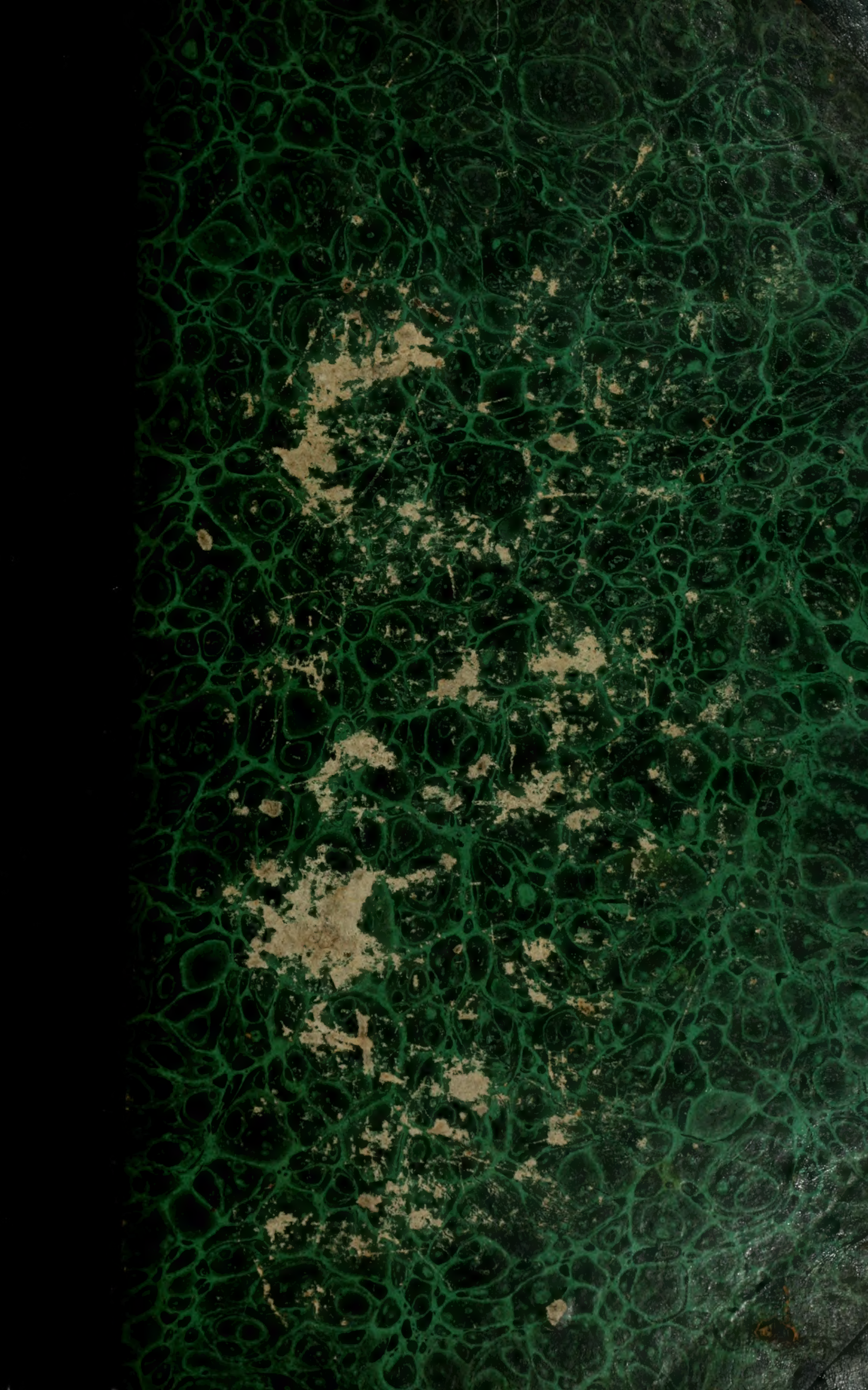


DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DU COMMERCE,
DE LA BANQUE
ET DES MANUFACTURES.

TOME II.

Pandia Scaramanga

·9·

PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AÎNÉ,
rue des Grands-Augustins, n° 7.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DU COMMERCE,
DE LA BANQUE
ET DES MANUFACTURES,

CONTENANT

L'ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE TOUTES LES NATIONS COMMERÇANTES ET DES PRINCIPALES VILLES DE COMMERCE DANS TOUTES LES PARTIES DU MONDE ;

LES IMPORTATIONS, EXPORTATIONS, LES PRODUITS NATURELS ET INDUSTRIELS DE CHAQUE PAYS, LES QUALITÉS DES PRINCIPALES MARCHANDISES, LES FRAUDES QUI SE COMMETTENT DANS LEUR VENTE ;

Les lois et règlemens concernant la navigation et les usages de la banque et du commerce, les assurances maritimes, les sociétés de commerce, les commissions, les poids, mesures et monnaies de tous les pays, les principales banques de l'Europe, les usances de chaque place, le tableau des principales foires, les nouvelles modifications des tarifs des douanes de plusieurs Etats ;

UN EXTRAIT DES ARTICLES LES PLUS INTÉRESSANS DE LA DERNIÈRE ENQUÊTE SUR LES MANUFACTURES DE FRANCE ;

LA JURISPRUDENCE COMMERCIALE ; LES FAILLITES, LES BANQUEROUTES, etc. ;

LE TOUT D'APRÈS DES DOCUMENS AUTHENTIQUES ET OFFICIELS ;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NÉGOCIANS ET DE MANUFACTURIERS,

SOUS LA DIRECTION DE M. MONBRION,

Membre de la Société française de Statistique universelle, de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et de plusieurs sociétés savantes, un des auteurs du grand Dictionnaire du Commerce, etc.

TOME SECOND.

(H—Z).

A PARIS,

CHEZ PILLET AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 7 ;

RENARD, A LA LIBRAIRIE DU COMMERCE, RUE SAINTE-ANNE, N° 71.

1841.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DU COMMERCE,

DE

LA BANQUE ET DES MANUFACTURES.

H

HAINAUT (le), province de la Belgique, ainsi nommée de la rivière de Haine, qui la partage en deux parties; bornée d'un côté par la France, et des autres par le Brabant méridional et la province de Namur; arrosée par la Sambre et l'Escaut. Populat., 1,476,000 habitans.

Productions. Un grand nombre de bestiaux. Le territoire est fertile en blé, en lin, chanvre, houblon. Il y a des mines de fer, de plomb et de houille, et des carrières de marbre. Bois à brûler et de charpente; beurre et fromage, qu'on y fait en grande quantité. Il y a une mine de houille d'environ 7 lieues de longueur, où l'on compte au moins 120 puits ouverts, dont on extrait annuellement plus de 300,000 wagues.

Industrie et commerce. Il y a un grand nombre de fabriques de draps, de cotonnades, de toiles, de dentelles, de verreries, tanneries, quincaillerie, dont les produits, avec ceux du territoire, forment les principaux objets du commerce considérable que cette province entretient avec la France. Mons en est la capitale.

HAITI ou **Saint-Domingue** (**Hispaniola**), une des grandes Antilles, ancienne colonie de France, qui est actuellement indépendante. Elle est située entre les 18ᵉ et 20ᵉ degrés de lat. N., et entre les 71ᵉ et 77ᵉ degrés de long. O.; baignée par l'Océan atlantique au N., et par la mer des Antilles au S. Elle est entourée de plusieurs îles : Porto-Rico à l'E., la Jamaïque et Cuba à l'O., les Bahamas au S.-E., et les Lucayes au N.

Cette île fut découverte en 1492 par Colomb. Après la désastreuse insurrection des nègres, en 1791, ils s'étaient affranchis de la domination de la France; ils en ont formé une république qu'ils nommèrent Haïti, de l'ancien nom qu'elle portait avant l'arrivée des Espagnols. Sous le gouvernement du général Boyer, son indépendance a été reconnue en 1825 par la France et les autres puissances.

De toutes les Antilles, on ne peut disconvenir que l'île de Saint-Domingue, aujourd'hui la république d'Haïti, qui se trouve au nombre des grandes îles qui ont reçu le nom d'Indes occidentales, ne soit celle qui, dans tous les tems, ait excité le plus grand intérêt, tant sous le rapport de la richesse de ses productions que par l'importance de son commerce et son heureuse situation près du continent du nouveau-monde.

Le Port-au-Prince, actuellement Port-Haïtien, en est la capitale. Elle est située au fond du golfe de La Gonave, où se trouve un port sûr et commode, ainsi qu'une belle rade. Le Cap, avant la révolution, partageait avec Port-au-Prince le commerce de tout Saint-Domingue; ayant un beau port, il est, pour la population et le commerce, presque l'égal de la capitale. Avant la terrible catastrophe qui a soustrait cette île à la domination de la France, elle ne se distinguait pas moins par l'immense quantité et la richesse de ses précieuses productions, que par le commerce qu'elle entretenait avec la métropole; et sous ce rapport, elle était digne de porter le nom de reine des Antilles, qu'on lui avait donné. Située sous un des plus beaux climats du monde, tout ce que les Tropiques produisent de plus précieux s'y trouvait réuni. Le sol, qui est d'une fertilité extraordinaire, n'attend que la main productrice de l'homme pour étaler toutes les richesses et récompenser avec profusion les travaux du cultivateur; aussi est-ce dans le règne végétal que cette île déploie sa plus grande richesse, et une abondance de productions qui a toujours été la source d'un grand commerce.

Productions. Les principales productions consistent en cannes à sucre, café, coton, indigo, cacao, gingembre, riz, maïs, cassave, ignames, cocos-polimert, oranges, citrons, limons, bananes, ananas, abricots, pêches, cascarille, dont les feuilles donnent un bon thé, rocou, graines de paradis, jalap, quinquina, bois de teinture de plusieurs espèces, telles que de brésil, de campêche. Il y a des forêts entières de bois les plus précieux d'ébénisterie, tels que de l'acajou, bois de fer, de l'aproma, du manchinel, bois rose, gayac, biguonien ou chêne indien, cyprès, cèdres, acacias, des arbres qui donnent de l'encens, des lianes qui se multiplient à l'infini.

Minéralogie. Les entrailles de la terre rivalisent avec sa surface, et renferment probablement des trésors non moins abondans que précieux. Il y a en plusieurs endroits des mines d'or et d'argent qui n'ont besoin que d'être exploitées par des gens de l'art pour enrichir, comme les auteurs de la conquête, les habitans de cette île fortunée. On en trouve la preuve dans plusieurs rivières, dont les unes charrient de l'or et d'autres de l'argent; tel est le Rio-Verde, dont le sable est souvent mêlé avec de l'or très-pur. Les autres matières minéralogiques consistent en cuivre, étain, plomb, vif-argent, fer, aimant, antimoine, spath, quartz,

tale, cristaux de roche, marbre, albâtre, lapis, porphyre, calcédoine, ambre, ocre.

Règne animal. Le règne animal n'est pas moins varié et fournit abondamment à tous les besoins des habitans. On y élève en grand nombre tous les animaux domestiques d'Europe, principalement dans la partie ci-devant espagnole, où il y a d'excellens pâturages.

Culture. Toutes les terres cultivées dans la partie française occupaient, suivant Rainfort, une superficie de 768,923 carreaux (chacun ayant 350 pieds carrés); néanmoins, d'après un tableau qui a paru en 1802, la partie française occupait 2 millions 500,000 carreaux de terres propres à la culture, dont 1,500,000 étaient réellement mis en rapport, et qui ont fourni à cette époque 163 millions de livres de sucre, 68 millions de livres de café, 6 millions de livres de coton, 93,000 livres d'indigo. Le montant de la vente de ces denrées coloniales s'est élevé à 129 millions de francs.

Industrie. On doit bien s'attendre qu'un peuple qui possède autant de richesses naturelles, et des productions dont la culture est d'une aussi grande valeur, ne peut avoir qu'une industrie manufacturière extrêmement bornée, et qu'il ne s'occupe que des objets les plus nécessaires, pouvant aisément se procurer tous les articles de luxe de l'étranger, en échange des précieuses productions de son territoire. Aussi, toute l'industrie se borne-t-elle à quelques poteries, tuileries, fours à chaux, tanneries, distilleries de rum et de tafia, raffineries de sucre.

Aucune colonie n'était parvenue à un si haut degré de prospérité, lorsqu'en 1789, avant la révolution, elle possédait 813 plantations de cannes à sucre, 3,117 de café, 789 de coton, 3,151 d'indigo, 54 de cacao, 182 distilleries de rum, 6 tanneries, 370 fours à chaux, 29 papeteries, 36 tuileries, formant ensemble 8,547 établissemens, qui représentaient une valeur de 412,580,000 fr.

On voit, par ce résumé, que la culture la plus précieuse était celle des denrées coloniales, parmi lesquelles celles des cannes à sucre et du café étaient les plus considérables. C'est ce qui est encore constaté par l'exportation qu'on en fit pendant la même année; celle du sucre brut s'éleva à 93,573,300 livres pesant; celle du sucre blanc à 47,516,531, et celle du café à 76,835,219.

Commerce. Le commerce qui se faisait entre la France et Saint-Domingue était un des plus riches et des plus considérables des Indes occidentales; la France y importait, en 1789, pour une valeur de 54,578,000 fr., consistant en grande partie dans les articles de ses manufactures, et en partie dans ses propres productions et autres objets. Ce commerce occupait 465 vaisseaux portant 138,624 tonneaux, parmi lesquels Bordeaux en fournissait 176 du port de 54,405 tonneaux. Il fut importé de l'étranger, après que la permission en fut octroyée, pour la valeur de 7,000,032 fr., consistant en diverses marchandises, et il fut aussi exporté des colonies françaises à l'étranger pour une valeur de 3,707,000 fr. en diverses denrées coloniales. Mais ces exportations diminuèrent considérablement en 1800, par l'effet des désastres dont cette colonie, jadis si florissante, avait été le théâtre; on n'exporta, dans le courant de cette année, que 167,850 quintaux de sucre brut, 277,441 de café, 945 de cacao, 23,419 de coton, et 19 d'indigo.

Le commerce de la partie espagnole n'a été, dans aucun tems, d'une bien grande importance; ce qu'il faut attribuer au défaut de culture de son territoire, qui restait en friche ou ne servait que de pâturage aux nombreux bestiaux qui faisaient sa seule richesse. Aussi le commerce consistait-il principalement dans l'exportation des chevaux, des mulets, des bêtes à cornes, de porc fumé, de peaux, de bois de teinture et d'une petite quantité de sucre (n'ayant jamais eu plus de 24 à 25 plantations de cannes à sucre), que l'on transportait dans les ports les plus voisins de la portion française de Saint-Domingue.

Depuis l'indépendance de cette île, le commerce a pris une autre direction, qui a privé la France d'une grande partie des avantages qu'elle retirait de cette importante possession. Les Anglais et les Américains des Etats-Unis sont ceux qui, jusqu'à ce jour, y ont pris le plus de part. Ils y ont importé tous les articles manufacturés d'Europe dont les habitans avaient besoin, et ont pris en retour les riches productions du sol qui alimentaient jadis le commerce français.

Suivant un tableau publié au Port-au-Prince en 1823, de l'état du commerce d'Haïti, la valeur des marchandises importées dans cette île par les Américains s'élevait à 6,641,670 dollars, sur laquelle somme 812,862 dollars furent prélevés pour les droits. Les Anglais importèrent pendant la même année pour la valeur de 3,661,244 dollars, et acquittèrent pour la somme de 248,536 dollars de droits. Les exportations d'Haïti aux Etats-Unis s'élevèrent à 3,396,892 dollars, et acquittèrent pour une somme de 288,928 dollars de droits. Tous les droits perçus pendant cette même année s'élevèrent à 2,842,480 dollars. Le commerce seul des Anglais et des Américains en supporte les deux tiers.

Cette prospérité du commerce anglais avec cette île ne s'est pas soutenue lorsque la France a pu le faire avec concurrence. Suivant un rapport présenté à la chambre des pairs, les importations, en café de Haïti en Angleterre, avaient été en 1826 de 110,000 quintaux; mais en 1831, d'après un terme moyen de trois années, ces importations s'étaient réduites à 3,716 quintaux, tandis que dans cette même année, les produits des manufactures anglaises et irlandaises exportées à Haïti avaient été de 320,000 liv. st.

Suivant le rapport du secrétaire de la trésorerie, au sujet du commerce des Etats-Unis avec Haïti, pendant l'année finissant au 20 septembre 1831, il résulte que la valeur totale des importat. d'Haïti s'était élevée à 1,580,578 dollars, et les exportations à 1,318,375 dollars.

Les principaux articles du commerce général ont été, savoir :

A l'importation. Tissus de l'Inde, 38,104 fr.; tissus de coton, 501,485; tissus de lin et chanvre, 117,947; farine, 84,786; salaisons, 84,265; chapellerie, 43,364; quincaillerie, coutell., 32,454 fr.

A l'exportation. Café, 1,321,279 fr.; acajou, 47,713; campêche, 29,489; coton, 21,377; tabac, 10,383; cire, 9,719 fr.

Commerce avec la France. Le commerce d'Haïti avec la France a repris quelque activité, surtout depuis 1830. Les importations ont été, pendant cette année, plus élevées qu'en 1829. On doit l'attribuer aux événemens politiques qui ont multiplié les envois de marchandises. Néanmoins, les exportations ont été inférieures à celles des années précédentes. Les articles importés sont des tissus de coton, de chanvre et de lin, farine et salaisons. Haïti a tiré de France des produits manufacturés, en 1830, pour une valeur de 587,300 gourdes, ou

environ 964,700 fr. La France a reçu en retour des denrées coloniales, telles que sucre, café, et d'autres productions, pour une somme beaucoup plus considérable, qu'on peut estimer à environ 1 million 1/2 de francs.

Ces relations commerciales se sont encore augmentées en 1833; la valeur totale des importations à Haïti a été, pendant cette année, de 4,813,300 gourdes (la gourde a valu 3 fr. 33 c.), et il a été exporté de cette île pour une valeur de 4,300,900 gourdes de ses productions.

La France a pris part aux importations pour 613,300 gourdes, et aux exportations en café, bois d'acajou, bois de campêche et coton, pour 814,80 gourdes.

Importations. — *Tissus de coton.* Les indiennes françaises, par la supériorité de leur teinture et la beauté de leurs dessins, ont toujours obtenu une préférence marquée sur celles des autres pays; mais la France, dont les produits sont immédiatement contrefaits par les Anglais, ne fournit que la dixième partie des indiennes consommées dans le pays.

Le tarif haïtien exclut de fait les indiennes communes françaises, en évaluant les plus basses qualités à 50 centièmes de gourde l'aune, ce qui porte le droit à 8 c. 3/4, c'est-à-dire à près de 50 p. 0/0 de leur valeur réelle. Avec un tarif moins élevé, la France pourrait, pour ces qualités, lutter avantageusement avec l'Angleterre.

Gingas. Les gingas ou gingams sont l'objet d'une énorme importation; les neuf dixièmes de la population en sont vêtus. Pour cet article, la France a sur l'Angleterre un avantage décidé. Les Anglais, malgré la supériorité de leurs machines, ne peuvent livrer avec avantage les qualités connues à Rouen sous le nom de gingas de ville. L'aunage des gingas français n'a jamais excité la moindre plainte; les fabriques doivent apporter le plus grand soin à conserver intacte leur réputation de bonne foi.

Mouchoirs. Les mouchoirs de coton de fabrique française obtenaient sur les mouchoirs anglais la même préférence que les gingas, et pour les mêmes motifs; mais l'énorme importation de cet article de l'Inde est bien réduite aujourd'hui par le bas prix des mouchoirs indiens, dont l'usage est descendu dans les dernières classes.

Mousselines. Les mousselines sont fournies par les Anglais et les Suisses, avec lesquels il n'y a pas de concurrence possible.

Tissus de chanvre et de lin. Ce tissus sont à peu près exclusivement importés par les villes anséatiques. Les toiles communes, dites colettes, sont l'article principal de cette importation. Les Allemands sont parvenus à les fournir à si bon marché, que les toiles anglaises de même qualité ne peuvent soutenir la concurrence.

Les toiles de Flandre 4/4, employées pour draps de lit, se vendent lentement et avec peu de profit. Les prix des Allemands, pour le linge de table, ne permettent pas la moindre concurrence aux tissus analogues des fabriques françaises.

Les batistes, que la France fournit seule, éprouvent le sort des objets de luxe en général; la consommation en diminue tous les jours, et il est probable que le défaut de demandes ne tardera pas à anéantir cette branche d'importation.

Tissus de laine. Le chiffre de l'importation des tissus de laine n'est pas fort élevé; les draps français de 12 à 15 fr. l'aune valent mieux que les draps anglais et allemands des mêmes prix; mais l'apprêt anglais, qui joue le fin, convient mieux dans un pays où l'on n'use rien.

Tissus de soie. A l'exception de quelques rubans d'origine suisse, la France fournit la totalité des soieries que consomme Haïti. Les bas et les gants de soie, maintenant remplacés en partie par ceux de fil d'Ecosse, offrent peu d'avantages. Les gants sont évalués, par le tarif, à 34 gourdes les 12 paires, qui se vendent difficilement ce prix, ce qui équivaut à une prohibition. L'évaluation des bas est moins exagérée à 30 piastres.

Châles. Les châles brochés de couleur sont, pour la France, un bon article d'importation. Les couleurs doivent en être vives, le jaune dominant; le rouge est recherché; le rose n'est point exclu; mais le vert et le violet ne se vendraient à aucun prix.

La consommation des satins français prendrait de l'extension, si le droit élevé de 64 centièmes l'aune n'en augmentait beaucoup le prix. En général, depuis deux ans, la vente des soieries à l'aune, telles que satin, gros de Naples, taffetas, etc., a diminué.

Quincaillerie et coutellerie. Les Anglais et les Allemands ont à peu près le monopole de cet article; cependant, les serrures de Saint-Etienne et d'Angleterre se vendent bien, quoique plus chères d'environ 25 p. 0/0.

Chapellerie. Cet article, objet d'une grande consommation, se tire d'Amérique, d'Allemagne et de France. Quant aux Américains, ils fournissent tous les chapeaux de castor; ceux de feutre sont importés par les autres nations.

La France expédie peu de chapeaux communs, mais elle vend seule les chapeaux militaires et les grands chapeaux de femme dits créoles, article de luxe, auquel les fabriques rivales n'ont guère à opposer que des qualités inférieures. Le goût des grands chapeaux est commun à toutes les classes et s'étend à tous les genres.

La révolution opérée par l'invention des chapeaux de soie semble devoir être favorable aux fabriques françaises; elles trouveront cependant une concurrence redoutable dans celles de Hambourg et de Brême, qui ont livré de très-beaux chapeaux tout garnis à 2 fr. 50 c., quoique évalués par le tarif à 36 fr. la douzaine, ils eussent payé 60 c. de droit.

Passementerie. La passementerie militaire est la seule qui s'importe à Haïti, et celle en laine surtout offre de très-beaux bénéfices. Les Haïtiens ont conservé en grande partie les uniformes français, et Paris fabrique parfaitement suivant leur goût.

Parfumerie. Elle est presque exclusivement fournie par Marseille. Le goût des parfums est général chez les Haïtiens, et si l'usage ne l'est pas également, il ne faut l'attribuer qu'à leur peu d'aisance.

Faïence et porcelaine. La porcelaine de France, évaluée 200 gourdes le service, et conséquemment frappée d'un droit de 35 fr., est pour ainsi dire exclue de la consommation; néanmoins, la qualité et le bon marché des faïences anglaises en ont rendu l'usage à peu près général.

Savon. L'importation appartient presque en totalité aux Américains. Celui de Marseille, mieux apprécié, commence à être demandé, et pourrait, au prix offert, être importé avec avantage. Le savon liquide de Cambrai pourrait réussir par la même raison que celui des Etats-Unis, qui lui ressemble beaucoup.

Huiles. La France importe toutes les huiles qui se consomment dans l'île; cette consommation ne laisse pas d'être importante dans un pays où le poisson et la viande salés figurent sur toutes les tables. Les Haïtiens sont généralement délicats sur cet article. L'huile d'Aix, qui a ordinairement un goût de fruit, ne leur plaît pas autant que celle de la rivière de Gênes, qui est douce, jaune et très-limpide, ainsi que sans odeur. L'huile doit être importée en paniers ou caissons de 12 flacons ou bouteilles chacun. L'évaluation est de 7 gourdes, et le panier se vend généralement de 6 à 7 piastres, quoique ayant supporté un droit d'une gourde 12 cent.

Droguerie. Elle s'importe à peu près en égale quantité de France et des Etats-Unis; la totalité serait fournie par la France, si la facilité d'obtenir en 5 ou 6 semaines les articles qui viennent à manquer, ne faisait fréquemment recourir à New-York. Sur sept pharmaciens établis au Port-au-Prince, six sont français.

Papeterie. Les papiers italiens, importés par bâtimens marseillais, et les papiers français de qualité commune, sont ceux qui se consomment le plus, soit pour l'usage particulier, soit pour l'administration. Les maisons de commerce emploient du papier de qualité meilleure, qu'elles tirent de leurs pays respectifs.

Librairie. Dans un pays qui a conservé l'usage de la langue française, un seul magasin, établi au Port-au-Prince, a jusqu'à présent suffi aux demandes, qui ne s'étendent guère au delà de quelques livres de piété et d'ouvrages classiques pour l'enseignement. Ces derniers ouvrages sont admis en franchise de droits, mais sous la condition expresse qu'ils ne seront que brochés ou cartonnés. Quant aux livres d'église, il faut surtout s'attacher à la reliûre, qui doit être riche en dorure; On peut risquer quelques livres de littérature et d'histoire. En résumé, la librairie est un objet sans importance.

Exportations. C'est à son sol exclusivement que l'île d'Haïti est redevable de ses moyens d'échange contre les nombreux produits qu'elle reçoit de l'étranger.

Café. Le café, dont la culture est aussi facile que lucrative, se trouve au premier rang des denrées d'exportation. Néanmoins, la production est descendue de 68 millions à 40 millions de livres pesant, et ce dernier chiffre ne forme que les deux tiers de ce que donnent les plantations; l'autre tiers se perd ordinairement, faute d'être recueilli. Telle est l'indolence actuelle des nègres, qui se contentent de peu sous le climat des Tropiques, où l'homme a peu de besoins, et où la nature est très-riche en productions.

Sucre. Cette première richesse de cette ancienne colonie française, qui entrait pour les trois cinquièmes dans ses 152 millions de francs d'exportations, ne figure plus aujourd'hui parmi les produits de l'industrie agricole haïtienne.

Toutes les mesures prises pour relever les sucreries ont été inutiles, et le droit d'une demi-gourde par livre, imposé sur les sucres étrangers, n'a eu d'autre effet que de réduire les habitans à consommer du sirop au lieu de sucre, objet de luxe qui ne paraît plus que sur les tables opulentes.

Quelques chefs militaires peuvent seuls, au moyen de leur autorité, faire cultiver la canne avec succès; mais tout le produit de cette culture se convertit en tafia, dont le prix est maintenant à un taux élevé (de 36 à 40 gourdes les 2 hectolitres), grâce au droit de 12 gourdes par barrique, dont les vins sont frappés.

Indigo. Ainsi que le sucre, l'indigo, dont la culture était autrefois si florissante, et qui représentait au tableau des exportations de Saint-Domingue une valeur d'un million de francs, ne peut plus être compté parmi les produits d'Haïti.

Tabac. Les quartiers de Saint-Yago, de Porto-Plata et beaucoup d'autres de la partie espagnole, fournissent un tabac très-estimé; mais la culture en est négligée au point que le produit total atteint à peine à un million de livres pesant.

Coton. Il n'est guère cultivé qu'à Saint-Marc et aux Gonaïves, et l'exportation ne dépasse pas un million et demi de livres pesant.

Acajou. Les montagnes sont couvertes d'acajou de la plus grande beauté; mais, faute de capitaux, de machines et de moyens de transport, l'exploitation de ce produit est loin d'atteindre le développement qu'elle pourrait recevoir. Toutefois, depuis plusieurs années, quelques étrangers ayant porté leur industrie et leur activité dans les solitudes où croît l'acajou, le prix en a baissé. Indépendamment de l'exploitation ordinaire de la partie de l'est, l'embouchure de l'Artibonie a livré, en 1833, au moins 2 millions de pieds cubes au commerce étranger.

Autres productions. Aux articles qui précèdent, on peut ajouter le cacao, la cire, l'écaille et les cuirs, dont l'exportation annuelle s'élève à une valeur d'environ 750,000 fr.

En somme, l'exportation annuelle d'Haïti ne représente pas plus d'un sixième de ce qu'exportait autrefois Saint-Domingue.

Le Cap, aujourd'hui Cap-Haïtien, étant le port où se fait presque tout le commerce de l'île, le mouvement commercial de ce port suffit pour faire connaître tout son commerce, dont voici le tableau.

PROVENANCES et DESTINATION.	VALEUR des importat.	VALEUR des exportat.
Angleterre.	609,240 g.	705,759 g.
Etats-Unis.	226,022	451,367
France.	120,284	194,594
Villes anséatiques.	100,510	134,083
Autres contrées. . .	10,160	18,000
Totaux. . . .	1,066,116 g.	1,503,794 g.

Importations de France.

Tissus de coton, 45,255 fr.; tissus de laine, 5,300; tissus de lin et de chanvre, 2,340; chapellerie, 15,250; vins, 10,526; quincaillerie et coutellerie, 2,638 fr.

Exportations pour la France.

Café, 162,657 fr.; coton, 6,123; cacao, 2,548; campêche, 5,489; acajou, 3,500 fr.

Navigation. En 1831, il est entré au Cap 85 navires jaugeant 12,218 tonneaux, dont 28 américains, 24 anglais, 12 des villes anséatiques, 11 français et 11 d'autres contrées. Il en est sorti le même nombre, jaugeant la même quantité de tonneaux.

La navigation d'Haïti a employé pendant l'année 1833, dans tous les ports, 269 navires jaugeant 39,391 tonneaux à l'entrée, et 301 navires jaugeant 42,304 tonneaux à la sortie.

La France figure dans ce mouvement général, soit à l'entrée, soit à la sortie, pour 66 navires jaugeant 14,716 tonneaux. On voit qu'il y a une

augmentation considérable, comparativement à l'année 1831; mais il y a une bien plus grande différence, si l'on compare ce chiffre à celui de 1788. Pendant cette année, le commerce de la France avec Saint-Domingue a employé 527 bâtimens jaugeant 167,665 tonn., montés par 9,855 hommes.

Monnaies. Les gourdes sont évaluées à environ 4 fr. Dans la partie française, les comptes se tenaient primitivement en livres, sous et deniers courans, et le dollar était évalué 8 livres 5 sous courans; mais ils se tiennent aujourd'hui généralement en dollars et en cents, comme aux États-Unis.

Les monnaies qui sont en circulation sont à peu près les mêmes que celles des îles sous le Vent. Les dollars sont évalués à 5 fr. 56 c., ou 4 schellings 1/2 anglais. Les quarts en proportion : 11 escalins passent pour 1 dollar, et 1 escalin pour 9 cents. Les pièces françaises de 5 fr. passent pour 9 escalins, ou 81 cents.

Douanes. Une lettre du Port-au-Prince, du 28 juillet 1835, porte : « Le gouvernement haïtien vient de décider qu'à partir du 1er janv. prochain, les droits d'importation seront payés en monnaie d'or ou d'argent; » d'où il résulte la nécessité de joindre des espèces aux expéditions qui se font en marchandises.

Suivant une loi du 6 juillet 1835, à partir du 1er janvier 1836, toutes les monnaies d'or et d'argent ayant cours légal dans les différens états d'Europe et d'Amérique, seront reçues en paiement des droits d'importation établis au tarif des douanes sur les marchandises et produits étrangers qui seront importés à Haïti. La piastre forte d'Espagne servira de base pour l'évaluation des autres monnaies; elle contiendra elle-même 100 centimes d'Haïti.

HALBERSTADT, ville de Prusse, cercle de la régence de Magdebourg, dans la province de Saxe, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la Holzemme. Pop., 16,824 habitans.

Productions. Grains de toutes espèces, chanvre, lin, bois à brûler et de charpente, bestiaux, beurre, fromage, laine, tabac, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de lainage, de bonneterie, des tanneries, mégisseries, d'amidonnerie, de tabac, des huileries de graines oléagineuses, des brasseries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, ce qui, joint aux productions du sol, composent les articles de commerce. Les monnaies, poids et mesures, sont les mêmes qu'à Berlin.

HALIFAX, ville de l'Angleterre, comté d'York, à 16 l. de York et 80 de Londres, et non loin de la rivière Calder. Lat. O. 53° 44'. Pop., 15,000 hab.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière y est très-florissante. On y fabrique une grande quantité de tissus de lainage de toutes espèces, surtout des draps très-fins, des cotonnades, des serges, des tapis. On y construit d'excellentes cardes à laine. On y a établi depuis quelque tems une grande halle pour l'exposition des tissus de laine, de coton et de toile, dont la fabrication s'augmente continuellement, et forme les principaux articles de son commerce, qui se fait surtout avec Londres.

HALIFAX, ville maritime de la Nouvelle-Ecosse, colonie anglaise, dans l'Amérique du Nord, capitale du comté de son nom; elle est située sur la côte S.-E., et le bord du havre de son nom formé par l'Océan atlantique. Lat. N. 44° 44'; long. O. 65° 56'. Le havre, ouvert dans toutes les saisons, est spacieux et d'une entrée facile; cent vaisseaux de ligne pourraient s'y trouver à l'ancre en toute sûreté, et commodément. Il y a un superbe arsenal pour les forces navales de l'Angleterre, qui y font leur station en tems de guerre. Pop., 18,000 hab.

Industrie et commerce. La principale industrie des habitans consiste dans les pêcheries, dans la confection du goudron, les planches et bois de construction, dont il se fait de nombreux envois en Angleterre, dans l'élève des bestiaux, la culture des grains et quelques fabriques de tissus communs, de lainage, de bonneterie de laine, quelques tanneries, des corderies et autres articles pour la consommation et l'usage de la marine.

HALLAGE. Depuis long-tems, on cherche un moyen de hallage économique et accéléré pour la remonte des bateaux sur les rivières. La machine hydraulique nommée *hydrocélère*, inventée par M. Dupuy de Grandpré, paraît remplir cet objet, d'après l'expérience qui en a été faite. Cette machine, destinée au hallage des bateaux, a fait parcourir à un courteau déplaçant à son maître-beau une section de 2 mètres 45 centimètres carrés, une distance de 333 mètres dans 3 minutes 30 secondes, soit une lieue et demie environ à l'heure. Le hallage s'est opéré contre le vent et le courant, au moyen d'une corde sans fin qui a donné la faculté de tirer simultanément trois embarcations chargées de vingt personnes. Le même espace de 333 mètres a été franchi dans 3 minutes seulement, soit une lieue trois quarts à l'heure par ces trois embarcations, dont deux refoulaient le courant, pendant que l'autre suivait la direction.

HALLE, ville de Prusse, dans le cercle de régence de Mersebourg, province de Saxe, située sur la Sarle, à 10 l. de Leipzig. Lat. N. 51° 29'; long. E. 9° 38'. Pop., environ 25,000 hab.

Industrie. Fabriques de drap, de bonneterie, de soieries, de boutons de métal, de quincaillerie, de tannerie, amidonneries, voitures, des salines, dont le produit annuel est d'environ 224,000 quintaux. La célèbre université contribue beaucoup à la prospérité de cette ville.

HALLEIN ou **Halle**, ville d'Allemagne, dans les états autrichiens, cercle de Salzbourg, située sur la Salza, à 4 l. de Salzbourg. Pop., 4,800 hab.

Industrie et commerce. On y fait un grand commerce en bois; elle est surtout renommée pour ses mines de sel. Il y a une fabrique d'épingles, de bonneterie et de tissus de lin.

HALLES. Les halles n'éprouvèrent aucun changement notable jusqu'au règne de François Ier; mais elles tombaient alors en ruines, et ce prince entreprit de les faire reconstruire. Ces importans travaux furent achevés sous Henri II. Les piliers des Halles, où règne une longue file de boutiques, occupées par des marchands de meubles et par des fripiers, sont à peu près les seuls restes de ces constructions. Ce fut à cette époque que brilla, dans tout son éclat, la foire dite de Saint-Germain, établie par Louis XI en 1480. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait fait construire, en 1726, le petit marché Saint-Germain, sur l'emplacement duquel a été élevé le marché actuel, ouvert en 1818. Il se tenait sous des halles qui passaient pour un des plus hardis morceaux de charpente que l'on pût voir; mais elles furent détruites par un violent incendie qui éclata dans la nuit du 16

au 17 mars 1762. Sous Louis XV, le nombre des halles ou marchés était déjà considérable; il est vrai qu'alors la population de Paris était beaucoup augmentée, et que l'approvisionnement constituait déjà un important service. Dès cette époque, l'administration adopta, pour les halles et marchés, ainsi que pour l'approvisionnement en général de la ville de Paris, un système d'ordre et de prévoyance qui tendait à assurer l'arrivage et la vente des denrées.

Le nombre des halles et marchés existant aujourd'hui à Paris s'élève à environ quarante-cinq. Ces établissemens se divisent en marchés d'approvisionnement et marchés de détails. Les marchés d'approvisionnement sont la halle à la volaille et au gibier, les halles et marchés au beurre, aux œufs, à la marée, aux toiles, aux draps, aux cuirs, aux fourrages, au poisson d'eau douce, aux huîtres, aux blés et farines, aux bœufs, aux vaches, aux veaux, aux moutons, aux porcs. Ces cinq derniers marchés sont établis à Sceaux, à Poissy et sur d'autres points de la banlieue. Des facteurs, nommés par le préfet de police, sont établis dans ces halles ou marchés pour recevoir les marchandises qui leur sont consignées, en opérer la vente et en compter le prix aux approvisionneurs. Ils fournissent un cautionnement pour prévenir, de leur part, toute espèce de fraude. Ils ne peuvent faire le commerce des marchandises, dont la vente leur est attribuée.

Le produit des ventes annuellement opérées dans ces établissemens est évalué à une somme d'environ 84,139,654 fr. pour les halles ou marchés d'approvisionnement, divisée ainsi qu'il suit, savoir : volaille et gibier, 6,660,530 fr.; beurre, 9,196,280 francs; œufs, 3,958,786 francs; marée, 3,584,826 fr.; huîtres, 731,559 fr.; poisson d'eau douce, 398,913 fr.; blé, 7,000,000 fr.; farines, 10,000,000 fr.; moutons, 6,512,732 fr.; porcs, 8,460,000 fr. A ces différens marchés, nous devons ajouter la foire aux jambons, qui se tient pendant la semaine-sainte. Il ne faut pas oublier que les chiffres qui précèdent ne s'appliquent qu'aux marchandises vendues dans les marchés d'approvisionnement; mais que ce chiffre serait beaucoup plus considérable, si l'on y ajoutait le produit des ventes faites dans les marchés en détail, et des achats opérés par les consommateurs, qui font venir directement des environs de Paris les denrées dont ils ont besoin. *Voy.* Marchés.

Halles. Les anciens propriétaires de halles ne peuvent attaquer devant le conseil d'état, par la voie contentieuse, une décision ministérielle qui autorise une commune à percevoir des droits de location de place, sur des terrains communaux adjacens aux anciens marchés et halles. Les tarifs à percevoir par les propriétaires dans des halles dont les communes ne veulent faire ni l'acquisition ni la location, doivent être arrêtés par l'administration supérieure et non par les préfets. Le ministre du commerce peut, dès lors, annuler un tarif, en vertu duquel les propriétaires ont perçu pendant plusieurs années, mais qui n'avait été approuvé que par le préfet. Les mesures prises par l'autorité supérieure pour modifier ou annuler les tarifs, peuvent être attaquées devant le conseil d'état par la voie contentieuse, en cas de lésion des droits privés. Les difficultés qui peuvent s'élever entre la commune et ces propriétaires quant à l'annulation, par le ministre du commerce, de l'ancien tarif arrêté par le préfet, ne sont plus de la compétence de l'autorité judiciaire. Si la commune et les propriétaires ne sont pas d'accord pour la formation d'un nouveau tarif, le ministre du commerce peut se borner à faire cesser l'exécution de l'ancien tarif, arrêté par le préfet, en réservant seulement aux parties la faculté de procéder à la location ou à l'acquisition, si les anciens propriétaires le préfèrent. (***Vicquelin et Levacher*** **C.** ***la commune de Roulot.*** **Arr. Cons. d'ét., 16 nov. 1836.**)

HALMSTADT, ville de Suède, chef-lieu de la prov. Halland, située à l'embouchure de la Nissa, sur le Cattégat, qui communique à la mer Baltique, à 38 l. de Gottenborg et 100 de Stockholm. Lat. N. 56° 39' 45"; long. E. 10° 31' 45". Population, 17,000 habitans. Cette ville est au fond d'une baie très-ouverte à l'O., et dont l'entrée est fermée par l'intervalle de l'île Swedero au S., et l'île Tylo au N.

Industrie et commerce. Cette ville possède quelques fabriques de lainage commun. Le port est encombré de sable; néanmoins, on y commerce en planches, goudron, poix. Les habitans se livrent à la pêche des harengs et du saumon, dans la Nissa, ce qui, avec le fer qu'on exploite dans les environs, forme l'objet d'un commerce assez important.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Stockholm.

HAM, ville de France, en Picardie, départ. de la Somme, située près de la rive gauche de la Somme et sur le canal du Duc-d'Angoulême; à 5 l. de Péronne et 13 d'Amiens. Populat., environ 2,000 habitans.

Productions. Une grande quantité de toutes sortes de grains, tels que blé, graines oléagineuses, lin, chanvre, légumes, bestiaux, laine, bois, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de guingams, de couvertures de poil de lapin et de coton, de tuyaux en toile sans coutures, de sucre de betterave, d'huile de graines de colza, de rabette et de grains de pavots, dite huile d'œillette.

Foires. Les 15 mai et 9 septembre, pour les bestiaux, grains et autres productions.

HAMA, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, chef-lieu de Sandjak, située sur l'Oronte, à 41 l. de Damas, 32 d'Alep et 9 de Famiéh. Lat. N. 34° 35'; long. E. 34° 46'. Population du district ou Sandjak, 100,000 habitans.

Productions. Des grains et fruits délicieux du Midi; du sésame, dont on fait de l'huile; de la laine et du coton; mais la principale production est la soie, dont il se fait un grand commerce.

Industrie et commerce. On y trouve plusieurs fabriques d'étoffes de soie, de gros draps pour manteaux, de ceintures, de turbans, de molletons, etc.

On y fait un grand commerce avec Alep, qui lui fournit en retour des marchandises d'Europe et des denrées coloniales. C'est le seul marché où les Arabes du désert de Tadmor viennent s'approvisionner.

De 1342 à 1354, cette ville fut gouvernée par le célèbre géographe et historien arabe Abulfeda.

HAMADAN ou Amadan (Ecbatana), ville de Perse, dans l'Irâc-Adjemi, chef-lieu de Beglerbeglik, près de la rive droite de l'Hamadan-Tchaï, à 53 l. de Téhéran et 82 d'Ispahan. Lat. N. 34° 18'; long. E. 46° 26'. Population, 25 à 30,000 habitans.

Productions. Elles consistent principalement en grains et en fruits, soie, coton, laine, etc.

Industrie et commerce. On compte plusieurs bazars et jusqu'à 13 caravansérails, ou de vastes magasins publics pour les marchandises et les voyageurs; des fabriques de tapis, de diverses étoffes grossières de lainage, de coton et de soie, ainsi que de nankin. On y trouve encore des tisseranderies, des teintureries et des tanneries renommées, surtout en maroquins rouges et jaunes. Cette ville, avantageusement située sur la route des caravanes, sert d'entrepôt au commerce qui se fait entre Bagdad, Ispahan et Téhéran.

HAMBOURG, ville anséatique, l'une des plus importantes des quatre villes libres de la Confédération germanique. Elle est située sur la rive septentrionale de l'Elbe, à son confluent avec les petites rivières d'Alster et de Bill. Lat. N. 53° 32'; long. E. 7° 38' 22", à environ 35 lieues de son embouchure dans la mer du Nord; étant navigable pour les grands vaisseaux jusqu'aux quais de la ville, qui est à demi-lieue d'Altona, à 170 lieues de Vienne et 168 de Paris. Il y a deux ports, l'un, l'*Oberbaum*, pour les bâtimens qui naviguent sur la rivière, et qui est formé d'un bras de l'Elbe, qui pénètre du côté de l'est dans la ville; il se partage en un grand nombre de canaux qui, au sud, se réunissent au canal de l'Alster et forment un port très-sûr ayant son embouchure, ainsi que les canaux, dans la principale branche du fleuve. L'autre port, le *Niederbaum*, est dans l'Elbe même; il est destiné aux vaisseaux de mer; il a plus de 20 pieds de profondeur. Les canaux qui traversent la ville servent aux transports des marchandises des bâtimens aux magasins qui se trouvent, pour la plupart, derrière les maisons des négocians, par où passent les canaux : l'autre côté présente le devant des maisons et les rues qui ne sont pas dans un ordre aussi régulier qu'à Amsterdam. Mais elle possède, comme Copenhague, Anvers et Rotterdam, le précieux avantage que les vaisseaux de toute grandeur peuvent arriver jusqu'auprès de la ville.

Hambourg a été, au XIIIe siècle, une des fondatrices de la célèbre ligue anséatique (*Hansa*); après sa décadence, elle a su conserver son indépendance et son commerce. Ses relations, sous ce rapport, ont même continué sans interruption, avec Brême et Lubeck, jusqu'en 1810; mais elles ont été reprises en 1814. Pendant cet intervalle, le commerce de Hambourg a beaucoup souffert par l'occupation des armées françaises, qui a duré jusqu'à cette époque.

Industrie. L'industrie n'y est pas moins florissante que le commerce, et Hambourg peut passer pour une des villes, non-seulement les plus commerçantes, mais aussi les plus industrieuses de l'Allemagne, et même de l'Europe. Il y a un grand nombre de manufactures en tous genres : on compte environ 300 raffineries de sucre, qui, après avoir langui pendant le système continental, commencent à reprendre quelque activité. Il y a 10 imprimeries sur coton, qui emploient plus de 1,500 ouvriers, 14 blanchisseries de cire, 25 moulins pour tordre le fil de lin, 10 fabriques de chapeaux, 11 fabriques d'aiguilles, 300 métiers qui fabriquent des velours et autres étoffes de soie, 100 autres métiers occupés au tissage de la toile, plusieurs manufactures de tabac très-considérables qui entretiennent 900 ouvriers. On trouve encore un grand nombre d'orfévreries, tanneries, pelleteries, savonneries, manufactures de toile à voiles, de fleurs artificielles, de chapeaux de paille. On compte 20 usines à cuivre et à laiton, des brasseries, des vinaigreries, des distilleries d'eau-de-vie de grains. On y prépare le vin avec un art admirable. La main d'œuvre y est, en général, fort chère; mais l'abondance des capitaux ne laisse pas que de donner un grand développement aux manufactures.

Commerce. Le commerce de Hambourg est l'un des plus considérables de l'Allemagne, lorsque l'on considère que le virement d'affaires, qui s'est opéré, pendant 1831, dans toutes les branches, est évalué à 700 millions de marcs de banque, répartis ainsi qu'il suit : 1/3 dans le commerce des marchandises, 200 millions employés dans les assurances maritimes, et le reste dans les affaires de banque et autres entreprises commerciales. Mais ce résultat, tout considérable qu'il est, a été encore surpassé de 1/5 pendant l'année 1830. La somme des assurances n'avait été portée qu'à 130 millions, mais, depuis lors, elle s'est augmentée de 1/4. Cependant l'on n'a pas compris, dans les sommes ci-dessus mentionnées de 700 millions, les assurances contre les incendies, qui s'élèvent à 90 millions, et les négociations des billets de commerce.

A Brême, on a calculé que le virement, pendant 1831, a été de 16,032,000 dollars en or ou 3,210,400 louis d'or; tandis qu'à Hambourg, suivant l'annonce ci-dessus, cela s'éleverait à 233 1/3 millions de marcs pour les viremens de marchandises; en conséquence, le commerce de marchandises à Brême serait, à l'égard de celui de Hambourg, dans la proportion de 3/8 envers la totalité. Ce serait un événement avantageux pour le commerce de Hambourg, si l'union des douanes, que la Prusse a entrepris d'établir, pouvait s'étendre à tous les états de l'Allemagne.

L'Angleterre a besoin d'une bonne partie des matières premières de l'Allemagne pour l'approvisionnement de ses manufactures. Hambourg, placée sur la route que suivent les expéditions de l'intérieur de l'Allemagne, a exporté, en 1833, pour les ports anglais, une masse de laine d'une valeur qui excède 43 millions de francs. Par la même voie passent aussi les produits de l'industrie anglaise, et les denrées coloniales que l'Angleterre envoie en Allemagne, tels que tissus de coton, de laine, quincaillerie, coton filé, coton en laine, café, sucre, indigo, enfin une immense quantité de marchandises de toute espèce, qui s'élèvent de 150 à 160 millions de francs.

Le double mouvement d'importation et d'exportation qui s'opère annuellement dans le port de Hambourg, peut être évalué de 350 à 375 millions de francs. Les cotons filés anglais entrent seuls dans cette somme pour une valeur de 50 millions de francs.

Hambourg est devenu l'entrepôt de cet immense commerce de tissus, de lin et de chanvre, que faisait autrefois la France avec le plus grand avantage et presque sans concurrence. De la Silésie, où la fabrication des toiles allemandes était d'abord concentrée, cette industrie s'est répandue dans toute l'Allemagne, et c'est principalement par Hambourg que s'expédient les tissus que la Saxe, la Bohême, la Westphalie, le ci-devant duché de Berg, le Hanovre, envoient à l'Angleterre, à l'Espagne, au Portugal, aux Indes et dans les deux Amériques; en sorte qu'on estime que Hambourg reçoit annuellement pour 70 à 75 mil-

lions de francs de toiles, sur lesquelles Hambourg fait de grands bénéfices.

L'Amérique est aussi devenue, pour Hambourg et Brême, une source d'opérations qui sont devenues toujours plus considérables, et dont la durée a été garantie par les traités qu'elles ont conclus en 1825, avec les Etats-Unis, le Mexique et le Brésil.

Il s'expédie, depuis quelque tems, de grandes quantités de salaisons, de beurre et d'autres comestibles pour Liverpool. Une partie s'exporte aussi pour les colonies, où ils sont l'objet d'un commerce spécial et lucratif. On envoie également de Hambourg une grande quantité de comestibles en Espagne et en Portugal. Hambourg sera toujours un marché important pour ce genre de commerce.

Importations. L'importation extraordinaire du café et du sucre, qui de Hambourg se répand dans toute l'Allemagne, doit être attribuée, d'un côté à la baisse progressive des prix, et, de l'autre, à l'usage qui en est devenu plus général, les denrées coloniales étant considérées comme des objets de première nécessité. La Silésie prussienne, qui, en 1770, ne consommait que 710,000 livres pesant de café, en a consommé, en 1829, plus de 2 millions de livres.

Les importations de café, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 juillet 1835, provenant des diverses îles des Antilles et de l'Amérique du sud, ont été de 3,787 futailles et de 195,812 sacs.

Les importations de sucre, en 1832, sont estimées à 54,500,000 kil. environ; elles s'étaient élevées, l'année précédente, à 55,000,000 kil. A la fin de 1831, il restait disponible 10,000,000, et, à la fin de 1832, une quantité de 15,000,000 kil.

Les autres principaux articles d'importation sont des tissus de chanvre et lin pour 71,186,000 f.; de coton, 32,137,000; de laine, 4,118,000; quincaillerie, 44,733,000; laine, 34,192,000; coton filé, 35,256,000: tabac, 30,074,000; grains et farines, 11,849,000; indigo, 23,008,000; coton en laine, 14,994,000; vins, 8,321,000; huile, 3 millions 420,000; riz, 1,460,000; thé, 21,020,000 fr. En 1831, les importations se sont élevées à 443 millions 760,000 fr,, et, en 1832, à 510,621,000 f.

Exportations. Les articles d'exportation sont à peu près les mêmes que ceux d'importation, attendu que Hambourg étant principalement une ville d'entrepôt et de transit, doit réexporter la presque totalité des marchandises que son commerce y a transportées. Tissus de chanvre et de lin pour 45,244,000 fr.; de coton, 22,795,000; de laine, 2,871,000; quincaillerie, 40,575,000; coton filé, 34,373,000; laine, 31,000,000; sucre, 67,129,000; café, 21,578,000; grains et farines, 7,565,000; coton en laine, 10,100,000; tabac, 6,225,000; indigo, 5,586,000; vins, 4,984,000; huile, 2,713,000; fer et acier, 2,042,000; thé, 2,155,000 fr.

En 1834, l'exportation de grains a été de 4,600 lasts de blé, dont 3,500 lasts de froment, 8 *dito* de seigle, 160 *dito* d'orge et 100 lasts d'avoine; ce qui fait 3,000 lasts moins qu'en 1833. En 1831, les exportations se sont élevées à 485,570,000 fr., et, en 1832, à 493,891,000 fr.

Commerce entre la France et Hambourg. Ce commerce, en 1832, s'est surtout composé des articles suivans, savoir:

Importations de France. Tissus de soie, objets de luxe et de mode pour 5,600,000 f.; drogueries, 363,000; amandes, 429,000; jus de réglisse, 162,000; gomme, 50,700; térébenthine, 106,000; porcelaine, 158,200; roucou, 79,000; bouchons, 180,000; vert de gris, 121,000; pruneaux, 18,000; soufre, 23,000; girofle, 322,000; papiers peints ou de tenture, 20,000; vinaigre de vin, 25,000; savon de Marseille, 91,007; cochenille, 92,000; vins et esprits, 452,000; huile, 185,000 fr.

Exportations pour la France. Zinc, pour 1 million 612,000 fr.; peaux, 812,000; plomb, 210,000; résidu de noir animal, 80,000; potasse, 73,000; cuivre, 36,000; plumes, 31,000; arsenic, 13,000; toile à voiles, 83,000; fer, 160,000, et plusieurs autres articles.

Les rapports de Hambourg avec la France n'ont jamais eu, depuis la paix, autant d'importance. Les exportations, qui manquaient presque toujours pour donner de la vie à la navigation, se sont considérablement accrues; ce qui est dû, en grande partie, à l'excellence de sa nouvelle législation sur les entrepôts et le transit.

De plus en plus, le commerce de l'Allemagne avec les Etats-Unis prend la direction de Hambourg pour ses expéditions, et on peut dire que les bateaux à vapeur ont trouvé, en grande partie, leurs retours dans ce transit. Tout d'ailleurs fait présumer que Hambourg deviendra, par la suite, un point essentiel du commerce de la France.

Navigation. Le mouvement de la navigation de Hambourg n'est pas moins considérable que son commerce: en 1832, il est entré dans son port 4,306 navires de différentes nations, jaugeant 373,775 tonneaux; il en est sorti 4,308 navires, jaugeant 388,707 tonneaux, savoir: 1,203 prussiens, 920 anglais, 670 hanovriens, 350 danois, 184 hollandais, 147 des villes anséatiques, 204 français, 116 du Brésil, 110 des Indes occidentales et 40 des autres pays.

En 1833, il y est entré 4,368 navires jaugeant 386,313 tonneaux; il en est sorti 4,095, jaugeant 350,998 tonneaux.

La part du pavillon français dans la navigation directe entre Hambourg et les ports de France, a été, en 1831: entrée, 33 navires jaugeant 3,364 tonneaux; sortie, 44 jaugeant 5,593 tonneaux.

Le nombre des bâtimens arrivés dans le courant de l'année 1836, y compris 25 pyroscaphes de différentes nations qui ont fait en tout 309 traversées, s'élève à 2,167. Les bateaux à vapeur ordinaires de Londres ont fait 104 traversées, les bateaux à vapeur extraordinaires 23; les 7 pyroscaphes de Hull 119, les 2 du Havre 38, et celui de Hollande 25.

Le nombre des départs se monte à 2,112.

Banque. Hambourg possède une banque de dépôt et de virement créée en 1619 et reconstituée en 1770, où il fut arrêté qu'elle ne recevrait en dépôt des monnaies réelles, soit de l'état ou de l'étranger, que comme billon d'une certaine finesse, ainsi que de l'argent en barres ou des rixthalers en espèces, dont la valeur était fixée à 3 marcs banco chaque avec le petit agio de 1 pour 1000, et de ne rembourser qu'en la même monnaie, après avoir fait une petite déduction, quand le dépôt était réclamé. Mais il l'était rarement, attendu que les lettres de change et les transactions commerciales étaient toutes acquittées en assignations sur la banque, assignations qui étaient transmissibles d'après les principes ordinaires qui régissent les banques de dépôt.

Sa monnaie et son papier sont les moins variables qu'il y ait en Europe. L'argent qu'une personne a déposé à la banque ne peut être saisi sous aucun prétexte, si ce n'est dans le cas d'une ban-

queroute; alors le banco doit être délivré aux créanciers. Personne ne peut ouvrir un compte avec la banque, à moins qu'il ne soit sujet ou natif de Hambourg, ou négociant établi dans cette ville, et aucun ne peut, sous les peines les plus sévères, ouvrir un compte en son nom pour un étranger ou une autre personne qui n'a pas la capacité légale.

La banque fait des avances sur dépôt, en or, en argent et en barres ou en monnaie, sur la bijouterie, etc., jusqu'au montant des trois quarts de la valeur des objets. L'intérêt nominal est de un pfening par mois par marc. Mais il varie et descend quelquefois à 2 p. 0/0 par an. Elle n'avance aucune somme au dessous de 10 marcs, et ne prête pas pour un terme au dessous de 6 mois. Cette branche de l'institution s'appelle *banque de prêt.*

Tarif des douanes. Toutes les marchandises qui sont importées ou exportées par mer, excepté celles dont nous ferons mention ci-après, doivent acquitter, avant leur débarquement, un droit de 1 p. 1/2 *ad valorem*, en argent de banque. La farine seule paie un droit d'accise additionnel de 1 marc 8 schellings courant par 100 livres importées.

Les marchandises destinées pour la réexportation, en fournissant un cautionnement, ne paient aucun droit. Les livres, la toile, le fil, l'étain, le cuivre, l'or et l'argent monnayé ne paient aucun droit à leur importation.

Tous les produits des manufactures hambourgeoises ne paient aucun droit à leur exportation. Les droits de timbre des lettres de change et de polices sont très-modérés; la censerie, ou ce qu'on appelle courtage, n'est payée que par le vendeur; ce droit est en général des 5/6e p. 0/0, argent courant du montant de la vente, argent courant des marchandises.

Changes. Hambourg a un change ouvert avec la plupart des places de commerce de l'Europe: avec Amsterdam, Hambourg reçoit 106 rixt. courant de Hollande pour 100 rixth.; avec Copenhague, elle reçoit 149 rixth. danois pour 100 rixth. banco; avec la France, elle donne 25 7/8e shell. banco pour 1 écu de 3 fr.; avec Londres, elle donne 35 shell. 9 pence flam. banco pour 1 liv. sterl., etc.

Usance. L'usance pour les lettres de change tirées des diverses parties de l'Allemagne est de 14 jours de vue; quand elles sont fournies à usance, le jour de l'acceptation compte pour le 1er. Mais quand elles sont tirées à un certain nombre de jours de vue, l'usance ne court que de celui qui suit l'acceptation.

L'usance pour les lettres de change tirées d'Angleterre, de France et de Hollande, est d'un mois après la date; pour celles d'Espagne, de Portugal, de Trieste et d'Italie, de 2 mois à partir de cette même date.

Jours de grâce. On accorde 12 jours de grâce pour le paiement ou le protêt. Celui où la lettre de change échoit, compte pour le premier; le dimanche et les jours de fêtes sont compris dans les 12 jours. Mais le porteur peut, à son choix, faire protester pendant les jours de grâce qui sont rarement invoqués.

Monnaie de compte. Les comptes se tiennent en marcs qui se divisent chacun en 16 shillings lubs et le shilling en 12 pfenings.

Les comptes se tiennent aussi, surtout dans les changes, en livres, shillings et pence de Flandre. La livre se compose de 20 shillings, et le shilling de 12 pence ou grotes flamands.

Le marc lubs égale 2 2/3 shillings flamands ou 32 grotes. La rixthaler d'espèce vaut 3 marcs 48 shillings; mais la rixthaler de change ne vaut que 2 marcs. La livre de Flandre vaut 2 1/2 rixthalers 7 1/2 marcs, ou 20 shillings de Flandre, et 120 schillings lubs. La rixth. espèce vaut 3 marcs, et la rixth. de change ne vaut que 2 marcs.

Monnaie banco. Les marcs stipulés *banco*, qui est la monnaie générale du change et du commerce en gros, se composent des sommes d'argent déposées à la banque et portées sur les livres, sommes qui ne se retirent pas ordinairement, mais qui se transfèrent d'une personne à l'autre par vente ou par paiement. Ainsi, les comptes des négocians se tiennent en marcs banco qui ont la même subdivision que la monnaie courante, avec cette différence que la valeur banco est environ 20 p. 0/0 plus grande, ce qui forme l'agio, dont le cours varie souvent, et au moyen duquel on peut se procurer des valeurs *banco.*

Poids. 1 shippound fait 2 1/2 centner (quintaux), 20 lispounds, 280 pounds, 4,480 onces, 8,960 loths. 1 stein (pierre) de lin est de 20 liv., un stein de laine ou de plumes est de 10 livres. La livre commerciale se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quintins. 100 liv. font 106, 8 avoir du poids, ou 48, 44 kilog.

Les mesures du froment, du seigle et des poids sont le last, qui a 3 wispels, 10 scheffels, 20 fasses, tandis qu'un last d'avoine et d'orge a 2 wispels, 20 scheffels et 30 fasses.

Les mesures des liquides ou du vin est le fuder, qui contient 6 ahms, 24 ancres, 30 eimers, 120 viertels, 240 stubchs, 480 kannen, 960 quarters, 1,920 oessels. Le fuder contient 229 1/2 gallons anglais.

Un fass ou barrique de vin contient 4 oxhofhou (tonneaux) ou 9 tierces. Il faut observer que le tonneau ou oxhoft est d'une dimension différente: un tonneau de vin de France contient 62 à 64 stubchen.

Un tonneau d'eau-de-vie a 30 viertels ou 60 stubchen.

Une pipe de vin d'Espagne a 96 à 100 stubchen.

Une tonne de bierre a 48 stubchen, et une pipe d'huile pèse 820 livres net.

L'huile de baleine se vend par baril de 6 stekan, contenant 32 gallons anglais.

Usage ou conditions des ventes. Le cuivre, à l'importation, se vend à la livre, à tant de schellings de banque, avec un escompte de 1 p. 0/0 et un bon poids de 1/2 p. 0/0.

La tare est, sur les barils, poids réel, sur les sacs de 130 liv. pesant et au dessous, 2 liv.; au dessus de 130 et non au dessus de 180, 3 livres; au dessus de 180 et n'excédant pas 200, 4 liv. Sur les ballots de café moka d'environ 300 liv., 14 livres, et s'ils sont du poids de 600 liv., tare, 30 liv.; sur les ballots du café Bourbon, 2 liv., et sur les doubles ballots, 4 livres.

Le cacao se vend, à la livre, en schellings courans; l'agio incertain escompte 1 p. 0/0, bon poids et tare comme le café.

L'indigo se vend à la livre en schillings flamands, avec un rabais de 8 2/3 p. 0/0, escompte 1 p. 0/0, bon poids 1/2 p. 0/0; tare, si c'est en surons d'environ 120 liv., 22 livres; en demi-suron, moins de 120 liv., 20 liv., en caisse, tare réelle.

Le coton se vend à la livre en gros flamands, avec un rabais de 8 2/3 p. 0/0, escompte 1 p. 0/0,

bon poids 1 p. 0/0; tare des balles, des Indes occidentales et de l'Amérique du nord, 4 p. 0/0. En ballots carrés, 6 p. 0/0; en ballots de Surate et de Bombay, 8 p. 0/0; en balles de l'Ile-Bourbon ou en surons de Manille, 6 p. 0/0; en petits surons de Caraccas et de la Guiane, 10 p. 0/0.

Le sucre brut et terré se vend par livre en gros flamands, avec un rabais de 8 2/3 p. 0/0, escompte 1 p. 0/0, et quelquefois 1 1/2 p. 0/0; du Brésil ou de la Havane en caisse, bon poids 3/4 p. 0/0; tare réelle, surtare, 10 liv. pour le Brésil et 5 liv. pour le sucre de la Havane en caisse. La moscovade en barriques bon poids, 1 p. 0/0. Si les barriques pèsent environ 1,000 liv., tare 18 p. 0/0, si c'est moins, tare 20 p. 0/0. Sucre terré, bon poids, 1 p. 0/0, tare 16 p. 0/0; sucre des Indes-Orientales en sacs, bon poids, 3/4 p. 0/0, tare pour le blanc, 4 à 5 p. 0/0; pour le brun, 6 à 7 p. 0/0.

Le thé se vend en schellings courans, agio incertain, escompte 1 p. 0/0, bon poids, 1/2 p. 0/0; la tare des boheas en caisse de 400 livres, 70 livres, de 150 à 180 livres, 40 p. 0/0. Tous les thés noirs, la tare est de 28 liv., thé vert, 24 liv.

Le tabac en feuilles se vend à la livre en schellings courans, agio incertain, escompte 1 1/2 p. 0/0, bon poids, 1 p. 0/0, tare des futailles, 80 liv.

On vend le fer par schippound de 280 livres, en marcs courans, agio incertain, escompte 1 p. 0/0.

Le cuivre se vend, pour l'exportation, par schippound de 280 liv. en rixdallers *banco*, escompte, 1 p. 0/0.

Les toiles estopilles se vendent par pièce en marcs *banco*, avec un rabais de 8 2/3 p. 0/0; les toiles à voile, dites ravensduck, par pièces en marcs courans, agio incertain; les toiles de Osnabourgs et de Tecklenbourg, par 100 doubles aunes ou rixdallers *banco*. Toutes les autres toiles se vendent par pièce en rixthalers ou marcs *banco*, escompte 1 p. 0/0.

HAMELN, ville du royaume de Hanovre, principauté de Kalenberg, située sur la rive gauche du Weser, un peu au dessous du confluent de la petite rivière Hamel. Lat. N. 52° 5' 29"; long. E. 6° 59'; à 9 l. de Hanovre et égale distance de Hildesheim.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs fabriques de maroquins, de tabac, de pipes à fumer, de bonneterie en laine et coton. Sa position en fait un entrepôt très-considérable des productions du pays, et comme elle est maîtresse de la navigation du Weser, la navigation y est très-active, surtout depuis qu'on y a construit une grande écluse pour la faciliter, ce qui a beaucoup augmenté ses relations et son commerce tant avec l'intérieur qu'avec Brême. A Hersen, près de cette ville, il y a une manufacture de poudre à canon.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* HANOVRE.

HAMILTON, ville d'Ecosse, comté de Lanark. Population, 7,600 habitans, qui entretiennent de grandes fabriques de colonnades et de mousseline.

HAMILTON, comté de l'état de New-York, aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, où se trouve la source du fleuve d'Hudson.

HAMILTON, port de l'île Bermude, une des Antilles faisant partie des Indes occidentales.

HAMM, ville de Prusse, chef-lieu du cercle de son nom, cercle de régence d'Arnsberg, province de Westphalie, située sur la Lippe. Population, 5,200 habitans. Elle est renommée par ses excellens jambons, qu'on appelle *hammen* en allemand. Il y a des blanchisseries considérables, et il s'y fait un grand commerce de toiles.

HAMMAMET, ville et port de la régence de Tunis, sur la côte septentrionale d'Afrique et la côte orientale du golfe de son nom, à 15 lieues de Tunis et à 12 de Susa. Lat. N. 36° 13'; long. E. 8° 5'. Le golfe de Hammamet s'étend du cap Tusihan au N. jusqu'à Monastir, et aux îles Coniglières au S. Il a 14 lieues d'ouverture, 10 l. de l'E. à l'O., et il offre un bon ancrage. Population, 8,000 habitans.

On y fait un commerce considérable avec Tunis, surtout en grains, huile et laine.

HANAU, ville d'Allemagne, dans la Hesse électorale, chef-lieu de la province de son nom, à 3 l. de Francfort et à 30 de Cassel. Lat. N. 50° 51'; long. E. 6° 31'. Elle est située au confluent du Mein et de la Kinsig. Populat., 73,800 habitans.

Productions. Le territoire produit toutes sortes de grains, surtout beaucoup de maïs, une grande quantité de légumes, du vin, des fruits en abondance, du tabac, réputé un des meilleurs de l'Allemagne, du lin et du chanvre. De belles forêts couvrent les parties montagneuses; il y a d'excellens pâturages et des prairies artificielles qui nourrissent un grand nombre de bestiaux; les moutons, croisés avec des mérinos, y donnent une belle laine.

Minéralogie. On exploite des mines de fer et de cobalt dans les environs de Bieber, ainsi que des salines considérables près de Nauheim, qui donnent un revenu net de 3,000 florins, et les mines de fer 2,000 rixthalers. Celles de Schwarzenfeld, qui font usage du cobalt dans la fabrication du bleu, rapportent, année moyenne, environ 36 à 37,000 florins.

Industrie et commerce. Hanau est une ville très-industrieuse, où l'on compte un grand nombre de manufactures, entre autres une d'étoffes de soie, de velours et de rubans, qui occupe un grand nombre d'ouvriers des deux sexes; une grande manufacture de tabac, et plusieurs autres de tapis, d'indiennes, de bonneterie en coton et en laine; des tanneries considérables, des papeteries, 2 imprimeries, 2 moulins à foulon. La bijouterie et l'orfévrerie, ainsi que la fabrication des voitures de luxe, y déploient une grande activité.

Foires. Il s'y tient 2 foires par an.

Pour les monnaies, les poids et mesures, *voy.* HESSE ÉLECTORALE.

HANG-TCHEOU, ville et départ. de la Chine, province de Tche-Kiang, dont cette ville est le chef-lieu. Elle est située sur la rive gauche du Tsien-tong-Kiang, qui se jette dans la mer, à environ 20 l. plus loin. Lat. N. 30° 20' 20"; long. E. 117° 46' 34", à 250 l. de Péking et à 48 de Nanking. Population, environ 1 million d'habitans.

C'est une des villes les plus industrieuses et les plus commerçantes de la Chine. Les principales rues sont ornées de très-belles boutiques, remplies de toutes sortes de marchandises, parmi lesquelles on remarque surtout celles des parfumeurs et des pharmaciens, qui sont les plus élégantes.

Industrie et commerce. La fabrication des étoffes de soie occupe une quantité considérable d'ouvriers, et, au moyen de la rivière, il s'y fait un très-grand commerce avec les provinces méridionales de l'empire, en marchandises de toutes espèces.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Chine.

HANOVRE (Hanover), royaume d'Allemagne, faisant partie de la confédération germanique, située entre les 51° 18' et 53° 54' de latitude nord, ayant pour limites la mer du nord, l'Oldenbourg, le Holstein, le Lauenbourg, le Mecklenbourg, la Prusse, le Brunswick et l'Elbe, avec une population de 1,660,500 habitans.

Rivières et canaux. Les trois principales rivières et leurs affluens qui arrosent le territoire du Hanovre sont : 1° l'Elbe, qui, dans un espace de 25 lieues, forme par sa rive gauche la frontière depuis Schnackenbourg jusqu'au point où elle s'éloigne du territoire hanovrien ; 2° le Weser, qui se jette dans la mer à une distance de 30 lieues de la ville de Brême ; 3° l'Ems, qui a son embouchure près de la ville d'Emden, dans le golfe de la mer du Nord ; on peut y ajouter l'Aller. Ces rivières, avec leurs affluens et plusieurs canaux qui traversent la Frise orientale, facilitent les transports et les communications, et donnent un plus grand développement au commerce.

Productions. Le lin et le chanvre, que l'on cultive en assez grande quantité, sont d'une qualité supérieure. Le tabac est également une des principales productions du pays, ainsi que le blé et le houblon. Les nombreuses forêts fournissent une grande quantité de bois de construction de toute espèce, dont une partie est exportée à l'étranger.

Minéraux. On exploite dans Harz plusieurs riches mines d'argent, de plomb, de fer et d'autres métaux ; quoique l'exploitation ne donne maintenant qu'un faible produit, néanmoins les mines, parmi lesquelles on peut encore compter celles de charbon de terre et de sel gemme, occupent encore de 15 à 20,000 ouvriers mineurs.

D'après les rapports officiels du Klausthal, les produits des mines du Haut-Harz se sont élevés, pendant l'année 1833, à 52,911 marcs d'argent, 87,000 quintaux de plomb, 452 dito, de cuivre, représentant une valeur de plus d'un million de rixthalers (environ 4 millions de francs).

Il faut ajouter les produits de forges royales dont on peut évaluer les produits à environ 3,000 quintaux. Quoique le bas prix du plomb ait réduit le profit de l'exploitation, ainsi que du commerce des mines de la chaîne des montagnes du Harz, cependant les chiffres qui en indiquent les produits, démontrent de quelle importance l'exploitation de ces mines a toujours été pour le Hanovre.

Industrie. Les principales fabriques sont des tissus de laine, de coton, de lin, ainsi que les manufactures de tabac et de coton ; elles se trouvent principalement à Gœttingue, Minden, Osterrode, Eimbeck, Nordheim, etc. La fabrication des toiles est une industrie généralement répandue dans les campagnes et la plupart des villes. C'est à Haarbourg et à Scharmberg que se font les toiles destinées à la marine, les cordages sont fournis par les corderies de Markhausen ; on fabrique des dentelles à Liebenau, Stade et Andreasberg, des chapeaux à Minden et ailleurs ; des rubans de soie à Celle et à Haarbourg ; des étoffes de soie à Hanovre, Pattensen et Hedminden, ainsi que des gants. La fabrique d'armes de Hertzberg est en grande réputation. On s'occupe à Andreasberg de la fabrication de la calamine d'une belle couleur bleue.

Les tanneries, corroieries et brasseries occupent une place importante parmi les établissemens industriels du pays. Il en est de même des forges et des fonderies, des ouvrages en fer et en acier, ainsi qu'en cuivre, dont les ateliers se trouvent dans le Klausthal, au pied du Harz. On doit encore citer les chantiers de Papenbourg, où l'on construit annuellement de 50 à 60 navires.

Fabrication des toiles. La fabrication des toiles est l'industrie dominante, comme on peut s'en convaincre par la quantité qui est tous les ans exposée en vente dans les halles des principales villes du Hanovre, et qui, pour 1833, ont donné le résultat suivant. Il a été mesuré et marqué, 1° dans les halles de Gœttingue, Grubenhague, Hildesheim et Erchsfelde 4,284,072 aunes de toiles de toute espèce pour une valeur de 236,430 rixth. 2 gr. 11 pf. ; 2° dans les halles de Hoya et Diepholz, 993,291 aunes pour la valeur de 80,564 rixth. 13 gr. 7 pf. ; dans les halles de Lunebourg, 2,364,567 aunes pour la valeur de 180,320 rixth. 23 gr. 11 pf., faisant un total de 7,641,930 aunes de toile de toute espèce, représentant une valeur de 497,315 rixth, 15 gr. 11 pf. (environ 2 millions de fr.) ; 4° il faut encore y ajouter ce qui a été exposé en vente, dans les halles d'Osnabruck, en toiles et tissus de laine (ces derniers en petite quantité), 2,608,144 aunes pour une valeur de 496,880 rixth.

La valeur totale de toutes les toiles et de tous les tissus de laine exposés en vente pour l'exportation dans toutes les halles du royaume s'est élevée, en 1833, à 994,195 rixthalers 16 gr. 11 pf. (environ 4 millions de francs).

Cet heureux résultat était dû aux bonnes récoltes de lin, ainsi qu'aux commissions qui avaient été transmises de la Hollande pour les exportations aux Indes occidentales et à l'Amérique, ainsi que pour satisfaire aux demandes de l'Espagne. L'augmentation des travaux de l'agriculture pour se procurer la matière brute, de même que les perfectionnemens dans l'art du blanchîment y ont également beaucoup contribué.

Commerce, exportations. Les produits des différentes branches d'industrie dont nous venons de faire mention, forment, avec plusieurs productions du sol, telles que le blé, le bois de construction, lin, chanvre, houblon, tabac, cuirs, huile de colza, une grande quantité de bestiaux et de chevaux, les principaux objets du commerce, y compris plusieurs minéraux, tels que le fer, le cuivre, et quelques autres métaux.

Importations. Les importations consistent surtout en denrées coloniales, tels que sucre, café, cacao, bois de teinture, indigo, cochenille, riz, et des fruits secs des pays du midi, de l'huile d'olive, des vins, eaux-de-vie, liqueurs ; de l'Angleterre, des produits de ses manufactures, mais en petite quantité, seulement pour suppléer à ceux que le Hanovre ne possède pas, ou qui ne sont pas portés à un si haut degré de perfection, et ne peuvent se donner à aussi bon marché.

Les principales villes de commerce sont Emden, un des grands entrepôts du commerce du Hanovre, Papenbourg, Lunebourg, d'où partent un grand nombre de voitures chargées pour Hambourg, et par où passent annuellement plus de 70,000 chevaux : enfin les havres de Stade, Neuhaus, Altenbrach, Ottendorf et Münden, qui, étant situés au confluent de la Werra et de la Fulde, font aussi un commerce assez considérable avec l'intérieur de l'Allemagne.

Le mouvement du commerce est favorisé par un

certain nombre de bonnes routes, par la navigation de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, et par les communications du pays avec Brême, Hambourg et la Hollande, qui lui ouvrent des débouchés avantageux pour ses produits, et d'où le Hanovre peut recevoir toutes les marchandises dont il a besoin.

Quant à la navigation, elle est assez active sur les fleuves qui sont en majeure partie navigables pour les vaisseaux de mer; il en arrive, année moyenne, de 1,000 à 1,200, soit à Emden, soit dans les autres ports de la Frise orientale.

Bien que les douanes prussiennes gênent le commerce du Hanovre, il n'est pas probable que le gouvernement se décide à accéder à la réunion des douanes que la Prusse a formée avec le plus grand nombre des états de l'Allemagne, parce que les intérêts mercantiles sont trop intimement liés à ceux de l'Angleterre.

HANOVRE, capitale du royaume du même nom, située sur la Leine, au confluent de l'Ihne. Lat. N. 52° 22' 25"; long. E. 7° 24'. A 8 lieues de Brunswick, 23 de Brême, 30 de Hambourg, 65 de Berlin, 150 de Vienne et 170 de Paris. C'est une des villes les plus industrieuses et des plus commerçantes du Hanovre, où sont établies des fabriques de draps, de linge de table damassé, de toiles peintes et imprimées, de tapisserie, de toile cirée, de bonneterie, de ganterie, de tannerie, de flanelle, de serge, de ratine, de camelot, de baracans, d'étamine, de rubans. Les manufactures de tabac, de toile, les raffineries de sucre y prospèrent, ainsi que celles des tissus de coton, qu'on y a introduites de l'Angleterre. Le gouvernement y a établi une belle fonderie de canons.

On voit par ce détail que la ville de Hanovre doit faire un commerce assez considérable de tous les produits, tant de ses manufactures que de ceux du pays, qui consistent en grains, chevaux, tissus de laine, de lin et de coton, ainsi qu'une partie des produits du Harz. Ce commerce reçoit encore une plus grande activité par le voisinage de Brême et de Brunswick qui lui ouvrent un grand débouché. Les transports des marchandises jusqu'à Brême se font par la Leine, qu'on a rendue navigable au moyen de plusieurs écluses; cette rivière entre dans celle de l'Aller qui, à un mille de Verden, se jette dans le Weser; c'est par cette voie que le Hanovre reçoit les vins de France, du Portugal et autres productions de ces pays, ainsi que les denrées coloniales; tandis que les foires de Brunswick, où se rendent les commerçans de la Prusse et de la Saxe, lui offrent un débit considérable pour ses produits.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en thalers ou rixthalers de 36 mariengroschen, qui se divisent en 8 pfenings chaque. La rixthaler vaut aussi 1 1/2 rixflorin, 1 4/5 marienflorin, 24 goudgroschen, 36 mariengroschen, 48 groschen, 72 mathiers, 96 dreyers, 288 pfenings ou 576 hellers.

Poids. L'or, l'argent, la soie et le poil de chameau se pèsent au marc de Cologne. *Voy.* Cologne.

La livre commerciale se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quentins ou 512 ortgen. Cette livre pèse 7,511 grains anglais; ainsi 100 livres de Hanovre = 107, 3 liv. avoir du poids ou 48,66 kilogrammes.

Le lispond vaut 14 liv., le centner ou quintal 112, le shipfund 280, 12 shipfund font 1 last. Le stone ou stein de chanvre est de 20 livres, et celui de laine seulement de 10.

Mesures. Toute espèce de blé se mesure au himten de Brunswick. Le last est fixé à 2 wispels, 16 malters ou 96 himten, qui se divisent en 3 metzen, et aussi en 4 suivant les lieux.

Le fuder de vin se divise en 4 oxhofts ou tonneaux, 6 ahms ou 15 eimers. L'ahm contient 4 ankres, 40 subgens, 8 kannen, 160 quarters ou 320 nossels. L'ahm contient 41,095 gallons anglais 155,54 litres.

Le baril de miel contient 25 1/2 subgens, et pèse 300 livres.

Un clafter vaut 3 aunes, et l'aune 2 pieds de Hanovre.

Usances. L'usance est connue à Brunswick de 14 jours après l'acceptation. On alloue au porteur d'un effet 3 jours pour le présenter au paiement; mais on n'en accorde pas à l'accepteur.

HANSÉATIQUES. *V.* Anséatiques (villes).

HAN-TCHING ou King-Ki-Tao, ville capitale du royaume de Corée, au centre duquel elle est située, entre deux fleuves qui vont se jeter dans la mer Jaune, à 160 l. S. S.-E. de Péking. Lat. N. 37° 40'; long. E. 124° 50'. C'est aussi le chef-lieu de la province de King-Ki.

HANTSCHEU-SU, ville de l'emp. de la Chine, capitale de la province Tsche-Kiang. Elle est située près de l'embouchure du fleuve Tsien-tang, sur le Sihu, et à l'extrémité d'un grand canal qui aboutit à Péking. C'est l'une des villes les plus florissantes et industrieuses de la Chine, ayant une population de 700,000 habitans. Elle est entrecoupée de canaux, et les Chinois l'appellent le Paradis terrestre. Il y a des fabriques de soieries des plus considérables qui occupent jusqu'à 60,000 ouvriers des deux sexes, et il s'y fait un commerce de la plus haute importance.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Chine.

HAON-LE-CHATEL (Saint-). *Voy.* Saint-Haon-le-Chatel.

HARAS (des). On doit à Colbert l'institution et la propagation des haras en France. Ce qu'il y a de singulier, et ce qu'on pourrait renouveler aujourd'hui, c'est qu'il fit venir d'Afrique, ainsi que d'autres parties de l'Europe, le plus grand nombre et les plus beaux étalons qu'il put se procurer. Mais, comme il avait négligé de faire venir en même tems de belles jumens de choix de l'étranger, et que les étalons ne furent point remplacés, les succès qu'on avait obtenus ne s'étendirent pas au delà de la durée de son ministère; en sorte que l'amélioration de la race des chevaux fut bientôt remplacée par la médiocrité. Cependant, les haras attirèrent encore l'attention du gouvernement sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, où l'on fit plusieurs tentatives et où l'on donna des encouragemens aux éleveurs pour propager en France les belles races. Mais cette partie de l'administration était déjà fort négligée, lorsqu'en 1790, l'assemblée constituante manifesta l'opinion qu'on pouvait s'en rapporter à l'intérêt particulier pour avoir de bons chevaux, et que les étalons étant une propriété inutile et dispendieuse pour le gouvernement, elle en ordonnait la vente : les uns, achetés par les Anglais, ont été perdus pour la France, et les autres, ayant été coupés, le furent pour la reproduction.

Cependant, les haras, depuis long-tems, ne suf-

fisaient pas aux besoins et à la remonte des armées; la France était encore obligée de tirer de l'étranger des chevaux de guerre et de luxe pour plus de 20 millions annuellement; l'Angleterre seule en fournissait la moitié. Aussi, la suppression de ces dépôts fit bientôt sentir le vide de la reproduction annuelle.

La convention nationale sentit ce vide et s'empressa de le combler par la loi du 2 germinal an III, en stimulant l'intérêt particulier, et en ordonnant la vente d'un certain nombre d'étalons et de 600 jumens pleines à des propriétaires fonciers ou à des fermiers, auxquels devait être faite la remise d'un cinquième du prix de l'adjudication, à la charge par eux de les garder pendant cinq années pour la saillie gratuite, et les jumens pendant le même tems pour poulinières, en leur accordant une indemnité annuelle de 1,200 fr. pour la nourriture des étalons, et une gratification de 20 fr. pour chaque jument pleine. La vente s'est effectuée, mais toutes ces mesures ont produit peu d'effet; néanmoins, on était parvenu à former quatre dépôts de haras; c'étaient ceux de Rosières, du Pin, de Tilly, qui fut ensuite supprimé et réuni au précédent, et le quatrième celui de Pompadour, lequel fournissait cette belle race perfectionnée de chevaux limousins, les meilleurs chevaux de selle. Il y avait en outre le dépôt de Versailles placé dans le département des remontes, et entretenu par le ministère de la guerre.

Les guerres continuelles sous l'empire n'ont pas permis à l'administration de s'occuper beaucoup des haras et de l'amélioration de la race des chevaux, d'autant moins que les réquisitions multipliées pour le service des charrois ou des remontes forcées, détournaient l'intérêt particulier de s'appliquer beaucoup à cette branche de l'économie rurale. La restauration, qui ne prévoyait aucun besoin de chevaux, dans l'état pacifique où se trouvait alors l'Europe, négligea pareillement l'amélioration ainsi que la reproduction de la race chevaline. C'est ainsi que la France est toujours restée tributaire de l'étranger, soit pour la remonte de sa cavalerie, soit pour les besoins de sa population.

Les importations de chevaux étrangers, constatées aux bureaux de douanes depuis 1823 jusqu'à 1829 inclusivement, se sont élevées à 142,155 chevaux. En portant le prix moyen de chaque cheval importé à 800 fr., taux qui se trouve encore au dessous de la réalité, on aura, dans l'espace de sept années, une somme totale de 113,724,000 fr., qui est sortie de France pour achats de chevaux.

Le terme moyen de cette exportation de numéraire étant, pour chacune des sept années ci-dessus, de 16,246,285 fr., et l'administration des haras occasionant une dépense annuelle de près de 2 millions, il en résulte que, malgré une existence de vingt années, cette administration a laissé peser sur la France une charge annuelle de 18,200,000 f.

La dotation annuelle de l'administration est, comme on l'a dit, de 2 millions, somme dans laquelle il faut comprendre le prix de saillie, les produits des fumiers et les revenus de quelques domaines. En voici l'emploi :

Achats d'étalons, environ 350,000 fr.; primes, 110,000; courses, 68,900; dépense du personnel, des animaux, des frais d'entretien, 1,450,000. Total, 1,978,900 fr.

Une ordonnance du 19 juin 1832 détermine la circonspection des haras et dépôts suivant le tableau que voici :

Arrondissemens d'inspection.

Le Pin, comprenant les départemens : Orne, Eure-et-Loir, Seine, Seine-et-Oise, Eure, Calvados.

Abbeville. Départemens : Somme, Pas-de-Calais, Oise, Seine-Inférieure, Nord.

Saint-Lô. Dép. : Manche, Calvados.

Lamballe. Dép. : Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine.

Langounet. Dép. : Morbihan, Finistère.

Angers. Dép. : Maine-et-Loire, Mayenne, Loire-Inférieure, Sarthe.

Rosières. Départ. : Meurthe, Moselle, Meuse, Vosges.

Braisne. Départ. : Aisne, Ardennes, Marne, Seine-et-Marne, Nord.

Strasbourg. Dép. : Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Montiérender. Départ. : Haute-Marne, Yonne, Aube, Côte-d'Or.

Besançon. Dép. : Doubs, Jura, Haute-Saône.

Saint-Maixent. Dép. : Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Charente-Inférieure.

Blois. Départ. : Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Cher.

Pompadour. Départ. : Corrèze, Haute-Vienne, Creuze, Charente.

Cluny. Départ. : Saône-et-Loire, Ain, Rhône, Isère, Nièvre, Allier, Loire.

Pau. Dép. : Basses-Pyrénées, Landes.

Tarbes. Dép. : Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Ariége.

Libourne. Dép. : Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne.

Aurillac. Dép. : Cantal, Lot, Puy-de-Dôme, Haute-Loire.

Rodez. Dép. : Aveyron, Tarn, Lozère, Tarn-et-Garonne.

On évalue à 2,147,000, le nombre des chevaux qui existent en France, et à 233,000 le nombre des naissances annuelles. A supposer en moyenne 30 naissances par étalon distingué ou commun, ce qui est fort au dessus de ce que rendent ceux de l'administration, la France aurait besoin de consacrer à la reproduction 8,000 chevaux de choix, et elle n'en possède que 1,091; par conséquent, plus des sept-huitièmes de ses chevaux proviennent de saillies faites au hasard, et surtout de poulains qui n'ont pas pris tout leur développement. Il n'en faut pas davantage pour expliquer la médiocrité de l'espèce chevaline en France, indépendamment d'autres causes. Il faut espérer que l'administration tâchera d'y remédier autant qu'il est possible, et elle a déjà pris des mesures en conséquence.

Depuis long-tems l'Angleterre a perfectionné la race de ses chevaux par des croisemens avec des étalons arabes et persans de pur sang, ainsi que par les courses, sans que le gouvernement ait eu besoin d'intervenir, comme en France, par l'établissement des haras. Mais le zèle et la prédilection des propriétaires et le prix qu'on attache généralement à la belle race de chevaux et à son amélioration, ont été suffisans pour arriver à ce but; en sorte qu'aujourd'hui la Grande-Bretagne est le pays de l'Europe où il existe la plus belle race chevaline et où elle se trouve aussi en plus grand nombre.

L'Allemagne, dans laquelle nous comprenons le Holstein, n'a pas négligé de perfectionner ses races de chevaux; celle des chevaux du Holstein, une des plus belles qui existent en Europe, a beaucoup d'analogie avec la race normande pour les

belles proportions, et rivalise même avec les chevaux anglais. Les grands marchés des chevaux du Holstein sont les deux foires de Leipzig de Pâques et de la Saint-Michel, où il en arrive annuellement un grand nombre.

HARBOURG (Harburg), ville du royaume de Hanovre, gouvernement et principauté de ce nom, située sur la rive gauche de l'Elbe, vis-à-vis de Hambourg, à 7 l. 1/2 de Lunebourg. Lat. N. 53° 26'; long. E. 7° 38'.

Productions. Grains de toutes espèces, lin, chanvre, bois à brûler et de charpente, laine, beurre, fromage, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de toiles de plusieurs sortes, de bonneterie en laine et en coton, de rubans de soie, d'amidon, de savon et de tabac; plusieurs tanneries et blanchisseries de cire.

Ces produits forment les principaux articles de son commerce, qui est favorisé par la navigation de l'Elbe. Le transit y est très-considérable pour Hambourg, ainsi que pour le pays au delà de ce fleuve.

HARDERWYK, ville du royaume des Pays-Bas, province de Guelder, située sur le Zuiderzée, à 10 l. d'Arnhem. Population, environ 4,000 habitans.

Productions et commerce. Les productions consistent en toutes sortes de grains, de bois et de poissons, dont une grande partie provient de la pêche du hareng, qui est très-active dans les parages voisins. Les harengs saures qu'on y prépare sont très-renommés, et forment, avec les autres productions, les principaux articles du commerce.

HARENG. C'est un petit poisson qui a le dos bleuâtre et le ventre d'un blanc d'argent; on ne peut deviner de quoi il se nourrit; les harengs sont, comme les aloses et les saumons, des poissons de passage, qui partent régulièrement tous les ans au printems, du fond du nord, par bancs ou flots immenses. Ils arrivent par la mer d'Allemagne, suivent les côtes d'Ecosse, font quelque séjour dans la mer d'Angleterre et entrent par le canal dans la Manche, où étant resserrés, on en fait une pêche considérable.

Les Hollandais, les Anglais et les Français font la pêche des harengs; les Hollandais vont au devant de ces poissons jusqu'aux îles Orcades, à la hauteur d'Hitland, tandis que d'autres pêcheurs attendent qu'ils soient parvenus aux côtes d'Angleterre et d'Ecosse. Il y a deux saisons pour la pêche, l'une en août et l'autre fin septembre ou au commencement d'octobre.

Différentes espèces de harengs salés. On donne différens noms aux harengs suivant les lieux où ils sont pêchés, les différentes saisons où on les prend et les préparations qu'on leur donne. Ceux qu'on prend dans les mers du nord, vers les Orcades, se nomment harengs *pecs*, non pas à cause de la partie de l'Océan où on les a pêchés, mais pour la manière dont ils sont préparés. Ce mot vient du hollandais *peckle haring*, qui signifient harengs salés à la saumure; on nomme yarmouth ceux qu'on prend dans ce parage de l'Angleterre, et harengs du canal ceux qu'on pêche dans la Manche.

Il y a des saisons où les harengs sont remplis d'œufs et de laite : on les nomme harengs pleins; ce sont les plus estimés; la plupart de ceux qu'on prend dans la Manche, depuis le commencement de la pêche jusqu'aux derniers jours d'octobre, sont de cette espèce; ils sont réputés les meilleurs, soit pour manger frais, soit pour saler en blanc ou pour fumer.

Dans d'autres saisons, les harengs sont presque tous vides de laites et d'œufs; on les nomme *gais*. On les estime beaucoup moins que les pleins; cependant, ceux qui ont frayé nouvellement et qui ne sont pas remis de la maladie du frai, qu'on nomme *boussards* ou la *bourse*, sont les plus mauvais; ils sont maigres, et le peu de chair qu'ils ont n'a ni bon goût ni délicatesse.

Comme les Hollandais donnent tous les jours à chaque matelot de leur équipage douze harengs qu'ils salent pour leur compte, ils choisissent toujours les plus beaux, et ce sont ces harengs qu'on nomme de choix, de triage ou d'équipage, et que quelques-uns appellent *marchais*.

Les marchands regardent comme des espèces différentes de poissons, les harengs frais, les harengs blancs, les sauris qu'on nomme ordinairement saurs ou saurets, les harengs braillés ou demi-salés, les bouffis ou demi-sauris; les harengs d'une, deux ou trois nuits, enfin les harengs de triage. Tous ces différens noms indiquent le même poisson différemment préparé.

Comme il est très-important de saler les harengs aussitôt qu'ils sont pêchés, on exige des pêcheurs qu'ils livrent dans le jour ceux qui ont été pris la nuit précédente; c'est ce qu'on appelle harengs d'une nuit; ceux de deux nuits sont encore reçus; mais on n'estime pas ceux de trois nuits; ordinairement on saurit ceux-ci, mais de quelque façon qu'on les prépare, ils sont moins bons que les autres.

Les harengs frais sont ceux que les chasses-marée transportent aux endroits où ils en trouvent un prompt débit; mais comme ils ne peuvent se conserver au plus que huit jours, on en sale de différentes façons. Les harengs braillés sont ceux que l'on sale grossièrement, en les remuant ou brouillant dans une braille avec du sel; ils ne sont qu'à demi-salés, et ne se conservent que quelques jours. Ceux qu'on nomme en vrac sont mis dans des tonnes avec du sel, pour qu'ils s'en pénètrent et qu'ils rendent leur eau; ils ne peuvent pas rester long-tems dans cet état; on les en tire pour les paquer avec soin dans des barils. Les harengs blancs sont salés avec soin, et bien arrangés dans des quarts ou barils qui sont bien clos : ils se conservent long-tems.

Toute la différence entre la préparation des harengs blancs et les saurets, ne consiste qu'en ce que les premiers sont mis dans une forte saumure pendant 12 à 15 heures; ensuite on les encaque immédiatement; au lieu que les seconds y restent le double de tems et sont fumés ensuite, ce qui les dessèche et leur fait changer de couleur; mais ils se conservent aussi beaucoup plus long-tems que les autres.

Commerce des harengs salés. Comme le hareng meurt aussitôt qu'il est pêché, le commerce ne peut être qu'un commerce de localité, qui ne s'étend guère au delà de quelques jours nécessaires pour son transport dans quelque lieu voisin lorsqu'il est frais. Il n'en est pas de même du hareng salé et du hareng saur; l'un et l'autre, après avoir reçu les préparations convenables à leur conservation, se caquent ou s'entassent en barils, et se vendent pour être exportés dans les pays les plus éloignés de l'endroit de la pêche, et constituent ainsi un article de commerce important.

Les meilleurs harengs saurs sont ceux d'Angle-

terre, parce qu'ils sont tous de Yarmouth, et pour cette raison de la meilleure qualité; de plus, ils sont de la nuit, attendu qu'on les livre à la côte aussitôt qu'ils ont été pêchés, tandis que ceux que les Français pêchent dans ces parages sont tous salés en vrac dans les bateaux et ensuite préparés en blanc. On ne saurit guère que ceux qui ont été pris à la côte, parmi lesquels les uns sont de la nuit, d'autres de deux et même quelquefois de trois; les uns sont pleins et les autres sont gais. Ces circonstances font des différences considérables dans la qualité des harengs saurs, comme dans celle que l'on prépare en blanc.

Des marques. Le meilleur et le plus estimé de tous les harengs salés de Hollande, est celui appelé hareng de marque, parce qu'il y a des officiers préposés pour tenir la main à l'exécution des règlemens, d'après lesquels ils mettent sur les barils une marque de feu. Il faut que les barils soient bien clos, bien reliés et suffisamment remplis de saumure. Vient ensuite le hareng qu'on nomme marque moyenne, ou moyen hareng, qui n'est pas si gros que le premier, mais qui est meilleur que celui qu'on appelle petite marque, ou petit hareng. La quatrième sorte est celui qui, à cause de sa petitesse, ne peut être mis dans aucune des trois espèces de harengs de marque; c'est ce hareng qu'on nomme communément hareng de droguerie ou de drogue; il diffère ordinairement de 20 à 25 p. 0/0 de moins que celui de marque. Rotterdam, Amsterdam et Enkuysen sont les endroits de Hollande d'où l'on tire les meilleurs sortes de harengs. Ceux de la dernière pêche, qui se fait en automne, sont les plus estimés, étant ordinairement mieux paqués et arrangés dans les barils, et aussi moins sujets à se corrompre que ceux de la pêche du mois d'août; il en est de même des harengs des autres pays.

Le hareng d'Irlande est le meilleur après celui de Hollande, principalement celui qui s'apprête à Dublin et à Germuth; il égale quelquefois le hareng de marque de Hollande; mais il n'est jamais si bien trié. Les Ecossais s'adonnent aussi à la pêche et au commerce de hareng; mais il est bien rarement de bonne qualité, ni bien paqué et arrangé dans les barils, outre qu'il est fort inégal. Salé de mauvais sel, mal égorgé et mal vidé, malgré ces défauts, il ne laisse pas d'être excellent à manger. On pêche aussi des harengs sur les côtes d'Angleterre; il n'est pas le plus estimé, étant très-sec et très-doux de sel; il est néanmoins assez bien paqué et arrangé dans les barils, qui sont toujours plus petits que ceux des autres pays.

Pour ce qui concerne la France, on pêche et apprête des harengs dans plusieurs localités; la pêche s'en fait sur les bancs du nord, et dans la Manche, en automne. Il sort de Calais, de Dieppe, Fécamp et autres ports de la Manche, des barques pontées de 60 à 80 tonneaux, avec 25 à 30 hommes, qui se rendent à la pêche du hareng par le travers de Yarmouth. La pêche du hareng, qui se fait sur les côtes de Bretagne, en automne, comme celle de la Manche, ne produisent que des harengs inférieurs en qualité et en grosseur.

On nomme le hareng en vrac celui qui n'est qu'à moitié salé, dans des barils d'où on le retire au bout de plusieurs jours pour le paquer. La différence qu'il y a entre la consistance des barils de harengs en vrac et des barils de harengs caque, est ordinairement d'un tiers, c'est-à-dire que dix-huit barils de harengs en vrac n'en produisent que douze bien caqués et arrangés.

La vente des harengs salés se fait en barils qui contiennent de 1,000 à 1,100, suivant qu'il est plus ou moins gros, bien ou mal caqué, pressé et arrangé; chaque baril pèse, brut, de 280 à 300 livres, ou 140 à 150 kilogrammes. On déduit 14 kil. de tare; il y a aussi des demies et des quarts de barils; douze barils font un last.

Les villes de France où la pêche de harengs est actuellement la plus importante, sont : Dieppe, Boulogne, Honfleur, Fécamp, Granville et la plupart des ports de la Manche qui, dans la saison favorable à cette pêche, s'y adonnent avec la plus grande activité.

On évalue la pêche qui se fait sur les côtes des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, de la Manche et du Calvados, à 30,000 barils de harengs salés, 6,000 de harengs frais, 12,000 de harengs saurs, ce qui forme un objet d'industrie et de commerce considérable.

HARFLEUR, ville de France, en Normandie, département de la Seine-Inférieure, située sur la Lézarde, à 2 l. du Havre et 1 de Montivilliers. Population, environ 2,000 habitans.

Productions. Graines de toutes espèces.

Industrie et commerce. Il y a une fabrique de faïence, une raffinerie de sucre et quelques autres objets d'utilité.

Au moyen de la marée, de petites embarcations remontent jusqu'à cette ville par la Lézarde, qui n'offre qu'un petit port de rivière: la pêche y est très-active.

Foires. Elles se tiennent les 20 mars, 5 juillet, 8 septembre et 12 novembre; on y fait un grand commerce en bestiaux, grains et autres productions du pays.

HARICOT, fève légumineuse qui croît en plusieurs pays, et dont il se fait une grande consommation. Les meilleurs haricots de France sont ceux de Soissons, et en général du département de l'Aisne. La Picardie et la Normandie en fournissent aussi une grande quantité. Il en arrive aussi beaucoup de l'étranger, qui servent pour l'approvisionnement des hospices et des casernes. Il y a un grand nombre de différentes sortes de haricots, qu'il n'entre pas dans notre cadre de décrire.

HARLEM (Haarlem), ville du royaume des Pays-Bas, chef-lieu du gouvernement sept. de la province de Hollande, située sur la Spaaren, à une lieue 1/2 de la mer du Nord, près du lac de son nom, à 4 l. d'Amsterdam et 6 l. 1/4 de Leyde, communiquant à ces deux villes par de beaux canaux. Lat. N. 52° 22' 56"; long. E. 2° 18' 4". Population, 25,000 habitans.

Au moyen de la Spaaren, elle communique avec le lac d'Haarlem, et par des canaux qui la traversent en tous sens, et qui sont navigables jusqu'à Amsterdam et Leyde.

Industrie et commerce. Elle est renommée pour ses blanchisseries de toiles et de fils; elle possède des manufactures d'étoffes de soie, de laine, de velours, de gaze, de basins, de tapis de moquettes, de dentelles et fils de dentelles, des raffineries de sel et des savonneries.

Elle se glorifie d'avoir été le lieu de l'invention de l'imprimerie, qu'elle attribue à Laurent Coster, auquel elle a érigé une statue, honneur qui lui est disputé par Mayence.

On y fait un grand commerce des produits de ses fabriques, surtout des fleurs et de leurs se-

mences, ainsi que des tulipes, que l'on cultive avec succès dans son territoire.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* AMSTERDAM.

HARLINGEN, ville et port du royaume des Pays-Bas, province de Frise, à 5 l. de Sneck, sur le Zuyderzée. Lat. N. 53° 10' 32"; long. E. 3° 4' 32". Le port, divisé en deux grands bassins, est bon et sûr, mais ne peut recevoir que des navires d'un faible tonnage. Popul., environ 7,000 habit.

Industrie et commerce. Harlingen possède des fabriques de toile à voiles, des papeteries, des salines, des raffineries de sel, des distilleries de genièvre, des corderies, et un chantier de construction pour les petits bâtimens qui naviguent sur le Zuyderzée. Dans les environs, il y a un grand nombre de fours à chaux, de tuileries, de briqueteries.

Il s'y fait un grand commerce des productions du pays, qui consistent en grains, lin, chanvre, fromage, beurre, bois de construction, goudron, toile à voiles, cordages, etc.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* AMSTERDAM.

HARPONNAGE (pêche), manœuvre par laquelle on lance sur les gros poissons, tels que baleine, cachalot, narval, etc., un harpon, ou fer pointu, attaché à une corde, à l'aide duquel on peut s'emparer de l'animal ainsi atteint. C'est surtout pour la pêche de la baleine et du cachalot que ce moyen est employé.

HARTFORD, ville des Etats-Unis de l'Amérique du nord, chef-lieu du comté de son nom et de l'état de Connecticut, située sur la rive occidentale du Connecticut, à 16 l. au dessus de l'embouchure de ce fleuve, et à 50 de Boston. Popul., environ 10,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a un grand nombre de manufactures, dont les produits, avec ceux du sol, consistant en grains, farines, bois de charpente, laine et bestiaux, forment les principaux articles de son commerce, qui ne laisse pas d'être très-actif avec les états du sud de l'Union, ainsi qu'avec les Antilles.

Il y a un service régulier de paquebots établi avec New-York; en outre, la navigation du fleuve favorise beaucoup le commerce avec l'intérieur du pays et les villes situées sur ses deux rives.

HARTFORD (EAST). Cette ville n'est séparée de la ville de Hartford que par le Connecticut. Il y a 7 papeteries, des moulins pour la fabrication de la poudre à canon, des manufactures de laine et de coton, des verreries et des tanneries assez considérables, dont les produits forment les principaux articles de son commerce.

HARWICH, ville et port d'Angleterre, comté d'Essex, à l'extrémité d'une petite péninsule qui s'avance dans la mer du Nord, sur la rive droite de la Stour, vis-à-vis du confluent de cette rivière et de l'Orwell, qui forment la baie d'Harwich. Sur cette baie spacieuse et sûre se trouve le port, parfaitement abrité; il est assez grand et profond pour contenir une flotte de 300 voiles. Cette ville est située à 6 l. de Colchester et 3 d'Ipswich. Lat. N. 51° 57'; long. O. 1° 3'. Populat., 5,000 habit.

Industrie et commerce. Harwich possède un chantier de construction, un arsenal de marine, où l'on fait des radoubs urgens en tems de guerre. On y fabrique des eaux minérales artificielles; mais la principale occupation des habitans consiste dans la pêche des harengs et autres poissons, dans le cabotage, ainsi que dans la construction des navires marchands.

C'est le lieu de départ des paquebots destinés pour la Hollande (Rotterdam) et l'Allemagne.

HASLACH ou HASSLACH, ville du grand-duché de Bade, cercle de la Kinzig, sur la rive gauche de cette rivière, à 5 l. de Gengenbach et 7 d'Offenbourg. Population, 1,800 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville renferme une fabrique de vermicelle, une blanchisserie de cire, deux moulins à huile, un moulin à scie, plusieurs tanneries et corroieries en maroquins rouges et autres couleurs. Il y a deux forges; on y fabrique des pompes à feu et des voitures.

Il s'y tient annuellement 5 foires, où il se fait un grand commerce de bestiaux, de grains et d'autres productions du pays.

HASSANE, HASSANA (ou île du *Pain de sucre*), île du golfe Arabique ou mer Rouge, située près des côtes de l'Hedjas, en Arabie, à 32 l. d'Yanbo. Lat. N. 25° 4'; long. E. 34° 54'. Les habitans, qui sont pour la plupart arabes, ne possèdent d'autre industrie que celle du transport des marchandises entre Yanbo et Cosséir. La navigation entre Suez jusqu'à cette île est considérée comme une des plus dangereuses de ce golfe.

HASTINGS, ville et port d'Angleterre, comté de Sussex, à 2 l. de Winchelsea et à 21 de Chichester, sur le Pas-de-Calais. Lat. N. 50° 52' 10"; long. O. 1° 49' 5". Le port est à peu près comblé, et ne reçoit que des bateaux pêcheurs et des caboteurs qui se livrent à la contrebande, qui est assez active sur cette côte. On y construit aussi un grand nombre de petits bâtimens destinés au cabotage, et des bateaux pêcheurs, qui approvisionnent Londres de poissons et d'huîtres.

Cette ville est célèbre par le débarquement de Guillaume-le-Conquérant, et par la victoire qu'il remporta dans les environs, en 1066, sur Harold, roi d'Angleterre, qui y perdit la couronne et la vie.

HAUPT-KANAL (ou GROSSER-KANAL), grand canal de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam. Il prend les eaux du Havel, près de Nieder-Nauendorf, à 4 l. N.-O. de Berlin, se dirige à l'O. N.-O. en passant au N. de Nauen, et va joindre le Rhin près de Lochow, à 2 l. 1/2 N.-E. de Rathenow : il a un développement de 13 l. environ.

Un autre canal, que l'on nomme Klein-Kaupt-Kanal, ou petit principal canal, se joint à celui-ci vers le N., près de Wagenitz.

HAUTE-LICE ou HAUTE-LISSE (terme de manufacture de tapisserie), espèce de tapisserie de laine ou de soie. Cette tapisserie est ainsi appelée de la disposition des lices, ou plutôt de la chaîne qui sert à la travailler; elle est tendue perpendiculairement de haut en bas, ce qui la distingue de la basse-lice, dont la chaîne est mise sur un métier placé horizontalement. L'invention de la haute et basse-lice semble venir du Levant, et peut-être les Anglais et les Flamands, qui y ont les premiers excellé, en ont-ils apporté l'art au retour des croisades. Les Français ont commencé plus tard à établir des manufactures de tapisseries de haute et basse-lice; ce ne fut que sous le règne de Louis XIV que, par les soins de Colbert, furent établies par lettres-patentes les manufactures de Beauvais et des Gobelins, où furent fabriquées ces belles tapisseries de haute-lice qui ne le cédè-

rent à aucune des plus belles d'Angleterre et de Flandre.

Un homme doué du génie d'invention, M. Gervaise, vient de construire dans la ville de Coutances une machine au moyen de laquelle la hautelice se fabrique aussi facilement que de la toile.

HAUTS-FOURNEAUX. La théorie pour la réduction du minerai dans les hauts-fourneaux par l'emploi de l'air chaud, a eu un plein succès, dans l'application qu'en a faite M. Huart, de Charleroy. Le bulletin de l'Académie des sciences de Bruxelles, du mois d'octobre 1836, contient le rapport lumineux de MM. Martens, Cauchy et de Hemptinne, sur les savantes recherches du même ingénieur, relatives à la supériorité de l'emploi de l'air chaud sur l'air froid ; d'où il résulte que c'est la substitution de la houille au coke qui rend l'emploi de l'air chaud, dans ces fourneaux, si avantageux; et c'est ce qui est constaté aussi par un tableau inséré dans la note de M. Huard, où l'on voit que la combinaison de 2 kil. de houille, activée par un courant d'air chauffé à 322°, a réduit presque autant de minerai que celle de 7 kil. de coke, lors de l'emploi de l'air froid. Et il observe en outre que l'air chaud, appliqué immédiatement, donne, entre autres précieux avantages, celui de se combiner, à l'instant de son introduction, sans refroidir le creuset, comme le fait l'air froid, avant d'avoir acquis la température de la combustion. (*Ann. des Mines*, 3e série, tom. VI, pag. 467, et *Ann. de Chimie*, tom. LIX, pag. 294.)

HAVAII, ou improprement OWHYHEE (*voyez* OWAIHI), île du grand Océan équinoxial ou Océanie, la plus grande et la plus méridionale des îles Sandwich.

HAVANE (la), ville capitale de l'île de Cuba, une des grandes Antilles, située sur la côte N.-O., à l'embouchure de la Legida. Lat. N. 23° 9' 27"; long. O. 84° 43' 8". Le port, quoique l'entrée en soit étroite, est le plus beau des Indes occidentales, et peut-être du monde entier. Il forme une baie spacieuse d'environ une lieue de long du S. S.-O. au N. N.-E., sur une largeur moyenne d'une demi-lieue, où 1,000 vaisseaux peuvent mouiller en toute sûreté. Sa situation à l'entrée du golfe du Mexique est très-importante et favorable à son commerce; aussi la Havane est-elle la première ville commerçante des Indes occidentales. Elle a été long-tems en possession de presque tout le commerce de l'île. Ce n'est que depuis que le gouvernement n'a plus suivi avec autant de rigueur l'ancien système colonial, que d'autres ports ont entré en concurrence avec la Havane, entre autres Matanzas, qui était à peine connu il y a 30 ans. Néanmoins, la Havane est toujours restée au premier rang; depuis que son port, déclaré franc par un ordre royal, a été ouvert aux commerçans et navigateurs étrangers, ses progrès ont été immenses, et tels qu'on devait s'y attendre des avantages dont la nature l'avait favorisée. Population, 125,000 habitans.

L'exportation du sucre, le principal produit de l'île, a toujours été en augmentant à la Havane, quoique différens ports y aient participé depuis la liberté de commerce accordée aux étrangers et à toute l'île. D'après des documens authentiques, il a été exporté en 1832, du port de la Havane, 279,947 caisses de sucre pesant 111,978,800 liv.

Depuis que la Havane jouit de la liberté de commerce, elle est devenue le grand entrepôt, non-seulement du commerce de l'île de Cuba, mais aussi de celui entre l'Europe et l'Amérique centrale, et ses relations s'étendent dans toute l'Amérique du sud et du nord. M. Huber a évalué à 19 millions de dollars, environ 95 millions de francs, les exportations annuelles; ces 19 millions de dollars ou de piastres se trouvent répartis entre les diverses nations qui y ont une part plus ou moins considérable, ainsi qu'il suit:

Les Américains des Etats-Unis, pour 7,500,000 dollars; les Anglais, pour 4,500,000; les Français, pour 3,000,000; les Espagnols, pour 3,000,000; les autres nations, pour 2,000,000. Total, 19 millions de dollars.

Pendant les trois dernières années, il a été expédié de la Havane et de Matanzas (île de Cuba) en Europe, 36,824,000 liv. pesant de café, et aux Etats-Unis, 40,490,000 liv.

Mouvement commercial. Le mouvement commercial de la Havane, pendant l'année 1835, a été de 22,724,246 piastres, produisant une différence, en faveur de l'exportation, de 6,923,665 piastres. Le mouvement commercial, en 1834, avait été de 22,345,026 piastres, produisant la différence, en faveur de l'exportation, de 5,145,590 piastres. Il résulte donc, entre le mouvement mercantile d'une année à l'autre, une différence progressive de 379,220 piastres, ou 1,896,100 fr.

La différence en faveur de l'exportation, comme il est facile de le remarquer, est de 1,778,075 piastres; elle provient d'une diminution dans les droits d'exportation et de la prospérité de l'agriculture de Cuba. Cependant, si l'on en excepte le café, dont l'exportation se trouve diminuée de 30,577 quintaux, et le tabac préparé, de 258,548 livres, tous les autres articles ont subi une augmentation considérable. En effet, celle du sucre a été de 27,517 quintaux; celle du miel, de 3,072 barils; celle du tafia, de 1,104 barriques; celle de la cire, de 258 quintaux; et celle du tabac en feuilles, de 1,205 boucauts.

Droits de douane. La totalité des droits perçus en 1834 a été de 4,782,645 piastres, et en 1835, de 4,908,532, ce qui a donné pour cette année une augmentation de 125,883 piastres, ou 629,415 fr., pour le port de la Havane seulement.

Le commerce comparatif du port de la Havane avec l'Espagne en 1835, et les pays étrangers en 1834, d'après des documens authentiques, a donné les résultats suivans.

Importations. Les objets manufacturés constituent généralement les deux tiers de son commerce d'importation, et les liquides à peu près l'autre tiers. Les importations espagnoles de 1834 surpassent celles de 1835 de 124,024 piastres; celles des villes anséatiques, de 163,604 piastres; celles de France, de 22,733 fr.; celles d'Angleterre, de 165,324; celles des Pays-Bas, de 49,535; celles de Portugal, de 39,544 piastres; enfin, les importations de Suède et du Danemarck ont été nulles cette dernière année, tandis que le commerce américain a augmenté de 1,100,565 piastres, ou 5,502,825 fr., le débouché de ses produits agricoles et industriels.

Quant aux articles d'importation, ils consistaient en 25,941 barils de farine espagnole entrés en 1834, et en 54,882 introduits en 1835, ce qui fait plus du double. Celle des pays étrangers, qui en 1834 a été de 75,092 barils, a été réduite en 1835 à 59,250.

Exportations. Les exportations des Etats-Unis ont surpassé en 1835 de 331,072 piastres, ou de 1,655,361 fr., celles de 1834 ce qui est une nou-

velle preuve des efforts constans du peuple américain à augmenter ses relations commerciales avec le port de la Havane, tandis que le commerce de l'Espagne avec l'île de Cuba se ressent d'une concurrence aussi active; en sorte que depuis plusieurs années, il devient beaucoup moins important, surtout avec la Havane. Il constituait en 1828 un quinzième du commerce général, tandis qu'aujourd'hui il en représente à peine le vingtième.

Commerce. La Havane est une des villes les plus riches et les plus commerçantes, non-seulement des Indes occidentales, mais du monde; elle possède une population immense pour cette région, qu'on évalue à plus de 115,000 habitans, parmi lesquels on compte environ 25,000 esclaves. Les principaux articles de son commerce consistent ainsi qu'il suit:

A l'importation. Tissus et objets manufacturés, 16,848,900 fr.; farines et biscuit, 6,545,500; or et argent monnayés, 2,944,400; viande sèche et salée, 3,192,800; vins et vinaigres, 2,889,500; riz, 2,064,400; fers bruts et ouvrés, 2,001,300; graisse et beurre, 1,821,400; savon, 1,541,100; mâts, planches, merrains, 1,058,000.

A l'exportation. Sucre, 18,353,300 fr.; café, 6,890,900; tabac et cigares, 3,142,000; mélasse, 2,171,100; or et argent monnayés, 1,892,200; indigo, 1,620,100.

Le commerce entre la Havane et la France se compose en majeure partie des articles suivans:

A l'importation. Vin et vinaigre, 640,500 fr.: mercerie, 387,900; modes, 315,100; peaux tannées et corroyées, 138,600; parfumerie, 119,100; savon de Marseille, 136,200; bijouterie, 110,800; toiles, batistes, etc., 90,700; rubannerie, 85,000; coutil blanc, 72,400.

A l'exportation. Argent monnayé, 642,800 fr.; sucre, 274,200; café, 249,100; tabac et cigares, 122,300; indigo, 49,100; bois de teinture, 34,800.

Quoique la quantité des objets importés d'Europe soit immense et s'élève à des sommes considérables, néaumoins les exportations sont encore d'une plus grande valeur. On évalue en général à 10 millions de francs au moins l'excédant de la valeur des exportations sur celle des importations, en sorte que la balance du commerce est en faveur de la Havane, et l'on peut dire de toute l'île de Cuba, dont elle est le principal entrepôt du commerce.

Le commerce de Brême et de Hambourg est maintenant en possession de l'importation de toute la toilerie, et les Anglais, de la glus grande partie des tissus de coton et de laine, ainsi que de la quincaillerie fine et de la taillanderie, et autres ouvrages en acier et en fer, coutellerie et plaqué. Il existe dans l'île voisine de la Jamaïque un entrepôt toujours bien assorti, où vont s'approvisionner les principaux commerçans en détail de Santiago et de la Havane.

Les vins de Bordeaux et du Midi forment un des principaux articles d'importation de France à la Havane ainsi que dans l'île de Cuba; mais les vins de Catalogne commencent à en diminuer la consommation. La différence des droits d'entrée y contribue sans doute beaucoup, malgré les réclamations adressées par le gouvernement de France à ce sujet au cabinet de Madrid. Les articles de mode française sont toujours très-recherchés.

Pour d'autres détails du commerce, *voy.* CUBA.

L'exportation du sucre par la Havane a toujours été en augmentant depuis 1760, où elle n'était que de 13,000 caisses pesant 5,300,000 livres, jusqu'en 1832, où elle s'est élevée à 279,947 caisses pesant 111,978,800 livres. Depuis cette époque, l'exportation du sucre n'est plus effectuée par le seul port de cette capitale; elle s'est opérée par plusieurs autres ports dont nous avons fait mention dans l'article du commerce de Cuba.

L'exportation du café par la Havane a été pareillement considérable, et, comme celle du sucre, en progression chaque année; elle s'élevait en 1827 à 35,837,175 livres pesant.

Il a été exporté, en 1827, 38,000 barriques de mélasse du seul port de la Havane, et faisant partie des 74,000 barriques exportées pendant la même année de Cuba.

Navigation. Le tableau suivant indique le mouvement de la navigation dans le port de la Havane en 1834.

PAVILLONS.	ARRIVAGES. Nav.	Tonnage.	DÉPARTS. Nav.	Tonnage.
Américains. . .	541	82,629	588	86,420
Espagnols	154	22,798	135	17,468
Mexicains	50	9,365	»	»
Villes anséat. . .	38	8,057	73	15,305
Anglais.	35	7,686	35	7,335
Cubaniens	44	5,342	59	6,746
Français	24	4,910	16	2,726
D'autres pays. . .	104	15,988	99	24,874
Totaux. . . .	980	157,146	1,008	160,670

HAVERFORD-WEST, ville d'Anglet., dans la partie sud de la principauté de Galles, comté de Pembroke, sur la rive droite du Dwgleddy, que des navires de 100 tonneaux peuvent remonter jusqu'aux quais de cette ville dans les grandes marées. Population, 4,500 habitans.

Industrie et commerce. Il y a deux papeteries, une manufacture de draps; la pêche du saumon, des truites et des anguilles, dans la rivière de Dwgleddy, donne de bons produits, qui, joints à ceux industriels et agricoles, forment des articles de commerce très-avantageux.

C'est la plus considérable, la plus peuplée et la plus commerçante et industrieuse ville du comté. Il y a 7 foires par an, dont une seulement pour les chevaux.

HAVRE (HAVRE DE GRACE), ville maritime de France, en Normandie, département de la Seine-Inférieure, située sur la Manche, à l'embouchure de la Seine, à l'extrémité droite de ce fleuve, à 12 l. de Caen, 22 de Rouen, 56 de Paris. Lat. N. 49° 29' 9"; long. O. 2° 13' 35".

Rades. Il y a deux rades à l'entrée de la rivière: la grande, à une lieue et demie du port, à l'O. du cap la Hève; la petite, au S. du cap, à une demi-lieue du port. Elles sont séparées par des bancs; la petite rade est en dedans, et la grande en dehors de ces bancs. La petite ne convient qu'aux petits navires et à ceux qui attendent la marée pour entrer dans le port. Il faut, autant qu'on le peut, préférer la grande rade, dont le mouillage est à une lieue O. du cap la Hève, par environ dix brasses de basse-mer.

Port. Le port n'a qu'une seule entrée, et n'est dans le fait qu'un port de marée qui *assèche* deux fois par jour; la mer monte de 20 à 25 pieds à l'ouverture de la Seine, suivant la direction des vents: son établissement est de 9 h. 15 min. les jours de nouvelle et de pleine lune, et le courant est alors de près de 3 lieues à l'heure dans différens endroits. Le port se trouve en dedans des murailles de la ville; il se compose de deux bas-

sins ; celui de la Barre a 46,554 mètres de superficie et 1,069 mètres de développement de murs de quai ; celui du Commerce a 51,662 mètres de superficie et 1,120 mètres de développement. Ces bassins peuvent contenir 450 navires de différentes grandeurs. Il y en a encore un autre plus petit, qui est le vieux bassin. Comme la mer, dans le port, y garde son plein pendant près de trois heures, ce qui n'a lieu dans aucun port de la Manche, les bâtimens y trouvent donc beaucoup de facilité pour l'entrée comme pour la sortie. Il existe sur la jetée N. du Havre, à 25 mètres de son extrémité, un feu de port de 15 mètres d'élévation ; sa portée est de 3 lieues. Sur le cap de la Hève, à 1 l. N. N.-O. de l'entrée du port, sont établis deux phares à feux fixes à 63 mètres de distance l'un de l'autre; élévation, 136 mètres; portée, 7 lieues.

Dock. L'établissement d'un *bassin-dock* était indispensable pour accélérer les déchargemens, et suivant le projet que MM. Ladvocat ont formé, il aura l'immense avantage d'avoir son entrée directe par le nouvel avant-port, et une communication avec les autres bassins, de sorte que les navires entrant par l'écluse du dock, qui leur présentait tant de sécurité, sortiraient par l'écluse du bassin de la Barre; mais ce projet a été modifié par M. Frissard, ingénieur en chef, dans un Mémoire qu'il a publié, sur les projets relatifs à l'extension de la ville et du port du Havre. Nous faisons des vœux pour que ce bassin, dont on évalue la dépense à 7 millions, soit bientôt construit pour augmenter la prospérité d'une place de commerce aussi importante.

Industrie. Le Havre a vu se développer plusieurs branches d'industrie, suivant les besoins de ses habitans, dont le nombre est d'environ 30,000, indépendamment de la population flottante, qu'on évalue à peu près à 4 ou 5,000 individus. La pêche, la navigation et le commerce sont les principales branches de son industrie, qui s'y est aussi développée dans plusieurs fabriques, telles que des toiles de chanvre et à voiles, de tissus de coton blancs et imprimés, de siamoises, de mouchoirs, de fils blancs et de diverses couleurs, de dentelles, de raffineries de sucre, d'amidonneries, de corderies, de taillanderies, de fonderies, de chaînes-câbles, de construction de machines à vapeur, de vitriol, de faïence, de chantiers de construction pour les vaisseaux. On y fait aussi des armemens pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, ainsi que pour la pêche de la baleine.

Commerce. Le commerce du Havre s'accroît chaque jour, les armemens se multiplient pour l'Inde, l'Amérique; il peut être considéré comme le port de Paris, et il entretient des relations suivies avec toutes les parties du monde. On y trouve des consuls de presque tous les états commerçans; des bateaux à vapeur en partent à jours et heures fixes pour Rouen, Honfleur, Southampton, en Angleterre; il y en a aussi qui entretiennent des communications régulières avec Hambourg, Cadix, le Portugal, le Mexique, le Brésil et les États-Unis. Les entrepôts de Paris occasionent aussi un mouvement commercial considérable, et qui augmente chaque année, en sorte que le Havre est devenu une des principales places de commerce de France, comme on peut le voir par les recettes de sa douane.

Le Havre est, après Marseille, la plus importante ville de commerce de la France. Son port reçoit plus du quart des denrées coloniales nécessaires à la consommation du royaume, et les trois quarts des cotons et laines destinés aux filatures et fabriques de tissus. L'extension de ses relations commerciales peut être indiquée par le mouvement de son entrepôt, qui, dans le courant de l'année 1833, a reçu pour la valeur de 130 millions de marchandises. Son commerce, qui était déjà florissant depuis la paix, s'est accru de plus de moitié depuis cette époque, et cet accroissement aurait été sans doute plus considérable sans les limites étroites qui tiennent la ville enfermée dans une enceinte de fortifications, ce qui a engagé plusieurs ingénieurs à présenter au gouvernement le plan d'un dock ou bassin, à l'instar de ceux qui ont été construits dans les ports de l'Angleterre, où les vaisseaux pourraient décharger promptement et avec une plus grande économie leurs cargaisons, et en prendre de nouvelles en retour, ce qui faciliterait beaucoup les importations et les exportations. Liverpool possède jusqu'à 12 docks, le Havre n'en possède point encore. Cependant, les marchandises qu'on y reçoit sont destinées, non pas à sa propre consommation, mais à celle d'une grande portion de la France, dont Paris forme le point central.

Importations. Les importations consistent dans toutes les denrées des colonies, telles que sucre, café, indigo, bois de teinture, cochenille, et parmi lesquelles le coton est en première ligne. En 1834, il en a été importé 201,449 balles, dont la plus grande partie des Etats-Unis, et le reste du Brésil et d'autres pays. Les importations des sucres Martinique et Guadeloupe se sont élevées à 69,430 barriques; celles du café à 15,500,000 livres pesant.

Tableau de l'importation du coton au Havre en 1836, comparativement à l'année 1835 :

Le Havre a reçu en	1836.	1835.
Des Etats-Unis. . . .	226,378 b.	188,055 b.
Du Brésil.	23,139	18,943
D'autres lieux.	10,769	7,511
Totaux.	260,286 b.	214,509 b.

Différence en plus, pour 1836, 45,777 balles.

Les débouchés ont été, en 1835, de 217,700 b., et en 1836, de 233,560 b. ; il y a, par conséquent, un excédant de 15,860 balles en faveur de l'année 1836, dont les débouchés moyens donnent le chiffre de 49,500 b. par mois.

Les importations ayant surpassé de 26,700 b. les débouchés, le stock, qui était l'année dernière de 19,800 balles, s'est élevé, au 1er janvier 1837, à 45,500 b.

Sucres Martinique et Guadeloupe. Comparaison du mouvement des sucres Martinique et Guadeloupe au Havre, pendant les cinq premiers mois des onze dernières années.

Années.	Arrivages.	Débouchés.	Ex. au 31 mai.
1837.	10,120 bar.	10,120 bar.	11,500 bar.
1836.	9,702	17,202	1,500
1835.	20,400	16,400	16,000
1834.	17,400	14,400	6,000
1833.	16,300	13,840	6,500
1832.	9,930	20,950	4,000
1831.	16,200	22,700	5,500
1830.	8,880	13,330	2,500
1829.	19,850	19,860	10,000
1828.	12,830	19,330	5,500
1827.	17,920	17,420	6,000

Savons. Il a été expédié de Marseille, pendant le mois de mai 1837, pour le Havre et Rouen, 9,646 caisses de savon.

On peut y ajouter le riz des deux Carolines, les bois d'ébénisterie, les drogueries, les épiceries, le thé et d'autres productions des colonies, de l'Inde, de la Chine et des deux Amériques. Ces importations, qui s'élèvent à une moyenne annuelle de plus de 500 millions, fournissent à la douane une recette de 22 à 23 millions.

Exportations. Les exportations ne sont pas moins considérables, et se composent en grande partie des produits manufacturés de France que le commerce extérieur exporte dans toutes les parties du monde où ils trouvent un débouché avantageux, tels que des draps, des soieries, des indiennes, de la quincaillerie, des glaces, des meubles, des papiers de tenture, des toiles, de l'orfévrerie, de la bijouterie, de la mercerie, des articles de mode et de nouveautés, des instrumens d'art, des vins et liqueurs, des farines, des salaisons, et des produits des pêches.

C'est ainsi que le commerce de la morue est devenu un objet considérable, surtout pour les colonies. La morue se vend au cent, composé de 66 poignées ou de 132 morues, il y en a de quatre qualités, de *marchande*, de *trie*, de *roguet* et de *valide*. C'est ordinairement pour les marchands de Paris que se font les achats; les envois se font par la Seine jusqu'à Rouen et Paris, et de là en Champagne, en Bourgogne et dans le reste de la France.

Cependant, les exportations les plus importantes, et souvent renouvelées, consistent dans la réexportation des articles d'importation des colonies, de l'Amérique ou des Etats-Unis, tels que coton, café, sucre, indigo, bois de teinture, cochenille, cuirs et autres marchandises, dont le Havre n'est qu'un entrepôt, et qui n'y ont été importées que pour les expédier dans les places de consommation ou de fabriques. Ainsi, il a été exporté, en 1834, 213,449 balles, et en 1836, 233,560 balles de coton; et aussi 10,126 barriques de sucre des colonies pour les cinq premiers mois de 1837; il en est de même de la plus grande partie des savons et drogueries, que le Havre reçoit de Marseille, ainsi que du café, dont l'exportation s'est élevée, en 1834, à 13,980,000 de livres pesant.

Transit. Le commerce de transit est également d'une grande importance, comme on peut le voir par le tableau suivant de l'entrepôt du Havre.

Marchandises en entrepôt au 1er *janvier* 1837.

3,447,046 k.	acajous.	1,723,523 f.
107,435	bois divers d'ébénist.	42,974
2,833,960	bois de teinture. . .	566,792
19,595	cacaos	19,595
3,601,472	cafés.	4,321,766
17,892	cires	71,568
2,691	colles de poisson. . .	80,730
6,351,281	cotons	15,878,202
56,853	crins.	200,589
4,237	cornes	3,389
6,510	cuivre	13,020
9,109	cochenille	182,180
284	écaille	19,880
72,488	étains.	159,473
278,604	fanons	192,572
4,777	gommes du Sénégal.	10,509
11,384	gommes exotiques. .	34,152
45,071	houblons.	67,606
837	ipécacuanha.	6,696
391	ivoire.	2,737
803,059	indigos.	12,848,944
438,684	laines en masse. . .	1,316,052
69,157 k.	laque.	186,723 f.
45,916	nacre bâtarde	22,958
114,310	peaux fraîches. . . .	91,448
342,402	peaux sèches.	513,603
642,395	potasses et perlasses.	578,155
896,388	plomb.	537,832
54,638	poivre	60,101
51,512	piment.	51,512
956,937	riz	382,774
12,183	salsepareille	19,492
11,507	soude.	2,301
20,429	suif.	20,429
7,098,318	sucre brut franç. . .	5,574,544
325,969	sucre brut étrang. .	228,178
243,736	sucre terré étrang. .	243,736
294,017	thés.	1,176,068
29,303,544 k.		47,553,703 f.

Les quantités énoncées représentent par conséquent un capital de 48 millions de francs, à l'entrepôt. Ce capital a reçu une notable augmentation depuis, puisqu'on estime à 22 millions de francs les arrivages en janvier.

Le débarquement des cargaisons s'opère sur les quais, sous des tentes volantes où la douane pèse les marchandises sujettes aux droits d'entrée. Elles sont ensuite, après vérification, transportées, soit dans des magasins particuliers qui servent d'entrepôts fictifs, ou dans l'entrepôt réel de la douane.

Pêche de la morue et de la baleine. Depuis l'ordonnance de 1829, qui a alloué des primes aux équipages français qui se livrent aux grandes pêches, soit de la morue ou de la baleine, cette navigation, qui n'employait avant cette époque qu'un petit nombre de navires, s'est élevée à une grande prospérité, au Havre comme ailleurs; en sorte que ce port emploie maintenant de 40 à 50 bâtimens de 300 à 400 tonneaux chacun, qui entretiennent un équipage d'environ 1,200 marins, et dont le produit est d'environ 40 à 50,000 barils d'huile et une certaine quantité de fanons, dont la valeur, année moyenne, est de 3 à 4 millions de francs.

Assurances maritimes. Le Havre possède dix compagnies maritimes, qui soignent les assurances sur corps et facultés depuis 20,000, 30,000 jusqu'à 80,000 fr. sur chaque vaisseau; d'autres agences particulières font aussi des assurances, mais pour des sommes moins considérables; un agent de la compagnie du Lloyd de Londres y fait sa résidence.

Navigation. Le mouvement de la navigation occasioné par un si grand commerce est aussi très-considérable. Pendant l'année 1830, il est entré au Havre 442 navires français et étrangers arrivant du long cours, 675 des divers ports de l'Europe, 3,209 bâtimens caboteurs, y compris ceux qui occupent la navigation de la Seine, ensemble 4,326 navires, et il en est sorti 4,497. Il résulte que la navigation du Havre, pendant 1830, excède celle des années antérieures, à l'exception de celle de 1829, qui avait dépassé celle de toutes les précédentes années.

Un tableau de la navigation au long cours présente le résultat suivant, pour l'année 1836, des navires entrés dans le port du Havre, savoir : 36 navires de la Martinique, 72 de la Guadeloupe, 32 d'Haïti, 18 de la Havane et de Saint-Yago, 1 de la Trinité, 4 de Saint-Thomas et de Port-Royal, 4 de Cayenne, 4 de l'île Bourbon,

1 du Sénégal, 18 de la Côte-Ferme, 1 de la côte d'Afrique, 3 du Chili et du Pérou, 21 de la Plata, 34 du Brésil, 59 de New-York, 92 de la Nouvelle-Orléans, 43 de Charleston, 20 de la Mabile, 15 de Savannah, 11 de Virginie, 3 des autres ports des États-Unis, 11 de l'Inde, 17 de la pêche de la baleine, 14 de Terre-Neuve ou de la pêche de la morue, ensemble 524 navires, ayant un tonnage total d'environ 160,000 tonneaux.

Navigation à la vapeur. Voici, suivant le calcul d'un journal du Havre, le relevé des bateaux à vapeur qui sont employés à entretenir les lignes de communications avec ce port, en 1836, savoir : 6 remorqueurs, 3 bateaux en fer, 3 steamers entre Rouen et le Havre, 5 entre le Havre et Honfleur, 2 sur Southampton, 2 sur Londres, 1 sur Brighton, 1 sur Caen, 1 sur Dunkerque, 1 sur Rotterdam, 3 sur Hambourg, 1 sur Lisbonne, 1 sur New-York, 2 sur Bahia, 1 pour la Vera-Cruz et pour la Nouvelle-Orléans, ensemble 32 bateaux à vapeur, indépendamment d'une quarantaine de chalands halés à chaque marée par les remorqueurs des compagnies à vapeur auxquelles ils appartiennent.

Règles générales pour la vente et la livraison des marchandises.

Extrait d'un arrêté de l'assemblée générale du commerce du 30 août 1824, exécutoire depuis le 1er septembre suivant.

« Payable à trois mois quinze jours, *sous la déduction de demi pour cent, pour tenir lieu du quatrième,* option d'escompte à demi pour cent par mois, en espèces ou en papier direct sur Paris, que les vendeurs pourront refuser, sans être tenus d'en déduire les motifs.

» La livraison devra avoir lieu dans les quinze jours, à dater du jour de l'achat, et le règlement être fait dans les vingt-quatre heures qui suivront la livraison, laquelle, une fois commencée, devra être continuée sans interruption. »

Pour les marchandises payables à trois mois et quinze jours, la phrase soulignée ne devra pas être insérée dans le marché.

Cotons. Les cotons se vendent sans cordes, avec 2 kilogr. de *don* et 1 kilogr. de *surdon* par balle pour pièces, bords et toute réfaction quelconque, exempt de mouille.

Au moment de la livraison, l'acheteur aura la faculté, en renonçant au *surdon* d'un kilogramme par balle sur la partie entière, d'exiger que les réfactions soient arbitrées pour ce qui s'élèverait à 3 kilogr. par balle et au dessus. La mouille sera réfactionnée dans tous les cas.

Les *dons* et *surdons* seront moitié seulement pour les balles dont le poids n'excédera pas 50 kil. Il n'y a pas de *surdon* pour les longues-soies, l'acheteur ayant le droit de faire arbitrer.

Sucres. Les barriques se livrent sur 16 cercles, avec une barre à chaque bout, et les tierçons et les quarts sur 12 cercles, sans barres.

Chaque fonds de barrique, indépendamment de la barre, ne doit peser que 7 kilogr.; le poids excédant est bonifié à l'acheteur.

Le tierçon est jusqu'à 300 kil. inclusivement.

Le quart, jusqu'à 125 kil.

La tare sur les barriques vides de vin, non blanchies, est à 19 p. 0/0; pour les barriques blanchies, la tare est comme celle des fûts analogues. Sur les barriques vides de morue, en bois de sciage, on accorde 10 kil. de surtare. L'évaluation de la vidange sur les sucres bruts s'établit comme suit :

Pour les barriques de 651 kil. et au dessus, sur ce qui excède 4 pouces au dessus du jable, à raison de 25 kil. par chaque pouce de vidange qui se trouve de plus.

Pour les barriques de 650 kil. et au dessous, sur ce qui excède 4 pouces au dessous du jable, à raison de 20 kil. par chaque pouce de vidange qui se trouve de plus.

Pour les tierçons, à raison de 10 kil. pour chaque pouce excédant 3 pouces au dessous du jable.

Pour les quarts, à raison de 5 kil. par chaque pouce excédant 2 pouces au dessous du jable.

Pour les caisses sucre brut et moscovades du Brésil, à raison de 50 kil. par chaque pouce de vidange au dessous du couvercle.

Pour les demi-caisses sucre brut et moscovades du Brésil, à raison de 30 kil. par chaque pouce de vidange au dessous du couvercle.

Pour les quarts de caisse d°, à raison de 20 kil. par chaque pouce de vidange au dessous du couvercle.

L'évaluation de la vidange sur les sucres terrés s'établit, savoir :

Par chaque pouce de vidange excédant 1 pouce au dessous du jable :

Pour les barriques, à raison de 18 kil.; pour les tierçons, 10 kil.; pour les quarts, 5 kil.

Par chaque pouce de vidange excédant 1 pouce au dessous du couvercle :

Pour les caisses du Brésil et moscovades, 45 kil.; pour les demi-caisses d°, 25 kil.; pour les quarts, 18 kil.

Pour les caisses de l'île de Cuba, 12 kil. par chaque pouce de vidange excédant 1 pouce au dessous du couvercle.

Pour les sucres en caisse, il ne sera accordé de réfaction qu'autant qu'elle excédera 3 kil. pour les sucres du Brésil, et 1 kil. pour les caisses de l'île de Cuba.

Pour les couches et graines, il n'y a lieu à réfaction que lorsque le dommage est estimé à 5 fr. par barrique sucre terré; 4 fr. par barrique sucre brut; 3 fr. par tierçon sucre brut et terré; 1 fr. par quart sucre brut et terré.

Eaux-de-vie. — Conditions pour la livraison. Art. 1er. On vend les eaux-de-vie et esprits à la velte; le vendeur et l'acheteur ont la faculté d'exiger le dépotage, lequel se fait à frais communs.

2. Chaque pièce est jaugée et pesée séparément.

3. Les futailles doivent être bien conditionnées et ouillées; une futaille est réputée telle quand il n'y manque ni cercles ni talus, et qu'elle peut être roulée sans couler.

4. La reconnaissance des eaux-de-vie et esprits a lieu avant le dépotage; et toutes les difficultés qui peuvent s'élever sur la qualité et sur le degré de la liqueur, de même que sur le conditionnement des futailles, sont soumises à des arbitres et jugées de suite par eux.

5. La livraison se fait, soit dans les magasins ou devant la porte des magasins du vendeur, au choix de l'acheteur.

6. Une livraison est consommée par le remplissage des pièces; le remplissage a lieu immédiatement après le dépotage; dès que les pièces sont remplies, elles sont au compte de l'acheteur, et les frais, pour les remettre en place, sont à sa charge. L'acheteur est tenu de prendre la pièce d'ouillage.

7. A la livraison des eaux-de-vie et 3/6, l'acheteur a le droit de refuser les pièces non droites en goût, lorsque les arbitres auxquels elles ont été soumises prononcent une réfaction au dessus de

3 p. 0/0; si cette réfaction n'excède pas 3 p. 0/0, les pièces ne peuvent être refusées.

8. Les esprits 3/7 sont recevables sans réfaction à 33 d. 3/4, et les 3/6 à 33 d. ; ils peuvent être refusés lorsque la faiblesse excède un demi-degré. La réfaction pour la faiblesse du titre se calcule à raison de 3 p. 0/0 de la valeur pour 1 degré.

9. Le 6/11 est recevable à 31 d. sans réfaction, et le 3/5 à 29 d. : ils sont également recevables, quoiqu'à un titre inférieur ; mais alors il y a lieu à une réfaction qui se règle à raison de 4 p. 0/0 par degré.

10. Dans les livraisons des 3/7, 3/6, 6/11, 3/5, on ne paie pas la surforce de degré; chaque pièce est pesée séparément; il est seulement fait un échantillon commun des pièces faibles de degré, et le titre de cet échantillon commun sert à déterminer la réfaction.

11. Le 2/3 porte de 26 à 26 d. 1/2; le 4/5, 23 d. 1/2 à 24 d. Ils se vendent au degré de 22, avec 4 p. 0/0 en sus pour chaque degré au dessus; ils sont recevables, quelle que soit la force ou la faiblesse du titre. On fait un échantillon commun pour déterminer le degré.

12. Les eaux-de-vie de 22 d. peuvent être refusées au dessous de 21 d. 1/2 et au dessus de 23 d. ; si le titre est au dessous de 22 d., il y a lieu à une réfaction qui se règle à raison de 5. p. 0/0 par degré. La surforce au dessus de 22 d. est payée sur le pied de 4 p. 0/0 pour un degré.

Pour déterminer le degré, on fait un échantillon de toutes les pièces portant 22 degrés et au dessus, on fait aussi un échantillon commun des pièces faibles au dessous de 22 degrés.

13. L'eau-de-vie, preuve de Hollande, doit porter 19 d. 1/2 à 20 d.; elle est recevable à 19 d. 1/2, sans réfaction, et peut être refusée au dessous de 19. d. Si le titre est au dessous de 19 d. 1/2, il y a lieu à une réfaction qui se règle à raison de 5 p. 0/0 pour 1 d. La surforce du degré ne se paie pas.

Les rums et genièvres se traitent aux mêmes conditions.

On fait un échantillon commun des pièces faibles au dessous de 19 d. 1/2, et le titre de cet échantillon commun sert à déterminer la réfaction.

Huiles. — Tarif d'estimation pour la vidange. Il n'y a pas lieu à bonification sur la tare d'une pièce d'huile d'olive, pesant environ 600 kil., si la vidange n'excède pas 3 pouces.

La bonification de la tare ne se compte qu'à partir de 4 pouces, savoir :

Pour 4 pouces on accorde 4 liv. ; pour 5, 9 liv. ; pour 6, 14 liv. 1/2 ; pour 7, 20 liv. 1/2, pour 8, 26 liv. 1/2 ; pour 9, 33 liv.; pour 10, 40 liv.; pour 11, 47 1/2 : pour 12, 55 liv. ; pour 13, 63 liv. ; pour 14, 74 liv. 1/2 ; pour 15, 80 liv. ; pour 16, 89 liv. ; pour 17, 98 liv.

Comme le 17[e] pouce est la moitié d'une pièce d'huile, si la vidange excède 17 pouces, la réfaction se calcule en ajoutant à celle qu'on accorde pour 17 pouces la différence entre celle de 16 à 17 pouces; si la vidange est de 18 pouces, la différence entre celle de 15 à 17 pouces; si elle est de 19 pouces, etc.

Pour une demi-pièce, l'estimation se fait aux deux tiers, et la vidange se compte à partir de 2 pouces et demi.

Pour les cercles, il doit exister une distance de 8 pouces, la bonde comprise, et 6 pouces sur une demi-pièce.

Pour la vidange des huiles de poisson, comme les fûts ne sont point uniformes, on fait l'estimation dans la proportion de celle des huiles d'olive.

Pour le dépôt, on accorde la même bonification que pour la vidange.

Huile de baleine et de morue. Il est d'usage d'allouer jusqu'à 2 pouces de pied, sans réfaction. Au delà, on accorde :

Pour 3 pouces,	1 pouce à bonifier.	» k.	2 h.
4	2	»	5
5	3	1	3
6	4	2	3
7	5	3	3
8	6	4	3
9	7	5	4
10	8	6	5

Ces réfactions ne s'appliquent qu'à des barils de 150 kil. environ.

A l'égard des fûts excédant le poids de 150 kil. environ, ils doivent être réfactionnés d'après le tarif, dans la proportion applicable aux fûts de 600 kil. environ.

Le pié liquide est considéré comme marchand; la réfaction n'est accordée que pour pié épais.

Les fûts entièrement pleins de pié, dit *drage* ou *degras*, sont réduits à moitié valeur.

On ne peut pas exiger l'ouillage au delà de 2 pouces au dessous de la bonde.

Il n'est pas dû de surtaxe sur les barriques où les barres font partie de la construction primitive des barriques.

Vu et approuvé par la chambre de commerce.

Havre, le 1[er] avril 1830.

HAWICK, ville d'Ecosse, comté de Roxbourg, située sur la Slitterick-Water et sur la rive droite du Tiviot, au confluent de ces deux rivières, à 3 lieues et demie de Dedbourg et 12 d'Edimbourg.

Industrie et commerce. Il y a des tanneries et des fabriques considérables de tapis, de couvertures et de bonneterie de laine, de ganterie, de courroies et de rubans de fil qui sont les principaux articles de son commerce.

HAYDER-ABAD (Hydurabad), ville de l'Indoustan, capitale du Sindhy et du territoire des Trois-Emirs, dans l'ancienne province de Moultan, située dans une île du Sind, sur la rive droite du bras nommé Foulely, à 17 l. de Tattah et à 110 de Kélat. Lat. N. 25° 22; long. E. 66° 15'. Popul., environ 11,000 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville renferme de riches bazars, des manufactures de tissus de coton, de fusils à mèches, de lames et autres armes blanches. Il s'y fait un commerce considérable par le Sind avec la province de Moultan et avec Tattah, ainsi qu'avec les ports situés à l'embouchure de ce fleuve.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Indes orientales.

HAYE (la), ville du royaume des Pays-Bas, chef-lieu du gouvernement méridional de la province de Hollande, située sur un canal qui communique avec Delft et Rotterdam d'un côté, et de l'autre avec Leyde, à 1 l. de la mer du Nord, à 2 de Delft, 5 de Rotterdam et 8 d'Amsterdam. Lat. N. 52° 4' 50"; long. E. 1° 58' 32".

Industrie et commerce. C'est une ville où la résidence de la cour donne lieu à une industrie d'objets de luxe; on y trouve aussi une manufacture de porcelaine, une fonderie de canons et plusieurs imprimeries. Le commerce avec Rotterdam et Amsterdam y est devenu plus actif depuis quelque tems; il s'y tient une grande foire au mois de mai.

HAYE-DESCARTES (la), ville de France, département d'Indre-et-Loire, située sur la rive droite de la Creuse, à 6 lieues de Loches et à 10 de Tours. Population, environ 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Les productions sont des grains, du chanvre, du lin, des légumes et des fruits. Commerce de farine, de pruneaux renommés, de miel et de cire.

Foires. Le 1er mardi de chaque mois, où l'on fait un grand trafic de bestiaux, de grains, de chanvre et d'autres productions.

HAYNAU, ville de la Prusse, province de Silésie, régence, située sur le Deichsel, à 3 lieues de Liegnitz, et à égale distance de Goldberg. On y trouve plusieurs fabriques de draps et des tisseranderies de cotonnades et autres étoffes; il y a dans les environs une grande quantité de terre à foulon.

HAYSUEN, une des espèces de thé de la Chine. Il y a le haysuen simple et le haysuen-skin. *Voy.* Thé.

HAZEBROUCK (canal d'). C'est un canal du département du Nord de France; il commence dans la ville de ce nom, et aboutit près de Capelle-Boom aux canaux de Beurre et de Pré-à-Vin; sa longueur est d'une lieue et demie. Il facilite les transports en bois, charbon de terre, etc.

HAZEBROUCK, ville de France, département du Nord, située sur la petite rivière de Beurre, à 8 l. 1/2 de Lille et 8 de Dunkerque. Population, 8,000 habitans.

Productions. Grains, chanvre, lin; mais on cultive plus particulièrement des plantes oléagineuses, du tabac et du houblon.

Industrie et commerce. On y fait un assez grand commerce en fils de lin ou de chanvre, toiles, savon, cuirs tannés, tabac et autres productions de son territoire.

Foires. Le 11 juin, de 2 jours, et le 23 octobre, de 9 jours, pour les bestiaux, beurre, fils, toiles.

HÉBRIDES ou Western-Islands, îles occidentales, disséminées sur la côte occidentale de l'Ecosse dans l'Océan atlantique. Ces îles, au nombre d'environ 200, dont à peu près 87 sont habitées, forment deux archipels distincts; l'un comprend les îles les plus éloignées de la côte d'Ecosse, c'est-à-dire les Hébrides proprement dites ou Long-Islands; le second se compose des îles qu'on pourrait appeler les Hébrides sporades, parce qu'elles sont éparses; la plus considérable est Skye, qui appartient au comté d'Inverness.

Productions. Ces îles sont riches en minéraux, tels que fer, plomb, cuivre, marbre, porphyre, pierre calcaire, pierre de taille, ardoise, terre à foulon, houille, alun, etc. Elles ne produisent qu'une petite quantité de grains.

Industrie et commerce. Les habitans, au nombre d'environ 66,000, font très-peu de commerce et s'occupent principalement de la pêche, de la fabrique de la soude, qui n'est qu'une sorte de varec, dont on exporte annuellement de 5 à 6,000 tonneaux.

HÉBRIDES (Nouvelles-). *Voy.* Nouvelles-Hébrides.

HECHINGEN, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Hohenzollern-Hechingen, à 8 l. de Sigmaringen et à 11 de Stuttgardt. Population, environ 3,000 habitans. Il y a quelques fabriques, entre autres une d'étoffes de laine assez importante.

HECTARE, nouvelle mesure française. L'hectare est égal à 100 ares; il contient 94,391 pieds carrés, et forme presque le double du grand arpent de 100 perches carrées de 22 pieds. Le rapport exact est de 49 à 25, ce qui donne 2,634 toises carrées 19 centièmes. Deux grands arpens font tant soit peu plus qu'un hectare.

HECTO, terme employé dans le nouveau système des poids et mesures; il signifie cent fois: ainsi, hectogramme signifie 100 fois 1 gramme, ou 100 grammes.

L'hectomètre est égal à 307 pieds 11 pouces 4 lignes 1,952 dix millièmes, pied de roi.

L'hectolitre est égal à 5,046 pouces cubes.

L'hectostère vaut 11 mètres cubes, égal à 2,920 pieds cubes 17 centièmes.

HECTOGRAMME, nouveau poids métrique français; il est égal à 100 grammes, et équivaut à 3 onces 2 gros 11 grains, poids de marc.

HECTOLITRE, ou nouveau setier; mesure de capacité pour les grains. Il contient 10 nouveaux boisseaux ou décalitres, ou 100 décimètres cubes, ce qui représente 5,045 pouces cubes, un peu moins de deux tiers de l'ancien setier, c'est-à-dire 7 anciens boisseaux de 16 litrons, plus 11 litrons 1 vingtième de litron.

HECTOMÈTRE, mesure métrique française, égale à 100 mètres; il équivaut à 307 pieds 11 pouces 4 lignes 1,950 dix millièmes de ligne, pied de roi.

HÉDÉ, ville de France, département d'Ile-et-Villaine, à 5 l. de Rennes et à 9 de Saint-Malo.

Commerce et industrie. Les productions sont des grains, du chanvre, des bestiaux, etc. On y fabrique des instrumens de labour.

Foires. Le mardi qui suit la Saint-Jean, et les lundis qui suivent Saint-Laurent, Sainte-Croix, la Toussaint et Saint-André, pour les bestiaux et autres productions.

HEIDELBERG, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Bade, cercle du Bas-Rhin. Elle est située sur le Necker, à 10 l. de Mayence, 11 de Carlsruhe, 18 de Francfort et 148 de Paris. Pop., 13,500 habitans.

Productions et industrie. Il y a des vignobles qui donnent du bon vin, et les caves du château renferment un immense tonneau de la contenance de 250 fudres de vin, renommé dans toute l'Europe pour sa grandeur. Les autres productions consistent en blé, chanvre, lin, bois à brûler et de charpente, bestiaux.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de toile et de tissus de laine, de savon, de maroquin, un établissement où l'on prépare la garance, des filatures de lin et de laine, une fabrique de bougie, une blanchisserie de cire, deux imprimeries et plusieurs brasseries. On pêche dans le Necker des ables dont les écailles sont employées dans la fabrication de perles fausses. Ces produits, joints à ceux de son territoire, forment les articles de son commerce.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Bade.

HEILBRONN, ville d'Allemagne, dans le Wurtemberg, cercle du Necker, située sur la rive gauche de cette rivière, à 9 l. de Stuttgardt et à 6 de Louisbourg. Population, environ 7,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs fabriques de tabac et de blanc de céruse, une de draps, une de liqueurs, une papeterie, de nombreuses distilleries de grains, deux fonderies de plomb de chasse, des moulins à huile et à plâtre. On y fabrique une grande quantité d'ouvrages d'orfévrerie de très-bon goût. Le commerce y est très-actif, ainsi que la navigation sur le Necker.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* le WURTEMBERG.

HEINSBERG, ville de la Prusse, province du Bas-Rhin, située sur un bras du Wurm, à peu de distance de la rive gauche de la Roer, à 7 lieues d'Aix-la-Chapelle et à 6 de Juliers. Population, environ 2,000 habitans.

Industrie et commerce. On y compte plusieurs grandes manufactures de draps, une de rubans de velours, une tannerie, une papeterie, où l'on fabrique surtout les papiers bleus et violets employés par les manufactures d'aiguilles d'Aix-la-Chapelle; on y trouve aussi des distilleries de grains et des fabriques de tissus de lin et de coton, dont les produits forment les principaux articles du commerce de cette ville.

HELDER (le), bourg renommé des Pas-Bas, province de la Hollande du nord, situé sur le Marsdiep, qui sépare le continent de l'île Texel; à 8 l. d'Alkamaer et 5 de Zype.

Industrie. Le Helder possède des fabriques de poudre et d'amidon, plusieurs tanneries et brasseries. Il fait quelque commerce avec Amsterdam, à laquelle il communique par le canal du Nord. Les habitans sont d'habiles pilotes pour diriger à travers le Marsdiep les navires qui se rendent au Helder ou au Texel.

HÉLÈNE (SAINTE-). *Voy.* SAINTE-HÉLÈNE.

HELGOLAND, île de la mer du Nord, à 12 l. de l'extrémité S.-O. du Sleswig, et à 13 l. 1/2 de l'extrémité occidentale du Holstein, au N.-O. de l'embouchure de l'Elbe et au N.-O. de celle du Weser. Popul., environ 3,000 habitans, dont la principale industrie est la pêche et le pilotage des navires marchands.

Cette île possède deux bons ports naturels, appelés port du Nord et port du Sud. Durant le blocus continental, cette île devint un point important pour le commerce des Anglais; ils y avaient établi un dépôt considérable de denrées coloniales et des produits de leurs manufactures. La population s'était élevée alors à 5,000 habitans, tant indigènes qu'étrangers.

Cette île a appartenu au Danemarck jusqu'en 1807, époque où les Anglais en prirent possession. Elle leur a été définitivement cédée à la paix générale, en 1814.

HELLÉH ou HILLAH, ville de la Turq. d'Asie, pachalick de Bagdad, située sur la rive droite de l'Euphrate, à 22 l. de Bagdad.

Productions. Le territoire est extrêmement fertile et produit tous les fruits délicieux des climats chauds; mais l'agriculture y est extrêmement négligée, ainsi que l'irrigation, qui se faisait anciennement par des canaux qui communiquaient du Tigre à l'Euphrate, dont il existe encore des traces.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de ceintures, de voiles de soie, de harnais, de faïence commune et de quelques autres objets. La situation de cette ville est très-importante, comme entrepôt du commerce entre Bassora et Bagdad.

La plupart des auteurs reconnaissent, dans l'emplacement de cette ville, une partie de celui de Babylone, dont il ne reste que des ruines presque méconnaissables, consistant en des amas de briques, dont plusieurs portent des inscriptions en caractères cunéiformes.

HELLEVOETSLUIS, ville des Pays-Bas, province de la Hollande méridionale, située sur la côte méridionale de l'île de Voorne et sur la rive droite du Haringsvliet, bras septentrional de la Meuse, à 2 l. de son embouchure dans la mer du Nord, à 2 l. de Brielle et à 6 de Rotterdam.

Le port est très-beau; il y a de grands chantiers pour la construction des vaisseaux de guerre, de vastes magasins de marine et une école de navigation.

Des paquebots en partent régulièrement pour Harwich, en Angleterre.

HELMSTEDT, ville d'Allemagne, duché de Brunswick, district de Schoningen. Population, 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède une manufacture de flanelle, des fabriques de chapeaux, de savon, de liqueurs, de pipes, de distilleries pour l'eau-de-vie de grains et de vinaigre, des tanneries et deux imprimeries. On y fait un commerce assez considérable avec la Prusse. On y tient 4 foires ou grands marchés par an. On exploite une mine de houille dans les environs.

HELSINGBORG, ville de Suède, préfecture de Malmœhus Hærad de Luggudi, située à l'entrée et dans le détroit du Sund, vis-à-vis d'Elseneur. Le port est formé par un môle en granit de 20 pieds de largeur, qui se prolonge assez avant dans la mer; il est vaste et sûr. Population, environ 4,200 habitans.

Industrie et commerce. On y trouve des fabriques de poterie de terre, de chapeaux communs, de cuirs et tanneries, ainsi qu'un atelier où l'on fabrique des armes.

Le passage considérable des navires à travers le Sund, que les vents contraires ou d'autres circonstances obligent à relâcher dans le port d'Helsingborg, contribue beaucoup à rendre le commerce de cette ville plus actif et à lui procurer beaucoup de profits. Il y a un service régulier de paquebots pour le Danemarck.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* SUÈDE.

HELSINGFORS, ville de la Russie d'Europe, capitale du grand-duché de Finlande, située sur une presqu'île, près du golfe de Finlande, à 35 l. d'Abo et 65 de Saint-Pétersbourg. Le port est un des meilleurs de la Baltique. Population, environ 10,000 habitans.

Commerce. On y fait un commerce assez considérable en grains, poisson salé, stokfiche, planches, bois de charpente et de construction navale en hêtre et sapin, goudron, brai, fer, etc.

HÉMATITE, pierre hématite, pierre sanguine, feret d'Espagne, crayon rouge. La pierre hématite est une mine de fer très-riche en métal, qui produit jusqu'à 80 livres (30 kil.) de fer par quintal. Néanmoins, le fer qu'on en obtient est cassant et contient du phosphate de fer; c'est une espèce de mine de fer limoneuse qui paraît formée à la manière des stalactites. Elle est composée de couches qui se recouvrent les unes sur les autres, et qui sont pour ainsi dire formées d'aiguilles convergentes. On prétend que le nom de sanguine lui a

été donné de sa couleur, qui est rouge comme du sang, et celui de feret d'Espagne, parce qu'elle participe du fer et qu'elle est abondante en Espagne. Il y a quelques départemens de France qui en possèdent plusieurs mines. On distingue deux sortes d'hématites, à raison de leur dureté; l'une, très-dure, qui sert à brunir l'or et l'argent; l'autre, assez molle pour être employée comme crayon; celle-ci nous vient d'Angleterre; on s'en sert pour dessiner.

HENNEBON, ville de France, département du Morbihan, située sur la rive gauche du Blavet, à 2 l. de Lorient et à 9 de Vannes. Elle possède un petit port, au moyen duquel elle fait un commerce assez considérable en fer, grains, chanvre, miel, cire, suif, peaux et vin. Populat., environ 5,000 habitans.

Foires. On y tient 6 foires : le 17 janv., le jeudi-gras, le jeudi de la semaine-sainte, le jeudi avant l'Ascension, le jeudi avant la Toussaint, et le 1er jeudi de chaque mois, pour le commerce des bestiaux, grains, chanvre, laine, etc. Il y a dans les environs une forge et fonderie à l'anglaise.

HENRICHEMONT, ville de France, département du Cher, située sur une hauteur près de la Petite-Sandre, à 5 l. de Sancerre et 6 de Bourges.

Industrie et commerce. Elle possède des tanneries, et on y fait le commerce de laines et de bois. Population, 3,000 habitans.

Foires. Les 23 janvier, 8 mai, 2 juillet, 30 août, le mercredi des Cendres, après le jour des Morts, pour le commerce des bestiaux, laine, grains et autres productions.

HÉRAT, ville de l'Asie centrale, dans l'Afghanistan, capitale du Khoraçan-Afghan et de la province de son nom, située près du Tedjend, grand fleuve, à 145 l. de Caboul et à 170 d'Ispahan.

Industrie et commerce. Le commerce de cette ville est très-important; elle possède des fabriques renommées d'étoffes de soie et de coton, de tapis, de châles et d'armes, des tanneries, des distilleries d'eau de rose qui s'y trouvent en assez grand nombre.

Sa position près des frontières de la Perse la rend l'entrepôt de toutes les marchandises et du commerce qui se fait entre l'Afghanistan, la Turquie d'Asie, Caboul, Candahar et l'Indoustan: un grand nombre de caravanes s'y rendent continuellement.

Il y a beaucoup de caravansérails pour la commodité des voyageurs commerçans et des caravanes, qui peuvent y loger et y déposer leurs marchandises, suivant l'hospitalité d'Orient, sans rétribution.

HÉRAULT (département de l'). C'est un département maritime formé d'une portion du Languedoc. Il tire son nom d'une rivière qui l'arrose et va se jeter dans la Méditerranée. Après l'Hérault, les principales rivières sont le Lez et l'Orb, navigables seulement dans une partie de leurs cours.

Canaux. Le principal canal est celui de Languedoc, qui aboutit à la mer par l'étang de Thau, lequel a une longueur d'environ 66,000 mètres, et qui se lie avec d'autres canaux moins considérables, tels que les canaux des Etangs, de Cette, de Vic, de la Peyrode, du Gran, de Lez, de Grave, de Lunel, de Mauguio, etc., qui établissent une navigation avantageuse aux transports des denrées, ainsi qu'au commerce.

Ports et routes. On compte deux ports principaux, Agde et Cette, et deux autres petits ports, qui sont Marseillan et Mèze. Il y a 7 routes royales, ayant un parcours de 870,784 mètres, et 17 routes départementales, d'une longueur d'envir. 406,000 mètres.

Superficie et population. La superficie de ce département est de 623,899 arpens métriques, avec une population, d'après le dernier recensement, de 346,207 habitans.

Productions. Les productions sont très-variées sous le beau climat du Languedoc, et l'agriculture y a fait de grands progrès; elles consistent principalement dans les vignobles, et les vins rouges les plus renommés sont ceux de Saint-Georges, de Viragues et de Saint-Christol; les vins blancs muscats sont célèbres, tels que ceux de Frontignan et de Lunel. On ne récolte qu'une petite quantité de blé, à peine suffisante pour la consommation. Il y a des prés qui conservent leur verdure pendant toute l'année. Le règne végétal est fort riche en plantes tinctoriales et aromatiques, parmi lesquelles on remarque le chêne à vermillon (kermès). Les arbres, dont on multiplie les plantations le long des routes, sont l'ormeau, l'acacia, le mûrier, le platane et le peuplier; l'olivier et le grenadier viennent très-bien, ainsi que le figuier. On y élève des vers à soie, auxquels le climat est très-favorable. L'huile de ricin, ainsi que les bouchons de liége, les fruits secs du Midi, les olives confites et la cire, sont des produits agricoles dont il se fait, avec les vins, un grand commerce.

Vins et eaux-de-vie. Ce sont les deux articles majeurs des produits agricoles, et qui sont évalués, pour les vins, à environ 2,080,000 hectolitres, dont 1,280,000 sont distillés en eau-de-vie et en esprits. L'exportation des vins muscats est à peu près de 400,000 h.; quant aux 400,000 restant, ils se consomment dans le pays.

Sur la totalité de la superficie (623,899), on compte qu'il y en a 175,000 mis en culture, 52,867 en forêts, 124,000 en vignes, 260,000 en landes, et 25,000 en rivières, canaux, routes, étangs. Le nombre des chevaux est environ de 9,200, celui des bêtes à cornes, de 16,000; et les troupeaux de moutons, qui sont nombreux, procurent 1 million 200,000 kil. de laine. Le revenu territorial est évalué à 21,586,000 fr.

Minéralogie. On s'occupe de l'exploitation des mines de fer, de cuivre et de houille; on trouve aussi de belles carrières de marbre, d'albâtre et de gypse, de granit, de grès, de l'argile à potier; il y a de beaux cristaux à facettes d'un beau rouge transparent. On rencontre également des substances bitumineuses et une sorte de gomme fossile dont on peut faire du goudron.

Industrie. La principale branche d'industrie consiste dans les fabriques de draps, la filature à la mécanique et le tissage du coton, la bonneterie et des étoffes de soie dont Nîmes et Avignon s'occupent avec succès. On compte un assez grand nombre de tanneries et de manufactures de produits chimiques, surtout de vert-de-gris, que l'on fabrique en grande quantité à Montpellier, qui est renommée pour cette fabrication.

Commerce. La situation avantageuse des ports d'Agde et de Cette contribue au développement du commerce maritime extérieur. Les marais salans des environs de Cette donnent des produit

considérables ; il en est de même de la pêche des sardines et des étangs, dont on évalue les produits à environ 500,000 fr.

Montpellier, la capitale de ce département, est à la fois le centre du commerce et de l'industrie de tout le département ; il s'y fait un commerce considérable de tous les produits, soit agricoles, soit industriels, qu'on exporte à l'étranger par la voie de Cette, qui est le port de cette ville, et pour faciliter les relations ainsi que les transports, on construit actuellement un chemin de fer entre ces deux villes, les plus commerçantes et industrielles de tout le département.

HERBAGES, HERBES. Les herbages destinés à fournir du foin prennent le nom de prairies, et ceux sur lesquels on fait paitre des bestiaux, pour les élever ou les engraisser, s'appellent aussi pâturages. C'est souvent d'après la nature des terres qu'on détermine l'étendue qu'il convient de donner aux herbages. Les sols bas et humides produisent une herbe abondante, haute, mais grossière ; celle, au contraire, qui croît dans les terrains secs, élevés, est menue, douce, courte, et rend la chair des bestiaux plus délicate. Les herbages bien entretenus donnent un bon produit pour l'engrais des bestiaux ; ils coûtent moins de culture que les terres ensemencées de grains et rapportent davantage. La Normandie, l'Auvergne et d'autres provinces sont renommées pour leurs herbages ; la Hollande en est presque totalement couverte, et l'Angleterre préfère les herbages, pour l'élève des bestiaux, aux terres à blé ou autres productions. En France, on n'a pas encore compris, aussi bien que dans ces divers pays, parmi lesquels nous pouvons aussi ranger l'Allemagne, l'avantage qui en résulte pour le fermier ou le propriétaire de biens-fonds, de pouvoir vendre en tout tems à un bon prix ses bestiaux, qui lui produisent en outre du fumier, dont il a besoin, et de la laine, si ce sont des troupeaux de moutons; il peut les conduire au marché sans frais de transport, comme pour les grains ; il en retire du lait, dont il fait du fromage ; il vend les agneaux ou les veaux ; il attèle les bœufs à la charrue, au lieu de chevaux. Les herbes des prairies sont en grand nombre; il faut les choisir suivant la nature du sol, dont il n'est pas de notre compétence de nous occuper ; nous citerons seulement les plus communes, le trèfle, dont il y a plusieurs sortes ; le fetuque des prés, le sainfoin, la luzerne, la vesce, etc.

HERDOUAR ou **Hedouar** (**Hurdwar**), ville de l'Indoustan, présidence du Bengale, située sur la rive droite du Gange, à 7 l. de Delhy et à 4 de Sirynagor.

Foire. Il s'y tient la foire la plus célèbre de l'Inde à l'équinoxe du printems ; à cette époque les Hindous s'y rendent en foule pour faire leurs ablutions dans le Gange. On évalue à 1 million le nombre d'individus qui s'y rendent de toutes parts.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Indes orientales.

HERMINE (pelleterie). La couleur blanche du poil de cet animal lui est naturelle, tandis que le bout de la queue est noir. Le prix courant des hermines parfaitement blanches serait de 40 à 50 fr. le *timbre*, c'est-à-dire 40 peaux, s'il y avait un prix courant en pelleterie. La fourrure de l'hermine est l'une des plus précieuses ; les plus belles nous viennent du nord de l'Asie, et celles de moindre valeur des environs de Irkutz, en Sibérie. Autrefois les rois, les ducs, les présidens, les chanceliers de France, les greffiers en chef, etc., portaient des hermines sur leurs manteaux dans les grandes cérémonies. On relevait le grand blanc de l'hermine par des mouchetures noires, que l'on parsemait çà et là dans un ordre symétrique. Mais aujourd'hui l'usage en est fort restreint, surtout en France, depuis la révolution.

HERMODACTE, racine tubéreuse d'une plante, espèce d'iris. Cette racine, grosse comme une petite châtaigne, ayant la figure d'un cœur, est de couleur rougeâtre en dehors, blanche en dedans, d'une substance légère, fongueuse, d'une saveur douceâtre un peu visqueuse, et se réduisant facilement en poudre. Cette racine contient une matière féculente, de la nature de l'amidon. Elle nous arrive de l'Egypte, de la Syrie, de l'Arabie et du Levant par la voie de Marseille. On doit la choisir pleine, entière, bien séchée et sans vermoulure. Elle est légèrement purgative, et excite la transpiration. La pharmacie la fait entrer dans la composition de plusieurs électuaires.

HERNOESAND, ville de Suède, chef-lieu de la province de Wester-Norrland, située sur la côte occidentale de l'île de Hernœn, dans le golfe de Bothnie, à l'embouchure de la rivière d'Angerman, à 85 lieues de Stockholm. Population, 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des distilleries d'eau-de-vie de grains, d'huilerie de graine oléagineuse, et des fabriques de toile ordinaire et à voiles. Il y a un chantier de construction pour les navires marchands ; la pêche et la navigation y sont très-actives.

Le port est situé entre l'île et la terre ferme ; il est un des meilleurs de la Suède, et le commerce y est considérable. Les exportations consistent en toile, goudron, planches, lin, fourrures, beurre, viande salée, bois de construction ; et les importations en sel, blé, vin, articles manufacturés, denrées coloniales, etc.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Suède.

HESSE ÉLECTORALE (la), état de la confédération germanique, ayant pour limites : au N.-E. le Hanovre, la province prussienne de Saxe, à l'E. le grand-duché de Weimar et la Bavière, au S. la Bavière et le grand-duché de Hesse, à l'O. le duché de Nassau et le grand-duché de Hesse, et au N.-O. la province prussienne de Westphalie. Elle a une superficie de 382 lieues carrées, avec une population de 600,000 habitans, répartis en 62 villes, 33 bourgs, 1,787 villages et hameaux. Cassel, avec 26,000 habit., en est la capitale.

Productions. L'agriculture est la grande artère qui vivifie toute l'industrie du pays ; on y cultive toutes les espèces de grains des climats tempérés ; mais elle n'y est pas aussi perfectionnée que dans les états voisins, tels que le Brunswick, la Saxe et la Prusse saxonne. Le lin est le principal article d'exportation des deux Hesses ; on en cultive une grande quantité, qu'on évalue, année moyenne, à 200,000 stein, qui à 20 livres chaque, font 4 millions de livres pesant. Le tabac est un autre article de grande importation. Celui qu'on cultive dans le Hanau est égal en qualité à celui du Palatinat ; on en récolte, année moyenne, de 12 à 15,000 quintaux, en outre de 5,000 qu'on récolte dans la basse Hesse, sur les bords de la Werra ; mais celui-ci est d'une qualité inférieure. Le houblon ne suffit pas à la consommation ; il en est de même des

8,000 quintaux de chicorée. La graine de colza est une production qui abonde dans toutes les provinces, mais elle se consomme toute dans le pays pour l'huile qu'on en extrait. Le bois de construction et autre forme un article considérable du commerce d'exportation; il occupe un grand nombre de moulins à scie, et fournit le combustible nécessaire aux fabriques de potasse, aux usines, ainsi qu'à l'exploitation des mines et des minéraux. Il s'en exporte une grande quantité par le Weser et le Mein. Les forêts abondent aussi en graines de genièvre, qu'on exportait autrefois en grande quantité dans les Pays-Bas; mais la Hollande a appris à s'en passer dans la distillation du genièvre.

Mines. On exploite des mines d'argent et de cuivre à Rothembourg et Frankenberg, qui livrent, année moyenne, 44 marcs d'argent et 1,082 quintaux de cuivre. Il existe deux usines de cobalt, l'une à Bettenhausen, et l'autre à Regelsdorf. Il y a aussi à Schwarzenfels plusieurs usines considérables de smalt. La première livre par an 741, et la seconde 4,000 à 4,800 quintaux de smalt, et 2,000 à 2,300 quintaux d'émail. Les plus grandes usines de fer se trouvent dans la province de Schmalkald, d'où il sort annuellement 3,800 quintaux de fer de fonte travaillé et raffinée par 11 hauts-fourneaux, 11 martinets à acier et 16 martinets pour les fers en barres. Il y a encore des mines de fer près de Homberg et de Gemunden, dans le pays de Waldeck, dont le minerai est travaillé par 5 hauts fourneaux, dont les produits sont d'environ 18,600 quintaux par an. Il se trouve des mines de charbon de terre dans la province de Schauenbourg, dont les produits sont assez considérables.

Industrie. Quoique le pays soit principalement agricole, il existe néanmoins plusieurs manufactures, dont la plus considérable est celle de la toile, répandue dans toute la basse Hesse; elle occupe 7,000 tisserands, qui livrent environ, année moyenne, 140,000 pièces de grosse toile; mais cette fabrication a aussi perdu de son activité par les circonstances. On compte qu'il existe en outre environ 6,000 tisserands dans les districts de Cassel, d'Eschwege et d'Hersfeld. La plupart de ces toiles, qui sont d'une qualité médiocre, ont cours dans le commerce sous le nom de toile d'Osnabruck. On file une grande quantité de fil de lin, on fabrique beaucoup de toile de ménage, mais très-peu de toile fine et damassée. Il y a en outre des moulins à huile de graines oléagineuses, des fabriques de potasse, des tuileries, des fours à chaux, et on confectionne une grande quantité d'ouvrages en bois. Les manufactures les plus considérables de camelot se trouvent à Hanau, qui est, sans contredit, la ville la plus industrieuse de toute la Hesse, et qui, conjointement avec Cassel, possèdent seules des fabriques de velours, de soieries, d'étoffes de coton, de rubannerie, de papier de tenture. La fabrication des cuirs est aussi très-considérable, soit à Hanau, à Hersfeld; et les gants de Hanau, ainsi que les cuirs d'Evehwege, ont acquis une certaine renommée. On compte en outre plusieurs verreries et tanneries, fabriques d'alun et de vitriol, papeteries, poteries et faïenceries, manufactures d'acier et de toutes sortes d'ouvrages en fer.

Commerce. Les exportations consistent dans les productions du pays, telles que blé, graines de lin, colza, surtout en bois de toute sorte, qui en partie descendent le Weser pour se rendre à Brême, et en partie descendent le Mein et le Rhin pour se rendre en Hollande; en laine, tabac en feuille; toile d'une qualité ordinaire, fer en barre, tôle, ferblanc, fil d'archal, ouvrages en fer, en acier, en cuivre et laiton, sel, terre de poterie, ocre de différentes couleurs, pipes d'écume de mer, cuir, bestiaux, fromages, des articles des manufactures de Hanau et de Cassel, surtout des indiennes, des soieries, rubanneries, velours, gants, carrosses, et des eaux minérales de Schwalheim et Geis, environ 150,000 cruches par an.

Les importations sont très-considérables et s'élèvent à une valeur qui fait pencher la balance du commerce au désavantage du pays. Néanmoins, il regagne en partie la perte qu'il éprouve, par le profit que lui procure le commerce du transit; les grandes routes de l'Allemagne septentrionale à Francfort, sur le Mein, ainsi que de Francfort à Leipzig, passent à travers la Hesse électorale. Cet avantage est devenu plus important depuis l'union des douanes prussiennes, dans laquelle elle est entrée. Les routes sont belles et bien entretenues. Les principaux articles d'importation sont des denrées coloniales, épiceries, drogueries, bois de teintures, riz, vin et eau-de-vie, tissus de coton et de laine, etc. Le commerce se fait par la voie de Brême, de Francfort et de la Hollande.

HESSE (grand duché de). Darmstadt, état de la confédération germanique, ayant pour limites, au N., le duché de Nassau, le territoire de Francfort, sur le Mein; à l'E., la Bavière; au S., le grand-duché de Bade; à l'O, la Bavière et la province prussienne du Bas-Rhin. Il a une superficie de 358 lieues carrées, avec une population de 718,900 habitans, répartis dans 97 villes, 56 bourgs et 2,107 villages et hameaux.

Productions. On cultive toutes sortes de grains et de céréales en une si grande quantité, surtout dans les provinces de la Hesse rhénane, Starkenbourg, la Hesse supérieure et le Wetterau, qu'ils forment une branche importante de l'exportation. Quant aux plantes qui font l'objet du commerce, elles consistent principalement en lin, chanvre, tabac, pavots et vignobles.

Lin et chanvre. La Hesse supérieure fournit la plus grande quantité de lin, dont la graine sert à faire de l'huile, tandis qu'on le file et le tisse en même tems. Le chanvre forme une des principales productions de la province de Starkenbourg. Quant au colza, sa culture est peut-être trop répandue dans la Hesse rhénane. On cultive, dans la province de Starkenbourg, une grande quantité de pavots dont la graine sert à fabriquer l'œillette, qui est la meilleure de l'Allemagne. Le tabac est d'une excellente qualité, et on le travaille dans les fabriques d'Offenbach, Francfort, d'Hanau, etc. Le houblon forme la principale culture de la Hesse supérieure; mais il ne suffit pas, à beaucoup près, à la consommation, et l'on en importe une grande quantité de la Bohême, de la Bavière et de Brunswick. On cultive une petite quantité de garance dans la province de Starkenbourg et les environs de Pfungstadt.

Vin. Le vin est un des principaux produits de la Hesse rhénane; la quantité qu'on en récolte, d'après les statistiques qu'on a publiées, s'élève, année moyenne, à environ 120,000 ohm, dont près de 40,000 se consomment dans le pays, et les 80,600 restant peuvent être exportés : le prix d'une pièce de vin de la meilleure qualité vaut jusqu'à 600 florins, et celle de la moindre qualité 60 florins. C'est à Hoppheim qu'on récolte les

meilleurs vins; celui de Bensheim est le plus estimé. On a du vin du Rhin et du vin du Mein; parmi ces derniers, on distingue surtout ceux de Russelsheim, Kelsterbach et Obersteinheim, et parmi les premiers, les vins de Worms, Nierstein et Kartham, près Mayence.

Bois de construction. Le bois forme un article d'exportation, mais seulement pour la Hesse supérieure, où toutes les montagnes en sont couvertes; tandis que la Hesse rhénane en manque. La province de Starkenberg n'a qu'une grande forêt, celle d'Odenwald, qui s'étend sur presque la moitié du pays.

Bestiaux. Ils forment une des principales sources de richesses du grand-duché. On fait une grande quantité de beurre et de fromage dans la Hesse supérieure, où se trouve le plus grand nombre de moutons, dont on a amélioré la race, en la croisant avec des mérinos. On y comptait 157,370 moutons, produisant 3,000 quintaux de laine par an. Dans la province de Starkenbourg, 33,400, dont la laine, en majeure partie, fine et bonne. Les haras qu'on a établis n'ont pas eu une production très-considérable; les bêtes à cornes sont très-multipliées et forment une valeur très-importante. Les ruches d'abeilles se trouvent en grand nombre dans la Hesse rhénane et la Hesse supérieure, et produisent une grande quantité de miel et de cire qui forment un objet du commerce d'exportation.

Mines. On exploite du cuivre dans les mines de Thaliller, Silberg, Holzhausen, dont le produit annuel est d'environ 980 quintaux, et aussi du fer dans différentes mines qui donnent de 14 à 15,000 quintaux de fonte.

Industrie. Les provinces de Starkenbourg et de la Hesse rhénane ne sont, à proprement parler, que des provinces agricoles et productives; car, quoiqu'on s'y occupe de la filature du lin, de la fabrication des bas, de plusieurs fabriques à Offenbach, du tissage de diverses étoffes de laine et de la manutention du tabac dans la province du Rhin, tout cela est encore peu important. Les produits industriels de la Hesse supérieure sont beaucoup plus considérables; la filature du lin, la fabrication de la toile et des tissus de laine est répandue dans tous le pays. On y confectionne une grande quantité d'étoffes de coton, moitié coton et moitié laine, et la préparation des cuirs y est aussi un objet de grand produit. Il y a aussi dans cette province des verreries, des moulins à papier. des fabriques de vitriol, des usines à cuivre et à laiton, ainsi que d'ouvrages en acier et fer. Un grand nombre d'ouvriers sont occupés à des ouvrages en bois, aux moulins à scie et aux manufactures de potasse. En général, les habitans des montagnes sont beaucoup plus actifs et industrieux que les habitans des plaines, qui trouvent aisément dans l'agriculture les moyens de pourvoir à tous leurs besoins.

Le grand-duché de Hesse a commencé à se distinguer dans la carrière industrielle par la création d'une société industrielle, inaugurée le 15 novembre 1836 par le ministre d''état Eckhardt, qui a présidé l'assemblée et en a fait l'ouverture par un discours où il a fait sentir les avantages d'une pareille institution pour le pays. Elle doit avoir principalement pour objet de procurer les machines nécessaires pour convertir les produits bruts en des produits manufacturiers avec la plus grande perfection et la plus grande économie, d'après les principes des Arkevriglit et des Watt. Il a annoncé que le gouvernement avait accordé une somme annuelle de 5,000 florins, dont 3,000 qui restaient disponibles pour l'année 1836, devaient être employés à la distribution de médailles en or à ceux qui feront des établissemens industriels ou qui introduiront des perfectionnemens dans différentes branches d'industrie, à l'acquisition de métiers anglais mécaniques pour le tissage des étoffes dans le grand-duché. Enfin à un prix de 500 florins pour chacune des trois provinces, pour les brasseurs de bière qui perfectionneraient leur art de manière à brasser de la bière d'une meilleure qualité.

Commerce. Les exportations consistent en blé de la Hesse rhénane pour la valeur moyenne d'environ 2,170,000 florins; en vin, 1,025,000 flor. en tabac, huile de colza, fruits secs, garance, pour 120 à 150,000 fr. par an; semence de trèfle, de gruau, des bestiaux, des bois de construction, de la potasse, de la toile, du fil, des produits des fabriques en acier, ouvrages en fer, miel, cire, farine et plusieurs articles des manufactures d'Offenbach.

La valeur de tous ces objets est à peu près suffisante pour balancer celle des importations, qui se composent de denrées coloniales, drogues, épicerie, articles des manufactures de l'étranger. Ce duché, depuis ces nouvelles acquisitions, possède Mayence et Offenbach; mais le commerce de cette dernière place se trouve encore compris dans celui de Francfort, et Mayence se trouve dans un état dont il a peine à se relever, et son commerce se réduit encore à peu de chose, malgré sa situation favorable sur le Rhin, qui la destine à devenir un grand entrepôt du commerce de l'Allemagne. Les routes sont bien entretenues; mais les péages qu'il faut acquitter sont trop élevés pour que le commerce de transit puisse être florissant.

Pour les monnaies, et mesures, *voy.* CASSEL.

HILDESHEIM, ville d'Allemagne, en Hanovre, dont la principauté de son nom, et dont elle est la capitale, située sur l'Innerste; population, 13,800 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède plusieurs fabriques de tabac, de tannerie, corroierie, de toile, d'ouvrages en fer, dont les produits, joints à ceux du sol, alimentent son commerce, et dont le fil et la toile forment les principaux articles.

HIPPOLYTE (SAINT-). *Voy.* SAINT-HIPPOLYTE.

HOBART-TOWN, ville et port, capitale (partie méridionale) de la terre Van-Diémen qui est une île de l'Australie; elle est située sur la rive droite et près de l'embouchure de la rivière Dervent, au fond d'une petite baie nommée Sullivan-Cove.

Productions. La laine est le principal article d'exportation pour l'Angleterre; en 1835, on en a embarqué pour cette destination environ 2 millions de livres pesant au prix de 1 sh. à 1 sh. 8 den. la livre, suivant la qualité; la population s'élève à 10 000 habitans.

La terre Van-Diémen est aussi grande que l'Irlande; elle est fortement boisée; la pop. s'élève maintenant à 40,000 ames, tant de *convicts* (condamnés à la déportation) que d'habitans libres; on y élève une grande quantité de bestiaux, surtout des moutons; l'île pourrait produire du blé pour une population de 2 millions d'habitans, son prix ordinaire est de 4 1/2 à 7 sh. le bushel ou boisseau anglais.

Commerce. Le commerce, excepté celui avec l'Angleterre, n'y a pas encore acquis une grande étendue; il y a environ 30 petits bâtimens occupés pendant une partie de l'année à la pêche de la baleine noire dans les golfes situés sur la côte orientale de l'île. La quantité d'huile, provenant de cette pêche, importée en 1835 à Hobart-Town, a été d'environ 1,000 tonnes, qui ont été embarquées depuis pour l'Angleterre. On compte de 5 à 6 navires employés à la pêche de la baleine, qui produit le spermaceti, et de 10 à 15 autres bâtimens qui font le commerce de la Nouvelle-Zélande, de l'Ile-Maurice et Sydney, etc.

En 1835, on a expédié de Canton, pour les colonies de l'Australie, 16,000 caisses de thé, dont 10,000 étaient pour Sydney, 6,000 pour la terre Van-Diémen.

Pendant la même année, environ 2,300 tonneaux de sucre ont été importés de l'Ile-Maurice, indépendamment d'une petite quantité de Calcutta et de Java.

Banque, circulation. Les grands profits qu'on réalisait sur les laines avaient engagé les fermiers à acquérir un grand nombre de troupeaux de moutons, ce qui a occasioné une grande demande d'argent : l'intérêt était monté à 15, 20, et même jusqu'à 30 p. 0/0 par an ; mais 10 à 12 p. 0/0 est le taux ordinaire de l'intérêt; 10 p. 0/0 est celui que prennent les banques réunies (*joint stok banks*) pour l'escompte. Deux de ces banques existent depuis huit années, et ont toujours donné un dividende de 14 p. 0/0 par an ou environ. La banque de la terre Van-Diémen possède un capital de 40,000 liv. st., et la banque de Dervent un de 60,000 liv. st. Il existe encore une banque de commerce (*commercial bank*), qui s'est établie avec un moindre capital, et une succursale d'une autre banque qui doit s'établir à Londres pour faire le service des colonies de l'Australie.

Hobart-Town entretient des relations commerciales avec l'Inde; les principaux articles d'importation sont le thé, le café, le sucre, l'eau-de-vie, le savon, les draps et les toiles. Elle est aussi l'entrepôt des huiles de baleine, que les navires baleiniers de ces parages lui expédient; on en exporte des laines, du blé, des viandes salées, etc.

Les monnaies, poids et mesures, sont les mêmes qu'en Angleterre.

HOCHET. On appelle ainsi une pièce d'or, d'argent ou de vermeil fabriquée par le bijoutier ou l'orfèvre, à laquelle ils donnent différentes formes, selon leur goût ou la mode, et dans le bas de laquelle ils enchâssent un morceau de corail, d'ivoire ou de cristal, garni de grelots, que l'on suspend au cou des enfans, par une chaîne de métal, et qu'on leur donne pour les amuser, surtout dans le tems de la dentition. L'ivoire est la substance la plus convenable qu'on puisse leur présenter dans ce cas; en leur faisant mâcher l'ivoire, ce frottement hâte et facilite le percement des dents, et le soulage.

HOED, mesure de capacité en usage dans les Pays-Bas (Hollande) pour mesurer particulièrement la chaux, la houille. Elle contient 8 boisseaux. Le hoed de Rotterdam contient 10 viertels d'Anvers; les 3 hoed font un last à Amsterdam.

HOGHSHEAD, barrique qui sert aussi de mesure des liquides en Angleterre; c'est proprement le muid : 2 hoghsheads font la pipe ou botte, et 2 font le tonneau de 2,300 pintes.

HOLLANDE (toile de), sorte de toile de lin; d'une belle fabrication, d'un tissu fin et serré, qui se confectionnent en Flandre et en Allemagne; elles prennent le nom de Hollande, de ce qu'elles se blanchissent généralement dans cette province des Pays-Bas, dont les plus belles blanchisseries sont celles de Harlem, les plus belles de l'Europe.

HOLLANDE, royaume des Pays-Bas ou Néerlandais. *Voy.* PAYS-BAS.

HOLLANDE (NOUVELLE-). *Voy.* NOUVELLE-HOLLANDE.

HOLSTEIN, duché du nord de l'Allemagne, faisant partie du Danemarck, borné au N. par la mer Baltique, et au S. par le Jutland. Il a 48 l. de longueur sur 32 l. de large, avec une population de 425,000 habitans.

Productions. On y récolte une grande quantité de grains de toutes espèces, tels que froment, seigle, orge, avoine, sarrasin, graines oléagineuses, pois et fèves. On élève, sur les gras pâturages, une grande quantité de bêtes à cornes et des moutons, qui fournissent de la laine, du beurre et du fromage, ainsi que des peaux. Les arbres fruitiers sont aussi en grand nombre, et donnent de bons produits.

Les chevaux du Holstein sont renommés pour leur beauté, surtout ceux de carrosse; il en passe un grand nombre à l'étranger, et les foires de Leipzig en sont les grands marchés.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière n'y est pas aussi développée que l'agriculture, et ce n'est que dans les villes où l'on rencontre quelques fabriques de lainage, de toilerie de lin, de quelques cotonnades, bonneterie et tannerie, etc. Tous ces produits, joints à ceux de l'agriculture, forment autant d'articles du commerce d'exportation, qui ne laisse pas que d'être encore considérables. Gluckstadt en est la capitale; mais les villes les plus commerçantes sont Altona sur l'Elbe, non loin de Hambourg et Kiel.

HOLSTEIN (canal du), qu'on appelle aussi canal de Kiel. Il établit une communication entre la mer du Nord et la Baltique; ce canal est d'une grande importance; il fait joindre la rivière d'Eyder avec la baie de Kiel, sur la côte nord-ouest du Holstein. Les bâtimens qui, de Hambourg, de la Hollande, de la Belgique, d'Angleterre ou de France se rendent dans la mer Baltique, en naviguant à travers ce canal, évitent la dangereuse navigation autour du Jutland, à travers le Cattegat et le Sund.

L'Eyder est navigable pour des vaisseaux qui ne tirent pas plus de 9 pieds d'eau depuis Tonningen, près de son embouchure, jusqu'à Rendsbourg où commence le canal qui aboutit à la Baltique près de Holtenau, à environ 3 milles au nord de Kiel. Ce canal a environ 26 milles de long y compris 6 milles de navigation fluviale; il a 95 pieds de large à la surface et 51 pieds 6 pouces au fond, et 9 pieds 6 pouces anglais de profondeur. Sa plus grande élévation au dessus du niveau de la mer est de 24 pieds 4 pouces; 6 écluses élèvent et descendent les bâtimens. Il est navigable pour des navires de 120 tonneaux ou qui sont construits de cette façon. Les petits navires étrangers qui naviguent de l'une de ces mers dans l'autre, ont largement profité de l'avantage qu'offre ce canal, les droits y étant surtout très-modérés, et il serait encore plus fréquenté, si ce n'était la navigation difficile de l'Eyder.

Suivant une moyenne calculée d'après cinq années, il résulte que le nombre annuel des bâtimens qui naviguent par ce canal d'une mer à l'autre, est de plus de 2,000; en 1834, il s'est élevé à 2,500.

HOLYHEAD, ville et port d'Angleterre, dans la principauté de Galle, comté d'Anglesey. Lat. N. 53° 23'; long. O. 7° 5'. Le port n'étant plein qu'à marée haute, on a construit un môle pour que les navires puissent y aborder ou en partir à volonté. Pop., 2,500 habitans. Des paquebots font un service régulier entre cette ville et Dublin, et le commerce consiste principalement en objets de consommation, à cause du grand nombre de voyageurs qui se rendent en Irlande ou qui en arrivent.

HOMARD, espèce de grande écrevisse qui habite les bords de la mer, et dont on fait un assez grand commerce sur toutes les côtes de France, d'Angleterre et de Norwège; sa taille est quelquefois gigantesque; son test est bleuâtre et taché de blanc; il devient rouge par la cuisson. Dans les parcs d'huîtres de Dieppe, du Havre, etc., on conserve des homards pour les livrer à la consommation suivant les besoins. Il s'en fait un grand commerce entre la Norwège et l'Angleterre, où il s'en transporte tous les ans des quantités immenses. *Voyez* Norwège.

HOMOLOGATION, jugement qui confirme et ordonne l'exécution d'un acte passé par les parties d'une transaction, d'un partage, d'une sentence arbitrale. Quand il y a des oppositions à une homologation, il faut les faire juger avec les opposans, obtenir un jugement avec eux.

Le tribunal de commerce connaîtra des homologations de contrats entre marchands, négocians, pour raison d'objets de compétence, et non autrement; s'il y a quelque chose dans le contrat qui ne concerne pas le commerce, il faut se pourvoir devant les juges ordinaires pour faire régler ces objets particuliers.

Le traité entre le failli et ses créanciers sera homologué, dans la huitaine du jugement, sur l'opposition. L'homologation le rendra obligatoire pour tous les créanciers, et conservera l'hypothèque à chacun d'eux sur les immeubles du failli; à cet effet, les syndics seront tenus de faire inscrire aux hypothèques le jugement d'homologation, à moins qu'il n'y ait été dérogé par concordat (524).

L'homologation étant signifiée aux syndics provisoires, ceux-ci rendront leur compte définitif au failli, en présence du commissaire; ce compte sera débattu et arrêté. Le tribunal de commerce pourra, pour cause d'inconduite ou de fraude, refuser l'homologation du concordat. Sil accorde l'homologation, le tribunal déclare le failli excusable, et susceptible d'être réhabilité, aux conditions prescrites pour la réhabilitation (529). *Voy.* Réhabilitation.

Les tribunaux de commerce connaîtront de l'homologation du traité entre le failli et ses créanciers (635).

HONDA, ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, ci-devant Colombie, département de Candinamarca, située sur la rive gauche de la Magdelana, au confluent du Guali, à 5 l. de Mariquita et à 22 de Santa-Fé de Bogota. Population, environ 5,000 habitans.

Productions. Le territoire de cette ville jouit d'un climat excessivement chaud; toutes les productions tropiques, telles que le maïs, le sucre et le tabac, ainsi que le café, etc., s'y récoltent en abondance.

Commerce. Honda est très-commerçante; elle sert d'entrepôt aux marchandises des provinces du sud et du nord de la Nouvelle-Grenade, qui sont expédiées de là dans l'intérieur. Il y a une douane. Les mines d'or de Mariquita, qui sont mal exploitées, se trouvent dans les environs.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voy.* le Mexique.

HONDTSCHOOTE (canal de). Ce canal, qui est en France et dans les Pays-Bas, commence à Bergues, dans le département du Nord, où il touche au canal de la Colme et à celui de Bergues; il prend sa direction à l'E., N.-E., et se termine à Furnes, où il se joint au canal de ce nom, dans la province belge de la Flandre occidentale. La longueur de son cours est de 3 l. sur le territoire français, sans y comprendre le petit embranchement sur Hondtschoote, qui est d'environ demi-lieue; depuis la frontière jusqu'à Furnes, sa longueur est également d'à peu près 3 l. Sur cette dernière partie une seule écluse a été construite.

Les transports sur ce canal sont très-considérables; ils consistent surtout en morue, blanc des mines des environs de Bergues et de Saint-Omer.

HONDURAS, un des états de Guatemala ou de la république fédérale de l'Amérique centrale, compris entre les 12° 45' et 16° de lat. N., et entre les 87° 25' et 91° 35' de long. O. Il est baigné au nord par la vaste baie de Honduras formée par la mer des Antilles. Sa longueur, du N. E. au S. O., est d'environ 110 lieues, et sa plus grande largeur de 95 lieues. Il est arrosé par une foule de rivières dont les plus remarquables sont la Motagua, l'Ulma, la Xagua et le Roman.

Productions. Le sol est d'une extrême fertilité et produit en abondance du maïs, du riz, du raisin, du cacao, du sucre, du café, du coton, de l'indigo, du tabac, toutes sortes de fruits et de légumes et d'excellens pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux.

Minéralogie. Cet état possède de nombreuses mines d'or et d'argent qui lui ont donné un éclat passager; c'est aujourd'hui la contrée la plus pauvre de l'Amérique dans ces métaux précieux.

Commerce. L'objet le plus important de commerce a été la coupe des bois de campêche le long des côtes de Honduras. Par les divers traités de paix, et notamment par celui de 1783, les Anglais ont conservé le droit de couper de ces bois et de les charger sur leurs vaisseaux.

C'est au midi de la péninsule d'Yucatan, sur le golfe de Honduras, que les coupeurs de bois anglais ont formé leurs principaux établissemens. La coupe du bois de campêche formait déjà une branche de commerce pour les Anglais, qui pouvait leur valoir tous les ans environ 60,000 liv. st. ou 1,500,000 francs.

Tout le commerce du golfe de Honduras est actuellement entre les mains des Anglais, qui, de leur colonie de Balize, répandent leurs marchandises dans l'intérieur et reçoivent en retour les productions du pays. Cette colonie, fondée d'abord pour la coupe du bois d'acajou, exporte annuellement pour 494,700 l. st., non compris l'or et l'argent en lingots.

Les exportations en marchandises se composent, outre l'acajou de bois de campêche, cèdre, écaille de tortue, indigo, cochenille, cacao, salsepa-

reille, cuirs en poils, baume, vanille, etc., pour une valeur de 3 millions de gourdes.

Les importations de Balize se composent des produits des manufactures anglaises et autres objets pour une valeur, année commune, de 422,000 liv. st.

Les autres ports de Honduras sont ceux de Truxille et d'Omoa qui reçoivent quelques navires américains de la Nouvelle-Orléans, qui leur apportent des farines, des salaisons et d'autres objets, et prennent en retour de l'acajou, de la salsepareille, des cuirs en poil, du cacao, etc.

Tel est l'état actuel du commerce de cette partie de l'Amérique centrale, et il pourrait devenir encore plus florissant, si les communications n'étaient pas d'une grande difficulté par le manque de chemins, et s'il y avait plus de bras pour la culture.

Néanmoins, la France pourrait prendre part au commerce du golfe; si on y envoyait des draps très-légers, des casimirs surtout, des mousselines du plus bas prix, des toiles à fil plat de Bretagne pourraient compléter un chargement de vins et autres produits de la Provence, qui trouveraient un débit avantageux à Truxillo et Omoa, vendus par parties et non en bloc; mais il ne faudrait pas plus de deux petites expéditions de ce genre.

HONFLEUR, ville de France en Normandie, département du Calvados, avec un petit port sur la rive gauche, à l'embouchure de la Seine, vis-à-vis le Havre : lat. N. 49° 25'; long. O. 2° 6'; à 16 lieues de Rouen et 54 de Paris. Il y a un chantier de construction.

Industrie et commerce. Quant à l'industrie, on compte plusieurs fabriques de vitriol, d'alun, de couperose, d'huile de graines oléagineuses, de raffineries de sucre, des tanneries, des corderies. On y fait des armemens pour la pêche de la morue et de la baleine, de grandes salaisons de maquereaux et de harengs. Le commerce d'importation et d'exportation est assez actif; il y a un entrepôt de sel et un entrepôt réel et fictif des denrées coloniales.

Les commerçans et armateurs embrassent toutes les branches du commerce maritime. La pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve emploie le plus grand nombre de bâtimens de ce port; on y fait le commerce des denrées de l'Amérique, mais celui des toiles est un objet d'importance. Il y a des relations continuelles avec le Havre, Rouen et l'Angleterre.

L'abandon dans lequel le port de Honfleur a long-tems végété va être réparé par l'administration, qui a enfin senti la nécessité de s'occuper des travaux d'agrandissement que réclament les besoins de la navigation et l'extension toujours croissante du remorquage à vapeur. On doit construire le prolongement des jetées d'Honfleur et un vaste avant-port destiné à recevoir tous les navires qui doivent se mettre en mer ou monter jusqu'à Rouen, ainsi que les bâtimens remorqueurs qui doivent les aider à franchir les passages dangereux de la basse Seine.

Pêche de la morue. Voici le chiffre exact des armemens faits par le port de Honfleur pour la pêche de la morue. On ne s'y livre pas à la pêche de la baleine.

En 1834, 1 navire de 150 tonneaux; en 1835, 3 navires jaugeant 400 tonneaux; en 1836, 4 navires jaugeant 550 tonn., et, en 1837, il y en a eu 10 jaugeant 1,350 tonneaux et montés par 72 hommes d'équipage.

Cabotage. La navigation, y compris le cabotage, y sont l'un et l'autre également en progrès : en 1833, ils ne se sont élevés qu'à 2,759 tonneaux, tandis qu'en 1835, ce tonnage a été de 3,217 tonn.

Le développement qu'y ont pris le commerce et la navigation se manifeste pareillement par les droits de douanes qui, de 911,311 fr. qu'ils étaient en 1832, se sont élevés, en 1835, à 1,032,000 fr.

Le nombre des navires qui ont relâché à Honfleur augmente aussi chaque année; en 1832, ce nombre n'était que de 31 bâtimens jaugeant 5,058 tonneaux; en 1836, il s'est élevé à 75 navires jaugeant 13,067 tonneaux.

Le transport des bois de construction de la Norwège est également en voie de progression, et forme l'objet d'un commerce actif pour le port de Honfleur; le nombre des navires, pour la plupart norwégiens, employés à cette navigation, qui, en 1832, n'a été que de 33 vaisseaux jaugeant 5,917 tonneaux, s'est élevé, jusqu'au 1er septembre 1836, à 82 jaugeant 12,885 tonneaux.

Tels sont les progrès considérables que l'on remarque dans le commerce et la navigation ainsi que la pêche du port de Honfleur, destiné à devenir un des plus importans de cette partie du littoral de la France.

HONGRIE (en hongrois *Maygar-Orszg*, en allemand *Ungarn*), un des plus vastes états autrichiens avec le titre de royaume, et qui se trouve compris entre les 44° 26' et 49° 29' de lat. N., et entre les 13° 41' et 22° 40' de longit. E. Sa plus grande dimension, de l'E. à l'O., est d'environ 150 l., sa largeur de 120 l., avec une superficie de 11,090 l. carrées et une population d'environ 11 millions d'habitans. Le Danube avec ses affluens, parmi lesquels la Theiss est le plus important, sont les fleuves les plus considérables qui arrosent la Hongrie. Le canal de François établit une communication importante entre ces deux fleuves.

Productions. — Céréales. Sous le rapport du climat et des productions, on peut diviser la Hongrie en deux zones distinctes, celle du Nord et celle du Sud. Cette dernière, quoique offrant de vastes bruyères et des sables arides, est la plus riche en productions végétales : le blé récolté dans ses plaines fertiles suffit non-seulement au besoin des habitans, il sert encore à l'approvisionnement de ceux du nord, de la partie voisine de l'Allemagne et de la Haute-Italie, tandis que l'orge et le seigle sont les productions les plus communes de la zone du nord; mais celles du sud consistent surtout en froment, maïs, millet et riz, ainsi que du tabac, du safran et des légumes en grande quantité.

Blé. Quoique l'agriculture n'ait pas fait en Hongrie autant de progrès que dans beaucoup d'autres pays, néanmoins le produit en est encore considérable : on évalue la récolte à une moyenne annuelle de 80 millions de metzen.

Pâturages et bestiaux. La Hongrie est l'un des pays de l'Europe qui possède les meilleurs et les plus vastes pâturages; les propriétaires font consister une grande partie de leur richesse dans les bestiaux; la race bovine y est d'une belle espèce. On s'occupe d'améliorer la race des moutons.

Chevaux. Les Hongrois mettent une grande application à perfectionner la race de leurs chevaux : un grand nombre de propriétaires ont des haras particuliers; mais le haras par excellence est celui

de Mezothegues, dans le comitat de Csanad; il renferme toujours 8 à 10,000 chevaux et des étalons de toutes les races. Ces établissemens, qui ont fourni de bons chevaux pour les armées, n'ont pas encore sensiblement amélioré la race des chevaux hongrois, qui sont rarement d'une haute taille, et ne se distinguent que par leur vigueur et l'élégance de leurs formes.

Tabac. La culture du tabac, encouragée par la cour de Vienne, est devenue très-importante, en sorte que la récolte s'est élevée, année moyenne, jusqu'à 300,000 quint., d'une qualité trop sèche et trop piquante, malgré la beauté des feuilles et de la plante, ce qui n'empêche pas qu'il trouve un débit considérable tant en Allemagne qu'en Italie, et principalement dans les états autrichiens.

Soie. L'élève des vers à soie a fait depuis quelque tems des progrès considérables dans la Haute-Hongrie, surtout dans le comitat de Neogrod. On évalue la récolte à une moyenne annuelle de 200 quint. Une société a été formée à Vienne par les soins de M. Chalka, ayant pour but d'exploiter la culture de la soie en Hongrie, où il y a des forêts de mûriers qui couvrent sans culture des lieues entières de terrain.

Vins. Le vin est une des productions les plus importantes de la Hongrie. Sous le rapport du commerce, on distingue les vins de la Haute de ceux de la Basse-Hongrie : les premiers sont les vins de Tokai, Muschlac, Mischkoz, Erlan; les seconds sont les vins de Bude, Neusichl, Goldberg et Saint-George. De chacun de ces vins on en fait quatre espèces : 1° l'essence, que l'on fait avec des raisins choisis et demi-séchés; 2° l'ausbruch, fait avec les raisins qui ont donné l'essence; 3° le muschlac se fait avec le marc de l'ausbruch; 4° le landwein, ou vin commun du pays, se fait avec des raisins ordinaires. Ces vins se vendent dans le pays et à Vienne, à des prix très-élevés, suivant la qualité.

Les meilleurs vins sont ceux connus sous le nom de Tokai, provenant d'une côte qui portait autrefois ce nom; mais les vignobles les plus renommés sont ceux de Barwasch; ces vins, ceux de Talya, Mada, Tarsar, Toctchwa, Beuge, Liska et quelques autres, passent tous dans la Hongrie pour des vins de Tokai; ainsi le commerce ne pourra pas manquer de ces vins, dont on évalue la récolte de 18 à 20 millions d'eimers.

Autres productions. La Hongrie produit toutes sortes de grains, de légumes, du riz, du maïs, du lin, du chanvre, du safran, du sumac, de la rhubarbe, et du coton d'une belle qualité. Les arbres fruitiers y sont en grand nombre, surtout les pruniers, dont le fruit sert à faire une liqueur délicieuse et renommée.

Etendue des terres cultivées. La Hongrie, y compris l'Esclavonie et la Croatie, contient en champs cultivés de céréales 4,897,218 jochs, ou arpens autrichiens; en jardins et vergers 638,767; en vignobles 911,176; en prairies et pâturages 7,715,225; en étangs 850,000; en forêts 8,942,740.

Mines. Les monts Carpathes, dont la Hongrie est environnée de tous côtés, et qui s'étendent de l'ouest au nord, renferment un grand nombre de minéraux, qui font une des principales richesses du pays. On y trouve de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, du plomb, du vif-argent, du cinabre, de l'antimoine, de l'orpiment, du soufre, du vitriol, de la marcassite, du sel gemme, de l'arbuste, du marbre, de l'albâtre, et plusieurs pierres fines et précieuses.

Minéralogie. Les mines d'or et d'argent de la Hongrie, avec celles de la Transylvanie, sont les plus importantes que l'on possède en Europe; les plus remarquables sont celles de Schannitz, célèbre par son école des mines. Les mines de Kremnitz sont encore exploitées avec un grand avantage, quoiqu'elles ne donnent plus les mêmes bénéfices qu'autrefois. Il y a en outre quelques rivières qui charrient de l'or, telles que le Maros et le Szamus.

Les mines de cuivre d'Oravitza, d'Iglo, etc., sont assez considérables. Les mines de fer se trouvent surtout dans les comitats de Gomor et de Zips, mais elles sont loin de suffire à la consommation intérieure. Il y a également des mines de plomb, de cobalt, de mercure et d'antimoine, mais en petite quantité.

Produits métalliques. On estime la quantité d'or produite par les mines de Hongrie à 2,100 marcs; celle d'argent à 83,200 marcs; celle de cuivre à 38,000 quintaux; celle de plomb à 24,5000; celle de fer à 200,000; celle d'antimoine à 5,200 q.

Sel. Il y a des dépôts de sel et des sources salines considérables, particulièrement dans le comitat de Marmaros et dans celui d'Ugols : l'exploitation de ce minerai appartient exclusivement au gouvernement.

Autres substances. On recueille aussi du natran ou salpêtre en grande quantité, ainsi que du sulfate de soude et du sulfate de magnésie; l'alun forme aussi une exploitation avantageuse. Si la houille s'y trouve assez rarement, les lignites y sont abondans.

Opale. Cette contrée est la seule de l'Europe où l'on trouve l'opale, si recherchée dans la joaillerie pour l'éclat et la variété de ses couleurs. Elle est la seule pierre fine de la Hongrie; on la rencontre particulièrement dans un groupe de montagnes au nord de Tokai.

Industrie. Les manufactures sont peu nombreuses : l'industrie n'a pas fait en Hongrie d'aussi grands progrès que dans le reste de l'Europe. A l'exception des objets de première nécessité, presque tous les produits industriels sont tirés des manufactures autrichiennes. Il y a cependant quelques fabriques de draps communs, de toiles, de tissus de coton et des soieries. La fabrication des étoffes de laine est la plus importante, et se trouve répandue dans tout le pays. On fabrique aussi une grande quantité de bottes hongroises, de maroquins, de cuirs, de poterie à Debretzin, qui livre tous les ans à la consommation 11 millions de têtes de pipes. Raab est une ville des plus industrieuses de la Hongrie; elle est renommée pour les fabriques de clinquant d'or : l'horlogerie et l'armurerie sont encore dans l'enfance. On fabrique à Bude et à Pesth des rasoirs et des instrumens de chirurgie. Les fabriques de faïence sont rares, et celles de porcelaine sont nulles. Les verreries produisent un verre très-commun. Les papeteries, en assez grand nombre, fournissent un très-mauvais papier. Les tanneries donnent des produits estimés, qui sont l'objet d'une exportation considérable. Les manufactures de tabac sont en grand nombre. Il y a aussi quelques raffineries de sucre à Offdenbourg, des huileries de graines de plusieurs espèces, etc. Néanmoins le travail des métaux est la principale industrie, notamment dans la partie méridionale de la Hongrie. Plusieurs comitats livrent jusqu'à 80,000 quintaux de fer. Il existe un grand nombre d'usines de cuivre, dont la plupart des produits consistent en vases et toutes sortes d'ustensiles.

Commerce.— Exportations. Elles consistent en un grand nombre de productions du pays, telles que vins, safran, huiles de graines oléagineuses, blé, bestiaux, chevaux, laines, cuirs, suif, miel, cire, tabac et métaux.

Importations. Elles se composent de produits manufacturés et de denrées coloniales, sucre, café, indigo, cochenille, épiceries, drogueries, étain, soie, de tissus de soie, de coton et de laine, ainsi que d'indiennes et de quelques autres marchandises.

Dans le commerce avec l'Autriche, la Hongrie a un excédant de 5 à 6 millions de thalers en sa faveur (20 à 24 millions de fr.); mais dans celui avec la Turquie, la balance est d'environ 2 millions de thalers au préjudice de la Hongrie.

Pour encourager les manufactures, on a élevé les droits d'entrée que doivent acquitter les marchandises des manufactures de l'étranger.

La navigation à la vapeur qui vient de s'établir sur le Danube ne peut qu'être extrêmement favorable au commerce de la Hongrie, en lui procurant des débouchés dont elle avait besoin pour l'exportation de ses produits. On doit aussi construire un canal pour établir une communication entre le Danube et l'Adriatique, entre Buccari et Porto-Ré.

On a formé le projet de construire un chemin de fer depuis Vienne jusqu'à Raab, que l'on prolongerait dans la suite jusqu'à Pesth, et même par Stolack jusqu'à Dobretzin.

Canaux. Ce chemin de fer, avec les canaux qui existent déjà, donnerait un plus grand développement au commerce. Les principaux canaux de la Hongrie sont : le canal Comital, qui a environ 5 l. de long; le canal de Nagy-Lueskaer, achevé en 1824; le canal de Bacse, qui a 25 l. de long; le canal de Beg ou de Temesch, qui a 32 l. de long; enfin le canal de François, qui en a 27 : il a été construit en 1803.

Routes. Une des plus belles routes est celle de Louise, qui conduit de Karlstadt à Fiume, Buccari et Porto-Ré. Fiume, situé sur l'Adriatique, non loin de Trieste, est le seul port de la Hongrie par lequel s'exporte la plus grande partie de ses productions, et par lequel s'opère aussi la majeure partie des importations par mer.

Foires. Il y a en Hongrie un grand nombre de foires et de grands marchés, dont on porte le nombre à 2,000.

Le commerce n'y est pas entravé par des bureaux de douane à l'intérieur, mais bien par le tarif de l'Autriche et le monopole qu'elle exerce sur le tabac.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en florins impériaux (reichsgalden), qui se divisent en 20 groschen ou 60 kreutzers chaque. La rixthaler d'espèce est évaluée à 2 florins impériaux, 2 florins 1/7 de Hongrie.

Poids et mesures. Ils sont les mêmes qu'à Vienne. Dans la Haute-Hongrie, l'eimer de vin vaut 19,036 gallons anglais, ou 73,316 litres; dans la Basse-Hongrie il ne contient que 15,03 gallons, ou 56,891 litres. Le vin de Tokai se vend au tonneau de 13,35 gallons, ou 50,543 litres.

HONGRIE (cuir de). Gros cuir, dont la manière de le préparer nous vient de Hongrie. Ce fut sous Henri IV que la première manufacture en a été établie en France. Ce prince avait envoyé en Hongrie un tanneur fort habile, nommé Roze, qui, ayant dérobé aux Hongrois leur méthode de préparer ce cuir, l'introduisit en France avec beaucoup de succès. Les apprêts du hongroyeur sont plus prompts et beaucoup plus expéditifs que ceux de la tannerie ordinaire. Le travail caractéristique du premier consiste principalement à passer les peaux au suif. Plus les cuirs de Hongrie sont blancs à la coupe, plus ils sont estimés. Mais aujourd'hui on a trouvé l'art, au moyen de la chimie, de tanner les cuirs d'une manière plus expéditive, sinon meilleure pour la qualité.

HONGRIE (point de). C'est une sorte de tapisserie faite en ondes, avec des soies ou des laines diversement nuancées. On la fabrique à l'aiguille sur un canevas, quand on veut s'amuser; mais les ouvriers la font au métier, comme le point de Bergame.

HONGROYEUR. L'art du hongroyeur a été beaucoup perfectionné par Curandeau. C'est principalement sur la composition du bain d'alun et de sel que l'auteur a fixé son attention. Présumant, d'après quelques expériences particulières, que les changemens que les peaux éprouvent en séjournant dans la liqueur saline dont il s'agit ne doivent être attribués en grande partie qu'à l'excès de sulfate d'alumine, il a essayé de substituer à ce sel de l'acide sulfurique : à cet effet, il a fait dissoudre, dans 100 parties d'eau 10 parties de muriate de soude, et ensuite il a ajouté à cette dissolution 2 parties d'acide sulfurique concentré. C'est dans cette liqueur, ainsi préparée, qu'il a fait macérer les peaux, auxquelles il avait fait subir auparavant les premières opérations d'usage. Après 24 heures, il les a retirées et fait sécher. Dans ce court espace de tems, il a remarqué qu'elles avaient fait autant de progrès que d'autres traitées avec de l'alun; il a vu aussi que son nouveau bain, après qu'on en avait retiré les peaux, pouvait encore servir à plusieurs autres opérations. L'auteur assure que ce bain réussit si bien qu'il n'en emploie plus d'autre, et que les peaux qui sortent de son établissement réunissent toutes les qualités qu'on peut désirer.

Parmi les avantages que M. Curandeau dit avoir obtenus de l'emploi de son procédé, il insiste surtout sur celui qui est relatif à la dépense. «Il ne faut, dit-il, que deux parties d'acide, dont le prix est moindre que celui de l'alun; d'ailleurs, on n'est pas obligé de faire chauffer le bain comme dans l'ancien procédé, et l'on n'a pas besoin de recourir à ces manipulations très-longues qui se pratiquent dans certaines fabriques pour favoriser la combinaison des substances salines.»

HORLOGE. On appelait autrefois de ce nom toutes les marchandises destinées à mesurer le tems; mais, actuellement, on n'appelle plus ainsi que celles qui donnent l'heure dans les églises, palais, châteaux et ateliers, avec une forte sonnerie, pour être entendue au loin, et de grands cadrans à l'air libre, et sur les murs extérieurs ou intérieurs des édifices. La fabrication des horloges publiques s'est beaucoup perfectionnée de nos jours. Autrefois, ces pièces mécaniques n'étaient que d'énormes tournebroches grossièrement exécutés, et encore plus mal combinés dans leur système; mais les travaux de Lepaute, Lépine, Wagner, Robin, ont élevé cette branche de l'horlogerie au niveau des autres. Les belles horloges du Palais des Tuileries, de l'Hôtel de-Ville, du Jardin du roi, et de quelques autres dans les départemens, sont aussi parfaites que les régulateurs les plus soignés.

HORLOGERIE. On donne ce nom à l'art qui fabrique les instrumens propres à mesurer le tems, et aux produits qui font l'objet de ce commerce. L'horlogerie est, assurément, le plus beau des arts mécaniques, non-seulement à cause de la perfection du travail, mais surtout à raison de l'esprit d'invention et de perfectionnement qu'on remarque dans les divers moyens imaginés pour produire les effets merveilleux que l'on admire. Cet art est arrivé à un degré de précision qui étonne l'esprit, par les admirables travaux des Arnold, Bréguet, Graham, Ernsham, Janvier, les Berthoud, Leroi, etc. On est arrivé à construire des chronomètres et des régulateurs qui n'ont pas une seconde de variation dans tout le cours d'une année. Paris est le centre de cette industrie en France; les montres et les pendules qui en sortent sont des ouvrages qui, par leur élégance, sont supérieurs à tout ce que l'étranger peut produire. Dans la plupart des grandes villes de France, il se fabrique de l'horlogerie, mais seulement pour les besoins des localités. Après Paris, les villes les plus renommées pour la fabrication des ouvrages d'horlogerie sont Besançon, Saint-Claude, Bourg, Nantua. La Suisse, Genève, Porentruy, Neufchâtel, etc., sont renommées pour cette fabrication.

L'horlogerie est d'une grande importance en France. M. Chaptal, dans son ouvrage sur l'*Industrie française* (tom. II, pag. 34), évalue le seul commerce de l'horlogerie, à Paris, à 20 millions par an, donnant de l'occupation à 9,000 ouvriers dans les professions accessoires, telles que celles de fondeur, de polisseur, de doreur, etc., car cette industrie consiste, plus qu'une autre, dans la main-d'œuvre. L'acier et le cuivre, qui en forment la principale matière, ne coûtent pas cher; la main, ainsi que le génie de l'homme, exécutent des travaux du plus grand prix sur un fort petit volume de matière.

La France fut, en quelque sorte, le berceau de l'horlogerie, que les réfugiés portèrent successivement à Genève et à Londres, où elle prit une telle consistance, qu'elle a été et qu'elle y est encore un objet considérable de commerce et d'industrie. Cependant, Paris conserva toujours la réputation de mieux travailler et de produire des mouvemens plus parfaits qu'aucune des fabriques de l'étranger.

On a vu aussi s'établir des fabriques d'horlogerie à Neufchâtel; le Locle et la Chaud-de-Fonds rivalisèrent, après un certain tems, avec celles de Londres, Genève et Paris. Le district de St-Claude possède des ateliers d'horlogerie en gros volume, et ses habitans ont, depuis long-tems, la réputation d'intelligence et de dextérité d'excellens horlogers.

On voit, par les registres des douanes, qu'il s'exportait avant la révolution des ci-devant provinces d'Alsace et de Franche-Comté, pour environ 250,000 fr. de grosse horlogerie, sans compter ce qu'il en sortait en fraude. La petite horlogerie n'avait point fait les mêmes progrès dans ces localités. Les Suisses obtenaient la préférence pour leur horlogerie, par le bon marché des ouvrages qu'ils fabriquaient. Il y a aussi des ateliers à Nantua et un grand nombre dans le Porentruy.

Carrouge et Cluses offrent aussi des fabriques d'horlogerie dont les ouvrages se débitent principalement en France; il se fait à Cluses beaucoup de mouvemens bruts. L'état de cette fabrication était tel, en 1793, qu'on y comptait 708 horlogers, parmi lesquels se trouvaient 5 faiseurs de rouages, 106 finisseurs, 20 repasseurs et monteurs, et 32 faiseurs de fournitures. Elle produisait, par an, 66,276 mouvemens bruts, dont 324 rouages de répétitions, sur quoi on finissait, en blanc, 22,680 mouvemens, dont on repassait, remontait et dorait 14,904.

Paris fabrique peu de mouvemens bruts, en comparaison du commerce qui s'y fait de toute espèce d'horlogerie; mais on y finit et emboîte ceux que l'on tire des fabriques nationales ou étrangères. On estimait assez généralement à 200,000 la quantité de montres qui se consommaient annuellement en France avant la révolution, sans y comprendre les colonies.

L'horlogerie marchande se divise en deux parties très-distinctes : 1° l'horlogerie lisse ou unie, et 2° l'horlogerie ornée. Cette dernière partie a surtout un débit très-considérable dans les départemens du Midi, en Italie, en Espagne et au Levant. Genève a toujours été en possession de cette branche. A Paris, on réussit très-bien dans le genre d'ornemens des pendules, et Londres même en a souvent tiré de cette ville pour des sommes assez considérables.

Cependant, la France possède tous les élémens de succès dans cette fabrication; Genève, malgré son activité mercantile, ne pourrait citer des noms pareils à celui de M. Bréguet, qui a considérablement perfectionné l'art de l'horlogerie; non-seulement, il exécute des gardes-tems d'une grande précision, mais il a fait des améliorations importantes au travail des pièces qui entrent dans la composition d'une montre : 1° à l'aide d'un mécanisme qu'il appelle *parachute*, il a mis le balancier à l'abri des fortes secousses; 2° par le moyen d'un autre mécanisme qu'il appelle *tourbillon*, il conserve la même justesse aux gardes-tems, quelle que soit la position verticale ou inclinée de la montre; 3° il a composé des gardes-tems dont le balancier porte sa compensation; ils sont à échappement libre et à spirale isochrone; 4° il a encore inventé un échappement appelé *naturel*, qui a l'avantage de n'avoir pas besoin d'huile, et dans le mécanisme duquel il n'entre pas de ressort, et un échappement double qui n'a pas de frottement, et qui répare à chaque vibration la perte faite par le pendule. MM. Janvier, Pons, Lepaute, Robert et plusieurs autres horlogers renommés, ont tous ajouté quelques perfectionnemens à l'art de l'horlogerie, soit dans l'application qu'ils ont faite du mécanisme des pendules, à d'autres usages qu'à ceux qui sont destinés à mesurer le tems, soit par la simplicité ou la précision qu'ils ont employées dans la construction.

Grosse horlogerie. Depuis long-tems on reproche à nos constructeurs d'horloges publiques de n'avoir pas appliqué, au profit du bon marché, les progrès importans que la science mécanique a faits dans ces dernières années; leurs ouvrages ont gagné considérablement sous le rapport de la disposition des pièces et de la régularité du mouvement; mais les prix en sont encore restés excessivement élevés, et il est encore un grand nombre de communes qui ne peuvent se procurer ce régulateur indispensable des travaux de la campagne.

L'exposition de 1834 ne leur a pas encore annoncé le terme de leur attente, et cependant, nous signalerons avec plaisir quelques bons produits, en commençant par ceux de M. Wagner : l'horlogerie de cette fabrique est bien exécutée; mais il reste encore à exécuter à bon marché; ainsi, si les prix devaient s'accroître dans la proportion de celui des horloges, de 6 à 800 kil. de cloches, dans

la proportion de celui de l'horloge qu'il a exposée, et qui comportait un timbre de 75 à 80 kil., le but que doit se proposer cette industrie ne serait pas atteint. M. Hanriot, fondateur et directeur de l'école d'horlogerie de Mâcon, avait exposé une horloge à huit jours, à répétition, dont la construction présente, relativement au système ordinaire, des modifications importantes. Le résultat des changemens apportés par M. Hanriot, dans la construction des grosses horloges, serait une réduction de 25 p. 0/0, et, suivant ce qu'il annonce, une horloge frappant sur un timbre de 50 kilog. pourrait être livrée au prix de 450 fr., et une de 1,000 kilog. de timbre, pour 1,800 fr. Cet habile horloger a, en outre, exposé diverses pièces appartenant à une horloge dont la matière pèse 60 kil., et doit frapper sur un timbre de 3,000 kil.

M. Lepaute a trop fait pour l'horlogerie, pour avoir le droit de rester stationnaire ; la pièce qu'il avait exposée était d'une exécution régulière et soignée.

L'école royale des arts et métiers d'Angers avait exposé une grosse horloge. Il est difficile, dans des pièces d'une aussi grande dimension, d'apporter plus d'ordre, une meilleure disposition, ainsi qu'une meilleure exécution que dans cet ouvrage très-remarquable. MM. Rollé et Schwilgrée, de Strasbourg, avaient aussi exposé de la grosse horlogerie, notamment une horloge frappant sur un petit timbre d'environ 7 à 8 kilog., et une horloge dit à échappement à force constante, ainsi que celle à remontoire ayant un poids pour moteur.

Horlogerie de fabrique. Cette horlogerie, et particulièrement l'horlogerie de pendules, ont fait en France, depuis trente ans, des progrès considérables. Et, depuis 1810, époque où l'on évaluait de 12 à 1,500 le nombre des pendules établies annuellement ; cette fabrication a pris un tel développement, que ses produits sont aujourd'hui répandus dans le monde entier, et qu'il s'en exporte chaque année pour 4 à 5 millions de francs. Le nom de M. Pons, de Saint-Nicolas, se rattache de la manière la plus honorable à cette conquête industrielle. Les diverses pièces exposées par cet estimable horloger avaient été très-bien exécutées, et présentaient une variété qui prouve qu'il ne néglige rien pour rester à la tête d'une industrie qu'il a fait, pour ainsi dire, sortir de son berceau. MM. Vincenti et Ce, de Montbéliard (Doubs), avaient exposé plusieurs mouvemens de pendules faits à la mécanique. Si c'est là la fabrication ordinaire de cette maison, nous ne craignons pas de la signaler, comme entièrement remarquable par sa bonne exécution et son prix très-modéré.

Horlogerie de précision. L'école d'horlogerie de Mâcon, que la France doit à M. Hanriot, avait exposé 45 à 50 pièces, chacune portant le nom, l'âge et le tems d'étude de son auteur : elles ont été considérées comme généralement remarquables, et toutes les pièces marchandes ont été acquises par les horlogers de Paris, et M. Hanriot a remporté avec lui des demandes considérables. Le jury de l'exposition a accordé aux élèves et auteurs des produits exposés par cette école, une médaille d'argent.

M. Robert s'est attaché, au contraire, à présenter une grande variété de pièces d'horlogerie réunissant la précision au bon marché ; nous citerons des pendules de cheminées pouvant servir de régulateur, des pendules à réveil de diverses combinaisons, des montres à secondes pour l'observation. Ces pièces, bien traitées, sont, pour les prix, dans les conditions les plus propres à recommander au commerce les ouvrages de M. Robert.

Instrumens d'horlogerie. D'autres perfectionnemens, dont il importe de faire mention pour signaler les progrès de l'art, ont encore été introduits dans les principaux instrumens de l'horlogerie, tels que dans les machines à refendre. Grâce à M. Cahier de Soissons, sa machine de plate forme, autrement dite outil à refendre, est une admirable machine, avec laquelle un seul homme peut fendre en une journée la garniture de rouage de 8 à 10 horloges ; si l'on calcule le tems qu'il faudrait pour obtenir le même résultat par le travail à la main, on ne sera plus étonné des prix énormes qu'il fallait payer dans un tems pour avoir une horloge, même de médiocre qualité. Ce qui donne un mérite particulier à cette machine, c'est sa force et sa dimension extraordinaires, et qui permettent d'opérer pour des rouages de 3 pieds de diamètre.

Mais ce n'est pas tout, un autre instrument remarquable, c'est une machine à *fendre les pignons* (le pignon sert à former l'engrenage avec les roues d'une horloge). Jusqu'à ce jour, ce travail appliqué à la fabrication des horloges se faisait à la main ; de là des inégalités dans les dents des pignons, et l'irrégularité de la marche des horloges. Il ne fallait pas moins du travail d'un jour pour fendre un pignon ; avec la nouvelle machine, il ne faut que 10 minutes.

Découverte importante. Un horloger de Neuchatel, M. Jacot-Descombes, a fait une découverte. Depuis long-tems on cherchait un moyen d'obtenir, dans les montres, un échappement qui pût donner des secondes indépendantes, sans avoir recours à un second barillet et à des roulages particuliers, qui augmentaient beaucoup le prix des chronomètres et les chargeaient d'un grand nombre de pièces inutiles dans un mouvement. Par un échappement à la Dupleix, disposé d'une nouvelle manière, M. Jacot est parvenu, sans le moyen de ces auxiliaires, à obtenir des secondes indépendantes aussi précises qu'avec l'ancienne.

Commerce d'horlogerie.

Exportations. Dans aucun pays du monde on n'a porté aussi loin l'art de l'horlogerie qu'en France ; nous ne craignons aucune concurrence, même celle de l'Angleterre, et nos exportations présentent chaque année un chiffre élevé. Si l'on veut comparer les exportations faites aux époques des trois dernières expositions, on trouvera que, soit en ouvrages montés, soit en fournitures et en horloges en bois, elles ont été, en 1823, de 3 millions 418,481 fr. ; en 1827, de 4,250,697 fr. ; en 1833, de 7,003,831 fr. Ce qui prouve qu'en 10 années, ces exportations ont plus que doublé, ce qu'il faut principalement attribuer à la vente considérable des pendules. Les exportations ont toujours été croissantes ; elles ont été, en 1836, d'après le registre de la douane, de 335,496 kilogr. représentant une valeur officielle de 8,051,904 fr. non compris les montres ; la plus grande partie était destinée pour la Hollande, les villes anséatiques, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, l'Angleterre, la Suisse, etc.

Importations. Les importations de l'horlogerie en France se sont élevées, en 1836, en toutes sortes de mouvemens, à 3,151 kil., ayant une valeur officielle de 3,151 fr., dont la majeure partie, 1,950 kil. de la Suisse, consistant en carillons de musi-

que; et ces mouvemens du même pays, 20,205 kil. d'une valeur de 202,050 fr.: en horloges en bois, 197,698 pièces, dont 195,058 d'Allemagne; 2,563 de la Suisse, 77 de la Belgique, ayant ensemble une valeur de 998,490 f., non compris les montres, dont il sera fait mention à son ordre alphabétique. Ainsi, malgré les perfectionnemens de l'horlogerie en cuivre, qui est bien plus solide que celle en bois: cependant celle-ci, surtout celle de la Forêt-Noire, renommée pour ces sortes d'ouvrages, a toujours un grand débit en France, quoi qu'il soit bien diminué comparativement aux années précédentes.

Paris est comme le centre des plus habiles artistes et ouvriers d'horlogerie de toute espèce, et il s'en forme tous les jours; ils sont dirigés avec un talent supérieur par les Berthoud, les Breguet, les Motet, les Robert, les Le Roy, les Lepaute, etc. Les ouvrages de la plupart de ces célèbres horlogers ont figuré avec éclat à la dernière exposition de 1834.

Droits de douane. Les droits à l'entrée des fournitures d'horlogerie ont été réduits, par le nouveau tarif, à 5 fr. le kilogramme.

Horlogerie de Genève. C'est à la France que Genève doit ses premiers essais d'horlogerie. Des Français, proscrits de leur patrie, à la suite des troubles religieux excités par la réforme, s'étant réfugiés à Genève, y développèrent leur industrie, qui y eut un tel succès que cette ville devint le centre de cette importante fabrication pour toute l'Europe, et elle en est encore le principal siége, dont Paris est une puissante rivale. D'ailleurs, Genève, devenue française de nom, sous le règne de l'empire, les progrès de son industrie furent favorisés comme une branche d'industrie nationale, au point que sa concurrence porta le plus grand préjudice à celle de France, lorsqu'après la paix générale, Genève fut de nouveau annexée à la Suisse.

Horlogerie anglaise. Elle est en grande réputation dans toute l'Europe; si les prix en sont plus élevés que dans d'autres pays, il faut convenir que les ouvrages en sont aussi mieux soignés, et en général meilleurs que partout ailleurs. C'est pour cette raison que, malgré son haut prix, on la préfère souvent. Au reste, indépendamment de ce qu'il s'en débite dans la Grande-Bretagne, on en exporte pour des sommes considérables, soit en Amérique, dans les deux Indes orientales, en Turquie et à la Chine. C'est encore une manufacture dont on peut évaluer les produits annuels au moins à un million sterling ou environ 25 millions de francs.

HORN ou Hoorn, ville et port des Pays-Bas, province de la Hollande septentrionale, à 7 lieues d'Amsterdam, au fond d'une petite baie fermée par le Zuidersée. Population, environ 10,000 habitans.

Productions. Elles consistent principalement en blé, chanvre, lin, beurre, fromage, bestiaux, etc.

Industrie. L'industrie manufacturière se borne à la fabrication de tapis, d'étoffes communes de lainage, ainsi que de la bonneterie. La construction des navires et la pêche y sont très-actives; on y fait aussi des armemens pour la pêche de la baleine. C'est dans cette ville qu'on a inventé les grands filets dont on se sert pour la pêche du hareng.

Commerce. Le port est bon, on exporte une grande quantité de beurre et de fromage, soit pour l'Angleterre, soit pour l'Espagne, le Portugal; il s'y fait aussi un commerce considérable de bestiaux. Elle est la patrie du navigateur Guillaume Schouten, qui découvrit, en 1616, le fameux cap Horn, à l'extrémité de l'Amérique méridionale, et auquel il donna le nom de sa ville natale.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Amsterdam.

HOSPICES, HOPITAUX. Il y avait en France, en 1789, suivant M. Necker, 7 à 800 hôpitaux, ayant un revenu de 18 à 20 millions de francs. En 1833, il y avait, suivant M. Blanqui (cours d'économie industrielle), 1,829 hôpitaux et hospices jouissant d'un revenu de 51 millions; 579,000 individus ont été admis dans ces établissemens, suppléés encore par 6,275 bureaux de bienfaisance, dans lesquels 675,632 individus ont reçu des secours s'élevant, pendant cette même année, à 10,315,746 fr., c'est-à-dire pendant l'espace du tems compris entre 1789 et 1833; la somme distribuée en secours aux indigens a plus que triplé. Les octrois fournissent en grande partie le revenu de ces établissemens de charité publique; mais ces octrois ont aussi l'inconvénient de lever un impôt souvent considérable (tel que celui qui pèse sur le vin), sur la plupart des objets de consommation dans les grandes villes commerçantes et industrielles, et par conséquent de renchérir d'autant plus les denrées de première nécessité, de peser autant sur les pauvres et les classes industrielles que sur les riches, et par suite d'élever les prix de la main-d'œuvre de tous les produits des arts et des manufactures, de manière à ne pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés de l'étranger avec d'autres produits similaires des nations rivales de notre industrie.

Cependant, tout le revenu des hôpitaux et hospices n'a pas sa source dans les octrois des villes; il n'y en a qu'une partie, et l'autre sert à d'autres besoins, suivant les conseils-généraux, des municipalités et des départemens. Il y a cette différence, entre les hôpitaux et les hospices, que les uns reçoivent les malades, les blessés, c'est-à-dire les pauvres qui souffrent, tandis que les autres sont des refuges pour les vieillards, les infirmes qui n'ont plus aucune ressource pour vivre; ceux-ci absorbent chaque année une part plus grande de la charité publique; leur revenu en France est de 33 millions de francs, somme à peu près égale à celle du revenu des immeubles productifs des communes.

En Angleterre, le paupérisme s'était élevé jusqu'à la somme énorme de 800,000,000 de fr.; cet impôt, levé sur toutes les industries, le commerce et l'agriculture, était beaucoup trop onéreux pour que le parlement ne cherchât pas à le restreindre dans de justes bornes; c'est ce qu'il a fait dans la session de 1836 après de longs débats; le sujet étant de la plus haute importance pour la prospérité industrielle de la Grande-Bretagne, plus sujette qu'une autre à ces vicissitudes de bonne et de mauvaise fortune, qui, après la richesse, répandent la pénurie, et souvent la misère la plus affreuse parmi certaines classes industrielles, dont les produits n'ont plus le même débit.

HOTEL, hotellerie. Aujourd'hui que les relations de commerce entre tous les peuples sont plus étendues que jamais, soit par terre, soit par mer, et que l'invention des bateaux à vapeur et

des chemins de fer a augmenté et augmentera continuellement le nombre des voyageurs, celui des hôtels a dû s'accroître dans la même proportion, en sorte que la profession de maître d'hôtel est devenue, dans tous les pays commerçans et civilisés, une industrie d'une grande importance, surtout dans les villes comme Francfort et ailleurs, où il se tient des foires considérables, et où, par conséquent, il s'y rassemble à des époques fixes de l'année une quantité innombrable de commerçans et de voyageurs. Les ports de mer, qui sont pour la plupart des villes d'un grand commerce, où abondent non-seulement des marins de toutes les parties du globe, mais aussi des commerçans et des voyageurs plus ou moins opulens, renferment aussi un grand nombre d'hôtels. Ils sont très-multipliés en Europe; mais ils sont généralement peu considérables, si l'on en excepte ceux de Francfort-sur-le-Mein, où entre autres celui qui porte l'enseigne de l'Empereur est immense, et contient plusieurs corps de bâtimens séparés par des cours intérieures, où peuvent loger les plus grands princes, ainsi que 2 à 300 voyageurs. Les célèbres foires, où arrivent un si grand nombre de commerçans de tous les pays, ont fait la fortune de beaucoup d'aubergistes et de maîtres d'hôtels, qui ont été à même d'en faire construire de magnifiques. Toutes les capitales de l'Europe, et d'autres grandes villes, contiennent des hôtels plus ou moins grands et magnifiquement meublés, depuis que les princes et d'autres grands personnages, les ministres et les diplomates, de riches particuliers et commerçans font de fréquens voyages. C'est ainsi que la tenue des hôtels et auberges est devenue un commerce lucratif; non-seulement on loge dans les hôtels, mais on y tient aussi table d'hôte, en sorte qu'on peut y vivre fort comfortablement pourvu qu'on ait la bourse bien garnie, car l'économie n'est pas ce qu'on doit y chercher le plus.

Mais rien n'est peut-être comparable aux auberges et hôtels garnis de New-York, qui peuvent contenir 20,000 voyageurs, et cependant il est souvent difficile d'y trouver un gîte, car ils arrivent 4 à 500 à la fois par les bateaux à vapeur et les chemins de fer. De nouveaux hôtels s'établissent journellement; mais le plus vaste est sans contredit celui que M. Astor a fait bâtir pour son fils, et qui paie des impôts correspondant à une fortune de 2 millions de dollars qu'il a acquis dans le commerce. Astor-House (hôtel d'Astor) contient 300 chambres, y compris les pièces les plus vastes, comme l'immense salle à manger, qui a 100 pieds de long, 40 de large et 19 de hauteur. On prétend que la construction de cet hôtel a coûté 700,000 dollars, et le mobilier, d'une grande élégance, 90,000 dollars; le nombre des domestiques se compose de 80 personnes; il y a 400 serrures, et on n'en trouve pas deux qui puissent s'ouvrir avec la même clé.

Ainsi les hôtels sont devenus, dans les deux hémisphères, des établissemens d'une grande importance sous le rapport du revenu qu'ils procurent, principalement dans les grandes places de commerce.

HOUBLON, plante qui vient de graines, de boutures et de plants enracinés, dont la fleur entre dans la composition de la bière, et qui lui donne sa force, un goût agréable, et la conserve. Cette plante est de deux sortes, l'une mâle, c'est-à-dire portant des fleurs staminées, et l'autre femelle, portant des pistils. Les feuilles du houblon sont d'une saveur amère, et s'entortillent les unes dans les autres; elles sont d'un grand usage en médecine. Ses branches sont faibles, longues, rudes, velues et piquantes; ses fleurs sont d'un jaune verdâtre, et approchent un peu de celles de l'orme femelle. On ne réussit pas à obtenir de bons houblons tous les ans, et son prix, d'après cette cause, est extrêmement variable. Si l'on garde cette substance au delà d'un an, elle perd beaucoup de ses propriétés. Ces motifs ont suggéré depuis longtems à quelques industriels l'idée d'extraire du houblon les parties actives qu'il contient. Un extrait de houblon bien fait doit pouvoir se conserver plusieurs années sans éprouver d'altération.

On cultive une grande quantité de houblon en Allemagne, dans la Hollande, en Belgique, en Picardie et dans plusieurs autres départemens, et surtout dans le comté de Kent, en Angleterre, pour brasser la bière commune. L'amertume du houblon sert autant dans la bière pour la conservation de la santé, que pour rendre de garde cette boisson, en lui donnant du goût et de la vigueur. Quand la fleur en a été recueillie et séchée dans un four, elle se vend ou à la sachée ou au poids.

On doit apporter la plus grande attention à la manière dont se fait la récolte des cônes; il faut les priver de feuilles, de branches et de toutes les substances étrangères qui pourraient l'altérer, et qu'on trouve toujours mêlées au houblon. Ces substances, qu'on ne peut dérober aux yeux de l'acheteur, donnent au houblon une moindre valeur; elles le rendent en outre moins propre à la fabrication de la bière.

On doit aussi séparer les houblons qui seront d'une couleur brune, et les mettre à part; ils nuiraient à la vente des houblons bien préparés. Si l'on a des houblons hâtifs et tardifs, on doit avoir égard à ces mélanges, et opérer la cueillette à des époques différentes, déterminées par la maturité de ces houblons. Lorsqu'on en a cueilli une certaine quantité, on doit avoir le soin de ne pas le laisser entassé dans les paniers; ainsi foulé, il serait susceptible de s'échauffer. On évite cette fermentation en portant les cônes dans des tourailles, ou dans des étuves destinées à la dessiccation de ce produit.

Le houblon, avant d'être ensaché, doit avoir atteint un degré de dessiccation convenable; s'il était trop sec, il perdrait une partie de sa matière jaune, de son odeur et de sa couleur, de sa saveur, et par conséquent de sa valeur réelle. Le houblon qui n'est pas assez desséché acquiert une couleur brune, une odeur désagréable, approchant de celle du moisi; alors il est rejeté par les brasseurs.

On reconnaît que le houblon est suffisamment sec : 1° lorsque la queue qui supporte le cône est dure et cassante; 2° lorsque les feuilles intérieures du cône se détachent aisément, sont peu flexibles, se brisent en développant une odeur forte et agréable.

La parfaite dessiccation du houblon est d'une grande importance pour sa conservation; à cet effet, M. le ministre du commerce a transmis à la Société d'encouragement un mémoire des cultivateurs de houblon de Hagueneau, qui provoquent la fondation d'un prix pour le meilleur moyen d'opérer cette dessiccation.

Il existe quatre variétés de houblon, qui sont: le houblon sauvage, le houblon rouge, le houblon blanc long, et enfin le houblon blanc court. Le houblon de bonne qualité doit avoir une odeur aromatique forte, et on la reconnaît à sa sécrétion

jaune quand on le frotte dans les mains. D'ailleurs, le houblon nouveau doit toujours obtenir la préférence sur celui d'une récolte plus ancienne.

Conservation du houblon. On prend le houblon recueilli et séché avec précaution ; on le met dans de grands sacs en forte toile; on le foule le plus possible; on soumet ensuite ces sacs à l'action d'une forte presse. Le houblon étant ainsi fortement comprimé, le sac, devenu trop grand, forme des plis nombreux, qui deviennent plus considérables à mesure que la compression augmente. Lorsqu'on juge qu'elle est parvenue à son maximum, on développe les plis, que l'on coud fortement; on applique la portion de toile doublée sur le corps du sac, et l'on fait à la jonction une seconde couture très-serrée, de manière que le houblon ne puisse plus se gonfler de nouveau, lorsque l'on desserre la presse. Au moyen de cette opération, il se trouve à l'abri du contact de l'air et de la lumière, et ne peut plus perdre ses parties volatiles, ni absorber l'humidité de l'atmosphère. En outre, les balles, plus faciles à transporter, contiennent, sous un moindre volume, une plus grande quantité de matière, et conservent leur prix pendant plusieurs années, tandis que celui séché à la manière ordinaire le perd au bout de plusieurs mois.

Emballage du houblon. Cet emballage est ordinairement double ; il doit être fortement pressé et serré par des lacets en ficelles. Les balles doivent être conservées dans un endroit bien clos et sec, sur un plancher de bois, à l'abri soit de la chaleur, soit de l'humidité, ce qui contribue beaucoup à sa conservation.

Commerce. Le commerce du houblon est considérable dans tous les pays où l'on fait un grand usage de la bière pour boisson, tels qu'en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, etc., où il se fait une immense consommation de houblon, et où on en cultive aussi une quantité considérable. En 1834, la consommation de houblon s'est élevée dans la Grande-Bretagne à 39 millions de livres anglaises, dont 112 font 50 kil.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations du houblon en France se sont élevées, en 1836, à 635,039 kil., d'une valeur officielle de 793,798 fr., dont la majeure partie, 336,865 kil. d'Allemagne, 288,413 de la Belgique, 6,486 de la Suisse, etc.

Exportations. Les exportations n'ont pas été aussi considérables; elles n'ont été que de 61,445 kil., représentant une valeur officielle de 110.601 fr., dont la majeure partie a été : 39,900 kil. pour les villes anséatiques, 5,505 pour les Etats-Unis, 3,656 pour la Belgique, 2,869 pour l'Espagne, etc.

Droits de douane. Le houblon, à l'importation, acquitte un droit de 60 fr. par navires français, et de 65 fr. 50 c. par navire étranger, ainsi que par terre, à la sortie, 2 fr. par 100 kil. bruts.

HOUILLE ou CHARBON DE TERRE OU DE PIERRE, COMBUSTIBLE FOSSILE. La houille fournit un combustible que l'on obtient par extraction du sein de la terre, en masses considérables disposées par couches, sans formes bien déterminées, mais susceptibles de se diviser en parallélipipèdes avec quelque régularité.

La houille est une matière solide, opaque, d'un noir presque pur plus ou moins luisant, peu dure, quelquefois friable, insipide, inodore par le frottement, non électrique à moins qu'elle ne soit isolée, brûlant avec une flamme blanche et quelquefois rougeâtre, bleue ou verte, une fumée noire et sèche et une odeur désagréable.

On distingue plusieurs variétés de houille qu'on peut réduire aux trois principales suivantes.

Houille compacte. Cette houille, quoique compacte et serrée, est fort légère ; elle est d'un noir un peu grisâtre et terne; sa cassure est tantôt droite et tantôt conchoïde. Solide sans être dure, elle se prête facilement à la taille et reçoit le poli. Elle brûle très-bien, avec une flamme brillante, mais sans donner beaucoup de chaleur. Le résidu qu'elle laisse est peu considérable et ne passe pas 3 pour 0/0 de son poids. Elle se trouve en grande abondance dans le Lancashire, au Vigan et à Kilkenny, en Irlande.

Houille grasse. Celle-ci est légère, très-combustible; elle brûle avec une flamme blanche, semble presque se fondre, et s'agglutine facilement à cause de la grande quantité de matière huileuse qu'elle contient. Elle laisse peu de résidu, et donne à la distillation du bitume et de l'ammoniaque; elle renferme quelquefois des débris d'animaux marins.

La houille du Creuzot, du Forez, du Pommier, près de Grenoble, d'Anzin, etc., appartient à cette variété.

Houille sèche. Cette troisième variété est d'un noir tirant sur le gris de fer. Elle est beaucoup plus solide et plus lourde que la première; elle brûle moins facilement, sans se gonfler ni s'agglutiner, avec une flamme bleue et en répandant une forte odeur de gaz sulfureux. Le résidu qu'elle laisse est fort considérable, à cause des pyrites qu'elle contient. Elle ne fournit dans sa combustion ni bitume, ni ammoniaque, mais seulement de l'acide sulfurique en très-petite quantité. Les environs de Marseille, d'Aix, de Toulon, les houillères de La Mothe de Peschanard, près de Grenoble, fournissent de la houille sèche. Les schistes qui la recouvrent renferment plutôt des empreintes de fougères que de graminées.

Emploi de la houille. La houille est employée comme combustible dans la plupart des usines et dans les usages domestiques. Par la distillation, on en extrait du gaz hydrogène, qui s'emploie à l'éclairage des grands établissemens et des villes entières ou en partie, comme actuellement à Paris. La houille sert encore à la navigation à la vapeur, qui en fait une grande consommation.

Différentes qualités de houille suivant les mines. Dans l'impossibilité de faire mention de toutes les espèces de houilles que produit seulement le sol français, et pour nous renfermer dans les limites que nous nous sommes prescrites, nous ne décrirons que les principales parmi celles qui se dirigent sur Paris et y sont l'objet d'un commerce, sans prétendre leur accorder de supériorité sur les sortes dont nous ne croyons pas devoir parler.

Lignite. La houille lignite, que les Américains ont préconisée comme étant très-propre à la navigation à la vapeur, est une variété moins compacte et d'une couleur moins noirâtre, ce qui annonce une houille imparfaite qui tient encore du bois fossile qui a servi à sa formation; c'est ce qui lui a fait donner les noms de bois fossile ou bois bitumineux. Le lignite brûle sans se liquéfier, comme le bitume, et aussi sans s'agglutiner; d'ailleurs, il y en a une grande variété, les unes se rapprochent beaucoup de la houille, tandis que d'autres semblent se confondre avec la tourbe, et d'autres varient entre ces deux extrêmes. La plupart des minéralogistes ont rangé ce combustible parmi la houille.

Mines de houille d'anthracite. La France possède plusieurs mines d'anthracite qui ont peu de débouché, à cause de la difficulté qu'on éprouve à faire brûler ce combustible qui n'est qu'une houille privée de bitume. Mais un maître de forges du pays de Galles, en Angleterre, M. George Crane, a réussi à fondre du fer avec ce charbon fossile, en dirigeant un courant d'air chaud par sa tuyère. La fonte qu'il a obtenue est aussi abondante qu'avec la houille ou le coke, et le fer qui en provient a toutes les qualités du fer fabriqué au charbon de bois. Cette découverte importante peut avoir la plus grande influence sur le commerce du fer, en permettant d'établir des hauts-fourneaux dans les lieux où le minerai de fer abonde, mais dont on ne peut tirer aucun parti, faute de combustibles.

Houille d'Anzin. Cette houille nous est envoyée du département du Nord; elle est extraite des mines exploitées près de Valenciennes, et plus particulièrement de la ville dont elle porte le nom. Cette espèce appartient à la houille compacte et à la houile grasse; on la divise de la manière suivante :

Houille d'Anzin (pour fourneaux). Masses d'un noir grisâtre à la surface polie, un peu brillantes, pesantes, friables et pulvérulentes, d'une cassure vitreuse dans quelques parties, et comme métallique dans d'autres.

Houille d'Anzin (pour forges). Cette houille se trouve dans le commerce en poussière d'un très-beau noir, ainsi qu'en morceaux très-friables, offrant, sur quelque sens qu'on les rompe, une grande quantité de facettes d'un éclat métallique.

Houille de Fresnes. Elle vient des mines de Fresnes sur l'Escaut, dans le département du Nord, près de Condé. Cette houille se trouve en morceaux irréguliers, durs, pesans, noirs, formés de couches superposées plus ou moins épaisses, ayant un très-grand éclat métallique, se brisant facilement. Elle a la propriété particulière de brûler sans fumée et de donner très-peu de flamme.

Elle sert ordinairement aux brasseurs pour tourailler l'orge, aux chapeliers apprêteurs et au chauffage des appartemens.

Houille du Vieux-Condé. Cette espèce est tirée des houillères exploitées dans le département du Nord, non loin de la ville de Condé. Cette houille, qui a beaucoup de ressemblance avec celle de Fresnes exploitée dans le voisinage, est en masses d'un noir sombre, formées de couches très-minces superposées sans intermédiaires entre elles, se séparant aisément, offrant de chaque côté une surface polie et brillante, assez faible, et se réduisant en petits morceaux qui ont un aspect métallique. Elle a le même emploi que les autres houilles de France.

Houille de Mons (mines des Andries). Les mines des Andries sont situées dans le voisinage de Mons. La houille qu'on en extrait a beaucoup de ressemblance avec celle qu'on tire du sol français, dans le département du Nord. Elle est en morceaux irréguliers, très-pesans, d'un beau noir, brillans, friables, possédant, comme ceux de Fresnes, un grand éclat métallique, s'allumant difficilement, et donnant beaucoup de fumée.

Houille de Mons (mines de Boussu, première qualité). Cette houille est pesante, d'un beau noir et assez brillante à la surface; la texture est formée de couches de différentes épaisseurs adhérant immédiatement les unes aux autres ; la cassure est droite et semble offrir des fibres longitudinales comme celles du bois. Il s'en trouve en masse qui ont une apparence de régularité.

Houille de Mons (mines de Boussu, seconde qualité). Celle-ci est moins pesante que la première qualité, et d'un noir moins beau; elle paraît aussi composée de couches superposées, mais moins régulièrement et dans toutes sortes de sens; elle se casse facilement sur tous les angles, en offrant un intérieur d'un noir sombre qui possède encore quelque éclat.

La houille de Mons, galet de Flénu, ne forme point une espèce distincte; ce n'est qu'une variété qui se rencontre dans les couches supérieures de quelques houillères, et notamment dans celles de Flénu, montagne voisine de Jemmapes. Les morceaux sont disséminés dans les houilles livrées au commerce.

Houille de Mons, grande veine de Flénu. Cette houille est dure, brillante, d'un noir grisâtre, composée de fibres longitudinales juxtaposées; elle est, en général, beaucoup plus légère que les autres, donne beaucoup de chaleur et est d'une combustion rapide. On l'assimile à quelques espèces de mines de houille de New-Castle, en Angleterre.

Houille de Mons (mines de Griseuil). Cette houille a quelque ressemblance avec celle de Saint-Etienne. Elle est en morceaux irréguliers, composés de couches faciles à disjoindre. La cassure est brillante et semble lustrée, elle s'opère dans le sens des couches; mais quand elle les rompt, elle est terne et mate. Cette sorte est très-friable et charge les doigts d'une poussière noire qui s'en détache facilement. Elle fournit beaucoup de gaz et un beau coke.

Houille de Mons (mines de Marimont). Cette houille est d'un noir foncé, très-friable et se mettant facilement en poudre. Les morceaux semblent lamelleux, offrant des faces brillantes quand on opère la séparation des feuilles, et des points brillans et des points ternes, quand la cassure est faite de manière à rompre les couches. Cette espèce de houille est très-estimée pour les fabriques et le chauffage. Il en vient très-peu à Paris.

Houille de Blanzy. Cette houille provient des mines de ce nom situées dans le département de Saône-et-Loire, à 6 lieues 1/2 d'Autun. Elle est d'un noir un peu sombre, composée de couches superposées plus ou moins épaisses, se détachant facilement, et séparées quelquefois entre elles par une feuille mince de carbonate de chaux. La houille de Blanzy ne peut pas se conserver longtems, et est sujette à s'enflammer d'elle-même.

Houille de Creuzot. Cette houille vient du département de Saône-et-Loire; elle est en morceaux pesans, compactes, pourvus de quelque solidité. Les morceaux polis et brillans à la surface sont composés de feuilles superposées polies, luisantes et brillantes dans leur cassure, un peu adhérentes entre elles et offrant une légère résistance quand on veut les séparer. Cette houille a de la ressemblance avec celle du Vieux-Condé, mais elle est moins brillante.

Houille de Decize. Cette houille, qu'on exploite dans le département de la Nièvre, est en masses aplaties, plus ou moins épaisses, raboteuses, brillantes et comme lustrées au dehors, d'une cassure droite, d'une texture foliacée, d'un noir terne et quelquefois un peu brillant. Cette houille est une des moins noires de toutes celles que l'on rencontre à Paris.

Houille de Fins. Produit des mines de Fins,

près de Moulins, département de l'Allier; cette houille est pesante, dure et serrée; sa cassure est droite, noire, brillante; à l'air elle perd son éclat et se couvre d'une poussière noire qui provient de sa propre efflorescence, ou qu'elle tient des morceaux réduits en poudre avec lesquels elle a été mise en contact.

Houille de Saint-Etienne (pour l'épuration). Cette houille arrive à Paris en gros et petits morceaux, et même en poussière; elle est d'un beau noir, friable, lamelleuse; elle offre des surfaces brillantes, quand on opère la séparation des couches qui la composent. Elle fournit beaucoup de gaz et le coke le plus estimé des fondeurs en cuivre.

Houille de Saint-Etienne (pour la forge). Celle-ci a tous les caractères de la houille de la même provenance employée pour l'épuration. Elle est également en morceaux de toutes grosseurs et en poussière.

Houille de Saint-Etienne (mines de Firmini, pour le fourneau). Firmini, dont les mines produisent cette espèce de houille, est une petite ville chef-lieu de canton, à 2 lieues de Saint-Etienne. Cette houille est en masses pesantes, amorphes, d'un beau noir un peu luisant, d'une cassure irrégulière et semblant tout d'une pièce.

Consommation de la houille et son importance pour l'industrie. La houille est devenue une force industrielle, sans laquelle il ne peut y avoir ni fabrication, ni navigation économique à la vapeur, et son importation est telle qu'il suffit d'analyser la production anglaise pour reconnaître que la prospérité de nos voisins est entièrement due au bas prix et à l'abondance de ce précieux combustible. Or, en toute production, les frais du mouvement sont d'autant plus élevés que le prix du moteur est plus cher; et il n'y aura bientôt plus d'autre moteur que la houille, nécessaire à la production de la vapeur. Filatures, fabriques de draps, de calicot, de mousselines, de toiles, de châles, de mécaniques, tout ce qui ne sera pas produit à la houille, ne pourra soutenir la concurrence des produits fabriqués par les grands appareils de l'industrie belge et anglaise, qui possède des houillères considérables et à bon marché.

La houille peut donc être maintenant considérée comme la matière première de la richesse industrielle, et la consommation en est devenue si considérable, que le mouvement commercial de cette matière s'élève, seulement dans les 10 départemens du nord de la France, à 20 millions de francs par année. Il serait bien plus considérable encore, si la houille n'était pas frappée d'un droit qui s'ajoute aux frais causés par la lenteur de la navigation. Chacun sait que les houillères du Midi et celles du Nord ne peuvent se faire une concurrence sérieuse, à cause de la diversité de leurs produits et de l'éloignement des mines.

Les mines de houille du centre se rattachent nécessairement au vaste système de consommation du Sud-Est, et c'est de ce côté qu'elles doivent chercher à agrandir leurs rayons d'approvisionnement. Déjà le canal du Rhône au Rhin vient d'ouvrir pour ces mines, dans les nombreux établissemens de l'Alsace et de la Franche-Comté, un débouché bien aussi important que celui de l'approvisionnement de Paris. Elles peuvent encore diriger avec succès leurs efforts vers l'Italie, l'Espagne, l'Egypte et toutes les contrées méditerranées, qui manquent généralement de houille.

La houille est devenue un combustible si nécessaire à un grand nombre d'industries, que son exploitation s'est considérablement accrue, non-seulement en Europe, mais aussi dans l'Amérique du nord. La houille est répandue avec une abondance prodigieuse sur le sol de l'Angleterre et de la Belgique. On évalue à 75 millions de quintaux métriques la quantité extraite annuellement des Iles Britanniques. Les mines des environs de New-Castle en produisent plus de 36 millions et occupent 70,000 individus.

La Belgique est pareillement très-riche en exploitations de houille. Celles des environs de Mons, de Liége et de Charleroi, au nombre de 350, occupent plus de 20,000 ouvriers, et produisent annuellement 12 millions de quintaux métriques de houille de bonne qualité. Celle des environs de Mons, près de Jemmapes, surtout, fournit à une grande partie de la consommation de la France; une variété dite *griseuil* s'emploie avec avantage à la fabrication du gaz et du coke.

Voici, suivant M. le président du conseil (séance du 25 avril 1836 de la chambre des députés), les progrès de l'industrie houillère en France: En 1789, la consommation et la production s'élevaient à un total de 4 millions 930 mille hectolitres; en 1812, à 8 millions 200 mille; en 1830, à 22 millions; enfin, en 1835, à 23 millions, dont 22 millions tirées de houilles françaises. Un progrès analogue se manifeste dans l'abaissement des prix, puisqu'à partir de 1819, le prix du charbon était de 1 fr. 82 c., et qu'il est aujourd'hui à 97 c. seulement; ce qui fait une différence presque de moitié.

Nombre des mines de houilles exploitées en France. On exploite des mines de houille dans 32 départemens en France; mais, jusqu'ici, cette industrie n'a acquis une grande importance que dans les départemens de la Loire, du Nord, de Saône-et-Loire et de l'Aveyron, lesquels donnent environ les 4/5 de la production totale de la France.

Au second rang, et suivant l'ordre des quantités de houille extraites pendant la campagne de 1833, on doit compter les départemens du Gard, du Calvados, de la Haute-Saône, de la Haute-Loire, du Bas-Rhin, du Tarn et de la Loire-Inférieure.

Le nombre des mines de houille s'élève à 209, savoir: 140 exploitées pendant l'année 1833; 69 non exploitées.

Quantité de houille extraite. La quantité de houille extraite en 1833 a été de 15,741,430 quintaux métriques, valant 15,741,000 fr. sur le carreau de la mine; ce qui porte le terme moyen à 95 c. le quintal métrique ou 71 c. l'hect. Le nombre des ouvriers employés à l'exploitation est de 14,125. La totalité des machines à vapeur qui servent aux exploitations, est de 190 qui présentent la force de 4,195 chevaux.

Le département de la Loire fournit à lui seul le tiers environ de la production des mines du royaume, a dit M. le ministre du commerce. La houille de Saint-Etienne arrive dans le haut-bassin de la Loire, dans les départemens que traversent les canaux de Briare et de Loing, et jusqu'à Paris; celle de Rive-de-Gier est transportée vers l'Est et le Midi de la France.

Bassins-houillères de France. Les houillères se divisent en bassins-houillères. On en compte jusqu'à 46 en France. Chaque bassin renferme les gisemens de houille d'un même département, et ces bassins, dont il serait trop long de donner la nomenclature, se trouvent répandus dans 34 départemens situés, les uns au centre, les uns à l'est, au sud, et les autres à l'ouest. Ces départemens

sont ceux du Pas-de-Calais, du Nord, du Calvados, de la Manche, de la Moselle, des Vosges, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire, du Rhône, de l'Ardèche, de l'Hérault, du Gard, du Var, de l'Aude, du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal, du Lot, de la Dordogne, de la Creuse, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, du Finistère, de la Mayenne. Les bassins de houille dispersés dans ces différens départemens n'ont pas, il s'en faut de beaucoup, la même importance : celui de la Loire est le plus considérable ; on peut le diviser en deux groupes, celui de Saint-Etienne et celui de Rive-de-Gier, dont les produits peuvent s'écouler par la Loire et par le Rhône. Suivant les rapports officiels, la quantité d'extraction du groupe de Saint-Etienne est de 4,700,000 quintaux métriques par an, et celui de Rive-de-Gier à peu près la même quantité, c'est-à-dire 4,200,000 ; ce qui forme la masse considérable de 8,900,000 quintaux mét. de houille.

Le bassin du Nord ou de Valenciennes renferme un grand nombre de houillères, parmi lesquelles sont celles d'Anzin et autres, qui fournissent une grande quantité de houilles qui se transportent jusqu'à Dunkerque, dans le nord de la France ; elles viennent même à Paris par l'Escaut, la Scarpe, le canal de Saint-Quentin, l'Oise et la Seine.

Le bassin du Creuzot et de Blanzy (Saône-et-Loire) se prolonge sur une portion du territoire d'Autun, de Châlons et de Charolles. Les produits des houillères peuvent être transportés par le canal du Centre qui traverse ce bassin dans toute sa longueur, ce qui leur donne une plus grande valeur. On évalue ces produits à environ 1,300,000 quintaux ; la houillère du Creuzot seule y entre pour moitié et se trouve presque totalement consommée par la célèbre usine à fer de ce nom. La houille de ce bassin se répand sur tout le littoral du canal du Centre ainsi que sur celui de la Saône, d'où on l'envoie jusqu'en Alsace par le canal du Rhône ou du Rhin.

Le bassin d'Aubin (Aveyron) fournit des produits qui sont presque tous consommés par les usines de Decazeville et de la Forézie. Ils ne pourront se répandre dans la vallée de la Garonne et de la Gironde jusqu'à Bordeaux, que lorsque la navigation du Lot aura été rectifiée par les travaux qu'on doit y faire. Ses produits s'élèvent à 1 million 140,000 quintaux.

Le bassin d'Alais (Gard) est d'une grande importance, surtout quand le chemin de fer que l'on construit l'aura mis en communication avec le Rhône, par lequel ses produits pourront parvenir jusqu'à Marseille, pour servir à la navigation des paquebots à vapeur qui font le service des échelles du Levant. Cette houille pourra aussi approvisionner plusieurs autres ports du littoral de la Méditerranée, concurremment avec les houilles anglaises.

La substitution partielle des combustibles minéraux au charbon de bois, pour la fabrication de la fonte et du fer, est un progrès qui a donné un plus grand développement à cette branche importante de l'industrie. C'est dans les groupes qui se rattachent à cette classe que l'on aura à signaler la plus grande somme d'amélioration. Ce sont les groupes du Nord-Est et le groupe de la Champagne et de Bourgogne, qui, sous ce rapport, occupent le premier rang, surtout si l'on a égard au nombre des établissemens dans lesquels les perfectionnemens ont été introduits.

Groupe du Nord-Est. Nombre des usines, 92 ; des hauts-fourneaux au charbon de bois, 55 ; *idem* au coke et au charbon de bois alternativement, 4 ; des foyers d'affinerie, méthode comtoise, 159 ; des fours à puddler à la houille (méthode champenoise), 51 ; des foyers de chaufferie *idem*, 22 ; des fours à réverbère *idem*, 19 ; des affineries d'acier de forge à un seul foyer, 4 ; des mazeries pour fonte d'acier, 1 ; des affineries pour fonte d'acier mazée, 1 ; des machines hydrauliques, 458 ; forces en chevaux de ces machines, 2,918 ; nombre des ouvriers, 1,886.

Consommation et production des usines où l'on prépare la fonte, le fer et l'acier.

Matières consommées. Minerai préparé, 931 mille 417 quintaux métriques ; fonte pour l'affinage, 378,341 ; charbon de bois, 836,071 ; houille, 145,718 ; coke, 34,680, bois, 1,120 quint. mét.

Produits. Fontes de toute nature, 409,002 quintaux métriques ; fer en barres, 300,699 ; acier de forge, 1,402 quintaux métriques.

On a considérablement amélioré la fabrication de la fonte par une foule de combinaisons ; on y a augmenté, en général, la hauteur des hauts-fourneaux qui a été portée de 6 et 7 mètres jusqu'à 13, et même récemment jusqu'à 15 mètres. On a en même tems augmenté dans une proportion convenable la force des machines soufflantes. Plusieurs de ces grands fourneaux sont employés avec une égale supériorité sur la forme ancienne, pour la fusion au charbon de bois ou pour la fusion au coke.

L'emploi de l'air chaud a été introduit dans un grand nombre de fourneaux de ce groupe avec un succès variable dans ses résultats, mais presque toujours décidé. Les avantages obtenus par ce nouveau procédé ont été, tantôt une économie de combustible, tantôt une plus grande régularité dans la marche du fourneau, presque toujours une augmentation de produits. L'opinion généralement répandue dans ce groupe, est que l'air chaud a amélioré la qualité des fontes de moulage ; on a aussi reconnu dans plusieurs usines du 6e groupe, que cette méthode n'a point détérioré la qualité des fontes d'affinage.

De tous les groupes d'usines à fer, le groupe du Nord-Est est celui où l'on a tiré jusqu'ici le parti le plus utile et le plus varié de l'énorme quantité de chaleur qui se dégage ordinairement en pure perte du gueulard des hauts-fourneaux. Les principaux usages auxquels on ait appliqué la flamme du gueulard sont le grillage ou plutôt la calcination des minerais, le chauffage de l'air à lancer dans le haut-fourneau, la production de la vapeur nécessaire à l'alimentation de la machine motrice qui active la soufflerie ; enfin la carbonisation partielle du bois employé comme combustible dans le haut-fourneau.

Voici un tableau qui indique le progrès de la consommation de la houille en France depuis 1789. Sous l'empire, elle fit quelques pas, mais très-peu sensibles ; du reste le tableau désigne suffisamment l'ordre de la progression depuis cette époque jusqu'en 1835.

Années.	Houille indigène.	Importation.	Consommat. gén.
1789	2,200,000 t.	2,800,000 t.	5,000,000 t.
1812	8,000,000	3,000,000	11,000,000
1830	18,000,000	6,000,000	24,000,000
1835	24,000,000	8,000,000	32,000,000

Sur les 8,000,000 importés, il y en a 6,000,000 de Belgique, 1,000,000 d'Angleterre, 1,000,000 d'autres pays.

La France possède 231 mines de houille; 18,000 individus sont employés à leur exploitation. Il y a encore des mines de lignite et d'anthracite; ce sont, suivant les chimistes et les géologues, autant de variétés de houille. On compte 14 mines de lignite, et seulement 4 d'anthracite. Les départemens où l'on trouve le plus grand nombre de houille sont ceux de la Loire, de l'Aveyron, du Gard et de Saône-et-Loire.

Voici le tableau des divers prix de la houille portée à Paris : le premier est celui de revient, le second celui de la livraison, le troisième le prix courant à Paris :

	Par quintal métrique.		
Mans.	80 c.	1 f. 75 c.	4 f. 00 c.
Anzin.	65	1 35	5 20
Saint-Etienne	45	1 50	3 65
Charb. du Nivernais.	25	1 55	3 55

Ces prix sont aujourd'hui plus élevés, une hausse s'étant manifestée, non-seulement en France, mais en Angleterre et même aux Etats-Unis. C'est que les besoins de l'industrie s'accroissent partout et que l'usage de la houille est indispensable.

Il y a deux manières de vendre la houille, au poids et à la mesure. Ces deux manières n'offrent pas le même avantage au consommateur. Un mètre cube en bloc peut fournir, cassé de telle manière, un mètre cube et demi; et, si le marchand est habile, il peut en faire un mètre et trois quarts. La manière dont on dispose maintenant, dans la plupart de nos mines, les boisseaux-mesures en cylindres alongés, frustre considérablement les consommateurs. Il existe à Londres 7 à 8,000 détaillans qui achètent en bloc et qui revendent au même prix en détail; tout leur bénéfice consiste à vendre pour un mètre cube ce qui n'est que la moitié ou un peu plus.

La consommation de la houille en 1836 peut être évaluée à 35 millions de quintaux métriques. La production indigène en a fourni 25, l'importation, 10. Voici comment l'importation s'est divisée : de la Belgique, 7 1/2 millions; de l'Angleterre, 1 1/2 million; de la Prusse, 1 million. Sur ces trois provinces, les houilles de la Prusse n'étaient soumises qu'à un droit de 10 centimes par quintal métrique; les houilles de la Belgique à des droits de 30 cent., et celles de l'Angleterre à des droits de 30 cent. à 1 franc.

Depuis la restauration, les houilles importées de l'étranger sont toujours entrées pour une proportion importante dans notre consommation intérieure; cette proportion a même toujours été en augmentant, et aujourd'hui elle est à peu près égale au tiers. Ce n'est pas que nos bassins de houilles soient insuffisans pour satisfaire entièrement aux besoins de la consommation; nous en possédons de vastes, mais ils sont placés de telle manière, que, lors même que les communications seraient améliorées, une partie de la France, et même la partie la plus industrielle, ne pourrait en être approvisionnée à aussi bon compte que de la houille étrangère.

C'est principalement pour alimenter Paris et les départemens du Nord de la France, les plus industrieux du royaume, que l'importation des houilles de la Belgique doit être autorisée dans une juste proportion, attendu que c'est une matière essentiellement productive, destinée à alimenter mille travaux différens, dont le développement est infini et dont l'influence peut être immense. Comme nos mines du Centre, du Midi et d'Anzin, au nord, ne peuvent subvenir à tous les besoins de la France, un appel est fait journellement aux houilles de la Belgique pour suppléer à nos houilles indigènes.

On pourra s'en convaincre par l'exposé suivant de la consommation de cette matière. La consommation annuelle des dix départemens compris dans les bassins de l'Escaut, de la Somme et de la basse Seine, s'élève à 8 millions de quintaux de houille; celle de Paris et de sa banlieue est de 1,400,000. Les mines françaises sont loin de pouvoir remplir ces besoins, même sous le régime des tarifs actuels. Les mines de Decize ne rendent annuellement qu'à peine 500,000 hectolitres; celles de Saint-Etienne, y compris Rive-de-Gier, en rendent 7 millions. Mais, après avoir fourni aux besoins du Rhône, de la Loire et d'une partie de l'Est, elles ne peuvent verser dans le bassin de la Seine plus de 500,000 hectolitres. Celles de l'Allier, de la Nièvre et de l'Auvergne n'y peuvent verser plus de 200,000 hectolitres. Nos mines du Midi et du Centre ne suffisent donc pas même au seul service de Paris. Quant au service des dix départemens dont nous avons dit tout-à-l'heure quelle était la consommation, Anzin, qui produit avec les plus grands efforts 3,600,000 hectolitres, laisse un déficit de plus de 4 millions, qui ne peut être comblé que par le bassin-houillère de notre ancien département de Jemmapes.

« Jamais, à aucune époque, les houilles françaises (suivant la pétition du commerce nantais contre les droits d'importation sur les houilles étrangères) n'ont trouvé un écoulement plus facile ni plus avantageux de leurs produits; jamais notre cabotage n'a été plus activement employé au transport de la houille anglaise en France, et cependant jamais la Belgique n'a fourni à la France une aussi grande quantité de houille qu'elle le fait aujourd'hui.

L'importation totale de la houille étrangère en France a été en 1832 de 575,000,000 kil., en 1833 de 699,524,710, en 1834 de 741,000,000, en 1835 de 767,000,000, en 1837 de 992,000,000 kil.

Et il est permis de croire qu'elle excédera de beaucoup ce dernier nombre en 1838, et que la quantité de houille étrangère importée en France aura ainsi plus que doublé dans le court espace de six ans.

L'importation de houille anglaise a quintuplé pendant ce même tems, puisqu'elle n'était que de 38,000,000 kilog. en 1832, et qu'elle a été en 1836 de 182,000,000 kilog. Cette augmentation n'a produit aucune réduction sur l'importation de la houille belge, ni dans le cabotage de Dunkerque, car les importations de houille belge ont été en 1834 de 620,000,000 kil., en 1835 de 615,000,000, en 1836 de 716,000,000 kil.; et si cette dernière quantité ne s'est pas élevée à un chiffre encore plus fort, c'est que l'extraction de la houille en Belgique ne peut pas suffire à toutes les demandes.

La consommation de la houille dans le Midi augmente au delà de toute prévision. Le rayon de Paris n'a pour s'approvisionner que les houilles de Saint-Etienne, d'Anzin et de Mons. Les produits des autres mines sont consommés dans un rayon rapproché du lieu d'extraction. St-Etienne même dirige de moins en moins ses charbons sur le Nord, qui ne profite en aucune manière de l'ac-

croissement de l'extraction des houillères du centre.

La loi de 1816 avait fixé les droits d'entrée sur les houilles étrangères uniformément sur tout le littoral, par navire français à 1 fr. 10 c. le quintal métrique, le dixième compris; une surtaxe de 55 centimes par navire étranger protégeait notre marine. Les ordonnances du 10 octobre et du 28 décembre 1835 ont modifié la loi de 1816. Le droit par terre depuis la mer jusqu'à Halliens, a été réduit de 1 fr. 10 c. à 66 c.; le droit par mer, uniforme auparavant, est devenu différentiel. De Dunkerque à St-Malo, il est resté à 1 fr. 10 c.; de St-Malo aux Sables d'Olonne, il a été abaissé à 66 c.; enfin, des Sables d'Olonne à la frontière d'Espagne, ainsi que sur le littoral de la Méditerranée, il a été réduit à 33 c. La surtaxe de 55 cent. sur les importations par navires étrangers a été maintenue.

Modification du droit de la houille. M. le ministre du commerce, dans son rapport de l'ordonnance sur la modification du droit des houilles, dit que le besoin du combustible minéral est si considérable aujourd'hui, que les importations de l'étranger, malgré les droits de douanes, augmentent sans cesse; que les prix de la houille deviennent excessifs; que les extracteurs français ou belges ne sont plus en état de satisfaire à toutes les demandes qui leur parviennent.

Les houilles de l'Allier, de Saint-Etienne, de Rive-de-Gier et d'Epinal pourvoiront bientôt, il faut l'espérer, à la consommation croissante de Paris qui a décuplé depuis 1789, et qui, en 1837, aura exigé, *intra-muros* seulement, 2 millions d'hectolitres.

Il résulte de l'état actuel des choses, que tout ce qui avoisine le littoral de la Manche doit s'approvisionner, depuis dix-huit mois, avec de la houille anglaise, et subir une surtaxe qui excède ce qu'on avait le droit d'exiger pour encourager les extracteurs français et déterminer les consommateurs à préférer les houilles françaises.

En effet, les villes et les fabriques de la basse Seine, précédemment servies par la Belgique et par le département du Nord, ont dû recourir, dès 1836, aux importations par mer, et Rouen seule a reçu 445,000 hectolitres de houille anglaise, tandis que tous les autres arrivages, soit du centre, soit du Nord, ne lui en ont amené que 300,000. Les choses suivent le même cours, et avec plus de rapidité encore, en 1837.

Dans la région de l'ouest, où le droit est de 60 c., les circonstances ne sont pas tout-à-fait les mêmes. Là aussi la consommation va croissante et les importations par mer deviennent toujours plus considérables. Ainsi, Nantes, qui, en 1834, n'avait reçu que 10,809 hectolitres de houille anglaise, en a reçu 51,674 en 1835, 110,445 en 1836, et plus de 180,000 dans les dix premiers mois de 1837; ce qui n'empêche pas la consommation des houilles de la Haute-Loire qui se développe d'une manière assez sensible, moins rapidement toutefois que celle de la houille étrangère. En effet, les registres de l'octroi de Nantes constatent qu'il a été reçu du haut de la Loire, en 1834, 68,563 hectolitres; en 1835, 43,826; en 1836, 60,799, et dans les neuf premiers mois de 1837, 82,250.

Toutes ces circonstances démontrent suffisamment qu'il est possible d'abaisser encore de 10 c. le droit qui frappe les arrivages de houille entre les Sables d'Olonne et Saint-Malo; mais elles démontrent aussi que rien n'autorise à proposer une plus forte atténuation du tarif.

Par ces motifs, l'ordonnance abaissera immédiatement à 50 cent. par quintal métrique le droit de la houille importée par mer et par navires français des Sables d'Olonne à Dunkerque, c'est-à-dire sur toute l'étendue des côtes où se perçoivent encore les deux droits les plus élevés, ceux de 60 c. et de 1 fr. Cette ordonnance réduit également de moitié le droit de 30 cent. qui se perçoit à la frontière du Nord.

Production et consommation de la houille dans la Grande-Bretagne.

Abondance des houillères. Il est difficile de se faire une idée exacte de la quantité de houille consommée en Angleterre, et qui est immense, puisqu'elle sert en même tems au chauffage et à l'éclairage, et qu'on ne consomme pas d'autre combustible. Nous voyons, dans l'enquête faite par la chambre des lords, en 1829, que la personne qui paraît le mieux informée l'estime à 12 millions de chaldrons, mesure de Londres, soit 15 millions de tonneaux, sans compter ce qui sert aux fonderies, verreries, et aux fours à chaux. On connaît plus exactement la consommation de la ville de Londres, qui s'élevait, avant l'introduction du gaz, à 9 chaldrons, et depuis lors, à 10 chaldrons pour huit personnes. Ce dernier chiffre équivaut à 33 quintaux par an par individu. D'après un rapport fait à la chambre des communes, en 1835, la consommation de la houille, à Londres, s'est élevée, en 1834, à la quantité de 2,080,547 tonneaux, qui y ont été importés, soit par le cabotage, soit par la navigation intérieure, par la voie des canaux.

Cette énorme quantité de houille, consommée à Londres, provient presque entièrement des environs de Newcastle et de Sunderland, dans les comtés de Durham et de Northumberland. Cette région, où la houille a environ 12 pieds d'épaisseur, est traversée par deux rivières navigables, la Tyne et la Wear; en sorte que l'on distingue deux districts, quant au commerce de la houille, suivant que l'exploitation se fait par l'un ou l'autre de ces cours d'eau. Dans les deux districts réunis, on compte 59 houillères en exploitation, ayant des chemins à rainures en fer qui conduisent à l'une des rivières ou à toutes les deux.

Chaque houillère vaut un capital de 100 à 150,000 liv. sterl., suivant sa nature et sa position, ce qui suppose, pour les 59 mines de ce petit district, une valeur vénale de 5 millions sterl., ou 125 millions de francs. De plus, ces mines font vivre 21,000 ouvriers et leurs familles, et 24,000 autres individus employés dans le transport et la vente du charbon dans la capitale. Une telle richesse souterraine est d'autant plus importante, qu'elle ne nuit pas à la culture complète de la surface du sol. On gagne ainsi, pour les céréales et les autres produits, tout l'espace consacré ailleurs aux forêts et aux graines oléagineuses, espace qui, en France, s'élève à 1/7[me] de la surface du sol.

La consommation de la houille a augmenté, en Angleterre, dans une progression qui a effrayé pour l'avenir. Néanmoins, l'enquête prouve que la région des comtés de Durham et Northumberland comprend 837 milles carrés de houille, de 12 pieds d'épaisseur en moyenne, dont seulement 125 milles carrés ont été exploités, et dont le produit est estimé à 10 milliards de tonnes; en sorte que si la demande de combustible continue comme elle est

aujourd'hui, il reste encore pour 1,727 années d'exploitation dans ce seul district. On sait, d'ailleurs, que beaucoup d'autres comtés de l'Angleterre et de l'Ecosse offrent des mines de houille aussi riches et plus intactes encore que celles de Newcastle.

Les lits de houille, dans le pays de Galles, sont bien plus considérables encore ; on calcule qu'ils occupent une surface de 1,200 milles anglais carrés, que chaque mille carré peut livrer 36 millions de tonnes, et le tout, par conséquent, 45 milliards de tonnes. Ces dernières mines pourraient satisfaire à la consommation de toute la Grande-Bretagne durant 2 459 autres années ; il en résulte que le pays est, par le moyen des trois gisemens désignés, approvisionné de houille pour 3,000 ans encore.

Exploitation de la houille en Angleterre. L'exploitation des mines de houille emploie constamment 500,000 ouvriers, savoir : 200.000 dans les mines ou aux environs, et 300,000 occupés en partie comme matelots, en partie comme aides, pour le transport de la houille dans l'intérieur.

Consommation de la houille. Quant à la consommation de la houille, source inépuisable de richesses pour l'Angleterre, elle a suivi les progrès de l'exploitation des mines de ce charbon fossile ; les seules forges des usines en fer en consomment une quantité énorme ; on a calculé que la Grande-Bretagne produit annuellement 700,000 tonneaux de fer, et que la quantité de houille nécessaire pour chaque tonneau de fer est d'environ 5 à 5 1/2 tonneaux, ce qui ferait, pour cette seule fabrication, 3,500 à 3,850,000 tonneaux de houille. Les manufactures et filatures de coton à la vapeur en font aussi une immense consommation, que l'on estime à 10,000 tonneaux annuellement ; les manufactures de laine, de lin, de soie, en consomment aussi une grande quantité, qu'on peut encore évaluer à 500,000 tonneaux. Les fonderies des mines de cuivre de Cornouailles en consomment aussi de 250 à 3,000 tonnes. Dans les salines du Cheshire, du Worcestershire, etc., la consommation peut bien être au moins de 300,000 tonnes, et celle des fours à chaux de 500,000 tonnes. Dans cette énumération, nous n'avons pas compris la quantité de houille consommée par les manufactures d'armes, de quincaillerie et coutellerie de Birmingham, Sheffield et autres, et qui ne laisse pas d'être encore assez considérable.

Cette quantité de houille produite par la Grande-Bretagne, évaluée approximativement à 30 millions de tonneaux annuellement, représente une valeur qui excède 10 millions sterlings ou environ 250 millions de francs.

Exportations. Il résulte d'un document présenté au parlement que, pendant l'année finissant au 5 janvier 1833, les exportations de la houille de l'Angleterre ont eu lieu comme il suit :

Tableau des exportations de houille de 1832 *à* 1833. Pour Gibraltar, 10.161 tonnes ; l'Espagne et les îles Baléares, 605 ; l'Italie et les îles italiennes, 4,039 ; Malte, 3 422 ; les îles Ioniennes, 1,180 ; les ports russes de la mer Noire, 2,435 ; la Turquie et la Grèce continentale, 323 ; la Morée et les îles de l'Archipel, 647 ; l'Egypte, 7,260. Total, 40,233 tonnes.

S'il existe des houillères à comparer, sous le rapport de la richesse et de la facilité d'extraction, à celles de l'Angleterre et de la Belgique, ce sont les houillères de Saint-Etienne ou de Rive-de-Gier, et si elles peuvent entrer en concurrence avec elles sur ce point, c'est sans doute dans les ports si nombreux de la Méditerranée, où les bateaux à vapeur, qui se sont multipliés, en font une si grande consommation.

Houillères et usines en Belgique. La superficie de la Belgique n'est que de 3,150,000 hectares, c'est-à-dire du dix-septième de celle de la France. Sa population est un peu plus de 4 millions d'habitans, c'est-à-dire du huitième de ce pays. Mais la Belgique offre une admirable réunion de ressources de toute espèce ; elle n'est pas seulement agricole : elle possède des mines de charbon et de fer plus productives que les mines d'argent du Pérou, et les mines d'or du Brésil.

Les gîtes houillers de la Belgique sont les plus admirables de tout le continent. Dans le bassin de Mons, par exemple, on compte jusqu'à 100 et 120 couches de charbon régulièrement disposées les unes au dessus des autres, toutes exploitables, toutes exploitées.

Les 400 charbonniers de Mons, de Marimont, de Liége et de Charleroi, fournissent annuellement 3,200,000 tonnes (de 1,000 kil). L'extraction totale de France, en 1834, n'était que de 2,500,000 tonnes.

La seule province du Hainaut de la Belgique a livré, en 1836, au commerce la quantité de 2 millions 446,000 tonneaux de houille. On peut évaluer le produit des autres provinces à la moitié de ce chiffre ; ce qui porte à environ 3 millions de tonneaux la totalité du produit, tandis que le produit de houille en Angleterre est évalué à 20 millions de tonneaux.

Commerce de la houille en Hollande. Depuis quelques années, les établissemens publics, les usines de toute espèce, ainsi que les maisons particulières, où l'on n'employait autrefois que de la tourbe, font maintenant en grande partie usage de la houille anglaise et de la Rhoer. La différence des prix de revient entre cette houille et celle de la Belgique est du reste la seule cause de l'exclusion de la dernière du marché de la Hollande, car les droits sont les mêmes pour toutes les provenances. Il n'y a, en effet, pas plus d'entraves pour l'importation de la houille belge que pour les autres objets, laquelle n'a pas cessé depuis la séparation des deux pays.

D'après une loi, récemment votée par les états-généraux, les droits d'accise sur la houille ont subi une réduction assez sensible. Elle paie, à dater du 1er janvier 1838, savoir : la saekkolas (gros à la main), 5 flor. les 1,000 kil., plus 5 p. 0/0 de timbre collectif ; et 25 au lieu de 38 p. 0/0, plus 10 p. 0/0 de syndicat, 50 1/2. Total, 6 flor. 77 1/2 c. ou 12 fr. 23 c. les 1,000 kilogr. Le même 30 c. par muid (hectolitre), plus 5 p. 0/0 de timbre collectif 1 5/100 par muid au lieu de 38 p. 0/0 ; plus 10 p. 0/0 de syndicat, 3 15/100. Total, 3 1/2 kil. 65/100 par hectolitre ou 7 fr. 72 c.

Il n'existe point de droit de douane, à proprement parler, sur la houille ; mais elle paie un droit d'octroi à Amsterdam et dans d'autres villes.

Houille en Italie, la Grèce et la Turquie. La région du sud-est de l'Europe paraît jusqu'à présent la plus mal partagée en gisemens houillers.

La région de l'est et du nord-ouest ne paraît pas être mieux pourvue. Le Danemarck n'a point de houille, la Russie d'Europe n'offre que quelques lambeaux de terrain houiller, clairsemé, et d'une exploitation impraticable. La Suède et la Norwège possèdent des extractions qui ne semblent pas susceptibles de développement. L'Europe cen-

trale n'offre que des ressources modiques; le Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, le Tyrol, la Styrie, l'Illyrie, ne sont pas entièrement privés de houille, mais ils n'en possèdent qu'en petite quantité, et même d'une nature différente de la houille proprement dite; au surplus, la situation des mines ne permet pas d'en transporter à de bien grandes distances.

La Bohême est dans une situation un peu meilleure; des mines, long-tems négligées, donnent lieu depuis quelques années à une extraction de quelque importance. On l'évalue à 2 millions et demi de quintaux.

La Saxe et la Pologne offrent aussi quelques gisemens dont l'exploitation commence à présenter une certaine activité.

Mais de tous les états de l'Allemagne, les possessions prussiennes sont celles qui, à raison de la diversité et de la répartition des gisemens, semblent devoir tirer un parti plus avantageux de cette nature de propriété. Les provinces rhénanes offrent les mines de Dureu et de Sawebruck, les provinces westphaliennes, celles d'Amberg et de Lecklenbourg; le cercle de la Saal, dans la Prusse saxonne, en recèle également; enfin les mines de la Haute et de la Basse-Silésie présentent des ressources assez étendues.

On a peu de renseignemens exacts sur les mines de houille des autres parties du monde.

HOUPPE (passementerie), assemblage des fils de soie, ou de toute autre matière, réunis à une de leurs extrémités, sur un cercle ou bouton, et flottant de l'autre, dans la plus grande partie de leur longueur: la houppe et le gland sont à peu près la même chose; mais la houppe est ordinairement plus grosse, quelquefois placée fixement et renversée, de manière que les fils retombent comme ceux de la houppe du bonnet carré des prêtres et des magistrats, au lieu que le gland est toujours suspendu par un cordon ou une ganse qu'il paraît terminer.

HOUSSES (tapisserie), couvertures de chaises, canapés, fauteuils et autres meubles, fabriquées ordinairement en étoffes communes, et destinées à couvrir et préserver l'étoffe plus précieuse de ces meubles. On met des housses de serge, de toile, etc., pour conserver des meubles de soie, de tapisserie, de velours. On appelle lit en housse celui qui a des pentes qui vont jusqu'en bas ou qui se suspendent sur des bâtons, qui n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

HUDSON, ville des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, état de New-York, chef-lieu du comté de Columbia, située sur la rive orientale du fleuve Hudson, qui y est navigable pour les plus grands vaisseaux jusqu'à cette ville, à 5 l. de New-York, et à 12 d'Albam. Pop., environ 6,000 habitans.

Industrie et commerce. C'est l'une des villes les plus industrieuses des Etats-Unis; il y a des manufactures considérables de cotonnades, de calicots, d'impressions sur tissus de coton, de tissus de lainage, de différentes sortes, dont les produits forment un grand nombre d'articles au commerce, qui y a pris un grand développement, favorisé par la navigation de la rivière.

HUDSON (pays de la baie d'). Nous comprenons, dans cette étendue de pays, ce que l'Angleterre possède au nord du Canada, et principalement sur le littoral de la baie d'Hudson, qui fait partie de la *New-Galles*, Nouvelle-Galles. Cette baie, une des plus vastes que l'on connaisse, est située entre les 52 et 68 degrés de latitude nord, et entre les 80 et 97 de longitude ouest, ayant 300 lieues environ du N. au S., et 130 dans sa plus grande largeur.

La Nouvelle-Galles se divise en deux parties, la première comprend le Labrador septentrional, qui a pour limites à l'ouest la baie d'Hudson, au N. le détroit du même nom, au S. le Canada, et à l'E. elle est séparée du Groenland par la mer.

Productions. Quant à la baie d'Hudson, on n'en connaît guère que les côtes. Le terrain est fertile vers le midi; celui près des côtes est couvert d'arbres de différentes espèces, tels que peupliers, bouleaux, aunes, saules et toutes sortes d'arbrisseaux, dont plusieurs croissent en Europe. Sur les bords des lacs et des rivières, il croît beaucoup de riz sauvage. On trouve dans ce pays différentes sortes de minéraux, du minerai de fer, de plomb, outre une mine de cuivre, du cristal de roche de différente couleur, du rouge et du blanc. L'arbeste, qui est une espèce de lin incombustible, y est fort commun, ainsi que différentes sortes de marbres, les uns blancs, les autres tachetés de rouge, de vert et de bleu.

Commerce. La compagnie anglaise dite de la Baie d'Hudson possède plusieurs établissemens et forts sur la côte S.-O., soit pour la pêche, soit pour le commerce des pelleteries avec les Indiens du vaste territoire de l'intérieur. On pourra apprécier l'importance de ce commerce par le tableau suivant des importations de l'Angleterre et des exportations de la Baie d'Hudson.

Importations à la Baie d'Hudson. Draps communs, cotonnade, toile ordinaire, fusils de chasse, pierres à fusil, poudre à tirer, balles de plomb, coutelas, cuirs apprêtés, sel, farine de froment, d'avoine, d'orge, lard et bœuf salé et fumé, beurre, fromage, biscuits, mélasse, articles de taillanderie, cuivre, étain, pipes, tabac, bonneterie, chapeaux, chandelles, provisions de navires, mercerie, épiceries, huile, eaux-de-vie et vins; tous ces articles, aux prix moyens de trois années, se sont élevés à 16,000 liv. st. (400,000 fr.)

Exportations de la Baie d'Hudson pour l'Angleterre. Savoir: 34,000 peaux de castor, 16,000 martres, 2,000 loutres, 1,100 louïnes, 3,000 renards, 5,000 loups, 7,000 lièvres, 650 ours noirs, 40 dito blancs, 500 pêcheurs, 250 originaux, 3,000 gazelles, 30 à 50 quintaux de plumes de lit, 20 à 30 quintaux de côtes de baleine, plusieurs tonnes d'huile de baleine, 150,000 plumes d'oie, 2,000 livres pesant de poil de castor, 1,000 peaux d'élan, 2,000 peaux de bêtes fauves, 250 livres pesant de castoreum. Ces divers articles évalués aux prix de la première main à Québec ont coûté, d'après une moyenne de trois années, 29,340 liv. st. (733,500 fr.) Ainsi, le bénéfice est fort considérable.

La compagnie de la Baie d'Hudson est privilégiée; elle a quatre établissemens ou forts dont le principal, où réside le gouverneur, est celui d'York, sur la rivière Moose, où elle entretient 186 hommes. Elle emploie quatre vaisseaux d'un tonnage d'environ 2,000 tonneaux; trois de ces vaisseaux font directement le voyage de l'Angleterre à la Baie d'Hudson, le quatrième se rend par le cap Horn à Columbia, sur la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Si cette compagnie voulait s'appliquer à la pêche de la baleine, elle pourrait le faire avec un grand avantage dans les

parages des baies d'Hudson, de Baffin et du détroit de Davis, qui sont dans le voisinage de son domaine.

HUILE. Substance liquide, onctueuse, oléagineuse et inflammable que l'on tire d'un grand nombre de végétaux et d'animaux, soit par extraction, soit par distillation, ce qui forme différentes espèces d'huiles. On peut d'abord distinguer deux grandes divisions d'huiles, celles provenant de matières animales et celles provenant de matières végétales. Les chimistes en ont aussi formé deux classes différentes, savoir : l'huile volatile ou essentielle, et l'huile fixe ou ordinaire. On distingue encore les huiles en huiles chaudes et en huiles froides : les huiles chaudes sont celles qui ne gèlent jamais, quelle que soit la température froide de l'atmosphère; telles sont les huiles de chenevis, d'œillette, de pavot et de lin; les autres huiles sont appelées froides parce qu'elles s'épaississent aisément à une température de glace. Elles se divisent encore en huiles comestibles et en huiles à brûler ou à fabrique, surtout pour la fabrication du savon. Néanmoins, dans le commerce, on entend plus particulièrement par la dénomination d'huile un fluide gras et onctueux qu'une grande quantité de plantes, de fruits, de semences, de graines, tels que l'olive, la noix, le chenevis, le colza, etc., donne par expression. Les huiles sont d'un si grand usage dans les arts, aussi bien que pour assaisonnement dans l'art culinaire, qu'elles forment l'objet d'un grand commerce.

I. *Huiles animales.*

Les poissons fournissent la plus grande partie de ces sortes d'huiles, que l'on distingue en huile de morue et en huile de baleine.

Huile de morue. Cette huile est d'une blancheur argentine, extrêmement odorante et peu altérable à l'air : elle ne se fige pas à zéro. La qualité onctueuse la rend propre à la corroierie et à la chamoiserie, qui en font un grand usage. Il n'y a que la pêche française qui en importe en France. Comme son prix est toujours plus élevé que celui de l'huile de baleine, on peut la falsifier avec celle-ci. On peut le reconnaître par la couleur, l'odeur et l'action de la température de la glace sur chacune d'elles, et aussi par l'effet de l'alcool bouillant, qui a le pouvoir de dissoudre l'huile de morue sans attaquer les autres huiles.

Huile de baleine. Elle provient d'une substance grasse formée de la fusion des morceaux de la baleine propres à être convertis en ce liquide. Il y a de l'huile de baleine de différentes qualités. Les baleines qui ont la graisse un peu jaune sont celles qui donnent les meilleures huiles et en plus grande quantité; celles qui ont la graisse blanche n'en fournissent pas de mauvaises non plus, mais en moins grande quantité; celles que l'on trouve mortes et flottantes en donnent encore en plus petite quantité, et d'une qualité sinon mauvaise, au moins très-médiocre, ce qui fait que dans le commerce on distingue plusieurs sortes d'huiles de baleine, la blanchâtre, la jaunâtre et la brune, que l'on mélange quelquefois pour en faire une qualité moyenne. Quand on conserve dans des barriques du gras de baleine coupé en morceaux, pour le transporter dans les lieux où l'on doit le faire fondre pour en retirer l'huile, lorsqu'on ouvre les barriques, on en trouve qui s'y est formée en plus ou moins grande quantité, suivant la température plus ou moins dense de l'atmosphère pendant la traversée. Cette huile n'est pas aussi bonne que celle que l'on extrait des graisses immédiatement après la mort de l'animal, de sorte que celle que l'on retire en mer est plus parfaite que celle que l'on retire à terre, d'après la méthode des Hollandais, qui étaient dans l'usage d'extraire leurs huiles des baleines prises dans les parages du Spitzberg.

Il y a encore une grande distinction à faire dans les huiles de baleine, suivant qu'elles proviennent des baleines des mers du Nord ou du Groenland, ou de celles des mers du Sud, c'est-à-dire du grand Océan Pacifique ou des mers australes; ces dernières donnent des huiles plus fines et plus légères, qui brûlent avec plus de clarté que l'huile de l'autre espèce de baleine. Il y en a encore une autre sorte bien supérieure en qualité à toutes les autres : c'est celle qu'on appelle *spermaceti*, que l'on extrait du crâne et de certaines cavités de la tête immense du cachalot, espèce de baleine. Elle brûle avec plus de vigueur et avec une plus belle flamme qu'aucune autre huile de poisson; on en fait un grand usage pour l'éclairage en Angleterre, ainsi que dans le Nord. Elle dépose au fond des tonneaux une matière très-blanche, grasse et onctueuse qu'on nomme blanc de baleine, dont on fait des bougies d'un blanc éblouissant et transparentes comme l'albâtre, qui brûlent avec une lumière plus belle que celle de la bougie faite avec de la cire.

Il faut une grande connaissance pour distinguer toutes ces huiles et le mélange qu'on en fait ordinairement : ainsi on falsifie l'huile de *sperme* ou de *spermaceti*, qui est la plus chère et la meilleure, avec de l'huile de baleine des mers du Sud, qui lui ressemble beaucoup sans en avoir la qualité.

Les huiles de baleine se confondent dans le commerce avec les autres huiles de poissons, telles que celles de phoque, de morue, de marsouin, de cachalot, quoique leurs qualités en soient supérieures pour plusieurs branches d'industrie où elles sont employées.

Ces différentes huiles se vendent de la même manière : les échantillons sont déposés dans de petites fioles chez les courtiers, qui les font voir aux commissionnaires, qui les achètent d'après les qualités qu'on leur reconnaît.

Les encouragemens que le gouvernement a donnés en France aux armemens pour la pêche de la baleine, a rendu cette huile plus abondante depuis quelque tems, ce qui fait qu'on n'en importe plus une aussi grande quantité qu'autrefois du nord de l'Europe, et principalement de la Hollande.

Les futailles dont les Hollandais se servent pour le gras de la baleine se nomment pipes, dont chacune contient deux barriques. Une grande quantité de ces huiles nous arrivent des îles Saint-Pierre et Miquelon en futailles de chême cerclées en fer, de la contenance de 100 à 1,000 litres. La coutume de Paris exige qu'on enlève les cercles en bois, et la tare d'usage est 1/5e qu'on déduit du poids brut; les barriques doivent être pleines jusqu'à 27 millimètres de la bonde; la même quantité est allouée pour le pied, qui est la réfraction légale : lorsqu'elle dépasse ce chiffre elle doit être arbitrée.

La consommation de l'huile de baleine n'est pas aussi considérable en France qu'en Angleterre, où elle sert généralement à l'éclairage, au lieu qu'en France on se sert d'huile de colza épuré, dite huile à quinquet. Néanmoins il s'en importe

encore de grandes quantités en France chaque année.

Huiles de pied de bœuf et de mouton. Les huiles des quadrupèdes sont celles qu'on extrait principalement des pieds de bœuf et d'autres abatis, ainsi que des pieds de mouton : elles sont fort douces et d'une limpidité brillante. Celle des pieds de bœuf est d'un jaune d'or, limpide, inodore, insipide et onctueuse au toucher ; celle des pieds de mouton est d'une blancheur argentine très-brillante, sans odeur, et ayant la même onctuosité que la précédente. Ces huiles étant extraites en très-petites quantités, par infusion, des pieds de ces quadrupèdes, sont d'un prix élevé. Comme elles n'ont pas l'inconvénient d'oxider les métaux, de les sécher, et d'y former ce qu'on appelle du *cambouis*, elles servent à graisser les mécaniques, et contribuent non-seulement à leur conservation, mais aussi à faciliter leurs mouvemens.

II. *Huiles végétales.*

Huile d'olive. Elle est en première ligne, et la plus abondante et la plus précieuse de toutes les huiles qu'on extrait des végétaux, qui sont en grand nombre pour cet objet. Elle est, comme l'on sait, extraite par expression du fruit de l'olivier. Cet arbre croît dans les pays du midi, en Italie, en Sicile, en Espagne, en Portugal, dans la Grèce, dans les îles de l'Archipel, en Barbarie, et dans huit départemens du midi de la France ; ces départemens, non compris la Corse, sont ceux du Var, du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, des Basses-Alpes, de Vaucluse et des Pyrénées-Orientales. Les huiles les plus renommées et les plus délicates sont celles d'Aix, de Manosque, de Saint-Chamas, de Carpentras.

L'huile comestible d'olive de première qualité se divise en huile vierge, surfine, demi-fine et ordinaire, avec ou sans goût de fruit. Il y a de nombreuses variétés dans les espèces d'olives, et ces espèces influent beaucoup sur la qualité des huiles ; cette qualité dépend encore de la nature du terrain, du climat, de l'exposition des arbres, et surtout du soin et du choix que l'on met dans les procédés de l'extraction de l'huile que contient le fruit.

Les huiles d'Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône, ont été depuis long-tems reconnues pour les meilleures ; elles doivent cette réputation au choix des olives, à la nature du sol, et peut-être plus encore à la surveillance municipale, qui se porte sur tous les moulins et prévient le mélange des espèces, ou l'emploi d'olives trop fermentées qui nuisent à la qualité.

Les huiles des environs d'Aix et de quelques autres cantons, parmi lesquels on peut mettre Manosque, ont une réputation méritée. Les commerçans n'hésitent pas à les vendre pour huiles d'Aix : il faut être connaisseur pour en faire la différence. Il est remarquable que ces cantons cultivent la même espèce d'olives qu'à Aix, et que l'on ne peut jamais approcher de cette qualité, lorsque l'huile provient des autres espèces d'olives.

Les huiles de Provence ont généralement le goût de fruit, ce qu'on n'estime pas beaucoup à Paris et dans les pays du Nord, où l'on donne la préférence à l'huile d'olive sans aucun goût de fruit, et qu'on appelle pour cette raison huile douce ; telle est celle de Gênes ou de la rivière de Gênes, qui a acquis une grande réputation par son extrême douceur et son excellente qualité. Il s'en fait une plus grande consommation en Europe que de celle de Provence, dont le goût de fruit répugne à bien des personnes, quoique les nationaux y attachent un grand prix.

La plus grande quantité des huiles que l'on récolte dans la Basse-Provence ou le départ. du Var, en Italie, en Espagne, dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel, ne sont que des huiles communes à fabriques, dont Marseille fait une grande consommation dans ses fabriques de savon.

Importations. On ne saurait trop encourager les plantations d'oliviers, soit en France soit dans l'Algérie, où le sol et le climat sont extrêmement favorables à cette culture, puisque, malgré toute l'huile que produit la France, les importations de l'huile de l'étranger se sont encore élevées, suivant les registres des douanes en 1836, à 34,277,892 kil., ayant une valeur officielle de 27,422,313 fr., dont la plus grande partie de la Sardaigne, 15,080,708 ; des Deux-Siciles, 8,908,011 ; d'Espagne, 5,991,834 ; d'Alger, 1,138,798 ; des états barbaresques, 1,278,615 ; de Turquie, 589,416 ; de la Grèce, 117,598 ; de la Toscane, 721,150, etc.

Exportations. Les exportations ont été bien moins considérables ; elles se sont pourtant encore élevées à 4,326,643 kil., ayant une valeur officielle de 7,355,293 fr., dont la majeure partie, pour les Etats-Unis, 952,780 k. ; les îles de Cuba et Porto-Rico, 289,857 ; la Russie, 121,249 ; la Prusse, 53,095 ; la Belgique, 115,251 ; la Suisse, 253,912 ; l'île Maurice, 113,336 ; la Guadeloupe, 572,039 ; la Martinique, 550,004 ; Brésil, 179,310 ; Haïti, 242,907, etc.

Les huiles douces d'olive comestibles ont leurs grands entrepôts à Oneille, au Port-Maurice de la rivière de Gênes, et à Gênes même, d'où l'on en expédie des quantités considérables pour l'étranger.

Les huiles d'Espagne, de Naples et du Levant ne sont importées en France que pour les fabriques de savon de Marseille, qui sont obligées d'en tirer du dehors, la France n'en produisant pas suffisamment pour les alimenter.

L'huile d'olive dépose toujours, et le sédiment qui s'en sépare est ce qui contribue le plus activement à la dégradation de sa qualité. Pour la conserver et prévenir cette détérioration, il faut la placer dans un endroit frais, dans une cave, la chaleur lui étant nuisible. On la transvase quand elle est bien déposéepour la tirer à clair. Il n'y a pas d'inconvénient à la laisser geler. En la bouchant bien, elle peut se conserver pendant trois années.

Falsification. On falsifie assez généralement l'huile d'olive en la mêlant avec de l'huile blanche, dite huile d'œillette ou de pavot : pour reconnaître cette falsification, il faut en verser dans une fiole de verre, à peu près aux deux tiers, et l'agiter fortement ; lorsqu'il se forme au dessus des petits bouillons ou vésicules, c'est une marque qu'elle est falsifiée. On peut aussi le découvrir avec un petit morceau de glace qu'on mettra dans une cuiller pleine d'huile : celle d'olive se figera, tandis que celle d'œillette, qui est une huile chaude, restera limpide ; on pourra même observer la quantité de cette dernière huile qui se trouve mêlée avec celle d'olive.

Marseille est le grand entrepôt de toute l'huile d'olive, tant indigène que de l'étranger, et il s'en fait le commerce le plus considérable. L'huile d'olive de fabrique s'y vend à la millerolle, qui équivaut à 58 1/2 kil. On évalue à environ 600,000 millerolles la quantité d'huile que consomment

annuellement les fabriques de savon de Marseille; sur cette quantité il faut déduire environ 3/10e pour l'huile de graines oléagineuses, dont on fait actuellement usage dans cette fabrication.

Commerce des huiles d'olive à Paris. Il y a à Paris un entrepôt spécial pour les huiles, qui sont pour la plupart des huiles d'olive ou de poisson, le commerce préférant avoir dans ses propres magasins les huiles de graines oléagineuses. On appelle les pièces d'huile d'olive bottes; il y en a aussi de demi-bottes. L'usage est d'accorder 1/6e du poids brut pour les pièces et demi-pièces, et 1/5e pour les fûts de 250 kil. et au dessous. Paris ne reçoit que des huiles d'olive comestibles, et la Rivière de Gènes, à cause de la douceur de ses huiles sans goût de fruit, fournit en plus grande partie à son approvisionnement. Les huiles s'y vendent au poids, avec un escompte de 2 à 3 p. 0/0 pour le comptant.

III. *Huiles de graines oléagineuses.*

Ces huiles, dont la consommation s'est considérablement augmentée, et dont une seule sorte, celle d'œillette, partage avec l'huile d'olive la qualité d'être comestible, forment une culture importante de plusieurs départemens du nord et de l'ouest de la France, et sont aussi l'objet d'un commerce considérable pour l'éclairage. Elles sont en assez grand nombre, savoir : l'huile de colza, de julienne, de navette, de rabette, d'œillette ou de pavot, de lin, de chenevis, de cameline et de moutarde.

Huile de colza. La culture du colza, très-répandue dans la Flandre et les départemens du nord, a contribué à leur prospérité. C'est dans le produit de la graine de cette plante que se trouvent les plus grands bénéfices. L'huile qu'on en retire est bonne à brûler. On en fait aussi une consommation considérable dans plusieurs manufactures, dans les fabriques de savon, pour la préparation des cuirs, le foulage des étoffes de laine, etc.

Huile épurée ou à quinquet. L'huile de colza épurée se trouve dans le commerce sous le nom d'huile à quinquet, et l'on n'en brûle pas d'autre dans les salles de spectacle, de concert et de danse, les cafés, les boutiques, les réverbères qui éclairent les rues et les places publiques de toutes les villes; aussi la consommation en est-elle immense, surtout à Paris. Cette épuration s'opère au moyen de l'acide sulfurique concentré, dont on mêle 2 p. 0/0 sur le poids total de l'huile, en l'agitant fortement pendant plusieurs heures, et en y mêlant ensuite une égale quantité d'eau qu'on laisse déposer pendant vingt-quatre heures, on soutire l'huile, qu'on passe après par un filtre disposé à cet effet. Les villes de Lille et d'Arras sont les grands entrepôts du commerce de l'huile de colza brut, qu'on expédie en grande partie à Paris pour y être épurée d'après les procédés que nous venons de décrire. On cultive le colza, et on fabrique aussi de l'huile de cette graine à Douai, Valenciennes, Cambrai, Amiens, mais pas en aussi grande quantité.

Le commerce s'en fait par tonnes d'environ 1 hectolit., pesant terme moyen 91 kil. Cette jauge se trouve garantie par le vendeur pour 100 litres, dont la vérification, en cas de contestation, doit se faire chez l'acheteur. Cette huile se vend au comptant dans les places de production, et à dix jours avec un escompte de 2 à 3 p. 0/0 à Paris.

L'huile de colza brute est ordinairement jaune, et quelquefois d'une teinte brunâtre ayant une odeur particulière très-forte; quand elle est nouvelle, elle brûle avec une belle lumière, et encore mieux lorsqu'elle a passé par les procédés de l'épuration.

Falsification. Lorsque les prix le permettent, on falsifie l'huile de colza brute avec d'autres huiles de graines qui sont à meilleur marché, soit avec des huiles d'œillette, de cameline ou de chenevis. On reconnaît aisément cette fraude, qui altère essentiellement la qualité combustible de l'huile de colza, au moyen de la glacière, qui solidifie cette dernière, tandis que les autres huiles restent fluides. Une autre falsification, qu'opèrent les épureurs, se fait au moyen de l'huile de baleine, qu'on mélange avec celle épurée de colza par moitié, lorsque la différence des prix y donne lieu. On peut découvrir cette falsification soit par l'odeur, soit par la flamme, qui est plus longue, produit beaucoup plus de fumée noire, et répand une odeur de poisson; l'huile épurée est aussi moins brillante et clarifiée que l'huile pure provenant de l'épuration sans mélange.

On sait que les marchés à terme de l'huile de colza ont été proscrits, quoique les agioteurs en fassent toujours entre eux par lots de 25, 50 à 100 tonnes, dont ils règlent les différends par arbitres.

Huile de navette ou *de rabette.* Cette huile a beaucoup d'analogie avec celle de colza, et provient comme celle-ci de graines de crucifères: exprimée à froid, elle est comestible; mais la plus grande partie s'en consomme dans les manufactures et pour l'éclairage. On emploie pour son épuration les mêmes procédés que pour celle de colza. La navette d'été produit moins d'huile que celle d'hiver. Les anciennes provinces de France qui sont en possession de cultiver la navette et de faire le commerce de cette huile, sont la Picardie, la Lorraine, l'Alsace; c'est une branche importante d'industrie pour l'Allemagne; on la cultive aussi en Angleterre. Les huiles de navette arrivent principalement de la Normandie, de Rouen et de Caen en barils, et se vendent au poids. On en expédie aussi de la Lorraine et de la Franche-Comté qui n'est pas aussi estimée que celle de Caen, qui passe pour être la meilleure.

Huile julienne. Cette huile, qui n'est pas encore bien répandue dans le commerce, provient de la graine julienne (*hesperis matranalis*), et est, de toutes les graines connues, celle qui donne la plus grande quantité d'huile comme plante oléagineuse. Elle a beaucoup d'âcreté, brûle et éclaire très-bien, et peut servir très-utilement dans les arts et les manufactures. C'est M. Sonnini qui, le premier en France, a cultivé la julienne pour en extraire l'huile : il a publié un mémoire fort intéressant sur cette culture.

Huile de cameline. Elle a une teinte plus jaune que l'huile de colza; elle est mise au rang des huiles chaudes; elle ne se solidifie qu'à un froid de 15° au dessous de zéro. A l'épuration avec l'acide sulfurique elle prend une couleur rougeâtre, et brûle avec une flamme pareille. On la mêle souvent avec l'huile de colza, ce qui rend celle-ci plus propre à brûler dans les réverbères en hiver pendant la gelée.

Huile de chanvre ou *de chenevis.* Cette huile, qui se tire par expression de la semence du chanvre, est verdâtre; elle est au rang des huiles chaudes et siccatives, et ne se solidifie qu'à 22° au dessous de zéro; elle sert à l'éclairage et de mélange avec l'huile de colza pour brûler dans les réverbères pendant l'hiver, n'étant pas aussi su-

jette à la congélation que celle-ci. La Lorraine en fournit une grande quantité, qu'on expédie en futailles de 350 à 400 kilog.

Huile de lin. Elle est extraite de la graine de lin, et est d'une couleur jaunâtre brune; de toutes les huiles c'est la plus chaude et la plus siccative; elle ne se congèle qu'à 27° au dessous de zéro. L'air lui fait subir une grande altération. Elle est d'un grand usage pour la peinture et les arts. On la falsifie avec de l'huile de colza et d'œillette lorsqu'on y trouve quelque avantage. La consommation en est considérable, et il s'en fait un grand commerce. La vente s'en fait, non pas à la tonne, mais au poids de 100 kilog. On accorde 2 p. 100 d'escompte pour le paiement comptant.

Huile de pavot dite *d'œillette.* Cette huile se tire de la semence du pavot noir; elle a acquis un grand débit dans le commerce par le grand mélange qu'on en fait avec l'huile d'olive, à laquelle elle ressemble beaucoup par sa couleur jaunâtre et sa limpidité; elle s'allie d'autant mieux avec cette huile qu'elle n'a point d'odeur ni de goût, surtout celle qui est de première qualité, et qu'on appelle huile blanche. Cette falsification, à peu près généralement pratiquée de l'huile d'olive, est difficile à reconnaître lorsque la quantité d'œillette n'est pas trop considérable; nous avons indiqué le moyen de le découvrir à l'article de l'huile d'olive. L'huile d'œillette est aussi une huile chaude et siccative, et ne se congèle qu'à 15° au dessous de zéro. La seconde qualité est l'huile rousse, qui n'a d'autre différence avec l'huile blanche que d'être foncée en couleur et d'avoir un goût de paille plus fort. On en fait à Marseille une plus grande consommation dans les savonneries, où on la mélange avec l'huile d'olive dans une proportion de 3 à 7.

Les huiles d'œillette se fabriquent en grande partie à Lille et à Arras, où elles sont l'objet d'un soin particulier. Chaque fabricant applique sa marque à feu sur les tonnes, qui sont, comme celles de colza, de la contenance d'un hectol. La vente s'en fait au comptant, avec un escompte de 2 p. 0/0.

Huile de faine ou *foisne.* Cette huile provient du fruit du hêtre. Elle est douce et d'un jaune clair, un peu visqueuse. C'est aussi une huile chaude, qui ne se congèle qu'à 17° au dessous de zéro. Elle s'épure fort bien par les mêmes procédés que le colza; elle devient plus limpide, et peut alors servir à falsifier l'huile d'olive, celle d'œillette même, et de colza au besoin. La Sardaigne expédie annuellement de l'huile de faine en France.

Huile de moutarde. Cette huile se tire de sa graine par expression; elle sert à différens usages économiques et utiles dans les arts, et n'a pas de saveur piquante comme on pourrait se l'imaginer, attendu que cette saveur réside dans la pellicule dont la graine de moutarde est enveloppée.

Huile d'Oliastro. C'est une huile qu'on exprime des olives que produisent les oliviers sauvages. Elle est très-douce, et même de meilleure qualité que celle des oliviers cultivés. On en fait dans les îles de Sardaigne, de Corse et de Sicile une assez grande quantité; elle est aussi estimée que l'huile vierge de Provence et de Lucques, c'est-à-dire celle qu'on extrait des olives vertes que l'on cueille à la main.

Huile de noix. On en fait beaucoup en Piémont, principalement dans les provinces d'Asti et d'Ivrée, où les noyers se trouvent en très-grande quantité, ainsi que dans plusieurs autres endroits de la Lombardie. Différens départemens de la France en fournissent aussi beaucoup au commerce, et Grenoble en est le grand entrepôt. On en tire aussi d'Orléans, de Moulins, de Rouen et de Saint-Quentin.

L'huile de noix a le goût de son fruit; celle qu'on retire des noix sèches par expression, qui est la première qualité, est très-douce et limpide: on s'en sert pour l'usage domestique; la deuxième huile, tirée par ébullition, est d'une odeur désagréable, c'est-à-dire beaucoup plus forte. On s'en sert dans le pays pour brûler, faire du savon, et pour les couleurs à la place de l'huile de lin. Nous devons observer que son principal usage, hors des pays de provenance, est pour composer la matière de couleur noire propre à l'imprimerie, à la lithographie et aux estampes ou gravures en taille-douce, ayant la propriété de conserver un noir inaltérable à tous les objets sans qu'ils deviennent jaunâtres ou rougeâtres, comme il arrive lorsqu'on emploie de l'huile de lin, qui ne garde pas aussi bien son noir. Cette propriété a contribué à augmenter la consommation de l'huile de noix, quoiqu'elle ne soit pas aussi généralement employée qu'elle devrait l'être.

Huile d'amandes. On tire deux sortes d'huiles des amandes, soit douces, soit amères; l'une par le moyen du feu et l'autre sans feu; l'huile qu'on en retire est extrêmement douce: elle peut servir à faire du savon très-blanc et d'une extrême douceur pour la barbe et se laver les mains. C'est en Sicile qu'a lieu la fabrication de cette espèce de savon, dont on se sert aussi pour d'autres usages. Cette huile est également employée dans la pharmacie et la médecine.

Huile de palme. Elle s'obtient par expression ou par ébullition de l'amande du fruit que l'on nomme *aoura*, qui appartient à une espèce de chou palmiste qui croît à Cayenne, au Brésil, au Sénégal et dans les Indes orientales. Elle est de la consistance du beurre, de couleur jaune doré, d'une saveur douce et d'une légère odeur d'iris. Elle est d'une grande importance en Angleterre et aux Etats-Unis, où on en fait principalement usage pour la fabrication des savons jaunes si renommés dans ce pays, où il s'en consomme une grande quantité. On en a importé plusieurs chargemens à Marseille, qui, sans rivale pour la fabrication des savons, pourrait s'enrichir d'une nouvelle industrie. La couleur jaune y mettait seule obstacle; mais on prétend qu'on a trouvé un moyen pour l'altérer en grande partie, ce qui fournirait une nouvelle matière aux savonneries, et leur donnerait un plus grand développement.

Huile de coco. C'est plutôt une espèce de graisse qu'une huile; on s'en sert dans la parfumerie pour fabriquer des savons de toilette. Elle a une odeur particulière qu'elle ne perd pas entièrement, malgré le mélange d'autres parfums qu'on peut y ajouter. L'importation en France en est peu considérable.

Huile de sesame. Cette huile, dont il se fait un grand usage en Orient, y remplace l'huile d'olive, et les Arabes la préfèrent même à celle-ci; elle brûle aussi avec une belle flamme. Les graines dont on extrait cette huile sont jaunâtres et petites, douces et inodores, et fournissent une huile d'une grande douceur, et qui est en usage depuis la plus haute antiquité.

Huile de citron. On en distingue de deux sortes: l'une obtenue par expression, et l'autre par dis-

tillation. La première est légèrement colorée; la seconde est plus légère et d'une odeur plus suave. L'huile de citron s'emploie dans plusieurs opérations de pharmacie et dans les parfums, où l'on en fait un assez grand usage.

Huile de gérofle. Elle est le produit de la distillation des gérofles à l'eau bouillante. On en prépare à Montpellier; elle est foncée en couleur, pesante, et s'épaissit par son contact avec l'air. On l'emploie dans la parfumerie et dans plusieurs compositions de pharmacie.

Huile de laurier. Elle se retire du fruit de cet arbrisseau lorsqu'elle est véritable : mais celle qu'on livre au commerce de la droguerie se prépare avec le fruit et les feuilles de laurier et la graisse de porc, par infusion aux bains-marie. On lui donne ensuite une couleur verte, en ajoutant à l'infusion un peu de *terra merita*. Elle est employée en médecine et se prépare en Italie et dans nos pays du midi.

Huile de ben. On l'obtient par la percussion ou l'expression du fruit de ce nom : ce que les pharmaciens opèrent dans le plus grand froid de l'hiver pour obtenir l'huile la plus légère, qui est principalement recherchée des horlogers, parce qu'il faut un froid considérable pour la faire figer.

Huile de cannelle, huile obtenue par la distillation de la cannelle, actuellement par l'intermède de l'eau bouillante. La cannelle fine fournit une moindre quantité d'huile par la distillation que la cannelle plus épaisse; mais elle est plus légère, et d'une odeur plus agréable.

Huile de castor, de palma-christi ou de ricin, de kerva. Le *recinus communis* ou la plante de l'huile de castor est estimée pour les précieuses vertus de l'huile qu'elle produit : c'est de sa semence surtout qu'on extrait cette huile. On prépare principalement cette huile aux Indes orientales, ainsi que dans les îles des Indes occidentales, aux Etats-Unis et aussi dans le midi de l'Europe. Mais on attache généralement plus de prix à l'huile qui a été extraite à froid.

La meilleure qualité de l'huile de castor doit être d'une couleur jaunâtre et d'une limpidité brillante. L'usage qu'on en fait en médecine n'est pas d'une date fort ancienne. On en a apprécié les vertus particulières, dont quelques-unes ne se rencontrent même pas dans tout autre spécifique. L'usage de cette huile, dont la consommation est fort considérable en Angleterre, commence à se répandre en France, ainsi que dans d'autres pays de l'Europe.

Commerce. Ainsi que nous l'avons dit, on en fait une grande consommation dans la Grande-Bretagne, où en 1833 l'importation s'est élevée à 343,805 livres pesant : provenant du midi de l'Europe, 7,282; du cap de Bonne-Espérance, 38; de Ceylan, 316,779, y compris celle des possessions anglaises de l'Inde; des colonies anglaises de l'Amérique du nord, 13,331 des Indes occidentales, 1,905, et des autres colonies étrangères, 4,665 livres pesant.

Tarif. Le tarif a beaucoup varié sur cet article; il n'est taxé maintenant qu'à 2,546 deniers par quintal. Les droits d'entrée se sont élevés en 1836 à 621 livres.

Huile de naphte employée pour l'éclairage. On remarque depuis quelque tems, dans les rues de Londres, qu'un certain nombre de boutiques, principalement dans la Cité et le Strand, sont éclairées par des lampes d'un nouveau genre, et brûlent de l'huile de naphte fabriquée, qui donne une lumière très-éclatante, plus vive et plus blanche que celle du gaz, sans exhaler aucune odeur, ni la plus légère fumée.

L'huile de naphte, extraite par distillation de substances résineuses, n'est pas d'un usage incommode; elle ne tache pas; elle est incolore et aussi limpide que l'eau la plus transparente; elle a de plus une odeur balsamique fort agréable. Cette huile, d'un prix assez modique, se trouve déjà dans le commerce. Dans les ateliers et dans les fabriques, l'on fait aussi usage d'une autre espèce d'huile de naphte tirée du goudron de la houille (*coal tar*); sa couleur est brun-noirâtre, et son odeur incommode; de plus, elle fume et noircit en brûlant : pour s'en servir il faut renfermer la lampe dans un bocal en verre recouvert d'un chapiteau en tôle, percé de plusieurs trous pour en laisser échapper le gaz surabondant, et en plein air, cela n'a aucun inconvénient. Le pont de Waterloo, à Londres, est éclairé par la lumière produite par cette sorte d'huile.

Huile empyreumatique du goudron pour l'éclairage au gaz. L'huile que l'on obtient pendant qu'on fait bouillir le goudron pour en faire de la poix, donne, par la distillation, un gaz qui répand une lumière très-vive en brûlant : 100 pouces cubes produisent 56 à 60 pieds cubes de gaz, qui contiennent environ le quart de leur volume de gaz oléfiant.

L'huile de goudron est même préférable aux huiles grasses ordinaires pour la préparation du gaz éclairant, parce qu'étant plus volatile, elle entraîne rapidement le gaz hors de l'appareil et empêche que le gaz oléfiant, en restant trop longtems exposé à la chaleur, ne se transforme en hydrogène proto-carboné. La vapeur de l'huile qui passe avec le gaz se condense dans les tuyaux que l'on doit tenir constamment à une température très-basse, et l'on peut la distiller de nouveau.

Huile de pétrole ou de gabian. C'est une espèce de bitume liquide qui coule des rochers et dans différens lieux à la surface de la terre. Il y en a du blanc, du légèrement ombré et du vert; ce que l'on attribue aux différens effets de la lumière, plus ou moins long-tems en contact avec ce bitume, et aussi à l'absorption de l'oxigène de l'air. Le pétrole est regardé par les naturalistes comme le second produit de la distillation naturelle du succin; le naphte étant la première huile de celle-ci, elle est blanche et plus légère. Quant au pétrole, cette huile offre des variétés par rapport à sa couleur et à sa consistance ainsi qu'à sa pureté; il y en a de la rouge, de la foncée et de la noire et une quatrième sorte qui est mêlée à de la terre.

Le naphte ou pétrole blanc se trouve en Italie dans le duché de Modène, au mont Ciaro, près de Plaisance, ainsi qu'en plusieurs endroits de la Perse. Le pétrole rouge existe aussi en Italie de même qu'en France, dans la commune de Gabian, dans le Languedoc, ce qui lui a fait donner ce nom. Le pétrole noir coule en Ecosse, et porte le nom d'huile minérale d'Ecosse. Il y a aussi du naphte dans certains endroits de la Perse où l'on s'en sert pour l'éclairage.

Huile essentielle ou volatile (olea volatilia essentiella). Nous n'avons plus qu'à faire mention des huiles essentielles qu'on extrait par distillation de toute sorte de végétaux, fleurs, racines et feuilles, telles que l'huile de laurier, de rose, de jasmin, de lavande, d'aminthe et même de plusieurs animaux, comme l'huile de castor, etc.: le nombre en est très-grand; elles sont presque tou-

tes employées dans la pharmacie ou la parfumerie. Ces huiles, que les chimistes appellent aussi volatiles, sont aussi liquides que l'eau et très-combustibles, solubles dans l'alcool et imparfaitement dans l'eau ; telles sont les huiles de térébenthine, d'orange, de limon, de bergamotte, de rose; tandis que d'autres espèces ont de l'analogie avec les huiles fixes ou ordinaires, telles sont les huiles de cardamone, de girofle, de cannelle; il y en a aussi d'autres qui forment une espèce de pâte résineuse, telle est l'huile de muscade. Cette huile épaisse se trouve dans le commerce en pains carrés-longs, solides, gras, d'un jaune marbré et d'une forte odeur de muscade. Ces pains sont généralement enveloppés de feuilles de roseaux, pour empêcher qu'ils n'adhèrent entre eux.

Huile d'aspic ou de *spic*. Huile volatile très-inflammable, que l'on obtient par la distillation de la grande lavande (*lavandula spica*). L'odeur en est forte, et approche beaucoup de l'huile de térébenthine : on en fait usage dans les illuminations pour faire prendre feu rapidement aux mèches qui en sont imprégnées ; on s'en sert aussi dans les vernis à essence ; en en frotte les bois de lits, les boiseries des appartemens, pour chasser les punaises; cette huile est le plus souvent alongée avec l'essence de térébenthine; on s'en sert aussi dans la médecine vétérinaire.

Huile de cajeput. Elle provient de la distillation des feuilles du *melaleuca leucadendron*. Cet arbre a été nommé cajeput de *cajo arbor* et *puti alba*, c'est-à-dire, arbre dont l'épiderme est blanche. On nous l'apporte de l'Inde orientale. On la fait passer pour de l'huile de cardamone. Elle est ordinairement d'une couleur verte, limpide, d'une saveur chaude et brûlante, d'une odeur aromatique pénétrante, approchant de celle du camphre, ainsi que du cardamone : elle est fluide, plus légère que l'eau ; on s'en sert en médecine dans les affections nerveuses, l'épilepsie et l'hystérie.

Huile de bergamotte. Huile volatile que l'on obtient par la distillation de l'écorce du fruit de ce nom; cette huile est colorée jaune-pâle, son odeur aromatique est fort agréable.

Huile de cédrat. Elle est le produit de la distillation ou de l'expression des restes du cédrat; elle a une odeur agréable; elle a en partie les propriétés des huiles de bergamotte et de citron.

Huile volatile de lavande. Elle est jaune, plus légère que l'eau, et d'une odeur extrêmement agréable. Elle est employée principalement dans la parfumerie, et elle sert aussi à la composition de plusieurs médicamens externes; elle est quelquefois falsifiée au moyen de l'huile de térébenthine, qui altère son odeur.

Huile de macis. Cette huile est mixte, c'est-à-dire fixe et volatile : on la retire de la seconde écorce de la muscade ; on pile cette seconde écorce dans un mortier de fer chauffé, jusqu'à ce qu'elle soit en pâte, et on l'exprime fortement dans un linge de forte toile, entre deux plaques chaudes pour faciliter son dégagement. Cette huile est concrète lorsqu'elle est froide, d'une couleur pâle, citrine, et d'une odeur très-agréable : on peut en séparer l'huile volatile par la distillation avec l'eau. L'huile de macis a la propriété d'être nervale : elle nous parvient par les Hollandais.

L'huile de muscade est de même nature, à l'exception qu'on la prépare avec la muscade râpée; elle entre dans la composition du baume nerval. On doit la choisir d'une belle couleur citrine, et d'une bonne odeur de muscade.

Huile volatile de menthe poivrée. Elle provient de l'extraction par distillation des feuilles et surtout des sommités des fleurs de la menthe poivrée (*mentha piperta*). Elle a une couleur jaune et une odeur fort pénétrante, et communique à la bouche une fraîcheur agréable : elle contient deux huiles volatiles, l'une concrète et l'autre liquide à 0°. L'Angleterre était autrefois renommée pour la fabrication de cette huile : on en tire aujourd'hui de l'Italie, de l'Amérique et de plusieurs pays du midi de l'Europe qui la remplace et qui est aussi estimée. On en fait un grand usage dans la confection des pastilles de menthe poivrée.

Huile volatile d'orange. Cette huile, extraite par expression ou distillation des zestes d'oranges, a les mêmes qualités et propriétés que l'huile volatile de citron dont elle ne diffère que par l'odeur qui lui est particulière.

Huile de fleurs d'orange. Cette huile est le produit, par distillation, des fleurs fraîches du *citrus aurantium* : elle a une couleur qui varie du jaune-rougeâtre au rouge foncé; elle est très-fluide et d'une odeur suave agréable. On en fait un grand usage dans la parfumerie et la médecine; elle se compose de deux huiles, l'une fluide et l'autre concrète à la température ordinaire de l'atmosphère.

Huile de ricin, voyez : HUILE DE CASTOR, DE PALMA-CHRISTI.

Huile volatile de romarin. Elle est extraite par distillation des feuilles et des fleurs de romarin; elle est limpide, blanche ou jaunâtre, d'une odeur assez forte et pareille à cette plante ; elle sert à la composition de quelques alcoolats aromatiques.

Huile de rhodes. Elle est le produit de la distillation du bois de rhodes, dit bois de rose, parce qu'il a l'odeur de la rose. L'huile rectifiée par une seconde distillation est incolore et a une odeur de rose très-agréable; mais elle se colore facilement lorsqu'elle se trouve en contact avec l'air et la lumière, comme toutes les huiles médicales. Son plus grand usage est d'être employée comme parfum à la rose, et d'être substituée à la véritable huile ou essence de rose, qui est toujours fort chère; elle peut aussi servir à la falsification.

Huile volatile ou essence de rose. Cette huile s'obtient par la distillation des pétales de la rose muscote (*rosa semper virens*). Suivant M. de Saussure, elle se compose de deux huiles, l'une concrète et l'autre fluide, que l'on parvient à séparer l'une de l'autre, en les traitant par l'alcool rectifié. Cette huile nous vient du Levant en très-petits flacons de verre blanc ornés de dorures d'une couleur citrine et d'une odeur suave de rose : on en fait une grande consommation dans toute la Turquie, où la véritable essence est toujours d'un prix très-élevé ; c'est pour cette raison qu'on a cherché à la falsifier avec d'autres huiles et des alcools, que les fraudeurs emploient ordinairement pour allonger les huiles volatiles. Comme l'huile de rose se cristallise à la température de 10°, celle qui ne possède pas cette propriété est réputée impure. Pendant les chaleurs de l'été, on peut employer le moyen de glacière que nous avons indiqué pour l'huile d'olive, pour reconnaître la fraude. L'huile de rose est d'un grand usage dans la parfumerie et la pharmacie pour aromatiser des pommades et des préparations cosmétiques.

Huile volatile de sassafras qu'on se procure par la distillation de la racine du lauras sassafras; elle est presque incolore lorsqu'elle est nouvelle; elle est d'une odeur très-pénétrante, et se colore à

la lumière et devient d'un rouge obscur; elle est susceptible d'être falsifiée avec les huiles de lavande et de térébenthine, ainsi qu'avec l'huile de girofle, mais elle devient alors d'un jaune verdâtre, d'un aspect trouble, et sa densité est moins forte, et versée goutte à goutte dans un verre d'eau, il n'en tombe qu'une très-petite portion au fond du liquide; la plus grande partie reste à la superficie.

Huile ou essence de térébenthine. C'est une huile légère, incolore, très-odorante et volatile, ou presque éthérée, susceptible de se colorer et de se résinifier par son contact avec l'air et la lumière. On obtient cette huile par la distillation immédiate de la térébenthine liquide, et dans la même opération on recueille deux produits, savoir: l'huile de térébenthine, qui passe dans les récipiens, et la colophane qui reste au fond de l'alambic.

On sait que l'huile de térébenthine est d'un grand usage dans la peinture, ayant la propriété de liquéfier les couleurs trop épaisses ou desséchées; elle sert encore dans un grand nombre d'autres arts, ce qui en rend la consommation et le commerce assez considérables.

Huile de vitriol. On conserve dans le commerce le nom d'huile de vitriol à l'acide sulfurique concentré. Ce nom lui a été donné, parce que cet acide se retirait autrefois des espèces de vitriols, et qu'il excite au toucher la sensation d'une huile grasse. On doit entendre, sous l'acception d'huile de vitriol, l'acide sulfurique à 66 degrés à l'aréomètre ou pèse-acide.

HUISSIER. Les huissiers sont des officiers chargés de faire les significations nécessaires à l'instruction des procédures et à l'exécution des jugemens. Les protêts, faute d'acceptation ou de paiement, sont faits par des notaires ou des huissiers, et deux témoins (173).

Les notaires et les huissiers sont tenus, à peine de destitution, dépens, dommages-intérêts envers les parties, de laisser copie exacte des protêts et de les inscrire en entier, jour par jour et par ordre de dates, dans un registre particulier, coté et paraphé, et tenu dans les formes prescrites pour les répertoires (176).

Il y aura près de chaque tribunal de commerce des huissiers, dont les droits, vocation et devoirs seront fixés par un règlement d'administration publique (624).

HUITRES. Dans presque toutes les mers qui baignent les côtes de France, et particulièrement dans les baies, on pêche des huîtres; mais nulle part en aussi grande abondance que sur les côtes des départemens d'Ile-et-Vilaine et de la Manche, entre Cancale, le Mont-Saint-Michel et Granville. L'huître de cette baie est préférée dans le commerce, tant à cause de son abondance que de sa grosseur moyenne, et de la proximité des côtes de la Manche.

Les huîtres forment des espèces de bancs, qui ont quelquefois plusieurs lieues de long; plus on en pêche, plus elles paraissent se multiplier. Les Anglais qui, dans l'espoir d'épuiser la baie, et de priver la France de cet objet de commerce, en emportèrent une immense quantité pour en garnir leurs côtes, de 1774 à 1777, parvinrent seulement à les rendre un peu moins communes pendant quelque tems; mais successivement les huîtres sont devenues aussi abondantes.

Pêche des huîtres. La pêche des huîtres, dont l'époque est fixée par le commissaire de la marine de Saint-Servan, commence au 15 octobre, et finit au 30 avril. Elle est défendue pendant les mois de mai, juin, juillet et août, que l'huître jette son frai; elle est interdite aux étrangers. On évalue à plus de 100 millions le nombre des huîtres pêchées annuellement dans la baie de Cancale.

On pêche les huîtres avec la *drague*; c'est un instrument en fer, de 6 pieds de long sur 2 pieds de hauteur, en forme de pelle recourbée, derrière laquelle est attachée un filet fait en cordages ou en bandes de cuir. La drague, entraînée par le bateau, ramasse les huîtres au fond de la mer; on peut en prendre ainsi jusqu'à 1,100 à la fois. L'huître marchande doit avoir deux pouces et demi de largeur; les plus petites sont conservées au moment de la pêche; elles croissent dans les parcs, et deviennent aussi grosses que les autres.

La pêche se fait par des bateaux non pontés de 10 à 20 tonneaux, qui sortent de Granville, de Cancale et d'autres ports du voisinage; tous les jours, on débarque un nombre prodigieux d'huîtres à Granville et à Cancale. Le transport dans les parcs de la Manche se fait par d'autres bâtimens de 20 à 40 tonneaux sortis des ports de Saint-Vaast, de Courseulles et de Barnières, et qui peuvent recevoir 200 milliers d'huîtres.

Parcage des huîtres. L'huître sortant de la mer est généralement d'un goût peu agréable; il faut qu'elle séjourne quelque tems dans un parc pour perdre son âcreté et devenir délicate. On appelle parc un réservoir d'eau salée, de 4 à 5 pieds de profondeur, communiquant avec la mer au moyen d'un conduit; il faut avoir soin, pour que l'eau reste limpide, de la garnir d'une couche de petit galet. Un parc bien fait s'abaisse insensiblement en glacis; les huîtres sont placées à une profondeur suffisante pour n'être point exposées au contact de l'air, et cependant de manière à ne pas reposer sur la vase. On trouve de ces parcs sur différentes côtes de la partie septentrionale de la France. Les plus renommés sont ceux de Saint-Vaast, placés presqu'en pleine mer, de Courseulles, de Bernières, du Havre, de Fécamp, de Dieppe et de Tréport. Le fameux parc d'Etrelat est abandonné depuis long-tems; Courseulles, à 4 lieues de Caen, est maintenant l'un des établissemens les plus considérables; il renferme plus de 200 parcs.

Huîtres de la baie de Cancale. La magnifique baie, qui s'étend de Granville et du Mont-Saint-Michel jusqu'à Cancale, offre des huîtres avec plus d'abondance qu'aucune autre partie des côtes de France. Ce genre de mollusque y forme des espèces de bancs qui ont quelquefois plusieurs lieues de long. Un parcage a été établi à Dunkerque, depuis plusieurs années, pour les huîtres dites anglaises.

Huîtres vertes. Les huîtres vertes ne le sont point quand on les apporte de Cancale; ce n'est qu'à force de soins qu'elles le deviennent. On reconnaît que le parc est propre à recevoir des huîtres, lorsque le galet se trouve chargé d'un dépôt verdâtre; alors on y dépose doucement les huîtres qu'on veut y faire verdir; on interrompt toute communication avec la mer, ou du moins on ne laisse entrer qu'un quart de volume d'eau contenu dans le parc, et seulement aux nouvelles et pleines lunes; mais il faut bien se garder de renouveler entièrement l'eau avant que les huîtres ne soient vertes.

Commerce. Dans ce genre de commerce surtout,

ni le bénéfice ni la perte ne peuvent être évalués d'une manière certaine. En général, dit M. Lair, le millier d'huîtres, qu'il vend 3 et 4 fr. à Granville ou à Cancale, et qui coûte au parc de Courseulles 8 à 9 fr., revient à Paris de 20 à 25 fr. Mais ce comestible ne subit pas seulement la concurrence; le caprice des consommateurs influe, comme les variations de la température, sur son prix : la cloyère ou bourriche, qui se compose de 25 douzaines ou 300 huîtres, se vendra tel jour 8 fr., et dans tel autre seulement 4 fr. Il résulte de ces causes diverses que les huîtres quelquefois ne coûtent pas plus cher à Paris qu'au Havre, à Dieppe ou à Caen.

A Paris, le commerce en gros s'est concentré dans la partie de la rue Montorgueil, voisine du restaurant, si célèbre, qui a pris pour enseigne le *Rocher de Cancale*. Les huîtres, transportées à Paris, forment l'objet d'un commerce considérable. On évalue à 700,000 fr., année moyenne, la valeur des huîtres qui se vendent dans cette capitale. Il serait d'autant plus à désirer qu'on exécutât le projet de transporter les huîtres à Paris par bateau à vapeur qu'une grande quantité est expédiée de Courseulles pour Bruxelles, Liége, Strasbourg, Genève, Nevers et Lyon.

Exportations. Suivant une statistique, adressée par M. Dubois à l'Académie des sciences, sur les exportations d'huîtres dans les dernières années, on calcule que 20 à 30 millions d'huîtres sont livrées annuellement au commerce. Le chiffre des exportations d'huîtres s'est élevé, en 1833, à 27 millions, et en 1834 à 30 millions. Les produits des côtes de la Bretagne et de la Normandie s'écoulent principalement vers le centre et l'est de la France, ainsi que les huîtres vertes des parcs de la Sendre, et les huîtres si renommées de Marennes. A mesure que les moyens de transport se perfectionneront, de nouveaux marchés s'ouvriront, et la consommation s'augmentera en proportion.

Les parcs à huîtres de Courseulles, si justement renommés par leur position, et par la qualité des huîtres qu'ils fournissent, sont un vaste entrepôt qui approvisionne Paris, et de là, Marseille, la Belgique, etc. Mais les frais de transport, par les seuls moyens usités jusqu'à ce jour, celui des voitures, excèdent beaucoup celui d'acquisition première.

HULL ou Kingston upon Hull, ville maritime de l'Angleterre, comté de York, située au confluent de l'Humber et de l'Hull, à 7 l. de leur embouchure, à 14 l. de York, 31 de Manchester, 85 de Glasgow et 60 de Londres. Lat. N. 53° 45'; long. O. 2° 20'. Le port est sûr et commode, un beau quai règne le long de l'Humber, deux beaux bassins y reçoivent les navires; on compte 3 vastes docks, qui servent d'entrepôt à leurs cargaisons, et qui peuvent contenir plus de 300 bâtimens d'un tonnage ordinaire. Pop. 35,200 habitans.

Industrie. C'est une des villes les plus industrieuses de l'Angleterre. Il y a plusieurs grandes fonderies et laminoirs de fer et de plomb, une fabrique considérable de savon, deux raffineries de sucre, plusieurs filatures et manufactures de tissus de coton et de laine, des corderies, des huileries de graines oléagineuses, des quincailleries, des blanchisseries de cire, des chantiers pour la construction des vaisseaux, des ateliers pour les machines à vapeur, usines pour le gaz, ainsi que pour les ancres et les câbles en fer, fabriques de toile à voile, de tabac, de fleurs artificielles, de chapeaux de paille, de dentelles, de poterie, etc.

Commerce. Sa situation avantageuse l'a rendue une des villes les plus commerçantes du royaume-uni; son commerce avec l'intérieur est très-considérable, soit par des canaux, soit par des rivières avec York, Sheffield, Leeds, Manchester, Liverpool, Nottingham, Birmingham et Bristol. C'est par cette voie qu'elle reçoit le plomb et le charbon de terre de Derby, la bonneterie, mercerie, ainsi que les tulles de Nottingham; la coutellerie, taillanderie et quincaillerie de Sheffield, les fromages de Warwick, de Staffard, et même de Chester. Tous ces produits, avec ceux de sa propre industrie, sont exportés par ses propres navires, soit en France, en Hollande, à Hambourg, à Lubeck, Dantzick, Saint-Pétersbourg; dans les autres ports de la Baltique, et jusqu'en Amérique, d'où l'on tire en retour les lins, chanvre, fer, cuivre, toiles et fils de Russie. Le commerce avec le Portugal, l'Espagne, l'Italie et le Levant n'est pas moins important; Hull y importe les produits de ses pêches, de ses manufactures, et ceux des autres villes et comtés avec lesquels elle est en relation, et en reçoit des vins, des eaux-de-vie, des fruits du Midi, et autres articles qui sont en partie réexportés pour l'extérieur ou les contrées du Nord.

Navigation. On y fait tous les ans un grand nombre d'armemens pour la pêche de la baleine, pour le Groenland, qui forment aussi une des principales sources de richesse de cette ville; elle possède de 5 à 600 bâtimens occupés, soit à la pêche, soit à son commerce extérieur; le grand cabotage le long des côtes, entre le nord et le sud de la Grande-Bretagne est également fort actif, surtout pour le commerce des grains, de la laine et du charbon de terre, et des produits manufacturés.

Mouvement du port. En 1835, il est entré dans le port 763 navires anglais, jaugeant 139,895 tonn., et 430 navires étrangers, jaugeant 41,361 tonn., indépendamment de 17 à 1,800 bâtimens côtiers.

Foires. On y tient trois foires par an, qui donnent une grande activité au commerce, ainsi qu'à la navigation.

HUNDRED-WEIGHT. C'est le quintal anglais qui pèse 12 livres avoir du poids, qui est le gros poids d'Angleterre. Cette livre de 16 onces, qui ne fait à Paris que 14 5/8 d'onces, en sorte que le quintal de Paris, de 100 livres ancien poids, en fait 109 à Londres; le quintal de Paris est d'environ 2 1/2 à 3 liv. moins fort que celui de Londres.

HUSUM, ville des états du Danemarck, ou duché de Schleswig, située sur une baie de la mer du Nord. Pop., 4,500 hab. Le port offre un assez bon mouillage pour les bâtimens d'un tonnage ordinaire.

Productions. Elles consistent en grains, chanvre, lin, graines oléagineuses, etc., bestiaux et chevaux.

Industrie et commerce. Il y a des raffineries de sucre, des manufactures de tabac, d'étoffes de laine, des teintureries, des imprimeries sur coton, des blanchisseries, des tanneries, des brasseries, distilleries d'eau-de-vie de grain, d'huileries de graines oléagineuses; tous ces produits forment les principaux articles de son commerce.

HYACINTHE, pierre précieuse, tirant sur le jaune, plus légère et moins dure que le grenat. Cette espèce de pierre précieuse varie pour le degré de dureté, de transparence, de volume et de

pesanteur. Les bijoutiers en distinguent de quatre espèces différentes : la première, de couleur écarlate, jette des rayons comme le feu ; elle est aussi d'une teinte vermillon ou sang bilieux ; on donne à cette qualité le nom de belle hyacinthe. Elle ressemble au grenat de Bohême, mais sans aucune noirceur. Cette espèce est estimée la plus parfaite de toutes. La seconde espèce a une couleur de safran rougeâtre, et ressemble à un verre façonné d'antimoine. La troisième a beaucoup d'analogie avec l'ambre jaune, et elle n'en diffère que par la dureté ; et aussi parce qu'elle n'attire pas la paille ; elle est peu ou point transparente. La quatrième est transparente et blanche, sans aucune rougeur. Ces deux dernières espèces sont les moins estimées de toutes.

On distingue aussi les hyacinthes en orientales et en occidentales.

L'*hyacinthe orientale* est d'un jaune rougeâtre, qui a un peu la teinte de la couleur écarlate de la cornaline et du vermillon. On la trouve en Arabie, en morceaux de la grosseur d'une lentille, et quelquefois même d'une aveline. On la rencontre aussi près de Cananora, de Calicut et de Cambaye, dans l'Inde, et aussi à Ceylan.

L'*hyacinthe occidentale* est moins dure, et d'un brillant plus éclatant, que la précédente ; elle a une couleur plus safranée ou orangée ; elle tire un peu sur la fleur de souci ou de jacinthe ; elle vient du Brésil. Dans le commerce, on en voit de jaunes, de blanches jaunâtres, claires comme le succin, de laiteuses comme l'émail, d'un jaune grenu comme le miel, ce qui le fait appeler *hyacinthes* succinées, ou d'émail, ou *miellées*. Elle sont tendres, mal nettes, et leur teint soutient peu le feu ; celles-ci viennent de Silésie et de Bohême.

Cette pierre est de trop peu de valeur pour être contrefaite, cependant on peut l'imiter avec du verre de plomb.

HYDERABAD, ville de l'Indoustan. *Voy.* Hayder-Abad.

HYDRA, ville de la Grèce, chef-lieu de l'île de même nom, située sur la côte N.-O., vis-à-vis de l'île Hydron, à 13 lieues de Nauplie. Lat. 37° 30' 33", long. E. 21° 10'. Le port, qui a la forme d'un croissant, est petit, mais profond et sûr. On y trouve des fabriques d'étoffes de soie et de tissus de coton, des tanneries, des savonneries, etc. Il s'y fait un commerce considérable en blé, que l'on expédiait avant la guerre en Espagne et en Portugal, ainsi qu'en huile et autres denrées qu'on exportait, soit à Marseille ou à Livourne et à Gênes ; en sorte que cette ville avait accumulé de grandes richesses, fruit de son grand commerce. Plus de 200 navires de 100 à 400 tonneaux appartenant à son port, qui est encore aujourd'hui un des grands entrepôts du commerce de l'Archipel. Population, environ 40,000 habitans.

HYDRAULIQUES (turbines). Ces machines hydrauliques, inventées par M. Burdin, ingénieur, ont été singulièrement améliorées, sous le point de vue pratique, par M. Fourneyron. M. Morin a examiné l'effet utile de ces machines, et c'est sur ce travail que M. Savary a fait un rapport des plus favorables à l'Académie des sciences (séance du 2 janvier 1838).

Sous le nom général de turbines, on comprend aujourd'hui des roues hydrauliques, qui n'ont de commun entre elles que de tourner autour d'un axe vertical. Dans la machine primitive de M. Burdin, l'eau entrait à la partie supérieure du cylindre ou tambour vertical, et sortait à la base opposée, en parcourant des canaux courbés en hélice à la surface du tambour, qui doit avoir une hauteur égale à la moitié de la hauteur totale de la chute d'eau disponible. Cette construction était vicieuse, et M. Burdin l'a reconnu.

Dans les turbines de M. Fourneyron, le tambour n'a jamais qu'un petit diamètre, quelques décimètres par exemple ; l'eau s'élance obliquement en jets horizontaux de tout le contour d'un cylindre intérieur vertical, pénètre de tous les côtés dans les compartimens de la roue qui, en tournant, effleure ce cylindre, suit, en les pressant, les autres courbes renfermées entre les deux bases, et s'échappe horizontalement par la tranche verticale du tambour extérieur. On aura une idée des turbines de M. Fourneyron, en concevant que l'on pose à plat une roue ordinaire à palettes courbes, et que l'eau, arrivant aux palettes par le centre, sorte à la circonférence. Deux de ces turbines ont été soumises aux recherches de M. Morin ; toutes deux conduisent des filatures mécaniques, l'une à Moussay, près de Senones, dans les Vosges, l'autre à Mulbach (Bas-Rhin) ; celle-ci, sous une chute d'eau de trois mètres environ ; l'autre sous une chute de 7 mètres, dans sa valeur moyenne. On remarquera qu'il s'agit de matière équivalente à la traction de 60 et 90 chevaux.

Par rapport aux applications et aux circonstances variables, où un mobile hydraulique peut se trouver placé, les turbines offriront de nouveaux avantages. Elles sont de toutes les roues hydrauliques, celles qui, sous le plus petit volume, utilisent la plus grande quantité d'eau. Les énormes vitesses, les vitesses variables qu'on peut leur laisser prendre, sans rien sacrifier de leur action, permettent de supprimer dans beaucoup d'usines ces engrenages, ces axes pesans, destinés à transmettre avec accélération, mais aussi avec perte d'effet, le mouvement si rapide (lorsqu'il est le plus avantageux) des grandes roues à angle.

Sans suivre les séries de chiffres données par M. Morin, nous nous contenterons de dire que tous ces chiffres sont favorables aux turbines.

HYDROCÉRAMIS, vase en usage au Levant, où on les nomme *bardaques* et *kolles* ; ils sont connus sous le nom d'*alcarrazas* ; ils ont une propriété réfrigérante qui vient de ce qu'ils laissent transsuder une partie de l'eau qu'ils contiennent ; lorsque cette eau recouvre la partie extérieure du vase, elle est dissoute et réduite en gaz par l'action de l'air ; elle ne prend cet état gazeux qu'en se combinant à une portion de calorique qu'elle enlève aux corps environnans ; celle qui reste dans l'intérieur du vase, fournissant la plus grande partie de ce calorique, sa température s'abaisse à proportion de la perte qu'elle en fait.

Les *alcarrazas* reçoivent différentes formes et grandeurs, et se fabriquent dans diverses parties de l'Espagne, et principalement dans les Alcarrazas, dont ils ont emprunté le nom. Ils sont ordinairement d'un blanc grisâtre ; il n'est pas une seule maison dans Madrid où il n'y ait de ces vases ; on les remplit d'eau et on les expose à un courant d'air, afin que l'évaporation soit plus forte, et l'eau par conséquent plus fraîche.

Ces vases sont en usage en Egypte depuis la plus haute antiquité, et l'on continue toujours à s'en

servir; les bardaques y sont répandus avec la plus grande profusion, et l'on en place jusque sur les routes pour rafraîchir les voyageurs.

Une bonne hydrocérame ou bardaque doit avoir une forme commode pour boire ou verser de l'eau; le vase qui la contient doit être détaché du pied et assez élevé pour que l'air puisse circuler librement.

HYÈRES (îles d'), dans la Méditerranée, sur la côte méridionale de France (département du Var). Elles sont au nombre de quatre. Portcros est à peu près au milieu du groupe; à l'est de celle-ci est l'île du Levant ou du Titan; à l'ouest, celle de Porquerolles, et un peu plus loin, celle de Bagreau, autour de ces îles sont quelques îlots ou rochers. Les plus importantes sont Porquerolles, dont la langue est de 2 lieues sur 3/4 de large, et celle du Levant qui a presque la même étendue.

Productions. Elles sont connues pour la douceur de leur climat; on n'y trouve que quelques liéges dont on pourrait augmenter le nombre, des pins, des orangers, des oliviers et beaucoup de plantes médicinales précieuses.

Rade. L'île de Portcros offre un très-bon port. La rade qui porte leur nom et que ces îles mettent à l'abri des vents, s'enfonce dans les terres en forme de demi-cercle.

HYÈRES, ville de France, département du Var, à 4 lieues de Toulon, 12 de Draguignan et à un peu plus d'une lieue de la Méditerranée. Lat. N. 43° 7' 2"; Long. E. 3° 47' 40". Pop., environ 8,000 habitans.

Productions. On y cultive tous les fruits du Midi; les orangers y viennent en plein champ ainsi que les oliviers, qui y sont très-multipliés. Le jardinage y est la principale occupation des habitans, et tous les légumes les plus recherchés, tels que les artichaux, les pois verts, les asperges et toutes sortes de fruits, y sont plus précoces qu'ailleurs, et sont transportés par les courriers jusqu'à Paris pour les tables des grands personnages. Il y a des jardins qui rendent 10 à 12.000 francs par an; mais l'air y est malsain, à cause des marécages de la côte voisine, dont l'exhalaison engendre des fièvres.

Il y a sur la côte des salines considérables qui fournissent une grande quantité de sel de la plus belle qualité.

Foires. Il y a deux foires de deux jours chacune, le 1er mai et le 24 août, où il se fait un grand trafic en grains, salaisons, bestiaux, draperie, toiles, etc.

HYPOTHÉCAIRE (Caisse). La caisse hypothécaire, dont la fondation, autorisée par ordonnance royale du 12 juillet 1820, remonte en France à environ dix-huit ans, a deux buts d'utilité bien distincts: le premier de venir au secours de la propriété foncière, en prêtant dans toute la France à un taux d'intérêt uniforme et modéré; le second de procurer aux capitalistes et aux rentiers un placement sûr de leurs capitaux.

Indépendamment des actions dont le produit constitue le fonds social de la caisse hypothécaire, qui doit être de 50 millions divisés en 50,000 actions de 1,000 fr. chacune. Cet établissement possède des obligations qui forment son propre crédit.

Chaque prêt fait par la caisse hypothécaire, donne lieu, en vertu de ses statuts, à la création d'obligations de cet établissement pour une somme égale au montant du prêt effectué. Le paiement des obligations est garanti par le fonds social réalisé de la caisse, qui s'élève à 30 millions.

Ces obligations reposent en outre sur des immeubles de valeur double des sommes prêtées, sur les annuités souscrites par les emprunteurs et sur les cautionnemens des chambres de garantie, agens intermédiaires et indispensables des opérations faites par les caisses.

L'obligation de la caisse hypothécaire est en réalité un contrat hypothécaire, dont le porteur est affranchi de toute inquiétude sur l'exactitude du paiement des intérêts et du remboursement du capital, du soin pénible et souvent onéreux des poursuites judiciaires, de toutes chances relatives à la régularité des titres, etc. En un mot, le porteur de cette valeur jouit de tous avantages du prêt sur hypothèques, sans avoir aucun de ses inconvéniens.

L'échéance de ces obligations n'est point déterminée lors de leur création. Un vingtième est payable chaque année par suite d'un tirage au sort: néanmoins la caisse fixe à l'avance, suivant le vœu des procureurs, les époques des remboursemens; et de cette manière, les obligations offrent des placemens dont la durée est déterminée depuis un jusqu'à vingt ans.

Ces obligations, qui peuvent être assimilées aux bons du trésor, sont productives d'un intérêt de 4 p. 0/0 par an, payable de six mois en six mois. Ces obligations conviennent particulièrement aux personnes qui ne veulent rien hasarder, et qui, dans un placement, cherchent moins à augmenter qu'à assurer leurs capitaux.

Les obligations de la caisse hypothécaire sont de 500 francs chacune, et ressemblent par leur forme à un billet de banque. Le porteur peut même la rendre nominative.

HYPOTHÈQUE. Ce terme peut être défini en privilége des créanciers sur les immeubles de leurs débiteurs, en vertu duquel les créanciers peuvent faire vendre ces immeubles en quelques mains qu'ils passent, ou se les faire délaisser en paiement de leurs créances.

Il y a trois sortes d'hypothèques: 1° l'hypothèque légale ou tacite, qui existe en vertu de la loi seulement; 2° l'hypothèque judiciaire, qui est celle que la loi attribue aux jugemens ou actes judiciaires; 3° l'hypothèque conventionnelle, qui est celle que la loi fait dépendre de la forme extérieure des contrats et actes, et qui se trouvent absolument à la disposition des parties contractantes (art. 2116 du Code civil).

Comme les navires sont meubles, ils ne sont point sujets à l'hypothèque (édit. de décem. 1661). Néanmoins, cette règle a été modifiée par l'ordonnance de 1681, titre des navires qui, après avoir décidé à l'art. 1°, que tous navires et autres bâtimens de mer seront réputés meubles; ajoute à l'art. 2: seront néanmoins, tous vaisseaux affectés aux dettes du vendeur jusqu'à ce qu'ils aient fait un voyage sous le nom du nouvel acquéreur, si ce n'est qu'ils aient été vendus par décret. L'art. 3 du même titre décide que, la vente d'un vaisseau étant en voyage, ou faite sous seing-privé, ne pourra préjudicier aux créanciers du vendeur.

L'hypothèque existe, mais à la charge de l'inscription 1° pour une créance consentie par acte notarié; 2° pour celle résultant d'une condamnation judiciaire; 3° pour celle qui résulte d'un acte privé dont la signature aura été reconnue ou dé-

clarée telle par un jugement; 4° pour celles auxquelles la loi donne le droit d'hypothèque.

Toute stipulation volontaire d'hypothèque doit indiquer la nature et la situation des immeubles hypothéqués; elle ne peut comprendre que des biens appartenans au débiteur, lors de la stipulation, et elle s'étend à toutes les améliorations qui y surviendront.

L'hypothèque judiciaire ne peut affecter que les biens appartenans au débiteur lors du jugement. Quant aux hypothèques que les femmes ont droit d'exercer sur les biens de leurs maris, et à toutes autres hypothèques légales; elles frappent au moment même de l'inscription sur tous les biens appartenans au débiteur et situés dans l'arrondissement du bureau où se fait l'inscription. Le créancier peut aussi, par des inscriptions ultérieures, mais sans préjudice de celles antérieures à la sienne, faire porter son hypothèque sur des biens qui échoieraient à son débiteur, ou qu'il acquerrait par la suite.

L'inscription qui serait faite dans les dix jours avant la faillite, banqueroute ou cessation publique de paiement d'un débiteur, ne confère point hypothèque.

Sont seuls susceptibles d'hypothèques : 1° les biens territoriaux transmissibles, ensemble leurs accessoires *inhérens*; 2° l'usufruit, ainsi que la jouissance à titre d'emphytéose des mêmes biens pour le tems de leur durée.

Les créanciers ayant privilége ou hypothèque sur un immeuble, peuvent le suivre en quelques mains qu'il se trouve, pour être payés et colloqués sur le prix. Suivant l'ordre prescrit pour certaines créances privilégiées, les créanciers hypothécaires suivent la priorité de leurs inscriptions, et en cas de concours de plusieurs inscriptions faites le même jour, et d'insuffisance de fonds pour en payer intégralement les causes, par contribution entre les créanciers qui les auraient requises.

Le régime hypothécaire actuel est établi sur ces deux grandes bases, spécialité et publicité. Quelques exceptions ont été faites à ces principes, et c'est un tort qu'on a eu; quoique l'hypothèque n'a lieu que dans le cas et suivant les formes que la loi autorise (Code civil, art. 2115). Pour avoir une idée complète, il faut voir les articles *Privilége*, *Inscription hypothécaire*, *Réduction*, *Transcription*, *Radiation*, *Conservateur*.

De la nature de l'hypothèque. L'hypothèque est sous l'empire du Code civil, un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation (Code civil, art. 2114). Elle est indivisible; elle frappe pour la totalité de l'obligation ou de la créance, sur tous les immeubles affectés et sur chaque portion de chacun des immeubles : ce privilége est le droit d'être préféré aux autres créanciers, quoique antérieure aux hypothèques; l'hypothèque ne prend rang, et le privilége n'a d'effet, que par leur inscription dans des registres publics à ce destinés, sauf les exceptions des hypothèques légales.

Hypothèque légale. Elle a lieu en faveur des femmes mariées, sur les biens de leurs maris. En faveur des mineurs et des interdits, sur les biens de leurs tuteurs; en faveur de l'état, des communes et des établissemens publics, sur les biens de leurs receveurs et administrateurs comptables (*ibid.*, art. 2121). Ce dernier article, en établissant le principe de l'hypothèque légale de la femme mariée, la lui accorde pour les droits et créances qu'elle peut avoir contre son mari; il n'en distingue point l'origine : l'hypothèque s'étend donc à tout.

L'hypothèque légale est une prérogative exorbitante du droit commun; c'est une exception dans le régime hypothécaire d'autant plus préjudiciable aux autres espèces d'hypothèques, qu'elles ont la priorité sur toutes les autres et qu'elles n'ont pas besoin d'inscriptions comme celles-ci, en sorte que les créanciers ne peuvent connaître, d'après les registres du conservateur, de quelles sommes les immeubles de leurs débiteurs sont grevés, ce qui est un des plus grands vices du régime hypothécaire, qui a fait et fera encore beaucoup de dupes et de victimes.

L'art. 500 du Code de commerce a introduit une autre hypothèque légale dans les faillites; il oblige les agens et syndics à prendre inscription au nom des créanciers sur les biens du débiteur failli, dont ils connaîtront l'existence.

Hypothèque judiciaire. Elle résulte des jugemens ou actes judiciaires (Code civil, art. 2117). Tous les jugemens, soit contradictoires, soit par défaut, soit définitifs, soit provisoires, produisent hypothèques (*ibid.*, art. 2123), pourvu cependant qu'ils imposent une obligation ou en confirment une préexistante. Les décisions arbitrales n'emportent hypothèque qu'autant qu'elles sont revêtues de l'ordonnance judiciaire d'exécution (*ibid.*). Suivant l'art. 2148, aucune indication n'est nécessaire, une seule inscription frappe tous les immeubles compris dans l'arrondissement d'un même bureau.

Hypothèque conventionnelle. Suivant l'art. 2117 du Code civil, elle dépend des conventions et de la forme extérieure des actes et des contrats. Cette espèce d'hypothèque est aussi la plus fréquente, parce que les causes en sont multipliées à l'infini; comme elle ne peut se constituer que par des actes notariés, c'est celle dont les notaires ont plus particulièrement besoin de connaître tous les principes et toutes les règles.

Toutes les obligations, pourvu qu'elles soient licites, peuvent être garanties par une stipulation d'hypothèque, même les obligations qui sont conditionnelles et incertaines dans leur existence ou indéterminées dans leur valeur.

L'hypothèque conventionnelle n'est valable qu'autant que la somme pour laquelle elle est consentie est certaine ou déterminée par l'acte; si la créance résultant de l'obligation est conditionnelle ou indéterminée dans sa valeur, le créancier ne peut requérir inscription que jusqu'à concurrence d'une valeur estimative par lui déclarée expressément et que le débiteur a droit de faire réduire si elle est exagérée (Code civil, art. 2132 et 2163).

Mais pour être capable d'hypothéquer, il faut être capable d'aliéner. L'article 2124 du Code social a consacré ce principe; il porte : les hypothèques conventionnelles ne peuvent être consenties que par ceux qui ont la capacité d'aliéner les immeubles qu'ils y soumettent.

L'hypothèque conventionnelle ne peut se constituer que par acte authentique, c'est-à-dire reçu par deux notaires, ou par un notaire en présence de deux témoins (Code civil, art. 2127), et passés en France.

Rang que les hypothèques ont entre elles. Le Code civil, en consacrant la publicité des hypothèques, devait nécessairement fixer le rang des hypothèques par la date de leurs inscriptions, à l'exception des hypothèques légales, qui n'ont pas besoin d'être inscrites dans les registres du bureau

des inscriptions. *Voy.* Inscription hypothécaire.

Statistique du montant des hypothèques en France. Il résulte du rapport fait à la chambre des députés, par M. Gouin (en 1833), que la propriété immobilière est grevée d'inscriptions s'élevant à un capital de 11 milliards, et qu'elle sert pour ce capital un intérêt annuel de 561 millions, formant un tiers du revenu total de cette classe de propriété.

Ajoutons à cet intérêt le montant annuel de la contribution foncière, s'élevant, en 1833, à une

somme de	244,252,373 fr.
Intérêts hypothécaires	561,000,000
	805,252,373 fr.
A reporter.	805,252,373 fr.
Et capital des inscriptions. .	11,000,000,000
Total.	11,805,252,373 fr.

Cette somme énorme ne peut que s'accroître par les impôts mêmes dont les terres et autres propriétés sont surchargées par l'augmentation continuelle que les charges publiques éprouvent au lieu de diminution; en sorte qu'on peut évaluer au moins à un tiers de leur valeur les inscriptions dont la propriété est grevée en France; ce qui, joint aux intérêts et aux impôts, en diminue considérablement le revenu ou produit pour les propriétaires qui se trouvent dans l'impossibilité d'améliorer leur sort.

I

IBBENBUREN, ville de Prusse, province de Westphalie, à 8 lieues de Munster, et 2 de Tecklenbourg. Population, 1,500 habitans.

Productions. On récolte sur son territoire des grains de toute espèce, du lin, du chanvre, du tabac, du houblon, des légumes, et on y élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de toile, de linge de table, de tabac, et des tanneries. Le commerce des toiles y est considérable; on en expose annuellement dans la halle destinée à cet objet plus de 2,000 pièces. Il y a dans les environs des mines de houille.

IBRAILOW, IBRAILOFF ou Brailow, ville de la Valachie, dans la Turquie d'Europe; elle est située sur la rive gauche du Danube, avec un port sur le fleuve, qui peut recevoir des vaisseaux d'un tonnage ordinaire. Pop., 30,000 habitans.

Productions. On récolte sur son territoire une grande quantité de toutes sortes de grains, tels que blé, orge, maïs, millet; les grains sont d'une médiocre qualité, et inférieurs à ceux de la Moldavie; bois de construction, laine, bestiaux, lin, chanvre, miel, cire, etc.

Industrie. L'industrie manufacturière y est peu développée, comme dans toute la Valachie, et se réduit aux objets des arts les plus nécessaires, exercés d'une manière imparfaite, telles que les professions de forgeron, de charron, de charpentier, de cordonnier, de tanneur, corroyeur et autres semblables, dont les produits se consomment dans le pays.

Commerce. Cette ville est l'entrepôt de tout le commerce de la Valachie, et il s'y fait des opérations considérables.

Importations. Elles consistent dans un grand nombre de produits manufacturés qui y arrivent annuellement, soit des états autrichiens, soit de l'Italie, par la voie de Trieste, ou de l'Angleterre et de la France; ces objets consistent principalement en étoffes de drap et de coton de plusieurs qualités, en châles façons de cachemire, indiennes, toiles peintes de couleurs vives pour sofas, mousselines, guingans, calicots, percales, bonneterie de coton et de soie, étoffes de soie, telle que satin, velours, taffetas, florence, satin; de la bijouterie, orfèvrerie, articles de mode et de nouveautés, parfumerie, verrerie, cristaux, porcelaine, quelques liqueurs, vin de Champagne principalement; des épiceries, drogueries, denrées coloniales, des fers, et quelques autres métaux. Toutes ces marchandises, dont plusieurs pourraient être fournies avantageusement par la France, trouvent un bon débit dans toute la Valachie, où règne un grand luxe parmi les personnes de distinction.

Exportations. Elles se composent en général des productions du pays, telle que la laine, qui se trouve en grande quantité et à bas prix, et les bestiaux, qui forment, ainsi que les moutons, des troupeaux considérables que nourrissent les beaux pâturages de la Valachie; les autres articles sont des peaux en poils, soit de bœuf, soit de lièvre, des suifs excellens, de la graine de lin et de chanvre, des graines tinctoriales, du tabac, de la cire, du miel, de la soie qu'on y recueille depuis quelque tems, des bois de construction, du sel provenant des riches mines de sel gemme du pays.

Usage de commerce. Les termes des ventes et des achats sont ordinairement de trois mois, et de six mois au plus. La commission est réglée à 2, et le courtage à 1 p. 0/0, ensmble 3 p. 0/0. La commission de banque est de 1/2 p. 0/0.

Mouvement du port en 1836. Pendant le mois de mai 1836, il est entré dans le port 53 navires, savoir : 7 anglais, 5 autrichiens, 18 grecs, 18 russes, 9 turcs, 2 valaques, 1 sarde, 1 ionien; 27 de ces bâtimens sont arrivés sur lest pour y prendre leurs cargaisons en produits du pays; les autres étaient chargés, en tout ou partie, de sucre, de savon, d'oranges, de fer, de bois de campêche, huile, olives en saumure, produits manufacturés, vin de Chypre, houille, bouteilles noires, tabac, nitre, vins, encens et rum.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Valachie.

ICA (Saint-Geronimo de), ville de l'Amérique du sud, au Pérou, chef-lieu de la province de son nom, située dans une vallée, à 55 lieues de Lima. Popul. 6,000 habitans.

Productions. Quoique le sol soit sablonneux, il produit en assez grande abondance des grains, du vin, de l'huile, du coton et des fruits du Midi.

Industrie. On y fabrique de l'eau-de-vie et du

savon; il y a une verrerie, et on exploite dans les environs une mine de cuivre.

Commerce. On y fait un assez grand commerce en vins et eau-de-vie, qui trouvent un débit avantageux à Lima, Guayaquil et Panama. Il en est de même des produits de la verrerie qui approvisionnent les provinces limitrophes.

ICHTHYOCOLLE. *Voy.* COLLE DE POISSON.

IDRIA, ville des états autrichiens, située dans le Carniole, sur les confins de l'Istrie et du Frioul, à 10 lieues de Laybach; elle a une population de 4,500 habitans. Cette ville, renommée par sa fameuse mine de mercure, découverte en 1487, et l'une des plus importantes de l'Europe, est élevée au rang des cités libres d'exploitation.

A peu près la moitié du domaine d'Idria a été donné en concession. Le reste appartient en toute propriété à la couronne. Une partie considérable de la coupe des forêts voisines est affectée à l'exploitation de la mine, selon l'usage de donner aux mines l'affouage privilégié des bois seigneuriaux qui les avoisinent.

L'exploitation de cette mine forme la principale occupation des habitans; la plupart sont des mineurs qui pour un faible salaire sont obligés de travailler huit heures par jour dans les entrailles de la terre, où souvent ils sont attaqués par des maladies qui abrègent leurs jours. Cette mine produit de 40 à 50,000 livres de mercure par mois; mais tout le profit est pour le gouvernement qui la fait exploiter pour son compte, et auquel elle rapporte 5 à 6 millions par an.

Industrie. Indépendamment de l'exploitation de la mine, il y a quelques fabriques d'étoffes de soie, et on y confectionne beaucoup de dentelles au fuseau.

IGLAU, ville de la Moravie, dans les états autrichiens, près d'un ruisseau qui se jette dans l'Igla, à 17 lieues de Brünn. Population, environ 11,000 habitans.

Commerce et industrie. L'industrie y est très-florissante, la fabrication des draps et autres étoffes de laine y est très-considérable; ses produits s'élèvent à plus de 40,000 pièces par an. Il y a aussi de grandes tanneries, des papeteries et des manufactures de verres et de cristaux.

IGUALADA, ville d'Espagne, province de Laon, sur la rive gauche de la Noya, à 5 lieues de Villafranca, et à 6 lieues de Cervera. Population, 8,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des filatures de laine, des filatures et des fabriques de tissus de coton, des tanneries, des corroieries, des chapelleries et d'armes à feu très-estimées, des distilleries d'eau-de-vie. Il existe aussi plusieurs papeteries dans les environs.

IGLESIAS, ville de l'île de Sardaigne, chef-lieu de province, division du cap Cagliari; elle est située à 3 lieues de la côte occidentale de l'île, et à 11 lieues de Cagliari. Pop., 6,000 habitans.

Productions. Elles consistent en blé, vin, huile d'olive, eau-de-vie et fromage, qui sont les meilleurs de l'île. Entre cette ville et le Monte-Ferro, on a découvert d'abondantes mines de galène très-pure; on y trouve aussi du minerai de plomb et de la pierre calaminaire.

Industrie et commerce. L'industrie y est peu développée, comme dans le reste de la Sardaigne, et ne consiste que dans les objets grossièrement fabriqués pour les besoins de la consommation des habitans. Quant au commerce d'exportation, il est assez considérable, et les productions du territoire en forment le principal objet.

ILE (l') ou l'ILE-d'ALBY, ville de France, département du Tarn, située sur la rive gauche du Tarn, à 2 lieues de Gaillac et à 6 d'Alby. Population, 1,600 habitans.

Productions et commerce. Les productions consistent en blé, vin, eau-de-vie, huile d'olive, dont il se fait un commerce assez important.

Foires. Elles se tiennent les 22 janvier, 11 juin, 28 août, 18 octobre, 30 novembre, le 1er jeudi de carême et le jeudi après la Quasimodo, où il se fait un grand trafic en bestiaux, toile, laine, grains, etc.

ILE (l'), ville de France, département de Vaucluse, située dans une île formée par la Sorgues, sur le chemin de la Fontaine de Vaucluse, à 4 l. d'Avignon. Population, 6,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont la soie, la garance, l'huile d'olive, le vin, les fruits du Midi, le blé, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de couvertures et d'étoffes de laine, des filatures hydrauliques de laine, des ateliers où l'on prépare la soie pour trame et pour organsin, et des tanneries. Tous ces produits, avec ceux du territoire, font l'objet de son commerce, favorisé par plusieurs foires.

Foires. Les foires se tiennent les 12 mai, 17 août, 28 octobre et 8 décembre, où il se fait un grand trafic de mulets, chevaux, moutons, soie, grains et articles des fabriques du pays.

ILE-ADAM (l'), petite ville de France, département de Seine-et-Oise, située sur la rive gauche de l'Oise, à 3 l. de Pontoise, et à 7 de Paris. Population, 1,450 habitans. Il y a une belle manufacture de porcelaine, et on y fait un grand commerce de farine destinée principalement pour Paris. On exploite, dans les environs, des carrières de grès pour paver.

ILE-BOUCHARD (l'), ville de France, département d'Indre-et-Loire, située dans une île formée par la Vienne, à 4 lieues de Chinon et à 8 de Tours. Population, 2,200 habitans.

Productions et commerce. Les productions sont des grains, du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile de noix, des cuirs, de la cire, des fuits secs, qui sont autant d'articles du commerce de cette ville.

ILE DE FRANCE. *Voy.* MAURICE (ILE).

ILE DE RÉ, située dans l'Océan, sur la côte occidentale de France, à 2 lieues de La Rochelle, entre le Pertuis-d'Antioche et le Pertuis-Breton.

Cette île a environ 6 lieues de longueur, 1 1/2 à 2 lieues de largeur, et 12 lieues carrées de superficie, avec une population d'environ 18,000 habitans. Elle renferme trois ports de mer, dont l'un, Saint-Martin, prend le titre de ville, deux bourgs et plusieurs villages. Un phare, nommé la *Tour des Baleines*, s'élève à l'extrémité N.-O. de l'île, et indique le gisement des récifs à l'entrée du pertuis.

Productions. Le territoire, peu fertile, ne produit ni bois, ni pâturages, mais il abonde en vignes, qui donnent du vin rouge et blanc, dont on fait généralement de l'eau-de-vie. Il existe des marais salans considérables, produisant du sel de première qualité; l'exploitation de ces marais et la pêche occupent la majeure partie des habitans.

Saint-Martin-de-Ré, port de mer, place forte et capitale de l'île, est à 4 lieues de La Rochelle (population, 2,600 habitans). Cette ville est avantageusement située pour le commerce, le port est commode et la rade sûre.

Ars est un petit port de mer dont la rade est très-bonne, situé à 8 lieues de La Rochelle, sur la côte occidentale de l'île. Pop., 3,875 habitans.

Laflotte, autre bourg agréable, situé à 2 l. 1/2 de La Rochelle. Pop., 2,300 habitans. Il y a un port de mer d'un accès facile et capable de recevoir des bâtimens de 2 à 300 tonneaux.

ILE-EN-DODON (l'), ville de France, département de la Haute-Garonne, située dans une petite île par la Save, à 7 1/2 l. de Saint-Gaudens et à 12 1/2 de Toulouse. Pop., 2,000 hab. Il y a une manufacture de faïence; il y a aussi une foire le dernier samedi de chaque mois pour les grains, les bestiaux, et autres marchandises.

ILE-ET-RANCE, canal de France qui établit une communication entre la Vilaine, qui a son embouchure dans l'Océan, et la Rance qui a la sienne dans la Manche. Ce canal commence dans le département de l'Ile-et-Vilaine, à Rennes et la partie navigable de la Vilaine; il suit en grande partie les développemens de l'île, en prenant sa direction au Nord, et tournant au N.-O., il entre dans le département des Côtes-du-Nord, et va se joindre à la Rance un peu au dessous de Dinan, où elle est navigable. La longueur de ce canal est de 20 l.; son point de partage est dans la Lande de Tanouard, entre Guipel et Bazonges, près de l'Hédée. Le bief a 6,977 mètres de long.

ILE-JOURDAIN (l'), ville de France, déparpartement du Gers, située sur la rive droite de la Save, à 5 l. de Lombez et à 9 d'Auch. Population, 3,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des tanneries, des teintureries, briqueteries; on y tient des foires le samedi de la 2e semaine de chaque mois pour le commerce des grains, des bestiaux, et des produits de l'industrie et du territoire.

ILE LOUGUE. *Voy.* LOUGUE-ISLAND, MACRONISE.

ILE-ROUSSE (l') ou ISOLA-ROSSA, ville de France, département de la Corse, située sur la côte N.-O. de la Corse, à 3 l. 1/2 de Calvi et à 18 d'Ajaccio. Lat. N. 42° 38' 39"; long. E. 6° 35' 28". Pop., 1,200 habitans. Le port est peu profond; cependant il s'y fait d'assez grandes exportations d'huile; le commerce y prend tous les ans un plus grand accroissement. Cette ville tire son nom d'une petite île située devant le port.

ILE ROYALE ou CAP BRETON, île de l'Amérique septentrionale, du golfe Saint-Laurent, séparée de l'Acadie par un district d'une lieue de largeur. Elle a environ 45 lieues sur 10 à 30 de large, située à 20 lieues de Terre-Neuve.

Il y a de bons et beaux ports ouverts à l'est; la pêche de la morue y est considérable. Louisbourg en est la capitale. Cette île appartient à l'Angleterre.

ILEKSKOI-GORODOK ou ILETSKI, ville de la Russie d'Asie, gouvernement d'Orenbourg, située au confluent de l'Oural et de l'Ilek, à 27 l. d'Orenbourg. Pop., 2,500 habitans. Les salines de cette ville fournissent annuellement 4,000,000 pouds d'un sel excellent, qui emploie 10,000 conducteurs des environs. C'est un des lieux où les condamnés aux travaux forcés sont envoyés. On trouve dans cette ville des forgerons, des joailliers, des horlogers, et des facteurs d'instrumens.

ILES DE L'ARCHIPEL INDIEN ou DE L'OCÉANIE. La grande mer faisant partie de l'Océan austral ou pacifique, située entre l'extrémité sud-est du continent de l'Asie et la côte septentrionale de l'Australie, est parsemée d'un grand nombre de groupes d'îles de différentes grandeurs, qu'on appelle ordinairement îles de l'Archipel indien; mais, depuis quelque tems, on a donné à cette vaste étendue de mer le nom d'Océanie ou de Polynésie. Les plus considérables de ces îles sont Sumatra, Java, Bornéo, Célèbes, les Moluques, ainsi qu'un grand nombre d'autres. Comme ces îles sont de la plus haute importance, sous le rapport du commerce avec le monde civilisé, possédant des productions très-recherchées et d'une grande valeur, qui y attirent les navigateurs d'Europe et des autres parties du globe, nous donnerons un résumé sur l'état actuel du commerce de l'Archipel indien, d'autant plus qu'il n'est pas généralement connu.

Commerce et productions. Nous commençons par Bornéo, la plus considérable de ces îles, et dont la grandeur est peu inférieure à celle de la Grande-Bretagne (comprenant l'Angleterre et l'Ecosse). Elle appartient, en grande partie, à des tribus indigènes, qui cultivent les productions du sol. Les Hollandais qui ont, depuis long-tems, établi leur domination dans l'Archipel indien, sont enfin parvenus, en 1823, à former un établissement sur la côte occidentale, dans un lieu appelé *Pontiana*, où ils font un commerce de diamans en or qui sont au nombre des produits de cette île; on y trouve aussi du camphre, le meilleur que l'on connaisse, et plusieurs autres productions dont nous avons fait mention à l'article de cette île, dont les Hollandais se sont réservés jusqu'à ce jour le commerce exclusif.

Sumatra et Java, les deux plus grandes îles après Bornéo, peuvent être considérées comme des colonies hollandaises, dont Batavia est la capitale, ainsi que de tous les établissemens dans les Indes orientales. C'est le plus grand entrepôt de commerce de tout l'Archipel indien, ayant une population de 70,000 habitans.

Les Hollandais ont aussi quelques établissemens sur les côtes de Célèbes, ainsi que dans plusieurs autres îles de l'Océanie. Ces divers établissemens ont donné aux Hollandais le monopole du riche commerce qu'ils font dans cette partie du monde, parmi laquelle il faut compter les Moluques, dont nous ferons mention à son ordre alphabétique. Néanmoins, Java est leur possession la plus importante; les principales productions de cette île sont le riz, le tabac, des huiles végétales, le sucre de Cannes, l'indigo, le cacao, la soie, le café et le thé, qu'on y cultive aujourd'hui avec succès.

Singapore est une île de l'Archipel indien avantageusement située dans les détroits de Malacca ou les détroits qui séparent Sumatra de la Péninsule des Malais. Les Anglais y ont fondé une colonie qui est devenue l'entrepôt général de tout le commerce qu'ils font dans l'Océanie. Cette île n'a pas de productions qui la recommandent beaucoup; elle n'a d'importance que sous le rapport du commerce et de la navigation, se trouvant sur le passage des vaisseaux qui naviguent des mers de l'Asie occidentale dans celles de l'Asie orientale. Les importations, depuis le mois de mai 1835

jusqu'à la même époque, en 1836, se sont élevées à 6,613,671 piastres d'Espagne, et les exportations, pendant la même période, à 6,217,703 piastres. Les importations et exportations peuvent être évaluées, ensemble, à près de 3 millions sterl., soit 75 millions de francs.

En général, les nombreuses îles de l'Archipel indien possèdent des productions si riches et si variées, qu'elles font l'objet d'un commerce considérable dont les Hollandais tirent le plus grand profit; viennent ensuite les Anglais, qui font le commerce des Indes orientales et de la Chine, et en même tems celui de l'Archipel indien, qui se trouve à proximité de ces deux régions. On peut compter les Américains des Etats-Unis au troisième rang.

ILES ET ILOTS (jurisprudence). Aux termes de l'art. 560 du Code civil, les îles, îlots et attérissemens qui se forment dans le lit des fleuves ou des rivières navigables ou flottables, appartiennent à l'état, s'il n'y a titre ou prescription contraire. Art. 561. Les îles et attérissemens qui se forment dans les rivières *non* navigables et *non* flottables, appartiennent aux propriétaires riverains du côté où l'île s'est formée. Si l'île n'est pas formée d'un seul côté, elle appartient aux propriétaires riverains des deux côtés, à partir de la ligne qu'on suppose tracée au milieu de la rivière.

ILLE-ET-VILAINE, département maritime de la région N.-O. de France, formée de la ci-devant Bretagne. Il a reçu son nom de deux rivières, l'Ile et la Vilaine, qui ont leur confluent à Rennes; il a une superficie de 635,600 arpens métriques, et une population de 547,052 habitans.

Rivières. La Vilaine, qui a un grand nombre d'affluens, est navigable au moyen de plusieurs écluses depuis Cesson jusqu'à Redon, depuis ce dernier endroit jusqu'à l'Océan, où elle a son embouchure au nord du département. Des bâtimens du port de 130 à 140 tonneaux peuvent la remonter avec la marée jusqu'à Redon.

Canal. Le canal d'Ille-et-Rance établit une communication entre l'Océan et la Manche; il a un développement de 80,796 mètres; son point de partage est dans la Lande de Tanouam, et il est navigable pour des bateaux du port de 70 tonneaux.

Productions. De vastes forêts couvrent plus de la quinzième partie du département, où se trouvent toutes les essences des arbres remarquables par leur antiquité et leur grosseur, tels que des hêtres, des chênes, des châtaigniers, des cormiers. Sur une superficie de 635,600 hectares, on compte dans le département 43,256 hectares de forêts, 305 hectares de vignes; le produit annuel du sol est à peu près de 2,735,000 hectolitres en céréales, 701,000 en avoine, 7,000 en vins, 800,000 en cidre; on compte environ 62,000 chevaux et 200,000 bêtes à cornes. Le revenu territorial est évalué à 19,477,000 fr.

Le froment n'y est pas abondant; mais le seigle et l'orge, ainsi que l'avoine, y réussissent très-bien, ainsi que le sarrasin. La culture du tabac y prospère; il est d'une bonne qualité, de même que le chanvre et le lin. Le chanvre et le fil de Bretagne sont fort estimés, et peuvent rivaliser avec les meilleurs de l'Europe. Le beurre de la Prévalaye, provenant de plusieurs cantons aux environs de Rennes, a acquis à juste titre une grande réputation en France, et même à l'étranger, à cause de sa délicatesse et de son arôme agréable qui le font rechercher. Il y en a de deux qualités, beurre fin et beurre de provision ou de garde: ce beurre, beaucoup plus salé que le beurre fin, est un peu moins délicat, mais il se conserve mieux. C'est celui qu'on livre au commerce en petits pots de grès. Le prix de ce beurre varie de 60 à 90 centimes la livre.

Minéralogie. On trouve dans ce département des mines de fer, de cuivre et de plomb argentifère. Plusieurs mines de houille ont été découvertes depuis quelques années; l'exploitation des tourbières y est considérable, ainsi que les carrières de marbre, de granit, d'ardoise, de grès à paver, de tripoli, de terre propre aux crayons noirs, de schiste et de paudingues, dits caisseaux de Rennes.

Industrie. La principale industrie consiste dans la filature du lin et du chanvre, dans la fabrication des toiles de toutes espèces, soit de ménage, d'emballage, et à voile, dans celle des filets de pêche, des cordages, dans les flanelles et les teintureries de Fougères, dans le corroyage des peaux propres à être converties en maroquin. Il y a à Saint-Malo une manufacture royale de tabac, et des chantiers de construction pour des bâtimens de toute grandeur; une verrerie royale de la Haie-d'Iré, arrondissement de Fougères; une fonderie de hauts-fourneaux, au nombre de 6, 4 forges à houille, une fabrique d'hameçons perfectionnés; des manufactures de faïence, poteries, papeteries, distilleries, brasseries, amidonneries.

On peut encore mettre au nombre des branches d'industrie de ce département: la pêche de la morue à Terre-Neuve, la pêche des huîtres dans la baie de Cancale, et la pêche des poissons frais qui n'est pas moins considérable, et d'un bon produit.

Commerce. Tous les produits de ces différentes industries, joints à ceux du territoire, constituent les articles du commerce; il faut y ajouter les bestiaux, les chevaux, qui sont fort estimés, la quincaillerie, la mercerie, les étoffes communes, etc. On vend des fils aux foires de Vitré, de Rennes. Au confluent de l'Ille et de la Vilaine est la capitale de ce département, et Saint-Malo, la ville la plus commerçante.

ILLIERS, ville de France, départ. de l'Eure-et-Loir, à 5 l. 1/2 de Chartres. Pop., environ 3,000 habitans. Il y a des fabriques de draps, de serges, de bonneteries et de tanneries.

Foires. Les 15 février, 12 mars, 2 mai, 3 juillet et 2 novembre pour les grains, les bestiaux et les produits des fabriques dont il se fait un assez grand commerce.

ILLYRIE, royaume situé dans la partie occidentale des états autrichiens; il fut formé en 1815 de la réunion des anciens pays de Carinthie, Carniole, du Frioul et de l'Istrie, ainsi que d'une partie du littoral hongrois et d'une partie considérable de la Croatie civile, qui pourtant a été rendue à la Hongrie; il a au Sud la mer Adriatique; il est situé entre les 44° 5' et 47° 8' de lat. N. et entre les 10° 20' et 13° 38' de long. E., ayant une longueur de 60 l. du N. au S. et une largeur de 50 l. de l'est à l'ouest; une superficie de 1,450 l. carrées, avec une population d'environ 1,040,000 habitans.

Productions. On y récolte du seigle, de l'avoine et une petite quantité de froment; le lin y croît en abondance, et il en serait de même du chanvre si sa culture était plus étendue. Tous les cercles, à l'exception de ceux de Villach et de Klagenfurt,

possèdent des vignes qui, n'étant pas convenablement cultivées, ne sont pas remarquables par leurs produits. Les vergers sont magnifiques et rapportent une grande quantité de fruits, tels que des figues, des amandes et des olives, qui réussissent très-bien sur la côte de l'Adriatique. Le bois est partout très-abondant; dans plusieurs endroits il existe des forêts immenses de chênes, qui fournissent de beaux bois pour la marine, et celles de la presqu'île d'Istrie produisent de très-belles noix de Galle.

Minéralogie. Les montagnes renferment diverses productions minérales qui sont une partie de la richesse du pays, tels que du plomb, de l'argent, du cuivre, de la calamine, des sulfures, de l'alun, du salpêtre, de la houille, et notamment du fer et du mercure.

Industrie. Quoiqu'on ne puisse pas placer ce pays au rang de ceux où l'industrie manufacturière a fait le plus de progrès, néanmoins, l'industrie y est assez active pour la filature et le tissage du lin et de la laine, la chapellerie, la fabrication d'ouvrages en bois qui emploient un grand nombre d'habitans dans les campagnes ainsi que dans les montagnes. On trouve dans les principales villes des manufactures de draps communs et de maroquins de différentes couleurs pour les bottes à la hongroise; des verreries, des fabriques d'alun, d'acide sulfurique, de céruse, et un grand nombre de salpêtrières sont répandues dans tout le pays; sur les côtes, on fabrique une grande quantité de sel.

Mais l'exploitation des mines et la fabrication de leurs produits occupent le premier rang parmi l'industrie des habitans. On compte vingt hauts-fourneaux, deux cent soixante-sept forges, ainsi qu'un grand nombre de fabriques, qui livrent au commerce au delà de 30,000 quintaux d'articles en fer, 10,000 quintaux de clous de toutes espèces et une quantité considérable de fil de fer. Il existe aussi quelques usines pour le travail du cuivre et une manufacture d'armes: d'ailleurs, l'extraction et le travail du minerai, et du mercure, emploient un grand nombre de bras.

Commerce, exportations. Elles consistent en clous, fil d'archal, ferblanc, tôle, fer en barres, ferronnerie, taillanderie, ustensiles en cuivre, mercure en grande quantité, sel, potasse, nitrate de potasse, alun, vitriol, laine, maroquin, cuir, bois de construction, poterie, miel, cire, fruits secs, vin, huile d'olive, beurre, fromage, poissons salés; tous ces produits, quelque considérables qu'ils sont, peuvent à peine balancer la valeur des marchandises importées dans le pays.

Importations. Elles consistent en toutes sortes de denrées coloniales, sucre, café, cacao, indigo, bois de teinture, droguerie, épicerie, tissu de coton, de soie et de laine des manufactures anglaises ou autrichiennes, etc., articles de mode de France.

Transit. Une des branches les plus considérables du commerce de l'Illyrie est celle de transit. Trieste étant une des principales places maritimes de l'Autriche, le transport des marchandises entre cette ville et Vienne, se fait à travers ce royaume et lui procure un grand bénéfice.

Les principales villes de commerce sont sur la côte: Trieste, Rovigno, Pirano, Capo d'Istria, Cettanova; et dans l'intérieur: Klagenfurt, Laybach et Villach.

Monnaies. Dans une partie de l'Illyrie on se sert des monnaies, poids et mesures de l'Autriche, dans l'autre de ceux de l'Italie. Le papier monnaie n'a cours que dans le cercle de Klagenfurt, à Trieste et dans d'autres lieux; les comptes se tiennent en florins de soixante kreutzers, équivalant à 2 fr. 25 cent.: en lira (ou lire) corrente, qui vaut 0 fr. 47 cent. ou lira de piazza de 0 fr. 48 cent. en ducat de 6 lire et en sequin de 23 lire di piazza.

Les poids sont les mêmes que ceux de Vienne et de Venise.

IMAGES. On donne ce nom à des estampes communes et particulièrement aux gravures enluminées représentant des saints et d'autres objets de piété; cette enluminure faisait autrefois partie du commerce et de la fabrique de la communauté des *dominotiers*, qui comprenait les papiers marbrés, images gravées en bois et grossièrement enluminées, dont les artisans habitaient la campagne. L'impression de ces images se faisait en diverses couleurs, en faisant bouillir, soit du bois de Fernambouc, soit de la graine d'Avignon ou d'autres substances végétales, soit en or ou en argent: mais ce commerce est beaucoup tombé avec les idées religieuses qui les faisaient distribuer par les ecclésiastiques, comme des récompenses aux enfans et même aux grandes personnes.

IMMEUBLE. Ce terme désigne des biens-fonds de toute nature, tels que terres, maisons. Les mineurs marchands ainsi que les femmes marchandes peuvent engager, hypothéquer leurs immeubles, en suivant les formalités prescrites par le Code civil. Le bilan devra contenir l'énumération ainsi que l'évaluation de tous les effets mobiliers et immobiliers du débiteur (471).

Quoique l'art. 190 du Code de commerce porte que les navires et autres bâtimens de mer sont meubles, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas immeubles, néanmoins, l'art. 191 ordonne qu'ils soient affectés aux dettes du vendeur, et spécialement à celles que la loi déclare privilégiées, qui se trouvent au nombre de onze énoncées à la suite de cet article, auquel nous renvoyons ceux qui ont intérêt à le connaître. Mais l'art. 192 veut que le privilége accordé à ces dettes ne puisse être exercé qu'autant qu'elles seront justifiées dans les formes que cet article prescrit.

Quant aux priviléges acquis aux créanciers sur les immeubles, *voy.* Hypothèque, Priviléges.

IMPORTATIONS. Ce terme désigne les marchandises qui sont introduites dans un pays, soit par terre, soit par mer, et qui viennent ordinairement de l'étranger. Un pays, quelque riche ou abondant qu'il soit en toutes sortes de produits, soit industriels, soit agricoles, ne peut pas faire continuellement des exportations sans qu'il ait aussi des importations en échange; autrement la balance du commerce de tous les pays serait exclusivement en sa faveur, ce qui serait trop préjudiciable aux autres peuples. D'ailleurs, il n'existe aucun pays qui n'ait jamais aucun besoin des productions d'un autre, soit brutes, soit manufacturées. Ce sont les peuples qui ont fait le plus de progrès dans toutes les branches de l'industrie, qui exportent leurs produits, pour recevoir en retour les importations des matières brutes qui alimentent leurs fabriques. Mais aujourd'hui que l'industrie est plus généralement répandue qu'autrefois, chaque nation, surtout de l'Europe, s'efforce à exporter la plus grande quantité des produits de son industrie pour ne recevoir que la moindre portion qu'il lui est possible des importa-

tions des autres pays. Quoi qu'on prétende qu'il n'y ait plus de balance de commerce, ou que cette balance ne donne pas les valeurs exactes des importations et des exportations qui forment tout le commerce d'un pays, néanmoins il semble qu'on est convaincu du contraire, lorsqu'on voit avec quel soin l'administration des douanes de chaque peuple dresse des états statistiques des importations et des exportations, pour se rendre compte de la situation de son commerce général, des résultats de sa consommation en produits indigènes ou étrangers, afin d'établir, d'augmenter ou de diminuer les droits portés sur son tarif de douane, pour favoriser les exportations des produits de son industrie et les importations des matières premières qui servent à ses manufactures, et d'une autre part pour restreindre les exportations de ses propres denrées naturelles, ainsi que les importations des produits fabriqués de l'étranger. Tel est le système des douanes, qui règne actuellement dans tous les états de l'Europe; en sorte que c'est au plus puissant et au plus habile à en tirer le meilleur parti possible. A cet égard, l'Angleterre pourrait servir d'exemple aux autres peuples, par l'habileté avec laquelle elle a su diriger son commerce à son avantage, en favorisant les exportations de ses produits industriels, et les importations des substances naturelles qui servent à alimenter ses manufactures; son tarif a été souvent modifié dans ce seul but; maintenant qu'elle a acquis une supériorité incontestable dans presque toutes les branches d'industrie des nations civilisées, elle s'est beaucoup relâchée de sa sévérité dans les droits d'importation d'un grand nombre d'articles fabriqués à l'étranger, tels que les droits sur les soieries et autres objets qui se fabriquent aussi chez elle, pour donner plus d'émulation à ses fabricans, et aussi pour augmenter les importations, sachant fort bien, par expérience, qu'elles favorisent à leur tour les exportations, attendu que les vaisseaux étrangers qui apportent des chargemens éprouveraient une trop grande perte dans leur navigation, et le négociant dans sa spéculation, si le bâtiment ne prenait pas une cargaison en échange de celle qu'il avait importée.

C'est ainsi que, dans tous les pays, les importations d'un pays à l'autre se balancent réciproquement par les exportations; en sorte qu'aucun pays n'est absolument à la discrétion de quelque autre, ni pour ses exportations, ni pour ses importations, et à cet égard ils s'accordent mutuellement des avantages dans leurs tarifs, par leurs traités de commerce, qui les favorisent particulièrement.

Lorsque l'Angleterre, par l'effet du système de M. Hukisson, a diminué considérablement les droits d'entrée sur l'importation d'un grand nombre d'objets, elle en favorise la consommation, ce qui fait que cette diminution n'a pas nui au trésor, et il est aussi résulté un accroissement dans les exportations. Tandis que, par un système contraire, suivi en France à l'égard des forts droits mis sur l'importation du fer de l'étranger, l'exportation de ses vins a considérablement diminué par les droits élevés dont on les a surchargés à l'importation dans plusieurs pays, par voie de réciprocité ou de représailles.

D'où il résulte que les exportations d'un pays ne peuvent s'augmenter qu'avec les importations, et que, par conséquent, toutes les restrictions apportées à celles-ci nuisent nécessairement aux autres, puisqu'elles doivent tôt ou tard se balancer malgré tous les tarifs. On doit remarquer que les importations dans les pays de fabriques, où l'industrie a pris le plus grand développement, consistent principalement en matières brutes; et dans les pays où l'industrie est peu ou point développée, les importations se composent, en majeure partie, en produits manufacturés.

Le commerce de France peut nous fournir une preuve de cette assertion, qui peut d'ailleurs se vérifier dans le commerce de tous les pays, d'autant plus que c'est un des grands principes du commerce du monde entier. D'après un tableau général du commerce de France, publié par l'administration des douanes en 1836, les importations qui ont été d'une valeur de 905,575,350 fr. ont été en partie compensées par les exportations, montant à 961,284,756 fr.; parmi les importations on remarque une valeur de 531,184,606 fr. en matières nécessaires à l'industrie; c'est-à-dire plus de la moitié de la valeur totale des importations; et parmi les exportations, une somme de 636 millions 677,599 fr., consistant en objets manufacturés et formant, par conséquent, plus de la moitié de la valeur totale des exportations. Les matières nécessaires à l'industrie ont acquitté à leur importation des droits de douane qui s'élèvent à 46 millions 199,639 fr.; ce qui constate les droits élevés dont ils sont imposés, et qui nuisent infailliblement à l'industrie, en augmentant d'autant plus la valeur de ses produits, dont la consommation se trouve diminuée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, où elle ne peut pas alors soutenir la concurrence des industries rivales. On voit donc combien les forts droits prélevés à l'importation des matières premières qui alimentent les manufactures sont préjudiciables à l'industrie en général, ainsi qu'au commerce extérieur.

Importation par mer (douane). Les marchandises, dont l'entrée n'est pas défendue, peuvent être importées par tous les bureaux maritimes. (Loi du 12 pluviose an III, art. 4.)

Par terre. A l'exception des mousselines et toiles peintes, qui ne peuvent entrer que par certains bureaux, toute marchandise dont l'entrée est permise peut être importée par les bureaux de terre placés sur la grande route.

Les marchandises importées seront conduites au premier bureau d'entrée, à peine de confiscation et de 200 fr. d'amende. (Loi du 4 germ. an III.)

L'amende de 200 fr. et la confiscation ont lieu lorsque les objets importés ont dépassé les bureaux, et, lorsqu'avant d'y être présentés, ils ont été introduits dans quelque maison ou auberge.

IMPOTS. Les impôts exagérés sont sujets aux inconvéniens de plus d'un genre; un des plus onéreux pour le trésor, c'est la fraude ou contrebande qui en résulte pour y soustraire le public. Si l'on en excepte les contributions directes qui, ayant une base fixe, sont d'une perception plus facile et plus sûre; toutes les sources du revenu public sont plus ou moins altérées par la fraude. Cependant quelques impôts, ou plus lourds ou plus mal assis que les autres, sont particulièrement exposés à ce danger; tel est l'impôt des boissons.

Après 1830, le gouvernement, cédant à une clameur universelle, voulut ramener cet impôt à des proportions plus équitables, et soulager le peuple. Il consentit à une réduction assez forte; malheureusement il laissa subsister, dans presque toutes les villes, des droits d'octroi égaux ou supérieurs à l'impôt principal; ce qui neutralisa l'effet de la mesure.

Suivant M. Calon, rapporteur du budget des recettes, la fraude enlève au trésor public, sur le seul article des boissons, plus de 15 millions de francs par an; et cette évaluation n'a rien d'exagéré : nous avons un fait récent qui vient le confirmer; c'est cette affaire de Grenoble, où l'on a vu une sorte de ligne formée depuis plus de douze années entre les marchands de liquide et les préposés de l'octroi, qui frustraient chaque année la ville d'une recette de 55,000 fr. Sans doute, et nous aimons à le croire, la fraude ne s'exerce pas dans toutes les localités avec des circonstances aussi graves; elle ne trouve pas partout des préposés aussi complaisans; mais en tous lieux elle conspire sans cesse contre le fisc, et elle prodigue l'or pour tromper ou endormir la surveillance.

Mais ce n'est pas le trésor seul qui souffre de cet état de choses, le consommateur en est la première victime, tous les intérêts sont froissés ou compromis; comme conséquences dernières, on en voit sortir la démoralisation du peuple, la désorganisation du commerce, et l'abâtardissement des produits. Dans toutes les villes où l'élévation des droits d'octroi se combine avec celle des contributions publiques, on trouverait à peine un commerçant en vins ou en liquide qui se fasse scrupule de soustraire autant qu'il peut de sa marchandise à la rapacité du fisc. Bien plus, la falsification des produits devient elle-même un moyen de frauder les droits. Qu'est-ce qui ignore à cet égard les funestes pratiques du commerce de Paris, pour fabriquer des vins qui ne sont pas des vins de raisin, mais faits avec des substances qui le remplacent, ou qui en augmentent considérablement la quantité, aux dépens de la qualité et de la santé du peuple. *Voy.* FALSIFICATION, FRELATAGE DES VINS.

La fraude est pour ainsi dire un commerce établi; elle a ses agens et ses ressources, et l'autorité, malgré la surveillance la plus active, ne peut réussir à la détruire entièrement; le meilleur moyen serait d'abaisser les droits sur certains articles trop imposés.

Il en est de même de l'impôt du timbre sur les effets de commerce; la valeur de ces effets, qui se négocient annuellement, s'élève à la somme de 22 milliards, et environ 7 milliards sur ce chiffre sont soumis au timbre. Une nouvelle réduction sur les billets de 300 fr. et au dessous était un besoin; on l'a enfin compris, et la réduction a été opérée. Nous ne doutons pas que cette mesure n'ait de bons résultats, et qu'avec l'abaissement du droit la moitié des billets négociés ne se soumette à l'impôt; ainsi les transactions seront devenues plus sûres pour le commerce, et plus profitables au trésor.

L'Angleterre, par de sages économies, a trouvé le moyen de réduire, non-seulement ses dépenses annuelles qui, de 86,507,962 liv. sterl. qu'elles étaient en 1816, n'ont plus été, en 1836, que de 52,654,132 liv. st., mais aussi ses impôts et ses emprunts, qui étaient, en 1816, de 80,526,482, et en 1836, que de 52,740,285 l. st.

Produit brut des impôts ordinaires en Angleterre :

En 1816.	62,843,522 liv. st. ou	1,746,088,050 fr.
En 1836.	52,053,001	1,301,347,525

Produit brut de ceux de la France :

En 1816.	878,903,354 fr.
En 1836.	1,050,000,000

Ainsi, ajoute M. Charles Dupin, qui nous fournit ces renseignemens, par une marche bien opposée, en vingt ans de paix générale, l'Angleterre a trouvé le secret de réduire ses impôts de 34 p. 0/0, tandis que la France, pendant la même période, a trouvé le moyen de les augmenter de 20 p. 0/0.

IMPRESSION SUR ÉTOFFES. L'impression des couleurs sur étoffes de coton ne remonte en Europe, à proprement parler, qu'au XVIIe siècle. Elle avait uniquement lieu au moyen de planches en bois portant en relief les dessins destinés à couvrir les tissus; les planches se manœuvraient et se manœuvrent encore à la main. Ce mode, outre les frais qu'il entraîne, a l'inconvénient de présenter de grandes irrégularités dans l'exécution. Il n'avait pu être jusqu'à ce jour entièrement remplacé, ni par les machines dites planches, *planches plates*, ni par les rouleaux en cuivre gravé, ni par la *mule machine* de Burton, qui n'est que la réunion dans un même système de cylindre ou cuivre gravé en creux, et de cylindres en bois gravés en relief, ni enfin par la machine dite *plombine*, qui consiste en cylindre de plomb gravés en relief.

S'il est bien vrai que l'introduction, dans les ateliers, des machines à imprimer avec les cylindres en cuivre a causé une révolution immense dans l'art de l'indienneur, il est constant toutefois que ces appareils n'ont pu bannir l'usage des planches à la main; car il est une foule d'articles qui ne peuvent être confectionnés que par l'impression manuelle, et les couleurs supplémentaires ne peuvent être appliquées sur l'étoffe qu'au moyen de planches dites *rentrures*, en rapport avec les dessins gravés sur les cylindres; d'ailleurs, l'avance considérable de capitaux que nécessitent l'achat et les gravures des rouleaux, surtout pour les dessins à plusieurs couleurs, les difficultés que ces machines présentent dans leur construction et leur maniement sont autant de causes qui ont fait conserver, dans beaucoup de fabriques, l'impression à l'aide de planches.

Mais M. Perrot, ingénieur civil à Rouen, est parvenu à créer une machine vraiment merveilleuse, qui offre les moyens de faire fonctionner les planches en bois avec autant, et même plus de régularité que la main de l'homme. Nous ferons mieux comprendre son ingénieux mécanisme, en reproduisant quelques passages de la notice que M. Girardin a lue à la société d'émulation de Rouen.

« Trois planches en bois, gravées en relief, à la manière des planches ordinaires, longues de 32 pouces, et larges de 2 à 4 environ, se trouvent, comme par enchantement, chargées de couleur, puis pressées successivement contre la pièce à imprimer, qui passe d'elle-même, comme dans les machines à rouleaux, devant chacune de ces planches. Deux hommes, l'un qui veille au service de la machine, l'autre qui fait mouvoir tout le système, et trois enfans qui font office de *tireurs*, suffisent pour imprimer en trois couleurs 24 pièces environ de calicot par jour. Ils font donc à eux cinq le travail de 24 imprimeurs et de 24 tireurs, puisque le travail d'un imprimeur, aidé d'un enfant nommé tireur, dans la fabrique, ne dépasse guère, terme moyen, une pièce à trois couleurs.

» Si l'on compare cette impression mécanique à la planche à l'impression à la main, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de la perfection du travail, on sera frappé de l'immense su-

périorité de la première ; en effet, la machine de M. Perrot réalise au moins 30 fr. d'économie par chaque couleur, c'est-à-dire 90 fr. par jour, sans compter qu'elle ne dépense que la moitié, terme moyen, des couleurs qu'il faut employer dans le travail à la main ; et l'on comprendra qu'il en doit être ainsi, en réfléchissant qu'au lieu de 24 châssis nécessaires pour la confection de 24 pièces, trois suffisent actuellement. Les planches que la machine fait mouvoir ne nécessitent pas les soins que sont forcés de prendre les imprimeurs, pour redresser et dégauchir les planches ordinaires ; aussi durent-elles trois fois plus. Toujours prêtes à marcher, n'exigeant pour sa manœuvre qu'un très-petit espace, le service de cette machine peut être continué nuit et jour : le tems nécessaire au changement de dessins et de couleurs n'excède pas une demi-heure.

Une circonstance qui est de nature à ne laisser aucun doute sur l'utilité de cette machine (que l'industrie reconnaissante a dotée du nom de son auteur, et qu'on appelle *perrotine*), et qui, outre les avantages énumérés ci-dessus, a encore celui, non moins important, de pouvoir être acquise à peu de frais; c'est la promptitude avec laquelle elle a été admise dans les ateliers.

Déjà 45 perrotines étaient en activité, bien que deux ans fussent à peine écoulés depuis que M. Perrot avait donné connaissance de son invention aux indienneurs du pays. De mars à juin 1835, 19 perrotines étaient sorties des ateliers de son constructeur. Ce nombre s'est bien autrement accru aujourd'hui ; des demandes réitérées furent notamment faites par l'Angleterre qui, certes, si elle eût possédé une semblable invention, n'eût pas réclamé l'importation chez elle d'une machine française.

Depuis ces premiers succès si éclatans, M. Perrot apporta encore un dernier perfectionnement bien remarquable à sa machine, c'est-à-dire qu'elle fonctionne actuellement sans le secours des tireurs, et n'exige que la présence de deux ouvriers.

Une fois la perrotine en mouvement, toutes les parties fonctionnent avec une précision admirable. Ce tireur mécanique communique au châssis, et dans toute son étendue, une couche uniforme de couleur ; le châssis à couleur la cède à la planche gravée sur laquelle il vient s'appuyer, puis la planche va l'imprimer sur la toile qui passe devant elle. Ces effets se succèdent d'une manière continue et régulière, autant de tems que le désire le conducteur de la machine. De tems en tems, il alimente de nouvelle couleur l'auge du tireur mécanique.

Les fabricans d'indienne ont maintenant loué cet important perfectionnement. L'un d'eux, M. H. Barbet, a dit que le tireur mécanique était l'une des plus heureuses inventions fournies par la mécanique à l'industrie des toiles peintes. Aussi, M. Perrot trouve-t-il maintenant la récompense de ses utiles travaux dans le succès qu'obtient partout son ingénieuse invention. Déjà 60 perrotines fonctionnent dans le département de la Seine-Inférieure, 20 autres à Puteaux, et d'autres encore à Mulhouse, à Lille. Les pays étrangers eux-mêmes ont accueilli cette invention avec faveur ; plus de 20 perrotines sont établies à Zurich, à Neufchâtel; il y en a aussi à Berlin, Elberfeld, Gand, Bruxelles, Leipzig, et jusqu'à Moscou.

Impressions sur tissus. L'impression sur les tissus de différentes matières a pris depuis quelque tems un grand développement; en France surtout, on a remarqué, à la dernière exposition (en 1834), des impressions sur des tissus de laine exécutées avec beaucoup d'art et de soin ; de pareilles impressions ont été appliquées sur des tissus de soie, notamment sur des foulards de soie vaporisés, enluminés, garancés, ainsi que sur des mouchoirs de batiste fond blanc, à bords imprimés. Mais, les impressions sur tissus de coton ont surtout fait des progrès surprenans. Les toiles peintes de Mulhouse ont été admirables; elles surpassent tout ce qu'on peut s'imaginer pour l'originalité et l'élégance des dessins, pour la vivacité et les belles nuances des couleurs. Il semble que l'émulation ait excité le génie industrieux de plusieurs manufactures, notamment de celles de Vizille, Bourgoin, Chantilly, Bièvre, Puteaux, Cloyes, etc., à les imiter dans ce perfectionnement.

Quoique, pour l'ordre que nous devons observer dans cet ouvrage, nous divisions les impressions en autant d'articles qu'il y a de tissus qui en sont susceptibles, savoir : ceux de laine, de soie, de coton et de lin ; néanmoins ces différentes impressions ont entre elles une si grande analogie, que l'art, qui en est l'objet, ne peut les réunir dans la même branche d'industrie, ce qui rend quelquefois leur réunion inévitable dans la description que nous allons en donner.

Impression sur étoffes de laine. La fabrication de M. Gobert, à Paris, s'est beaucoup améliorée, comme on l'a remarqué dans les échantillons qu'il avait présentés à l'exposition ; il imprime sur draps, velours, etc., pour meubles, chasubles et autres ornemens d'église, costumes de théâtre, ainsi que pour une multitude d'articles de mode et de fantaisie. Les avantages qu'offrent ces impressions consistent dans la solidité des couleurs, dans les dessins qu'il varie à l'infini, dans la promptitude de l'exécution, la modération des prix, la perfection et l'élégance du travail. Les autres fabricans du même genre, dont les produits ont été remarqués, sont : MM. Lhotel, Meyer, Morand et, Socquet, à Paris ; Caron-Langlois et M. Polle Pevurmes de Beauvais.

Impression sur tissus de soie. Il existe à Beaugrenelle, près Paris, une fabrique d'impression sur tissus de soie et sur tissus de laine, fondée par MM. Herbelat fils et Genet Dufay, qui ont fait admettre, à l'exposition, des robes et des foulards sur soie, remarquable par l'élégance et l'éclat des couleurs dites *vaporisées*, par la beauté et la solidité des nuances des foulards *garance*, ainsi que par les beaux tissus de ceux qu'on appelle *mandarinés*, dont les couleurs sont inaltérables, et résistent aux lessives, même celles de la potasse. On admirait, dans l'exhibition des impressions sur soie et sur coton de M. Neron jeune, des roses, des gris, des rouges garance, et des carmélites, couleurs fort difficiles à fixer sur coton. On remarquait aussi les articles exposés par MM. Risler et Reber, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin). On y voyait en outre des guingams des mousselines imprimées, etc.

Parmi les étoffes exposées par les fabriques de Lyon et de Nimes, on remarquait diverses impressions sur soie supérieurement exécutées.

Impressions sur tissus de coton. Les deux grands entrepôts, en France, de la fabrication des toiles de coton peintes, et de ce que l'on appelle généralement *indiennes*, sont Mulhausen et Rouen, qui se sont distingués par leurs produits en ce genre à la dernière exposition (1834). Il serait presque impossible de décrire la grande variété

des produits de cette branche d'industrie alsacienne. Si, à l'exemple du jury d'admission du département du Haut-Rhin, nous les distribuons en six classes, les qualités qu'ils réunissent nous forcent à reconnaître que les impressions au rouleau, à une couleur, surtout dans le genre appelé miniature, offrent une grande perfection et élégance de dessins, joints à une netteté parfaite d'impression; ce dont on est redevable aux perfectionnemens de la gravure sur rouleaux, et que les impressions au rouleau à deux couleurs pourraient y être comparées, si elles ne s'appliquaient pas en général aux tissus communs, et souvent en faux teint. Ainsi, le genre fantaisie riche, sur calicot et percale, a fait d'immenses progrès, sous le rapport de la solidité des couleurs et leur éclat, de la perfection de la gravure et de l'impression. Le genre meuble n'a pas acquis moins de perfection, par la pureté du dessin, la vivacité et le brillant des couleurs et par des nuances à larges effets. Les mouchoirs et châles imprimés ont également participé à la marche progressive; enfin, l'impression des mousselines réunit toutes ces perfections au degré le plus haut; ce qui, joint à l'amélioration qu'elles ont reçue par les bandes satinées, les font rechercher généralement, même en Angleterre.

Le nombre des pièces imprimées dans le département du Haut-Rhin, sur calicot, percale et mousseline, augmente chaque année; on peut l'évaluer à environ 800,000 pièces, ayant une valeur de près de 45,000,000, et occupant 18,000 ouvriers des deux sexes. Il y en a 20,000 employés par les fabriques où l'on met en couleur les tissus de coton, surtout les mouchoirs madras, les robes pour les Indes, diverses cotonnades, les guingams qui sont tous remarquables par la modération des prix.

L'établissement de MM. Liebach, Hartmann et compagnie, à Thann (Haut-Rhin), est un des plus considérables pour toutes sortes d'impressions, tant à la main qu'à la machine; les impressions sont généralement en bon teint, à moins de commande spéciale. La totalité des divers tissus qui y sont peints annuellement s'élève à 20,000 pièces, environ 700,000 aunes.

MM. Schumberger et compagnie, à Mulhausen, réunissent la filature, le tissage et l'impression; ils occupent 1,800 ouvriers, et fabriquent de 25 à 30,000 pièces d'indiennes fines par an. M. Schlumberger jeune à un établissement sur les belles eaux de la Thur, avec 180 tables pour imprimer à la main; et la teinture en bleu s'opère dans 18 cuves; il peut livrer tous les ans au commerce 30,000 pièces de toiles en mousseline peintes.

MM. Hartmann père et fils, à Mulhausen, s'occupent uniquement du tissage et de l'impression des mousselines et des toiles de coton; ils entretiennent un total de 1,300 métiers, produisant par an environ 48,000 pièces de 32 aunes chaque. L'impression des tissus s'opère, soit à la main, sur 200 tables ou mécaniquement, au moyen de 3 machines. Les ouvriers sont au nombre de 3,000.

M. Payen a rendu un compte avantageux sur les améliorations apportées par M. Gréau dans le blanchiment, et du procédé simple dont ce fabricant a obtenu un plein succès pour nettoyer les impressions en faux teint, sans en altérer les couleurs.

IMPRIMERIE (invention des caractères). L'invention et le perfectionnement des caractères typographiques sont si intimement liés à l'art de l'imprimerie, qu'on peut à peine les en séparer. Néanmoins, comme ces caractères forment une industrie particulière (celle de fondeur en caractères) assez considérable pour fournir à un grand nombre d'imprimeries qui existent, tant en France que dans d'autres pays, nous ne pouvions nous dispenser d'en faire mention, d'après l'excellent *Manuel de la typographie française*.

On est redevable de l'invention des caractères et de leur emploi, dans la typographie, à Schœffer, qui, voyant Fust et Guttemberg, auxquels on attribue l'invention de l'imprimerie, rebutés par d'inutiles tentatives, et désespérant de la réussite, s'y était livré avec toute l'ardeur de son génie, et ses efforts, couronnés de succès, firent un art de la typographie.

Schœffer avait taillé des pièces d'acier pur et les avait gravées; avec des poinçons, il frappait des matrices d'un métal plus malléable; il avait su placer ces matrices justifiées dans un moule pour obtenir des empreintes en relief, du plomb, de l'étain et du cuivre qu'il avait mis en fusion dans son creuset. Ainsi, Schœffer fut le premier qui fondit dans l'airain les caractères ou signes de la parole, qui consistaient dans des lettres que l'on pouvait assembler d'une manière indéfinie.

C'est d'après ce procédé ingénieux (pour transmettre ou imprimer la parole sur le papier et d'autres matières) que l'on appela types les caractères destinés à l'impression, et que l'on donna à cet art le nom de *typographie*. A cette version généralement adoptée, on ajoute que Schœffer inventa aussi l'encre propre à imprimer.

Le monument typographique, *en caractères mobiles en fonte*, avec date, le plus ancien, est un *Annuaire* ou *Calendrier* de l'an 1457. La nature d'un almanach laisse supposer que celui de l'an 1457 avait déjà pu être imprimé vers la fin de l'année précédente, en 1456. Le Psautier de 1457, qui passe pour le premier monument de l'imprimerie avec des caractères mobiles ou types, n'a été achevé que vers le milieu de cette année.

Le Psautier fut exécuté en gros et en petits caractères semblables à ceux des Missels de cette époque et d'autres livres liturgiques manuscrits.

L'art typographique se répandit bientôt en différens pays de l'Europe; il s'introduisit en France sous le règne de Louis XI. Jenson avait déjà inventé les poinçons du caractère *romain* à Venise, et publié divers ouvrages avec ces mêmes caractères; l'illustre Alde Manuce, fixé en Italie, avait inventé les caractères *italiques*, et il rivalisait, comme Jenson, avec les plus habiles typographes de la Hollande, de l'Allemagne et de la France, qui, vers la fin du XVe siècle, comptaient déjà une foule d'imprimeurs fameux.

Dès le commencement du XVIe siècle, la plupart des bons livres étaient déjà imprimés; les caractères grecs et hébraïques avaient été gravés, et Paris voyait s'établir une fonderie de caractères sous la direction de Tissard.

La France doit à Simon de Colines l'introduction des caractères *italiques*, perfectionnés par les soins du célèbre Garamond, et préférables à ceux de Manuce. On doit à Antoine Vitré l'édition de la Polyglotte de Le Jay, imprimée en caractères des langues orientales, qu'il fit ensuite jeter à la fonte pour que personne ne pût s'en servir après sa mort.

Origine et perfectionnement des différens caractères. Les caractères gothiques employés dans

les éditions du ve siècle s'étaient répandus dans tous les états de l'Europe, dès le commencement du XIIIe siècle; plus tard, ce caractère fut adopté par les Flamands, avec quelques modifications.

Le *gothique moderne*, qui parut vers le milieu du XIIIe, est celui dont on faisait usage au XVe, et que Laurent Coster de Harlem traça, en 1437, sur les planches fixes ou xilographiques qui lui servirent à imprimer l'*Horarium*, le *Speculum*, le *Donat* et autres ouvrages.

Le premier ouvrage imprimé avec la *cursive française* est la *Civilité puérile et honnête*, 1 volume in-8°, qui parut aussi en 1556. On met aujourd'hui encore ce livre dans les mains des enfans, pour les préparer à la lecture des vieux manuscrits.

C'est à un Français nommé Nicolas Jenson que l'imprimerie est redevable des caractères dont elle se sert aujourd'hui, et qui sont devenus européens. Jenson était graveur des monnaies à Tours. Ayant été envoyé à Mayence, par ordre du roi, pour apprendre le *nouvel art par lequel on faisait des livres*, il s'acquitta de cette commission en homme intelligent; mais, après s'être instruit dans l'art de graver des caractères à l'école de Fust et de Schœffer, au lieu de revenir en France, il porta ses talens à Venise, où il inventa les proportions du caractère romain A a, B b, C c, tel qu'il est encore en usage.

Ce caractère fut appelé *romain ou antique*, parce qu'il tirait son origine de l'ancienne écriture romaine. Dans les anciennes épreuves de caractères italiens, ce caractère est nommé *lettera antigua ronda*, parce qu'il était plus rond que le caractère allongé demi-gothique. En Italie, il porte encore le nom d'*antico;* en Hollande, on l'appelle *romeyn;* en Angleterre, *roman*, et en France, *romain*, ou bien *droit*, à cause de sa position verticale. Un livre, ayant pour titre *Decor puellarum*, formant un vol. in-4° de 225 pages, en fut le premier fruit, ainsi que plusieurs autres ouvrages, entre autres l'*Usebium Pamphili evangelica præparatione*, de format in-folio, imprimé sur vélin, avec un caractère que nous nommons aujourd'hui *gros-romain*, qui se trouve à la Bibliothèque royale, et qui pourrait passer même de nos jours pour un chef-d'œuvre de typographie.

Ulric Géring, qui exerça l'imprimerie à Paris, n'employa jamais d'autres caractères que les gothiques semblables à ceux qu'il avait apportés d'Allemagne, sa patrie. Ce fut Josse Badius, l'un des plus célèbres imprimeurs de la capitale, qui, en 1501, introduisit le caractère *romain droit* dans l'imprimerie de France. Un ouvrage, dont il fut l'auteur (*Naviculta stultarum Mulierum*), fut le premier que cet habile typographe imprima avec le caractère *romain droit.*

C'est aussi à Venise que le caractère penché (l'*italique*) prit naissance, d'après l'écriture romaine ordinaire de la chancellerie, *cacellaresca romana cursiva.* Ce caractère fut créé pour varier les différentes parties des impressions, ce qu'on avait été obligé de faire jusqu'alors, en se servant de *demi-gothique.* Les Italiens ont donné à ce caractère le nom de *corsivi*, les Allemands l'appellent *corsivo*, *cursif;* en France, on le désigna d'abord sous le nom de *lettres vénitiennes*, parce que les poinçons en furent faits à Venise; *aldines*, parce qu'Alde Manuce en fut l'inventeur: ce caractère fut dans la suite nommé *penché*, à cause de sa position oblique; mais le nom d'*italique* a prévalu, parce qu'il vient d'Italie.

Des caractères grecs, hébraïques et orientaux. La typographie était encore au berceau lorsqu'on reconnut la nécessité de présenter aux yeux des érudits les caractères grecs. C'est aux créateurs de cet art qu'on en est encore redevable. En 1465, Schœffer et Fust publièrent une édition des Offices de Cicéron, en tête desquels on voit le caractère grec grossièrement formé, quoique tracé quelquefois correctement. Les passages grecs de Lactance, que Swenheim et Pannartz publièrent, à Rome, en 1468, montraient une plus grande habileté, de même que les nombreuses citations que l'on voit de ce caractère dans les *Nuits attiques d'Aulu-Gelle.* Mais tous les caractères grecs employés jusqu'à cette époque furent effacés par les éditions que les Aldes donnèrent à Venise et à Rome, en 1496 et années suivantes.

Aucun typographe ne se distingua autant par la forme élégante qu'il sut donner à cette espèce de caractère, que Claude Garamond, qui grava, par ordre de François Ier, les trois sortes de caractères grecs dont Robert Etienne fit usage dans ses belles éditions du *Nouveau Testament.*

Gilles Gourmond est le premier typographe de Paris qui ait gravé et fait usage des caractères hébraïques; il les employa, pour la première fois, en 1508, à l'impression d'une grammaire in-4° de cette ancienne langue.

Quant aux caractères orientaux, c'est-à-dire des langues de l'Orient, ils furent introduits successivement, par le besoin qu'en eurent de savans antiquaires, parmi lesquels l'académicien Joseph de Guignes occupe un rang distingué. Il a publié, en 1787, un *Essai historique sur la typographie orientale et grecque*, et *Principes de composition typographique*, en 1790, qui sont des ouvrages très-utiles pour diriger un compositeur dans la manutention des caractères orientaux, dont l'imprimerie royale est aujourd'hui le grand et presque l'unique dépôt en France.

Caractères français. La France a été, dit Fournier, la mère nourrice de presque toutes les anciennes fonderies typographiques de l'Europe; c'est des mains de ses artistes que sont sorties les plus grandes et les plus précieuses productions qui ont servi à les former dans leur origine. La plus ancienne fonderie de France est la fonderie royale établie par François Ier, et dont Tissard fut d'abord directeur.

Vers l'an 1520, Claude Garamond, son successeur, avait déjà purgé les caractères de tout ce qui restait de gothique, et gravé, d'après les types vénitiens établis par Nicolas Jenson et par Alde-Manuce, les caractères *romains* et *italiques* qui servirent de modèle à Guillaume Le Bré et à Jacques Saulecque.

Alors, les caractères gothiques n'eurent plus pour asiles que l'Allemagne, la Hollande, le Danemarck, la Suède, où ils ne diffèrent encore aujourd'hui que par leurs formes plus ou moins carrées ou angulaires. Les Elzevirs usèrent presque uniquement des caractères de Garamond; pendant long-tems même la plupart des imprimeurs d'Europe n'employèrent que des caractères sortis des fonderies de Paris. Garamond mourut en 1561.

En 1693, Louis XIV ordonna de graver de nouveaux caractères pour l'imprimerie royale. Philippe Grandjean, premier graveur du roi, s'adjoignit, pour ce travail, Alexandre, son élève et son ami. Les caractères qui ont le plus assuré la réputation de ces deux artistes sont le *neuvième*, qui a servi à l'impression du recueil des médailles

de Louis XIV, et le *onzième*, avec lequel on a fait la préface de ce magnifique ouvrage. Le but de l'ordonnance était de faire distinguer au premier coup-d'œil les caractères de l'imprimerie royale d'avec ceux de toutes les imprimeries de France. MM. Jaugeon Desbillettes et le P. Sébastien Truchet, de l'académie royale des sciences, furent chargés de fournir les modèles de cette sorte de caractère, qui fut nommé *romain du roi*.

Parmi les autres typographes et fondeurs de caractères qui se sont le plus distingués, on doit citer Le Bré. En 1730, son établissement devint la propriété de Fournier aîné ; en 1736, Fournier jeune entreprit de graver lui-même toute une fonderie de caractères. Il y travailla pendant vingt-huit ans, et les types qui sortirent du burin de cet habile artiste alimentèrent une grande partie des imprimeries de France, car il en était fort peu qui employassent alors d'autres caractères. Les éditions publiées à cette époque, et avec ces mêmes caractères, sont encore très-recherchées. Il avait conservé dans ses caractères *romains* les belles formes des antiques caractères vénitiens; aussi fut-il préféré à tous les graveurs typographes de son tems, jusqu'au tems où François Ambroise Didot vint le surpasser en élégance et en beauté. Les *italiques* de cet artiste obtinrent la préférence sur tous ceux de cette époque; mais Baskerville, à Londres, Harra, en Espagne, Bodoni, à Parme, et F. A. Didot, à Paris, perfectionnent encore à tel point ce caractère, qu'il ne paraissait guère possible d'aller au delà, si ce dernier typographe n'avait eu pour successeurs des fils jaloux de suivre ses traces et de survivre à sa gloire.

M. F. A. Didot, vers la fin du XVIIIᵉ siècle, avait commencé à donner aux caractères typographiques ces proportions exactes, cette coupe franche et décidée qui les distinguaient de tous ceux qui avaient paru jusqu'alors. Mais ce fut M. Wafflard qui leur donna un peu plus de rondeur et de plein, et qui établit une différence sensible entre ses caractères et ceux de tous les graveurs qui l'avaient précédé.

Indépendamment d'une fonte tout entière d'après l'ancienne nomenclature, nous devons à M. Wafflard une *cursive française*, qui a remplacé avantageusement celles de Granjon et de Fournier. M. Gando, fils de l'habile graveur de ce nom, est celui qui, vers 1790, approchait le plus des talens de M. Wafflard. La typographie est redevable à cet artiste d'un caractère sur le corps de la *perle*, qu'il nomme *sans-pareille*. A cette même époque, Bodoni jouissait de toute sa gloire en Italie.

Enfin, c'est à MM. Gérard, Firmin et Henri Didot, Vibert, Molé, Léger, Jacquemin père et Marcellin-Legrand que l'on est redevable du perfectionnement des caractères typographiques, améliorés d'abord par M. Wafflard. M. Girard, après cet habile graveur, a contribué le plus à donner aux caractères d'impression le plein et la rondeur qu'on leur a conservés. Sur la fin du XVIIIᵉ siècle, la plupart des fondeurs de Paris, qui n'étaient pas en même tems graveurs, n'avaient que des matrices provenant des frappes de ce grand maître, qui mourut en 1805.

Le talent de MM. Firmin et Henri Didot est généralement connu. M. Vibert, élève de M. Firmin Didot, a gravé la majeure partie des poinçons de l'Europe. Guidé par M. Pierre Didot, il a entrepris et terminé les beaux caractères avec lesquels ce dernier a imprimé les chefs-d'œuvre de notre littérature. A une époque plus récente, il a gravé de nouveaux poinçons pour la même fonderie. Les frappes de M. Jacquemin sont aussi très-répandues; c'est lui qui a gravé, pour l'imprimerie royale, des caractères exotiques fort estimés, tels que l'*anglo-saxon*, le *méso-gothique*, le *runique* et plusieurs caractères russes.

M. Marcellin-Legrand, élève de M. Henri Didot, se distingue surtout par des lettres de deux points, des caractères d'écriture et d'affiches dont on fait actuellement beaucoup d'usage. Cet artiste fut choisi pour graver de nouveaux types pour l'imprimerie royale. M. Léger obtint une médaille en 1819, et à l'exposition de 1823, il avait produit, comme créations nouvelles, des caractères d'écriture et une musique grecque. Les types provenant des frappes de M. Léger, ses lettres de deux points, surtout, sont fort estimés.

M. Molé, qui fut son propre maître, comme Schœffer, connaît, comme ce premier typographe, le projet de graver lui-même tous les caractères d'une fonderie. Après trente années de travaux, il fit paraître à l'exposition de 1819 les épreuves générales d'un *specimen* composé de 206 caractères français, grecs, hébreux, rabbiniques, arabes, syriaques et samaritains, titres pour affiches, lettres de deux points ornées, vignettes, fleurons, filets anglais, accolades, tremblés, filets en lames et garnitures à jour : c'est la collection la plus complète qu'il y ait en typographie, et elle a placé M. Molé au premier rang des artistes de ce genre. A l'exposition de 1823, M. Molé présenta de nouvelles épreuves de ses caractères exotiques; on lui décerna la médaille d'or et la croix d'honneur. M. Pinard présenta à la même exposition son *specimen* de plusieurs caractères, parmi lesquels on remarque une *anglaise* sur corps de dix, dans laquelle on reconnaît le burin d'un de nos premiers artistes typographes.

Dimensions et connaissance des caractères. On comprend, dans la dénomination générale de *caractère*, tous les signes typographiques dont l'ensemble est nécessaire à l'imprimerie.

Chaque corps de caractère se compose de *romain* et d'*italique*. L'œil de romain est perpendiculaire, celui de l'italique est penché.

La hauteur des caractères, que l'on appelle *hauteur en papier*, est, en France, de dix lignes et demie; celle des cadrats et des espaces est de huit lignes et demie.

On désigne les caractères de deux manières, par l'ancienne ou par la nouvelle nomenclature.

L'ancienne nomenclature est celle qui date de l'origine de la typographie, et que l'on connaît sous la dénomination de *gros-romain*, *Saint-Augustin*, *cicéro* (pour Cicéron), *petit-texte*, etc., noms empruntés de ceux des auteurs ou titres d'ouvrages à l'impression desquels ces caractères furent employés primitivement.

La nouvelle nomenclature que MM. Didot ont adoptée est celle qui désigne les caractères par *points*.

On ne pouvait obtenir cette justesse qu'en formant dans toutes ses parties une fonderie nouvelle et en adoptant des mesures fixes.

La ligne de pied de roi, divisée en six mètres, ou mesures égales, servit à graduer et à dénommer les différens caractères. Le plus petit, qui a six mètres complets, ou la ligne de pied de roi, se nomme le *six*; celui qui le suit immédiatement est le *sept*, composé d'une ligne et d'un mètre de plus. Le *huit*, le *neuf*, le *dix*, le *onze*, le *douze*,

augmentent également de grosseur, et par la même gradation toujours aussi précise. Le *douze* a deux lignes de pieds de roi ; ce caractère, déjà un peu fort, parce qu'il se trouve placé entre le *cicero* et le *Saint-Augustin*, commence une seconde classe, double de la première, dans laquelle la gradation procède de deux en deux mètres, toujours régulièrement. Les caractères qui le suivent sont le *quatorze*, le *seize*, le *dix-huit*, le *vingt*, etc. Les caractères de cette seconde classe, soit pour la force du corps, soit pour l'œil de la lettre, sont exactement le double, le *douze* du *six*, le *quatorze* du *sept*.

Ainsi, l'unité principale des proportions typographiques, d'après le système de MM. Didot, est le point, qui équivaut à deux points du pied de roi.

Tableau de l'ancienne et de la nouvelle nomenclature, et de leur rapport.

Sans-pareille, 3 points; perle, 4; sédanoise, 4 1/2; parisienne, 5; nompareille, 6; mignonne, 6 1/2; petit-texte, 7 1/2; gaillarde, 8 1/2; petit-romain, 9 1/2; philosophie, 10 1/2; cicéro, 11 1/2; Saint-Augustin, 13; gros-texte, 14; gros-romain, 16; petit-parangon, 18; gros-parangon, 20; palestine, 22; petit-canon, 26; trismégiste, 32; gros-canon, 42; double petit-canon, 52; double canon, 84; grosse nompareille, 115; grosse sans-pareille, 138.

Les noms des caractères dont on vient de voir le tableau ne servent qu'à indiquer leurs différentes grosseurs dans l'ordre établi pour chacun d'eux. Mais, quant à l'épaisseur de ces divers caractères, qu'on appelle *force de corps*, l'œil du type peut varier, c'est-à-dire que chaque corps peut offrir des œils différens (on appelle *œil* la partie saillante qui représente le type, et qu'on reconnaît au nombre des *crans* placés, soit en bas, soit en haut de la tige qu'on nomme *lettre*. On doit aussi entendre, par l'œil de la lettre, l'étendue ou l'épaisseur d'un caractère.)

Les caractères ne s'emploient pas toujours sur leurs corps naturels; ils sont souvent *interlignés*, c'est-à-dire, qu'on met entre chaque ligne un corps étranger, une espèce de lame de plomb, qu'on nomme *interligne*. On reconnaît le corps naturel des caractères, lorsque les queues des p, q, g, y d'une ligne avoisinent de très-près celles des b, d, l, f de la ligne suivante. Lorsque, au contraire, les queues de ces lettres s'éloignent de l'épaisseur de deux ou trois cartes, selon la force des interlignes, c'est un indice que la matière a été interlignée. La distance qui se trouve entre les deux lignes parallèles non interlignées est la grandeur ou épaisseur de ce qu'on nomme *épaule*.

Progrès de l'imprimerie, presses mécaniques. Depuis quelque tems, l'imprimerie a pris en France le plus grand développement. Paris est devenu le centre d'une activité, en fait d'imprimerie, vraiment extraordinaire ; on compte environ 800 presses à bras qui soutiennent encore la concurrence, avec à peu près 150 presses mécaniques qui fonctionnent à Paris, indépendamment de 100 qui sont en activité dans les départemens, où il existe encore, à ce qu'on prétend, 1,000 presses à bras. C'est avec ces élémens que l'on imprime 5 millions de feuilles de papier par jour, ou 1 milliard 500 millions de feuilles par an.

C'est principalement aux presses mécaniques qu'on doit les progrès immenses et toujours croissans de l'imprimerie. C'est à cette ingénieuse invention qu'on est redevable de la propagation d'un si grand nombre d'ouvrages à bas prix qui ont contribué à répandre l'instruction dans toutes les classes de la société, en multipliant les livres élémentaires.

Mais ce n'est pas seulement l'imprimerie qui a profité de ce développement; les arts industriels qui s'y rattachent en ont également profité, telles que les fonderies de caractères, la fabrication du papier, celles des presses mécaniques et machines à vapeur, la gravure, etc.

Un tableau statistique de M. le comte Daru donne le nombre des feuilles imprimées en France dans les diverses productions publiées en 1812, 1814, 1820 et 1826. Il résulte qu'on a imprimé, en 1812, plus de 72 millions de feuilles, en 1814, 45 millions seulement, ce qui tient sans doute à la préoccupation politique de l'époque. En 1820, 80 millions de feuilles ont paru ; en 1826, 144 millions et plus. Comme chaque feuille d'impression contient 16 pages, il faut multiplier 144 par 16, ce qui fait que dans une année seulement, on a écrit et imprimé plus de 2 milliards de pages en France, et, depuis cette époque, l'impression a toujours été en augmentant, surtout aujourd'hui, que presque chaque libraire a une entreprise de littérature à bon marché.

La France a emprunté aux Anglais les modèles des presses mécaniques. Dans ces derniers tems, près de 500 nouvelles presses mécaniques ont été construites à Paris d'après les systèmes de Stanhope, Cooper et autres, et ont mis en circulation un capital de plus de 7 millions de francs. Ainsi, la France n'est plus, pour cet objet important, tributaire de l'Angleterre ; elle est parvenue à fabriquer elle-même ses presses de toutes dimensions, et à en fournir même à la Belgique, à l'Italie, à l'Espagne et même à la Russie. Mais ce qui peut paraître surprenant, c'est que la Belgique, qui est devenu le plus grand foyer de la contrefaçon des ouvrages publiés en France, ne possède qu'environ une centaine de presses à bras, et qu'il n'y a que deux à trois presses mécaniques qui y soient en activité ; c'est que dans ce pays tout se fait avec la plus grande économie et avec peu de capitaux.

Quant à l'Angleterre, l'imprimerie y a fait des progrès pour le moins aussi grands qu'en France, et même elle nous a surpassé dans l'art typographique, comme on peut s'en convaincre par les nombreux et superbes ouvrages sortis de ses presses.

L'Allemagne, malgré le grand nombre de ses publications, a conservé ses caractères gothiques et son ancienne méthode d'imprimerie, et comme elle en est satisfaite, personne ne peut le lui envier.

Quant à la Hollande, proprement dite, quoiqu'elle ait abandonné les caractères gothiques dont on se sert encore en Allemagne, elle n'a pas suivi le progrès de l'imprimerie ni des connaissances, malgré ses universités et ses professeurs, qui ne suivent que les anciens systèmes, sans s'inquiéter des nouvelles découvertes des autres peuples. Presque exclusivement occupée de ses intérêts matériels, c'est-à-dire de son commerce et de sa navigation, auxquels elle est redevable de sa richesse, l'imprimerie y est restée stationnaire, et Amsterdam n'est plus, comme autrefois, le foyer de la contrefaçon des livres français. On peut en dire autant de l'Italie, où l'imprimerie et la librairie ont perdu leur ancienne activité.

IMPRIMERIE (jurisprudence). Introduite en France vers la fin du 15e siècle, elle fut admise, par les lettres patentes de Charles VIII du mois de mars 1488, à participer, ainsi que la librairie, aux priviléges et prérogatives de l'Université. Ces priviléges furent confirmés le 9 avril 1513, par la déclaration de Louis XII, de François Ier, Charles IX; renouvelés par leurs successeurs, et consacrés également par le règlement du 28 février 1723, les imprimeurs ont continué d'en jouir jusqu'à la révolution.

Voici les nouvelles lois qui régissent l'imprimerie ou la presse, que nous citerons sommairement.

Loi du 21 octobre 1814, sur la liberté de la presse. L'art 11 du titre XI porte : « Nul ne sera imprimeur ni libraire, s'il n'est breveté par le roi et assermenté. »

Ordonnance du 24 octobre 1814, sur l'impression, le dépôt et la publication des ouvrages, etc.

Loi du 17 mai 1819, sur la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication.

Loi du 26 mai 1819 sur les poursuites et jugemens des crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication.

IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE. Cette imprimerie consiste dans celle des estampes, de la musique, des cartes géographiques et des images, ou autres ouvrages semblables gravés, soit au burin ou à l'eau-forte, sur des planches de cuivre, d'étain ou d'autres matières. L'encre, pour cette impression, est une composition de noir de fumée et d'huile de noix mêlés et cuits ensemble dans certaines proportions, tant pour le mélange que pour la cuisson. Le meilleur noir se fait avec l'ivoire seul et la lie, et se délaie avec la meilleure huile de noix. Mais on la cuit différemment, suivant les ouvrages à imprimer. Il y en a de trois sortes, qui ne diffèrent que par leur degré de cuisson ; l'huile forte est destinée aux plus beaux ouvrages ; la claire tient le milieu entre les deux, et la grasse s'emploie aux ouvrages les plus médiocres. On trouve peu d'imprimeurs en taille-douce dans les départemens ; presque tous sont fixés à Paris, qui est aussi le séjour le plus ordinaire des graveurs et des peintres ou dessinateurs qui leur donnent de l'ouvrage.

La lithographie, qui produit à peu près le même effet, et qui s'est généralement répandue en Europe, a fait tomber la gravure et l'imprimerie en taille-douce par le bon marché de ses productions ; en sorte qu'aujourd'hui on grave et on imprime bien peu d'estampes en taille-douce.

IMPUTATION DE PAIEMENT. C'est la compensation d'une somme avec une autre ; déduction d'une somme sur une autre. Celui qui est débiteur de plusieurs sommes principales envers la même personne, et qui lui fait quelque paiement, peut l'imputer sur telle somme que bon lui semble (c'est ce que décide l'art. 1253 du Code civil). Et quoique régulièrement les intérêts doivent se payer avant le capital, on décide néanmoins que si, en payant, le débiteur déclare qu'il paie sur le capital, le créancier qui veut bien recevoir ne peut plus, par la suite, contester cette imputation ; cependant le paiement fait sur le capital et intérêts, mais qui n'est point intégral, s'impute d'abord sur les intérêts ; tels sont les termes de l'article 1254 du même Code. Si le débiteur de plusieurs sommes ne fait point d'imputation lorsqu'il paie, le créancier peut le faire par la quittance qu'il lui donne ; et cette quittance sert de loi aux parties. Quand l'imputation n'a été faite ni par le débiteur ni par le créancier, elle se fait de droit sur la créance qu'il importait le plus au débiteur d'éteindre.

Si toutes les dettes sont de même nature, l'imputation se fait sur la plus ancienne (Code civil, art. 1256). Il faut observer à cet égard que de deux dettes contractées le même jour, mais à des échéances différentes, et toutes deux échues, celle dont le terme était le plus court, et qui est échue la première, est réputée la plus ancienne.

Enfin, lorsque les dettes sont toutes de même nature et de même date, le paiement partiel qui est fait par le débiteur, à défaut d'imputation, soit de sa part, soit de celle du créancier, s'impute proportionnellement sur chacune d'elle (Code civ., art. 1256).

INALIÉNABILITÉ. C'est l'état d'un bien, d'un droit, d'une chose quelconque, dont l'aliénation est prohibée. Les choses inaliénables sont : 1° toutes celles qui sont hors du commerce (*voy.* Hypothèque, Vente) ; 2° les biens des mineurs, des interdits, des femmes mariées, des communes et des établissemens publics hors certains cas ; 3° les biens frappés de substitutions ou érigés en majorats ; 4° les pensions militaires et celles de la légion-d'honneur ; 5° le domaine de l'état.

Il est à observer que les biens compris dans les cinq classes qu'on vient de distinguer ne sont pas tous frappés d'une inaliénabilité absolue ; il y en a qui peuvent être aliénés dans certains cas, et avec l'observation de certaines formalités. Nous faisons seulement mention de cette distinction, qu'il n'est pas de notre compétence de développer et de discuter.

INCAPACITÉ. C'est le défaut de qualité pour faire quelque acte civil ou autre prescrit par la loi. Les incapacités dérivent de la nature ou sont fondées sur l'intérêt général de la société. Elles sont toutes établies par la loi, et s'il est un principe constant en jurisprudence, c'est qu'elles sont de droit étroit ; on ne peut donc, sous prétexte d'analogie, les étendre d'un cas à un autre. En principe général, les incapacités cessent avec les causes qui les avaient produites ; mais la cessation de l'incapacité ne produit pas toujours les mêmes effets. Il y a des cas où l'incapacité est tellement anéantie par la cessation de sa cause, qu'elle est réputée n'avoir jamais existé.

Les incapacités de contracter s'étendent à un grand nombre de cas tels que la tutelle, l'émancipation, l'interdiction, le conseil judiciaire, l'autorisation de la femme mariée, la vente des biens immeubles, la donation entre vifs, etc.

INCENDIE. On peut considérer les incendies sous deux rapports, sous celui qu'ils ont avec l'ordre public, et sous celui qu'ils ont avec les intérêts des particuliers entre eux. Dans l'ordre public, le premier soin des juges doit être de prévenir les incendies par des règlemens sages et sévèrement exécutés ; on peut proposer pour modèle, l'ordonnance de police rendue pour Paris le 15 novembre 1781. On y expose tout à la fois les causes qui peuvent occasioner les incendies, et les précautions qu'il faut prendre pour les prévenir. La peine du crime d'incendie est aujourd'hui déterminée avec précision par le Code pénal de 1810.

Les incendies, considérés par rapport aux actions qu'ils font naître entre les particuliers, forment la matière de plusieurs questions intéressan-

tes ; elles sont du ressort de la jurisprudence, et il n'est pas de notre compétence d'en parler dans ce dictionnaire. Ainsi, nous ne discuterons pas le principe généralement adopté, que tous ceux qui ont causé un incendie par leur faute, sont responsables des dommages-intérêts soufferts par les personnes à qui appartenaient les maisons ou les choses incendiées.

Sous le rapport de l'incendie avec l'ordre public, dans chaque commune le maire est chargé par la loi de prescrire les précautions convenables pour prévenir les incendies ; quelles peines encourent ceux qui contreviennent à ses ordres ou qui violent les lois, soit en s'exposant imprudemment ou par négligence à causer un incendie, soit en l'occasionant réellement par négligence, imprudence ou méchanceté. Les dispositions du Code civil sur ce point et celui de l'intérêt privé des citoyens entre eux, ont fait cesser les graves discussions qui divisaient les jurisconsultes sur cette matière.

Il s'est formé, tant en France que dans d'autres pays, un grand nombre de compagnies contre les incendies ; ces compagnies, moyennant une redevance annuelle, garantissent tous les dommages ainsi que les pertes occasionées de manière ou d'autre par les incendies, soit des immeubles, soit des marchandises, meubles et autres effets qui s'y trouvent déposés, suivant les inventaires qui en ont été dressés, et remboursent les sommes pour la valeur des objets mentionnés dans le contrat d'assurance contre les incendies. Ces contrats contiennent les conditions ou les statuts imprimés de chacune de ces compagnies, et auxquels les assurés doivent souscrire. Ces transactions, qui assurent les biens sur terre comme les assurances maritimes les assurent sur mer, sont à peu près de même nature, et elles offrent en général les mêmes avantages contre les accidens qui peuvent détruire en un instant tout l'avenir ou la fortune d'une personne. Un négociant peut donc aujourd'hui mettre ses marchandises à l'abri de tout danger, tant sur mer que sur terre, au moyen des assurances qui lui garantissent la perte ou les dommages qu'il pourrait éprouver, soit par les naufrages, soit par les incendies ou autres événemens imprévus, et cela, par une prime bien modique, en comparaison des sommes qu'il peut faire assurer comme représentant la valeur des marchandises, des bâtimens et autres propriétés dont il veut garantir l'existence contre toutes les chances des événemens.

INCERTAIN (terme de banque). On dit qu'une place de commerce donne l'incertain à une autre, lorsque, pour une monnaie d'une valeur fixe, elle donne une somme tantôt plus, tantôt moins forte en monnaie de compte, suivant les cours du change. Ainsi, Londres donne l'incertain à Paris, parce que pour l'écu de 3 fr., Londres donne tantôt 28 et tantôt 30 deniers sterlings ou pence. *Voyez* Change.

INCOMPÉTENCE. C'est l'état du juge qui n'a pas le pouvoir de connaître une contestation. On distingue l'incompétence matérielle de l'incompétence personnelle. La première a lieu lorsqu'un juge connaît d'une matière attribuée à un autre juge ; l'incompétence personnelle est quand, dans les matières du ressort, un juge prononce entre des personnes qui ne sont point ses justiciables. Le vice de l'incompétence matérielle est radical, et ne peut couvrir ni par l'acquiescement ni par la comparution des parties ; c'est de cette espèce d'incompétence qu'il faut entendre l'axiôme, *qu'il n'appartient point aux parties de se donner des juges*. Dans ce cas, le tribunal incompétent doit se dépouiller d'office. Ce principe, reconnu dans tous les tems, est de nouveau consacré par les art. 170 et 424 du Code de procédure civile.

Les tribunaux de commerce ont souvent à juger de l'incompétence des causes que l'on porte à leurs jugemens, pour obtenir la contrainte par corps et aussi pour l'expédition plus rapide de la procédure.

Quant aux tribunaux, l'incompétence est de deux sortes, relative ou absolue : la première résulte du domicile du défendeur ou de la situation de l'objet litigieux. Il y a incompétence absolue ou à raison de la matière, lorsque l'action est intentée devant un juge d'exception ou lorsque la demande est formée devant un juge ordinaire ou sur une matière que la loi a distrait de sa juridiction. Enfin, l'incompétence qui tient au défaut de pouvoir est un vice radical qui entraîne toujours nullité *Voy.* Nullité.

INCONNUS (douanes). Lorsqu'il aura été fait sur des inconnus des saisies d'objets prohibés dont la valeur n'excédera pas 50 francs en argent, le bureau pourra en demander la confiscation par une requête qui contiendra l'évaluation, si toutefois lesdits objets n'ont pas été réclamés.

INDE (bois d'), espèce de bois propre à la teinture en violet ou en noir. Il provient du cœur du tronc d'un arbre qui croît en abondance dans plusieurs des Antilles, particulièrement sur le littoral de la baie de Campêche, dans le Yucatan, à la Jamaïque, à Sainte-Croix, d'où il est appelé bois de la Jamaïque et bois de Campêche. C'est l'un des plus beaux arbres de l'Amérique et des Antilles, soit pour sa grandeur (il y en a qui ont plus de 40 à 50 pieds de haut), soit pour son ombrage, se dépouillant rarement de ses feuilles. Ce bois est d'une couleur rouge très-agréable ; il est très-dur, solide, pesant ; il se polit facilement ; il sert aussi à l'ébénisterie ; néanmoins, son plus grand usage est pour la teinture ; sa décoction est fort rouge.

On distingue ce bois par la coupe ; le meilleur est celui de la coupe d'Espagne, c'est-à-dire dont les bouts sont hachés ; ce qui est un indice que c'est du véritable campêche, les Anglais sciant ordinairement leur bois d'Inde, ce que ne font pas les Espagnols. Cette remarque, d'ailleurs, est aujourd'hui peu importante, puisque les Anglais vont eux-mêmes couper le bois de Campêche pour l'apporter en Angleterre, d'où il est ensuite exporté dans les autres pays. *Voyez* Campêche.

INDEMNITÉ. C'est indemniser quelqu'un d'un dommage ou d'une perte occasioné par sa faute ou négligence ; car, s'il y a force majeure, l'indemnité ou n'est pas exigible, ou change de nature suivant le cas.

La lettre de voiture doit énoncer l'indemnité due pour cause de retard (102). Si, par l'effet de force majeure, le transport n'est pas effectué dans le délai convenu, il n'y a pas lieu à indemnité contre le voiturier pour cause de retard (104).

Le capitaine congédié par le propriétaire du navire n'a droit à aucune indemnité, s'il n'y a convention par écrit (218).

Tout matelot qui justifie qu'il est congédié sans cause valable, a droit à une indemnité contre le capitaine. L'indemnité est fixée au tiers des loyers, si le congé a lieu avant le voyage commencé. Mais

l'indemnité est fixée à la totalité des loyers et aux frais de retour, si le congé a lieu pendant le cours du voyage. Il n'y a pas lieu à indemnité, si le matelot est congédié avant la clôture du rôle d'équipage (270).

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer l'indemnité convenue pour cause de retard (273).

L'affréteur qui, sans avoir rien chargé sur le navire, rompt le voyage avant le départ, doit payer, à titre d'indemnité, la moitié du fret convenu pour la totalité du chargement. L'assureur reçoit à titre d'indemnité, de la part de l'assuré, 1/2 p. 0/0 de la somme assurée, et la police d'assurance est nulle.

Les agens de la faillite, après la reddition de leur compte, auront droit à une indemnité qui leur sera payée par les syndics provisoires (483). Cette indemnité sera réglée selon les lieux et suivant la nature de la faillite, d'après les bases qui seront établies par un règlement d'administration publique. Mais si les agens ont été pris parmi les créanciers, ils ne recevront aucune indemnité.

INDE-PLATE. C'est un mélange de bleu d'émail dont on a rehaussé la couleur avec de l'indigo; mais, dans cette préparation, l'indigo paraît avoir été préalablement dissous dans l'acide sulfurique, parce que, étant pur, il répand en brûlant une belle flamme pourpre, ce qui n'arrive plus quand il a été mélangé avec l'acide sulfurique. L'inde-plate, qui se fabrique en Hollande, a pour objet principal d'azurer le linge. On en importait autrefois de ce pays une assez grande quantité en France.

INDES OCCIDENTALES. Elles ne s'appellent ainsi qu'en opposition des Indes orientales. On donne ce nom, en général, aux colonies des puissances d'Europe établies aux Antilles. *Voyez* ANTILLES, COLONIES.

INDES ORIENTALES. Elles sont situées dans la mer des Indes et se divisent en deux presqu'îles considérables séparées par le Gange et le vaste golfe du Bengale, savoir : 1° la presqu'île occidentale de l'Inde, qui comprend tous les pays en deça du Gange, et parmi lesquels l'Indoustan forme la portion la plus considérable; 2° la presqu'île orientale située au delà du Gange et du golfe de Bengale comprend la presqu'île de Malacca, l'empire des Birmans, les royaumes de Pégu, de Siam, la Cochinchine et l'empire d'Anam. On y comprenait autrefois les grandes îles de la Sonde, qui sont Sumatra, Bornéo, Java, qui, d'après la nouvelle géographie, font partie des îles du grand archipel Indien, auquel on a donné le nom d'Océanie.

Les possessions dans la presqu'île occidentale se trouvent spécifiées, ainsi que celles des autres nations européennes, à l'article Indoustan anglais, Indoustan français, danois, portugais; quant aux possessions anglaises dans la presqu'île orientale, elles se composent des îles de Poulo-Pinang et de Singhapour, ainsi que du territoire de Malacca, cédé par les Hollandais en 1824.

La plus grande partie de la vaste région comprenant la presqu'île occidentale en deça du Gange, formait, au commencement du siècle, un des plus grands empires du monde : l'empire du Grand-Mogol, qui, étant déjà affaibli par l'invasion de Nadir-Chah, est tombé successivement sous la domination de la compagnie anglaise des Indes orientales; elle règne en souveraine sur les plus beaux et les plus riches pays de l'univers et sur une population de plus de 100 millions d'Indiens, dont elle tire un revenu territorial de plus de 500 millions.

Productions. Cette région a été de tout tems renommée pour ses précieuses productions, qu'on peut diviser en quatre grandes classes. La première comprend les épiceries et les drogues, les gommes ou résines et encens; la seconde, les soies et les diverses étoffes qui en sont fabriquées; la troisième, le coton et les tissus de cette substance; la quatrième, les métaux, les diamans, les pierreries, les bois, les porcelaines et autres productions naturelles.

1° On comprend ordinairement sous le nom d'épices la cannelle, le clou de gérofle, la noix muscade et le macis. La cannelle ne se trouve que dans l'île de Ceylan, qui appartient aujourd'hui à la couronne d'Angleterre. Toutes les îles Moluques produisent du clou de gérofle; mais c'est principalement de l'île d'Amboine que les Hollandais, qui en sont les maîtres, tirent ceux qu'ils répandent en Europe. La noix muscade et le macis croissent dans les îles de Banda, qui sont également au pouvoir des Hollandais. Le poivre croît particulièrement sur la côte de Malabar et dans les îles de Sumatra et de Java. Le gingemble croît en plusieurs endroits des Indes; mais Amadabad, capitale du royaume de Guzurate, est le lieu d'où en vient le meilleur et en plus grande quantité. L'indigo d'Agra est le plus estimé; l'on en tire aussi une immense quantité du Bengale, qui est aussi très-bon; cette même contrée fournit encore de la cassonade qui se raffine en Angleterre et en Hollande, ainsi que de la laque. La rhubarbe et le musc viennent du Boutan, sur les frontières de la Grande-Tartarie. Le thé vient de la Chine, du Japon et de la Cochinchine.

2° Les soies des Indes orientales se tirent de la Chine, et surtout de la province de Che-Kiang, de la Cochinchine, d'Assam et du Bengale. La soie chinoise est blanche et très-fine; celle du Bengale est rude et sans lustre. Il y a des manufactures d'étoffes de soie dans tous les lieux des Indes où il se recueille de la soie; mais c'est la Chine qui en fournit le plus de toutes les espèces.

3° Le coton croît en grande quantité le long des côtes du Coromandel, dans tout le Bengale et ailleurs. Il se vendait autrefois, en grande partie, filé par les Indiens et en tissus de toile blanche, tels que calicot ou percale, ou en toiles peintes et imprimées, telles que les indiennes; ce qui formait une des principales branches du commerce des Indes orientales; mais, depuis qu'en Europe l'on file et l'on fabrique des tissus de coton à la mécanique par la vapeur, on n'exporte plus ces articles de l'Inde; ils sont ou consommés sur les lieux de provenance ou transportés dans d'autres localités de l'Océanie, où les habitans en font usage. Les toiles qu'on fabrique dans l'Inde sont ordinairement de trois sortes, blanches, colorées avec différens dessins ou entièrement peintes de différentes couleurs, d'une finesse et d'une beauté surprenantes.

4° Quant aux métaux, on tire de l'or de la Chine, du Japon, de Siam, des empires des Birmans et d'Anam ou de la Cochinchine, des îles de Sumatra, de Macassar. Le Japon est aussi le seul pays qui fournit de l'argent de quelque réputation; le cuivre qui en provient est d'une qualité supérieure à celui qu'on appelle rosette en Europe. L'étain et le plomb se trouvent en plusieurs endroits de la côte de Malaca ainsi qu'à Aliger, dans le royaume de Siam,

La Chine est le pays où l'on rencontre le plus de fer et d'acier. Les diamans et autres pierres précieuses de Golconde, de Visapour, du Bengale et de Bornéo sont renommés. On trouve, dans les mines de Hava et à Ceylan, des rubis, des saphirs, des topazes et des améthistes. Enfin, on pêche sur le rivage de Ceylan, et l'on vend à Tutucorin et Ainan les plus belles perles de l'Orient.

Les Indes fournissent en outre une grande quantité de bois de teinture, et aussi pour l'ébénisterie, la menuiserie, la médecine et les parfums. Les principaux sont le bois d'aigle, de sapan, de sandal; l'aloès, le bois rose, le calambac, etc.

Commerce des Indes orientales. Suivant le dernier rapport fait à la chambre des lords, on voit que le commerce des Indes orientales anglaises s'élève, en exportations de l'Inde, à une moyenne annuelle de 8,391,484 liv. st., soit 209,789,100 fr.; et les importations à 4,580,908 liv. sterling, soit 114,227,000 f. Les exportations ont employé 5,418 vaisseaux ayant un tonnage de 562,751 tonneaux, avec un équipage de 39,879 marins; tandis que les importations n'ont eu lieu que par 4,438 vaisseaux ayant un tonnage de 581,758 tonn., avec 39,304 marins.

La valeur annuelle de toutes les productions des établissemens composant les Indes occidentales britanniques, se sont élevées à 22,496,672 l. st. ou environ 561 millions de francs, et la valeur des propriétés est estimée à 131,652,424 l. st., somme énorme qui peut donner une idée de la richesse des possessions de l'Angleterre ainsi que de son commerce dans une seule région du monde. *Voyez* Indoustan anglais, français, portugais.

INDIANA, un des états de l'Union ou des Etats-Unis de l'Amérique du nord; il est situé entre les 37° 55' et 41° 50' de lat. N. La pop. s'élevait, en 1830, à 341,582 habitans.

Productions. Le pays est encore en grande partie inculte, et renferme de vastes forêts; le sol est d'une grande fertilité; on y trouve du plomb, du fer, de la houille, du salpêtre et du sel; on y cultive des grains, du chanvre, du lin, du tabac, et on y élève beaucoup de bestiaux et de chevaux.

Commerce. Le commerce ne consiste qu'en échange avec les Indiens, qui livrent toutes sortes de pelleteries contre les articles d'Europe dont ils ont besoin.

INDICATION DE PAIEMENT. C'est une convention par laquelle un débiteur, sans le concours ni l'acceptation de son créancier, charge la personne avec laquelle il traite, de payer à son acquit ce qu'il doit à celui-ci. Cette convention est une sorte de délégation; mais elle est imparfaite, en ce qu'elle ne libère pas le débiteur qui la fait, envers le créancier qui ne l'accepte pas. Ainsi, lorsqu'en vendant un immeuble ou quelque autre objet, je charge mon acquéreur de payer le prix à mon créancier, il ne se fait entre mon créancier et moi aucune novation, et mon créancier conserve contre moi les mêmes actions, les mêmes droits qu'il avait avant la vente, et par la même raison, la créance que j'ai sur mon acquéreur continue de m'appartenir, nonobstant l'espèce de délégation que j'en ai faite, et elle ne passe nullement sur la tête du créancier que j'ai indiqué pour en recevoir le montant. Cependant le créancier que j'ai indiqué à mon acquéreur par le contrat de vente, par le seul effet de cette indication, a une action contre l'acquéreur même; mais cette action, je puis la lui ôter en révoquant l'indication de paiement, au moins tant qu'il ne l'a pas acceptée.

INDIENNES, toiles de coton teintes, peintes ou imprimées, que l'on importait d'abord des Indes qui leur ont donné ce nom, mais dont la fabrication s'est introduite en Europe sous le nom de toiles peintes, qu'elles portent également. L'art de filer le coton et de fabriquer les tissus de cette matière à la mécanique ont fait acquérir aux produits de ce genre, en Europe, une grande supériorité sur ceux de l'Inde, qui suit encore les anciens procédés manuels; on prétend néanmoins que l'on n'est pas encore parvenu, en Europe, à donner aux indiennes ces belles couleurs vives et inaltérables, qui distinguent les plus belles qualités des toiles de Masulipatam et d'autres villes de l'Indoustan. Il venait autrefois de très-belles toiles peintes du Bengale et de Visapam, dont le grand entrepôt était à Surate. Depuis la grande perfection acquise aux toiles peintes en Europe, et qui se font en général avec des percales, des casses, des mousselines, on ne donne le nom d'indiennes qu'à des toiles imprimées sur du garat, de la toile de coton appelée calicot, des casses. Elles sont par conséquent plus grossières, soit en dessins, soit en couleurs, que les autres toiles peintes qui prennent différentes dénominations suivant leurs qualités, telles que guingams, jaconas, etc.; quoique celles-ci aient, comme les autres, porté dès l'origine le nom général d'indiennes.

Cette industrie a fait de grands progrès en France, surtout dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin; néanmoins, les produits et le commerce de cette branche d'industrie ne sont pas comparables à ceux de l'Angleterre, qui, suivant ce qu'a rapporté, à l'enquête de 1834, M. Koechlin, président de la chambre de Mulhausen, exporte annuellement plus de 3,000,000 de pièces de toiles peintes ou indiennes, représentant une valeur de 100,000,000 de francs; et de plus, pour 7 à 800,000,000 de coton filé et tissus de coton: les bénéfices résultant de ces exportations pour le pays, dépassent 5 à 600,000,000 de francs. Il dit qu'il est impossible de spécifier le nombre de pièces qui se fabriquent annuellement en France, la mode ayant sur ce genre de fabrication une grande influence. Il divise les indiennes en trois grandes classes: 1° Celles de Rouen, qui se vendent dans les prix de 75 cent. à un 1 fr. 50 cent. l'aune; 2° l'indienne fine, qui fait la grande masse de la fabrication de l'Alsace, dans les prix de 1 fr. 50 cent. à 3 fr. l'aune; 3° les mousselines imprimées, dans les prix de 2 à 5 fr. l'aune. Il reconnaît que, pour les indiennes à bas prix, la concurrence anglaise serait encore redoutable, mais que pour les tissus riches, nous pouvons lutter avantageusement. Quant à la Suisse, il croit pouvoir affirmer que ses avantages ne vont pas au delà de 5 à 10 p. 0/0 sur nos prix de revient.

Pour tous les dessins compliqués, les genres riches, l'invention des couleurs, l'enluminage sur fond rouge Andrinople et le bon goût, la France peut l'établir avec avantage et lutter contre l'Angleterre, à cause de la différence sur la main-d'œuvre. Mais ces articles riches sont, dans tous les pays, d'une consommation très-bornée, tandis que la consommation est immense en indiennes communes imprimées au moyen de rouleaux de cuivre gravés. Les fabricans anglais en fabriquent des masses; ils écoulent le plus rapidement possible avec de modiques profits; et comme la main-

d'œuvre sur ces qualités est peu de chose, il nous sera toujours difficile d'entrer en concurrence avec eux et de leur enlever une partie de la consommation des 3,000,000 de pièces qu'ils exportent annuellement, à moins que la France, profitant de son avantage sur la main-d'œuvre, n'établisse des filés et des tissus à plus bas prix que les fabricans anglais.

Naguère les mousselines anglaises imprimées entraient en France par fraude; mais l'Alsace a tellement pris l'avance sur ce genre d'impression, par l'élégance des dessins, par la netteté des impressions, par la solidité des couleurs, que ses mousselines imprimées sont recherchées sur la plupart des marchés, y compris ceux de l'Angleterre même. Au reste, c'est la concurrence suisse qu'en Alsace nous redoutons plus que la concurrence anglaise, parce que la Suisse fabrique pour les mêmes débouchés extérieurs, et que par proximité elle peut toujours nous suivre pas à pas. Néanmoins, ces avantages ne vont pas au delà de 8 à 10 p. 0/0 sur nos prix de revient.

Quant aux exportations, elles se faisaient autrefois pour tous les pays du continent: depuis la paix on en a aussi expédié beaucoup, mais avec moins d'avantage, aux Etats-Unis, au Mexique, au Brésil et autres contrées au delà des mers.

Depuis quelque tems ces affaires ont bien changé. La Russie a adopté le système prohibitif; et grâce aux difficultés de notre propre système de douane sur les frontières d'Espagne, nous n'y pouvons rien faire. L'Allemagne, faute d'entrer avec elle en relation d'échange et de bon voisinage, adopte un système de représailles qui va nous fermer complètement ce débouché. La Belgique, malgré les liens qui l'attachent à la France, sera forcée de faire de même, si nous continuons à nous renfermer dans les voies prohibitives. Aux Etats-Unis, la fabrication augmente annuellement; au Mexique, où nos articles sont très-recherchés, nous payons, par suite d'un malentendu, un droit double de celui des Anglais; au Brésil et ailleurs, des commis anglais régissent les douanes et favorisent le commerce de leur pays. Les consuls anglais sont avant tout les protecteurs du commerce national, tandis que les nôtres sont plutôt agens politiques.

La fabrique de M. Lamy Stackler verse chaque année dans le commerce 28 à 30,000 pièces d'indiennes communes, qui se recommandent par la solidité des couleurs, par leurs bas prix, par la faculté avec laquelle on les vend en France et en Espagne.

La manufacture d'indiennes et toiles peintes de Chantilly, dirigée par MM. Barbé-Zucher et compagnie, est également considérable. Le nombre des pièces qu'on y imprime chaque année et qui lui arrivent en écru, tant de Saint-Quentin que d'Alsace et de Roubaix, s'élève à 25,000, dont un quart est d'un genre qui lui est particulier et qu'on appelle coutil. La plus grande consommation se fait à Paris; mais un huitième s'exporte à l'étranger.

MM. Perregaux et compagnie, fabricans de toiles peintes et indiennes, à Jailleux (département de l'Isère), ont présenté à l'exposition de 1834, dix robes, dix châles et six écharpes dont les impressions étaient d'un effet agréable. Ces fabricans ne se bornent pas à l'indienne et à la toile peinte; mais ils impriment fort bien sur les étoffes de laine, de soie, et de laine et soie mélangées. Il en est de même de la manufacture si renommée de toiles peintes de Vizille, même département, appartenant à la maison Augustin Périer; elle s'est presque transformée en une vaste teinturerie, opérant sur les tissus de coton, de soie, de laine, de cachemire, etc., qu'elle reçoit principalement de Nîmes et de Lyon; quoiqu'elle n'ait abandonné ni la filature, ni le tissage, ni le blanchissage, ni l'impression des tissus de coton.

L'exposition de 1834 n'offrait, dans le troisième pavillon, que peu d'impressions sur tissus de fil, qui en général sont plus difficiles à teindre que ceux de coton. Quoiqu'il n'y ait eu qu'un seul exposant, néanmoins d'autres fabricans n'y étaient pas étrangers. MM. Joly et Godard et MM. V. Terevagne et Fournier ont présenté dans leurs exhibitions placées dans une autre section, parmi des batistes blanches, d'autres batistes imprimées, ainsi que de jolis mouchoirs à vignettes.

M. Fleuri Barbet, fabricant d'indiennes à Rouen, délégué par la chambre des communes, a déclaré à l'enquête du mois de novembre 1834, que sa fabrication d'indiennes s'élève de 40 à 50,000 pièces (chaque pièce ayant 33 aunes) par an, et que la valeur peut être de 2,000,000 à 2,000,000 1/2, suivant les articles fabriqués; car chaque année il y a des modifications amenées par la mode et le goût, sur les différentes espèces d'articles soumis à la vente, et dont la valeur varie. Il y a des articles pour lesquels la dépense des matières tinctoriales est considérable, et d'autres pour lesquels elle est peu de chose. Chaque pièce de calicot de 33 aunes est du poids de 3 à 4 kilog., et suivant la qualité, revient de 25 à 30 fr.; pour 50,000 pièces, c'est à peu près un demi-million.

Les frais généraux, c'est-à-dire les dépenses que l'on ne peut évaluer par chaque pièce, s'élèvent à 130,000 fr.; payé aux ouvriers 180,000 fr. Indigo, garance, bois de teinture, acides et alcalis, drogues de teinture de toute espèce, 140,000. Il y a, dit M. Barbet, de 60 à 70 établissemens de fabrication d'indiennes dans le département de la Seine-Inférieure qui livrent à la consommation 1,100,000 pièces à peu près, dont la valeur est estimée à 40,000,000. On divise cette fabrication en deux parties, indiennnes communes et indiennes fines, dont les prix sont très-divisés, puisqu'on peut acheter des articles depuis 1 fr. jusqu'à 2 fr. 75 cent. l'aune, mais on fabrique plus d'articles communs; c'est pourquoi on peut estimer le prix moyen à 36 fr. la pièce de 33 aunes, soit à peu près 40,000,000. Le capital fixe engagé dans cette industrie est de 8,000,000 en établissemens, 3,500,000 fr. en mobilier industriel, 13,000,000 en capitaux roulans; total 24,500,000 fr.: le nombre d'ouvriers qui s'y trouve employé est d'environ 11,000.

D'après les calculs de M. Barbet, il conclut que le manufacturier anglais peut vendre au prix coûtant du manufacturier français, et faire un bénéfice considérable, surtout lorsque l'on sait que beaucoup de leurs établissemens fournissent 2 à 300,000 pièces à la consommation; il y en a même qui en fournissent jusqu'à 600,000. On aurait de la peine à résister à une pareille concurrence, d'autant plus qu'il y a une différence de 30 à 40 p. 0/0 entre le prix des calicots en Angleterre et à Rouen; les derniers échantillons qui nous sont venus d'Angleterre, nous indiquent encore cette différence énorme. Depuis vingt ans la fabrication d'indiennes à Rouen a été en augmentation, et il est à présumer qu'elle augmentera encore beaucoup, parce que la mode paraît se porter sur ce

produit, tandis qu'on demande moins ce qu'on appelle la rouennerie.

Le principal débouché des indiennes et calicots de la fabrique de Rouen est Paris, grand centre de consommation; mais elle vend aussi directement pour toute la France; de 1830 à 1831 on en a expédié pour l'Angleterre, mais c'était dans un tems de détresse, à l'époque où l'on a prêté 30,000,000 au commerce : dans un tems normal comme dans celui-ci, les exportations pour l'Angleterre ne consistent qu'en articles de mode, dans des qualités très-fines. Rouen fabrique plusieurs articles à meilleur marché que Mulhouse, mais pour les articles qui portent cinq à six couleurs, Rouen ne peut les établir à meilleur compte; il est même difficile de les faire au même prix, parce que la main-d'œuvre est beaucoup plus chère à Rouen, qui généralement fabrique les 4/5 de ses produits dans le bon marché. La prohibition des tissus étrangers l'a préservée de la concurrence des étoffes imprimées en Angleterre. Il résulte des détails offfciels de la douane, que les indiennes fabriquées en France trouvent des débouchés pour une somme considérable sur différens marchés étrangers; mais en portant les yeux sur le détail de divers articles exportés, on remarque, ajoute M. Barbet, que la plus grande partie de ces produits sont des articles de mode, des étoffes fines. Comme la France a le privilége de donner la mode presque partout, il n'est pas étonnant que pour ces articles nos exportations soient assez considérables; tandis que l'on n'exporte presque pas d'objets communs; ainsi, Rouen, dont les 3/4 de la fabrication consistent en objets communs à bas prix, n'exporte presque pas, à l'exception de ce qu'elle envoie en Espagne, dont elle alimente les provinces qui avoisinent les Pyrénées et qui sont contiguës de la France.

INDIGO (pâte tinctoriale), substance colorante que l'on retire de plusieurs végétaux, particulièment de quelques plantes appartenant à la diadelphie décandrie et à la famille des légumineuses, appelées du nom commun d'*indigofera*. Ces végétaux, indigènes aux Indes et au Mexique, ont été propagés dans le Levant, l'Afrique, le Brésil, Cayenne et les Antilles.

Voici à quels caractères on reconnaît l'indigo : tel qu'il se trouve dans le commerce, il est en morceaux quelquefois irréguliers, quelquefois en carreaux cubiques ou plats, d'une couleur bleue, variable entre le bleu violet et le bleu clair, le bleu cuivré et le bleu noirâtre. Les morceaux sont secs, fermes, faciles à rompre et d'une cassure nette, mais sans brillant, légers, et le plus communément surnageant dans l'eau. Une des propriétés les plus caractéristiques de l'indigo, est de prendre, par le frottement de l'ongle ou d'un corps dur, un éclat métallique et une teinte cuivrée rougeâtre. La pâte est assez ordinairement fine, homogène et légère, mais on rencontre aussi quelquefois des indigos où elle est grossière, où elle renferme des grains de sable et d'autres corps étrangers, où elle présente des inégalités de nuance, des cavités, des espèces de soufflures qui proviennent d'une dessiccation incomplète ou trop brusque, où enfin elle offre des traces d'une matière blanchâtre, occasionées par des moisissures. La consistance de la pâte présente aussi d'assez grandes différences. Il est des pâtes sèches, dures et compactes, d'autres friables, et se cassant facilement par la pression en larges écailles minces. Certaines pâtes, sans être tendres, se brisent néanmoins facilement, et fournissent, par le simple mouvement des caisses, une grande quantité de grabeau. Ce défaut paraît tenir à une dessiccation mal conduite. Les indigos qui les présentent sont dits *écartelés*.

L'indigo n'a pas d'odeur sensible, lorsqu'on ne le considère que par petite masse; mais en grande quantité, il en a une très-appréciable, qui devient surtout très-sensible lorsqu'on le chauffe ou qu'on le brûle, et qui se reconnaît encore dans le travail des cuves d'indigo. La saveur de l'indigo est nulle, mais il est en général très-absorbant, c'est-à-dire que si on applique la langue humide sur un morceau d'indigo, il en résulte une légère adhérence, et l'humidité se trouve absorbée presque instantanément. Cette propriété, qui tient à un état de porosité particulier à l'indigo, est souvent consultée pour en reconnaître les diverses qualités.

L'indigo est une marchandise très-difficile à classer, et les différentes sortes sont séparées par des nuances tellement délicates, qu'il faut beaucoup de tact, d'habitude et de pratique pour les distinguer et placer chacune d'elles dans le rang auquel elle appartient. Dans l'impossibilité de parler de toutes, nous avons eu soin de choisir pour sujet de nos remarques, des espèces bien caractérisées, et telles que celle que nous décrivons s'éloigne de celle qui la précède et de celle qui la suit, d'une manière assez sensible, pour qu'on la reconnaisse facilement ou qu'on apperçoive au moins une différence. Pour parvenir à ce résultat, il nous a fallu omettre les intermédiaires qui lient une sorte à une autre, et ces intermédiaires sont quatre à cinq fois plus nombreux que les sortes même que nous avons décrites. Par exemple, nous avons fait mention de quinze espèces d'indigos du Bengale, et de vrais connaisseurs de cet article en établissent jusqu'à 43, qu'ils désignent par des noms différens et qu'ils reconnaissent à des signes particuliers.

Voici les divers indigos les plus répandus dans le commerce :

Indigo du Bengale. Il existe de très-nombreuses différences entre les diverses sortes d'indigos qui sont expédiés du Bengale; et ces différences ont pour cause, d'une part, celles qui se rencontrent entre les terrains variés qui le produisent, et, de l'autre, les soins donnés à la plante et à l'extraction de la fécule colorante. Autrefois, la première qualité des indigos de Guatimala et de Carraque passait pour la plus belle; mais, depuis que la culture des divers indigotiers et l'extraction de l'indigo se sont perfectionnées au Bengale, on considère la première sorte de cette provenance comme supérieure aujourd'hui à tous les indigos du monde. En partant de la première qualité, dite superfine bleue, d'une pâte légère, spongieuse, d'une superbe couleur, et en descendant graduellement d'une qualité à l'autre, on arrive enfin à la dernière; on trouve d'une part un indigo d'une pâte dure, serrée, et qui, écrasée, donne une poudre d'un noir terreux; de l'autre, un indigo lourd, pâle, d'une teinte louche, contenant beaucoup de sable et presque pas de matière colorante.

Voici comment on classe ordinairement les indigos du Bengale :

Indigo bleu surfin léger ou flottant. Fin bleu, bleu violet, surfin violet, surfin pourpré, fin violet, bon violet, violet rouge.

Indigo violet ordinaire. Bon rouge tendre, bon

rouge, fin cuivré, moyen cuivré, cuivré ordinaire, bon cuivré.

On pourrait augmenter de beaucoup de sortes cette classification, en plaçant un ou deux intermédiaires entre chaque sorte ; mais alors les sortes seraient trop difficiles à saisir.

Voici la description de chacune des sortes dont nous venons de donner le tableau.

Indigo du Bengale bleu surfin ou flottant. C'est le plus beau des indigos connus aujourd'hui.

Il est en pierres cubiques, quelquefois carrées, légères, friables, d'une belle couleur bleu vif, doux au toucher et cassant facilement, d'une pâte nette, pure, adhérente à la langue et très-spongieuse.

Indigo du Bengale fin bleu. Presque tous les caractères du superfin bleu : même douceur au toucher, même légèreté, même friabilité, même netteté et même pureté dans la pâte ; couleur bleue un peu moins vive, mais bien décidée.

Indigo du Bengale bleu violet. Cet indigo ne diffère de celui qui précède, qu'en ce qu'il est un peu moins léger, un peu moins friable, et qu'au lieu d'être d'un bleu parfaitement décidé, il reflète une légère nuance de violet.

Indigo du Bengale superfin violet. Mêmes caractères, à très-peu de chose près, que le bleu violet ; nuance violette plus prononcée et plus facile à remarquer.

Indigo du Bengale fin pourpré. Pâte fine, légère et reflétant une belle couleur de pourpre. (Dans la classification des indigos, on entend par couleur de pourpre une couleur de pensée ayant un reflet rougeâtre.

Indigo du Bengale fin violet. Il ne diffère du superfin violet que parce que sa pâte est un peu moins légère, et sa nuance moins vive.

Indigo du Bengale bon violet. Cet indigo, un peu moins léger que le fin violet, est d'une pâte plus serrée et d'une nuance encore moins prononcée.

Indigo du Bengale violet rouge. Pâte encore plus lourde et plus serrée que celle de l'indigo bon violet ; nuance violette avec un reflet rougeâtre.

Indigo du Bengale violet ordinaire. Pâte serrée, pesante, nuance violette sans mélange d'autres couleurs.

Indigo du Bengale bon rouge tendre. Cette qualité est plus lourde que les précédentes. La pâte a un reflet rouge qui s'écarte déjà beaucoup des fins bleus.

Indigo du Bengale bon rouge. Pâte plus serrée, plus compacte que le bon rouge tendre.

Indigo du Bengale fin cuivré. Plus lourd que le bon rouge et pâte plus serrée et moins spongieuse ; nuance cuivrée assez pure.

Indigo du Bengale moyen cuivré. Qualité intermédiaire entre le fin cuivré qui précède, et le cuivré ordinaire dont nous allons faire mention ; pâte serrée, lourde, déjà difficile à rompre.

Indigo du Bengale cuivré ordinaire. Cette qualité est d'un bleu cuivré rouge, serrée, assez difficile à rompre. La pâte n'est plus aussi pure ni aussi vive.

Indigo du Bengale bas cuivré. Pâte dure, pesante, difficile à rompre, chargée d'impuretés et d'un bleu cuivré sombre.

Outre cette classification des indigos du Bengale par la légèreté, finesse ou pesanteur de la pâte et les nuances de la couleur, on pourrait en admettre beaucoup d'autres basés sur la forme des morceaux, qui sont quelquefois ce qu'on appelle grands carrés, demi-pierrages et garbeaux ; ou sur les défauts de la marchandise, qui peut être éventée, piquetée, rubanée, brûlée, sablée, etc., expressions que les personnes habituées au commerce des indigos emploient habituellement.

Indigo d'Oude (improprement appelée du Coromandel). Produit d'une province intérieure de l'Indoustan. Cet indigo ne vaut pas, à beaucoup près, celui du Bengale. Les basses qualités de ce dernier sont cependant inférieures aux bonnes et premières qualités de l'indigo d'Oude. Cet indigo est généralement bien pierré ; c'est la sorte qui se brise le moins. Il paraît devoir sa solidité à la quantité considérable de chaux qui entre dans sa composition. On le classe de la manière suivante :

Indigo d'Oude violet. Pâte généralement serrée, dure et pesante ; couleur d'un assez beau violet. Cet indigo se rapproche beaucoup par son apparence de certaines qualités du Bengale, dont il est assez difficile de le distinguer ; à l'emploi on le reconnaît bientôt, à cause de son faible produit.

Indigo d'Oude cuivré. Plus lourd que le précédent et de couleur cuivrée rouge, quelquefois noirâtre ; pâte serrée, dure, contenant souvent du sable qu'on voit briller en cassant l'indigo, et qui laisse un dépôt considérable.

Indigo d'Oude ordinaire. Cette qualité est en carreaux, dure, pesante, d'une cassure difficile à opérer ; d'une pâte tantôt terne et terreuse, tantôt d'un bleu louche et ardoisé surchargé de beaucoup d'impuretés ; cet indigo est d'un fort mauvais emploi.

Indigo de Manille (aux îles Philippines). Cette espèce d'indigo très-léger se trouve en pierres cubiques, en carreaux plats, et souvent en morceaux irréguliers ; elle est très-mélangée. Dans les caisses on trouve de très-beau bleu approchant du bel indigo fin du Bengale réuni à des indigos rouges, cuivrés, secs, arides ; à des morceaux bleus ternes et à d'autres qu'on nomme faux dans le commerce. Le haut prix des indigos du Bengale a déterminé quelques consommateurs à leur substituer ceux de Manille, qui autrefois ne s'employaient pas en teinture, et dont on ne se servait que pour les usages domestiques. Cette sorte rend peu à l'emploi, à cause d'une terre légère incorporée à la fécule lors de la fabrication.

Indigo de Madras. Cet indigo a quelquefois, dans sa qualité supérieure, l'apparence d'un indigo du Bengale ; la pâte en est aussi légère, mais beaucoup plus grosse. Néanmoins, les beaux indigos de Madras diffèrent de ceux du Bengale en ce qu'ils sont moins spongieux, et que, lorsqu'on les applique sur la langue, il faut qu'il s'écoule quelques instans pour que l'humidité soit absorbée ; ils fournissent en outre bien moins de parties colorantes. Ils se trouvent dans le commerce en carreaux de forme cubique. Voici les principales divisions adoptées dans le commerce :

Indigo de Madras première sorte en fin bleu. Cette première qualité est d'une pâte fine, légère, d'un beau bleu tendre et d'une nuance assez vive ; c'est celle qui se rapproche le plus de l'indigo du Bengale.

Indigo de Madras seconde sorte ou *bleu violet mélangé.* Cet indigo diffère de la première qualité, en ce que les pierres sont plus lourdes, les unes d'une couleur bleue, les autres tirant sur le rouge. Cette espèce présente beaucoup de mélange, et il est rare qu'on en trouve des parties bien homogènes.

Indigo de Madras troisième sorte ou *ordi-*

naire. Cette qualité est également fort mélangée; la pâte en est tantôt grossière, impure, de couleur pâle; tantôt noire, lourde et chargée de sable; elle trouve difficilement des acheteurs, parce qu'elle est d'un très-mauvais emploi.

Indigo de Java. Cet indigo se présente ordinairement dans le commerce en carreaux plats et en trochisques. Les premières qualités sont fines et aussi belles à la vue que les indigos du Bengale, mais contiennent moins de parties colorantes. Cet indigo se trouve dans toutes les nuances et se rencontre rarement en France.

Indigo d'Egypte bon violet rouge (nouvelle production). Pâte fine et assez légère; cette espèce d'indigo est un mélange de violet tirant sur le bleu, de bon violet et de bon rouge. Cet indigo est partout inférieur aux sortes qui portent les mêmes qualifications dans les indigos du Bengale.

Indigo d'Egypte fin bleu. Plus léger que le précédent, pâte très-fine, couleur d'un beau bleu un peu faible; on trouve parfois dans les caisses quelques morceaux tirant sur le noir.

Indigo du Sénégal. La culture de l'indigo ne faisant que de naître dans la colonie du Sénégal, on ne trouve point encore dans le commerce une assez grande quantité de ses produits pour pouvoir les classer et les décrire méthodiquement.

Indigos d'Amérique. Parmi les indigos venant de cette partie du monde, on place en première ligne ceux de Guatimala, de Carraque et du Mexique.

On tirait autrefois de St-Domingue beaucoup d'indigos reconnus très-bons pour la teinture; on en recevait également de la Louisiane, de la Caroline et du Brésil; mais la culture des plantes indigofères ayant été presque abandonnée dans ces contrées, et s'étant d'ailleurs considérablement accrue dans le Bengale, on a cessé d'en recevoir de St-Domingue, et on n'en avait que très-rarement des trois autres localités. Nous n'avons donc à nous occuper que de ceux de Guatimala, de Carraque et du Mexique. Ces indigos se classent en flor, sobre et corte. Ils peuvent se subdiviser à l'infini, suivant les modifications dont sont susceptibles la nature et la couleur de la pâte.

Indigo Guatimala. L'Amérique méridionale fournit aux fabriques de France cet indigo; il se trouve en petits morceaux irréguliers, brisés, plus légers que l'eau, d'un bleu éclatant et prononcé ou d'un bleu foncé tirant sur le violet, d'une pâte unie, dense, plus ou moins facile à rompre, et percé d'un très-petit nombre de trous presque imperceptibles. L'indigo de Guatimala est un des plus estimés; néanmoins, à nuance égale, celui du Bengale est préféré, parce que ce dernier n'offre pas de menus, et que le Guatimala en présente beaucoup et qu'il est en outre très-irrégulier en qualité.

Voici les qualités qu'il est important de connaître :

Indigo Guatimala flor. Cette qualité est d'une très-belle couleur bleu vif, d'une pâte unie, tendre, légère, absorbant très-promptement l'humidité et se rapprochant beaucoup des indigos fins de Bengale.

Indigo Guatimala sobre saliente. Il diffère du flor en ce qu'il est moins léger, d'une pâte plus ferme et d'un bleu moins beau. Il a le plus souvent une nuance violette.

Indigo Guatimala corte. Cet indigo est ordinairement d'un rouge cuivré, d'une pâte plus serrée, plus ferme, plus pesante, offrant des aspérités aigues, et résistant fortement sous le doigt quand on veut l'écraser.

Indigo de Carraque. Cet indigo est en morceaux irréguliers, et prend rang après celui de Guatimala. Il est d'une pâte fine, légère, d'une texture molle et parsemée de petits trous; sa couleur est tantôt d'un beau bleu, tantôt d'un bleu violet, se fonçant, approchant du noir ou pâlissant et devenant louche, à mesure qu'on descend des sortes supérieures aux qualités basses.

Voici les qualités de Carraque que nous croyons devoir faire connaître :

Indigo Carraque flor. Pâte très-fine et très-légère, d'une belle couleur bleue tirant quelquefois sur le violet. Cette qualité est plus particulièrement que les autres percée des petits trous dont nous avons fait mention.

Indigo Carraque sobre. Pâte plus ferme, plus pesante et absorbant plus difficilement l'humidité.

Indigo Carraque sobre ordinaire. Pâte encore plus lourde et plus serrée; qualité légèrement inférieure à celle qui précède.

Indigo Carraque corte supérieure. Pâte moins fine que les précédentes qualités, ayant cependant encore quelque légèreté; percée intérieurement de petits trous ronds et nombreux que la cassure met à découvert, comme dans les qualités supérieures. Cet indigo est chargé de quelques impuretés, ayant une couleur partie violette et partie bleue.

Indigo Carraque bon corte. Pâte lourde, plus serrée, moins grasse, ayant de la sécheresse et de l'aridité; couleur violette, violet-rouge et cuivrée. Des impuretés plus nombreuses altèrent sensiblement cette qualité, encore percée à l'intérieur des morceaux de trous arrondis.

Indigo Carraque corte ordinaire. Cet indigo, une des plus basses qualités de Carraque, est sec, dur, aride, difficile à rompre, pesant et chargé d'impuretés. Il offre des morceaux noirs et d'autres d'un bleu ardoisé.

Indigo du Mexique. Cet indigo a une si grande ressemblance avec celui de Guatimala, que les connaisseurs les plus habiles peuvent s'y tromper. D'un autre côté, il est quelquefois des qualités qui ressemblent parfaitement à celui de Carraque; de sorte que l'on pourrait dire qu'il tient de ces deux espèces : il est entre elles une espèce intermédiaire destinée à combler la distance qui les sépare.

Autres pays qui produisent de l'indigo. La Louisiane, la Caroline, le Brésil, les Antilles pourraient produire de l'indigo, mais on a négligé de le cultiver depuis long-tems, et les essais de culture qu'on a faits au Sénégal n'ont pas donné des résultats satisfaisans. Ainsi, on ne peut compter que sur les sortes d'indigos dont nous avons indiqué les provenances, et dont on peut évaluer la récolte annuelle à une moyenne d'environ 850,000 kil., qui trouvent le débit sur les marchés d'Europe, où l'emploi de la couleur bleue est toujours une des plus en usage pour toutes sortes d'étoffes, ce qui en augmente considérablement la consommation.

Commerce de l'indigo. Les différens indigos dont nous avons fait mention sont l'objet d'un immense commerce, qui s'élève à des sommes considérables, surtout dans la Grande-Bretagne qui en fait une grande consommation pour ses manufactures, ainsi qu'un grand commerce tant d'importation que de réexportation; on compte qu'en 1834, les importations, soit de l'Inde ou d'autres pays, se sont élevées à plus de 4 millions de livres

anglaises, et les importations au delà de 2 millions et demi de livres; la consommation annuelle est à peu près de 1 million et demi de livres pesant.

Suivant l'*American Journal of science and arts*, la valeur de l'indigo employé aux Etats-Unis doit être évaluée au moins à 2 millions de dollars (plus de 10 millions de francs). On en récolte aux Etats-Unis environ 200,000 livres pesant, ou à peu près la dixième partie de la consommation, qui augmente annuellement avec les progrès et le nombre des manufactures. On en cultive la plus grande quantité dans la Caroline du sud, de même que dans plusieurs autres états de l'Union.

L'île de Java commence aussi à produire une grande quantité d'indigo, qui augmente tous les ans par les soins que l'on donne à cette culture, et que l'on exporte, soit à Rotterdam, soit à Amsterdam. On évalue cette exportation à une moyenne annuelle de 3 à 4,000 caisses d'environ 80 à 100 k. chacune. La plus grande partie est réexportée pour la Belgique et les autres pays manufacturiers de l'Europe.

Importation de l'indigo en France. L'importation de l'indigo en France, suivant le registre de la douane, a été, en 1836, de 1,335,400 kil., ayant une valeur officielle de 26,343,374 fr., dont la majeure partie, 1,139,788 kil. des Indes anglaises, 23,338 d'Egypte, 24,903 des Indes françaises, 43,940 d'Angleterre, 23,338 de Madère, 23,993 de l'île Maurice, 7,235 des îles Cuba et Porto-Rico, 341,289 de Cayenne, 43,278 kil. du Chili, etc.

Exportation de l'indigo de France. Pendant la même année, l'exportation s'est élevée à 415,994 k. ayant une valeur officielle de 8,527,877 fr., dont la majeure partie, 139,257 kil., pour les villes anséatiques, 64,888 pour la Suisse, 27,314 pour la Belgique, 58,166 pour l'Allemagne, 4,181 pour la Turquie, 3,434 pour les Deux-Siciles, 27,858 pour la Sardaigne, 23,211 pour l'Autriche, 42,236 pour la Russie, 6,584 pour la Prusse, etc.

Choix de l'indigo. Il doit être fait avec la plus grande attention. Les morceaux de différentes grosseurs doivent être légers, bien secs, nageant sur l'eau, d'une moyenne dureté, s'enflammant promptement au feu, d'une belle couleur bleue violette, parsemées au dedans de quelques paillettes argentées, qui paraissent d'un rouge cuivre en les frottant sur l'ongle.

Lorsque l'indigo manque de ces qualités, ou que le transport l'a réduit en poussière, il est réputé garbeau, et il se vend un tiers du prix de moins.

Il y a dans quelques villes, surtout à Marseille, des garbeleurs dont la fonction est de décider entre les négocians, si un indigo doit ou ne doit pas être réputé garbeau, lorsqu'il s'élève des difficultés à cet égard.

Falsification de l'indigo. Comme l'indigo est une marchandise qui est toujours d'un haut prix, de 18 à 20 et 22 fr. la livre, on emploie tous les moyens imaginables pour le falsifier. Si l'indigo est pesant, noirâtre, il faut le rejeter et se défier de la fraude qui peut avoir lieu par le mélange de quelques corps étrangers, tels que de la rapure de plomb pour ajouter à son poids, de la cendre ou de la terre lumineuse ou de l'ardoise réduite en poudre.

Pour reconnaître cette fraude, on fait dissoudre l'indigo dans l'eau, et les corps étrangers tomberont au fond. En le brûlant, il est possible aussi de découvrir les matières étrangères qui y auraient été mêlées. Cependant, ces moyens ne suffisent pas toujours. Il y a un travail qui a été imprimé par ordre du gouvernement, destiné à indiquer les moyens de reconnaître toutes les falsifications que l'on pratique dans l'indigo. On humecte aussi cette substance, en la recouvrant de linges mouillés ou en la tenant dans des caves fraîches pendant un certain tems.

L'indigo est aussi quelquefois mauvais, sans qu'il y ait mélange de corps étrangers; c'est alors la mauvaise manipulation qu'il a reçue qu'il faut en accuser. On le laisse quelquefois trop pourrir, ou on l'a trop battu pour avoir un marc plus abondant; dans ce cas, le garbeau du bon indigo vaut mieux que cette mauvaise qualité.

On falsifie aussi l'indigo en mêlant diverses qualités ensemble. Cette fraude n'est pas fort aisée à reconnaître, si l'on n'a pas une grande expérience et une connaissance parfaite de différentes qualités. C'est pour cette raison qu'il y a, dans les grandes places de commerce où il se fait beaucoup d'affaires sur l'indigo, des vérificateurs qui servent aussi pour la cochenille.

Les places de commerce les plus importantes, qui ont toujours des entrepôts considérables d'indigos, sont : Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre, Londres, Liverpool, Rotterdam, Amsterdam, Cadix, etc.

Expédition. L'indigo est ordinairement expédié en surons revêtus d'une peau de mouton sans poils, du poids de 100 à 150 kilog. chaque.

Droits de douane. Une modification sollicitée depuis long-tems a été introduite dans le droit sur l'importation de l'indigo, par l'ordonnance du 10 octobre 1835. Le droit de 50 cent. par kil. était exclusivement réservé aux indigos venant de l'Inde par navires français; ce droit est dorénavant applicable à tous les indigos importés sous pavillon national des pays où ils auront été récoltés; il est fixé à 2 fr. pour les pays autres que ceux de production, et 3 fr. s'il est tiré des entrepôts. Les droits d'entrée, par navire étranger et par terre, sont de 4 fr. par kilog. net, quelle que soit la provenance. A la sortie, le droit n'est que de 50 cent. par kilog. net.

INDIGUE. Ce terme désigne les boules de bleu faites avec de l'indigo dissous dans l'acide sulfurique, auquel on ajoute de la gomme ou de l'amidon pour en faire une pâte solide propre à se dissoudre dans l'eau pour ranimer la couleur bleue des anciens vêtemens, ou pour teindre en bleu, ou pour azurer l'eau dans laquelle on trempe le linge pour lui donner une teinte un peu bleuâtre.

Commerce. Les exportations de France des indigues, indes-plates ou boules de bleu, se sont élevées, en 1836, d'après le registre de la douane, à 2,057 kilog. d'une valeur officielle de 12 342 fr., dont 1,357 kilog. pour la Sardaigne et 700 pour la Suisse.

INDOUSTAN, Inde en deçà du Gange; presqu'île occidentale de l'Inde. Vaste région de l'Asie orientale et méridionale, située entre les 7° 56' et 35° de Lat. N., et entre les 54° 40' et 90° 30' de long. E. Sa plus grande longueur, du nord au sud, est d'environ 700 lieues, et sa plus grande largeur 580, avec une superficie de 155 à 165,000 lieues carrées. Les limites comprennent quatre grandes divisions : l'Indoustan septentrional, l'Indoustan propre, le Decan ou Dekhan et l'Inde au sud de la Krichna. On réduit quelquefois ces divisions à deux seulement, c'est-à-dire l'Indoustan propre au nord, et le Dekhan au sud.

Fleuves. Les principaux bassins de fleuves sont

celui du Gange, qui se confond à l'est avec celui du Brahmapoutre, et dans lequel se trouvent quelques-unes des plus belles rivières de l'Inde; et celui du Sind ou Indus, auquel appartiennent d'autres rivières dont les eaux se rendent dans le golfe de Cambaye. Les rivières ont, en général, un cours très-étendu. Le Sind a 600 lieues, et le Gange 470; le Setledje, affluent du Sind, 325; le Godavery, 300 lieues. Plusieurs sont même navigables à une grande distance.

Canaux. Les Anglais, depuis leur domination dans l'Indoustan, ont beaucoup contribué à l'amélioration des communications, qui ont été assurées par de beaux ponts, la plupart en pierres, dont plusieurs ont plus de 165 toises de longueur, à cause des inondations qui, dans la saison des pluies, augmentent beaucoup la largeur des rivières; on a aussi construit quelques ponts suspendus.

Productions. Le bassin du Gange est d'une fécondité extraordinaire; dans une grande partie du Decan, le sol est propre à la production des végétaux les plus précieux et les plus exquis. En général, les arbres ne perdent jamais entièrement leurs feuilles. Parmi l'immense quantité de végétaux du pays, nous citerons le riz, nourriture principale des indigènes, le froment, l'orge, le millet, le sorgho, le maïs, l'avoine, les légumes d'Europe, la canne à sucre, le poivre, le betel, le chanvre, dont les feuilles servent de tabac à priser; le gingembre, la noix de coco, dont on fait une espèce de vin; le café, le pavot, dont on fait de l'huile et de l'opium; la sésame, dont on fait de l'huile comestible; le mûrier, dont les feuilles servent à l'alimentation des vers à soie; le coton le plus fin qu'on puisse voir, l'indigo, le safran, la gomme laque, le sapan (sorte de bois rouge). Dans l'Indoustan propre, on fait deux récoltes par année, l'une en septembre et octobre, l'autre en mars et avril. On trouve presque tous les arbres fruitiers de l'Europe, et aussi ceux des régions tropicales, tels que des palmiers de plusieurs espèces, des bananiers, des goyaves; quantité de bois de construction et de chauffage, le tek, l'encens, le benjoin, le camphre, la casna, le jalap, la salsepareille, plusieurs espèces de rhubarbe, le bambou, dont on tire un sucre médicinal; et, parmi les fleurs, des roses infiniment supérieures aux nôtres en beauté, le jasmin et autres espèces.

Minéralogie. Le règne minéral est également très-varié. On recueille de l'or au moyen du lavage. On trouve et l'on exploite en divers endroits du minerai d'argent, de cuivre, de fer, en grande quantité, de l'aimant, du silex; plusieurs variétés de cristaux, du zircon, de l'ocre de différentes couleurs, de la terre à porcelaine, du basalte, de la chlorite, du gypse, de la chaux, du granit, du gneiss, du porphyre, du nicca, du grès, du salpêtre, du soufre, du borax, du bitume solide, de la houille, et de beaux diamans dans le Decan.

Industrie. Les Hindous excellent dans un grand nombre d'arts industriels, dans lesquels ils surpassent toutes les nations de l'Asie. Tous leurs ouvrages sont portés à une grande perfection; ils sont même d'un assez bon goût. Les Européens, malgré la supériorité de leurs arts, n'ont pu rivaliser avec eux dans un grand nombre d'objets; ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les Hindous n'emploient aucunes mécaniques, ou du moins que de très-simples; tout se fabrique presque uniquement avec les mains, et nonobstant cela, tous les articles manufacturés sont livrés au commerce à des prix si médiocres, qu'aucune nation européenne ne saurait en soutenir la concurrence. Cet avantage avait assuré à leurs produits un immense débit dans toutes les parties du monde où ils ont été constamment recherchés, surtout par les nations de l'Occident.

Tissus de coton. Les principales manufactures des Hindous consistent: 1° dans les manufactures de coton, parmi lesquelles les guinées n'ayant que demi-aune de large sont les plus renommées; elles se fabriquent à Vizagapatam, Gaujam et Narzapour; viennent ensuite les percales, surtout celles de Madressac et Canjivarom, près d'Arcot; les salampouris, ou étoffes légères de Maleame; les mouchoirs de Masulipatam, qui sont de deux sortes et d'une belle couleur rouge; les mouchoirs de Palicarte, ayant les plus brillantes couleurs; les chikes ou indiennes, qui sont supérieurement peintes: les plus belles se fabriquent à Masulipatam, à Madras et Saint-Thomas; les doreos ou betilles, espèce de mousseline qui se fait à Mallelan; les guingams et marchays de Palicarte; les demi-guinées bleues de la côte d'Orissa: on compte, en général, 124 différentes sortes d'étoffes de coton qui font l'objet d'un commerce d'exportation considérable, soit pour l'Amérique, une grande partie de l'Asie ou l'Afrique.

Tissus de soie. La seconde fabrique de quelque importance est en étoffes de soie; cette fabrication s'est surtout répandue dans l'Indoustan, proprement dite; tels sont les taffetas, avec une simple trame ou organsin, les satins brochés qui servent de vêtemens aux princes, qui forment aussi des articles d'exportation du Bengale: il n'y a que les mangadoutes qui soient destinés pour les marchés de l'Asie et servent à l'habillement d'une grande partie des insulaires de la mer des Indes, c'est-à-dire de l'Océanie. On fabrique encore, dans d'autres parties de l'Inde, plusieurs étoffes de soie, mais elles restent dans le pays. Les kimkabes sont des étoffes légères mêlées d'un fil d'or; elles sont fort recherchées; les satins brochés avec de petites lames d'or sont principalement destinés pour la Chine.

Gaze. On fabrique une espèce de gaze blanche mêlée de fil d'or et d'argent, appartenant au commerce de Surate; mais la plus grande partie de ces articles reste en Asie. On fabrique aussi au Bengale de la gaze avec de la soie de mogue, qui est une espèce de soie produite par des vers qui se nourrissent des feuilles du grand arbre nommé ammera, qui est une sorte de chêne. Cette gaze sert à faire des mustiquaires qui ornent les lits et ressemblent à des filets pour prendre les mouches.

Tissus de laine. Il n'y a que quelques fabriques de laine, dont le principal produit consiste en châles, qui sont faits avec la belle laine des moutons de l'Indoustan du nord, mais que l'on ne fabrique pas en aussi grande quantité ni aussi bien qu'à Cachemire. D'ailleurs, on fait peu d'usage d'étoffes de laine; les Européens même ne s'en servent point; le climat est beaucoup trop chaud.

Nattes et tapis. Les Hindous excellent dans la fabrication des nattes de jonc, ornées de figures ou de dessins de différentes couleurs. Mais les chefs-d'œuvre en ce genre sont les tapis de Patna, qui n'ont pas, à la vérité, ni la beauté, ni les beaux dessins de ceux d'Europe, mais qui les surpassent en belles couleurs et en solidité; ils sont, en général, d'une grande dimension, de 120 pieds de long sur 50 à 60 de large. La chaîne est de coton, d'un fil très-fort; au milieu se trouve le dessin, dans un

champ clair et bien serré; tous les tapis de Patna ont des parties veloutées sur lesquelles on marche avec la plus grande aisance.

Autres produits industriels. Telles sont les principales fabriques de l'Indoustan, qui fournissent une grande quantité d'articles d'exportation; mais ce ne sont pas les seules de l'industrie indienne. Il y a une quantité d'autres fabriques qui ne sont importantes que pour l'intérieur du pays, telles que les tanneries et la préparation des cuirs; néanmoins, le maroquin et le chagrin sont de mauvaise qualité; mais les cuirs, pour les semelles, ainsi que les peaux de veau, sont excellens; il en est de même de la sellerie. Les Indiens sont fort habiles dans l'orfévrerie, surtout dans les ouvrages de filagramme, dans les ornemens en nacre de perle, dans les ouvrages en écaille et en ivoire, ainsi que dans ceux d'acier fin. Ils fabriquent aussi de bons fusils, d'excellens sabres et couteaux; il y a des vases et ustensiles en cuivre qui sont fort bien travaillés. Il y a des raffineries de sucre au Bengale, des manufactures de tabac dans le Gujerate. L'arac du Bengale est une preuve que les Indiens entendent fort bien la distillation; leur parfumerie et leur essence de rose, qu'ils appellent altar, sont renommées.

Commerce. Quoique le commerce soit assez actif pour l'échange des diverses productions des différentes provinces, néanmoins, il manque de ces rapports qui lient les principales places de commerce entre elles. Ce qui tient aussi à la difficulté des transports par terre et même par les rivières, à cause du mauvais état des routes et de la navigation des fleuves.

Exportations. Les exportations pour l'Europe ne sont plus aussi considérables qu'autrefois, depuis que les produits industriels des Indiens n'y sont plus demandés, à cause du progrès des fabriques européennes. Ainsi, les exportations se réduisent aux produits naturels, qui sont le coton, le sucre, le poivre, le salpêtre, le bois rouge, la gomme laque, le borax, que l'on tire du Thibet, le cardamome, le bois de sandal blanc, l'indigo, la soie; ce sont les principaux articles que l'on transporte en Europe. Le reste, tels que l'opium, une grande quantité de coton et quelques autres articles, sont exportés en Chine, en Perse, en Arabie et dans les îles de l'Océanie. Parmi les produits manufacturés, quelques étoffes de soie, une partie des châles de Cachemire, sont expédiés en Europe, mais la plus grande partie se répandent dans toute l'Asie.

Importations. Les importations d'Europe et des autres parties du monde se réduisent à peu de choses, dans un pays qui, favorisé de tous les dons de la nature, produit en abondance tout ce qui est utile ou agréable à l'existence de l'homme, et où l'industrie, dans tous les genres de fabrication, a fait de si grands progrès, qu'elle a surpassé tout ce que les autres peuples pouvaient produire de plus parfait. Aussi, le commerce de l'Inde s'est-il toujours fait avec des espèces d'or et d'argent depuis les tems les plus anciens jusqu'à nos jours. On a calculé que la compagnie anglaise des Indes orientales a versé dans l'Inde et à la Chine, jusqu'en 1814, 42 millions de liv. sterl.; depuis 1818 jusqu'en 1823, en 9 années, l'importation en or monnayé a été de 2,296,300 fr., et en argent *dito*, de 181,113,850 f., faisant ensemble 183,410,350 f., qui ont été engloutis dans le commerce avec l'Inde.

Commerce avec l'étranger. Le commerce extérieur maritime est presque entièrement entre les mains des Anglais; quelques autres nations y prennent une faible part et ne peuvent soutenir leur concurrence; toutes les opérations réunies des Français, des Portugais (les Hollandais y ont renoncé entièrement), des Danois, des Chinois, des Malais et des Arabes, ne peuvent être comparées seulement à la vingtième partie de celles des Anglais, qui ont des établissemens considérables dans l'Indoustan presque entièrement soumis à leur domination mercantile. *Voy.* Indoustan anglais.

Cabotage et commerce des Hindous. Malgré le grand commerce des Anglais, les Hindous entretiennent un commerce intérieur très-actif, et ils ont un cabotage le long des côtes et d'un port à l'autre d'une grande étendue; ils naviguent, non-seulement sur le Sind, le Gange et d'autres fleuves, mais leur navigation, ainsi que leur commerce, se portent, d'une part, jusqu'à Ceylan, et de l'autre, jusqu'au golfe Persique, où ils transportent une grande quantité de leurs produits, soit naturels, soit industriels.

Système monétaire. Les monnaies, poids et mesures de ces contrées immenses, ne sont connus qu'en partie, et ne peuvent être décrits avec exactitude que pour les lieux où les Européens, c'est-à-dire les Anglais, les Hollandais, les Portugais, les Français, ont formé des établissemens. Dans l'empire du Grand-Mogol, dans l'Indoustan, il existait une monnaie réelle d'argent appelée *roupie sicca;* elle avait cours dans tous ces vastes états et servait d'étalon pour peser d'autres marchandises. Il y avait aussi de l'or monnayé, mais le prix n'en était pas déterminé, l'argent seul servait de base d'évaluation. Ces dénominations de monnaie sont encore usitées dans l'Inde; mais celles-ci diffèrent entre elles et sont bien éloignées de leur pureté primitive.

La principale monnaie de compte dans l'Indoustan est la roupie courante; c'est une monnaie imaginaire, en laquelle on réduit généralement les monnaies effectives, avant de les porter dans les livres de comptes. La réduction s'opère au moyen d'une certaine déduction appelée *batta*, qui varie suivant les circonstances.

INDOUSTAN ANGLAIS. Les possessions britanniques de l'Inde occupent un territoire d'une vaste étendue depuis le 5e jusqu'au 12e degré de latitude nord, et depuis le 70e jusqu'au 92e degré de longitude est, comprenant plus de 500 milles de côte, ayant une superficie d'environ 514,190 milles carrés, dont 422,990 contiennent 89,577,206 habitans, aucun recensement n'ayant été fait pour les 91,200 milles restant. Les états alliés qui, par différens traités, s'étaient placés sous la protection de la compagnie, formaient 614,610 milles carrés, qui, ajoutés au chiffre précédent, font une étendue de 1,123,800 milles carrés.

Ce vaste territoire appartient à la compagnie des Indes orientales, qui y a établi une domination mercantile dont l'histoire d'aucun autre peuple ne nous offre l'exemple; cette compagnie a divisé le territoire de son immense domaine en trois gouvernemens ou présidence, savoir :

1° La présidence du Bengale, qui comprend les provinces au N.-E.;

2° La présidence de Madras, qui renferme les provinces du S.;

3° La présidence de Bombay, qui contient les provinces de l'O.

Le reste de l'Indoustan se trouve partagé entre plusieurs princes dont la plupart sont tributaires de la compagnie ou lui sont entièrement soumis.

Avant le système actuel du monopole du commerce que la Grande-Bretagne exerce sur cette belle région de l'Orient, l'Inde était depuis longtems renommée par les riches produits de son sol et la magnificence extraordinaire de l'empire du Grand-Mogol et de ses princes, dont l'opulence et la somptuosité surpassaient tout ce que l'on pouvait s'imaginer, ce qui avait contribué à élever les arts, ainsi que les manufactures, à la plus grande perfection; aucun pays ne pouvait rivaliser avec les superbes mousselines, les riches soieries de l'industrie indienne. C'était pendant cette période de prospérité, où ses manufactures étaient les plus florissantes, que le commerce de l'Inde était une source inépuisable de richesses que cette contrée attirait dans son sein, en échange des rares produits de son territoire et de son habileté industrielle.

Mais les inventions et perfectionnemens des mécaniques, surtout de celles à la vapeur, ont entièrement changé, à l'égard de l'Inde, cette situation industrielle et commerciale; en sorte que l'Europe, devenue à son tour supérieure à l'Inde dans les arts industriels, ne lui demande plus les produits de ses manufactures; elle n'en exporte que les produits de son sol et de son climat, qui font maintenant le principal objet du commerce d'exportation de l'Inde en Europe. D'ailleurs, il y a une autre cause du reflux des richesses de l'Inde vers la Grande-Bretagne : ce sont les remises continuelles que l'accumulation des propriétés des résidens anglais font dans leur patrie, et l'augmentation considérable des exportations de l'Europe. L'Inde se trouve actuellement dans la situation d'un pays conquis qui envoie un tribut d'une richesse immense chez la nation conquérante.

Les revenus bruts des trois présidences, y compris les établissemens qui leur sont subordonnés pendant les quinze années finissant de 1828 à 1829 ont été, pour le Bengale, 196,121,983; Madras, 82,042,967; Bombay, 30 986,970; établissemens subordonnés, 821,505; reçu, de 1815 à 1816, d'Oude, pour son territoire, 1,109,975, faisant une somme totale de 311,083,400 liv. sterl., ou la somme énorme de 7,777,085,000 fr.

Les revenus de l'Inde anglaise ont augmenté successivement; avant 1814, ils ne s'élevaient, terme moyen par année, qu'à 16,764,700 liv. st., et de 1828 à 1829, inclusivement, ils sont montés jusqu'à 22,987,472 liv. sterl. par an. On doit déduire de cette somme les frais de perceptions et les paiemens que la compagnie s'est engagée par traité d'opérer, et en vertu desquels elle possède le territoire, s'élevant à environ 5 millions sterl. par an. Le montant qui reste après que les dividendes ont été payés forme l'excédant du profit du commerce de la compagnie des Indes orientales, et qui, d'après ses règlemens, doit être employé à acquitter ses dettes tant dans l'Inde qu'en Europe. Le montant total de cet excédant, qui a été réalisé depuis le 1er mai 1814 jusqu'au 1er mai 1831, s'élève à la somme de 8,135,567 liv. sterl., soit 203,389,175 fr.

Productions. Soie. Suivant le docteur Marshall, le territoire du Dekhan est d'une fertilité inépuisable; l'expérience a démontré que le mûrier y réussissait mieux qu'en Italie pour l'éducation des vers à soie. Dans cette dernière contrée, on ne pouvait dépouiller les arbres de leurs feuilles qu'une fois par an, tandis que dans l'Indoustan on peut faire cette opération trois fois chaque année sans aucun inconvénient, en sorte qu'on peut faire six récoltes de soie au lieu d'une seule, comme en Europe. Selon M. Graham, cette contrée pourrait produire une quantité de soie d'une qualité aussi belle et bonne que la Chine même; elle pourrait suffire à la consommation entière de l'Angleterre.

Coton. Le coton n'est pas une production qui soit fort estimée, même dans l'Inde, où sa culture est négligée et ne produit pas une bonne qualité, ni en une quantité suffisante pour les besoins du pays. Cependant, cette plante y est cultivée depuis la plus haute antiquité, et c'est aussi avec ses produits que les Indiens fabriquent ces belles mousselines et les autres tissus qui ont fait pendant long-tems l'admiration des nations de l'Occident. Le climat est très-favorable à cette culture, et il s'en exporte une immense quantité en Angleterre.

Indigo. La culture la plus considérable de l'indigo a lieu dans le Bengale, quoique le Dekhan y ait fait aussi de grands progrès; en sorte que l'immense quantité qu'on en récolte sert à en approvisionner en grande partie l'Europe, d'autant plus que la qualité en est excellente.

Sucre de cannes. C'est une production indigène que l'on récolte en une grande quantité, sans en faire l'objet d'une grande culture; mais la fabrication en est si mal soignée, que la qualité en est extrêmement médiocre et très-inférieure au sucre des Antilles; cependant, l'exportation pour l'Angleterre en est assez considérable.

Café. Le café pourrait être également cultivé avec le plus grand succès dans le Dekhan; celui qu'on a planté à Columbo, dans l'île de Ceylan, pour essai, a donné une excellente qualité et un produit fort avantageux. Le café que l'on cultive sur la côte de Malabar est d'une qualité si supérieure, qu'on l'exporte pour Moka, d'où il est ensuite exporté en Europe pour du véritable café de l'Arabie.

Thé. La culture du thé réussirait très-bien, sans doute, dans l'Indoustan, puisque, suivant des rapports authentiques, cet arbrisseau croît naturellement dans le royaume d'Assam, qui est soumis à la domination anglaise. Mais la compagnie des Indes orientales y a toujours mis des obstacles, à cause du grand commerce de thé qu'elle faisait avec la Chine, et qu'elle échangeait avec l'opium, sur lequel elle faisait des profits considérables. Tout fait espérer, actuellement que le monopole de cette compagnie n'existe plus, que cette plante, dont le produit est l'objet d'un commerce immense avec l'Europe et l'Amérique du nord, formera bientôt, par l'introduction de sa culture dans l'Indoustan, une production naturelle du pays.

Autres productions. Il y a encore un grand nombre d'autres productions dont on pourrait également augmenter les produits, tels sont le salpêtre, les huiles des graines oléagineuses, les drogues, les épiceries, l'opium, dont nous avons fait mention à l'article de l'Indoustan, proprement dit, ce qui forme autant d'articles d'échange pour les produits manufacturés que le commerce anglais importe continuellement en grande quantité dans l'Inde. Mais il faudrait, avant tout, améliorer le sort du peuple et des classes industrielles qui commencent à prendre du goût pour les produits des manufactures d'Europe. Quelle perspective de bien-être pourrait-on concevoir, lorsque, dans un

grand nombre de localités, le salaire d'un ouvrier ou d'un employé n'excède pas 2 roupies (environ 4 schellings, 6 deniers anglais, ou 5 fr. 60 cent. à 6 fr.) par mois, sans l'alimentation, le vêtement ni le logement, qui, à la vérité, sont à bon compte dans ce pays.

Commerce. Le commerce de la compagnie avec l'Inde a éprouvé, pendant une période de quinze années, une perte de 278,707 liv. sterl., tandis que le commerce avec la Chine a donné un profit de 15,414,414 liv. st. Sur les derniers tems, elle avait cessé d'exporter des marchandises dans l'Inde; les seules exportations consistaient en munitions de guerre et approvisionnemens militaires. Son motif, pour en agir ainsi, a été la difficulté de pouvoir obtenir quelques articles de l'Inde, soit du produit du sol ou des manufactures, qui eussent pu offrir une remise convenable pour Londres même à plusieurs deniers (*pence*) par roupie au dessous du pair du change, et en second lieu la balance que la partie territoriale redevait à la partie commerciale. Les seuls objets que la compagnie a exportés de l'Inde ont été les soies brutes, quelques soieries, du salpêtre et de l'indigo. Ce dernier article s'achète à Calcutta; les soies brutes, ainsi que le salpêtre, sont préparés dans ses propres factoreries. Quant aux étoffes de soie, on en fait l'acquisition à Cossimbuzar, par contrats, avec les principaux fabricans, auxquels, suivant l'usage, on fait des avances. Le sucre a aussi été compris dans les exportations de la compagnie; mais cet article d'exportation avait enfin été discontinué, n'offrant pas assez d'avantage.

Le principal article d'exportation de l'Inde à la Chine est le coton du Bengale et de Bombay; mais la grande exportation de l'opium à la Chine est exclusivement entre les mains des négocians particuliers. Le principal article d'exportation de la Chine en Angleterre est le thé. La compagnie avait cessé depuis long-tems ses exportations de nankin, ainsi que celles des soies brutes, à cause des pertes qui en résultaient; d'ailleurs, le commerce particulier fournit abondamment ces objets, qu'il tire de Singapore et d'autres endroits.

Monnaies et poids. Les systèmes monétaires des possessions anglaises dans l'Indoustan ont subi plusieurs altérations. Il faut observer que chacune des présidences possède des monnaies auxquelles sont attachés des essayeurs. Ces établissemens sont ouverts au public aussi bien qu'à la compagnie. Ainsi, tout individu qui possède des lingots peut les faire monnayer en acquittant un certain droit qui varie quelquefois, suivant la finesse du métal. Il y a aussi dans quelques provinces des succursales soumises à des règlemens analogues.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* CALCUTTA.

Banques. Le gouverneur-général des Indes orientales a reçu, à Calcutta, il y a peu de tems (sur la fin de 1837), de la part d'une société d'actionnaires à Londres, la proposition d'établir une banque pour les Indes orientales, dont le siége serait à Londres, ayant des agens dans toutes les parties des Indes, avec un capital de 3 millions sterl., soit 75 millions de francs. Elle voulait se charger de toutes les opérations entre l'Europe et ce pays. La proposition fut rejetée : dans les Indes comme partout, on sent le besoin d'un système de crédit largement constitué. On a établi la banque du Bengale, à laquelle le gouvernement prend part, et celle de l'Union, qui n'est qu'une banque privée. Toutes les deux prospèrent, et le dernier dividende de la banque du Bengale est de 17 p. 0/0. Près des 2/5mes des recettes du trésor se composent aujourd'hui de billets de banque. En 1836, les envois d'argent du gouvernement par les bateaux à vapeur sur le Gange se sont élevés à la somme de 20,000 liv. sterl., sans compter ce qu'on avait expédié par terre et par mer. Des compagnies se sont donc formées pour établir des banques à Madras, Bombay, Agra et autres villes; plusieurs ont déjà reçu l'autorisation du gouvernement.

INDOUSTAN DANOIS. On comprend, sous cette dénomination, les villes et dépendances de Serampour, située non loin de Calcutta, sur la rive du Gange, dans le Bengale; de Trinquebar, sur la côte de Carnatic, qui comprennent les possessions danoises dans la presqu'île occidentale de l'Inde. Serampour est le chef-lieu de ces possessions, appartenant au Danemarck depuis 1616.

INDOUSTAN FRANÇAIS. Les possessions sur le continent de cette partie de l'Asie, qu'on appelle Indoustan, qui ont été assurées à la France par le traité de 1783 avec l'Angleterre, consistent ainsi qu'il suit : 1° Pondichéry, sur la côte de Coromandel, dans le Carnatic, le chef-lieu de tous les établissemens français dans l'Inde; 2° Karikal et les districts qui l'avoisinent, dans le royaume de Tamjaour, à 30 l. S. de Pondichéry : le territoire qui en dépend n'a que deux lieues de long sur une de large; on évalue la population indienne à plus de 15,000 individus qui s'occupent de la fabrication des toiles dont les Européens font le commerce; 3° Yanaon, sur la côte d'Orixa, est situé sur la rivière de Godavery, un peu au dessus d'une ville indienne (Ciringni) qui en occupe l'embouchure. On y compte 18,000 habitans, dont le tissage des toiles est la principale industrie; il y avait une loge ou factorerie à Masulipatam, qui dépendait de cet établissement; 4° Chandernagor, sur le bras du Gange appelé l'Ougly, est situé à 8 lieues au dessus de Calcutta. On y compte 42,000 habitans. Cet établissement français, enclavé dans les riches possessions anglaises au Bengale, est bien déchu de son ancienne prospérité; 5° Mahé, sur la côte du Malabar, dans le Calicut; son territoire n'a que 2 lieues de rayon, et sa popul. n'excède pas 6,000 individus; le seul commerce qu'on y fait est celui du poivre, de la cannelle et des bois de senteur.

Productions et industrie. Les terres cultivées sont évaluées à 20,000 hectares; les principaux produits sont le riz, plusieurs farineux particuliers au pays, des plantes oléagineuses, le safran, le betel, l'indigo, le coton, les palmiers et d'autres arbres à fruits. Toutes les terres du centre appartiennent au gouvernement, qui prélève une redevance affectée aux dépenses de l'administration locale.

Commerce de l'Inde par les Français. On entend, par commerce de l'Inde, celui qui se fait avec l'île Bourbon, le Mosambique et les Indes orientales, ainsi que la Chine. Ce commerce se trouvait, depuis plus d'un siècle, sous le monopole d'une compagnie, lorsque son privilége fut suspendu par un arrêt du conseil du 13 août 1769. Un autre arrêt, du 14 avril 1785, remit ce commerce à une association qui fut subrogée à l'ancienne compagnie pour sept années de paix. L'île de France et celle de Bourbon furent seules exceptées du privilége exclusif accordé à cette association. Enfin, la loi du 2 mai 1792 a rendu le commerce de l'Inde, au delà du cap de Bonne-Espérance,

libre pour tous les négocians et armateurs français.

Les exportations de France pour les Indes s'étaient élevées, au moment de la révolution, à 17,400,000 livres, dont 15,255,000 livres en piastres, 654,000 livres en produits manufacturés, 745,000 livres en vins et eaux-de-vie, 700,000 livres en bois et en métaux, et le reste en objets d'une moindre importance.

Les importations en France de l'Inde, à l'époque de la révolution, se montaient à une valeur de 34,610,000 liv., dont 26,600,000 liv. en toiles de coton blanches et peintes, mousselines, mouchoirs, nankins et étoffes de soie, 1,150,000 liv. en bois d'Inde, soie, coton, dents d'éléphans et autres matières brutes, 493,000 liv. en coquillages, porcelaines, éventails et verreries, et 367,000 en drogues pour la teinture et la médecine.

Les réexportations ne se sont jamais élevées au delà de 6,000,000 liv.

L'excédant de 17,000,000 liv. de valeur, résultant de la comparaison entre les exportations pour l'Inde et les retours, semblait présenter un bénéfice de 50 p. 0/0 dans l'exploitation de ce commerce; mais la majeure partie était pour le fret, l'assurance, la commission, l'entrepôt et l'enmagasinage; ce qui réduisait de 10 à 15 p. 0/0 le bénéfice de l'armateur. Les sacrifices de l'ancien gouvernement en faveur des compagnies privilégiées qui avaient jusqu'alors exploité le commerce de l'Inde, n'avaient donc eu pour résultat que de rendre la France annuellement tributaire de l'industrie indienne et chinoise, pour une somme de 17,000,000 livres, consistant principalement en marchandises de luxe ou manufacturées.

Commerce actuel. Le commerce des établissemens français de l'Inde a lieu principalement avec la côte de Coromandel, Sumatra, l'Ile Bourbon, l'île Maurice, ci-devant l'île de France et le Sénégal. On y emploie des navires français.

Exportations. Les objets d'exportation de notre territoire indien sont des toileries, et particulièrement des toiles bleues, dites *guinées*, qui sont fort recherchées sur la côte d'Afrique, et des mouchoirs imitant les madras, et qui trouvent un grand débit à Bourbon; de l'indigo, du riz, du coton, du salpètre, productions naturelles des terres du pays, dont on en extrait une grande quantité par une simple lessivation. Néanmoins, le salpêtre de Pondichéry passe pour moins pur que celui du Bengale. On exporte aussi des peaux de chèvre tannées et des cornes de buffle, du sucre et des drogueries, du poivre, du cardamone, de la cannelle, de l'opium, qui se vend avantageusement à Canton, en Chine.

Importations. Les importations de France consistent dans tous les produits industriels et naturels propres aux pays chauds; tels que des draps fort légers, des articles de nouveauté et de mode, de la parfumerie, de l'horlogerie, de la quincaillerie, de la mercerie, des vins fins et de Champagne, quelques liqueurs et huile d'olive de première qualité, etc. Comme on a à soutenir la concurrence des Anglais, surtout, et même des Hollandais, il convient que les expéditions soient composées de marchandises de première qualité et parfaitement conditionnées.

INDOUSTAN PORTUGAIS. Les Portugais, qui ont été la première nation d'Europe qui ait formé des établissemens dans l'Inde, y étaient devenus la plus puissante par les conquêtes et sous l'administration d'Albuquerque; les Hollandais leur succédèrent dans cette vaste domination, et, à leur tour, ont été remplacés par les Anglais, qui ont fondé dans l'Indoustan le plus grand empire qui, après celui du Grand-Mogol, ait jamais existé dans cette partie de l'Orient. Parmi ces vicissitudes, les premiers conquérans, les Portugais, ont vu décheoir leur puissance, et leurs possessions se sont réduites à Goa, Daman et Diu; c'est tout ce qui leur reste de leur vaste établissement dans l'Inde; ils forment, avec les colonies de Timor et de Macao, un gouvernement général administré par un vice-roi dont la résidence est à Goa. Le commerce avec le Portugal est presque nul et ne consiste que dans un ou deux vaisseaux qui s'y rendent annuellement. *Voy.* Goa.

INDRE, département de la région du centre de la France; il renferme une faible portion du ci-devant Berri, de la Touraine, de l'Orléanais et de la Marche. Il a reçu son nom de l'Indre, qui le divise en deux parties presque d'une égale étendue. Il a une superficie de 701,661 arpens métriques, et une population de 245,289 habitans.

Rivières. Un grand nombre de rivières arrosent le territoire, parmi lesquelles l'Indre et la Creuse sont les principales. L'Indre, qui est un affluent de la Loire, a un cours d'environ 100,000 mètres dans ce département : elle prend sa direction du S.-E. au N.-O., à travers une riche prairie. La Creuse, affluent de la Vienne, prend son cours du S.-E. au N.-E., sur une longueur d'environ 85,000 mètres; cette rivière est seulement flottable.

Canal. Il y a un des embranchemens du canal latéral au Cher qui parcourt une partie du département, dans un espace d'environ 4,000 mètres.

Routes. Il existe 12 routes, tant royales que départementales, qui traversent ce département dans une longueur totale d'environ 650,000 mètres.

Productions. Elles consistent en chanvre d'une bonne qualité, en lin, mais en petite quantité, en céréales, dont la récolte excède les besoins de la consommation entière, en fruits de toute espèce; les cerises de Poligny sont fort estimées. Parmi les arbres des forêts, les chênes forment l'essence dominante. Les ormes, dont on entoure les habitations, sont fort utiles, soit par leur feuillage, qui sert à la nourriture des bestiaux, soit par leurs excroissances noueuses, employées par l'ébénisterie. On s'occupe beaucoup de l'engrais des bestiaux et de celui des porcs, ainsi que de celui de la volaille, et l'on tire un parti avantageux de leurs plumes. L'éducation des abeilles donnerait de bons produits si elle était mieux soignée; il en serait de même de celle des vers à soie, qui pourrait fort bien y réussir. Sur une superficie de 701,661 hectares, il y en a 430,000 qui sont cultivés, 31,500 en prairies, 107,000 en forêts, 18,000 arpens en vignes. On compte environ 15,000 mérinos, 60,000 métis et 96,000 moutons indigènes, qui fournissent annuellement 1,030,000 kilogrammes de laine. Le revenu territorial est évalué à 9,144,000 fr.

Minéralogie. Un grand nombre de mines de fer, soit en grains, soit en roches, sont exploitées avec avantage et fournissent une excellente qualité de fonte douce. Il existe des carrières de marbre blanc de lait et du marbre dit *cervelas*, avec des taches rouges et blanches, de la pierre lithographique : celle aux environs de Châteauroux est fort estimée; une carrière de silex ou pierre à fusil fort considérable, de pierre à moulin, de grès, de

gypse; on y rencontre aussi des spaths de différentes teintes, et des pierres herborisées. On vient d'y découvrir des pierres lithographiques, jugées par la société d'encouragement, supérieures aux meilleures pierres de Bavière.

Industrie. Les principales branches d'industrie sont les fabriques de draps et les forges. Il y a à Châteauroux des manufactures de draps très-importantes, parmi lesquelles une des plus considérables est celle de M. Muret de Bort, dite manufacture du château du Pars. Les fers du Berri sont renommés pour leur tenacité et leur ductilité. On compte 14 hauts-fourneaux, 36 forges, 2 tréfileries, et un grand nombre de fonderies. Il existe à Ardente-Saint-Martin une grande fabrique de faulx en acier de Styrie; elle en fabrique annuellement environ 10,000 qui trouvent un bon débit. Il y a en outre des fabriques de feutre, de bonneterie, de coton, de cachemires, des filatures de laine cardée, des tanneries, des corroieries considérables; il y a une manufacture de porcelaine à Villedieu, plusieurs tuileries et blanchisseries de laine à Argentan, fort estimées.

Commerce. La plupart des nombreux produits des différentes industries dont nous venons de faire mention font le principal objet du commerce de ce département; on peut encore y ajouter les céréales, les bestiaux, les vins, le bois, le chanvre, le lin, et surtout les belles laines du pays.

Châteauroux, située sur la rive gauche de l'Indre, qui est le chef-lieu de la préfecture, est aussi le centre de l'industrie et du commerce de tout ce département.

INDRE-ET-LOIRE. Ce département occupe la région de l'ouest de la France; il comprend en majeure partie la ci-devant Touraine avec plusieurs fractions de l'Orléanais, de l'Anjou et du Poitou. La Loire et l'Indre lui ont donné leur nom; cette dernière est un affluent de la Loire, qui partage ce département à peu près en deux parties égales. Il a une superficie de 643,219 arpens métriques, avec une population de 297,000 habitans.

Rivières. Celles qui sont de leur nature navigables sont la Loire, le Cher et la Vienne. La Creuse est devenue navigable par des travaux. La Loire coule à travers la Touraine de l'est à l'ouest, dans une largeur de 89,680 mètres environ.

Canal. Il y a dans le département un embranchement du canal de Berri qui établit une communication de la Loire avec le Cher. On a formé le projet d'un canal latéral à la Basse-Loire, depuis Tours jusqu'à Nantes.

Routes. On compte six routes royales, dont une de première classe, de Paris à Bayonne, par Bordeaux.

Productions. Les principales productions sont les blés, le chanvre, le lin, le maïs, le réglisse, l'anis, le coriandre, l'angélique, la vigne, et un grand nombre de plantes potagères. Les vins sont de qualités assez médiocres, à l'exception des vins blancs de Vouvray et des vins rouges de Bourgueil, qui ont quelque réputation. Les amandes, les poires tapées et les pruneaux de Tours sont renommés. Les truffes du canton de Saint-Maure sont aussi estimées à Paris que celles de Périgord. On doit y ajouter les fruits secs, le miel, la cire, le chanvre, les eaux-de-vie, que produit en abondance la Touraine; ce qui lui a fait donner le nom de jardin de la France. Sur une superficie de 643,219 hect., il y en a 312,000 cultivés, 73,530 en forêts, 37,688 en vignobles, 98,000 en landes. Suivant M. Duvan, les récoltes de vins seraient, année moyenne, d'une valeur de 9 à 10 millions; celles du chanvre de 140,000 quintaux, ayant une valeur de 5,600,000 fr., et la valeur des pruneaux, dits de Tours, serait d'environ 240,000 fr. Les noyers produisent 520,000 décalitres de noix, au prix moyen de 60 c. à 1 fr. Les plantations des mûriers acquièrent chaque année plus d'importance, et donnent l'espoir de voir la soie devenir, comme sous le règne de Henri IV, une branche intéressante de l'industrie de ce département.

Les céréales et légumes donnent un produit annuel de 1,350,000 hectolitres; l'avoine et le vin, 1,125,000. Les troupeaux de moutons produisent annuellement 300,000 kilog. de laine, dont 15,000 mérinos, 40,000 métis et 245,000 kil. de laine indigène. Le revenu territorial est évalué à 14 millions 978,000 fr.

Industrie. Les principales branches d'industrie consistent dans les usines à fer et à poudre, les manufactures de limes et la fabrication du minium. Les fabriques de draps, introduites à Tours par Charles VII en 1460, commencent à se relever de la décadence qu'elles avaient éprouvée; il en est de même des tanneries qui reprennent leur ancienne activité. Les fabriques de faïence et de poterie n'y ont pas encore acquis une grande importance.

Poudrières. La poudrière de Ripault, près de Montbazon, à 3 1/2 lieues de Tours, est l'une des plus considérables de France; on y fabrique annuellement 250,000 kil. de poudre. Le département fournit tous les salpêtres nécessaires à la fabrication de cette quantité de poudre, qui pourrait être doublée au besoin.

Fabrique de limes. Une autre manufacture de la plus haute importance pour ce département, et même pour toute la France, est celles des fameuses limes d'Amboise; on y fabrique annuellement environ 230,000 paquets de limes d'Allemagne, 50,000 douzaines de limes façon anglaise, 2,000 paquets de limes dites de Nuremberg, et 6,000 carreaux.

Fabrique de soieries. Elle est une des plus anciennement établies en France, par lettres-patentes de Louis XI, en 1480. Tours a été long-tems renommée pour l'étoffe dite gros de Tours, qu'on y fabriquait, et qu'on fabrique encore avec une grande perfection. Quoique déchue de son ancienne splendeur, elle commence à reprendre un plus grand développement.

Commerce. Tous ces produits agricoles et industriels forment les principaux articles du commerce de ce département, dont Tours, qui en est la capitale, en est aussi le plus grand entrepôt, et la Loire en facilite le transport jusqu'à Nantes, et même à Paris, par le canal de Briare. Les importations ont pour objets les denrées coloniales, bois de teinture, indigo, cochenille, coton et autres articles de luxe, tels que des cristaux, de la porcelaine, des draps fins, des objets de mode et d'ameublement de Paris, etc.

Foires. Le nombre des foires s'élève à 232, et elles se tiennent dans 91 communes. Les principaux objets de commerce sont les bestiaux, les grains, les légumes, les fruits secs, les cuirs, le chanvre, la cire, le miel, la boissellerie, etc.

INDUSTRIE (jurisprudence commerciale). L'industrie, c'est-à-dire l'exercice des arts et métiers, n'était pas entièrement libre avant la révolution. Sous prétexte de la protéger, les maî-

trises et les jurandes s'opposaient à leurs progrès. Mais la loi du 2 mars 1791, en supprimant les maîtrises et les jurandes, a rendu à toutes les branches de l'industrie la liberté la plus entière. « A compter du 1er avril prochain (porte l'art. 7 de cette loi), il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon. » Les progrès immenses de l'industrie et des arts, depuis cette époque mémorable, prouvent combien cette disposition a été utile au pays.

INDUSTRIE EN GÉNÉRAL. *Ses progrès et son influence.* Une activité générale s'est répandue dans toutes les classes de la société, une noble émulation s'est emparée de tous les hommes, chacun travaille à découvrir et à perfectionner, pour mieux faire qu'on ne faisait auparavant. La physique, la chimie, l'histoire naturelle, s'enrichissent chaque jour d'observations nouvelles; mais, par le caractère positif et pratique propre à notre époque, toutes ces sciences tendent vers l'utilité. Elles cherchent dans leurs découvertes et leurs progrès à servir surtout les arts et l'industrie.

L'industrie invente chaque jour des procédés nouveaux qui facilitent, améliorent et varient le travail de l'homme. Qui nous eût dit, il y a trente et quelques années, qu'une force toute puissante allait être trouvée dans la vapeur; que cette force allait être employée, tantôt à faire tourner des millions de fuseaux, tantôt à transporter des fardeaux énormes, tantôt à faire mouvoir des vaisseaux sur les mers et les fleuves, aussi vîte que les vents, et même contre leur action; que le principe du mouvement trouvé, la mécanique ne trouverait plus d'obstacle pour faire son application à toutes sortes d'ouvrages sans le secours du travail manuel; qui se serait imaginé qu'un gaz, dont le foyer se trouvait à une grande distance en passant à travers des tuyaux sous terre, viendrait répandre une lumière éclatante sur nos places publiques, dans nos magasins et nos demeures; que nous aurions à Paris les soies du Thibet, les châles de Cachemire et les porcelaines de la Chine; que, par le moyen du télégraphe, un ordre parti de Paris serait transmis en quelques heures à l'extrémité de la France; qu'on parcourrait sur des chemins de fer de grandes distances avec la rapidité du vent; qu'on traverserait en quinze à vingt jours le grand Océan atlantique pour se rendre de l'Europe en Amérique; que les nations industrielles trouveraient des ressources immenses dans une institution de crédit dont les banques seraient dépositaires, et qui enfanterait des merveilles avec la circulation d'un papier d'une valeur qui reposerait sur la confiance et la bonne foi?

Toutes les grandes découvertes qui ont changé la face de l'industrie en Europe ont été faites presque en même tems; ainsi, au rouet à pédale pour filer le coton, est venue se substituer la machine de filature d'Arkwright, qui a subi ensuite de nombreux perfectionnemens. L'Angleterre pouvait être inondée de fils de coton sans emploi, tout à coup apparaît le métier à tisser mécanique. La force des animaux, les moulins à eau et à vent étaient des moteurs insuffisans pour satisfaire aux besoins toujours croissans de la consommation et du commerce. Ce fut alors que Watt trouva le moyen d'utiliser la vapeur, qui, jointe à la mécanique, a enfanté toutes les merveilles des arts industriels dont notre siècle a été le témoin.

Les procédés industriels sont dirigés aujourd'hui d'après les théories des sciences exactes: la mécanique, la chimie, la physique, sont mises à contribution pour perfectionner les produits, les modifier, selon les goûts, pour économiser la dépense et abréger le tems des travaux. Mais ces progrès ne sont pas également répandus partout sur le vaste territoire de la France: il existe quarante départemens où l'industrie manufacturière des tissus de coton, laine, soie, lin, chanvre et mélangés, avec tout l'accessoire de fabrication qui s'y rattache, est dominant plus ou moins, comme dans le département de la Seine-Inférieure, tandis que vingt autres départemens sont autant manufacturiers qu'agricoles, et que les autres départemens, pour être plus essentiellement agricoles et vignobles, profitent aussi des débouchés plus avantageux des produits de leur sol, que leur offre la consommation des départemens, où l'industrie manufacturière règne plus particulièrement. Cet ordre de choses, qui a donné un si grand développement à toutes les branches de notre industrie nationale, règne depuis près de quarante années; il en résulte pour la France un accroissement considérable de richesse et de puissance.

Une autre considération d'une haute importance doit engager l'administration à protéger et favoriser toutes les branches de l'industrie autant qu'il est en son pouvoir. On voit, d'après les divers recensemens de la population du royaume, que dans ces dix dernières années, elle a augmenté de 1,932,057 individus; on trouve qu'en général les naissances des garçons ont excédé du quinzième celles des filles. L'accroissement de la population peut être évalué à environ un cent cinquante-huitième par an; en sorte que s'il se soutient, comme tout le porte à croire, la population doit augmenter d'un dixième en 15 années, de deux dixièmes en 29 ans et de trois dixièmes en 41 ans.

Un fait qui résulte des investigations faites sur les causes de la détresse qu'éprouve par intervalle l'industrie en France, c'est que si les produits manufacturés reviennent plus chers que les produits étrangers, il faut surtout s'en prendre aux frais de transport, aux droits de navigation intérieure, aux droits d'entrées sur les matières premières, qui grèvent les marchandises d'une charge considérable, et renchérissent beaucoup la fabrication. M. le ministre du commerce, qui n'a pu nier cette pernicieuse influence, a fait espérer que le gouvernement s'efforcerait d'alléger cette charge.

Aujourd'hui, plus que jamais, les industriels de tous les pays font les plus grands efforts pour abréger le travail et produire à meilleur marché possible. C'est qu'en effet c'est là le *nec plus ultrà* de l'art et de l'industrie, puisque, produire avec le plus d'économie, c'est augmenter la consommation et s'ouvrir de nouveaux débouchés. Les producteurs l'ont très-bien compris; aussi, ont-ils cherché cette production à bon marché dans les mécaniques et surtout dans les moteurs dont la vapeur est l'agent le plus puissant.

Néanmoins, si la houille continue à renchérir, comme tout porte à le croire, par la quantité toujours croissante qui s'en consomme, les machines à vapeur perdront, dans la même proportion, de leur importance, ce qui pourrait amener une révolution dans l'industrie manufacturière. On cherche déjà à tirer un parti plus avantageux des chutes d'eau sur lesquelles on construit des usines, et l'on perfectionne en même tems les roues des moulins à eau pour les rendre plus puissantes. Cet empressement à utiliser les cours ou les chutes d'eau commence à se généraliser; ce développe-

ment industriel semble vouloir accomplir un des vœux favoris d'un savant, M. Charles Dupin, qui, depuis plusieurs années, avait témoigné ses regrets de voir tant de forces données à notre patrie par la Providence, être pour ainsi dire méconnues; mais que les Fourneyron, les Poncelet, encouragés par un illustre patronage, savent faire enfin apprécier à leur juste valeur. *Voy.* Hydraulique.

M. Blanqui a présenté, dans son cours d'économie industrielle, le tableau des progrès de l'industrie en France, d'après des documens officiels, depuis l'année 1820, comparativement à celle de 1836, dont voici les résultats.

Tableau des progrès de l'industrie en France.

Brevets d'invention. En 1820, il a été accordé 118 brevets; en 1836, 405.

Importation du sucre. En 1820, 45 millions de kilog.; en 1836, 80 millions, sans compter la production indigène, qui a été de 40 millions de kilog.

Importation du café. En 1820, 5 millions de kilog.; en 1836, 22 millions.

Importation du coton. En 1820, 21 millions de kilog.; en 1836, 50 millions de kilog.

Importation de la soie. En 1820, 400,000 kil.; en 1836, 2 millions de kil.: et, pendant cette même période, la production indigène s'est beaucoup augmentée.

Plantations de mûriers. De 1820 à 1835, on a planté plus de 6 millions de mûriers, et, probablement, on en a planté encore autant dans les années de 1836 et 1837.

Importation des fers et fontes. En 1820, 14 millions de kilog.; en 1836, 29 millions. Production française. En 1824, 339 millions de kilog.; en 1835, 504 millions.

Importation de l'indigo. En 1820, 800,000 kil.; en 1836, 1,500,000 kil., accroissement qui a eu lieu malgré la découverte du bleu de Prusse, et son application en grand à la teinture du drap.

Navigation à la vapeur. Il y a quelques années, cette voie de transport était négligée; aujourd'hui, tous nos fleuves importans, ainsi que notre grand cabotage, emploient des bateaux à vapeur dont le nombre s'accroît tous les jours.

Machines à la vapeur. Elles se sont prodigieusement multipliées, depuis quelque tems, pour économiser le tems et la dépense de la main-d'œuvre par la célérité de la fabrication et l'immense quantité des produits qui en sont le résultat le plus avantageux.

On ne peut disconvenir que l'activité commerciale et industrielle de la Grande-Bretagne surpasse de beaucoup celle de France, malgré la supériorité de sa population sur celle de l'empire britannique, qui ne possède qu'une population d'environ 22 millions d'habitans, tandis que celle de la France est de 32 millions. M. Ch. Dupin évalue les forces productives industrielles de France au nombre de 6,636,352, lorsqu'il porte ce nombre, pour la Grande-Bretagne, à 11,948,464 travailleurs effectifs. Par conséquent, le royaume-uni, avec une population égale seulement aux deux tiers de celle de France, emploie cependant pour les manufactures, par le secours des moteurs que fournit la nature, une force productive industrielle double de celle de France, d'où il résulte une supériorité industrielle qu'on peut porter au quadruple de celle de France, avec des capitaux et des bénéfices immenses, évalués à plus de 600 millions. *Voy.* Manufactures et Productions.

INFIDÉLITÉS dans le commerce. On comprend par ce terme, dans le commerce, toutes espèces de fraudes, de supercheries ou tromperies dont un commerçant fait usage dans la vente de ses marchandises. Comme le nombre des infidélités et tromperies de commerce sont trop multipliées et variées pour qu'on puisse toutes les faire connaître dans cet article, nous ne ferons mention que des principales.

Il y a infidélité et tromperie dans le commerce, lorsqu'on vend une marchandise pour une bonne ou première qualité, tandis qu'elle est d'une qualité inférieure et qu'elle renferme des défauts cachés qui en diminuent la valeur et le prix, et qui, s'ils eussent été connus de l'acheteur, l'auraient empêché d'en faire l'achat ou ne l'auraient porté à en faire l'acquisition qu'à un moindre prix.

L'art. 423 du Code pénal porte que celui qui a trompé l'acheteur sur la nature de quelque marchandise que ce soit, sera puni d'un emprisonnement pendant trois mois à un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages et intérêts, ni être au dessous de 50 fr.

Il y a infidélité et tromperie dans le commerce, lorsqu'on vend à faux poids et fausses mesures. Pour les peines portées contre ceux qui se rendent coupables de cette infidélité, *voy.* Poids et Mesures.

Il y a encore infidélité et tromperie dans le commerce, lorsque, dans la fabrication des marchandises, on emploie des matières inférieures qui en diminuent la qualité et la valeur, ou qu'au moyen de la ruse et de l'adresse on vend ces marchandises autres qu'on les a annoncées ou fait paraître.

L'art. 413 du Code pénal porte que ce genre d'infidélité sera puni d'une amende de 200 à 300 fr. et de la confiscation de la marchandise, pour les marchandises qui s'exporteront à l'étranger.

Il y a infidélité et tromperie, dans le commerce, lorsqu'on vend pour naturelles des boissons, de telle espèce que ce soit, et qui sont falsifiées.

Les art. 475, 476, 477 du Code pénal prononcent contre ce genre d'infidélité une amende de 6 à 10 fr., la confiscation des boissons et un emprisonnement de trois jours.

Il y a infidélité et tromperie dans le commerce, lorsqu'on vend des marchandises servant à la nourriture, parmi lesquelles on en a mélangé de gâtées, de corrompues, ou parmi lesquelles on a introduit des choses nuisibles ou inférieures en qualité, comme lorsqu'on vend du pain fabriqué avec un mélange de fécule de pomme de terre, au lieu de l'être entièrement avec de la farine de froment, ce qui arrive fort souvent lorsque la fécule est à bien meilleur marché que la farine.

Il y a encore une quantité d'autres infidélités qui ont lieu surtout dans le commerce des liquides et de droguerie, qui seraient trop longues à rapporter, et que l'on trouvera à la suite de leurs articles respectifs, où nous faisons mention des fraudes qui peuvent s'opérer sur chaque espèce de marchandises.

INFORMATION de commodo et incommodo, enquête à laquelle il est procédé administrativement pour connaître les avantages et les inconvéniens d'un établissement ou d'une manufacture à créer, ou des changemens projetés à un établis-

sement public ou particulier, et qui ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation du gouvernement ou de l'autorité administrative. Il y est procédé sur le lieu de l'établissement par un commissaire qui interroge les habitans séparément, et constate leurs déclarations dans le procès-verbal qu'il en dresse et qu'il soumet ensuite à l'autorité compétente. *Voy.* MANUFACTURES.

INNAVIGABILITÉ. Ce terme désigne une mer où l'on ne peut naviguer ou un navire hors d'état de tenir la mer. Le capitaine perd son fret et répond des dommages-intérêts de l'affréteur, si celui-ci prouve que, lorsque le navire a fait voile, il était hors d'état de naviguer. La preuve est admissible, nonobstant et contre les certificats de visite au départ (297).

INNSBRUCK, ville des états autrichiens, capitale du Tyrol, située sur l'Inn. Population, 10,800 habit.

Productions. Les principales productions sont les grains, le vin, le lin, le chanvre, les bestiaux, le beurre, le fromage, le sel et divers minéraux.

Industrie. L'industrie y est assez active; il y a des tanneries, corroyeries, des fabriques de gants renommées, de bonneterie noire, tant en soie qu'en fil, de tissus de laine, de coton et de soie; plusieurs verreries, surtout pour les verres de fenêtres.

Commerce. On y fait un grand commerce avec l'Italie et l'Allemagne, étant située sur la route d'Augsbourg, en Italie; le commerce de transit y est fort considérable.

INSCRIPTION HYPOTHÉCAIRE. C'est la déclaration que fait un créancier sur le registre public des hypothèques qu'il a sur les biens de son débiteur. Nous avons expliqué, à l'article hypothèque, les différentes formalités qu'il y avait à remplir, et les précautions qu'il y avait à prendre pour s'assurer si l'immeuble n'était pas surchargé d'hypothèques d'une valeur au dessus de celle de la propriété offerte pour gage, sauf les hypothèques légales qui, n'ayant pas besoin d'inscription, restent inconnues au créancier.

L'inscription prise en tems utile conserve au créancier l'hypothèque et le privilége pendant dix ans, à compter du jour de sa date; son effet cesse, si elle n'est renouvelée avant l'expiration de ce délai.

A défaut de paiement, tout créancier hypothécaire peut faire vendre les biens de son débiteur, en suivant les formalités prescrites par le Code de procédure civile; c'est ce qu'on appelle expropriation forcée. *Voy.* HYPOTHÈQUE.

INSCRIPTION MARITIME. L'inscription maritime est une inscription particulière, pour la marine de l'état, de tous les Français qui se destinent à la navigation. C'est ce qui résulte de l'art. 1er de la loi du 3 brumaire an IV; elle a été suivie de l'arrêt du directoire exécutif du 21 ventose an IV; de celui des consuls du 7 vendémiaire an IX; du décret du 29 fructidor an XII et de celui du 16 frimaire an XIV, que l'on peut consulter. Nous nous bornerons à rapporter les principales dispositions de la loi du 3 brumaire an IV, qui porte :

Art. 2. Sont compris dans l'inscription maritime : 1° les marins de tout grade et de toute profession naviguant dans l'armée navale ou sur les bâtimens de commerce; 2° ceux qui font la navigation ou la pêche de mer sur les côtes ou dans les rivières jusqu'où remonte la marée, et pour celles où il n'y a pas de marée, jusqu'à l'endroit où les bâtimens de mer ne peuvent remonter; 3° ceux qui naviguent sur les pataches, alléges, bateaux et chaloupes dans les rades et dans les rivières, jusqu'aux limites ci-dessus indiquées.

3° Tout citoyen qui commence à naviguer ne pourra s'embarquer ni être employé sur les rôles d'équipages d'un bâtiment de l'état ou du commerce, que sous la dénomination de *mousse*, depuis l'âge de dix ans jusqu'à quinze ans accomplis. et sous celle de *novice* au dessus de ce dernier âge. Néanmoins, tout mousse ou novice qui, ayant navigué pendant six mois dans l'une de ces qualités, aura, en outre, satisfait à l'examen prescrit, sera employé sous la dénomination d'*aspirant de la dernière classe.*

Art. 5. Sera compris dans l'inscription maritime tout citoyen âgé de 18 ans révolus qui, ayant rempli une des conditions suivantes, voudra continuer la navigation ou la pêche : 1° d'avoir fait deux voyages de long cours; 2° d'avoir fait la navigation pendant 18 mois; 3° d'avoir fait la petite pêche pendant 2 ans; 4° d'avoir servi pendant 2 ans en qualité d'apprenti marin.

Art. 6. Celui qui, ayant atteint l'âge et rempli l'une des conditions exigées par l'article précédent, continue la navigation ou la pêche, sans se faire inscrire au bureau de son quartier, ainsi qu'il est prescrit, sera compris dans l'inscription maritime, étant censé y avoir consenti par le fait seul qu'il continue à naviguer.

Il y a encore d'autres professions qui sont soumises à l'inscription maritime, et dont l'état peut disposer, en cas de besoin. Tels sont les charpentiers de navires, voiliers, pouliers, perceurs, calfats, cordiers, scieurs de long, tonneliers, habitant les ports de mer. Quoiqu'ils ne soient pas positivement inscrits comme marins, ils peuvent être appelés dans les ports de l'état pour aider, en cas de guerre, aux travaux de l'armement et de l'équipement des vaisseaux de guerre.

Le littoral de la France est partagé en cinq arrondissemens maritimes dont les chefs-lieux sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Ils s'étendent, le premier, de Dunkerque à Granville; le deuxième, de Granville à Quimper; le troisième, de Quimper à la rive droite de la Loire; le quatrième, de la rive gauche de la Loire à Saint-Jean-de-Luz, et le cinquième, de Port-Vendre à Antibes, y compris l'île de Corse. Chacun de ces arrondissemens se subdivise en sous-arrondissemens, quartiers et syndicats. Dans chaque quartier, les marins sont divisés en quatre classes.

Les Anglais, qui copient rarement nos institutions navales, ont cependant fini par adopter, en 1835, un établissement analogue à celui de notre inscription maritime, laquelle est infiniment préférable au régime sauvage et précaire de la presse des marins des navires marchands.

INSTITUTIONS POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. Le commerce et l'industrie ont besoin de plusieurs institutions nécessaires pour régler leur marche et donner plus d'activité à leurs opérations. Ces institutions, pour remplir ce but important, doivent être identiques avec les divisions même du commerce et de l'industrie. Parmi ces institutions, les unes correspondent au commerce intérieur, les autres au commerce maritime extérieur. Bien loin de les entraver dans leur marche, elles doivent, au contraire, contribuer à leur dé-

veloppement, en ne leur prescrivant d'autres limites que celles qui pourraient nuire à ses progrès et à ceux de l'industrie nationale, dont ils s'alimentent continuellement. Dans tout ce qui concerne le commerce, l'agriculture, les manufactures, en un mot toutes sortes de branches d'industrie, il résulte toujours un grand avantage de l'économie des moyens, et surtout du tems, dont l'on n'apprécie pas, en général, suffisamment la valeur et l'emploi. Toutes les fois que l'administration occasione une grande perte de tems, en compliquant les calculs, les formalités, en multipliant les entraves et les frais, elle diminue nécessairement le nombre des affaires et nuit en même tems à la prospérité générale du commerce, et par suite, à celle de l'industrie, sans aucun avantage réel pour l'état.

Pour se défaire des produits de l'agriculture et de ceux de l'industrie manufacturière, il est souvent nécessaire de les montrer, au moins par échantillons, aux acheteurs à qui ils peuvent convenir; c'est ce qui a donné lieu à l'établissement des *bourses*, *marchés* et *foires*. Les vendeurs et les acheteurs ont aussi parfois besoin de gens qui s'entremettent à procurer à ceux-là l'écoulement de leurs marchandises, et à ceux-ci l'achat qu'ils désirent en faire; des entremetteurs deviennent encore souvent utiles aux uns et aux autres, pour régler, lorsque le prix convenu dans les négociations n'est pas acquitté immédiatement en espèces sonnantes, le mode et les formes du paiement, qui s'effectue alors en papiers de commerce : de là l'institution des *courtiers* et *agens de change*.

Bourses. Ce sont des lieux où, en vertu d'une ordonnance du roi, les négocians, les courtiers et agens de change se réunissent, aux jours et heures déterminées, pour traiter d'affaires. Les bourses n'existent que dans les grandes villes de l'intérieur qui ont un commerce étendu et où elles facilitent les rapprochemens, et sur nos côtes, dans les ports de mer où abordent les étrangers.

Marchés. Les marchés servent principalement à la vente des grains, à celle de divers autres comestibles, et surtout à celle des menues denrées qui, cultivées et recueillies par les habitans des campagnes, entrent immédiatement dans la consommation des villes et bourgs. Il y en a qui embrassent un plus grand nombre d'objets : le tout est l'effet des habitudes, qui ont elles-mêmes été produites par les localités.

Foires. Ces réunions sont, en général, plus nombreuses que celles des marchés, et ne se renouvellent pas si fréquemment dans les mêmes lieux. Distinguons les grandes foires, dont l'importance est bien restreinte, des petites, qui sont peut-être trop multipliées.

Aux époques où il y avait peu d'industrie et de commerce, où les grandes routes étaient rares et les transports difficiles et coûteux, où il était accordé soit des dispenses, soit des modérations de droits d'entrée ou de transit aux marchandises destinées aux grandes foires, et où il existait aussi des priviléges pour les paiemens qui devaient y être faits, ces réunions attiraient nécessairement une foule de vendeurs et d'acheteurs; mais il n'en est plus ainsi. Comme elles n'ont pas conservé l'ombre d'un privilége, on les a vues déchoir successivement et tomber presque toutes par le seul effet de la facilité des communications et des correspondances. S'il en reste encore quelques-unes, parmi lesquelles figure celle de Beaucaire, c'est que leur tenue coïncide avec les tems qui suivent la récolte locale de certains produits, tels que la soie, la laine, etc.

INSTRUMENS D'AGRICULTURE. On s'occupe depuis long-tems en Angleterre, et actuellement en France, ainsi qu'en Allemagne, de l'invention et perfectionnement des instrumens d'agriculture si nécessaires aux progrès de l'art. Il faut surtout à l'agriculture des appareils simples, solides, et tels que le charron et le forgeron des campagnes puissent les réparer facilement. Dans la description de ces instrumens qu'on remarquait à l'exposition des produits de l'industrie nationale, en 1834, à Paris, nous commencerons par celle de la fameuse charrue de M. Grangé.

Charrue Grangé. Cette charrue, qui est avant-train, se compose, comme les charrues ordinaires, du coutre, du soc et de l'oreille ou versoir; mais elle en diffère essentiellement par le mécanisme qui sert à transmettre à ces pièces la force motrice et la direction. Dans le travail de toute charrue, il existe deux conditions particulières à remplir; la première, c'est que la charrue ne verse ni à droite ni à gauche, et la seconde, c'est que la semelle ou la face inférieure du soc et du sep conserve constamment une position horizontale, sans laquelle ou la charrue relève et sort de terre, ou pique et s'enfonce dans le sol. Dans la charrue ordinaire, c'est la main de l'homme qui, en agissant sur les mancherons, accomplit ces deux conditions; dans celle de Grangé, cette action est remplacée par la combinaison de trois leviers et par deux chaînes qui, partant des extrémités postérieures des armons, vont s'attacher à la haie et servent à la lier avec l'avant-train. Le levier principal prend son point d'appui sous l'essieu; son extrémité antérieure vient se placer dans un anneau fixé sur l'armon de gauche, un peu en avant de l'essieu, et son extrémité postérieure entre dans l'anneau inférieur d'une chaîne suspendue au seul mancheron de la charrue. Dans le travail, la traction exercée par les chevaux soulève les armons, et par conséquent l'extrémité antérieure du levier se lève pendant que son extrémité postérieure s'abaisse, et en tirant en coutre bas la chaîne du mancheron, opère sur ce mancheron la même pression qu'exercerait le bras du laboureur. Ainsi maintenue, la charrue marche seule, et trace, sans aucun secours, un sillon d'autant plus droit et d'autant plus égal que le sol offre une certaine résistance; d'ailleurs, en augmentant ou diminuant la longueur de la chaîne, on diminue ou on augmente la pression du levier sur le mancheron; de même qu'en reculant ou rapprochant le point d'attache des chaînes sur la haie, on l'appuie plus ou moins sur la sellette, et par conséquent l'on oppose plus ou moins de résistance à l'effort qui, dans l'action du tirage, tend constamment à soulever l'avant-train.

En résumé, la charrue Grangé, plus avantageuse dans les terres d'une moyenne consistance que dans les terres trop fortes ou trop légères, est une application ingénieuse du levier; la construction en est simple, facile, peu dispendieuse; et, sous ces différens rapports, elle mérite l'approbation et la reconnaissance des cultivateurs.

Un autre instrument nous paraît mériter également l'intérêt public; c'est le semoir de M. Hugues, de Bordeaux, propre à la culture en lignes des céréales, des légumineuses, et en général des plantes sarclées.

Depuis un siècle et demi qu'on emploie le se-

moir, cet instrument a éprouvé bien des modifications, bien des perfectionnemens. En Angleterre, Ducket et Coke y ont attaché leur nom; sur le continent, Thaer, Fellenberg et Mathieu de Dombasle l'ont beaucoup amélioré. On a imaginé le semoir à bras pour les petites exploitations et le semis des graines fines; plusieurs dépôts offrent à Paris les semoirs Barrau, qui sont peu chers, mais qui ne remplissent qu'en partie les principales conditions qu'on demande à cet instrument; il sème, mais il ne trace pas les lignes et ne recouvre pas la semence. Le semoir ordinaire, lorsqu'il remplit toutes les conditions essentielles, est encore resté cher, compliqué, sujet à des réparations et à des dérangemens fréquens. Le semoir de M. Hugues, d'après les nombreuses épreuves auxquelles il a été soumis, paraît obvier à ces graves inconvéniens.

Cet instrument est monté sur trois roues, dont deux petites en fer supportent l'arrière-train, et sont disposées de manière à servir de trace-sentier; une grande roue au centre et en avant communique le mouvement à l'appareil; sept socs tranchans, espacés entre eux de huit pouces, ouvrent les raies; deux boîtes destinées à recevoir les grains occupent la partie supérieure du semoir; chaque boîte renferme deux trémies, celle de devant reçoit la semence et la verse sur des cylindres garnis de six rangs d'alvéoles de différentes grandeurs, suivant la grosseur de la graine à semer, et dont chaque rang communique à sept tuyaux terminés en coutre creux et disposés en arrière et sur la ligne des socs rayonneurs; la trémie, qui est placée sur le derrière, et qui peut s'ôter à volonté, est destinée à recevoir l'engrais pulvérulent et à le répandre en même que la semence; sous l'arrière-train sont placés de petits rateaux ou griffes qui recouvrent les raies. Au moyen de quelques dispositions particulières, cet instrument satisfait facilement aux diverses conditions qu'on veut lui faire remplir; ainsi, au moyen d'une règle en cuivre, on découvre, suivant la grosseur de la semence, le rang d'alvéoles qui doit travailler; ainsi encore, si l'on veut espacer les voies de plus de 8 pouces, on ferme 2 ou 4 tuyaux, et l'on obtient 16 ou 24 pouces d'intervalle; pour enterrer plus ou moins la semence, il suffit d'allonger ou de raccourcir les coutres; on peut, d'ailleurs, soit pour retourner au bout du sillon, soit en cas d'accident, empêcher l'instrument de semer en désengrenant les cylindres, et cette manœuvre peut se faire sans arrêter. Un brancard en avant de la grande roue sert à atteler le cheval qui doit tirer l'instrument; deux mancherons, placés à l'arrière, fournissent des points d'appui pour le diriger et pour en soulever l'arrière-train dans les tournans et faire pivoter le semoir sur sa grande roue. Le poids du semoir de M. Hugues est d'environ 150 kilogrammes vide; sa largeur de 56 pouces; il peut semer à peu près, en toute espèce de sols, environ 4 hectares par jour; et le résultat général des épreuves auxquelles il a été soumis constate qu'il économise près de moitié et souvent plus de la semence, en donnant, ce qui est d'ailleurs le propre des cultures en lignes, des produits d'une qualité meilleure et plus abondante. Le prix du semoir est de 400, 300 et 250 fr., suivant qu'il a 7, 5 ou 4 tuyaux.

A son semoir, et comme accessoire indispensable, M. Hugues a joint un sarcloir de son invention. Cet instrument, d'une construction simple, solide et ingénieuse, consiste en une double houe, en fer de lance, et est monté sur deux roues de moyenne grandeur; deux mancherons disposés à l'arrière servent à le manœuvrer. L'instrument se place à cheval sur une rangée, une roue de chaque côté, et laboure ainsi deux intervalles à la fois, en butant complètement la rangée de plantes sur laquelle il opère et le côté intérieur de chacune des deux rangées voisines.

C'est avec un vif intérêt que nous avons examiné les instrumens de M. Hugues; des témoignages nombreux et unanimes en attestent le bon usage, et nous pensons qu'ils sont destinés à faire faire un grand pas à l'agriculture.

M. Mathieu de Dombasle, qui possédait le mérite, si rare en agriculture, d'unir l'exemple au précepte, a envoyé à l'exposition quelques instrumens, parmi lesquels on remarque un araire à avant-train mobile, et un extirpateur à cinq socs, réunissant les conditions de simplicité et de solidité qui rendent un instrument propre au travail. L'intérieur de son coupe-racines nous a paru trop tourmenté pour être d'un bon usage.

M. Bataille, rue Saint-Maure-du-Temple, n° 17, a exposé une herse à onze dents alternes; une autre à socs et à rayonneurs, et un rateau à vingt-deux dents courbes; ces instrumens, que nous avons trouvés établis avec la solidité qu'ils exigent, conviennent parfaitement à la grande culture, sont d'un excellent usage pour peigner les luzernes et arracher les chiendens; ils exigent, à raison de la résistance qu'ils sont destinés à vaincre, une force de traction très-considérable.

Le scarificateur de M. Geffray, petite rue Neuve-Saint-Gilles, n° 5, est, pour petite culture, ce que la herse Bataille est pour la grande propriété; plusieurs cultivateurs, qui se servent de cet instrument, le considèrent comme rendant de grands services dans la culture.

M. Bourgeois, de Rambouillet, a exposé une charrue à avant-train, qu'il présente comme pouvant convenir également à tous les pays, à tous les terrains, à toutes les saisons et à plusieurs fins. Ainsi le laboureur peut, à volonté, augmenter et diminuer l'entrure, ouvrir ou fermer le versoir; renverser plus ou moins la bande de terre; donner plus ou moins de voie à la charrue; ôter ou mettre à volonté l'oreille qui est postiche; atteler sur l'arrière ou sur l'avant-train, et même supprimer ce dernier; enfin, une herse peut, à volonté, remplacer la charrue et s'adapter sur l'avant-train, combinaison qui permet de donner de l'entrure aux dents de la herse, ce qu'on ne peut obtenir avec les herses ordinaires que par le poids de ces instrumens.

Nous croyons que la diversité des instrumens de labourage est sans inconvénient, et qu'une charrue universelle, dès que ce n'est pas l'araire simple, ne peut être obtenue qu'aux dépens de l'économie et de la simplicité. La combinaison offerte par M. Bourgeois ne peut donc être enregistrée que comme une ingénieuse invention, d'une difficulté vaincue par l'art du mécanicien.

Parmi les autres instrumens exposés, on remarquait encore une charrue Grangé, envoyée par M. Hoffman, de Nanci, et dans laquelle la sellette de l'axe est mobile sur l'avant-train, et le levier, au lieu de prendre son point d'appui sous l'essieu, s'appuie, au contraire, sur l'avant-train, et est fixé par une vis de rappel qui permet de donner plus ou moins de prise à la puissance; une charrue à buter les pommes de terre; un araire-

d'Ecosse et un hache-paille à tambour, de M. Cambray, qui sont établis avec le soin et la solidité nécessaire à leur usage; une charrue à avant-train, d'une grande simplicité, de M. Leblanc, de Villejuif; enfin un coupe-racines à plan incliné et à quatre couteaux, ajustés sur un volant, exposé par MM. Raffin et Rosé, de Paris. Cet instrument, qui est d'une grande solidité et d'un très-bon usage, peut débiter trois boisseaux par minute, et coûte 140 fr.

Instrumens propres a l'industrie. L'état tat avancé de l'industrie d'un peuple se manifeste surtout dans la partie qui nous occupe; ils en sont une preuve incontestable et d'autant plus significative, qu'une nation n'est vraiment industrieuse qu'en raison qu'elle a appris à fabriquer elle-même les instrumens nécessaires à ses manufactures.

Aujourd'hui la France commence à se distinguer à son tour dans la fabrication d'un grand nombre d'instrumens qu'elle tirait autrefois des autres pays, tels que les limes et les râpes, que l'on taille et que l'on trempe dans plusieurs villes de France aussi bien qu'en Angleterre et qu'en Allemagne. Quoique nos fabriques de faulx ne soient pas encore en assez grand nombre, néanmoins plusieurs départemens, tels que le Doubs, l'Ariége, la Haute-Garonne et l'Indre, en fabriquent déjà une quantité considérable, et dont la plupart égalent, par leur qualité, celles si renommées de la Styrie et de la Carinthie.

Quant aux aiguilles, le perfectionnement de leur fabrication a été plus lent, et elle serait peut-être encore à son berceau, s'il ne s'en était établi des manufactures à l'Aigle, Amboise et Rugles. L'atelier qui a été fondé dans le dernier endroit a déjà acquis quelque importance, et il a été le seul qui ait envoyé quelques échantillons à l'exposition de 1834. Il est donc à désirer qu'il se forme plusieurs autres grands établissemens de ce genre qui puissent rivaliser avec ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne, c'est-à-dire de la Prusse rhénane, où ils sont en grand nombre et le plus perfectionnés.

La France est parvenue à confectionner des cardes, soit à laine, au coton, ou au duvet de Cachemire, qui la mettent à même de n'avoir plus besoin d'en faire venir de l'Angleterre. Il s'en fabrique de très-bonnes, propres à tous les usages, à Paris, Meulan, Troyes, La Ferté-sous-Jouare, Liancourt, Mouy, Lille, Rouen et Louviers. On a aussi inventé des cardes mécaniques, dont plusieurs ont été envoyées au concours par M. Saulnier. Cependant il y a long-tems que M. Hache-Bourgeois, à Louviers, s'est distingué dans la fabrication des cardes par procédés mécaniques; et M. Lambert, à Paris, fut mentionné honorablement, en 1823, pour ses cardes exécutées à la mécanique. Il sort des ateliers de M. Malzamet, à Lille, tous les ans, plus de 6,000 plaques pour laine, 10,000 pour coton, 20,000 pieds de rubans à laine et 25,000 à coton.

Notre industrie, pour les alènes, n'est pas moins satisfaisante. Il s'en fait une énorme consommation dans la cordonnerie et pour les toiles métalliques, que nous fabriquons maintenant avec une si grande perfection. On les tirait autrefois de l'Allemagne, mais actuellement les départemens de la Meurthe et des Vosges fournissent la première espèce, et la seconde se fabrique à Paris, Bordeaux, et principalement à Schelestadt, où elle a pris naissance. La réputation des unes et des autres s'est pleinement soutenue par les échantillons admis à la dernière exposition.

La clouterie s'est beaucoup perfectionnée depuis quelque tems en France; c'est un article d'une grande consommation pour plusieurs arts et métiers. Les ateliers de M. Lemire, maître de forges à Clairvaux, département du Jura, livrent annuellement 250,000 kil. de clous. Il avait envoyé à l'exposition une grande variété de clous, soit pour bâtisses et ferrures de toute espèce, soit pour layetiers, bourreliers, cordonniers, tapissiers, etc., qui se répandent dans tout le royaume, surtout dans le Midi et à l'étranger. Un seul fabricant, maître de forges dans le département du Jura, avait exposé des clous faits à la mécanique. Cependant il s'en fabrique ailleurs, tant à froid qu'à chaud, vers nos frontières du nord-est.

La serrurerie est une industrie qui a fait de grands progrès en France, et nous pouvons même dire plus que dans d'autres pays. Paris est le centre de cette industrie perfectionnée, et elle en a donné des preuves au dernier concours, où les échantillons de la fine serrurerie abondaient et se montraient avec éclat par des espèces de chefs-d'œuvre, tant par le nombre et la variété étonnante, par les combinaisons ingénieuses pour la sûreté, pour les caisses à argent, les coffres-forts, etc. Mais la serrurerie commune, dite *picarde*, soit de Saint-Etienne ou du départ. de la Somme, ne s'est pas offerte en aussi grande quantité.

La coutellerie s'est tellement perfectionnée en France, ainsi que les instrumens tranchans de la chirurgie, qu'elle peut à peu près rivaliser avec la première coutellerie de l'univers, celle d'Angleterre; et nous pouvons même dire que, d'après la dernière exposition, elle a même plus d'élégance et de richesse. En effet, que de variété, quelle magnificence dans les ouvrages où l'or et l'argent, ainsi que le nacre, se mariaient admirablement avec le plus pur acier; quelle délicatesse de travail, surtout dans les instrumens de chirurgie! Après les couteliers de Paris, on peut placer ceux de Langres, Saint-Lô, Thiers, Montpellier, etc., dont les produits, sans être aussi beaux, sont en général moins chers.

Si nous voulions faire mention de tous les instrumens en usage, et dont un grand nombre se trouvaient à l'exposition de 1834, nous pourrions écrire un volume; les mécaniques de toute espèce attestaient le progrès des arts, et l'aide qu'ils en reçoivent, surtout pour ceux qui s'appliquent à l'industrie. Cependant, nous devons surtout, dans ce dictionnaire, distinguer les outils, qui forment un article séparé, des instrumens proprement dits, dont il est question actuellement.

En effet, un grand nombre d'outils sont aujourd'hui si perfectionnés, qu'ils peuvent prendre rang parmi les instrumens qu'ils pourraient suppléer dans un grand nombre d'occasions où l'œuvre manuelle ne peut suffire pour la confection de certains ouvrages. Mais on applique de préférence la dénomination d'instrumens à ceux qui servent aux arts et aux sciences, et d'outils à ceux que l'on emploie dans les arts domestiques et industriels.

Instrumens divers. Parmi les objets rentrant dans cette catégorie, et qui se trouvaient disséminés dans trois galeries de l'exposition de 1834, nous citerons l'appareil inventé par M. Darcet, pour extraire la gélatine des os de viande de boucherie; l'appareil pour les asphyxiés, de M. Dacheux; le petit appareil à tuyaux mobiles, pour l'application des sangsues; la fontaine à filtration

ascendante, de M. Lelogé; les appareils inodores à réservoir latéral, de M. Averly; ceux à réservoir supérieur, de MM. Avard, Ronachard et Lamotte, etc.

Instrumens de chirurgie. La chirurgie n'a pas toujours trouvé dans cette partie tous les secours qu'elle avait droit d'attendre. Nos praticiens les plus habiles ont mieux compris, dans notre siècle, l'importance des instrumens; ils ont porté dans les ateliers le fruit de leurs observations et de leur pratique journalière. Le fabricant, de son côté, a senti l'importonce de ces rapports; il les a étudiés davantage et les a suivis jusque dans l'application.

C'est à M. Charrière, de Paris, que l'on doit des améliorations importantes dans la construction du lithotome, des tonettes à cuillers parallèles, du speculum, du forceps, du céphalotribe, et de la plupart des appareils employés au broiement des calculs. Il a fait faire de notables progrès à la fabrication des instrumens chirurgicaux; il a rendu un grand nombre d'appareils plus légers, plus commodes et plus portatifs, avantage inappréciable pour la chirurgie marine et militaire. Les produits présentés à l'exposition de 1834 se recommandent par une excellente trempe et par les conditions générales d'une bonne fabrication. Il a aussi exposé de très-bonne coutellerie et à des prix modérés.

M. Sirhenry a aussi exposé quelques instrumens de chirurgie, tels que des forceps d'une trempe supérieure. La bonne qualité des ouvrages en acier qui sortent des ateliers de ce fabricant, leur a acquis une réputation qu'ils méritent au plus haut degré.

MM. Montmirel et Landray, également de Paris, ont aussi exposé des appareils lithotritiques, des forceps, des couteaux d'amputation, et autres instrumens exécutés avec soin, et d'une bonne fabrication. Nous mentionnerons, sous les mêmes rapports, des instrumens de chirurgie de M. Huau, de Brest; un forceps de M. Bourdeaux, de Montpellier; des instrumens lithotritiques de M. Greiling, de Paris, et une boîte d'instrumens de chirurgie de M. Morier, de Brest.

Instrumens de mathématiques. Ces instrumens, qui sont si utiles aux sciences mathématiques, peuvent se diviser en instrumens de géométrie nécessaires pour l'arpentage des terrains, en instrumens de précision, de dessin, tels que compas, quarts de cercle, que l'on met ordinairement dans un étui renfermant tous les intrumens de mathématiques. On peut joindre à cette nomenclature les instrumens d'optique, qui sont également en assez grand nombre, tels que les lunettes d'approche, les microscopes, les télescopes et autres instrumens, parmi lesquels on peut ranger les octans et autres, dont les marins font usage dans la navigation, tandis que la météorologie emploie, pour connaître la température de l'atmosphère, les baromètres et les thermomètres, qui servent également aux navigateurs.

Instrumens d'horlogerie. Ces instrumens, qui sont aussi en grand nombre, sont fort ingénieux, et ceux inventés récemment par nos plus habiles horlogers-mécaniciens ont beaucoup contribué à perfectionner l'horlogerie, et servent à faire baisser les prix d'une foule de ses produits, qu'on peut aujourd'hui exécuter en France à aussi bon marché qu'à Genève et autres villes de la Suisse.

Instrumens de musique a cordes. L'usage du violon, grâce à la modicité des prix, se répand chaque jour davantage, a dit le savant M. Ch. Dupin (cours public), et dans la campagne, il tend à se substituer à la monotonie criarde de la cornemuse. Mirecourt est le lieu en France où l'on fabrique principalement des violons à bon marché. Cette industrie seule y occupe 600 ouvriers, dont chacun peut fabriquer un instrument par jour, qui ne peut pas avoir une grande perfection, comme on peut le penser, mais le bon marché en augmente le débit. Les plus chers ne dépassent guère le prix de 60 fr.; de là on descend par degrés jusqu'à un minimum de 2 fr. 50 c. M. Chanot, de Mirecourt, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a fait connaître les formes et les proportions les plus avantageuses pour les diverses parties de cet instrument, ainsi que M. Savart, de l'académie des sciences.

La harpe, au contraire, dont les sons doux et harmonieux faisaient les délices des Hébreux captifs sur les bords de l'Euphrate, malgré son antique renommée et les perfectionnemens importans qu'elle a reçus depuis un demi-siècle, perd continuellement de son ascendant; elle disparaît par degrés des concerts instrumentaux, et, comme instrument d'accompagnement, elle est, dans la plupart des cas, avantageusement remplacée par le piano.

Le piano-forte est devenu l'instrument qui a le plus de vogue. Les frères Erard ont commencé, vers 1789, à construire des pianos qu'ils ont perfectionnés sans cesse dans le cours de près d'un demi-siècle. Plus tard Petzold, Pfeiffer, Pape, etc., ont rivalisé d'industrie avec ces célèbres luthiers, pour établir dans toute l'étendue de l'échelle diatonique des sons nourris, purs et flatteurs à l'oreille. Ils se sont aussi appliqués avec succès à rendre le doigté facile, et le choc des marteaux sur les cordes instantané, de manière à laisser à ces cordes toute la puissance de leurs vibrations.

On peut calculer qu'en France le public possède près de 100,000 pianos. Cependant ce nombre, rapproché de celui des habitans, donne une proportion fort inférieure à celle qu'on trouve dans d'autres pays, tels que l'Angleterre, l'Ecosse et certaine partie de l'Allemagne, où cet instrument trouve souvent sa place chez les particuliers les moins fortunés.

Les progrès qu'on a faits en France dans la fabrication des instrumens à cordes, en ont amené dans la fabrication des cordes elles-mêmes. C'est un problème aujourd'hui complètement résolu; MM. Savaresse pour les cordes à boyau, M. Mignard-Billing pour les cordes métalliques, ont fourni des produits qui ne le cèdent en rien à ce qu'on fait de mieux dans les pays étrangers.

Instrumens de musique a vent. Les instrumens de musique à vent sont également en grand nombre, tels qus les flûtes, les hauts-bois, les flageolets, les serpens, cors-de-chasse, trompettes et autres instrumens, que l'on construit aujourd'hui avec une grande perfection, soit en différens bois précieux, soit en cuivre, dont il se fait aussi un grand commerce. Nous pourrions y ajouter les orgues, surtout celles des églises, qui sont encore en usage.

INTERDICTION, Interdit. L'interdiction est le jugement qui prive quelqu'un de l'administration de ses biens et quelquefois de sa personne, dans le cas de démence, d'imbécilité, de fureur, de prodigalité.

L'interdit est celui contre lequel a été prononcé ce jugement.

Le mineur qui veut faire le commerce, ne peut en commencer les opérations, ni être réputé majeur, quant aux engagemens par lui contractés pour fait de commerce, sans y avoir été préalablement autorisé par ses parens.

Interdiction de commerce. Cette interdiction se fait ordinairement en même tems que la déclaration de guerre, et elle n'est levée qu'après le rétablissement de la paix. Il y a cependant des guerres qui n'emportent pas l'interdiction positive du commerce.

Tant que cette interdiction subsiste, toute marchandise est de contrebande, soit qu'elle vienne du pays avec lequel on est en guerre, ou qu'elle y soit destinée; elle est sujette à confiscation, ainsi que les voitures, équipages et vaisseaux qui servent aux transports.

INTÉRESSÉ. C'est celui qui est associé ou qui a un intérêt quelconque dans une compagnie de commerce, ou dans une fabrique, dans une expédition, armement d'un vaisseau marchand, soit pour la pêche ou un voyage de long cours, ou dans toute autre entreprise autre que par actions, autrement on le nomme actionnaire.

Les intéressés, sous quelque rapport que ce soit, doivent veiller à ce que les formalités relatives à la remise au greffe, à la transcription et à l'office, ainsi qu'à l'insertion dans un journal officiel, des actes de société en nom collectif et en commandite, soient observées, puisque leur inexécution entraîne leur nullité à l'égard des intéressés (42). Un agent de change ou courtier ne peut s'intéresser directement ni indirectement sous son nom, ou sous un nom interposé, dans aucune entreprise commerciale (85).

INTÉRÊT. Ce terme désigne le profit qu'un commerçant ou capitaliste retire de ce qui lui est dû, en raison du crédit ou des avances qu'il a faites, soit en argent, soit en marchandises, lettres de change qu'il a remises ou toute autre valeur, dont le débiteur doit lui tenir compte.

Par la loi du 3 septembre 1807, l'intérêt de l'argent en matière de commerce est fixé à *six pour cent* par an, sans aucune retenue.

Ainsi, en vertu de cette loi, tout banquier, commerçant ou capitaliste qui exige pour escompte de billets ou lettres de change, soit pour un prêt, soit pour retard de paiement, un intérêt au dessus de ce taux, se rend coupable du délit que l'on nomme usure. Ce qui est confirmé par l'article 3 de la même loi, qui ordonne la restitution de l'excédant; et l'article 4 stipule l'amende à laquelle sera condamné celui qui sera convaincu de cette contravention.

Le prêteur, qui a perçu des intérêts usuraires, n'est passible de la réduction sur le principal de la créance, dont parle l'art. 3 de la loi du 3 sept. 1807, qu'à compter de la demande formée à ce sujet par le débiteur ou ses ayant-droits. Par suite, aucune compensation, à raison de l'excédant des intérêts au dessus du taux légal, n'a pu s'opérer de droit avec le principal, avant cette demande. On dirait en vain que chaque paiement d'intérêts usuraires, constituant une créance en faveur du débiteur, la compensation légale résultant de l'art. 1290 du Code civil, a dû faire décroître, chaque fois, proportionnellement, le capital de la créance principale, alors surtout que les paiemens d'intérêts excessifs ayant pour cause une convention antérieure à la loi de 1807, et n'étant pas nuls de plein droit, la créance purement facultative qui en résulte peut n'être ni certaine, ni liquide, et, par suite, opérer une compensation légale avant la répétition exercée par l'emprunteur.

Sur toutes les grandes places commerçantes, le prix de l'argent a augmenté. Aux Etats-Unis, il était, en juillet, de 3/4 p. 0/0 par mois; depuis octobre il s'est élevé à 2 et même à 3. En Angleterre, la banque a porté le taux de ses escomptes, d'abord de 4 à 4 1/2, puis de 4 1/2 à 5; le gouvernement anglais a été contraint d'augmenter par deux fois l'intérêt sur la masse énorme de ses billets de l'échiquier, de 2 1/4 à 3, de 3 à 3 1/5. A Amsterdam, la banque a successivement élevé ses escomptes de 3 à 4 et de 4 à 5; il y a eu même un moment où elle a restreint les sommes prêtées, faute de pouvoir dépasser la limite de 5 p. 0/0 imposée par ses statuts. Les banquiers de Hambourg et de Berlin ont également changé les conditions de leurs prêts; 5 p. 0/0 à Hambourg, 5 1/2 p. 0/0 à Berlin.

Parmi toutes les banques de l'Europe, la banque de France seule, qui, depuis longues années, escompte à 4 p. 0/0, a continué d'accorder au commerce les mêmes conditions et les mêmes facilités. Ce bel et grand établissement, par sa fermeté et sa constance à travers les embarras que nous venons de traverser, a été pour le pays d'un immense secours, et nous sommes heureux de lui rendre ici ce témoignage; mais sa réserve, qui, au mois de mars, a été de 188 millions, est descendue, au mois de novembre, jusqu'à 89 millions. Nous nous hâtons d'ajouter qu'elle a bientôt repris un mouvement d'ascension, et qu'en ce moment elle dépasse 100 millions. Au mois de mars, la masse des escomptes de la banque était de 80 à 90 millions; depuis le mois d'octobre, elle s'est tenue immobile entre 140 et 150.

Quant aux banques des départemens, à Nantes et à Marseille, c'est à 4 1/2 p. 0/0 qu'elles règlent leurs escomptes; à Bordeaux, l'intérêt est de 5. La banque de Nantes a limité un moment ses prêts au tiers et même au quart des sommes demandées. La banque de Lyon, qui vient de commencer ses opérations, a adopté l'intérêt de 4 p. 0/0; mais elle n'a accepté à son début que des effets à quarante jours d'échéance.

Par l'effet des mêmes causes, pendant l'automne dernier, un mouvement général de baisse s'est manifesté sur tous les effets publics de l'Europe. On a vu, aux mois d'octobre et de novembre, le 3 p. 0/0 anglais descendre de 91 au dessous de 87; les 2 1/2 p. 0/0 hollandais, de 56 1/2 à 50. C'est en France que le crédit public a souffert les atteintes les plus légères.

Il n'y a rien de plus difficile à déterminer que l'intérêt pour le crédit privé. Prenez Bordeaux, Marseille, Paris; eh bien! sur la même place, vous avez une maison qui obtient des fonds à 3, 3 1/2 p. 0/0, à Bordeaux, par exemple, et à côté de ces maisons, vous avez la banque qui escompte à 5 p. 0/0; hors de Bordeaux, à peu de distance, certaines maisons exigent 6 p. 0/0 dans leurs comptes courans. A Paris, le même phénomène se représente; il y a autant d'intérêts divers, qu'il y a des particuliers inspirant plus ou moins de confiance, qu'il y a des objets sur lesquels ils spéculent. Un particulier qui a un commerce sûr inspire une haute confiance; il obtient des fonds à très-bon marché. Un particulier qui spécule sur des objets hasardés n'obtient des fonds qu'à des prix supérieurs.

Il est donc bien difficile d'évaluer au juste l'in-

térêt pour le crédit privé. Mais pour le crédit public, c'est encore bien plus difficile, car la variation de confiance est préjudicieuse, elle est instantanée; vous avez vu la rente, qui était à 10, monter à 12 à l'arrivée du général Bonaparte; après le 18 brumaire, elle monta à 22; il gagne la bataille de Marengo, elle est à 35; il fait la paix de Lunéville, elle est à 70; c'est-à-dire que l'intérêt parcourt dans quelques mois une échelle de 50 p. 0/0 à 7 1/2. Mais, même en tems ordinaire, en tems de calme profond, sous la restauration, en 1818, on a vu la rente monter à 80, et quelques mois plus tard, par l'effet de mauvaises spéculations, elle tombait à 62 et même à 60; c'est-à-dire que l'intérêt variait de 2 p. 0/0 en un mois.

Le taux de l'intérêt de l'argent a une grande influence sur la prospérité du commerce et de l'industrie en général; son élévation est toujours un manque de crédit; et cependant c'est le crédit seul qui peut donner une grande activité aux transactions commerciales. D'ailleurs, l'intérêt élevé a encore le grand inconvénient d'augmenter d'autant plus les frais du fabricant qui doit mettre en mouvement des capitaux considérables; en sorte que leur emploi, pour lequel il doit compter un fort intérêt, forme une dépense considérable qui diminue son bénéfice, ou qui augmente sa perte lorsqu'il en éprouve quelqu'une. D'où l'on peut conclure que le pays où le taux de l'intérêt de l'argent est le plus modique a un grand avantage sur celui où il est plus élevé.

L'institution des banques a beaucoup contribué à augmenter le crédit et à tenir l'intérêt à un taux très-modéré, par la facilité de l'escompte et d'autres ressources toutes à l'avantage du commerce et de l'industrie, qui se sont trouvés affranchis de la cupidité de certains usuriers. Le taux de l'intérêt de la banque de France, qui est de 4 p. 0/0 par an, facilite beaucoup toutes les opérations, tant du petit que du grand commerce.

INTÉRÊT, ce qui convient, ce qui importe en quelque manière que ce soit à l'utilité de quelqu'un. On appelle aussi intérêt, le profit que tire un créancier de l'argent qui lui est dû.

Intérêt, signifie la part qu'on a dans une société, dans une entreprise commerciale. On dit, en ce sens, avoir un intérêt dans une exploitation de mines, dans une manufacture, etc.

En matière de société anonyme, les associés ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la société (33).

Les associations commerciales en participation ont lieu pour les objets, dans les formes, avec les proportions d'intérêt et aux conditions convenues entre les participans (85).

L'intérêt du principal de la lettre de change protestée faute de paiement, est dû à compter du jour du protêt (184).

L'intérêt des frais de protêt, rechange et autres frais légitimes, n'est dû qu'à compter du jour de la demande en justice (185).

INTÉRÊTS (jurisprudence commerciale). On appelle ainsi les fruits que le créancier retire des sommes exigibles qui lui sont dues; car, lorsque le capital est aliéné, ces fruits se nomment arrérages.

Les principes sur le prêt à intérêt ont été si bien exposés par Montesquieu, que nous ne croyons mieux faire que de rapporter ses propres termes.

L'argent est le signe des valeurs, dit-il; il est clair que celui qui a besoin de ce signe doit le louer, comme il fait toutes choses dont il peut avoir besoin. Toute la différence est que les autres choses peuvent se louer ou s'acheter, au lieu que l'argent, qui est le prix des choses, se loue et ne s'achète pas (on sent qu'il n'est point ici question de l'or ni de l'argent considérés comme marchandises).

Pour que le commerce puisse se bien faire, il faut que l'argent ait un prix, mais que ce prix soit peu considérable. S'il est trop haut, le négociant, qui voit qu'il lui en coûterait plus en intérêt qu'il ne pourrait gagner dans son commerce, n'entreprend rien; si l'argent n'a point de prix, personne n'en prête, et le négociant n'entrepend rien non plus.

Il est reconnu que le taux excessif de l'intérêt de l'argent attaque la propriété nationale dans ses fondemens, qu'il mine l'agriculture, qu'il empêche les propriétaires de faire des améliorations utiles, qu'il corrompt les véritables sources de l'industrie; que, par sa précieuse facilité de procurer des gains considérables, il détourne des professions utiles et modestes, qui ne donnent qu'un profit modéré. Le commerce lui-même est bien loin de réclamer une exception à ces principes; s'il se livre trop à des spéculations d'intérêt, il s'écarte de sa route naturelle, et finit par arrêter les progrès de l'industrie qui lui sert d'aliment.

INTERLOPE (commerce). C'est un commerce clandestin que des navigateurs font sur une côte ou dans des havres et ports réservés à quelques compagnies privilégiées, ou interdits par le souverain du pays. Tel était le commerce que les Hollandais et les Anglais faisaient autrefois sur les côtes de l'Amérique espagnole, jadis ouvertes aux seuls vaisseaux de cette nation. Ce commerce interlope était fort considérable et donnait de grands profits; aujourd'hui il se fait surtout pour l'introduction des esclaves africains sur les côtes du Brésil, où l'on en débarque annuellement un grand nombre, malgré l'interdiction de cet infâme commerce; il en est de même dans plusieurs colonies espagnoles.

INTERVENTION. On désigne par ce terme, en fait de contrat, le consentement de ceux qui, n'étant pas les principales parties contractantes, le souscrivent pour le ratifier, ou pour donner leur garantie à l'égard de son exécution, ou seulement d'une condition ou promesse que la principale partie y a faite. Ainsi, intervenir signifie survenir dans un contrat, le confirmer ou s'en rendre caution. *Voy.* Protêt d'intervention.

Pourra, suivant la nature des cas, être poursuivie comme complice de banqueroute frauduleuse, la femme qui aura prêté son intervention à des actes faits par le mari en fraude de ses créanciers (556).

INVENTAIRE (jurisprudence commerciale). On entend, par inventaire, la description et le dénombrement de l'actif et du passif d'un négociant. Les biens, meubles, titres, papiers, marchandises, etc., doivent être décrits par articles séparés. Ce terme s'applique aussi à l'énumération et description d'une succession. Le commerçant est tenu de faire tous les ans, sous seing-privé, un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers, de ses dettes actives et passives, et de le copier, année par année, sur un registre spécial à ce destiné (9). Le livre des inventaires doit être paraphé (10).

L'inventaire doit contenir: 1° les effets mobi-

liers, ainsi que les immeubles, avec leur valeur portée en marge; 2° l'état des marchandises par espèce, contenant les poids, mesures ou jaugeages, avec estimation des prix de chacun, écrit et reporté en marge; 3° l'état de tous les meubles meublant, ainsi que les hardes, linge et effets à l'usage du commerçant et de sa famille, avec estimation de leur valeur reportée en marge; 4° l'état des dettes actives, telles que lettres de change, billets à ordre, arrêtés de compte, comptes courans, récapitulés et reportés en marge; 5° l'état de l'argent en caisse, dont le montant doit aussi être porté en marge; l'état des dettes passives, telles qu'appointemens de commis, gages des domestiques, lettres de change, billets, arrêtés de compte, comptes courans à solder, le tout reporté en marge.

Cet inventaire, après la clôture, doit être certifié sincère et véritable, et signé par le commerçant qui l'a rédigé ou fait rédiger par son teneur de livres.

Aussitôt après leur réunion, les syndics provisoires requerront la levée des scellés, et procéderont à l'inventaire des biens du failli. Ils seront libres de se faire aider, pour l'estimation, par qui ils jugeront convenables, conformément à l'art. 937 du Code de procédure civile. Cet inventaire se fera par les syndics, à mesure que les scellés seront levés, et le juge de paix y assistera et signera à chaque vacation (486). Le failli sera présent ou dûment appelé aux opérations de l'inventaire (487). L'inventaire terminé, les marchandises, l'argent, les titres actifs, meubles et effets du débiteur, seront remis aux syndics, qui s'en chargeront au pied dudit inventaire (491).

Inventaire (tenue des livres). Les négocians, comme nous l'avons dit précédemment, sont assujettis par la loi à faire leur inventaire, qu'en terme de commerce on appelle bilan, au moins tous les ans; mais ceux qui aiment l'ordre et à connaître leur état de situation, le font facilement tous les six mois, au moyen d'un livre d'entrée et de sortie des marchandises. Ce livre, tenu régulièrement, leur fait connaître les marchandises qui restent en magasins et celles qui sont vendues.

INVERNESS, ville d'Ecosse, ch.-lieu du comté de son nom, située à l'embouchure de la Ness, au fond du golfe de Murray, près du canal Calédonien. Lat. N. 57° 33'; long. O. 6° 22'. Population, 14,600 habitans.

Industrie. Il y a des fabriques de tissus de coton, de toiles fines et aussi de toile à voile, et de grandes tanneries.

Commerce. Elle est le principal entrepôt du commerce du nord de l'Ecosse et du pays des montagnes, qui y déposent leurs productions.

Exportations. Elles consistent en grains pour Londres et les Indes occidentales, en porc salé, saumon, harengs, peaux de loutre et de chevreuil, et en toiles de chanvre, toile à voile, etc.

Importations. Elles se composent d'objets d'utilité et de luxe, comme poterie, mercerie, quincaillerie et denrées coloniales.

Navigation. La barre du port est à un mille au dessus de l'embouchure de la rivière; il y reste 15 pieds d'eau de basse-mer; 65 navires jaugeant 4,225 tonneaux appartiennent à son port. Le cabotage, ainsi que la pêche du hareng et du saumon, y déploient une grande activité.

IONIENNES (Iles). Elles forment la république Ionienne, qui, après avoir passé sous la domination de Venise, de la Russie et de la France, se trouve maintenant sous la protection de la Grande-Bretagne. On compte sept grandes îles et plusieurs petites, savoir: Corfou, Zante, Céphalonie, Paxo ou Poros, Santa-Maura, Theaki et Cerigo, situées entre les 36 et 40° d. de lat. N., à l'entrée de l'Adriatique, dans la mer Ionienne, sur les côtes de l'Albanie, de la Livadie et de la Morée. La pop. est évaluée à environ 200,000 hab., pour la plupart Grecs, et dont Corfou en a 70,000, Zante 40,000, Céphalonie 60,000. Corfou est le grand entrepôt du commerce de ces îles.

Commerce et productions. — Raisins. Le raisin, dit de Corinthe, est la principale production de ces îles; à l'époque de l'insurrection grecque, qui avait suspendu tous les travaux agricoles, l'Angleterre et la Hollande demandèrent aux îles Ioniennes la quantité de raisin que leur fournissait auparavant la Morée, en sorte que de 10,000,000 de livres pesant environ, la production de Céphalonie, de Zante et d'Itaque, s'éleva en quelques années jusqu'à 20,000,000; mais cette production rentra bientôt dans son état normal d'environ 10,000,000 de livres.

Huile d'olive. On évalue la récolte en huile comme il suit: à Corfou, 180,000 barils (le baril équivaut à 15 gallons 1/4 d'Angleterre et à 64 kil.); à Zante, à 35,000; à Céphalonie, 25,000; à Saint-Maure, 18,000; à Paxo, à 20,000. Total, 278,000 barils, au prix moyen de sept talaris (à raison de 5 fr. 50 chacun) par baril, font. 1,946,000 talaris.

Droit de sortie, 19 1/2 p. 0/0.	379,000
Menus frais, commisssion de 5 p. 0/0.	97,300
Total.	2,422,300 talaris.

En tout, 12,840,681 fr., valeur des exportations. En évaluant à environ le double de cette somme le produit de la vente du raisin, de la perception des droits et autres frais, en réunissant ces deux sommes, en y ajoutant environ 250,000 fr. de dépense que font aux sept îles les navires étrangers qui viennent y charger des raisins et des huiles, on aura, pour produit réel des deux principales branches de l'exportation, une somme d'environ 36,000,000 de francs, assez considérable pour une population qui ne dépasse pas 260,000 habitans. Mais le pays, obligé, faute d'industrie, de demander à l'étranger à peu près tout ce qu'il consomme, tant en objet de luxe qu'en denrées de première nécessité, lui rend presque immédiatement ce qu'il en a reçu.

Autres productions. Les autres productions sont le vin, dont on exporte 4,000 barriques de Zante seulement pour l'Angleterre. Ces iles produisent encore du kermès, du coton, du riz, du miel, du sel marin, du soufre, du bitume, du charbon de terre et du marbre; quant aux grains, on en récolte à peine le tiers nécessaire à la consommation.

Exportations. Toutes ces productions forment autant d'articles du commerce d'exportation, dont le principal débouché est en Angleterre. Quant au vin, l'exportation pourrait devenir plus considérable, surtout de Zante et de Céphalonie, où plusieurs crus en produisent d'une bonne qualité, si le droit dont elle a été frappée ne l'eût presque rendue nulle.

Importations. Les articles d'importation sont en grand nombre et comprennent la plupart des objets nécessaires aux vêtemens, tels que tissus de coton, de laine et de soie. Ceux que l'on fait à

Zante sont mélangés de coton et de filoselle. On y fabrique aussi une espèce de drap de soie pour homme, dans le genre du camelot, et quelques mouchoirs de soie imitant les foulards; mais on n'y confectionne ni gros de Naples, ni taffetas, ni satin, ni gaze de soie, ni rubannerie, ni blonde, ni popeline, ni marceline, ni grenadine pour vêtemens de femme. Ces divers produits sont fournis par les Anglais, et pourraient aussi l'être par nos fabriques.

Tissus de laine. Le seuls articles à expédier de France seraient des bas, des gilets à manches, blancs et gris, des bonnets et des culottes rouges à la grecque. Le bas prix de ces deux derniers articles, dans le département de l'Aude, leur assurerait, à Corfou, un débit considérable.

Faïence et porcelaine. Les Anglais y ont introduit leur faïence bleue; la douzaine d'assiettes se paie 14 à 15 fr. La porcelaine blanche de France, qu'on pourrait livrer à meilleur marché, aurait une préférence certaine, surtout celle à filet d'or pour dessert, nos services dits Barbeau, des services de thé, des tasses à café, blanc et or ou à fleurs de bon goût.

Quincaillerie. Elle est fournie, ainsi que la clouterie et la serrurerie, par les Anglais, maîtres absolus du marché, et la France trouverait en eux des concurrens redoutables.

Savons. Il ne faudrait porter à Corfou que des savons de parfumerie : l'île possède plusieurs fabriques de savon qui suffisent à sa consommation.

Soie filée. Cet article est fourni à Zante par l'Italie et même par la Morée.

Quinquina. Le sulfate de quinine venant de France est le plus recherché.

Verres et cristaux. La verrerie est importée de Venise ou de Bohême par des bâtimens autrichiens, et les cristaux par les Anglais, qui les vendent à des prix exorbitans.

Vinaigre. Celui de France est le plus estimé.

Vins. Les vins de France, dont on fait le plus généralement usage à Corfou, sont ceux de Provence et du Rhône, pour les qualités communes, et en qualités fines, ceux de Champagne et autres vins blancs : on en importe aussi de Sicile. La garnison anglaise consomme beaucoup de vin de Bordeaux, mais de seconde qualité.

Eau-de-vie. Celle de Cognac ou d'Andaye aurait un bon débit, surtout parmi les officiers de la garnison.

Commerce des grains. Par acte du 28 mars 1833, le parlement des Etats-Unis des îles Ioniennes a supprimé les droits que les grains, froment, seigle, orge, avoine et maïs acquittaient à leur importation dans les sept îles. Un acte du même parlement, en date du 2 avril suivant, a également aboli le monopole des grains que le gouvernement exerçait à Corfou. Une surtaxe grevait à Corfou l'introduction des farines de froment; elles y sont admises aux mêmes conditions que dans les autres îles : ces mesures ont été prises pour assurer un grand débouché aux huiles que les étrangers exportent en échange de leurs grains et de leurs farines.

Poissons salés. La consommation du poisson est beaucoup plus considérable que celle de la viande, à cause de la multiplicité des jours d'abstinence que prescrit la religion grecque. Corfou, qui est d'ailleurs le marché de l'Albanie, de l'Epire et d'une grande partie de la Morée, tire de l'étranger d'assez fortes quantités de poissons salés, surtout de morue et de hareng. Le stokfiche et la morue, expédiés principalement de Suède, ont donné d'assez beaux bénéfices. Cependant la morue des entrepôts de la Méditerranée et de l'Adriatique, de Marseille, de Gênes, de Livourne et de Trieste, se vend plus promptement et plus cher que la morue de Suède. On peut placer aisément trois à quatre chargemens de morue de Terre-Neuve à Corfou. L'espèce qu'on y préfère est celle dite moyen et petit poisson; elle doit être de première qualité, bien sèche et bien salée.

La morue se vend, année moyenne, à Corfou, de 38 à 44 piastres les mille livres grosses de Venise (190 à 200 fr. les 480 kil.). La morue déclarée pour l'entrepôt et le transit est placée dans les magasins de la douane, moyennant un droit mensuel de 6 deniers par cent livres grosses de Venise (7 cent. 1/2 par 48 kil.). Un droit de 1 pour 0/0 de la valeur calculée sur le prix courant du jour est perçu à l'extraction partielle ou totale, soit pour la consommation, soit pour la réexportation. Ce droit est indépendant du droit fixe toujours perceptible sur les quantités livrées à la consommation. Les ventes se règlent en général au comptant; pour les ventes à terme, le délai est de trente ou au plus de quarante jours, à partir du jour où le courtier signe le contrat.

Port franc. On désigne à Corfou, sous le nom de port franc, l'entrepôt réel institué le 20 mars 1827 : les marchandises peuvent y séjourner un an. Cette franchise a été accordée, le 1er août 1830, à tous les ports de Céphalonie, Zante, Saint-Maure, Ithaque, Cérigo et Poros. Cette mesure a été dirigée contre la franchise que l'Autriche a accordée au port de Venise.

Modification des droits de douane. Le gouvernement, pour mettre un terme à la confusion qui résultait de diverses dispositions des tarifs antérieurs, a rendu, le 8 juin 1835, deux actes qui abrogent et remplacent une partie de la législation antérieure en matière de douane. Le premier règle les rapports de l'administration des douanes avec le commerce; une disposition de l'art. 15 soumet les capitaines qui entreposent des marchandises, dans un port franc, au paiement des droits afférens aux déficits qui seront constatés entre les quantités effectivement entreposées et les quantités déclarées dans le manifeste, déduction faite du boni de déchet alloué. Dans le cas où le droit ne pourra être établi d'une manière exacte, le capitaine sera passible d'une amende de 2 à 20 liv. sterl.

Le second acte présente le tarif général des douanes, qui, en 1830, avait été réuni au règlement des douanes.

Ce nouveau tarif, exécutoire le 1er septembre 1835, réduit dans une assez forte proportion les droits d'entrée sur quelques-uns des articles que les îles Ioniennes reçoivent indirectement ou pourraient recevoir de la France; tels sont les articles ci-après :

Gants, la douzaine, 1 fr. 27 cent. 1/2 sous pavillon anglais et ionien; 1 fr. 56 cent. sous tout autre. Savon raffiné (parfumerie), 2 fr. 75 cent. sous pavillon anglais et ionien; 3 fr. 21 cent. le kil. sous tout autre. Tissus de soie, 7 p. 0/0 de la valeur sous pavillon anglais et ionien; 9 p. 0/0 sous tout autre. Vins de Bordeaux, de Champagne et autres, 165 fr. 12 cent. l'hectolitre sous pavillon anglais et ionien; 192 fr. 64 cent. sous tout autre. Eau-de-vie, 302 fr. 73 cent. l'hect. sous pavillon anglais et ionien; 550 fr. 41 cent. sous tout autre pavillon.

Monnaies. On y tient les comptes en dollars ou piastres de 100 centi ou oboli, et aussi dans dans quelques endroits près de la Turquie, en piastres turques de 40 paras chacune.

Les poids et mesures sont les mêmes que ceux de Venise et de la Turquie. On vend le raisin de Corinthe par 1,000 livres, correspondant aux environs de 975 livres nettes d'Angleterre, ou 920 livres nettes de Hambourg.

La livre grossa vaut 480 grammes, et la livre sottile 300 grammes de France.

Le baril de Venise contient 64 litres, et la barilla de grains est égale au pacco de Livourne.

IPÉCACUANHA, racine d'une plante vivace qui vient du Brésil, du Pérou et de plusieurs îles des Antilles, entre autres de la Martinique, de la Guadeloupe, et s'emploie en médecine. On vend aussi dans le commerce les racines de divers sujets appartenant presque tous aux familles des violacées, euphorbiacées et apocynées, qui fournissent ce qu'on nomme en pharmacie les *faux* ipécacuanhas. On distingue dans le commerce de Paris les sortes suivantes :

Ipécacuanha gris, qui provient du *cephœlis emetica*. C'est une racine vermiculaire, de la grosseur d'un tuyau de plume, et même plus petite, de la longueur de 3 à 4 pouc., contournée en sens divers. Cette racine, recouverte d'une légère pellicule brune, présente intérieurement un filet ligneux qu'enveloppe une substance d'un gris blanc qui est celle même de la racine.

L'*ipécacuanha* brun est une racine tortueuse, plus chargée de rugosités que le gris, plus menue cependant, de la grosseur d'une ligne, brune ou noirâtre en dehors, blanche en dedans, légèrement amère. On apporte cette espèce d'ipécacuanha du Brésil à Lisbonne.

L'*ipécacuanha* blanc a sa feuille semblable à l'oseille ronde, et sa racine, qui est blanche, pareille à celle du dictame blanc. Au reste, il ressemble aux autres. Sa grosseur est semblable à la précédente. La couleur extérieure est plus faible et plus pâle; l'intérieur est tout-à-fait blanc. Le filet ligneux est ordinairement plus petit et très-blanc.

On doit choisir ces sortes de racines nouvelles, bien nourries, difficiles à rompre, résineuses et sans mélange de leurs tiges et des filamens. On les tire de Lisbonne, de l'Amérique du sud et de Marseille.

L'ipécacuanha gris vient du Mexique. C'est celui qu'on estime le plus et dont on fait usage en pharmacie et en médecine. On le distingue sous le nom d'*ipécacuanha officinal*. On en fait usage dans les spasmes, dans la dyssenterie, la diarrhée, la toux. On en prépare une poudre, des tablettes, un sirop.

IRBITE, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Perm, située sur la rivière de son nom, à 58 lieues d'Ekaterinembourg. On y tient une grande foire annuelle au mois de janvier, que sa situation sur la frontière de la Sibérie rend très-favorable au commerce des fourrures. Suivant le journal des manufactures et du commerce de la Russie, le résultat de cette foire, en 1834, a été ainsi qu'il suit :

Il a été importé pendant cette année à la foire d'Irbite pour 26,658,035 roubles de marchandises, savoir :

	roubles.
Marchandises et prod. russes, pour	22,610,935
D'Europe et coloniales.	1,006,350
De Chine.	2,661,750
De Boukharie	366,000
Il a été amené des chevaux pour. . .	13,000
Total.	26,658,035

Les marchandises d'Asie et de Boukharie, de même que le thé, ont été en grande partie échangées contre des marchandises de manufactures russes.

Les principaux articles des produits russes transportés à cette foire ont été : des lainages pour 6,253,773 roubles; des soieries, 864,467; des cotonnades, 2,026,278; des pelleteries, 5,585,678; des cuirs, 468,330; des fers, 380,984; or, 104,880; argent, 75,000; cuivre, 20,550; fonte, 21,280; étain, 14,523; objets divers, 6,353,958. Ensemble 22,610,935 roubles, tandis que ces chiffres ne s'étaient élevés, l'année précédente, qu'à 18,641,200 roubles. Il y a donc eu une grande augmentation, comparativement à cette année.

IRIS DE FLORENCE, plante dont la racine est odorante, ayant une odeur qui approche de celle de l'anis et de la violette; elle est grosse comme le pouce, charnue, genouillée, résineuse, sujette à être attaquée par les insectes. On recueille cette racine en automne, on la prive de son écorce, et on la fait sécher dans un four. On doit la choisir bien blanche, sèche, bien saine et d'une odeur agréable. Elle est fort recherchée par les parfumeurs, et entre aussi dans plusieurs compositions pharmaceutiques. Cette racine croît en Espagne, en Portugal, et particulièrement à Florence, d'où on la tire par la voie de Marseille.

IRLANDE, une des îles britanniques, située à l'ouest de la Grande-Bretagne, dont elle est séparée par le canal de Saint-Georges; elle est située dans l'Océan atlantique, entre les 51° 15' et les 55° 13' de lat. N., et entre les 8° 20' et 13° de long. O.; elle a 100 lieues de long sur 75 dans sa plus grande largeur, et 3,052, ou 32,202 milles carrés de superficie. Il y a peu de pays qui possèdent un si grand nombre de bons ports et d'un facile accès, situés principalement sur les côtes de l'ouest et du sud. Un des plus remarquables est celui qui se trouve sur la côte de Counaught, appelé *Killerées*, qui s'étend à neuf milles dans les terres, étant assez profond pour recevoir, pendant toutes les marées, même des vaisseaux de ligne.

Bantry Bay est un des plus beaux et des plus précieux bassins du monde, capable de contenir toute la marine de la Grande-Bretagne. *Cove*, le port de Cork, est enfoncé profondément dans les terres; il y a dans tous les tems assez d'eau pour y recevoir les plus gros vaisseaux, qui y trouvent un bon ancrage, et l'entrée n'en est interceptée par aucune barre.

Rivières. Il y a peu de rivières en Irlande qui soient navigables dans une grande étendue; une des principales est la Shannon, qui sépare le Counaught du reste de l'Irlande. La Liffey, sur laquelle Dublin est située, n'est navigable qu'à un mille ou deux avec la marée, au dessus de son embouchure; un canal, en joignant la Liffey et la Shannon, ouvre une communication entre la mer du Nord et l'Océan atlantique.

Canaux. Les deux plus grands canaux sont le Grand canal et le canal Royal (*the Grand and Royal canals*), qui ont l'un et l'autre leurs embou-

chures à Dublin, l'un au nord et l'autre au sud de la ville, et qui aboutissent tous les deux à la rivière Shannon; la principale branche du Grand canal a 87 milles de long, indépendamment des autres branches; le canal Royal, depuis Dublin jusqu'à Tarmonburg, a 86 milles de long. Il existe plusieurs autres canaux moins considérables qui favorisent la navigation intérieure, ainsi que le commerce.

Enfin, en Irlande, les canaux occupent un espace de 270 milles, et les rivières navigables une étendue de 217 milles; en tout, 487 milles de communication par eau.

Population. Il y a peu de pays où la population se soit augmentée aussi rapidement. Suivant la statistique de M. César Moreau, en 1639 on ne comptait en Irlande qu'un million d'habitans; en 1754, 2 millions; en 1800, 4 millions; en 1827, 8 millions; en 1837, on l'évaluait à environ 9 millions. Il y a en Irlande 4 provinces et 32 comtés, 294 baronnies, 2,278 paroisses, et 1,142,602 maisons, tandis qu'en 1791 on n'en comptait que 702,099.

Agriculture. Sur 19,436,000 acres de terrain que renferme l'Irlande, 13,436,000 seulement sont consacrés à la culture, de sorte qu'on pourrait défricher une étendue couvrant 3,500,000 acres; les terres cultivées, que la misère oblige de laisser chaque année sans semences, sont évaluées à une moyenne de 1,500,000 acres. L'Irlande pourrait donc rendre à l'agriculture 5 millions d'acres, dont les produits suffiraient à la subsistance de tous les pauvres du pays. Ce n'est guère que dans le comté de Meath et dans deux ou trois autres districts que l'agriculture a fait quelques progrès; partout ailleurs elle languit et suit la vieille routine.

Productions, forêts. L'esprit d'amélioration est si étranger aux habitans de l'Irlande, qu'ils ne prennent aucun soin pour repeupler les forêts qui forment pourtant une des principales richesses du pays. On n'y voit point de nouvelles plantations, et déjà les forêts, qui occupaient jadis une grande partie du territoire, sont devenues si rares qu'on n'en trouve plus de quelque étendue que dans le comté de Fermanagh. On vante les chênes des montagnes de Killarmey, ainsi que ceux des vallées de Wicklow.

Grains. L'agriculture, toute imparfaite qu'elle est en Irlande, fournit cependant, après sa consommation prélevée, une grande quantité de grains, qui sont exportés en Angleterre. L'exportation des farines est également une des richesses de l'Irlande. L'excédant de la consommation en légumes secs est aussi exporté principalement en Angleterre.

Lin. La culture du lin, qui trouve un emploi si avantageux dans l'immense quantité de toile que l'on fabrique en Irlande, y a pris un grand développement. Dans la province d'Ulster, 67,012 acres de terre sont consacrés à la culture de cette plante; il faut pour les ensemencer 31,274 hogsheads de graines. Dans la province de Leinster, 4,498 acres, qui emploient 2,400 hogsheads de semence; dans celle de Munster, 11,523 acres, qui ont besoin de 5,207 hogsheads de graine; enfin dans celle de Connaught, 7,466 acres, pour lesquels il faut 5,637 hogsheads de graine de semence. Total, pour les provinces, 90,499 acres, et 44,520 hog. de graine pour les ensemencer.

Bestiaux. Les fertiles et nombreux pâturages de l'Irlande nourrissent une grande quantité de bestiaux, dont une partie sert à la consommation du pays, et dont l'autre est exportée avec avantage en Angleterre. Les chevaux qu'on élève en Irlande sont généralement estimés, et il s'en fait chaque année des ventes considérables.

Industrie manufacturière. Les manufactures d'Irlande méritent une attention particulière, soit qu'on les considère sous le rapport de leur utilité pour le pays, soit qu'on suive dans ses vicissitudes cette industrie qui, au milieu de tant d'obstacles, lutte encore avec avantage contre celle de l'Angleterre, sa rivale.

Draps. C'est à cause de leur ancienneté que nous plaçons en premier ordre ces manufactures, que la politique de l'Angleterre a ruinées. Depuis long-tems, l'importance de leurs produits diminue annuellement sous le poids des taxes, et l'on peut calculer l'époque prochaine de leur anéantissement. Ces manufactures existaient dès le IV[e] siècle; elles furent l'objet de plusieurs lois rendues en leur faveur par Édouard IV, en 1462, et par Henri VIII, en 1542. Mais plus tard, les rois d'Angleterre, pour encourager les manufactures de leur royaume, en fermèrent les ports aux draps de l'Irlande. D'autres actes prohibitifs, publiés sous les règnes suivans, jetèrent de découragement parmi les fabricans, et réduisirent la fabrication aux seuls besoins de la consommation intérieure.

Néanmoins, en 1779, le système de prohibition qui tenait depuis si long-tems captive l'industrie du pays, fut remplacée par des lois plus équitables; l'acte de l'union a de nouveau assuré la liberté de l'industrie et du commerce de l'Irlande; les taxes qui frappent ses produits sont à peu près les mêmes que celles supportées par les produits anglais; l'exportation n'est plus défendue, et l'importation des laines anglaises se fait en franchise.

Dans l'état actuel, l'Irlande tire encore de l'Angleterre le tiers environ des draps fins qu'elle consomme; leur valeur est de plus de la moitié du prix total des draps consommés dans le pays, où l'on ne fabrique que des draps communs. On cite Cork et Middleton comme les principales villes qui possèdent des manufactures de draps de grande largeur, Kilkenny, pour ses couvertures de laine; Wicklow, pour ses flanelles. Sur la côte, dans les environs de Cork, on fabrique une grande quantité d'étoffes communes avec le produit de la laine filée par les femmes. Les manufactures de draps occupent 6 à 7,000 ouvriers; celles d'étoffes foulées, 3,000; celles de flanelle autant, ce qui fait 12,000 individus qui gagnent annuellement 300,000 liv. sterl. qui servent à leur entretien, ainsi qu'à celui de leurs familles, évaluées à 35,000 personnes.

Toiles. Les manufactures de toiles, qui forment aujourd'hui la principale branche d'industrie de l'Irlande, y furent établies, sous le règne de Charles I[er], par l'infortuné comte de Saint-Affard, pendant qu'il en fut le gouverneur, et ne négligea aucun moyen pour encourager cette industrie naissante. La valeur des primes qu'il distribua de ses propres deniers excéda 30,000 liv. st. D'ailleurs les Irlandais n'accordaient à cette industrie qu'une partie de la faveur qu'ils devaient de préférence à leurs manufactures de draps. Le commerce de la laine, la fabrication et l'éducation des troupeaux constituaient toujours l'ancienne richesse du pays.

Cependant le parlement avait encouragé la fabrication et l'exportation des toiles par une prime qui était réglée d'après la quantité, et non pas d'après la valeur de la qualité; en sorte que les fabricans s'appliquaient à confectionner les toiles les plus communes et à meilleur marché, sur

lesquelles la prime était proportionnellement plus forte; tandis qu'on exportait les toiles fines des qualités les plus chères, sur lesquelles la prime était proportionnellement moins élevée. Afin d'encourager la culture du lin, un acte de 1698 affranchit de tous droits l'importation des toiles d'Irlande en Angleterre, et établit sur les étrangères une taxe de 25 p. 0/0. Les fabricans irlandais, considérant que les Anglais s'étaient affranchis de l'Irlande, en faisant venir du fil à bon compte du continent, demandèrent au parlement la permission d'en importer en Irlande, ce qui leur fut refusé. Le commerce des toiles en reçut un échec qui fut d'autant plus sensible que les tissus de coton commençaient déjà à remplacer l'usage des toiles de lin.

Coton. Les manufactures d'étoffes de coton en Irlande furent jadis en plus grand nombre et plus florissantes qu'aujourd'hui. Aussi long-tems que durèrent les prohibitions d'Angleterre contre les draps de l'Irlande, les ports de ce dernier pays furent fermés aux cotons anglais. Les manufactures d'Irlande durent prendre une nouvelle activité pour fournir aux besoins de la consommation; ce fut l'époque de leur prospérité. Quand le système de prohibition fut remplacé par des lois plus sages, les Irlandais exigèrent que les taxes imposées par eux sur les cotonnades anglaises fussent encore perçues pendant quelque tems; un article du traité de l'union en prorogeait la perception jusqu'au 5 janvier 1808; depuis cette époque, les droits ont été successivement réduits jusqu'en 1816, qu'ils ont été tout-à-fait abolis. Il a été constaté, par un état présenté à la chambre des communes, où l'on trouve la quantité d'aunes de tissus de coton fabriqué, principalement du coton filé envoyé en tissus d'Angleterre, et ensuite exporté d'Irlande dans la Grande-Bretagne, qu'en 1822 elle s'élevait à 406,687, en 1823 à 556,646, en 1824 à 3,840,699, et en 1825 à 6,418,645 aunes, ayant par conséquent subi un accroissement considérable dans l'espace seulement de quatre années. Cette industrie occupe environ 8,000 individus, qui, avec leurs familles, ne font pas moins de 20,000 personnes.

Soie. Depuis long-tems les fabriques de soieries sont languissantes en Irlande; le plus grand nombre se trouve à Dublin. Il en existe très-peu ailleurs, si ce n'est à Tullamore. Environ 1,500 métiers et 4,000 ouvriers sont employés dans ces manufactures. L'exportation de leurs produits est peu considérable et diminue tous les jours.

Fer. L'Irlande seule est restée en arrière du grand mouvement qu'ont reçu les forges de l'Angleterre et de l'Ecosse. Cependant il n'est pas en Europe de fers meilleurs que les siens. Mais les forges de ce pays ont dû voir leur prospérité décroître avec les forêts qui leur servaient d'aliment. La houille, qui y est moins commune qu'en Angleterre, est à un prix trop élevé pour qu'on puisse exploiter dans toutes les localités les nombreuses usines qui s'y trouvent. Le petit nombre de fonderies qui y existent aujourd'hui ne trouvent d'occupation que dans les commandes de chefs d'ateliers du voisinage. Aussi, parmi tant de ressources qui restent stériles, l'Irlande paie tous les ans un tribut énorme pour les fers bruts et ouvrés qu'elle reçoit d'Angleterre et des pays du Nord.

Verreries. Il existe plusieurs verreries en Irlande, qui y ont acquis une assez grande prospérité. On en compte 4 à Dublin, 2 à Belfast, 2 à Cork, 1 à Waterford et 1 à Derry. On y fabrique des verres blancs et des bouteilles; on n'y fait point de verres à vitres, on les tire d'Angleterre.

Chapellerie. Avant l'union, chaque chapeau payait un droit d'entrée de 5 schellings 1/2. Ce droit exorbitant avait fait établir un grand nombre de manufactures, qui ont en grande partie disparu depuis que le droit a été réduit à 10 p. 0/0.

Carrosserie. Les voitures construites en Irlande sont également propres et solides; leur réputation commence à s'établir même à l'étranger.

Papiers peints. Ce genre d'industrie a beaucoup perdu en Irlande depuis quelques années.

Salaisons. C'est à Cork que se trouve le principal siége de cette industrie. On distingue trois sortes de bœuf salé : le *planter's beef*, bœuf des planteurs; le *India beef*, bœuf de l'Inde; le *common beef*, bœuf commun. La tête, le cou, les épaules n'entrent pas dans le premier choix; ces parties, avec le jarret et l'échine, forment la seconde qualité. La troisième se compose de ce qui n'est pas entré dans les deux premières. Le bœuf des planteurs se vend de 4 à 6 schellings pour 0/0 plus cher que le bœuf indien, et celui-ci de 5 à 7 sch. de plus que le bœuf commun. Ces salaisons sont contenues dans des tierçons et des barils, les premiers du poids de 300 et les seconds de 200 liv., non compris le sel. Pour saler le porc, on emploie du sel de Saint-Ubes, qui se dissout moins promptement et conserve plus long-tems la viande. L'Irlande fait un grand commerce de jambons avec l'Angleterre; on les vend à Londres pour des jambons de Mayence et du Yorkshire. Le sel employé dans ces salaisons vient d'Angleterre; l'importation s'élève annuellement à 1,500,000 bushels environ.

Distilleries. L'eau-de-vie qui se distille en Irlande provient soit du malt (orge fermenté), soit d'un mélange de malt et de grains *crus*. Chaque distillateur doit être muni d'une licence du gouvernement; mais il en existe un grand nombre qui sont établies en fraude des droits. De 1813 à 1818, on a détruit 16,224 distilleries illicites, 9,631 gallons d'esprit, 60,068 barils de malt et 77,263 futailles.

Brasseries. Il en existe un assez grand nombre à Cork, Fermoy, Waterford, Dublin, Belfast, Navan, Armagh, Dungannon, etc. Autrefois, l'Irlande exportait en Angleterre une grande quantité de bière et d'ale; aujourd'hui, elle n'en fabrique pas même assez pour sa propre consommation, et elle est obligée d'en tirer d'Angleterre. Les importations diminuent cependant depuis quelques années, et l'on peut prévoir l'époque où elles cesseront entièrement.

Cidre. On cultive dans le midi de l'Irlande plusieurs espèces de pommiers, dont les fruits servent à faire du cidre qui jouit dans le pays d'une grande réputation. Celui de Clare est le plus estimé, mais on n'en récolte pas assez pour qu'il puisse être considéré comme une boisson ordinaire ou un objet d'exportation.

Commerce. Le commerce n'a pas fait la fortune de l'Irlande, comme il a fait celle de l'Angleterre; cependant l'Irlande est avantageusement située au milieu des mers qui séparent l'Angleterre, la France, le Portugal et l'Espagne; elle a un sol d'une admirable fertilité, une énorme quantité de minéraux, un climat plus doux; et, malgré tous ces avantages naturels, l'Irlande est encore un pays dont les habitans, malgré leur activité et leur industrie, mènent une existence misérable.

Le commerce d'Irlande, assez peu connu, em-

brasse néanmoins un grand nombre d'articles; mais ce n'est que sur les côtes qu'il procure quelque bénéfice, et donne une certaine aisance au peuple : l'intérieur des terres n'a guère d'autres ressources que les produits de l'agriculture et d'une industrie très-bornée, relativement à celle de l'Angleterre.

Commerce entre l'Irlande et tous les pays. Ce commerce est assez important, et il augmente chaque année avec les richesses du pays.

Importations. Les articles d'importations sont en grand nombre; elles se sont élevées en 1832, d'après des documens officiels, savoir : Sucre, 10,439,624 fr.; bois de charpente, 6,108,400; barille et alcalis, 3,998,608; suif, 2,111,593; vins, 1,412,987; graine de lin, 1,376,920; lin et étoupe, 701,326; morue, 930,695; valonia, 655,838; bois de teinture, 522,324; cendres, perlasse et potasse, 515,746; chanvre brut, 419,755; bois à brûler, 413,276; café, 365,483; coton en laine, 319,847; garance, 267,726; liége, 235,618; cacao, 182,948; sel, 145,841; cuirs tannés et non tannés, 143,581; laine filée, 139,382; eau-de-vie, 127,135; citrons et oranges, 118,647; goudron, 116,436; bois d'acajou, 107,738; tabac, 131,386; mélasse, 99,560; fer en barres, 105,562; sumac, 87,892; térébenthine, 85,844; raisins secs, 80,177; huile d'olive, 41,915; peaux, 54,125; huile de baleine, 35,918; soufre, 35,565; graine de trèfle, 30,818; soies écr., 30,037; rum, 32,349; blé, 27,840; chiffons pour la papeterie, 21,516; soies de sanglier et de porc, 18,100; jus de réglisse, 12,377; émaux, 10,900; genièvre, 9,135 fr.

Exportations. Tissus de coton, 3,634,254 fr. Ils ont généralement remplacé l'usage des toiles; cependant, le commerce des toiles fines s'est soutenu en Irlande depuis sa réunion à l'Angleterre. Nous en avons une preuve dans un rapport présenté le 16 juillet 1830 au parlement; il contient le tableau suivant des millions d'aunes en nombre rond de toiles qui ont été exportés de l'Irlande dans les années ci-après :

	1801	1805	1809	1815	1817	1821	1825
Dans la Gr.-Br.	34	40	33	35	50	45	51 1/2
A l'étranger...	3	3	4	4	6	4	2 1/2
Totaux...	37	43	37	39	56	49	54 m.

Depuis 1825, les exportations n'ont pas été enregistrées; autrement, on verrait que le commerce d'Irlande, au lieu de diminuer, a été dans un état constant de prospérité, malgré la réunion de ce royaume avec la Grande-Bretagne, comme le constate le rapport de M. Stanley. La valeur de l'exportation des produits des manufactures d'Irlande comprises dans celles du royaume-uni s'est élevée, en 1835, à 8 millions 1/2 de livres sterlings, ou 212 millions 1/2 de francs.

Grains et légumes. L'Irlande fait un commerce considérable en grains et légumes de toute espèce avec la Grande-Bretagne. D'après les rapports officiels, les exportations d'Irlande pour cette destination se sont élevées, en 1834, savoir : 462,229 quarters de froment, 1,277,598 d'avoine, 217,854 d'orge, 18,771 de haricots, 982 de pois, 3,868 de seigle, 772,994 de malt, 1,110,463 quintaux de farine de blé.

Bestiaux. Les exportations de bestiaux de l'Irlande en Angleterre sont considérables; elles se font le plus ordinairement par la voie de Liverpool, qui est le port de mer le plus voisin de l'Irlande.

Voici le tableau officiel de ces exportations d'Irlande à Liverpool, depuis le 1er janvier jusqu'au 30 décembre 1837 inclusivement, avec leurs prix moyens, ainsi que la quantité de ces bestiaux qui a été importée en Angleterre par le cabotage le long des côtes, savoir :

Importations à Liverpool.

	Prix moyen.		l. st.	sch.
81,220 bêtes à cornes, à	16	»	1,299,520	»
158 veaux	5	»	790	»
159,436 moutons.	2	»	318,872	»
22,231 agneaux.	»	18	20,007	8
504,756 cochons	2	10	1,261,880	»
3,774 chevaux.	20	»	75,480	»
310 mulets.	8	»	2,480	»
Total.			2,979,029	8

Importations par le cabotage sur les côtes.

	Prix moyen.		l. st.	sch.
3,490 bêtes à cornes, à	16	»	55,840	»
158 veaux	2	5	355	10
74,614 moutons.	2	»	149,228	»
2,428 agneaux.	»	18	2,185	4
9,666 cochons	2	10	24,165	»
119 chevaux.	20	»	2,380	»
Total.			234,153	14

Ce qui fait une somme d'environ 80,529,575 fr. que l'Irlande reçoit à peu près tous les ans de la Grande-Bretagne pour ce seul article; car, au lieu de diminuer, ces exportations augmentent tous les ans. En 1832, la valeur de ces exportations n'avait été que de 1,559,100 l. st., ou 37,977,500 fr.; elles ont donc augmenté de près de 40 millions de fr. en deux années.

Exportation d'articles divers. Les œufs seuls exportés d'Irlande en Angleterre se sont élevés, en 1834, à la somme énorme de 273,000 liv. st., ou 6,825,000 fr.; beurre, pour 1,016,212 fr.; chandelle, 284,289; porc salé, 196,234; cuirs tannés, 191,717; verrerie, 154,448; sel, 133,361; pommes de terre, 127,401; saindoux, 101,122; cordages, 100,363; bœuf salé, 187,452; hardes communes appelées vêtemens de nègres, 65,958; biscuit, 53,771; charbon, 47,251; savon, 46,176; papeterie, 30,504; mercerie, 29,641; coutellerie, 28,338; laine filée, 26,424; vases de terre, 20,158; chevaux, 19,800; fer, acier, 18,052; poissons, 12,057; chapellerie, 10,690; lard et jambons, 9,685; sucre raffiné, 9,089; cuivre et bronze, 8,348; sellerie, 8,236; tabac, 6,044; tapisserie, 4,199; couleurs, 4,335; langues salées, 2,975; fromage, 1,800; instrumens de musique, 2,000; étain, 1,694; argenterie et montres, 1,331; plomb, 1,150 fr.

Réexportation. Valeur en francs des principaux articles étrangers et des colonies réexportés de l'Irlande, d'après leur rang d'importance en 1834. Vins, pour une valeur de 70,174 fr.; spiritueux, 66,759; blé, 20,918; tabac, 4,416; café, 3,758; sel, 2,769; autres articles de peu de valeur, 33,976 francs.

Pêche. D'après les rapports présentés au parlement, on comptait en Irlande, en 1832, 26,192 pêcheurs, et en 1834, ce nombre s'était considérablement augmenté; il était de 44,292, et en 1835, de 49,442. Depuis, ce nombre s'est encore accru à raison de la prime accordée à la pêche par le dernier monarque, par un acte de la 59e année de son règne, ce qui lui avait donné une grande activité.

Navigation. Le commerce maritime de l'Irlande est protégé par une flotte qui garde les côtes ; elle est commandée par un contre-amiral qui a sous ses ordres de 6 à 10 vaisseaux de guerre en tems de paix, et de 20 à 30 en tems de guerre. La navigation avec tous les pays du monde, y compris les navires qui font le cabotage entre les ports d'Irlande et ceux de la Grande-Bretagne, a été ainsi qu'il suit:

Bâtimens irlandais et anglais.

Années.	Nombre.	Tonnage.	Equipage.
1830.	14,160	1,385,452	85,544
1831.	14,324	1,393,097	84,856
1832.	15,596	1,541,832	91,395

Bâtimens étrangers.

Années.	Nombre.	Tonnage.	Equipage.
1830.	147	22,531	1,408
1831.	175	27,285	1,588
1832.	111	17,651	987

Même navigation avec tous les pays du monde, mais sans y comprendre les provenances des ports de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Bâtimens irlandais.

Années.	Nombre.	Tonnage.	Equipage.
1830.	821	143,951	7,902
1831.	740	130,876	6,946
1832.	823	156,934	8,227

Bâtimens irlandais du commerce construits dans les années suivantes :

Années.	Nomb.	Tonnage.	Enregistrés.	Tonnage.	Equip.
1830.	47	2,564	1,424	101,820	7,794
1831.	29	2,447	1,447	106,574	8,044
1832.	25	1,909	1,456	108,128	8,228

Phares. Les 36 feux flottans ou phares qui dirigent la navigation sur les côtes de l'Irlande pendant la nuit, sont entretenus au moyen d'un droit qui est de 2 deniers 1/4 par tonneau que jaugent les bâtimens, pour le pavillon anglais, et de 4 deniers pour les navires étrangers. Ce droit s'élève à 24 ou 27,000 liv. st. annuellement. Néanmoins, depuis 1823, les navires de plusieurs pays (ceux qui ont des traités de réciprocité) ont obtenu du gouvernement anglais de ne payer que la taxe du pavillon national (2 deniers 1/2.). Cette différence est à la charge du gouvernement, qui a payé pour cet objet, en 1825, 2,665 l. st., et 4,267 en 1826.

Banque d'Irlande. Cette banque fut fondée le 25 juin 1783, avec un capital de 600,000 liv. sterl. et des priviléges semblables à ceux de la banque d'Angleterre. Ce capital a été augmenté à chaque renouvellement du privilége, de 1821 à 1838. Aujourd'hui, toute banque particulière composée de plus de six associés peut être établie à 50 milles irlandais de Dublin. La banque d'Irlande a été forcée par la concurrence d'établir des succursales à Londonderry, Cork, Belfast, Newry, Waterford, Clonmel, Westport; leurs billets ne sont payables en or qu'à Dublin. La banque ne paie aucun intérêt pour les sommes qu'elle reçoit en dépôt; elle escompte à 91 jours de date et prête à 5 p. 0/0 sans commission. Elle avait en circulation en 1832, en billets de 5 liv. et au dessus, 2,077,321 liv. sterl. ; billets de moins de 5 liv., 1,529,888 liv. st. ; billets de poste (*bank post notes*), 1,940,393 liv. st. Total, 5,527,602 liv. sterl.

Banque du Nord. Elle fut établie en 1824; son capital est de 500,000 liv. sterl., divisé en 500 actions de 100 liv. st. possédées par 60 actionnaires environ. Ses billets ne sont point payables à Dublin et portent intérêt à 3 p. 0/0. Son principal établissement est à Belfast, dans le comté d'Antrim.

Banque provinciale. Elle a été établie en 1825, avec un capital de 2,000,000 de livres sterl. divisé en 20,000 actions. Elle n'a point mis en circulation de billets de poste; mais elle met des billets de 1, 3, 5 et 10 liv. st. payables en or au lieu d'où ils sont tirés. L'escompte est à 5 p. 0/0 sans commission. Les principaux comptoirs sont à Cork, Limerick, Galway, Waterford, etc.

Banques particulières à Dublin. Il y en a quatre d'établies : celles de MM. Ball, Findlay, La Touche et Robert Shaw. Leurs opérations sont les mêmes que celles de la banque d'Irlande; en outre, elles reçoivent les dépôts et en paient l'intérêt à 3 p. 0/0 par an.

Le petit nombre de banques particulières qui existent en Irlande, comparativement à l'Angleterre, prouve assez l'état languissant de son commerce et de son industrie. Il n'y a même point de banque dans certains comtés, où le peuple végète encore dans la misère et l'oisiveté.

Il existe encore une compagnie irlandaise qui porte le nom de *Hibernian joint stock loan company*, fondée dans son origine par des catholiques, que leur religion avait fait exclure de la banque d'Irlande ; elle possède un capital de 1 million de livres divisé en 10,000 actions de 100 livres chaque. On y reçoit des dépôts sans intérêts. Cette banque n'émet point de billets, mais elle escompte à 5 p. 0/0 en billets de la banque d'Irlande.

Les monnaies, poids et mesures sont les mêmes qu'en Angleterre.

IRWIN ou IRWINE, ville maritime de l'Ecosse, dans le comté d'Ayr, près de l'embouchure de la rivière de son nom, dans le golfe de Clyde. Lat. N. 55° 37'; long. O. 6° 59'. Pop., 7,100 habitans. Cette ville possède un chantier de construction, des filatures importantes de coton, une blanchisserie, des corderies et tuileries considérables. Son port est commode, mais une barre à l'entrée ne lui permet pas de recevoir de gros bâtimens. Son cabotage est très-actif; on compte 121 navires du port de 10,487 tonneaux qui lui appartiennent.

Commerce. Il consiste principalement en exportation de houille pour l'Irlande. On importe du fer, du chanvre, du lin, du bois de construction et des grains.

ISCHIA, petite île située dans le golfe de Naples, et qui dépend du royaume de Naples; elle n'a qu'environ 3 lieues carrées de superficie ; elle est très-peuplée, et le territoire, sous le plus beau climat de l'Europe, produit en grande abondance du froment, du vin, de la soie, et on y élève une grande quantité de bestiaux; on y récolte beaucoup de fruits excellens et des légumes qui servent à l'approvisionnement de Naples. Popul., 24,000 habitans.

ISCHIA, ville capitale de l'île; on y compte une population de 3,500 habitans.

ISÈRE (département de l'). Ce département occupe la région de l'est de la France sur la frontière; il comprend une partie du Dauphiné. La principale rivière qui le traverse du N.-E. au S.-O. lui a donné son nom. Il a une superficie de 831,661 arpens métriques, avec une population de 550,258 habitans.

Rivières. Un grand nombre de rivières arrosent ce département, parmi lesquelles le Rhône et l'Isère sont les seules navigables. Le Rhône forme sa séparation avec les départemens du Rhône, de l'Ain et de la Loire. Quant à l'Isère, il est navigable depuis son entrée en France au dessous de Montmélian jusqu'à son confluent avec le Rhône. Il n'y a d'autres canaux que ceux d'irrigation.

Routes. On compte dans le département 20 routes royales et départementales, qui le traversent, quant aux routes royales, dans un parcours d'environ 440,000 mètres.

Productions. Elles consistent en céréales et en vins, dont il y a annuellement un excédant. Les meilleurs vignobles se trouvent dans l'arrondissement de Vienne, parmi lesquels on distingue ceux de la Porte de Lyon, de Revantin et de Seyssuel, qui produisent des vins rouges; la côte Saint-André est renommée pour ses vins blancs légers et pétillans, ayant un goût agréable. La vigne est généralement mêlée à d'autres cultures et plantée entre des arbres fruitiers qui lui servent de supports, et dont les pampres forment des guirlandes d'un arbre à l'autre. On cultive beaucoup de chanvre qui se vend avantageusement à la foire de Beaucaire. Les arbres fruitiers y sont très-multipliés et les pruneaux de Grenoble sont fort estimés; il y a un grand nombre de noyers dont on fait de l'huile de noix, des amandiers; les plantations des mûriers noirs et blancs se sont multipliées, et servent à l'élève des vers à soie qui donnent de bons produits. Toutes les céréales y réussissent, ainsi que la plupart des légumes.

Sur une superficie de 831,661 hectares, il en existe 500,000 en culture, 149,400 en forêts, 10,000 en vignes, 97,500 en landes. Les produits annuels du sol peuvent être environ de 2,560,000 hectolitres de céréales, 250,000 de légumes et pommes de terre, 225,000 d'avoine et 460,000 de vins; en outre, 5,250 kilog. de soie. Les bêtes à laine fournissent annuellement 285,000 kilogr. de laine, dont 5,500 mérinos, 12,000 métis et 265,000 de laine indigène. Le revenu territorial est évalué à 24,154,000 fr.

Minéralogie. Ce département abonde en productions minérales. Il y a des mines d'or exploitées jusqu'à la fin du siècle dernier, et qui ont produit environ 9,550 kilog. d'argent, surtout les mines de Chalange, dans un espace d'une vingtaine d'années. On rencontre en outre des mines de mercure, de cuivre, de plomb, de houille, d'alun, et on trouve aussi du cristal de roche et d'autres pierres rares et précieuses, des carrières de marbre, de chaux et de plâtre, de granit et de gypse.

Industrie et commerce. L'industrie la plus considérable est celle de l'exploitation des mines : on compte 10 à 12 hauts-fourneaux, tant pour gueuse que pour moulerie de seconde fusion ; 11 forges et plusieurs usines pour la fabrication de l'acier naturel et des ressorts de voiture. Ce département livre aussi au commerce du cuivre, du zinc laminé, du plomb, du laiton, du fer, etc. Il y a des scieries de marbre, et aussi du marbre statuaire qu'on y a découvert. Il y a des papeteries considérables, et la ganterie de Grenoble est renommée dans toute l'Europe. La fabrication des soies organsins et moulinées y est très-active, ainsi que celle des draps pour l'habillement des troupes, celle du linge de table avec les métiers à la Jacquart, celle des toiles ordinaires et des toiles à voile. Les liqueurs, surtout celle du ratafia de Grenoble, sont considérables et recherchées. Le pays renferme des filatures de laine et de coton, des fabriques de calicots, d'indiennes, etc., dont les produits composent les articles du commerce d'exportation, favorisé par la navigation de l'Isère et du Rhône, dont il est un des affluens.

ISLANDE, île appartenant au Danemarck, située entre la Norwège et le Groënland, dans l'Océan atlantique, entre les 63° 11' et 66° 12' de lat. N. Population, 49,826 habitans. Les sources bouillantes de cette île, située dans l'Océan polaire, sont un des objets les plus merveilleux de la nature. Les principales de ces sources sont dans la partie sud-ouest, à environ 36 milles du fameux volcan mont Hécla.

Productions. On a essayé à diverses reprises de cultiver des céréales en Islande. Vers la fin du siècle dernier, le gouvernement danois a entretenu sur divers points de l'île des cultivateurs étrangers, pour faire des expériences; elles portèrent exclusivement sur l'avoine, l'orge et le seigle d'automne et de printems. Rarement on a pu obtenir même des épis féconds. Cependant, à l'aide d'expositions abritées par des murs, on parvint à récolter du seigle à peu près arrivé au point de maturité.

On sait que, dans la partie occidentale de l'île, diverses plantes potagères viennent assez bien; tels sont les choux frisés verts, les choux blancs, les rouges, le brocoli, le chou-rave, celui de Savoie et le choufleur. L'épinard y pousse très-bien; le navet de Freneuse réussit parfaitement; la moutarde noire acquiert une consistance ligneuse et s'élève très-haut. Parmi les autres plantes qui réussissent également en Islande, on trouve l'ail, l'oignon, le cerfeuil et le persil, bien qu'il ne lève que six à sept semaines après qu'il a été semé; toutes les plantes à salade, les radis, le raifort, etc. C'est à M. Haldorsen qu'on doit l'introduction de la pomme de terre, dont la culture est répandue çà et là dans l'île depuis un peu moins de cent ans.

Industrie. Au retour de la goëlette *la Recherche* de son voyage au pôle du Nord et de sa visite en Islande, on a formé dans une des salles du Jardin-des-Plantes (au mois d'octobre 1835) une espèce d'exposition de l'industrie islandaise, où l'on remarquait principalement des étoffes, un tapis, des vêtemens de femme d'un tissu très-fort et bon. Les chaussures n'étaient rien moins qu'élégantes, comme il est assez naturel dans un climat aussi ingrat; mais des broderies en argent et des agraffes prouvent que ni le luxe ni les arts ne sont entièrement ignorés sous le 66ᵉ degré de lat. N. Les dessins des principales localités représentent de grandes cabanes ou barraques bien closes et solidement construites, ayant des toits pointus pour l'écoulement de la neige, fort peu ayant même un étage.

Commerce. La pêche des chiens de mer et de la baleine donne de bons produits, et forme, avec la chasse aux canards d'édredon, la principale industrie des habitans, ainsi que les principaux produits du commerce, en échange desquels ils reçoivent de la farine, de l'eau-de-vie, du tabac, des épiceries, de la toile, des ustensiles en fer, en cuivre et en bois.

Les ports les plus fréquentés sont Reikiavik, Westmanussoé, Isafiord, Skagafiord et Oefiord. La capitale de l'île est Reikiavik.

ISMAIL. *Voy.* Izmail, Ismailov.

ISMID, Isnikmid, l'ancienne Nicomédie, ville

de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, situé dans un golfe de son nom, sur la mer de Marmara, avec un bon port. Population, 3,500 habitans.

Industrie et commerce. Il s'y fait un commerce assez considérable en soie, coton, bois de construction, sel et verrerie.

ISNIK, l'ancienne Nicaea, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. Elle est située sur le grand lac Ajan, qui communique à la mer. Population, 4,000 habitans, dont la principale industrie consiste dans des fabriques de faïence et de tissus de soie de différentes sortes, qui sont aussi les principaux objets de son commerce.

ISNY, Issny, ville du Wurtemberg, dans le cercle du Danube. Populat., 2,000 habitans, dont la principale industrie consiste dans la fabrication de la toile, des cuirs, des aiguilles et des ouvrages en cuivre, qui, avec les produits du territoire, forment les principaux objets du commerce.

ISPAHAN, ville de Perse, dont elle était autrefois la capitale, dans la province Irak. Elle est située sur la rive nord du Zendehroud, à 100 l. de Bassora, 300 d'Alep, 585 de Constantinople. Population, 200,000 habitans.

Industrie. Cette ville possède un grand nombre de manufactures, parmi lesquelles on distingue celle de brocards d'or et d'argent, qui est une des plus considérables. On y fabrique cette belle étoffe de satin dont on fait les kalaats ou vêtemens de cour des Persans, des velours et des taffetas, des galons d'or et d'argent, des draps et d'autres tissus de laine, des cotonnades, des indiennes, des toiles peintes, des toiles de lin, des mouchoirs de diverses couleurs, des verreries, de riches tapis, des nattes, des ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie, de parfumerie, d'ouvrages en fer, en acier, en cuivre, en étain et en plomb, des papeteries, des chapelleries, tanneries, maroquineries, poteries, sucreries. Il y a aussi des poudrières.

Commerce. Tous ces produits sont autant d'articles du commerce d'exportation. Il y a un grand nombre de caravanserais et plusieurs grands bazars fournis des plus riches marchandises de l'Orient. Ispahan est non-seulement la ville la plus commerçante de toute la Perse, mais aussi le grand entrepôt du commerce qui se fait d'une part avec l'Inde et Kaboul, et de l'autre avec Bassora et la Turquie. Il consiste dans toutes les marchandises les plus précieuses de l'Orient, telles que châles de Cachemire, diamans, perles, étoffes du Bengale, thé de la Chine, et les plus riches produits de la Turquie et de l'Europe.

C'est d'Ispahan que partent les caravanes qui se rendent soit à Bender-Abassi, soit à Schiras, à Laar, Alep, Bagdad, Bassora, pour y porter les marchandises de l'Inde et de la Perse, et prendre en retour celles de la Turquie et de l'Europe.

Monnaies. Les écritures se tiennent en tomans, abassis et bistis. Il n'y a point de jours de faveur pour les lettres de change et billets, dont les paiemens se font en présence de deux témoins.

Poids et mesures. Les poids et mesures sont ainsi établis :

Le batman, appelé chaki, est le poids du roi ; il est de 12 livres 1/2 de marc, et ne sert qu'à peser les denrées. La gueze, pour les étoffes, est d'un cinquième de moins que l'aune de Paris. Les tapis se mesurent à l'aune carrée, en prenant la largeur pour le multipliant et la longueur pour multiplier, ce que les Persans appellent mesure d'aune à aune.

Le milléarche, pour le liquide, contient 13 pintes de Paris.

ISSOUDUN, ville de France, dans le Berri, département de l'Indre, à 8 l. de Bourges.

Productions. Elles consistent en grains, vin, chanvre, lin, bestiaux, laine. Le froment est d'une excellente qualité, et la laine est fort estimée. Le vin est d'une assez bonne qualité, et supporte le transport ; la récolte y est abondante.

Industrie et commerce. On y fabrique des toiles de coton ; la filature de coton y est considérable. Il y a des blanchisseries importantes où l'on blanchit toutes sortes de toiles, des manufactures de draps d'une aune de large, qui sont fabriqués en blanc.

Il y a des forges situées à 3 lieues de la ville ; les fers qui en sortent sont très-doux, ils s'expédient presque tous pour Nantes. Tous ces produits forment autant d'articles du commerce d'exportation, qui ne laisse pas que d'être considérable.

Foires. Il y en a quatre considérables, deux pour les laines, qui se tiennent les 23 juin et 21 juillet, et deux pour les bestiaux, et principalement les moutons, les 6 et 7 sept. et 9 octobre.

ISTRIE, cercle des états autrichiens, dans le gouvernement de Trieste, en Illyrie. Il est situé entre Venise, le golfe Adriatique et la Croatie. Population, 202,000 habitans.

Productions. Le territoire est très-fertile en fruits et légumes, qui sont excellens, en riz, blé, vin, huile d'olive. On y recueille une grande quantité de soie. On y récolte en outre du chanvre, du lin, et les moutons donnent en quantité une très-belle laine.

Industrie. On y exploite des mines de charbon de terre, d'alun, et on fait une grande quantité de sel sur la côte. Mais l'industrie manufacturière n'y a pas pris un grand développement, et se borne à la fabrication de quelques tissus ordinaires en soie et coton, et quelques-uns en draps communs.

Commerce. Trieste est le centre du commerce de toute l'Istrie, et le principal entrepôt de la plus grande partie de ses productions.

ITALIE. L'Italie proprement dite est une presqu'île située dans la région sud-est de l'Europe, et qui s'étend entre les 37° 46' et 46° 42' de lat. N. Elle a environ 270 l. depuis la Savoie et le Valais jusqu'à l'extrémité de la Calabre ; sa largeur varie beaucoup suivant les localités. On évalue sa population à 21,225,000 habitans, et sa superficie à 90,652 milles carrés.

Etats que renferme l'Italie. 1° L'Italie autrichienne, qui comprend le royaume Lombard-Vénitien, y compris le Tyrol italien et une partie de l'Istrie et du royaume d'Illyrie, avec une population d'environ 5 millions d'habitans et un revenu de 136 millions de lire ; 2° les états sardes ou le royaume de Sardaigne, qui comprend la Savoie, le Piémont, Gênes avec son territoire, une portion du Milanais, Montferrat, l'île de Sardaigne, avec une population de 4 millions 1/2 d'habitans et un revenu de 70 millions ; 3° le duché de Parme et Plaisance ; popul., 460,000 h. ; revenu, 6,500,000 lire ; 4° le duché de Modène et Massa di Carrara ; popul., 402,000 h. ; revenu, 5 millions ; 5° le duché de Lucques ; popul., 150,000 h. ; revenu, 2 millions ; 6° le grand-duché de Toscane ; popul., 1,400,000 h. ; revenu, 17 millions ; 7° les états de l'Eglise ; popul., 2,600,000 h. ; revenu, 30 mill. ; il s'élève à 40 dans les années du jubilé ; 8° la pé-

tite république de San-Marino; popul., 7,000 h.; revenu, 50,000 l.; 9° le royaume des Deux-Siciles; popul., 7,800,000 h.; revenu, 110 millions; formant, pour toute l'Italie, un revenu total d'environ 255,250,000 fr.

Situation et étendue des côtes. La situation de l'Italie est faite pour devenir un état commerçant et maritime, si les habitans étaient adonnés aux entreprises commerciales, comme les Vénitiens et les Génois des XVe et XVIe siècles. Aucune partie de l'Europe n'est plus avantageusement située pour la navigation. Depuis les bouches du Var jusqu'au détroit ou Phare de Sicile, l'Italie a 230 lieues; de ce détroit jusqu'au cap d'Otrante, 130 l., et de ce cap jusqu'à l'embouchure de l'Issonzo, sur l'Adriatique, 225 l. Les îles de Sicile et de Sardaigne ont environ 450 l. de côtes. Sur un littoral aussi étendu, l'Italie possède beaucoup d'excellens ports favorablement situés pour le commerce et les armemens. Les ports de Gênes, Naples, Palerme, Messine, Venise, Spezzia, Tarente, enfin ceux moins importans de Castelmare, Bari, Ancône, sans compter une foule de rades et de mouillages très-commodes, semblent inviter les peuples de l'Italie à s'appliquer de nouveau au commerce et à la navigation.

Rivières. Le Pô est le plus grand fleuve de toute l'Italie; il commence à être navigable à Turin, il coule à travers le royaume Lombard-Vénitien, et il a ses embouchures dans les Lagunes de Venise, sur l'Adriatique. Il a pour affluens le Tanaro, la Trebbia, le Taro, le Reno, la Dora-Baltea, la Sesia, le Tessino, l'Adige, l'Oglio et le Mincio; tandis que la Brenta, la Piave, le Tagliamento et d'autres rivières moins considérables ont leur source dans les Alpes, et vont se jeter dans la mer Adriatique, après avoir répandu la fertilité dans les contrées qu'ils arrosent.

Canaux. Ce qu'il y a encore de particulier, c'est que l'Italie ne le cède même pas à la Hollande ni à l'Angleterre pour le grand nombre de canaux qui la coupent dans tous les sens, les uns servant à l'irrigation, et les autres à la navigation, pour le transport des précieuses productions de ce pays. Parmi ces canaux, on distingue surtout le canal Ticinello, celui de Milan, ceux de Pavie, de Bologne, d'Este, de Mestro, de la Berenta, etc.

Productions. Quoique l'agriculture n'y ait pas fait d'aussi grands progrès que dans d'autres pays de l'Europe, et que les habitans ne s'y appliquent pas en général avec une aussi grande activité qu'ils pourraient le faire, parce que la nature fournit spontanément à leurs besoins, néanmoins la fertilité naturelle du sol, qui est presque partout susceptible de recevoir une riche culture, fait récolter sous ce beau climat les productions les plus délicieuses et dans une grande variété qui surpasse celle de toute autre contrée, telles que du blé, du maïs, du riz, toutes sortes de légumes, du lin, du chanvre d'une excellente qualité, comme celui du Piémont, qui est renommé; des raisins, des figues, des grenades, des oranges, des citrons, des amandes, du tabac, du coton, de l'huile d'olive, de la soie en grande quantité, la meilleure et la plus belle de l'Europe, et même des cannes à sucre. Il y a aussi de superbes forêts, dont les principales essences sont des chênes, des hêtres, des ormes, des peupliers, etc.

Minéralogie. La minéralogie est également très-variée; on trouve de l'or, de l'argent, du fer, du cuivre, du mercure, de la houille, de l'alun, du salpêtre, du soufre, du sel gemme, de la pierre ponce, de l'albâtre, du marbre, des agates, du cristal de roche, etc.

Industrie manufacturière. L'Italie est bien déchue du haut degré où s'était élevé dans le moyen-âge son industrie, qui n'enrichit plus, comme jadis, ce sol favorisé des dons les plus précieux. Et quoiqu'il y ait encore plusieurs manufactures plus ou moins florissantes, particulièrement adaptées au génie des habitans, à la nature des productions ainsi qu'aux beaux-arts, qui y sont encore cultivés avec quelques succès, reste de cet ancien berceau des connaissances, l'Italie n'est plus à proprement parler qu'un pays agricole. Ses anciennes manufactures n'ont fait aucun progrès capable de rivaliser avec celles des autres nations; tout y est généralement très-médiocre. Ce n'est pas que l'Italie manque d'artistes en tout genre, mais ils travaillent la plupart sans goût ni aucune émulation. Il y en a bien peu qui portent leur art à quelque degré de perfection remarquable, quoique les Italiens possèdent un génie naturel pour s'approprier toutes sortes d'inventions et s'y distinguer. Il y a encore plusieurs villes renommées, telles que Milan, Turin, Florence, Venise et Rome, où les artistes travaillent très-bien, du moins mieux que partout ailleurs. Quoi qu'il en soit, les Italiens sont restés en arrière des autres nations européennes pour ce qui concerne les manufactures en général et les arts mécaniques en particulier, qui sont exercés en grande partie par des étrangers. Mais si les Italiens ont montré jusqu'à ce jour peu de dispositions pour les fabriques ou ce qu'on appelle les arts mécaniques, ils en ont beaucoup manifesté pour les beaux-arts, et aucune nation de l'Europe ne les a encore surpassés dans le grand nombre de chefs-d'œuvre qui ont fait et font encore l'ornement de cette célèbre contrée. Aucun pays n'a produit d'aussi habiles architectes, sculpteurs, peintres et graveurs, des fabricans d'instrumens de musique, de mosaïque, de bijouterie. Quoique l'Italie ne puisse pas rivaliser pour la verrerie avec l'Angleterre, la Bohême et la France, cependant les lunettes, les baromètres et les thermomètres qu'on y confectionne ont toujours conservé leur ancienne réputation.

Soieries. Non-seulement l'Italie a été l'institutrice de l'Europe pour la culture de la soie, après que le roi Roger l'eut introduite, en 1130, de Byzance dans cette contrée, mais elle l'a aussi été pour les manufactures de soieries. Gênes, Florence, ainsi que Milan, Turin et Venise, dans le moyen-âge, ont été renommées pour leurs fabriques d'étoffes de soie, de brocard d'or et d'argent, de damas, de velours, de taffetas, de satin, de bas et de rubans de soie, de galons d'or et d'argent. On fabrique encore aujourd'hui plusieurs de ces articles dans quelques villes de l'Italie, quoique ce ne soit plus en aussi grande quantité que jadis. Il semble que les Italiens aient voulu borner leur industrie à cet égard à la première préparation de la soie, qu'ils récoltent et qu'ils entendent parfaitement; tels sont les organsins et d'autres soies travaillées, que l'on exporte en grande quantité.

Cotonnades. Les manufactures de coton ont encore eu moins de succès en Italie que celles de soieries, quoiqu'il y ait eu un tems où elles étaient très-florissantes dans la Toscane. Ce sont surtout les Anglais qui, en échange des productions qu'ils exportent de l'Italie, y importent toutes les cotonnades et autres articles manufacturés dont ce pays fait une grande consommation.

Draps. Quant aux draps et autres étoffes de

laine, le Piémont et le royaume Lombard-Vénitien sont en possession de cette industrie; mais leurs produits ne peuvent suffire à la consommation même de ces différentes contrées. Presque tous les draps fins sont encore importés en grande partie par les Anglais, les Belges, les Saxons et les Français.

Chapellerie et tannerie. La chapellerie, ainsi que la tannerie, y sont dans un état vraiment pitoyable.

Toile. Quoique la fabrication de la toile soit assez considérable, et qu'il y ait plusieurs pays en état même d'exporter de la toile de chanvre, cependant on en importe encore annuellement dans toute l'Italie une grande quantité de l'étranger, principalement de l'Irlande. Il en est de même des dentelles, car ce qu'on en fabrique à Burano suffit à peine pour l'état vénitien.

Verrerie et miroiterie. Les verreries et miroiteries de Venise, si renommées autrefois, ont survécu à leur ancienne célébrité, et leurs produits ne sont plus recherchés que pour le Levant par leurs bas prix et leurs qualités inférieures.

Faïencerie. Il en est à peu près de même de la faïence; quoiqu'elle ait été inventée à Faença, dans la Romagne, on en fabrique aujourd'hui dans d'autres pays avec plus de goût, de légèreté et de perfection. Pour ce qui concerne la porcelaine, celle de l'Italie n'a jamais acquis la réputation de celle de France, d'Allemagne ou d'Angleterre.

Autres articles d'industrie. C'est seulement aux environs de Brescia que l'on confectionne assez bien les ouvrages en fer; ailleurs, tous les autres produits de ce métal sont grossiers et imparfaits. On y fabrique de bon papier, et en plus grande quantité qu'on n'en a besoin. Le parchemin est un des meilleurs de l'Europe. Le savon de Venise est pareillement excellent; on y emploie la bonne soude et les huiles du pays. On y prépare les couleurs dans une grande perfection, ainsi que les essences odoriférantes et d'autres préparations chimiques pour la toilette et la parfumerie. Il en est de même des macaroni, des pâtes, des vermicelles, des confitures, des sucreries, de la verroterie ou des grains de verre de toutes couleurs, de la paille pour les chapeaux, dont on exporte une grande quantité pour l'étranger. Néanmoins, le tabac et le sucre, que l'on prépare ou que l'on fabrique en Italie, sont d'une qualité très-médiocre.

Commerce. Il fut un tems où l'Italie, devenue florissante et riche par tous les arts qu'enfante la paix, possédait le commerce de l'univers et la souveraineté des mers. Les nombreuses flottes de l'ancienne Venise, de la superbe Gênes et de Pise, sa rivale, transportaient en Italie les productions de l'Orient, qui de là se répandaient dans le reste de l'Europe. Mais cette période si florissante ne dura que l'espace de tems que l'on désigne sous le nom de moyen-âge, et aussi long-tems qu'elle fut en possession du riche commerce de l'Inde, qui se faisait alors par la voie d'Alexandrie et de la mer Rouge. Dès l'époque où les Portugais, sous la conduite de Vasco de Gama, eurent ouvert la nouvelle route aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, le commerce, en prenant cette direction, abandonna les côtes de la Méditerranée pour porter son siége sur l'Océan atlantique. Lisbonne remplaça Venise et Gênes, comme dans la suite Amsterdam et Londres remplacèrent Lisbonne. Dès lors toute l'Italie déchut rapidement du degré de prospérité et de grandeur qui avait été tout à la fois un sujet de jalousie et d'admiration pour les autres états de l'Europe. Aussi tous les efforts que fit Venise pour retenir une partie du commerce dont elle avait eu si long-tems la possession presque exclusive, ne purent retarder ni sa ruine, ni les progrès toujours croissans de ses puissans rivaux, qui lui ravirent jusqu'à l'espérance de jamais se réhabiliter dans son ancienne prospérité.

L'Italie, divisée en plusieurs états qui affaiblissent son influence politique, ainsi que son commerce, se voit aujourd'hui réduite à n'avoir pas même un commerce actif ni une marine, soit marchande, soit militaire, qu'exigent l'étendue de ses côtes et la protection de son commerce. Ce sont les navigateurs des autres puissances qui retirent tous les avantages de son commerce actif, en transportant en Italie tout ce dont elle peut avoir besoin de l'étranger, et en exportant une partie de ses productions, qu'ils distribuent ensuite dans toute l'Europe.

Exportations. On exporte principalement de l'Italie des soies, du riz, des fruits secs, du chanvre, de l'huile d'olive, de l'alun, du sel, du blé, de la manne, de la soude, des peaux, de la laine, des cantharides, des galles, du jus de réglisse, de l'anis, de la coriande, du marbre, de l'albâtre, du corail, des verreries, de la porcelaine, de la faïence, des cordes à boyaux, des violons de Crémone, des ouvrages en mosaïque, de la paille pour les chapeaux, et des chapeaux de cette matière, des étoffes de soie, des bonnets rouges façon de Tunis, des couleurs, du savon, du soufre, du sel ammoniac, des produits chimiques, des essences, des tableaux, des antiques, etc.

Importations. Les importations sont également en grand nombre, et consistent surtout dans les articles suivans : cacao, café, sucre, gingembre, thé, porcelaine de la Chine, toiles peintes, et toutes sortes d'indiennes et de calicots, mousselines, percales, batistes, toiles fines et demi-fines de Hollande, d'Irlande et de Bretagne, draps d'Angleterre, de France, de la Belgique et d'Allemagne, des camelots, serges et autres petites étoffes de laine, de la mercerie et de la quincaillerie, des nouveautés et modes de France, des rubans de soie et de fil, du vermillon et des bois de teinture, des dents d'éléphant, de la garance, des cuirs, des fanons de baleine, du cuivre et du laiton, du fer, du plomb et de l'étain, du goudron, de la morue verte et sèche, des harengs salés et harengs saures, des drogueries et épiceries, de l'indigo, de la cochenille, de l'ambre, de la civette et du musc, etc.

Voici un résumé du commerce de plusieurs états de l'Italie avec Marseille, avec la valeur en francs des importations et des exportations en 1832:

	Import.	Export.
Ports de l'Autriche sur la mer Adriatique.	6,159,735	4,271,055
Sardaigne (île et contin.).	27,873,480	18,004,359
Deux-Siciles.	20,011,278	6,039,055
Toscane, états rom., etc.	8,291,668	10,336,782
Totaux.	62,336,161	38,651,251

En 1828, la valeur des importations d'Italie, de Suisse et d'Allemagne à Marseille, a été de 57 m. 44,887 fr.; celle des exportations pour les mêmes pays, de 35,298,406 fr.

Avant la révolution (de 1783 à 1792), la valeur moyenne des importations d'Italie à Marseille était de 11,320,000 liv., et celle des exportations de Marseille pour l'Italie, de 7,360,000 liv.

Le nombre des navires venus des côtes d'Italie dans le port de Marseille, en 1820, était de 1,027, et en 1834, de 1,901. On voit combien le commerce de l'Italie avec Marseille est considérable.

IVOIRE ou Morfil. L'ivoire provient des défenses recourbées de l'éléphant, qu'on appelle dans le commerce morfil, quand elles ne sont point débitées, et ivoire lorsqu'elles sont en morceaux, ou fabriquées en diverses sortes d'ouvrages par les tabletiers, tourneurs, et quantité d'autres ouvriers.

Les morfils des Indes n'ont guère que 3 ou 4 pieds de long; mais ceux d'Afrique surtout, de Bombay et de Mosambique, n'ont pas moins de 10 pieds, et deux hommes auraient peine à en soulever un seul qui pèse ordinairement de 60 à 80 jusqu'à 120 livres.

L'ivoire en morfil se tire de toute la côte d'Afrique, mais surtout de Rio Fresca, de la rivière de Gambie, du Sénégal et de la côte des Dents-d'Éléphant.

Les lieux de l'Asie où il y en a davantage sont l'île de Ceylan et les royaumes d'Achem, de Pégu, de Siam et d'Aracan. L'ivoire de Ceylan est estimé le meilleur de tous parce qu'il jaunit rarement. Il en est de même de celui d'Achem et d'Aracan, aussi sont-ils plus chers que les autres.

L'ivoire est importé en France par la voie de la Hollande, de l'Angleterre, et par les négocians français qui font le commerce de l'Inde et de l'Afrique. Il s'en fait une grande consommation pour divers ornemens et autres ouvrages en tous genres.

On s'en sert aussi en médecine; on en tire un esprit et un sel volatil estimé pour diverses maladies. En le brûlant et le réduisant, on en fait ce qu'on appelle *noir d'ivoire* ou *noir de velours*, dont se servent les peintres.

Il faut choisir le morfil aussi blanc que possible, et faire attention qu'il ne soit pas fêlé ou qu'il n'y ait pas de crevasses, qui sont les fautes les plus ordinaires, et qui en diminuent beaucoup le prix. On doit rejeter toutes les dents qui sont trop courbées et creuses, et dont les bouts sont rompus et ont des défauts dans l'intérieur. On doit aussi examiner attentivement qu'on n'ait pas introduit du plomb ou d'autres matières dans la partie creuse des dents pour en augmenter le poids.

Commerce. Dans ce commerce, qui se fait à Londres, on fait les distinctions que voici, dans les dents d'éléphant, suivant leurs poids: La 1re sorte doit peser 70 à 80 livres environ; la 2e, de 50 à 60; la 3e, de 38 à 50; la 4e, de 28 à 37; la 5e, seulement de 18 à 27 liv. Toutes celles au dessous de 18 livres sont appelées *scrivilloes*; elles sont d'une moindre valeur.

Les importations dans la Grande-Bretagne, en 1832, ont été en moyenne de 4,190 quintaux, dont 2,950 ont été introduites pour la consommation. Le poids moyen de chaque dent peut être évalué à raison de 60 liv., et le nombre des dents à 7,709; ce qui suppose une destruction au moins de 3,854 éléphans mâles, parce que les femelles n'en portent pas. Ces dents arrivent des côtes occidentales et orientales d'Afrique, du cap de Bonne-Espérance, de Ceylan, de l'Inde et des régions au delà du détroit de Malacca.

Les exportations de l'Afrique occidentale dans la Grande-Bretagne, en 1835, se sont élevées à 2,575 quintaux; le Cap a fourni 198 quintaux. Les exportations, pendant la même année, de l'Inde, de Ceylan, et des régions au delà du Gange ou du détroit de Malacca, ont été de 2,178 quintaux.

La Chine reçoit l'ivoire dont elle a besoin des pays de Malacca, Siam et Sumatra. Les Chinois sont plus habiles que les Européens à travailler l'ivoire; ils en font des ouvrages surprenans et d'une grande élégance.

La principale consommation se fait en Angleterre, pour les manches de couteaux, le jeu des échecs, les boules de billard, les plaques ou tablettes pour les portraits en miniature, etc.

En France, Dieppe est renommée pour sa fabrique d'ivoire, où il se fait toutes sortes d'ouvrages. Les manufactures de peignes de Rouen et de Paris font aussi une grande consommation d'ivoire; il en est de même pour les boules de billard, les jeux d'échecs ou de dames, les ouvrages de tours, la coutellerie et autres objets. Néanmoins, comme l'os et la corne, que l'on fabrique avec beaucoup d'art, ont remplacé en grande partie l'ivoire dans un grand nombre d'articles d'un usage généralement répandu, la consommation de cette première matière a beaucoup diminué en France et dans d'autres pays, ainsi que le commerce que l'on en faisait autrefois.

IVRAIE. Plusieurs agronomes ont confondu l'ivraie d'Italie avec le ray-grass. Ces deux plantes ont des épis à peu près identiques; cependant l'ivraie diffère du ray-grass; elle ne gazonne pas comme lui; ses feuilles, ses tiges et ses fleurs poussent plus verticalement: ses feuilles plus longues sont d'un vert moins foncé, ses tiges sont plus élevées, ses fleurs constamment plus barbues; enfin l'ivraie d'Italie a une disposition à repousser aussitôt après la coupe, et une continuité de végétation qu'on n'obtient point dans le ray-grass; tous les terrains conviennent d'ailleurs à l'ivraie d'Italie.

IZMAIL, Izmailov, ville avec des fortifications dans la Russie d'Europe et la province de Bessarabie, sur le Kili-Bagazi ou le bras le plus septentrional du Danube, à 13 lieues de son embouchure et à 110 de Constantinople.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de cuirs et de chagrin. Le principal commerce est surtout en blés. Pendant la durée de la navigation en 1835, la valeur des importations s'est élevée à 668,112 roubles, et celle des exportations à 651,902 roubles. Le peu d'activité du commerce d'exportation doit être attribué à ce que la principale branche, l'expédition des grains, s'est trouvée paralysée, le prix des céréales ayant été à l'étranger plus bas qu'à Izmaïl.

Le port d'Izmaïl ayant reçu de S. M. l'empereur la faveur de jouir du privilége de port de première classe, le commerce de cette place peut devenir considérable par sa situation sur le Danube. Outre ce grand fleuve navigable, qui forme devant Toutchkoff un excellent port capable de contenir plus de mille bâtimens de commerce, son territoire renferme sept grands lacs, et il est arrosé par deux rivières qui offrent de grandes facilités pour différentes fabrications ainsi que pour le transport.

Il s'exporte de grandes quantités de laine d'une excellente qualité; on peut recevoir de première main, d'Egypte et de Syrie, les meilleures matières colorantes. Les produits des manufactures étrangères qui seraient importés trouveraient un débouché avantageux en Bessarabie et dans toutes les provinces méridionales de l'empire, en Molda-

vie, Valachie et dans les provinces turques limitrophes, qui possèdent peu de fabriques.

La Bessarabie possède une grande quantité d'abeilles; le miel s'expédie dans les diverses directions sans avoir été séparé de la cire. La pêche du Danube et des lacs est encore peu avancée, et l'on connaît mal la préparation du caviar pressé. Ce fleuve abonde en harengs plus délicats que ceux de la Hollande, mais dont la préparation a besoin d'être perfectionnée.

Il y a par an deux foires à Izmaïl, l'une aux fêtes de Pâques, et l'autre au mois de septembre.

J

JACKSON (port), vaste port ou havre situé sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles du sud, comté de Cumberland, par les 35° 50' de lat. S. et 148° 55' de long. E. Ce havre se divise en trois parties : au N.-E. se trouve le North-Harbour, près de l'entrée au N.-O.; au N. est le Middle-Harbour, où se trouvent les embouchures de plusieurs petites rivières; au S. enfin est le port Jackson proprement dit; il a 5 lieues de longueur de l'E. à l'O. sur une lieue dans sa plus grande largeur, et qui se subdivise encore en plusieurs anses ou baies, telles que Palmers-Cove, Sydney-Cove, etc., sur la côte sud, et d'autres sur la côte nord. Le fond moyen du Port-Jackson à marée basse est de 10 brasses; il offre aux plus grands vaisseaux un excellent mouillage abrité de tous les vents.

La ville de Sydney est située sur la rive méridionale, et à l'extrémité ouest du havre se trouve l'embouchure de la rivière Parramatta.

JACMEL, ville de l'île Haïti, ci-devant St-Domingue, département de l'ouest, à 10 lieues du Port-au-Prince, aujourd'hui appelé Républicain, sur la côte sud, à l'embouchure de la petite rivière de son nom, dans une baie. La rade en est peu sûre; néanmoins le commerce y est très-actif. Pop., 6,000 habitans. On en exporte une grande quantité de café d'une excellente qualité.

JACQUARD, nom à jamais célèbre par l'invention du métier du mécanicien à qui on en est redevable, et qui a droit à la reconnaissance de ses concitoyens par les services qu'il a rendus à l'industrie. Le métier Jacquard est partout aujourd'hui, s'appliquant aussi bien aux étoffes mélangées de soie et de laine ou de coton qu'à celles de soie seulement. Paris compte un assez grand nombre de métiers Jacquard, et les étrangers, depuis plusieurs années, l'emploient également; il y en a actuellement un grand nombre en Angleterre. Quoique Jacquard soit décédé en 1836, néanmoins son nom, attaché à son invention, le fera vivre dans la postérité.

JADE, pierre verdâtre ou olivâtre. On en trouve aussi de laiteuses avec une nuance de bleu; elle tient de l'agate, mais elle ne peut recevoir un poli bien vif, étant rude et grenue et paraissant grasse et huileuse. Elle est si dure qu'on a peine à la travailler, même avec la poudre de diamant.

Le jade oriental est d'un blanc laiteux, mat, peu transparent. On le trouve dans l'île de Sumatra; on en fait en Turquie, en Pologne et dans d'autres pays, des manches de sabres, de couteaux et d'autres armes, et aussi des vases et des ouvrages d'ornement.

Le jade d'un vert clair, dont la couleur est olivâtre ou céladon, était fort estimé des anciens, qui le nommaient pierre divine; ils lui attribuaient des propriétés merveilleuses.

Le jade d'un vert foncé s'appelle pierre des Amazones, parce qu'on en trouve sur les bords du fleuve de ce nom; sa couleur est très-belle.

Le jade, considéré comme pierre précieuse, ne doit à l'entrée que le droit de balance.

JAEN, province d'Espagne ayant titre de royaume, située dans la partie N.-E. de l'Andalousie, entre les 37° 30' et 38° 38' de lat. N. et entre les 5° 25' et 6° 40' de long. O. Sa longueur du N. au S. est de 25 lieues, et sa largeur moyenne de 24 lieues de l'E. à l'O. Popul., environ 212,500 habitans.

Productions. L'agriculture y a fait peu de progrès; on y récolte du blé à peine suffisant pour la consommation, de l'orge, des légumes, de la soie, de l'huile d'olive, du sésame, de l'anis, du vin de bonnne qualité, de la gaude, du safran, du pastel, du kermès, du sumac, des noix de galle et du miel. On élève sur d'excellens pâturages une grande quantité de bétail, et principalement des chevaux qui forment la plus belle race de l'Espagne.

Minéralogie. Il y a des mines de plomb, de fer, de cuivre, d'or et d'argent; les mines de fer sont seules exploitées. On trouve aussi en plusieurs localités du cobalt, de l'émeri, de la houille, de la terre à potier, des carrières de marbre et de jaspe, ainsi que des salines.

Industrie et commerce. L'industrie, qui y était autrefois florissante, est bien déchue et ne consiste qu'en de petites manufactures de tissus de laine et de soie, dont les produits, avec ceux du sol, tels que du vin, de l'huile d'olive, de la soie, de la laine, des cuirs, des jambons, etc., forment les principaux articles du commerce.

JAFFA, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, dans le pachalik de Damas, située sur une langue de terre qui s'avance dans la Méditerranée, à 16 l. de Gaza, 12 de Jérusalem et 22 d'Acre. Le port est presque inabordable, à cause des rochers et du peu de profondeur de la mer, qui empêchent les navires d'approcher à plus d'un quart de lieue. Population, 4,000 habitans.

Productions. Le grand nombre de jardins répandus dans son territoire fournissent d'excellens fruits, tels que des figues, des raisins, des oranges et des citrons, ainsi que des melons délicieux. Sur la côte voisine on pêche du corail, et l'on y cultive du coton, ce qui alimente son commerce.

Commerce. Les principales marchandises d'exportation consistent en savon, huile d'olive, coton, etc. Celles d'importation sont du blé, du riz, de la toile de lin, qu'on y envoie d'Egypte. Cette

ville est très-fréquentée par les pélerins qui se rendent à Jérusalem.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* CONSTANTINOPLE.

JAGERNDORF, ville de Moravie, située sur la rive gauche de l'Oppa, à 6 l. 1/2 de Truppau. Population, 4,800 habitans, dont la principale industrie consiste dans les fabriques de draps et de toile, qui sont l'objet d'un grand commerce. Il y a dans les environs une papeterie.

JAGO (SAN-). *Voy.* SAN-JAGO.

JAKUTSCH, ville de la Russie d'Asie, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la rive gauche de la Lena, à 170 l. d'Okhotsch et à environ 400 d'Irkoutsk. Populat., environ 70,000 habitans.

Commerce. Jakutsch est un entrepôt important des marchandises russes et chinoises. On y fait un commerce considérable en fourrures, blé, vin et sel, qui y sont apportés d'Irkoutsk et d'Uminsk par la Lena. On tire de la Chine du thé, des soies, des nankins. Les marchands grecs de Nejui-Novgorod y viennent faire des achats de pelleteries pour la Turquie.

Foires. Il s'y tient en juin, juillet, août et décembre, des foires très-fréquentées, où il se fait un grand trafic en toutes sortes de productions.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* RUSSIE.

JALAP. Cette plante est du genre des liserons; elle croît au Mexique principalement; sa racine est grosse, ovale, compacte, résineuse. On la livre au commerce coupée par tranches transversales, extérieurement noirâtres et ridées; l'intérieur d'un brun cendré, avec différens cercles concentriques plus foncés; le centre tigré de taches noirâtres. Elle varie de couleur. Cette racine a une saveur amère et nauséabonde; ses vertus résident dans son principe résineux purgatif, drastique, sudorifique, anthelmentique. C'est un purgatif peu employé, à cause des tranchées violentes qu'il occasione. On s'en sert dans les maladies vermineuses. On tire le jalap des Indes occidentales et de Madère. Il vient en grosses rouelles sèches, difficiles à casser avec les mains, mais tendres sous le marteau; d'un goût âcre et assez désagréable, d'un gris noirâtre au dessus, et d'un noir luisant au dedans.

Cette racine se vend aussi réduite en poudre; mais à moins d'être sûr du marchand, il est rare de n'être pas trompé, soit parce qu'on y mêle du brionne ou d'autres racines, soit parce qu'on ne pulvérise ordinairement que du jalap carié ou vermoulu. Ce sont les négocians de Marseille, de Nantes, du Havre, qui approvisionnent le commerce en France de cette racine médicinale.

JAMAIQUE (la), une des grandes Antilles, située à l'entrée du golfe du Mexique, à 20 lieues au sud de l'île de Cuba et à 30 lieues à l'ouest de l'extrémité occidentale de l'île Haïti, ci-devant Saint-Domingue, à 160 lieues de Porto-Bello et 140 de Carthagène. C'est la plus grande et aussi la plus importante des colonies que possède la Grande-Bretagne dans les Indes occidentales. Elle a 43 à 44 lieues de long et 16 à 17 lieues dans sa plus grande largeur, avec une superficie de 2,800,000 acres, dont environ 1,200,000 sont, à ce que l'on prétend, en culture. Etant située sous le tropique du Cancer, la chaleur y est intense, quoique rafraîchie par une brise de mer; les pluies y forment seules la différence des saisons, et la végétation y conserve, pendant toute l'année, sa verdure. Cette île fut découverte par Christophe Colomb au mois de mai de 1494, lors de son second voyage aux Indes occidentales. Les Espagnols l'ont possédée jusqu'en 1655, que l'Angleterre s'en est emparée. Elle avait fait peu de progrès sous la domination espagnole; un grand nombre de productions, qui font aujourd'hui sa richesse, n'y étaient pas cultivées. Mais, depuis l'émancipation de l'Amérique méridionale, la Jamaïque a pris une nouvelle importance; elle est devenue le grand entrepôt du commerce qui se fait avec les anciennes colonies espagnoles et aussi avec les îles de Cuba et de Porto-Rico.

Productions. — Sucre. Long-tems après avoir été au pouvoir de l'Angleterre, les principales productions qui formaient le commerce d'exportation étaient le cacao, les peaux et l'indigo; même jusqu'en 1772, l'exportation du sucre ne s'élevait, suivant Mac-Culloch, qu'à 11,000 barriques; elle s'augmenta, en 1774, jusqu'à 7,800 *hogsheads*, 2,600 barils de rum et 6,547 sacs de café. Après la catastrophe de Saint-Domingue, une nouvelle ère commença, en 1787, pour la Jamaïque, qui remplaça Saint-Domingue dans l'approvisionnement de sucre et de café; en sorte que l'exportation du sucre qui, pendant six années qui précédèrent 1799, avait été, terme moyen, de 83,000 barriques, s'éleva, en 1801 et 1802, à environ 286,000 barriques ou 143,000 par année.

Café. Il en fut de même de la culture du café, qui, en 1752, n'avait produit que 60,000 livres; il s'éleva en 1775 à 440,000, et, en 1797, l'exportation augmenta jusqu'à 7,931,621 livres; en 1832, cette exportation, pour l'Angleterre, a été de 19,611,000 livres pesant, ce qui, pendant quelque tems, a été le dernier terme de cette production.

Cacao. C'était une production à laquelle les Espagnols attachaient une grande importance: ils en faisaient leur principale nourriture et presque leur unique commerce. Cette culture prospéra tant que durèrent les plantations des Espagnols; mais, lorsqu'elles commencèrent à déchoir, on les renouvela; ces arbres n'ayant pas réussi, on se dégoûta de cette culture, et on y substitua celle de l'indigo.

Indigo. L'indigo a été en plus grande abondance dans cette colonie que dans aucune autre. Cette production prenait des accroissemens très-grands, lorsque le parlement la chargea d'un droit de 3 1/2 schellings la livre, qui se vendait 10; ce droit devint insoutenable lorsque la concurrence des colonies françaises fit tomber le prix de cette teinture à 4 schillings la livre, ce qui fit tomber les indigoteries des îles anglaises et surtout de la Jamaïque.

Tabac. Cette plante y produit du meilleur tabac qu'à la Barbade, quoique la qualité n'en soit pas excellente, étant, à ce qu'on prétend, nitreux. Il ne prend pas une belle couleur et il ne se conserve pas.

Coton. Le coton de la Jamaïque est fort estimé; la colonie en a fourni jusqu'à 2,000 balles annuellement à l'Europe. Mais on ne voit point que cette culture s'y soit accrue considérablement et au degré qu'on aurait pu en espérer. On pourrait l'attribuer à la concurrence du coton des Etats-Unis.

Gingembre. Il vient très-bien à la Jamaïque; on a calculé que cette île en a fourni annuellement

une exportation de 640,865 livres pesant, dont la plus grande consommation a eu lieu dans les colonies britanniques du nord de l'Amérique ainsi que dans la Grande-Bretagne.

Piment et graine de bois d'Inde. Outre le gingembre, cette île fournit une assez grande quantité de piment. La graine de bois d'Inde, que l'on connaît en France sous le nom de quatre épices, ou du moins qui en fait partie avec d'autres drogues, fait aussi une branche du commerce d'exportation. Cette graine semble participer de l'odeur et du goût du girofle et de la muscade, de la cannelle et du poivre.

Cannelle. La culture de la cannelle et d'autres productions des Indes et de la mer du Sud paraît réussir à la Jamaïque; il en est de même du camphre, de l'arbre à pain; et il n'y a pas de doute que toutes les épices des Indes orientales, c'est-à-dire des îles de l'Océanie, ne puissent acquérir un degré de perfection convenable dans un sol et sous un climat qui ressemblent si fort à ceux où elles croissent naturellement.

Autres productions. On y trouve encore plusieurs autres productions, telles que du gaïac, de la racine china, de la salsepareille, de la casse, du tamarin, de la vanille, diverses gommes, du contra-yerva, du sumac.

Bois. Les bois de la Jamaïque sont remplis de vanille, de salsepareille, de tamarin, de gaïac, de squine, de casse et d'aloès. On y trouve également du bois de Brésil et de Campêche. Le cannellier sauvage donne une écorce dont la médecine fait un grand usage. Le manchenillier fournit un bois excellent pour la menuiserie, mais son fruit est le poison le plus subtil qu'il y ait dans la nature; c'est une pomme de la plus belle apparence. Le magahoni, qui est une espèce de bois d'acajou, est aussi très-abondant. L'arbre chou, qui s'élève à une grande hauteur, ressemble assez au palmier; on mange les jeunes rejets de chaque année; bouillis, ils sont au dessus des meilleurs choux; l'arbre meurt dès qu'on lui coupe la tête. Du bois de palmier, les nègres font une huile qui leur sert d'aliment et de médecine.

Commerce. La Jamaïque fait un commerce considérable avec la Grande-Bretagne, où elle envoie par an pour environ 125 millions de fr., et dont elle reçoit pour 50 millions d'objets manufacturés. En 1833, elle y importa 1,417,758 quintaux de sucre, 169,764 quintaux de café et 2,951,110 gallons de rum, qui est renommé. Elle exporte aussi pour environ 10 millions de fr. dans les Etats-Unis, à Cuba, Porto-Rico, Haïti et d'autres colonies.

Exportations. Les articles les plus considérables sont le sucre, le rum, la mélasse, le café, les noix de coco, l'indigo, le gingembre et le piment, dont la valeur se monte à des sommes considérables. Il se fait aussi un commerce interlope avec les colonies espagnoles, françaises et danoises, ainsi qu'avec les Etats-Unis, auxquels les commerçans de la Jamaïque réexportent le superflu des produits manufacturés qu'ils reçoivent de la métropole.

Importations. Elles consistent dans une grande quantité des produits des manufactures de l'Angleterre, tels que tissus de coton, de laine et de soie, mousselines, batistes, toile, quincaillerie, bonneterie, chapellerie, poissons salés, chandelles, savons, huile, bière, etc., dont la valeur, suivant Mac-Culloch, se monte annuellement à environ 1,600,000 liv. sterl., soit 40 millions de francs.

Voici la comparaison des exportations des denrées coloniales de la Jamaïque, depuis 1833 jusqu'en 1836. Il n'y a pas encore de compte-rendu de la récolte de 1837; mais on doit calculer sur une diminution d'un tiers au moins.

Sucre brut.

Années.	Boucauts.	Tierçons.	Barils.
1833. . . .	78,375	9,325	4,074
1834. . . .	87,801	9,868	3,055
1835. . . .	71,017	8,845	8,455
1836. . . .	61,645	7,707	2,497

Rum.

Années.	Boucauts.	Tierçons.	Barils.
1833. . . .	33,215	3,034	977
1834. . . .	30,495	2,588	1,288
1835. . . .	26,433	1,829	747
1836. . . .	19,918	874	646

Le poids des boucauts de sucre est de 1,700 liv. net, celui des tierçons de 700, et celui des barils de 200 liv. La contenance des boucauts de rum est de 110 gallons, des demi-boucauts, 60 gallons, et des barils, 20 gallons. Celle des mélasses est de 60 gallons.

	Café.	*Gingembre.*		*Piment.*
Années.	livres.	bar. de 200 l.	bar. *id.*	Sacs 100 l.
1833.	9,866,660	4,702	7,741	58,531
1834.	17,725,731	5,923	496	29,304
1835.	10,593,018	3,985	1,116	59,038
1836.	18,416,053	5,224	227	46,779

La plus forte récolte de café, à la Jamaïque, a été, en 1814, de 34 millions de livres net.

Suivant le rapport officiel des exportations de la Jamaïque pendant l'année finissant au 1er août 1835, comparées à celles de 1834, qui elle-même n'a pas été fort avantgeuse, il en résulte les déficits ci-après dans les quantités et les valeurs, en évaluant les prix d'après ceux des consignations faites par les colons en 1834, savoir:

Sur le sucre, 10,296 ton. à 20 l. st.	205,920 l. st.
Sur le café, 3,290 ton. à 80 l. st. . .	263,200
Sur le rum, 529,262 gal., à 2 s. 4 d.	61,747
Total.	530,867 l. st.

C'est le montant de la perte que, selon le *Standard* de Liverpool, les colons ont eu à supporter pendant la susdite année, finissant au 1er août 1835, et qu'ils n'auraient pas éprouvée s'ils avaient eu les moyens de laisser parvenir leurs récoltes à maturité, et de les préparer pour les marchés d'Europe.

Les principaux ports de l'île où se fait le commerce d'exportation et d'importation sont Kingston et Port-Royal.

Population. La population a suivi les progrès de la culture des productions du tropique, et du commerce. Elle s'élève à environ 400,000 individus, parmi lesquels on compte 340,000 nègres. Le reste se compose de blancs ou créoles et d'hommes de couleur libres. Cette prépondérance de la population esclave a beaucoup contribué à compliquer la question de l'émancipation et à rendre la solution de cette question plus difficile.

Monnaie de compte. Le courant de la Jamaïque étant de 140 l. pour 100 d'Angleterre, son rapport avec le sterling est donc de 7 à 5; ainsi, 1 liv. st. équivaut à 1 liv. 8 sch. monnaie courante de la Ja-

maïque, et 1 liv. courante à 14 sch. 3 den. 3/7 st., ou 17 fr. 65 cent.

Les poids et mesures sont les mêmes qu'en Angleterre.

Change. Une loi, rendue par l'assemblée législative de la Jamaïque, avait d'abord fixé le change avec l'Angleterre à 40 p. 0/0, mais il a considérablement varié depuis; les effets ont été quelquefois à une prime de 20 p. 0/0 au dessus du change légal, et il sont rarement au dessous de 10 p. 0/0. Les dollars donnent quelquefois une prime de 3 à 4 p. 0/0.

JAMARAS, taffetas des Indes, à fleur d'or ou de soie. Il y en a aussi de brodés.

JAMBI ou **Dschambi**, ville de l'île de Sumatra, chef-lieu d'un état de son nom, sur la côte N.-E. Elle est située sur le fleuve Jambi, à 25 l. de la mer et à 60 de Palembang. On y fait un assez grand commerce en poivre, en bambous et en poudre d'or. Autrefois les Anglais et les Hollandais y avaient des comptoirs.

JAMBO ou **Jambu**, ville et port de l'Arabie, province de Hedschaz. Ce port est situé sur la mer Rouge, et la ville est sous la domination du shérif de la Mecque. Population, 5,000 habitans.

JAMBONS. Les jambons peuvent être rangés au nombre des alimens les plus délicats et les plus estimés. Les jambons de Mayence sont les plus renommés, et aussi les meilleurs que l'on connaisse.

Les jambons font l'objet d'un commerce assez considérable. L'Allemagne en exporte une grande quantité en Angleterre et en France. Bayonne est surtout renommée pour ses jambons, en France, comme Mayence en Allemagne.

JANINA, ville de la Turquie d'Europe, chef-lieu du sandjak de son nom, en Albanie, située sur le bord occidental du lac qui porte aussi le nom de cette ville, à 155 lieues de Constantinople et à 70 d'Athènes. Population, 30,000 habitans.

Industrie et commerce. Les manufactures les plus importantes sont celles de maroquin. Janina est l'entrepôt d'un commerce considérable, qui s'étend dans tout l'ancien Epire, la Romélie, la Valachie, la Moldavie et la Grèce.

Exportations. Elles consistent surtout en huile d'olive, laine, blé, tabac, en maroquins et en bestiaux.

Importations. On y importe des tissus de laine et de coton, des verreries, du papier, des armes à feu et de la quincaillerie.

Foire. Il se tient hors de la ville une foire annuelle où l'on vend une grande quantité de marchandises d'Europe, et aussi des produits du pays.

JAO-TCHEOU, département de la Chine, dans la partie nord de la province de Kiang-si; la ville chef-lieu de ce département est à 21 l. de celle du département de Nan-tchhang.

Industrie et commerce. Il y a de belles fabriques d'étoffes de coton et de soie; elle est aussi renommée pour la superbe porcelaine que l'on fabrique dans la bourgade de King-te-tching, située à 14 l. de cette ville.

JAPON (empire du). Il comprend quatre grandes îles, qui sont Nifon ou Niphon, Chicoco, Chimo et Jesso, et un grand nombre de petites îles. Il est situé entre les 30e et 47e degrés de latit. N. Le Japon, avec toutes les îles réunies, ne forme pas une étendue de pays plus grande que l'Italie. Les trois principales îles contiennent un nombre si considérable de villes, bourgs ou villages, qu'ils sont pour la plupart limitrophes les uns des autres. La population est évaluée à 25 millions d'habitans.

Productions. Elles sont en grand nombre. On récolte une grande quantité d'excellent riz, du froment, de l'orge, du sarrazin, du sorgho, une espèce de fève nommée *daidsou*, la lentille, des patates, des citrons, des oranges, des pamplemousses, des pêches, des amandes, des figues, des pommes, des poires, d'excellentes cerises, des nèfles. La vigne y est peu cultivée: une espèce de taxus, nommé *haï*, produit une noix précieuse pour l'huile; la sésame croît partout.

Plantes à épices. Parmi ces plantes, on remarque le gingembre et le poivre; le thé vert y est bon, sans avoir la qualité de celui de la Chine : le thé brun ou noir est peu estimé.

Tabac. Le tabac, que l'on cultive dans plusieurs provinces, y est d'une excellente qualité, et depuis les jésuites, l'usage s'en est généralement répandu.

Riz. Parmi les diverses sortes de riz, il en est une dont le grain est fort petit, très-blanc et excellent. Les Hollandais en exportent tous les ans une certaine quantité à Batavia.

Arbre à papier. C'est une espèce de mûrier; on le cultive en plusieurs endroits pour son grand usage. Il produit une grande quantité d'écorces, dont on fait du papier aussi bien que des cordes, des mèches, des tissus et plusieurs autres choses.

Arbre à vernis. Cet arbre, qui ne vient que dans le sud de Nifon, produit le vernis le plus précieux. Il consiste dans un suc blanchâtre qui sert à faire le plus beau vernis pour les meubles des Japonais, leurs plats et leurs assiettes. Il y a une autre espèce d'arbre dont on tire un vernis moins estimé; c'est une résine semblable à celle que nous nommons sandaraque.

Arbre à camphre. C'est une espèce de laurier dont on tire le camphre par la décoction de ses racines et de son bois, coupés en petits morceaux. Ce camphre est à vil prix, et moins estimé que celui de Bornéo, qui découle naturellement du tronc des vieux camphriers.

Bambou. Il est très-commun au Japon, et d'un aussi grand usage que dans toutes les Indes. On en fait toutes sortes d'objets, jusqu'à des gouttières. Les Hollandais en exportent une grande quantité sous le nom de rotins.

Sapin. Le sapin et le cyprès sont les arbres les plus communs dans les forêts; on en construit les maisons et les vaisseaux; on en fait des cabinets, des coffres et des boîtes. Il n'est permis à personne de couper un sapin ou un cyprès sans la permission du magistrat.

Arbre à thé. Le *teianoki*, c'est-à-dire l'arbrisseau du thé, est une des plantes les plus utiles qui croissent au Japon. La récolte de ses feuilles exige plusieurs précautions; elles ne se cueillent pas toutes en même tems. La première récolte se fait dans les premiers jours de mars; les feuilles n'ont alors que deux ou trois jours; elles sont fort tendres et peu développées. Ce sont les plus estimées et les plus rares, et aussi les plus chères, ce qui leur a fait donner le nom de *thé impérial*. On les appelle aussi fleurs de thé. La seconde récolte est la première pour ceux qui n'en font que deux par an; elle se fait en avril. La troisième récolte, qui est toujours la plus abondante, se fait lorsque les feuilles ont pris toute leur croissance; on en sé-

pare aussi les feuilles suivant leur âge et leur grandeur; ce qui fait différentes sortes de thé.

Chanvre et coton. Les Japonais cultivent autant de chanvre et de coton qu'ils peuvent ménager de terrain pour ces plantes. Le chanvre sauvage croît abondamment dans la plupart des lieux incultes. On en fait toutes sortes de tissus fins ou grossiers. Il en est de même du coton, dont la consommation est prodigieuse.

Soie. Le Japon fournit une aussi grande quantité de soie que la Chine. On en porte la quantité jusqu'à 100,000 picols par an, à raison de 120 liv. pesant le picol, et une plus grande quantité de filoselle, qui se consomment toutes l'une et l'autre dans le pays.

Mûriers. Les mûriers sont répandus dans la plus grande partie du Japon, principalement dans les provinces septentrionales, où plusieurs villes et bourgs subsistent presque entièrement de la fabrication des tissus de soie, quoique cette soie ne soit pas d'une grande finesse.

Minéralogie. — Or. On en trouve des mines dans plusieurs provinces. C'est une partie considérable du revenu impérial, qui en prend les deux tiers du produit. On en extrait aussi du sable en le lavant, et le cuivre en contient toujours un peu. Les mines dont l'or est estimé le plus pur ont été long-tems celles de Sado, dans la province du nord de Nipon, et on y recueille encore quantité de poudre d'or.

Argent. Pour ce qui concerne l'argent, on n'en connaît guère d'autres mines, dans toute l'Asie, que celles du Japon, dont toutes les relations vantent l'abondance. Celui du Japon est renommé pour le meilleur du monde. On trouve des mines d'argent dans la province de Bungo, mais Kattami, au nord du Japon, en possède de plus riches encore.

Etain. La province de Bungo produit un peu d'étain, si blanc et si fin, qu'il n'est guère inférieur à l'argent; mais les Japonais n'en font aucun usage.

Plomb. Kempfer ne parle pas du plomb; mais Caron assure que le Japon en produit beaucoup.

Fer. Ce métal se trouve en grande abondance sur les confins des trois provinces de Nincasaka, de Bitsju et de Bisen. Il est affiné sur les lieux mêmes, et il se vend presque aussi cher que le cuivre. La plupart des outils de fer sont à plus haut prix, au Japon, que ceux qui sont de cuivre ou même d'airain.

Cuivre. Tout le cuivre des mines est porté à Saccai, une des villes impériales où on le raffine; on en fait de petits cylindres de la grosseur d'un doigt. On pèse de ces cylindres pour faire un picol; on les met dans une caisse carrée, pour les vendre aux Hollandais, à raison de 12 ou 13 maas le picol de 120 liv. pesant. Il y a une autre espèce de cuivre inférieur, en forme de gâteaux ou grandes masses plates, qui se vendent à meilleur marché.

Pierres fines. Outre ces métaux, on trouve au Japon des cornalines, des jaspes et des agates de différentes espèces; quelques-unes bleuâtres et assez semblables aux saphirs. On trouve aussi une quantité de perles aux environs de Saïkokf.

Industrie. Les Japonais sont très-industrieux et très-habiles dans plusieurs arts; ils fabriquent de superbe papier avec l'écorce du *kadsy*. L'élève des vers-à-soie est plus perfectionnée au Japon qu'à la Chine; la feuille du mûrier y est aussi plus délicate; ce sont les plus beaux mûriers de l'univers. Les Japonais ont une méthode de préparer les peaux bien supérieure à celle qu'on suit en France et en Angleterre, et infiniment à meilleur marché. Ils n'emploient pas d'alun, mais une sorte de sel ammoniac qui est à très-bas prix. Les armes sont d'une trempe extraordinaire pour la finesse et pour la forme; ils y attachent un prix excessif, tandis qu'ils trouvent ridicule le prix exorbitant que les Européens donnent au diamant ou au rubis. Ils sont également très-habiles dans la fabrication des étoffes, soit de soie, soit de coton, dont ils se servent pour leurs vêtemens. On fabrique de la belle porcelaine dans le Figen, la plus grande des neuf provinces de Saïkokf ou du Aimo. La matière est une argile blanchâtre qui se tire en abondance des montagnes de cette province.

Commerce extérieur. Autrefois les Japonais faisaient un grand commerce, et leurs navires marchands se rendaient dans les îles voisines et jusqu'au Bengale; mais depuis la révolution de 1585, on ne construit plus de bâtimens, soit de guerre, soit de commerce, et la nation reste isolée de toute la terre. L'édit de 1637 leur interdit de voyager à l'étranger; ils ne peuvent se livrer qu'au cabotage et naviguer que jusqu'aux îles qui font partie de l'empire.

Le port de Nangasaki est le seul qui soit encore accessible à trois nations, les Coréens, les Chinois et les Hollandais, qui ne peuvent y arriver qu'avec un certain nombre de navires; les Chinois et les Coréens, qu'avec 10 jonques, et les Hollandais, qu'avec 1 gros vaisseau et 2 plus petits. Les Anglais, après la prise de Java, en 1811, avaient tenté de remplacer les Hollandais dans le commerce avec le Japon, mais ils échouèrent dans leur entreprise.

Importations. Les principaux articles d'importation des Hollandais consistent en sucre en poudre, sucre candi, étain, écaille de tortue, rotins, bois de sapan, mercure, plomb, fer en barres, verreries, cristaux, miroirs, ivoire, café, borax, musc, safran.

Exportations. Elles se composent en général de cuivre, camphre, soieries, articles en laine. Les Chinois exportent les mêmes articles, ainsi que du poisson sec et de l'huile de baleine. Ils apportent en échange du sucre, des lainages et colonnades des manufactures anglaises, des drogues et autres articles.

Commerce intérieur. Ce commerce est plus florissant que celui de l'extérieur; aucun droit de douane n'entrave son activité. Les routes, qui sont généralement bien entretenues, facilitent les communications et les transports. Les boutiques sont remplies de toutes sortes de denrées et de marchandises; les ports sont pleins de navires de toute grandeur, et dans les villes de l'intérieur, de belles foires attirent un nombreux concours de marchands. Il y a un grand nombre de places de commerce dans les différentes îles qu'il serait inutile de nommer, puisqu'elles sont inaccessibles aux Européens.

Il y a dans les principales villes un grand nombre de boutiques et de magasins très-bien assortis, tant en articles de luxe que d'un usage ordinaire, soit pour les vêtemens, soit pour la parure. Tout le commerce extérieur du Japon est entre les mains des étrangers; il n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le supposer par les riches productions du pays. Parmi les étrangers qui y ont trafiqué de tout tems, les Portugais y ont fait le commerce pendant près d'un demi-siècle; mais l'évêque, par

la primatie qu'il voulut s'arroger, indisposa tellement le kubo ou empereur, qu'en 1637 il bannit à jamais les Portugais ainsi que les jésuites, persécuta les chrétiens et ferma tous les ports du Japon aux étrangers, excepté aux Hollandais, qui prétendirent être d'une autre religion, et eurent seuls depuis ce tems la permission d'aborder au Japon pour en faire le commerce. On leur assigna la ville de Nangasaki et son port pour l'entrepôt de leur commerce, où il fut seulement permis aux bâtimens hollandais et aux jonques chinoises d'aborder. Les tentatives que les Anglais, les Russes et les Américains ont faites pour s'ouvrir des relations de commerce avec le Japon, n'ont eues jusqu'à ce jour aucun succès.

Il faut que ce commerce soit extrêmement lucratif aux Hollandais, pour qu'ils se soumettent à toutes sortes d'humiliations, afin de n'y pas renoncer. Il paraît que le plus grand profit qu'ils font est principalement sur l'importation des produits des manufactures d'Europe et des Indes, dont les Japonais sont très-amateurs, et qu'ils paient fort chers, ainsi que les épices des Moluques, dans l'Océanie. Comme ils possèdent beaucoup d'or, d'argent et et de cuivre, qu'ils tirent de leur mines, les Hollandais ne peuvent que gagner considérablement à ce trafic.

Importations. Depuis que les Hollandais ont été resserrés dans l'île de Dézima, qui n'est séparée de Nangasaki que par un fossé où se trouve un grand port, ils n'envoient pas plus de 2 à 3 vaisseaux, qui partent chaque année de Batavia vers le 20 juin, et arrivent au Japon au mois d'août. Aussitôt que les marchandises qui composent les cargaisons ont été déposées dans les magasins de la compagnie, le gouverneur annonce cette nouvelle aux négocians japonais, qui se rendent chez lui pour examiner les échantillons des marchandises, dont la vente se fait dans un encan public, appelé *kamhang*. Les offres se font en maas, dont dix font un taël.

Exportations. Les exportations consistent ordinairement en riz, qui passe pour le meilleur que l'on connaisse; en porcelaine, qui, quoique assez grossière, mal peinte et en général inférieure à celle de la Chine, résiste néanmoins mieux au feu; elle est ou blanche ou peinte. Le cuivre du Japon surpasse en qualité celui de l'Europe et de l'Amérique; il est très-pur et malléable. Les Hollandais le vendent avec un bénéfice considérable sur la côte de Coromandel; on l'exporte en petits bâtons du poids d'environ 5 onces. Les pots de terre des Japonais se vendent avec assez de profit à Batavia, où on les emploie pour conserver et épurer l'eau. Le soja, que l'on exporte en petits barils, est une liqueur ou quintessence de différens ingrédiens aromatiques, propre à exciter l'appétit.

Parmi les objets dont l'exportation est prohibée, sont les monnaies, les cartes géographiques et les livres imprimés, toutes espèces d'armes, surtout les sabres. L'abbé Raynal estime que les cargaisons des deux vaisseaux que le gouvernement envoie de Batavia ne peuvent être vendues au delà de 550,000 flor. On leur donne en paiement 11,000 caisses de cuivre à 20 flor. 12 st., la caisse pesant 120 livres. Les frais, y compris les présens et l'ambassade que l'on envoie tous les ans à l'empereur, montent à 140,000 florins, et ses bénéfices ne s'élèvent pas au delà de 155,000 flor. Ainsi, les profits ne sont pas fort considérables maintenant, mais la direction de Batavia a toujours espéré que quelque révolution ramènera ces tems fortunés où l'argent qu'elle tirait du Japon mettait dans ses mains toutes les affaires de l'Orient.

JAROSLAV ou **Jaroslavl**, ville de Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la rive droite du Volga, au confluent du Kotorols, à 58 lieues de Moscou et à 140 de Saint-Pétersbourg. Population, 28,000 habitans.

Productions. Le sol de ce gouvernement est peu fertile, et ne produit pas assez de céréales pour la consommation. Il est couvert en partie de bois de sapins, d'aulnes et de bouleaux. On y élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux; suif, cire, soies de porc.

Industrie. Il y a dans le pays des manufactures de toiles unies et peintes, des fabriques de draps, de chapeaux, de papier, de crin, d'ouvrages de cuivre, de peaux, chandelles, et eaux-de-vie de grains distillées; et dans la ville, une manufacture de cordages, une d'acide sulfurique, plusieurs tanneries, des papeteries, des scieries, des manufactures de soieries et une grande fonderie de cloches. On y fabrique également un grand nombre d'ouvrages en fer, étain, ferblanc et plaqué d'argent.

Commerce. Sa position sur le Volga favorise le commerce de tous les articles de son industrie, qui sont exportés en grande quantité soit à Saint-Pétersbourg, soit à Moscou. Néanmoins, leur plus grand débouché est dans la fameuse foire de Markariev.

Foires. On y tient 2 foires par an.

JARRES. On donne ce nom à de grands vases de terre cuite dont on fait usage sur les navires pour y conserver l'eau plus pure que dans les futailles; leur hauteur varie ordinairement de trois à quatre pieds sur deux à trois de diamètre. Ce mot vient de *jarro*, qui en espagnol veut dire pot.

On se sert aussi de jarres de différentes dimensions dans le midi de la France, pour y déposer de l'huile d'olive, ayant la propriété de n'être pas sujet au coulage comme les futailles de bois, et de tenir l'huile plus fraîche et de la mieux conserver.

JASPE, espèce de marbre ou de pierre fine assez semblable à l'agate; elle est ordinairement mêlée de diverses couleurs, particulièrement de vert et de rouge. On appelle également jaspe floride une sorte de jaspe qui se trouve dans quelques endroits des Pyrénées. On le nomme floride à cause des différentes couleurs dont il est diversifié et qui semblent y représenter des fleurs. Il y en a même où l'on semble voir des fleuves, des animaux, des débris de bâtimens, des fruits, des paysages et même quelquefois des figures humaines assez bien représentées. On emploie une partie de ce marbre dans la mosaïque et dans les ouvrages de pièces de rapport. On donne aussi le nom de jaspe à des marbres de même qualité, mais entremêlés de rouge et de vert. Les plus estimés sont ceux qui tirent sur une couleur de laque ou de pourpre, ensuite viennent les incarnats ou couleur de rose. Il y en a aussi des verts chargés de petites taches rouges que l'on prise autant que les autres.

JASPE, tissu dont les couleurs mélangées en chaîne présentent une espèce de piqûre, et qui rendent sa surface comme marquetée: elle n'est plus autant en usage qu'autrefois.

JASSY, capitale de la Moldavie (dans la basse Moldavie), sur la rive gauche de la petite rivière de Bachuli, à 59 lieues d'Odessa et 158 de Constantinople. Pop., environ 30,000 habitans.

Productions. Blé, tabac, vin, chanvre, miel, cire, laine, bestiaux, bois de construction, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de toile et de quelques autres objets de première nécessité; le commerce consiste dans la vente des productions du sol et les importations des produits manufacturiers de l'étranger dont la cour de l'hospodar et les nobles font une grande consommation. *Voy.*, pour le commerce, Ibrailov.

JAUGE. On entend par ce terme, la capacité ou contenance des vaisseaux, futailles, barriques, tonneaux servant à toutes sortes de liquides. La jauge de ces vaisseaux était variable en France, non-seulement dans chaque province, mais aussi dans les principales villes de commerce. L'introduction du système décimal a beaucoup contribué à rendre la jauge uniforme; néanmoins, comme il existe un grand nombre de localités où les anciennes mesures sont encore en usage, il est indispensable d'en connaître la capacité, comparativement aux setiers ou veltes de pintes de Paris.

Le tonneau de Bordeaux et de Bayonne contient 108 setiers; celui d'Orléans et du Berry, 72. La pipe d'Anjou contient 62 setiers 4 pintes de Paris; celle de Saumur, 62 setiers. La barrique de Bordeaux, grande jauge, contient 27 setiers; petite jauge, 23; celle de Bretagne, 90. La buse d'Anjou contient 32 setiers; celle de Saumur, 30 setiers 4 pintes de Paris. Le muid d'Orléans contient 38 setiers, celui de Bourgogne, 39; dit *rapé*, 40; Bourgogne rapé, 41; Bourgogne très-gros rapé, 46; dit *gros*, 42; dit *gros rapé*, 43; très-gros, 44; très-gros rapé, 45; celui de Paris, 37. Le demi-muid gros contient 19 setiers 4 pintes de Paris; rapé, 20 setiers 4 pintes; très-gros, 22 setiers 4 pintes; très-gros rapé, 23 setiers 4 pintes; le demi-muid de Paris contient 18 setiers 4 pintes. La demi-queue d'Orléans, de Sancerre et du Châlonais, contient 29 setiers 4 pintes de Paris. Celle de Beaune, d'Ericey, de la Chaise, en contient 30 setiers. Celle de Mâcon, 28 setiers 2 pintes; de Montigny, 28 setiers 6 pintes; d'Orléans et de Bourgogne, 27 setiers 6 pintes; de Châteldon et Nantes, 30 setiers 4 pintes; de Châtillonnet, Châtellenie, 30 setiers 6 pintes; de la Chapelle-Blanche, 31 setiers; de Vauvray, 32 setiers 6 pintes; Vauvray grosse, 33 setiers 6 pintes; grosse, 34 setiers 6 pintes; très-grosse, 35 setiers 6 pintes; Champagne grosse, 25 setiers 2 troisièmes pintes; Villeneuve, Château-Thierry, 24 setiers 2 troisièmes pintes; Reims et Montagne, 26 setiers. Le quarteau d'Orléans et de la Chaise contient 13 setiers 7 pintes; Beaune et Ericey, 14 setiers 7 pintes; Mont-Louis, 15 setiers 7 pintes; Vauvray, 16 setiers 3 pintes; Bâtard, 35 setiers 3 pintes; Châlonnais, Bar-sur-Aube, 14 setiers 3 pintes; Champagne, 12 setiers un deuxième pinte; Reims, Montagne, 13 setiers. A l'égard des pièces venant du Lyonnais, du Languedoc, de l'Auvergne, etc., elles n'ont point de contenance déterminée.

Jaugeage des vaisseaux marchands. Le jaugeage des vaisseaux est une opération importante, puisqu'elle sert de base au droit du tonnage qu'ils ont à payer, non-seulement dans les ports de France, mais aussi dans ceux de l'étranger. Suivant l'art. 4 du titre des navires de l'ordonnance de 1681, tous navires seront jaugés incontinent leur construction. Il est nécessaire de connaître la jauge des navires, parce qu'elle doit être mentionnée dans le congé ou passeport, et qu'elle doit être inscrite dans la charte partie.

La capacité d'un vaisseau se règle par le nombre de tonneaux qu'il peut porter. Le tonneau de mer, pour la perception des droits, au moyen de l'estimation du tonnage, est fixé à mille kilogrammes (autrefois c'était deux mille livres poids de marc).

La jauge employée jusqu'à l'époque de la dernière ordonnance du 18 novembre 1837, qui la modifie en faveur de notre navigation, était certainement plus exacte, réglée il y a quarante-trois années par les hommes les plus compétens; elle conciliait autant que possible les règles absolues de la science avec les exigences de la pratique et les cambes si variées des navires marchands. Mais d'autres pays maritimes ayant adopté, pour le jaugeage, des méthodes qui n'atteignaient pas toute la profondeur des navires, et dont l'application produisait un tonnage moindre que le nôtre, il en résultait pour la navigation un désavantage relatif, qu'il était trop dommageable pour notre marine de pouvoir maintenir plus long-tems. Ainsi, la jauge française produisait, comparativement à la jauge américaine, un excédant d'un cinquième qui entraînait un surcroît de taxe de 20 p. 0/0. Aussi, la dernière ordonnance sur le jaugeage des navires français était-elle réclamée depuis longtems par le commerce de nos ports de mer. Le changement apporté par l'ordonnance dans le mode de jauge est bien simple, il consiste à changer un seul terme; le diviseur qui était 94 en celui de 110, lequel se transforme lui-même en 3,80, le calcul décimal étant actuellement obligatoire en France, et le mètre cube équivalant à 29 pieds cubes 17 centièmes.

JAUNE minéral. Cette couleur, connue seulement depuis une quarantaine d'années, est d'un jaune citron brillant; c'est une combinaison de plomb et d'acide muriatique; aussi, les chimistes l'appellent-ils muriate jaune de plomb.

Jaune de naples. C'est un mélange de céruse, d'antimoine et de sel ammoniac, auquel on a joint l'alun calciné. Le jaune de Naples se fabrique dans toute l'Italie; ce sont les potiers de terre qui le préparent, ainsi que quelques émaux.

Jaune de roi. C'est l'orpin jaune préparé avec beaucoup de soin, auquel les marchands de couleurs ont donné ce nom pour le vendre plus cher.

JAVA (Jaba), une des plus grande îles de l'Océanie ou mer des Indes, située entre Sumatra, Banca, Bornéo, Maduré et Balis, entre les 6e et 9e deg. de latit. S., et entre les 102° 30' et 113° 40' de longit. E. Elle a 40 à 50 lieues de large et environ 260 de long, et, suivant les Anglais, une population de 5,000,000 d'habitans, Javanais, Malais et Chinois.

Productions. Le sol est généralement fertile et produit en abondance du riz, du sucre, du poivre, d'excellent café, de l'indigo, de la cannelle, des ananas, du tabac, du coton.

Riz. Une preuve de l'accroissement des productions de cette île fertile est l'exportation du riz, qui a été beaucoup plus forte en 1836 que l'année précédente. Il est prouvé, par les relevés officiels du département des droits d'entrée et de sortie, qu'on a exporté en 1836, de Java, la quantité de 36,430 *koyangs* de riz, ce qui forme le maximum des exportations jusqu'à ce jour, et environ 11,000 *koyangs* de plus qu'en 1835. Les exportations considérables qui s'en font au dehors, et qui s'élèvent à une valeur de 3,000,000 et demi de florins, n'excédent nullement la puissance du produit de Java en proportion des besoins du pays lui-même.

Les exportations de riz en 1836 ont été faites comme il suit : En Chine, 21,605 *koyangs;* dans l'Archipel oriental, 11,582; à la métropole, 1,535; en Angleterre, 449; en France, 577; à Hambourg, 494; en divers endroits, 197. Ensemble, 36,430 *koyangs.*

Ce qui établit la preuve que le grand développement de la culture du sucre, du café et d'autres productions pour les marchés de l'Europe pendant les dernières années, n'a pas exercé une influence défavorable sur les productions de première nécessité pour la population. D'après un rapport publié dans la gazette de Java (du 16 mars 1836), on avait défriché, pour la culture seule du riz, 25,000 mesures (de 500 verges carrées chacune), et bientôt 67,000 autres mesures devaient l'être également.

Sucre. La production du sucre s'accroît rapidement; en 1832, les exportations ont été évaluées à 200,000 picols (12,000 tonneaux), mais c'était une année d'abondance, et l'on supposait que l'année suivante (1833) elles ne seraient plus que de 18,000 tonneaux. Comme les Hollandais ont fait des marchés avec les propriétaires des vastes territoires où l'on cultive la canne à sucre à des prix avantageux pour plusieurs années, on comptait qu'en 1834 les exportations seraient de 400,000 picols ou environ 24,000 tonneaux (de 1,000 kil. chaque). Les autres productions, telles que l'indigo, le cacao, le thé, la soie brute, font aussi de grands progrès.

Café. Le café est une production des plus importantes de cette île, et sa qualité, qui vient immédiatement après le moka, le fait rechercher; il lui ressemble même beaucoup pour la couleur, la forme et le parfum; on en récolte une quantité immense qui s'augmente tous les ans, et c'est une des plus grandes richesses de Java.

Cannelle sauvage. Java produit aussi une espèce de cannelle sauvage que les Portugais nomment *cannella di mato*, moins bonne à la vérité que la cannelle fine, et que l'on importe en Europe sous le faux nom de cannelle de Ceylan. Elle a peu de goût et de vertu. L'écorce en est épaisse et grossière, et les arbres sont plus petits que ceux de Ceylan.

Benjoin. C'est encore une des productions les plus estimées; c'est une sorte de gomme qui ressemble à l'encens ou à la myrrhe, mais qui est beaucoup plus précieuse pour ses usages dans la médecine et dans les parfums. Les plus jeunes arbres produisent, par incision, le meilleur benjoin, qui est noirâtre et d'une très-bonne odeur. Le blanc, qui vient des vieux arbres, n'approche pas de la bonté du premier; mais pour tout vendre, on les mêle ensemble.

Gingembre. Cette île produit encore en abondance le gingembre, que l'on confit en plus grande partie dans le sucre.

Thé. Le 19 novembre 1835, a eu lieu, à Amsterdam, la première vente du thé de Java, où le gouvernement néerlandais a introduit cette riche culture. Parmi ce thé, il s'en trouvait plusieurs sortes qui étaient parfaitement égales à celui de la Chine; ce qui promet de grands avantages pour cette colonie, et formera dans la suite une branche de commerce considérable.

Vers à soie. On a fait de grandes plantations de beaux mûriers, qui permettront d'élever une immense quantité de vers à soie, dont les produits fourniront une branche importante des exportations.

Autres productions. Parmi les autres productions, on compte le bois de teck, propre à la construction, dont les Hollandais font des vaisseaux qui naviguent dans la mer des Indes et qui durent fort long-tems. Il y a aussi du bois de sandal rouge, mais il est moins estimé que le jaune et le blanc, qui viennent des îles de Tencor et de Solor. On en fait un grand usage dans toutes les Indes.

Le poivre, l'indigo et le coton sont encore au nombre des riches productions de Java; on y trouve également d'excellentes drogues, des épiceries, des gommes, quantité de noix de cocos, d'oranges, de citrons, de pommes d'or, de bananes, de mangastanges et de plusieurs autres beaux fruits, en quoi Java surpasse toutes les autres îles de l'Océanie.

Industrie. Cette île n'est pas entièrement dépourvue de toute industrie manufacturière, comme on pourrait le croire; il existe des fabriques de gros draps pour les troupes de la garnison, des ateliers où l'on fabrique la poudre à tirer, d'autres où l'on confectionne la sellerie nécessaire pour la cavalerie; toutes ces fabriques sont occupées par des indigènes, sous la direction de maîtres européens. On y travaille aussi les perles et les pierreries.

Commerce. Batavia, qui est la capitale de l'île, dont les deux tiers appartiennent aux Hollandais, est le centre du commerce, non-seulement de Java, mais aussi de celui qu'ils font dans toute l'Océanie et jusqu'avec le Japon et la Chine. Suivant Stamford Raffles, gouverneur de Java pendant la possession de cette île par les Anglais, les avantages du commerce des Hollandais dans l'archipel Indien sont immenses. Ce qu'ils appellent le commerce d'or et d'argent avec le Japon leur procure annuellement 1,000,000 1/2 de florins en or pur, indépendamment d'une quantité proportionnée en argent et d'autres marchandises. Avant leur guerre avec l'Angleterre, ils savaient profiter de leur situation à Batavia pour naviguer le long de la côte occidentale de l'Asie jusqu'au Kamtchatka, d'où ils tiraient ces précieuses fourrures qui trouvaient un débit avantageux sur les marchés de la Chine.

Commerce avec le Japon. Il part tous les ans deux vaisseaux pour le Japon avec un certain assortiment de marchandises d'Europe; ils se rendent à Nangasaki, qui est le seul lieu où il leur soit permis d'aborder, et où ils chargent en retour du cuivre, de l'or, des ouvrages de laque, de la porcelaine, etc.

Commerce avec la Chine. Les jonques chinoises, indépendamment des objets dont elles sont chargées, portent environ 2,000 Chinois, qui se rendent ordinairement, chaque année, à Batavia, dans l'espérance de faire fortune; ces jonques s'en retournent avec des nerfs de cerf et des nageoires de requin, dont on fait des mets délicieux à la Chine. La compagnie hollandaise reçoit du tripan, dont elle prend chaque année 2,000 picols. C'est une espèce de champignons qui croît dans les rochers stériles des îles de l'Océanie et de la Cochinchine, d'où on l'importe à Batavia, avec ces nids si renommés dans tout l'Orient, qu'on trouve dans les mêmes lieux, et dont les rochers escarpés de Java en fournissent également une grande quantité, que l'on exporte à la Chine.

Le commerce de Java avec Canton, par navires néerlandais, en 1835, s'est composé des marchandises suivantes :

Importations.

Marchandises.	Quantités.	Piast. esp.
Etain.	2,550 picols.	40,975
Amfion	3 *id.*	2,100
Poivre.	750 *id.*	5,250
Clous de girofle . .	285 *id.*	9,405
Bois de sandal. . .	160 *id.*	600
Nids d'oiseaux. . .	1,200 catties.	36,000
Rotins.	2,275 picols.	6,830
Riz	89,700 *id.*	224,250
Bois d'ébène	17 *id.*	68
Ecaille	600 catties.	14,400
Ivoire.	70 *id.*	3,500
Cornalines	300 *id.*	30
Perles.	2,000 *id.*	2,000
Or.	1,300 *id.*	1,300
Piastres d'Espagne.	54,000 *id.*	54,000
Objets divers. . . .	. . . .	6,000
Total.		406,708

Exportations.

Marchandises.	Quantités.	Piast. esp.
Gingembre	188 caisses.	940
Papiers.	132 *id.*	1,086
Boites.	56 assort.	624
Etoffes de soie. . .	76 caisses.	22,800
Thé.	80 *id.*	2,000
Casse	733 picols.	8,060
Toile de Chine. . .	10,010 pièces.	13,000
Sacs vides.	22,000 *id.*	880
Cigares.	362,000 *id.*	1,610
Vases ou pots. . . .	10,860 *id.*	4,000
Amfion	60 picols.	30,000
Objets divers. . . .	. . . .	40,000
Déclarat. de 8 nav.	. . . .	23,000
Total.		148,000

Batavia, qui est la capitale de la partie néerlandaise de Java, est le centre de tout le commerce de cette possession, et d'où il se fait un commerce très-considérable avec le Bengale, les autres îles de l'Océanie, qui forment les Indes orientales sous la dépendance de la Hollande, et aussi avec la métropole; ces trois branches de son commerce en Orient occupent un bon nombre de vaisseaux, dont la plupart appartiennent à la compagnie néerlandaise, qui a son siége à Amsterdam. Cette île, dont les Hollandais ne possèdent que les deux tiers (l'autre tiers étant encore sous la domination de plusieurs princes indigènes), rapporte au gouvernement néerlandais 5 millions de liv. sterl., ou environ 125 millions de francs.

Résumé du commerce de Java. — Importations. Les importations à Java et Madura (petite île voisine), en 1835, présentent une valeur totale de 14,317,190 florins des Pays-Bas (le florin vaut 2 fr. 10 c.), provenant des contrées ci après: Pays-Bas, 2,539,741 fl.; Angleterre, 1,930,438; France, 174,854; Hambourg, 136,632; Suède, 12,770; Madère, 100,000; Amérique (Etats-Unis), 2,427,825; Cap de Bonne-Espérance, 35,175; île Maurice, 78,206; golfe persique, 50,034; côte de Malabar, 44,290; Ceylan, 30,753; côte de Coromandel, 2,560; Bengale, 591,113; Siam, 28,342; Cochinchine, 467,153; Chine, 88,142; Manille, 99,085; Japon, 875,405; Nouvelle-Hollande, 35,495; Archipel oriental (Océanie et Polynésie), 4,310,741 florins.

Les marchandises importées consistent: 1° en produits de l'Europe, de l'Amérique, du Cap de Bonne-Espérance, pour une somme de 6,062,019 fl.; 2° en produits de la partie occidentale de l'Inde et du Bengale, pour 1,279,032; 3° en produits de Siam et de la Cochinchine, pour 175,032; 4° en produits de la Chine et de Manille, pour 975,044; en produits de l'empire du Japon, pour 862,482, et 6° en produits de l'Archipel oriental, pour 3,078,302 florins. Total, en marchandises, 12,437,961 florins; en espèces, pour 1,879,229 florins, provenant des différens pays ci-dessus mentionnés.

Exportations. Les exportations se sont élevées à une somme beaucoup plus considérable, qu'on évalue à environ 17 millions de florins, consistant en productions, soit de l'île de Java, telles que café, indigo, riz, thé, sucre, poivre, etc., dont la quantité augmente annuellement et forme des retours, pour la métropole, d'une valeur qui excède de beaucoup les importations, en y joignant le revenu territorial, qui ne laisse pas que d'être d'une certaine importance. *Voy.* BATAVIA.

Monnaies. A Bantam, les comptes se tiennent en système décimal: 10 peccoes font 1 laxsan; 10 laxsans un catty; 10 cattys un ilta; 10 iltas un bahar. Le peccoes devrait contenir 1,000 cashes, mais cela n'a pas toujours lieu. Le prix varie de 25 à 35 par piastres d'Espagne, qui sont la monnaie courante.

Poids et mesures. Le bahar de 3 picols ou 300 cattys pèse 306 livres avoir du poids anglais ou 179,603 kilog.; mais le bahar de poivre vaut 200 gœlacks et pèse 375 liv. troy de Hollande ou 407 liv. avoir du poids, ou 184,592 kilog. Un koyan de riz vaut 8,000 liv. troy de Hollande ou 8,681 liv. avoir du poids, ou 3,937,215 kilog.

A Batavia, les comptes se tiennent en rixthalers, monnaie imaginaire de 48 stivers, évaluée à 5 schellings sterlings ou 6 fr. 18 cent. La principale monnaie courante se compose de roupies de 4 schellings. La roupie est estimée 351 den. 1/2 st. ou 3 fr. 86 c.

Poids et mesures. L'or et l'argent se pèsent au marc troy de Hollande, qui se divise en 9 réals pesant 422 grains anglais.

La livre troy de Hollande, de 2 marcs, est généralement employée dans le commerce étranger; mais les dénominations chinoises de poids sont ordinairement adoptées dans les affaires ordinaires. Ces poids sont le bahar, le picol, qui compte pour 100 catties. Le picol pèse 125 liv. troy de Hollande, qui correspondent à 135 liv. 10 onces avoir du poids, ou 61,511 kilog.

Le riz et autres espèces de grains se vendent au koyang, qui est évalué à 3,300 liv. troy de Hollande ou 3,581 livr. avoir du poids, ou 1624,141 kilog.

La mesure liquide la plus répandue dans les établissemens hollandais est la kanne, dont 33 font 13 gallons anglais ou 43,924 litres.

L'aune a 27 pouces anglais, environ 2 pieds, et un peu plus de la mesure de France.

Malgré les clauses du traité de 1824, qui pose, en principes, que les marchandises anglaises y seraient admises moyennant un droit de 6 p. 0/0, dans le cas où les marchandises néerlandaises ne paieraient aucun droit, et que, lorsque ces marchandises paieraient un droit quelconque, les marchandises anglaises acquitteraient seulement le double de ce droit; malgré les clauses de ce traité, disons-nous, on perçoit encore sur les marchandises anglaises un droit de 25 p. 0/0. Il en est sans doute de même des marchandises des autres nations.

Modification des droits de douane. Le nouveau tarif de douanes à l'entrée des marchandises à Batavia, mis en vigueur par le gouvernement hollandais, à compter du 16 octobre 1837, va porter de grands préjudices au commerce étranger. Les droits sont presque doubles. Voici la liste des principaux articles qui concernent le commerce français :

Vins rouges, la barrique, 40 florins; les 100 bouteilles, 20; de Bourgogne, les 12 bouteilles, 5; eaux-de-vie, la pipe, 90 florins; les 100 bouteilles, 40; vins de Champagne, les 12 bouteilles, 6; vinaigre, la barrique, 12; fruits à l'eau-de-vie, 12 bouteilles, 6; bimbeloterie, chapeaux, montres et pendules, 24, sur 100 fr. de facture augmentée de 30 p. 0/0; quincaillerie, bijouterie fine, fausse, 12, augmentation sur facture de 30 p. 0/0; soieries et étoffes, 12, pareille augmentation de 30 p. 0/0; tissus en laine et coton, 25 p. 0/0 de la valeur.

Les importations, directement de Hollande à Batavia, sont taxées à 25 p. 0/0 de moins que sur les autres pavillons.

Il est aussi question de doubler les droits d'exportation sur toutes les productions de l'île; mais, jusqu'à présent, il n'y a rien d'officiel.

JAYS ou Jayet brut. C'est une espèce de bitume noir, dur, brillant, ayant sa cassure vitreuse, susceptible d'un beau poli. Il prend, lorsqu'on le chauffe, une odeur à peu près semblable à celle du bitume de Judée, se fond et brûle avec une odeur fétide; on en retire, par la distillation, de l'huile volatile et une liqueur acide.

Jays ou Jayet travaillé. On taille le jayet, on le polit, on en fait des boîtes, des boutons, des croix, des grains de chapelet, des colliers, des boucles d'oreilles, des garnitures de robes et de bonnets pour femmes, différens ajustemens de deuil. Le jayet, par son brillant éclat et le bas prix auquel on le vendait, avait joué pendant long-tems un rôle assez considérable dans le commerce de la fausse bijouterie. Malheureusement pour plusieurs pays du midi de la France, cette industrie est sans activité, et même elle n'aurait pas été représentée à l'exposition de 1834, si M. Vivies, de Saint-Colomb-sur-l'Hers, département de l'Aude, n'y eût envoyé, par patriotisme, sans doute, quelques ouvrages assez bien taillés, en jayet provenant de sa localité.

Il existait, près de Quillian, dans le Bas-Languedoc, une fabrique de bijoux de Jayet; elle occupait 1,200 ouvriers, qui employaient plus de 1,000 quintaux de jayet, convertis en un grand nombre d'articles de bijouterie, dont on importait en Espagne annuellement pour une valeur d'environ 180,000 fr., indépendamment de ce qui en était expédié en Allemagne, en Italie et dans le Levant. Comme les mines de Monjardin, en Calabre, et de Cerbayon, n'en fournissent plus, l'exploitation ayant été arrêtée par les eaux, nos manufactures ont été obligées de recourir à l'Espagne, qui possède des mines de jayet abondantes et faciles à exploiter. Mais celui qu'on en exporte ayant déjà reçu une main-d'œuvre, cela nuit à nos fabriques, dont les principales sont établies à Sainte-Colombe, département de l'Aude, et dans les communes voisines, on importe aussi du jays travaillé du Wurtemberg.

JEAN DE BRACAMOROS, ville de la Nouvelle-Grenade (Colombie), dans l'Amérique du sud, située sur la rive gauche du Chinchipe, près de son confluent avec la Tunguragua, à 60 lieues de Cuença et à 275 lieues de Santa-Fé de Bogota. Popul., environ 4,500 habit.

Productions. Etant le chef-lieu de la province de son nom, qui touche au sud au Pérou, les productions de son territoire sont les mêmes et consistent en une grande quantité de cacao, de coton et du tabac renommé. On y élève beaucoup de bestiaux et des mulets dans d'excellens pâturages. Il y a de riches mines d'or exploitées par une compagnie anglaise, et plusieurs rivières charient de ce métal, que l'on en extrait par le lavage.

Commerce. La ville est le centre du commerce de toute cette province, et il pourrait être encore plus considérable avec le Chili et le Pérou, si les chemins à travers les forêts et les Andes n'étaient presque impraticables. Les principaux objets d'exportation sont le cacao et le coton, et ceux d'importation sont les mêmes produits manufacturés d'Europe, qu'on envoie dans les autres villes de cette région du nouveau monde.

JÉKATÉRINBOURG, ville de la Russie d'Asie, gouvernement de Perm, située sur l'Iset, à 30 l. de Kamichlow et 64 de Perm. Pop., environ 6,000 habitans.

Productions. Grains, chanvre, lin, bestiaux, bois à chauffer et de charpente, mines de fer et de cuivre, de marbre, de jaspe et d'agate.

Industrie et minéralogie. Il y a un grand établissement de fonderie de fer où siége le conseil des mines, dont la juridiction s'étend sur toute la Sibérie; des ateliers de monnaie de cuivre, dont on frappe par an pour une valeur d'environ 3 millions de roubles, un lavoir où l'on recueille l'or que charient les sables de l'Iset. Les habitans s'occupent de la fonte du minerai de fer et de cuivre, ainsi que du traitement de l'or provenant des 70 mines de Beresov. Toutes les machines hydrauliques sont mises en mouvement par le courant de l'Iset.

Commerce. Les principales exportations consistent en fer en barres et en plaques pour les couvertures des maisons, en ustensiles de toute espèce, pompes à vapeur, coutellerie, figures de saints en fonte et en cuivre.

JEKATÉRISNOSLAV, ville de Russie, en Europe, chef-lieu du gouvernement du même nom, située sur la rive droite du Dnieper, à 188 l. de Moscou et 290 de Saint-Pétersbourg. Popul., 5,000 hab.

Productions. Il y a de riches pâturages où l'on élève un grand nombre de bestiaux. Le climat étant doux, le mûrier et la vigne y réussissent. On y récolte du maïs, du blé et des légumes; il y a un établissement rural ponr propager la culture de la garance, de la guède et autres plantes utiles. La principale richesse du pays consiste en troupeaux de moutons de plusieurs races, en élève de chevaux, dont il y a plusieurs haras, et en abeilles.

Industrie. Il y a des fabriques de draps de plusieurs qualités, les plus beaux de la Russie; 1 de bas de soie, 5 de savon, 1 carderie, 1 tannerie, qui emploie 3,841 peaux par an.

Commerce. Les articles d'exportation sont les bestiaux, la laine, les peaux, le suif, le beurre, les fruits, le miel, la cire et le caviar, que l'on transporte à Odessa par le Dnieper.

Marchés. Il s'y tient 5 grands marchés par an.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

JELATON ou Jelatma, ville de la Russie

d'Europe, gouvernement et à 55 l. de Tambov, à 6 de Kasinov; elle est située sur la rive gauche de l'Oka. Pop., 6,000 hab.

Productions. Elles consistent en toutes sortes de grains, chanvre, lin, bestiaux, et en une grande quantité de bois de construction provenant des vastes forêts qui couvrent la plus grande partie du territoire.

Industrie. Il y a une manufacture de gros draps, 2 verreries. Près de la ville se trouve la grande forge d'Iereinschink, qui occupe environ 825 ouvriers, et livre annuellement au commerce 40,450 pounds de fer et 25 à 26,000 pounds de fer en barres.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable en suif, chanvre, blé, cire, miel, fer, que l'on expédie, par l'Oka, dans les provinces qu'arrose le Volga. Il s'y tient une grande foire au mois de juin.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

JELETZ, villle de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orel, située sur la rive gauche de la Sosna, et à 4 l. d'Orel. Pop., 8,000 hab.

Industrie et commerce. Il y a des tanneries, des savonneries et des fonderies. Il s'y fait un commerce considérable dans les produits de ces différentes industries, ainsi qu'en bestiaux, blé, miel et cuirs.

Près de cette ville sont des usines à fer, dont le minerai y est transporté des environs, et qui se trouve presqu'à la surface de la terre.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

JENA, ville d'Allemagne du grand-duché de Saxe-Weimar, située sur la rive gauche de la Saale, à 5 l. de Weimar.

Industrie. L'industrie y est fort active; il y a des fabriques de toiles et de chapeaux.

Il s'y tient, par an, trois foires très-fréquentées.

JÉNIDJÉ-CARASOU, ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, située près du lac Lafri, qui aboutit dans le golfe de Lagos, à 10 l. de la Cavale et 36 de Gallipoli. Popul., environ 3,000 habit.

Productions et commerce. Le territoire est fertile, surtout en tabac, réputé le meilleur de toute la Turquie, dont il se fait un grand commerce d'exportation, surtout pour Constantinople. Il y a un grand bazar et des hans considérables.

JÉNIDJE-VARDAR, ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, près du lac de son nom, à 6 l. de Mogiena et 10 de Salonique. Pop., environ 6,000 hab.

Productions et commerce. On y fait un commerce considérable de tabac cultivé dans les environs, et qui est renommé pour être un des meilleurs de la Macédoine; on l'expédie à Salonique, d'où il est exporté dans le reste de la Turquie et en Europe. Il y a quelques fabriques de lainage.

JÉNISEISK, ville de la Russie d'Asie, en Sibérie, gouvernement de son nom, située sur la rive gauche de l'Iénisei, à 62 l. de Krasnoïarsk et à 300 de Tobolsk. Pop., environ 6,000 habitans.

Commerce. Le commerce y est très-florissant. Il s'y tient, du 1er au 25 août, une foire très-fréquentée où les marchands du Tourouskan et d'Iakoutsk apportent de riches fourrures, ceux de Tobolsk des marchandises d'Europe, et ceux d'Irkoutsk des produits de la Chine. Les Grecs et les Arméniens qui s'y rendent y font aussi un commerce avantageux.

Les environs sont fertiles en blé, et on y élève beaucoup de bestiaux.

JERSEY, île de la Manche, située à 6 lieues des côtes de la Normandie. Elle a 5 lieues de long et 2 l. 1/2 de large. Population, 22,000 habitans. Elle appartient aux Anglais. C'est la plus considérable des îles normandes. Elle jouit du privilége d'un port franc et de faire le commerce, même en tems de guerre, avec les ennemis de l'Angleterre.

Productions. La douceur du climat et la fertilité du sol la rendent propre à toutes sortes de culture; mais l'horticulture forme la principale occupation des habitans. Elle produit d'excellens fruits, dont on fait beaucoup de cidre. On y récolte aussi de très-bon blé.

Industrie et commerce. L'industrie n'y est pas fort développée; les habitans s'appliquent surtout à la navigation et au cabotage, et le mouvement maritime, sous ce rapport, y est considérable.

JÉRUSALEM, Soliman, El Kods, célèbre ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas, située sur le même lieu que l'ancienne Jérusalem, à 42 lieues de Damas, 18 de la Méditerranée, 100 du Caire. Population, 25,000 habit., Arabes, Turcs, juifs et chrétiens de différentes espèces, des Grecs, Arméniens, Maronites, Caldéens, Coptes, etc.

Productions. Le territoire est presque stérile; on n'y cultive qu'un peu de blé, qui, avec les oliviers et les figuiers, sont les principales productions. Elles suffisent à peine à la subsistance de la population.

Industrie et commerce. C'est le grand nombre de pélerins qui arrivent continuellement de la chrétienté et aussi des pays où règne encore l'islamisme, qui, avec les caravanes, entretiennent le principal commerce de cette ancienne capitale de la Judée. La principale industrie consiste dans toutes sortes de rosaires, de chapelets, de croix, de représentations en bois du saint sépulcre de Jésus-Christ et de celui de la Vierge, et dans les reliques et autres articles de dévotion, dont il se fait un grand trafic. Tous les voyageurs qui viennent visiter ces saints lieux reçoivent le nom de pélerins et l'hospitalité des différens ordres religieux, surtout des franciscains, dans le couvent du Saint-Sauveur. Jérusalem est encore le centre du commerce que font les Arabes dans cette partie de la Syrie avec l'Arabie et l'Egypte. Les exportations consistent en huile d'olive et riz. Ce sont surtout les pélerins qui s'y trouvent à Pacques, souvent au nombre de 5,000, de différens pays, qui donnent alors la plus grande activité au commerce.

JESSO ou Yesso, ou Jessogosima, comme les Japonais la nomment, est une des plus grandes îles du Japon, séparée de l'île Niphon par le détroit de Sangaar, et de Sachalie par celui de la Peyrouse. Elle s'avance fort loin dans la mer, et possède une population de 800,000 habitans, Japonais et Kouriliens, dont la principale industrie est la pêche, surtout du fameux poisson karasaki, que les Japonais regardent comme un mets exquis, et dont ils font usage comme de la morue. Les autres marchandises qu'ils échangent avec les Japonais sont du lard de baleine, des huiles de divers poissons, des langues de baleine séchées et fumées, des fourrures, plusieurs sortes de plumes d'oiseaux, quelques autres produits de leur chasse

ou du territoire, entre autres du fil de chanvre, pour lesquels les Japonais leur portent du riz, du sucre, des robes de soie, une certaine étoffe bleue nommée kangan, des pipes à fumer en cuivre, du tabac, des boîtes, de petites tasses de porcelaine, des ustensiles de ménage, des pendans d'oreille en argent, des anneaux de cuivre, des haches, des couteaux, etc. La capitale de l'île est Matsmai.

JET EN MER. C'est l'action de jeter à la mer une partie ou totalité des marchandises et autres objets qui se trouvent à bord d'un navire, afin de l'alléger et de le sauver. Toutes pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés, par jet, sont aux risques des assurés (350).

Les choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre prix, sont jetées les premières, et ensuite les marchandises du premier pont, au choix du capitaine et par l'avis des principaux de l'équipage.

L'état des pertes et dommages est fait dans le lieu du déchargement du navire, à la diligence du capitaine, et par experts (414).

Les marchandises jetées sont estimées suivant le prix courant du lieu de déchargement; leur qualité est constatée par la production des connaissemens et des factures, s'il y en a (415).

Quant aux autres articles qui règlent les formalités à remplir, soit pour nommer des experts, soit pour le mode de contribution, pour le remboursement des objets jetés à la mer, *voy.* le Code de commerce. *Voy.* aussi DÉLAISSEMENT.

JEVER, ville de l'Allemagne et du grand-duché d'Oldenbourg, chef-lieu de cercle et de baillage. Elle est située à 2 l. 1/4 de la mer du Nord, et à 12 d'Oldenbourg. Population, 3,700 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des tanneries et des distilleries d'eaux-de-vie de grains. Le commerce se fait par le port de Hocksiel, situé sur la côte occidentale de l'Iahde.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* OLDENBOURG.

JOAILLERIE. La joaillerie est si intimement liée à l'orfèvrerie, qu'on peut la considérer comme une de ses nombreuses divisions, où l'on emploie toutes sortes de pierres plus ou moins précieuses montées en or, ou sur platine et argent. En général, la joaillerie ne s'occupe que des ornemens et des ouvrages les plus délicats de l'orfèvrerie. Elle comprend aussi le commerce, soit des diamans, soit des pierres précieuses de toute espèce, montés ou sur papier, c'est-à-dire, taillés et non montés, quel que soit l'usage auquel on les destine.

La joaillerie se distingue en deux branches : en joaillerie de pierres fines et précieuses, et en joaillerie en faux. La première est celle dont nous venons de parler; la seconde est la joaillerie en faux, c'est-à-dire en pierres factices imitant, aussi parfaitement qu'il est possible, les véritables pierres précieuses, soit montées ou non montées, soit sur métaux précieux, soit sur vermeil ou cuivre doré. Ce commerce est entièrement séparé de l'autre, et exclusivement exercé par le joaillier en faux, ce qui donne une garantie à l'acheteur, qui ne court aucun risque d'être trompé, lorsqu'il n'a pas les connaissances nécessaires pour distinguer les pierres précieuses réelles de celles qui sont fausses; ce qui est d'autant plus important, que l'art de fabriquer des pierres artificielles a fait de si grands progrès, qu'à la durée près, on est parvenu aujourd'hui à imiter parfaitement la nature : aussi, le commerce des pierres artificielles est-il considérable.

JOIGNY, ville de France, en Champagne, département de l'Yonne, située sur l'Yonne, à 6 l. d'Auxerre, 7 de Sens et 30 de Paris.

Productions. Il y a de grandes forêts dans les environs qui fournissent une grande quantité de bois à brûler et de charbon d'excellente qualité pour l'approvisionnement de Paris. Les écorces de bois de chêne sont recherchées pour la tannerie. Les laines, dont on exporte annuellement plus de 60 milliers, sont propres à la fabrication des draps communs et à la bonneterie. Les vins, dont on exporte de 34 à 35,000 muids pour la Normandie, la Picardie et la Flandre, sont renommés pour leur qualité.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps de qualité ordinaire, de droguets et d'autres étoffes de laine d'une demi-aune de large, de toiles communes, de bonneterie, des tanneries, etc. Il s'y fait un grand commerce de vin, de laine, de bois à brûler, de charbon, de merrain, etc.

JOURNAL (tenue des livres en double partie). Tout commerçant est tenu, suivant l'art. 8 du Code de commerce, d'avoir un livre-journal qui présente, jour par jour, ses dettes actives et passives, les opérations de son commerce, ses négociations, acceptations ou endossemens d'effets, et généralement tout ce qu'il reçoit et paie, à quelque titre que ce soit, et qui énonce, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison; le tout, indépendamment des autres livres usités dans le commerce, mais qui ne sont pas indispensables.

Art. 10. Le livre-journal et le livre des inventaires seront paraphés et visés une fois par année.

Le jugement qui ordonnera l'apposition des scellés, déclarera l'époque de l'ouverture de la faillite et nommera le commissaire et les agens de la faillite, sera inséré par extrait dans les journaux, suivant le mode établi par l'art. 683 du Code de procédure civile (457).

Les jugemens par lesquels le tribunal de police correctionnelle déclarera qu'il y a banqueroute simple, seront insérés dans un journal, conformément à l'art. 683 du Code de procédure civile (591).

JOURNAL. On donne aussi ce nom à un registre où l'on consigne, jour par jour, les faits qui arrivent pendant un voyage ou une expédition; ainsi, un journal est, à proprement parler, la chronique du jour. Les navigateurs et les commerçans comprennent, sous le nom de journal, le livre où les uns enregistrent les observations où les événemens qui leur sont arrivés dans le cours de leur voyage, et les autres leurs opérations de commerce.

JOURS DE GRACE. On nomme ainsi les jours que l'usage ou la loi a introduits, et que l'on accorde pour le paiement après l'échéance des lettres de change.

En France, l'art. 135 du Code de commerce a abrogé les jours de grâce qu'on y accordait autrefois, suivant l'ordonn. de 1673; en sorte qu'aujourd'hui, le paiement des lettres de change, billets et obligations de commerce, doit se faire le jour même de l'échéance.

Voici le tableau de ces jours de grâce en usage dans les principales villes de commerce de l'Europe, par ordre alphabétique :

Amsterdam,	6	Dublin,	3	Malaga,	6
Anvers,	6	Elseneur,	8	Milan,	0
Augsbourg,	8	Embden,	3	Naples,	3
Bâle,	0	Francf.-s.-l'O.	3	Nuremberg,	6
Barcelone,	14	Gênes,	30	Paris,	0
Berlin,	3	Genève,	3	Pétersbourg,	10
Berne,	3	Hambourg,	12	Et à vue,	3
Bilbao,	14	Kœnigsberg,	3	Prague,	3
Brême,	8	Liége,	6	Rome,	0
Bruxelles,	6	Lisbonne,	6	Rotterdam,	6
Cadix,	6	Livourne,	0	Séville,	14
Cologne,	6	Leipzig,	0	Stockholm,	6
Copenhague,	8	Londres,	3	Turin,	5
Dantzig,	10	Lubeck,	10	Venise,	6
Edimbourg,	3	Madrid,	14	Vienne,	3

JOURS DE PLANCHE ou d'Estrie. Le nombre de ces jours est réglé par les lois ou par la coutume de chaque port de mer, ou bien par la charte partie. Ces jours sont accordés par le capitaine d'un vaisseau pour le tems nécessaire à faire le chargement ou le déchargement. La charte partie, ou contrat d'affrétement, doit en outre porter qu'indépendamment des jours que l'usage ou les conventions accordent, s'il est besoin d'en accorder d'autres, ils seront payés chacun à raison d'un taux qui doit être fixé, ainsi que le nombre de surestarie pour achever le chargement ou déchargement du navire, si l'un ou l'autre n'a pu être effectué pendant le nombre de jours de planche ou d'estarie ordinaire; alors l'affréteur doit payer pour indemnité le taux convenu pour chaque jour de retard.

JOUY, bourg de France, département de Seine-et-Oise, situé sur la rivière de Bièvre, à 1 lieue de Versailles et 6 de Paris.

Industrie et commerce. Cet endroit est remarquable par une manufacture de toiles peintes, une des plus considérables, non-seulement de France, mais de l'Europe. Cet établissement, fondé par le célèbre Oberkampf, n'a pas moins de 80 ans d'existence. M. Barbet, de Jouy, qui en est le directeur, a su rendre plus économique la main-d'œuvre par l'introduction de plusieurs machines à vapeur qui distribuent le mouvement dans tous les ateliers.

Actuellement cette manufacture, dans l'état de ses relations à l'intérieur et à l'extérieur, fabrique de 40 à 50,000 pièces, ce qui représente, d'après les données ordinaires de cette industrie, un mouvement d'affaires de 2 millions et 1/2 à 3 millions de francs, et un bénéfice de 3 à 400,000 fr.

La blanchisserie blanchit constamment 400 pièces environ chaque jour, ce qui produit, sur un mouvement de 3 à 400,000 fr., un bénéfice annuel de 75 à 100,000 fr.

JOYEUSE, ville de France, département de l'Ardèche, située au pied des Cévennes, sur la rive droite de la Baume, à 2 l. d'Argentières et à 9 de Privas. Population, 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des filatures de soie qui forment la principale branche d'industrie, avec l'élève des vers à soie.

Foires. Il y a des foires les 25 janvier, 25 avril, 20 juin, 18 octobre et 25 novembre, et le mercredi des cendres, pour les bestiaux, les draps, la cire et la soie, qui sont les principales productions du pays.

JUAN-FERNANDEZ, île du grand Océan austral, à 150 l. O. des côtes du Chili. Elle n'a que 4 à 5 l. de longueur sur 2 de largeur, et une circonférence d'environ 14 lieues. Elle possède plusieurs ports, parmi lesquels se trouvent le port Anglais, qui est le plus remarquable, situé au S.-E., et le port Juan-Fernandez, à l'O.

Productions. L'île, dans la partie montagneuse, abonde en bois jaune et de sandal, et autres bois précieux. Ces rivages sont le refuge des lions de mer, et l'intérieur est incomparable pour la beauté des sites, la pureté de l'atmosphère et la douceur du climat, où l'on pourrait cultiver les plantes potagères d'Europe avec celles des tropiques sur une terre vierge dont la végétation étale la plus grande vigueur. Il y a une espèce de palmier appelé chouta, dont le fruit a un goût agréable. On y cultive le figuier et la vigne. La mer fournit une immense quantité d'écrevisses, de morues et d'autres poissons, qui constituent le principal commerce de cette île, devenue célèbre par le séjour qu'y a fait Alexandre Selkirk, marin écossais, dont les aventures ont fait le sujet du roman de Robinson Crusoé.

JURA, département de la région de l'est de la France. Il comprend une partie de la ci-devant Franche-Comté. Il a reçu son nom d'une vaste chaîne de montagnes qui porte ses ramifications jusqu'aux Alpes. Il a une superficie de 503,302 arpens métriques, avec une population d'environ 312,504 habitans.

Rivières. Il y a un grand nombre de rivières qui arrosent ce département, mais qui ne sont pas d'une grande importance; telles sont le Doubs, qui prend sa direction du N.-E. au S.-O.; l'Oignon, qui forme la limite du nord; la Loue, un des affluens du Doubs. L'Aus, le Doubs et la Loue sont les seules navigables.

Canaux. Le canal du Rhône au Rhin prend son cours à travers ce département, qui possède cinq routes royales et vingt-huit routes départementales, ayant une longueur de 330,000 mètres.

Productions. Elles consistent en toutes sortes de céréales; les vins de Poligny et de Lons-le-Saulnier sont les plus estimés du pays; on distingue surtout les vins rouges des coteaux de Salins et de Poligny, les vins blancs de l'Etoile, de Château-Châlons, d'Arbois, etc. Les pâturages, qui sont excellens, nourrissent un grand nombre de bestiaux, de chevaux et de mulets, dont il se fait un grand commerce, ainsi que de fromage façon de Gruyère, que l'on fabrique dans les châlets. Le fromage de Sept-Moncel est le plus renommé. On recueille une grande quantité de bon miel dans les montagnes du Jura. L'engrais des porcs et de la volaille forme également un objet lucratif. Les principales essences des forêts sont le chêne, le hêtre, le tremble, le charme; le chêne rouge ne croît que dans la forêt de Chaux. Le sapin et le bouleau ne se trouvent que dans les forêts des chaînes moyennes des montagnes. Ce département comprend 200,000 hectares en culture et en pâturages, 140,000 en forêts, 17,041 en vignes, et 80,000 en landes. Les produits annuels sont évalués à 1,105,000 hectol. de céréales, 142,000 d'avoine et 400,000 de vin. Les troupeaux de bêtes à laine fournissent annuellement environ 85,000 kil. de laine, dont 1,000 mérinos, 1,000 métis, et le reste en laine indigène. Le revenu territorial est évalué à 15,351,000 fr.

Minéralogie. Quant au règne minéral, il consiste principalement en mines de fer et en une mine de plomb; on prétend même y avoir trouvé quelques traces d'une mine d'or. Il y a des carrières de beau marbre gris, noir et rougeâtre,

ainsi que d'albâtre oriental et de gypse estimé par sa blancheur, et aussi des tourbières qui sont exploitées. Le sel est au nombre des principales productions du pays.

Industrie et commerce. La métallurgie y a pris un grand développement. Ce département possède environ 50 forges et 25 martinets. La papeterie y est également fort active ; on compte plus de 18 papeteries. L'ancienne manufacture, qui porte le nom de Tournerie de Saint-Claude, est renommée ; on y travaille le buis, les autres bois, l'écaille, la corne, l'ivoire, les os, dont on fabrique toutes sortes d'objets que le commerce répand ensuite dans tous les pays de l'Europe. L'horlogerie commune, que l'on confectionne aux environs de Morez, fournit aussi des produits à bon marché, qui ont un assez grand débit. Les ouvrages en fer sont aussi en grand nombre.

La plupart des produits de ces différentes branches d'industrie, joints aux productions du sol, des bestiaux et des chevaux, forment les principaux objets du commerce de ce département, dont Lons-le-Saulnier, sur la Vaille, chef-lieu de préfecture, à 103 l. de Paris, est le principal entrepôt.

JUGE. Pour être nommé juge au tribunal de commerce, il faut être âgé de trente ans, et avoir exercé le commerce avec honneur et distinction pendant cinq ans (620).

JUGE-COMMISSAIRE. On désigne sous ce nom le juge préposé par le tribunal pour exercer un acte de juridiction, ou remplir certaines fonctions de justice. Le juge-commissaire fera au tribunal de commerce le rapport de toutes les contestations qui la faillite pourra faire naître, et qui seront de la compétence du tribunal.

Il sera chargé d'accélérer la confection du bilan, la convocation des créanciers, et de surveiller la gestion de la faillite (458). Le bordereau des effets du portefeuille du failli, extrait des scellés, sera remis au juge-commissaire.

JUGE DE PAIX. Dans les lieux où il n'y a pas de tribunal de commerce, le juge de paix peut accorder au capitaine la même autorisation que le tribunal de commerce dans les lieux où il y en a (234).

Dans les lieux où il n'y a pas de tribunal de commerce, le capitaine de navire est tenu de faire, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, son rapport au juge de paix de l'arrondissement. Celui-ci est tenu d'envoyer sans délai ce rapport au président du tribunal de commerce le plus voisin (243). Le juge de paix pourra, sur la notoriété acquise, apposer les scellés sur les meubles et effets du failli (450), et il adressera sans délai au tribunal de commerce le procès-verbal de l'apposition des scellés (453). Les livres du failli seront extraits des scellés, et remis par le juge de paix aux agens, après avoir été arrêtés par lui. Les effets du portefeuille qui seront à courte échéance, ou susceptibles d'acceptation, seront aussi extraits par le juge de paix, décrits et remis aux agens pour en faire le recouvrement. Le bordereau en sera remis au commissaire (463).

JUGEMENS EN MATIÈRE DE FAILLITE. D'après les modifications apportées au Code de commerce, ou le projet de loi sur les faillites, adopté par la chambre des députés, dans sa session de 1838, le jugement déclaratif de la faillite, et celui qui fixera à une date antérieure l'époque de la cessation de paiement, seront susceptibles d'opposition de la part du failli, dans la huitaine, et de la part de toute autre partie intéressée, pendant un mois. Ces délais courront à partir des jours où les formalités de l'affiche et de l'insertion énoncées dans l'art. 442 auront été accomplies.

Art. 581. Aucune demande des créanciers tendant à faire fixer la date de la cessation des paiemens à une autre que celle qui résulterait du jugement déclaratif de faillite ou d'un jugement postérieur, ne sera recevable après l'expiration des délais pour la vérification et l'affirmation des créances. Ces délais expirés, l'époque de la cessation de paiement demeurera irrévocablement déterminée à l'égard des créanciers.

Art. 582. Le délai d'appel, pour tout jugement rendu en matière de faillite, sera de quinze jours seulement, à compter de la signification.

Art. 583. Ne seront susceptibles ni d'opposition, ni d'appel, ni de recours en cassation,

1° Les jugemens relatifs à la nomination ou au remplacement du juge-commissaire, à la nomination ou à la révocation des syndics ;

2° Les jugemens qui statuent sur les demandes de sauf-conduit et sur celle de secours pour le failli et sa famille ;

3° Les jugemens qui autorisent à vendre les effets ou marchandises appartenant à la faillite ;

4° Les jugemens par lesquels le tribunal de commerce statue sur les recours formés contre les ordonnances rendues par le juge-commissaire dans les limites de ses attributions.

JUGEMENT. Tout jugement qui prononce une séparation de corps ou un divorce entre mari et femme, dont l'un est commerçant, doit être soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procédure civile ; à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer pour ce qui touche les intérêts, et contredire toute liquidation qui en aurait été la suite (66). Le jugement qui ordonnera l'apposition des scellés déclarera l'ouverture de la faillite, nommera le commissaire et les agens de la faillite, sera affiché et inséré par extrait dans les journaux, suivant le mode établi par l'art. 683 du Code de procédure civile.

Les jugemens, dans les tribunaux de commerce, seront rendus par trois juges au moins ; aucun suppléant ne pourra être appelé que pour compléter ce nombre (626).

JUGEMENT ARBITRAL. C'est le jugement que portent les arbitres. Il y aura lieu à l'appel du jugement arbitral, ou au pourvoi en cassation, si la renonciation n'a pas été stipulée. L'appel sera porté devant la cour d'appel (52). Le délai pour le jugement est fixé par les parties lors de la nomination des arbitres, et s'ils ne sont pas d'accord sur le délai, il sera réglé par les juges (54). Il est déposé au greffe du tribunal de commerce, il est motivé ; il est rendu exécutoire sans aucune modification, et transcrit sur les registres, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal, lequel est tenu de la rendre pure et simple et dans le délai de trois jours du dépôt au greffe (61). Si des mineurs sont intéressés dans une contestation pour raison d'une société commerciale, le tuteur ne pourra renoncer à la faculté d'appeler du jugement arbitral (63).

JUJUBES, fruit d'un arbre nommé jujubier, qui croît en Languedoc et en Provence, et dans tous les climats chauds. Ce fruit est à peu près de la grosseur et de la forme d'une olive, ayant un petit noyau au milieu. Il faut choisir les jujubes

nouvelles, grosses, bien charnues et bien sèches, et d'un beau rouge. On les tire de Marseille; elles sont pectorales, on en fait des boissons, un sirop, une pâte qui porte leur nom. C'est une marchandise qui n'est de garde que quand elle est bien conditionnée; encore ne peut-elle guère se conserver que pendant deux années; mais si les jujubes ont été mal séchées ou mouillées, ou serrées dans un lieu humide, ou bien qu'elles s'échauffent dans les balles, le plus sûr est de s'en défaire au plus tôt.

JULE ou **Julio**, monnaie réelle des états de l'Eglise. 1 jule vaut 8 bayoques ou 60 centimes; 31 jules font la pistole, qui vaut 18 fr. 50 c.; 10 jules font l'écu courant de 6 fr. Le jule a cours à Rome, Ancône, Civita-Vecchia, Bologne, etc.

JULIERS, ville de Prusse, province du Bas-Rhin, située sur la Roer, à 6 l. d'Aix-la-Chapelle. Popul., environ 4,000 hab.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs filatures de coton, des tanneries, corroieries, vinaigreries, savonneries, brasseries, plusieurs huileries de graines oléagineuses que l'on récolte dans les environs. Elle est surtout renommée pour la fabrication de sa coutellerie.

JUNCUS ODORATUS, ou **Jonc odorant**, espèce de plante d'une odeur aromatique qui croît dans l'Arabie-Heureuse et au pied du mont Liban. Il arrive à nos épiciers droguistes par la voie de Marseille, d'où on leur envoie la fleur et le jonc séparés. Les Hollandais en distillent une huile odorante qui se vend très-bien et qu'ils apportent de l'Inde même.

JURANDE, ancienne charge ou office de juré faisant fonction de syndic et adjoint dans les corps de communautés de marchands et artisans, donnant à celui qui en était revêtu des droits et priviléges, et une sorte de juridiction dans la communauté dont il était membre.

La plupart des états allemands ont, depuis long-tems, supprimé les jurandes et les maîtrises.

JURIDICTION CONSULAIRE. C'était celle qui avait pour objet les différends survenus pour fait de marchandises, ou les contestations relatives aux diverses transactions commerciales. Elle avait des juges particuliers que l'on nommait juges et consuls. Les juges et consuls ont été établis sous le règne de Charles IX, au mois de novembre 1563, et, depuis, dans toutes les principales villes de commerce de France. Ils sont remplacés aujourd'hui par les tribunaux de commerce. La compétence de ces tribunaux est la même que celle des juridictions consulaires. Les titres de l'ordonnance de 1673 leur ont servi de base, ainsi qu'au Code de commerce, qui contient la loi de leur organisation ainsi que leur législation spéciale.

JUS de réglisse, suc épaissi de la racine de réglisse, que l'on a fait bouillir dans des chaudières et que l'on coule dans des moules d'environ sept pouces de long et un pouce de grosseur. Ce jus de réglisse, ainsi fabriqué, se vend chez les épiciers et les droguistes. On le tire de Marseille et de l'Espagne par Bayonne, Bordeaux et le Havre. *Voy*. **Réglisse**.

JUS de citron ou de limon. Il s'en fait une grande quantité en Italie, que l'on expédie pour différens ports de France et du nord de l'Europe, où il s'en fait une assez forte consommation. On envoie ce jus dans de grandes barriques cerclées en fer. On en fait aussi en Turquie, que l'on expédie à Odessa pour la consommation de l'intérievr de la Russie. La découverte que l'on a faite de la vertu anti-scorbutique de ce jus est l'une des plus importantes pour conserver la santé des éguipages, auxquels on en fait des distributions, principalement dans les bâtimens destinés aux voyages de long cours. Ce jus entre dans plusieurs compositions médecinales, et l'on en fait usage pour faire du punch et de la limonade.

JUSÉE (tannerie), méthode particulière de tanner les cuirs en se servant d'une eau que l'on a imprégnée des sels contenus dans la tannée, ou tan qui a déjà servi et que l'on a exprimé. Cette méthode nous est venue de Liége; aussi est-on dans l'usage de nommer les cuirs préparés ainsi, cuirs de Liége, ou façon de Liége. Beaucoup de tanneurs, en France, la suivent aujourd'hui avec succès.

JUTLAND ou **Juetland** (Jylland), presqu'île qui dépend des domaines allemands du Danemarck. Elle forme la partie septentrionale de l'ancienne Chersonèse cimérique, bornée au nord par le Skagerrack, qui la sépare de la Norwège, à l'E. par le Cattegat, à l'O. par la mer du Nord et au S. par le duché de Schlewig. Le Jutland a 60 l. de long. du N. au S. et 40 dans sa plus grande larg., de l'E. à l'O, l'ithsme qui la réunit au S. au continent n'ayant qu'environ 13 l. de large. Popul., 551,6668 hab.

Productions. On y récolte généralement du blé, du seigle et de l'avoine; les forêts ont été en grande partie épuisées par les forges, les tuileries et les besoins domestiques; il n'y a plus que quelques groupes de bois de haute futaie, dont les principales essences sont des chênes, des sapins et des bouleaux; on trouve sur les côtes des aulnes et des saulnes. Mais la principale richesse du pays consiste dans les vastes et excellens pâturages, où l'on élève des bestiaux d'une bonne race, surtout celle des chevaux d'une haute taille, qui sont en réputation et fort estimés.

Commerce. Les principales exportations de ce pays consistent en blé, seigle, avoine, chevaux, bestiaux, viandes salées, toiles, poterie, tissus de laine. Les routes, étant peu nombreuses et très-mauvaises, offrent de grandes difficultés pour les communications, tandis que les ports sont, pour la plupart, encombrés de bourbe et de sable, ce qui est peu favorable au commerce. Aussi, ce n'est qu'avec la Norwège et le Schlewig que le Jutland entretient des relations commerciales de quelque importance. Les principales villes de commerce sont Viborg, qui est la capitale du Jutland, Aalborg et Aarhuus. L'exportation en viandes salées de toute espèce y est considérable, et le Jutland en fournit une grande partie au littoral de la Baltique et aux îles de l'Amérique.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* **Danemarck**.

K

KAADEN, ville de Bohême, dans le cercle de Saatz, située sur la rive gauche de l'Eger, à 5 lieues de Gorkau et 6 de Saatz, Population, 3,600 habitans.

Productions. Toutes sortes de grains, du chanvre, du lin, des bestiaux, de la laine estimée, etc. On trouve de la terre de porcelaine dans les environs.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures de tissus de lainage et de drap de différentes qualités, de bonneterie en laine et coton.

Les produits du sol et de l'industrie forment les principaux objets de commerce, dont celui des grains est un des plus considérables.

KABOUL. Kaboul est située sur les deux rives du Kaboul. Pop., 60,000 habitans.

Cette capitale de l'Afghanistan est très-favorablement située, ainsi que tout le pays, pour le commerce, entre la Perse, la Bucharie et l'Inde. Le bazar de Caboul est magnifique et renommé pour le nombre et la richesse des marchandises qui y sont exposées ; on y voit rassemblés des commerçans de tous les pays, de toutes les castes et de toutes les couleurs, des Russes, des Anglais, des Français, des Persans, des Arabes, des Indiens, etc. Parmi les marchandises du bazar, on remarquait de la rhubarbe de jardin en grande quantité, préparée au naturel ; cependant les productions végétales et les animaux sont les seuls objets que produise le pays ; tout le reste est importé de l'Inde (de Bombay), et de la Russie ou de la Perse.

Il s'y fait un grand commerce de transit entre l'Inde, la Perse et la grande Bucharie.

KABR-IBRAHIM ou Khatil, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, pachalick de Damas, non loin de la rive occidentale de la mer Morte, à 8 lieues de Jérusalem. Cette ville possède des verreries et des savonneries. On y fait un grand commerce de verroteries et de bracelets.

KACHAN ou Cachan, ville de Perse, dans l'Irâc-Adjémi, située sur la route de Téhéran à Ispahan, à 20 lieues de Coum et 37 d'Ispahan. Pop., 30,000 habitans.

Productions. Elles consistent en céréales, coton, tabac, fruits du Midi, surtout en raisins et abricots, ainsi qu'en légumes de toute espèce.

Industrie et commerce. Cette ville possède un grand nombre de fabriques de châles, de brocarts, de velours et d'autres étoffes de soie, et beaucoup de toile de coton ; on y confectionne une grande quantité d'ustensiles de cuivre pour l'usage domestique et les arts ; on y fait de beaux ouvrages en or, argent et acier.

Tous cet produits forment autant d'articles de son commerce, qui est très-considérable. Il y a des bazars et des caravanserais d'une grande beauté pour les marchandises et les commerçans.

KACHEMIR, ville de l'Indoustan. *Voy.* Cachemire.

KACHGHAR ou Kachkar, ville du Turkestan chinois, chef-lieu du Khanat du même nom. Elle est située près de la rive gauche du Kachghar, à 13 l. d'Yarkand. Pop., 15,600 habitans.

Productions. Le territoire, ainsi que le khanat, sont fertiles en riz, blé, fruits, tels que grenades, raisins, melons, pommes, prunes ; on y recueille une grande quantité de soie.

Industrie et commerce. L'industrie et le commerce y sont dans un état très-florissant ; parmi les manufactures, on distingue principalement celles de draps d'or et d'argent, de satin et d'autres tissus de soie, celles de fil d'or et d'argent et de toiles de coton. Il s'y tient un grand marché tous les vendredis, où les Kirghiz amènent un grand nombre de leurs chevaux.

KACHIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Tver, dont elle est le chef-lieu, située sur la Kachinka. Il y a une grande fabrique de blanc de céruse ; on élève dans le territoire un grand nombre de bestiaux, et il y a plusieurs haras qui fournissent un grand nombre de bons chevaux.

KAGNÉ, espèce de pâte d'Italie, de la nature du vermicelle, à laquelle on a donné la forme applatie d'un ruban de la largeur d'un doigt ou deux, au lieu d'une forme cylindrique. Cette pâte sert à faire des potages, cuite dans du bouillon ou dans du lait. On en fait une grande consommation dans le Midi.

KAINSK, ville de la Russie d'Asie, gouvernement de Tomsk, à 95 l. de Tomsk. Popul., 4,000 habitans, qui élèvent de bonnes races de chevaux et de bestiaux en grande quantité. Le commerce consiste surtout en peaux et fourrures ; il s'y tient plusieurs foires très-fréquentées.

KAIRE, bourre ou filamens des noix de coco, avec quoi l'on fabrique des cordages dont on fait usage dans l'Inde, surtout sur la côte de Coromandel, pour les manœuvres des vaisseaux.

KAIROUAN ou Kairvan, ville de Barbarie, à 28 l. de Tunis, et la plus considérable de cet état, après Tunis. Elle est l'entrepôt d'un grand commerce intérieur qui se fait principalement avec Sfakes, Suse et Constantine ; elle est placée avantageusement sur la route, entre ces différentes villes.

KAISARIEH (Césarée), ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, chef-lieu du sandjak de son nom, située dans une plaine arrosée par le Carason (Melas), à 37 l. de Sivas.

Production. La diversité et l'excellence des fruits de son territoire sont renommées, ainsi que les autres productions, consistant en blé, riz, coton, soie, etc.

Industrie. Il y a des fabriques de maroquins jaunes, des filatures de tissus de coton, qui s'y trouvent en grand nombre.

Commerce. Elle est le grand entrepôt du commerce de l'Asie mineure et de la Syrie, et la réunion des commerçans de cette région, qui s'y rendent pour y acheter une grande quantité de coton et de soie qui se récoltent dans les environs.

KAISERBERG, ville de France, départ. du Haut-Rhin, située sur la Weiss, à 2 l. 1/2 de Colmar. Pop., 3,100 hab.

Productions. Elles consistent en toutes sortes de grains, en chanvre, en lin et en vin, que l'on récolte en quantité dans son territoire.

Industrie et commerce. Cette ville possède plusieurs fabriques de calicots et d'autres cotonnades, une filature de coton, un atelier de construction de mécaniques pour la filature du coton.

Foires. On y tient des foires le premier lundi et le troisième jeudi d'avril, le premier lundi de juillet et les lundis après la Saint-Michel et avant la Saint-Nicolas.

KAISERSLAUTERN, ville de Bavière, cercle du Rhin, située sur la Lauter, à 11 l. de Spire et 15 de Mayence. On récolte sur son territoire du blé, du houblon, du lin, du chanvre. Il y a des fabriques d'étoffes de laine et de bonneterie, des usines à fer et des tanneries, dont les produits, joints à ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce.

KAISERSWERT, ville de la Prusse, régence et cercle de Cleves-Berg, située sur la rive droite du Rhin, à 2 l. de Dusseldorf. Elle possède plusieurs fabriques de rubans, de velours et de porcelaine. Le commerce y reçoit un grand développement par la navigation sur le Rhin, qui est fort active, ce qui la rend l'entrepôt des productions du pays.

KALAMATA, ville et port du royaume de la Grèce, situés au fond du golfe de Coron. Le port est formé par l'embouchure de la Pinarcha. Le principal commerce consiste dans l'exportation du blé, de l'huile d'olive, de laine, de soie brute. La pêche y est très-active.

KALISCH ou **Kalisz**, ville de Pologne, capitale de la waivodie du même nom, située sur les trois bras de la Prosna, qui forme la frontière entre la Prusse et la Pologne, à 48 l. de Varsovie et 50 de Cracovie. Pop., 14,000 habit., dont la principale industrie consiste dans les fabriques de draps communs et autres lainages, ainsi que dans celles de toiles et dans des tanneries, dont les produits, avec ceux du sol, qui sont principalement le blé, forment les principaux articles de commerce.

KALOUGA, gouvernement de la Russie d'Europe, ayant une longueur, du N.-E. au S.-O., de 60 l., et une largeur moyenne de 30 l., avec une popul. de 175,000 habit.

Productions. Elles consistent principalement en seigle, orge, une grande quantité de chanvre et de lin, du houblon, du tabac, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les forêts, qui sont considérables, produisent du bois de charpente et à brûler qui alimente les forges et usines du pays.

Industrie manufacturière. Elle y est assez florissante; on y compte plus de 52 fabriques de différens genres, dont les principales sont celles de toiles, de draps communs, de papier, de verrerie et d'eau-de-vie de grain; on en trouve même une très-importante de tissus de soierie.

Commerce. Il consiste dans l'exportation de la plupart des produits du sol, du fer en barres et de la fonte, de l'huile de lin, du chanvre, de la potasse, tandis que les principales importations sont des grains, des denrées coloniales, des épiceries, des bois de teinture et autres articles qui alimentent les fabriques ou le luxe. Borovsk et Kalouga sont les principales villes de commerce.

KALOUGA, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la rive gauche de l'Oka, à 36 l. de Moscou et à 160 de Saint-Pétersbourg.

Industrie. Il y a un assez grand nombre de fabriques, telles que de toile ordinaire et à voile, de draps communs et d'autres tissus de lainage, des tanneries, des poteries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, etc.

Commerce. Le commerce y a pris un grand développement; celui d'exportation se fait principalement avec Dantzig, Kœnigsberg, Lepzig et Brody, dont les principaux objets sont les produits du sol et des manufactures. Les importations consistent en grains et autres articles dont nous avons fait mention précédemment, à l'article du gouvernement dont cette ville est le chef-lieu.

KALPY, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, située près de la rive droite de la Djeumah, à 13 l. de Korah et 48 d'Agrah.

Commerce. On y fait un commerce considérable en coton, dont elle est le principal entrepôt pour les provinces occidentales, et qui y est embarqué pour les autres possessions britanniques.

KAMERAN ou **Kamaran**, île de la mer Rouge, située près de la côte de l'Yemen. Elle a 3 l. de long sur 1 de large, et possède un bon port; le sol est assez fertile. Les navires y relâchent pour y prendre des rafraîchissemens, du bois et de l'eau. Les Français avaient voulu y établir un comptoir pour assurer leur commerce et leur navigation.

KAMNITZ, ville de Bohême, cercle de Leitmeritz, située sur la petite rivière de son nom, à 6 l. de Zitau et 8 de Leitmeritz.

Industrie et commerce. Il y a un grand nombre de verreries et de blanchisseries de toile, plusieurs fabriques d'indiennes, de bonneterie en fil et coton, dont les produits forment les principaux articles du commerce.

KAMTSCHAKA. Il fait partie du gouvernement de la Sibérie orientale.

La capitale, qui est Nischnij-Kamtschatka, se trouve à 11,699 verstes de Saint-Pétersbourg.

Le commerce d'exportation se compose de fourrures, de poissons et d'huile de baleine, ainsi que du duvet d'édredon; celui d'importation consiste en drap commun, étoffes de soie et de coton, toile, cuir, fer, quincaillerie et tabac.

KAMWOOD, nom anglais d'une espèce de bois rouge qui croît dans la partie haute de la rivière de Scarsery, sur la côte occidentale d'Afrique. Il est de couleur rouge fort agréable à l'œil, et reçoit un poli tout aussi brillant que le bois d'ébène. Les Anglais le chargent en lest, et n'ont à peu près d'autres frais que la coupe et le transport. Les fabriques l'emploient à faire des manches de couteaux et fourchettes qui sont recherchés et fort propres.

KANARA, province des Indes orientales, dans l'Indoustan anglais, présidence de Madras, située sur la côte occidentale du Dekhan. Population, 654,000 habitans.

Productions. Elles consistent surtout en riz: on en fait dans de certains cantons jusqu'à trois récoltes par an; en poivre, cardamone, bois de

sandal, noix de bétel, casse d'une qualité supérieure, et du sel.

Commerce. On exporte dans les provinces du voisinage et dans l'Arabie beaucoup de riz, et aussi une grande quantité des autres productions; on reçoit en échange des dattes, du sucre, de la soie, de la toile et des chevaux. Ce commerce se fait par les ports de Mangalore, d'Ancola, de Bicol, d'Onore et de Kondapour, qui sont les meilleurs de la côte.

KANDIL, poids en usage à la côte de Malabar, au Bengale et à Mascate. C'est au kandil de 600 l. pesant que les marchands de Mahé achètent le poivre aux Maplets; mais ce poids a diverses valeurs, suivant les différens endroits. Le kandil fait toujours deux mans; ainsi, dès que l'on connaît l'un, on connaît l'autre.

Voici une table de la valeur du kandil dans différentes places de l'Inde:

Le candil de Surate est de 740 liv. anglaises et de 593 3/4 liv. françaises; Bombay, 560 l. a., 525 l. f.; Goa, 478 l. a., 448 l. f.; Cannanon, 540 l. a., 506 1/4 l. f; Mahé, 640 l. a., 600 l. f.; Ceylan, 540 l. a., 506 l. f.; Cochin, 540 l. a., 506 1/4 l. f.; Mascate, 518 l. a., 486 l. f.; Madras, 500 l. a., 488 l. f.

KANODGE ou Kanoge, ville des Indes orientales, dans l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, située sur la rive droite du Cally-Neddy, non loin de la rive gauche du Gange, à 22 lieues d'Etaouéh et à 43 d'Agrah. Un canal navigable conduit, dans la saison pluvieuse, les eaux du Gange jusque sous les murs de cette ville. Il s'y fait un grand commerce, car elle est un des principaux entrepôts des productions des pays limitrophes.

KAOLIN, nom d'une sorte d'argile qui entre dans la fabrication de la porcelaine et de la poterie fine. Le kaolin est infusible sans mélange; il est réfractaire comme l'argile, quoique sur cent parties il en contienne environ 72 de silice sur 16 d'argile. Il paraît qu'il provient de la décomposition du minéral appelé *feld-spatique*. Celui-ci, qui contient une plus grande partie d'oxide de fer et de chaux que le kaolin, est fusible et irréfractaire, en sorte que, mêlés ensemble, il se forme une pâte qui devient translucide sans être vitrifiée.

Le kaolin qui sert à la fabrication de la porcelaine de Sèvres, près Paris, est extrait de Saint-Yriex, aux environs de Limoges, département de la Corrèze.

KARABÉ, Succin ou Ambre jaune. *Voyez* Succin.

KARABÉ faux, nom donné improprement au copal, n'y ayant aucune espèce d'analogie ou de ressemblance entre ces deux substances.

KARABÉ de Sodome, bitume noir qui se trouve à la surface du lac Asphaltique ou mer Morte, près de laquelle étaient anciennement situées les villes de Sodome et de Gomorre. *Voyez* Asphalte.

KARA-GUESCHY ou Chèvre noire, qui donne le poil appelé chevron. Cette chèvre se trouve en Syrie, dans l'Anatolie et tout l'Orient. Sa toison est noire et d'un brun foncé; le poil est long et grossier, il s'emploie sur les lieux pour faire des étoffes rudes, des tentes et des sacs semblables à nos sacs de crin. Mais, sous ce poil et sur la peau même de l'animal, est un autre poil plus court et plus fin, dont la longueur varie d'un pouce à un pouce et demi. C'est cette partie de la toison qui en est le produit le plus précieux. Ce duvet fait un objet de commerce; il est importé en Europe, où il est connu sous le nom de poil de chevron. Il est employé dans diverses manufactures, surtout dans la chapellerie, pour faire les feutres; c'est pour cet usage que Marseille en tire de grandes quantités du Levant.

KARASOU-BAZAR, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de la Tauride, en Crimée, située sur la rive droite du Karasou, à 8 l. de Simféropol et à 13 de Yésa. Il y a un grand bazar dont elle porte le nom, et un grand nombre de boutiques. Il y a des fabriques de maroquin. Sa situation, au centre de la Crimée, l'a rendue l'entrepôt d'une grande partie du commerce de l'intérieur, où la plupart des productions du pays se vendent à meilleur marché qu'ailleurs. Il s'y tient chaque semaine un grand marché pour les bestiaux et les chevaux.

KARAT ou Carat. Ce terme, dont on se sert pour exprimer le titre de l'or et le poids des diamans, vient du nom de la fève d'une espèce d'érythrina du pays des Shangallas, en Afrique, pays où il se fait un grand commerce d'or. Cette plante est appelée *Kuara*, qui signifie soleil, dans le langage du pays, parce qu'il porte des fleurs et des fruits de couleur rouge de feu. Comme les semences sèches de ce légume sont toujours également pesantes, les indigènes s'en sont servis de tems immémorial pour peser l'or. Ces fèves ont été ensuite transportées dans l'Inde, où on les a employées dans les premiers tems à peser les diamans, et d'où l'usage s'en est introduit en Enrope.

Le karat est un poids imaginaire composé de 4 grains un peu moins forts que ceux du poids de marc pour le poids des pierres précieuses; car il faut 74 grains 1/10e de karat pour équivaloir à 72 grains du gros d'or. Chacun de ces grains de karat se soudivise en demies, en quarts, en huitièmes, en seizièmes. Le karat, comparé aux poids métriques, équivaut à 2 décigr. 0,654.

Le karat, qui est une division du marc, sert aussi pour estimer l'or. Il se divise en 32 parties, que l'on appelle grains ou trente-deuxième.

Comme on suppose le marc divisé en 24 karats, on appelle or à 24 karats de fin, celui qui ne contient point d'autre métal; l'or qui contient 23 karats d'or fin et 1 karat d'autre métal s'appelle de l'or à 23 karats.

Chaque karat étant divisé en 32 trente-deuxièmes, lorsque l'un contient, par exemple, 22 karats et 22 trente-deuxièmes, et par conséquent 1 karat et 10 trente-deuxièmes d'autre métal, on dit que c'est de l'or à 22 karats 22 trente-deuxièmes de fin, ou au titre de 22 karats 22 trente-deuxièmes.

Comme 24 karats de fin contiennent 32 grains, et qu'il y a 24 karats dans le marc de fin, il s'en suit que ce marc contient 768 grains de fin, lesquels équivalent à 4,608 grains, qui composent le marc, d'où l'on peut conclure que le grain de fin équivaut, dans l'or, à 6 grains de poids, puisqu'en divisant 4,608 par 768, on a 6. *Voyez* Titre.

Depuis l'institution des nouvelles mesures, on estime le titre de l'or, comme celui de l'argent, par millièmes. D'après cette nouvelle méthode de calculer, 1 karat vaut 41 millièmes, plus 7 dix millièmes de millième; manière d'apprécier le titre, plus confuse que celle du karat.

KARIKAL, ville de l'Indoustan français, dans le Karnatik, district de Tanjaour, à 3 l. de Tranquebar et 26 de Pondichéry, sur la côte de Coromandel, près du golfe de Bengale et de l'embouchure d'un bras du Cavery, auquel elle donne son nom. Le territoire qui en dépend n'a que 2 lieues de long sur une de large, et se compose de 4 maganons ou districts, contenant 113 villages, avec une population d'environ 15,000 individus.

Productions et industrie. La principale production est le riz. On a établi sur la côte de vastes salines, dont les produits sont l'objet d'un grand commerce. L'industrie consiste dans la fabrication des toiles de coton, dont les Européens font le commerce.

Commerce. Le commerce y est assez actif, mais les navires ne peuvent aborder dans le port, l'embouchure de la rivière étant obstruée par un banc de sable. Toutes les marchandises qui étaient achetées autrefois par la compagnie des Indes orientales étaient expédiées à Pondichéry, chef-lieu des établissemens français dans l'Inde.

KARNATIC ou **Karnate**, province de l'Indoustan anglais, comprise dans la présidence de Madras. Elle s'étend le long du golfe du Bengale, depuis l'embouchure du Gondegam jusqu'au cap Comorin. Elle a environ 200 l. de long sur une largeur moyenne de 35 l. Cette province renferme une grande partie de la côte du Coromandel et un grand nombre de villes florissantes; mais elle manque de bons ports, quoi qu'il y ait un grand nombre d'embouchures de rivières.

Productions. Elles consisient en riz, principal aliment de la population, en maïs, froment, orge, millet, sorgho, une grande quantité de légumes, sucre, indigo, coton, dont on récolte une immense quantité à Tinnevelly; plusieurs sortes d'épices, telles que la cannelle, le poivre, le cardamone. On récolte aussi, mais en petite quantité, du café à Tinnevelly, et quelques plantes oléagineuses. La cochenille se recueille en plusieurs localités. On y élève un grand nombre d'abeilles et de bestiaux, surtout des bêtes à laine.

Minéralogie. A l'égard des minéraux, ils ne sont pas en grand nombre; on exploite depuis 1801 des mines de cuivre et de fer sur le territoire de Nellore, et dans d'autres endroits, du spath adamantin.

Industrie. Elle est portée à un haut degré de perfection, principalement pour toutes les cotonnades, qui sont les plus estimées du Dekhan. Il y a aussi des fabriques de tissus de laine, des tanneries et de la faïencerie.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du territoire, forment les principaux articles du commerce d'exportation. Les villes de commerce les plus considérables sont Madras, Kistnapatam, Négapatam et Pondichéry. Le commerce aurait pris un plus grand développement, sans la chaîne immense des Ghattes, qui séparent le Malabar du Coromandel, et à travers laquelle on ne peut transporter les marchandises qu'à dos d'hommes ou d'animaux, ce qui augmente beaucoup les frais. Pop., suivant Hamilton, 5,000,000 d'hab.

KAS, île de la mer d'Oman, près de la côte de la contrée de ce nom, sur la côte d'Arabie, à peu de distance de Mascat. Elle a 4 lieues de long et à peu près autant de large.

Productions. Elle est fertile et couverte de palmiers, dattiers et autres sortes d'arbres. On y élève une grande quantité de moutons, et il y a des pêcheries de perles sur la côte.

KASCHAU ou **Cassovia**, ville royale de Hongrie, dans le comitat d'Abaujvar, située sur la rive droite de l'Hernad. Pop., 3,600 hab.

Productions. Elles consistent en vin, grains, bestiaux, laine, miel, cire, etc.

Industrie et commerce. Il y a des papeteries, des moulins à poudre à tirer, des manufactures de draps, des marbreries, où l'on fait toutes sortes d'ouvrages. Les produits de ces différentes fabriques, joints à ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce.

KASIMOY, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Riazan, située sur la rive gauche de l'Oka, à 5 lieues d'Iélatom et à 25 de Riazan. Population, 6,500 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des corderies, des fabriques de vitriol et de poterie, ainsi que des tanneries. Le commerce y est considérable; les Tartares sont ceux qui le font principalement avec la Boukharie, la Perse et jusqu'avec l'Inde, d'où ils exportent des étoffes de soie et de coton, des châles de Cahemire et d'autres marchandises de l'Asie en retour des pelleteries et d'autres articles de la Russie, qu'ils y transportent.

KASMARKT ou **Kaisersmarkt**, ville libre royale de Hongrie, comitat de Zips, située sur la rive gauche du Paprad, à 4 l. de Leutschan et à 11 1/4 de Neumarkt. Popul., 4,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a une grande manufacture de draps, et on y fabrique une grande quantité de toile. Le commerce en vin, toile et laine, y est très-considérable.

KATYF (**El-**) ou **El-Quatyf**, ville d'Arabie, dans la contrée de Labas, sur la côte occidentale du golfe Persique, et sur une baie où se trouve l'île de Tarout, à 82 l. d'El-Derreyéh et à 118 de Bassora. Population, environ 6,000 habitans.

Cette ville est une des des plus commerçantes du golfe Persique. La pêche des perles sur la côte est très-considérable et attire un grand nombre de commerçans. Les Anglais y apportent une grande quantité des marchandises de l'Inde et des cotonnades de leurs manufactures, en retour desquelles ils exportent les soies et autres produits du pays.

KAZAN, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, à 165 l. de Moscou et à 275 de Saint-Pétersbourg. Une partie de cette ville est située sur la Kazanka, qui est un des affluens du Volga. Popul., environ 25,000 habit.

Productions. Elles consistent en grains, tels que seigle d'hiver et d'été, orge, avoine, froment, sarrazin et millet, chanvre, pavot, houblon, tabac, qui y sont abondans. Les abeilles fournissent une grande quantité de miel et de cire.

Minéralogie. On rencontre du minerai de fer et de cuivre, mais les monts Ourals fournissent la plus grande quantité de métaux. Cependant on exploite plusieurs carrières de pierres à bâtir, de pierres à chaux, d'albâtre et de nitre.

Industrie. L'industrie manufacturière y est florissante et s'accroît considérablement. On compte jusqu'à 39 tanneries, mégisseries et maroquineries, 18 savonneries, 2 fabriques de guêtres, une grande manufacture qui produit toutes sortes de draps, et des fabriques de cotonnades, de potasse, de corderie et de nombreuses forges, une usine à fer où l'on fabrique des ancres et plusieurs autres objets pour la marine; il y a des ateliers de passementerie, de pelisses, de plusieurs espèces de fourrures, de poterie, de tuilerie, de colle-forte.

Commerce. Le Volga et la Kama favorisent beaucoup le commerce de cette ville ainsi que de tout le pays. Elle fait un commerce considérable, étant avantageusement située entre Pétersbourg, Arkhangel, Tobolsk, Astrakhan, Irbite, Moscou et Orenbourg.

Exportations. Kazan envoie dans ces différentes villes des grains, du miel, de la cire, du suif, des cuirs bruts ou apprêtés, des draps, de la potasse, des chevaux, etc.

Importations. On importe des ustensiles domestiques, de la quincaillerie, de la taillanderie, de la mercerie, des denrées coloniales, des articles de nouveauté et de mode, du fer, du cuivre, etc.

Foire. La grande foire de Makariew offre un immense débit à une grande quantité de produits, soit du sol, soit de l'industrie de la ville et du gouvernement de Kazan.

KAZEROUN ou KAZROUN, ville de Perse, dans le Farsistan, à 23 l. de Chiraz et à une égale distance d'Aboucher. Population, 4,500 habit.

Productions. La vallée où elle est située, et qui a 11 lieues de long sur 2 ou 3 de large, est d'une grande fertilité, et on y fait d'abondantes récoltes de céréales, coton, chanvre, etc. Elle est surtout renommée par la grande quantité de toutes sortes de fleurs qui en font l'ornement, parmi lesquelles se distinguent le jasmin, la violette, le narcisse.

Industrie et commerce. On fabrique dans cette ville une grande quantité de toiles de coton imprimées et d'autres tissus, et elle est le principal entrepôt du commerce qui se fait entre Chiraz et la côte du golfe Persique.

KÉFA. *Voy.* CAFFA ou FÉODOSIE.

KEICHME ou KICHMIEH, DJESSEN, OARACTA, l'île la plus grande du golfe Persique, située près du détroit d'Ormus, formant l'entrée de ce golfe, sur la côte sud de la Perse, dont elle est séparée par un canal dont la largeur est de 1 l. 1/2 à 5 l. Cette île a environ 26 l. de long, et une largeur moyenne de 6 l., avec une population d'environ 15,500 habitans.

La ville et le port, qui portent le même nom de l'île, dont la ville est le chef-lieu, se trouvent situés à l'extrémité est de l'île. La ville a une population de 4,500 habitans.

Productions. Elles consistent en blé, dattes et autres fruits, surtout des raisins sans pepins, renommés dans toute la Perse. On y élève beaucoup de bestiaux et une belle race de moutons. Il s'y fait aussi une pêcherie de perles comme à Ormus, dont Keichme n'est pas fort éloignée.

Iudustrie et commerce. On y fabrique des toiles de coton qui, avec les produits du sol et de la pêcherie des perles, sont les principaux articles du commerce.

KEIGHLEY ou KIGHLEY, ville d'Angleterre, comté d'York, située sur la petite rivière de son nom, qui se jette dans l'Air, à 4 l. d'Halifax et à 12 d'York.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures considérables de cotonnades, de tissus de laine et de toile, dont les produits sont les principaux articles de son commerce, qui est actif, favorisé qu'il est par le canal de Leeds et Liverpool, qui passe par cette ville. Population, environ 10,000 habitans.

KELAT, capitale du royaume de Beludschistan, province de Sarawan. Elle est la résidence du kan; elle occupe une grande étendue de terrain, les maisons étant entourées de jardins. Populat., 20,000 habitans.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable entre l'Inde, la Perse et les autres pays de l'intérieur de la haute Asie, par les caravanes, dont elle est le point central. Elle est le grand entrepôt des marchandises de ces différentes contrées, mais nous avons peu de renseignemens sur ce commerce.

KELLHEIM, ville de Bavière, cercle de Regen, située au confluent de l'Altmühl et du Danube, à 4 l. de Ratisbonne.

Industrie et commerce. Il y a des brasseries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des raffineries. On y fait un grand commerce de dalles et de bois. On y construit la plupart des bateaux qui naviguent entre Ratisbonne et Vienne, sur le Danube, et c'est à cet endroit que doit aboutir le canal projeté pour établir une communication entre le Rhin et le Danube.

KEMPEN, ville de Prusse, cercle de régence de Dusseldorf, dans la province du Rhin. Elle est le chef-lieu du cercle de son nom. Popul., 3,137 h., qui s'occupent de l'agriculture, de l'élève des bestiaux. Il y a des distilleries d'eau-de-vie de grains.

KEMPTEN, ville de Bavière, dans le cercle du Haut-Danube, située sur l'Iller. Popul., 6,500 h. Elle est le chef-lieu du district de son nom.

Productions. Elles consistent en grains, houblon, chanvre, lin, laine, bestiaux.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante; il y a des manufactures de tissus de laine, de coton et de lin. On y fait un assez grand commerce avec la Suisse et l'Italie.

KENDAL ou KIRKBY-IN-KENDAL, ville d'Angleterre, comté de Westmoreland, située sur la rive droite de Ken, à la tête d'un canal qui établit une communication avec Lancastre, à 7 l. d'Appleby et à 8 de Lancastre. Popul., 9,300 habit.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures de cotonnades et de draps communs, de brocatelles, de bonneterie de laine et de coton, de flanelle, de serge et de chapellerie, de mousseline, des ateliers de cardes à laine, de soie écrue, ainsi qu'un atelier où l'on travaille le beau marbre que l'on extrait du Kendal-fell. Tous ces produits forment autant d'articles du commerce d'exportation, qui est assez considérable, favorisé par 2 foires par an.

KENT, comté d'Angleterre, ayant de l'O. à l'E. une longueur de 24 l. sur une moyenne largeur de 10 l. du N. au S. Pop., environ 500,000 hab.

Productions. C'est un comté dont la principale richesse consiste dans les produits de l'agriculture, parmi lesquels le houblon forme une principale branche de son revenu; vient ensuite le blé. La gaude et la garance y sont aussi cultivées avec succès, ainsi que le chanvre, le samphire, le sainfoin, des plantes potagères et d'excellens fruits, et des bois de construction que fournit le territoire boisé.

Industrie. Les manufactures sont en petit nombre, et leurs produits sont assez communs; celles de draps ne sont plus florissantes comme elles étaient, et celles de soieries établies autrefois à Canterbury ont été remplacées par les cotonnades qu'on y fabrique maintenant. Il y a des papeteries considérables à Maidstone, Douvres et Deptford. On trouve des salines importantes près Sandwich et l'île de Grain, et de grands ateliers où l'on fa-

brique des ouvrages en cuivre à Deptford et Whitestaple, et plusieurs forges situées dans le Weald, sur les limites de Sussex.

Minéralogie. Les minéraux ne sont pas fort multipliés dans ce comté ; on n'y exploite que des carrières de chaux, de la pierre, dont on fait le flint-glass, espèce de verre, du tuf, des pyrites, sont les seules substances minérales. Les carrières à chaux les plus considérables sont celles de Northfleet et de Greenthith, près Gravesend ; ces carrières ont une profondeur de 100 à 150 pieds.

Commerce. Il se fait un commerce considérable de tous les produits agricoles, industriels et minéralogiques, et surtout en houblon, avec Londres, où ils trouvent un débit aussi prompt qu'avantageux, et qui fournit, en retour, tous les objets manufacturés dont la population du comté peut avoir besoin.

KENTUCKY, état de l'union, dite des États-Unis de l'Amérique du nord, ayant pour limites au S.-E. Tenessée, à l'E. la Virginie, au N. l'Ohico et l'Indiana, et à l'O. l'Illinois, ayant une pop. de 688,844 habitans. Cet état a une situation centrale entre le Mississipi et les monts Alleghany. Il a une longueur, de l'O. à l'E., d'environ 140 l., sur une largeur de 60 dans la partie de l'E. et de 30 seulement dans la partie de l'O., avec une superficie de 5,000 l. carrées. Il est arrosé par le Kentucky, qui lui a donné son nom et ses affluens.

Productions. Toutes ses productions sont celles des climats chauds et tempérés ; il est fertile en grains, maïs surtout, tabac d'une excellente qualité qui l'emporte même sur celui de Virginie quand il est bien préparé. Le coton est principalement cultivé dans les comtés du S. et du S.-O. ; on y récolte aussi du lin, le mûrier, la vigne et même la canne à sucre, toutes sortes d'excellens fruits et de plantes potagères. Les montagnes sont couvertes de forêts, de chênes, de châtaigniers et de peupliers qui y atteignent une hauteur considérable, et dans les vallées croissent le hêtre, l'érable, l'orme, ainsi que le noyer et le cerisier noir. On y exploite des mines de fer et de sel gemme, ainsi que de salpêtre dont on approvisionne en grande quantité les états voisins.

Industrie. La situation favorable du Kentucky y a fait développer l'industrie et le commerce. Dès 1810 la valeur des produits manufacturés s'élevait à 50,000,000 de francs, dont 13,285,000 en tissu de lainage ou de lin, 1,550,000 en sucre d'érable et environ 1,630,000 en sel, en outre divers articles en fer et en fonte, cordages, papiers, poudre à canon, verrerie, poterie, etc.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, tels que les grains, le chanvre, le lin, le tabac et le coton, forment les principaux objets du commerce d'exportation ; ils sont expédiés à la Nouvelle-Orléans par l'Ohio et le Mississipi, et c'est également par cette voie que cet état reçoit les marchandises provenant des pays étrangers. Louis-Ville, sur l'Ohio, est le centre du commerce. Le Kentucky fait aussi un commerce intérieur assez considérable avec les autres états de l'union limitrophes, à cause de la supériorité et de la grande variété de ses productions. Francfort en est la capitale et le centre du commerce.

KERMAN, Karamanie, la province la plus méridionale de la Perse, bornée au S. par le golfe Persique et le détroit d'Ormus, ayant une population de 600,000 habitans.

Productions. Dans plusieurs cantons on cultive du coton, du tabac, du safran, de la garance ; mais en petite quantité. On y élève une grande quantité d'abeilles et de vers à soie ; la soie y est d'une belle qualité ; on en récolte environ 2,000 balles par an. La culture des roses blanches est très-répandue, et l'on en extrait une essence très-recherchée dans tout l'Orient. Il y croît plusieurs fruits des tropiques, tels que des oranges, des citrons, des grenades et des pistaches ; les raisins sont d'une beauté remarquable : on en fait d'excellent vin. Les bois sont couverts de gommiers qui donnent une gomme presque aussi estimée que celle d'Arabie. Des mines d'or et d'argent, de fer, de cuivre, de zinc, que recèlent les montagnes, on n'exploite que quelques mines de fer et de cuivre ; il y a aussi une mine très-abondante en soufre. On trouve du naphte dans plusieurs localités.

Industrie et commerce. L'industrie se borne à la fabrication de quelques tissus de lainage, de coton, de châles de poils de chameau et des tapis. Le commerce d'exportation consiste principalement en soie, laine fine, poil de chèvre et de chameau, dattes, gomme, essence, eau de rose et plusieurs objets manufacturés. La plupart de ces produits sont expédiés, soit dans l'Indoustan, soit dans l'Arabie, par Gomroun.

KERMAN, Sirdschan, capitale de la province persanne de son nom, située sur la frontière de l'ouest, avec une pop. d'environ 30,000 habitans. On y fabrique un grand nombre de châles, des étoffes de soie et de la poterie, dont il se fait un grand commerce avec Bagdad.

KERMANCHAH ou Karamassin, ville de Perse, chef-lieu du Kurdistan persan, non loin de la rive droite de la Kerkbah, à 32 l. de Kamadan et à 85 de Téhéran. Pop., 11,000 habitans.

Productions. Son territoire est extrêmement fertile en coton, raisins et plusieurs autres fruits d'une excellente qualité. On y élève de beaux moutons et des chevaux les meilleurs de la Perse.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité d'excellentes armes et des tapis en laine qui font l'objet d'un grand commerce avec Bagdad, où l'on envoie aussi du coton et beaucoup de fruits et d'autres productions.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Perse.

KERMÈS animal, graine d'écarlate qui provient d'un insecte qui se fixe et meurt sur la feuille du chêne vert, ou, en d'autres termes, c'est la coque produite par un insecte de la famille des gallinsectes, offrant de grandes ressemblances avec la cochenille. Cet insecte se fixe sur les tiges et quelquefois sur les feuilles d'un petit chêne, le *quercus cocifera*, qui avait été autrefois confondu avec l'espèce la plus commune du chêne vert *(quercus ilex)*, d'où vient le nom de *cocus ilicis*, imposé au kermès animal.

On détache la coque de cet insecte avant que les œufs qu'elle contient soient éclos, et lorsque l'insecte qui s'y est emprisonné a acquis son maximum de grosseur ; on l'expose ensuite à la vapeur du vinaigre, on la fait sécher, et enfin on la livre au commerce.

La coque de kermès est ronde, lisse, luisante, de la grosseur d'un pois, d'une couleur rouge cerise, d'une odeur vineuse et d'un goût un peu amer assez agréable. La forme les a fait prendre pendant long-tems pour la semence de l'arbre sur lequel cet insecte vit, ce qui lui a fait donner le

nom de graine de kermès, de vermillon et de graine d'écarlate.

Le kermès est d'un grand usage; il sert à la pharmacie, à la teinture et à la fabrication des liqueurs.

On en recueille en France, dans la Provence et le Languedoc, en Portugal, en Espagne, dans l'Andalousie et dans le Levant; on en tire aussi de la Pologne; celui du Languedoc et de la Provence, qui se vend à Nîmes et à Montpellier, est préféré à celui du Levant, qui vient par la voie de Marseille.

Il est livré au commerce en barils et en caisses de tous poids. On doit le choisir bien plein, d'une belle couleur rouge et le plus récent possible.

Importation. L'importation en France s'est élevée, en 1836, d'après le registre des douanes, à 13,788 k., ayant une valeur officielle de 96,516 f., dont 4,696 d'Angleterre, 3,932 d'Espagne, 2,261 de Sardaigne, et 2,899 d'Alger.

Exportation. Elle ne s'est élevée qu'à 8,211 kil., ayant une valeur de 57,477 fr., dont 2,212 en Sardaigne, 619 dans les Deux-Siciles, 1,370 en Egypte, et 4,010 dans les états barbaresques.

KERMÈS MINÉRAL (moyen d'obtenir un beau). Pour obtenir ce kermès, on prend une certaine quantité d'alcali végétal caustique, que l'on triture avec soin dans un mortier de porphyre, et que l'on mêle avec un quart de son poids d'antimoine cru, réduit aussi en poudre très-fine; par ce moyen, l'alcali entre en *deliquinne* et la combinaison avec l'antimoine se fait sans peine. On verse par dessus de l'eau bouillante, on filtre la liqueur à travers un papier, et par le refroidissement, il se précipite un kermès minéral de la plus belle qualité.

KERTCH, ville maritime de la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride, dans la Crimée, à 2 l. 1/2 d'Iénikalé, sur le détroit de ce nom.

Productions. Quoique le sol soit fertile en grains et autres productions, les habitans, pour la plupart d'origine tartare, s'adonnent de préférence à élever des chevaux, des bêtes à cornes et surtout un grand nombre de troupeaux de la race dite d'Astrakhan, dont ils font un grand commerce.

Industrie et commerce. On en exporte du sel extrait des marais salans de la Crimée, du caviar, des peaux de mouton d'Astrakhan; on y importe des pelleteries, de l'étain, de la cire, du miel, des fruits secs, etc. Cette ville fait un grand commerce avec les peuplades indépendantes du Caucase.

Suivant la gazette du commerce de Russie, la pêche du hareng a été très-abondante dans le parage de Kertch à la fin de l'année 1836. Il a été pris le 29 décembre de cette même année, dans deux filets, jusqu'à 500,000 harengs, qui se sont vendus de 10 à 14 roubles le millier; le 5 janvier 1837, un seul filet en a ramené 500,000, et un autre 300,000; le 8 suivant, les deux filets en ont donné ensemble 450,000, en sorte que les prix sont tombés à 5 et 3 roubles le mille. Le même marchand, Kobazelf, avait pris, dans le courant de l'automne, avec deux autres filets, jusqu'à un million de harengs. Il s'occupe également de la salaison des harengs à la manière hollandaise.

Mouvement de la navigation dans la mer d'Asof en 1836. Les bâtimens venant de l'étranger ne peuvent entrer dans la mer d'Asof qu'après avoir fait quarantaine à Kertch. La durée de cette quarantaine engage souvent les capitaines à se débarrasser de leurs cargaisons, en les expédiant par le cabotage dans les ports de mer d'Asof et à charger, à Kertch, des produits russes qui, pour la plupart, y arrivent aussi sur des caboteurs des côtes d'Azof. C'est à cette cause qu'il faut attribuer le petit nombre de bâtimens venus de l'étranger dans les ports de Taganroy et de Marionpol, qui font un commerce direct avec l'étranger.

KHARKOV, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située au confluent de la Kharkova et du Lopan, à 145 lieues de Moscou et à 270 de Saint-Pétersbourg. Pop., environ 16,000 habitans.

Productions. Le territoire produit une grande quantité de blé, dont on en exporte une partie dans les gouvernemens limitrophes; la vigne commence à y être cultivée avec succès; le mûrier y réussit également bien; on y cultive d'excellens fruits et des plantes potagères. L'éducation des bestiaux, des abeilles et des vers à soie y est une branche de l'économie rurale très-productive. Il y a plusieurs haras, de bons chevaux qui servent pour la remonte de la cavalerie légère.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de savon, de chandelles et de cuirs. On y fait aussi de beaux tapis qui passent pour des produits de la Turquie ou de la Perse. Il s'y fait un grand commerce avec la Pologne, la Valachie, la Moldavie et la Tauride ou Crimée. On y tient tous les ans quatre foires, dont une pour les laines qui dure deux à trois semaines.

KHARKOV, SLOBODES D'UKRAINE. *Voyez* UKRAINE, gouvernement de la Russie d'Europe.

KHERSON, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située près de la mer Noire, sur la rive droite et près de l'embouchure du Dnieper, à 35 l. d'Odessa et à 340 de Saint-Pétersbourg. Le port est un des quatre principaux que la Russie possède sur la mer Noire, mais il n'a plus l'importance qu'il avait avant l'établissement d'Odessa.

Productions. Elles consistent en blé, seigle, orge, millet, avoine, senevé, tabac d'une bonne qualité, safran, chanvre et lin. On cultive avec soin les arbres fruitiers et les plantes potagères. On y récolte une assez grande quantité de vin, mais d'une qualité inférieure. Il y a des forêts qui fournissent de beaux bois de construction pour les flottes de la mer Noire. De vastes pâturages servent à élever d'innombrables troupeaux de bœufs, de buffles, de moutons et de chevaux renommés par leur légèreté et leur vitesse, dont une partie sont à l'état sauvage le long du Boug.

Industrie. L'industrie manufacturière est peu importante, et se partage entre cette ville et Odessa. On y fabrique une grande quantité de toiles à voile, de cordages et de cuirs.

Commerce. Quoique Kherson soit avantageusement située pour le commerce, depuis qu'Odessa a été fondée sur cette côte, celui de Kerson a diminué en proportion de l'agrandissement de celui de sa rivale; il consiste principalement en bois de construction, laine, peaux, fourrures, tabac, grains, suif, beurre, fromages, caviar, etc.

Commerce de Kherson avec l'étranger en 1836. Ce commerce, qui se borne presque à l'exportation du bois de toute espèce, est fait par deux ou trois maisons d'Odessa et augmente annuellement d'importance. Le commerce d'importation est nul à Kherson. Le nombre des bâtimens qui sont en-

trés a été de quatorze ; sortis, vingt-deux. Ces bâtimens ont été envoyés d'Odessa par les négocians qui les avaient nolisés pour recevoir leurs chargemens à Gloubok, mouillage situé à l'embouchure du Dnieper, à une petite distance de Kherson. Deux seuls y ont importé un peu de laine et de sel. La valeur totale des exportations a été de 732,574 roubles. Kherson est le principal entrepôt de toutes les productions naturelles arrivant par le Dnieper; elle les fournit à Odessa. Une communication naturelle entre ces deux villes emploie plus de deux cents barques. Mais Odessa, beaucoup plus avantageusement située, attire à elle toutes les préférences étrangères et aussi toutes les faveurs nationales. : c'est ainsi que la majeure partie du commerce de Kherson s'est portée à Odessa, où nous ferons mention du détail du commerce.

KHOHKAN ou **Khorand**, ville de la Tartarie indépendante, chef-lieu de l'état de son nom, située non loin de la rive gauche du Siboun, à 65 l. de Samarkand et à 105 de Boukhara. Pop., environ 30,000 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité de tissus de coton, de soie, de brocards d'or et d'argent qui servent d'échange contre les marchandises qui arrivent de la Russie en Boukharie, telles que fer, peaux de loutres, acier, drap, sandal, cochenille, etc. Tout le commerce de transit entre Boukhara, Kochghas et Tachkend, se fait par cette ville au moyen des caravanes.

KHOI, ville de Perse, province d'Aderbaïdjan; située non loin de la Cotourah, à 27 l. de Tauris et 23 de Van. Pop., 25,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs fabriques d'étoffes de laine, de toile de coton et de lames de sabre. Le territoire produit une grande quantité de blé, de riz, du coton et beaucoup de fruits.

Le commerce y est considérable; il se fait par les caravanes qui se rendent de Tauris à Erze-Roum.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Perse.

KHUSISTAN, province occidentale de Perse, bornée au S. par le golfe Persique et à l'O. par la Turquie, ayant une pop. de 900,000 à un million et demi d'habitans.

Productions et commerce. Les principales productions consistent en riz, grains, coton, indigo, cannes à sucre, fruits. On y élève une grande quantité de chevaux et de chameaux, qui font autant d'objets de son commerce.

KIAKHTA, ville de la Russie d'Asie, du gouvernement d'Irkoutsk, située aux confins de la Sibérie, sur la frontière de l'empire chinois, à 18 l. de Scloughrusk, 65 d'Irkoutsk et 500 de Pékin ; composée de deux villes, l'une habitée par les Russes, et l'autre (appelée *Maïmatschine*) par les Chinois, et qui ne sont séparées que par une petite rivière.

Commerce. Suivant le traité de commerce de 1727, entre la Russie et la Chine, Kiakhta, située près de la rivière de son nom, fut désignée pour servir d'entrepôt de commerce et de lieu d'échange entre les deux empires : dans la ville russe ont été construits de vastes magasins par la compagnie américaine russe, et des comptoirs, par de riches marchands de Moscou, de Vologda et de Koursk.

Thé. Une immense quantité de thé est annuellement importée en Russie par cette voie. Les qualités les plus précieuses y sont mieux appréciées et plus recherchées qu'à Canton même ; et, de plus, une denrée que l'on ne connaît guère en Europe, le thé en tablettes, forme un des articles les plus importans du commerce, et qui, achetées en quantité considérable, sont revendues avec grand profit à la foire de Nijny-Novgorod, aux peuplades nomades d'origine mongole ou tartare soumises à la Russie.

Les articles d'importation les plus remarquables, après le thé, étaient, autrefois, les cotonnades de la Chine, les nankins, qu'on y vend en paquets de dix pièces appelés *tounes*. De grands changemens se sont opérés, sous ce rapport, depuis quelques années; ce sont aujourd'hui les habitans de la Chine qui achètent des marchandises russes, des étoffes de coton, même des nankins des fabriques russes.

Draps. Le débit des étoffes de laine forme une des principales branches du commerce de Kiakhta. L'exportation des draps russes par cette voie a même déjà augmenté au point, qu'à l'exception des pelleteries, ces produits de l'industrie manufacturière de la Russie sont devenus le plus important des objets d'échange que les marchands russes offrent aux Chinois sur ce marché, et qu'un tiers environ de la valeur totale du thé, annuellement importé de la Chine, se paie en étoffes de laine. En 1835, les marchands de Kiakhta ont vendu 925,522 archines de draps, évalués 2,266,641 roubles, aux négocians chinois qui visitent ce marché, et, l'année suivante, la quantité de draps exportée par cette voie s'est élevée à 1,104,173 archines, dont la valeur se montait à 2,651,149 roubles. Presque un cinquième de cette quantité avait été confectionné dans les manufactures polonaises, situées à une distance de plus de 8,000 verstes du lieu d'échange. Les fabriques de drap de la Russie d'Europe, même les plus rapprochées des frontières de la Chine, en sont encore éloignées de près de 7,000 verstes.

Pelleteries. Les marchands russes apportent, en outre, des pelleteries; cette branche de commerce, toujours importante, l'est devenue encore plus depuis que la compagnie américaine expédie, par la voie d'Okhotsk à Kiakhta, le produit annuel de ses grandes chasses. Parmi les autres articles, sont les cuirs, les verreries, l'acier, et, depuis quelques années, les produits des manufactures russes. Parmi les objets exportés de la Russie par la douane de Kiakhta, se trouvent compris, en 1835, toile, pour une valeur de 203,115 roubles; étoffes de coton, 933,876 ; draps, 2,266,611.

Le commerce de Kiakta étant un commerce d'échange, celle de la valeur de l'importation est nécessairement égale à l'exportation. Dans le chiffre des marchandises de transit, sont compris les produits des manufactures polonaises.

KIDDERMINSTER, ville d'Angleterre, située sur la Stour et sur le canal de Stafford et Worcester, dans le comté de Worcester, à 5 l. de Worcester et à même distance de Birmingham. Pop., 11,000 hab.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans des fabriques de tissus de laine et des tapis. Le canal qui établit des communications avec la Saverne, le comté de Stafford, Birmingham, Liverpool et Kingston-upon-Hull, rend le commerce de cette ville très-florissant.

KIDWELLY, ville maritime d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Caermarthen, située sur la baie et à l'embouchure de la Caermarthen, et à 3 l. de Caermarthen. Pop., environ 2,000 hab.

Industrie et commerce. L'industrie consiste surtout dans des fonderies et des laminoirs. Son commerce est assez considérable en houille et en fer, que l'on extrait des mines des environs, dont les produits sont conduits par un canal dans le port, qui contient plusieurs bassins (docks) à écluses. Mais l'entrée de la rivière est obstruée par un banc de sable. Il y a dans les environs une manufacture considérable d'objets d'étain et une fonderie en fer.

KIEL, ville et port de mer du Danemarck, dans le duché de Holstein. Le port est situé sur le golfe de Killerwich, dans la mer Baltique, et qui communique à l'Elbe par un canal qui porte son nom (Kiel), à 15 l. de Lubeck, 20 de Hambourg, 10 de Schleswich. Les habitans, au nombre de 10,200, possèdent des fabriques de tabac, des raffineries de sucre et d'autres manufactures; mais ils s'adonnent surtout au commerce et à la navigation, pour lesquels ce port est favorablement situé, ayant la faculté d'envoyer leurs bâtimens, soit dans la Baltique, soit dans la mer du Nord, par le canal de Kiel, qui communique avec l'Elbe, d'où, en descendant ce fleuve, ils débouchent dans cette mer.

KIEN-TCHEOU (soierie), étoffe de soie de vers sauvages. Cette soie est grise, sans lustre; ce qui fait ressembler l'étoffe à une toile rousse ou à des droguets un peu grossiers; elle est cependant précieuse et se vend à peu près au même prix que les plus beaux tapis de la Chine.

KIEV ou **Kiov**, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la rive droite de Dnieper, à 240 l. de Saint-Pétersbourg. Pop., environ 30,000 hab.

Productions. Les récoltes en grains sont abondantes, ainsi que celles de chanvre, de lin et de tabac. Il y a beaucoup de fruits et de légumes; on y cultive aussi avec succès le mûrier et le sésame. On rencontre quelques belles forêts. Il y a un grand nombre de pâturages où l'on élève beaucoup de bêtes à cornes d'une belle race, ainsi que des chevaux propres à la cavalerie légère; les troupeaux de moutons fournissent une assez belle laine.

Industrie. L'industrie manufacturière y est peu importante, étant essentiellement agricole; cependant il y a plusieurs tanneries, corroieries, des fabriques de chandelles, trois fonderies de cloches, une manufacture de faïence. Il existe dans ce gouvernement 785 fabriques ou établissemens industriels, dont 11 manufactures de draps, 24 tanneries, 4 fabriques de savon, 648 distilleries, 12 verreries, 17 forges, 19 haras, etc.

La principale source des richesses de ce gouvernement, l'un des plus fertiles de Russie, est l'agriculture; viennent ensuite l'élève des bestiaux, des abeilles, les distilleries de grains et l'exploitation des forêts.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable de cuirs, de bestiaux, de chevaux, d'huile de chenevis, de lin, de tabac, de potasse, de sel, de goudron, charronage et instrumens d'agriculture. Les revenus de l'état, dans ce gouvernement, s'élèvent à 4,880,375 roubles.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

KILDARE, ville d'Irlande, province de Leinster, comté de son nom, à 4 l. de Naas et à 11 de Dublin. Le comté est traversé par le Grand canal et le canal Royal. Les récoltes en grains y sont tellement abondantes, qu'on le considère comme le grenier de Dublin, qu'il approvisionne. Cette ville est surtout renommée par les courses de chevaux qu'on y tient, quatre fois par an, dans la fameuse plaine de gazon appelée *Currah*, située dans les environs.

Il s'y tient six foires par an.

KILKENNY, ville d'Irlande, province de Leinster, chef-lieu du comté de son nom, située sur la Nore, à 23 l. de Dublin.

Productions. Les céréales sont les principales productions; on y élève une grande quantité de bestiaux dont le laitage fournit un produit avantageux; la race des moutons y a été améliorée, en partie, par des croisemens avec la belle race de Leicester.

Minéralogie. On rencontre des mines considérables de houille, recherchée par toutes les manufactures; on y exploitait autrefois des mines de fer, de cuivre et de plomb qui ont été abandonnées à cause de leur peu d'abondance.

Industrie et commerce. Il y a une grande manufacture de draps et de couvertures de laine, des amidonneries et une marbrerie. Le commerce d'exportation consiste dans la plupart des produits du sol et de l'industrie, et ceux d'importation se composent des denrées coloniales, de vin, d'eaux-de-vie, de bois de teinture, etc.

Foires. Il s'y tient des foires les 5 et 20 mars, 17 juin, 12 septembre, 11 octobre et 9 novembre.

KILIA ou **Killia**, ville de la Russie d'Europe, province de la Bessarabie, située sur la rive gauche, et la principale branche du Danube qui est navigable, jusqu'à la mer Noire, pour les plus gros bâtimens. Cette ville est le principal entrepôt du commerce de la Valachie, de la Moldavie, de la Bessarabie et de la Bulgarie. Les principales exportations consistent en grains, cire, poil de chèvre, vin, peaux, bois de construction, etc.; et les importations en objets manufacturés, denrées coloniales.

KILLYBEGS, ville d'Irlande, province d'Ulster, à 5 l. de Donegal, située au fond de la baie de Donegal, où il y a un port spacieux qui se trouve abrité par les montagnes voisines. La pêche des harengs et le tissage des toiles forment la principale industrie des habitans.

Foires. Il s'y tient des foires les 19 avril et 12 novembre, où l'on fait un grand commerce en grains, lin, toiles, bestiaux et autres productions du pays.

KILLYLEAGH, ville d'Irlande, province d'Ulster, comté de Down, située sur la rive occidentale du Lough-Strangford, à 3 l. de Downpatrick et à 6 l. de Befast. Les navires peuvent mouiller à l'abri de tous les vents dans le Lough-Strangford. La principale industrie consiste dans la fabrication d'une grande quantité de toiles, ainsi que de beaux fils, qui sont renommés et recherchés.

Commerce. Ces produits, joints à ceux du sol, consistant en lin, grains, etc., forment les principaux objets de son commerce.

Foires. On y tient des foires le 10 avril, le lundi de la Trinité et le 11 octobre, où on y fait un grand trafic en bestiaux, grains et autres productions.

KILMARNOC, ville d'Ecosse, comté d'Ayr, située sur la rivière de son nom, près de son confluent avec l'Irvine, à 2 l. d'Irvine et à 4 d'Ayr. Pop., 13,000 hab.

Industrie et commerce. C'est une des villes les plus industrieuses d'Ecosse, par le grand nombre et l'importance de ses manufactures de tapis, de couvertures et de plusieurs étoffes de laine, dans la bonneterie de laine, la ganterie, les imprimeries sur calicot, les fabriques de mousselines et de soieries, des fonderies en fer, des brasseries, des tanneries, dont les produits, avec ceux de la houille, qu'on exploite dans les environs, font les principaux objets de son commerce, facilité par une belle route en fer qui communique au port de Troon à une distance de 2 l.

KILO, dénomination du système métrique des nouvelles mesures françaises. Elle signifie mille fois l'objet. Ainsi, kilogramme veut dire mille grammes; kilolitre, mille litres, etc.

KILOGRAMME, terme du nouveau poids métrique. Le kilogramme est égal à 1,000 grammes; il équivaut à 2 liv. 5 gros 49 grains poids de marc. On l'appelle aussi livre métrique.

KILOLITRE, ou nouveau muids du système métrique. Cette mesure représente 50,461 pouces cubes 6/10es, environ la moitié du muid de Paris de 12 setiers pour les matières sèches, telles que les grains. Le kilolitre contient 1,050 pintes de Paris; il remplace le tonneau de 2,000, poids de marc, dont on se sert ordinairment pour le jaugeage des navires, c'est-à-dire pour désigner leur tonnage.

KILOMÈTRE, nouvelle mesure métrique de longueur. Le kilomètre est environ 1/4 de lieue de poste; il équivaut à 1,000 mètres, et il est égal à 535 toises de Paris.

KILOT. C'est une mesure de capacité en usage en Turquie. Le kilot de Constantinople contient 61 livres poids de marc pesant de grains. Celui de Salonique en contient 228 livres poids de marc. *Voy.* QUILOT.

KIMPOLUNG, ville de la Turquie d'Europe, dans la Valachie supérieure, à 10 l. 1/2 de Pitesti et à 12 de Rimnik. Les manufactures qui l'avaient rendue si renommée n'existent plus; mais elle est toujours le grand entrepôt du commerce de la Transylvanie, qui y est encore assez considérable.

KINCARDINE ou MEARUS, comté d'Ecosse où se trouve la ville de Kincardine, sur la rive gauche et près de l'embouchure du Forth. Il y a un port spacieux, où des navires d'environ 100 tonn. peuvent mouiller commodément. On compte environ 85 bâtimens appartenant à ce port occupés à la navigation de la Baltique et de la mer du Nord. On y construit un grand nombre de vaisseaux marchands.

Productions. On récolte dans le comté beaucoup de blé, de lin, de fèves et de trèfles; on trouve du granit dans les montagnes, ainsi que la topaze d'Ecosse, et sur les côtes, la pierre appelée liais, de même que la pierre calcaire, et aussi du grès qui sert à faire des meules. On rencontre dans plusieurs localités du jaspe, du porphyre et une espèce d'arbeste, mais aucune mine de métaux ni de houille.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y a pas pris un grand développement, et se borne aux arts les plus nécessaires aux besoins des habitans, tels que de la toile, de la bonneterie, etc. Kincardine était autrefois renommée pour ses raffineries de sel.

KINGSTON, ville de l'Amérique du nord, dans le Haut-Canada, chef-lieu du district de Maidland, située à l'extrémité du lac Ontario, à l'endroit où le Saint-Laurent en sort et sur la rive gauche de ce fleuve, à 50 l. de New-York et à 115 de Québec. Le port est assez grand, commode et bien abrité; mais il ne peut recevoir que des navires qui n'ont que 18 pieds de tirant d'eau.

Commerce. Elle sert d'entrepôt général au commerce entre Montréal et la partie occidentale du Canada, depuis le printems jusqu'à la fin de l'automne. Il y a une banque, la seule de tout le Haut-Canada.

KINGSTON, ville de la Jamaïque, une des colonies anglaises des Indes occidentales, chef-lieu du comté de Surry, située non loin de la côte méridionale de l'île, à 5 l. de Spanishtown. Popul., 34,000 habit., dont 11,000 blancs, 2,500 de couleur, autant de nègres libres, et 18,000 esclaves.

Productions. Le territoire renferme de belles plantations de cannes à sucre et de café, et autres productions.

Industrie et commerce. Le commerce y est très-étendu et favorisé par le port, qui a 3 lieues 1/2 de longueur sur une de largeur, et qui pourrait contenir 1,000 navires. Les bâtimens de guerre s'arrêtent au Port-Royal, situé à l'extrémité de la langue de terre. La situation de Kingston près du continent américain, l'a rendue un entrepôt très-considérable du commerce de l'Amérique et de l'Europe.

Les principales exportations consistent en café, sucre, tabac, rum et autres denrées coloniales, et les importations en produits manufacturés d'Europe. Il y règne un grand luxe qui donne lieu à une forte consommation des marchandises d'Europe.

KINGSTON-UPON-HULL, ou simplement HULL, ville de l'Angleterre, comté d'York, située au confluent de l'Hull et de l'Humber, et sur la rive gauche de ce dernier, à 7 l. au dessus de son embouchure dans la mer du Nord. Population, environ 30,000 habitans.

Industrie. L'industrie y est très-active; il y a un grand nombre de manufactures, des raffineries de sucre, des fonderies et laminoirs de fer et de plomb, des savonneries, des moulins à huile de graines oléagineuses, de cordages et des chantiers de construction.

Commerce. Le commerce, qui s'agrandit continuellement, l'a rendue une des places les plus importantes de la Grande-Bretagne. Son port est sûr et commode. On y a creusé deux superbes bassins (ou docks) pour y mettre les navires à l'abri et y entreposer les marchandises dans de vastes magasins. La situation de Hull l'a rendue le centre d'un grand commerce entre le N. et le S. du royaume-uni, ainsi qu'entre l'Angleterre, les Pays-Bas, le Danemarck et la Suède. Un grand nombre de canaux font communiquer Kingston avec les principales places et favorisent le commerce intérieur. La pêche de la baleine, au Groënland, y a pris un grand développement. On fait aussi des expéditions jusqu'en Amérique et aux Indes. Les exportations consistent en une grande quantité de produits manufacturés, de houille, de grains, de

laine, de fer de fonte et en barres. Le cabotage y est très-actif, et forme une branche importante de la navigation et du commerce de cette ville.

KINGTON ou KINETON, ville d'Angleterre, comté d'Hereford, située sur l'Arrow, à la tête du canal de son nom, à 5 l. de Leominster et à 7 d'Hereford.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans des fonderies de fer, des fabriques de clous et de draps dont les produits, avec ceux du territoire, consistant en grains, laine et lin, forment les principaux objets de son commerce, favorisé par le canal de son nom.

KININE. *Voy.* QUININE.

KINROS, ville d'Ecosse, chef-lieu du comté de Dunfermline, située non loin de la rive occidentale du lac Leven, à 3 l. de Dunfermline et à 7 l. d'Edimbourg. Pop., environ 3,000 hab.

Productions. Le territoire et celui du comté renferment des mines de houille qui en fournissent une grande quantité, et aussi des mines de fer et quelques traces de plomb.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans des fabriques de toile commune, qui commencent à déchoir, et qui ont été, en partie, remplacées par celles de coton, destinées pour Glasgow. On y confectionne aussi de la coutellerie fort estimée. Tous ces articles, joints aux produits de son sol, forment les principaux objets du commerce. Il s'y tient quatre foires par an.

KINSALE, ville et port sur la côte méridionale d'Irlande, province de Munster, à 5 l. de Cork et près du havre de son nom, à l'embouchure du Bandon, navigable pour les grands navires jusqu'à 5 l. de large. Le port, de forme circulaire, est sûr et bien abrité; il peut recevoir les plus nombreuses flottes. Mais, quand la mer est basse, dans le tems des malines, les navires qui tirent plus de 11 pieds d'eau sont obligés de mouiller à une lieue ou deux à l'entrée du port jusqu'au tems de la marée, n'ayant que 12 pieds d'eau sur la barre. Cette ville, autrefois très-commerçante, a perdu beaucoup de ses avantages. Cork s'est emparé d'une grande partie de son commerce. Néanmoins, ses pêches se soutiennent; elle y emploie de 3 à 400 bateaux pêcheurs. Pop., 10,000 hab.

KINSU, plante qui croît à la Chine, dont on tire une filasse blonde, très-fine, qui sert à fabriquer des toiles très-estimées dans le pays. On n'en trouve que dans le Xansi; la rareté en augmente encore le prix.

KIOU-SIOU ou XIMO. C'est une des grandes îles du Japon, dont la situation est la plus au sud-ouest. Un détroit d'environ une demi-lieue de large la sépare de l'île de Nifon au N., et un canal de 3 l. de large de celle de Sikoko au N.-E. : elle est entourée du grand Océan boréal, ayant du N. au S. environ 80 l. de longueur sur une largeur moyenne de 19 à 20 l. Un grand nombre d'îles de moindre grandeur sont situées sur les côtes de Kiou-Siou.

Productions. La culture a embelli la nature sauvage de cette île. On cultive toutes sortes de plantes alimentaires et d'autres propres à la médecine.

Nagasaki en est la ville principale, et le seul port de tout l'empire où, parmi les peuples de l'Europe, les Hollandais seuls peuvent aborder pour le commerce.

KIRGHISES (commerce avec les). *Voyez* TROITZK.

KIRKALDY, ville d'Ecosse, comté de Fife. Elle est située sur la rive N.-O. du golfe de Forth. Le port est sûr et bien abrité, et 40 à 50 bâtimens peuvent mouiller sur la rade. On trouve dans l'intérieur un bassin assez grand pour recevoir environ 20 navires de 180 à 200 tonneaux chaque.

Industrie et commerce. Le commerce de cette ville est peu considérable; environ 50 bâtimens appartiennent à son port; il y a des manufactures de tissus et des filatures de coton, des tanneries, des salines, une fonderie, des distilleries. Les importations consistent en chanvre d'Irlande et du Nord.

KIRSCHWASSER, mot allemand qui signifie eau de cerise. Elle consiste dans une liqueur alcoolique que l'on obtient par la distillation du suc de merises, fermenté sur les noyaux écrasés de ce fruit. Cette liqueur est transparente, incolore, et a les degrés ordinaires de l'eau-de-vie; elle conserve un goût d'amande de merises.

Commerce. L'importation, en France, s'est élevée, d'après le registre de la douane, à 7,781 litres, ayant une valeur officielle de 11,672 fr., dont la plus grande partie, de la Suisse, 5,466; de l'Allemagne, 2,164, et de Sardaigne, 150 litres.

Les exportations ont été beaucoup plus considérables et se sont élevées à 43,943 litres, ayant une valeur officielle de 65,919 fr., dont la majeure partie, 24,964 pour les Etats-Unis, 6,675 pour Alger, 1,967 pour la Belgique, 2,748 pour le Mexique, 1,654 pour la Guadeloupe, 1,660 pour l'île Bourbon, 1,132 litres pour la Sardaigne, etc.

KITAL (soierie), sorte de damas qui se fabrique à la Chine, et dont les femmes des Ostiaques font des voiles pour se couvrir le visage. Les kitals sont apportés par les Tartares voisins de la grande muraille et quelquefois par les caravanes qui vont de Moscou à Pékin. On appelle du même nom des toiles de coton de la Chine, les unes blanches, les autres rouges et d'autres couleurs.

KITZINGEN, ville de la Bavière, dans le cercle du Mein inférieur, à 3 l. de Wurtzbourg. Pop., 4,800 hab.

Industrie et commerce. Les principales productions sont des grains et des bestiaux. On y récolte du vin, des légumes et d'excellens fruits. Il y a des fabriques de potasse et de noir de fumée qui, avec les productions du territoire, forment les principaux articles de son commerce.

KLAUSTHAL, ville du Hanovre, chef-lieu du territoire qui porte le nom de la capitainerie des mines, à 9 l. de Gottingue, au milieu des montagnes de Harz, non loin de Zellerfeld. Population, 7,300 habitans.

Production et minéralogie. Le territoire est riche en fer, plomb et argent; on estime le produit des seules mines de fer à 220,000 quintaux : plusieurs de ses mines sont exploitées pour le compte du gouvernement.

Industrie. Klansthal est le siége d'une administration supérieure des mines. La principale industrie des habitans consiste dans l'exploitation des mines, des usines, la filature du lin, la fabrication des dentelles, et dans celle des étoffes de laine et la bonneterie. Les mines d'argent et de plomb du Harz sont aux environs de cette ville.

KLOSTERLE, ville de Bohême, cercle de

Saatz, située sur la rive gauche de l'Eger, à 7 l. de Saatz et à 8 d'Elnbogen. Populat., 12,000 hab.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans la fabrication de dentelles au fuseau, dans des fabriques de porcelaine, d'acier et de limes.

Minéralogie. On trouve dans son territoire des mines de fer et l'usine de Pirchenstein, qui se compose d'un haut-fourneau, de 2 martinets, ainsi que d'un moulin à fil d'archal, dont les produits, avec ceux du sol et de l'industrie, forment les principaux articles de son commerce.

KLOSTERNEUBOURG, ville des états autrichiens, archiduché d'Autriche, pays au dessous de l'Ens, située sur la rive droite du Danube et sur le Kirlinger, à 1 l. de Korneubourg et à 3 de Vienne.

Industrie et commerce. Il y a une fabrique de maroquin, une de dentelles, une de produits chimiques, un chantier de construction pour les barques du Danube. On remarque dans une des caves de l'abbaye un vaste tonneau qui contient plus de 60,000 litres de vin. La pêche et la navigation, sur le Danube, y sont très-actives.

KNARESBOROUGH, ville d'Angleterre, comté d'York, située sur la rive gauche du Nid, à 6 l. d'York.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière y est très-florissante; il y a des fabriques de toile et d'étoffes de coton, de la bonneterie de coton et de laine dont les produits alimentent son commerce.

KOENIGSBERG, ville de Prusse, dans la province de la Prusse orientale, chef-lieu du cercle de régence de son nom. Elle est située sur la Pregel, à 32 lieues de Dantzig, 60 de Varsovie et 340 de Paris. Populat., 63,376 habitans. Quoique la Pregel, près de la ville, ait une profondeur de 15 pieds, néanmoins aucun navire chargé ne peut y arriver; ils sont obligés de s'arrêter à Pillau, qui est en même tems la forteresse et le port de Kœnigsberg.

Productions. Les principales productions consistent en grains, lin, chanvre, laine, potasse, cendres, goudron, bois de construction, planches, douelles, plumes, etc.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-active; les principales manufactures sont celles de draps et autres tissus de laine, tels que des serges, des raz, des bayettes, des étoffes de soie, de la bonneterie, des toiles de lin et de chanvre, de la ganterie, des rubans, des savonneries, des tanneries, des raffineries de sucre, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des brasseries, des mégisseries, des corroieries, de la poterie et de la faïencerie, des huileries de grains, de lin, de chanvre et de colza, des ateliers d'orfévrerie, et pour façonner l'ambre qu'on recueille sur les côtes de la Baltique; des chantiers de construction pour les navires marchands.

Commerce. Kœnigsberg fait un commerce considérable avec l'intérieur par la Pregel, qui lui apporte les productions de plusieurs provinces; les exportations consistent en froment, seigle et autres grains. Le froment, le seigle et l'orge sont en général fort légers et d'une qualité inférieure. Les pois et les fèves sont d'une grosseur extraordinaire. Les prix de tous ces grains sont ordinairement plus bas que dans les autres ports prussiens de la Baltique. Les autres articles d'exportation sont le lin, le chanvre et les graines, ainsi que de l'huile de ces graines, les cendres, la potasse, les plumes, les bois de construction, les planches, les douelles, ainsi qu'un grand nombre des produits de ses fabriques.

Les importations se composent principalement en denrées coloniales, telles que sucre brut, café, cacao, indigo, bois de teinture, tabac, coton, tissus de coton, draps fins, soieries, de la poterie, faïencerie, de la houille, du rum, des vins, des eaux-de-vie. Le sel forme un article de monopole du gouvernement, auquel on est obligé de le vendre ou de le réexporter.

Kœnigsberg possède un comptoir de la banque royale de Berlin, et une compagnie de commerce maritime qui a le monopole du sel.

Navigation. La navigation avec tous les ports de la Baltique est considérable, de même que celle avec la Hollande et l'Angleterre, où Kœnigsberg expédie une immense quantité de marchandises, ainsi que pour Hambourg, Brême et Lubeck, et même pour les Etats-Unis de l'Amérique du nord, surtout en farines, en grains, lin, chanvre, os, toiles ordinaires et à voile, et aussi pour la France.

D'après le relevé officiel, il est entré en 1836, dans le port de Pillau, 1,031 vaisseaux, jaugeant 61,109 lasts, et il en est sorti 1,053 vaisseaux, jaugeant 64,949 lasts. Parmi les navires entrés, il y en avait 162 prussiens, 373 hollandais, 243 danois, 83 anglais, 70 hanovriens, 20 suédois, 17 oldenbourgeois.

Il était arrivé à Kœnigsberg, par la navigation intérieure de la Pologne et de la Russie, 14,297 lasts de blé et de graines, 143,226 quintaux de marchandises diverses, 130 lasts de douelles, etc.

A la fin de la même année, il se trouvait en entrepôt 3,500 lasts de froment, 5,000 de seigle, 600 d'orge, 1,500 d'avoine, 400 de fèves, 800 de graines de lin, 5,500 stein de lin, 70,000 de chanvre, 6,400 de chenevis, 24,000 livres de poils de porc, 260 barriques de potasse, et 550 de suif.

Monnaies de compte. On y tient, comme à Memel, les comptes en gulden ou florins de 30 groschen, qui se subdivisent chacun en 18 pfennings ou deniers. Le florin est aussi évalué à 8 goudgroschen ou 90 deniers, monnaie prussienne. Le thaler ou rixthaler de Prusse est évalué 3 florins, 24 goudgroschen ou 90 groschen de Prusse.

Poids commerciaux. Les poids et mesures doivent être semblables à ceux de Berlin, d'après un édit de 1714. Le shipfund contient 3 centners ou 330 livres poids de Berlin, le grand stein 33, et le petit 20, le lispfund 16. La livre se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 leths, 128 quintins; 100 liv. équivalent à 103,24 liv. avoir du poids, ou 46,85 kilogrammes.

Le last se divise en 24 tonneaux, 56 scheffels 1/2 nouveaux, ou 60 anciens, 240 viertels, ou 960 metzen. Le last de sel d'Espagne ou de France est évalué à 18 tonneaux, 60 quintaux, ou 6,000 liv.; le last de harengs, 12 tonneaux.

Les mesures de liquide se divisent comme à Dantzig.

KOEYT (El-), ou Grain, Qreyn, ville maritime de l'Arabie, située à l'extrémité N.-O. du golfe Persique, au fond d'une baie qui offre un bon mouillage aux vaisseaux; située à 32 l. de Bassora. On y fabrique une très-grande quantité de mouchoirs appelés *abbas*, et on y fait un commerce très-actif avec l'Inde. Les bâtimens de la

compagnie s'y arrêtent pour y porter les dépêches destinées pour l'Europe, et pour y prendre celles qui y arrivent. Population, 11,000 habitans.

KOLA, ville et port de la Russie d'Europe, située près de l'embouchure de la Kola, au confluent de la Touloma, et à 135 l. d'Arkhangel. La situation de cette ville est la plus septentrionale de la Russie européenne.

Production et industrie. Le froid y est si intense, que l'on n'y cultive que quelques légumes; on n'y élève que peu de bêtes à cornes, mais un grand nombre de rennes. La chasse aux animaux de fourrures, ainsi que la pêche de la baleine et de la morue, formaient la principale industrie des habitans.

Commerce. Il s'y fait un grand commerce en fourrures, huile de baleine, morue et autres poissons de mer salés, fumés ou séchés comme le stokfiche. Tous ces produits sont expédiés à Arkhangel, d'où les habitans de Kola reçoivent tout ce dont ils ont besoin, soit pour leur alimentation, soit pour leurs vêtemens, exceptés ceux qui consistent en pelisses et pelleteries.

KOLDING, ville de Danemarck, dans le Jutland, située sur la rive droite et à l'embouchure du Kolding, dans la baie de son nom, sur le petit Belt, à 6 l. de Veile. Population, 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps communs, de filoselle, et plusieurs distilleries d'eau-de-vie de grains. Le commerce n'y est plus d'une si hante importance qu'autrefois; il se borne à quelques exportations de bestiaux et de grains.

Foires. Il s'y tient 6 foires pour les bestiaux, les grains, la mercerie, etc.

KOLIAZIN, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Tver. Elle est située sur le Volga, au confluent de la Jabnia, à 5 l. de Kachin et à 28 de Tver. Populat., environ 4,000 habitans.

Productions. Le district, baigné par le Volga, produit des grains, et une grande quantité de lin et de chanvre d'une excellente qualité.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans la culture des grains, du chanvre et du lin, ainsi que dans l'élève des bestiaux. Le commerce du suif, des viandes salées, du beurre et du fromage, y est considérable par le Volga, qui en facilite le transport.

KOLOMNA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Moscou, située sur la rive droite de la Moskwa, à une lieue de son confluent avec l'Oka, et à 21 lieues de Moscou. Populat., 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de draps, de toiles, de coton et de soie, un grand nombre de tanneries, de fonderies de suif, des tuileries et briqueteries considérables, dont les produits, avec ceux des bestiaux, des viandes salées, qui servent à l'approvisionnement de Moscou, forment les principaux articles de son commerce.

KOMORN ou COMORN, ville libre royale de Hongrie, chef-lieu du comitat de son nom, située à l'extrémité S.-E. de l'île de Schutt, près du confluent du Danube et du Waag, à 18 l. de Bude et 20 de Presbourg. Population, 12,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède plusieurs fabriques de draperie, des tanneries, mégisseries, des manufactures de toile, etc. Ces produits, joints au vin, au miel, au poisson, principalement de beaux esturgeons que l'on pêche dans le Danube, forment les principaux articles du commerce d'exportation, qui est favorisé par la navigation du Danube.

KONGSBERG, ville de Norwège, située sur la Lauven, à 8 l. de Bragernaes et à 15 de Christiania. Population, 7,000 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède une manufacture d'armes très-considérable, une fonderie pour l'argent et un haut-fourneau pour le fer. L'exploitation des mines d'argent, quoique devenue moins considérable qu'autrefois, forme la principale industrie des habitans.

KORATCHY, ville de l'Indoustan, dans le Sindhy, territoire des trois Emirs, située au N. de l'embouchure de la branche la plus occidentale du Sind, à 32 l. d'Hayder-Abad. Le havre au fond duquel elle est située a une barre qui l'empêche de recevoir les bâtimens qui ont plus de 16 pieds de tirant d'eau. Population, 13,000 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique beaucoup de tissus de coton. Son port est très-fréquenté. Le commerce d'exportation consiste principalement en riz, coton, beurre, huile, salpêtre, chevaux de l'Afghanistan. Les importations se composent de métaux, d'ivoire, de thé, de sucre, d'épiceries et de toutes sortes d'objets de l'industrie européenne.

KORATE, ou TAQUES DE CAMBAYE, grosse toile de coton que l'on fabrique à Surate. La pièce a 3 aunes 2/3 de long sur 2 de large.

KORSEC, mesure de grains employée en Pologne. Le korsec équivaut à 6 setiers 8 boisseaux de Paris. Il en faut 3 pour faire le last de Pologne, lequel équivaut à 20 setiers de Paris, étant un peu plus fort que le last de Dantzig, qui, comme celui d'Amsterdam, vaut 19 setiers de Paris.

KOSTROMA, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la rive gauche du Volga, près de son confluent avec la Kostroma, à 72 l. de Moscou et 150 de Saint-Pétersbourg. Population, 12,000 habitans.

Productions. Il y a de vastes forêts; on y récolte peu de grains, suffisant à peine pour la consommation, mais beaucoup de chanvre et de lin. On y élève aussi un grand nombre de bestiaux.

Industrie. L'industrie y est très-active; on compte dans ce gouvernement 32 tanneries, 50 manufactures de draps pour la troupe, d'indiennes, de toiles de coton, de verre et de papier. Il y a dans la ville plusieurs fabriques de toiles, de bleu de Prusse, de suif, de chandelles, de savon, 16 tanneries, une fonderie de cloches, des tuileries.

Commerce. Les principales exportations consistent en cuirs, toile, suif, goudron, du fer, de la chaux, du plâtre et du sel. Les importations consistent en denrées coloniales, bois de teinture, vins, eaux-de-vie.

KOUBETCHI, ville de la Russie d'Europe, dans la partie nord du Daghestan Khanat d'Otenich, à 11 l. de Derbent. Populat., environ 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Les habitans sont fort industrieux; il y a des fabriques de châles, de draps, d'armes blanches et de fusils, dont les produits forment les principaux articles d'exportation.

KOURILES, groupe d'îles qui s'étend au N. et

à l'E. de l'Asie, et qui dépend en partie du Japon et en partie de la Russie, situé entre l'extrémité S. du Kamstchatka, l'île de Tchoko et la côte N.-E. de Jesso, et ayant une longueur de 170 lieues en demi-cercle.

Productions. Le règne végétal y est peu riche, à cause du climat rigoureux, et il a été d'ailleurs peu exploré. Il consiste à peu près dans les mêmes plantes que celles du Kamstchatka; on y trouve des mélèzes, des pins, des saules, des baies, des choux et autres légumes. Il y a des mines d'argent, de soufre et de sel gemme.

Industrte et commerce. L'unique industrie consiste dans la pêche et la chasse, ainsi que dans la construction des bateaux. Les fourrures, qui sont les produits de la chasse, le poisson séché, l'huile de baleine et les plumes d'aigle, forment les seuls articles du commerce d'exportation, et celui d'importation consiste en draps, vases, meubles, ustensiles, armes, étoffes de soie, tabac, qu'ils reçoivent du Japon.

KOURSK, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située non loin de la rive droite du Touskar, à 32 l. d'Orel et à 216 de Saint-Pétersbourg.

Productions. Le territoire est fertile en grains; on y récolte beaucoup de chanvre, de tabac, une petite quantité de lin et de houblon, et beaucoup de fruits. Les pâturages y nourrissent un grand nombre de bestiaux, ainsi que des chevaux de la même race que ceux de l'Ukraine. Les moutons y fournissent une belle laine qui a été améliorée par le croisement des mérinos.

Industrie. On y compte un grand nombre de tanneries, 7 fabriques de cire, une de poterie, une fonderie de suif, 15 toileries, quelques manufactures de draps communs pour la troupe.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable en grains, cuirs, bestiaux, savon, miel, cire, fourrures et chanvre. On envoie à Moscou des bestiaux et des chevaux. L'Autriche envoie en échange de la quincaillerie, et principalement des faux. On fait aussi beaucoup d'affaires à la foire de Lorennaï.

KRASNOIARSK, ville de la Russie d'Asie, chef-lieu du gouvernement d'Iéniseisk, située sur la rive gauche de l'Iéniseï, au confluent de la Katcha, à 355 l. de Tobolsk.

Industrie et commerce. Il s'y fait un grand commerce de transit, et il fournit en partie de fourrures les marchands qui se rendent à la frontière de la Chine. On récolte dans les environs une grande quantité de grains, de chanvre, et on y élève un grand nombre de bestiaux.

KREMNITZ, ville libre royale de Hongrie, comtat de Bars, à 6 l. de Schemnitz. Population, environ 11,000 habitans.

Minéralogie et industrie. Cette ville est renommée pour ses riches mines, qu'on exploite dans les environs, mais dont les produits ont beaucoup diminué depuis quelques années. On en estime le produit annuel à environ 11,000 marcs d'argent et à 3,500 quintaux de plomb. Il y a une administration des mines, un hôtel des monnaies. Il y a aussi des tanneries, et on y fabrique de la dentelle au fuseau.

KREUTZER, monnaie de compte et tout à la fois réelle qui a cours dans différens états de l'Allemagne, et jusqu'en Suisse, ainsi que dans quelques autres pays, où sa valeur est différente.

Le kreutzer de Bohême, de Hongrie, de Silésie, vaut 10 deniers et 2/5 de den. tourn. 60 kreutzer y font 2 l. 12 s. tourn.

Le kreutzer de Munster, Mayence, Cologne, Poderborn, Munich, etc., vaut 3 dutes des mêmes endroits, ou à peu de chose près 8 den. tourn.

Le kreutzer de Bâle, Zurich, Zug, est de 5 fenings des mêmes endroits et vaut 3/4 d'un sol tourn. 60 kreutzers y font 1 goulden ou florin de 2 l. 10 sols. 128 kreutzers y font la rixthaler de 5 liv. 5 sols tourn.

Le kreutzer de Saint-Gall, Appenzel, etc., est également de 5 fenings et vaut 1 sol tourn. 60 kreutzers font 1 goulden ou florin de 3 liv.

Le kreutzer de Berne, Lucerne, Neufchâtel, etc., est de 4 den. des mêmes endroits; il vaut un peu moins d'un sol, c'est-à-dire 9 den. 3/10 de den. tourn. 3 kreutzers y font 1 sol monnaie de compte, 5 kreutzers font le gros, qui fait 4 sols tourn. 6 kreutzers y font le batze ou bache de 4 s. 10 den. tourn.

KREUTZNACH, ville de Prusse, province du Bas-Rhin, située sur la Nahe, à 8 l. de Mayence et 13 de Coblentz.

KUNNE, petite mesure des liquides et liqueurs dont on fait usage à Hambourg. C'est proprement la pinte de Hambourg : elle équivaut à une pinte neuf dixièmes de Paris.

KUPFERNICKEL, ou Cuivre faux. Les Allemands ont donné ce nom au nickel réuni au soufre et à l'arsenic. Le minerai de nickel a une couleur rouge de cuivre; il est le plus souvent couvert d'une efflorescence d'un gris verdâtre. Cette espèce de minéral est très-commune à Freybag, en Saxe; on en rencontre également dans le Dauphiné et les Pyrénées, ainsi qu'en Angleterre, dans le comté de Cornouailles, et en Allemagne, à Schneeberg, etc. M. Haüy appelle ce minerai nickel arsenical.

L

LAALAND, île du Danemarck, dans la mer Baltique, ayant de l'E. à l'O. une longueur de 13 lieues, sur une largeur moyenne de 5 lieues. Population, 40,000 habitans.

Productions. C'est une des îles les plus fertiles du Danemarck; on y récolte en abondance d'excellent froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, du houblon, une grande quantité de fruits, principalement de pommes. Un grand nombre de chênes, qui forment la principale essence des forêts, fournissent des bois de construction et des glands. On y élève beaucoup de bestiaux. La minéralogie se réduit à de la chaux, de la tourbe et quelques pierres à bâtir.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière se borne à la fabrication des objets de première nécessité, que la plupart des habitans confectionnent eux-mêmes. Quant au commerce, il y a pris un grand développement; celui d'exportation consiste en une grande quantité de blé, de chanvre, de houblon, de cire, de miel, de fruits, surtout des pommes, et des bestiaux. La ville la plus commerçante est Nakskov; les autres villes sont Nyested, Rodbye et Marichoë.

LABRADOR, grande presqu'île de la partie orientale de la Nouvelle Bretagne, dans l'Amérique septentrionale. Sa longueur, de l'E. à l'O., est d'environ 350 lieues, et sa plus grande largeur, de 300 lieues. La seule industrie des habitans consiste dans la pêche et la chasse. Les fourrures forment l'objet principal d'un commerce assez considérable qu'ils font avec la compagnie anglaise de la baie d'Hudson.

LAC DE ROUPIES, manière de compter en usage dans l'Inde. Un lac de roupies est de 10,000 roupies, et un crore de roupies se compose de 100 lacks.

LA CALLE, ville maritime de la côte de Barbarie ou d'Algérie, située sur un rocher entouré de trois côtés par la mer, à 35 l. de Tunis, 50 de Constantine, et à 105 d'Alger. La Calle était, avant la révolution, le principal comptoir de la compagnie d'Afrique, dont le siége était à Marseille; c'était un lieu de relâche pour les bâtimens français qui font la pêche du corail, qui est très-considérable sur la côte voisine, le commerce des grains, des laines, des cuirs, de la cire. Il n'y a qu'environ 400 habitans, presque tous Corses ou du midi de la France et de l'Europe, et un petit nombre d'indigènes qui font le commerce avec les tribus d'Arabes de l'intérieur.

Il y avait environ trois siècles que les Français étaient en possession d'une étendue de 20 lieues de côte, où se trouvaient La Calle et le Bastion de France, lorsque les Anglais, jaloux du commerce français, essayèrent, en 1806, de se faire céder cette place par le dey d'Alger, moyennant une redevance annuelle de 275,000 fr.

Productions et commerce. Le commerce consiste en grains, dont La Calle est un des entrepôts pour la province de Constantine; les autres articles sont les peaux, la laine, la cire, le corail. Marseille fait toujours un grand commerce avec cette place, ainsi qu'avec Bone, qui sont les deux principaux ports de la province de Constantine.

LA CANÉE, ville maritime de l'île de Candie, dans l'Archipel. Pop., 8,000 habitans. L'entrée du port est étroite et peu commode : il y a un fanal près du port.

Productions et commerce. On y récolte une grande quantité d'huile qui forme le principal article du commerce d'exportation qui se fait avec Marseille, qui en fait une grande consommation pour ses fabriques de savon. Viennent ensuite les vins, les céréales, le lin et le coton, la cire, etc., mais en moindre quantité, attendu que la culture n'en est pas soignée ni fort étendue. Il y a des fabriques de savon qui en fournissent les Échelles du du Levant. Les exportations d'huile, de savon, de vin, de fruits, etc., sont les plus considérables du commerce.

LACET. Ce terme désigne un petit cordon rond ou plat, de fil ou de soie, et ferré par les deux bouts. Il sert particulièrement à serrer les corsets des femmes. Les passementiers en fabriquent un grand nombre avec des fuseaux; cependant, beaucoup de lacets qu'on trouve dans les magasins viennent de Montbar (Côte-d'Or), et aussi de la Flandre et d'autres endroits. Il y a des lacets de fil, de soie, et de mélangés de l'un et de l'autre. Il s'en fait un grand débit, surtout à Paris.

LACIOTAT, ville de France, dans la Provence, départ. des Bouches-du-Rhône, avec un petit port sur la côte occidentale du golfe de Lecques, à 5 lieues de Marseille. On y mouille par 10 brasses, et le port peut recevoir des vaisseaux de 300 tonneaux. Population, 5,300 habitans.

Productions et commerce. On y récolte du vin rouge qui est un des meilleurs de la Provence, et qui a la qualité des vins de Bordeaux. Il s'en exporte une grande quantité pour Marseille, qui en fait des expéditions dans le Nord. Il y a aussi des vins muscats blancs et rouges. Les autres productions consistent en huiles d'olive et fruits secs du Midi.

LACQUE, gomme ou espèce de cire résineuse, déposée autour des branches de plusieurs arbres de l'Inde, entre autres de deux figuiers, *ficus religiosa* et *ficus indica*, et d'un arbuste de la famille des *euphorbiacées*, *craton lacciferum*, par un insecte nommé *coccus lacca*. Elle se trouve en grande abondance sur les montagnes incultes qui bordent les deux rives du Gange, ainsi que dans le royaume de Pégu.

Cette substance, très-répandue dans le commerce par son fréquent usage dans les arts, nous vient de l'Asie, c'est-à-dire de l'Inde, du Japon et de la Chine, sous différentes formes. On en connaît cinq espèces, désignées dans le commerce sous cinq dénominations différentes:

1° *Lacque en bâton.* C'est proprement la lacque dans son état naturel, adhérente aux jeunes branches, sur lesquelles elle est produite par l'insecte, et les enveloppant quelquefois complètement sur une longueur de 5 à 6 pouces. On l'appelle aussi *lacque sur bois*. Elle y forme une croûte plus ou moins épaisse, d'un rouge-brun foncé, transparente sur les bords, d'une cassure brillante, colorant la salive pendant la mastication, répandant, quand on la brûle, une odeur forte qui n'est pas désagréable. Quand on l'a détachée de la branche, on voit dans sa partie intérieure un grand nombre de cellules dans lesquelles on trouve souvent emprisonné l'insecte qui l'a produite.

2° *Lacque en grains*, ou *lacque en feuilles*, ainsi appelée parce qu'elle se trouve en feuilles minces, transparentes, fragiles, variant de teinte depuis le blond-clair jusqu'au rouge-cerise, et même au rouge-brun. Elle est obtenue de la manière suivante, qui la prive de tout principe colorant. Lorsque la lacque a été séparée des tiges et réduite en poudre, les teinturiers en soie et coton en extraient la couleur autant que possible, en versent le résidu sur une surface plane, et le font durcir par le refroidissement. C'est à cette substance, qui ressemble à de la graine de moutarde, qu'on donne le nom de *lacque en grains*.

3° *Lacque en écailles.* Elle est obtenue en fondant la lacque en grains dans un sac de coton, au dessus d'un feu de charbon. Lorsque la lacque est fondue, on la fait passer à travers le sac au moyen de la torsion, et on la reçoit sur le tronc uni d'un bananier (*muso paradisiaca*), sur lequel elle est réduite en plaques ou lames minces. La résine

étant la partie la plus fusible de la lacque, passe à travers le sac dans un grand état de pureté.

La lacque qui fournit un beau rouge sert à la peinture, à la teinture, à la fabrication de la cire à cacheter, et au vernis lacqué pour certains meubles et métaux, ainsi que les Japonais et les Chinois en font usage pour leur donner un lustre éclatant.

Falsification. Sa rareté, qui la rend fort chère, porte la cupidité à la falsifier avec d'autres gommes et résines. Pour s'assurer de la qualité, il faut voir si la couleur approche de celle de la myrrhe; si elle est claire et bien transparente, sans mélange d'ordures; si, broyée sous les dents, elle les teint d'un beau rouge et laisse dans la bouche un parfum agréable; si enfin, pilée ou écrasée, elle répand une bonne odeur.

Il se prépare à Paris une espèce de lacque appelée *lacque aux peintres*, qui sert pour la peinture en miniature. Cette laque, dans la composition de laquelle il entre, à ce qu'on prétend, fort peu de véritable lacque, fournit néanmoins un beau rouge violet.

4° *Lacque-dye*, partie colorante de la lacque, séparée et rapprochée par un reste plus ou moins grand de matière résineuse.

La lacque-dye est en tablettes carrées de 2 pouces 1/2 environ, de 6 à 9 pouces d'épaisseur, et en morceaux irréguliers, couverts à l'extérieur d'une croûte tantôt rougeâtre et crasseuse, et tantôt d'un gris noirâtre. Sa cassure offre un intérieur d'un brun-noir rempli d'évens. Après la pulvérisation, la lacque-dye donne une poudre douce au toucher et d'un brun velouté.

Jusqu'à présent, la meilleure lacque-dye est celle qui porte la marque DT; les autres marques, quoiqu'en tablettes plus régulières, quoique d'une pâte plus fine, moins chargée d'évens, et d'un aspect plus flatteur, sont de bien moindre qualité, parce qu'elles contiennent du sable, des impuretés et beaucoup trop de matière résineuse. Ce qui distingue cette lacque, c'est qu'elle se laisse amollir et en quelque sorte pénétrer par l'eau chaude sans s'y dissoudre.

5° *Lacque-lacque.* Cette substance est une lacque-dye ordinaire. La lacque-lacque est en pains ou carreaux très-irréguliers et de toute forme, d'une couleur extérieure rouge lie de vin, et d'une cassure luisante.

Comme la lacque-lacque ne contient que très-peu de matière colorante, unie à beaucoup de gomme résineuse, on n'en fait presque plus usage, surtout depuis qu'il est arrivé des lacques-dyes d'une qualité bien supérieure.

Pour la teinture, il faut choisir la lacque en bâtons la plus haute en couleur; on en sépare les bâtons, et on la réduit en poudre.

Lacque rouge. On donne cette couleur à la lacque au moyen de la cochenille, sur laquelle on verse le double de son poids d'alcool, autant d'eau distillée, et quelques gouttes de dissolution d'étain.

Lacque violette. Le bois de campêche, traité comme la garance, pour se procurer de la lacque de cette couleur, forme une lacque violette.

Lacque jaune. On la fait avec les graines non encore mûres du nerprun, bouillies avec l'alun, et en précipitant par un alcali pour former la couleur nommée *stil de grain.* Le bois de quercitron, l'épine-vinette, le fustet, la gaude, etc., fournissent aussi des lacques jaunes.

Lacque verte. On a trouvé le moyen d'obtenir de la décoction du café une lacque verte, inaltérable aux divers agens chimiques. Il faut choisir de préférence le café avarié; après l'avoir fait bouillir dans de l'eau de rivière, on emploie la soude pure pour obtenir un précipité vert, qu'on laisse sécher pendant six ou sept jours sur un marbre poli, en le remuant de tems en tems, afin que toutes les parties soient en contact avec l'air atmosphérique et en reçoivent une nouvelle vivacité de teinte. Cette couleur, d'un beau vert d'émeraude, manquait à la peinture.

Commerce. Suivant le registre des douanes, il a été importé en 1836, en France, 222,349 kil. de lacque naturelle, ayant une valeur officielle de 389,111 fr., et dont la plus grande partie était, des Indes anglaises, 185,512 kil.; des Etats-Unis, 11,979; de l'île Maurice, 14,377, etc.; en lacque, en teinture ou en trochisques, 125,863 kil., ayant une valeur officielle de 566,384 fr., et dont la majeure partie était, des Indes anglaises, 75,759 kil.; de l'Angleterre, 42,940; de l'île Maurice, 7,294; de la Belgique, 39,940; de la Hollande, 1,739, etc.

Exportations. Elles se sont élevées, en lacque naturelle, à 34,487 kilogr., ayant une valeur de 60,352 fr., dont la plus grande partie, 12,874 kil. pour les villes anséatiques, 6,928 pour l'Espagne, 5,987 pour la Sardaigne, 1,494 pour la Turquie; et en lacque pour la teinture ou en trochisques, 3,434 kil., ayant une valeur de 15,408 fr.

LACTEINE ou LACTOLINE. C'est une nouvelle substance, bien simple, due à M. Gabriel Grimaud, de Caux, et à laquelle on s'étonne de n'avoir pas songé plus tôt. Elle contient tous les principes du lait, caséum, beurre, sels, à l'exception de l'eau; en sorte que l'eau entrant pour 9/10 dans la composition du lait pur, cette substance tout-à-fait anhydre représente le lait au 1/10 de son volume. Elle se conserve fort long-tems, sans altération aucune, ni par l'humidité, ni par la chaleur; et le grand avantage qu'elle procure, c'est d'offrir un moyen certain d'exporter le lait de tous les pays et de tous les animaux voulus, et de faire arriver à Paris, par exemple (où toutes les vaches sont mal nourries et vivent dans des étables mal aérées), du lait des Alpes, des Pyrénées, du Mont-d'Or, etc., etc.; car, pour le reproduire avec toutes ses qualités, avec sa saveur, avec son parfum des montagnes, il suffit de délayer la lactéïne dans sept à huit fois son volume d'eau tiède ou froide.

LADANUM, LAUDANUM, ou GOMME DE LABDANUM. C'est une résine qui exsude spontanément, pendant les plus grandes chaleurs, sur les feuilles d'un arbrisseau nommé *cistus ladanifera*, qui croît dans l'île de Candie, en Grèce, en Italie et en Portugal. Les boucs et les chèvres qui broutent ces plantes ont des barbes recouvertes de cette résine, qui est naturellement mollasse; on sépare la résine qui est mêlée de poils, ce qu'on appelle, dans le commerce, *ladanum en barbe.* Après l'avoir purifiée en la faisant chauffer et passer à traver des toiles, on la fait refroidir et durcir; c'est ce qui compose la seconde espèce, à laquelle on donne le nom de *ladanum en sorte.* Il y a une troisième sorte, qui est le *ladanum en tortis*, qu'on appelle ainsi parce qu'on l'a roulé lorsqu'il était encore chaud, et qu'ensuite on l'a tortué et orné de différens dessins.

Le ladanum est d'une teinte grise, noirâtre, d'une odeur suave et d'une saveur aromatique. Il entre dans la composition du baume hystérique et

autres préparations; il fortifie les nerfs et arrête le sang.

On sophistique le ladanum avec un sablon noirâtre et très-fin. On découvre la tromperie en mâchant le ladanum, car celui qui est falsifié craque ordinairement sous les dents; on peut aussi le dissoudre et le filtrer.

LADIKIEH, **Latakieh** ou **Lattakieh**, ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, à un quart de lieue de la Méditerranée, à 28 l. d'Alep et à 30 de Tripoli. Pop., 4,000 hab. Le port décrit un demi-cercle; il est assez spacieux, mais en mauvais état; l'entrée est étroite, et plus de la moitié en est comblée. Il n'y a que des bâtimens d'un médiocre tonnage qui puissent y aborder.

Commerce. Le commerce, qui y était autrefois florissant, y est beaucoup déchu, quoique ce soit le port d'Alep, une des villes les plus commerçantes de la Syrie.

Exportations. Elles consistent principalement en divers produits qui sont transportés par les caravanes de Bassar à Alep, tels que coton, tabac d'une excellente qualité, soie, laine, noix de galle, cire, etc.

Importations. Elles se composent de sucre d'Egypte, de sel, de riz, de vin de Chypre, des draps, quincailleries, cotonnades et autres objets des manufactures d'Europe.

Productions. Le territoire est fertile et bien cultivé, avec des jardins et des plantations d'orangers, citronniers, oliviers, grenadiers, figuiers, jujubiers, amandiers, etc.

LADOGA (canal de), dans la Russie d'Europe, gouvernement de Saint-Pétersbourg. Il commence à l'embouchure du Volkhow, dans le lac de Ladaga, à Nowaïa-Ladoga. Il prend sa direction à l'O. le long de la rive méridionale de ce lac, où il débouche à Chlusse (bourg à l'endroit où la Néva en sort). Il a un développement de 22 l. et 32 écluses : il a 70 pieds de largeur, avec une profondeur de 7 pieds dans les tems ordinaires; mais elle est de 10 au printems. Outre le Volkhov, il y a 7 petites rivières qui l'alimentent. La navigation y est très-active, et en été, il est couvert d'un grand nombre de barques qui apportent des approvisionnemens de la mer Caspienne et d'autres parties de l'empire à Saint-Pétersbourg.

LA FLÈCHE, ville de France, en Anjou, département de la Sarthe, située sur le Loir, qui y est navigable, à 10 l. du Mans.

Productions. Elles consistent en grains, vins en assez grande abondance, lin, chanvre, volaille, telles que poulardes et chapons très-estimées.

Industrie et commerce. On y fabrique des voiles et étamines d'une excellente qualité, et qui servent à faire des soutanes pour les ecclésiastiques. Il y en a à lisières en laine, d'autres à lisières en soie, des voils clairs, des voils bâtards, des voils forts, des ceintures de laine moirées, depuis un jusqu'à six pouces de large. On fait aussi des toiles dites de *brin*, qui sont en général d'une bonne qualité. On prépare dans les tanneries, corroieries, toutes sortes de cuirs. Tous ces articles forment l'objet d'un commerce d'exportation d'une assez grande étendue.

LAGNIEU, ville de France, département de l'Ain, située près la rive droite du Rhône, à 7 l. de Belley et à une égale distance de Bourg.

Productions. Elles consistent en blé, orge et avoine; on y cultive une espèce de grains propre à la fabrication des chapeaux.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité de chapeaux de paille façon d'Italie; il y a des tanneries et chapelleries.

Foires. Il y a six foires par an, où il se fait un grand trafic des productions du pays, et surtout du fil de lin.

LAGNY, ville de France, départem. de Seine-et-Marne, située sur la rive gauche de la Marne, à 4 l. de Meaux et 9 de Melun. Pop., environ 2,000 hab.

Commerce. Le commerce en grains et fromages de Brie y est considérable, ainsi que celui des fruits.

Foires. Il y a des foires les 3 février, 1er dimanche de juillet, 24 août et 30 novembre, où il se fait un grand trafic en toutes sortes de productions du pays.

LAGOS, ville du Portugal, chef-lieu de la province d'Algarve et de Comarca, sur la côte N.-O. de la baie de son nom, à 8 l. du cap Saint-Vincent et à 38 de Lisbonne. Pop., 7,000 habitans. Son port n'est propre qu'à des bâtimens d'un faible tonnage; mais la rade est spacieuse et peut contenir un grand nombre de vaisseaux.

Productions et commerce. Le territoire produit abondamment d'excellentes figues qui y sont préparées mieux que partout ailleurs, et dont les Anglais et les Hollandais font des exportations considérables. La pêche y est très-active, surtout celle du thon et des sardines, dont on fait des envois dans l'intérieur, et que l'on prépare aussi pour faire des exportations à l'étranger, ce qui, avec les fruits secs, forme les principaux articles du commerce de cette ville.

LAHORE, dans l'Indoustan septentrional; cette contrée compose la plus grande portion de l'état des Seykhs. Sa long., de l'E. à l'O., est de 130 l.; sa moyenne larg., du N. au S., 80 l.

Productions. Les principales productions du Pendjab sont le froment, l'orge, le riz, toutes sortes de légumes, la canne à sucre et le tabac. On y élève une grande quantité de bestiaux et d'excellens chevaux, des buffles, des chameaux, des moutons, des chèvres et des bœufs. On connait peu de richesses minérales. Cependant, on croit qu'il doit y avoir des mines d'or, puisque le Ravy roule des paillettes de ce métal.

Industrie. La principale industrie s'exerce sur la fabrication du coton; le commerce, quoique bien déchu de son ancienne activité, y est encore considérable.

Exportations. Elles consistent, pour les régions à l'O. du Sind, en sucre, indigo, riz, blé, tissu de coton blanc. On envoie, dans les pays du sud, des chevaux, des chameaux, du sucre, du riz, des étoffes, des armes, des châles et des cachemires.

Importations. Elles se composent de plomb, d'épiceries, d'armes blanches, ainsi que de chevaux que l'on tire de ces mêmes contrées, et des châles de Cachemire. L'on reçoit, des regions du S., du soufre, de l'indigo, du sel, du plomb et du fer.

Amretseyr et Lahore sont les principaux entrepôts de commerce.

L'AIGLE. *Voyez* **Aigle**, ville de Normandie.

LAINAGE (fabrique). C'est un terme de manufacture; il désigne l'opération qui fait passer un tissu ou une étoffe quelconque de laine par les chardons, pour en faire sortir le poil plus ou

moins, suivant l'espèce et la destination ; ou bien, en d'autres termes, lainer, garnir ou chardonner un drap, c'est tirer au chardon et ramener à l'une de ses surfaces le bout du plus grand nombre possible de ses poils, tant que par leur multitude ils forment un duvet qui couvre entièrement sa corde. Cette opération se multiplie, se varie et se fait alternativement avec la tonte. Elle se fait aussi le drap mouillé, pour n'en pas arracher, mais seulement amener les poils. On appelle communément eaux le nombre de ces opérations, ou chacune en particulier ; ainsi, l'on dit première, seconde, troisième eau. Chaque eau comprend un nombre déterminé de voies ou de traits. Le lainage en demi-laine ou seconde eau est une opération délicate qu'il est important de bien faire. Plus un drap est chardonné à traits modérés, mieux il est garni, plus il est doux, mieux il se soutient et plus long-tems il est beau. C'est une opération importante qu'il faut diriger, non-seulement d'après l'état en soi, c'est-à-dire la circonstance actuelle dans laquelle se trouve le drap, mais aussi relativement à sa destination.

Les couvertures de laine forment un article très-considérable des lainages, tant en Angleterre qu'en France, et peut-être pas autant dans les pays du Nord, où l'on se sert plus généralement de couvrepieds ou même de lits de plume, qui remplacent les couvertures de laine, d'un usage plus général dans les pays d'un climat plus tempéré. On fabrique des couvertures de laines dans toutes les parties de l'Angleterre, mais plus particulièrement dans la ville Witneg, située dans le comté d'Oxford, où il s'en fait un grand nombre d'une qualité supérieure.

LAINE, nom que l'on donne aux poils de différens animaux, et spécialement à ceux des moutons, qu'on appelle *bêtes à laine*. Lorsque la laine est telle qu'elle est tondue de dessus le corps de l'animal, sans aucune préparation ni triage pour en former différentes espèces, on l'appelle *toison* (*voy.* TOISON). Chaque toison est composée de plusieurs qualités de laine qu'on a soin d'étrier et de séparer, suivant les différens usages auxquels elles sont propres. Ceux qui font le commerce des laines font ordinairement de chaque toison trois sortes de laines : 1° la mère-laine, qui est celle de dessus le dos ; 2° la laine des queues et des cuisses ; 3° celle de la gorge, de dessus le ventre et des autres parties du corps. Celle qu'on appelle *croton* ou *crotin* pourrait en faire comme une quatrième espèce ; mais elle est si inférieure, qu'on ne la compte presque pas. La couleur la plus ordinaire des laines est la blancheur ; il n'y a en effet que les laines blanches qui reçoivent des couleurs vives par la teinture. La meilleure laine doit être fine, déliée, luisante, longue, forte, élastique, douce et soyeuse. Pour reconnaître si elle est fine, il suffit de la toucher ou d'en frotter un flocon entre les doigts, et pour en apprécier la force ou la faiblesse, on en prend des filamens, on les tient tendus entre les doigts des deux mains, en les allongeant et en tirant plus ou moins fortement, on voit si elle résiste ou si elle se rompt facilement.

Lorsque les laines provenant de toison n'ont point encore été lavées, et qu'elles sont vendues telles qu'elles sortent de dessus l'animal, on les nomme laines *surges* ou laines en *suint*. Indépendamment des laines de toison qui sont enlevées de dessus l'animal vivant, il y en a encore qui viennent de la peau de l'animal tué dans les boucheries, et que l'on nomme *laines mortes*. Ces laines, qu'on retire des peaux des bêtes mortes au moyen de la chaux vive, sont toujours très-inférieures à celles de la toison; il leur manque le mœlleux que donne le suint ; ces laines prennent très-difficilement la teinture.

L'état actuel de la production des laines en Europe prouve, d'une manière évidente, que l'activité persévérante de l'industrie peut vaincre souvent jusqu'à des obstacles que la nature même paraît avoir opposés à son progrès dans plusieurs climats. Jadis on enviait à l'Espagne ses troupeaux de mérinos, ses pâturages alpéniens, que l'on croyait indispensables à leur amélioration, son beau climat; l'on a long-tems désespéré de pouvoir rivaliser avec elle pour cet important produit. Mais, aujourd'hui, l'Allemagne produit à elle seule autant de laine de la plus belle qualité que tout le reste de l'Europe. Parvenue, malgré la rigueur de son climat, à l'emporter sur l'Espagne, c'est elle principalement qui fournit la plus grande quantité de laine aux manufactures de l'Angleterre. La France a suivi son exemple, ainsi que d'autres pays placés sous un ciel encore plus rigoureux, tels que la Suède, l'Ecosse et une partie de la Russie, qui commencent à s'enrichir de toisons précieuses provenant de la race des fameux mérinos d'Espagne.

Divisions de cet article. Pour suivre un ordre méthodique, nous avons partagé cet article en trois divisions, savoir : 1° celle des différentes sortes de laines en général ; 2° celle des différentes espèces de laine suivant les pays de productions ; 3° le commerce des laines dans les divers pays de l'Europe. Pour classer avec toute son importance, suivant leurs qualités et leurs différens emplois, les espèces presque innombrables de laines qui se rencontrent dans le commerce, il faudrait un travail immense qui nous conduirait trop loin et dépasserait beaucoup les limites que chaque article doit occuper dans ce dictionnaire, suivant son importance. Nous avons été obligés de nous borner à donner une connaissance assez exacte, quoique succinte, de chaque espèce de laine, sans la traiter dans toute son étendue.

I. *Différentes sortes de laines en général.*

Laines intermédiaires surges. Nous entendons, par laines intermédiaires, celles qui tiennent le milieu entre les métis et les laines communes ; nous désignerons particulièrement sous cette dénomination, celles que nous fournissent les provinces de Roussillon, de Berri, de Poitou et de Provence, qui occupaient le premier rang parmi les anciennes races. Comme ces laines ne sont point, en général, livrées en suint au commerce de Paris, nous n'en parlons ici que pour mémoire, et nous les traiterons à l'article *laines intermédiaires lavées.*

Laines communes surges. Produit des anciennes races de moutons indigènes, non *métisés*, qui se récolte par toute la France.

Ces laines sont grossières, et généralement hautes de mèche; elles diffèrent cependant entre elles par quelques caractères particuliers que nous décrirons à l'article *laines lavées communes.*

L'emploi en est le même que les mérinos et métis. Elles sont conditionnées comme les mérinos.

Laines lavées à dos. Ces laines sont, ainsi que leur nom l'indique, lavées sur le dos de l'animal avant la tonte. Plusieurs provinces de France, la Bourgogne, le Soissonnais, la Champagne, le

pays de Caux, la Picardie, préparent de cette manière la plus grande partie de leurs laines.

Ces laines, comme celles en suint, diffèrent de qualité, suivant les provenances : celles de Bourgogne sont les plus fines et les meilleures ; celles du Soissonnais ont plus de hauteur dans la mèche et sont reconnues comme étant les plus propres à la fabrication des étoffes dites *mérinos*. En général, celles de Champagne manquent de nerf, sont maigres et irrégulières dans leur finesse ; celles du pays de Caux sont mal lavées et présentent des extrémités chargées d'ordures ; enfin, celles de Picardie sont pour la plupart communes.

On choisit, dans cette espèce, les laines les plus hautes et les plus nerveuses, et on les distingue au peigne. Le surplus a le même emploi que les métis et les laines communes lavées ; celles de Picardie s'emploient plus particulièrement pour lisières, matelas et bonneterie.

Les laines lavées à dos se vendent en toison, comme les laines en suint; celles de Bourgogne, sans liens; les autres, avec des liens de ficelle ou de paille.

Laines mérinos et métis lavées (dites blanches). Ces laines sont le produit du lavage des laines surges, classées et assorties par qualités et finesse, suivant le mode adopté par le laveur. Ce mode est loin d'être uniforme; cependant on peut calculer qu'on fait généralement de trois à sept qualités de laine dites *mères-laines*, provenant des parties de la toison qui couvraient les épaules, les flancs et les reins de l'animal. Ces qualités se désignent par *prime*, *première*, *seconde*, *troisième*, etc. Les jaunes, qui sont prises sur les extrémités de la toison, et principalement sous le ventre; les pailleux, qui proviennent du cou, se divisent de même en deux ou trois qualités.

Le degré de lavage n'est pas plus uniforme que le triage. Chaque laveur épure plus ou moins, de sorte qu'une laine ne perdra en dégraissage, chez le fabricant, que 4 ou 5 pour 0/0, et une autre perdra 10, 15, et même 20 pour 0/0.

Les laines conservent, après le lavage, les bonnes ou mauvaises qualités qu'elles avaient en suint. L'habitude seule peut faire reconnaître les qualités ou les défauts, qui toujours n'offrent que des nuances difficiles à saisir. Le principal mérite de celles dont nous nous occupons ici, est de réunir au nerf des laines d'Espagne la douceur de celles d'Allemagne.

Le majeure partie de ces laines est employée à la fabrication des draps.

Elles sont emballées en toile de Picardie, et en balles longues et rondes, de 100 à 120 kil.

Laines intermédiaires lavées. Avant d'entrer dans le détail des sortes de laines qui doivent figurer dans cet article, nous devons dire que le classement général en laines fines, intermédiaires et communes, que nous avons adopté, ne peut être considéré que comme un moyen de rendre le travail plus intelligible. Jamais on ne pourrait tracer d'une manière absolue la ligne de démarcation qui devrait exister entre les laines communes et les laines intermédiaires, et entre celles-ci et les laines fines.

Nous avons dit, à l'article des laines intermédiaires en suint, qu'on pouvait distinguer celles de Roussillon, de Berri, de Poitou et de Provence. Nous ajouterons que, dans tous les troupeaux de laines fines, il se trouve une plus ou moins grande quantité de toisons qui, pour la finesse, ne valent pas plus que celles des provenances ci-dessus. Les toisons même superfines dont on tire de la prime, produisent aussi des qualités inférieures, qui valent quatre ou cinq fois moins que cette prime.

Les laines intermédiaires extraites de nos troupeaux fins, n'étant qu'en petite quantité et très-subdivisées, d'ailleurs, l'esprit de ce travail étant de faire connaître les laines par qualités et par provenances, nous ne nous attacherons à décrire que celles désignées plus haut.

Les laines de Roussillon ont de la finesse, de la douceur, du nerf, et se prêtent facilement aux apprêts. Elles sont en général achetées par des fabricans du pays, et classées par eux selon leurs besoins.

Celles de Berri se vendent aux fabricans et aux laveurs du pays. Ces derniers les travaillent et les divisent en deux classes : le *Berri fin*, qui est cassé et assorti par qualités, et le *Berri courant*, que l'on conserve en toison. Ces laines sont dures, sèches, et se prêtent difficilement aux apprêts.

Les laines de Poitou sont généralement lavées en toison par les propriétaires eux-mêmes. Elles se prêtent fort bien aux apprêts, sont très-blanches, douces et soyeuses.

Enfin celles de Provence, livrées à des laveurs qui les classent en deux qualités connues sous les noms de *refin* et *fin*, sont plus communes et plus rudes que celles de Roussillon, et cependant se prêtent encore aux apprêts.

Ces laines sont généralement employées à la fabrication de la draperie moyenne et commune, ainsi qu'à celle des couvertures. Une partie de celles de Berri est expédiée à Reims, où elle est destinée à la confection de la petite draperie.

Ces quatre sortes sont vendues en balles et ballots de 50 à 100 kil.

Laines communes lavées. Les laines communes lavées sont le produit du lavage des laines communes surges. On distingue plus particulièrement, dans le commerce de Paris, celles connues sous les noms de *beauceronnes*, *picardes*, *sologne*, *médoc*, *béarnaises*, *bayonnaises*. Ces laines sont généralement lavées sans triage et conservées en toison.

Ces laines conservent après le lavage les mêmes caractères qu'elles avaient en suint. Voici les principales distinctions que l'on peut établir entre elles :

Les beauceronnes et les picardes sont hautes de mèche, fortes, nerveuses, et de qualité bien préférable aux suivantes.

Les solognes sont plus basses de mèche, un peu plus fines, maigres, molles, piquées de poils roux et de jarre.

Celles de Médoc sont molles et chargées de bruyères.

Les béarnaises et les bayonnaises sont fortes, hautes, mécheuses et feutrées. Les béarnaises sont plus estimées que les bayonnaises.

L'emploi général de ces laines est la confection des matelas et lisières, la fabrication des couvertures et tapis. Les beauceronnes et les picardes sont propres, en outre, à la bonneterie; celles de Sologne, aux couvertures teintes, et, ainsi que celles de Médoc, aux étoffes à poil.

Les laines de Beauce, de Picardie et de Sologne, sont vendues en tas, et à découvert ; celles de Médoc, de Béarn, et les bayonnaises, en balles cordées, de 100 à 150 kil.

Pelure. Laine abattue ou détachée des peaux, par le moyen de la chaux. Les peaux qui la fournissent se divisent en deux classes, celles dites de

course, et celles dites de *boucherie*. Les premières proviennent d'animaux tués dans les fermes, et les secondes, de moutons nourris pour la boucherie. Suivant la finesse du brin, on donne aux pelures les noms de *métis*, *bas-fins*, *haut-fins*, et *communes*. Ces laines sont, les unes en morceaux, et s'appellent *pelures en grappes*, les autres en toison entière, et se nomment *pelures* en avalies.

Ces laines n'étant pas arrivées à leur maturité, et en outre se trouvant énervées et altérées par la chaux, sont plus tendres que les mères-laines.

La majeure partie des pelures métis est destinée au lavage, pour être transformée en *écouailles*, dont on parlera ci-après. Les bas-fins, hauts-fins et communes, s'emploient pour la couverturerie et la bonneterie.

Ces laines sont vendues au tas, et sans être emballées.

Ecouailles. Produit des pelures que les laveurs assortissent par qualités pour les épurer par le lavage. Comme les laines et agneaux lavés, cette sorte est d'une classification difficile.

Les écouailles ont la propriété de se filer fin, et conservent, d'ailleurs, tous les caractères de la pelure.

Elles se prêtent peu à la fabrication du drap, et sont employées pour le broché des châles et la fabrication des tissus légers, tels que flanelles, circassiennes, etc.

Les écouailles sont emballées en balles de toile de 80 à 100 kil.

Laine de peau. La laine de peau, connue aussi sous le nom d'*écouaille* ou *procédé*, provient, comme la pelure, de la dépouille des peaux de mouton, et en diffère en ce qu'elle est abattue en suint. Elle se travaille et se classe par qualités comme les mérinos et les métis surges.

Cette laine n'étant point arrivée à maturité, est plus tendre que la laine-mère, et n'ayant pas été altérée par la chaux, a plus de souplesse, de douceur et de nerf que l'écouaille.

Elle est destinée aux mêmes emplois que l'écouaille, et se prête, en outre, à la fabrication d'un plus grand nombre d'étoffes.

La laine de peau est emballée en toile de Picardie, en balles de 100 à 120 kil.

Pelade de Provence et du Midi. Cette laine, qui provient des peaux de mouton, est abattue par le moyen d'une eau de chaux, et lavée avant d'entrer dans la consommation.

La pelade est dure, sèche, fortement altérée par la chaux, et réussit mal en teinture.

Elle s'emploie pour la grosse draperie, la couverture et la bonneterie, et est livrée en petites balles de 50 kil.

Laines étrangères. — *Laines fines*. Les laines fines étrangères qui arrivent en France sont celles d'Allemagne, d'Espagne et de Russie.

Laines d'Allemagne. Parmi ces laines, on distingue particulièrement celles de Saxe, de Moravie, de Hongrie, de Silésie, de Bohême, de Bavière, de Wurtemberg et de Prusse. Toutes sont lavées à dos, quelques-unes battues sur la claie et pelotées en manchons formés de plusieurs toisons.

Toutes ces laines sont, en général, douces, soyeuses; quelques-unes sont même trop molles. Il en est qui sont tondues deux fois l'an. Ces laines présentent entre elles de grandes variations sous le rapport de la finesse. Celles de Saxe, dites *électorales*, sont les plus fines et les meilleures laines connues; elles possèdent toutes les qualités nécessaires à la fabrication de la plus belle draperie.

Les qualités superfines, parmi les autres sortes désignées plus haut, se vendent comme laines de Saxe.

Toutes ces laines sont employées concurremment avec nos mérinos et nos métis, et pour les mêmes usages.

Elles nous arrivent ainsi : Saxe, double toile fine; les autres, simple toile. Poids des balles, 150 à 180 kil.

Laines d'Espagne. Ces laines diffèrent entre elles pour la finesse, suivant les contrées qui les produisent. Les plus généralement connues sont les *léonaises*, les *ségoviennes* et les *sorianes*. Il y en a d'autres moins répandues dans le commerce; ce sont les *molines* et les *fines de Navarre*.

Chacune de ces laines est divisée communément en trois qualités principales. La première, désignée par R, provient des flancs, des épaules et des reins de l'animal; la seconde, désignée par F, et la troisième par S, sont formées du ventre et des débordages de toison. On forme des débris deux basses qualités, marquées K et T. Les agneaux sont désignés par A.

Ces laines sont généralement fortes, nerveuses, et souvent trop dures.

Elles sont employées dans nos fabriques, comme celles d'Allemagne, concurremment avec nos mérinos et nos métis.

Elles sont emballées en grosse toile, et en balles de 50 à 120 kil.

Il nous vient de Portugal quelques laines assorties, comme celles d'Espagne, mais généralement inférieures en qualité. Leur emploi et leur emballage sont les mêmes.

Laines de Russie. Celles-ci viennent particulièrement de la Russie méridionale. Elles sont lavées sur les lieux par des maisons d'Odessa, ou par les propriétaires eux-mêmes. Les primes qu'elles fournissent peuvent être assimilées pour la finesse à celles de France, dont elles ne possèdent point d'ailleurs toutes les autres qualités.

Ces laines sont maigres et tendres; elles sont employées à la fabrication des draps.

Elles sont emballées en toile fine, en balles carrées, faites à la presse, pesant 150 à 200 kil., et quelquefois recouvertes d'une natte en écorce de bouleau.

Laines intermédiaires. Ce que nous avons dit des laines intermédiaires de France peut s'appliquer aux laines intermédiaires étrangères; ainsi, parmi les laines d'Espagne et d'Allemagne, classées comme laines fines, il se trouve des qualités inférieures et des basses sortes qui ne valent pas mieux que certaines laines intermédiaires. De même, on extrait des laines d'Afrique et du Levant, dont il va être parlé à l'article des laines communes, une qualité de *refin* qui vaut autant que nos laines de Provence, classées comme laines intermédiaires.

Pour observer, à l'égard de ces laines, le même ordre de provenance que celui qui a été suivi pour les autres, nous nous bornerons à décrire, comme laines intermédiaires étrangères, celles d'Aragon, les burgalaises, celles de Navarre, celles de la Pouille et de la Romagne; en ajoutant toutefois que partout où il y a des troupeaux *métisés*, il se trouve des laines intermédiaires.

Les laines d'Aragon, celles dites burgalaises, et celles de Navarre, que l'on divise en *entrefines* et *fleurtons*, réunissent, à la finesse près, les mêmes

qualités, et subissent le même classement que les laines d'Espagne, dont nous avons parlé à l'article des laines fines étrangères.

Celles de la Pouille et de la Romagne sont lavées à dos, et de plus sont tendres et très-propres à la fabrication des étoffes à poil.

Les laines d'Aragon ou burgalaises et les fleurtons de Navarre sont emballées en grosses balles de toile commune, de 100 à 150 kil.; celles d'Italie, en toile forte, mais fine. Les balles sont du poids de 150 à 200 kil.

Laines communes. Les laines communes étrangères présentent entre elles, comme les laines communes de France, différentes nuances et qualités, suivant la nature du sol et les progrès de l'agriculture dans chaque contrée. En traitant de celles que nous recevons le plus généralement, nous en décrirons les caractères distinctifs.

Laine basse ou *basse laine.* C'est la plus courte et la plus fine laine qui soit dans la toison du mouton; elle provient du collet de l'animal qu'on a tondu. Plusieurs lui donnent le nom de fin à cause de sa grande finesse. Cette sorte de laine, étant filée, sert ordinairement à faire la trame des tapisseries de hautes et basses lisses, des draps, des ratines et de plusieurs autres étoffes fines, ce qui fait qu'on lui donne quelquefois le nom de laine-trame. C'est aussi de cette espèce de laine que les ouvriers de bas au métier et au tricot se servent pour faire les objets de bonneterie destinés à être drapés.

Les Espagnols et les Portugais lui donnent le nom de *prime*, qui signifie première. Ainsi, l'on dit la prime de Ségovie, pour dire laine de Ségovie de première qualité.

Laine métise. C'est ainsi qu'on appelle l'espèce de laine que fournissent les toisons des moutons et brebis provenant du croisement des brebis indigènes avec les béliers espagnols que l'on nomme mérinos, dont l'introduction, tant en France qu'en Saxe, en Russie et dans d'autres pays, a beaucoup amélioré la qualité des laines. La production de la laine métise devient tous les jours plus considérable, et elle est employée avec le plus grand avantage dans toutes les fabriques de draps et d'autres tissus de laine; en sorte que la France n'est plus tributaire de l'Espagne pour des sommes aussi immenses qu'autrefois pour l'importation de ses laines.

Laine-trame. On donne souvent ce nom à la laine la plus fine, filée, que l'on réserve pour la trame des draps les plus fins, de Louviers, Sedan, Elbœuf, etc., ainsi que pour d'autres tissus, tels que ratine, etc.

Laine de bonneterie. C'est celle que l'on choisit de préférence pour ce genre de fabrique. Ainsi que nous l'avons expliqué à son article, la bonneterie se divise en deux parties, celle d'estame et celle drapée. Les laines les plus convenables pour la première sont les laines longues et lisses, comme pour les étoffes rases et sèches. Les laines de Hollande et d'Angleterre sont préférables à toutes les autres; viennent ensuite celles de Flandre et des départemens du nord de la France. Les meilleures laines à cet usage sont celles d'Espagne, des plaines de Narbonne et du Roussillon, et ensuite les laines de Berri, de la Pologne, etc.; tandis que les laines longues et lisses, les plus propres aux étoffes rases et sèches, comme à la bonneterie d'estame, sont sujettes au peignage et à une filature plus ou moins fine, plus ou moins torse. Les laines moins longues et frisées, les plus propres aux étoffes drapées, comme à la bonneterie du même genre, sont sujettes au cardage et à une filature plus grosse et plus ou moins ouverte.

Laines filées torses. La loi des douanes prohibe l'importation en France des laines filées torses venant de l'étranger; cette prohibition a été établie dans l'intérêt de nos filatures, qui ne produisent pas les qualités dont les industries de luxe ont besoin, mais dans l'espoir qu'elles pourront les fournir un jour et les y encourager. L'industrie lyonnaise a pourtant demandé que cette prohibition fût levée et remplacée par un droit modéré. Les laines qu'elle emploie et que la France ne produit pas lui sont fournies par la contrebande, à qui elle paie chaque année, pour ce seul objet, une somme de 300,000 fr. Un droit modéré encouragerait la fabrication et rapporterait au gouvernement le double de la prime prélevée par les contrebandiers; ce qui serait d'autant plus favorable à l'industrie si précieuse des soieries de Lyon, que depuis quelques tems les soies ont éprouvé une hausse qui menace d'affecter le travail des organsins fins, valant 120 fr. le kil. (au commencement de 1836). Les fabricans redoublent d'efforts pour introduire dans les tissages les mélanges de la laine et du coton avec la soie. La prohibition dont sont frappés certains numéro de coton filé et les laines filées torses, entravent jusqu'à un certain point ces essais et les heureux résultats qu'ils pourraient avoir. La contrebande à laquelle il faut avoir recours étant une voie coûteuse et sur laquelle il y aurait de l'imprudence à fonder les développemens d'une industrie aussi importante, d'ailleurs; la prime qu'on doit payer à la contrebande est si élevée, que l'on préfère généralement faire la fraude des tissus où les laines sont employées; c'est ainsi que la contrebande approvisionne Paris d'une grande quantité de tissus étrangers, au détriment de nos fabriques et de nos ouvriers, et elle profite seule de la prohibition.

Il s'est formé à Paris, en 1838, une compagnie en commandite par actions de filatures de laines de Gavigny, avec un capital d'un million de francs. Le but de cette compagnie est l'exploitation de la plus productive et de la plus utile branche du commerce : le peignage et la filature de la laine au moyen des procédés mécaniques les plus perfectionnés.

L'usine située à Gravigny, département de l'Eure, a été appropriée pour former cet important établissement. L'exploitation embrasse cinq opérations différentes : 1° l'achat de première main; 2° le lavage; 3° le peignage; 4° la filature peignée; 5° et la filature cardée; et en raison des bas prix de la main-d'œuvre que présente la localité choisie à une distance calculée de Paris, chacune des opérations devra rapporter au moins 4 p. 0/0 ou 20 p. 0/0 pour les opérations réunies; d'où il résulte qu'en prenant pour chiffre un roulement d'affaires de 1,200,000 francs seulement, l'on aurait, tous les frais payés, un résultat de 180,000 francs, ou un profit de 18 p. 0/0 à ajouter aux 4 p. 0/0 d'intérêt fixe provenant de l'économie du moteur mécanique.

Laines peignées. La seule fabrication de laines peignées, à Reims, s'élève à 10,000,000, indépendamment de celles des couvertures en tissus mérinos. Reims est encore le seul centre en France pour la fabrication des laines peignées; ailleurs, il n'y a que des établissemens isolés. Elle est située au milieu des pays qui produisent les laines les plus

convenables; ce sont la Picardie, la Champagne, la Brie, la Bourgogne et la Normandie; les ouvriers y sont expérimentés, et la main-d'œuvre du peignage n'y est pas élevée. Cette industrie a pris un essor plus considérable depuis deux ans, parce que maintenant la laine peignée sert, non-seulement à confectionner des tissus épais et chauds, comme le mérinos, mais aussi les tissus les plus légers, les plus transparens, tels que barèges, mousselines, etc. Si donc, ce qui n'est pas probable, le mérinos perdait de son importance, la France conserverait toujours l'industrie du peignage, qui contient le germe d'une infinité d'articles nouveaux.

Laine d'Angora, dite *de chevron.* On appelle ainsi une espèce de laine ou de poil que produisent les chèvres d'Angora, ville de l'Anatolie, où il existe deux races de chèvres : 1° la *karoguescky* ou chèvre noire, est la chèvre commune semblable à celle d'Europe; sa toison est noire ou d'un brun foncé, le poil en est long, droit, assez fin vers le bout, mais grossier aux extrémités; il ne s'exporte pas au dehors; il s'emploie sur les lieux; on en fait des étoffes rudes, des tentes, des tapis et des sacs semblables à nos sacs d'écrin.

Mais sous ce poil, et sur la peau même de l'animal, est un autre poil plus court et plus fin, composé de fils minces dont la longueur varie d'un pouce à un pouce et demi; ces poils forment, par leur mélange et à leur naissance, un duvet court, cotonneux et d'un gris jaunâtre. C'est cette partie de la toison qui en est le produit le plus précieux, et qui sert, en Perse, à la fabrication de différens draps. On l'exporte en Europe, où il est connu sous le nom de poil de *chevron;* il est employé dans diverses manufactures, particulièrement pour la chapellerie en feutre.

Cependant, on donne encore le nom de poil de chevron au poil de chameau qu'on emploie principalement pour former les pinceaux de différentes espèces propres à la peinture. Quoi qu'il en soit de ces diverses sortes de laines de chevron, celle dont nous venons de faire mention est la plus commune et aussi la plus abondante; la laine de chevron la plus estimée est celle qui vient de Perse; on en distingue trois qualités : noire, rouge et grise. La noire est la plus chère, la grise ne vaut que la moitié du prix de la rouge. On en exporte des quantités considérables de Smyrne, de Constantinople et d'Alexandrie.

2° La seconde espèce de chèvre d'Angora est la *tistih-gueschy*, qui diffère beaucoup de celle de l'Europe; sa toison est d'une blancheur éclatante, les poils qui la composent sont longs, déliés, soyeux et frisés naturellement; leur finesse est extrême, et ils sont aussi souples et déliés que la laine la plus fine des mérinos d'Espagne. Néanmoins, cette espèce de chèvre ne possède pas le duvet qui appartient exclusivement à la précédente, espèce qu'on rencontre dans toute la Syrie et en Orient, tandis que la véritable chèvre d'Angora n'existe que sur le territoire de cette ville et aux environs, à quatre lieues de distance; au delà, la race s'abâtardit, le poil devient plus grossier, et l'on ne rencontre que des métis inférieurs. Les toisons qui en proviennent après les préparations ordinaires sont toutes filées dans le pays pour en fabriquer le tissu connu dans l'Orient sous le nom de châlet d'Angora, dont il se fait une si grande consommation : il y en a de toutes couleurs; cette étoffe est très-supérieure au camelot d'Europe.

Filature de la laine cachemire propre à la fabrication des châles.

M. Flindenlang fils aîné, désigné par la chambre de commerce de Paris, a déposé à l'enquête faite à la fin du mois d'octobre 1834, qu'il fabrique à peu près 80 livres de laine filée par jour, 24,000 livres par an, moitié fil peigné, chaîne et trame, et moitié fil à brocher. Il emploie cinq à huit cents ouvriers; quant au prix du poil de chèvre du Thibet, il varie tous les ans; on importe les produits de la Russie, et cette année les prix sont excessivement élevés : la moyenne du prix est de 7 à 8 fr. le kil. dans les années ordinaires. M. Flindenlang fabrique aussi des tissus unis avec ses fils, et il file pour les fabriques de châles. On exporte, dit-il, des tissus en Allemagne, en Angleterre et en Russie; les Anglais demandent aussi un peu de fil; ils ont essayé de filer la laine cachemire et n'ont pas réussi : ce genre de filature réclame les soins les plus minutieux. Il répartit l'emploi des fils, la moitié en fils peignés, en tissage pour châles, et l'autre moitié en tissage pour tissus unis; les fils pour brocher s'emploient pour la fabrication des châles. Les tissus entrent pour moitié de la fabrication, pour l'exportation à l'étranger, qui a lieu en Russie, en Allemagne et en Angleterre. Il n'y a que deux marchés pour s'approvisionner des matières premières, celui de Makarieff et celui d'Oldenbourg; si la Russie interdissait ces marchés, la fabrication cesserait à Paris, où elle est toute concentrée; il déclare qu'il fait à peu près la moitié de la filature et de la fabrication, et les autres fabriques réunies l'autre moitié. Il prétend que le droit de 22 p. 0/0, par lequel la dernière ordonnance a remplacé la prohibition des châles de cachemire, sur des valeurs admises dont le minimum est de 590 fr., ce qui porte ce droit à 110 fr. pour un châle du plus bas prix, n'est pas suffisant, et qu'il devrait être porté au moins à 25 p. 0/0; que ce droit devrait être graduel, suivant la valeur des châles importés; il réclame aussi que les laines peignées soient tarifiées pour protéger cette branche d'industrie, d'autant plus que la Russie cherche, à grands frais, à introduire cette industrie dans l'empire, et comme elle possède les matières premières, et que la main-d'œuvre y est à si bas prix, que la façon de peigner ne coûte qu'un rouble la livre, l'avenir n'est pas favorable à la fabrique de France, si elle n'est pas protégée par le tarif.

II. *Des différentes espèces de laines, suivant les pays de production.*

Laines anglaises. Elles conviennent pour la fabrication de toutes sortes d'étoffes, si l'on en excepte seulement les draps les plus fins, qu'on ne peut fabriquer sans le secours des laines d'Espagne. La laine anglaise n'est pas aussi fine que celle d'Espagne, mais elle en approche beaucoup. Parmi les laines courtes, les plus belles sont celles de Costwould, dans le Glocestershire, estimées les plus fines d'Angleterre; il y a encore celles d'Hereford, du Worcestershire, qui sont celles qui ressemblent le plus aux laines d'Espagne.

Les laines anglaises sont plus aisées à nettoyer, deviennent plus éclatantes et souffrent très-peu de déchet au lavage. On distingue principalement deux espèces de laines anglaises; les laines longues et les courtes : les laines longues sont les plus recherchées des autres nations pour leur longueur et leur finesse. Parmi celles-ci, les plus renommées sont celles de Warwick, de Northampton, de

Lincoln, de Durham, des marais salés de Rumney; mais celles du sud des marais de Lincoln et de Leicester ont l'avantage sur toutes les autres pour la longueur, la finesse, la douceur et le brillant.

Ces laines sont employées, concurremment avec celles d'Irlande, dans les châlons sans nombre de Norwich, qui, pour la plupart, sont imitées à Amiens, Abbeville, Lille, Bruxelles, etc. On les emploie encore avec les laines cardées dans les bayuettes, droguets, flanelles, etc. On les mêle aussi, soit avec le coton, soit avec la soie.

La laine de Leicestershire, et en général des provinces de l'ouest, se mêle dans les manufactures de Wakefield, de Leeds et d'Halifax, à la laine des provinces du nord, qui, à l'exception de celle des Waulds, dans le Yorkshire, n'est pas, à beaucoup près, aussi fine. La laine la plus grossière des provinces septentrionales, ainsi que celles d'Ecosse, entrait dans quelques étoffes qu'on fabrique à Halifax, Rochdale, Bury, dans le Lancashire, le Cumberland et le Westmorland; on en fait ordinairement des kersies, des couvertures, des étoffes pour les ameublemens et la bonneterie,

La laine longue de la race des moutons du Lancashire est renommée et employée avec un grand avantage pour la fabrication de certaines étoffes.

Laines d'Espagne. Ces laines sont les plus belles et les plus recherchées de l'Europe pour la fabrication des draps fins. Elles sont l'objet d'un commerce considérable. Nous sommes redevables à M. de Lasteyre de renseignemens très-intéressans sur cet objet. On distingue quatre qualités de laine : la première superfine, *floréte* ou *réfina,* est prise sur le garrot, le dos, la croupe et les parties latérales du cou, les côtes et les épaules; la seseconde, *fina*, est celle des cuisses, du ventre et de la partie supérieure du cou; la troisième, ou tierce, *tercera*, est celle des joues, de la gorge, du poitrail, de la partie inférieure des cuisses et de l'avant-bras; enfin, on range dans la quatrième classe, *cahidas*, celle du dessus de la tête, des jambes, de la queue, des fesses, salies par les ordures de l'animal ; la laine qui croît sous le ventre ou entre les cuisses, les brins qui tombent au moment de la tonte, ceux qu'on ramasse sur le gazon après avoir enlevé la laine de dessus le pré; enfin, celle qui reste avec la vase au fond du canal. Lorsque le mouton a souffert, et surtout, lorsque par l'effet de quelque maladie la laine a été gâtée, on la range dans la quatrième classe; cette qualité ne sort pas d'Espagne.

Les belles laines d'Espagne sont le produit de l'espèce de moutons appelés *mérinos* (*voyez* ce mot). Diverses provinces d'Espagne possèdent des troupeaux, soit *estantés* (sédentaires), soit *transhumantés* (ou errans), dont la laine est également recherchée : de ce nombre sont l'Aragon, la Catalogne, les royaumes de Valence, de Grenade, de Léon, l'Andalousie, l'Estramadure, quelques frontières du Portugal, les environs de Madrid, la Nouvelle-Castille, la Manche, la Navarre, quelques vallées des Pyrénées. Cependant, ces provinces, qui donnent de bonnes laines, en fournissent aussi de très-mauvaises; et il n'est pas rare de voir un troupeau de mérinos paître à côté d'un autre troupeau à laine rude et grossière.

Les balles pèsent ordinairement 10 arrobes ou 250 livres. On imprime sur chaque balle la marque du propriétaire; celle de la qualité de la laine qu'elle contient et le nombre de livres qu'elle pèse. Chaque ganadier a sa marque particulière, qui est ordinairement une lettre ou plusieurs jointes ensemble.

La première qualité de laine se marque R, la seconde F, la troisième T et la quatrième K; celle des agneaux avec un A accolé et surmonté d'un S.

Les laines les plus renommées sont celles de Léon, de Castille, Ségovie, Soria, Avila, Molina, Albarazin, Andalousie, Estramadure, Sarragosse, de Murcie, Valence, etc.

Laines de France. Suivant feu M. Ternaux, nous possédons en France 5,504,000 moutons fins, race espagnole, qui donnent, en laine suint, 20,194,176 kilog. par an. La perte au lavage étant de 67 p. 0/0, il reste en blanc 6,664,069 kilog. de laine fine pour alimenter nos manufactures à tissus superfins, fins et extrà-fins. Nous avons, en outre, 8 millions de moutons race indigène qui produisent des laines fines, comme avant l'introduction de la race espagnole. Ces troupeaux à laine fine sont répandus dans le midi de la France, dans les départemens de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées orientales, de Vaucluse, du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var, et aussi dans ceux de l'Indre, de Loire-et-Cher et de la Vienne, ainsi que dans plusieurs parties de la Champagne. Chaque toison de ces moutons indigènes à laine fine étant chargée de suint et de sable fin, fournit un rendement moyen d'un kilogr., ce qui procure 8 millions de kilogr. de laines fines qui doivent être ajoutés aux 6,664,069 kilogr. de laine produits en France par les mérinos. Total, 14,664,069 kilog., qui servent aux manufactures de draps fins de toute espèce.

La France possède encore 12 millions de moutons indigènes qui fournissent des laines bonnes, moyennes et communes aux manufactures intermédiaires. Celles-ci sont même plus nombreuses que celles des draps fins. Ce sont ces manufactures qui fabriquent des draps pour l'habillement des troupes, et des londrins ordinaires pour les Echelles du Levant, ainsi que pour l'Asie, l'Inde et les deux Amériques. Les couvertures mi-fines et ordinaires, les molletons, les grosses flanelles, les serges, les cadis, la bonneterie, les tricots, sont fabriqués avec des laines de cette classe moyenne.

A ces 25,504,000 moutons fournissant des laines fines et moyennes, on doit ajouter 10,000,000 de moutons de laines très-communes et grossières, dont le rapport est très-médiocre. Les toisons de cette espèce de laine ne sont évaluées qu'à raison de 750 grammes en laine lavée, ce qui fournit 7,500,000 kilog. de laines propres à la grosse draperie, aux tapis, aux moquettes, aux couvertures très-communes, aux lisières de draps, à la grosse bonneterie, et, enfin, aux matelas.

Il est généralement reconnu que nous n'avons pas dans nos laines indigènes assez de matières premières pour alimenter nos fabriques de tissus communs de toute espèce. Nous ne pouvons pas, par conséquent, nous passer des laines de ce genre, qui nous viennent du Levant, de l'Afrique et de la Russie par la mer Noire.

Les laines fines d'Espagne n'étant plus employées en France dans nos fabriques de draps fins, on ne les voit guère qu'en transit pour passer en Belgique et en Allemagne. Nos produits en laines fines suffisent ordinairement à notre consommation, si ce n'est dans quelques cas particuliers où, par l'insuffisance accidentelle des tontes ou par l'effet des prix trop élevés de nos meilleures

laines indigènes, nos fabricans se voient obligés d'acheter des quantités ordinairement peu considérables de laines saxonnes de première qualité.

Différentes espèces de laines françaises.

Laines fines en suint. Les laines fines de France peuvent être divisées en deux sortes principales, les mérinos et les métis. Ces laines se récoltent dans toute la France, et particulièrement aux environs de Paris, dans un rayon de 30 lieues.

1° Les laines dites mérinos proviennent des plus belles races espagnoles; elles ont été conservées pures en France, où on les a même améliorées;

2° Les laines métis proviennent du croisement des béliers espagnols avec les brebis indigènes.

Les caractères spéciaux de la laine fine de France sont, sauf les variations nécessitées par les différentes localités, la douceur, la souplesse et le nerf. Ces laines ne présentent cependant pas toutes les mêmes caractères; on distingue dans le commerce celles de Brie, qui possèdent au plus haut degré les qualités nécessaires pour faire de belles draperies.

Le département des Pyrénées-Orientales fournit différentes espèces de laine. La toison des moutons des Aspres est fine, serrée, soyeuse, légère, douce au toucher; les mèches sont courtes, frisées, d'un pouce à un pouce et demi; elles s'allongent sans rien perdre de leur qualité. Les belles toisons des Aspres, du Tesch et d'une partie de la Salanque égalent les secondes sortes d'Espagne quand elles sont pures, et ne le cèdent qu'aux ségoviennes. Une toison fine pèse 3 livres et demi et quelquefois 4 liv. en surge, et 5/4 étant lavée.

Les laines de Cerdagne sont à peu près de même qualité que celles de Vallespir et du Haut-Confluent. Ces laines diffèrent de celles de la plaine du Roussillon, en ce que leurs mèches ont plus de longueur et moins de finesse. Les marchands de Carcassonne, de Clermont, Lodève et du comté de Foix, en achètent la plus grande partie, et l'autre se consomme sur les lieux.

Les belles laines de Narbonne et des Basses-Corbières passent, à juste titre, pour être les plus fines du Languedoc. Ces laines sont achetées par les fabricans de draps pour les Echelles du Levant.

Les laines communes du Languedoc portent entre deux et trois pouces de longueur; elles coûtent moins en suint que les laines fines de la Clape et des Corbières; mais comme elles perdent peu de leur poids au lavage, le prix proportionnel est bien moindre que celui des autres après qu'elles ont été dégraissées.

Il y a en Provence quelques bonnes qualités de laine; mais le pays en produit peu. Les manufacturiers font peu d'estime du gros, c'est-à-dire de la plus grande quantité; ils le mettent au rang du médiocre et du grossier, et ne l'achètent qu'à très-bas prix. Les laines de la Crau et de la Camargue, quoique rondes et communes, se paient et se débitent mieux; il s'en fait un commerce considérable. Les toisons de la Camargue pèsent 4 livres en suint et ont le mérite de la blancheur et de la propreté, ce qui manque aux laines de Crad.

La distinction des qualités de laines du Dauphiné suit naturellement celle des pâturages et des espèces. La laine rèque se trouve au milieu du Dauphiné, au delà de l'Isère; elle rend plus d'étame que celle de la plaine : la laine rave se récolte dans l'Embrunois, le Briançonnais et le long de la frontière de la Savoie.

L'éloge que les Dauphinais font de leurs meilleures laines n'est pas sans fondement; la tête de ces laines est vendue à des marchands du Languedoc, du Gévaudan, des Cévennes, de Clermont et d'ailleurs.

La laine du Rouergue et du Quercy est grossière ; mais, aux environs de Rodez, elle est plus courte et plus soyeuse; celle de la branche de Segala est plus fine.

Les toisons grossières de Béarn et de la Gascogne ont leurs mèches rondes, droites et rarement frisées, longues de 6 et quelquefois de 9 à 10 pouc.

Les laines du Poitou varient comme celles des autres pays. On en distingue deux qualités principales : celles du marais et celles de la plaine. La laine du marais, grossière et longue de 3 à 4 pouc., est de moindre valeur que celle de la plaine, qui a le mérite d'être fine, courte, frisée et rarement mêlée de jarre. Les mèches portent 2 p. à 2 p. 1/2 de long. à la tonte; elles approchent de celles de la Champagne et du Berri. Les meilleures toisons sont celles de Saint-Maixent, de Chanderines, de Villers, de Pompain, ou dans la plaine de Niort, à Fontenay. Le poids commun d'une bonne toison est de 3 liv. surge, et d'une livre et demie étant lavée.

Les laines du Maine sont malpropres; aussi, perdent-elles beaucoup au lavage. Les laines de la Saintonge et du Rochelan ne diffèrent pas de celles du Poitou; celles de l'île de Rhé, longues d'un pouce et demi, ont la réputation d'être plus fines et plus soyeuses, se mariant très-bien avec les meilleures qualités d'Espagne, et sont propres à la fabrication des londrins seconds; elles se vendent aux foires de Rochefort.

Les laines d'Anjou ont à peu près la même qualité que celles du Maine : les toisons produisent des mèches plus longues; néanmoins, les moutons de Sologne y perdent quelque chose de leur laine, qui est plus ferme et plus ronde. Les laines d'Anjou entrent dans la fabrique des étamines, façon du Maine. La laine de Sologne a ceci de particulier, qu'elle est frisée à l'extrémité des mèches; elle est aussi fine que celle du Berri, mais elle n'a pas tant de corps et ne porte que dix-huit à vingt lignes de longueur : celle qui passe deux pouces est de moindre valeur.

La laine de la Haute-Beauce, longue de quatre à cinq pouces, est ordinairement sale, grasse, huileuse; elle se vend, en suint, la moitié du prix qu'on en donne lorsqu'elle est lavée. Les laines du Perche varient comme les espèces de moutons qui les produisent. Celles des environs de Mortagne sont principalement recherchées; les autres le sont moins, et servent à faire des étamines, des serges, des droguets, des couvertures et autres ouvrages de bonneterie.

Les laines de Champagne sont de médiocre qualité, molles et creuses. Les toisons fines que l'on trouve dans le nombre proviennent des moutons de Bourgogne et du Bourbonnais. La laine de Brie est préférable à celle Champagne.

Les provinces de Bresse, Franche-Comté, Bourgogne, Bourbonnais, aujourd'hui les départemens de l'Ain, du Jura, de l'Yonne, Côte-d'Or, Mozelle, Meurthe, Rhin, produisent des laines fines, demi-fines et communes. Les laines les plus fines se recueillent dans le Bourbonnais, en Bourgogne et en Franche-Comté; elles proviennent de la dépouille des bêtes petites et moyennes.

On distingue, dans les départemens de la Normandie, trois espèces principales de toisons, celle du mouton cauchois, celle du mouton vesein

et celle du mouton biquin. La première se divise en plusieurs branches, à laine longue, à laine courte et à laine juine; juine et fine sont deux termes consacrés à certaine qualité de laine soyeuse et douce au toucher; ces laines sont celles des races de Caux, du Vesein et des biquins.

Les laines de Picardie varient beaucoup en qualité. Les toisons de Santerre sont estimées étant propres à recevoir les apprêts du lavage et de toutes sortes de teintures. Celles de Soissons et de Noyon ont le mérite d'être plus douces que les toisons du Laonnais et de la Tierrache. Le poids ordinaire des toisons est de quatre à cinq livres, non lavées, et la longueur des mèches de 5 à 6 pouces. Ces laines sont plus droites que frisées.

On sait que les moutons flamands, transportés des Indes en Flandre par les Hollandais, sont la plus belle espèce de moutons à laine longue qui soit en France; leur laine est belle, blanche, sans tache, et la blancheur en est d'un bel éclat; il y a deux espèces de toisons, l'une frisée, dont la laine est plus ou moins longue, l'autre plus courte et râpée. La laine superfine de Flandre le cède peu à celle d'Angleterre.

Mais la qualité des laines de France s'est beaucoup améliorée par l'introduction des mérinos, dont les croisemens avec les races indigènes ont produit des races mixtes dont les toisons ont été supérieures.

Laines de Hollande. Ce pays produit une assez grande quantité de laines qui sont en grande partie importées en France. La Friselande, la Zélande, le Nord-Hollande, la province de Groningue, fournissent les laines communes sous le nom générique de laines de Hollande. Les plus estimées sont celles que l'on recueille depuis l'embouchure de la Meuse jusqu'au Nord-Hollande; c'est dans cette dernière province où il y a le plus de troupeaux, et c'est aussi de là que vient la plus belle laine: il y a encore un choix à faire. C'est le sol entre Aleckmaer et Purmerent, dans ses pâturages, qui déterminent cette supériorité, et la laine de Beemster est toujours la laine par excellence. A mesure qu'on s'éloigne de ce canton, la laine perd de sa qualité.

Les Hollandais tirent beaucoup de laine des autres provinces, telles que de la Gueldre, de l'Overissel, de la Frise orientale; ils en importent aussi du Danemarck, du Holstein, de la Westphalie, du pays entre les embouchures du Veser et de l'Elbe, qui, inférieures aux laines de Hollande, sont mêlées avec celles-ci et vendues comme toute laine hollandaise.

Les caractères distinctifs des laines de Hollande sont la propreté, la blancheur, la finesse, la longueur, la douceur et la force; toutes très-lisses. Elles sont les plus propres que l'on connaisse à la fabrication de toutes sortes d'étoffes fines, rases ou grenées, unies ou croisées, telles que la prunelle sur soie, le camelot-poil, etc.; eu égard à leur netteté, à leur longueur et à leur force, les laines, même communes, s'emploient avec succès dans beaucoup d'autres étoffes moins fines également rases.

Les Hollandais, outre la distinction de leurs laines par cantons, font des différentes parties des toisons un choix très-propre à leur vente; ils appellent cette opération *détricher* les laines, qui sont connues alors dans le commerce sous les noms de 1re fine blanche détrichée: c'est la laine surfine des qualités suivantes; 2° norte close ou fine blanche, première qualité; 3° fine blanche, seconde qualité; 4° commune blanche, troisième qualité; 5° fine grise, première qualité, moins blanche que les précédentes et aussi d'une qualité inférieure; 6° fine grise, seconde qualité ou qualité ordinaire; 7° commune grise, très-commune; 8° cuissards, très-basse et dernière qualité.

Laines de l'Allemagne et du Nord. Ces laines sont très-variées en qualités, parmi lesquelles on distingue celle du Brandebourg, en Prusse: Berlin, au centre de la monarchie prussienne, est en même tems le centre des plus belles laines de l'Allemagne; cette qualité se fait encore remarquer vers la Pomméranie et du côté de la Lusace, mais elles perdent en partie ce degré de finesse, de douceur, qui, joint à la fermeté, à la longueur et à leur état ras et lisse, donnent une filature très-unie. Les Hollandais, et surtout les Anglais, en exportent une grande quantité par la voie de Hambourg, de même que de belles laines électorales de la Saxe.

Les laines du Brunswick et du Hanovre se rapprochent beaucoup, pour leurs qualités, de celles du Brandebourg, et sont toutes également bonnes pour le peigne.

Rien n'égale actuellement les belles laines électorales de la Saxe qui servent aux nombreuses manufactures de ce pays, et qui proviennent originairement d'un troupeau de mérinos d'Espagne. Les Allemands ont cherché les moyens d'améliorer les troupeaux de métis au point de leur faire produire une laine qui, pour la qualité, est aussi estimée que celle même des mérinos d'Espagne.

Dans le nord de l'Allemagne, on trouve des laines plus communes que celles de Picardie. Ce sont des laines fortes, longues et grossières, blanches, grises, brunes ou noires, provenant de moutons qu'on lave avant la tonte.

Laines du Danemarck. Il y a dans ce pays des laines aussi belles que celles de l'Allemagne, même pour la blancheur, la finesse et la douceur; elles approchent beaucoup des plus belles laines de Hollande, mais elles ont moins de nerf, moins de consistance; elles résistent moins au travail; elles font beaucoup de déchet au tirage, ainsi qu'au peigne, malgré toute leur beauté. Les Hollandais exportent une grande quantité de ces laines, qu'ils mêlent avec celles de leur pays.

Laines de Suède. Les laines de Suède, généralement moins longues que celles du Danemarck, sont à peu près aussi fines et aussi légères; ces laines se confondent dans le commerce avec celles du Danemarck, qui leur ressemblent beaucoup, et les Hollandais sont dans l'usage d'en acheter une grande quantité pour en faire un mélange avec celles de leur pays.

Laines d'Italie. La plus grande partie des laines que l'on tire de l'Italie s'exporte de l'état de l'Eglise par la voie de Civita-Vecchia, d'où elle est expédiée pour les ports de la Provence ou du Languedoc, qui les emploient dans les manufactures de draperies communes; on envoie aussi des laines ordinaires d'Espagne, mêlées, aux fabriques d'étoffes drapées de Reims. Ces laines, connues sous le nom de laines de Rome, ainsi que celles de la Pouille, qui sont plus fines, plus belles, sont toutes propres à la carde et à être employées dans les étoffes drapées.

Laines de Russie. Elles viennent particulièrement de la Russie méridionale; elles sont lavées sur les lieux par des commissionnaires d'Odessa ou par les propriétaires eux-mêmes. Les primes qu'elles fournissent peuvent être assimilées pour

la finesse à celles de France, dont elles ne possèdent point d'ailleurs toutes les qualités; elles sont maigres et tendres et sont employées à la fabrication des draps.

Elles sont emballées en toile fine, en balles carrées, faites à la presse, pesant 150 à 200 kil., quelque fois recouvertes encore d'une natte de bouleau.

M. Vassal, Français établi dans le gouvernement de la Tauride, qui possède un troupeau de 60,000 mérinos, pure race, a fait construire, en 1833, à Kerson, sur la Cotschewaja, un lavoir de laines qui, dans ces dernières années, a atteint un rare degré de perfection. On y divise la laine en seize espèces, et après ce triage, on l'écoule à des prix fort avantageux. En 1828, quelques parties ont été expédiées jusqu'à Paris, où on les a vendues sur le pied de 350 roubles par poud. Les frais de transport ont été d'environ 20 roubles par poud. En 1829, deux lavoirs semblables à celui de M. Vassal ont été construits, l'un par M. le comte de Priest, l'autre par M. Plan. Dans le lavoir de ce dernier, on reçoit les laines de tous les genres de moutons; on les lave et on les trie au prix de 5 roubles par poud. Dans le courant de 1829, cet établissement a reçu 4,300 pouds de laine brute, et a livré à la consommation 1,946 pouds de laine lavée et triée.

Laines d'Afrique ou de Barbarie. Ces laines sont en général plus ou moins chargées d'un sable très-fin, jaune ou rougeâtre, défaut qui provient de la nature du sol, et dont le lavage, après lequel elles conservent une teinte jaunâtre, ne les dépouille jamais entièrement. Elles arrivent en suint à Marseille, où elles sont lavées à chaud après avoir été classées en *refin, fin, secondes, escords, grises et noires.* Celles de quelques contrées sont moins fortes, plus jarreuses et à peu près sans chardon. Celles d'Oran sont moins bonnes que celles d'Alger, plus rougeâtres et encore plus jarreuses. Celles de Constantine sont les meilleures de toute la côte d'Afrique; elles sont expédiées de Bone pour Marseille. Ces laines sont employées à la confection des matelas et lisières, ainsi qu'à la fabrique des couvertures et de la grosse draperie.

Laines du Levant. La Grèce ne fournit plus ces belles laines si renommées dans l'antiquité: celles qui viennent par la voie de Constantinople et de Smyrne sont les meilleures; il en vient aussi d'Andrinople et de Salonique, qui pourraient être les plus belles de l'Europe si les troupeaux et les races étaient mieux soignés. Mais après le lavage ces laines sont d'un blanc laiteux, et restent plus ou moins chargées d'un sable grisâtre à grains inégaux; celles de Smyrne et du littoral sont molles, douces, jarreuses et galeuses; celles de Constantinople, d'Andrinople, de Para, etc., sont plus nerveuses, plus nourries et moins jarreuses que les précédentes.

Celles de Salonique réunissent les mêmes caractères que les trois précédentes, mais elles ont une plus grande finesse. Ces laines sont expédiées en grande partie en balles de poil de chèvre ou de chameau, du poids de 60 à 160 kil.

Les laines de Taganrog et du littoral de la Crimée offrent les mêmes espèces; elles sont même plus grossières et mécheuses.

On distingue en général les laines du Levant en *tresquille* ou *pélade*, blanche ou noire. La tresquille est une laine surge ou en suint, telle qu'elle a été enlevée sur l'animal vivant; elle est toujours d'une plus grande valeur. La pélade est la laine qui provient des bêtes tuées à la boucherie ou ailleurs, souvent maladroitement séparée de la peau, et laissant encore apercevoir la chaux dont on s'est servi pour cette opération. La bourre de ces laines, dont il arrive quelques parties, ne peut être employée qu'aux étoffes les plus grossières.

Laines des principautés. Les laines de Galatz et de Valachie ont les mêmes caractères que celles d'Andrinople, mais elles sont un peu plus nourries. Celles de la Transylvanie ont les mêmes caractères que les précédentes, mais elles sont plus fines; leur emploi est le même que celui des laines d'Afrique et des Echelles du Levant; ces laines arrivent par Marseille et par les états autrichiens, en suint ou lavées à froid, en balles de toile de 100 à 130 kil.; celles de Transylvanie sont particulièrement expédiées en tissus de bourre grossière et très-épais.

Laines de Buénos-Ayres et Monte-Video. Sous cette dénomination, ainsi que sous celle de Rio-Janeiro, on comprend toutes les laines de l'Amérique du sud; elles viennent en suint ou lavées; elles sont hautes, fortes, plates, remplies de chardons et mélangées de noir et blanc; elles servent à la confection des matelas et à la fabrication des grosses étoffes; on les expédie en balles de cuirs ou de toile de 150 à 200 kil.

Production de la laine dans l'Austrasie. Il existe actuellement une immense quantité de bêtes à laines dans cette partie du monde, où il y a tel propriétaire qui possède des troupeaux de 20,000 moutons chaque, et dont la laine est d'une très-belle qualité; elle s'exporte pour l'Angleterre et principalement sur le marché de Londres. On y a opéré des croisemens de moutons de race anglaise avec des mérinos qui ont produit, comme en Europe, une race mixte dont les toisons fournissent une laine d'une qualité supérieure et fort estimée; il en a été exporté, en 1836, 21,622 balles pour l'Angleterre.

III. *Commerce des laines dans les divers pays de l'Europe.*

Commerce des laines en France. Le commerce des laines est devenu très-considérable en Europe, par le développement qu'ont pris les manufactures de draps et d'autres tissus de lainage. La France en consomme une grande quantité, et, malgré l'abondance des produits de ses nombreux troupeaux, elle en importe annuellement pour une valeur considérable de l'étranger.

En 1824, suivant les renseignemens fournis par l'administration des douanes, le montant des laines fines et superfines importées d'Allemagne en France s'est élevé à 8,819,912 fr.; les moutons et et agneaux importés se sont élevés à la somme de 3,333,680 fr.; le montant des peaux brutes et lainées a été de 9,176,961 fr. En admettant que les peaux lainées n'aient formé que le tiers de cette valeur, ce qui ferait alors 3,058,987 fr., le total de l'importation en laines, moutons et peaux lainées, se sera élevé, pendant cette année (1824), à la somme de 15,212,379 fr.

Depuis lors, les étoffes rases et fines sont devenues d'un plus grand débit. Quoique le zèle des meilleurs agriculteurs français ne se soit point ralenti pour fournir à la manufacture royale de la Savonnerie et autres le produit de leurs troupeaux perfectionnés, néanmoins leurs améliorations n'ayant pu remplir le besoin général, la demande des étoffes rases a contribué à mettre la

France à la merci de l'étranger pour les laines nécessaires à leur fabrication.

L'éducation des animaux à toison est un art que les Allemands ont perfectionné à un haut degré, et il existe en Saxe des fermes renommées, dont les toisons sont constamment recherchées. Il existe cependant aussi en France des bergeries perfectionnées, telles que celles de Naz, dans le département de l'Ain; de Rambouillet, de Beaulieu, appartenant au vicomte de Gessain; de Saint-Ouen, appartenant à Mme la comtesse de Cayla, qui ont commencé l'amélioration des laines en France; mais elles n'en fournissent pas en quantité suffisante.

Cette intéressante société, formée en 1825, est une preuve des progrès de l'esprit d'association en France, et dont l'institution paraissait d'autant plus nécessaire, que, malgré la formation des mérinos et de plusieurs autres belles races de moutons, la France était restée tributaire de l'étranger pour plusieurs espèces de laines; elle était encore obligée de tirer de la Saxe les belles laines de *peigne*. C'était donc une entreprise vraiment utile que de réunir, dans une société d'amélioration, de riches propriétaires et d'habiles manufacturiers, dont les lumières et l'expérience pussent favoriser cette branche importante de l'industrie.

En Allemagne, les laines ont acquis une qualité supérieure aux nôtres, parce que l'on a cherché à l'améliorer par tous les moyens possibles. Nos agriculteurs, découragés dans un tems par le bas prix de la laine, ont cherché à produire une plus grande quantité. Cette quantité a été obtenue aux dépens de la qualité, qui, plus haute et plus forte en branche, présente dans la fabrication des difficultés que les manufacturiers ne peuvent surmonter qu'avec de plus grands frais pour les apprêter. Les Anglais emploient particulièrement des laines de Moravie, de Silésie et de Saxe, qui sont très-élastiques et très-moëlleuses, et qui, n'ayant pas besoin de tant d'apprêt, se façonnent à moins de frais. Si les laines d'Allemagne étaient affranchies de toute espèce de droit, les fabricans français en emploieraient une très-grande quantité, mais ce serait au préjudice de l'agriculture.

Laines pour la fabrication des mérinos. On croyait que les Anglais n'avaient que des laines longues pour faire des mérinos; mais ils en emploient d'autres qualités, a dit M. Camu fils, délégué par la fabrique de Reims à l'enquête du mois de novembre 1834; ils peuvent les tirer d'Allemagne, où elles sont abondantes, convenables à cet emploi, et à meilleur marché qu'en France. Mais si l'Angleterre n'en produit pas, la Nouvelle-Hollande lui en fournit qui réunissent toutes les qualités que l'on peut désirer. Les premières importations de ces laines, en 1827, ont été de 1,000 balles environ. Depuis, elles ont augmenté d'une manière prodigieuse; elles se sont élevées, en 1833, de 25 à 28,000 balles.

Le commerce des laines entre l'Angleterre et la France est considérable; mais c'est l'Angleterre qui, malgre le tarif français, trouve le plus grand avantage à l'importation de ses laines en France, tandis que la France, toute favorisée qu'elle serait par le tarif anglais, 1/2 ou 1 den. par livre, selon que la laine vaut moins de 1 sch. ou 1 sch. et plus la livre, n'exporte presque rien pour l'Angleterre; car il ne faut pas mettre au compte des exportations de France ce qui est réexpédié des entrepôts ou en transit, et cela en franchise de droits.

Les importations des laines d'Angleterre en France se sont élevées, de 1830 à 1835, d'après les états de la douane de France, à 3,139,734 kil. pour la consommation, dont la moyenne, par année, est de 513,289 kil.; pour les entrepôts et le transit, 250,605 kil., dont la moyenne est 41,768 kil., formant un total de 3,390 339, et la moyenne annuelle, 565,057 kil.; tandis que dans le même espace de tems, les exportations de France pour l'Angleterre ne se sont élevées qu'à 14,653 kil., dont la moyenne, par an, n'est que de 2,440 kil., et les laines étrangères réexportées d'entrepôt ou en transit, ont été de 1,519,379 kil., dont la moyenne est de 219,896 kil., et le montant total de 1,334,020 kil., dont la moyenne est de 222,336 pour l'année.

On voit ainsi qu'il existe une différence énorme entre les exportations des laines d'Angleterre en France et celles de France en Angleterre, laquelle différence est de 510,849 kil. en faveur de cette dernière puissance, c'est-à-dire qu'elle exporte annuellement cette quantité en plus en France, que celle-ci exporte en moins, comme le constate le relevé des exportations que nous en avons donné, d'après les états de l'administration française.

Importations des laines. Les importations des laines, en France, se sont élevées en 1836, savoir : pour les laines en masse, à 37,038,504 kil., ayant une valeur déclarée de 37,038,564 fr., et dont la majeure partie, 13,168,208 k. d'Espagne, 8,623,307 de la Belgique, 3,225,205 d'Angleterre, 5,968,333 d'Allemagne, 2,881,691 des états barbaresques, 1,615,747 de la Turquie, 90,898 de la Sardaigne, etc.; en laines peignées, 312,891 kil., ayant une valeur de 312,891 fr., dont la majeure partie, 262,424 kil. d'Angleterre, et le reste de la Belgique et de l'Allemagne; en déchets de bourre, 15,493 kil., d'une valeur de 15,493 fr.

Exportations. Les exportations n'ont été que de 1,207,225 kil., ayant une valeur officielle de 4,828,900 fr. pour les laines en masse; pour les déchets de bourre et de tontes, 228,775 kil., d'une valeur de 228,775 fr.

La laine étrangère, a dit M. Mandoul, délégué de la chambre de commerce de Carcassonne, à l'enquête de 1834, n'entre que pour une portion fort bornée en comparaison de la laine indigène. En 1832, il n'en est entré dans la fabrication de France que pour une valeur de 7 à 8 millions, et, en 1833, l'importation fut beaucoup moindre; ce chiffre est peu de chose, comparé à celui de 200 et quelques millions, valeur attribuée aux laines que produit la France.

Le droit de 33 p. 0/0 n'a pas procuré de grands avantages à l'agriculture, et voici sous quel rapport. (*Voyez* l'article TAPIS.) Quand on a établi ce droit à l'entrée des laines étrangères, on ne s'est occupé que de l'intérêt des laines fines; on n'a pas pensé aux laines communes, dont les troupeaux ont été abandonnés pour les troupeaux de mérinos, qui produisent la laine fine; et, par suite, la laine commune étant devenue plus rare, s'est vendue, à proportion, plus chère que la laine fine.

D'un autre côté, la prime accordée à l'exportation des tissus de laine est non-seulement onéreuse pour le trésor, qui paie plus de prime qu'il ne reçoit de droit, mais encore d'une application très-difficile pour les étoffes qui ne sont pas de pure laine.

Que le gouvernement augmente la prime, qui

est de 10 p. 0/0, due à l'exploitation de nos tissus de laine principalement, qui ne sera pas seulement le remboursement du droit payé sur les matières premières, mais qui servirait à établir l'égalité sur les marchés étrangers; mais qu'il ne réclame pas la libre introduction de la laine étrangère, qui préjudicierait aux propriétaires des troupeaux de mérinos. Cette prime pourrait être augmentée et portée à 15 p. 0/0, puisqu'il est prouvé, par les documens mis sous les yeux de la chambre des députés, que le produit du droit d'entrée sur les laines étrangères excède, depuis plusieurs années, de 2,500,000 fr. les primes payées à l'exportation des tissus fabriqués. (Discours de M. Cunin de Gridaine. *Monit.* du 8 octobre 1830.)

Modifications de droit sur les laines importées. On réclamait depuis long-tems, dans l'intérêt de notre navigation, l'établissement d'une surtaxe sur les laines en masse, importées par navires étrangers. Elles paieront dorénavant 22 p. 0/0, d'après l'ordonnance du 10 octobre 1835, tandis que le droit de 20 p. 0/0 est maintenu pour les laines importées par terre comme celles arrivant par navires français.

Commerce des laines en Angleterre. Depuis le commencement de ce siècle, il s'est opéré un grand changement dans la quantité, et l'on pourrait dire la qualité des laines importées en Angleterre, ainsi qu'à l'égard des pays d'où l'on a fait ces importations. Avant 1800, la quantité moyenne des importations excédait à peine 3 millions de livres pesant, dont la plus grande partie venait de l'Espagne, le pays le plus renommé pour ses laines. En 1800, dit M. Mac-Culloch, les importations s'élèvent à près de 9 millions de livres, et, depuis cette époque, elles se sont accrues successivement jusqu'à la quantité de 25 à 40 millions de livres pesant. Au lieu d'avoir été exportée d'Espagne, comme cela avait eu lieu jusqu'en 1814, la majeure partie de cet immense approvisionnement a été fournie par l'Allemagne, où les mérinos paraissent être devenus d'une meilleure race qu'en Espagne même, en sorte que le commerce des laines de ce pays a diminué dans les mêmes proportions que celui de l'Allemagne s'est augmenté; les exportations des laines de cette contrée en Angleterre se sont élevées, en 1833, à 25 millions 370,100 livres pesant.

La race des moutons transportés dans la Nouvelle-Galles du sud et à la terre de Van-Diémen s'étant améliorée d'une manière remarquable, l'Australasie donne l'espérance d'être, dans un tems peu éloigné, un des pays qui produira la plus grande quantité de laine dans le monde. Ses importations dans la Grande-Bretagne se sont rapidement augmentées : en 1833, elles s'élevaient déjà à 3,516,860 livres, et surpassaient celles de l'Espagne pendant la même année, qui n'ont été que de 3,380,150 livres pesant. Les troupeaux de mérinos ont beaucoup souffert pendant les dernières guerres d'Espagne; en sorte que la laine de ce pays n'atteint pas plus de la moitié du prix, en Angleterre, de la meilleure laine d'Allemagne, parmi laquelle celle de Saxe occupe le premier rang.

L'Angleterre et le pays de Galles produisent annuellement environ 600,000 balles de laine, ou en moyenne 111,160,560 livres pesant par an; mais cette quantité, quelque considérable qu'elle soit, ne suffit pas, à beaucoup près, pour l'immense consommation des manufactures, et, chaque année, les importations doivent y suppléer. Ces importations ont toujours été en augmentant : en 1833, l'importation avait été de 120,680 balles; celle de 1834 s'est élevée à 186,150 balles. La principale augmentation provenait des laines de l'Australasie, de la terre de Van-Diémen et du Cap de Bonne-Espérance, qui y ont contribué pour 15,178 balles de belles laines; ce qui, par la suite, diminuera d'autant plus les importations des laines de l'Europe.

Importations. Malgré la grande quantité de laine que produit l'Angleterre, les importations des laines des autres pays y sont encore considérables, comme le constate le bulletin officiel publié par l'inspecteur-général des importations et exportations de l'administration générale des douanes, et d'après lequel il a été importé, pendant l'année 1836, la quantité de 64,239,977 de livres pesant, auxquelles il faut ajouter 32,413 livres de laines des îles de Guernesey, Jersey et Man, faisant ensemble un total de 64,272,390 livres pesant, dont 36,608,769 ont acquitté le droit de 1 den. par livre, 17,332,102 celui de 1/2 den., 3,055 celui de 6 den., étant de la laine rouge, et 6,422,481 livres francs de droit, étant les produits des possessions britanniques. La quantité qui a servi à la consommation de l'intérieur s'est élevée à 60,366,415 liv.

Les pays de provenance ont été la Russie, 5 millions 414,913 l. p.; la Suède, 22,461; le Danemark, 1,551,826; la Prusse, 261,980; l'Allemagne, 31,766,194; la Hollande, 1,167,551; la Belgique, 599,470; la France, 1,006,265; le Portugal et Madère, 1,655,514; l'Espagne, 2,818,137; Gibraltar, 1,911,024; l'Italie, 2,824,890; Malte, 8,450; îles Ioniennes, 45,790; la Morée, 84,389; la Turquie, 2,473,028; la Syrie, 4,060; Maroc, 791,816; Cap de Bonne-Espérance, 331,972; Sainte-Hélène et Ascension, 2,436; l'île Maurice, 5,208; Indes orientales, 1,085,393; Nouvelle-Galles du sud, 3,008,024; terre de Van-Diémen, 1,983,786; Indes occidentales anglaises, 2,442; Etats-Unis, 632,890; Colombie, 140; Brésil, 298; états de Rio de la Plata, 1,073,416; Chili, 845,216; Pérou, 955,222 livres pesant.

Exportations de laines brutes. La quantité de laines des pays étrangers qui a été réexportée a été, pendant la même année, savoir : 7,134 liv. pour l'Allemagne, 63,197 pour la Hollande, 40,748 pour la Belgique, 43,816 pous la France, 2,560 pour les colonies anglaises de l'Amériqne du nord, 447,602 pour les Etats-Unis, 8,616 pour les îles de Guernesey, Jersey et Man, formant ensemble 613,707 livres pesant.

Exportation du fil de laine. La quantité du fil de laine pure qui a été exportée pour différens pays s'est élevée, en 1836, à 3,912,407 l. p., et celle du fil de laine torse et mêlée d'autres matières, a été de 2,540,177 livres pesant.

Exportations des étoffes de lainage. La quantité des tissus de lainage de toutes sortes de qualités qui a été exportée, en 1836, pour différens pays, s'élève à 720,587 pièces, ayant un aunage de 1 million 405,000 yards d'une part, et de 4,335,870 d'une autre pour les étoffes de laine pure, et de 1,467,927 yards pour les étoffes mêlées de laine et d'autres matières, ayant ensemble une valeur déclarée de 7,059,358 liv. sterl.

Commerce des laines à Londres. Les ventes publiques des laines des colonies anglaises et d'autres pays, qui ont eu lieu dernièrement sur le marché de Londres, ont eu les résultats suivans : Environ 5 à 6,000 balles ont été exposées en vente, dont 4,600 étaient de laine de l'Australasie et de la terre de Van-Diémen, y compris une petite

portion de Sivan-River et du Cap de Bonne-Espérance, et le restant principalement de l'Allemagne, de l'Espagne et du Pérou. Il se trouvait à cette vente un grand nombre d'acheteurs des districts manufacturiers, et plusieurs agens qui avaient reçu des ordres de l'étranger.

On a remarqué que la laine de l'Australasie avait augmenté de finesse, quoiqu'un peu courte, tandis que celle de la terre de Van-Diémen était plus propre au cardage, et elle a aussi obtenu de plus hauts prix. Voici la moyenne des prix qui ont été réalisés : laine choisie d'Australasie, 2 s. 6 d. et 3 s. 6 d.; bonne et ordinaire, 2 s. et 2 s. 8 d.; laine avec le suint, 1 s. 5 d. à 1 s. 9 d.; laine Van-Diémen de la plus belle toison, 2 s. 6 d. et 3 s. 4 d.; ordinaire et bonne, 2 s. et 2 s. 8 d., et en suint, 1 s. 2 d. et 1 s. 6 d. par livre.

Les plus belles qualités comprenaient toutes les meilleures marques de la colonie. La laine du Cap de Bonne-Espérance s'est vendue 2 s. et 2 s. 3 d. la livre. Les prix des laines de la colonie a obtenu une augmentation moyenne de 2 à 3 d. par livre, comparativement aux prix de l'année précédente à la même époque.

Commerce des laines en Allemagne en 1836. Le commerce des laines a joui en Allemagne, en 1836, d'une grande faveur : non-seulement il s'est fait de plus grands placemens, mais les prix ont encore haussé de 5 et 10 p. 0/0, comparativement aux prix de 1835, quoique de plus fortes quantités eussent été apportées aux marchés.

Les spéculateurs et fabricans anglais qui, jusqu'ici, réglaient le cours des laines dans les foires de l'Allemagne, ont trouvé, en 1836, des concurrens redoutables dans les fabricans saxons, belges et même français. C'est à cette circonstance surtout, à des besoins réels amenés par l'activité des fabriques, à des spéculations faites par les commerçans des villes anséatiques, dans l'idée d'une hausse ultérieure, qu'on doit attribuer l'augmentation notable des prix.

Les plus fortes quantités se trouvaient réunies sur les marchés prussiens, et c'est là que les fabricans ont pu en même tems s'approvisionner de qualités moyennes.

La quantité des laines distribuées sur les différens marchés d'Allemagne s'est élevée à 209,482 quintaux (10,435,000 kilog.), chiffre énorme, lorsqu'on songe qu'il y a trente ans, la Saxe, à peu d'exception près, fournissait seule des laines à l'usage des fabriques.

Chaque marché a contribué à ce total dans les proportions suivantes :

Prusse. . .	Berlin.	2,400,000	kilog. 8,988,000
	Stettin	1,265,000	
	Landsberg . .	803,000	
	Breslau. . . .	2,446,000	
	Brandebourg.	220,000	
	Stralsund. . .	101,000	
	Magdebourg.	1,753,000	
Saxe royale.	Dresde	300,000	885,000
	Bautzen. . . .	55,000	
	Dobbeln . . .	30,000	
	Leipzig. . . .	500,000	
Saxe duc[le] .	Weimar . . .	145,000	562,000
Hesse élect.	Gustrow . . .	200,000	
Meckl.-Sch.	. . . .	100,000	
Hanovre . .	Hildesheim. .	17,000	
Bavière. . .	Augsbourg. .	100,000	
	Total. . .		10,435,000

Les prix étaient très-variés, suivant les qualités et les pays : celles de Berlin et de Stettin, de 720 à 830 fr. les 100 kilog. pour la première qualité; 560 à 680 la deuxième; 360 à 400 la dernière; celles de Breslau, de Dresde et de Leipzig ont été les plus chères, 1,080 à 1,240 pour la première qualité ; 920 à 960 et 1,000 fr. pour la deuxième, et de 600 à 760 pour la dernière ; celles du Hanovre et de Bavière ont été les moins chères, de 560 à 640 et 644 fr. la première qualité.

Commerce des laines en Saxe. Le dernier roi de Saxe, étant encore électeur, a eu le mérite d'introduire dans ses états la race des mérinos espagnols, qui, de là, se sont répandus dans d'autres pays de l'Allemagne. Depuis l'époque de son introduction, jusqu'en 1814, les progrès en ont été assez lents, se renfermant, pour ainsi dire, dans le seul royaume de Saxe ; mais, aussitôt que le commerce du continent fut ouvert, après la campagne et la paix de 1815, l'Angleterre apprécia la belle qualité des laines saxonnes et en exporta des quantités considérables qui augmentèrent chaque année, comme on peut le voir par le tableau suivant :

Exportations des laines saxonnes en Angleterre. En 1814, 3,593,146 livres pesant ; en 1819, 4,557,936 ; en 1824, 15,432,657 ; en 1828, 23 millions 110,882 ; en 1835, 25,587,410.

Ces demandes extraordinaires des laines de la Saxe excitèrent naturellement l'émulation des états voisins, qui achetèrent des Saxons un grand nombre de béliers et de brebis mérinos pour améliorer la race de leurs moutons et leurs toisons, ce qui eut principalement lieu dans la Silésie, la Bohême et l'Autriche. Tous les grains qui n'avaient pas une grande valeur pour être exportés servaient d'aliment aux moutons, dont la race et la laine s'amélioraient sensiblement par cette nourriture.

L'Allemagne, surtout, l'union des douanes allemandes, a fourni à la Grande-Bretagne, à la France et à la Belgique, une partie considérable de ce qu'il leur fallait en laines brutes.

L'exportation en Angleterre a augmenté depuis 1814 jusqu'à 1824 de 5 millions et demi jusqu'à 15 millions et demi de livres anglaises. Elle s'est élevée, à l'exception de ce qu'on a tiré des ports de la Prusse, savoir : en 1825, à 28,799,661 ; en 1826, à 10,545,232 ; en 1827, à 21,220,788, et en 1830, à 26,070,882 liv. pesant.

Des 97,371 balles de laine qui ont été importées dans la Grande-Bretagne en 1831, l'Allemagne y a contribué pour 60,882 balles, tandis que l'importation de France a flotté pendant une série d'années entre 4 et 9 millions de kilog. Après la hausse du tarif, qui, en 1822, chargea cet article de 33 p. 0/0, elle n'a pas subi de diminution considérable. L'Espagne et l'Allemagne ont le plus contribué à cette importation.

La valeur de la production des laines de l'Allemagne a été, en 1828, à peu près de 64 millions de flor. ou 128 millions de fr. La moitié environ a été employée en Allemagne, et l'autre moitié envoyée en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, et de petites quantités en Russie, en Pologne et en Suisse. En estimant l'exportation totale à 220,000 quintaux au moins, l'union des douanes allemandes y a contribué pour 100 à 120,000 quintaux.

Le tarif de l'union favorise la fabrication des tissus de laine d'une double manière, en chargeant la laine en partie d'un droit de 2 thalers par quintal, ce qui est une exception à la règle de la libre sortie des produits bruts, et l'importation des

tissus de laine étrangers, de 30 écus. Cette taxe, suffisante pour repousser les tissus étrangers d'une qualité commune et moyenne, limite l'entrée des tissus fins sans exclure la concurrence étrangère, utile pour l'industrie, qui a besoin d'émulation.

Commerce et produit des laines en Espagne. La laine des mérinos, qui est la plus belle et la plus estimée, était la principale richesse du sol de l'Espagne par la grande quantité qui s'en exportait pour les différens pays manufacturés de l'Europe, et les droits mis sur l'exportation des laines formaient un des principaux revenus de la couronne. Les laines de Ségovie et de Castille payaient 66 réaux 28 maravédis par arrobe, et les autres espèces un peu moins en proportion, ce qui, pour les 10 millions 800 mille livres exportées annuellement, donnait la somme de 6 millions 480,000 fr.

La quantité de laine fine que l'Espagne produit peut être indiquée d'après le nombre de moutons mérinos *transhumantés* qu'elle nourrit. Il paraît que ce nombre ne passe pas 4 millions et demi; mais il doit être porté à 5 millions, en y comprenant les moutons qui ne voyagent pas et dont les laines, sans être toutes de première qualité, entrent dans le commerce sous cette dénomination; telles sont une partie des laines de l'Andalousie et de Ségovie. Un tiers de celles que les commerçans achètent dans ce dernier lieu provient des moutons *stantès.*

En supposant que chaque bête, terme moyen, fournisse deux livres un quart de laine lavée, 5 millions donneront 11,250,000 livres, ce qui s'accorde avec l'exportation des laines d'Espagne.

La France, avant la révolution, importait 20 à 24,000 balles de laine lavée, ce qui fait 4,800,000 livres pesant à raison de 209 livres par balles. L'importation, depuis cette époque, a beaucoup diminué, tandis qu'elle a doublé pour l'Angleterre. En 1789, elle n'avait importé que 3 millions; en 1796, elle en a importé 6 millions. La Hollande a également beaucoup accru cette branche de son commerce; les expéditions pour Livourne et pour Gênes se sont aussi multipliées.

Voici le tableau de l'exportation des laines d'Espagne dans les différens pays : En France, 600,000 l.; en Angleterre, 6,000,000; en Hollande et autres contrées du nord, 3,000,000; en Italie, 1,000,000. Total, 10,800,000 livres pesant, ayant une valeur d'environ 20 millions de francs.

On peut évaluer à 3,000,000 de livres la quantité de laine que l'Espagne emploie dans ses manufactures; ajoutée à l'exportation, on aura un total de 13,800,000 livres pesant, quoique la race pure des mérinos n'en produise que 11,250,000, en calculant 2 1/4 pour chaque bête. Mais il faut considérer que toutes les laines exportées de l'Espagne ne proviennent pas uniquement des moutons mérinos. L'Arragon, la Catalogne, les provinces de Valence et de Grenade, l'Andalousie, l'Estramadure, etc., possèdent des moutons qui donnent une laine assez fine pour être rangée dans les dernières classes des laines exportées, mais cependant supérieures en qualité aux laines très-grossières, désignées en Espagne sous le nom de *chourras.*

Les endroits les plus renommés pour les laines sont : Léon, Ségovie, Soria, Avila, Molina, Albarazin, etc. Ces laines s'embarquent dans les ports de Bilbao, de Saint-Ander et de Séville pour le Havre, Marseille, Londres, Bristol, Livourne, Gênes, etc. Comme les droits sur les laines lavées ou en suint sont les mêmes, il n'en sort plus de cette première espèce, excepté celles des agneaux, qui, en suint, paient 25 p. 0/0 de moins.

Les marchands de Madrid et des autres parties de l'Espagne achètent les laines en suint aux ganadiers, ou propriétaires de troupeaux. Après les avoir fait laver, ils les vendent, soit en Espagne, soit dans les diverses places de l'Europe. En France, les fabricans achètent tantôt aux commerçans d'Espagne, tantôt à ceux de France, avec un terme de 12 à 18 mois; mais, depuis la révolution, ce terme a été beaucoup réduit, et la quantité de laines exportées d'Espagne annuellement a beaucoup diminué par l'introduction des mérinos dans divers pays où la race des moutons, ainsi que leurs laines, ont été beaucoup améliorées.

Commerce et production des laines en Russie. La Russie, jalouse d'imiter l'exemple de ses voisines, pour la production des laines, songe à multiplier ses ressources en s'appliquant à cette utile branche d'industrie. C'est principalement dans trois parties de cet empire qu'on a essayé, avec succès, d'acclimater des troupeaux de mérinos; dans la Petite-Russie, dans les gouvernemens compris sous le nom de Nouvelle-Russie, et dans les provinces situées sur les rives de la Baltique : malgré la différence de température de pays aussi éloignés, qui aurait pu faire douter du succès, l'industrie de l'homme est devenue plus active en raison des difficultés qu'elle a rencontrées, et c'est précisément dans les gouvernemens les moins favorisés par la nature, que les progrès ont été plus rapides.

Ce n'est pas que dans les provinces méridionales ces progrès ne soient déjà très-satisfaisans; le nombre des troupeaux s'y est constamment accru, et une amélioration très-sensible a eu lieu dans la qualité des laines. Trente années se sont à peine écoulées depuis qu'on a fait venir de Saxe les premiers moutons de race électorale : maintenant on en compte 250,000 dans les différentes bergeries du seul gouvernement de Kherson, autant en Crimée; et dans le gouvernement de Cathérinoslaff, le nombre des mérinos s'élève déjà à 750,000.

Aussi, l'exportation des laines par la voie d'Odessa prend-elle tous les jours un plus grand développement; en 1826, elle n'était encore que de 18,000 pouds vendus à raison de 10 roubles par poud; neuf années plus tard, en 1835, 116,000 p. (de 20 kil. chaque) ont été exportés de ce port, et le prix s'est élevé à 30 roubles le poud. Les Anglais surtout, qui, en 1832, n'avaient encore acheté que 1,400 pouds, dès l'année suivante leurs vaisseaux chargèrent au port d'Odessa 37,668 pouds de laine, et en 1833, le commerce de cette ville leur a fourni 70,336 pouds.

A Taganrog, l'exportation s'est accrue à peu près dans la même proportion, et dans la Petite-Russie, qui exporte par terre une partie du produit de ses bergeries, nommément par la voie de Radziwiloff et de Brodi, ce commerce acquiert de plus en plus une nouvelle activité.

Au total, la Russie, naguère encore si pauvre en laine que, jusqu'en 1824, les envois qu'elle faisait à l'étranger n'excédaient pas annuellement 35,000 pouds par an, valant à peine 600,000 roubles, en a vendu, en 1831, plus de huit fois autant, c'est-à-dire 281,450 pouds, dont la valeur s'est élevée à 7,557,066 roubles. Les demandes des fabriques de l'intérieur étant devenues plus con-

sidérables, cette circonstance a puissamment contribué à faire hausser le prix des laines.

On comptait déjà en 1835, en Esthionie, 53,244 têtes de mérinos dans 67 bergeries; en Livonie, le nombre des bergeries s'élevait, à la même époque, à 57, celui des mérinos à 31,206; ces établissemens se sont encore accrus malgré une mauvaise récolte de foin pendant l'année 1836, où l'on comptait en Esthonie 100 bergeries et 44,766 mérinos, et en Livonie 40,104 mérinos dans 69 bergeries. En général, la laine de ces contrées se paie 90 à 108 roubles le poud; celle de la terre seigneuriale de Trikaten a même été vendue au prix de 110 roubles par poud. Ces chiffres sont une preuve suffisante de la perfection à laquelle cette branche de l'industrie nationale a déjà été portée dans les provinces de la Baltique.

C'est ainsi que les plus riches propriétaires des provinces russes portent actuellement leur principale attention sur l'éducation des brebis mérinos. On en élève des troupeaux considérables depuis la Baltique jusqu'aux frontières de la Chine. Autrefois les draps de laine vendus aux Chinois par les marchands russes venaient de très-loin; maintenant la laine pure des mérinos se trouve à peu de distance des frontières de cet empire. Les Russes doivent cet avantage à un Anglais, M. Kempton-Harvey, qui a fait venir de Saxe à Moscou un troupeau de 600 mérinos; on a remarqué que leur laine n'a pas perdu de sa qualité, même au milieu des neiges de la Sibérie.

Il existe en Russie une compagnie par action pour l'amélioration de la race des bêtes à laine et de leurs toisons, soit par l'acquisition de nouvelles races, soit par un mode plus perfectionné à l'égard des troupeaux: par autorisation de l'empereur, cette mesure a été étendue à la Nouvelle-Russie ainsi qu'à la Bessarabie.

LAIT. Le lait est formé par l'union d'un principe huileux mucilagineux et aqueux, qui contient un sel sucré, du carbonate de soude en petite quantité, de l'azote et une matière animale qui lui est particulière. Le lait est un liquide opaque, d'un blanc mat, d'une saveur douce un peu sucrée, et d'une odeur plus ou moins aromatique, suivant la qualité ou l'espèce de végétaux qui ont servi d'aliment à l'animal qui l'a fourni.

Lait de différens animaux. Le lait de vache produit une grande abondance de crême épaisse et jaune; la partie caséeuse contient une grande quantité de petit-lait doux et sucré. Le lait de la femelle du buffle est très-estimé; il donne du beurre excellent. Le lait d'ânesse produit une crême semblable à celle du lait de la femme. Le beurre qu'il fournit est blanc, mou, et tend facilement à la rancidité. Son petit-lait contient plus de sucre et moins de sels que celui de la vache. Le lait de brebis donne en proportion autant de crême que celui de vache; il est de même couleur. Ce lait contient moins de sucre, mais plus de muriate de soude et de phosphate de chaux que tous les autres laits. Le lait de chèvre donne beaucoup de crême. Le lait de jument produit une crême très-fluide et un beurre sans consistance. Sa matière caséeuse ressemble à celle du lait de femme. Son petit-lait contient beaucoup de sucre et de substances salines. Le lait de la femelle du chameau fournit très-peu de crême, dont on fait un beurre insipide et blanchâtre.

Les habitans de l'Afrique et même d'une partie de l'Asie, telle que l'Arabie ,ne connaissent guère que le lait de chameau. Ceux de la Tartarie et de la Sibérie ne font usage que de celui de jument, dont ils font par fermentation une liqueur alcoolique nommée *arak*. Les indigènes des Indes orientales préfèrent le lait de la femelle du buffle à celui de la vache domestique. Le lait de chèvre est le plus en usage dans le midi de la France, tant en Italie qu'en Espagne et Portugal, ainsi qu'en Grèce, dont le sol et le petit nombre de pâturages, ainsi que le climat, ne sont pas aussi favorables à l'élève et l'entretien de la vache.

Frélatage du lait. On fraude le lait de toutes sortes de manières pour en augmenter la quantité; on y ajoute de l'eau ou une décoction de son ou de farine de haricots blancs que l'on bat avec des blancs d'œuf, qui le fait mousser et l'épaissit comme de la crême, que l'on a préalablement enlevée pour faire du beurre. Il est souvent difficile de reconnaître au coup-d'œil ce frélatage pour tromper les consommateurs. A Londres, on vend une grande quantité de lait qui n'en a que le nom et la couleur; à Paris, on l'augmente par les moyens que nous avons indiqués; il n'y a qu'en Hollande et en Suisse où l'on vend le lait naturel, tel qu'on le tire du pis de la vache.

Commerce du lait. Le commerce du lait est très-considérable et ne le cède même pas à celui du vin, considéré dans toute son étendue; car tous les pays du monde possèdent des animaux qui donnent du lait, et dont les habitans font usage, comme nous l'avons dit; tandis que le vin n'est le produit que de certains climats et ne sert de boisson qu'à certain peuple, et pas aussi généralement que le lait. D'ailleurs, le lait est encore employé en une immense quantité à faire du beurre et des fromages, qui font la principale richesse de plusieurs pays, tels que de la Hollande, de la Suisse et de quelques provinces de la France, telles que de la Normandie et autres.

LAITON, cuivre jaune qui est le produit du cuivre rouge préparé avec de la calamine; en sorte que la bonne qualité de ce métal dépend en partie de celle de la calamine qu'on y emploie. Le laiton se fabrique avec de la rosette ou cuivre rouge de Hongrie, de Suède ou de Turquie, en y mêlant pareil poids de calamine minérale, que l'on tire en grande partie d'Aix-la-Chapelle, où il y en a une mine considérable; il en vient aussi de Limbourg ou de Namur.

On fabrique une grande quantité de laiton à Aix-la-Chapelle, et c'est de là principalement que le font venir les fabricans d'épingles, les horlogers, les chaudronniers et autres qui en font une grande consommation. Cependant l'Allemagne en fournit également. Il est expédié en feuilles minces, gratées d'un côté et noires de l'autre. Ces feuilles sont pliées ou roulées; on appelle ces dernières laiton en rouleau fort mince, servant à faire des boutons et autres ouvrages.

Le fil de laiton, ou ce qu'on nomme *laiton en cerceau*, est du cuivre jaune tiré et passé à travers d'une filière.

LAMAR, port de mer de Bolivie. *Voy.* Cobija.

LAMBALLE, ville de France, département des Côtes-du-Nord, à 4 l. de Saint-Brieux et à 8 de Dinan. Pop. 5,000 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède des parcheminеries et des tanneries renommées; plusieurs manufactures de toile et de tissus communs de laine et de fil, dont les produits font le principal objet de son commerce.

Foires. Il y a des foires les 25 juin, 24 août, 3 et 28 octobre, le 1er mardi de carême et le jeudi d'après l'Ascension; il s'y fait un commerce considérable en bestiaux, chevaux, grains et autres productions du pays.

LAMBAYEQUE, ville de l'Amérique du sud, au Pérou, intendance de Truxillo, située sur la rive gauche de la rivière de son nom, à 2 l. de son embouchure, dans l'Océan pacifique, à 12 l. de Sana et à 45 de Truxillo. Population, environ 40,000 habitans.

Productions. Le pays produit du safran, du sucre, du tabac et des grains.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs manufactures de tissus de coton, de couvertures de laine et de savon, dont les produits, avec ceux du territoire de la province, forment les principaux articles du commerce d'exportation.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* MEXIQUE.

LAMBESC, ville de France, département des Bouche-du-Rhône, à 3 l. de Salon, 4 d'Aix, sur la route d'Aix à Avignon. Pop., environ 4,000 h.

Industrie et commerce. On y compte une fabrique de soude, plusieurs tuileries, des filatures de coton, etc. On y récolte de l'huile d'olive, et il y a des carrières de marbre.

Foires. On y tient trois foires par an, où il se fait un grand commerce de bestiaux, de grains et d'autres productions.

LAMEGO, ville du Portugal, province de Beira, située sur le Balsamao, non loin de son confluent avec le Douro, à 13 l. de Viseu et 29 de Coïmbre. Pop., 9,500 hab.

Productions. On y récolte des grains, du vin et des fruits du Midi, qui sont les principaux articles du commerce.

Foire. Il s'y tient en mars une foire très-fréquentée.

LAMES D'ÉCORCE DE LIMON ET DE CITRON. Cette écorce a une vertu calorique, une odeur et un goût aromatique un peu amer, ce qui provient de l'huile essentielle dont elle est imprégnée. On l'emploie pour différens usages, soit pour les confitures, soit pour les conserves ou les pâtes, auxquelles il communique un goût d'un parfum agréable. Dans les Barbades, on en fait une liqueur connue sous le nom d'eau de Barbade, que les habitans ont l'art de conserver par de certains procédés.

LAMES DE SABRES DAMASSÉES. Autrefois les lames de sabres de Damas étaient les plus renommées du monde, par la supériorité de leur trempe; mais il paraît qu'aujourd'hui les fabricans d'armes blanches de l'Europe sont parvenus, sinon à les surpasser, au moins à les imiter parfaitement, soit pour la qualité, soit pour le damasquinage.

M. Sirhenry, de Paris, a offert, à l'exposition de 1834, un assortiment de lames de sabres de toutes les formes, en acier de Damas, provenant de sa fabrique de Bougival, et dont la trempe est telle qu'elles entaillent facilement le fer, et sont égales en qualité aux lames d'Orient.

M. le duc de Luynes, à Dampierre (Seine-et-Oise), avait aussi exposé des lames de Damas d'une qualité supérieure, d'une régularité et d'une finesse de travail qui font le plus grand honneur à ce fabricant.

LAMINAGE. Le laminage est l'art de réduire en lames, en tables, en feuilles ou en fils aplatis, les différens métaux soumis à son action. Les marteaux, les cylindres, les filières sont les moyens ordinaires employés pour la plupart; mais on se sert d'une machine qu'on nomme laminoir, principalement pour le plomb, la tôle et le cuivre. Cette machine réduit, par une forte compression, le plomb et la tôle en planches ou feuilles d'une fort mince dimension, et d'une manière plus prompte et plus uniforme que ne pourrait le faire le travail manuel le plus parfait.

M. Colon a obtenu, en 1806, un brevet d'invention pour un laminoir mécanique avec des cylindres nouveaux, qui sont taillés dans toute leur circonférence en losanges, ronds, ovales, en toutes sortes de moulures et cavelures. On y introduit le fer, qui prend la forme par laquelle on le contraint de passer, sans bavures ni coupures. Pour faire du fer carré, il faut que les entailles ne soient point carrées et qu'elles aient une forme de losange. Par la première passe que l'on donne sur les cylindres, le fer s'alonge beaucoup et en forme de losange; on retourne la barre dans l'autre sens et on la repasse par la même entaille, alors le fer devient carré.

Les produits du laminage sont d'une grande importance pour une immense quantité d'arts qui ont besoin d'un grand nombre de plaques et de feuilles plus ou moins minces pour rendre leurs ouvrages plus parfaits et plus économiques, ce qui forme l'objet d'un commerce considerable.

Il existe à Tierceville, près de Gisors, département de l'Eure, une grande usine de fonderies et laminoirs de cuivre, de zinc et de zinc inoxidable, exploitée par une compagnie en commandite.

LAMPAREILLES (petite draperie), espèce de camelot ou petite étoffe de laine, unie ou à fleurs, dont la fabrique était autrefois florissante.

LAMPAS (soierie), étoffe de soie du genre des anciennes persiennes, quelquefois enrichie de dorures, et dont la largeur est ordinairement de 5/8.

LAMPASSAS (toilerie), toiles peintes qui se fabriquent aux Indes orientales, en plusieurs lieux de la côte de Coromandel; elles ont 18 cabres de long sur deux de large, à raison de 17 pouces et demi le cabre. Le commerce en est avantageux; on en expédie surtout aux Philippines et à Manille.

LAMPES (invention et perfectionnement des). L'éclairage par l'huile à quinquet s'étant généralement répandu en France et dans d'autres pays, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, on a cherché à inventer et à perfectionner les lampes les plus propres pour produire une belle lumière et de la manière la plus économique; et le zèle ainsi que le talent des lampistes français se sont surtout fait remarquer.

La fabrication des lampes, dont l'usage ne remonte pas à plus de quarante ans, forme à Paris une industrie importante; concentrée à peu près tout entière dans la capitale, elle s'y dissémine entre un grand nombre d'ateliers dépendans les uns des autres, par la fabrication spéciale de la partie de la lampe à laquelle chacun se livre exclusivement. Cette industrie, qui n'occupe pas moins de six mille ouvriers de toutes mains-d'œuvre, produit par an de 300 à 320,000 lampes de tous les genres, généralement à bas prix, et dont un nombre considérable s'expédie pour toutes les parties du monde.

Plusieurs systèmes se partagent ou plutôt *se disputent* la fabrication des lampes; le système qui maintient constamment l'huile au niveau du bec est en possession exclusive des 200,000 lampes dites *à applique* et *à suspension*, et des lampes portatives dites *économiques* et *à tringles*, qui entrent chaque année dans le commerce: trois autres systèmes tourmentent l'éclairage de leur rivalité.

Le premier, dit *à niveau défaillant*, qu'on emploie pour les lampes astrales, et qu'on accuse d'être le plus mauvais, est pourtant celui qui, avec le précédent, fournit le plus à la consommation intérieure et à l'exportation; 100,000 lampes astrales, fabriquées annuellement, contredisent assez fortement cette prétendue infériorité.

Le second système, appliqué par feu Carcel aux lampes portatives, est sans contredit le meilleur; mais le prix élevé de ces appareils, et la difficulté de les faire réparer ailleurs qu'à Paris, en restreint l'usage aux personnes aisées, dont le nombre est naturellement borné. Plusieurs fabricans ont cherché, avec plus ou moins de succès, à perfectionner cette lampe, entre autres MM. Gagneau, Gotten, Jeubert, Galibert, Decan et Grivard'hey.

En concurrence avec les deux systèmes précédens, se place le principe de la lampe de Girard; il a paru pour la première fois à l'exposition de 1806, où l'on vit figurer ses lampes hydrostatiques, dans lesquelles la colonne d'huile qui alimente la mèche est tenue à un niveau invariable dans le bec, par le poids d'une autre colonne d'huile ou d'un autre fluide plus ou moins dense, disposée au dessous de la première, à laquelle elle fait équilibre. Il s'en est fabriqué et vendu alors une quantité considérable.

M. Decan est l'inventeur d'une lampe mécanique d'un système entièrement nouveau, et d'une si grande simplicité, qu'on peut la démonter, la nettoyer soi-même, ou la confier a l'artisan le moins habile, en quelque lieu que l'on soit; car il suffit d'enlever quatre vis pour avoir tout le mécanisme.

Cette lampe, toute de métal (différence essentielle avec les autres lampes), est construite de telle sorte qu'on peut la rincer comme un verre, en y versant soit de l'eau bouillante, soit de l'eau de potasse.

LANARK ou **Lanerk**, comté d'Ecosse. La Clyde et le Forth en sont les principales rivières. Il y a une ville de ce nom dans le comté.

Productions. On y récolte des grains, des légumes, du lin, et une grande quantite de fruits. Il y a un grand nombre d'excellens pâturages où l'on élève beaucoup de bestiaux, de chevaux, et des moutons qui fournissent une laine commune.

Minéralogie. Les minéraux y sont en grand nombre, et leur exploitation forme la principale industrie du pays. Il y a des mines de houille qui sont les plus abondantes de l'Ecosse, et dont les produits sont évalués à environ 800,000 tonneaux par an; il y en a de différentes qualités, dont les plus estimés proviennent des mines situées aux environs de Glascow. On y exploite aussi, dans la partie du sud, des mines considérables de plomb tenant argent, dont les produits sont estimés à environ 23,000 quintaux de plomb et quelques marcs d'argent. On y trouve aussi en petite quantité de l'antimoine, du lapis lazali, du granit, des pierres de taille et de la chaux.

Industrie et commerce. C'est le comté où l'industrie manufacturière est la plus florissante de toute l'Ecosse. Il y a des manufactures de belles toiles et de toiles imprimées de lin, ainsi que des toiles de coton, de mousseline et de plusieurs sortes de tissus de laine. On y trouve des verreries qui fournissent de belles glaces et plusieurs sortes de beaux cristaux, indépendamment d'autres fabriques non moins intéressantes, quoique d'une moindre importance, telles que celles de faïence, de teintureries, de brasseries, de spiritueux, dont les produits, joints à ceux du territoire, forment les principaux articles du commerce d'exportation. Le chef-lieu de ce comté est Lanark, mais Glasgow en est la ville de commerce la plus importante.

LANCASTER, ville des Etats-Unis, dans l'Amérique du nord, l'état de Pensylvanie, chef-lieu du comté de son nom, à 11 l. d'Harrisburg et 24 de Philadelphie. Pop., environ 6,000 hab.

Productions. Le territoire du comté est bien cultivé et arrosé par plusieurs rivières: les principales productions sont des grains, du chanvre, du lin, des bois de construction, et renferme des mines de fer.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante, et on y trouve des fabriques considérables de tabac, de chapellerie, de clouterie, de tannerie, de carabines renommées, de brasserie, des moulins à farine, à huile de graines oléagineuses, et à foulon. Il y a dans les environs une fabrique considérable de filature et de tissus de coton. Tous ces produits, ainsi que ceux du territoire, sont au nombre des principaux articles de son commerce d'exportation.

LANCASTRE, **Lancaster**, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, située sur la rive gauche de la Loyne, à 2 l. de son embouchure dans la mer d'Irlande, à 16 l. de Manchester et à 75 de Londres. Pop., 11,000 habit. Quoiqu'elle soit le chef-lieu du comté, elle n'en est pas plus importante, ce qu'il faut attribuer à son éloignement des mines de houille qui alimentent les fabriques de Manchester et d'autres villes.

Industrie. Cependant, elle a toujours été renommée pour ses fabriques de toiles à voile; celles de coton y ont été introduites et commencent à y prospérer, de même que celles des cordages, de la poterie de terre de pipe, de la chapellerie, des fabriques de meubles pour l'extérieur et des objets de luxe. Il y a, en outre, des raffineries de sucre, des brasseries et des chantiers de construction pour les vaisseaux marchands.

Commerce. Le commerce d'exportation consiste principalement pour l'Amérique et les Indes orientales, en harnais de chevaux, ustensiles de cuisine, ouvrages de taillanderie, cuivre, meubles et autres produits, en échange desquels on importe des denrées coloniales, du coton, du tabac, des bois de teinture, des drogueries et épiceries.

LANCEROTTA, île qui fait partie du groupe d'îles des Canaries. Elle est située au 26e degré de lat. N., à 18 l. de la Grande-Canarie, vers le S.-E.; elle a 12 l. de long. Elle n'a qu'une ville, mais elle a deux ports sur la côte orientale; l'un, nommé *Puerto de Laos*, et l'autre, *Puerto de Cavallo*, et dont l'accès est difficile. La principale richesse de cette île consiste dans la chair de chèvre et l'orseille, dont elle envoie chaque semaine des barques chargées à Palma, Teneriffe et à Canarie.

LANDERNEAU, ville de France, départ. du Finistère, dans la Basse-Bretagne, avec un port de mer à 4 l. de Brest. Le port est sûr et peut contenir de gros navires marchands.

Productions. Grains, fèves, pois, lin, chanvre, miel, cire, chevaux, bestiaux.

Industrie et commerce. — Toiles. La fabrication des toiles forme sa principale branche d'industrie; il y en a de différentes qualités : les plus communes sont celles qu'on appelle *toiles creées*, toutes fabriquées de fil de lin blanchi. Les qualités les plus fines s'appellent extraits, les autres *fleurets* 1re, 2e, 3e, 4e qualité, que l'on expédie pour l'intérieur, l'Espagne et les colonies. On trouve encore des toiles à carreaux de diverses couleurs et des espèces de guingas, des toiles à voile et des toiles connues sous le nom de Bretagne, tant larges qu'étroites : les larges s'expédient par balles de 300, et les étroites de 500 aunes.

Fils. On les vend en blanc ou en écru, il y en en a de plats et de tournés. Les fils plats blancs s'expédient en grande partie à Lyon pour la fabrication de petites étoffes, et les fils tournés passent à Bordeaux, Bayonne, Rochefort.

LANDES (les), département maritime de la France, situé dans le S.-O., comprenant les anciennes provinces de Béarn, de Gascogne et de Guienne, ayant, d'après l'Annuaire des Landes, une superficie de 910,573 arpens métriques, avec une population de 281,504 habitans.

Rivières. Ce département possède trois rivières navigables, l'Adour qui l'est depuis Saint-Sever, le Gave de Pau depuis Peyrehorade, et la Midouze depuis Mont-de-Marsan, ayant ensemble un cours de navigation de 136,000 mètres. Il y a plusieurs autres rivières d'une moindre importance.

Canaux. Le canal royal des Pyrénées traversera, à ce qu'on prétend, ce département, et doit réunir la Garonne à l'Adour par le Midouze. Un autre canal, qui doit commencer au bassin d'Arcachon en traversant les lagunes, aboutirait, par l'ancien cours de l'Adour, au dessous de Bayonne.

Routes. On compte quatorze grandes routes, tant royales que départementales, qui traversent en tous sens ce département. On remarque la route royale de 1re classe qui conduit de Paris en Espagne, dont on a fait une superbe chaussée suivant le système de Mac-Adam.

Productions. On trouve encore, dans ce département, des forêts vierges, où des arbres d'une grosseur énorme ne sont pas tombés sous la hache du bûcheron. Les principales essences sont l'aulne, le pin des Landes, l'arbusier, le chêne; et des arbustes, tels que l'aubépine, les houx hauts et aussi des ajoncs, y acquièrent une hauteur de 15 à 20 pieds. Il y a d'excellens pâturages, où l'on élève un grand nombre de troupeaux, de bêtes à cornes et de chevaux; tandis que les grandes landes sont destinées au parcours des troupeaux de moutons. Ailleurs, où la culture est possible, on récolte du froment, du seigle, des pommes de terre, du safran, du lin, du chanvre, etc. Dans plusieurs localités, on élève une grande quantité d'abeilles, qui donnent un miel assez estimé, et, depuis quelques années, l'éducation des vers à soie y a pris un grand développement.

Vins. On cultive avec succès des vignobles qui produisent des vins assez bons, et dont la quantité pourrait être plus considérable; on distingue surtout ceux de La Chalosse, du Vieux-Boucant, de Soustom, du Cap-Breton; et, dans d'autres localités, les vins qu'on appelle *piquepont* sont convertis en eaux-de-vie; mais les vins de Messange, de Sardiat et des Rives de l'Adour, que l'on nomme *vins de sables*, peuvent rivaliser avec les vins de Bordeaux.

Arbres résineux. Il s'en trouve un grand nombre dans les forêts, dont les substances résineuses alimentent une industrie fort étendue dans le département, et dont le commerce est considérable. En effet, les produits en goudron, brai, résine, essence de térébenthine, sont expédiés en grande quantité dans toute la France.

Sur une surface de 905,000 hectares, le département en possède 174,450 mis en culture, 26,562 en pâturages et prés, 219,219 en forêts et bois, 19,688 en vignes, 381,015 en landes et friches, 61,147 en dunes, 11,264 en marais, étangs, rivières, etc.

On compte, en outre, 12,000 chevaux, 60,000 bêtes à corne, 500,000 moutons, qui fournissent annuellement 330,000 kilog. de laine. Les produits annuels du territoire sont, en céréales, environ 1,215,000 hectol., dont 574,900 en maïs, 25,000 en pommes de terre, 1,700 en avoine, 300,000 en vins, 140,000 en raisin. Le revenu territorial est évalué à 1,537,000 francs.

Industrie. L'industrie manufacturière y est encore à son berceau; cependant, on y exploite quelques mines de fer de diverses qualités. Il y a des mines de houille, de tourbe, d'alumine; du sulfate de fer, du marbre et des pierres lithographiques, des pierres meulières, du kaolin, de la terre de creuzet, de la craie, du gypse et de l'ocre. Ce département possède 4 hauts-fourneaux pour gueuses et mouleries, et 13 forges qui emploient plus de 500 ouvriers. Les autres branches d'industrie sont des moulins à huile de lin, des tanneries, distilleries, verreries, poteries, faïenceries façon anglaise.

Commerce. Il consiste principalement dans les produits du sol, qui sont en grand nombre. Indépendamment des matières résineuses, on exporte une grande quantité de grains, de safran, de vins, des eaux-de-vie, du mastic de bitume, des pierres lithographiques et d'autres substances, qui sont expédiés dans toutes les parties de la France et aussi à l'étranger, par la voie de Bordeaux.

Mont-de-Marsan, au confluent de la Douze et du Midou, à 175 l. 1/2 de Paris, est le chef-lieu de préfecture. Pop., 4,000 habitans.

Foires. On en compte 135, qui se tiennent dans 46 communes, dont 20 chefs-lieux, et qui durent, pour la plupart, de 2 à 3 jours. Les articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux, les mulets, les ânes, les grains, la laine, les étoffes communes, le lin, la cire, la résine, etc.

LANDSBERG, ville de Prusse, province de Brandenbourg, chef-lieu du cercle de régence de son nom, située sur la Warthe. Popul., 9,730 hab.

Productions. On y récolte des grains, du lin, du chanvre, du houblon; il y a des carrières de pierres à chaux; on y recueille beaucoup de laine.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps, de bonneterie de laine, des papeteries, des tanneries et des fours à chaux. On y fait un grand commerce en grains et en laine.

LANDSHUT, ville de Prusse, dans la province de Silésie. Pop., 3,580 habit., dont la principale industrie, ainsi que le commerce, consistent dans le

20

fil de lin et les blanchisseries, qui y sont considérables.

LANDSKRONA, ville maritime de Suède, préfecture de Malmohus. Elle est située sur le Sond, dans la mer Baltique, où elle possède un bon port. Pop., 3,870 hab.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de tabac, dont on récolte une grande quantité dans le territoire, des tanneries, des corroieries, des raffineries de sucre, dont les produits forment les principaux articles du commerce d'exportation.

LANGENSALSE, ville de Prusse, dans la province de Saxe, chef-lieu du cercle de régence d'Erfurt, située sur la Salza, non loin de son confluent avec l'Unstrut. Population, 6,000 hab.

Productions. Blé, anis, garance, bestiaux, laine, lin, chanvre, houblon, safran bâtard.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps, d'autres de tissus de laine, de coton, de soierie, d'amidon, de salpêtre, de papeterie, ce qui, joint aux productions, forme les principaux articles du commerce d'exportation. On y fait un commerce avantageux de plusieurs produits, dont le principal est le pastel, qui se prépare dans la ville, où il y a un moulin uniquement destiné à cet usage. Le pastel préparé à Langensalse a la réputation d'être le meilleur de toute l'Allemagne.

LANGON, ville de France, département de la Gironde, à 1 l. de Cadillac, 4 de Bazas et à 10 de Bordeaux.

Productions et commerce. On recueille dans le territoire des vins blancs d'une excellente qualité; il s'en fait un grand commerce en France, et l'on en exporte beaucoup à l'étranger. Il en est de même des eaux-de-vie.

On ne doit point confondre Langon avec Langone, ville du Gévaudan, où il se fait un grand commerce de bestiaux, entre autres de bœufs gras et de mulets.

LANGRES, ville de France, en Champagne, département de la Haute-Marne, située sur la Marne, à 15 l. de Dijon.

Productions. Elles sont en grand nombre, telles que blé, avoine, graines de moutarde et de navette, vins, bestiaux, laines, fromages, lin, chanvre, mines de fer, carrières de meules à aiguiser et repasser la coutellerie.

Industrie. L'industrie y est très-florissante et embrasse une grande quantité de produits, tels que la coutellerie, qui y est très-importante, la fabrication des droguets, serges, filature et toiles de coton blanches, indiennes, mouchoirs blancs et rouges, faïencerie, bonneterie, papeterie, tannerie, verrerie, forges, fabrique de mules de corde ou *espardilles*, d'huile de navette, etc. Dans le village Aprey, à 5 l. de Langres, il y a une verrerie à vitre très-importante.

Commerce. Tous ces produits donnent lieu à un commerce d'exportation considérable pour toute la France, ainsi que des vins, qui sont d'une bonne qualité et de garde, et des fers qui sont d'une bonne qualité.

Foires. Il y en a 8 par an. Celles qui commencent le 15 février et le 17 août durent 8 jours; elles sont les plus considérables; les autres ne durent qu'un jour et sont peu importantes.

LANION, ville de France, en Bretagne, dép. des Côtes-du-Nord, à 3 l. de Tréguier, 10 de Rennes, 12 de Saint-Brieux et 20 de Brest.

Productions et commerce. On y récolte des grains, du chanvre, et on y élève une grande quantité de bestiaux qui fournissent d'excellent beurre salé qu'on envoyait en grande quantité à Paris; mais la concurrence du beurre d'Isigni, de la Basse-Normandie, en a beaucoup diminué les envois. Le fil de chanvre, qui se file dans l'enceinte de la ville ainsi que dans les environs, et les tissus qu'on en fabrique, forment la principale branche d'industrie et du commerce.

LAON, ville de France, en Picardie, départ. de l'Aisne, à 6 l. de Soissons, 10 de Reims et 33 de Paris.

Productions. Blé, vin, lin, chanvre, colza, bestiaux, laine, légumes.

Industrie et commerce. Fabrique de toiles de lin et de chanvre toutes qualités, bonneterie en laine, clouterie et chapellerie. Le commerce consiste dans le débit de tous les produits du territoire et de l'industrie.

LAPIDAIRE. On donne ce nom aux artistes qui s'occupent exclusivement de la taille et du poli des pierres précieuses, et aussi quelquefois à ceux qui en font le commerce. Les lapidaires formaient à Paris une corporation dont les premiers statuts remontent jusqu'à saint Louis, quoiqu'à cette époque l'art de tailler les pierres précieuses ne s'étendît qu'aux rubis, émeraudes, améthystes, grenats, saphirs, opales, et que la taille du diamant fût ignorée ou très-imparfaite; c'est peut-être pour cette raison que les anciens ornemens des châsses, des soleils, des couronnes, sont garnis de rubis, de saphirs, d'émeraudes, etc., et point de diamans, qui étaient alors fort rares.

LAPIN, animal quadrupède qui se trouve à l'état sauvage et aussi domestique, plus petit que le lièvre, avec lequel il a beaucoup de rapport, et qu'on emploie à peu près aux mêmes usages. Il fournit, comme celui-ci, deux sortes de marchandises pour le commerce, la peau et le poil. La peau, garnie de son poil, s'emploie en fourrure; la couleur en est ordinairement grise; il y en a de couleur blanche et d'autres d'une couleur noire; ces dernières sont plus rares et plus recherchées. Le poil de lapin, comme celui de lièvre, séparé de la peau, sert à la fabrication des chapeaux, en le mêlant avec le poil de castor ou de laine de vigogne et d'agnelin; mais la consommation en est beaucoup diminuée depuis l'invention des chapeaux recouverts de pluche de soie, qui ont remplacé les chapeaux de feutre.

La France fournit une assez grande quantité de lapins, mais d'une moindre qualité, quant au poil; les plus belles peaux viennent de Moscovie et des pays du Nord par la voie de Hambourg, Lubeck et Dantzig, ou par la Hollande. On en tire aussi beaucoup d'Angleterre, qui sont fort estimés.

LAPIS LAZULI, nom latin de la pierre d'azur, nommée actuellement lazulite par les minéralogistes. *Voy.* Lazulite.

LA POINTRE-A-PITRE, ville et port de la Guadeloupe, une des colonies françaises des Antilles dites des Indes occidentales, située sur la côte S.-O. de la Grande-Terre. Le port, un des plus beaux et des plus sûrs des Antilles, a une passe étroite et difficile, qui permet tout au plus à une frégate d'y entrer; mais les navires de commerce arrivent facilement jusqu'aux quais. Pop., 15,000 habitans.

Commerce. La Pointe-à-Pitre, par sa situation

au centre des cultures et par la bonté de son port, s'est placée au rang des premières villes commerciales des Antilles; elle est le centre du commerce de toute la colonie. *Voyez* GUADELOUPE.

LAQUE. *Voyez* LACQUE.

LA ROCHELLE. *Voyez* ROCHELLE (LA).

LAST, grande mesure à grains équivalant à un poids de 4,560 livres environ poids de marc, et contenant 19 setiers, ancienne mesure de grains à Paris. Mais le last de mer, c'est-à-dire pour les marchandises qui forment le chargement des vaisseaux, se compose de deux tonneaux, dont chacun de 2,000 l. ou 1,000 kil., qui font, pour le poids du last, 4,000 livres poids de marc ou 2,000 kilogrammes.

Le last d'Amsterdam équivaut à 19 setiers de France ; il contient 27 midden ; le midden a 4 schipfond, et celui-ci équivaut à un peu plus de 2 boisseaux environ de Paris.

Le last de Pologne ou de Dantzig est un peu plus fort que celui d'Amsterdam ; il contient 20 setiers de Paris. Le last de Dantzig fait aussi 40 boisseaux de Bordeaux ou 4,720 liv. poids de marc, et le boisseau de Bordeaux contient 120 à 122 liv. de froment.

Le last de Londres est de 10 quarters, le quarter de 8 bushels ou boisseaux anglais. Le last de Londres fait 223 boisseaux et demi de Paris.

LAST. C'est une mesure maritime usitée dans les ports de mer de la Baltique et dans ceux de la mer du Nord, pour évaluer, soit le poids, soit l'encombrement des marchandises chargées sur les bâtimens. Ce last, qui équivaut à 2 tonneaux aussi poids maritime de 2,000 livres ou 1,000 kil. chaque, est du poids de 4,000 liv. ou 2,000 kil., comme nous l'avons dit précédemment; mais il varie suivant l'encombrement et la nature des marchandises, attendu que la jauge d'un vaisseau, c'est-à-dire sa contenance, étant toujours la même, il faut que les marchandises légères et d'encombrement paient un frêt proportionnel à la place qu'elles occupent, sans égard pour leur poids; par exemple, le liége, qui est si léger, doit payer 20 fois plus de frêt, à poids égal, que le fer, qui occupe peu d'espace, puisque 100 kilogr. de liége tiendront 20 fois plus de place que 20 kil. pesant de fer.

Il y a des usages que le commerce maritime a établis, et qui servent de règle générale pour l'évaluation de la quantité qui doit former le last. En voici quelques exemples :

Pour la morue, le hareng blanc, le son, les cendres gravelées destinées aux fabriques de savon, le last se compose de 12 barils; pour les grains et graines oléagineuses, il est de 10 quarters; pour la poudre à canon, il faut 24 barils; pour les harengs saures, 20 cades; pour les cuirs de bœuf, 12 douzaines; pour les cuirs ordinaires, 20 dielhers; pour le brai et le goudron, 14 barils; pour la laine en balles, 12 sacs ou balles; un millier en compte de stokfiche pour un last.

Le quartier contient 8 bushels ou boisseaux anglais, ou 64 gallons. Le cade est un petit baril qui contient 500 harengs ou mille sardines.

Le last de hareng, qui sert pour l'évaluation du produit de la pêche de ce poisson, est composé de 10 barils, et chaque baril contient 1,200 harengs. Ainsi, le last est de la contenance de 12,000 harengs.

LATINE (voile), terme de marine qui désigne une voile triangulaire dont les bâtimens qui naviguent dans la Méditerranée font un grand usage. Les tartanes, les felouques génoises et romaines portent toutes de ces espèces de voiles, très-commodes pour la manœuvre. Les foques, bonnettes en étai, les voiles d'étai, sont toutes des voiles latines ou triangulaires.

LATITUDE. C'est la distance qu'occupe un lieu sur le globe terrestre, relativement à sa distance de l'équateur, ce qui indique aussi son climat, attendu que les zônes qui divisent le globe se partagent, suivant leur distance, soit du pôle, soit de l'équateur. On distingue deux latitudes : la latitude septentrionale, qui se prend depuis l'équateur en remontant vers le pôle du Nord, et la latitude méridionale, qui se prend aussi depuis l'équateur en remontant vers le pôle du Sud. On appelle degré de latitude l'espace compris entre deux parallèles de l'équateur. Il est de 25 lieues de 2,282 2/5 toises sur les cartes. Ces degrés sont marqués par les chiffres qui sont au côté gauche et au côté droit des cartes géographiques.

Un degré de latitude qui contient 20 lieues marines de France, d'Angleterre et de la plupart des autres états de l'Europe, a 22 lieues des Pays-Bas, 15 de Hollande et 15 milles géographiques ou d'Allemagne, 60 milles d'Italie, 50 milles de Piémont, 70 milles de Venise, 18 milles de Prusse, 14 milles de Hongrie, 69 1/5 d'Angleterre, suivant la fixation de Henri VII de 5,280 pieds anglais; 25 milles d'Écosse et d'Irlande, 104 1/2 verstes de Russie, 24 agacs ou lieues de Turquie et 95 milles grecs.

Les degrés de latitude avec ceux de longitude marquent la position exacte d'un lieu sur le globe et sur les cartes géographiques. Les degrés de longitude se prennent depuis le parallèle d'un méridien convenu. Par exemple, les Anglais le calculent depuis leur Observatoire de Greenwich, les Français depuis leur Observatoire de Paris; les Espagnols, les Portugais et les Allemands, depuis l'île de Fer, une des Canaries, ce qui produit un chiffre ou un nombre différent dans la manière de compter les degrés de longitude chez ces divers peuples.

LATTE, mesure en usage dans le Bordelais; elle contient 7 pieds 13 pouces une ligne. Le carreau de terre a 4 lattes carrées, qui font 49 pieds de terre en superficie. Le journal de Bordeaux contient 512 carreaux, qui font 25,088 pieds en superficie.

LATTES. Ce sont des morceaux de bois ordinairement de chêne, minces, longs et d'environ 2 à 3 pouces de large, refendus, suivant le fil du bois, en forme de règle. Elles s'attachent de travers sur les chevrons du comble des maisons, pour y accrocher les tuiles ou pour y clouer les ardoises. Il y a deux sortes de lattes, l'une, appelée *latte carrée*, propre pour les tuiles, et l'autre, *latte volige*, destinée aux ardoises. Les lattes carrées ont 4 pieds de long sur environ 2 pouces de large et 2 à 3 lignes d'épaisseur. Elles se vendent à la botte, chacune composée de 50 lattes. Les lattes voliges ont aussi 4 pieds de longueur sur 4 à 5 pouces de large et 2 à 3 lignes d'épaisseur; chaque botte en contient 25. La plus grande quantité de ces lattes, dont le débit est considérable à Paris, y arrivent de la Champagne, de la Bourgogne, de la Brie, de la Picardie et de la Normandie; il en vient aussi beaucoup de la Lorraine.

LAUDANUM. *Voyez* LADANUM.

LAURIER, arbrisseau assez commun en France, et dont les baies servent à la teinture et s'emploient en médecine. De ces baies on tire aussi une huile précieuse connue sous le nom d'huile de laurier, dont la meilleure vient de la Provence et du Languedoc, particulièrement de Montpellier. Celle que l'on fait à Paris, à Lyon, à Rouen, n'est pas si estimée. La véritable huile de laurier doit être choisie nouvelle, odorante, grenue, d'une consistance solide et d'un vert tirant sur le jaune. Celle qui est verte, unie, liquide, doit être rejetée, comme étant certainement sophistiquée. Les baies de laurier paient un droit d'entrée de 1 fr. 55 c.

Laurier benjoin. C'est l'espèce la plus grande et la plus branchue. Ses feuilles ont leur surface supérieure douce, lisse et d'un très-beau vert; quand on les écrase, elles répandent un parfum agréable. Mais le benjoin dont se servent les parfumeurs provient d'une espèce de laurier connu par les botanistes sous le nom de styrax.

Laurier sassafras. Ce laurier est moins haut et moins touffu que les autres espèces de laurier. Son écorce est rougeâtre. Cette plante est très-commune en Amérique; on peut l'acclimater facilement en Europe. Ses racines ont un parfum agréable. Le goût du tronc et des rameaux de cet arbrisseau est aromatique. La décoction du sassafras est excellente pour adoucir et purifier le sang. Les racines sont souvent employées par infusion pour produire une liqueur semblable au thé. Elles sont diaphorétiques et diurétiques. L'huile de sassafras, obtenue par distillation rectifiée, a un parfum exquis; ses qualités sont extrêmement pénétrantes et rendent son emploi très-utile dans les douleurs rhumatismales et dans la goutte. Les habitans de la Pensylvanie tirent de l'écorce du sassafras une teinture éclatante et solide.

LAUSANNE (LAUSANNÆ), ville de la Suisse, capitale du canton de Vaud, située sur le bord du lac de Genève. Population, 14,130 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de ratines et de grosses étoffes de laine; on y confectionne une grande quantité de bas de laine, tant au métier qu'au tricot. On y fabrique aussi de l'horlogerie, de la bijouterie, des fleurs artificielles, de la faïence et du pastel d'une excellente qualité. Tous ces produits, avec le vin, passablement bon, du territoire, sont les principaux articles du commerce d'exportation qui s'opère par le port d'Ouchy, à demi-lieue de Lausanne, sur le bord du lac, et où on débarque aussi les marchandises qui arrivent de Milan et du Valais par Vevay. On y a construit des halles pour servir d'entrepôt aux marchandises. On peut aussi expédier à Genève par Ouchy les marchandises destinées pour la Suisse.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* SUISSE.

LAVAGE. *Lavage du linge par machine et à la vapeur.* Le lavage du linge est une industrie très-répandue dans tous les pays, et d'un produit considérable, qui mérite de trouver une place dans notre Dictionnaire. A Paris, son produit annuel est évalué de 5 à 6 millions au moins. Les blanchisseries de linge les plus renommées sont celles de la Hollande, où l'on blanchit le linge de corps par la même opération à peu près que l'on blanchit les toiles de lin ou de chanvre, c'est-à-dire après avoir l'avoir lavé dans des eaux alcalines de savon noir. On étend ensuite le linge sur des prés, où on l'arrose continuellement pendant vingt-quatre heures au fur et à mesure qu'il sèche, ce qui lui donne une blancheur éclatante. On a aussi appliqué la vapeur au blanchissage du linge.

Lavage des laines. C'est une des opérations de la fabrication des draps, et qui doit précéder le cardage. Ces opérations consistent dans le plusage, le lavage et dégraissage des laines avant de les carder. Le lavage peut se faire à chaud et à froid, suivant la nature des laines et l'usage auquel on les destine.

Lavage des mines, opération par laquelle on se propose de dégager, à l'aide de l'eau, les parties terreuses, pierreuses et sablonneuses qui sont jointes aux mines, afin de séparer les parties métalliques de celles qui ne le sont pas.

Lavage des sables aurifères. Ce lavage, qui consiste à extraire des paillettes d'or des sables que charrient plusieurs rivières et torrens, s'opère dans plusieurs parties du monde, et principalement en Afrique et en Amérique, sur les bords de plusieurs fleuves. Toute la poudre d'or que l'on tire de l'Afrique provient du lavage des sables aurifères que l'on ramasse sur les rives d'un grand nombre de fleuves, ce qui se pratique aussi en Amérique. D'après un tableau détaillé, le produit du lavage des sables aurifères dans les états de la Virginie, des deux Carolines, de la Géorgie, du Ténessée et de l'Alabama, dans les Etats-Unis, s'était élevé, depuis 1824 jusqu'en 1833 inclusivement, à 2,781,000 dollars, et dans le courant de 1834, le produit de l'or a été de plus d'un million 500,000 dollars.

LAVAL, ville de France, dans le Bas-Maine, départ. de la Mayenne, située sur la Mayenne, à 15 l. de Rennes et 16 du Mans.

Productions. Grains, lin, chanvre, laine, bestiaux, carrières de marbre jaspé, blanc, noir, mines de fer.

Industrie. C'est une des villes les plus industrieuses de France, où il y a un grand nombre de fabriques de serges, d'étamines et de petites étoffes de laine; on y fabrique aussi une grande quantité de toiles dont on distingue huit sortes; il y a plusieurs blanchisseries, et les apprêts ont été perfectionnés au point qu'on n'a plus besoin de les envoyer ailleurs pour y recevoir la dernière main-d'œuvre. On y a établi des manufactures de mouchoirs blancs et à couleur à l'imitation de celles de Chollet, fabriques de fin lin et de coton. Il y a aussi des fabriques de lin pour la trame et la couture, des blanchisseries de cire, etc.

Commerce. La vente des toiles, qu'on évalue annuellement à 30,000 pièces de 100 aunes de Laval chacune, est la principale branche du commerce. Cette vente se fait en gros par balle; la balle des non-battus, soit en gris teint, soit en blanc, est composée de 25 pièces de 20 aunes chacune. Les toiles de coton sont connues sous le nom de siamoises; la chaîne en est de lin : on les vend blanches, écrues et teintes; elles ont 2/3 et 5/4 de large. Tous ces produits alimentent un commerce considérable, tant avec l'intérieur de la France qu'avec l'étranger, et les foires y contribuent aussi beaucoup.

Foires. Il s'y tient 5 foires par an qui méritent d'être connues; le premier mardi d'après la mi-carême, le dernier mercredi du mois d'avril, le mardi d'avant la Saint-Jean, le 9 septembre,

et le premier mercredi d'après la saint Simon. L'avant-dernière, connue sous le nom d'Angevine, passe pour être la plus considérable. Ces foires durent deux jours chacune; il s'y vend une grande quantité de fil, de toile, de bestiaux et de grains.

LA VALETTE, ville maritime et chef-lieu de l'île de Malte, appartenant aujourd'hui aux Anglais. Elle est bâtie sur un rocher qui forme une presqu'île saillante au N.-E., et découvre à droite et à gauche un port profond, mais étroit; celui de la gauche est le grand; les bâtimens admis en libre pratique ont seuls le droit d'y entrer. On le nomme port de la Valette, tandis que les navires sujets à quarantaine sont reçus dans le port de droite, qui porte le nom de Marsa-Muscetta, et aussi port de Quarantaine. On trouve 15 brasses d'eau à l'entrée du port, et le fond varie de 9, 10 à 12 brasses jusqu'au dedans de l'île, mais ensuite il diminue rapidement vers le fond du port.

Commerce. Cette ville, qui est un port franc, et qui a un entrepôt, est le centre du commerce de Malte, où l'Angleterre tient un dépôt toujours bien assorti des principales marchandises des deux Indes, ainsi que des nombreux produits de ses manufactures, qui sont de là exportés en grande partie dans toute l'Italie, en Espagne, sur tout le littoral de la Méditerranée, et jusque dans le Levant, ce qui est l'objet d'un commerce considérable. *Voyez* Malte.

LAVANDE (grande), Aspic ou Spic. Cette plante, d'une odeur aromatique, croît en Italie, en Languedoc et en Provence, dans un état sauvage, sur les montagnes, et est cultivée dans les jardins. On en prépare une eau distillée odorante. C'est avec les feuilles et les fleurs de la grande lavande que l'on obtient, par la distillation, une huile volatile connue dans le commerce sous le nom d'huile d'*aspic* ou *de spic*.

La lavande des jardins est la lavande ordinaire, dont on forme des bordures de plates-bandes; elle diffère de la précédente en ce que ses feuilles sont plus petites, étroites, vertes, sans blancheur, et en ce que les épis sont plus courts. Son odeur n'est pas si forte que celle de la grande lavande; elle sert aux mêmes usages.

LAVE. Cette matière, dont on fait un grand usage en Italie, commence à être employée en France avec beaucoup de succès pour différens objets. MM. Hachette et Ce, de Paris, avaient présenté à la dernière exposition plusieurs objets, tels que panneaux, cheminées, guéridon, en lave de Volvic, peints sous la direction de M. Hittorf, avec couleurs en émail vitrifiées. L'idée première de cette application appartient à M. Chabrol de Volvic, la mise en œuvre à M. Mortelèque, qui a eu le mérite de faire faire de si grands progrès à la préparation des couleurs vitrifiables; mais on est redevable du dernier perfectionnement aux fabricans que nous avons nommés. Les résultats obtenus sont satisfaisans, et l'on annonce que la lave émaillée est déjà employée avec succès à la décoration intérieure de plusieurs édifices.

LAVELANET, ville de France, département de l'Ariége, à 5 l. de Foix. Cette ville renferme des filatures de laine et des draperies, mais elle se distingue surtout par ses forges à la Catalane, ses aciers cimentés et naturels, ses limes, ses chevilles de cuivre, ses produits chimiques, sa tabletterie, son travail du jayet, ses marbres statuaires, sa fabrique de draps cuir-laine et de castorine.

LAVURE des cendres d'orfévrerie. Cette lavure consiste dans l'opération qui se fait pour retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu, et des instrumens et vases qui ont servi à cet usage, par le moyen de l'amalgame avec le mercure. Ceux qui travaillent ces précieux métaux conservent les balayures de leurs ateliers, parce qu'en travaillant il est impossible qu'il ne s'en écarte pas quelques parties; c'est pourquoi ils font construire un fond cannelé en rainures, afin qu'en marchant on n'emporte pas avec ses pieds les parties qui sont tombées à terre. Toutes les semaines on brûle les balayures; on trie à mesure le plus gros de la matière qui s'y trouve, pour s'en servir de suite, sans la faire passer par l'opération de la lotion de triturage. On garde ces cendres jusqu'à ce qu'il y en ait une quantité suffisante pour dédommager des frais qu'il faut faire pour retrouver l'or et l'argent qu'elles renferment.

LAYBACH (en italien Lubiana), ville des états autrichiens, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la Laybach, à 20 l. de Trieste et 28 de Gratz. Populat., 638,135 habit.

Industrie et productions. Il y a des manufactures de tissus de laine et de soie qui n'ont plus la même activité qu'autrefois; mais celles de poterie et de tannerie y ont pris un grand développement. Les productions, dont nous avons fait mention à l'article Illyrie, sont celles des climats tempérés.

Cette ville entretient des relations de commerce très-actives avec l'Italie, la Croatie, toute l'Illyrie et l'Allemagne méridionale.

LAYRAC, ville de France, département de Lot-et-Garonne. Elle est située sur la rive gauche du Gers, près de son confluent avec la Garonne, à 2 l. d'Agen et à 4 de Valence.

LAZAGNES (art de fabriquer les). *Voy.* Vermicelles.

LAZARET. La peste n'étend pas toujours ses ravages au Levant et en Barbarie; cependant, les navires qui en viennent ne sont jamais admis à ce qu'on appelle *la libre pratique* à Marseille, qu'ils n'aient auparavant subi une quarantaine plus ou moins longue.

De toutes les villes commerçantes, celle de Marseille a poussé plus loin qu'aucune autre les précautions nécessaires pour prévenir l'introduction de la peste.

Nulle part il n'existe un lazaret aussi vaste et aussi commode pour la purge des marchandises.

Il est assez éloigné de la ville pour qu'il en soit entièrement séparé, et il n'est pas cependant à une distance qui puisse rendre son service incommode ou difficile.

La police du lazaret est soumise aux conservateurs de la santé; elle est exercée, sous leur surveillance, par un capitaine qui y est logé, et qui ne peut en sortir qu'une seule fois par année, avec la permission du *bureau de santé*.

Environ à une lieue de Marseille se trouve l'île de Pommègue; les navires soupçonnés y sont reçus dans un port qui les met à l'abri des tempêtes, et, sous la garde d'un préposé du bureau de la santé, ils y font la quarantaine qui leur est prescrite.

La Consigne, c'est ainsi que l'on appelle l'édifice isolé où s'assemble le bureau de santé, est placée à l'entrée du port; c'est là que viennent

raisonner les capitaines ou patrons des navires et des barques qui arrivent à Marseille.

Ils y déclarent les lieux de leur départ, ceux où ils ont relâché, les navires qu'ils ont rencontrés, ceux avec lesquels ils ont communiqué, et les accidens qu'ils peuvent avoir éprouvés; ils disent s'il s'est manifesté des maladies sur leur bord, durant leur voyage, s'il est mort quelque personne; et sur cette déclaration, dont l'infidélité ou l'inexactitude serait punie de peines graves, le bureau détermine et fixe le tems de leur quarantaine.

Les règlemens actuels portent que les seuls membres ou agens des autorités sanitaires auront l'entrée des lazarets et autres lieux réservés pendant la séquestration.

Ils ne pourront, si cette entrée ou tout acte de leurs fonctions les oblige à une communication suspecte, recouvrer leur libre pratique qu'après la quarantaine exigée. (Art. 45 de l'ordonnance.)

L'entrée desdits lazarets et lieux réservés pourra, en cas de nécessité, être accordée à toute autre personne par une permission du président semainier, laquelle sera toujours donnée par écrit, à la condition de la quarantaine, s'il y a lieu, et devra déterminer, selon les besoins, jusqu'à quel point le porteur pourra avoir accès. (Art. 46 de l'ord.)

Ainsi, ce n'est qu'en cas de nécessité que les administrations sanitaires peuvent accorder à des personnes étrangères la permission d'entrer dans les lazarets et lieux réservés, et cette permission ne peut être accordée qu'avec toutes les précautions nécessaires, pour qu'elle n'entraîne aucun inconvénient pour la santé publique.

Les intendances et les commissions détermineront autour des lazarets et autres lieux réservés, placés sous leur direction, la ligne où finira la *libre pratique ;* cette ligne restera défendue, soit par un mur d'enceinte, soit par des palissades, soit par des poteaux assez évidens et assez rapprochés pour avertir les citoyens du danger et des peines auxquels ils s'exposent, s'ils passent outre. (Art. 47 de l'ordonnance.)

D'après l'art. 9 de l'ordonnance du 7 août 1822, les lazarets et autres lieux réservés, ainsi que les territoires qu'il devient nécessaire de frapper d'interdiction, doivent être classés sous l'un des régimes de patente brute, patente suspecte ou patente nette.

Cette classification est indispensable pour empêcher les communications, et pour que, en cas d'infraction, on puisse appliquer les peines déterminées par la loi du 3 mars 1822, suivant les gradations des trois régimes.

Tout lazaret qui aura des provenances en quarantaine, devra être placé sous le régime de patente suspecte; car ce serait suivre une fausse analogie que de classer un lazaret sous patente nette, par cela seul qu'il n'aurait dans son enceinte que des provenances mises sous le régime de patente nette, puisque ces provenances sont précisément admises dans le lazaret pour que le germe de la contagion s'y manifeste, si elles le recèlent, et qu'à cet égard elles doivent toujours être considérées comme suspectes jusqu'au terme de leur délivrance.

Suivant le docteur Robert, l'époque réelle de la fondation du lazaret de Marseille remonte à l'année 1383, et il est généralement admis que le premier lazaret qui ait été établi contre la peste est celui de Venise, dont la fondation eut lieu dans le courant du XIVe siècle, ce qui n'empêcha pas Venise d'éprouver la peste dans le XIVe siècle, onze fois dans le XVe, cinq fois dans le XVIe et une fois dans le XVIIe (an 1650). D'après le docteur Bertrand, de Marseille, et plusieurs autres écrivains, cette ville a éprouvé vingt fois la peste, savoir : six fois avant l'établissement de son lazaret, en 1383, notamment en 1720, et quatorze fois depuis cette époque; outre cela, de nombreuses épidémies de peste ont eu lieu dans d'autres villes de la Provence, à Aix, Digue, Marligue et Toulon. *Voy.* QUARANTAINE.

LAZULITE, LAPIS LAZULI ou PIERRE D'AZUR. On l'a ainsi nommée à cause de sa belle couleur bleue d'azur ; sa dureté est telle, qu'elle raie même le verre, et que, dans son choc avec l'acier, elle produit des étincelles comme une pierre à feu. Elle peut conserver sa couleur jusqu'à une température de 100 degrés pyrométriques; mais, à un plus haut degré, elle se boursouffle et se fond en une masse d'un jaune noirâtre, et en continuant l'action du feu, elle se convertit en un émail blanchâtre. Lorsque cette pierre a été calcinée, elle devient soluble dans les acides et forme une matière gélatineuse. C'est de l'Asie que nous parviennent les plus beaux morceaux : on en rencontre aussi en Arménie et même en Italie. A Florence, on en fait des fonds de mosaïques et des ornemens de vases et de tables en pièces de rapport.

Le beau bleu minéral connu sous le nom d'outre-mer se prépare avec la lazulite. *Voy.* OUTREMER.

LECCE, ville des Deux-Siciles, dans la partie en deçà du Phare ou du ci-devant royaume de Naples, province de la terre d'Otrante, à 9 l. de Gallipoli et 20 1/2 de Tarente.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante ; il y a des fabriques d'étoffes de laine, de soie et de coton, ainsi que de dentelle. Le commerce de tabac, du lin, de l'huile d'olive et du vin qu'on récolte dans la province, y est considérable.

LECTOURE, ville de France, département du Gers. Elle est située près de la rive droite du Gers, à 4 l. 1/2 de Condom et à 8 d'Auch. Pop., 7,000 hab.

Industrie et commerce. Il y a de grandes tanneries et des fabriques de colonnades et de bonneterie. On y fait un grand commerce de blé, bestiaux, vin et eau-de-vie. Il y a 8 foires tous les ans.

LEEDS, ville d'Angleterre, comté d'York, située sur la rive gauche de l'Air, à l'endroit où se trouve la tête du canal de Leeds, à Liverpool, à 4 l. 1/2 d'Halifax et 8 d'York.

Industrie et commerce. C'est l'une des villes de l'Angleterre où l'industrie est la plus florissante ; ses principales manufactures consistent en toiles fines, ordinaires et à voiles, en différens tissus de laine et de coton, en verreries à vitre, en poterie commune et fine, en tabac, en ateliers de construction de machines à vapeur. Il y a deux halles aux draps; celle destinée à la vente des draps de couleur contient environ 2,000 étalages ou boutiques. Leeds est encore le principal entrepôt des laines filées et tissées, et il s'y fait en outre un commerce considérable des produits de ses propres manufactures, favorisé par une ligne très-étendue de navigation intérieure. Pop., 84,000 hab.

Foires. Elles se tiennent les 10 juillet et 8 novembre, surtout pour les grains, les bestiaux et les chevaux.

LEEDS-ET-LIVERPOOL (canal de). Il commence à Liverpool, dans un bassin dont les eaux sont à 15 mètres 85 cent. au dessus des basses eaux de la Mersey. Il prend d'abord sa direction au N., puis tourne à l'E. et entre dans la vallée de Douglas. Un embranchement conduit au N. vers l'embouchure de cette rivière. Ce canal s'élève progressivement et parallèlement au Douglas jusqu'à Wigan; ensuite il prend son cours au N. et bientôt à l'E. jusqu'à Burnley, revient au N. pour passer à Colne, traverse une galerie souterraine de 1,400 mètres de longueur, entre dans le comté d'York, tourne vers le S.-E. en baignant Skipton et Bingley, et aboutit à Leeds dans l'Air. Il a une longueur d'environ 47 l.; sa largeur est de 12 mètres 8 centimètres, et sa profondeur d'un mètre 37 cent. Le point de partage des eaux est élevé de 403 pieds, la pente a été rachetée par 91 écluses.

LEEK, ville d'Angleterre, comté de Stafford, située à l'extrémité d'un petit embranchement du canal du Caldon, à 4 l. de New-Castle et à 7 1/2 de Stafford. Pop., 5,000 hab.

Industrie et commerce. On y fabrique des étoffes de soie, des rubans, des mouchoirs et des cotonnades. Il y a plusieurs manufactures de boutons de métal qui en livrent une grande quantité au commerce, et aussi de la quincaillerie.

Foires. Il y a 7 foires ou grands marchés par an.

LEEUWARDEN, ville du royaume des Pays-Bas, chef-lieu de la province de Frise, située sur l'Ee, à 12 l. de Groningen et 24 d'Amsterdam. Population, 18,000 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède des manufactures de toiles fort estimées, des papeteries, du vert de Frise.

Le commerce, qui consiste en grains, beurre, tourbe, lin, chanvre, et en produits de l'industrie, est favorisé par un grand nombre de canaux qui établissent des communications importantes avec toutes les provinces de la Hollande et la mer.

LÉGATINES (soierie, toilerie), petites étoffes mêlées de poil, de fleuret, de fil, de laine ou de coton, qui se sont fabriquées de différentes largeurs.

LÉGIS (soie). On donne ce nom à plusieurs sortes de belles soies que l'on tire de la Perse. Ces soies sont les plus belles de la Perse après les hoursassy ou cherhassy, et sont de la même qualité. La seule différence ne consiste que dans le triage qu'on en fait; en sorte que les légis sont les moins fines des sourhassy. Ces soies arrivent en balles de 20 battemans chacune. Il y en a de trois qualités : les légis vourines, qui sont les plus belles, les légis bourmio et les légis ardasses; c'est de cette dernière sorte que l'on exporte le plus de Smyrne.

LÉGISLATION COMMERCIALE. Avant la promulgation du Code de commerce, qui commença à être mis à exécution le 1er janvier 1808, le commerce était sous le régime de deux ordonnances de Louis XIV. La première, de 1673, dite Code marchand, avait donné lieu à un grand nombre d'usages contradictoires; il en devait être ainsi, parce qu'elle était incomplète. La seconde, de 1681, dite de la marine, contenait les règles applicables à la navigation marchande et aux contrats qui s'y rapportent; on l'a considérée pendant long-tems comme ce qu'il existait de mieux. Mais des dispositions d'ordre public ou d'administration s'y trouvaient mêlées avec celles qui étaient purement commerciales.

Les bases du Code de commerce ont été prises dans ces deux ordonnances. On y a fondu la seconde presque en entier, sauf ce qui ne se liait pas intimement au commerce maritime. Les dispositions de la première y ont aussi été transportées avec des rectifications, et en complétant ce qu'elles laissaient à désirer.

C'est sur ses fondemens que s'est élevé le Code de commerce, monument de législation bien préférable à ce qui existait antérieurement, et moins parfait toutefois que le Code civil, qu'on avait médité plus long-tems et préparé avec plus de soin. Son but a été d'assurer aux commerçans, pour la décision des difficultés qui naissent entre eux, à raison de leur négoce, des juges éclairés et impartiaux, revêtus de toute leur confiance, et procédant, d'une manière expéditive et peu coûteuse, d'après des formes et des règles clairement tracées et invariables.

LEICESTER, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, située sur la rive droite de la Soar, qui y est navigable à la jonction des canaux d'Union et de Leicester.

Productions. Elles consistent en grains, blé, orge et avoine, beaucoup de fourrages; on élève un grand nombre de bestiaux sur les beaux pâturages qui abondent dans le comté, qui est renommé pour l'excellente méthode de les engraisser et d'en multiplier les races. On y élève aussi une grande quantité de chevaux, autant pour la course que pour la chasse et le trait. Il y a deux races de moutons : l'une est forte et donne une chair excellente, mais une laine grossière; l'autre race, nouvellement introduite, fournit une laine plus fine, quoique sa chair ne soit pas aussi délicate. Les porcs, dont on élève un grand nombre, sont fort estimés.

Minéralogie. On exploite des mines de houille et plusieurs carrières de pierres à chaux, et dans quelques-unes on trouve du plomb, et quelques mines de fer et une carrière d'ardoises et de granit.

Industrie. Les principales manufactures du comté et de la ville ont pour objet le cardage et la filature des laines, ainsi que la bonneterie de cette matière. Il y a également des fonderies, des teintureries et des fabriques de peignes et d'aiguilles.

Commerce. La grande ligne de navigation entre le Trent et la Tamise traverse cette ville et donne un grand développement à toutes les branches de son industrie, ainsi qu'à son commerce, qui consiste dans les produits de ses fabriques et ceux de son sol, tels que tissus de laine, articles de bonneterie, grains, bestiaux, beurre et fromage.

Il s'y tient plusieurs foires.

LEIPZIG, ville du royaume de Saxe, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la Pleisse et la Partha, qui se joignent ensuite à l'Elsterblanc, à 22 l. de Dresde et 33 de Berlin.

Productions. On y récolte beaucoup de blé, de lin, de chanvre, de houblon, de tabac, et toutes sortes de légumes. Il y a dans ce cercle plusieurs carrières de pierres calcaires, de porphyre et de marbre, et même de beau jaspe et de la terre à foulon, et aussi des agates et des améthystes.

Industrie. Il y a Leipzig des manufactures de soie, de velours, de brocard d'or et d'argent, de draps, de toiles de coton, d'indiennes, de dentelles, etc. Il s'y fait un commerce de librairie qui est le plus considérable de l'Allemagne, et peut-

être de l'Europe. Hors du tems des foires, cette ville n'offre plus l'aspect d'un aussi grand mouvement; elle jouit d'une grande franchise pendant les foires, ce qui y attire des commerçans de toutes les parties de l'Europe.

Foires. Il s'y tient 3 grandes foires : au jour de l'an, à Pâques et à la Saint-Michel; la durée de chacune est de 14 jours.

Les grandes foires de Leipzig forment une réunion des marchands du midi et du nord, de l'occident et de l'orient de l'Europe, et l'on pourrait dire d'une partie de l'Asie-Mineure. Les uns y apportent leurs marchandises pour y trouver un débit avantageux; les autres y viennent faire des achats considérables. C'est ainsi qu'on trouve réunis aux deux grandes foires de cette ville des commerçans grecs, polonais, russes, persans, arméniens, français, italiens, anglais, belges, hollandais, allemands, qui s'y rendent, soit avec les produits de leurs manufactures, soit avec des lettres de crédit pour y faire des ventes ou des achats considérables. Les résultats des foires de Leipzig ont, d'ailleurs, une grande influence sur le commerce et les produits manufacturés de toute l'Europe, soit à l'égard des prix, soit à l'égard des qualités et des différentes espèces de marchandises qui y ont un débit plus ou moins avantageux, ou des demandes qui y ont été faites pour les foires subséquentes.

A la foire de Pâques de Leipzig (*jubilate masse*), dont l'ouverture s'est faite le 13 avril 1834, la masse des marchandises apportées a été beaucoup plus considérable qu'aux foires précédentes.

Tissus de laine. On évalue à plus de 100,000 pièces de 24 aunes de Berlin ($0^{m}667^{m}$) les draps ordinaires mis en vente; 90,000 pièces se sont rapidement écoulées au prix de 20 à 25 écus la pièce. Livourne surtout a beaucoup acheté. Les draps prussiens de qualité marquée *electissima*, fabriqués avec des laines de Saxe, ont été payés 7 écus l'aune de France. La Bavière, la Suisse et l'Italie ont surtout acheté. En général, les draps de Silésie ont été préférés à ceux de Saxe. Les qualités fines ont donné des pertes; les fabricans d'Aix-la-Chapelle, Montjoie, Eupen, etc., sont découragés par le résultat des dernières foires. Les draps belges ont eu peu de débit; malgré leur bonne fabrication, les qualités communes sont les seules qui se soient vendues; les draps anglais ont disparu depuis long-tems des foires, où ils ne peuvent soutenir la concurrence des draps belges et saxons, ni pour les prix, ni pour la qualité.

La Saxe a bien vendu ses mérinos, ses flanelles, dont la fabrication occupe de 700 à 800 métiers, et qui rivalisent avec celles de l'Angleterre. Les autres tissus fins ont eu un peu de débit.

Tissus de coton. Les indiennes, les mousselines de France ont offert plus de choix qu'aux foires précédentes. A côté des belles étoffes de Mulhausen, les articles de Rouen et de Tarare se faisaient remarquer par la modicité de leurs prix. Les mousselines de Londres (*town points*), remarquables par leur finesse et la beauté de leurs dessins, des masses considérables d'étoffes anglaises imprimées, pures ou mélangées, de toutes sortes, des tissus blancs d'Ecosse, se sont placés à la satisfaction des vendeurs. Le droit d'entrée de 50 écus par quintal, dont le tarif prussien grève les tissus étrangers, n'en a pas réduit l'approvisionnement. Mais il ne peut y avoir que les tissus fins qui peuvent résister à ce droit; les communs ont bien de la peine à s'écouler et ne peuvent trouver un débit qu'autant qu'ils entrent en fraude et vont encombrer les marchés de l'Europe orientale et le nord de l'Asie.

Les fabricans saxons n'ont pas seulement bien vendu leurs tissus imprimés ou blancs; ils ont même refusé une partie de leurs commandes. Même débit pour les produits des fabriques de Berlin. Il s'est vendu une grande quantité de piqués, de futaines de Saxe et de couvertures de 6 aunes de largeur, fabriqués avec des métiers à la Jacquart. Les nankins jaunes et autres façons des Indes d'OElsnitz, en Saxe, rivalisent avec les nankins véritables venus d'Angleterre et avec ceux de la haute Ecosse, et sont devenus un article considérable d'exportation pour l'Amérique.

Tissus de soie. Les articles de Paris ont paru, pour l'élégance et la nouveauté, au dessus de ceux de Lyon; tels sont les *chalis indiens* imprimés, les *chalis Dubarry* satinés, les *gazes* sinardes et luxor, dont les sujets, empruntés à la Chine et à l'Egypte, se faisaient remarquer par le bon goût du dessin, la beauté et la solidité des couleurs. Les soieries de Crevets, d'Elberfeld, de Berlin, se sont parfaitement vendues, en sorte que la fabrique de Lyon trouve, chaque année, une forte concurrence dans leurs produits.

On évalue à 10,000,000 fr. les soieries de provenance autres que de l'association des douanes prussiennes qui ont été mises en vente aux deux foires du nouvel an et de Pâques.

Les rubans français, dont il vient d'immenses quantités en Allemagne, sont toujours préférés, mais à des bas prix, à ceux de Saxe et de Westphalie par les Allemands, qui en achètent pour des sommes considérables.

Les deux tiers au moins se composent de soieries françaises; l'autre tiers vient de la Suisse, d'Italie, d'Angleterre ou de l'Inde. On prétend que, sur cette valeur, 3,500,000 fr. avaient été expédiés à l'étranger, en Pologne, Russie, Moldavie, Valachie, et 1,500,000 fr. pour la consommation des pays associés.

Lyon doit redoubler d'efforts pour conserver sa supériorité sur les produits des fabriques suisses, néerlandaises et prussiennes, dont la rivalité est surtout à craindre pour les qualités moyennes.

On évalue à moitié de la valeur des tissus de soie pure, les tissus mélangés de laine et de lin, venant de l'étranger, et parmi lesquels figurent beaucoup de chales de France.

Tissus de lin et de chanvre. Les toiles de Saxe et de Silésie se sont peu vendues, excepté les damassées, fabriquées avec des métiers à la Jacquart.

Modes en général. Les dentelles de Saxe, blanches et noires, travaillées à l'aiguille, dont la fabrication occupe dans les montagnes de la Saxe plus de 30,000 personnes, se sont très-bien placées. Même succès pour les blondes de Saxe, voiles, pélerines et robes. Les *petinels*, les *bobinets* brodés de Saxe ont été tellement recherchés, que les tisserands et les 20,000 brodeuses au tambour du district de Plaeun ont vu s'augmenter les demandes et leurs salaires.

Chapeaux de paille. Ceux d'Italie se sont mal vendus; on n'a placé que les chapeaux de paille des fabriques saxonnes.

Bonneterie. La bonneterie de Saxe, dont la qualité est égale à celle d'Angleterre, mais dont le prix est de beaucoup inférieur, et qui occupe de 17,000 à 18,000 métiers, a été un peu moins demandée par les Etats-Unis.

Bijouterie et horlogerie. Les montres, la bijou-

terie d'acier et autres articles de fantaisie, ont trouvé peu d'acheteurs.

Porcelaines et verreries. Vente mauvaise, en général. La porcelaine et la faïence de Meissen (Saxe) se sont seules placées pour les pays associés, grâce à la beauté des dorures et peintures, et plus encore à la modicité des prix.

La Bohême seule expédie pour Leipzig des verreries. On remarque une grande amélioration dans ses produits. Les verres coloriés à raies et à dessins sont fort recherchés ; le blanc est encore fort cher.

Mercerie. La mercerie fine de France a eu quelque faveur, malgré les droits énormes du tarif.

Fourrures et pelleteries. Sur 3,000 timbres (40 peaux chaque) de *putois*, sur 6,000 ou 8,000 timbres d'hermines, quelques petites parties seulement se sont placées. 10,000 peaux de *martre-zibeline* ont été, faute d'achats, échangées contre d'autres marchandises. 7 à 8,000 peaux de petits-gris ont été achetées à des bas prix par des marchands de Rome et de Livourne. 10,000 peaux de blaireau ont seules trouvées du débit.

Peaux et cuirs. 8 à 9,000 peaux de vache se sont placées à des prix avantageux. Les cuirs pour semelles forment l'article qui s'est le mieux vendu à l'ouverture de la foire.

Laines. Sur 25,000 *steins* de laine, 20,000 au moins ont été vendus, mais à des prix qui n'ont pas été au dessus de ceux de 1833 ; pour quelques-uns, les prix ont haussé de 8 à 10 écus par quintal.

Douanes. Il faut observer qu'à la frontière de l'association des douanes, expéditeurs, rouliers, voyageurs sont, comme en France, tenus de faire leurs déclarations en douane ; colis, malles, effets, etc., sont soigneusement visités ; à peu de distance, on subit le contrôle d'une seconde visite, après quoi la circulation est libre dans tous les pays *associés*. Le plombage peut nous dispenser de toute visite à l'entrée ; elle n'a lieu, dans ce cas, qu'à l'entrepôt de destination. Les expéditions se font, non plus sur Francfort, mais sur Offenbach. Par cette route, le droit de transit, par 50 kilog. pour passer l'Oder, 8 fr. ; déclarées pour Leipzig, 2 fr. 70 c.

Commerce des cuirs. Le commerce des cuirs, qui est si considérable en Allemagne, et qui avait principalement son siége à Naumbourg et à Lutzen, s'est concentré de nouveau à Leipzig, à la satisfaction des marchands de la Saxe, de la Prusse et de la Bavière ; en sorte que les affaires de ce genre de négoce, qui se faisaient à Malmedy et à Maestrich, se feront dorénavant en trois ou quatre jours à la foire de Leipzig. A cette dernière foire (Pâques 1835), il est resté un grand approvisionnement entre les mains des commerçans en gros.

Les *lithographies* de Paris ont jusqu'ici obtenu la préférence sur celles de Munich, de Berlin et de Vienne, qui pourtant font de rapides progrès. Les cartes lithographiées de Fribourg ont été remarquées à la fois par leur exactitude et par leur bas prix.

Monnaie de compte. On y tient les comptes en rixdalers de 24 gros, chaque gros ayant 12 deniers courans.

L'*usance* des lettres de change est de quinze jours de vue, qui ne comptent que du lendemain de l'acceptation. Ainsi, une traite acceptée le 1er du mois est payable le 15.

On n'alloue pas de jours de grâce ; le porteur d'un effet ne peut consentir à aucun délai ; il est obligé de protester le jour même, ou il perd tout recours contre le porteur et les endosseurs.

Poids. Le centner ou quintal a 5 steins de 22 livres, et, par conséquent, 110 livres ; chaque livre se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 loths.

110 livres de Leipzig = 102,94 avoir du poids ou 46,68 kilog. ou 95 livres de Paris.

Mesures. Le wispel se divise en 2 malters, 24 schiffels, 96 viertels. Le wispel de blé pèse 300 liv. poids de marc.

Les vins et eaux-de-vie se vendent au fuder de 4 oxhoft, chacun de 3 eimers. L'eimer contient 20,10 gallons anglais ou 76,09 litres.

Les autres liquides se vendent au poids.

L'aune est de 2 pieds, le stab de 4, et le clafter de 6.

Depuis le système de la confédération des douanes allemandes, la foire de Leipzig est, en grande partie, approvisionnée des produits des manufactures de l'Allemagne, attendu que les droits d'entrée élevés ont pour résultat d'exclure des marchés la concurrence de l'étranger. On en a vu un exemple frappant à la foire de Pâques de 1835, où l'on a compté jusqu'à 120 mille pièces de draps d'une valeur d'environ 3 millions de rixdalers ou 12 millions de fr., dont les deux tiers ont été vendus, dans les qualités moyennes, de 30 à 36 groschen (de 4 fr. 50 c. à 5 fr. 40 c.), et les qualités fines, de 50 à 60 groschen (de 7 fr. 50 c. à 9 fr.) l'aune de Leipzig, dont 100 font 46 3/4 de Paris. Cette immense quantité de draps provenait des fabriques saxonnes et prussiennes de Dobeln, Leisnig, Werdau, Oeberan, Oschats, Grossenhain, Camenz, Bischoffswerda, Gorlitz, Cotthus, Peitz, Forsta, Crossen, Spremberg, Finsterwald, Wittenberget Torgau, qui, depuis 4 à 5 ans, ont fait de grands progrès dans les apprêts et la fabrication de leurs draps, qui pourront bientôt soutenir la concurrence sur les marchés de l'étranger. Les cuirs allemands se sont aussi fort bien vendus à cette foire, qui était autrefois approvisionnée des cuirs de la Belgique.

LEIRA, ville de Portugal, province d'Estramadure, située près de la rive droite du Liz, qui, réuni à la Lema, se jette non loin de la ville dans l'Atlantique, à 4 l. 1/2 d'Ourem et 26 de Lisbonne. Il y a une manufacture très-considérable de cristaux dans les environs ; elle est commerçante, et il s'y tient une foire, au mois de mars, où il se fait un grand commerce de toutes sortes de productions du pays.

LEITH, ville marit. d'Ecosse, comté d'Edimbourg. Elle est située à l'embouchure de la rivière de son nom, dans le golfe de Forth, à 3/4 de lieue d'Edimbourg, dont elle est considérée comme le port. Elle possède de beaux quais et deux grands bassins ou docks pour y recevoir les vaisseaux.

Industrie. Il y a un grand nombre de manufactures, de fabriques de cordages, de toiles à voile, de verreries, de cristaux, de savon, d'instrumens d'agriculture. On trouve plusieurs forges, tréfileries, et des brasseries considérables, ainsi que des distilleries de grains pour le genièvre, des chantiers de construction.

Le port contient deux grands bassins pour recevoir les navires ; mais il n'y a que 9 pieds d'eau à la marée basse, et 16 à la marée haute.

Commerce. Il s'y fait un grand commerce, principalement avec la Hollande et la Baltique, et

aussi avec les ports d'Espagne, de France et de Portugal, et de la Méditerranée. Leith fait aussi un grand nombre d'armemens pour la pêche de la baleine au Groënland.

LEITMERITZ, ville de Bohême, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la rive de l'Elbe, à 12 l. de Prague et à 15 de Dresde.

Productions. Le territoire produit en abondance du blé, du houblon, du vin et des fruits.

Minéralogie. On trouve dans les montagnes des mines d'étain et de pierres précieuses, entre autres des grenats. Tœplitz est renommé pour ses eaux minérales.

Industrie et commerce. L'industrie des toiles de lin et des tissus de laine y est très-développée, et ses produits, joints à ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce d'exportation.

LEIZA, ville d'Espagne, province de Pampelune, en Navarre, située à 2 l. de Goyzueta et à 7 de Pampelune. Population, 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède des fabriques de tissus de laine de qualité commune et de toiles de lin, ainsi que des usines à fer où l'on confectionne des haches, des pistolets et autres articles de taillanderie et de grosse quincaillerie pour les colonies espagnoles. Il y a également un martinet à cuivre et une papeterie, et dans les environs, on exploite des mines de fer et de cuivre.

LEMBERG, ville capitale du royaume de Gallicie (faisant partie des états autrichiens), chef-lieu du cercle de son nom, située sur plusieurs torrens qui, par leur réunion, forment le Peltew, à 68 l. de Cracovie et à 130 de Vienne. Populat., 50,000 habitans, dont 15,000 juifs.

Productions. La culture n'y a pas fait de grands progrès, à cause de la stérilité du sol; néanmoins, les forêts et les pâturages y sont en grand nombre, et l'élève des bestiaux y forme la principale richesse du pays.

Industrie. Il y a des fabriques de draps et de tissus de coton, de bonneterie, des teintureries et des tanneries. Mais cette ville est plus commerçante que manufacturière.

Commerce. Le commerce de transit y est fort considérable, étant située sur la route de l'Autriche et de la Hongie qui conduit en Pologne, en Russie, de la Moldavie à la Valachie. Aussi entretient-elle des relations fort considérables avec Odessa et les autres ports russes de la mer Noire.

Il s'y tient plusieurs foires considérables où se trouvent réunies les marchandises de Russie, les produits des manufactures de coton et de laine de l'Autriche et de toute la Silésie, les vins de Hongrie, les bestiaux et laines de la Pologne. C'est par cette ville que la Pologne expédie à Odessa.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* VIENNE.

LEMNO, LEMNOS ou STALIMÈNE, île de l'Archipel, comprise dans le gouvernement du capitan-pacha et le sandjak de Metelin, à 17 lieues de l'entrée des Dardanelles, à 18 du mont Athos et à 21 de l'île Metelin. Elle a 8 l. de longueur de l'E. à l'O., et 7 dans sa plus grande largeur. Outre le port de Saint-Antoine, il y a celui de Koudia. Population, 8,000 habitans.

Productions et industrie. On y récolte beaucoup de blé, de l'huile d'olive, du coton, de la soie et du vin, ainsi que des fruits excellens du Midi. La principale industrie consiste dans la fabrication de quelques étoffes de coton et la pêche, et le commerce d'exportation, dans les produits du sol et de l'industrie.

LENTISQUE, arbre fort rameux, quelquefois grand, d'autres fois petit, couvert d'une écorce cendrée. Il croît en Espagne, en Portugal, en Italie, dans la Palestine, dans plusieurs îles de l'Archipel, et particulièrement dans l'île de Chio, où on le cultive avec soin pour en retirer la résine si estimée des Turcs, qu'on appelle mastic. Au mois de juillet, on fait des incisions au tronc et aux plus grosses branches; il en découle de grosses larmes d'un suc résineux auquel on a donné le nom de mastic, dont on fait usage dans la parfumerie et la pharmacie. *Voy.* MASTIC.

On nous apporte, par la voie de Marseille, le bois de lentisque sec pour les usages de la médecine; il est astringent, stimulant : on s'en sert aussi pour fortifier les gencives.

LENTZBOURG, ville de la Suisse, dans le canton et à 3 l. d'Arau.

Industrie et commerce. Fabriques de toiles de coton peintes et imprimées, de toile de coton blanche, de toile de lin, bonneterie en laine et coton, chapellerie. Ces divers objets d'industrie rendent cette ville assez commerçante.

LÉON (SAINT-PAUL DE), ville de France, en Bretagne, département du Finistère, avec un petit port, à 12 l. de Brest.

Productions. Blé, lin, chanvre, bestiaux, laines, chevaux.

Industrie. Fabrique de toiles de lin, de chanvre de toute espèce, bonneterie en laine ou tricot, papeteries.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente du lin, que l'on cultive avec succès dans les environs, et qui est estimé; dans celle des toiles, qui prennent rang dans la classe des toiles dites de Bretagne; dans celle du papier, dans celle des chevaux, qui sont réputés les meilleurs de la Bretagne. Ces divers objets forment plusieurs branches de commerce assez considérables.

LÉON, ancien royaume, province et ville d'Espagne, située sur la rivière Esla.

Productions. Elles consistent en blé, en bestiaux, et surtout en troupeaux de moutons mérinos, dont la laine est renommée.

Industrie. La principale industrie est la filature du lin, tissus de laine et de lin, et dans l'exploitation de plusieurs mines de fer. Dans la ville, les habitans s'occupent de la ganterie, de la bonneterie, de la tannerie, du lavage et de l'assortiment des laines.

Commerce. La principale branche de commerce est celle des belles laines léonaises, recherchées par tous les fabricans de draps de l'Europe.

LÉON (NOUVEAU-), état du Mexique de l'ancienne province de son nom, qui se trouve comprise dans l'ancienne intendance de Saint-Luis-Potosi.

Productions. Elle rapporte peu de blé, et les forêts possèdent des bois de teinture et de construction de toute beauté. Il y a de vastes pâturages où paissent un grand nombre de troupeaux de chevaux, de mulets et de bêtes à cornes.

Commerce. Tous ces produits font l'objet de son commerce; ils sont expédiés soit à Mexico, soit à Queretaro, d'où cette province, qui compte plus de 30,000 habitans, reçoit tous les articles dont elle a besoin.

LÉONAISES, nom d'une sorte de laine fine de première qualité qu'on tire d'Espagne. Les laines d'Espagne, qui jouissent d'une grande réputation, proviennent des troupeaux de mérinos voyageurs; elles se divisent en plusieurs classes. Celles de la première classe sont connues sous le nom de *ségovies léonaises*, parce qu'elles sont le produit des troupeaux des environs de Ségovie, de Madrid, etc., dans la Castille, et de ceux de Léon, dans le royaume de ce nom, qui, l'hiver, vont paître dans l'Estramadure. La seconde classe des laines est connue sous le nom de *Soria*, dans la Vieille-Castille, de Saragosse ou d'Aragon. La troisième est celle de Séville, en Andalousie, ou Estramadure.

On distingue les *ségovies léonaises* par piles ou amas formés des toisons de différens troupeaux. Les piles de l'Escurial, de l'Infantado, de Négrétie, autrefois des Jésuites, sont les trois plus considérables, celles qui règlent le prix de toutes les autres, qui, souvent aussi belles, n'ont pas la même réputation. Celles de la seconde sorte ou qualité se nomment simplement *ségovies;* on les distingue également par piles, telles que celles de Marquès, d'Avila, d'Armecidès, de l'hôpital de Burgos, etc.

LÉONARD (Saint-), ville de France. *Voy.* Saint-Léonard.

LERME, Lerma, ville d'Espagne, province de Burgos, près de la rive gauche de l'Arlanza, sur la route de Madrid à Bayonne. Pop., 15,000 hab.

Industrie et commerce. Les principales productions sont les laines, les fruits, le blé, l'huile, le vin. On y fabrique des cuirs de bonne qualité et de la belle poterie, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux objets du commerce.

LÉRO, Leros ou Leria, île de l'Archipel, située près du littoral de l'Anatolie, au N. de Calamine. Elle a environ 3 l. de long du N. au S. sur 1 de large. Population, 3,000 habitans.

Productions et commerce. On y cultive avec succès la vigne, l'olivier et le figuier, qui, joints au coton, donnent des produits qui sont l'objet de son commerce. On y entretient un grand nombre d'abeilles qui donnent un miel excellent. On y élève aussi un grand nombre de moutons dont la laine, d'une médiocre qualité, est exportée.

Cette île possède une ville du même nom; elle est située sur la côte orientale, tandis qu'on trouve sur la côte septentrionale le port Parthein, dont la vaste enceinte peut contenir une escadre, et qui est à l'abri de la mer par la petite île Archange, située à son entrée.

LESBOS, île de l'Archipel. *Voy.* Metetin.

LESCAR, ville de France, département des Basses-Pyrénées, près de la rive droite du Gave de Pau, à 2 l. de Pau et 5 d'Oleron. Pop., 2,000 hab. Il y a une manufacture de coton, et on y cultive une grande quantité de lin.

LÉSINA ou Pharos, île de la mer Adriatique, sur la côte de Dalmatie, située entre l'île de Brazza au N. et celle de Cuzzola au S., et au N.-O. de la presqu'île Sabioncello, dont elle est séparée par le canal de Narenta. Elle a 20 l. de long. de l'O. N.-O. à l'E. S.-E., sur une largeur moyenne de 2 l. Pop., 15,500 hab.

Production et commerce. Vin, huile d'olive, blé, fruits du Midi. Il y a une carrière d'un beau marbre couleur de chair, et une autre d'un rouge foncé semblable à celui de Cattaro. La pêche des sardines y a pris un grand développement, et il s'en fait un grand commerce avec les autres productions.

Le chef-lieu du même nom de cette île possède un port spacieux, profond et bien abrité; il a deux entrées, ce qui permet d'y aborder avec plusieurs vents; quoiqu'il ne s'y fasse pas un grand commerce, un assez grand nombre de bâtimens y relâchent.

LESNEVEN, ville de France, département du Finistère, à 5 l. 1/2 de Brest et à 6 de Saint-Pol-de-Léon. Population, 2,500 habitans.

Industrie et commerce. Il s'y fait un commerce considérable de grains, de bestiaux, de lin, de toile, de miel, de cire, aux treize foires qu'on tient annuellement dans cette ville.

LESSINES, ville de la Belgique, province de Hainaut, située sur la rive gauche du Dender, à 2 l. 1/2 d'Ath et 8 de Tournay. Pop., 4,000 hab.

Industrie et commerce. Il y a un grand nombre de manufactures et de blanchisseries de toiles, des tanneries, des brasseries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des moulins à huile de graines oléagineuses. Tous ces produits, joints à ceux de son sol, qui consistent principalement en bois et charbon, forment les principaux articles de son commerce.

LEST ou Lestage (terme de marine). C'est la charge que prend un navire, soit en sable, pierre ou autres objets pour naviguer, de manière qu'il puisse soutenir l'effort des mâts et des voiles, en s'enfonçant plus ou moins dans l'eau par l'effet du lest ou lestage.

L'ancienne ordonnance de la marine contenait plusieurs dispositions sur le lestage ou délestage des navires pour la sûreté de la navigation et la garantie des propriétés des armateurs. En conséquence, tous capitaines ou maîtres de navires venant de la mer étaient obligés, dans leurs rapports, de déclarer la quantité de lest qu'ils avaient à bord.

Il est défendu de jeter le lest dans les ports, bassins et rades, sous peine de 500 fr. d'amende pour la première et de saisie du bâtiment pour la récidive. Il est également défendu aux délesteurs de porter le lest ailleurs que dans les lieux à ce destinés.

LETTRE D'AVIS. On appelle ainsi celle qu'un négociant écrit à son correspondant pour l'informer, soit de l'arrivée ou du départ du navire dans lequel il a chargé des marchandises, ou de toute autre opération de commerce qui l'intéresse, afin qu'il prenne ses mesures en conséquence. Les lettres d'avis servent aussi à donner les prix des marchandises ainsi que les cours de change de la place, et tout autre avis qui peut intéresser le commerce en général.

LETTRE DE CHANGE. On nomme ainsi un écrit par lequel un banquier ou négociant charge un autre négociant, domicilié dans un autre endroit, de payer pour son compte, à un jour ou à une époque indiqué, à une personne désignée ou seulement à son ordre, une somme qui s'y trouve énoncée.

Il faut le concours de trois personnes pour constituer une lettre de change, savoir : 1° le tireur, qui est celui qui souscrit et fournit la lettre de change; l'accepteur, qui est celui à qui la lettre

de change est adressée et qui doit l'accepter; 3° celui au profit duquel la lettre de change a été faite, et qu'on nomme aussi le porteur ou l'endosseur.

Forme de la lettre de change. La lettre de change est tirée d'un lieu sur un autre; elle est datée, elle est souscrite par le tireur; elle énonce le nom de celui qui doit la payer, l'époque et le lieu du paiement, la valeur fournie, soit en espèces ou en marchandises et en compte; elle est à l'ordre d'un tiers ou à l'ordre du tireur lui-même. Si elle est par première, deuxième ou troisième, elle doit l'exprimer (art. 110.)

Si la lettre de change n'énonçait pas la valeur à fournir, soit en espèces, en marchandises ou en compte pour laquelle elle est tirée, et qu'elle n'énonçât seulement que *valeur reçue*, elle ne serait point réputée lettre de change, mais seulement un simple billet à ordre ou un prêt; mais si elle énonçait *valeur reçue comptant*, cette énonciation serait suffisante.

Une lettre de change peut être tirée sur un individu et payable au domicile d'un tiers; elle peut être tirée par ordre et pour le compte d'un tiers (art. 111). Un tireur ne peut tirer sur lui-même, parce que ce serait changer la nature de la lettre de change, qui doit avoir, comme nous avons dit, trois personnes; ce ne serait qu'un simple billet à ordre.

Un tireur peut ajouter au bas de la lettre de change (par précaution) que, faute de paiement (de la part de l'accepteur), on s'adressera, au besoin, à la personne dont il indique le nom et le domicile; c'est ce qu'on appelle au besoin.

Les lettres de change sont tirées à différentes époques; elle peut être tirée à vue ou à plusieurs jours de vue; et aussi à un ou plusieurs mois de date, à une ou plusieurs usances; à jour fixe ou à jour déterminé en foire (art. 129).

La lettre de change à vue est payable à sa présentation (art. 130).

L'échéance d'une lettre de change à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois ou usances de vue, est fixée par la date de l'acceptation ou par celle du protêt, faute d'acceptation (art. 131).

L'usance est de trente jours, qui courent du lendemain de la date de la lettre de change. Les mois sont tels qu'ils sont fixés par le calendrier grégorien (art. 132).

Une lettre de change payable en foire est échue la veille du jour fixé pour la clôture de la foire ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour (art. 135).

Si l'échéance d'une lettre de change tombe un jour férié légal, elle est payable la veille (art. 134).

La signature des mineurs, femmes ou filles non commerçantes ou marchandes publiques, ne vaut, à leur égard, que comme simple promesse, et elles ne sont justiciables que du tribunal civil, et ne sont pas négociables (art. 113).

En France, les jours de grâce pour le paiement des lettres de change ont été supprimés par le Code du commerce. Mais ils existent encore dans les autres pays, où leur nombre varie suivant l'usage, comme en Angleterre et en Irlande, où il est accordé trois jours de grâce après l'échéance, excepté pour les lettres de change qui sont à vue et qui doivent être payées à leur présentation, comme en France. C'est ce qui nous engage à donner le tableau suivant des usances et des jours de grâce qui sont en usage dans les principales villes de commerce :

Les lettres de change tirées sur:

	Usances.	Jours de gr.
Amsterdam.	1 mois de date.	6
Rotterdam	1 mois de date.	6
Anvers	1 mois de date.	6
Hambourg	1 mois de date.	12
Altona	1 mois de date.	12
Dantzig.	14 jours de vue.	10
Paris	30 jours de date.	»
Bordeaux.	30 jours de date.	»
Brême.	1 mois de date.	8
Barcelone.	60 jours de date.	14
Vienne	14 jours de vue.	3
Palerme.	3 mois de date.	»
Rio-Janeiro.	30 jours de vue.	6
Genève	30 jours de vue.	5
Madrid	2 mois de date.	14
Cadix.	60 jours de date.	6
Bilbao.	2 mois de date.	14
Livourne	3 mois de date.	»
Leipzig	14 jours de vue.	»
Gênes.	3 mois de date.	30
Venise	3 mois de date.	6
Naples	3 mois de date.	2
Lisbonne	30 jours de vue.	6
Porto	30 jours de vue.	6

Pour ce qui concerne la date d'une lettre de change, on adopte généralement en Europe le nouveau style du calendrier, à l'exception de la Russie, où l'usage de l'ancien style du calendrier grec est encore en usage.

En France, ainsi qu'en Angleterre, les lettres de change et les billets à ordre doivent être transcrits sur du papier timbré, sous peine d'une forte amende.

On tire souvent les lettres de change en première, seconde et même troisième, c'est-à-dire, en originale, duplicata et triplicata, pour la commodité ou plutôt la garantie du porteur, ou en cas de perte de l'une d'elle ou d'autre accident. Il faut avoir l'attention de mettre entre parenthèses que la première n'est payable que dans le cas où la seconde ou troisième ne l'aurait pas été, et sur celle-ci, dans le cas où la première et la seconde ne l'auraient pas été, et l'on joint souvent toutes ces lettres de change ensemble lorsqu'elles n'ont pas servies à l'usage qu'on les destinait.

Provision. On nomme ainsi les fonds, marchandises ou effets servant, soit de garantie, ou pouvant être réalisés pour servir de valeur entre les mains de l'accepteur, pour acquitter une lettre de change tirée sur lui. La provision doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui la lettre de change est tirée, sans que le tireur cesse personnellement d'être obligé (art. 115).

Il y a provision si, à l'échéance de la lettre de change, celui sur qui elle est fournie est redevable au tireur ou à celui pour le compte de qui elle est tirée d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change (art. 116). L'acceptation suppose la provision; elle en établit la preuve à l'égard du porteur ou des endosseurs.

Acceptation. C'est l'acte écrit et signé par celui sur qui une lettre de change a été tirée, et qui constate qu'il s'oblige à l'acquitter à son échéance. Néanmoins, le tireur, ainsi que les endosseurs, sont garans solidaires de l'acceptation et du paiement à l'échéance (art. 118).

Le porteur d'une lettre de change payable à vue n'a pas besoin de la faire accepter, puisqu'elle doit être payée à présentation; mais si la lettre de change est payée à une date fixe ou à tant de jours

de vue, elle doit être acceptée; à une date fixe, l'acceptation peut être différée sans inconvénient, tandis qu'à tant de jours de vue, le porteur a intérêt de la faire accepter le plus tôt possible, parce que ce n'est que du jour de la date de l'acceptation que commencent à courir les jours de vue, et que l'échéance du paiement est fixée.

L'acceptation s'exprime par le mot *accepté* et la signature; elle est datée si la lettre de change est à un ou plusieurs jours ou mois de vue; et dans le cas contraire, le défaut de date de l'acceptation rend la lettre exigible au terme y exprimé, à compter de sa date (art. 122).

Une lettre de change doit être acceptée à sa présentation, ou, au plus tard, dans les vingt-quatre heures de la présentation. Après ce délai, si elle n'est pas rendue, acceptée ou non acceptée, celui qui l'a retenue est passible de dommages-intérêts envers le porteur (art. 125). Le refus d'acceptation doit être constaté par un acte que l'on nomme *protêt faute d'acceptation* (art. 119).

L'acceptation ne peut être conditionnelle; mais elle peut être restreinte, quant à la somme acceptée; dans ce cas, le porteur est tenu de faire protester la lettre de change pour le surplus (art. 124).

Celui qui ne doit rien au tireur n'est pas tenu d'accepter, si la présentation est faite avant l'arrivée des valeurs ou des fonds pour la provision. Celui qui a des fonds appartenant à quelqu'un dont la faillite est notoire, ne doit pas accepter, parce qu'il s'obligerait à un paiement qui pourrait être répété sur lui, s'il était fait en fraude des créanciers.

Sur la notification du protêt faute d'acceptation, les endosseurs et le tireur sont respectivement tenus de donner caution pour assurer le paiement de la lettre de change à son échéance, ou d'en effectuer le remboursement avec les frais de protêt et de rechange (art. 120).

Un accepteur est tenu d'acquitter la lettre de change à son échéance sans pouvoir exiger un compte préalable entre le porteur et le tireur, encore que l'ordre ait été passé pour valeur en compte (arrêt de la cour de cassation du 10 pluviôse an XIII).

L'accepteur n'est pas restituable contre son acception, quand même le tireur aurait fait faillite à son insu (art. 121).

Endossement. La propriété d'une lettre de change se transmet par la voie de l'endossement (art. 136) : il doit être daté; il doit exprimer la valeur fournie, énoncer le nom de celui à l'ordre de qui il est passé (art. 137). S'il n'est pas conforme aux dispositions de l'article précédent, il n'opère pas le transport; il n'est qu'une procuration (art. 138). L'art. 139 du Code de commerce défend d'antidater les ordres, à peine de faux. Les endosseurs sont tenus de justifier de l'existence et du domicile du tireur (arrêt de la cour d'appel de Paris, 25 avril 1808).

Aval. C'est une garantie particulière du paiement d'une lettre de change à son échéance, à part de l'acceptation, qui est fournie par un tiers sur la lettre même par cette simple formule, *bon pour aval*, souscrite par la signature, ou qui est donnée par un acte séparé.

D'après l'art. 142 du Code de commerce, le donneur d'aval sur la lettre de change est, comme les tireurs et endosseurs, tenu solidairement au paiement qu'il a garanti. Mais l'aval donné par acte séparé n'est plus considéré que comme un cautionnement particulier de celui pour lequel il a été donné. Ainsi, si l'aval est donné pour le tireur, il est pour tous les endosseurs, et s'il n'est donné que pour un endosseur, il n'est responsable qu'envers les endossenrs subséquens.

Paiement. Le porteur d'une lettre de change doit en exiger le paiement le jour de l'échéance (art. 161). Tous les délais de grâce, de faveur, d'usage ou d'habitudes locales pour le paiement des lettres de change en France, sont abrogés (art. 135). Si le jour de l'échéance tombe un dimanche ou un jour de fête légale, le paiement est exigible la veille. Le jour de l'acceptation ou du protêt qui la remplace devant seul fixer l'époque de vue, n'est point compris dans le nombre de jours au bout desquels doit être fait le paiement.

La lettre de change doit être payée au domicile indiqué, en la monnaie énoncée (art. 143). Celui qui paie une lettre de change avant son échéance est responsable de la validité du paiement (article 144). Celui qui paie une lettre de change à son échéance, et sans opposition, est présumé valablement libéré (art. 145).

Le paiement d'une lettre de change fait sur une seconde, troisième, quatrième, etc., est valable, lorsque la seconde, troisième, quatrième, etc., porte que ce paiement annule l'effet des autres (art. 147). Celui qui paie une lettre de change sur une seconde, troisième, quatrième, etc., sans retirer celle sur laquelle se trouve son acceptation, n'opère point sa libération à l'égard du tiers porteur de son acceptation (art. 142). Il n'est admis d'opposition au paiement d'une lettre de change qu'en cas de perte de cette lettre de change ou de la faillite du porteur (art. 149).

Protêt. Le protêt est un acte authentique qui constate le refus de paiement d'une lettre de change au jour de son échéance et au domicile indiqué. Il y a de certains délais fixés par l'art. 160 du Code de commerce pour exiger, soit l'acceptation, soit le paiement des lettres de change dans les pays, soit d'Europe, soit des autres parties du monde, et qui sont à des termes plus ou moins longs, suivant les distances, pour en constater le refus par un protêt dont la dénonciation aux tireurs et endosseurs a les mêmes termes à courir, attendu que tout refus de paiement doit être constaté le lendemain du jour de l'échéance par un acte que l'on nomme *protêt faute de paiement.*

Si ce jour est un jour férié légal, le protêt est fait le jour suivant (art. 162). Le porteur n'est dispensé du protêt faute de paiement, ni par le protêt faute d'acceptation, ni par la mort ou faillite de celui sur qui la lettre de change est tirée (art. 163). Faute de cette formalité indispensable, le porteur perd son recours contre le tireur et les endosseurs de la lettre de change.

Le tribunal de commerce de Paris, sous la présidence de M. Aubé, a jugé pour la huitième ou dixième fois, sur la plaidoirie de Me Amédée Lefebvre, qu'une traite à l'ordre du tireur n'avait pas besoin d'être passée à l'ordre d'un tiers pour avoir le caractère et produire l'effet d'une lettre de change. Cette jurisprudence, qui a reçu la sanction de la cour royale, parait désormais à l'abri de toute controverse.

En Angleterre, une lettre de change de l'étranger doit être protestée le dernier jour des trois jours de grâce qu'on accorde après le jour de l'échéance; dans le cas qu'elle ne soit pas payée le troisième jour de grâce, elle doit être protestée et renvoyée à celui de qui on l'a reçue. Si le troi-

sième jour est un jour férié, le jour précédent est le jour de paiement, à défaut duquel le protêt doit avoir lieu.

Prescription. En Angleterre, on a six ans; mais en France on n'en a que cinq pour faire les poursuites à l'égard d'une lettre de change qui n'a pas été payée, à dater du jour de l'échéance. En Angleterre comme en France, les lettres de change sont sujettes à un timbre dont elles doivent être revêtues, sous peine d'une amende dont le montant se règle d'après la somme qui fait l'objet de la lettre de change. *Voyez* TIMBRE.

LETTRE DE CRÉDIT. On nomme lettre de crédit une espèce de mandat adressé à un commerçant, et qui a pour objet un paiement de fonds à faire à une personne indiquée qui voyage.

Celui qui adresse une pareille lettre s'oblige, envers celui qui la reçoit, au remboursement de tout ce que celui-ci aura payé à la personne indiquée.

Ces sortes de lettres, dit Jousse, au titre v de l'ordonnance du commerce de 1673, ne se confient ordinairement qu'à des personnes dont on connaît la bonne conduite et la solvabilité; c'est pourquoi, lorsqu'elles sont fournies à un jeune homme qui voyage, les négocians ou banquiers qui les donnent prennent ordinairement un billet du père de celui à qui la lettre de crédit est donnée, ou de quelque proche parent ou ami, portant reconnaissance que cette lettre a été fournie, avec promesse de rendre les sommes qui auraient été payées sur la lettre de crédit.

Il est aussi, dit le même auteur, de la prudence de ceux qui fournissent ces lettres et en donnent avis à leurs correspondans, à qui elles sont adressées, de désigner les personnes qui doivent présenter ces lettres, en prenant la précaution d'envoyer par avance la signature de ces personnes, pour pouvoir la comparer à celle qu'elles donneront en recevant les sommes portées par la lettre de crédit, afin d'éviter les accidens qui peuvent arriver, et que le correspondant qui paie puisse le faire avec sûreté.

Modèle de lettre de crédit.

Paris, ce.....

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. N....... devant se rendre dans votre ville, je vous prie de lui payer jusqu'à la concurrence de la somme de... contre ses reçus, de laquelle je vous tiendrai compte.

LETTRE DE MARQUE ET DE REPRÉSAILLE. Elles sont accordées, en vertu du droit des nations, aux habitans d'un pays qui est en guerre avec un autre, ou lorsqu'il existe quelque sujet de plainte pour laquelle on accorde ce qu'on appelle des représailles.

Tout capitaine ou maître et patron commandant un bâtiment armé en course doit être pourvu d'une lettre de marque, sous peine d'être réputé pirate ou forban, et puni comme tel.

LETTRE DE VOITURE. La lettre de voiture forme un contrat entre l'expéditeur et le voiturier, ou entre l'expéditeur, le commissionnaire et le voiturier (*Code de comm.*, art. 101). La lettre de voiture doit être datée; elle doit exprimer la nature, le poids ou la contenance des objets à transporter, le délai dans lequel le transport doit être effectué; elle doit indiquer le nom et le domicile du commissionnaire par l'entremise duquel le transport s'opère, le nom de celui à qui la marchandise est adressée, le nom et le domicile du voiturier; elle doit énoncer le prix de la voiture, l'indemnité due pour cause de retard; elle doit être signée par l'expéditeur ou le commissionnaire; elle doit présenter en marge les marques et numéro des objets à transporter; elle doit être copiée par le commissionnaire sur un registre coté et paraphé, sans intervalle et de suite (*Code de com.*, art. 102). Les lettres de voiture, connaissemens, chartes parties et polices d'assurance, continuent d'être assujettis au timbre de dimension. Les parties, pour rédiger ces actes, peuvent se servir de telle dimension de papier timbré qu'elles jugent convenable, sans être tenues d'employer exclusivement à cet usage du papier frappé du timbre d'un franc (décret du 3 janvier 1809). Les préposés des douanes, et les préposés à la perception des droits d'octroi, sont tenus de se faire représenter les letres de voiture, connaissemens, chartes parties et polices d'assurance des marchandises et autres objets dont le transport se fait par terre ou par eau, et de vérifier si ces actes sont écrits sur papier timbré (décret du 16 messid. an XIII).

Modèle de lettre de voiture.

Paris, ce.,....

Monsieur,

Vous recevrez d'ici à huit jours (ou tel jour), par P....., voiturier par terre de cette ville, y demeurant, rue....., à vous adressé par moi, commissionnaire, demeurant à...., rue...., six caisses de....., contenant (telle quantité de telles marchandises), et pesant brut....., marquées comme ci-contre T R D, n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 (ces lettres et numéro se mettent en marge), lesquelles étant arrivées bien conditionnées et en tems dû, vous lui paierez pour la voiture la somme de....., prix convenu; et en cas que lesdites six caisses ne vous soient pas rendues dans le délai fixé, vous retiendrez la somme de..... par chaque jour de retard, pour indemnité, suivant l'avis de

Votre serviteur,

B.....,

Commissionnaire, rue de.....

A Messieurs,
Messieurs T.....,
rue de.....,
A Nantes.

LETTRE MISSIVE. C'est le nom que l'on donne à une lettre qu'une personne écrit confidentiellement à une autre pour affaires qui les concernent l'une et l'autre.

Comme beaucoup de lettres missives entre commerçans contiennent, soit des propositions, soit des acceptations qui emportent obligation, et qui, par conséquent, en cas de contestation, peuvent servir de titre et de preuve par écrit, et qu'il peut arriver que le juge, pour connaître la vérité, ait besoin de ces lettres et en ordonne la représentation, ou qu'une partie demande à l'autre le rapport de sa propre lettre, l'art. 8 du Code de commerce prescrit à tout commerçant de conserver en liasse les lettres de commerce qu'il reçoit, afin de pouvoir y avoir recours en cas de besoin, et de transcrire sur un registre particulier les lettres qu'il envoie, afin de pouvoir justifier de la copie à celui qui refuserait, en justice, d'en représenter l'original.

LEVANT (commerce du). La dénomination du Levant est en usage depuis des siècles pour désigner le commerce de l'Asie-Mineure, de la Tur-

quie, de la Grèce, de l'Egypte et des îles de l'Archipel; ce qui comprend une grande étendue de différens pays soumis en grande partie à la domination de la Porte ottomane. Ce serait donc nous répéter, que de passer en revue le commerce de chacun des pays ou lieux où se fait le commerce du Levant. Ce commerce a été la cause de la prospérité de Marseille, qui l'a fondé, et qui, dans tous les tems, a porté tous ses soins à l'extension de ses relations commerciales avec le Levant. Les principaux entrepôts de ce commerce, qu'on appelle *Echelles*, sont Constantinople, Salonique, Smyrne, les ports de la Morée, de Candie, de Chypre, de Syrie et d'Egypte, auxquels on peut joindre Tunis.

Vers le milieu du XVIIe siècle, la France avait perdu le commerce du Levant. Colbert, qui en connaissait l'importance, le lui rendit en 1669 : 1° en accordant à Marseille la franchise de son port; 2° en y établissant l'entrepôt des retours du Levant; 3° en permettant la liberté du transit; 4° en imposant un droit de 20 p. 0/0 sur le commerce et la navigation des étrangers. Ce régime fut maintenu jusqu'en 1791, époque où l'assemblée constituante supprima le droit de 20 p. 0/0 sur les marchandises du Levant importées en France sur navires français pour compte étranger, et modifia ainsi l'ordonnance dans une de ses dispositions les plus essentielles. L'intervalle qui s'écoula depuis 1785 jusqu'en 1791 fut l'époque la plus brillante du commerce français au Levant. La valeur des importations et des exportations s'éleva, en 1790, à 70 millions; elle n'avait été, en 1782, que de 48 millions, et, sous le ministère Colbert, en 1669, que de 3 millions 700 mille livres.

Exportation. — Coton. Parmi les principales productions du Levant se trouve le coton, qui est généralement moins estimé que celui des Antilles. On en distingue de trois sortes, celui de Chypre, qui est le plus beau, celui de Smyrne et le coton de Salonique. On évalue la récolte annuelle du coton, dans la vallée de Sérès, à 700,000 balles; la balle contient environ 100 okes de coton net : le prix varie de 80 jusqu'à 160 aspres l'oke, en prenant le terme moyen de 120 aspres, qui font la piastre ; ainsi, la seule culture du coton rapporte à la Macédoine environ 7 millions de piastres. Il s'en exporte annuellement 30,000 balles en Allemagne, 12,000 en France par la voie de Marseille, 4,000 à Venise, 2,000 à Livourne et autant à Gênes. On en expédie deux chargemens à Londres et un pour Amsterdam. On exporte ainsi 50,000 balles pour une valeur de 5 millions de piastres. La consommation de la Grèce peut être évaluée à 10,000 balles, et tous les autres cotons se filent pour l'usage.

Le coton du Levant est généralement moins estimé que celui des Antilles; il est moins pur, moins soyeux, d'un brin plus grossier et plus âpre à la filature. On distingue cinq sortes de cotons macédoniens : le *tchezmé*, l'*ouchour*, le *cantar*, le *taxili* et le *cira*. Le tchezmé est le coton qu'on arrache du cœur de la coque, c'est la fleur. L'ouchour est le coton de la dîme; il est choisi par l'aga parmi tous les cotons du paysan. Après le tchezmé, l'ouchour compose la plus belle qualité. Le cantar est le coton que les agas récoltent dans leurs terres; il est presque aussi beau que l'ouchour; il est cultivé avec plus de soin, et le coton préparé avec plus d'attention. Le taxili provient des taxes. Ce coton est déposé dans un magasin public et se vend pour le compte de la communauté. Tous les autres cotons sont confondus sous le nom de *cira* ou coton ordinaire, qui forme la plus grande quantité pour les exportations.

Tabac. Le tabac forme, après le coton, la plus riche branche des exportations du Levant. Les diverses qualités de tabac que produit la Macédoine doivent être rangées sous trois dénominations générales : le *pétrich*, l'*iénidgé* et le *kara-dagh*, qui sont les seules connues dans le commerce européen. Le pétrich a de grandes feuilles, et c'est le plus commun. L'iénidgé a les feuilles petites et très-irrégulièrement découpées; c'est le plus doux et le meilleur : il est presque tout transporté à à Constantinople, où il est destiné à l'usage des grands et du sérail. Le kara-dagh, par la grandeur et la qualité de ses feuilles, tient le milieu; on peut évaluer à près de 100,000 balles la récolte annuelle des tabacs en Macédoine. Ses tabacs acquittent à leur sortie de Salonique, qui en est l'entrepôt, un droit de 12 aspres par oke; le prix moyen de l'oke peut être évalué à 36 aspres, ce qui fait, pour la Macédoine, un revenu annuel de 4 millions de piastres.

La Turquie d'Europe en consomme 40,000 balles; l'Egypte, 30,000; la Barbarie, 10,000. On en expédie 20,000 balles en Italie et environ 500 balles à Marseille. Il s'en expédiait autrefois 10 à 12,000 balles en Allemagne; mais, depuis que la Hongrie a acquis des plantations, les envois en Allemagne ont cessé, et ceux de l'Italie ont diminué par la concurrence des tabacs hongrois. Le privilége de la régie du tabac qui existe encore en France y a empêché l'importation des tabacs de Macédoine.

Blé. Le blé est au nombre des productions de la Macédoine et de la Thessalie, où il s'en récolte annuellement 3,120,000 quilots (pesant chaque 22 okes; les 4 quilots valent le setier de Paris) ou environ 800,000 setiers. Il s'en exportait en France pour une valeur de 200,000 piastres, et en Italie pour 600,000, ou environ 40 chargemens, lesquels, joints aux 80 chargemens pour la Porte ottomane, forment un total de 120 chargemens, lesquels, à raison de 10,000 quilots chaque, donnent une exportation de 1,200,000 quilots. Le produit total de la récolte est de 3,120,000 quilots; ainsi, la consommation du pays est de 1 million 920,000 quilots.

Laine. L'Albanie, la Bosnie et la Morée, et les autres pays, soit de la Grèce, soit de la Romélie, élèvent un grand nombre de troupeaux de moutons qui donnent une grande quantité de laine, dont les principales qualités sont la *surge* et la *pélade*. La première est le produit de la tonte du printems, qui se subdivise encore en différentes sortes, suivant leur finesse. Ce qu'on appelle laine *pélade* provient des moutons morts de maladie ou tués à la boucherie. La laine que l'on désigne sous le nom de *bâtarde* est celle qui tombe naturellement de l'animal; elle est généralement sans suint, malpropre, courte et rude. Le défaut d'une grande partie de ces laines, c'est d'être mêlées de ce qu'on appelle *jarres*, qui est un poil qui ne peut se marier avec la laine et la rend d'une moindre valeur. La plus grande partie de la laine surge, et la meilleure, s'exporte de l'Albanie et des plaines de Larisse. Il en vient à Salonique de 4 à 500,000 okes. La tonte en donne une quantité bien plus forte; mais il en reste 200,000 okes à Mayada qui sont employés aux tissus de 70,000 abats; le restant passe à Venise par les ports de la Dalmatie. On compte que 50,000 okes servent aussi à une fa-

brique d'abats à Philippopolis. Les 12,000 cantaros de laine que produit la Morée se consomment presque toutes dans le pays.

Le plus grand marché des laines du Levant est la ville de Salonique; on les apporte sur cette place de plusieurs lieux de l'intérieur du pays, et la quantité réunie peut s'élever à 300,000 okes. Les belles laines des environs en versent 200,000 dans le commerce franc : le prix de la laine est depuis 15 jusqu'à 25 paras l'oke. Il s'en fait un chargement pour Venise, un autre pour Ancône, et quelquefois 203 autres cargaisons qui se partagent entre Gênes et Livourne. 3,000 balles de 100 okes chaque sont expédiées tous les ans à Marseille, et de là passent en Languedoc, où elles alimentent les fabriques de draps. Les laines de Salonique sont les plus estimées du Levant; mêlées avec celles du Béarn et du Roussillon, elles peuvent servir à la fabrication des londrins premiers. On peut évaluer chaque chargement à environ 600 balles de 100 okes, et le prix moyen de l'oke est de 20 paras. L'article des laines fait donc refluer sur cette place une somme considérable.

Miel et cire. On récolte dans la Romélie, ainsi que dans d'autres contrées du Levant, une grande quantité de miel et de cire qui forment des articles d'importation assez considérables. Le miel du mont Hymète, près d'Athènes, est le plus renommé et aussi le meilleur. Quant à la cire, c'est un produit fort commun qui s'exporte, en grande quantité, de la plupart des Echelles pour des sommes considérables.

Huile. L'île de Candie produit une immense quantité d'huile qu'on exporte du port de la Cannée pour les fabriques de savon de Marseille. La Morée, avant les désastres de la guerre, qui ont détruit un si grand nombre d'oliviers, produisait aussi une immense quantité d'huile dont la plus grande partie n'était propre qu'à la fabrication du savon, et qui s'exportait également pour Marseille.

Raisins. La Morée produit une grande quantité de petit raisin noir qui a reçu généralement le nom de Corinthe, de la ville aux environs de laquelle on en récolte le plus et de la meilleure qualité. On trouve aussi dans l'Anatolie une sorte de raisin excellent qui n'a point ou très-peu de pepins; comme la religion des Mahométans leur défend l'usage du vin, ils n'en font point, et l'abondance des raisins est d'autant plus grande pour l'exportation de l'Angleterre et les pays du Nord.

Alyzari. C'est le nom que l'on donne à la garance que l'on récolte dans plusieurs contrées du Levant, et qui forme aussi un article d'exportation considérable. Le meilleur alyzari est celui de Chypre; la Béotie, en Grèce, en rapporte aussi une grande quantité, ainsi que les environs de Smyrne, qui s'expédie pour Livourne, Trieste et Marseille.

Vermillon. Le vermillon du Levant, qui est une espèce de kermès, se récolte principalement dans la Livadie et autres lieux de la Grèce, d'où on en exporte en France et en Italie une certaine quantité.

Soie. Les soies forment un article important du commerce d'exportation du Levant. On en tire une grande quantité de toute la Syrie, qui s'exporte par la voie de Smyrne et d'Alep. Mais il s'en récolte aussi beaucoup dans la Thessalie, qu'on estime à 25,000 okes, dont une partie s'expédie en Allemagne et l'autre à Venise, par les ports de la Dalmatie.

Cire. Les provinces ottomanes qui bordent le Danube en exportent environ 90,000 okes. La Chalcidique en produit annuellement 30 à 40,000, et l'île de Thase 25,000 okes. La cire se vend de 60 à 80 paras l'oke; il s'en expédie 15,000 okes à Marseille, 40,000 à Venise; le reste se distribue parmi les autres villes de l'Italie.

Opium. C'est un article considérable du commerce du Levant. La France en exporte de Salonique pour une valeur de 12,000 piastres, et les Italiens pour 1,800. Le meilleur opium est celui de Smyrne, et le plus commun, celui qu'on récolte en Grèce. Les Anglais enlèvent une immense quantité de l'opium le plus pur, qu'ils transportent en Chine, où, malgré la prohibition, il est fort recherché, et il leur rapporte un profit considérable.

Gomme adragant. Elle se récolte en assez grande quantité dans la Grèce; c'est le produit d'un petit arbrisseau qui croît en grand nombre dans les vallons. On en exporte en France, en Italie et en Angleterre, où elle est employée dans plusieurs arts et en pharmacie.

Commerce de l'Angleterre avec le Levant.

Le commerce que l'Angleterre entretient avec le Levant est un des plus considérables et des plus lucratifs, et auquel elle attache aussi la plus haute importance. Ce commerce s'est accru, dans l'espace d'une dixaine d'années, d'une manière surprenante; en 1821, il n'occupait que 84 navires, jaugeant 12,000 tonneaux; tandis qu'en 1831, il employait 336 navires, jaugeant 54,698 tonneaux, d'après les documens officiels.

Importations au Levant. — Draperie. On doit mettre en première ligne les draps communs et légers avec des couleurs brillantes assorties, tels que les *londrins* fabriqués à Carcassonne, à l'imitation des *londres*, ainsi nommés parce que les premiers fabricans furent établis à Londres. L'assortiment était d'abord un tiers vert, un tiers bleu et un tiers garance; ensuite on a demandé des assortimens composés tout de bleu. La consommation peut être évaluée à 25,000 piastres.

Les *mahouds*, qui sont des draps d'une qualité supérieure, se sont mieux soutenus. Ces draps sont d'un beau tissu, et d'une légèreté que nous ne savons pas imiter. Ils sont en couleurs fines, et ont un lustre qui leur donne du relief. Ils servent aux Turcs pour habits de printems et d'automne. La consommation de cet article peut être évaluée de 85 à 100,000 piastres.

Le *châli* anglais, nommé vulgairement *châlon*, est une espèce de serge croisée, qui est une étoffe d'un tissu supérieur aux plus belles serges françaises. Le châlon anglais lutte même avec avantage contre le *châli d'Angora*, dont le tissu est incomparablement plus beau, mais qui n'a ni son lustre ni son éclat. Ce qui a étendu la consommation des châlons, c'est leur bon marché : nous pourrions lutter avec les Anglais, si nos fabricans étaient encouragés. La consommation de cet article est évaluée à 200,000 piastres.

Mousselines et toileries de l'Inde. Il se fait dans tout le Levant une grande consommation de ces articles. Les mousselines sont employées pour les ceintures et les turbans; on en emploie aussi pour les voiles de femmes et pour les écharpes appelées *macramas*, dont les Grecques couvrent leur sein en public. Quant aux toileries, elles servent à l'habillement des riches Turques. Si la consommation des toiles imprimées de l'Inde diminue en

Turquie, celle des mousselines augmente, et les Anglais en font le plus grand débit. On les expédie à Smyrne, d'où elles se répandent dans les autres Echelles. La consommation des toileries de l'Inde n'est à Salonique que de 5 à 600,000 piastres; mais elle s'élève à 8 ou 10 millions de piastres à Constantinople, et elle est immense dans tout l'empire ottoman.

Etain. L'étain anglais, comme partout ailleurs, jouit d'une grande réputation dans tout le Levant. Il se débite à Salonique 5 à 600 cantaars d'étain anglais que l'on vend à raison de 80 à 100 piastres le cantaar. On l'apporte directement, en tems de paix, en verges arrangées dans des barils qui pèsent 160 okes; en tems de guerre, il vient par la voie de Livourne. On en tire aussi de l'Espagne par la voie de l'Italie et de Marseille. Il vient aussi des étains d'Allemagne; celui des mines de Saxe est le plus recherché. L'étain qu'on envoie de Hambourg est en saumons de 22 okes, ou en petits lingots ayant la forme d'une brique, ce qui le fait appeler *étain en brique*. La consommation de cet article est évaluée à plus de 60,000 piastres.

Plomb. La factorerie anglaise débite 1,000 cantaars de plomb en pains. Le prix du cantaar est de 17 piastres. Elle débite aussi du plomb à giboyer. La consommation de cet article est évaluée à 20,000 piastres.

Fer brut ou *ouvré*. Les Anglais débitent pour 15 à 25,000 piastres de fer brut ou ouvré.

Quincaillerie. Les Anglais fournissent dans le Levant, comme partout ailleurs, la quincaillerie la plus fine et la mieux travaillée; mais, comme les Turcs ne sont pas très-difficiles, ils donnent la préférence à la quincaillerie allemande, à cause de son bon marché.

Horlogerie. Le commerce d'hologerie que les Anglais font au Levant est d'une importance dont on n'a pas d'idée en Europe. Ils débitent tous les ans à Salonique 30 douzaines de montres, autant en Morée, 300 douzaines à Constantinople, 400 douzaines à Smyrne, 160 douzaines en Syrie, et 250 douzaines en Egypte. Chaque montre vaut de 80 à 120 piastres, et en l'évaluant aux taux moyen de 100 piastres, c'est un objet pour le commerce anglais de 1,332,000 piastres.

Les montres destinées à l'usage du Levant ont un cadran turc, et sont composées de trois caisses; il y en a deux en argent, et la troisième, qui est la caisse extérieure, est en écaille. Cette écaille est si belle et si bien travaillée, qu'elle fait le mérite le plus saillant des montres anglaises. Les montres grosses et plates sont les plus recherchées; les Turcs en estiment la bonté au poids. Les montres en or se placent difficilement; elles ne forment pas un 20e dans les assortimens.

Les Anglais n'ont pour concurrens que les Génevois dans le commerce d'horlogerie au Levant; les essais qu'on a faits des montres françaises ont encore moins eu de succés, à cause de leur peu de solidité.

Bijouterie et joaillerie. Les Anglais assortissent ordinairement leurs caisses d'horlogerie de quelques bijoux précieux, comme boîtes, chaînes, bracelets et autres ouvrages de joaillerie ou d'orfévrerie; mais il ne faut que des ouvrages unis, car les ouvrages en relief se fabriquent dans le pays. Les Turcs n'aiment et ne recherchent que les diamans blancs, taillés en roses ou en brillans.

Denrées coloniales. Les Anglais vendent, dans les différentes Echelles du Levant, une assez grande quantité de gingembre blanc, de poivre, de sucre en pains, d'indigo Caroline et Bengale, de la cochenille, des bois de campêche et de Sainte-Marthe, quelque peu de café de la Grenade et de la Jamaïque, auquel on préfère celui de la Martinique.

Commerce de l'Allemagne.

De toutes les contrées de l'Europe qui entretiennent des relations avec la Turquie européenne, l'Allemagne est celle dont le commerce est le plus étendu. Salonique est le principal siége de ce commerce. L'Allemagne tire de la Macédoine une immense quantité de cotons qui se répandent par divers canaux dans tout le nord de l'Europe. Les cotons sont expédiés par terre à Semlin, et de Semlin remontent le Danube jusqu'à Vienne, qui les répand ensuite dans tout le nord de la Suisse jusqu'à Constance, et depuis Constance jusqu'à Bâle. On peut évaluer les différentes branches des exportations pour l'Allemagne à 5 millions de piastres. Les Allemands paient le tiers de cette somme en produits de leur industrie, et surtout en draps et en toileries, et les deux autres tiers en talaris et en sequins. La somme des envois excède rarement 2 millions, et se compose ordinairement de draps, toiles, verreries, fers, quincaillerie et dorure.

Importations au Levant. — Draperie. Les draps allemands, qui ont supplanté en partie ceux de France, sont connus en Turquie sous la dénomination générale de draps de *Leipzik*, parce qu'on les achète ordinairement aux foires de cette ville. Les assortimens sont en couleurs bizarres; mais ces couleurs conviennent aux Turcs, parce qu'elles éblouissent les yeux. Ces draps ont du corps et du moelleux. Les plus beaux *leipsiks* se fabriquent à Aix-la-Chapelle. On y fabrique aussi des *mahouds* façon d'Angleterre, mais qui ne valent pas les originaux, n'ayant pas les couleurs vives et délicates de ceux-ci, comme le rose, le céleste, la couleur de feu, le jaune serin et le vert tendre, qui sont les couleurs qui flattent le plus les Turcs.

Toilerie. Les articles qui la composent sont les indiennes, les mousselines et les toiles ordinaires. Les indiennes qui se fabriquent en Autriche sont fort recherchées à Salonique, et celles de Saxe à Constantinople. Marseille en débitait autrefois qui obtenaient la préférence par la vivacité des couleurs et la beauté du tissu.

Il se débite au Levant plus de 20,000 pièces de mousselines fabriquées en Saxe, en Bohême, dans la haute Autriche et dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzel.

Les toiles unies de Silésie et de Bohême avaient un assez bon débouché en Grèce, où l'on en plaçait de 11 à 1,200 pièces; mais on leur préfère aujourd'hui les toiles de Carinthie et de la basse Autriche.

L'article des toiles ouvrées est l'objet d'un commerce plus considérable; il consiste en linge damassé, à grain d'orge, à œil de perdrix. On fabrique à Vienne, Trieste et Venise, des toiles de ce genre en nappes et bordures bizarres, mais que les Turcs trouvent d'une grande beauté, et qui n'ont pas la finesse de celles de la Hollande ou de France, ni l'éclat de la blancheur et la belle variété des dessins. Le bas prix du linge d'Allemagne lui fait donner la préférence. La consommation de l'article peut être évaluée à 385,750 piastres.

Verreries. Les verres de Bohême, par leur

beauté et leur bas prix, ont remplacé ceux de Venise, et la France n'a pu conserver que le débit de ses bouteilles noires, étant meilleures que celles que l'on fait dans d'autres pays. Les cristaux de Bohême arrivent par terre dans la Turquie, où il s'en débite annuellement 120 caissons de vases dorés, à 600 piastres chaque; 150 *dito* vases communs, à 150 piastres chaque; 140 *dito* vitres à 300 piastres chaque. A cet égard, l'Allemagne a mieux connu le goût des Turcs que Marseille. La Bohême, en déguisant le verre sous la forme d'un vernis brillant et poli, a su imiter la porcelaine, tant par la vivacité des couleurs que par le brillant de la couverture. On peut évaluer la consommation de cet article au moins à 250,000 piastres.

Porcelaine. Comme la belle porcelaine de Sèvres ou d'autres fabriques de France serait d'un prix trop élevé pour la Turquie, la porcelaine la plus commune de l'Allemagne, telle que celles de Dresde, de Berlin, de Franckendal et de Vienne, y obtiennent le plus de débit, surtout celle de cette dernière ville. D'ailleurs, ce n'est pas un objet de commerce d'une grande importance, la consommation ne s'élevant qu'à envir. 50 à 60,000 piastres.

Aciers. Les meilleurs aciers sont importés de l'Angleterre et de l'Allemagne. On emploie en Turquie l'acier allemand pour les instrumens de labour, étant très-propre aux gros tranchans, et celui d'Angleterre pour les ouvrages délicats. Les aciers de Vienne ont aussi quelque réputation. On vend à Salonique pour environ 30,000 piastres d'acier brut d'Allemagne, et pour à peu près autant d'acier ouvré. Il faut espérer que la France, où les aciers ont acquis une grande perfection, pourra prendre part à ce débouché. La consommation de cet article peut être évaluée de 64,000 à 85,000 piastres.

Cuivres et dorures. Il vient d'Allemagne une grande quantité de cuivres ouvrés, tels que chaudières, bassines et autres ustensiles de ménage, ainsi que de la batterie de cuisine, qui se fabriquent à Vienne et à Neuwied. Les pièces se vendent à l'oke, et sont plus chères lorsqu'elles sont étamées, quoiqu'on fasse aussi bien l'étamage en Turquie. Les pièces vernissées ont aussi un grand débit. La consommation de cet article peut être évaluée à 150,000 piastres, et la consommation totale de toutes les importations de l'Allemagne à environ 2,000,000 de piastres.

Le commerce de l'Allemagne avec la Turquie est tout entier au pouvoir des Grecs, qui ont établi des comptoirs dans les principales villes, et qui exploitent ce commerce comme les Français et les Anglais exploitent le commerce turc.

Commerce de l'Italie.

Importations au Levant. — Draperie. Le commerce italien consiste en draps, armes à feu, verreries, soieries, papiers et bonneterie. Ce sont les Vénitiens qui importent les draps connus au Levant sous divers noms. Les plus beaux sont ceux dits *sayes.* C'est une étoffe remarquable par sa finesse et son corps; celles de Venise sont teintes en perfection, et l'on n'a pu jusqu'à présent égaler la beauté de leur ponceau. On fabrique aussi des landrins seconds à l'imitation de ceux de France; mais les couleurs n'en sont ni aussi solides ni aussi brillantes. Consommation de l'article, environ 28,800 piastres.

Armes à feu. Les manufactures d'armes de Brescia expédient au Levant 30 caisses d'armes à feu, composées chacune de 12 fusils et 18 pistolets; le prix moyen du fusil est de 6 à 8 piastres, et celui de la paire de pistolets de 10 à 12. Les Turcs préfèrent les canons en fer blanchi à ceux qui sont bronzés. Les fûts embellis d'or ou d'argent, gravés ou ciselés, sont pareillement recherchés. Consommation de l'article, environ 25,000 piastres.

Verrerie. Venise, où la fabrication du verre a été la première à être perfectionnée en Europe, a été long-tems en possession d'en fournir de toute espèce au Levant. La France et l'Allemagne lui ont enlevé une partie de ce commerce. Ce sont les Français qui sont aujourd'hui en possession du débit des glaces, et les Allemands de celui des vases. On importe de Venise tout ce qu'il y a de plus commun en verre de vitres, qui sont, d'ailleurs, d'une mauvaise qualité. Consommation approximative, 51,500 piastres.

Verroterie. Les Vénitiens sont toujours en possession du commerce de la verroterie; il s'expédie annuellement de Venise pour environ 40 mille piastres de petits grains de verre de toute sorte de couleurs, dont les femmes du peuple ornent leurs coiffures et font des colliers. Ces grains de verre, qu'on appelle *rocaille*, sont de différentes grandeurs et de formes variées : les gens riches leur préfèrent les perles et les pierres précieuses; une grande partie de la verroterie passe en Egypte, en Arabie et sur le littoral de la mer Rouge. Consommation, 40,000 piastres.

Soieries. Les Italiens font toujours un commerce considérable de soieries dans la Grèce, ainsi que dans toute la Turquie. Sept à huit cents pièces de satins de Florence trouvent un débouché avantageux dans le bezestin de Salonique; ils viennent en caisses contenant un certain nombre de pièces dont l'assortiment se compose des couleurs les plus brillantes. Naples fournit des tabis et des moires; cette première étoffe est une espèce de taffetas ondé très-luisant. Les moires de Messine sont les plus recherchées au Levant. Les gros de Tours sont préférés aujourd'hui à cause de leur meilleur usage et de la vivacité et mobilité de leurs nuances; les plus beaux viennent de Naples, et sont connus sous le nom de *gros de Naples;* les assortimens sont en couleurs tendres et délicates; il s'en débite 250 pièces. On importe aussi de Florence des taffetas appelés *mantini*, dont le débit augmente continuellement; il s'en vend jusqu'à 400 pièces par année. Les damas de Gênes sont préférés à ceux de Lyon par leur douceur et leur velouté. Mais la fabrique de Lyon a supplanté celle des Italiens dans les soieries brochées; les brocarts légers avec de la laine d'or seront toujours de défaite dans ce pays. Les velours qui se débitent en Turquie sont des velours unis; ils sortent des manufactures de Gênes, de Lucques et de Pise. On expédie de Boulogne, par la voie de Venise, pour 100,000 piastres de gazes que les femmes grecques emploient dans leurs coiffures et leurs pompons.

Papiers. Venise a toujours fait un grand commerce de papiers en Turquie; ces papiers sont blancs, épais et très-unis, les plus propres à l'usage des Turcs, qui se servent pour écrire d'un roseau taillé en forme de plume. Le *fioretto* et les *trois lunes* sont les papiers les plus renommés, parce qu'ils sont les plus forts et les plus pesans. L'Italie expédie pour plus de 100,000 piastres de papier dans la Grèce et pour plus d'un million dans la Turquie. Marseille est la seule ville de

France qui envoie quelques-uns de ses papiers en Turquie, connus sous la dénomination de *raisin*. Consommation de l'article, environ 1,120,000 piastres.

Bonneterie. La bonneterie est une branche importante du commerce du Levant; le bonnet compose la principale coiffure des Levantins de toutes les classes. Les Grecs le portent simplement en guise de calotte; les Turcs l'entourent d'un turban, et les femmes de tous les rangs l'ornent de mouchoirs, de franges et de pompons. Les bonnets de Tunis sont les plus renommés; la Grèce consommait de 25 à 30,000 douzaines de bonnets tunisiens; il ne s'en débite aujourd'hui que de 5 à 6,000 douzaines; les manufactures de Gênes, Livourne et Venise approvisionnent le Levant; l'assortiment n'est que de deux couleurs, rouge et blanc. La France lutte avec avantage contre les Italiens dans la bonneterie. Consommation totale de l'article, 1,074,000 piastres.

Commerce de Hollande.

Le commerce de Hollande avec le Levant est entièrement entre les mains des Grecs, qui l'exploitent à leur profit; ils en tirent principalement des draps communs qui se fabriquent dans la Westphalie et qui tiennent un milieu entre les londrins et les leipzik : ils sont surtout recherchés par les Albanais; la consommation de l'article peut s'évaluer à 50,400 piastres, à quoi il faut encore ajouter une somme d'environ 50.000 pour les épiceries, tels que poivre, girofle, cannelle, gingembre, muscade, sucre, café et indigo, qu'ils envoient à Salonique pour prendre, en retour, une ou deux cargaisons de coton.

Commerce de la Russie.

Importations au Levant. — Soieries. Les Russes font un commerce considérable avec la Turquie, avec laquelle ils communiquent par la mer Noire et le Danube. Constantinople en est le grand entrepôt, et ce qui n'y est pas importé est expédié dans la Romélie par la Moldavie et la Valachie, et se répand dans le pays au delà du Danube, par les foires de Sélimia et d'Ozongiava.

Soieries. Les Russes envoient des soieries de toute espèce, tels que des taffetas, des gazes, des dentelles d'or et surtout du velours. Il peut se débiter à Salonique 20 à 25 caisses de velours russes pour une somme d'environ 60,000 piastres.

Pelleteries. C'est le principal article d'importation de la Russie au Levant, et une branche de la plus haute importance. La pelisse étant l'objet favori du luxe, la marque de l'opulence, l'étiquette de la grandeur, elle constitue dans toutes les saisons la grande parure, et l'usage des fourrures est universel. C'est la Sibérie qui fournit les plus belles espèces; les plus recherchées sont : le *samour*, le *sousamour*, l'hermine, le petit gris, le renard noir et les fourrures agnelines. La consommation totale de cet article s'élève aux environs de 960,000 piastres.

Commerce de France.

Le principal entrepôt du commerce français au Levant est Salonique, où sont établis les plus forts comptoirs. Les articles d'importation consistent principalement en draperie, bonneterie, dorures, café, sucre, indigo, soierie, bois de teinture, etc.

Importation au Levant. — Draperie. Marseille expédie à Salonique environ 280 ballots de draps; le ballot se vend 1,000 à 1,200 piastres, ce qui fait un objet d'environ 300,000 piastres; mais le débit en diminue par la faveur que prennent les leipziks.

Bonnets. La France envoyait jadis pour plus de 100,000 piastres de bonnets en Grèce, valeur d'environ 15,000 douzaines que débitaient nos comptoirs. Mais ces envois ont considérablement diminués depuis que l'Italie nous a supplanté; d'ailleurs, les Turcs ont une prédilection aveugle pour les bonnets de Tunis.

Dorures. On débite de nos dorures moins qu'autrefois, faute de se conformer au goût des Turcs, qui ne veulent que de petites franges, des dentelles et d'autres petits agrémens : les femmes, qui en font la plus grande consommation, ne veulent que ce qui brille à bon marché et préfèrent les faux galons de Venise et de Constantinople, qui ont remplacé les galons français, en sorte que le débit des dorures de Lyon ne s'élève plus qu'à 40,000, au lieu de 100,000 piastres.

Café. C'est l'article majeur des importations de France au Levant, et les 12,000 cantaars de la consommation peuvent être évalués à 500,000 piastres par an; celui de la Martinique est le plus estimé.

Sucre. Les comptoirs français placent annuellement 1,200 cantaars de sucre en poudre et en pains à Salonique, pour une somme de 40,000 piastres.

Indigo. Le débit d'indigo que font nos comptoirs est de 300 cantaars, faisant une valeur de 120,000 piastres; les qualités les plus recherchées dans la Grèce sont le Guatimala, le Jamaïque et le Saint-Domingue.

Autres articles. Marseille envoie aussi à Salonique 70 cantaars de cochenille, dont la valeur peut être estimée à 60,00 piastres; 50 cantaars de poivre, qui peuvent valoir 5,000 piastres; encore d'autres épiceries pour 8,000 piastres; des bois de teinture de Fernambouc et Campêche, pour 10,000 piastres; des drogueries, liqueurs, sirops, papiers, plomb, grenaille, pour environ 30,000 piastres.

Résultat du commerce français.

En réunissant le montant de tous ces envois, on a une somme de 1,163,000 piastres, qui est le montant des importations de France au Levant; celui des exportations au retour s'élève à 1,310,000 piastres, dont 1,000,000 en coton, 150,000 en laine, 60,000 en cires jaunes, abats, capots, peaux de lièvres, graine jaune, et 100,000 piastres en blés. La valeur de ces exportations, comme celle des importations, conserve toujours à peu près le même niveau, parce que, quand un article diminue, un autre augmente dans la même proportion. La différence qui se trouve dans la balance est toujours de 150 à 200,000 piastres, et varie peu. Quand elle est plus considérable, c'est qu'il s'est fait des chargemens de blés, et, dans ce cas, la balance est toujours remplie par des espèces ou des remises.

Résultat du commerce anglais.

On peut voir, par ce tableau du commerce du Levant, combien il est avantageux pour les Européens qui l'exploitent, puisqu'ils y débitent une grande quantité des produits de leurs manufactures, et qu'ils exportent, en retour, des matières premières qui les alimentent. Aussi, chaque nation commerçante tâche-t-elle d'y prendre une part active la plus considérable qu'il lui est possible; c'est pour cette raison que, dans leurs rap-

ports politiques avec la Porte, elles ont constamment cherché à accroître les priviléges et à en augmenter les produits.

Les Anglais ont créé des consuls à Damas et à Erzeroum. Les importations anglaises pour ces pays se sont élevées, dans le courant de l'année 1831, au moins à dix millions de francs.

En vertu d'anciennes ordonnances renouvelées sous le consulat, les Français qui voulaient faire le commerce dans le Levant étaient obligés de fournir un cautionnement de 60,000 fr. à la chambre de commerce de Marseille, qui seule faisait délivrer des passeports aux négocians qui voulaient s'y établir. Les commerçans des autres nations ne sont point assujettis à une pareille mesure. Les capitulations de la France avec la Porte sont expirées depuis 1830; elles n'ont pas encore été renouvelées. Il serait avantageux qu'elles le fussent et que le gouvernement les fît loyalement exécuter; les franchises que les traités assurent aux négocians français ayant été méconnues à Constantinople et plus souvent encore en Egypte.

La détérioration continuelle de la monnaie en Turquie porte un grand préjudice au commerce qu'on y fait. Autrefois, 8 paras turcs représentaient la valeur de 1 fr.; il y a dix ans, il en fallait 75; aujourd'hui, il en faut 150 à 160. L'Angleterre a fait des remontrances à ce sujet; elle devrait être secondée par les autres puissances qui y ont le même intérêt. Pour conserver nos relations de commerce avec ce pays, il importe beaucoup que nos consuls obtiennent des autorités le pouvoir nécessaire pour forcer à payer les débiteurs récalcitrans des négocians français.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* TURQUIE.

LEVURE DE BIÈRE. C'est l'écume qui se forme pendant la fermentation de la bière, c'est un levain propre à faire lever la pâte et à la rendre plus légère que ne le fait le levain de pâte aigrie. Lorsqu'il faut attendre pour le débit, on a soin de tenir la pâte ferme de levure dans un lieu bien sec, à l'abri de l'air; sans cette précaution, la levure se corromprait promptement. Avec une livre de levure, les boulangers et les pâtissiers peuvent faire lever et fomenter 500 livres de pâte destinée à faire du pain ou de la pâtisserie.

La levure sèche n'est à l'usage que des pâtissiers et des boulangers qui font du pain mollet. Les autres emploient pour la pâte ferme l'écume de la bière, telle qu'ils la reçoivent des brasseurs; mais ils ne doivent employer que de l'écume fraîche, et le plus tôt qu'il est possible. Paris reçoit de la Belgique une grande quantité de levure de bière pour la boulangerie et la pâtisserie.

LEXINGTON, ville des Etats-Unis, état de Kentuchy, chef-lieu du comté de son nom, située dans une vallée, sur le Town-Forth, un affluent de l'Elkhorn, à 6 l. de Paris et 8 de Frankfort. Population, 7,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y est très-florissante; on y fabrique des étoffes de laine, des tissus de coton, des toiles ordinaires et à voile, des cordages. Il y a un assez grand nombre de tanneries, de distilleries, de brasseries, de teintureries et de papeteries, dont les nombreux produits forment les principaux articles de son commerce.

LEYDE, ville du royaume des Pays-Bas, province de la Hollande méridionale, située sur le vieux canal du Rhin, à 2 l. de la mer, 9 d'Utrecht et 10 d'Amsterdam. Population, 34,000 habitans. Elle est traversée par plusieurs canaux, comme la plupart des villes de la Hollande.

Industrie et commerce. Elle est renommée pour ses blanchisseries, où une grande quantité de toiles de la Westphalie reçoivent leur apprêt. Les fabriques de draps fins qui portaient son nom, et qui étaient si estimés, sont entièrement tombées; il y a à peine quelques restes peu importans de draps ordinaires. La concurrence des draps anglais a détruit cette fabrication. Il y a des tanneries, des corroieries, des parchemineries, des savonneries. On y a introduit la filature et le tissage du coton. On brasse à Leyde la meilleure bière des Pays-Bas.

Cette ville est un des plus grands entrepôts de beurre et de laine de toute la Hollande. Le beurre y est d'une qualité supérieure, ainsi que la laine, et ce sont aussi les principaux articles de son commerce.

LIANCOURT-LE-CHATEAU, ville de France, département de l'Oise, située près de la Brêche, à 2 l. de Clermont et à 6 de Beauvais. Population, 1,500 habitans.

Industrie et commerce. On est redevable au dernier duc des principaux établissemens d'industrie, qui consistent dans 1 filature de coton, 1 fabrique de cordes; et le nombre des fabriques s'y est tellement augmenté, qu'on en compte plus de 179 dans la commune qui occupent 8,000 ouvriers et donnent des produits pour une valeur annuelle d'environ 16 millions, et qui consistent principalement dans des tissus de coton, la bonneterie en coton et laine, dans la faïence et des fils de fer.

Foires. On y tient des foires les 17 mars, 5 juillet et 13 novembre.

LIBAU, ville maritime de la Russie d'Europe, dans la Courlande, et située à l'embouchure de la Libau, dans la mer Baltique, à 27 l. de Mittau et 24 de Memel. Population, 6,000 habitans.

Le territoire de la Russie acquit une nouvelle extension sur les côtes de la Baltique par la réunion de la Courlande, en 1795, et deux ports, ceux de Libau et de Windau. Ces ports sont particulièrement importans, par la raison que la navigation y commence plus tôt et se prolonge plus tard que dans les autres ports russes de la Baltique. En 1795, les règlemens et tarifs de douane russes furent appliqués à ces ports.

Commerce. Les principaux articles d'exportation du port de Libau sont le lin, le chanvre, l'étoupe de lin et de chanvre, les grains, la graine de lin, les bois de construction, les cuirs crus et tannés, la cire, la soie de porc; ces divers produits sont fournis par les gouvernemens de Courlande et de Wilna.

Les principaux articles d'importation sont le sel, les harengs, les boissons, c'est-à-dire, vins, eaux-de-vie, liqueurs, etc., le café, les épiceries, les huîtres, les fruits secs de toute espèce, le riz, les matières colorantes, les drogues médicinales, les scies, les briques, les tuiles, les faïences, la quincaillerie, parfumerie, draps, soieries, etc., articles de mode; tous ces produits sont débités en Courlande et dans une partie du gouvernement de Wilna.

Le commerce maritime de Libau a pris, dans ce dernier tems, un accroissement considérable, et les priviléges de douane de première classe, accordés à la douane de Libau par l'oukase du 11 novembre 1831, ont puissamment contribué à l'extension de son commerce et de sa navigation.

Le mouvement commercial de ce port a eu en 1834 les résultats suivans : la valeur totale des importations s'est élevée à 481,413 roubles 59 c., et celle des exportations, à 1,816,375 roubl. 90 c. Les recettes des droits de douane ont été de 379,598 roubles 42 c.

Navigation. Il est entré dans le port 38 navires sur lest et 65 avec des chargemens; total, 103 bâtimens. Il en est sorti 12 sur lest et 96 chargés; total, 108 navires.

Commerce de Libau et Windau. Voici, d'après la *Gazette du commerce* de Russie, le relevé comparatif de ces deux ports.

A Libau :	En 1835.	En 1836.
Nombre de navires entrés.	134	142
Valeur des importations. .	503,253	461,560
Valeur des exportations. .	1,482,318	2,494,419
A Windau :		
Nombre de navires entrés.	31	38
Valeur des importations. .	73,268	117,228
Valeur des exportations. .	258,331	305,352

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

LIBÉRATION, terme de jurisprudence commerciale, dont on fait usage pour exprimer la décharge ou l'acquit d'une dette. Celui qui emprunte à la grosse sur des marchandises, n'est point libéré par la perte du navire et du chargement, s'il ne justifie qu'il y avait pour son compte des effets jusqu'à la concurrence de la somme empruntée (329).

LIBERIA. Les Américains ont fondé, il y a environ vingt ans, au cap Mesurade, sur la côte de Guinée, l'établissement connu sous le nom de Liberia, dans le double but d'avoir un point de départ pour leur commerce avec l'intérieur du pays, et d'entreprendre des défrichemens pour la culture des produits coloniaux, auxquels les terres voisines paraissent très-propres.

La ville de Liberia s'élève sur la crête d'une montagne au bas de laquelle se trouve le port. Le climat y est sain; on compte dans la ville 800 habitans, et 3,000 dans toute la colonie. Ils sont répartis entre plusieurs villages situés sur les bords des rivières distantes de plusieurs lieues.

Chaque famille de nègres qui vient s'y établir a droit à une cabane, à une certaine quantité de terrain et à des instrumens aratoires; on lui fournit, en outre, des vivres pendant la première année. La population est vêtue à l'européenne.

Productions. Le café, la canne à sucre et le coton y viennent admirablement; mais les résultats qu'on devrait attendre de la fertilité du sol sont paralysés par la paresse et l'incurie des cultivateurs, qui abandonnent leurs travaux pour se livrer à un petit commerce d'échange avec les naturels et les bâtimens qui y arrivent.

Commerce. Les Américains font avec de petits bâtimens le cabotage sur les points environnans de la côte; ils en tirent de l'ivoire, du *cam-wood*, ou bois de teinture, de l'huile de Palerme et une grande quantité d'écaille de tortue.

LIBOURNE, ville de France, en Guyenne, département de la Gironde, située au confluent de l'Ile et de la Dordogne, sur la rive droite de cette dernière, à 6 l. 1/4 de Bordeaux. Popul., 9,500 h. Le port peut recevoir des navires de 300 tonneaux, au moyen de la marée, qui s'y élève de 10 pieds dans les tems ordinaires, et de 15 pieds aux équinoxes.

Industrie et commerce. On y fabrique de petites étoffes de laine et différens objets d'équipemens militaires. Il y a des clouteries, des corderies, des tanneries, des distilleries d'eaux-de-vie, des verreries. Commerce actif avec Bordeaux, surtout en vins et eaux-de-vie, et des produits de l'industrie. On y fait le même commerce qu'à Bordeaux, et aussi des expéditions pour l'Amérique.

LIBRAIRE, commerçant dont la profession est de vendre des livres : le nombre n'en est pas fixé, et il s'est beaucoup augmenté depuis quelques années.

Tous les libraires doivent être brevetés et assermentés (décret du 5 février 1810). Les brevets doivent être enregistrés au tribunal civil de la résidence du libraire, qui prête en même tems serment de ne vendre, débiter et distribuer aucun ouvrage contraire aux devoirs envers le souverain et l'intérêt de l'état (art. 30). Pour obtenir ce brevet, le libraire doit justifier d'un certificat de bonne vie et mœurs, et de son attachement à la patrie et au souverain (art. 35).

Tout libraire qui vend ou distribue des ouvrages tendans à troubler la sûreté de l'état, est puni de mort (*Code pénal*, art. 102). Tout libraire qui vend ou distribue des ouvrages contraires aux bonnes mœurs, est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, d'une amende de 16 fr. à 500 fr., et de la confiscation desdits ouvrages, qui sont mis au pilon (art. 287, 477). Tout libraire qui débite des ouvrages contrefaits est puni d'une amende de 25 fr. à 500 fr., et de la confiscation des exemplaires de ces mêmes ouvrages au profit du propriétaire, pour lui tenir lieu d'une indemnité, et dans le cas où la confiscation ne donne pas lieu à une indemnité suffisante envers le propriétaire, il est condamné au paiement d'une somme arbitrée par le tribunal (art. 427, 429.)

LIBRAIRIE. Depuis que les arts et les sciences ont pris un si grand développement en Europe, et que l'instruction s'est répandue dans toutes les classes de la société, la librairie a fait des progrès immenses, surtout en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Italie. Néanmoins, la France et l'Angleterre ont porté l'art typographique à un plus haut degré de perfection, soit pour la beauté des caractères, soit pour celle du papier et de l'impression, qui se fait aujourd'hui à la mécanique avec un soin et une promptitude extraordinaires. Nous ferons mention du commerce de la librairie dans les différens pays de l'Europe.

Il n'existe pas en Europe de pays où la librairie ait atteint un si haut degré d'activité et de développement qu'en Allemagne. Le journal officiel des libraires allemands, nouvellement publié à Leipzig, contient un rapport qui donne des renseignemens très-curieux sur l'extension de la librairie allemande, française et anglaise. D'après ce rapport, on évalue le débit annuel de la librairie allemande à 5,250,000 reichsthaler (21 millions 500,000 fr.). Il y a quarante ans, on comptait en Allemagne à peu près 300 libraires; mais ce nombre s'est tellement augmenté depuis cette époque, qu'il s'élevait, en 1833, à 1,094, y compris 110 magasins d'estampes et librairies musicales; de sorte qu'il y a maintenant 984 librairies proprement dites. Dans ce nombre se trouvent 92 maisons étrangères, si l'on comprend dans le rayon de la librairie allemande la Suisse, la Hongrie,

le royaume de Prusse et ses provinces polonaises.

D'après le rapport détaillé de la *Boërcenblatt*, feuille de la Bourse, le nombre des libraires, dans la confédération germanique, s'élève à 936. En évaluant la population des différens cercles de la confédération à 38,266,000 habitans, on peut compter une librairie sur moins de 39,000 habitans. Une grande exception à ce nombre moyen se fait remarquer en Autriche, où l'on ne compte, en général, que 90 libraires sur une population de 11,000,000 d'habitans; par conséquent, il n'y a une librairie que pour 122,222 habitans, tandis qu'en Prusse on compte une librairie sur 33,899 habitans.

En Prusse, où l'on comptait, vers la fin de 1833, 293 librairies, il y en avait, en 1830, à peu près 200. Le nombre des imprimeries y monta, depuis l'année 1819 jusqu'à 1823, de 240 avec 516 presses, à 280 avec 693 presses. Dans les différentes parties de l'Allemagne, durant l'espace de Pâques 1832 jusqu'à Pâques 1833, au moins 58 librairies nouvelles ont été fondées; et, pendant les six années, depuis la fin de 1822 jusqu'à la fin de 1828, nous en avons vu naître 261.

Le nombre des ouvrages imprimés en Allemagne s'éleva, en 1832, à 4,000; il se montait, en 1827, à 5,000; en 1828, ce nombre augmenta de 600. En 1829, il ne fut publié que 5,314 ouvrages; mais cette diminution disparut devant l'augmentation, toujours croissante, des années suivantes. Le nombre des livres de fonds s'éleva, en 1831, à 5,508; en 1832, où beaucoup de brochures ont été publiées, à 6,122; et en 1833, à 5,653. L'Autriche en avait fourni 290; la Prusse, 1,058; la Saxe, 1,810.

D'après ces renseignemens, il est probable que la masse de la littérature allemande sera doublée dans un espace de vingt ans, c'est-à-dire de 1822 à 1842.

Cette proportion est encore plus frappante en France, où le nombre des produits littéraires, de 1814 jusqu'en 1826, s'est quadruplé, et celui de 1826 à 1828 s'est encore doublé; tandis que pour le doublement de la population française, quatre ans de plus que dans les états de la confédération seraient nécessaires. Si l'on voulait conclure de la notice publiée sur la littérature anglaise, la masse annuelle des produits littéraires se doublerait à peu près dans treize ans; tandis que la population de l'Angleterre ne s'augmente que dans une proportion du double dans cinquante-deux années.

La ville de Leipzig est le point central de la librairie allemande, et la plus grande partie des libraires de l'Allemagne se réunissent dans cette ville, à la foire de Pâques, pour y régler les comptes et discuter les concessions qu'ils sont disposés à se faire mutuellement dans l'intérêt de leur commerce.

La littérature proprement dite produit, d'après les calculs que nous venons de citer, chaque année, à peu près 6,000 ouvrages. En général, on peut admettre que cette production s'est augmentée, depuis 1822, de 200 ouvrages. La même augmentation, supposée pour les années suivantes, nous aurions, en 1832, à peu près 8,000 ouvrages, et leur nombre aurait alors atteint le double de celui de 1822.

En général, on a publié en Allemagne, dans le courant de 1814 jusqu'à 1820, 50,303 ouvrages, tandis que, dans le même laps de tems, il n'en a paru en France que 33,775, par conséquent, 16,528 de moins. Cependant, l'augmentation des produits littéraires, en France, a été plus grande qu'en Allemagne, tandis que, dans les années 1814 jusqu'en 1826, la masse de la littérature allemande s'est à peine doublée; le nombre des ouvrages français publiés en 1826 s'élevait à 4,347, c'est-à-dire quatre fois autant qu'en 1814. En 1828, le nombre des ouvrages publiés en France était de 7,616, nombre que les catalogues de la foire de Lepzig n'ont jamais atteint. Plus tard, cette production littéraire avait diminué: les catalogues de 1830 ne mentionnent que 6,739 ouvrages, et ceux de 1831 seulement 6,063; mais, en 1833, le nombre des produits littéraires augmenta de nouveau et s'éleva à 7,011.

Le catalogue de la foire de Saint-Michel de 1835 contenait le nombre de 3,164 publications, soit nouvelles, soit de nouvelles éditions de livres qui avaient déjà été imprimés, y compris les cartes de géographie, etc. Le catalogue de la foire précédente, celle de Pâques, portait ce nombre à 3,767; ce qui fait ensemble le chiffre de 6,931. En en déduisant les articles de commission, les cartes de géographie, les cahiers de musique, etc., le nombre n'en sera pas moins considérable pour faire espérer que le nombre des livres imprimés en Allemagne atteindra bientôt le chiffre de 7,000 annuellement, comme on l'a prétendu.

D'après des renseignemens statistiques dus à M. Charles Dupin, la presse française a fourni, en 1811, à peu près 45 millions de feuilles imprimées, et en 1826, à peu près 144 millions.

En Angleterre, en exceptant les brochures, les contrefaçons et toutes les feuilles périodiquss, et en portant l'édition de chaque ouvrage, en général, à 500 exemplaires, la valeur commerciale des produits de la presse se monte, pour 1828, à la somme de 334,250 liv. sterl., et pour 1833, à la somme de 415,300 liv. sterl. Si l'on ajoute à cette somme la valeur des ouvrages d'écoles et les contrefaçons, de plus les 21 feullles hebdomadaires et les 21 recueils mensuels de la presse périodique, les 12 bibliothèques à bon marché, les galeries de portraits, etc., les 208 *magazines* et les autres revues mensuelles, les 35 feuilles périodiques paraissant par trimestre, les 10 annales, les almanachs, les gravures sur acier et sur bois, les lithographies et les morceaux de musique, ensuite les ouvrages irlandais et écossais, enfin, les journaux quotidiens, dont la valeur commerciale seule se monte à 1 million de liv. sterl., on peut évaluer le débit général de la littérature anglaise, en 1833, à la somme considérable de 2,420,900 liv. sterl.

L'importation annuelle des livres étrangers, en Angleterre, s'élève à quelques milliers de quintaux et se montait déjà, en 1830, à 3,441 quintaux, 95 livres, qui payaient 11,805 liv. sterl. de droit d'entrée.

Excepté les pamphlets, les contrefaçons et les feuilles périodiques, le nombre des ouvrages publiés en Angleterre s'élevait, en 1828, à 842; en 1833, à 1,180.

Une plus grande activité littéraire a donné un plus grand développement à la librairie en 1828, où l'industrie de la presse a créé des bibliothèques à bon marché (*cheap librairies*). Après cette apparition, le nombre des ouvrages augmenta, en 1829, de 222, et en 1830, de 78; tandis que dans l'année 1831, ce nombre a diminué, en comparaison avec celui de 1830, et les années suivantes ne donnent aucune augmentation, comparativement avec les années précédentes.

Librairie de France. D'après les documens re-

cueillis sur la librairie en France, et toutes les branches qui se rattachent à l'impression, il résulte que, malgré les différentes crises que ce commerce a éprouvées, il n'a cessé d'avoir une grande activité. Le budget littéraire français a été, en 1833, de 7,011 publications; ses exportations ont été de 1,832; le mouvement commercial en librairie proprement dite, de 3,058,431 fr.; en papiers et cartons, de 4,733,301 fr.; en cartes géographiques, 55,755 fr.; en musique gravée, 165,404 fr.; en cartes à jouer, 190,000 fr. Total des produits et du commerce, tant intérieur qu'extérieur, dont le papier et l'impression sont les bases, 9,906,636 fr.

Le dernier recensement fait dans toutes les bibliothèques publiques présente un état de 1,965,900 volumes imprimés et 123,850 volumes manuscrits, ou un total de 2,081,060 volumes dans les 33 bibliothèques de Paris, dont les 4 plus importantes offrent ces détails : Bibliothèque royale, 1,460,000 volumes imprimés et 75,000 manuscrits; de l'Arsenal, 180,000 volumes imprimés et 6,300 manuscrits; Sainte-Geneviève, 150,000 volumes imprimés et 30,000 manuscrits, et Mazarine, 100,000 volumes imprimés et 4,500 manuscrits.

Situation de la librairie en Allemagne. Les foires de Leipzig sont les grandes époques où la librairie de l'Allemagne peut être le mieux appréciée, parce que c'est là que se règlent annuellement toutes les affaires de ce commerce entre les éditeurs et les libraires qui ne font que la commission. On se plaint dans ce pays, comme ailleurs, du trop grand nombre de libraires, qui, de 500 environ qu'ils étaient, en 1786, se sont augmentés au nombre de 1,100, presque le triple. Mais on doit aussi mettre en ligne de compte qu'à cette époque la population de l'Allemagne n'était que de 26 millions, et qu'elle est aujourd'hui (1836), de 38 millions, par conséquent, environ 1/3 de plus. Il a été publié en 1786, en totalité, 3,956 ouvrages, et en 1836, 7,408; ainsi, 1 fois 1/2 de plus; en 1786, les prix des livres étaient, en général, la moitié moins élevés qu'en 1836, et par conséquent, le surplus de 1 fois 1/2 dans le nombre des livres publiés formera, net, une valeur triple. Si l'on prétendait qu'on a plus publié qu'on n'a vendu, on pourrait répondre par le fait qu'en 1786, ce n'est que le vingtième volume qui reçut une nouvelle édition, tandis qu'en 1836, ce fut le dixième volume qui a été réimprimé. On peut en attribuer la cause, moins au petit nombre d'exemplaires qu'on a tiré des éditions, qu'à la fréquentation plus suivie et plus régulière des écoles et des universités, ainsi qu'aux progrès de la civilisation. D'ailleurs, les livres allemands ont aussi trouvé un plus grand débit qu'auparavant à l'étranger, d'où l'on peut conclure que le nombre triple des libraires de l'Allemagne peut bien être balancé par le nombre également triple des consommateurs ou amateurs de la littérature, des arts et des sciences, etc.

On en a une preuve dans la statistique du commerce de la librairie à la foire de Saint-Michel de 1836, à Leipzig, qui est celle qui termine chaque année. Le catalogue des livres de cette foire en contient un si grand nombre, qu'il a lieu de surprendre, et met en évidence l'état le plus florissant où la librairie allemande soit encore parvenue. Ce catalogue contient 324 pages; 509 libraires y font les annonces de 3,467 ouvrages achevés, et de 59 cartes géographiques et de planisphères; 356 ouvrages, dont la publication est à faire.

La *Gazette littéraire de Leipzig* ajoute que l'Allemagne septentrionale, qui compte 19 millions d'habitans, a fourni 1,904 ouvrages, et l'Allemagne méridionale, qui compte le même nombre d'habitans, n'en a présenté que 1,201, la Suisse 112, et les autres états de l'Europe 250. On a publié en Prusse 934 ouvrages (à Berlin, 340); en Saxe, 561 (à Leipzig, 465); en Autriche, 251 (à Vienne, 113); en Bavière, 395; dans le Wurtemberg, 292 (à Stuttgard, 242); à Bade, 114.

D'après les lois de douane prussienne, il est de toute rigueur que le nombre des almanachs ou calendriers renfermés dans un colis soit déclaré en entrant dans les limites de l'association des douanes allemandes, à cause du timbre que le fisc exige, même s'ils ne font que transiter; il faut de même que le nombre soit déclaré; faute de cette formalité, la confiscation et une forte amende sont prononcées.

Il en est de même pour les calendriers qui sont dans les portefeuilles, albums, etc., ou avec toute autre marchandise; les expéditeurs ne doivent pas négliger cette précaution, afin de prévenir des pertes considérables qui résulteraient du défaut de la formalité exigée par les douanes prussiennes.

Estimation de la librairie de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

1,180 nouveaux ouvrages; en comptant 500 exemplaires de chaque vendus. . . .	10,382,500 f.
21 ouvrages périodiques hebdomadaires, vendus et compris dans les catalogues, ensemble 300 n°.	2,500,000
21 ouvrages publiés par livraisons mensuelles, ensemble 3,000 n°. .	2,500,000
12 publications de galeries de portraits et ouvr. enrichis de grav., publ. par mois; ens., 6,000 livr.	3,165,000
208 magasins et autres publications périodiques mensuelles.	3,750,000
35 ouvrages périodiques trimestr.	1,875,000
10 ouvrages annuels.	750,000
Almanachs	1,250,000
Journaux quotidiens ou gazettes, 30 millions de numéro.	25,000,000
Gravures et musique.	2,500,000
Publicat. en écossais et en irland.	1,250,000
Total.	54,922,500 f.

Comparé avec les produits littéraires du royaume-uni en 1793, qui ne s'élevaient qu'à un peu plus de 2,500,000 fr. par an, cet excédant fournit une preuve puissante de la diffusion des connaissances.

En 1837, la presse de Londres a produit 1,380 ouvrages nouveaux, formant ensemble 1,800 volumes; dans ce nombre ne sont pas compris les nouvelles éditions, les brochures ni les recueils périodiques.

Librairie belge. La question de contrefaçon des livres français, en Belgique, ajoute quelque intérêt aux chiffre suivans, extraits du rapport général du jury pour l'exportation des produits de l'industrie belge, sur les exportations de la librairie belge dans les cinq dernières années, savoir :

En 1831,	l'exportation a été	de	48,373	k. de liv.
1832	»	»	32,590	»
1833	»	»	96,233	»
1834	»	»	100,188	»
1835	»	»	101,154	»

L'exportation est donc en progression toujours croissante; cependant la somme qu'elle représente

n'est pas fort considérable, car le kilogram. de livres, évalué dans les états des douanes françaises à 6 fr. pour les ouvrages en langue française, ne peut valoir davantage en Belgique, en tenant compte de la différence de poids du format; de sorte qu'en définitive, l'exportation de la librairie belge peut être considérée comme s'élevant seulement de 5 à 600,000 fr.; et cette évaluation est d'ailleurs d'accord avec l'opinion des principaux éditeurs de Bruxelles. Toutefois, dit *l'Union*, il est à croire que la direction plus scientifique donnée depuis un an aux réimpressions, viendra accroître la masse de nos affaires en ce genre avec l'étranger, et l'on pourrait ajouter au préjudice de la librairie française, qui alimente la contrefaçon ainsi que le commerce de la librairie de la Belgique; ce qui résulte de la fausse position dans laquelle la France se trouve à l'égard d'un pays qui lui doit son indépendance, et l'on pourrait dire jusqu'à son existence politique. La plupart des ouvrages de quelque intérêt publiés en France subissent la contrefaçon en Belgique, ce qui est d'autant plus préjudiciable, que la librairie belge les vend à bien meilleur marché, et qu'elle se trouve à portée d'en fournir tout le nord, et même le midi de l'Europe, et d'en envoyer jusqu'en Amérique; en sorte que les libraires de l'étranger, qui savent que lorsqu'il paraît un bon ouvrage en France, la contrefaçon belge s'en empare aussitôt, et le leur livrera à bien meilleur compte, ne s'empressent pas de l'acheter des libraires français, et attendent d'en être pourvus par la contrefaçon belge; ce qui ne manque pas d'arriver, et discrédite ainsi la librairie française pour le présent et pour l'avenir par une piraterie que jusqu'à ce jour rien n'a pu prévenir.

Il en résulte que la librairie belge est souvent dans une grande activité, tandis que celle de France languit par le défaut des débouchés qu'enlève la Belgique.

Etat de la librairie en Italie. Un bibliographe de Milan a publié une notice statistique fort intéressante de l'activité de la librairie, ainsi que de l'état des sciences et de la littérature en Italie. Il en résulte que, dans l'année 1836, il a été publié dans les divers états de cette péninsule, et à l'étranger, 3,314 ouvrages italiens qui se trouvent répartis ainsi qu'il suit : dans la Lombardie, 788, dont 522 à Milan; dans les provinces vénitiennes, 843, dont 297 à Venise; dans les états sardes, 454, dont 211 à Turin; dans le duché de Parme, 111, dont 75 à Parme; dans le duché de Modène, 34, dont 26 à Modène; dans le duché de Lucques, 27, tous à Lucques; dans le grand-duché de Toscane, 151, dont 102 à Florence; dans les états romains, 300, dont 125 à Rome; dans le royaume des Deux-Siciles, 556, dont 260 à Naples; dans les pays étrangers, 50, la plupart à Paris et à Lugano, ce qui forme le total de 3,314 ouvrages.

On voit que le royaume Lombard-Vénitien surpasse de beaucoup les autres états italiens en activité littéraire et scientifique; et en effet, dans ce pays, les établissemens d'instruction publique sont comparativement plus nombreux et mieux organisés que dans le reste de l'Italie.

Ces 3,314 ouvrages peuvent être classés ainsi : théologie, 651; jurisprudence, 180, dont 56 procès criminels publiés dans les Deux-Siciles; géographie, histoire, archéologie et mythologie, 380; biographie, 112; philosophie, 75; sciences administratives, 72; médecine et chirurgie, 290; histoire littéraire, 30; philologie, 71; mathématiques, 61; physique et chimie, 113; poésie, 435; pièces de théâtre, 112, dont 57 libretti; romans, contes, nouvelles, 182; écrits de circonstance, dissertations, thèses, 550.

Librairie de la Russie. Dans le courant de 1836, il a été imprimé en Russie 674 ouvrages originaux ou soi-disant tels, et 128 traductions. Ce n'est que la dixième partie de ce que la librairie française a mis au jour dans la même année, surtout si l'on y ajoute les journaux et les ouvrages périodiques, qui ne sont en Russie qu'au nombre de 46.

Le journal du ministère de l'instruction publique de la Russie a publié un tableau fort intéressant, pour les années 1833 et 1834, des bibliothèques qui se trouvent sous la dépendance de ce ministère, ainsi que du nombre des livres.

Bibliothèques.	Nombre des volumes en 1833.	en 1834.
Impériale de St-Pétersbourg.	287,652	412,130
De l'Académie des sciences. .	89,104	89,704
De l'Académie russe.	3,588	4,193
Du Musée du c. Roumiantzoff.	32,202	32,202
De l'Université de Dorpat. . .	57,828	58,936
De l'Université de Moscou. . .	44,039	44,881
De l'Université de Cazan . . .	26,134	28,502
De l'Univ. de St-Wladimir. .	»	34,751
De l'Université de Kharkoff. .	24,129	24,210
De l'Univ. de St-Pétersbourg.	21,356	21,751
De l'Institut pédagogique . . .	2,844	5,128
Du Lycée Richelieu	4,160	4,248
Du Lycée Demidoff	3,167	3,279
Du Lycée du pr. Bezborodko.	5,830	5,420
De l'Inst. p. les nobles, à Mosc.	2,910	2,967
Totaux.	604,903	772,302

En 1834, il a été importé en Russie 300,000 volumes en langues étrangères; c'est 20,000 de plus qu'en 1833. Il a été publié 728 ouvrages nationaux et 116 traductions, sans compter 48 journaux périodiques. Dans ces publications ne sont pas compris 113,200 exemplaires de divers livres d'instruction.

Librairie des Etats-Unis. Le commerce de la librairie est considérable à Philadelphie, qui devient véritablement le Leipzig de l'Amérique. Les affaires qui s'y font dans cette branche d'industrie sont des plus étendues de l'Union. On y tient chaque année, au printems, une foire où se rendent un grand nombre de libraires et d'éditeurs de tous les points des Etats-Unis. Ces foires, importantes pour la ville, tendent à faciliter les ventes et à donner une impulsion croissante au commerce de la librairie et de la papeterie. Quant à celle de 1833, si l'on considère la difficulté des tems et la situation financière du pays, on peut la regarder comme une des opérations les plus importantes du commerce national, suivant le rapport d'un journal de Philadelphie même. On n'y a pas compté moins de 113 vendeurs et de 130 acheteurs, parmi lesquels se trouvaient des chefs des principales maisons de librairies du Maine et de la Louisiane.

Le nombre total des volumes vendus a été de 314,336, savoir : 12,162 Bibles; 8,067 nouveaux Testamens ; 6,367 dictionnaires ; 24,419 livres d'orthographe; 5,957 livres d'hymnes; 3,160 livres de prières ; 720 géographies; 246,904 ouvrages divers.

Mais il serait intéressant de savoir de quel genre d'ouvrages se composaient ces 245,904 livres sur des sujets divers qui forment le plus

grand nombre de cette nomenclature, pour connaître et apprécier, soit le goût ou le cours des idées et de la propension des esprits vers les sciences ou la littérature, et vers quelles espèces de sciences ou de littérature, ce qui aurait été nécessaire pour diriger les libraires dans les envois de livres qu'ils auraient pu faire dans ce pays, où la langue française est aussi répandue qu'en Europe.

Tous les livres ont été vendus à l'encan et à des prix généralement excellens. La quantité de papier vendu (pour impression) s'est élevée à 1,960 rames.

LICHEN, ou **Pérelle de rochers**, espèce de mousse qui vient sur les rochers. Cette plante est ou écailleuse ou rugueuse, ou à petits points saillans, comme le tartre que l'on trouve sur les pierres, sur les rochers. Ce sont des expansions végétales qui se présentent sous différentes formes, et qui croissent partout, sur les corps les plus durs et les plus lisses. C'est principalement en hiver qu'ils paraissent le plus vigoureux. Ils sont, à proprement parler, le fondement de la végétation. Il y a plusieurs espèces de lichens : le lichen écailleux, ou pérelle de Saint-Flour, le lichen de rocher, et le lichen tartareux, forment la base d'une pâte tinctoriale connue sous le nom de *licheno*, vulgairement appelée tournesol en pain ou en pâte.

On distingue encore les lichens en lichens médicaux, propres à plusieurs compositions pharmaceutiques, et en lichens tinctoriaux, propres à produire une certaine teinture bleuâtre, dont on fait un grand usage en Hollande pour les buanderies. Ces divers usages ont beaucoup contribué à augmenter la consommation des lichens et le commerce qui s'en fait. Les Hollandais en tirent une grande quantité de la Norwège.

Commerce. — Importations. Suivant le registre des douanes, l'importation des lichens médicaux, en 1836, s'est élevée à 5,236 kil., ayant une valeur de 1,571 fr., dont la majeure partie, 4,339 kil. de la Suisse, 263 de la Belgique, 428 de l'Allemagne, 206 d'Angleterre.

L'importation des lichens tinctoriaux a été de 135,144 kil., ayant une valeur officielle de 128,387 francs, dont la majeure partie, 52,299 kil. du Portugal, 31,120 de Belqique, 24,165 d'Espagne, 22,897 de Sardaigne, 4,107 d'Allemagne.

Exportations. L'exportation des lichens médicaux se réduit à peu de chose; quant aux lichens tinctoriaux, leur exportation a été de 21,776 kil., ayant une valeur officielle de 20,688 fr., à destination de différens pays.

LICHENO FRANÇAIS, ou **Tournesol** en pâte ou en pain. C'est une pâte tinctoriale, de couleur bleuâtre, appelée très-improprement tournesol, puisque cette plante n'entre d'aucune manière dans sa composition. Cette pâte se prépare avec le lichen, ou pérelle de Saint-Flour, le lichen tartareux et le lichen *rocella*, soit de l'un ou de l'autre, soit des trois ensemble, par des procédés chimiques qu'il n'est pas de notre compétence de décrire. Le licheno est un réactif d'essai dont on fait un grand usage, dans les buanderies, pour donner à l'eau et au linge qu'on y rince une teinte bleuâtre, dans les manufactures de papier, soit peint ou à enveloppe, et aussi pour colorer plusieurs couleurs. On prépare aussi l'orseille avec cette pâte.

LICHFIELD, ville d'Angleterre, comté de Stafford, située non loin du canal de Wirley-et-Essington, à 5 l. de Birmingham et à 6 de Stafford. Population, 6,300 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures de couvertures de chevaux, de toile à voile, de poterie de terre de pipe renommée, ainsi que des brasseries qui occupent un grand nombre d'ouvriers, et forment les articles d'un commerce considérable, dont les exportations sont favorisées par le voisinage du canal de Wirley-et-Essington.

Foires. Il y a 3 foires.

LICITATION. Ce terme s'applique à une vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'un bien-fonds ou d'un héritage qui appartient en commun à plusieurs héritiers ou co-propriétaires. La licitation d'un navire ne peut être accordée que sur la demande des propriétaires, formant ensemble la moitié de l'intérêt total dans le navire, s'il n'y a pas écrit, convention contraire (240).

LIE. C'est en général la partie impure et la plus épaisse des liqueurs, et à laquelle on donne aussi le nom de sédiment, qui se forme au fond des tonneaux, lorsque la liqueur s'est éclaircie par le repos.

Lie d'huile. C'est la partie la moins pure de l'huile d'olive ou de graines oléagineuses. Cette lie se dépose au fond des tonnes d'huile, lorsqu'elles restent quelque tems en repos. Dans le commerce des huiles, on en fait une déduction. Cette matière peut se liquéfier par une douce température, et par le filtrage à travers une toile serrée de coton. On en fait aussi différens usages, en pharmacie, pour amollir et résoudre des tumeurs.

Lie de vin. Dépôt qui se fait dans les tonneaux remplis de vin qui a fermenté. Pour avoir le vin pur, c'est-à-dire sans mélange, les marchands de vins en gros font souvent venir le vin sur sa lie, et l'en séparent eux-mêmes. Cette lie contient du tartre, une matière fibreuse et extractive du vin. C'est ordinairement après six mois de repos dans les tonneaux que l'on tire les vins au clair pour opérer la séparation de la lie, qui sert de ferment pour faire du vinaigre. On fait aussi dans certains pays, et particulièrement en Bourgogne, sécher la lie des vins pour en former de la cendre gravelée, et l'on en distille aussi des eaux-de-vie.

LIÉGE (en allemand *Luttich*), ville de la Belgique, chef-lieu de la province de son nom, située au confluent de la Meuse et de l'Ourth, qui y forment plusieurs îles, à 5 l. de Maëstricht et à 19 de Bruxelles.

Productions. Le territoire de la province est couvert, au S., de vastes forêts et d'excellens pâturages, où l'on élève une immense quantité de bestiaux qui fournissent du beurre et des fromages fort estimés. On compte aussi, parmi les productions, le vin, le houblon, le tabac, le blé, les graines oléagineuses, etc.

Minéralogie. On y exploite avec avantage des mines de fer, de cuivre, de plomb, de la calamine, de la houille, de l'alun, de l'ardoise, de la terre à poterie, ainsi que des carrières de beaux marbres.

En 1838, on a extrait 6,949,596 quintaux métriques de houille et de charbon dans la province de Liége, ayant une valeur de 6,170,006 fr., et du 1er octobre 1835 au 1er octobre 1836, le total de l'extraction a été de 8,107,862 quintaux métriques de houille et de charbon, valant 8,918,648 fr.; et, néanmoins, la hausse dans les prix, de 1828 à 1836, a été de 20 à 30 p. 0/0 dans quelques charbonnages, et de 35 à 37 dans quelques autres.

Outre les causes générales du renchérissement de la houille, on doit porter en ligne de compte l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et l'élévation du prix du bois et du fer.

Industrie. C'est une des villes les plus industrieuses de la Belgique. Il y a une manufacture d'armes et une fonderie de canons célèbre qui était dans une grande activité pendant l'empire français ; fonderie de cloches, fabriques d'acier poli en tous genres, à l'instar des aciers anglais, et aussi parfait; d'ouvrages de cuivre, de laiton, d'horlogerie, des clouteries, des poteries, faïenceries, tanneries, manufactures de serge, dentelles noires, gazes, couperose, calamine, vert-de-gris, fabriques d'horlogerie, de papeterie, de verrerie, de clouterie, de bière, de vitriol, d'alun, de tabac, de colle, de chicorée.

Les machines à vapeur se sont aussi multipliées à Liége, comme ailleurs. Un journal de cette ville (*le Politique*) a publié un état du nombre des machines à vapeur en activité dans la province de Liége. Au 1er juillet 1837, on en comptait 237 d'une force de 7,027 chevaux, consommant, par journée de 16 heures de travail, 482,160 kilog. de houille. Au 31 décembre 1830, il n'y avait en activité, dans la même province, que 117 machines d'une force de 3,207 chevaux, consommant 236,560 kil. de charbon. Le nombre des machines est donc double maintenant de celui de 1830. La plus forte de ces machines est de la force de 300 chevaux, et la plus faible de celle de 1 cheval et demi.

Fabrication des armes. Les fabriques d'armes continuent à être dans l'état de prospérité le plus satisfaisant. Pendant le premier semestre de 1836, la valeur des exportations déclarées au bureau des douanes de Liége, pour trois pays, a été, savoir : pour la France, de 346,759 fr.; pour l'Allemagne, de 197,943 fr.; pour l'Amérique, de 165,237 fr. Total, 709,939 fr. Ce chiffre ne représente point le total de toutes les armes fabriquées à Liége, car il faut observer qu'une très-grande quantité d'armes, tant de guerre que de luxe, sont expédiées et déclarées directement à la sortie du royaume par les différens bureaux des frontières ou des ports de mer par où se font les expéditions.

Filatures et fabriques de tissus de coton.

M. Soyez, agent du gouvernement près des établissemens de Liége et d'Andennes, dépose que l'un de ces établissemens, celui de Liége, comprend une filature et une tisseranderie ; l'autre, celui d'Andennes, est destiné aux impressions de cotons ; la filature occupe 108 ouvriers, le tissage 107, l'impression 110. En 1833, on imprimait 200 à 300 pièces par semaine, et, depuis le commencement de 1835, on imprime 500 pièces par semaine. Quant à la filature, elle produit 1,500 kil. de coton filé par semaine, dont 500 de chaîne continue et 1,000 de trame et chaîne de mule-jenny. Le nombre des broches qui existent dans l'établissement est de 5,000 ; mais nous n'attendons que le versement de la somme de 72,000 florins, qui doit se faire par le gouvernement, pour porter ce nombre au quintuple, à 25,000 broches. Le nombre des métiers à tisser est de 90 ; ils sont mus par une machine à vapeur de la force de 12 chevaux. Nous pourrions porter le nombre des métiers à tisser jusqu'à 300. Les qualités de coton qu'on emploie sont des tissus, depuis 16 jusqu'à 60 ; c'est-à-dire des tissus de 2,400, 3,000 et 3,200. Nous tissons les mêmes qualités que les fabricans de Gand, mais nos machines et nos procédés sont plus perfectionnés. Il en est de même de la filature; nous imprimons sur tissus provenant de Gand et de l'établissement ; nos débouchés sont la Hollande et la Belgique ; en Hollande, principalement Amsterdam ; en Belgique, Bruxelles en première ligne, ensuite Gand, Anvers, Namur, Courtrai, Tournai et Luxembourg. Voici le détail des ventes effectuées en 1831 : 5,000 pièces à Bruxelles, 3,240 à Liége, 4,350 à Amsterdam, 350 à Luxembourg, 2,120 à Gand, 498 à Namur, 450 à Anvers, 225 à Tournai; ce qui donne un total de 14,113 pièces. Tout porte à croire que, dans l'année courante (1835), la vente ira bien à près de 26,000 pièces, dont environ 5,000 pièces pour la Hollande et le restant pour la Belgique. Nous n'envoyons aucun tissu de coton en Prusse ; nous expédions du coton filé à Elberfeld : en 1834, on y a envoyé 4,540 kilog. de chaîne de continue. Il a été expédié en Hollande 950 kilog. de fil, dont 440 chaîne de continue et 496 trame. On a fourni en Belgique 25,068 kilog., tant chaîne que trame de diverses qualités.

Commerce. Le commerce qui embrasse tous ces produits y est fort considérable, et les relations avec la Hollande, la France, l'Allemagne et l'Angleterre sont très-étendues ; cependant, depuis la séparation de la Belgique de la Hollande, elles sont moins actives ; il en est de même avec la France, qui ne consomme plus une aussi grande quantité des produits de Liége dont elle fabrique elle-même un grand nombre. C'est surtout avec Anvers que Liége fait un grand commerce ; c'est par ce port si avantageusement situé que Liége fait des expéditions continuelles pour l'Amérique du nord et du sud, ainsi que pour les Indes orientales et les colonies.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Belgique.

LIÉGE (liége en table), écorce d'une espèce de chêne vert qui croît abondamment le long du littoral de la Méditerranée, en Italie, en Espagne et dans les Pyrénées. On en connaît en France de deux sortes : le liége blanc ou de France, et le liége noir ou d'Espagne. Le premier doit être choisi, uni, léger, sans nœuds ni crevasses, et d'un gris jaunâtre dessus et dedans; le second doit avoir les mêmes qualités, à la réserve que le plus épais et le plus noir au dehors est le plus estimé. L'une et l'autre qualité s'emploient, en plus grande partie, à faire des bouchons, et le commerce qui s'en fait est assez considérable. La Sicile (l'île), produit aussi une grande quantité de liége où l'on peut en faire des achats à très-bon compte.

Les villes de France d'où l'on tire la plus grande quantité de liége sont Bayonne, Bordeaux, Marseille.

Le liége ne sert pas seulement à faire des bouchons, on en fait aussi usage pour soutenir les filets des pêcheurs, et lorsqu'il est réduit en cendre, il en provient ce qu'on appelle le noir d'Espagne.

Quelques chênes liéges existent dans l'Esterelle, en Provence, et dans les Pyrénées-Orientales. La forêt de Marausin, dans les Landes, est formée d'arbres de cette espèce ; mais la forêt qui fournit la majeure partie du liége nécessaire à la consommation de la France se trouve dans le département de Lot-et-Garonne, sur la rive gauche de la Ga-

lise, où elle occupe un espace d'environ 8 lieues carrées.

Le jeune arbre nommé dans le pays *surier*, donne sa première écorce vers l'âge de trente ans environ ; cette première écorce, nommée *canon*, à cause de sa forme, sans doute, est employée à faire griller le liége livré au commerce et aux manufactures; sa fumée produit une suie propre à teindre en gris. Elle ne contient qu'une trop petite quantité de tamine pour être employée par les tanneurs. Les chênes-liéges (*quercus suber*), plantés dans un terrain convenable, ne commencent qu'à 60 ans à donner un liége propre au commerce. Le liége ne se sépare pas lui-même de sa tige, comme le croient quelques botanistes; ce n'est qu'avec des efforts d'autant plus multipliés que la sève est moins abondante, que les ouvriers, armés d'une hachette d'une forme particulière, parviennent à séparer l'écorce du liber. La diminution progressive des récoltes du liége en France, et sa grande consommation, ont éveillé la sollicitude du conseil d'agriculture. La société royale et centrale d'agriculture avait fondé, pour encourager cette culture, plusieurs prix qui ont été décernés en 1834. On compte, dans le département de Lot-et-Garonne, à Nérac, Mézin, Barbaste et dans les environs, près de 70 fabriques de bouchons qui occupent 700 ouvriers, et livrent annuellement au commerce 150,000 quintaux métriques de bouchons ou de liége façonnés.

Commerce. — Importation. Le commerce qui s'en fait consiste en deux sortes de liége : 1° celui qu'on appelle en blanches; c'est le liége brut, dont l'importation en France, suivant le registre de la douane, s'est élevée, en 1836, à 744,125 kil., ayant une valeur officielle de 520,888 fr., dont la plus grande partie, 419,672 kil. de la Sardaigne, 192,790 kil. du Portugal, 18,780 kil. des Deux-Siciles ; 2° liége ouvré, dont l'importation a été de 1,028,973 k., d'une valeur officielle de 3,086,919 f., dont la plus grande partie, 1,023,253 k. d'Espagne.

Exportation. L'exportation du liége brut a été de 244,946 kil., ayant une valeur officielle de 293,035 fr. à destination pour un grand nombre de pays, surtout ceux du Nord. Quant à l'exportation du liége ouvré, elle a été de 875,423 kil., ayant une valeur officielle de 2,626,264 fr., avec destination d'un grand nombre de pays.

LIEGNITZ, ville de Prusse, province de Silésie, chef-lieu de la régence de son nom, située au confluent du Katzbach et du Schwarzwasser, à 14 lieues de Breslau et 38 de Francfort-sur-l'Oder. Population, 10,000 habitans.

Productions. Elles consistent en grains, tabac, de la garance, de la laine, et des bois de construction.

Industrie. Manufactures d'étoffes de coton, de tabac, des tanneries, des brasseries, des blanchisseries de cire.

LIEN, terme de commerce en usage dans la verrerie, pour exprimer la quantité de 5 tables de verre blanc, et de 3 tables pour celui de couleur.

LIERRE (gomme de). Toutes les variétés de lierre produisent une substance résineuse. On en apporte la plus grande partie des climats chauds, principalement de l'Italie. Elle est d'un jaune tirant sur le rouge, transparente, friable, d'une odeur assez forte et d'une saveur âcre. Cette résine est souvent falsifiée et se trouve dans le commerce d'une teinte noirâtre, et quelquefois d'une saveur brûlante et empyreumatique. On la considère comme un caustique, et l'on en fait usage comme un épilatoire.

On la tire de Marseille, de Livourne et du Languedoc.

LIEU. Ce mot signifie certaine localité désignée par quelque acte. Sont réputées simples promesses, toutes lettres de change contenant supposition des lieux d'où elles sont tirées, ou dans lesquels elles sont payables (112).

En matière de saisie et vente de bâtimens de mer, les criées, publications et affiches doivent désigner le lieu où le bâtiment saisi est gisant ou flottant (204).

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer le lieu convenu pour la charge et pour la décharge (273).

LIEUE, mesure itinéraire qui porte différens noms, et qui, suivant les pays, a différentes longueurs.

Lieue commune de France. On en compte 25 au dégré; elle contient 3,000 pas géométriques, ou 2,282 toises 2/5.

Lieue marine de France. Elle est de 20 au degré, et contient 4,000 pas géométriques, ou 2,858 toises 2 pieds.

Lieue commune de Suède et de l'Ukraine. Elle est de 12 au degré.

Lieue d'Autriche, de Souabe, de Prusse, de Silésie, d'Allemagne, ou *lieue géographique.* Elle est de 15 au degré.

Lieue itinéraire d'Espagne. Elle est de 16 2/3 au degré, et celle de marine, 17 1/2.

Lieue de Portugal. Elle est de 18 au degré.

Lieue de Pologne. Elle est de 21 au degré.

Lieue de l'Amérique espagnole. Elle est de 22 au degré.

Il est aisé de connaître combien de toises contient une lieue, quand on sait combien il y a de ces lieues au dégré du méridien, chaque degré du méridien étant de 57,075 toises. Ainsi, il n'y a qu'à diviser ce nombre par celui qui désigne combien de fois que la lieue possède au degré, et l'on aura l'étendue de la lieue en toises.

LIEURAY, ville de France, en Normandie, département de l'Eure, à 5 l. de Lisieux, 3 de Pont-Audemer et 12 d'Evreux.

Productions. Blé, lin, chanvre, bestiaux, chevaux, laine, etc.

Industrie. Fabrique considérable de toiles dites blancards, de calicots pour l'impression, de coutils façon de Bruxelles, de coutils rayés et d'autres pour divers usages, de sangles à l'anglaise de toute espèce pour les selliers de Paris. C'est une des principales fabriques de ce genre qui existent en France.

Lieuray et ses environs sont remplis de fabriques de rubans de fil blanc, bis et jaune, ainsi que de toile de coton.

Pesons ou *romaines.* Il y a depuis long-tems une fabrique de pesons et romaines, depuis 1 livre de poids jusqu'aux fardeaux les plus pesans.

Commerce. Tous ces produits alimentent son commerce, qui est assez étendu, surtout en coutils, toiles, calicots et rubans de fil, qui s'expédient en grande partie de Lisieux, de Rouen et de Paris.

A 2 lieues de Lieuray, dans le canton d'Anière, il y a plusieurs papeteries et des fabriques d'huile de lin.

Foire. Il y a une foire, le 11 novembre, où il se

fait un grand débit de productions du pays et de bestiaux.

LIGNY, ville de France, département de la Meuse, située sur l'Ornain, à 3 l. 1/2 de Bar-le-Duc. Population, 3,500 habitans.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs filatures et fabriques de tissus de coton, une fabrique d'enclumes et une forge. Commerce de laine et de bois de construction. Il s'y tient 4 foires.

LILLE (en flamand *Ryssel*), ville de France, chef-lieu du département du Nord, située sur le canal de la Deule, qui aboutit à la Lys, à 3 l. de là; à 15 l. de Gand, à 22 d'Amiens et à 47 de Paris.

Productions. Blé, lin, chanvre, graines de colza, de pavots, de lin, tabac.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-considérable; on y compte 150 filatures de coton qui ont en partie remplacé la fabrication des dentelles, qui formaient autrefois une des principales branches de l'industrie. Il y a des fabriques d'indiennes, de toiles peintes, de calicots, de toiles à matelas et de linge de table; des draps fins, des couvertures de laine, des serges, des ratines, des étamines, des camelots, des velours, des moquettes, de la chapellerie, de la passementerie, de la bonneterie et des cardes; une manufacture royale de tabac, une raffinerie royale des poudres et salpêtre, des raffineries de sucre, des ateliers de construction pour les mécaniques, des papeteries, des verreries, des savonneries, des amidonneries, des fabriques d'acides sulfurique et nitrique, des huileries de colza et d'œillette; il y a en outre 5 poteries, 2 faïenceries, 121 forges et 6 tanneries.

Il faut placer, en première ligne, les filatures de coton; plusieurs sont mues par la vapeur, d'autres par des chevaux. On est parvenu à y filer le lin par mécanique; viennent ensuite les travaux du tissage et du tricot, qui comprennent les couvertures, les coutils, indiennes, les draps, le fil retors, les dentelles, etc. On y fabrique des cardes pour les filatures, des machines et des instrumens aratoires. On y a établi de grandes brasseries, des distilleries considérables. Elle fait un grand commerce avec l'Espagne et les Indes. Population, 69,000 habitans.

M. Debuchy, fabricant à Lille, a présenté à l'exposition de 1834 des coutils et satins pur fil qui n'étaient pas moins remarquables par leur régularité que par les teintures, qu'on dit être d'une solidité à toute épreuve.

Il y a à Lille des filatures considérables de lin. Ces fils se distinguent par numéro, chacun dans leur espèce, en allant de deux à deux, à proportion de leur finesse; il y a des fils blancs, demi-blancs, des bis, des fils à broder, à chenet et à coudre de toutes couleurs. Lille est renommée pour ses fils, et elle est un des grands marchés de France pour cet objet.

Filatures considérables de coton. On en compte, suivant M. Mimerel (délégué du commerce de Lille à l'enquête), environ 150 dans l'arrondissement de Lille, faisant mouvoir 600,000 broches, occupant 100,000 ouvriers, employés, non-seulement dans la filature, mais aussi dans le tissage et l'industrie cotonnière. Ces filatures employaient, à Lille, 28 machines à vapeur; à Roubaix, 36, et à Tourcoing, 18. A Roublaix, elles représentent à peu près la force de 300, à Lille moins de 400, et à Tourcoing 150 chevaux. On compte dans le territoire de Lille plus de 200 moulins à vent pour extraire l'huile de colza, que l'on conserve dans de vastes citernes et dont on fait un grand commerce, surtout avec Paris, qui en tire une immense quantité pour son éclairage.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente de ce grand nombre de produits, dont on fait des expéditions considérables, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, principalement en Hollande, en Angleterre, ainsi que dans d'autres pays. Il y a beaucoup de négocians qui se livrent au commerce de toute espèce de marchandise, en sorte que l'on peut considérer Lille comme une des villes les plus commerçantes de la France.

Une ordonnance du 29 juin 1836 autorise l'établissement d'une banque, constituée en société anonyme à Lille, conformément à l'art. 31 de la loi du 24 germinal an XI. Cette banque doit jouir du privilége exclusif d'émettre des billets de banque qui auront cours dans la ville.

On s'occupe beaucoup, depuis quelque tems, d'un chemin de fer de Paris à Lille pour joindre la France à la Belgique, et Lille avec Dunkerque et Calais, ce qui donnerait encore un plus grand développement à l'industrie et au commerce de Lille, dont les relations avec Paris sont déjà si considérables.

LILLERS, ville de France, département du Pas-de-Calais, située sur la Nave, affluent de la Clémance, à 2 l. 1/2 de Béthune et à 8 d'Arras. Population, 5,000 habitans.

Industrie et commerce. Lillers possède plusieurs tanneries, brasseries, poteries, fabriques de toiles et des moulins à huile, dont les produits, avec ceux du fil de lin et du sol, forment les principaux articles de son commerce.

Foires. On y tient des foires le 12 novembre et et le mercredi après le 4[e] dimanche de carême.

LIMA, ville de l'Amérique méridionale, capitale du Pérou, chef-lieu de la province nommée Cercado de Lima, dans la vallée de Rimac, à 2 l. de l'embouchure de cette rivière dans l'Océan pacifique, où se trouve Callao. Lima est à 30 lieues de Quito. Populat., 70,000 habitans.

Productions. Il ne pleut jamais à Lima, et cependant les campagnes voisines fournissent les plus belles moissons et les plus beaux fruits de l'univers. Des cannes à sucre, une grande quantité d'oliviers, quelques vignes, des prairies artificielles, des pâturages pleins de sel qui donnent au mouton un goût exquis, des arbres fruitiers de toute espèce, et quelques autres cultures, couvrent toutes les campagnes; quinquina, laine de vignoge, etc.

Industrie. On y trouve des fabriques d'étoffes de soie, d'or et d'argent, d'orfévrerie, de tissus de coton, de cuirs.

Minéralogie. On exploite à 60 lieues de Lima des mines de mercure. Il y a en outre d'autres mines qui produisent soit de l'argent, de l'étain ou du cuivre.

Commerce. Lima est le centre du commerce du Pérou, et même d'une partie de la Bolivie et du Chili, avec lesquels elle entretient des relations de commerce très-considérables. Callao est le port de Lima; il en est à la distance d'environ 2 lieues. C'est dans ce port qu'arrivent les vaisseaux d'Europe et de tout le littoral qui borde la côte occidentale de l'Amérique, sur l'Océan pacifique.

Exportations. Elles consistent en argent, cui-

vre, étain, cuirs, cordouan, laine de vigogne; quinquina et autres productions.

Importations. Elles sont en grand nombre, surtout celles de l'Europe, et se composent de toutes sortes de tissus de coton et de soieries, et aussi de draps fins et légers appropriés au climat, en velours de soie noirs ou cramoisis, articles de mode et de nouveauté, en vins de France et d'Espagne, morue fraîche des États-Unis, épiceries, mercure, bois de construction de Guayaquil, herbe du Paraguay.

Suivant Mac-Culloch, les importations de l'Angleterre à Lima se sont élevées, en 1835, à 630,500 livr. st., non compris environ 20,300 livr. st. des produits des colonies et d'autres pays. Quant aux exportations, elles n'ont été que d'environ 43,000 livr. st. La balance du commerce est donc tout à l'avantage de la Grande-Bretagne. *Voy.* CALLAO.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* MEXIQUE.

LIMASOL ou LIMESOL, ville et port situés sur la côte méridionale de l'île de Chypre, à 16 l. de Nicosie; elle possède une bonne rade, où l'on embarque du sel, et surtout du vin estimé comme le meilleur de l'île.

Productions et commerce. On y récolte du tabac, du coton, du vin délicieux, de l'huile d'olive et une quantité d'autres produits qui forment les principaux articles du commerce d'exportation.

LIMBOURG, province des Pays-Bas, en litige avec la Belgique, où se trouve la ville de son nom, qui en est la capitale, à 1 l. de Verviers et 6 de Liége. Population de la province, 838,400, et de la ville, 2,300 habitans.

Productions. Toutes sortes de grains, du lin, chanvre, graines oléagineuses, tabac, etc. Il y a d'excellens pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux, et les abeilles y sont très-soignées.

Minéralogie. On y rencontre plusieurs mines de fer et de calamine, un peu de cuivre, de la houille et de la tourbe en abondance, et de la pierre calcaire.

Industrie et commerce. Il y a des savonneries, des papeteries, des brasseries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des fabriques de grosse toile, de dentelle, de sel, de tabac, de garance et de chicorée. Ce pays était renommé pour sa manufacture de draps; mais elle est bien tombée de son ancienne prospérité.

Commerce. Tous ces produits alimentent un commerce assez considérable favorisé par la Meuse; les principaux entrepôts sont Liége et Maëstricht, qui est le chef-lieu de cette province.

LIMERICK, ville d'Irlande, chef-lieu du comté de son nom, dans la province de Munster, située sur le Channon, à 15 l. de son embouchure. Des vaisseaux du port de 300 tonneaux peuvent remonter le port jusqu'à la douane. Population, 68,000 habitans.

Productions. Le territoire est fertile et riche en pâturages, qui nourrissent une grande quantité de bestiaux qui servent à l'approvisionnement de Cork; on y récolte des grains, du lin, du chanvre, et d'autres productions.

Industrie. L'industrie y est florissante et consiste surtout en toile, étoffes de laine et en fabrique de papier.

Commerce. C'est un entrepôt considérable de blé et des denrées de l'Amérique. On en exporte une grande quantité de viande salée, de toile, de tissus de laine, de laine filée. Les importations consistent en rum, sucre brut, vins, liége, sel, houille, et en denrées coloniales.

Foires. Les 4 juillet et 2 août.

LIMES ET RAPES. Ce sont des outils d'une grande importance dans les arts industriels, et dont la consommation et le commerce sont considérables. C'était de l'Angleterre et de l'Allemagne que l'on tirait autrefois les limes et les râpes que l'on employait en France. Mais, maintenant, on les taille et on les trempe à la satisfaction des ateliers où on les emploie en grande quantité, et il s'en est établi un grand nombre de fabriques. Les limes sont plus ou moins grosses et ont différens noms, suivant leur usage. Celles qui servent à limer à froid sont nommées *carreaux*, et les *demi-carreaux doux* sont celles qui servent pour adoucir; les grosses carlettes servent à limer et redresser les grosses pièces, après qu'on s'est servi des carreaux et demi-carreaux; les carlettes sont des limes douces; toutes les autres conservent leur nom de limes, en y ajoutant quelque terme pour spécifier ou en marquer l'usage. Les unes sont plates, d'autres rondes ou demi-rondes, d'autres en carré, d'autres en triangle, et d'autres en forme de scie avec un dosier. Il y a aussi des limes à matir et des limes de cuivre à main, les unes pour les tailleurs et graveurs de monnaies et de médailles, et les autres pour les ouvrages de pierre de rapport.

La bonté d'une lime dépend de l'acier avec lequel elle a été fabriquée, de sa trempe, de sa forme et de sa taille. En général, les aciers les plus fins forment les meilleures limes, par la raison que la trempe qu'ils peuvent recevoir est plus parfaite que la trempe dont sont susceptibles les aciers d'une qualité inférieure.

M. White a obtenu un brevet d'invention, non qu'il ait fait consister son invention dans la manière de fabriquer les limes, mais bien dans leur nature. Ces limes ne se taillent point; il les appelle *perpétuelles*, parce qu'après qu'elles sont usées, l'ouvrier peut les renouveler en les passant sur la meule. Elles sont faites de plusieurs plaques d'acier, au lieu d'une seule pièce; ces plaques s'ajustent de différentes manières et se trempent séparément ou en masse, selon la grosseur et l'usage de la lime.

Machines à tailler les limes. M. Persevalle, horloger de Reims, est l'inventeur de cette machine, avec laquelle un seul ouvrier peut tailler, par jour, de 5 jusqu'à 12 douzaines de limes, selon leur grandeur et la finesse de leur taille. Elle possède le précieux avantage d'espacer les tailles également et à volonté, de les croiser de manière que les limes ne dévient point de la ligne dans laquelle on les fait agir, de former des dents sans rebarbe; enfin, de donner toujours le coup de marteau dans un plan perpendiculaire à l'axe du ciseau, et de graduer la force de ces coups suivant l'augmentation ou la diminution de surface de la lime.

La machine de M. Petitpierre est disposée pour tailler 12 limes à la fois; elle est principalement composée : 1° d'un grastas en fer fondu, pesant environ 150 kilog., porté sur un billot de bois comme un enclume; 2° d'une forte plaque de fer forgé, de la même forme; mais il serait trop long de décrire toutes les parties de cette machine, qui est fort compliquée. Nous observerons seulement que l'inventeur a composé sa machine pour tailler

les limes depuis 8 jusqu'à 19 centimètres de longueur, et pour obtenir les variétés de taille, demi-rude, demi-douce, fine et superfine, à volonté. Cette machine, disposée pour travailler en manufacture, un bon ouvrier, suivant M. Petitpierre, pourra tailler, par son moyen et à l'aide d'un moteur, 150 limes par jour.

L'on doit à M. Raoul les premiers progrès importans que la fabrication des limes ait faits en France, et cette fabrication, qui ne date guère de plus de 50 ans, a acquis chaque année plus d'importance. En 1819, le jury central s'aperçut que la fabrication des limes avait pris beaucoup d'extension. Douze fabricans avaient exposé des produits de leurs manufactures qui méritèrent une distinction honorable. Ces progrès se sont soutenus, ainsi qu'on en voit la preuve dans les divers produits des fabriques de limes présentés à l'exposition de 1834 : nous en avons compté 14 envois ; ils sont presque, sans exception, d'une bonne qualité, et il en est un très-grand nombre qui peuvent marcher de pair avec ce qu'on fabrique de mieux à l'étranger, sans en excepter même l'Angleterre. Sous ce rapport, nous citerons, en première ligne, MM. Saint-Bris, d'Amboise (Indre-et-Loire), et Rémond, de Versailles, dont les produits sont renommés par leur qualité supérieure.

D'autres fabricans ne sont pas moins recommandables par les produits qu'ils ont offerts, tels que MM. Talabot, Léon et Ce et Musseau, à Paris ; Ruffié père, à Foix ; Abat, Morlière et Dupeyrou, à Pamiers (Ariége) ; Schmidt, Pupil, à Paris; Monmouceau frères, Bérenger et Petit, d'Orléans; Gourjon de la Planche, de Nevers ; Coulaux aîné, de Malsheim, dont la fabrication embrasse, en outre, un si grand nombre d'autres articles ; Armbruster, à Paris ; enfin, MM. Soudry, de Saint-Etienne.

Les limes présentées par ces divers exposans annoncent, en général, une bonne fabrication, et quelques-unes se recommandent, en outre, par des qualités supérieures qui les rendent propres à certains usages auxquels elles sont particulièrement destinées. Mais le chef-d'œuvre des produits de ce genre qui ont été présentés à l'exposition de 1834 était 2 limes de 8 pouces de longueur sur 2 de largeur, sorties des ateliers de M. Frichon, de Saint-Etienne, et faites avec son acier fondu ; la régularité de leur taille, la vivacité des arrêtes, les faisaient généralement admirer par tous les connaisseurs. Enfin, M. Raoul et d'autres fabricans sont parvenus à confectionner d'aussi bonnes limes et à d'aussi bas prix, en France, que celles des deux pays, l'Angleterre et l'Allemagne, qui sont les plus renommés pour cette fabrication. On estime qu'il s'en fabrique actuellement, en France, pour une valeur au delà de 1,600,000 fr. dans les vingt-trois fabriques qui se livrent à cette industrie. Les villes où se fabriquent les limes de toutes les espèces sont Paris, Versailles, Saint-Etienne, Amboise, Orléans, Nevers, Annonay, Nemours ; et à l'étranger, Nuremberg, en Bavière, qui en approvisionne presque toute l'Europe par les bas prix qu'elle les livre au commerce. Néanmoins, les limes anglaises, malgré leurs prix élevés, obtiennent encore la préférence par leur qualité supérieure.

Commerce. Malgré la grande quantité de limes qui se fabriquent en France, elles ne suffisent pas à la consommation qu'on en fait, en sorte qu'on en tire encore de l'étranger.

Importations. Suivant les registres de la douane, les importations des limes en France se sont élevées, en 1836, à 406.307 kilog., qui, au taux officiel de 2 f. 50 c., font une valeur de 1,015,768 f., dont la majeure partie, 243,284 kilog. de la Prusse ; 114,973 de la Hollande ; 27,271 de l'Angleterre; 9,006 de l'Allemagne; 4,141 de l'Autriche et 2,248 kilog. de la Suisse, indépendamment de 65,368 kilog., ayant une valeur de 261,476 fr. de limes et chàpes à polir, dites fines.

Exportations. Elles ne se sont élevées qu'à 14,234 kil., d'une valeur de 71,170 fr. de limes et râpes, et à 11,803 kilog. en limes et râpes à polir, ayant une valeur de 59,015 fr., formant ensemble une somme de 130,185 fr. à destination de différens pays.

LIMOGES, ville de France, dans le Limousin, département de la Haute-Vienne ; elle est située sur la Vienne, à 18 l. de Périgueux, 22 de Poitiers, 45 de Bordeaux et 97 et demie de Paris.

Productions. Les principales productions sont des grains, bestiaux, des chevaux fort estimés, de la cire, miel, bois, mines d'antimoine.

Industrie. Elle consiste dans des fabriques de flanelles, de draps, de casimirs, de cuir de laine, de droguets, de siamoises, de tissus de coton et de soie pour meubles, de mouchoirs blancs d'une bonne qualité et de toiles de ménage; de colle-forte, de bougie, d'épingles, de gants en peau, d'ouvrages de quincaillerie, de clous, principalement de clous à ferrer les chevaux, et qu'on dit les meilleurs de France. Il y a des filatures hydrauliques de coton et de laine, des blanchisseries de cire, des faïenceries, papeteries, tanneries, mégisseries, des tréfileries de fer. On y fait aussi des ouvrages d'acier, de fer, de cuivre et de laiton.

Commerce. Tous ces produits, qui sont en grand nombre, font l'objet de son commerce d'exportation ; il faut y ajouter les châtaignes, les vins, les eaux-de-vie, le fer, le cuivre jaune ou laiton, les émaux, les kaolins.

Limoges est l'entrepôt de tout le commerce des départemens limitrophes.

LIMON, fruit jaune et à baies d'un arbre appelé limonier, semblable au citron, avec cette différence qu'il est rond, tandis que le citron est oblong, et que l'écorce du limon est beaucoup moins épaisse que celle du citron, et son sucre beaucoup plus acide, avec lequel on fait ce qu'on appelle de la limonade. Le limonier est originaire de l'Assyrie et de la Perse, d'où il a été introduit d'abord en Grèce et ensuite en Italie. On le cultive maintenant en Espagne, en Portugal et dans le midi de la France. On exporte de ces différens pays, ainsi que des Açores, une grande quantité de limons enveloppés dans du papier, dans des caisses qui en contiennent 250 à 300, que l'on vend aux commerçans en fruits. Le jus de limon sert à faire du punch et de la limonade.

LIN, plante de la famille des linacées, appelée *linum usitatissimum*, originaire du grand plateau de la haute Asie, naturalisée en Europe, particulièrement dans les Pays-Bas et dans le nord de la France. Le lin sert à faire du fil à coudre, des toiles, des batistes, des dentelles, etc., et il porte une graine dont on tire de l'huile. Quoiqu'une grande partie des provinces de France soient très-abondantes en lin, les commerçans et fabricans français en tirent néanmoins encore une très-grande quantité des pays étrangers, surtout de Riga, de Kœnigsberg, de Dantzig, de Russie, du

Holland, en Suède, du Levant et de l'Egypte; ceux que l'on importe de Riga sont les plus beaux de tous.

Les lins, soit nationaux, soit étrangers, se vendent au poids, ou crus et en masse, ou préparés et prêts à filer, et en cordons de 15 à 25 à la livre.

Les villes de France aux environs desquelles on cultive le lin et où il s'en fait le plus grand commerce, sont Abbeville, Albi, Angers, Bayeul, Bapaume, Harfleur, Cambrai, Cany, Cholet, Clermont en Beauvoisis, Comines, Douai, Epinal, Fécamp, Hesdin, Laval, Lille, Lisieux, Loudun, Lunéville, Le Mans, Mayenne, Metz, Paimpol, Le Quesnoy, Rennes, Saint-Brieux, Saint-Omer, Saint-Quentin, Soissons.

Les lins les plus estimés de France sont ceux de Picardie; viennent ensuite ceux de Normandie, de Bretagne, du Maine et de l'Anjou.

Il y a différentes qualités de lin qu'il est important de distinguer dans le commerce. Suivant qu'il a ou non subi l'opération du peignage, le lin se divise en *lin brut* et *lin peigné;* suivant sa couleur, en *lin blanc* et *lin gris;* suivant la longueur et la grosseur du brin qui l'a produit, en *lin de fin*, *lin moyen* et *lin de gros* ou *lin bâtard.*

Lin brut ou *en masse.* Ce lin, considéré généralement tel qu'on le détache de la tige qu'il recouvre, est en filamens longs, forts, nerveux, souples, doux au toucher, de différentes couleurs, et, selon la nature du terrain qui l'a produit, blancs, blonds, jaunes, gris pâté, gris de souris, gris argenté, quelquefois roux, rouges et noirs. Cette sorte de lin n'a pas encore été passé au peigne, et n'est pas en état d'être filé.

Le lin des Pays-Bas et de la plupart des départemens français où on le cultive se ploie en bottes de 1 kilog. 46 décagr. (46 onces.) De 50 à 60 de ces bottes, on fait des balles ou plutôt des sacs de simple toile que l'on expédie. Le lin de Picardie se ploie en bottes de 2 kilogr. appelées *pierres.* En général, il se livre peu au commerce et se consomme presque tout sur les lieux.

Lin peigné. Il doit avoir les caractères suivans : les filamens conservés autant que possible dans toute leur longueur et avec toute leur force, bien divisés et bien égaux en grosseur. Pour le commerce de détail, on ploie ce lin en bottes formées de 16 cordons, appelées *queue de cheval*, pesant 5 hect., ou en bottes de même nom, pesant moitié poids, et composées de 16 à 18 cordons plus petits que les précédens.

Lin blanc. Sous cette désignation, on comprend tous les brins ayant une couleur tendre, telle que la blanche, la blanche-blonde, la blonde-dorée, la jaune, etc. A cette classe appartiennent les lins dits *ramés*, que l'on cultive aux environs de Valenciennes. Après ceux de Lokeren, ce sont les plus beaux lins connus. Les lins blancs sont doux, souples et nerveux.

Lin gris. Cette classe comprend les lins qui ont une couleur gris argenté, gris de fer, gris foncé. Il se récolte partout, mais plus particulièrement dans les cantons entre Anvers, Bruxelles et toute la région occidentale de l'ancienne Flandre. Le lin que fournissent les environs de Lokeren réunit toutes les qualités nécessaires pour lui assurer la supériorité sur tous les lins connus.

Le lin gris est plus fin, plus doux et plus soyeux que le lin blanc, mais il a moins de nerf. Il se file avec la plus grande facilité.

Lin de fin. Les plus beaux filamens de lins ramés sont choisis et mis à part, pour former ce qu'on appelle *lin fin.* Ce lin est le plus long et d'une blancheur d'ivoire. On le réserve particulièrement pour la fabrication du fil à dentelles, des batistes les plus fines, etc.

Lin moyen. Second choix, parmi les lins ramés, et première qualité de lin gris; d'où il suit que cette sorte est blanche ou grise. Il est employé aux usages de la toile et du fil à coudre.

Lins de gros. Dernière qualité de lins gris et blancs. On l'emploie à faire de grosses toiles de ménage.

Les lins varient beaucoup en qualité d'une province et d'un canton à l'autre; dans l'impossibilité de donner la description de tous les lins qui se rencontrent sur nos marchés, nous allons faire mention seulement de quelques-uns, ainsi que des lieux qui les produisent.

L'Anjou fournit des lins courts et durs qui ressemblent au chanvre.

La Haute-Normandie produit des lins de belle qualité. Les environs de Dieppe et de Fécamp fournissent des lins rougeâtres très-communs.

La Picardie produit un lin très-peu estimé, en brins courts, de couleur noire et rousse, et manquant absolument de nerf. Il ne sert qu'à la fabrication des tissus grossiers, des toiles de ménage, des toiles à matelas, des coutils, des toiles picardes, des fils à coudre très-ordinaires, et des ficelles d'Amiens.

Les environs de Douai produisent des lins d'un blanc jaunâtre, d'un brin grossier, mais très-forts et d'une bonne longueur. C'est celui dont il se fait la plus grande consommation.

Les environs de Lille produisent des lins égaux en qualité à ceux de Douai.

Tournai produit des lins semblables à ceux de Lille et de Douai.

On tire de la Russie beaucoup de lins durs, d'une couleur grise et blanchâtre; on les consomme pour la fabrication des grosses toiles ou des cordages.

Dans la classification des lins, les qualités vont en augmentant avec les numéro destinés à les classer; ainsi, la plus basse qualité porte le n° 1, celle au dessus, le n° 2, en suivant de numéro en numéro, jusqu'au plus élevé, qui est 12, et qui désigne aussi la plus belle qualité. Il y a des fabricans qui classent leurs lins au moyen des lettres de l'alphabet, en désignant la plus basse qualité par A, et s'élevant de lettre en lettre jusqu'à la douzième.

Commerce des lins et chanvres. Les importations de lin et de chanvre en France, comme matière première, pour les tissus et les cordages, ont été évaluées collectivement, en 1815, à 10 millions de francs. Les exportations, pendant cette même année, s'étaient élevées à 32 millions de francs.

D'après le compte général publié par l'administration des douanes, pour l'année 1832, les importations des matières premières de lin et de chanvre ont été de 3,645,098 fr., et celle des tissus, fils et cordages de la même nature, se sont élevées à 19,103,007 fr.

Les exportations de la France, pendant la même année, ont été : 1° en matières brutes de lin et de chanvre, de 2,690,359 fr.; 2° en tissus de toutes espèces, de 51,015,201 fr.; 3° en fils de lin et de chanvre, de 2,231,488 fr.; 4° en cordages de chanvre, de 683,618 fr. Total, 56,621,666.

Suivant les registres de la douane, les importations de lin en France se sont élevées, en 1836, en lin teillé et étoupes, à 1,059,674 kilogr., ayant une valeur officielle de 1,059,674 fr.; en lin peigné, à 195,238 kil., ayant une valeur de 313,981 fr.; en fils de lin d'étoupes, 801,582 kil., ayant une valeur de 1,202,373 fr.; de fils de lin écru, bis ou herbé, 1,639,662 kil., ayant une valeur de 8,198,310 fr.; de fils blanchis, 267,539 kil., ayant une valeur de 1,605,234 fr.; de fils teints, 41,342 kil., ayant une valeur de 289,394 fr.

On peut voir, par ces chiffres, de quelle importance une culture plus étendue du lin et du chanvre pourrait être pour la France, qui n'en produit pas suffisamment pour sa consommation.

Il en est de même dans la Grande-Bretagne, qui en fait pour sa marine une consommation encore plus considérable que la France; c'est ce qui a engagé le parlement à en favoriser la culture par une prime, et malgré cet avantage, l'Angleterre reçoit encore de l'étranger une grande quantité de ces substances. Elle importe de la Russie, de l'Allemagne, de la Hollande et de la Belgique une grande partie des lins dont elle a besoin pour ses fabriques.

L'Egypte, qui s'est donnée depuis quelques années avec succès à ce genre de culture, commence à fournir d'assez grandes quantités de lin à l'Angleterre, la France et l'Italie.

Filature du lin à la mécanique. Par un décret du 7 mai 1810, Napoléon, frappé de l'avantage qu'il y aurait à appliquer la mécanique à la filature du lin, offrit une récompense d'un million de francs à celui qui résoudrait le problème. Jusque-là cette industrie avait été le partage de femmes, travaillant isolément, à l'aide d'un rouet ou du fuseau. Cette difficulté industrielle a été récemment vaincue en Angleterre. On y traite aujourd'hui le lin comme la laine et le coton, en sorte que, dans les manufactures anglaises, on carde et on file le lin avec une facilité et une promptitude merveilleuse, dans de grands ateliers, à l'aide de machines à vapeur. Les fils de lin fabriqués en Angleterre inondent aujourd'hui tous les marchés. En 1827, l'Angleterre n'en exportait que 11,000 livres pesant; elle en a exporté, en 1836, l'énorme quantité de 4 millions de livres.

Non-seulement, à l'aide de la machine à filer, on produit avec un incomparable avantage d'économie et de célérité, mais encore on obtient, avec les matières les plus communes, des fils de qualité supérieure. Aussi, malgré les droits de douane et les frais de transport que les fils anglais ont à subir, notre filature succombe sous leur concurrence, même en abaissant à 12 centimes le salaire de la journée d'une fileuse.

Le meilleur moyen de mettre un terme à la détresse de cette branche d'industrie est d'importer et de naturaliser en France les moteurs mécaniques à filer le lin.

M. David, commissaire auprès des conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, au sujet du droit qu'il est question de mettre à l'entrée des fils de lin et de chanvre en France, a fait connaître qu'un droit protecteur est devenu nécessaire, dans l'intérêt des manufactures aussi bien que dans l'intérêt de l'agriculture. Il a cité beaucoup de chiffres; le total des fils de lin et de chanvre importés, qui, en 1831, n'était que de 795,217 kil., a été de 2,746,867 kil. en 1836, et de 1,886,187 kil. dans les six premiers mois de 1837. L'importation des toiles a suivi la même progression. Il résulte, de cet accroissement, de notables préjudices pour l'agriculture, la filature et le tissage des toiles.

M. Férey, d'Essone, a établi une filature d'après les procédés anglais. Il ressort des comptes qu'a produits ce manufacturier, qu'il a dépensé 40 p. 0/0 environ de plus que la fabrique anglaise, soit que les machines fussent moins perfectionnées, ou les ouvriers moins habiles, soit enfin que la différence du prix de la houille dans les deux pays amenât un surcroît de frais en France. A peine si M. Férey et un autre fabricant, dont on a également cité l'exemple, ont pu retirer 3 p. 0/0 de leurs capitaux.

Il faut espérer que nous allons bientôt entrer en concurrence, pour la filature du lin par mécanique, avec les Anglais, qui enlèvent une grande partie des lins fins de France. C'est à M. Scrive, qui établit une filature dans ce genre à Lille, qu'on en sera redevable, ayant eu l'art de découvrir le secret des mécaniques d'Ecosse et de les perfectionner.

Déjà une société anonyme, ayant pour objet la fabrication des fils et tissus à la mécanique, s'est formée avec un capital de 4 millions, souscrits avec empressement; ce qui est une preuve de l'intéret que les capitalistes y portent, et des avantages qu'on espère en obtenir. Une autre compagnie en commandite, dite de Pont-Remy, sous la direction de M. Gachet de Lille, s'est également constituée; elle est en voie d'exécution pour l'importation en France de la fabrication des fils de lin et de chanvre par des procédés mécaniques anglais.

En attendant que ces compagnies livrent leurs produits de fils de lin à aussi et même à meilleur compte que les Anglais ne les importent, ainsi que leurs toiles en France, afin de détruire leur concurrence, une députation des fileurs, tisserands de lin, sollicite auprès du ministre du commerce une augmentation des droits d'entrée sur cette matière, comme une protection nécessaire à leur industrie; tandis que l'Angleterre, de son côté, nous menace de représailles si nous avons recours à cette mesure préjudiciable à ses filatures de lin, qui trouvent en France un débit considérable et avantageux.

Sans s'inquiéter de représailles, voici ce que la législature belge a cru devoir adopter dans une pareille circonstance, pour la protection de ses filatures de lin.

La loi sur les fils, votée dans la chambre des représentans de Belgique, est ainsi conçue :

Art. 1er. Par modification au tarif des douanes, les droits d'entrée sur les fils de lin et d'étoupes sont fixés ainsi qu'il suit :

Fil de lin écru, du n° 1 à 32 inclusivement, 12 fr. les 100 kilogr.; fil de lin blanc, retors ou teint, 14 fr.; fil de lin écru du n° 33 et au dessous, 25 fr.; fil blanc, tors ou teint, 30 fr. les 100 kil. Le fil de mulquinerie commence au n° 85.

Art. 2. La présente loi ne déroge que pendant trois ans aux dispositions actuellement existantes.

LINCOLN, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, située sur la Witham, à 45 l. de Londres.

Productions. Le territoire abonde en toutes sortes de grains, et la partie la plus basse produit de l'avoine, du chanvre, du lin, du pastel. C'est un pays d'agriculture qui possède d'excellens et vastes pâturages, où toutes les espèces de bestiaux

parviennent à une grosseur remarquable. Les moutons sont remarquables par une longue et épaisse toison dont la laine, propre à faire de gros draps, s'exporte en grande partie dans les comtés d'York et autres.

Industrie et commerce. Ce n'est pas, à proprement parler, une ville manufacturière, pas plus que le comté. Cependant, il y a quelques fabriques de tissus de laine.

Le commerce est favorisé par un canal qui la fait communiquer avec la Trent, ainsi qu'avec Boston et la mer par la Witham. Ce canal se nomme *Foss-Dyke*.

LINDAU, ville de Bavière, cercle du Haut-Danube, située sur trois îles de Constance, communiquant avec le continent par un pont; elle a un port appelé le Bakin Maximilien, qui peut contenir près de 300 bateaux; à 8 l. de Constance et 35 d'Augsbourg. Population, 2,700 habitans.

Industrie et commerce. On y récolte une grande quantité de vin renommé sous le nom de vin de Constance. Il s'y fait un grand commerce de draps, toiles, laines, plumes, fer et cuivre, et des productions, soit de la Bavière et de l'Allemagne, soit de la Suisse et de l'Italie, dont Lindau est un entrepôt; et son commerce de transit est d'une grande importance, de même que la navigation à vapeur qu'elle entretient sur le lac de Constance.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Munich.

LINGE, dénomination qui désigne principalement les toiles destinées au service de la table, telles que les serviettes et les nappes. On applique encore ce terme à la toile pour l'usage du corps, tels que les chemises, draps de lit, etc. En général, on l'emploie pour indiquer toute sorte de toile coupée, cousue et destinée à l'usage qu'on peut en faire.

Mais ce qu'on appelle linge, dans le commerce, ce sont particulièrement les toiles fabriquées pour le service de table; et, sous ce rapport, il y a du linge uni ou plein et du linge ouvré; ce dernier à grains d'orge, à œil de perdrix, et sur lequel on exécute les mêmes dessins que sur les étoffes. Il y a aussi depuis quelque tems du linge de table damassé.

Linge de table damassé. Cette industrie est très-florissante en Angleterre, où l'on nomme cette sorte de linge *drill*, qui y est d'une beauté surprenante, tant par la richesse des dessins damassés que par la finesse du tissu. Mais ces fameux drills sont en coton, et malgré leur perfection, ils sont d'un bon marché extraordinaire; il est vrai qu'on en fait peu d'usage dans toute la Grande-Bretagne, où l'on ne se sert ordinairement ni de serviettes, ni de nappes, ou que très-rarement à table; les belles toiles cirées à différens ramages les remplacent, et quant aux serviettes, on les dédaigne, si ce n'est dans les festins donnés à la française. On a long-tems ignoré en France l'art de fabriquer le damassé pendant qu'il florissait en Saxe, en Hollande et en Angleterre. Ce ne fut qu'en 1810 qu'un administrateur militaire, M. Gaspard, que la fortune des armes avait conduit dans le pays de Brandebourg, offrit au gouvernement d'envoyer en France un métier propre à ce genre de tissu, avec un ouvrier au fait de cette fabrication. Ses offres furent acceptées; on lui demanda même deux métiers et deux ouvriers, que l'on établit d'abord à Versailles et ensuite au Conservatoire des arts et métiers, à Paris. Cette importation ne produisit cependant que peu d'effet jusqu'en 1817, époque où M. Pelletier entreprit une fabrication si intéressante, qu'il a depuis beaucoup perfectionnée. Son exemple ayant été suivi, on s'est livré dans divers endroits au tissage du linge damassé, dont la fabrication s'est étendue de plus en plus par les beaux produits qui en sont résultés. MM. Auloy, à Marcigny, et M. Begué, à Pau, l'ont réunie à celle des toiles unies. Quatre autres fabricans, sans comprendre M. Pelletier, n'ont composé leurs expositions que de linge de table damassé à l'exposition des produits de l'industrie nationale de 1834, à Paris. Quoique M. Bricaille, à Saint-Quentin, n'égale pas encore M. Pelletier pour la fabrication du linge damassé en fil, néanmoins, les produits qu'il a fournis à l'exposition étaient remarquables. Quant à M. Pelletier, de la même ville, on peut à peine rien concevoir de plus parfait en linge damassé, en fil écru ou en fil blanchi: sa fabrication en est d'une régularité étonnante, tant pour la délicatesse de la contexture que pour l'élégance du dessin. On admirait surtout, à l'exposition de 1834, la magnifique nappe destinée au service de la maison du roi, ayant quatre aunes de large sur vingt de longueur. On remarque que, depuis l'exposition de 1827, cet habile et ingénieux fabricant a fait de nouveaux progrès, notamment dans la finesse des nappes et dans une plus parfaite exécution des dessins, où il a introduit les demi-teintes, ce qui permet de mieux grouper les fleurs, les figures et autres objets. Il y a encore dans ses produits un mérite que nous devons faire connaître. Son damassé qu'il apprête au cylindre, et non à l'amidon, comme les Saxons, acquiert plus de force, et il est moitié moins cher, si l'on a égard au poids comparé des pièces et à leur dimension.

LINGETTE, nom d'une étoffe de laine qui se fabrique à Caen et aux environs. Cette étoffe est croisée en chaîne et en trame de laine, poignée du pays, ayant 2,500 fils de chaîne et une aune de large. Le débit s'en fait dans le pays, à Rouen et à Paris. Mais d'autres étoffes d'une fabrication nouvelle l'ont remplacée, avec d'autres dénominations.

LINKOEPING, ville de Suède, chef-lieu de la préfecture de son nom, à 45 l. de Stockholm.

Productions. Le territoire produit toutes sortes de grains, de légumes; on cultive le chanvre et le tabac plus particulièrement dans le voisinage des villes. Les forêts ont pour principales essences des chênes et une grande quantité de sapins qui fournissent des bois de construction, du goudron et du brai. Il y a de vastes pâturages qui nourrissent un grand nombre de bestiaux, surtout des moutons.

Minéralogie. On pêche quelquefois des perles dans la Sivartan; les principaux minéraux consistent en fer et en cuivre. Dans la partie d'Atved, on trouve du plomb, de l'alun, de la chaux, du marbre gris et du jaspe, et sur la rive du Roxen, des agates, de l'antimoine, etc.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-bornée; celle des métaux en forme la principale branche. Il y a un certain nombre de forges, et on y travaille le fer, le cuivre et le laiton.

Commerce. Les exportations consistent en bois de construction, grains, farines, fer, cuivre, laiton, toile à voile.

LINON, tissu léger et transparent de fil de lin très-fin, ou toile dite de mulquinerie, qui est aussi claire que la batiste. Les fils de linon sont encore

plus fins que ceux de cette dernière étoffe. On distingue quatre sortes de linons : 1° le linon-batiste clair uni, de deux tiers d'aune de large, ou de trois quarts, et de 15 aunes de long; 2° le linon-batiste à jour ou rayé, à petit broché, à l'imitation des mousselines à ramages ou grands dessins, à fleurs ou mignonnettes, contrefaisant le point à jour, de trois quarts de large et de 15 aunes de long; 3° le linon gaze-uni, broché, à petits ou grands dessins, à mouches ou ramages, de trois quarts à une aune de large, sur 14 aunes de long; 4° le linon uni, rayé, à carreaux, pour mouchoirs, de 15 aunes de long, pour pouvoir fournir à la pièce 20 mouchoirs de trois quarts de large, ou 22 mouchoirs de deux tiers.

Les linons se fabriquent depuis le compte en huit, pour les plus communs, jusqu'au compte en vingt, qui sont les plus fins, à raison de quinze portées de seize fils chaque compte, ce qui fait 240 fils pour le compte, 1,920 fils de chaîne pour le compte en huit, et 4,800 pour celui en vingt. On donne au linon un léger apprêt avec un peu d'emploi d'alun et de gomme adragant; celle-ci procure de la fermeté, et l'alun quelque brillant; quand on a trempé le linon à jour dans cette préparation, on le retire et on l'étend très-ferme par ses lisières sur un châssis garni de petits crochets, et l'on fait passer dessous une poële de charbon allumé pour le sécher rapidement; c'est le même procédé que l'on emploie pour les gazes apprêtées par le marli.

En Picardie, les chaînes de linon sont ourdies à 16 aunes 1/4; mais elles perdent moins de longueur au tissage que celles de la batiste, et conservent 15 aunes 1/2; ce qui vient de ce que le tissu est moins serré, et qu'il n'y a point de croisures alternatives des deux moitiés de la chaîne; la largeur est de deux tiers après la fabrication.

Les villes de France où l'on fabrique principalement les linons, sont Arras, Saint-Quentin, Soissons, Cambrai, Noyon, Péronne, Vervins, Chauni.

Commerce. Il s'en fait encore un commerce considérable, quoique l'usage en soit beaucoup diminué par le changement de mode, et par le droit de 12 p. 0/0 de leur valeur qu'ils doivent payer à leur importation en Angleterre.

Exportation. Cependant l'exportation des batistes et des linons, que l'administration réunit ensemble, ne laisse pas d'être encore fort considérable; d'après les registres de la douane, elle s'élevait, en 1836, à 118,018 kil., ayant une valeur officielle de 18,832,880 fr. Ces exportations ont eu lieu pour tous les pays du globe. Quant aux importations, il ne s'en trouve pas, la France ayant, dans cette fabrication, une supériorité exclusive qui ne permet pas aux autres pays d'établir quelque concurrence.

LINTZ, ville des états autrichiens, dans l'archiduché d'Autriche, chef-lieu du pays au dessus de l'Ens, sur la rive droite du Danube, à 15 l. et 1/2 de Passau et à 35 de Vienne.

Productions. Blé, lin, chanvre, bestiaux, laine, houblon, etc.

Industrie. C'est l'une des villes où fleurit le plus l'industrie manufacturière. Il y a une manufacture impériale de draps et de tapis qui occupe 400,000 ouvriers et livre annuellement plus de 4,000 fr. de produits estimés; une fabrique de bonneterie en laine qui fournit une grande quantité de bonnets rouges, façon de Tunis, propres pour la Turquie; une fabrique de poudre à canon; une manufacture de glaces et miroirs. On y fabrique aussi des étoffes moitié laine, moitié soie et de poil de chèvre d'Angora, des toiles peintes et imprimées dont les couleurs sont vives et solides. On y confectionne une grande quantité d'ouvrages en fer et en taillanderie.

Commerce. Le commerce de tous ces produits est favorisé par le Danube, qui lui ouvre une communication facile avec la Bavière d'un côté, et de l'autre avec le pays au dessous de l'Ens et la Hongrie.

LIPARI, groupes d'îles de la Méditerranée, dont le centre est situé à 10 lieues de la côte septentrionale de la Sicile, et ainsi nommées de la plus grande d'entre elles. Elles sont au nombre de 12; les principales sont Lipari, Stromboli, Vulcano, Salina, Feliculi et Alicudi.

Productions. Le sol est fertile et bien cultivé, et produit du blé, de l'huile, de la soie, d'excellens fruits du Midi, une grande quantité de légumes. La vigne donne deux espèces de raisins, dont les uns produisent un vin agréable et capiteux, et les autres, semblables aux raisins de Corinthe, se vendent secs comme ceux-ci.

Industrie. Elle s'applique surtout à l'agriculture, à la pêche et au cabotage pour l'approvisionnement de Palerme, de Messine et autres lieux.

Commerce. Les principaux articles du commerce d'exportation sont l'alun, le soufre, le nitre, le borax, le bitume, les pierres ponces, les fruits secs, tels que figues et raisins, dont elles fournissent une grande partie de l'Europe.

LIQUEURS SPIRITUEUSES. Elles se préparent de différentes manières avec de l'alcool, du sucre et plusieurs substances aromatiques qui flattent en même tems l'odorat et le goût. On en compose plusieurs boissons par le mélange, quelquefois, de fruits ou de fleurs, dont la base est ordinairement de l'eau-de-vie, du vin ou de l'eau simple; tels sont les ratifias, les rosolis, les hypocras, les eaux de fraises, de cerises, de framboises, même les glaces, qui ne sont faites que de ces eaux congelées dans des boîtes de ferblanc, avec le salpêtre ou le sel commun. Comme toutes les eaux-de-vie ont, en général, un goût de feu et une certaine âcreté qui leur est enlevée par la distillation, qui les réduit en esprit de vin ou alcool, les bonnes liqueurs, les liqueurs fines, sont toujours préparées avec cet alcool, tempéré par l'addition de deux parties, c'est-à-dire du double de son poids d'eau commune. D'ailleurs, l'emploi de l'alcool donne la faculté de préparer des liqueurs plus ou moins fortes. Le parfum se prend dans presque toutes les matières végétales odorantes, les écorces des fruits éminemment chargés d'huile essentielle, tels que ceux de la famille des oranges, des citrons, bergamotes, cédras, etc.; la plus grande partie des épiceries, comme gérofle, cannelle, macis, vanille, etc.; les racines et semences aromatiques d'anis, de fenouil, d'angélique; les fleurs aromatiques d'oranges, d'œillet, les sucs de plusieurs fruits bien parfumés, comme d'abricots, de framboises, de cerises, etc.

Les liqueurs les plus délicates et les plus parfaites se préparent par la voie de la distillation, et le vrai point de perfection de cette opération consiste à charger l'esprit de vin autant qu'il est possible, sans nuire à l'agrément de la partie aromatique, proprement dite, sans qu'il se charge en même tems d'huile essentielle, car cette huile essentielle

donne toujours de l'âcreté à la liqueur et trouble sa transparence.

Les liqueurs ne sont dans leur état de perfection que lorsqu'elles sont vieilles; les différens ingrédiens ne sont pas suffisamment unis dans les nouvelles; la partie spiritueuse y domine trop. Il est utile de favoriser cette combinaison en tenant les liqueurs (comme on en use dans les pays chauds pour les vins doux et même ceux acides) dans des lieux chauds.

Les meilleures liqueurs, qui sont faites avec de l'alcool, se font à Montpellier; l'anisette de Bordeaux est renommée, ainsi que le curaçao de Hollande et autres liqueurs de différens pays.

Commerce. — Importations. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, en 1836, la quantité de 27,819 litres de liqueurs, représentant une valeur de 83,436 fr., dont la plus grande partie, 11,691 litres de Sardaigne, 6,121 de la Suisse, 4,385 de la Hollande, 2,997 litres de la Martinique, etc.

Exportations. Elles ont été beaucoup plus considérables; elles ont été de 644,586 litres, représentant une valeur officielle de 1,933,758 fr., dont la majeure partie, 264,258 litres pour les Etats-Unis, 21,726 pour la Guadeloupe, 23,016 pour Bourbon, 35,523 pour le Sénégal, 45,002 pour l'île Maurice, 27,441 pour l'Angleterre, 17,034 pour la Suisse, 27,456 pour les Indes anglaises, 16,806 litres pour le Mexique, etc.

LIQUIDAMBAR, suc résineux, liquide, gras, d'une substance semblable à la térébenthine, d'un jaune rougeâtre, d'un gout âcre, aromatique, d'une odeur pénétrante qui approche du styrax et de l'ambre. On l'apporte de l'Amérique du sud: cette résine ou ce suc découle de l'écorce de l'arbre appelé *liquidambari arbar*, soit naturellement, soit par incision. On consommait autrefois beaucoup de liquidambar pour donner une odeur agréable aux peaux et aux gants.

LIQUIDATION. C'est l'opération par laquelle on épure les comptes, les règles ou les soldes, et on en détermine le montant d'une manière invariable.

Tout jugement qui prononce une séparation de corps ou un divorce entre mari et femme, dont l'un serait commerçant, doit être soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procédure civile, à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer, pour ce qui touche leurs intérêts, et à contredire toute la liquidation qui en aurait été la suite (art. 66).

Les syndics définitifs de la faillite poursuivent, en vertu du contrat d'union, la liquidation des dettes actives ou passives du failli (art. 528).

LIQUIDER, c'est fixer une somme liquide et certaine des prétentions contentieuses. Liquider des intérêts, c'est calculer à quoi montent les intérêts d'une somme à proportion du taux de l'intérêt et du tems pour lequel ils sont dus.

Liquider ses affaires, c'est y mettre de l'ordre en payant ses dettes passives, en sollicitant le paiement ou en retirant les fonds qu'on a et qui sont disposés dans différentes affaires et entreprises de commerce.

LISBONNE (*Lisboa*), ville maritime, capitale du Portugal, chef-lieu de la province d'Estramadure, avantageusement située sur la rive septentrionale du Tage, à 10 milles de son embouchure, à l'endroit où ce fleuve, après avoir formé un vaste bassin, dit *Mer de la Paille*, se rétrécit pour se jeter plus loin dans l'Océan atlantique. Lisbonne est à 112 l. de Madrid et 330 de Paris. Population, 260,000 habitans. Son port, qui n'est, à proprement parler, qu'un vaste mouillage très-sûr, est formé par le fleuve, dont la largeur, dans cet endroit, a près d'une lieue, et qui peut recevoir des vaisseaux de guerre de haut bord: près du port sont des bassins et des chantiers de construction.

Productions. Les productions du territoire sont des grains, des vins, des huiles, des soies, des fruits excellens du Midi, tels que des oranges, des citrons, des raisins.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y a pas fait de grands progrès, malgré les soins du gouvernement et une société d'encouragement pour l'industrie portugaise, soit par le défaut de goût des habitans, soit parce que les Anglais, alliés depuis long-tems du Portugal, où ils avaient de grands priviléges, leur ont toujours fourni tous les produits manufacturés à un prix au dessous de celui auquel pouvaient les donner les fabriques indigènes. Quoi qu'il en soit, il s'y est établi des fabriques d'étoffes de soie et de brocarts d'or et d'argent, de tissus de laine, de toiles peintes et imprimées, de toile ordinaire, de toile à voile, de tissus de coton, de porcelaine, de faïence, de poterie, de cordages, de chapeaux, de fil d'archal et de laiton, de galons d'or, d'argent et de soie, d'armes blanches et à feu, de savon et autres objets de consommation. Il y a aussi des verreries et des tanneries.

Commerce. Le commerce de Lisbonne est d'une grande importance; il embrasse non-seulement celui du Portugal, dont il est le principal entrepôt, mais aussi celui des colonies et de l'étranger; il est surtout très-considérable avec l'Angleterre.

Le commerce de la France avec Lisbonne pourrait devenir plus actif, s'il était plus encouragé, et si la douane, qui favorise le commerce anglais, n'était pas d'une extrême rigueur envers celui de France, dont les produits manufacturés paient des droits d'entrée plus élevés, *ad valorem*, livrés à l'évaluation arbitraire des douaniers.

Importations. Elles consistent principalement en calicot et autres tissus de coton, bonneterie de la même substance, tissus de laine, montres et horlogerie, quincaillerie, objets de taillanderie, coutellerie, articles de mode et de nouveauté, cuivre, plomb, houille, etc.

Exportations. Elles se composent de vin, principalement de celui de Porto, de liége, de fruits secs et d'oranges, de la soie, de l'huile, de la laine, du sel et des produits des colonies des Indes.

La société de commerce de Lisbonne a publié les 17, 24 et 31 août 1835, trois projets pour la création des trois compagnies ci-après:

1° Compagnie des pêches de Lisbonne, pour la pêche de la baleine, de la morue, de la sardine, du thon, du merlan et autres poissons propres à être salés, et pour l'extraction de l'huile de ces poissons.

Le capital de la compagnie est fixé à 400 millions de reis (ou 2,500,000 fr.), divisés en 4,000 actions, chacune de 100,000 reis (ou 625 fr.).

Au bout de trois ans d'existence, la compagnie ne doit plus employer, pour ses diverses exploitations, que des embarcations portugaises.

2° Compagnie d'assurances contre les risques de mer et de terre, et sur la vie.

Le capital est fixé à 100 millions de reis (6 mil-

lions 250,000 fr.), divisés en 1,000 actions, chacune de 1 million de reis (6,250 fr.). La durée de la compagnie est fixée à 15 années.

Les valeurs assurées par la compagnie ne peuvent excéder 30 millions de reis (187,500 fr.) par navire ou par propriété. Il n'est fait d'exception que pour les marchandises entreposées dans les magasins de la douane.

3° Compagnie nationale du commerce de la soie. Le capital est fixé à 600 millions de reis (3 millions 750,000 fr.), divisés en 6,000 actions, chacune de 100,000 reis (625 fr.). La durée de la compagnie est fixée à 20 années.

Les fonds des trois compagnies doivent être déposés à la banque de Lisbonne.

La compagnie du commerce de Lisbonne a également pris la résolution de former une compagnie chargée spécialement de faire le commerce avec les possessions portugaises de l'Afrique occidentale, et l'on devait prendre les mesures pour mettre cette compagnie à même de remplir ce but.

Mouvement du port de Lisbonne. Il est difficile de se procurer des renseignemens exacts sur le nombre des vaisseaux qui entrent à Lisbonne chaque année, attendu qu'on ne tient aucun compte de leur tonnage; néanmoins, un rapport de Belem fait connaître que, dans les six premiers mois qui ont précédé le 1er février 1837, 803 vaisseaux sont entrés dans le Tage, dont 369 étaient portugais et 209 anglais. Le plus grand nombre était de grands bâtimens caboteurs, les plus petits ayant été omis. Pendant les six mois correspondans finissant au 1er février 1838, il est entré à Lisbonne 799 navires, ayant un tonnage de 81,018 tonneaux.

Quant au commerce du Portugal avec la France, pendant la même année, les exportations de France pour ce port se sont élevées à 183 millions de francs, dont les principaux articles ont été la crême de tartre, pour 10,000 fr.; les fruits secs, pour 179,550 fr.; les pierres meulières, pour 41,402 fr.; le soufre, pour 45,598 fr.; le vert-de-gris, pour 68,880 fr.; le vinaigre de vin, pour 50,000 fr. Le reste se compose de matières premières pour les fabriques, telles que lin, chanvre, indigo, garance, laine, coton, etc.

Monnaie de compte. Lisbonne et tout le Portugal tiennent les comptes en *reis* ou reas, la plus petite monnaie du royaume, ou en creusades, qui valent 400 reis, mais plus ordinairement par milreis, c'est-à-dire par 1,000 reis. Dans la tenue des comptes, les milreis sont séparés des reis par un zéro ou croix appelé *cifraon*, et les milreis des millions par une colonne.

Le crusado de change ou vieux crusado vaut 400 reis, et le nouveau 480. Le testoon vaut 100 reis et le vinten ou vintem, 20. Ainsi, le milreis vaut 2 1/2 vieux crusados, 2 1/12 nouveaux, 10 testoons ou 50 vintens. Tous les paiemens se font en or; l'on ne peut donner qu'un dixième en argent et en cuivre.

Poids commercial. L'arratel, la libra ou livre se divisent en 12 marcos, 4 quarts, 16 onces, 120 outavas ou 9,216 grains; 32 livres ou arrateis font 1 arroba; 4 arrobas 1 quintal ou 128 livres, 13 quintaux 1/2 ou 54 arrobas font 1 tonelada.

Le quintal de la chambre des Indes vaut 3 arrobas 1/2 ou 112 arrateis; 100 liv. de Portugal équivalent à 101,19 livres avoir du poids ou à 45,89 kilog.; 100 liv. de Portugal font 89 livres de Paris.

Mesures sèches. La principale mesure pour le blé, le sel et autres marchandises sèches, est le moyo, qui se divise en 15 fangas, 60 alquieres, 240 quartos, 480 oitavas ou 1,920 selemines, avec les demies de plusieurs de ces mesures.

Le moyo vaut 23,03 boisseaux anglais ou 8,1395 hectolitres.

Mesures liquides. La principale mesure liquide est l'almude, qui se divise en 2 potes, 12 canadas ou 48 quartilhos; 18 almudes font 1 baril; 26 almudes 1 pipe; 52 almudes 1 tonelada. L'almude contient 4,370 gallons anglais ou 16,541 litres.

Mesures de longueur. La vara vaut 5 palmos de craveira; 40 pouces portugais font 43 pouces anglais ou 1,096 mètres; mais le covado, qui est employé pour mesurer les tissus, est de 3 palmos *avantajados* ou bonne mesure, égale à 24 pouces 3/4 portugais, 26,7 pouces anglais ou 0,6771 mètres. Chacune de ces mesures se divise en 3 tercas, 4 quartas, 6 sextas ou outavas.

Usages du commerce. Le café, le riz, le cacao, le sucre et les amandes se vendent par arrobe; le coton, l'indigo, le poivre, par livre; l'huile, par almude, équival. à 18 pintes de Paris, et pesant en huile 35 livres poids de marc; le vin, par pipe de 26 almudes; et le blé, par alquiere, qui pèse 21 liv. poids de marc.

Le sel se vend au moyo de 60 alquieres rases, qui s'emploient aussi pour le blé. Mais le vieux sel pèse plus que le nouveau, et 2 moyos de sel vieux font 1 tonneau anglais.

Dans l'évaluation du frêt des vaisseaux, 4 caisses de sucre, 4 pipes d'huile, 4,000 liv. de tabac, ou 3,000 liv. de sumac, forment 1 last; mais lorsque les navires vont d'un lieu du Portugal à l'autre, ou aux colonies, le frêt s'évalue par toneladas de 52 almudes pour les liquides, et de 54 arrobes pour les marchandises sèches.

Banque de Lisbonne. En 1822, on a fondé à Lisbonne une banque nationale avec un capital de 2,500,000,000 reis ou 15 millions de francs. Le décret des cortès qui l'institue lui accorde un privilége de 20 ans. La banque émet des mandats ou billets au porteur, payables à vue en métallique, et des billets à courte échéance sur elle-même; elle escompte les effets de commerce à 3 mois à 5 p. 0/0, prête sur hypothèques mobilières et immobilières, vend et achète les matières d'or et d'argent.

Usances. L'usance, pour les lettres de change tirées d'Espagne, est de 15 jours de vue; de Londres, 30; d'Allemagne et de Hollande, 2 mois de date; de France, 90 jours de date; d'Italie et d'Irlande, 3 mois de date.

On accorde 6 jours de grâce aux effets étrangers qui ont été acceptés.

Droits de douane. Le directeur-général de la douane de Lisbonne a pris, le 2 septembre 1835, un arrêté portant qu'en cas de désaccord des vérifications de la douane sur l'estimation des marchandises dont la valeur ne se trouve pas portée au tarif, la difficulté sera soumise à la commission permanente des tarifs, qui fixera la véritable valeur de la marchandise en question, pour servir non-seulement dans la circonstance actuelle, mais encore dans toutes les circonstances analogues. Les marchandises anglaises et brésiliennes, dont le mode dévaluation a été d'éterminé par les traités, seront seules exceptées de cette mesure, qui aura son effet jusqu'à l'entière confection du tarif général dont on s'occupe.

Le sucre, le café, le coton, l'indigo, le cacao, les figues, le riz, les bois de teinture, le vin, le rum,

les limons, les oranges et le sel, paient un droit d'exportation de 6 p. 0/0 de la valeur.

Aux évaluations adoptées par la douane de Lisbonne, comme base provisoire de la perception des droits d'importation, il faut ajouter celles ci-après fixées le 30 novembre 1835:

Porcelaine commune, peinte d'une ou de plusieurs couleurs, dorée ou argentée, en toute sorte de pièces, l'arrobe poids brut, 30,000 reis (187 fr. 50 cent.); sulfate de quinine, l'once poids net, 20,000 reis (125 fr.).

LISIÈRE (terme de fabrique). C'est le bord d'une étoffe, ce qui termine sa largeur des deux côtés. Les lisières doivent être toujours d'un tissu plus serré, plus fort que le corps de l'étoffe, dont elles diffèrent souvent par la couleur. Les lisières des draps sont d'un travail particulier; celles des velours indiquent, par leurs rayures, si l'étoffe est à trois ou quatre poils.

Pour les toileries et une immense quantité de petits tissus, de quelque matière qu'ils soient, on n'appose guère les lisières au fond que par un plus grand nombre de fils sur un même espace, ou par un ou plusieurs fils quelquefois plus gros, ou de couleur différente. On ourdit et on monte les lisières avec la chaîne, et par conséquent de la même manière.

Mais dans la fabrication de diverses autres étoffes, surtout pour la draperie fine et les soieries les plus riches, on doit ourdir et monter les lisières à part de la chaîne et de l'étoffe. Les lisières se font toujours avec des laines fort communes, quelle que soit la qualité des draps, principalement pour les draps fabriqués en laines teintes, le plus souvent en laines du Levant ou de Barbarie dans les fabriques du midi de la France, et dans celles du nord, avec des laines fortes et rudes des pays du Nord, auxquelles, pour cette raison, on a donné le nom de poil. Les lisières de laine sont ou d'une seule couleur, telle que rouge, jaune, verte, etc., ou de plusieurs couleurs, distribuées par raies, suivant le goût ou la fantaisie du fabricant. Elles sont toujours d'une couleur différente du corps de la pièce, pour faire distinguer qu'elle a été ce qu'on appelle teinte en laine, et non pas en pièce.

LISIEUX, ville de France, département du Calvados, située sur la rive droite de la Toucques, près du confluent de cette rivière et de l'Orbec, à 6 l. de Honfleur et 9 de Caen. Population, 11,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y est très-florissante. Il y a des fabriques de toile de cretonne, de draps, de flanelle, de molleton, et aussi de tissus de toton, de couvertures de laine et de coton, et de cuirs forts pour semelles.

Lisieux possède encore des filatures de coton et de laine, des distilleries d'eau-de-vie, des blanchisseries, des teintureries. Tous ces produits alimentent un commerce considérable, surtout en draps, toiles et cuirs. Les petits navires peuvent remonter la rivière jusqu'à cette ville.

Foires. Il s'y tient 6 foires par an.

LISSA, Issa, île de l'Adriatique, près la côte de Dalmatie, à 7 l. de l'île de Lésina et 16 de Spalatro; elle a 3 l. 1/2 de long sur 2 de large. Population, 6,000 habitans.

Productions. Elle produit beaucoup de vin, d'huile, d'amandes et de figues. On y élève un grand nombre d'abeilles, de moutons et de chèvres.

Pêche. La principale industrie est la pêche des sardines, qui est fort considérable, et le cabotage y est très-actif, surtout dans le seul port que possède cette île.

LISSA, ville de Prusse, province de Posen, à 4 l. de Franstadt et 14 de Posen. Populat., 7,700 habitans.

Industrie et commerce. Commerce très-considérable en tissus de laine, fourrures et quincaillerie.

LITHARGE, espèce de demi-métal dont on distingue deux sortes: la litharge naturelle et la litharge artificielle, ou oxide de plomb.

1° La *litharge naturelle* est un minéral que l'on trouve quelquefois dans les mines de plomb; il est rougeâtre, facile à casser, et approche de la nature du blanc de plomb; mais il est extrêmement rare: en sorte que celle que l'on trouve dans le commmerce est toute de la litharge artificielle.

2° La *litharge artificielle* est un plomb vitrifié seul, ou mêlé avec du cuivre. Il y en a de deux espèces, l'une dite d'or, l'autre d'argent, par suite de la coupellation de l'or ou de l'argent, ou de l'affinage du plomb. Ainsi, la litharge est, suivant la chimie, un protoxide de plomb fondu. Cette substance est obtenue, comme nous l'avons dit, par la coupellation du plomb argentifère dans un fourneau à réverbère.

La litharge est sous la forme de petites larmes semi-vitreuses, très-pesantes, cédant à la pression, et qui ont un un reflet brillant. Vue en masse, elle a une couleur de cuivre pâle, et moins d'éclat quand elle est vieille.

Voici les différentes espèces de litharge admises dans le commerce:

Litharge d'Angleterre. Cette espèce, la plus estimée, est d'une couleur rougeâtre, a un bel éclat; elle est parsemée de larges paillettes argentées qui lui donnent un aspect micacé.

La litharge anglaise, qui nous est expédiée de Liverpool, arrive en futailles cerclées en bois, du poids de 250 à 300 kil. Celle qui nous vient de Newcastle est en futailles de même poids, mais cerclées en fer.

Litharge de France. Elle a moins d'éclat; elle est d'un rouge plus terne que la litharge anglaise; elle a aussi l'aspect micacé; mais ces paillettes reflètent moins vivement les rayons lumineux.

Litharge d'Allemagne. Elle ressemble beaucoup à celle de France; cependant elle est plus pâle, jette moins d'éclat, et contient des parties qui ne sont pas complètement oxidées. Elle est expédiée en futailles cerclées en bois, du poids de 400 à 500 kil.

La litharge s'emploie en peinture, en médecine, et à divers usages dans quelques arts et métiers. Il faut la choisir menue, parce que c'est une marque qu'elle est plus calcinée, et par conséquent plus facile à dissoudre.

Importation. Suivant le registre de la douane, il en a été importé en 1836 la quantité de 103,814 kil., ayant une valeur officielle de 71,632 fr., dont la majeure partie, 17,333 k. d'Angleterre, 69,601 de l'Allemagne, 8,031 des villes anséatiques, 7,943 de Prusse, et le reste de la Sardaigne, de la Suisse et d'Alger.

Exportation. Elle ne s'est élevée qu'à 66,775 kil., ayant une valeur officielle de 46,075 fr., dont la plus grande partie, 58,111 kil. pour la Suisse, 3,904 pour l'Espagne, 3,963 pour la Sardaigne, et

le reste pour les îles, le Chili et la Colombie, en petite quantité.

LITHOGRAPHIE. Le hasard, auquel on doit un grand nombre d'inventions, mit Senefelder, de Munich, sur la voie d'imiter la gravure et même l'écriture par le moyen de la lithographie. Elle fut importée en France par André d'Offembach, en 1800. De grands établissemens se formèrent en 1815 et 1818, sous la direction d'Engelmann et du comte de Lasteyrie. Enfin, Aloys Senefelder vint lui-même s'établir à Paris, noble patrie de tout ce qu'il y a de grand, d'illustre dans les sciences et les arts, où il essaya de nouveaux perfectionnemens, forma de nouveaux élèves. Lorsqu'un étranger, pénétré d'admiration pour son génie, venait le trouver dans son atelier, barbouillé de noir de la tête aux pieds, lui demandait comment il avait fait cette importante découverte, il répondait : « C'est en écrivant le mémoire de ma blanchisseuse, » ce qui était effectivement vrai. Il a porté sa nouvelle méthode d'imprimer, par le moyen d'une seule planche, un tableau à l'huile, et d'enluminer une empreinte en cuivre et en pierre, avec toutes ses nuances, à un si haut point de perfection, qu'on peut en attendre incessamment les résultats les plus étonnans. On peut en dire autant de ses planches en pierres artificielles, qui remplacent ou même surpassent, sous plusieurs rapports, la pierre naturelle. Cette dernière invention doit être d'une grande utilité dans les cas où le transport des pierres serait dispendieux ou difficile : par exemple, pour les imprimeries militaires et de campagne, en donnant les moyens de multiplier promptement les ordres et les plans militaires au moyen de planches légères et d'une petite presse portative.

Perfectionnemens de la lithographie. Depuis les progrès rapides de la lithographie, la gravure semble avoir cédé le pas à celle-ci pour tout ce qui tient à l'art du dessin.

Découverte en Allemagne, la lithographie a pris son plus grand essor en France, où elle arrive chaque jour à un nouveau degré de perfection. L'analyse de ses procédés, long-tems inconnue, a fini par céder aux savantes investigations de nos chimistes. MM. Engelmann, Motte, Noël et Langlumé, ont fait de la lithographie une branche importante de l'industrie nationale. Elle est devenue, entre leurs mains habiles, une auxiliaire puissante de l'imprimerie et une rivale redoutable pour la gravure. On l'a perfectionnée au point d'obtenir, par son moyen, non-seulement des dessins remarquables par leur netteté et la vérité de l'expression, mais encore des cartes géographiques et des plans topographiques d'une admirable exécution.

MM. Engelmann et Motte ont exposé un musée complet des lithographies les plus parfaites de leur établissement. Quels immenses progrès dans cet art, aujourd'hui presque accessible à tous, depuis 1815, où M. Engelmann fonda à Paris le premier établissement lithographique ! Que de perfectionnemens faits par M. Engelmann à la découverte de ce pauvre Senefelder, choriste du théâtre de Munich, mais homme de génie.

Après M. Chevallier, un autre industriel, M. Mauclaire, a offert des lithographies coloriées qui annoncent un grand perfectionnement dans ce genre d'impression.

La société d'encouragement pour l'industrie nationale (de Paris), sur le rapport de M. Mérimée, sur les perfectionnemens de la lithographie, a décerné une médaille d'or de première classe à M. Knecht, pour avoir résolu deux des questions posées dans le programme, dont l'une était relative à la meilleure méthode d'incision des pierres, et l'autre aux meilleurs procédés de retouche, et avoir présenté un mémoire dans lequel ce savant lithographe a embrassé toutes les parties de son art.

Cette même société a décerné une médaille de même ordre à M. Jobard, imprimeur lithographe de S. M. le roi des Pays-Bas, à Bruxelles, pour avoir appliqué le premier la machine à graver à la lithographie, et pour divers perfectionnemens, tels que des procédés d'aquatinte, de retouche, etc.

Un encouragement de 1,200 fr. à MM. François jeune et Benoît, constructeurs mécaniciens à Troyes (département de l'Aube), pour la construction d'une presse lithographique à laquelle on peut adapter une puissance mécanique, etc.

Un encouragement de 400 fr. à M. Brissot, rue des Martyrs, n° 10, à Paris, pour la construction d'une presse lithographique à double effet, qui est employée avec succès dans plusieurs établissemens.

Lithographie en couleur. Parmi les personnes qui s'occupent des arts, il n'en est aucune qui ignore les nombreux et vains efforts que l'on a tentés, depuis un demi-siècle, pour imprimer des estampes coloriées au moyen de plusieurs planches qui se démontent et se rapportent. La difficulté, restée insurmontable jusqu'à ce jour dans cette opération, le moyen de fixer invariablement les repères pour ajuster les différentes planches, a été surmontée par M. Engelmann (à qui la lithographie est déjà tant redevable) avec un tel bonheur, qu'il a obtenu une précision mathématique dans la disposition relative de ses planches lithographiques.

La colorisation n'était pas un problême moins difficile à résoudre, et, d'après les essais de lithographie coloriée qui ont été présentés, on peut affirmer que, par la voie de l'impression seule et sans l'aide des retouches, on n'a jamais obtenu des résultats aussi satisfaisans que ceux que l'on doit à M. Engelmann. D'après le procédé de la *chromalettiographie*, nom que l'inventeur a donné à cet art nouveau, chaque artiste, peintre ou dessinateur, peut, à volonté, produire avec des couleurs variées, sur la pierre, ce que jusqu'ici l'on n'avait pu rendre qu'en noir.

Pierre lithographique. La pierre qui convient à la lithographie est un carbonate de chaux presque pur ; mais toute pierre susceptible de se laisser pénétrer par une substance grasse et de s'imbiber d'eau avec facilité, est propre à cet art, pourvu qu'elle soit compacte et puisse recevoir un beau poli. Selon MM. C. L. Cadet, toute pierre calcaire, compacte, à grain égal, susceptible d'être polie par la pierre ponce, absorbant un peu l'humidité, peut servir à la lithographie. On avait cru, pendant quelque tems, que les pierres employées à Munich fussent seules douées des propriétés nécessaires; mais on en a trouvé, en France, dans plusieurs départemens.

La lithographie, qui a fait des progrès extraordinaires en France, et qui continue à rendre de si grands services aux arts, est à la veille d'être affranchie du tribut qu'elle payait à l'Allemagne pour se procurer la pierre calcaire lithographique. Des carrières de Châteauroux, exploitées par M. Auguste Dupont, de Périgueux, fournissent ac-

tuellement des pierres lithographiques dans tous les formats, et d'une qualité supérieure aux pierres étrangères, pour les travaux de tous les genres.

Il paraît qu'il existe dans le département de l'Allier une carrière de pierre lithographique dont M. Marimer a fait connaître l'existence à la société d'encouragement, et que, d'après l'examen de M. Lasteyrie, l'échantillon qui avait été envoyé a été reconnu avoir les qualités désirables.

M. Dupont, de Périgueux, présente aussi des échantillons de pierres lithographiques.

M. Calmette a découvert, dans le département du Lot, une carrière de pierres lithographiques comparables en tout aux plus belles pierres de France et d'Allemagne, d'une pâte très-fine et homogène; on espère pouvoir livrer au commerce des blocs de 3 à 4 mètres de long sur 2 à 3 de largeur. Ce qui ajoute au mérite de la découverte, c'est qu'elles pourront être, à ce qu'on prétend, livrées au commerce à 50 p. 0/0 meilleur marché que les marbres du Languedoc, et à 20 p. 0/0 au dessous de toutes les autres pierres lithographiques, ce qui contribuera beaucoup au succès de cet art.

Commerce. — Importation. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, en 1836, en gravures et lithographies, 6,411 kilog., représentant une valeur de 173,097 fr.

Exportations. Les exportations se sont élevées à 86,669 kilog. en gravures et lithographies, qui représentent une valeur officielle de 3,033,416 fr., expédiées pour un grand nombre de pays.

LITHUANIE, ancienne région d'Europe, appartenant à la Russie, située entre la Pologne au S., la Prusse à l'O., la Courlande au N., et la Russie à l'E., ayant une popul. de 15,000 habit.

LITRE, nouvelle mesure française, ou mesure métrique de capacité. Le litre est égal au décimètre cube; il remplace la pinte de Paris, qu'il surpasse d'un vingtième de pinte; mais il diffère peu du litron. Il équivaut à 50 pouces cubes 46 centièmes.

LITRON, mesure de graine jadis en usage à Paris; le litron est la seizième partie du boisseau, et contient, en blé, un poids de 20 onces.

LIVADIE, ville du royaume de la Grèce, située sur la rive droite de la rivière de son nom, dans l'ancienne Béotie, à 19 l. d'Athènes et à 130 de Constantinople. Popul., 10,000 habitans.

Productions. Le sol est fertile et produit du blé, du vin, de l'huile, de la garance et des fruits excellens.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de coton, et il s'y fait un commerce important en riz, blé, laine et autres productions du pays.

LIVERPOOL, ville d'Angleterre, comté de Lancastre. Elle est située sur la rive droite et près de l'embouchure de la Mersey, dans la mer d'Irlande, à 11 l. de Manchester, 16 de Lancastre et 70 de Londres. Popul., 165,000 habitans.

Liverpool doit en partie l'importance qu'elle a acquise dans le commerce de la Grande-Bretagne à sa situation géographique, qui l'a rendue l'intermédiaire entre l'Irlande et l'Angleterre. Cependant Liverpool n'a pas de port proprement dit; la Mersey, à l'embouchure de laquelle il est situé, lui sert de havre pour abriter les navires; mais cette rivière, qui n'a qu'un cours de 50 milles, charrie des sables et du limon qui ont exhaussé son lit, en sorte que les bâtimens étaient exposés aux plus grands dangers. Pour obvier à cet inconvénient, indépendamment des phares flottans pour indiquer l'embouchure de la Mersey, on construisit sur les bords de ce fleuve un grand nombre de docks qui reçoivent les nombreux vaisseaux qui arrivent annuellement de Liverpool, et qui sont entourés de quais de granit et de vastes magasins où sont déposés leurs riches cargaisons, et où ils en prennent aussi en retour pour leur destination.

Industrie. On peut dire de Liverpool ce qu'on a observé en Hollande, qu'elle est trop adonnée au commerce pour être tout-à-fait industrielle. Les grandes spéculations du commerce maritime ne s'accommodent guère des détails minutieux des manufactures. On ne voit fleurir dans cette ville que les établissemens industriels qui ont rapport au commerce extérieur, et surtout à la navigation. Tels sont les chantiers de construction, les corderies, les fabriques de chaînes-câbles, les fonderies de fer et de cuivre, et les ateliers pour la construction des machines. Liverpool lance en mer chaque année environ 12 steamers, dont 6 de première classe et 6 de la seconde. On compte 30 chantiers de construction de navires en pleine activité, dont 12 seulement pour des bâtimens à vapeur et des navires de long cours. Il y a cependant plusieurs fabriques, telles que celles de montres marines, de mouvemens de montres, d'outils d'horlogerie, de céruse, de vitriol, de porcelaine, de poterie; des corderies immenses, des fonderies de fer, des usines pour le cuivre, des moulins à blé mus par la vapeur, etc.

On compte sept ou huit ateliers qui construisent des machines à vapeur, parmi lesquels on distingue le grand établissement de M. Fawcet, dont la renommée fait rechercher ses machines en Amérique et en Europe. Il occupe environ 500 ouvriers, et les plus fortes machines qu'il construit sont de la force de 200 chevaux. Autrefois elles n'étaient que de la force de 60 à 70 chevaux, et comme chaque bateau est pourvu de deux appareils, cela ne faisait que de 120 à 140 chevaux pour chaque bateau à vapeur; tandis qu'actuellement les plus grands bâtimens à vapeur, tels que le *Great-Western*, qui a traversé le grand Océan atlantique pour se rendre à New-York, a la force de 400 chevaux, consistant en deux machines de 200 chevaux chaque, construites dans les ateliers de ce célèbre mécanicien.

Docks. Les docks de Liverpool sont de trois espèces : les plus importans, ce qu'on appelle les *wet-docks*, dans lesquels l'on se maintient toujours à la même hauteur, sont spécialement destinés aux navires de long cours. Les *dry-docks* restent à sec dans les marées basses et ne reçoivent que de petits navires du cabotage. Les *graving-docks*, qui sont fort étroits (n'ayant que 50 à 60 pieds de large), sont affectés aux navires en réparation. La plupart de ces docks possèdent en avant des bassins ouverts où les bâtimens stationnent pour attendre que les écluses s'ouvrent avec la marée haute pour y entrer; comme on voit, ces docks sont en grand nombre et d'une grande utilité pour la marine.

Un chemin de fer, avec tunnel, qui communique au grand chemin de Liverpool à Manchester, sert au transport des marchandises jusqu'au kings'-dock, *et vice versâ;* un autre embranchement nouvellement construit se prolongera également jusqu'au *queen's-dock*. *Voy.* DOCKS.

En même tems que Liverpool établissait des

docks pour abriter les navires qui devaient y transporter les richesses des deux hémisphères, elle s'occupa, avec son activité ordinaire, d'établir des relations directes avec les principales places de commerce, et elle apprécia, dès le premier abord, que pour elle, la plus importante serait la ligne avec New-York et les autres ports des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dont les habitans, depuis leur glorieuse indépendance, s'étaient voués à l'agriculture, surtout à la précieuse culture du coton, dont les immenses produits doivent augmenter la richesse des Américains et de leur ancienne patrie, et le développement de l'industrie manufacturière de Manchester seconda admirablement bien ces relations commerciales. Cette ville industrieuse, au moyen de plusieurs inventions ingénieuses, parvint à fabriquer des tissus de coton d'une finesse et d'une beauté si remarquables, ainsi que d'un prix si modique, que la consommation s'en augmenta prodigieusement.

Canaux. Avant l'invention des chemins de fer, les canaux étaient la voie de communication, sinon la plus prompte, du moins la plus économique pour les transports; et Liverpool a été une des premières à concevoir et à établir l'admirable système de canaux intérieurs qui lient son port au reste de l'Angleterre : en sorte qu'aujourd'hui elle peut communiquer, par eau, avec les parties les plus éloignées du royaume-uni, et des barges de 35 à 40 tonneaux, chargées de toutes sortes de marchandises arrivées dans le port de Liverpool, parcourent en quinze heures la distance de cette ville à Liverpool, au prix modique de 6 schellings par tonneau, et apportent en retour les produits manufacturés de Manchester et du comté de York. Le duc de Bridgewater fut le créateur du système de canalisation; ayant étendu le canal qu'il fit construire jusqu'à Runcorn, sur la Mersey, en 1766, cette seconde ligne de communication entre Liverpool et Manchester fut livrée à la navigation. Le canal Sankey sert au transport des charbons de terre du district de Saint-Hellens jusqu'en face de Runcorn; tandis que le canal d'Elesmere, qui fait communiquer Chester avec Liverpool, et la navigation de la Weawer, y transportent annuellement au delà de 200,000 tonneaux de sel qui servent d'échange aux charbons du Wigan. Mais, de tous les canaux qui se trouvent dans le rayon de Liverpool, le plus considérable, ainsi que le plus important, est le canal de Leedsand-Liverpool, dont le parcours n'est pas moins de 140 milles; il communique, par l'Air et l'Ouse, avec Hull et la mer du Nord; sa construction s'est élevée à 2 millions sterlings (50 millions de fr.), et il n'a été achevé qu'en 1816. C'est par la voie de ces différens canaux que Liverpool peut établir des relations directes avec Londres, Hulle, Birmingham et les principales villes de l'intérieur de la Grande-Bretagne.

Chemin de fer. En 1825, le mouvement commercial devint d'une si grande activité, l'extension des manufactures fut si considérable, qu'on trouva la voie des canaux trop lente pour répondre à la vive impatience des spéculatenrs. C'est l'époque où l'on songea à appliquer les rails en usage pour le transport des produits des mines de charbon de terre, à la circulation nécessaire au transport des marchandises par terre. Ce système présentait de trop grands avantages pour qu'il eût été rejeté. En quelques mois, 400,000 actions (de la valeur de 10 millions de fr.) furent placées, et ce fut sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester qu'on a vu rouler, avec une rapidité étonnante, la première machine locomitive de Stephenson. Ce chemin, qui a servi de modèle à tous les autres, fut livré à la circulation en 1828, et la distance qui sépare Manchester de Liverpool n'a plus été que de deux heures et demie pour les marchandises, et d'une heure vingt minutes pour les voyageurs. Cette immense entreprise, où l'art a surmonté tous les obstacles de la nature, a été achevée en quatre années avec une dépense de 800,000 liv. st., soit 20 millions de fr. Ce chemin a résolu le problème de la communication la plus économique et la plus prompte que l'industrie humaine ait pu inventer.

Commerce de Liverpool. L'accroissement de la propriété commerciale de Liverpool, ainsi que de sa population, a quelque chose qui tient du prodige, et le développement de son commerce promet d'en faire un jour le premier port de l'univers. Il ne serait pas surprenant qu'elle détrônât un jour la ville de Londres, qui, jusqu'à présent, n'a pas eu de rivale.

En effet, le tonnage du commerce d'importation de Londres, qui s'élevait, en 1820, à 777,358 tonneaux, a monté, en 1831, jusqu'à 1,050,147 tonneaux. Il a donc augmenté d'un tiers dans l'espace de onze années; en supposant que cette augmentation se continue, dans onze années, le chiffre serait de 1,400,196 tonneaux.

D'un autre côté, les importations de Liverpool, qui s'élevaient, en 1820, à 305,656 tonneaux, se sont élevées, en 1831, à 678,965 tonneaux, c'est-à-dire que, dans cette période, elles ont plus que doublé. Si la progression se maintient, elles s'élèveront, dans huit années, à 1,357,930 tonneaux, c'est-à-dire qu'elles seront au moins égales à celles de Londres.

Parmi les articles d'importation qui donnent à Liverpool cette importance, il faut placer, en première ligne, le coton. L'Angleterre en a importé 130,000 tonneaux en 1831. La plus grande partie arrive à Liverpool; pendant l'année 1833, les droits de douane, par an, à Liverpool, se sont élevés à près de 4 millions sterlings; ceux du port de Londres sont, dans la même année, montés à 8 millions. En 1800, les droits perçus à Liverpool étaient, comparativement à ceux de Londres, comme 1 est à 5; mais, pendant l'année 1833, ils se sont établis comme 1 est à 2. Le revenu total de Liverpool est aujourd'hui à peu près ce qu'était le revenu de Londres au commencement de ce siècle.

L'établissement des chemins de fer est destiné, sans doute, à accroître encore l'activité du commerce de Liverpool; toutefois, son influence ne s'est pas encore fait sentir d'une manière immédiate. L'une des causes de l'accroissement du commerce de Liverpool est, sans contredit, le fort impôt et l'entrave apportés à la navigation du canal par les phares monopolisés par l'institution de la *Trinity-house*. Cette taxe est tellement onéreuse pour la navigation, qu'il en coûte moins pour des marchandises même destinées pour Londres et le sud de l'Angleterre, de les débarquer à Liverpool et de les distribuer de là dans l'intérieur, que de les consigner directement à la métropole.

Avant l'établissement des bateaux à vapeur, on craignait l'entrée de la Mersey, souvent difficile, à cause des vents et des retards des navires. Mais aujourd'hui la difficulté est vaincue, et les capitaines n'ont plus de motifs pour s'en éloigner.

L'un des monopoles les plus importans, celui de

la compagnie des Indes orientales, étant supprimé, Liverpool peut importer les thés que le nord de l'Angleterre ne pouvait recevoir que de Londres : ce qui contribuera à l'importance de son commerce, ainsi que la navigation à vapeur à travers l'Atlantique, jusqu'à New-York ; ce trajet a été fait, par *le Sirius*, en quinze jours, au mois de juin 1838.

Banques. Jusqu'à l'époque de 1829, les affaires de banques et de négociations n'avaient été opérées à Liverpool que par une succursale de la banque de Londres et quelques banquiers. Ce ne fut qu'en 1829 que fut fondée la banque qui prit le titre de *Manchester and Liverpool district banking compagny*, qui possède 14 branches ou comptoirs, 8 sous-comptoirs, avec un capital nominal de 5 millions sterlings, divisés en 5,000 actions de 100 liv. sterl. chaque, et dont le capital effectif ou payé est de 749,000 liv. sterl. Les avantages qu'elle offrait au commerce étaient encore d'une si haute importance, que son succès engagea d'autres capitalistes à établir plusieurs établissemens semblables ; en sorte que trois nouvelles banques ont été créées de 1831 à 1836, avec un capital nominal de 11,750,000 liv. st., et un capital effectif d'environ 1,600,000 liv. st. Ces trois banques sont : 1° la banque de Liverpool, *bank of Liverpool*, qui a commencé ses opérations en mai 1831 : capital nominal, 3 millions sterling ; 2° la banque de commerce de Liverpool (*Liverpool commercial bank*), fondée en 1833 : capital nominal, 500,000 liv. sterl. ; 3° la banque des comcommerçans de Liverpool (*Liverpool tradesmen's bank*), fondée en 1836, avec un capital nominal de 250,000 liv. st. Toutes ces banques donnent annuellement des dividendes plus ou moins avantageux.

Compagnies. Il s'est formé un grand nombre de compagnies à Liverpool; elles s'occupent chacune d'une branche particulière de commerce. Les principales sont les compagnies des Indes orientales ; celles du Portugal, du Brésil, de l'Amérique du sud et du Mexique, des Indes occidentales, des armateurs, de la chambre du commerce américain, de la chambre du commerce britannique, compagnie du sel. Toutes ces compagnies, qui disposent de capitaux considérables, donnent un grand développement au commerce de Liverpool, qui porte ses nombreuses relations dans toutes les parties du monde, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant de ses importations et exportations.

Importations dans le port de Liverpool en 1835. Les importations, en 1835, ont consisté en blé, grains et farines, dont la majeure partie des Etats-Unis, de la Prusse et des colonies d'Amérique, pour une valeur de 4,283,682 fr. ; bois de construction, 31,173,953 fr. ; bois de teinture, 4 millions 955,058 fr. ; café en balles et boucauts, 8 millions 684,830 fr. ; chanvre brut et peigné, 2 millions 883,716 fr. ; coton en laine, 347,262,957 fr. ; eaux-de-vie et esprits, 19,627,548 fr. ; garance moulue ou entière, 4,495,425 francs ; huile à manger et pour apprêts, 8,207,725 fr. ; indigo, 2,595,571 fr. ; laine en suint et lavée, 10,481,957 fr. ; lin brut et peigné, 13,045,672 fr. ; peaux brutes et fourrures, 8,650,316 fr. ; rum et liqueurs, 26,246,666 f. ; soie brute et organzin, 1,265,799 f. ; sucre brut ou en sorte, 60,394,316 fr. ; graisses, suif et degras, 5,786,469 fr. ; tabac en feuilles et en carottes, 7,929,867 fr. ; thé en caisses et en balles, 10,455,793 fr. ; vins rouges et blancs, 35,827,617 fr. ; articles divers, 72,361,945 fr. Total, 684,586,884 fr.

Exportations. Les blés, grains et farines, dont la majeure partie pour les Indes occidentales anglaises, pour une valeur de 4,298,256 fr. ; café, pour 917,842 francs ; charbon de terre, pour 928,412 fr. ; coton en laine, pour 20,089,959 fr. ; coton filé, pour 30,408,456 fr. ; cuivre et bronze ouvré, 10,138,046 fr. ; eaux-de-vie, p. 8,777,467 fr. ; faïence et poterie, pour 89,046,950 fr. ; fer et acier, pour 19,653,484 fr. ; quincaillerie et coutellerie, pour 25,121,705 fr. ; rum et liqueurs, pour 2 millions 555,241 fr. ; sel, pour 4,796,517 fr. ; sucre brut et raffiné, pour 5,181,519 fr. ; tabac, pour 202,297,261 fr. ; tissus de laine, pour 111,148,922 fr. ; tisssus de chanvre et de lin, pour 38,968,229 fr. ; tissus de soie, pour 137,475 fr. ; vins, pour 10,004,645 fr. ; articles divers, pour 37,865,508 fr. Total, 655,396,627 fr.

Ce mouvement ne comprend que le commerce extérieur de Liverpool avec les pays étranger et quelques possessions de l'Angleterre ; mais il ne s'y trouve pas le mouvement du commerce ou de la navigation sur les côtes et avec l'Irlande, qui ne laisse pas d'être encore très-considérable, puisqu'on l'a évalué, en 1335, au delà de 8 millions sterlings ou 200 millions de francs. Ce commerce consiste principalement en bestiaux que fournit l'Irlande.

Commerce avec les Etats-Unis. La branche de commerce la plus considérable est celle avec les Etats-Unis, dont la valeur s'élève à plus de la moitié de tout le commerce extérieur de Liverpool, et le principal article d'importation est le coton en laine des Etats-Unis, et les exportations, les cotonnades. Le premier article s'élève, terme moyen, à plus de 250 millions de fr., et le second, aux trois quarts environ de cette somme.

La chambre des communes du parlement d'Angleterre a ordonné, le 3 mai 1836, l'impression d'un document, duquel il résulte, d'une part, qu'en 1835, 396 navires étrangers, qui étaient réellement des bâtimens de l'Union américaine, ont importé à Liverpool 491,297 balles de coton, tandis qu'il n'en a été importé à Liverpool que 180,870 balles sur 157 navires anglais ; d'autre part, que, dans la même année, il est entré à Liverpool 121 navires américains venant du seul port de New-York, et jaugeant 63,526 tonneaux, et que le nombre des navires anglais, venant du même port, n'a été que de 13, dont le tonnage ne dépassait pas 4,257 tonneaux.

D'après une liste authentique, il est entré en 1835, dans le port de Liverpool, des Etats-Unis, 659 navires, jaugeant 249,200 tonneaux ; du Brésil, 111, j. 27,640 ; de France, 55, j. 6,452 ; du Portugal, 111, j. 13,026 ; de l'Espagne, 68, j. 6,715 ; de Russie, 139, j. 27,508 ; de la Turquie, 49, j. 8,571 ; de Colombie, 32, j. 7,142 ; de Naples et Sicile, 82, j. 12,289 ; de Chine et Cochinchine, 15, j. 4,154 ; de l'Afrique, 44, j. 11,725 ; de la Belgique, 46, j. 7,300 ; de Prusse, 75, j. 19,500 ; de l'Autriche, 33, j. 7,048 ; de la Plata, 42, j. 8,242 ; du Chili, 24, j. 4,944 ; du Pérou, 11, j. 2,168 ; de la Hollande, 58, j. 7,585 ; de la Toscane, 19, j. 2,549 ; des Indes orientales étrangères, 5, j. 1,174 ; de Guatimala, 3, j. 831 ; de Suède et Norwège, 16, j. 3,329 ; de Sardaigne, 6, j. 1,200 ; du Danemarck, 25, j. 3,831 ; du Mexique, 25, j. 4,358 ; des états d'Allemagne, 12, j. 1,615 ; des Indes occidentales étrangères, 6, j. 1,351.

Des possessions britanniques. Des Indes occi-

dentales, 226 navires, jaugeant 59,354 tonneaux; des Indes orientales, 90, j. 29,769; des colonies d'Amérique, 462, j. 165,811; de la Nouvelle-Hollande (Australasie), 7, j. 2,205; du Cap de Bonne-Espérance, 4, j. 665; des îles Guernesey et Jersey, 25, j. 2,261; des îles Ioniennes, 15, j. 2,294; des colonies d'Afrique, 18, j. 1,886; de Gibraltar, 5, j. 115; de Malte, 3, j. 445; de provenances diverses, 5, j. 586. Total, 2,606 navires, jaugeant 720,026 tonneaux.

Le mouvement du cabotage, tel que celui avec l'Irlande, ne se trouve pas indiqué; il n'a été fait mention que de la navigation avec l'étranger et les possessions britanniques : autrement, le nombre des navires, ainsi que leur tonnage, auraient été bien plus considérables.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* LONDRES.

LIVOURNE (LIVORNO), ville maritime du grand-duché de Toscane, province de Pise, située sur la Méditerranée, à 5 lieues de Pise, 16 de Florence, 59 de Rome et 324 de Paris. Population, 72,300 habitans. Le bassin qui forme le port intérieur est peu profond et ne peut recevoir que des navires qui ne calent pas plus de huit pieds d'eau; d'ailleurs, l'entrée en est difficile, à cause des récifs qui l'environnent : mais il y a une rade protégée par un môle de 600 pas de longueur, près duquel il y a une profondeur de 18 à 19 pieds; la marée s'élève jusqu'à 14 pouces. Les bâtimens jettent l'ancre en dedans du môle, qui ferme comme un premier port. Il y a un fanal construit sur un rocher au S.-O. du môle. On trouve entre les deux ports de la ville un autre petit bassin qui ne reçoit que de légères embarcations et qui sert de chantier de construction. Il y a à Livourne des consuls de toutes les nations.

Port franc. Le port franc a été agrandi; il comprend aujourd'hui tous les faubourgs qui en étaient exclus. Une grande muraille d'enceinte a été construite, ainsi qu'un bassin, pour les barques qui descendent à Livourne par les canaux de l'intérieur. Il s'agit de la construction d'un nouveau port pour les bâtimens en quarantaine; en attendant, le lazaret de Saint-Léopold est destiné à recevoir les cargaisons et les équipages des navires qui y sont assujettis.

Productions. Elles consistent, comme toutes celles de l'Italie, en vin, soie, huile d'olive, fruits secs du Midi, oranges, citrons, corail, qu'on pêche sur la côte; marbre, dont il y a des carrières dans les environs.

Industrie. Manufactures de soie, de satin et damas, de florentine, de velours, de brocart et de galons d'or et d'argent, de bas de soie, d'étoffes légères de laine, telles que ratine, serges, étamines, fabrique d'huile d'olive, de savon blanc et d'autres qualités. Il y a des tanneries, des verreries, des papeteries qui se sont perfectionnées; deux fabriques de produits chimiques, du borax et de l'acide borique, une manufacture d'ouvrages de corail, d'albâtre et de marbre, de parfumerie, de ganterie, etc., de petites tresses en paille d'Italie, propres aux chapeaux des dames, et qui sont renommées pour leur extrême finesse.

Commerce. La franchise dont jouit le port de Livourne l'a rendu le plus grand entrepôt du commerce de l'Italie et de la Méditerranée. Le commerce, surtout avec le Levant, y est considérable; cependant, il a plutôt diminué qu'augmenté depuis que les Anglais, les Hollandais et autres nations vont elles-mêmes s'approvisionner des marchandises dans les ports de la Turquie. Néanmoins, Livourne ne fait pas moins un grand commerce avec la France, l'Angleterre, la Hollande, les villes anséatiques, le Danemarck et la Suède. La France et l'Angleterre y trouvent un débouché avantageux pour leurs tissus de laine, de coton et de lin, objets de mode et quincaillerie. Les pays du Nord, pour leurs productions nécessaires à la marine, telles que toile à voile, fer, cuivre, chanvre, etc., prennent en retour les productions de l'Italie et celles de son industrie. Le commerce avec l'étranger s'est élevé, en 1832, à la somme de 118,025,000 fr., dont 68,720,000 fr. pour les importations, et 49,305,000 pour les exportations.

Importations. Les principaux articles d'importation consistent en tissus de coton et de laine pour une somme de 18,735,000 fr.: soie grège, moulinée et tissus de soie, pour 5,580,000 fr.; sucre, pour 2,575,000 fr.; coton en laine et filé, pour 2,325,000 fr.; quincaillerie, bronze et bijouterie, pour 2,155,000 fr.; peaux et cuirs, pour 1,535,000 fr.; fer et autres métaux, pour 1 million 30,000 fr.; gomme, cire et autres articles du Levant, pour 960,000 fr.; épiceries et drogues, 895,000 fr.; café et cacao, 795,000 fr.; vins et eaux-de-vie, 625,000 fr.; laines, 610,000 fr.; porcelaines et cristaux, 540,000 fr.; grains et farines, 11,845,000 fr.; poissons salés, tels que morue sèche, stokfiche, 1,985,000 fr.

Exportations. Comme Livourne réexporte dans les autres états de l'Italie une partie des marchandises qui y ont été importées, soit de l'intérieur, soit de l'étranger, dont elle est l'entrepôt, on trouve un grand nombre d'articles de même nature que ceux qui ont été notés à l'importation. Ainsi, ces articles comprennent tout à la fois les produits de l'Italie et ceux de l'étranger. Les exportations se composent de tissus de lin, coton, laine, pour 6,710,000 fr.; de soie grège, moulinée et tissus de soie, 6,345,000 fr.; grains et farines, 2,715,000 fr.; chapeaux de paille, 2,440,000 fr.; denrées coloniales, 2,400,000 fr.; chanvre brut et ouvré, 1,935,000 fr.; papier et chiffons, 1,810,000 fr.; marbre, corail et albâtre, 1,455,000 fr.; huile, 1,370,000 fr.; peaux et cuirs, 1,190,000 fr.; bois de construction, etc., 1,390,000 fr.; drogues et articles du Levant, 770,000 fr.; salaisons, 760,000 fr.; écorce de liége, 700,000 fr.; objets d'art, 570,000 fr.

Commerce avec la France. La France a fourni à Livourne pour une somme de 6,250,000 fr., et elle en a reçu pour une valeur de 4,100,000 fr.

Importations. Les principaux articles d'importation de France ont été : tissus de coton et de lin ou de chanvre, 530,000 fr.; tissus de laine, 440,000 fr.; quincaillerie, bronze et bijouterie, 340,000 fr.; vins et eaux-de-vie, 260,000 fr.; porcelaine et cristaux, 185,000 fr.; tissus de soie, 2,050,000 fr.; sucre rafiné, 440,000 fr.; écorce de liége, 200,000 fr.

Les exportations pour la France se sont composées, principalement, de suif, 265,000 fr.; peaux brutes, 250,000 fr.; huiles, 240,000 fr.; potasse, 325,000 fr.; chapeaux de paille ou tresses de paille, 685,000 fr.; denrées coloniales, 350,000 fr., etc.

Commerce avec l'Angleterre. Comme le commerce de l'Italie avec la Grande-Bretagne se fait, en général, par la voie de Livourne, ce commerce est plus considérable qu'on ne le croit ordinairement. Excepté le commerce que l'Angleterre fait avec l'Allemagne, celui de l'Italie est l'un des plus importans par le grand débit des produits de ses

manufactures. Suivant Mac-Culloch, les importations de l'Angleterre à Livourne se sont élevées, en 1831, à la somme de 2,490,976 liv. sterl., ou environ 62,274,400 fr. Les seuls fils et tissus de coton ont fourni les 2/3 de cette importation; viennent ensuite le sucre raffiné, pour 504,145 liv. st., ou 12,613,625 fr.; les tissus de laine, pour 204,180 liv. sterl., ou 5,104,500 fr. Il serait difficile d'estimer le montant des produits entrés dans la consommation. On ne peut les évaluer à plus d'un quart; le reste a donc été exporté pour les autres pays de l'Italie.

Commerce avec la Russie. Le commerce que la Russie fait avec Livourne est également considérable. Il résulte d'un relevé des comptes de ce port, que, dans l'année 1837, la Russie y a importé de ses produits pour une valeur de 15 millions 356,695 fr., somme représentée, en grande partie, par le chanvre, le fer, les bois de construction, et principalement par les fromens des anciennes provinces polonaises de l'Ukraine, de la Podolie et de la Volhynie, expédiés par le port d'Odessa dans la mer Noire, dont Livourne est l'un des entrepôts.

Mouvement du port. La navigation générale a donné, pour résultat :

A l'entrée, 3,026 navires, jaugeant 205,525 tonneaux;

A la sortie, 2,896 navires, jaugeant 208,680 tonneaux.

Le Levant, les Deux-Siciles, l'Angleterre et la France sont les pays qui ont pris le plus de part à cette navigation.

Il a été expédié de France à Livourne 422 navires, jaugeant 17,330 tonneaux, dont 342 navires sous pavillon français, jaugeant 11,750 tonneaux.

Il a été expédié de Livourne, pour la France, 428 navires, jaugeant 23,310 tonneaux, dont 354 sous pavillon français, jaugeant 12,340 tonneaux.

Marseille est le port de mer de France avec lequel Livourne entretient les relations commerciales les plus actives.

Livourne entretient en activité dans la Méditerranée 51 bâtimens à vapeur.

Par un décret du 20 juin 1838, 1° le droit sur les huiles d'olive et la mourgue de ces huiles qui, du territoire uni, sera introduit dans le port franc de Livourne, sera réduit de deux tiers du droit actuel, c'est-à-dire, au lieu d'une livre toscane, à 13 s. 4 den.; 2° il sera accordé une prime sur les articles ci-après qui, du port franc, seront exportés à l'étranger par voie de mer. Farine et petite semoule de blé dur, semoule, pour chaque, 100 livres pesant, 1 livre de Toscane; farine et petite semoule de blé dur pour faire des pâtes, sans semoule, pour chaque, 100 livres net, 1 livre 5 s.; pâtes à cuir, *idem ;* biscuit, pour chaque, 110 livres net, 1 livre 5 s. 4 d.

Depuis 1593, il existait en Toscane une loi dite *livournine*, qui assurait aux banqueroutiers étrangers un asile à Livourne contre les poursuites de leurs créanciers. Déférant au vœu formé depuis long-tems par la chambre de commerce de cette ville, le grand-duc de Toscane a abrogé, le 10 août 1836, cette loi immorale. Une pareille mesure ne sera pas sans intérêt pour le commerce français, surtout celui de Marseille, puisqu'un certain nombre de négocians de cette nation avait encore profité, en 1836, de cette immunité.

On sait que l'asile également accordé aux débiteurs étrangers, dans le port franc de Nice, a été récemment supprimé.

On a aussi prescrit de vendre, à l'avenir, toutes les marchandises au poids effectif, en abolissant les usages de commerce, tare d'usage, etc., la source de toutes sortes de tromperies.

On a supprimé l'ancienne monnaie fictive de *pezza*, qui a été remplacée par la monnaie courante, qui est la livre de Toscane.

Franchise de Livourne. Le gouvernement toscan a publié, le 23 et le 24 juillet 1835, trois notifications ayant pour objet d'établir, sur des bases nouvelles et plus larges, la franchise du port de Livourne. Voici les dispositions principales de ces notifications :

Sont supprimés, à partir du 1er août, les droits de 1 p. 0/0 et d'entrepôt, la taxe des facteurs et les taxes sur les limonadiers, vendeurs de café brûlé, aubergistes, cabaretiers, etc.; cessera, en outre, l'obligation d'employer les peseurs publics, et quiconque voudra s'en servir ne paiera que la moitié des droits du tarif en vigueur.

On continuera à percevoir les droits de consommation sur les marchandises qui y sont soumises et qui seront introduites à Livourne par la voie de mer; de même, on continuera à percevoir, conformément aux ordres en vigueur, le droit d'une livre par quintal sur l'huile, et d'une livre par baril sur le vin étranger, hors le cas où ce vin est importé à l'intérieur par les Bouches-de-l'Arno.

Est maintenu le régime spécial auquel sont présentement soumis les articles appartenant à la régie, c'est-à-dire le sel et le tabac; et resteront pareillement en pleine vigueur les règlemens de douane et les diverses dispositions pénales concernant les denrées étrangères sujettes au droit de consommation, y compris le vin et l'huile qui seront introduits à Livourne par la voie de mer; sont également maintenues, dans l'intérêt du bureau de surveillance des grains, les formalités jusqu'à présent employées à l'égard des céréales étrangères qui sont introduites dans ladite ville par la même voie, ou transbordées sur le môle, sur la rade, ou exportées de la ville même.

Est conservé au taux actuel, le droit payable au bureau de surveillance des grains pour l'expédition de sortie des céréales exportées de Livourne par mer, ou transbordées sur ce môle ou sur cette rade, ou retirées du dépôt après une année révolue, de même que des céréales exportées par la voie de terre, pourvu qu'elles aient été introduites dans le port franc pendant le mois de juillet, jusqu'au 30 dudit mois inclusivement. Ce droit, tel qu'il est fixé ci-après, se prélève, à partir du 1er août, sur les céréales étrangères qui, introduites à Livourne postérieurement audit mois de juillet, seront exportées du port franc par la voie de terre, ou dirigées dans l'intérieur du pays en passant par les Bouches-de-l'Arno.

Monnaie de compte. La principale monnaie de compte est la pezza di otto reali, laquelle se divise en 20 soldi, et le soldo en 12 denari di pezza.

Il y a, en outre, la lira, qui est d'un usage moins fréquent, mais qui est de deux espèces : l'une, qui est la lira lunga, et l'autre, la lira moneta buona; cette dernière est la monnaie effective, et la première, une monnaie imaginaire adoptée sans doute pour simplifier les opérations numériques. On compte que 5 3/4 lire moneta buona font 6 lire moneta lunga, d'où il résulte qu'elles sont, entre elles, dans le rapport de 23 à 24. Ainsi, la moneta buona se convertit en moneta lunga par l'addition de 1,23, et celle-ci se réduit en celle-là par la soustraction de 1,24.

On vend et on achète les marchandises en monnaie d'argent (à l'exception des soies d'Italie, qui se vendent en or), entre laquelle et celle dans laquelle on paie les lettres de change il y a une différence ou un agio de 7 p. 0/0 pour la réduire dans la monnaie d'argent; par exemple, 107 piastres d'argent équivalent à 100 en or.

On accorde ordinairement un escompte de 3 p. 0/0 sur le montant des ventes et 4 p. 0/0 sur les articles des manufactures de coton, à l'exception des ventes faites en monnaie effective, sur laquelle il n'y a point d'escompte. Les frais de vente, y compris la commission, s'élèvent généralement de 6 à 8 p. 0/0; pour les poissons salés, de 8 à 10 p. 0/0.

Poids de commerce. Le cantaro est en général de 150 liv.; celui de sucre est de 151 livres; de farine, d'alun, de fromage, de 150; d'eau-de-vie, de 120; d'huile, de 88; de morue et de la plupart des autres articles, 160 livres. Un migliajo est de 1,000, et un centinajo de 100 livres; le rottolo est de 3 livres.

Mesures. On vend le blé et le sel par sacco. Un moggio contient 2 rubbi ou 7 sacchi 1/2.

Les mesures de vin consistent dans la barilla, qui a 20 fiaschi, 40 boccali et 80 mazzette.

Mais la barilla d'huile n'a que 16 fiaschi de deux boccali chaque, et contient 8 gallons anglais et 1/2 de vin; elle pèse 66 livres. Une caisse de 30 bouteilles contient 4 gallons.

On calcule que 100 liv. de Livourne équivalent à 77 liv. avoir du poids anglais et à 34,922 kilog.

En fait d'aunage, 155 braccia valent 100 yards anglais ou 91,44 mètres de France; ainsi, la canna de 4 braccia = 93 pouces anglais ou 2.362 mètres.

Pour le paiement de lettres de change, il n'y a pas de jours de grâce; les effets ne se paient que trois fois la semaine à la Stanza, place où les caissiers se réunissent les lundi, mercredi, vendredi. Les effets dont l'échéance arrive les mardi, jeudi et samedi, ne sont payables qu'aux jours suivans des paiemens.

LIVRAISON, opération par laquelle on livre une certaine quantité de marchandise qui a été vendue. L'acheteur doit en prendre livraison, d'après les termes de la convention. Une fois que la livraison a été faite, l'acquéreur n'est plus recevable dans les objections qu'il aurait à faire et qu'il n'aurait pas faites. La livraison une fois faite, le marché de part et d'autre ayant été exécuté, l'acheteur n'est plus reçu dans ses réclamations, si ce n'est dans une action de vices redhibitoires, que la loi lui permet de former dans le commerce des chevaux.

La vente de choses qui doivent se livrer par poids et mesure n'est point consommée jusqu'à la livraison, tellement que le bénéfice et la perte qui surviennent aux marchandises, avant la livraison, ne concernent que le vendeur et non l'acheteur.

Lorsqu'il a été convenu, dans un marché, que la marchandise serait livrable dans un certain espace de tems, et par qualités déterminées, à régler dans Paris, valeur à 60 jours de chaque livraison, l'acheteur ne peut pas exiger la livraison sur simples effets revêtus de sa seule signature. (Cour roy. de Paris, 3e chambre, arrêt du 3 mai 1837.)

Livraison, en librairie, se dit aussi de la partie d'un ouvrage qu'on délivre aux souscripteurs au fur et à mesure de l'impression partielle qui s'en fait pour la commodité de l'éditeur et pour celle des acquéreurs. Mais ce mode de publication n'est plus autant en usage qu'autrefois.

LIVRE. Ce terme a quatre significations principales. 1° Il signifie l'ancienne livre, monnaie de compte, autrefois en usage en France, et que le franc a remplacée, et qui a encore cours dans plusieurs pays; 2° la livre de poids ou à peser, qui varie suivant les différens pays; 3° les livres que les commerçans sont obligés de tenir pour inscrire toutes leurs affaires; et 4° les livres qui sont des ouvrages imprimés, faisant l'objet du commerce de la librairie.

Le nouveau système monétaire, en France, a adopté exclusivement la dénomination de franc avec le calcul décimal, qui divise la pièce de 5 fr. en autant de francs, et le franc en 100 centimes. Ce système a été substitué à l'ancien, qui était fondé sur l'écu de 6 liv., et sa subdivision par 12. Les rapports entre ces deux systèmes ont été établis ainsi pour la commodité du commerce: 100 fr. équivalent à 101 liv. 1/4, ou 80 fr. à 81 liv.

1° Livre de compte ou de change en usage dans différens pays:

Livre de compte ou de change de Berne. Elle se divise en 20 sols, et le sol en 12 deniers. 2 livres 6 den. de Berne valent 3 fr.

Livre de change de Boulogne. Elle se divise en 20 sols, le sol en 17 deniers. 100 liv. de change valent 103 livres courantes, et 2 liv. 16 sols valent 3 fr.

Livre de change de Livourne. Elle vaut 8 réaux ou 20 sols, le sol 12 den., et 12 sols 9 den. valent 3 fr.

Livre de change de Londres. C'est la livre sterling; elle vaut 20 sols sterlings, et le sol 12 den. 2 sols ou schellings 6 den. valent 3 fr.

Livre de change de Turin. C'est la livre de compte; elle vaut 20 sols, et le sol 12 den. 2 liv. 13 sols 1 den. valent 3 fr.

Livre de change de Venise. Elle ne diffère point de la livre courante piocioli de 20 sols, le sol de 12 den. 6 livres courantes valent 3 fr.

2° Livre de poids, qui sert à vérifier la pesanteur des corps et marchandises.

La livre de marc, ancien poids de France, contient 2 marcs, le marc 8 onces, l'once 8 gros ou drachmes, le gros 3 deniers ou scrupules, et le scrupule 24 grains.

La livre de 16 onces ou de poids de marc répond, dans le nouveau système des poids et mesures, à 489 grammes 146 milligrammes; l'once vaut, dans ce système, 30 grammes 581 milligrammes. Dans le nouveau système, la livre a été remplacée par le kilogramme, dans les rapports que nous avons indiqués (*voy.* Kilogramme). Mais le décret de 1812 y dérogea en donnant les anciens noms aux nouveaux poids, en appelant nouvelle livre le demi-kilogramme ou les 500 grammes. Cette nouvelle livre du système dit usuel ou transitoire, se divise en onces et en gros, comme la livre poids de marc, celle-ci pesant 9,216 grains, et le kilogramme 18,827,15 grains.

Egalité ou *inégalité qui se trouve entre la livre de Paris et celles des villes des pays étrangers.*

A Amsterdam, la livre est égale à celle de Paris.

A Genève, la livre est de 17 onces: les 100 liv. de Genève font à Paris 112 liv., et les 100 liv. de Paris font à Genève 89 liv.

Une livre de Londres est à Paris 14 onces 5/8,

et une livre de Paris est à Londres une livre une once 3/8 : en sorte que 100 liv. de Londres font à Paris 91 liv., et 100 liv. de Paris font à Londres 109 liv.

A Londres, il y a une livre particulière qui est différente de la livre ordinaire, que l'on nomme *livre d'avoir du poids*, qui est celle dont on vient de parler; cette seconde livre se nomme *livre de troye* ou *troy;* elle n'est que de 12 onces, et c'est à ce poids que se pèsent les perles, les pierreries, l'or, l'argent, le pain, et toutes sortes de blés et de graines. Chaque once est de 20 deniers, et chaque denier de 24 grains; en sorte que 480 grains font une once, et 5,760 grains une livre. La livre d'avoir du poids est de 4 onces plus forte que celle du poids de troye; mais aussi il s'en faut de 42 gr. que l'once d'avoir du poids ne soit aussi pesante que celle du poids de troye, ce qui revient à peu près à 1/12; de sorte qu'une once d'avoir du poids n'est que de 438 grains, lorsque celle du poids de troye est de 480; ce qui fait une différence comme de 73 à 80, c'est-à-dire que 73 onces du poids de troye feront 80 onces d'avoir du poids, et que 80 liv. d'avoir du poids ne feront que 73 liv. poids de troye. C'est à la livre d'avoir du poids que se pèsent, en Angleterre, toutes les marchandises grossières et de volume, comme chair, beurre, fromage, fer, chanvre, filasse, suif, cire, plomb, acier, etc. Cent douze livres d'avoir du poids font le hundret ou quintal; 56 liv. le demi-quintal, et 28 liv. le jod ou quart de quintal. Les bouchers appellent *stone* un poids de 8 liv. d'avoir du poids dont ils se servent pour peser leur viande.

La livre d'Anvers est à Paris 14 onces 1/8, et une livre de Paris est à Anvers une livre 2 onces 1/8; de manière que 100 liv. d'Anvers font à Paris 88 liv., et 100 liv. de Paris font à Anvers 113 liv. et demie.

Une livre de Venise est à Paris 8 onces 3/4, et une livre de Paris est à Venise une livre 3 onces; de sorte que 100 liv. de Venise font à Paris 55 liv., et 100 liv. de Paris font à Venise 181 liv. 3/4.

La livre de Milan est à Paris 9 onces 3/8, et une livre de Paris est à Milan une livre 11 onces 1/8; de manière que 100 livres de Milan font à Paris 59 liv., et 100 liv. de Paris font à Milan 169 liv. et demie.

Une livre de Messine est à Paris 9 onces 3/4, et une livre de Paris est à Messine une liv. 10 onces 1/4; de sorte que 100 liv. de Messine font à Paris 61 liv., et 100 liv. de Paris font à Messine 163 liv. trois quarts.

La livre de Bologne, de Turin, de Modène, de Raconis et de Reggio, est à Paris 10 onces 1/2, et une livre de Paris est à Bologne, etc., une livre 8 onces 1/4; de manière que 100 liv. de Bologne, etc., font à Paris 66 liv., et 100 liv. de Paris font à Bologne, etc., 151 liv. 1/2.

Une livre de Naples et de Bergame est à Paris 8 onces 3/4, et une livre de Paris est à Naples et à Bergame une livre 11 onces 1/8; en sorte que 100 liv. de Naples et de Bergame font à Paris 59 liv., et 100 liv. de Paris font à Naples et à Bergame 169 liv. 1/2.

La livre de Valence et de Saragosse est à Paris 10 onces, et la livre de Paris est à Valence et à Saragosse une livre 9 onces 3/8; de façon que 100 liv. de Valence et de Saragosse font à Paris 63 l., et 100 liv. de Paris font à Valence et à Saragosse 158 liv. 1/2.

Une livre de Gênes et de Tortose est à Paris 9 onces 7/8, et la livre de Paris est à Gênes et à Tortose une livre 9 onces 3/4; de manière que 100 liv. de Gênes et de Tortose font à Paris 62 liv., et 100 liv. de Paris font à Gênes et à Tortose 161 livres 1/4.

La livre de Francfort, de Nuremberg, de Bâle et de Berne, est à Paris une livre 1/4, et la livre de Paris est à Francfort, etc., 15 onces 5/8; de sorte que 100 liv. de Francfort, etc., font à Paris 100 liv., et 100 liv. de Paris font à Francfort, etc., 98 liv.

Cent livres de Lisbonne font à Paris 87 liv. 3 onces, et 100 livres de Paris font à Lisbonne 114 liv. 8 onces; en sorte qu'une livre de Lisbonne doit être à Paris 14 onces, et une livre de Paris doit être à Lisbonne une livre 2 onces.

La livre de Breslau, en Silésie, est de 12 onces 4/5 poids de marc. Sur ce pied, 100 livres de Paris font 125 liv. de Breslau.

A Raguse, Sebmico, Zazal et autres villes de Dalmatie sur les côtes de la mer Adriatique, 62 l. de Paris font 83 liv. du pays, ou bien 100 liv. de Paris font environ 133 liv 9/10.

A Retimo, il faut 137 liv. 1/10 pour 62 liv. de Paris.

A Saloniki ou Thessalonique, 100 liv. de Paris valent 125 liv. 5/6 un peu plus du pays, ou 62 liv. de Paris 57 rotolis.

En Sardaigne, un cantor fait 145 liv. de Venise, et 62 liv. de Paris font 69 rotolis de Sardaigne.

Cent livres du poids de Lubeck font 95 liv. 1/4 de Paris.

A Tauris, en Perse, 62 liv. de Paris font 58 rotolis.

A Thomasa, 62 liv. de Paris font 48 mas.

A Tortose, 100 liv. de Paris en font 167 1/4 du pays, et 100 liv. de Tortose n'en valent que 62 de Paris.

Une livre de Tortose vaut à Paris 9 onces 5/8, et une liv. de Paris fait une liv. 9 onces de Tortose.

A Tunis, à Tripoli et en quelques autres villes de Barbarie, 62 liv. de Paris font 59 petits rotolis.

A Udine, et en quelques endroits de l'Istrie qui se servent des mêmes poids, 100 liv. du pays n'en font que 62 de Paris.

A Vienne et dans toute l'Autriche, il y a deux poids, l'un qu'on appelle le *gros poids*, et l'autre qu'on nomme le *poids subtil*. Cinquante-deux livres gros poids rendent à Paris 62 liv., et 66 liv. poids subtil font pareillement à Paris 62 liv.

A Zante, 62 liv. de Paris y valent 75 liv., ou 100 liv. de Paris 121 liv. de Zante.

A Rama et Jaffa, villes de la Palestine, 62 liv. de Paris y font 12 rotolis 1/2.

A Napoli de Romanie, 62 liv. de Paris font 78 l. du pays, ou 100 l. de Paris y valent 125 liv. 5/6 un peu plus, ou 62 liv. de Paris y valent 57 rotules ou rotolis.

A Négrepont, Nicosie, et dans tout l'Archipel, 62 liv. de Paris y valent 77 à 78 liv. du pays.

A Maroc, 62 liv. de Paris valent 59 rotolis. La même proportion se trouve entre la livre de Paris et le rotolo de Nice, en Provence.

En Norwège, 100 liv. de Paris en font un peu moins de 97.

A Oran, 62 liv. de Paris rendent 59 petits rotolis ou 48 grands.

A Rimini, 100 liv. de Paris y valent 11 liv. du pays.

A Damas, 62 liv. de Paris sont égales à 16 rotolis 1/3.

A Patras, Lépante, Modon et Coton, en Morée, 62 liv. de Paris en font 77 à 78 du pays.

A Corfou, 100 liv. de Venise poids subtil valent 74 à 75 liv. du pays, ou 100 liv. de Paris en valent 119 11/31.

Dans toute la Macédoine, 62 liv. de Paris en font 74 du pays, ou 200 liv. en font 110.

A Majorque, 62 liv. de Paris font 77 rotolis.

A Alep, 62 liv. de Paris font 14 rotolis.

Au Caire, 62 liv. de Paris font 69 rotolis.

A Candie, 62 liv. de Paris font 88 liv. du pays.

Dans l'île de Chypre, 62 liv. de Paris font 13 rotolis.

A Céphalonie, 62 liv. de Paris font 75 liv. du pays.

A la Chine, la livre est semblable à celle de France.

3° Livres de commerce (jurisprud. commerciale). Les livres de commerce, régulièrement tenus par un commerçant, peuvent servir, en cas de contestations pour fait de commerce, à prouver sa bonne foi; en cas de revendication de marchandises, à justifier de ses droits; en cas de malheurs, à faire connaître la droiture de sa conduite. Le Code de commerce a assujetti toute personne qui exerce le commerce à la tenue des livres en forme sur lesquels seraient exactement portées toutes ses opérations commerciales.

Livres de compte (tenue des livres). Pour tenir les écritures dans ce qu'on appelle en double partie, on fait usage de trois sortes de livres.

Le premier est celui sur lequel on écrit les articles exactement comme ils doivent l'être au journal, sur lequel on transcrit ensuite. On le nomme *brouillon*, parce qu'il n'est en effet que le brouillon du journal.

Le second est le journal. *Voy.* ce mot Journal.

Le troisième est le grand-livre. *Voy.* Grand-livre.

Ces trois livres ou registres sont nécessaires et même indispensables pour tenir les livres en partie double, suivant la méthode ordinaire; mais, selon celle de M. Degrange, on peut les tenir par le moyen d'un seul registre, dont tous les comptes se balancent journellement entre eux. *Voy.* Tenue des livres.

Indépendamment de ces trois livres principaux, on en tient d'autres qu'on appelle livres auxiliaires, qui sont de différentes sortes, suivant la nature du commerce du négociant.

Livre des marchandises. On écrit sur la page à gauche toutes les marchandises qu'on reçoit, et sur celle à droite toutes celles qu'on livre, ou bien par *entrée* et *sortie*.

Livre des factures, sur lequel on transcrit toutes les factures des marchandises que l'on achète d'ordre et pour le compte des commettans.

Livre de caisse. Le caissier doit tenir ce livre par débit et par crédit. Il écrit au débit toutes les sommes qu'il reçoit, et au crédit toutes celles qu'il paie.

Livre des lettres et billets, sur lequel sont écrits tous les billets et lettres de change, par ordre de numéro, que le négociant reçoit et qu'il négocie ou envoie, avec leurs dates, leurs échéances, et les sommes de chaque lettre ou billet, de qui on les a reçus et à qui on les remet.

Livre des frais. On y écrit d'un côté tous les frais que l'on paie, et de l'autre les fonds donnés pour les payer.

Il y a encore quelques autres livres accessoires, dont il est inutile de faire mention.

4° Livre, ouvrage ou écrit imprimé qui traite de quelque matière d'art ou de science, d'histoire ou de littérature. Comme il ne s'agit, dans ce dictionnaire, que des matières de commerce, nous ne ferons mention des livres que sous le rapport du commerce qui s'en fait.

Les livres imprimés se distinguent par ce qu'on appelle leur *format*, qui est de plusieurs sortes, tels que l'*in-folio*, l'*in-quarto*, l'*in-octavo*, l'*in-douze*, l'*in-seize*, l'*in-dix-huit*, etc., ce qui doit s'entendre du pliage des feuilles et de la quantité que chacune contient de pages ou de feuillets.

Livre contrefait. C'est un livre imprimé par d'autres que l'imprimeur qui en a le droit, soit par l'acquisition du manuscrit ou autrement.

Aucun livre en langue française ou latine, imprimé à l'étranger, ne peut entrer en France sans payer un droit d'entrée (art. 34). Indépendamment des dispositions de l'article 34, aucun livre imprimé ou réimprimé hors de la France ne peut être introduit en France sans une permission de l'administration générale de la librairie, annonçant le bureau de douane par lequel il doit entrer (art. 36). En conséquence, tout ballot de livres venant de l'étranger est mis par le préposé des douanes sous cordes et sous plomb, et envoyé à la préfecture la plus voisine (art. 37). Si les livres sont reconnus conformes à la permission, chaque exemplaire ou le premier volume de chaque exemplaire est marqué d'une estampille au lieu du dépôt provisoire, et est remis au propriétaire (art. 38). Tout libraire qui vend des livres sans nom d'auteur ou d'imprimeur encourt la peine de confiscation de ces mêmes livres, et d'un emprisonnement de six jours à six mois (*Code pénal*, art. 287).

Il résulte d'un état statistique formé sur des documens authentiques, qu'en France, 822 villes de 3,000 à 18,000 ames ne possèdent pas une seule bibliothèque publique; que 195 villes seulement en ont, pour la plupart, de fort médiocres, qui n'offrent en moyenne qu'un volume pour quinze habitans. Il est bien entendu que nous ne parlons pas de Paris, aussi riche à lui seul que toutes les autres villes ensemble. Sa bibliothèque offre trois volumes pour deux habitans.

Ce sont les libraires qui font le commerce des livres dont nous avons fait mention à l'article de la librairie. Ce commerce est plus ou moins lucratif, suivant le débit des livres et le goût que le public prend à leur lecture, ce qui dépend aussi de la qualité des livres et du génie des auteurs, ainsi que de leur renommée.

Tableau des importations et des exportations de livres entre la France et l'Angleterre, de 1821 *à* 1832, *avec l'indication de leur valeur.*

	Exportat. de France pour l'Angleterre.		Exportat. de l'Angl. pour la France.	
	N. de liv.	Val. en fr.	N. de liv.	Val. en fr.
1821.	81,127	607,534	19,086	110,375
1822.	84,649	425,432	20,708	112,352
1823.	99,181	497,333	16,784	99,226
1824.	111,224	561,072	16,408	96,412
1825.	178,366	914,528	17,632	122,453
1826.	94,479	661,353	19,036	132,144
1827.	91,949	480,544	17,641	120,492
1828.	116,429	623,491	18,306	124,984
1829.	103,282	554,770	21,907	147,647
1830.	108,897	554,545	12,714	154,276
1831.	81,598	418,958	15,962	109,856
1832.	84,954	436,328	19,682	131,318

D'après ce tableau, on peut estimer que le nombre de volumes exportés chaque année de France pour l'Angleterre est d'environ 400,000, tandis que la France ne tire de la Grande-Bretagne que 80,000 volumes par année. Il s'en faut cependant que cet échange des idées entre les deux nations qui sont à la tête du progrès social présente, au fond, une disproportion aussi grande que celle qui paraît au premier abord.

Si l'Angleterre demande à la France une plus grande quantité de livres que celle-ci ne lui réclame, c'est que la France sert d'intermédiaire au commerce de la librairie qui se fait entre l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Ce ne sont donc pas seulement des livres français que la France expédie à l'Angleterre.

D'un autre côté, les éditeurs français réimpriment un grand nombre d'ouvrages anglais qu'ils vendent ensuite sur le continent, à meilleur marché que les éditeurs de Londres, spéculation que ne peuvent pas entreprendre les libraires anglais pour les ouvrages français, faute de débouchés et aussi à cause de la plus grande élévation des frais d'impression et de papier.

Si, à ces deux considérations, on ajoute que les traductions d'ouvrages anglais sont plus fréquentes en France que les traductions d'ouvrages français en Angleterre, on s'expliquera facilement la différence qui existe entre les exportations des deux pays.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué à l'article de la librairie, la contrefaçon qui se fait sur une grande échelle, à Bruxelles, des livres imprimés en France, porte un coup fatal au commerce des livres français, qui ne trouvent plus dans les pays étrangers le même débouché qu'autrefois, trouvant partout les livres contrefaits en Belgique, qui se vendent à des prix beaucoup plus bas que ne peuvent les donner les libraires de Paris. Et, jusqu'à présent, malgré la plus vive sollicitude du gouvernement, on n'a trouvé aucun moyen pour mettre un terme à cette piraterie littéraire et typographique.

Importations. Suivant le registre de la douane, il a été importé en 1836, en France, des livres en langues mortes ou étrangères, 128,578 kil., représentant une valeur de 900,046 fr.; livres en langue française, publiés à l'étranger, et mémoires scientifiques, 16,868 kil., ayant une valeur de 84,340 fr.; réimprimés sur éditions françaises, 1,755 kil., ayant une valeur de 8,875 fr.; livres imprimés en France, 18,102 kil., ayant une valeur de 90,510 fr.; livres de contrefaçons, 22,717 kil., ayant une valeur de 113,585 fr.

Exportations. Les exportations ont été beaucoup plus considérables; les livres en langues mortes ou étrangères se sont élevés à 75,463 kil., représentant une valeur de 528,241 fr.; livres en langue française, 781,396 kil., ayant une valeur de 3,906,980 fr., ce qui fait un total de 4 millions 435,221 fr. pour un grand nombre de pays des deux hémisphères.

LIZIER (Saint-), ville de France, département de l'Ariége, située sur la rive droite du Salat, à demi-lieue de Saint-Girons et 9 de Foix.

Industrie et commerce. Il y a une papeterie, une fabrique de tissus de coton et de laine. On trouve aux environs des filons de cuivre et de plomb, et des bancs de marbre gris, noir et blanc, dont les produits forment les principaux articles de leur commerce.

LLOYD, agence générale, maritime et commerciale à Londres. Le café Lloyd était, dans l'origine, un établissement principalement consacré aux assurances maritimes et commerciales; mais ce but principal, quoique toujours poursuivi avec persévérance, semble avoir disparu comme un accessoire sous l'immense quantité de perfectionnemens dont on l'a successivement entouré. Aussi, aujourd'hui, le Llyod n'est-il plus un simple bureau d'assurances, mais le bureau de commerce du monde entier, le centre où toutes les nouvelles viennent aboutir, où les affaires les plus importantes viennent se traiter. La plus grande simplicité règne dans cet édifice, qui est un appendice de la Bourse et qui se compose d'une longue suite de salles remplies, suivant l'usage anglais, de tables numérotées, où chaque négociant peut découvrir d'un coup-d'œil l'employé auquel il a besoin de s'adresser. La première pièce est consacrée aux assurances; la seconde aux nouvelles commerciales; une troisième aux avis qui intéressent les armateurs; une autre aux voyageurs qui cherchent des occasions de passage aux colonies. Un registre énorme, écrit à la main, est attaché à un pupitre, et chacun peut le consulter sans rétribution. Ce registre contient le nom des navires qui sont arrivés chaque jour, soit au port de Londres, soit dans les autres ports, etc. Des affiches nombreuses indiquent aussi les noms des navires en partance, le prix du frêt, du passage, l'époque probable de l'arrivée. On met là une lettre à la poste pour la Chine ou pour la Californie, et elle arrive à son adresse.

Lloyd-Français. Compagnie d'assurance à Paris. L'influence qu'un établissement semblable à Londres a exercée sur les relations des négocians et des banquiers anglais avec les peuples commerçans du globe, a déterminé, au commencement de l'année 1832, un établissement analogue à Paris, sous le nom de Lloyd-Français, placé avantageusement à côté de la Bourse. Le but des fondateurs, en empruntant à l'Angleterre une idée aussi utile, a été d'offrir aux négocians et aux banquiers de Paris un centre où ils puissent venir traiter de leurs affaires et de leurs intérêts.

Tous les jours on y trouve les communications que le gouvernement fait à la Bourse; la cote des fonds français et étrangers sur toutes les places de commerce, et leur cours du jour à la Bourse de Paris, immédiatement après sa proclamation; quatre grands registres consacrés aux nouvelles maritimes; la marche des délibérations des deux chambres, de demi-heure en demi-heure; tous les journaux qui se publient dans le monde entier.

Les assureurs du Lloyd-Français se sont réunis en assemblée générale le 7 février 1834, pour entendre le rapport de la commission de surveillance sur les opérations de l'exercice de 1833. Il résulte, des comptes qui ont été soumis, que la réunion des assureurs du Lloyd a couvert, pendant l'année, 62,743,332 fr. de risques, qui ont donné 1,106,481 fr. 39 c. de primes. Sur l'ensemble de ces opérations, 46,928,876 fr. de risques, produisant 675,480 fr. 97 c. de primes, étaient éteints au 31 décembre dernier. Les pertes et avaries payées et non payées, réglées et non réglées, s'élevaient à la même époque à 387,452 fr. 89 c. Les comptes présentent donc un résultat brut de 288,028 fr. 80 c.; sur quoi, déduisant les frais de courtage, indemnités à la direction, etc., il reste un bénéfice net, pour les assureurs, de 198,081 fr. 66 c., soit 29 1/2 p. 0/0 des primes éteintes.

Le plein de la place de Paris, c'est à dire le

maximum des sommes qu'on peut y faire assurer par navire, est de 359,000 fr., répartis comme suit :

94,000 f.	par les assureurs du Lloyd-Français;
75,000	par la Réunion des assureurs particul.;
60,000	par la Compagnie d'assur. générales;
50,000	par le Cercle commerc. d'assur. marit.;
40,000	par la Chambre d'assur. maritimes;
40,000	par l'Agence des compagnies belges.
359,000 f.	

La police du Lloyd-Français couvre les risques de mer et de guerre. La compagnie d'assurances générales a deux polices, dont l'une comprend et l'autre excepte les risques de guerre. Les polices de tous les autres établissemens de Paris exceptent ces risques. Néanmoins, on obtient l'assurance à tous risques, par clause spéciale, à la Réunion des assureurs particuliers, à la Chambre d'assurances maritimes et aux Compagnies étrangères.

Malgré le succès que promettait le Lloyd-Français, il s'en est suivi la dissolution, en 1834, pour ce qui concerne les renseignemens maritimes de toutes les parties du monde et servir de direction au commerce extérieur maritime de France. Il s'est borné à devenir une compagnie d'assurance pour les risques de mer, et nous regrettons qu'une institution aussi utile n'ait pu se soutenir dans la capitale du royaume destiné à être le centre non-seulement du commerce intérieur de France, mais aussi du commerce extérieur maritime, surtout lorsque la construction d'un chemin de fer l'aura mise en rapport direct avec le Havre.

Il existe un Lloyd à Trieste, qui est en même tems une compagnie pour la navigation à la vapeur sur l'Adriatique et jusque dans l'Archipel.

LO (Saint-), ville de France, chef-lieu du département de la Manche, située sur la rive droite de la Vire, à 6 l. de Coutances et à 65 de Paris. Population, 6,000 habitans.

Productions. Blé, lin, chanvre, graines de colza et de navette, houblon, bestiaux, laine, beurre et fromage. On trouve dans les environs des ardoisières et du mercure minéralisé avec du soufre.

Industrie. L'industrie y est active et consiste en fabriques de draps fins dits de Saint-Lô, coutils, serges, basins, calicots, droguets, châles de laine, dentelles, rubans de fil, coutellerie commune, filatures de laine et de coton, tanneries et chaudronnerie.

Commerce. Il s'y fait un commerce de quelque importance en tous ces produits, ainsi qu'en fil, fer, beurre salé, cidre, miel, blé, bestiaux, chevaux.

Foires. Il y a 8 foires très-fréquentées, et où il se fait un grand trafic de tous les produits du sol et de l'industrie.

LOCHES, ville de France, département d'Indre-et-Loire, située sur la rive gauche de l'Indre, à 7 lieues de Saint-d'Amboise, 8 de Tours et 66 de Paris. Population, 3,600 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède une manufacture de grosse draperie, de serge et d'étamine, une filature de laine, une papeterie, des tanneries et des corderies, dont les produits lui procurent un assez bon commerce.

LOCRENAN, grosse toile de chanvre écru qui se fabrique en Basse-Bretagne, et dont les pièces tirent 30 aunes sur deux tiers de large. Cette toile sert à faire des voiles. Les Anglais, les Espagnols et les Bayonnais en consomment beaucoup : ces derniers lui donnent le nom de *toiles d'Olonne*.

LODÈVE, ville de France, département de l'Hérault, située au confluent du Solondre et de la Lergue, à 10 lieues de Montpellier et 15 de Narbonne. Population, 10,000 habitans.

Industrie. Elle est renommée pour le grand nombre de fabriques de draps d'une belle qualité propres au commerce du Levant. On y trouve aussi des fabriques de chapellerie, des tanneries, des savonneries, des poteries en terre de pipe, des distilleries d'eau-de-vie et de l'huile d'olive, dont les produits forment les principaux articles de son commerce, qui est assez considérable.

M. Benjamin Fournier, délégué de la fabrique de draps de Lodève, a déclaré à l'enquête du mois de novembre 1834 que Lodève, par les nouveaux ateliers qu'elle possède, est d'une très-grande importance, ces mêmes ateliers soutenant plus de 128 assortimens, ce qui est plus considérable qu'à Elbeuf, et il n'y a pas plus de 18 ans que ces ateliers sont construits. Les produits qu'on fabrique à Lodève sont d'un prix bien plus bas que ceux de la fabrique d'Elbeuf. Nous livrons, dit M. F., des drap tout teints et apprêtés à 3 et 4 fr. l'aune de 120/100es de largeur. On a même vendu de ces draps, quand la laine était à bon marché, à 1 fr. 90 c. l'aune. La spécialité de la fabrique de Lodève consiste en draps de troupes qui sont livrés aux ministres de la guerre et de la marine à des prix très-bas. Depuis 1816, les draps ont augmenté en qualité de 20 p. 0/0 et ont baissé de prix de près de 40 p. 0/0. Un mètre de drap qui, en 1822, était payé 12 fr. 20 c., ne l'est plus maintenant que 8 fr. 92 c., malgré l'augmentation des laines, qui valent un tiers de plus qu'à cette époque ; ainsi, la différence est de 60 p. 0/0.

Lodève fabrique annuellement environ 60,000 pièces de draps; elle peut en fabriquer 100,000 comme en 1831. Chaque pièce est de 19 à 20 aunes; on peut en calculer le prix moyen de 8 à 10 fr. l'aune. On y compte de 20 à 25 grands établissemens qui sont mis en mouvement par l'eau, n'y ayant aucune machine à vapeur. Les cours d'eau sont d'une grande force, ce qui met Lodève à même de fabriquer à meilleur marché que d'autres villes. La quantité de laine employée est de 21 kil. par pièce, ce qui fait un peu plus d'un kil. par aune. Une partie de ces laines vient de l'étranger, qu'on achète à Marseille, et une autre provient des déchets des ateliers mécaniques, qui servent à faire des draps pour la pauvre classe ; ces draps ont une aune de large; on en fabrique aussi de 5/4, mais les prix indiqués se rapportent à l'aune de largeur. La population ouvrière s'élève de 8 à 10,000 ames.

L'exportatiou est presque nulle : tous les draps de Lodève servent principalement à la consommation de la France.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable dont les principaux articles sont les draps et autres tissus de laine qui se vendent tant en France qu'au Levant, par la voie de Marseille, ainsi qu'en Italie.

LODI, ville du royaume Lombard-Vénitien, chef-lieu de la province de Lodi-Crema, et située sur l'Adda, à 6 lieues de Pavie, 7 de Milan et 10 de Brescia. Population, 12,600 habitans.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs fabriques de faïence, de terre vernissée et de toile de

ménage. Le principal commerce consiste en fromage; ceux dits parmesans s'exportent à l'étranger, et l'autre qualité, nommée *stracchino*, s'envoie à Milan. Lodi reçoit, par le Pô, tout ce qui est expédié du Piémont et de l'Adriatique, au moyen de l'Adda, que les grosses barques peuvent remonter jusqu'au pont de Lodi. Les exportations consistent principalement en céréales, en lin, en fromage de parmesan, dont il se fait un grand débit en Europe.

LOGRONO, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, située sur la rive gauche de l'Ebre, à 11 l. de Vittoria et 22 1/2 de Burgos. Population, 8,300 habitans. Il y a plusieurs tanneries, des fabriques de cartes à jouer, de chapeaux, d'eau-de-vie et de chandelle. Foire le 1er septembre.

LOHEIA, ville d'Arabie, dans l'Yémen, située sur la mer Rouge, à 46 l. de Sana et 65 de Moka.

Elle possède un port qui, sous la domination de l'iman de l'Yémen, se trouve situé le plus vers le nord. Il est peu profond, et les navires d'un tonnage un peu considérable sont obligés de jeter l'ancre à quelque distance.

Il y a de grands magasins qui servent d'entrepôt au café que l'on récolte dans les environs, qui fait l'objet du principal commerce, et qui, quoique d'une qualité inférieure à celui de Beit-el-Fakit, trouve un grand débit au Caire à cause de son bas prix. Les marchandises qu'on y importe de l'Inde paient un droit de 5 p. 0/0, et celles de la mer Rouge, 7 p. 0/0, y compris les présens qu'on est dans l'usage de donner.

LOIN (canal de). Dans les départemens du Loiret et de Seine-et-Marne, ce canal est la prolongation du canal de Briare depuis Montargis jusqu'à la Seine, près de Moret. Il passe par Nemours; il a un développement de 13 l. du S. au N.; sa pente est rachetée par 23 écluses. Il est alimenté par les eaux du Loing, dont il longe le cours inférieur, et reçoit celles du canal d'Orléans à Buges, une lieue au dessous de Montargis. Un peu plus loin, il reçoit aussi le petit canal qui vient du Puy-la-Lande, et qui est destiné à faciliter l'exploitation de la forêt de Montargis. Les transports sur ce canal sont très-considérables en marchandises, qui arrivent de la Loire par les canaux de Briare et d'Orléans, ainsi qu'en bois provenant de la forêt de Montargis.

LOIRE, département de la région de l'est de la France. Il a reçu son nom de la principale rivière qui le traverse du S. au N. Il a une superficie de 474,620 arpens métriques, avec une population de 391,216 habitans.

Rivières. La Loire est un fleuve important, en ce qu'il porte des produits jusqu'à l'Océan; tandis que le Rhône, qui forme en partie la limite de ce département, les transporte jusqu'à la Méditerranée. L'un et l'autre fleuves servent ainsi avantageusement au commerce, étant navigables dans ce départ. sur toute la longueur de leur cours.

Canaux. Il y a maintenant en construction le canal latéral à la Loire de Roanne jusqu'à Digoin. Il existe aussi un canal d'une assez haute importance, qui est celui de Rive-de-Gier à Givors, sur le Rhône. Ce canal a été construit pour faciliter les transports de Rive-de-Gier; il a un développement de 15,485 mètres, dont 6,510 dans le département de la Loire. Il a 29 écluses, 9 ponts aqueducs, 16 ponts chemins, une galerie souterraine de 108 mètres de longueur: commencée en 1760, elle a été achevée en 1781.

Routes, chemins de fer. Ce départem. compte 5 routes royales et 11 routes départementales. On y a construit 3 chemins de fer qui se prolongent réciproquement de la Loire au Rhône. Le premier conduit d'Andrezieux sur la Loire à St-Etienne; sa longueur est de 17,000 mètres, en outre de 6,000 mètres d'embranchement. Le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon aboutit à la presqu'île de Perrache à Lyon; il est à double voie et d'une longueur d'environ 59,000 mètres. Le troisième chemin se prolonge d'Andrezieux à Roanne; sa longueur est d'environ 67,000 mètres. La ligne des chemins de fer, qui s'étend de Roanne à Lyon, a donc un développement de 143,000 mètres, ou environ 36 l. de poste.

Productions. Les forêts contiennent de beaux arbres, dont les essences les plus nombreuses sont celles du chêne, du sapin, du hêtre. Les montagnes sont couvertes de plantes aromatiques, médicinales et tinctoriales de toute espèce. Les grains les plus cultivés sont le seigle et l'avoine, le froment et l'orge, en moindre quantité. La vigne est surtout cultivée avec le plus grand succès dans les environs du Rhône, et l'on trouve, dans la commune de Saint-Michel, le vin si renommé de Château-Grillé. Il y a de vastes et superbes prairies où l'on élève un grand nombre de troupeaux. Il y a aussi de belles plantations de mûriers, et l'on recueille au Bourg-Argental une belle soie d'une blancheur éclatante, propre à la fabrication des blondes, pour lesquelles elle est fort recherchée. Les autres productions sont les pommes de terre, le chanvre, le colza, les noix, les châtaignes, la gaude, la garance et le safran.

Minéralogie. Ce département est riche en mines de différentes espèces, surtout en houillères, dont il possède le plus grand nombre, après celles du département du Nord; et les territoires de Saint-Etienne, de Saint-Chamand et de Rive-de-Gier sont renommés pour leurs mines de ce combustible fossile. Elles en contiennent presque autant que celles de New-Castle, en Angleterre, et d'où l'on extrait annuellement 40 à 50 millions d'hectolitres en houille. Les mines de métaux que l'on exploite sont celles de fer lithoïde, de plomb sulfuré et d'alquifoux. On rencontre aussi du fer arsenical, des pyrithes martiales. Il y a en outre des carrières de marbre, de granit, de porphyre, de pierre à aiguiser, de pierre à fusil, de balsate, et quelques autres produits volcaniques, ainsi que des grès et des argiles dans plusieurs localités.

Produits. Sur une superficie de 474,620 hectares, on en trouve 251,900 mis en culture, 85,632 en prés, 63,547 en forêts, 13,897 en vignes, 37,365 en landes, 3,925 en étangs. Les produits annuels sont environ 550,000 hectol. de céréales, 700,000 de légumes et pommes de terre, 105,000 d'avoine, 340,000 de vin, 35,000 kil. de cocons propres à en extraire de la soie.

On compte environ 8,000 chevaux, 75,000 bêtes à cornes, et 170,000 moutons qui fournissent par an 140,000 kilog. de laine, savoir: 2,000 mérinos, 3,000 métis et 135,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 14,368,000 fr.

Industrie. Quoique les productions agricoles et minéralogiques soient considérables, ce département est essentiellement manufacturier, en sorte que l'agriculture y est pour ainsi dire en sous-ordre, et n'y a pas fait des progrès aussi considérables qu'ailleurs, L'industrie manufacturière a

son principal siége à Saint-Etienne et son arrondissement, où il en existe deux branches différentes. L'une a pour principal objet l'exploitation des mines et le travail des métaux à l'aide de la houille; l'autre, la fabrication des tissus de soie et de coton.

M. Hedde, conservateur du Musée industriel de Saint-Etienne, a publié le tableau suivant, qui indique les produits des principales branches d'industrie, et leur valeur.

Produits.	Val. des mat.	Mat. ouvr.
Mines de houille.	»	7,000,000
Hauts-fourneaux au coke.	950,000	540.000
Forges à la houille.	44,000,000	2,310,000
Aciéries	302,400	292,000
Quincaillerie, coutellerie.	1,200,000	3.000.000
Clouterie.	3,000.000	2,200,000
Armes de guerre et de ch.	507,000	1,800,000
Apprêt de la soie.	»	1,344.000
Rubanerie.	23,385,600	14,031.360
Lacets de soie, fil, coton.	1,100,000	1,000,000
Produits divers exportés.	200,000	500,000
Totaux.	74,645,000	34,017,360

Valeur des objets fabriqués et autres, 108 millions 662,360 fr.

Métallurgie. Cette industrie y a pris le plus grand développement. On compte 5 hauts-fourneaux pour gueuses et mouleries qui occupent 800 ouvriers, dont on évalue les produits à environ 100,000 quintaux métriques de fonte. Il y a aussi plusieurs forges à la houille, qui, d'après les procédés anglais, établissent la fonte en fer malléable: des laminoirs, mus par l'eau ou la vapeur, convertissent ce fer dans toutes les formes dont on a besoin, et des fours d'affinage sont réunis à des ateliers de moulerie. L'on estime à 180,000 quintaux métriques les produits qui font l'objet de la consommation ou de l'exportation. Les aciéries fournissent 3,500 quintaux métriques d'acier fondu ou cimenté, corroyé et raffiné.

Il existe 8 ateliers de construction de machines à vapeur qui en ont déjà confectionné 100 de la force de 60 à 80 chevaux. Les fabriques de serrurerie, de clouterie, de la ferrure de la coutellerie, consomment environ 6,000,000 kilog. de fer et 200,000 kilog. d'acier. La coutellerie de Saint-Etienne est renommée pour son bon marché. On y fabrique des couteaux de table qui ne reviennent qu'à 1 fr. 25 cent. la douzaine.

Armes à feu. Cette manufacture, fondée en 1535, sous François Ier, comprend toutes sortes d'armes à feu, fusils de guerre et de chasse, fusils à canon brisé, fusils à vent, de sûreté, de piston, carabines, tromblons, canardières, pistolets de combat, etc. La fabrication, année moyenne, n'est que de 25 à 30,000 fusils pour l'état, du prix de 38 fr., et d'environ 5,000 pour l'exportation, du prix de 23 fr.

Rubanerie. Il y a deux fabriques considérables de cette industrie, celle de Saint-Chamand et celle de Saint-Etienne; cette dernière a toujours été la plus renommée. Cette fabrication est la plus considérable de toutes celles de cet arrondissement. Dans un espace de 5 lieues, elle occupe 27,500 ouvriers des deux sexes, et elle emploie 5,750 balles de soie d'un poids moyen de 70 kilog., qui, à 58 fr. le kilog., représentent un capital de 23,385,000 fr., que la mise en œuvre fait élever à 37,416,000 fr.

Fabrique de lacets. Cette industrie a pris en peu de tems une grande activité. En 1807, il n'y avait à Saint-Chamand et à Saint-Etienne que 304 métiers; on en compte maintenant 2,200, dont plus de 800 dans le seul atelier de Richard-Chambouet, qui a introduit cette fabrication dans le pays. On estime à 176,000 aunes de lacets par jour le produit de ces métiers.

Verreries. On compte 36 fours de verreries en activité, soit à Saint-Etienne, soit à Rive-de-Gier ou ailleurs. Il y en a 21 qui fabriquent 200,000 bouteilles annuellement, 9 confectionnent des verres à vitres, et les autres, ce qu'on appelle de la gobeletterie.

Commerce. Tous ces produits, qui sont en grand nombre, font l'objet d'un commerce très-considérable, qui est facilité par la navigation de la Loire, du Rhône, des canaux et des chemins de fer, ainsi que par les foires.

Foires. Le nombre des foires du département est de 302. Les principaux articles de commerce sont les chevaux, les mulets, les bestiaux, les grains, les lins, les chanvres, le fil, les toiles, les tonneaux, les bois de construction, etc.

LOIRE (Haute-). Ce département occupe la région S.-E. de la France; il est composé d'une partie du Velay, du Vivarais et du Gévaudan, ainsi que d'une partie de l'Auvergne et du Forez. Le cours supérieur de la Loire, où il se trouve situé, lui a donné son nom. Il possède, sur une superficie de 502,000 hectares, une popul. de 292,078 habitans.

Rivières. Les principales rivières sont la Loire et l'Allier, qui reçoivent la plupart des cours d'eau qui arrosent ce département. La Loire n'y est navigable que par intervalle, et on y pratique le flottage en trains. Il n'a pas aussi bien réussi sur l'Allier, où l'on a été obligé de l'abandonner.

Routes. Il y a 6 routes, dont une de première classe, qui traversent ce département, et 9 routes départementales.

Productions. On cultive dans les terres labourables le froment, le seigle, l'orge d'été, l'avoine, le sarrasin et les fèves de marais. La récolte des céréales peut fournir suffisamment au besoin de la consommation; mais il n'en est pas de même du vin, dont on importe tous les ans une assez grande quantité, qu'on évalue à environ 48.000 litres. Les légumes secs, et les lentilles surtout, sont fort recherchés. Il y a très-peu de fruits, mais il y a un grand nombre de prairies naturelles où l'on élève des bestiaux en grande quantité, ainsi que des mulets, de préférence aux chevaux, parce que les premiers se vendent avantageusement en Espagne. Les troupeaux de moutons ne se composent que de races indigènes.

Minéralogie. Les terrains volcaniques abondent dans ce département, dont la nature géognostique du sol est excessivement variée; il y a des carrières de marbre qui pourraient être exploitées, et plusieurs sortes de pierres cristallisées, telles que gravats, corindon, télésier-saphir, zircon-hyacinthe, dont on rencontre le gisement unique en France, et aussi des améthystes, tourmalines, jaspes, etc. On y exploite plusieurs mines de houille. Quant aux métaux, on trouve du fer, du cuivre, du zinc, du plomb sulfuré, de l'antimoine sulfuré, etc. Mais il n'y a que des mines de plomb et d'antimoine qui aient donné lieu à des exploitations.

Quant aux produits, ce département ne compte qu'environ la moitié de sa superficie, c'est-à-dire

220,000 hectares environ qui sont mis en culture, 47,172 en forêts, 5,184 en vignes, 100,500 en prés et pâtures, 10,800 sont encore en landes et friche. Il renferme 18,000 chevaux et mulets, 60,000 bêtes à cornes, et les troupeaux de bêtes à laine fournissent annuellement environ 850,000 kilogr. de laine indigène. Les produits du sol consistent en 1,915,000 hectolitres de céréales, 108,000 en avoine, et 80,000 en vin. Le revenu territorial est évalué à 10,409,000 fr.

Industrie. Elle n'est pas dans un état aussi florissant que dans les autres départemens ; elle est réduite à la fabrication des tuiles, des briques, de la poterie, à un petit nombre de tanneries, mégisseries, de tissus communs de laine, de rubans pour la consommation du pays. La seule branche d'industrie un peu importante, c'est la fabrication des dentelles et des blondes, soit en fil, soit en soie. La fabrique du Puy est celle qui produit de petites blondes dans les plus bas prix ; tandis que l'on s'occupe à Issingeaux du moulinage et organsinage de la soie, et que le Puy fournit, depuis plus d'un siècle, des grelots aux muletiers et rouliers, soit du centre, soit du midi de la France. La rubanerie est aussi une branche d'industrie considérable, dont les ouvriers sont dispersés dans la campagne comme les ouvriers de dentelle; on en compte plus de 5,000.

Houille. Il y a deux exploitations considérables de houille; la mine de Grosménil, dont on extrait environ 200,000 quintaux métriques; celle de Barthes, produisant 110,000 quintaux métriques; il en existe une autre, mais qui est peu importante, à Marsanges, dont le produit n'est que de 150 quintaux métriques.

Bateaux. On évalue à 1,600 le nombre des bateaux construits à Vezezaux, sur l'Allier, et dont 600 sont destinés au transport des vins et autres denrées que la Limagne envoie à Paris. Ces bateaux ne servent qu'une fois; ils sont vendus et dépecés à Paris.

Tous ces produits forment autant d'articles de commerce, qui ont un bon débit aux foires, ainsi que dans toute la France. Le Puy-de-Dôme, qui est le chef-lieu de préfecture, est aussi le centre du commerce de ce département.

LOIRE-INFÉRIEURE, département de la région occidentale de la France. La Loire, qui le traverse en grande partie, lui a donné son nom. Il a une superficie de 706,285 arpens métriques, avec une population de 470,093 habitans.

Rivières. Ce département est arrosé par plusieurs rivières navigables, dont la plus considérable est la Loire ; viennent ensuite le Maine, la Sèvre nantaise, l'Edre, le Don, l'Isaac, l'Ognon et l'Achenau.

Canaux. Le canal de Nantes à Brest a sa tête dans ce département ; son développement est de 89,537 mètres; mais sa longueur totale est de 369,537 mètres, sur une largeur de 10 mètres au fond, et de 13 mètres 90 cent. à la surface, avec une profondeur de 1 mètre 62 cent. Il y a le canal de l'Achenau, qui sert à écouler les eaux du lac de Grand-Lieu dans la Loire; ce canal a un parcours de 19,000 mètres.

Canal latéral à la Loire. Il a été ouvert récemment à la navigation. Désormais, les rapports commerciaux pourront s'établir d'une manière permanente entre Paris et les provinces du nord, d'une part; Lyon, le riche bassin de Saint-Etienne et les provinces du midi, d'autre part. Les transports de Paris à Lyon s'opéreront par la Seine, le canal de Loing, le canal de Briare, le canal latéral, le canal de Roanne à Digoin, et par les chemins de fer qui joignent Roanne à Lyon. L'achèvement du canal latéral devient aussi un grand bienfait pour le pays, et les populations des départemens en sentent vivement le prix, car elles comprennent que leur commerce avec le nord et le midi va acquérir une plus grande activité.

Cependant, il reste encore une lacune à combler; le chemin de fer d'Andrezieux à Roanne est dégradé sur plusieurs points; une circulation rapide n'y serait pas possible si on ne le relevait pas de la décadence où il est tombé, surtout depuis l'inondation de 1835, qui l'avait fortement endommagé. Ce chemin de fer, qui a été exécuté en vue de compléter la ligne de Paris à Lyon, s'est trouvé dépérir presque sans avoir été utile au commerce, à cause du retard qu'a éprouvé l'achèvement du canal latéral. Aujourd'hui que ce canal est ouvert, il importe que le chemin de fer d'Andrezieux à Roanne soit promptement amélioré, ce qui établirait une ligne de communication prompte et économique de la plus haute importance pour le commerce entre le nord et le midi de la France.

Routes. On compte 6 routes royales qui traversent ce département dans toute sa longueur; il n'y en a aucune de première classe ; indépendamment de 13 routes départementales. Le ministre des travaux publics a annoncé à la chambre des pairs que le conseil-général du département de la Loire-Inférieure a voté le classement de 6 nouvelles routes départementales, dont le développement présente une longueur totale de 143,000 mètres, et dont la dépense est évaluée à 1,133,750 fr.

Productions. Les vignobles, qui sont en grand nombre, occupent le premier rang parmi les productions; parmi les arbres fruitiers, les plus communs sont le prunier, le châtaignier et le cormier ; du reste, on y récolte du blé, du lin, du chanvre, et toutes sortes de légumes. On compte 260,000 hectares mis en culture, 88,736 en forêts, 35,000 en vignes, 100,000 en prairies et marais, 130,000 en dunes, terres incultes, etc., 3,600 en marais salans. Les produits annuels du territoire sont : en céréales, environ un demi-million d'hectolitres; en avoine, 100,000; en vins, 800,000 ; en cidre, 130,000 hectolitres. On récolte une grande quantité de vins, dont aucun n'a de la réputation. Les chevaux sont au nombre de 50,000 ; les bêtes à cornes, 180,000 ; les moutons, 280,000, qui produisent annuellement 250,000 kilogr. de laine. Le revenu territorial est évalué à 18,904,000 fr.

Minéralogie. Il y a des mines de fer assez abondantes, dont les produits occupent 13 forges et 7 hauts-fournaux ; on rencontre de l'aimant à la surface du sol dans plusieurs localités. Il se trouve une mine d'étain à Piriac, dont trois filons ont été reconnus. Des carrières de granit sont en exploitation sur les territoires de Nantes, Orvan et de Vigneux. On peut ajouter à cette minéralogie du kaolin, de l'ardoise, de l'argile, de la pierre calcaire, ainsi que des houilles; ces dernières, situées à Nort et Montrelais, sont d'une bonne qualité; il y a aussi de la tourbe, que l'on exploite sur une grande échelle, dans les marais de Montoir.

Industrie. Ce département n'est pas resté en arrière pour les progrès de l'industrie manufacturière, comme le constate l'exposition des produits de l'industrie, qui s'est tenue en 1837 à Nantes,

chef-lieu du département; elle a mis en évidence les progrès qu'ils y ont faits, et qui méritent d'être connus. On remarque les laines peignées et filées, ainsi que le duvet de cachemire filé de MM. Crosnier frères, d'Angers, auxquels le jury a décerné la médaille d'or; le lin filé à la mécanique, blanc et écru, de M. Camus Gérard, de Mayenne; les poteries de M. Paillet, d'Orléans; les limes bien confectionnées de M. Soyer, de Nevers; les produits lithographiques de M. Lesourd, d'Angers; les fils de fer d'une remarquable ténacité de M. Maillet, de l'Eminence, près de Nevers; les toiles à voiles de M. Trudelle, d'Angers; les papiers d'impression, et papiers mécaniques à emballage de MM. Blanchard frères, près Clisson; les papiers à tenture de MM. Gérard frères, de Tiffanges (Vendée); les briques et creusets, ainsi que les formes à sucre de M. Gilbert, d'Orléans. Quant aux produits industriels de Nantes, qui s'y trouvaient en grand nombre, nous en avons fait mention à l'article de cette ville. Il en est de même pour le commerce de ce département, qui se trouve concentré dans cette ville. *Voyez* NANTES.

LOIR-ET-CHER. Ce département occupe la région du centre de la France; il se compose du Vendômois, du Blaisois, d'une partie de l'Orléanais et de la Touraine. Il a reçu son nom du Loir, affluent de la Sarthe et du Cher, affluent de la Loire. Ces deux premières rivières, les plus considérables du département, le traversent du N.-E. au S.-O., et de l'E. à l'O., et elles sont les seules navigables.

Routes. Il y a dans ce département 6 routes royales et 9 départementales.

Productions. Sa superficie est de 653,096 arpens métriques, avec une population de 235,750 hab. Les essences les plus communes des forêts sont le chêne, le châtaignier, le charme, ainsi que le pin, dont on trouve de grandes plantations dans la Sologne. On récolte une grande quantité de grains; les vignes donnent des produits considérables, et l'on distingue surtout les vins rouges de la côte de Granez, de Chambon, de la côte du Cher, et les vins blancs de la côte des Néels, de Marbline; on recueille dans la Sologne des vins de Gros-Noroo ou de teinture. On récolte de très-beaux chanvres.

Minéralogie. La minéralogie de ce département ne se distingue pas par une grande variété. On y exploite néanmoins des mines de fer, des carrières de pierre de taille blanche, des tourbières et de l'argile à Poitiers. Il y a aussi quelques carrières d'albâtre qui ne sont pas exploitées; mais on y trouve de vastes carrières de *silex piromaque*, ou pierres à fusil, les plus considérables de France, situées dans les communes de Meusnes, de Saint-Aignan, de Noyers et de Couffy.

On compte dans ce département 450,000 hectares mis en culture de prairies, 70,800 en forêts, 24,854 en vignes, 25,000 en landes, et qui pourraient être mises en culture, 4,000 en étangs. Le produit annuel du sol est en céréales, environ 990 000 hectolitres, 200,000 en légumes et pommes de terre, 600,000 en avoine, 975,000 en vins. On compte 30,000 chevaux, 80,000 bêtes à cornes, et 550,000 moutons, qui produisent par an 795,000 kilogr. de laine, dont 15,000 mérinos, 80,000 métis, 700,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 11,721,000 fr.

Industrie. Il y a à Blois une fabrique de jus de réglisse dont les produits sont fort estimés et recherchés depuis deux siècles. On fait à Vendôme un grand commerce de légumes verts, et surtout d'asperges renommées. On s'occupe dans la commune de Mondoubleau du commerce des graines de trèfle et de fruits pour la fabrication du cidre et du poiré. Les étangs donnent des produits considérables, et sont plus avantageux que la culture des terres. Une grande portion des vins fait aussi l'objet d'un commerce important. Il y a des distilleries à Blois qui livrent une grande quantité d'eau-de-vie, dite eau-de-vie d'Orléans, et des vinaigres d'une qualité supérieure. On trouve dans ce département une fabrication considérable de pierres à fusil, et il en fournit toute la France. Il y a aussi quelques usines à fer, un haut-fourneau, avec 8 feux, des fours à chaux, des tuileries, des verreries, parmi lesquelles on distingue celle de Lapierre et de Montmirail, où l'on confectionne des ustensiles pour les laboratoires de chimie et les cabinets de physique; on cite encore celle de Baugermont, qui fabrique de la verroterie. Il existe aussi dans ce département des ateliers de sucre de betterave, des manufactures de serges, de draps, de bonneterie de laine, de couvertures de coton, de toile de chanvre, de gants, et un grand nombre de tanneries, dont les produits sont estimés.

Commerce. Il s'y fait un grand commerce de laine et de bois marin, et de tous les produits, tant du sol que de l'industrie, qui se répandent dans toute la France. Le centre de ce commerce est à Blois, situé sur la rive droite de la Loire, chef-lieu de préfecture, à 45 lieues de Paris.

Foires. On compte 167 foires dans ce département, où il se fait un grand commerce en bestiaux, chevaux, blé, laine, chanvre, cire, toile, draperie, mercerie et quincaillerie, etc.

LOIRET, département de la région du centre de la France; il comprend le ci-devant Orléanais propre et le Berri. Une petite rivière qui y a sa source, et qui est un affluent de la Loire, lui a donné son nom. Il a une superficie de 705,138 arpens métriques, avec une population de 305,276 habitans.

Rivières et canaux. Les rivières sont en grand nombre, dont la principale est la Loire. Il y a trois canaux: 1° le canal de jonction de la Loire et de la Seine, qui a deux embranchemens; le canal d'Orléans et le canal du Loing, et qui ne forme réellement qu'une seule communication navigable; 2° le canal de Briare, qui réunit la Haute-Loire à la Seine par le canal du Loing; et enfin, 3° le canal latéral à la Loire depuis Digoin jusqu'à Châtillon-sur-la-Loire et Briare. La Loire et le Loiret, sur une partie de son cours, sont les seules rivières navigables.

Routes. On compte 11 routes royales et départementales qui traversent en tous sens ce département.

Productions. On y récolte beaucoup de grains et surtout du vin connu dans le commerce sous le nom de vin d'Orléans, dont les crus les plus renommés sont ceux de Beaugency, Saint-Aï et de Saint-Denis. Une grande partie des vins inférieurs est convertie soit en vinaigre, qui, sous le nom d'Orléans, est fort estimé, soit en eau-de-vie. Les autres productions sont des légumes et des fruits excellens, du chanvre, du lin, du colza. Les principales essences des forêts sont le chêne, le

hêtre, le charme, le bouleau, etc. On cultive avec grand succès le safran, et celui du Gâtinais est le plus estimé. On cultive dans les maisons de campagne plusieurs plantes exotiques, et le jardin botanique d'Orléans, qui en possède un grand nombre, est renommé.

On compte 500,000 hectares mis en culture et en prairies, 95,411 en forêts, 36,350 en vignes, 27,000 en landes et friche, et 8,900 en étangs. Le produit annuel du territoire est d'environ 1 million 134,000 hectolitres en céréales, 834,000 en avoine et 1,265,000 en vins. Les troupeaux de bêtes à laine en produisent chaque année à peu près 580,000 kilog., dont 21,000 de mérinos, 154,000 de métis et 405,000 d'indigènes. Le revenu territorial est évalué à 17,516,000 fr.

Minéralogie. Les mines métalliques n'y sont pas en grand nombre. On y trouve de l'antimoine, des carrières de pierres calcaires, d'argile à poterie, et près d'Orléans, quelques traces de cristal et de pierres transparentes qui sont susceptibles de recevoir un beau poli, et que les joailliers connaissent sous le nom de diamans d'Orléans.

Industrie manufacturière. Cette industrie n'a peut-être pas fait autant de progrès dans ce département que l'on aurait dû s'y attendre, par des événemens défavorables. La bonneterie orientale pour les bonnets façon de Tunis, qui, avec la fabrication des bas drapés, y occupaient plus de 5,000 ouvriers, n'ont plus trouvé le même débouché dans le commerce du Levant. Il en a été de même des produits de la poterie et de la faïence, dont la consommation a beaucoup diminué, quoique leurs produits soient perfectionnés. Le vinaigre d'Orléans, si renommé malgré la rivalité de celui de Saumur, a reçu un grand échec par la découverte du vinaigre pyro-ligneux, qui l'a privé de la consommation de la capitale, ce qui n'empêche pas qu'il existe encore un grand nombre de vinaigreries. On compte aussi des distilleries d'eau-de-vie, des blanchisseries de cire, des papeteries, des fabriques de céruse, des poteries pour les formes des sucres raffinés. Il y a également des filatures de coton mues par des machines hydrauliques, des tanneries, parchemineries, des fabriques de couvertures de laine et de draps communs qui occupent, dans plusieurs cantons, une population assez considérable. On trouve à Orléans des manufactures de draps fins et des filatures de laine à la mécanique. Il y a encore des fabriques de limes, de râpes, de plomb de chasse, etc.

Commerce. Montargis et Pithiviers sont le centre du commerce du safran en France, ce qui, joint aux produits du sol et de l'industrie, donne un aliment considérable au commerce dans Orléans. Le chef-lieu de préfecture est le grand entrepôt pour ce département.

LOKEREN, ville de la Belgique, province de la Flandre orientale, sur la rive droite de la Durme, à 2 l. 1/2 de Dendermonde et à 4 de Gand. Il existe un canal qui établit une communication entre la Durme et l'Escaut. Population, 13,000 habitans.

Productions. Blé, chanvre, lin, huile de graines oléagineuses, toile, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de tissus de coton, de coutil, de dentelles, des imprimeries sur coton, des blanchisseries de fil et de toile, des raffineries de sel, des tanneries, des brasseries, des corderies et des moulins à huile.

LOMBEZ, ville de France, département du Gers, située sur la rive gauche de la Save, dans une plaine très-fertile, à 8 l. d'Auch et 10 de Toulouse. Il y a des tanneries; on y commerce en blé, bétail, laine et autres productions. On y tient 6 foires par an.

LONATO, ville de la haute Italie, dans le royaume Lombard-Vénitien, à 1 l. du lac Garda, 5 de Brescia et de Mantoue. Il y a des filatures de soie, une nitrière artificielle, et on y fait un assez grand commerce en soie.

LOMBARD-VÉNITIEN, royaume de la haute Italie, appartenant à l'empire d'Autriche. Sa longueur de l'E. à l'O. est de 85 l., et sa largeur moyenne de 30. Il a une superficie de 2,250 l., avec une population de 4,500,000 habitans.

Rivières. Le Pô, le plus grand fleuve de l'Italie, ayant pour affluent la plupart des rivières de cette contrée, le traverse de l'O. à l'E.; et parmi ces rivières, les plus remarquables sont, sur la rive gauche, le Tésin, l'Oolana, le Lambro, l'Adda; à droite, la Secchia, le Tagliamento, la Livenza, la Piave, la Brenta et l'Adige.

Productions. Elles sont en grand nombre sur ce sol, favorisé de tous les dons de la nature, qui, joints à la culture, en font un jardin délicieux. Le froment, le maïs, le millet, les fèves, croissent en abondance, ainsi que le lin, le chanvre. Une des principales productions est le riz, dont on distingue deux espèces : le brun, que l'on cultive surtout dans le Milanais, et le blanc, dans le Mantouan. On y trouve aussi les fruits les plus delicats du Midi, tels que les oranges, les citrons, les figues, les amandes, les raisins, qui donnent un vin médiocre. Les hautes Alpes sont couvertes de bouleaux, de mélèzes, de sapins, d'ifs, et sur leurs pentes, des chênes et des hêtres. On trouve de bons pâturages où paissent de nombreux troupeaux dont le lait sert à faire une grande quantité de fromages, dont les plus renommés sont le parmesan et le stracchino, dans le voisinage de Lodi. Néanmoins, la production de la soie d'une qualité la plus estimée de l'Italie, et qui s'élève annuellement à 30,000 quintaux, forme la plus grande richesse du pays. On y élève aussi une grande quantité d'abeilles qui donnent un fort bon miel, et une grande quantité de cire qui suffit à la consommation, qui est très-considérable.

Minéralogie. Parmi les minéraux, on trouve du cuivre, du fer, du plomb, de l'arsenic, du marbre, de l'albâtre, des pierres pyromaques, de la houille, de l'argile à faïence et à poterie, de la tourbe, de la terre verte de Vérone et plusieurs sortes de pierres précieuses, telles que grenats, jaspes, topazes et tourmalines.

Industrie. L'industrie manufacturière commence à y prendre un grand développement; elle y excelle surtout dans la filature et la préparation de la soie et dans la fabrication des tissus de cette matière : viennent ensuite les draps, les indiennes et d'autres tissus, qui, néanmoins, ne sont pas encore arrivés à un assez grand degré de perfection pour soutenir la concurrence des produits de l'étranger. Il y a des fabriques de draps et d'autres étoffes de laine grossière, des indiennes.

Commerce. Le commerce est favorisé par les rivières, dont un grand nombre sont navigables, et par les nombreux canaux, ainsi que par de grandes et superbes routes et des chemins vicinaux qui facilitent les transports de même que les consommations.

Exportations. Elles consistent principalement en soie grège, organsin et cuivre, pour une valeur considérable ; en riz, fruits secs du Midi, produits des verreries, chanvre, lin, fromages, étoffes de soie et de laine, toile et blé.

Importations. Ce sont, en majeure partie, des denrées coloniales, des mousselines, des tissus de coton et des draps fins, de l'acier, de la mercerie, quincaillerie, droguerie, épicerie, du poisson sec et salé, surtout de la morue. Le principal entrepôt de ce commerce est Venise et Milan.

LONCONE, canal du royaume Lombard-Vénitien, province de Venise. Il commence à environ 3 l. de Portogruaro, prend sa direction au S. S.-E., devient navigable en recevant le petit canal de Lison, et après un développement d'environ 6 l., va aboutir au Lemone par sa rive droite, à 1 l. au dessus du village de Fratuzza.

LONDON (New), ville et port des Etats-Unis, état de Commecticut, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive droite et près de l'embouchure de la Thames, à 11 l. d'Hartford et égale distance de New-Haven. Son port est spacieux et le meilleur de l'état. Il y a un phare sur un point qui se projette dans le fleuve. Population, 3,500 habitans.

Productions. Le sol est fertile et produit beaucoup de maïs et de fruits. On y élève un grand nombre de bestiaux.

Industrie et commerce. On compte dans le comté 50 scieries de planches et de construction, 8 fabriques de tissus de coton et 14 de tissus de laine.

LONDONDERRY, ville d'Irlande, province d'Ulster, chef-lieu du comté de son nom. Elle est située sur la rive gauche et à 1 l. au dessus de l'embouchure de la Foyle, dans le lac de même nom qui communique avec l'Atlantique, et à 22 l. de Belfast et 44 de Dublin. Population, 19,000 habitans.

Productions. On n'y cultive lé blé que dans les parties argileuses ; les principales productions sont l'orge, l'avoine, les pommes de terre. Le seigle ne se récolte que dans les parties élevées : les pâturages sont médiocres et on y élève peu de bestiaux. Il y a des traces de fer, de cuivre, de plomb et de houille qu'on pourrait exploiter en différens endroits. On rencontre du cristal de roche qui, lorsqu'il est taillé, reçoit le nom de diamant irlandais.

Industrie. Les principales branches d'industrie sont le fil de lin et les toiles; il y a aussi quelques fabriques de grosse draperie et de coton.

Commerce. Il s'y fait un assez grand commerce avec l'Amérique et les îles des Indes occidentales : les principales exportations consistent en grains, lin, bois de construction, fil et toile.

Foires. Elles se tiennent les 17 juin, 4 septembre et 17 octobre.

LONDRES (London), capit. de l'Angleterre, et métropole du royaume-uni de la Grande-Bretagne, dans le comté de Middlessex, située sur la Tamise, qui forme son port, à 14 l. de son embouchure dans la mer du Nord, à 85 l. de Dublin, 90 d'Edimbourg et égale distance de Paris, 548 de Saint-Pétersbourg et 580 de Constantinople. Population, 1,474,000 habitans.

Port de Londres. Le port occupe tout l'espace compris entre Deptford et le pont dit de Londres; il a une lieue et demie de long sur 4 à 500 mètres de largeur. Les navires sont rangés de chaque côté par lignes transversales de 5 ou 7 ; dans plusieurs endroits, ils sont à flot à marée basse. Au milieu du fleuve, un grand espace demeure libre pour la facilité des arrivages et des départs. Il y a à Londres peu de quais proprement dits; les maisons avancent fréquemment jusqu'au rivage ; sur d'autres points, c'est plutôt une grève qu'un quai; ailleurs, ce sont des escaliers et le magnifique quai de la nouvelle douane (*Custom-House*), et du magasin du roi (*King's-Warehouse*), qui en fait partie. Le moment du flux et de l'élévation verticale de la marée dans la Tamise, à Londres, au pont de ce nom, aux époques de pleine et nouvelle lune, est à 2 heures 3/4; l'eau y augmente d'environ 19 pieds anglais.

Consommation. Les denrées nécessaires à la consommation de cette immense population forment déjà l'objet d'un commerce considérable, qui donne une grande activité au cabotage, ainsi qu'à la navigation intérieure des canaux. La consommation de la houille seule s'est élevée, en 1834, à 2,080,547 tonneaux (chaque tonneau est du poids de 1,000 kilog.). La valeur totale du bétail vendu au marché de Smithfield, pendant une seule année, a été estimée à 8,500,000 liv. st., ou environ 212,500,000 fr,; celle des fruits et légumes, à 1 million st., ou 25 millions de francs; celle du beurre, à 22 millions, et celle du fromage à 26 millions de livres pesant. Le lait seul rapporte une somme de 1,250,000 liv. st., ou environ 32 millions de francs, etc.

Productions. Le territoire de Londres ne produit rien d'extraordinaire; il n'y a que des prés verdoyans, des parcs, des jardins potagers et fruitiers, des campagnes de riches particuliers, et il y a peu de terrain réservé à la culture des céréales et autres productions nécessaires à la subsistance de cette ville immense, qui reçoit tout du dehors. Les fruits les plus délicieux, tels que les oranges, les raisins verts et secs, les figues, y viennent de Portugal et d'Espagne; les ananas, noix de cocos, de l'Inde; les meilleures pommes de terre, de la Hollande; les œufs, les melons, ainsi que les poires, les pommes et les noix, de France, et jusqu'aux huîtres, qu'on vient pêcher sur ses côtes. Les richesses de Londres y attirent ce qu'il y a de plus précieux en tous genres de toutes les parties du monde. Les habitans s'occupent moins de productions agricoles que d'industrie et de commerce.

Industrie. Londres renferme les merveilles de tous les arts portés au suprême degré de perfection. Quoique tous les genres d'industrie s'y trouvent réunis, il y en a cependant où elle excelle particulièrement, et que l'on pourrait considérer comme lui appartenant en propre; tels sont l'horlogerie, la soierie, la brasserie de bières dites *porter* et *âle*, que l'on ne peut brasser nulle part de même qualité; tandis qu'il y a d'autres branches d'industrie qui sont exploitées dans d'autres villes de fabriques plus en grand, et qui sont renommées pour ce genre d'industrie : telle est Birmingham pour la quincaillerie, quoiqu'on en fasse de la très-belle à Londres, mais non pas en aussi grande quantité ni à si bon marché. On pourrait en dire autant d'un grand nombre d'autres branches d'industrie. Néanmoins, tous les produits industriels de cette métropole sont considérés comme les plus parfaits du royaume-uni; ils sont aussi les plus recherchés, et il s'en débite annuellement pour des sommes considérables, dont on ne peut au juste apprécier la valeur.

Cette ville, la plus grande, la plus peuplée et la

plus riche de l'Europe, est toute étincelante de richesses que le commerce y attire de toutes les parties du monde. Toute la population est occupée d'industrie et d'affaires, et court sans cesse après le profit et l'argent, qui en sont les plus grands mobiles. On ne peut voir sans étonnement ce nombre immense de boutiques ou de magasins où se trouve étalé tout ce que l'industrie humaine produit de plus parfait ou de plus précieux.

Les principales branches d'industrie manufacturière de Londres peuvent se réduire à l'horlogerie, la coutellerie, les soieries, l'orfévrerie, la bijouterie, la chapellerie, la verrerie, la brasserie, la distillerie du genièvre, la papeterie, etc., et leurs produits en sont immenses.

Coutellerie. La coutellerie de Londres est la plus parfaite et la plus estimée de toute l'Angleterre, soit pour les couteaux de table, qui varient de grandeur et de prix par la richesse de leurs montures et de leurs ornemens, soit pour les ciseaux, les rasoirs et les instrumens de chirurgie. Cette fabrication occupe plus de 1,200 ouvriers, et ses produits, comme ceux de la coutellerie de Sheffield, qui vient ensuite, sont expédiés dans toutes les parties du globe, où ils obtiennent la préférence par leur renommée.

Orfévrerie et joaillerie. Ces deux industries se trouvent réunies à Londres, et nulle part il n'y a des magasins d'orfévrerie et de joaillerie qui soient aussi richement fournis, tant en vaisselle plate d'argent qu'en toutes sortes d'objets de fantaisie pour satisfaire le luxe de la noblesse et des gens riches d'Angleterre. On y fait peu usage du vermeil et du plaqué. Ce dernier article se fabrique en grande partie pour l'exportation. Quant à la joaillerie, il y en a en profusion, et ordinairement à meilleur compte que partout ailleurs, par la grande quantité de pierres précieuses qui y arrivent chaque jour de toutes les parties du monde, en échange des produits manufacturés de l'Angleterre. Il est impossible de rien préciser sur leur valeur.

Horlogerie. Cette industrie est presque entièrement concentrée dans Londres, où elle occupe un grand nombre d'artistes de plusieurs autres professions qui s'y trouvent rattachées. Comme la main-d'œuvre est fort chère, les horlogers reçoivent les différentes pièces des mouvemens de montres de Genève, séparément, à cause des droits. Ils les ajustent et les perfectionnent pour en composer les montres, dont il y a plusieurs sortes, suivant les prix que l'acheteur veut y mettre, et qui varient depuis 100 liv. st. jusqu'à 3 et 2 liv. st. la pièce. Toutes ces montres, et même les plus communes, sont solidement établies et durent davantage, sans aucune réparation, que les montres soit de Suisse, soit de France; et dans les autres pays, elles leur sont généralement préférées, par la réputation que l'horlogerie s'est acquise, quoique plus chère et moins élégante. Quant aux pendules, l'Angleterre en fabrique peu et n'en fait point usage, n'ayant point de tablette de cheminée où elles pourraient servir d'ornement, comme en France. Cependant la grosse horlogerie, propre aux horloges des églises, y est très-perfectionnée, puisque, malgré leur grand nombre, elles varient à peine de deux minutes entre elles. On sait quelle perfection les plus célèbres horlogers ont donnée aux montres marines. Il s'exporte une grande quantité de montres au Levant, dans les deux Indes, aux Etats-Unis et à la Chine, où elles trouvent un débit prompt et avantageux.

Verrerie. Il existe plusieurs verreries, près de Londres, qui confectionnent de la verrerie commune pour les vitres, celle de table n'étant pas fort en usage, si ce n'est chez les gens riches. On se sert plutôt de pots d'étain pour boire la bière. Il y a cependant des verres d'une forme particulière pour boire le vin et les liqueurs, et surtout le genièvre; mais on s'applique surtout à composer le *flint-glass* pour les instrumens d'optique, qui sont d'une grande perfection et aussi très-renommés: on en fait des envois considérables. Quant aux glaces, elles sont généralement d'une teinte verdâtre et peu brillante, et ne peuvent être comparées aux belles glaces de France ni pour la beauté ni pour le bon marché.

Poterie. Elle est composée de ce qu'on appelle *brown-stone*, espèce de cailloux que l'on réduit en poudre pour en former une pâte qui, étant cuite dans les 34 fours qui sont employés pour cette poterie, a l'avantage d'être inattaquable par les acides chimiques, et peut ainsi servir aux appareils de chimie, ce qui en a répandu l'usage pour cet objet, tant en Angleterre que sur le continent et en Amérique; et ils remplacent les appareils de verre, qui seraient beaucoup plus chers.

Papeterie. Quoique les moulins propres à cette industrie se trouvent à quelque distance, néanmoins le centre de cette industrie est à Londres, où résident les propriétaires, qui en font un commerce considérable, par la grande consommation qui s'en fait dans cette capitale. On ne fabrique qu'une sorte de papier ordinaire pour écrire, qui est très-beau, et que l'on vend en détail 1 schell. ou 1 fr. 25 c. la main, et du papier à lettre de grand ou de petit format.

Soieries. La fabrication des soieries a été introduite par les réfugiés français, et cette industrie se trouve établie dans un quartier particulier que l'on appelle *Spitafield*, d'où elle s'est étendue dans la paroisse de Saint-Mary-Bethnel Green. On y fabrique des satins, des velours, des gros de Naples unis et façonnés, des lastings, des serges, des armozines. Les serges sont de légères étoffes qu'on emploie pour doublure d'habits ou de robes; les armozines sont destinées pour le deuil et le clergé, et les lastings pour les garnitures de voiture. Le débit de ces étoffes est considérable, et l'on en exporte aussi beaucoup soit aux Etats-Unis, soit dans les possessions britanniques des deux hémisphères. On compte environ 10,000 métiers en activité pour la fabrication de la soierie, occupant chacun 3 individus, ce qui fait 30,000 ouvriers employés dans cette industrie, dont on évalue les produits à environ 2 millions sterl., ou 50 millions de francs.

Chapellerie. Cette industrie est très-considérable, et il n'y a aucune ville au monde où l'on fabrique un si grand nombre de chapeaux, ni aussi beaux, ni à si bon marché, suivant leurs qualités. Ils jouissent d'une réputation méritée et sans rivalité, même dans les contrées de l'Angleterre, ainsi qu'à l'étranger, où l'on en expédie continuellement des quantités immenses, et dans toutes les possessions anglaises, aux Etats-Unis et dans l'Amérique du sud. On fabrique à Londres des chapeaux castors qui sont fort beaux, à 1 liv. st. ou 25 fr. pour la qualité moyenne. Il y a une vingtaine d'années qu'on y a inventé les chapeaux dits de soie, c'est-à-dire revêtus d'une peluche de soie, dont la fabrication et l'usage se sont promptement répandus dans les autres pays de l'Europe, et surtout en France, qui, pouvant fabriquer la peluche

à bon marché, a pu livrer ces chapeaux à plus bas prix et d'une qualité supérieure, ce qui en a répandu l'usage de telle sorte, que la fabrication des chapeaux de feutre et de castor y a pour ainsi dire entièrement disparu. Mais les castors de Londres, pour leur beauté et leur durée, méritent toujours la préférence, et le commerce d'exportation en est considérable, sans que l'on puisse en donner un chiffre exact.

Librairie, imprimerie. Londres est, comme Paris, le centre du commerce de la librairie, et par conséquent de la typographie, qui y est portée à un si haut degré de perfection, que la France même, malgré tous les progrès qu'elle y a faits, peut à peine entrer en rivalité. C'est à Londres qu'ont été inventées les presses mécaniques pour les journaux, d'abord pour le *Times*, qui se tire à une immense quantité d'exemplaires, et qui ensuite ont été généralement adoptées par les autres publications quotidiennes; et de là l'usage en est passé en France pour le même objet. On connait la grande dimension des journaux anglais qu'on a imités en France, où la presse a acquis une grande importance. *Voy.* LIBRAIRIE.

Diverses autres industries. Il y a un grand nombre d'autres industries, telles que celles de la sellerie, carrosserie, tannerie, maroquinerie, savonnerie, bonneterie, draperie, fonderie, ateliers de machines à vapeur, filature de coton à la mécanique, construction de vaisseaux marchands, de paquebots, etc., qui, si nous voulions en faire mention avec les details nécessaires pour en faire connaître l'importance, nous meneraient hors des limites que nous devons observer pour chaque article de ce Dictionnaire.

Commerce. Londres est non-seulement le centre du commerce de l'Angleterre, dont elle fait à elle seule les 3/5es, mais aussi du monde entier, où toutes les marchandises des différens pays sont rassemblées dans ses vastes entrepôts, qui sont les docks entourés de grands magasins, dont nous avons fait mention, comme l'un des établissemens les plus favorables au commerce maritime. Les relations du commerce de Londres sont immenses et s'étendent dans toutes les parties du monde; elles mettent à contribution les produits agricoles, industriels ou minéralogiques de tous les pays, sans aucune exception, qui viennent s'y rendre comme dans le grand entrepôt du commerce de l'univers. On a calculé que la valeur des marchandises soit importées et déposées dans les docks ou entrepôts de Londres, soit celles qui en sont exportées, s'élevait annuellement à la somme énorme de 70 millions sterl., ou environ 1,750 millions de francs. Il nous est impossible de donner le détail de toutes ces marchandises avec la valeur de chacune en particulier, les lieux de leur provenance et ceux de leur destination, ce qui exigerait un volume.

Exportation des métaux précieux. Parmi les exportations, ont doit remarquer celle des métaux précieux, qui, à Londres, s'est élevée en 1836 à 362,134 onces d'or en lingots ou monnaiées, ayant une valeur de 1,407,992 liv. st., et 3,859,049 onces d'argent, ayant une valeur de 960,743 liv. st. La plus grande quantité de ces métaux précieux était destinée pour la France, qui a reçu 157,887 onces d'or, ayant une valeur de 613,780 liv. sterl., et 2,310,210 onces d'argent, ayant une valeur de 575,146 liv. st. Viennent ensuite en première ligne les expéditions pour Hambourg, qui se sont élevées à 94,864 onces d'or, ayant une valeur de 868,783 liv. st., et 195,384 onces d'argent, ayant une valeur de 48,642 liv. st.

Banque d'Angleterre. Londres est le siége de ce vaste établissement, qui a presque toujours en circulation pour une valeur de 18 millions sterl., ou environ 1,260 millions de francs de billets de banque, qui, dans la plus grande partie de la Grande-Bretagne, sont préférés aux espèces métalliques, pour la commodité du transport et de la conservation, ce qui démontre le vaste crédit de cette banque, dont les billets circulent en Europe avec autant de facilité que l'or et l'argent. *Voyez* BANQUE D'ANGLETERRE. Les transactions des banquiers sont si multipliées, et ils ont un si grand nombre de paiemens à faire et à recevoir, que, pour éviter les transports, soit des espèces monnaiées, soit des billets de banque d'une maison de banque à l'autre, ce qui ferait aussi perdre beaucoup de tems, ils ont établi, d'un commun accord, une caisse générale de revirement qu'on nomme *clearing-house* (bureau de liquidation), où tous les mandats, qu'on appelle *checks*, sont portés au crédit ou au débit de chaque banquier, qui reçoit ou donne le solde de son compte.

Lloyd. Parmi les autres établissemens utiles au commerce, on remarque le fameux Lloyd, où l'on peut prendre des renseignemens sur la navigation et le commerce de toutes les parties du globe, et qui est en même tems une compagnie d'assurance. *Voy.* LLOYD.

Compagnies. Il y a aussi plusieurs compagnies de commerce; le privilége de la compagnie des Indes orientales a été supprimé, en sorte que ce commerce, aussi bien que celui de la Chine, est tombé dans le domaine public; mais il existe d'autres compagnies, telles que la compagnie du Sud, celle du commerce avec la Turquie, celle des Indes occidentales, celle de la baie d'Hudson. En général, chaque commerce important de quelque pays forme une réunion de principaux négocians, qui en ont la direction, et qui provoquent, lorsqu'il est nécessaire, des mesures pour le protéger de la part du ministre du commerce.

Quant aux compagnies ou sociétés industrielles pour des entreprises particulières, telles que la construction des chemins de fer, des bateaux à vapeur, l'exploitation des mines et autres, elles sont en si grand nombre, que leur seule nomenclature formerait plusieurs pages; elles émettent toutes des actions dont la valeur totale s'élève à des sommes immenses, et présentent des placemens plus ou moins avantageux, suivant le succès de ces nombreuses entreprises. *Voy.* COMPAGNIE.

Entrepôt général du commerce de Londres. Lorsque l'on considère que Londres est non-seulement le plus grand port commercial de l'Europe, mais encore une ville d'entrepôt, précisément à cause de son commerce maritime, et en outre une ville de manufactures du premier rang dans plusieurs branches d'industrie importantes, on doit être moins surpris de ses grandes richesses et de son immense population, toujours croissante.

Il est peu de villes qui soient aussi favorablement situées pour le commerce; la Tamise lui ouvre un accès facile avec la mer du Nord et l'Atlantique, ainsi qu'avec toutes les parties du monde. Londres étant à environ 60 milles de l'embouchure de ce fleuve, possède tous les avantages d'une navigation fluviale et maritime, qui contribue à la prospérité de son commerce et de son industrie. Une multitude immense de vaisseaux couvre cette rivière, deqpuis Blackwall jusqu'au

premier pont de Londres. On voit sur les deux rives un grand nombre de magasins, de chantiers et de docks tous destinés à la marine, et une quantité innombrable de barques, de canots, de yachts, de petits bateaux qui font le cabotage et apportent toutes sortes d'approvisionnemens de toutes parts, et des bateaux à vapeur qui vont et viennent avec la plus grande rapidité, portant des voyageurs qu'attire le commerce de cette grande cité, qui se divise en deux grandes parties : 1° la Cité proprement dite, où se trouve tout le commerce et les établissemens maritimes et industriels, la Bourse, la Banque, la douane, les docks, etc., située à l'est ou en aval du fleuve; et 2° ce qu'on appelle Westminster, située à l'ouest en amont de la Tamise. C'est le quartier de la noblesse, des gentry ou rentiers, la résidence de la cour et de tout ce qui ne se livre pas spécialement au commerce et à l'exploitation des grands établissemens d'industrie. Ce sont à peu près deux villes différentes, tant pour leur apparence que pour leur genre d'occupation, et ce qu'on appelle *Temple-Bar*, ou barrière du Temple, en marque la séparation. Le lord-maire règne en souverain dans la Cité, où le roi ou la reine, ni même des troupes, ne se permettraient pas d'entrer sans sa permission, ou du moins sans l'avoir fait avertir, dans des cérémonies solennelles, comme on l'a vu lors de l'avènement de la reine Victoire au trône.

La Cité. Tandis que le calme et l'opulence de la cour et de la noblesse sont le partage de Westminster, une activité extraordinaire se déploie partout dans la Cité et gagne même jusqu'à une partie de l'autre ville qui en est la plus voisine; et le fleuve éprouve ce mouvement que donne les affaires de commerce. Il s'y trouve toujours, ainsi que dans les docks, 2,000 navires, 3,000 barques ou alléges pour charger et décharger les bâtimens; 2,300 bateaux ou canots pour le passage ou la circulation dans le port; 8,000 matelots montent ces diverses embarcations; 4,000 individus gagnent leur vie aux chargemens et déchargemens des vaisseaux; environ 15,000 bâtimens d'un faible tonnage, provenant du petit et du grand cabotage, entrent annuellement dans le port et en sortent, et la perception des droits de douane n'exige pas moins de 1,200 officiers et douaniers.

Docks. Comme les navires ne se trouvent pas commodément à l'ancre sur la Tamise, soit pour prendre leurs chargemens, soit pour faire leurs déchargemens, ce qui ne peut s'opérer que par des alléges qui occasionent des frais considérables, on a construit ce qu'on appelle des docks, qui sont des grands bassins creusés à côté du fleuve, où les navires marchands, moyennant un faible droit réglé d'après un tarif, peuvent entrer pour y opérer leur déchargement et leur chargement avec la plus grande facilité et promptitude possibles. *Voyez* DOCKS.

Mouvement du port de Londres. La navigation du port de Londres a toujours été en progression, ainsi que le commerce, ce qui a été constaté officiellement, sans remonter plus haut que 1832. Cette année, il était entré 3,167 bâtimens anglais du port de 626,026 tonneaux; en 1833, ce chiffre a été de 3,365 vaisseaux et de 669,835 tonneaux; en 1834, de 3,721 vaisseaux du port de 730,554 tonneaux. Le nombre des vaisseaux étrangers qui sont entrés dans le port pendant la même période a également augmenté de 150,394 à 212,514 tonneaux, ce qui avait beaucoup indisposé les propriétaires des vaisseaux anglais, qui ont attribué la cause de cet accroissement de la navigation de l'étranger aux dépens de la navigation nationale, aux actes de réciprocité conclus avec la plupart des puissances maritimes, surtout celles de la Baltique ou du Nord, auxquelles on a accordé les mêmes droits de tonnage, de pilotage, de phares et autres que le pavillon anglais dans les ports de la Grande-Bretagne, à condition de réciprocité des navires anglais dans les ports de ces différens états.

Le 20 janvier 1835, il a été présenté à la société de navigation de Londres un état officiel des vaisseaux, tant anglais qu'étrangers, qui étaient entrés pendant les trois précédentes années dans le port de Londres, d'après lequel on voit que le tonnage des bâtimens étrangers a augmenté chaque année.

Voici le tableau officiel des vaisseaux, tant anglais qu'étrangers, entrés dans le port de Londres depuis 1832 jusqu'en 1834, de provenance de pays étrangers.

En 1832.	
3,167 vaisseaux anglais.	626,026 tonneaux.
850 vaisseaux étrang..	150,394 »
4,017 vaisseaux	776,420 tonneaux.
En 1833.	
3,365 vaisseaux anglais.	669,835 tonneaux.
1,031 vaisseaux étrang..	171,730 »
4,396 vaisseaux	841,565 tonneaux.
En 1834.	
3,741 vaisseaux anglais.	730,554 tonneaux.
1,254 vaisseaux étrang..	212,514 »
4,995 vaisseaux	943,068 tonneaux.

On remarque de 1829 à 1834 inclusivement, une augmentation régulière de 700 à 900,000 tonneaux; ce qui fait une progression de 200,000 tonneaux en 6 années.

Cabotage. Le cabotage du port de Londres est immense et ne se trouve pas compris dans le tableau précédent. Il a occupé en 1836 jusqu'à 20,439 petits bâtimens, jaugeant ensemble 2 millions 441,776 tonneaux. Le seul article de la houille transporté à Londres par la voie de la Tamise s'élevait à 2,130,078 tonneaux. Si l'on y ajoute les autres articles d'approvisionnemens nécessaires à cette métropole, on pourra doubler sans exagération ce tonnage et le porter à 4 millions et quelques centaines de mille tonneaux.

Monnaie de compte. Toute la Grande-Bretagne compte en livres, pound, schellings, pence et farthings, qui forment ce qu'on appelle monnaie sterling ou anglaise, marquée par abréviation L. S. D. et Qrs. 4 farthings ou liards font 1 penny ou sol; 12 pence (le pluriel de penny) 1 schelling, et 20 schellings font 1 livre.

Changes. Londres est une des principales villes de banque du monde entier; elle a un cours de change ouvert avec les principales places de l'Europe et de l'Amérique; il est important de connaître comment se compose son cours de change, dont nous donnons la cote effective, avec l'explication nécessaire pour en faire le calcul.

Cours effectif de change de Londres, du 17 *décembre* 1833, *sur les principales places de l'Europe*.

Sur Amsterdam, à usance de 3 mois, Londres reçoit 12 fl. 2 3/4 stuiv. pour 1 liv. sterl.

Sur Anvers, à usance de 3 mois, Londres reçoit 12 fl. 4 1/2 stuiv. pour 1 liv. sterl.
Hambourg, *id.*, Londres reçoit 13 marcs 10 3/4 shellings pour 1 liv. st.
Paris, *id.*, Londres reçoit 25 fr. 40 c. pour 1 liv. sterl.
Francfort-sur-le-Mein, *id.*, Londres reçoit 150 3/4 batzen pour 1 liv. sterl.
Pétersbourg, *id.*, Londres donne 10 pence sterl. pour 1 rouble.
Vienne, en florins, effets à 3 mois, Londres reçoit 9 fl. 54 creutzers pour 1 liv. sterl.
Madrid, à usance de 3 mois, Londres donne 36 5/7 pence sterl. pour 1 piastre.
Livourne, *id.*, Londres donne 48 1/2 pence sterl. pour 1 pezzo di otto reale.
Gênes, *id.*, Londres reçoit 25 lire ital. 55 c. pour 1 liv. sterl.
Venise, *id.*, Londres reçoit 47 1/2 lire piccioli pour 1 liv. sterl.
Naples, *id.*, Londres donne 40 1/2 pence st. pour 1 ducato di regno.
Lisbonne, à 30 jours de vue, Londres donne 52 pence st. pour 1 mileres.
Rio-de-Janeiro, *id.*, Londres donne 56 pence st. pour 1 mileres.

Jours de grâce. Suivant Mac-Culloch, dans la Grande-Bretagne et en Irlande, on accorde trois jours de grâce, après l'échéance, à tous les billets ou effets de commerce, à l'exception de ceux qui sont payables à vue, qui doivent être payés à leur présentation le jour de l'échéance. Lorsque le troisième jour de grâce tombe un dimanche ou un jour férié, le paiement doit être fait la veille, ou le protêt à défaut de paiement.

Usance. L'usance est d'un mois de date pour les lettres de change tirées de l'Allemagne, de la Hollande et des Pays-Bas; à 2 mois de date pour celles tirées de l'Espagne, du Portugal; à 3 mois de date pour celles tirées de l'Italie; et pour celles tirées de France, 30 jours de date seulement.

Toutes les lettres de change faites en Angleterre doivent être timbrées comme en France, et le timbre doit y être apposé avant toute écriture, sous peine de 50 liv. sterl. d'amende; il en est de même pour les duplicata, secondes, troisièmes, etc. Mais les lettres de change tirées des pays étrangers ne sont pas soumises au timbre, ni les mandats ou *cheek* des banquiers. Les lettres de change anti-datées sont valables, mais non pas celles post-datées. Les endossemens en blanc sont tolérés et transmettent la propriété de la lettre de change.

Poids de troy. Le poids pour l'or et l'argent est appelé *poids de troy*, dont la livre est composée de 12 onces; l'once de 20 den., et le den. de 24 grains; ainsi, la livre représente 5,760 grains, et le grain est de 20 nutes.

La livre troy vaut 373 grammes et 202 milligrammes.

Poids des diamans. Les diamans et autres pierres précieuses se pèsent au karat, qui se divise en demi, quart, huitième, seizième, etc. L'once troy pèse 151 1/2 karats-diamans. Ce karat est donc 3 1/6 grains troy ou 205 1/4 décigrammes français.

Poids des perles. Les perles se pèsent à l'étalon troy; mais le den. est divisé en 30 grains au lieu de 24; c'est pourquoi l'once contient 600 grains perles, d'où il résulte que 4 grains troy égalent 5 grains perles.

Poids avoir du poids ou poids commercial. Ce poids se divise en 16 onces et l'once en 16 drachmes: elle vaut 7,000 grains troy ou 453,544 grammes français.

Les multiples de la livre avoir du poids sont le stone de 14 livres; 8 stone ou 112 livres faisant le cent (*hundred weight*) et 20 cents le tonneau.

Un bill du parlement, du 17 mai 1824, a établi l'unité des poids et mesures, et l'emploi de toutes les anciennes mesures fut prohibé. On a adopté pour type un étalon en cuivre sous la garde du greffier de l'Hôtel-de-Ville, représentant une livre de troy: et 100 livres troy font 82,286 avoir du poids de Londres, 75,839 anc. liv. troy d'Amsterdam, 159,662 marcs de Cologne, 159,603 marcs de Hambourg, 162,604 de Lisbonne, 158,833 de Milan.

La livre avoir du poids équivaut à 453,549 grammes, et 100 liv. avoir du poids font 97,016 liv. de Berlin, 90,966 de Brenne, 90,814 du Danemarck, 98,577 d'Espagne, 96,941 poids léger de Francfort, 129,997 de Gênes, 98,629 de Hambourg, 97 de Leipzig, 98,804 de Lisbonne, 133,566 de Lisbonne, 50,902 rottoli de Naples, 45,355 kilog.

Mesures sèches. Les mesures pour le blé et les autres substances sèches sont le last, qui contient 2 weys, 10 quarters, 20 cooms, 40 strikes ou 80 boisseaux, et représente 28,187 hectolitres.

Le boisseau de Winchester est de 4 pecks, 8 gallons, 16 pottles, 32 quarts ou 64 pintes, et équivaut à 32,236 litres. C'est une mesure légale pour le blé.

Le poids moyen d'un boisseau de différentes espèces de grains est établi au marché de Londres comme suit: Froment, 60; seigle, 53; orge, 47; avoine, 38; pois, 64; fèves, 63; trèfle, 68; navette, 48.

La houille se vend à Londres au chaldron de 4 vats, 12 sacs ou 36 boisseaux.

Mesures liquides. Un tonneau de vin, d'eau-de-vie ou autres liqueurs, contient 2 pipes, 4 hogs heads, 3 punchods, 6 tierces, 8 barils, 14 rundells ou 252 gallons, et équivaut à 953,845 litres français.

Le gallon contient 4 quarts, 8 pintes ou 32 gills; il équivaut à 3,765 litres. Le gallon d'huile de baleine et d'huile de graines doit peser 7 livres 1/2 avoir du poids ou 3,401. La pipe de Porto, 138; de Lisbonne, 140; la barrique de Xérès, 120; l'hogshead de Claret, 57 gallons.

Mesures de longueur. Le yard vaut 3 pieds anglais, et le fathom ou toise 6 pieds. C'est ce yard dont on se sert généralement pour mesurer toutes les étoffes; il vaut 91,428 centimètres de France, et 100 yards font 132,928 aunes d'Amsterdam, 109,767 de Bavière, 137,087 de Berlin, 158,073 de Brême, 145,660 de Danemarck, 107,821 varen d'Espagne, 167,051 aunes de Francfort ou 77,351 stab., 156,668 bracia de Florence, 159,566 aunes de Hambourg, 161,731 de Leipzig, 83,335 varas de Lisbonne, 91,428 mètres de France.

Le commerce des bois de charpente et de construction est très-considérable à Londres: on le vend au *load*, qui doit contenir 40 pieds de bois brut ou 50 travaillés. Cependant, le load de planches et de sapin se mesure le plus souvent au pied carré, dont le nombre varie suivant l'épaisseur de la planche. Ainsi, un load en planches d'un pouce se compose de 600 pieds carrés, de 300 seulement pour les planches du double d'épaisseur, et ainsi de suite. Les sapins s'achètent le plus souvent au cent, en longueur.

Termes employés dans les évaluations. La grande douzaine est de 13, la grande taille 21, et le grand cent 120.

Un rouleau de parchemin est de 5 douzaines ou 60 peaux.

Une balle de papier est de 10 rames ou 200 mains chacune de 25 feuilles.

Un cent de sel est de 7 last; un last de sel est de 18 barils; mais de potasse, de morue, de hareng, de farine, de savon, de poix, de goudron, il n'est que de 12 barils; de peaux, 1,700 pesant; de poudre à canon, 24 barils.

LONDRINS, espèce de drap que l'on fabriquait autrefois en grande quantité dans le midi de la France, à l'imitation de ceux de Londres ou des draps anglais, propres surtout pour le Levant, et que l'on fabrique encore pour cette destination, principalement à Carcassonne. Ils ont 5 quarts de large, et 17 ou 18 aunes à la pièce. Il y en a de deux sortes, les uns nommés londrins premiers; les autres londrins seconds, qui, par cette dénomination, établissent leur différence de qualité. Il s'en faisait un grand débit dans toutes les Echelles du Levant: mais la vente n'en est plus aussi considérable depuis que les draps anglais et belges y ont été livrés à meilleur marché.

LONGFORD, ville d'Irlande, province de Leinster, chef-lieu du comté de son nom, située sur le Camlin, affluent du Shannon, à 3 l. de Lanesborough et 24 de Dublin. Il y a des manufactures considérables de toile, qui est la principale branche d'industrie du comté.

LONG-ISLAND, île des Etats-Unis, dans la baie de Penobscot, sur la côte de l'état du Maine. Elle a 5 l. de long sur un 1/4 de l. de large.

LONG-ISLAND, île de l'Atlantique, sur la côte des Etats-Unis, état de New-York. Elle est séparée de Connecticut par le golfe de son nom, et de New-York par un canal de 1/4 de l. de large. Elle a 40 l. de long sur 8 de large.

L'on y récolte des grains, des fruits et du fourrage; elle approvisionne New-York de bois de chauffage. Population, 49,000 habitans. Sag-Harbourg possède un bon port.

LONGITUDE. Les degrés de longitude marquent la distance d'un lieu sur les cartes géographiques, depuis le premier méridien qui a été adopté, soit de celui de l'Observatoire de Paris ou de celui de Greenwich, en Angleterre, jusqu'au lieu dont on veut connaître ou désigner la distance. On compte la longitude par les degrés de l'équateur, en allant d'occident en orient.

Un degré de longitude est l'espace compris entre deux méridiens. Il est plus ou moins grand à mesure que l'on s'approche ou que l'on s'éloigne des pôles. Les degrés de longitude sont marqués sur les cartes par les chiffres qui sont en haut et en bas. Ils se divisent en degrés de longitude ouest ou est, suivant que le lieu dont on veut désigner la position est à l'occident ou à l'orient du méridien, soit de Paris, de Greenwich ou de tout autre parallèle qui sert de point de départ.

La longitude se comptait en France autrefois du méridien de l'île de Fer; aujourd'hui, elle se compte de celui de l'Observatoire de Paris, plus à l'est que le premier de 20 degrés; ainsi, pour substituer une longitude nouvelle, calculée sur le méridien de Paris, à une calculée sur celui de l'île de Fer, il faut soustraire de celle-ci 20 degrés, et le chiffre marque la longitude du méridien de Paris.

Les Allemands, les Espagnols et les Portugais comptent encore les degrés de longitude de celui de l'île de Fer. Mais les Anglais le comptent du méridien de l'Observatoire de Greenwich, près de Londres.

Dans ce dictionnaire, nous avons marqué les positions géographiques des lieux, sous le rapport de la longitude, par les degrés, à partir du méridien de Paris, soit en longitude O. ou en longitude E., suivant que ces lieux se trouvaient à l'occident ou à l'orient du méridien de Paris.

LONGUION ou LONGUYON, ville de France, département de la Moselle, située au confluent de la Chiers et de la Crune, à 12 l. 1/2 de Metz. La principale industrie consiste dans les forges, qui ont de hauts-fourneaux; à deux feux d'affineries et de platineries, dont les produits alimentent le commerce de cette ville.

Foires. Elles se tiennent les 24 avril et 29 septembre.

LONGWY, ville de France, département de la Moselle, située près de la rive droite de la Chiers, à 7 l. 1/2 de Bricy et à 12 de Metz. Population, 2,600 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède une manufacture de faïence, une de toile de coton, une de chapeaux, une distillerie d'eau-de-vie de grains et 6 tanneries. Elle est renommée pour ses jambons à l'instar de ceux de Mayence, qui sont très-recherchés, et que l'on envoie en grande quantité jusqu'à Paris.

Foires. On y tient 6 foires.

LONS-LE-SAULNIER, ville de France, département du Jura, située avantageusement au confluent de la Seille, du Solman et de la Vallière, à 12 l. 1/2 de Besançon et à 82 de Paris.

Industrie. Elle possède une manufacture d'armes à feu, et un grand nombre de tanneries dont les produits sont fort estimés.

Commerce. Elle est l'entrepôt des productions de tout le département, et il s'y fait un grand commerce de grains, de fer, de bois de construction, de vins, de clouterie, de cuirs, etc.

Foires. On y tient une foire le 15 de chaque mois, où il se fait un grand trafic en grains, bestiaux, vins, laines et autres productions.

LOO (canal de), dans la Belgique, province de la Flandre occidentale, arrondissement de Furnes. Il dérive de l'Yser à la Fintelle, et prend sa direction au N.-N.-O., et aboutit à Furnes dans le canal de Bergues à Furnes. Sa longueur est d'environ 4 lieues.

LORCA, ville d'Espagne, province de Murcie, près de la rive droite de la Sangonera, à 14 l. de Murcie et 15 de Carthagène. Population, 12,000 habitans.

Industrie et commerce. La principale branche d'industrie est la fabrication du salpêtre, dont il y a une manufacture royale. On y fabrique des draps de différentes qualités, des toiles, du fil, du tulle, et il y a des filatures de soie; on y fabrique aussi une grande quantité de soude et du savon d'assez bonne qualité. Le commerce d'exportation consiste dans les produits de ces diverses manufactures, ainsi que dans les productions du sol, qui sont l'huile d'olive, la soie, les fruits, etc., et se fait par le port d'Aguilas.

LORIENT ou L'ORIENT, ville de France, département du Morbihan, au confluent du Scorff et du Blavet, à 3/4 de lieues de l'embouchure du

Blavet, dans la baie de Saint-Louis, sur l'Atlantique, à 32 l. de Rennes et à 109 de Paris.

Industrie. Elle consiste principalement dans quelques fabriques de toile, de passementerie, de chapeaux, de poterie. La pêche de la sardine est très-productive. Il y a des fabriques de porcelaine, des verreries, des tanneries, des imprimeries, des ateliers de quincaillerie et de bijouterie. On y tient une foire de quinze jours qui commence le dimanche des Rameaux.

Commerce. Cette ville, ou plutôt ce port, au centre des côtes de France, était autrefois l'entrepôt de toutes les marchandises que la compagnie des Indes amenait en Europe; c'était là où s'y faisait la vente de toutes les marchandises; c'était là le rendez-vous de tous les négocians de la France; c'était là où l'on apportait, où l'on vendait les productions et objets d'industrie de toute espèce du royaume; c'était là enfin où les étrangers amenaient toutes les marchandises de leur pays, dont la compagnie faisait acquisition pour les chargemens des bâtimens qu'elle mettait en mer. Depuis la suppression de cette célèbre compagnie, la ville de Lorient est bien différente de ce qu'elle était. Quelques négocians cependant y soutiennent encore un commerce assez important d'importation et d'exportation de marchandises de toute espèce.

Le commerce commence à s'y développer. On y fait quelques expéditions pour les colonies; les exportations se composent des produits des manufactures, de la cire, du beurre, des grains et des bestiaux.

Il y a un entrepôt réel et un entrepôt fictif.

Foires. Les 25 mars, 18 juin et 25 septembre.

Lorient est le quatrième grand port militaire de France, le chef-lieu du troisième arrondissement maritime et le siége d'une préfecture maritime.

LOT, départem. de la région du sud de France, composé du ci-devant Quercy. Une des principales rivières qui le traversent lui a donné son nom. Sa superficie est de 524,597 arpens métriques, avec une population de 285,827 habitans.

Rivières. Les deux principales rivières qui l'arrosent sont le Lot et la Dordogne. La première est un affluent de la Garonne, et coule à travers le départ. de l'E. à l'O., et la seconde à l'O., dans la partie du nord. On compte en outre un grand nombre de cours d'eau inférieurs. Ces deux rivières sont les seules navigables.

Routes. On compte dans ce département 4 routes royales, indépendamment de 20 routes départementales.

Productions. Les principales essences des forêts sont le chêne; viennent ensuite, sur un sol calcaire, le cornouiller, l'érable, et sur un sol argileux, l'ormeau, le châtaignier, le bouleau, le hêtre. Le frêne réussit dans toutes sortes de terrains. On remarque dans les parcs le tilleul, le micocoulier, le platane. Il y a un grand nombre d'arbres fruitiers de toutes les espèces; le mûrier et le grenadier peuvent y prospérer, ainsi que le lentisque et l'arbre qui produit la térébenthine. On trouve aussi des truffes et une grande quantité de champignons comestibles. On récolte beaucoup de céréales, qui fournissent un excédant sur la consommation. Quoique les mûriers soient en grand nombre, les vers à soie n'y prospèrent pas aussi bien à cause des maladies qui les attaquent.

Vins. Les vins forment le principal produit de ce département, avec les céréales. Après la quantité nécessaire à la consommation du pays, le reste est vendu sous la dénomination de vins de Cahors, ou converti en eau-de-vie fort estimée. Les plus renommés sont ceux du Quercy, qui sont généralement rouges et même noirâtres, des crûs des cantons de Luzech, de Limagne et de Puy-l'Evêque. Quoique ces vins soient âpres lorsqu'ils sont nouveaux, ils deviennent d'une assez bonne qualité lorsqu'ils sont vieux.

Liége. La forêt située sur la rive gauche de la Gélise, où elle occupe un espace d'environ 8 lieues carrées, fournit la plus grande partie du liége nécessaire à la consommation de la France. Le jeune arbre nommé dans le pays *surier*, donne la première écorce vers l'âge de 30 ans. Les chênes-liéges, plantés dans un terrain convenable, ne commencent qu'à 60 ans à donner un liége propre au commerce.

Tabacs. Ce département produit des tabacs d'une assez bonne qualité; il est un de ceux où la culture est autorisée par l'administration. On comptait, en 1833, environ 1,855 hectares qui y étaient consacrés, dont le produit a été de 933,331 kil. de feuilles, livrées à la régie pour une somme de 807,388 fr.

Truffes. On trouve une grande quantité de tubercules qui sont livrés au commerce sous le nom de truffes de Périgord. C'est à Cressenac qu'est l'entrepôt de ce commerce lucratif.

Minéralogie. Ce département n'est pas riche en métaux, et l'on n'y rencontre que quelques mines de fer, du plomb, de la houille, de la calamine, de la pierre calcaire et lithographique, d'excellens marbres, de l'albâtre, de la serpentine, du granit, etc.

Produits. Les produits annuels s'élèvent à environ 1,525,000 hectolitres de céréales, 140,000 d'avoine, 168,000 de châtaignes, 32,000 de noix et 600,000 de vin. Les bêtes à laine, au nombre d'environ 300,000, produisent environ 500,000 kilog., dont 3,000 mérinos, 12,000 métis et 485,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 11 millions 306,000 fr.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière y est encore peu développée, et ce département reçoit de ceux qui sont limitrophes des draps pour des cuirs fabriqués de ses produits. Il y a cependant quelques fabriques de ratine, de cadis, de bonneterie, de tissus de coton et de toile, et des tanneries en assez grand nombre. On compte aussi deux forges à la catalane, deux hauts-fourneaux pour gueuses et mouleries, un martinet de cuivre, plusieurs houilleries en exploitation. On trouve 4 papeteries dans l'arrondissement de Cahors, livrant annuellement 7 à 800 rames de papier ordinaire. Saint-Cirq est renommée pour ses ouvrages en buis, moules de boutons, cuillers, etc.

Foires. Le nombre des foires est de 675. Les articles les plus considérables de commerce consistent dans les bestiaux, les oies, dont on élève environ 60,000 par an; les mulets, les chevaux, les laines, le chanvre, le lin, les toiles, fils, etc.

Cahors, chef-lieu de préfecture, située sur la rive droite du Lot, ayant une population de 12,100 habitans, et à 76 l. 1/2 de Paris, est la principale ville de commerce du département.

LOT-ET-GARONNE, département de la région sud-ouest de France, et qui est composé de différentes parties de la ci-devant Guienne et de la Gascogne, ayant une superficie de 479,657 arpens métriques, avec une population de 346,885 habi-

tans. Il a reçu son nom de la Garonne, qui le traverse en partie, et du Lot, qui est un de ses affluens dans ce département, et qui, avec la Baïse, sont les seules rivières.

Canal. Le canal latéral à la Garonne est le seul dont la construction ait été projetée depuis quelque tems et qui a enfin été adoptée par la chambre des députés, comme étant d'une utilité reconnue pour la continuation du canal du Midi ou du Languedoc, qui établit une communication entre la Méditerranée et l'Océan.

Routes. Ce département possède 21 routes royales et départementales.

Productions. Les principales essences des forêts sont le chêne et le chêne-liége, les pins maritimes. On trouve dans les parcs et les jardins des peupliers, des érables, des micocouliers, des ormes, des charmes, des ifs, etc. Les arbres fruitiers sont en grand nombre. On remarque l'espèce de prunier qui forme la prune datte ou *dente*.

On récolte dans le département une grande quantité d'excellent froment, du maïs, du seigle, de l'orge et de l'avoine; mais de ces deux dernières en petite quantité. On cultive les plantes légumineuses et les fourrages annuels sur les jachères; les prairies artificielles n'y sont pas très-multipliées. On récolte du chanvre d'une excellente qualité.

Vignobles. La plupart des coteaux sont couverts de vignes, dont les crus les plus renommés sont ceux de Péricord, Thésac, Clairac, Bazet, Arrocal, Mauzac.

Tabacs. Il y a des plantations considérables de tabac, dont les plus renommées sont celles d'Aiguillon, de Port-Sainte-Marie, des cantons de Tonneins; elles occupent un espace de 2,030 hectares, dont les produits, en 1833, ont été de 746,526 kilogr. de feuilles, qui ont fourni une somme de 559.870 fr.

Minéralogie. Elle se réduit, dans ce département, à du granit et du porphyre; mais il existe plusieurs mines de fer qui sont la plupart exploitées au charbon de bois, attendu qu'il ne s'y trouve aucune mine de houille.

Industrie. Il y a une manufacture de tabac à Tonneins qui occupe environ 400 ouvriers; elle fabrique par an plus de 400,000 kilog. de tabac, et elle en fournit les départemens de la Dordogne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Vienne, et, suivant les circonstances, les départemens de l'Aveyron, des Basses-Pyrénées et du Cantal. Les fruits confits, des pruniers-dattes ou de robe-sergent, connus aussi sous le nom de pruneaux d'Agen, forment l'objet d'un commerce considérable dont les exportations sont évaluées à 600,000 fr. Les figues séchées de Clairac sont également renommées et donnent un bon produit. Les pins des Landes fournissent 800,000 kilog. de résine et 300.000 kilog. de térébenthine, outre du goudron, du brai, des échalas et des planches. Il existe un grand nombre de minoteries qui produisent de 5 à 600,000 quintaux métriques de farines généralement recherchées. Les châtaignes, dont la récolte produit 40,000 hectolitres, et dont 7 à 800 sont envoyés à Bordeaux et dans les départemens voisins, sont aussi du nombre des articles du commerce.

Ce département possède des manufactures considérables de toiles à voile qui occupent 300 métiers et environ 600 ouvriers, qui fournissent par an 140,000 mètres de toiles pour la marine royale. Les corderies de l'arrondissement de Tonniens emploient 800 ouvriers et fabriquent avec le chanvre du pays 160,000 kilog. de différens cordages pour la marine de Bordeaux. Les papeteries sont aussi en grand nombre, surtout dans l'arrondissement de Villeneuve, qui produit annuellement 52,000 rames de papier. On compte 6 hauts-fourneaux, dont 3 à la catalane, 5 forges et fonderies, et plusieurs martinets de cuivre; enfin, il y a un grand nombre de tanneries, de scieries mécaniques pour les bois de placage et de panneaux, des filatures de laines, des manufactures de serges, de toiles peintes, de couvertures de coton, des ganteries, des bonneteries, des amidonneries, des verreries, de faïenceries, des poteries, dont les produits forment les principaux articles du commerce dont Agen, chef-lieu de préfecture, et à 178 lieues et demie de Paris, est le centre.

LOTH, division du marc en Allemagne, à Dresde, à Berlin, à Hambourg, à Cologne, Francfort, etc. Le loth est la 16[e] partie du marc. Il faut 2 loths pour faire une once, et par conséquent 32 loths pour une livre.

Le loth se subdivise en 4 quintins, le quintin en 4 pfennings, et le pfenning en 2 hellers ou 17 as.

Les 2 loths font l'once ou la huitième partie du marc de Hambourg, Dresde, Munich, Stuttgard, Cologne, etc.; ils sont égaux à 7 gros de 45 grains et demi du poids de marc. Il n'y a entre les loths de ces divers endroits qu'une différence d'un grain en plus ou en moins.

Les 2 loths ou l'once du marc de Cologne font juste 7 gros 46 grains 12 trente-deuxième du poids de marc.

LOUAGE. C'est une sorte de contrat dont on distingue deux espèces : l'une est le contrat de louage des choses; l'autre est le contrat de louage d'ouvrage.

Le louage des choses est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain tems, et moyennant un certain prix que celle-ci s'oblige de lui payer.

Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu et aussi pour un certain tems.

Ces deux genres de louages se subdivisent encore en plusieurs espèces particulières.

On appelle bail à loyer le louage des maisons et celui des meubles; bail à ferme, celui des héritages ruraux; loyer, le louage du travail ou du service; bail à cheptel, celui des animaux dont la propriété se partage entre le propriétaire et celui à qui il les confie.

Les devis, marché ou prix faits pour l'entreprise d'un ouvrage, moyennant un prix déterminé, sont aussi un louage, lorsque la matière est fournie par celui pour qui l'ouvrage se fait.

Ces trois dernières espèces ont des règles particulières.

Les baux des communes et des établissemens publics sont soumis à des règlemens particuliers.

On peut louer ou par écrit ou verbalement. Si le bail sans écrit n'a encore reçu aucune exécution, et que l'une des parties nie, la preuve ne peut être reçue par témoin; le serment peut seulement être déféré à celui qui nie le bail.

Le maître peut résilier, par sa seule volonté, le marché à forfait, quoique l'ouvrage soit déjà commencé, en dédommageant l'entrepreneur de toutes ses dépenses, de tous ses travaux, et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise.

Le contrat de louage d'ouvrage est dissous par la

mort de l'ouvrier, de l'architecte ou entrepreneur. Mais le propriétaire est tenu de payer en proportion du prix la valeur des ouvrages faits et celle des matériaux préparés à la succession, lors seulement que ces travaux ou ces matériaux peuvent lui être utiles.

LOUDEAC, ville de France, en Bretagne, département des Côtes-du-Nord, à 9 lieues de Saint-Brieux et 116 de Paris.

Productions. Blé, lin, chanvre, bestiaux, chevaux, laine, mines de fer.

Industrie. Fabriques de toile de toute espèce, de fil et de ruban de fil.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les objets de productions du sol et des produits industriels, particulièrement en fil et toile.

LOUDUN, ville de France, en Poitou, département de la Vienne, à 12 l. de Poitiers et 68 de Paris.

Productions. Grains, vins, chanvre, cumin, anis, coriandre, fenouil, miel, cire, gommes d'arbres fruitiers, bestiaux, laine, plumes d'oies.

Industrie. Fabriques de serges, d'étamines, de grosses étoffes de laine, de toile de toutes espèces, de fil à coudre blanc et de toutes couleurs, de dentelles communes connues sous le nom de *mignonnettes*, d'huile de noix; tanneries, distillerie d'eau-de-vie, préparation de prunes dites de *Sainte-Catherine*.

Commerce. Le commerce de cette ville est assez important; il consiste dans la vente de tous les produits du territoire et de l'industrie, et principalement dans celle des vins, eaux-de-vie, toiles et fruits.

Les vins, qui sont presque tous vins blancs, se vendent à la pipe de 28 à 30 veltes, de 8 pintes de Paris chaque.

LOUIS (Saint-), île et fort en Afrique, situés au dessus de la barre du Sénégal, appartenant à la France, et ayant une population d'environ 9,000 habitans. *Voyez* Sénégal.

LOUIS (Saint-) ou Pancore, ville des Etats-Unis dans l'état du Missouri, située sur la rive droite du Mississipi. Population, 5,852 habitans.

Industrie et commerce. C'est la principale ville de l'état du Missouri, que le commerce et la navigation à la vapeur rendent tous les jours plus florissante. Elle est le siége de la compagnie des pelleteries du Missouri et possède deux banques qui favorisent le commerce, qui y est considérable.

LOUISBOURG, ville et port de l'île du cap Breton, dans l'Amérique du nord: le port est excellent et il s'y fait un grand commerce en bois de construction et en produits de la pêche de la morue et de la baleine, pour laquelle ce port est avantageusement situé.

LOUISIANE, vaste contrée de l'Amérique du nord, cédée par la France aux Etats-Unis, et ayant une longueur de 800 à 850 l., et de 260 à 280 de large. Elle occupe le territoire qui s'étend depuis le golfe du Mexique jusqu'aux monts Rocheux (Rocky-Mountains). Elle est arrosée par le Mississipi, le Missouri, le Rio de la Plata et d'autres fleuves.

Productions. Le territoire est très-propre à la culture du blé, du riz, du maïs, du tabac, du coton, de l'indigo; il y a des forêts immenses et de vastes prairies, des mines d'or, d'argent et de plomb dans les montagnes.

La Louisiane est située sous la même latitude que l'Egypte, avec laquelle elle a beaucoup de rapports. Elle est arrosée par un grand nombre de fleuves dont les principaux sont le Mississipi, l'Arkansas, la rivière Rouge, la rivière Blanche, le Saint-François et le Tansaw; presque toutes débordent dans la saison des pluies et forment des marais à perte de vue qui se dessèchent en été et fournissent alors d'excellens pâturages. Le terrain s'abaisse sensiblement vers le golfe du Mexique; il s'élève vers le nord, où l'on trouve encore d'immenses forêts peuplées par des troupeaux innombrables de buffles et de bêtes fauves.

L'état de la Louisiane n'est formé que d'une petite portion du territoire que les Etats-Unis acquirent en 1803 de la France, pour le prix de 15 millions de dollars. Cette immense acquisition, dont la valeur est au moins décuple du prix d'achat, a complété, pour ainsi dire, le système géographique de l'Union, et ses résultats sont presque aussi considérables que ceux qui ont été produits par sa séparation de sa mère-patrie. Grâce à cette acquisition, le commerce intérieur des Etats-Unis, dégagé de tout entrave, ne connaît plus de bornes.

La Louisiane, telle qu'elle fut cédée par la France, avait une étendue d'environ 1,300 milles carrés d'Angleterre. Au midi, elle est bornée par le golfe du Mexique; à l'est, par le Mississipi et le Perdido; au nord, par une ligne imaginaire parallèle au 48e degré de lat. N.; à l'ouest, par la mer Pacifique, et au sud-ouest, par le Mexique. Cette immense étendue de pays forme à présent les deux états la Louisiana et le Missouri des Etats-Unis, ainsi que les territoires d'Arkansas, d'Oregau, qui prendront rang, à leur tour, dans l'Union, dès qu'ils possèderont la population requise. Parmi tous les états du sud-ouest, celui de la Louisiane est destiné, par sa situation géographique, à jouer le premier rôle; aussi, le congrès a-t-il déjà ordonné de construire une grande route qui conduira de Washington à la Nouvelle-Orléans, et qui aura treize cents milles de longueur. L'état de la Louisiane a 45,000 milles carrés d'Angleterre de superficie et s'étend du 28e jusqu'au 33e degré de lat. N. Environ 23,480,000 acres, soit les 3/4 de son étendue, ont été défrichés; le reste est occupé par des marais, des lacs et des lits de fleuves; sa population est de 215,000 habitans.

Il est divisé en comtés et paroisses, dont voici les noms et les productions: Plaquemine; ses principales productions sont le sucre, le coton, le riz et l'indigo. Le fort Saint-Philippe se trouve dans ce comté. La Nouvelle-Orléans renferme la capitale de l'état; le sol est très-riche et produit du sucre et du coton; les figuiers, les orangers et les citronniers y prospèrent à merveille. Le German-Coast ou Saint-Bernard, au dessus de la Nouvelle-Orléans, a été défriché en 1716 par les Allemands; on y cultive de préférence la canne à sucre. Saint-Charles, Saint-Jean-Baptiste et Saint-James ont le même climat et les mêmes productions que Saint-Bernard. L'Ascension est exposée aux inondations annuelles du Mississipi; des ceps de vignes gigantesques couvrent une grande partie de son territoire, ainsi que d'épaisses forêts. Le comté d'Attacapas, presque entier peuplé de Français et d'Espagnols; l'air y est salubre. Le comté d'Apelousas a une grande fertilité et produit du sucre, du coton, du maïs et du tabac; il y a aussi des pâturages à perte de vue.

Productions. Le territoire produit des tabacs de la meilleure qualité; on prétend que celui que l'on

cultive dans le voisinage de Natchichochez égale le tabac de Cuba. Le coton que l'on récolte est une plante annuelle qui s'élève de 6 à 10 pieds. Les sortes de coton qui sont les plus cultivées sont la graine verte de Louisiane ou du Tenessée, et depuis peu de tems celle du Mexique. Le coton longue soie réussit bien sur des terres déjà épuisées. La canne à sucre est un des riches et abondans produits de la Louisiane ; elle croît principalement sur la côte : on en cultive trois à quatre variétés ; celles d'Afrique, d'Otahiti, des Indes occidentales et la canne à rubans. L'espèce d'Otahiti croît vite et mûrit plutôt que celles des Antilles. Mais elle est réputée contenir moins de suc saccharin dans la proportion de 2 à 3 à l'égard des autres. La canne à rubans est une nouvelle et belle espèce, ainsi nommée parce qu'elle est marquée de raies pourpres parallèles qui ont sur la tige la forme de rubans; on dit qu'elle contient du suc saccharin en plus grande abondance; son plus grand avantage est qu'elle mûrit quelques semaines plutôt et qu'elle est susceptible d'être plantée 2 degrés plus au nord que toute autre espèce jusqu'ici connue. On y cultive aussi l'indigo, le thé, le riz et le tabac.

Quant aux fruits, les pêches, les figues, les oranges et le raisin croissent naturellement à la Louisiane. Les figues surtout y réussissent admirablement. On ne saurait douter que l'olivier ne s'y propageât avec le même succès.

Commerce. Les relations commerciales entre la France et la Louisiane seraient beaucoup plus considérables, si nos fabricans ou commerçans consultaient davantage les besoins ou le goût des habitans du pays. Il ne faut envoyer à la Louisiane que des draps très-légers, de belle apparence et à bon marché, comme font les Anglais. Il en est de même des couvertures de laine françaises, qui coûtent 2 piastres, tandis que les couvertures anglaises se vendent 1 piastre et au dessous, et elles obtiennent la préférence des Indiens. Sans renoncer aux qualités d'un prix élevé, les Anglais ont soin d'expédier en même tems des produits assortis aux besoins des classes les moins riches qui, chez tous les peuples, sont les plus nombreuses. Ils s'assurent ainsi un débouché considérable que ne possède pas le commerce français, n'expédiant en majeure partie que des qualités supérieures et d'un prix trop élevé pour le plus grand nombre.

Tandis que l'Irlande et l'Allemagne confectionnent des toiles appropriées au goût de la Louisiane et du Mexique, la Bretagne a abandonné la fabrication des toiles qui y étaient le plus recherchées, surtout celles de Pontivy. Les Français expédient des bas de soie clairs et faibles, lorsque les Américains, qui aiment des bas forts, achètent ceux des Anglais qui ont cette qualité.

On a exporté, en 1836, 450,000 balles de coton; 70,000 barriques de sucre et 30,000 boucauts de tabac.

Les importations consistent dans un grand nombre de produits des manufactures d'Europe, tels que draps, calicot, indiennes, mousseline, mercerie, quincaillerie, articles de nouveauté et de mode, toile fine, bas de soie et de coton, gants, vins et eaux-de-vie. Le commerce est concentré à la Nouvelle-Orléans, qui en est la capitale.

Le commerce de la Nouvelle-Orléans, qui comprend celui de la plus grande partie de la Louisiane, a donné pour résultat, pendant l'année de 1835 à 1836, pour les divers pays de l'Europe, du Brésil, du Texas et des colonies, qui y ont importé, une valeur de 65,007,100 fr.; et ils en ont exporté pour celle de 270,991,600 fr.

LOUISVILLE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dans l'état de Kentucki, située sur la rive de l'Ohio. Popul., 10,400 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y a pris un grand développement. Il y a un grand atelier où l'on construit des machines à vapeur. On trouve des savonneries, des raffineries de sucre, des distilleries d'eau-de-vie de grains. On y fait un grand commerce avec Saint-Louis, Cincinnati et la Nouvelle-Orléans. Pour éviter les chutes de l'Ohio, on a construit un canal qui porte le nom de Portland.

LOURDES, ville de France, département des Hautes-Pyrénées, située sur le Grave de Pau. Population, 3,500 habitans.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans la fabrication des toiles de lin de 2/3 et 5/8mes d'aune de large, de mouchoirs de fil de même largeur qui ont un grand débit dans les départemens voisins. Cette fabrication occupait 300 métiers qui livraient 4,000 pièces, dont le produit s'élevait autrefois à 110,000 fr., d'après le contrat du bureau, et ce qui se vendait sans être marqué pouvait être évalué à moitié en sus. Mais l'introduction des toiles de coton qui se vendent à meilleur marché, et dont l'usage est devenu presque général, a été préjudiciable à la fabrication des toiles de Lourdes ainsi qu'à celles d'autres endroits.

LOUVAIN (en flamand *Leuven*), ville de la Belgique, province du Brabant méridional, dont elle est le chef-lieu : elle est située sur la Dyle, à 4 lieues de Bruxelles et 68 de Paris. Population, 26,250 habitans.

Productions. Le territoire produit une grande quantité de grains, de graines de colza et de navette, de lin, de chanvre, de houblon, de légumes et d'excellens fruits.

Industrie. On y fabrique une grande quantité d'huile de colza et de navette; il y a un grand nombre de brasseries dont la bière, d'une qualité particulière, jaunâtre et douce, est renommée et passe pour une des meilleures de la Belgique; il s'en fait une grande consommation. Parmi ces brasseries, qui s'élèvent à plus de 70, il y en a d'une grandeur considérable. Il y a, en outre, plusieurs distilleries de genièvre et des tanneries. Il reste encore de son ancienne splendeur quelques fabriques de draps pour lesquels Louvain était autrefois si renommée.

Commerce. Le commerce n'y est pas d'une grande étendue; il se réduit à la vente des produits du sol et de l'industrie; mais il est favorisé par un canal qui, de la Dyle, conduit dans le Rupel, affluent de l'Escaut, par de belles routes et un embranchement du chemin de fer de Malines, ce qui met Louvain en communication avec Malines, Liége, Bruxelles et Anvers.

Transit. Le transit des marchandises de la Hollande, de l'Angleterre et de la France qui remontent l'Escaut jusqu'à la Dyle, et qui de là sont expédiées pour Liége, le Limbourg, le Luxembourg et Stavelot, y est considérable.

LOUVIERS, ville de France, en Normandie, département de l'Eure, située sur la rivière de l'Eure, à 4 l. d'Evreux, 6 de Rouen et 28 de Paris. Population, 10,000 habitans.

Productions. Grains, chanvre, lin, gaude, chardons à drapier.

Industrie manufacturière. Louviers est renommée pour ses fabriques de draps fins, qui occupent 500 métiers pouvant fournir annuellement de 9 à 10,000 pièces de draps de 40 aunes; au prix moyen de 20 à 24 fr. l'aune, on a un total de 7 millions 40,000 fr. Les filatures de laine sont au nombre de 15, qui renferment 27 assortimens et peuvent filer 27,000 pièces de draps par an, ce qui donne un mouvement de 1 million. On teint environ 60 pièces de draps par jour, ce qui donne un produit d'environ 1,200,000 fr. par an. La fabrique des cardes de MM. Hache et Bourgeois est sans doute une des plus considérables de celles qui sont en France; elle occupe, tant à Louviers qu'ailleurs, 160 ouvriers. La construction des machines est pareillement considérable; il existe trois ateliers où l'on confectionne diverses machines en fonte et en fer, des métiers à filer et autres ustensiles propres à la fabrication, donnant un produit de 300,000 fr.

Il y a à Louviers 19 établissemens hydrauliques appartenant à 14 propriétaires. On compte 6 établissemens distincts qui emploient la vapeur, c'est-à-dire une filature et un atelier d'apprêts; une filature et une de construction mécanique, une fabrique de draps avec toutes les parties de la fabrication. Cette série d'établissemens occupe 4,210 ouvriers, indépendamment des teinturiers, des foulons, des fabricans marchands. Il résulte que les établissemens sans moteurs emploient 1,556 ouvriers, et que les établissemens des deux autres séries réunies (ceux à moteur hydraulique et à la vapeur) occupent un total de 5,775 ouvriers. On peut donc dire que Louviers est l'une des villes les plus industrieuses de France, puisque, sur une population d'environ 10,000 habitans, plus des deux tiers sont occupés aux arts industriels. Son commerce n'est pas moins considérable en proportion, puisque le mouvement des affaires commerciales s'élève à 9,840,000 fr. par an.

M. Jourdain Ribouleau, fabricant de draps à Louviers, délégué par la chambre des manufactures, dépose à l'enquête que le capital fixe de toutes les fabriques de draps à Louviers peut être évalué de 25 à 30 millions, et qu'il emploie dans son établissement un capital de 1,800,000 francs à 2 millions, et qu'il fabrique de 12 à 1,500 pièces de draps de 40 aunes chaque, et des étoffes nouvelles appelées cuirs de laine impénétrables, et autres pour pantalons, suivant les besoins de la consommation. La fabrication de Louviers aurait besoin de laines fines étrangères sur son marché, puisque la France ne les produit pas en assez grande quantité : les fabricans de Louviers tirent leurs plus belles laines de la Saxe, de la Silésie; ils en tirent aussi de la Russie. Il y a à Odessa, dit M. Ribouleau, des troupeaux immenses qui donnent de très-beaux produits. Suivant lui, le droit de 30 p. 0/0 imposé en 1816 sur l'importation des laines étrangères, a été d'autant plus funeste à la fabrication des draps, en France, que l'Espagne ne pouvant plus nous vendre ses laines, a établi chez elle des fabriques de draps pour les employer; en sorte qu'aujourd'hui la France n'exporte plus que très-peu de draps dans ce pays. M. Ribouleau déclare qu'il emploie dans sa fabrique 5 à 600 ouvriers, et que toutes les fabriques de draps de Louviers en occupent 7 à 8,000. On exporte, suivant lui, un tiers de la fabrication totale; c'est principalement en Italie que se font les exportations, et très-peu aux Etats-Unis et dans l'Amérique du sud. Le prix le plus bas est 18 fr. l'aune, et le plus élevé 65 fr.; mais la plus grande quantité des draps de Louviers se fabriquent et se vendent aux prix de 30, 40 à 50 fr. l'aune; on expédie généralement au comptant avec 2 p. 0/0 d'escompte, ou bien à 4 mois de terme, date de la facture. Il y a une diminution notable dans les prix, puisqu'un drap qui se vendait 40 fr., il y a 12 à 15 ans, ne se vend plus aujourd'hui, avec une plus belle qualité, que 30 fr., ce qui fait une diminution de 25 p. 0/0; il y a donc à la fois progrès pour la baisse du prix et progrès pour la qualité.

M. Louis Poitevin, fabricant de draps, délégué des négocians réunis de Louviers, dépose qu'il n'exporte qu'en Piémont (à Turin) des draps de Louviers, et en petite quantité, parce que les Anglais et les Belges, qui peuvent fabriquer à meilleur marché, livrent les leurs à plus bas prix.

MM. Jourdain et Ribouleau n'étaient pas les seuls qui avaient présenté, à la dernière exposition (1834) des produits de l'industrie nationale, des draps d'une qualité supérieure. On y remarquait encore les draps fins de MM. Poitevin et fils, dont la belle exécution et le fini ne laissaient rien à désirer. La collection exposée de MM. Odiot-Dannet, dont tous les produits sont fabriqués avec la laine indigène, même ceux de qualité superfine et extrâfine; les draps extrâ-fins décatis de MM. Odiot frères, qui présentent une grande solidité; les beaux draps fins pressés à froid de la manufacture de MM. Violette, Jouffren et Ce, qui conserve toujours sa vieille réputation; les articles variés de M. Chénevières, qui a exposé à la fois des qualités extrâ-fines, de bons draps ordinaires et des étoffes rayées et côtelées pour pantalon que la fabrique de Louviers n'avait pas fabriquées jusqu'alors; les draps de moyenne qualité, mais forts et corsés de M. Lecouturier; et enfin les étoffes pour meubles de M. Germain Petit, qui se font remarquer par leur bonne qualité et par la vivacité de leurs couleurs.

Les autres branches d'industrie sont la fabrication des cardes d'une qualité supérieure à la mécanique dans les ateliers de M. Hache-Bourgeois; des machines à vapeur à haute pression, des chaudières pour la teinturerie. On y a établi depuis quelque tems une filature de coton qui occupe 300 ouvriers, et dont les produits s'élèvent à plus de 600,000 fr. par an. Il y a aussi plusieurs tanneries qui livrent environ 3,000 cuirs au commerce.

Commerce. Le commerce que procure à cette ville ses manufactures de draps est considérable. Il se fait des envois de draps de Louviers, non-seulement dans toute la France, mais encore dans tous les états de l'Europe, où leur finesse, la perfection de leur fabrication, la solidité de leurs couleurs, leur ont acquis une juste réputation et leur font obtenir la préférence, quoique leurs prix soient toujours assez élevés. L'Italie est le pays où il s'en exporte le plus, quoique le débit en ait diminué par la concurrence des draps belges et anglais, qui peuvent livrer leurs produits à meilleur compte par l'abondance et le meilleur marché de la matière première, qui ne paie pas d'aussi forts droits d'entrée qu'en France. On peut évaluer de 12 à 15 millions par an la valeur des produits des manufactures de Louviers.

LOYER. Ce terme signifie salaire, ce qui est dû à quelqu'un pour son travail et ses services.

Les gages et loyers du capitaine et autres gens

de l'équipage employés au dernier voyage d'un navire, sont dettes privilégiées sur le navire (art. 191).

Le privilége ne peut être exercé qu'autant que les gages et loyers seront constatés par les rôles d'armement et de désarmement arrêtés dans les bureaux de l'inscription maritime (art. 192).

Les loyers de l'équipage pendant la détention du navire sont réputés avaries (art. 300).

Nul prêt à la grosse ne peut être fait aux matelots ou gens de mer sur leurs loyers (art. 119).

Le contrat d'assurance est nul, s'il a pour objet les loyers des gens de mer (art. 347).

Toute action en paiement pour loyers des officiers, matelots et autres gens de l'équipage, se prescrit un an après le voyage fini (art. 433).

LOYER DE MAGASIN. *Voyez* MAGASIN. LOYER D'UN NAVIRE. *Voyez* FRET.

LOZÈRE, département de la région du sud de la France, formé d'une partie du Gévaudan et des ci-devant diocèses d'Uzès et d'Alais, dans le Languedoc. Il a reçu son nom de l'une des principales chaînes des montagnes dont il est traversé. Il a une superficie de 509,543 arpens métriques, et une population de 133,935 habitans.

Rivières. Le Lot, le Tarn, l'Allier et le Gard, qui ont leurs sources dans ce département, en sont aussi les principales rivières; mais aucune n'y a acquis assez d'importance pour y être navigable. Il y en a plusieurs autres d'un cours inférieur.

Routes. On compte 24 routes royales et départementales qui traversent ce département.

Productions. Les plantes y sont nombreuses; on en compte jusqu'à 800 qui sont employées en médecine ou dans les arts, et parmi lesquelles se trouvent la garance, l'herbe aux tanneurs (*coriaria myrtifo*), le genêt des teinturiers, la parelle. Le tabac, lorsque la culture en était permise, prospérait dans les montagnes d'Aubrac. On y récolte le froment, l'orge, l'avoine, un peu de seigle, une assez grande quantité de pommes de terre. Les navets de Chastel sont estimés, ainsi que les fruits de la vallée de Tarn. On ne trouve de pâturages que dans les montagnes, où l'on élève une grande quantité de bestiaux. La vigne n'est cultivée que dans certaines localités, et les vins en sont d'une qualité médiocre et supportent difficilement le transport. Depuis un demi-siècle, les plantations des mûriers se sont beaucoup augmentées, et l'élève des vers à soie a fait de grands progrès. On récolte aussi une grande quantité de châtaignes, dont une partie, que l'on fait sécher, est destinée à la marine.

Minéralogie. Il y a des mines de plomb argentifère, du cuivre, de l'antimoine, de la litharge, de l'alquifoux que l'on y exploite. La mine de plomb argentifère du Vialas est la plus productive; on retire de chaque quintal métrique de plomb 7 à 800 grammes d'argent. Il existe dans le département plusieurs mines de houille et de fer dont l'exploitation a été négligée. On y rencontre aussi de la magnésie, du marbre, du granit, du porphyre de jais, des cristaux de gypse, des saphirs, etc.

Produits. Ce département possède 250,000 hectares mis en culture, prairies et pâturages; 32,599 en forêts, 1,928 en vignes, et le reste en friche et rochers.

On compte 350,000 moutons, et, en outre, 200,000 moutons *transhumans* arrivent tous les ans du Languedoc pour passer la belle saison dans les montagnes de la Lozère, et ces troupeaux livrent chaque année 725,000 kilog. de laine. Les produits annuels sont évalués à 125,000 hectolitres de céréales; 50,000 de pommes de terre et légumes; 20,000 d'avoine; 50,000 de vins. Le revenu territorial est évalué à 5,512,559 fr.

Industrie et commerce. Une des principales branches d'industrie consiste dans l'exploitation des mines. Indépendamment du plomb, de l'argent et du cuivre, la grande fonderie centrale fournit de la grenaille, de la litharge rouge et de l'oxide blanc de plomb. Mais l'on s'occupe plus particulièrement, dans l'arrondissement de Mende, de la filature de la laine et du tissage des serges et cadis, tandis que dans celui de Marvejols, on s'adonne à la fabrication des laines peignées et des couvertures de laine, de la filature et du tissage de coton, des tricots de laine. Mais l'industrie de la soie est réservée à l'arrondissement de Florac, où il existe également des filatures de coton, des fabriques de toiles et de mouchoirs. Il y a en outre des papeteries, des chapelleries, des teintureries, des tanneries, des parcheminneries, des tuileries, des poteries, etc.

Foires. Il y a dans ce département 200 foires où l'on fait un assez grand commerce en laine, bestiaux, chevaux, mulets, toile, serge, cadis, fromage et châtaignes.

Mende, située sur la rive gauche du Lot, à 141 l. 1/2 de Paris, chef-lieu de préfecture, est le centre du commerce de ce département.

LUBECK, ville anséatique, et l'une des 4 villes libres de la confédération germanique, située au confluent de la Trave et de la Wacknitz, à 3 1/2 lieues de leur embouchure dans la mer Baltique, à 13 lieues de Lauenbourg, 15 de Hambourg, 60 de Copenhague, 178 de Vienne, et 200 de Paris. Pop., 26,000 habit. Il ne peut arriver jusqu'à Lubeck que de petits navires qui franchissent le gros de l'eau du fond du golfe. Elle possède le port de Travemünde, qui est proprement l'embouchure de la Trave, qui forme une rade où les vaisseaux sont obligés de faire leur déchargement; les marchandises sont transportées sur des alléges dans la ville. D'ailleurs, Lubeck entretient une communication facile avec Lauenbourg et Hambourg au moyen de la Trave, de la Steckenitz et du canal de Delvenau, qu'elle fit construire en 1398, à l'époque de sa plus grande splendeur, lorsqu'elle était à la tête de cette fameuse ligue anséatique qui faisait non-seulement tout le commerce de la Baltique, mais encore celui entre le nord et le midi de l'Europe. Elle comptait plus de 84 villes maritimes qui, toutes, contribuaient à étendre le commerce et la navigation dans la mer du Nord et la Baltique; mais cette ligue vit arriver sa décadence par les mêmes causes qui firent décheoir Venise et son commerce du haut degré de splendeur où l'une et l'autre étaient parvenues, sur la fin du XVe siècle, par la découverte d'une route directe à l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance, qui mit le Portugal en possession de ce riche commerce. Le commerce de Lubeck fut dès lors restreint à celui de sa localité et de la Baltique, où elle entretient toujours des relations de commerce considérables.

Industrie. L'industrie y est très-florissante, et se divise en un grand nombre de branches différentes qui occupent toute la population. On compte dans cette ville 4 raffineries de sucre, 4 savonneries, 14 fabriques de tabac, 7 de chapel-

lerie, 1 de draps, et plusieurs d'autres tissus de laine, 1 de soierie, 3 d'ambre jaune, 1 d'écume de mer, 2 de tresses d'or et d'argent, 1 d'objets vernissés, 1 fonderie, et 1 de plomb laminé, plusieurs amidonneries, papeteries, tanneries, poteries, orfévreries, plusieurs manufactures d'instrumens de mathématiques et de musique, de toile à voile, de tissus de coton, de fil d'archal et de laiton, de corderies, de parchemineries, de cire à cacheter, etc.

Commerce. Les nombreux produits de ces différentes fabriques sont au nombre des articles de son commerce d'exportation, auxquels il faut ajouter les grains, les cuirs, les fers, le lin, le chanvre, la potasse, et d'autres productions qu'elle reçoit, soit de la Russie, soit des autres contrées, et qu'elle échange contre les produits du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie, qui consistent en vins, eau-de-vie, fruits secs du Midi; ou de la Hollande et d'Angleterre, qui lui apportent des denrées coloniales, des drogueries, des épiceries et des produits manufacturés.

Lubeck possède trois voies de communication par où elle entretient des relations importantes: 1° par la voie de mer, avec tous les ports de la Baltique; 2° par les rivières, c'est-à-dire par la Trave et la Wacknitz, et surtout la Trave, qui, par le Delvenau, communique avec l'Elbe; c'est par cette voie que Lubeck expédie une grande quantité de marchandises pour Hambourg, qui lui envoie aussi toutes celles de l'Allemagne centrale, de France et d'autres pays; 3° la voie de terre, pour les marchandises légères et de prix, qui sont aisément transportées à Hambourg, qui n'en est éloignée que de 15 lieues.

Canal. Il existe un canal de 5 à 6 lieues, en remontant l'Elbe depuis Hambourg, et qui conduit de ce fleuve à Lubeck sur la mer Baltique, qu'on pourrait agrandir. Comme les grands navires ne remontent pas l'Elbe au dessus de Hambourg, il serait plus facile d'établir un chemin de fer de Hambourg à Lubeck, point le plus rapproché entre l'Elbe et la mer Baltique, puisqu'il n'y a que 15 lieues entre ces deux villes, et que le terrain offre peu de difficultés. Les habitans de ces deux villes ont vivement désiré d'établir une pareille voie de communication; mais le roi de Danemarck possède un petit territoire situé sur la rive droite de l'Elbe, entre le Holstein et le duché de Mecklembourg; et comme, pour établir soit un canal, soit un chemin de fer, il faudrait passer par ce nouveau territoire, le roi de Danemarck s'y oppose, craignant que cette communication nouvelle, en favorisant ces deux villes anséatiques, ne nuise au commerce de plusieurs villes de ses états, et surtout au droit qu'il perçoit sur tous les navires, au passage du Sund dans la Baltique.

Commerce de transit. Le commerce de transit et d'expédition est d'une grande importance. Lubeck étant un des grands entrepôts du commerce entre le midi et le nord de l'Europe, c'est de cette branche de commerce dont cette ville s'occupe aussi le plus; en sorte qu'on y trouve réunies toutes les productions de la Russie, du Danemarck, de la Suède et de l'Allemagne aux denrées coloniales et aux produits des manufactures allemandes, anglaises et françaises, ainsi qu'aux productions du midi de l'Europe. Mais, comme la douane ne publie aucun tableau du mouvement du commerce, il nous est impossible d'en donner un chiffre.

Il y a une bourse et deux compagnies d'assurance maritime. Les droits de douane sont très-modérés, et ceux d'entrée ne sont que de 3/4 p. 0/0, et ceux de sortie de 2/3 p. 0/0. Quelque modiques qu'ils soient, il a été souvent question de les supprimer entièrement. Ces droits se perçoivent, soit au poids, soit sur la valeur, d'après la déclaration des consignations et une liste par ordre alphabétique des objets taxés d'après une ordonnance.

Navigation. La navigation y est fort active, Lubeck étant avantageusement située à l'entrée de la Baltique, à proximité de l'Elbe, avec laquelle elle communique par la Strecknitz et un canal. Le port de Lubeck possède environ 100 vaisseaux; et en 1837, il est entré dans son port 105 lubeckois, 328 danois, 16 anglais, 2 hambourgeois, 12 hanovriens, 12 mecklembourgeois, 24 hollandais, 2 norwégiens, 2 oldembourgeois, 15 prussiens, 146 russes, 134 suédois, 1 espagnol; ensemble 795 bâtimens, dont le tonnage n'a pas été annoncé.

Bateaux à vapeur. La navigation à la vapeur y a pris un grand développement, attendu que, par la voie de Hambourg, elle se rattache avec la ligne qui, de ce port, communique avec le Havre, Amsterdam et Londres. Les voyageurs, ainsi que les marchandises de peu d'encombrement, n'ayant à franchir qu'un petit espace de 15 l. qui sépare Hambourg de Lubeck pour arriver dans cette dernière ville, où se trouvent quatre lignes de communication établies avec les principaux ports de la Baltique: 1° lignes de Lubeck, ou plutôt de Travemünde avec Saint-Pétersbourg; 2° ligne avec Copenhague; 3° ligne avec Stockholm, en touchant à Ystad; 4° ligne avec Riga, en relâchant à Stralsunde, les départs ont lieu régulièrement chaque semaine à des jours déterminés. Une 5e ligne a été établie pour la communication de Lubeck à Travemünde, où se trouve la station de tous les paquebots à vapeur, afin d'y conduire les voyageurs et de les ramener lorsqu'ils sont arrivés.

Monnaie de compte. Les comptes se tiennent en marcs de 16 schellings lubs courans chaque, en subdivisant le schelling en 12 pfenings.

La rixthaler vaut 3 marcs, ou 48 schellings lubs. Quant aux autres monnaies de compte, elles sont les mêmes que celles de Hambourg.

Changes. Lubeck change et donne, à Amsterdam, 117 rixthalers courantes pour 100 rixthalers; à Hambourg, 125 *dito* pour 100 rixthalers banco.

Mais Lubeck tire presque toujours en monnaie banco sur Hambourg, à trois jours de date, et perçoit de 1/8 à 1/4 p. 0/0 d'agio.

Lubeck change rarement avec d'autres places d'une manière directe; les effets sur les pays étrangers sont tirés de Hambourg, et ceux qui, de l'étranger, sont tirés sur Lubeck, sont payables en banco de Hambourg; les négocians de Lubeck doivent s'arranger pour que le paiement se fasse en conséquence.

Usances. Les usances sont les mêmes qu'à Hambourg; on alloue 10 jours de grâce.

Poids commercial. La livre poids commercial se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quentins; 100 livres de Lubeck en valent 106,85 liv. avoir du poids, ou 48,46 kil. Le quintal ou center contient 8 lisponds ou 112 liv. Le shipfund vaut 2 1/2 centeners, 20 lisponds ou 280 liv.; mais le shipfund, poids de roulage, vaut 20 lisponds de

16 liv., ou 320 liv., et quelquefois 23 lisponds de 14 liv., ou 322 liv.

Un shipfund de plume pèse 20 lisponds de 16 liv., y compris le sac. Une tonne de miel ou de beurre, de sel de Lunebourg, grande mesure, pèse 20 lisponds ordinaires, ou 280 liv. Une tonne de beurre, petite mesure, 224 liv. Un stone de lin doit peser 20 liv.; de laine ou de plumes, seulement 10 liv.

Mesures sèches. Le last de blé se divise en 8 dromts, 24 tonnes ou barils, 96 scheffels ou 384 fasser. Le scheffel, avec lequel on mesure le froment et le seigle, est égal à 0,9,490 boisseaux anglais, ou à 0,3,344 hectolitres.

Mesures liquides. Le fuder contient 6 ahms, 120 viertels, 240 stubgen, 480 kannes, ou 960 quartiers, et il est égal à 229,5 gallons anglais, ou à 868,2 litres.

Les spiritueux se vendent à l'oxhoft, à l'ohm, à l'anker; l'oxhoft contient 1 ohm 1/2, 6 anker, 30 viertels, ou 240 quartiers, qui correspondent à 57,37 gallons anglais, ou 217,19 litres.

Une pipe d'huile est évaluée à 820 liv. de Lubeck poids net, ce qui équivaut à 876,17 livres avoir du poids, ou à 397 kil.

Mesures de longueur. L'aune est généralement fixée à 2 pieds de Lubeck, ou 24 pouces, et représente 22,692 pouces anglais, ou 0,5761 mètres.

Foires. Il se tient plusieurs foires; une des plus considérables est celle des fêtes de Noël jusqu'aux Rois, quoiqu'une des plus renommées soit celle aux laines, qui a lieu du 15 au 25 juillet, où il se fait de grandes affaires, tant dans les laines que dans d'autres marchandises.

Douanes. Une ordonn. du 9 nov. 1833, relative aux droits d'entrée à payer, pour les marchandises, dans la ville libre anséatique de Lubeck, contient les dispositions générales suivantes : Sera entièrement supprimée, à partir du 31 décembre 1833, la perception des précédens droits de douanes, d'entrée et de sortie, pour les marchandises, comme aussi celle de tous les droits accessoires ou autres charges quelconques.

A partir du 1er janvier 1834, il y sera substitué un simple droit d'entrée, d'après les fixations du tarif joint à la présente ordonnance, sous l'annexe A, et qui indique en même tems les articles qui seront exemptés de ce droit.

Moyennant ce droit, toutes les marchandises seront, à partir de la même époque, exemptes de tout autre droit quelconque.

Par rapport aux marchandises pour lesquelles le droit d'entrée est perçu au poids, on prendra pour règle le poids brut usité dans cette ville.

Le droit *ad valorem* sera prélevé sur la valeur réelle de la marchandise au lieu de l'expédition.

Les poids, mesures et monnaies étrangers seront calculés d'après la table de réduction jointe au présent tarif.

Ces droits sont très-modiques; ils ne sont que de 1/4 à 1/2 p. 0/0 de la valeur déclarée des marchandises au poids brut de la ville. L'autorité s'est réservée le droit de péremption, avec le paiement immédiat de la valeur portée dans la déclaration, moyennant 15 p. 0/0 en sus.

LUBS. Ce terme est employé pour désigner certaines monnaies de compte de Hambourg, de Danemarck. *Voyez* Marc.

LUCAR-DE-BARAMEDA (San-), ville d'Espagne, dans la province de l'Andalousie, située à l'embouchure du Guadalquivir, avec un port très-important, mais dont l'entrée est difficile. On y fait un assez grand commerce en fruits secs du Midi, en vin, eau-de-vie et sel. Elle est à 16 l. de Séville et 28 de Gibraltar.

LUCAYES, Lucaies ou Bahamas, groupe d'îles de l'Océan atlantique, appartenant à l'Angleterre. Elles sont situées au N. de l'île de Cuba et de Saint-Domingue. Parmi le grand nombre d'îles qui composent ce groupe, il y en a 30 à peu près dignes de remarque, dont 14 principales, qui sont la Providence, Bohoma, Lucayonèque, etc. Celle de Saint-Sauveur fut la première découverte de Colomb, le 11 octobre 1491. Les productions sont les mêmes que celles des autres îles des Indes occidentales anglaises; il en est de même du commerce. *Voy.* Bahama.

LUCERNE, ville de Suisse, capitale du canton de son nom, située sur la Reuss, à la sortie du lac de Lucerne, à 6 lieues de Berne, 150 de Paris. Population, 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Les manufactures y sont peu importantes. Imprimerie, librairie, fabrication de gants et de kirschwasser, entrepôt de marchandises et de transit avec l'Italie.

Foires de 15 jours, les 7 février, 2 mai et 3 octobre.

LUCIE (Sainte-), petite île de l'Amérique, une des Antilles: elle est située au S. de la Martinique, à l'O. de la Barbade et au N.-E. de Saint-Vincent. Elle a 10 lieues de long sur 5 de large. Population, 25,000 habitans de toute couleur. Elle appartient aux Anglais, à qui elle a été cédée par la France, en 1814. Les productions sont, comme celles des autres Antilles, du sucre, du cacao, du café excellent, des bois de construction qui font l'objet de son commerce.

LUÇON, ville de France, en Poitou, département de la Vendée, située dans les marais salans, non loin de la mer, à 7 lieues de Fontenay, 117 de Paris. Population, 3,800 habitans. Canal ébauché par la nature, de 3 lieues de long sur une largeur de 6 toises, ayant son embouchure à la rade d'Aiguillon.

Productions et commerce. On exporte par ce canal des blés et du bois, et l'on importe des vins d'Aunis, de Saintonge, de Bordeaux, et des denrées du Midi.

LUÇON, une des îles Philippines. *Voyez* Manille.

LUCQUES (*Lucca*), ville de l'Italie, capitale du duché de son nom, située sur le Serchio, à 4 lieues de Pise, 8 de Livourne et 320 de Paris. Population, 20,000 habitans.

Productions. Du blé, de l'huile d'olive, du vin, de la soie, des châtaignes, des figues, de beaux marbres.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures de draps, d'autres tissus de laine et de coton, de soie. Le commerce consiste dans tous ces produits et ceux du territoire : en général, les habitans sont fort adroits et industrieux en divers ouvrages, ce qui a fait donner le nom à leur ville de *Lucca industriosa.*

LUGANO, ville de Suisse, capitale du canton de Tessin, sur le bord septentrional du lac de son nom, à 6 lieues de Como. Population, 4,500 habitans.

Productions et commerce. Les principales pro-

ductions sont le blé, le vin et la soie, qui sont les principaux articles de son commerce, qui est assez considérable avec le Piémont et la Lombardie.

Foires. On y tient plusieurs foires très-fréquentées.

LUMACHELLE. On comprend sous cette dénomination une variété très-nombreuse de marbres qui ont de certaines taches de différentes couleurs, qui présentent des espèces de fragmens de marbres, comme s'ils étaient agglomérés, et ont reçu le nom de brèches. La lumachelle de couleur grise cendrée, que l'on trouve aux environs de Troyes et d'Auxerre, est l'une des plus communes. Il existe dans la Carenthie une mine de lumachelle qu'on appelle *opaline*, qui offre un coup-d'œil brillant comme une espèce de nacre, avec de belles nuances. Il y a aussi une lumachelle que l'on nomme d'*Astrakhan*, sans que l'on sache positivement son origine; elle est remarquable par sa belle couleur de café et la distribution de ses coquilles, d'un jaune foncé. On se sert de cette espèce de marbre pour les tablettes de cheminées et pour recouvrir le dessus de plusieurs meubles.

LUNEBOURG (*Lunebourg*), ville de Hanovre, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur l'Ilmenan, à 24 lieues de Hanovre et 9 de Hambourg. Population, 10,500 habitans.

Productions. On récolte du blé, du sarrasin, du chanvre, du houblon. On trouve de riches pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux fort estimés; les abeilles sont en grande abondance et fournissent beaucoup de miel et de cire. Le tabac y est aussi cultivé avec succès; il y a des tourbières et des salines considérables qui sont une source de richesses pour le pays.

Industrie. Il y a des fabriques de toile, de frise, de bombasin, de tabac et de savon, de cartes à jouer, de papier, de toile et toile damassée, de fil à coudre, de dentelles, d'eau-de-vie, de tapis, de couvertures.

Commerce. Le commerce des chevaux de la belle race hanovrienne y est d'une grande importance, et sert d'entrepôt à plus de 35,000 chevaux annuellement. Les produits des salines, qui s'élèvent à 110,000 quintaux de sel par an, fournissent un aliment au commerce, de même que les toiles, les frises, le papier, le genièvre et d'autres produits.

LUNEL (canal de), en France, dans le département de l'Hérault, ou le ci-devant Languedoc; il est alimenté par les eaux du Dardaillon. Il a son cours depuis Lunel jusqu'aux canaux des Etangs et de la Rodelle, entre l'étang de Maugio et Aigues-Mortes. Il a environ 6 lieues de longueur. Les transports consistent principalement en vins, grains, denrées coloniales et du pays. Il a été ouvert en 1718 par une compagnie qui en est propriétaire. Une ordonnance royale du 15 août 1821 en permet l'élargissement, avec la construction d'une écluse et d'un sas.

LUNEL ou LUNEL-LA-VILLE, ville de France, en Languedoc, département de l'Hérault, située sur la rive droite de la Vidourle et près du canal de son nom, qui la fait communiquer avec le Rhône, le canal du Midi et la Méditerranée; à 3 l. d'Aigues-Mortes et à 5 de Montpellier. Pop., 6,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont la soie, les vins muscats très-renommés, les grains et fruits du Midi.

Industrie et commerce. La fabrication des vins du territoire, surtout les vins muscats qui portent son nom, forment la principale branche d'industrie, avec les eaux-de-vie qui en proviennent; ce qui, avec les grains et d'autres produits, forment les articles les plus importans de son commerce.

Foires. Les 25 juin, 24 août, 25 septembre, et le lundi de la Pentecôte.

LUNÉVILLE (en allemand *Luenstadt*), ville de France, en Lorraine, départ. de la Meurthe, située sur la Vezouze, sur la route de Paris à Strasbourg et à 6 l. de Nancy. Populat., 12,500 habitans.

Productions. Blé, chanvre, lin, houblon, pâturages où l'on élève un grand nombre de bestiaux, bois, fruits excellens.

Industrie. L'industrie y est assez florissante. On y compte plusieurs manufactures de draps, de tissus et filatures de coton; bonneterie en soie, laine et coton; fabrique de faïence, dont les produits sont estimés. Il y a 6 fabriques de gants de peau, 3 corroieries, 8 mégisseries, 3 fabriques d'épingles, une fabrique considérable de fourneaux et de cheminées en tôle. Il y a aussi des ateliers de broderies estimées.

Commerce. Il s'y fait un commerce important dans tous les produits du sol et de l'industrie.

Foires. Les 16 mars, 23 avril, 24 juin, 12 septembre, 1er octobre, et le lundi-gras, où il se fait un grand trafic en bestiaux, chevaux, blé, chanvre, lin et autres productions.

LUQUOISE (soierie), espèce d'étoffe de soie à chaîne et trame très-fine, diminutif de la lustrine, et imitées en France sur celles qui se fabriquent à Lucques, en Italie. On en fait d'unies, de façonnées et de brochées en or et en argent.

LUSACE ou HAUTE-LUSACE (en allemand *Lausitz*, *Ober Lausitz*), cercle du royaume de Saxe, comprenant son extrémité orientale; ayant 23 l. de longueur du N.-O. au S.-O., et 6 de largeur. Le chef-lieu est Bautzen, et il renferme une population d'environ 170,000 habitans, les plus industrieux de l'Allemagne.

Productions. Le sol, peu fertile, ne peut fournir que la moitié de la consommation. On y cultive du blé, du chanvre, du lin et du tabac dans toutes les localités. La partie du N. est couverte de forêts, et on y élève une grande quantité de bestiaux, surtout des bêtes à laine, dont on a amélioré la race par le mélange avec des mérinos; il y a aussi un grand nombre de chevaux, et l'on y élève beaucoup d'abeilles.

Minéralogie. Il y a dans la partie du N. des mines de fer, et dans la partie du S., de la tourbe et de la houille, ainsi que des carrières de balsate, de granit et de chaux.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière y a pris un grand développement, surtout celle des laines, des toiles de lin, des cotonnades, des cuirs, de la cire, de la bonneterie, ganterie, chapellerie; il y a des manufactures de tabac, et plusieurs forges sont en activité. Tous ces produits, joints à ceux du sol, font l'objet de son commerce, et trouvent un bon débit à la foire de Francfort-sur-l'Oder, ainsi qu'à celle de Leipzig.

LUSTRAGE, opération par laquelle on fait acquérir aux étoffes de soie et autres objets plus de lustre et d'éclat, par l'état lisse qu'elle leur procure.

LUSTRE (terme de manufacture), ce qui ré-

sulte de l'apprêt que l'on donne à plusieurs étoffes ou autres ouvrages, pour augmenter leur éclat. Les procédés sont différens pour donner le lustre, suivant la nature ou la qualité des objets soumis à cette opération.

On lustre les soies, ce qui est une de leurs qualités naturelles, en les lavant à la rivière et en les mettant dans un bain froid d'alun de Rome. On lustre les taffetas, suivant leurs couleurs, avec différentes eaux gommées, en les faisant passer à la calandre.

On donne aussi aux cuirs un beau lustre, suivant leurs couleurs. Les chapeliers, ainsi que les pelletiers, font aussi usage du lustre.

Le lustre des draps se donne de plusieurs façons; une des principales est la calandre; nous en parlerons à l'article MANUFACTURES.

LUSTRINE (soierie), espèce d'étoffe de soie, à petits dessins, ordinairement de plusieurs couleurs, fabriquée à douze lisses.

Il existe une autre sorte d'étoffe de soie, à corps de gros de Tours, et fond façonné à la tire, qui s'appelle *lustriné*.

LUXEMBOURG, ville forte de la Belgique, chef-lieu de la province de son nom, située sur la rive gauche de l'Alzette, à 27 l. de Liége et à 40 de Bruxelles. Populat., 10,000 habitans.

Productions. Le sol de la province est peu fertile, et produit à peine du blé; mais les pommes de terre y viennent en grande abondance. On y récolte du seigle, de l'avoine, et une petite quantité de vin très-médiocre sur les bords de la Moselle et de la Sour. Les forêts y sont considérables, et les principales essences sont les hêtres, les chênes, les frênes et les sapins. Il y a de vastes pâturages dans la partie inculte où l'on élève un grand nombre de bestiaux, des bêtes à laine d'une race inférieure, et des chevaux assez estimés.

Minéralogie. Il y a plusieurs mines de fer qui se trouvent principalement dans l'arrondissement du Luxembourg; elles entretiennent un grand nombre d'usines, et environ 34 hauts-fourneaux, qui livrent au commerce environ 230,000 quintaux de fer en barres annuellement. On rencontre aussi quelques mines de cuivre.

Industrie. Quoique l'exploitation des mines soit la principale industrie des habitans de cette province, il y a néanmoins des fabriques de toile, de bonneterie, de tabac, de potasse, des manufactures de draps, des papeteries, des faïenceries, des brasseries, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des tanneries, des tuileries, des huileries de graines oléagineuses, des fours à chaux et à plâtre.

Commerce. Le pays étant privé de canaux et de rivières navigables, ainsi que de communications faciles, le commerce y est très-borné et ne consiste principalement que dans la vente et l'exportation des bois, des bestiaux, des chevaux, des laines, des cuirs, du fer, des ardoises, du plâtre, de la chaux, de la potasse, du papier, de la faïence.

LUXEUIL, ville de France, département de la Haute-Saône, au pied des Vosges, près de la rive droite du Breuclim, à 4 l. de Lure et 6 de Vesoul. Population, 3,500 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des tanneries, des fabriques de ferblanc, de quincaillerie, de chapellerie. On y fait un commerce en eau de cerise, fruits, meules de grès, bois de charpente, merrain, etc.

LUZARCHES, ville de France, département de Seine-et-Oise, à 5 lieues 1/2 de Pontoise et 9 de Versailles. Population, 1,900 habitans.

Industrie. Il y a une fabrique de boutons de métal, et il s'y fabriquait autrefois beaucoup de dentelles.

Foires. Les 28 septembre, 28 octobre, durant 3 jours chacune.

LUZERNE. La luzerne est une plante connue dès la plus haute antiquité; on en compose ce qu'on appelle les prairies artificielles : elle est très-utile pour la nourriture des chevaux et du gros bétail. Il faut un terrain gras et léger pour semer la luzerne; au bout de trois années, elle est en plein rapport et abondante. On la renouvelle au bout de sept à huit ans. Elle donne deux à trois récoltes annuellement.

Il se fait en France un grand commerce de graines de luzerne; plusieurs départemens, tels que ceux du Rhin, de la Moselle, etc., en exportent une grande quantité à l'étranger; on en envoie aussi dans l'intérieur, où il s'en consomme beaucoup pour en faire du fourrage excellent, qui se vend, comme le foin, au cent, et par bottes du poids de 12 livres chaque.

LUZIN, terme de corderie. C'est un fil retors composé de deux fils de premier brin, tortillés l'un avec l'autre, et non pas commis : on le goudronne pour l'empêcher de se détordre. Le premier brin est le chanvre le plus long après le peignage; pour ce qui est du commis, il faut savoir que les cordages sont de deux espèces, les simples et les composés : les simples sont ceux que l'on convertit en cordes par une seule opération; et l'on appelle commis, un cordage composé d'autres cordages qui sont des fils luzins retors. Il s'en fait un grand commerce, dans les ports de mer, pour les agrès et autres cordages des bâtimens.

LYCOPODE ou LYCOPODIUM, poussière qui se trouve dans des capsules réniformes, sessiles, à deux valves, dont sont composés deux petits épis cylindriques, géminés, que produit le *lycopodium clavatum*, petite plante cryptogame, de la famille des lycopodiacées, intermédiaire entre celle des mousses et des fougères. Linné regarde le lycopodium comme le pollen ou poudre fécondante de la plante qui la fournit. C'est une espèce de soufre végétal, ou poussière d'un jaune tendre, très-fine; elle nage à la surface de l'eau sans en être pénétrée; elle est sans odeur, et prend feu comme de la poudre lorsqu'on la présente à une flamme. Elle est employée dans les feux d'artifice. Elle vient de l'Allemagne et de la Suisse, en petits barils de sapin du poids d'environ 50 à 80 kil.

LYON, ville de France, capitale du Lyonnais, département du Rhône, située au confluent de ce fleuve et de la Saône, à 20 lieues de Grenoble, 25 de Genève, 40 de Dijon, 48 d'Avignon, 60 de Turin, 63 de Marseille et 119 de Paris. Population, 131,260 habitans. Il y a peu de villes qui soient plus avantageusement situées pour le commerce à proximité de l'Italie et de la Suisse, et pouvant étendre au moyen du Rhône ses relations jusque dans la Méditerranée, et avec la Suisse par la Saône, et avec l'intérieur de la France par les canaux et le chemin de fer de Saint-Etienne.

Productions. Elles consistent en grains de toutes espèces, vins excellens, connus sous le nom de vins de rivages, qui se recueillent le long du Rhône et de la Saône; la rive droite de la Saône, surtout, en fournit une grande quantité d'une qualité dif-

férente de celle du Rhône, qui demande à être gardée pendant plusieurs années. Les marrons dits de Lyon, que l'on récolte dans son voisinage, sont un autre produit qui alimente son commerce, surtout avec Paris, qui en consomme une grande quantité.

Industrie. La plus grande richesse de Lyon se trouve dans son industrie, pour laquelle elle est si renommée, et qui consiste principalement dans ses manufactures de soieries, de draps d'or, d'argent et de soie, moins précieux par la richesse des matières que par la perfection de la main-d'œuvre, la finesse, le jeu des nuances, des dessins, de onze douzièmes de largeur, et en pièces de 30 aunes; velours unis pleins de toutes couleurs, fond satin, frisés sans couture; de Hollande à trois lisses, à six lisses, façon de Gènes; raz d'Angleterre, frisés, coupés, fond satin, frisés, coupés, fond d'or; peluches unies, cannelées; taffetas unis de toutes couleurs, chinés, rayés, angleterre, gros de Tours, gros de Naples, florence, peau de poule, raz de Saint-Maur, raz de Sicile, cannelés à poil, façonnés, simples et à ligatures; satins en soie et dorure en soie pleins de toutes couleurs, à cinq lisses, à deux faces, blanc d'un côté et noir de l'autre; chaînettes sans poil, maubois, carrelés en deux couleurs, carrelés à poil ou paillette, brochés à fleurs; droguets simples, satinés, à double corps, lucois; moires de toutes espèces et couleurs; damas de toutes espèces et couleurs, gros grains, liserés; serges satinées de toutes espèces et couleurs; péruviennes et prussiennes en soie et dorure, petits grains, liserées, brochées; florentines damassées; lustrines gros grains, lustrées, brochées; taffetas de soie noire de toutes espèces; bonneterie en soie, en filoselle; rubans de soie de toutes espèces; velours-rubans et padoues de soie de toutes espèces; gallons de toutes espèces, n° 2, de 7 lignes de large; n° 3, de 9 lignes de large, en pièces de 30 aunes; crêpes, gazes de toutes espèces; étoffes de coton, telles que futaines, basins, indiennes, mousselines, linons; toiles de lin, de chanvre; passementerie en soie, coton et fil; broderies en or, en argent, en soie, en coton, en fil; étoffes nouvelles en bourre de soie pour robes, schalls et fichus, unies, de toutes couleurs, à palmes ou à bordures. Toutes les manufactures et fabriques des objets d'industrie ci-dessus énoncés en entretiennent encore une infinité d'autres, telles que celles de teinturiers, moulineurs, plieurs de soie, tireurs, écacheurs d'or et d'argent, apprêteurs, cylindreurs, gauffreurs, guimpiers.

Outre cela, cette ville possède des fabriques d'orfévrerie, de bijouterie, d'horlogerie, de coutellerie, de quincaillerie, de chapellerie, de brosserie, de papier de tenture, des fonderies de métaux et de caractères d'impression.

L'imprimerie et la librairie y forment aussi une branche importante de commerce.

Industrie de la soierie. La position géographique de Lyon est singulièrement favorable à l'industrie de la soierie. Située au confluent de deux grandes rivières, au moyen desquelles elle communique dans l'intérieur par une vaste étendue de pays, avec Beaucaire, où il se tient la plus grande foire de France, et avec la Méditerranée, elle est, en outre, à proximité des départemens qui produisent la plus grande quantité de soie du pays. Elle est aussi le dépôt et le lieu de transit d'une grande quantité des soies d'Italie qui sont expédiées dans les pays manufacturiers. Il faut ajouter que ce genre de manufacture a son principal siége à Lyon depuis plusieurs siècles. Quoique cette ville ait éprouvé de fréquentes secousses par les événemens politiques, qu'une ou deux fois elle ait failli être presque entièrement détruite, elle a bientôt repris sa position au premier rang des villes industrielles et ses anciennes relations.

Il ne faut pas remonter bien haut pour trouver en France les premiers essais d'une des plus riches parties de l'industrie humaine. C'est Henri IV qui fonda la première manufacture de soie dans le Midi. Avant cette époque, c'était de l'Italie que la France tirait ses soieries. Depuis ce tems, les progrès de l'art, aussi bien que ceux de la fabrication, ont été immenses. Avant la révolution, Lyon ne redoutait guère de fabriques rivales qu'en Italie, qui avait été le berceau de cette industrie en Europe; mais, depuis cette époque, il s'en est établi successivement en grand nombre dans différens pays de l'Europe, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, etc.

Conditions des soies. Cependant Lyon soutient avec énergie cette concurrence, devenue en quelque sorte générale. Si un certain nombre de ses produits sont diminués, d'autres ont pris un accroissement considérable. La quantité de soie employée le prouve d'une manière incontestable; car l'on peut juger de l'importance de la fabrication des étoffes de soie, à Lyon, par la quantité de soie qui a passé à la condition publique (opération que l'on fait subir à la soie par le dessèchement). De 1806 à 1820, il a été conditionné, année moyenne, 380,000 kil.; et pendant les dix années de 1821 à 1831, elle n'a pas été moindre de 5 millions 501,643 kil.; et comme toutes les soies vendues ne sont pas généralement portées à la condition, et que la soie conditionnée ne forme guère que les deux tiers ou les trois quarts de la quantité de la soie consommée, il est permis de croire que la consommation totale, pendant cette période, a été au moins de 7 millions de kilogrammes; c'est-à-dire de 70,000 quintaux métriques, soit 11 à 12,000 ballots du poids de 65 kilog. par an, d'une valeur d'environ 70 millions.

La quantité de soie passée à la condition de Lyon, dans le cours de l'année 1835, a été de 743,125 kil. C'est l'année la plus prospère de la condition publique depuis son établissement. Elle a dépassé de 24,422 kil. le chiffre de 1833, et de 141,516 celui de 1821, qui fut l'année la plus prospère de la restauration. Un résultat semblable dit assez combien était alors en progrès l'industrie de la soie dans la ville de Lyon et le département du Rhône.

Différens genres d'étoffes de soie. La fabrique de Lyon a deux genres primitifs qui distinguent ses produits. C'est ce qu'on appelle le plein ou l'uni et le façonné.

Le plein renferme les taffetas, les satins, les raz, les gros, les moires, les cannelés, les velours unis; généralement, toutes les étoffes où il n'y a pour ainsi dire que la chaîne et la trame.

Le façonné se divise en plusieurs branches : le grand et le petit riche; le damas, le broché, le satin à deux et trois las, le taffetas broché, le droguet liseré, la péruvienne, la prussienne, la lustrine, la dauphine, la moire façonnée, le velours coupé frisé, le velours à la reine, le velours à fond d'or, etc.

Les étoffes de Lyon ont acquis une telle perfection, qu'elles ont acquis une grande renommée dans tous les pays. Les ouvriers et les artistes s'y sont multipliés, tous les avantages de l'émulation

s'y sont développés ; le goût s'y est épuré, et ses étoffes façonnées ont fait oublier qu'il y avait avant d'autres fabriques. Les tissus uniformes et sans goût de l'Italie n'ont pu soutenir une pareille concurrence. Mais, quoiqu'on ait réussi, à force d'essais et de dépenses, à imiter le plein dans ce genre, Lyon est toujours restée en possession des tissus façonnés, que l'on n'a pu nulle part fabriquer à aussi bon compte, ni avec une si grande perfection et une variété de dessins et de couleurs aussi agréables.

Etat de l'industrie des soieries. M. Dufour, membre de la chambre du commerce de Lyon, a présenté le tableau de l'état de l'industrie de la soierie, à Lyon, depuis 1789 jusqu'en 1835, dont nous donnons l'extrait suivant. Avant 1789, le nombre des métiers à fabriquer la soie n'avait été, dans la ville de Lyon et dans ses faubourgs, que de 15 à 18,000; de 1795 à 1800, il varia de 2,500 à 3,500. S'il se releva dans les plus beaux jours de l'empire, de 1801 à 1812, il ne dépassa presque jamais 11 à 12,000. Mais, depuis la paix de 1815, il eut bientôt atteint le chiffre de 20,000 ; de 1820 à 1823, celui de 24,000, et de 1824 à 1825, celui de 27,000. Enfin, d'après un recensement général qui a eu lieu en 1833, par ordre de M. de Gasparin, alors préfet du département du Rhône, on a compté dans ce département, dont les communes rurales se sont graduellement livrées à la fabrication des étoffes de soie unies, 31,083 métiers.

Il est probable, dit M. Dufour, qu'en faisant la même opération dans les départemens de la Loire, de Saône-et-Loire, de la Drôme, de l'Isère, de l'Ain, etc., on trouverait plus de 9,000 métiers ; ainsi, je ne crois pas exagérer en portant à 40,000 le nombre total des métiers en soie qui, en 1833, travaillaient pour les fabricans de Lyon. L'industrie lyonnaise, ajoute-t-il, est en voie de progrès, et quoique ce soit à la condition de s'éloigner en partie de la ville, il est certain que ce sera toujours vers elle qu'aboutiront les opérations les plus essentielles, comme l'achat des matières, la teinture, les apprêts, la vente des produits, les expéditions, les paiemens, etc.

Velours. Le velours, par son extrême variété et sa grande richesse, est devenu l'objet d'une industrie très-recherchée et d'un commerce considérable. On fait du velours plein, tout uni, sans figures ni rayures, du velours quatre poils, trois poils, deux poils, un poil et demi. Le velours doit avoir une lisière qui indique sa qualité ou qui le caractérise.

Taffetas. On distingue le taffetas *armosin* de différentes largeurs; le taffetas dit d'Angleterre, de Florence; taffetas façonnés, simpletés, à ligatures.

Satin. On distingue le satin à cinq lisses.

Droguet satiné ; droguet lucois ;

Etoffe appelée maubois, espèce de persienne liserée ;

Lustrine gros grain et persienne petit grain ;

Tissu argent, lustrine et persienne liserée et brochée ;

Raz de Sicile courant; damas courant et damas gros grain de lustrine; damas liseré pour meubles; damas gros grain liseré avec un liage ;

Florentine damassée avec un liage, etc.

Ainsi que l'observe judicieusement M. Flachat, Jacquart a puissamment contribué, par l'ingénieuse invention du métier qui porte son nom, à mettre Lyon en état de lutter contre les fabriques étrangères. Le métier à la Jacquart procure une grande économie sur la fabrication des étoffes façonnées, et le bon goût, l'imagination aussi féconde que vive de nos dessinateurs donnent à cette riche partie des étoffes lyonnaises une supériorité qui les met au dessus de toutes les comparaisons et à l'abri de toutes les rivalités. M. Depouilly, ingénieux producteur et fabricant fertile en inventions heureuses, n'a guère moins contribué que Jacquart, par la variété et la perfection de ses étoffes, à ouvrir la belle et sûre voie de prospérité dans laquelle marche déjà depuis long-tems la fabrique de Lyon.

Les progrès de la fabrique de Lyon, sans doute excités par la concurrence, se sont développés d'une manière vraiment brillante aux différentes expositions des produits de l'industrie qui ont eu lieu à Paris. Des médailles d'or avaient été décernées, en 1829, à MM. Maillé père et fils, Grand frères, Chuard et Ce, Depouilly et Ce, Beauvais et Ce, Guérin-Philippon, Séguin père et fils et Yomenès, les uns pour la rare magnificence de leurs étoffes en dorure, de leurs velours or et argent, de leurs satins pour rideaux, de leurs belles étoffes pour tentures et pour meubles ; les autres, et particulièrement M. Depouilly et M. Beauvais, pour de nouvelles étoffes de goût, pour des velours simulés, des crêpes dits des Indes ou de Chine, qui, jusqu'alors, n'avaient pas été fabriqués en Europe ; des mouchoirs façon de cachemires, des étoffes mélangées de soie et coton, de soie et de poil de chèvre ; quelques-uns parce qu'ils s'étaient fait remarquer par le bon choix des matières, par le grand éclat des couleurs, par la perfection des tissus et des apprêts.

Aux expositions de 1823 et de 1827, ces noms reparurent avec le même éclat, et des fabricans nouveaux vinrent se placer à côté d'eux. La médaille d'or fut méritée et obtenue par M. Dutillac, inventeur d'un régulateur, mécanisme ingénieux appliqué à la fabrication des étoffes pour tenture, et fabricant de crêpes lisses et de mousselines; M. Bause, pour des crêpes d'une fabrication supérieure et des gazes de diverses sortes; M. Ajac, pour une grande variété de châles longs et carrés en bourre de soie, imitant le cachemire, et d'une exécution parfaite; M. Philippe Maillé, pour des velours et des satins dont l'exécution ne laissait rien à désirer, et dont les nuances étaient d'une pureté remarquable ; M. Saint-Olive le jeune, pour le fini des dessins et la fabrication soignée des robes et des fichus fond gaze, des velours, des veloutés pour gilets et de nombreux articles de mode qu'il avait exposés ; M. Charles Revilliod, pour des étoffes transparentes, des tissus à faire des rideaux de croisées et des stores, qui décelaient une connaissance parfaite du tissage et une grande fécondité d'imagination ; Mme Ve Bertrand, pour des ornemens d'église d'un très-bon goût et d'une excellente exécution ; M. Charles Pilet, de Tours, pour ses damas et ses gros de Tours brochés en or, en argent, en soie, ses lampas à double fond et ses étoffes pour tentures ; M. Sabran, de Nîmes, pour ses châles en bourre de soie, ses crêpes genre écossais et beaucoup d'autres articles bien traités.

De tous ces fabricans distingués et de plusieurs qui, dès lors ou depuis, ont acquis de la célébrité, et parmi lesquels on doit comprendre MM. Lapeyre et Roger, C. J. Bonnet, Arnault frères, Farges, Michel frères, Gantelet frères, etc., un bien petit nombre ont reparu à l'exposition de 1834. MM. Grand frères y occupèrent leur place

accoutumée; on a encore retrouvé le nom de M. Ajac, de MM. Roverchon frères, qui, en 1823 et 1827, ont obtenu la médaille d'argent. On en a remarqué de nouveaux qui paraissaient appelés aux mêmes distinctions.

MM. Grand se sont toujours montrés au premier rang de la fabrication des soieries de luxe de Lyon. A la dernière exposition (en 1834) des produits de l'industrie nationale à Paris, le public ne cessait d'admirer une partie de la grande tenture de la salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à quatre fonds différens, avec ornemens riches et d'excellent goût; l'étoffe à rideaux pour le lit de la reine des Français, à fond blanc satin; un meuble perse, satin fond gris argenté; un autre meuble satin bleu, commandé par le roi de Suède; l'échantillon du velours cramoisi orné d'une forte broderie d'or qui a été fait pour un prince indien; une robe de satin à grande galerie de velours ciselé, etc.

MM. Corderier et Lemire, qui ont reçu, en 1827, la médaille d'or pour des brocarts, damas, etc., d'une fabrication parfaite et de dessins du meilleur goût, ont présenté à l'exposition de 1834 de riches étoffes de brocarts or ou argent, des velours, des damas, des satins, en partie pour tentures ou pour ornemens d'église, et en partie pour ameublement, qui ont mérité le suffrage du jury.

MM. Matthevon et Bouvard frères ont aussi exposé de riches étoffes ou brocarts, satins, châles, rideaux, etc., qui leur ont mérité l'approbation du jury; ils fabriquent toutes sortes d'étoffes en soie et dorure pour ornemens d'église, ameublemens tant façonnés qu'unis, des articles de goût, des châles en soie nuancés pour la France et l'étranger.

MM. Ottat et Desvernay, déjà avantageusement connus tant pour les velours façons d'Allemagne que pour d'autres étoffes qu'ils avaient exposés en 1827, ont présenté à l'exposition de 1834 de pareils tissus, auxquels ils ont joint de riches gazes dites *marabout*, découpées, brochées, espoulinées; des mousselines de soie, espoulinées en soie et dorure pour robes de cour et de bal; de belles écharpes tissus grenadine et tissus cristal; des mousselines de soie, unies et brochées chinées; des écharpes en tissus très-diaphanes, souples et soyeux, espoulinées en soie et dorure, imitant la broderie et la dentelle; des châles grenadine et autres; des gazes découpées imitant les pierres fines et la dentelle pour coiffure et modes. Tous ces articles étaient d'une parfaite exécution, d'un excellent goût et de matières choisies qui ont été dignes de recevoir l'approbation du jury.

MM. Potton, Croizier et Ce ont exposé des étoffes façonnées et des satins d'une excellente fabrication, dont les dessins étaient agréablement variés et de couleurs parfaitement assorties. On y remarquait un nouvel article appelé *sylphide* à double étoffe, imitant la gaze blanche posée sur un gros de Naples rose, où les deux étoffes étaient unies par des liserés à guirlandes ou à bouquets de fleurs.

MM. Servant et Ogier. On doit à ces ingénieux fabricans le perfectionnement des riches étoffes façonnées pour gilets, dont la fabrication a pris une si rapide extension à Lyon. Elle n'était exploitée, il y a quatre ans, que par quelques maisons. MM. S. et O. en ont multiplié les dessins, et, par la modération des prix, en ont étendu la consommation. Plus de 2,000 métiers sont occupés par ces fabricans à ce genre d'étoffe, dont ils fabriquent pour une valeur de plus de 100,000 fr.

Perfectionnement. On vient d'introduire un nouveau perfectionnement dans les fabriques de soie à Lyon. La broderie étant chère, les étoffes brochées n'étant pas à la portée de tout le monde, et l'impression sur étoffe de soie étant peu brillante, une maison de Lyon a imaginé de faire imprimer des étoffes gros de Naples sur la chaine, en combinant les effets de cette impression avec les coups de navette de la trame. Elle a complètement réussi à imiter l'étoffe brodée et façonnée, et voici comment ce travail s'opère.

On plie la chaine sur le rouleau, on la met sur le métier. L'ouvrier y passe à une aune de distance 40 à 50 coups de navettes pour tenir la chaine étendue à une largeur égale. On place ensuite cette chaine, tendue sur deux rouleaux, sur une banquette d'impression. On l'imprime avec des moules de bois gravés et avec des couleurs à corps semblables à celles employées pour les étoffes de coton. On passe ensuite la chaine à la vapeur d'eau pour fixer les couleurs; on la remet sur le métier; alors on défile les tirelles ou passées de navettes, et on la travaille comme à l'ordinaire.

Abus et falsification. Il existe beaucoup d'abus dans la fabrique des étoffes de soie de Lyon. L'un des plus révoltans, c'est le vol autorisé par l'usage d'une partie de la matière première entre les mains des divers manipulateurs. Le teinturier prélève sa part, et elle est considérable; l'ouvrier mouille sa soie et l'impreigne d'une dissolution gommée pour lui donner un poids factice. Des fabricans achètent à vil prix la soie venue de cette source impure. Ces bénéfices illicites leur permettent de vendre leurs étoffes à plus bas prix que leurs concurrens, qui sont forcés de faire des réductions sur le salaire de l'ouvrier. On nomme *piqueurs d'once* ceux qui se livrent à cet infâme trafic, qui est une des plus grandes plaies de la fabrique de soieries de Lyon.

La valeur des exportations de la fabrique est annuellement de 80 à 90 millions. Un quart de cette somme est prélevé par le tisseur et par les manipulateurs en sous-ordre. On ne saurait élever à plus de 5 à 6 p. 0/0, terme moyen, le bénéfice du fabricant. Son industrie et son activité en déterminent, d'ailleurs, la quotité. Il peut faire produire son argent deux ou trois fois par an.

Décadence de la fabrique des soieries. Cependant, quoique la fabrique des soieries de Lyon jouisse toujours d'une grande réputation, néanmoins, soit par l'effet des circonstances ou de la concurrence de l'étranger, ou le changement de mode ou de goût qui s'est porté sur d'autres étoffes, elle est bien diminuée de son ancienne splendeur; et, au lieu de 70 à 80,000 tisserands qu'elle employait jadis, il n'y en a aujourd'hui tout au plus que 45,000 qui ne sont pas constamment employés. Une des causes de cette décroissance, c'est que cette industrie s'est répandue avec beaucoup de succès dans plusieurs pays, tels qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et jusqu'en Russie même, qui fabriquent, non-seulement les soieries dont ils ont besoin, mais qui en font aussi des expéditions au Levant, aux colonies et en Amérique, ce qui a dû nécessairement restreindre le débit des produits de la fabrique de Lyon.

D'autres branches d'industrie, quoique moins importantes, existent pareillement à Lyon, et contribuent à sa prospérité. Nous allons en faire

mention succinctement pour ne pas donner une trop grande étendue à cet article.

Manufacture de tabac. Il y a une manufacture de tabac qui dépend de la régie de Paris, et où l'on fabrique une grande quantité de tabac que l'on expédie dans les différens dépôts des départemens voisins.

Papiers peints. Les produits de cette industrie trouvent un débit avantageux dans le département du Midi, en Suisse, en Savoie, en Italie, ainsi qu'en Espagne, où ils sont recherchés par leurs beaux dessins et leurs belles couleurs.

Produits chimiques. Cette branche d'industrie a fait de grands progrès à Lyon, où il existe trois grands ateliers qui fabriquent plusieurs sortes d'acides, des sulfates de soude et de zinc, de l'ammoniaque, du chlorure de chaux qui entrent en concurrence avec les mêmes produits des établissemens chimiques de Paris et de Marseille, et dont les teinturiers, les papetiers, les corroyeurs, les fabricans d'eaux minérales font une grande consommation.

Vernis, carmin d'indigo. Il se fabrique à Lyon plusieurs vernis, surtout les vernis les plus fins à l'alcool, dont elle possède la seule fabrique en France. Les pâtes du carmin d'indigo, dont il se fabrique annuellement environ 200,000 kilog., se consomment en partie dans les teintureries et les imprimeries sur étoffes de soie à Lyon, et l'autre partie est expédiée dans les autres villes et à l'étranger.

Orseille. Lyon est le centre de cette industrie, dont elle possède 8 fabriques qui produisent par an environ 530,000 kil., dont un tiers d'orseille de terre, dite *pérelle*, que l'on tire presque exclusivement des montagnes de France, tandis que l'orseille d'*herbe* ou des îles vient des îles du Cap Vert, des Canaries, des Açores, de Cuba, et une petite quantité d'Oran, en Algérie, et des autres côtes de Barbarie. Une partie est consommée par les teinturiers de Lyon, et le reste s'expédie dans les autres villes et à l'étranger.

Le *cudbeard* qui résulte de la fabrication de l'orseille est cette même substance séchée et réduite en poudre employée aussi à la teinture des tissus de laine et de soie, dont on expédie une grande partie à Paris, en Allemagne et en Suisse.

Savonneries. Il existe plusieurs fabriques de savon mou et vert provenant des huiles de colza et d'autre d'huile d'olive, également mou, dont les produits à bas prix sont consommés sur les lieux, mais qui ne peuvent pas rivaliser avec le savon de Marseille pour la qualité.

Chapellerie. La chapellerie de Lyon est renommée et d'une grande importance; on fabriquait autrefois une quantité prodigieuse de chapeaux que l'on expédiait dans toutes les parties du monde, où ils étaient fort recherchés; mais cette fabrique est bien déchue depuis qu'il s'est établi, tant en Europe qu'en Amérique, à Paris et autres villes, des manufactures de chapeaux. D'ailleurs, comme les chapeaux de soie ont remplacé ceux de feutre, cette invention a été préjudiciable à la fabrique de Lyon, qui consistait principalement dans cette dernière espèce. Cependant on compte encore dans cette ville un assez grand nombre de fabriques de chapeaux.

Orfévrerie et bijouterie. C'est encore un article important de l'industrie lyonnaise; on fabrique un grand nombre d'articles d'or massif, tels que cachets, clés, alliances; et en argent, des ornemens d'église, tels que des soleils, des ostensoirs, encensoirs, des couverts et autres objets de table, réchauds, cassolettes, pour une valeur de 4 à 5 millions, et dont le débit se fait dans les départemens voisins et jusque dans le Piémont, l'Italie et l'Espagne. La joaillerie, surtout celle de pierres fausses, est également considérable; et après Paris, c'est à Lyon qu'il s'en fabrique une plus grande quantité, qu'on expédie en Espagne, aux Etats-Unis et au Levant.

Tannerie. La tannerie est aussi un objet important de l'industrie et du commerce; il faut y joindre la mégisserie, la maroquinerie, dont les produits se placent avantageusement dans les départemens voisins. Autrefois Lyon en fournissait l'Italie, qui aujourd'hui en fabrique elle-même et a prohibé l'importation des produits de France.

Teinturerie. Lyon a toujours été renommée pour ses teintureries, les plus parfaites non-seulement de France, mais de l'Europe. Cet art, si nécessaire aux étoffes de soie et d'autre nature, a fait d'immenses progrès par le secours de la chimie. On y a découvert de nouveaux procédés plus économiques pour la teinture en écarlate, en faisant usage de la garance au lieu de la cochenille; et l'on est parvenu à substituer à l'indigo le prussiate de potasse pour la teinture en bleu, le bois de châtaignier aux noix de galle, la gomme mogadore à la gomme arabique, et d'autres perfectionnemens de ce genre pour arriver à des teintures moins dispendieuses.

Fonderies, mécaniques. Lyon possède plusieurs ateliers de fonderies et de mécaniques établies dans le quartier de Perrache, où le chemin de fer de Saint-Etienne apporte la houille qui alimente cette fabrication, consistant en machines aratoires, moulins à vapeur, en machines pour fabriquer le sucre de betterave, les raffineries, les filatures de coton et le tissage, les pressoirs pour l'huile et le vin, la construction des locomotives et des wagons destinés aux chemins de fer et les machines pour les bateaux à vapeur. On peut y joindre les métiers mécaniques à la Jacquart, adoptés avec un grand succès depuis 1815 dans la rubanerie et la fabrication des étoffes de soie, la construction des peignes et cardes.

Passementerie et dorures. La passementerie embrasse plusieurs objets qui dépendent de la fabrication des étoffes de fantaisie, et qui comprennent les gazes, chaîne, soie et trame or ou argent, les galons or, ce qu'on appelle les agrémens, l'enjolivure des objets d'église et d'équipemens militaires, des costumes de théâtre et des étoffes destinées pour le Levant, sur dessins musulmans. On doit y ajouter les tissus propres aux meubles, les dentelles d'or et points d'Espagne, qui ne se fabriquent qu'à Lyon. Un grand nombre de ces produits s'exportent dans l'Amérique du sud et aux Indes.

Etoffes de coton. Il se fabrique aussi des tissus de coton, tels que des basins et des futaines; ces produits se placent soit à l'intérieur, soit en Espagne, en Portugal et aux Etats-Unis.

Indiennes. La manufacture d'indiennes est considérable. On y fait de très-belles toiles à l'instar de celles de Jouy, dont les produits s'expédient en Italie et en Allemagne.

Commerce. Non-seulement Lyon est la plus grande ville manufacturière de France, mais elle occupe aussi le premier rang après Paris, comme la place la plus importante du commerce intérieur, par les voies de communication par eau qu'elle possède. Elle communique par le Rhône

avec la Provence, le Languedoc, la Méditerranée, la Guyenne (par le canal du Languedoc); par la Saône avec la Bourgogne et la Franche-Comté; par la Loire (navigable à Roanne, qui n'est éloignée que de 12 l.) avec l'intérieur de la France, et surtout Paris, et fait un commerce considérable de tous les objets de son industrie. Ce commerce ne se borne point à la France seule, il s'étend dans presque toutes les quatre parties du monde, où ses étoffes de soie et soieries sont recherchées; l'Europe principalement, plus à portée de commercer avec cette ville manufacturière, est celle où elle trouve le plus grand débit de ses objets d'industrie. L'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Sardaigne, la Sicile, le royaume de Naples, l'Allemagne, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, tirent des soieries de Lyon. Indépendamment de son grand commerce de soieries, Lyon fait encore un commerce très-important de ses autres objets d'industrie.

Cette ville est aussi l'entrepôt de quantité de marchandises qui y arrivent par terre ou par le Rhône de la Suisse, du Piémont, de l'Italie, pour être embarquées sur la Saône et conduites dans l'intérieur du royaume et principalement dans la capitale, telles que vins des bords du Rhône, du Languedoc, eaux-de-vie, huiles, savons, fromages, olives, oranges, citrons, fruits secs, marrons du Dauphiné, du Forez, du Vivarais, connus sous le nom de *marrons de Lyon;* poil de chameau du Levant, épiceries, drogueries tirées de l'Inde ou du Levant par la voie de Marseille; gommes pour l'apprêt des étoffes, soies, cotons, laines, lins, chanvres, toiles, toiles peintes, toileries venant de la Suisse, du Piémont, de l'Italie, du Levant et de l'Inde.

Enfin, le commerce de banque ou de négociation des effets qui est en grande activité à Lyon, et la probité reconnue de ses négocians et fabricans, contribuent encore à rendre cette ville une des plus commerçantes non-seulement de la France, mais encore de l'Europe.

Commerce des soieries. Ce qui alimente surtout le commerce de Lyon, c'est d'un côté la vente et l'exportation des riches et nombreux produits de ses fabriques, parmi lesquelles celle des soieries est la plus importante, et d'un autre, l'achat et l'importation des matières premières. Le tiers environ des soies employées dans la fabrication est importé de l'étranger, surtout de l'Italie; quant aux produits fabriqués, il ne s'en débite à peu près qu'un sixième en France, et les autres cinq sixièmes sont exportés en Italie, en Espagne, en Russie, en Allemagne, surtout dans l'Amérique du sud et aux Etats-Unis, pour des sommes que l'on évalue par année, terme moyen, à 80 millions de francs, et à l'intérieur, à 20 millions seulement. Mais ce commerce a une terrible concurrence à soutenir dans la fabrication des soieries de Crefeld, d'Elberfeld, de Cologne, de Leipzig et de Vienne, en Allemagne; de Bade, Berne et Zurich, en Suisse; de Milan, Naples et Turin, en Italie, qui toutes s'efforcent, par le bon marché de leurs produits, à supplanter Lyon dans l'approvisionnement des pays de consommation.

Des blés. Le commerce qui s'en fait à Lyon y est très-considérable; la situation de cette ville sur deux fleuves navigables dans toutes les saisons, et également à portée des provinces abondantes en grains et de celles qui en font la plus grande consommation, donne à ce commerce une grande activité, et ceux qui le font jouissent d'un grand crédit et de grands avantages.

Des marrons. On fait aussi à Lyon un grand commerce de marrons que l'on tire du Dauphiné, du Forez et du Vivarais, et dont la plus grande partie s'exporte à Paris.

De la laine. On trouve à Lyon un dépôt considérable de laine, soit de France, soit de l'étranger, qui sert à alimenter les fabriques nationales, et surtout celles du Midi, des départemens de la Côte-d'Or, du Rhône et de la Saône.

Des soies. Ce commerce est un des plus importans par la grande quantité qui s'en consomme. Toutes les soies qui se tirent du Levant, de Perse, d'Italie, d'Espagne, destinées pour la France, sont importées à Lyon comme dans une espèce d'entrepôt, et c'est de là qu'elles sont expédiées, suivant le besoin, à Paris, à Tours, à Amiens, à Reims et dans les autres villes de fabrique. Une partie de ces soies arrivent grégées, et une autre en organsins et ouvrées de différentes manières.

Des vins et spiritueux. Ce commerce est très-considérable à Lyon, qui sert d'entrepôt aux vins de la côte du Rhône et de la Saône, ainsi qu'aux eaux-de-vie et esprits qui y arrivent des départemens du Midi. Les sorties des entrepôts de Lyon se sont élevées, en 1836, à 60,736 hectolitres et 34 litres, et des alcools, à 63,100 hectolitres et 35 litres. Le commerce des liqueurs n'est pas moins important à Lyon, où il s'en fabrique une grande quantité qu'on exporte pour toute la France et aussi une grande partie pour l'étranger.

De l'huile d'olive. Lyon est un grand entrepôt des huiles d'olives de Provence qui, de Marseille, d'Aix ou d'Avignon, remontent le Rhône et arrivent avec peu de frais. Ces huiles sont ensuite expédiées, soit à Paris, qui en consomme la plus grande quantité, soit dans les autres villes du nord et dans l'intérieur de la France, parce que les places maritimes peuvent les recevoir directement de Marseille ou de Gênes, d'où il en vient aussi une grande quantité.

Du coton. Le commerce du coton du Levant, qui arrive par la voie de Marseille et du Rhône, est aussi un article important du commerce de Lyon. Il en arrive, terme moyen, tous les ans environ 40 à 50,000 balles, dont une partie est employée dans les fabriques de coton de Lyon, et le reste est expédié en partie en Suisse et en partie en Alsace, ou dans les places intérieures où il y a des filatures et des fabriques de coton.

De divers autres articles. Il existe encore quelques autres branches de commerce, telles que celles de la houille de Saint-Étienne, des bois de charpente et de chauffage, qui arrivent par le Rhône et la Saône, du fer, soit en fonte, soit en barres, dont il se fait une si grande consommation à Lyon. On peut se former une idée de leur importance par le grand nombre de bateaux qui arrivent annuellement chargés de ces matières.

Entrepôts réels. Aux termes de la loi du 27 février 1832, il peut, sous certaines conditions, être accordé des entrepôts réels aux villes de l'intérieur. Dans le principe, ces établissemens ne pouvaient recevoir que des marchandises admissibles à la consommation; mais une loi ultérieure, celle du 26 juin 1835, les ouvre également aux marchandises prohibées.

Par ordonnance royale du 17 novembre 1836, ces dispositions sont rendues applicables à la ville de Lyon; et un magasin séparé pour le prohibé

ayant été établi dans le local affecté à son entrepôt, on peut dès ce moment diriger sur cet entrepôt tous les objets qui jouissent du transit.

Les soies grèges et ouvrées d'Italie et du Piémont peuvent y être déposées pendant 18 mois. Un entrepôt de sel a été aussi accordé par une loi de la douane.

Lyon, cette seconde capitale de la France, grâce à l'activité et à l'esprit d'association de ses habitans, se trouve à la tête de notre industrie manufacturière, possède un chemin de fer jusqu'à Saint-Etienne, une banque et une caisse de l'industrie et du commerce; elle entretient sur le Rhône et sur la Saône un excellent service de bateaux à vapeur, d'un côté jusqu'à Châlons, en remontant la Saône, et de l'autre en descendant le Rhône jusqu'à Avignon, Arles et Marseille.

Banque. Une ordonnance royale du 29 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque à Lyon. Le capital est de 2 millions de fr., avec faculté de pouvoir être augmenté par une nouvelle émission d'actions autorisée par le gouvernement.

La banque a commencé ses opérations le 1er octobre 1836, et la circulation de ses effets a pris tout d'un coup un essor rapide. Les facilités que cet établissement apporte dans toutes ses transactions commerciales en font sentir de plus en plus tous les avantages, non-seulement pour Lyon, mais aussi pour les départemens voisins avec lesquels cette place est en relation continuelle d'affaires. La confiance que la banque s'est justement acquise a engagé le receveur-général du département à admettre les billets dans ses caisses, et il se prêtera même, toutes les fois que son service le permettra, à les échanger à volonté contre les espèces, sans aucune perte pour les personnes qui auraient recours à cet échange.

S'il est une ville où un établissement d'escompte et d'émission, assis sur des bases solides, fût désirable, c'était certainement Lyon. Le commerce y connaissait auparavant peu le crédit. Là, toutes les balances de compte se faisaient en espèces, en sorte que la ville de Lyon absorbait à elle seule une partie notable des métaux monnayés en France. Mais les opérations de la banque, en devenant tous les jours plus importantes, feront cesser cet état de choses, et feront apprécier au commerce les avantages qu'il peut retirer d'une institution de crédit.

Un grand nombre des articles de la constitution de la banque de Lyon rappellent les établissemens anglais du même genre. Ainsi, elle se charge pour le compte des négocians, et sans frais : 1° de l'encaissement des effets ; 2° du paiement des dispositions faites sur elle. Ainsi, comme en Angleterre, les négocians de Lyon pourront, à l'avenir, se dispenser de garder chez eux leur caisse et ses accessoires de bureaux et d'employés.

Cette banque, ainsi que la caisse de l'industrie et du commerce, qui s'est établie en 1838, contribueront, sous le rapport financier, à la prospérité des nombreuses manufactures de Lyon et à l'extension de son commerce.

Chambre de commerce. Une chambre de commerce a été instituée, en 1823, à Lyon ; elle est chargée d'indiquer aux autorités les moyens de perfectionnement, d'accroissement et de prospérité des différentes branches d'industrie. On lui soumet les grandes opérations commerciales qui tiennent à l'intérêt général.

Prud'hommes. Indépendamment d'un tribunal de commerce, il existe à Lyon un conseil des prud'hommes. Ce conseil est formé de 9 membres, dont 5 sont fabricans et 4 chefs d'ateliers, choisis dans la fabrique des étoffes de soie, dans la fabrique de bonneterie et tulle, dans la fabrique de chapellerie et la fabrique de tirage d'or. Il est chargé de juger les différens qui s'élèvent entre les fabricans et chefs d'ateliers, de la conservation de la propriété des dessins; enfin, de constater les contraventions aux règlemens de la fabrique et à ses lois.

Une société des amis du commerce et des arts, affiliée à la société d'encouragement de Paris, accorde des secours aux artistes industrieux qui se trouvent arrêtés dans un travail utile par défaut de moyens. On a fondé, en 1826, une nouvelle société, dite Union des fabricans, dans le but d'encourager les inventions.

La condition des soies, établissement de la plus grande utilité, ne date que de 1807. Un vaste local sert de dépôt à toutes les soies qui passent des mains des vendeurs dans celles des acheteurs ; moyennant une légère rétribution, on leur enlève l'humidité dont elles sont imprégnées.

Un bureau de garantie où l'on poinçonne les objets d'or et d'argent, après en avoir essayé le titre.

Changes. Lyon fait un grand commerce de lettres de change, et elle a toujours été renommée pour être une place importante où les affaires de cambistes étaient considérables, et qui prenaient leur source dans le grand commerce qu'elle fait des nombreux et précieux produits de ses manufactures, pour la valeur desquels elle dispose de lettres de change sur les principales villes de commerce ; et pour le montant des matières brutes qu'elle importe, on tire sur Lyon des lettres de change à des époques fixes. Ces lettres de change avaient autrefois pour époques d'échéance les grandes foires qui se tenaient tous les quatre mois; mais ces époques sont tombées en désuétude, en sorte qu'aujourd'hui les effets de cette place sont régis par les dispositions du Code de commerce, comme à Paris et dans toute la France.

M

MAASSLUIS, MAASLANSLUIS, ville du royaume des Pays-Bas, province de la Hollande méridionale, à 1 lieue 1/2 de Vlaardingen et 3 1/2 de Rotterdam. Population, 4,500 habitans.

Industrie et commerce. Elle a des fabriques de toile à voile, des corderies, des huileries de graines oléagineuses et de morue, ainsi que des chantiers de construction. Il s'y fait une pêche active de harengs et de morues. On y fait aussi des armemens pour la pêche de la baleine.

MACAO, ville et port de la Chine, province de Quang-Toung, située à l'extrémité méridionale d'une petite île de son nom, dans la baie de Canton, à peu près à 16 l. au sud de l'embouchure du fleuve Tchu-Kiang. Le port est peu profond; il est en outre exposé aux vents du S., du S.-O., du N. et du N.-E. Les grands navires ne peuvent y entrer et jettent l'ancre à 2 l. à l'E. La rade est spacieuse et peut recevoir de gros bâtimens et des frégates de 64 canons.

Macao est le seul établissement que possèdent les Européens dans l'empire chinois; elle a été bâtie par les Portugais, qui obtinrent, en 1580, cette faveur, pour avoir détruit les pirates qui infestaient les côtes, en se soumettant à un tribut annuel. Ils ne possèdent pas toute l'île, mais seulement la partie méridionale, qui est séparée du reste par une muraille en pierre très-épaisse, gardée par un corps chinois pour empêcher toute communication. L'île ou plutôt la presqu'île a environ 6 milles de circonférence : l'aspect en est nu et stérile : la population s'élève à 45,000 habitans, dont 40,000 sont Chinois et habitent la ville de Macao et son territoire; 5,000 sont Portugais, Anglais, Américains, etc. Le climat en est sain, et la température très-supportable.

Commerce. Cette ville était autrefois le siége d'un grand commerce que les Portugais faisaient avec la Chine, l'Archipel indien, l'Inde et l'Europe. Les jonques chinoises de Canton et des autres ports de la Chine venaient s'approvisionner des produits de l'Inde et de l'Europe, et même du Japon, en échange de leurs soies, de leurs étoffes, de leur thé, porcelaine, etc. Mais, depuis que les Portugais ont été bannis du Japon, et qu'un certain nombre d'entre eux ont eu la permission de se rendre deux fois l'année aux foires de Canton, le commerce de Macao est bien tombé. Les Portugais ont peu joui du traité qu'ils avaient fait en 1680, par lequel, à l'exclusion de toutes les autres nations, ils devaient faire le commerce avec le céleste empire. Ce privilége n'ayant duré que cinq ans, les ports chinois ayant été ouverts, en 1685, à tous ceux qui ont voulu y faire du commerce, les Anglais, ainsi que les Hollandais et les Américains, en ont le plus profité, tandis que celui des Portugais s'est réduit à l'expédition annuelle d'un vaisseau à Timor et de deux à Goa.

Le commerce de Macao est aujourd'hui un commerce de transit ou d'entrepôt des marchandises d'Europe pour la Chine, les Moluques et les Philippines, pour lesquelles ce port est si bien situé, et pour recevoir en retour les productions de ces différens pays, destinées, soit pour les îles de l'Océanie ou l'Inde, et même l'Amérique et l'Europe. L'opium était un objet considérable de contrebande pour la Chine; mais l'avidité des Chinois mettait leur secours à un si haut prix, que les négocians de Macao y ont renoncé, et Lintin, à 30 milles de cette place, en est devenu le principal siége.

La douane appartient aux Chinois, qui y ont des officiers pour percevoir les droits, tant à l'entrée qu'à la sortie, sur les vaisseaux et leurs cargaisons, et qui se paient d'après un certain tarif qui est assez modéré.

Entrepôt établi à Macao. Depuis le 1er mars 1836, le sénat de Macao a pris une mesure qui donnera une nouvelle direction au commerce de la Chine, si l'exécution répond aux dispositions libérales du projet. Il a déclaré la ville un entrepôt pour toute espèce de marchandises européennes. Elles pourront être déposées dans les magasins moyennant un droit de 1 1/2 p. 0/0 et un loyer modéré pour emmagasinage : elles pourront être exportées à Canton, ou partout ailleurs, sans autres frais.

Les Chinois ne restituent jamais les droits qui doivent être payés à l'importation des marchandises à Canton, en sorte qu'on est obligé de les vendre à tout prix lorsqu'elles rencontrent un marché défavorable. Cet inconvénient, joint à la défense de l'importation de l'opium, a eu pour résultat l'établissement à Dinton, au delà du *Bocca Tigris*, d'une station de fraudeurs, où sont constamment mouillés 40 à 50 navires pour servir de dépôts aux marchandises ou vendues aux fraudeurs ou gardées en commission pour le compte des négocians européens à Canton, qui n'en prennent qu'à mesure qu'ils en ont besoin. Mais ces navires-magasins ou plutôt ces magasins-navires étaient des dépôts dispendieux; d'ailleurs, beaucoup de marchandises se gâtaient par l'humidité.

Ce qui fit accueillir la mesure de l'administration de Macao avec une satisfaction générale, et les magasins de la ville se remplirent bientôt de toutes sortes de marchandises d'Europe. Les maisons de commerce américaines et anglo-indiennes établies à Canton négocient avec les Portugais, à l'effet d'étendre aussi l'entrepôt à leurs marchandises, notamment aux cotonnades.

Ainsi, il y a lieu d'espérer que Macao récupérera en peu de tems, non-seulement une partie de son ancienne activité, mais encore que cette ville deviendra un dépôt important pour le commerce avec Manille et les Moluques, et même de celui avec l'Europe, dont les marchandises pourraient être désormais introduites dans l'empire chinois par ce port, dont la situation est si avantageuse au commerce maritime avec tout l'Orient.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* CANTON.

MACARONI, pâte alimentaire faite avec de la farine très-fine de froment provenant du blé dur, dont on fait un grand usage en Italie, et surtout à Gênes et à Naples. Sa forme est cylindrique, de la grosseur d'un tuyau de plume. On le fait cuire et l'on s'en sert en potage, avec du bouillon, en relevant son goût avec du fromage parmesan réduit en poudre. Le Piémont, l'Italie et la Provence sont les pays d'où on en fait venir, et où la fabrication est la meilleure. Mais on en fabrique actuellement aussi en France et à Paris, quoique la qualité ne soit pas tout-à-fait aussi bonne.

MACARSCA, ville et port de Dalmatie, situés sur l'Adriatique, sur le canal de Brazza et vis-à-vis l'île de ce nom, à 11 l. de Spalatro. Le port est étroit et n'est pas trop bon. Population, 2,000 habitans.

Productions et commerce. Les principales productions consistent en blé, miel, amandes, raisins, figues et autres fruits, dont l'exportation forme l'objet du commerce. La pêche est très-active sur la côte.

MACASSAR ou MANGKASSAR, ville de l'île de Célèbes, dans le grand Océan indien ou l'Océanie, capitale de cette île et du royaume Macassar, avec un établissement hollandais à l'embouchure du Jampandam, sur le détroit de Macassar qui sépare l'île de Célèbes de celle de Bornéo. La rade est bonne, et les navires peuvent entrer dans le fleuve, qu'il est facile de remonter jusqu'à demi-

portée de canon de la ville. La population y est considérable et composée d'indigènes, de métis, de Chinois et de Hollandais.

Productions. Elles consistent en riz, coton, bois de teinture et de marqueterie, camphre, gingembre, ivoire, peaux de buffle, cuivre, étain, et pierres précieuses, dont les Hollandais font le commerce.

Commerce. Il y a des boutiques tenues pour la plupart par des Chinois, et bien fournies de marchandises d'Europe et de l'Inde. Les Hollandais importent toutes sortes de marchandises d'Europe, de la poudre et des armes à feu; les Chinois, des nankins, des soieries, du thé, de la porcelaine, du sucre, etc.

Les exportations consistent en riz, clous de girofle, muscade, sagou, cire, écaille de tortue, camphre, etc.

Le détroit est très-fréquenté par des vaisseaux de l'Inde et de la Chine.

MACCLESFIELD, ville d'Angleterre, comté de Chester, à 6 l. de Manchester et 12 de Chester, et située sur un bras du Bollin. Populat., 22,900 habitans.

Industrie et commerce. Il y avait des manufactures considérables de boutons de métal, de tissus et de gances de soie, mais elles ont bien diminué d'activité, depuis que celles de coton s'y sont établies et ont pris un grand développement. Néanmoins, la principale branche d'industrie consiste dans des fabriques considérables de soieries, de rubaneries, de bonneteries et de filatures de coton. Il y a aussi des fonderies de cuivre et de fer.

Le commerce consiste dans la vente de tous ces produits de l'industrie et de ceux du sol; il se fait une grande quantité de fromage qui trouve un grand débit à Londres.

On exploite dans les environs des mines de houille et des carrières de pierres à bâtir et des ardoises.

Foires. Les 6 mai, 22 juin, 11 juillet, 4 octobre et 11 novembre, où il se fait un grand trafic en bestiaux, grains et autres productions du pays.

MACERTA, ville de l'Italie, dans les états de l'Eglise, chef-lieu de la délégation de son nom, à 8 lieues d'Ancône et à 40 de Rome. Popul., 12,000 habitans.

Productions. Le sol de la délégation est fertile et bien cultivé en grains, légumes, fruits, chanvre, huile d'olive, vin, soie, et l'on y élève une grande quantité de bestiaux.

Industrie. On y fabrique des tissus de soie de différentes espèces, quelques tissus de laine; mais en général, l'industrie y est peu active et développée.

Commerce. Le commerce y est aussi très-borné et se réduit à l'exportation d'une petite quantité de soie, et aussi de la laine, du miel et de la cire.

MACHIAS, ville des Etats-Unis, état du Maine, chef-lieu du comté de Washington, située sur la rive gauche de la rivière de son nom, au confluent de l'East-River, non loin de l'Atlantique. Le fleuve est assez profond pour permettre aux navires d'un tonnage ordinaire de le remonter jusqu'à une petite distance de la ville. Popul., 2,200 habitans.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans 26 scieries que possède cette ville, et dans la confection de toutes sortes d'ouvrages en bois de charpente, dont il se fait un grand commerce d'exportation, ainsi que de poissons secs provenant des pêches.

MACHINES. Les machines suppléent, et ajoutent au pouvoir de l'homme et lui facilitent les moyens de confectionner cette diversité d'ouvrages surprenans qui font notre admiration. Par le secours des machines ou de la mécanique, l'homme a pu surmonter tous les obstacles en donnant un libre essor à son intelligence; il a soumis, pour ainsi dire, les élémens à ses lois. Les machines lui ont donné le moyen de fouiller dans les entrailles de la terre à des profondeurs immenses, de naviguer sur les fleuves et les mers avec la rapidité du vent, et de s'élever même dans les airs à une hauteur considérable. Au moyen des machines, non-seulement les ateliers produisent davantage, mais aussi à moins de frais, une plus grande quantité d'objets manufacturés dans un court espace de tems. Dès lors, il y a baisse dans le prix de la chose produite, puisqu'en général sa valeur n'est que l'expression des frais et de la quantité de travail qui a servi à les produire. Au premier aperçu, l'invention d'une machine paraît nuire au travail des ouvriers et en diminuer l'emploi; mais ce préjudice n'est que passager; la consommation, en augmentant, fait accroître la production, et bientôt exige un plus grand nombre de bras pour y suffire. Ainsi, le nombre des ouvriers en coton a doublé et triplé en Angleterre et en France depuis l'invention des machines; celui des ouvriers en soieries s'est augmenté à Lyon depuis l'introduction des métiers à la Jacquard, et sans ces métiers mécaniques, les ouvriers fussent tombés dans la détresse, et l'industrie elle-même eût peut-être péri.

Le nombre des machines est si considérable, et on les emploie à un si grand nombre d'objets, surtout depuis que la vapeur a servi à leur donner le mouvement, qu'il faudrait un volume pour en donner la description; il y a des machines à produire la force motrice; des machines pour modifier les diverses formes de matières en objets de commerce: ces dernières machines sont tellement multipliées et complexes, qu'elles semblent défier toute tentative pour les réduire à l'ordre systématique; en sorte qu'aujourd'hui la plupart des travaux se font par des machines, et les produits sont en plus grande quantité et à plus bas prix qu'autrefois, ce qui en a considérablement augmenté la consommation, ainsi que le commerce.

L'invention des machines à vapeur est certainement celle qui a exercé et qui exerce encore l'influence la plus puissante sur l'immense développement industriel qui caractérise notre époque. C'est elle qui a mis à la disposition de l'homme le moyen de production le plus prompt et le plus économique. On peut même dire qu'en créant une force artificielle, elle a en quelque sorte fait disparaître la différence numérique des populations qui constituaient autrefois la base de la puissance des états, puisque les machines à vapeur peuvent remplacer cette force numérique et physique de toute une population, qu'elle peut même la surpasser, comme la Grande-Bretagne nous en offre l'exemple.

On sait aujourd'hui que l'invention de la machine à vapeur est d'origine française. Ce fut Denys Papin qui en eut la première idée. Il proposa de faire remonter un piston dans un cylindre au moyen de la vapeur d'eau, et de le faire redescendre ensuite, au moyen de la pression de l'air, en la

condensant. Mais il en fut de cette découverte comme de beaucoup d'autres, que la France ne sut pas apprécier. Les premières machines à vapeur furent construites en Angleterre ; c'est là qu'elles sont nées ; c'est là qu'elles se sont perfectionnées pièce à pièce ; c'est là, enfin, qu'elles se sont multipliées et qu'elles ont donné lieu à de si nombreuses applications. Newcomen, Woolf, Watt, Boulton, Arkwright et d'autres, ne rappellent que des noms anglais.

Si l'industrie anglaise ne se fût emparée de la machine à vapeur, le prix exorbitant de la force motrice l'eût retenue en arrière des autres nations; elle eût depuis long-tems rencontré dans le taux élevé des salaires, dans le prix d'achat et d'entretien des chevaux, dans la rareté des chutes d'eau, autant d'obstacles insurmontables à tout progrès manufacturier. C'est par les machines à vapeur qu'elle est parvenue à se procurer 6 à 8 millions de travailleurs infatigables et assidus qui, travaillant nuit et jour, ne coûtent que 6 ou 7 centimes chacun par jour.

La France, ainsi que d'autres pays, ont été obligés de suivre ce mouvement industriel occasioné par les machines à vapeur, pour ne pas rester tributaire de l'industrie anglaise. Mais ce ne fut que tardivement que la France suivit l'exemple de l'Angleterre. L'histoire des machines à vapeur n'est qu'une série d'inventions et de perfectionnemens qui, tous, font le plus grand honneur à ceux qui en firent l'application aux différentes branches de l'industrie.

Suivant M. Costaz, le travail des manufactures de France, en 1786, était moins perfectionné que celui des fabriques anglaises, qui avaient déjà adopté l'usage des machines ; en sorte qu'il en résultait une grande élévation dans les prix de nos produits, qui ne pouvaient soutenir la concurrence des leurs dans les marchés de l'étranger. Suivant cet auteur, la France doit au fameux traité de commerce conclu en Angleterre, en 1786, l'introduction des machines dans ses manufactures, ainsi que l'avait prévu M. de Rayneval, qui en avait été le négociateur et qui avait eu en vue l'amélioration de notre industrie. Jusqu'à cette époque, nos manufacturiers n'avaient eu qu'une idée imparfaite des avantages que pouvaient procurer les machines. Des communications plus fréquentes, et surtout le prix moins élevé des produits qui servent à fabriquer et leur belle qualité, les leur firent bientôt connaître.

Cependant, il fut pendant fort long-tems très-difficile de se les procurer, attendu que le gouvernement anglais a prohibé la sortie de toutes les machines servant à travailler, soit la laine, le coton, le lin ou la soie. On ne peut les exporter sans payer une forte prime, et souvent on ne peut les recevoir qu'après un tems fort éloigné, une partie l'une après l'autre : pour renchérir sur ces rigueurs, le gouvernement français les a frappées à l'entrée d'un droit de 15 p. 0/0, comme pour en interdire l'importation ; tandis qu'au contraire il aurait dû accorder des primes à leur introduction, principalement pour les machines qui pouvaient amener des perfectionnemens dans l'industrie. Mais la nécessité d'entrer en concurrence avec les produits des manufactures anglaises, stimula les fabricans français au point qu'ils firent les plus grands efforts ainsi que les plus grands sacrifices, dès la fin du dernier siècle, pour se procurer des modèles de mécaniques, pour avoir des produits à aussi bon compte et en faire construire de semblables à meilleur marché. Le tableau ci-après, emprunté aux documens officiels de l'administration des mines, montre à la fois le nombre des machines que possède la France, leur force, ainsi que leur progression et leur établissement successif.

ANNÉES.	MACHINES A VAPEUR EN FRANCE					
	A BASSE PRESSION.		A HAUTE PRESSION.		TOTAL.	
	Nomb.	Force.	Nomb.	Force.	Mach.	Force.
		chev.		chev.		chev.
1784....	2	120	»	»	2	120
1786....	2	30	»	»	2	30
1799....	1	15	»	»	1	15
1800....	1	4	»	»	1	4
1802....	1	4	»	»	1	4
1805....	1	8	»	»	1	8
1806....	»	»	1	16	2	16
1811....	2	12	1	8	3	20
1812....	1	8	1	36	2	44
1814....	2	51	»	»	2	51
1815....	4	62	»	»	4	62
1816....	6	117	3	36	9	153
1817....	2	51	5	62	7	113
1818....	4	70	12	94	16	164
1819....	7	155	8	156	15	311
1820....	8	147	21	194	29	341
1821....	16	460	14	170	30	630
1822....	18	397	34	393	52	790
1823....	21	509	28	319	49	828
1824....	14	263	14	175	28	438
1825....	25	453	48	540	73	993
1826....	24	596	54	590	78	1,186
1827....	19	410	39	586	58	996
1828....	9	158	33	437	42	595
1829....	24	421	24	236	48	657
1830....	23	304	39	342	62	646
1831....	18	359	22	264	40	623
1832....	21	314	56	479	77	793
1833....	48	668	110	926	158	1,594
1834....	26	536	130	1,409	156	1,945
Inconn.	49	1,165	31	416	80	1,581
TOT...	404	7,900	728	7,841	1,132	15,741

Ainsi la force mécanique créée en France équivaut à 15,741 chevaux vapeur; c'est à peine le dixième de celle qui existe chez nos voisins.

Il convient néanmoins de remarquer que l'emploi des machines à vapeur en France a pris une notable extension dans ces dernières années. Le nombre de celles créées en 1833 et 1834 est presque triple du nombre de celles qui étaient construites annuellement sous le gouvernement de la restauration.

Les départemens dans lesquels il existait le plus de machines à vapeur, en 1834, sont ceux :

Du Nord, 200 ; de la Seine, 173 ; de la Loire, 169 ; de la Seine-Inférieure, 108 ; du Rhône, 44 ; de l'Aisne, 40 ; de Saône, 37 ; du Gard, 35 ; de la Marne, 33. Total, 859.

Ainsi, on a trouvé dans ces 9 départemens près des trois quarts de toutes les machines qui fonctionnaient en France à la fin de 1834. On a constaté que les diverses industries qui employaient le plus de machines à vapeur étaient les suivantes : filatures de coton, 319 ; exploitation des mines, 246 ; fonderies, forges et laminoirs, 67 ; tissus de

draps, 63; moulins à blé, 43; élévation de l'eau pour différens services, 42; fabriques et raffineries de sucre, 33; apprêt d'étoffes, 32; moulins à huile, 26; ateliers de construction de machines, 31.

Un fait non moins intéressant à constater, c'est la proportion pour lesquelles les machines françaises et les machines étrangères entrent dans le nombre total des machines établies en France; en voici le tableau.

Années.	MACHINES A VAPEUR D'ORIGINE			
	française.	étrangère.	non constat.	TOTAL.
1820.	21	8	»	29
1821.	18	11	1	30
1822.	32	19	1	52
1823.	36	12	1	49
1824.	19	5	4	28
1825.	56	15	2	73
1826.	68	6	4	78
1827.	45	12	1	58
1828.	35	5	2	42
1829.	40	7	1	48
1830.	52	5	5	62
1831.	30	10	»	40
1832.	63	10	4	77
1833.	129	24	5	158
1834.	134	19	6	159

Ainsi, nos fabricans de machines en construisent aujourd'hui dix fois plus qu'il y a quinze années, tandis que l'importation a doublé à peine dans le même espace de tems.

Nombre de machines à vapeur en 1835. Sur 1,448 machines qui existaient en France en 1835, il s'en trouvait 1,112 d'origine française, 191 d'origine étrangère, et 145 d'origine non constatée. Les machines à basse pression, au nombre de 486, représentent une force de 8,785 chevaux, et les machines à haute pression, au nombre de 962, représentent une force de 10,340 chevaux. La force de ces machines varie depuis un cinquième de cheval jusqu'à 105 chevaux. La plus forte fonctionne dans les forges d'Imphy (Nièvre); elle sert au martelage et au laminage du fer et du cuivre.

Ainsi, en divisant ces 1,448 machines entre les 86 départemens de la France, on trouve que chacun d'eux, en 1835, terme moyen, ne disposait que de 17 machines à vapeur employées à terre, avec une force motrice de 222 chevaux 1/2. Voici les départemens qui possédaient à cette époque le plus grand nombre de machines :

Du Nord, 297; de la Seine, 197; de la Loire, 175; de la Seine-Inférieure, 160; du Rhône, 65; du Haut-Rhin, 48; de l'Aisne, 47; de Saône-et-Loire, 45; du Gard, 35; de la Marne, 34.

On voit que ces dix départemens renferment plus des trois quarts de toutes les machines qui existaient en France à la fin de 1835.

L'emploi de ces machines n'est pas moins intéressant; on y voit une preuve nouvelle de l'hésitation qui règne dans tous les actes de l'industrie française. Un grand nombre de branches font usage de la machine à vapeur, mais cet usage est très-restreint; l'exemple de l'Angleterre n'a pas encore suffisamment convaincu tous les esprits; on hésite, on doute de l'importance et de l'utilité de cette puissance. Au reste, voici quel était, en 1835, l'emploi des 1,418 machines dans les différentes industries :

Filatures, 404; mines, 266; raffineries, 112; fonderies, forges laminat., 83; élévation d'eau, 76; tissage de draps, 72; moulins à blé, 52; ateliers de construction de machines, 51; soieries, 36; apprêts d'étoffes, 34; moulins à huile, 29; emplois divers, 233. Total, 1,448.

Dans ce nombre n'est pas compris celui des machines à vapeur employées pour faire mouvoir les bateaux et bâtimens sur la mer et les rivières. Le nombre des bateaux à vapeur de la marine marchande était de 100 à la fin de 1835, ayant une force totale de 3,863 chevaux, et 42 appartenaient en outre à la marine militaire, ayant ensemble une force de 6,400 chevaux.

Ainsi, comme l'a calculé M. Flachat, l'eau, réduite en vapeur, procure, au moyen des machines qu'elle met en jeu, une force disponible :

1° Pour les mines, usines et manufactures, de 19,126 chevaux; 2° pour la navigation fluviale et marchande, 3,363; 3° pour la navigation maritime, 4,800; 4° pour la navigation spéciale de la Méditerranée, 1,600. Force totale, 29,389 chevaux.

Si l'on suppose, ajoute ce savant ingénieur, que toutes ces machines consomment, terme moyen, par heure et par force de cheval, 4 kil. de houille, la consommation annuelle (300 jours de 12 heures chacun) serait de 4,200,000 quintaux métriques de houille environ. Cette consommation correspond à très-peu de chose près au sixième de la production de toutes nos mines de combustibles.

Machines à vapeur en Angleterre. Le tableau suivant indique le nombre de machines à vapeur employées dans les fabriques de coton de 5 comtés de l'Angleterre proprement dite pendant l'année 1835.

Comtés.	N. de mach.	Force en chev.
Lancashire	717	20,303
Chester	170	5,055
Derby	33	553
Stafford.	3	50
York et West-Riding.	75	1,317
	988	27,318

A ces chiffres, il faut ajouter l'augmentation qui a eu lieu depuis cette époque. Cet accroissement a été pour le comté de Lancastre, dans une année seulement, de 2,040 chevaux, représentés par 90 machines, dont 57 employées à la fabrication des tissus de laine, 19 à la fabrication des tissus de lin, et 19 à la fabrication de la soierie; soit donc, pour le seul comté de Lancastre, 807 machines à vapeur de la force totale de 20,343 chevaux.

Machines à vapeur en Belgique. La Belgique n'est pas restée en arrière du progrès que les machines à vapeur ont introduit dans l'industrie. On comptait en 1835, dans la seule province de Liége, 216 machines à vapeur, formant ensemble une force de 5,445 chevaux. La plus forte de ces machines est de la force de 300 chevaux; la plus faible, de celle d'un cheval et demi.

Si l'on joint à la force motrice des machines à vapeur de cette province celle des autres provinces de la Belgique, on trouvera, pour la même époque, une force totale d'environ 20,000 chevaux. C'est principalement dans le Hainaut, à Charleroi et dans le Borinage, que se trouvent les plus puissantes machines à vapeur.

D'après la notice publiée en 1835 par l'administration des ponts-et-chaussées de France, que nous avons rapportée précédemment, et qui porte

à 29,389 chevaux la force des 1,448 machines existantes à cette époque, la Belgique ne serait inférieure à la France que d'environ un tiers pour le nombre et la force des machines à vapeur.

Quant à l'Allemagne, à cette même époque, elle ne faisait que de commencer, pour ainsi dire, dans cette voie de construction de machines à vapeur, qu'elle a été obligée d'adopter, ainsi que la Hollande, pour soutenir la concurrence de l'Angleterre.

Si actuellement l'on compare la fabrique anglaise et la fabrique française, on reconnaît que nos constructeurs ne sont pas moins habiles que les constructeurs étrangers, mais que leurs ateliers ne sont pas, comparativement aux grands ateliers anglais, outillés avec tous les moyens nécessaires pour produire au meilleur marché possible.

Une chose remarquable ressort du tableau général des machines existantes en France, c'est là proportion plus grande des machines à haute pression. En 1810, nous ne possédions encore qu'une machine de ce genre; peu à peu elles se répandirent, et sur 63 machines établies en 1825, 48 ou les deux tiers appartenaient à ce système; enfin, en 1834, on en comptait 130 à haute pression, contre 29 à basse pression. Ceci mérite quelque explication : on a confondu, dans la statistique officielle, les machines à moyenne pression et celles à haute pression proprement dites. Les machines les plus généralement employées sont celles à moyenne pression, avec appareil pour condenser la vapeur.

L'emploi de plus en plus grand des machines à moyenne pression est un véritable progrès digne d'être cité. Ce sont elles, en effet, qui peuvent être appliquées avec le plus grand avantage en France, où le combustible est généralement à plus haut prix qu'en Belgique et en Angleterre. On calcule que les machines à moyenne pression consomment 3 kil. de houille par heure et par cheval dans les forces inférieures à 15 chevaux, et 2 kil. et demi dans les forces supérieures; les machines à basse pression consomment 6 kil. dans les basses forces et 5 dans les grandes; les machines à haute pression, sans condenseur, n'en consomment pas moins de 4. Ainsi, l'économie résultant de l'emploi des machines à moyenne pression est de moitié sur les machines à basse pression, et d'un quart à un tiers sur les machines à haute pression. Qu'on juge, d'après cela, de l'intérêt qu'ont nos principales villes manufacturières à se servir de ce système de machines, lorsque le prix de la houille est encore si élevé.

M. Grouvelle a cité un exemple frappant de cette différence : à Sédan, les machines à basse pression, qui sont généralement employées, consomment des masses énormes de houille, bien que les houilles de Liége soient d'assez bonne qualité. Cette consommation va souvent au delà de 7 kil., tandis qu'à Elbeuf, où elles exécutent des travaux de même genre, les machines de Woolf ne consomment que 3 à 3 kil. 1/2. Il faut encore ajouter que les machines à basse pression de Sédan sont faiblement chargées, et ne sont susceptibles d'aucune surcharge au delà de l'effort qu'elle sont destinées à vaincre; tandis qu'à Elbeuf comme à Rouen, il n'est peut-être pas une machine à vapeur à laquelle on n'ait donné une surcharge de 1/8 à 1/4 de charge primitive. En effet, partout où l'on a mesuré la force des machines de Woolf, on l'a trouvée un peu plus grande qu'elle n'était censée l'être.

On peut objecter, il est vrai, que les machines à moyenne pression se détruisent plus rapidement, exigent des soins plus assidus, des réparations plus dispendieuses; mais même, en tenant compte de ces inconvéniens, l'avantage ne reste pas moins aux machines de Woolf, ainsi qu'on peut s'en convaincre par le tableau suivant des frais annuels de deux machines, d'après les calculs des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Compte annuel des frais de combustible et d'entretien pour une machine de 12 chevaux.

Système de Watt.

Houille, au moins 65 kil. à l'heure. Sur 23 heures de travail, 1,500 kil.; à 30 fr. le mille, 45 fr. Sur 300 jours de travail.	13,500 f.
Entretien, mastic, étoupes; réparation de chaudières et construction d'un fourneau complet, par an.	500
Huile et suif, 1/2 kil. par jour.	50
Renouvellement de la machine en 25 ans, sur 26,000 fr. de prix d'achat, montage, etc.	1,040
Chômage un jour.	100
Total.	15,190 f.

Système de Woolf.

Houille, 40 kil. par heure. Sur 23 heures, 920 kil., soit 27 fr. 60 c. Par an de 295 jours de travail.	8,102 f.
Entretien. Une garniture de pistons et un bocal pour la petite boîte, 600 fr.; répartis sur 4 ans.	150
Cuivre pour grains et réparat. diverses.	150
Un bouilleur en tôle, fonte ou cuivre. .	500
Mastic et étoupes.	100
Huile et suif, 1 kil. par jour.	300
Renouvellement en 15 ans du prix d'achat, 27,000 fr.	1,800
Chômage, 5 jours.	500
Total.	11,602 f.

Balance pour le bénéfice de la machine de Woolf sur celle de Watt, 3,588 fr.

Il faut remarquer que si l'on avait compté la houille au prix de Paris, 45 ou 48 fr. par 1,000 k., le bénéfice eût été de 4,600 fr. environ, soit de 3 p. 0/0 en faveur de la machine de Woolf; que si, au contraire, on eût supposé le prix de la houille à 15 fr., le bénéfice eût été encore plus réduit, à environ 1,000 fr. Ainsi, il y aurait d'autant plus d'avantage à employer les machines d'après le système de Woolf, que le combustible serait plus cher; mais plus il est à bon marché, plus cet avantage diminue; il devient même nul, et la machine à basse pression reprend sa supériorité au dessous d'une certaine limite, surtout si l'on tient compte de la moindre surveillance à exercer dans les machines de Watt. Ceci explique pourquoi la machine de Woolf est répandue en France, tandis que la machine de Watt est préférée en Angleterre. C'est la différence du prix du combustible qui a déterminé ce choix des systèmes de machines adoptés dans les deux pays.

Machines (manufactures de). M. Pihet, mécanicien, fabricant de machines à Paris, invité à donner des renseignemens sur la fabrication de ce genre, qui a un rapport direct avec les tissus de laine et de coton qui font l'objet de l'enquête

(de 1834), répond que ses ateliers fabriquent des machines pour la filature du coton et de la laine, qu'il fabrique toute espèce de machines, mais principalement celles-là; les machines à filer ont subi de très-grands perfectionnemens depuis huit ans; depuis cette époque, on a substitué la fonte au bois. Les fabricans peuvent se procurer en France toutes les machines dont ils ont besoin pour la filature et pour le tissage. Il y a eu des changemens notables dans les métiers préparatoires : depuis 1826, on fabrique les bancs à broches, et enfin un grand nombre ont été livrés sur tous les points de la France : la généralité des filatures ayant des moteurs hydrauliques ou à la vapeur, ces machines peuvent être adoptées sans inconvénient. L'emploi du fer forgé est resté presque le même; mais l'emploi de la fonte a augmenté considérablement; le bâtis du métier, qui était autrefois en bois, est aujourd'hui en fonte. L'augmentation du prix n'a pas été considérable : les mull-jennys en bois se vendirent 7 à 8 fr. la broche, et depuis que la fonte a été substituée, la broche se vend 8 à 9 fr. Les Anglais livrent leurs machines à des prix inférieurs aux nôtres, parce qu'ils obtiennent la fonte à un prix moitié moindre. Les mull-jennys, en Angleterre, varient entre 4 et 9 schell.; mais, dit M. Pihet, je les vends de 7 à 9 fr., selon la qualité. La différence entre le prix français et le prix anglais n'est pas très-grand. En Belgique, les prix sont à peu près les mêmes qu'en France.

Avant 1830, nous fournissions autant de machines à l'étranger qu'en France; nos principaux débouchés étaient la Belgique; nous livrions aussi pour la Russie, la Prusse et l'Espagne. En 1833, nos relations avec l'étranger se sont renouvelées, mais pour des sommes moindres. Il y a à Gand des ateliers qui établissent des machines sur nos modèles. Cependant, nos machines sont encore préférées, malgré l'augmentation de 10 à 15 p. 0/0 provenant des transports et des droits d'octroi. Depuis 1833, notre fabrication est montée sur une grande échelle, et les commandes se sont multipliées au point de s'élever à la somme de 2 millions 526,665 fr. 88 c.

Il se forme très-peu de nouveaux établissemens; ces travaux sont occasionés par des additions, des changemens, des suppressions de machines anciennes remplacées par de nouvelles machines.

Nous faisons aussi des métiers à tisser, mais l'usage n'en est pas encore très-répandu en France. Les métiers à tisser ne peuvent marcher que dans les grands ateliers; il faut de grands capitaux pour monter ce genre d'établissement.

Nous faisons également des machines pour la filature de la laine peignée; nous livrons presque autant de machines pour le coton. Mais, pour la laine grasse, nous ne faisons que des objets détachés; nous n'avons pas de système arrêté pour cette dernière filature.

Nous avons en France des fers de toutes les qualités et qui remplissent tous les besoins et tous les emplois; mais il n'en est pas de même de la fonte. Nous sommes obligés d'employer la fonte anglaise, nous ne pouvons nous en passer, malgré le droit énorme qu'il faut payer. La fonte moulée en Angleterre vaut 30 à 33 fr. les 100 kil.; en France, elle vaut 55 à 60 fr. La fonte entre au moins pour 40 p. 0/0 dans la confection des machines; cela fait 20 p. 0/0 de différence dans le prix de revient des machines.

Quant à la proportion du fer et de la fonte qui entrent dans un métier de 240 à 300 broches, ce métier pèse de 14 à 1,500 kilog. : il y entre environ 1,000 kil. de fonte et 200 à 250 kil. de fer; le reste se compose de cuivre et d'acier en petite quantité, et du bois pour le chariot.

L'invention la plus remarquable dont la France puisse se vanter, en fait de machines, est celle à la Jacquard, pour la fabrication des étoffes, qui a fait une véritable révolution dans la fabrique de Lyon, à laquelle elle a donné une nouvelle activité et une grande extension. Mais cette précieuse mécanique n'est pas restée long-tems la propriété exclusive de la France; elle est passée en Angleterre et dans d'autres pays, où elle contribue à rendre l'industrie étrangère florissante.

Il se trouvait, à l'exposition de 1834, 3 machines à vapeur; l'une de M. Saulnier, de Paris, se présentait dans tout son développement; elle était du prix de 16,000 fr., y compris fourneaux, chaudières, monomètres et soupapes de sûreté. Son système était celui à haute pression de Manbey; elle était de la force de 12 chevaux. L'autre était de MM. Sudd's, Atkins et Barker, de Rouen; elle était à double effet, à condensateur et du prix de 20,000 fr. Cette machine était bien exécutée dans toutes ses parties. La troisième, beaucoup plus petite que les précédentes, était de M. Moineau, de Paris; elle était de la force de trois chevaux et d'une exécution très-satisfaisante.

Machines locomotives. Après les machines permanentes, venaient celles auxquelles on a donné le nom de machines locomotives, c'est-à-dire machines propres à imprimer à elles-mêmes un mouvement qui leur permet de se transporter d'un lieu à un autre par le seul secours de la vapeur. Tout le monde connaît l'emploi utile qui en a été fait sur les voies de communication et surtout sur celle de Liverpool à Manchester. La machine de ce genre adoptée pour le service de ce chemin de fer a été construite d'après le système de M. Stephenson. Sa vitesse est de 10 à 12 l. à l'heure : elle pèse 6,500 kil. seule, et 8,500 kil. avec l'eau dans la chaudière et le charbon sur la grille; elle coûte 15,000 fr. à faire construire. L'on ne voyait à l'exposition que des modèles en petit de ces machines à vapeur. Le modèle de celle du système de Stephenson avait été importé d'Angleterre en 1831 par MM. Mellet et Henry; en 1833, la maison Périer, de Chaillot, a fait l'importation de la machine même, qui a été imitée et construite avec beaucoup d'exactitude par M. Antiq, de Paris, pour le Conservatoire.

Indépendamment de ces voitures propres aux chemins de fer, on en a construit en Angleterre et en France, ainsi qu'en Belgique, pouvant aller sur les routes ordinaires. M. Dietz le père s'est distingué à Bruxelles, et son fils à Paris, dans la construction de pareilles voitures, qui ont fonctionné dans ces deux villes et sur les routes, mais sans beaucoup de succès, ainsi qu'en Angleterre; et ce système, qui n'offrait pas de grands avantages, a été abandonné.

Machines hydrauliques. Ces machines ont l'avantage de l'économie sur celles à vapeur; nous sommes de l'avis de M. Ch. Dupin, qui regrette qu'elles ne sont pas assez multipliées en France dans un grand nombre d'industries. L'exposition de 1834, tout en présentant une grande quantité de machines propres à élever l'eau, n'offrait pas de grandes nouveautés sous ce rapport. La plupart des produits étaient ou le résultat des efforts des années précédentes, ou des inventions étrangères.

C'est ainsi que M. Farcot, de Paris, a importé la pompe américaine. Cette pompe est à jet continu et distribue l'eau avec abondance à tous les étages d'une maison; elle peut aussi très-bien servir dans un incendie; elle est d'une construction simple, toute métallique et sans frottement.

Quelques autres machines hydrauliques étaient également offertes aux yeux du public à cette exposition; nous citerons seulement l'appareil à élever l'eau de M. Sainte-Chapelle, et la machine hydraulique oscillatoire de M. Villeray, tous deux de Paris. Cette machine, propre aux arrosages des prairies, est assez simple et n'a pas besoin d'une grande force pour être mise en action et bien fonctionner, et sa construction est fort peu coûteuse. M. Philippe, de Paris, avait exposé, indépendamment de deux modèles en petit de pompes à incendie, le modèle d'une machine hydraulique bien plus importante; c'était celui de la fameuse machine à colonne d'eau de Reichenbach, que cet ingénieux inventeur a établi à Illsang, près de Berchtesgarden, en Bavière, où elle élève les eaux salées à une hauteur de près de 380 mètres, avec un effet utile de plus de 50 p. 0/0 sur la colonne motrice.

Les moulins à eau sont aussi des machines hydrauliques qui ne sont pas aussi multipliées en France que dans les autres pays pour utiliser les cours d'eau de mille manières différentes, et d'une manière beaucoup plus économique que les machines à vapeur. Les tourpines que nous avons décrites sont des machines hydrauliques de nouvelle invention qui donnent les plus grands résultats, et qui pourraient bien mériter la préférence sur les machines à vapeur, par l'économie de leur construction, ainsi que par celle de leur emploi.

Aujourd'hui, on construit des presses qui sont de véritables machines hydrauliques, ayant une puissance immense, et qu'on applique à différentes industries, entre autres dans les huileries de graines oléagineuses, à extraire ou presser l'huile hors de la pâte renfermée dans des sacs de tissu de laine. Ces presses sont mises en mouvement par la vapeur; mais leur construction est fort dispendieuse; elles coûtent 12,000 fr. Telle est la presse hydraulique exposée par M. Saulnier, qui permet de conserver long-tems la pression. On voyait encore à la même exposition la presse hydraulique et verticale de MM. Traxler et Bourgeois, d'Arras; elle était annoncée pour faire 8 tourteaux d'un kilog. chacun en cinq minutes.

Machine hydraulico-pneumatique. M. Brown, mécanicien anglais, a importé en France une machine hydraulico-pneumatique d'une nouvelle invention, pour laquelle il a obtenu un brevet. Cette machine est de nature à pouvoir remplacer avantageusement les machines à vapeur dans un grand nombre de cas, et sans offrir les mêmes dangers. Cette machine est d'une construction fort ingénieuse; elle consiste en un cylindre en forme de colonne en plaques de tôles rivées ayant 83 pouces de hauteur et 3 et demi de diamètre, donnant à chaque trait 12 pieds d'élévation et plus de 1,300 litres d'eau. Ces traits se répètent au moins sept fois par minute; en sorte qu'on pourrait obtenir 9,100 litres d'eau par minute, 546,000 par heure et 13,104,000 litres par 24 heures. Le moteur de cette machine n'est pas moins remarquable. Au lieu d'employer, comme la machine à vapeur, la compression de la vapeur produite par l'eau, elle est mise en mouvement par le gaz hydrogène obtenu, soit par le charbon, soit par le bois, et conduit dans le cylindre en quantité suffisante au moyen d'un tuyau en fonte qui part du gazomètre. Parvenu dans le cylindre, le gaz y soulève un piston qui communique avec une manivelle; lorsque le piston est arrivé à l'élévation voulue, l'hydrogène s'enflamme, de même que la vapeur des autres machines se condense dans la chaudière, et le vide s'opère; l'eau arrive alors abondamment, le piston retombe immédiatement chassé par la pression atmosphérique, et il se relève poussé par un nouveau courant de gaz de manière à reproduire ce mouvement.

L'emploi de cette machine a l'avantage d'offrir une grande économie, puisqu'elle produit, comme toutes les usines à gaz, du cook et du goudron; elle peut faire mouvoir des mécaniques de toute espèce.

On doit concevoir que si nous voulions faire mention de toutes les machines et mécaniques qui ont été inventées pour suppléer au travail de l'homme, il nous faudrait un volume; car le champ de la mécanique est immense et s'agrandit chaque jour: en sorte que les machines sont devenues pour ainsi dire innombrables; telles sont les machines d'horlogerie, de gravure, de monnaie, les scieries et tonnelleries mécaniques, de féculeries, de papeteries, de corderies, de toileries, de briquetteries, de tisseranderies, de filatures de coton, de lin, de laine, etc. Enfin, il est peu d'industries qui ne possèdent des machines ou mécaniques pour confectionner plus promptement et plus économiquement ses produits. On trouvera la description d'un grand nombre de ces machines à leurs articles respectifs.

Influence et produits des machines à vapeur. L'effet de l'invention des machines à vapeur a non-seulement donné une grande impulsion à l'industrie européenne, mais elle a pour ainsi dire transporté les manufactures de l'Inde en Europe. L'Inde ne nous envoie plus ses calicots, ses mousselines, ses toiles peintes, que l'Europe fabrique maintenant elle-même à meilleur marché au moyen de ses machines à vapeur. Mais l'Inde nous envoie en revanche quarante fois plus de coton brut qu'autrefois; c'est ainsi qu'en 1781 les Anglais n'avaient exporté de l'Indoustan que 5 millions de livres de coton en laine; tandis qu'en 1830 cette exportation s'est élevée à plus de 200 millions, qui ont été employés à la fabrication de 1,260 millions d'aunes de tissus de coton, qui font environ deux aunes pour chaque habitant du globe. L'ouvrier, sur les bords de l'Indus et du Gange, s'il ne fabrique plus de calicots pour l'Europe sur son métier de jonc, à l'ombre d'un manglier, cultive quarante fois plus de coton et quarante fois plus d'indigo pour la teinture.

Les expéditions de coton sont devenues un objet d'une si grande importance dans l'Indoustan, que les habitans de cette région ont adopté la machine pour presser les balles de coton que l'on charge dans les vaisseaux destinés pour l'Europe; en sorte que l'on ne voit pas sans surprise les grandes quantités de cette production que la vis à presser peut introduire dans le petit espace d'un bâtiment; tandis que les Chinois, à défaut d'un pareil procédé, sont obligés de vendre leurs cotons aux Européens avec beaucoup moins d'avantage, attendu qu'ils l'embarquent de façon à occuper un espace beaucoup plus vaste, et que le fret leur coûte deux fois plus cher qu'il ne reviendrait s'ils employaient cette machine. Cela prouve la supériorité des arts de l'Europe sur le travail manuel

des Orientaux, qui ne peuvent soutenir la concurrence européenne, ce qui a aussi, comme l'on voit, une grande influence sur le commerce maritime.

Les machines inventées en Angleterre sont en grand nombre et s'augmentent journellement; nous citerons seulement celles que voici, pour en démontrer l'utilité : mull-jenny, pour filer le coton depuis le n° 150 jusqu'au 300; machine pour apprêter les mousselines sans altérer le tissu; machine pour apprêter les popelines, bombasines, les châles de cachemire et thibet, etc.; machine pour moirer en grand et à deux faces les étoffes de soie; machine pour étirer, couper, trier les fils de fer destinés aux peignes pour les étoffes et pour fabriquer ces peignes; machine de M. Shenton et Wincester pour le moulinage des soies et le mélange des soies unies avec la laine, le coton, le poil de chèvre; machine pour donner l'apprêt aux étoffes de soie par la vapeur; métiers en fer fondu pour fabriquer les étoffes de soie et de coton; battans perfectionnés pour double et triple navette volante; machine à tirer le poil des draps et à les apprêter en même tems; machine à filer la laine, le chanvre et le lin; machine à fabriquer les roues et les engrenages; les belles presses hydrostatiques de MM. Monteith et Ce, pour la fabrication des bandanas ou mouchoirs de l'Inde, et un grand nombre d'autres mécaniques plus ingénieuses les unes que les autres.

Voici une évaluation des produits mécaniques d'après les documens parlementaires. Le nombre des métiers à tisser le coton mis en mouvement par les machines, dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne, est d'environ 57,000. Or, le produit moyen de chacun de ces métiers étant, par jour, de 52 yards (aune anglaise) carrés, faisant par semaine 7,524,000 yards, par mois 31,300,000, et par an 376,200,300, dans la supposition que chaque individu consomme annuellement 6 yards de tissus de coton, si ces métiers étaient continuellement en activité, ils fourniraient à la consommation de 62,700,000 individus, et leur longueur dépasserait 71,250 lieues. M. Owen de Lanarch a également calculé que 200,000 ouvriers, à l'aide des mécaniques, pouvaient filer actuellement une quantité de coton qui aurait exigé, il y a quarante ans, l'emploi de 20 millions d'hommes, et que cette quantité, sans le secours des mécaniques, exigerait au moins 60 millions d'ouvriers.

M. Parc, pour prouver l'augmentation des moyens de production par le perfectionnement des machines, a établi, dans une séance publique à Birmingham, qu'en 1792, les machines dont on se servait étaient égales au travail de 10 millions d'ouvriers; en 1827, de 200 millions, et en 1836, de 400 millions. Dans le commencement, les fuseaux ne tournaient que 50 fois par minute; maintenant, dans certain cas, ils tournent 8,000 fois par minute. Dans un atelier de Manchester, 136,000 fuseaux sont en mouvement et filent 1 million 200,000 milles de longueur de fil de coton par semaine. A New-Lanark, dans l'atelier que possédait M. Owen, 2,500 ouvriers produisaient chaque jour une quantité de fil de coton qui aurait fait deux fois et demi le tour du globe.

Les métiers que M. Calla avait exposés servent à tisser mécaniquement les étoffes; leur introduction en France doit être avantageuse. Les métiers de M. Debergue nous paraissent également d'un usage facile et profitable. L'un, destiné aux étoffes de soie, est garni d'une chaine de 45 pesées et peut tisser 9 aunes en 12 heures. Cette machine opère avec une régularité surprenante au moyen d'un enroulage forcé. Par le mécanisme placé dans la navette, les *duites* ou trames s'appliquent parfaitement tendues les unes sur les autres; il en résulte que l'étoffe est plus brillante, et que la tension continuelle conserve à la trame toute sa largeur. Les deux métiers de M. Debergue sont appropriés au tissage des calicots et de la toile. La société d'encouragement leur avait décerné, dès 1826, une médaille d'or de première classe.

Dans ces machines vivantes, deux ressorts jouent le rôle des mains du tisserand et font passer et repasser la navette avec une dextérité, une précision qui tient de la magie, aussi bien que la justesse du mouvement de toutes les autres mécaniques. On voit dans le même atelier, en Angleterre, 250 métiers, et par conséquent 500 mains artificielles travailler ensemble. On voit aussi un nombre infini de dévidoires, de métiers à filer, à carder.

M. Andelle aîné, si connu par le grand nombre de machines qu'il a introduites en France, y a introduit un métier à tisser seul par mécanique. Deux de ces métiers peuvent être conduits par un enfant de 12 à 15 ans. Le produit d'un seul, pendant 12 heures de travail, est de 15 à à 20 aunes de calicot, suivant le degré de finesse. Ils battent de 120 à 130 coups de navette par minute. Ces métiers peuvent être employés au tissage de la toile de lin ou de chanvre : l'échantillon de toile de lin tissé par ces machines était beaucoup mieux fabriqué que celle de nos tisserands, et 1,500 métiers pareils fonctionnent dans les établissemens de l'Alsace.

Commerce des machines à vapeur. Le grand nombre de machines à vapeur dont la plupart des branches d'industrie avait besoin, a donné lieu à un commerce considérable pour leur construction et leur importation dans différens pays. Comme l'Angleterre a été la première à s'y distinguer et à acquérir une renommée justement méritée par son expérience et son habileté, ainsi que par le bon marché, que les matières qu'elle possède la mettent à même de pouvoir établir, elle a été le pays où la construction et le commerce des machines à vapeur ont été les plus considérables jusqu'à l'époque où la France et la Belgique sont venues y prendre une part active.

En Angleterre, les établissemens des principaux ateliers de construction des machines à vapeur sont à Londres, Manchester, Birmingham, Glasgow, Leeds, Newcastle, Bristol. Dans la Belgique, l'établissement de Seraing, sous la direction de M. Cockerill, est renommé. En France, le principal siége de cette fabrication est à Paris; on remarque ensuite Rouen, Arras, du Creuzat, Nantes, Mulhouse. Les constructeurs de machines les plus renommés sont, en Angleterre, MM. Fancett, Maudslay, Jackson, Hall, Barnes et Miller, Stephenson; en Belgique, M. John Cockerill; en France, MM. Halette, Cavé, Edwards, Saulnier, Kœchlin, etc.

En France, la loi du 15 mars 1791 avait imposé un droit de 15 p. 0/0, *ad valorem*, sur l'importation des machines, métiers et mécaniques; la loi du 21 septembre 1814 a conservé le même tarif, excepté pour les machines à vapeur, qui ont été soumises à un droit de 30 p. 0/0. Mais, soit par l'effet des droits ou par les progrès de l'art de la construction des machines à vapeur et autres, l'importation a considérablement diminué; nos constructeurs, ainsi que ceux de la Belgique,

étant aujourd'hui à même de pouvoir remplir les besoins de l'industrie.

Importation de machines en Russie. La *Gazette du Commerce* de Russie annonce (au mois d'août 1838) que, d'après les ordres de M. le ministre des finances, le département des manufactures et du commerce a fait venir de l'étranger, dans le courant de l'année dernière :

1° Une machine à imprimer les indiennes de plusieurs couleurs à la fois, de l'invention de Leutenberger, à qui un privilége a été accordé pour son introduction en Russie;

2° Une machine à mouliner la soie, de Hax, pour laquelle on a commandé des dévidoirs perfectionnés du même inventeur;

3° Le modèle de la machine à nettoyer le lin, de Helnalstein ;

4° Une machine à broyer et corder le lin de Baïle.

Ces machines, dont le dessin et la description doivent être publiés dans le *Journal des manufactures*, ont été remises à l'institut technologique, où elles seront mises en activité pour l'instruction des élèves, et où le public est admis à les voir.

C'est ainsi que la Russie éprouve la nécessité d'employer les machines qui ont donné un si grand essor à l'industrie européenne ; en sorte qu'aucune nation ne peut plus se dispenser d'en faire usage, quel que soit d'ailleurs le bon marché de la main-d'œuvre , qui ne peut plus lutter aujourd'hui contre la concurrence des produits des machines.

MACHO. On donne le nom de quintal *macho*, en Espagne, à un poids de 150 livres, c'est-à-dire de 50 livres plus fort que le quintal ordinaire, qui n'est que de 100 livres. Il faut 6 arrobes pour le quintal macho, l'arrobe étant de 25 livres, la livre de 16 onces, et l'once de 16 adarmes ou demi-gros. Néanmoins, le tout est un peu plus faible que le poids de Paris, en sorte que les 150 livres du macho ne rendent que 139 livres 1/2 ou à peu près poids de marc.

MACIS ou MACE, ou fleur de muscade des Moluques. C'est la seconde écorce du fruit du muscadier, qui, étant arrivé à sa maturité, perd sa première écorce, qui s'écale d'elle-même. On pratique alors une incision à la seconde, laquelle s'ouvre quand elle est sèche. On en fait une récolte séparée de la muscade. Elle est épaisse, ayant une saveur plus âcre que la muscade, une odeur aromatique agréable et pénétrante, et une couleur centrine. On s'en sert dans l'art culinaire, et les parfumeurs, ainsi que les distillateurs, en font un grand usage. Les pharmaciens en retirent une huile mixte par expression, et une huile volatile par distillation.

Le macis de l'Ile de France, de Bourbon ou de Cayenne, lieux où se recueille plus généralement la muscade, est un peu plus allongé et présente les mêmes caractères que celui des Moluques. Ce qui l'en distingue est sa moindre épaisseur, sa couleur d'un blond extrêmement clair et quelquefois blanche, qui lui fait donner le nom de macis blanc. Son odeur et sa saveur sont également moins fortes.

Commerce. D'après le registre de la douane, l'importation en France, en 1836, du macis, s'est élevée à 1,016 kil., ayant une valeur officielle de 8,128 fr., dont la majeûre partie, de l'île Bourbon, 669 kilog. ; d'Allemagne, 312; des Indes anglaises, 33; et d'Alger, 2.

Les exportations ont été de 416 kil., ayant une valeur de 3,328 fr., dont la plus grande partie, 355 kil. pour la Suisse, 35 pour la Sardaigne, 13 pour l'Espagne.

MACON, ville de France, en Bourgogne, chef-lieu du département de Saône-et-Loire, située sur la rive droite de la Saône, à 14 l. de Lyon et 79 de Paris. Population, 11,200 habitans.

Productions. Grains, chanvre, lin, vins qui sont rangés dans la seconde classe de ceux de Bourgogne, carrières d'albâtre d'un blanc cuivré, de marbre blanc et rouge, et d'une espèce tirant sur le noir.

Vins. Les meilleurs crûs des vins sont ceux des coteaux qui s'étendent au S.-O. et au S. de la ville ; les plus renommés sont ceux de Davayé, de Thorins, de Julliénas, pour les vins rouges, et ceux de Faussé et de Pouilly pour les vins blancs.

Industrie. Fabriques de droguet et de petites étoffes de laine, de tissus de coton, de bonneterie de coton et aussi en laine, de chapellerie, de confitures soit sèches, en gelée ou en marmelade. On distingue surtout une gelée de coing appelée *cotignac de Macon*, très-recherchée et renommée à cause de sa teinte rouge et de son goût délicieux. Il y a plusieurs poteries et tanneries, ainsi qu'une fonderie de cuivre.

Commerce. Le commerce consiste dans la vente de tous les produits de son sol et de son industrie, et surtout en vins rouge et blanc, dont le débit est considérable tant en France qu'à l'étranger. Le commerce est favorisé par la navigation de la Saône, qui a pris un grand développement.

Foires. Les 20 mai, 10 août, 19 sept., 1er nov., et le jeudi-gras, où il se fait un grand trafic des productions du pays et de plusieurs produits de l'industrie.

MACULA, ville d'Arabie, dans l'Hadramont, située sur une baie de l'Océan indien, à 18 lieues de Sahar et à 90 de Moka. Il y a un bon port, et il s'y fait un commerce considérable. Des caravanes de chameaux entretiennent les relations entre cette ville et Moka.

MADAGASCAR. Cette île, située dans l'Océan indien, est séparée de la côte S.-E. de l'Afrique par le canal du Mozambique, qui a 85 l. de large dans son endroit le plus resserré. Avant que les navigateurs modernes eussent découvert la Nouvelle - Hollande , Madagascar était considérée comme la plus grande île du globe. Cette île, célèbre par la fertilité de son sol et la variété de ses productions, a 350 l. du N. au S., 120 l. dans sa plus grande largeur de l'E. à l'O. et 800 l. de circonférence. On évalue sa superficie à 25,000 l. carrées, et sa population à 4 ou 5 millions d'habitans divisés en plusieurs nations, dont la plus puissante est celle des *Ovas*. Cette île est arrosée dans toutes ses parties par de grandes rivières et par un grand nombre de petits ruisseaux qui ont leurs sources dans cette longue chaîne de montagnes qui sépare la côte de l'est de celle de l'ouest, et dont les plus élevées sont Vigagora, dans le nord, et Botesmène , qui renferment des minéraux précieux.

Productions. De vastes forêts présentent une variété prodigieuse d'arbres, tels que des palmiers de toute espèce, des bananiers, des arbres résineux et gommeux, la minrosa, qui fournit la gomme copal, des bambous d'une énorme grosseur, des orangers, des citronniers, etc. Les bois qui peuvent servir à la construction y sont pareil-

lement en abondance. Les autres productions qui forment en même tems des articles du commerce d'exportation sont le riz, les bœufs, la gomme, la cire, le tabac, qui est fort estimé, le lin, le chanvre, d'une excellente qualité, le curcuma, les salaisons, qui servent à l'approvisionnement de l'île de Bourbon. Les autres productions sont les ignames, le coton, l'indigo, le poivre, le gingembre, la cannelle, le curcuma ou safran des Indes, du lin et du chanvre qui surpasse en force celui d'Europe; la vigne prospère et la canne à sucre croît sans culture; des cafiers de deux espèces; le malao manghit, qui produit une noix muscade; le voac, qui donne la gomme élastique; le sanga fanga, qui a beaucoup d'analogie avec le papyrus des anciens. On y trouve aussi plusieurs bois précieux, tels que le sandale; quatre sortes d'ébène, le noir, le blanc, le vert et le blanc moucheté; on remarque surtout la ravinale, qui ressemble au palmier par le tronc et au bananier par les feuilles, et qui fournit aux habitans des nappes, des serviettes, des plats, des assiettes; on en tire aussi une eau bonne à boire, et le bois sert aux constructions.

Minéralogie. Les montagnes renferment du plomb, de l'étain, du fer, du cuivre, du mercure, du cristal de roche, des bancs de sel gemme, des grenats, de très-belles agates noires, du salpêtre, etc. On prétend y avoir trouvé de l'or pâle; mais tous ces trésors ne sont pas exploités.

La première flotte française qui aborda à Madagascar fut envoyée par le cardinal de Richelieu, et le premier établissement eut lieu sur la péninsule de Tholangar, où l'on bâtit le fort Dauphin. La compagnie des Indes qui, suivant l'esprit de ce tems, avait le monopole de cette île, fut obligée, vers la fin du XVIIe siècle, de rétrocéder au roi son privilége de Madagascar, que la mauvaise administration de ses agens l'avait forcée d'abandonner. Le projet de colonisation fut abandonné pendant un siècle, et, dans le XVIIIe siècle, Cossigny, et après lui Beniowsky, avaient tenté des établissemens au N.-E. de l'île, dans la baie d'Antougil, où se trouve le port Choiseul. Ce fut dans cette baie que les Français jetèrent les fondemens d'un fort qui fut appelé le fort Saint-Louis. En 1768, un délégué de France prit de nouveau possession du fort Dauphin; mais cette entreprise n'ayant pas réussi, ce fut alors qu'on forma, dans une petite ville voisine de la côte orientale de Madagascar, un nouvel établissement civil et commercial où, après plusieurs événemens malheureux, les Français, expulsés de Madagascar, se réfugièrent et se fixèrent à Sainte-Marie.

D'après le précis historique qu'a fait publier M. le ministre de la marine avant les guerres maritimes de la révolution, la France possédait encore sur les côtes orientales de Madagascar le fort Dauphin, Sainte-Lucie, Tantave, Foullepointe, Tintingue, Louisbourg et quelques autres comptoirs. Mais, de tous les points de la côte, celui du fort Dauphin est regardé comme le plus salutaire et le plus convenable pour fonder une colonie. La reprise de la possession se fit en octobre 1818, en présence des chefs et des principaux habitans du pays, réunis en *kabar* ou assemblée générale. Les Français reçurent le meilleur accueil dans tous les lieux où ils se montrèrent. Mais bientôt les intrigues du gouvernement anglais de l'île de France inspirèrent des craintes à Racadama, roi des Ovas, et la guerre succéda aux négociations. Forcés de quitter la côte, les Français se sont réfugiés dans l'île de Sainte-Marie.

Commerce. Les principales relations de commerce sont avec l'île Bourbon, qui en tire des bœufs, des salaisons et du riz, ressource précieuse pour une colonie dont les terres sont employées à la culture du café et des cannes à sucre, et qui a par conséquent besoin d'approvisionnement pour la nourriture de sa nombreuse population d'esclaves, surtout en riz, que produit en abondance Madagascar, où il ne coûte que 30 à 40 sols la gamelle, pesant environ 120 livres.

Quant à l'île Sainte-Marie, elle n'est séparée de Madagascar que par un canal de 2 à 5 lieues de large. *Voy.* SAINTE-MARIE.

Colonie de Madagascar. On comprend maintenant, sous le nom de colonie française de Madagascar, l'établissement du fort Dauphin, situé à l'extrémité méridionale de l'île, les ports de Mananzari et de Malatane, sur la côte orientale, et l'établissement de l'île Sainte-Marie.

MADÈRE (MADEIRA), la plus grande île du groupe de ce nom, appartenant au Portugal, située dans l'Océan atlantique, à 160 l. du cap Cantin, sur la côte d'Afrique, à 100 l. de Ténériffe, la principale des Canaries, et à 200 de Terceire, l'une des Açores. Lat. N. 35° 45'; long. O. 19° 42'. Sa longueur est de 13 l., et sa plus grande largeur de 5 l., avec une population de 100,000 habitans.

Productions. Elles consistent dans une grande quantité d'excellens fruits du Midi, tels que des oranges, des limons, des olives, des figues, des raisins. Il y a aussi des cannes à sucre, mais on a abandonné cette culture pour celle des vignobles, qui donnent plusieurs espèces de vins fort estimés et recherchés dans les deux mondes. Le Malvoisie, d'un plant de Candie, est le plus délicat. La récolte y produit annuellement 30,000 pipes de vins de toutes qualités.

Le vin de Madère a triomphé jusqu'à ce jour de tous les caprices de la mode, et depuis trois cents ans, avec le Malvoisie, il avait conservé le privilége de faire les honneurs de nos tables. Mais depuis cinquante ans, les vignerons, d'accord avec les marchands de vins, ont employé toutes sortes de moyens pour le falsifier. Cette fraude ne leur a pas été profitable, et le fameux vin de Xérès commence à prévaloir et à faire oublier le Madère, qui a été partout plus ou moins falsifié.

Les crûs les plus renommés sont ceux de Verdelho, de Negramolle, de Bastardo, de Bual et de Tinta, qui fournissent les meilleures qualités des vins de Madère.

Commerce. Chaque année la consommation de ce vin diminue. En 1827, la Grande-Bretagne demandait à Madère 300,000 gallons de vins; en 1830, elle n'en a tiré que 228,000; et sur les comptes officiels de la douane, en 1833, les vins de Madère ne figurent que pour 161,042 gallons.

On distingue plusieurs espèces de vins; le meilleur et le plus recherché provient d'un plant originaire de Candie : il a une douceur délicieuse, et est connu sous le nom de Malvoisie de Madère; il se vend 100 pistoles la pipe. Celui qui est sec ne coûte que 6 à 700 fr.; il se débite principalement en Angleterre. Les qualités inférieures ne passent pas 4 à 500 fr., et sont destinées pour les Indes orientales, quelques îles, et pour les Etats-Unis et d'autres pays de l'Amérique du nord.

Funchal est le port et aussi la capitale de l'île; c'est une ville toute anglaise, et les Anglais, favorisés par le fameux traité de Methven, y font tout le commerce d'importation et d'exportation;

ils sont aussi en grande partie propriétaires du terrain.

Les îles qu'on appelle Madères se composent des îles de Porto-Santo, Desierta, situées au nord, et de l'île Salvages, située au sud de Madère, qui forment ensemble le groupe d'îles de son nom.

Droits de tonnage à Madère. Les agens du Lloyd, dans l'île de Madère, avaient adressé une pétition aux autorités de l'île pour obtenir la suppression du nouveau droit de tonnage perçu sur les navires étrangers. L'administration générale de la douane de Madère a rendu un décret, à la fin de l'année 1834, qui fait droit à la demande des pétitionnaires. Ainsi, à l'avenir, on percevra : sur les navires qui partiront avec plein chargement, 50 reis par tonneau ; sur ceux avec moitié charge, 100 ; avec un tiers de charge, 150 ; et en lest, 200.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* LISBONNE.

MADRAGUE (pêche). Ce terme désigne les grandes pêcheries du thon que l'on établit dans la Méditerranée. Ce sont des espèces de parcs immenses établis en pleine eau, formés par une vaste enceinte de filets qui s'étendent jusqu'auprès de la côte, et dans lesquels les pêcheurs s'efforcent de faire pénétrer les poissons. La fameuse pêcherie sur les côtes de Provence et dans le golfe près de Marseille, se nomme *madrague*; elle exige de grands préparatifs qui occasionent de fortes dépenses, récompensées par une abondante pêche de thon, laquelle a lieu dans les beaux jours des mois d'août et de septembre. On y prend une immense quantité de ces poissons d'une grosseur énorme, et dont plusieurs pèsent jusqu'à 100 et 120 livres. Un arrêté des consuls, de thermidor an IX, a statué sur la police et le droit de pêche au madrague.

MADRAS, étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en coton, qui a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde, sur la côte de Coromandel, et depuis imitée en France, particulièrement à Paris, Lyon, Rouen et Nîmes. Il s'en fabrique de diverses couleurs et largeurs; cette étoffe est employée à faire des robes, des châles, mouchoirs, fichus et autres objets semblables; il s'en fait un débit et un commerce considérable, tant en France qu'à l'étranger.

MADRAS, MADRASPATNAM, une des présidences des établissemens britanniques dans les Indes orientales, située sur la côte orientale et dans la partie méridionale du Décan, qu'on appelle aussi la côte de Coromandel, ayant une étendue de 30 lieues le long des côtes et une largeur de 12 à 18 et 20 lieues dans les terres, avec une population de 19 millions, dont 15 millions sont sous la domination immédiate de la compagnie anglaise des Indes orientales. Toutes les terres sont bien cultivées, et la ville et les villages remplis de manufactures où il se fabrique une immense quantité de tissus de coton, de mouchoirs, et de belles chites, qui, avec les productions du pays, forment les principaux objets du commerce d'exportation de cette présidence, dont la capitale porte le même nom.

MADRAS, ville des Indes orientales, capitale de la présidence de son nom des établissemens anglais, dans la province du Carnatic. Elle est située sur le golfe de Bengale et sur une plage d'un accès difficile, n'ayant point de port; les vaisseaux restent au large, où de petites barques, appelées *massalas*, viennent faire leur chargement ou déchargement. Le mouillage se fait à trois quarts de lieue de terre par dix ou onze brasses d'eau. Madras est à 30 lieues de Pondichéry et à 310 de Calcutta. Lat. N. 13° 4' 8''; long. E. 77° 56' 15''. Sa population est de 460,000 habitans.

Le pavillon du fort Saint-Georges est abaissé depuis le 15 octobre jusqu'au 15 décembre, qui est le tems le plus dangereux pour aborder cette plage, frappée par des coups de vents et des typhons. Pendant cet intervalle, les polices d'assurance contiennent une clause qui défend aux vaisseaux d'aborder, sous peine de perdre le bénéfice de l'assurance. La ville se partage en deux parties : la ville neuve, que les indigènes appellent la ville blanche, habitée par les Européens, est la résidence du gouverneur : elle comprend le fort Saint-Georges; l'autre est la ville noire, où demeurent les indigènes, et où se trouvent un grand nombre de manufactures, la plupart en tissus de coton, et qui est aussi le principal siége du commerce. Au delà est un vaste faubourg, et à peu de distance, deux villages très-grands et très-peuplés.

Industrie. On y fabrique une immense quantité de cotonnades et de superbes toiles peintes, de différentes formes et qualités, soit blanches, soit bleues; des salempouris blanches et bleues, de différentes largeurs et longueurs; des percales blanches et des fines bleues; des cambayes communes de Madras et de Bengale; des mogonposes; des taffetas rouges de Bengale, d'autres mêlés de couleur; des lampasseses de toiles peintes, et d'autres appelées *chites;* et parmi les productions, de la soie écrue et du coton.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable de tous ces produits industriels, dont les principales exportations se font pour Manille, les îles de l'Océan indien, l'empire Birman, la Chine et l'Europe, d'où Madras reçoit en retour un grand nombre d'articles des manufactures de l'Angleterre qui se distribuent dans tout l'Orient ; et de Manille, du soufre, du tabac en feuilles, des cigares, et une quantité de piastres. Madras est en outre l'entrepôt de toutes les marchandises des Indes qui s'y embarquent pour l'Europe, et il s'y fait un grand commerce de perles fines et de diamans.

Importations. Les principaux articles d'importation sont le riz et autres grains, soit du Bengale ou des autres pays; les produits des manufactures anglaises, quincaillerie, fer, cuivre, argent et or, soit en lingots, soit en espèces, surtout des piastres; de la poudre d'or, du bétel; l'étain, le poivre du Malabar, les épices des Moluques et des îles de l'Océanie, et autres denrées, s'élevant annuellement à une moyenne de 11 à 12 millions de francs.

Exportations. Elles se composent des produits de l'industrie indigène, dont nous avons fait mention, et qui sont en grand nombre, indépendamment de quelques productions du pays, telles que de l'indigo, du coton, du sel, du tabac, du natron ou salpêtre, de quelques autres substances tinctoriales, et une petite quantité de café que produit le Mysore, mais qui s'augmente annuellement, et dont la valeur se monte par an à une moyenne de 13 à 14 millions de francs.

Aujourd'hui que le privilége de la compagnie anglaise des Indes orientales a été supprimé depuis 1834, tous les négocians anglais peuvent participer à l'avantage de faire directement le com-

merce de Madras soit avec l'Europe, soit d'Inde en Inde, ou avec la Chine.

Banque. La banque de Madras a été fondée en 1806; elle reçoit des dépôts, met des billets en circulation, et escompte les effets de commerce; elle fait de grands profits dans un pays où l'intérêt de l'argent est toujours à un taux très-élevé. Ces profits ont été évalués de 25 à 28,000 liv. st. annuellement; mais cette somme ne tourne pas au profit du commerce, attendu que les principaux membres de l'administration en sont les directeurs. Le commerce profite seulement du secours qu'il en reçoit.

Monnaies. Il existe deux systèmes monétaires, un ancien et un nouveau.

Suivant l'ancien, les comptes se tiennent en pagodes star, en fanams et en cash, dont 80 font 1 fanam, et 42 fanams 1 pagode star ou étoilée.

La compagnie des Indes orientales et les autres négocians européens tiennent leurs comptes suivant le nouveau système, à 12 fanams la roupie, et à 42 fanams ou 3 roupies 1/2 la pagode star; mais les indigènes prennent la roupie à 12 fanams 60 cash, et la pagode star à 44 fanams 50 cash. Le change du bazar flotte entre 35 à 45 fanams.

MADRID, capitale de l'Espagne, dans la province de son nom, est située sur la petite rivière de Manzanarès, au milieu d'une vaste plaine aride et sablonneuse, à 248 l. de Paris, 290 de Livourne, 106 de Lisbonne et 300 de Londres. Lat. N. 40° 26'; long. O. 6° 2' 30". Population, environ 200,000 habitans, y compris à peu près 20,000 étrangers.

Productions. Le territoire est trop stérile, desséché par les vents ou par l'ardeur du soleil de ce climat, pour produire des végétaux en assez grande abondance nécessaires à l'approvisionnement de la ville; elle est obligée de tirer des provinces voisines et des lieux assez éloignés tout ce qui est nécessaire à sa subsistance. Ainsi, les productions sont de même nature que celles des autres localités de l'Espagne, telles que vin, huile d'olive, grains, laine, etc.

Industrie. Un étranger, entrant à Madrid, pourrait croire que l'industrie manufacturière est tout-à-fait en stagnation dans toute l'Espagne. On ne voit dans les principaux magasins que des marchandises de fabriques étrangères exposées en vente. Le gouvernement s'occupe plutôt à lever des impôts considérables que d'exciter l'esprit d'industrie et de commerce; aussi, le nombre des gens sans occupation et dans la misère est-il effroyable. La plupart des soieries sont de France et vendues à un prix plus élevé qu'en Angleterre. Comme les dames préfèrent les étoffes de soie de couleur noire, il y a fort peu de demandes pour les étoffes de fantaisie, ce qui peut être la cause de leur haut prix. En général, l'habillement pour les femmes est très-cher, quoique les articles les plus communs soient partout exposés en vente. Tout ce qui est d'une qualité supérieure vient de l'étranger, et coûte à peu près le double qu'en France. L'orfévrerie est confectionnée si lourdement et avec si peu de goût, que les objets en or fabriqués en France ont un grand débit et obtiennent généralement la préférence. Les souliers, ainsi que les bottes, sont, pour la plupart, mal faits. Quoique le drap de couleurs noire et bleue soit d'une assez bonne qualité et se vende à bon compte, il serait difficile de trouver un tailleur tant soit peu habile.

Cependant, il y a à Madrid des manufactures de draps et de serges de toutes couleurs, d'étoffes de soie de différentes sortes, telles que de velours, de florentines et taffetas; des fabriques de toiles peintes, de mousselines, de bonneterie en coton, en fil et en soie, de rubanerie, de dentelles, de chapellerie, de papeterie, de coutellerie, de bijouterie, d'orfévrerie, de mercerie, de quincaillerie, de fusils, etc., mais qui sont de beaucoup inférieures à celles de France et d'Angleterre, et don les produits ne pourraient pas, en général, soutenir la concurrence des articles similaires de l'étranger, sans les droits considérables que ceux-ci doivent acquitter à leur importation.

Commerce. Malgré tous les produits de ces différentes branches d'industrie, le commerce de Madrid n'est qu'un commerce de détail et de consommation intérieure, sans aucun débouché à l'intérieur, n'ayant aucun fleuve navigable ni de bonnes routes qui favorisent les transports; et il consiste principalement dans le commerce des productions agricoles nécessaires à la subsistance de la population, telles que vins, huile, grains, laine, etc. Une grande partie des habitans, au lieu de s'adonner au commerce et aux manufactures, aiment mieux vivre dans l'oisiveté qu'une dévotion habituelle et l'orgueil espagnol entretiennent, ou de la libéralité de la cour et d'une noblesse devenue avare et pauvre par les malheurs des révolutions et de la guerre civile, que de se livrer à la vie active de l'industrie et du commerce. Aussi, les emprunts se sont-ils succédé rapidement pour remplir un déficit énorme dans les revenus de l'état.

Etablissemens des sciences et des arts. Madrid compte trois établissemens principaux, entretenus aux frais du gouvernement, pour l'enseignement des arts et des sciences qui se rattachent naturellement à l'industrie et au commerce.

Le premier et le plus ancien est le Musée des sciences naturelles. Il se divise en deux sections : 1° le Musée proprement dit, et 2° le jardin botanique. Le Musée renferme un très-beau cabinet d'histoire naturelle et de riches collections. On y fait trois cours de minéralogie, de zoologie et de mathématiques.

Le jardin botanique renferme de grandes richesses, entre autres la Cérès espagnole, et surtout la *Flore Bogota*, qui n'a pas encore été publiée. On y fait des cours d'agriculture et de botanique.

Le *Conservatoire des arts et métiers* est fondé à peu près sur le plan de l'établissement de même nom à Paris; chaque année il s'améliore. On y fait trois cours, un de géométrie, un de physique, et un autre de physique appliquée aux arts.

Vient ensuite la direction des mines, où se fait un cours public de chimie. On peut encore citer l'Ecole de pharmacie, où se font des cours publics de sciences, et qui possède de riches cabinets et collections.

Ces faits prouvent que l'Espagne, où l'on ne pouvait autrefois étudier que la jurisprudence et la théologie, participe aussi au mouvement qui porte les esprits vers une instruction plus réelle et mieux appropriée aux besoins de la société.

Banque. Pour favoriser le commerce, il a été fondé en 1782 une banque nationale dite de *San-Carlos*, à Madrid, pour l'espace de trente années, avec un capital primitif de 6 millions de piastres.

Il y a, en outre, une compagnie appelée *gre-*

mios, qui s'occupe également d'opérations de banque et reçoit des dépôts à l'intérêt de 3 à 3 1/2 p. 0/0 par an. Elle se subdivise en 5 sections, suivant la nature des objets, savoir : 1° de la soierie, avec 36 parts et un capital de 5 millions; 2° de la draperie, avec 56 parts et un fonds aussi de 5 millions ; 3° de *Callemayor*, avec 61 parts et un fonds de 5 millions ; 4° des drogueries et épiceries, avec 129 parts et un fonds de 18 millions; et 5° de la toilerie, avec 93 parts et un fonds de 8 millions de francs.

Monnaie. A Madrid et dans toute la Castille, les comptes se tiennent en réaux vellons de 34 maravédis vellon. Mais les négocians qui trafiquent avec les pays étrangers les tiennent ordinairement en réaux et maravédis ancienne plate, ce qui est toujours entendu. Le trésor royal et ses bureaux les tiennent en écus vellon de 10 réaux ou 340 maravédis vellon.

Le réal vellon contient 8 1/2 quartos ou 17 ochavos, et le maravédi 10 dineros.

Le réal de plate contient 16 quartos, 32 ochavos, 34 maravédis de plate ou 64 maravédis vellon.

Le marc castillan, qui est le poids légal de toute l'Espagne et de ses colonies se divise en 8 onces, 60 ochavas, 128 adarmes, 384 tomines ou 4608 grains, et égale à 3550 1/2 grains anglais ou 230,043 grammes. On pèse l'or avec le même marc, mais alors il est divisé en 50 castellanos, 400 tomines ou 4,800 grains.

Pour le poids commercial, le blé, le vin et les mesures de longueur, *voyez* Espagne.

Changes. Les changes de Madrid avec Alicante, Barcelone, Cadix, Carthagène, Séville et Valence sont environ 1/2 p. 0/0 au dessus ou au dessous du pair, et l'usance est de 8 jours de vue. Il en est de même pour Bilbao.

Usance. L'usance pour les effets tirés de Londres, Paris, Gênes, est de 60 jours; elle est de 2 mois pour ceux d'Amsterdam et de 3 pour ceux de Rome.

Jours de grâce. Les effets étrangers, lorsqu'ils sont acceptés, ont 14 jours de grâce, à l'exception, néanmoins, de ceux de Rome, qui doivent, ainsi que ceux qui n'ont pas été acceptés, être payés ou protestés le jour même de leur échéance.

Les effets tirés de Bilbao ont 19 jours et ceux des autres parties de l'Espagne 8 jours de grâce.

Les effets à vue doivent être payés lorsqu'ils sont présentés.

Modifications de douane. Un ordre royal, publié à Madrid le 17 mai 1838, a fixé comme suit le droit d'importation à percevoir sur la casinette ou mérinos commun, et la napolitaine, deux tissus non dénommés au tarif espagnol:

Pas plus de 4/4 de vare de large (la vare, 847 millimèt.), 18 réaux par vare (le réal de vellon, 27 c.); jusqu'à 5/4, 22 réaux; de 6/4, 26 réaux.

Sous pavillon espagnol, 15 p. 0/0 de la valeur ci-dessus; sous pavillon étranger et par terre, moitié en sus.

Cette mesure est la conséquence d'une disposition du tarif espagnol, en vertu de laquelle les articles qui ne figurent nominativement ni au tableau des marchandises admises moyennant paiement d'un droit, ni au tableau des prohibitions, doivent être officiellement évalués et taxés par la direction générale.

Depuis 1826, les serges, désignées au tarif sous la dénomination de *serges façon de Guadalajara*, inférieures au casimir commun, sont soumises, quand leur largeur n'excède pas 5/4 de vare, aux droits ci-après:

Sous pavillon espagnol, la vare, 4 réaux; sous pavillon étranger et par terre, 6 réaux.

En 1828, les serges fines façon casimir, non dénommées au tarif, avaient été, par ordre royal du 19 février, évaluées, quand leur largeur excède 5/4 de vare, à 28 réaux par vare, et soumises à un droit d'entrée de 25 p. 0/0 de cette valeur.

En 1833, une décision de la direction générale des douanes a remplacé le droit *ad valorem*, objet de quelques contestations, par les droits spécifiques ci-après :

Largeur de 6/4 de vare : sous pavillon espagnol, la vare, 7 réaux; sous pavillon étranger et par terre, 8 réaux 2/5; de plus de 6/4 de vare, droit proportionnel.

Cette fixation, objet de contestations nouvelles, a été purement et simplement maintenue par l'ordre royal du 17 mai 1838, cité plus haut.

Un ordre royal rendu sur la demande du commerce de Malaga, et publié à Madrid le 28 juin 1838, lève la prohibition dont la faïence étrangère, dite *terre de pipe*, avait été frappée à l'entrée en Espagne dans les ports de la Méditerranée, en vertu d'un ordre du 28 juillet 1819.

Cette prohibition est remplacée par les droits suivans :

Pièces grandes, chaque, 1 réal 17 maravédis, pièces moyennes, *id.*, 1 réal; pièces petites, *id.*; 24 maravédis.

Le même ordre du 28 juin augmente dans une forte proportion les droits sur la porcelaine; voici les nouvelles fixations établies :

Pièces grandes, chaque, 7 réaux 17 maravédis, pièces moyennes, *id.*, 5 réaux; pièces petites, *id.*; 3 réaux 18 maravédis.

Les droits ci-dessus éprouvent une augmentation d'un tiers quand l'importation a eu lieu par navires étrangers ou par terre.

La junte des tarifs est chargée d'examiner s'il ne conviendrait pas de liquider au poids, et d'après quelles bases, les droits sur les faïences de toute sorte.

MADURA, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, située près de la rive droite du Vaygarou, à 25 lieues de Tritchinapaly et à 95 de Madras, chef-lieu du district de son nom, qui a une population de 541,000 habitans. On fabrique dans cette ville, qui compte 20,000 individus, une grande quantité de toile de coton dont la vente forme le principal article de son commerce.

MADURAS, une des îles de la Sonde, située près de Java, sur la côte N.-E. de cette île, dont elle est séparée par le détroit de son nom, ayant une largeur d'environ 83 brasses. Elle a de l'E. à l'O. 36 l. de longueur sur une largeur moyenne de 9 l., ayant une population de 220,000 habitans.

Productions et commerce. Les forêts fournissent des bois précieux pour l'ébénisterie et la teinture, et d'autres espèces. On y cultive une grande quantité de coton, et les cocotiers s'y trouvent en grand nombre. Quoique cette île ait un sultan qui semble la gouverner, elle est réellement sous la domination des Hollandais, qui en font exclusivement tout le commerce.

MAESTRICHT, ville du royaume des Pays-Bas, chef-lieu de la province de Limbourg, située sur la rive gauche de la Meuse, à 5 l. de Liége et à 38 d'Amsterdam. Populat., environ 18,500 habitans.

Industrie et commerce. Quoique cette ville soit principalement affectée au génie militaire par ses fortifications, l'industrie ne laisse pas d'y être assez florissante. Il y a une fabrique d'armes à feu, des manufactures de draps, de flanelle, de bonneterie, d'amidonnerie, de tabac et d'épingles, et en outre des distilleries d'eau-de-vie de grains, une raffinerie de sel, une papeterie, des tanneries et des brasseries considérables.

MAGALEP ou MAHALEP. C'est l'amande d'un petit fruit semblable à un noyau de cerise. L'arbrisseau qui le produit a des feuilles grandes, pointues et un peu reployées, ce qui fait croire à plusieurs botanistes que c'est le phylliarca. Il est plus particulièrement employé par les parfumeurs, qui, après l'avoir concassé et mis dans l'eau, le distillent et le font entrer dans les savonnettes, pour leur donner une odeur agréable. Il faut choisir le magalep nouveau, le plus gros et le moins mêlé de coques possible, et surtout sans mauvaise odeur.

MAGASIN, lieu où l'on renferme les marchandises, soit pour les y vendre par pièces, comme on dit, *balles sous cordes*, ce que font les marchands en gros, soit pour les y garder jusqu'à ce que l'occasion de les porter à la boutique se présente, comme font les marchands en détail.

Les loyers des magasins où se trouvent déposés les agrès et apparaux d'un navire est dette privilégiée sur le navire (191).

Le privilége ne peut être exercé qu'autant que ces dettes seront constatées par des états arrêtés par le président du tribunal de commerce (192).

Les scellés doivent être apposés sur les magasins du failli.

MAGASINAGE (droit de douanes). Les propriétaires des marchandises qui, à défaut de déclaration détaillée ou exacte, ont été déposées dans le magasin de la douane, sont tenus d'un droit particulier de magasinage d'un pour 100 de la valeur.

Le droit n'est que de demi pour 100 sur les objets déchargés par suite d'une relâche forcée, et rechargés faute de vente.

Le droit de magasinage d'un pour 100 est dû, après 3 mois d'entrepôt, sur les marchandises provenant de confiscation.

MAGASINIER. C'est un livre auxiliaire qu'on appelle aussi le livre des marchandises, que l'on tient par entrée et par sortie, en écrivant à l'entrée toutes celles qui entrent en magasin, et à la sortie toutes celles qui en sortent, avec leurs poids ou mesures, leurs espèces et qualités, ainsi que leurs provenances et leurs destinations, avec leurs valeurs en ligne; en sorte que le négociant peut savoir chaque jour les marchandises qu'il possède en magasin.

MAGDEBOURG, ville de Prusse, province de Saxe, chef-lieu du cercle de régence de son nom. Elle est située sur l'Elbe, qui s'y partage en trois bras; à 22 l. de Leipzig, 28 de Berlin, 50 de Hambourg et 122 de Vienne. Lat. N. 52° 8' 4"; long. E. 9° 18' 31". Populat., 46,738 habitans.

Productions. Grains, lin, chanvre, houblon, tabac, laine, bestiaux. Il y a des sources salées qui sont très-abondantes en sel, dont le produit annuel est évalué à environ 30,000 tonnes.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-florissante. Il y a des manufactures de draps, d'autres tissus de laine et aussi des tissus de soie et de coton, d'indiennes, de mousselines, de toiles de toute espèce, de toiles cirées, de rubans de fil et de soie de toutes couleurs, de bonneterie en laine et en coton, de chapellerie, de poterie fine, de poêles et d'ornemens en terre cuite; fabriques de tabac, de savon vert et de bougie, d'amidonnerie; des distilleries d'eau-de-vie de grains, de grandes brasseries.

Commerce. Ce que cette ville répand de ces marchandises dans le commerce prend son écoulement par les foires de Leipzig, de Brunswick, et par Hambourg. L'Elbe lui facilite le commerce de la Bohême et de la Saxe, de la Silésie, de la Poméranie et du Brandebourg, par le moyen du Havel et de la Sprée, qui en sont des affluens, de l'Oder et du canal qui établit une communication entre Berlin, Stettin et Breslau. L'Elbe, affranchie d'une grande partie des péages par le congrès de Vienne, a donné une plus grande extension au commerce de Magdebourg, qui a reçu de Hambourg, en 1834, plus de 400,000 quintaux de marchandises, et en a expédié près de 100,000 pour cette destination.

Transit. Le transit des marchandises forme une des principales branches de commerce de cette ville, soit en remontant, soit en descendant l'Elbe. Environ 500,000 quintaux descendent ce fleuve, et environ la moitié le remontent pour se répandre dans les différens pays de l'Allemagne. Elle est un grand entrepôt des marchandises de l'Allemagne centrale.

Importations. Elles consistent principalement en denrées coloniales, sucre, café, indigo, bois de teinture, coton brut, épiceries, drogueries, fils de coton anglais, peaux en poil de l'Amérique, piment, poivre, vin, eau-de-vie, fruits secs du Midi.

Exportations. Elles se composent de tabac, de cuirs préparés, de blé, lin, chanvre, houblon, laine, bois de construction, toile, ainsi qu'une grande quantité des produits de ses manufactures.

Foires. Il s'y tient quatre grandes foires : la 1re le lundi après la Septuagésime, la 2e le lundi après le dimanche *Invocavit*, la 3e le lundi après le dimanche de la Trinité, et la 4e le jour de la Saint-Maurice ou le 20 septembre. Cette dernière est la fameuse kerren-messen, qui dure huit jours, depuis la Saint-Mathieu jusqu'à la Saint-Michel, où il se fait un grand débit de toutes sortes de marchandises et de productions du pays.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* PRUSSE.

MAGNÉSIE. On désigne sous ce nom une terre ou minéral assez semblable à l'antimoine, dont se servent les émailleurs, les potiers de terre, les verriers, les peintres, et qu'on emploie aussi en chimie. Les mines de France d'où l'on tire la magnésie sont celles de Sens (Ardèche), de St-Jean de Gardoneuque (Gard), de Ramanèche (Saône-et-Loire).

La magnésie doit être choisie tendre, brillante, et la moins remplie de roches et de menu.

C'est aussi le produit de la combinaison du magnésium avec l'oxigène.

L'oxide de magnésium, ou magnésie calcinée, est blanc, léger, pulvérulent, d'une saveur nulle, sans odeur; il verdit le sirop de violette, et absorbe promptement le gaz acide carbonique de l'air. Ce produit s'obtient par la calcination du sous-carbonate de magnésie dans un creuset fermé.

On le prépare en France, et on en reçoit souvent d'Angleterre en caisses de 20 à 25 kil.

Sous-carbonate de magnésie. Produit qui s'obtient par la décomposition du sulfate de magnésie dissous dans l'eau. On verse dans la liqueur une solution de sous-carbonate de soude ou de potasse; il se forme à l'instant un sous-carbonate de magnésie, qui se précipite, et le sous-carbonate de soude ou de potasse reste en état de suspension dans la liqueur.

Le sous-carbonate de magnésie, plus ordinairement connu dans le commerce sous le nom de *magnésie*, est d'un blanc mat très-léger, insoluble, sans odeur ni saveur. Il se trouve dans le commerce sous forme de pains carrés du poids de 4 onces environ.

Il arrive d'Angleterre en caisses du poids de 30 à 35 kil. net.

On reçoit ce produit d'Allemagne et de Suisse, en caisses de 60 à 70 kil.; mais celui de ces provenances est moins estimé, parce qu'il est plus pesant et moins blanc. Cette infériorité provient des eaux magnésiennes que l'on décompose, et qui contiennent du sulfate de chaux et un peu de sulfate de fer.

Sulfate de magnésie. Sel obtenu par la combinaison de l'oxide de magnésium avec l'acide sulfurique.

Le sulfate de magnésie est blanc, d'un aspect soyeux, très-soluble, et d'une saveur désagréable, il cristallise en prismes fins et allongés.

On rencontre en Angleterre, en Suisse, et aussi dans l'ancienne province de Lorraine, des sources d'eaux saturées de sulfate de magnésie; telle est l'origine du *sel de Sœdlitz, de Seydschutz, d'Epsom*, etc., noms que ce sel porte encore, suivant la provenance.

Ces sources en produisent de grandes quantités; celui qui provient des sources de Lorraine contient une certaine quantité de sulfate de soude.

On le reçoit d'Angleterre sous toute forme d'emballage, mais principalement en barriques de 200 kilogr.

Importation. Suivant le registre de la douane, l'importation en France, en 1836, du sulfate de magnésie, a été de 2,896 kil., ayant une valeur effective de 1,738 fr., dont la majeure partie: 1,984 kil. d'Angleterre, 770 de Sardaigne, etc. En carbonate de magnésie, 6,553 kil., ayant une valeur de 19,659 fr., dont la plus grande partie: 6,257 kil. d'Angleterre.

Exportation. L'exportation du sulfate de magnésie a été de 11,695 kil., ayant une valeur de 10,292 fr., dont la plus grande partie: 5,689 pour la Suisse, 1,782 pour la Toscane, 1,155 pour l'Espagne. Carbonate de magnésie, 408 kil., d'une valeur de 2,244 fr., dont la plus grande partie pour l'Espagne.

MAGNY, ville de France, départ. de Seine-et-Oise, située sur l'Aubette, à 4 l. de Mantes et à 10 1/2 de Versailles. Populat., 1,500 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de bonneterie et des tanneries, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce.

MAGREDINES, toiles de lin qui se fabriquent en Egypte et se vendent au Caire.

MAHABEB, espèce de cerisier sauvage dont le bois est connu sous le nom de *Sainte-Lucie.* Les ébénistes s'en servent pour les ouvrages de marqueterie. On doit le choisir bien dur, tirant sur le rouge. Il a pour l'ordinaire une odeur agréable, qui augmente à mesure que le bois vieillit. Le meilleur vient de la Lorraine; il en arrive aussi de l'Angleterre, ainsi que des noyaux de son fruit, dont les parfumeurs font usage.

MAHABOUD, monnaie d'usage dans les états de Barbarie, particulièrement à Tripoli. Le mahaboud vaut environ 7 fr.

MAHÉ, la plus grande des îles Mahé, dans l'Archipel des Seychelles, appartenant aux Anglais. Elle a environ 6 lieues de long sur 1 1/2 de large.

Productions. Cette île, généralement fertile, produit du girofle, qui y a parfaitement réussi. On y fait des cordages de coco, de var et d'aloès.

MAHÉ, ville et établissement français, dans l'Indoustan, province de Malabar, avec un territoire d'environ 2 l. de rayon qui y est annexée, situés sur la mer d'Oman, à 6 l. de Cananor et à 13 de Calicut, près de la rive gauche de l'embouchure d'une petite rivière qui n'est navigable que pour de grands bateaux, et qui forme un port où peuvent aborder de petits navires. Populat., 3,400 habitans. Cette ville est la résidence d'un chef de comptoir qui correspond avec Pondichéry.

Productions. Elles consistent en fruits du jacquier, dont les 538 hectares du territoire ont produit environ 16,500; en noix d'Arequier, 505,000; en poivre, 9,500 kil.; en riz qu'on nomme nély, 900 kilogr.; en noix de cocotier, 226,600; arack, 26,000 lit.; huile, 10,300 lit.

Commerce. Les exportations consistent dans les produits du sol, en poivre, cardamone, cannelle, bois de sandal, bois odoriférant, etc., pour une valeur d'environ 40 à 50,000 fr. par an. Les importations se composent de marchandises manufacturées de France, surtout en calicot, vins, eaux-de-vie, corail, fruits secs, fer en barres, cuivre, etc., pour une somme à peu près de 60,000 fr. par an.

Il arrive annuellement un couple de navires français et plusieurs bâtimens étrangers.

MAHON ou PORT-MAHON, ville située sur la côte orientale de l'île de Minorque, appartenant à l'Espagne, et à 32 l. de Palma, l'une des îles Baléares. Mahon, ville principale de l'île, est au fond d'une baie d'environ une lieue de profondeur. Lat. N. 39° 51' 10"; long. E. 1° 58'. Population, 20,300 habitans.

Le port de cette ville est renommé, étant un des plus beaux et des plus commodes de la Méditerranée; les plus grandes flottes peuvent y séjourner en toute sûreté, quoique l'entrée en soit étroite et obstruée par quelques écueils qui rendent le secours d'un pilote indispensable.

Il y a non loin de la côte 4 îles qui forment autant de ports et de bassins, et servent soit de quarantaine, où il y a un beau lazaret, soit d'arsenal maritime et de chantier de construction. Il y a aussi un superbe môle, ouvrage de la nature, qui longe le port depuis ce chantier jusqu'à l'anse de Figuera; il est occupé par des magasins remplis de cordages, d'agrès et autres objets pour les navires de commerce, et par les bureaux de santé et de la douane. Il y a un phare et une tour des signaux sur une colline. Le lazaret sert de quarantaine à tous les navires avec patente brute ou suspecte, qui y sont renvoyés de tous les ports de l'Espagne.

Industrie et commerce. Il y a quelques fabriques pour la préparation des cuirs, mais l'indus-

trie se réduit à peu de chose; les Anglais fournissent, soit de Malte ou de Gibraltar, la plupart des objets manufacturés, et exportent en retour le vin que produit le territoire, les oranges et autres fruits très-estimés de cette île; mais la pêche et le cabotage occupent le plus grand nombre des marins.

MAIDSTONE, ville d'Angleterre, un des chefs-lieux du comté de Kent, située sur les deux rives du Medway, à 9 lieues de Cantorbéry et 11 de Londres.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de toile, des papeteries, de grandes distilleries de genièvre, des forges et des brasseries considérables.

Maidstone est le plus grand marché de l'Angleterre pour le houblon; il en arrive et il s'en expédie des quantités considérables par le Medway, qui est navigable pour des barques de 60 tonneaux.

On y fait aussi un grand commerce de blé, de fruits, de bois de construction, etc.

Foires. Les 13 février, 12 mai, 20 juin et 17 octobre.

MAILLECHORT, qu'on nomme aussi argentan, du nom d'*argentane* des Allemands, qui l'ont inventé. On désigne sous ce nom un nouvel alliage métallique qui ressemble beaucoup à l'argent, et dont les propriétés remarquables l'ont rendu propre à un grand nombre de produits pour le service domestique; son usage s'accroît tous les jours par de nouvelles applications aux arts. Plusieurs fabricans lui avaient donné le nom de *packfoug;* mais il paraît qu'on a généralement adopté en France celui de maillechort. C'est un composé de cuivre, de nikel et de zinc : on a commencé par faire venir de l'Allemagne en France cet alliage tout fait; mais on s'est borné ensuite à n'en tirer que le nikel purifié extrait du *speiss* ou *kupfernickel*, les deux autres substances métalliques (le cuivre et le zinc) se trouvant abondamment en France, où l'on s'est occupé à former cet alliage dans différentes proportions. On a remarqué qu'il est d'autant plus pur, plus malléable et moins altérable que la partie du nickel y est plus abondante. Par exemple, on peut employer 1 partie de nickel, 2 3/4 de cuivre et 3/4 de zinc, ou 1 partie de nikel, 2 de cuivre et 1/2 de zinc. Ce dernier mélange est plus difficile à travailler à cause de sa plus grande dureté, mais on lui donne en général la préférence pour les divers ustensiles de ménage, étant d'autant plus inaltérable.

Cette composition est assez généralement adoptée, surtout à Paris; mais en Allemagne, on fait le mélange dans d'autres proportions; on en pratique deux principales, savoir : 1° nickel, 5 parties; cuivre, 12 parties; zinc, 7 parties; 2° nickel, 1,20 parties; cuivre, 3,60 parties; zinc, 1,20 parties. Total, 100 parties.

La valeur intrinsèque se compose à peu près comme suit, en France, en supposant l'alliage composé de 1 partie nickel, 2 de cuivre et 1/2 de zinc.

1 kilog. de nickel, 15 fr.; 2 kil. de cuivre purifié, 6 fr.; 1/2 kil. de zinc purifié, 40 cent. Total, 21 fr. 40 c.

Pour le kilog., 6 fr. 16 cent.

Il est fort à présumer que le cuivre blanc des Chinois se rapproche beaucoup du maillechort par sa composition.

Les Anglais se sont également appliqués à la composition de cette espèce de métal, auquel ils ont donné le nom de *british silver*, c'est-à-dire argent britannique.

M. Darru fils, de Paris, a beaucoup perfectionné le maillechort, et il est parvenu à lui faire acquérir une grande supériorité sur celui des Anglais, soit par la blancheur ou la propriété qu'il lui a donnée de pouvoir servir à toutes sortes d'ouvrages d'orfévrerie, pour remplacer la vaisselle et les autres ustensiles de ménages ou services de table en argent.

Dans la circulaire que M. Thiers, ministre du commerce en 1833, adressa aux préfets pour leur faire observer la différence qui distinguait ce métal de l'argent, pour prévenir la fraude, il dit que, d'après l'analyse qu'on a faite du maillechort, on a trouvé la combinaison suivante sur 100 parties :

Cuivre, 55; nickel, 23; zinc, 17; fer, 3; étain, 2. Total, 100.

Il ajoute qu'on pourrait commettre de graves erreurs, si l'on se bornait toujours à juger la nature du métal employé dans les mêmes ouvrages par la comparaison de la pierre de touche, et que l'on doit, dans tous les cas, déposer sur les touches des ouvrages une goutte d'acide préparé pour le toucheau et en observer attentivement l'effet. Si l'ouvrage est en maillechort, son action sera lente et finira cependant par enlever toutes les traces de touches sur l'argent; au contraire, plus lente d'abord, la dissolution ne paraîtra cependant pas complète, et il en restera une teinte grisâtre à la place des anciennes touches.

En effet, le maillechort perfectionné offre un caractère extraordinaire de similitude avec l'argent dans une infinité de cas : il prend un aussi beau poli que l'argent, et sa pesanteur spécifique s'en rapproche beaucoup. Enfin, cette composition métallique a été adoptée par un grand nombre d'industries. Ainsi, les selliers et les plaqueurs, qui ont besoin du métal le plus doux pour tirer les baguettes qui ornent les voitures, pour estamper les écussons et les rosaces des harnais, font un grand usage du maillechort perfectionné. Il en est de même en Allemagne, en Prusse et en Saxe, où l'on en fait des flambeaux, des couverts, des plats, des ornemens d'église, etc.

M. Péchinay aîné a reproduit avec le maillechort le buste de Louis-Philippe, œuvre si distinguée de Pradier. La ressemblance et le fini du travail appellent l'attention sur la matière. Des flambeaux, des ornemens d'église et un Christ d'une grande pureté de lignes et d'un travail achevé, sont également sortis des mains de M. Péchinay aîné, et témoignent des succès qu'il a justement obtenus.

MAILLEZAY, ville de France, département de la Vendée, située dans une île formée par des marais de l'Autise, sur la rive gauche de cette rivière, à 4 l. de Fontenay-le-Comte. Population, 1,300 habitans. Fabriques de toile. Foires les 24 mars, 22 juin et 10 août, où il se fait un assez grand commerce en lin, grains, bestiaux, toiles et autres produits.

MAIMATCHIN ou MAIMADCHAN, ville de l'empire chinois, dans le pays des Khalkla, sur la frontière de la Sibérie, près de la ville russe de Kiakhta, à 6 lieues d'Irkoutsk.

Commerce. Le commerce est l'objet le plus important des habitans : il y a partout des boutiques et des magasins remplis de toutes sortes de marchandises de la Chine, telles que des étoffes de

soie, de la porcelaine d'une grande perfection, des papiers peints et une grande quantité d'autres produits de l'industrie chinoise, et aussi des productions, telles que du thé, de la rhubarbe. L'arrivée et le départ successifs des caravanes, pour le transport des marchandises, donnent un grand mouvement dans cette ville, qui entretient des relations considérables avec Kiaktha, ville russe sur la frontière de la Sibérie. *Voyez* KIAKTHA.

MAINE-ET-LOIRE, département de la région de l'ouest de la France; il a été formé du Saumurois et de l'ancienne province d'Anjou. Son nom dérive des deux principales rivières qui le traversent, c'est-à-dire la Mayenne, dont on a fait par abréviation la dénomination de Maine, et la Loire, dont elle est un des affluens. Il a une superficie de 719,880 arpens métriques, avec une population de 467,871 habitans.

Rivières. Elles sont en assez grand nombre; les principales sont la Loire, le Loir, la Sarthe, la Mayenne, l'Oudon, l'Authion, le Thouet et le Luyon. La Mayenne et la Loire sont navigables dans toute la partie de leurs cours dans le département, tandis que les autres ne le sont qu'en partie.

Routes. Ce département possède 28 grandes routes, tant royales que départementales. Suivant une loi de 1833, on doit continuer diverses autres routes d'un parcours d'environ 27,000 mètres.

Productions. On cultive une grande quantité d'arbres à fruits, et les principales essences des forêts sont le chêne et le hêtre; il y a aussi des cormiers, des poiriers sauvages. Les prunes de Sainte-Catherine sont renommées. On récolte des grains, et il y a de nombreux pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux. Le lin et le chanvre sont généralement estimés. Les noix y donnent de bons produits.

Minéralogie. Elle ne consiste qu'en minerai de fer : mais il y a un grand nombre de carrières de granit, de marbre, de pierres à chaux hydrauliques, d'argile et de pierres à bâtir, et de vastes schistes d'ardoises, près d'Angers.

Produits. Sur une superficie de 719,886 hectares, il y en a 31,790 en vignes, 45,271 en forêts, 30,000 en landes et en friche, dont les produits sont, en vin, 490,000 hectolitres; en cidre, 30,000; en bière, 3,000. La moitié environ des vins est livrée au commerce; les vins blancs d'Anjou sont renommés, ainsi que ceux du Clos-Marin, de Varrains, de Saumur, de Rabelais, etc., tandis que les vins rouges de Neuille et de Champigné-le-Sec sont très-recherchés. L'autre moitié des vins sert à la consommation, ou bien elle est convertie en eau-de-vie et en vinaigre, dont celui de Saumur est le plus en réputation. Le revenu territorial est évalué à 23,379,000 fr.

Industrie. Fabrique de Chollet. Elle forme la branche la plus importante. Ce fut après la bataille de 1793 et l'incendie de Chollet, que les anciens établissemens ayant été détruits, l'ancienne fabrication des toiles fut remplacée par une nouvelle, dont l'importance s'est accrue jusqu'à ce jour. On compte que 60 à 70,000 ouvriers des deux sexes, répandus dans 80 communes environnantes, tant tisserands que teinturiers et autres, sont employés dans cette fabrique, qui s'étend aussi dans les départemens des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Chollet, qui est le centre de cette manufacture, contient dans son enceinte ou dans les environs des filatures de coton et de laine, des blanchisseries, ainsi qu'un grand nombre d'ateliers de teinture. On fabrique en fil et demi-fil ou coton des coutils, du linge de table, des siamoises, des flanelles, des guingans, des calicots, des percales et autres tissus; des mouchoirs de toutes espèces de dessins, de genres, de qualités et de prix, depuis 3 fr. jusqu'à 80 fr. la douzaine. On fabrique encore à Chollet une grande partie des tissus à l'usage des paysans et des ouvriers des deux sexes des cantons où s'étend la fabrique. On peut évaluer la totalité des produits de ces diverses fabrications à plus de 20 millions par an.

Ardoisières. Celles de ce département produisent par an environ 80 millions d'ardoises, dont plus de la moitié (environ 50 millions) d'ardoises carrées; 3,000 ouvriers y sont occupés, et 3 machines à vapeur servent à leur exploitation, ainsi que 500 bêtes de somme pour le transport.

Commerce. Le commerce s'exerce sur un grand nombre d'objets très-variés.

Exportations. Elles consistent en vins de différentes sortes dans les autres départemens, d'eau-de-vie, de vinaigre de Saumur, de blé, de trèfle, de chanvre, de lin, de bestiaux engraissés, d'excellens chevaux et d'une grande quantité des produits de l'industrie, tels que fers, ardoises, houille, marbre, chaux hydraulique, tuiles, poteries, toiles à voile d'Angers, verroteries pour les colonies (à Saumur), produits des raffineries de sucre et brasseries. Angers est la capitale de ce département et le centre du commerce.

MAISONS DE PRÊT. Sous l'empire, on donnait ce nom, en France, à des établissemens destinés à prêter de l'argent sur nantissement, en payant l'intérêt pour la somme prêtée. Ces établissemens portent aussi les noms de lombards et de mont-de-piété, qui ont précédé, en France comme ailleurs, les maisons de prêt, lorsqu'à la révolution elles furent pour ainsi dire détruites. Alors il s'établit, pour les remplacer, un grand nombre de maisons clandestines de prêt sur gages. Ce fut dans ces circonstances que, pour mettre un frein à la cupidité des prêteurs sur gages et aux abus révoltans qui en furent la suite, fut publiée la loi du 10 pluviose an XII sur le prêt et les maisons de prêt sur nantissement, qui stipula qu'aucune maison de prêt sur nantissement ne pouvait être établie qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement. Mais la restauration a rétabli les monts-de-piété comme ils existaient précédemment. *Voy.* MONT-DE-PIÉTÉ.

MAISSOUR, province de l'Indoustan méridional, soumise à un radja tributaire des Anglais, qui y possèdent la ville de Seringapatam et plusieurs portions de territoire au N.-E. et à l'O. Cette province est située entre les 11° 35' et 15° de lat. N., et entre les 72° 25' et 76° 20' de long. E., ayant une longueur d'environ 80 l. sur une largeur moyenne de 70 l., avec une population estimée à environ 3 millions d'habitans.

Productions. Le riz est la principale production qui sert à la nourriture de la population. On cultive aussi le chicadou, le dodada, le haricot mungo, le catiang, le sésame d'Orient et la canne à sucre. Le cynosurus corocanus est un aliment très-répandu : le froment n'y est récolté qu'en petite quantité. Le racin-palma-christi fournit une huile très-utile; le bétel croît dans les lieux bas et humides. Le pavot du territoire de Colar est em-

ployé soit comme opium, soit dans la pâte d'une espèce de gâteau. Le tabac y est d'une qualité médiocre, mais le cocotier est fort répandu.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante ; on y fabrique une grande quantité de tissus de coton, tels que calicot, percale et mousseline, ainsi que des toiles peintes, des mouchoirs et autres objets que le commerce exporte dans tout l'Archipel indien. Le commerce est favorisé par d'assez nombreuses et belles routes ; mais il est exclusivement entre les mains des Anglais. La capitale est Maïssour ou Mysore, à 3 l. de Seringapatam.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en pagodes, cauter raya de 10 fanons, qui valent 7 fr. 62 c.

MAITRE. On entend aujourd'hui par cette dénomination le chef d'atelier ou d'un établissement quelconque d'industrie; celui qui en a la direction et la surveillance, et qui est responsable envers le propriétaire ou le fabricant de tous les ouvrages qui y sont confectionnés et auquel celui-ci donne ses ordres. Dans tous les établissemens et les manufactures de l'Angleterre, il y a un chef ou maître qui a sous lui, suivant le besoin, des contre-maîtres pour diriger et surveiller les différentes parties qui composent souvent une fabrique dont l'étendue est immense, et où règne l'ordre le plus parfait par la division du travail et la bonne direction que lui impriment les maîtres et contre-maîtres, qui ont toute la confiance du manufacturier.

MAITRE DE POSTE. *Voyez* POSTE.

MAITRE D'UN VAISSEAU. C'est ainsi qu'est désigné, dans les ordonnances de Louis XIV, celui à qui le propriétaire confie la direction d'un vaisseau marchand, qui le commande en chef et qui est responsable des marchandises qui sont à bord. Dans la Méditerranée, le maître s'appelle ordinairement *patron;* mais, dans les voyages de long cours et sur les gros bâtimens, on le nomme capitaine de vaisseau. C'est le propriétaire qui le choisit parmi ceux qui sont brevetés par l'inscription maritime. D'après l'ordonnance du 25 novembre 1827, tous les autres commandans de navires reçoivent la dénomination de maîtres au cabotage, qui peuvent faire tous les voyages qui ne sont pas de long cours : ainsi, il n'y a d'autre distinction entre les commandans de navires que celle de maître au cabotage, pouvant s'appliquer au petit comme au grand cabotage, et de capitaine de vaisseau au long cours. *Voyez* CABOTAGE, CAPITAINE.

MAITRISE, JURANDE, CORPORATION. La révolution a détruit en France toutes institutions du monopole de l'industrie manufacturière, qui, désormais, libre dans son essor, n'a plus aucune limite pour la production de quelque nature que ce soit. Pourvu que le fabricant acquitte la patente de sa classe, il peut diriger son industrie comme il l'entend, suivant son intérêt; mais il a à lutter contre la concurrence, qui le force, s'il veut avoir le débit, de fabriquer des produits d'aussi bonne et belle qualité, et à aussi bas prix que ses concurrens, pour remplir les besoins et le goût du public, qui donne toujours la préférence à ceux qui soignent le mieux ses intérêts. Les maîtrises avaient sans doute leur avantage sous le rapport des règlemens et de l'inspection de la fabrication, qui devait s'y conformer pour ne livrer au commerce que des produits bien confectionnés et de bon teint, afin de ne pas tromper le public, qui n'est pas toujours à même de juger par lui-même de la bonne qualité des tissus et autres articles.

MAJORQUE ou MAYORQUE (*Mallorca*), la plus considérable des îles Baléares, dans la Méditerranée, située à l'E. de l'Espagne, qui en a la possession ; province de Palma. Elle est située entre les 39° 16' et 39° 57' de lat. N., et entre les 0° 4' et 1° 11' de long. E. La côte nord à 40 l. de Barcelone, et l'extrémité occid. à 55 E. de Valence ; ayant 22 l. de longueur de l'E. à l'O. sur 16 dans sa plus grande largeur, avec une population de 182,000 habitans.

Productions. Quoique l'agriculture n'y ait pas fait de grands progrès, cette île produit en abondance du vin, de l'huile d'olive et des fruits du Midi, et aussi du blé, du maïs, de l'orge, de l'avoine, mais pas suffisamment pour la consommation. Le territoire est couvert de beaux orangers, de citronniers, de figuiers, d'oliviers, de caroubiers, de palmiers, de mûriers, de platanes, de câpriers, de cotonniers, etc. L'angélique, le céleri sauvage, l'aloès succotrin croissent partout; il y a aussi de belles forêts de chênes verts et de sapins, et de nombreux pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On élève aussi des vers à soie et des abeilles qui fournissent de bons produits.

Minéralogie. Les montagnes renferment de l'or et de l'argent, dont l'exploitation serait plus dispendieuse que profitable. Il y a des carrières de marbres de différentes couleurs, de granit, de jaspe, de porphyre, des agates, des grenats, etc.

Industrie. L'industrie manufacturière y est peu développée, et ne consiste que dans quelques fabriques de grosses étoffes de laine, de toile et de soie, et dans la chapellerie commune. Il y a quelques verreries.

Commerce. Le commerce d'exportation consiste principalement en vin pour l'Angleterre, en huile d'olive, en soie et en fruits secs. Les importations sont des blés, du fer, des cuirs, des draps fins, des tissus de coton, des toiles peintes, de la quincaillerie.

Majorque contient 2 villes principales et 32 villages. Presque tout le commerce se fait à Palma.

MAKARIEW, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Nijni-Novgorod, située sur la rive gauche du Volga, à 6 l. 1/2 de Kninginin et à 12 de Nijni-Novgorod. Populat., 1,200 habit.

Industrie et commerce. Une des grandes occupations des habitans est de faire flotter des bois de construction et la navigation sur le fleuve. Cette ville est surtout célèbre par la foire de la Saint-Pierre et Saint-Paul, qui dure tout le mois de juillet, à laquelle se rendent un grand nombre de marchands de l'Asie, qui y viennent en caravanes échanger leurs produits contre ceux de l'Europe. On y voit rassemblés des Indiens, des Persans, des Grecs, et les Cosaques y font un grand commerce en chevaux. Cette foire est l'une des plus importantes de l'Europe. Il y a un bazar immense, pour y étaler les marchandises de l'Orient et de l'Occident. *Voy.* NIJNI-NOVGOROD.

MAKOUAR, port de Nubie, sur la mer Rouge, situé à l'est de l'île du même nom, et à 40 l. de Suakem. Les pèlerins qui vont à la Mecque s'y embarquent pour traverser la mer Rouge et se rendre sur la côte de l'Arabie, ainsi qu'à leur retour, ce qui donne quelque activité au commerce.

MAKOUK, mesure de grains en usage à Alep et dans le Levant. Le makouk contient 250 roles pesant en grains; le rote de 5 livres 10 onces poids de Marseille.

MALABAR, province de l'Indoustan sous la domination anglaise, présid. de Madras, ayant pour limites, à l'E. le Maïssour, et à l'O. la mer d'Oman. Elle s'étend entre les 10° 12' et 12° 52' de lat. N., et entre les 72° 48' et 74° 38' de long. E., ayant du N. au S. 70 l. de longueur sur une largeur moyenne de 20 l., avec une population de 900,000 habitans, y compris Mahé et la partie de la province de Cochin appartenant aux Anglais.

Productions. Le palmier et le cocotier y croissent en abondance; ce dernier se fait remarquer par sa beauté. On cultive plusieurs variétés de riz dont on fait, suivant les lieux, deux à trois récoltes par an. On cultive dans le canton d'Ernaad du poivre noir d'une excellente qualité. Les autres productions sont le gingembre, le cardamone, l'indigo, le bétel, le bois de sandal, etc. On peut y ajouter une espèce de cannelle qu'on vend en Europe pour de la bonne, mais qui est d'une qualité inférieure à celle de Ceylan.

Industrie. L'industrie manufacturière y est encore peu développée, comparativement aux autres pays de l'Indoustan, et se réduit pour ainsi dire à la fabrication des tissus de coton et de quelques autres articles peu considérables.

Exportation. Les principaux articles d'exportation sont le poivre, en grande quantité, recherché pour l'Europe, l'Arabie et la Chine; le cuir, les noix de coco, le gingembre, l'indigo, le cardamone, le bétel et le bois de sandal.

Importation. Les importations consistent en coton, alun, assa-fétida, sucre, épiceries, nankin, châles de Cachemire, drap commun, dont la plus grande partie se tire du Bengale et de Bombay.

Les principales villes de commerce sont Calicut, chef-lieu de la province, Tellitchery et Cananore.

MALAC ou **Malaca**. C'est le nom que l'on donne à l'étain que l'on exporte de l'Inde en petits lingots pesant 5 hectogrammes ou environ 1 livre. On lui donne aussi le nom de petits chapeaux ou écritoires, à cause de leur forme. *Voyez* Etain.

MALACCA ou **Malaya**, presqu'île de l'Indo-Chine, unie au continent par l'isthme de Kra, située entre les 1° 15' et 10° 15' de lat. N., et entre les 95° 50' et 102° de long. E. Elle a du N.-N.-O. au S.-S.-E. 260 l. de longueur. Sa largeur, qui n'est à l'isthme de Kra que de 23 l., s'accroît continuellement jusqu'au 5e degré de lat. S., où elle a acquis 66 l. Le détroit de son nom la sépare de l'île de Sumatra, et l'île de Singapore se trouve située à l'extrémité méridionale. On évalue la population à environ 500,000 habitans.

Productions. Malgré le luxe naturel de la végétation, les grains y sont peu abondans par le défaut de culture et sont insuffisans pour la consommation. Cependant, le riz se récolte en grande quantité; c'est la principale nourriture des habitans. On y a introduit la culture de la canne à sucre et de l'indigo. Le poivre, quoique d'une qualité inférieure à celui de Java, est une production recherchée. La verdure des forêts est perpétuelle: on y trouve l'aloès, le bois d'aigle et celui de sandal, ainsi que le *cassia odorata*, espèce de cannelle, des arbres qui donnent de la gomme et d'autres variétés de bois précieux, de même qu'un grand nombre de plantes rares. Les fruits et les fleurs de toute espèce sont abondans.

Minéralogie. On y a découvert du minerai de fer d'une qualité inférieure, de l'or que l'on recueille principalement dans le sable des rivières par le lavage. Mais l'étain y est le plus abondant depuis Djohore jusqu'aux limites septentrionales, et la quantité qu'on y exploite est immense et forme un des principaux articles d'exportation pour l'Europe, où ce métal est connu sous le nom de *malacca*.

Commerce. Les principaux objets du commerce d'exportation sont l'étain et le poivre: l'étain s'expédie en majeure partie pour l'Europe, et le poivre pour la Chine, où il est fort recherché; de tems à autre, quelques navires américains viennent aussi en prendre des chargemens.

MALACCA, ville capitale de la presqu'île de son nom, située sur la côte S.-O., sur le détroit de Malacca, à l'embouchure d'une petite rivière, à 240 l. de Batavia et à 300 de Siam. Les Anglais en sont en possession depuis 1823. Le petit port à l'embouchure de la rivière n'est praticable que pour les bateaux; mais la rade est excellente pour les gros bâtimens. Populat., environ 12,000 habitans.

Commerce. Exportations. Les principales exportations consistent en une grande quantité d'étain et de poivre, de dents d'éléphant, de rotins, de la poudre d'or, du sagou.

Importations. Les articles les plus considérables d'importation sont l'opium, la soie et des piastres.

Mais le commerce, autrefois si florissant, a beaucoup perdu de son activité; les îles du Prince de Galles et de Singapore, où se trouvent un plus grand assortiment des marchandises, ont accru leur commerce aux dépens de celui de Malacca, qui est réduit à bien peu de chose.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en rixdalers de 8 schellings ou 48 stivers; chacun se subdivise en 4 doits. La rixdaler est une monnaie fictive dans laquelle se font toutes les transactions pour marchandises. La piastre espagnole est de 25 à 40 p. 0/0 au dessus de la rixdaler de compte, d'où il résulte que, terme moyen, la rixdaler vaut 3 s. 4 d. sterl. ou 4 fr. 12 cent.

Poids. L'or se pèse au catty de 20 buncalls ou 320 miams; le catty équivaut à 29 onces 17 den. 16 grains troy anglais.

Les marchandises pesantes s'évaluent au pécul de 100 cattys ou 1,600 tales; le pécul est égal à 135 liv. avoir du poids ou 61,228 kilog.; 3 péculs font 1 bahar; le pécul chinois ne pèse que 125 liv. avoir du poids ou 56,693 kilog.

Mesures. Le gantang, mesure de riz, pèse 6 liv. troy de Hollande ou 6 liv. 1/2 avoir du poids. Le last de riz contient 50 maas ou 500 gantangs, équivalant à 3,255 liv. avoir du poids ou 1476,285 kilog., et le coyang ou 800 gantangs à 5.208 liv. avoir du poids ou 2362,037 kilog. Le riz se vend au coyang de 40 péculs ou 5,400 liv. avoir du poids ou 2249,1317 kilog.

Un kip d'étain vaut 15 bedoors ou 30 tampangs, et pèse 37 liv. 1/2 troy de Hollande ou 40 liv. 11 onces avoir du poids, ou 18,453 kilog.

Le covid, mesure de longueur, est de 18 2/15 pouces anglais ou 0,4606 mètres.

MALACHITE, c'est un oxide de cuivre carbonate et une variété du vert de montagne. On le trouve quelquefois sous la forme soyeuse, disposé en houpes du plus beau vert et aussi en masses mamelonnées; celles-ci se taillent comme les

agates, et elles reçoivent le plus beau poli, ce qui la fait employer dans les ouvrages de bijouterie. On rencontre cette espèce de minéral dans le Hartz, le Tyrol, en Sibérie et aussi en Hongrie. Il s'en fait un grand commerce en Russie, qui en importe une grande quantité en France, où on l'emploie à différens usages, soit à faire des tabatières ou des manches de couteaux et autres objets de luxe.

MALAGA, ville maritime de l'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, située à l'embouchure du Guadalmedina, à 22 lieues de Grenade et 38 de Cadix, sur la Méditerranée, au fond de la baie de son nom. Lat. N. 36° 43' 30"; long. O. 6° 45' 17". Le port se trouve à l'abri des vents de l'E. qui soufflent souvent avec violence à l'entrée du détroit de Gibraltar. Il est spacieux et commode, et depuis qu'on l'a débarrassé de la barre qui en obstruait l'entrée, il peut recevoir les plus gros bâtimens, et même une flotte de vingt vaisseaux de guerre. Il y a un superbe môle de 700 toises de longueur. Entre ce grand môle on en a construit deux autres de moindre dimension, à la distance de 3,000 toises l'un de l'autre. Population, 60,000 habitans.

Productions. Les principales productions qui alimentent le commerce d'exportation sont les vins, qui sont très-renommés pour leur excellente qualité dans toute l'Europe, et dont on récolte une grande quantité; l'huile, qui est d'une qualité commune, et dont les savonneries font une grande consommation. Il s'en exporte aussi une grande quantité pour les Antilles espagnoles et pour Marseille, où les fabriques de savon en font une grande consommation. Les laines forment aussi un objet considérable d'exportation pour la France. Les fruits qu'on exporte de Malaga en une immense quantité pour le nord de l'Europe, sont l'une des principales productions de son territoire; il faut y ajouter le sucre.

Industrie. L'industrie manufacturière y est assez florissante. Il y a des fabriques de velours, de satins, de taffetas et de draps de soie, des papeteries, des tanneries; des fabriques de lainage y entrent aussi pour une part assez considérable; mais l'introduction des produits des manufactures anglaises en paralyse l'essor.

Commerce. Le commerce que les différentes puissances du Nord font avec Malaga est d'une assez grande importance; la valeur totale des échanges, en 1835, s'est élevée à 35,597,900 fr., et a excédé de 8,316,700 celle de l'année précédente, qui n'a été que de 27,281,200 fr.; mais cette augmentation, très-inégalement répartie entre les importations et les exportations, doit être attribuée moins à un accroissement dans la quantité des produits échangés qu'à une hausse presque générale des prix sur le marché de Malaga depuis le commencement du siècle.

En 1834, la somme des échanges particuliers de la France avait comparativement diminué de 4,000,000 de fr., dont 1,400,000 fr. pour les importations et 2,600,000 fr. pour les exportations. Cette différence avait pour un de ses principaux motifs une diminution dans les envois de numéraire. Néanmoins, de fait, il y avait eu augmentation dans la valeur des marchandises importées. Mais en 1835, la somme des échanges avec la France est remontée, numéraire compris, à 8 millions 684,400 fr., c'est-à-dire 2 millions 525,700 fr. de plus qu'en 1834.

Importations. Le chiffre des importations de Malaga ne peut être établi d'une manière certaine. La contrebande, qui se fait d'après un vaste système sur toute la côte, et dont Gibraltar est le centre principal, couvre d'un mystère presque impénétrable les opérations maritimes. L'or et l'argent monnayés, dont l'apport, en 1834, avait présenté sur celui de 1833 une diminution de 1,994,000 fr., présentent en 1835 une augmentation de 1,220,000 fr. sur 1834. C'est l'un des principaux articles de l'importation de France et des Etats-Unis.

L'importation générale des tissus de lin et de chanvre, en 1835, a diminué, comparativement à celle de l'année précédente. Mais cette diminution a plus particulièrement porté sur les envois des villes anséatiques et de la Belgique, dont les toiles sont de plus en plus remplacées par les tissus de coton. L'importation spéciale de la France, au contraire, a doublé, malgré l'active concurrence que les toiles de Bretagne rencontrent sinon pour la qualité, du moins pour le bon marché dans les toiles allemandes, belges et irlandaises.

Pour les tissus de laine, les importations de 1835 se balancent à peu près avec celles de 1834. Mais ici encore la part de la France éprouve pour 1835 une notable augmentation. Cependant cette partie de l'approvisionnement de Malaga, jadis si importante pour l'industrie française, lui a été enlevée pour les draps communs par les fabriques de la province même, ou par les fabriques catalanes; pour les draps fins et les casimirs, par l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre. L'augmentation dans l'importation française a surtout porté sur les mérinos, les châlis et autres articles de fantaisie, dont l'usage se multiplie par l'adoption des modes de France.

L'importation des tissus de soie, en 1835, comparée à celle de 1834, présente une augmentation de quelque importance. Elle a presque exclusivement porté sur les envois de France, sur la rubanerie fine de Lyon, les voiles de blonde de première qualité, les ornemens d'église, etc., pour les qualités communes, fichus, foulards, etc., etc. Les tissus français trouvent dans ceux de Malaga même, et plus encore dans ceux de Valence, une concurrence que favorisent d'ailleurs les droits imposés par le tarif espagnol aux soieries étrangères. Malaga reçoit aussi des tissus de soie d'Elberferd et des autres fabriques des bords du Rhin, et aussi d'Angleterre, par la voie de Gibraltar. Du reste, la majeure partie des tissus importés à Malaga est réexpédiée sur Grenade.

L'importation des cuirs salés, qui, en 1834, s'était quadruplée, a été un peu réduite en 1835; elle dépassera probablement tous les chiffres des années antérieures, à présent que tous les ports de la Plata sont ouverts au pavillon espagnol.

L'importation des bois de construction a reçu une augmentation notable, compensée par une réduction de celle des douves, dont le marché de Malaga était, dès 1834, encombré par la concurrence des envois des Etats-Unis et du nord de l'Europe.

L'importation de morue, dont l'approvisionnement était extrêmement réduit en 1834, a été beaucoup plus considérable en 1835.

L'importation de la quincaillerie anglaise, et l'activité avec laquelle Gibraltar la répand sur tout le littoral, la rend un article important pour l'Angleterre. Néanmoins, la quincaillerie fine de France, principalement celle de la bijouterie en

faux, pourrait trouver à Malaga et à Grenade un débouché de plus en plus important.

Malgré la prohibition qui frappe à l'entrée les éventails d'une valeur moindre de 360 réaux la douzaine, et l'élévation des droits imposés à ceux qui excèdent ce prix, l'éventaillerie est toujours pour la France l'objet d'envois considérables à Malaga, dont les fabriques n'établissent que des articles communs.

Le tarif espagnol, pour la porcelaine et les cristaux étrangers, a peu d'inconvéniens pour la France, dans ses relations avec Malaga, parce que la préférence est encore acquise dans toute la province aux faïences anglaises et à la verrerie allemande. Mais la prohibition récente du verre à vitres a enlevé aux verreries du midi de la France un débouché important.

Exportations. Une augmentation extraordinaire dans la demande des fruits secs, par les Etats-Unis et l'Angleterre, en déterminant une hausse considérable des prix, a beaucoup contribué à élever de moitié le chiffre de l'exportation de 1835 au dessus du chiffre de l'année précédente. Pour les raisins secs, la différence a été de 35 à 40 p. 0/0. Jusqu'ici la concurrence des îles Ioniennes et de la Morée n'a produit aucun effet sensible.

Le prix des plombs, qui de 70 réaux par quintal (1834) s'était élevé à 90 et 100 réaux, a atteint 108 réaux en juin 1836. La richesse des exploitations des nouvelles mines, et le perfectionnement des méthodes, ne font plus craindre une diminution de produit, l'excédant considérable de l'exportation de 1835 sur celle de 1834 étant déjà presque double de celle de l'année précédente.

Pour les vins, il y a diminution comparativement à 1834 pour les quantités exportées en 1835, mais parité dans les chiffres de la valeur par suite d'une hausse sur les prix de cette dernière année, occasionée par le retour des demandes de l'Amérique. Mais on n'exporte presque plus de vins doux et liquoreux; les expéditions de Malaga ne se composent en grande partie que de vins de deux ou trois ans, dont le goût se rapproche de ceux de Xérès, et qui, après quelques préparations, se vendent pour vins de Xérès ou de Madère à l'étranger, et particulièrement en Amérique.

La grande exportation du savon s'explique par le double intérêt que trouvent à ce genre de fabrication l'agriculture et l'industrie de Grenade, et en particulier le commerce et la navigation de Malaga. L'Amérique n'est plus le seul point sur lequel se dirigent les expéditions de ce port. En 1835, il en a été importé en Portugal pour près de 60,000 fr., le double de la valeur du savon que le Portugal avait en 1834 reçu de France, 54,232 kilogr.

L'exportation de l'huile d'olive, dont le manque de récolte en 1834 avait fait subir une hausse considérable dans les prix en 1835, n'avait pas encore repris le rang qu'elle occupait dans les exportations pour les Antilles espagnoles, pour les états du nord de l'Europe et surtout pour la France, quoique Marseille ait fait quelques achats pour sa fabrication de savon.

L'exportation des laines a augmenté pour la France, mais il y a eu diminution dans celle du cuivre et du sumac.

Le mouvement remarquable imprimé depuis plusieurs années au commerce maritime de Malaga, est dû surtout à la puissante impulsion donnée par la maison de Heredia, qui, dans son immense sphère d'activité, embrasse à la fois tous les genres de spéculation.

Navigation. La navigation du port de Malaga, en 1835, a présenté les résultats suivans:

A l'entrée, 649 navires, jaugeant 67,414 tonneaux; à la sortie, 649 navires, jaugeant 66,986 tonneaux.

Les navires français qui ont pris part à la navigation directe entre Malaga et la France, sont au nombre de:

A l'entrée, 110 navires, jaugeant 10,976 tonneaux; à la sortie, 165 navires, jaugeant 15,812 tonneaux.

Le tonnage total de la navigation de Malaga avec l'étranger, c'est-à-dire non compris la Havane et Porto-Rico (125,503 tonneaux), a dépassé en 1835 de 8,678 tonneaux le tonnage correspondant de 1834, lequel a été de 116,825 tonneaux.

MALBROUX, étoffe de laine croisée dans le genre des serges.

MALCHIN, ville du grand duché de Mecklembourg-Schwerin, chef-lieu de baillage, à 2 l. de Neukalden et à 8 de Gustrow. Population, 2,600 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y est assez florissante : on y compte plusieurs distilleries d'eau-de-vie de grains, 2 blanchisseries, des brasseries, une fonderie de cuivre, une autre d'étain, 1 teinturerie, 2 savonneries, 1 tannerie, 1 fabrique d'aiguilles, 1 clouterie, 1 fabrique de pipes, plusieurs fabriques de draps communs, des mégisseries, 2 tuileries.

Foires. On y tient 4 foires par an, où il se fait un grand commerce des produits du sol et de l'industrie.

MALCHOW, ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, située sur le lac qui réunit le lac de Plau au lac Felsen, à 5 l. de Waren et à 8 de Gustrow. Population, 2,000 habitans. On y trouve 1 fabrique d'aiguilles, 1 clouterie, plusieurs fabriques de draps, 4 distilleries, des tanneries, mégisseries, 1 fonderie d'étain, 1 teinturerie, dont les produits, joints à ceux du sol, forment les principaux articles d'exportation. Il y a 2 foires par an.

MALDIVES ou MALE-DIVES, longue chaîne d'îles de l'Océan indien équinoxial, auquel on a donné le nom d'Océanie, entre les 0° 20' de lat. S. et 8° 10' de lat. N., et entre les 69° 40' et 71° 30' de long. E. Dans une direction du N. au S., elles occupent l'espace de plus de 200 l. et se composent de 17 atollons en groupes, dont la plupart sont circulaires ou ovales.

Productions. Plusieurs sont cultivées et produisent principalement des noix de coco et un arbre appelé candou, dont le bois est aussi léger que le liége. On trouve sur les côtes de l'ambre gris; on y pêche du corail noir et une grande quantité de kauris, espèce de coquilles qui servent de petite monnaie dans l'Inde. On y fait aussi beaucoup de sel qui sert à préparer une grande quantité de poissons salés.

Commerce. Ces îles font un grand commerce entre elles, chaque groupe ayant une industrie particulière, dont elles échangent sans cesse les divers produits. Les navires de l'Inde fréquentaient autrefois ces îles; mais le danger de la navigation les leur a fait abandonner. Ce sont ces insulaires qui portent maintenant leurs productions dans l'Indoustan et en rapportent des

grains; du tabac, des étoffes de soie et de coton, et des articles d'Europe. Les bâtimens dont ils se servent sont de 30 tonneaux et construits du bois de cocotier.

MALE, MALE-DIVE ou MALDIVE, île principale de l'Archipel des Maldives, dans l'Océanie. Elle est située vers l'extrémité S.-E. de l'étallon de Male; elle n'a qu'environ 1/4 de lieue de circonférence. Les petits bâtimens de cette île vont faire le commerce avec Calcutta, l'île de Ceylan et dans d'autres parages.

Monnaie. La monnaie qu'on appelle larin est de fil d'argent et vaut environ 1/4 de roupie. Toutes les autres monnaies réelles passent couramment au poids. On porte en général des poids pour cet objet; les piastres, les roupies, etc., sont fréquemment mis en pièces afin de payer quelques objets.

MALINES, nom d'une sorte de dentelle dont le principal siége est à Malines, et qui se fabrique en Flandre et particulièrement aux environs de cette ville.

Il y a aussi des fils renommés par leur finesse et leur beauté, qu'on appelle fils de Malines.

MALINES (en flamand *Mechelen*), ville de la Belgique, province d'Anvers, située sur la Dyle, à 4 l. 1/2 de Bruxelles et à 5 d'Anvers. Populat., 23,800 habitans.

Productions. Le territoire est d'une grande fertilité, et l'on y récolte en abondance d'excellens grains, du lin, du chanvre, du houblon, toutes sortes de légumes et de fruits, des graines oléagineuses, etc.

Industrie. Il y avait des fabriques de dentelles très-renommées et recherchées; mais il n'en reste plus que quelques vestiges, les tulles ayant remplacé les dentelles, à si bon compte, qu'ils ont obtenu partout la préférence. On trouve aussi des manufactures de tissus et de couvertures de laine, de toiles de coton peintes, des tanneries, et des brasseries qui livrent une quantité de bière excellente.

Commerce. Quoique Malines soit avantageusement située entre Bruxelles et Anvers, avec lesquelles elle entretient une communication par la Dyle, qui est un affluent de l'Escaut, et que le grand canal de Bruxelles passe près de Malines, et que les chemins de fer transportent les voyageurs et les marchandises de Bruxelles à Malines, et de Malines à Anvers, *et vice versâ*, néanmoins cette ville est absorbée par les deux grandes villes entre lesquelles son industrie et son commerce se trouvent limités. Son commerce se réduit aux productions de son sol et de son industrie, et au transit des marchandises, qui y est considérable, de petits bâtimens pouvant remonter la Dyle avec la marée qui s'y fait sentir jusqu'à une lieue au dessus de Malines.

Foires. Foires de 15 jours le premier dimanche après le 1er juillet, et le 1er octobre, principalement pour les grains, les bestiaux et les chevaux.

MALLEMOLE, mousseline ou toile de coton blanche qui se fabrique dans l'Inde et principalement au Bengale. Les pièces peuvent avoir 16 aunes, sur une largeur de 3/4 à une aune. Il y a aussi des mallemoles, dites *patna*. On appelle aussi mallemoles des fichus de mousseline de l'Inde, rayés ou brodés d'or, à l'usage des femmes.

MALMÉDY, ville de Prusse, province du Bas-Rhin, régence d'Aix-la-Chapelle, située sur la rive gauche du Warge, à 8 l. d'Aix-la-Chapelle et à 9 de Liége. Populat., 4,000 habitans.

Productions et industrie. Le territoire produit toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, du houblon, des légumes de toute espèce, ainsi que des fruits. Il y a des fabriques de draps, une filature de coton, une papeterie et plusieurs tanneries et brasseries. On y exploite une carrière de marbre et de plâtre.

MALMESBURY ou MALMSBURY, ville d'Angleterre, comté de Wilts, située sur la rive droite du Lower-Avon, à 3 l. 1/2 de Chippenham et 14 de Salisbury. Populat., 2,000 habitans, dont la principale industrie consiste dans la fabrication des draps, qui forment aussi l'objet de leur commerce.

MALMOE, ville de Suède, chef-lieu de la préfecture de Malmœhus, située sur le Sund, à 5 l. de Copenhague et à 120 de Stockholm. Populat., 5,000 habitans. Le port, qui n'est qu'un bassin artificiel, ne peut recevoir que de petits navires; les gros bâtimens jettent l'ancre dans la rade, qui est ouverte.

Industrie. Il y a plusieurs manufactures de draps, de chapellerie, de tapisserie, de savonnerie, d'amidonnerie, et une raffinerie de sucre.

Commerce. On y fait un commerce considérable surtout en grains.

MALO (SAINT-). *Voy.* SAINT-MALO.

MALOUINES, FALKLAND, ou ILES-NOUVELLES, groupe d'îles de l'Atlantique méridional. Elles sont situées près et à l'est de l'extrémité sud de l'Amérique, à environ 80 l. N.-E. du détroit de Magellan, entre les 51° et 52° 40' de lat. S., et entre les 60° et 64° de long. O. Ce groupe occupe un espace de 60 l. de l'E. à l'O., et 40 l. du N. au S. Il se compose de deux îles principales, Falkland et Soledad, qui sont séparées par le détroit de Falkland, et d'un grand nombre d'autres petites îles semées principalement dans la partie occidentale du groupe.

Ces îles offrent quelques avantages pour la pêche des chiens de mer, que les Américains font presque exclusivement. D'après un rapport d'un officier du sloop de guerre anglais *le Tyne*, qui, conjointement avec le capitaine Onslaw, commandant de *la Clio*, reçurent l'ordre de reprendre possession de ces îles au mois de novembre 1832, il paraît que la pêche n'est pas sans importance dans ces parages. Le capitaine d'un bâtiment américain l'informa qu'il y avait une immense quantité de chiens de mer sur toute la côte occidentale de la Patagonie, jusqu'à *la Terra del Fuego*; que ces peaux se vendaient de 5 à 6 dollars chacune en Amérique, suivant leur grandeur et qualité, et que leur prix avait doublé depuis 5 ans, à cause de leur rareté. Il y avait deux espèces de chiens marins qu'on trouvait dans les hautes latitudes de l'Océan pacifique : le chien marin à fourrure, qui n'avait de valeur que pour la peau, et le chien marin ordinaire, qui n'était bon que pour l'huile qu'on en tirait. Le premier ne fréquentait que les rochers baignés par la mer, et le second les rivages couverts d'herbages. Autrefois on envoyait ces peaux à la Chine, mais aujourd'hui on les garde toutes pour les marchés américains, à cause des prix élevés.

Ces îles, dont l'Angleterre vient de se mettre de nouveau en possession, sont au nombre de 90, dont plusieurs contiennent d'excellens ports, of-

frent toutes sortes de rafraichissemens et de provisions aux vaisseaux qui doivent naviguer autour du cap Horn. Elles sont, sous ce rapport, très-précieuses à la Grande-Bretagne. Il y a déjà une petite colonie qui s'est établie dans quelques-uns de ses principaux ports. On se propose d'établir, en vertu d'un acte du parlement, une association commerciale, agricole et pour la pêcherie dans les îles de Falkland. Parmi les avantages qu'offrirait la réalisation des plans, figurent les facilités que trouveraient les bâtimens faisant le commerce du cap Horn.

La plupart des navires sont forcés de relâcher pour prendre de l'eau dans ces lieux inhabités, qui ne leur offrent qu'une petite quantité de provisions. C'est d'ordinaire à Sainte-Catherine qu'ils s'arrêtent, parce que là les approvisionnemens sont plus copieux ; mais ils sont soumis à des frais considérables, tandis que si les îles Falkland étaient bien cultivées, ils s'y ravitailleraient à moindres frais. On formerait de cette manière une station intermédiaire pour les navires commerçant avec la terre de Van-Diémen, l'Australie et l'Amérique du sud, ainsi que pour les baleiniers des mers du Sud : ce serait un dépôt maritime général. La marine marchande anglaise en a d'autant plus besoin, qu'elle ne possède aucun établissement semblable dans l'Océan pacifique, ni dans l'Atlantique, dans un rayon de 300 milles du cap Horn.

Ces îles présentant un accès facile aux bateaux qui font la pêche de la baleine, les pêcheurs pourraient dépecer leur proie et préparer les diverses substances sur le rivage. Elles pourraient, dans un tems ultérieur, fournir de la farine aux marchés de l'Amérique du sud, et exclure de ce commerce les Etats-Unis. La laine fournie par un entrepreneur habile a déjà été vendue à Liverpool à un prix double de celui de la laine de Buénos-Ayres. Telle est en résumé la combinaison accréditée, à peu près analogue à celle de Juan Fernandez, mais sur une plus vaste échelle. Quant aux avantages espérés, il est probable que, comme toujours, on les exagère beaucoup.

MALT, nom que l'on donne à l'orge que l'on fait gonfler dans l'eau et ensuite torréfier pour lui enlever une partie de son principe féculent et développer le principe muqueux sucré propre à être employé dans les brasseries par la fermentation. On en fait, pour cet objet, un commerce considérable en Angleterre, attendu qu'un grand nombre de familles brassent elles-mêmes leur bière ; en sorte que le malt est porté au marché comme toute autre denrée. La fabrication du malt appartient à une profession particulière ; elle consiste en quatre opérations qui exigent une manipulation assez longue et des soins que des particuliers ne pourraient pas toujours donner, ce qui fait qu'ils préfèrent acheter le malt tout préparé, et la quantité qui s'en vend dans les marchés est immense en Angleterre.

MALTE, île de la Méditerranée, située entre la côte de Barbarie et la Sicile, dont elle est éloignée d'environ 25 lieues. Elle n'a que 8 l. de longueur sur 5 de largeur et 25 de circonférence. La capitale moderne, nommée d'après son fondateur La Valette, qui a une population d'environ 30,000 habitans, est située à peu près au milieu de la côte N.-E. et bâtie sur plusieurs rocs élevés ; elle forme le plus beau port du monde, dont l'entrée, qui a à peine un quart de mille de largeur, est défendue par d'immenses fortifications que l'on prétend être imprenables. Ce port est un chef-d'œuvre de construction navale, et les vaisseaux de premier rang peuvent aborder les quais. Le promontoire du mont Sceberras, sur lequel se trouve située La Valette, forme deux ports subdivisés chacun en d'autres ports d'une moindre grandeur. Le plus considérable, celui du S.-E., est entouré des faubourgs Vittoriosa et Sanglia ; il peut contenir des vaisseaux de guerre et des vaisseaux marchands. Celui appelé Marsamucetto, obstrué par des rochers et l'île de Constana, est réservé aux quarantaines.

La petite île de Gozzo, qui en est séparée par un canal d'environ 4 milles de large, est beaucoup plus petite que Malte, dont elle dépend. La population des deux îles s'élevait, en 1835, à 58,564 individus du sexe masculin, et en 61,230 du sexe féminin. Total, 119,794.

Charles-Quint en fit présent, en 1580, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, après que les Turcs les eurent chassés de Rhodes, qui leur appartenait. Bonaparte s'en rendit maître, en 1798, à l'époque de son expédition en Egypte ; mais, en 1800, elle tomba au pouvoir de l'Angleterre, à laquelle elle fut définitivement cédée à la paix de 1814. Depuis lors, Malte est devenue, conjointement avec Gibraltar, le siége de la puissance maritime et du commerce des Anglais dans la Méditerranée.

Productions. Malgré le sol ingrat de cette île, l'industrieuse activité des habitans y cultive du coton d'une qualité supérieure, du cumin, un peu de blé, de l'orge, des fèves, des légumes et des oranges délicieuses et renommées, tandis que l'on cultive la canne à sucre avec succès dans la petite île de Gozzo. Malte a produit, en 1835, 104,799 boisseaux de froment, 175,375 de *meschiate* (blé mélangé), 113,164 d'orge, 25,557 de fèves et légumes, 867 de sésame ; 63,985 quintaux de coton, 43,647 de cumin, 312,544 de fruits, 172,106 de fourrage. Nous ne devons pas oublier le safran.

Animaux domestiques. On comptait dans l'île, pendant la même année, 5,022 chevaux, mulets et anes, 12,535 moutons d'une belle race, 6,500 bêtes à cornes, 6,881 chèvres.

Industrie manufacturière. L'industrie y a pris un grand développement en proportion du peu d'étendue de l'île. On y fabrique avec le coton récolté dans l'île des toiles blanches, des nankins, des couvertures, des bas et des gants très-beaux, du linge de table, des toiles bleues et rayées pour pantalon, du coton filé à la main. L'éducation des vers à soie, malgré les soins qu'on lui a donnés, n'a pu réussir, de même que la fabrication des soieries noires et autres. On fait de très-beaux vases, des statues et autres objets d'arts, ainsi que des carreaux d'appartemens avec ce qu'on appelle de la pierre de Malte. On exporte aussi une grande quantité de pierres à paver et à bâtir pour Constantinople.

Commerce. C'est dans cette île, située si avantageusement à proximité du littoral de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de Barbarie et même du Levant et de l'Egypte, que l'Angleterre a établi, suivant son système commercial, un de ses entrepôts qui sont en même tems des ports francs, où elle a continuellement une grande quantité des produits de ses manufactures et de ceux provenant de son commerce avec les deux Indes, et dont elle approvisionne en majeure partie l'Italie, l'Espagne, la Sicile, le Levant et même la France, par contrebande.

Importations. Celles de la Grande-Bretagne s'élèvent à 128,373 liv. sterl. En marchandises des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, à 4,716 liv. sterl.; en provenances de Gibraltar, à 23,432; des Etats-Unis, 13,358; des autres pays, à 400,503; ensemble, 570,382 liv. sterl. ou 14 millions 259,550 fr. Mais une grande partie des marchandises qui forment cette valeur est réexportée pour les différens pays circonvoisins avec lesquels Malte est en relation.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, à la somme de 336,612 liv. st. ou 8,415,300 fr.

Depuis que l'Angleterre est en possession de cette île, le commerce y prospère plus que jamais et a pris une grande extension avec tous les pays situés sur l'immense littoral de la Méditerranée.

Les principaux articles d'importation ont été en comestibles pour 4,144,600 fr.; en tissus de coton, 3,733,000 f.; en boissons fermentées, 1,542,400 f.; en denrées coloniales, 1,395,700 fr.; en mercerie, 1,319,400 fr.; en droguerie et teinture, 1 million 85,800 fr.

Les exportations se sont composées de tissus de coton pour 3.987,000 fr.; tabac, 3,733,000 fr.; drogues et teinture, 1,613,800 fr.; mercerie, 1,209,400 fr.; coton filé, 1,200,000 fr.

Malte a reçu de France pour 361,000 fr. de marchandises, et principalement en mercerie, 225,900 fr.: boissons fermentées, 41,000 fr.; poterie, 26,000 fr.; tissus de laine, 12,000 fr.; de soie, 11,200 fr..

Les expéditions de Malte pour la France se sont élevées à 1,348,500 fr.; dans cette somme, figurent: drogues et teintures, 421,700 fr.; coton filé, 139,200 fr.; coton en laine, 109,400 fr.; peaux brutes, 78,700 fr.; produits ruraux, 77,500 fr.

Navigation. Le mouvement de la navigation de cette île est assez considérable; on compte qu'il y est entré, en 1837, 1,027 navires jaugeant 84,873 tonneaux, et il en est sorti 630 navires jaugeant 73,005 tonneaux.

Navigation à la vapeur. Cette île paraît devenir le point central de la navigation par la vapeur dans la Méditerranée.

Les bateaux à vapeur viennent relâcher à Malte dans leur traversée pour se rendre de l'Angleterre, de Gibraltar et même de France et d'Italie, à Alexandrie, Constantinople, Corfou, dans les ports de la Turquie et jusqu'à Trébisonde, dans la mer Noire. Ils font un service régulier entre ces différens ports. Il part toutes les semaines des pyroscaphes de Londres, de Gibraltar, de Livourne et de Marseille, pour Malte, et qui, de là, continuent leurs voyages pour leurs différentes destinations.

Monnaie de compte. On y tient les comptes en scudi de 12 tari, le taro divisé en 20 grains; on divise également le taro en 2 carlini ou 120 piccioli.

Le change sur Londres est une piastre d'Espagne pour 49 pence (den.) sterlings; sur Gênes, 4 tari 12 grani pour 1 lire; sur Livourne, 29 tari pour 1 pezzada otto; sur Marseille, 5 tari pour 1 franc.

Usance. L'usance est à 30 jours de vue et quelquefois à 60 jours de date sur Londres.

L'oncia ou piastre de change est de 2 scudi 1/2 ou 30 tari. On appelle cette monnaie de change argent; l'autre est de cuivre.

Poids et mesures. Le gros cantaro contient 111 gros rottoli, pesant chacun 2 3/4 de livres; il est en usage pour peser du beurre, du fromage, du poisson, des peaux et des viandes salées; il équivaut à 213 livres anglaises.

Le petit cantaro contient 100 petits rottoli de 2 livres 1/2 chacun; c'est avec ce poids que l'on pèse toutes les autres marchandises; il équivaut à 175 livres anglaises.

La mesure des grains est la salma, qui équivaut à 8 boisseaux de Winchester en Angleterre.

Dans les actes du parlement, Malte et Gibraltar sont considérés comme étant en Europe.

Douanes. Modifications. Le gouvernement de Malte a fait subir à ses tarifs et règlemens de douane et de navigation les modifications suivantes:

Une notification du 25 avril 1835 a déclaré exemptes de leurs droits d'entrée un assez grand nombre de marchandises, et supprimé le droit de 1 p. 0/0 *ad valorem* auquel étaient soumis les articles non dénommés au tarif.

Le 18 mai suivant est intervenu un nouveau tarif pour les articles qui restent frappés d'un droit d'importation. Les céréales, vins et esprits, continueront seuls à être régis par l'ancienne législation.

Une autre proclamation du même jour réduit les droits de permis de séjour et de patente de santé aux taux ci-après:

Permis de séjour aux étrangers, devant être renouvelés chaque trimestre (au lieu de 4 sch. 2 pence), par individu, 6 pence.

(Quand il s'agira d'une famille dont les membres auront une résidence commune, le droit ne sera exigible que pour le chef de la famille.)

Patente de santé pour les personnes partant de Malte (au lieu de 4 sch. 2 pence), par individu, 2 sch. 6 pence.

(Les enfans au dessous de six ans sont exemptés du droit.)

Le 18 mai, a paru aussi un nouveau tarif qui abaisse les droits de quarantaine. Cette mesure devant profiter au commerce français, dont les navires n'entrent à Malte que pour cause d'avaries et de relâche forcée à leur retour du Levant, nous croyons faire une chose utile en publiant ce tarif. Il porte:

1° Les navires admis à faire quarantaine paieront par chaque journée de séjour dans le port, savoir:

N'excédant pas 25 tonneaux, 6 pence; de 26 à 50, 1 sch.; de 51 à 100, 1 sch. 6 pence; de 101 à 150, 2 sch.; de 151 à 200, 2 sch. 6 pence; de 201 à 250, 2 sch. 9 pence; de 251 et plus, 3 sch.

2° Les navires d'un tonnage quelconque qui partiraient dans le cours de leur quarantaine, après avoir commencé à la purger, seront taxés sur le pied ci-dessus indiqué; mais le droit ne pourra, dans aucun cas, excéder 2 sch. par jour pour le tems de quarantaine qui reste à courir.

3° Les navires tenus à faire quarantaine qui n'auraient pas commencé à la purger, paieront 2 sch. par chaque journée de séjour dans le port.

4° Les navires contraints par le mauvais tems à entrer dans le grand port seront soumis, pendant toute la durée de leur séjour, à un droit additionnel de 3 sch. par jour pour chaque barque de garde que le surintendant de la quarantaine jugera nécessaire d'établir autour d'eux.

Tout navire en état de contumace entrant dans le grand port sans cause légitime, encourra une amende de 200 dollars, telle qu'elle est fixée par l'art. 2 de la proclamation du 12 octobre 1820.

5° Les navires ayant une maladie contagieuse à bord paieront, en sus des droits établis, une taxe extraordinaire proportionnée aux dépenses qui seront faites à leur occasion ; mais elle ne pourra, dans aucun cas, s'élever au delà de 10 sch. par jour.

Les objets admis dans le lazaret pour y être purifiés, seront soumis à une taxe en rapport avec la dépense qui sera faite, et qui est maintenant, pour les cas ordinaires, de 2 sch. 8 pence pour chaque homme dont il serait nécessaire de requérir le travail.

Pour chaque document délivré avec le sceau du bureau de quarantaine, il est perçu une taxe de 2 sch. 6 pence.

MALTON (New-), ville d'Angleterre, comté d'York, située sur la rive droite du Derwent, à 6 l. 1/2 de York. Populat., 3,000 habitans.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans des fabriques de toile, de gants de peau, de chapeaux, des brasseries, des tanneries et des forges. Le Derwent ayant été rendu navigable, on y fait des envois de blé, de beurre, de porc salé pour Leeds, Wakefield et Londres.

Foires. Le samedi avant les Rameaux, le lundi après la Pentecôte et les 10 et 11 octobre, où l'on vend toutes sortes de denrées, des grains, des bestiaux et des chevaux.

MALSIEU (le), ville de France, départ. de la Lozère, située sur la rive droite de la Truyère, à 1 l. 1/2 de Saint-Chély et à 8 de Marvejols. Population, 1,200 habit. Il y a des fabriques de laine, des tanneries et des manufactures de cadisserie. Il y a 7 foires par an.

MALVOISIE (sorte de vin). *Voy.* Vins.

MAMERS, ville de France, dép. de la Sarthe, à 5 l. d'Alençon et 9 du Mans. Population, 6,000 habitans.

Productions et industrie. On y récolte beaucoup de grains, du lin, du chanvre. Il y a des fabriques de grosse toile, de calicot, de bonneterie, des tanneries et des brasseries.

Commerce. Il consiste principalement en vins, eaux-de-vie, cidre, grains et bestiaux.

Foires. Elles sont renommées pour les bestiaux et se tiennent le lundi après la mi-carême, les 3 mai, 29 août, 29 septembre et 16 décembre.

MAMOTBANI, mousseline ou toile blanche de coton de l'Inde. Ces mousselines sont rayées et d'une grande finesse ; les plus belles se fabriquent au Bengale. Les pièces ont 8 aunes plus ou moins, sur 3/4 à 5/6 de large.

MAMOUDIS unis, toiles de coton qui se fabriquent à Patna, dans l'Inde. On donne aussi le nom de *mamoudis* à des toiles de coton que les caravanes apportent à Smyrne.

MAN, poids dont on fait usage à la côte de Malabar, ainsi que dans d'autres endroits de l'Inde. Le man est la vingtième partie du candil dans ces endroits. Comme c'est au candil ou kandil que l'on vend le poivre, et que le candil pèse 600 liv. poids de marc, le man de poivre doit être de 30 liv. poids de marc.

Le man est encore un poids dont on se sert à Moka pour peser le café. Il en faut 10 pour faire 1 faracella, et 15 de ces faracellas pour 1 bahard, qui pèse 405 livres.

Il y a un autre man dont on fait usage pour peser le café à Gedda, et dont 10 font également le faracella, mais qui ne pèse que 18 livres 1/2 poids de Marseille.

MAN ou Mann, île dépendante de l'Angleterre, dans la mer d'Irlande, à 13 l. du comté de Cumberland et à 12 d'Irlande et à 8 d'Ecosse, ayant une longueur de 11 l. du N.-N.-E. au S.-S.-O., et 5 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 41,000 habitans.

Productions. Elles consistent en blé, avoine, orge, une grande quantité de pommes de terre, du lin et un peu de chanvre. On y élève un grand nombre de moutons, dont une race particulière donne une laine d'une qualité supérieure.

Minéralogie. On y trouve du plomb, une petite quantité de cuivre et de fer ; il y a des carrières de pierre de taille et d'ardoises, de tourbe et de marne.

Industrie. Elle consiste dans quelques fabriques de toile, de tissus de coton, de toiles peintes et de papeteries.

Commerce. Le commerce d'exportation a pour objet les bestiaux, les moutons, les porcs, le blé, l'orge, l'avoine, le beurre, le poisson, le plomb. La valeur des exportations, pour les îles britanniques, s'élève à une moyenne de 5 à 6 millions de francs annuellement, et les importations en produits des manufactures anglaises, houille, vin, eau-de-vie et denrées coloniales, à environ 8 millions de francs.

La pêche du hareng y est très-active, tant sur la côte que dans les environs, et forme une des principales sources de richesse des habitans, quoique ce poisson n'afflue plus en aussi grande quantité qu'autrefois dans ce parage.

Le cabotage y est très-actif, et on s'y livre encore beaucoup à la contrebande, malgré la grande surveillance que la douane y exerce actuellement.

Le havre de Douglas, situé sur la côte orientale, est spacieux et le meilleur de l'île ; il est le centre du commerce de l'île. Il y a encore deux autres ports où les vaisseaux peuvent être en sûreté ; c'est celui de Ramsway, au dessous de Douglas, et celui de Laxi, qui est fort grand. Les paquebots à vapeur de Glasgow qui abordent à Douglas donnent une grande activité à ce port.

MANAH, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans le Gorval, à 25 l. de Sirynagor. Populat., 2,000 habitans.

Commerce. Elle fait un commerce considérable avec le Thibet, et sert d'entrepôt aux marchandises du Gorval, qui consistent en sel, safran, borax, zedoaire (vulnéraire estimé), musc, bezoar, un peu de thé, raisins secs, poudre d'or, châles de Cachemire, chevaux, moutons à 4 ou 6 cornes. Les importations se composent de tissus grossiers de laine, de coton, de plomb, de cuivre, de drogues, de gommes, et surtout de grains.

MANAMA, ville de l'Arabie, dans le pays de Lahsa, sur la côte N.-E. de l'île de Bahreïn, dans le golfe Persique, et à 20 l. d'El-Katyf. Populat., environ 5,000 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique des tissus de draps communs. Le port est excellent et accessible pour les navires de 200 tonneaux. Une partie des habitans s'occupe de la pêche des perles, qui est très-productive.

MANCAUT, mesure de capacité servant à mesurer les grains dans la Flandre. Le mancaut contient le tiers d'un setier de Paris en blé, ou 80 liv. pesant. Six mancauts font 480 liv. poids de marc, ou 2 sacs de blé.

MANCENILIER, arbre qui est de la grandeur d'un noyer, et dont l'écorce exsude un suc laiteux qui est un poison âcre, brûlant et mortel, que les criminels, dans l'île de Java, sont condamnés à aller recueillir par incision à son tronc, et dont l'exhalaison seule leur causerait la mort, s'ils n'avaient un masque de verre pour s'en préserver. Les Indiens sont dans l'usage de tremper leurs flèches dans ce suc, pour en rendre la blessure mortelle. Cet arbre croît dans les îles de l'Océanie, en Amérique et aux Antilles; son bois est dur et propre à faire des meubles. Rien de plus singulier que cet arbre, dont toutes les parties et même le fruit renferment un poison des plus violens, et qui cependant produit une substance alimentaire très-saine. En effet, ce fruit, qui donne la mort quand on le mange tel que la nature le produit, lorsqu'il est préparé comme les indigènes le pratiquent en l'écrasant, le délayant dans l'eau et l'exprimant dans un linge, et en en séparant la fécule, qu'ils lavent et font sécher pour en faire une bouillie, devient alors un mets alimentaire.

MANCHE (*Mancha*), prov. d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, ayant une longueur de 56 l. de l'E. à l'O., sur une largeur de 36 l. La principale rivière est la Guadiana, qui y prend sa source et y reçoit plusieurs autres rivières; il y a encore le Mundo, qui se jette dans la Méditerranée. Population, environ 200,000 habitans.

Productions. On y récolte une suffisante quantité de grains pour la consommation; mais les vins, parmi lesquels on distingue ceux de Val de Penas et d'Almagro, qui sont très-estimés, forment la principale richesse. Les autres productions sont de l'huile d'olive, du safran, du lin, du chanvre et de la barille. Les montagnes fournissent plusieurs espèces de bois de construction. Il y a de nombreux pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux, principalement des moutons qui donnent une belle laine. On y élève aussi beaucoup de mulets et des ânes renommés pour leur beauté.

Minéralogie. Cette province renferme des mines de mercure importantes aux environs d'Almaden, que l'on estime les plus abondantes de l'Europe. On trouve aussi des mines de calamine, d'argent, de fer et de plomb, de soufre, de salpêtre et de sel. Mais il n'y a que celles de mercure et de sel dont on tire le plus grand avantage.

Industrie. La principale industrie consiste dans la culture des terres et l'élève des bestiaux, et dans la fabrication de tissus de laine communs, de toile, de savon. Il y a des tanneries, une fabrique de laiton, et une manufacture de poudre à canon pour le compte du gouvernement.

Commerce. Les principaux articles du commerce d'exportation sont les grains, les vins, les bestiaux, le savon, dont on approvisionne Madrid et les provinces limitrophes. Ciudad-Réal en est le chef-lieu, ainsi que le centre du commerce de toute la province.

MANCHE, département de la région du nord-ouest de la France, formé entièrement de la Basse-Normandie. On lui a donné ce nom à cause de sa situation sur l'Océan, qui sur cette côte prend le nom de Manche. Il a une superficie de 578,000 arpens métriques, avec une population de 591,284 habitans.

Ports. Les côtes, baignées de trois côtés par la mer, y ont un grand développement, et y forment un assez grand nombre de ports. On en compte 7, parmi lesquels celui de Cherbourg est l'un des plus importans. On rencontre sur le littoral plusieurs groupes d'îlots, dont les plus considérables sont ceux de Marcouf et de Chansey. Parmi les phares, le plus remarquable est celui de Gatteville, en granit, ayant une hauteur de 250 pieds.

Rivières et canaux. Il n'y a pas de rivières importantes qui soient navigables, mais au moyen de quelques travaux, plusieurs pourraient le devenir, telles que la Vire, l'Ouve, la Sève, la Madeleine, la Taute.

Quant aux canaux, on a formé le projet d'en construire plusieurs, tels que ceux de Caen à Cherbourg, de la Vire à la Rance; mais on a seulement entrepris de canaliser la Vire.

Productions. L'agriculture est dans un état prospère; la production des céréales fournit au delà des besoins de la consommation. La vigne n'est point cultivée dans le département; la grande quantité de cidre qu'on y fait remplace le vin; on fait aussi du poiré dans quelques cantons. On y recueille beaucoup de cire et de miel. Les bestiaux qu'on élève et qu'on engraisse dans les pâturages, joints au beurre qu'ils produisent, forment la principale richesse du pays. On trouve sur le rivage une grande quantité de varecq et d'autres plantes marines, que l'on brûle pour en extraire le sel de soude qu'elles contiennent, et qui font l'objet d'un bon commerce. Dans les forêts, les principales essences sont le chêne, le hêtre et le bouleau.

Minéralogie. Malgré l'assertion de plusieurs auteurs, qui prétendent qu'on trouverait des richesses métalliques d'une grande variété dans ce département, jusqu'à ce jour on s'est borné à exploiter des mines de fer et de plomb, ainsi que des mines de houille, des carrières de granit gris et rose, de marbre, d'ardoises communes, d'argile à potier, de pierre de taille, de chaux hydraulique, etc. Il faut y ajouter la plombagine et le kaolin.

On compte que sur 578,000 hectares, il y en a 250,000 mis en culture, 16,260 en forêts, 26,000 en landes, 12,000 en marais, le reste en pâturages, routes, etc. Le produit annuel du sol est d'environ 3,750,000 hectolitres en céréales, pommes de terre et légumes, 200,000 en avoine et 1,007,000 en cidre. Les troupeaux de bêtes à laine, au nombre de 280,000, en fournissent annuellement 411,500 kil., dont 5,000 mérinos, 10,500 métis, 396,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 31,818,000 fr.

Industrie. L'industrie s'exerce sur un grand nombre d'objets, sur la fonte de fer, les ouvrages en zinc et en cuivre, la verrerie, la coutellerie, la papeterie, la draperie, la fabrication des crins, du lin, du chanvre et du coton, des tissus de fil et coton, des blondes, des dentelles, etc., l'exploitation des marbres, de la houille, du fer et du plomb.

Commerce. Le commerce d'exportation consiste dans la plupart des produits de l'industrie et du sol dont nous venons de faire mention. On exporte une grande quantité de poissons frais et salés, de beurre, de blé, de miel, de cidre, de bestiaux, de chevaux et d'ouvrages en osier. Les cheveux y forment aussi un objet de commerce assez important. Il se fait dans l'arrondissement de Cherbourg un grand commerce de mulets pour l'île Bourbon et les Antilles. On exporte aussi de cette ville, ainsi que de Valognes, une immense quantité d'œufs pour l'Angleterre. Il se fait à Granville des

armemens pour les pêches de la morue et de la baleine.

Saint-Lô est le chef-lieu de ce département, où l'on compte 14 foires.

MANCHESTER, ville d'Angleterre, comté de Lancaster, sur la rive gauche de l'Irwell, où aboutissent l'Irks et la Medlock, à 30 l. de York et 70 de Londres. Quatre grands canaux établissent une communication entre Manchester et toute l'Angleterre, sans compter le magnifique chemin de fer qui conduit de cette ville à Liverpool, qui en est à une distance de 12 l., qui est parcourue en 1 heure et un quart.

Industrie manufacturière. Ce ne fut que vers le milieu du dernier siècle que Manchester commença à se distinguer par ses immenses filatures et manufactures de coton. Ces progrès furent d'abord lents; en 1781, la quantité de coton qui y fut importée aurait à peine suffi à la consommation d'une quinzaine de l'époque actuelle. Les manufactures n'ont acquis un grand développement qu'après les découvertes et les perfectionnemens de la filature du coton à la mécanique par les Arkwright, Hargreave et autres habiles mécaniciens, et surtout par l'invention de la vapeur appliquée aux machines qui ont fait de la fabrication des colonnades la branche d'industrie la plus importante de la Grande-Bretagne; en sorte que Manchester, qui en était déjà en possession, en est devenu le centre. De là, elle a étendu ses ramifications dans toutes les directions jusqu'à Furness et Derby au nord et au sud, et jusqu'à Leeds et Liverpool à l'est et à l'ouest.

En 1781, la vapeur n'avait pas encore été appliquée par Arkwright pour carder et filer le coton. Dans la même année, la quantité de coton importée à Manchester s'élevait seulement à 5,198,778 livres pesant. En 1823, cette quantité est montée jusqu'à 169,673,600 livres, et la valeur du coton manufacturé s'est élevée à la somme énorme de 750 millions de fr.; le capital dépensé en bâtimens et en marchandises excédait alors 200 millions. En 1834, on comptait à Manchester et dans les environs 104 filatures de coton servies par 110 machines à vapeur de la force de 3,598 chevaux; plus encore 402 machines de la force de 1,277 chevaux, employées à d'autres branches d'industrie : car on y trouve également de grandes fonderies qui peuvent rivaliser avec celles de Birmingham; on y trouve des fabriques considérables en tissus de laine, de futaine, de chapellerie, de dentelles, de rubans, ainsi que des manufactures de soieries qui sont parvenues à soutenir la concurrence pour les étoffes unies avec celles de France. Dans la grande manufacture de futaine de M. Clarke, il y avait en 1831 plus de 600 métiers mus par la vapeur; elle seule fait tout; elle lance la navette et tisse l'étoffe; un seul ouvrier se tient devant chaque métier pour raccommoder ou ajuster le fil qui vient à se rompre. En 1825, on comptait dans la seule paroisse de Manchester plus de 20,000 métiers que la vapeur mettait en mouvement. Que l'on rapproche 1825 de 1781, que l'on compare l'esprit d'association aux deux époques, et que l'on juge de sa puissance par les résultats.

La population de Manchester n'était, en 1760, que de 22,000 ames; elle était, en 1824, de 135,000, et, d'après le recensement de 1831, elle s'élevait à 270,363 habitans, et, depuis cette époque, elle a encore reçu une augmentation de 42,000 individus. En 1790, la première mécanique à vapeur a été introduite à Manchester; en 1814, il n'y avait pas un métier à mécanique (*power-loom*); en 1824, on en comptait 30,000. En 1824, la quantité moyenne de marchandises, tant brutes qu'ouvrées, qui était transportée entre Liverpool et Manchester, était de 1,000 tonneaux (200,000 kil.); en 1830, elle était de 1,300 tonneaux, dont environ 1,000 étaient transportés de Liverpool à Manchester (matières brutes, dont la plus grande partie du coton et des bois de teinture), et 300 tonneaux de cette ville à Liverpool (en produits manufacturés).

Vers le milieu de 1836, on comptait dans le seul comté de Lancaster 44,144 *power-loom* ou métiers mécaniques en activité; dans ce nombre, Manchester entre pour 19,960, dont 17,708 employés en calicots, 2,381 en futaines, 545 en articles de mercerie, 20 pour le velours, 306 pour les soieries; et leur nombre augmente journellement. Ainsi, les manufactures de coton ne sont pas les seules qui déploient la plus grande activité à Manchester; les velours, les soieries, les merceries forment des branches importantes de son industrie. Les fabriques de Manchester emploient 800,000 livres de soie par an, ce qui fait environ le cinquième de la consommation du pays; en 1819, on ne comptait que 1,000 tisserands de tissus mélangés soie et coton, et que 50 des étoffes de soie pure; mais, en 1823, ce nombre s'est élevé à 3,000 métiers fabriquant des tissus mélangés et à 2,500 de soie pure. Cette augmentation considérable provient de la fabrication des gros de Naples que Manchester avait enlevée à Macclesfield, ainsi que celle des rubans et fichus, et dans laquelle Manchester surpassa bientôt sa rivale, puisqu'en 1836, le nombre des ouvriers employés dans cette industrie, qui n'était à Manchester que de 36,000, fut porté en 1836 à 72,000, d'où il résulte que cette ville est la plus importante de l'Angleterre pour la fabrication des soieries, et qu'elle deviendra bientôt redoutable à nos manufactures de soie de Lyon, Saint-Etienne, Nîmes, Tarare.

Depuis peu d'années, il s'est formé à Manchester de superbes fabriques pour l'ouvraison des organsins, trames, etc. Les fuseaux qui doublent et tordent la soie font jusqu'à 3,000 tours par minute; ils sont en cuivre, ajustés sur des bâtis en fonte, et reçoivent leur impulsion d'une courroie sans fin commandée par plusieurs engrenages. Des métiers à tisser les étoffes et les rubans de soie unis, construits sur le modèle des métiers de coton, ont été montés pareillement à Manchester et dans les environs. Ces établissemens paraissent devoir obtenir un grand succès.

Ce n'est pas seulement dans la fabrication des tissus de coton et de soie que Manchester se distingue; elle s'occupe encore, avec la plus grande activité, d'autres genres d'industrie, tels que d'articles de mercerie, de soieries et autres objets qui en dépendent. Enfin, l'industrie si diversifiée de cette ville ressemble beaucoup à celle de Rouen, qui pourrait lui disputer la priorité pour un grand nombre d'inventions.

A Manchester, les nombreuses fabriques ne sont point clair-semées parmi les maisons; ce sont, au contraire, les maisons qui se trouvent dispersées entre les fabriques : plusieurs ont jusqu'à dix étages, et il y en a qui ont 500 croisées sur une façade. Une sorte de grésillement universel se fait entendre partout, et l'on voit voltiger le coton à tous les étages. Des milliers de broches et de navettes tournent et s'élancent comme l'éclair

pendant toute l'année au profit, et l'on pourrait même dire aux dépens de tous les peuples du monde, car les bénéfices du fabricant sont très-minimes; il se contente d'un schelling (1 fr. 25 c.) par pièce de coton filée, tissée, peinte, blanchie, lustrée et emballée; sur la quantité seule il trouve une honnête récompense de ses soins et de ses fonds.

Ateliers. On doit s'imaginer qu'à côté de ces fabriques immenses il faut des ateliers de construction en rapport avec leurs besoins; aussi en compte-t-on plusieurs très-considérables, parmi lesquels on distingue celui de l'ingénieur Fair-Bairn : il se compose d'une fonderie magnifique, d'une forge à plusieurs foyers, d'un atelier de tourneurs et d'une fabrique de chaudières à vapeur. Après avoir examiné les mille et une machines de ce vaste organisme, si l'on veut voir le moteur qui lui donne la vie, on n'a qu'à se transporter près d'une roue où l'on trouve une belle machine à vapeur alimentée d'elle-même par le charbon qui se broie entre deux cylindres et tombe sur deux volans qui le projettent continuellement sur la grille du fourneau, et par conséquent sans laisser pénétrer l'air froid sous la chaudière.

Manchester peut être considérée comme la métropole des manufactures de toute l'Angleterre, et le centre de la fabrication des produits dont l'immense quantité inonde le monde et contribue à la richesse du royaume. On peut attribuer ces progrès étonnans, non-seulement à sa situation non loin de Liverpool, qui lui fournit les matières premières et exporte en retour ses produits manufacturés, mais aussi à l'établissement de plusieurs banques qui facilitèrent les transactions commerciales et industrielles de Manchester, et on en peut citer pour preuve les fortunes que plusieurs maisons ont réalisées dans les manufactures et le commerce du coton, qui en forme le principal article. On assure, sur l'autorité du docteur Kay, que, dans l'espace de quelques années, il y aura une augmentation considérable de mécaniques pour la filature de coton, dont on porte la force, pour les faire mouvoir, à 700 chevaux, dont la moitié sera employée à la filature, qui demandera un accroissement de consommation d'environ 2,800 balles (pesant chacune 500 livres) par semaine, ou environ 15 p. 0/0 d'augmentation sur les produits actuels, et une addition de 19,600 ouvriers; ce qui, avec 26,250 tisserands de plus pour en faire des tissus, élèvera le chiffre total des ouvriers additionnels à 45,850, et les mécaniques de la force de 3,500 chevaux pour la filature exigeront une addition de 2,800,000 fuseaux, dont la valeur sera d'environ un demi-million sterling ou 12 millions 1/2 de francs.

Canaux. Il y a deux canaux, celui de Bridgewater et celui de Mersey, qui favorisent les transports par ceux de Manchester à Liverpool, et d'autres canaux, tels que ceux d'Ashton, de Rochdale, de Balton et Bury, qui servent à mettre Manchester en relation avec toutes les parties de l'Angleterre.

Chemin de fer. Un chemin de fer (*railway*) ayant été jugé nécessaire pour accélérer et faciliter les communications entre ces deux villes importantes, Manchester et Liverpool, on le commença au mois de juin 1826, et il fut achevé au mois de septembre 1830, avec une dépense de 730,185 liv. sterl.; mais en y comprenant les magasins, les locomotives, les wagons, suivant le rapport de la commission, cette somme devait être portée à 820,000 liv. st., que l'on peut même porter à un million sterling ou 25 millions de francs, et l'espace de 29 milles ou 12 lieues un quart, entre les deux villes, est parcourue, terme moyen, en deux heures et un quart, avec un certain nombre de wagons chargés, soit de voyageurs, soit de marchandises de toute espèce.

Tels sont les élémens de prospérité d'une ville qu'on peut considérer comme la ville la plus industrieuse, non-seulement de l'Angleterre, mais du monde entier, qui est tributaire des immenses produits de son industrie répandus avec profusion dans toutes les parties du globe par le commerce de l'Angleterre.

MANCHESTER-ET-OLDHAM, canal d'Angleterre, comté de Lancastre. Il commence à Oldham, prend sa direction au S.-O. et aboutit à Manchester, où il communique au canal de Rochdale après un parcours de 4 l. environ.

MANDAT (jurispr. commerc.). Le mandat est une convention par laquelle quelqu'un se charge d'une commission quelconque pour une autre personne : celui qui donne le mandat se nomme *mandant*, et celui qui s'en charge *mandataire*.

La société anonyme est administrée par des mandataires à tems, révocables, associés ou non associés, salariés ou gratuits (81).

Les administrateurs d'une société anonyme ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu (32).

Le mandat est aussi une délégation faite par un propriétaire sur son caissier, fermier, ou sur l'administrateur de ses biens au profit d'un tiers. Pour conserver sa nature de mandat, il faut que le maître date son mandat du lieu de son domicile, qu'il ne soit pas à ordre, et qu'il ne puisse se transmettre que par transport. Il n'y a pas de diligence à faire s'il n'est pas payé; ce n'est pas en vertu du mandat non payé que l'on peut actionner celui qui l'a fait, car il a pu le donner comme commission; mais en vertu de la dette, si c'est une dette qui y a donné lieu; et l'affaire ne devient pas consulaire par le mandat.

Mais si le mandat que l'on a voulu faire est d'un lieu à un autre, si la qualité de fermier, régisseur ou administrateur n'est pas jointe au nom de celui sur qui il est tiré, enfin s'il est à ordre, alors il prend la qualité de lettre de change et en a tous les effets. On peut voir dans le Code civil, à l'article *Mandat*, toutes les obligations qu'il impose tant au mandant qu'au mandataire.

MANDRAGORE. Cette plante croît sans tige; sa racine est longue, grosse, blanchâtre, divisée en deux branches très-fortes et entourée de fibres. Cette plante se trouve en Espagne, en Italie, dans l'île de Candie. C'est particulièrement de la racine dont on se sert, réduite en poudre, en forme de cataplasme, dans les squirres, les scrophules, et sur les tumeurs, ainsi qu'intérieurement, dans l'épilepsie. Les feuilles entrent dans la composition du baume tranquille.

MANGALORE ou KORYAL, ville maritime de l'Indoustan anglais, chef-lieu de la province de Kanara, présid. de Madras, située sur un grand lac qui établit une communication avec la mer d'Oman, à 45 l. de Seringapatam et à environ 400 de Calcutta.

Commerce. Il y a de grands bazars. Le port n'est accessible qu'à de petits bâtimens; ceux d'un

fort tonnage trouvent un bon mouillage près de l'embouchure de la rivière. Mangalore est la place de commerce la plus considérable de cette côte. Les principales exportations consistent en riz, pour l'approvisionnement de Goa, Bombay et le Malabar; du bois de sandal, de la casse, du poivre, du safran. Les importations sont le sel, le sucre, et des produits d'Europe fournis par le commerce anglais.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en pagodes sultanines, en roupies et en anas. La pagode vaut 4 roupies, la roupie 16 anas ou environ 2 fr. 70 c.

Poids. Les poids sont le seer ou sida, qui vaut 278,460 gr., et le maud, équivalant à 13,082 kil. Un seer de poivre équivaut à 595,266 gr.

MANGANÈSE. Le manganèse peut se diviser en deux substances qu'on ne doit pas confondre. Le manganèse du commerce n'est que la mine de ce métal et non pas le métal lui-même, qui est d'un blanc brillant dans sa cassure, mais qui se ternit promptement à l'air, ayant une tendance à se combiner avec l'oxigène, et si forte, qu'il se convertit bientôt en un oxide noir et friable. Ce métal s'allie facilement avec les métaux, excepté avec le mercure.

Mais ce qu'on appelle manganèse dans le commerce est l'oxide, ce métal qu'on trouve en Angleterre, en Saxe, en Bohême et dans plusieurs départemens de France. On en fait un grand usage dans les verreries et les poteries pour leur donner un vernis.

Manganèse d'Allemagne et d'Angleterre. Il est en masse de toutes formes pesantes, sans odeur ni saveur, friables et faciles à pulvériser, d'un aspect métallique et d'un gris de fer bleuâtre, se noircissant à l'air. Sa texture est rayonnée, fibreuse et lamelleuse, son intérieur composé d'aiguilles brillantes assemblées en cristallisation irrégulière.

Manganèse de Bourgogne. Il est comme celui qui précède, en masses irrégulières, mais plus dures, plus compactes et se réduisant moins facilement en poudre. Son extérieur est d'une couleur de fer très-foncée et presque noire. A la cassure, il offre un intérieur très-brun et noirâtre.

Dans l'état actuel des mines de manganèse, en France, il s'en livre 4,904 quintaux métriques d'une valeur de 53,325 fr. à la consommation : et il s'en importe en outre 4,330 quintaux métriques de l'étranger, dont la valeur n'est pas moindre de 121,251 fr. On a donc vu avec satisfaction, à la dernière exposition (de 1834) les échantillons de manganèse de M. Hisson fils, de Suquet, commune de Saint-Martin, de Fressengeas et de M. Delanoue, de Millac, également près de Nontron et tous deux dans le département de la Dordogne, où ce minerai va fournir de nouvelles exploitations.

MANGARE, monnaie de Turquie en usage dans la Morée, à Chypre, etc. Il faut 4 mangares pour faire un aspre; mais le mangare est peu en usage dans les comptes; on ne se sert que d'aspres, de parats et de piastres.

MANHEIM ou MANNHEIM, ville du grand duché de Bade, chef-lieu du cercle du Necker, située au confluent du Necker et du Rhin, sur la rive droite de ce dernier fleuve; à 10 l. de Darmstadt et 12 de Carlsruhe. Populat., 22,000 habitans.

Industrie. Le changement de domination a été beaucoup préjudiciable à l'industrie et au commerce de cette ville; mais depuis 1802, qu'elle est au pouvoir du grand-duc de Bade, l'industrie a repris une nouvelle activité, et la fausse bijouterie qu'on y fabrique, connue sous le nom d'or de Manheim, y a acquis un plus grand développement, quoique moins considérable qu'autrefois par la concurrence de l'étranger. Mais les fabriques de tabac, de châles, de rubans, de toiles, de cartes à jouer, d'eaux d'essences aromatiques, y prospèrent, ainsi que des tanneries importantes. Il y a aussi des fabriques de tapis, de papiers, de carrosses, des raffineries de sucre et d'eau-de-vie de grains.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, font les principaux articles de son commerce; celui de transit y est devenu considérable par la navigation du Necker et du Rhin, qui servent au transport des marchandises dans une grande partie de l'Allemagne et jusqu'en Hollande. La navigation à vapeur lui a donné une plus grande activité : il part tous les jours des bateaux à vapeur pour Cologne, et il en arrive de cette ville et d'autres endroits.

Monnaie de compte. Les comptes se tiennent, comme dans tout le duché de Bade, en gulden ou florin de 60 kreutzer de 4 pfennig chacun.

Change. Les affaires de banque se règlent suivant l'usage de Francfort.

Usance. Elle a été fixée à 30 jours par une loi du 1er juillet 1809. Il n'y a point de jours de grâce.

Poids et mesures. On y a introduit un nouveau système, calqué sur celui de France, pour tout le grand-duché de Bade. Le poids de commerce est semblable à celui de Francfort.

On vend le houblon, le tartre, le trèfle et le salpêtre, ainsi que le tabac, au quintal de 108 livres poids léger, équivalant à 50,529 kil.; le chanvre, au quintal de 104 livres poids lourd, qui vaut 52,550 kil.

MANIFESTE (*douanes*). C'est un état du chargement d'un navire contenant l'indication exacte et détaillée des marchandises, avec leurs poids ou mesures, telles qu'elles ont été embarquées au port de provenance où doit se trouver le nombre des colis ou des barriques, caisses, balles ou ballots, etc., avec leurs marques et les noms des expéditeurs et des consignataires à l'endroit de destination.

Le manifeste doit être signé de l'expéditeur et du capitaine, et remis dans les vingt-quatre heures de l'entrée du bâtiment aux préposés de la douane, ainsi qu'à ceux qui viennent à bord dans les deux myriamètres des côtes. Si le manifeste n'est pas exhibé, si quelques marchandises n'y sont pas comprises ou s'il y a différence, le capitaine sera condamné à une somme égale à la valeur des marchandises omises ou différentes, et à une amende de 1,000 fr.

MANIGUETTE. C'est le nom que l'on a donné au fruit du cardamone ou d'un *amomum grana paradisi*. Ce terme est dérivé de Malaguetta, d'une ville d'Afrique nommée Melega, d'où ce fruit était autrefois importé en France. Cette espèce de graine est privée de la capsule de son fruit et a forme anguleuse, arrondie, d'une couleur rouge vive et luisante; on la tire d'Afrique et de Madagascar; elle est employée dans les vinaigres factices et mélangée avec le poivre falsifié pour lui donner plus de force et de vigueur.

MANIKA ou MANSA (*Magnesia*), ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 8 l. de Smyrne,

près la rive gauche du Sarabat. Population, 12,000 habitans.

Industrie. On y trouve des filatures de coton. Elle est renommée par les mines d'aimant que l'on exploite dans les environs; ce minéral a pris le nom de magnes, du nom de cette ville, d'où est dérivé celui de magnétisme ou magnétique, pour désigner les propriétés de l'aimant.

MANILLE (*Manila*), ville et port, capitale de l'île de Luçon (la plus considérable des Philippines) et des possessions espagnoles dans l'Océanie. Manille est située sur la côte occidentale, au fond de la baie de son nom, à l'embouchure de la rivière Passig. Population, environ 140,000 habitans, dont 1,100 Européens de plusieurs nations, qui habitent un quartier fortifié sur le bord du fleuve et communique par un pont avec la ville indienne, composée de 8 faubourgs habités par des indigènes, des Malais, des métis, des Tagals et autres Indiens, parmi lesquels on compte 6,000 Chinois. La rivière étant obstruée par une barre, les petits navires peuvent seuls remonter jusqu'à la ville ou mouiller dans la rade même. Les vaisseaux d'un fort tonnage vont jeter l'ancre dans le port de Cavite, à 3 l. S.-O., qui est, à proprement parler, le port de Manille, où se trouve aussi l'arsenal maritime.

Productions. Elles sont en grand nombre, telles que le sucre, le café, le coton, le riz, le sagou, l'indigo, le tabac, la nacre de perle, la poudre d'or, qu'on obtient par le lavage du sable de la rivière. L'arbre nommé Mango porte des fruits excellens et très-gros : il y a d'autres arbres fruitiers particuliers à ce climat.

Industrie. L'industrie est très-développée; on y trouve la plupart des professions de l'Europe, tels que des charpentiers, menuisiers, forgerons, maçons, tisserands, orfévres. Il y a une manufacture de chapeaux de paille qu'on teint ordinairement en un beau noir et que l'on vend depuis 1 jusqu'à 20 piastres. On fait aussi de petites boîtes à cigares d'une espèce d'herbes qui croît sur les montagnes et que l'on teint de différentes couleurs.

On fabrique dans l'île différentes sortes de *sinamaya* ou d'étoffe d'herbe; on en confectionne aussi avec des feuilles d'ananas; cette sorte d'étoffe s'appelle *pina.* Mais la manufacture la plus considérable et aussi la plus importante est celle des cigares; elle est dans un des faubourgs de Manille appelé Binondo, où 4,000 femmes de tout âge y sont employées. La quantité qu'on en fabrique doit être immense, puisque, indépendamment de la consommation, qui est très-grande, on en exporte annuellement pour une valeur de plus de 100,000 piastres fortes, et que le gouvernement retire du monopole du tabac un revenu, à ce qu'on prétend, de 500,000 piastres. Il y a une garde près de cette manufacture; elle surveille aussi les districts où se cultive le tabac, que l'administration achète à un prix convenu. Les principaux districts qui possèdent des plantations de tabac sont ceux de Cagayan et de Gapan. Enfin, les indigènes sont très-industrieux et ne négligent aucune culture ni aucun art qui peuvent leur procurer quelque profit : il n'y a pas jusqu'aux femmes qui y confectionnent des chaînes en or d'un beau travail.

Commerce. Le commerce a pris une grande activité, surtout depuis que Manille est devenu un port franc, c'est-à-dire accessible au commerce de tous les Européens, ce qui a donné un plus grand développement à la culture du sucre, de l'indigo, du coton et du tabac qui, avec le riz, le chocolat, les bois de teinture, les perles, les coquilles de nacre, etc., forment les principaux articles d'exportation. Manille était autrefois le centre d'un riche commerce qui se faisait entre la Chine, le Japon, le Mexique et le Pérou, d'où les galions qui partaient d'Acapulco et de Lima apportaient les produits les plus précieux de l'Europe et de l'Amérique, qu'ils échangeaient contre ceux des Indes, de la Chine et de l'Océanie. Mais ce commerce exclusif a été remplacé par des relations plus libérales depuis que l'indépendance des anciennes colonies espagnoles de l'Amérique ont changé le système du commerce de l'Espagne, obligée de se conformer aux besoins réciproques des peuples qui ont brisé toutes les entraves du monopole.

Les Américains font un commerce lucratif avec Manille, où ils importent tous les approvisionnemens de marine, tels que cordages de toute espèce, mâtures, bois de construction, goudron, farine en baril, toutes sortes de salaisons, etc.

Les Anglais ne font pas un commerce moins avantageux par les importations d'une grande quantité de tissus de laine, de coton et de soie, et de toile d'Irlande, auxquels on doit ajouter de la quincaillerie, de la taillanderie, des instrumens aratoires, ustensiles, outils et coutellerie de toute espèce.

Les Français qui, s'ils étaient plus encouragés, pourraient faire un commerce très-avantageux par le débit d'un grand nombre des produits de leurs manufactures, tels que les beaux papiers de tenture, les draps fins, les gingams, les jaconas, les toiles peintes, les articles de nouveauté et de mode, ceux de la parfumerie et de mercerie, et surtout de la soierie, les vins et les liqueurs, ne font qu'un commerce très-borné avec Manille, où leurs vaisseaux ne paraissent qu'en petit nombre et souvent à de longs intervalles. Et comme le sucre de cannes est un des principaux articles d'exportation, et que cette denrée ne trouve plus un placement avantageux en France, depuis qu'on y a donné la préférence au sucre de betterave, les relations se trouvent ainsi entravées d'une manière difficile à rétablir.

Exportations. Les principaux articles exportés en 1831 sont les suivans:

Biche de mer, bois d'ébène et de sapan, cacao, café, chanvre, chapeaux, cire, cornes, coton, écaille de tortue, huile de cacao, indigo, lard, nacre de perle, nattes, nerfs de daims, nids d'oiseaux blancs et autres, oiseaux de paradis, peaux, poissons, poix, riz, rotins, rum, sacs vides, salpêtre, savon, sésanne, soufre, sucre, suif, tabac, toile à voiles.

La valeur des exportations en marchandises s'est élevée à.		1,414,710 p.
En or et en argent, à.		49,219
Total.		1,463,929 p.
La valeur des importations en marchandises, à.	1,794,379	2,131,666 p.
En or et en argent, à.	337,287	
Valeur totale du commerce d'exportation et d'importation.		3,595,995 p.

Le montant brut des droits de douane, d'ancrage et de tonnage, à 244,006 piastres.

Navigation. Le nombre des vaisseaux arrivés

s'élève à 112, et celui des départs à 114, dont voici le tableau, suivant leurs différens pavillons :

Vaisseaux américains, 25; anglais, 19; espagnols, 43; danois, 7; jonques chinoises, 5; hollandais, 5; portugais, 4; hambourgeois, 2; prussien, 1; français, 1.

Importations. Elles consistent en tissus de coton, de soie et de laine des manufactures d'Europe, des ouvrages en fer et acier, différens instrumens et outils, des vins, eaux-de-vie, liqueurs.

Les relations de Manille s'étendent au loin jusqu'à Acapulco, aux Etats-Unis, à Batavia, l'Ile de France, Bornéo, la Cochinchine, Macao, Nanking, le port d'Emouy.

Manille fait en outre un cabotage très-actif. Les grands bâtimens se déchargent le plus souvent dans le port de Cavite, situé à 3 l. S.-O., attendu que l'entrée de la rivière est obstruée par une barre dangereuse; mais les petits navires remontent la rivière et débarquent leurs chargemens dans la ville.

Le port de Cavite est excellent. Les vaisseaux qui se trouvent à la hauteur de Cavite s'y réfugient dans les moussons du S.-O. Un fanal est à l'entrée de la baie; il y a un arsenal, un grand magasin et des chantiers de construction. Population, 6,000 habitans.

Monnaies et poids. Les comptes se tiennent en piastres ou pesos de 8 réaux, qui se divisent en 34 maravédis chaque. Le cours du change entre le Bengale ou Calcutta et Manille, est en général de 38 à 45 piastres espagnoles pour 100 roupies courantes.

Suivant Brooks, la piastre mexicaine sert de poids : 16 de ces piastres ou 16 onces font une livre poids d'Espagne, et 8 de ces onces 1 marc d'argent, 9 onces 1 tale fil d'or ou d'argent, 10 onces 1 tale d'or en poids, 11 onces 1 tale de soie, 22 onces 1 catty.

On doit observer que la livre espagnole pèse 16 onces 1/4 avoir du poids ou 460,622 gram., et que 16 piastres ne pèsent que 15 onces 1/4 avoir du poids ou 432,276 gram. L'arrobe vaut 11 kil. 500.

On fait usage, d'après Milburn, de tous les poids d'Espagne, ainsi que du pecul de Chine.

Tarif des droits. Voici le tarif des nouveaux droits, ainsi que le résumé des règlemens actuellement en vigueur dans le port de Manille pour le commerce d'exportation, et pour tous les navires arrivant de la Chine, de l'Inde, de la Nouvelle-Hollande, du Cap de Bonne-Espérance, des îles de la mer du Sud, et à l'égard des navires de l'Amérique et de l'Europe. Ces règlemens n'auront d'effet que 6 mois après la date du document (23 nov. 1830).

Droits de port. Tous les navires étrangers venant pour des opérations de commerce, paieront 2 réaux par tonneau, d'après le tonnage du livre de bord.

Tous les navires arrivant et partant sur lest, en détresse, pour réparations, eaux, provisions, etc., seulement 1 réal par tonneau.

Commerce d'importation.

Prohibitions. Poudre à tirer, produits coloniaux de l'Asie et de l'Amérique, tels que sucre, indigo, café, rum, tabac, coton, huile de noix, de coco, et opium, peuvent être placés en entrepôt moyennant le droit de 2 p. 0/0, étant destinés à la réexportation.

Exemption de droits. Toutes les machines, instrumens d'agriculture, racines et matières colorantes pour teinture (à l'exception de la cochenille), les semences de végétaux, plantes de toutes sortes, *teah*, papier large à dessiner, fil de coton (à l'exception du noir, du blanc, du bleu foncé et *morado*), l'or, l'argent monnaie ou lingots, sans distinction de place ou de pavillon.

Les produits du sol et de l'industrie espagnole, certifiés comme tels par la douane et importés d'Espagne, paieront par navires étrangers 8 pour 0/0, par navires espagnols 3 pour 0/0. Mais s'ils sont apportés d'un port étranger, ils seront imposés comme marchandises étrangères.

Toutes les marchandises étrangères en général venant de l'Europe et des contrées au delà du cap de Bonne-Espérance, paieront par navires étrangers 14 p. 0/0, et par navires espagnols 7. p. 0/0.

Exceptions. Papier à écrire de toute sorte, 16 p. 0/0 par navires étrangers, et 8 p. 0/0 par navires espagnols.

Tous les tissus de l'Inde en pièces et les divers tissus grossiers de la Chine paieront 25 p. 0/0 par navires étrangers, et 15 p. 0/0 par navires espagnols. Les cambayes de Madras et mouchoirs de toute qualité, d'après l'évaluation de 146 par *corge*, 30 p. 0/0 par navires étrangers, et 20 p. 0/0 par navires espagnols.

Tous les vins (à l'exception du champagne), eaux-de-vie, genièvre, anisette et autres liqueurs, les effets d'habillement, les souliers, les conserves et comestibles venant d'Europe, de la Chine et de l'Amérique, paieront 50 p. 0/0 par navires étrangers, et 40 p. 0/0 par navires espagnols.

En transit. Toutes les marchandises peuvent être débarquées en transit moyennant un droit de 2 p. 0/0.

Commerce d'exportation.

Sur tous les produits exportés pour les ports étrangers et le port libre de Cadix (non compris le chanvre, exempt de droit pendant 3 ans), 3 p. 0/0 par navires étrangers, et 1 1/2 p. 0/0 par navires espagnols. Pour d'autres ports d'Espagne, par navires espagnols, 1 p. 0/0.

Dollars, par tous bâtimens, 8 p. 0/0; lingots, 6; numéraire, 3; poudre d'or, 1/2 pour 0/0. Lingots et espèces pour l'Espagne, exempts de droits.

MANIOQUE (*janipha manihot*). Cette plante se cultive dans la plupart des climats chauds du globe, en Asie, en Afrique et en Amérique. Elle produit une substance appelée cassave, de la farine de manioque et de la tapioca. Il y a un grand nombre d'espèces de janipha et de tapioca, dans la plupart desquelles on considère le jus et la graine comme un poison, à cause de leur qualité violemment purgative. Le janipha manioque est un arbrisseau qui paraît être originaire de l'Amérique du sud, où la chaleur est la plus intense. Il s'élève à la hauteur de 6 à 7 pieds. On le cultive particulièrement aux Antilles, où on en fait un pain de cassave qui forme la principale nourriture de la population nègre. Les moyens qu'on emploie pour séparer la matière délétère de la portion alimentaire sont très-simples, et les effets en sont si certains, qu'il n'est jamais arrivé que le pain de cascave produisît le moindre mal.

MANNE (*Manna*). La manne est un suc gommeux et sucré, qui exsude naturellement, ou par incision sur les branches et les feuilles de plusieurs sortes d'arbres et arbrisseaux, particulièrement sur le frêne et les mélèzes. Lorsque les arbres ne laissent plus couler de manne, on fait

une incision à l'écorce; il en coule alors une grande abondance; elle se réunit en masse au pied de l'arbre; on la coupe par morceaux, elle est quelquefois chargée d'impureté.

On en distingue de plusieurs sortes dans le commerce, soit à raison de leurs qualités, soit par les noms des lieux de leurs provenances. On en connaît de quatre sortes différentes, que l'on distingue par leurs formes et qualités : 1° La manne dite en larmes, celle en grains, en sorte, et la manne grasse. La différence de qualités dans les espèces de manne provient des saisons et du lieu où l'on en fait la récolte, de leur sécheresse, de leur pureté, de leur légèreté et couleur. On récolte la manne à différentes époques de l'année : la première se fait pendant les mois de juillet, d'août et septembre; on fait des incisions aux tiges des frènes, et il en sort un suc gommeux qui prend la forme d'une stalactite. La chaleur desséche promptement ce suc excrétoire qui prend la forme de la crymale. Cette sorte de manne est blanche, longue, légère, en morceaux détachés; c'est la plus pure, et aussi la plus estimée; on l'appelle manne en larmes.

La seconde récolte a lieu depuis septembre jusqu'à la fin d'octobre. Le produit est une manne qui découle en mamelons, mêlés d'une infinité de larmes blanches, ce qui forme la seconde qualité; on doit la choisir blanche, légère, la plus pure possible; on lui donne le nom de manne en sorte.

La troisième récolte se fait au mois de novembre jusqu'au milieu de décembre. Elle a reçu le nom de manne grasse, à raison de sa viscosité; comme elle exsude dans une saison humide, elle ne peut se dessécher suffisamment sur l'arbre, et elle tombe dans des fosses pratiquées au pied de l'arbre. Si la saison des pluies et du vent arrive avant qu'elle soit récoltée, alors la manne devient molle, gluante, et chargée de beaucoup de corps étrangers. Mais lorsque la saison s'est maintenue plus belle, la manne est aussi d'une plus belle qualité, c'est-à-dire plus blanche et plus pure. Les mannes de teinte roussâtre et visqueuse, que l'on trouve dans le commerce, ont acquis cette couleur brune par leur contact trop long-tems prolongé avec l'atmosphère. Au bout d'un certain tems, elles fermentent et prennent une odeur vineuse, et ensuite acide, qui annoncent leur détérioration. Il faut alors les faire fondre dans l'eau, les clarifier, et les recomposer par l'évaporation et le refroidissement. Il n'y a que les mannes pures et saines qui demeurent dans un état concret.

La manne est de couleur blanche ou jaunâtre, et d'une odeur fade. Par sa saveur douce et mielleuse, elle participe de la nature du sucre et du miel; elle contient une matière grasse et visqueuse, ce qui fait qu'elle s'attache aux doigts.

Voici les sortes de manne qu'on trouve dans le commerce :

Manne de Sicile en larmes. Cette espèce est en larmes blanches, sèches, de forme de gouttière, et de la saveur que nous avons indiquée; elle s'altère en vieillissant.

Manne de Sicile en sortes, dite *géraci*. Cette espèce contient encore une grande quantité de larmes détachées, ou de mamelons couverts de ces larmes, et, en outre, des parties molles, noirâtres, agglutinées, formant ce qu'on appelle des marrons.

Manne de Sicile grasse, dite *capaci*. Cette manne, moins estimée que les précédentes, contient peu de larmes distinctes, présente des masses poisseuses, blanchâtres, et mélangées de quelques impuretés.

Manne de Calabre. Cette manne, plus rare dans le commerce, est généralement en masses, de couleur terreuse, molle et poisseuse. En vieillissant elle jaunit, entre promptement en fermentation, et s'altère.

La manne en grains porte aussi le nom *d'Albagi*, et celle qu'on récolte près de Civita-Vecchia s'appelle manne de *Tolfa*.

La manne en larmes nous vient en petites caisses du poids de 50 à 75 kil.

Les caisses des autres sortes sont d'un poids de 250 à 500 kil. (de 5 à 10 quintaux). Il s'en fait une grande consommation en pharmacie; c'est un purgatif doux; elle est la base des médecines.

Commerce. Suivant le registre de la douane, les importations en France se sont élevées, en 1836, à 28,893 kil., ayant une valeur officielle de 52,000 fr., dont la majeure partie, 20,080 kilogr. des Deux-Siciles, 6,590 de Sardaigne, 643 d'Angleterre, et 582 des villes anséatiques.

Les exportations ont été de 10,618 kil., d'une valeur de 19,112 fr. : 2,689 kil., aux Etats-Unis, 1,432 en Espagne, 1,780 en Sardaigne, etc.

Manne d'Alhagi, ou *d'Agul.* C'est une sorte de manne en petits grains, à peu près de la grosseur de la coriandre; on lui a donné le nom d'Agul ou d'Alhagi parce qu'elle exsude promptement sur les feuilles d'un arbre de ce nom, qui croît dans la Syrie, la Tartarie, la Perse. On a le soin de réunir les petits grains qui se trouvent sur les feuilles, pour en former des grains assez gros.

Cette manne a une couleur jaune foncé; mais elle n'a pas, à beaucoup près, la qualité de la manne de Calabre.

Manne de Briançon. Suc gommeux et concret, qui découle des feuilles du mélèze du Dauphiné, dans les années sèches et chaudes. Elle se trouve en petits grains alongés, de la grosseur du poivre; son nom lui vient du lieu où on en fait la récolte. Elle est beaucoup inférieure aux autres mannes, et bien moins purgative.

Manne liquide, ou *thérénjabin.* Substance glutineuse, blanche, et semblable à du miel blanc qu'on recueille sur les feuilles de plusieurs arbres et arbrisseaux, dans l'Asie-Mineure et en Perse. On en fait usage en Egypte et dans l'Inde; elle purge beaucoup moins que la manne ordinaire.

Manne mastichine, produit excrétoire, de nature résineuse, que l'on recueille sur le cèdre du Liban.

MANOSQUE, ville de France, département des Basses-Alpes, à 3 l. de Forcalquier, et à 10 l. 1/2 de Digne; population, 5,450 habitans.

Productions. Huile d'olive, qui, pour la qualité, rivalise avec celle d'Aix, des grains, des amandes, des vins et eaux-de-vie, des étoffes, des laines.

Industrie et commerce. On y fabrique des cadis, des tissus de filoselle, des toiles; il y a six filatures de soie, plusieurs tanneries, corroieries. On compte huit pressoirs pour extraire l'huile d'olive. On y récolte aussi des amandes, des fruits du Midi et des graines potagères, du vin; tous ces produits font l'objet de son commerce.

MANRESA, MINORISA, ville d'Espagne, province de Barcelone (Catalogne), à 11 lieues de

Barcelone. Le territoire est bien cultivé et arrosé par des canaux dérivés du Llobregat et du Cardanet, entre lesquels cette ville est située.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures de soie et de tissus de coton, une filature de coton, suivant le système anglais, des fabriques de rubans de soie et de coton, de galons d'or, d'argent et de soie, de draps fins, de papier, d'eau-de-vie, de salpêtre, de poudre à canon, dont les produits forment les principaux articles de son commerce; population, 13,000 habitans.

Foires. Les foires ont lieu le 1er septembre et le 30 novembre.

MANS (le), ville de France, chef-lieu du département de la Sarthe, située sur la Sarthe, à 17 l. 1/2 de Tours, 20 d'Angers, 30 d'Orléans et 42 de Paris. Population, 19,674 habitans.

Productions. Grains, vins, maïs, légumes, châtaignes, noix, graines de trèfle et de luzerne, chanvre, lin, cire, marbre, carrières d'ardoise.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques importantes de couvertures, d'étamines à pavillon, de siamoises, de toiles, mouchoirs, dentelle, de bonneterie, de bougies renommées et de savon mou, des blanchisseries de toile et de cire, des papeteries, des tanneries et mégisseries.

Commerce. Il s'y fait un grand commerce, principalement en toile, en vieux linge, fer, sel, eau-de-vie. C'est aussi l'entrepôt des graines de trèfle et de luzerne du département, dont on fait des envois considérables à l'étranger.

Foires. Les foires sont le surlendemain de la Pentecôte, et le surlendemain de la Toussaint, et durent chacune huit jours.

MANSFIELD, ville d'Angleterre, comté de Nottingham, située sur la rive gauche du Man ou Mann, affluent de l'Ide, à 5 l. de Nottingham. Populat., 9,000 habitans.

Industrie et commerce. On y fait beaucoup de dentelles très-estimées. Il y a des filatures considérables de coton, des fabriques de gants, de bonneterie et de savon, ainsi que trois grandes fonderies de fer, dont les produits, joints à ceux du sol, qui consistent en grains et drèche, forment les principaux objets du commerce d'exportation.

Foires. Les 10 juillet et 2e jeudi d'octobre, où il se fait un grand trafic en blé, bestiaux, coton filé et autres produits des manufactures.

MANSOURAH, ville de la Basse-Egypte, chef-lieu de la province de son nom, située sur la rive droite de la principale branche orientale du Nil, à 13 l. de Damiette et à 25 du Caire. Population, 1,820 habitans.

Productions. La province produit un grande quantité de coton estimé, dont il se fait des exportations considérables dans les ports de la Méditerranée, surtout à Marseille. On récolte aussi beaucoup de riz aux environs du lac Menzaleh, ainsi que du sel ammoniac.

Industrie. Elle consiste dans la fabrication des toiles de coton et de lin, et autres articles pour la consommation du pays. Il faut y ajouter la merveilleuse industrie qui a son siége dans le territoire de Mansourah, et qui consiste à faire éclore des poulets dans des fours d'une construction particulière, au moyen d'une chaleur graduée.

Commerce. Il s'y fait un grand commerce de poulets, de riz, de coton et de sel ammoniac, dont il se fait des envois considérables dans la Méditerranée.

MANTES, ville de France, départ. de Seine-et-Oise, chef-lieu d'arrondissement, située sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis de Limay, à 8 l. de Versailles et à 12 de Paris.

Industrie et commerce. Mantes est renommée pour la qualité supérieure de ses cuirs de veau et ses tanneries. Il y a un grand nombre de moulins à tan et à blé sur la Seine, de même que sur le ruisseau de Vaucouleurs. Il y a des fabriques de toiles communes et de bonneterie.

Les principaux articles de commerce sont le blé, les cuirs et les vins.

Foires. Il y a 6 foires par an; celles des 22 juillet et 30 novembre sont les principales.

MANTOUE (*Mantova*), province du royaume Lombard-Vénitien. Elle a 20 l. de longueur du N.-O. au S.-O., et 11 dans sa plus grande largeur, avec une population de 239,436 habitans.

Productions. Cette province, arrosée en grande partie par le Pô, est d'une grande fertilité, et ses productions consistent principalement en blé, riz, maïs, soie, lin, chanvre, fruits du Midi, vin de plusieurs qualités. On y élève une grande quantité de chevaux et de bestiaux. L'industrie et le commerce se trouvent concentrés dans le chef-lieu de son nom.

MANTOUE (*Mantova*, *Mantua*), ville du royaume Lombard-Vénitien, chef-lieu de la province de son nom, située sur la rive gauche du Mincio, à 28 l. de Venise et à 30 de Milan. Population, 25,000 habitans.

Industrie. Cette ville est depuis long-tems renommée pour ses nombreuses manufactures de soie et de laine, dont les produits sont d'une qualité supérieure. Il y a un grrnd nombre de moulins soit à foulon, soit à blé, et des pressoirs pour l'huile d'olive, ainsi que plusieurs moulins à presser le riz, et 3 moulins à scie pour le bois flotté par le Mincio. Il y a aussi des tanneries et une raffinerie de salpêtre.

Commerce. Le commerce se fait en grande partie par le Mincio, qu est navigable pour les bâtimens du Pô depuis la digue, et sur le lac Supérieur, ou naviguent des bateaux d'un tonnage de 20 à 23,000 kilogr. Les exportations consistent en blé, riz, soie, bestiaux et chevaux, et les importations en objets nécessaires à la consommation du pays.

MANUFACTURES. La manufacture est un mot auquel le langage industriel a donné une signification très-étendue. Il signifie non-seulement l'art de la fabrication, soit manuelle, soit mécanique, c'est-à-dire par la main-d'œuvre ou par des machines à vapeur ou autrement. Mais, disons-nous, il signifie aussi toute grande production des arts industriels.

Le terme manufacture ne diffère de celui de fabrique que par un plus grand établissement qui occupe un plus grand nombre d'ouvriers, de métiers, d'ustensiles et autres objets de fabrication. En ce sens, il ne se distingue, ni par la nature de la matière qu'on y travaille, ni par les opérations que cette matière y subit, mais seulement pour la plus ou moins grande réunion de ces opérations et la plus ou moins grande quantité des produits.

On dit, par exemple, la manufacture des tapisseries des Gobelins, la manufacture de porcelaine de Sèvres, la manufacture des glaces de Saint-Gobin, etc., parce que leurs produits, pris en grand, résultent d'une suite d'opérations diverses relatives à chacun de ces objets. On dit encore

manufacture de draps de Languedoc, de Sédan, de Louviers, d'Elbeuf, etc. Lorsque ces établissemens se trouvent sous la direction d'un seul fabricant, on leur donne le nom de ce manufacturier. Ainsi, on dit la manufacture de Van Robais, de Decretôt.

On donnait autrefois et l'on donne encore en France, ainsi que dans d'autres pays, à plusieurs manufactures, l'épithète de royale ou de privilégiée, lorsqu'une charte ou patente leur attribuait l'un et l'autre titre avec certaines prérogatives, mais qui n'ajoutaient absolument rien à la bonté intrinsèque de leurs produits.

Comme les salaires des ouvriers employés dans les manufactures ont la plus grande influence sur les prix de leurs produits, ainsi que sur leur débit et leur consommation, nous avons cru devoir donner le tableau suivant, pour faire connaître la différence des salaires dans différens pays.

Dans l'enquête sur les manufactures, le commerce et la navigation, faite par ordre de la chambre des communes en 1833, on trouve les renseignemens suivans sur le travail et les salaires dans divers pays de l'Europe.

LIEUX où sont situées LES MANUFACTURES.	MOYENNE de travail par jour.	MOYENNE des salaires par jour, sans distinction d'âge ni de sexe.
A Manchester	11 heures 1/2.	2 fr. 08 cent.
En France	13 heures.	1 25
En Suisse	13 heures 1/2.	» 91 1/2.
En Allemagne. . . .	12 heures 2/3.	» 83 1/2.
En Saxe	13 heures 2/3.	» 76
Dans le Tyrol. . . .	12 heures.	» 73

D'après le cours naturel des choses, le pays où les salaires des ouvriers sont les plus bas, pouvant fabriquer à meilleur marché, devrait livrer ses produits à des prix plus modiques que ceux où les salaires sont plus élevés. Mais il n'en est pas ainsi depuis que les machines, surtout celles mues par la vapeur, ont si considérablement diminué l'emploi de la main-d'œuvre, auquel a été substitué celui de la mécanique, comme nous en voyons un exemple en Angleterre, qui, malgré le prix élevé des salaires des ouvriers, livre encore les produits de ses manufactures à aussi et souvent meilleur compte que ceux des autres pays où les salaires sont à des taux plus bas, ce qui provient aussi de la fabrication sur une grande échelle, du bon marché et de l'abondance des capitaux, de la protection que le gouvernement accorde au commerce dans toutes les parties du monde, des bas prix des matières premières et des droits modiques qu'ils acquittent à leur entrée, des *drawback* ou primes de restitution des droits dont jouissent à leur exportation la plupart des produits manufacturés. Tels sont les élémens de la prospérité de l'industrie manufacturière de la Grande-Bretagne, que la France et d'autres pays, mieux éclairés sur les véritables intérêts de leurs manufactures, commencent à imiter pour les rendre florissantes.

Le nombre des manufactures est immense, en Angleterre comme ailleurs, pour remplir les besoins des populations qui, en se civilisant avec les progrès des arts, augmentent leurs jouissances, que l'industrie cherche à satisfaire. On partage en général les manufactures en autant de classes qu'il y a de matières qu'elles emploient; ainsi, il y a des manufactures de tissus de laine, de tissus de lin et de chanvre, de tissus de coton, de tissus de soie. On les divise aussi suivant les qualités des produits d'une même espèce de matière brute; ainsi, il y a des manufactures de draps, de casimir, de serge, de camelot, etc., et des manufactures de calicot, de percale, de mousseline, etc.; des manufactures de taffetas, de satin, de velours, de gros de Tours, des manufactures de toiles de Bretagne, de Chollet, d'autres lieux et qualités. Enfin, chaque art a ses manufactures : telles sont celles de l'horlogerie, de la bijouterie, de l'orfévrerie, de plaqué, de coutellerie, de verrerie, de quincaillerie, d'ébénisterie, de meubles, de tapisserie, etc., que nous plaçons à leur ordre alphabétique dans ce Dictionnaire, qui embrasse tous les arts ainsi que toutes les différentes industries des nations. Nous faisons également mention, dans chaque pays et même dans chaque ville, des manufactures qui s'y trouvent en activité, et des différentes sortes de produits qu'elles livrent au commerce.

Nous terminerons en observant que si l'agriculture est pour ainsi dire la source nourricière des peuples, et l'une des principales sources de leur richesse par ses produits, et qui par conséquent mérite toute la sollicitude du gouvernement, on ne doit pas non plus négliger d'encourager les manufactures qui, lorsqu'elles sont dans un état florissant, sont une bien plus grande source de richesse et même de prospérité que l'agriculture même, dont les produits sont généralement d'une valeur bien au dessous de ceux de l'industrie manufacturière, qui a en outre l'avantage de donner du travail aux habitans des villes et des campagnes dans la saison où la culture des terres ne les occupe pas. La science de l'économie politique et industrielle consiste à favoriser également ces deux branches de la richesse des nations, de manière à s'aider mutuellement et à ne pas se nuire, par le lien du commerce, qui fait valoir leurs produits en leur procurant des débouchés dans toutes les parties du monde.

Manufactures royales de France.

C'est une maxime généralement adoptée, que le gouvernement ne doit exploiter aucune branche de commerce ou des manufactures, ce qui serait un véritable monopole, contraire aux intérêts des particuliers et même du pays. Néanmoins, il est des circonstances où il peut et doit même enfreindre cette règle générale, en prenant part à des entreprises agricoles ou industrielles; quand il s'agit, par exemple, de construire un canal, un chemin de fer, ou de quelque nouvelle industrie difficile à établir, qui doivent contribuer à la prospérité publique. Il est alors nécessaire que le gouvernement intervienne sinon pour faire tous les frais de l'entreprise, au moins pour une partie, puisque lui seul peut faire les avances qu'exigent des entreprises aussi dispendieuses. Si le gouvernement n'avait fourni à Riquet les fonds dont il avait besoin, croit-on qu'il lui eût été possible de faire le canal du Midi, qui a tant contribué à enrichir le Languedoc?

La France doit la possession de plusieurs fabriques importantes au parti adopté par son gouvernement, de les former et de les soutenir à ses frais: de ce nombre sont celles de porcelaine et de cornes à lanterne. S'il tient encore à son compte, dit M. Costaz (*Essai sur l'administration de l'agriculture, du commerce et des manufactures*), la manufacture de porcelaine de Sèvres, ce n'est point pour en retirer des profits, mais pour avoir

un établissement dans lequel il puisse être fait des expériences sur différens arts qu'il importe de perfectionner, pour y entretenir des artistes d'un talent distingué qui concourent, par leurs travaux, aux chefs-d'œuvre qui font la gloire de la France et l'admiration de l'étranger.

Indépendamment de la manufacture de porcelaine de Sèvres, le gouvernement en entretient encore trois autres à son compte; l'une de tapis, située quai de Chaillot, à Paris; la seconde de meubles, établie à Beauvais; la troisième de tapisseries, placée aux Gobelins. La vente des deux premières à des particuliers serait convenable, puisqu'elles ne produisent que des objets qui pourraient être fournis par les manufactures ordinaires. Il en est autrement de la manufacture des Gobelins, qui est un véritable musée, où l'on a résolu un problème fort difficile, celui de faire des tableaux avec de la soie et de la laine teintes dans différentes nuances. Il est honorable pour une nation de la posséder, et un gouvernement qui la détruirait, priverait son pays de l'un de ses plus beaux ornemens. En résumé, il n'y a que deux manufactures qu'il soit utile au gouvernement de tenir à son compte, celles de porcelaine de Sèvres et de tapisseries des Gobelins; et c'est de l'exposition des chefs-d'œuvre de la première, qui a eu lieu en 1833 au Louvre, que nous allons rendre compte.

Manufacture de Sèvres. La manufacture de porcelaine de Sèvres n'est point, malgré sa dénomination, une fabrique dans le sens qu'on attribue à ce mot; c'est un établissement d'art fondé dans des vues grandes et libérales, qui se propose principalement de faire tourner au profit des fabriques proprement dites, et du pays en général, les résultats de travaux non interrompus, auxquels concourent une réunion d'artistes distingués et d'ouvriers d'élite. Depuis 1740, date de sa fondation, la manufacture a recherché avec empressement les nouveaux modes qu'elle pouvait appliquer avec fruit soit à son administration, soit à son commerce, soit à son industrie en général.

Voici quels sont les principaux objets qu'elle se propose :

1° D'être utile aux arts céramiques, en faisant les recherches, essais, expériences, qui peuvent profiter aux fabriques particulières et à l'art en général;

2° D'arriver au même but, en mettant à la disposition du public, des savans, des artistes et des fabricans, une collection de tout ce qui est relatif aux arts céramiques et à la vitrification, sous la triple considération du tems, des lieux et des procédés;

3° D'entretenir l'art dans sa perfection, en occupant constamment les ouvriers et les artistes les plus habiles à des travaux dignes de leurs talens, et de rendre ainsi quelques services aux beaux-arts et à ceux qui les cultivent;

4° De livrer aux amateurs et au public éclairé des objets précieux, par le soin et le talent apportés dans leur exécution;

5° De livrer au roi ou au gouvernement des pièces remarquables par leur dimension, leur richesse et leur perfection, dignes d'attirer l'attention du public, d'être citées honorablement et d'être employées par le roi comme présens diplomatiques;

6° De répandre ainsi sur toute la terre la réputation des porcelaines de Sèvres, et, par une extension toute naturelle, celle des porcelaines françaises.

L'administration ne s'est pas bornée à produire ces importans résultats, elle a voulu encore imprimer à la manufacture de Sèvres le caractère le plus prononcé d'école céramique nationale; et à cet effet, elle a formé une collection unique, sans doute, de tout ce qui constitue l'histoire ancienne et moderne des arts céramiques.

Cette collection, faite d'après l'ordre le plus méthodique, comprend depuis les briques et les tuiles jusqu'aux diverses sortes de porcelaines. Elle présente, en outre, des échantillons de poteries de toutes les parties du globe, accompagnés des matières premières, des objets en fabrication et des procédés. C'est ainsi l'historique le plus complet de cette branche de l'industrie, appuyé sur les pièces justificatives les plus authentiques.

Cette collection renferme aujourd'hui environ 3,500 échantillons appartenant aux sept classes de poteries et à l'histoire de la vitrification. A cette collection intéressante sont joints des livres, des modèles et des dessins relatifs aux arts céramiques.

On peut avoir une idée de la classification méthodique qu'on a adoptée, en supposant qu'un fabricant qui veut se livrer à la fabrication des grès peut avoir, en moins d'une matinée, toutes les sortes de grès qu'on a faites, depuis la Chine jusqu'en Amérique, et souvent même étudier les argiles et les autres matières qu'on y emploie. Il en est de même des faïences et de toutes sortes de porcelaines de diverses classes, etc. Il peut voir les essais qui ont été faits à Sèvres, leurs résultats et les moyens qu'on a employés pour les obtenir.

Tout fabricant ou négociant qui veut faire une société commerciale pour un pays quelconque, peut également venir prendre une idée des genres de poteries qu'on fabrique dans les pays vers lesquels il dirige ses spéculations, de la forme des vases appliqués aux usages domestiques, des modèles, des couleurs et de la décoration qui paraissent le plus convenables aux goûts du pays, et diriger ainsi sa fabrication et ses achats.

Tels sont les précieux avantages qu'offre à une classe nombreuse d'industriels la manufacture royale de Sèvres. Examinons maintenant la liaison de la manufacture royale de porcelaine avec les beaux-arts, et son influence sur le commerce de France.

Parmi les beaux-arts, il en existe peu qui réunissent un si grand nombre d'accessoires, et qui exercent une aussi grande influence sur leurs progrès par l'exposition des beaux-arts, que l'art céramique, et particulièrement la porcelaine. Formes, ornemens, ajustemens, coloriations, peintures, depuis le plus petit objet qui ne peut recevoir qu'une tête en miniature, jusqu'aux grands vases, aux grands meubles, aux grandes plaques et tableaux qui peuvent se prêter à tous les développemens et à toutes les applications de la peinture historique, tout dans ce genre d'industrie est lié avec les beaux-arts. On peut faire de bonne porcelaine partout, mais on n'en fera de belle, de recherchée, de piquante, si l'on peut se servir de cette expression, que dans un pays où les beaux-arts auront une grande influence.

Or, la manufacture royale de porcelaine peut être regardée, à l'égard des arts céramiques, comme une des sources fécondes de l'influence des arts du dessin sur une des industries qui les emploie de la manière la plus variée, sur une des productions industrielles que la France répand

dans le commerce de l'Europe plus abondamment qu'aucun autre pays.

Manufacture de bouteilles, à Sèvres. C'est en 1756 que Louis XV fonda l'établissement industriel qui devint depuis si renommé sous le titre de *Fabrique de bouteilles de Sèvres.* Située sur le bord même de la Seine, la fabrique jouit ainsi d'un moyen d'exportation facile et peu coûteux. La fabrique de Sèvres passa des mains royales dans celles de Mme de Pompadour, qui, comme chacun sait, sous un roi voluptueux, se complut dans l'idée qu'elle rachèterait la honte de son favoritisme en accordant une protection éclatante aux arts, aux lettres et à l'industrie. Après Mme de Pompadour, l'établissement fut conduit par M. Clognard, qui en devint propriétaire. Sous sa direction, comme sous celle de ses successeurs, la fabrique demeura à peu près dans un état stationnaire; mais en 1804, cet important établissement prit un nouvel essor sous la direction de M. Casadavant. Il fit construire de nouveaux bâtimens, introduisit d'heureuses innovations dans la fabrication du verre, et parvint en peu de tems à augmenter les produits ordinaires de l'établissement. Cet industriel a fabriqué, dans les années prospères, jusqu'à deux millions de bouteilles. Cependant, ce chiffre, très-élevé, si l'on considère que la fabrique ne fait aucune exportation à l'étranger, est baissé de beaucoup, soit à cause de la fondation de nombreux établissemens industriels de ce genre qui se sont multipliés, soit aussi peut-être à cause de l'ouverture du canal de Saint-Quentin, qui donne un libre débouché aux produits de bouteilles dans le Nord. Quoi qu'il en soit, la fabrique de M. Casadavant occupe encore plus de cent ouvriers, et elle n'a cessé un seul jour de produire. Il est aisé de prévoir que si les circonstances s'améliorent, elle pourrait promptement recouvrer son ancienne prospérité.

Manufacture des Gobelins. Voici quels sont les ouvrages que l'on s'occupe à fabriquer en tapisseries à cette manufacture royale, et dont les sujets offrent le plus grand intérêt : *Les Cendres de Phocion*, par Mesnier. — *Mort de Méléagre*, par Lebrun. — *Chasubles et ornemens d'église*, dessins de M. Saint-Ange. — *Mariage de Marie de Médicis*, par Rubens. — *Saint Pierre et saint Jean guérissant les boiteux* (cartons de Raphaël). — *Sujets de chasse.* — *Le Tems découvre la Vérité*, par Rubens. — *Marie de Médicis au pont de Cé*, par le même. — *Prédication de saint Paul*, par Raphaël. — *Massacre des Mamelucks*, par Vernet. — *Chasse d'Atalante*, par Lebrun. — *Naissance de Louis XIII*, par Rubens. — *Combat de Coqs.* — *Réconciliation de Marie de Médicis avec Louis XIII*, par Rubens. — *Conjuration des Strélitz*, par Steuben. — *La Famille Darius aux pieds d'Alexandre*, par Lebrun. — *Enlèvement de Marie de Médicis à Blois*, par Rubens. — *Saint Paul refusant de sacrifier aux idoles*, par Raphaël. — *Les trois Parques filant la vie de Marie de Médicis*, par Rubens.

Les métiers à tapis, dits de la Savonnerie, sont occupés par d'énormes tapis destinés aux églises et aux châteaux royaux.

Manufactures de l'Inde, comparées à celles de l'Europe.

On place le berceau des manufactures, surtout celles de coton, dans l'Indoustan, où la beauté du climat, favorisé de tous les dons de la nature, la patience et la merveilleuse habilité des habitans, jointe à leur vie sédentaire et peu dispendieuse, leur permirent de livrer à bon marché les produits de leurs fabriques, et d'y conserver leur surprenante supériorité jusqu'à l'époque des découvertes des Européens dans les mécaniques mues par la vapeur. Ce qui prouve l'origine indienne des cotonnades que l'on confectionne encore à leur imitation, ce sont les noms que portent la plupart des tissus de cette substance, tels que guingams, jaconas, mousselines, etc. Ce sont les Sarrasins qui, de 912 à 960, sous le règne d'Abdérame II, ont introduit les fabriques de coton en Espagne. On cultivait dans le territoire de Valence le cotonnier et le ver à soie. Leurs produits avaient mis Valence, Grenade, Cordoue et Séville à même d'établir de riches manufactures. Mais les guerres et la découverte du Nouveau-Monde firent disparaître ces germes d'industrie, qui se transportèrent en Italie, en Flandre, à Florence, Venise, Gênes, Bruges et Gand, qui devinrent les villes les plus industrieuses et les plus commerçantes de l'Europe pendant toute la période qui précéda l'ouverture d'une route directe à l'Inde par le cap de Bonne-Espérance et transporta le siége du commerce avec l'Orient de la Méditerranée dans l'Océan et les états qui bordent son immense littoral. Cette révolution dans le commerce fut surtout favorable au Portugal, à la Hollande, à l'Angleterre et à la France, qui s'élevèrent successivement sur les ruines du commerce et de l'industrie de l'Italie, qui en avait été le berceau en Europe; en sorte que leurs manufactures, secondées par leur vaste commerce, firent de si grands progrès, que, dès la fin du dernier siècle, au moyen des machines à vapeur, elles n'eurent plus rien à redouter de leurs rivales de l'Inde, soit sous le rapport de la perfection ou de la bonté des tissus, soit sous celui de la modicité de leur prix. L'Inde n'a pu lutter contre la supériorité des manufactures européennes; elle leur fournit aujourd'hui la matière première dont l'Europe n'a pu la priver, et celle-ci lui rapporte cette même matière manufacturée à des prix si bas et avec une si grande perfection, qu'elle obtient la préférence dans le pays même de production.

Manufactures de coton en Egypte. L'Egypte possède aujourd'hui plusieurs manufactures de coton assez considérables. Une des plus importantes est celle qui est située à Boulak, dirigée par M. Galloway, nommé par Méhémet-Ali ingénieur civil en chef de toute l'Egypte. Elle possède un grand nombre de métiers mécaniques, quoiqu'on y travaille encore aux métiers manuels. Une machine à vapeur, destinée à mettre en jeu 300 métiers, de la force de 20 chevaux, a été introduite dans un établissement situé sur les bords du Nil, entre Boulak et Shoubach. Non loin de cette fabrique se trouve un établissement dirigé par deux Maltais, pour l'impression des calicots; un autre établissement, pour l'impression des mouchoirs, est aussi à Boulak : le premier occupe 5 à 600 ouvriers, et teint ou imprime chaque année 1,000 à 1,500 pièces de toile. Il faut remarquer que ces efforts de l'Egypte à se faire manufacturière, provient du discrédit dans lequel sont tombés la plupart des objets fabriqués en Europe. Ces articles sont en général de faux teint et d'une qualité très-inférieure. L'expéditeur se fie ordinairement sur l'état, à ce qu'il croit, à demi-civilisé de l'Egypte, et c'est un tort, car les habitans ont assez de connaissances pour reconnaître la mauvaise qualité des étoffes; et d'ailleurs, ils peuvent en établir la

comparaison avec les beaux tissus qui viennent de l'Inde par l'ancienne communication de la mer Rouge à travers l'isthme de Suez jusqu'au Caire.

MANZANILLO, ville marit. de l'île de Cuba, située sur la côte méridionale. Lat. N. 20° 19' 28"; long. O. 75° 50'. Populat., 3,450 habitans, dont 400 nègres, 1,500 créoles, et le reste de métis et autres races. La rade, qui est à l'abri des vents de N.-O. et N.-N.-O., offre un assez bon mouillage, et elle a assez de profondeur pour recevoir des vaisseaux de fort tonnage.

Productions. Elles consistent en bois de teinture et de construction, sucre, cire, tabac, chevaux, mulets et bestiaux, etc.

Commerce. Le commerce n'a commencé à prospérer que depuis 1827, époque où Manzanillo a été déclarée port franc, comme la Havane, et le commerce a toujours augmenté d'importance. Suivant M. Ramon de la Sagra, la valeur des importations, qui en 1834 ne s'élevait qu'à 124,648 piastres, a été en 1836 de 214,020 piastres, et les exportations, de 114,589 piastres, se sont accrues jusqu'à 492,151. Le tonnage, qui à l'entrée n'était, en 1834, que de 7,864 tonneaux, a été en 1836 de 12,740; et à la sortie, de 13,031 tonneaux pour cette dernière année. Les navires anglais et américains qui, dans les premières années, ont exploité le commerce de cette place, n'y participent plus en si grand nombre depuis que le pavillon national s'est emparé pour près des trois quarts des importations. Quant aux exportations, les étrangers en sont encore en possession pour la plus grande partie.

MAQUEREAU, poisson de mer qui n'a point d'écailles, dont le corps est rond et charnu, et bleuâtre sur le dos. On en fait une grande consommation, soit frais, soit salé. Il se trouve en grande abondance sur les côtes de France et d'Angleterre, où la pêche se fait ordinairement dans les mois d'avril, mai et juin, et même jusqu'en juillet, suivant les localités. Elle se fait sur la côte de la Basse-Bretagne. Après être salés au Havre et à Dieppe, où on les paque dans des barils et demi-barils, on en fait des envois à Paris et dans d'autres villes. Chaque baril doit contenir 300 maquereaux. Ils entrent dans la Manche au mois d'avril, et avancent toujours vers le Pas-de-Calais, de manière qu'à la fin de juin il n'y en a plus sur les côtes de Bretagne, et que la pêche s'en fait sur celles de Picardie et de Normandie. Les ports de mer qui se livrent principalement à la salaison du maquereau sont Boulogne-sur-Mer, Dieppe et le Havre. On doit s'assurer s'il est bien paqué ou tassé dans les barils, et s'il y a suffisamment de la saumure, pour ne pas contracter le goût d'évent.

MARACAYBO, ville maritime de l'Amérique du sud, dans l'état de Vénézuela, chef-lieu du départ. de la Zuila de la Colombie, située sur le bord occidental du détroit qui unit le lac de son nom au golfe de Maracaybo, à 95 lieues de Carthagène et à 170 de Santa-Fé de Bogota. Le commerce est assez important sur le lac; mais le port, étant obstrué par une barre de sable, ne peut recevoir que des navires d'un faible tonnage. Population, 23,000 habitans, qui font un assez grand commerce en cuirs, tabac et cacao. Les transports dans l'intérieur sont facilités par le lac et ses nombreux affluens.

MARAIS SALANS. Ce sont des étangs ou réservoirs artificiels pratiqués au bord de la mer, pour en recevoir l'eau et former le sel par l'évaporation. Il existe de ces marais à Aunis, département de la Charente-Inférieure, en Bretagne et en Normandie. Suivant M. Beaupied-Dumesnil, de La Rochelle, on estime le produit d'un marais salant par la quantité de sel que rend chaque livre de marais. En terme de saunier, livre signifie une certaine quantité d'aires, ou carrés de terrain creux, destinés à la formation du sel. Chaque aire a de 225 à 324 pieds carrés de surface, et 20 aires forment ce qu'on appelle une livre de marais salans. Ainsi, un marais de 100 aires est un marais de 5 livres. Cette livre de marais donne, dans les marais d'Aunis, un produit de 30 paniers par traite, c'est-à-dire, par levée de sel que l'on fait dans les aires pour les faire sécher. Chaque livre de marais salans donne, par année moyenne, de 9 à 30 setiers, faisant 240 bosses ou 120 sommes, mesure de Ré, ou 8 muids 2/5, mesure rase de Brouage, pesant 16,800 livres.

Il y a des marais qui ne valent pas 100 écus la livre, mais il y en a, comme à Marennes, qui valent 900 fr. et même 1,100, à cause de l'abondance et de la beauté du sel qu'ils produisent. Un saunier et sa femme peuvent sauner 6 livres de marais, s'ils ont l'attention de bien partager leurs travaux, de façon qu'il n'y ait que 3 livres qu'ils saunent à la fois, ce qui leur est facile, en mettant dans les aires des 3 livres dont ils veulent retarder la cristallisation, environ un pouce d'eau de plus. Sans cette précaution, il ne serait pas possible qu'un seul homme pût dans un jour, et même dans deux fois par jour, suivant la chaleur et le vent, briser et mouvoir le sel de 120 aires.

Les marais salans sont d'un bon produit et donnent en général de grands profits; le sel est un bon commerce, et le serait davantage sans le monopole que le gouvernement s'en est réservé, et les droits élevés dont il est imposé. *Voy.* Sel.

MARANHAO ou Maranham, prov. du Brésil, située entre les 1° 20' et 10° 50' de lat. S., et entre les 43° 50' et 51° de long. O. Au nord, elle est baignée par l'Atlantique. Elle a 230 l. de longueur du N. au S., et 160 dans sa plus grande largeur, avec une population de 183,000 habitans, non compris les tribus sauvages.

Productions. Le sol est fertile et produit une grande quantité de riz, de maïs, de manioc, de millet, de coton, de sucre; et parmi les arbres fruitiers, on remarque les ananas, les bananiers, les palmiers, et une espèce d'arbre dont la graine donne de l'huile à brûler. Il y a aussi une grande quantité de bois de teinture, et le pin du Brésil s'y trouve en grand nombre, ainsi que ceux dont on extrait la gomme copal, de même que du benjoin et du sang-de-dragon. On y récolte aussi du gingembre, du jalap et de l'ipécacuanha. Parmi les insectes, on distingue une espèce particulière de ver à soie qui se nourrit de feuilles d'oranger ou de pin du Brésil, et qui produit de la soie d'un jaune foncé.

Minéralogie. On trouve dans cette province du fer, de l'argent, de l'antimoine, de l'amiante, du salpêtre, du sel gemme, de la molybdène dont on fait des crayons, du cristal de roche, des pierres à aiguiser, du granit, de la pierre calcaire, etc.

Industrie et commerce. L'industrie des habitans se distingue par la fabrication d'une quantité de toiles de coton et de beaux hamacs.

Les principaux articles d'exportation sont le coton, le riz, le sucre, les bois de teinture et de

construction. Ceux d'importation sont les produits manufacturés d'Europe, tels que des draps légers, des mousselines, des percales, de la mercerie, quincaillerie, coutellerie, instrumens, etc.

Le commerce se trouve concentré dans le chef-lieu, qui est Maranhao.

MARANS, ville de France, département de la Charente-Inférieure, située sur la rive gauche de la Sèvre-Niortaise, à 3 l. environ de l'embouchure de cette rivière dans le golfe d'Aiguillon, un peu au dessous de son confluent avec la Vendée, et à 4 l. 1/2 de la Rochelle. Population, 4,000 habit.

La marée monte jusqu'à une lieue au dessus de la ville, et les bâtimens de 100 tonneaux peuvent aborder jusqu'au quai : ceux d'un plus fort tonnage peuvent mouiller en sûreté au bas de la rivière.

Commerce. On y fait un commerce assez important en blé, graines oléagineuses, légumes secs, chanvre, lin, bois, merrain, cercles, vins, eaux-de-vie. On en tire le fin minot de Bagnaux, qui passe pour la meilleure farine que l'on connaisse.

Il y a un entrepôt du sel provenant des salines des environs, et un dépôt de bois de construction. Il s'y tient 5 foires par an.

MARAVÉDIS, monnaie réelle de cuivre et aussi monnaie de compte, qui a cours en Espagne. Pour fixer la valeur du maravédis, il faut déterminer celle de la piastre forte effective. Cette pièce est de la valeur de 10 réaux de platte, 10 quartos; elle pèse 506 grains, et elle est au titre de 10 deniers 21 grains; elle vaut 5 fr. 20 c. Elle vaut aussi 20 réaux de veillon, c'est-à-dire de cuivre; et chaque réal est de 34 maravédis. Ainsi, la piastre effective est de la valeur de 680 maravédis de veillon. *Voy.* RÉAL.

MARBOURG (MARBURG), ville de la Hesse-Electorale, chef-lieu de la province de la Haute-Hesse et du cercle de son nom, située sur le Lalm, à 16 l. de Francfort-sur-le-Mein, et à 17 l. 1/2 de Cassel. Population, 6,800 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de tissus de laine et aussi de tissus de coton, et plusieurs manufactures de tabac, dont les produits, avec ceux du sol, constituent les principaux articles du commerce.

MARBOURG (MARBURG), ville de Styrie, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la rive gauche de la Drave, à 10 l. de Cilly et à 13 l. 1/2 de Gratz. Population, 4,500 habitans.

Productions. On n'y récolte qu'une petite quantité de grains, mais beaucoup de légumes, de fruits et de vin. On y élève beaucoup de bestiaux, qui font la principale richesse du pays. On y confectionne une grande quantité d'ouvrages en fer.

Minéralogie. Il existe deux mines de fer, une mine de sel gemme et des carrières de marbre.

Industrie et commerce. Dans plusieurs forges on fabrique différens ouvrages en fer, et on y fait un commerce assez considérable en blé et en vin. Il s'y tient plusieurs foires très-fréquentées.

MARBRE (MARMOR), pierre calcaire très-dure et susceptible de recevoir un poli brillant. Suivant les chimistes, le marbre est une composition de chaux carbonatée, et les variétés des couleurs sont attribuées aux divers états d'acides métalliques interposées dans leurs molécules, lesquelles se seraient aussi rencontrées en dissolution, lors de leur formation, par un excès d'acide carbonique.

On distingue les différentes sortes de marbre suivant leurs couleurs, leur finesse ou leur poli, et aussi suivant les pays de leurs provenances, ce qui en a beaucoup multiplié les espèces. Presque tous les états de l'Europe ont des carrières de marbre plus ou moins abondantes, et de différentes couleurs et qualités, et ces marbres ont plus ou moins de valeur dans le commerce, suivant leur dureté et l'usage qu'on en fait. On distingue principalement le vert, le noir, le jaune et le blanc antique; la griote, ainsi appelée de sa couleur rouge, approchant de celle de la cerise; le *portor*, qui est noir, traversé par des veines pyriteuses. On appelle marbre *saccharaïde*, celui qui offre dans sa cassure le grain de sucre; tel est le beau marbre statuaire, que l'on tire de *Carrare*, qui est d'un beau blanc et prend un poli éclatant, tandis que le marbre de *Paros*, si renommé, se distingue par de petites lames cristallines. Les fameux sculpteurs grecs ne se servaient que du marbre de Paros pour représenter les grands hommes ou les dieux.

Marbre d'Italie. En Italie, on a le marbre vert de Sicile, tacheté de marques noires et rondes; il s'en trouve aussi près de Florence, mais d'un vert plus pâle; il y a aussi le vert suze, dont les taches vertes et noires brillent sur un fond blanc. Le vert de Gênes, qui se distingue par des taches noires et blanches, de Porto-Venère. Le littoral de Gênes fournit aussi un marbre blanc turquin, mêlé d'un blanc sale. Mais les carrières les plus considérables de cette côte sont celles de marbre blanc, d'où l'on en tire une grande quantité propre à la sculpture, et qui forme l'objet d'un commerce assez important. On appelle *brêche de Véronne* un marbre que l'on tire du Trentin, et dont on fait des tables, des chambranles, des colonnes; c'est une espèce d'amas de cailloux, d'un rouge pâle, mêlé de jaune, de noir et de bleu. Il se trouve encore plusieurs autres espèces de marbre dans le même pays, de même que dans le Bergamesque et dans plusieurs localités des Alpes et de la Lombardie. Le beau marbre jaune de Sienne, avec des veines d'un violet foncé, est aussi fort estimé et recherché pour la marqueterie et les pendules. Comme il est fort cher, on y a suppléé par l'albâtre pour ce dernier objet.

Enfin, presque toutes les contrées de l'Italie en fournissent de diverses sortes : c'est le pays où il est le plus beau et aussi le plus abondant. Gênes et Livourne sont les ports de mer où se forment les marchés et où il s'en fait aussi le plus grand commerce.

On a découvert récemment, dans les montagnes de la rivière de Gênes, l'existence d'un marbre précieux. Cette découverte est d'autant plus importante, que l'on rencontre parmi ces marbres plusieurs qualités qui jouissaient anciennement d'une grande réputation bien méritée et qui semblaient depuis long-tems perdues. Les couleurs rouge, verte et noire, et surtout celle appelée *portor*, rappellent les plus belles qualités des marbres antiques. Le porphyre s'y présente aussi en abondance.

Marbres de plusieurs autres pays. L'Allemagne, la Suisse, la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, la Dalmatie, l'Espagne, possèdent aussi des marbres de diverses couleurs, mais qui ne sont pas comparables à ceux de l'Italie pour la finesse et la beauté. On peut citer les carrières de marbre des territoires de Tournay, de Namur et de Dinant, surtout de cette dernière ville, où on

exploite le marbre noir le plus beau du pays. Mais le plus en vogue est le marbre gris mélangé de blanc, qui porte le nom de *Sainte-Anne*, dont les carrières sont dans le Hainaut, près du village la Boissière, sur les bords de la Sambre; leur exploitation prend chaque année un plus grand développement et elle occupe plusieurs scieries. Il se fait une grande consommation de ce marbre, qu'on emploie pour des dessus de tables de café et de tablettes de cheminées. Il y a un marbre qu'on appelle *royal*, ayant un fond rouge mêlé de blanc, dont on exploite une carrière dans le territoire de Franchimont, dans le voisinage de Philippeville; ce marbre, qui produit un bel effet, a servi à la décoration d'un grand nombre de monumens : il a été employé à Versailles, au Louvre, ainsi qu'au Palais-Royal. La carrière de ce marbre n'est pas encore épuisée et en fournit toujours suffisamment à la consommation. On exploite dans la commune de Marlemont, dans la même province de Namur, une carrière de marbre d'un fond rougeâtre vineux, ondulé de gris, connu sous le nom de *malplaquet*. On trouve dans la même localité une autre sorte de marbre nommé *malplaquet bâtard*, ayant beaucoup de ressemblance avec l'ancien *malplaquet bleu*, qui a été épuisé. Tous ces marbres, dont il se fait encore une consommation assez considérable, se vendent en bloc, à Paris, à raison de 22 à 24 fr. le pied cube ou de 640 à 700 fr. le mètre.

Marbres français. L'Italie et plus tard l'Espagne, si renommées pour leurs beaux marbres, ont possédé long-tems le privilége de fournir les marbres qui décorent nos palais ou qui ont servi de matière aux chefs-d'œuvre de la sculpture. La France leur en demandait annuellement pour plus de 400,000 fr., malgré les droits dont les marbres étrangers sont imposés à leur importation. Ce ne fut qu'en 1827 que des capitalistes aussi instruits qu'entreprenans, s'apercevant que le sol de la France possédait des marbres tout aussi beaux que les produits les plus estimés en ce genre, qu'elle tirait de l'étranger, résolurent d'en poursuivre l'exploitation. On a reconnu que dix à douze départemens pouvaient fournir une belle variété de marbres indigènes, et des exploitations y sont en activité, de manière qu'ils ont envoyé à l'exposition de 1834 des échantillons remarquables par leur beauté et leur variété. En parcourant les divers salons de cette exposition, on y a remarqué les marbres des Hautes-Pyrénées, dont les principales carrières sont exploitées en grand par M. Géruzet, de Bagnères-de-Bigorre.

Marbres des Hautes-Pyrénées. La longue chaîne des monts Pyrénées renferme dans son sein presque toutes les qualités des marbres susceptibles d'être employés dans la sculpture ou l'ornement. Les Romains, qui déployèrent tant de luxe dans leur architecture, se servaient avec succès des marbres des Pyrénées, et les ruines de presque toutes les villes de l'ancienne Aquitaine attestent avec quelle prodigalité ces marbres étaient employés dans les fastueuses constructions élevées par ces conquérans. Quelques princes, entre autres Henri IV et Louis XIV, décorèrent et embellirent leurs résidences royales de ces mêmes marbres; mais, par une fatalité inconcevable, leur exploitation fut, depuis cette époque, entièrement abandonnée, et naguère la France était tributaire de l'étranger pour les marbres employés dans la sculpture ou l'architecture. Depuis la restauration, une nouvelle impulsion a été donnée à cette branche si importante de notre richesse minérale, et en 1822, une mesure législative, modifiant le tarif des douanes, protégea nos exploitations naissantes. Le département de la Haute-Garonne se trouvant, par sa position et la richesse de ses carrières, dans l'heureuse nécessité de concourir à cette entreprise vraiment nationale, les plus heureux succès ont couronné les recherches qui ont été faites à cet égard. M. Pougens, de Toulouse, a présenté divers blocs d'un beau marbre blanc et d'autres jaspés de différentes couleurs.

Marbres de Provence. On a découvert, dans la propriété de M. de Galifet, à 2 lieues 1/2 d'Aix, près de Tholonet, une carrière de marbre qui a déjà fourni de superbes colonnes, dont trois de 12 pieds de hauteur en brèche jaune doré, et une belle table que l'on admirait à l'exposition. Ces marbres réunissent toutes les qualités que l'on recherche dans les marbres de première qualité; la dureté, d'où dépend essentiellement la beauté et le poli; la vivacité et le mélange des couleurs, d'où résultent le contraste et la variété des effets. Les uns pourront être employés avec avantage dans les monumens publics, les autres doivent obtenir le plus grand succès dans la marbrerie d'ameublement et la décoration des appartemens. On y rencontre des blocs de toutes les grosseurs.

Marbres des Basses-Alpes. On a découvert dans le département des Basses-Alpes des marbres aussi beaux que ceux d'Italie. Nous apprenons que les communes de Saint-Géniez et Aultron ont concédé de vastes carrières de marbres à la société de Marcenay et Ce. Une longue chaîne des Alpes, d'environ onze lieues sur trois de large, a été acquise par cette société; cette chaîne abonde en marbres les plus précieux, tels que le blanc statuaire, aussi beau que le paros, dont on peut se procurer des blocs d'une grande dimension; le blanc veiné, le *portor*, le noir pur, le vert de mer, le vert d'Ecosse, le campan Isabelle, le rouge dit royal, le marbre serpentin, la brèche violette, ainsi qu'une grande variété de marbre de fantaisie. Nous avons donc l'espoir de voir les beaux marbres que nous fournissait l'Italie devenir la propriété du sol français et d'être affranchi du tribut que la France a payé pendant si longtems à l'étranger pour les marbres.

Marbres des Vosges et de la Haute-Saône. Ces départemens ont exposé des produits bien remarquables; les uns, en fort grand nombre, avaient été présentés par la société anonyme pour l'exploitation des marbres de ce pays; les autres, exposés par M. Vallin, de Paris, se composaient de granit vert des environs du Cours-de-Lognon, de granit feuille-morte ou siénite de la montagne de Balon, de granit rose à feldspath rose, de granit gris-blanc et de porphyre vert. Quant aux produits de M. Adam et Ce, d'Epinal, ils se composaient de serpentine, de brèches de Fromont, dites brèches Napoléon, et de marbres calcaires bleu-laveline et blanc-de-Chipal tendrement veiné de vert, qui, tous, provoquaient l'admiration des connaisseurs.

Marbres du Pas-de-Calais. M. Th. Gaudy, de Boulogne, a présenté les produits qu'il exploite dans différentes communes de ce département; ils consistaient en de belles tables de 12 pieds de longueur sur 4 de largeur et 2 d'épaisseur : l'une en marbre Napoléon ou calcaire gris-jaune, tirant sur le café au lait et l'autre en marbre Henriette ou calcaire brun ronceux assez tendre, étaient de de la plus grande beauté et dignes d'orner les pa-

lais. Il y a encore dans ce département quelques autres espèces de marbre, telle que la Henriette blonde, que l'on distingue de la brune par sa teinte claire et presque grise; la Caroline, dont le fond gris-clair est ondulé de veines plus ou moins foncées. Il se fait à Paris une assez grande consommation de marbre de Boulogne dans le prix d'environ 20 fr. le pied cube ou 580 fr. le mètre.

Marbres du département du Nord. Ce département n'est pas moins riche en différentes espèces de marbre. Les exploitations les plus considérables se font à Coursolre, dans le voisinage de Bavay et de Glageon. Le marbre de Coursolre a le fond gris parsemé de taches d'un gris clair, ayant des parties tendres qui l'empêchent de prendre un beau poli. Le marbre de Bavay est noirâtre, moucheté de blanc et mêlé de veines blanches; dans les environs, on rencontre une autre variété à laquelle on a donné le nom de sainte-aune français, à cause de sa ressemblance avec le marbre de sainte-aune de la Belgique; mais ses parties terreuses nuisent à son poli. Le marbre de Glageon est dans la même catégorie, avec cette différence qu'il a le fond d'une teinte plus noire avec un mélange beaucoup plus petit. Tous ces marbres trouvent un grand débit à Paris au prix d'environ 16 fr. le pied cube ou de 460 fr. le mètre.

Marbres de l'Hérault et de l'Aude. On exploite dans ces deux départemens de belles variétés de marbres auxquelles on a donné, dans le commerce, les noms de griotte, incarnat, gris de cannes, Isabelle ou rosé. Les carrières de ces marbres se trouvent dans le voisinage de Cannes, sur les limites de ces deux départemens, auxquels elles appartiennent par moitié. La *griotte* du Languedoc est, en général, d'un fond rouge foncé parsemé de taches d'un rouge clair sanguin, mêlé de spirales noires et souvent blanches. On en distingue plusieurs variétés : la griotte fleurie, la griotte brune et la griotte verte. Le marbre incarnat, que l'on appelle assez ordinairement marbre de Languedoc, est d'un beau rouge de feu jaspé de veines blanches et grises. On a fait un grand emploi de ce marbre, soit en Italie, dans les églises, soit en France, où l'on remarque les colonnes du grand Trianon, celles du Carrousel, à Paris, ainsi que celles du Capitole, à Toulouse, qui sont de ce marbre. Le gris de Cannes est, comme l'indique son nom, d'une teinte grise, parsemé de taches d'un rouge clair; c'est un beau marbre de décoration lorsque les nuances sont bien disposées. Le marbre Isabelle ou rosé, que l'on exploite également à Cannes, a un fond rose parsemé de blanc qui le fait ressembler au rosé vif des Pyrénées. Tous ces marbres, à Paris, sont dans les prix de 24 à 30 fr. le pied cube, ou de 700 à 875 fr. le mètre, excepté la griotte, qui vaut de 40 à 60 fr. le pied cube ou de 1,170 à 1,800 fr. le mètre.

Nous pourrions encore citer avec avantage les lumachelles de Lavalette, même département, les marbres rouges en fumée piqueté de blanc et à fond rougeâtre piqueté de jaune, des carrières de MM. Bonnet et Rivet, de Mâcon, dans la Haute-Saône; les jolis marbres gris et rougeâtres de M. Guion Desmoulins, de Coutances, dans la Manche; ceux de l'Ariége, de MM. Rouaix, Raboteaux et Ce, de Saint-Girons, dont la pâte est d'un vert jaunâtre; ceux vert Campan et jaunes d'Ampas, près de Draguignan, département du Var; ceux de M. Henriot de Nevers, dans la Nièvre; et, enfin, les marbres noirs et gris exploités généralement dans toute la Mayenne, principalement par M. Henry de Laval.

Marbres statuaires de l'Isère. M. Breton, capitaine de génie, et M. Sapey, statuaire à Grenoble, ont fait la découverte d'un gissement considérable de marbres statuaires dans ce département. L'existence de gros blocs de marbre blanc, dans le torrent qui passe au Val-Senêtre, était connue depuis long-tems. Comme les glaciers se trouvaient presque entièrement fondus, ils purent remonter les trois ou quatre cascades qui descendent de la montagne dite *Tête des Marmes*, d'où proviennent les blocs roulés, et reconnaître qu'il y existe un grand nombre de couches de marbres dont plusieurs d'une épaisseur considérable. On transporta à Grenoble des blocs détachés de ces marbres, qui sont d'une grande blancheur, à reflets nacrés et qui se taillent très-bien. Le conseil du département a voté des fonds pour qu'on puisse commencer l'extraction de quelques blocs, sous la direction de M. Gueymard, ingénieur en chef des mines. De son côté, M. Théodore Virlet a envoyé un échantillon de ces marbres à l'Académie des sciences. On fait des vœux pour que le gouvernement, dans l'intérêt des arts, encourage cette exploitation, destinée à nous affranchir d'un tribut considérable payé à l'étranger.

Droits de douane. Marbres en bloc, simplement équarris ou ébauchés, avec ou sans sciage, ayant au moins 10 centimètres d'épaisseur, blanc de toutes sortes, bleu turquin ou bleu fleuri, dit *brocatelle*, 5 fr.; jaune de Sienne, vert de mer (serpentine), portor, 7 fr. 50 cent.; autres, 2 fr. 50 cent.

En tranches de moins de 16 et de plus de 3 centimètres d'épaisseur, blanc de toute sorte, bleu turquin ou bleu fleuri, dit *brocatelle*, 9 fr.; jaune de Sienne, vert de mer, portor, 12 fr.; autres 3 fr. 40 cent.; de 3 centimètres au moins, *idem*; 13 fr. 90 cent.; jaune de Sienne vert de mer, portor, 22 fr.; autres, 3 fr.; sculptés, moulés, polis ou autrement, droits actuels.

L'amendement de M. Lavielle est adopté : il porte que le marbre blanc bleu turquin ou bleu fleuri paieront 3 fr. le marbre blanc statuaire, jaune de Sienne, vert de mer ou serpentine, et portor, paiera, 10 fr.

Un remaniement complet, dit M. le directeur des douanes, a eu lieu dans la tarification des marbres par l'ordonnance du 10 octobre 1835. Les classes sont moins nombreuses, et la plupart des droits ont été diminués dans une forte proportion. On a fait disparaître toute distinction entre les diverses espèces de marbres blancs en les ramenant tous au droit des moins imposés, et l'on a établi dans l'intérêt de nos scieries un droit spécial pour les marbres sciés à plus de 16 centimètres, qui, jusqu'à présent, avaient été assimilés aux marbres bruts ou simplement équarris.

Commerce des marbres. Ce commerce est d'une grande importance, et malgré les droits élevés mis à l'importation des marbres de l'étranger, elle est encore considérable en France et s'est élevée, en 1836, d'après le registre de la douane, savoir : à 3,280,442 kilog. en marbres bruts et en blocs d'une valeur officielle de 164,479 fr.; à 2,788,510 kilog. en marbres sciés et en tranches d'une valeur de 334,621 fr.; à 117,546 kilog. en marbres sculptés, moulés, polis, etc., d'une valeur de 58,773 fr., formant ensemble un total de 557,873 francs, dont la majeure partie de la Toscane, de la Sardaigne, de la Belgique et de l'Angleterre.

Les exportations ont été beaucoup moins considérables ; elles n'ont été que de 115,984 kil. en marbres bruts d'une valeur officielle de 5,799 fr. ; de 40,169 kil. en marbres sciés d'une valeur de 4,017 fr. ; de 439,442 kil. en marbres sculptés, moulés ou polis d'une valeur de 219,721 fr., formant ensemble un total de 317,537 fr.

Prix des marbres. Le prix du marbre varie suivant les couleurs, la qualité et le pays de provenance. Les marbres d'un beau blanc et ceux de Carrare, ou d'un beau noir, sont les plus chers ; viennent ensuite les marbres panachés de couleurs très-vives et agréablement diversifiés ; les marbres qui réunissent plusieurs couleurs confusément mélangées sont les moins chers ; la dureté du marbre, sa facilité à prendre un beau poli, contribuent à l'augmentation de son prix.

Marbre de Carrare. Ce marbre est tiré des fameuses carrières de Carrara ou Massa-Carera, petite ville de la Toscane, très-renommée par son marbre blanc statuaire, le seul qui puisse rivaliser avec celui de Paros, dans l'Archipel. On prétend qu'elles donnent un revenu de 400,000 fr. Le pied cube de ce marbre, pesant environ 300 livres, se vend à Paris de 36 à 40 fr. Les marbres blancs des Pyrénées, transportés à Bayonne, reviendraient à un prix bien inférieur. On en trouve des blancs en grande quantité dans la vallée d'Ossaw ; mais ce n'est qu'en fouillant aussi avant qu'il serait possible dans les carrières, qu'on pourrait en trouver de convenables pour l'art statuaire ; attendu que la filtration des eaux colorées par les terres communique, avec le tems, une teinte roussâtre au plus beau marbre jusqu'à une certaine profondeur. Mais c'est une espèce de manie des artistes de rejeter tout ce qui n'est pas de provenance de Carrare ou de Paros, comme de mauvaise qualité. Nous faisons des vœux pour que les beaux marbres français ne soient pas ainsi disgraciés par un préjugé anti-national.

MARBRERIE. Par le terme de marbrerie, on entend, non-seulement l'usage et la manière d'employer les marbres de différentes espèces et qualités, mais encore l'art de les tailler, polir et assembler avec habileté et délicatesse, suivant les ouvrages auxquels ils sont destinés. Le marbre est une espèce de pierre calcaire, extrêmement dure, qu'on travaille difficilement et qui prend un beau poli. Comme la main-d'œuvre était trop lente et dispendieuse pour donner toutes les façons requises aux marbres, depuis quelque tems on a inventé et l'on fait usage de plusieurs machines ou mécaniques pour scier et débiter le marbre.

Machines à scier le marbre. La principale de ces machines est celle qu'on a inventée pour scier le marbre. En 1810, M. Barbier, menuisier à Grenoble, a construit une pareille machine dont il est l'inventeur, et qu'un seul ouvrier peut mettre en mouvement ; elle fait plus d'ouvrage en un jour que n'en pourraient faire trois ouvriers qui emploieraient la scie ordinaire. On doit encore à M. Coutan, de Paris, une machine à scier le marbre dont il indique trois manières de se servir, dont il n'entre pas dans notre plan de donner la description.

Machine propre à débiter en rond les marbres précieux. Cette machine, de l'invention de M. Valin, de Paris, au moyen de laquelle on peut tirer d'une colonne antique ou de tout autre morceau de marbre précieux, deux et trois colonnes qui, à l'exception de la dernière, se trouvaient creuses, se compose de quatre lames de tôle placées perpendiculairement et percées de distance en distance de trous destinés à les fixer à des cercles en fer à l'aide d'écrous. Mais cette opération est plus ingénieuse qu'utile.

Les autres opérations de la marbrerie consistent à donner le poli, à tailler toutes sortes de petits morceaux de marbres pour en faire différens ouvrages très-curieux ; les Italiens ont porté cet art à un haut degré de perfection, et elle forme dans leur pays une branche d'industrie assez importante et qui s'est aussi répandue en Allemagne et en France.

En effet, l'art de la marbrerie a prouvé, à l'exposition de 1834 comme à celle de 1827, qu'il pouvait, par la richesse de sa taille et la beauté de son poli, faire valoir nos marbres indigènes aussi bien que ceux de l'Italie. Cependant, nos exportations dans ce genre de produits sont toujours faibles et ne s'élèvent qu'à environ 70,000 fr. par an ; encore, ces envois ne se font-ils guère qu'en Angleterre et en Belgique. Il faut donc que nos artistes arrivent par la pureté et l'élégance des formes, ainsi que par un bon goût continuellement soutenu, à enlever à ceux de l'Italie le privilége de décorer les palais. Plusieurs des produits de nos artistes peuvent, à juste titre, prétendre à cette distinction : tels sont M. Vallin, de Paris, qui avait exposé des tables en siénite de la Haute-Saône. M. Giraud, aussi de Paris, qui a particulièrement fait apprécier la beauté des marbres de l'Ariége, du calcaire jaune doré des Bouches-du-Rhône et du marbre blanc veiné de vert de Bastia, et d'autres marbriers dont le bon goût s'est exercé dans le dessin et la sculpture d'une cheminée en marbre blanc, et dans un autre appareil de ce genre en marbre rouge de Sicile. Enfin, M. Bourguignon, de Paris, est l'auteur d'une machine fort ingénieuse pour tailler sur le marbre des moulures, comme on en fait sur le bois, avec la plus grande pureté.

M. Geruzet, de Bagnères, ne s'en tient plus à la simple extraction de ses beaux marbres ; mais, au moyen d'un moteur hydraulique qui fait mouvoir 70 lames de scies, il fait scier, tailler et polir tout à la fois sur place les marbres de ses carrières, ce qui lui permet également de baisser fortement le prix courant de ses produits. M. Bouceneau, de Paris, n'avait pas moins montré d'habileté dans le repolissage d'une grande coquille en marbre du Languedoc et de deux tables en marbre de Sicile.

C'est ainsi que la marbrerie a fait de grands progrès en France et que ses produits pourront enfin rivaliser à l'étranger avec ceux des autres pays.

MARC. Ce terme désigne une espèce de poids soit fictif, soit réel. L'ancienne livre de 16 onces contient 2 marcs, chacun de 8 onces ou de 64 gros, 192 deniers, 4508 grains, 244,753 grammes.

Il y avait autrefois en France plusieurs sortes de marcs : celui de Troyes et de Paris, de 260,050 grammes ; celui de Limoges, de 240,929 grammes ; celui de Tours, de 237,869 grammes ; enfin, celui de La Rochelle, dit d'Angleterre, de 244,753 grammes. Le marc ou demi-livre, dont on fait usage dans le système usuel ou transitoire, est de 250 grammes.

Le *marc de Cologne*, ou poids de Cologne, dont on fait usage en Allemagne, se divise en 8 onces et 16 loths, un loth en 4 quintins, 1 quintin

en 4 pfennings, 1 pfenning en 2 hellers ou 17 as.

Le loth du marc de Cologne est égal à 3 gros 59 grains du poids de marc. Ainsi le marc de Cologne, qui contient 16 loths, pèse 16 fois 3 gros 59 grains, ou plus exactement 8 fois 7 gros 46 grains 12/32 de grain poids de marc, parce que 2 loths de Cologne font juste 7 gros 46 grains 12/32 de grain poids de marc.

Le *marc de Castille* est égal à 7 onces 4 gros 8 grains du poids de marc. Ce marc se divise en 8 onces, l'once en 8 ochavas, l'ochava en 6 tomins, et le tomin en 12 grains.

Le *marc de Portugal* est égal à 7 onces 3 gros 1/2 34 grains du poids de marc. Le marc se divise en 8 onces, l'once en 8 gros ou octaves, et chaque octave en 72 grains.

Le *marc banco de Hambourg* (change) vaut 16 sols lubs, et le sol lubs 12 den.; 4 marcs banco valent une rixthaler banco; 26 sols lubs et 2 den. valent 3 fr. Le marc lubs de Hambourg vaut environ 1 fr. 75 c. plus ou moins, suivant le cours du change.

Le *marc lubs*, monnaie de compte de Hambourg, se divise comme le marc banco en 16 sols lubs, et lorsque le change entre Hambourg et Paris est à 180 fr. pour 100 marcs lubs, alors le marc lubs de Hambourg vaut 1 fr. 80 cent. Le marc qui est entendu marc banco, ou valeur de banque, reçoit un agio de 23 p. 0/0 pour être converti en argent courant ou en marcs lubs.

Le *marc de Brandebourg* est monnaie de compte, et vaut 20 gros du pays, ou 91 centimes environ.

Le *marc de Livonie* est une monnaie réelle qui vaut 6 gros, ou environ 27 centimes.

Le *marc danois*, monnaie de compte, vaut 16 skillings, ce qui correspond à 90 centimes.

Le *marc de cuivre de Suède* contient 8 runsticks, et vaut 6 centimes.

MARC LA LIVRE, ou AU MARC LE FRANC. Ce terme désigne, dans les faillites, la perte que doit supporter chaque créancier chirographaire, au *prorata* de la somme qui lui est due. Ainsi, être payé au marc la livre, veut dire que l'on doit participer à la contribution avec les autres créanciers sur les effets mobiliers ou l'actif du débiteur, à proportion de la dette.

La distribution des deniers provenant de la vente de navires saisis, se fait entre les créanciers autres que les privilégiés, au marc le franc de leurs créances (214). *Voyez* l'article 191, au mot NAVIRE.

S'il y a des effets chargés pour le montant des effets assurés, en cas de perte d'une partie, elle sera payée par tous les assureurs de ces effets, au marc le franc de leur intérêt (360).

Les avaries communes sont supportées par les marchandises et par la moitié du navire et du fret, au marc le franc de la valeur (401).

Le montant de l'actif mobilier du failli, distraction faite des frais et dépenses de l'administration de la faillite, du secours qui a été accordé au failli, et des sommes payées aux privilégiés, sera réparti entre tous les créanciers au marc le franc (558).

MARCASSITE (*marcassita*). On comprend sous cette dénomination une espèce de pyrite ou sulfure d'arsenic pyriteux, de couleur blanche chatoyante, cristallisée en prismes quadrangulaires ou de forme irrégulière : alliage natif du fer à l'état de sulfure avec l'arsenic, qui lui communique la blancheur qui le distingue, recevant un beau poli sans s'altérer par le contact de l'air, ce qui l'a fait employer dans la bijouterie, où l'on taillait ces pyrites en facettes pour en faire plusieurs bijoux, tels que boucles, bagues, colliers, bracelets, etc., peu estimés, et qui ne sont plus de mode aujourd'hui. On tirait cette espèce de pierre minérale soit de l'Allemagne, soit du Jura. La marcassite d'or est une pyrite aurifère.

MARCELLIN (SAINT-), ville de France, département de l'Isère, à un quart de lieue environ de la rive droite de l'Isère, et à 7 lieues et demie de Grenoble. Population, 2,600 habitans.

Commerce et production. Le principal commerce consiste en soie écrue, vin, huile de noix et marrons. On y tient 4 foires par an.

MARCHAND. On qualifie de ce nom celui qui fait un commerce quel qu'il soit, c'est-à-dire qui fait son état d'acheter et de vendre une marchandise quelconque. On distingue deux sortes de marchands en général : celui en gros, qui ne vend que par balle, caisse, tonne, baril ou barrique; celui en détail, qui, après avoir acheté en gros la marchandise, la vend en petites parties, par livres et autres petits poids, comme les épiciers, suivant le besoin des consommateurs. Le Code de commerce ne fait aucune distinction entre ces classes, et désigne comme commerçans tous ceux qui se livrent au commerce et en font leur état. Il n'y a aujourd'hui d'autre différence entre le banquier, le négociant et le commerçant détaillant, que les différentes taxes des patentes qu'ils doivent acquitter, et qui leur donnent le droit de se livrer au genre de commerce qui y est spécifié, et leur donnent les qualités qu'ils ont prises.

Les tribunaux de commerce connaîtront de toutes contestations relatives aux engagemens et transactions entre marchands (631).

Les marchands se divisent aussi en autant de classes ou de dénominations qu'il y a de différentes marchandises dont ils font le commerce. Ainsi, il y a des marchands de bois, des marchands de vin, des marchands de draps, des marchands de toile, des marchands de fer, des marchands droguistes, des marchands épiciers, etc. Cette spécialité a été jugée nécessaire pour que chaque marchand se renferme dans le genre de commerce qu'il a le plus étudié et où il a acquis le plus d'expérience par la longue pratique qu'il en a faite pour en connaître tous les usages, ainsi que les pays de production et de consommation; attendu que la concurrence est si grande aujourd'hui dans tous les états, qu'il n'y a que ceux qui ont acquis des connaissances positives qui peuvent espérer de mieux réussir dans leur commerce, et c'est ce qui rendra notre Dictionnaire encore plus généralement utile, puisqu'il renferme toutes les connaissances indispensables à tout commerçant ou marchand. *Voy*. COMMERÇANT.

MARCHANDE PUBLIQUE. On nomme marchande publique les lingères, grainetières, revendeuses, regratières, enfin toutes les femmes et filles qui achètent, revendent et font un commerce quelconque. Elles peuvent engager, hypothéquer et aliéner leurs immeubles. Toutefois, leurs biens stipulés dotaux quand elles sont mariées sous le régime dotal, ne peuvent être hypothéqués et aliénés que dans les cas déterminés et avec les formalités prescrites par le Code civil (7).

La femme ne peut être marchande publique sans le consentement de son mari (4).

La femme, si elle est marchande publique, peut, sans l'autorisation de son mari, s'obliger pour ce qui concerne son négoce; et audit cas, elle oblige aussi son mari, s'il y a communauté entre eux.

Elle n'est pas réputée marchande publique, si elle ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari; elle n'est réputée telle, que lorsqu'elle fait un commerce séparé (5).

MARCHANDISES. On désigne sous cette dénomination tous les objets, de quelque nature qu'ils soient, que les marchands vendent et achètent, soit en gros, soit en détail, dans les magasins, boutiques, foires, marchés et autres lieux; telles que draperies, soieries, toileries, merceries, bonneteries, épiceries, drogueries, chapelleries. La connaissance ou l'appréciation des qualités et défauts des marchandises est absolument nécessaire au marchand dans le commerce qu'il en fait; autrement, il est sujet à se tromper ou à être trompé, et à faire des pertes au lieu des profits qu'il espérait dans ses spéculations. Il doit aussi connaître les usages qui concernent la vente ou l'achat des marchandises dont il fait commerce, ainsi que les pays de production et de consommation, pour savoir où il peut les acheter et les vendre le plus avantageusement.

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la bourse détermine le cours des marchandises (72).

Ce cours est constaté par les courtiers dans la forme prescrite par les règlemens de police générale et particulière (73).

Les courtiers de marchandises, constitués de la manière prescrite par la loi, ont seuls le droit de faire le courtage des marchandises et d'en constater le cours (78).

Tout commissionnaire qui a fait des avances sur des marchandises à lui expédiées d'une autre place, pour être vendues pour le compte d'un commettant, a privilége, pour le remboursement de ses avances, intérêts et frais, sur la valeur des marchandises, si elles sont à sa disposition, dans ses magasins ou dans un dépôt public, ou si, avant qu'elles soient arrivées, il peut constater, par un connaissement ou par une lettre de voiture, l'expédition qui lui en a été faite (93).

Si les marchandises ont été vendues et livrées pour le compte des commettans, le commissionnaire sera remboursé, sur le produit de la vente, du montant de ses avances, intérêts et frais, par préférence aux créanciers du commettant (94).

Tous prêts, avances ou paiemens qui pourraient être faits sur des marchandises exposées ou consignées dans le lieu du domicile du commissionnaire, ne donnent priviléges au commissionnaire ou dépositaire qu'autant qu'il s'est conformé aux dispositions prescrites par le Code civil, liv. III, titre XVIII, pour les prêts sur gages ou nantissemens (95).

Le commissionnaire qui se charge d'un transport par terre ou par eau est tenu d'inscrire sur son livre-journal la déclaration de la nature et de la quantité des marchandises, et s'il en est requis, leur valeur (96).

Il est garant de l'arrivée des marchandises et effets dans le délai déterminé par la lettre de voiture, hors les cas de la force majeure légalement constatée (97).

Il est garant des avaries ou pertes de marchandises ou effets, s'il n'y a stipulation contraire dans la lettre de voiture ou force majeure (98).

Il est garant des faits du commissionnaire intermédiaire auquel il adresse les marchandises (99).

La marchandise sortie du magasin du vendeur ou de l'expéditeur voyage, s'il n'y a convention contraire, aux risques et périls de celui à qui elle appartient, sauf son recours contre le commissionnaire et le voiturier chargé du transport (100).

Sera déclaré banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura détourné aucunes marchandises (593).

Ne seront point de la compétence des tribunaux de commerce, les actions intentées contre un commerçant, pour paiement des marchandises achetées pour son usage particulier (638).

Marchandises (*connaissance des*). Toutes les matières qui font l'objet du commerce se trouvent comprises sous ce terme générique. La science du commerçant consiste à connaître, sinon toutes les marchandises, du moins celles qui font la base ou la spécialité de son commerce. Il doit connaître leur provenance, c'est-à-dire les lieux de production, la saison de leur récolte et de leur arrivée sur le marché, l'époque de leur consommation et le pays où s'en trouve le débouché le plus avantageux; les chances qu'il a à courir de leurs envois, soit pour leur conservation ou leur expédition, les pertes ou avaries qui peuvent en résulter comparativement au profit qu'il doit en espérer, soit dans le coulage, si ce sont des liquides, soit dans la diminution de poids par la sécheresse ou le dommage, par l'effet des pluies ou de l'humidité, suivant la nature de la marchandise; enfin, les usages du pays, si c'est au comptant ou à terme, et avec un escompte, que l'achat ou la vente doit s'en faire, quelle est la bonification ou réfraction qui est accordée, ainsi que la tare d'usage; quelles sont les différentes qualités ou espèces d'une même marchandise, les falsifications qu'elle est susceptible de recevoir, et quels sont les moyens de les découvrir et de s'assurer de sa bonne qualité, c'est-à-dire sans aucun mélange de parties étrangères. Si un négociant n'a pas toutes ces connaissances pour apprécier à leur juste valeur les marchandises dont il fait commerce, nous n'hésitons pas à dire que ce négociant agit le plus souvent en aveugle et qu'il doit se reposer sur l'assertion des personnes qui captivent sa confiance dans leur intérêt, et quelquefois à son préjudice. Notre dictionnaire est destiné à leur faire acquérir, autant qu'il est possible par la voie de l'étude, les connaissances dont nous venons de parler, ainsi que toutes celles que doit posséder un commerçant dans quelque spécialité de commerce que ce soit, pour faire des spéculations lucratives, qui sont le principal but de tous ceux qui se consacrent au commerce.

Marchandises avariées (douanes). Les avaries ne donnent lieu à réduction de droits que dans le cas d'échouement ou autres accidens de mer constatés suivant les formes prescrites, et qui emportent recours contre les assureurs. (Loi du 8 floréal an XI, art. 79.) La réduction n'a pas lieu pour le tabac en feuilles. Lors de la reconnaissance qui en est faite, les particuliers ont la faculté d'en distraire les parties avariées pour être brûlées ou réexportées, sans qu'ils puissent séparer la tige des feuilles. (Loi du 20 floréal an X, art. 7.) Elle ne peut également être demandée sous prétexte d'avarie survenue dans le transport des marchandises par mutation d'entrepôt.

Si celui à qui une marchandise avariée est adressée en fait l'abandon par écrit, il est dispensé d'en payer les droits. (Loi du 22 août 1791, tit. 1er, art. 14.)

Marchandises de contrebande de guerre. Les marchandises de contrebande ou prohibées en tems de guerre sont : les armes, canons, bombes, boulets, balles, poudre à tirer, mèches, piques, épées, lances, dards, mortiers, boucliers, casques, cuirasses et autres armes propres à armer les militaires, baudriers, chevaux avec leurs équipages.

On considère encore sur les vaisseaux de certaines nations, tels que ceux des Etats-Unis, comme objets de contrebande, les bois de construction, les brais, goudrons, le cuivre en feuilles, les voiles, les cordages et tout ce qui sert à l'armement ou équipement des vaisseaux, excepté le fer brut et le sapin en planches ; ces articles seront confisqués toutes les fois qu'ils seront destinés ou qu'on essaiera de les porter à l'ennemi.

Marchandises de retour (douanes). *Voyez* Retour de l'étranger.

Marchandises imposées à la valeur (douanes). Pour les marchandises que le tarif impose à tant p. 0/0 de la valeur, le droit sera perçu sur la valeur déclarée ou bien le préposé retiendra la marchandise, en annonçant qu'il en paiera la valeur et le dixième en sus, dans les quinze jours qui suivront la notification du procès-verbal de retenue. (Loi du 4 floréal an IV, art. Ier.) La retenue n'est soumise à d'autres formalités qu'à celle de l'offre souscrite par le receveur du bureau, et signifiée au propriétaire ou à son fondé de pouvoir. (art. 2.)

Marchandises prohibées (douanes). Ce sont celles dont l'introduction ou la sortie sont absolument interdites. *Voyez* Prohibitions.

MARCHANDS CHARGEURS (jurisprudence maritime). On appelle ainsi ceux qui chargent des marchandises sur un vaisseau pour une destination quelconque. Pour ce qui concerne leurs droits sur les marchandises chargées à bord des navires, et la contribution qu'elles doivent supporter dans les avaries et le jet en mer, voyez le titre XII du livre II du Code de commerce. *Voyez* Jet en mer.

MARCHÉ, lieu public, où l'on expose en vente toutes sortes de marchandises et de denrées ; lorsque ce sont des objets d'ameublemens, de toilette, et autres articles de luxe, on a adopté le nom de bazar, à l'exemple de l'Orient, où il y en a dans la plupart des villes. Lorsque ce sont des marchés pour la vente des comestibles et fruits, on les appelle plutôt des halles. Cependant il existe aussi des halles destinées au commerce de plusieurs produits industriels ; ainsi, il y a des halles aux toiles, aux draps, aux cuirs, etc. Il était nécessaire, dans les grandes villes comme Londres, Paris et autres, d'établir des halles et marchés d'approvisionnemens, où les producteurs et les consommateurs, et où les marchands, qui leur servent d'intermédiaire (puisqu'ils sont indispensables), puissent se réunir à des jours et des heures stipulées d'avance pour opérer, dans le moins de tems possible, leurs ventes et leurs achats, et où la police puisse maintenir le bon ordre et la loyauté des transactions, par une surveillance nécessaire à la sûreté d'un chacun. Après les grands marchés d'approvisionnemens, tels que le marché des Innocens, à Paris, et Smithfield, à Londres, il y a ensuite des marchés de revente des denrées qui sont en plus grand nombre, et distribués dans différens quartiers, pour la commodité des consommateurs.

Le marché que l'on tient à des époques fixes, dans les villages et bourgs, ainsi que dans les villes de troisième rang, sont des espèces de foires pour la vente des productions du pays, des bestiaux et autres objets, et aussi de quelques produits industriels qui se fabriquent dans les campagnes. L'autorité municipale a la police de ces marchés.

Marché (jurisprudence commerciale). Ce terme, employé fréquemment dans toutes les transactions du commerce, signifie une convention, un traité d'un achat ou d'une vente, ou d'un échange de quelque marchandise ou objet que ce soit que l'on a fait. Les marchés se font verbalement, en donnant par l'acheteur au vendeur des *arrhes*, ce qu'on appelle aussi *donner le denier à Dieu*, ou par écrit, soit sous signature privée, soit par devant notaire. Les marchés par écrits doivent être doubles, l'un pour le vendeur, et l'autre pour l'acheteur, qui se l'échangent réciproquement. Dans ces marchés, on stipule les conditions de vente et d'achat, de l'objet ou des objets qui en font le sujet. Dans plusieurs circonstances, un marché est synonyme de convention, de contrat, etc., ou du moins il en remplit quelquefois les conditions.

On distingue plusieurs sortes de marchés, dont nous allons faire mention.

Marché à forfait. De toutes les sortes de traités qu'un propriétaire peut faire avec des entrepreneurs pour les constructions qu'il désire faire exécuter, celle qui nous paraît la plus sujette aux discussions, est le marché à forfait, et qu'on appelle aussi marché à devis, qui s'y trouve souvent annexé, et dans lequel est expliquée la nature des travaux, leur dimension, leur durée, les prix par pied ou par toise, la quantité et qualité des matières qui doivent être employées, et les époques de paiemens, ainsi que leurs qualités. Il faut qu'un devis descriptif de toutes les parties d'ouvrages soit rédigé avec la plus minutieuse attention, pour que l'intérêt, joint à l'esprit de chicane, ne trouvent pas le moyen de l'éluder ou de l'interpréter dans le sens le plus favorable à leur vue.

Marché administratif. Ces marchés sont souvent d'une haute importance ; le principe est le même, seulement la manière de les contracter et de les exécuter est différente. On entend principalement, par ces marchés, ceux que le gouvernement fait avec des particuliers, pour la fourniture de certains articles, ou pour quelque entreprise que ce soit. L'article 12 de la loi du 13 janvier 1833 porte : « qu'une ordonnance royale règlera les formalités à suivre à l'avenir dans tous les marchés passés au nom du gouvernement. »

Suivant le rapport de M. le ministre des finances, en date du 4 décembre 1836, le système de cette ordonnance repose sur le principe de la concurrence et de la publicité qu'elle consacre formellement. Toutefois ce principe ne saurait recevoir une application absolue ; diverses exceptions étaient donc nécessaires ; elles sont l'objet de l'article 2 de l'ordonnance du 4 décembre 1836.

L'art. 1er porte : Tous les marchés au nom de l'état seront faits avec concurrence et publicité, sauf les exceptions mentionnées en l'article suivant.

Art. 2. Il pourra être traité de gré à gré : 1° pour

des fournitures, transports et travaux, dont la dépense totale n'excédera pas 10,000 fr., ou s'il s'agit d'un marché passé pour plusieurs années, dont la dépense annuelle n'excédera pas 3,000 fr.

Suivent d'autres exceptions, en tout au nombre de 12, pour lesquelles nous renvoyons à l'ordonnance, ainsi que pour les autres articles ensemble au nombre de 15.

Nous ferons seulement observer que, quant aux conditions mêmes des marchés et aux stipulations qui doivent lier les entrepreneurs et l'état, elles sont exclusivement du ressort du cahier des charges, ainsi que le dit le ministre, et, par ce motif, elles n'ont pas dû prendre place dans un règlement qui, selon le vœu de la loi, n'a pour objet que de régler la forme des marchés.

Un autre article important (art. 11), c'est que les adjudications et réadjudications seront toujours subordonnées à l'approbation du ministre compétent, et ne seront valables et définitives qu'après cette approbation, sauf les exceptions spécialement autorisées et rappelées dans le cahier des charges, en sorte que les adjudicataires sont soumis aux conditions qu'ils contiennent par le fait même de leur adjudication. Le conseil-d'état est le juge compétent des difficultés qui peuvent survenir entre l'adjudication et l'adjudicaatire dans l'exécution de ces marchés.

Marché à livrer à terme, marché à prime. Les marchés à livrer, quoiqu'ils puissent être bien souvent un agiotage ou un jeu de bourse, ou une spéculation fictive, puisqu'il s'agit de vendre une marchandise ou des effets publics que le vendeur n'a pas actuellement en sa possession, et dont l'acheteur n'a pas l'intention de prendre livraison à l'époque fixée par le marché, néanmoins ces marchés ne sont point proscrits par la loi, et rien ne s'oppose à leur exécution. Il en est de même des marchés à terme, que suppose le marché à livrer, qui ne peut avoir son effet qu'à une certaine époque déterminée. On peut appeler cette manière d'opérer une espèce de jeu de spéculation; mais enfin ces marchés à livrer et à terme peuvent aussi se contracter de bonne foi, comme lorsqu'un navire est en route, le propriétaire vend sa cargaison à livrer à son arrivée : il n'y a, dans une pareille transaction, rien d'illicite; et c'est aussi une espèce de marché à terme, car la marchandise ne doit être livrée que dans un tems indéterminé, c'est-à-dire à l'arrivée du bâtiment. Mais on a abusé de cette faculté de pouvoir former des marchés à livrer, en stipulant une prime dans les marchés fictifs qui alimentent l'agiotage, surtout des fonds publics, que les tribunaux ont proscrit et condamné avec raison. Si le marché est vrai, il n'est point alors entaché d'illégalité, parce qu'il n'y a pas de loi qui défende de vendre ou d'acheter un objet quelconque, soit à livrer, soit à terme, et que ce sont des opérations de commerce qui ont et peuvent avoir lieu dans certaines circonstances, et à la convenance des parties intéressées. C'est ce qui a été confirmé par arrêt de la cour royale de Paris, qui a décidé, en 1836, dans une affaire d'un sieur Pelez, que les marchés à terme sont valables, bien que le client acheteur n'ait pas consigné le prix dans les mains de l'agent de change, si, au moment de la convention, le vendeur avait les effets à sa disposition.

MARCHIENNES, ville de France, départ. du Nord, située sur la rive gauche de la Scarpe, à 3 l. de Douai et 4 de Valenciennes. Population, 2,600 habitans. Grand commerce d'arbres fruitiers et de greffes d'asperges.

MARCIGNY-LES-NONAINS ou **Marcigny-sur-Loire**, ville de France, départ. de Saône-et-Loire, située près de la rive droite de la Loire et à 14 l. de Mâcon. Populat., 2,600 habitans. Elle possède des fabriques de linge de table, des tanneries, et le commerce consiste en grains et vins.

MARÉE. C'est le mouvement régulier ou périodique des eaux de l'Océan (la Méditerranée n'y étant point assujettie), par lequel la mer s'élève et s'abaisse deux fois journellement et forme deux courans en sens opposés, l'un montant vers les côtes, qui se nomme *flux* ou *flot*, et l'autre en descendant, que l'on appelle *reflux*, *ebbe* ou *jussant*, en termes de marine.

Dans la plupart des mers d'une vaste étendue, où le mouvement des eaux n'est pas retardé par des îles ou des détroits, ou par d'autres obstacles, on observe trois périodes à la marée; c'est-à-dire, la période journalière, la période mensuelle et la période annuelle.

1° La période journalière est de 24 h. 49 min., pendant lesquelles le flux arrive deux fois, depuis le moment du passage de la lune au méridien, jusqu'à son retour au même méridien.

2° La période mensuelle consiste en ce que les marées sont plus grandes dans les nouvelles et pleines lunes ou dans les syzygies, que dans les quadratures; ou, pour parler plus exactement, les marées sont les plus grandes dans chaque lunaison, quand la lune a environ 18 degrés au delà des pleines et nouvelles lunes; et les plus petites, quand elle est à environ 18 degrés au delà du premier et du dernier quartier. Ce retard est occasioné par le mouvement de la terre, et par la force d'inertie par laquelle les eaux conservent un certain tems l'impression qu'elles ont reçue, avant de céder à une nouvelle impression opposée.

3° La période annuelle consiste en ce qu'aux équinoxes, les marées sont les plus grandes vers les nouvelles et pleines lunes, et celles des quartiers sont aussi plus grandes qu'aux autres lunaisons; au contraire, dans les solstices, les marées des nouvelles et pleines lunes ne sont pas si grandes qu'aux autres lunaisons. On voit ainsi que la marée totale varie avec les phases de la lune; mais ce n'est point aux instans mêmes de la nouvelle ou pleine lune et de la quadrature, que répondent les plus grandes et les plus petites marées; l'observation a fait connaître que ces marées, dans nos ports, suivent d'un jour et demi les instans de ces phases.

La connaissance des marées est très-essentielle aux pilotes qui naviguent dans l'Océan et dans les grandes mers sujettes aux flux et reflux; elles leur indiquent la direction des courans, les momens les plus favorables pour entrer dans les ports ou les rivières, et pour en sortir. Des expériences réitérées ont fait connaître l'heure de la haute mer au tems des nouvelles et pleines lunes dans les différens ports connus; c'est ce qu'on appelle établissement de la lune, ou établissement d'un port.

La meilleure manière est de désigner l'établissement de la marée d'un port par les heures de la pleine mer aux nouvelles et pleines lunes; ainsi, dire que l'établissement du port de Brest est à 3 h. 15 min., de Saint-Malo à 6 h., à 9 h. au Havre, c'est indiquer qu'il est pleine mer dans ces ports à ces heures-là, les jours de la nouvelle et de la

pleine lune, ou dans le tems des syzygies. Cette méthode est d'ailleurs consacrée par l'usage.

On remarque dans les cartes marines l'établissement d'un port, ou les heures de la haute mer aux nouvelles et pleines lunes, par des chiffres romains, ce qui nous dispense d'en donner la liste, qui est plutôt de la compétence des Annuaires du Bureau des longitudes, où on la trouve consignée très-exactement.

MARÉE. On entend aussi par ce terme toutes sortes de poissons de mer qui servent à l'approvisionnement des villes, et dont il se fait un grand commerce, surtout dans les grandes métropoles qui ne sont pas à de trop grandes distances de la mer pour y transporter la marée encore fraîche et assez bien conservée. Telles sont Londres et Paris, où le débit qui s'en fait est considérable et s'élève annuellement à de fortes sommes, et qu'on peut évaluer pour Paris de 3 à 4 et 5 millions de francs par an, suivant l'abondance de la pêche. Le poisson arrive de Dieppe, Saint-Valery, Boulogne, et même de Calais et Dunkerque. La halle au poisson est le lieu spécialement destiné à la vente de la marée à Paris; il y en a une également à Londres, sur le bord de la Tamise, d'où il est transporté chez tous les détaillans, qui sont en grand nombre dans cette capitale de la Grande-Bretagne.

MARENNES, ville de France, en Saintonge, départ. de la Charente-Inférieure, située entre l'embouchure de la rivière de Soudra et le Havre de Brouage, à 9 l. de La Rochelle.

Productions. Sels, vins, eaux-de-vie, huîtres vertes excellentes, fèves, grains, etc.

Les sels passent pour être les meilleurs de France, et même supérieurs à ceux d'Espagne et de Portugal. Il y en a de plusieurs sortes : du sel rouge ou de chaudière, dont les ports de la Manche et de la Hollande s'approvisionnent; des sels communs, connus sous le nom de sels blancs; sels de seudre et de liman, qui s'enlèvent pour Marans, Charente, Bordeaux, Bayonne, la Baltique, la Suède, le Danemarck et autres pays du Nord; du sel vert, dont on se sert pour la pêche et aussi pour faire toutes sortes de salaisons.

Il y a des vins blancs et rouges, qui sont d'une fort bonne qualité. La Bretagne, Hambourg, Brême, Lubeck et d'autres villes du Nord en exportent une grande quantité.

On y distille aussi une grande quantité d'eau-de-vie de différens degrés.

Commerce. Tous ces produits forment autant d'articles de son commerce d'exportation, qui est considérable.

MARGATE, ville et port de l'Angleterre, comté de Kent, situés dans l'île de Thanet, sur l'estuaire de la Tamise, à 30 milles de Londres. Lat. N. 51° 25'; long. O. 1° 5'. Le port est en dedans d'une petite baie, dans une coupure de la falaise qui ressemble à une porte; c'est un passage pour descendre sur le bord de la mer, ce qui lui a fait donner le nom de *gate* en anglais, qui signifie porte. Population, environ 8,000 habitans.

Industrie et commerce. C'est un endroit renommé pour les bains de mer, où se rendent annuellement 40,000 personnes de Londres dans la belle saison par les bateaux à vapeur, qui par la Tamise entretiennent des communications régulières avec Londres; et cette affluence de monde forme le principal revenu des habitans. Cependant Margate expédie du blé et du poisson à Londres, et reçoit en retour des bois de construction, du chanvre, du fer et des produits manufacturés.

MARGE, blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite. Tous les livres des commerçans doivent être tenus sans transports en marge (10). La lettre de voiture doit présenter en marge les marques et les numéro des objets à transporter (102). Le connaissement présente en marge les marques et numéro des objets à transporter (281).

MARGUERITE (île) ou Ile aux Perles. Elle est située sur la côte de l'Amérique du sud, dans l'état de Venezuela, et fait partie du département de Maturin. Population, 14,000 habitans. Cette île a 15 l. de longueur sur 6 de large.

Productions et commerce. On y cultive le coton, la canne à sucre, le cacao et d'autres denrées coloniales. Autrefois, on y faisait une pêche considérable de perles, ce qui en avait fait donner le nom à l'île; mais le banc de perles a été épuisé en grande partie, ce qui n'empêche pas que la pêche s'y continue. On fait aussi du sel sur la côte. Tous ces produits fournissent un aliment au commerce extérieur.

MARIE-GALANTE, petite île qui dépend de la Guadeloupe, près de laquelle elle est située, sous le 15e deg. de lat. N. Populat., 13,000 habitans, dont les trois quarts sont des nègres employés à la culture du sol, qui produit toutes les denrées coloniales, et surtout du café très-estimé. Son commerce, ainsi que ses productions, sont compris dans l'article de la Guadeloupe.

MARIEN, monnaie de Hanovre, de Saxe et de Holstein. Le marien du Hanovre vaut 8 pfennings du pays; le marien de Saxe et du Holstein vaut 16 hellers du pays.

MARIENBOURG (Marienburg), ville de Prusse, province de Prusse, dans le cercle de régence de Dantzig, chef-lieu du cercle de son nom, située sur le Nogat, avec une population de 5,442 habitans qui entretiennent des fabriques de tissus de laine, de tissus de coton, de bonneterie, chapellerie, distillerie d'eau-de-vie de grains et des brasseries. Le commerce consiste dans tous les produits de ces fabriques, en grains et en bois.

MARIENSNERDER, ville de Prusse, province de Prusse, chef-lieu du cercle de régence de son nom, située sur les petites rivières de Liebe et Nogat, avec une population de 5,060 habitans qui entretiennent des fabriques de draps, de toile, de cuir, de chapeaux. Il y a aussi des brasseries et des distilleries d'eaux-de-vie de grains. On y a fondé, en 1787, un haras pour l'amélioration de la race des chevaux.

MARINE. On entend par ce terme l'ensemble des vaisseaux soit marchands, soit de guerre, que possède une puissance qui a un littoral où se trouvent des ports de mer. C'est pour cette raison que l'on distingue deux espèces de marines, l'une marchande et l'autre militaire, qui doit la protéger. L'importance de la marine n'a commencé à se faire sentir en Europe que depuis la découverte du Nouveau-Monde et l'ouverture de la route directe à l'Inde par le cap de Bonne-Espérance. Ces deux événemens ayant donné une plus grande activité et une sphère beaucoup plus étendue à la navigation, la marine, tant militaire que marchande, a dû s'accroître et se perfectionner pour répondre aux besoins du commerce, qui portait ses ramifications dans les deux hémisphères. D'ailleurs,

les intérêts du commerce et de la navigation suscitèrent des jalousies et des collisions qu'il a fallu soutenir par des guerres maritimes où des flottes considérables livraient des combats qui décidaient souvent de l'empire du commerce et des mers. Ce fut ainsi que se formèrent ces escadres espagnoles et portugaises qui dominèrent long-tems sur les mers, jusqu'à l'époque où les Hollandais leur succédèrent aux beaux jours de leur gloire, lorsque le sceptre de Neptune leur fut ravi par la fière Albion. La France, sous le règne de Louis XIV, balança un moment sa puissance jusqu'à la trop mémorable victoire de La Hogue (en 1692), où la marine française fut obligée de céder l'empire maritime à sa rivale, qui en est encore en possession, malgré les efforts que fit Napoléon pour s'en rendre maître. Le XVIIIe siècle vit éclore et se former assez rapidement plusieurs marines marchandes et militaires dans le nord de l'Europe, et la Baltique vit paraître les marines de la Russie, de la Suède et du Danemarck.

Statistique de la marine marchande de la France en 1836.

Cette statistique présente les résultats suivans:

Navires. Le nombre des navires est de 21,251, dont 18,058 en activité et 3,193 en non-activité, jaugeant ensemble 65,561 tonneaux. De ces 21,251 bâtimens, 19,442 sont au dessous de 100 tonn., et les autres de 200 à 600. Il en a été construit 1,303, et radoubé ou réparé 4,314. Ces travaux ont occupé 10,301 ouvriers, dont la journée moyenne est revenue à 2 fr. 55 c. Le prix moyen de ces constructions est évalué à 252 fr. 95 c. par tonneau.

Pêche de poissons frais. Cette pêche a employé sur les côtes 6,884 navires, jaugeant ensemble 48,675 tonneaux, montés par 31,354 hommes d'équipage. Elle a produit 18,934,655 fr.

Cette pêche a employé sur les rivières 1,155 barques, jaugeant 2,019 tonneaux, et montés par 2,272 hommes d'équipage. Elle a produit 386,410 francs.

Pêche de la morue. 421 bâtimens, jaugeant 51,705 tonneaux, ayant 10,264 hommes d'équip., ont été employés à cette pêche, qui a produit 473,250 quintaux métriques de morue, huile et rogue, estimés ensemble à 13,386,373 fr.

Pêche de la baleine. 62 bâtimens, jaugeant 25,934 tonneaux, montés par 2,072 hommes d'équipage, ont été expédiés dans les mers du Nord; 22 ont effectué leur retour en France. Ils avaient à bord 40,968 quintaux métriques d'huile, de fanons et de blanc de baleine, estimés en totalité 3,586,219 fr.

Navigation commerciale. 636 navir., jaugeant ensemble 164,062 tonneaux, et armés de 8,709 marins, ont navigué au long-cours; 637 navires, jaugeant 90,726 tonneaux, montés par 5,519 marins, ont fait le grand cabotage; et 7,675 bâtimens, jaugeant 202,433 tonneaux, et ayant 22,904 hommes d'équipage, ont fait le petit cabotage.

Importation. Par 4,720 bâtimens français, il a été importé 437,408 tonneaux de marchandises, estimés 366,299,777 fr.; et par 6,776 navir. étrangers, il a été importé 721,506 tonneaux, évalués à 343,665,151 fr.

Exportation. Par 4,253 bâtimens français, il a été exporté 345,660 tonneaux de marchandises, estimées 205,103,314 fr.; et par 5,616 nav. étrangers, il a été importé 437,509 tonneaux, évalués à 386,750,957 fr.

Ecoles d'hydrographie pour enseigner la navigation. Il y a 44 écoles d'hydrographie dans les ports pour former des marins: 989 élèves en ont suivi les cours.

Sinistres. 159 bâtimens, dont 132 français, se sont perdus sur les côtes. Les objets sauvés et non vendus sont estimés 2,511,455 fr.; les objets vendus, 357,545 fr., et les frais de sauvetage, 184,398 francs. Il a été remis aux propriétaires ou assureurs, avec les objets en nature, 460,200 fr. Il a été déposé à la caisse des gens de mer, 146,783 fr.

Population maritime de France. Il résulte de renseignemens authentiques recueillis dans les ports, que la population maritime de France s'élevait au 17 janvier 1838 à 110,589 hommes, dont 103,157 appartenant à l'inscription, et 7,432 au recrutement.

Le chiffre total ci-dessus se compose comme il suit:

Capitaines, maîtres, pilotes, etc.: Au service, 272; au commerce, 6,946; en activité, 3,618; total, 10,836.

Officiers, mariniers et mousses: Au service, 27,018; au commerce, 43,035; en activité, 17,863; total, 87,916.

Ouvriers et apprentis: Au service, 4,356; au commerce, 6,519; en activité, 962; total, 14,837. Total général, 110,589.

On comptait en outre 19,838 marins et 4,068 ouvriers hors de service; 7,998 marins et 558 ouvr. pensionnés sur la caisse des Invalides.

Enfin, 2,195 déserteurs et 9,561 absens dont on n'a pas de nouvelles.

L'état-major de l'armée navale se composait, à la même époque, de 28 officiers-généraux, 225 officiers supérieurs et 1,250 officiers ou élèves.

Il y avait d'armés 10 vaisseaux, 12 frégates, 26 corvettes, 63 bricks ou goëlettes, 12 gabarres et 17 bateaux à vapeur: 6 autres bâtimens étaient en commission de port.

Nous devons avoir 3 amiraux avec rang de maréchaux en France; le cadre des vice-amiraux est de 10; celui des contre-amiraux de 20. Le nombre des capitaines de vaisseaux est fixé à 80; celui des capitaines de corvette à 150; celui des lieutenans de vaisseau à 450; celui des enseignes à 550. On entretient de plus 300 élèves de première ou de seconde classe.

Quant aux matelots, les équipages de ligne fournissent 20 à 25,000 hommes; le nombre des marins classés étant de 90,000 en 1835, M. Tupinier les répartit ainsi: 18,000 embarqués sur les vaisseaux de l'état; 27,000 naviguant au commerce. M. Charles Dupin n'est pas d'accord avec M. Tupinier; il porte plus haut le nombre des marins embarqués: il croit que 16,000 sont encore disponibles dans les ports; selon lui, sur les 90,000 marins inscrits aux classes, 60,000 seraient toujours en état de naviguer au long cours. Ajoutons, pour compléter le personnel, 3,500 hommes composant le nouveau régiment de marine, et environ 11,000 ouvriers qui, en cas de guerre, pourraient rendre de bons services: nous aurons un total de 95,000 hommes.

Nous ne croyons pas qu'en cas de guerre maritime le personnel que nous venons de compter puisse suffire pour armer, ainsi qu'il s'y est engagé, le département de la marine, 40 vaisseaux, dont 10 du premier rang, 20 du second et 10 du troisième; 50 frégates et un nombre correspondant de corvettes, bricks, goëlettes, gabarres et bateaux à vapeur. Il faudrait, pour une flotte ainsi composée, environ 75,000 marins.

Le département de la marine n'entretient que 22 vaisseaux à flot et 27 en construction, avancés au 22/24; 36 frégates à flot et 36 frégates en construction. La même proportion est observée pour les navires de moindres dimensions. Il est donc évident que si la guerre éclatait nous ne pourrions la commencer qu'avec 20 vaisseaux, 30 frégates, etc. Mais ce n'est pas le matériel qui nous manquerait pour la poursuivre; on estime aujourd'hui à 300 millions la valeur de notre matériel, savoir : pour les coques des bâtimens à flot, 70 millions; pour celles des bâtimens en chantiers, 32 millions; pour objets d'armement préparés, 119 millions; pour matières en approvisionnement, 67 millions; enfin, pour objets de confection préparatoire, environ 12 millions.

Ces valeurs sont réparties entre nos cinq grands ports militaires, Brest, Toulon, Cherbourg, Rochefort et Lorient. On n'estime qu'à 3 millions à peu près les approvisionnemens amassés dans les ports secondaires.

Il est facile, d'ailleurs, de juger de l'importance des travaux de chaque port par la répartition des ouvriers de la marine. Brest en compte 3,465; Toulon, 3,164; Rochefort, 1,102; Lorient, 1,312 et Cherbourg, 1,128. Aux ouvriers de la marine, si l'on ajoute ceux de l'artillerie et des travaux hydrauliques, on arrive au chiffre de 13,324 pour les ouvriers des ports de toutes les classes.

En ce qui concerne les colonies, la publicité donnée aux délibérations des conseils et la publication de nombreux documens ont démontré que les colonies, comme points militaires fortifiés et occupés par d'importantes garnisons, étaient intimement liés au système de défense de la France, qu'elles contribuaient également, comme points de relâche sur l'Océan, à développer notre puissance maritime, et en même tems à favoriser l'extension du commerce et de la navigation marchande.

MARINGUES, ville de France, département du Puy-de-Dôme, située sur la Morge, non loin de son confluent avec l'Allier. Population, 4,000 habitans qui entretiennent des tanneries, des teintureries, et font un grand commerce en blé, qu'on embarque au port de Vial.

MARINO (SAINT-), petite république de l'Italie, dans la légation de la Romagne de l'état de l'Eglise, sous la protection du pape, avec une population de 7,000 habitans répandus dans la ville de son nom et dans deux villages.

Productions et industrie. Commerce de vin, de soie, de blé et de bestiaux, qui sont les produits du territoire. Il y a des cavernes où l'on conserve et l'on améliore le vin du pays, qui est l'objet d'un grand commerce.

MARINS, ou gens de mer comprenant tous les individus, sans aucune distinction, employés à bord d'un vaisseau pour la manœuvre et le gouverner, pour ce qui concerne le capitaine ou maître d'un navire : on peut voir à ces mots ce que nous en avons dit, quant au simple marin, que l'on désigne plus particulièrement sous la dénomination de matelot. *Voy.* MATELOT.

Le ministre du commerce a dit avec raison, dans l'exposé des motifs de la loi sur la pêche de la baleine (du 23 mars 1836) : Les encouragemens accordés à la pêche de la baleine n'ont, comme ceux qui sont destinés à la pêche de la morue, d'autre but que celui d'entretenir et de former une pépinière d'hommes de mer dont l'intelligence et l'intrépidité puissent être mises à profit sur les vaisseaux de l'état. Habitués à des navigations longues et périlleuses, rompus à toutes les fatigues comme à tous les dangers, les pêcheurs baleiniers sont les meilleurs marins que l'on connaisse, et il serait à désirer que l'inscription maritime en contînt un grand nombre. Aussi, la France a-t-elle fait de grands sacrifices pour multiplier une classe d'hommes qui, formés à la rude école de la pêche de la baleine, peuvent être d'une haute utilité pour le service des bâtimens de guerre. La loi du 22 avril 1832 abaissa d'abord la prime de départ de 90 à 70 fr. pour les armemens purement français; elle accorde 48 fr. pour les équipages mixtes. Ces deux primes durent subir une décroissance, l'une de 4 et l'autre de 2 fr.; en sorte que, depuis le 1er mars 1836 jusqu'à la fin de 1837, les deux primes sont descendues, l'une à 54 fr., l'autre à 40 fr. Mais elles sont suffisantes pour encourager la pêche et donner de l'occupation à nos marins et l'augmenter, comme le prouvent les armemens de la pêche, qui se sont multipliés dans nos principaux ports. Malheureusement, le commerce maritime n'a pas suivi ce progrès à cause du peu d'encouragement qu'a reçu notre commerce des colonies, par l'exclusion qu'un droit onéreux d'importation a donné au sucre de cannes, en sorte que notre commerce extérieur est en grande partie exploité par la marine étrangère qui, d'après le relevé de nos douanes, entretenait aux dépens de notre navigation plus de 66,000 marins de différentes nations.

En cas de guerre maritime, la France sentirait vivement l'absence d'un aussi grand nombre de marins, dont une grande partie deviendraient des ennemis qui combattraient sa puissance maritime. *Voyez* MARINE.

D'après le dernier rapport fait par les directeurs d'une société appelée les *Amis des marins*, à Boston, le nombre des marins embarqués aux Etats-Unis, estimé avec le plus grand soin possible, est de 103,000, dont 50,000 sont employés au commerce extérieur, 25,000 à celui des côtes et sur les navires du port de près de 100 tonneaux et au dessous; 3,000 font la pêche de la morue; 1,000 font le service sur les bateaux à vapeur et 6,000 sur les vaisseaux de l'état.

MARLI, tissu léger de fil ou de soie qui se rapproche beaucoup de la gaze. Le marli se fait tout en soie, chaîne et trame. Cette soie est teinte en écru pour les marlis de couleur. Le gros marli, dit marli de fil, a la chaîne en soie grège et jaune, la trame en fil de Bretagne : on en fait aussi entièrement en fil. On fait aussi du marli double ou marli croisé, nommé aussi marli d'Angleterre. Ce tissu n'est plus à la mode dans la toilette de nos élégantes du jour.

MARMANDE, ville de France, département de Lot-et-Garonne, située sur la Garonne. Populat., 6,800 habitans qui entretiennent des fabriques de différens produits, et font un assez grand commerce avec Bordeaux en vins, eaux-de-vie et blé.

MARMARA, île de la Turquie, située dans la mer de son nom, l'ancienne Propontide, entre la Turquie d'Europe et l'Anatolie, et entre le Bosphore et les Dardanelles, vis-à-vis de Constantinople. Elle a 30 lieues de longueur sur 10 de large. On y exploite des carrières de marbre. Suivant M. Texier, voyageur scientifique, on y exploite la terre magnésienne, connue sous le nom d'*écume de mer*, qui forme en partie le lit d'une rivière,

d'où on l'extrait pour en expédier des quantités considérables en Allemagne, pour en faire ces belles pipes qu'on exporte dans tous les pays, où l'usage du tabac à fumer leur donne un grand débit et en fait l'objet d'un commerce considérable. Cette île possède en outre des vignobles qui donnent des raisins excellens; ils servent à l'approvisionnement de Constantinople.

MARMOTTES (pelleterie). Les marmottes de l'Amérique sont bien différentes de celles de la Savoie, des Alpes ou de la Suisse; elles sont plus garnies de poils et d'un plus beau gris. On teint les unes et les autres en brun et en noir. Apprêtées à l'eau forte, celles du Canada sont employées à faire des bords ou collets de manteaux. Les marmottes du Kamtschatka sont variées par la bigarrure de leurs peaux. Les peaux qui nous viennent du Canada sont ouvertes par le ventre. On borde encore de cette peau beaucoup de bonnets de voyageurs, de hussards, etc.

MARNE (la), départ. de la région du nord-est de la France, et qui se compose de la Champagne propre, du Châlonnais et du Rémois. La Marne, qui le traverse du sud-est au nord-est, lui a donné son nom. Il a une superficie de 817,037 arpens métriques, avec une population de 337,076 habit.

Rivières. Ce département est arrosé par un grand nombre de rivières, parmi lesquelles la Marne, la Seine et l'Aisne le traversent en entier; cinq y ont leurs sources, cinq leurs embouchures, et plusieurs autres leurs cours en entier. Mais la Marne, l'Aisne et la Seine sont les seules navigables.

Routes. On compte 16 routes royales ou départementales qui traversent ce département, dont la longueur totale est d'environ 500,000 mètres.

Productions. Les récoltes en céréales et en avoine sont abondantes; elles excèdent annuellement les besoins de la consommation. Les cendres fossiles que l'on trouve dans le pays servent d'engrais, et le sol crayeux et aride se couvre depuis quelque tems de plantations de pins d'Ecosse et d'arbres forestiers à pepins et à noyaux. On élève un grand nombre d'abeilles et de volailles. Les principales essences des forêts sont le chêne, le bouleau et le charme, et les arbres verts commencent à se multiplier; les forêts renferment aussi un grand nombre de végétaux précieux et rares. On évalue à 1,600 le nombre des plantes indigènes au département.

Minéralogie. Il n'y a d'autre exploitation qu'une mine de fer dans l'arrondissement de Vitry-le-Français. On exploite des carrières de pierres meulières, les meilleures que l'on connaisse, de marbre lumachelle champenois, de grès, de craie, d'excellente tourbe, des cendres sulfureuses, de l'argile à potier, etc.

Vignobles et vins. On cultive la vigne dans tous les cinq arrondissemens; mais ce ne sont que ceux de Reims et d'Epernay qui produisent ces vins si renommés qui sont partout tant estimés. Les vins blancs sont les plus recherchés pour leur délicatesse et leur mousse pétillante; les vins rouges se distinguent également par leur finesse et leur agréable vigueur. Cependant les vins mousseux restèrent long-tems sans jouir d'une grande réputation. Ce furent les rois de France et d'Angleterre, François Ier et Henri VIII, qui les mirent en réputation.

Vins blancs. Les vins blans de Champagne de première classe sont ceux de Sillery, d'Aï, d'Avise, de Mesnil, de Cramant, d'Epernay, de Mareuil, de Pierry, de Dizy, de Haut-Villers.

Vins rouges. Les vins rouges aussi de première classe sont ceux d'Aï, Sillery, Bouzy, Haut-Villers, Vertus, Versenay, Cumières, Taisy, Mantelon, Mareuil, Saint-Basle, Verzy, Mailly, Clos-Thiéry, Dizy, Epernay, Pierry, etc. Les meilleurs vins rouges se recueillent sur le revers septentrional des coteaux de la Marne, qui portent le nom de *Montagnes de Reims.* On les distingue dans le commerce d'après leur qualité, en vins de la montagne, de la basse-montagne, et de la terre de Saint-Thiéry. On récolte, année moyenne, dans ces arrondissemens, 5,400 pièces de vin fin, dont la moitié au moins est expédiée à l'étranger.

Industrie. L'industrie manufacturière y a pris un grand développement; il y a des filatures en grand pour la laine, des fabriques de tissus de laine de toute espèce, de châles magnifiques, de fine draperie, de couvertures, de bonneterie. On trouve aussi des fabriques de sacs sans coutures, de chapeaux et gilets, de tresses de soie imitant la paille d'Italie, d'étamines à bluteaux; des tanneries, des teintureries, des papeteries, des verreries, des huileries de graines oléagineuses, de blanc de craie, appelé blanc d'Espagne.

C'est à Châlons qu'est le siége de l'Ecole royale des arts et métiers, dont les travaux méritent d'honorables mentions; 450 élèves y sont entretenus au frais du gouvernement.

Commerce. Le principal commerce des vins de Champagne est exploité à Reims, à Avise et à Epernay. Cette dernière place se trouve avantageusement située au centre des meilleurs vignobles, et sur un terrain qui favorise l'établissement des meilleures caves, très-propres à la conservation et à l'amélioration des vins. Elles sont remarquables par leur étendue; les murs sont tapissés à six pieds de hauteur de bouteilles artistement rangées et classées par *treilles*, c'est-à-dire par crûs. C'est au mois de juin, époque de la floraison de la vigne, et au mois d'août, lorsque le raisin commence à mûrir, et surtout lorsque les vins sont nouvellement en bouteilles, que les propriétaires éprouvent le plus de perte par la *casse.*

Foires. Le nombre des foires de ce département s'élève à 161. Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, les instrumens aratoires, le chanvre, la toile, les laines, les échalas et les lattes, des vins, des ognons, etc.

Le chef-lieu est Châlons-sur-Marne, située sur la rive droite de la Marne, ayant une population de 12,500 habitans, et à 41 lieues de Paris.

MARNE (Haute-), département de la région du nord-est de la France, formée presque entièrement de la Champagne et de plusieurs parties de la Lorraine, de la Bourgogne et du duché de Bar. La Marne, qui y prend sa source, lui a donné son nom. Il a une superficie de 625,043 arpens métriques, et une population de 249,827 habitans.

Il y a cinq routes royales qui traversent ce département, et 7 routes départementales, ayant une longueur évaluée à 350,000 mètres.

La Marne ayant sa source a une lieue et demie de Langres, est la rivière la plus considérable; elle commence à être navigable à Saint-Dizier. Plusieurs rivières, telles que la Meuse et l'Aube, affluant de la Seine, n'ont quelque importance qu'après avoir quitté le territoire du département.

Productions. Les produits des récoltes en vin, grains et avoines, surpassent les besoins de la

consommation. La culture est très-étendue; elle comprend toutes les céréales, tous les légumes, les plantes oléagineuses et textiles, la graine de moutarde blanche et la moutarde noire. Il y a des arbres fruitiers de toute espèce, et particulièrement des cerisiers et des noyers en grande quantité. On élève dans de belles prairies naturelles un grand nombre de bestiaux. Le nombre des ruches est considérable, et les abeilles produisent un miel parfumé et d'excellente cire. Les forêts y occupent une vaste étendue et contiennent des arbres de toute espèce, dont les principales essences sont le chêne, le charme et le frêne. On y trouve des plantes aromatiques, des racines de gentiane et du *calamus aromaticus*. La gaude, la colchide d'automne y croissent spontanément. On trouve des truffes en quantité dans les forêts d'Arc, de Richebourg, de Château-Vilain. Parmi les vins, on cite ceux d'Aubigny, de Saint-Urbain, des Coiffy et des Gouttes.

Minéralogie. Les seules exploitations sont celles du minerai de fer en grains; il y a en outre de belles carrières de pierres de taille et à faire des meules, de marbre dit *lumachelle*, de l'argile à briquet et à foulon. On trouve aussi des mines de houille et des tourbières.

Culture. Ce département possède 340,000 hect. de terres mises en culture, 35,600 en prés, 13,200 en vignes, 193,000 en forêts et bois, 28,000 en landes, et 2,200 en étangs et rivières.

Produits. On compte environ 46,000 chevaux, 96,000 bêtes à cornes, 34,000 porcs, 14,600 chèvres et 225,000 moutons, dont les toisons produisent annuellement environ 165,000 kil. de laine, savoir : 1,000 mérinos, 4,500 métis et 150,000 indigènes. Les produits annuels du sol sont en céréales, 1,200,000 hectolitres; en avoines, 700,000; en vins, 52,000. Le revenu territorial est évalué à 13,652,000 fr.

Industrie. La principale branche d'industrie est l'exploitation des mines de fer et la fabrication de ce métal. On compte jusqu'à 52 hauts-fourneaux pour gueuses ou mouleries, et 104 forges. Suivant *l'Echo de la Haute-Marne*, en 1833, le travail du fer, dans les établissemens métallurgiques, avait produit des valeurs pour une somme de 9 millions, et en 1834, pour 10 millions; et les produits de 1835 avaient été évalués au moins à 11 millions. Le nombre des ouvriers employés dans ces établissemens était de 6,000. On y fabrique des tôles et fers noirs, des limes, des râpes, des poêles à frire, des pointes de Paris, des ustensiles, des outils de toute espèce. La coutellerie de Langres est renommée à juste titre. Il y a en outre des filatures de laine et de coton, des tanneries, des vinaigreries, des distilleries d'eau-de-vie de marc, des fabriques de gants et de bonneterie à Chaumont, de bougies et de chandelles.

Commerce. Les bois de chauffage et de construction forment une branche de commerce considérable; on estime à environ 28 à 30,000 tonneaux le bois de chauffage en chêne, et environ à 14 ou 15,000 le bois de construction qu'on expédie annuellement par la Marne à Paris, indépendamment d'une immense quantité de planches de sapin. On évalue à 75,000 tonneaux le transport des bois de charpente et de sciage que l'on effectue pour Paris de différens endroits, tels que Saint-Dizier, Vitry-le-Français et Bar-sur-Ornain. Il faut y ajouter le fer et les ouvrages de ce métal, et quelques autres produits qui, pour la plupart, prennent la direction de Paris. Saint-Dizier est située sur la Marne, et est la ville la plus commerçante du département.

Canal de la Marne au Rhin de Vitry à Strasbourg. Parmi le grand nombre de canaux de navigation dont l'ouverture est réclamée depuis longtems avec instance, il en est un qui intéresse surtout la capitale de la France, ainsi que les départemens de l'Est et du Nord, et dont l'exécution exercerait une heureuse influence sur la prospérité du commerce; tel est le canal projeté de la jonction de la Marne au Rhin entre Vitry-le-Français et Strasbourg. Etabli dans le prolongement de la ligne navigable du Havre à Paris, qui recevra des améliorations dont elle est susceptible, et de celle de Paris à Vitry, pour le perfectionnement de laquelle des fonds considérables ont été accordés par la loi du 19 juillet 1837, ce canal ne bornera pas son activité à procurer aux départemens dont il traversera ou avoisinera le territoire, un débouché qui augmentera la valeur de leurs produits et donnera une impulsion nouvelle à leur industrie et à leur commerce, il offrira en outre un immense avantage qui consistera dans le transit par la France des approvisionnemens destinés pour la partie centrale du continent européen. Il est vrai que les bateaux peuvent aller du Havre à Strasbourg par deux voies différentes, soit par la Seine, le canal de Briare, le canal latéral à la Loire, le canal du Centre, la Saône et le canal du Rhône au Rhin; mais ils ont à parcourir, dans le premier cas, 150 myriamètres, et 143 dans le second, tandis que par le canal projeté, et en suivant la Marne et la Seine, la distance de Strasbourg à la mer, par Paris, ne sera que de 82 myriamètres. Cette distance est à peu près égale à la longueur du cours du Rhin depuis Strasbourg jusqu'à ses dernières embouchures.

La commission d'enquête estime que dans l'état actuel du commerce, les arrivages du Havre à Strasbourg s'élèvent chaque année à 1,000 tonneaux, consistant principalement en cotons, cafés, sucres bruts et sels; que, par suite de l'établissement de ce canal, ces arrivages pourront être de 30,000 tonneaux, à raison des bestiaux, blés, houilles, bois de chauffage et marchandises destinés pour la Suisse et l'Allemagne; elle ajoute que le transit pourrait être décuplé au moyen de traités de commerce entre la France et les gouvernemens des états voisins, relativement aux droits d'entrée et de sortie susceptibles de fortes modifications.

La dépense est évaluée à 40 millions, et pour faire face à différentes éventualités, à 45 millions. La durée des travaux pourra être renfermée dans la limite de 8 années.

Canal de la Marne à l'Aisne. Le canal de jonction de ces deux rivières appartient à la grande ligne de navigation qui traverse tout le royaume dans la direction du nord au midi, se terminant du côté du nord à Dunkerque et à la frontière de Belgique, du côté du midi à l'embouchure du Rhône et à Marseille. Par les vallées du Rhône et de la Saône où il existe une navigation, on remontera depuis la Méditerranée jusqu'à Gray. De Gray on passera dans la vallée de la Marne au moyen d'un canal à point de partage. De la Marne on rejoindra l'Aisne à Berri-au-Bac par le canal dont nous parlons; de Berri-au-Bac on gagnera le canal de Saint-Quentin en suivant la vallée de l'Ailette; enfin, par le canal de Saint-Quentin on arrivera dans la vallée de l'Escaut.

Cette grande ligne traversant le royaume pres-

que sans sinuosités sur plus de 300 lieues de longueur, existe déjà créée par la nature et par l'art sur environ 250 lieues. Elle passe près de nos plus riches houillères (Valenciennes et la Champagne), au milieu de nos départemens les plus riches en minerais et en usines de fer (la Haute-Marne, la Haute-Saône et la Côte-d'Or), dans quelques-unes de nos principales villes manufacturières (Lyon, Reims, Saint-Quentin, Lille), dans le voisinage de plusieurs autres (Abbeville, Amiens, Roubaix, Sédan). Elle rencontrera et croisera dans son chemin nos plus importans canaux ; à Beaucaire, le canal du Midi; à Châlons-sur-Saône, le canal du Centre; ailleurs, le canal de Bourgogne, le canal du Rhône au Rhin, le canal des Ardennes, le canal de la Sambre, le canal de la Somme. Cette importante voie de navigation sera donc l'une des plus utiles, et paraît destinée à devenir une des plus fréquentées et des plus florissantes du royaume.

Le canal de la Marne à l'Aisne est un élément nécessaire à l'embouchure de cette grande communication entre le nord et le midi de la France. Il s'embranche sur le canal latéral à la Marne, à l'embouchure de la rivière d'Isse, dans le village de Condé-sur-Marne. Il s'élève au moyen de six écluses jusqu'auprès du village de Vaudemange. La longueur totale du canal est de 60,798 mètres entre la Marne et l'Aisne. Les dimensions seront les mêmes que celles du canal de Saint-Quentin et des canaux latéraux à la Marne et à l'Aisne. La dépense a été évaluée à 12 millions. L'exécution exigera à peu près 4 ou 5 ans.

MAROC (empire de). Cet empire, qui porte aussi la dénomination de *Mogh-rib-ul-Acsa*, c'est-à-dire extrémité de l'Occident, occupe un espace de 24,379 lieues carrées (les géographes ne sont pas d'accord sur ce chiffre), avec un littoral de 108 lieues sur la Méditerranée, depuis Twient jusqu'au cap Spartel, indépendamment d'un autre littoral de 224 lieues sur l'Océan atlantique, depuis le cap Spartel jusqu'au cap d'Agoulon. Il occupe la partie N.-O. de l'Afrique, entre les 28° 20' et 35° 59" de lat. N. et entre les 9° 40' et 12° 40" de long. O. Il a pour limites, à l'E., la régence d'Alger, au S. le désert, au N. la Méditerranée et le détroit de Gibraltar, et à l'O. l'Atlantique. Il se divise en 5 parties principales réunies sous un même gouvernement : ce sont les royaumes de Fez, de Maroc, de Sous, de Tafileit, et la province d'A-Draha ou de Dara. Leur population est loin d'être en rapport avec leur étendue, mais on ne saurait l'évaluer au juste; cependant, M. Graeberg de Heurso, qui a séjourné 6 ans dans sa capitale, l'évalue à 8,500,000 individus.

Culture et productions. La principale richesse du pays consiste en troupeaux dont l'éducation convient surtout à l'esprit d'indépendance de la population : soit stérilité d'une portion du sol ou défaut d'habitans, ou leur peu de goût pour la culture, il n'y a qu'un quart tout au plus du pays qui présente des terres cultivées ou plantées ; tandis que la portion la plus considérable des autres trois quarts consiste en pâturages naturels parcourus principalement par les Arabes et les Berbères.

Les moutons forment la masse principale des bestiaux qu'élèvent ces peuples, encore nomades en grande partie ; on en a évalué le nombre de 40 à 45 millions, dont chaque année à la grande fête des sacrifices, appelée *aïd-al-kebir*, on n'en consomme pas moins de 700,000. La laine en est d'une excellente qualité, plus fine et plus moelleuse que celle d'Europe ; on en exporte, mais en petite quantité, par Rabbah et Salé.

Après les moutons, viennent 10 à 12 millions de chèvres, qui servent à beaucoup d'usages domestiques, y compris leur lait.

Les chameaux sont une propriété précieuse pour tous les habitans de l'Afrique, surtout pour ceux qui se trouvent sur les confins du désert. L'empire de Maroc en possède une quantité considérable, que l'on porte à plus de 50,000.

Les chevaux y sont en nombre à peu près égal, mais les ânes et surtout les mulets sont innombrables; on les compte par millions.

Si des bestiaux et des pâturages nous passons aux terres cultivées, on voit les Maures et les Shellouhks récolter en abondance des grains d'une excellente qualité, savoir : du froment, que se réservent les maîtres; du maïs, qu'ils abandonnent aux esclaves; du millet, qui forme la nourriture ordinaire des classes pauvres; de l'orge, dont on engraisse la volaille et les bestiaux; du seigle, le seul grain dont l'exportation soit permise; du riz d'une assez médiocre qualité. Nous ne ferons pas mention des légumes, parmi lesquels figure la pomme de terre, importée d'Europe, ni le grand nombre de fruits délicieux que ce pays, favorisé d'un superbe climat, produit avec une sorte de prodigalité.

Laines. Les laines de Maroc sont les plus belles de l'Afrique; le pays étant, dans certaines localités, montagneux et froid, on y trouve des laines aussi fines que les laines d'Espagne, et même des parties de toison qui le disputent à la laine de Saxe. Cependant, quelques-unes de ces laines sont jarreuses ; mais les plus jarreuses le sont encore bien moins que celles de nos possessions d'Afrique, et pas plus que certaines laines du centre de la France. La plus grande partie des laines des provinces de Tadela et de Beni-Assen seraient utilement employées par nos fabriques de Louviers et d'Elbeuf ; la laine de Tadela, surtout, qui est une laine mérinos.

Assurément, nos fabriques du Nord ont, sans s'en douter, déjà mis en œuvre beaucoup de laine de Maroc, car cette laine, triée avec soin d'abord à Marseille, a été souvent vendue comme de la laine d'Espagne. Depuis deux ans, une maison française s'est établie à Tanger ; elle a construit un lavoir, et l'on calcule qu'en 1836 elle a dû expédier environ 12,000 quintaux de laine.

Les ports où se chargent les plus belles laines ne sont pas Larrache et Tanger; mais les ports de Mazagan et Casa-Bianca, qui sont au centre des provinces de Ducale, Temsela et Tedla, provinces qui produisent des laines mérinos, tandis que Larrache et Tanger ne donnent que des laines propres aux matelas.

L'usage est de vendre la laine rendue à bord, ce qui simplifie les détails de l'opération pour les spéculateurs. On trouve plus facilement un chargement à Larrache qu'à Tanger, et les laines y sont d'ailleurs de 1 fr. à 1 fr. 50 c. le meilleur marché. Cette différence provient de ce qu'il faut 8 jours pour arriver à Tanger, soit de Fez ou de Mequinez, qui sont le centre du commerce des laines, au lieu qu'il ne faut que 4 jours pour se rendre à Larrache.

Les laines en suint de Maroc s'achètent dans les proportions suivantes : la laine ordinaire, 5 p. 0/0; la laine fine, de 30 à 36 p. 0/0. La première valait à Tanger, en 1836, emballée et ren-

due à bord, de 50 à 55 fr., selon la qualité, les 50 kilog. La seconde se vendait de 70 à 75 fr. La laine lavée se vendait dans le rapport du déchet qu'on vient d'indiquer.

Industrie. Mais l'industrie et les arts agraires y sont encore peu développés, et cette belle région de l'Afrique végète encore dans la Barbarie. On ignore l'art des irrigations artificielles, l'usage des moulins à vent ou à eau. Ainsi, les produits de l'agriculture, malgré les dons de la nature, y sont encore dans un état très-précaire et borné.

Mais le souverain est loin de soupçonner le parti qu'il pourrait en tirer; au lieu d'encourager le commerce d'échange, il prohibe l'exportation de la plupart des produits; les ministres, pas plus éclairés que l'empereur, avaient même interdit naguère l'exportation des huiles d'olive, jusqu'alors recherchées pour les savonneries de Marseille; en sorte que la production de cette denrée, qui jadis s'élevait à 40,000 quintaux, est descendue à 2,000 quintaux. Mais aujourd'hui la défense est levée, néanmoins, il faudra bien des années pour que cette culture se relève de sa décadence et qu'elle puisse reconquérir ses anciens débouchés.

Parmi les produits du règne végétal, il faut encore citer le lin, le chanvre, le tabac et une plante herbacée nommée *al-hennah*, qui fournit une belle teinture jaune dont les femmes font un grand usage.

Industrie manufacturière. L'industrie manufacturière des Marocains est très-bornée, car, à l'exception de la préparation des peaux, dans laquelle excellent surtout les habitans de Tafileit, ils n'exercent que d'une manière grossière et imparfaite les autres arts industriels les plus indispensables à l'existence de la société, et ne s'occupent que de ceux qui sont d'un usage personnel et immédiat. Ils ont cependant excellé dans la mégisserie des peaux de chèvres, si renommées sous le nom de maroquins, dont l'art a passé en Europe, où on en fait aujourd'hui d'aussi beaux que ceux de Maroc même.

Commerce. On doit bien penser, d'après ce qu'on vient d'exposer, que le commerce doit être fort limité dans un pays où l'on défend l'exportation de plusieurs denrées et où l'on a un système si peu en harmonie avec ses progrès. Il ne laisse pas cependant que d'alimenter, du côté de l'Europe, le mouvement de quelques ports de mer, tels que Tétuan, sur la Méditerranée; Tanger, Rabban, Mogador, sur l'Océan atlantique. Mais, quant aux rapports avec l'intérieur, le centre de ce commerce se trouve réparti entre les deux capitales Fez et Maroc; elles sont également le siége du peu d'industrie qui s'est développé dans cet empire, encore à demi barbare, où les seuls chrétiens sont des étrangers appartenant, en grande partie, aux consulats européens, à l'exception de quelques émigrés espagnols qui résident à Tanger, à Tétuan.

Le commerce de Maroc a pris depuis quelques années un développement remarquable. Les produits de ce pays ont d'abord attiré l'attention des Anglais, qui, par la proximité de leur port de Gibraltar, se trouvaient naturellement appelés à exploiter les premiers ce foyer de production. Après les Anglais sont venus les Sardes, après les Sardes les Marseillais, et après les Marseillais les Américains.

Ce fut en 1832 seulement que les maisons marseillaises jetèrent sérieusement les yeux sur Maroc. L'activité industrielle, qui commença à se manifester en 1833, leur fit sentir toute l'importance commerciale d'un pays qui produit annuellement environ 80,000 quintaux de laine. Aussi, dès 1833, les expéditions pour Tanger, Larrache et Mogador, augmentèrent-elles dans une proportion vraiment extraordinaire. Ce mouvement s'est soutenu jusqu'en 1836.

Exportations. Indépendamment des laines, dont il s'exporte annuellement de 80 à 100,000 quintaux, l'empire de Maroc fournit 50,000 douzaines de peaux de chèvre brutes et préparées; 10,000 douzaines de peaux de mouton en laine; 5,000 quintaux de cire jaune; 12,000 quintaux de gomme du Soudan, de Maroc, sandaraque, euphorbium et autres sortes; 8,000 quintaux d'amandes douces et amères; 5,000 quintaux d'huile d'olive lampante; 300,000 fanègues de blé de première qualité; 100,000 fanègues d'orge; 300,000 fanègues de fèves et maïs.

On exporte aussi des dents d'éléphant et d'hippopotame, des plumes d'autruche, les plus belles que l'on connaisse; du lichen, de l'orseille d'une qualité aussi bonne que celle du cap Vert.

Pour donner une idée plus juste du commerce qui se fait avec Maroc, nous donnons, d'après les avis divers du ministère du commerce, le tableau suivant des articles qui figurent pour les sommes les plus fortes dans le mouvement commercial de Maroc en 1832.

Importations. Tissus et fils de coton, pour 2,080,000 fr.; soie écrue, 740,000; sucre brut et raffiné, 453,700; tissus de laine, 414,900; acier, étain, ferblanc, plomb, 413,100; épiceries, drogues et teintures, 213,100; thé, 110,100 fr.

Exportations. Numéraire, or en poudre, argent, 1,496,200 fr.; cire jaune et ouvrée, 599,100; peaux de chèvre et cuirs en poil, 431,900; fruits frais et secs, 328,500; gommes, 328,500; blé, 312,000; laine et tissus de laine, 124,800 fr.

PROVENANCES et DESTINATION.	VALEUR des importat.	des exportat.
Angleterre.	4,257,500 f.	3,578,900 f.
France.	»	592,300
Tunis	584,300	»
Espagne.	47,900	151,700
Sardaigne.	91,500	83,800
Total. . . .	4,981,200 f.	4,406,700 f.

Commerce avec la France. La proximité de ce riche pays, surtout actuellement que la France possède l'Algérie, devrait attirer l'attention du commerce du Havre, de Bordeaux, et principalement de Marseille. On pourrait s'y procurer le débouché d'un grand nombre d'articles manufacturés, et recevoir en retour des produits propres à nos manufactures; enfin, c'est un commerce semblable à celui que Marseille fait avec le Levant, qui est fort avantageux.

Exportation. Voici les principaux articles que la France a exportés de Maroc: Peaux de chèvre, pour 239,100 fr.; cire jaune, 138,800; laine, 96,500; amandes douces et amères, 18,900; huile d'olive, 157,000; dents d'éléphant, 12,200; aromates, 12,100; articles divers, 1,800; safranum, 1,100 fr.

Importation. Au nombre des articles que la France a importés, se trouvent le sucre raffiné, pour 36,100 fr.; quincaillerie, 9,800; tissus de soie, 9,400; parfumerie, 6,700; thé, 4,500; soie écrue, 3,100 fr.

Navigation. Le mouvement de la navigation a été à l'entrée : 117 navires anglais, 4 espagnols, 1 autrichien, 1 américain, 1 portugais, 1 toscan, 1 sarde ; ensemble 126 bâtimens, avec un tonnage de 5,933 tonneaux.

A la sortie : 125 anglais, 17 espagnols, 9 français, 1 autrichien, 1 américain, 1 toscan, 1 sarde, 1 portugais; ensemble 156 bâtimens, avec un tonnage de 5,829 tonneaux.

On doit observer de ne pas expédier dans les ports de Maroc des navires qui aient plus de 10 à 12 pieds de tirant d'eau, à cause du peu de profondeur qu'on trouve dans la plupart des ports. L'établissement des marées est généralement de 3 à 4 heures sur la côte occidentale, et leur hauteur est de 9 à 10 pieds.

Les principaux ports du commerce de Maroc sont Mogador, Mazagan, Casa-Bianca, Rabat et Tanger, et les ports où se chargent les plus belles laines sont ceux de Mazagan et Casa-Bianca.

El-Araïsh et Mogador sont les seuls endroits où il soit permis aux juifs de se fixer, et où du reste ils sont traités avec une grande rigueur, par suite du fanatisme religieux des mahométans et de la jalousie mercantile des Maures.

Fez est la ville la plus peuplée et la plus importante, quoiqu'elle ne soit pas la résidence du souverain. M. Graeberg lui donne une population de 88,000 habitans. On y fabrique des couvertures, des armes blanches et à feu, des maroquins, de la poudre à canon et quelques autres articles.

Il est sans exemple que l'on ait refusé à un négociant français le permis de commercer, la demande devant être appuyée par le consul-général de France. Les négocians qui désireront se mettre en rapport d'affaires avec Maroc, trouveront dans le consul-général de France (M. Méchain), qui réside à Tanger, un protecteur zélé des intérêts français. Dans le cas où la maison qui voudrait faire des affaires avec ce pays n'aurait pas l'intention d'y former un établissement permanent, il lui conviendrait toujours de s'adresser à une maison européenne, contre laquelle elle aurait recours en cas de contestation, tandis qu'elle serait privée de cet avantage en traitant directement avec les indigènes.

Accroissement du commerce de Maroc. Depuis cette époque (1832), le commerce de Maroc a pris un accroissement considérable ; en sorte que celui de France avec ce pays a plus que doublé en 1836, et a dépassé la somme de 7 millions de francs, dont plus de 4 millions pour les exportations, et plus de la moitié pour les laines surges et lavées; ce qui prouve l'augmentation de débit qui s'en fait en France. Le commerce de Maroc avec les autres pays a reçu également un plus grand développement, qui en porte la valeur totale à plus de 26 millions de francs, tant pour les importations que pour les exportations.

Modifications des droits de douane. Plusieurs modifications ont été introduites dans le tarif des douanes vers la fin de 1836, principalement sur l'exportation des marchandises. Quoique les droits soient fixés par le tarif avec chaque puissance, néanmoins son application est sujette à beaucoup de modifications qui dépendent du crédit plus ou moins grand du consul-général, ou de la bonne ou mauvaise volonté des douaniers, dont les décisions sont le plus souvent arbitraires, ainsi que celles du souverain.

C'est ainsi qu'un ordre de l'empereur a accordé une remise de 25 p. 0/0 aux négocians qui paieraient comptant les droits de douane sur l'exportation des divers produits de ses états, à l'exception, néanmoins, des laines et des cires. Il a aussi fait publier un ordre qui augmente d'une piastre forte les droits à la sortie des laines. Le commerce de Maroc s'est plaint vivement de cette disposition, au moment surtout où il paraît déjà beaucoup souffrir du bas prix où les laines sont tombées en France, en Angleterre, en Espagne et en Amérique.

Droit d'ancrage. Il n'y a rien de fixe quant aux droits d'ancrage que les bâtimens doivent acquitter dans les ports; on est obligé de débattre ce droit avec les douaniers, qui l'exigent suivant la bonne intelligence qui existe entre eux et les consuls étrangers. Un brick peut payer de 18 à 27 piastres fortes en bloc.

Monnaies de compte. Il faut que les navires qui vont prendre des chargemens à Maroc portent avec eux les fonds pour leurs achats, soit en marchandises, soit en numéraire. Si l'on prend du numéraire, il faut porter des piastres d'Espagne à colonnes, aucune autre monnaie étrangère n'ayant cours dans le pays. Si le navire relâchait à Gibraltar, on pourrait alors prendre de l'argent de France, qui se négocie à Gibraltar avec 7 à 8 pour 0/0 de perte. Mais il est toujours plus avantageux de prendre des piastres au port de départ. Il faut remarquer que le Maroc est, de tous les états de Barbarie, le pays où la monnaie est au plus haut titre. Le gouvernement, ayant de petites dépenses et de gros revenus, n'a pas, comme celui de la Turquie, été obligé de détériorer la monnaie pour se faire des ressources.

Les comptes se tiennent en mitkal, qu'on appelle aussi miskal et ducat de 10 onces, qui se divisent en 4 bankeel, et le bankeel en 24 flous, et dont 54 font 1 piastre, ou 5 fr. 20 c.

Les principales monnaies réelles sont les doublons et les piastres d'Espagne, avec leurs divisions, ainsi que le madrid, pièce d'or qui vaut 10 piastres et se frappe à Madrid pour le compte de l'empereur. Il y a le mitkal en or, et le bendiky ou pièce de 2 piastres, qui vaut 27 onces ; en argent, le dirhem, dont 13 1/2 font 1 piastre; les pièces de 6 blankeel, dont 9 font 1 piastre ; et par conséquent, 54 blankeel font la piastre, ou 5 fr. 20 c.

Poids. Le rottolo ou la livre commerciale se règle généralement par le poids de 20 piastres d'Espagne; en conséquence, 100 livres de Barbarie ou le quintal font 119 livres avoir du poids, ou 53 kil. 974.

La livre du marché, à laquelle s'achètent les provisions, est censée avoir 50 p. 0/0 de plus, et égale 30 piastres ou 1 livre 12 onces 1/2 avoir du poids, ou 807,869 gram. environ.

Le fer et la cire se vendent à ce poids.

Mesures. Les mesures de blé sont l'almude et l'arrobe, qu'on appelle kroba. L'almude de sallie est fixé à 40 selemines de Castille. Le cahir, la fanega et autres mesures d'Espagne, sont également employées. Il est probable que lors de leur introduction, elles étaient exactes; mais aujourd'hui elles présentent tant de différences, qu'elles ne peuvent se ramener à aucun étalon.

La principale mesure de longueur est le cubit ou la canna, qui vaut 21 pouces anglais. Dans d'autres parties de la Barbarie, on emploie aussi le pic, qui vaut environ 26 pouces anglais ou 0,6604 mètres.

MAROC ou MOROK (*Marraksch* en arabe),

ville de l'Afrique septentrionale, capitale de l'empire de son nom, située à 36 l. de l'Atlantique, à 85 de Fez et à 260 d'Alger. Lat. N. 31° 35'; long. O. 9° 55'. La population est évaluée de 65 à 70,000 habitans. Elle est beaucoup déchue de son ancienne splendeur depuis que le sultan l'a quittée pour établir sa résidence à Mequinez, ville située à peu de distance de Fez.

Productions. Elles sont les mêmes que celles dont nous avons fait mention.

Industrie et commerce. C'est dans l'Al-Kaisseria, grand bâtiment entouré de boutiques, que les marchands étalent leurs marchandises. Il y a une immense fabrique de maroquin où travaillent 1,500 ouvriers, dont la brillante couleur jaune qu'ils donnent aux peaux n'a pu encore être imitée par les tanneurs européens. On y fabrique aussi des étoffes de soie et de laine. Quant aux cotonnades et aux toiles, c'est l'Angleterre qui les fournit, ainsi que beaucoup d'autres articles, par la voie de Gibraltar. Mais la branche de commerce la plus considérable est celle qui se fait avec l'intérieur de l'Afrique, principalement avec la Mecque, par les caravanes, qui partent à des époques fixes, et qui rapportent en retour de la poudre d'or, des dents d'éléphant et d'autres produits qui se répandent dans tout l'empire, dont Maroc n'est plus le seul siége de ce commerce, qu'elle partage avec d'autres villes qui se sont élevées sur ses ruines depuis quelque tems.

MAROQUIN. Le terme maroquin vient sans doute de la ville de Maroc, qui a fourni les premiers maroquins à l'Europe. M. Félix Beaujour, dans son ouvrage sur le commerce de la Grèce, a indiqué les procédés employés par les Turcs pour faire les beaux maroquins qui nous viennent du Levant. Ils donnent aux maroquins toutes les couleurs; mais ils n'excellent que dans les couleurs rouge et jaune. Leur noir a moins d'éclat que le nôtre, leur vert ne tient pas et leur bleu passe encore plus vite. La plupart des maroquins tirés de Turquie pour le commerce portent, dans les marchés du Levant, le nom de *cordouane*, quoique ce nom désigne en Europe une espèce particulière de maroquins. On fait de beaux maroquins dans plusieurs places de la Barbarie, ainsi qu'à Maroc, à Nicosie, dans l'Ile de Chypre, à Diarbekir, à Astrakan et aussi en Provence, particulièrement à Marseille; ceux-ci sont désignés par le nom de peaux maroquinées. Les maroquins d'Espagne sont estimés pour leur bonté; ceux de France sont plus beaux et d'une plus grande finesse; mais, quant à la qualité et à la vivacité des couleurs rouge ou jaune, ceux de Constantinople, de Chypre, d'Alep et de Smyrne, sont les plus recherchés.

Les cordouans sont des cuirs fort ressemblans aux maroquins, mais apprêtés avec le tan, en quoi ils diffèrent de ceux qui ne sont tannés qu'avec la noix de galles. Probablement, cette dénomination est venue de la ville de Cordoue, dans l'Andalousie, comme la Russie, la Hongrie et le Maroc ont donné leurs noms à des sortes de cuirs qu'ils apprêtent à leur façon.

Aujourd'hui, on fait en France, comme nous le dirons à l'article de maroquinerie, des maroquins aussi beaux, et nous pouvons même dire plus beaux, qu'en Turquie. On en fait de même en Angleterre, en Allemagne, notamment à Offenbach, Brême, Mayence, Breslau, Berlin, Vienne et à Calw, dans le Wurtemberg, qui en fournissent une grande quantité qui dispensent d'en faire venir de la Turquie.

Les peaux que l'on choisit pour faire des maroquins sont celles de boucs, de chèvres, de bouquetins. Les plus belles se tirent de l'Auvergne, du Limousin, de la Touraine, de la Bourgogne et du Bourbonnais. On en fait venir aussi de la Suisse, de Cork, en Irlande, et de la Barbarie. On emploie les peaux sèches et non pas des peaux en *merlut*, c'est-à-dire, celles qui ont été déjà en chaux, pelées et séchées, parce que la fleur en serait trop basse et n'aurait qu'un mauvais grain. Or, après la vivacité de la couleur, le grain fait la beauté du maroquin. D'ailleurs, les peaux en *merlut* ayant été séchées deux fois, elles ont trop perdu de leur souplesse; c'est pour les chamois qu'on les réserve, parce que l'huile et le moulin en rétablissent la douceur.

Les relieurs ne prennent que les maroquins les plus petits, les plus fins, les plus parés. Comme en Provence, on fabrique aussi à Limoges et ailleurs des basanes rouges et de diverses autres couleurs; ce sont des peaux de moutons teintes et apprêtées pour imiter les maroquins.

Le maroquin blanc se prépare à peu près comme les peaux de mégie. On emploie cependant, pour leur faire conserver le blanc, quelques drogues dont le mégissier ne fait pas usage. Les maroquins blancs sont moins en usage en France qu'en Italie, qui en tire aussi de Smyrne de grandes quantités. On en fait des souliers de femmes, et il a sur les peaux de moutons passées en mégie l'avantage de se nettoyer aisément et de reprendre sa qualité et son lustre. On fabrique aujourd'hui des maroquins dans un grand nombre de villes de France, telles qu'à Avignon, Marseille, Paris, Choisy-le-Roi, Rouen, Lyon, Strasbourg, Saint-Hippolyte, Caen.

Maroquinerie en France. On avait commencé en France, pendant la seconde moitié du siècle dernier, à fabriquer des maroquins à l'instar de ceux du Levant dans quelques localités du Midi; mais ces essais n'avaient pas porté l'art de la maroquinerie à une grande perfection; les produits étaient restés constamment au dessous de ceux de Maroc et des Echelles du Levant.

Ce fut à l'exposition de l'an IX (1801) que parurent les premiers maroquins français dignes d'y figurer. Ils avaient été préparés à Choisy-le-Roi par MM. Fauler-Kempff et Ce. La médaille d'or leur fut décernée. Ce fut la première fabrique de maroquins perfectionnés qui a toujours maintenu la supériorité du beau maroquin rouge teint à la cochenille, qui porte encore le nom de rouge de Choisy; c'est de là que sont sortis les premiers maroquins dits du Levant, à gros grains, qui sont si estimés pour la reliure. Les produits qu'ils ont présentés à l'exposition de 1834 offraient des nuances de couleurs variées à l'infini, qu'ils avaient empreintes sur la peau, comme on les imprime sur la soie et sur les autres tissus.

Depuis lors, l'art de la maroquinerie s'est propagé et s'est perfectionné au dernier degré en France, tant à Paris qu'à Strasbourg, à Toulouse, à Carcassonne et ailleurs. Non-seulement il a fourni à la consommation intérieure, mais déjà, en 1832, notre exportation de cuirs maroquinés ou vernis a été de plus de 1,300,000 fr. On ne doit pas en être surpris, puisque les prix des maroquins français sont inférieurs à ceux de l'étranger, et qu'ils leur sont supérieurs en qualité.

MM. Emmerich et J. B. Georges fils, à Stras-

bourg, avaient envoyé à l'exposition des maroquins de leur manufacture, qui est importante. Leur fabrication s'élève par an à 60,000 pièces de maroquin, dont le principal débouché est en France, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation, qui s'opère par des commissionnaires expéditeurs. Ils font des maroquins de toutes couleurs et de toutes nuances. Ils excellent surtout dans le bronze doré, qui se distingue par le moelleux de la peau et la vivacité de la teinture ; et dans le noir, qui, à un beau lustre, réunit une souplesse extrême.

La fabrique de maroquins de M. Mattler, à Paris, est également remarquable par les beaux produits qu'elle fournit, et qui lui ont mérité, à l'exposition de 1819, une médaille d'or.

MARQUE, en terme de négoce et de manufacture, se dit de certains signes et caractères ou dessins, emblêmes, qui s'appliquent ou s'impriment sur plusieurs sortes de marchandises, soit pour connaître le lieu de leur fabrication, soit pour donner au public une garantie de la marchandise qui est offerte en vente, et rendre le fabricant responsable de sa qualité.

La marque d'un fabricant ou marchand est sa propriété, et l'usurpation ou contrefaçon de cette marque, d'après le décret du 9 octobre 1810, est punie de la confiscation des objets marqués de la fausse marque au profit des propriétaires de la marque contrefaite, d'une amende de 300 fr., sans préjudice des dommages et intérêts qu'il peut y avoir lieu d'adjuger; enfin, de l'impression et affiche du jugement aux dépens du contrefacteur.

Les conseils de prud'hommes, dans les villes où il y en a d'établis, et à leur défaut les tribunaux de commerce, sont chargés, par les décrets des 11 juin 1809 et 5 septembre 1810, de prononcer sur les demandes en usurpation ou contrefaçon de marques. Tout propriétaire d'une marque, pour être admis à intenter action pour cause de contrefaçon en usurpation de sa marque, doit, d'après les décrets ci-dessus cités, faire le dépôt du modèle au secrétariat du conseil des prud'hommes et au greffe du tribunal de commerce de son arrondissement.

C'est encore un certain caractère ou un signe particulier que chacun peut faire pour distinguer un objet de celui qui appartient à un autre. Les commerçans et tous les marchands sont dans l'usage de mettre de certaines marques et des numéro sur les balles, ballots, caisses, etc., des marchandises qu'ils expédient à leurs correspondans, en y ajoutant même des contremarques pour qu'ils puissent les reconnaître et se les faire délivrer par les roulages ou capitaines de vaisseaux qui les auront transportés.

Les mêmes marques et numéro se mettent sur les connaissemens, manifestes, lettres de voiture et factures, attendu qu'il est nécessaire que celles des lettres de voiture et autres soient toutes conformes, pour pouvoir en faire la réclamation, en cas de perte ou d'avarie et autres accidens.

Marques apposées par les fabricans sur leurs produits. Que ces marques soient frappées, imprimées ou exécutées par tout autre moyen, elles se composent de caractères ou de signes qui différencient les produits des artisans ou fabricans, et font connaître ceux d'entre eux qui les ont versés dans le commerce. C'est encore un nouveau genre de propriété industrielle qui, sans être formée comme les modèles et dessins de fabrique, et les inventions, par les efforts de l'intelligence, ne laisse pas d'avoir son prix. On a vu, en effet, des marques de fabricans renommés dans leur profession, évaluées après leur mort à des sommes très-fortes.

Les marques dont se servent les fabricans d'objets manufacturés en coton ou en laine, sont pour l'administration des signes qui constatent la nationalité de leurs produits. Il est en conséquence prescrit, conformément à la loi du 28 avril 1816, de lui adresser des empreintes de ces marques qu'elle dépose aux archives du jury assermenté. Le jury y a recours lorsque des ouvrages de laine ou de coton, saisis comme présumés être d'origine étrangère, sont revendiqués à titre de productions de l'industrie nationale.

L'auteur d'un ouvrage sur les conseils de prud'hommes, a analysé et surtout examiné avec soin un arrrêté du 23 nivose an IX, pris pour les fabricans de quincaillerie et de coutellerie, le titre IV de la loi du 22 germinal an XI, le décret du 11 juin 1809, celui du 5 septembre 1810, celui du 1er avril 1811, la loi du 28 juillet 1824, et l'art. 423 du Code pénal; il en a déduit les conséquences que la législation actuelle est applicable aux moyens d'assurer incontestablement la propriété des marques de fabrique, et il indique la marche que doivent suivre les possesseurs dans les poursuites qu'ils ont le droit d'exercer contre ceux qui les imitent en les usurpant, et aux peines attachées à la contrefaçon.

Une ordonnance du 8 août 1816, concernant les marques dont les étoffes pleines ou mélangées doivent être revêtues avant d'être mises dans le commerce en France, contient ce qui suit :

Art. 1er. Les fabricans d'étoffes pleines ou mélangées en laine ou en coton, et de tous tissus de la nature de ceux qui sont prohibés, venant de l'étranger, ne pourront mettre dans le commerce ces étoffes et tissus que revêtus d'une marque de fabrication et d'un numéro d'ordre repris de leurs registres d'entrée et de sortie.

2. Les marques indiqueront le nom de la ville ou de l'arrondissement où la fabrication a lieu, et le nom du fabricant, ou tel chiffre ou signe qu'il déclarera choisir. Elles seront tissues, brodées ou imprimées, selon la nature de l'étoffe et à la volonté du fabricant, mais de manière à pouvoir se conserver le plus long-tems qu'il sera possible.

3. Les prud'hommes, et, à leur défaut, les maires, assistés de fabricans notables, vérifieront la nature de chaque marque et le procédé d'application : si ce dernier est défectueux, et si la marque est susceptible d'être confondue avec des signes déjà employés par d'autres manufacturiers, ils exigeront un procédé plus solide et une désignation différente. En cas de contestation à ce sujet, il en sera référé au préfet, qui décidera, après avoir pris l'avis de la chambre consultative des manufactures, ou de la chambre de commerce qui en fait les fonctions.

4. Chaque fabricant est tenu de déposer à la sous-préfecture de son arrondissement deux empreintes ou modèles de sa marque; l'un de ces modèles y sera conservé ; l'autre sera transmis au ministre de l'intérieur, pour rester dans les archives du jury institué par l'art. 63 de la loi du 28 avril présente année.

5. La marque de fabrication sera apposée, ainsi que le numéro d'ordre, aux deux extrémités de la pièce. Les teinturiers, imprimeurs ou autres ap-

prêteurs, seront tenus de les conserver en les couvrant, au besoin, pendant les apprêts.

6. Aucun coupon ne peut être mis dans le commerce sans sa marque et son numéro.

Lorsqu'un fabricant usera pour ses pièces de marques tissues, il y suppléera pour les coupons tirés de ces pièces au moyen d'une marque brodée ou imprimée, ou d'un plomb, ou d'un bulletin portant les mêmes indications. Les modèles de ces marques de supplément seront déposés avec ceux de la marque principale.

7. La bonneterie de coton ou de laine est aussi assujettie à la marque de fabrication. Cette marque consistera, autant qu'il sera possible, en lettres, chiffres ou signes travaillés dans le tricot même, et à l'aide desquels on puisse reconnaître le nom du fabricant et sa résidence, en recourant aux modèles qui seront déposés, comme il est dit en l'art. 4. Les dispositions de l'art. 3 sont aussi applicables à la bonneterie.

8. Les contrevenans aux obligations prescrites par les dispositions précédentes seront responsables des dommages qu'éprouveraient des tiers sur qui les objets auraient été saisis, sans préjudice des peines portées par les articles 142, 143 et 423 du Code pénal.

9. Les marques et numéros étant, aux termes de la loi, le premier indice de l'origine nationale des tissus, les marchands en détail sont avertis qu'ils doivent conserver ces signes à chaque coupon restant dans leurs magasins.

10. Tout acheteur est autorisé à exiger de son vendeur une facture signée qui indique la marque et le numéro des pièces, laquelle facture doit correspondre aux livres du marchand qui fait la vente et aux factures par lui reçues du vendeur précédent, le tout pour y recourir au besoin.

Une autre ordonnance, du 23 septembre 1818, contient aussi ce qui suit :

Art. 1er. Les marques de fabrication et numéros d'ordre dont l'apposition sur tous les tissus et tricots en coton ou en laine fabriqués dans l'étendue du royaume, a été prescrite par les lois et ordonnances précédentes, notamment par les art. 3 et 7 de notre ordonnance du 8 août 1816, pourront, en ce qui concerne exclusivement les produits des fabriques de bonneterie qui se vendent ordinairement par paquets de douze articles, n'être appliqués dorénavant qu'à raison d'une seule marque et d'un seul numéro par douzaine.

Il sera libre, en conséquence, au manufacturier de rassembler à l'avenir les objets de cette sorte par lui fabriqués, en paquets de douze articles de même nature, et de les réunir sous un plomb ou cachet unique, portant l'empreinte de la marque qu'il aura adoptée, et scellant une étiquette sur laquelle sera inscrit le numéro d'ordre. L'empreinte ou le modèle de ce plomb ou cachet sera, conformément à l'article 4 de l'ordonnance du 8 août 1816, déposé à la sous-préfecture de l'arrondissement.

2. Tous les articles de bonneterie ci-dessus spécifiés seront soumis, immédiatement après leur fabrication, à la marque qui vient d'être indiquée : ils ne pourront être mis dans le commerce qu'après avoir été revêtus de cette marque, sous peine, contre les contrevenans, d'être passibles des poursuites édictées par la loi du 21 avril 1818.

3. Quant aux articles du même genre actuellement existans dans le commerce et qui se trouvent dépourvus de marques de fabrique, le délai pour l'apposition des marques d'origine est prorogé jusqu'au 1er janvier 1819, terme de rigueur. Les marques dont il s'agit ici pourront être les mêmes que celles qui ont été indiquées par l'article 1er de la présente ordonnance.

4. Les tulles et châles ou mouchoirs de cou en laine, en coton, ou mélangés de ces deux matières ou de soie, etc., n'étant pas, dans beaucoup de cas, susceptibles de recevoir une marque tissée, brodée ou imprimée, la marque de fabrique prescrite par l'article 1er de l'ordonnance du 8 août 1816 pourra être aussi suppléée, pour ces articles, par un plomb ou cachet apposé à chaque pièce et scellant une étiquette sur laquelle sera inscrit le numéro d'ordre.

Ces plombs ou cachets devront présenter les indications prescrites par l'article 2 de notre ordonnance du 8 août 1816, et leur modèle ou empreinte sera de même déposé à la sous-préfecture de l'arrondissement.

MARQUETERIE. On appelle ainsi les ouvrages composés de diverses pièces de rapport de bois de différentes couleurs et espèces, parmi lesquelles on fait quelquefois entrer d'autres matières, telles que de l'écaille, de l'ivoire, du cuivre, dont on fait des dessins variés représentant, soit des fruits, des fleurs ou de l'architecture, et autres objets. On fait aussi de la marqueterie avec des émaux, du verre de différentes couleurs, et une autre sorte de marqueterie où il n'entre que des pierres précieuses, ou aussi les marbres les plus rares, ce qui la rapproche de la mosaïque.

Les ébénistes de placage travaillent à la marqueterie des différens bois; les émailleurs et les marbriers à la marqueterie d'émail, et les marbriers à des pierres et marbres de rapport. Dans la marqueterie de métal et de bois propres à la décoration des meubles, des appartemens et autres objets, M. Jouvet, de Paris, est l'auteur d'une machine dont le mécanisme est disposé de manière que l'ouvrier le moins habile peut en diriger la manœuvre et faire plus promptement les dessins de la marqueterie. On avait abandonné cet art, et ses produits avaient passé de mode, comme étant d'un goût gothique; mais, aujourd'hui, il a repris et fait l'objet d'une industrie ainsi que d'un commerce avantageux.

MARRON D'INDE. C'est un fruit d'un grand arbre originaire des Indes orientales; le premier arbre de cette espèce a été planté dans le jardin de Soubise, à Paris, en 1515, et le second au jardin des Plantes, en 1655. Depuis cette époque, on l'a cultivé pour sa grande beauté et l'agrément de son ombre. On a reconnu à sa seconde écorce la propriété de guérir la fièvre, et les maréchaux font avaler son fruit aux chevaux pour les guérir de la pousse. On peut aussi le faire servir à la nourriture des animaux après l'avoir fait infuser dans une lessive de cendre ou dans une eau de chaux, pour les priver de leur amertume. On fait avec les marrons d'Inde desséchés et réduits en poudre une colle à l'usage des papetiers et des relieurs. On en fait aussi une pâte pour blanchir les mains et guérir les angelures.

MARRONS DE LYON. C'est une espèce de grosse châtaigne qui se mange rôtie et qu'on emploie pour différens usages dans l'art culinaire. On en fait une grande consommation en hiver, dans plusieurs villes de France, principalement à Paris et à Lyon. Le département de l'Ardèche en fournit une grande quantité, et on les cultive en grand dans le pays; ils fournissent un supplément

à l'alimentation des habitans et aussi une branche lucrative de commerce. Il y a près de l'Ardèche une vaste forêts de châtaigniers d'où viennent les beaux marrons que l'on transporte frais à Lyon et à Paris, et que l'on fait aussi sécher pour les mieux conserver et en faire des envois au loin. Les marrons de Lyon arrivent à Paris par ballots ou en sacs; ils se vendent en détail, au cent, et non pas à la mesure.

D'ailleurs, on ne fait plus aujourd'hui une distinction aussi rigoureuse entre les châtaignes et les marrons; une grande quantité se confond ensemble dans les ventes qu'on en fait.

Commerce. Indépendamment de la grande production indigène des marrons et des châtaignes, les importations, en 1836, d'après le registre de la douane, se sont élevées à 114,268 kil., d'une valeur officielle de 28,567 fr., dont la plus grande partie 102,482 kil. de Sardaigne; 1,416 de la Suisse et 9,821 kil. de l'Allemagne.

Les exportations ont été plus considérables; elles ont été de 569,566 kil., d'une valeur officielle de 142,392 fr., dont la plus grande quantité, 284,661 kil., en Angleterre, et le reste dans différens autres pays et aux colonies.

MARSALA, ville et port de Sicile, province de Trapani. Population, 16,000 habitans. On peut mouiller par an 13, 10 et 6 brasses d'eau dans l'O. S. O., à une bonne lieue de la ville; plus près, le fond est mêlé de roches et à peu de profondeur. Le commerce consiste principalement en huile et blé.

MARSEILLE, ville maritime de France, en Provence, département des Bouches-du-Rhône, située sur le golfe de Lyon, dans la Méditerranée, à 6 lieues d'Aix, 12 de Toulon, 16 d'Arles, 102 de Lyon et 220 de Paris. Le port, qui n'est pas fort spacieux, est d'une forme allongée, ayant une longueur double de sa largeur, qui n'est que d'environ 225 toises, mais le mouillage est bon et à l'abri de tous les vents par la montagne Notre-Dame-de-la-Garde, le fort Saint-Nicolas, celui de Saint-Jean, entre lesquels l'entrée se trouve resserrée et peu profonde, ainsi que le port, qui ne peut recevoir que des navires d'environ 12 pieds de tirant d'eau. La bourse est au dessous de la maison de ville, située au milieu du quai, qui borde le port du côté du nord. La population est d'environ 146,000 habitans.

Marseille est une des villes les plus célèbres et les plus commerçantes de la France et de l'Europe; elle est admirablement située pour faire le commerce avec l'Espagne, l'Italie, l'Egypte, le Levant, la côte de Barbarie, la Syrie et également tout le littoral de la Méditerranée. La nature lui a creusé un port sûr et commode qui peut contenir environ 1,200 bâtimens d'un tonnage moyen. On y trouve réunies les marchandises de deux hémisphères, ainsi que les commerçans des différentes parties du monde, et dont les costumes variés offrent l'aspect le plus pittoresque.

L'extension de nos possessions en Afrique, et le développement de nos relations avec le Levant ont donné à Marseille une importance et une activité qui tendent tous les jours à s'accroître; elle est devenue à juste titre la seconde ville du royaume, et le premier port de mer de France. Le gouvernement, l'administration municipale et de riches compagnies rivalisent en ce moment de zèle pour seconder et hâter les brillantes destinées de cette métropole de l'antique colonie des Phocéens; de vastes docks sont à la veille d'être construits, des projets sont à l'étude pour renouveler l'enceinte du port. Un canal qui partira de la Durance, et qui aura 20 lieues de longueur, amènera l'eau plus nécessaire dans ce climat ardent, qu'ailleurs, pour abreuver et rafraîchir cette ville qui en manque, et que les pluies lui fournissent rarement.

Partout, autour de Marseille, s'organisent des chemins de fer pour rendre plus faciles les communications, soit avec le Rhône, soit avec l'Atlantique, au moyen du canal latéral de la Garonne, qui n'est qu'un prolongement du canal du Midi; soit par la navigation du Rhône, améliorée, soit par les bateaux à vapeur qui naviguent sur ce fleuve entre Marseille, Arles et Lyon, soit par un réseau de chemin de fer qui commence à se former d'Alais à Beaucaire, de Cette à Montpellier et à Nîmes.

Productions. Le territoire de Marseille est couvert d'innombrables maisons de campagne, qu'on apppelle *Bastides*, qui offrent le plus beau coup-d'œil du monde, et où l'on récolte des fruits délicieux du Midi, tels que des figues dites marseillaises, des raisins, des amandes, des olives qui donnent une excellente huile; mais le blé n'y est pas abondant, comme dans le reste de la Provence, où il ne suffit pas à la consommation; il en est de même des légumes, tels que les haricots, pois, lentilles, etc., que l'on tire de la Bourgogne.

Industrie. Les fabriques de savon sont les plus considérables qui existent en France, et le savon est réputé le meilleur de l'Europe. On distingue plusieurs qualités de savon, le savon blanc, le savon marbré bleu pâle, et marbré bleu vif. Le blanc s'emploie le plus ordinairement pour le blanchissage de la soie, du linge fin et des toiles peintes dont on craint d'altérer les couleurs. Le bleu pâle est plus en usage à Paris, Rouen et autres lieux de fabrique. Quant au bleu vif, on l'expédie en Hollande et aux colonies; on a le soin de lui donner un plus haut degré de cuisson lorsqu'il est destiné aux colonies, pour qu'il ne soit pas exposé à se fondre dans la traversée en passant sous l'équateur. La consommation du savon de Marseille, qui se fait, soit en France, soit à l'étranger, est immense. A Paris seulement on en expédie plus de 60,000 caisses par an (chaque caisse est environ du poids de 190 livres). On en exporte aussi en Suisse, dans le Nord, et une petite quantité en Belgique, en Hollande et aux Etats-Unis. On a compté jusqu'à 38 fabriques de savon en activité.

Vins. Les vins forment aussi un article considérable de l'industrie de Marseille. On les clarifie à la bordelaise. On en envoie plusieurs chargemens aux colonies, aux Etats-Unis, ainsi qu'aux Pays-Bas et dans le nord de l'Europe.

Liqueurs et eaux-de-vie. Il se fabrique une grande quantité de liqueurs fines de toutes sortes de qualités, ainsi que des eaux-de-vie de différens degrés; et les fabriques de liqueurs en font des envois considérables dans les pays du nord.

Raffinerie de sucre. Les raffineries de sucre formaient une branche d'industrie importante avant que l'élévation des droits d'entrée sur les sucres bruts des colonies en eût restreint l'importation et la consommation qui s'est portée sur le sucre de betterave; en sorte que cette in-

dustrie a beaucoup diminué de son importance, et que les 12 raffineries qui y étaient ne sont plus que faiblement occupées.

Poterie. On trouve dans les environs de Marseille, ainsi que dans le département, 37 fabriques de poterie commune, 4 de faïence blanche, 1 de faïence brune façon de Gênes, 12 de faïence jaune, dont les produits trouvent un écoulement, soit à Marseille, soit à l'étranger par les envois qu'elle en fait.

Verreries. Il y a à Marseille et dans le département 5 verreries, savoir : 2 fabriques de verre blanc ou cristaux ; 3 autres verreries dites du commerce, pour contenir les liquides, et aussi de verre à vitres et de verre vert.

Bonneterie. Marseille a perdu la seule fabrication de tissus qui eût quelque importance ; la fabrication des bonnets, façon de Tunis, pour la Turquie ; autrefois, 13 fabriques de ce genre employaient de 8 à 10,000 ouvriers. Il n'en reste plus maintenant que 2, dont les produits ne sont pas considérables. La ruine des autres a été la conséquence de la précédente législation qui avait frappé l'importation des laines de droits prohibitifs.

Tanneries. Il y a un grand nombre de tanneries, dont 10 principales préparent les peaux en poil, qui arrivent de Buénos-Ayres, de l'Algérie, de la Turquie et d'autres pays, et dont les produits, qui consistent en cuirs de différentes qualités, sont exportés en grande partie en Italie, en Sicile, en Espagne, en Portugal ; mais cette fabrication a également diminué, par les tanneries qui se sont établies dans les Deux-Siciles et ailleurs, et aussi par la concurrence de l'étranger.

Fabriques de produits chimiques. Ces fabriques ont pris un grand développement depuis qu'on a trouvé l'art de faire de la soude factice qui remplace la soude naturelle dans la fabrication du savon, où l'on en fait une grande consommation. Il y a des manufactures de vitriol ou acide sulfurique, de nitre, d'alun et de quelques autres produits chimiques.

Diverses autres fabriques. Il y a une quantité d'autres fabriques, telles que celles de tabac, de corail, qui était une manufacture royale, d'amidon, de papier peint pour tenture, de toiles peintes, dont il existait 12 fabriques de filature de coton, de teintureries, de distilleries, de brasseries, de fonderie de cierges, de chocolat, de chapeaux, etc.

Commerce général. Le commerce de Marseille est aujourd'hui l'un des plus considérables de France, et s'étend dans toutes les parties du monde, mais principalement sur l'immense littoral du bassin de la Méditerranée, dont elle est pour ainsi dire la métropole. C'est son commerce avec le Levant, l'Italie, l'Espagne, l'Algérie, Maroc, Tunis et les côtes de l'Asie-Mineure, qui opère presque tous nos échanges avec ces divers pays. Le génie de Colbert a été le créateur de la prospérité naissante du commerce de Marseille, en y établissant, par un édit spécial (en 1669), un port franc qui lui donna la plus grande impulsion. Une des périodes les plus prospères de son commerce est celle de 1786 à 1792. Pour en donner une idée, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau des mouvemens de son port pendant cette dernière année, suivant les registres de la douane.

Tableau du mouvement du port de Marseille en 1792.

Pays de provenance et de destination.	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
Ports d'Italie. . . .	950	95,000	1,050	106,000
Ports d'Espagne . .	350	56,000	410	75,000
Ports de la Balt., de la Hollande, etc.	120	24,000	100	20,000
Echelles du Levant et de Barbarie. .	350	54,500	400	68,000
Colonies françaises en Amérique. . .	90	36,800	88	34,000
Bourbon et Inde fr.	»	»	3	1,300
Terre-Neuve	50	2,000	24	960
Ports de Fran. dans l'Océan.	130	30,000	152	30,720
Cabotage de la Méditerranée	400	24,000	390	23,400
Totaux.	2,440	322,300	2,617	361,780

Total pour l'entrée et la sortie, 5,057 nav., jaugeant 684,080 tonn.

Voici quelle était, dans la même année, la valeur des échanges effectués avec les ports de l'étranger. Cette valeur est celle d'une année moyenne, calculée sur une période de sept années, de 1785 à 1792.

Tableau de la valeur des import. et export.

Pays de provenance et de destination.	Valeur des exportations.	Valeur des importations.
Levant et Barbarie.	25,688,000 f.	37,680,000 f.
Italie	7,380,000	11,320,000
Espagne.	6,290,000	3,530,000
Nord de l'Europe. .	1,350,000	1,150,000
Amérique et Saint-Domingue	8,753,000	11,853,000
Martinique et Guadeloupe.	7,226,000	8,307,000
Cayenne.	269,000	430,000
Commer. des Indes.	3,000,000	»
Vente des chargem. de morue.	»	4,000,000
Totaux.	60,080,000 f.	78,280,000 f.

Ainsi, avant la révolution, il entrait et sortait une moyenne annuelle de 5,057 navires, ayant un tonnage de 684,080 tonneaux, avec une valeur des exportations et des importations réunies, de 138 360,000 fr.

Or, pendant les sept années de 1825 à 1831, les mouvemens de la navigation, dans le même port, ont donné les résultats suivans :

Années.	ENTRÉE. Nav.	Tonn.	SORTIE. Nav.	Tonn.
1825. . .	5,964	415,288	5,528	391,653
1826. . .	5,853	421,353	5,209	383,636
1827. . .	6,060	430,619	5,386	412,145
1828. . .	5,736	436,209	5,287	432,980
1829. . .	5,064	392,683	4,675	389,417
1830. . .	5,909	553,165	5,056	430,712
1831. . .	5,733	472,246	4,885	374,917
Totaux.	40,519	3,129,563	36,026	2,815,460
Ann. moy.	5,788	447,080	5,146	402,208
			5,788	447,080
Total pour l'entr. et la sort. .			10,934	849,288

Pour faire connaître toute l'augmentation que le commerce et la navigation de Marseille ont re-

çus depuis la paix, nous allons donner la valeur des échanges avec l'étranger; elle a été comme suit pendant les années de 1826 à 1830.

Années.	Export.	Import.	Total.
1826. .	85,694,967	112,983,750	198,678,717
1827. .	94,923,803	120,213,075	215,136,878
1828. .	93,435,494	125,407,185	218,842,679
1829. .	100,857,630	113,749,608	214,607,238
1830. .	101,750,290	138,799,952	240,550,242
Tot.	476,642,184	611,153,570	1,087,795,754
An.m.	95,328,437	122,230,714	217,559,151

D'où il suit que depuis la paix de 1814, les mouvemens de la navigation de Marseille offrent annuellement, tant à la sortie qu'à l'entrée, un total de 849,288 tonneaux, et les mouvemens du commerce, une valeur totale de 218 millions; ce qui, comparé avec l'époque antérieure à la guerre de 1792, donne, à l'avantage de l'époque actuelle, un accroissement annuel de 165,208 tonneaux et de 80 millions de marchandises.

En poursuivant nos recherches, nous trouvons que le mouvement du commerce et de la navigation a toujours été progressif depuis cette époque. Ainsi, pour la navigation, le nombre des navires a été ainsi qu'il suit:

	ENTRÉE.		SORTIE.	
Années.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
1832. . . .	7,201	629,780	5,842	472,662
1833. . . .	6,831	567,161	5,636	458,516
1834. . . .	7,562	625,458	6,822	598,968
1835. . . .	6,350	559,469	6,047	539,155
1836. . . .	7,260	»	7,259	»

Par conséquent, le tonnage général d'entrée et de sortie a été, en nombre rond, de 800,000 tonneaux en 1825, et de 1,200,000 en 1834; ce qui fait pendant ces dix années une augmentation de 400,000 tonneaux, ou de moitié dans le mouvement maritime et commercial de Marseille.

Nous remarquons, d'après les savantes recherches de M. Julliani sur le commerce de Marseille, que de 1826 à 1830, la valeur totale des échanges s'est élevée de 198 millions à 248; c'est-à-dire qu'elle s'est augmentée de 42 millions. Comme les documens officiels nous manquent pour constater la valeur des exportations et des importations pour les années subséquentes, attendu que la douane ne les donne pas, se bornant à enregistrer la quantité et non la valeur des marchandises, supposons que pendant les cinq années suivantes, cette valeur a suivi la même progression; elle aura présenté pour l'année 1835, par exemple, une augmentation de 84 millions; ce qui, relativement à 1826, donne pour les dix années d'intervalle un accroissement de 30 p. 0/0 au moins. Nous en avons encore un indice dans l'accroissement du nombre des vaisseaux pendant cette période, comme on peut le voir par le tableau que nous en avons donné. Les recettes de la douane de Marseille nous en offrent encore une autre preuve.

Tableau des recettes annuelles de la douane de Marseille.

Ann.	Recettes.		Ann.	Recettes.	
1828.	24,315,130 f.	15 c.	1832.	30,678,584 f.	15 c.
1829.	23,914,247	22	1833.	30,877,977	87
1830.	25,899,394	84	1834.	29,990,774	85
1831.	25,813,063	68	1835.	28,628,041	17

L'année 1828 fut la plus prospère de la restauration; c'est aussi celle où les recettes de la douane ont été les plus élevées. En la prenant comme point de comparaison avec les cinq dernières années, on voit que, dès 1830, le montant des droits de douane ont dépassé ceux de 1828 d'un million et demi. Cette augmentation s'est soutenue en 1831, et les trois dernières années qui ont précédé 1835 ont présenté l'énorme progression de 6 millions chacune sur l'année 1828. Ainsi, en cinq ans, le commerce de Marseille s'est accru d'un quart.

Si les recettes de la douane de Marseille ont présenté, pour 1835, une diminution de 1 million 362,732 fr. 38 cent., elle porte presque entièrement sur le mois d'août, dont la recette a été inférieure de 1,266,054 fr. 37 cent. à celle de ce mois, correspondant de 1834. Si l'on se rappelle les déplorables circonstances de cette année à l'occasion du choléra, où les affaires se sont trouvées suspendues, et la navigation arrêtée pendant plusieurs mois, on jugera sans peine que le commerce de Marseille n'a jamais été à aucune époque aussi florissant.

On remarque aussi que Marseille a commencé, en 1834, à dépasser les recettes de la douane du Havre, et depuis 1828, elle a donné au trésor au moins le double de ce que lui ont donné Bordeaux et Nantes. Cette supériorité commerciale de Marseille est une conséquence naturelle de l'importance des populations et de la richesse productive des pays riverains du Rhône, qu'elle dessert, et des transactions étrangères dont elle est le centre.

Mais, pour apprécier dans quelle proportion le commerce de Marseille contribue à la prospérité de la France, et pour mieux comprendre l'importance de ses relations avec la Méditerranée, il faut mettre en comparaison les résultats de son commerce avec ceux de la France entière, pour connaître dans quelle proportion elle contribue au commerce général de tout le royaume.

La valeur moyenne annuelle des marchandises importées en France, pendant les années de 1826 à 1830, a été évaluée à 598,580,397 fr.

Et la valeur annuelle moyenne des importations effectuées dans le seul port de Marseille pendant la même période, a été de 122,230,714 fr.

D'où il suit que le port de Marseille a contribué pour un peu plus du cinquième dans les importations générales.

Quant aux exportations, le même calcul moyen appliqué aux mêmes années donne, pour la France entière, 590,663,077 fr., et pour le port de Marseille, 95,328,437 fr.

D'où il résulte que Marseille, à elle seule, a effectué à peu près le sixième des exportations générales de toute la France.

Maintenant, en ce qui concerne la navigation, il est entré de 1825 à 1833 (année moyenne), dans le port de Marseille, 6,061 navires jaugeant 480,725 tonneaux; au Havre, 3,379 jaugeant 327,303; à Bordeaux, 3,282 jaugeant 227,458, et à Nantes, 3,507 jaugeant 154,532.

Ainsi, la navigation à Marseille est plus active d'un tiers qu'au Havre; de moitié qu'à Bordeaux et de plus du triple qu'à Nantes.

Le commerce de transit n'est pas moins considérable pour Marseille, qui, à cet égard, est encore plus favorablement situé que Bordeaux, Nantes et le Havre: c'est que le bassin du Rhône ne le cède à celui de la Seine ni en richesse agricole, ni en richesse industrielle; c'est qu'il renferme dans son sein Lyon, Roanne, Tarare, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Grenoble, Avignon et Nimes; c'est que les deux rives du fleuve

sont recouvertes d'abondantes récoltes de vin, de garance, d'huile d'olive et autres produits. Il ne faut pas s'étonner non plus qu'elle reçoive et expédie un plus grand nombre de navires, car, dans le transit que le défaut de communications intérieures et la distance rendent tout-à-fait nul pour Nantes et pour Bordeaux, dans le transit dont la concurrence belge et hollandaise a singulièrement réduit les bénéfices pour le Havre, Marseille possède un élément d'activité chaque jour plus remarquable; la Suisse, l'Allemagne, la Prusse et même la Belgique, d'un côté, au moyen du Rhône; de l'autre, l'Espagne méridionale, l'Italie, le Levant, l'Egypte et les côtes de Barbarie, ainsi que celles de la Syrie et jusqu'à celles de la mer Noire, lui font, sous ce rapport, une position unique et à l'abri de toute rivalité.

Nous avons montré que Marseille aujourd'hui fait un tiers de plus d'affaires qu'en 1792, et moitié plus qu'en 1824; qu'elle opère à elle seule du cinquième au sixième des rapports de la France entière avec l'étranger; que, sous le rapport maritime et le rapport fiscal (les douanes), elle a une grande supériorité sur nos principaux ports de l'Océan.

Commerce du Levant. Ce commerce, dès son origine, a été concentré à Marseille; toutes les marchandises de retour étaient obligées et le sont encore, en quelque sorte, malgré l'abolition du droit de 20 p. 0/0 pour les contrevenans, de se rendre dans son port, quelle que fût leur destination. Ce n'est pas qu'il ne fût permis aux autres ports de la Méditerranée et de l'Océan de faire des expéditions au Levant, mais l'obligation imposée de faire leur retour au lazaret de Marseille pour y purger leur quarantaine détruisait l'effet de cette permission. D'ailleurs, les comptoirs que cette ville possédait dans toutes les Echelles du Levant ne permettaient pas à d'autres villes moins favorablement situées d'entrer en concurrence, et les mêmes causes produisent encore aujourd'hui les mêmes effets.

Commerce de Marseille avec Andrinople. Andrinople, située entre la Méditerranée et la mer Noire, et voisine des principales foires de la Romélie, est digne de l'attention du commerce marseillais et offre aux marchandises importées des débouchés assurés; elle approvisionne Belgrade, la Valachie et la Moldavie. Les Français étaient les seuls Européens qui eussent formé des établissemens à Andrinople; mais la révolution a brisé les relations de Marseille avec cette Echelle; aujourd'hui, il n'existe à Andrinople qu'une maison qui était cautionnée; aussi, l'importance de cette Echelle a beaucoup diminuée. Ses laines, qui jouissaient d'une grande réputation, ont dégénéré; le commerce a cessé d'y faire des expéditions directes; elle demande des marchandises étrangères à Salonique, Smyrne et Constantinople. C'est aussi sur ces places qu'elle dirige ses produits en laine, graines jaunes, essence de rose, peaux de lièvre, etc.

Commerce avec l'île de Candie. Cette île n'a jamais offert des débouchés importans aux expéditions de Marseille; aujourd'hui, l'huile pour les savonneries est le principal article de retour. Les navires qu'on y expédie vont sur lest ou ne portent que des futailles vides. Le commerce de Marseille y envoie pour environ 90 à 100,000 fr. de marchandises, et il en exporte une grande quantité d'huile pour les fabriques de savon, pour une valeur de plus de 2 millions.

Commerce avec l'île de Chypre. Cette île fut toujours un point important pour le commerce entre l'Europe et l'Asie. Elle servait d'entrepôt au commerce de Marseille, qui y avait obtenu des priviléges dès la fin du XIIe siècle. Une partie des marchandises qu'on y importait était réexportée en Syrie, près de laquelle cette île se trouve située. Presque tous les navires destinés pour la Syrie abordent à Chypre, y débarquent quelques marchandises, et à leur retour, ils s'y arrêtent encore pour compléter leurs chargemens. On signale comme un progrès la soie jaune de Baffo, qui, depuis peu, est travaillée à Chypre avec succès; elle obtient à Marseille une préférence marquée sur les qualités de Syrie. On en exporte 150 balles environ par an, qu'on place à 1 fr. de plus que les autres. Ce fait, joint au perfectionnement des soies de Salonique, est un heureux indice. Si l'Orient nous fournit des soies mieux conditionnées, elles seront recherchées par les fabriques françaises, obligées aujourd'hui de payer fort cher les soies indigènes et celles de Piémont, que les Anglais enlèvent sur nos marchés; Marseille deviendrait alors le principal entrepôt de ce riche article, qui lui procurerait des profits considérables.

Importations à Chypre. Elles consistent, comme dans la plupart des autres Echelles, en draps londrins seconds, bonneterie, tissus de laine, pour 90,000 fr.; en sucre, 50,000 fr.; en café, 40,000 fr. Articles divers réexportés de Marseille et d'origine étrangère, 30,000 fr. Total, 210,000 fr.

Exportations de Chypre. Laine, coton et soie, 130,000 fr.; huile, 140,000 fr.; tissus divers, 220,000 fr. Total, 490,000 fr.

Nos importations en Chypre sont à peu près nulles. C'est un pays appauvri qui trouve en lui-même les moyens de satisfaire à des besoins très-restreints.

Les produits du sol sont abondans et sont l'objet d'une exportation considérable. On y récolte, par an, 8 à 10,000 balles de coton d'une qualité supérieure; 300 balles de soie; 2 à 3,000 balles d'Alizari, et on exporte en moindre quantité de l'huile, des laines grossières, des peaux d'agneaux et de chevreaux, des carroubes, de la coloquinte, du vin délicieux, et aussi du blé et de l'avoine que l'île produit en abondance.

Le commerce de Chypre procure à la marine de Marseille une navigation de 15 à 18,000 tonneaux par an.

Commerce avec la Macédoine et Salonique. La Macédoine est une des plus importantes provinces de l'empire ottoman; Salonique en est le port, qui est l'entrepôt de tout son commerce extérieur, et Marseille y a toujours fait un commerce très-considérable, dont les importations se sont élevées annuellement de 2 millions et demi à 3 millions de francs en draps et tissus de laine, tissus de soie mêlés d'or et d'argent, café, indigo, épiceries, quincaillerie. Les exportations à une somme de plus de 6 millions, dont les principaux articles sont des cotons en laine, laine, blé, grains divers, huile d'olive, tabac, suif, cire, etc.

Commerce avec Constantinople. Ce commerce est un des plus considérables du Levant. Avant la révolution, les importations à Constantinople s'élevaient à une moyenne annuelle qui dépassait 6 millions de francs, dont le principal article était les draps et autres tissus de laine, pour une valeur de 2 1/2 millions; le reste consistait en bonnets façon de Tunis, dorures et étoffes de Lyon, sucre

blanc et brut, café, indigo, bois de teinture, épiceries, quincaillerie. Les exportations ne s'élevaient qu'à environ 3 millions et quelques centaines de mille francs, et dont les principaux articles sont des cotons en laine, des laines, du poil de chèvre d'Angora, des soies brousses, des poils de lièvre, des cuirs en poils, des peaux en buffle, de la cire, des drogues médicales, des œufs d'esturgeon, salés, etc.

Les draps sont toujours le principal objet des importations, ils sont en général fabriqués à Carcassonne. On expédie aussi beaucoup d'étoffes de Lyon, et des bonnets façon de Tunis, des sucres raffinés, des verres à vitres, des bouteilles, des cuirs tannés, de la quincaillerie, etc.

Depuis quelques années, le goût des usages européens s'est répandu en Turquie; Constantinople a demandé à Marseille d'assez grandes quantités de meubles, de glaces, de pendules, de cristaux et de porcelaine. La supériorité des fabriques françaises, dans ces produits, assure à notre commerce une source de profits qui, loin de diminuer, s'accroîtra avec les progrès de la civilisation en Orient.

Quant aux denrées exotiques que Marseille envoie à Constantinople, tels que sucre, café, poivre, cochenille, indigo, bois de teinture, etc, le marché lui est disputé par la concurrence étrangère, par Gênes, Livourne, Trieste, l'Angleterre, et surtout par les Américains, qui s'y sont présentés avec les avantages d'une nombreuse marine et l'esprit entreprenant de leurs armateurs.

Commerce avec Smyrne. Cette ville est l'entrepôt général d'une grande partie de l'Asie-Mineure, et Marseille y fait un commerce considérable. C'est l'une des Echelles les plus importantes du Levant, où elle envoie annuellement de 12 à 15 bâtimens. Quand ils ne peuvent compléter leurs chargemens de retour, ils vont charger de l'huile et autres denrées à Mételin, au Volo, au golfe Cassandre, à Zeyton et autres lieux de l'Archipel.

Avant la révolution, la valeur moyenne des importations s'élevait à 6,400,000 fr., et celle des exportations à 13,650,000 fr. Le commerce de Smyrne décheoit par suite du monopole que le Grand-Seigneur a établi sur plusieurs articles dont la vente a été dès lors concentrée à Constantinople, tels que les soies de Brousse, l'opium, le cuivre de Tokat, etc.

Commerce avec la Syrie. Ce commerce est aussi très-important pour Marseille, qui le faisait presque exclusivement avant la révolution; mais aujourd'hui, les Anglais ayant formé des établissemens à Damas, Alep et Beyrout, ils exploitent ce commerce conjointement avec Marseille. Beyrout, ainsi que Tripoli, est une place de commerce qui devient tous les jours plus importante, étant l'entrepôt de toutes les marchandises du Liban et d'une grande partie de la Syrie. Les importations consistent, comme dans les autres Echelles du Levant, en draps, denrées coloniales, soieries, épiceries, drogueries, pour une valeur de 3 à 4 millions de francs, et les importations en coton en laine, soie, galles, safranum, tissus de l'Inde, perles, matières d'or et d'argent, pour une valeur de 5 à 6 millions de francs.

En résumé, le commerce du Levant est en décroissance, comparativement à l'époque de la fin du dernier siècle: alors la valeur des opérations s'élevait à une somme qui dépassait 32 millions par an pour les exportations de ces pays, et à plus de 21 millions pour les importations; mais dans ces dernières années, les premières n'ont atteint que le chiffre de 23 à 24 millions, et les dernières qu'environ 16 à 17 millions. Marseille a fait la majeure partie de ce commerce, qui a employé de 110 à 120 bâtimens d'un tonnage d'environ 150 à 200 et 250 tonneaux chacun.

Commerce avec la Grèce. Vers la fin du dernier siècle, on comptait dans la Morée 5 maisons de commerce françaises; mais les relations de commerce y étaient peu importantes, surtout pour les importations. L'oppression et la misère y étouffaient tout germe d'industrie et de commerce. Nous achetions aux Grecs leurs laines, soies et huiles avec de l'argent qu'ils cachaient à la rapacité de leurs barbares oppresseurs. En 1789, les envois en marchandises de Marseille pour la Morée s'élevèrent à 851,467 francs, et les retours à 1,881,815. En 1832, la valeur des importations en Grèce s'est élevée à 1,873,983 fr., et celle des exportations ou retours à 1,580,891. Dans ces derniers chiffres, les matières d'or ou d'argent sont comprises pour 663,000 fr. aux importations, et pour 807,000 fr. aux exportations ou retours. Ce commerce occupait de 15 à 20 bâtimens. Marseille a à y soutenir non-seulement la concurrence des Anglais, mais aussi celle des Autrichiens et de toute l'Italie, qui y portent leurs produits. L'Angleterre lui fournit des tissus de coton qu'elle fabrique à si bas prix; Trieste des planches, des clous, des draps communs; la Bohême des verres et des cristaux. Chaque nation s'efforce d'envahir le marché grec. C'est à Marseille, c'est à son commerce d'y maintenir la France dans une position convenable, qui lui appartient, en raison des secours qu'elle lui fournit pour conquérir son indépendance.

Commerce avec l'Espagne. Les relations commerciales qui unissent Marseille à l'Espagne sont une conséquence de leurs situations réciproques sur la Méditerranée. Ces relations remontent à la plus haute antiquité. Les navigateurs marseillais fréquentaient comme les Phéniciens les rivages de l'Ibérie, qui étaient le Mexique et le Pérou des anciens. Ils en exportaient l'or et l'argent des mines des Pyrénées, et y portaient les riches produits de l'Orient. L'Espagne a toujours offert un débouché avantageux aux exportations de la France, qui, à la fin du règne de Louis XIV, s'élevaient à 20 millions. Marseille figurait dans cette somme pour 6,290,000 liv. Les importations s'y élevaient à 3,530,000 liv.

Cadix était alors le port le plus important de l'Espagne, comme le siége du commerce qu'elle faisait avec l'Amérique. C'est de là que partaient les expéditions pour le Nouveau-Monde et qu'elles arrivaient. Ce port ne conserve plus que le souvenir de sa splendeur; le dernier coup lui fut porté par le décret du 18 septembre 1831, qui supprima la franchise de son port.

Les guerres de la révolution interrompirent nos relations avec l'Espagne; la difficulté de se procurer de la soude, nécessaire aux fabriques de savon de Marseille, fit éprouver le besoin de remplacer ce produit. La science trouva le moyen de faire de la soude factice, en décomposant le sel marin par l'acide sulfurique. De leur côté, les Espagnols, privés des produits de nos manufactures, s'efforcèrent d'y suppléer par leur propre industrie; ils élevèrent de nombreuses fabriques, surtout en Catalogne, où les laines qui, à cause des droits élevés dont elles étaient imposées à leur importa-

tion en France, ne pouvaient y trouver un débouché, étaient employées.

Malgré ces causes de décroissance du commerce, les rapports de Marseille avec l'Europe ont participé dans ces derniers tems au mouvement progressif qui s'est manifesté depuis une vingtaine d'années dans toutes les relations commerciales. En 1832, la valeur des exportations de l'Espagne à Marseille a été de 15,936,242 fr.; celle des importations, de 9,424,422 fr.

Mais il ne faudrait pas que nos rapports avec l'Espagne fussent entravés par des mesures arbitraires, telles que l'ordonnance du 13 juillet 1830, qui déclare que tout navire espagnol ayant pris son chargement à Marseille, Bayonne ou Bordeaux, serait privé, pour l'importation en Espagne, du privilége accordé au pavillon national. Ainsi, la surtaxe à payer pour les navires qui ne jouissent pas du privilége national, est si considérable, que sur un grand nombre d'articles elle excède la valeur même de la marchandise prise à Marseille. Ces trois ports ne peuvent plus expédier que par voies indirectes, en sorte que Gênes et Livourne s'enrichissent des produits enlevés à Marseille. Mais ce décret a été heureusement modifié, néanmoins, pour rétablir les relations sur l'ancien pied. Il faudrait que l'ordonnance du 13 juillet 1833, qui a imposé au pavillon français des droits plus élevés que sur tout autre, fût abrogé, d'autant plus que ce commerce emploie de 60 à 100 navires.

Portugal. Depuis que le Portugal a eu le bon esprit de s'affranchir de la tutelle que le fameux traité de Methuen lui avait imposé, en le rendant pour ainsi dire une colonie anglaise, Marseille a repris ses relations avec ce pays en lui envoyant des articles des manufactures françaises et des chargemens de blé, surtout depuis que les droits de tonnage ont été considérablement réduits. *Voy.* Portugal.

Commerce avec Maroc. Marseille fait un commerce assez avantageux avec Maroc, où elle envoie des produits manufacturés pour recevoir en retour des matières brutes propres aux fabriques, telles que des laines, de la cire, des peaux de chèvre et de mouton, des plumes d'autruche, des dents d'éléphant et du blé. Ce commerce occupe annuellement de 60 à 70 bâtimens d'un moyen tonnage. *Voy.* Maroc.

Commerce avec l'Egypte. Depuis le système de monopole qui règne dans ce beau pays, le commerce de Marseille, comme celui des autres places de commerce, n'a pas autant prospéré qu'autrefois, et il paraît aller en décroissance chaque année. Les importations en France peuvent s'élever à environ 5 millions de francs, dont les principaux articles sont le coton en laine, des peaux, du natron, des nacres de perle, des gommes, des résineux, et en retour Marseille expédiait des denrées coloniales, des bois de teinture, des laines en masse, de la houille, des bouteilles vides, des poteries, des vins, surtout de Champagne, et des draps légers, pour une valeur d'environ 3 millions. Ce commerce donne de l'emploi à 40 ou 50 navires d'un tonnage ordinaire.

Commerce avec l'Afrique septentrionale. Marseille fait un commerce considérable avec cette partie de l'Afrique qu'on appelle aussi la Barbarie, depuis la conquête de l'Algérie, et qui s'élève année moyenne à environ 41 millions en produits agricoles et industriels, et dont les retours consistent en matières brutes, telles que laines, cire, huile, etc. Après Alger, Tunis est la place avec laquelle Marseille entretient les relations les plus considérables. *Voy.* Tunis.

Commerce avec la mer Noire. Le commerce de Marseille avec le littoral de la mer Noire devient chaque année plus considérable. Depuis qu'Odessa est devenu le grand entrepôt des productions de cette partie de la Russie, Marseille tire de cette place une grande quantité de blé, de laine, de fer, de chanvre, de suif, de lin, et d'autres articles pour lesquels elle fournit en retour des draps, des soieries, des cotonnades, de la quincaillerie, du sucre, des vins et eaux-de-vie. Cette mer renferme en outre Kerson, Taganrog, Trébisonde et d'autres ports, où le commerce de Marseille pourrait ouvrir des débouchés avantageux aux produits de nos manufactures. D'ailleurs, par cette mer, on peut remonter le Danube jusqu'en Moldavie et en Hongrie, pour y établir des relations de commerce, surtout à présent, que les bateaux à vapeur autrichiens établissent une communication prompte et facile sur ce fleuve avec Constantinople et l'empire d'Autriche. *Voy.* Odessa, Trébisonde.

Commerce avec Trieste, Venise et l'Adriatique. Trieste est le port de mer le plus considérable pour le commerce que possède l'Autriche sur l'Adriatique, et avec lequel Marseille entretient aussi des relations assez importantes qui consistent à l'exportation en bois de construction, merrain, acier, peaux, laine en masse, blé, maïs, orge, avelanède, et de Venise, de la verroterie, de la garance moulue, des chardons cardières, de la cire, de la gomme, des grains, de la miroiterie, en échange desquels Marseille importe des draps, des soieries de Lyon, des bois de teinture, des denrées coloniales, de la bonneterie, quelques cotonnades, des vins et eaux-de-vie, pour une valeur de 4 à 5 millions. *Voy.* Trieste, Venise.

Commerce avec les états sardes. Marseille entretient un commerce important avec plusieurs places des états sardes, telles que Gênes, le Port-Maurice, Savone, Nice, Cagliari. Les exportations de ces différentes places consistent en huile d'olive fine de la rivière de Gênes, en oranges et citrons, pâtes de Gênes et confitures, bois merrain, charbon de bois, dont Marseille fait une grande consommation. Les marchandises de transit occasionnent à Nice un transbordement qui donne une grande activité à ce port, pour faire profiter le pavillon national, à l'entrée à Marseille, du bénéfice de la diminution des droits pour les marchandises qu'il y importe. On calcule que ce commerce est d'une valeur d'environ 20 millions, et qu'il donne de l'emploi à environ 800 navires qui font le grand cabotage.

Commerce avec les Deux-Siciles. Marseille fait un commerce très-important avec ce pays, dont les productions sont d'une grande valeur et en grand nombre, telles que la soie, l'huile d'olive, la manne de Calabre et de Sicile, la laine, le soufre, la réglisse, les amandes, les jus de citron, les peaux brutes, les bois feuillards et merrains, qui forment les importations, d'une valeur annuelle de 28 à 30 millions, en retour desquelles Marseille exporte à peine 7 à 8 millions en bois de teinture, café, sucre raffiné, poissons salés, tabac, cuirs, plomb brut, glaces, meubles, quelques tissus en lin, coton et laine, qui ne peuvent soutenir la concurrence de l'Angleterre. La navigation est très-active entre les ports des Deux-Siciles et Marseille, surtout pour le transport des

huiles pour les fabriques de savon, et leur nombre s'élève de 250 à 300 par an, d'un tonnage moyen, dont les deux tiers sont des napolitains et l'autre tiers seulement des français.

Commerce avec la Toscane. Cet état ne possède que le port de Livourne, qui est le seul entrepôt de tout le commerce de la Toscane, qui entretient aussi des relations suivies avec Marseille, où elle expédie des tresses et des chapeaux de paille d'Italie, renommée par leur beauté, des soies, des huiles d'olive, du safran, des blés, des farines, des légumes, en retour desquels Marseille expédie des vins, des eaux-de-vie, des tissus de soie et des draps, de la bonneterie, des bois de teinture, de la cochenille, de l'indigo, des denrées coloniales, etc., ce qui occupe environ 150 à 180 navires d'un tonnage moyen.

Commerce avec les états romains. Les états romains ne possèdent qu'Ancône sur l'Adriatique et Civita-Vecchia sur la Méditerranée, qui font tout le commerce extérieur. Cette dernière place surtout fait un commerce très-actif avec Marseille, où elle envoie de l'alun de Rome, des pierres-ponces, de la laine, de la soie, du bois merrain; et les fameux chanvres d'Ancône, les plus beaux que l'on connaisse, dont il se fait une grande consommation pour la marine. Marseille expédie en retour du sucre, du café, du cacao, de la morue, de la draperie, des toiles, des cotonnades, des drogueries, épiceries : environ 80 bâtimens sont employés dans ce commerce, que l'on évalue, avec celui de la Toscane, de 9 à 10 millions.

Commerce avec Hambourg et le Nord. Marseille fait un commerce considérable avec Hambourg et les autres villes anséatiques, Lubeck et Brême, qui reçoivent des vins et eaux-de-vie, des huiles d'olives, comestibles, des cotons et riz du Levant, des drogueries, dont Marseille est le grand entrepôt, des salaisons, tels que anchois, thon mariné, câpres assorties, mélasse, soufre raffiné, fruits secs du Midi, des amandes, etc.; les mêmes envois se font dans le nord de l'Europe et surtout dans les ports de la mer Baltique, tels que Copenhague, Stockholm, Saint-Pétersbourg, Dantzig, Kœnigsberg, etc., d'où les exportations pour Marseille consistent en chanvre, fer, goudron, blé, planches, bois de construction, potasse, mâtures, viandes salées pour les approvisionnemens de la marine. On peut évaluer ce commerce à une valeur d'environ 1 million et demi à 2 millions; il emploie de 50 à 60 navires des diverses nations, avec lesquelles il fait directement, mais tout en commission pour Marseille. Ce commerce serait plus important sans les droits prohibitifs sur l'importation des fers étrangers en France.

Commerce avec la Grande-Bretagne et les possessions dans la Méditerranée. Si ce n'était les clauses prohibitives du traité de 1786 qui existent encore, les relations de Marseille avec la Grande-Bretagne seraient d'une plus haute importance; elle reçoit de Marseille des cotons du Levant, des alizaris et garances moulues, des drogueries, de l'huile d'olive, du safran, du soufre raffiné, de la crême de tartre, des verts de gris, des fruits secs du Midi, des amandes, des liqueurs et peu de vin et d'eau-de-vie que l'Angleterre tire préférablement de Bordeaux; mais ses importations à Marseille consistent en ferblanc, du fer en fonte, des toiles d'Irlande, des fils de lin et de coton, des hauts numéros; mais en général les navires anglais viennent en lest, soit de Gibraltar, soit de Malte, pour achever leurs chargemens pour l'Angleterre. Ce commerce n'occupe que de 25 à 30 bâtimens annuellement, la plupart sous pavillon anglais. Ce commerce ne s'élève guère au delà de 2 millions de francs par an.

Commerce avec l'Amérique, les colonies espagnoles et autres. Ce commerce est beaucoup déchu de son ancienne prospérité depuis que le sucre de betterave a remplacé dans la consommation celui des cannes à sucre, quoique le climat de la Provence ne soit pas favorable à cette plante : d'un autre côté, l'extension de la culture du coton aux Etats-Unis a versé une si grande quantité de leur coton en Europe, que le débit de celui des îles et de l'Amérique du sud a beaucoup diminué; il en est de même de l'indigo, qui soutient à peine la concurrence de celui du Bengale, que le commerce anglais importe partout en une immense quantité. Cependant, le commerce de Marseille avec l'Amérique du Sud et les Antilles espagnoles ne laisse pas que d'être encore considérable et peut s'élever de 4 à 6 millions de francs, et peut occuper environ 25 bâtimens. Autrefois, ce commerce s'élevait à plus de 30 millions et employait plus de 100 navires. Ce commerce est très-avantageux pour nos manufactures, dont les produits trouvent un débouché avantageux dans ces contrées, qui leur fournissent en retour des matières premières, tels que bois de teinture, indigo, cochenille, coton, peaux en poil, café, sucre, etc.

Commerce avec les Etats-Unis. Ce commerce augmente de valeur par les importations des navires américains, qui s'élèvent annuellement de 10 à 12 millions de francs, et qui consistent en coton, peaux, tabacs, riz, farine, bois merrains, potasse et autres articles des autres marchés de l'Amérique, dont les Etats-Unis sont le grand entrepôt, tels que les bois de teinture, les cafés, les sucres, les indigos, etc. Les exportations de Marseille se composent de vin, d'eau-de-vie, de liqueur, d'huile d'olive comestible, de salaisons, telles que des anchois, câpres fines, thon, de la garance et des drogueries, et le solde en argent.

Commerce de Marseille avec les colonies françaises. Le commerce de Marseille avec la Martinique n'a plus la même importance qu'avant la révolution; d'ailleurs, Marseille soutient avec peine la concurrence des autres places maritimes de France, telles que Bordeaux, Nantes et le Havre, dont la navigation à meilleur compte est plus particulièrement affectée au commerce de nos colonies. Néanmoins, Marseille vient immédiatement après le Havre, par l'importance de son commerce, soit avec la Martinique, soit avec la Guadeloupe, soit avec l'île Bourbon et Cayenne; en 1836, il est entré 145 bâtimens dans le port de Marseille venant de la Martinique et 40 de la Guadeloupe : la valeur de ce commerce peut s'élever annuellement à environ 3 millions en importations à Marseille pour chacune de ces îles. Celles de l'île Bourbon sont à peu près d'une valeur égale. Quant à Cayenne, les relations de Marseille avec cette colonie sont peu importantes et ne peuvent être évaluées qu'à environ 300,000 fr. pour les importations dans cette île et à 400,000 pour les exportations. Les importations de Marseille aux colonies peuvent être évaluées de 11 à 12 millions et les exportations de 12 à 13 millions, ce qui fait un mouvement commercial d'environ 25 millions.

Commerce avec l'Algérie. Marseille, par sa

position, est devenue le centre du commerce avec l'Algérie : elle y expédie un grand nombre de produits manufacturés ou agricoles pour la consommation des troupes et de la colonie, ainsi que pour les indigènes, qui commencent à en faire usage, et dont la valeur s'élève annuellement de 10 à 11 millions de francs et les exportations de 1 et 1/2 à 2 millions en productions du pays.

Commerce avec le Sénégal. Marseille fait un commerce avantageux avec Saint-Louis et la Gorée, qui sont les principales places de commerce du Sénégal. Ce commerce emploie par an de 12 à 15 bâtimens qui importent au Sénégal pour une valeur d'environ 1 million 1/2 en marchandises françaises et en exportent pour une valeur d'environ 1 million 1/2 à 2 millions.

Tableau général du commerce de Marseille avec les différens pays en 1833.

Pays de provenance et de destination.	Val. des import. à Marseille.	Val. des export. de Marseille.
Grande-Bretagne. .	1,615,239 f.	6,000,650 f.
Belgique	1,308	331,622
Hollande	535,178	611,992
Villes anséatiques.	413,671	1,544,168
Prusse.	»	370,104
Russie.	13,594,485	2,029,494
Suède.	327,086	598,282
Norwège	65,200	11,104
Danemarck	17,564	551,950
Allemagne	»	48,930
Suisse.	»	2,621,554
Autriche	6,159,735	4,271,055
Sardaigne.	27,073,480	18,004,359
Deux-Siciles	20,011,278	6,039,053
Autres états de l'It.	8,291,668	10,336,782
Espagne.	15,936,242	9,424,122
Portugal.	200,450	12,916
Turquie.	23,874,830	16,738,035
Grèce	1,580,391	1,872,938
Egypte	5,018,478	3,393,613
Etats barbaresques.	7,522,181	6,151,634
Ile Maurice.	331,500	234,620
Inde possess. angl.	199,335	391,547
Inde *id.* holland. .	643,883	117,975
Inde *id.* franç. . .	148,970	765,135
Haïti	521,581	404,945
Iles dan. de l'Am. .	56,675	404,945
Iles esp. de l'Am. .	860,905	750,135
Etats-Unis.	13,036,073	5,685,916
Mexique.	377,795	»
Colombie	312,408	193,316
Brésil.	1,060,557	668,578
Rio de la Plata. . .	1,158,500	446,407
Pérou.	141,575	14,812
Chili.	52,180	141,046
Totaux.	151,936,486 f.	106,822,590 f.

L'accroissement dans les importations et les exportations des principales marchandises qui sont l'objet du commerce de Marseille avec l'étranger, n'a pas été moins sensible. Si quelques articles ont diminué ou sont restés stationnaires, les chiffres de quelques autres ont augmenté dans une proportion étonnante. On pourra en juger par le tableau suivant, présenté par M. Follot de Broignard à la Société statistique de cette ville.

Importations.

(Quint. métr.)

	1828.	1830.	1832.
Peaux brutes et sèch.	18,590	36,816	26,413
Suif brut	9,773	8,192	9,144
Fruits secs	14,916	14,164	15,906
Sucre de toute espèce.	148,632	180,249	245,796
Café.	25,489	45,366	63,354
Huile d'olive	366,873	290,113	323,253
Coton en laine	70,294	76,705	79,978
Plomb brut	54,768	78,700	59,235

Exportations.

	1828.	1830.	1832.
Viandes salées	2,142	7,424	2,794
Poisson salé.	16,659	41,480	29,950
Fruits secs	2,336	3,258	1,461
Fruits oléag., amand.	11,183	11,439	13,137
Mélasse	19,342	24 673	21,632
Huile d'olive	15,055	12,731	23,193
Garance.	47,660	10,020	8,188
Vins divers (hectol.).	150,259	167,668	273,493
Savon	37,683	19,952	24,861
Sucre raffiné	24,560	50,271	97,997
Chandelle.	8,841	6,397	10,028

Commerce des grains. Le commerce des grains est l'un des plus importans de Marseille, qui en est l'entrepôt pour toute la Provence. Il est arrivé à Marseille par mer, dans l'année 1832, d'après les déclarations faites par les capitaines à l'intendance sanitaire, 2,663,249 hectol. de grains, soit 1,290,167 charges; 936 navires ont été employés à ce commerce important.

Voici le tableau de la quantité d'hectolitres de grains importés par chaque pavillon :

Navires français. . .	364	359,286	hectol.
— autrichiens. . . .	153	600,694	»
— sardes.	132	233,418	»
— napolitains. . . .	108	323,575	»
— russes.	65	246,576	»
— grecs	57	179,625	»
— anglais et maltais.	18	31,303	»
— toscans	12	15,562	»
— ioniens	10	36,692	»
— romains.	10	18,910	»
— américains	4	10,665	»
— espagnols.	1	1,280	»
— hollandais	1	2,610	»
— suédois	1	3,153	»
Total.	936	2,063,249	hectol.

Suivant un rapport de M. le ministre du commerce (rapport au roi, du 20 juillet 1835) il a été fourni à la ville de Marseille par le cabotage, qui ne transporte que des grains français, et qui fait surtout ses achats sur les marchés des côtes de l'ouest, savoir :

En 1834, 323,707 quintaux de grains, 16,766 de farine. En 1835 (cinq premiers mois), 180,445 quintaux de grains, 36,795 de farine.

Les arrivages de grains français, loin de diminuer, ont donc augmenté, et il n'y a aucune comparaison à établir, ajoute ce rapport, entre les quantités de grains étrangers qui peuvent se glisser dans la consommation par des voies illicites, et les quantités de grains français qui entrent régulièrement par le cabotage dans les ports de la Méditerranée.

L'ordonnance du 28 septembre 1828, relative à la conversion en farines des blés étrangers à l'entrepôt de Marseille, a été modifiée par une ordonnance insérée au *Bulletin des Lois*, 2e p., n° 373. Suivant les art. 1 et 2, la faculté de la mouture est retirée aux blés durs; les blés tendres pourront seuls désormais être convertis en farine, etc.

Pêche du thon. La pêche du thon, qui a lieu en automne et au printems, est d'une grande importance pour Marseille par son produit lucratif. Cette pêche, dont le spectacle est très-curieux, s'opère dans les madragues qui sont dans un endroit de la baie près de Marseille.

Pêche de la baleine. Le commerce de Marseille s'était autrefois adonné à la pêche de la baleine, lorsque cette pêche avait lieu dans le golfe de Gascogne. Quand il fallut aller chercher ces cétacés dans les régions polaires, Marseille abandonna une pêche qui lui paraissait trop difficile et trop éloignée. Des siècles se sont écoulés depuis cette époque. Mais la maison T. Benet, armateur, encouragée par la prime, a envoyé à cette pêche un de ses bâtimens, *le Souvenir*, superbe navire de 400 tonneaux.

Pêche de la morue. Marseille ne se livre pas à cette pêche, qui est du domaine de ce qu'on y appelle les *Ponentais*, c'est-à-dire des ports de mer situés sur l'Océan ou la côte nord-ouest de France, qui apportent à Marseille les produits de leur pêche et y trouvent un débouché avantageux pour environ 20 chargemens de ce poisson salé à sec, comme pour les colonies. L'importation de 708 millions de kilog. peut être évaluée à 1 million 1/2 ou 2 millions de francs par an, dont un tiers est consommé dans la ville et les environs, et les deux autres tiers réexportés dans toute la Provence, le Languedoc, et une autre partie pour les approvisionnemens de la marine, soit marchande, soit militaire.

Mouvement de la navigat. du port de Marseille.

Voici un tableau de la navigation de Marseille avec les Echelles du Levant pendant les années 1836 et 1837.

Il est entré dans son port :

	En 1836.		En 1337.	
Provenances.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
De la Turq. et mer N^e.	114	21,934	194	42,610
D'Egyp., Syrie, Cand.	70	12,912	60	11,410
De la Grèce.	9	741	17	2,055
De Tunis	28	2,236	38	3,516
De Malte.	7	819	13	1,715
Des îles Ioniennes. . .	3	237	»	»
	229	42,079	322	61,324

Il en est sorti :

Pour la Turquie. . . .	81	20,200	167	35,021
Pour l'Egypte.	38	7,791	29	5,710
Pour la Grèce.	20	3,550	70	6,703
Pour Tunis	15	1,644	25	2,301
Pour Malte	20	2,007	10	1,107
Pour les îles Ioniènn.	15	1,616	4	419
	192	37,071	265	52,233

Voici maintenant le tableau général du mouvement du port pendant l'année 1837 :

Entrée.

	Nav.	Tonn.
Français venant de l'étranger. .	1,158	146,120
Français venant des colonies. .	121	30,925
Gr. cabot. d'une mer dans l'aut.	404	57,987
Petit cabot. dans la même mer.	3,485	174,708
Pêche de la morue	64	11,512
Sous pavillon français.	5,232	421,222
Etrangers venant de l'étranger.	1,602	231.285
Total.	6,834	652,507

Sortie.

	Nav.	Tonn.
Français allant à l'étranger. . .	1,152	140,445
Français allant aux colonies. . .	127	25,625
Gr. cabot. d'une mer dans l'aut.	333	51,448
Petit cabot. dans la même mer.	3,395	180,355
Sous pavillon français	4,917	397,873
Etrangers allant à l'étranger. . .	1,588	239,657
Total.	6,505	637,530

En 1835, il était entré 6,241 nav., j. 526,905 t.
En 1836, *id.* 7,258 *id.* 662,732
Les dép. avaient été :
En 1835, de. . . . . . 6,070 *id.* 528,999
En 1836, de. . . . . . 7,139 *id.* 672,417

Il résulte de ces documens que Marseille a reçu du commerce extérieur en 1837, par 2,760 navires, dont 1,158 sous pavillon français, 377,405 tonn. En 1836, elle en avait reçu 392,049, c'est-à-dire presque le tiers de ce que recevait la totalité des ports du royaume, qui s'élevait à 1 434,331 tonn.

Navigation à la vapeur. En 1830, la navigation à la vapeur était presque inconnue dans le port de Marseille. Actuellement (en 1837), sans parler des 10 magnifiques paquebots de l'état, destinés au service du Levant, on y compte 17 bâtimens à vapeur affectés à ses communications avec l'Italie, l'Espagne et le Languedoc. De nouveaux bateaux à vapeur dont la construction s'achève à la Seyne vont accroître ces moyens de transport avec le Languedoc; quoiqu'aucune compagnie ne se soit encore occupée sérieusement de lier Marseille à nos possessions d'Afrique, on a construit, sur la rive neuve, un vaste édifice pour recevoir l'administration des paquebots du Levant; un arsenal complet pour l'armement des dix bateaux et pour leurs rechanges, des magasins précieux pour les marchandises et les bureaux de l'administration, enfin tout ce que l'intelligence la plus active a pu prévoir se trouve réuni dans cet établissement. Ainsi, 30 bâtimens à vapeur peuvent partir du port de Marseille, comme d'un centre commun, pour sillonner en tous sens la Méditerranée depuis le golfe de Lyon jusqu'à l'isthme de Suez, et depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux Dardanelles.

Dock. M. S. Zola a soumis au roi les plans du dock et du canal maritime qui furent adoptés et déclarés d'utilité publique, par le conseil municipal de la ville de Marseille, dans sa séance du 3 mars 1836. S. M., qui a donné l'attention la plus suivie aux détails contenus dans les deux atlas de ce grand et utile projet, a senti l'importance de l'avant-port d'Endoume pour abriter les vaisseaux de l'état, tout en formant un point formidable de défense sur la côte. Elle a reconnu la puissance des moyens mécaniques qui doivent faire disparaître les difficultés du sol.

Ce dock, un des premiers que l'on ait construits en France à l'instar de ceux d'Angleterre, doit être appelé *Dock-Joinville.*

Lazaret. Marseille, qui a toujours entretenu des relations de commerce très-considérables avec le Levant, a senti de bonne heure la nécessité d'un lazaret pour se préserver de la peste qui règne souvent dans ce pays. Aussi le plus ancien lazaret y fut-il établi dès l'an 1,500 : il était situé sur un lieu aujourd'hui envahi par la mer. Maintenant, le lazaret principal est situé au nord de la ville, et occupe un vaste espace compris entre la pointe

de l'Anse, de la Joliette et la pointe Sainte-Marguerite. Trois grandes et hautes murailles entourent cette enceinte, où sont exposées en plein air les marchandises suspectées de contagion, et où doivent aussi séjourner les personnes qui arrivent des contrées pestiférées, ou qui ont communiqué en mer avec des bâtimens suspects. Ces règlemens, qui forment l'objet de ce qu'on appelle la quarantaine, font partie des lois sanitaires indispensables pour préserver la ville et la France d'un fléau aussi affreux que la peste, dont Marseille a éprouvé, en 1720, les plus terribles effets.

Banque. Une ordonnance du 27 septembre 1835 a autorisé, à Marseille, l'établissement d'une banque, constituée en société anonyme, avec privilége exclusif d'émettre des billets de banque dans ladite ville. Les billets en circulation étaient au 31 mars 1837, de 4,663,500 fr. Cette banque a déjà rendu service au commerce de Marseille, ainsi que la caisse d'industrie qui y a été établie.

Monnaies. Les monnaies sont, à Marseille, les mêmes que dans le reste de la France. Le système décimal des poids et mesures, ainsi que le système usuel, y sont établis comme à Paris.

Mesures. La charge, mesure de blé, se divise en 8 panaux, le panal en 4 civadiers, et le civadier en 2 picotins; la charge contient de 4 à 6 hectolitres, ou environ 4 1/2 boisseaux anglais.

Le vin et l'huile se mesurent à la millerolle, qui se divise en 4 escandaux, 60 pots, ou 240 quarts équivalant à 64,33 litres, ou 16,99 gallons anglais.

La canne, mesure des étoffes, se divise en 8 pans, ou 64 menus, équivalant à 2,0126 mètres, ou 79,238 pouces anglais.

Douanes et entrepôt. Une ordonnance du 10 septembre 1817, dont voici les principales dispositions, règle ainsi qu'il suit le service des douanes à Marseille :

Art. 1er. A compter de la publication de la présente ordonnance, les lois et règlemens généraux relatifs au service des douanes seront remis en vigueur à Marseille, sauf les exceptions et modifications suivantes.

2. Les navires étrangers continueront provisoirement d'être exemptés de tous droits de navigation dans le port de Marseille. Les navires français n'y seront assujettis qu'aux droits fixés par l'article 26 de la loi du 18 octobre 1793 (27 vendémiaire an II), pour les délivrances des actes de francisation et congés.

3. Toutes les denrées et marchandises imposées, à l'entrée du royaume à un droit principal au dessous de 15 fr. par 100 kilogr., augmenté uniquement de la surtaxe établie par l'article 7 de la loi du 28 avril 1816, et du décime additionnel, seront exemptées, à Marseille, du premier de ces deux droits accessoires, lorsqu'elles seront notoirement de la nature de celles qui proviennent du Levant, de la Barbarie et des autres pays situés sur la Méditerranée.

4. Toutes les marchandises étrangères importées à Marseille pourront être mises en entrepôt fictif ou réel, et y être conservées pendant un délai de deux ans, lequel sera prolongé, s'il y a lieu, par des permissions spéciales de notre directeur-général des douanes.

5. L'entrepôt sera fictif, 1° pour les marchandises de toute nature, non prohibées à l'entrée, qui arriveront par navires français; 2° pour les mêmes marchandises importées par navires étrangers, lorsqu'elles seront taxées au poids à un droit principal au dessous de 15 fr. par 100 kilogr., ou que le droit dû à la valeur, au nombre ou à la mesure, sera dans une proportion au dessous de dix pour cent de la valeur; 3° pour les objets dénommés ci-après, n° 1er, tant qu'ils ne seront pas prohibés à l'entrée. Seront exclus de l'entrepôt fictif, par exception à ces dispositions, les objets compris au n° 2, sous les dénominations de *liquides*, *denrées coloniales* et *objets fabriqués*, les poissons secs, salés, fumés ou marinés, provenant de pêche étrangère en tems de paix maritime; et toutes autres espèces de marchandises qui, au moment de leur arrivée, se trouveront imposées à des droits variables à la fois, suivant le lieu du chargement et le mode de transport. Seront toutefois admises en entrepôt fictif, sans égard à cette troisième exception, les marchandises qui ne devront que le plus faible des droits gradués applicables à leur espèce. Dans ladite graduation, ne comptera pas pour un degré le droit particulier propre aux denrées provenant des colonies françaises; et les Echelles du Levant et de la Barbarie n'étant point censées des ports d'entrepôt pour les marchandises de ce pays, celles qui en arriveront seront assimilées aux marchandises venant des pays hors d'Europe.

6. L'entrepôt réel sera, pour toutes les marchandises prohibées à l'entrée du royaume et pour les marchandises non prohibées, exclues de l'entrepôt fictif par les distinctions résultant de l'article précédent.

MARTIGUES (les), ville et port de mer de France, en Provence, département des Bouches-du-Rhône, située sur une île et sur les deux rives du canal qui fait communiquer l'étang de Berre avec le golfe de Lyon, dans la Méditerranée, à 6 lieues de Marseille et à 10 d'Aix. Population, 3,739 habitans; position de la tour de Bouc, située près de l'entrée du port, et sur laquelle il y a un phare. Elle a été surnommée quelquefois la petite Venise, et ses trois parties ont reçu différens noms et s'appellent Jonquière, l'Ile et Ferrière; elle était autrefois beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Industrie et commerce. Fabriques de chapeaux et de pierres à fusil, construction de navires pour le cabotage et la pêche, exploitation de salines, pêche dans l'étang de Berre et dans la Méditerranée, ce qui lui donne l'avantage d'avoir en même tems des poissons d'eau douce et de mer que les pêcheurs transportent à Aix et dans d'autres villes et bourgs de l'intérieur. Le cabotage y est aussi très-actif, surtout entre Arles et Marseille, entre lesquelles Martigues se trouve située à presque égale distance, ce qui forme la principale industrie et branche de commerce.

MARTIN (Saint-), île de l'Amérique, l'une des îles du Vent ou Antilles du golfe du Mexique, appartenant en partie aux Français et aux Hollandais. Elle est située au N.-O. de l'île de Saint-Barthélemy et au S.-O. de Languille; elle a 18 l. de circonférence, d'environ 55,000 acres de terre, que contient l'île entière; les Français en occupent 35,000. La ligne de séparation dirigée de l'est à l'ouest, qui assigne une moindre superficie aux Hollandais, les en a bien dédommagés par la possession du seul port qui soit dans l'île.

Productions et commerce. Les deux colonies cultivent du tabac, du coton, du café, ce qui, réuni aux salines situées dans la partie de l'ouest, forme, avec les volailles et le bétail que les habi-

tans vendent aux autres îles, les principaux articles du commerce d'exportation.

MARTINET, gros marteau mu par un moulin. On s'en sert dans les grandes forges comme celles de Nevers pour battre les ancres de vaisseaux de ligne; on s'en sert aussi dans les usines à cuivre pour le battre en planches ou en feuilles que l'on passe ensuite au laminoir, ainsi que la tôle. Il ne faut pas confondre les martinets avec les pilons, qui servent à réduire le tan et la garance en poudre, et les chiffons dans les papeteries, en une espèce de pâte.

MARTINIQUE. Cette île, qui est l'une des principales colonies de la France, est située à l'entrée du golfe du Mexique, dans la partie orientale des petites Antilles, à 12 l. S.-E. de la Dominique, 8 N. de Sainte-Lucie et 25 de la Guadeloupe. Sa distance du port de Brest est d'environ 1270 lieues marines de 20 au degré. Elle a 16 lieues de longueur sur environ 7 lieues dans sa moyenne largeur. On évalue le développement de ses côtes à 56 lieues, et sa superficie à 89,636 hectares.

Côtes et baies. Dans la partie est située au vent de l'île, le littoral est généralement d'un difficile accès. On y trouve néanmoins le port de la Trinité, la baie Robert et celle de Vauclin, qui présentent des abris pour les bâtimens d'un médiocre tonnage. La baie du Marin et les petites rades au sud offrent un meilleur asile aux navires, lorsque les vents ne tournent pas l'ouest, et la rade Saint-Pierre n'a à craindre que ce vent; mais celle du Fort-Royal est la meilleure en tout tems. La côte occidentale (sous le vent) est très-élevée et à pic sur un grand nombre de points depuis le Fort-Royal jusqu'au quartier du Pêcheur.

Rivières. L'île est arrosée par 75 rivières que grossissent de nombreux ruisseaux; leur cours n'est souvent que de 1 lieue et n'excède jamais 6 à 7. Il y en a seulement 5 de navigables qui servent au transport des denrées chargées sur les embarcations du pays. On emploie aussi les eaux des rivières à faire tourner les moulins dans un grand nombre de sucreries. Il existe à la pointe la plus méridionale de l'île une flaque d'eau salée qu'on appelle grande saline.

Aspect de l'île. Un tiers de l'île est en plaine, le reste en montagnes d'une hauteur variable de 478 à 1,350 mètres, ceintes de forêts impénétrables et dont la plupart sont des volcans éteints. La zône des cultures s'étend depuis le rivage jusqu'à une hauteur de 400 mètres. Les caféiers forment des quinconces qui occupent ordinairement la crête et la pente supérieure des *mornes* (collines provenant des courans de laves projetées par les volcans secondaires). Les cotonniers s'élèvent en taillis sur les terrains qui se refusent à de plus riches productions; enfin, les champs de cannes à sucre couvrent les plaines d'alluvions, le fond des vallées et les coteaux les moins escarpés.

Villes et bourgs. Il y a deux villes, le Fort-Royal, chef-lieu de la colonie et siége du gouvernement colonial, et Saint-Pierre, le centre du commerce de l'île. La rade de Saint-Pierre et la baie du Fort-Royal sont situées sur la côte occidentale (sous le vent de l'île); la première n'est fréquentée que par les navires de commerce qui s'en éloignent à l'époque de l'hivernage pour aller s'abriter dans le bassin beaucoup plus sûr du Fort-Royal, dont la baie forme le plus beau port des Antilles, où des flottes nombreuses peuvent en tout tems mouiller sans danger. Outre ces villes, on peut compter dans l'île 4 bourgs et 20 villages situés la plupart sur le bord de la mer. Le bourg de la Trinité, après les deux villes de Saint-Pierre et du Fort-Royal, est le point le plus commerçant de la colonie. Les habitations ou établissemens ruraux se trouvent au milieu des terres où résident les colons ou propriétaires avec les esclaves qui les exploitent. Il y a 24 routes royales, toutes praticables pour les voitures, qui mettent les différentes parties de l'île en communication.

Population. La Martinique, découverte en 1493 par les Espagnols, quelques Français s'y établirent en 1635, et fut réunie définitivement au domaine de l'état en 1675. L'introduction des noirs d'Afrique suivit de près l'occupation de l'île. En 1736, la population esclave de la colonie ne s'élevait pas à moins de 72,000 noirs. Cette époque fut une des plus prospères pour la colonie, dont les exportations s'élevaient à 16 millions de livres; les ports de France y expédiaient jusqu'à 200 bâtimens, et les rapports commerciaux de la colonie avec les îles et les côtes voisines jetaient annuellement une somme de 18 millions dans la circulation. Les guerres qui eurent lieu au milieu du XVIIIe siècle interrompirent cette prospérité, mais la paix de 1783 lui donna un nouvel essor. En 1790, les exportations s'élevèrent à 31 millions, et les importations à environ 13 millions, ce qui portait le mouvement total à 44 millions.

La population se composait alors de 99,000 habitans, savoir : 16,000 hommes libres et 83,000 esclaves. Ensuite, ruinée dans ses cultures par les guerres de la révolution, elle tomba plusieurs fois au pouvoir des Anglais. Enfin, le traité de novembre 1815 fit rentrer la Martinique sous la domination française, et depuis cette époque, l'agriculture et le commerce de la colonie entrèrent dans des voies de progrès. Mais aujourd'hui, la prospérité de la Martinique, comme celle de nos autres colonies, se trouve menacée par l'extension du sucre indigène, qui tend à exclure celui des cannes de la consommation.

La population s'élevait, à la fin de 1835, à 116,031 individus, savoir : 37,955 hommes libres et 78,076 esclaves. Sur ce nombre, on comptait 9,000 blancs et environ 29,000 hommes de couleur. Le régime des esclaves est doux, les travaux sont modérés; la Martinique est la colonie où les affranchissemens sont le plus nombreux; on y compte 20,000 affranchis, dont 17,570 depuis 1830. La population des noirs et des hommes de couleur étant de 107,000 environ, on voit que plus du quart a déjà obtenu la liberté.

Productions. L'agriculture a fait depuis plusieurs années des progrès remarquables. L'usage de la charrue et l'introduction de divers moyens mécaniques, ont facilité les cultures et beaucoup diminué le travail des hommes. L'emploi d'engrais meilleurs et en plus grande quantité a amélioré les terres. Les procédés de culture et de fabrication du sucre ont reçu des améliorations importantes; ils auraient eu des résultats encore plus heureux, si la législation sur l'entrée des sucres en France n'avait arrêté cette prospérité.

A la fin de 1835, on comptait 60,462 hectares de terres non cultivées et 38,320 hectares de terres cultivées, soit le cinquième du territoire de la colonie.

Terres cultivées. Les terres cultivées étaient ainsi réparties :

Espèces de cultures.	Hect. en cult.	Hab. rur.	Escl. cultivat.
Cannes à sucre.	21,179	495	35,735
Caféier.	3,082	1,290	11,250
Cotonnier . . .	378	11	75
Cacaoyer. . . .	492	»	»
Vivres	13,389	1,648	7,295
Cult. diverses. .	»	»	1,801
Totaux. . .	38,320	3,444	56,154

En 1816, le nombre d'hectares ne s'élevait qu'à 28,504; l'augmentation est de 9,916, ou de près d'un tiers en 10 années.

Valeur des produits. La valeur des produits récoltés est estimée à 19 millions 1/2 en valeur brute; les frais d'exploitation sont évalués approximativement à 8 millions; il reste 11 millions en produit net.

Le capital engagé dans les cultures peut s'établir comme suit :

Valeur des terres.	85,056,900 f.
Valeur des bâtimens et du matériel d'exploitation.	49,510,320
Valeur des esclaves.	83,695,000
Valeur des animaux de trait et du bétail. . , ...	12,324,230
Total.	230,585,450 f.

En comparant le capital engagé de 230 millions au produit net de 11 millions 1/2, on trouve que le revenu de la terre est de 5 p. 0/0.

Culture du sucre. Les colons ont tourné presque exclusivement leurs efforts agricoles vers la canne à sucre; plus de 21,000 hectares en sont plantés; mais en défalquant les terres en repos, et en remarquant qu'il faut 15 mois aux cannes plantées pour arriver à maturité, on trouve que la surface occupée par les cannes annuellement coupées n'est réellement que de 14 à 15,000 hect.

Le rapport brut annuel d'un hectare est d'environ 2,000 kil. de sucre. Les sucreries de première classe font environ par année 200,000 kil. de sucre; celles de deuxième classe 100,000, et celles de troisième classe 50,000. La production de l'île, en 1835, a été de 30,388,850 kil. de sucre brut, de 115,780 kil. de sucre terré, de 6,630,000 litres de sirop ou mélasse, de 1,500,720 litres de tafia; le tout estimé 15 millions de francs.

Culture du café. La culture du café est la plus importante après celle du sucre; mais elle est dans un état de dépérissement. En 1782, on comptait 6,123 hectares plantés en café; en 1835, on n'en comptait que 3,082. La production a été en 1835, en café, de 785,900 kil.

Commerce. Le commerce entre la Martinique et la France se fait sous les conditions du pacte colonial. En voici le tableau récapitulatif depuis 10 années.

Commerce général.

Années.	Imp. dans la col.	Exp. de la colon.
1826. . . .	22,325,845	26,651,724
1829. . . .	20,640,827	20,948,148
1833. . . .	14,761,803	12,438,288
1836. . . .	15,655,835	15,428,532

Commerce spécial.

Années.	Imp. dans la col.	Exp. de la colon.
1826. . . .	21,139,564	26,627,502
1829. . . .	18,480,095	20,612,390
1833. . . .	13,269,812	12,398,865
1836. . . .	15,068,436	13,175,303

Nos importations dans la colonie se composent pour un tiers environ de produits naturels, et pour deux tiers de produits fabriqués.

Voici le tableau complet du mouvement commercial en 1835.

Importations dans la colonie.

Marchand. fr. expéd. de France. .	16,658,898 f.
Id. importées des colonies franç. .	1,281,688
Marchand. étrang. par nav. franç.	582,932
Id. par navires étrangers.	1,892,124
Total.	20,415,642 f.

Exportations de la colonie.

Denrées de la col. imp. en France.	16,244,440 f.
Id. importées aux colonies.	45,045
Id. importées à l'étranger.	557,382
Réexportat. de march. françaises.	1,267,919
Id. de marchandises étrangères. .	120,053
Total.	18,234,839 f.

Ce qui fait un mouvement de 38,650,481 fr.

Parmi les articles d'importation, ceux dont la valeur est la plus considérable sont les suivans : la morue salée, 696,190 kil., pour 2,216,407 fr.; les farines et froment, 4,224,600 k., p. 1,758,485 fr.; l'huile d'olive, 464,820 k., p. 483,009 fr.; savon de Marseille, 289,029 k., p. 227,682 fr.; vins ordinaires, 3,828,944 litres, p. 894,202 fr.; eau-de-vie de vin, 223,692 lit., p. 157,777 fr.; eau-de-vie de genièvre, 280,621 lit., p. 177,926 fr.; linge et habillement, p. 127,283 fr.; fer et cuivre ouvr., 258,560 fr.; tissus de soie, p. 148,012 fr.; tissus de coton, p. 1,375,161 fr.; tissus de lin et de chanvre, p. 698,391 fr.; tissus de laine, p. 196,964 fr.; chandelles, 234,812 k., p. 294,812 fr., etc.

Mouvement de la navigation. Voici le tableau général des mouvemens de la navigation auxquels le commerce maritime de la Martinique a donné lieu pendant la même année.

Entrée. Navires français venant de France, 149, jaugeant 38,608 tonn.; *id.* venant des colonies et pêcheries françaises, 145, j. 7,084 t.; *id.* venant de l'étranger, 69, j. 4,284 t.; nav. étrangers, 433. Total, 796 navires.

Sortie. Navires français allant en France, 133, jaug. 33,639 tonn.; *id.* allant aux colonies et pêcheries françaises, 140, j. 6,290 t.; *id.* all. à l'étranger, 95, j. 10,309 t.; navires étrangers, 437. Total, 532 navires.

Une ordonnance du 4 août 1838 fixe le tarif des droits de navigation à percevoir sur les bâtimens français et étrangers dans les ports de la Martinique, de la Guadeloupe et dépendances.

Droits de tonnage. Bâtimens français et étrangers venant de l'étranger, grand cabotage, avec chargement licite, 2 fr. 90 c.; sur lest, 20 cent.; avec 2/3 chargement en bois, 1 fr. 60 c.; de petit cabotage chargés, 1 fr. 45 c.; sur lest, 20 c.

Bâtimens français venant de France, 20 c.; caboteurs employés dans la colonie (droit annuel), 1 fr. Le tout par tonneau.

Droits d'expédition. Ces droits sont variables, suivant le tonnage du bâtiment, depuis 100 tonn. et au dessous, qui paient un droit de 20 fr., jusqu'à 201 tonneaux et au dessus, qui acquittent un droit de 50 fr. par bâtiment.

Droit de congé. Ces droits varient aussi de 15 à 25 fr. par acte.

Les permis de charge et de décharge sont fixés

depuis 3 et 5 fr. jusqu'à 15 par bâtiment, suivant qu'il fait le petit ou le grand cabotage.

Les droits de transfert, pour chaque endossement de vente, 10 fr. par acte, et ceux de francisation, suivant le tonnage du bâtiment, depuis 25 jusqu'à 50 fr. par acte.

Entrepôt. Une ordonnance royale rendue sous la date du 31 août 1838 détermine le régime des entrepôts réels des douanes à établir à la Martinique et à la Guadeloupe en exécution de la loi du 12 juillet 1837. Aux termes de l'art. 34 de cette ordonnance, les entrepôts en question seront constitués, dès qu'il aura été pourvu à l'organisation de leur personnel, et que les magasins nécessaires auront été affectés à ce service.

Des dispositions vont être concertées, dans ce double but, entre les départemens de la marine et des finances.

Droits de douane. — Importations.

Commerce français. Les marchandises françaises expédiées sur acquits-à-caution des douanes de France, et venant directement des ports de la métropole, autres que celles mentionnées aux tableaux n°s 1 et 2, faisant suite à l'ordonnance royale du 5 février 1826, paieront, d'après les prix de base portés aux mercuriales qui seront établies à chaque quinzaine par les bureaux de commerce du Fort-Royal et de Saint-Pierre, 1 fr. p. 0/0 de la valeur.

Dans le cas où lesdites marchandises n'auraient point été appréciées par lesdites mercuriales, ce droit sera perçu sur le montant des acquits-à-caution, forcés de 15 p. 0/0.

Toutes les marchandises françaises mentionnées dans les tableaux 1 et 2, faisant suite à l'ordonnance royale précitée, ainsi que les produits de pêche nationale, venant directement des lieux de pêche, paieront 5 c. pour 100 kilog.

Les animaux vivans, venant directement de France, paieront 5 c. p. 100 fr.

Commerce étranger. Les marchandises et denrées étrangères désignées dans les tableaux n°s 1 et 2 de l'ordonnance royale du 5 février 1826 seront seules admises et paieront les droits ci-après fixés dans les prix des mercuriales établies à la Martinique, savoir :

Animaux vivans de toute nature, 10 p. 0/0 de la valeur; bœuf salé, par 100 kil., 15 fr.; bois feuillard, le millier, 10 fr.; légumes secs, par hectolitre, 3 fr. 50 c.; maïs en grains, par hectolitre, 2 fr.; morue et autres poissons salés, par 100 kil., 7 fr.; riz, par *id.*, 7 fr.; sel, par *id.*, 5 fr.; tabac, pour 100 fr. de la valeur, 7 fr.; bois de toutes sortes, autres que le bois de feuillard, y compris les aissentes, les planches et les merrain, brai, goudron et autres résineux du pin, sapin et mélèze, charbon de terre, cuirs verts en poil non tannés, fourrages verts et secs, fruits de table; graines potagères, 4 p. 0/0 de la valeur.

Toutes celles mentionnées au tableau n° 2 paieront le droit de 5 c. pour 100 kilog., savoir :

Baume et sucs médicinaux, bois odorant, de teinture et d'ébénisterie, casse, cire non ouvrée, cochenille, coques de cocos, cuivre brut, curcuma, dents d'éléphant, écaille de tortue, étain brut, fanons de baleine, girofle, gingembre, gommes, graine d'amome, grains durs à tailler, graisses, sauf celles de poissons, indigo, joncs et roseaux, kermès, légumes verts, laque naturelle, muscade, nacre, or et argent, os et cornes de bétail, peaux sèches et brutes, pelleteries non ouvrées, plomb brut, poivre, potasse, quercitron, quinquina, rocou, racines, écorces, herbes, feuilles et fleurs médicinales, substances animales propres à la médecine et à la parfumerie, sumac, vanille.

Les farines étrangères paieront, par baril de 90 kil., 21 fr. 50 c. (Ordonnance royale du 9 novembre 1832.)

Droit de magasinage en cas de force majeure.

Le droit de magasinage pour toutes marchandises, sans distinction de colis, lorsqu'elles seront déposées dans les magasins de l'état, est fixé à 1 p. 0/0 de la valeur de la marchandise, pour le premier mois de magasinage, et à 1/2 p. 0/0 de ladite valeur, pour les mois qui suivront.

Exportations.

Commerce français. Les denrées et productions coloniales, expédiées par bâtimens nationaux, directement pour les ports de la métropole et pour les colonies françaises, continueront de payer un droit fixe, sur la valeur, de 1 p. 0/0.

Le tarif des prix de base fixés par trimestre pour la perception des droits à la sortie sur les denrées coloniales ne sera exécutoire que du jour où il parviendra dans chaque bureau de douane par la voie du journal officiel.

Les exportations des marchandises du sol et des manufactures de France, ou de toutes denrées ou marchandises importées, soit de France, soit de tout autre pays, ne seront soumises à aucun droit. Les tuiles, briques, pots, formes, etc., fabriqués dans la colonie, jouiront de la même immunité.

Commerce étranger. Les rums, sirops, tafias et liqueurs, fruits de table, farine de manioc (lorsque l'exportation est permise), le tabac en poudre de Macouba, et ceux des articles qui, portés au tableau n° 2 de l'ordonnance du 5 février 1826, sont au nombre des produits de la colonie, paieront à la sortie pour l'étranger, par bâtimens français et étrangers, un droit de 2 p. 0/0 de la valeur.

Il continuera d'être perçu un droit de 2 fr. 50 c. p. 0/0 de la valeur des marchandises étrangères provenant de saisies et vendues pour la réexportation.

MARTRES ou MARTES (pelleterie). Les peaux de martres des qualités communes forment une portion du commerce de la pelleterie. Elles viennent de différens pays; néanmoins, les plus recherchées sont celles du Canada, de Biscaye et de Prusse. Il y a encore une autre sorte de martre beaucoup plus estimée que l'on appelle martre zibeline, zebelline ou sebelline, dont la peau, garnie d'un assez long poil très-doux et luisant, est au nombre des pelleteries les plus précieuses. Les martres zibelines se tirent, pour la plupart, de la Russie par la voie d'Archangel, où l'on en trouve des magasins bien fournis. On les achète en caisses assorties de dix masses ou timbres, depuis le numéro 1 jusqu'au numéro 10, qui vont toujours en diminuant de beauté, depuis le premier numéro jusqu'au dernier. La masse est composée de 20 paires ou couples de peaux entières, c'est-à-dire avec la tête, le col et les jambes, à la réserve du ventre, parce qu'il est peu estimé, en sorte que chaque caisse contient 400 peaux.

Les marchands désignent les différentes espèces de martres par les noms des pays de provenance, et les qualités de chacune sont désignées par leurs dénominations locales; ainsi, on dit martre zibe-

line ou de Russie, martre de Pologne, de Prusse, de Norwège, de France, du Levant, du Canada. On fait peu d'usage de martre en France; cette fourrure y est trop chère; la grande consommation s'en fait principalement en Asie. Les martres de la baie d'Hudson sont les plus belles de l'Amérique, et beaucoup plus que celles du Canada, dont elles portent le nom, parce que c'est par cette voie qu'elles arrivent en Europe. Il s'en fait un grand commerce dans tout l'Orient, où l'on y attache un plus grand prix qu'en Europe, surtout dans l'Europe moderne; car, anciennement, les martres servaient d'ornement et de bordures aux robes de la magistrature et aux costumes de plusieurs grands fonctionnaires.

MARVEJOLS, ville de France, en Languedoc, département de la Lozère, à 5 lieues de Mende, 30 de Nîmes.

Industrie et commerce. Cette ville fait un grand commerce dans les produits de ses fabriques de serges et de cadis.

MARYLAND, un des états de l'Union de l'Amérique septentrionale, dite des Etats-Unis. Il est situé entre la Pensylvanie, le Delaware et la Virginie. Population, 502,000 habitans. La baie de Chesapeak, la plus grande des Etats-Unis, divise le Maryland en deux parties et procure de grands avantages, tant au pays, qu'aux états voisins, par l'étendue de sa navigation et le nombre des fleuves qui y ont leurs embouchures.

Productions. Le blé et le tabac dans la plaine, le lin et le chanvre dans les parties les plus élevées, en sont les principaux produits. On y cultive une espèce de blé qui est le véritable froment blanc. Le tabac, un des meilleurs que l'on connaisse, est principalement cultivé par les nègres; il demande des soins continuels. Les plants venus sur couche sont transplantés en mai à 3 ou 4 pieds de distance en tous sens. Les feuilles basses ni les rejetons ne sont point admis dans le tabac du commerce. Quelques comtés produisent un tabac fort estimé nommé *kite's food tobacco.* On y cultive aussi une grande quantité de légumes. Parmi les bois, on distingue le noyer noir, pour les ouvrages d'ébénisterie, et le chêne de plusieurs espèces. On y élève une grande quantité de bestiaux et surtout de porcs.

Minéralogie. On y exploite des mines de fer de très-bonne qualité et qui entretiennent des fonderies et des forges, des mines de cuivre et de plomb, ainsi que des mines de houille.

Industrie. Elle consiste dans toutes sortes d'ouvrages en fer, des fabriques de tissus de laine et de coton, et de toile, des tanneries, des manufactures de tabac et de chapeaux, de raffinerie de sucre et de poudre.

Commerce. Baltimore est le grand entrepôt du commerce de Maryland, qui exporte plus de 150,000 quintaux de tabac par an, indépendamment du blé, des farines, des bois, du fer, des légumes secs, du chanvre et du lin, etc., en échange desquels il recevait des étoffes de toute espèce, de la bonneterie, quincaillerie, du sucre brut, du café, des vins, liqueurs et eaux-de-vie, ainsi que des épiceries et drogueries. La valeur des exportations peut s'élever à une moyenne annuelle d'environ 3 à 4 millions, et les importations de 2 à 3 millions de dollars.

MASCALI, ville de Sicile, intendance de Catane. Elle est située au pied du mont Etna, ainsi qu'au bord de la mer, avec un port, à 14 lieues de Messine. Population, 13,700 habitans.

Productions. On y récolte dans les environs du coton de Biancavilla, des amandes renommées, des noisettes, des pistaches, des fruits secs du Midi, des chanvres, du liége, des noix de Galles, des vins rouges estimés, dont on fait aussi de l'eau-de-vie.

Industrie et commerce. On y fait une grande quantité de sel qui, avec le cabotage et la pêche, forment la principale branche d'industrie, et dont les produits, joints à ceux du territoire, sont les principaux articles du commerce d'exportation.

MASCATE ou Maskate, Maskiet, ville maritime de l'Arabie heureuse, capitale de l'état de son nom, située sur la côte orientale de la mer Rouge, au fond d'une baie de la mer d'Oman. Le port, formé par un promontoire et une petite île, a une entrée assez étroite du côté du Nord; mais il est vaste, en forme de fer à cheval, et une flotte peut y mouiller en sûreté; le fond est bon, ayant de 4 à 5 brasses d'eau: pleine mer à 11 heures; hauteur, 14 pieds.

Commerce. Les environs sont dépourvus de végétaux. Cette place tire toute son importance de sa situation avantageuse, qui l'a rendue le principal entrepôt du commerce de l'Arabie orientale, de la Perse, de l'Inde et de l'Afrique. Les Anglais de l'Inde entretiennent un grand commerce avec Mascate, qui a, en outre, des relations très-étendues avec la côte orientale d'Afrique, ainsi qu'avec le littoral de la mer Rouge et du golfe Persique. Les vaisseaux anglais qui font le commerce de Perse et de l'Arabie y relâchent ordinairement, de même que ceux qui naviguent entre l'Inde et Bassora. Cette ville fait aussi un grand commerce avec l'intérieur au moyen de caravanes. Le commerce se fait par l'entremise des Banians.

Importations. Elles consistent en grosse toile de Guinée blanche et bleue des côtes du Coromandel et du Malabar, en sousis Auremgeb, monguis et cotonis du Bengale, en étoffes de soie de Surate, en épiceries, fer, plomb, mâtures, cordages, planches, bois de Teck pour la marine.

Exportations. Elles se composent de perles, dont Mascate est l'un des plus grands marchés, des produits de l'Arabie, de l'Afrique, de l'Egypte, de la Perse et de l'Inde, dont cette place est le grand entrepôt, et qui forment autant d'articles d'exportation. On exporte aussi une immense quantité de dattes, qui sont les plus estimées de l'Arabie, et que l'on transporte, soit à Bassora, soit à Bouchir, sur le golfe Persique.

Mascate domine l'entrée du golfe Persique et offre quelque analogie avec Malte. Cette ville, qui est le centre d'un commerce déjà considérable, prendrait une immense extension, si l'isthme de Suez devenait une voie de communication entre la mer Rouge et la Méditerranée, et par conséquent entre l'Inde et l'Europe, comme elle l'a été anciennement. Aussi, l'Angleterre fait-elle tout ce qui est en son pouvoir pour reprendre cette ancienne position qui, dès le siècle dernier, a un instant dépendu de sa présidence de Bombay. L'iman de Mascate se montre déjà très-favorable à l'Angleterre; sa marine a été organisée et elle est dirigée par des officiers anglais, et ses vaisseaux fréquentent les ports de l'Indoustan, ainsi que ceux de Singapour, de l'île Maurice et de la côte orientale d'Afrique, où ils font un commerce très-considérable. De son côté, la Grande-Breta-

gne favorise beaucoup le pavillon de l'iman et a reconnu sa neutralité.

M. Wellsted, qui a fait en 1836 un voyage dans le pays d'Oman, par l'ordre du gouvernement de Bombay, estime la population de Mascate à 60,000 habitans, y compris Mattrah, et la valeur des importations de 16 à 17 millions de francs, qui consistent en riz, sucre, café de Moka, noix de coco, cotonnades, quincaillerie, etc., et dont les échanges sont toutes sortes de marchandises d'Europe, d'Afrique et de l'Inde.

Les ventes se font au comptant en argent, ou en marchandises et en perles.

Monnaie. Les monnaies sont le sequin vénitien, la roupie d'argent, les mamoudis effectifs, dont 5 font la roupie.

Les comptes se tiennent en tomans et mamoudis, dont 100 font un toman, qui vaut 20 roupies d'argent, et celle-ci 2 fr. 40 centimes. Les droits de douane sont très-modérés.

MASQUE. On pourrait à peine croire que la branche d'industrie qui s'occupe d'une fabrication aussi futile que celle des masques soit cependant d'une aussi grande étendue, tant par son objet principal que par les accessoires auxquels elle procure de très-grands débouchés. L'Italie, particulièrement Venise, avait de tems immémorial concentré dans ses murs ce genre d'industrie. Son long et célèbre carnaval avait propagé l'usage des masques en Italie, d'où il s'est répandu en France : c'est-à-dire le genre des masques italiens; car les masques furent connus en France, des seigneurs en portèrent, en 1389, à la fête de Saint-Denis, que l'on donna à l'occasion du mariage de Charles VI. On s'en servait aussi au XVIe siècle pour assister aux jeux de hasard; c'est ce qui les fit défendre par le parlement; mais les dames de la cour en portèrent, sur la fin du règne de François Ier, pour conserver leur teint; ce qui dura encore jusqu'au règne de Louis XIV; mais sous la régence, ces masques furent remplacés par l'usage du fard.

Ce fut un certain Marani, italien, qui introduisit en France, vers la fin du siècle dernier, l'usage des masques de Venise ou de l'Italie. Il en établit une fabrique à Paris. Il fut pendant long-tems seul possesseur de ses procédés; il fit ensuite quelques élèves, de sorte qu'on compte aujourd'hui cinq fabriques qui peuvent porter ce nom, quoiqu'on doive bien distinguer celle de M. Chol, successeur et élève de Marani, qui, réunissant le goût et la délicatesse française à la manipulation italienne, a ajouté de très-grands perfectionnemens, depuis la mort de son patron, à ce genre de fabrication. C'est aujourd'hui Paris qui fournit, non-seulement l'Italie même, mais le monde entier, de masques de toute façon. Ce commerce, qui n'a lieu que pendant 2 à 3 mois de l'année, occupe cependant un grand nombre d'ouvriers pendant une grande partie de l'année, et ses produits s'élèvent à plus de 100,000 fr., prix de fabrique. Mais ces prix sont triplés par les détaillans qui, seuls, les fournissent aux consommateurs. Ce commerce est surtout important par les accessoires qu'il entraine; un grand nombre d'autres industries se rattachent à celle-ci pour les ajustemens des hommes et des femmes. Sans crainte d'exagération, on peut assurer que 100 fr. de dépense en masques, pris chez le fabricant, sont la cause d'une consommation, pour les accessoires, qui va au centuple du prix des masques. Ces dépenses, pour l'ajustement du déguisement, se font en soieries, draperie, broderie, etc.

MASSA ou MASSA-CARRARA, ville capitale de la principauté de son nom, en Italie, sur la côte méridionale des Apennins, entre la Sardaigne et les duchés de Modène et de la Toscane, à 1 l. de la mer, 4 de Sarzano et 12 de Livourne. Population, 10,000 habitans.

Productions et industrie. Le territoire produit de l'huile d'olive, de la soie, du blé et des fruits de toute espèce; il est surtout renommé pour les carrières de beaux marbres propres à la sculpture, et qui forment aussi la principale richesse du pays : chaque année, on en extrait un grand nombre de blocs pour divers pays, ce qui constitue la branche de commerce la plus considérable du pays.

MASSACHUSETTS, état de l'Union de l'Amérique septentrionale, dite des Etats-Unis, ayant pour limite à l'est et au sud l'Atlantique. Il a une longueur de 120 milles anglais sur une largeur d'environ 50 milles, avec une population d'environ 610,000 habitans.

Productions. Elles consistent en blé, seigle, maïs, orge, avoine, chanvre, lin, pommes de terre, houblon, légumes, et une grande quantité de fruits, bois de construction. Il y a dans l'intérieur des forêts considérables dont les principales essences sont le sapin, le chêne, le hêtre et autres espèces. On y élève un grand nombre de bestiaux.

Minéralogie. Les mines de fer y sont communes et plusieurs sont abondantes : leur exploitation s'étend de plus en plus et fournit à l'entretien d'un grand nombre de forges et d'usines où l'on confectionne toutes sortes d'ouvrages en fer, surtout de la taillanderie et des clous; ce dernier article deviendra bientôt un des principaux objets d'exportation. On a découvert, à ce qu'on prétend, des mines de cuivre et de plomb qui augmenteraient la richesse de ce pays.

Industrie. L'industrie est très-développée dans cet état, ce qu'il doit à sa situation maritime, qui favorise son commerce, ainsi que l'exportation de ses produits. Il possède aussi plusieurs rivières navigables, telles que le Connecticut, le Merrimac, le Charles, etc., et aussi plusieurs canaux, tels que ceux de Middlesex, de Sudhadley, d'Essex, qui favorisent le transport. La plupart des fabriques emploient l'eau pour moteur, comme étant plus économique que la vapeur; tels sont les moulins à scier le bois, ceux à papier, à poudre, à foulon, à tabac, à huile, à chocolat. Il y a des fabriques de plusieurs tissus en laine et en coton, de toile à voile, de taillanderie, pour la confection des outils et des cardes, et aussi des souliers. Ces deux derniers articles se fabriquent sur une grande échelle. A Boston, il y a une manufacture d'outils à carder qui emploie par an environ 20,000 peaux et une immense quantité de fil de fer. A Lynn, dans le comté d'Essex, un seul fabricant fait établir plus de 30,000 paires de souliers dans une année, et plusieurs centaines de mille paires sont expédiées annuellement pour les divers états de l'Amérique. On compte aussi un grand nombre de distilleries qui livrent au commerce plus de 1,900,000 gallons ou environ 7 millions de pintes de spiritueux. Il y a aussi des verreries, des chapelleries; mais les forges et les ouvrages en fer et en acier y forment une branche importante de l'industrie.

Commerce. Un pays aussi industrieux ne peut manquer de faire un commerce considérable; les

principaux objets d'exportation sont au nombre de plus de 200, tels que le poisson salé, l'huile de baleine, les bois de construction, le chanvre, le lin, le blé, les viandes salées, le maïs, les farines, les fromages, le rum, l'eau-de-vie de grains ou genièvre, le suif, les cuirs, les peaux, les souliers, le papier, la poudre à canon, les instrumens d'agriculture, les outils, les cardes, les serrures, des verres et cristaux, des chapeaux, etc.

Navigation. Elle est très-considérable et forme presque un tiers de la totalité du tonnage des vaisseaux des Etats-Unis. Le port total des bâtimens employés à la pêche est de plus de 26,000, tandis que 46,000 sont employés au commerce de la côte, et plus de 96,000 au commerce extérieur.

L'Angleterre reçoit de la potasse, des cendres perlées, des graines de lin, de la cire. Le poisson salé, ainsi que les huiles et des bois de construction, sont expédiés en Espagne, en Portugal et en France. Ces divers articles, avec le bœuf, le porc salé, les planches, les chandelles, s'échangent aussi avec les îles contre leurs produits. Le commerce en fournit aussi avec des matières aux établissemens anglais des Indes orientales. Enfin, les états du sud de l'Union reçoivent une grande quantité des produits fabriqués dont nous avons indiqué les principaux à l'article de l'industrie. La traite des nègres faisait aussi un objet important du commerce de Massachusetts; mais, dès l'époque de l'indépendance, la législature, considérant combien ce trafic était peu digne d'un peuple qui devait son existence à la liberté, défendit la traite et abolit l'esclavage.

MASSE se dit de plusieurs sommes ou de plusieurs effets réunis pour en former un tout; on fait une masse de tous les effets mobiliers d'un débiteur ou d'un failli lorsqu'ils ne sont pas suffisans pour satisfaire ses créanciers, qui sont partagés entre eux au marc le franc. Les syndics définitifs de la faillite représentent la masse des créanciers du failli (528). Le même jugement qui aura prononcé les peines contre les complices de banqueroutes frauduleuses, les condamnera : 1° à réintégrer à la masse des créanciers les biens, droits et actions frauduleuses soustraits; 2° à payer, envers ladite masse, des dommages-intérêts égaux à la somme dont ils ont tenté de la frauder (598).

MASSICOT, ou Oxide de plomb jaune. C'est une céruse calcinée ; il y en a de trois sortes : du blanc, du jaune et du doré ; leur différence ne provient que des divers degrés de feu qui leur ont donné des couleurs différentes. Lorsqu'elle a acquis une couleur jaune, on la broie sur le porphyre pour la réduire en une poudre très-fine et en former des trochisques. On s'en sert pour la peinture à la détrempe et à l'huile. C'est un très-bon dessiccatif appliqué en poudre ou en pommade sur les plaies.

MASTIC, résine pure ou gomme résineuse qui découle, en été, sans incision ou par incision, du tronc du lentisque, en larmes ou grumeaux de la grosseur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragiles, d'un jaune pâle, luisantes et transparentes. Les plus grandes sont aplaties et de formes irrégulières, et les plus petites de formes souvent sphériques. La surface de cette résine est mate et comme farineuse, sa cassure vitreuse, son odeur est douce et agréable ; elle se ramollit sous la dent et y devient ductile comme la cire, ayant un goût légèrement aromatique ; elle s'enflamme sur les charbons et répand une odeur agréable.

La meilleure qualité vient de l'île de Chio par la voie de Marseille; on en tire aussi beaucoup de Smyrne et même du Languedoc et de la Provence.

Le mastic est expédié dans des caisses avec beaucoup d'impuretés; on l'appelle alors en sorte : pour l'avoir bon, il faut le choisir bien net, en grosses larmes claires et transparentes, d'une odeur agréable de résine et de baume. On l'emploie en médecine ; il entre aussi dans la composition de plusieurs vernis. Il vient en caisses d'un poids d'environ 130 livres.

Mastics pour porcelaines. Ces mastics servent à recoller la porcelaine, et réunissent les pièces avec une grande force. Le premier, usité en Chine, se compose de flint-glass réduit en poudre impalpable et mêlé avec le blanc d'œuf.

Un autre est formé d'une partie de chaux vive en poudre, une partie de flint-glass pulvérisé, deux parties de blanc de plomb, mêlé avec de l'huile sécrative.

Mastic invisible. En faisant dissoudre du talc dans de l'esprit de vin bouillant, on se procure un mastic transparent avec lequel on restaure le verre et le cristal brisés, d'une manière extrêmement solide. L'œil peut à peine apercevoir les cassures ou les joints, si l'on rajuste bien exactement les pièces.

Mastic bitume. Tous les bitumes sont des espèces de mastics provenant d'une sorte de goudron rendu épais ; on en distingue deux qualités dans le commerce : le mastic, goudron produit par les usines d'éclairage, et le mastic d'asphalte ou bitume naturel que l'on trouve à Seyssel et à Dax, que l'on expédie en pains servant aux mêmes usages, et que l'on emploie depuis quelque tems pour les trottoirs de Paris, et aussi le pavage, avec un mélange de petits cailloux.

Mastic de cire jaune. C'est une composition de cire jaune et d'une partie de térébenthine commune dont on se sert pour lustrer les joints des vases qui contiennent des liquides, et aussi pour enduire les bouchons des bouteilles. On compose aussi un mastic mou avec les mêmes matières, auxquelles on ajoute du rouge de Venise, et qui, après avoir reçu une consistance assez ferme, se ramollit par la chaleur des doigts qui le pétrissent pour l'employer à froid.

Mastic des vitriers. Il se fait avec du blanc d'Espagne desséché au feu et mélangé avec de l'huile de lin pour en former une masse compacte.

Mastic des fontainiers. Il est composé de résine dite *orcanson* et de ciment de brique bien sec ; il est employé pour sceller les robinets des fontaines à chaud, et, en se refroidissant, devient parfaitement compact.

Mastic lithocolle. MM. Perron et Lesueur se sont servis avec succès de ce mastic pour fermer les vases destinés à conserver des objets d'histoire naturelle à bord des vaisseaux employés à des voyages scientifiques. Voici la recette : résine ordinaire ou brai sec des marins, et ocre rouge ; oxide rouge de fer, cire jaune, huile de térébenthine.

Suivant qu'on veut rendre ce lut plus ou moins gras, on ajoute plus ou moins de résine et d'oxide de fer ou d'huile de térébenthine et de cire. On commence par faire fondre la cire et la résine, et l'on ajoute l'ocre rouge en remuant le tout avec une spatule de bois. Lorsque le mélange aura bien bouilli pendant un quart-d'heure, on y verse

l'huile de térébenthine ; on mêle, et on laisse continuer l'ébullition pendant huit à dix minutes.

Pour prévenir l'inflammation de tant de substances combustibles, on se sert : 1° d'un vase dont la capacité soit au moins triple ou quadruple de celle qui serait suffisante pour la quantité de mastic qu'on veut préparer ; 2° ce vase doit être pourvu d'un manche pour le soulever de tems à autre ; 3° il faut éviter d'exposer le vase à l'action immédiate de la flamme, parce que l'huile de térébenthine en évaporation ne manquerait pas de prendre feu. Pour s'assurer de la qualité de ce mastic, on en prend de tems à autre quelques gouttes avec une spatule, on les laisse tomber et refroidir sur une assiette, et on essaie ensuite son véritable degré de force, de tenacité ou de mollesse, et suivant le résultat de l'épreuve, on ajoute au mélange tel ingrédient qui est convenable.

Mastic de Dihl. C'est un des meilleurs mastics composé d'oxide de plomb ou blanc de céruse, de l'huile de lin cuite et de ciment de terre à porcelaine, en poudre très-fine, dans une certaine quantité, pour en faire une composition compacte. Il sert à rejoindre les pierres et les dalles d'une manière solide et presque imperceptible à la vue, prenant à peu près la même teinte que la pierre.

MASULIPATAN ou MASULIPATNAM, ville de l'Inde, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure de la Crischna et à 8 l. de Golconde.

Industrie et commerce. On y fabrique les toiles de coton peintes ou imprimées en couleurs les plus belles et les plus solides qu'on puisse voir, de superbes mouchoirs connus sous le nom de Masulipatnam, dont on faisait des exportations considérables pour l'Europe ; mais les fabriques anglaises ont remplacé ces produits : en sorte que le commerce de l'Angleterre y verse les produits de ses manufactures, que les caravanes qui viennent s'y pourvoir de sel transportent dans l'intérieur du Dekan. Le pays produit, en outre, du coton de qualité supérieure propre à la fabrication des mousselines, de l'indigo, et on y trouve des topazes, des agates, des améthystes et autres pierres précieuses, dont une partie proviennent des fameuses mines de Golconde, qui sont dans le voisinage ; et tous ces objets forment les principaux articles du commerce d'exportation.

MATANZAS, ville maritime de l'île de Cuba, située sur la côte Nord, à 22 lieues de la Havane. Il y a une rade qui est assez vaste pour contenir des vaisseaux d'un grand tonnage à l'abri des vents, à l'exception de celui du N.-E. Population, 12,500 habitans, indépendamment d'environ 3,000 étrangers, avec la garnison, qui forme une population flottante. Le port a été ouvert au commerce étranger en 1809, ce qui favorisa beaucoup son commerce, qui, depuis cette époque, a pris un grand développement ; et on fit même des expéditions directement en Europe : dès lors, sa prospérité augmenta au point que Matanzas est maintenant au nombre des villes les plus florissantes de l'île.

Commerce. Le commerce y a pris un grand accroissement depuis quelques années : en 1832, la valeur des exportations, qui n'étaient que de 2,573,673 piastres, se sont élevées, en 1836, à 3,167,400 piastres. Les principales exportations consistent en sucre, café, mélasse, tabac en petite quantité ; elles sont restées à peu près à la même valeur de 1832 à 1836 ; elles s'élèvent, pour le sucre, à 2,940,228 arrobes ; pour la mélasse, à 1,380,195 ; pour le café, à 262,620, et pour le tabac, à 370.

La valeur des importations est de 2,398,120 fr., et celle des exportations de 1,847,725 fr.

Navigation. Quant à la navigation, elle est assez active ; le pavillon américain est celui qui est le plus nombreux : son chiffre s'élevait à 187 navires ; les navires espagnols à 54 ; les anglais à 8 ; les hollandais à 9 ; les français à 9 ; les brêmois à 1 ; les danois à 6 ; les hambourgeois à 5 ; les portugais à 5 et les suédois à 1, dont le tonnage total était, en 1836, de 74,789 tonn.

MATARO, ville d'Espagne dans la Catalogne, située sur la Méditerranée et à 6 l. de Barcelone. Population, 13,000 habitans.

Productions. Blé, vin, huile d'olive, laine, bestiaux, etc.

Industrie. Elle est renommée pour le grand nombre de fabriques qu'elle possède en tous genres, telles que de toile, de chanvre et de lin, de tissus de laine et de coton, de bonneterie, de verreries considérables.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des produits du sol et de l'industrie, principalement dans celle des vins qui sont réputés les meilleurs de la Catalogne, des eaux-de-vie, des objets de verreries de table consistant en bouteilles, verres à boire et carafes ; ce commerce est assez important.

MATASSE (SOIES EN). On appelle ainsi les pelottes de soie grèges, sans aucun apprêt, avant qu'elles aient été filées en organsin, et ainsi qu'on les vend sur les marchés, c'est-à-dire telles que les cocons les ont produites. Ces matasses, qu'on peut aussi appeler écheveaux, sont de différens poids.

MATELOT. C'est un marin qui s'engage pour le service d'un bâtiment de mer, soit pour un voyage, soit au gage à tant par mois pour un tems déterminé. Le code de commerce a réglé les principales conditions des engagemens des matelots avec les armateurs et les capitaines.

Art. 250. Les conditions d'engagement du capitaine et des hommes d'équipage d'un navire sont constatées par le rôle d'équipage ou par les conventions des parties.

Art. 251. Le capitaine et les gens de l'équipage ne peuvent, sous aucun prétexte, charger dans le navire aucune marchandise pour leur compte, sans la permission des propriétaires, et sans en payer le fret, s'ils n'y sont autorisés par l'engagement.

Art. 252. Si le voyage est rompu par des propriétaires, capitaines ou affréteurs, avant le départ du navire, les matelots loués au voyage ou au mois sont payés des journées par eux employées à l'équipement du navire. Ils retiennent pour indemnité les avances reçues. Si les avances ne sont pas encore payées, ils reçoivent pour indemnité un mois de leurs gages convenus. Si la rupture arrive après le voyage commencé, les matelots loués au voyage sont payés en entier, aux termes de leur convention. Les matelots loués au mois reçoivent leurs loyers stipulés pour le tems qu'ils ont servi, et en outre, pour indemnité, la moitié de leurs gages pour le reste présumé du voyage pour lequel ils étaient engagés. Les matelots loués au voyage ou au mois reçoivent en outre leur conduite de retour jusqu'au lieu de départ du navire, à moins que le capitaine, les propriétaires ou affréteurs, ou l'officier d'administration, ne leur procurent

leur embarquement sur un autre navire revenant audit lieu de leur départ.

Art. 253. S'il y a interdiction de commerce avec le lieu de la destination du navire, ou si le navire est arrêté par ordre du gouvernement avant le voyage commencé, il n'est dû aux matelots que les journées employées à équiper le bâtiment.

Art. 254. Si l'interdiction de commerce ou l'arrêt du navire arrivent pendant le cours du voyage, dans le cas d'interdiction, les matelots sont payés à proportion du tems qu'ils auront servi ; dans le cas de l'arrêt, le loyer des matelots engagés au mois court pour moitié pendant le tems de l'arrêt ; le loyer des matelots engagés au voyage est payé au terme de leur engagement.

Art. 255. Si le voyage est prolongé, le prix des loyers des matelots engagés au voyage est augmenté à proportion de la prolongation.

Art. 256. Si la décharge du navire se fait volontairement dans un lieu plus rapproché que celui qui est désigné par l'affrétement, il ne leur est fait aucune diminution.

Art. 257. Si les matelots sont engagés au profit ou au fret, il ne leur est dû aucun dédommagement ni journées pour la rupture, le retardement ou la prolongation de voyage occasionés par force majeure. Si la rupture, le retardement ou la prolongation arrivent par le fait des chargeurs, les gens de l'équipage ont part aux indemnités qui sont adjugées au navire. Ces indemnités sont partagées entre les propriétaires du navire et les gens de l'équipage, dans la même proportion que l'aurait été le fret. Si l'empêchement arrive par le fait du capitaine ou des propriétaires, ils sont tenus des indemnités dues aux gens de l'équipage.

Art. 258. En cas de prise, de bris et naufrage, avec perte entière du navire et des marchandises, les matelots ne peuvent prétendre aucun loyer. Ils ne sont point tenus de restituer ce qui leur a été avancé sur leurs loyers.

Art. 259. Si quelque partie du navire est sauvée, les matelots engagés au voyage ou au mois sont payés de leurs loyers échus sur les débris du navire qu'ils ont sauvés. Si les débris ne suffisent pas, ou s'il n'y a que des marchandises sauvées, ils sont payés de leurs loyers subsidiairement sur le fret.

Art. 260. Les matelots engagés au fret sont payés de leurs loyers seulement sur le fret, à proportion de celui que reçoit le capitaine.

Dans tous les pays maritimes, les matelots sont traités avec une grande rigueur par les lois, et en Angleterre peut-être plus qu'ailleurs, pour la sûreté et l'avantage de la navigation, pour donner un plus grand pouvoir au capitaine qui doit les commander et auquel la subordination doit les assujettir comme le soldat envers son capitaine, puisque la sûreté du bâtiment en dépend ; car, si les matelots n'obéissaient pas à son commandement, le vaisseau ne pourrait pas arriver à bon port. Et comme il est seul avec son second, il faut que son autorité soit protégée par la loi et que la moindre infraction de la part de l'équipage soit sévèrement réprimée et punie. *Voyez* MARINE. En Angleterre, l'insubordination des matelots est punie avec la plus grande rigueur, et l'on voit souvent sur le bord de la Tamise, à quelque distance de Londres, des corps de matelots dont les divers membres sont enchaînés et suspendus au gibet pour servir d'exemple et inspirer la terreur dans l'ame de ceux qui seraient tentés de commettre de pareils délits.

MATIÈRES COLORANTES. On sait que les eaux chargées de sels des bassins où s'opère l'évaporation sont quelquefois teintes d'une belle couleur rouge ou violette ; cette coloration, plusieurs fois étudiée, a été dernièrement attribuée par M. Payen à la présence de petits animaux nombreux, du genre des crustacés, dont il a rapporté quelques échantillons pour les soumettre à l'examen de M. Audoin ; M. Félix Dumas, d'après le rapport fait par M. Auguste Saint-Hilaire, à la séance du 23 octobre 1837 de l'Académie des sciences) ne pense pas que, telle soit la cause de la coloration des eaux salées ; attendu qu'il a trouvé des crustacés dans des bassins où il n'existait aucune coloration ; tandis que ces mêmes animaux ne se montraient pas là où l'on apercevait quelquefois la plus belle teinte rouge ou violacée. Mais ayant soigneusement observé le dépôt formé au fond de ces eaux, il y a toujours rencontré une matière végétale organisée d'un rouge orangé, composée de globules ou de filamens qu'il a étudiés au microscope ; ces végétaux appartiennent au genre *hemato-coccus* et *proto-coccus salinus*. Ne pourrait-on pas utiliser ces plantes aquatiques salines pour la teinture des étoffes ? C'est aux savans chimistes qu'il appartient de faire des essais pour résoudre cette question intéressante pour notre industrie manufacturière.

Tous les bois de teinture possèdent une matière colorante de différentes couleurs, tels que les bois de campêche du Brésil, de fustet, etc. Il y a aussi un grand nombre de racines, au premier rang se trouve la garance ; il y a des fleurs, comme le safran, qui possèdent cette propriété ; il en est de même des insectes, comme le kermès et la cochenille. Il y a une grande variété de terres qui, sous la dénomination générale de *locres*, contiennent des matières colorantes dont on fait un grand usage dans la peinture ; tandis que les extraits des bois et des racines, et aussi des insectes, sont plus spécialement affectés à la teinture des fils et des tissus de différentes substances. C'est ce qui fait distinguer le commerce des matières colorantes en deux grandes catégories, celle des bois, racines et produit des insectes, qui fournissent des matières colorantes, qui sont employées par les teinturiers ; et les terres colorantes, dont se servent plus généralement les peintres, et qui font l'objet principal du commerce des marchands de couleurs ; toutes ces matières colorantes, qui demandent des connaissances spéciales, font une branche de commerce considérable et très-lucrative. Nous avons fait mention de chacune dans leur ordre alphabétique dans ce *Dictionnaire*.

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. Elles forment une branche considérable de commerce et qui comprend deux objets principaux : 1° l'orfévrerie ; 2° l'achat et la vente des matières brutes, des pièces de monnaie hors de la circulation et même des monnaies étrangères.

L'orfévrerie et la bijouterie font une grande consommation des matières d'or et d'argent pour la fabrication des objets de luxe, d'ornement, de parure, et pour la vaisselle. Le commerce de l'or et de l'argent réduits en traits ou en feuilles est un des genres de l'orfévrerie qui offre beaucoup d'avantage dans les transactions commerciales. L'élégance des ouvrages français leur a toujours assuré la préférence et un bon débit à l'étranger, et les articles vraiment utiles dans les échanges sont

ceux dont le prix des façons équivaut en partie à celui de la matière; en sorte que le capital est presque doublé par le fait seul de l'industrie. Que l'on calcule ce que produisait un commerce annuel de 60 millions en matières d'or et d'argent ouvrées de toute manière, et l'on aura une idée de la perte immense que sa stagnation fait éprouver à la France.

A l'égard des affineurs et départeurs d'or et d'argent, ils doivent travailler l'argent au titre de 11 deniers 18 grains, et l'or à 23 karats 26 trente-deuxièmes au moins, c'est-à-dire au plus près du plus fin.

La loi du 19 brumaire an VI prescrit trois titres légaux pour les ouvrages d'or et deux pour les ouvrages d'argent, savoir : pour l'or, le premier est de 22 karats 1 trente-deuxième et demi ; le second de 20 karats 5 trente-deuxièmes et demi ; le troisième de 18 karats.

Les ouvrages d'or et d'argent, venant de l'étranger, doivent être présentés aux employés des douanes sur les frontières pour y être déclarés, pesés, plombés et envoyés au bureau de garantie le plus voisin, où ils seront marqués du poinçon E-T et paieront des droits égaux à ceux qui sont perçus pour les ouvrages d'or et d'argent fabriqués en France.

Sont exceptés : 1° les objets d'or et d'argent appartenant aux ambassadeurs et envoyés des puissances étrangères ; 2° les bijoux d'or à l'usage personnel des voyageurs, et les ouvrages en argent servant également à leur personne, pourvu que leur poids n'excède pas en totalité 16 onces, 2 gros 60 grains et demi.

Lorsque les ouvrages d'or et d'argent venant de l'étranger et introduits en France seront mis dans le commerce en vertu des exceptions précédentes, ils devront être portés aux bureaux de garantie pour y être marqués du poinçon destiné à cet effet, et il sera payé pour lesdits ouvrages le même droit que pour ceux fabriqués en France.

Les lingots d'or et d'argent affinés paient un droit de garantie avant de pouvoir être mis dans le commerce. Ce droit est pour l'or de 2 fr. par marc, et pour l'argent de 50 cent. par marc. Les lingots dits de *tirage* ne paient qu'un droit de 20 cent. par marc.

Il y a des bureaux de garantie établis pour faire l'essai et constater les titres des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des lingots de ces matières qui y seraient apportés, et pour y percevoir les droits. *Voyez* ORFÉVRERIE, PLAQUÉS, POINÇON, TITRE.

Et pour l'argent, le premier est de 11 deniers, 9 grains, 7 dixièmes; le second de 9 deniers, 14 grains, 2 cinquièmes.

La tolérance des titres pour l'or est de 2 trente-deuxièmes, et pour l'argent de 2 grains.

Les fabricans peuvent employer à leur gré l'un des titres respectivement pour les ouvrages d'or et d'argent, quelle que soit la grosseur ou l'espèce des pièces fabriquées. *Voyez* TITRE.

La garantie du titre des ouvrages en matières d'or et d'argent est assurée par les poinçons: ils sont appliqués sur chaque pièce à la suite d'un essai de la matière et conformément aux règlemens.

Il y a pour marquer les ouvrages tant en or qu'en argent trois espèces de poinçons, savoir : celui du fabricant, celui du titre et celui du bureau de garantie.

Il y a d'ailleurs deux petits poinçons, l'un pour les mêmes ouvrages d'or, l'autre pour les mêmes ouvrages d'argent, trop petits pour recevoir l'empreinte des trois espèces de poinçons précédentes.

Il y a de plus un poinçon particulier pour les vieux ouvrages dits de hasard; un autre pour les ouvrages venant de l'étranger ; une troisième sorte pour les ouvrages doublés ou plaqués d'or et d'argent.

Enfin, un poinçon particulier pour marquer les lingots d'or et d'argent affinés.

Il est perçu un droit de garantie sur les ouvrages d'or et d'argent de toute sorte fabriqués à neuf; ce droit est de 20 fr. pour 3 onces 2 gros d'or, 12 grains d'or, et d'un franc pour la même quantité d'argent, non compris les frais d'essai ou de *touchau*.

Il fut un tems où l'on croyait augmenter les richesses d'un pays en défendant l'exportation des matières d'or et d'argent sans songer qu'elles affluent toujours là où le commerce et l'industrie se trouvent dans un état florissant, parce que les produits sont toujours échangés dans des matières d'or et d'argent qui représentent toutes les valeurs; tandis que les états qui ne possèdent aucune industrie ou qui n'en possèdent qu'une très-inférieure, quoique riches en métaux précieux, sont réellement pauvres parce qu'ils sont obligés de tout acheter avec leur or et leur argent, qui prend ainsi un écoulement au dehors en allant enrichir les pays industriels, qui n'ont pour tout trésor que les produits de leurs manufactures. L'Espagne nous a offert, sur la fin du dernier siècle, le phénomène politique d'un état véritablement pauvre, avec toutes les mines d'or et d'argent du Pérou, du Mexique et d'autres colonies, lorsqu'à la même époque la Grande-Bretagne était devenue riche et puissante par la supériorité de son industrie et son immense commerce. Aujourd'hui, les gouvernemens, mieux éclairés sur les principes de l'économie politique et les sources de la richesse et de la puissance des nations, n'ont plus prohibé la sortie des matières d'or et d'argent, que l'on a considérées comme une marchandise qui devait avoir, comme toute autre, une libre circulation par la voie du commerce. *Voy.* MÉTAUX PRÉCIEUX.

MATS DE VAISSEAUX. On distingue plusieurs sortes de mâts : il y a le grand mât, placé au centre du bâtiment, à l'arrière le mât d'artimon et en avant le beaupré. Il y a encore, pour compléter ce qu'on appelle la mâture, le grand hunier et le grand perroquet, le mât de misaine, le petit hunier et le petit perroquet. Les petits navires ne portent qu'une partie de ces mâts. Il y a aussi des bâtimens, comme les tartanes de la Méditerranée, qui n'ont qu'un mât avec une voile latine ; les bricks ont deux mâts et les autres vaisseaux trois mâts ; celui du milieu est toujours le plus grand et aussi le plus fort. Le bois qu'on emploie ordinairement pour les mâts des vaisseaux sont le sapin et le pin. Les maîtres constructeurs désignent ordinairement les bois propres aux mâts par les noms de leur provenance, tels que le pin de Norwege, de Riga, les sapins rouges ou blancs du Canada, etc. Le bois qui possède au plus haut degré les propriétés qui conviennent aux mâtures est le *Pinus silvestris Genevensis vulgaris* du nord de l'Europe, provenant des vastes forêts de la Russie, de la Norwège et de la Pologne. Le plus estimé est celui qui vient des forêts de l'Ukraine et de la Livonie; on l'appelle communément mât de Riga, parce que c'est le port où on l'embarque. On appelle par la même raison mâts de

l'Adriatique ceux qui viennent de ce golfe, situé à l'extrémité de l'Italie. Quant aux pins des Pyrénées, ils sont inférieurs à ceux du Nord ; cependant, suivant la différence du sol, on en distingue une grande variété qui ont des qualités qui leur sont propres. Les mâts, dont on fait une grande consommation dans la marine, sont l'objet d'un grand commerce avec les ports de la Baltique, tels que Riga et Dantzig, qui en fournissent une grande quantité, tant pour la marine militaire que pour la marine marchande; et comme il faut plusieurs mâts aux vaisseaux, et qu'ils sont fort sujets à être rompus par la violence des vents et d'autres accidens de mer imprévus, ils forment une branche de commerce importante entre le nord de l'Europe, qui possède des forêts où se trouvent ces sortes de bois, et le Midi, qui n'en possède pas, ou que bien rarement. Les prix s'établissent au pied cube, suivant leurs différentes qualités, que les marins savent fort bien apprécier.

Commerce. Suivant le registre de la douane, les importations en mâts de vaisseaux se sont élevées, pour l'année 1836, à 754 pièces, ayant une valeur officielle de 75,400 fr., dont la majeure partie, 310 de Russie, 384 de Prusse, 23 de Norwège, 11 des Etats-Unis, etc.

Les exportations n'ont été que de 12 pièces, ayant une valeur de 2,400, et dont 9 destinées pour les Deux-Siciles, 1 pour l'Espagne, 1 pour le Portugal, 1 pour la Sardaigne.

MAUBEUGE, ville de France dans le Hainaut, département du Nord ; elle est située sur la Sambre, à 5 l. de Mons et 8 de Valenciennes.

Productions. Elles consistent en blé, lin, chanvre. On y exploite des mines de houille et des carrières de marbre et d'ardoise.

Industrie. Manufacture royale d'armes à feu, fabrique de clouterie et de fer battu et en fonte. On trouve dans les environs des usines à forges et à laminoirs, et à Jaumont, sur la Sambre, une fonderie qui produit du fer carillon.

Commerce. Il consiste principalement dans les produits du sol, des forges et des fonderies de fer, ainsi que dans ceux des mines de houille, des carrières de marbre et d'ardoise, et surtout dans ceux de la clouterie.

MAUND, poids dont on se sert généralement dans l'Indoustan et d'autres contrées des Indes orientales ; il pèse 35 livres d'Angleterre ou 45 livres de France.

MAURE (canal de Saint-), en France, département de la Seine, arrondissement de Sceaux, près du village de son nom. Le cercle considérable que forme la Marne au dessus de Saint-Maure est coupé par ce canal, de la rive droite à la rive gauche, par une ligne droite de 1,150 mètres du N.-E. au S.-O ; il est souterrain sur la moitié de cette étendue ; sa pente, de 3m50, est rachetée par un sas éclusé. Ce canal abrège d'environ 3 lieues la navigation de la Marne, et il a été ouvert le 10 octobre 1825.

MAURE (Sainte), ville de France, département d'Indre-et-Loire, sur la rive droite de la Marne, à 7 lieues de Chinon et autant à peu près de Tours. Population, 1,600 habitans. On y fait un commerce considérable de grains ; il s'y tient 6 foires par an.

MAURE (Sainte), une des îles Ioniennes, située près de la côte du Sandjak turc d'Ianina, dont elle est séparée par un petit détroit. Elle est à 2 lieues des îles Céphalonie et de Thiaki. Elle a 7 lieues de longueur du N. au S. sur 3 1/2 dans sa plus grande largeur. Population, environ 18,000 habitans.

Productions. On y récolte beaucoup de vin, d'huile d'olive, d'excellens fruits, tels que des figues, des oranges, des citrons, des amandes et du blé qui ne suffit pas à la consommation.

Commerce et industrie. On y fait une grande quantité de sel qui, avec le vin, l'huile, le miel, la cire, forment les principaux articles du commerce d'exportation qui se font en grande partie par le port d'Amaxichi.

MAURIAC, ville de France, département du Cantal, près de la rive droite de l'Auze, à environ demi-lieue de la Dordogne, à 7 lieues d'Aurillac et 14 de Saint-Flour. Population, 2,500 habitans.

Industrie et commerce. Grand commerce de chevaux estimés, de mulets, de bestiaux, de cuirs, de toile, de dentelles et de petites étoffes de lin.

MAURICE (Sainte), ville de Suisse, dans le canton du Valais, située sur la rive gauche du Rhône, à 6 lieues de Sion et 15 de Genève. Population, environ 2,000 habitans.

MAURICE (ci-devant ile de France), île que la France a cédée, en 1814, à l'Angleterre, qui lui a donné le nom de Maurice, que les Hollandais lui avaient donné lorsqu'ils en prirent possession en 1598, et que les Français, lorsqu'ils y abordèrent en 1725, changèrent en celui d'Ile de France. Cette île est située à l'entrée du grand Océan indien ou Océanie, à 40 l. de l'île Bourbon, et peu éloignée de la côte orientale d'Afrique, dont elle est séparée par la grande île de Madagascar. Elle s'étend entre les 19° 59' jusqu'au 20° 31' de lat. N. Suivant le calcul de Lacaille, elle a 31,890 toises dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest. La population s'élève à 100,000 habitans, dont les 4/5 sont des nègres, qui, d'après la nouvelle loi, ont été affranchis, l'esclavage étant aboli dans l'île. Des Hindous d'un caractère paisible et travailleurs les ont en partie remplacés pour la culture des terres.

Productions. Cette île est susceptible de produire toutes les épices les plus précieuses des Moluques, dont on a fait des essais qui ont très-bien réussi. On comptait dans l'île jusqu'à 3,000 canneliers de Ceylan, 10,410 girofliers, et aussi un certain nombre de muscadiers aromatiques, qui, avec les muscadiers femelles du jardin botanique, avaient produit 1,088 muscades, et 60 muscadiers, en outre 20 autres, répandus dans la colonie. On y cultive encore le coton, le tabac, le riz, le manioc, l'indigo, le blé. Mais on doit surtout remarquer l'accroissement prodigieux de la production du sucre depuis 30 ans : en 1812, elle en produisait près d'un million de livres ; en 1822, cette quantité dépassait 23 millions, et elle a été à plus de 79 millions en 1832. On attribue cette propagation de la culture de la canne à la cessation presque totale de toute autre culture, à la réduction du droit de l'importation du sucre en Angleterre, et à l'introduction des machines à vapeur. C'est ainsi que la culture exclusive de la canne à sucre a remplacé les autres produits. Les citronniers et les orangers, les bois noirs sous lesquels les caféiers poussaient à l'ombre, ont été arrachés. Bientôt on s'est vu contraint de demander des vivres à l'importation ; vivres vendus à des prix exorbitans qui ont absorbé tous les bénéfices, tandis que l'encombrement des sucres sur les marchés

d'Europe a fait considérablement baisser leurs prix.

Commerce. Le Port-Louis est le centre du commerce de toute l'île. Les exportations sont considérables ; elles se sont élevées pour l'Angleterre, en 1837, à 54,111,846 piastres ; pour la France, à 8,170,110 ; pour Gibraltar, à 1,055,369 ; pour Jersey, à 104,272 ; pour Halifax, à 536,965 ; pour le cap de Bonne-Espérance, à 1,917,997 ; pour le nouveau pays de Galles, à 6,204,610 ; pour l'Inde, à 563,990. Total, 72,695,678 piastres.

Les importations consistent en toutes sortes de produits manufacturés de l'Angleterre, tels que draps, cotonnades, soieries, quincaillerie, taillanderie, coutellerie, mercerie, métaux, etc.

Comme l'île voisine, de Bourbon, qui appartient encore à la France, ne possède pas un port d'un bon mouillage, les vaisseaux français qui fréquentent ce parage vont souvent se réfugier dans le Port-Louis de l'île Maurice, où ils ne laissent pas que de faire des dépenses considérables pour réparation de leurs avaries, frais d'amirauté et de relâche, qui, pour 20 navires, se sont élevés, en 1836, à un total de 126,777 piastres, ou 635,886 fr. 55 cent.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent de deux manières, en piastres de 100 cents (c'est celle dont se font généralement les comptes du gouvernement), et en piastres de 10 fr. ou 200 sous, qu'ont adoptée la plupart des marchands. Ces piastres s'appellent aussi livres coloniales.

Le taux du change, par rapport à la piastre, est de 2 roupies sicca pour 1 piastre ; 200 roupies de Bombay ou arcot pour 100 piastres ; 10 pagodes star pour 16 piastres ; et 4 schellings 8 deniers st. pour 1 piastre ; 20 cash pour 1 piastre marquée.

Poids. On fait généralement usage du poids de marc de France, dont 100 livres font 108 livres avoir du poids anglais, ou 48,982 kil.

Mesures. Les mesures de capacité sont surtout celles d'Angleterre ; cependant on emploie aussi les anciennes mesures de France.

MAUVESIN, ville de France, dans l'Armagnac, département du Gers, à 8 l. d'Agen et 6 d'Auch.

Industrie et commerce. Fabrique de droguets, burats et crêpons qui, par le débit assez considérable qui s'en fait dans plusieurs villes de France, notamment à Bordeaux et Bayonne, forment la principale branche de commerce de Mauvesin.

MAUZÉ, ville de France, département des Deux-Sèvres, sur la rive droite du Mignon, à 5 l. de Niort. Populat., 1,800 habitans. On y fait un commerce considérable en vins et eau-de-vie, en chevaux et baudets d'une belle race.

MAXIMIN (Saint-), ville de France, départ. du Var, près de la source de l'Argens, à 4 lieues de Brignolles et 8 de Toulon. Popul., 8,000 habit.

Industrie et commerce. Il y a des filatures de coton, des fabriques de tissus de laine, des distilleries d'eaux-de-vie, qui, avec le safran, forment les principaux articles du commerce d'exportation.

On exploite dans les environs plusieurs carrières de beaux marbres noirs mélangés de blanc et de jaune.

On y tient 3 foires par an.

MAYENCE (en allemand Mainz), ville d'Allemagne, chef-lieu de la province de la Hesse-Rhénane, du grand-duché de Hesse. Population, y compris la garnison de 6,000 hommes, 34,500 habitans. Elle est située sur la rive gauche du Rhin, au dessus de son confluent avec le Mein, à 8 l. de Francfort, 13 de Worms, 34 de Cologne, 35 de Strasbourg et 105 de Paris.

Productions et commerce. Les principales productions sont les vins du Rhin, dont Mayence est le grand entrepôt ; viennent ensuite les grains, les bestiaux, le lin, le chanvre et les bois, soit de construction, soit de chauffage. Tous ces produits forment les principaux articles de son commerce. Cette ville possède très-peu de manufactures, les habitans étant adonnés au commerre de transit et à la navigation du Mein et du Rhin.

Commerce de transit. Le transit de la grande quantité de marchandises qui descendent ou remontent le Rhin est une des principales branches du commerce de Mayence. Les denrées coloniales, les épiceries, drogueries, bois de teintures, etc., que la Hollande expédie par le Rhin en Allemagne et jusqu'en Suisse, remontent ce fleuve jusqu'à Cologne, et de Cologne jusqu'à Mayence et Strasbourg, et en retour l'Allemagne expédie par la même voie, en descendant le Rhin, des vins du Rhin, des bois de construction, du blé, du chanvre, du houblon, de la poterie, des fers, des ouvrages de ce métal, des toiles, de la draperie, des cotonnades des fabriques de l'Allemagne, etc. Ce commerce est immense, et Mayence, par sa situation avantageuse, en est un des entrepôts.

Monnaies. Les comptes se tiennent, comme à Francfort, en rixthalers de 90 kreutzers ou en florins de 60 kreutzers ; le kreutzer vaut 4 pfenings ou deniers. La rixthaler de compte vaut 1 florin 1/2, 4 copstick 1/2, 22 batzen 1/4, 30 kaysergroschen, 45 albus, 90 kreutzers. La rixthaler espèce est évaluée à 1 rixthaler 1/3 de compte, 2 florins.

Poids. La livre commerciale se divise en 2 marcs 32 laths 128 quints. Il y a deux espèces de poids, le centner et le poids commun. 100 livres centner pèsent 108 livres poids commun ; ce centner vaut 112 livres 1/4 avoir du poids anglais ou 59,01 kil., et 100 liv. poids commun = 103 livres avoir du poids ou 46,71 kil. Le stein vaut 22 livres ou 9,978 kil.

Mesures. Celle du blé se nomme achtel ou malter et se divise en 4 simmers, 8 metzen, 16 sechters, et contient 3,064 boisseaux anglais ou 1,0797 hectolitres.

Le stuck ou pièce de vin contient 1 fudder 1/4, 7 1/2 ohms, 150 viertels, 600 maas ou 2,400 schopps. Le ohm vaut 38,96 gallons anglais ou 147,45 litres.

L'aune vaut 0,539 mètres ou 11,27 pouces anglais. Les marchandises françaises se mesurent ordinairement à l'aune de Paris.

MAYENNE, département du nord-ouest de la France, composé de la plus grande partie du Bas-Maine et d'une partie de l'Anjou. La principale rivière qui le traverse lui a donné son nom. Il a une superficie de 514,868 arpens métriques, avec une population de 352,586 habitans.

Rivières. La principale rivière est la Mayenne, qui porte aussi le nom de Maine et se jette dans la Loire, un peu au dessous d'Angers. Elle est navigable depuis Laval jusqu'à son embouchure, pour des bateaux du port de 100 tonneaux, au moyen de 44 pertuis. Les autres rivières sont les affluens directs ou indirects de la Mayenne. Il n'existe aucun canal de navigation, quoiqu'on ait reconnu l'utilité d'en construire un entre la Mayenne et la

Vilaine et l'Orne, pour faire communiquer la Manche avec l'Océan.

Routes. Il existe 14 routes royales ou départementales; on doit, en outre, ouvrir 18 routes stratégiques d'après une ordonnance du 27 juin 1833.

Productions. La récolte en céréales est plus que suffisante pour la consommation; mais elle se réduit à peu de chose en vin, que le cidre remplace. Le pays produit, outre les grains et les fruits à pepins, des châtaignes, des fruits à noyaux, du lin, du chanvre, etc. Les essences qui dominent dans les forêts sont le hêtre, le chêne, le châtaignier et le bouleau, qui fournissent de beaux bois de construction pour la marine et l'architecture.

Minéralogie. Le pays n'est pas abondant en produits métalliques. Il y a néanmoins plusieurs mines de fer qui sont exploitées, et il se trouve dans les environs de Laval des houillères dont on extrait du charbon fossile qui sert aux usines ainsi qu'aux fours à chaux. On exploite aussi des carrières de marbres qui entretiennent des scieries sur la Mayenne, des carrières d'ardoises assez belles, de pierres de taille et calcaires.

Culture. Sur une superficie de 514,868 hectares, il y en a 354,298 mis en culture, 63,400 en prés, 1,300 en vignes, 26,400 en bois et forêts, 11,200 en vergers et jardins, etc., 24,500 en landes.

Produits. On compte environ 60,000 chevaux et mulets, 160,000 bêtes à cornes et 200,000 moutons qui fournissent annuellement 175,000 kilog. de laine, savoir : 4,000 mérinos, 10,000 métis et 161,000 indigènes. Le produit annuel en céréales est évalué à 1,750,000 hectolitres; en légumes et pommes de terre, 200,000; en avoines, 450,000; en vins, 24,000; en cidre, 600,000. Le revenu territorial est évalué à 13,993,000 fr.

Industrie. La principale branche d'industrie est la fabrication des toiles et la filature du lin, dont Laval est le plus grand entrepôt, ainsi que Mayenne pour les toiles les plus communes, et Château-Gontier pour les plus fines. On fabrique à Evron et Montsûrs des toiles de 2/3 et 3/4 d'un fil jaune qui, pour leur excellente qualité, peuvent rivaliser avec les toiles d'Alençon et de Fresnoy. On fabrique aussi une grande quantité de toiles peintes et des calicots de couleur pour doublure, dits percalines, lustrines, etc., ce qui a fait établir un grand nombre de teintureries.

Une autre branche d'industrie est celle des forges et des hauts-fourneaux; mais les fers qui en proviennent sont généralement cassans et de médiocre qualité; on évalue à 4,000,000 kil. les fers que produisent les divers établissemens métallurgiques. Il y a également des papeteries à Sainte-Suzanne dont les produits sont assez estimés. Il s'est établi depuis quelques années un grand nombre de fours à chaux dans l'arrondissement de Laval. Cette chaux est employée, non-seulement aux constructions, mais aussi comme engrais.

Commerce. Tous ces produits alimentent un commerce assez considérable avec les départemens voisins; on doit y ajouter le bois de construction, que l'on expédie pour la marine, et dont une partie est du bois de chauffage et du merrain.

Laval, chef-lieu de préfecture, ayant une population de 16,500 habitans, et située à 70 lieues de Paris, est le principal entrepôt du commerce de ce département.

MAYENNE, ville de France dans le Maine, département de la Mayenne, située sur la rive droite de la Mayenne, à 7 lieues et 1/2 de Laval, 20 d'Angers et 60 de Paris. Population, 9,800 habitans.

Productions. Blé, grain, légumes, lin chanvre, vins, bestiaux, chevaux, laine, mines de fer.

Industrie. Fabriques de serges, de droguets et autres petites étoffes; mais il y a des fabriques considérables de toiles écrues et blanches façon de Hollande de toute espèce, longueur et largeur, comme à Laval; il existe aussi des fabriques de toiles de coton écrues et blanches, des fabriques de siamoises unies et rayées, et en couleur de bonne qualité, fabriques de mouchoirs en fil, et en fil et coton de différentes grandeurs, soit blancs, soit à carreaux rouges des Indes, des filatures de lin pour tissus, boissellerie, merrains et forges considérables dans les environs.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente de tous les produits de l'industrie et du sol, mais surtout en toiles et fil de lin dont le débit est considérable, ainsi qu'en mouchoirs, non-seulement en France, mais aussi à l'étranger.

MAYENNE, espèce de toile du nom de la ville de Bretagne où il s'en fabrique la plus grande quantité. Les toiles dites mayennes ont 7 huitièmes de large sur 7 aunes à la pièce.

MAYON. C'est un poids et une monnaie tout à la fois du royaume de Siam. La piastre d'Espagne vaut ordinairement 6 mayons; le ticol vaut 4 mayons.

MAYORQUE, l'une des îles Baléares. *Voy.* Majorque.

MAZANDÉRAN, province de Perse; elle est située sur la côte méridionale de la mer Caspienne, ayant pour limites le Ghilan, le Korasan, l'Elbourz, qui le séparent de l'Irak.

Productions. Les principales productions consistent en froment, orge, riz, sucre, soie et coton.

Commerce. La *Gazette du commerce* de Russie nous donne les détails suivans sur le commerce de cette province avec cet empire.

L'importation des marchandises et produits russes dans le Mazandéran a été, en 1835, égal à l'exportation des marchandises persanes de cette province en Russie, et s'est élevée à environ 50,000 tomans (le toman équivaut à 4 roubles).

Importation (argent). Voici la liste des principales marchandises russes importées : Draps russes de différentes qualités pour 5,000 fr.; perses, nankins, cotonnades, mouchoirs, etc., pour 6,000 tomans; fer en barres, pour 2,000 à 4 1/2 et 5 sailkoran (équivalant chacun à 35 copek argent) le poud; cuivre de toute espèce, 600 poud; étain, 800 poud; barres d'acier, 400 poud; poterie, verrerie, cristaux, pour 3,000 tomans, etc. On importe en outre jusqu'à 30,000 poud de naphte de Baki, à 2 saibk le poud.

Exportations. Les principaux objets d'exportation du Mazandéran consistent en coton écru et filé, ainsi qu'en une étoffe de coton nommé *bourmette*, du riz et des fruits secs.

Le commerce est principalement entre les mains des négocians de Balfroute, qui étendent leurs relations jusqu'à Astrakan, et même jusqu'à Nijni-Novgorod. Les marchandises russes sont expédiées sur des bâtimens marchands, qui partent en automne pour Balfroute, port situé sur la côte méridionale de la mer Caspienne. Ces mêmes bâtimens, rechargés au printems de marchandises de la Perse, retournent à Astrakan. Il n'ar-

rive annuellement que 3 à 4 de ces navires, dont les cargaisons sont de 50 à 80,000 pouds. Le naphte est transporté au Mazandéran de Baki dans des barques dont le nombre ne dépasse pas annuellement une dixaine. Le sel est un autre article important, qui s'importe préférablement de la Tourkménie et de Baki. Le total de l'importation de cet article se monte à près de 10,000 pouds; le prix est environ de 25 à 30 copecks.

MAZAGAN, ville de Barbarie, dans l'empire de Maroc, province de Maroc, sur l'Atlantique, à 20 l. de Tamerna et à 50 de Maroc. Le port ne peut recevoir que de petits navires; les grands sont obligés de mouiller à environ une lieue. Il s'y fait un grand commerce en blé, en laine et en cire, qui sont les principales productions du pays.

MAZARA, ville et port de Sicile, sur la côte S.-O., province, et à 10 lieues de Trapani, à l'embouchure du Salemi, dans la Méditerranée. Lat. N. 37° 40'; long. E. 10° 11' 30". Au milieu de l'enfoncement que forme la côte entre la pointe Sorello et le cap Fero se trouve la ville de Mazara, devant laquelle on mouille par 9 à 10 brasses d'eau, à l'abri des vents N.-E., mais très-exposés à ceux du S. à l'O. Exportation de vins, eau-de-vie, soude en petite quantité, ainsi que huile, coton et légumes secs. Pop., 8,500 hab.

MAZAMET, ville de France, département du Tarn, sur la rive gauche de l'Arnette, près du confluent du Thoré, à 4 l. de Castres. Population, 6,600 habitans.

Industrie et commerce. Il y a un grand nombre de fabriques de casimirs, de draps, de ratine, de cuirs de laine, castorines, de flanelle, de molleton. Il y a des filatures de laine et 4 papeteries.

Foires. Le 24 février, de 2 jours; et les 15 mai, 10 septembre et 11 novembre, pour les bestiaux, laines et produits manufacturés.

MEACO, ville du Japon, dans l'île de Niphon. Elle était autrefois la capitale de l'empire du Japon. On peut juger de l'importance de cette ville par sa population, qu'on a estimée à 477,600 habitans. Elle est le grand entrepôt de tous les produits des manufactures du Japon et de toutes sortes de marchandises : c'est la principale ville de commerce du Japon.

Industrie et commerce. C'est dans cette ville que l'on affine le cuivre, que l'on bat monnaie, que l'on imprime des livres, que l'on fabrique les plus riches étoffes à fleurs d'or et d'argent, les plus belles couleurs, toutes sortes d'instrumens de musique et de peinture, des cabinets et cassettes vernissés, toutes sortes d'ouvrages en or et autres métaux, surtout en acier, tels que des lames de la meilleure trempe, etc.

MEAUX, ville de France, dans la Brie, département de Seine-et-Marne, située sur la Marne, sur la route de Paris à Châlons, à 8 l. de Senlis et 10 de Paris. Population, 7,375 habitans.

Productions et commerce. On y fait un grand commerce en blé, laine, qui sont des productions du territoire, et aussi en fromage connu sous le nom de fromage de Brie. Il y a aussi des tanneries et mégisseries, des fabriques d'indiennes, de colle-forte. On y tient plusieurs marchés où il se fait un grand commerce de bestiaux et d'autres productions du pays.

MÉCANIQUES. Dans ce siècle, on cherche à faire la plupart des ouvrages par mécanique, pour épargner la main-d'œuvre et produire en plus grande quantité et plus économiquement : la filature du lin, du coton, de la soie organsin, le tissage des étoffes, le tirage des feuilles d'impression, la papeterie, la scierie, la tonnellerie, etc., se font par mécaniques, ainsi que la navigation à la vapeur et les transports sur les chemins de fer; on a même inventé une charrue à la vapeur pour se passer des laboureurs : en sorte que les travaux manuels sont remplacés par la mécanique.

Le système mécanique consiste à substituer les machines à la main-d'œuvre, à remplacer la division du travail parmi les ouvriers par la combinaison de plusieurs machines concourant à la confection d'un même produit. Les conséquences de ce mode de fabrication sont importantes; les frais de main-d'œuvre sont considérablement diminués; l'habileté de l'ouvrier est suppléée par l'organisation mécanique. Là où un habile ouvrier était nécessaire, un simple surveillant suffit aujourd'hui. Plus d'apprentissage de plusienrs années; plus de travaux fatigans et exigeant une grande force; les enfans, les femmes et les vieillards eux-mêmes, exclus autrefois des ateliers, y sont maintenant employés avec profit. Le tems et le travail, ainsi que la qualité des produits, y ont beaucoup gagné, puisqu'on obtient une quantité d'ouvrages bien plus considérables dans un tems donné et avec beaucoup moins de frais. A un travail souvent fait sans une grande régularité, et quelquefois sans art, est substitué un travail d'une grande perfection.

C'est surtout en Angleterre que ces conséquences du système mécanique se sont manifestées avec le plus d'éclat et de grandeur; il en est résulté une révolution qui a eu la plus grande influence sur l'économie industrielle et manufacturière, non-seulement de ce pays, mais de tous les autres, qui se sont trouvés dans la nécessité d'employer les mêmes moyens pour soutenir la concurrence des fabricans anglais qui ont inondé le monde entier de leurs produits manufacturés; et ces procédés mécaniques se sont successivement répandus en France, en Belgique, en Allemagne et jusqu'aux Etats-Unis, où ils ont enlevé le salaire d'un grand nombre d'ouvriers qui n'ont plus trouvé d'occupation pour gagner leur vie par leur travail. *Voyez* MACHINES.

MÈCHE, brins de chanvre qui se trouvent au bout d'un fil, qui ne sont presque point tortillés, et autour desquels les autres se roulent; c'est un défaut dans le fil.

Les mèches de coton pour les lampes et les quinquets forment une branche d'industrie assez considérable; il y en a de plusieurs sortes, de rondes et de plates, de gommées, et d'autres qui ne le sont pas. Les mèches doivent être faites de bon coton et tenues bien enveloppées ou dans des boîtes, pour qu'elles soient exemptes de toutes ordures qui nuiraient à leur bonne qualité.

Mèches à soufrer les vins. Ces mèches sont ordinairement des bandes de toiles longues d'environ 8 pouces et larges de 20 lignes, trempées dans du soufre que l'on fait fondre sur un feu modéré. On mêle souvent avec le soufre des aromates, tels que les poudres de girofle, de cannelle, de gingembre, d'iris de Provence, de fleur de thym, de lavande, de marjolaine. Les mèches qu'on fait à Strasbourg sont couvertes de feuilles de violettes; on les connaît sous le nom de mèches à la violette de Strasbourg; ce sont les meilleures.

Pour l'emploi de ces mèches, ou, comme l'on dit, pour mécher un tonneau, on fait usage d'un instrument nommé *méchoir*. C'est un morceau de bois cylindrique et conique, long de 8 à 10 pouces, dont l'extrémité la plus mince porte un fil de fer de même longueur, terminé par un crochet auquel on suspend le morceau de mèche soufrée. Après avoir allumé le morceau de mèche soufrée, on le descend dans le tonneau par la bonde et l'on enfonce le morceau de bois pour qu'il bouche exactement cet orifice. On le laisse ainsi jusqu'à ce que le morceau de mèche soit brûlé. Pendant la combustion, l'air intérieur se dilate et s'échappe avec sifflement par les moindres issues; dans le cas contraire, c'est une preuve que le tonneau n'est pas bien joint : il faut alors le visiter pour y faire les réparations nécessaires avant d'y mettre le vin.

MECKLEMBOURG, grand-duché d'Allemagne, faisant partie de la confédération germanique, situé entre la Baltique, la Poméranie, le Brandebourg, le territoire de Lubeck et le Luneboürg. Il est divisé entre deux branches de la même dynastie (Schwerin et Strelitz) qui ont obtenu l'une et l'autre, en 1815, le titre de grands ducs. Il y a peu de pays qui possèdent un si grand nombre de lacs : on en compte 62, dont plusieurs sont très-grands, seulement dans le Mecklembourg Schwerin, et 53 dans le pays de Strelitz. Les principales rivières sont la Warnow, qui, près de Rostock, a 2,400 pieds de largeur, l'Elde, qui traverse plusieurs lacs et qui, après avoir reçu la Stot, va se jeter dans l'Elbe, près de Domitz.

Productions. Elles consistent en grains et graines oléagineuses, légumes, fourrages, tabac, chanvre, lin, houblon, laine, bestiaux, chevaux, beurre et fromage, viandes salées, et bois de construction. La race des moutons a été beaucoup améliorée par des croisemens avec des mérinos.

Minéralogie. Il y a une saline considérable à Sulz; mais on ne trouve dans le pays que du plâtre, de la chaux, de la houille, de la tourbe.

Le Mecklembourg-Schwerin a une population de 472,271 habitans et possède 41 villes, 11 bourgs et 200 villages; la capitale est Schwerin, avec 12,623 habitans. Le Mecklembourg-Strelitz, grand-duché, a une population de 79,000 habitans.

Industrie. C'est un pays où l'agriculture fleurit plutôt que l'industrie, qui se borne à la fabrication des tissus de lainage et de lin ou de chanvre, répandue assez généralement dans tous les districts. Les autres branches moins considérables sont les tanneries, les papeteries, les verreries, les savonneries, la raffinerie de sucre et les fabriques de vinaigre, de chicorée et de tabac. Il y a aussi des distilleries d'eau-de-vie de grains, des toileries, des chantiers de construction de navires, etc.

Commerce. La situation de ce grand-duché entre la mer Baltique et l'Elbe est favorable au commerce, qui pourrait être plus considérable qu'il n'est si les communications étaient en plus grand nombre et si des canaux facilitaient les transports; mais il n'existe que la grande route ou chaussée qui conduit à Hambourg et à Berlin. Les exportations consistent en denrées du pays et en produits de l'industrie des habitans, dont nous avons fait mention. Les articles d'importation sont plus considérables et se composent de denrées coloniales, de vins, d'eau-de-vie, de fer, des produits manufacturés, tels que des cotonnades, des draps, de la quincaillerie, mercerie, coutellerie, bonneterie, des soieries, etc.

Le commerce maritime est assez considérable avec la Russie, la Suède, la Norwège, le Danemarck et la Grande-Bretagne; il a pour entrepôt les principales villes de commerce, qui sont Rostock, Wismar, Boitzenbourg, Gustrow et Grabow.

Depuis la convention de commerce et de navigation conclue, le 19 juillet 1837, entre la France et le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, le commerce français jouit de grands avantages. L'art. 1[er] porte que les navires français venant en droiture avec des chargemens des ports de France, ou sur lest, seront affranchis du droit de tonnage et ne pourront être soumis à d'autres, ni de plus élevés, que ceux dont seraient passibles les sujets mecklembourgeois, avec réciprocité des mêmes avantages pour les navires mecklembourgeois dans les ports de France. D'après l'art. 2, les produits du sol et des manufactures de France importés directement dans le Mecklembourg y seront exempts de toute surtaxe, et notamment de celle de 50 p. 0/0 des droits de douane imposée sur toutes les marchandises importées pour compte étranger. Il sera justifié de l'origine de ces produits au moyen de certificats délivrés par les consuls de l'une et de l'autre puissance.

Comme cette convention est conclue pour dix années, la France a gagné pendant cet intervalle de tems un dépôt très-important pour ses produits industriels et agricoles en Allemagne, et elle peut en envoyer une grande quantité à Rostock et à Wismar, ce qui favoriserait la contrebande sur la frontière de Prusse, qui ne pourrait l'empêcher sur une ligne aussi étendue. Aussi, la consommation des vins français a-t-elle considérablement augmenté depuis ce traité.

MECQUE (la), MEKKA, ville de l'Arabie, dans l'Arabie heureuse et la province d'Hedjaz, à 10 lieues de la mer Rouge, où se trouve Jedda, que l'on considère comme le port de la Mecque, à 91 lieues de Médine, 310 de Damas et 390 du Caire. Population, environ 30,000 habitans.

Commerce des pèlerins qui se rendent à la Mecque. Pour se conformer au précepte solennel que Mahomet a prescrit à tous ses sectateurs, de visiter une fois dans leur vie le temple de la Mecque, de nombreuses caravanes de pèlerins s'assemblent tous les ans dans tous les lieux où la foi mahométane est établie. Des rivages de l'Atlantique d'un côté; de l'autre, des régions les plus éloignées de l'Orient, les fidèles disciples du prophète s'avancent vers la cité sainte. Aux idées et aux objets de dévotion se mêlent les idées et les objets de commerce. Les nombreux chameaux de chaque caravane sont chargés des marchandises de ces diverses contrées, et dont le transport est le plus facile et le débit le plus prompt. La ville sacrée regorge, non-seulement de zélés dévôts, mais aussi de riches marchands. Pendant le peu de jours qu'ils y restent, il n'y a peut-être point dans le monde de foire plus considérable que celle de la Mecque. Il s'y fait les plus grandes et riches affaires. Les productions et les manufactures de l'Inde forment les principaux articles de cet immense trafic, et les caravanes, à leur retour, les répandent dans toutes les parties de l'Asie et de l'Afrique. Parmi ces objets, il en est que l'on juge nécessaires, non-seulement aux commodités de la vie, mais à sa conservation; les autres en font l'élégance et l'agrément. Il y a dans leur immense variété de quoi satisfaire les goûts de tous les climats à tous les degrés de civilisation; ils sont re-

cherchés avec le même empressement des peuples grossiers de l'Afrique et des habitans plus raffinés de l'Asie. Pour répondre à leurs différentes demandes, les caravanes reviennent l'année suivante à la Mecque chargées des mousselines et des belles indiennes du Bengale et du Decan, des châles de Cachemire, du poivre du Malabar, des diamans de Golconde, des perles de Kilkare, de la cannelle de Ceylan, de la muscade, des clous de girofle et du macis des Moluques, et une infinité d'autres marchandises de l'Inde et de l'Orient qui servent d'échange contre celles de l'Occident ou de l'Europe.

Le fameux beaume de la Mecque y est apporté de l'intérieur de l'Arabie. On y comptait autrefois une population plus considérable, et la ville était aussi plus opulente : mais l'affluence des pélerins a diminué, ainsi que sa principale source de richesse.

MEDAILLES. *Médailles d'honneur accordées à l'industrie.* Dès le commencement de ce siècle, deux révolutions se sont opérées presque simultanément dans l'industrie L'abolition des maîtrises et corporations en France, et l'introduction des mécaniques qui ont donné le plus grand essor à toutes les branches de l'industrie ; ce qui a créé la concurrence et l'émulation ; chacun est entré en lice, et le génie n'a plus été retenu dans des entraves pour se livrer à des inventions et à des perfectionnemens. l'Angleterre avait proclamé la liberté de l'industrie avant nous ; aussi est-elle notre aînée dans cette carrière. Autrefois l'invention d'une machine, ou d'un nouveau procédé, non-seulement ne recevait aucune récompense, mais avait à combattre, dans l'opposition des jurandes, de puissans ennemis ; il semblait que l'industrie n'était instituée qu'au profit d'une classe privilégiée, plutôt que dans l'intérêt général. Aussitôt que ces entraves ont été détruites, une concurrence générale s'est introduite dans tous les arts industriels, non-seulement entre les fabricans d'un même pays, mais aussi entre ceux des différentes nations, pour livrer leurs produits à meilleur marché, en plus belle et meilleure qualité, afin d'obtenir la préférence des consommateurs. Pour atteindre ce but, les producteurs ont inventé de nouveaux procédés pour améliorer leurs arts ou leur fabrication ; ils ont cherché à se surpasser les uns les autres, en diminuant les prix, avec le perfectionnement des produits, pour que leur débit devînt plus général et plus accessible à la masse de la population, et que la grande consommation dédommageât la fabrication du même profit qu'ils s'en étaient réservé.

Mais pour stimuler l'intelligence des producteurs, pour leur fournir des moyens de perfection et les faire connaître, on a eu recours en France à des expositions publiques des produits de l'industrie nationale. On doit cette heureuse idée à François de Neufchâteau, qui, avec le concours du savant Chaptal, fonda la première exposition, en l'an VI (1798), et qui depuis cette époque se sont renouvelées tous les cinq ans jusqu'à celle de 1834, dont nous avons fait mention avec les noms des principaux fabricans et leurs produits, dans leur ordre alphabétique, dans ce Dictionnaire, afin d'en répandre la publicité, et de faire en même tems connaître l'état de l'industrie. Une autre exposition se prépare pour le 1er mai 1839, qui, étant la neuvième, il faut l'espérer, ne sera pas moins digne de l'attention publique, par le perfectionnement et les progrès en tous genres qu'auront faits les arts industriels comparativement aux années précédentes. Ces solennités ont une grande influence ; elles constatent d'une manière générale l'état de l'industrie, ainsi que les inventions et le génie des producteurs ; elles exposent les progrès du travail périodique, et le degré de perfection des fabriques rivales des différentes villes manufacturières. Les industriels, ainsi que les consommateurs et les commerçans peuvent puiser à ces expositions des renseignemens précieux qu'ils ne trouveraient point ailleurs, en établissant des comparaisons utiles.

Les médailles d'honneur, distribuées avec discernement et impartialité par le jury, ont été des récompenses flatteuses qui ont constaté le mérite des ouvrages et des améliorations des exposans, dont les noms ont été honorablement proclamés et publiés dans les rapports du jury. Quelle source d'émulation et de renommée pour les fabricans et les industriels de toute la France. Aussi le nombre des exposans s'est-il constamment augmenté à chaque exposition, ainsi que celui des médailles qui leur ont été distribuées comme de justes récompenses de leur zèle et de leurs inventions et perfectionnemens. La première exposition ne compta que 110 exposans, et 25 récompenses et médailles seulement furent décernées. Tous les échantillons de cette époque étaient médiocres, et l'industrie se ressentait de l'état politique de la France. A la seconde exposition, il y eut plus de 300 exposans. M. Charles Dupin observe, dans son rapport, que la dernière exposition qu'on ait vue sous la restauration, en 1827, plus considérable que toutes les précédentes, eut 1631 exposans qui reçurent 425 récompenses ou médailles, non compris les rappels de distinctions précédemment accordées. En comparant, pour les trois périodes de 1798, de 1827 et de 1834, le nombre des concurrens et celui des médailles décernées, on trouve que, pour 100 exposans, on a donné, en 1798, 23 médailles ; en 1827, 26 médailles ; et en 1834, 28 médailles.

On aurait tort de penser, d'après ce parallèle, ajoute ce savant staticien, que les juges de l'industrie sont devenus de moins en moins sévères. C'est la propagation des artistes et manufacturiers distingués qui s'est accrue plus vite encore que le nombre des concurrens, par l'heureux effet du progrès des lumières et par le développement rapide des inventions, des perfectionnemens et des améliorations dans tous les genres d'industrie.

Pour rendre sensible cette vérité, nous avons comparé l'accroissement du nombre des brevets d'invention avec les médailles de récompenses accordées à chaque exposition des produits de l'industrie en France, dont voici le tableau, qui offre, sous ce rapport, le plus grand intérêt.

Tableau des médailles décernées à chaque exposition des produits de l'industrie, comparativement aux brevets d'invention.

Années.	Méd. décern.	Brev. d'inv.	Méd. p. 100 br.
1798. . . .	25	10	250
1801. . . .	69	34	203
1802. . . .	119	29	411
1806. . . .	119	74	161
1819. . . .	350	138	261
1823. . . .	470	687	250
1827. . . .	425	281	151
1834. . . .	697	576	121

Ce tableau révèle un fait important. Depuis 1819 jusqu'à 1834, le nombre des inventions et des perfectionnemens pour lesquels des brevets ont été pris, s'est accru dans un nombre plus que double, comparativement aux récompenses accordées lors des expositions de l'industrie, dans ce même laps de tems.

Nous observerons que ce n'est pas toujours, comme le prétend M. Dupin, un indice certain d'un progrès, puisqu'un brevet d'invention, étant une espèce d'impôt que doit acquitter celui qui demande ce privilége, n'est jamais refusé, et sert pour ainsi dire d'enseigne aux industriels de ces prétendues inventions. On comprendra que, moins il y a de sévérité dans l'admission des objets à exposer, plus la proportion entre les médailles décernées et les échantillons soumis au public sera faible.

MEDELLIN, ville d'Espagne, province de Badajoz, dans l'Estramadure, près de la rive gauche de la Guadiana, à 12 l. de Truxillo et à 14 de Badajoz. Populat., 1,800 habitans. Les productions consistent dans toutes celles qui sont communes à l'Espagne. On y fait un grand commerce en laine fine. Elle est la patrie de Fernand Cortez, conquérant du Mexique.

Foires. Elles se tiennent les 2 mai et 30 novembre.

MEDEMBLIK, ville du royaume des Pays-Bas, province de la Hollande septentrionale, située sur le bord occidental du Zuyderzée, où elle possède un bon port qui peut contenir 300 navires; à 3 l. de Horn et à 11 d'Amsterdam. Popul., 2,500 habitans. Il s'y fait un grand commerce de bois de construction, de beurre et de fromage que l'on exporte jusqu'en Angleterre.

MÉDINE ou MEDINET-EL-NABI, ville d'Arabie, dans l'Hedjaz, à 45 l. d'Yambo, qui lui sert de port sur le golfe Arabique, à 90 de la Mecque et 230 du Caire. Lat. N. 25° 13'; long. E. 37° 43'. Population, environ 8,000 habitans. La principale industrie est dans les soins que les habitans donnent aux pélerins, qui y apportent beaucoup d'argent; mais il n'y a guère que ceux de la Syrie qui s'y rendent en plus grand nombre; ceux des pays éloignés se contentent d'y envoyer de riches présens pour qu'on fasse des prières en leur nom. On y récolte du blé, et 92 espèces de dattes, ainsi que des grenades, des pêches, des oranges, des citrons, etc.

MEDINET-EL-FAYOUM, ou seul. FAYOUM, ville de la moyenne Egypte, chef-lieu de la province de Fayoum, sur le canal Joseph, qui s'y divise en plusieurs branches; à 11 l. d'Alfieh et 19 du Caire.

Industrie et commerce. Le territoire est d'une grande fertilité, et couvert de vergers et de champs de roses les plus belles et les plus odorantes. Il y a des fabriques de tapis, de toile de lin, de tissus de coton, de châles et d'étoffes de laine commune. Elle est surtout renommée pour son eau de rose, dont il se fait un commerce considérable. On y récolte aussi des dattes.

MÉDOC, ancien petit pays de France, compris dans la partie occidentale de la Guienne, entre la Garonne, le Bordelais et le golfe de Gascogne. Le long de la Garonne, il y a un grand nombre de vignobles, qui rapportent des vins renommés, dont Bordeaux est le principal entrepôt. *Voyez* BORDEAUX.

MEDYNSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Kalouga, sur la Medynka, à 14 l. de Kalouga et 33 de Moscou. Population, 1,000 habitans.

Industrie et commerce. Le territoire abonde en blé, bois et bestiaux. Il y a des distilleries de grains, des verreries, une papeterie et 4 grandes manufactures à voile, dont les produits font le principal objet de son commerce.

MÉGISSERIE (la). C'est l'art ou la manière de préparer ou de passer les peaux de moutons, de chevreaux ou d'agneaux en blanc, pour qu'elles puissent être employées à certaines manufactures, dont la principale est la ganterie. Toutes sortes de peaux peuvent être passées en *mégie*, mais pour l'ordinaire il n'y a que celles que nous venons de désigner, et auxquelles il faut joindre le chamois, qui sont les plus propres à recevoir cette préparation.

La mégisserie sert aussi à préparer les peaux dont le poil doit être conservé pour être employées soit comme fourrures, soit à d'autres usages. Un grand nombre de villes s'occupent de la mégisserie, mais Annonay est surtout renommée pour cet art.

De toutes les branches de l'industrie de la peausserie, la mégisserie est celle qui a fait de plus grands progrès en France; elle a même acquis une supériorité remarquable sur celle de l'Angleterre, comme le constate la fabrication de la ganterie. *Voy.* GANTERIE.

MEHUN, ville de France, en Berri, département du Cher, sur la rivière d'Yèvre, à 4 lieues de Bourges et 50 de Paris.

Productions. Blé, vin, lin, chanvre, laine, bestiaux, bois, mines de fer.

Industrie. Fabriques de toile de chanvre commune, filature de lin et de fil, et papeterie.

Commerce. Il consiste en général dans la vente de tous les objets de production et d'industrie, et particulièrement dans celle des laines, du chanvre et du fil, ainsi que des grosses toiles, dont il se fait un grand débit.

MEININGEN, ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Meiningen. Elle est située sur la rive droite de la Werra, à 10 l. de Gotha et 22 de Francfort-sur-le-Mein. Popul., 5,000 habit.

Productions. Elles consistent en bois, blé, lin, chanvre, tabac, un peu de vin dans deux districts seulement, bestiaux, mouton, laine, sel, cuivre, fer, marbre, chaux, ardoises, vitriol et alun, qui se trouvent répandus dans le duché.

Industrie. L'industrie y est florissante; il y a des fabriques considérables de toile, de tissus de laine, de porcelaine, de verrerie, de boissellerie, de potasse, de noir de fumée, des tanneries.

Commerce. Tous ces produits, ainsi que ceux du sol, font autant d'articles de son commerce, qui ne laisse pas que d'être assez considérable avec les états voisins. On y tient 10 foires par an.

MEISSEN, ville d'Allemagne, située sur la rive gauche de l'Elbe, à 5 l. de Dresde et 17 de Leipzig. Population, 7,200 habitans.

Productions. Blé, lin, chanvre, vin, laine, bestiaux, etc.

Industrie et commerce. Il y a dans le château d'Albrechsbourg, situé sur une hauteur, la plus ancienne manufacture de porcelaine de l'Europe, dont les produits, connus sous le nom de porcelaine de Dresde ou de Saxe, sont généralement estimés et d'une excellente qualité. On y travaille

des ouvrages émaillés et non émaillés peints, dorés au feu, d'une très-belle exécution. On y fabrique aussi une porcelaine d'un usage ordinaire fond blanc, avec des ramages en bleu, qui ont un grand débit dans toute l'Allemagne. Elle est remarquable par sa solidité, la finesse et la blancheur de sa pâte. Mais depuis qu'il s'est établi des manufactures de porcelaine en Angleterre, en France, en Hollande, en Italie et ailleurs, celle de la Meissen a beaucoup perdu de son ancienne renommée et aussi de sa perfection, en sorte qu'elle soutient difficilement la concurrence des produits de l'étranger. On y fabrique quelques tissus de laine, des pinceaux et des cartes à jouer.

Commerce. Les produits de la manufacture de porcelaine, avec ceux des autres branches d'industrie, et le vin du territoire, qui est assez bon, forment les principaux articles de son commerce, qui est favorisé par la navigation de l'Elbe.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Saxe.

MÉLASSE, qu'on nomme aussi *sirop de sucre*, ou *doucette*. Suc gommeux sucré, d'une couleur rougeâtre et presque noire, d'une saveur sucrée, provenant de la première épuration du sucre de canne, et qu'on appelle, en terme de raffinerie, *vésou.* C'est cette partie fluide, épaisse et muqueuse, qui reste des sucres après qu'ils ont été raffinés, et non cristallisable, à laquelle on n'a pu donner une consistance plus solide que celle de sirop. On en fait une grande consommation à la Jamaïque pour en faire du rum, ainsi qu'en Angleterre, en Danemarck et en Belgique, pour améliorer la bière. Son emploi n'est pas aussi général en France; on l'exporte en Allemagne, et particulièrement sur les bords du Rhin, où les brasseries et l'usage du café à la chicorée en exigent une très-grande quantité. Dans un rapport spécial sur l'avantage qu'il y a à faire usage de la mélasse dans les brasseries et les distilleries de l'Angleterre, il a été constaté que la quantité de mélasse produite par les Antilles ou les colonies anglaises des Indes occidentales était de 16 millions de gallons, ou environ 48 millions de litres. On a calculé que cette quantité arrive dans la Grande-Bretagne sous la forme soit de rum ou de mélasse, et que la quantité que les brasseries et distilleries pouvaient employer, était d'environ 500,000 quintaux. Le comité a été d'avis, d'après les témoignages les plus authentiques, que, dans les Indes occidentales, on pourrait convertir en mélasse une plus grande quantité de cannes à sucre qu'on ne le fait maintenant. En effet, le *drawback* ou prime qu'on accorde en Angleterre pour la restitution des droits, à l'exportation du sucre raffiné, a rapidement augmenté l'importation de cet article, et sa qualité est devenue graduellement plus riche, en ce qu'il a contenu une plus grande portion de sucre. D'après les rapports présentés au parlement, la quantité de mélasse importée pendant les trois années finissant en 1822, était de 166,833 quintaux; tandis que pendant les trois années suivantes, finissant en 1826, elle s'est élevée à 764,067 quintaux, et dans les trois années suivantes, finissant en 1829, elle a été de 1,182,029 quintaux. On doit attribuer cette grande augmentation, d'une part, à l'emploi qu'on en a fait dans les brasseries et les distilleries de rum et de genièvre établies dans la Grande-Bretagne, et d'un autre côté, au drawback accordé à la sortie des sucres raffinés.

Importation. Suivant le registre de la douane, l'importation de la mélasse en France s'est élevée, en 1836, à 22,426 kil., ayant une valeur officielle de 6,728 fr., dont 21,176 kil. de la Guadeloupe, et le reste de la Sardaigne et de la Martinique.

Exportation. L'exportation a été beaucoup plus considérable; elle a été de 3,556,774 kil., ayant une valeur offic. de 1,076,032 fr., dont 2,131,945 kil. pour les villes anséatiques, 268,114 pour la Suisse, 356,345 pour la Norwège, 335,055 pour la Prusse, 18,974 pour Alger, 95,982 pour les Deux-Siciles, etc.

MELAZZA, ville maritime de Sicile, province de Messine, située au bord de la baie de son nom, sur l'isthme d'une petite péninsule, à 8 l. de Messine et 40 de Palerme. Populat., 6,500 habitans, qui s'adonnent au cabotage et à la pêche du thon.

Productions et commerce. On y récolte du bon vin, et de l'huile que l'on exporte soit à Marseille, soit à Gênes et à Livourne.

MELEDA (Melita), île de la Dalmatie, située dans l'Adriatique, et séparée par le canal de son nom de la presqu'île de Sabioncello. Elle a 8 l. de longueur, sur 1 l. 1/2 à 2 dans sa plus grande largeur. Population, 2,500 habitans. Babinopoglise en est le chef-lieu.

Productions. Les vallées sont fertiles; on y récolte du blé, du maïs et du millet, mais qui ne suffisent pas à la consommation. Les autres productions sont de l'huile, des fruits du Midi, tels que figues et melons d'eau. Les vignobles fournissent de bons vins, et les plantations du mûrier blanc s'y propagent. On trouve dans les jardins des dattiers, des citronniers; on remarque des lentisques, des térébinthes, des myrtes et des cistes. On y rencontre aussi des pins maritimes et des chênes. On y élève des vers à soie, des abeilles et des moutons dont la laine est commune.

Commerce. Les principales exportations consistent dans les productions du sol, et le corail, que l'on pêche près du Porto-Ingannatore.

MÉLÈZE, arbre résineux qui croît dans plusieurs contrées de l'Europe, sur les Alpes, sur les monts Apennins, dans les pays du Nord, et en France, dans le Dauphiné et le département des Landes. Dans les tems chauds, il transpire du mélèze un suc résineux et légèrement sucré que l'on nomme manne de Briançon. On en retire aussi dans le Valais de la térébenthine, en pratiquant au mois de juin des trous qui pénètrent jusque dans le bois, d'où découle jusqu'en septembre une matière résineuse fluide: c'est la térébenthine. On la recueille dans des vases placés sous les canules creuses appliquées à l'arbre. Un mélèze vigoureux peut fournir pendant 40 à 50 ans 7 à 8 livres de cette substance chaque année. Cette térébenthine produit par la distillation une huile essentielle qui entre dans la composition des vernis. Le bois de cet arbre si utile sert à la construction et à la mâture des vaisseaux. On prétend que l'écorce des jeunes arbres est propre à tanner les cuirs.

MELINDE, royaume de Zanguebar, situé au S. du royaume de Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique, le long de l'Océan indien, qui forme la baie de Formose, peuplé de nègres indigènes et d'Arabes.

MELINDE, ville du Zanguebar, capitale du royaume de son nom, située à l'embouchure du Quilimanci, dans l'Océan indien, à 25 l. de Mombaza. Il y a des bas-fonds sur la côte qui rendent le

mouillage difficile. Elle est peuplée en partie de nègres, d'Arabes et de Maures de l'Arabie.

Productions. On y cultive la canne à sucre, le millet, le riz; l'aloès y croît abondamment, et on y élève un grand nombre de bestiaux. Les autres produits consistent en plumes d'autruche, dents d'éléphant et d'hippopotame, et de l'or des mines du pays, de l'ambre gris, de la cire, etc.

Commerce. Tous les articles ci-dessus forment le commerce d'exportation, et celui d'importation se compose d'épiceries, de cuivre, de fer, de mercure, de cotonnades et de toiles, etc. Ce sont les Portugais, qui y possèdent encore un port, qui depuis long-tems font le commerce de ce pays, ainsi que quelques marchands de Cambaye et de Guzarate, et des Arabes.

MÉLINGE, nom d'une étoffe de laine que l'on fabrique à Cherbourg et dans les environs, avec des laines du pays, ayant demi-aune de large; il s'en fabriquait autrefois de 3 à 400 pièces qui se consommaient sur les lieux.

MÉLIS, sorte de toile à voile qui se fabrique à Beaufort, à Angers, etc. On en distingue de deux sortes : le mélis double, plus fort, qui s'emploie aux perroquets de fougues, aux voiles d'étai et aux focs des vaisseaux de ligne. Le mélis simple, plus fin et plus léger, sert aux perroquets de vaisseaux, aux voiles d'étai et aux focs de frégates.

MELUN, ville de France, chef-lieu du département de Seine-et-Marne. Elle est située sur la Seine, à 9 l. de Paris. Population, 7,500 habit.

Industrie et commerce. Il y a des filatures et des fabriques de coton, d'indiennes, de draps, droguets, serges et faïence. On y trouve aussi des verreries à vitres, des tanneries, des moulins à tan et à blé, des fours à chaux et à plâtre. Tous ces produits, auxquels il faut joindre les grains et les farines, les fromages, les vins et la laine, dont une grande partie est destinée à l'approvisionnement de Paris, font autant d'articles du commerce d'exportation, favorisé par la navigation de la Seine.

Foires. On y tient 3 foires de deux jours chacune.

MEMEL, ville maritime de la Prusse, province de la Prusse orientale, régence de Kœnigsberg. Elle est située à l'embouchure de la Dang, dans le Kurische-Haff, qui se joint par un détroit à la mer Baltique, à 26 l. de Kœnigsberg. Lat. N. 55° 42' 15"; long. E. 18° 47'. Le port est assez grand, mais l'entrée est obstruée par des bas-fonds et des sables mouvans, et ne peut recevoir que des navires ayant au plus 18 pieds de tirant d'eau. Population, 7,734 habitans.

Productions. Elles consistent en toutes sortes de grains, graine de lin et de colza, peaux, bois de construction, chanvre, laine, bestiaux, suif.

Industrie. L'industrie n'y est pas développée à un degré supérieur, les habitans s'étant plutôt adonnés au commerce et à la navigation qu'à l'exploitation des différentes branches de l'industrie. Cependant il y a des fabriques de tissus de laine de différentes espèces, de bonneterie, de toile à voiles, de cordages, des tanneries.

Commerce. Elle est l'entrepôt non-seulement des productions de toute la province, mais aussi de la Lithuanie, et l'on y fait un commerce considérable avec l'Angleterre, la France, le Portugal, l'Espagne et la Hollande, où l'on exporte une grande quantité de grains, de lin, de chanvre, de suif, de bois de construction, de peaux et d'autres productions. Les importations consistent en denrées coloniales, bois de teinture, tabac, produits manufacturés, tels que des soieries, cotonnades, draperie, articles de modes et de nouveautés. La proximité de la frontière de la Russie donne une grande activité à la contrebande.

L'Angleterre fait la majeure partie du commerce tant d'importation que d'exportation de Memel; la France n'y entre que pour une faible portion. Les exportations sont évaluées par année à une moyenne de 11 à 12 millions de francs, et les importations seulement à 9 ou 10 millions.

Mouvement de la navigation. Pendant l'année 1836, il est entré dans le port de Memel 634 navires, d'un tonnage de 86,538 lasts, savoir : 362 prussiens, 130 anglais, 33 hollandais, 32 norwégiens, 30 hanovriens, 12 danois, 11 mecklembourgeois, 10 oldembourgeois, 3 belges, 2 russes, 2 suédois, 2 italiens et 5 anséates. De ces navires entrés, 11 se trouvaient chargés de sel, 44 de harengs, 13 de charbon de terre, 21 de marchandises en balles, 15 de briques et toile, 5 de pommes de terre, 10 de fer, huile, suif, goudron, etc., et 515 de pierres ou sur lest.

Dans la même année, il en est sorti 619 navires, d'un tonnage de 78,205 lasts, savoir : 525 chargés de marchandises en bois, 34 de graines de semailles, ou de chanvre et lin, 31 de grains, 3 avec une cargaison d'os, 1 chargé de briques, 1 chargé de colza, et 4 chargés de tonneaux vides : 44 navires y ont passé l'hiver.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* KOENIGSBERG, où se font les paiemens des lettres de change tirées sur Memel ou que cette place fournit sur les pays étrangers.

MEMMINGEN, ville de Bavière, cercle du Haut-Danube, sur l'Iller, à 7 l. de Kempten et 15 d'Augsbourg. Population, 7,400 habitans.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-florissante; on y fabrique de grosses étoffes de laine, de la bonneterie, des tissus de coton, des toiles de lin et de chanvre de toute espèce, de la rubanerie. Il y a des tanneries et des mégisseries, des papeteries, et on y fait toutes sortes d'ouvrages en cuivre, étain, plomb et fer.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, qui consistent en houblon, grains, lin, chanvre, bestiaux, beurre et fromage, forment les principaux articles de son commerce.

MÉMOIRE. On appelle ainsi un écrit qui expose les faits et circonstances d'une affaire en litige et qui est sur le point d'être jugée. Les parties remettent leurs pièces et mémoires aux arbitres sans aucune formalité de justice (56). L'associé en retard de remettre ses pièces et mémoires est sommé de le faire dans les dix jours (57). S'il y a renouvellement de délai, ou si le nouveau délai est expiré, les arbitres jugent sur les seules pièces et mémoires remis. (Art. 59 du Code de commerce.)

MÉMOIRE. On dit, en terme de comptabilité : *pour mémoire;* on écrit ces mots à côté de certains articles qui sont seulement mentionnés sans être portés en ligne de compte, et qui doivent être vérifiés à part. Les créanciers du failli qui seront valablement nantis par des gages ne seront inscrits dans la masse que pour mémoire (535).

MÉMOIR · ARRÊTÉ OU D'OUVRIERS. On donne ce nom à un compte dont le montant a été débattu et arrêté entre le fournisseur, l'ouvrier et le marchand, et celui qui a acheté la marchandise ou

commandé l'ouvrage porté sur le mémoire, et dont la somme a été reconnue devoir être acquittée par celui à qui le mémoire a été remis. *Voyez* PAIEMENT.

Ces mémoires doivent exprimer, non-seulement la nature, la qualité et la quantité des marchandises fournies et des ouvrages livrés, mais encore le mois et le jour qu'ils l'ont été. On doit indiquer les personnes à qui on les a livrées, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus ou ceux qu'on a dessein de les vendre; enfin, les sommes déjà reçues avec le solde de compte.

MENDE, ville de France, chef-lieu du département de la Lozère, située sur la rive gauche du Lot, à une petite distance de la Lozère et à 23 lieues de Nîmes et 113 de Paris. Population, 6,000 habitans.

Productions. Grains, vin, laine, soie.

Industrie. Elle possède plusieurs fabriques de draps communs, tels que serges, cadis, droguets.

Commerce. Le commerce y est assez actif, surtout avec l'Espagne, où l'on exporte en grande partie les produits des manufactures, ainsi qu'en Italie. On y tient 5 foires par an.

MENDEN, ville de Prusse, province de Westphalie, régence d'Arensberg. Elle est située sur la rive gauche du Hohn, à 2 lieues d'Iserlohn et 5 d'Arensberg. Population, 18,500 habitans. Il y a des fabriques de soieries et d'aiguilles.

MENDOZA, ville de l'état de Buenos-Ayres ou de la république argentine, chef-lieu de la province de Cuyo, situé près du bord occidental de la Cienega de Mendoza, lac marécageux, à 35 lieues de Santiago et 280 de Buenos-Ayres. Population, environ 20,500 habitans.

Productions. On y récolte d'excellent vin dont la qualité est à peu près semblable à celle de Malaga, des figues en grande quantité, des grains, du maïs et autres productions. On y élève un grand nombre de moutons, de chevaux, de mulets et de vigognes.

Commerce. Elle est devenue, par sa situation, l'entrepôt du commerce entre Buenos-Ayres et le Chili. Les exportations consistent surtout dans les productions du territoire, tels que vins, eaux-de-vie, fruits secs, grains.

Les importations se composent de la yerba ou thé du Paraguay, des produits des manufactures d'Europe.

MENEHOULD (SAINTE-), ville de France, département de la Marne, située sur l'Aisne, au confluent de l'Auve, à 9 lieues de Châlons-sur-Marne et 15 de Reims. Population, 3,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de dentelles communes et de serges; on trouve dans les environs des forges, une verrerie et une faïencerie dont les produits forment les principaux articles de son commerce.

MENIN (MEENEN), ville de la Belgique, province de la Flandre occidentale, sur la rive gauche de la Lys, qui la sépare de la France, à 3 lieues de Courtray et 4 de Lille. Population, 5,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des filatures de laine et de lin, des fabriques de dentelles, de toiles, de linge de table, des manufactures de savon noir, d'huileries de lin et de colzat, des tanneries et des brasseries. On y fait un commerce considérable en beaux chevaux, bêtes à cornes, laine et grains.

Foires. On y tient des foires de 9 jours, les 24 juin et 17 octobre.

MENOUF (CANAL DE), canal de la Basse-Egypte, province de son nom. Il est alimenté par la principale branche orientale du Nil, près Faraounieh, et s'unit à la principale branche occidentale près de Nadir, après un développement de 7 lieues dans une direction N.-O. Il passe par la ville de son nom.

MENOUF, ville de la Basse-Egypte, chef-lieu de la province de son nom, sur le canal de son nom et à 13 lieues du Caire. Population, 4,000 habitans. Le territoire est cultivé en riz, blé, légumes et coton qui forment les principaux articles de son commerce avec le Caire et Alexandrie, favorisé par la navigation du Nil, qui en est peu éloigné.

MENTON (MENTONE), ville de la principauté de Monaco, située sur la Méditerranée, à 4 lieues et demie de Nice et 2 de Monaco. Population, 3,800 habitans. Les productions consistent en orangers qui sont plantés dans de vastes jardins, ainsi que les citronniers, dont les produits s'expédient en grande partie pour Marseille, et de là sont envoyés jusqu'à Lyon et Paris, ce qui forme la principale branche du commerce. La pêche et le cabotage occupent une grande partie de la population.

MERCERIE. Le commerce de mercerie comprend un grand nombre d'articles qui sont du ressort de la couture, de la toilette et du travail des femmes, tels que des épingles, des aiguilles, des rubans de toute espèce, des lacets, du fil, soit de lin, ou de soie et de laine propre à coudre ou à broder, des boutons de manches ou de cols pour les chemises, des dés à coudre, soit en corne, ivoire, en cuivre ou en argent, dominoterie, ganterie, éventails, ciseaux, et une infinité d'autres marchandises dont nous faisons mention à leur ordre alphabétique dans ce Dictionnaire. Nous observerons que les marchands merciers ne fabriquent rien; ils ne s'occupent que de la vente des produits d'un grand nombre d'industries qui forment l'assortiment de leurs magasins. On exporte une grande quantité de mercerie aux colonies et dans l'Amérique du sud, ainsi qu'aux Etats-Unis.

Commerce. La mercerie forme, en France, une branche de commerce considérable, et elle s'expédie en grande quantité dans tous les pays jusqu'aux Indes et en Chine.

Importations. Suivant le registre de la douane, elles se sont élevées, en 1836 : en mercerie commune, à 180,518 kil., ayant une valeur officielle de 812,331 fr.; en mercerie fine, à 66,825 kil., ayant une valeur officielle de 2,405,700 fr.; autres merceries, à 42,869 kil., ayant une valeur officielle de 514,428 fr. Totaux, 290,212 kil.; 3,732,459 fr.

Exportations. Elles ont été beaucoup plus considérables et se sont élevées à 1,427,023 kil. en mercerie commune, ayant une valeur officielle de 8,562,498 fr. Si l'on déduit de cette somme celle de 3,732,459 fr., montant des importations, il restera 4,830,039 fr. pour la balance de ce commerce en faveur de la France.

MERCURE ou VIF ARGENT, substance métallique, d'une nature particulière, sans tenacité ni consistance, froide au toucher et inodore, et qui, dans son état de pureté, paraît habituellement

fluide et coulante, comme le plomb en fusion, d'un blanc brillant, semblable à celui de l'argent, ce qui lui a fait donner le nom de vif-argent. Il est formé de molécules sphériques, dont la réunion forme des masses plus ou moins considérables; quoique le plus pesant de tous les métaux après l'or et la platine, il est cependant d'une volubilité surprenante par sa combinaison avec le calorique; son opacité absolue qui lui donne la propriété de réfléchir les rayons de la lumière; sa pesanteur spécifique, sa combustibilité, son inaltérabilité par l'action calorique, l'ont fait regarder comme un corps simple et lui ont fait occuper une place parmi les substances métalliques.

Emploi du mercure. La propriété que possède le mercure de s'amalgamer avec la plupart des métaux le rend d'une grande utilité, dans l'art du doreur et de l'argenteur sur métaux; c'est aussi à la même propriété que l'on doit l'art d'étamer des glaces et des miroirs, en le mêlant avec de l'étain pour leur faire réfléchir les corps. On l'emploie encore pour extraire l'or des autres métaux et minéraux, ce qui le rend nécessaire pour l'exploitation des mines.

Un autre emploi bien précieux est de servir, dans son état de pureté, aux instrumens météorologiques; ayant une pesanteur spécifique constante, laquelle est, suivant Brisson, de 135,681. Il perd à la balance hydrostatique un tiers de son poids; c'est-à-dire qu'il pèse treize fois plus que l'eau distillée. Il est aussi plus graduellement dilatable, ce qui le rend d'un usage bien plus précieux dans la construction des thermomètres, d'autant plus que pour marquer les degrés inverses de la dilatation, qui sont ceux du froid, il peut descendre dans le tube jusqu'à 31 degrés au dessous de la température moyenne de zéro, avant de se figer, qu'il peut aussi s'élever graduellement au dessus de zéro, suivant la densité du calorique atmosphérique, ce qui sert à marquer les différens degrés de chaleur. Le mercure ayant donné à Galilée la première notion de la pesanteur de l'air atmosphérique que Toricelli démontra si ingénieusement, il en résulta la belle invention du baromètre et du thermomètre. Il servit aussi de poids ou de lest à ces instrumens physico-chimiques, auxquels on a donné les noms d'aréomètre ou pèse-liqueurs perfectionnés par Baumé, et qui se sont multipliés pour désigner les différens degrés de densité de presque tous les liquides.

La chimie et la pharmacie en font aussi un grand usage, sous toutes sortes de formes; on en fait une pommade avec de la graisse, on en prépare des oxides de toutes les espèces, des sels avec tous les acides, des eaux, des pilules mercurielles; si on fait bouillir de l'eau sur du mercure, cette eau acquiert une propriété vermifuge.

Le mercure se trouve dans cinq états différens, dans la nature, savoir : 1° dans l'état vierge ou natif; 2° dans l'état d'oxide solide, d'un rouge brun; 3° dans l'état de muriate et de sulfate de mercure; 4° dans l'état d'amalgame avec d'autres métaux; 5° dans l'état de sulfure de mercure, c'est-à-dire combiné avec le soufre, et il forme ou du cinabre, ou de l'éthiops, suivant la couleur. Nous devons faire mention de ces divers états, qui nous feront en même tems connaître les différentes mines qui les produisent.

Mercure natif. Il se trouve dans la plupart des mines. Il suffit de la chaleur ou de la division du minerai pour le séparer de ce qu'on appelle son minéralisateur. On le ramasse à Idria; en Espagne et en Amérique, dans les cavités et les fentes des rochers; à Almaden, c'est dans l'argile, et en Sicile, dans des lits de craie, qu'on le rencontre en globules épars ou en masse.

Mercure natif oxide. Les Mémoires de 1782, de l'Académie des sciences, font mention d'une mine de mercure, sous la forme d'un oxide solide, venant d'Idria, dans le Frioul, ayant fourni 45 kil. de mercure par quintal. Cet oxide est d'un rouge brun, ayant une cassure grenue.

Muriate de mercure natif, ou mercure corné. C'est une espèce de mine mercurielle qui se trouve à Muschellamberg, dans le duché des Deux-Ponts; elle est de couleur grise, très-pesante, et participe de la combinaison de l'acide muriatique avec le mercure.

Sulfate de mercure natif. C'est un célèbre chimiste anglais, Woulf, qui, en 1776, a découvert une mine de mercure cristallisée, très-pesante, blanche, verte ou jaune, et dans laquelle il a trouvé la présence de l'acide sulfurique et muriatique, par les alcalis.

Mercure dans l'état d'amalgame natif. On rencontre souvent du mercure naturellement amalgamé avec d'autres métaux, tels que l'or, l'argent, l'arsenic, le cuivre, etc. Mais il n'est, dans ce cas, réputé mine de mercure, qu'autant qu'il domine dans l'amalgame de ces métaux.

Mercure sulfuré, rouge ou cinabre. Le mercure se trouve souvent amalgamé avec le soufre dans les mines; il prend alors, dans le commerce, le nom de cinabre lorsqu'il est rouge, et celui de d'éthiops lorsqu'il est d'un degré foncé tirant sur le noir.

Falsification du mercure. Le mercure du commerce est souvent altéré par la présence du plomb, de l'étain, ou du bismuth; on s'aperçoit facilement de cette altération en le faisant rouler dans un bassin de cuivre; s'il est pur, ses globules roulent avec rapidité et tendent à se réunir par l'attraction d'agrégation. Si, au contraire, il est falsifié par des métaux qui lui sont étrangers, il fait alors ce qu'on appelle la *queue*, c'est-à-dire que ses globules se rapprochent lentement ou en faisant la traînasse.

Epuration du mercure. On a proposé pour l'épuration du mercure de le faire passer, ainsi altéré, à travers la peau de chamois; comme les autres métaux, avec lesquels il est uni, y passent également, ce moyen est insuffisant. Le plus efficace est de le distiller; les métaux d'alliage étant fixes restent dans la cornue, et le mercure, étant volatil, va se condenser dans le récipient rempli d'eau, et pour lui redonner son éclat brillant, il faut le triturer pendant quelque tems dans une graisse de porc bien purifiée.

On doit choisir le mercure blanc, coulant, net, bien vif et d'une belle eau; si au contraire la couleur est brune et plombée, s'il s'attache aux mains, s'il se réduit en boules, s'il fait des traînées, c'est un indice qu'il y a quelque mélange de plomb.

Le mercure est expédié en France par la voie de la Hollande et de Marseille, dans des sacs nommés *bouillons*, du poids d'environ 180 livres. Ces bouillons sont de cuir, doublé de mouton, liés et renfermés dans des barils de bois, dont les interstices sont remplis de son ou de sciure de bois, ou de paille hachée menue.

Importation. Elle s'est élevée en 1836, d'après le registre de la douane, à 140,130 kil., ayant une valeur officielle de 644,598 fr., dont la plus

grande partie, 105,763 kil. d'Espagne, et 33,772 kil. d'Angleterre, 325 kil. d'Allemagne.

Exportation. Elle n'a été que de 87,195 kil., ayant une valeur de 401,097 fr. à destination de plusieurs pays.

Mercure de la mine d'Idria. La mine de mercure d'Idria, dans les états autrichiens, est l'une des plus célèbres de l'univers. Elle est située dans la Carniole, province de l'Autriche illyrienne, sur les confins de l'Istrie et du Frioul, et à 10 lieues de Laybach. La mine n'a été découverte qu'en 1497; elle a été exploitée avec peu de succès par une association de négocians vénitiens. Ce n'a été qu'en 1575 seulement que les archives d'Autriche en ont fait l'acquisition; et, depuis, sa prospérité a toujours été croissante, grâce au sage et grand système qui a été établi.

Aussitôt après la prise de possession, les archiducs colonisèrent le pays pour s'assurer des mineurs, des charbonniers et des bûcherons. Les mineurs furent dispensés du service militaire.

Exploitation de la mine. L'entrée de la mine se trouve au milieu de la ville même; on y pénètre par dix ou douze escaliers de pierre jusqu'au centre de la profondeur de la mine, c'est-à-dire à environ 120 mètres; le reste du voyage souterrain se fait au moyen d'escaliers de bois faits en forme de vis à jour. Les galeries des différens étages sont construites en pierres et ont la forme d'arcades elliptiques. Les mineurs sont divisés en trois sections; on ne peut laisser long-tems les mineurs sous terre. La partie la plus riche de la mine occupe les régions intermédiaires, mais elle est presque toujours épargnée, et la plus active exploitation est dirigée sur les niveaux inférieurs. On remarque dans cette dernière région une masse calcaire de forme prismatique triangulaire et de 100 à 120 mètres de longueur sur une hauteur d'environ 50, placée sur l'un de ses angles et inclinée au fond des travaux. Ses deux faces latérales sont garnies d'un minerai plus ou moins riche et fort bien exploité. Du reste, cet énorme prisme se confond par les extrémités et par la face supérieure avec les terrains environnans, et paraît appartenir à une même formation.

La chaleur s'élève dans quelques ateliers de 20 jusqu'à 28 degrés; elle se développe surtout dans les régions riches. L'air n'a pas de courant sensible et n'est altéré par le dégagement d'aucun gaz délétère. La masse minérale et les ateliers sont d'une sécheresse parfaite. Des sources dont on se garantit avec soin réunissent leurs eaux dans le fond des puits, d'où elles sont extraites par des machines. Il n'y a d'humidité que dans ces puits et dans les galeries supérieures, où l'air du dehors vient déposer contre les parois l'eau dont il est chargé.

Produits de la mine. Les fourneaux de la mine d'Idria livrent en général 40 à 50,000 livres de mercure par mois, ce qui fait annuellement 5 à 600,000 livres pesant, dont la sixième partie à peu près est convertie en cinabre ou vermillon, en sublimé doux et corrosif et en précipité rouge. Ces préparations sont parfaites; le vermillon vaut celui de la Chine et surpasse celui de Hollande.

Dans le siècle dernier, Idria ne donnait guère que 2 à 300,000 livres pesant de produits chaque année. En 1785, la cour impériale s'obligea, par un traité, à fournir à l'Espagne, pour ses exploitations du Mexique et du Pérou, un million et plus de livres de mercure par an, mais la mine ne pouvait fournir régulièrement une si énorme quantité, et l'on n'aurait pu forcer ainsi l'exploitation qu'en l'épuisant plus promptement.

La mine de mercure la plus renommée qui vient ensuite, c'est celle d'Almaden, en Espagne, elle a été affermée à M. Rohtschild d'abord à 54 pesos, et après l'expiration de son marché, elle vient de l'être à raison de 60 pesos, tandis que ce banquier peut le vendre ou le vend réellement de 90 à 95 pesos ou piastres à Londres. Mais la cour de Madrid a été obligée de renouveler ce monopole onéreux pour se procurer un emprunt de 50 millions dans une circonstance où son crédit était pour ainsi dire perdu par le désastre de la guerre civile.

Mercure fulminant. Il s'en fait une très-grande consommation depuis que cette poudre sert aux amorces fulminantes des fusils à percussion. La découverte du mercure fulminant est due à Howard; elle paraît remonter à 1799. En effet, si l'on consulte les annales de chimie, on trouve l'extrait d'une lettre de Crell, dans laquelle le procédé de Howard est ainsi indiqué : on prend mercure 5 grammes 5 décigrammes (100 grains); acide nitrique 48 grammes (1 once et demie); alcool 32 grammes (1 once). On fait dissoudre le mercure dans l'acide nitrique; on laisse refroidir la dissolution; on ajoute l'alcool, puis on expose le mélange à une douce chaleur, en laissant s'apaiser l'effervescence qui s'excite dans le mélange, en séparant ensuite par le filtre le précipité qui s'y est formé peu à peu, en le lavant à l'eau distillée et en le faisant sécher à une température qui ne s'élève point au dessus de celle de l'eau bouillante. Selon Howard, la quantité de produits obtenue de 100 parties de mercure fulminant s'élève de 120 à 130.

Le mercure fulminant employé d'abord pour amusement le fut depuis comme poudre de percussion et converti en amorces mêlé à de la cire, à de la teinture alcoolique de benjoin, à du nitre, à du soufre; enfin, tout à la fois à du soufre et à du nitre. La fabrication des poudres et amorces fulminantes date en France de 1816. Ce fut Julien Leroy qui l'entreprit le premier et qui fut tué dans son laboratoire par l'explosion. Aujourd'hui, cette fabrication a pris une grande extension.

MERCURIALES. C'est le nom que l'on donne aux prix courans arrêtés par l'autorité municipale à la fin des marchés, soit des grains et farines, soit des viandes et autres comestibles; ces mercuriales servent de base à la taxe du pain, ainsi qu'à l'importation ou à l'exportation des grains et farines, d'après les dispositions de la loi des céréales; elles marquent ordinairement trois prix, relativement aux 1res, 2e et 3e qualités des grains et farines, et quelquefois un quatrième prix est nécessaire pour désigner la qualité la plus inférieure. Comme l'autorité établit la taxe du pain sur le prix moyen des farines ou des grains, il est important que cette moyenne soit calculée avec autant d'exactitude que possible, d'après les mercuriales des marchés. Pour y parvenir, on n'a qu'à multiplier le prix d'un objet par le nombre d'hectolitres, s'il est question de grains; ou de sacs et de quintaux, si ce sont des farines; on divise ensuite la somme des produits de ces multiplications par le chiffre total des hectolitres, ou des sacs, ou des quintaux qui ont été vendus. Le résultat de cette division est la moyenne que l'on veut connaître, et elle est toujours véritable.

Les mercuriales des marchés de grains et farines donnent toujours leurs prix d'après une me-

sure déterminée par la loi, soit par hectolitre, par quintal ou par sac, dont le poids est aussi fixé. Mais il n'en est pas de même pour les marchés des bestiaux: les mercuriales en donnent les prix suivant l'évaluation de la viande sur pied, des 1[re], 2[e] et 3[e] qualités; ces prix sont beaucoup plus difficiles à vérifier, parce que les élémens en sont plus compliqués. Le poids en viande d'une tête de bétail étant apprécié, et le prix ayant été fixé, si l'on divise le prix d'achat par le poids, on connaîtra le prix d'un kilogramme de viande sur pied.

Dans les marchés à bestiaux autour de Paris, où tous les achats sont soldés par la caisse de Poissy, on peut aisément vérifier l'exactitude des mercuriales de la viande, et en connaître le prix moyen par le même moyen que nous avons indiqué précédemment. Mais comme la viande n'est pas assujettie à une taxe comme celle du pain par la police, et que les bouchers peuvent la fixer suivant leur intérêt, attendu qu'elle n'est pas un article de première nécessité comme le pain, cette connaissance n'a pas une aussi haute importance pour le public, et ne peut intéresser que ceux qui, comme les bouchers, en font la spécialité de leur commerce, et qui savent fort bien les calculs qu'ils doivent faire pour découvrir le prix moyen de leurs achats.

Cependant, ni en Angleterre, ni en Allemagne et ailleurs, que nous sachions, il n'y a pas de mercuriales établies et publiées par les autorités, ni pour la viande, ni pour le pain; tout est laissé à l'entière liberté du commerce et de la concurrence, qui en établissent les prix suivant les circonstances qui sont favorables aux vendeurs et aux consommateurs. Il n'y a pas aussi, dans ces pays, de l'intrigue comme il y en a quelquefois en France pour induire l'autorité en erreur, par des hausses factices qui sont portées sur les mercuriales et donnent une plus grande valeur aux comestibles, en les faisant porter dans les mercuriales à des prix plus élevés que ceux qu'ils ont réellement dans le commerce, par des connivences entre des vendeurs et des acheteurs supposés. Tels sont les graves inconvéniens des mercuriales qui ont lieu aux dépens du public.

MERGENTHEIM, Mergenthal, ville du Wurtemberg, dans le cercle de l'Iaxt, située sur la Tauber, à 20 lieues de Stuttgardt. Population, 2,300 habitans, dont la principale industrie consiste dans la culture des vignobles et la bonneterie, l'horlogerie, quelques tissus communs de laine et des fabriques de boutons.

MERGUI (Archipel), groupe d'un grand nombre d'îles grandes et petites, situé dans la partie orientale du golfe de Bengale, sur la côte de l'Indo-Chine britannique, provinces de Tenassarin, de Tavaï et de Djonkseylon. Il s'étend du N. au S. dans l'espace de 160 lieues; la mer, qui se trouve entre cet Archipel et le continent, offre un bon ancrage. Les plus grandes de ces îles sont celles de Lankawa, Trotto, Lambi, Salanga et Pulo Pilang ou Prince de Galles. Cette dernière est en la possession des Anglais; d'autres appartiennent au roi de Siam, et le plus grand nombre sont indépendantes. Les habitans sont nommés tchalonnis par les Birmans; ils sont laborieux et pacifiques.

Productions. Toutes ces îles sont couvertes d'arbres, et le sol, qui en est très-fertile, produit une grande quantité d'excellens fruits. On y recueille aussi du miel, de la cire, de l'ambre gris, de l'écaille de tortue, des perles, des nids d'oiseaux, du trepan, ainsi que d'autres grandes espèces de loches de mer, molusques très-recherchées des Chinois. Les marchands de la ville de Mergui leur apportent des cotonnades et autres objets en échange des nattes et autres productions du pays.

MERGUI (Brieck), ville de l'Indo-Chine britannique, chef-lieu de la province de Tenasserim, située dans une île entourée par la Goulpia et le Tenasserim, près de son embouchure dans le golfe du Bengale. Il y a un port vaste et sûr dont l'entrée est facile pendant les deux moussons pour des navires même d'un fort tonnage. Population, environ 8,200 habitans.

Commerce. Les exportations consistent principalement en ivoire, en perles et autres produits du groupe d'îles de son nom.

MERIDA, ville de Venezuela, dans l'Amérique du sud, département de Sulia (Caraccas), chef-lieu de la province, à 60 lieues de Maracaybo et 120 de Santa-Fé de Bogota, sur la rive droite de la Chama. Population, 12,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a quelques fabriques de tissus communs de laine et de coton, et on y fait des hamacs et des confitures estimées. Quant au commerce, il consiste surtout en sucre, café, cacao et coton, qui sont les productions de son territoire, pour lesquelles elle reçoit en retour les produits manufacturés d'Europe; mais l'éloignement de tout port de mer rend son commerce peu actif.

MERIDA, ville du Mexique, chef-lieu de l'état de Yucatan, à 10 lieues de la côte du golfe du Mexique, 180 de Guatemala et 230 de Mexico. Population, 28,400 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique des indiennes et des calicots, ainsi que des cuirs et quelques autres objets dont les produits, joints à ceux de son territoire, forment les principaux objets de son commerce d'exportation. *Voyez* Yucatan.

MERIDA, ville d'Espagne, province de Badajoz, dans l'Estramadure, sur la rive droite de la Guadiana, à son confluent avec l'Albarregas. Population, 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a trois fabriques de savon. On y tient 2 foires, l'une en février et l'autre en septembre, où il se fait un grand commerce en productions du pays, telles que blé, huile, laine et bestiaux.

MERIDEN, ville des Etats-Unis, état de Connecticut, comté de New-Haven, dont elle est éloignée de 5 lieues, et autant d'Hartford. Population, 2,000 habitans. On y fabrique une quantité d'ouvrages en ferblanc et des boutons de métal.

MÉRINOS. C'est le nom d'une espèce ou plutôt d'une race de moutons espagnols. L'Espagne, ainsi que la France, l'Allemagne et l'Angleterre, nourrit plusieurs variétés de moutons qui produisent différentes qualités de laine. On ne distingue relativement aux laines que trois variétés de moutons: ceux connus sous le nom de *mérinos*, qui, presque tous, sont voyageurs et donnent la plus belle qualité de laine; les *curros* ou *bourdos*, qui voyagent rarement et qui donnent les laines les plus grossières; enfin, les *métis*, qui proviennent du mélange des deux espèces précédentes.

La race des mérinos donne une laine qui ne le

cède en beauté à aucune espèce, pas même à celle de Perse. Cette race de moutons a le corps ramassé, les jambes courtes, la tête grosse, le museau peu allongé, le chanfrein arqué, les cornes longues et en spirales, la laine d'une longueur médiocre et frisée, très-fine, douce; elle couvre presque toute la tête et descend jusque sur le sabot. Elle est chargée d'une plus grande quantité de suint que dans les autres espèces et si fortement tassée, que lorsque l'animal change sa position habituelle, sa toison se sépare et présente des interstices.

Douanes. Depuis la propagation des mérinos dans plusieurs pays, il devenait inutile d'en défendre la sortie hors de l'Espagne; c'est ce qui a provoqué un ordre royal du 20 janvier 1834, lequel a abrogé la prohibition de sortie des béliers mérinos en date du 22 juin 1827, et l'a remplacée par une disposition ainsi conçue : l'exportation des mérinos est permise moyennant un droit de 40 réaux par mâle et de 20 réaux par brebis.

Ainsi, voilà la principale richesse de l'Espagne qui peut être exportée pour rendre florissans d'autres pays.

L'introduction des mérinos a été tardive en France, et leurs produits ont été pendant longtems si peu satisfaisans, qu'à l'exception d'un petit nombre de troupeaux qui ont acquis un certain renom, les moutons soi-disant mérinos ne portent souvent que des laines inférieures en finesse et en qualité à celles que produisent les innombrables troupeaux de la Saxe, de la Silésie, de la Moravie et de la Pologne. Cette négligence de notre industrie agricole n'est pas récente; de tout tems, pour la fabrication des plus belles étoffes, les fabricans français furent obligés d'acheter des laines à l'étranger. Ils les tiraient, aux XVe et XVIe siècles, de l'Angleterre, et plus tard, de la Belgique. A présent, c'est l'Allemagne et encore l'Espagne qui suppléent, pour les laines fines, à l'insuffisance des laines françaises.

Cependant, dès 1806, on a reconnu que les mérinos, en France, donnaient des toisons égales en beauté à celles des mérinos nés en Espagne; et peut-être, en passant les Pyrénées, ont-elles acquis dans un climat tempéré plus de souplesse que ne leur en laisse l'ardeur du soleil d'Espagne. Cette remarque fut faite de nouveau à l'exposition de 1819, dans la comparaison et l'emploi des laines d'origine française et des laines espagnoles.

Les troupeaux de M. Maurel aîné, de Charles Portal, Bourgeois, Audoux et de Polignac, ont acquis une célébrité qui s'est soutenue et accrue. Ceux de MM. Perrault de Jotemps, et de Girod (de l'Ain), obtinrent une suprématie que lui disputèrent, sans parvenir à la lui enlever, les troupeaux de MM. de Jessaint, Villotte, de Polignac, Massin, Moet, Monnot-le-Roy, et de plusieurs autres éleveurs habiles; mais ces éleveurs sont encore en trop petit nombre. Le plus grand mérite de leurs efforts, c'est de prouver que la France peut produire des laines aussi belles que celles des pays les plus avancés dans l'éducation des troupeaux.

Depuis plusieurs années, les mérinos se sont multipliés et propagés en France par les soins du gouvernement, qui en a réuni des troupeaux considérables dans plusieurs localités, et notamment à Rambouillet, près de Versailles, où tous les ans il s'y fait des ventes considérables des élèves qui en proviennent; et déjà un grand nombre de cultivateurs possèdent des troupeaux de cette première race, qui ont beaucoup amélioré les laines en France. D'autres pays en possèdent également un grand nombre, en sorte que l'Espagne n'est plus la contrée qui possède seule des mérinos et la belle laine de leurs toisons. *Voy.* LAINE.

Mérinos dans la Russie méridionale. Nous empruntons au mémoire de M. Demole, membre de la Société d'économie rurale de la Russie méridionale, les renseignemens suivans sur l'élève des mérinos dans cette partie de la Russie.

Il est peu d'économistes, d'agronomes ou de fabricans de draps, qui n'aient entendu parler de l'essor remarquable que l'industrie des bêtes à laine fine a pris depuis quelques années dans les environs d'Odessa, destinés par la force des choses à devenir le plus grand marché aux laines de l'Europe.

Il suffira, pour le faire comprendre, de rappeler sommairement que le coût et l'entretien d'un mérinos ne s'élevait, à Odessa, qu'à 2 ou 3 roubles (12 fr.) annuellement; tandis qu'en Hongrie, où, jusqu'à présent, cet entretien a été le moins coûteux, il est d'environ 5 à 6 fr.; qu'en Allemagne, ce coût peut être estimé en moyenne à 8 ou 9 fr., et en France, à 12 ou 15 fr. Il faut ajouter que les produits de la Russie méridionale sont à portée d'un port de mer très-commerçant; que les frais de transport, pour y amener les laines, sont très-peu de chose; que l'exportation les met rapidement à portée des fabriques de l'Europe occidentale, et qu'enfin de nombreuses fabriques de draps s'établissent en Russie, et surtout à Moscou. Sous l'empire de ces circonstances, aucune autre contrée de l'Europe ne peut lutter avec celle-là pour le bas prix de revient de cette production.

L'établissement que dirige M. Demole compte aujourd'hui plus de 30,000 bêtes. Les premiers qui introduisirent la race mérinos dans ces contrées, tirèrent de l'étranger des béliers mérinos qu'ils croisèrent avec des brebis de Moldavie, connues sous le nom de cigayes, et dont les produits forment aujourd'hui la majeure partie des laines fournies par nos provinces. La laine peut être vendue sous trois conditions différentes, en suint, lavée à dos et lavée à fond. Le lavage à dos, lorsqu'il est bien fait, enlève à la laine entre 40 et 50 pour 0/0 de son poids. Une laine de valeur d'environ 25 roubles en suint, en vaudrait donc environ 45, lavée à dos. Il a été créé à Odessa des établissemens de lavage et assortissage d'après les procédés français, qui sont reconnus les plus parfaits.

Lorsqu'un pays entre dans la concurrence d'une production nouvelle, il s'écoule ordinairement un certain tems avant qu'il soit bien connu, et que ses produits atteignent leur véritable valeur. C'est ainsi que pendant long-tems, les laines de France et d'Allemagne se sont vendues au dessous des laines d'Espagne, quoiqu'elles leur fussent réellement supérieures. Il en est de même pour les laines d'Odessa; elles commencent à peine à être bien connues et appréciées par les grands fabricans de l'Angleterre et de la Belgique. Mais déjà elles prennent leur rang, et bientôt ces laines superfines seront recherchées aux mêmes prix que les plus belles laines d'Allemagne.

Mérinos et moutons aux Etats-Unis. Les Etats-Unis possèdent aujourd'hui plus de 20 millions de moutons qui produisent au moins 50 millions de livres pesant de laine, qui, au prix de 40 cent. la livre, donnent une valeur de 20 millions de dol-

lars et de 40 millions, quand elle est ouvrée. (Le dollar équivaut à 5 fr. 30 c., et la livre à 4 hectogrammes 1/2.)

Aussi, cette production considérable, qui tend à s'accroître, diminue-t-elle chaque année l'importation de la laine étrangère. En 1831, celle-ci s'élevait à 5,022,700 liv.; en 1832, à 4,420,838 liv.; et en 1834, la valeur des exportations n'a été estimée qu'à 591,313 liv.

L'introduction de la race des mérinos a beaucoup contribué à la richesse des fermiers des Etats-Unis, et principalement de ceux de Pensylvanie. Depuis 1803, époque à laquelle le docteur Maes en fit venir quatre d'Espagne, cette espèce a rapidement augmenté. La beauté de la laine qu'elle fournit, surtout dans les districts de l'ouest, n'a pas d'égale en Europe. Le seul comté de Washington exporte 2 millions de livres pesant de cette laine par année. On a essayé de tous les croisemens, car les mérinos purs dégénérèrent; mais croisés, au contraire, avec les saxons, ils offrent des produits merveilleux. Cependant, la meilleure race est celle qui provient du croisement de la race anglaise, dite blackwell, avec les moutons à large queue de Tunis. Ces animaux engraissent vite et sont fort estimés.

Tissus de mérinos. L'industrie des tissus mérinos a pris naissance à Reims, et a fait des progrès tels, depuis 25 ans, que ce qui coûtait 50 fr. à l'origine, ne coûte maintenant que 8 fr. Depuis cette époque, plusieurs établissemens se sont formés en Picardie (à Amiens et à Abbeville) : ils sont dans les mêmes conditions que ceux de Reims. Ce qui assure surtout une supériorité marquée à la production française sur les tissus mérinos étrangers, c'est le perfectionnement du peignage, de la filature, du tissage, des teintures et apprêts; aussi, dans les qualités fines, ne rencontre-t-elle de concurrence nulle part, et un droit de 25 p. 0/0 de leur valeur, imposé à leur entrée en Angleterre, n'empêche pas d'en exporter annuellement pour 1 à 2 millions dans ce pays. Mais dans les qualités ordinaires, les saxons se présentent souvent sur les marchés étrangers avec un avantage de 8 à 10 p. 0/0 dans les prix. La fabrique de mérinos, en Saxe, date de quinze années. Les premiers établissemens furent ceux de MM. Weis et Crammer, qui adoptèrent le système de filature anglaise; mais elle ne convient nullement pour les laines mérinos. Néanmoins, depuis huit années, qu'un droit de 33 p. 0/0 avait été établi à l'entrée de leurs laines en France, la fabrication a pris des développemens très-considérables, dont le siége principal est aux environs de Leipzig. Il y a aussi quelques établissemens semblables en Bavière et dans le Wurtemberg; ils ont l'avantage d'avoir les laines de bonne qualité, en abondance et près d'eux. Ils emploient des machines françaises fournies par les constructeurs de Rethel et de Paris, des contremaîtres français, la main-d'œuvre à meilleur marché; mais leurs ouvriers peigneurs, fileurs et tisseurs, sont moins habiles, et la constitution de l'industrie, chez eux, fait obstacle aux progrès. En Saxe, on ne file que jusqu'au numéro 50 des laines qu'on file en France au numéro 80. En résumé, ils ont 8 à 10 p. 0/0 d'avantage sur la fabrication française dans les qualités ordinaires; mais ils lui sont inférieurs pour les qualités de 7 fr. et au dessus. Quant à l'Angleterre, l'industrie des tissus mérinos n'y a pris aucun développement; il n'y a qu'un seul établissement qui soutient à peine la concurrence, malgré le droit protecteur de 25 p. 0/0. C'est que leur système de filature, qui convient pour les laines longues, ne convient pas pour les laines mérinos; c'est que la main-d'œuvre, étant plus chère qu'à Reims et en Picardie, le peignage et le tissage y coûteront beaucoup plus cher; c'est que les ouvriers n'y sont pas aussi habiles pour ce genre de fabrication. Les Anglais emploient les belles laines de la Nouvelle-Hollande, dont la France fera aussi usage lorsque les droits d'entrée seront réduits.

Nous n'avons rien dit des mérinos anglais laine longue, parce qu'ils n'ont aucune ressemblance avec ceux fabriqués en France, mais plutôt avec les escots d'Amiens : c'est avec ce tissu étranger que le parallèle doit être établi.

Cette sorte de tissu n'est pas toujours fabriquée avec la laine de mérinos; comme des châles de cachemire, qui se font avec les laines les plus fines d'Espagne et même de France, et que l'on vend cependant pour des cachemires véritables.

Les mérinos fabriqués soit de véritables laines de mérinos ou de laine d'une autre race, sont de différentes largeurs et longueurs; il y en a de 9/16, de 5/8, de 2/3 de large, en pièces de 12, 15, 20 et 25 aunes.

Les villes de France où l'on fabrique des mérinos sont Abbeville, Amiens, les Andelys, Elbeuf, Louviers, Paris, Reims, Rethel, Sédan. Il s'en fait une grande consommation qui donne lieu à un commerce considérable.

Importation. L'importation des mérinos étant confondue avec les cachemires dans le registre de la douane pour 1836, ils s'élèvent ensemble à 76,985 kil., ayant une valeur officielle de 3 millions 618,295 francs, dont la plus grande partie, 52,447 kil. d'Angleterre, 1,597 de la Belgique, 15,077 des villes anséatiques, etc.

Exportation. Elle a été beaucoup plus considérable, et est montée à 175,609 kil., ayant une valeur officielle de 8,253,623 fr., dont la majeure partie, 55,108 kil. pour la Suisse, 33,802 pour l'Espagne, 24,441 pour l'Angleterre, 22,632 pour les Etats-Unis, et le reste pour un grand nombre d'autres pays, tant du nouveau que de l'ancien monde.

MERLAN, poisson d'une espèce fort estimée que l'on pêche en grande quantité dans la Méditerranée et dans l'Océan. Ce poisson a depuis six ou huit pouces jusqu'à quinze et dix-huit de longueur; il est rare d'en trouver de beaucoup plus grands. Il forme à Dunkerque, ainsi qu'à Marseille, un des principaux objets de la pêche pendant une grande partie de l'année; mais il n'est pas également bon dans toutes les saisons. Celui qu'on prend dans la saison du hareng est gras et a la chair ferme. Il commence à avoir des œufs et de la laite vers la fin d'octobre, ce qui augmente jusqu'au mois de février. Vers la fin de ce mois, il devient maigre et allongé; sa chair est molle et diminue beaucoup à la cuisson. Quand la saison du frai est passée, on en prend de petits qui sont assez bons; mais la vraie saison est depuis octobre jusqu'en février. Ce poisson est l'objet d'un grand commerce dans les halles des ports de mer et dans d'autres villes de l'intérieur à proximité, où on le transporte. MERLUCHE, *voyez* MORUE.

MERRAIN. C'est le nom que l'on donne au bois de chêne refendu en petites planches d'une certaine longueur et ordinairement étroite, pour servir de douelles aux tonneaux de vin et autres li-

quides. On en distingue de deux sortes : l'une, propre à la menuiserie, qu'on appelle *merrains à panneaux*; et l'autre, destinée pour faire des douves, autrement appelées douelles, pour la construction des tonneaux, et qu'on nomme aussi *merrains à futailles*.

Le merrain à panneaux doit avoir depuis 1 à 1 1/2 jusqu'à 4 pieds de long; celui-ci doit avoir 1 à 1 1/2 pouce d'épaisseur, et celui au dessous n'en doit avoir que demi à un au plus. L'un et l'autre doivent avoir au moins 6 pouces de large, servant à faire du parquet et d'autres ouvrages de menuiserie.

Le merrain à futailles, qu'on appelle aussi *bourdillon*, *bois douvin*, *bois à baril*, etc., est de différentes espèces, selon les lieux et les diverses futailles auxquelles il est destiné. Celui pour les pipes est de 4 pieds de long; celui pour les muids, qu'on nomme *buisserie*, de 3 pieds; celui pour les barriques et les demi-queues de 2 pieds 1/2. Leur largeur est depuis 4 pouces jusqu'à sept, et leur épaisseur de 3/4 de pouce ou 9 lignes. Les pièces qui sont au dessous sont réputées effautage ou rebut.

Il faut remarquer que le merrain destiné pour les enfonçures ou fonds de tonneaux ne doit avoir que 2 pieds de long et 6 pouces au moins de large, et depuis 7 jusqu'à 9 lignes d'épaisseur. Celui au dessous est pareillement réputé effautage.

Il se fait en France une consommation considérable de *merrain* à futailles, particulièrement dans les départemens où il y a de grands vignobles, comme dans la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Bordelais. Les pays de cidre et de poiré, comme la Normandie, en consomment aussi beaucoup, ce qui fait qu'il y a des marchands dans ces départemens dont le seul commerce consiste dans la vente de cet objet. On les nomme marchands de merrain. L'usage du merrain est très-étendu; il sert, comme nous avons dit, à faire des tonneaux ou futailles de toutes sortes de dimensions. Il s'emploie encore dans la construction des bateaux : ce merrain doit être le plus long. Il y a du merrain d'un pied, de quinze à dix-huit pouces de longueur ; il sert à faire des sceaux ou des barils. Le bois du merrain qui n'est pas droit, et où il se rencontre des nœuds ou d'autres défectuosités, sert à faire des échalas; on en fait de toutes longueurs; les plus communs sont pour les vignes, les plus longs et les plus forts sont employés à faire des palissades dans les jardins. La latte-feuille est encore une espèce de merrain très-mince; il y en a de trois sortes : l'une, mince et étroite, qui sert aux plafonds et aux cloisons de bois, et dont la longueur ordinaire est de 3 pieds 1/2; l'autre, plus étroite, mais forte et droite, sert aux couvreurs pour arrêter les tuiles plates sur les toits et les y aligner par rangées. La troisième sorte est une latte-feuille plus large que toutes les autres, qu'on emploie pour les couvertures d'ardoises et de tuiles creuses. Il faut à celle-ci une épaisseur d'un bon quart de pouce pour le moins, et sa longueur est à peu près la même que celle des autres.

Commerce. Outre la grande quantité de merrain que les forêts de France fournissent, il en vient encore pour des sommes considérables des pays du nord, notamment de Dantzig, de Memel, Riga, Hambourg, de Hollande et des Etats-Unis.

Importation. Suivant les registres de la douane, l'importation en 1836 s'est élevée, d'une part, à 5,460,272 pièces, ayant une valeur officielle de 1,911,095 fr., et d'une autre, de 4,760,324 pièces, d'une valeur de 1,428,097 francs; ensemble, la somme de 3,339,192 fr., dont la plus grande partie des Etats-Unis, de la Prusse, de l'Autriche, des Deux-Siciles, etc.

Exportation. L'exportation a été peu considérable et n'a été que de 68,742 pièces, ayant une valeur officielle de 20,623 fr., dont la majeure partie pour l'Espagne, la Sardaigne et la Belgique.

MERSEBOURG, ville de Prusse, chef-lieu de la régence de son nom, dans la province de Saxe, située sur la Saale, à 3 lieues de Halle et 6 de Leipzig. Population, 8,200 habitans.

Productions et industrie. On y récolte toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, du houblon, des légumes, du beurre, du fromage.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps, d'amidon et de poudre, des filatures de coton et des tanneries, ainsi que des brasseries renommées pour la bière, qui est une des meilleures de la Saxe.

MÉRU, ville de France, département de l'Oise, sur la petite rivière de son nom, à 5. l. de Beauvais et à 7 1/2 de Senlis.

Industrie et commerce. Elle est renommée pour ses fabriques de bois d'éventails et de tabletterie, de dentelles, de blanc d'Espagne et de taillanderie, ses tanneries et mégisseries, dont les produits, avec la laine et d'autres productions de son territoire, forment les principaux articles de son commerce.

Foires. On y tient 2 foires, dont l'une de deux jours, le 16 octobre.

MERVANT, ville de France, département de la Vendée, située près de la rive droite de la Vendée, à 2 l. de Fontenay-le-Comte, et autant à peu près de Saint-Hilaire-sur-l'Autisé. Commerce de chevaux, de bestiaux et grains.

MERVILLE, ville de France, département du Nord, sur la rive gauche de la Lys, à 2 lieues 1/2 d'Hazebrouck et 7 de Lille. Population, 6,000 habitans. Il y a des salines considérables, et l'on y fabrique une grande quantité de linge de table, de velours de coton. On compte une manufacture de tabac. On y fait un assez grand commerce en grains, bestiaux, etc.

MÉRY-SUR-SEINE, ville de France, département de l'Aube, sur la rive droite de la Seine, qui commence à y être navigable, à 4 l. d'Arcis-sur-Aube et à 6 de Troyes. Popul., 2,000 habit.

Productions. Grains, chanvre, lin, laine, cire, miel, bois de construction et de chauffage, bestiaux, etc.

Industrie et commerce. Elle possède une filature et des fabriques de bonneterie de coton dont les produits, avec ceux du territoire, forment les principaux articles de son commerce, favorisé par la navigation de la Seine.

Foires. On y tient 3 foires par an.

MESSAGERIES, DILIGENCES, COCHES, VOITURES PUBLIQUES PAR TERRE ET PAR EAU. Ce sont des voitures destinées à faire le transport des marchandises d'un lieu à un autre, et qui sont soumises, pour la conservation des marchandises qui leur sont confiées, à des lois et réglemens que nous allons faire connaître.

Messageries et voitures publiques par terre. Les entrepreneurs de ces voitures doivent tenir re-

gistre de l'argent, des effets et des paquets dont ils se chargent. (Code civ., art. 1785.)

On ne reçoit point la preuve par témoins contre eux de la remise qui leur a été faite d'objets à transporter. Ils ne sont responsables que des effets qui sont portés sur leur registre, qui forme la preuve écrite au profit des voyageurs; ainsi, toute personne qui veut avoir la certitude d'une garantie de la part d'un messager ou voiturier public, doit prendre soin de faire enregistrer sur son livre les objets confiés. Ils ne sont point responsables des objets non enregistrés, mais seulement confiés à leurs conducteurs, cochers, domestiques. (Arrêt du parlement de Paris, du 31 janv. 1693.) Ils répondent non-seulement de ce qu'ils reçoivent dans leur voiture, mais encore de ce qui leur est remis en dépôt dans leurs bureaux, magasins, cours et autres endroits dépendant d'eux, pour être voituré, après néanmoins l'enregistrement. (Code civil, art. 1783.) Ils ne sont déchargés de la responsabilité du vol, de la perte de l'avarie, du dommage des choses qui leur ont été confiées à voiturer, qu'autant qu'ils prouvent que le vol, la perte, l'avarie, le dommage, sont l'effet de cas fortuits ou de force majeure. (*Id.*, art. 1784.) Ils ne sont pas responsables des vols faits en leurs bureaux nuitamment et avec effraction. (Arrêts du parlement de Paris, des 15 mars 1629 et 4 septembre 1715.) Ils sont responsables du vol des marchandises qui leur a été fait sur la route ou dans une auberge, lorsqu'on peut leur imputer quelque négligence, et qu'ils ne prouvent pas qu'il y a eu force majeure. (Arrêt de la cour d'appel de Colmar, du 23 mai 1807.) Ils ne sont point responsables des fractures ou dommages des marchandises mal encaissées ou emballées.

Comme il n'y a point et ne peut y avoir de tarif pour les objets réclamés des messageries et entrepreneurs de voitures publiques, les juges, en arbitrant le dommage ou la perte, ont égard aux circonstances qui les ont occasionés, à la bonne ou mauvaise foi du propriétaire des objets dans la déclaration qu'il peut en faire, à la qualité de la partie qui réclame, au plus ou moins de vraisemblance de la déclaration par rapport à l'état où se trouvait la chose réclamée, à la fortune, à l'imprudence du réclamant, etc.

Il n'y a pas de plus belles diligences que celles d'Angleterre; elles parcourent les routes avec une rapidité extraordinaire, et du soir au lendemain elles transportent les voyageurs à des distances considérables et avec une célérité que l'on ne retrouve dans aucun autre pays. Il est vrai que les routes sont admirables et bien entretenues, au moyen du péage qu'on paie aux barrières; et cependant les prix sont très-modérés, en sorte qu'on a plus de profit à aller en voiture qu'à pied.

Les autres pays étaient moins bien partagés à cet égard; cependant, en Espagne, depuis 1829, on a eu l'heureuse idée de former une compagnie royale des diligences. Les routes que desservent ces voitures sont celles de Perpignan à Madrid par Barcelone et Valence, de Bayonne à Madrid par Vittoria et Burgos, et de Madrid à Séville. Enfin, depuis quelques années, un bateau à vapeur reçoit les voyageurs qui veulent descendre à Cadix par le Guadalquivir, ou remonter ce fleuve jusqu'à Cordoue.

Les moyens de transport se sont multipliés en Europe avec les rapports du commerce, qui a pris un plus grand développement, en sorte que le nombre des diligences a augmenté avec celui des voyageurs dans tous les pays.

Messageries par eau. Elles sont assujetties aux mêmes règlemens que les messageries par terre, et les entrepreneurs également responsables des objets qui, étant inscrits sur leurs registres, se trouveraient égarés. Ils sont aussi responsables des avaries survenues aux marchandises pendant le cours du transport. (Arrêt de la cour d'appel de Paris, du 31 août 1808.) Ces messageries ne peuvent aller par rivière qu'entre le soleil levant et couchant; il leur est défendu pareillement d'aller en tems de gros vent et tempête, sinon elles sont responsables de la perte des marchandises. (Décl. du 24 avril 1703, sur la navigation des rivières, art. 3.) Mais elles ne sont pas responsables du naufrage des marchandises arrivé par cas fortuit.

MESSINE, ville maritime de la Sicile, située sur le détroit qui porte le nom de Phare de Messine, à 30 l. de Syracuse, 34 de Palerme et 70 de Naples. Lat. N. 38° 11' 27"; long. E. 13° 14' 27". Popul., 70,000 habitans. Le port est vaste et d'une grande profondeur; il peut contenir plus de mille vaisseaux. C'est un des plus beaux de la Méditerranée, et l'on pourrait même dire de l'Europe; mais l'entrée en est étroite et difficile. Il est bordé de superbes quais de la longueur de plus de mille pas d'Italie. C'est un port franc, c'est-à-dire qu'il y a un entrepôt où toutes sortes de marchandises peuvent être déposées moyennant un petit droit. C'est sur la péninsule, près l'entrée du port, que se trouve placé ce phare si renommé.

Productions. Les mûriers étant en grand nombre sur le territoire, on y récolte beaucoup de soie qui n'est pas de la plus belle qualité, par le défaut du filage et du dévidage; des fruits du Midi, d'excellent blé, des oranges, des citrons et du vin. Il y a des salines considérables.

Industrie manufacturière. Elle possède un grand nombre de manufactures d'étoffes de soie, surtout de satin, de damas, de moirés. On y fabriquait autrefois jusqu'à 2,000 pièces de taffetas pour le Levant et la Russie. C'est dans un grand faubourg que sont les ateliers où l'on travaille ces organsins de Sainte-Lucie si estimés, mais cette fabrique a beaucoup perdu de son ancienne prospérité.

Commerce. Le commerce de Messine était autrefois bien plus considérable; mais la peste de 1743, qui enleva la moitié de ses habitans, et le tremblement de terre de 1785, ont ruiné cette ville, jadis si commerçante et opulente. Livourne, Naples et Venise ont hérité d'une portion de son riche commerce. Cependant il est encore d'une assez grande importance, dont elle est redevable à son heureuse situation, à proximité des côtes de Barbarie, de la Syrie, de l'Egypte et de la Grèce, ainsi que de l'Europe, de l'Italie et de la France; elle entretient avec tous ces pays des relations considérables.

Exportations. Elles consistent principalement en oranges et citrons, dont on expédie plus d'un million de caisses pour l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, etc., et environ 6,000 barils de jus de citron. On exporte aussi des vins et une grande quantité de fruits secs du Midi, des étoffes de soie de différentes qualités surtout pour le Levant, ainsi que de la soie grège, des organsins, des grains et des légumes pour Naples.

Importations. Elles sont en grand nombre; l'Allemagne envoie à Messine par la voie de Trieste

des toiles, des verres et cristaux, de l'acier, des ouvrages en fer et en cuivre, des cuirs, de la cire, du mercure. L'Angleterre y expédie des cotonnades, des draps légers, de la bonneterie, de la mercerie, de la taillanderie, coutellerie et quincaillerie; la France, des articles de mode et de nouveauté, de la parfumerie, de la ganterie, des produits chimiques, des cristaux, des glaces et meubles, etc.

Enfin, Messine est aussi un entrepôt des marchandises du Levant, qui de là se distribuent dans les ports de l'Italie.

Il y a une banque garantie par la ville, pour faciliter les opérations du commerce; elle escompte les billets de commerce et fait des avances sur dépôts.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Sicile.

MESURATA, ville de Barbarie, régence de Tripoli, située près de la Méditerranée, à 4. l. de Tripoli.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de maroquins de différentes couleurs, et de tapis remarquables par la belle laine du pays qui a servi à leur fabrication. On y fait un grand nombre de colliers de verroteries qui sont recherchés par les négresses de l'intérieur de l'Afrique. Ces produits, et d'autres qui arrivent d'Europe, entretiennent son commerce avec l'Afrique et l'Egypte, qui y est d'autant plus actif que Mesurata se trouve sur la route de caravanes qui de Tripoli se rendent en Egypte et ailleurs.

MESURES. Expression générique dont on se sert pour désigner la capacité ou la contenance d'un objet qui sert à mesurer, et qui indique la quantité de quelques substances. Non-seulement il y a plusieurs sortes de mesures, suivant les objets; mais les mesures varient à l'infini, suivant les pays, et même aussi dans un même lieu, suivant les provinces et les différentes localités; en sorte que c'est une étude très-pénible que de connaître toutes ces mesures, de les comparer ensemble pour les apprécier et les réduire à celles du pays qui nous est la mieux connue; ce qui est d'autant plus important dans le commerce, que nous ne pouvons connaître la véritable valeur d'une marchandise, d'après le prix courant d'une place de l'étranger, qu'en réduisant la mesure dont le prix nous est connu, dans celle dont nous faisons usage, afin de savoir si cette marchandise est à meilleur marché ou plus chère que dans le pays que nous habitons; ce qui, d'après le calcul que nous pourrions en faire, nous déciderait à en faire venir s'il y avait du bénéfice, ou à ne pas y songer, si nous n'en trouvions aucun, ou de la perte. On voit donc combien la connaissance des mesures est nécessaire aux spéculations du négociant; malheureusement les mesures sont en si grand nombre dans tous les pays, qu'il est bien difficile d'en connaître exactement toutes les contenances et leurs différens rapports, et même, malgré notre zèle, nous ne pouvons les indiquer dans ce Dictionnaire, attendu que cela nous mènerait trop loin; nous nous bornerons à donner la liste des principales mesures de plusieurs pays: car si nous voulions toutes les rapporter, il nous faudrait faire un volume, et sortir des limites qui doivent être consacrées à chaque article de cet ouvrage.

Le mot mesure, dans l'acception générale que le commerce lui donne, signifie la dimension ou la quantité d'un objet acheté ou vendu à un prix quelconque.

Il faut distinguer trois principales espèces de mesures: les mesures linéaires ou mesures de longueur, les mesures carrées ou de superficie, les mesures solides ou cubiques. Les mesures linéaires sont les élémens de toutes les autres.

On distingue en outre les mesures de blé et autres grains, les mesures de vin et autres liquides, les mesures de toutes sortes de tissus ou d'étoffes, les mesures de longueur ou d'aunage, les mesures carrées, les mesures cubiques, les mesures de terre ou agraires, et les mesures itinéraires.

I. *Anciennes mesures de France.*

Mesures agraires ou d'arpentage. Les anciennes mesures agraires en France, et qui sont encore en usage dans les calculs ordinaires, sont la perche, l'arpent, l'are, la septrée, le journal, le munet, etc. La perche servant de mesure à l'arpentage des forêts était uniforme en France; et, selon l'ordonnance de 1669, elle doit contenir 22 pieds de 12 pouces chacun; mais la perche servant de mesure à l'arpentage des terres varie suivant les différentes provinces. Dans les environs de Paris, elle est de 18 pieds en longueur; en d'autres endroits, elle en a 19, 22, 24. L'arpent, dans le mesurage des forêts, doit être uniforme dans toute la France; il est de 100 perches carrées. Mais l'arpent, dans le mesurage des terres, est différent selon les provinces. Celui de Paris est de 100 perches carrées, et la perche de 18 pieds; celui de Clermont, en Bauvoisis, a 100 verges, et la verge 26 pieds. L'arpent de Montargis et de Troyes, en Champagne, a 100 cordes, et la corde 20 pieds.

Mesures des bois de chauffage et de charbon. Aujourd'hui, le bois de chauffage se mesure au stère, et la voie de charbon d'après le nouveau boisseau. L'ancienne mesure du bois était une mesure compacte qu'on appelait corde, ayant 8 pieds de longueur sur 4 de hauteur, et chaque bûche devait avoir 3 pieds 1/2 de longueur. Mais dans les chantiers de Paris, pour la commodité du public, les marchands de bois se servent d'une mesure qu'on appelle une voie de bois, et qui n'est qu'une demi-corde, n'ayant que 4 pieds de long sur 4 de haut, et les bûches de 3 pieds 1/2 de long.

Le charbon qui se détaille à Paris se vend au boisseau comble. Le charbon s'achète aussi au sac, contenant une mine ou 16 boisseaux. Le boisseau se partage en 4 quarts. Le charbon de terre ou la houille se vend à la voie; chaque voie contient 30 demi-minots, et le demi-minot est de 3 boisseaux. *Voy.* Voie.

Malgré l'introduction des nouvelles mesures à bois sur les ports, on a conservé les anciennes dénominations, qui d'ailleurs rendent à peu près les mêmes quantités à Paris. *Voy.* Stère.

Mesures des grains. Il n'est point de mesures qui varient autant en France que celles des grains; non-seulement chaque province, mais encore chaque ville a ses mesures particulières, ayant chacune leur dénomination, leur contenance et leur poids différens. A Paris, les grains s'achètent au muid, qui contient 12 setiers, le setier 2 mines, la mine 2 minots, le minot 3 boisseaux, le boisseau 4 quarts, le quart 4 litrons. Le muid d'avoine est double de celui du blé; il contient 24 setiers au lieu de 12, et le setier 24 boisseaux au lieu de 12. Le muid de blé pèse 2,880 livres poids de marc, et

le setier 240 livres. Le setier d'avoine ne pèse que 110 livres.

Mesures du sel. Ces mesures sont le muid, qui contient 12 setiers ; le minot, fraction du muid, est le plus en usage et pèse 100 livres.

Mesures des vins. A Paris, le muid de vin contient 36 veltes, le demi-muid 18 veltes, la velte 8 pintes, la pinte 2 chopines, la chopine 2 demi-setiers, le demi-setier 2 poissons. Ainsi, le muid est de 288 pintes, le demi-muid de 144 pintes.

En Bourgogne, la queue contient 432 pintes et représente 1 muid 1/2 de Paris. En Champagne, la queue est de 384 pintes, la demi-queue est de 192 pintes : elle représente les 2/3 du muid de Paris. Dans l'Orléanais, le poinçon est de 230 pintes et contient 30 veltes. Dans le Beaujolais, la botte est de 430 pintes, la pièce de 216 pintes, l'ânée de 108 pintes. A Bordeaux et dans la Guienne, la barrique est de 228 pintes ; le tonneau, qui vaut environ 4 barriques, est de 884 pintes. A Montpellier, St-Georges, Frontignan, Lunel, le muid est de 576 pintes, le demi-muid de 288 pintes. A Bayonne, le tonneau est comme à Bordeaux, de 884 pintes. A Roquemont, dans le Bas-Languedoc, la pièce est de 500 pintes, la demi-pièce de 250 pintes. Dans la Touraine, le poinçon, qui représente le muid de Paris, est de 288 pintes. Dans le Poitou, la pipe est de 432 pintes. Dans l'Anjou, la pipe ou bussard est de 432 pintes. A Condrieux et dans le Lyonnais, l'ânée est de 90 pintes. A l'Ermitage, en Dauphiné, le muid vaut 12 barals, le baral 32 pintes. A Marseille, la millerolle contient 64 pintes. A Alicante, le tonneau pèse 1,469 livres poids de marc. A Cadix, les futailles, dont la contenance est irrégulière, se composent d'un nombre plus ou moins grand d'arrobes, qui pèsent envir. 24 livres poids de marc. A Palerme, à Messine, le tonneau contient 12 salmes, et la salme environ 30 pintes. A Naples, le barillo contient 20 carterrons, de chacun 40 pintes. A Lisbonne, la futaille ou pièce se compose d'un nombre plus ou moins grand d'almudes, de la contenance d'environ 18 pintes. *Voy.* Vins.

Mesures des huiles. A Marseille, Toulon et autres endroits voisins de ces villes, elles se vendent à la millerolle, qui contient 66 pintes du poids de 120 livres. A Aix, elles se vendent à la charge, qui pèse 300 livres. A Grasse, au rub, pesant 16 livres. A Turin, à la livre du Piémont : le rub, qui est la mesure habituelle, pèse environ 18 liv. 1/2 de Paris. A Nice comme à Turin, à la différence que le rub ne pèse qu'environ 15 livres de Paris. A Gênes et Oneille, au baril de 7 rubs 1/2 : le rub de 16 liv. 1/3 de Paris. A Livourne, au baril, qui pèse environ 60 liv. 1/2 de Paris. A Lucques, au copos, qui pèse 171 liv. 1/2 de Paris. A Naples, à la salme, qui pèse 51 à 52 liv. de Paris. A Messine et à Palerme, en Sicile, au cantaro, d'environ 174 livres de Paris. A Cadix, à la pipe de 34 arrobes de 23 à 24 liv., ce qui porte la pipe à environ 792 livres de Paris. A Lisbonne, à la pipe de 26 almudes de 35 à 36 livres de Paris, ce qui porte la pipe à envir. 925 liv. poids de Paris. Dans le Levant, dans l'île de Candie et dans toutes les autres îles de l'Archipel, elles se vendent au mistali, dont 5 font la millerolle de Marseille : le mistali pèse environ 22 livr. poids de Paris. En Barbarie, elles se vendent au métali, qui contient environ 350 livres de Paris.

Mesures des eaux-de-vie. A Nantes, la barrique est de 29 veltes. A Saumur, Orléans, Angers, de 29 à 30 veltes. A Cognac, La Rochelle, l'île de Rhé, la barrique est de 27 veltes. A Bordeaux, la pipe, le tonneau, la barrique, sont de 60, 50, 32 veltes. A Montpellier, Marseille et autres villes de la Provence et du Languedoc, les pièces plus ou moins fortes se pèsent, et l'eau-de-vie se vend au quintal. *Voy.* Eau-de-vie.

Mesures des tissus ou étoffes. L'aune est la mesure dont on se sert en France ; elle se divise en demi-aune, tiers, quart, sixième ou demi-tiers, huitième ou demi-quart, douzième et seizième. Elle est pareillement en usage en Flandre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Angleterre, en Suisse, etc. ; mais dans tous ces différens pays, elle varie en longueur. Nous en avons fait mention à l'article de chacun de ces pays.

Mesures de longueur. Ces mesures sont le pied de roi, qui est le type des mesures de longueur dont on se sert à Paris et dans toute la France : il a 12 pouces, le pouce 12 lignes, et la ligne 12 points. La toise a 6 pieds, et l'aune 3 pieds 7 pouces 10 lignes.

II. *Nouvelles mesures ; système métrique et décimal.*

C'était sans doute une idée féconde en heureux résultats, que celle d'établir une uniformité de poids et de mesures d'après le système métrique et décimal, ce qui, en facilitant les calculs, était d'une grande utilité pour le commerce, souvent entravé par la multiplicité des différentes mesures. Mais la grande difficulté était tout à la fois de proscrire l'usage des anciennes mesures et de faire adopter les nouvelles dans toutes les transactions commerciales ; car les usages sont toujours très-difficiles à changer par des lois, surtout ceux qui touchent aux intérêts, comme les poids et mesures, qui sont journaliers. C'est ce que le gouvernement de la république a entrepris par la loi du 1er vendémiaire an IV, qui, en adoptant le système décimal, prononça en même tems des amendes et des peines contre ceux qui se serviraient, dans leur commerce, des anciens poids et des anciennes mesures.

Pour faciliter l'usage de ce nouveau système, on a pensé qu'il était nécessaire de permettre l'emploi des anciennes dénominations appliquées aux nouvelles valeurs. Mais il est résulté de cet arrangement qu'il y a eu réellement deux sortes de mesures ; par exemple, l'aune, l'ancienne et la nouvelle.

Système métrique. Toutes les mesures établies d'après le système métrique, en France, sont rapportées à une base prise sur le quart du méridien terrestre. Les divisions de ces mesures sont toutes assujetties à l'ordre décimal employé dans les calculs. Le mètre, qui est un dix millionième du quart du méridien, se trouve, par ces mesures, de 443,296 lignes de notre ancienne toise.

L'unité des mesures de capacité est un cube ayant pour côté la dixième partie du mètre, auquel on a donné le nom de *litre* ; l'unité des mesures de solidité, relative au bois, un cube ayant pour côté le mètre, et qu'on a appelé *stère* ; enfin, la millième partie d'un litre d'eau distillée a été choisie pour être l'unité des poids, et on l'a appelée *gramme.*

Le tableau suivant présente la nomenclature des différentes mesures d'après le nouveau système métrique, de leur division et de leurs multiples, telle qu'elle a été fixée par un décret du Corps-Législatif.

TABLEAU

DES NOUVELLES MESURES, COMPARÉES AUX ANCIENNES.

Mesures linéaires.

Dénomination des nouvelles mesures.	Anciennes mesures. t.	pi.	p.	l.
Myriamètre	5,130	4	5	3,360
Kilomètre ou mille, 1,000 mèt.	513	0	5	3,936
Hectomètre, 100 mètres. . . .	51	1	10	1,583
Décamètre ou perche, 10 mèt.	5	0	9	4,959
Mètre.	0	3	0	11,296
Décimètre, ou 10e de mètre. .	0	0	3	8,330
Centimètre, ou 100e de mètre.	0	0	0	4,435
Millimètre ou 1,000e de mètre.	0	0	0	0,443

Mesures agraires.

	toises carrées.
Myriare, kilomètre carré.	26,324,93
Kilare.	26,324,49
Hectare (ou arpent métrique).	2,632,45
Décare	263,24
Are (ou décamètre carré).	26,32
Déciare.	2,63
Centiare (ou mètre carré).	0,26

Mesures de capacité.

	pieds cub.
Kilolitre (ou muid), mètre cube. . . .	29,1739
Hectolitre (ou setier).	2,9174
Décalitre (ou boisseau), velte.	0,2917
	pouc. cub.
Litre (ou pinte), décimètre cube. . . .	50,4124
Décilitre (ou verre).	5,0412
Centilitre.	0,5041
Millilitre, centimètre cube.	0,0504

Mesures pour les bois.

	pieds cub.
Stère, mètre cube.	29,1739
Décistère (ou solive).	2,9174
Centistère.	0,2917
Millistères, décimètre cube.	0,0291

Pour faciliter l'usage de ces nouvelles mesures, on joint ici les tableaux de réduction des anciennes en nouvelles.

Réduction des toises en mètres et des pieds en décimètres.

toises.	mètres.	pieds.	décimètres.
1	1,9490	1	3,2484
2	3,8981	2	6,4968
3	5,8471	3	9,7452
4	7,7961	4	12,9936
5	9,7452	5	16,2420
6	11,6942	6	19,4904
7	13,6433	7	22,7388
8	15,5923	8	25,9872
9	17,5413	9	26,2356

Réduction des pouces en centimètres et des lignes en millimètres.

pouces.	centimètres.	lignes.	millimètres.
1	2,7070	1	2,256
2	5,4140	2	4,512
3	8,1210	3	6,767
4	10,8280	4	9,023
5	13,5350	5	11,279
6	16,2420	6	13,535
7	18,9490	7	15,791
8	21,6560	8	18,047
9	24,3630	9	20,302
10	27,0700	10	22,558
11	29,7770	11	24,814

Réduction des mètres en pieds, pouces, lignes et décimales de ligne.

mètres.	pieds.	pouces.	lignes.
1	3	0	11,296
2	6	1	10,592
3	9	2	9,888
4	12	3	9,184
5	15	4	8,480
6	18	5	7,776
7	21	6	7,072
8	24	7	6,368
9	27	8	5,664
10	30	9	4,96
20	61	6	9,92
30	92	4	2,88
40	123	1	7,84
50	153	11	0,80
60	184	8	5,76
70	115	5	10,72
80	246	3	3,68
90	277	0	8,64
100	307	10	1,6
200	615	8	3,2
300	923	6	4,8
400	1231	4	6,4
500	1539	2	8,0
600	1847	0	9,6

Rapports approximatifs. Longueur : 76 mètres = 39 toises ; 19 mètres = 16 aunes ; 81 centimètr. = 2 pieds 1/2 ; 13 décimètres = 4 pieds. Surfaces agraires : 40 hectares = 117 arpens ; 19 mètres carrés = 5 toises carrées ; 21 déc. carrés = 2 pieds carrés ; 22 cent. carrés = 3 pouces carrés. Capacités : 13 litres = 16 litrons ; 37 stères = 5 toises cubes ; 27 litres = 29 pintes ; 5 déc. cubes = 252 pouces cubes ; 13 décal. = 10 boisseaux ; 1 muid = 268,21963637 litres ; 1 hectolitre = 107,374688 pintes ; 1 velte = 7,61 litres ; 1 litre = 0,1314 veltes.

III. *Système usuel ou transitoire.*

Ainsi que nous l'avons dit, le public adopte difficilement l'usage des nouvelles mesures pour abandonner les anciennes ; c'est ce qui a provoqué le fameux décret du 12 février 1812, qui, tout en statuant qu'il ne sera fait aucun changement aux unités des poids et mesures, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 12 frimaire an VIII, enjoint de ne faire usage, dans les administrations publiques, les halles, les marchés, les transactions commerciales et autres que de ces nouveaux poids et nouvelles mesures, permet néanmoins de faire fabriquer des poids et mesures qui portent sur leurs diverses faces la comparaison des divisions et dénominations, établies par les lois, avec celles anciennement en usage.

Ce décret, qui a détruit pour ainsi dire la prudente loi sur les poids et mesures, n'a fait que porter la confusion par le mélange des anciennes et nouvelles mesures, qu'on n'a jamais pu mettre parfaitement d'accord, en sorte que les abus qu'on voulait combattre ont continué par l'usage, ce qu'on a appelé les mesures usuelles ou transitoires ; ce système mixte n'a fait que propager davantage l'usage des anciens poids et mesures.

Nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître les dispositions de ce décret qui doit encore servir de règle à cette matière jusqu'en 1840, où, d'après une nouvelle loi dont nous ferons mention, le nouveau système métrique sera rétabli dans toute sa vigueur.

Art. 1er. Il est permis d'employer, pour les usages du commerce, 1° une mesure de longueur égale à deux mètres, qui prendra le nom de *toise*, et se divisera en six pieds; 2° une mesure égale au tiers du mètre ou sixième de la toise, et qui aura le nom de *pied*, se divisera en douze pouces, et le pouce en douze lignes. Chacune de ces mesures portera sur l'une de ses faces les divisions correspondantes du mètre, savoir : la toise, deux mètres divisés en décimètres, le premier décimètre en millimètres; et le pied, trois décimètres un tiers, divisés en centimètres et millimètres; en tout, *millimètres* 333 *un tiers*.

2. Le mesurage des toiles et étoffes pourra se faire avec une mesure égale à douze décimètres, qui prendra le nom d'*aune*. Cette mesure se divisera en demies et quarts, huitièmes et seizièmes, ainsi qu'en tiers, sixièmes et douzièmes; elle portera sur l'une de ses faces les divisions correspondantes du mètre en centimètres seulement, savoir : cent vingt centimètres, numérotés de dix en dix.

3. Les mesures dont il est question dans les articles précédens pourront être construites d'une seule pièce, ou brisées en charnière, ou de toute autre manière qu'il conviendra, pourvu que les fractions soient des parties aliquotes desdites mesures, et ne puissent, par aucune combinaison, reproduire les anciennes mesures locales qu'elles doivent remplacer.

4. Les grains et autres matières sèches pourront être mesurés, dans la vente au détail, avec une mesure égale au huitième de l'hectolitre, laquelle prendra le nom de *boisseau*, et aura son double, son demi et son quart. Chacune de ces mesures portera son nom, et en outre l'indication de son rapport avec l'hectolitre, savoir : le double boisseau 1/4 d'hectolitre; le boisseau 1/8 *idem*; le demi-boisseau 1/16 *idem*; le quart de boisseau 1/32 *id.*

5. Pour la vente en détail des grains, grenailles, farines, légumes secs ou verts, le litre pourra se diviser en demies, quarts, huitièmes, et chacune de ces mesures portera son nom indicatif de son rapport avec le litre.

6. Les mesures dont l'usage est permis par les articles 4 et 5 seront construites en bois dans la forme cylindrique, et auront le diamètre égal à la hauteur.

7. Pour la vente en détail du vin, de l'eau-de-vie ou liqueurs, on pourra employer des mesures d'un quart, d'un huitième et d'un seizième de litre. Ces trois dernières mesures seront construites, comme les autres mesures de liquides, en étain, au titre fixé; leur forme sera cylindrique, et elles auront la hauteur double du diamètre. Pour la vente du lait elles seront en fer-blanc, et dans la forme propre à ces sortes de mesures. Chacune desdites mesures portera son nom indicatif de son rapport avec le litre.

8. Pour la vente en détail de toutes les substances dont le prix et la quantité se règlent au poids, les marchands pourront employer les poids usuels suivans, savoir : la *livre*, égale au demi-kilogramme ou cinq grammes, laquelle se divisera en seize *onces*; l'*once*, seizième de la livre, qui se divisera en huit *gros*; le *gros*, huitième de l'*once*, qui se divisera en soixante-douze *grains*. Chacun de ces poids se divisera, en outre, en demies, quarts et huitièmes. Ils porteront, avec le nom qui leur sera propre, l'indication de leur valeur en grammes, savoir : la livre 500 grammes; la demi-livre 250; le quart de livre ou quarteron 125; le huitième ou demi-quart 62 grammes 5 décigr.; l'once 31 gr. 3 décigr.: la demi-once, 15 gr. 6 décig.; le quart d'once ou deux gros 7 gr. 8 décig.; le gros 3 gr. 9 décigr. Ces poids ne pourront être construits qu'en fer ou en cuivre; l'usage des poids en plomb ou de toute autre matière est interdit.

9. Les mesures et les poids mentionnés aux articles précédens ne pourront être mis dans le commerce qu'après avoir été vérifiés dans les bureaux établis à cet effet, et marqués du poinçon aux armes de France. Pour cette vérification, il sera payé le droit fixé par le tarif annexé à l'arrêté du 29 prairial an IX pour les mesures et les poids les plus analogues.

Néanmoins, ces dispositions ne devant avoir lieu que pour l'emploi des poids et mesures dans le commerce de détail et les usages journaliers; les mesures du système métrique doivent être seules employées exclusivement dans tous les travaux publics, ainsi que dans le commerce en gros et autres transactions. Ce système doit aussi être seul enseigné dans ses parties, dans les écoles publiques, et même les écoles primaires. Par conséquent, tous les devis, plans, mémoires d'ouvrages d'arts, procès-verbaux, marchés, factures, inventaires de magasins, mercuriales, lettres de voiture, connaissemens, manifestes, livres de commerce, annonces dans les journaux, et en général toutes les écritures publiques ou privées, doivent contenir l'énonciation des quantités en mesures légales, et non pas en mesures simplement tolérées ou usuelles.

Loi pour la suppression du système usuel et le rétablissement du système métrique.

Sur la proposition du ministre du commerce, une loi a été rendue, au mois de juillet 1837; elle dispose qu'à partir du 1er janvier 1840, l'usage des poids et mesures tolérés sera remplacé par le système métrique proprement dit. Il est important d'en connaître les dispositions.

Art. 1er. Le décret du 12 février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé.

2. Néanmoins, l'usage des instrumens de pesage et de mesurage, confectionnés en exécution des art. 2 et 3 du décret précité, sera permis jusqu'au 1er janvier 1840.

3. A partir du 1er janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures établis par les lois des 18 germinal an III et 19 pluviose an VIII, constitutrices du système métrique décimal, seront interdits sous les peines portées par l'art. 479 du Code pénal.

4. Ceux qui auront des poids et mesures autres que les poids et mesures ci-dessus reconnus, dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, seront punis comme ceux qui les emploieront, conformément à l'art. 479 du Code pénal.

5. A compter de la même époque, toutes dénominations de poids et mesures autres que celles portées dans le tableau annexé à la présente loi, et établies par la loi du 18 germinal an III, sont interdits dans les actes publics, ainsi que dans les affiches et annonces.

Elles sont également interdites dans les actes sous seing-privé, les registres du commerce et autres écritures privées produites en justice.

6. Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement ou décision en faveur des particuliers sur des actes, registres ou écrits dans lesquels les dénominations interdites par l'article

précédent auraient été insérées, avant que les amendes encourues, aux termes dudit article, aient été payées.

Les officiers publics contrevenans seront passibles d'une amende de 20 fr.; elle sera de 10 fr. pour les autres contrevenans : elle sera perçue pour chaque acte ou écriture sous signature privée; quant aux registres du commerce, ils ne donneront lieu qu'à une seule amende pour chaque contestation dans laquelle ils seront produits.

Les vérificateurs des poids et mesures constateront les contraventions prévues par les lois et règlemens concernant le système métrique des poids et mesures.

Ils pourront procéder à la saisie des instrumens du péage et du mesurage dont l'usage est interdit par lesdites lois et règlemens.

En effet, il ne faut pas que deux systèmes de poids et mesures soient en même tems tolérés dans un même pays, ce qui porte la confusion dans les calculs, d'où il naît de nombreux abus et fraudes dont le public est la dupe; et à cet égard, on ne peut qu'applaudir à cette loi, qui remet dans toute sa vigueur l'uniformité des poids et mesures dont le commerce avait ressenti la nécessité en France comme ailleurs.

Il serait sans doute nécessaire de donner le tableau de comparaison entre les mesures des différens pays, mais ces tableaux sont trop considérables; d'ailleurs, on trouvera ces rapports à chaque article qui les concerne dans notre Dictionnaire; nous donnerons seulement le tableau suivant des différentes mesures anglaises, comparées aux mesures françaises.

Mesures linéaires anglaises, comparées aux mesures françaises.

Mesures anglaises.		Mètres français.
	1 inch	0,0254
12 inches	1 foot	0,3048
3 feet	1 yard	0,9144
5 1/2 yards	1 pole ou rod.	5,0291
40 poles	1 furlong	201,1632
8 furlongs	1 mile	1609,3059
3 miles	1 league	4827,9179
60 miles géograph., ou 69 1/9 miles angl.	1 degree	11120,7442

Indépendamment de ces mesures, il y a encore la palm, qui vaut 3 inches; la hand, 4 inches; le span, 9 inches; le fathom, 6 feet.

Mesures pour les draps.

Mesures anglaises.		Mètr. fr.
2 1/2 inches	1 nail (1 huitième)	0,0571
4 nails	1 quarter	0,2286
3 quarters	1 aune flamande	0,6858
4 quarters	1 yard	0,9143
5 quarters	1 aune anglaise	1,1429
6 quarters	1 aune française	1,3715

Mesures carrées.

Mesures anglaises.		Mètr. car. fr.
144 inches	1 square foot	0,0929
9 square feet	1 square yard	0,8361
30 1/4 square yards	1 square pole	25,2916
40 square poles	1 rood	1011,6662
4 roods	1 acre	4046,6648

Mesures anglaises des grains, comparées aux mesures françaises.

Mesures anglaises.		Litres français.
4 gills	1 pint	0,55053
2 pints	1 quart	1,10107
2 quarts	1 pottle	2,20214
2 pottles	1 gallon	4,40428
2 gallons	1 peck	8,80856
4 pecks	1 bushel	35,23430
4 bushels	1 coom	140,93721
2 cooms	1 quarter	281.87443
5 quarters	1 wey ou load	1409,37216
2 weys	1 last	2818,74432

Le bushel de Winchester contient 2150,42 pouces cubiques anglais : il a 18 pouces 1/2 de large et 8 pouces de profondeur. On mesure le blé, à Londres, en rasant le bushel sur les bords avec un morceau de bois léger rond de 2 pouces de diamètre; mais toutes les autres graines ou marchandises restent entassées par dessus le bushel.

Il y a deux autres bushels qui contiennent la même quantité : l'un est le drum-bushel, dont se servent les grainetiers, et l'autre le farmer's-bushel, dont se servent les fermiers. Il y a encore l'imperial-bushel, servant d'étalon, qui a 19 pouces 1/2 anglais de diamètre en dehors et 18 pouces 1/2 en dedans, ayant 8 pouces 1/4 de profondeur, et qui contient 2218,192 pouces cubiques. Son contenu en eau est du poids de 80 livres avoir du poids.

Dans plusieurs marchés de l'Angleterre, on vend le blé au poids, qui est le meilleur mode, quoiqu'il ne soit pas le plus commode. Même dans les endroits où l'usage est de se servir de mesures, on pèse les grains pour en régler les prix suivant leurs qualités. La moyenne du poids du bushel de froment est généralement évaluée à 60 livres, celle de l'orge à 47; de l'avoine à 38, des pois à 64, des haricots et du trèfle à 63, du colza à 48.

Un boisseau français contient 12 litres 5 et 0,35474 du bushel anglais.

Comparaison des mesures anglaises du vin avec les mesures françaises.

Mesures anglaises.		Litres fr.
	1 pint	0,4731
2 pints	1 quart	0,9463
4 quarts	1 gallon	3,3785
42 gallons	1 tierce	158,9673
2 tierces	1 puncheon	317,9345
63 gallons	1 hogshead	238,4509
2 hogsheads	1 butt	476,9018
2 butts	1 tun	953,8036

Ce qu'on appelle un rundlet contient 18 gallons, et un ancre en contient la moitié.

MÉTAL, MÉTAUX. Corps dur et compacte qui provient de différens minerais qu'on trouve dans les entrailles de la terre et que l'on se procure par l'exploitation des mines. On trouve quelquefois une sorte de métal naturellement formé comme l'or natif, que l'on rencontre en morceaux de diverses grosseurs. Mais, en général, les métaux proviennent des minerais qui, par diverses opérations de la métallurgie, sont réduits en masses compactes de différentes formes. Les caractères qui servent le mieux à distinguer les métaux sont : 1° la conductibilité pour la chaleur de l'électricité; 2° la propriété de former généralement avec l'oxigène des corps oxides. En général, les métaux en masses sont brillans, pesans, opaques, jouissent jusqu'à un certain degré des propriétés appelées ductilité, malléabilité, tenacité, etc. Les métaux, à l'exception du mercure, sont tous solides à la température ordinaire; quelques-uns, comme le zinc, l'arsenic, sont volatiles, d'autres fixes. Les

métaux se fondent au feu et s'étendent sous le marteau, et peuvent être réduits en feuilles fort minces au moyen du laminoir.

On ne compte, en général, que six espèces de métaux, qui sont l'or, l'argent, le plomb, l'étain, le fer et le cuivre; quelques-uns y en ajoutent un septième, qui est le mercure, quoi qu'il ne soit ni dur, ni ductile.

La proportion du poids des métaux entre eux se calcule ainsi : un pouce d'or pèse 12 onces 2 gros 52 grains; un pouce cube d'argent, 6 onces 5 gros 28 grains; un pouce cube de mercure pèse 8 onces 6 gros 8 grains; un pouce de plomb pèse 7 onces 3 gros 30 grains; un pouce cube de cuivre pèse 5 onces 6 gros 36 grains; un pouce cube de fer pèse 5 onces 1 gros 24 grains; un pouce cube d'étain pèse 4 onces 6 gros 17 grains. Par la proportion de ces poids, on peut calculer celle de leur volume. Ainsi, les métaux sont les corps les plus pesans de la nature. Ils doivent à leur opacité absolue la propriété de réfléchir les rayons de la lumière par l'éclat ou le brillant mécanique dont ils jouissent; et cette qualité est toujours en raison composée de la densité et de la dureté du métal : en sorte qu'ils sont susceptibles d'un poli plus ou moins vif, suivant leur ductilité, qui varie beaucoup entre les métaux; de là les distinctions de demi-ductile, ductile et très-ductile. La faculté sonore est encore un des attributs des métaux : on peut poser en principe que ceux d'entre eux qui jouissent le plus de la ductilité et malléabilité, simultanément, sont les plus sonores.

Les métaux diffèrent encore entre eux par leurs degrés de fusibilité; tel métal est en fusion à la température habituelle de l'atmosphère, comme le mercure, et que tels autres, au contraire, exigent une température au suprême degré.

Les métaux ont une tendance à la combinaison avec une infinité d'autres corps, soit simples, soit combinés; mais si on les sépare des corps avec lesquels ils sont combinés, ils reprennent leur premier état sans avoir éprouvé ni altération, ni perte.

Les métaux sont convertis par les arts en une infinité d'objets qui en augmentent la consommation et le prix, suivant les besoins et leur abondance : ce qui en fait autant d'articles d'un commerce considérable. Il y des pays qui en possèdent plus que d'autres d'une certaine espèce : par exemple, l'Amérique possède des mines de métaux précieux en plus grande quantité que l'Europe; le fer est plus commun en Suède et en Russie qu'en d'autres pays; l'Angleterre est depuis long-tems renommée pour l'étain qu'on y trouve, tandis que d'autres metaux sont répandus diversement dans d'autres contrées et fournissent un aliment aux arts et au commerce : nous en faisons mention à chaque article dans leur ordre alphabétique.

Prix élevés des métaux. La hausse qui s'est manifestée dans les prix des métaux en Angleterre et ailleurs doit être attribuée au grand nombre d'entreprises industrielles où les métaux sont employés en grande quantité. Les chemins de fer qui sont en construction en Angleterre, en Allemagne et en France, sans compter ceux dont on a formé le projet et qui se trouvent encore en plus grand nombre, exigent une quantité si immense de *rails*, que la matière dont ils sont construits a dû augmenter de valeur. D'ailleurs, comme dans toutes les nouvelles constructions ainsi que dans les appareils, on donne la préférence à l'emploi des métaux qui ont l'avantage de durer plus long-tems et de n'être pas sujets à l'incendie et à la détérioration qu'amènent les saisons, du moins autant que le bois, il n'est pas surprenant qu'il en soit résulté une augmentation, non-seulement dans le prix du fer, mais aussi dans ceux du zinc, du mercure, du plomb et de l'étain. En Angleterre, la tonne de fonte se vend 10 1/2 à 12 liv. sterl., et à Hambourg, le tonneau se paie annuellement 28 m. c. Mais ce qui est plus étonnant, c'est que le quintal de mercure, qu'on achetait il y a quelque tems pour 600 m. c., coûte maintenant 1,300 à 1,500 m. c. Cet article est même fort recherché, et depuis long-tems le zinc a été l'objet d'un jeu de bourse qui ne se ralentit pas.

Statistique des différens métaux en France. Nous empruntons au compte-rendu de l'administration des mines le résumé suivant des produits des mines de métaux exploitées en 1835. Des chapitres spéciaux sont consacrés aux métaux autres que le fer, aux fabriques d'alun et de couperose, aux sels, aux bitumes minéraux, aux carrières, aux usines et ateliers minéralogiques. En voici, quant aux valeurs créées, les principaux résultats :

Argent, 380,829 fr.; plomb, litharge, alquifoux, 369,219 fr.; produits antimoniaux, 308,243 fr.; cuivre, 256,304 fr.; manganèse oxidé, 160,333 fr.; fabriques d'alun et de couperose, 2,054,364 fr.; sel marin, 11,368,230 fr.; pour le sel obtenu des marais et des laveries, 6,839,164 fr.; et pour le sel provenant des mines et des sources salées, 4 millions 529,066 fr. Fabriques de bitume liquide et de mastic bitumineux, 197,995 f.; carrières, 40 millions 350,419 fr., etc.; grandes usines où l'on élabore le cuivre et le zinc, 4,400,442 fr.; martinets à cuivre, 472,914 fr.; grandes usines où l'on élabore le plomb, 522,168 fr.

La valeur totale créée par les diverses branches de l'industrie qui exploitent les métaux, est de 367,700,110 fr. Le nombre des ouvriers employés est de 273,967, savoir : exploitation des combustibles minéraux, 19,474; de la tourbe, 45,611; travail de la fonte du fer, de l'acier, 39,450; exploitation des autres métaux, des sels et des bitumes minéraux, 19,634; exploitation des carrières, 70,396; élaborations principales des substances d'origine minérale, 79,402. Tels sont les résultats généraux du document statistique publié par l'administration des mines pour l'année 1835. Ces résultats sont dignes d'attention.

L'ouvrage de M. Virlet nous apprend qu'on évalue aujourd'hui à 2 milliards la production des métaux du monde entier. L'Europe seule entre pour 1 milliard dans ce calcul. Voici, d'après ce savant auteur, le tableau général de la valeur des métaux en Europe :

	Francs.		Francs.
Fer.	775,400,000	*Report.* . .	961,489,966
Cuivre . . .	63,200,000	Or	3,986,423
Plomb . . .	59,389,056	Antimoine.	1,035,900
Mercure . .	30,415,000	Cobalt . . .	1,035,900
Argent. . .	13,775,650	Oxi. mang. }	
Etain. . . .	12,587,750	Chrôme. . . }	1,000,000
Zinc	6,722,510	Arsenic. . . }	
Total. . .	961,489,966	Tot. gén.	969,132,789

Dans cette production, l'argent n'occupe que le quatrième rang; l'or, que le huitième; le fer est de beaucoup au premier. Si l'on ajoute au chiffre total ci-dessus le produit des mines d'or et d'argent sur tout le globe, évalué à 300 millions, il égalera encore une fois et demie la valeur de tous

les autres métaux réunis. Cette valeur s'accroît prodigieusement par la mise en œuvre ; on admet que le travail des métaux quintuple, terme moyen, leur valeur intrinsèque ou première.

Le tableau suivant fait connaître l'importance relative de divers pays, tant de l'ancien que du nouveau monde et de l'Afrique, sous le rapport de la production, ce qui n'est pas moins nécessaire au commerçant de savoir pour faire ses calculs.

Or. Russie d'Asie, Brésil, Mexique, côtes méridionales d'Afrique, Chili, Etats-Unis, Autriche, Pérou, Buénos-Ayres, Asie méridionale, grand-duché de Bade, Piémont, Hartz, Suède, France.

Argent. Mexique, Pérou, Buénos-Ayres, Chili, Etats-Unis, Autriche, Saxe, Hartz, Prusse, Angleterre, France, Suède, Savoie, Colombie, Bade.

Fer. On le trouve dans presque tous les pays de l'Europe, et plus rarement dans les autres continens, qui n'en possèdent presque point.

Cuivre. Angleterre et Irlande, Autriche, Russie, Saxe, Allemagne occidentale, Danemarck, Norwège, Suède, Prusse, France, Espagne, Turquie d'Asie.

Plomb. Angleterre, Espagne, Prusse, Hartz, Autriche, Nassau-Ilsingen, Saxe, Russie, France, Savoie, Pays-Bas, Anhalt-Bernbourg, Suède, Bade.

Etain. Angleterre, Saxe, Suède, Autriche, Asie.

Zinc. Pologne, Angleterre, Belgique, Prusse, Silésie, Suède, Espagne, Autriche, Suisse.

Platine. Amérique, Russie asiatique.

Mercure. Espagne, Bavière, Autriche, duché des Deux-Ponts, Chine et Japon, Pérou et Amérique.

Division des métaux. En résumé, tous les caractères qui sont propres à chaque métal en particulier, et ceux qui paraissent communs à plusieurs, ont déterminé les chimistes à diviser les métaux en cinq ordres ou sections, savoir : 1° en métaux acidifiables ou cassans; 2° en métaux oxidifiables ou cassans; 3° en métaux oxidables et demi-ductiles; 4° en métaux oxidables, malléables et ductiles; 5° en métaux difficilement oxidables, malléables et très-ductiles.

La 1re section comprend l'arsenic, le tungstène, le molybdène, le chrôme, le columbium.

La 2e section comprend le titane, l'urane, le tellure, le cobalt, le nickel, le manganèse, le bismuth, l'antimoine.

La 3e section comprend le mercure, le zinc.

La 4e section comprend l'étain, le plomb, le fer, le cuivre.

La 5e section enfin comprend l'argent, l'or, le platine.

Les métaux forment une partie importante de l'industrie et du commerce des nations, par leur emploi dans la plupart des arts et l'immense consommation qui s'en fait. Nous rapportons dans ce Dictionnaire ce qui concerne chaque métal en particulier à son ordre alphabétique, ce qui complétera les connaissances que les commerçans doivent en avoir.

Métaux précieux. On comprend sous cette dénomination l'or et l'argent. Depuis la découverte du Nouveau-Monde, la plus grande partie des produits métalliques en or et en argent provient de ce continent. Les recherches étendues et laborieuses de M. de Humboldt ont jeté beaucoup de lumières sur cette question importante et ont présenté des résultats positifs. D'après ce savant voyageur, l'Amérique a fourni 250,000 piastres fortes par an, de 1492 jusqu'en 1,500. Les produits des mines américaines ont été de 3 millions de piastres par an, de 1500 jusqu'en 1544. Ils se sont élevés à 11 millions de piastres fortes par an, de 1545 jusqu'en 1600. L'accroissement moyen a été, pendant le XVIIe siècle, de 16 millions de piastres fortes par an. Il s'est élevé successivement jusqu'à 22,500,000 piastres par an, de 700 jusqu'en 1750, et même jusqu'à 35,300,000 piastres, de 1750 jusqu'en 1803.

D'après le même auteur, le produit annuel des mines de l'Amérique, au commencement du XIXe siècle, s'élevait à 17,290 kil. en or, et à 795,583 k. en argent, formant, au titre de Paris, une valeur de 59,568,900 fr. pour l'or, et de 176,796,200 fr. pour l'argent. Total, 236,365,180 fr. M. Humboldt, d'après les renseignemens officiels, avait reconnu que les produits des mines d'or et d'argent de la Hongrie, de la Saxe, ainsi que toutes celles de l'Asie septentrionale russe, ne s'élevaient pas chaque année au dessus de la valeur de 25 millions de francs.

La quantité d'or fournie par l'Amérique était à celle de l'argent provenant des mines de ce continent, dans le rapport de 1 à 46; tandis que ce rapport est de 1 à 40 pour les mines européennes.

Les produits des mines américaines avaient été considérablement augmentés depuis 1803 jusqu'en 1820; mais leurs progrès cessèrent à l'époque de l'insurrection des colonies espagnoles contre la mère-patrie. Les convulsions politiques et le manque de sécurité durant cette lutte prolongée, la proscription des anciennes familles espagnoles auxquelles la plupart des mines appartenaient, l'action des eaux qui ont inondé un grand nombre de galeries souterraines, ont produit l'abandon de beaucoup d'exploitations de ce genre.

Au lieu de suivre leur marche progressive, les mines d'or et d'argent du Nouveau-Monde n'ont donné, pendant les vingt dernières années, qu'une quantité totale évaluée à 2 milliards de francs, ce qui fait seulement 100 millions de francs par année. C'est moins que la moitié de l'ancien produit annuel.

La même diminution s'est fait sentir dans les mines européennes. Il n'en a pas été de même de celles de la Russie asiatique, dont les produits se sont considérablement accrus, et qui fournissent seules actuellement un revenu annuel de 32 millions de francs.

Les mines d'or et d'argent, tant dans l'ancien que dans le nouveau monde, ne donnent collectivement, depuis 1810, qu'environ 140 millions de francs par an. C'est en totalité plus de 100 millions de perte par année, relativement aux produits antérieurs à l'époque de la rupture entre l'Espagne et ses colonies.

Consommation des métaux précieux. L'or et l'argent sont employés non-seulement pour la fabrication des monnaies, mais encore pour les arts du luxe. La quantité de la consommation, pour ce dernier objet, est très-considérable; elle augmente ou diminue tous les ans, suivant la nature variable du luxe et des caprices de la mode. M. Jacob, dans son savant ouvrage sur les métaux précieux, pense que la valeur des objets de luxe s'élève annuellement en Europe à près de 5 millions sterl., ou 125 millions de francs. Les îles britanniques figuraient dans cette consommation pour 70 millions de francs, la France pour 30, et le reste de l'Europe pour 35 millions. M. de Humboldt, dont les ouvrages sur cette matière ont

paru dans les premières années du XIX[e] siècle, atteste que la consommation des métaux précieux pour les arts de luxe était alors de 88 millions. Il est vraisemblable que depuis ce tems, la consommation ait diminué par l'effet de la guerre et des besoins qui se sont fait sentir dans toute l'Europe, qui ont provoqué une plus grande économie. La plus grande partie de l'or et de l'argent employés pour le plaqué ou pour la dorure est généralement perdue; il n'en est pas de même des métaux précieux dont on fait usage pour la vaisselle, les boîtes de montres, les bagues, bijoux et galons, dont on peut conserver les substances métalliques.

Suivant Necker, la moitié de l'or et de l'argent employés dans les arts de luxe provenait de la fusion des vieilles vaisselles et d'anciens bijoux. L'économiste anglais Mac-Culloch prétend que la quantité métallique retirée de la fusion des anciennes vaisselles et de la vieille bijouterie ne forme que le cinquième du produit annuel des mines. Cet auteur assure que les métaux précieux provenant annuellement des mines ne fournissent pour le monnayage qu'une quantité égale à la valeur de 60 millions de francs, et que le reste est employé pour les arts et pour des objets de luxe, ou pour alimenter le commerce européen avec la Chine et les Indes orientales.

On ne peut connaître qu'approximativement la consommation des matières d'or et d'argent dans les principaux états de l'Europe, attendu qu'elle est sujette aux variations du luxe, de la richesse et du goût de chaque nation; d'ailleurs, elle dépend aussi du plus ou du moins d'abondance de ces matières. M. Jacob a fait des recherches intéressantes sur l'introduction et la consommation des métaux précieux; suivant cet auteur, la valeur des métaux précieux employés à des objets de luxe et d'ornement en Europe, pourrait être évaluée ainsi qu'il suit : Grande-Bretagne, 61 millions 921,970 fr.; France, 30,240,000 fr.; Suisse, 8,720,000 fr.; reste de l'Europe, 40,458,574 fr. Total, 141,349,264 fr. Si l'on y ajoute ce que l'on pourrait supposer être employé au même usage en Amérique, on aura un total général de 148 millions 680,000 fr. par an. Mais ces évaluations, d'abord très-vagues, nous paraissent très-exagérées; nous en avons une preuve dans l'évaluation qui concerne la France, puisque M. de Chabrol, dans sa statistique de la ville de Paris, évalue la consommation de l'or et de l'argent dans les arts à Paris à 14,552,000 fr. par an, et comme cette consommation, pour le reste de la France, ne peut être évaluée qu'à la moitié de celle de Paris, la somme totale pour toute la France ne s'élèverait qu'à 21,828,000 f. Il est à présumer qu'il en est de même pour les autres pays; ce qui est d'autant plus probable que l'usage du plaqué et des objets d'ornement dorés est plus généralement répandu en Europe, et que d'ailleurs un esprit d'économie règne aussi bien chez les grands et les riches que dans les classes moyennes qui préfèrent placer leur argent en rente, soit dans les fonds publics, soit dans la caisse d'épargne, que d'avoir une valeur en vaisselle, orfévrerie et autres objets qui ne leur rapportent aucun profit et ne servent qu'à satisfaire leur orgueil et un luxe stérile. M. de Humboldt nous paraît plus près de la vérité, lorsqu'il estime la consommation générale des métaux en Europe, non compris les monnaies d'or et d'argent, à 87,182,800 fr.; si l'on y ajoute celle de l'Amérique, qui est évaluée à 7,560,000 f., nous aurons une somme totale de 94,752,000 fr.; ce qui fait une différence de 53,690,000 fr. moindre que l'évaluation de M. Jacob; ce qui paraît aussi plus près de la réalité. On pourrait encore porter en diminution sur cette somme, les produits de la fonte de la vieille orfévrerie, telles que vaisselle, chaînes, bagues, boîtes de montres et autres que M. Jacob n'estime qu'à 1/39[e]; cette évaluation nous paraît trop faible, car un grand nombre de ces objets, lorsqu'ils se trouvent endommagés ou qu'ils ne sont plus de mode, sont généralement fondus au creuset pour être employés de nouveau. M. Necker, dans un rapport dont M. de Humboldt fait mention, estime que la moitié de l'or employée en France dans les arts est le produit de la fonte de vieilles pièces d'orfévrerie ou de bijouterie. Mais il est bien difficile d'avoir des renseignemens exacts à cet égard, chacun pouvant à ce sujet faire des calculs plus ou moins problématiques. Quant aux matières d'or et d'argent nécessaire au monnayage, on l'évalue en Europe à environ de 58 à 60 millions de francs annuellement, ce qui, joint à la somme de 87 millions 182,800 fr. pour la consommation de ces métaux dans les arts, donnera un total de 147,182,800 francs formant la valeur totale de l'emploi de l'or et de l'argent en Europe.

Exportation des métaux précieux en Orient. Depuis un tems immémorial jusqu'à nos jours, les précieuses marchandises de l'Orient n'étaient acquises par les Européens qu'en échange de lingots d'or et d'argent ou de valeurs monétaires fabriquées avec ces métaux précieux. M. de Humboldt estimait au commencement de ce siècle à 130 millions de francs la valeur des métaux précieux en espèces monétaires ou en lingots que l'Europe envoyait à cette époque en Asie, tant par la navigation directe que par le Levant et par les frontières de la Russie.

Mais ces envois en métaux précieux ont beaucoup diminué depuis quelques années, et sont devenus presque insignifians. La vente de l'opium en Chine, et celle des cotonnades et autres marchandises de fabriques anglaises, tant dans les Indes orientales que dans les ports de la Chine, suffisent aujourd'hui pour balancer en grande partie le montant des marchandises que les Européens exportent de ces contrées; en sorte que le commerce de l'Europe avec l'Inde et la Chine a cessé d'être comme auparavant un gouffre où allait s'engloutir en grande partie le numéraire et les métaux précieux fournis par le Nouveau Monde.

Influence de la diminution des produits des mines des métaux précieux. Puisque la totalité des produits annuels des mines d'or et d'argent était, avant l'insurrection des colonies espagnoles, de la valeur de 236 millions de francs, et puisqu'elle est descendue dans ces derniers tems, à environ 100 millions de francs, qui suffisent à peine à la consommation ordinaire exigée par les besoins des arts et du luxe, une diminution graduelle a dû nécessairement avoir lieu dans la masse des métaux précieux en circulation. Cette diminution n'a pu manquer d'avoir une grande influence sur le prix des denrées agricoles et les produits industriels de tous genres. Les économistes qui ont étudié avec soin cette question importante ont remarqué qu'il en était résulté, dans les prix des denrées et des marchandises de toute nature, une diminution assez forte qu'ils estiment environ de 8 à 10 p. 0/0. Cette décroissance aurait été beaucoup plus considérable si les Indes orien-

tales et la Chine avaient continué à absorber, comme autrefois, une grande partie de l'or et de l'argent que fournit le Nouveau-Monde. Mais il faut espérer que les mines actuellement négligées ou mal exploitées de l'Amérique reprendront leur ancienne activité aussitôt que les états nouveaux de ce continent seront sortis de l'anarchie. L'industrie progressive des Européens, et l'emploi des machines à vapeur, porteront les produits annuels des mines d'or et d'argent à un taux bien plus élevé qu'en 1810. Cette masse s'accroîtra encore par la non exportation des métaux précieux dans l'Inde et la Chine. Elle recevra en outre une nouvelle augmentation par les progrès successifs des mines de la Russie d'Asie. Le grand nombre de banques établies dans la plupart des états, tant en Europe qu'aux Etats-Unis et dans l'Inde, qui mettent toutes des billets en circulation, épargnent aussi une grande quantité de monnaies métalliques, ce qui les rend moins nécessaires. Toutes ces causes réunies font espérer que la masse des métaux précieux et des monnaies employées dans la circulation, recevant annuellement une addition de 100 millions et plus par les produits des mines exploitées, sera enfin suffisante pour remplir tous les besoins, et que toutes les denrées et autres marchandises acquerront peut-être une plus grande valeur nominale, et que le commerce, ainsi que l'industrie, n'en éprouveront aucune atteinte qui leur soit préjudiciable.

Métaux précieux en Russie. Le journal du commerce qui se publie à St-Pétersbourg donne, sous la date du 23 janvier 1836, les renseignemens suivans sur l'augmentation de la richesse et de la prospérité de la Russie, ce qu'il attribue à l'accroissement de la circulation des métaux précieux dans cet empire. Voici la notice officielle qu'il en présente :

Pendant les onze années de 1824 à 1834 inclusivement, la quantité d'or et d'argent importée s'élève à la somme de 206,911,771 roubles, et la quantité exportée pendant la même période, à 48,373,477; différence, 218,538,294 roubles en assignations de banque.

La valeur de l'or et du platine qu'ont fournis les mines de l'Oural pendant la même période, a été, en or, de 163,280,000 roubles; en platine, de 8,999,712. Total, 172,279,712 r. A cette somme il faut ajouter celle de l'importation ci-dessus, qui est de 248,538,294 r.; ce qui donne un total général de 320,818,006 roubles.

Telle est l'augmentation des métaux précieux mis en circulation et provenant des deux sources que nous avons indiquées. Pour en connaître la valeur, on n'a qu'à réduire cette somme au cours de 10 1/2 d., qui est le terme moyen du change pendant cette période pour le rouble d'assignation, et l'on aura la somme d'environ 18,375,000 liv. sterl., ou 119,275,000 fr.

On doit observer qu'on n'a pas compris dans ce calcul 10,000 ponds d'argent provenant des mines d'Altai pendant ces dix années; on peut y ajouter une quantité assez considérable d'or provenant du lavage dans différentes parties des monts de l'Oural. C'est à cette augmentation de richesse métallique qu'il faut attribuer en grande partie la plus grande somme d'aisance et de bien-être dont jouit maintenant le peuple russe, comparativement aux époques précédentes.

Exploitation des métaux précieux en Russie. Nous empruntons à la *Gazette du commerce* de Russie le tableau suivant des produits de l'exploitation des métaux précieux dans les mines de la couronne et des particuliers pendant le 2[e] semestre de 1836.

Or.

	ponds.	liv.	zol.
Mines de la couronne. .	61	5	91 1/2
Mines des particuliers.	81	37	28
Total.	143	3	23 1/2

Platine.

	ponds.	liv.	zol.
Mines de la couronne. .	»	5	89 86/96
Mines des particuliers.	65	»	46 24/96
Total.	65	6	40 14/96

En ajoutant à ces produits ceux du 1[er] semestre, il résulte qu'en 1836, l'exploitation des métaux précieux a donné, pour l'année entière, les produits suivans :

Or.

	ponds.	liv.	zol.
Mines de la couronne. .	129	17	35 22/96
Mines des particuliers.	134	21	44
Total.	263	38	79 22/96

Platine.

	ponds.	liv.	zol.
Mines de la couronne. .	»	17	41 21/96
Mines des particuliers.	117	24	62 21/96
Total.	118	2	7 1/2

Exportation des métaux précieux du port de Londres. Suivant le rapport officiel, l'exportation des métaux précieux du port de Londres, pendant l'année finissant le 26 décembre 1835, s'élève :

1° Pour les monnaies d'or, à 57,784 onces, lesquelles, au taux de l'hôtel de la monnaie, de 3 l. st. 17 s. 10 d. 1/2 l'once, forment la somme de 224,959 l. st.

2° Pour les monnaies en argent, cette quantité a été de 11,211,576 onces, qui, à raison de 5 sch. l'once, font une valeur de 2,802,894 l. st.

3° 26,829 onces d'or en barres, ayant une valeur de 104,465 l. st.

4° 766,814 onces d'argent en barres, qui s'élèvent à 191,703 l. st.

Ce qui fait un total de 3,324,021 l. st.

On remarque, dans cette exportation, une diminution de 213,497 onces monnaie en or, comparativement à l'exportation de l'année précédente; tandis qu'il y a une augmentation dans l'exportation de la monnaie d'argent, s'élevant à 3,318,693 onces; ainsi qu'une autre augmentation de 18,964 onces d'or en barres, et une autre diminution dans l'exportation de l'argent en barres, s'élevant à 159,726 onces, toujours comparativement à la même période : ce qui fait une diminution totale dans la valeur de l'or, s'élevant à 758,291 l. st., et une augmentation dans l'exportation de l'argent, s'élevant à une valeur totale de 804,991 l. st.

La diminution dans l'exportation de la monnaie d'or, à Lisbonne, est de 109,543 l. st.: et pour Calais, où l'on a exporté en 1834 environ 22,000 onces, aucune exportation n'a eu lieu en 1835. Néanmoins, il y a eu une augmentation dans l'exportation de la monnaie d'argent pour Calais, s'élevant à 5,649,256 l. st., et une diminution dans l'exportation du même article pour Lisbonne, s'élevant à 193,162 l. st.

Voici le tableau détaillé de cette importante exportation, savoir :

1° Monnaie en or pour

	Onces.	Valeur.
Lisbonne	36,000	
La terre Van-Diémen.	6,312	
Ceylan.	4,513	
Les Indes orientales.	3,733	
Rio-Janeiro	2,250	
L'île Maurice	1,368	
Le cap de Bonne-Esp.	1,269	
Porto	1,169	
Les Indes occid. angl.	512	
Gibraltar	342	
Le Canada	215	
Hambourg.	21	
Total.	57,764	
Ayant à peu près une valeur de.		224,959 l. st.

2° Monnaie d'argent pour

Calais.	9,510,447	
Lisbonne	678,389	
Canton	332,297	
La terre Van-Diémen.	186,473	
Malte	183,000	
Corfou.	67,000	
Les Indes occid. angl.	43,472	
Cadix	41,000	
Hambourg.	38,472	
Les Indes orientales. .	31,000	
Madère	33,105	
Gibraltar	27,000	
Sierra-Leone	20,000	
La Belgique.	17,574	
La Chine	17,227	
Saint-Pétersbourg . .	15,000	
Para (Brésil).	12,000	
Terre-Neuve	6,000	
Zante	6,000	
Porto.	4,216	
Ceylan.	4,132	
L'île Maurice	2,256	
Fernambouc.	2,165	
Rotterdam.	868	
Singapore.	738	
Puerto-Cabello	605	
Total.	11,211,576	
Ayant une valeur d'environ. . .		2,802,894

3° Or en barres pour

Lisbonne	20,329	
New-York.	6,500	
Total.	26,829	
Ayant une valeur d'environ. . .		104,465

4° Argent en barres pour

Lisbonne	672,682	
Calais	61,405	
La terre Van-Diémen.	32,727	
Total.	766,814	
Ayant une valeur d'environ. . .		191,703
Total général.		3,324,021 l. st.

Ce qui fait l'énorme somme d'env. 83,100,525 fr. qui a été exportée de Londres pendant l'année 1835. Il est à regretter que nous n'ayons pas de renseignemens pour constater l'importation, qui doit avoir été encore plus considérable, pour répondre au grand commerce de cette cité, devenue le centre du mouvement industriel et commercial du monde entier.

METELIN, Mitylène, île de l'Archipel, l'ancienne Lesbos, située près de la côte de l'Anatolie, entre le golfe de Smyrne et celui d'Edremit. Population, 25,000 (et suivant d'autres 50,000) habitans.

Productions et commerce. Les montagnes sont boisées et le sol, dans les plaines et les vallées, est généralement fertile et produit du blé, des fruits du Midi, du vin très-spiritueux et une grande quantité d'huile, ainsi que de la soie et du coton, de beaux sapins, du jaspe, du marbre. Il y a aussi des noix de Galles, et les figues passent pour les meilleures de l'Archipel.

Exportations. On exporte par an, de cette île, environ 50,000 quintaux d'huile, des fruits secs, du vin renommé, du coton et du mastic, ce qui forme les principaux articles de son commerce avec Constantinople et Marseille, qui importent dans l'île la petite quantité de tissus de coton, de bonneterie, de mercerie et de quincaillerie, sucre et café, dont elle peut avoir besoin ; ce sont les bâtimens de Marseille qui exportent la plus grande quantité d'huile de Mételin pour ses savonneries.

Les ports Lero et Coloni, dont l'entrée se trouve sur la côte méridionale, forment deux vastes bassins dans l'intérieur des terres.

METELIN ou Castro, ville et port, chef-lieu de l'île de son nom, sur la côte orientale. Metelin a deux ports, dont celui du nord est le seul fréquenté. Le môle est surmonté d'un fanal : c'est une tour carrée avec une lanterne à feu fixe. Population, 65,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a quelques fabriques de tissus communs de coton et plusieurs fabriques de savon que l'on exporte à Constantinople, à Smyrne et dans les autres Echelles du Levant, ainsi que des figues sèches et du vin. En général, le commerce est peu actif, et les habitans, opprimés par les Turcs, sont pauvres.

Poids et mesures. Le quintal de 45 ocques de Turquie équivaut à la millerolle de Marseille. Il faut cependant 110 quintaux d'huile pour produire 100 millerolles. Lors du jaugeage, on déduit une tare pour le plus ou le moins de crasse ou de sédiment qui se trouve dans l'huile. La jarre, qui est de 6 ocques, représente environ 40 pintes de Paris ; 119 rotolis, qui remplacent le quintal, valent environ 60 livres de Paris.

MÉTIERS MÉCANIQUES. Au milieu de cette foule d'inventions qui, depuis 1827, annoncent les progrès de la fabrication, on doit surtout remarquer les métiers à tisser que Rouen, à cette époque, connaissait à peine, et qui, en 1836, se trouvaient déjà au nombre de 600, dont une moitié appartenait à une manufacture établie dans l'enceinte de la ville. Les tissus de coton pour toiles à voile, qu'on appelle tissus nautiques, les ont essayés avec des succès qui ont été constatés authentiquement. Il en est de même du métier Jacquart, dont on a voulu d'abord appliquer les combinaisons innombrables à la fabrication des étoffes de coton ; mais force a été d'y renoncer pour cet objet, qui n'aurait pas été assez riche. Aujourd'hui, il est employé à la confection des étoffes de laine, soit peignée, soit cardée ; et c'est avec ces matières que l'on forme d'admirables tissus pour manteaux de dames, pour robes, brochés pour rideaux, etc., qui, par le brillant et par la variété de leurs des-

sins, surpassent peut-être les anciens brocards de l'Inde et de la Perse. 300 métiers Jacquart sont en activité dans le département de la Seine-Inférieure. Les deux tiers appartiennent à deux établissemens placés dans les murs de la ville, ayant une succursale à huit lieues; l'autre tiers dépend d'une fabrique de moindre importance, mais qui se distingue par un nouveau tissu pour meubles, mélangé de soie, de coton et de laine longue et brillante. Mais, depuis long-tems, la bonneterie possédait des métiers mécaniques pour la fabrication des bas, des gants, des bonnets et tout ce qui dépendait du tricot ou de la formation des mailles qui forment la base de tout ce qui concerne cette industrie.

Sans l'ingénieuse invention des métiers mécaniques en tous genres, jamais l'industrie n'aurait pu prendre l'essor qu'elle a pris dans ces derniers tems, jamais les produits n'auraient été en si grande quantité ni à si bas prix, et la consommation n'en aurait pas été aussi considérable, et le commerce qui les débite dans toutes les parties du monde n'aurait pas acquis un aussi grand développement. L'Angleterre doit, en grande partie, sa richesse et sa prospérité aux métiers mécaniques qui fabriquent toutes sortes de tissus en si grand nombre, qu'elle en inonde l'univers. Les autres pays et surtout la France, l'Allemagne et la Suisse, commencent à connaître de pareils avantages et suivent son exemple. En attendant les heureux résultats qui en seront la conséquence, nous présentons le tableau du nombre des métiers à mécanique et à la vapeur employés en Angleterre à la bonneterie.

Métiers de bonneterie. Voici l'état qu'a publié M. Felkin sur le nombre des métiers à mécanique et à la vapeur employés à la fabrication de la bonneterie en Angleterre en 1834 :

Petits métiers. 7,500 pour simple coton; 1,000 pour les gants et les bonnets; 500 pour les caleçons; 500 pour divers objets; 6,030 pour les bas à jours et façonnés.

Grands métiers. 1,350 pour la laine angora; 1,900 pour la laine d'agneau; 520 pour la bonneterie de laine; 2,200 pour la bonneterie de soie; 280 pour les gants.

Total des métiers, 31,880.

Productions des métiers. 386,000 douzaines de paires de bas de coton, produits de petits métiers; 2,000,000 douzaines de paires de bas de coton, produits des grands métiers; 400,000 douzaines de paires de bas de laine, produits des petits métiers; 2,000,000 douzaines de paires de bas de laine, produits des grands métiers; 150,000 paires de bas de soie. Total, 3,136,000 douzaines de paires de bas.

Métiers à la Jacquart. Il a été beaucoup parlé dans le tems des métiers dits à la Jacquart, et du perfectionnement que l'on pourrait donner au tissage au moyen de ces métiers; la maison Lousberg de Gand en a fait établir 150 travaillant constamment, et les produits ont été des échantillons de châles, imitation des tartans de Lyon, des mouchoirs façon d'Allemagne de toutes grandeurs, des courtes-pointes anglaises, des piqués, etc. On ne peut se faire une idée de la beauté de ce tissage. Il faut remarquer que tout est coton, tellement tordu, que l'on prendrait les fils pour être de chanvre; c'est là ce qui donne cette perfection aux dessins. Le brillant des couleurs, le bas prix, qui est de 30 à 40 p. 0/0 de moins que ces mêmes marchandises venues de l'étranger, assurent un succès complet à cette industrie nouvelle. Dans les manufactures d'étoffes de coton, les métiers mécaniques qui offrent le double avantage de travailler avec plus de rapidité et de produire des étoffes plus belles, ont presque partout en Europe remplacé l'ancien métier et le travail à la main. Il n'en est pas de même relativement aux manufactures de draps; les métiers mécaniques pour la confection des tissus de laine, n'ayant encore pu être portés à un pareil degré de perfection, l'usage n'en a été introduit jusqu'à présent que dans un petit nombre d'établissemens de ce genre.

Quant aux métiers à tisser le lin pour faire de la toile, ils ont été portés à un si haut degré de perfection en Ecosse et en Angleterre, que leurs produits inondent toute l'Europe et particulièrement la France, qui, faute de posséder ces métiers mécaniques et l'art de la filature du lin par le même moyen, ne peut soutenir leur concurrence sur ses propres marchés. Mais on s'occupe de remédier à ce désavantage par l'établissement de la filature de lin par mécanique et des tissus de cette substance. *Voyez* MACHINE.

MÉTIS, race de moutons provenant du croisement des races indigènes, soit de France, soit d'autres pays, avec des mérinos ou béliers espagnols qui donnent des laines métis plus ou moins fines, c'est-à-dire plus ou moins analogues avec celle des mérinos. Ces laines portent un caractère qui indique la race matérielle des individus qui les produisent. Elles parviennent à un haut degré de perfection à raison du nombre de croisemens qui ont eu lieu jusqu'à la quatrième génération. Elles ont à cette époque atteint le degré d'amélioration particulier dont elles sont susceptibles. Une race s'améliore d'autant plus promptement que ses laines primitives sont douées d'un plus haut degré de finesse. On maintient les métis au point d'amélioration où on les a portés en les alliant entre eux sans avoir besoin de recourir aux béliers espagnols. Aujourd'hui, le nombre des troupeaux de métis est considérable en France, et il s'augmente de plus en plus par le besoin que l'on a des belles laines qu'ils produisent pour alimenter nos fabriques de draps, de flanelle et d'autres tissus de laine, qui en font une grande consommation. Les troupeaux de métis se sont considérablement augmentés, soit en France, soit dans d'autres pays qui ont amélioré la qualité de leur laine par des croisemens avec les mérinos; en sorte que la quantité des produits de ses troupeaux ont fourni une quantité de laine suffisante pour la consommation qu'en font les manufactures, et qu'on n'a plus tiré en aussi grande quantité des belles laines d'Espagne, qui, à son tour, a établi des fabriques de draperie et autres pour employer utilement les produits de ses nombreux troupeaux. *Voyez* MÉRINOS, MOUTONS.

MÈTRE, unité principale du système métrique, dont il est l'élément.

Le mètre est la dix millionième partie de l'arc du méridien, compris entre le pôle et l'équateur.

Le mètre remplace l'aune et la demi-aune dans le nouveau système des mesures. Il est égal à 3 pieds 11 lignes 44 centièmes de ligne. Il est aussi compté pour les 5 sixièmes de l'aune de Paris; mais plus exactement, il est le 101 cent vingtièmes de l'aune.

Le décamètre remplace la chaîne d'arpenteur et la perche, et est égal à 30 pieds 9 pouces 4 lignes, plus une fraction.

Le décimètre est égal à 3 pouces 8 lignes 330 millièmes. Le centimètre est égal à 4 lignes 4,344 cent millièmes.

METTALI ou **Métali**, nom d'une mesure d'huile en usage à Alger; elle pèse environ 35 livres d'huile d'olive poids de marc.

METZ, ville de France, en Lorraine, chef-lieu du département de la Moselle, au confluent de la Moselle et de la Seille, à 10 lieues de Nanci, 11 de Toul, 12 de Verdun, 30 de Strasbourg et 61 (distance légale) de Paris. Population, 45,000 habitans.

Productions. Le territoire est très-fertile et très-bien cultivé; il produit abondamment du blé, de l'orge, toutes sortes de grains et des graines oléagineuses, du lin, du chanvre, du houblon, du vin, de la laine et des bestiaux.

Industrie. L'industrie manufacturière y a pris un très-grand développement, et c'est l'une des villes les plus industrieuses de France. On y fabrique de la petite draperie, des gazes, des fleurs artificielles, des toiles unies, du linge de table, des papiers peints, de la bonneterie en laine, des flanelles, des molletons, des tricots, des mouchoirs de différentes qualités, des couvertures, des cuirs forts et vernissés, de la colle-forte, de l'amidon, de la poterie, faïencerie et porcelaine. Il y a des vinaigreries, des brasseries, des huileries de graines, des amidonneries, des fabriques d'instrumens à vent et de chirurgie, de liqueurs fines, de confitures, dont celles de mirabelles surtout sont recherchées, de pain d'épice renommé, de chapellerie, de tannerie, d'ébénisterie, de marqueterie, de cuirs à rasoirs, d'ouvrages en marbre, d'horlogerie, distilleries d'eau-de-vie de marc. Il y a aussi une filature considérable de coton, des fonderies en cuivre et une fonderie de canons; on trouve dans les environs des tuileries, des briqueteries et beaucoup de fours à plâtre et à chaux. Pour exciter l'émulation et encourager le grand nombre de branches d'industrie, il y a à Metz tous les trois ans des expositions des produits de l'industrie.

Commerce. Tous ces produits alimentent un commerce considérable, favorisé par la navigation de la Moselle, qui est un des affluens du Rhin, dans lequel elle va se jeter près de Coblentz, ce qui rend Metz l'entrepôt d'une partie du commerce de l'Allemagne avec la France, et lui ouvre un grand débouché pour les produits de son industrie, qui peuvent, par le Rhin, s'écouler jusqu'en Hollande, et de là par mer dans toutes les parties du monde, tandis que l'intérieur de la France et Paris, dont elle n'est pas fort éloignée, offrent un débit avantageux aux produits de toutes ses fabriques.

Exportations. Elles consistent dans tous les produits de ses manufactures, qui prennent un écoulement soit en Allemagne, en Belgique, en Hollande, soit dans l'intérieur de la France, et qui s'élèvent à des sommes considérables.

Importations. On importe à Metz les matières premières nécessaires à ses nombreuses fabriques, telles que du coton en laine, des bois de teinture, de l'indigo, de la cochenille, du kermès, de la laine, des bois d'acajou et autres bois d'ébénisterie, de l'alun, des produits chimiques et des denrées coloniales.

Le commerce de transit y est considérable et entretient un roulage très-actif avec la France, l'Allemagne et la Suisse.

Foire. On y tient le 1er mai une foire qui dure 15 jours et qui est très-fréquentée.

MEULAN, ville de France, départ. de Seine-et-Oise, près de la rive droite de la Seine, à 3 l. de Mantes, 6 de Versailles et 8 de Paris. Population, 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de cardes et de bonneterie, des tanneries, blanchisseries de toile, dont les produits forment, avec les cuirs, la mercerie et la quincaillerie, ainsi que les grains et les bestiaux, les principaux articles de son commerce. On y tient 2 foires par an.

MEUBLES. La fabrication des meubles forme une partie importante de l'ébénisterie, dont le principal objet consiste à revêtir les meubles construits en bois ordinaires de feuilles fort minces d'acajou ou d'autres bois d'ébénisterie, qu'on emploie avec grand avantage. Paris est le centre de cette industrie en France, et l'on pourrait même dire de toute l'Europe, qui, pour l'ameublement, suit le goût ou la mode de cette métropole. En effet, nulle part l'élégance des meubles est portée plus loin, et les tapissiers qui sont décorateurs possèdent l'art de meubler les appartemens avec un goût particulier : ce luxe est porté à un haut degré de perfection à Paris, où l'on se distingue surtout par la beauté des meubles, qui sont en plus grand nombre en France que partout ailleurs. On a des tables, des commodes d'acajou, c'est-à-dire plaqués de feuilles d'acajou, avec des dessus de marbres de différentes couleurs; on a des secrétaires, des chiffonniers, des gardes-manger, avec des dessus en marbres, des tables à ouvrages pour les dames, des chaises, canapés et fauteuils dont la charpente est en bois d'acajou et revêtus d'étoffes de soie ou de crin dont les bordures sont réimprimées et imitent très-bien la broderie, et ils offrent, sous ce rapport, une grande économie. Aujourd'hui, on veut bien avoir de beaux meubles, mais qu'ils soient à bon marché. Les autres pays n'attachent pas un aussi grand prix à de beaux meubles, et dans la riche Angleterre même, les appartemens ne sont pas meublés avec autant de somptuosité qu'en France, et la moyenne classe possède très-peu de meubles; il n'y a le plus souvent dans les appartemens qu'une table au milieu, et des chaises; il en est de même en Hollande et en Belgique, où les meubles ne forment pas l'objet d'un grand luxe et se réduisent, chez le plus grand nombre, au nécessaire. Tous ces pays brillent moins par les meubles que par leurs richesses personnelles. L'Allemagne, la Russie et les pays du Nord mettent tout leur luxe dans leurs immenses poêles pour chauffer leurs appartemens, et dans leurs bons lits de plumes et de duvet : pour le reste, ils s'en soucient fort peu; quelques tables et des chaises suffisent pour meubler leurs appartemens. Mais, aux Etats-Unis, dans l'Amérique du sud et aux colonies, l'on commence à prendre du goût dans les meubles français et le commerce. On a trouvé l'art de tailler différens bois indigènes avec une si grande habileté, qu'on en fait toutes sortes de dessins que l'on fait entrer par incisions dans les plaqués d'acajou pour en varier la surface. L'exposition nous a offert plusieurs meubles de formes imitées du style gothique, qui n'est pas du goût de tout le monde; sous la restauration, on avait déjà cherché à faire une imitation des riches meubles dorés de Louis XIV; mais toutes ces formes n'ont pas été d'une longue durée, de même que les

meubles d'acajou ornés de bordures en cuivre qui étaient en vogue sous l'empire. On cherche aujourd'hui à réunir l'élégance des formes à la solidité et à la simplicité ; il paraît qu'on y est parvenu dans les tables à un seul pied placé sur un triangle à roulettes, dans les bois de lits en forme de bateau, dans les chaises recouvertes d'une étoffe de couleur pareille aux rideaux des fenêtres et de l'alcove qui renferme le lit; les secrétaires et les commodes à colonnes sont encore à la mode. On a déjà inventé un si grand nombre de formes, que l'on revient aux anciennes, après que les nouvelles ont passé de mode.

Nulle part on ne construit d'aussi beaux meubles qu'en France, qui en fournit à presque tous les peuples qui sont tributaires de son goût ou de ses modes. Chaque année, des commandes plus ou moins considérables faites pour les Etats-Unis, les nouveaux états de l'Amérique du sud, la Russie, le Danemarck, la Suede, l'Espagne, viennent alimenter les fabriques et les ateliers de France, et surtout de Paris, qui est devenu le centre de ce commerce. Les meubles d'acajou de toutes sortes fabriqués dans cette capitale vont dans les deux hémisphères faire l'ornement des plus beaux appartemens. M. Laurent, un des tapissiers les plus distingués de cette capitale, construit de très-beaux lits en fer, d'autres plaqués en cuivre doré, en argent ou en plaqué, dans le plus beau goût, qui lui avaient été commandés par la Colombie. Ils sont très-légers, quoique solides, et ont l'avantage d'être à l'abri de tout insecte, qualité très-essentielle dans les climats chauds : leurs dessins sont agréables et variés, et leurs compartimens sont ajustés de manière à les monter et démonter facilement. Les meubles forment une branche d'industrie importante pour Paris, et l'exportation qui s'en fait annuellement pour l'étranger s'élève à plus de douze cents mille francs.

On a aussi introduit des bois indigènes dans la fabrication des meubles, tels que le frêne, l'orme, le noyer, le chêne, l'érable, le merisier, que l'on a recouvert de belles couleurs d'un beau vernis luisant, ce qui les faisait rivaliser avec les bois de l'Amérique. C'est une invention de notre époque, d'autant plus louable qu'elle fait employer les bois du pays au lieu de donner la préférence à ceux de l'étranger.

Meubles en fer. Une industrie toute nouvelle s'est fait remarquer parmi la fabrication des meubles de tous genres ; c'est celle de l'emploi des fers creux, dont on fait aujourd'hui des meubles avec la plus grande élégance, recouverts d'un beau vernis noir avec des ornemens dorés d'un bel effet. On en fait surtout des charpentes de lits, de chaises, de canapés, de bancs pour les jardins. Ils offrent plusieurs avantages sur les meubles en bois, en ce qu'ils sont plus solides, moins sujets à se déjeter par l'effet de la chaleur, et qu'ils sont aussi plus propres et légers et sont moins susceptibles de réparations comme les meubles en bois, ce qui leur a fait donner la préférence par l'administration militaire et des hospices dès leur apparition, en 1826. Dès cette époque, MM. Pichet frères reçurent une commande de 30,000 lits du ministre de la guerre, et ils fournirent en 1834 60,000 lits, tant pour les garnisons de France que pour celles de l'Algérie. Depuis ce tems, l'usage s'en est considérablement répandu, et tous les lits des hôpitaux de Paris et d'autres villes sont de ce métal, de même que ceux de l'école Polytechnique et d'autres institutions.

D'autres fabricans avaient exposé au dernier concours de l'industrie des lits et d'autres meubles en fer, parmi lesquels on distingue des imitations d'ouvrages d'ébénisterie construits en fer verni au feu, avec des ornemens en cuivre doré, dont les formes étaient élégantes et qui n'auraient pas déparé le plus bel appartement.

Meubles en fer creux. Les meubles construits en fer creux sont une heureuse invention, surtout pour les lits que l'on doit à MM. Gandillot frères et Roy, à Paris. Au lieu d'y employer le métal en plein, suivant que cela se pratique habituellement, ces fabricans le roulent de manière à laisser creux l'intérieur, qu'ils remplissent avec du mastic qui le rend solide. Par ce moyen, ils exécutent des lits ordinaires, des lits riches, des échelles simples ou doubles, des rateliers, et pour les jardins, des kiosques, bancs, chaises, fauteuils, tabourets, tables, canapés, divans, etc., le tout mis en couleur, imitant les bamboux, l'acajou ou d'autres substances, recouvert d'un beau vernis. Ils appliquent aussi les mêmes procédés à la fabrication des grilles, balcons, rampes, aux rouleaux de stores et de triangles de garde-feux.

Commerce des meubles. Exportations. Quoique les meubles ne soient pas, en général, d'un transport facile, néanmoins l'exportation de France en a été très-considérable en 1836. Suivant le registre de la douane, elle s'est élevée à une valeur de 2,266,166 fr., dont une majeure partie, 243,037 fr. pour l'Angleterre ; 359,015 fr. pour les Etats-Unis; 195,305 fr. pour la Turquie ; 169,746 fr. pour la Suisse; 113,306 fr. pour la Guadeloupe; 172,548 fr. pour la Belgique, et le reste pour un grand nombre d'autres pays, tant en Europe qu'en Amérique, aux colonies et en Afrique.

Importations. Elles n'ont pas été aussi considérables, il s'en faut de beaucoup; elles ne représentent qu'une valeur totale de 744,886 fr., dont 277,444 ponds d'Angleterre ; 39,550 d'Espagne ; 37,638 fr. de Hollande ; 91,814 d'Allemagne ; 11,955 de Chine ; 11,431 des villes anséatiques.

MEUBLES (jurisprudence). On doit distinguer, dans l'inventaire d'une faillite, les meubles des immeubles. Il faut bien comprendre la différence que la loi met entre ces deux sortes de propriétés. Quoique la dénomination de meubles désigne en général toutes les choses mobilières, ou qui sont transportables, néanmoins, l'art. 527 du Code civil fait la distinction des biens-meubles, par leur nature, de ceux qui le sont par la détermination de la loi ; et l'art. 529 y comprend les obligations et actions qui ont pour objets des choses exigibles ou des effets mobiliers, les actions ou intérêts dans les compagnies de finances, de commerce ou d'industrie, encore que des immeubles dépendent de ces entreprises, appartiennent aux compagnies. Ces actions ou intérêts sont réputés meubles à l'égard de chaque associé, seulement tant que dure la société. Sont aussi meubles par la détermination de la loi, les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'état, soit sur des particuliers. D'après l'art. 531, les bateaux, bacs, navires, moulins à bains sur bateaux, et généralement toutes usines non fixées par des piliers, et ne faisant point partie de la maison sont meubles. Art. 532, les matériaux provenant de la démolition d'un édifice, ceux assemblés pour en construire un nouveau sont meubles jusqu'à ce qu'ils soient employés par l'ouvrier dans une construction.

Art. 533. Le mot meuble, employé seul dans les dispositions de la loi ou de l'homme, sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instrumens des sciences, des arts-et-métiers, le linge de corps, les chevaux, équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées. Il ne comprend pas aussi ce qui fait l'objet d'un commerce. (Art. 534.) Les mots *meubles*, *meublans* ne comprennent que les meubles destinés à l'usage et à l'ornement des appartemens, comme tapisserie, lits, siéges, glaces, pendules, tables, porcelaine et autres objets de cette nature. Les tableaux et les statues qui font partie des meubles d'un appartement y sont aussi compris; mais non les collections de tableaux qui peuvent être dans les galeries ou pièces particulières. Il en est de même des porcelaines; celles seulement qui font partie de la décoration d'un appartement de meubles meublans.

Les navires et autres bâtimens de mer sont meubles (art. 190 du Code du commerce), néanmoins ils sont affectés aux dettes du vendeur, et spécialement à celles que la loi déclare privilégiées (art. 451 *id.*). Les scellés doivent être apposés sur les meubles du failli (art. 471 *id.*). Le bilan devra contenir l'énumération et l'évaluation de tous les effets mobiliers et immobiliers du débiteur (art. 521 *id.*). Dans tous les cas où il sera, sans l'approbation du commissaire, remis au failli et à sa famille, les meubles nécessaires à l'usage de leurs personnes; cette remise se fera sur la proposition des syndics qui en dresseront l'état.

Créanciers, se prétendant privilégiés sur les meubles du failli, *voyez* SYNDIC DÉFINITIF.

Toutes ces dispositions sont importantes à connaître dans le commerce, pour les créanciers d'un failli, à l'égard des hypothèques et autres créances privilégiées, qui n'ont garantie que sur les immeubles, et non sur ce qui est réputé meubles, soit par leur nature, soit par la détermination de la loi, dont la valeur doit entrer dans la masse des créances chirographaires; il est important d'y comprendre tous les meubles généralement qui doivent en faire partie, et qui doivent être séparés des immeubles proprement dits.

MEULES A MOULIN. Pierres dures et raboteuses, taillées en rond, dont on se sert dans les moulins soit pour moudre les grains, soit pour aiguiser les outils tranchans. Les pierres meulières sont ordinairement remplies de trous et d'inégalités. Quoiqu'on puisse se servir de pierres de différentes espèces, on a soin cependant de choisir celles qui ont des aspérités dures pour pouvoir moudre sur le grain et le broyer. Il y a des endroits où l'on fait les meules avec du granit; dans d'autres, on se sert d'un grès compacte et à gros grains ou d'un cailloutage. A Bordeaux, l'on se sert de quartiers d'une pierre qui ressemble à la pierre à fusil, qui vient des Pyrénées en descendant la Garonne. Aux environs de Paris, on n'emploie guère que des pierres de Normandie et de la Ferté-sous-Jouarre. Il y a des meules d'une seule pièce, et des meules qui se composent de plusieurs morceaux réunis par des cercles de fer. Ces dernières sont préférables à cause de la facilité qu'on a de supprimer les parties défectueuses: elles sont aussi plus commodes pour le transport. Arrivées à leur destination, on les rajuste. Il se fait des envois considérables de meules en Angleterre, en Hollande, aux Etats-Unis et au Levant. Les lieux d'où l'on tire ces meules sont Bergerac, Châtellerault, Meaux, Montmirail, la Ferté-sous-Jouarre. Celles de ce dernier endroit sont préférées.

MEULES A REPASSER. Pierres de grès très-dures et d'un grain fort serré, dont se servent les couteliers, taillandiers, pour repasser les instrumens tranchans. Ces pierres ont différens noms, suivant leurs dimensions. Les petites s'appellent *meuleaux*; viennent ensuite les *meulardeaux*, et et enfin les *meulardes*. Ces meules se tirent de Saint-Etienne et de Langres : il s'en fait un commerce assez considérable.

MEURTHE, département qui comprend la région nord-ouest de la France, et une partie des anciens duchés de Lorraine et de Bar, et du comté de Daho. La Meurthe, qui le traverse du S. au N. et qui se jette dans la Moselle, lui a donné son nom. Il a une superficie de 557,274 arpens métriques et une population de 415,568 habitans.

Rivières, canaux et routes. Il n'y a que deux rivières navigables, la Meurthe et la Moselle, qui va se jeter dans le Rhin. La navigation intérieure est favorisée par le canal des salines de Dieuze, construit pour le transport des produits des salines. Un autre canal d'une haute importance, qui se trouve maintenant achevé, est celui du Rhône au Rhin, et un autre de la Seine au Rhin, qui a été projeté. Quant aux routes, on compte 8 routes royales dans ce département et 12 routes départementales, ayant un parcours total de 736,846 mètres.

Productions. Il y a peu de départemens qui soient mieux fournis en forêts, qui occupent une superficie d'environ 218,980 hectares, environ le tiers de son territoire, et dont l'exploitation produit 9,125 stères de bois par an. C'est un département agricole, dont les principaux produits sont les céréales et le fourrage, qui y est abondant. Les vignobles y sont multipliés, et généralement sur des coteaux où la culture des grains serait difficile et le sol peu convenable. Les vins sont d'une qualité médiocre; cependant il y a des cantons qui en fournissent d'assez bons pour l'exportation : tels sont ceux de Pagny, Bayon, Thiaucourt, Boudonoville, Falois, Arnaville, Gerbeviller et Broley. Les fruits sont abondans; on remarque surtout l'excellente prune de la Meurthe qui s'appelle *caetche*, de la grosseur d'un œuf de pigeon, que l'on fait sécher pour l'exportation. La confiture d'abricot de Nancy est recherchée. Le beau haras de Roulière favorise l'élève des chevaux, dont la race se multiplie et s'améliore. Quant à la race des bêtes à cornes, elle est médiocre et n'a pas encore été améliorée comme elle devrait l'être.

La fameuse ferme-modèle de Roville, fondée en 1822 et si long-tems dirigée par M. Mathieu de Dombasle, un des agronomes les plus instruits de notre siècle, se trouve dans la belle vallée de la Moselle, à 6 lieues de Nancy. Cette ferme possède 190 hectares de terres et une fabrique d'instrumens agricoles. Avec une dépense annuelle de 36,740 fr., M. de Dombasle a obtenu un produit de 47,733 fr., ce qui donne 11,263 fr. de bénéfice, ou 59 fr. par hectare, lorsque le produit moyen n'avait été jusqu'alors, dans ce département, que de 28 fr. 50 cent. Il est ainsi plus que doublé par la méthode employée à Roville.

Produits. Sur 547,274 hectar., il y en a 218,983 en forêts, 15,990 en vignes. On compte environ 80,000 chevaux, 76,000 bêtes à cornes, 100,000

moutons, qui fournissent chaque année environ 136,000 kil. de laine, savoir : 1,500 mérinos, 4,500 métis, 130,000 kil. indigènes. Le produit annuel du sol, en céréales, est de 5,500,000 hectolitres; en avoine, 1,100,000; en vins, 580,000. Le revenu territorial est évalué à 22,400,180 fr.

Industrie. Toutes les branches d'industrie sont exploitées avec une grande activité et donnent de bons produits, dont les principaux sont ceux des verreries, de la faïencerie et de la poterie, des tanneries, de la taillanderie et de la ferronnerie, des fabriques de chandelles. La broderie sur tulle et mousseline est en réputation à Nancy, et les boules vulnéraires de cette ville sont renommées. Il y a à Pont-à-Mousson une manufacture de pipes dont il s'exporte une grande quantité; on y confectionne aussi des fleurs artificielles de l'invention de M. Fleuret. Les distilleries de Phalsbourg livrent au commerce une grande quantité de liqueurs connues sous le nom de liqueurs de Lorraine. La fabrication des draps y est en décroissance; les brasseries y sont en grand nombre. Enfin, au commencement de 1833, on comptait dans ce département les établissemens industriels que voici, savoir : 35 fabriques de tissus de coton, 45 ateliers de broderie, 13 teintureries de coton, 22 filatures de coton, 14 fabriques de poterie, faïencerie et porcelaine, 88 tanneries, 7 verreries, 2 salines. Le nombre des ouvriers employés dans ces établissemens s'élevait à 18,000 environ. Le nombre total des établissemens industriels était de 1,310; celui des ouvriers employés, de 22,070. La valeur brute des produits livrés à la consommation s'élevait à 26,522,170 fr. par an, parmi lesquels les exportations ne figurent que pour une somme de 2,390,850 fr.

Salines. Les salines de la Meurthe produisent annuellement environ 45 millions de kil. de sel, et 1 million de soude factice. La fabrication de ce dernier produit augmente tous les ans, pour remplacer la soude naturelle dans la fabrication du savon.

Cristallerie de Baccarat. Ce grand établissement est dans ce genre un des plus considérables de France. On évalue à 400,000 fr. les matières premières mises en œuvre dans la fabrique, et les salaires à 450,000 fr. Les produits, seulement en cristaux bruts, s'élèvent de 14 à 1,500,000 fr. Le nombre des ouvriers est de 600, en outre de 350 autres employés à la fabrication du *minium*, pour extraire la potasse, tailler les meules, préparer des outils, des ustensiles, etc.

Foires. On en compte 93, qui se tiennent dans 34 communes, dont la durée est de 2 ou 3 jours. Les articles de commerce sont les bestiaux, les tissus, les instrumens agricoles, les grains, les ustensiles, souliers et chapeaux.

Nancy, située à un quart de lieue de la Meurthe et à 83 lieues de Paris, ayant une population de 30,000 habitans, est le chef-lieu de la préfecture.

MEUSE. Le département de la Meuse occupe la région du nord-est de la France, et comprend le Barrois, le Clermontois, plusieurs parties de la Lorraine, des Trois-Evêchés et de la Champagne. La Meuse, qui est la principale rivière qui l'arrose, lui a donné son nom. Il a une superficie de 620,556 arpens métriques, et une population de 314,583 habitans.

Rivières. Comme ce département possède 393 rivières ou ruisseaux qui le traversent en partie, nous ne ferons mention que des 12 principales rivières suivantes : la Meuse, la Marne, l'Ornain, l'Aire, la Saux, la Madure, l'Orne, la Chiers, la Chée, l'Aisne, l'Oison et l'Othain : et il n'y a que la Meuse, l'Ornain et la Biesme qui soient susceptibles de navigation ou de flottaison.

Routes. Ce département possède 9 routes royales et 11 départementales, qui ont ensemble un parcours de 860,000 mètres.

Productions. Elles consistent dans toutes sortes de céréales, chanvre, lin, et les graines oléagineuses. Les belles prairies le long de la Meuse produisent une grande quantité d'excellent fourrage qui sert à élever une grande quantité de bestiaux et de chevaux, dont la race est généralement petite et médiocre. Les principales essences des forêts sont le chêne, qui est l'espèce dominante; le charme, le hêtre, le frêne et le sorbier, qui s'y trouvent multipliés, et quelques autres plus rares, tels que l'alizier, le merisier et le bouleau.

Vins. On cultive des vignes de plusieurs espèces qui produisent des vins de différentes qualités et en diverse quantité. Les vins ordinaires de première qualité sont les vins rouges de Bar-le-Duc, de Saint-Michel, de Bussy-la-Côte, de Cresné, de Ligny, etc. Quant aux vins blancs, les plus renommés sont ceux de Boncourt et de Cresné. Les vins de la vallée de l'Ornain ont aussi de la réputation. On évalue la récolte des vins à 400,000 hectolitres, dont environ 300,000 servent à la consommation du pays.

Minéralogie. On trouve dans ce département un grand nombre de mines de fer et de carrières de belles pierres de taille; celles d'Euville sont les plus renommées : il y en a également de marne, de plâtre et de l'argile à poterie.

Produits. On compte qu'il y a dans ce département 335,200 hectares de terre cultivés en céréales et autres; 49,500 en prairies; 8,520 en vergers, jardins potagers, etc., 139,240 en forêts et bois, 13,550 en vignes. Quant aux produits annuels du sol, ils sont ainsi répartis : en céréales, 1,300,000 hectolitres; en pommes de terre, 250,000; en avoine, 454,000; en vins, 400,000 hectolitres. On compte 67,600 chevaux, 80,000 bêtes à cornes, et environ 100,000 moutons, qui produisent annuellement 145,000 kilogr. de laine, dont 3,000 mérinos, 5,000 métis, et 137,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 14,281,000 fr.

Industrie manufacturière. Au premier rang sont les forges et la fabrication des fers; il y a 22 hauts fourneaux pour gueuses et mouleries (1re et 2e fusion), 6 fours d'affinage à la houille, et 44 forges. Les grandes usines de Thonnelle et de Stenay fournissent annuellement, à elles seules, environ 1,500,000 kil. de fer. Deux ateliers de fers à cheval en fabriquent 450 par heure. Il y a, à Montblanville, des forges qui confectionnent des socs et des charrues qui sont fort estimées. Ce département renferme en outre un grand nombre d'établissemens industriels, tels que des papeteries, des tanneries, des chamoiseries, des filatures de coton, des fours à chaux, des faïenceries, des poteries, des tuileries, des blanchisseries de cire, des fabriques de sucre de betterave, de confitures de groseilles, de dragées, etc. Il y a à Jametz une fabrication de bas tricotés à la main, et qui emploie le lin récolté sur les lieux, et dont le produit annuel est d'environ 6,000 paires de bas, dans les prix de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. et 3 fr. la paire.

Commerce. Bar-le-Duc, chef-lieu de préfec-

ture, ayant une population de 12,500 habitans, à 62 lieues 3/4 de Paris, est le centre du commerce de tout le département; il y a un port commode sur l'Ornain, qui est l'entrepôt des bois de sapin qui descendent des Vosges, et des planches de chêne du pays, qui se transportent à Paris. Il y a aussi des filatures considérables de coton qui produisent annuellement au delà de 500,000 kil. La grande propriété mécanique de M. Delaplace, à Jean-d'Heurs, livre par mois la quantité de 60,000 kil. de papier, de formats, et de qualités variées. M. Mancourt y a fondé une fabrique estimée de colle à papier mécanique. Tous ces produits, joints à ceux ci-dessus mentionnés, font l'objet d'un commerce considérable, et dont les ramifications s'étendent au loin, jusqu'à Paris, en Belgique en Hollande, et en Allemagne.

MEXICO, ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la confédération du Mexique et ci-devant de la Nouvelle-Espagne, à 22 lieues de Puebla, 72 d'Acapulco, sur l'Océan pacifique, et 80 de la Vera-Cruz. Lat. N. 20°; long. O. 275°. Elle est située au bord d'un lac, et en partie dans les eaux de ce lac. C'est une des villes les plus riches et les plus commerçantes de cette partie du monde. C'est de cette ville que se répand dans toutes les parties du monde cette prodigieuse quantité de piastres qui sont en circulation. On a frappé à Mexico, depuis 1733 jusqu'en 1826, pour la somme énorme de 295,794,760 liv. st. ou 7,394,869,000 fr. de valeur.

Quant à l'industrie et au commerce, il y règne une activité inconnue dans les autres colonies que possédait autrefois l'Espagne. On y excelle surtout dans l'orfévrerie, la bijouterie, la passementerie, la sellerie, et dans des ouvrages artistement travaillés en bois de différentes espèces.

Le commerce d'exportation consiste principalement en or, en argent en lingots ou monnayés, en baume, en cochenille, en indigo, en salsepareille, en sassafras, en coton, en sucre, en plumes, en cacao, en vanille, en casse, et en diverses pierres précieuses.

Les importations d'Europe se cômposent des produits des manufactures de soie, de toile, de cotonnade, de mousseline, de draps fins et légers, de quincaillerie, de parfumerie, d'articles de mode, de vins, de liqueurs et autres objets. On y compte 180,000 habitans.

MEXIQUE (commerce du). Cet état, qui dépend de l'Amérique du nord, a pour limites : au nord les Etats-Unis, à l'est les Etats-Unis, le golfe du Mexique et Guatimala, à l'ouest l'Océan pacifique, et au sud l'état de la Colombie. Les principales productions sont le manioc, le blé d'Inde, le froment, les bananes, la canne à sucre, le cacao, la vanille, le tabac, le coton, le café, l'indigo, qui forment aussi les principaux articles d'exportation, avec les métaux précieux. Les importations se composent de tissus de soie, de coton, de toile et autres objets, que l'on expédie ordinairement en Amérique. Les principales villes sont Mexico, Puebla, Guanaxuato, Zacatecas. Quant aux ports, Vera-Cruz, Tampico et Acapulco sont les trois principales villes maritimes du Mexique.

Population. Suivant M. Michel Chevalier, la population du Mexique s'élève à 7,000,000 habitans, partagés ainsi : 3,800,000 Indiens de pur sang, 1,900,000 métis ou mulâtres, et 1,300,000 blancs. Dans ce nombre ne sont pas compris les nègres qui ne sont plus esclaves, la constitution ayant aboli l'esclavage.

Rivières et canal. Parmi tous les bienfaits que la nature a prodigués au Mexique, elle lui a cependant refusé des eaux navigables; de toutes les rivières qui se jettent dans le golfe, le Rio-Brave-del-Norte, la Moctizuma ou Panuco, l'Alvarado et le Guazacoalcos sont les seules navigables, pouvant être remontées à une certaine distance, faciliter les communications intérieures et contribuer à l'extension du commerce. Celles qui débouchent dans l'Océan pacifique sont la Timpanagos, San-Buenaventura, Gila, Tolotlan ou Santiago et Sacatula.

Le seul canal qui existe aujourd'hui est celui de Chalco à Mexico, qui a environ 7 lieues de longueur. C'est par ce canal qu'une partie des provisions qui servent à la consommation de la capitale est apportée.

On pourrait aisément utiliser plusieurs lacs et les eaux des rivières en creusant des canaux pour établir des communications de la capitale aux grandes villes.

Produits agricoles. Les productions du Mexique en général, et celles du plateau central de la Cordillière en particulier, sont vraiment surprenantes par le nombre infini de leurs espèces. Son sol est susceptible de toutes sortes de cultures.

Le *maïs*, qui est la principale nourriture des Mexicains, y est considéré comme la première et la plus importante des céréales. Il donne ordinairement 3 à 400 pour 1, et quelquefois jusqu'à 800, et jamais moins de 40 à 50.

Le *blé* est un grain que l'ancien monde a donné au nouveau; son introduction primitive date de 1530. On le cultive avec avantage depuis Perote jusqu'au nord; dans les terres qui lui sont propices, il rapporte, terme moyen, 25 pour 1, et quelquefois jusqu'à 60 et 80.

L'avoine est peu connue; l'orge, semée seule ou avec le maïs, est abandonnée aux chevaux; le riz n'est cultivé que sur une petite échelle.

Les *bananiers* réussissent très-bien; un seul acre de 4,840 vares carrées, planté de cet arbuste, est suffisant pour nourrir 50 personnes; tandis qu'un champ de blé de pareille dimension n'en pourrait alimenter que 3. Ils rapportent au bout de 10 à 11 mois.

Le *pain de casave* ou de manioc se fait avec la racine de la yuca amère : cette culture ressemble un peu à celle des pommes de terre, qui réussissent très-bien dans les terres les plus élevées.

L'*olivier*, dont la culture était autrefois prohibée par la métropole, réussit très-bien dans les plantations qu'on en a faites depuis l'indépendance; l'huile qu'on en retire est d'une bonne qualité, et plusieurs moulins, établis aux environs de Mexico, fournissent déjà une grande partie des besoins du pays.

Quant à la vigne, elle donne d'excellens raisins; le terrain est particulièrement favorable à sa culture.

De toutes les productions des régions tempérées du Mexique, le magney (*agave americana*) est une des plus intéressantes; on en extrait deux espèces de boissons. Des feuilles on fabrique du papier, et des parties les plus fibreuses on fait du fil que les Indiens teignent de toutes sortes de couleurs, et du cordage qui sert pour la marine. Les marins le préfèrent au chanvre pour sa force et sa durée. On en exporte une grande quantité pour les Etats-Unis.

Mais les productions les plus précieuses sont celles qui servent au commerce d'exportation, et que l'on cultive près des côtes, dans des terres chaudes, qui donnent le sucre, le café, l'indigo, le cacao, le coton, le tabac, la vanille, le jalap, la cochenille, le poivre, les bois de teinture, les perles et la cire.

Sucre. Les principales plantations sont à Cuernavaca et Cualla, où l'eau et les moyens d'irrigation abondent. Dans l'état de Vera-Cruz, un hectare de bonne terre produit 224 arrobes de sucre brut. La consommation intérieure est considérable, et le sucre est dans tous les tems d'une vente facile. Durant la révolution, les sucreries d'Oaxaca, du Bajao, Michoacan et Talisco, furent détruites, mais on les a rétablies depuis, et elles sont actuellement en plein rapport.

Avec la mélasse on fabrique une eau-de-vie appelée *chinguerito*, dont les environs de Cuernavaca seulement distillent par an 30,000 barils, qui se vendent à Mexico 30 piastres.

Café. En 1826, les plantations de Cocoyoc et de Gantillar ont fait une récolte de 125,000 livres, ou 2 livres 1/2 par chaque plant. Il n'est pas rare, sur d'autres points, de voir les caféyères rapporter de 3 à 4 livres par pied, ce qui est beaucoup plus qu'à l'île de Cuba. La qualité du café mexicain est excellente ; il est destiné à prendre, dans les marchés d'Europe, le premier rang après le moka : il pourra, dans la suite, former un article d'exportation considérable.

Indigo. Cette production est en décadence, celui de Guatimala étant préféré en Europe ; cependant, on en cultive encore sur la côte occidentale du Mexique, dans le Yucatan et dans l'état de Tabasco. On évalue l'exportation annuelle à 12,000 surons ou 1,800,000 livres.

Cacao. La récolte, terme moyen, donne 15,000 charges de 60 livres chaque, dans les environs de Colima et Tehuantepec, et dans l'état de Tabasco ; mais la qualité en est inférieure à celle que l'on cultive dans l'état de l'Equateur.

Coton. La culture en a été négligée après la révolution, car alors il y avait beaucoup de fabriques dont on ne s'est plus occupé depuis. Cependant il existe des plantations de coton assez considérables sur la côte occidentale et dans l'état de Durango, qui fournissent aux besoins des manufactures de Zacatecas, Saltillo et San-Luis. On en exporte aussi à l'étranger ; mais, comme les Indiens ne le nettoient pas bien, et que les graines n'en sont pas tout extraites, il est d'une vente difficile au dehors. La plus grande exportation faite en une année de la Vera-Cruz, n'a pas dépassé 25,000 arrobes (625,000 livres).

Des Américains du nord ont introduit une machine propre au nettoyage du coton ; on peut donc croire que d'ici à quelque tems, le coton mexicain pourra paraître sur le marché d'Europe en concurrence avec celui des Etats-Unis, du Brésil et de l'Egypte.

Tabac. Le sol du Mexique est, en plusieurs endroits, propice à la culture de cette plante, et peut-être dans aucun pays du monde sa feuille n'est d'une consommation plus générale : on fume partout ; mais le tabac forme un monopole dont le gouvernement s'est réservé le profit, quoique depuis la révolution de 1832 plusieurs états, entre autres celui de Vera-Cruz, l'aient aboli dans l'étendue de leurs territoires.

Vanille. C'est une plante parasite du district de Mizantla et des environs de Tactila, dans l'état d'Oaxaca ; elle croît aussi en abondance dans les montagnes de Tabasco. Elle se divise suivant les qualités. Son exportation annuelle et de 9 à 1,800 milliers, dont le prix moyen est de 44 piastres (231 fr.).

Jalap. Racine d'une plante parasite qui croît dans le voisinage, au sud de Jalapa ; l'exportation en a rarement été au delà de 3,000 quintaux.

Poivre. Il croît naturellement dans l'état de Tabasco, et se récolte en juillet et août. Les autres états en produisent également.

Bois de teinture. Celui de campêche se coupe dans tout le Yucatan et sur les côtes de Tabasco ; le bois jaune se trouve sur presque toute la côte orientale du golfe du Mexique. Tous les bâtimens qui partent de la république en prennent une quantité plus ou moins grande. On ne saurait estimer exactement la valeur de leur exportation.

Perles. Elles abondent sur la côte occidentale, et surtout dans le golfe de Californie.

Cire. Il y a une grande quantité d'abeilles dans le Yucatan : néanmoins, la cire qu'elles produisent ne suffit point à la consommation. On en importe de la Havane de 2 à 3,000 arrobes par an.

Cochenille. Cette culture est maintenant bornée à l'est d'Oaxaca par les montagnes de la Mizteca. Quelques *haciendas* y ont de 50 à 60,000 nopals disposés en quinconce ; la femelle seule donne cette précieuse teinture : 1 mâle suffit à 300 femelles. Lorsque l'année est bonne, une livre de semence, déposée sur le nopal en octobre, produit douze livres en décembre, et en laisse même assez pour une seconde récolte en mai : cette dernière n'est pas aussi estimée.

Son produit annuel peut être évalué à 2 millions de piastres, ou 10,250,000 fr., et son exportation à 1,800,000 piastres, ou 9,450,000 fr. par an.

Indépendamment de toutes ces productions, les divers fruits des colonies abondent au Mexique, et ceux de l'Europe y viennent également bien dans les terres tempérées.

Bois d'ébénisterie et de construction. Il n'y a pas de contrées au monde où il existe des forêts aussi étendues et aussi belles que dans cette ancienne possession espagnole. Au dessous de la région des neiges perpétuelles qui couvrent les pics volcaniques, les Cordillières présentent à la vue une suite immense de forêts ; les pins, les cèdres et tous les arbres résineux croissent dans les parties élevées ; l'acajou, le palmier, le sassafras, le gayac, le chêne, couvrent le penchant des andes mexicaines ; enfin, toutes les espèces de bois s'y rencontrent, soit pour la construction, soit pour l'ébénisterie et la marqueterie.

Mines. La nature, qui a favorisé le Mexique de tant de manières, lui a donné en abondance tous les trésors métalliques. Les mines d'or et d'argent les plus considérables sont celles de Zacatecas, Guanajuato, Bolanos, Catorse, Sombrerete, Real-del-Monte, Guarisamey, Tasco, Balopidas, Zimapan, Ramos, Fresnillo et Parral.

Les endroits les plus renommés sont tous sur le plateau central ; le minerai n'y est pas des plus riches, mais il y est excessivement abondant. La plus grande portion des veines métalliques de la Cordillière est encore pour ainsi dire vierge et intacte. A peine connaît-on le groupe du Moris et du minerai de Jesus-Maria, dans l'état de Chihuahua, et depuis ce point jusqu'au Nouveau-Mexique, on n'a fait aucune recherche pour s'assurer des richesses que la terre peut contenir.

Les mines donnent une moyenne annuelle de 7,000 marcs d'or et de 3,500,000 marcs d'argent.

Depuis 1492 jusqu'en 1803, le Mexique a fourni à la circulation l'énorme somme de 10,647,000,000 fr. Si on y ajoute 30 années, à 36,912,327 chaque, on aura un total de 10,840,789,716 fr., produit de 341 années.

Suivant M. de Humboldt, une seule mine du Mexique rapporte plus en argent dans une année que toutes les mines de l'Europe, qui ne produisent que 238,000 marcs, tandis que celle du Mexique en donne plus de 255,000 marcs.

Les produits des mines du Mexique, c'est-à-dire de celles seulement exploitées par le gouvernement, dont nous avons donné la liste à l'article des mines, se sont élevés, en 1836, à 7,030,680 piastres ou environ 35,153,400 fr.; mais en y comprenant les produits exploités par les compagnies anglaises et autres qui en ont obtenu le privilége, cette somme s'élève à 27 millions de piastres ou plus de 135 millions de francs annuellement.

Mines d'autres minéraux. Les états de Michoacan, de Zacatecas, Jalisco et les autres plus au nord, abondent en mines de fer. Le cuivre natif se trouve dans Jalisco et Guanajuato, ainsi que l'étain, le plomb et le zinc. Catorce produit de l'antimoine, et l'on extrait de l'arsenic du minerai provenant de Zimapan : différentes parties du pays donnent aussi du mercure.

Une seule mine de charbon de terre est en exploitation près des sources de la rivière de la Sabine.

La mine de sel la plus abondante est le *Penon-Blanco*, dans l'état de Nuevo-Léon; cette saline et d'autres fournissent amplement à la consommation; c'est pour cette raison que le sel étranger est prohibé.

Les mines de fer, de plomb et de vif argent ont été négligées : en sorte qu'avec une accumulation de 25 à 30 millions de piastres fortes, les manufactures et les mines ont souffert du manque de ces métaux de première nécessité, et que, durant la guerre, le fer s'est vendu jusqu'à 210 fr. le quintal et l'acier jusqu'à 1,365 fr.

Commerce. La situation géographique du Mexique est une des plus avantageuses pour le commerce; placé entre l'Europe et l'Asie, il ne faut pas plus de 5 à 6 semaines de navigation pour communiquer avec la première et 8 à 10 avec la seconde région. Cet avantage est balancé par l'insalubrité des côtes de l'Atlantique et les barres qui existent à l'entrée des rivières : en sorte qu'il n'existe que peu de ports et que des rades foraines plus ou moins dangereuses.

Il y a sur l'Océan pacifique trois barres excellentes : celles de San-Francisco, San-Blas et Acapulco; mais les calmes de ces parages et les vents impétueux qui y règnent à des époques fixes, en rendent les approches difficiles durant une grande partie de l'année.

Les ports de l'Atlantique sont plus fréquentés par les bâtimens européens que ceux de l'Océan pacifique.

Les ports sur l'Atlantique peuvent être ainsi classés, suivant leur importance : Vera-Cruz, Tampico, Campêche, Carmen, Sisal, Matamorose ou Refugio, Tabasco, Soto-la-Marina, Pueblo, Viejo, Tuspan, Bacalar et Alvarado.

Les ports sur le grand Océan austral sont pareillement, suivant leur importance : San-Blas, Mazatlan, Acapulco, Guaimas et Hualulco.

La marine marchande est peu considérable. Le tonnage mexicain est principalement employé au cabotage, dont les bâtimens sous pavillon étranger sont exclus, et très-peu de navires mexicains se hasardent à faire des voyages de long cours. Ils se rendent à la Nouvelle-Orléans plus fréquemment qu'ailleurs.

Les Etats-Unis mexicains, depuis la déclaration de leur indépendance en 1823, ont formé des traités de commerce avec les Etats-Unis, l'Angleterre, la Hollande, les villes Anséatiques, la France et le Brésil, et ils sont en négociation pour en conclure avec les autres puissances de l'Europe. Le commerce extérieur y a pris de l'accroissement et aurait pris encore un plus grand essor si le pays avait été plus tranquille.

De toutes les nations étrangères, il n'y en a pas qui y ait acquis une plus grande importance, sous le rapport du commerce, que les Américains des Etats-Unis du Nord. Le tonnage de leurs bâtimens qui se rendent dans les ports du Mexique est plus considérable que celui de tous les autres pavillons réunis. Ils y apportent des entrepôts de New-York et de la Nouvelle-Orléans, non-seulement des produits nationaux, mais encore une grande quantité de marchandises européennes dont les marchés de l'Union sont approvisionnés.

Après les Etats-Unis, viennent l'Angleterre, la France, les villes Anséatiques, et sur la même ligne les autres états de l'Europe.

Il y avait au Mexique 21 maisons françaises qui faisaient le commerce en gros et 438 maisons qui le faisaient en détail : somme totale, 459 maisons françaises. Cinq des premières maisons avaient un capital de 400,000 piastres (2,100,000 fr.); dix, 200,000 piastres (1,050,000 fr.), et six de 100,000 piastres (525,000 fr.). Leurs bénéfices étaient évalués à 10 p. 0/0, sur un capital renouvelé deux fois par an.

Exportation de la cochenille. Parmi les articles d'exportation du Mexique, la cochenille doit occuper le premier rang; l'état mexicain d'Oaxaca, où toute la population s'occupe de cette culture, en produit une immense quantité qu'on transporte par la voie de la Vera-Cruz en Europe. Suivant un état officiel, on en a exporté, de 1760 à 1782 annuellement, une moyenne de 5,000 surons pesant un million de livres, dont les prix ont varié de 15, 16, 17, 18, 19, jusqu'à 25, 30 et 32 réaux, formant une somme pareillement variable de 1 1/2 à 2 1/2, et jusqu'à 3 millions de piastres; mais cette dernière somme plus rarement. Depuis 1784, l'exportation a diminué de moitié environ et s'est réduite à une moyenne de 2,500 surons, pesant 500,000 livres, dont les prix ont été de 15, 16, 18, 20, jusqu'à 30 et 33 réaux la livre. Ainsi, la valeur a aussi présenté une grande variation de 450,000 jusqu'à 900,000 et 1 1/2 millions de piastres. Néanmoins, jamais les prix n'avaient été aussi bas qu'en 1831, où la cochenille n'a valu que 11 réaux, et en 1832, où elle est tombée à 9 réaux. L'exportation, dans cette première année, s'est bornée à 1,750 surons pesant 350,000 livres, formant une valeur de 431,250 piastres : dans l'autre année (1832), les envois ont été plus considérables peut-être à cause du bon marché; ils se sont élevés à 3,175 surons pesant 635,075 livres, représentant une valeur de 754,151 piastres, prix d'achat sur les lieux de production. Il faut y ajouter le droit de sortie d'Oaxaca, qui est de 3 piastres par surons, les frais d'emballage, de pesage, nettoyage, courtage, commission d'achat, qui est de

5 p. 0/0, transport d'Oaxaca à la Vera-Cruz, où l'on paie une commission de transit et les frais jusqu'à bord; tous ces frais font augmenter la valeur primitive de l'achat de 20 p. 0/0, en sorte qu'on peut évaluer l'exportation de la cochenille à une moyenne annuelle d'un million de piastres ou environ 5 millions de francs.

De l'or et de l'argent. L'article le plus important des exportations des mines du Mexique est l'or et l'argent. On peut évaluer le montant total de ces métaux précieux exportés annuellement, tant en monnaies qu'en lingots, à environ 15 millions de piastres (75 millions de francs). L'exportation en lingots, lorsqu'elle est permise, est plus avantageuse que celle des monnaies, malgré le droit de sortie de 7 p. 0/0 dont les premiers sont frappés; tandis que la monnaie d'argent ne paie que 3 1/2, et celle d'or que 2 p. 0/0 de droit.

L'exportation des métaux précieux s'effectue principalement par les paquebots qui, de la Vera-Cruz, se rendent en Angleterre, et dont la valeur peut être portée de 8 à 10 millions de dollars (de 40 à 50 millions de francs), dont une partie est pour le compte de l'Angleterre, une autre pour la France et l'Allemagne, en retour des importations au Mexique, des produits de leurs manufactures et autres articles de leur commerce. Les autres 5 millions de piastres (25 millions de francs) des produits des mines, prennent leur écoulement aussi par la voie de la Vera-Cruz, vers New-York, et par la voie de Tampico, vers la Nouvelle-Orléans, pour acquitter les nombreux produits en toutes sortes de denrées que le Mexique en reçoit annuellement. Enfin, on exporte encore une grande quantité d'argent, d'or et de poudre d'or (cette dernière des riches mines de Sonora) par les ports de San-Blas et d'Acapulco, sur la côte occidentale. De tous les ports du Mexique, c'est maintenant par Tampico qu'on exporte la plus grande quantité d'argent. C'est vers ce port que se dirigent les riches transports (*conducta*) des ruines de Guanaxuato, Zacateras, Saint-Luis, Potosi, etc.; en sorte qu'il s'y accumule souvent une plus grande valeur d'argent que le paquebot anglais ne peut en prendre à bord, et laquelle est limitée à un million de piastres par voyage. La Vera-Cruz ne reçoit que le montant destiné à solder les comptes de Mexico et du gouvernement par les transports de Mexico, de Puebla, d'Oaxaca, etc.

Une compagnie allemande d'Elberfeld exploite encore les mines d'argent d'Anganguco, de Purissima et de Valencia, tandis qu'une compagnie anglaise s'est chargée de l'exploitation des fameuses mines de Guanaxuato, avec l'autorisation du gouvernement.

Malgré toute sa richesse en métaux précieux, il manquait au Mexique le plus utile des métaux; le fer, qu'il est encore obligé de tirer à grands frais de l'Europe, se vend dans la capitale de 15 à 16 piastres le quintal. Il était réservé à un géologue allemand, M. de Gérole, attaché au consulat prussien, de découvrir (en 1832) une mine de ce métal au pied du volcan Popocatepetil, à quelques journées de Mexico et non loin de Puebla, les deux villes les plus importantes de la république; cette mine est actuellement exploitée avec le plus grand succès.

Malgré la fertilité et l'immense étendue du territoire du Mexique, ses exportations en produits de son sol sont encore très-peu importantes, surtout par les ports de la côte orientale; tandis qu'on exporte par ceux de la côte occidentale une assez grande quantité de sucre pour le Chili; la Californie fournit un grand nombre de peaux de bœuf, de pelleterie, telles que des peaux d'outres, d'ours et autres. Jusqu'à présent, les ports situés sur l'Océan atlantique qui font le commerce avec l'Europe n'ont exporté que de la cochenille, du Xalapa, de la salsepareille, de la vanille, du piment, dont la valeur, à l'exception de la cochenille, ne s'élève qu'à quelques centaines de mille piastres.

Cependant, les productions des Tropiques réussissent très-bien au Mexique, où l'on en a jusqu'à présent négligé la culture pour donner la préférence à l'exploitation des mines. Le tabac, qu'on cultive dans les environs d'Orizaba et de Cordova, dont le gouvernement avait donné le monopole à une compagnie, est d'une excellente qualité semblable au meilleur tabac de la Havane; le transport d'Orizaba à la Vera-Cruz n'est que d'une piastre par quintal, et il n'existe aucun droit de sortie sur toutes les denrées du Mexique.

Le café, dont il existe des plantations du côté de Cordova, est d'une bonne qualité; la fève est petite, de couleur verte et d'un goût agréable; mais tout ce café est consommé dans le pays; il n'y en a que quelques petites parties qui ont été expédiées de la Vera-Cruz à New-York.

Importation. Bordeaux a beaucoup accru ses relations commerciales avec le Mexique au moyen des paquebots qui s'y rendent régulièrement. Le Havre n'a pas négligé d'y prendre aussi une part fort active. La France et la Suisse envoient par la voie de Bordeaux les produits de leurs fabriques et surtout leurs mousselines et leurs soieries, ainsi que les provinces prussiennes situées sur le Rhin. Bordeaux expédie une grande quantité de vins au Mexique et reçoit en retour, seulement en cochenille, pour une valeur de 3 à 4 millions de francs du port de la Vera-Cruz : l'importation du jalap et de la salsepareille a été pareillement considérable à Bordeaux; de même celle des piastres et des doublons, qui y rendent mieux que partout ailleurs, à cause de la proximité de l'Espagne.

Importation de France. A l'égard des exportations de France au Mexique, indépendamment des soieries qui forment l'article le plus important, le papier que l'on fabrique à Bordeaux sous le nom de florette, et qui ne coûte que 6 fr. 15 cent. la rame, est la sorte qui convient le mieux au Mexique, où l'on n'en consomme annuellement pas moins de 500,000 rames, tant de celui de Bordeaux que de celui de Gênes, qui est encore à meilleur marché. Cette grande consommation de cet article au Mexique a pour cause l'usage presque général des cigares de papier, que fument les habitans et même le sexe, et qui s'élève par an à des millions.

Les toiles de France n'ont pu soutenir au Mexique la concurrence de celles d'Irlande et d'Allemagne, qui y envoient directement de grandes quantités à des prix très-bas, pour des qualités fines et d'une belle apparence. Les expéditions qui se font d'Elberfeld par la voie de Hambourg ou de Brême en produits de l'industrie allemande, surtout des provinces rhénanes prussiennes, s'élèvent à 8 millions de marcs banco par an. Si l'on y ajoute la quantité qui y est introduite par les États-Unis, l'Angleterre et même par le Chili et le Pérou, on peut porter à 10 millions de marcs banco (environ 15 millions de francs) la valeur des marchandises de toutes espèces importées par an de l'Allemagne au Mexique, et parmi lesquelles on compte de 120 à 140,000 pièces de toile de Silésie, connues au Mexique sous le nom de *platilles réales*.

Après les toiles, viennent les étoffes de soie des provinces rhénanes, qui forment l'article d'importation important pour le Mexique; les verres de Bohême, qui s'expédient par la voie de Hambourg pour Vera-Cruz, ne sont pas moins considérables; il part tous les ans de Hambourg de 20 à 22 navires chargés des produits des manufactures allemandes pour cette destination et Tampico.

Les draps français ne peuvent plus soutenir la concurrence au Mexique, faute des qualités convenables aux pays chauds. La législation qui soumet en France les laines étrangères à un droit élevé a empêché les fabricans de produire, comme autrefois, des draps fins et légers, par le mélange des laines indigènes avec des laines étrangères.

Le commerce français a appris avec satisfaction que le gouvernement mexicain avait consenti à effacer de son tarif de douanes les distinctions de provenance qu'il y avait établies en 1827, et par suite les surtaxes dont certaines contrées d'Europe avaient à se plaindre.

Non-seulement, ces distinctions ont disparu du nouveau tarif publié à Mexico, le 11 mars 1837; mais, pour beaucoup d'articles, le taux des droits a été abaissé au dessous du ci-devant minimum.

Les toiles de coton peintes et les platilles de Bretagne, par exemple, dont le régime intéresse plus particulièrement la France, étaient taxées suivant leur origine. Les droits établis par le nouveau tarif, dont les fixations s'étendent aux tissus de coton et de fil en général, sont toiles et tissus de coton peints, unis, rayés, etc., brodés ou à jour, jusqu'à une vare de large : la vare, 12 1/2 p. 0/0 l'aune. Toile et tissus de fil blanc, écrus, vrais ou faux, unis jusqu'à une vare de large, 9 p. 0/0.

Les tissus de soie ont été soumis par le nouveau tarif à un droit uniforme de 3 piastres par livre, ou 32 fr. 60 cent. par kilog.

Banque du Mexique. Une nouvelle loi, rendue au Mexique, porte que toute fabrication de monnaie autre que celle d'or et d'argent cessera immédiatement dans tous les hôtels des monnaies de la république. Le gouvernement, après avoir fait détruire les poinçons et autres instrumens, doit établir sans délai une banque nationale qui sera chargée spécialement de l'amortissement de cette monnaie. L'administration des fonds de cette banque sera entièrement indépendante du gouvernement; mais son président sera nommé par le congrès, et elle ne pourra, sans autorisation expresse du congrès, émettre plus de bons que ceux qui seront nécessaires pour l'amortissement de la monnaie de cuivre et des capitaux qu'elle aura reçus; elle est autorisée à payer pour les bons jusqu'à 18 p. 0/0 de prime par an, en la donnant proportionnellement suivant le nombre de mois que les détenteurs laisseront écouler sans se présenter au change. Dès que la banque sera organisée et en possession des valeurs qui lui sont assignées, les propriétaires de la monnaie de cuivre actuelle pourront en demander le changement en argent : il sera prélevé une prime fixée par le gouvernement, qui ne pourra excéder 6 1/4 p. 0/0. S'il se fait en bons, il ne sera rien prélevé, et le changeur aura droit à la prime établie. Telles sont les principales dispositions de la loi de création de la banque, dispositions développées dans un décret spécial du gouvernement.

Banque dite d'aviso. Il existe au Mexique une banque dite d'*Aviso*, qui doit sa création au ministre Alaman, qui l'avait instituée pour encourager l'agriculture et l'industrie indigène, étant destinée à faire des avances à un intérêt modéré, dans un pays où il est ordinairement fort élevé. Cet homme d'état cite, pour exemple, la négligence qu'on apporte au Mexique dans l'éducation des vers à soie, qui réussiraient si bien dans les états d'Oaxaca et de Jalisco, où les mûriers croissent dans un état sauvage. Il en est de même des abeilles, qui déposent leur miel dans les crevasses des rochers, où les habitans vont chercher la cire dont ils se servent pour l'éclairage; tandis que, d'après un relevé des douanes, on importe annuellement à Vera-Cruz 28,000 arrobes de cire de l'étranger, qui, à 25 p. 0/0, font la somme énorme de 700,000 piastres. La culture du coton a aussi besoin d'être encouragée, attendu que la quantité de 50,000 arrobes (1,450,000 livres pesant), que le pays produisait en 1825, a été réduite à 5,000; ce qui provient du manque de capital et aussi du désastre de la guerre civile.

Monnaies. Les comptes se tiennent au Mexique ainsi que dans toute l'Amérique espagnole, en pesos ou piastres de 8 réaux; ceux-ci se divisent en quarts appelés pesados et en réaux et médios, et quelquefois en 34 maravédis de plate mexicaine.

Poids et mesures. Le poids du Mexique est le quintal castillan.

Taille. D'après les règlemens de 1772, un marc de Castille de 21 1/2 karats de fin doit faire 8 1/2 doublons de 8 escudos, 17 pièces de 4 escudos, 34 pistoles ou 68 escudos.

Un marc d'argent de 10 1/2 dineros de fin doit fournir 8 1/2 pesos duros ou 17 demi-piastres, et 1 marc d'argent de 9 3/4 dineros de fin 34 pesetas ou 68 réaux de plate mexicaine.

Le titre de l'argent s'évalue en dineros; le marc ou autre poids est divisé en 12 dineros, et chaque dinero en 24 grains.

Le doublon doit contenir, suivant les règlemens, 374 grains anglais d'or pur, et valoir, par conséquent, 3 liv. st. 6 s. 2 d. ou 83 fr. 37 c. La piastre doit contenir 374 grains d'argent pur et valoir 4 s. 4 1/4 d. st. ou 5 fr. 38 c. environ.

Suivant le *Mémorial bordelais* du mois de septembre 1835, on a découvert une altération dans l'établissement de la monnaie de Guadalajara. L'essai qu'on en a fait a constaté que les piastres frappées au millésime de 1835 sont, terme moyen, de 18 à 19 karats au dessous du titre anglais, tandis que d'ordinaire cette différence de titre n'est que d'environ 6 1/2 à 7. La détérioration pratiquée dans cette circonstance est de 5 à 7 p. 0/0, valeur de l'argent, ce qui jette une défaveur sur les opérations en espèces avec le Mexique, qui sont très-importantes et forment une des principales branches de son commerce; c'est sans doute à l'insu du gouvernement mexicain que cela a lieu, et il s'empressera d'y remédier pour rétablir la confiance et la bonne foi qui doivent servir de base aux transactions commerciales.

Quant à la mesure des liquides, on l'évalue à la douane suivant son poids : 12 bouteilles ordinaires de vin sont comptées pour 3/4 d'arrobe; le baril d'eau-de-vie pour 5 arrobes; le baril de vin ou de vinaigre pour 5 1/2 arrobes, avec une bonification de 10 p. 0/0 pour le coulage.

Tarif de la douane. Il est établi, en général, sur un droit d'entrée de 40 p. 0/0 de la valeur des marchandises au Mexique, y compris celles qui ne s'y trouvent pas dénommées; il en résulte une grande inégalité dans la taxe. Le tarif est le même pour toutes les provinces, à l'exception de l'état du

Yucatan et des deux Californies, qui, à cause de leur situation, ne perçoivent que les 3/5 des droits d'entrée; néanmoins, lorsque les marchandises sont expédiées dans d'autres parties du Mexique, elles doivent acquitter les autres 2/5 à leur embarquement.

Il n'existe point d'entrepôt pour la réexportation des marchandises, ni de *Drawback* ou de restitution de droit. Toutes celles qui sont importées doivent acquitter les droits en entier.

Prohibition à l'importation : L'entrée du sucre, du café, du chocolat (l'entrée du cacao est permise), du riz, du blé, de la farine (l'entrée de ce dernier article est permise avec le Yucatan), les viandes fumées et salées, le sel, le tabac, les cigares, les ouvrages de cire, le savon et le suif, le plomb et le cuivre, les bottes et les souliers, ainsi que la sellerie et tous les ouvrages en cuivre, les effets d'habillemens, le fil de coton au dessous du n° 20, les couvertures de laine, les draps ordinaires, la poterie commune, la passementerie, etc. Les motifs qu'on allègue, sont que les articles prohibés sont les produits du sol ou de l'industrie du pays.

Sont affranchis de tout droit d'entrée : les livres imprimés, les cartes de géographie, les machines et instrumens des arts et des sciences, d'agriculture et des mines, les vaisseaux et embarcations destinés à la vente ou à la nationalisation, les plantes étrangères, ainsi que les semences, les animaux étrangers, et certains emplâtres anglais.

A l'exception de la graine de la cochenille, il n'y a de prohibition pour l'exportation d'aucune production du Mexique, qui n'acquittent aucun droit à la sortie. Il n'y a que les métaux précieux qui paient à l'exportation les droits suivans : L'or monnayé ou travaillé, 2 p. 0/0; l'argent qui se trouve dans le même état, 3 1/2 p. 0/0, et en lingots, 7 p. 0/0. Outre cela, on perçoit encore un droit de circulation de 2 p. 0/0 lorsqu'il est transporté de l'intérieur sur la côte; en sorte que les piastres ont beaucoup de droits à acquitter avant d'arriver en Europe.

Le décret ci-après a été rendu par le congrès général du Mexique le 23 mai 1837, et publié à Mexico le 10 juin suivant:

Art. 1er. Les tissus de coton ordinaires, provenant de l'étranger, paieront, indépendamment des droits établis au tarif, 0 p. 4 c. par vare carrée.

Ce droit sera acquitté au port d'importation, sans préjudice des droits de consommation que lesdits tissus devront supporter dans les douanes intérieures.

2. Est étendue à toute la république l'application du décret du 1er février 1828, qui affranchit de tous droits les tissus de coton, de laine et de soie de fabrique nationale.

Sont compris dans cette franchise le coton récolté dans la république, et les fils (hilazas) de ladite matière.

(Suit une instruction en sept articles sur l'application du décret ci-dessus, sur les conditions et les formalités de la franchise.

Le commerce français a déjà appris, avec satisfaction, que le gouvernement mexicain avait consenti à effacer de son tarif de douanes les distinctions de provenance qu'il y avait établies en 1827, et, par suite, les surtaxes dont certaines contrées d'Europe avaient à se plaindre.

Non-seulement ces distinctions ont disparu du nouveau tarif publié à Mexico le 11 mars 1837, mais pour beaucoup d'articles, le taux des droits a été abaissé au dessous du ci-devant minimum.

Les toiles de coton peintes et les platilles de Bretagne, par exemple, dont le régime intéresse plus particulièrement la France, étaient, suivant leur origine, taxées comme suit depuis 1827 :

Indiennes anglaises, la vare, 1 réal 3 gr. (l'aune, 1 fr. 16 c.); d° françaises, d° 2 r. (1 fr. 80 c.); Bretagne étroites fausses, d° 1 r. (84 c.); d° étroites vraies, d° 1 r. 3 gr. (1 fr. 10 c.); d° larges fausses, d° 1 r. 3 gr. (1 fr. 10 c.); d° larges vraies, d° 1 r. 8 gr. (1 fr. 52 c.).

Les droits établis par le nouveau tarif, dont les fixations s'étendent aux tissus de coton et de fil en général, sont:

Toiles et tissus de coton peints, unis, rayés, brodés ou à jour, jusqu'à une vare de large, la vare, 12 cents 1/2 (l'aune, 84 c.).

Toiles et tissus de fil, blancs, écrus, vrais ou faux, unis, jusqu'à une vare de large, la vare, 9 c. (l'aune, 62 c.).

Les tissus de soie, dont les droits, avant le 11 mars 1837, variaient, pour les articles de France, entre 3 r. 4 gr. et 10 r. par vare (3 fr. et 9 fr. par aune), ont été soumis, par le nouveau tarif, à un droit uniforme de 3 piastres par livre (32 fr. 60 c. par kil.).

Etablissement d'entrepôts. Un décret, publié à Mexico le 2 mai 1837, a prescrit l'établissement de deux ports de dépôt sur le golfe du Mexique et sur la mer du Sud, l'un à Vera-Cruz, et l'autre à San-Blas. Les magasins de ce dernier port seront placés dans la ville de Jalcocotan, dont l'élévation au dessus du niveau de la mer garantit la bonne conservation des marchandises, et entretient une douce température.

Les marchandises y déposées seront sous la sauve-garde des lois. Seront reçues dans les magasins de dépôt toutes marchandises, sauf celles qui sont exemptes de droits ou prohibées à l'entrée, et les articles qui pourraient s'enflammer même sans le contact du feu.

Les marchandises mises dans les magasins pourront y séjourner un an ; elles paieront, pour droit de magasinage, 1/2 pour 0/0, si elles restent moins de quatre mois, 1 p. 0/0 pour moins de huit mois, et 1 1/2 p. 0/0 pour huit mois. Elles acquitteront en outre, à leur sortie d'entrepôt, les droits d'importation.

Cette dernière disposition est motivée sur ce que la situation géographique du Mexique n'étant pas favorable à la réexportation, sous le rapport de l'économie, la faculté de rembarquer en franchise de droit les marchandises mises en entrepôt, ne servirait qu'à encourager la contrebande au préjudice du trésor et du commerce de bonne foi.

Pourront être également déclarés ports de dépôt, tels autres ports du Mexique auxquels la concession de cette faculté serait avantageuse, et qui réuniraient les conditions d'emplacement et de sécurité nécessaires.

Fermeture de plusieurs ports. Un décret, rendu le 31 juillet 1833, par le président des Etats-Unis mexicains, porte ce qui suit :

Art. 1er. Les ports de Pueblo-Viejo, de Tampico et de Soto-la-Marina, sont fermés au commerce étranger.

2. Ils ne pourront plus être fréquentés que par les navires faisant le cabotage.

Un décret, publié à Mexico le 7 mars 1837, porte que les ports qui seront ouverts à l'avenir au commerce étranger sont les suivans : dans le golfe

du Mexique, Vera-Cruz, Santa-de-Tamanlipas (Tampico), Matamoros, Campêche, Sisal et Tabasco; et dans l'Océan pacifique, Acapulco et San-Blas; dans le golfe de la Californie, Monterey et Gaymas.

Les ports ci-après, ouverts jusqu'ici au commerce étranger, sont déclarés fermés, excepté pour le commerce de la côte et le cabotage; ce sont les ports de Bacalar, Goatzacoalcos, Alvarado, Matagorda et Galveston, sur le golfe du Mexique, Hacatulco, Manzanillo, Natividad, Le Paz, Mazallan, Loreto, San-Diego et San-Francisco, sur l'Océan pacifique.

Droit de tonnage. Le congrès du Mexique a rendu, le 31 août 1836, un décret qui porte:

Art. 1er. Le droit de tonnage imposé aux bâtimens étrangers par l'art. 4 de la loi du 16 novembre 1827, une fois payé par eux dans le port d'arrivée, ne doit plus et n'a pas dû être exigé dans aucun autre port où ils abordent ou ont abordé, chargés de marchandises non prohibées par les lois.

2. Le même droit ne sera pas non plus exigé des bâtimens naufragés qui se trouveront poussés par force majeure dans quelque port de la république, pourvu que le fait soit suffisamment établi.

Une ordonnance du président de la république, rendue le même jour en exécution de ce décret, statue que les cautions fournies à la douane pour répondre des droits exigés contrairement au présent décret, seront annulées, et que le montant des mêmes droits qui aurait été perçus sera restitué.

Ces dispositions satisfont aux réclamations des capitaines des navires étrangers que la douane mexicaine prétendait soumettre au droit de tonnage chaque fois qu'ils entraient dans un port mexicain.

Par un autre décret du 27 août, le même congrès a statué qu'en attendant le résultat définitif des négociations pendantes avec la reine régente, sur la reconnaissance de l'indépendance, les hostilités contre l'Espagne seront suspendues, et que le gouvernement pourra prendre en conséquence telles mesures commerciales qu'il avisera, sans s'écarter du principe de la réciprocité.

MÉZIÈRES, ville de France, chef-lieu du département des Ardennes, sur la Meuse, à 28 l. de Metz et 46 de Paris. Population, 4,500 habitans. Lat. N. 49° 45' 47"; long. 2° 23' 16".

Productions. Toutes sortes de grains, du chanvre, du lin, de la laine, des vins, des bestiaux. Carrières d'ardoises, mines de fer.

Industrie. Fabriques de serges communes, de bonneterie de laine, de toiles de diverses qualités, de dentelles façon d'Angleterre, de toile de lin, de fers à repasser; tanneries, mégisseries; de la taillanderie, etc.

Commerce. Tous ces produits font autant d'articles de son commerce; mais le plus fort est celui des cuirs, ainsi qu'à Charleville.

MICHEL (Saint-), San-Miguel. C'est la plus grande des îles Açores, archipel situé dans l'Océan atlantique, et sous la domination du Portugal, entre les 37° 48' et 37° 55' de lat. N., et entre les 27° 53' et 28° 16' de long. O. Elle est à 25 l. de l'île Terceira. Elle a du N.-O. au S.-E. 17 l. de longueur, sur une largeur variée de 2 à 6 l., avec une popul. d'environ 80,000 habitans.

Productions. Elles consistent principalement en froment, maïs, fèves, pommes de terre d'une excellente qualité. Les oranges sont très-estimées, et l'île en produit une immense quantité, puisqu'un seul oranger en fournit de 5 à 6,000. On y trouve presque tous les fruits de l'Europe, surtout des pêches et des prunes. Les vignes donnent un vin délicat, et dont la majeure partie est consommée dans l'île. On tire d'une caverne de la vallée des Farnas une grande quantité de soufre qui pourrait faire un article considérable d'exportation. Il y a quelques fabriques de droguet, de camelot, de serges, que des Français y ont établies.

Commerce. Tout le commerce de cette île est concentré à Ponta-Delgada, qui en est le chef-lieu. Les exportations consistent en grains, légumes secs, bétail et volaille pour le Portugal. On estime à 300,000 boisseaux l'exportation annuelle du blé, et à 50 ou 60,000 les caisses d'oranges pour l'Angleterre, l'Amérique du nord, la Russie, etc.

Importations. Le Portugal y importe du sucre, du café, du tabac et différentes autres denrées. Les importations de l'Angleterre sont des toiles, des cotonnades, des soieries, des quincailleries, de la faïencerie, poterie, etc.; celles des États-Unis sont des planches, bois de construction, meubles, riz, des salaisons, de la farine et autres articles de consommation. Ce commerce occupe annuellement une centaine de vaisseaux, dont le plus grand nombre sont des anglais, des américains, et un petit nombre de portugais. Les Français avaient peu de relation avec cette île, attendu qu'ils craignaient que les produits des fabriques que leurs compatriotes y avaient fondées fussent préjudiciables à ceux qu'ils y auraient portés; en sorte que les Anglais se sont emparés de tout le commerce de cette île.

MIDDELBOURG (Middelburg), ville des Pays-Bas, chef-lieu de la province de Zélande, au milieu de l'île de Walcheren, située aux bouches de l'Escaut, et sur un grand canal d'environ 1 l. 1/2 de longueur, qui communique du port à la mer du Nord, et qui tient lieu de port, et qui se trouve encombré de sable. Lat. N. 51° 30' 6"; long. E. 1° 17' 15"; à 11 lieues de Gand et 28 d'Amsterdam.

Productions. Elles consistent principalement en blé, d'une qualité supérieure et recherchée; on y récolte aussi la meilleure avoine et le plus beau seigle de tous les Pays-Bas, ainsi que des légumes, des pommes de terre excellentes, de la garance, du lin et du chanvre.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y a pas fait de grands progrès; cette ville possède plusieurs fabriques de garance, que l'on réduit en poudre au moyen de moulins à vent; il y a des amidonneries, des raffineries de sel, des papeteries, des verreries, des savonneries, des moulins de poudre à canon.

Commerce. Le commerce de cette ville, qui était considérable, est bien déchu de son ancienne splendeur; on n'y fait plus d'expéditions aux Indes orientales, et toute l'exportation se borne au blé, au sel, à la garance, au lin, aux pommes de terre, qui sont délicieuses et très-recherchées dans toute la Hollande. Les importations consistent en vins, eaux-de-vie de France.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Amsterdam.

MIDDLESEX, un des comtés les plus importans de l'Angleterre, à cause de Londres et West-

minster, qui s'y trouvent situées. Il est un des plus petits du royaume-uni, n'ayant que 10 l. de longueur sur 4 de largeur moyenne, avec une popul. de 1,144,600 habitans.

Rivières et canaux. Il est arrosé par plusieurs rivières, tributaires de la Tamise qui traverse Londres, et a son embouchure dans la mer du Nord. Le canal de Grand-Junction traverse la partie occidentale et communique à la Tamise à Brentfort; il communique à celui de Paddington à l'extrémité N.-O. de Londres, tandis que le canal du Régent est une prolongation du précédent et a son embouchure dans la Tamise à Limehouse.

Productions. La plus grande partie des terres est couverte en prairies et en jardins potagers, en vergers d'arbres fruitiers, dont les produits sont évalués à environ 8 millions de francs par an. Presque toute la partie orientale du comté est en prairies et pâturages, tandis que la partie occidentale est consacrée à la culture des grains; on y récolte du blé, de l'orge. Il n'y a qu'environ 3,000 arpens de bois ou taillis sur les hauteurs situées au N. de Londres. Les saules abondent sur les bords et dans les petites îles de la Tamise; ils fournissent beaucoup d'osier que la vannerie emploie utilement. On élève une immense quantité de bestiaux, et surtout des vaches, dont le produit, seulement en laitage, est estimé à 17,500,000 fr. par an, pour l'approvisionnement de Londres. On élève aussi une grande quantité de porcs d'une petite race, dont les petits cochons de lait sont recherchés, et se vendent très-bien sur le marché de Smithfied. Il y a peu de moutons qui arrivent du comté de Dorset. Les chevaux s'y trouvent aussi en grand nombre; on l'évalue à 5,000 dans le comté. L'argile forme un produit considérable de ce comté; on en fabrique des tuiles et des briques qui servent à la construction des maisons de Londres et du pays.

Quant au commerce, Londres, qui est le chef-lieu de ce comté, en est le centre, et il s'étend dans toute les parties du monde. *Voy.* Londres.

MIDDLETON, ville d'Angleterre, comté de Lancaster, à 2 lieues de Manchester et 15 de Lancaster. Population, 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède un grand nombre de manufactures de toutes sortes de cotonnades, et des établissemens considérables de blanchisseries et d'imprimeries de ces différens tissus. Il y a aussi des fabriques de gance et de passementerie en coton.

MIDDLETON, ville d'Irlande, province de Munster, comté de Cork, à l'extrémité de la baie et du port de Cork, à 5 l. de cette ville. Cette ville est renommée pour sa grande halle et sa grande manufacture de toile.

Foires. Les foires ont lieu les 14 mai, 5 juillet, 10 octobre et 22 novembre.

MIDDLETOWN, ville des Etats-Unis, état de Connecticut, chef-lieu du comté de Middlesex, sur la rive droite du Connecticut, qui y est navigable pour les navires de 10 pieds de tirant d'eau, à 5 lieues d'Hartford et 8 de New-Haven. Popul., 5,500 habitans.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs manufactures d'étoffes de laine et de coton. Près de cette ville se trouve une mine de plomb. Le commerce y est florissant; elle est le principal entrepôt de tous les produits du comté et des environs. Elle possède des navires dont le tonnage est de 19,500 tonneaux.

MIDI (canal du), Canal du Languedoc, un des plus anciens et des plus importans canaux de France, en ce qu'il établit une communication entre la Méditerranée et l'Atlantique. Il commence dans le département de la Haute-Garonne, sur la rive droite de la Garonne, à demi-lieue au dessous de Toulouse, contourne cette ville au N. et se prolonge vers le S.-E. jusqu'auprès de Carcassonne, dans le département de l'Aude, et va déboucher près de Marseillan, dans la partie S.-O. de l'étang de Thau (département de l'Hérault), où il se joint au canal des Etangs. Il a un développement de 61 lieues; sa profondeur moyenne est de 2 mètres, et sa largeur de 22 mètres. Un peu avant sa jonction avec l'étang de Thau, il en part un embranchement vers le S. sur Agde, qui a une longueur de 600 mètres.

Le Brez de Saint-Pierre est un petit canal de 1,430 mètres qui, de la porte de Bazacle à Toulouse, en suivant la rive droite de la Garonne, se joint au canal du Midi, près le pont de Gragnague. Après Toulouse et Carcassonne, les principaux endroits près desquels passe le canal du Midi, sont Mongiscard, Villefranche-de-Lauragais, Castelnaudary, Villepinte, Trèbes, Capestang et Béziers.

Ce canal est d'une haute importance pour le commerce du midi de la France. Les principaux transports qui s'y font consistent en grains, huile, savons, vins, eaux-de-vie, sel, bois et fer. Des services réguliers pour le transport des marchandises sont établis entre Agde et Toulouse. Le canal latéral à la Garonne est destiné à continuer la communication établie par le canal du Midi jusqu'à Bordeaux et à l'Océan, et de faire ainsi communiquer Marseille directement avec Bordeaux, sans faire la navigation, immense et dangereuse à travers le détroit de Gibraltar.

MIEL. C'est une substance sucrée, visqueuse, grenue, lorsqu'elle est renfermée dans des vases ou des barils pour le commerce. Le miel est produit par l'abeille *apis mellifica*, insecte hyménoptère ou à quatre ailes transparentes et veinées, qui vit de l'arôme des fleurs et des plantes, et habite par essaims, dans des troncs d'arbres ou creux de rochers, ou dans des ruches. On distingue trois sortes de miel : le miel blanc, qu'on appelle aussi miel vierge; le miel jaune, et le troisième, qui tient le milieu, tant pour la couleur que pour la qualité. Dans presque tous les départemens, on recueille du miel de différentes qualités qui fait un objet de commerce assez considérable pour certaines villes, telles qu'Angers, Avignon, Bayonne, Bordeaux, Brieuc (Saint-), Caen, Carpentras, Cherbourg, Lons-le-Saulnier, Marseille, Orange, Narbonne, etc.

Miel de Narbonne. Ce miel, que l'on considère comme le meilleur de tous les miels de France, est surtout le produit d'un petit bourg nommé Corbière, à 3 lieues de Narbonne. Il est très-blanc, grenu, odoriférant, ayant un goût aromatique très-prononcé. On cherche souvent à le contrefaire en introduisant dans un miel inférieur de la fleur de farine délayée et aromatisée avec de la fleur de romarin, ce qui donne à ce miel sophistiqué la blancheur et l'odeur de celui de Narbonne, mais non sa même consistance ni son goût.

Les miels de Provence, du Languedoc, du Gâtinais, de la Franche-Comté et surtout de Lons-le-Saulnier sont ceux qui approchent le plus de celui de Narbonne. Il y a différentes qualités de

miel, que l'on distingue aussi par les pays de leur provenance.

Miel du Gâtinais. C'est le miel dont l'usage est le plus habituel à Paris et dans les environs. Ses caractères varient suivant les qualités, qui se divisent en quatre sortes :

1° *Le miel surfin.* Il est en tout semblable au miel de Narbonne, moins le goût aromatique, ce qui lui fait obtenir la préférence par les personnes qui ne sont pas habituées à cet arôme, et c'est incontestablement le plus grand nombre. Il sert aux mêmes usages que le miel de Narbonne. La consommation en est assez considérable.

2° *Miel blanc fin.* C'est celui qui est le plus fréquemment demandé, en ce qu'il a beaucoup de rapport avec le surfin, dont il ne diffère que par un peu moins de blancheur et un peu moins de délicatesse dans le goût, tandis que la différence dans le prix est toujours assez considérable.

3° *Le miel blanc ordinaire.* Un peu citron, moins de dureté que les deux précédentes sortes, et moins agréable au goût.

4° *Le miel commun.* Cette dernière sorte est tout-à-fait jaune, se durcit rarement et entre facilement en fermentation. On s'en sert pour nourrir les abeilles en tems de disette ; il entre dans la médecine vétérinaire.

Ces quatre sortes de miel sont livrées au commerce dans des barils de même poids et de même dimension; leur poids commun est de 40 kilogrammes, brut.

La Brie, la Picardie, la Champagne, fournissent aussi des miels blancs ordinaires, mais moins agréables au goût que les miels gâtinais. Ils sont un peu âcres et grattent la gorge.

Les environs de Lisieux, en Normandie, et particulièrement le territoire d'Argence, fournissent un miel de première qualité, ne le cédant ni au miel de Narbonne, ni à celui du Gâtinais, première qualité de surfin. On en expédie à Paris; mais la plus grande partie est consommée dans la Normandie ou exportée en Angleterre. Il est connu sous le nom de *miel d'Argence*.

Miel de Bretagne. Ce miel est plus ou moins rouge, toujours commun, ayant un goût particulier et une odeur invariable, qui lui est communiquée par la fleur du blé noir sur laquelle les abeilles vont chercher leurs provisions.

On s'en sert pour la fabrication du pain d'épice, auquel il communique son goût d'une manière sensible.

Ce miel est expédié dans des barriques de Bordeaux, dont le poids commun est de 350 à 360 kilogrammes, brut. Il s'en expédie aussi en demipièces.

Le miel de l'Attique, celui du mont Hymète, en particulier, a conservé son ancienne réputation. Il a un parfum exquis et une douceur agréable. Quoique roux, le miel athénien est de la plus belle transparence. Ce qui le distingue de nos miels, c'est qu'il est épais sans être grainé ni congelé. Les quatre principaux couvens de l'Hymète peuvent entretenir 3,000 ruches.

Pour obtenir du beau miel, on le trie de trois sortes : le miel vierge ou superfin; le miel première qualité, sans pression, et le miel commun ou pressé. Le miel vierge s'obtient en choisissant les gâteaux les plus blancs, que l'on nomme coussins, parce qu'ils se trouvent sur les deux côtés latéraux de la ruche ; ils ont peu d'étendue en superficie, mais sont plus épais que les autres. Le miel sortant de lui-même des gâteaux les plus purs, qui ne doivent contenir ni couvain, ni polen, est mis à part dans des pots de grès étiquetés: superfin. Le miel première qualité, qui est presque aussi bon que le précédent, à la différence près qu'il est plus jaune, se fait en brisant les gâteaux dont on a tiré le superfin dans les tamis ou mannes que l'on pose au dessus des terrines ou baquets supportés par des tringles de bois. Tout le miel passé dans les terrines ou baquets sera versé dans des pots ou des barils, et déposé de suite à la cave. On fait le miel commun en brisant indistinctement tous les gâteaux restans, excepté ceux qui ne contiennent pas de miel, et qui ont été mis à part pour la fonte. On en exprime ce qui reste de miel par la pression; il n'aura aucun mauvais goût si on n'y a laissé ni couvain ni polen; mais il sera moins fin. Dans les campagnes, on fait une dernière qualité, en réunissant tous les résidus pressés à froid ; on les divise en petites parties, que l'on met dans un grand vase chauffer dans une chaudière pleine d'eau : ce qui en provient est remis au pressoir pour la dernière fois. On en retire un miel très-brun et très-âcre au goût, mais qui sert à faire des médicamens pour les bestiaux et à prendre des lavemens.

Tous les miels doivent être écumés huit jours après leur confection. Le miel fin ne laisse monter qu'une écume très-légère qui ne se renouvelle point quand elle a été enlevée; mais le miel commun a besoin de l'être plusieurs fois, parce qu'il est moins pur. Celui que l'on a entonné dans des barils ne pouvant l'être, on doit le bien bonder et mettre les barils sur un fond ; le peu d'écume qui s'y manifestera s'y figera lorsque le miel se raffermira. Lorsqu'on défoncera les tonneaux pour le débiter ou l'employer, on râclera cette écume, et le miel se trouvera dessous dans sa plus grande pureté.

On falsifie le miel et on lui donne une plus belle apparence en le mêlant avec de la farine; mais cette fraude contribue à le faire gâter, parce que la farine est une substance fermentescible. Il est facile de la découvrir en faisant dissoudre de ce miel dans de l'eau chaude : la farine se déposera au fond.

Outre le miel que fournit la France, on en importe encore une grande quantité de l'île de Candie et d'autres îles de l'Archipel et du Levant, ainsi que des îles Baléares, qui en produisent d'excellent. Il en vient aussi de l'Allemagne, de la Pologne et d'autres pays. Ces miels sont beaucoup inférieurs à ceux de France.

Dans l'achat du miel, on doit faire attention à ce qu'il soit nouveau, sans aucune impureté, épais, grenu, d'un goût doux et légèrement piquant, d'une odeur douce, un peu aromatique.

Le miel se vend au quintal métrique, sans aucune déduction de poids. A Amsterdam, où la vente du miel est l'objet d'un commerce assez important, le miel du pays se vend à la tonne pesant 330 livres; les miels de Bayonne, de Bretagne et de Marseille se vendent au quintal de 100 livres. On accorde 20 p. 0/0 de tare pour le miel de Bretagne ; on donne, en outre, 1 p. 0/0 de bon poids et autant pour le prompt paiement; mais, pour celui de Bayonne, on ne donne aucune déduction.

Les qualités de miel sont dans l'ordre suivant, par rapport aux lieux d'où ils viennent : 1° miel de Narbonne, qu'on falsifie quelquefois en introduisant de l'essence de romarin dans du miel blanc ordinaire pour lui donner son goût ; ce miel

vient de Corbières, petite commune à 3 lieues de Narbonne; 2° miel de Provence et Languedoc, qui est expédié en des barils du poids de 50 à 60 livres ou 26 à 30 kilogrammes; 3° viennent ensuite les miels de Champagne, de Touraine, de Picardie et de Normandie, qui est le moins bon de tous; il est jaune et même ferme.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations du miel, en France, se sont élevées, en 1836, à 6,838 kilogrammes, dont la majeure partie, 2,154 kilogram. de Gênes, 1,146 de Suisse, 2,032 des Etats-Unis, 498 de Cuba, 329 de Bourbon, etc.

Exportations. Elles se montent en totalité à 72,044 kilog., dont la plus grande partie, 50,375 kilog. pour la Belgique, 9,466 pour l'Angleterre, 4,065 pour la Suède, 4,065 pour la Suisse, 2,233 pour la Grèce, 1,859 pour Alger, 943 pour les îles Saint-Pierre et Miquelon, et quelques autres pays du Nord.

MIGLIARO, poids de Venise qui sert à peser l'huile; il est composé de 40 mirres pesant chacune 30 livres, poids subtil de Venise. Le migliaro fait 176 gallons anglais et 895 livres 3 onces de Marseille.

MIGNONNETTE, espèce de dentelle de fil de fin lin blanc et très-fine, très-claire et très-légère; elle se fabrique sur l'oreiller, avec des fuseaux et des épingles, de même que les autres dentelles. Les endroits où se fabrique cette dentelle sont Fontenay, Poisieux, Gisors, Saint-Denis, Montmorency.

MIHIEL (Saint-), ville de France, en Lorraine, département de la Meuse, sur la Meuse, à 8 lieues de Bar-sur-Ornain, 14 de Nancy et 70 de Paris.

Productions. Blé, vins, navette, colza, lin, chanvre, bestiaux, etc.

Industrie. Fabriques d'huile de navette et de colza, de dentelles communes, papeteries, distilleries d'eau-de-vie de grains, forges, fonderies pour bombes et affûts de canon.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des huiles de graines oléagineuses, des vins de son territoire, parmi lesquels on distingue ceux d'Apremont, de Loupmont, de Vanneville, et aussi dans la vente des vins du Rhin et de la Meuse, du kirchwasser, des liqueurs de Phalsbourg et de Suisse, qui s'expédient jusque dans l'intérieur de la France.

MILAH, une des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, province de Constantine, à une journée de marche au nord-ouest de cette ville, et à une autre journée du port de Jelli, sur la Méditerranée. Population, 1,000 à 1,200 habitans arabes, pour la plupart jardiniers. Milah est entourée de jardins délicieux; elle forme comme un oasis au milieu de ce pays désert. La navigation des vallons est riche et féconde; il y a des vergers et des orangers, des citronniers, des grenadiers, des vignes vigoureuses entrelacées aux arbres les plus grands, des fruits, des fleurs et des parfums. L'eau abonde et fait toute la richesse du pays. Le général Galbois en a pris possession le 21 octobre 1838. Cette place peut devenir très-importante pour la colonisation de l'Algérie.

MILAN (*Milano* en italien, *Meiland* en allemand), ville de la Haute-Italie, cap. du royaume Lombard-Vénitien, chef-lieu du gouvernement et de la province de son nom, sur la rive gauche de l'Olona, à laquelle se joint le Naviglio-Grande, qui communique avec le Tessin, le canal Martesans, qui y aboutit de l'Adda, contournant une partie de la ville, et en dernier lieu le canal de Pavie; à 50 l. de Venise, 140 de Vienne, 110 de Rome et 160 de Paris. Lat. N. 45° 28'; long. E. 6° 51' 16". La population s'élève à 139,966 habitans, et le territoire qui en dépend en compte 364,115.

Productions. Le territoire est fertile et bien cultivé, suivant la qualité du sol. Les parties marécageuses et humides le sont en riz et prairies, tandis que les terrains secs et des hauteurs le sont en grains, lin et vignes. Il y a des forêts dans la partie septentrionale. On y élève une grande quantité de bestiaux, et aussi des vers à soie, qui font une des principales branches de l'industrie et de la richesse du pays. D'ailleurs, on y récolte d'excellens grains, une grande quantité de toutes sortes de légumes, des fruits délicieux, du lin, du chanvre et de l'huile d'olive, ainsi que du vin d'une qualité médiocre, et beaucoup de soie.

Industrie. L'industrie a acquis un grand développement depuis qu'on a augmenté les droits sur les produits importés de l'étranger. L'industrie milanaise a principalement pour objet les manufactures des étoffes et des rubans de soie, des taffetas dits florentines, des velours, des crêpes, des tulles, des tissus de coton imprimés, des galons d'or et d'argent, des fleurs artificielles d'une perfection extraordinaire, des porcelaines très-belles et recherchées pour leurs riches ornemens. Milan possède également des faïenceries, des papeteries, des tanneries, des blanchisseries de cire, une raffinerie de salpêtre, une fabrique de cristaux et de miroirs et une grande manufacture de tabac pour le compte du gouvernement. La fabrication du chocolat, dont on fait une grande consommation, y est renommée; l'orfévrerie et la bijouterie y sont portées à un haut degré de perfection, et y occupent un grand nombre d'ateliers, ainsi que l'horlogerie. Il s'y est établi, depuis quelque tems, plusieurs filatures de coton et de tissus communs de la même matière pour la consommation des habitans. On y fait des confitures et des liqueurs excellentes, des ouvrages en marbre poli, des meubles, des broderies en or, en argent et en soie, des bas et des gants.

Commerce. — Exportation. Tous ces produits forment diverses branches de commerce pour l'exportation. On doit surtout y comprendre la soie, tant en grège qu'en organsin, le riz, les fromages dits de Parmesan, dont le dépôt est dans cette ville. On doit y ajouter le lin, le chanvre et quelques autres productions.

Importation. Quant aux articles d'importation, ce sont des draps de France, d'Angleterre et de la Belgique, des calicots, des mousselines blanches ou imprimées, quelques indiennes fines, du coton en laine, des articles de mode, des denrées coloniales, du fer, du cuivre, du plomb et de l'étain, de la quincaillerie, des toiles fines, etc. Tous ces objets y sont transportés de Gênes, de Livourne ou de Venise.

Milan est favorablement située pour le commerce, à proximité de la Suisse, de la France et du littoral de la Méditerranée, n'étant qu'à 28 l. de Gênes. Deux grands canaux la font communiquer avec le Tecin et l'Adda et avec toute l'Italie.

Un chemin de fer de Milan à Venise était une entreprise que réclamait depuis long-tems le commerce et les relations qui existent entre la Lombardie et les anciens états de Venise réunis sous

la domination autrichienne, qui en a formé le royaume Lombard-Vénitien. Les vœux du commerce ont enfin été accomplis, et un rescrit du 25 février, de l'empereur d'Autriche, a accordé un privilége pour la construction du chemin de fer depuis long-tems projeté de Venise à Milan.

Commerce de soie. Milan est la rivale de Turin pour le commerce de soie, et la quantité qui s'en exporte annuellement pour plusieurs pays est très-considérable, comme on peut le voir par le tableau suivant, que nous empruntons à une source authentique.

Tableau des exportations de la soie grège de Milan pour les destinations ci-après, dans le mois de mars, pendant l'année 1837, comparativement à l'année 1836, calculées par petites livres de 12 onces.

	En 1836.	En 1837.
Londres :	Livres de 12 onces.	
Soie grège	21,000	3,700
Soie organsin	42,000	1,900
Londres et Lyon :		
Bourre de soie.	21,000	17,000
Déchets de soie.	117,000	59,000
Lyon :		
Soie grège	42,000	54,000
Soie organsin	96,000	69,000
Allemagne et Suisse :		
Soie grège	1,000	1,500
Soie organsin	140,000	105,000
Soie organsin du Piémont. . .	20,000	35,000
Déchets de soie	6,000	12,000
Russie :		
Soie organsin par Broy	6,000	6,000
Soie organsin par Lubeck. . .	»	2,000
Vienne :		
Soie org. de Milan, Bergame.	7,000	10,000
Soie organsin de Brescia. . .	400	1,500
Soie org. de Vérone et Vicence.	14,000	5,500
Soie organsin d'Udine.	9,000	2,600

Milan renferme un grand nombre de maisons qui s'occupent spécialement du commerce des soies, dont on évalue l'exportation à une moyenne annuelle d'environ 80 millions de francs pour les divers pays que nous venons d'indiquer.

Il y a à Milan une Bourse et chambre du commerce qui est chargée de proposer au gouvernement tout ce qui intéresse le commerce et les manufactures. Mais cette ville n'a pas encore pu obtenir la création d'une banque, à cause du privilége exclusif de la banque de Vienne pour tout l'empire d'Autriche.

Le prix moyen des soies ouvrées lombardes, sur la place de Milan, pendant les premiers mois de 1837, comparés à ceux de 1836, a été comme suit :

ORGANSINS.

	Les plus fins.		Les plus forts.	
	Titre. deniers.	Par kil. f. c.	Titre. deniers.	Par kil. f. c.
1837.				
21 janvier...	18 à 20	88 53	34 à 36	65 83
11 février...	18 à 20	86 25	34 à 36	65 83
11 mars......	20 à 22	77 18	34 à 36	61 29
8 avril......	16 à 20	65 83	28 à 30	55 61
1836.				
18 janvier...	18 à 20	90 79	36 à 40	60 86
15 février....	20 à 22	96 47	36 à 40	68 9
17 mars......	20 à 22	96 47	36 à 40	68 9
19 avril......	20 à 22	96 47	36 à 40	68 9

TRAMES.

	Les plus fines.		Les plus rondes.	
	Titre. deniers.	Par kil. f. c.	Titre. deniers.	Par kil. f. c.
1837.				
21 janvier...	24 à 26	77 17	60 à 70	60 16
11 février ...	24 à 26	74 91	60 à 70	60 16
11 mars......	24 à 26	72 64	60 à 70	59 2
8 avril......	24 à 26	60 16	45 à 50	49 69
1836.				
18 janvier...	24 à 26	77 17	60 à 70	57 30
15 février ...	24 à 26	79 45	50 à 60	61 29
17 mars......	24 à 26	79 45	50 à 60	61 29
19 avril......	24 à 26	79 45	50 à 60	61 29

Modifications des droits de douane. Un règlement publié par la douane de Milan, en décembre 1835, assigne pour chaque espèce de vin une valeur officielle destinée à servir de base à la perception des droits de 60 p. 0/0 de leur valeur.

Pour les vins de France en bouteilles, les évaluations seront par bouteille :

Champagne, 4 lire (3 fr. 48 c.) au lieu de 2 lire; autres, 1 lire 50 c. (1 fr. 31 c.).

Le poids de chaque bouteille ne pourra dépasser 7 onces métriques.

Pour les vins en barriques, quelle qu'en soit la qualité, le droit de 60 p. 0/0 se percevra sur une évaluation fixe de 163 lire 93 c. (142 fr. 65 c.) par quintal poids brut.

Ce qui est une espèce de prohibition. En effet, en principe, les vins étrangers sont prohibés à l'entrée des états autrichiens.

Monnaie de compte. On y tient les comptes en lire de 20 soldi, et le soldo de 12 deniers. Dans le change et la banque, le scudo di cambio ou impérial est compté pour 5 lire 17 soldi imperiali; et dans les autres affaires, le scudo corrente vaut 5 lire 15 soldi correnti; 100 scudi imperiali font près de 144 scudi correnti. Le filippo vaut 106 scudi imperiali ou 150 scudi correnti.

Cours de change. Le change sur Londres est de 31 lire corr. pour 1 livre sterl.

Sur Amsterdam, 55 soldi corr. pour 1 florin de banque.

Sur Paris, 18 soldi imp. pour 1 fr.

Sur Rome, 141 soldi corr. pour 1 scudo romano.

Poids et mesures. 12 onces font 1 livre petit poids, et 28 onces 1 livre gros poids; 7 livres de petit poids sont égales à 3 livres de gros poids; 100 livres de petit poids équivalent à 72 livres d'Angleterre; 100 livres de gros poids équivalent à 168 1/2 livres d'Angleterre; 100 livres d'Angleterre font 138.778 livres de petit poids, ou 45,304 livres de gros poids.

Mesures. La mesure pour les grains est la mina, divisée en 14 rubbi, 28 sacchi, 224 staja ou stajo. Une charge d'orge est de 9 staja. Une soma de riz est de 12 staja, et pèse 230 livres gros poids.

La mesure des liquides est la brenta, divisée en 3 stari, 6 mine, 48 pinte.

Poids. Le rubbio d'huile pèse 25 livres de 32 onces chacune, ou 47 1/2 livres anglaises.

Pour les étoffes, 100 braccia ou aunes font 72 1/4 aunes anglaises.

En 1803, on introduisit un nouveau système de poids et mesures dans le royaume d'Italie, fondé sur le système décimal de la France. Il est encore en usage dans toutes les transactions qui concernent le gouvernement : mais dans les affaires des particuliers, on continue à se servir de l'ancien système.

MILFORD, ville et port d'Angleterre, pays de

Galles, comté de Pembroke, sur la côte septentrionale de la baie Milford-Haven, à 2 lieues de Pembroke et à 11 1/2 de Caenmarthen. La pêche de la baleine dans les mers du sud y forme la principale industrie des habitans.

MILHAU, ville de France, département de l'Aveyron, sur la rive droite du Tarn, à 5 lieues de Saint-Afrique et 11 de Rhodez. Population, 8,600 habitans.

Productions. Elles consistent en grains, vins, amandes, soie, etc.

Industrie. Il y a un grand nombre de manufactures de draps, de serges et de gants. Il s'y trouve de vastes caves taillées dans le roc pour y déposer les fromages dits de Roquefort, qu'on fabrique dans les environs.

Commerce. On y fait un grand commerce de laine en suint et filées, de cuirs, de merrain, de bois de construction, de vin, d'amandes douces et amères, ainsi que de bestiaux. On y tient 5 foires par an.

MILLE, mesure itinéraire de différens pays et de différentes longueurs. Ainsi, le mille de Hongrie est de 12 au degré; le mille d'Allemagne est de la même longueur que le mille ou la lieue géographique de 15 au degré; le mille de la Hollande est de 20 au degré, de même que le mille de Pologne et de Lithuanie; mais le mille commun d'Angleterre est de 48 au degré; le mille marin d'Angleterre et de France est de 60 au degré, de même que le mille commun d'Italie et le mille marin de l'Océan, tandis que le mille marin de la Méditerranée est de 75 au degré; le mille d'Arabie est de 66 2/3 au degré.

MILLE ANGLAIS, mesure itinéraire d'Angleterre de 69 au degré, qu'il ne faut pas confondre avec le mille commun ou marin; celui-ci n'en a que de 48 au degré. Le premier est égal à 880 fathoms ou brasses, à peu près 825 toises françaises ou 1,610 mètres.

MILLERAY, monnaie d'or du Portugal, du poids de 6 deniers, au titre de 22 karats et demi. Il vaut un peu plus que la pistole d'Espagne; mais il n'a point de cours et n'est reçu qu'aux hôtels de monnaie pour être converti en espèces courantes. On appelle aussi ces millerays des Saint-Etienne, à cause de la figure de ce saint qui y est représentée. Les millerays à la petite croix sont proprement des demi-millerays du poids seulement de 2 deniers 17 grains, et de demi-karat, à plus bas titre que les Saint-Etienne, ce qui fait à peu près la demi-pistole d'Espagne.

MILLEROLLE, mesure en usage à Marseille pour la vente de l'huile d'olive; elle contient 70 pintes de Paris; elle pèse 144 livres poids de table de Marseille, et à peu de chose près 116 livres poid de marc.

MILLET, graine farineuse qui sert à la nourriture de l'homme et des animaux. Il existe plusieurs espèces de millet; les deux principales sont le *sorgho* et le millet commun. On appelle aussi le premier grand millet d'Inde et millet d'Afrique. Les tiges du sorgho ont 8 à 10 pieds, et rougissent quand la semence mûrit. De chaque nœud il sort des feuilles longues, semblables à celles des roseaux, et garnies sur les bords de petites dents pointues. Ses fleurs et ses semences naissent aux sommités des tiges, en manière de bouquets d'environ un pied; ses semences, presque rondes, rougeâtres pour l'ordinaire, et quelquefois blanchâtres ou jaunes, sont enveloppées d'une double capsule, et plus grosses du double que celle du millet commun. Il y a peu de plantes qui produisent autant que le sorgho; mais il gèle facilement, et demande pour mûrir une chaleur soutenue. Partout où il peut croître, on fait un grand usage de son grain pour nourrir et engraisser les oiseaux de basse-cour, dont il rend la chair ferme et savoureuse, et les feuilles nourrissent également le bétail. En Italie, les gens de la campagne font du pain avec la farine du grain. Il n'est point de grain, suivant Pline, si pesant que le millet, et qui renfle davantage à la cuisson. L'autre espèce de millet est le millet commun; c'est une plante annuelle, au lieu que le sorgho est vivace; elle s'élève beaucoup moins haut, et la graine est petite, blanche, et quelquefois d'un jaune rougeâtre, plus ou moins foncé.

Cette plante croît dans les lieux sablonneux, ombrageux et humides; dans la Bourgogne, l'Orléanais, et dans les pays du midi.

Il y a encore une autre espèce de millet, qui est le *dourra* des Arabes (*holcus darra*), et dont la semence est aplatie et fort blanche. On en fait un pain qui a la forme d'un gâteau, et que l'on fait cuire sous la cendre. Les habitans de Corfou nourrissent leurs pigeons avec ce grain.

MILLI, dénomination du système métrique des mesures françaises. Elle signifie la millième partie de l'objet. Ainsi, milligramme veut dire la millième partie du gramme; millimètre, la millième partie du mètre.

MILLIARE, mesure agraire du nouveau système métrique. Il vaut un décimètre carré, égal à 94,841 cent millièmes du pied carré.

MILLIGRAMME. C'est la millième partie du gramme. Il équivaut à 0 grain 188,440 millioniè-mes, ou environ 1/53 de grain poids de marc.

MILLIMÈTRE. C'est la millième partie du mètre. Il équivaut à 44,344 cent millièmes d'une ligne, pied de roi, ou 5 points 3/10.

MILLY, ville de France, département de Seine-et-Oise, sur la rive droite de l'Ecolle, à 5 lieues d'Etampes et 12 de Paris. Population, 2,000 habitans.

On y tient 4 foires, où il se fait un grand commerce de grains et de bestiaux.

MILO, MELOS, île de l'Archipel comprise dans le nouveau départ. des Cyclades du royaume de la Grèce, à 24 l. de l'extrémité de la Morée et à 20 de l'île de Naxie. Elle a 5 l. 1/2 de longueur sur une largeur qui varie d'une demi-lieue à 3 l. 1/2.

Productions. Quoique le sol y soit d'une fécondité extraordinaire, il n'est cultivé qu'en plusieurs endroits; tous les précieux végétaux de la zône torride pourraient y être cultivés avec succès; mais cette île ne produit qu'une petite quantité de blé, de vin, de coton, de l'huile et d'excellens fruits, tels que des amandes, des oranges, des citrons, etc. On y élève une grande quantité de bestiaux d'une belle race, et on y fait des fromages recherchés. On trouve dans les montagnes de l'alun capillaire et des pierres meulières d'origine volcanique.

Commerce. Les exportations consistent dans les productions de l'île dont nous venons de faire mention. Les importations se réduisent à peu de chose, à cause du petit nombre et de l'état misérable où se trouvent les habitans, qui ne possè-

dent aucun produit d'industrie qu'ils puissent donner en échange.

MILO, chef-lieu de l'île de son nom, dans l'Archipel, est situé à l'extrémité S.-E. d'une petite baie qui forme un port sûr et commode, l'un des plus beaux de l'Archipel; il sert de refuge aux navires que les vents du nord mettent en péril dans ces parages, et plusieurs y viennent prendre des pilotes. Cet endroit, ainsi que l'île, sont presque déserts en comparaison de leur étendue.

MINAB, ville et port, province de Kerman, en Perse, dans le Moghostan, à 60 l. de Kerman, chef-lieu des pays de l'Iman de Mascate, sur la rive droite de l'Ibrahim, un peu au dessus de son embouchure dans le golfe Persique. On récolte sur son territoire des dattes, des grains et des fruits, qui font les principaux articles de son commerce.

MINAS-GERAES, province centrale du Brésil, une des plus riches en métaux précieux, située entre les 14 et 23° de lat. S. et entre les 43 et 50° de long. O. Elle a 225 l. de longueur du N. au S. sur 100 l. dans sa largeur moyenne, avec une population qu'on estime à 514,200 habitans blancs, parmi lesquels se trouvent 51,500 noirs libres et 160,000 noirs esclaves.

Productions. Le territoire est fertile en blé, seigle, millet blanc, manioc, patates douces, ignames, légumes, sucre, café, anis, tabac et coton. On y trouve tous les fruits du midi de l'Europe, principalement des pêches, des coings, dont on fait une grande quantité de confitures excellentes. Il y a en outre des ananas, des bananes, des oranges, des limons. Les forêts possèdent une grande variété de bois de construction, de palmiers, de cèdres, de pins, d'arbres résineux qui produisent la gomme copal, le benjoin, l'huile de cupahyba et le storax, des arbres à vernis, d'autres à cantharides, indépendamment de plantes aromatiques et médicinales.

Minéralogie. Cette province est surtout renommée par la grande quantité et la variété de minéraux qu'on y exploite; l'or s'y trouve en grande abondance, quoiqu'en moindre quantité qu'autrefois. Les montagnes renferment une grande quantité de fer, ainsi que de l'argent, du cuivre et du platine. On trouve aussi du mercure, de l'arsenic, du bismuth et de l'antimoine dans les environs de Villa-Rica; dans le district de Cerro de Frio, on exploite des diamans, et l'on trouve d'autres pierres précieuses dans d'autres districts, principalement des topazes, des rubis, des émeraudes, des améthystes, des aigues-marines, du cristal de roche, des chrysolithes, etc. On peut encore y ajouter le soufre, le sel gemme, le salpêtre, le granit, le jaspe, la pierre calcaire, l'amiante, les pierres à aiguiser. Il y a peu de pays qui offrent autant de richesses minérales que cette province, une des plus importantes et des plus considérables de l'empire du Brésil.

Industrie. On pense bien que les habitans d'une contrée aussi riche en métaux précieux, doivent plutôt s'appliquer à l'exploitation des mines qu'à l'industrie manufacturière, dont ils peuvent acheter les produits avec les métaux précieux qu'ils en retirent. Il y a cependant plusieurs fabriques de tissus de laine et même de coton, et l'on s'applique aussi avec plus de soin à l'agriculture, dont les produits sont également d'un grand prix pour l'exportation.

Exportations. Elles se composent principalement de coton, de laine, de peaux, de tabac, de café, de sucre, de fruits secs des Tropiques, de confitures, de salpêtre, d'or, d'argent et d'autres métaux. La couronne en retire un grand revenu par le cinquième du droit que lui paient les mines d'or, et que M. Mawe estime à 27,500,000 fr.

Importations. Elles consistent en toutes sortes de cotonnades, toiles et tissus de coton et de laine d'Europe, quincaillerie, taillanderie, mercerie, objets de parfumerie, de mode et de nouveautés en mousseline, percale et soieries, bonneterie, etc.

La capitale est Villa-Rica, qui est le centre du commerce et de l'exploitation des mines.

MINDANAO ou MAGINDANAO. Après Luçon, c'est la plus grande île des Philippines, séparée de Leyte au N. par la passe Surigoo, dans l'Océanie ou le grand Océan équinoxial. Sa longueur, du N. au S., est d'environ 100 l. sur une largeur presque égale de l'E. à l'O. Les côtes offrent un grand nombre de baies, de havres et de ports.

Productions et commerce. Elle produit en abondance du riz, des patates douces, du tabac et toutes sortes de fruits des Tropiques. La vigne y est cultivée en treille, la cannelle y est commune, mais d'une qualité inférieure à celle de Ceylan. On trouve de l'or dans plusieurs rivières et du soufre près des volcans. Le talc abonde dans les montagnes, ainsi que la pierre meulière.

Importations. On y apporte de l'Indoustan, surtout de Surate, des draps légers, des mouchoirs de toutes couleurs, ainsi que toutes sortes de quincaillerie et coutellerie d'Europe, et de la Chine des porcelaines, des grains de collier, du fil de laiton.

Exportations. On donne en échange du riz, du tabac, du poivre, de la cannelle, un peu d'or et d'autres productions de l'île.

MINDEN, ville de Prusse, chef-lieu du cercle de son nom, dans la province de Westphalie, sur le Weser, à 15 l. d'Osnabruck et 16 de Hanovre. Population, 9,000 habitans.

Productions. Elles consistent en toutes sortes de grains, houblon, chanvre, lin, bois de construction et de chauffage, laine et bestiaux.

Industrie. L'industrie y est dans un état florissant; il y a un grand nombre de fabriques de différens tissus, tels que de draps, de toile, de coutil, de bonneterie. Il y a plusieurs raffineries de sucre, des tanneries, une manufacture de tabac, des fabriques de bougie, de savon, des brasseries, etc.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable en grains. Le port sur le Weser, et la navigation de cette rivière, favorisent son commerce de transit, qui est très-important, indépendamment des produits de son territoire ou de son industrie, qui prennent un grand écoulement vers Brême.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* PRUSSE.

MINE, ancienne mesure agraire, autrefois et peut-être encore en usage dans plusieurs provinces de France. Dans la Beauce, la mine y vaut les deux tiers d'un arpent du pays, où la perche est de 20 pieds. Dans l'Orléanais, la mine est de 43 perches 3/4 du pays. La perche est de 20 pieds.

MINE, ancienne mesure de capacité, qui est la 24e partie du muid de blé. La mine vaut 6 boisseaux ou 80 pintes; elle a 3,840 pouces cubiques, et contient 120 livres pesant de blé poids de marc.

La mine de sel de Bordeaux pèse environ 250 livres poids de marc; elle contient 16 cuillers. Le

cuiller pèse environ 22 livres. La mine de sel, à Marans, en Aunis, pèse 167 livres.

MINEHEAD, ville et port d'Angleterre, comté de Sommerset, sur le canal de Bristol, à 15 lieues de cette ville et 7 de Taunton. Population, 1,500 habitans. Le port est sûr et commode, et bien protégé par un môle en pierre.

Industrie et commerce. La pêche du hareng est la principale industrie des habitans, ainsi que la branche la plus considérable de leur commerce qu'ils faisaient avec les colonies et d'autres pays. Mais ce commerce est bien languissant, de même que la pêche, depuis que le hareng ne fréquente plus ce parage en aussi grande quantité. Cette ville ne possède plus qu'une trentaine de bâtimens d'un faible tonnage.

Il y a une foire le mercredi de la Pentecôte.

MINES, exploitations souterraines pour l'extraction des métaux et minéraux. Ce terme est aussi employé pour désigner les substances minérales qui sont les produits de ces exploitations. La loi du 28 juillet 1791 a distingué les substances minérales qui ne doivent être exploitées qu'en vertu de concession et d'autorisation formelle du gouvernement, de celles de ces substances pour lesquelles cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les substances minérales qui, par leur nature, sont d'une importance majeure pour le pays, et dont la disposition la plus ordinaire et l'état de mélange ou combinaison auquel elles se présentent nécessitent, pour leur extraction et leur traitement économique, l'application des méthodes minéralogiques, ou de grands moyens mécaniques qui ne sont pas à la portée de tout le monde, ou bien encore une consommation considérable de combustible, sont comprises dans l'article 1er de la loi du 28 juillet 1791. Les mines de fer seulement sont exceptées; les dispositions qui y sont relatives sont traitées séparément dans le titre II de cette loi.

Ainsi, tous les métaux, tous les combustibles possibles (excepté les tourbes), les bitumes, les mines de sel, les sources salées, les terres ou pyrites susceptibles d'être traitées pour en séparer les substances salines ou le soufre et autres de même genre, ne doivent point être exploitées sans une autorisation formelle du gouvernement.

Les propriétaires même des terrains sont soumis à cette règle générale, et la jouissance qui leur est attribuée des substances minérales, jusqu'à cent pieds de profondeur n'empêchent pas qu'ils n'y soient soumis, parce que toutes les substances minérales, ci-devant énoncées, ne peuvent être exploitées qu'après l'exécution des formalités prescrites par la loi.

Mais les sables, craie, argiles, marnes, terres ou cendres vitrioliques employées comme engrais, les tourbes, les pierres à chaux et à plâtre, pierres à bâtir, marbres, ardoises, peuvent être exploités par les propriétaires des terrains, sans autorisation spéciale du gouvernement, en se soumettant aux lois et règlemens relatifs aux carrières, et si d'autres que les propriétaires des terrains veulent les exploiter, ce ne peut être que de leur consentement, à moins d'une nécessité publique reconnue indispensable, et dans ce cas même, on leur doit l'indemnité, non-seulement des dégâts faits à la surface, mais aussi de la valeur des matières extraites, soit de gré à gré, soit à dire d'experts.

La direction des mines a le droit d'exercer sa surveillance sur l'extraction de ces divers objets, elle en réfère au ministre de l'intérieur. Toute la surface d'une concession doit être contiguë.

Institution du corps des ingénieurs des mines. Depuis la révolution, on réclamait avec instance, dans un grand nombre de départemens, la présence d'hommes en état de reconnaître les substances minérales utiles, d'en diriger la recherche et l'exploitation avec succès et économie; de faire profiter les établissemens en activité des lumières acquises. On en sentait également le besoin pour donner au gouvernement les renseignemens au moyen desquels il pût terminer des discussions extrêmement nuisibles à ces entreprises, accélérer la marche administrative trop lente et incertaine, et prendre des déterminations définitives sur une multitude de demandes relatives à des concessions et autres objets restés en suspens faute de renseignemens positifs et suffisans.

Le corps des ingénieurs des mines a été constitué pour remplir ces fonctions, et ils ont été répartis, suivant le besoin, dans les différentes localités des départemens.

Nature des mines métalliques. Elles se rencontrent sous différens états, soit à l'état salin, à l'état d'oxide, minéralisées par le soufre, soit à l'état d'alliage avec d'autres métaux, ainsi que nous l'avons décrit à l'article des métaux, dont nous avons exposé les divers états sous lesquels ils se rencontrent dans la nature. *Voy.* MÉTAUX.

On distingue plusieurs sortes de mines, c'est-à-dire de minerais.

Mine d'argent gris. C'est un minéral qui tient tout à la fois de la nature du cuivre, de l'antimoine, de l'argent, du soufre, du fer, de l'arsenic et de l'alumine. On connaît ce minéral sous le nom de *fahlertz.*

Mine de cuivre arsenical. Le minéral qui porte ce nom est un mélange d'antimoine, de cuivre, d'argent, de fer, de soufre, d'arsenic et d'alumine. Il a aussi été nommé *fahlertz* par les Allemands.

Mine de fer spathique, carbonate de fer spathique, fer spathique, chaux carbonatée ferrifère. La chaux carbonatée, unie au fer, est une véritable mine de fer, qui était autrefois connue sous le nom de mine de fer aérée ou minéralisée par l'air. Nous savons aujourd'hui que le fer se trouve dans le carbonate de chaux, sous l'état d'oxide. Sa couleur est grise, blanche, jaune ou brune; sa forme est contournée ou squammifère, c'est-à-dire en écaille, et aussi laminaire ou en lames; quelquefois elle chatoie comme une perle: c'est ce qu'on nomme vulgairement *spath perlé.*

On croit que cette mine est le produit de la décomposition réciproque des carbonates calcaires et des sulfates calcaires. Elle est très-abondante en France; on l'exploite en la faisant fondre par du charbon. Suivant l'analyse qu'en a faite Bergman, elle contient, à ce qu'il paraît, de l'oxide de fer, de manganèse, et du carbonate calcaire.

Mines de fer. Le fer, le plus utile des métaux, est aussi celui dont les mines sont les plus abondantes et les plus nombreuses en Europe, et c'est un grand avantage pour les arts industriels. L'importance du fer pour tous les usages habituels de la vie l'a fait rechercher dans tous les tems. Comparé aux autres métaux, le fer est dur: c'est le plus tenace d'entre eux. Il n'entre en fusion qu'à une température extrêmement élevée, entre 15 et 1,600 centigrades; suivant M. Pouillet, il brûle alors avec la plus grande facilité. La fabrication du fer a fait beaucoup de progrès en Europe;

l'emploi de la houille y a beaucoup contribué, et depuis cette découverte, les progrès de l'exploitation des mines ont été vraiment extraordinaires, surtout dans la Grande-Bretagne, qui, en 1796, n'en retirait que 125,000 tonnes, et en 1806 leur produit s'était élevé à 250,000; en 1820 à 400,000; en 1835 à 580,000, et en 1837 à 700,000, et depuis cette époque la production a encore augmenté; en sorte que ce royaume-uni produit aujourd'hui plus de fer que toute l'Europe. Néanmoins, la France, la Russie, la Suède, la Prusse, l'Autriche et la Belgique produisent également une grande quantité de fer.

M. Héron de Villefosse évaluait, en 1808, la production du fer en Europe à 383,100,000 quintaux métriques : M. Beudant l'a évaluée, en 1830, à 15,324,000. Suivant M. Adam Luzezewski, la Pologne produit actuellement 150,000 quintaux de fer. Voici la production totale du fer en Europe :

Angleterre (1827), 7,098,000 quintaux métriques; France (1834), 2,200,000; Russie (1834), 1,500,000; Autriche (1829), 850,000; Suède (1825), 850,000; Prusse, 800,000; Hartz, Hesse et rive droite du Rhin, 600,000; Belgique, 600,000; île d'Elbe, Toscane et côtes d'Italie, 280,000; Piémont, 200,000; Espagne, 180,000; Norwège, 150,000; Danemarck, 135,000; Bavière, 130,000; Saxe, 80,000; Pologne, 75,000; Suisse, 30,000; Savoie, 25,000. Total, 15,433,000 quintaux.

Si l'on calcule cette quantité de fer au prix moyen de 50 fr. le quintal métrique, on trouve que l'Europe en fournit maintenant pour une valeur annuelle de 775,025,000 fr.; ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que cette valeur représente, suivant M. Virlet, au moins trois fois celle du produit de tous les autres métaux réunis.

Mines d'or. On peut dire qu'il n'existe pas, à proprement parler, de mines d'or, quoique ce métal ne se présente jamais dans la nature qu'à l'état natif, attendu qu'il ne s'y trouve pas absolument pur et que, n'étant alliable directement, ni avec le soufre, ni avec l'arsenic, il ne peut être considéré comme susceptible d'être minéralisé. Il est toujours allié avec de l'argent dans des proportions qui varient beaucoup; telles sont les *tellure* natif auro-plombifère, or gris jaunâtre, d'auro-argentifère, d'or graphique, d'or blanc dendritique, etc., qui contiennent, dit M. Virlet, depuis 7 jusqu'à 30 p. 0/0 d'or, et sont exploitées comme mine d'or, et enfin toutes les matières aurifères, telles que certains sulfures d'arsenic, de zinc, de fer, de cuivre, de plomb, d'argent, etc., qui ne sont quelquefois exploitées que pour en extraire ce métal précieux. Nous ferons plus particulièrement mention des produits des mines d'or à cet article. *Voyez* Or.

M. Beudant évalue la quantité d'or extraite chaque année dans l'ancien et le nouveau monde à 88,100 marcs, qui représentent une valeur d'environ 40 millions, mais qui, selon M. Virlet, est beaucoup trop faible, et qu'il porte, d'après le tableau qu'il en donne, à 127,015,377 fr., dans lequel la production de l'Europe ne figure que pour la somme de 3,986,423 fr., environ la trentième partie de la production totale. *Voyez* Or.

Mines d'argent. Les mines d'argent les plus productives sont celles du Pérou et du Mexique. Suivant M. de Humboldt, une seule mine d'argent du Mexique rapporte plus en argent que celles de l'Europe tout entière : celles-ci n'en produisent que 238,000 marcs, tandis que celles du Mexique en fournissent 255,000 marcs par an. En 1836, les produits des mines du Mexique se sont élevés à 7,030,680 piastres, ou env. 35,153,400 fr.

On distingue cinq espèces de minerai d'argent : 1° argent natif; 2° argent vitré; 3° argent noir; 4° argent rouge; 5° argent corné. On trouve accidentellement l'argent natif à l'état de cristallisation dans des veines qui traversent le geneiss, l'ardoise schisteuse, et d'autres rocs primitifs ou de transition. L'argent vitré a un état de cristallisation semblable au verre; on le trouve dans des veines ou fissures de rochers avec des minerais de plomb, d'antimoine et de zinc. L'argent noir se compose d'un amalgame naturel de 66 parties d'argent avec 34 parties d'antimoine, de soufre, de fer, de cuivre et d'arsenic. L'argent rouge se présente sous une forme granulaire, avec un mélange d'antimoine et de soufre. L'argent corné se rencontre en croûtes et en masses granulaires. Il contient 76 parties d'argent, 7 parties et demie d'oxigène, et 16 parties et demie d'acide muriatique. On trouve aussi de l'argent dans les sulfurets argentifères de plomb et de cuivre.

M. Héron de Villefosse avait calculé à 3,784,029 marcs la production totale de l'argent, que M. Beudant ne porte, pour 1830, qu'à 3,561,382 marcs, dont la valeur absolue serait de 190,801,635 fr. Il paraît que, depuis cette époque, les produits des mines ont généralement augmenté dans tous les pays de l'Europe où elles sont exploitées, ainsi que dans la Russie d'Asie. Pendant les dernières révolutions qui ont soustrait les anciennes colonies à la domination de l'Espagne, la production de l'argent avait beaucoup diminué; mais depuis, les exploitations, opérées en grande partie par des compagnies anglaises et allemandes, y ont repris une plus grande activité. En voici le tableau général, d'après M. Virlet, ingénieur des mines :

Amérique. Mexique, 2,196,126 marcs; Pérou, 573,984; Buénos-Ayres, 542,578; Chili (1833), 184,364; Etats-Unis, 130,928; Colombie (Nouvelle-Grenade), 1,250. Total, 3,629,230 marcs.

Europe. Autriche (1829), 85,189 marcs; Saxe (1832), 65,885; Hartz, 36,000; Prusse (1826), 20,171; Norwège, 14,729; Angleterre, 12,000; France, 6,627; Suède, 6,044; Nassau, 3,500; Savoie, 2,500; Anhalt-Bernbourg, Saxe-Cobourg, 2,000; Souabe, 1,600; Pays-Bas (Vedrin), 700; Baden, 200. Total, 257,145 marcs.

Russie d'Asie, inclus Thibet, 77,252 marcs.

Total général en marcs, 3,963,627; en kilogr., 970,105.

En supposant que le kilogramme d'argent ait une valeur de 218 fr. 88 c. au cours des changes, la production connue de l'argent s'élèvera, dit M. Virlet, à la somme de 212,339,458 fr., dans laquelle la production de l'Europe ne figure que pour une somme de 13,775,650 fr., représentant la valeur de 62,937 kil. d'argent, un peu plus de la onzième partie de la production totale.

Mines de cuivre. Le cuivre se trouve en grande abondance dans toute la nature, et il est d'autant plus utile, qu'il entre comme alliage dans la composition d'autres minéraux. Le cuivre natif est presque entièrement composé de cuivre, et généralement avec une petite portion d'or ou de fer : c'est le seul métal que l'on rencontre en quantité dans son état natif.

Il y a des mines dans le comté de Cornouailles; en Norwège, et à Fahlun, en Suède; dans l'Hartz, en Saxe; dans l'Amérique du nord, près la Coppermine-River, et au pied du volcan de Zurullo,

au Mexique. La masse de cuivre la plus considérable, pesant 2,600 liv., a été trouvée au Brésil.

Cuivre gris. Suivant d'Haüy, il est d'une couleur gris de fer. Il se trouve en masse et cristallisé; il est composé de 52 parties de cuivre, de 23 de fer et de 14 de soufre : on en rencontre aussi mêlé avec de l'arsenic, de l'antimoine, et rarement avec une petite portion de platine.

Cuivre pyriteux. Il se présente sous différentes teintes de jaune, et cristallisé; on peut aisément le distinguer des pyrites de fer par son peu de ductilité, pouvant être entamé par un couteau, ce qu'on ne peut pas faire aux pyrites de fer; il contient toujours une grande portion de fer et de soufre. Il abonde surtout dans les minerais ou ocres de cuivre, et se trouve mêlé aux minerais d'autres métaux.

Cuivre oxidé. Il se présente sous différentes teintes de rouge; on le trouve dans toutes les mines de cuivre. Il contient 88 parties de cuivre et 12 d'oxigène.

Cuivre carbonaté ou *malachite.* Il y en a trois variétés : le vert, le bleu, et le cuivre chrysocale. Le premier emprunte différentes teintes de vert; la proportion moyenne du carbone est de 19 p. 0/0. On le trouve, comme les autres minerais, dans toutes les mines de cuivre; mais les plus beaux échantillons viennent de la Sibérie.

M. Héron de Villefosse a évalué la production du cuivre, en Europe, à 382,186 quintaux, qui représentent une valeur de 95,500,000 fr. Depuis, on ne l'a portée qu'à 70 millions de francs. Cette évaluation paraît encore forte, et quoique la production de la Grande-Bretagne ait toujours été en croissant depuis la fin du siècle dernier, elle n'a cependant été en 1828, dit M. Virlet, que de 122,572 quintaux, au lieu de 200,000, taux auquel elle avait toujours été portée. Celle de la Suède, au contraire, diminue successivement; car, au lieu de 22,000 quintaux, elle n'a plus été en 1825 que de 6,735. Voici le produit des mines de cuivre de l'Europe :

Angleterre et Irlande (1828), 122,572 quintaux métriques; Autriche (1829), 42,189 quintaux; Russie (1833), 33,872; Saxe, 12,600; Allemagne occidentale, 10,600; Danemarck, 8,500; Norwège, 8,000; Suède (1825), 6,755; Prusse, 6,400; France (1834), 1,034; Espagne, 300. Total, 252,802 quintaux métriques.

Ces 252,802 quintaux métriques, à 230 fr. le quintal, représentent une valeur de 63,200,500 fr. La France, qui produisait par an 2,500 quintaux de cuivre avec la plupart de ses mines, abandonnées ou presque épuisées, a vu cette source de richesse se tarir.

Mines de plomb. M. de Villefosse a porté à 480,972 quint. métriques la production annuelle du plomb en Europe, que M. Beudant a évaluée en 1830 à 22 millions de francs. Mais cette évaluation est bien au dessous de la production réelle, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant, surtout si l'on y comprend les oxides de plomb et ses autres composés employés dans les arts.

Angleterre, 476,580 quintaux métriques; Espagne, 250,000; Prusse, 71,000; Hartz, 60,000; Autriche, 54,042; Nassau, Usingen, 12,000; Saxe, 10,000; Russie, 7,165; France, 4,785; Savoie, 4,000; Pays-Bas, 4,000; Anhalt-Bernbourg, 3,000; duché de Bade, 800; Suède, 516. Total, 957,888 quintaux métriques.

Ces 957,888 quintaux métriques, au prix moyen de 62 fr., représentent une val. de 59,389,056 fr. Mais si l'on y ajoute la valeur de ce métal consommée en litharge, minium, alquifoux, ce montant s'élève à 63 ou 64 millions de fr. en Europe.

Mines d'étain. Nous ferons mention des mines d'étain à l'article des mines de l'Angleterre.

Mines des différens pays. Il existe des mines dans toutes les parties du monde dont les produits sont diversifiés à l'infini, comme la minéralogie nous l'enseigne. Cependant l'Afrique en possède moins que les autres parties du globe, soit que la nature ait été plus avare à son égard, soit que les recherches aient été négligées ou infructueuses. Nous en connaissons fort peu, et l'or qu'elle fournit se retire du sable de plusieurs rivières par le lavage. L'Amérique et l'Asie sont les plus abondantes en mines de métaux précieux; vient ensuite l'Europe, qui, si elle en possède moins de cette espèce, en a en compensation un grand nombre d'autres, sinon moins riches, au moins aussi utiles pour les arts et l'industrie, qui en font aujourd'hui un plus grand usage qu'autrefois.

Mines de France. La France, dont le territoire est si avantageusement diversifié, possède un grand nombre de mines fort riches dont le gouvernement cherche à augmenter les produits, ayant reconnu que les métaux sont l'élément le plus essentiel de la production, ainsi que la base de toute industrie. Elle compte dans son sein, indépendamment de nombreuses mines et minières non sujettes à concession, 520 mines de concession, occupant sous le sol une superficie de 6,269 kilomètres, ou 318 l. carrées environ, fournissant du travail à près de 30,000 ouvriers.

On exploite des mines de houille dans trente-deux départemens. Cette industrie est répartie sur le territoire d'une manière très-inégale : elle n'a de véritable importance que dans les départemens de la Loire et du Nord, de Saône-et-Loire et de l'Aveyron, lesquels fournissent les 4/5 de la production totale de la France. Au second rang on doit placer le Gard, le Calvados, la Haute-Saône, la Haute-Loire, le Bas-Rhin, le Tarn, la Loire-Inférieure, etc.

Le nombre des mines de houille s'élève à 209; la quantité de houille extraite, à 13,744,430 quintaux métriques, et la valeur, à 15,009,741 fr.; le nombre des ouvriers employés à l'exploitation, à 14,125.

Les départemens où l'exploitation de la tourbe a le plus d'importance, sont le Pas-de-Calais et la Somme. Ils produisent ensemble 550,000 stères de tourbe, dont la valeur dépasse 1,300,000 fr. La Seine-Inférieure, l'Oise, Seine-et-Oise, le Bas-Rhin, les Vosges, l'Aisne et le Nord, produisent ensemble 400,000 stères, ayant une valeur d'un million 100,000 fr.

Dans plusieurs contrées, cette industrie emploie une grande partie de la population des communes riveraines des marais tourbeux. Le nombre des ouvriers, hommes, femmes et enfans qui se livrent chaque année à cette exploitation, est de 40,000.

Dans le Finistère, les travaux des mines ont été jusqu'à présent infructueux; dans les Pyrénées-Orientales, ils sont depuis long tems suspendus; dans la Manche, ils le sont depuis mai 1830 : la Moselle donnera incessamment des produits.

Les ouvriers employés à des travaux spéciaux dans les différentes branches d'industrie du fer, sont au nombre de 30,000 environ, sans y comprendre un nombre aussi considérable d'ouvriers dépendans de la même industrie; les uns sont em-

ployés à l'exploitation, à la carbonisation et au travail du bois, ainsi qu'au transport des minerais et des divers produits.

Il existe des exploitations de lignite dans quatorze départemens. Elles abondent surtout dans ceux qui sont riverains de la Méditerranée. On les emploie en Provence pour un grand nombre d'usages, pour le chauffage domestique, pour la grille des chaudières de divers ateliers, dans les fabriques de soude du pays, dans les distilleries, etc.

Le nombre des mines de lignite s'élève à 75; il y en a 48 en exploitation. On en extrait 702,302 quintaux métriques, valant 557,849 fr. Elles emploient 760 ouvriers.

L'anthracite ne se trouve que dans quatre départemens, l'Isère, la Mayenne et la Sarthe, qui produisent chacun 150,000 quintaux métriques, et les Hautes-Alpes, qui donnent environ le sixième de cette quantité. Dans la Mayenne et dans la Sarthe, l'anthracite est destiné exclusivement à la cuisson de la chaux pour l'amendement des terres. Les produits en ont quadruplé de 1828 à 1833; la quantité d'anthracite extrait est de 389,830 quintaux métriques, valant 512,080 fr.

Les gîtes de bitumes minéraux exploités en France sont situés dans les départemens de l'Ain, du Puy-de-Dôme et du Bas-Rhin. Le bitume, incorporé à certaines matières terreuses pulvérisées, forme un excellent mastic que l'on emploie maintenant avec un grand succès pour la couverture des terrasses et des trottoirs de ponts, pour revêtir l'aire des granges, dans les travaux des places de guerre, particulièrement pour la construction des casemates, et pour enduire les murs des magasins et corridors. Le génie militaire prussien en a fait expédier jusqu'à Thorn, et on en exporte journellement pour les mêmes usages en Bavière, en Hollande, dans le grand-duché de Bade, dans la Hesse électorale, etc.

Il n'existe que six mines de bitume; elles emploient 182 ouvriers.

Il n'existe en France qu'un très-petit nombre de minerais d'argent proprement dit. Les seules mines qui aient été exploitées depuis le commencement de ce siècle sont situées dans les départemens du Finistère, de l'Isère et du Haut-Rhin. Les minerais du Finistère offrent une grande ressemblance avec ceux du grand district des mines de Pasco, au Pérou. Cette industrie, qui donne déjà des produits importans, va encore recevoir de l'extension dans la campagne prochaine.

La mine d'argent des Chalances, dans l'Isère, a été exploitée avec bénéfice jusqu'en 1792. Depuis cette époque, ses produits ont successivement diminué; la dernière fonte s'est faite en 1813. Les mines d'argent de Sainte-Marie (Haut-Rhin), qui ont donné long-tems des produits assez considérables, sont presque abandonnées.

On extrait des deux mines exploitées 381 kilogrammes d'argent, valant 83,736 fr.

Dix mines de plomb sont en exploitation, et sur ce nombre il n'y en a que quatre qui donnent des produits importans, celles du Finistère, de la Lozère, du Puy-de-Dôme et de l'Isère. Presque tous les minerais de plomb traités en France sont argentifères. Les ouvriers employés sont au nombre de 1,152. Le produit des mines s'élève à 1,658 kilogr. d'argent, 5,070 q. m. de plomb, 1,834 de litharge, 1,391 d'alquifoux, ayant une valeur totale de 762,937 fr.

Il y a neuf mines de cuivre en France bien reconnues; elles sont situées dans l'Hérault, la Haute-Loire, les Pyrénées-Orientales, le Haut-Rhin et le Rhône, mais il en existe beaucoup d'autres qui sont l'objet de recherches continuelles et qui peuvent être exploitées. Celles qui le sont actuellement donnent en cuivre brut un produit de 1,576 quintaux métriques, valant 247,680 fr. Elles emploient 258 ouvriers.

Il existe soixante martinets à cuivre qui élaborent par an dix mille q. m. de cuivre. La valeur des produits est de trois millions, et la valeur ajoutée au cuivre brut, par cette élaboration, de 600,000 fr.

D'autres établissemens très-vastes situés dans les Ardennes, l'Eure, la Haute-Garonne, la Nièvre, l'Oise, l'Orne et la Seine-Inférieure, élaborent à la fois le cuivre, le zinc, le laiton et le bronze. La valeur annuelle des produits est de vingt millions.

Les mines d'antimoine se trouvent dans les montagnes de l'Auvergne et du Vivarais. On en exploite neuf. Elles produisent en sulfure d'antimoine fondu 1,030 q. m., ayant une valeur de 71,233 fr. Elles emploient 112 ouvriers.

Mines de manganèse. Il existe des mines de manganèse exploitées dans les départemens de Saône-et-Loire, de l'Allier, de la Dordogne, du Cher et du Rhône. Le nombre des mines exploitées est de cinq; celui des gîtes connus, mais non exploités, est de neuf. Il a été extrait, en 1833, des cinq mines exploitées, 1,054,800 quintaux métriques de manganèse, valant sur place 105,160 fr. Le nombre des ouvriers employés, qui d'ailleurs ne travaillent qu'une partie de l'année, est de 130. Les produits de ces mines suffisent à la consommation de la France.

Mines d'Angleterre. L'Angleterre, qui est pauvre en métaux précieux, possède un grand nombre de mines d'autres métaux qui contribuent à la richesse de son sol; les mines de zinc en produisent annuellement 60,000 quintaux; celles de cuivre, 200,000; de plomb, 350,000; d'étain, 500,000; de fer, 5 millions; de houille, 18 millions; de sel, 2 millions de quintaux.

Mines d'étain du comté de Cornouailles, en Angleterre. Les mines d'étain de Cornouailles ont été exploitées depuis les tems les plus reculés; car leurs produits attiraient dans tous les ports de l'Angleterre les vaisseaux des Phéniciens, qui venaient s'y approvisionner. Mais, après la destruction de Carthage, les marchands de Marseille s'emparèrent de ce commerce, et transportèrent l'étain de Cornouailles à Narbonne, qui devint alors le grand marché de ce métal. Lorsque l'Angleterre fut conquise par les Normands, ces peuples s'emparèrent des mines d'étain de Cornouailles et en tirèrent de grands profits. Au XIII[e] siècle, on ne connaissait d'autre étain en Europe que celui de Devon et de Cornouailles; car les Maures avaient dévasté et comblé les mines d'Espagne. Ce ne fut qu'en 1240 que l'Allemagne commença à exploiter les mines d'étain qu'elle possédait. La France n'a tiré parti de ses mines de la Haute-Vienne et de la Loire-Inférieure qu'en 1809; mais leurs produits sont encore très-bornés. L'Espagne, la Bohême, la Suisse et la Russie produisent aussi de l'étain, mais en très-petite quantité.

Mines de cuivre. Les mines les plus abondantes de ce métal se trouvent dans le comté de Cornouailles, où l'achat du minerai fait en 1834, par quatre principaux acquéreurs, s'est élevé à 1 million 31,722 liv. st. De là, ce minerai est transporté

dans le pays de Galles pour y être fondu, à cause de l'abondance et du bas prix du charbon de terre. Les principales usines de fonderie sont situées sur la côte du comté de Glamorgan depuis Swansea jusqu'à Neath, et principalement près de ces deux communes.

Il existe encore d'autres mines de cuivre dans le royaume-uni; mais leurs produits s'élèvent à peine à un cinquième de celles de Cornouailles; celles près de Tavistock, dans le comté de Devon, sur les bords du Cornouailles, ont produit, pendant ces dernières 20 années, de 300 à 55 tonneaux annuellement de cuivre pur. Mais les mines les plus remarquables hors du Cornouailles ont été les mines de Parys, près d'Amlwich, dans la partie du nord de l'île d'Anglesea. Il n'y a pas, dans les annales des mines, un autre exemple d'une abondance aussi extraordinaire, accompagnée d'aussi peu de dépense, dit M. Hawkins dans son essai sur les mines de cuivre de l'Europe et de l'Asie. Ce fut en 1768 que ce vaste trésor a été découvert, qui a beaucoup enrichi la famille du marquis d'Anglesea. L'immense quantité de cuivre que cette seule mine a répandu sur le marché en douze années successivement, de 1773 à 1785, a fait une si grande sensation qu'elle a opéré une baisse dans le prix de ce métal dans toute l'Europe, et qu'elle a menacé de faire la ruine des autres mines du royaume, moins abondantes. Le produit annuel de cette mine, jusqu'à 1785, a été de 3,000 tonneaux de cuivre, tandis que, pendant cette même année, les produits de toutes les mines du Cornouailles ne s'élevaient qu'à 4,334 tonneaux. Néanmoins, dix ans après, cette mine a produit un tiers de moins, et en 1817, il n'était plus que de 350 tonneaux. Peu de tems après, par l'habileté de M. Vivian, elle produisit 600, et en 1826, 758 tonneaux. Mais en 1832, ce produit n'a plus été que de 575 tonneaux.

Nous ne ferons pas mention des autres mines d'un produit inférieur qu'on a exploitées de tems à autre dans plusieurs comtés de l'Angleterre et dans l'île de Man, et même dans les îles Shetland et ailleurs.

Voici le produit du métal pur de toutes les mines de cuivre du royaume-uni pendant l'année 1833, savoir :

Dans le comté de Cornouailles.	11,185 t.
Produit des ventes dans le Swansea, le minerai étant apporté d'Irlande, du pays de Galles, etc.	1,158
Devonshire	307
Anglesea.	575
Cumberland et autres lieux, des fonderies du Staffordshire et Lancashire	120
Total.	13,345 t.

La quantité de cuivre exporté du royaume-uni, pendant l'année finissant le 5 janvier 1834, a été un peu plus de 7,811 tonneaux.

L'importance des mines, dans la monarchie autrichienne, est prouvée par le tableau suivant de leurs produits en 1829.

Or, 4,584 marcs; argent, 85,189 quintaux; cuivre, 42,216; mercure, 2,815; fer brut, 1,549,528; fer fondu, 134,727; étain, 682; mine de plomb, 16,810; plomb, 108,091; litharge, 21,758; calamine, 7,606; zinc, 1,860; antimoine, 3,510; alun, 26,099; sulfate de cuivre, 258; sulfate de fer, 33,703; cobalt, 61; arsenic, 605; manganèse oxide, 772; soufre, 14,143; charbon de terre, 3,191,927; graphite, 2,426; houille, 2,000,000; sel, 600,000.

Dans les vallées des Alpes autrichiennes on produit annuellement 140,000 quintaux d'acier excellent, et il a y de plus deux fabriques d'acier de cémentation et trois d'acier fondu.

Mines de la Russie. La Russie possède, dans les monts de l'Oural et de l'Altai, dans le gouvernement de d'Irkuzk, en Sibérie et dans la Pologne, de riches mines que l'état fait en partie exploiter, et en partie des particuliers qui en ont la possession. Le *Journal des Mines* de Saint-Pétersbourg a publié le tableau suivant des produits de l'exploitation des mines de divers métaux et minéraux dans l'empire, pendant l'année 1833, savoir : en or d'alliage, 409 pouds 36 livres 30 z.; platine brut, 117 p. 40 l. 3 z.; argent allié d'or, 1,256 p. 11 l. 52 z.; cuivre, 207,054 p. 35 l.; fonte en fer 9,727,454 p. 16 l.; plomb, 43,871 p. 30 l.; sel, 30,066,402 p. 38 l.; charbon de terre, 503,052 pouds. On sait que le poud est un poids de 40 livres.

Mines de la Suède. Suivant le rapport du collége des mines sur les travaux des mines en Suède, pendant l'année 1833, la quantité de minerai présente un total de 1,022,222 skeppunds (pesant chacun 400 livres suédoises).

Fer. La fabrication du fer en gueuse a été de 506,470 skeppunds; celle du fer en barres peut s'élever à 441,796 skeppunds. La dune en fer fondu payé à la couronne à titre de redevance a été de 18,887 skeppunds.

Métaux précieux. Les mines d'or d'Addelfars, dans la province de Jonkoping, ayant cessé d'être exploitées, ce métal n'est plus recueilli qu'à Fahlun, qui n'en a produit que 2 livres 2 1/4 onces.

Mines d'argent. Celles de Kongsberg ont acquis, depuis quelques années, une grande importance; leur produit, en 1833, s'est élevé jusqu'à 500 marcs d'argent pur. Il y a en outre la mine de Sala, qui a produit 3,449 livres 12 onces, et celle de Fahlun, qui n'a produit que 383 livres 13 1/2 onces d'argent.

Mines de cuivre. Leurs produits ont été de 5,519 skeppunds, dont 2,492 de la mine de Fahlun, et 1,406 de celle d'Atvidaberg.

La mine de Hoganas, dans le gouvernement de Mahno, a fourni 87,521 tonneaux de houille.

L'exploitation de la magnésie s'est élevée à 2,621 skeppunds.

Il a été en outre accordé des priviléges d'exploitation pour 22 mines d'argent 135 de cuivre, 1 d'étain, 451 de fer.

Mines de Prusse. La Prusse ne possède qu'un très-petit nombre de mines qui sont exploitées avec un grand soin; celles d'argent produisent par an 10,540 marcs; de cuivre, 18,423 quintaux; de plomb, 59,238; de fer, 2,328,000; de cobalt, 2,988; de zinc et calamine, 68,525; de sel, 1 million 390,700; d'alun, 10,000; de vitriole, 4,447; de houille, 10,324,000 quintaux.

Mines de Saxe. La Saxe possède aussi des mines qui sont très-bien exploitées, et qui produisent annuellement 53,000 marcs d'argent, 10,000 quintaux de plomb, 320 de cuivre, 2,500 d'étain, 80,000 de fer, 20,000 de cobalt, 8,000 de vitriol et 1,200,000 quintaux de houille.

Mines du Hanovre. Le Hanovre est extrêmement riche en mines, qui rendent chaque année une petite quantité d'or, 34,238 marcs d'argent, 1,404 quintaux de cuivre, 42,000 de plomb, 18,000 de litharge, 92,500 de fer, 2,987 de zinc,

1,286 de vitriol, 1,300 de soufre, 470,000 de houille et 529,000 quintaux de sel.

Mines de Bavière, d'Allemagne et de la Suisse. La Bavière possède des mines de fer importantes, un grand nombre de salines, et l'on trouve de pareilles mines dans le Wurtemberg, le grand duché de Bade, en moindre quantité dans l'Allemagne centrale, ainsi que dans la Suisse.

Le Danemarck ne retire de ses mines qu'une très-petite quantité de fer, de sel et d'ambre.

L'Espagne, depuis la découverte de l'Amérique, a pour ainsi dire abandonné l'exploitation de ses mines; mais depuis l'indépendance de ses anciennes colonies, l'exploitation de ses mines commence à reprendre faveur; elle possède une mine de mercure fameuse, celle d'Amalden.

Le Portugal a mieux soigné l'exploitation de ses mines que l'Espagne; il en retire du cuivre, du fer et du charbon fossile en assez grande quantité.

L'Italie ne possède que très-peu de mines; il n'y a que l'île d'Elbe où l'on trouve une mine de fer; dans d'autres lieux, il y a des mines de vitriol, de soufre et d'alun.

Mines des Etats-Unis. Les mines des Etats-Unis commencent à prendre de grands développemens. On y a découvert de nombreuses et riches veines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de zinc, de fer et d'étain, ainsi que des lits de charbon fossile dans le voisinage des fleuves navigables, où il est le plus nécessaire pour la navigation à la vapeur. Le gouvernement ne s'immisce pas dans l'exploitation de ces mines; il abandonne ce soin aux particuliers : la compagnie des mines de fer de Missouri, formée en 1831, est l'un des plus importans établissemens de ce genre. Ces mines sont à 40 milles à l'ouest du Mississipi, dans les comtés de Francis et de Madisson; un chemin de fer doit conduire de ces mines au Mississipi, et le fer arrivé sur ce fleuve se trouvera au centre des marchés de fer de l'Amérique. Dans la Virginie occidentale, il se trouve aussi des mines de fer très-productives, et notamment dans les comtés de Nicolas, de Kamawh et de Braxton. Quant aux mines d'or de la Caroline et autres états, nous en ferons mention à l'article OR.

Mines des métaux précieux du Nouveau-Monde. M. de Humboldt nous fournit des renseignemens intéressans sur les produits annuels des mines de l'Amérique au commencement du XIX[e] siècle, dont voici le tableau :

	OR. kil.	ARGENT. kil.	VALEUR totale en piast.
Vice-royauté de la Nouv.-Espagne.	1,609	537,512	23,000,000
Id. du Pérou. . . .	782	140,478	6,240,000
Capitain.-générale du Chili.	2,807	6,827	2,060,000
Vice-roy. de Buénos-Ayres. . . .	506	110,000	4,850,000
Id. de la Nouvelle-Grenade.	4,714	»	2,990,000
Brésil	6,873	»	4,360,000
Totaux. . . .	17,291	794,817	45,500,000

Ces 45,500,000 piastres[1], produit annuel de toutes les mines de l'Amérique espagnole à cette époque, en comptant la piastre à 5 fr. 35 cent., font une somme de 232,725,000 fr. Le même auteur évalue à environ 25 millions de francs le produit annuel des mines d'or et d'argent des mines de l'Europe et de l'Asie septentrionale. Mais les troubles qui sont survenus à l'occasion de l'indépendance des colonies espagnoles ont fait négliger l'exploitation des mines, dont plusieurs ont même été abandonnées, ce qui a fait beaucoup diminuer leurs produits et l'importation en Europe des métaux précieux. Mais, depuis quelques années, l'exploitation de ces mines, principale ressource de ce pays sans industrie, devient plus active. En 1834, le Pérou a exporté 110,000 piastres en or, et les monnaies de Gusco et de Lima ont frappé 3,150,000 piastres en argent. Dans la même année, le Mexique a exporté 21,000,000 piastres et en a frappé 12,140,000. Les mines d'argent de Copiapo, dans le Chili, ont produit à cette époque 1,430,000 piastres et ont laissé aux entrepreneurs plus d'un million de profits. Les mines de cuivre ont aussi fourni des quantités considérables de minerai.

L'auteur des *Recherches sur l'introduction et la consommation des métaux précieux* évalue à environ 101,700,000 fr. les produits annuels des mines de l'Amérique espagnole, sans y comprendre le Brésil durant les vingt années qui précédèrent 1830, ce qui présente une diminution de plus de la moitié de leurs produits dès le commencement de ce siècle. Cette diminution si considérable a dû avoir une influence marquée sur les produits de l'industrie dont les prix ont été, pendant cette époque, généralement en baisse : en sorte que la consommation et l'emploi de métaux précieux ont dû se restreindre considérablement, soit dans l'orfévrerie, soit dans les monnaies; mais l'institution des banques ont émis une si grande quantité de leurs billets en circulation pour remplacer les monnaies d'or et d'argent, que cette diminution ne s'est pas fait sentir aussi vivement dans cette partie de la richesse publique. Cependant, depuis ce tems, l'exploitation de ces mines a repris un plus grand développement, et leurs produits ont considérablement augmenté pendant ces dernières années par l'activité des compagnies anglaises et allemandes, qui se sont formées, pour leur exploitation, sur une plus grande échelle.

Mines du Mexique. Le Mexique est l'une des régions de l'Amérique les plus riches en mines d'or et d'argent, ainsi que d'autres métaux que l'on exploite avec assez d'activité. Ces mines, surtout celles des métaux précieux, sont principalement exploitées par des compagnies anglaises, allemandes et américaines. Les premiers acquéreurs y ont perdu leurs capitaux, à cause des mises de fonds considérables qui ont été nécessaires : les actionnaires actuels commencent à obtenir des bénéfices.

Voici un relevé exact des produits des mines de métaux précieux du Mexique en 1835, savoir : Les mines de Guanaxciato, 1,147,698 piastres; de San-Luis Potosi, 530,425; de Tulla, 160,000; de Jalisco, 369,702; de Zacatecas, 2,694,451; de Purnanduo, 936; de Guadalaxara, 598,466; de Ciudad-del-Mars, 6,350; de Tamasunchal, 616; de l'Hacienda de Punazco, 10,000, et d'autres parties, 1,475,036. Total, 7,300,681 piastres.

Comme tous les produits des mines ne sont pas compris dans ce relevé, tels que ceux des mines exploitées par la compagnie anglaise, on évalue en général à 27 millions de piastres la totalité des produits des mines mexicaines. La monnaie de Mexico en emploie 17 millions; 3 millions sont exportés en lingots par les douanes. Il s'en consomme pour 2 millions dans le pays, et le reste est exporté clandestinement.

On a découvert en 1837 plusieurs riches mines d'argent et d'or dans la Sierra-Madre, aux envi-

rons de Calva, à 18 journées de Zacatecas. Une ville s'élève dans le pays pour l'exploitation de cette nouvelle source de richesse.

Mines de l'Asie. Nous ne possédons aucun renseignement certain sur les produits des mines de l'Asie; nous savons seulement que celles du Japon fournissent, indépendamment de l'or, une grande quantité d'excellent cuivre que les Hollandais seuls ont la permission d'exporter.

On trouve en Chine un grand nombre de mines de toutes sortes de métaux. Les plus abondantes sont celles qui produisent du fer et du cuivre; on trouve aussi des mines d'or et d'argent; mais l'exploitation en est prohibée.

Les îles d'Archipel oriental, qu'on appelle Océanie, possèdent également un grand nombre de mines d'or, d'argent et de cuivre, sur lesquelles il nous manque des renseignemens. Il en est de même des Indes orientales, où se trouvent des mines très-riches en or principalement, tels que dans la Cochinchine et l'empire des Birmans, où ce précieux métal est répandu en abondance. *Voyez* Or.

Produit général des mines dans les principales contrées de l'Europe.

Angleterre	439,733,000	soit	1
Russie et Pologne.	118,525,000	environ	2/7
France	112,287,000	»	1/4
Autriche	67,138,000	»	2/13
Espagne.	54,341,000	»	1/8
Prusse	49,271,000	»	1/9
Suède.	46,290,000	»	2/19
Hartz	36,250,000	»	1/12
Toscane.	14,000,000	»	1/31
Bavière.	13,500,000	»	1/33
Saxe.	12,876,000	»	1/34
Piémont et Savoie.	11,693,000	»	1/38
Danemarck.	9,045,000	»	1/49
Norwège	8,449,000	»	1/55
Total.	995,398,000		

L'Angleterre, qui produit autant de fer à elle seule que le reste de l'Europe, conserve à peu près le même rapport relativement aux autres métaux; car elle représente à elle seule les 4/9es de leur produit total, tandis que la Russie et la France n'en produisent chacune que pour environ 1/9e; l'Autriche 1/14e; l'Espagne 1/18e; la Prusse 1/20e; la Suède 1/21e, etc.

MINEUR (de la capacité du commerce d'un). Le mineur est celui qui n'a point encore atteint l'âge de majorité, fixé par le Code civil à 21 ans accomplis. Tout mineur de l'un ou de l'autre sexe ne peut, aux termes de l'art. 487 de ce Code, faire le commerce ni être réputé majeur, quant aux engagemens par lui contractés pour faits de commerce, qu'après les formalités, qui sont au nombre de quatre, qu'il doit remplir, savoir : Il faut que le mineur qui veut exercer le commerce soit âgé au moins de 18 ans accomplis; 2° qu'il soit émancipé; 3° qu'il soit autorisé à exercer le commerce par son père, ou si celui-ci est décédé, interdit ou absent, par sa mère, et à défaut de père et mère, par une délibération du conseil de famille, homologuée par le tribunal civil; 4° et de quelque manière qu'ait dû être donnée l'autorisation nécessaire, il faut que cette autorisation obtenue soit enregistrée et affichée au tribunal de commerce où le mineur veut établir son domicile.

MINGLE, mesure des Pays-Bas (Hollande) servant à l'huile et quelques autres liquides. Le mingle équivaut à une pinte, et un quart de pinte mesure de Paris, quelque chose de plus. Un ahm contient 60 mingles.

MINGRÉLIE, province de la Russie d'Asie, séparée par le Caucase de la Circassie, située sur la côte orientale de la mer Noire, ayant 20 lieues de longueur sur une largeur moyenne de 15 lieues.

Productions et commerce. Les productions consistent en millet et autres céréales, en fruits excellens et en grande abondance, en vin d'une assez bonne qualité; on y recueille une grande quantité de miel et de soie; les montagnes sont couvertes de belles forêts de frênes, de tilleuls et d'aulnes d'une grandeur énorme. Les produits du sol forment la principale branche de commerce, dont la plus importante est l'exportation d'environ 12,000 filles ou jeunes femmes que l'on envoie clandestinement peupler les harems des grands de la Turquie, les Russes ayant aboli l'esclavage et cette espèce de trafic.

MINHO ou Entre-Douro-et-Minho. C'est la province située le plus au nord du Portugal, ayant à l'ouest l'Océan atlantique et une longueur de 30 lieues sur une moyenne largeur de 14 lieues, avec une population de 1,123,500 habitans.

Productions. On y récolte en abondance du blé, du maïs, de l'orge, du millet, du sorgho, des légumes et d'excellens fruits, de l'huile, du chanvre d'une grande beauté et de très-bon vin renommé sous le nom de Porto, que l'on exporte en une immense quantité en Angleterre. On élève un grand nombre de moutons.

Industrie. La principale industrie est celle des tissus de lin, dont la fabrication est répandue dans toute la province. Porto est le centre de l'industrie et du commerce; il y a des fabriques de soieries, de coton, de porcelaine, de chapellerie et de taillanderie. On fabrique à Guimaraem du linge de table, de la coutellerie.

Commerce. Porto est le principal entrepôt du commerce, surtout de celui des vins, dont l'exportation s'élève annuellement à plus de 60,000 pipes, principalement pour la Grande-Bretagne et le reste pour le Brésil, l'Amérique du sud et les Etats-Unis. Les importations se composent de tissus de laine, de lin, de coton, de soieries et d'une grande quantité de salaisons, surtout de la morue salée. Vianna est une autre place de commerce de cette province assez importante. *Voyez* Porto.

MINIÉH, Minyeh, ville de la moyenne Egypte, chef-lieu de la province de son nom, sur la rive gauche du Nil et à 25 lieues de Siout et 47 du Caire. Le territoire fournit une grande quantité de grains, de riz et de coton, et l'industrie consiste dans la fabrication de tissus de coton et de vases de terre propres à rafraîchir l'eau, et que l'on appelle *bardak.* On cultive dans les jardins qui entourent la ville beaucoup de fruits et de légumes, dont les produits, avec ceux du sol, forment la principale branche du commerce de la ville et de la province.

MINIUM ou Oxide de plomb, vermillon commun. Le minium est le quatrième degré d'oxidation du plomb; il est en usage dans les arts sous cette dénomination. Cet oxide est d'une belle couleur rouge vive que l'on prépare en grand dans les laboratoires de chimie. Les Anglais et les

Hollandais ont été long-tems en possession de fabriquer le minium, et nous devons à MM. Jars des détails curieux sur les fabriques de cet oxide qui existent dans le comté de Derby. M. Olivier a établi une fabrique de minium pour sa fabrique de faïence de Paris, et ce minium est du plus beau rouge et de la meilleure qualité. Le procédé de M. Olivier diffère peu de celui des Anglais, décrit par MM. Jars et consigné dans les *Elémens de Chimie de Chaptal* (t. 11, pag. 275). Son plus grand usage est pour la peinture à l'huile et à la détrempe; il porte le nom de vermillon commun chez les marchands de couleurs. Il sert aussi de fondant dans la vitrification, dans la composition des cristaux et des émaux : il communique au verre un certain onctueux, un moelleux qui le rend susceptible d'être taillé et poli dans la perfection.

Falsifications. Le minium est souvent employé pour falsifier le cinabre ou le sulfure de mercure. Pour reconnaître la fraude, il suffit d'agiter une partie du cinabre soupçonné avec un peu d'acide sulfurique étendu. Si le mélange prend une teinte brune et qu'il forme un dépôt de la même couleur, c'est un signe certain de la présence de l'oxide rouge de plomb.

MINORQUE (*Minorca*), une des îles Baléares dans la Méditerranée, située à l'est de Majorque et non loin d'Yvica et de Formentera, et à 60 lieues au sud de la Catalogne. Elle a 12 lieues de longueur et 5 dans sa plus grande largeur, à peu près de la grandeur de l'île de Wight. Population, 50,000 habitans.

Productions. Elle produit du vin, de l'huile d'olive, du blé, du coton, du tabac, du safran, de la cire, du miel. Il y a des carrières de marbre. On y élève un grand nombre de porcs et de mulets.

Industrie et commerce. L'industrie se borne à la fabrication des objets nécessaires aux habitans. Celui qui peut fournir un article de commerce d'exportation est le sel, dont il se fait une grande quantité sur la côte comme sur celle d'Yvica. Malgré les indices que les montagnes dont l'île est couverte renferment plusieurs mines de métaux, tels que de cuivre, de plomb et de fer, on ne songe pas à les exploiter. Les autres articles d'exportation consistent dans les productions du sol; tout le commerce de l'île est concentré à Mahon, ou Port-Mahon, capitale de l'île, située sur la côte orientale, au fond d'une vaste baie d'une lieue de profondeur.

MINOT, ancienne mesure de France, à grains, à sel, à charbon, etc. Le minot de grains, mesure de Paris, contient 3 boisseaux et répond à 39 litres métriques. Le minot de sel est de 4 boisseaux, et il équivaut à 51 litres. Le minot de charbon est de 8 boisseaux et répond à 104 litres. Le minot d'avoine est double de celui de grain; il est de 6 boisseaux et répond à 78 litres. Chaque boisseau est de 16 litrons; le litron répond à 82 centilitres.

MINOT DE CHAUX. Le minot de chaux, mesure de Paris, est de 3 boisseaux, chaque boisseau de 16 litrons. On compte 20 minots au muid de chaux; et ce minot répond à 39 litres, et le muid de Paris à 7 hectolitres ou nouveaux setiers, plus 80 litres.

MINOTERIE. On donne ce nom aux meuniers ou commerçans qui font des envois de farine aux colonies et dans l'Amérique du sud. Lorsque la France possédait Saint-Domingue, l'île de France, Moissac et Nérac s'étaient distingués par la perfection de leur minoterie, dont ces villes faisaient des expéditions considérables. Mais la perte de ces colonies et l'introduction des farines des Etats-Unis, qui ont perfectionné leur minoterie par plusieurs règlemens, ont fait décheoir ce commerce et cette fabrication en France. Les Américains exercent la plus grande surveillance dans les envois de leur minoterie. Un agent de l'autorité frappe les barils d'une estampille particulière qui en désigne la qualité; ce qui, en garantissant leur bonne qualité, leur a mérité la confiance et en a considérablement augmenté le débit dans les colonies ainsi que dans toute l'Amérique du sud, jusqu'à ces derniers tems où la récolte des céréales ayant manqué aux Etats-Unis, ils n'ont pu en envoyer à Londres et à Liverpool pour servir à l'approvisionnement des possessions britanniques dans les deux hémisphères. C'est alors qu'il s'est formé à Hambourg, à Dantzig, dans plusieurs ports de Danemarck et de la Baltique, des établissemens de minoterie qui ont préparé leur farine de la même manière pour remplacer les farines américaines. Il en a été de même au Havre, où la minoterie a pris également une grande extension, et d'où il se fait des envois assez importans aux colonies, au Brésil et dans d'autres états de l'Amérique du sud. On sait qu'avant de mettre la farine en baril il faut la faire étuver pour sa conservation, en passant sous la ligne, pour empêcher la fermentation et la perte de leur qualité. Marseille s'est procuré le même avantage par son commerce de minoterie, sans avoir besoin de l'étuver, en étant dispensée par la sécheresse naturelle des blés du midi, surtout des blés durs, et dont elle fait dex expéditions considérables en Amérique et en Espagne, ayant été autorisée, ainsi que le Havre, à faire la mouture des grains étrangers, à condition de réexporter leurs produits en farine; en sorte qu'avec la supériorité que la France a acquise dans la mouture des grains, le commerce de la minoterie est susceptible de prendre la plus grande extension et d'en approvisionner, non-seulement les Antilles, mais aussi une grande partie de l'Amérique du sud.

MINSK, gouvernement de la Russie d'Europe, qui fait partie de l'ancienne Pologne : ses limites les plus remarquables sont, au N. la Dwina, et au S.-E. le Dnieper, ayant une popul. de 850,000 h.

Productions et industrie. Le territoire est, en général, peu fertile : on y fait une grande quantité de potasse, qui est la principale industrie, avec l'équarrissage des bois de construction, qui sont exportés par les rivières dans les ports de Riga et Kœnigsberg, sur la Baltique, et de Kherson, dans la mer Noire.

MINSK, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la Svislotch, à 80 lieues de Saint-Pétersbourg et 150 de Moscou. Population, 3,000 habitans.

Production, industrie et commerce. La province est couverte en grande partie de forêts qui en font la principale richesse. On y élève beaucoup de bestiaux et d'abeilles. La fabrication de la potasse et l'exploitation des forêts avec les bois de construction qui en proviennent forment la principale branche du commerce d'exportation. Elle s'opère au moyen des rivières qui sont en grand nombre, par les ports de Riga et Kœnigsberg, sur la Baltique, et aussi par Kherson, sur la mer Noire.

MIQUELON, île qui appartient à la France, située dans l'Océan atlantique, non loin de la côte méridionale de Terre-Neuve. Les deux Miquelons forment, avec l'île Saint-Pierre, une colonie soumise au même administrateur.

MIQUELON, petite ville ou bourg situé dans la Grande-Miquelon ; ses habitans sont actifs et industrieux, pêcheurs habiles et intrépides matelots. Ils possèdent 40 à 50 goëlettes pontées et 250 à 300 embarcations et pirogues, avec lesquelles, aidés des passagers hivernans, ils vont pêcher à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent et à la côte ouest de Terre-Neuve. Chacune des goëlettes fait trois voyages par saison et rapporte environ 2,500 kilog. de morue. C'est en quoi consiste toute l'industrie et ainsi que tout le commerce de ces îles et de cette ville, qui en est le chef-lieu.

MIRABEAU, ville de France, dans le Poitou, département de la Vienne, à 6 l. de Poitiers et 84 de Paris. Populat., 2,400 habitans. Le commerce consiste en grains, laines, mulets, ânes, moutons, blé, vins, noix.

MIRABEAU-SUR-BÈZE, ville de France, en Bourgogne, département de la Côte-d'Or, à 5 l. de Dijon et 82 de Paris. Fabriques de serges et droguets, poterie commune, commerce de grains et de légumes secs. Il y a des forges.

MIRANDE, ville de France, département du Gers, près de la Baise, à 4 l. d'Auch et 181 de Paris. Population, 2,000 habitans. Le commerce consiste en laines, vins, eaux-de-vie, en produits des tanneries, et de la chapellerie.

Foires de deux jours le 2e jeudi d'octobre et le 4e lundi de novembre, pour le commerce des bestiaux, des chevaux, du blé, de la volaille, etc.

MIRECOURT, ville de France, en Lorraine, département des Vosges, à 10 l. de Nancy, 88 de Paris. Population, 5,600 habitans. La principale industrie de cette ville consiste dans la fabrication de toutes sortes d'instrumens de musique, soit à vent, soit à cordes, tels que clarinettes, cors de chasse, guitares, orgues, violons, etc. Une autre branche d'industrie est celle de la fabrique des dentelles et des blondes, qui occupent un grand nombre d'ouvriers tant dans la ville qu'aux environs; fabriques de quincaillerie, de couverts en fer étamé, dont les produits forment les principaux articles du commerce d'exportation, et auxquels il faut ajouter les vins, eaux-de-vie, grains et bestiaux.

MIRI, nom que l'on donne, dans les états du Grand-Seigneur, à un impôt établi sur les terres.

MIROBOLENS ou Myrobolans, petit fruit purgatif dont on fait usage en médecine; il fait un objet de commerce de la droguerie. On en distingue de plusieurs sortes, savoir : les citrins, emblics, kébuli, bellivirs ou bélerins, et indi ou de l'Inde. Les citrins sont d'un jaune rougeâtre, d'un goût astringent et désagréable, ayant la forme de nos prunes de mirabelle, renfermant une amande semblable au pignon blanc. Les emblics sont noirâtres et chagrinés, de la grosseur d'une noix de galle et faciles à se mettre en quartiers. Les bélerins sont de la grosseur d'une muscade, d'un jaune rougeâtre au dehors et jaunâtre en dedans : il s'y trouve un noyau garni d'une amande ayant un goût astringent. Les indis sont de la grosseur du bout du doigt d'un enfant, noirs en dehors et en dedans, sans noyau et fort durs, d'un goût aigrelet et astringent. Enfin, les kébulis ou chebules sont assez semblables aux citrins, mais plus gros, noirâtres et plus longs, d'un goût astrigent et tant soit peu amer. Les mirobolans viennent de l'Inde, des environs de Goa, du Bengale, de la côte de Coromandel. Les Indiens s'en servent pour tanner leurs cuirs et faire de l'encre, principalement de ceux appelés emblics.

MIROIR, Miroiterie, Miroitier. On appelle miroitier l'ouvrier qui fait et le marchand qui vend des miroirs, qu'on nomme aussi glaces quand ils sont d'une certaine dimension. L'on ne sait pas précisément en quel tems les miroirs ont été inventés. Les verreries de Sidon sont celles qui, dans l'antiquité, ont commencé, à ce qu'on suppose, à fournir des miroirs. On travaillait très-bien le verre, on le polissait autour et on l'ornait de dessins comme les vases d'or et d'argent. Nous savons que les Grecs et les Romains faisaient usage de métaux polis pour faire des miroirs. A la renaissance des arts en Europe, Venise a hérité, à ce qu'il paraît, des Phéniciens ou de leurs descendans, avec lesquels son commerce du Levant la mettait en relation, de l'art de faire des miroirs de verre qui ont été d'abord soufflés, étant la méthode la plus aisée. Elle en était presque exclusivement en possession, lorsque la France, sous le ministère de Colbert, lui ravit le monopole de cette industrie et la perfectionna par l'invention des miroirs coulés en 1668.

De nos jours, l'art du miroitier s'est bien perfectionné, et l'on est parvenu à faire des glaces d'une grandeur prodigieuse. Cet art, d'ailleurs, n'a pas pour objet la fabrication des glaces, c'est-à-dire de la matière pour en faire, mais seulement de les mettre, comme l'on dit, au tain ou étain, qu'on appelle aussi *étamage*, et de monter les miroirs ou les encadrer. On sait que la matière du tain est un mélange de mercure et d'étain dans de certaines proportions. On l'applique sur l'une des surfaces du miroir ; elle empêche la lumière de passer, la réfléchit dans tout son éclat et produit fidèlement la répétition ou représentation des objets qui se trouvent placés dans son rayon. L'entrée des glaces étrangères est prohibée depuis l'ordonnance de 1687 sur les douanes. *Voyez* Glace.

Les petits miroirs de Nuremberg sont renommés dans toute l'Europe, et il s'en importe des quantités considérables en France, où le bon marché leur assure un débit considérable.

MISE-HORS. On dit dans le commerce *mise hors*, pour désigner une somme d'argent déboursée dans une spéculation ou une entreprise, sans avoir fait aucune rentrée ou aucun bénéfice. La mise-hors d'un navire destiné à une expédition comprend les dépenses d'armement faites pour le navire en particulier, telles que les frais des agrès, d'apparaux, etc. : viennent ensuite le montant de la cargaison, les frais d'arrimage, de transport à bord, de police d'assurance, etc.

Un armateur qui se propose de faire une expédition quelconque doit, avant de l'entreprendre, bien calculer la mise-hors des capitaux nécessaires à l'entreprise, les chances de succès ou de pertes qui peuvent survenir, et les retours sur lesquels on peut espérer de faire quelque profit. Pour savoir si l'on a rien oublié et si tout a été mis exactement en ligne de compte, il faut dresser un compte simulé de l'opération où chaque article et dépense sont portés en ligne de compte.

Mise sociale. C'est ainsi que l'on appelle l'apport de chaque associé au fonds social suivant les statuts de la société. Cette mise peut être effectuée par fractions, à divers termes, suivant les conditions; mais la somme entière stipulée dans l'acte de l'association doit être versée à une époque déterminée : faute de le faire, l'actionnaire qui s'y est engagé peut être poursuivi. Suivant l'art. 12 du Code de commerce, un extrait de l'acte où se trouve l'apport de chaque associé doit être transcrit sur les registres et affiché pendant trois mois dans la salle d'audience et inséré dans les journaux judiciaires.

MITTAU ou **Mittaw**, ville de la Russie d'Europe, capitale de la Courlande, sur la Drixe, qui se jette dans l'Aa, à peu de distance. Population, 12,000 habitans; à 22 lieues de Riga.

MITWEYDA ou **Mitweiden**, ville du royaume de Saxe, cercle de Leipzig, située sur la Zschopau. Population, 5,800 habitans.

Industrie. C'est l'une des villes les plus industrieuses de l'Allemagne, et le grand nombre des manufactures qu'elle renferme la rend très-commerçante. On y fabrique des draps de différentes couleurs et qualités, de 9 quarts de large, de 29 à 30 aunes de longueur; des draps fins et légers de 1 aune 7/8e de large et de 40 aunes de longueur; des serges noires, depuis 1 aune 1/8e jusqu'à 1 aune 1/4 de large; des flanelles de diverses sortes, moitié laine et fil, ou de couleur ou rayées, de 1 aune et 1/2 de large; plus fines, de 1 aune 3/4 de large; toutes les espèces ont 25 aunes 1/2 de longueur. On y fabrique aussi des flanelles entièrement de laines blanches et de teintes de différentes largeurs sur 40 aunes de longueur; des futaines de l'espèce la plus large, savoir : 8 quarts de large; *idem*, étroites et teintes d'une aune de largeur sur 22 aunes de longueur; des basins blancs, croisés ou rayés, de 7/8e d'aune de large sur 22 aunes de longueur; des mouchoirs de poche de fil bleu, rouge et blanc de 3/4 et 7/8es, de 1 aune et de 1 aune 1/4 et de 1 aune 1/2 de large; *idem*, demi-fil et demi-coton, avec des raies et des fleurs de différentes largeurs, et qui se vendent à la douzaine; toiles de lin de toutes sortes, de couleurs et lustrées; toiles de coton blanches et lustrées; *id.*, moitié fil et moitié coton, rayées, bleues, rouges et blanches, pour tabliers dont les pièces ont 23 aunes et un quart. Il y a de grandes filatures de coton, laine et lin, et des blanchisseries considérables.

Commerce. Tous ces produits forment une branche importante du commerce de cette ville, et qui trouvent un débouché avantageux aux foires de Leipzig, de Francfort, de Naumbourg et de Brunswick.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Saxe royale.

MITYLÈNE, île de l'Archipel. *Voyez* Mitelin.

MOBILE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, état d'Alabama, située sur la rive droite de la Mobile, à l'embouchure de cette rivière, dans la baie de son nom sur le golfe du Mexique, et à 44 lieues de Cahaba et 45 de la Nouvelle-Orléans. Lat. N. 30° 4'; long. O. 90° 41'. Population, environ 10,000 habitans. L'entrée est difficile pour les navires qui ont plus de 8 pieds de tirant d'eau; il y a un phare établi à la pointe Mobile.

Productions. On récolte dans les environs une immense quantité de coton et aussi du tabac qui, avec les pelleteries, les goudrons et les grains, forment les principaux articles d'exportation.

Industrie et commerce. On y fabrique des tapis, de la verroterie, de la quincaillerie et un grand nombre d'autres produits. Il y a de vastes magasins pour y déposer les balles de coton qu'on réduit à un tiers de leur volume par des presses hydrauliques à vapeur avant de les charger sur les bâtimens. Il s'expédie annuellement une grande quantité de coton en Angleterre, et surtout à Liverpool, où la qualité est assez estimée. Il y a une banque qui est une succursale de celle des Etats-Unis pour faciliter les opérations du commerce.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Etats-Unis.

MODÈLES ET DESSINS DE FABRIQUE. C'est une propriété industrielle qui est le produit de l'intelligence et du génie inventif de ceux qui en sont les créateurs; mais il faut distinguer les modèles de fabrique de ce qu'on appelle dessins de fabrique. Les premiers sont les types nouveaux qui offrent le plus souvent une réunion de figures ou formes agréables, dont l'établissement est plus ou moins dispendieux. Si le goût du consommateur les repousse, les frais de leur exécution sont perdus pour l'artiste ou le fabricant; tandis qu'il peut en être amplement dédommagé lorsque la faveur publique s'y attache. C'est principalement dans la fabrication des bronzes, dans celle des grandes pièces d'orfévrerie, et dans la fabrication des tissus riches et façonnés de Lyon, que se produisent les nouveaux modèles de fabrique. Leurs auteurs en ont la propriété perpétuelle, d'après l'usage et en conformité d'anciens règlemens, qui ne sont jamais tombés en désuétude; ils jouissent en conséquence du droit de la transmettre par vente, etc., et de poursuivre les contrefacteurs par devant les tribunaux.

La propriété qui se fonde sur la conception et l'exécution première de nouveaux dessins de fabrique, applicables aux toiles peintes, papiers peints, tapis, rubans, etc., ne paraît pas si importante à beaucoup près. Cependant elle peut rester temporaire ou être rendue perpétuelle, conformément à une loi de 1806, au choix et à la volonté de celui qui réclame l'application et le bénéfice de cette loi. Aussi, les chambres de commerce de Paris et d'Amiens ont trouvé étrange qu'un dessinateur possède son œuvre à perpétuité, lorsque la jouissance exclusive de l'auteur d'une invention du premier ordre ne peut s'étendre au delà de quinze ans.

Il serait extrêmement difficile de concilier entre elles les règles établies pour les dessins de fabrique. Comme l'a dit la société industrielle de Mulhausen, elles sont incomplètes, incohérentes, contradictoires, et d'une exécution embarrassante. Celles qui s'observent le plus généralement se tirent des articles 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de la loi du 18 mars 1806 qui a institué le conseil des prud'hommes de Lyon, et dont suit la teneur.

Art. 14. Le conseil des prud'hommes est chargé des mesures conservatoires de la propriété des dessins.

Art. 15. Tout fabricant qui voudra pouvoir revendiquer, par la suite devant le tribunal de commerce, la propriété d'un dessin de son invention, sera tenu d'en déposer, aux archives du conseil des prud'hommes, un échantillon plié sous enveloppe revêtue de son cachet et signature, sur

laquelle sera apposé le cachet du conseil des prud'hommes.

Art. 16. Les dépôts des *dessins* seront inscrits sur un registre *ad hoc*, par le conseil des prud'hommes, lequel délivrera aux fabricans un certificat rappelant le numéro d'ordre du paquet déposé, et constatera la date du dépôt.

Art. 17. En cas de contestation entre deux ou plusieurs fabricans sur la propriété d'un dessin, le conseil des prud'hommes procédera à l'ouverture des paquets qui auront été déposés par les parties; il fournira un certificat indiquant le nom du fabricant qui aura la priorité de date.

Art. 18. En déposant son échantillon, le fabricant déclarera s'il entend se réserver la propriété exclusive pendant un an, trois ou cinq ans, ou à perpétuité; il sera tenu note de cette déclaration.

A l'expiration du délai fixé par cette déclaration, tout paquet d'échantillon déposé sous cachet dans les archives du conseil, devra être transmis au Conservatoire des arts de la ville de Lyon, et les échantillons y contenus être joints à la collection du Conservatoire.

Art. 19. En déposant son échantillon, le fabricant acquittera, entre les mains du conservateur de la commune, une indemnité qui sera réglée par le conseil des prud'hommes, et ne pourra excéder un franc pour chacune des années pendant lesquelles il voudra conserver la propriété exclusive de son dessin; et sera de dix francs pour la propriété perpétuelle.

Ces dispositions ont d'abord été étendues aux villes et bourgs qui possèdent, comme Lyon, un conseil de prud'hommes. Mais une ordonnance postérieurement rendue, le 17 août 1825, pour les lieux où il n'y en a pas, a autorisé à faire ce dépôt des dessins de fabrique au greffe du tribunal de commerce, et au greffe du tribunal de première instance, dans les arrondissemens où les tribunaux civils exercent la juridiction commerciale.

Malgré l'incohérence ou l'imperfection de cette loi qui régit actuellement la propriété des dessins de fabrique, et à laquelle on désirerait voir substituer une nouvelle loi plus claire et précise, néanmoins elle a servi utilement à la décision des tribunaux pour garantir aux inventeurs la propriété de leurs dessins et les avantages qu'ils espéraient en retirer.

MODÈNE (Modena), duché d'Italie: il est en partie séparé du royaume Lombardo-Vénitien par le Pô; il a 28 lieues de longueur sur 15 dans sa plus grande largeur, avec une population de 350,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont le riz, le maïs, le blé, les légumes, les fruits, le vin, l'huile, le chanvre, le bois. On y élève une grande quantité de gros bétail, d'abeilles et des vers à soie, dont les produits font la principale richesse du pays.

Minéralogie. Il existe du minerai de fer et des carrières de marbre, d'albâtre, de plâtre, de soufre et de pétrole, et du carbonate de soude dans les Salzes.

Industrie et commerce. L'industrie, ainsi que le commerce, sont concentrés dans Modène, qui en est la capitale. En général, les produits du sol sont d'une plus grande valeur que ceux de l'industrie, qui se borne à ce qui concerne les soies grèges et autres.

Canal de Modène. Ce canal commence à la partie de Castello de Modène, et prend sa direction au N.-E. jusqu'à Bastiglia, où il se dirige un peu à l'E. pour aboutir au Panaro à Buonporto; il est alimenté par le Panaro, la Secchia et plusieurs autres cours d'eau; il a un développement de 3 lieues, et des barques du port de 30,000 kil. peuvent y naviguer.

MODÈNE, ville capitale du duché de son nom, située à la tête du canal de son nom entre la Secchia et le Panaro, à 13 lieues de Florence et à 36 de Milan, 180 de Paris. Lat. N. 44° 78' 35"; long. E. 8° 34' 58". Population, 23,000.

Productions. Vin, huile d'olive, blé, chanvre, légumes, fruits du Midi, soie, etc.

Industrie et commerce. L'élève des vers à soie, la filature de leurs produits et la fabrication des tissus de cette matière forment, avec les instrumens d'optique et les ouvrages en marbre, les principales branches de l'industrie et du commerce.

Exportations. Elles consistent en soie, blé, huile de pétrole, vins et les importations se composent de toiles, cotonnades, draps, quincaillerie, sucre, café, cacao, épicerie, bijouterie, etc.

MODES. Les articles de modes forment un objet important du commerce de France, surtout de Paris, où les modes règnent en souveraines comme le beau sexe qui les invente, pour les changer continuellement selon les caprices des beautés du jour. Les modes ont une grande influence sur les produits de l'industrie auxquels elles donnent une plus grande valeur par leur beauté. Un article de mode vaut souvent le double d'un autre objet passé de mode; elles donnent une plus grande activité aux fabriques, ainsi qu'au commerce, en faisant renouveler sans cesse les achats pour satisfaire le goût de ceux qui suivent les modes. Un objet est encore bon et en état d'être porté bien long-tems, mais la mode d'un autre article le fait mettre de côté pour faire usage de celui qui est à la mode malgré son haut prix. Mais, c'est surtout au commerce extérieur que la mode donne un plus grand développement, par l'exportation des articles de mode dont les étrangers du grand monde sont admirateurs, et tous ces objets se paient fort chers et forment une branche lucrative du commerce de France avec la plupart des pays. Le goût français l'a toujours emporté sur celui des autres nations. Paris et Lyon rivalisent à qui l'emportera dans les inventions des modes pour faire valoir leur industrie et exciter l'émulation à l'étranger. Dans tous les tems, l'article seul des modes, fruit du génie de la nation française, que l'on taxe de légèreté, a été recherché dans toutes les parties du monde; c'est une preuve convaincante que cette gracieuse frivolité, cette légèreté nationale, qui ne sont que les fruits de notre industrie, ont été constamment une portion importante de notre commerce.

Le génie des modes, ainsi que leur commerce, ont leur siége à Paris, dont la plupart des peuples sont tributaires. Elles forment une branche d'industrie d'autant plus importante que le génie de l'invention et la façon y entrent pour une valeur beaucoup plus considérable que la matière. Suivant la chambre de commerce de Paris, cette capitale expédie annuellement, terme moyen, pour une valeur d'environ 11 millions de francs à l'étranger, dont la plus grande partie consiste en articles de modes, et de nouveautés, tels que châ-

les, ganterie, bonneterie, une série de chapeaux de femmes, fleurs artificielles, robes de différentes étoffes, corsets, etc., dont l'exportation, suivant le registre de la douane, s'est élevée, en 1837, à 5 millions 29,268 fr. pour presque toutes les parties du monde. Quant à l'importation, elle se réduit à peu de chose.

MODON (Methrone), ville et port de la Grèce, dans la Morée, sur la Méditerranée, en face de l'île Sapience et à 23 lieues de Tripolitza. Population, 7,000 habitans. Le port est peu sûr, mais il est important à cause de sa rade et de sa proximité du golfe de Coron. Pour se rendre dans ce port, il faut prendre des pilotes dans l'île de Sapience. On y fait un grand commerce en raisin de Corinthe.

MOGADORE ou Soukibah, ville maritime de l'empire de Maroc, province de son nom, située sur l'Atlantique. Population, 30,000 habitans. Le port est formé par une île de deux tiers de lieue de circonférence au sud de la ville. Il n'y a que 10 ou 12 pieds de tirant d'eau à marée basse. Les grands bâtimens mouillent à demi-lieue O. de la longue batterie qui se prolonge en mer. Le territoire est sablonneux et stérile, et l'eau potable y est rare.

Commerce. Cette ville fait le commerce le plus considérable de l'empire de Maroc.

Exportations. Elles consistent principalement en différentes gommes, amandes douces et amères, peaux de bœufs, de veaux et de chèvres, en laine, plumes d'autruche, dents d'éléphant, poudre d'or, dattes, cire, huile d'olive, etc.

Importations. On y importe d'Europe du sucre de différentes qualités, des épiceries, des toiles d'Allemagne, des tissus de coton et de soie, de laine, de la quincaillerie d'Angleterre, de la taillanderie, de la verrerie, de la poterie, des miroirs, du papier, des tapis, du fer, du cuivre, de l'étain, du plomb et quelques autres articles.

Les importations, en 1837, se sont élevées à 3,168,986 fr. 55 cent., et les exportations à 3 millions 20,078 fr. 81 cent., formant ensemble la somme de 6,189,065 fr. 36 cent.

La France n'est entrée dans ce chiffre que pour 554,508 fr. (importation) et 767,971 fr. 98 cent. (exportation); ensemble, 1,322,370 fr. : c'est-à-dire qu'elle n'y figure que pour un cinquième à peu près,

On voit figurer les autres puissances qui ont des relations avec Mogadore et Safy dans les proportions suivantes :

Aux importations : les Etats-Unis pour 26,886 f.; l'Angleterre pour 15,689 fr. 60 cent.; la Hollande pour 4,480 fr. et le Portugal pour 2,391 fr. 20 cent.

Aux exportations : les Etats-Unis pour 466,650 f. 60 cent.; l'Espagne pour 18,368 fr.; l'Angleterre pour 1,641,671 fr. 98 cent.; la Hollande pour 81,201 fr. 84 cent. et le Portugal pour 257,587 fr. 40 cent.

Valeur des importations. Voici le montant des principaux articles d'importation : pour 213,092 fr. 40 cent. d'acier, étain, fer, ferblanc et plomb; 15,111 fr. 60 cent. en café; 295,167 fr. en sucre brut et raffiné; 299,610 fr. en coton, en laine; 639,812 fr. en tissus de coton; l'Angleterre seule figure dans cette somme pour 636,318 fr.; 109,997 fr. en drogueries, épiceries et teintures; 3,503 fr. en papier; 135,991 fr. en quincaillerie, mercerie, coutellerie; 93,020 f. en soie; 51,367 f. en thé; 192,276 fr. de tissus en laine; 51,936 fr. en toile et fil; 44,638 fr. en verrerie, cristaux, porcelaine et faïence; 844,502 fr. 40 c. en numéraire. La France figure dans cette somme pour 476,009 fr. et l'Angleterre pour 317,542 fr.

L'empereur de Maroc ayant, à dater de 1831, accordé la permission d'exporter les laines, les peaux de moutons, de chèvres, l'huile et autres productions prohibées, le commerce de Mogador prit immédiatement une plus grande extension, et les chiffres que nous venons de rapporter démontrent que les relations avec cette place ne sont pas sans importance. Aussi, nous avons publié ce document, qui mérite toute confiance, dans l'espoir que notre commerce de la Méditerranée pourrait y trouver d'utiles renseignemens.

Les ports avec lesquels Mogadore entretient le plus de relations sont Marseille, Cadix, Gibraltar, Livourne, Lisbonne, Ténériffe.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Maroc.

MOHILEV, gouvernement de la Russie d'Europe, faisant partie de l'ancienne Pologne, et séparé en partie du gouvernement de Minsk par le Dnieper. Il a 80 lieues de longueur du N. au S., sur 34 dans sa moyenne largeur, avec une population de 800,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le chanvre et le lin : le pays renferme de vastes forêts de chêne, de sapins, et fournissent de belles mâtures et d'autres bois de construction. On trouve aussi de vastes prairies le long des fleuves, où l'on élève une grande quantité de bestiaux.

Industrie. Il existe plusieurs fabriques de draps et de toiles ordinaires, ainsi que de tissus de coton. On compte 7 verreries, 3 fonderies de fer, des briqueteries, des brasseries, des tanneries et des distilleries d'eau-de-vie de grains.

Commerce. Le commerce consiste principalement en bois de construction, qu'on expédie à Riga par la Dwina, et dans les ports de la mer Noire par le Dnieper. On y fait aussi des envois de chanvre, de lin, de suif, de potasse, etc. Le principal siége du commerce est à Mohilev, qui en est la capitale.

MOHILEV ou Mohileff, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située sur la rive droite du Dnieper, à 112 lieues de Moscou et 150 de Saint-Pétersbourg. Population, 165,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont du seigle, orge, avoine, maïs, chanvre et lin, et de vastes forêts de chênes et de sapins couvrent une grande partie du territoire : il y a aussi de vastes prairies où on élève une grande quantité de bestiaux qui font la principale richesse du pays.

Industrie. On compte jusqu'à 22 tanneries qui fournissent une grande quantité de cuirs. On s'occupe de la fabrication des toiles ordinaires et des toiles à voile, des tissus de coton.

Commerce. On fait un assez grand commerce avec plusieurs ports russes de la Baltique, avec Memel, Riga, Dantzig, et principalement avec Odessa, en suif, potasse, lin, chanvre, huile de chènevis, cire et blé, que l'on échange contre une grande quantité de soie écrue et des denrées de la Turquie et de la mer Noire.

Cette ville russe, située avantageusement sur le Dniester, paraît destinée à devenir une place importante de commerce. Les exportations, depuis le commencement de 1836 jusqu'au 13 septembre, se sont élevées à la valeur de 1,692,548 roubles,

et les importations à 1,689,340 roubles. Les principaux articles d'exportation étaient : de l'eau-de-vie de grains, pour la valeur de 873,099 roubles ; des étoffes de coton des manufactures russes, pour 202,944 ; des toiles de lin et de chanvre, pour 106,267 ; des étoffes de soie et demi-soie, pour 41,009 ; étoffes de laine, pour 43,589 ; des chevaux, pour 119,140 ; en fer brut et ouvré, et fonte, pour 94,270 roubles. Parmi les principaux articles d'importation, on remarque des espèces monnayées, or et argent, pour la valeur de 1 million 232,988 roubles 1/2 ; des vins de la Moldavie, pour 33,552, et des productions de la Bessarabie, pour 57,420 roubles.

Il s'y tient plusieurs foires très-fréquentées.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

MOIRANS, ville de France, département de l'Isère, située sur la rive droite de la Morge, à 1 lieue 1/2 de Rives et à 6 de Saint-Marcellin. Population, 2,200 habitans.

Productions et industrie. On y récolte du blé, de l'huile d'olive, du vin, du chanvre, etc. La principale industrie consiste dans des fabriques de chapeaux de paille, façon de Florence, des papeteries, des moulins et pressoirs à l'huile, dans des forges et des articles de taillanderie : on y fabrique une grande quantité de toiles qui se débitent sous le nom de Voiron. On y fait un grand commerce de tous ces produits, ainsi que de chanvre, de blé et de bestiaux.

MOIRE, sorte d'étoffe de soie dans le genre du gros de Tours, mais moins forte, et qui, au moyen de la presse et plus ordinairement de la calandre, reçoit des ondes vagues et brillantes qui lui donnent de l'éclat. Lyon, Paris, Nîmes et Tours sont les villes de France où l'on apprête les étoffes de soie en moire.

MOISSAC, ville de France, département de Tarn-et-Garonne, située sur la rive droite du Tarn, qui y est navigable, à 1 lieue de son confluent avec la Garonne, à 2 l. de Castel-Sarrasin et à 5 l. de Montauban. Population, 10,500 habitans.

Productions. On y récolte une grande quantité de blé, de vin, d'huile d'olive, de safran, de laine et fruits excellens du Midi.

Industrie et commerce. On y fait un assez grand commerce en blé, safran, huile d'olive, laine et vin, ainsi qu'en farine, pour les colonies. Ce dernier article était l'objet d'un commerce considérable.

MOKA, Moca, Mocha, ville de l'Arabie heureuse, dans le Yemen. Elle est située à 15 lieues du détroit de Bab-el-Mandeb, sur le golfe arabique ou mer Rouge. Elle possède le meilleur port qu'on trouve sur cette mer, et qui sert ordinairement de station pour la navigation sur la mer Rouge, entre l'Europe, l'Egypte et l'Inde. Moka est bâtie sur les bords d'une plaine stérile et sablonneuse, dans le fond d'une petite baie formée par deux langues de terre. Cette baie n'a pas assez de profondeur pour recevoir de grands vaisseaux qui sont obligés de mouiller dans une rade ouverte à la distance d'environ 2 milles du rivage : des bancs de corail et de sable empêchent d'en approcher de plus près. La factorerie anglaise ou la résidence du consul, comme on l'appelle, est un grand bâtiment construit dans le style arabique et meublé à l'intérieur dans le goût britannique. Les Abyssiniens qui habitent le faubourg sont des marins et des commerçans qui approvisionnent la ville de grains, de végétaux, de bois, de viande, de moutons et d'autres objets. C'est par leur entremise que l'on entretient des relations suivies avec Massuah, sur la côte d'Afrique de la mer Rouge, ce qui est d'une grande importance pour Moka, dont le territoire est d'une affreuse stérilité. On estime différemment la population de Moka. Suivant lord Valenta, elle n'excède pas 5,000 habitans : Mac-Culloch prétend qu'elle ne s'élève que de 5,000 à 7,000 individus, composés d'Abyssiniens, de Banians des Indes, des Bédouins du désert et des Arabes sédentaires ou civilisés de la ville, d'Indous, de Turcs et d'Anglais, et de quelques autres Européens que le riche commerce dont Moka est l'entrepôt y attire.

Productions. Les principales productions sont des dattes et le fameux café qui porte le nom de cette ville, sur le territoire de laquelle il ne se récolte pas, mais qui en est le principal entrepôt.

Commerce. Il s'y fait un grand commerce de l'Arabie avec l'Europe, l'Egypte et l'Inde.

Exportation. Le café qui porte le nom de cette ville y est importé par des caravanes, en quantité considérable, des environs de Beil-el-Fakih. Les Turcs en exportent une immense quantité ; viennent ensuite les Anglais, les Français et les Américains. On exporte aussi de la gomme arabique, de la gomme copal, du mastic, de la myrrhe, de l'encens, des peaux de bœuf, de moutons et de chèvres, de l'indigo, de la barille, des feuilles de séné et du salpêtre.

Le principal article d'exportation est le fameux café de Moka, que l'on considère généralement comme le meilleur qui existe dans le monde. Il est cultivé à quelque distance dans l'intérieur, d'où il est apporté par des chameaux à Moka, sous le nom duquel il est connu dans toutes les parties du globe.

Il est impossible, dit Mac-Culloch, de donner une évaluation exacte de la quantité de café que l'on exporte annuellement de Moka ; on peut néanmoins l'évaluer à 4,000 tonneaux, et peut-être davantage. La plus grande quantité est expédiée à Djidda et à Suez pour en approvisionner l'Egypte et la Turquie ; mais, d'un autre côté, il s'en exporte aussi une grande quantité pour Bombay et d'autres places de l'Inde, d'où l'on expédie ensuite une certaine portion en Europe, quoique les exportations de Moka, en droiture pour l'Europe, soient également considérables. Il s'en consomme très-peu à Moka même ; soit par économie ou par goût, les Arabes préfèrent généralement l'infusion de la cosse de cette plante. Les cafés de Moka sont les endroits de réunion des oisifs, comme en Europe.

Les autres articles d'exportation sont des dattes, de la myrrhe, de la gomme arabique, adraganthe, de l'olibanum (ou encens), du séné, du beaume de Gilead, de l'aloës, de plantes médicales, des cornes et peaux de rhinocéros, de l'ivoire, de la poudre d'or, de la civette, qui vient d'Abyssinie.

Importations. Elles consistent principalement en riz, tissus de toute espèce, de fer, de poterie, de verrerie, etc., de l'Inde, des toiles, des soieries, du poivre, des épices, du tabac, etc.

La plus grande partie du commerce de Moka est entre les mains des Banians, et il est plus sûr de traiter avec eux, dit Mac-Culloch, qu'avec les Turcs et les Arabes. Niebuhr avertit les étrangers, à leur arrivée, de se méfier des Mahométans, et

leur recommande d'avoir recours aux Anglais et aux Francs, ainsi qu'aux Banians, parmi lesquels, dit-il, il y a des commerçans très-riches et d'une probité à toute épreuve.

On y importe très-peu de marchandises d'Europe, attendu que les Anglais y transportent une grande quantité de celles de l'Inde.

Droits de douane. Les Turcs, les Arabes et les Indiens paient un droit de 5 p. 0/0 de leurs marchandises; les Européens et les Américains ne paient que 3 p. 0/0 sur toutes les importations, mais on acquitte aussi un droit de 3 p. 0/0 sur l'exportation du café.

Poids. Un bahar de café, du poids de 495 livres, bien trié et rendu à bord, revient à 150 piastres, tous droits payés.

M. Laplace, commandant de *l'Artémise*, ayant visité Moka, pense que nos armateurs trouveraient à se défaire avantageusement, dans ce port et les environs, de certains produits de nos manufactures, tels que les toiles de coton blanches et bleues, les draps communs, les articles de bijouterie, les pendules et horloges à musique et à personnages mouvans, les ornemens avec des fleurs artificielles, etc. Ces marchandises seraient payées en piastres, ou bien l'on recevrait en retour des productions d'Afrique et d'Arabie, telles que drogues, parfums, ivoire, gomme et café.

Les droits énormes dont étaient frappés autrefois les marchandises étrangères, et qui étaient donnés en présent aux principaux chefs de la ville, n'existent plus aujourd'hui; il n'y a maintenant à payer qu'un droit unique de 2 1/2 p. 0/0. Cependant, le café doit payer à l'exportation un droit de 3 p. 0/0.

Cette ville, qui a été plusieurs fois prise et pillée alternativement par les Bédouins et par les troupes égyptiennes, est enfin restée au pouvoir de Mehemet-Ali, qui attache un grand prix à cette possession; elle lui assure la domination dans la mer Rouge.

MOLDAVIE, principauté sous la domination de la Turquie et le protectorat de la Russie, ayant pour limites, au N. et à l'E., la province russe de Bessarabie, dont elle est séparée par le Pruth. Elle a 76 l. de longueur du N. au S., sur une largeur moyenne de 50 l.

Cette principauté est avantageusement située entre le Danube et le Dniester, la Bessarabie, la Pologne et la Transylvanie. Dans les tems de sa prospérité, et sous le règne d'Etienne-le-Grand, elle s'étendait depuis le fleuve Dniester jusqu'au Danube, et de la petite Pologne jusqu'à la mer Noire. Mais elle a perdu à peu près un tiers de son territoire; elle se trouve aujourd'hui resserrée entre le Pruth, du côté de la Pologne, et le Sireth, du côté de la Valachie, entre la Buckowine, vers l'Autriche et la province russe de Bessarabie.

Fleuves. Le territoire est traversé en tous sens par de nombreux cours d'eau et arrosé par un grand nombre de fleuves, dont les principaux sont: le Dniester, le Danube, le Pruth, le Sireth, la Moldan, le Walsluy, le Bilkui, la Bistruzza.

Forêts. Les forêts occupent un vaste espace et fournissent une grande quantité de bois de construction, et pour la marine de superbes mâts. Les chênes y sont très-abondans, ainsi que les sapins, les frênes, les tilleuls et les peupliers, qui sont fort beaux.

Productions. Toutes les céréales, tous les légumes, tous les fruits, et en général tous les végétaux des autres contrées de l'Europe, réussissent en Moldavie : quelques-uns même atteignent en volume et en qualité une supériorité qui égale celle des climats méridionaux. Plusieurs vignobles fournissent d'excellens vins, dont quelques-uns acquièrent le goût et la finesse du Frontignan; de ce nombre sont ceux de Cotnar, près du Danube, d'Odobezy, aux environs de Fosciani et de Hush. On y récolte une grande quantité de tabac, dont la qualité inférieure ne le rend propre qu'à la consommation des basses classes. On élève un grand nombre de bestiaux et de chevaux sur les immenses pâturages qui, avec les forêts, couvrent une grande partie du territoire. Les moutons fournissent une grande quantité de laine. L'éducation des abeilles y forme un objet important.

Minéralogie. Le règne minéral est assez riche, mais on en tire peu de parti. L'or, l'argent, le fer, se trouvent dans les montagnes, mais on ne les exploite pas; on se borne à recueillir dans le lit des rivières quelques paillettes d'or. Le nitre se trouve partout à la surface du sol. On rencontre également du sel gemme dans les mines des monts Oknas, qui en produisent 1,750,000 quintaux, année moyenne. On tire aussi une quantité de salpêtre, et l'on recueille un goudron fossile, par incision du sol, dans des fosses peu profondes. Ce goudron est de deux natures : l'un, rouge, espèce d'asphalte, est employé dans la médecine vétérinaire; l'autre, noir, qui sert à graisser les roues de voitures et à faire des machella, sorte de flambeau que l'on porte le soir, à Jassy, devant les boyards. Le cierge de Moldavie, dont M. de Humboldt a fait présent à l'académie des sciences de Paris, est une espèce de cire fossile que l'on trouve assez abondamment.

Commerce. Il consiste principalement en blé, bestiaux, chevaux, cire, miel, caviar, vins, bois, etc.; il est entre les mains des Grecs, des Juifs et des Arméniens. La Moldavie fournit annuellement, pour l'approvisionnement de Constantinople, plus de 200,000 têtes de bétail à un prix fixé par le divan; elle exporte plus de 50,000 okes de cire et de 150,000 peaux de lièvre, des vins, des comestibles; elle reçoit des pelleteries russes, des étoffes de soie, des draps, des bijoux et autres objets de luxe.

L'établissement d'un service de bateaux à vapeur sur le Danube jusqu'à Galatz donnera une plus grande extension au commerce de ce pays.

Le traité d'Andrinople a été l'époque d'une ère nouvelle pour ce pays, en le plaçant sous le protectorat de la Russie, quoique toujours sous la dépendance de la Porte-Ottomane.

Le commerce de la Moldavie forme à peu près le tiers de celui de la Valachie; il se compose des mêmes articles et se trouve soumis aux mêmes vicissitudes.

C'est par Galatz que s'effectuent les opérations maritimes de la Moldavie. Ce port, qui peut recevoir des navires de 300 tonneaux, offre autant et peut-être plus de facilité que Ibraïloff pour le chargement, tant sous le rapport de la sûreté que sous celui de l'ancrage et de la proximité des magasins. D'ailleurs, tout porte à croire qu'il s'y établira des négocians respectables et que les capitaines n'auront plus à souffrir de leurs relations avec les facteurs arméniens, grecs et ioniens, dont se compose la population de cette Echelle.

En 1837, il est entré à Galatz 185 navires; il en est sorti 186. La majeure partie de ces bâtimens

est venue de Turquie et de Russie, et a été réexpédiée pour les ports de ces deux pays.

La navigation avec la France a employé à l'entrée 2 navires et 4 à la sortie, tous sous pavillons italien, autrichien ou des îles Ioniennes.

Les chargemens des navires entrés à Galatz sont évalués à 1,400,000 francs. Si l'on ajoute à cette évaluation une somme égale pour les marchandises introduites par terre, on aura à peu près le montant total des importations de la Moldavie.

Quant aux chargemens des navires sortis de Galatz, on peut les estimer à 2 millions et demi de francs, et en augmentant ce chiffre d'un million et demi pour les marchandises exportées par terre, on obtiendra un total de 4 millions de francs qui représentera approximativement les exportations générales de la Moldavie.

Tout le commerce est entre les mains des étrangers, des Autrichiens et surtout des Anglais, qui transportent dans la Moldavie par la mer Noire, et en faisant remonter à leurs vaisseaux le Danube, une immense quantité de produits de leurs manufactures. A côté d'une exportation de peu de valeur, on voit une importation considérable et croissante; mais les capitaux manquent partout. Le taux légal de l'intérêt est de 12 p. 0/0 par an.

Les monnaies, poids et mesures sont les mêmes qu'en Turquie.

MOLE (le) ou les MÔLES SAINT-NICOLAS, ville et port de l'île de Haïti, département du nord, au fond d'une baie de son nom, qui a 1 lieue de large et 2 de profondeur, à l'embouchure d'une petite rivière, à 28 l. du cap Haïtien et 40 du port Républicain. Le port est un des plus beaux et des plus sûrs de l'île, fortifié par l'art et la nature. Pop. 17,200 habitans.

Commerce. Les principaux articles d'exportation consistent en café, coton et indigo, dont il se fait des expéditions considérables.

MOLINA DE ARAGON, ville d'Espagne, province de Guadalaxara, sur la rive droite du Gallo, à 20 l. de Cuença et 25 de Guadalaxara. Population, 3,600 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps fins, de toiles, des teintureries, des savonneries. Ces produits, joints à ceux du territoire, qui consistent en laine fine et denrées du territoire, forment les principaux articles du commerce qui se fait surtout avec les provinces d'Aragon et de Valence. Il existe dans les environs des mines de fer et de cuivre, ainsi que plusieurs forges et usines, des carrières de marbre et de plâtre. On y rencontre aussi des cornalines.

MOLLETON DE COTON. C'est un tissu de coton tiré à poil des deux côtés ou d'un seul, lisse et croisé; il est à plus bas prix que le coton en laine, et s'emploie aux mêmes usages. On en fabrique en écru, et blanchi, et aussi teint de différentes couleurs, soit gris, marron, bronze, vert ou noir, en pièces de 1/2 à 3/4 de large, sur 30 à 35 aunes de long. Il y en a de plusieurs qualités, dont les prix varient aussi suivant la largeur, depuis 1 fr. jusqu'à 3 fr. l'aune. La fabrication de ce tissu se rattache à celle des couvertures, elle a lieu à Paris, où elle est la plus considérable, et aussi à Troyes, à Villefranche, etc. La consommation s'en fait dans 20 à 25 départemens. On en exporte très-peu, attendu que l'Angleterre, qui en fabrique une quantité considérable, en exporte beaucoup dans toutes les parties du monde, quoique la Saxe, l'Autriche et la Bohême lui font concurrence, et partagent avec elles le débit qui se fait de cette étoffe. Les ventes se font ordinairement à 3 mois, on escompte de 2 à 3 p. 0/0 comptant.

MOLLETON DE LAINE, tissu de laine tirée à poil, tantôt d'un seul côté et tantôt des deux côtés, légèrement foulée; il y en a aussi d'uni et de croisé semblable au drap. Les pièces ont pour l'ordinaire, demi-aune 2/3 ou 5/8 à 3/4 de large, sur 21 à 23 et 25 aunes de longueur, mesure de Paris. Le molleton s'emploie le plus généralement en blanc pour jupes de dessous, doublures de gilets et autres effets d'habillement. Mais il y en a aussi de différentes couleurs, telles que gris, vert, bleu ou rouge dont on fait aussi un grand usage, surtout à la campagne. On fabriquait autrefois une grande quantité de molleton à Sommières (Gard), renommée pour cet article, que l'on y fabrique encore ainsi qu'à Castres et dans les environs, où l'on fait des molletons façon de Rouen, ayant la même longueur, sur 7/12 de large. Les molletons appelés *cordillacs* se fabriquent à Mazamet; ils ont aussi 7/12 de large, et les pièces de 40 à 45 aunes de longueur. On trouve à Beauvais des molletons de belle qualité, façon de Sommières, ayant 2/3 à 5/4 de large, sur 20 à 25 aunes de long, qui se débitent en grande partie aux foires de Reims, de Caen, de Guibray, de Beauvais et de Toulouse. On fabrique encore des molletons à Carcassonne, Clermont, Darnetal, Dinan, Douai, Lille, Rouen, St-Omer, etc.

Les molletons que l'on fabrique en Angleterre jouissent d'une réputation que ceux des fabriques françaises ne peuvent maintenant leur disputer. Cette fabrication est très-répandue; il y a un grand nombre de manufactures à Colchester, Bristol, Salisbury, Bradford et ailleurs; les pièces ont 55 à 60 yards de long, sur une largeur très-variée de 1/2, 2/3 à 4/4.

L'Allemagne, surtout la Saxe, est pareillement renommée pour ses beaux molletons, qui peuvent soutenir la concurrence de ceux d'Angleterre. Il en est de même des molletons qui se fabriquent à Berlin, Magdebourg, Hall et dans plusieurs villes de la Silésie, qui fournissent de bons molletons; les pièces ont 50 à 56 aunes de long, sur une largeur de 4/5 à 5/4 d'aune, et même encore de plus large. On fabrique aussi en Bohême et en Autriche une grande quantité de très-beaux molletons, dont la plus grande partie se débite dans le pays.

MOLSHEIM ou MOLTZEN, ville de France, département du Bas-Rhin, située sur la rive gauche de la Bruche, au pied des Vosges. Population, 3,200 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des manufactures considérables de quincaillerie, de papeterie et de tissanderies de toiles ordinaires et de calicot, dont les produits, joints à ceux du sol, consistant en grains et vins estimés, forment les principaux articles du commerce.

MOLUQUES (îles aux Epices), archipel de l'Océanie, situé entre l'île Célèbes et la Nouvelle-Guinée, dans le grand océan équinoxial, séparé de Célèbes par le passage des Moluques, entre les 3° de lat. N. et 5° 3' de lat. S., et entre les 122 et 130° de long. E.

PETITES MOLUQUES. Elles furent les premières à être nommées exclusivement Moluques; elles se composent des îles Ternate, Motir, Makian, Batchian et Tidore.

GRANDES MOLUQUES. Elles sont en plus grand

nombre; les principales sont Gilolo, Ceram, Bouro, Amboine et les Banda, situées plus au sud.

Productions. Elles consistent en une grande quantité de sagou; mais la principale richesse de ces îles sont les produits des arbres à épices, tels que les girofliers, qui parviennent à une hauteur de 40 à 50 pieds, les muscadiers, à celle de 30. Les premiers sont principalement cultivés à Amboine; les seconds dans les îles de Banda. Les forêts sont couvertes de bois d'ébène, de bois de fer, de tek, de laurier culilaban, qui produit une huile aromatique très-estimée. On trouve aussi une grande quantité de plantes rares et utiles, dont plusieurs ont des fleurs odoriférantes. Il y a plusieurs bancs de rochers de corail sur les côtes.

Commerce. Les Hollandais, qui s'emparèrent en 1607 de ces îles, possèdent depuis cette époque le commerce de ces îles, et ont grand soin de ne pas publier les avantages qu'ils en retirent. Les Anglais, qui s'en rendirent maîtres en 1796, en exportèrent, en 1798, environ 817,312 livres pesant de clous de girofle, et 140,472 livres pesant de noix, muscades et macis, tandis que le commerce particulier qu'ils y firent à la même époque s'éleva à plus d'un tiers de la valeur de ces exportations. Néanmoins, les Hollandais ne possèdent réellement que les îles d'Amboine et de Banda; les autres îles sont sous l'autorité de plusieurs sultans, qui sont plus ou moins soumis à leur domination.

MONAGHAN, ville d'Irlande, province d'Ulster, chef-lieu du comté de son nom, à 19 lieues de Londonderry, et 25 de Dublin. Pop., 100,000 hab.

Productions. La culture du lin est la principale production; la grande humidité nuit à celle du froment, mais on récolte beaucoup d'avoine, de pommes de terre, de légumes; l'élève des bestiaux n'y est pas fort considérable; la tourbe que fournissent les marais est le principal combustible. Il y a des carrières de pierres meulières et de grès fort estimées, et une argile dont on fabrique une belle poterie à Dundalk. La montagne de Creeve abonde en plomb d'une bonne qualité.

Industrie. La fabrication des toiles est fort considérable dans le comté où il y a un grand nombre de blanchisseries de toile.

Il s'y tient 6 foires par an.

MONCAHIARD, étoffe très-fine, ordinairement noire, composée d'une chaîne de soie et d'une trame de fil de laine de sayette. On la connaît aussi sous le nom de burat; on la fabrique en Flandre, particulièrement à Lille.

MONCONTOUR, ville de France dans le Poitou, département de la Vienne, située sur la Dive, à 4 lieues de Loudun, 10 de Saumur et égale distance de Poitiers, et 70 de Paris.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité de toiles de lin dites *quintin*, parmi lesquelles il y en a dont la finesse approche de la batiste de Picardie. Il s'en fait un grand débit à Paris et plusieurs départemens. On en fait aussi des envois en Espagne et en Amérique, ainsi que dans les colonies.

MONDONEDO, ville d'Espagne, chef-lieu de la petite province de son nom, dans la Galice, sur les rivières Sinto, Ruzos et Picos, qui forment plus bas la Masma, à 11 lieues de Lugo et à 18 de la Corogne. Population, 6,100 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de draps communs, de toiles et de rubans de fil; il y a deux tanneries dont les produits forment les articles de son commerce d'exportation.

Foires. Les 1er mai et 18 octobre; cette dernière dure 3 jours.

MONDOUBLEAU, ville de France, département de Loir-et-Cher, sur la Braye, à 3 lieues de Saint-Calais et 5 de Vendôme. Population, 1,800 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques considérables de serges et de cotonnades, et des tanneries. On y fait commerce de fruits secs.

On y tient 4 foires par an.

MONEINS, ville de France dans le Béarn, département des Basses-Pyrénées, à 4 lieues de Pau.

Productions et commerce. Il y a aux environs une mine de plomb, plusieurs mines de fer, une grande quantité de beaux sapins; ce qui forme la principale branche de son commerce.

MONESTIER, ville de France en Languedoc, département du Tarn, à 4 lieues d'Albi, sur la rive du Céron.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité de toiles et de fil, de chanvre et de lin, qui font le principal objet de son commerce.

Foires. On y tient douze foires très-fréquentées où il se fait un grand commerce en fil, toile, grains et bestiaux.

MONNAIES. C'est un terme général qui indique des espèces réelles mises en circulation pour servir d'échange dans les transactions commerciales et domestiques; elles portent l'effigie du souverain et d'autres marques distinctives du pays où elles ont été frappées; leur valeur est réglée par l'autorité et par des lois spéciales. Néanmoins, partout ce signe signifie une valeur *extrinsèque*, attendu que l'or, l'argent et le cuivre ne deviennent une monnaie que lorsqu'ils ont été frappés pour servir de signes représentant une valeur que le gouvernement qui les met en circulation y a mise, et qu'elle garantit en y faisant apposer son effigie. C'est également cette signification qu'indique le mot anglais *money*, et le nôtre, monnaie, qui n'en diffère pas beaucoup.

Il y a différentes espèces de monnaies qu'il est essentiel de distinguer dans le commerce où elles jouent un grand rôle, puisqu'elles servent à fixer les prix de toutes les marchandises, et par conséquent à en apprécier au plus juste la valeur, non pas la valeur intrinsèque, mais celle qui résulte des transactions commerciales qui dépendent de l'abondance ou de la rareté de la marchandise, si elle est demandée ou offerte sur le marché ou à la bourse; ces circonstances influent beaucoup sur les prix et leurs cours, qui varient en conséquence. Un négociant doit connaître non-seulement toutes les différentes monnaies en usage dans le commerce de son pays, mais aussi celles des pays étrangers avec lesquels il peut avoir des relations, afin de pouvoir calculer les prix, soit des marchandises qu'il aurait l'intention d'y envoyer, soit ceux de celles qu'il voudrait en exporter, pour savoir si la spéculation qu'il veut faire offrirait du bénéfice ou de la perte. Sous ce rapport, les monnaies se divisent en trois grandes catégories; elles sont réelles, imaginaires, de compte, de change, courantes ou de banque.

1° Les monnaies réelles sont les coins des espèces d'or, d'argent ou de billon de différentes

grandeurs et valeurs, ainsi que de différens poids et titres.

2° Les monnaies imaginaires, qu'on appelle aussi idéales, ne sont représentées par aucun coin, mais elles sont en usage dans les comptes. Elles ont pour fondement les monnaies réelles ou leurs valeurs, suivant leur différens poids et leurs divisions, qui ont conservé les mêmes dénominations, malgré les modifications ou altérations qu'elles ont éprouvées dans leur valeur intrinsèque.

3° Les monnaies de compte ne sont pas généralement des monnaies réelles, mais elles peuvent leur être comparées quant aux poids et aux mesures de différentes marchandises, dont elles servent à fixer ou représenter les prix, suivant l'usage des différentes places de commerce. Elles servent même d'étalons de valeur pour les marchandises et pour les métaux précieux eux-mêmes.

4° Les monnaies de change sont pour la plupart d'anciennes monnaies réelles qui, n'ayant plus cours, sont devenues, soit des monnaies imaginaires ou des monnaies de compte, qui diffèrent dans plusieurs places de celles dont on fait usage dans le commerce, ou qui ont une valeur et dénomination différentes des monnaies réelles, dont elles sont originairement dérivées, et qu'il est essentiel de connaître pour calculer d'après le cours des changes, les monnaies étrangères dans les monnaies nationales, ou celles-ci dans les monnaies des autres pays, suivant les opérations de banque. Les monnaies réelles, comme monnaies courantes, locales ou nationales, sont sujettes à des altérations aussi fréquentes qu'elles sont faciles, tandis que les monnaies de change, qui sont répandues au loin, ne peuvent être altérées sans de graves inconvéniens pour le monde commercial, et circulent ordinairement sur le même pied qu'elles ont été adoptées.

C'est ce qui est arrivé pour la piastre espagnole, ou piastre de change, qui était dans l'origine une monnaie réelle *(le peso duro)* de 8 réaux de vieille plate, et qui, par la succession du tems, a été portée à 10 et 11 5/8 de ces mêmes réaux, tandis que dans les changes étrangers, elle a conservé sa valeur primitive. C'est ainsi que 8 piastres fortes valent 10 5/8 piastres de change.

La plupart des autres monnaies imaginaires peuvent être suivies de même dans leurs variations; et comme leur rapport avec les monnaies réelles est connu, leur valeur intrinsèque peut être déterminée d'une manière exacte.

Les tableaux de prix ou de la cote du change, qui se transmettent d'un pays à l'autre, ne donnent que l'indication des monnaies incertaines, sans faire connaître leurs dénominations, ni les monnaies certaines, qu'elles achètent, que les négocians ou banquiers sont censés connaître, et ce que les livres qui traitent des changes font connaître en détail, avec les calculs nécessaires pour les opérations de change et les arbitrages qui s'y rattachent, ces calculs n'étant pas de la compétence de ce Dictionnaire.

5° Les monnaies courantes sont celles qui sont journellement employées dans les transactions, soit du commerce, soit de la vie civile, pour les besoins domestiques. Comme ces monnaies s'altèrent souvent par le long usage que l'on en fait, dans tous les pays où il y a des banques, elles éprouvent une certaine perte, que l'on appelle *agio*, qui est réglée à tant p. 0/0, contre l'argent de banque qui reste en dépôt dans ces établissemens, et qui n'ayant été reçu que d'après une vérification rigoureuse de leur valeur intrinsèque, étant inaltérable, gagnent à l'égard des monnaies courantes. C'est ainsi qu'il existe un agio sur la place de Hambourg, entre la monnaie courante et la monnaie de banque.

6° La monnaie de banque est inaltérable, et sert dans le commerce et les opérations de banque, de type envers la monnaie courante, qui peut s'altérer de différentes manières. C'est pour cette raison que la monnaie de banque est toujours préférée, et qu'elle gagne dans son change avec la monnaie courante, ce qu'on appelle agio. Mais cette différence a seulement lieu pour les banques de dépôt, comme celle de Hambourg, car, pour les banques de circulation, telles que celles d'Angleterre, de France et autres du même genre, il n'y a aucune différence entre l'une et l'autre monnaie, attendu que la banque reçoit des monnaies courantes, et les donne en paiement au même cours qu'elles ont dans le public, sans les garder inaltérables dans ses caisses, dont le mouvement de circulation est perpétuel.

Altération des monnaies. Rien ne décèle plus un état de barbarie que la fréquente altération des monnaies, comme nous en voyons l'exemple en Turquie; c'est un moyen d'exaction indigne de tout gouvernement bien constitué. Et la France, dès la première race de ses rois, a donné, plus qu'aucun autre état de l'Europe, des exemples d'altérations, de modifications et de falsifications dans les monnaies. C'est vers le commencement de la troisième race, sous les successeurs de Hugues Capet, qu'elles eurent leur source dans les concessions de droit, d'abord honorifique, de battre monnaie, par Charlemagne lui-même, aux églises et aux possesseurs de fiefs. De pareils désordres furent imités avec plus ou moins d'extension par d'autres nations, surtout par les Espagnols et les Anglais. La première refonte dont l'histoire de France fasse mention, est celle de 834, ordonnée par le parlement et Charles-le-Chauve. Leblanc assure que, sous la première et la deuxième race, l'on conservait *en masse*, dans le trésor des princes, l'or et l'argent affinés, et que les particuliers gardaient aussi ces métaux précieux sans être monnoyés; ce qui s'est pratiqué en France jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, en 1285. Il n'y a rien de si fréquent dans les actes, avant ce tems-là, que les paiemens et les amendes à la *livre*, ou au marc d'or et d'argent, ce qui est une preuve qu'on ne fabriquait que fort peu de monnaies en France sous les monarques de la première, deuxième, et au commencement de la troisième race, seulement autant qu'il en fallait pour le détail du petit commerce.

Les vices du système monétaire ont pris leur source dans de fréquens changemens dans le titre, le poids, la dénomination et le cours des monnaies, et dans le surhaussement ou la diminution de leurs valeurs. Ces vices eurent également pour causes, les dénominations variées, la diversité et la multiplicité des monnaies, tant nationales qu'étrangères. Par l'insubordination des grands vassaux de la couronne, qui avaient la faculté de frapper monnaie, leurs monnaies étaient répandues, avec celles du roi, dans tout le royaume. Cette multitude de monnaies, toutes différentes par leur type, leur aloi, leur poids et leur valeur, causait un embarras très-préjudiciable au commerce. C'est ce qui engagea les rois de la troisième race à remédier à cet inconvénient,

en réunissant dans leurs mains le droit de battre monnaie, et en publiant des règlemens pour qu'elles ne fussent pas altérées. Ce fut à Philippe-le-Bel qu'on en fut surtout redevable. De 1610 à 1725, période de 116 ans, il n'arriva qu'une fois, en 1674, d'altérer le degré de fin des espèces d'argent, au moyen dit Leblanc, d'un *empisement* extraordinaire d'un denier de fin, dans la fabrication des pièces de quatre sols, qui furent données à l'entreprise. La refonte de 1679 donna le seul exemple qui ait eu lieu en France, de remettre à ceux qui apportaient aux monnaies des espèces décriées, et d'autres matières d'or et d'argent, le même poids et le même titre en espèces monnoyées, en sorte qu'il n'était rien retenu ni pour droit, ni pour les frais de fabrication, qui furent acquittés par l'état.

La refonte de 1701, dit Forbonnais, amena une innovation remarquable ; la fabrication n'allant pas assez vite, et l'état ne possédant pas les fonds prêts pour payer les matières, le directeur des monnaies donna en paiement ses billets à terme. L'exactitude avec laquelle on les acquitta, accoutuma le public à les négocier comme des lettres de change. Mais en 1704, de fausses opérations transformèrent ces billets de monnaie en créances de l'état. Cette création de billets de monnaie peut être citée comme le premier exemple dans le système monétaire, comme la circulation de la matière des monnaies, représentées par un papier parlant promesse de paiement en espèces.

Le système monétaire, sous le rapport de la fabrication, avait reçu peu de tems auparavant un grand degré de perfectionnement, par les soins du célèbre Varin, intendant des monnaies sous Louis XIII. Briot, tailleur général des monnaies, ayant pour appui le chancelier Séguier, démontra que, par le moyen de la presse, du balancier, du coupoir et du laminoir, on pouvait fabriquer les monnaies avec une plus grande perfection et célérité, ainsi qu'avec moins de dépense que par la voie du marteau, dont on se servait depuis le commencement de la monarchie ; cette ancienne manière de fabrication fut supprimée en 1645, dès le règne de Louis XIV, et c'est celle qui existe encore, avec plusieurs améliorations qu'on y a ajoutées.

Depuis 1720, époque de la dernière refonte générale, pendant le XVIII[e] siècle, les monnaies n'ont été l'objet d'aucunes variations publiques et légales. Pendant près de 60 ans, jusqu'à la refonte de l'or en 1785, et l'introduction du système monétaire décimal on ne saurait nier que cette permanence et cette fixité dans la valeur des monnaies, n'aient efficacement concouru, avec d'autres causes, à seconder le développement de la prospérité du commerce francais pendant cette période.

Les espèces fabriquées en France selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1834, s'élevaient, en pièces de 40 fr. en or, à une valeur de 193,460,360 fr., et 870,900,500 fr. en pièces de 20 fr., et à 2,881,360,700 fr. en pièces de 5 fr. et au dessous en argent.

Rapport entre les monnaies d'or et d'argent. Le rapport actuel de l'or, à l'égard de l'argent dans le système de nos monnaies, est comme 15 1/2 à 1, c'est-à-dire que 15 1/2 grammes d'argent ne valent qu'un gramme d'or. Cependant, ce rapport n'est pas toujours exactement le même dans tous les pays. En France, où un gramme d'or vaut un peu plus que le rapport légal de 15 1/2 grammes d'argent, l'argent est le plus commun, et l'on paie un agio pour l'or; tandis qu'en Angleterre, où l'or est plus abondant et à une moindre valeur à l'égard de l'argent, on fait les paiemens plus volontiers en or. D'où il résulte que, dans tous les pays, il y a presque toujours un agio qui s'établit entre les monnaies d'or et d'argent, suivant la demande ou l'abondance des unes ou des autres.

Tableau des monnaies fabriquées en France pendant 1832.

Il a été fabriqué en 1832, en monnaies françaises, savoir :

En or, pour la valeur de. .	2,011,600 fr.	50 c.
En argent.	142,117,038	50
Total.	144,128,738 fr.	50 c.

Dans les années précédentes :

Au type de Napol. Bonap.	1,415,854,498 fr.	50 c.
— de Louis XVIII. .	1,004,663,169	75
— de Charles X. . .	685,480,240	50
— de Louis-Ph. I[er].	423,980,987	»
Total général. . . .	3,529,428,894 fr.	75 c.

Indépendamment de la monnaie frappée pendant la république, et de celle existant encore en pièces de 3, 6, 24 et 48 livres, sur ces 3,529,428,892 fr. 75 c., il y a 1,022,296,620 fr. en or, et 2,507,132,272 fr. 75 c. en argent.

La monnaie de Marseille a fabriqué, en 1832, pour la valeur de 6,331,823 fr. en espèces d'argent; celle de Lyon en a fabriqué pour 16 millions, celle de Lille pour 24, et celle de Paris pour 42.

Ordonnance du 27 *février* 1835, *relative à la formation des monnaies d'or et d'argent.*

Art. 1[er]. A partir du 1[er] juillet, les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent, à payer aux directeurs des monnaies sont fixés, tous déchets compris, savoir :

Par kilogrammes au titre monétaire (900 millièmes);

Pour les espèces d'or, à 6 fr. au lieu de 9 fr.;

Pour les espèces d'argent, à 2 fr. au lieu de 3 fr.

Conformément à la loi du 7 germinal an 11, il ne pourra être exigé de ceux qui porteront les matières d'or et d'argent aux hôtels des monnaies, que les frais de fabrication au taux fixé ci-dessus.

Art. 2. En conséquence de l'article précédent, à dater de la même époque, les espèces duodécimales d'or démonétisées qui, d'après l'art. 2 de la loi du 30 mars 1834, devaient être payées au change des hôtels des monnaies sur le pied de 3,091 fr. le kilogramme, seront payées trois mille quatre-vingt-quatorze francs le kilogramme, et les espèces duodécimales d'argent démonétisées, dont la valeur avait été fixée à 200 fr. 60 c., y compris la bonification pour l'or contenu dans lesdites espèces, seront payées deux cent un francs soixante centimes le kilogramme, etc., etc.

Monnaie belge.

La commission chargée par le sénat d'examiner le budget des finances, s'est adressée au ministre pour connaître le nombre de pièces de monnaies frappées depuis 1830, les états lui ont été fournis ; il en résulte que jusqu'au 8 août 1836, il a été frappé :

9,413,810	» en	1,882,762	pièces	de 5	fr.
1,002,822	» en	501,411	—	de 2	fr.
1,373,085	» en	1,373,085	—	de 1	fr.
1,220,719 50	en	2,441,439	—	de 1/2	fr.
348,051 75	en	1,392,207	—	de 1/4	fr.
13,358,488 25	en	7,590,904	pièces.		

En monnaies de cuivre :

198,695 90	en	1,986,959	pièces	de 10	cent.
347,570 70	en	6,951,414	—	de 5	cent.
1,477,468 58	en	73,873,429	—	de 2	cent.
136,302 92	en	13,630,292	—	de 1	cent.
2,160,038 10	en	96,442,094	pièces.		

Total général des monnaies d'argent et de cuivre frappées jusqu'à ce jour, fr. 15,518,526 35, en 104,032,998 pièces.

La commission du sénat a fait suivre ce rapport de quelques observations. En rappelant qu'aucune émission d'or n'a encore eu lieu en Belgique, elle fait remarquer qu'il ne peut en être frappé. En effet, la loi monétaire de 1832 a déterminé pour la monnaie belge les mêmes poids de titre que pour la monnaie française. Or, au cours de l'or à Paris le 11 février dernier, la pièce de 20 fr. valait intrinsèquement 20 fr. 14 c. 2/3, ce qui entraînerait une perte de 14 c. 2/3 par pièce de 20 fr., sans parler de tous les frais de fabrication, d'achat d'or, de perte, d'intérêt, etc.

Monnayage de différens états européens.

En commençant par l'Angleterre, la valeur du monnayage des pièces d'or et d'argent, depuis plusieurs années antérieures à 1830, en conséquence du retrait des billets de banque, de la circulation, s'élève à 25 millions de liv. ster., ou environ 625 millions de francs.

En Autriche, à environ 200 millions de florins, ou 400 millions de francs.

En Russie, suivant Storch, la valeur du papier monnaie, en circulation de 1810 à 1814, s'élevait à 577 millions de roubles, qui équivalent à la même valeur en francs, et dont le nombre ne paraît pas avoir diminué depuis lors. Mais la valeur du monnayage a augmenté, pour fournir aux besoins d'une circulation métallique, et afin d'éviter l'accroissement de la circulation du papier monnaie. Le monnayage a mis en circulation, de 1796 à 1801, pour environ 3 millions, et de 1802 à 1811, pour 3 millions 1/2 de roubles annuellement; mais en 1817 et 1818, un monnayage extraordinaire a émis pour la valeur de 44 millions de roubles métalliques, qui ont chacune la valeur de 2 fr. et quelques cent.

En Danemarck, les billets de la banque de Copenhague, mis en circulation, s'élevaient, en 1813, à 38,834,336 rixdallers; au mois d'août de 1829, seulement à 19,115,202 rixdallers; dans les duchés de Sleswick et du Holstein, il y a aussi une réduction considérable du papier monnaie, qu'on peut évaluer ensemble à 50 millions de francs.

En Suède, on a aussi opéré une réduction du papier monnaie, et l'on assure que la banque de Stockholm a ajouté à son trésor métallique, 1,800,000 rixdallers depuis 1812, y compris la Norwége, où la même opération a eu lieu, ce qui représente une valeur de 25 millions de fr.

Monnayage du Mexique.

Suivant M. Ward, qui nous a donné les renseignemens suivans sur le monnayage de la capitale du Mexique, ainsi que dans les six hôtels de monnaie du Mexique, pendant 16 années, depuis 1811 jusqu'en 1826, qu'il évalue à 168,297,400 p. es.

Le monnayage à Mexico en 1827 et 1828, s'est élevé à. . . .	5,700,853
Si nous supposons que le monnayage dans les 4 hôtels de monnaie de province, qui sont encore en activité, s'est élevé, pour les deux années ci-dessus, à	6,001,747
On aura pour 18 années, de 1811 à 1828, un total de.	180,000,000 p. es.

Ce qui fait un terme moyen de 10 millions de piastres par an, ou 50 millions de francs.

Monnaies des États-Unis de l'Amérique du nord.

M. Warden a communiqué à l'académie des sciences (séance du 22 avril 1833), un tableau fort intéressant, de la valeur des monnaies fabriquées aux Etats-Unis pendant l'année 1832; cette valeur est de 3,401,055 dollars, dont, en or, 798,435, en argent, 2,579,000, en cuivre, 23,620 dollars. Le tout, en 9,128,387 pièces, savoir :

	pièces	valant
Demi-aigles. . .	157,487	787,435 doll.
Quarts d'aigles. .	4,400	11,000
Demi-dollars. . .	4,797,000	2,398,500
Quarts de dollars.	320,000	80,000
Décimes.	520,500	52,050
Demi-décimes. .	969 000	48,450
Centimes.	2,362 000	23,620
Totaux.	9,130,387	3,401,055 doll.

Dans les 678 000 dollars en or fournis par les Etats-Unis, on estime que la Virginie entre pour environ 34,000 dollars, la Caroline du sud pour 45,000, la Géorgie pour 140,000, et la Tenessée pour 1,000.

M. Van Buren, vice-président des Etats-Unis, dit que la rareté de l'argent sur les marchés de Paris et de Londres, est due à la grande quantité d'argent et d'or tirée de la circulation européenne, pour convertir le papier (*les banknotes*) en argent monnayé. Ce savant publiciste, dans un rapport qu'il a publié en 1836, donne les renseignemens que voici :

Pendant les années 1826, 1827 et 1828, on battait annuellement monnaie pour 154,656 dollars (800,000 fr.) Depuis cette époque, la somme s'est élevée, en 1829, à 295,717 dollars (1 million 500,000 fr.); en 1830, à 643,105 dollars (plus de 3 millions de fr.); en 1831, à 714,270 dollars (3 millions 700,000 fr.); en 1832, à 798,435 dollars (4 millions de fr.); en 1833, à 978,550 dollars (près de 5 millions de fr.); en 1834, à 3 millions 954,270 dollars (près de 20 millions de fr.); en 1835, à 2 millions 186,173 dollars (près de 12 millions de fr.); et pour les premiers 6 mois de 1836, la somme s'est montée à 1 million 6,575 dollars (5 millions de fr.)

Le déplacement du numéraire, lorsqu'il dépasse toutes limites, n'est pas toujours l'indice d'une grande prospérité; souvent, au contraire, c'est le présage des commotions. Si le capital monétaire des principaux états de l'Europe est de 5 milliards, comme nous allons en donner le tableau; si de 1816 à 1825, le milliard nominal des emprunts faits à l'Angleterre par les Amériques espagnoles, a éprouvé une grande dépréciation; si, depuis, 5 à 600 millions ont été exportés d'un

pays dans l'autre; si, dans ces derniers tems, 4 à 500 millions sont sortis de France et d'Angleterre pour la Russie, l'Espagne et les Etats-Unis; si, enfin, on considère qu'une partie de ces capitaux exportés n'a eu que peu de chance de retourner, qu'une autre partie, exportée annuellement aux Indes orientales et en Chine, ne rentrera jamais, on concevra parfaitement la disette du numéraire et des crises qui peuvent en résulter, surtout lorsque les produits des mines du Nouveau-Monde, en métaux précieux, au lieu d'augmenter, ont diminué depuis le commencement de ce siècle, et que les besoins de l'Europe et de l'Asie ont augmenté, pour satisfaire au développement de l'industrie, du commerce et de l'opulence.

Nous présentons le tableau suivant de la richesse monétaire des principaux états de l'Europe, mais qui ne peut être évaluée qu'approximativement, comme suit :

Tableau du capital monétaire des principaux états ou pays de l'Europe.

France.	2,200,000,000 fr.
Grande-Bretagne.	1,100,000,000
Espagne.	450,000,000
Hollande et Belgique. . .	300,000,000
Autriche.	275,000,000
Italie.	250,000,000
Prusse.	220,000,000
Allemagne et Suisse. . .	210,000,000
Portugal.	150,000,000
Total.	5,155,000,000 fr.

Mais il faut en défalquer environ un milliard, exporté dans d'autres contrées, en Orient et ailleurs; reste 4 milliards, dont la circulation, plus ou moins rapide, dépend de l'activité plus ou moins grande de l'industrie et du commerce, ainsi que du crédit. *Voyez* PAPIER MONNAIE.

On peut juger des masses d'argent dont une banque peut disposer, par celle que possédait la banque de France. Cette banque avait alors 236 millions d'espèces en caisse, et ses billets en circulation se montaient à 212 millions. Les dépôts, pour compte des particuliers, étaient de 50 millions, et ceux du trésor atteignaient le chiffre énorme de 184 millions. Son portefeuille était de 165 millions, contenant des effets de commerce à échéances rapprochées, ce qui rendait la banque le dépositaire responsable d'une valeur de 682 millions, dont la circulation, plus ou moins rapide, donne l'activité au commerce ainsi qu'à toutes les branches d'industrie.

Titre des monnaies de France et leurs poids.

Suivant la loi de germinal, an XI, 5 grammes d'argent, au titre de 9 dixièmes de fin, constituent l'unité monétaire, qui conserve le nom de franc.

Les pièces de monnaie d'argent sont d'un quart de franc, d'un demi, de trois quarts, de 2 et de 5 francs.

Leur titre est fixé à 9 dixièmes de fin et 1 dixième d'alliage.

Le poids de la pièce d'un quart de franc est d'un gramme 25 centigrammes; celui de la pièce d'un demi-franc, de 2 grammes 5 décigrammes; celui de la pièce de 3 quarts de franc, de 3 grammes 75 centigrammes; celui de la pièce d'un franc, de 5 grammes; celui de 2 francs, de 10 grammes; et celui de la pièce de 5 francs, de 25 grammes.

La tolérance du titre est, pour la monnaie d'argent, de 3 millièmes en dehors, autant en dedans. Il y a aussi une tolérance de poids.

Il y a des pièces d'or de 20 et de 40 fr.; leur titre est fixé à 9 dixièmes de fin et 1 dixième d'alliage. Les pièces de 20 fr. sont à la taille de 155 pièces au kilog., et les pièces de 40 fr. à celle de 77 1/2. La tolérance de titre est fixée à 2 millièmes en dehors, et autant en dedans; la tolérance du poids est fixée à 2 millièmes en dehors, et autant en dedans.

Toutes les monnaies altérées ou rognées, ne peuvent être reçues dans le commerce qu'au poids, comme matière d'or et d'argent. Ces mêmes monnaies sont échangées dans les hôtels des monnaies, ainsi que les monnaies étrangères contre des monnaies nouvelles, moyennant une retenue de frais de fabrication, fixés à 9 fr. par kilog. d'or, et à 3 fr. par kilog. d'argent. Si ces monnaies sont au dessous du titre monétaire, elles supportent les frais d'affinage et de départ.

Monnaie fausse. On appelle ainsi celle qui est fabriquée par des individus en contravention, et qui n'a ni le titre ni le poids de la monnaie courante. D'après l'art. 132 du Code pénal, celui qui fabrique ou met en circulation des fausses monnaies d'or ou d'argent, est puni de mort. Si la fausse monnaie n'est que du billon ou du cuivre, c'est celle des travaux forcés à perpétuité.

Monnaie altérée. On nomme ainsi celle dont la cupidité a diminué le poids par un moyen quelconque. Toute personne qui altère les monnaies d'or et d'argent, d'après l'art. 132 du Code pénal, est punie de la même peine que le fabricateur de fausse monnaie.

Lorsqu'une monnaie s'est usée et altérée par le long usage qui s'en est fait, ce n'est pas le particulier qui devrait supporter la perte qui doit en résulter dans son échange contre de la bonne monnaie ou de la monnaie neuve, quand l'ancienne est retirée. Mais si la monnaie était fausse, c'est tant pis pour le possesseur, qui, avant de la prendre, doit s'assurer qu'elle n'est pas fausse.

Alliage des monnaies. Il était nécessaire d'admettre un peu d'alliage aux monnaies d'or et d'argent, pour leur donner plus de durée dans l'usage continuel qu'on en fait, et aussi pour éviter un affinage plus perfectionné, ce qui augmenterait beaucoup les frais de fabrication. La faible addition de cuivre, aux différentes monnaies, n'en accroît pas la valeur, qui n'est comptée que pour les 9 parties d'or ou d'argent fin qu'elles doivent contenir; ce qui a lieu dans tous les pays, avec la seule différence de la proportion d'alliage, qui n'est pas toujours la même, comme en Prusse, où la monnaie d'argent est au plus bas titre de toute l'Allemagne, et même de l'Europe.

Tableau du poids et de la valeur des monnaies de compte de tous les pays.

Monnaies qui ont cours en Europe. Il est difficile d'évaluer d'une manière exacte et constante, en monnaie d'un pays, la valeur de celle d'un autre, parce que plusieurs circonstances font hausser ou baisser le cours du change, en sorte que l'on donne plus ou moins de la même pièce dans un tems que dans un autre, quoique le poids et le titre de cette pièce soient restés les mêmes.

Pour se former une idée juste de ce que vaut une monnaie étrangère en monnaie française, valeur qui soit indépendante du prix du change, il faut deux choses : 1° Connaître ce que vaut en

France le marc d'or ou d'argent, à un titre légal connu ; 2° ce que pèse une monnaie étrangère réduite au même titre. Alors, en effet, on connaîtra ce qu'elle vaut intrinsèquement, c'est-à-dire ce qu'elle vaut en raison de son poids et de son titre, sans égard à la valeur de circonstance que lui donne le change, avec le pays d'où elle vient.

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cent. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Abyssinie (Afrique) :		
L'once d'or à 2 1/2 liv. sterl.	278,221	61,8330
» » à 10 pattacas à Adowa	233,706	51,9400
Achem (dans l'île de Sumatra) :		
Tail à 4 paerdaws, 16 mas ou 64 cupans.	93,428	22,7760
Acre, Alep, Alexandrette, Alexandrie, *V.* Constantinople.		
Aix-la-Chapelle, *V.* Berlin.		
Alger (Afrique) :		
Piastres ou pataques gourdes à 24 messones ou 696 aspres.	15,111	3,3581
Pataques chiques à 8 messones ou 232 aspres	5,037	0,9293
Piastres à 30 medini à 3 aspres	22,889	5,0874
Alicante, *V.* Valence.		
Altona (Danemarck) :		
Ecus ou thaler à 48 schellings en espèces de banque de Sleswig-Holstein	25,265	5,6151
Id en argent courant	20,217	4,4930
Marcs à 16 schellings en espèces de banque	8,422	1,8717
Id. » » en argent courant.	6,738	1,4972
Amboine (Moluques) :		
Ecus à 48 stuivers à 16 den.	18,500	4,1117
Amsterdam, *V.* Pays-Bas.		
Ancône (Italie) :		
Scudi à 20 soldi à 12 denari	24,538	5,4535
Ander (St) ou Santander, *V.* Bilbao.		
Angleterre, *V.* Londres.		
Angola et Benguela (Afrique) :		
Macutas à 50 reis	1,378	0,3062
Anhalt (Allemagne) :		
Ecus à 24 gros à 12 den.	17,527	3,9955
Anspach et Bayreuth (Allemagne) :		
Ecus à 90 creutzer a 4 den	14,606	3,2462
Florins à 60 »	9,738	2,1642
Antigoa (Antilles) :		
Livres à 20 schellings à 12 pence	64,918	14,4277
Anvers, *V.* Pays-Bas.		
Florins à 60 creutzer à 4 angster.	9,578	2,0968
Arabie :		
Piastres à 80 caveers	23,969	5,3271
Caveers à 5 1/2 carrets	0,3003	0,0667
Libras à 20 sueldos	22,734	5,0525
Reales à 2 »	2,273	0,5052
Archangel et Astracan, *V.* Russie.		
Augsbourg (Allemagne) :		
Ecus à 90 creutzer à 4 den. en.		
1) argent de giro	22,261	4,9463
2) » courant	17,527	3,9955
3) » ordinaire	14,606	3,2462
Florins à 60 creutzer à 4 den. en.		
1) argent de giro	14,841	3,2975
2) » courant.	11,685	2,6636
3) » ordinaire	9,738	2,1642
Bade, *V.* Anspach.		
Bahia, *V.* Brésil.		
Baireuth, *V.* Anspach.		
Bâle (Suisse) :		
Florins à 15 batz à 4 creutzer	9,874	2,1946
Francs suisses à 10 batz à 10 rappes	6,581	1,4626
Barcelone (Espagne).		
Libras à 20 sueldos	12,983	2,8856
Reales de Plata à 3 sueldos	1,714	0,4328
Reales de arclites à 2 »	1,298	0,2885
Barthelemi (St-) (Antilles) :		
Piastres à 11 escalins ou 4½ schellings, espèces de Suède, ou 66 nois.	23,559	5,2358
Bassano, *V.* Bergame.		
Bassorah (Arabie) :		
Tomans à 100 mamoudi à 10 danimes à 10 flouches.	254,859	56,6409
Batavia, *V.* Pays-Bas.		
Bayonne, *V.* France.		

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cent. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Bencoolen (Indes orientales) :		
Piastres à 2 roupies	21,245	4,7217
Benicarlo, *V.* Valence.		
Bergame (Italie) :		
Lire à 20 soldi à 12 denari	2,268	0,5042
Berghem, *V.* Copenhague.		
Berlin (Prusse).		
Ecus à 30 gros d'argent à 12 den.	16,693	3,7163
Berne, *V.* Bâle.		
Betelfaki (Arabie) :		
Piastres à 10 cabirs	23,370	5,1946
Bilbao (Espagne) :		
Reales à 34 maravedis de vellon	0,691	0,2634
Bologne (Italie).		
Lire à 20 soldi à 12 denari argent de change.	5,031	1,1179
» » » fuori de banco..	4,907	1,0907
Bolzano, *V.* Vienne		
Bombay (Indes orientales).		
Roupies à 16 annas	10,989	2,4413
Bordeaux, *V.* France		
Boston, *V.* Etats-Unis de l'Amérique.		
Brême (Allemagne) :		
Ecus à 72 groot à 5 swar.	17,527	3,9955
Brescia, *V.* Bergame.		
Brésil :		
Millereis	20,308	4,5133
Breslaw, *V.* Berlin.		
Brunswick (Allemagne) :		
Ecus à 24 bons gros ou 36 mariengros...	17,527	3,9955
Bruxelles, *V.* Pays-Bas		
Buenos-Ayres, *V.* Mexique.		
Calcutta (Indes orientales) :		
Caroupies à 16 annas	11,389	2,5312
Callao, *V.* Mexique.		
Cambaie (Indes orient.) :		
Roupies à 48 pezas	10,528	2,3396
Canaries (Iles) :		
Pesos à 80 quartos	18,187	4,0420
Reales de Plata	2,273	0,5020
Reales à 8 quartos	1,818	0,4042
Canton, *V.* Chine		
Cap de Bonne-Espérance.		
Florins à 20 sous à 16 den	6,741	1,4982
Carracas, *V.* Mexique.		
Carrare, *V.* Modène.		
Cassel (Allemagne) :		
Ecus ou thaler à 32 albus à 9 den.	17,527	3,9955
Castille, *V.* Espagne.		
Catalogne, *V.* Barcelone.		
Ceilan, *V.* Amboine.		
Celle, *V.* Hanovre.		
Cette, *V.* France.		
Charlestown, *V.* Etats-Unis de l'Amérique.		
Chéribon, *V.* Amboine.		
Chine :		
Tail à 10 mas à 10 condryns.	34,212	7,6124
Christiania, *V.* Copenhague.		
Clèves et Coblentz, *V.* Berlin.		
Cobourg, *V.* Anspach.		
Cochin (Asie) :		
Roupier à 16 annas	10,984	2,4413
Cochinchine (Asie) :		
Tros à 5 quans	111,288	24,7333
Quans à 10 mas ou tean à 10 kas	22,257	4,9466
Cologne, *V.* Berlin.		
Constantinople et toute la Turquie :		
Piastres à 40 paras à 3 aspres.	8,152	1,8118
(Réduites maintenant à environ un quart de cette valeur)		
Copenhague et tout le Danemarck.		
Ecus à 6 marcs à 16 schellings :		
1) en espèces effectives	25,265	5,6151
2) » valeur du Sund	24,169	5,4604
3) » » de la couronne.	21,839	4,8537
4) » courant de Danemarck	20,554	4,5681
Coromandel (Indes) :		
Pagodes à 36 fanons.	46,741	10,3880
Crimée, *V.* Russie.		
Croix (Ste-) (Antilles) :		
Pesos à 8 réaux, 48 stuiv. ou 96 schell. dan.	16,444	3,6546
Cuba, *V.* Mexique.		
Curaçao, île hollandaise en Amérique.		
Piastres à 2 2/5 florins ou 48 stuivers...	19,324	4,2947

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cont. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Cypre ou Chypre, *V.* Constant.		
Damas, id.		
Danemarck, *V.* Copenhague.		
Dantzig, *V.* Berlin.		
Dehli (Indes) :		
Roupies à 48 pezas	9,871	2,1938
Dublin, *V.* Irlande.		
Elseneur, *V.* Copenhague.		
Embden ou Emden (Allemagne) :		
Ecus à 54 sous à 10 witten	16,693	3,7163
Florins à 30 sous de Hollande	9,274	2,0611
» 20 » de Frise orientale	6,182	1,3740
Espagne :		
1) Les plus usités :		
Reales à 34 maravedis de vellon	1,207	0,2684
» » » plata ant.	2,273	0,5052
2) de change :		
Doblones de plata ant. à 32 reales de plata ant.	72,778	16,1745
Ducados de cambio à 375 mar. plata ant.	25,075	5,5729
Pesos de plata ant. à 8 reales	18,186	4,0436
3) Monnaies provinciales ou neuves :		
Doblones de plata nuevos à 60 reales de vellon	72,466	16,1054
Ducados de plata à 11 reales de pl. ant.	25,008	5,5619
Pesos de plata nuev. à 15 real. de vellon	18,116	4,0263
Ducados de vellon à 11 » »	13,286	2,9506
Reales de pl. nuev. à 34 marav	2,415	0,5368
4) Monnaies de circonstances :		
Ducados de oro à 45 3/4 reales de vellon	55,512	12,2813
Escudos de oro à 40 » »	48,316	10,7380
Escudos al sol à 32 » »	38,629	8,5801
Ducad de pl. nuev. 16 1/2 » »	19,923	4,4282
Dobl. de oro de Cabeza à 14 real. et 9 mar.	17,234	3,8296
Duc. de rey ou del norte à 375 mar. de vell.	13,321	2,9595
Escudos de vellon a reales de vellon	12,077	2,6842
Reales de pl. dobl. de Malaga à 1 7/8 réal.	2,264	0,5033
Reales de pl. corrient. de Bilbao à 612 din.	2,174	0,4831
» » » à 512 »	1,818	0,4041
Ducados à 12 reales de pl. (pour le port).	27,175	6,0395
Etats-Unis de l'Amérique.		
Liv. à 20 schill. à 12 pence val. ang.-am.	106,861	23,7494
1) Caroline du Sud et Géorgie	103,135	22,9214
2) New-Hampshire, Massachussets, Rhode-Island, Connecticut et Virginie	80,146	17,8120
3) Pensylvanie, New-Jersey, Delaware et Maryland	64,099	14,2457
4) New-York et Caroline du Nord	60,109	13,3590
Dollars	24,046	5,3441
Eustache (St-) (Antilles) :		
Piastres à 8 réaux ou 48 schellings	17,569	3,9046
Feroë (île danoise) :		
Fl. à 5 marcs, 20 peaux ou 80 schel. dan.	16,843	3,7434
Ferrare (Italie) :		
Lire à 20 soldi à 12 denari.		
En argent courant de Bologne	4,907	1,0907
» » » Ferrare	3,926	0,8726
Fezzan (Afrique) :		
Mitkul à 20 xarob ou 80 grains	56,655	13,3666
Fiume, *V.* Vienne.		
Florence (Italie) :		
1) Anciennes monnaies de compte :		
Lire à 20 soldi à 12 denari moneta buona.	3,769	0,8377
» » moneta longa	3,612	0,8027
Ducati, scudi corr., scudi mon., à 20 soldi à 12 denari ou 7 lire mon. buona	26,386	5,8642
Scudi d'oro à 20 soldi à 12 denari ou à 150 soldi moneta buona	28,273	6,2835
Scudi d'oro à 28 soldi à 12 denari ou à 150 3/4 soldi moneta buona	28,414	6,0141
Pezze à 20 soldi à 12 denari ou 5 3/4 lire moneta buona	21,673	4,8168
2) Nouvelles monnaies de compte :		
Lire austriache à 100 centesimi	38,951	0,8656
France :		
Francs à 100 centimes	4,500	1
Francfort-sur-le-Mein (Allemagne) :		
Ecus de change à 90 creutzer à 4 den.	17,464	3,8812
» en argent de convention	17,527	3,9955
» » courant	14,606	3,2462
Les florins à proportion.		
Francfort-sur-l'Oder, *V.* Berlin.		
Fribourg (Suisse) :		

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cont. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Florins à 15 batz ou 60 creutzer	9,874	2,1947
Gallicie et Lodomerie (Pologne) :		
Florins à 30 gros de Pologne	2,921	0,6492
Gallipoli, *V.* Naples.		
Gand, *V.* Pays-Bas.		
Gênes, *V.* Italie.		
1) Anciennes monnaies de compte :		
Lire à 20 soldi à 12 den. valuta di banco.	4,665	1,0368
Lire à 20 soldi à 12 denari fuori di banco moneta buona	3,732	0,8294
Scudi d'oro à 20 soldi à 12 den.	43,815	9,7446
Scudi d'argento à 20 soldi à 12 den.	35,458	7,8804
Pezze ou piastres	21,460	4,7695
Scudi di cambio	17,169	3,8157
2) Nouvelles monnaies de compte :		
Lire nuove à 100 centesimi	4,500	1
Genève (Suisse) :		
Livres à 20 sous à 12 den.	7,246	1,6105
Florins à 12 » » »	2,072	0,4603
Gibraltar (Espag.) en pos. des Angl. :		
Reales à 16 quartos	2,012	0,4473
Glaris (Suisse) :		
Florins à 40 schellings à 12 denari ou à 15 batz à 4 creutzer	10,016	2,2260
Goa (Indes orient.) :		
Xerasin ou perdas à 3 larin, 5 tangas, 25 vintims 300 reis ou 376 bazarucas		
En valeur de Goa	6,614	1,4700
» » Lisbonne	8,272	1,8385
Gombrom ou Bender-Abassi (Perse) :		
Mamoudi à 20 gassas	3,661	0,8137
Gothembourg, *V.* Suède.		
Grenade et les Grenadines (îles an.):		
Livres à 20 shillings à 12 pence	66,773	14,8400
Guastalla (Italie) :		
Lire à 20 soldi 12 den.	1,072	0,2383
Guatimala, *V.* Mexique.		
Guinée (Afrique) :		
Cabes à 3840 cauris dans les poss. dan.	32,801	7,2898
Cabes à 4000 cauris à Dahomay	34,167	7,5935
Barres sur le Sénégal et Gambie	22,118	4,9157
Hambourg (Allemagne) :		
Marcs à 16 schell. à 12 den. de banque	8,422	1,8717
» » » arg. courant	6,873	1,5276
Iles anglaises :		
1) Antilles : livres à 20 sous	3,290	0,7312
2) Bahames : livres à 20 schillings	61,340	13,6325
piastres à 6 »	18,402	4,0897
shilling à 12 pence	3,067	0,6816
bits à 6 »	2,300	0,5115
Iles danoises : St-Thomas, Ste-Croix, St-Jean.		
Pesos à 20 schellings ou réaux	16,444	3,6546
Iles Ioniennes, *V.* Zante.		
Irlande :		
Livres à 20 shill. à 12 pence	101,412	22,5381
Iserlohn, *V.* Berlin.		
Islande (Ile danoise) :		
Ale à 2 fisk dans les transactions ordin.	1,052	0,2340
» » dans le commerce	0,526	0,1170
Jago (St-) de Cuba, *V.* Mexique.		
Jago (St-) de Chili, *V.* Espagne.		
Jamaïque (la) (Amérique septent.) :		
Livres à 20 schillings à 12 pence	78,477	17,4412
Japon (Asie) :		
Tail à 10 mas à 18 condryn	15,611	3,4696
Java, *V.* Pays-Bas.		
Jean (St-), *V.* Croix (Ste-).		
Kassina (Afrique) :		
Cauris	2,225	0,4946
Kœnigsberg, *V.* Berlin.		
Lausanne (Suisse) :		
Livres à 20 sous à 12 deniers	6,583	1,4630
Leipzig (Allemagne) :		
Ecus à 24 gros à 12 deniers	17,527	3,9955
Lima, *V.* Mexique.		
Lisbonne (Portugal) :		
Millereis	27,559	6,1240
Crusados neufs à 480 reis	13,228	2,9400
» de change à 400 reis	11,023	2,4500
Livourne, *V.* Florence.		
Londres et toute l'Angl. hors l'Irl. :		
Livres à 20 shillings à 12 pence	109,979	24,4423

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cont. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Shillings à 12 pence	5,498	1,2221
Pence	0,458	0,0183
Lubeck (Allemagne) :		
Ecus à 3 marcs	20,621	4,5829
Marcs à 16 schellings à 12 den	6,873	1,5276
Lucerne (Suisse) :		
Couronnes à 2 florins	16,207	3,6027
Florins à 40 schellings ou 60 creutzer	8,103	1,8013
Lucques (Italie) :		
Lire à 20 soldi à 12 denari	3,426	0,7615
Scudi d'oro a 20 soldi a 12 denari	25,701	5,7120
Madras (Indes orient.) :		
Pagodes a 4 roupies	44,515	9,8933
Roupies à 16 annas à 12 pice	10,681	2,3739
Madrid (Espagne) :		
Reales à 34 maravedis de vellon	1,207	0,2684
» » » plata ant	2,273	0,5052
Majorque (îles Baléares) :		
Libras a 20 sueldos à 12 dineros	16,106	3,5796
Reales à 2 »	1,610	0,3579
Malabar (Indes orientales) :		
Roupies d'or à 4 pagodes	155,804	34,6266
Pagodes a 3 1/2 roupies	38,951	8,6566
Roupies	11,128	2,4733
Malte (île anglaise) :		
Oncie à 2 1/2 soldi	24,715	5,4928
Scudi à 12 tari a 20 grani	9,886	2,1970
Manille (îles Philippines) :		
Piastres à 8 reales de Plata	24,271	5,3941
Mantoue (Italie) :		
Scudi à 6 lire	6,924	1,5389
Lire à 20 soldi à 12 denari	1,154	0,2564
Maroc (Afrique) :		
Methcall ou ducats à 10 okkias, 40 blanquilles ou 960 fluz	24,178	5,3730
Memel, *V.* Berlin.		
Messine, *V.* Sicile.		
Mexique :		
Pesos de plata à 8 reales	24,271	5,3941
Reales a 34 maravedis ou 16 quartos	3,033	0,6742
Milan (Italie) :		
Anciennes monnaies de compte : lire à soldi a 12 den	3,4623	0,7694
Nouv. monn. de compte : lire austr à 100 c.	3,8951	0,8656
Minorque, *V.* Barcelone.		
Moka (Arabie) :		
Piastres a 80 caveers	23,370	5,1940
Modène (Italie) :		
Lire à 20 soldi à 13 denari :		
En valeur de Modène	1,681	0,3737
» » Reggio	1,121	0,2491
Quant aux nouvelles monnaies de compte, *V.* Milan.		
Munich, *V.* Anspach.		
Naples :		
Ducati del regno à 100 grani	18,957	4,2141
Navarre (Espagne) :		
Ducados à 10 8/9 réaux	24,756	5,5021
Libras a 10 gruesos	3,789	0,8421
Réaux a 6 » ou 36 maravedis	2,244	0,5052
Neufchâtel (Suisse) :		
Livres à 20 sous à 12 deniers courans	6,583	1,4630
» à 12 gros » » faibles	2,633	0,5852
Novare (Italie) :		
Lire a 20 soldi a 12 denari	3,541	0,7869
Nuremberg, *V.* Anspach.		
Odessa, *V.* Russie.		
Ecus a 72 groots a 5 swar.		
1) En argent de caisse	19,476	4,3284
2) En argent gros courant	17,527	3,9955
3) En argent petit courant	16,118	3,5820
Parme (Italie) :		
Livres à 20 soldi à 12 denari	1,1096	0,2466
Patras, *V.* Constantinople.		
Pays-Bas :		
Florins a 100 cents	9,613	2,1164
Pegu (Asie) :		
Tical a 16 toques	15,375	3,4170
Pensylvanie, *V.* E.-Unis de l'Amér.		
Pernau, *V.* Russie.		
Perse (Asie) :		
Toman à 50 abassi, 100 mamoudi ou 1000 dinarsbesti	366,080	81,3596

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cont. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Pétersbourg (St-), *V.* Russie.		
Plaisance (Italie).		
Lire à 20 soldi a 12 denari	1,331	0,2959
Pondichéry (Indes orientales) :		
Pagodes a 3 roupies	33,267	7,3935
Roupies a 8 fanons, 16 annas, 160 dudu ou 480 casches	11,064	2,4550
Prague, *V.* Vienne.		
Raguse (Dalmatie) :		
Ducati a 40 grosseti	10,745	2,3880
Vislini à 1 1/2 ducato	16,118	3,5820
Ratisbonne, *V.* Anspach.		
Riga, *V.* Russie.		
Rio-Janeiro, *V.* Brésil.		
Rome :		
Scudi a 100 bajocchi	24,538	5,4535
» di stampa d'oro à 750 quatrini	36,809	8,1809
» » à 761 1/2 »	37,375	8,3064
» » à 762 1/2 »	37,422	8,3170
Rotterdam, *V.* Pays-Bas.		
Russie :		
Roubles à 100 copecks en argent	17,977	3,9951
Salzbourg, *V.* Anspach.		
Tolerdak à 10 spinak, 60 ongul ou sakî	27,417	6,0933
Sardaigne :		
Lire à 20 soldi à 12 denari	8,459	1,8801
Lire nuove a 100 centesimi	4,500	1
Sargans, *V.* Schaffhouse.		
Savannah, *V.* Etats-Unis de l'Amér.		
Saxe (les principautés de), *V.* Leipzig.		
Saxe-Lauembourg, *V.* Lubeck.		
Schaffhouse (Suisse) :		
Florins a 15 batz ou 60 creutzer	9,578	2,1268
Dollars à 100 cents	24,046	5,3441
Séville, *V.* Espagne.		
Siam (Asie).		
Tical a 4 mas à 2 fouang	11,562	2,5497
Tael a 4 tical.	46,250	10,2790
Sicile :		
Oncie a 12 1/2 scudi	56,871	12,6393
Scudi a 12 tari.	22,749	5,0559
Silésie, partie autrich., *V.* Vienne.		
» partie pruss., *V.* Berlin.		
Sinigaglia, *V.* Ancône.		
Smyrne, *V.* Constantinople.		
Fl. à 15 batz, 40 sch ou 60 creut. à 8 den.	9,874	2,1946
Stockholm, *V.* Suède.		
Stralsund, *V.* Berlin.		
Suède :		
Ecus à 48 schellings.	25,603	5,6901
Surinam, *V.* Pays-Bas.		
Schwitz, *V.* Zurich.		
Ténériffe, *V.* Canaries.		
Ternate, *V.* Amboine.		
Tessin (Suisse) :		
Lire à 20 soldi a 12 denari.	2,939	0,6533
Thibet, *V.* Chine.		
Thomas (St-), *V.* Croix (Ste-).		
Thurgovie, *V.* Appenzell.		
Tranquebar (Indes orient.) :		
Pagodes a 26 fanum a 80 casches.	37,743	8,3882
Ecus a 12 fanum.	17,4[illegible]9	3,8715
Roupies a 8 » 16 annas ou 640 casches.	11,613	2,5809
Trieste (Autriche) :		
Florins a 60 creutzer.	11,685	2,6636
Lire à 20 soldi à 12 den. valuta corriente.	2,219	0,4905
» » » » di piazza.	2,159	0,4798
Tripoli en Barbarie, *V.* Alger.		
Tripoli en Syrie, *V.* Constantinople.		
Tronganon (Indes orientales) :		
Piastres a 2 2/3 roupies ou 8 coupons.	24,176	5,3730
Tunis, *V.* Alger.		
Turin (Italie) :		
Lire à 20 soldi a 12 denari.	5,311	1,1804
Lire nuove a 100 centesimi.	4,500	1
Valence (Espagne) :		
Ducados d'Alicante.	20,007	4,4465
Libras a 20 sueldos a 12 din. compte ord.	18,187	4,0436
Libras a 20 sueldos a 12 din pour les imp.	18,116	4,0263
Reales de plata antiguos.	2,273	0,5052
» » nuevos	1,818	0,4041
» » de Valenee.	1,364	0,3031
Varsovie (Pologne) :		

MONNAIES DE COMPTE.	Gr. de fin cont. dans une pièce.	Valeur en fr. d'une p.
Ducats à 18 florins.	50,079	11,1300
Ecus à 6 »	16,693	3,7165
Florins à 30 gros.	2,782	0,6183
Vaud (pays de) (Suisse) :		
Florins à 1 1/8 livre, 2 1/4 livres de France, 15 batz ou 68 creutzer	9,874	2,1946
Venise, *V.* Milan		
Lire à 20 soldi à 12 den. moneta abusiva.	2,337	0,5194
Voigtland (Allemagne) :		
Ecus à 24 gros à 12 den.	15,934	3,5413
Fl. de Meissen à 21 gros au pied de flor. 20.	15,337	3,4085
Fl. de Meissen à 21 gros au pied de flor. 22.	13,952	3,1008
Wismar, *V.* Lubeck		
Wurtemberg, Wurtzbourg, *V.* Anspach.		
Zante et les autres îles Ioniennes.		
Piastres mexicaines à 100 cents	24,271	5,3941
Piastres turques à 40 paras.	3,595	0,7991
Zélande, *V.* Pays-Bas.		
Zug (Suisse),		
Florins à 15 batz ou 60 creutzer à 8 den.	8,421	1,8717
Zurich (Suisse) :		
Florins à 60 creutzer.	10,623	2,3608
» »	10,527	2,3396

MONOPOLE. C'est la concentration d'une marchandise dans une ou plusieurs mains. Il est contraire à la liberté du commerce, ainsi qu'à la concurrence, qui en est le principal élément. Un monopole, quel qu'il soit, est toujours préjudiciable à l'intérêt général, puisque les bénéfices qu'il fait proviennent des pertes qu'il fait éprouver à toutes les classes de producteurs dont il exploite exclusivement la branche d'industrie et du commerce qui lui est réservé par un privilége quelconque.

L'accaparement qu'un négociant fait d'une certaine marchandise pour en être le seul détenteur, c'est-à-dire vendeur, est aussi une espèce de monopole qui porte un grand préjudice aux industriels qui ne trouvent qu'un seul vendeur de la denrée dont ils ont besoin, et sont obligés de la payer un prix plus élevé que s'il y avait une concurrence de vendeurs comme il y en a une d'acheteurs. Dans tous les pays où fleurit le commerce et l'industrie, comme en Angleterre, en Hollande, en Suisse, etc., il n'y a point de monopole, si ce n'est celui du tabac en Angleterre, comme en France : ce monopole doit être considéré comme une forme de l'impôt que l'on prélève sur cette marchandise ou toute autre qu'on y a soumise en vertu d'une loi.

1re Exception. *Monopole attribué au gouvernement sur la fabrication et la vente des poudres, et sur la fabrication et la vente du tabac.* Dans quelques états, la fabrication de la poudre n'est pas interdite à ceux qui en veulent faire l'objet d'une spéculation particulière ; ils peuvent s'y livrer en se conformant aux mesures d'ordre et de police que l'autorité prescrit. Il n'en est pas de même en France : le gouvernement y jouit du privilége de fabriquer seul la poudre, même celle de chasse, et d'en faire vendre au public ce qui ne sert pas à ses besoins.

Il en est de la fabrication et de la vente du tabac, comme de celle de la poudre. Le gouvernement les exploite seul, et il en obtient un produit bien plus considérable.

La fourniture d'une partie des plantes qui sont employées à la fabrication du tabac consommé en France, doit cependant être faite par des producteurs nationaux, qui peuvent encore cultiver pour l'exportation. C'est l'unique part laissée à l'industrie particulière, dans la préparation et l'élaboration d'une matière recherchée par un si grand nombre de consommateurs.

2e Exception. *Capacité spéciale requise, indépendamment de la patente, pour l'exercice de certaines professions : pharmaciens et essayeurs de matières d'or et d'argent.* Il y a une autre restriction à la liberté générale du commerce et de l'industrie ; elle est commandée par la nature des professions dont l'exercice intéresse la santé publique ou la sûreté de certaines opérations commerciales. Telles sont celles des pharmaciens et des essayeurs publics des matières d'or et d'argent. Si les unes et les autres pouvaient être exercées en prenant une patente, il en résulterait les plus graves abus.

3e Exception. *Industries dont l'exercice est limité quant au nombre des exploitans : imprimeurs, boulangers et bouchers.* Dans toutes les parties du royaume, en exécution des décrets des 5 février 1810 et 11 février 1811, le nombre des imprimeurs est limité, et l'imprimerie ne s'exerce qu'en vertu de brevets qui sont aujourd'hui délivrés par le ministre du commerce et des travaux publics. Cette limitation est depuis quelque tems outrepassée à Paris, au point que par des arrangemens clandestins faits avec un imprimeur breveté, il existe réellement deux ou trois établissemens d'imprimerie sous le nom couvert de son brevet.

Le nombre des boulangers n'a pas été déterminé partout en France, comme celui des imprimeurs. Il est fixé à Paris, et dans beaucoup d'autres villes. Des règlemens faits pour le commerce de la boucherie dans la capitale, y ont aussi limité le nombre de ceux qui l'exploitent.

Monopole du tabac et du sel. Plusieurs gouvernemens se sont réservé le monopole du tabac, et d'autres, la France particulièrement, celui du sel, en forme d'impôt; passe pour celui du tabac qui n'est pas un objet de nécessité et qui n'affecte qu'une matière dont l'usage pourrait bien se dispenser. Quant au sel, c'est une substance d'un emploi si général, et même si indispensable, soit pour l'agriculture, la pêche et l'art culinaire, que la grande consommation qui s'en fait en rend l'impôt onéreux, et est en même tems d'un grand produit pour le trésor. Et comme sa production est aussi abondante que peu dispendieuse (ne revenant qu'à 3 à 4 centimes le kilogramme), c'était une matière qui se prêtait plus que tout autre à un fort impôt relativement à sa valeur ou à son prix de fabrication.

Les prohibitions, ou les droits prohibitifs, dont le tarif impose les produits étrangers à leur entrée peuvent aussi être considérés, dans leur effet, comme des espèces de monopoles en faveur des produits nationaux ou indigènes dont on veut réserver la consommation exclusive au pays. Mais ces mesures ont l'inconvénient de restreindre les exportations qui sont toujours en rapport avec les importations des pays étrangers.

MONS, ville de la Belgique, chef-lieu de la province de Hainaut, sur la Trouille et à 7 l. de Valenciennes, 12 de Bruxelles, 14 de Namur et 59 de Paris. Population, 24,000 habitans.

Productions. Blé, graine de colzat, houblon, lin, chanvre, bestiaux, laine, charbon de terre, dont il y a des mines considérables dans les environs.

Industrie. L'industrie manufacturière y est dans un état assez florissant; on compte plusieurs

fabriques de grosses étoffes de laine, de coton, de toile de lin et de chanvre, de dentelles, de bonneterie en laine, 9 raffineries de sucre, 10 dito de sel, manufacture de tabac et d'épingles, huilerie de colzat, savonnerie, tannerie, amidonnerie, scierie de bois et chantiers de construction de barques.

Commerce. Il consiste en général dans la vente des produits de l'industrie et du sol, principalement dans le houblon, la laine, les toiles de lin, et la houille, connue sous le nom de charbon de Mons, dont on en importe une grande quantité en France, par le canal de Condé, qui est une dérivation de la Haine, un des affluens de la Trouille, ce qui favorise beaucoup le commerce d'exportation de Mons.

MONTAGNAC, ville de France, en Languedoc, département de l'Hérault, à 6 l. de Béziers, et 190 de Paris.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité d'étoffes de laine, telles que serges, ratines, cordelas, razes, droguets de diverses couleurs et qualités, qui forment une bonne branche de commerce.

MONTAIGU-LES-COMBRAILLES, ville de France, département du Puy-de-Dôme, à 9 l. de Riom et 11 de Clermont-Ferrand.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de quincaillerie et de mercerie, et on y fait un grand commerce de bétail.

MONTARGIS, ville de France, dans le Gâtinais, département du Loiret, située sur le Loing, à 7 l. de Nemours, 13 d'Orléans, et 30 de Paris.

Productions. Blé, grains, vins, safran, graine de moutarde, bestiaux, laine, beurre.

Industrie. Il y a des fabriques de draps communs, serges, tremières, chapelleries, manufacture de moutarde, vinaigreries, tanneries, corroieries, mégisseries, fabrique d'acier, de quincaillerie, coutellerie, papeterie et filature de coton.

Commerce. Il consiste surtout dans les objets de productions et d'industrie, et principalement dans le blé, le safran, le beurre fondu, le bois, la coutellerie, la moutarde, le vinaigre, les cuirs préparés, les papiers de différentes sortes. Il y a, à demi-lieue, une grande manufacture de papier à écrire et à impression.

MONTAUBAN, ville de France, dans le Quercy, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne, à 10 l. de Toulouse et à égale distance de Cahors, et à 157 de Paris. Population, 24,700 habitans.

Productions. Elles consistent en blé, vins, safran, pastel, soie, laine, bestiaux et chevaux.

Industrie. L'industrie y est florissante; il y a un grand nombre de fabriques dedifférentes sortes de draps assez estimés, tels que ratines, serges, cadis, dits de Montauban, cordelas de demi-aune et 3/4 de large, en pièces de 35 à 40 aunes, de molleton de 3/4 et 4/4, de casimir; cette ville, conjointement avec Mazamet, fabrique la draperie à poil en 5/4 et 5/8e, en blanc et en couleur, pour laquelle ces deux villes sont renommées. Il y a aussi des manufactures d'étoffes de soie, telles que satins, serges, raz de Saint-Cyr, gros de Montauban de demi-aune de large, en pièces de 30 aunes, apprêt et filature de soie, fabrique de bas de soie, tanneries, dont les produits sont en réputation, amidonneries, fabrique de cartons pour l'apprêt des étoffes, faïenceries, distillerie d'eau-de-vie, etc.

Commerce. Le commerce y est considérable, et consiste dans la vente des nombreux articles de son industrie, ainsi que des productions de son sol, tels que le blé; la minoterie en grand, pour l'approvisionnement des colonies, forme un objet important de son commerce d'exportation. La soie écrue, presque aussi estimée que celle du Piémont, avec la laine dont on fait des envois, tant pour l'intérieur de la France que pour l'étranger. Elle est en outre l'entrepôt de toutes les étoffes de soie et de laine qui se fabriquent dans tout le Languedoc, et il y a un grand nombre de négocians et de commissionnaires, soit pour l'achat, soit pour l'expédition des marchandises.

MONTBARD, petite ville de France, en Bourgogne, département de la Côte-d'Or, sur la Braine, à 4 l. de Semur, 14 de Dijon, 59 de Paris.

Industrie et commerce. On fabrique dans cette ville une grande quantité de draps communs, d'une aune de large, et des droguets d'une demi-aune, dont le débit forme la principale branche de commerce.

MONTBELLIARD, ville de France, département du Doubs, au confluent de l'Allaine et du Doubs, à 3 l. de Béfort, 5 de Porentruy, 15 de Besançon, 13 de Colmar, et 85 de Paris.

Industrie et commerce. On fabrique dans cette ville des toiles de lin blanches, bleues, rayées, à carreaux, pour matelas de 5/8e à 2/3 de large, en pièces de 20 aunes, connues dans le commerce sous le nom de toiles de Montbelliard, ou de toiles à matelats, ou de toiles à carreaux, dont le débit, qui est très-considérable, tant en France que dans l'étranger, forme la principale branche du commerce de cette ville. Néanmoins, le débouché de ces toiles a beaucoup diminué, par l'imitation qu'on en a faite, tant en Flandre qu'en Normandie, et qui ont aussi réellement les mêmes qualités.

MONTBRISON, ville de France dans le Forez, département de la Loire, sur la rive de Vecise, à 15 l. de Lyon, et 126 de Paris.

Productions et commerce. Les grains, les bestiaux, la laine, la soie sont les articles de production qui forment le principal objet du commerce de cette ville.

MONT-DE-MARSAN, ville de France, en Gascogne, département des Landes, sur la Midouze, à 25 lieues de Bordeaux et 194 de Paris.

Productions. Blé, vins, soie, laine, bestiaux.

Industrie. Fabriques d'étoffes de laine communes, de couvertures de lits, de toiles de lin, d'eau-de-vie, tannerie renommée, etc.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des laines et des tissus de cette nature, dont une grande partie passe à Bayonne et à Bordeaux.

MONT-DE-PIÉTÉ D'ITALIE. L'institution des Monts-de-Piété nous vient d'Italie; et là, dès son origine, cette institution était une œuvre de charité. Encore vers la fin du siècle dernier, les Monts-de-Piété de Milan et de Turin prêtaient leur argent sans aucun intérêt, l'un pendant trois mois, l'autre pendant un an. Celui de Rome prêtait aussi sans intérêt durant dix-huit mois, jusqu'à la concurrence de trente *scudi*, environ 150 francs; et pour les sommes plus fortes il n'exigeait que 2 p. 0/0 par année. Celui de Bergame prêtait à tout venant, pour une année, jusqu'à la

concurrence de 1,800 fr. à 3 p. 0/0, taux égal à peu près à celui des placemens en biens fonds. A Naples, on prêtait sans intérêt, durant deux ans, toute somme qui n'excédait pas dix ducats environ 45 fr. Pour de plus fortes sommes, ou pour un plus long terme, le Mont-de-Piété exigeait l'intérêt légal, lequel était alors de 6 0/0. Ces divers Monts-de-Piété de l'Italie, dont l'institution remontait aux XIVe et XVe siècles, disposaient de leurs capitaux en fondations pieuses. Et les Monts-de-Piété de l'Italie sont encore régis d'après ce principe.

MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS. Le Mont-de-Piété de Paris, institué par lettres patentes, du 9 décembre 1777, sans que depuis il ait été question d'un établissement aussi utile, excepté dans quelques décrets de l'an V et de l'an XII, exerce au profit des hôpitaux le monopole sur gage au *denier huit*. Le produit net de cette usure vient à la décharge de la branche de service public à laquelle il est affecté pour une somme de 280,000 fr. qui est en dehors du budget.

La révolution ayant détruit l'espèce de monopole de prêt sur gage qu'exerçait le Mont-de-Piété de Paris, il s'établit un grand nombre de maisons de prêt sans nantissement, jusqu'à l'époque du décret du 24 messidor an XII qui, en les supprimant, a rétabli et reconstitué l'ancien Mont-de-Piété comme il existe actuellement.

Le Mont-de-Piété de Paris n'a reçu en propre que les bâtimens qui forment le chef-lieu de son établissement, rue des Blancs-Manteaux. Seulement l'état met à sa disposition les cautionnemens des comptables de tous les hospices et établissemens de bienfaisance de la capitale, ainsi que de tous les départemens, dans le ressort desquels il n'y a point de Mont-de-Piété. Ce fonds s'élevait, à la fin de janvier 1828, à 1,835,727 fr. Pour le surplus de ses besoins, il emprunte des capitalistes, sur billets au porteur, à un an de date, avec bonificacion de 3 à 4 p. 0/0 à titre d'intérêt.

Le chiffre des engagemens et des dégagemens, terme moyen, est chaque jour au Mont-de-Piété de 2,000 à 2,500, sur lesquels l'administration prête de 45 à 58,000 fr. Le chiffre des effets dégagés offre une différence en moins de 2 à 3,000 fr., et ne fait guère rentrer dans les caisses que de 43 à 46,000 fr.

Voici le taux de l'intérêt exigé, il y a peu d'années, par les divers Monts-de-Piété de France : A Paris, le taux de 12 a été réduit à 9 p. 0/0 à l'administration centrale ; et de 15 qu'il était, à 12 p. 0/0 dans les succursales. A Douai, Valenciennes, 15 p. 0/0. A Lille, 12 p. 0/0 au bureau central. Les établissemens de Montpellier et de Toulouse ne sont pas des Monts-de-Piété. A Avignon, des dispositions exceptionnelles, plus rapprochées de l'ancienne institution, permettent de prêter à un taux très-modéré.

Il entre annuellement au Mont-de-Piété environ 1,200,000 articles d'engagemens sur lesquels il prête de 20 à 21 millions de francs. La moyenne proportion des prêts est, année commune, de 17 à 18 fr. Sur 1,200,000 articles reçus en dépôt, il y en a 960,000 (les 8/10es seulement desquels il n'a pas été prêté plus de 8 fr., il y a constamment en magasin 600 à 650,000 articles représentant une somme de 12 à 13 millions. Le terme moyen du mouvement des magasins est pour chaque jour variable de 7,600 articles, dont 1/2 en avances est entrée par les engagemens, et l'autre 1/2 en est sortie par les dégagemens. Les veilles des grandes fêtes et les samedis, ce dernier nombre est ordinairement de 5 à 6,000.

Pour opérer avec ordre cet énorme mouvement de petites sommes d'argent et d'objets mobiliers, pour tenir en règle une comptabilité en espèces et en nature, si compliquée, il faut de nombreux bureaux, de vastes magasins, un grand nombre de commis et de gens de service. Le seul entretien du bâtiment est porté dans ses comptes pour près de 12,000 fr. Les frais de bureaux, y compris les appointemens et salaires de 298 employés de tous grades, s'élèvent à plus de 600,000 fr. ; ainsi la dépense d'exploitation présente un

total de.	762,465 f.
à quoi il faut ajouter l'intérêt des capitaux que le Mont-de-Piété doit emprunter pour le service du prêt sur gage, et qui s'élève à environ. .	460,000
Le total des frais est donc de . .	1,222,465 f.

(M. Charles Dupin l'a porté au double de cette somme.)

L'on voit que les frais du Mont-de-Piété s'élèvent, non compris l'intérêt de l'argent qu'il emploie, à 762,465 fr. par an, ce qui fait à peu près 60 c. par article engagé ; pour y subvenir, il ajoute 3 1/2 centimes par franc sur le montant du prêt en sus des 9 p. 0/0 d'intérêt qu'il prend. Enfin, on prétend que les bénéfices de l'établissement ne sont annuellement que d'environ 100,000 fr., en y comprenant même 48,600 fr. provenant des intérêts du fonds de réserve.

MONTDIDIER, ville de France, en Picardie, département de la Somme, à 7 l. de Compiègne, 9 d'Amiens et 21 de Paris.

Productions. Blé, grains, lin, chanvre, laine, beurre, bestiaux, etc.

Industrie. Fabrique d'étoffes de laine légère, telles que serges et prunelles, manufacture considérable de bonneterie en laine ou tricot et au métier, blanchisserie de cire, chapellerie.

Commerce. Il consiste en général dans la vente de tous les objets de production et d'industrie ; mais plus particulièrement en blé, laine, articles de bonneterie ou tricots en laine.

MONTEBOURG, ville de France, en Normandie, département de la Manche, à 5 l. de Carentan.

Productions et commerce. Ils consistent principalement en bestiaux, chevaux, laine, beurre, suif, crins, chanvre et lin, qui sont aussi les principales productions.

MONTELIMART, ville de France, en Dauphiné, département de la Drôme, 10 l. de Valence et 144 de Paris.

Productions. Blé, vins, bestiaux, soie, huile d'olive, amandes, noix, lin, chanvre et laine.

Industrie et commerce. Fabriques d'étoffes communes en laine, telles que serges, ratines, toiles de ménage, apprêts filature de soie, fabrique d'huile de noix et d'olive, tanneries, dont les produits sont estimés ; tous ces produits forment le principal objet de son commerce.

MONTESQUIEU, ville de France, en Languedoc, département de la Haute-Garonne, à 11 l. de Toulouse.

Industrie et commerce. Le commerce de cette ville consiste dans la vente des droguets, connus sous le nom de droguets de Montesquieu, dont le

débit est assez considérable, et qui a principalement lieu aux foires de Beaucaire, Pézénas, Toulouse, Montauban et Bordeaux.

MONTEVIDEO, ville maritime de l'Amérique du sud, capitale de la république de l'Uruguay, située sur la rive septentrionale du Rio de la Plata, presqu'à l'embouchure de ce fleuve, sur l'Atlantique. Lat. S., 34° 54' 48"; long. O., 59° 34' 45". Pop., 12,000 habitans. Le port est un des meilleurs de l'Amérique du sud. Il est formé au S. de la ville par une petite péninsule ; il est très-vaste et peut recevoir un grand nombre de navires. C'est une baie semi-circulaire ouverte au S. O. ; le tirant d'eau varie de 14 à 19 pieds, sur un fond de vase ; mais cette profondeur dépend, en grande partie, de la direction du vent.

Productions, industrie, et commerce intérieur. Cette place était autrefois l'entrepôt général de tout le commerce de la vice-royauté de Buenos-Ayres, c'est-à-dire de tout le territoire, depuis la Plata et la Parana, jusqu'aux Cordillères. Les flottes espagnoles se rendaient ordinairement dans le port de Montevideo, et tous les vaisseaux destinés à doubler le cap Horn étaient obligés d'y mouiller. Mais depuis que la révolution a fait de Buénos-Ayres le centre du commerce de toutes les provinces situées au sud du Brésil, les guerres civiles ont amené les plus grands désastres sur Montevideo et la bande orientale. En sorte que cette province, dont les productions pouvaient approvisionner toute la flotte espagnole, et exporter son superflu dans le Brésil, reçoit, maintenant (malgré une population très-affaiblie), de 30 à 50,000 barils de farine des Etats-Unis, pour son approvisionnement.

L'immense plaine qui forme le territoire actuel de la nouvelle république de l'Uruguay, ayant été changée en un désert par la guerre, des troupeaux innombrables s'y sont multipliés, sans avoir été disséminés par la main des hommes, pour devenir un objet d'alimentation et de commerce. C'est ce qui a engagé le gouvernement à permettre l'exportation de la viande sèche, sans aucun droit, et de n'en imposer que de très-modiques sur celle des peaux, des cornes et de la laine, et d'en agir de même à l'égard de l'importation des marchandises de l'étranger.

En conséquence, le commerce d'exportation de tous les produits des troupeaux a pris le plus grand développement, d'autant plus qu'une grande portion des habitans de la partie méridionale du Brésil se nourrissent de la viande des animaux de l'Uruguay. Ainsi, l'exportation des peaux seules s'élève actuellement à près d'un million, et la laine est devenue une branche importante de commerce qui n'existait pas il y a seulement quelques années. Une grande partie des troupeaux a été renfermée dans des *estancias;* ce sont des établissemens formés pour l'élève du gros bétail, et qui, dans chaque espace de 4 à 60 milles carrés, entretiennent environ 1,500 têtes de bêtes à cornes.

Le gouvernement, dans la vue de favoriser l'agriculture, a fait venir des colons des Canaries, auxquels il a fourni des semailles, afin de diminuer l'importation de la farine étrangère ; en sorte que, la culture des terres y a fait en peu de tems de tels progrès, que, malgré l'accroissement de la population, cette importation a beaucoup diminué.

Montevideo a participé à cette prospérité renaissante ; on a commencé par le pavage et l'éclairage des rues, et l'on construit de nouvelles rues avec des maisons à l'européenne. Le gouvernement s'est procuré des machines à vapeur, pour creuser le port à une plus grande profondeur, et enlever le sable qu'y charie le fleuve de la Plata. Quoique le pays ait encore un peu l'aspect à demi civilisé, néanmoins, les progrès sont sensibles ; il manque surtout des ouvriers pour accélérer cette amélioration, attendu que la population est encore loin d'être en rapport avec les besoins et l'étendue du territoire ; jusqu'à présent, les occupations des habitans, pour l'élève et les soins de leurs troupeaux, ressemblent plutôt à celles d'un peuple nomade, qu'à celles d'un peuple civilisé.

Quoi qu'il en soit, le bien-être et la richesse du pays s'augmentent rapidement. Les importations s'élèvent à une valeur de 3 à 4 millions de piastres par an, et les exportations à un chiffre au dessus, et elles sont en progrès. Ainsi, on a l'espoir de voir Montevideo reprendre son ancienne importance dans le commerce intérieur de cette partie de l'Amérique du sud, et que lui assure sa situation avantageuse à l'entrée du Rio de la Plata, un des plus grands fleuves de cette partie du monde.

Commerce extérieur. Le commerce de Montevideo offre un débouché favorable aux produits manufacturés d'Europe, en échange desquels on reçoit des matières brutes, qui par leur peu de valeur ne couvrent pas le montant des importations ; ce sont pour la plupart des matières animales, les productions du sol se réduisant à peu de chose, et étant toutes consommées sur les lieux.

Exportations. Cuirs de bœuf pour 872,500 piastres ; *dito* de cheval, 181,700 ; viandes sèches, 236,000 ; cornes, 37,500 ; crin, 32,700 ; peaux de loup marin, 25,200 ; suif, 14,300 ; laine, 11,500 ; numéraire, 298,900 piastres.

Importations. Les articles d'importation sont en grand nombre ; elles consistent en vins, pour 335,700 piastres ; tissus de laine, 220,200 ; tissus de coton, 170,200 ; blé et farine, 151,100 : herbe de Matté, 138,100 ; eau-de-vie, rum et genièvre, 104,800 ; sucre, 79,800 ; tissus de soie, 98,800 ; chapeaux, 67,200 ; tabac, 60,300 ; cordonnerie (bottes et souliers), 46,900.

Commerce avec la France. La part de la France, dans les importations, a été de 165,200 piastres, dont 24,000 en vin, 19,000 en soieries, 16,000 en cordonnerie, 15,400 en peignes d'écailles et de cornes imitant l'écaille, 8,000 en tissus de laine, 8,000 piastres en chapellerie.

Montevideo nous a fourni, en retour, pour 218,400 piastres, savoir : 205,350 piast. en cuirs de bœuf, 6,900 en crins, et 2,500 de numéraire.

Depuis lors, le commerce de Montevideo a encore beaucoup augmenté, comme il est constaté par le tableau suivant, extrait des documens officiels du ministère du commerce, pour l'année 1834.

	Importat.	Exportat.
Angleterre.	3,959,700 fr.	4,832,700 fr.
Etats-Unis.	2,595,700	2,115,100
Brésil.	2,374,900	1,551,000
Etats de la Médit.	1,586,600	
France.	1,397,580	2,019,700
Buenos-Ayres. . .	1,064,700	
Autres contrées. .	843,000	2,121,500
Totaux.	13,822,100 fr.	12,640,000 fr.

Il paraît que le commerce de Montevideo va en

augmentant, d'après le tableau qu'en a publié Mac-Culloch, qui évalue, pour l'année suivante (1835), les importations à 16,715,000 francs; tandis que les exportations se trouvent de plus de 3 millions au dessous de ce chiffre. Comme une partie des importations se répand dans l'intérieur, pour fournir au besoin de la consommation, le solde n'en est pas acquitté dans la même année, ainsi que cela arrive dans le commerce avec les Etats-Unis, où la valeur des importations excède toujours celle des exportations.

Navigation. La navigation avec Montevideo est aussi en progrès depuis 1831, pendant laquelle il est entré dans son port, 390 navires jaugeant 56,000 tonneaux; il en est sorti 381, jaugeant 59,343 tonneaux. La France avait employé dans cette navigation, à l'entrée, 15 navires, du port de 3,196 tonneaux, dont 11 sans pavillon français, jaugeant 2,350 tonneaux, et à la sortie, 11 navires jaugeant 2,326 tonneaux.

Mais en 1834, le mouvement de la navigation a été plus considérable; le nombre des navires, à l'entrée, a été de 537, jaugeant 80,849 tonneaux, et à la sortie, de 518, jaugeant 77,546 tonneaux. A l'entrée, l'on compte 84 sardes, 81 américains, 65 anglais, 31 français, 47 brésiliens, 16 anséatiques, 11 portugais, 4 danois, 5 Buenos-Ayres, 3 deux-siciliens, 4 belges, 186 d'autres pavillons. Le pavillon sarde figure au premier rang, par la modicité du taux de sa navigation, qui l'a mise en état de soutenir la concurrence, même des Américains et des Anglais, tandis que la France n'occupe que le quatrième rang; mais avec de la persévérance et de l'activité, elle pourrait lutter avec avantage avec l'Angleterre, et même la surpasser pour un grand nombre d'articles, tels que ceux de modes, de nouveauté, de mercerie, de passementerie, de verrerie et cristaux, de rubannerie, de couleurs préparées, de produits chimiques, de soieries, de cordonnerie, sellerie, tissus de mérinos, châles, et même pour draperie légère, propre à ce climat, telles que des bayettes, dont les bas prix augmenteraient beaucoup le débit, non-seulement dans l'Uruguay, mais aussi dans la république Argentine, le Chili et le Pérou, où les Anglais en placent une immense quantité de leurs manufactures. Le commerce français ne doit pas négliger d'ouvrir aux produits de l'industrie nationale, un débouché comme celui de Montevideo, où il en exporte déjà pour environ 2 millions, et qui est susceptible de devenir beaucoup plus considérable, si on a la précaution de se conformer, dans les envois, au goût et au besoin des habitans.

Modification des droits de douane.

Le ministre du commerce a communiqué aux chambres de commerce, deux décrets, rendus les 6 et 17 avril 1838, par le congrès de l'Uruguay, pour modifier le tarif des douanes du 13 juin 1837.

Le premier de ces actes soumet, à des droits de 8 et 12 p. 0/0, la réexportation et le transbordement qui, antérieurement, avaient lieu en franchise; néanmoins, les réclamations du commerce étranger ont déterminé le gouvernement à limiter les effets du décret, aux marchandises destinées pour les ports situés en deçà des caps Sainte-Marie et Saint-Antoine, et à conserver la franchise à celles qui seraient expédiées au delà des caps. Mais cette décision n'avait pas encore été publiée officiellement.

Quant au décret du 17 avril, il établit une taxe de guerre de 6 p. 0/0 sur l'importation des produits étrangers, et impose le sel à l'entrée et le suif à la sortie. Le commerce indirect avec Buénos-Ayres se trouve ainsi mis à contribution, de même que le commerce avec d'autres ports étrangers.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* MEXIQUE.

MONTFORT-LAMAURY, ville de France, département de Seine-et-Oise, à 9 l. de Paris.

Industrie et commerce. Cette ville fait un assez grand commerce en blé, bois de construction, et principalement en bonneterie en laine, dont le débit est considérable à Paris.

MONTIVILLIERS, ville de France, en Normandie, département de la Seine-Inférieure, à 2 l. du Havre, 15 de Rouen et 40 de Paris.

Productions. Blé, cidre beurre, laine et bestiaux.

Industrie. Fabriques d'étoffes de laine communes, de toiles, de mouchoirs, de dentelles, tanneries.

Commerce. Il consiste en général dans la vente des productions, et particulièrement en toiles et mouchoirs.

MONTLUÇON, ville de France, en Bourbonnais, département de l'Allier, à 14 l. de Moulins, et 96 de Paris.

Productions. Blé, grains, vins, laine, carrière de marbre.

Industrie. Fabriques de serges, d'étamines et de crépons, de rubans et de galons de fil et de coton.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les articles de production et de ceux de l'industrie, principalement en grains, bestiaux et tissus de laine.

MONTLUEL, ville de France, dans la Bresse, département de l'Ain, à 15 l. de Lyon, et 117 de Paris.

Industrie et commerce. L'un et l'autre consistent en rubans et galons de fil, dont le débit est considérable.

MONTMIRAIL, ville de France, dans le Perche, département de la Sarthe, à 9 l. du Mans.

Commerce et industrie. Cette ville possède une superbe verrerie, dont les ouvrages, qui imitent le cristal taillé, ont un grand débit.

MONTMIREL, petite ville de France, en Languedoc, département de l'Aude, à 7 l. de Carcassonne.

Commerce et industrie. Le commerce consiste dans la vente des ouvrages de coutellerie et de tire-bouchons, qui sont estimés.

MONTPELLIER, ville de France, en Bas-Languedoc, chef-lieu du département de l'Hérault, près de la rivière de Lez, à 5 l. de Cette, qui lui sert de port de mer, 11 de Nîmes, 14 d'Arles, 20 de Narbonne et 170 de Paris. Population, 36,000 habitans.

Productions. Blé, vins, huile d'olive, soie, garance, fruits du Midi.

Industrie. Montpellier est l'une des villes de France les plus industrieuses et les plus remarquables par la grande variété de ses produits. Une des principales branches est celle des couvertures de laines, dont il existe 3 fabriques, de flanelles, de siamoises et autres étoffes légères en laine, de soieries, telles que taffetas; des fabriques de toiles de coton blanches et imprimées, de mousseline

de différentes qualités, de mouchoirs, dont la fabrique est renommée, de tapis, de chapellerie considérable, de papiers peints, de bouchons de liége en grande quantité et très-estimés, dont on fait des expéditions pour le Nord; des cuirs préparés, fabrique de crême, de tartre, de vert-de-gris et de produits chimiques renommés, distillerie d'eau-de-vie, d'essences et de liqueurs, de confitures très-estimées, parfumerie, de ganterie de peau, de mégisserie, tannerie, poterie et teintureries considérables.

Distillation des eaux-de-vie. C'est l'une des principales branches de l'industrie de Montpellier, et ses eaux-de-vie sont généralement estimées; on en compte plus de 70 fabriques dans le seul arrondissement de cette ville, non compris les propriétaires qui brûlent eux-mêmes les produits de leur récolte. Une grande partie de ces eaux-de-vie et esprits est expédiée à Cette, qui en fait un grand commerce à l'étranger, soit avec le Nord, soit avec Paris, par la voie du Havre.

Cotonnades. Une autre branche, pas moins considérable, est celle de la filature et des tissus de coton; on fabrique annuellement environ 2,000 pièces de calicot, et plus de 6,000 pièces de cotonnades, soit rayées, soit à carreaux. On doit aux fabricans de cette ville l'introduction de l'art des cotons filés et en rouge d'Andrinople, qu'ils ont ensuite perfectionnés, et dont l'invention s'est répandue à Chollet et dans la Mayenne, ainsi qu'en Normandie, où la fabrication des mouchoirs était devenue si considérable. L'étoffe dite *côte polie*, est encore une invention des fabricans de cette ville; le coton en forme la chaîne, et la soie écrue la recouvre en drame pour en former, soit des mouchoirs, soit une étoffe pour robes.

Commerce. Tous ces produits forment autant d'articles d'un commerce d'exportation considérable, soit avec l'intérieur, soit avec l'étranger. On sait que le département fournit une immense quantité de vin, dont le principal entrepôt est Montpellier, qui en expédie, par la voie de Cette, environ 150 chargemens de vaisseaux, soit en Angleterre, soit dans la Baltique, et jusqu'au Brésil, sous l'imitation des vins de Portugal. Les autres produits, soit du sol, soit de l'industrie en tous genres font aussi partie du commerce de cette ville, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, dont on évalue le montant à une moyenne annuelle de 70,000,000 fr.

Caisse d'escompte. La Banque de France y a établi, en 1837, un comptoir d'escompte pour les effets à trois signatures et trois mois d'échéance, payables, soit à Montpellier, soit à Paris. Il met aussi en circulation des billets à vue et au porteur exigible, soit dans l'une ou l'autre de ces deux villes et dont la moindre somme est de 250 fr.

Chemin de fer. On a construit un chemin de fer de Montpellier à Cette, dont la première épreuve a eu lieu le 25 décembre 1838. L'espace de 4 lieues environ, qui sépare ces deux villes, a été parcouru en une heure avec une vitesse moyenne, et malgré plusieurs tems d'arrêt. Ce chemin donnera un plus grand développement au commerce, ainsi qu'à toutes les branches d'industrie, dont les nombreux produits trouveront un grand écoulement par mer au moyen de cette communication, aussi prompte qu'économique.

MONTRE, se dit de l'exposition que les marchands font de leurs marchandises l'une après l'autre, à ceux qui se présentent pour en acheter.

MONTRE, se dit aussi des étoffes en échantillons que les marchands mettent au devant de leurs boutiques ou aux portes de leurs magasins, pour faire connaître les objets dont ils font commerce, et les nouveautés qu'ils ont reçues pour attirer les chalands.

MONTRÉAL, ville de l'Amérique du nord, capitale du Haut-Canada, colonie que la France a cédée à l'Angleterre, située dans l'île de son nom sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, à 50 l. de Quebec et 90 de Boston. Pop., 25,000 habitans. Après Quebec c'est la ville la plus considérable du Canada, et l'on pourrait dire de toutes les possessions anglaises sur le continent de l'Amérique.

Le port, quoique petit, est sûr; des navires, tirant 15 pieds d'eau, peuvent y débarquer leurs chargemens. Il y a 6 bateaux à vapeur qui entretiennent des relations avec Quebec, où s'arrêtent la plupart des vaisseaux d'Europe qui remontent rarement jusqu'à Montréal.

Commerce. La principale branche de commerce sont les fourrures, dont Montréal est le principal entrepôt. Elle est aussi le siége de la compagnie dite du Nord-Ouest, qui exploite sur une grande échelle ce commerce avec les Indiens qui lui livrent les produits de leur chasse, consistant en toutes sortes de pelleteries qu'ils échangent contre des produits d'Europe, tels que des eaux-de-vie et autres spiritueux, des fusils et des munitions pour la chasse, de la verroterie, de la coutellerie, des morceaux de draps, des couvertures et autres objets dont ils ont un besoin indispensable. Il s'y fait aussi un grand commerce en planches, bois de construction, grains, dont la plus grande partie est exportée à Quebec, puis de là embarquée pour l'Angleterre, qui en retour y envoie beaucoup de produits manufacturés. *Voy.* Quebec.

MONTRES. Ce sont de petites mécaniques ou machines qui servent à mesurer le tems et à indiquer les heures de chaque jour. Il ne paraît pas que les anciens aient eu aucune connaissance de l'horlogerie, à moins que l'on appelle de ce nom l'art de tracer les cadrans solaires, de faire des clepsydres ou sabliers, des horloges d'eau, etc., dont on faisait usage avant l'invention des horloges proprement dites.

Ce n'est que vers la fin du xe siècle que l'on fixe l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement est communiqué par des roues dentées, la vitesse réglée par un balancier, l'impulsion donnée soit par un poids, soit par un ressort, et le tems où l'heure indiquée sur un cadran divisé en douze parties égales, au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue, et qui fait un tour en douze heures, c'est-à-dire deux tours, depuis le midi d'un jour jusqu'au midi suivant.

Après qu'on fut parvenu à construire de ces horloges, dont les premières furent placées aux clochers ou portails des églises, on en fit de plus petites pour placer dans les maisons et les appartemens. Enfin, d'habiles mécaniciens inventèrent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de montres. C'est à Nuremberg qu'elles furent inventées, et d'où elles se sont répandues dans le reste de l'Europe, en sorte qu'aujourd'hui, les montres se sont prodigieusement multipliées, et que leur fabrication forme une branche importante de l'industrie de plusieurs pays, tels que la Suisse, la France, l'Angleterre. Le bas prix de la main-d'œuvre a mis la Suisse en possession de cette industrie, que la France, malgré l'habileté

et le talent reconnu de ses horlogers, n'a pu lui disputer. C'est en vain qu'un Leroy, qu'un Berthaud, qu'un Bréguet, et d'autres artistes non moins renommés, ont donné les plus grandes preuves de la supériorité de leur talent, par des inventions ou des perfectionnemens admirables, la Suisse n'en a pas moins continué à introduire ses produits jusqu'en France même, qui a été réduite, surtout Paris, à donner la dernière main-d'œuvre aux ouvrages de l'horlogerie genèvoise, qui n'étaient qu'ébauchés. Il s'est établi, ainsi, des relations entre la France et la Suisse pour le commerce, soit des montres, soit d'autres pièces d'horlogerie. La Suisse nous envoie une grande quantité de montres qui ont besoin d'être repassées et polies par les horlogers de Paris, ce qui en augmente considérablement le prix; mais elles sont aussi beaucoup meilleures. En effet, le petit nombre de montres qui ont été réellement fabriquées, soit dans les ateliers de Paris, soit dans les villes des environs et quelques villes des départemens, sont des montres d'un travail achevé, surtout les chronomètres ou montres marines, que l'Angleterre surtout s'est appliquée à perfectionner pour sa navigation. Mais cette horlogerie de *précision* est moins lucrative que celle qu'on envoie de Suisse, et qui n'a besoin que d'être retouchée par les horlogers de Paris qui, après cette opération, ne craignent pas d'y apposer leur nom, comme étant leur propre ouvrage; c'est ainsi que s'est établie une horlogerie mixte. Quant à l'horlogerie commune, Besançon en est le grand dépôt; il s'y fabrique une grande quantité de montres ordinaires avec des boîtes d'argent, depuis 12 fr. jusqu'à 25 et 30 fr. la pièce. Nous pouvons encore citer la fabrique de Japy, à Beaucourt, entre la frontière de la Suisse et de la France, et qui livre, à ce qu'on prétend, jusqu'à 700 douzaines d'ébauches de montres par semaine; mais la crise qui s'est manifestée aux Etats-Unis, et les troubles de l'Amérique du sud, ont fait réduire cette fabrication à 450 montres, dont une partie passe en Suisse à la chaux de fond, et aussi à Genève, et le reste à Besançon, pour les achever et en former autant de montres d'un prix moyen. Cependant, ces relations d'horlogerie entre la Suisse et la France, ont plutôt été au détriment de la fabrication française, qui a été envahie par celle de la Suisse, qui introduit par contrebande de grandes quantités de montres, que la douane est impuissante à arrêter. C'est ce qui a engagé le gouvernement français à modifier le tarif; attendu que le nombre des montres importées qui acquitteront les droits lorsqu'ils seront moins élevés, compensera la réduction et au delà. La Suisse exporte une grande quantité de montres en Allemagne et dans le reste du nord de l'Europe, ainsi qu'aux Etats-Unis, où leur horlogerie a, en quelque façon, supplanté celle de France ou d'Angleterre par son bon marché. Tandis que l'Angleterre envoie une grande quantité de ses montres aux Antilles, dans les deux Amériques, et surtout au Brésil, où l'on a pris du goût pour les montres anglaises, quoique, en général, d'un prix beaucoup plus élevé que celles de Suisse ou de France; mais les mouvemens étant meilleurs et moins sujets à se déranger, leur font donner la préférence. Pour relever l'horlogerie de France, surtout celle de Paris, on a tenté de former plusieurs sociétés; M. Ingold, habile horloger lui-même, s'en est beaucoup occupé, pour la fabrication et la vente, sur une grande échelle, des montres, pour les établir à un aussi bas prix que la Suisse, et même au dessous, tout en les livrant avec des mouvemens beaucoup mieux finis, et cela, avec le secours de plusieurs machines soit pour la denture des roues, soit pour les platines ou les pignons. En attendant, M. Benoîst a formé un pareil établissement à Versailles, et Paris continue, comme par le passé, à recevoir ce qu'on appelle les *fournitures* de la Suisse, qui consistent dans la plupart des pièces nécessaires aux mouvemens des montres. Il en est à peu près de même en Angleterre, où, pour éluder les forts droits d'importation sur les montres, on envoie de la Suisse les mouvemens et tous les accessoires, morceaux par morceaux, qui sont ensuite ajustés par des ouvriers horlogers de la Suisse, ce qui fait établir les montres à meilleur compte, et les fait passer pour des ouvrages anglais.

On a calculé que l'on confectionne 150,000 montres par an en France, que l'on en achève 200,000, dont les mouvemens viennent de la Suisse, et dont la plupart des boîtes sont en or.

Fournitures pour montres. Elles comprennent les ressorts, les spiraux, les chaînes, les aiguilles, les cadrans, les verges qui doivent servir de tiges aux roues d'échappement, et, enfin, les échappemens. Salins et Besançon sont en possession de fournir les ressorts qui sont finis à Paris pour les montres fines. La Suisse en fabrique une grande quantité; néanmoins, les montres qui en sont munies, reçoivent à leur arrivée à Paris un nouveau ressort de meilleure trempe. Les chaînes sont confectionnées à Montbelliard, Besançon et en Suisse. Les aiguilles ordinaires en acier sont presque exclusivement fournies par Besançon; mais celles en acier fin avec or se fabriquent à Genève. Paris en confectionne aussi pour les réparations et la vente en détail. Les verges viennent de la Suisse, on en fabrique beaucoup à Charquemont. C'est à Besançon que se font les cadrans de montres. La Suisse est depuis long-tems dans l'usage de livrer des fournitures à l'Angleterre, à l'Allemagne, comme elle en livre à la France. *Voyez* HORLOGERIE.

Modification du droit sur les montres de l'étranger.

Un nouveau mode de tarif a été adopté pour les montres, par l'ordonnance du 10 octobre 1835. On a remplacé le droit à la *valeur* par un droit à la *pièce*, et ce droit, qui diffère selon qu'il s'agit de montres d'or ou de montres d'argent et de tout autre métal, varie aussi selon que les montres sont à mouvemens ordinaires, à roues de rencontre ou à mouvemens à la Lepine, à répétition ou d'autres genres.

Mouvemens d'horlogerie. Le droit de 10 p. 0/0, de la valeur imposé par l'ordonnance du 2 juin 1834, sur les mouvemens de toute sorte sans boîtiers, affectait exclusivement les mouvemens de montres; les mouvemens de pendules et de lampes restaient soumis à la prohibition. Cette restriction est levée par la nouvelle ordonnance ci-dessus mentionnée; les mouvemens d'horlogerie montés de toute espèce, seront admis au droit de 10 p. 0/0.

Carillons à musique. Une tarification spéciale est établie pour les carillons à musique, petites mécaniques d'acier destinées à être placées dans les tabatières, les pendules, les montres, etc. Ces carillons n'avaient jamais été nommément taxés. On les assimilait aux termes de répertoire du ta-

rif officiel, aux fournitures d'horlogerie, ou à la bijouterie d'or, selon que leur poids excédait ou non un hectogramme ; dorénavant, la même taxe les affectera tous ; ils paieront 10 fr. par kilog.

MONTREUIL-SUR-MER, ville de France en Picardie, département du Pas-de-Calais, à 8 l. de Boulogne, 10 d'Abbeville, 20 d'Amiens.

Industrie et commerce. Le principal commerce de cette ville consiste en toile de lin, de chanvre, et en bonneterie, en fil, qui se fabriquent, soit dans son enceinte, soit dans les environs ; elle possède aussi des tanneries, dont les cuirs estimés forment encore une branche de commerce.

MONTRICHARD, ville de France en Touraine. département du Cher, à 10 lieues de Tours et 65 de Paris.

Industrie et commerce. Le commerce de cette ville consiste en toile de lin, récolté dans le pays, et en tanneries de gros et menus cuirs ; il est assez considérable.

MONTSERRAT, île de l'Amérique, une des petites Antilles appartenant à l'Angleterre, située au N.-O. de la Guadeloupe, habitée par 500 blancs, 1,000 hommes libres de couleur et 6,500 nègres.

Productions et commerce. Cette île est très-bien cultivée et produit environ 36,000 quintaux de sucre, de l'indigo, du coton, du gingembre ; mais l'indigo est le principal objet de commerce. Il y aborde un assez grand nombre de vaisseaux, quoiqu'il n'y ait ni havre ni même une rade qui soit un peu sûre ; quand il arrive un ouragan, les bâtimens se hâtent de prendre le large, pour se réfugier à Saint-Christophe ou à Antigoa.

MONTSOREAU, ville de France en Anjou, département de Maine-et-Loire, à 3 lieues de Saumur.

Productions et commerce. Le commerce de cette ville est assez important ; il consiste en blé, haricots, chanvre, vins, noix, huile de noix, pruneaux, qui se récoltent sur le territoire.

MOQUETTE, tissu dont la chaîne et la trame sont de fil de lin ou de chanvre : le velouté de laine ou de fil pour certaines couleurs. On l'emploie en meubles et en tapis. Il y a aussi des moquettes dans lesquelles le fil du velouté n'est pas coupé, ce qui produit un très-bon effet en tapis. Il s'en fabrique de cinq sortes : 1° Celles qui sont à très-grands dessins pour tapis de pieds, et qui sont plus fournies en laine que les autres ; 2° celles qui sont à dessins plus petits, avec fleurs unies, qui s'emploient en tapisseries et en fauteuils ; 3° d'autres plus communs, à petits carreaux ou petites mosaïques, qui servent à garnir des chaises et des banquettes, et à faire des sacs de voyages ; 4° les moquettes ciselées et à foudras, comme les velours ciselés ; celles-ci ont double chaîne de fil de lin, doublés en retors deux fois, qui forment le fonds de l'étoffe, à l'aide de la trame, aussi de fil de lin ; le velouté est de fil de laine, et ce velouté est plus haut que celui des moquettes ordinaires ; 5° les moquettes unies pleines, c'est-à-dire d'une seule couleur, ou rayées de plusieurs couleurs ; celles-ci sont gaufrées et imitent les velours dits d'Utrecht ; elles s'emploient en chaises et à la tapisserie, et même dans les voitures. Leur velouté est aussi en laine, sur chaîne et trame de fil de lin.

Les moquettes en première qualité ont ordinairement 20 pouces de large ; on en fait de 25 pouces, à longs poils, à l'instar de celles d'Angleterre, et qui ne leur cèdent en rien. Cette largeur permet des dessins plus riches et plus variés ; la longueur du velouté et la diversité des couleurs offrent une imitation des tapis de la Savonnerie. Toutes les moquettes de première qualité portent 11 aunes à la pièce ; elles sont destinées à des ameublemens et tapis de pieds assortis.

Les moquettes de seconde qualité sont connues sous la dénomination de *pied-court;* elles portent 18 pouces de large, et les pièces 12 aunes ; elles sont à petits dessins, à compartimens ou en mosaïque. Leur destination principale est pour tapis, meubles, porte-manteaux, sacs de nuit, etc.

Les moquettes connues sous le nom de *tripes* ont 20 pouces de large, et les pièces 22 aunes. Elles se vendent ou unies, ou d'une seule couleur, et alors elles sont propres à friser et à ratiner les étoffes, ou rayées de deux à quatre couleur, ou enfin gaufrées, c'est-à-dire imprimées au cylindre, d'un dessin quelconque ; alors elles sont propres pour meubles.

MORBIHAN, département maritime, comprenant la région nord-ouest de la France ; il se compose de la ci-devant Basse-Bretagne. Un vaste golfe formé par l'Océan lui a donné son nom. On évalue sa superficie à 695,761 arpens métriques, avec une population de 433,522 habitans.

Côtes, îles. Un grand nombre d'îles sont répandues le long des côtes, dont les plus remarquables sont Belle-île-Houat, Groix et Hœdie, dans l'Océan ; l'île d'Arz, l'île aux Moines, dans le golfe du Morbihan, formé par la côte de Vannes et les presqu'îles de Rhuis et de Crach. Il y a, en outre, la presqu'île de Quiberon qui s'avance à 3 lieues dans l'Océan.

Ports et rivières. Ce départemeut possède plusieurs ports, parmi lesquels les plus remarquables sont Lorient, Vannes, Port-Louis, Auray. Plusieurs rivières sont navigables, dans une partie de leurs cours seulement, telles que l'Oder, l'Auray, l'Ouest et la Vilaine.

Canaux. Il n'existe que deux canaux ; celui qui porte le nom de canal de Blavet, ayant une longueur de 59,816 mètres, en suivant la rivière Blavet, et s'étend de Hennebon à Pontivy. L'autre est le canal de Nantes à Brest ; il traverse le département du sud-est au nord-ouest ; lorsqu'il sera achevé, il aura une longueur de 369,537 mètres.

Routes. On compte 7 routes royales et 13 routes départementales, ayant un parcours de 882,067 mètres indépendamment de 11 autres routes ou chemins vicinaux.

Productions. Les principales productions sont les céréales, dont la récolte, qui s'élève à environ 1,081,930 hectolitres, fournit au delà de la consommation. On cultive une grande quantité de pommes de terre ; le beurre frais et salé forme un article important d'exportation, ainsi que le miel et la cire, qui sont d'une excellente qualité. Quoiqu'il n'existe qu'une seule grande forêt, néanmoins le pays est suffisamment boisé, attendu que les pièces de terres sont généralement entourées de haies et d'arbres, ce qui favorise beaucoup la croissance des plantes ; la race bovine commence à s'améliorer ; quant aux chevaux, quoique de taille moyenne, ils sont vigoureux et d'une bonne race. Il a été fondé un institut agricole de Coetro dans la commune du Guer pour servir d'école normale d'industrie agricole. On cultive avec succès le millet et le blé sarrasin, ainsi

que le choux, sur une grande échelle, dans les environs de Lorient.

Minéralogie. Il existe plusieurs mines de fer qu'alimentent de hauts fourneaux, une mine de plomb à Saint-Mandé, près Baud, découverte depuis peu de tems. Il y a aussi des carrières de granit, de pierre de taille, de terre à poterie, etc.

Produits. Les produits du sol se composent de 2,884,000 hectolitres de céréales, de 744,000 d'avoine, et de 700,000 de cidre; on compte 40,000 chevaux, 192,000 de bêtes à cornes, 260,000 de chèvres et moutons; ces derniers produisent chaque année environ 220,000 kilog. de laine. Le revenu territorial est évalué à 14,741,000 fr.

Industrie. L'industrie manufacturière y a encore fait peu de progrès; les habitans s'adonnent de préférence à l'agriculture ou à la marine. L'industrie métallurgique y est la plus considérable; on compte 4 hauts fourneaux pour gueuses et moules, et 4 forges, occupant de 1,500 à 2,000 ouvriers, et produisant environ 2,350,000 kilogr. de fonte. On fait des projectiles pour l'artillerie dans l'usine de Lanvaux, où il y a aussi un moulin à tan. Josselin possède des manufactures de draps communs, qui en fournissent annuellement 72,000 mètres, n'ayant qu'une valeur d'environ 250,000 francs. On fabrique à Malestroit à peu près 40,000 mètres de grosses étoffes de laine d'une assez bonne qualité. Il y a aussi 87 tanneries, dont les produits bruts sont de 800,000 fr., et 7 papeteries, produisant 25,000 rames de papier de différentes qualités; il y a plusieurs verreries. Les îles possèdent des marais salans, qui produisent 20,000 muids de sel, à raison de 50 fr. par an. Il existe une filature de coton, et une fabrique de dentelle à Auray, des fabriques de toiles à Pontivy, de bleu de Prusse et de produits chimiques, de toiles au Faouet.

Commerce. Tous ces produits de l'industrie forment les objets du commerce, en y comprenant 1,500 barils de miel, d'un poids ensemble de 450,000 kil., et 50,000 de cire, dont la valeur totale est de 375,000 fr., qui font autant d'articles d'exportation.

Vannes est la capitale du département, et Nantes la principale ville de commerce.

MORDANS (art des). Les mordans sont d'une grande utilité dans l'art de la teinturerie; ils forment une composition collante, capable de se sécher, avec laquelle on attache une substance à une autre. Il y a des mordans composés avec des colles végétales et animales, et d'autres avec des matières huileuses, collantes et susceptibles de se sécher. Il y a des mordans pour dorer et vernir. On appelle mordant, en peinture, une composition qui sert à rehausser les ouvrages en détrempe. Pour faire les mordans à l'huile, sur la toile peinte, pour les divers rouges, le violet, le gris de lin, la couleur de café, on peut consulter l'*Encyclopédie Méthodique*.

Quant aux mordans employés dans la teinture, suivant les observations publiées par MM. Thénard et Road, parmi les matières colorantes employées dans la teinture, il n'y en a qu'un très-petit nombre qui puissent se combiner directement avec les divers tissus; toutes les autres exigent, pour y être fixées d'une manière durable, l'emploi de certaines préparations salines et métalliques, connues sous le nom de mordans. L'effet de ces substances ne se réduit pas seulement à déterminer une combinaison plus intime des étoffes qu'on veut teindre avec les matières colorantes; mais encore il en augmente l'éclat et la beauté.

MOREE (la), ou l'ancien Péloponnèse, formant une presqu'île qui se joint à la Grèce par l'Isthme de Corinthe. Elle a environ 63 lieues de longueur sur 52 de largeur, et une superficie de 686 lieues carrées, avec une population qui, d'après le dernier recensement (de 1836), ne s'élève qu'à 378,675 individus. Cette célèbre contrée est encore couverte de ruines magnifiques qui attestent son ancienne splendeur. Après avoir été pendant trois siècles sous la domination de la Turquie, elle a enfin recouvré son ancienne indépendance; elle forme actuellement une partie du royaume de la Grèce.

Côtes, ports de mer et rivières. Les côtes sont en partie basses et en partie entourées de rochers et de montagnes. Indépendamment des golfes d'Ainabachti, de Baliabadra et d'Egine, qui séparent la Morée de la terre ferme, il y a encore au sud ceux de Colokytia et de Coron, ainsi qu'un grand nombre d'excellens ports, tels que Patras, Napoli de Romani, Coron, Navarin, etc.; mais l'intérieur n'est que médiocrement arrosé, depuis que les forêts que la religion avait consacrées ont été détruites. Il n'y a qu'un petit nombre de sources et de ruisseaux; les rivières sont peu profondes et forment souvent des marais; telles sont l'Yri ou Basilipotamos, l'Eurotas des anciens, sur laquelle Sparte était située; la Planina ou le Cephissus, le Rofeo ou Ryfo, jadis l'Alphu, célèbre par les jeux Olympiques, est la plus grande rivière de la Morée; elle va se jeter dans le golfe de Laconie.

Culture et productions. Le territoire des plaines et des vallées que forment les chaînes des montagnes est, partout où il peut être arrosé, d'une fertilité extraordinaire; cependant, l'agriculture y est généralement négligée; on ne connaît ni les engrais, ni les changemens de semences ou de productions, c'est-à-dire ce qu'on appelle les assolemens. On ne connaît point les prairies artificielles; la culture est en grande partie abandonnée aux mercenaires des îles Ioniennes. Malgré cela, le sol est excessivement productif. On récolte en abondance du maïs, du froment et de l'orge, et il y a des forêts entières d'oliviers et de mûriers. On cultive une grande quantité de plantes potagères et toutes sortes de légumes, tels que des pois, des lentilles, des haricots, etc., qui font la principale nourriture du peuple.

Productions. Quant aux productions de la Morée, elles sont en grand nombre, et si le pays était mieux cultivé, elles offriraient une plus grande quantité d'objets de commerce. L'huile du territoire des Mainotes est excellente; les mûriers sont en grande quantité, et la culture de la soie y est florissante. On récolte beaucoup de coton dans la plaine de Coron, dans le pays des Mainotes et dans les environs de Leondari. La garance, qu'on appelle alizari, forme un objet important du commerce d'exportation, ainsi que les raisins de Corinthe, dont on exporte plus de 10 millions de livres pesant. Le vin, que l'on cultive depuis Calamatta jusqu'à Andreossa, est d'une excellente qualité; les plus renommés sont ceux de Malvoisie, le Vino Santo, le vin de Bacchus, etc. On cultive aussi le safran, le riz, l'indigo, le chanvre, le lin, le tabac. On récolte des galles, du kermès, de la soude, de la cire et du miel en abondance. Parmi

les fruits; les figues se font remarquer par leur excellente qualité, et les orangers, le citronnier, les grenadiers font l'ornement des jardins et rapportent d'excellens fruits. On trouve aussi l'aloès, les arbres qui donnent le mastic et les pistaches, les châtaigniers, les chênes, qui donnent le liége, les pins, les lauriers et autres arbres, dont la plupart des montagnes sont couvertes. Ce qu'on appelle *valonia* est une espèce de gland qui conserve sa couleur brillante aussi long-tems qu'on le tient sec, mais que l'humidité fait perdre, ainsi que sa qualité. La valonia est employée dans les tanneries et fort recherchée en Angleterre. On peut ajouter à ces produits la laine et une grande quantité de peaux, principalement de moutons, de chèvres et de lièvres.

Minéralogie. Le règne minéral n'est pas aussi riche qu'il pourrait l'être, s'il était mieux exploité; cependant, il produit du plomb, de l'étain, du fer, du mercure, du cuivre ou cobalt, du cinabre, mais en petite quantité, tandis qu'on trouve une grande quantité de salpêtre, d'alun, de vitriol, des sources salines, du soufre, du charbon de terre, de la terre à foulon, d'écume de mer, de l'amiante, de la pierre calcaire, meulière et à aiguiser, du plâtre, de l'albâtre et du marbre statuaire de la plus grande beauté, etc.

Industrie manufacturière. Les arts mécaniques et industriels sont encore à leur berceau, quoique depuis l'époque de l'indépendance de la Grèce ils aient fait quelques progrès pour fournir au besoin de la consommation, et le gouvernement leur a donné tous les encouragemens qui dépendaient de lui. Mais les beaux arts, pour lesquels la Grèce était anciennement si renommée, n'ont pas encore suivi ce mouvement progressif, qui s'est borné aux arts mécaniques les plus nécessaires, tels que de la serrurerie, charpenterie, maçonnerie, etc. Ils manquent en général d'artisans, qui ne sont pas fort habiles; il n'y a que les selliers, les teinturiers, les tanneurs et quelques autres qui se distinguent par leurs talens. L'industrie manufacturière n'y est pas non plus dans un état bien florissant. A l'exception de quelques manufactures d'étoffes de soie, de coton, de camelot et de draps grossiers, de quelques ferronneries, poteries, etc., il y a peu de fabriques.

Commerce. La situation de la Morée est extrêmement favorable au commerce, surtout au commerce maritime, étant située à proximité des côtes de l'Asie mineure, de l'Egypte, de l'Afrique septentrionale, de l'Europe méridionale, et possédant un grand nombre de golfes et de ports de mer, ainsi qu'une grande quantité d'excellentes productions recherchées des autres pays, qui lui apportent en échange les produits de leur industrie perfectionnée, ce qui donne un grand mouvement au commerce, de même qu'à la navigation. Tels sont les élémens qui promettent un avenir prospère au commerce de cette péninsule. Pour y parvenir, il faut d'abord que le commerce intérieur soit favorisé par la tranquillité du pays, la sûreté des propriétés et l'amélioration des routes, pour faciliter les communications si nécessaires au commerce. Il existe déjà à Isdin et Negrepont de grands marchés ou plutôt des foires qui donnent une plus grande activité au commerce intérieur.

Le commerce maritime est, comme dans tous les pays, le plus important; il se divise en exportations et importations, dont nous allons donner un tableau.

Exportations. Suivant M. Scrofani, la Morée exporte des raisins de Corinthe pour 480,000 piastres; huile d'olive, 420,000; peaux, 82,000; peaux de lièvres et d'agneaux, 21,000; soie brute, 407,000; ferronnerie, 60,000; coton, 110,270; bestiaux, 240,000; gomme adragante, 40,000; lin, 55,200; graines de lin, 102,000; kermès, 63,000; goudron et minerai, 5,610; beurre, 10.000; cire, 120,000; miel, 20.000; coton filé, 48,000; eau-de-vie, 6,000; sardines en saumure, 56.000; céréales, 96,000; figues, 4,200; vin, 30,000; baies ou graines d'Avignon, 30,000; galles, 9,000; tabac en feuilles, 1,125; oignons, 800; ensemble, 3,745,255 piastres turques, dont la valeur est variable et d'environ 1 fr. et au dessous.

Importations. Elles sont également en grand nombre et consistent principalement en denrées coloniales, telles que sucre, café, épiceries, drogueries, toiles peintes, cotonnades, soieries, tulles, dentelles, draps fins et légers, pelleterie, quincaillerie, bronzes, horlogerie, armes, mercerie, aiguilles, verreries et cristaux, porcelaine, glaces et miroirs, papiers, instrumens de mathématiques, d'optique, de chirurgie, coutellerie, articles de nouveauté et de modes, meubles d'ébénisterie, ouvrages de tourneurs, quelques étoffes de dorure de brocard de Lyon propres aux vestes des Grecs.

Suivant le même auteur, la valeur totale de toutes importations se monte à une moyenne annuelle de 3,378,168 piastres turques, lesquelles étant déduites de 3,745,255 piastres, montant des exportations, reste une balance en faveur du commerce de la Morée de 367,087 p.; tandis que M. Pouqueville, dans son voyage dans la Morée, l'Albanie, évalue toutes les productions du sol et de l'industrie de la Morée à 15 millions de francs de rapport net par an, et à 8 millions ce que le commerce étranger en exporte.

Navigation. La navigation a pris dans ces derniers tems une grande extension dans la Morée; elle s'est étendue au nord jusqu'à la mer Noire, au sud jusqu'en Egypte, à l'ouest, en Italie, en France et jusqu'en Angleterre et même en Amérique. *Voyez* GRÈCE.

MORLAIX, ville de France en Basse-Bretagne, département du Finistère, située sur la rivière et au fond de la baie de son nom, ayant un port sur la Manche, à 12 lieues de Brest, 15 de Quimper, 18 de Saint-Brieuc et 126 de Paris. Le fond de la baie est de vase demi-molle; on peut y mouiller partout: il reste de basse mer 3 brasses et demie. Dans les marées ordinaires, la mer monte à 12 pieds dans le port, où les gros navires peuvent alors aborder.

Productions. Elles consistent en blé, lin, chanvre, légumes, beurre, suif, miel, cire, bestiaux, chevaux, carrières d'ardoise, mines de plomb.

Industrie. Il y a une manufacture royale de tabac et des fabriques considérables de toiles de toutes sortes de qualités, soit pour linge de corps, soit pour table, connues dans le commerce sous le nom de toiles de Morlaix, de 5/4, de 1 aune, de 3/4 et de 1/2 aune de large, en pièces de 40, 50 et 100 aunes de long; fabriques de toiles à carreaux connues sous le nom de *guingams;* fabriques de fil pour la trame et pour la couture; fabriques d'huile de lin, papeteries, tanneries, mégisseries, chapellerie, brasseries, raffineries de sucre.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable de tous les produits, soit du sol, soit de l'industrie, non-seulement avec la France, mais

aussi avec les pays les plus commerçans de l'Europe, et qui consiste dans ses toiles, ses fils, ses lins, ses chevaux, qui sont très-estimés, son beurre, qui est excellent. Morlaix entretient des relations suivies avec Marseille, d'où elle reçoit des savons, des huiles d'olive, des fruits secs du Midi, des eaux-de-vie, des drogueries; avec Bordeaux, d'où elle reçoit des vins; avec Rouen et le Havre, d'où elle reçoit de la rouennerie, de la quincaillerie de Paris, etc. On y fait des armemens pour la pêche de la morue, du maquereau, du hareng. Le grand et le petit cabotage y sont dans une grande activité. Morlaix est le port par lequel se font les exportations les plus considérables du Finistère et du Morbihan. Il y a un entrepôt réel et fictif pour toutes les marchandises de l'étranger.

Foires. Il y en a 4 par an, dont la plus considérable commence le 15 octobre; elle dure 3 jours; les chevaux en forment le principal objet, ainsi que les bestiaux et le beurre, qui a une réputation égale à celui d'Isigny, et dont il se fait une grande consommation.

MORPHIL. C'est le nom que l'on donne dans le commerce aux dents conoïdes de l'éléphant; elles portent cette dénomination aussi long-tems qu'elles adhèrent à la mâchoire de cet animal, et aussi dans le commerce tant qu'elles n'ont pas été parées ou mises en œuvre; car alors le morphil s'appelle ivoire. *Voyez* Ivoire.

MORT AUX RATS. Il existe plusieurs substances qu'on emploie pour détruire les rats, qui font le plus grand ravage dans certaines localités. Parmi les minéraux, on fait usage de l'arsenic blanc ou acide arsénieux, la baryte carbonatée ou carbonate de baryte. Les espèces de sulfures arsénicaux ou orpiment jaune et rouge. Toutes les espèces de mines d'arsenic, la mine de cobalt. On trouve parmi les végétaux la noix vomique. On fait un mélange des uns ou des autres de ces poisons, soit avec du fromage de Gruyère, soit avec des amandes grillées ou avec du lard rance, ou seulement avec de la farine et de la noix vomique avec cette dernière substance, ce qui détruit promptement les rats.

MORTAGNE, ville de France dans le Perche, département de l'Orne, sur la route de Paris à Brest, à 8 lieues d'Alençon, à 15 de Chartres et 34 de Paris.

Productions. Elles consistent en blé, grains, chanvre, bestiaux, cidre, etc.

Industrie. Mortagne est renommée pour l'immense quantité de toiles communes et légères de chanvre qu'on y fabrique pour emballage, paillasses, torchons qui portent 3/4 de large en pièces de 100 aunes et demi-pièces de 50 aunes. On estime à environ 12,000 pièces les produits annuels de cette fabrication. On y fabrique aussi des serviettes de 1 aune et demi-quart de large en pièces de 36 aunes, qui font 4 douzaines. Il y a en outre des tanneries, des mégisseries, où l'on prépare la basane pour la reliure.

Commerce. Le principal objet de son commerce sont les toiles dont nous venons de faire mention, le chanvre, les produits des tanneries, mégisseries, de ses fabriques de calicot, de faïence.

Il s'y tient plusieurs foires, où il se fait un grand commerce de tous les produits industriels et agricoles, parmi lesquels les chevaux, les bestiaux, le chanvre et les grains ne sont pas les moindres objets.

MORTAGNES, nom que l'on donne dans le commerce aux toiles fabriquées dans cette ville. Ces toiles jouissent d'une réputation distinguée dans le commerce. Cette fabrication existe depuis plus de 200 ans. La quantité qui s'en fabriquait avant la révolution s'élevait à environ 31,000 pièces par an. On en expédiait une grande quantité aux colonies, où on les distinguait suivant leur qualité. Celles dites en brin s'emploient en blouses, en linge de table, en draps de lit et en chemises pour les pauvres gens; celles dites en gros servent à emballer les cotons, les cafés et quelques autres productions, depuis que pour faciliter les transports on donne l'exclusion aux boucauts. Dans la halle de Mortagne se faisait la plus grande vente des toiles qui portent son nom. Dans le tems de sa prospérité, on y vendait chaque semaine, les mercredi et les samedi, environ 600 pièces de toile, chaque pièce de 60 à 72 aunes.

MORTIER. On donne ce nom à un mélange intime de chaux, de sable et d'eau, qu'on emploie comme ciment dans la bâtisse. Le plus commun est composé d'une partie de chaux vive et de deux parties de sable, dont le mélange est mis à l'état de pâte avec la quantité d'eau nécessaire; ce composé se durcit en séchant, et forme une surface compacte et adhérente. Mais une autre composition produit un mortier encore plus solide que le précédent; il faut employer sable fin, 3 parties, ciment de briques bien cuites, 3, chaux éteinte, 2, chaux non éteinte, 2, en n'employant que la moindre quantité d'eau possible pour l'extinction de la chaux, on obtient un ciment d'une grande dureté. Comme le mortier est susceptible de se fendre en se séchant, l'on a cherché les moyens d'y remédier, et l'on a reconnu, qu'en ajoutant au mortier des os calcinés, dans une proportion qui n'excède pas les 0,25 de la chaux employée, on lui donnait de la tenacité, et il devenait moins susceptible de se fendre en séchant.

Mortier d'eau. Il est des circonstances où il est nécessaire de construire sous l'eau; l'emploi des mortiers ordinaires ne conviendrait plus, il faut alors faire usage du mortier d'eau, qui se prépare en mêlant, argile blanc, 4 parties, oxide noir de manganèse (peroxide), 6, pierre à chaux, 90; le tout réduit en poudre; après avoir fait calciner ce mélange pour en exclure tout l'acide carbonique, on le pétrit en consistance de pâte, mêlée avec 60 parties de sable ordinaire et une suffisante quantité d'eau.

MORUE, poisson de mer d'une grosseur moyenne que l'on pêche dans les parages du nord, et qui, étant salé et bien apprêté, se conserve long-tems, et pouvant être transporté au loin, fait l'objet d'un grand commerce, surtout celui de la salaison. On comprend, sous la dénomination de morue, plusieurs poissons, qu'on a jugé devoir se rapporter à un même genre, quoiqu'on leur ait donné des noms particuliers, tels que la morue franche, ou le cabillaud ou cotin, etc. Néanmoins, les pêcheurs qui ont pratiqué leur métier sur le grand banc de Terre-Neuve, à la côte d'Islande, à Schetland et sur le Dogger's bank, estiment que toutes les morues sont de même espèce, et que les différences qu'on remarque dans leur couleur et leur grosseur ou longueur, ne proviennent que de la nature des fonds où elles ont séjourné, et de l'abondance ou de la disette de nourriture qu'elles y ont trouvée, peut-être même de la qualité des alimens dont elles se sont nourries. A l'é-

gard du goût, on prétend que la morue fraîche de Terre-Neuve est plus délicate que celle du nord, on remarque aussi que les morues d'Irlande et du Dogger's bank sont plus grosses et plus épaisses que celles d'Islande, surtout quand elles ont été pêchées après la harengaison, parce qu'elles ont vécu de hareng, de maquereau, de sardine, etc. On peut regarder ces morues comme des poissons de passage. Cependant, tout ce que nous venons de dire sur l'identité des morues, ne doit s'appliquer qu'à la morue française, *asellus vulgaris major*. Quant à l'espèce nommée *morue franche* ou *cabillaud*, elle se multiplie à un tel point, qu'elle fournit la principale nourriture à plusieurs peuples du nord, une partie du Danemarck, de la Norwège, de la Suède, de l'Islande, du Groenland. Il existe peu d'espèces de poissons, sans en excepter le hareng, qui aient une aussi grande fécondité. Leuwanhoek a compté dans l'ovaire d'une morue d'une moyenne grosseur, 9,384,000 œufs; si ces œufs n'étaient pas en grande partie absorbés, ainsi que le frai, par une multitude d'autres poissons voraces, cette espèce de poissons finirait par remplir une grande partie de la mer en quelques années. La morue fréquente particulièrement des parages en masses considérables, qu'on appelle bancs; tels sont le banc de Terre-Neuve, si fameux par la pêche qu'on y fait de ce poisson, celui du cap Breton, ainsi que les côtes du golfe Saint-Laurent et les côtes méridionales de l'Islande, où la morue n'arrive que vers le mois de mai. La France ne possède plus dans ces parages que trois petites îles, celles de Saint-Pierre et les deux Miquelons, avec le droit de pêcher et de saler les produits de sa pêche sur la côte de Terre-Neuve, entre le cap Rouge et le cap Saint-Jean. Grâce aux primes, la pêche française a pris, depuis la paix, un plus grand développement qu'elle n'avait eu auparavant, ainsi que nous le constaterons d'après le rapport de M. le ministre du commerce.

Salaison de la morue. Comme ce poisson est destiné à être transporté au loin, dans toutes sortes de climat, il a besoin de certaines préparations pour se conserver et le préserver de toute altération. Ces préparations sont de deux sortes, et consistent, soit à le saler, ce qu'on appelle salaison, soit à le sécher, d'où il résulte deux différentes espèces de morue, connues dans le commerce sous les noms de *morue verte* ou *blanche*, et l'autre, sous celui de *morue sèche* ou *parée*, et quelquefois, comme l'usage s'est introduit en Provence, de *merluche*.

Morue verte. Cette morue est apprêtée et salée soit sur les bâtimens pêcheurs au moment de la pêche, soit sous des hangards, sur les côtes de Terre-Neuve ou du littoral du golfe Saint-Laurent, ou des îles Saint-Pierre et Miquelon. Après avoir donné le premier sel aux morues, et les avoir laissés dans cet état pour leur faire jeter leur sang et leur eau, on les sale à demeure une seconde fois, par lits, entre lesquels on étend des couches de sels. Si en habillant les morues on ne les ouvre que depuis la gorge jusqu'à la queue, comme elles conservent alors une forme extérieure arrondie, on leur donne le nom de *morues rondes*; mais lorsque les morues sont ouvertes dans toute leur longueur, pour enlever l'arête en entier, elles se nomment alors *morues plates*, et c'est le plus grand nombre. La morue pêchée et préparée au printems avant les chaleurs, est ordinairement la plus belle et d'une meilleure qualité, surtout quand elle n'a ni trop, ni trop peu de sel. L'abondance du sel la rend, il est vrai, plus blanche, mais aussi sujette à se rompre et à paraître humide dans le mauvais tems, tandis que le trop peu de sel l'expose à se conserver moins longtems, et à se corrompre plus facilement dans le transport par terre. Celle que l'on pêche en automne est moins estimée, soit parce qu'elle exige plus de sel, soit parce qu'elle contracte plus d'humidité, et qu'elle est plus difficile à sécher, et, par conséquent, plus exposée à se gâter.

Différentes sortes de morues vertes. A Nantes, on distingue ou plutôt l'on tire, comme l'on dit, 4 sortes de morues, savoir : 1° la grande morue ou poisson marchand dont le cent, en compte, doit peser 900 livres; 2° la morue moyenne ou poisson moyen, estimé un tiers moins que le poisson marchand, le cent, en compte, ne pèse guère plus de 600 livres; 3° la petite morue ou *raguet;* et 4° la morue de rebut, dans laquelle on comprend les plus petites morues au dessous du raguet, celles qui sont tachées ou douces de sel, rompues ou pourries, ou écorchées, même les lingues qui sont des morues un peu longues, mais qui n'ont presque que la peau et l'arête. Il y a des mesures pour la grandeur que doivent avoir les morues, pour être admises au poisson marchand, tant à l'égard de la longueur que de la largeur et épaisseur. A La Rochelle et à Bordeaux, le triage se fait à peu près comme à Nantes; la seule différence qui s'y rencontre est, que dans les deux premières villes, l'on fait entrer dans le raguet les plus petites morues, pourvu qu'elles n'aient point de défaut, et qu'à Nantes ces petites morues, quoique de bonne qualité, ne laissent point que de se mettre au rebut. Tandis qu'au Havre, Honfleur, Dieppe et autres ports de Normandie, on en tire de 6 sortes, qui sont : 1° la gaffe, d'une grandeur extraordinaire; 2° la morue marchande ou grand poisson, la plus grande après la gaffe; 3° la trie, qui vient après la marchande; 4° la lingue et le raguet, qui passent pour une même sorte; 5° la valide ou patelet, la plus petite de toutes; et 6° la viciée, qui est le rebut des autres. A Nantes, et dans la plupart des autres ports de France, la morue verte se compte et se vend à raison de 124 morues ou 62 poignées ou couples pour cent, ce qui s'appelle *grand compte* ou *compte marchand*. A l'égard de Paris, le cent n'est que de 108 morues ou 54 poignées, ce qu'on appelle *petit compte*. Ce qu'on appelle dans le commerce *morues blanches*, sont celles qui ont été salées, et ensuite séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une croûte blanchâtre. On nomme *morues noires* celles qui, par une dessiccation plus lente, ont éprouvé une certaine décomposition, qu'on remarque à des taches grises ou brunes, dont la chair se trouve parsemée à la surface.

Nantes est la ville de France où il arrive le plus de morues vertes, la Loire étant très-favorable au transport dans la plupart des autres villes. En tems de paix, les bâtimens de Normandie et d'ailleurs vont en prendre des chargemens, pour les débarquer soit au Havre, à Dieppe ou à Honfleur, d'où on les envoie à Paris, qui en fait une grande consommation. On en envoie aussi une grande quantité de l'Islande et de la Hollande, dans les mois de mars, d'avril et mai : ce sont des morues vertes en barils, de 75 à 150 kilog. pesant, les unes en sel et sans sauce, et les autres en sauce ou saumure. Les premiers sont de meilleure garde, parce que la sauce des autres étant sujette, soit à

se tarir ou à tourner et à se corrompre, elle gâte le poisson. La morue en baril est ordinairement épaisse et coupée par tronçons ou morceaux, on la nomme quelquefois cabillaud. Il faut remarquer que celle qui vient d'Islande est toujours plus petite que celle de la Hollande. Les 12 barils de cabillaud font un last, ou plutôt le last est composé de 12 barils. Ce qu'on nomme *morue en tonne*, sont des morues que l'on a mises dans des espèces de futailles, pour les transporter plus facilement et empêcher qu'elles ne se gâtent. Une tonne de morue contient ordinairement 66 poignées ou 132 poissons. Il n'y a guère qu'à Rouen et à Orléans qu'on les entonne ainsi, pour les expédier en Champagne, en Bourgogne et ailleurs.

Morue sèche. C'est la morue à laquelle, après avoir été pêchée, on fait subir les premières opérations de la salaison que nous avons décrites; c'est-à-dire jusqu'au premier sel; ensuite, on les lave et on les étend séparément sur la grève ou les rochers, la chair exposée au grand air, en les retournant plusieurs fois par jour; après plusieurs jours, on commence l'empilage, qu'on fait à plusieurs reprises, à de certains intervalles rapprochés successivement, suivant la nature du vent. On compte qu'il faut ordinairement dix de ces empilages pour que la dessiccation soit amenée à un état satisfaisant. Plusieurs peuples du Nord font usage d'un autre procédé pour faire sécher les morues. Ils les suspendent au dessus d'un foyer et les exposent successivement à l'air, ce qui, étant souvent répété, donne aux morues ainsi préparées une dureté extraordinaire comme celle du stokfiche.

La morue sèche n'est pas aussi blanche que la verte, néanmoins, elle lui est préférée en beaucoup d'endroits; la morue sèche, qui a une légère teinte rougeâtre, est la plus estimée; elle se trie de différentes manières, suivant les lieux qui lui servent d'entrepôt. A Nantes, on en compte de 7 sortes, qui sont : 1° le poisson *pivé*, qui est une morue de couleur poivrée tirant sur le rouge-brun; c'est la plus délicate et la plus grasse de toutes les morues sèches, aussi vaut-elle de 15 à 20 p. 0/0 plus que les autres sortes, que l'on nomme poisson marchand. Ce poisson ne se vend guère que pour la Bretagne, l'Anjou et la Touraine, n'étant pas autant estimé à Paris, Lyon et Orléans, où l'on en envoie très-peu; 2° le poisson gris n'est pas tout-à-fait poivré ni si brun que le précédent, aussi n'est-il pas si cher; il y a quelquefois 30 sols à 2 fr., et même jusqu'à 3 fr. de différence par quintal, entre l'une et l'autre sorte; 3° le poisson grand marchand, dans lequel entrent toutes les plus grandes morues, lesquelles, pour être réputées marchandes, doivent être unies, bien coupées, point rompues ni brûlées, et nettes de toutes taches; 4° poisson moyen marchand, qui est de la même qualité que le poisson grand marchand, à l'exception que les morues ne sont pas si grandes; ces deux dernières sortes de poissons, grand et moyen marchand, sont les plus connues et celles dont on fait un plus grand débit; 5° Le petit poisson marchand, que l'on appelle *fourillon*, comprend toutes les plus petites morues; la plus grande consommation s'en fait dans le Lyonnais et l'Auvergne; 6° Le grand rebut, comprenant les plus grandes des morues qui se trouvent rompues, huileuses, écorchées, tachées, mal coupées, dures et brûlées; 7° Enfin, le moyen rebut, dans lequel on met toutes les morues moyennes et petites, qui ont les mêmes défauts que celles du grand rebut. Les grands et petits rebuts se consomment dans la ville de Nantes et le pays nantais; ils diffèrent ordinairement de 10 à 15 p. 0/0 de la valeur des poissons marchands. Mais à la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, St-Jean-de-Luz et sur toute la côte occidentale d'Espagne, on ne connaît que trois sortes de triages dans la morue sèche, qui sont le poisson marchand, le poisson moyen et le rebut. A Saint-Malo, la morue sèche ne se trie jamais; on met seulement à part celles qui sont pourries ou rompues; les autres se vendent pêle-mêle, à la réserve de quelques parties, qu'on y vend pour Rennes, et que les acheteurs trient eux-mêmes. Comme St-Malo n'est pas un endroit favorable à la consommation de ce poisson, on n'en fait pas un grand commerce, et quoiqu'on y fasse l'armement d'un assez grand nombre de navires pour la pêche de la morue sèche, cependant il n'en arrive que très-peu qui font leur déchargement dans ce port, leur destination étant en général pour les ports de la Méditerranée et le Levant.

On tire encore des foies de la morue une huile employée par les tanneurs et qui peut aussi servir à brûler; on l'expédie en barriques de 4 à 500 livres pesant. On fait aussi usage, dans l'art culinaire, des langues de morues comme un met délicat, et leurs vessies fournissent une colle égale en qualité à celle de l'esturgeon, et se prépare à peu près de même, et les œufs de morue forment, sous le nom de *rogue*, une composition pour la table.

Produits de la pêche. Ainsi que nous l'avons déjà observé, la pêche de la morue, de même que celle de la baleine, ont l'une et l'autre l'avantage d'être une pépinière d'excellens marins dont la marine royale peut avoir besoin.

On peut juger de l'importance, surtout de la pêche de la morue, qui, en 1837, a occupé 431 bâtimens jaugeant 53,463 tonneaux, ayant 10,767 hommes d'équipage, et dont les produits ont été 17,584,721 kil. de morues vertes; 16,040,965 kil. de morues sèches; 2,063,400 kil. d'huile; 177,182 kil. de draches; 142,378 kil. de rogues et 316,596 kil. d'issues.

Exportations. Les exportations ont été pendant la même année (1837), 1,071,309 kil. pour la Martinique; 2,696,306 pour la Guadeloupe; 117,249 pour Cayenne; 180,759 pour l'île Bourbon; 521,891 pour l'Espagne; 3,173,338 pour l'Italie; 281,006 pour le Levant et la Barbarie. Total, 8,666,858 kilogrammes, avec bénéfice de primes en 1837.

Consommation en France. Si les produits de la pêche de la morue ont été, tant en morue verte qu'en morue sèche, de 33,625,686 kilog., et que les exportations, tant aux colonies qu'à l'étranger, aient été de 8,966,858 kil., il en résulte que la consommation de la morue en France, en 1837, a été de 24,954,828 kil.

Exportation de la morue dans les états sardes. Les exportations de morue française dans les états sardes ont augmenté depuis 1826 et se sont élevées en 1835 jusqu'à 13,508 quintaux métriques. Le prix de ces morues éprouve de grandes variations sur les marchés sardes; il est élevé aux approches de l'hiver et bas lorsque la cessation des froids fait craindre que cette salaison ne se détériore. La morue française qui vient de Marseille était précédemment supérieure à celle que ce port a envoyée depuis deux ou trois ans. Aussi se vendait-elle plus chère que la morue anglaise; mais le commerce ayant reconnu que les prix des qualités immédiatement inférieures ne différaient que de 1 fr

50 cent. par quintal métrique, et qu'à Gênes on commençait à consommer de la morue anglaise, à cause de l'infériorité de son prix, on n'a plus expédié de Marseille que des qualités moins chères même que les morues anglaises, ce qui, d'ailleurs, convenait d'autant mieux à nos négocians, qu'ils ont toute certitude de vendre avantageusement en France les premières qualités.

Le prix moyen de la morue française, par quintal métrique, a été, en 1830, de 43 fr. 10 cent. pour celle qui provenait de Terre-Neuve, et de 42 fr. 10 cent. pour celle qui provenait de France.

La morue anglaise trouve aussi beaucoup de débit à Gênes. Il en a été importé : En 1827, 6,860 quintaux métriques; en 1828, 12,990; en 1829, 11,915; en 1830, 3,804.

Suivant le rapport du ministre du commerce, le nombre des hommes embarqués pour la grande pêche a été moins fort en 1835 que dans les deux années précédentes, tandis que le nombre de ceux qui font la petite pêche s'est élevé progressivement de 1,637 à 2,535. *Voyez* PÊCHE DE LA MORUE.

Quant aux primes allouées aux morues introduites aux colonies ou portées à l'étranger, en voici le décompte :

1832.	2,263,857 fr.	pour 73,194 q. m.
1833.	2,182,707	97,526
1834.	1,709,528	72,030
1836.	2,733,923	111,276

Nos 11 à 12,000 marins fournissent annuellement, suivant le rapport de M. le ministre du commerce à la chambre des députés (séance du 26 mars 1836), près de 300,000 quintaux de morues, car la douane constate l'entrée en France de 250,000 quintaux environ, et les versemens directs des lieux de pêche aux colonies ou à l'étranger roulent sur près de 50,000 quintaux. Sur ce nombre, la moitié seulement provient de la grande pêche, dont les produits, sous le nom de *morue sèche*, reçoivent à terre, sur la côte de Terre-Neuve ou à Saint-Pierre et Miquelon, la salaison et l'entière préparation qui, seule, les rend propres à se conserver et à être exportés, et cette moitié suffit pour occuper 8,300 matelots.

Les autres 150,000 quintaux environ sont le produit de la petite pêche, et pour l'opérer, il suffit de 2,500 à 2,800 hommes. Dans cette pêche, on ne débarque point, on ne sèche point, tout se fait dans le navire; on y entasse le poisson en le salant à mesure qu'on le prend, et la cargaison, bientôt complète, revient très-promptement en France. Ainsi arrivent des poissons bien plus frais que ceux de la grande pêche, mais qui, incapables d'une longue conservation, ne sont guère propres à supporter un voyage lointain.

Cette morue, dite *verte*, en opposition de la sèche, est essentiellement destinée à la consommation intérieure. Mais, comme aux 140 ou 150 quintaux métriques dont elle se compose, il faut ajouter 70 à 90,000 quintaux de morues sèches qui, venues de Terre-Neuve en France, y restent après toute exportation possible, il s'ensuit un approvisionnement de 225 à 250,000 quintaux, que nous sommes bien loin de pouvoir absorber, et dont l'excédant embarrasse souvent les consommateurs.

Aussi, la surabondance de la morue verte a-t-elle fait naître une autre industrie qui a pris assez d'accroissement dans nos ports; on y a établi des sécheries de morue verte, que l'on convertit en morue sèche, pour la faire concourir aux exportations. Cette manipulation, qu'une application d'appareils à la vapeur permet d'opérer fort en grand, commence à donner aux produits de la petite pêche des avantages qui la font préférer à la grande. Ses produits avaient été de 131,000 quintaux en 1833, et elle en a livré 179,000 en 1834.

MOSAIQUE. On entend par mosaïque non-seulement l'art de tailler et polir quantité de marbres précieux de différentes couleurs, mais encore celui d'en faire un choix convenable, de les assembler par petites parties, de diverses formes et grandeurs, sur un fond de stuc préparé à cet effet, pour en faire des tableaux représentant des portraits, figures, animaux, histoire et paysages, des fleurs, des fruits et toutes sortes de dessins imitant la nature.

MOSCOU, la seconde capitale de l'empire de Russie, située sur la Moskova et la Néghia. Lat. N. 55° 45'; long. E 53° 12'. A 185 lieues de Saint-Pétersbourg, avec laquelle elle communique par un canal, à 385 de Constantinople, 340 de Vienne et 700 de Paris. Le journal du ministère de l'intérieur de la Russie a publié les détails statistiques suivans pour 1833 : La population est de 333,260 habitans; dans ce nombre, on compte dans la classe des négocians de la 1re guild, 703; 2e guild, 1,933; 3e guild, 10,793.

Industrie. C'est une des villes de l'empire où l'industrie a fait les plus grands progrès; on compte 21 fabriques de draps, avec 3,022 métiers, 59 de soieries, avec 2037 métiers, 174 papeteries, avec 5,905 métiers, 24 filatures de laine, avec 290 métiers, et 8 fabriques de chapeaux, 13 fabriques de châles, avec 284 métiers; 2 de tapis, avec 22 métiers; 6 fabriques de fil d'or, avec 279 métiers; 3 fabriques de tireurs d'or, 2 fabriques de cire à cacheter, 1 fabrique de tabatières, 3 fabriques de lampes; total, 346 fabriques, avec 11,064 métiers, et 15,795 ouvriers.

En outre, il y avait 18 tanneries, 8 distilleries d'eau-de-vie de grains, 1 raffinerie de sucre, 3 fonderies, 13 tuileries, 13 fabriques de carreaux de faïence, 23 brasseries, 4 fabriques de vinaigre, 8 fabriques de chandelles, 14 fonderies de suif, 9 fabriques de cire, 32 fabriques de drèche, 3 fonderies de cloches; total, 149 établissemens, avec 2,077 ouvriers.

Exposition des produits de l'industrie à Moscou en 1834.

Voici quelques détails sur l'exposition des produits de l'industrie qui a eu lieu dans cette ville, et qui pourront donner une idée des progrès des manufactures dans cette seconde capitale de l'empire de Russie.

L'exposition était si considérable qu'elle remplissait six salles du palais. Dans la première salle, on avait déposé sur de longues tables, d'un côté, des produits chimiques, des sucres raffinés, des cosmétiques; de l'autre, des porcelaines, des faïences, des objets de quincaillerie et de coutellerie; le long des murailles et près des croisées, des cristaux, des travaux d'horlogerie, des instrumens de mathématiques et de chirurgie, des fontes, etc. Des ouvrages du sculpteur Campioni occupaient le centre de la salle.

Des étoffes de coton de différentes espèces, et des cotons filés occupaient la seconde salle. La troisième était remplie de soieries, châles, mouchoirs, objets d'uniforme, rubans, etc. Le métier

à la Jacquart, perfectionné par les frères Soutchkoff, était déposé au milieu de ces brillantes étoffes.

Dans la quatrième salle se trouvaient des draps et lainages, la tondeuse longitudinale de Nielsen, et des échantillons de laines fines assorties et de toisons.

Les dernières pièces contenaient des chapeaux, des ouvrages d'écailles, des gants, des tapis, des brosses, des papiers de tenture, des toiles, un lit mécanique de Krause, des forte-pianos, et l'ingénieuse machine inventée pour filer le lin, des cuirs, des fleurs artificielles, etc.

L'ensemble de l'exposition offrait un coup-d'œil superbe. Près de 200 manufacturiers, fabricans, propriétaires d'établissemens industriels, artistes et artisans y avaient concouru et se tenaient chacun auprès de ses produits. Les maires de la ville, les notables, les membres de la section du conseil des manufactures, les marchands russes, dans le costume de leurs ancêtres, leurs enfans, tous attendaient l'arrivée de S. M. l'empereur.

Des objets, également dignes de l'attention du public, avaient été disposés dans les deux salles attenant à celles de l'exposition. Dans l'une, le conseiller de commerce Loukhmanoff avait placé sept tableaux peints par les Gobelins, et que l'on attribue à Raphaël; l'autre contenait plus de 400 dessins ou modèles d'architecture, exécutés par les élèves de l'école d'architecture attachés au comptoir du palais (ci-devant expédition des constructions du Kremlin), établissement unique en Russie, où cent enfans de gentilshommes et d'employés peu fortunés reçoivent une instruction qui les met à même de se rendre utiles à leur pays par leurs connaisssances et leurs talens.

Manufacture de Tsaréva. Au nombre des établissemens industriels les plus intéressans qui existent aux environs de Moscou, la fameuse manufacture de Tsaréva, à 46 verstes de cette capitale, occupent un des premiers rangs. Cette fabrique, dont l'existence remonte à plus de 20 ans, est destinée à l'impression des perses et indiennes; elle occupe 900 ouvriers, et se compose d'un grand nombre de machines, parmi lesquelles on compte plusieurs machines hydrauliques et à vapeur. Les travaux de construction et de réorganisation qui y ont été exécutés, par une société en commandite, qui en a commencé l'exploitation en 1836, ont mis la fabrique en position de pouvoir imprimer, dans l'année, jusqu'à 75,000 pièces à la mécanique, et 35,000 à la main; ce qui porte à 110,000 le nombre de pièces qu'elle peut maintenant livrer; tandis qu'il ne s'élevait, dans les dernières années, que de 60 à 80,000. Il est à remarquer que cette fabrique n'imprime qu'en couleurs bon teint, ce qui exige plus de tems et de travaux. Elle reçoit par ses correspondans à l'étranger les échantillons de tout ce que la fabrication des presses et indiennes y produit de nouveau, et en outre elle entretient un dessinateur à Paris.

La ville de Moscou est le centre des principales fabriques et manufactures, et le négociant, en faisant venir de l'étranger, directement à Moscou, les matières premières pour les fabriques, peut les garder pendant plusieurs mois à la douane d'entrepôt, en acquittant les droits à mesure qu'il en retire les marchandises. Les commerçans de Moscou commencent à profiter de cet avantage, et les importations par la douane de Moscou se seraient accrues encore davantage, si les négocians russes ouvraient des relations directes avec ceux de l'étranger.

Commerce de Moscou. La *Gazette du commerce* de Russie a publié le tableau suivant des opérations du commerce de Moscou, ainsi que de la douane et de l'entrepôt en 1834.

Importations. La valeur des marchandises d'importation retirées de l'entrepôt, et sur lesquelles les droits d'entrée ont été acquittés, s'est élevée à 6,635,017 roubles. Les principaux articles sont les cotons filés blancs qui figurent pour 3 millions 767,157 roubles, dito rouges pour 171,408 roubles, dito d'autres couleurs pour 3,200 roubles.

Les vins de France pour 1,164,891 roub., les machines pour 97,000 roub., le tabac en feuilles, en cigares et à priser pour 101,245 roub., l'or et l'argent monnoyés pour 216,390 roubles.

Le produit des droits perçus s'est élevé à 1 million 741,031 roubles 85 cap.

Exportations. La valeur des marchandises retirées de la douane pour être expédiées à l'étranger s'est élevée à 85,909 roub., sur lesquelles il a été acquitté 1,912 roub., 15 cop. de droits.

Importations. Il a été retiré de la douane: 1° pour 5,486,565 roubles de marchandises soumises à des droits d'entrée, consistant principalement en cotons filés blancs, vins, tissus de coton, tabac, parfums et drogues médicales; 2° pour 685,681 roub. 50 cop. de marchandises franches de droits d'entrée, telles que pierres précieuses, perles fines, etc.; 3° pour 145,239 roub. de monnaies d'or et d'argent. Total des importations 6,317,456, roub. 50 cop.

Il est resté encore en entrepôt une certaine quantité de marchandises.

Exportations. Il a été expédié en douane pour 305,075 roub. 40 cop. de marchandises, et pour 299,693 roub. 6 cop. de numéraire.

Il a été expédié en Pologne pour 189,000 roub. de thé (534 pouds 17 livres) sur lesquels les droits perçus à Kiakta ont été restitués. En 1833, il avait été exporté par la douane de Moscou 464 pouds 26 liv. de thé; en 1834, cette exportation a été de 672 pouds 25 liv.; et en 1835, de 728 pouds 5 livres.

Entrepôt de Moscou. Les transactions commerciales qui ont lieu à Moscou, où se centralisent une grande partie des opérations de l'industrie manufacturière de cette portion de la Russie, ont donné une grande importance à l'entrepôt établi dans cette seconde capitale de l'empire. Le développement que cet entrepôt a fait prendre au commerce de cette place a démontré que les commerçans russes commencent à apprécier les avantages d'une pareille institution, qui les met à même de recevoir avec moins de frais et avec de plus grandes facilités pour le paiement des droits les marchandises qu'ils importent des pays étrangers.

Navigation. La navigation sur la Moskowa et la Néglina est assez active pour l'approvisionnement de Moscou; il était arrivé 1,426 barques, dont 960 chargées de grains, 120 de sel, et 920 trains de bois de construction.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

MOSELLE (La), département, frontière de la région nord-est de la France. La principale rivière qui le traverse lui a donné son nom; il a une superficie de 672,143 arpens métriques, avec une population de 417,000 habitans.

Rivières. Il n'y a de rivières navigables que la Moselle et la Sarre. La Moselle traverse Metz et Thionville, ainsi que le département du sud au nord; elle contient des coquilles bivales du genre des moules, dans lesquelles on trouve quelquefois des perles, dont plusieurs sont assez grosses et d'une belle couleur.

Routes. On compte 12 routes départementales ou royales, parmi lesquelles on remarque la grande route d'Allemagne, qui passe par Strasbourg.

Productions et culture. L'agriculture a fait de grands progrès dans le département où l'on a adopté les nouvelles méthodes en abandonnant l'usage des jachères. On y cultive une grande variété de plantes; aux céréales on a joint les plantes oléagineuses, telles que le colza, les pavots, le chou-navette. On y récolte aussi beaucoup d'huile de graine. La ferme agricole de Moncey est un établissement fort utile. On cultive avec un soin particulier les arbres fruitiers; on peut ranger parmi les industries assez importantes l'art de sécher et de confire les fruits; on exporte annuellement une grande quantité de pruneaux qu'on évalue à 200,000 quintaux; on distingue surtout les mirabelles et d'autres confitures de Metz, et dans le voisinage de cette ville les jardins potagers sont cultivés avec le plus grand succès et fournissent une grande quantité de légumes. On y a établi d'excellentes prairies artificielles pour suppléer à l'insuffisance des prairies naturelles. Les coteaux qui ont une exposition favorable sont cultivés en vigne, mais les vins de la Moselle sont généralement d'une qualité inférieure; cependant, on distingue les vins blancs de Seille et de Peltre, près Metz, qui sont assez estimés. Les vins rouges de Chazelle, Sey, Lessy, Chazelles, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, etc., sont d'une qualité qui les fait rechercher. Les cantharides, dont on fait la récolte en juin et juillet, donnent aussi un produit avantageux. Il en est de même du miel, qui est d'une qualité bonne pour le commerce. Comme les mûriers réussissent très-bien dans ce département, on a essayé d'élever des vers à soie dont l'entreprise, à ce qu'on prétend, n'a pas donné un résultat assez avantageux pour qu'on l'ait continué.

Minéralogie. Il y a des mines de fer de bonne qualité qui sont exploitées. Plusieurs filons de plomb et de cuivre qui étaient exploitées ne le sont plus depuis assez long-tems. Mais il y a aussi des mines de houille qui sont employées dans les usines, plusieurs carrières de grés, de pierre calcaire, de marbre lumachelle, d'argile et de gypse; la chaux de Metz est recherchée.

Produits. Sur une superficie de 672,143 hectares, on en compte 132,065 en forêts, 9,500 en vignes et le reste en céréales, légumes et autres cultures. Les produits annuels consistent en 2,562,000 hectolitres de céréales; 500,000 d'avoine; 182,000 de vin. On compte 62,000 chevaux; 86,000 bêtes à cornes et 120,000 moutons, qui fournissent chaque année environ 166,000 kilog. de laine, savoir: 4,000 mérinos, 11,000 métis et 151,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 16,528,000 fr.

Industrie métallurgique. Cette industrie est l'une des plus importantes du département. Nous devons citer au premier rang les grandes usines métallurgiques de feu M. Wendel, qui livrent aujourd'hui au commerce 6,000,000 kil. de fonte, 4,200,000 kil. de fer marchand et fondu fabriqué à la houille, 18,000 caisses de ferblanc et 300,000 kil. de tôle noire. Hayangs et Mayeuvre, près Thionville, où ces usines sont situées, occupent 800 ouvriers toute l'année, non compris un pareil nombre de bûcherons, charbonniers, voituriers, etc. Les forges consomment par an 45,000 cordes de bois et 15,000,000 kil. de houille; elles entretiennent 4 hauts fourneaux de grande dimension, 2 ateliers de moulage, un atelier d'alézage, 6 raffineries au charbon de bois, 14 fours à réverbère pour l'affinage à la houille, 12 autres fours aussi à réverbère pour chauffer le fer, 3 fours à réverbère et 2 à la Wilkinson pour couler en seconde fusion, 7 machines à cannelures et 7 à laminoirs pour la tôle et le ferblanc.

Poteries. La première fabrique de poteries fines n'a été établie que depuis une quarantaine d'années; depuis cette époque, la faïence y a été portée à une grande perfection. On compte 6 établissemens, 3 de poteries communes et 3 de faïence dite *cailloutage*, terre à pipe ou faïence façon anglaise. La plus remarquable est celle de Sarreguemines, où il se fabrique une porcelaine rouge semblable à celle des vases étrusques; on en fait aussi d'autres nuances, fort belles et à des prix modiques.

Verreries. Celle de Saint-Louis, située dans le Munsthal, à 2 lieues de Bitche, qui ne fabriquait autrefois que du verre blanc façon de Bohême, fait actuellement (depuis 1783) un verre pareil au flint-glass des Anglais; ce qui a beaucoup contribué à son accroissement, en sorte qu'elle livre aujourd'hui pour une valeur annuelle d'environ 600,000 fr. de toutes sortes de verreries.

Toileries. Les toiles de Lorraine sont renommées pour leur bonne qualité, surtout pour leur bon usage; elles sont recherchées, non-seulement dans les départemens voisins, mais aussi jusque dans l'ouest de la France et aux colonies. On en livrait au commerce pour 203 millions par an; mais depuis 1820 cette fabrication est en décroissance, et il ne s'en fabrique plus aujourd'hui que pour environ 1,500,000 fr., et chaque année ce produit diminue, en sorte qu'il est à craindre que le département perde la plus grande partie de cette industrie qui était d'une si grande ressource pour la campagne.

Commerce. Tous ces produits, soit du sol, soit de l'industrie, forment la plupart des articles du commerce d'exportation pour l'Allemagne, la Hollande ou l'intérieur de la France. Le centre de ce commerce est à Metz, chef-lieu de préfecture, avec une population de 44,416 habitans, située au confluent de la Moselle et de la Seille, à 77 lieues de Paris.

MOUCHOIRS, linge de poche dont on se sert pour se moucher, d'autres pour mettre autour du cou; on appelait aussi de ce nom les fichus que portent les femmes sur le sein et une partie des épaules, et qui faisait autrefois un des ornemens de la parure du sexe que les châles ont remplacé. Ces différens usages ont fait employer diverses substances pour la fabrication des mouchoirs, suivant leur destination. Les uns sont en fil, les autres en fil et coton, ou tout en coton, d'autres en soie, en gaze, en linon, et aussi en foulard, qui sont aujourd'hui de mode. Il se fait des mouchoirs de toutes grandeurs, ceux pour enfans sont de 9/16, 5/8, 2/3 et 3/4, et en 5/8 en mouchoirs blancs pour dames, et en 2/3 pour les hommes. Les mouchoirs de couleurs en fil pour les priseurs sont ordinairement de 11/16 à 3/4. La fabrication des mou-

choirs de Cholet est la plus considérable de France, principalement en mouchoirs de poche, qui sont pour la plupart en fil, fil et coton, ou tout en coton, de différentes couleurs, blancs, bleus, rouges, rayés ou à carreaux, avec ou sans bordures. Comme ces mouchoirs sont très-brillans et ont un beau grain que leur donne la qualité supérieure du lin qu'on cultive dans les environs; ils ont eu généralement la préférence sur ceux fabriqués dans les autres villes, telles que Mayenne, qui ne produit que des mouchoirs blancs en fil, fil et coton, ou tout en coton. Les autres villes où l'on fabrique des mouchoirs en France sont Alençon, Auch, Bourges, Briançon, Châtillon-sur-Sèvres, Nantes, Niort, Nîmes, Mulhausen, Paris, Riom, Rouen, Saint-Claude, Saumur, etc. Les mouchoirs de ces fabriques sont de demi-trois quarts et d'une aune de large, en pièces de 30, 40 et 50 aunes.

Mouchoirs de soie. Ces mouchoirs, pour cravates d'hommes et fichus de femmes, sont de différentes couleurs de demi-trois quarts et d'une aune en carré; ils se fabriquent à Lyon, Avignon, Nîmes, Paris, Tours; on les appelle *foulards*. *Voy.* FOULARDS.

Commerce et importations. Le commerce des mouchoirs est considérable, malgré la quantité qu'on en fabrique en France. Suivant le registre de la douane, on en a importé, en 1837, la quantité de 82,046 kil., ayant une valeur officielle de 1,133,196 fr., dont la plus grande partie de la Suisse et de l'Angleterre; il est vrai que les châles se trouvent confondus dans cet article.

Exportations. Elles ont été bien plus considérables, y compris les châles; elles se sont élevées à 269,891 kilogr., ayant une valeur officielle de 7,017,166 fr., dont la plus grande partie pour l'Espagne, les Etats-Unis, le Brésil, les colonies, et la plupart des pays avec lesquels la France est en relation.

MOUILLAGE (spiritueux). Dans le commerce des spiritueux, on appelle mouillage le mélange d'un spiritueux faible avec un plus fort, ou de celui-ci avec le précédent, ou bien encore en y introduisant de l'eau dans une certaine proportion. Pour ce dernier procédé, on observe de certains calculs, d'après lesquels on réduit l'alcool d'une trop grande force au degré que l'on veut avoir, en ajoutant la quantité d'eau, c'est-à-dire de litre sur 1,000 litres de spiritueux, suivant son degré de force et celui que l'on se propose d'obtenir par cette addition; à cet effet, il est nécessaire de connaître le degré du spiritueux. Par exemple, si l'un a 1,000 litres de spiritueux de 86 degrés, que l'on veut réduire à 50, pour savoir la quantité d'eau que l'on doit ajouter aux 1,000 litres, on n'a qu'à multiplier par la plus grande force, c'est-à-dire 86, et diviser par la plus petite ou 50, et l'on obtiendra le nombre 1,720, c'est-à-dire qu'avec 1,000 litres de 86 on doit obtenir 1,720 litres de 50, et que, par conséquent, on doit y ajouter 720 litres d'eau, qu'il faut néanmoins porter à 761 à cause de la contraction qu'éprouvent l'eau et l'esprit en se combinant, c'est-à-dire 1/13e en sus du premier chiffre. On opère aussi quelquefois le mouillage d'un spiritueux d'une certaine force avec un autre plus faible, alors il n'y a point de contraction, et tout se réduit à une certaine règle d'alliage. Dans ce cas, le volume cherché de l'esprit le plus faible est égal au produit du volume de l'esprit donné par la différence de la force moyenne à la plus petite.

MOULINAGE DES SOIES. Le moulinage a pour objet la trame et l'organsin. La trame est une soie grège qui se dévide sur des crochets à brin simple, et se dévide aussi à brin double, mais plus rarement, ou à brin triple, c'est-à-dire qu'on met à la fois sur un même crochet les brins de deux des premiers; on les joint autant qu'il est possible, puis on les met au moulin pour leur donner l'apprêt convenable. Cet apprêt est si léger qu'il ne fait que lier ensemble les deux brins, et qu'on pourrait aisément les séparer tant que la soie est crue; l'apprêt de cette soie se donne dans le même sens que celui de l'organsin au second apprêt.

On donne encore le nom de trame à une certaine quantité de brin de soie grège, tordue ensemble sur une machine disposée pour cette opération, appelée *ovale*. Le poil, sorte de soie grège, également destinée pour le tissu des étoffes, diffère de la trame en ce qu'on lui donne l'apprêt à simple brin; on varie cet apprêt suivant la finesse de la soie; cette préparation est nécessaire pour donner plus de consistance à cette quantité de soie, et afin qu'elle ne bourre pas en teinture. *Voy.* ORGANSIN.

MOULINS, ville de France, dans le Bourbonnais, département de l'Allier, située sur l'Allier, à 12 lieues de Nevers, 81 de Paris.

Productions. Blé, vin, lin, chanvre, soie, bestiaux, bois, houille.

Industrie. Fabriques de draps communs, de serges, d'étamines, de toiles de chanvre et de lin, de coutellerie renommée, tanneries.

Commerce. Il consiste en général dans la vente de toutes les productions du sol et les produits de l'industrie, et principalement dans la vente des bois de construction et le merrain, de la houille, qui est d'une bonne qualité, et de la coutellerie, qui est très-répandue et estimée.

MOULINS. Il y a peu de machines aussi nécessaires que les moulins pour moudre les grains nécessaires à la subsistance des hommes; mais avant l'époque où la science mécanique eut suppléé dans la plupart des arts à la force des hommes, si limitée par elle-même, les moulins à bras, dont on attribue l'invention aux Egyptiens, servaient à tous les usages domestiques. Même après que les Romains eurent introduit dans les Gaules l'art de construire des moulins à eau, ceux à bras ne cessèrent pas d'être employés, non-seulement chez les particuliers, mais aussi chez les princes et les rois. Ce ne fut que du tems des premières croisades que l'invention des moulins à vent fut apportée de la Palestine, et que l'usage s'en répandit d'abord en Italie, et ensuite dans le reste de l'Europe.

Moulins à vent. Ces moulins ont été les premiers en usage; le vent est le moins coûteux des moteurs que l'on trouve partout dans la plaine, sur le bord de la mer et des fleuves, et aussi avec une plus grande latitude sur les hauteurs. Il appartient à tout le monde; il n'est sujet à aucune rétribution, comme les cours d'eau en sont souvent susceptibles. On lui reproche seulement d'être inconstant, tantôt trop faible, tantôt trop fort, ou de cesser entièrement son action, comme dans les calmes, ce qui arrive assez rarement; mais quelle est la force motrice qui ne soit, dans aucun

cas, sujette à une interruption? L'eau n'est pas exempte de ce désavantage : la sécheresse en tarit la source ou la diminue considérablement, et sa crue subite forme des torrens qui emportent tout sur leur passage, et d'ailleurs le froid la réduit en glaces, dont la débâcle est dangereuse et cause de grands dommages. Quoiqu'il en soit, le vent étant le plus économique des moteurs, les moulins mis en mouvement par cet élément ont eu assez généralement la préférence, surtout en Hollande, où l'économie a fait la base de toutes les entreprises. C'est aussi le pays où les moulins à vent se sont le plus multipliés et perfectionnés, et sont encore le plus généralement employés, non-seulement pour la mouture des grains, mais aussi pour toutes sortes d'ouvrages où les pilons et les pierres meulières sont nécessaires pour réduire bien menus ou en poudre des matières dures et grossières, tels que du plâtre, des pierres calcaires, et aussi des racines ou des tiges de certaines plantes, comme celles du tabac et de la garance, le poivre et autres substances. Il y a aussi des moulins à huile pour l'extraire des graines oléagineuses d'une grande perfection. Mais rien n'est comparable, pour l'ingénieux mécanisme, aux moulins à scier des bois de construction de toutes dimensions, soit des lattes, des planches, des solives et autres articles dont il se fait en Hollande un débit considérable. Ces moulins sont très-multipliés dans toutes les localités, et d'un bon rapport pour les propriétaires. Cependant les industrieux Hollandais, malgré leur prédilection pour ces sortes de moulins, n'y ont apporté que fort peu de modifications, dans la construction extérieure ou matérielle; à l'exception des ailes, dont la longueur a été augmentée autant que possible, ils leur ont conservé leur ancienne forme. Ce n'est que dans le mécanisme intérieur qu'il a porté tous ses soins pour le rendre propre aux différentes fonctions auxquelles ils ont été destinés, suivant les produits qu'ils doivent fournir aux diverses branches d'industrie, telles que les moutures des grains, la scierie des bois, l'huile des graines oléagineuses, la réduction en poudre de la garance, du tabac, du plâtre, du blanc de céruse, etc., se sont distingués surtout dans le mécanisme des moulins à vent et à eau tout en même tems, et qui, au moyen de ce premier élément, fait mouvoir des roues à aubes qui chassent l'eau hors des lacs ou des amas d'eau considérables qui finiraient par inonder leur pays sans cette ingénieuse invention. Les avantages des moulins à vent ayant été généralement reconnus, on s'en est servi dans tous les pays où leur emploi était devenu indispensable pour la mouture des grains.

Moulins à eau. Ces moulins ont été et sont encore en usage dans les localités où se trouvent des cours d'eau abondans, favorables à faire mouvoir ces machines construites à peu près dans l'intérieur sur le modèle des moulins à vent, et ayant pour principal objet les mêmes fonctions de mouture. Nous avons déjà fait remarquer les divers inconvéniens auxquels ils sont sujets, telle que la sécheresse pendant la chaleur de l'été, les glaces pendant l'hiver, l'entretien des roues à aubes qui exigent de fréquentes réparations; la rétribution qu'il faut payer pour la prise d'eau, etc., ce qui n'a pas empêché que ces moulins se soient également beaucoup multipliés dans les endroits propices à leurs fonctions. Il s'y est introduit, il y a peu de tems, un perfectionnement d'une haute importance, qui pourra en répandre encore plus l'usage : ce sont les turbines verticales au moyen desquelles le mouvement est plus prompt et n'exige qu'une force motrice bien inférieure à celle qui était nécessaire jusqu'à présent, ce qui est un grand avantage dont nous ferons mention à son article, dans l'ordre alphabétique de ce Dictionnaire.

Moulins à vapeur. Tandis que la Hollande est restée pour ainsi dire stationnaire dans la construction et l'emploi des moulins à vent, l'Angleterre, qui a fait de si grands progrès dans les machines à vapeur, ne pouvait manquer d'en faire l'application aux moulins pour leur imprimer le mouvement au lieu du vent et de l'eau ; ce qui était d'autant plus facile qu'elle possède d'abondantes houillères qui lui fournissent le combustible à très-bon compte. Il y a près de Londres un moulin à vapeur qui fait mouvoir 40 paires de meules pour la mouture des grains ; cette invention a été préférée aux moulins, soit à vent, soit à eau, par la régularité, la permanence invariable de la rotation des meules nécessaires à la confection de la bonne farine, et qui permet aussi de pouvoir calculer d'avance avec exactitude la quantité des produits dans un espace de tems déterminé, ce qui est d'un grand avantage pour l'approvisionnement d'une ville aussi considérable que Londres.

Moulins à vent à 12 *ailes.* Malgré l'établissement des moulins à vapeur, qui ne peuvent présenter quelque avantage que dans les pays où la houille est à bon marché ; ce moteur, qui ne peut, pour l'économie, rivaliser avec le vent et l'eau, n'a pas empêché l'usage des moulins mus par ces deux élémens qui sont encore généralement employés dans tous les pays. En effet, le vent, malgré la concurrence de la vapeur, sera toujours un élément très-économique pour la force motrice nécessaire à plusieurs mécaniques industrielles. En conséquence, M. le comte de Mauny a introduit un perfectionnement fort ingénieux dans les moulins à vent. L'inconstance de la direction du vent exigeant de la part du meunier une attention continuelle pour orienter son moulin suivant cette variation, pour éviter tout accident et le faire mieux aller au gré du vent, on est parvenu à construire des moulins qui s'orientent d'eux-mêmes. D'après ce nouveau système, on fait consister une bonne construction dans une orientation spontanée et perpétuelle, sans treuil ni le secours de l'homme. M. de Mauny, pour éviter cet inconvénient, ainsi que celui de toiler et de détoiler, suivant la force du vent, est l'inventeur d'un moulin, à 12 ailes, qui agissent au moyen de ce qu'il appelle *anémomètre*, qui opère seul cette manœuvre au gré du vent, et suivant ses différens degrés de force sans arrêter le mouvement de rotation. Un pareil moulin existe sur les hauteurs de Chaillot, près de Paris, et fonctionne admirablement.

Sur le quai de Billy, à Paris, le ministre des travaux publics a fait élever une grande construction destinée à recevoir 40 ou 60 paires de meules qu'une puissante machine à vapeur doit mettre en mouvement.

Autre moulin de nouvelle invention. M. Maître de Violotte, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, vient d'inventer un nouveau moulin qui peut apporter de grands changemens dans le système actuel des moulins. La meule en granit peut avoir environ 18 à 20 pouces de diamètre; elle est percée dans le milieu pour recevoir une espèce de tourte en fonte qui fixe la pierre au moyen de vis

et d'écrous ; à cette tourte s'adapte une bialle qui correspond, au moyen d'engrenages, au moteur du moulin. Cette meule, qui a à peu près 5 pouces d'épaisseur, sur un pied à 18 pouces de largeur, tourne verticalement au lieu de tourner horizontalement. Elle frotte contre une autre pierre, également en granit, qui représente environ un quart de cercle, qu'on peut éloigner ou rapprocher à volonté au moyen d'une vis de rappel; le tout est fixé sur un châssis, et ne tient pas plus de place qu'une commode ordinaire. Toutes les pièces sont en fonte, et le tout, y compris les meules, ne pèsera que 1,500 livres au plus. Ce moulin peut moudre, à ce qu'on prétend, cinq doubles décalitres à l'heure, et il ne coûte, tout confectioné, que la somme de 1,500 fr. Tous les moteurs peuvent lui être appliqués; un seul cheval peut facilement en faire fonctionner un, et un cours d'eau, qui fait tournir un moulin ordinaire, peut faire aller six de ces nouveaux moulins; on prétend que la farine est aussi belle que celle des autres moulins les mieux organisés.

MOULTAN, *voyez* MULTAN.

MOUSSELINE, tissu de coton le plus souple, le plus léger, le plus délicat et le plus fin de tous les tissus de coton. Il a été ainsi appelé de *moussale*, *moussela*, nom qu'il porte en Syrie, en Perse, où il s'en fabrique une grande quantité, de même que dans l'Inde, ce qui prouve que la fabrication des mousselines est originaire de l'Asie, d'où elle a été transportée en Europe. Cependant, celles de l'Orient, surtout celles de Chandernagor, de Masulipatnam, villes du Bengale, ont une finesse et une beauté presque inimitable ; mais Saint-Gall, en Suisse, Glasgow, en Ecosse, et Tarare, en France, sont parvenus à fabriquer des mousselines d'une si grande perfection, qu'elles égalent à peu près en beauté celles de l'Indoustan. Cette fabrication s'est beaucoup répandue, soit en France, soit en Allemagne ou en Angleterre ; en sorte que l'on fabrique aujourd'hui de fort belles mousselines dans un grand nombre de villes de l'Europe, telles que Berlin, Bruxelles, Genève, Nuremberg, Amiens, Beauvais, Avignon, Lyon, Reims, Rouen, Saint-Quentin, Sens, Soissons, Troyes, Toulouse, Valenciennes, etc. Tarare fabrique des mousselines fines, légères, transparentes, et rivalise avec la Suisse et l'Angleterre; Saint-Quentin excelle dans les blancs et ne peut encore prétendre à livrer des mousselines comparables à celles de Tarare. M. Milon-Marquant, fabricant à Reims, a fait hommage à Mme la duchesse d'Orléans d'une pièce de mousseline laine d'une beauté extraordinaire qui atteste un grand progrès dans la fabrication ; elle avait vingt-deux aunes de longueur ; elle avait été fabriquée avec 170 échées, produits par une livre et demie de laine peignée de la plus grande finesse et filée à la main. Il en a été fait une robe dont on chercherait vainement la pareille pour la finesse, la légèreté, la souplesse et la régularité des tissus.

Fabrique des mousselines de Tarare. M. Leutner, fabricant de mousselines à Tarare, a déposé (à l'enquête du mois d'octobre 1834), au nom de la chambre consultative des prud'hommes et des notables fabricans de cette ville, qu'on y fabrique des mousselines façon suisse, des organdis, des imitations de mousselines des Indes. Il y a quelques années, dit-il, on comptait à Tarare et dans les environs 20,000 métiers battans qui occupaient, pour la fabrication des mousselines, les préparations et finissages, ainsi que pour la broderie, 50,000 ouvriers ; mais, aujourd'hui, il faudrait faire une nouvelle statistique pour connaître exactement la situation de cette fabrication : nous avions autrefois une production de 15 millions, aujourd'hui elle est de 10 à 11 millions. La mousseline a diminué de valeur, parce qu'il s'est établi une concurrence ; l'Alsace et Saint-Quentin fabriquent des mousselines pour l'impression, ce qui a porté préjudice à Tarare : comme la fabrication exige de l'humidité, les ouvriers travaillent dans des caves, et c'est ce qui fait la supériorité des produits. Les prix des mousselines sont depuis 25 et 30 cent. jusqu'à 10 fr. l'aune : ces dernières en six quarts de large. On fabrique des mousselines dans les largeurs de deux tiers à six quarts. Les qualités se distinguent par mousselines claires, garnies, mi-claires, mi-doubles, nansoucks, mousseline claire ordinaire, et joli clair pour linons broderie ; mousselines beau et grand clair, à l'imitation de celle des Indes, en organdis souple et ferme, organdis de l'Inde, batiste d'Ecosse, en objets de fantaisie fond clair, en mousselines nuancées et broderies en tout genre ; et l'on commence à se servir de métiers à la Jacquart. Les apprêts et le blanchiment sont aussi parfaits qu'en Ecosse et en Suisse. Tous ces articles ont une telle identité avec les tissus étrangers, que le meilleur connaisseur peut s'y tromper. Il est presque impossible d'indiquer le prix d'un si grand nombre d'articles ; on fabrique, par exemple, avec du numéro 100, des mousselines dans lesquelles on pourrait mettre du numéro 300 anglais. C'est ainsi, dit M. L..., que nos fabriques se distinguent, elles imitent toutes les mousselines de l'Europe et des Indes.

M. Salmon, de Tarare, s'est occupé, avec un zèle louable, de l'amélioration de la fabrication des mousselines, qui est l'objet de la plus haute importance pour cette ville, renommée pour ce genre d'industrie. Il a substitué au débouilli de 10 à 12 heures qu'on fait subir au coton filé un procédé qui consiste à donner, pendant une heure, aux cotons, un bouillon dans une eau légère de potasse qui enlève promptement le principe gommeux qui recouvre le coton à l'état brut. Au lieu de la colle animale, qui est d'un prix élevé et s'altère promptement, il emploie avec avantage un bain de colle d'amidon cuit avec une décoction de lichen, qui, par ses propriétés hygrométriques, donne au coton une souplesse qui favorise les opérations ultérieures.

M. Salmon, après avoir signalé plusieurs défauts dans le dévidage et le bobinage, décrit les deux modes d'ourdissage actuellement en usage. Il propose comme perfectionnement la méthode anglaise, qui consiste à prendre le coton en canettes, à ourdir la chaîne, puis à l'encoller ; on se dispense ainsi du bobinage, et l'ouvrier tisserand n'a besoin que de rafraîchir légèrement sa chaîne au tissage, l'encollage qu'elle a reçu lui tenant lieu de parement. Il pense aussi qu'il y aurait beaucoup d'avantage à se servir, dans la fabrique de Tarare, des machines à encoller les chaînes en usage dans un assez grand nombre d'ateliers de tissage. Le métier ordinaire à tisser se trouve encore à Tarare dans un état d'imperfection surprenant. L'auteur signale les nombreux défauts qu'il présente, et qui, en partie, sont la cause de l'infériorité de nos produits, et les perfectionnemens dont il serait susceptible, et qui donneraient à nos mousselines un tissage plus régulier, en épargnant le tra-

vail de l'épluchage, inconnu en Angleterre. Les tisserands de Tarare travaillent encore dans des caves fraîches et humides pour conserver aux fils de la chaîne la souplesse nécessaire au tissage. On paraît ignorer, dans cette ville, les paremens hygrométriques qui permettent de tisser dans les lieux secs et plus salubres.

M. Salmon a eu l'idée d'appliquer à la fabrication des mousselines le parement Morin, qui a rendu déjà de si grands services à Rouen dans le tissage des colonnades, et dont la base est une décoction de lichen d'Islande. Une des modifications les plus importantes que la fabrication de Tarare paraît devoir à M. Salmon, et qui semble avoir été une suite de l'emploi qu'il avait fait du parement hygrométrique, c'est l'introduction du métier à la Jacquart dans le tissage des mousselines. Ce métier, en effet, permettra de varier de mille manières les mousselines façonnées, dont le nombre était encore fort restreint. Comme résultat de cette modification, M. Salmon a présenté un bel échantillon de mousseline à fond semé de fleurs, et dont le chef porte trois indications tissées aux pièces, comme dans les mousselines anglaises et suisses, en or et deux en couleurs différentes; ils font pressentir ce que la ville de Tarare pourra retirer d'avantage du métier à la Jacquart quand il sera devenu plus familier aux ouvriers.

M. Salmon décrit ensuite l'opération de l'épluchage, du grillage, du flambage, qui ne présentent rien de nouveau. Puis il signale la manière imparfaite dont on procède à Tarare à l'importante opération du blanchiment, laquelle a grandement besoin d'être dirigée d'après de meilleurs principes, si l'on veut lutter avec avantage contre les produits étrangers; enfin, il propose sur ce sujet diverses améliorations faciles, mais dont l'ignorance des blanchisseurs ne permettra que lentement l'introduction. Néanmoins, il annonce qu'il est déjà parvenu à faire dans sa fabrication de très-utiles perfectionnemens; qu'on lui doit, entre autres, l'imitation parfaite des apprêts suisses, et qu'il réussit très-bien dans tous les apprêts pour les mousselines ordinaires, les linons et les organdis façon de l'Inde.

MM. Bompart, Laruelle et Olry ont établi à Nancy une fabrique de mousseline qui entretient en activité une vingtaine de métiers d'un modèle nouveau, pouvant confectionner de 1,500 à 2,000 pièces de mousseline claire par an, avec des cotons filés des numéro 130 à 210; enfin, les produits qu'ils ont présentés à l'exposition de 1834 leur ont mérité de la part du jury central la médaille de bronze.

M. Lecoq-Guibé, à Alençon (département de l'Orne), ayant son dépôt à Paris, chez MM. Labbé frères et Hedelhofer, avait présenté à la dernière exposition des jaconas, des mousselines claires et des mousselines brodées pour meubles. Ses mousselines peuvent rivaliser avec celles d'Angleterre et de Suisse. Ses broderies ne laissent rien à désirer sous le rapport du bon goût et de la légèreté des dessins. On peut encore citer avec avantage la fabrique des mousselines unies, claires, serrées, brodées, etc., perfectionnées, que MM. Lecoq-Guibé et Cleramb ont établie à Alençon.

Importations. Malgré la grande quantité de mousseline qui se fabrique en France, suivant le registre de la douane, il a été importé en 1837 191,845 kilog. de mousseline, ayant une valeur officielle de 5,755,350 fr., dont la majeure partie, 184,635 kilog. de la Suisse, 2,965 d'Angleterre, 2,811 des Etats-Unis, 786 des villes Anséatiques.

Exportations. Elles ont été beaucoup plus considérables : elles se sont élevées à 278,564 kilog., ayant une valeur officielle de 8,356,920 fr., dont la majeure partie, 55,702 pour la Belgique, 76,028 pour les Etats-Unis, 42,785 pour Cuba, 64 201 pour le Brésil, 11,211 pour le Mexique, 3,218 pour l'Allemagne, etc.

MOUSSONS. On donne ce nom aux vents qui règnent sur l'Océan indien, autrement appelé Océanie; pendant six mois de l'année, ils soufflent d'un point, et pendant six autres mois, d'un point presque opposé. Sur le golfe Arabique ou la mer Rouge, il règne une mousson six mois du nord et six mois du sud. Pendant les six mois d'été, la mousson souffle du nord presque dans la direction du golfe, et pendant les six mois d'hiver, la mousson souffle à peu près du sud-est dans la même direction, tandis qu'au contraire, sur l'Océan indien, au delà du détroit de Babel-Mandeb, la mousson d'été souffle du sud-ouest, et la mousson d'hiver vient du nord, avec une légère inclinaison à l'ouest.

Ces moussons servent pour la navigation des Indes; mais le vent alizé du sud-est, qu'il ne faut pas confondre avec la mousson, rend la sortie du détroit de Babel-Mandeb difficile. Les vaisseaux qui viennent du cap de Bonne-Espérance n'ont point cette difficulté à éprouver une fois qu'ils ont dépassé la pointe d'Afrique. Les navires destinés pour la côte de Malabar en droiture doivent partir de France en mai, en relâchant à l'île d'Anjouan, pour arriver à la côte en octobre; ils peuvent en repartir à la fin de février pour passer le cap de Bonne-Espérance dans la bonne saison.

MOUTARDE (*séneve*), plante annuelle dont on compte cinq espèces principales, qu'il n'est pas de notre compétence de décrire comme les botanistes. Nous nous bornerons à faire mention de la moutarde noire et de la blanche. La première croît dans les lieux arides, pierreux et humides; sa semence est brune, noirâtre, ayant un goût âcre et piquant. On la réduit en poudre pour en faire ce qu'on appelle de la moutarde, que l'on prépare de différentes manières. Tantôt on la broie, on la lie avec du vin doux épaissi, on la délaie aussi avec du vinaigre, auquel on ajoute un peu de farine. Elle est d'autant meilleure qu'elle est plus fraîche; cependant, on peut la conserver assez long-tems en la tenant dans un vaisseau bien couvert. On peut encore la préparer d'une autre façon; on prend deux onces de moutarde et une demi-once de cannelle commune, toutes les deux en poudre; on les amalgame avec de la fleur de farine et une suffisante quantité de vinaigre et de miel; on les met en petites boules, que l'on fait sécher au soleil ou dans un four dont le pain a été retiré; lorsqu'on veut s'en servir, on les détrempe avec du vin blanc et du vinaigre. On a ainsi une moutarde constamment fraîche et agréable au goût, bonne à l'estomac, facile à transporter et commode surtout pour les personnes qui voyagent.

Mais la manière la plus commune de faire de la moutarde consiste à mettre une certaine quantité de graine dans un vase pour la faire gonfler; puis on la pile dans un mortier ou on la broie sous une meule, en y ajoutant un peu de vinaigre; lorsque la pâte est bien fine, on la passe à travers un tamis de crin, on la sale et on la met dans des vases de verre ou de faïence, qu'on a besoin de bien boucher

pour la conserver. D'une autre manière, on moud la graine sèche, on la tamise sèche et on la garde sèche pour ne la réduire en pâte qu'à mesure du besoin; on ne doit la consommer que 8 à 15 jours après la consommation; on la délaie avec du bon vinaigre. Les ingrédiens qu'on peut y ajouter la rendent plus ou moins agréable au goût. Cette moutarde est employée, comme on sait, avec les mets fades, pour en relever le goût et ranimer les organes digestifs. La moutarde de Dijon est l'une des plus renommées : viennent ensuite les moutardes de Châlons et de Turenne, département de la Corrèze. Il se fait à Brives-la-Gaillarde une moutarde au mout de raisin qui est fort estimée, sous le nom de moutarde de Brives. On fabrique aussi dans deux établissemens de Paris une grande quantité de moutarde qui a le défaut d'être un peu faible. Il s'en fait des exportations considérables. On prépare en Angleterre une moutarde en poudre qu'on renferme dans de petits flacons hermétiquement fermés; on fait auparavant bien sécher la graine, qu'on réduit en poudre très-fine et qu'on exporte aux Indes orientales et ailleurs. La moutarde de Durham est réputée la meilleure de la Grande-Bretagne. La moutarde blanche, qui a les semences d'un jaune clair et quoique d'une qualité inférieure, est employée aux mêmes usages, et aussi en médecine, pour l'épuration du sang; elle entre dans la composition du vin anti-scorbutique, de l'eau anti-scorbutique d'orviétan et de l'onguent épispastique. Enfin elle forme la base des emplâtres-sinapismes qu'on applique dans la paralysie et autres maladies sur différentes parties du corps; on en fait aussi usage dans les bains de pieds pour leur donner plus d'activité.

La culture des deux moutardes blanches et noires donnent un bon fourrage, et l'on tire de leurs graines, par expression, une huile abondante qui sert à tous les usages économiques et qui est utile dans les arts; elle n'a pas de saveur piquante, parce que cette saveur réside dans la pellicule dont la graine est enveloppée.

Importations. L'importation en France, suivant le registre de la douane, a été, en 1837, de 210,737 kil. de moutarde, ayant une valeur officielle de 105,369 fr., dont la majeure partie, 92,418 kil., de la Belgique, 51,665 de la Hollande, 26,201 de l'Autriche, 19,645 des villes anséatiques.

Exportations. L'exportation n'a eu lieu qu'en moutarde préparée, qui ne se monte qu'à 5,600 kil., ayant une valeur officielle de 5,600 fr., dont la plus grande partie, 5,568, pour l'Angleterre.

MOUTIERS, ville de France, dans la Haute-Provence, département des Basses-Alpes, district de Digne, à 5 lieues d'Aix, 16 de Toulon et 17 de Marseille. Population, 2,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de faïence que la blancheur, la beauté des couleurs, la solidité des matières et l'élégance des formes font rechercher, et dont il se fait des envois, tant à l'intérieur qu'à l'étranger.

MOUTIERS en Tarantaise, dans la Savoie, située sur l'Isère. Population, 2,000 habitans. Il y a une école des mines, et une saline, la plus considérable de tout le pays, et qui livre annuellement au commerce 20,000 quintaux de sel qui fait l'objet principal de l'industrie et du commerce.

MOUTONS. Il existe encore en différentes parties du monde une race de moutons sauvages dont la race domestique a pris son origine, et cette dernière est connue depuis les tems les plus reculés. Comme tous les autres animaux, le mouton est soumis à l'influence du climat, soit pour ses dimensions, soit pour la qualité de la toison. Dans les zônes tempérées, ce quadrupède est recouvert d'une laine épaisse et fine, plus ou moins longue et bouclée. Dans les climats plus chauds, la laine est moins longue et épaisse. Comme le bœuf, le mouton, dans certaines circonstances, perd ses cornes, et souvent elles ne se développent plus dans toute la race. C'est ainsi qu'il existe en Angleterre une de ces races appelées *teeswater*, qui est très-considérable et qui n'a point de cornes. On distingue encore les races de moutons dans ce pays par la couleur des jambes et de la tête, qui sont noires dans la race qui habite la partie septentrionale et montagneuse. Maintenant, les mérinos qui sont des races d'Espagne, qui donnent une laine supérieure, ont amélioré les races de moutons indigènes dans différens pays, en Allemagne, en Russie, en France, en Angleterre, etc., et qui, par des croisemens, ont donné des métis ou des races et des laines mélangées. Toutes les parties de cet animal sont employées avec la plus grande utilité; la chair est un aliment excellent; les intestins servent à faire des cordes d'instrumens et d'autres objets; la peau, préparée de différentes façons, se convertit en basane, en peau blanche et autres couleurs pour la reliure, la ganterie et la cordonnerie, et aussi à faire du parchemin. Les os servent à fabriquer des manches de couteaux, de canifs, des cuillers, des objets pour les enfans et autres articles à la place de l'ivoire. La laine est employée à la fabrication de toutes sortes de tissus et de la bonneterie. Le suif qu'on en retire sert à faire des chandelles. La période de l'engrais des moutons est ordinairement depuis l'âge de dix-huit mois jusqu'à deux ans. Il y a trois manières d'engraisser les moutons : l'une est de les faire pâturer dans de bons herbages; c'est ce qu'on nomme l'engrais d'herbe; l'autre de leur donner une bonne nourriture au râtelier; c'est ce qu'on nomme l'engrais de ponture; la troisième est de les mettre dans les herbages en automne, et ensuite de les ponturer. Les meilleurs herbages pour les engraisser sont la luzerne, le trèfle et le sainfoin; viennent ensuite le fromental, la graine d'oiseau, le thimothy, les herbes des prés et les herbes des bois, mais avant tout le regain.

De la tonte. On reconnaît l'époque de la tonte, quand, en écartant les mèches de l'ancienne laine, on aperçoit les pointes de la nouvelle. Il faut procéder immédiatement à cette opération. Il y aurait de l'inconvénient à la faire plus tôt, comme il y en aurait à la différer; parce que la laine ne serait pas à son vrai point de maturité; plus tard, parce qu'elle se détacherait aisément et qu'il s'en perdrait beaucoup. Dans les pays chauds, avant de tondre, on peut laver la laine sur le corps du mouton, ce qu'on appelle laver à dos; mais ce lavage n'est pas d'un usage général. Il ne convient pas dans les pays froids et humides et ne peut être employé en France pour les bêtes à laine fine. On donne le nom de laine en suint à celle qui n'a pas été dépouillée d'une graisse qui leur est naturelle.

Bergerie royale de Rambouillet. Les produits de cette bergerie sont, chaque année, l'objet d'une vente publique aux enchères, consistant en laine fine provenant de la tonte du troupeau de mérinos qu'on y entretient. M. Toussin, député, a dit à la chambre des députés, en 1836 : Si je conçois bien

le motif qui peut déterminer le gouvernement dans l'établissement d'un troupeau de moutons, c'est de procurer aux agriculteurs une race de moutons choisie, et qu'ils ne pourraient obtenir qu'à grands frais. Dès l'instant que ces conditions ne sont pas remplies, l'établissement d'un troupeau, bien loin de servir d'encouragement à l'agriculture, est un motif pour décourager l'industrie agricole; car, on conçoit que, dès que les produits du gouvernement se trouvent dans les mêmes conditions que ceux d'autres industries agricoles, les agronomes ne peuvent plus soutenir la concurrence, puisque le gouvernement vend à un prix presque constamment fort au dessous du cours. L'Angleterre ayant prohibé la sortie des laines longues, un cultivateur fort intelligent, nommé Bockwell, introduisit, pour ainsi dire, une nouvelle race de moutons, en croisant avec une rare intelligence la vieille race de Leicester. Il parvint à diminuer la charpente osseuse du mouton, tout en conservant à la laine sa principale qualité. Ainsi, l'établissement d'Alfort a pour but de doter la France de cette race précieuse. Il est reconnu que cette race anglaise à longue laine, introduite en France, peut présenter un grand avantage, seulement par le croisement avec la race artésienne ou de Picardie. Mais par ce seul croisement, vous n'obtiendrez pas tous les avantages de la race anglaise; vous obtiendrez des moutons plus parfaits, sous le rapport du poids de l'animal; mais, sous le rapport de la laine, vous aurez un produit inférieur; tandis qu'au contraire il est indispensable, pour que l'agriculture puisse obtenir des résultats avantageux, que l'on conserve dans toute sa pureté la race que l'école d'Alfort a importée d'Angleterre. L'agriculture pourra fournir alors aux industriels la laine longue, lisse, lustrée, qui sert à confectionner les étoffes rases, car nous sommes, sous ce rapport, tributaires de l'Angleterre pour une quantité de laine considérable qui est employée spécialement dans les manufactures de Turcoing, Roubaix et dans la Picardie.

Moutons de Natz. Mais il est une autre race de moutons sur lesquels on devrait appeler l'attention du gouvernement: c'est la race connue sous le nom de troupeau de *Natz*. Elle est cultivée avec le succès le plus complet; cette race mérite d'autant plus d'encouragement, que nos agriculteurs, éleveurs de moutons, sont menacés d'un envahissement qui, dans l'avenir, pourra avoir les conséquences les plus graves. Deux pays ont pris, sous le rapport du grand nombre de leurs moutons et de la qualité de la laine qu'ils fournissent, un accroissement qu'on pourrait taxer d'exagération si les faits ne l'attestaient pas d'une manière positive. Il existe dans les steppes immenses de la Russie une quantité prodigieuse de troupeaux dont très-peu sont au dessous de 10,000 têtes, et l'on peut juger de la quantité de laine que ces troupeaux doivent produire.

Néanmoins, les laines d'Odessa, provenant de troupeaux élevés sur un sol très-dur et très-épais, ne se sont pas présentées avec avantage aux diverses préparations industrielles de nos contrées. Mais il est un autre pays dont la concurrence pour cet article est beaucoup plus à craindre.

Moutons en Australasie. Il y a une dixaine d'années environ, 1,000 kilog. seulement de laine furent importés en Europe de ce pays. Aujourd'hui, on y entretient des troupeaux de 20,000 et plus de moutons appartenant à un seul propriétaire, et il en arrive des envois de 20,000 balles en Angleterre. Cette laine paraît avoir toutes les qualités qu'on peut désirer pour la fabrication des différens tissus et propres à servir comme laines cardées ou comme laines peignées. On trouve dans les produits des moutons de cette partie du monde tous les genres de laines que l'on rencontre dans toutes les parties de la France et même de l'Europe. Le meilleur moyen que possèdent nos agronomes pour opposer une digue aux produits de l'Australasie serait de transformer l'établissement de Rambouillet ou de Perpignan en une race de moutons peu répandue, et qui cependant présenterait de grands avantages, tels que les troupeaux de Natz. Lorsque Louis XVI établit le troupeau de Rambouillet, les cultivateurs ne connaissaient pas alors les mérinos, il fallait le leur faire connaître; ce fut dans ce but que Louis XVI établit les troupeaux de la bergerie royale de Rambouillet. Aujourd'hui, ce but est rempli, et cet établissement a accompli sa destinée.

Troupeaux de moutons transhumans. De même qu'en Espagne, où de nombreux troupeaux de moutons quittent, aux approches du printems, les verdoyans pâturages de l'Estramadure pour les montagnes de l'Aragon, ainsi que ceux qu'on élève dans les plaines des Bouches-du-Rhône et du Var, émigrent dès la fin du mois de mai vers les montagnes de l'Auvergne ou dans les Alpes du Dauphiné, de la haute Provence. Ces émigrations ont surtout pour but de soustraire les troupeaux à la chaleur étouffante du climat du Midi, si fatale aux bêtes ovines, et de ménager les fourrages de la plaine, dont on a besoin pour leur hivernage; elles donnent également une qualité supérieure et une valeur plus considérable à la toison, dont le poids varie de 5 à 7 livres. Ces émigrations des troupeaux de la plaine amènent annuellement dans les Basses-Alpes de 5 à 600,000 bêtes à laine; elles procurent au pays de notables produits par la location des montagnes pastorales, les achats de vivres pour les bergers, les engrais qu'elle laisse, le commerce des *berthes*, livrées à vil prix à la consommation; c'est une des principales branches de revenu de ces montagnes.

Dans différens comtés de l'Angleterre, on a établi des prix pour les moutons les plus beaux et les plus gras, et les plus grands seigneurs ne dédaignent pas d'y concourir, et nous avons vu le lord Russell être du nombre des candidats par la présentation qu'ont faite ses fermiers en son nom.

Depuis l'introduction des mérinos, il n'existe en France, comme ailleurs, que trois principales races de moutons, qui sont les mérinos, les métis et les indigènes, dont la plus grande différence consiste dans les différentes qualités de laine que produit chacune de ces races.

Moutons en France. On compte en France plus de 30 millions de moutons. Suivant des calculs dignes de foi, un sixième seulement provient des races espagnoles, depuis le premier croisement jusqu'au mérinos. Chaque animal donne un kil. de laine, ou à peu près la matière d'une aune de draps.

Ainsi, notre production en laine propre à la fabrication des draps au dessus de 10 fr. l'aune est de cinq millions d'aunes seulement, c'est-à-dire moins d'un sixième d'aune par individu, non compris l'exportation et l'emploi qui se fait, d'ailleurs, de la laine fine à d'autres usages que la fabrication du drap.

L'Angleterre, avec une population de deux tiers moindre que celle de la France, peut nourrir

45 millions de bêtes à laine, c'est-à-dire moitié en sus du nombre de ces animaux qui se trouvent en France. Peut-être en rapport sous ce point avec l'Angleterre, la France devrait compter 135 millions de moutons.

La Hollande ne nourrit pas, à beaucoup près, une aussi grande quantité de moutons qu'elle pourrait le faire. Une grande partie de ses vastes prairies, se trouvant sur un sol trop humide et inondé en hiver, est entièrement défavorable à la production de ces animaux, qui périssent promptement. Cependant, ceux qu'on élève dans les environs de Leyde et dans la Frise sont d'une très-belle race et leur laine fort belle; mais ils ne sont pas en grand nombre. La Belgique élève aussi une très-petite quantité de moutons. Dans tous ces pays, on donne la préférence au grand bétail, qui fournit le beurre et le fromage.

On évalue à une vingtaine de millions au plus le nombre des moutons que l'on nourrit en Allemagne, où la laine de Saxe a été, dans tous les tems, renommée et enlevée pour les manufactures anglaises, qui en emploient une très-grande quantité.

La Suisse n'élève aussi qu'un petit nombre de moutons en comparaison du gros bétail, auquel on donne la préférence aussi bien en Allemagne que dans les Pays-Bas; et leur laine n'a jamais acquis une grande réputation.

Moutons en Espagne. Il y a deux espèces de moutons espagnols : l'une, que les habitans appellent *carneros*, sont destinés à être traits pour avoir le lait et faire des fromages, et pour la boucherie. La laine de cette espèce de moutons, qui se file sur les lieux, ne sert qu'à fabriquer des draps grossiers et des serges pour l'usage des moines et des gens de la campagne. L'autre espèce de moutons porte le nom de *mérinos* et n'est élevée que pour en avoir la toison : on porte à 4 millions le nombre des mérinos. A l'approche de l'hiver, on les conduit des montagnes situées au nord dans les pâturages des climats plus doux de l'Estramadure et des frontières de l'Andalousie; ils s'en retournent au printems, où on leur ôte leurs toisons pour se rendre dans les pâturages des montagnes.

Moutons en Prusse. L'élève des moutons en Prusse est considérable, et l'on s'est beaucoup appliqué à l'amélioration de la race indigène par des croisemens avec des mérinos, d'où il est aussi résulté une race mixte que l'on appelle en France métis. D'après les renseignemens de la *Gazette d'état de Prusse*, dans le seul gouvernement ou cercle de régence de Kœnigsberg, l'on comptait, au commencement de 1839, 696,264 moutons, dont 556,403 mérinos, 118,503 métis et 228,358 indigènes. Depuis l'année 1831, on remarque une augmentation de 204,475 moutons : le produit de laine qui, en 1831, n'était que de 1,082,815 liv. pesant, s'est élevé, en 1837, à 1,531,780 livres. Les autres gouvernemens de la Prusse doivent avoir fait également des progrès dans l'éducation des moutons, puisque la laine forme aujourd'hui un produit important dont une grande quantité s'exporte en Angleterre.

Moutons d'Angleterre. Il y a peu de pays où l'on trouve une aussi grande variété de moutons et de laines qu'en Angleterre, où elles sont toutes d'une qualité supérieure. On distingue les qualités des laines par les noms des différentes races de moutons, telles que celles de Teeswater, qui ont une longue laine et point de cornes; de Lincoln, *id.;* de New-Leicester, longue laine fine et sans cornes; de Cotwold, *id.;* de Romney-Marsh, Dartmoor, *id.;* d'Exmouth, longue laine grossière, avec des cornes; de Blackford, *id.;* d'Hereford, Ryeland, laine courue, fine, sans cornes; de Mort, Shropshire, de Dorset, *id.;* de Wilts, laine courte, qualité moyenne, avec des cornes; de Berks, longue laine sans cornes; de South Down, laine courte sans cornes; de Norfolk, *id.;* avec cornes, d'Hardwick, laine courte, avec cornes; de Cheviot, *id.;* de Shetland, laine fine, cotonneuse, sans cornes; mérinos d'Espagne, laine courte superfine; de métis, laine courte fine.

On peut porter à 32 millions le nombre des moutons du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Moutons de la Livonie et Esthonie. Suivant le rapport de la compagnie de Dorpat, pour l'élève des moutons, cette branche importante de l'économie rurale a fait des progrès rapides dans la Livonie et l'Esthonie, comme le démontre le tableau authentique que voici : En 1832, il n'y avait en Livonie que 32 bergeries, avec 13,308 moutons, et en Esthonie, 34 bergeries, avec 13,807 moutons; ensemble, 66 bergeries, avec 29,115 moutons; tandis qu'en 1833 on comptait 57 bergeries avec 34,205 moutons en Livonie, et 67 bergeries avec 33,244 moutons en Esthonie, faisant ensemble 67,449 moutons, dont la laine a été reconnue d'une qualité satisfaisante. On en exporte une grande quantité en Angleterre et en Amérique.

Moutons des Etats-Unis de l'Amérique du nord. On évalue à 13 millions le nombre des bêtes à laine existant aux Etats-Unis. Sur ce nombre, l'état de New-York figure pour 1/3; la Pensylvanie et l'Ohio pour 1/6 chacun; les états de Virginie et de Vermont chacun pour 1/13; le Maine et le Kentucky pour 1/24. Toutes les bêtes à laine des autres états ne représentent ensemble que 1/6e de la somme totale.

Le fonds moyen de la toison est évalué à 1 kil. 474, et la valeur à 5 fr. 85 cent. le kilog., prix moyen des 6 dernières années, pendant lesquelles le prix de la laine a varié de 3 fr. 35 à 6 fr. 72 c. le kilog. En 1836, les Etats-Unis ont importé de l'étranger en laine valant moins de 94 d. 6 kilog. 5,000,000 kilog.

Moutons et chèvres du Thibet. M. William Moorcroft, membre de la société asiatique de Calcutta, a fait, en 1812, un voyage au petit Thibet dans le but d'aller à la recherche des animaux dont les toisons sont employées par les Cachemiriens à la fabrication des châles. Il se transporta jusqu'aux sources de l'Indus, voisines des lacs Ravanhrad et Manasarava, dans une province du petit Thibet nommée *Oundès* ou *Ourna-Desa.* Arrivé à la latitude de 31 degrés, il rencontra, au milieu de glaces vieilles comme le monde, une multitude si considérable de bestiaux, et surtout de chèvres et de moutons à toisons fines, qu'on ne peut, dit-il, s'en faire une idée. Il fit l'acquisition de laines récoltées, concurremment avec les marchands de Ladack (capitale du Thibet), qui approvisionnent les Cachemiriens; et ce qui est le plus important, il parvint à se procurer des chèvres et des moutons vivans qu'il ramena des environs de Gortope, capitale de l'Oundès, jusqu'au Bengale; dans un second voyage, il fit la découverte d'une race de moutons nommés *purik* particulière, au pays de Ladak, et qui, pour la beauté, la blancheur et la finesse de la toison, surpasse toutes les espèces de moutons. Malgré sa petitesse, le poids des deux tontes est d'environ 3 livres. Le

produit de la première donne une laine préférable à celle de la seconde ; elle est assez fine pour être employée à la fabrication des châles d'une qualité suffisamment belle.

Moutons de l'Australasie. Il existe aujourd'hui des troupeaux immenses de moutons dans cette partie du monde ; on pourra s'en former une idée quand on saura qu'il y a des propriétaires qui possèdent des troupeaux de 25,000 têtes chacun, et que par le croisement de la race des mérinos avec la race anglaise, il en est résulté une race de moutons qui donnent une laine supérieure, dont il s'exporte maintenant de grandes quantités en Angleterre. *Voy.* LAINE.

Importations. Suivant les registres de la douane, il a été importé en France, en 1837, 117,367 têtes de moutons, dont 30,543 de la Belgique ; 25,195 de la Suisse ; 55,536 de l'Allemagne ; 3,327 de la Hollande ; 2,140 de la Sardaigne ; 64 d'Espagne ; 24 d'Alger ; 298 d'Angleterre, etc., ayant ensemble la valeur officielle de 1,992,239.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, à 32,414 têtes, dont la majeure partie, 19,751 pour l'Espagne ; 445 pour les États-Unis ; 12,218 pour l'Angleterre, etc., ayant une valeur officielle de 577,337 fr.

MOUTURE. La mouture est l'opération de pulvériser les grains par la meule, d'où vient le mot de mouture. La mouture ou la conversion des grains en farine est plus ou moins parfaite, suivant les moulins dont on se sert, car tous les moulins ne sont pas également propres à produire la plus belle farine ; mais la qualité et la quantité de farine qu'on en retire d'une même mesure de grains dépendent encore plus de la manière de moudre. La division du grain par la mouture qui sépare les parties spécifiques intégrantes du grain les rend propres à de nouvelles combinaisons différentes entre elles, suivant que cette division en a été faite plus ou moins convenablement. On peut aussi retirer du même grain plusieurs sortes de farines ; leur degré de bonté dépend de la manière de les moudre, c'est-à-dire, suivant que l'on fait moudre plus ou moins bas, plus ou moins vîte, plus ou moins fort ; suivant que l'on moud ensemble ou séparément des grains de différentes espèces ou de différentes qualités ; suivant le nombre de fois qu'on remoud les diverses parties du grain ; suivant l'attention plus ou moins grande à r'habiller les meules à propos avec des rayons peu profonds, une piqure plus fine, à les bien monter, à leur conserver un mouvement toujours égal, etc. Ainsi, l'art de la mouture des grains, qui constitue l'art du meunier, est plus difficile et compliqué qu'il ne paraît d'abord ; aussi, sa perfection a été plus lente à obtenir que d'autres arts industriels, et ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on est parvenu à lui donner un degré de perfectionnement qui a beaucoup contribué à augmenter les produits de la mouture.

La mouture des grains est une opération d'une grande importance pour l'alimentation de la population de tous les pays. L'industrie est parvenue en Angleterre et en France à y introduire un perfectionnement avantageux. On a généralement rejeté en Angleterre l'emploi des moulins à vent et même ceux à eau pour la mouture des grains, dont on a reconnu les inconvéniens. Ceux à vent vont inégalement, suivant les différens degrés de force du moteur, et donnent une mouture de différentes espèces : quant à ceux mus par l'eau, ils sont sujets à être arrêtés, pendant la sécheresse de l'été, par le manque d'eau, et en hiver, par le froid et les glaces, qui empêchent les moulins d'opérer. Au lieu que les moulins mus par la vapeur, qu'on a établis à Londres et ailleurs, ont un mouvement régulier et toujours uniforme qui donne une farine plus belle et aussi meilleure. Ce procédé a l'avantage de donner toujours la même quantité et la même qualité de produits dans le même espace de tems.

La mouture à vapeur, que la distance des moulins qui approvisionnent Paris de farine a rendue possible, coûte au moins 3 fr. par setier, tandis que le prix de la mouture par moteur hydraulique, aux environs de Paris, ne s'élève que de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 cent., et dans les moulins de Saint-Maure, au confluent de la Seine et de la Marne, ces frais, y compris le loyer annuel, seront réduits à 60 c. ; les gérans de la nouvelle société qui s'est formée pour leur exploitation les garantissent à ce prix.

Les moteurs seront les tourbines de M. Fourneyron, dont il a été fait mention à l'académie des sciences. *Voy.* HYDRAULIQUE.

L'ordonnance du 28 septembre 1828, relative à la conversion en farine des blés étrangers déposés à l'entrepôt de Marseille, a été modifiée par une autre ordonnance.

Suivant les articles 1 et 2, la faculté de la mouture est retirée aux blés *durs ;* les blés *tendres* pourront seuls désormais être convertis en farine, et, pour 100 kilog. de ce blé, on devra réexporter 78 kilog. de farine fraîche, blanche, blutée de 30 à 32 p. 0/0, de bonne qualité et bien conditionnée. Toutefois, l'administration de la guerre pourra, par exception, représenter, au lieu de 78 kilog. de farine blutée à 30 p. 0/0, 100 kilog. de farine brute, ou 90 kilog. de farine blutée seulement à 10 p. 0/0.

Art. 3. Les permis pour la sortie de l'entrepôt seront délivrés par la douane, en vertu d'engagement duement cautionné, contenant soumission de rapporter à l'entrepôt, dans un délai qui sera exprimé audit permis, et d'exporter dans les deux mois suivans les farines en quantités et qualités conformes aux prescriptions de l'article ci-dessus.

L'art. 5, relatif à la formation et aux attributions de la commission appelée à statuer sur les difficultés auxquelles peut donner lieu la faculté de la mouture, contient, à cet égard, une disposition nouvelle qui a de l'importance : il accorde aux employés des douanes le droit, qu'ils n'avaient pas précédemment, de recourir aux experts institués par l'art. 9 de la loi du 27 juillet 1822.

D'après l'art. 6 et dernier de l'ordonnance, les droits d'entrée dus sur le son provenant de la mouture seront acquittés à raison de 22 kilog. par quintal décimal de grains extrait de l'entrepôt. Mais il est bien entendu qu'en ce qui concerne les blés remis à l'administration de la guerre, ces droits s'acquitteront sur 10 kilog. par quintal, lorsqu'on représentera 90 kilog. de farine, et qu'on ne les exigera pas si la quantité représentée est de 100 kilog. de farine brute.

MOUY, ville de France, dans le département de l'Aisne, près Clermont-en-Beauvoisis, à 5 l. de Beauvais. Population, 1,800 habitans.

Industrie et commerce. On fabrique une grande quantité de serges connues dans le commerce sous le nom de serges de Mouy qui sont estimées ; il y en a de demi-aune, demi-quart et de trois quarts

de large, en pièces de 25 à 30 aunes. On fabrique aussi, dans la ville et les environs, des cordes à puits d'écorce d'arbre; il s'en fait une grande consommation à Paris. Ces deux articles d'industrie forment la principale branche du commerce de cette ville.

MOZAMBIQUE, île qui se trouve située dans le canal de son nom, sur la côte orientale de l'Afrique, dont il la sépare de l'île de Madagascar. Cette côte, qui a 140 milles géographiques de longueur, s'étend depuis le cap Delgado jusqu'à l'embouchure du Lorenzo Marquez, et renferme la chaîne des Monts-d'Or. Quant à l'île, elle est située à l'entrée de la baie de Mossoril, séparée du continent par un canal d'environ une lieue. L'île de Mozambique est très-peu étendue, elle s'étend du S.-O. au N.-E. entre deux pointes de la Terre-Ferme. La forteresse du même nom est sur la pointe du N.-E. de l'île.

La ville de Mozambique est située sur cette île, avec un excellent port sur la côte occidentale, protégé par un fort. Elle est le chef-lieu de la capitainerie générale de son nom, et la résidence du gouverneur portugais des possessions de l'Afrique orientale. Population, 2,800 habitans: la plupart sont des déportés du Portugal. Cette ville est très-importante pour l'approvisionnement des vaisseaux qui y relâchent dans leur voyage aux Indes orientales ou qui en retournent.

Commerce. Cette ville est également le point central du commerce des Portugais, sur la côte orientale de l'Afrique. Le cabotage avec la côte y est considérable, les bâtimens d'Inbambané, Quilimane et d'autres ports du sud y arrivent en juillet et août; c'est de ce dernier que partent ceux destinés pour Goa, Daman et Diu. Leurs chargemens consistent en poudre d'or et lingots du même métal, ivoire, ambre gris, couris, cornes de rhinocéros, et une espèce de résine employée en Chine au lieu de goudron. On exporte pour le Brésil de l'écaille et autres marchandises. Les principaux objets d'importation sont les fusils, la poudre à tirer, le thé, la verroterie et les grosses toiles de coton du nord de l'Indoustan; ces divers objets servent de monnaie, c'est-à-dire de moyen d'échange avec les nations voisines, qui sont des nègres, des cafres, des Arabes. C'est par le Banian que se fait presque tout le commerce du Mozambique. Les Movizas y apportent une partie de leur ivoire, dont le commerce est entre les mains du gouvernement.

La seule douane de la capitainerie générale est dans cette ville; les droits sur les importations sont de 2 1/2 p. 0/0 sur l'argent monnoyé, et de 20 p. 0/0 sur les marchandises, non compris les frais de douane, pilotage, etc. Mozambique est le siége d'un tribunal civil qui juge aussi les affaires de commerce.

MUDDE, mesure hollandaise, analogue au muid français, dont on fait encore usage à Amsterdam pour les matières sèches, malgré l'introduction du système métrique en 1820. Le last contient 27 mudde, et le mudde pèse 272 livres poids de marc, et contient un peu plus de 13 boisseaux ou un setier et un boisseau de Paris.

MUELHEIM, ville de Prusse, cercle de régence de Dusseldorf, située sur la Ruhr. Population, 6,838 habitans, qui entretiennent une fabrique de machines à vapeur, manufactures de tabac, de tissus de coton, et des tanneries, dont les produits forment les principaux articles du commerce, favorisé par la navigation de la rivière.

MUELHEIM, ville de Prusse, cercle de la régence de Cologne, située sur le Rhin, chef-lieu du cercle de son nom. Population, 4,404 habitans, qui entretiennent des fabriques de velours, de casimir et autres tissus de laine et de coton, ainsi que des tanneries, qui font l'objet de son commerce, favorisé par le Rhin.

MUID. C'était, d'après l'ancien système, une mesure usitée en France, tout à la fois comme mesure agraire, de liquide et de grains ou de matières sèches.

Muid mesure de liquides. Le muid, qu'on appelle aussi poinçon, vaut 36 veltes 288 pintes de Paris; il a 8 pieds cubes et contient 560 livres pesant d'eau pure.

Le muid fait la moitié du tonneau d'Orléans; il faut 3 muids pour faire le tonneau de Bordeaux, et 5 1/4 de 36 veltes pour faire le tonneau de marine, 1 1/2 muid pour faire la queue de Bourgogne; 1 muid fait la queue de champagne. Le muid contient aussi deux feuillettes, et la feuillette 2 quarterons, le quarteron 9 veltes, et la velte 4 pots, le pot deux pintes; 1 muid équivaut à 36,822 litres, et 1 hectolitre contient 0,3728 muids de Paris. Cependant comme la capacité du muid de vin est variable suivant les localités, celui de la capacité exacte de 8 pieds cubes n'aurait que 264 litres. Le muid de Nîmes contient 2 tonneaux, et se divise en 12 barraux, chacun de 70 pintes.

Muid mesure de grains. Le muid pour le grain vaut 144 boisseaux 2,304 litrons, 1,920 pintes; sa capacité est de 92,160 pouces cubiques, et contient 2,880 livres pesant de blé poids de marc.

Le muid contient 12 setiers, et le setier 12 boisseaux ou 92 litrons, ou 160 pintes, et pèse 240 livres poids de marc, et répond à 156 litres.

Le muid d'avoine étant double est composé de 12 setiers de 24 boisseaux chacun. En mesure métrique, le muid d'avoine est de 37 hect. 44 litres.

Le muid de sel, de 12 setiers de 16 boisseaux chacun.

Le muid de charbon, de 20 minots chacun, de 4 boisseaux.

Le muid de charbon de terre est de 15 minots, chacun de 6 boisseaux.

Le muid de plâtre, de 38 sacs de 2 boisseaux chacun. Le muid de plâtre, mesure de Paris, est composé de 3 voies, la voie de 12 sacs, le sac de 2 boisseaux, le boisseau de 16 litrons, et équivaut à 9 hectolitres et 36 litres.

Réduction de différens muids de vin en setiers de huit pintes et en litres.

Muid d'Orléans	28 s.	289 l.
Muid de Bourgogne	39	297
Muid rappé	40	304
Muid gros	42	320
Muid très-gros	44	325
Muid très-gros rappé	45	342
Muid très-gros Bourgogne	46	350
Demi-muid en feuillette	18	137
Demi-muid Bourgogne	19	144
Demi-muid gros	20	152
Demi-muid très-gros	22	167
Muid français	35	266
Muid Cahors	39	297
Muid du Rhône	37	282
Petit muid Languedoc	48	365
Muid Montpellier	67	510

MULET, quadrupède produit par l'accouplement de l'âne avec la jument, ou du cheval avec l'ânesse; il prend plus communément, dans ce dernier cas, le nom de bardeau. Néanmoins, le nombre des bardeaux est beaucoup moins considérable que celui des mulets, proprement dits, que l'on pourrait attribuer à leur force moins grande ou à leur forme repoussante, plus petite et plus pesante que celle des mulets. Les mulets sont, en général, plus sobres que les chevaux, supportent mieux la faim et la fatigue, sont moins délicats sur le choix des alimens et vivent plus long-tems. Les qualités et la valeur des mulets dépendent entièrement de celles de l'âne étalon et des jumens mulassières, qu'on destine à leur production. Les jeunes mulets s'élèvent absolument de la même manière que les poulains, à cela près qu'ils sont moins délicats; aussi prennent-ils promptement de la force et de l'accroissement. L'éducation, ainsi que les moyens de reconnaître l'âge, les qualités ou les défauts des mulets, diffèrent peu de ceux en usage pour les chevaux. Les pays du midi de l'Europe, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et les départemens méridionaux de France, élèvent un grand nombre de mulets qui supportent mieux la chaleur et coûtent moins à nourrir que les chevaux, et portent plus aisément des fardeaux à travers les montagnes, la sûreté de sa marche et sa vigueur pour gravir les sentiers les plus escarpés lui faisant généralement donner la préférence. Aussi, voit-on des files de 30, 50 et 100 mulets chargés de différentes denrées parcourir les routes de ces différentes contrées, ayant à leur tête un mulet, richement décoré de plumes et de grelots, guidant, avec une certaine fierté, d'un pas sûr, léger et accéléré toute la file. Les mulets entiers sont d'une vigueur extraordinaire, mais ils offrent du danger à les conduire. Le Poitou est un pays renommé pour la production des mulets; il en sort annuellement plus de 16,000, dont une partie sont achetés pour l'Espagne, environ la moitié de ce nombre; un quart pour le Piémont et l'Italie, et le reste pour le Dauphiné, le Languedoc et la Provence. Leur bonté et leurs belles formes leur font partout obtenir un prix avantageux, de 7 à 8, 900 et jusqu'à 1,000 pour chacun. Les mulets de la Gascogne sont également d'une belle et bonne race et sont recherchés; tandis que les mulets de plusieurs autres départemens, tels que des Hautes et Basses-Pyrénées, de l'Ariége, de Lot-et-Garonne ne se vendent que de 5 à 600 fr. au plus par tête, et ils fournissent environ de 8 à 9,000 têtes. Il existe plusieurs foires renomméss dans le Poitou, où il se fait un grand commerce de mulets, telles que les foires de Saint-Maixent, de Niort, de Champdenier, d'Augé, de Saint-Sauvent, de Fontenay, de Mauzé, de Chenoux, de Toussé, etc. Les animaux de 6 à 7 mois se nomment *jetonnes*, de 2 à 3 ans, *doublonnes*, et de 5 à 6 ans, *bête de marque*. Depuis la cessation de la traite des nègres, il s'exporte un plus grand nombre de mulets dans nos colonies; on les embarque à Nantes ou à Paimbœuf; ce sont des bêtes formées, de l'âge de 4 à 8 ans, qu'on paie de 800 fr. à 1,000 fr.

Commerce. Les mulets et mules forment un objet important de commerce.

Importations. Suivant le registre de la douane, le nombre qui en a été exporté en France, en 1837, s'élève à 781, ayant une valeur officielle de 234,300 fr., dont la majeure partie, 641, de Sardaigne, 18 d'Espagne, 56 de Suisse, 3 de Belgique.

Exportations. Elles ont été, la même année, de 15,181 têtes, ayant une valeur officielle de 4,554,700 fr., et dont la majeure partie, 9,475, pour l'Espagne, 1,310 pour la Guadeloupe, 1,385 pour la Martinique, 1,157 pour l'île Bourbon, 595 pour la Belgique, 151 pour l'Angleterre, 60 pour Cuba, 74 pour la Guiane anglaise.

MULHOUSE ou **Mulhausen**, ville de France, en Alsace, département du Haut-Rhin, située dans une île que forme l'Ille près du canal du Rhône au Rhin, à 4 l. de ce fleuve, à 8 de Bâle, 10 de Colmar, et 114 de Paris. Populat., 13,000 habitans. Cette ville, actuellement une des plus industrieuses de la France, a été le berceau de l'industrie cotonnière en Alsace; cette industrie, qui date depuis un siècle, y a fait des progrès immenses. La première manufacture d'indiennes fut établie à Mulhouse en 1746; à ce souvenir se rattachent les noms des Kœchlin, des Schmalze et des Dolisus. On conçoit que l'art était encore dans son enfance. Mais les progrès qu'ont faits, depuis cette époque, la mécanique, la chimie et l'art du dessin, ont permis aux industriels de cette ville de donner à la toile plus de finesse, au coloris plus de lustre et de durée, au dessin plus de délicatesse et de goût, et la fabrication des indiennes, après avoir parcouru toutes les phases, est arrivée en ce moment à un très-haut degré de perfection. On peut voir, dans l'une des salles de la société industrielle de Mulhouse, les échantillons d'indiennes de toutes les époques de sa fabrication.

L'industrie cotonnière est arrivée à Mulhouse à un tel degré de développement et de perfection que, malgré les avantages que possèdent les Anglais sous le rapport du prix des matières premières, et surtout des matières *actives*, tels que le fer et la houille, les industriels du Haut-Rhin parviennent à lutter avec eux sur les marchés étrangers, par le goût et la beauté de leurs dessins, la richesse et la solidité des teintures, et à compenser ainsi, par leur génie industriel et par leur travail, les désavantages de leur situation topographique, et surtout du système de prohibitions et de restrictions qui a élevé tant de barrières autour de la France industrielle.

Industrie. C'est à la ville de Mulhausen qu'appartient l'honneur d'avoir introduit la lithographie en France; elle a aussi été le berceau de l'industrie manufacturière de l'Alsace. Dès le VIIe siècle, on fabriquait des draps communs; mais la France et le Piémont lui ayant ouvert des débouchés nombreux, elle perfectionna sa fabrication, et l'invention des machines permit de fabriquer des draps plus fins. MM. Martin et Thyss, à Buhl, ont les premiers employé un moteur hydraulique. Actuellement les draps de Mulhausen peuvent soutenir la concurrence des meilleures qualités de ceux d'Elbeuf, et même de Louviers.

C'est en 1762 que fut introduit à Mulhausen le tissage des toiles de coton; ce coton était d'abord filé à la main dans les vallées des Vosges: en 1806 eut lieu l'introduction des premières filatures. L'emploi de la navette volante, l'usage de réunir les tisserands en ateliers, des ouvriers suisses appelés en grand nombre, contribuèrent à donner un essor immense à cette industrie; en 1814, le département du Haut-Rhin commença à se livrer à la fabrication des qualités fines et supérieures propres à la vente en blanc.

Mulhausen est encore le berceau de l'industrie

des toiles peintes ou indiennes. C'est M. Samuel Kœchlin qui la fonda en 1746; en 1780, MM. Hartmann de Munster imitèrent cet exemple; à la fin du XVIII[e] siècle, on y fabriquait déjà 200,000 pièces de 16 aunes chaque, sur 3/4 de large.

La fabrication des draperies est faite à Mulhausen, par la maison Mathieu Mieg et fils, et à Bülh, par MM. Thyss, Stephan et compagnie. Il se fabrique aussi à Mulhausen une sorte de lainage d'autant plus précieuse qu'elle alimente les fabriques de toiles peintes et d'indiennes, non-seulement du Haut-Rhin, mais encore des diverses parties de la France, de la Suisse, de l'Allemagne et de la Russie : ce sont les draps servant à l'impression au rouleau, qui ont toutes les qualités désirables pour cet emploi. Les manufactures qui les fournissent, toutes établies à Mulhausen, sont au nombre de cinq, et chaque année il en sort 1,000 pièces environ de 35 à 40 aunes chacune, ayant une valeur de 800,000 fr., résultat du travail de 350 ouvriers.

Nous ne devons pas oublier l'importante invention de la filature mécanique du lin et du chanvre, que E. J. B. Leclerc, secondé par l'intelligence et le courage de M. Vetter, a introduite à Kaisersberg.

La filature du coton y a pris un immense développement, ainsi que dans le département du Haut-Rhin et les localités limitrophes. Cinq des principaux filateurs de ce département, MM. Bourcard, Hartmann, Heilmann frères, Herzoz et Schlimberger y figurent pour les numéros 377, 378, 379, 380 et 381. Leurs établissemens réunis s'élèvent au nombre de 56, faisant mouvoir près de 700,000 broches. Ils consomment annuellement environ 6,500,000 kil. de coton d'Egypte ou d'Amérique, produisant 6 millions de kil. de coton filé, et occupant 18,000 ouvriers des deux sexes. La matière brute est évaluée à 18 millions, et les filés à 35 millions; il en résulte une différence en plus ou bénéfice de 17 millions de francs, dont une grande partie solde le prix de la main-d'œuvre.

Il existe 8 maisons alsaciennes qui fabriquent des tissus de coton, tels que calicots, percales, mousselines, etc., et dont 3 fabriquent aussi des toiles peintes, savoir : MM. Dolfus Mieg et compagnie; Gros, Dier, Roman et comp., et Hausmann frères. Cette fabrication de tissus en blanc est également devenue plus parfaite par la multiplicité des mécaniques à tisser, qui excèdent 3,000 métiers, et par celles des machines à parer, qui dépassent 200; elles occupent 35,000 ouvriers, et versent annuellement dans le commerce 920,000 pièces qui, au prix moyen de 28 fr., s'élèvent à 25 millions 760,000 fr., sur lesquels 9,650,000 fr. sont le prix de la main-d'œuvre; on acquitte les frais généraux de fabrication.

Un produit nouveau est venu augmenter cette masse de richesse créée par le tissage; c'est le chalys qui s'exécute maintenant, dans la ville de Mulhausen, avec autant de perfection que de succès.

L'impression des tissus de coton forme, par ses grandes variétés, une autre branche d'industrie très-étendue (*voyez* IMPRESSION SUR COTON). Le nombre des pièces imprimées en 1834, dans le département du Haut-Rhin et à Mulhausen, sur calicot, percale et mousseline, a été évalué à 720,000, représentant une valeur de 43 millions, prix des tissus; il est resté 23 millions pour les frais généraux de fabrication et pour main-d'œuvre; 18,000 ouvriers des deux sexes sont employés à ces impressions, et à celles des tissus de soie, de laine, de soie et laine, etc., tels que foulards, chalys, mousselines de soie, thibet, etc., que les fabricans de toiles peintes ont introduites dans leurs ateliers. On compte 20,000 autres ouvriers employés à mettre en couleur les tissus de coton, tels que les mouchoirs-madras, diverses cotonnades, et les guingams, qui, par la modération de leur prix, sont à la portée de tout le monde. Les madras servent à la consommation de la France; un fond rouge, et des bordures aux deux bouts, distinguent de riches robes qui sont envoyées aux Indes; elles ne se vendent que 6 à 7 fr. chacune.

Les cotonnades en couleur de fantaisie sont d'une bonne qualité; leur solidité, leur bon teint les font préférer à celles du même genre que d'autres pays fournissent. Les quatre variétés de tissus de coton de couleur que nous venons de citer produisent 4 millions en main-d'œuvre par an, absorbent pour 2 millions de matières tinctoriales, et pour 4 millions de cotons filés. Depuis quelque tems ils se sont enrichis de l'impression sur chaîne avant le tissage.

L'industrie du département du Haut-Rhin, dont Mulhausen est le centre, se distingue encore par la fabrication des papiers blancs et peints, des pièces d'horlogerie, de la quincaillerie, de la serrurerie, taillanderie fine, etc. On y compte 5 hauts fourneaux, des forges, fonderies tréfileries, etc., et des ateliers remarquables, tant pour la construction des machines que pour la gravure des cylindres qui servent à imprimer au rouleau les toiles peintes. Les 12 papeteries possèdent 24 cuves, produisant annuellement de papier pour une valeur moyenne de 380,000 fr., qui alimente la consommation locale et emploie 400 ouvriers. La quincaillerie, l'horlogerie, etc., consomment pour 600,000 fr. de matières par année, et leurs produits s'élèvent à 2 millions, d'où il résulte un prix de main d'œuvre de 1,400,000 fr. Ces branches d'industrie sont principalement entre les mains de MM. Japy frères, à Beaucourt.

La fabrication du fer dans le Haut-Rhin a une production annuelle de 300,000 kilogrammes de fer brut, et dont la fonte produit du fer d'une bonne qualité, parmi lequel celui de Belfort est très-propre à la fabrication des armes. La construction des machines et des cylindres d'impressions y opère une très-grande extension depuis 1827, que l'on doit attribuer au grand nombre de machines à vapeur et autres mécaniques que les fabricans du département, et surtout de Mulhausen, avaient besoin de faire construire sur une grande échelle sous leurs yeux.

M. Schlumberg a établi à Mulhouse plusieurs métiers à la Jacquart, et il fabrique depuis quelque tems des tapis d'une grande dimension, pour le tissage desquels il faut jusqu'à 2,232 crochets, et 12,000 cartons.

Les articles des manufactures de Mulhouse occupent chaque fois une place distinguée dans l'exposition des produits de l'industrie du royaume, et arrêtent constamment les regards des commissaires, et un grand nombre de ces fabricans ont obtenu du gouvernement des récompenses honorables pour les inventions qu'ils ont faites, ou les perfections qu'ils ont su donner à leurs ouvrages.

Il est certain que les indiennes de Mulhouse, comme toutes celles de l'Alsace, se placent avec avantage sur les marchés de préférence à tout autres produits analogues. D'après *l'Industriel de*

l'*Alsace*, on peut, sans crainte d'être démenti, porter à 800,000 pièces de toile de coton le produit annuel des ateliers de tissage. Sur ce nombre, 5 à 600,000 sont livrées à l'impression, et 2 à 300,000 restent dans le commerce pour la vente du blanc. C'est du moins le chiffre auquel a dû s'élever, d'après les documens des données positives, la fabrication de 1833.

C'est, grâce à l'extrême activité des habitans de Mulhouse, que la fabrication de cette ville est devenue la seule industrie française capable de supporter la concurrence étrangère ; mais aussi quelle habileté, quelle constance à perfectionner, quel travail continuel assidu de toute une population qui, en moins de cinq années, a été portée de 10 à 20,000 industriels, dont les nombreux ateliers sont mus par des machines immenses, et dont l'esprit, quoique peu cultivé en apparence, est pourtant inépuisable en créations fécondes, dont les produits élégans se répandent dans le monde entier.

Commerce. Ce n'est pas seulement sous le rapport de sa fabrication que la ville de Mulhouse mérite d'être citée ; son commerce est aussi arrivé à un degré d'activité et de prospérité tel qu'il est peu de places en France où il se fasse des affaires aussi considérables. La fabrication et la vente donnent lieu souvent à des marchés de la plus haute importance, dont le commerce n'est pas toujours informé d'une manière positive, mais dont la valeur s'élève souvent à des sommes considérables, comme on peut s'en convaincre par l'immense quantité de tissus en longueur qui s'expédie annuellement, tant pour l'étranger que pour l'intérieur de la France.

MULQUINERIE, fabrique de toile de la plus grande finesse, telle que linon, batiste, dentelle, etc. Cette branche d'industrie est principalement établie en Flandre, à Cambrai, Douai, Valenciennes et en Belgique, ainsi que dans la Picardie, à Saint-Quentin, Amiens, Guise, Chauny, etc., et dans les environs. Il paraît qu'elle prit naissance à Cambrai, d'autant plus que les toiles dont il est question, en portent le nom chez l'étranger. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est fort ancienne, et qu'elle existait déjà dans le Hainaut au tems qu'il était gouverné par des comtes particuliers, qui établirent un droit sur les toiles de mulquinerie. Quoique cette fabrication soit au fond la même que celle des toiles ordinaires, elle exige des précautions particulières proportionnées à la finesse, à la délicatesse de leur tissu, ce qui doit avoir lieu depuis la culture du lin, qui en fournit la matière jusque dans les derniers apprêts. La récolte du beau lin ramé, le seul qui soit propre à fabriquer les toiles de mulquinerie de qualité supérieure, est réservée dans la province de Hainaut, aux terres voisines de la Scarpe. En général sa graine, comme celle de la plupart des lins que l'on cultive en France, se tire de Dantzig et plus ordinairement de Riga. Ceux que produisent les environs de Guise, de Vervins et de Chauny, ne sont propres qu'à fabriquer les toiles de mulquinerie commune. Le fil de mulquinerie se vend à l'aune et au poids, et c'est l'ourdissoir même qui lui sert de mesure. Son prix est toujours en raison inverse de son poids ; c'est-à-dire que moins il pèse, plus il se vend cher. Les marchands de fil, nommés *filatiers*, le paient suivant son poids après l'ourdissage, et le vendent en cet état aux fabricans.

Les toiles de mulquinerie de la Picardie et de la Flandre, qui en ont la fabrique presque exclusivement, et que l'on marquait dans les bureaux de ces provinces, s'élevaient, avant la révolution, à 119,300 pièces, savoir : 100,000 pièces marquées au bureau de Saint-Quentin, 5,000 à celui de Douai, 13,800 à celui de Cambrai, 1,200 à celui de Chauny, 100 à celui de Guise. A 60 livres la pièce prix moyen, c'était un produit industriel qui rapportait annuellement 7,158,000 liv. Mais cette industrie est actuellement bien déchue de son ancienne prospérité, depuis que les tissus de coton, les calicots et les percales, ainsi que les mousselines, sont devenues d'un usage presque général, et que l'Angleterre a trouvé le moyen de filer et de tisser des toiles de mulquinerie à la mécanique, et d'en répandre des quantités considérables jusqu'en France, même à des prix bien inférieurs à ceux auxquels nos frbricans peuvent les donner, d'après l'ancien système de fabrication.

MULTAN ou MOULTAN, capitale de la province de son nom, de l'Afghanistan, dans l'Asie centrale, arrosée par le Sind et ses affluens qui s'y réunissent, actuellement sous la domination du souverain de Lahore. Pop., 30,000 habitans, à 140 l. de Lahore.

Industrie et commerce. On y récolte une grande quantité de coton dont on fabrique des toiles ; de l'opium, du soufre et des noix de Galle. On y élève aussi une grande quantité de chameaux, qui passent soit en Perse soit dans l'Inde. On y fabrique beaucoup de tissus de coton blancs et imprimés, qu'on envoie à Agra et ensuite à Surate. On y fabrique aussi des tissus de soie en grande quantité. C'est de cette ville que sortent tous les Banians qui vont exercer le commerce dans la Perse, où ils font le métier des Juifs, sur lesquels ils l'emportent même par l'usure.

MUNICH (MUNCHEN), ville capitale de la Bavière, située sur la rive gauche de l'Isar, à 12 l. d'Augsbourg, 24 de Ratisbonne, 80 de Vienne et 150 de Paris. Lat. N. 48° 8' 20"; long. E. 9° 14' 15'. Pop., 95,718 habitans.

Industrie. C'est l'une des villes de l'Allemagne centrale où l'industrie est le plus florissante et le plus perfectionnée, surtout dans les articles de luxe. Elle renferme des manufactures de tapisseries de haute lice, rivales de celle des Gobelins. L'exposition des produits de l'industrie, qui a eu lieu dans cette ville au commencement de 1835, a mis en évidence les progrès industriels de la Bavière. On y a exposé des draps d'une qualité moyenne, des flanelles, des molletons et d'autres tissus de laine parfaitement bien fabriqués. Huit fabricans de Herzogenrauch, dans le cercle de Rezat, et trois autres de Weissembourg, y ont aussi exposé des draps qui peuvent être comparés à tout ce qui se fabrique de mieux en Europe. Néanmoins, il leur manque encore ces procédés mécaniques, qui ont donné la dernière perfection aux fabriques de l'étranger, telles que les tondeuses et l'emploi des laines mérinos, pour pouvoir soutenir la concurrence. Dans la fabrication des tissus de lin, de laine et de coton, l'industrie bavaroise s'est plutôt appliquée à la bonne qualité qu'à la belle apparence ou aux apprêts des étoffes.

Les manufactures de tapis ont fait de grands progrès, surtout celles de Nordlingen, où l'on en fabrique d'une qualité moyenne à des prix très-

modérés, tels que les tapis dits tyroliens. La fabrique des étoffes de soie a aussi fait de grands progrès, comme l'attestent les damas, les satins, les gros de tours et les taffetas que l'on confectionne à Lechhaufen, près d'Augsbourg. La tannerie et mégisserie livrent de très-beaux produits en cuirs, et ceux de Neustadt, sur l'Aisch, sont surtout remarquables. Les fabriques de porcelaine ne sont pas restées en arrière, ainsi que la fabrication de toutes sortes d'objets en marbre. On peut citer la fabrique de porcelaine de M. Miss, qui confectionne des tasses à la turque, dont on envoie de grandes quantités au Levant; enfin, la fabrique royale de porcelaine à Nymphenbourg, dont les produits sont remarquables par leur beauté et leur perfection. La poterie peut aussi être citée pour ses produits perfectionnés. Les cristaux sont aussi parvenus à un haut degré de beauté par leur pureté et leur poli, tels que ceux produits par la verrerie de Rabenstein, par l'inspection royale de Benediktbeuren, de la célèbre fabrique de miroirs de M. J. Fischer à Erlangen, de celle de M. Faber à Nurnberg, et surtout de la manufacture royale des miroirs de J. Adam Plattner à Munich. Les produits de l'orfévrerie et de la bijouterie ont suivi les mêmes progrès, ainsi que les bronzes, dont on a admiré les magnifiques produits à l'exposition, ainsi que ceux de l'ébénisterie en meubles de toute beauté. Les fabricans d'instrumens de musique, la reliure des livres et d'autres produits industriels de toute nature, ont donné une haute idée de l'industrie bavaroise.

Exposition des produits de l'industrie.

Toiles. L'exposition qui a eu lieu à Munich à la fin de l'année 1835, des produits de l'industrie nationale, a mis en évidence les progrès des manufactures de la Bavière. La première salle renfermait les produits de la fabrication du lin et du chanvre. Il y a peu de pays où le lin soit cultivé avec plus de succès, et où les manufactures de toiles soient portées à un plus haut degré de perfection. On estime la consommation des toiles de moyennes qualités, à un million de pièces, indépendamment d'une certaine quantité qu'on exporte à l'étranger, ainsi que du fil; l'exportation annuelle, d'après une moyenne des cinq dernières années, a été d'environ 12,000 pièces. L'importation s'est élevée au delà de 17 quintaux annuellement de toiles, d'une qualité extrêmement fine, qu'on ne pouvait fabriquer avec autant d'avantage avant le perfectionnement du blanchiment et de l'apprêt.

Cotonnades. La seconde salle contenait les produits des fabriques de cotonnade et de soie réunies ensemble, et présentait tout ce qu'il y avait de plus riche et de plus magnifique en ce genre. Pour la fabrication des cotonnades, on distinguait encore cette année, comme la précédente, les produits des fabricans Schoppler et Hartman. Le chef de cette fabrique d'Augsbourg est actuellement M. Charles Forster; c'est la plus considérable de toute la Bavière; elle emploie plusieurs mécaniques, tant pour la filature que pour le tissage et l'apprêt, avec environ 600 ouvriers, indépendamment des métiers qu'elle occupe dans les environs pour les tissus destinés aux impressions. Elle a présenté à l'exposition 46 pièces de tissus de coton de différentes qualités et couleurs, qui peuvent, pour la perfection du tissage et la beauté des couleurs, rivaliser avec ce qu'Elberfeld, Rublhausen, et même Paris, peuvent produire de plus parfait en ce genre.

Une autre fabrique de coton, qui a pareillement son siége à Augsbourg, est celle de MM. Frohlech et compagnie, qui ont présenté 100 pièces à l'exposition, et celle de M. Dingler et compagnie, qui ont présenté 20 pièces de calicot. D'autres fabricans ont exposé de beaux échantillons d'étoffes pour meubles et pantalons: la fabrique de Munich, en particulier, a fait des essais dans le tissage des châles, dont les prix étaient trop élevés, comparativement aux produits de même espèce de l'Angleterre et de la France, avec lesquelles elle ne pourrait pas soutenir la concurrence.

Enfin, cette exposition a démontré les progrès considérables de la fabrication des tissus en tous genres, qui la mettront bientôt sur un pied d'égalité avec celles de la Prusse et de la Saxe; il serait seulement à désirer qu'elle fît usage des métiers mécaniques pour le tissage des mouchoirs de coton de qualités ordinaires, qui se fabriquent aux environs d'Augsbourg et Kempten, attendu que les métiers ordinaires ne peuvent pas les fabriquer à aussi bas prix que l'étranger, qui en importe une grande quantité dans le royaume, et qui, par conséquent, ne pourraient pas soutenir la concurrence au dehors. Cependant, le fil de coton, qu'on emploie dans les fabriques des cercles du haut et bas Danube, vient de l'Angleterre, et celui de lin vient de la Silésie.

On compte qu'il y a dans le district de Munich, environ 4,000 métiers occupés presque continuellement, et les tissus de coton qu'ils fabriquent sont d'une si bonne qualité, que le Palatinat, la Hesse et Francfort en font une grande consommation.

La réunion des douanes allemandes donne aujourd'hui une garantie suffisante aux fabricans ainsi qu'aux commerçans de ces divers produits, par la protection des droits contre la concurrence de l'Autriche, de la Suisse, de la Belgique, de l'Angleterre et de la France. Ce qui manque encore, ce sont les capitaux, pour l'achat des machines, pour les filatures et le développement qu'il serait nécessaire de donner à ces fabriques, pour répondre aux besoins qui augmentent avec l'exclusion des produits des fabriques de l'étranger.

Fabriques de soieries et de draps. Quant à la production de la soie, on est actuellement convaincu que le climat de la Bavière n'y est pas absolument défavorable; en sorte qu'on a multiplié les plantations des mûriers, que l'on évalue, y compris les buissons, arbrisseaux des pépinières, à quatre millions; les principales manufactures de soieries se trouvent à Munich, Nuremberg, Ratisbonne, Augsbourg, Deggendorf et Frankenthal. Néanmoins, la concurrence de la France dans cet article était difficile à soutenir, si la réunion des douanes allemandes n'avait protégé cette industrie en Allemagne par un droit très-considérable et qui ne s'élève pas à moins de 110 thalers du centner (quintal) de Bavière; mais l'énormité de ce droit excite la contrebande, et les choses demeureront à peu près sur l'ancien pied.

Tissus de laine. La troisième salle contient les produits de la fabrication des lainages. On s'est plaint généralement qu'on n'ait pas exposé des échantillons des laines des bergeries du baron Lozbeck et d'autres grands propriétaires de troupeaux, tels que des princes de Wrède, Wallers-

tein, etc. On évalue à 250,000 quintaux la consommation annuelle des laines dans le royaume; ce qui exigerait le nombre de 4 millions 1/2 de moutons à 3 livres par tête pour la toison, comme en Prusse, qui compte à peu près le même nombre de moutons que celui de la population, c'est-à-dire 12 millions. Mais, par le mauvais système de l'éducation de ces animaux si utiles, on n'en compte dans la Bavière qu'environ 1 million et demi, ce qui rend la Bavière tributaire de l'étranger d'une somme d'environ 8 millions de florins.

L'exposition a présenté d'excellens draps de qualité moyenne de MM. Max et George, de Lambrecht, et de beaux casimirs par M. Wagner, du même endroit, qui a reçu, l'année dernière, la médaille d'argent pour ses beaux draps, d'un apprêt supérieur et d'une souplesse remarquable. MM. Lang et Hennigst, de Deux-Ponts, ont exposé des draps d'un beau tissu et d'un prix très-modéré. Pour la première fois, on a vu paraître à cette exposition les produits de la manufacture par actions créé à Memmingen, où un grand nombre de familles font valoir elles-mêmes leurs capitaux et leur industrie.

Cette industrie a fait de grands progrès, surtout depuis l'acquisition des machines faites par les fabricans de Weissembourg, qui ont pu livrer leurs produits en draps à des prix moins élevés.

Les tapis de la fabrique de Schirappe à Munich ont été remarquables par la beauté dés dessins et le travail en moquetterie qui les distinguaient. Les tapis de haute lice de M. Wunsch, de Nordlingen, seraient plus recherchés si leur largeur était plus convenable. Il y avait aussi des tapis brodés d'une grande beauté.

Boisselleries. La quatrième salle était consacrée à l'exposition des ouvrages en bois, qui forment une branche d'industrie considérable du royaume, et parmi lesquels se trouvent les meubles et tout ce qui concerne l'ébénisterie ; on admirait en ce genre le beau travail des articles exposés par MM. Glink, Fortner et Frank, et qui consistaient en plusieurs meubles, tels que des secrétaires ornés de colonnes, de sculptures et de marqueterie, etc.

On remarquait aussi dans cette salle des galons et broderies en or et en argent dans le goût oriental, que les Italiens appellent *fili d'Oro*, *lustrini d'Oro*, en fils et lames d'or présentés par M. Voge et destinés pour les bazars de Constantinople, de Smyrne et d'Alexandrie. Ce fabricant a reçu la grande médaille d'or.

Verreries et cristaux. La cinquième salle renfermait les ouvrages en cristaux. On pouvait y admirer les superbes objets et assortimens de toute sorte de genre pour le service de la table, qu'y avaient exposés plusieurs fabricans renommés, tels que MM. Schmid, de Rabenstein, de Poselimger, de Franenau, de Vecthemberg à Herzogenau, et les frères Schnitzberger. Tous ces articles pouvaient rivaliser avec les plus beaux verres de la Bohême, tant pour la beauté de la matière que pour les prix modérés. A côté, étaient exposés les miroirs et glaces polies de la fabrique d'Abel et Ludwegsthal, et qui attestaient des progrès qu'avait faits cette industrie en Bavière. Cependant, on n'y remarquait pas, comme l'année dernière, quelque glace d'une grande dimension. Mais on y trouvait des verres d'optique d'une grande perfection, soit pour les formes, soit pour le poli, présentés par M. George Merz, le successeur du célèbre Frauenhofers, qui lui a transmis le secret de son art pour la fabrication de tous les verres d'optique propres aux observations astronomiques.

Instrumens, orfévrerie, bronzes et porcelaines. On remarquait ensuite les instrumens de mathématiques d'une grande perfection, les objets d'orfévrerie et de bronze d'une forme très-élégante, consistant en lustres, lampes, candélabres, qui pouvaient soutenir la concurrence même de Paris pour le fini des ouvrages, mais à des prix beaucoup plus modérés.

Commerce. Cependant Munich, malgré toutes ces branches d'industrie, n'est pas, à proprement parler, une ville de commerce, faute de communication fluviale. L'Isar n'y étant pas navigable, tous les transports doivent s'opérer par la voie de terre, ce qui les rend plus dispendieux et entrave les relations. D'ailleurs, c'est une ville de cour qui consomme une grande quantité des produits de ses manufactures, et le reste est exporté dans le reste de l'Allemagne et alimente un commerce assez considérable à l'intérieur. Les articles d'importation consistent principalement dans les denrées coloniales, les bois de teinture, la cochenille, l'indigo, la garance, le coton brut, la soie grège et organsin, etc.

Foires. On tient à Munich 2 foires qui durent chacune 14 jours. La première, à la Saint-Jacques, en porte le nom, et la seconde, aux Rois, qui en porte également le nom. On y tient aussi de grands marchés de grains appelés *Schranns.*

Monnaie de compte. La monnaie de compte, dans toute la Bavière, consiste en *gulden* ou florins divisés chacun en 60 kreuzer à 4 pfennig, au pied de 24 florins pour un marc d'argent fin de Cologne; la valeur de ce florin est de 2 fr. 13 cent. et une petite fraction.

Change. Toutes les opérations de change se traitent suivant la cote d'Augsbourg, qui en est le principal siége pour toute la Bavière et une partie de l'Allemagne, et dont les usages sur le change, ainsi que les ordonnances qui y sont relatives. Ainsi, les effets à plusieurs jours ou mois de date ne sont acceptables que 14 jours avant leur échéance, et ceux à usance ne sont comptés que pour 14 jours de vue, c'est-à-dire payables 14 jours après l'acceptation. Les effets n'étant exigibles que le lundi de chaque semaine, les jours de grâce varient suivant que ce jour est plus ou moins rapproché du jour de l'échéance.

Poids de commerce. Ce poids est le *centner* ou quintal, composé de 100 livres ou de 5 *stein*, à 20 livres chaque, la livre équivalant à 560 grammes.

Mesure. La mesure des grains est le *scheffel*, qui contient 6 metzen, divisé en 2 *viertel* ou quarts.

Les tissus se mesurent à l'*elle* ou aune, équivalent à 83,301 centimètres.

La mesure des liquides est l'*eimer*, contenant 60 kaunen ou mass, et divisé en 4 quartel; la kaune équivaut à 1,069 litres.

MUNSTER, ville de Prusse, capitale du cercle de régence de son nom, de la province de Westphalie, dont elle est aussi le chef-lieu, située sur la petite rivière de l'Aa, et sur un canal qui conduit à Maxhafen. Population, 22,500 habitans, à 30 lieues de Cologne, 48 d'Amsterdam, 118 de Paris.

Productions. On y récolte une grande quantité de toutes sortes de grains, de lin, de chanvre, de houblon, etc.

Industrie et commerce. La principale industrie

consiste dans la fabrication des toiles de lin et de chanvre, qui forment aussi avec le lin et le chanvre qu'elle expédie en grande quantité dans les ports de la Hollande, les objets les plus considérables de son commerce d'exportation, recevant en retour des denrées coloniales, des vins, des eaux-de-vie, et des provinces rhénanes de la Prusse, des cotonnades, des soieries et de la bonneterie et draperie.

MURAT, ville de France en Auvergne, département du Cantal, à 10 l. d'Aurillac.

Productions et industrie. On récolte sur son territoire une grande quantité de grains, de lin, de chanvre. La plupart des habitans sont chaudronniers, et les principaux articles de commerce consistent en objets de chaudronneries et en dentelles façon du point d'Angleterre.

MURCIE, chef-lieu de la province de son nom en Espagne, située sur la Segura, à 9 l. de Carthagène, 50 de Grenade et 75 de Madrid. Population, 35,000 hab.

Industrie et commerce. Plus du tiers des laines que produit le territoire de Murcie s'emploie dans les manufactures de draps communs et de bayettes qu'il y a dans cette ville. On en fait également usage dans celles de Creza, de la Manche et de Valence, et le reste s'exporte par la voie de Carthagène à Gênes et à Marseille; on en fait de 4 sortes : la 1re R ou refin ; la 2e F ou fine; la 3e S ou seconde sorte, et la 4e A ou des agneaux; les seules refins passent en France et les autres à Amsterdam et en Italie. La soie et sa fabrication est une autre branche considérable d'industrie de cette ville, ainsi que de toute la province, dont on évalue le produit à plus de 6,000,000 fr. On en fabrique de toutes sortes d'étoffes, et une grande quantité de rubans qui se consomment dans le pays. Les ouvrages en sparterie, dont il se fait beaucoup d'envois à Madrid, est encore, avec les tanneries et savonneries, une industrie importante. On peut y ajouter la fabrication des toiles et des tissus de coton et une manufacture de poudre à canon. Ces divers produits, joints à ceux du sol, dont nous avons fait mention à l'article de la province, forment les principaux objets du commerce d'exportation, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

MURCIE (royaume de), province d'Espagne, située entre la nouvelle Castille, Valence, Grenade et l'Andalousie, ayant pour limite, au S.-E., la Méditerranée, renfermant 5 villes, 64 bourgs et 38 villages, avec une population de 500,000 hab.

Productions et industrie. On appelle cette province le Jardin de l'Espagne, et elle produit en grande quantité les plus beaux fruits du Midi, de l'huile, du vin, du blé, du safran, de la soude; la soie est l'une des principales productions du pays, et la fabrication de cette substance forme la principale branche de l'industrie. On doit y ajouter le miel et la laine. La laine y est très-belle, et la province en fournit une grande quantité; les plus fines se tirent du champ de la ville qui porte ce nom et celui de Carthagène; les autres sont plus communes. Les plus fines sont celles de la commanderie de Caravaca et se tirent de la Puebla; elles sont comparées à celles de Soria pour la finesse; mais il n'y a qu'environ 800 arobes chaque année de cette espèce.

MURIATE D'AMMONIAQUE (hydrochlorate d'ammoniaque; sel ammoniac.) Ce sel, qui était connu fort anciennement en Egypte et en Arabie, était alors exclusivement importé en Europe. Le fameux chimiste Baumé est le premier qui soit parvenu à en fabriquer en France. Mais la dépense ayant surpassé le profit, il fut obligé d'abandonner son entreprise. Il en fut de même de celle de MM. Le Blanc et Dizé, qui ne purent, dans leur fabrication, soutenir la concurrence de l'étranger. On est redevable à M. Payen, le père du savant chimiste d'aujourd'hui, ainsi qu'à M. Pluvinet, de la méthode qui a eu le plus grand succès pour fabriquer sur une grande échelle du sel ammoniac, que la concurrence n'a pu détruire comme les précédentes fabrications. *Voyez* SEL AMMONIAC.

MURIATE DE BARYTE (chlorure de barium), MURIATE DE CHAUX, MURIATE DE PLATINE (chlorure de platine).

MURIATE DE PLOMB (chlorure de plomb). On en fait usage dans la peinture; il est le produit de la litharge réduite en poudre fine par l'acide hydrochlorique étendu sept fois dans son poids d'eau; ce chlorure est convenable pour la préparation des couleurs blanches et préférable à l'emploi de la céruse.

MURIATE DE SOUDE. M. Longchamp, dans un mémoire présenté à l'académie des sciences (séance du 9 mai 1836), a annoncé que le travail du salpêtre produit annuellement en France 200,000 kilog. de muriate de soude, qui étaient sans valeur, et qu'il propose d'employer à la décomposition du nitrate de soude; enfin, il indique d'autres sources d'où l'on pourrait encore tirer du muriate de potasse. *Voyez* SEL DE SOUDE.

MUSC, sécrétion animale que porte dans une espèce de sac situé entre le nombril et les parties de la génération, un mammifère ruminant, sans cornes, du genre des chevrotins, appelé *moschus*, *moschiferus*, que l'on trouve dans la Chine, le Thibet, le Bengale, le Tonquin, la Daourie, la Tartarie, etc. Le musc est demi-fluide dans l'animal vivant, mais dans l'état de dessiccation dans lequel on nous l'apporte, c'est une substance presque solide, granuleuse, visqueuse, d'une couleur brune plus ou moins foncée, d'une saveur amère, âcre, aromatique, d'une odeur extrêmement forte, très-pénétrante, très-tenace, très-diffusible, très-difficile à supporter quand elle est concentrée, et très-agréable quand elle est suffisamment affaiblie.

Différentes espèces de musc. On distingue dans le commerce trois espèces de musc : le musc de Chine ou du Tonquin, le musc du Bengale, qui comprend aussi celui du Thibet, et le musc de Tartarie ou du *Kabardin*. Nous allons en faire mention séparément.

Musc de Chine ou du Tonquin. Le musc, ainsi nommé, se divise généralement en deux sortes : la première, dite *musc de la chasse royale*, se trouve en vessies plates, arrondies, quelquefois ovales, d'autres fois allongées, sèches, minces, douces au toucher et du poids de 4 gr. à 3 déc. (1 gros à 1 once). La partie supérieure de chaque vessie est percée d'un petit trou à peu près vers son milieu, recouverte de poils longs, de couleur rousse, plus épais sur les bords que sur le milieu, décrivant une circonférence. La partie inférieure n'est point garnie de poils, et porte à son milieu une empreinte rouge, qui est un cachet dont elle a été frappée. Son aspect est un gris blanchâtre. La couleur du musc renfermé dans la vessie est d'un brun foncé, visqueux et grumeleux au tou-

cher, son odeur tenace, subtile et pénétrante; affaiblie, elle doit être parfaite, sans participer en rien d'une odeur ammoniacale ou empyreumatique, mais cette sorte se rencontre rarement dans le commerce.

Chaque vessie est toujours enveloppée dans un papier de Chine dit de soie, sur lequel est répété le cachet dont nous parlerons plus tard, et où l'on a imprimé le nom de la province d'où la marchandise est tirée. Ce papier est recouvert d'un autre semblable, légèrement enduit d'un vernis épais, recouvert d'une couche de goudron. Les vessies arrivent en boîtes de plomb ou d'étain, du poids de 45 à 60 décag. (de 15 à 20 onces), et renfermées dans des caisses.

La seconde sorte a des caractères physiques de nature à la faire distinguer plus aisément. Les vessies sont de toutes formes. Le poil qui les recouvre est moins bien garni sur les côtés. Elles sont humides, plus épaisses que les autres et toujours recousues. La substance qu'elles renferment est plus lourde, se dessèche et s'écrase plus facilement, exhale une odeur fétide et ammoniacale, et ne laisse échapper qu'au bout de quelques instans un parfum de musc moins fin et moins délicat. Cette sorte est expédiée en boîtes de plomb ou d'étain du poids de 2 kilog. 45 centig. à 3 kilog. (de 80 à 100 onces).

Musc du Bengale. Ce musc se rapproche beaucoup de celui de Tonquin; mais son odeur est moins fine et a quelque chose d'alcalisé. Les vessies qui le contiennent sont moins bien fermées, souvent recousues et humides. Leur poil est plus roux, moins long, moins touffu et contrarié. On ne remarque point à leur partie supérieure le petit trou qui existe sur les vessies du Tonquin. Il vient en boîtes de plomb ou d'étain, du poids de 60 décag. à 3 kilog. (de 20 à 100 onces).

Musc de Tartarie ou du Kabardin. Ce musc est en vessies plates, sèches, allongées, depuis 25 jusqu'à 54 millim. (de 1 à 2 pouces), entourées de plus de garniture que les deux autres espèces. La peau de ces vessies est épaisse. La partie supérieure est recouverte de poils ras d'un gris blanchâtre; l'aspect de la partie inférieure est d'un gris sale. La substance contenue dans ces vessies est compacte et comme fibreuse, son odeur est peu pénétrante, désagréable, animalisée, et se dissipe aisément. Ce musc nous arrive par la voie de l'Angleterre en boîtes de plomb, et par la Russie, en boîtes de bois ou de ferblanc, pesant de 3 à 9 kilog. (100 à 300 onces).

Le musc communique son odeur à tous les corps qu'il touche; il était autrefois fort en usage dans la parfumerie et chez les gens de haut parage, mais il a beaucoup perdu de son emploi, restreint principalement aux compositions de la pharmacopée; il entre dans la composition du baume de lectour, du baume apoplectique, de l'eau de miel. On se sert aussi du musc dans les maladies convulsives, dans les spasmes, les affections nerveuses.

Falsification du musc. La cherté du musc l'a fait falsifier; on substitue souvent au musc de Tonquin, les muscs des espèces inférieures, que l'on mélange avec du sang desséché ou avec de la fiente d'oiseaux, des poils, de l'asphalte, du benjoin, du styrax, du tabac, du sable, de la limaille de fer. On reconnaît ces falsifications à la faiblesse de l'odeur du musc, à sa couleur, à son défaut d'homogénéité, et à ce qu'il brûle mal. On doit aussi faire ouvrir la poche.

Musc artificiel. On trouve en Allemagne une résine jaunâtre qui a une certaine odeur de musc, que l'on traite avec de l'huile de succin, rectifiée par 4 parties d'acide nitrique, qu'on ajoute par petite portion, d'où résulte une précipitation d'une matière qu'on lave avec de l'eau chaude, c'est le musc artificiel recherché comme parfum et employé comme succédané du véritable musc.

Droits de douane. Le musc pur acquitte à l'importation un droit de 100 fr. par kilog. par navire français, et de 107 fr. 50 c. par navire étranger et par terre.

Importations. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, en 1837, la quantité de 23,866 grammes, ayant une valeur officielle de 10,262 fr., dont la majeure partie, 16,780 grammes de la Belgique, 3,421 des Indes hollandaises, 2,745 de la Hollande, etc.

Exportations. Elles ont été, pendant la même année, de 31,034 grammes, ayant une valeur officielle de 13,365 fr., dont la majeure partie, 13,000 pour la Suisse, 6,000 pour la Toscane, 2,550 pour la Hollande, 7,000 pour la Russie, 1,800 pour la Hollande, 2,000 pour la Belgique, etc.

MUSCADE, fruit ou espèce de noix du muscadier (*myristica moschata*), arbre qui croît aux îles Moluques, aux îles de la Sonde, et principalement à Banda, et qui a été introduit par les soins de M. Poivre, en 1772, aux îles de France et de Bourbon, et de là à Cayenne. Cet arbre s'élève à la hauteur d'environ 30 pieds, et il se trouve en si grand nombre aux Moluques, que les Hollandais, qui en ont le monopole, en firent arracher, en 1796, un grand nombre pour soutenir le prix des muscades en Europe. La muscade est ferme et compacte, fragile, et se brisant cependant aisément quand on la pile, odorante, un peu ridée à l'extérieur et d'une couleur presque cendrée, remplie en dedans de veines d'un rouge brun et d'un jaune blanchâtre. L'*arille* est une enveloppe partielle, épaisse, d'un beau rouge lorsqu'elle est récente, mais qui devient violette par la dessiccation. Cette enveloppe se nomme *macis*, qui forme une substance aromatique et l'objet d'un commerce à part. *Voyez* Macis. Sous le macis, se trouve une autre enveloppe ou coque brune qu'on rejette et qui couvre la noix que l'on connaît dans le commerce sous le nom de noix muscade, dont il y a plusieurs espèces.

La muscade arrive sous forme de muscade ronde, de muscade longue et de muscade en coque. La muscade ronde provient du *myristica moschata*, et arrive principalement des îles Moluques; elle est sous forme arrondie, de la grosseur d'une petite noix, sillonnée en tous sens, lourde, d'un aspect fleuri, couleur grise cendrée claire; la cassure est serrée, marbrée et dessinée de rouge vif; elle exhale une odeur aromatique et agréable; sa saveur est chaude et âcre. On doit s'attacher à choisir la muscade saine et exempte de piqûres, de rides et de fruits avortés. La muscade longue est de forme elliptique, sillonnée longitudinalement, légère; son aspect est fleuri, sa couleur blanchâtre, sa cassure moins serrée et moins rouge, son odeur moins aromatique, sa saveur moins âcre et moins piquante que la muscade ronde; elle se pique aussi plus aisément. La muscade en coque réunit les deux espèces précédentes; néanmoins, celle qu'on trouve dans le commerce contient en plus grande quantité la

muscade longue. Elle est également d'une forme elliptique, longue de 40 millim. (1 pouce 1/2); sa couleur est brune. On casse la coque pour obtenir la noix; mais cette sorte est plus rare dans le commerce.

La muscade ronde est expédiée en caisses de bois dur, du poids net de 100 à 125 kil., en barils de 80 à 100 kil., en barriques de 250 kil.

La muscade sert d'assaisonnement dans l'art culinaire; les parfumeurs, les distillateurs et les liquoristes s'en servent, et les pharmaciens en tirent une huile mixte par expression; elle entre dans une infinité de compositions de pharmacie; elle est stimulante, stomachique et carminative.

Ces arbres produisaient autrefois annuellement (en 1796) 163,000 livres de muscades et 43,000 livres de macis. On distingue deux espèces de muscadiers : celui qui est cultivé, qu'on nomme *la femelle*, qui donne la meilleure sorte de muscade; et le muscadier sauvage, qu'on appelle muscadier *mâle*, dont la muscade est plus longue et plus grosse que la muscade femelle, mais plus légère, ayant beaucoup moins d'odeur, un goût âcre et désagréable; elle est en outre sujette à être rongée en dedans par des vers. Beaucoup de droguistes ou épiciers la vendent pour la véritable muscade aux détaillans et consommateurs, qui ne s'y connaissent point et font un gros bénéfice, parce qu'elle coûte plus de moitié moins que la véritable, qui est la femelle. Les noix muscades peuvent aussi être mêlées à des noix piquées, rongées et devenues friables; on cache quelquefois ces défauts avec une espèce de mastic. Il y en a aussi qui sont creuses, inodores et sans saveur, qu'il convient de rejeter, et d'autres qui ont été épuisées, soit par l'alcool, soit par la distillation, qui n'ont plus aucune qualité. On en mêle aussi avec des fruits étrangers qui ont quelque apparence avec la muscade, que l'on doit pareillement exclure. Le beurre de muscade peut aussi être falsifié avec de certaines graisses, ce qu'on peut reconnaître, suivant M. Schrader, au moyen de l'éther.

Quoique les Hollandais possèdent encore le monopole du commerce des muscades, cependant les Anglais y participent aussi, et il s'en trouve des dépôts considérables à Smyrne, Alep et au Caire, d'où on en expédie en Europe.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations se sont élevées en 1837, en France, à 9,630 kilog. de muscades sans coques, ayant une valeur de 72,225 fr., et 1,015 kilog. en coques d'une valeur officielle de 3,045 fr., dont la majeure partie, 5,238 kilog. de la Hollande; 3,560 d'Allemagne, etc.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, sans coques, à 7,753 kilog., ayant une valeur officielle de 58,147 fr. et 192 kil. en coques, ayant une valeur officielle de 3,073 fr., et dont la majeure partie, 4,295 kil. sans coques, pour la Suisse; 2,445 pour la Sardaigne; 203 pour Alger, etc.

MUSIQUE (commerce de). Les publications de musique, au moyen de gravures et d'impressions particulières, forment aujourd'hui un commerce assez considérable. On a commencé, dès le règne de François Ier, à imprimer de la musique en France, avec des caractères mobiles, comme ceux de la typographie; il en fut de même dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Italie. Cependant, la gravure sur cuivre fit en même tems des progrès, et ne fût introduite que plus tard en France. Comme le goût pour la musique se répandait avec le nombre des plus grands musiciens et compositeurs de musique, plusieurs typographes firent les plus grands efforts pour perfectionner l'art de l'impression de la musique, afin d'en rendre l'acquisition plus agréable et moins dispendieuse. Breitkopf, de Leipzig, est celui qui se distingua le plus dans la typographie de la musique, et qui a publié les collections les plus importantes, telles que les œuvres de Clementi, de Dussek, de Mozart, etc. Cependant, malgré la perfection qu'on avait donné aux types de la musique, ils furent assez généralement abandonnés, surtout en France, où on leur préféra, vers la fin du dernier siècle, la gravure sur étain. Le peu de volume des planches et leur peu de valeur permettent de les conserver, et de faire des petits tirages à mesure de la vente. Les éditions de musique anglaises et allemandes sont souvent supérieures à celles de France, par les soins qu'on prend. Les éditeurs à Paris font eux-mêmes ce commerce, tandis qu'en province, ce sont des marchands, qui tiennent en même tems toutes sortes d'instrumens. La musique se vendait d'abord au prix marchand, mais la concurrence des vendeurs et les exigences des acheteurs, forcèrent les éditeurs à faire des rabais, qui ont enfin introduit l'usage d'accorder aux particuliers une remise, qui va quelquefois jusqu'à 30 et 40 p. 0/0 du prix coté. En outre d'une remise, les éditeurs accordent encore aux marchands un exemplaire sur six, et deux à trois sur une douzaine, et un terme au moins de six mois pour la province et l'étranger, mais pour Paris, ils ne veulent plus traiter qu'au comptant.

Droits de douane. La musique gravée acquitte à l'importation un droit de 300 fr. par 100 kilog. par navire français, et 317 fr. 50 c. par navire étranger ainsi que par terre; à la sortie, que le droit de balance, de 1 fr. par 100 kilog.

Importation. Suivant le registre de la douane, Il a été importé en France, en 1837, la quantité de 2,642 kilog. de musique gravée, ayant une valeur officielle de 71,234 fr., dont la majeure partie, 1,312 kilog. d'Angleterre, 545 d'Allemagne, etc.

Exportation. Les exportations ont été extrêmement considérables pour la plupart des pays de toutes les parties du monde; elles ont été de 17,843 kilog., ayant une valeur officielle de 214,116 fr., dont la majeure partie, 3,226 kilog. pour les Etats-Unis, 3,841 pour la Belgique, 2,192 pour l'Allemagne, 1,266 pour Cuba, 1,715 pour l'Angleterre, 1,061 kilog. pour la Suisse, etc.

MYROBOLANS, *myrobolani.* On donne ce nom à plusieurs sortes de fruits secs que l'on nous apporte des Indes orientales. L'arbre qui les porte ressemble à notre prunier. On en distingue de cinq espèces, savoir : les myrobolans citrins, qui sont aussi les plus estimés, les chébules, les indiens, les bellerics et les emblics. Ils ne diffèrent entre eux que par la forme. Les myrobolans citrins sont les plus estimés; ils sont un peu plus gros que des olives; les chébules sont de la grosseur des dattes, les bellerics sont arrondis, de la forme d'une muscade; les emblics sont les segmens de la pulpe desséchée de cette espèce; ils sont noirâtres, tandis que les indiens sont longs et gros comme de petits glands. Mais aujourd'hui on fait peu d'usage de ces fruits. Les myrobolans citrins entrent dans la composition du sirop ma-

gistral et de la confection du hamec; ils sont légèrement purgatifs.

MYRRHE, *myrrha*, substance gomme résineuse, qui découle par incision d'un arbre épineux dont on ne connaît pas bien l'espèce, mais qui croît dans l'Arabie heureuse, en Égypte et en Éthiopie. On en distingue dans le commerce de deux qualités, l'une en morceaux assez gros, mammelonés, et l'autre en petits grains moins purs. Elle doit être choisie récente, en grosses larmes, claire, transparente, assez lourde, fragile, d'une cassure brillante, d'une couleur jaune doré, ayant à l'intérieur des stries demi-circulaires, de petites taches blanchâtres d'une odeur aromatique et d'une saveur chaude et amère. Comme cette gomme ainsi choisie est assez rare, on emploie communément celle qui vient en petites masses; il faut choisir celle-ci nette, sans mélange, rougeâtre, d'une odeur et d'un goût semblable à la précédente. Il se trouve dans le commerce une myrrhe de seconde qualité, connue sous le nom de *myrrhe en sorte*, plus brune que la précédente, d'une cassure terne et d'une odeur moins prononcée.

La myrrhe est employée en médecine et en parfumerie. Elle entre dans la composition de la thériaque; elle ranime le digestif; elle est bonne pour l'asthme; elle est expédiée en caisses de 80 à 150 kilog., et vient du Levant par la voie de Marseille.

N

NAARDEN, ville maritime du royaume des Pays-Bas, province de Hollande, située sur le Zuiderzée, à 2 l. d'Amsterdam. Pop., 2,000 hab. Il y a un canal qui communique de cette ville à Amsterdam. Il y a quelques fabriques d'étoffes de soie, et on y fait quelque commerce, surtout avec Amsterdam.

NACRE DE PERLES ou MÈRE DES PERLES. Nom que l'on donne à une huître des mers orientales, et qui renferme les plus belles perles. C'est un coquillage bivalve, de couleur argentée et d'une substance plus dure et plus pesante même que la perle. Les nacres sont ordinairement roussâtres et raboteuses en dehors, mais en dedans elles ont le poli et la blancheur des perles mêmes. On leur donne le même éclat en dehors, lorsque, par le moyen de l'eau forte ou du tousec, on a enlevé les premières feuilles qui servent d'enveloppe à ce précieux coquillage. On préfère le plus poli et celui qui est d'une couleur argentine.

La coquille qui produit la nacre est aplatie, presque orbiculaire, ridée, grisâtre, verdâtre, brunâtre et d'un blanc éclatant ou d'un blanc jaunâtre et reflétant diverses couleurs. Cette coquille semble, au premier abord, composée de deux parties distinctes, collées l'une sur l'autre, savoir: une partie extérieure rude, grossière, et une partie intérieure polie, nacrée et débordée par la première. Il existe des écailles de nacre de différentes grandeurs; quelques-unes sont fort petites, d'autres ont acquis de 180 à 220 millim. (6 à 8 po.) de diamètre sur 27 millim. (1 pouce) d'épaisseur. Il vient des écailles de nacre de l'Inde, du golfe Persique, des côtes de Ceylan et du Japon.

Voici les diverses espèces de nacre qui sont le plus répandues dans le commerce, et que nous croyons devoir faire connaître.

Nacre franche. La coquille dont on tire cette nacre est aplatie et très-légèrement concave; son intérieur reflète toutes les couleurs de l'arc-en-ciel et est d'un blanc éclatant; seulement, le bord de la partie nacrée est arrêté par une ligne bleuâtre qui précède immédiatement une bande jaune-verdâtre un peu plus large. La croûte extérieure qui déborde en dedans la partie nacrée est composée, comme tout le reste, de feuilles minces, faciles à séparer, d'un jaune brun très-sale, qui paraissent polies et bronzées. Cette nacre vient de l'Inde, de Ceylan et du Japon. On tire aussi du Levant de petites écailles de nacre franche.

Nacre bâtarde blanche. La coquille qui produit cette nacre a un extérieur jaune-rougeâtre, grossier, composé de couches superposées et interrompues, qui sont rangées comme des ardoises sur le toit d'un bâtiment. L'intérieur est solide et d'un blanc bleuâtre. Le tour intérieur de cette coquille offre une couleur jaune, quelquefois verdâtre. Son iris, qui n'est remarquable que vers les bords, se compose de rouge et de vert. Elle est concave; il vient également du Levant, et en emballage semblable, une coquille peu différente de celle-ci, et qui pourtant n'est pas la même. L'intérieur en est blanc et la croûte extérieure verdâtre.

Nacre bâtarde noire. La coquille qui fournit la nacre bâtarde noire est, comme la précédente, formée d'une substance calcaire placée par couches superposées et interrompues à l'extérieur, et à l'intérieur, d'une partie solide, brillante, d'un blanc bleu ou noirâtre très-remarquable, surtout vers les bords de la coquille; elle se compose de rouge, de bleu et d'un peu de vert.

L'oreille de mer ou *haliotide.* Cette coquille univalve, ayant la forme d'une oreille d'homme, fournit encore de la nacre; elle est percée de petits trous le long de ses bords. L'extérieur de sa coquille est terreux et raboteux, le dedans nacré. On y trouve souvent de petites perles. Il y a encore une coquille nacrée nommée burgaud, recherchée par la variété et l'éclat de ses couleurs.

On fait un grand usage de nacre de perle dans les ouvrages de marqueterie, de bijouterie, entre autres dans de très-belles tabatières, des étuis, des dés, etc. Les nacres s'apportent brutes en Europe par les vaisseaux qui font le commerce des Indes orientales. Elles se vendent au poids, dont le prix varie suivant leur beauté et leur grandeur.

Droits de douane. La nacre franche brute venant de l'Inde acquitte à l'entrée, par navires français, un droit de 20 fr.; par navire étranger, de 50 fr. par 100 kil.; la bâtarde, 10 et 25 fr.; celle dite haliotide, 2 et 5 fr.; sciée, dépouillée de sa croûte, 60 et 120 fr.; de l'Inde et d'ailleurs, 120 et 160 fr. les 30 kil.

Importations. Suivant le registre de la douane,

les importations de nacre de perle, en 1837, se sont élevées, pour celle argentée dite franche, à 23,616 kil., ayant une valeur officielle de 51,955 f., et celle à bords noirs dite bâtarde, à 377,305 kil., ayant une valeur de 830,071 fr., dont la majeure partie de Venezuela, 101,566 kil., et du Chili, 175,270 kil.

Exportations. Elles se sont réduites à peu de chose; celle dite franche, à 312 kilog., d'une valeur de 686 fr., et celle à bords noirs, dite bâtarde, à 646 kil., d'une valeur de 1,421 fr.

Avis relatif aux nacres bâtardes et aux coquillages nacrés. Il résulte, d'une décision rendue par M. le ministre des finances, sur la proposition de l'administration des douanes, et que M. le directeur de cette administration, à Marseille, vient de communiquer à la chambre que « l'admission aux droits réduits des nacres bâtardes et de coquillages, dits haliotides (oreilles de mer), peut avoir lieu par les entrepôts de Paris, pourvu que l'importation en ait été effectuée par un des cinq ports désignés dans l'ordonnance du 8 juillet 1834, et qui sont Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre et Rouen.

D'après les réclamations du commerce de Barcelone, concernant le droit de la nacre de perle, S. M. la reine régente a décidé qu'à l'avenir : 1° chaque livre de nacre pure paiera le droit de 50 p. 0/0 sous pavillon espagnol et un tiers de plus sous pavillon étranger ou par terre. Les conques de nacre paieront un droit semblable; 2° le droit de consômmation de ces articles sera de 1 réal 6 maravédis par livre pour la nacre pure et pour les conques de nacre de 13 maravédis par livre. Toutefois, cette mesure n'est que provisoire, ce point devant être réglé par la loi de douane, qui sera soumise aux cortès.

NAGASAKI. *Voyez* NANGASACKI.

NAGEOIRES DE REQUIN. Cette partie d'un poisson vorace est du goût des gastronomes de la Chine, qui le paient fort cher : c'est ce qui engage tous les marins à en recueillir autant que possible pour le porter dans le marché de Canton, où il a un prix courant, aussi bien que le thé et autres marchandises. On l'a coté, pendant ces dernières années, de 16 à 18 dollars le pécul, suivant la qualité, ce qui le fait revenir de 130 à 152 fr. les 100 kilog.

NAMUR, province de la Belgique, ayant une pop. de 210,200 habit. Elle est traversée par la Meuse, qui y reçoit la Sambre et la Lesse. L'agriculture y est florissante et on y élève une grande quantité de bétail. Il y a des mines considérables de houille et de plusieurs métaux, surtout du fer, qu'on y exploite. Le travail du fer, du cuivre et du laiton, forme, avec l'exploitation des mines et des forêts, la principale industrie du pays.

NAMUR, ville de la Belgique, province de son nom, dont elle est le chef-lieu, située au confluent de la Sambre et de la Meuse, à 10 l. de Liége et 11 l. de Bruxelles. Populat., 21,600 habitans.

Productions. Les principales productions sont les grains, le lin, le chanvre, les bois de chauffage et de construction, le houblon, la houille, le fer, des pierres calcaires et autres, des marbres, quelques mines de plomb peu productives, dont on extrait la pyrite produisant du soufre et de la couperose.

Le territoire de Namur a livré pendant bien des années au commerce une grande partie du plomb dont il avait besoin. On sait que la société qui était à la tête de cette exploitation s'est enrichie. Mais l'imperfection des moyens dont on se servait a dû la faire abandonner. Le soufre de plomb, qu'on extrayait alors, ainsi que celui que l'on retire encore aujourd'hui, contient une petite quantité d'argent.

Industrie. On doit mettre au premier rang de l'industrie la fabrication du fer, qui occupe un grand nombre d'usines, qu'on évalue à 164; il y en a aussi pour l'acier, le cuivre, le plomb, le cuivre jaune, fil de laiton, la céruse, le minium, le soufre, la faïencerie, la porcelaine, les pipes. On fabrique du cuivre jaune avec du cuivre de Suède et la calamine que produit le Limbourg. Mais le droit de 50 fr. par kil. que doit payer à son entrée en France le laiton coulé, laminé, etc., a beaucoup contribué à réduire cette fabrication. La coutellerie et les armes blanches sont deux autres branches considérables de l'industrie qui occupent un grand nombre d'ouvriers avec une mécanique à vapeur. La plus grande partie de la coutellerie est dans le commun et a son débouché principalement en Allemagne et jusqu'en Italie. Viennent ensuite les tanneries, au nombre de 28, dont les produits ont de la réputation, quoi qu'elles aient beaucoup perdu de leur ancienne activité. Il y a des brasseries importantes qui livrent une excellente bière renommée sous le nom de bière de Namur.

Commerce. Tous ces produits alimentent le commerce de cette ville, soit avec Bruxelles et Anvers, soit avec l'Allemagne, et non pas autant qu'autrefois avec la France, étant favorisé par la navigation de la Meuse, de l'Escaut et du Rhin.

NANCI, ville de France en Lorraine, département de la Meurthe, située sur la rive gauche de la Meurthe, à 6 lieues de Toul et de Lunéville, 28 de Luxembourg, 35 de Strasbourg et 80 de Paris. Pop., 31,450 habitans.

Productions. Toutes sortes de grains, de la navette, du lin, du chanvre, du houblon, du vin, des bestiaux, de la laine, du bois de chauffage et de construction.

Industrie. L'industrie y est florissante, on y fabrique une grande quantité de colonnade, dont la valeur est estimée à plusieurs millions; la filature de coton, qui va jusqu'au n° 12, y est également importante, et fournit une grande quantité de filé teint en bleu et rouge pour la campagne, où il se fabrique des tissus communs. Il y a aussi des fabriques de draps communs, de ratines, d'étamines, de flanelles, de serges, des tapisseries, de la bonneterie en laine, des dentelles, de la chapellerie. On y fabrique aussi des toiles de lin et de chanvre. La broderie de Nanci est renommée, ainsi que les boules d'acier vulnéraire, qui portent son nom; il en est de même des produits chimiques, des liqueurs, de la mercerie, de la vannerie, de la fabrication des instrumens de musique et de physique, des caractères d'imprimerie, de cloches, de peignes de cornes, de chapeaux de paille à l'instar de ceux de l'Italie.

Commerce. Le commerce consiste dans la vente de tous ces produits, dont une grande partie est expédiée en Allemagne et en Suisse, ainsi qu'en Hollande, et jusques dans les colonies des autres états. Le bon marché de la main-d'œuvre qui établit les produits de l'industrie à si bas prix, favorise le commerce, en donnant un grand écoulement à tous les articles d'exportation.

NANGASACKI ou NAGASAKI, une des cinq villes impériales du Japon, et port de mer de l'île de Ximo ou Kiusiu, sur la côte occidentale, dans la presqu'île formée au sud de la baie d'Omoura. Lat. N. 32° 45' 59"; long. E. 127° 31' 52". Le port est formé par une baie de 2 lieues et demie de long sur 3/4 de largeur, ayant 5 à 6 brasses d'eau et à l'abri de tous les vents. C'est le seul port de tout l'empire dans lequel on admet les vaisseaux étrangers, et il n'y a que les Hollandais à qui il soit permis d'aborder, encore sont-ils soumis à de grandes restrictions dans leur commerce. Les Chinois participent à cette faveur, mais on ne leur permet de n'y envoyer que 10 jonques, et aux Hollandais seulement deux vaisseaux annuellement. Les Hollandais, aussitôt leur arrivée, sont relégués à l'ouest de la ville, dans la petite île artificielle de Désima, qui n'a que 600 pieds de longueur et 240 de large, séparée par un fossé de la ville, avec laquelle elle communique par un pont ayant un corps-de-garde au milieu et des palissades tout autour. Une porte qui donne sur le port n'est ouverte que pour le débarquement et le chargement des navires. Les Hollandais ont dans cette île leur comptoir, plusieurs grands magasins, et quelques maisons parmi lesquelles se trouve celle des *ottonas*, chargés de rendre compte au gouverneur de tout ce qui se passe dans l'île. Nangasacki possède une population de 60,000 habitans fort industrieux, qui fabriquent une grande quantité d'étoffes de soie et autres objets.

Commerce. C'est de Batavia que les Hollandais expédient chaque année 2 vaisseaux pour Nangasacki, l'un de 600 et l'autre de 700 tonneaux; la valeur de leurs chargemens est d'environ 800,000 fr., et celle des cargaisons de retour plus du double de cette valeur, ou au delà de 1,500,000 f. en marchandises du Japon. Les Anglais ont tenté plusieurs fois de participer au riche commerce du Japon, mais sans aucun succès. Un capitaine Gordon s'arrêta avec son navire à l'entrée de la baie de Jeddo, sans qu'il ait pu avoir la permission d'établir quelque relation avec les habitans.

Importations. Les Hollandais importent principalement du sucre, des épices, du salpêtre, de l'alun, des drogueries, de l'ivoire, du fer, du verre et des cristaux, de l'horlogerie, surtout des montres, des instrumens de mathématiques, des draps, des miroirs, des couleurs pour la peinture.

Toutes ces marchandises paient 15 p. 0/0 de droit à leur entrée.

Les Chinois importent des soies écrues, du sucre, de la térébentine, des médicamens.

Exportations. Elles consistent surtout en une grande quantité de cuivre en barres et autres, en laque fort estimée, ambre, camphre, riz, porcelaine, des marchandises laquées, de la soie.

NANKIN (*Nan-King*), ville de la Chine, chef-lieu de la province de Kiang-Son, située sur la rive droite de Kiang, à 60 l. de son embouchure et 326 de Pékin, sur le canal qui conduit de cette ville à Canton, dont Nankin est éloignée de 250 lieues. Populat., environ 800,000 habitans.

Productions. Une des principales productions est le coton rougeâtre, que l'on y file et que l'on y tisse, et qui forme cette espèce de cotonnade connue en Europe sous le nom de cette ville. Vient ensuite la soie, dont il y a deux sortes, celle qui provient des vers à soie qu'on élève, et celle que produisent des vers sauvages; mais elle n'est ni si fine ni si estimée que l'autre.

Industrie. C'est une des plus grandes villes industrielles de la Chine, où l'on fabrique en grande quantité des velours, des brocards, des satins, des taffetas, des crêpons et plusieurs autres espèces d'étoffes, parmi lesquelles on remarque celle appelée *toüanse;* c'est une sorte de satin plus fort et moins lustré que le nôtre, quelquefois uni et souvent diversifié par des fleurs, des oiseaux, etc. Le nankin est un tissu de coton qu'on y fabrique le plus, et qui était autrefois fort en vogue en Europe, mais qu'on a fort bien imité à Rouen. On fabrique encore une immense quantité d'encre de Chine en petits bâtons de toutes sortes de formes, et souvent ornés de feuilles vertes, bleues ou couleur d'or. C'est encore dans les environs de cette ville que l'on fabrique cette espèce de papier de riz fait avec une plante appelée *tong-tsao*, qui se trouve dans les marais.

Commerce. Tous ces produits forment autant d'articles du commerce de cette ville, qui a l'avantage d'être extrêmement bien située pour le commerce, pouvant communiquer par le fleuve avec l'Océan et l'intérieur de l'empire; et au moyen du grand canal, elle peut établir des relations, d'un côté avec Pékin, et de l'autre, avec Canton et toute la Chine orientale et méridionale, et c'est aussi par cette voie que Nankin reçoit les marchandises d'Europe dont elle a besoin, et qu'elle expédie celles qu'elle fabrique, et sur lesquelles nous avons très-peu de renseignemens.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* CHINE.

NANKIN, nom d'un tissu de coton, qui lui a été donné de la ville dont il porte le nom, parce que c'est dans cette ville de la Chine que l'on file le coton rouge, avec lequel on fabrique cette étoffe, que l'on a depuis imitée aux Indes et en Europe, en Suisse, en France, en Angleterre, quoique avec moins de perfection. On en fabrique de grandes quantités à Manchester, qu'on envoie dans l'Amérique du sud et aux Antilles, où il s'en fait une grande consommation, et cependant l'Angleterre en reçoit encore une grande quantité des Indes et de la Chine, tandis que les importations en France ont beaucoup diminué, à cause de la mode, qui a mis d'autres étoffes en vogue, ce qu'on peut aussi attribuer à la prohibition ordonnée par le décret impérial du 26 vendémiaire an XIII. Depuis, l'importation est seulement permise en France, par navires nationaux, moyennant un droit de 5 fr. par kilog., ce qui équivaut à une prohibition. Avant cette époque, l'importation était considérable; la compagnie des Indes a vendu à Lorient, en 1788, 1,788,320 pièces de nankin jaune, 22,000 du blanc et 1,100 dit rose.

Les nankins sont expédiés en caisses qui contiennent ordinairement 100 pièces, et par paquets de 10 pièces, que l'on vend ainsi en gros; la longueur des pièces varie de 4 1/2 à 5 aunes, et la largeur de 1/3 à 3/8 d'aune. Les pièces fabriquées en France ont 5 aunes de long sur 1/4 à 3/8 de large.

Importation. Elle s'est élevée, en 1837, suivant le registre de la douane, à 4,323 kilog., ayant une valeur officielle de 43,320 fr. Les exportations ont été de 3,651 kilog., ayant une valeur de 36,510 fr.

NANQUINETTE, nom que l'on donne à une étoffe légère de coton, qui se fabrique principalement à Rouen; elle est ordinairement rayée de différentes couleurs; elle a la même largeur que les nankins fabriqués à Rouen, mais elle est beau-

coup moins forte. Cette étoffe n'est plus de mode aujourd'hui.

NANTES, ville de France en Bretagne, département de la Loire-Inférieure, sur la rive droite de la Loire, au confluent de l'Erdre et de la Sèvre nantaise, à 21 lieues d'Angers, 27 de la Rochelle, 100 de Paris et 12 de l'embouchure de la Loire, sur l'Océan atlantique. Lat. N. 47° 13'; long. O. 3° 53'. Les vaisseaux au dessus de 200 tonneaux ne peuvent y remonter; ils sont obligés de s'arrêter à Paimbœuf, à 2 l. 3/4 de l'embouchure de la Loire, et à 8 de Nantes. Populat., environ 80,000 habitans.

Industrie. Il y a un grand nombre de fabriques en tous genres, telles que de draps communs, de couvertures de coton et de laine, d'indiennes, de coutils, de basins, de mouchoirs, de cotonnades, de flanelle, de bonneterie, de faïencerie, de peignes, de colle forte, de savon, de verrerie, de tannerie, de raffinerie de sucre, de blanchisserie pour la cire, de filature de coton, de mégisserie, de distillerie d'eau-de-vie, de produits chimiques, de cordages, de toiles à voile, de fonderie de cuivre, d'usines à fer, où l'on fabrique des câbles de ce métal, de fonderie de canons, de construction de vaisseaux, etc.

La fabrication des futaines, qui sont à bas prix, et dont la consommation est devenue considérable, est pour la ville de Nantes une précieuse industrie, qui a pris un grand développement. Elle était représentée à l'exposition de 1834 par deux de ses principaux fabricans, MM. Guillemet aîné et Vallet; le premier fabrique 6,000 pièces de futaine, de 24 aunes la pièce, et le second, de 4 à 4,500 pièces par an, avec une filature de coton mue par la vapeur.

En 1820, le département de la Loire-Inférieure n'avait pas une machine à vapeur; il en compte actuellement 50, pour la plupart à Nantes. Depuis environ 5 ans, Nantes a vu s'établir 7 filatures de coton; elle possède aussi de grands moulins à vapeur et plusieurs verreries.

Produits indigènes. Les articles de ce commerce se composent du charbon de terre, des bois pour cerceaux, des grès, des produits de l'industrie, tels que ceux des fabriques d'indiennes, de cotonnades, de basins à poil, de coutil, de serge, de couvertures, de toiles, de cuirs à la Gizay, de cordages, de ferremens pour les colonies, de liqueurs, de faïence, de raffinerie de sucre, verreries à bouteille et filature de coton.

Charbon de terre. Il y a plusieurs mines de charbon de terre, qui est réputé d'une bonne qualité.

Grès. Il a l'avantage d'être très-dur; il forme un article d'exportation, principalement pour les colonies.

Manufactures d'indiennes. On y fabrique des garras et des guinées ordinaires, des demi-calcucas en toiles de coton fines, peintes à l'anglaise, à dessins de 7 à 8 couleurs, des calcucas en toiles, des indiennes sur siamoises fines de différentes couleurs.

Cotonnades. On comprend sous cette dénomination les siamoises, les basins et les toiles à carreaux, les calicots et percales en blanc, propres pour le commerce des îles.

Basins à poil. Ils sont connus sous le nom des Nantes; ce sont des espèces de futaines dont la chaîne est de fil.

Serges. Elles sont de fil et coton et d'un bon usé.

Couvertures. Il y en a plusieurs manufactures qui en font de plusieurs qualités.

Toiles. Elles sont connues sous le nom de nantaises; elles sont d'une qualité commune.

Cordages pour les navires. On en fait de toutes grosseurs.

Plusieurs fabriques de ferremens et d'instrumens, soit en fer, en acier ou en cuivre, pour les colonies.

Faïence. On y fabrique tout ce que l'on comprend sous le nom de vaisselle. Cette faïence peut aller de pair avec celle de Nevers.

Raffineries de sucre. Elles fournissent au commerce une très-grande quantité de sucre d'une très-bonne qualité.

Filature de coton. Il manquait à Nantes une filature dont le coton pût servir à la fabrication des tissus de cette matière. Cet établissement remonte à 1788. Le coton pour les chaînes se file au moyen de mécaniques.

Vins. Les vins, l'un des principaux produits du département, se trouvent aujourd'hui dans un état précaire, ce qui provient principalement du manque de débouché, dont il y a plusieurs causes; la première est la cessation des demandes pour l'intérieur. Paris, jusqu'en 1825, en tirait, suivant le *Lloyd nantais*, de 15 à 20,000 pièces; depuis cette époque, les petits vins blancs de ses environs, ceux de la basse Bourgogne, de l'Auvergne et du Blaisois, s'étant multipliés par suite de plantations nombreuses, et pouvant être livrés à des prix très-modérés, son entrepôt, et notamment Bercy, en reçoivent de tels approvisionnemens renouvelés sans cesse, que l'emploi des vins nantais a presque cessé.

Vinaigreries. Les vinaigreries, qui s'étaient multipliées à Nantes, offraient un placement assuré à près de la moitié des vins communs; mais on a eu recours à de nouveaux procédés plus économiques pour la fabrication des vinaigres, et ces procédés n'exigeant plus la participation des vins, il résulte que cette branche importante du commerce de Nantes est à la veille d'une ruine complète.

Commerce. Nantes est favorablement située pour le commerce, étant à 12 l. de l'embouchure de la Loire; elle lui ouvre, d'un côté, le commerce avec toutes les parties du monde, et de l'autre, avec l'intérieur jusqu'à Paris, au moyen des canaux. Son commerce ne consiste pas seulement dans la vente de tous les articles des produits de son territoire et de son industrie, mais encore dans celle de toutes les productions, denrées et marchandises de tous les pays importées, soit par les vaisseaux étrangers, soit par ses propres vaisseaux, et mis dans l'entrepôt qu'elle possède depuis plusieurs années pour être réexportées, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, partout où le débit en est le plus avantageux; en sorte que Nantes peut être considérée comme un entrepôt général, non-seulement du commerce de France, mais aussi de celui d'autres contrées.

Pour que Nantes puisse soutenir son commerce toujours dans la même voie de prospérité, il faut qu'elle cultive avec une plus grande activité les arts industriels, pour que l'exportation de leurs produits puisse fournir des chargemens à ses vaisseaux; attendu qu'elle n'a pas, comme Marseille et le Havre, des villes manufacturières derrière elle qui lui procurent des moyens de trans-

port. Plusieurs causes contribuent depuis quelque tems à la décroissance du commerce de Nantes; tels sont l'établissement des entrepôts à l'intérieur, l'augmentation sur plusieurs articles des droits de douane, et la prodigieuse augmentation du sucre indigène, qui n'a plus permis l'importation du sucre des colonies et d'y faire des expéditions. Un autre obstacle est la navigation de la Loire, qui est obstruée par l'ensablement qu'elle éprouve chaque année davantage, et qui empêche les navires d'arriver jusque dans le port de Nantes même : ils doivent s'arrêter à Paimbœuf pour opérer leur déchargement, et leurs cargaisons sont ensuite transportées sur des gabarres et des allèges jusqu'à Nantes; il en est de même pour les chargemens d'exportation, ce qui ajoute aux frais ordinaires des marchandises 2 à 3 p. 0/0 de plus dont les autres ports sont affranchis.

Aussi le commerce de Nantes, quoique encore considérable, est-il beaucoup déchu de ce qu'il était avant la révolution, en 1796, où le mouvement du port fut de 97,900 tonneaux pour le long cours et de 42,000 pour le grand cabotage, ce qui donne un total de 140,120 tonn., non compris le petit cabotage. Le système de la restauration, quoique peu favorable au commerce maritime en général, donna néanmoins quelque activité à celui de Nantes, comme on le voit par la moyenne des années de 1828 à 1830, donnant le chiffre pour les voyages de long cours à la sortie de 172 navires français d'un tonnage de 33,555 tonn., et de 116 navires étrangers d'un tonnage de 18,011 tonn.

En 1836, il est entré dans le port de Nantes 3,338 navires, tant français qu'étrangers, dont le tonnage était de 116,258 tonn., et parmi lesquels 2,251 appartenant au cabotage; il en est sorti 2,565, dont le tonnage était de 102,721 tonn., dont 1,155 étaient destinés au cabotage.

On peut encore juger de l'importance du commerce de Nantes par les recettes de la douane; elles ont été en 1833 de 11,593,793 fr. 29 c., et en 1834 de 11,383,692 fr. 37 cent., ce qui fait une diminution de 260,100 fr. 92 c.

Quant au commerce de Nantes avec l'intérieur, il n'est pas moins considérable; elle a en quelque sorte reculé le bassin de la Loire, surtout du côté du Nord, et ses relations avec Paris sont d'une grande importance par les débouchés qu'elles offrent à son industrie.

Une des questions vitales pour Nantes, celle dont la solution contribuerait puissamment au développement de son commerce maritime, ce serait de rendre la Basse-Loire accessible aux navires d'un tonnage élevé. On sait que, dans l'état actuel de la navigation de ce fleuve, les navires dont le tirant d'eau dépasse 200 tonneaux sont obligés de débarquer leurs marchandises à Paimbœuf et de les faire transporter par des gabarres à Nantes, qui en est à 9 lieues. Ces frais accessoires de transbordement contribuent à en éloigner les vaisseaux de long cours, et pour les éviter, les navires de cabotage se trouvent obligés de diminuer leur tonnage, ce qui n'en occasione pas moins un surcroît de frais pour eux, car la grande navigation est toujours plus économique. C'est principalement pour le grand cabotage qui se fait entre Nantes et Marseille, et dont le blé est le principal objet, que l'emploi des petits bâtimens devient plus dispendieux.

A Nantes, se trouve le magasin général des vivres et des munitions pour la marine royale, où s'approvisionnent les ports de Brest, de Lorient, de Rochefort. Il y a aussi un entrepôt réel et fictif et une école d'arts et manufactures, un Musée industriel, où sont déposés les modèles des machines les plus curieuses, ainsi que les échantillons des marchandises exotiques les plus remarquables.

La situation de Nantes, à l'embouchure d'un grand fleuve, avec un port et un entrepôt considérable, ont dû nécessairement y multiplier les relations commerciales; aussi, le commerce maritime y a-t-il pris une extension remarquable. Le nombre des bâtimens qui, chaque année, entrent dans le port et en sortent s'élève à près de 8,000, parmi lesquels il en est près de la moitié destinés au long cours, et ceux destinés au grand et au petit cabotage ont un tonnage de 189,375 tonn., montés par 24,105 marins.

Quelque satisfaisant que soit l'état du commerce de Nantes, on ne peut nier qu'il n'ait beaucoup perdu de sa splendeur depuis la perte de plusieurs de nos colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue, ainsi que par l'abolition de la traite des nègres. Des négocians ont fait de louables efforts pour en rétablir la prospérité. C'est ainsi que M. Dobrée a le premier, en 1817, entrepris l'armement pour la pêche de la baleine, qui a été féconde en heureux résultats. On est redevable d'autres avantages à cet honorable négociant, entre autres de l'introduction du feutre à doublage et des câbles en fer.

D'autres négocians ont formé, en 1821, une banque d'escompte dont les statuts sont modelés sur ceux de Paris. La banque de Nantes a un capital de 900,000 fr. divisé en 900 actions.

Il y a aussi à Nantes une compagnie d'assurances maritimes : le capital assuré annuellement s'élève à une moyenne de 10 millions.

Une communication facile entre le bassin de la Seine et celui de la Basse-Loire serait également essentielle à la prospérité du port de Nantes. On peut compter, d'après les relevés du pont à bascule, que près de 10 millions de kilog. circulent annuellement entre Nantes et Paris, les trois quarts par le roulage et l'autre quart par la diligence. Les denrées coloniales forment la partie principale des expéditions de Nantes; les meubles et les objets de luxe composent les retours les plus ordinaires de Paris. Un chemin de fer serait, à tous égards, préférable pour développer et multiplier ces relations, qui pourraient devenir encore plus considérables. Ce chemin de fer passerait par Orléans et Angers, il rejoindrait celui de Bordeaux, en face de l'embouchure de la Vienne, ce qui serait d'autant plus nécessaire, que Nantes se trouve en lutte avec le Havre et Marseille. Il est vrai qu'elle tire de cette position centrale l'avantage de multiplier les échanges entre les diverses productions d'un territoire très-varié, soit par la voie de mer, soit par la navigation intérieure. Mais un bon système de communication convergeant sur Nantes développerait les avantages de cette position centrale. En effet, on a senti la nécessité de donner un plus grand développement aux relations du port de Nantes, et les communications avec Orléans vont prendre une plus grande activité par les travaux qu'on fait sur la Loire pour améliorer son cours et lui donner en même tems une profondeur suffisante aux besoins de la navigation.

Les entreprises des bateaux à vapeur sur Angers, Tours et Orléans se multiplient, et après avoir lutté les unes contre les autres, toutes pour-

ront prospérer, si des entreprises nouvelles viennent établir des communications actives et régulières entre Nantes et les autres ports de France, comme entre Nantes et les ports de l'étranger.

En toutes choses, il ne s'agit que de commencer et de donnnr le bon exemple, et ce bon exemple vient d'être donné par MM. J. V. O. G. Lauriol, négocians et armateurs à Nantes, qui ont formé une société en commandite pour l'exploitation de bateaux à vapeur sur Bordeaux, faisant escale aux Sables et à La Rochelle. Cette société est constituée, tandis qu'une autre société aussi en commandite s'est formée à Paris pour l'exploitation d'une entreprise de bateaux à vapeur entre Nantes et Lisbonne, faisant escale à Bilbao, la Corogne et Porto. Ainsi, voilà des entreprises utiles qui vont donner un plus grand développement aux relations de même qu'au commerce de Nantes.

On a formé le projet d'établir un chemin de fer de Nantes à Orléans, pour lequel M. le préfet du Loiret a autorisé, en date du 29 juin 1836, les études préparatoires. Orléans, par sa position géographique, par son industrie, par ses relations de tous les tems, est l'intermédiaire le plus naturel et aussi le plus convenable entre Nantes et Paris.

DROITS, TARES ET USAGES DU PORT DE NANTES.

Marchandises coloniales.

Bois de teinture. En général, trait, 1 p. 0/0, à 4 mois. On pèse par 250 kil, avec 1 kil. de bon poids en angle.

Cacao en futailles. Tare réelle, trait, 1 p. 0/0. En sacs, tare et trait, 2 1/2 p. 0/0, à 3 mois. On pèse par futaille, avec 1 kil. de bon poids en angle, sur celles au dessous; les sacs par 3, 4 ou 5, suivant leur poids, de manière à faire chaque pesée de 250 kil. environ, avec 1 kil. de bon poids en angle.

Café en futailles. Tare réelle, 1 p. 0/0, à 3 mois, se pèsent comme celles de cacao. En sacs, emballage simple en toile, tare et trait, 2 1/2 p. 0/0, à 3 mois. Lorsque l'emballage est double, on en ôte un, ou on règle la tare; on pèse ordinairement par 5 sacs du poids de 50 kil., avec 1 kil. de bon poids en angle, ou par 3 ou 4, en sorte que chaque pesée soit de 250 kil. environ, avec 1 kil. de bon poids: on en déduit 1 kil. par 250 sur le total du poids brut.

Café Bourbon. Tare et trait, 2 kil. 1/2 par balle, à 3 mois. On pèse par 5 balles, avec 1 kil. de bon poids en angle,

Café Moka. Par balle, 9 kil., par demi-balle, 5 k., tare et trait, à 3 mois. On pèse par balle ou 2 demi-balles, avec demi-kil. de bon poids.

Cannelle en caisse. Tare réelle, 1 p. 0/0 de trait, ou 12 à 13 kil. par caisse. On pèse par caisse, avec demi-kil. de bon poids, à 4 mois.

Coton Surate. Avec cordes, tare et trait, 8 p. 0/0; sans cordes, 6 p. 0/0, à 4 mois. Le café Macédoine, Kergaga, etc. Tare et trait, 8 p. 0/0 en crin, 6 p. 0/0 en toiles. Les macédoines avec joncs, 4 kil. 1/2 par balle, outre la tare, à 4 m.

Coton Bourbon, Géorgie, Brésil, St-Domingue, etc. Tare et trait, 6 p. 0/0 sur les balles au dessus de 50 kil.; 8 p. 0/0 sur celles au dessous. On pèse par balle, avec 1 kil. de bon poids; celles au dessous de 50 kil., demi-kil.

Cuirs de Buénos-Ayres. Trait, 1 p. 0/0, à 4 mois. On pèse par 25 cuirs, avec 1 kil. bon poids.

Cochenille. Tare réelle, 1 p. 0/0 de trait, à 3 mois. On pèse par suron, avec demi-kil. bon poids.

Gomme du Sénégal, en futailles. Tare réelle; trait, 1 p. 0/0 en sacs; tare et trait, 2 1/2 p. 0/0, à 4 mois. Les futailles se pèsent comme celles de cacao, les sacs par 5, avec 1 kil. bon poids.

Girofle en futailles. Tare réelle, trait, 1 p. 0/0, à 4 mois. Se pèsent comme celles de cacao.

Indigo en caisse. Tare réelle, trait, 1 p. 0/0. On pèse par caisse, avec demi-kil. de bon poids.

Indigo en surons. De 50 kil., tare et trait, 7 kil.; de 75 kil., 9 kil.; de 100 kil., 11 kil. On pèse par suron, avec demi-kil de bon poids.

Muscade. Tare réelle, trait, 1 p. 0/0, à 4 mois. On pèse par caisse, avec demi-kil. de bon poids.

Poivre lourd et léger. En balles ou sacs, simple emballage de toile, tare et trait, 3 p. 0/0; double emballage, 4 p. 0/0; les petits sacs, en double gonis, 5 p. 0/0, à 4 mois. On pèse les sacs par 5, avec 1 kil. de bon poids, et les balles par une, avec demi-kil. de bon poids en angle; en futailles, tare réelle, trait, 1 p. 0/0. Se pèsent comme celles de cacao.

Potasse et perlasse d'Amérique. Tare et trait, 12 p. 0/0, à 4 mois. On pèse par baril, avec demi-kil. de bon poids; lorsqu'ils pèsent 251 kil., on donne 1 kil.

Idem et *idem* de Dantzig. Tare et trait, 10 p. 0/0, à 4 mois.

Quinquina en caisse. Tare réelle, trait, 1 p. 0/0, à 4 mois. On pèse par 100, avec demi-kil. bon poids.

Riz en futailles. Tare et trait, 12 p. 0/0. Se pèsent comme celles de cacao.

Riz en sac. Tare et trait, 2 1/2 p. 0/0. On pèse par 5 sacs, avec 1 kil. bon poids, à 4 mois.

Rocou. Tare et trait, 17 p. 0/0, et 4 p. 0/0 pour les feuilles, à 4 mois. Les futailles se pèsent comme celles de cacao.

Sucre brut en futaille. Tare et trait, 17 p. 0/0 sur les futailles de 251 kil. et au dessus, et 19 p. 0/0 sur celles au dessous. On pèse par futaille, avec 1 kil. 1/2 pour celles de 251 kil. et au dessus, et demi-kil. pour celles au dessous.

Idem terré en futaille. Tare et trait, 13 p. 0/0, de 251 kil. et au dessus, et 15 p. 0/0 au dessous; 1 kil. 1/2 bon poids pour celles de 250 kil. et au dessus, et demi-kil. pour celles au dessous.

Idem Havane, blanc. Tare et trait, 15 p. 0/0. On pèse par caisse, avec 1 kil. de bon poids.

Idem Havane, blond. Tare et trait, 15 p. 0/0 sur les caisses, 17 sur les demi-caisses. On pèse par demi-caisse, avec demi-kil. de bon poids.

Idem Brésil, blanc. Tare et trait, 16 p. 0/0.

Dito, dito, brut. Tare et trait, 17 p. 0/0.

Les blancs se pèsent comme les sucres terrés en futailles; les bruts, comme les sucres bruts en futailles. Sucre de l'Inde, en sac. Tare et trait, 5 à 6 p. 0/0, simple emballage; de 7 à 9, double et triple emballage. On pèse par 5 sacs, avec 1 kil. bon poids. Sucre Vera-Cruz, en surons. Tare, 6 p. 0/0; trait, 1 p. 0/0. On pèse par suron, avec demi-kil. bon poids. Tous les sucres se vendent à 4 mois.

Thé. Grosse caisse, 35 kil.; demi-caisse, 22 kil.; quart de caisse, 10 kil.; seizième de caisse, 6 kil., à 4 mois. On pèse par caisse, avec demi-kil. bon poids.

Nota. On déduit, en pesant, pour 2 barres, 1 kil.; pour 4 palatres ou 4 brides, 1 kil.; pour 8 tampons sur les cotons du Brésil, 1 kil.; sur les cotons d'Amérique et des colonies, pour 4 tampons, 1 kil.

Marchandises diverses.

Alun de roche, 10 p. 0/0. — de Smyrne, tare écrite, 1 p. 0/0.
Amandes en coque, en balle, 4 p. 0/0. — cassées, tare écrite, 4 p. 0/0. — de Barbarie, 6 kil. par coffre.
Amidon, tare écrite, 1 p. 0/0 de trait.
Anis vert, 3 p. 0/0 par balle.
Azur, 18 kil. par baril de 150 à 200 kil.; 20 kil. pour ceux de 250.
Beurre d'Irlande et de Bretagne, 19 p. 0/0.
Bois d'acajou, 4 p. 0/0.
Casse, tare écrite, 1 p. 0/0.
Caret, 1 p. 0/0 de trait.
Cahohane et onglons, 2 liv. pour une, 1 p. 0/0 de trait.
Cauris, 6 liv. par sac de 166 liv. de la compagnie.
Céruse, tare écrite, 1 p. 0/0.
Couperose verte, 13 p. 0/0.
Esquine, 5 liv. par balle.
Essence de térébenthine, 18 p. 0/0 et 20 plâtrée.
Farine, au baril de 89 à 60 kil., tare écrite.
Figues en cabas, 4 p. 0/0; en baril, 8 p. 0/0. — de Provence, en boîte, 1 p. 0/0.
Fromage en meule et papier, 3 p. 0/0, tare et tr.
Galle en balle, 4 p. 0/0.
Garance robée et non robée, tare écrite, 1 p. 0/0 de trait, ou 10 p. 0/0 tare et trait.
Harengs en baril, demi et quart de baril.
Huile d'olive, 18 p. 0/0 sans plâtre; plâtrée, 20 p. 0/0. — de lin, de Hollande et de rabette, 18 p. 0/0. — de noix et de lin, d'Angers, tare écrite et 4 p. 0/0 de trait. — de morue, baleine et sardine, 20 p. 0/0 sur les futailles de 250 kil., et 18 p. 0/0 sur celles au dessus. — de vitriol, tare écrite, ou 12 kil. par bombe.
Jalap en suron, 6 kil. de gré à gré.
Jus de réglisse, 13 p. 0/0, et demi-kil. de plus pour les feuilles.
Litharge, tare et trait, 3 p. 0/0.
Manne, tare écrite, 1 p. 0/0 de trait.
Mélasse, 11 p. 0/0.
Miel blanc Gâtinais, 10 p. 0/0. — de Narbonne, tare écrite, 1 1/2 pour 0/0 de trait; en double baril, 2 p. 0/0. — de Bretagne, 35 kil., tare et trait par barrique, et 25 kil. par tierçon.
Mine de plomb rouge, 17 kil. 1/2 par baril, et 3 p. 0/0 de trait.
Morue verte, 2 p. 0/0. — sèche, au cent pesant, 2 p. 0/0 de trait.
Piment, tare réelle, 1 p. 0/0 de trait.
Poix de Bourgogne, 10 p. 0/0.
Pruneaux du pays, 4 p. 0/0 de trait.
Prunes de Sainte-Catherine, 10 p. 0/0.
Quercitron en futaille, 13 p. 0/0.
Raisins en caisse, 1 kil. 1/2 par caisse. — de Corinthe, 12 p. 0/0; en baril, 8 p. 0/0.
Redon, point de tare, 1 p. 0/0 de trait.
Réglisse, 3 kil. par balle, 1 p. 0/0 de trait.
Résine, sans emballage, 1 kil. de trait; avec emballage, 2 kil. 1/2.
Savon, tare écrite. La surtaxe se règle.
Sel d'Epsom, 10 p. 0/0, tare et trait. — de Lorraine, 16 liv. par baril.
Soude d'alicante, 10 à 12 kil. 1/2 par 350 kil.
Soufre, tare écrite, 2 p. 0/0 de trait.
Suc réglisse en balle, 13 p. 0/0 et 1 p. 0/0 de trait.
Suif en barrique, tare écrite, 1 p. 0/0.
Sumac en balle, 2 kil. par balle.
Tabac en feuilles, 15 p. 0/0. — en carotte, 1 p. 0/0 de trait.
Vermillon, 2 liv. par poche.
Vin de Barcelone et d'Espagne, à la velte.
Vin du pays, à la barrique.

Grains et légumes. La mesure dénominative des ventes de grains est le tonneau; elle est idéale. Le tonneau est divisé en dix parties, nommées setiers ou sacs.

Le setier ou le sac se compose de 12 boisseaux (1/8 d'hectolitre).

Lorsque la livraison s'opère sur l'eau, le vendeur donne à l'acheteur 2 boisseaux de don par tonneau; ce don n'a pas lieu, si elle s'opère en grenier.

Le vendeur paie le mesurage; l'acheteur qui reçoit sur l'eau est chargé des frais de mise à terre.

Les ventes, en général, sont au comptant; il n'existe aucun usage de termes qui fasse loi.

Les farines sont en sacs de 159 kil. Le vendeur doit la mise à quai, s'il vend sur l'eau; le péage est dû, savoir : l'entrée au fléau, par le vendeur; la sortie, par l'acquéreur.

Sels. Les sels de l'île de Ré, Oleron et Marennes, se chargent à bord des barques qui les transportent ici, où on les livre à 1,100 au tonneau. Ils se vendent, à Nantes, aux 100 kil.

Ceux des îles de Noirmoutier, de Bouin, du Croisic, du Pouliguen, de Pornichet, Mesquer, etc., se transportent et se livrent ici au muid, composé de 143 doubles décalitres, et se vendent au poids. Les sels de Pornichet et Mesquer, comme plus légers, se vendent quelquefois au muid.

Le muid se compose de 60 demi-hectolitres.

Tonnage. Le tonneau de mer est de 2 milliers, poids de marc. Pour l'encombrement, l'ancien usage est de 42 pieds cubes; il est quelquefois de moins, suivant la nature des marchandises.

NANTISSEMENT (droit commercial). C'est le gage que l'on donne à un créancier pour la sûreté de ce qui lui est dû. Les créanciers du failli nanti n'auront point voix dans les délibérations du concordat (520). *Voy.* Créanciers.

Le Code civil définit le nantissement, un contrat par lequel un débiteur remet une chose à son créancier pour sûreté de la dette.

Le nantissement d'une chose mobilière s'appelle gage; celui d'une chose immobilière s'appelle *antichrèse.*

Le gage confère au créancier le droit de faire payer sur la chose qui en est l'objet, par privilége et préférence aux autres créanciers. Mais ce privilége n'a lieu qu'autant qu'il y a un acte public sous seing-privé, duement enregistré, contenant la déclaration de la somme due, ainsi que l'espèce et la nature des choses remises en gage. Néanmoins, ces formalités ne sont prescrites qu'en matière excédant la valeur de 150 fr.

Le créancier ne peut, à défaut de paiement, disposer du gage, sauf à lui à faire ordonner en justice que ce gage lui demeurera en paiement, et jusqu'à concurrence, d'après une estimation faite par experts, ou qu'il sera vendu aux enchères.

L'antichrèse ne s'établit que par écrit. Le créancier n'acquiert, par ce contrat, que la faculté de percevoir les fruits de l'immeuble, à la charge de les faire imputer annuellement sur les intérêts, s'il lui en est dû, et ensuite sur le capital de sa créance.

NAPLES, capitale du royaume des Deux-Siciles, sur la Méditerranée, et formant cette partie, située en deçà du Phare, sur le littoral de la

Basse-Italie, au fond du golfe de son nom, à 55 lieues de Rome, 86 de Florence, 120 de Venise, et 362 de Paris. Population, 358,754 habitans.

Port. Le golfe de Naples, ouvert au S.-O., est très-vaste et très-profond. L'île d'Ischia, à gauche, et celle de Capri à droite forment son ouverture. Dans le N.-E. du château d'OEuf est le môle de Naples, qui s'avance de 200 toises vers le S.-E., avec un crochet de 120 toises, dans le N.-E., et 1/4 N. Un autre petit môle parallèle au grand, et qui en est éloigné de 100 toises, s'avance jusqu'au milieu du grand môle, et laisse une ouverture d'environ 120 toises au petit port de Naples, dans lequel il n'y a que 4 brasses d'eau à l'entrée, et 3, 2 et 1 vers le fond. On y est parfaitement à l'abri. Entre le château d'OEuf et le môle est l'arsenal, avec une darse. On peut mouiller avec des vents du nord, dans cet intervalle, par 6 à 10 brasses d'eau. Le vrai mouillage est dans le S. S. E. du fanal, à moins d'un mille, pour ne pas être entrés grand fond.

Agriculture et productions. L'agriculture est en général peu avancée; il n'y a d'exception que pour les environs de Naples.

Céréales. La production des céréales a beaucoup diminué, eu égard à l'augmentation de la population. On évalue de 15 à 16 millions d'hectolitres la moyenne de chaque année : 10 millions entrent dans la consommation, 3 millions pour les semailles, 500,000 pour les pâtes, et un million pour l'exportation; le surplus sert de réserve pour les mauvaises récoltes. La culture du maïs est la seule qui soit en progrès; la culture du riz a diminué depuis qu'elle n'est permise qu'à un myriamètre au moins des lieux habités.

Vigne. La vigne est, commes les céréales, mal cultivée et bien mal soignée; cependant plusieurs districts pourraient fournir d'excellens produits.

Oliviers et huile. La culture de l'olivier a repris faveur, et donne de grands bénéfices, quoique les huiles napolitaines, mal préparées, n'aient guère servi jusqu'ici qu'aux fabriques de savon. On évalue la moyenne de la production annuelle à 624,000 hectolitres (400,000 salines; la saline équivaut à 1 hect. 586), dont 400,000 hect. servant à la consommation du pays. Le surplus est exporté pour l'Angleterre, la France, l'Allemagne et le nord de l'Europe.

Mûriers et vers à soie. Les plantations du mûrier prennent chaque jour du développement; avant l'occupation française, la production annuelle de la soie pouvait être de 130 à 160,000 kilogrammes; en 1820, on la portait à 230,000, et en 1834, elle dépassa 430,000 kilogrammes.

Coton. La culture du coton, introduite à Tarente avant 1790, a été singulièrement développée sous la domination française, puisque, jusqu'en 1815, les cotons napolitains alimentaient les fabriques françaises et qu'elles expédiaient par an jusqu'à 30,000 balles, au prix de 200 ducats la balle, soit 6 millions de ducats (26,400,000 fr.) A peu près abandonnée depuis 1815, par l'importation de la grande quantité des cotons américains et autres, elle a été reprise sur plusieurs points et fournit déjà aux fabriques nationales 20,000 balles d'une assez belle qualité.

Orangers. L'oranger et le citronnier sont une des principales richesses du royaume, surtout des Calabres. Cette province expédie en France, en Angleterre, en Allemagne et dans les autres états du Nord, une immense quantité de ces fruits, ainsi que des écorces et des jus de citron.

Réglisse. Le réglisse forme pour les Calabres et les Abruzzes l'objet d'un commerce d'exportation important. L'exportation est évaluée de 6 à 7,000 cantares (le cantare = 89 kilog. 997), 530 à 620,000 kilog.

Le jus de citron de Calabres, celui surtout de Carigliano, de Salazzi, de Cassano, qui, seules, en fournissent 3,000 cantares (250,000 kil.), s'expédie pour Gênes, la France, l'Angleterre; celui des Abruzzes, moins estimé, est exporté pour l'Allemagne.

Figues. On expédie annuellement de Naples de 20 à 25 chargemens de figues et de raisins secs, dont la plupart sont destinés pour l'Angleterre, Hambourg, la Hollande, la Suède, le Danemarck et la Russie.

Noix de Galles. On évalue à plus de 300,000 kil. la quantité de noix de Galles annuellement récoltée dans les forêts des Abruzzes, de la Capitanate et de la principauté intérieure. Les crespes (1re qualité) se consomment dans les fabriques nationales; on les évalue à 50,000 kilog. : le reste s'expédie pour la France, l'Angleterre, la Hollande, Venise et Trieste.

Chanvre. La culture du chanvre fait peu de progrès. Il y a à peine 12 ans qu'on en exportait au delà de 600,000 kilog. par an. On n'en exporte pas le quart actuellement (1834), parce que les corderies et autres fabriques nationales en font une plus grande consommation. Le chanvre de Casali, dans la terre de labour, est long, fort, et serait excellent s'il était mieux préparé.

La manne des Calabres et du mont Gargano, autrefois l'objet d'une exportation considérable, et qui était un article peu important, se relève depuis quelque tems.

Des essais de garance ont, depuis deux ou trois ans, donné d'heureux résultats. En 1833, Naples en a envoyé en France, surtout à Rouen, pour une valeur de près de 200,000 francs.

La soie végétale indigène, négligée auparavant, occupe depuis quelque tems l'attention des savans et des industriels.

Industrie manufacturière. L'industrie agricole, jusqu'à l'époque de la domination française, avait été presque la seule dont on s'occupât dans le royaume. Les Français établirent plusieurs fabriques à Naples; mais, depuis 1817, l'industrie manufacturière, protégée par des tarifs presque prohibitifs, a pris le plus grand développement, en sorte que l'importation des produits ouvrés de l'étranger a été réduite à plus de moitié de ce qu'elle était autrefois.

Tissus de soie. La fabrique la plus importante de soieries est la fabrique royale de *San Lencio*, de près de Caserte, la plus ancienne et long-tems la seule du royaume. Depuis que les subsides du gouvernement lui ont été retirés, les bénéfices toujours décroissans de cet établissement ont fini par s'annihiler en 1823. On y compte 100 métiers et 800 ouvriers qui confectionnent par an de 2,000 à 2,500 pièces de florentines, marcelines, taffetas, gros de Naples et lévantines. Ces articles, sur les marchés napolitains, ne soutiennent la concurrence des produits analogues de Lyon que grâce au droit d'entrée de 3 ducats par livre (de 0 kil. 32,076 ou 41 fr. 15 cent. par kilog.), qui frappe les tissus étrangers. Quelques échantillons envoyés à Londres et dans le nord ont pu, au premier coup-d'œil, séduire par l'apparence de la solidité; mais on a dû bientôt se convaincre que les produits de San Lencio pêchent autant par la

qualité du tissu que par celle des couleurs. On y fabrique aussi des velours, quelques étoffes façonnées et des bas de soie d'une qualité ordinaire.

D'autres établissemens nombreux, mais peu importans, ont été formés à Naples, à Caserte et en Calabre. Ils occupent ensemble 300 métiers.

Tissus de coton. On évalue à plus de 6,000 le nombre des métiers occupés au tissage du coton à La Cava, Castellamare, Nocera, Piedimonte-d'Alife, Aldifreddi et Pontedellafratta, près Salerne, etc. Ces fabriques ont à peu près fermé le marché national aux tissus blancs que fournissaient autrefois l'Angleterre et la Suisse.

Tissus de laine. Huit ou neuf fabriques établies à Naples, à l'Isola de Sora, à Carnello et Arpino fournissent par an à la consommation au delà de 6,000 pièces de draps de moyenne qualité, qui remplacent les draps de Limoux et de Chalabre, repoussés du marché napolitain par le droit énorme de 4 d. 62 gr. par canne, c'est-à-dire près de 100/100[es] de leur valeur. Les fabriques de Tarente, de Panela et autres moins importantes, établies principalement dans les Abruzzes, fournissent de 60 à 80,000 pièces de draps communs. Quelques essais de draperie fine faits à l'Isola de Sora n'ont pas réussi. Des flanelles fabriquées depuis quelques années dans le royaume sont de qualité trop inférieure pour trouver un grand débit, malgré la modicité de leur prix. Il ne se fait encore à l'intérieur ni casimirs, ni cuirs-laines, ni circassiennes, ni mérinos, malgré les faveurs du tarif.

Tissus de lin et de chanvre. Cette fabrication, la plus ancienne industrie du royaume, a pris surtout à La Cava (principauté citérieure) un grand développement. Toutes les toiles communes, tout le linge de table nécessaires à la consommation du royaume proviennent des ateliers nationaux. On ne tire plus de l'étranger que des tissus fins : par exemple, les batistes que fournit la France et quelques toiles de Saxe, de Silésie et d'Irlande ; encore, l'importation en diminue-t-elle tous les jours.

Les toiles à voile de Naples sont surtout fort estimées.

Soie filée. Plusieurs filatures créées à Naples, à La Barra, à Portici, à Caserte, dont les ateliers sont dirigés par des contre-maîtres français, donnent des produits d'une qualité supérieure. Elles emploient surtout les soies de Reggio, très-fortes et pesantes. On évalue à plus de 200,000 livres de Naples 65,000 kilog. leur production annuelle, dont les deux tiers sont expédiés à l'étranger.

Coton filé. De grandes filatures sont établies à Piedimonte d'Alife, Scafati, Aldifreddi, Ponte della Fratta, La Cava, etc. Elles sont, en général, dirigées par des Suisses; l'une d'elles file déjà le numéro 40. Leurs mécaniques viennent de France; plusieurs commencent à s'établir dans le pays sous la direction de mécaniciens français. Elles emploient le coton indigène, très-blanc et soyeux, mais court. Les numéros au delà de 40 sont fournis par l'Angleterre.

Ganterie. Les fabriques napolitaines ne fournissent pas seulement à la consommation intérieure; elles expédient encore par an près de 60,000 douzaines de gants à l'étranger. L'abondance des peaux d'agneaux et de moutons sur le marché national, le bas prix de la main-d'œuvre (6 à 6 gr. 22 à 26 cent.) pour façons de la paire de gants et fourniture de soie, permettent au fabricant napolitain de livrer pour 2 ducats (8 fr. 80 cent.) la douzaine de paires de gants de choix, même qualité à peu près que les gants moyens de Grenoble.

Les ateliers de ganterie se sont beaucoup multipliés à Naples depuis 1824, époque de l'établissement d'un droit d'entrée sur les gants étrangers de 3 ducats (13 fr. 20 cent.) par douzaine, et surtout depuis 1825, époque où les peaux d'agneaux et de moutons ont été frappées à la sortie d'un droit de 10 ducats par cantare (49 fr. 30 cent. par 100 kilog.)

Chapellerie. Lyon fournissait à Naples 3,000 douzaines de chapeaux de feutre fins par an. Maintenant, les fabriques napolitaines sont parvenues à établir, à moitié prix de Lyon, des chapeaux moins bons, sans doute, mais qui ont de l'apparence et qui ont complètement exclu la chapellerie étrangère. Naples doit à un Français les premiers perfectionnemens introduits dans cette branche de son industrie.

Une fabrique de chapeaux de paille, créée il y a 3 à 4 ans, lutte à la faveur d'un droit d'entrée de 1 ducat 2 grains (5 fr. 28 cent.) la pièce, contre les chapeaux communs de Florence.

Verres et verreries. Deux verreries, dont l'une, établie par un Français, remonte à 1816, fournissent par an les 500,000 bouteilles nécessaires à la consommation nationale, c'est-à-dire une valeur de 110,000 fr. Elles doivent leur prospérité au droit de 6 ducats par quintal (29 fr. 66 cent. les 100 kil.) qui les protége contre la concurrence étrangère. Un droit de 14 ducats par quintal (69 fr. par 100 kil.) garantit également le monopole du marché national à une manufacture de verres à vitres établie en 1822, près de Naples, sous la direction d'un Français. On évalue à 300,000 fr. sa production annuelle, quoique de beaucoup inférieure aux verres de France et d'Allemagne. Quelques tentatives de fabrication de glaces n'ont eu aucun succès.

Papeteries. Encore une industrie apportée à Naples par des Français vers 1812. Un droit de 16 ducats par cantare (79 fr. les 100 kil.) a fait perdre à la France et à la haute Italie l'approvisionnement en papiers à écrire. La fabrique primitive de Santa-Maria della Forme, sur le Fibrène, celles de l'Isola de Sora et autres, y suffisent maintenant.

Tanneries. Les tanneries napolitaines fournissent par an 6,000 balles de cuirs. La plus ancienne, celle de Castellamare, fondée vers 1812 par un Français, est la première qui ait employé l'écorce de chêne. Avant cette époque, on n'employait guère que la feuille de myrthe, qui donnait des cuirs verdâtres, spongieux, sans élasticité et consommés par le bas peuple. On en fait encore usage dans certaines tanneries; mais les autres établies sous la direction de fabricans français emploient le tan ; leur prospérité est due au droit de 20 ducatos (98 fr. 76 cent. les 100 kilog.) qui repousse les cuirs étrangers.

Les corroieries et mégisseries de Naples et Castellamare préparent des maroquins qui commencent à s'exporter.

Parfumeries et savons. Les savons parfumés de Naples ont une vieille renommée. Une fabrique de Pouzzoles a essayé, avec des ouvriers français, de faire des savons communs de Marseille ; elle n'a pu y réussir : ces essais ont été repris par un Français qui a fait l'acquisition de l'établissement.

Naples tirait autrefois de Paris ses essences, ses eaux de senteur, ses cosmétiques. Le royaume en est aujourd'hui approvisionné par ses propres

fabriques; il fait même des exportations à l'étranger.

Distillerie. 58 distilleries, ayant ensemble 123 alambics, pourraient fournir par an plus de 10,000 bottes (52,000 hectol.) d'eau-de-vie, et 2,500 bottes (13,000 hectol.) d'esprit, 3/6. Elles chôment souvent faute de demandes, parce que leurs produits sont en général inférieurs en qualité à ceux de France.

Epinglerie. Une fabrique, qui date de 1826, fournit à peu près exclusivement au royaume de très-mauvaises épingles à des prix très-élevés, depuis la prohibition des épingles étrangères.

Produits chimiques. Depuis plusieurs années, ils ont pris rang parmi les produits de l'industrie napolitaine, grâces surtout aux mesures du gouvernement pour repousser l'importation étrangère. Les fabrications les plus spécialement protégées sont l'alun, que l'Angleterre et la France ont cessé de fournir à Naples, depuis l'élévation du droit d'entrée au taux prohibitif de 10 ducats par cantare (49 fr. 40 c. les 100 kilog.), les acides nitrique, sulfurique, muriatique. L'extraction de l'acide sulfurique a été l'objet de perfectionnemens ingénieux dans certaines usines napolitaines. Le gouvernement s'efforce, en outre, par des concessions avantageuses, d'encourager la naturalisation des fabrications de l'espèce qui manque au pays.

Fers. Les efforts faits jusqu'ici pour affranchir le royaume du tribut qu'il paie à l'Angleterre et à la Suède, ont eu peu de succès, malgré l'augmentation des droits sur les fers étrangers. La rareté du minerai rend bien difficile l'existence des usines nationales, obligées, tous les ans, d'en aller chercher plusieurs cargaisons à l'île d'Elbe. La plus importante, celle de Cardinale en Calabre, n'a donné que des produits très-inférieurs aux fers anglais.

Imprimerie. Naples, en 1806, n'avait que 10 presses, elle en avait, en 1835, 120, qui réimpriment une bonne partie des ouvrages français et italiens mis à l'index par la censure; elle est, d'ailleurs, favorisée par des droits qui pèsent sur l'introduction des livres étrangers. Naples possède plusieurs fonderies de caractères, qui fournissent aux besoins des imprimeries du royaume, et dont quelques-unes paraissent avoir atteint un degré de perfection remarquable.

Vases antiques. D'autres industries méritent encore d'être remarquées, telles que les imitations de vases antiques des établissemens de Giustiniani et de *El Vecchio*, qui occupent 120 peintres et plus de 250 ouvriers, qui expédient pour toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique, des poteries dans lesquelles la légèreté de la matière, la beauté du vernis, et la perfection des formes, égalent souvent les chefs-d'œuvre de l'Etrurie.

Coutellerie. Celle surtout de Campobasto, dont les ateliers fournissent à la fois une grande quantité d'articles communs, et quelques instrumens de chirurgie assez estimés.

Tabletterie d'écaille, d'os et de corne. Une seule fabrique de peignes de corne, créée à Naples il y a environ quatre ans, par un Français, produit par an une valeur de près de 300,000 fr.

Les *bronzes* et *cuivres dorés* de l'Albergo reale di poveri, où la bienfaisance royale occupe près de 3,000 orphelins des deux sexes.

Enfin, les *ouvrages en lave et pierres gemmes* du Vésuve, industrie toute napolitaine, qui emploie un nombre considérable d'artistes et d'orfévres, et dont les exportations ont acquis une certaine importance.

En somme, on évalue à plus de 150,000 le nombre des ouvriers de toute espèce qu'occupe en ce moment l'industrie manufacturière dans les états en deçà du Phare.

Société de l'industrie. Il s'est formé plusieurs sociétés qui ont donné une grande impulsion à l'industrie, quoiqu'elles n'aient pas eu toutes les mêmes succès; telles sont la Société de l'industrie et des beaux-arts, celle de l'Enologie, la *Banca fruttuaria* et la Société parthénopéenne industrielle. Si les capitaux des actionnaires ont été gérés imprudemment, le pays n'en a pas moins retiré de grands avantages. De nombreuses améliorations ont été apportées à l'industrie; des fabriques de draps, de cuirs, de cristaux, de tapis, de papiers peints, des fonderies, des sucreries indigènes et d'autres manufactures, ont été établies et sont dirigées avec un talent qui fait honneur à l'industrie du pays. On désire généralement un ministère spécial pour le commerce et l'industrie.

Commerce.

Exportations en général. Les exportations du port de Naples, le seul point du royaume dont le mouvement commercial puisse être apprécié avec quelque exactitude, n'ont pu être constatées que d'une manière approximative, l'administration napolitaine paraissant manquer elle-même de données à cet égard.

Voici, d'après des recherches consciencieusement faites, le tableau des renseignemens qui méritent le plus de confiance pour les exportations, évaluées d'après une moyenne pendant les cinq dernières années (de 1835), pour les états en deçà du Phare qui comprennent le ci-devant royaume de Naples.

Tableau de la valeur des exportations.

	ducats.	francs.
Huiles.	3,360,000	14,784,000
Céréales	2,880,000	12,672,000
Soies grège et ouvrée. .	1,840,000	8,096,000
Bois communs, douves et merrains.	300,000	1,320,000
Sel.	300,000	1,320,000
Fruits, oranges, citrons, y compris le jus de citron. . . .	200,000	880,000
Fr. secs et oléagineux.	250,000	1,100,000
Imitations d'antiques ouvrages en laves. .	200,000	880,000
Pâtes, comestibles. . .	150,000	660,000
Jus de réglisse. . . .	150,000	660,000
Peaux d'agneaux, etc.	150,000	660,000
Id. ouvrées, gants. . .	125,000	550,000
Vin.	120,000	528,000
Galle.	90,000	396,000
Eau-de-vie et esprits. .	72,000	316,800
Articles divers, chanvre, laine maune, safran, tartre, suif, cornes, os, etc.	1,500,000	6,600,000
Total.	11,687,000	51,422,800

Dans les calculs précédens, on a autant que possible tenu compte des variations que présentent, d'une année à l'autre, les quantités ou les prix des principaux articles de l'exportation napolitaine. Pour les huiles, par exemple, l'exporta-

tion, après s'être élevée dans certaines années à plus de 400,000 hectol., est descendue dans d'autres années à 75,000. Les prix, dont le taux moyen est entre 60 et 90 fr. l'hectol., se sont élevés parfois à 160 fr., et sont aussi tombés au dessous de 40 fr. Pour les céréales, l'exportation, qu'on évaluait en 1832 à 1 million d'hect. de blé, a été en 1833 de moitié au plus de ce chiffre.

Le tableau ci-après présente l'exportation des soies grèges, ouvrées et à coudre, par le port de Naples en 1832.

Destination.	S. grèges.	S. ouvrées.	S. à cou.
Angleterre.	23,018	329	667
France.	52,013	3,473	9,128
Gênes et Livourne. .	21,914	6,585	29,452
Rome et Milan. . . .			10
Autres pays.	6,600	345	3,368
Totaux.	103,545	10,732	42,625

Naples est le centre du commerce et du mouvement maritime de cette portion importante du royaume des Deux-Siciles, que l'on désignait autrefois sous le nom de royaume de Naples. Toutes les productions de son territoire y arrivent pour fournir des articles à l'exportation, tandis que les bâtimens de différens pavillons y importent de l'étranger une quantité considérable de marchandises pour la consommation de l'intérieur.

Importations. Quant aux importations, le résultat du mouvement commercial du port de Naples, y compris le commerce propre à chaque pays, celui d'entrepôt et de transit, a été, en 1833, comme suit : d'Angleterre, 12,993,400 fr.; de France, 7,877,700; de Sardaigne, 4,979,200; de Toscane, 2,292,700; d'Autriche, 1,146,400; d'Espagne, 215,000; de Suède et Norwège, 205,700; de Portugal, 164,700; d'autres colonies, 250,500; Total, 30,125,300 fr.

Les principaux articles de l'importation à Naples ont été les suivans :

Tissus de coton et de lin ou chanvre.	4,979,500 fr.
— de laine.	2,849,000
— de soie.	1,448,000
Coton filé.	3,549,000
Poisson salé et morue.	1,494,900
— autre, sec et salé.	1,657,700
Peaux brutes (cuirs secs et en poils).	1,598,800
— apprêtées.	965,800
— de lièvres et pelleteries. . .	405,100
Sucre.	2,568,200
Indigo, cochenille et autres denr. .	1,786,400
Quincaillerie, mercerie.	1,416,100
Métaux, fer brut et ouvré.	1,028,900
Cuivre, zinc et autres métaux. . .	369,700
Drogueries et produits chimiques.	930,300
Café.	609,200
Cire.	493,000

La part de la France, dans ces importations, se compose en majeure partie des articles suivans :

Tissus de coton et de lin.	1,298,000 fr.
— de soie.	1,054,000
— de laine.	719,000
Sucre.	1,190,000
Peaux brutes (cuirs secs et en poils).	377,900
— apprêtées.	469,000
— de lièvres et pelleteries. . .	73,000
Quincaillerie et mercerie.	748,600
Café.	522,500
Indigo, cochenille et autres denrées coloniales.	353,900
Produits chimiques.	240,000 fr.
Porcelaine.	98,000
Plomb et étain.	97,000
Cire.	74,500
Laine filée.	86,000

En comparant l'importation de France à Naples en 1832, avec celle qui a eu lieu en 1833, on trouve pour cette dernière année une augmentation assez forte. L'importation des tissus de coton a beaucoup augmenté depuis 1828, ce qui a restreint celle des Anglais, qui, de 6 millions qu'elle était en 1825, est tombée en 1831 à 1,508,900 fr. L'augmentation a surtout eu lieu sur les toiles imprimées, qui, par la beauté des dessins, le brillant et la solidité des couleurs, ont eu un grand débouché. Les draps n'ont pas obtenu autant de succès; ils n'ont pu lutter contre la protection, dont l'excessive élévation des droits d'entrée fait jouir les draps communs de fabrique indigène, et d'un autre côté, contre les prix modiques des draps fins de la Belgique et de l'Angleterre. Le progrès des fabriques nationales de soieries ont aussi diminué l'importation des tissus de soie de France; celle des cuirs et peaux apprêtées va pareillement en décroissant depuis plusieurs années, mais les envois en matières tinctorales vont en augmentant. La quincaillerie fine, les porcelaines, les bronzes et les cristaux offrent peu de variations. Les produits de l'industrie étrangère, qui est en concurrence avec les produits analogues des fabriques indigènes, subissent tous les ans une diminution graduelle; mais elle se trouve d'un autre côté compensée par une augmentation de matières premières, de mécaniques et d'autres objets indispensables aux fabriques qui s'établissent. La filature de la soie a surtout pris un grand développement depuis quelques années.

La valeur totale de l'importation étrangère à Naples, qui en 1825 avait été de 38,771,500 fr., a été réduite en 1828 à 29,397,200 fr., et en 1833, à 30,125,300 fr. Dans cette importation, Naples entre environ pour les trois quarts de la valeur totale du royaume des Deux-Siciles, l'autre quart est introduit par les ports de Palerme et de Messine dans la partie du royaume au delà du Phare.

Navigation. La navigation n'est pas aussi considérable qu'elle pourrait l'être, si le commerce maritime avait pris une plus grande activité, et comme on pourrait l'espérer d'après les nombreuses productions d'un climat qui est le plus beau de l'Europe. Néanmoins, le mouvement commercial en 1833, dans le port de Naples, a eu pour la navigation le résultat suivant, savoir :

PROVENANCES et DESTINATION.	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
France, y compr. Alg., Bone, Or.	133	24,847	107	40,584
Sardaigne	144	18,361	66	6,464
Anglet., Malte, Zante, T.-Neuv.	121	17,334	18	2,863
Toscane	83	8,206	26	3,016
Espagne	12	2,313	18	2,573
Autriche.	12	2,003	8	1,258
Etats romains. .	21	1,065	19	1,289
Autres contrées.	20	4,622	16	3,512
Totaux. . .	546	78,751	278	40,584

La grande différence qu'on remarque entre l'entrée et la sortie, provient de ce que presque tou-

tes les importations se font par le port de Naples, tandis qu'une grande partie des navires, après y avoir débarqué leurs cargaisons, vont prendre dans les autres ports du royaume leurs chargemens pour l'étranger.

On n'a pas compris, dans le tableau précédent, 54 felouques napolitaines qui ont fait la pêche du corail sur les côtes d'Alger, ni 150 barques environ, qui ont apporté de la côte des états romains du bois et du charbon.

Le pavillon français a couvert dans la navigation directe, savoir:

A l'entrée. . .	46 navires jaugeant	6,643 tonn.
A la sortie. . .	48	6,910
Total. . . .	94 navires jaugeant	13,553 tonn.

Douane de Naples. Une ordonnance du roi des Deux-Siciles vient d'apporter les modifications suivantes à la franchise du port de Naples.

« L'expérience ayant appris que la faculté de pouvoir réexporter du port franc de Naples sert de prétexte à la contrebande, et considérant qu'un tel abus est préjudiciable aux intérêts du fisc et à ceux du commerce; considérant aussi que les importations dans le franc port de Naples ne devraient jamais excéder les besoins de la consommation; voulant réformer un tel système, nous avons ordonné :

» 1° La franchise de réexporter à l'étranger les marchandises une fois déposées à la douane de Naples, est supprimée.

» 2° Au lieu de la franchise (sur la France), il y aura un lieu de dépôt pour toutes les marchandises provenant de l'étranger dans le port de Naples et dans l'île et port de Nisita, et les capitaines déclareront que leurs marchandises sont destinées pour le dépôt de la grande douane de Naples; tous les articles défendus à l'importation ne seront pas reçus dans ledit dépôt, comme armes, coton filé à la main, mouchoirs de balazar.

» 3° Les transits par la douane de Naples pour Fondi et Manfredonia, sont conservés.

» 4° Pour les marchandises livrées au grand dépôt, elles pourront y rester deux années, à commencer du 1er janv. postérieur à la date du dépôt.

» 5° A la fin de la première année de dépôt, on paiera la moitié des droits, et à la fin de la seconde, la moitié restante. Passé cette époque, les marchandises ne pourront plus être réexportées.

» 6° Les paiemens des droits s'effectueront en traites à six mois de date.

» 7° Les marchandises déposées pourront passer en tout tems à la consommation en acquittant les droits.

» 8° Les droits seront perçus suivant le tarif maintenant en vigueur.

Sont exceptées de cette disposition les marchandises déjà arrivées en vertu d'un privilége de franchise.

» 9° En ce qui concerne les marchandises sujettes aux droits d'après leur valeur, la déclaration sera faite pour chaque colis.

» 10° En cas de déclaration faite au dessous de la valeur, les préposés de la douane pourront retenir pour leur compte les objets déposés, en y ajoutant 10 pour 0/0 au dessus de la valeur déclarée. »

Banque royale de Naples. La banque de Naples, dite de Saint-Jacques, est la meilleure institution de ce genre qui existe au monde. Elle ne met aucun billet en circulation que contre une somme versée en espèces. Ces billets s'appellent *certificats de crédit.* Mais outre l'avantage qu'offrent ces billets en servant à la circulation de tout le royaume, ils servent encore dans toutes les transactions des actes civils.

On a appris officiellement, par la tentative de vol faite dans la nuit du 28 au 29 septembre 1836, que le trésor de la banque royale de Naples se composait d'environ 20 millions de ducats en or, et de 5 millions de ducats en piastres.

La banque se trouve dans le grand bâtiment qui renferme en même tems les ministères, l'administration de la police, la Bourse, etc.

La Bourse de Naples sert, comme celles des autres places commerçantes, d'arène aux agioteurs; indépendamment du jeu sur les fonds publics, elle est livrée à l'agiotage des valeurs qu'on appelle *ordres*, qui consistent en certaines lettres de livraisons de marchandises, avec ordre de consigner soit des huiles, des grains, des maïs ou des avoines, et qui sont de véritables marchés à terme, ou ce qu'on appelle à livrer à une certaine époque.

Les nouvelles monnaies, d'après l'ordonnance royale de 1818, sont, en or : l'oncetta, de 3 ducats 85 accini; la pièce de 5 oncette, ou 15 ducats 425 accini; la pièce de 10 oncette, ou de 30 ducats.

Le carlino d'argent, de 51 accini; pièces de 2 carlini, ou 102 accini; pièces de 6 carlini, ou de 309 accini; et de 12 carlini, ou 618 accini.

En cuivre : le demi-grani ou tornese, de 70 accini; le grano ou bajocco; pièces de 2 1/2 grani et de 5 grani.

On y tient les comptes en ducati del regno, divisé en 100 grani.

Le change sur Londres est de 39 pence pour 1 ducato di regno.

De Londres sur Naples, 604 grani pour 1 l. st.

Sur Amsterdam, 74 gros pour 1 ducat.

Sur Hambourg, 44 3/4 schellings courans pour 1 ducat.

Sur Paris, 4 fr. 20 cent. pour 1 ducat.

Sur Livourne, 116 1/2 ducats pour 100 pezzi da doto reali.

Sur Vienne, 59 1/2 grani pour 1 florin courant.

Poids. Le cantaro grosso contient 100 rottoli, et pèse 196 livres anglaises avoir du poids, ou 89 kil.

Le cantaro piccolo pèse 150 livres de 12 onces; il est équivalent à 106 livres avoir du poids, ou 48 kil. Ainsi, 100 liv. avoir du poids correspondent à 51 rottoli.

Mesures sèches. Le carro de grains contient 36 tomoli; le tomolo contient 1 1/2 boisseau anglais, ou 0,5115 parties d'un hectolitre. Un tomolo de froment pèse environ 45 rottoli.

Mesures liquides. Un carro de vin ou d'eau-de-vie contient 2 botti, 24 barilli et 288 carasi, et est équivalent à 264 gallons anglais. Le barilo correspond à 11 gallons anglais, ou 41,67 litres. Une pipe de vin contient 65 veltes, ou 132 gallons anglais, ou 14 barili.

La salma d'huile est de 16 staje, 256 quarti, 320 pignate, ou 15,36 misurelle. Le stajo pèse 10 1/3 rottoli. Ainsi, la salme pèse 321,6 livres avoir du poids anglais, ou 147,2 kilog., et mesure 42,79 gallons anglais, ou 162 litres.

Mesures de longueur. La tanna contient 8 palmi et 96 onzie; elle équivaut à 6 pieds 11 pouces anglais. Ainsi, le palmo est de 10,38 pouces angl., ou 0,264 mètre français.

La plupart des articles d'exportation s'achètent au comptant; un grand nombre d'articles d'importation se vendent à 2, 3 et 4 mois de terme; les

Anglais en accordent davantage pour la vente des produits de leurs manufactures. Les frais de vente, y compris la commission, sont en général de 6 à 8 p. 0/0.

Pour ce qui concerne le commerce général, *voy.* Deux-Siciles.

NAPHTE, Huile de pétrole. Le naphte se trouve en grande abondance en Prusse, et sur la côte nord-est de la mer Caspienne, près Baka. Le terrain de cette localité est formé par une marne très-argileuse; il suffit de percer dans cette argile des puits de 30 à 40 pieds de profondeur pour se procurer une assez grande quantité de naphte. La ville de Nainanghoug possède dans ses environs plus de 500 sources de pétrole en activité. La plus grande partie du pétrole qui se trouve dans le commerce de l'Europe vient d'Amiano, dans le duché de Parme.

Le naphte pur s'obtient quelquefois du pétrole par la distillation; mais, quelle que soit son origine, lorsqu'il est purifié, ses propriétés sont les suivantes : il est incolore, d'une odeur faible; sa pesanteur spécifique est de 0,758 à la température de 19° centigrades. Il se met en ébullition à 85°; il est insoluble dans l'eau, mais il se dissout en toutes proportions dans l'alcool absolu, l'éther, les huiles volatiles et les huiles grasses. Le soufre et le phosphore se dissolvent à chaud, en faible quantité, dans le naphte. Plusieurs résines, au nombre desquelles on peut placer la colophane, sont solubles dans cette huile; néanmoins la gomme laque, le copal et le succin, ne s'y dissolvent pas en quantité appréciable. Le caoutchouc, mis dans le naphte, se gonfle considérablement sans se dissoudre.

D'après les expériences de Saussure, le naphte serait composé de 88 de carbone et de 12 d'hydrogène. Saussure a essayé de purifier la pétrole de Travers, près de Neufchâtel, au moyen de l'acide sulfurique, afin de le rendre propre à l'éclairage. Il parvint en effet, en faisant subir au naphte un traitement analogue à celui auquel on soumet l'huile de colza, à lui donner toutes les propriétés du naphte le plus pur. Le naphte et le pétrole sont employés, dans certains endroits, à l'éclairage des rues. On assure que dans l'Inde, ces huiles servent dans la préparation de certains vernis. Le naphte sert, dans les laboratoires, pour conserver les métaux très-oxidables.

NAPOLITAINE. La napolitaine est un tissu lisse (dit M. David, délégué des fabric. de Reims à l'enquête, en 1835), non foulé, teint en pièce, destiné à l'habillement des femmes. Elle entre pour plus de moitié dans la fabrication totale des tissus en laine cardée. Créé il y a dix ans à peine, cet article chaud, solide, joli, a pris depuis lors des développemens continus qui ne se sont pas encore arrêtés. Reims le fabrique à l'exclusion de toutes les autres fabriques de France et de l'étranger, et le vend en partie pour la consommation intérieure; le reste est exporté en Suisse, en Italie, dans le Piémont et en Espagne. Ce n'est pas la concurrence des tissus similaires, puisqu'il n'en est créé nulle part, mais celle des tissus analogues que Reims rencontre au dehors et pourrait craindre à l'intérieur, principalement les stoffes unis et façonnés en laine longue et soyeuse que l'Angleterre produit. Mais cette concurrence devenant redoutable, nous saurions bien transformer la napolitaine pour rivaliser, en France et à l'étranger, avec les étoffes façonnées. D'un tissu lisse, on pourrait en faire un tissu imprimé : ce serait le calicot laine, destiné à suivre, au moyen de l'impression, toutes les vicissitudes de la mode; et ce rôle ne pourrait lui être disputé, parce qu'il est chaud, solide et à bon marché plus que les autres tissus. Ce que j'avance là, je ne l'imagine pas, car déjà cette année, un vingtième au moins de la production a été destiné à l'impression pour châles, manteaux et robes, tandis que l'an dernier, il y en avait eu une soixantaine à peine. En 1833, époque de sa plus grande production, elle s'élevait déjà à environ 6 millions d'aunes, tant en 4/4 qu'en 5/4; presque le double en aunage, mais à peu près à l'équivalent en somme aux produits des mérinos de France à cette époque. Ce développement extraordinaire n'a rien de surprenant, si l'on considère que la napolitaine avait suppléé à l'emploi du mérinos. Presque aussi chaude, mais plus légère, susceptible de belles couleurs, et étant d'un prix beaucoup moindre, elle se trouvait plus à la portée d'un grand nombre de consommateurs, et d'ailleurs elle n'avait rencontré la concurrence d'aucune autre étoffe jusqu'à l'époque où, en 1833, le stoffe damassé, d'origine anglaise, et en laine brillante, vint partager la faveur du public, et qui, étant d'abord introduite par contrebande, a fini par être fabriquée à Roubaix à un prix élevé d'abord, mais qui n'a pas tardé à s'abaisser presqu'à celui de la napolitaine, qui, pour soutenir cette lutte, s'est transformée en ce qu'on a appelé *toile de laine*, propre à recevoir l'impression, ce qui lui a fait regagner en partie le débit qu'elle avait perdu lorsqu'elle était une étoffe unie; en sorte que la production paraît devoir s'élever en 1839 encore à environ 5 millions d'aunes, dont moitié au moins destinée à l'impression, qui lui permettent de soutenir la concurrence avec l'étranger. Les laises de napolitaines sont le 5/4 et le 4/4; les premiers, destinés à l'uni, avaient 137 à 140 centimètres en écru et 120 tout teints, et les seconds, pour unis, avaient 105 à 108 centimètres en écru et 100 à 103 tout teints. Maintenant ils ne sont plus régulièrement que de 100 à 103 centimètres en écru et 97 à 100 tout teints. Indépendamment de ces différences dans les laises des napolitaines destinées à l'impression et de celles destinées à l'uni, il y en a aussi dans le degré de force et de finesse. Les genres pour uni sont en général serrés et forts, ceux pour impression sont plus apparens et moins épais, et les fils en trame ne varient guère de ceux de chaîne, soit en nombre soit en finesse.

NARBONNE, ville de France, en Languedoc, départ. de l'Aude, sur le canal de Robine, qui de la rivière d'Aude conduit à la mer, laquelle n'en est éloignée que de 2 lieues; à 12 lieues de Perpignan, 19 de Montpellier, 35 de Toulouse et 205 de Paris. Popul., 10,800 habitans.

Productions. On y récolte une grande quantité de blé, estimé le meilleur de France, dont on fait un commerce considérable par le port de la Nouvelle, qui est celui de Narbonne, et en est à une distance de 4 lieues. Il croît peu de vin dans ce pays, mais les récoltes d'huile d'olive sont abondantes : la soie forme aussi un objet important. Les salines de Peiriac fournissent une grande quantité de sel dans le Haut-Languedoc. On y recueille du solicor, qui donne des cendres alcalines estimées dont on se sert dans les verreries. Le miel de Narbonne est renommé.

Industrie et commerce. On y fabrique du vert-de-gris; il y a des manufactures de minoterie,

d'huile d'olive, de poterie, d'eau-de-vie et de spiritueux, ce qui, avec le miel et la cire, forme les principaux articles de son commerce, qui est favorisé par le canal de Robine, qui communique avec la Méditerranée, et par le canal du Midi, qui communique avec l'Océan.

NARWA, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Saint-Pétersbourg, située à l'embouchure de la Narwa, sur le golfe de Finlande, dans la Baltique, à 36 lieues de Saint-Pétersbourg, 65 de Riga et 112 de Stockholm.

Productions et commerce. Le territoire produit une grande quantité de grains, de lin, de chanvre, des grains de ces plantes, du suif, du goudron, des bois de construction, des mâts, des planches. On y fabrique d'excellens cuirs, ce qui, avec les pelleteries, forme les principaux articles de son commerce d'exportation. Les importations consistent en vins, eau-de-vie, vinaigre, sel, tissus de laine et de coton, de la mercerie, de la quincaillerie, etc.

Le commerce de cette ville a beaucoup perdu depuis que celui de Saint-Pétersbourg a pris un si grand développement, ainsi que la navigation.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

NASSAU, duché de la confédération germanique, ayant une population de 356,000 habit.

Productions. On y récolte une grande quantité de lin, de chanvre, de blé, du houblon, de la chicorée, du tabac, du charbon de terre, du fer, du cuivre, quelque peu d'argent, du marbre, du sel gemme, etc., et une grande quantité de fruits, parmi lesquels on trouve des amandes.

Industrie et commerce. L'exploitation des mines occupe 8,000 ouvriers dans 127 mines de fer, et 40 d'autres métaux, tels qu'argent, plomb, cuivre, 8 houillères et 52 forges. Les autres branches d'industrie sont moins importantes; elles consistent dans des fabriques de cuirs, de toile, de bonneterie, de tissus de laine, de papiers, de tabac, de potasse, d'ouvrages en fer et en cuivre ou chaudronnerie. Tous ces produits forment autant d'articles de son commerce d'exportation. Sa réunion au système des douanes allemandes a donné une plus grande activité au commerce.

NASSAU, capitale du duché de son nom, est située sur la Lahn. Population, 1,100 habitans. On y récolte un des meilleurs vins de l'Allemagne.

NATRON ou Natrum, sel alkali. C'est un mélange de carbonate et de muriate de soude que l'on trouve sur le lac de Memphis, en Egypte. Il se forme par l'évaporation de l'eau de plusieurs lacs qui sont imprégnés de ce sel, qui est une espèce de salpêtre. La récolte s'en fait sur les bords de ces lacs, où le natron se forme en cristaux plus ou moins considérables. On en recueille aussi en masses en Afrique, non loin de Sukena, dans l'état de Tripoli; il existe aussi des lacs de natron en Hongrie et dans les environs de Merida, dans la Colombie. Le natron est de couleur grisâtre, d'une saveur âcre un peu amère. Il peut servir au blanchissage du linge, à la fabrication du verre et du savon. Les chimistes en retirent le muriate et le carbonate de soude séparément, ou bien ils en dégagent l'acide muriatique par l'intermède de l'acide sulfurique, et ils obtiennent du sulfate de soude. Il nous arrive d'Alexandrie par la voie de Marseille. Il acquitte à l'entrée un droit de douane de 6 fr. 50 cent. par navires français et de 7 fr. 50 cent. par navires étrangers, et par terre, par 100 kilog.

Importations. Suivant le registre de la douane, elles se sont élevées, en 1837, à 186,885 kilog., ayant une valeur officielle de 56,065 fr., dont la plus grande partie 186,837 kil. d'Egypte et 48 kil. de Toscane.

Exportations. Elles ne se sont élevées qu'à 18,142 kil., ayant une valeur officielle de 8,164 fr., dont la majeure partie, 17,688 kil. pour la Belgique.

NATTES. Les nattes sont des espèces de tissus grossiers de différentes matières, telles que jonc, roseaux, sparte, paille, ou de quelques plantes et écorces d'arbres faciles à se plier et à s'entrelacer. La paille, ainsi que d'autres matières dont on fait des nattes, doit être fraîche et longue; on la mouille et ensuite on la bat sur une pierre avec un pesant maillet de bois à long manche pour l'écraser et l'aplatir. La natte de paille se vend au pied ou à la toise carrée, plus ou moins, suivant le travail. Quelques nattes fines de jonc viennent du Levant; il y en a de très-bien travaillées : mais les plus belles sont celles de l'Inde, de la Chine et du Japon, faites avec une si grande perfection, des dessins et des couleurs si variés, que l'on peut s'en servir sur les tables et dans les salles à manger comme des ornemens pour placer les plats et autres ustensiles culinaires. On fait en Portugal et en Espagne des nattes de sparte teint qui sont d'un effet agréable. On fait aussi des nattes de sparte de couleur verte dont les brins déliés, flottant à la superficie, cachent la tissure, en sorte qu'on croit marcher sur la mousse ou sur le gazon. Ces nattes se vendent au pied carré. La Russie est le pays où l'on fabrique la plus grande quantité de nattes faites des herbes aquatiques, principalement avec la sous-écorce du tilleul. On en fait un grand usage et il s'en exporte des quantités immenses de tous les ports de la Russie; c'est un article important de l'industrie nationale. Ces nattes servent pour la plupart d'emballage pour les marchandises et se vendent à très-bon marché. Le sucre de l'île Maurice vient dans des nattes faites avec l'écorce d'un arbre nommé latanier; elles sont solides et durables.

Il paraît que les nattes ont été les premiers produits de l'art de tisser, puisqu'il n'existe pas une peuplade, quelque peu avancée qu'elle soit dans la civilisation et les arts les plus utiles, qui n'ait l'art de faire des nattes. Les sauvages de l'Amérique, ainsi que les insulaires de l'Océanie, ont une grande habileté à faire des nattes qu'on aurait peine à imiter en Europe. Les tapis ont partout remplacé les nattes, soit dans les appartemens, soit sur les tables, surtout les couvertures en toiles cirées ornées de différens dessins. Les nattes acquittent à leur entrée un droit qui varie suivant leurs qualités, en sorte qu'elles ne sont plus d'un aussi grand usage qu'autrefois, et le commerce n'en est plus aussi considérable.

Importations. Cependant, suivant le registre des douanes, la valeur des importations en nattes fines a été, en 1837, de 1,015,320 fr., et en nattes ou tresses de sparte à 3 bouts, pour cordages, de 1,391,333 fr., et d'autres qualités d'une valeur moins importante.

Exportations. Elles ont été beaucoup moins considérables et n'ont atteint, en nattes fines, qu'une valeur de 610,040 fr., et en nattes grossières, que 170,072 fr.

NAUFRAGE (jurisprudence maritime.) On entend par ce terme la perte, le bris ou l'échouement d'un navire, survenue par quelque fortune de mer, de même que le jet des marchandises sur les côtes, occasioné par la tempête.

Il y a deux sortes de naufrage : la première, c'est lorsque le navire est submergé sans qu'il en reste aucun vestige permanent sur la surface des eaux (déclaration du 15 juin 1735); la seconde, c'est lorsque le navire échoué sur la côte donne ouverture à l'eau de mer, qui remplit sa capacité, sans qu'il disparaisse absolument. La première sorte, que les auteurs appellent naufrage absolu, est le sinistre le plus redoutable qui puisse menacer les navigateurs.

Ces divers accidens sont présumés fatals; les assureurs en répondent, à moins qu'ils ne prouvent que l'accident est arrivé par la faute du capitaine. Le naufrage peut autoriser quelquefois l'assuré à abandonner ses marchandises à l'assureur, et dans ce cas, celui-ci est obligé de lui en rembourser la valeur.

Le capitaine qui a fait naufrage et qui s'est sauvé seul avec une partie de son équipage, est tenu de se présenter devant le juge du lieu, ou à défaut de juge, devant tout autre autorité civile, d'y faire son rapport, de le faire vérifier par ceux de son équipage qui se seraient sauvés et se trouveraient avec lui, et d'en lever expédition (246). En ce cas, il est tenu de sauver avec lui l'argent et ce qu'il pourra des marchandises les plus précieuses de son chargement, sous peine d'en répondre en son propre nom. Si les objets ainsi tirés du navire sont perdus par quelque cas forfuit, le capitaine en demeurera déchargé. (*Code du commerce*, 241.)

Des navires naufragés.

Le titre v de l'ordonnance royale du 29 octobre 1833 contient les dispositions suivantes sur les navires naufragés.

Art. 55. Lorsqu'un capitaine arrivera dans un port, après avoir éprouvé un naufrage ou un échouement avec bris, il devra en faire un rapport circonstancié.

En cas de naufrage, le capitaine indiquera avec détails le lieu du sinistre, il donnera les noms des marins ou passagers qui auront péri; il fournira des explications sur l'état du navire, barques ou embarcations qui en dépendaient; sur les effets, papiers et sommes qu'il aurait sauvés.

S'il y a un échouement avec bris, le capitaine fera la même déclaration, et en outre, il sera tenu d'indiquer tout ce qui pourrait faciliter le sauvetage du navire et de la cargaison. Il devra énoncer toutes les circonstances, telles que les cas de fortune de mer, de voie d'eau, d'incendie, de poursuite par l'ennemi ou par un pirate qui l'aurait forcé ou déterminé à jeter le navire à la côte.

Art. 56. Aussitôt qu'un consul aura été informé de cette manière, ou par quelque autre voie que ce soit, du naufrage ou échouement d'un navire français dans son arrondissement, il se hâtera de prendre ou de provoquer les mesures convenables pour qu'il soit porté secours aux naufragés et procédé au sauvetage.

Art. 57. Si les premiers avis parviennent à un vice-consul ou agent consulaire, il sera tenu, en prenant des mesures provisoires, de rendre compte de l'événement au consul sous la direction duquel il est placé, et de se conformer ultérieurement aux ordres et instructions qui lui seront adressés.

58. Nos consuls se conformeront, pour l'exécution des deux articles précédens, aux conventions faites ou usages pratiqués entre la France et les pays où ils résident, relativement aux soins à donner et aux mesures à prendre pour les secours et les sauvetages. Ils auront à se guider, en outre, d'après les règlemens et les instructions du ministère de la marine sur cette matière.

59. Dans les pays où les consuls de France et leurs agens sont autorisés à donner exclusivement des ordres en matière de bris et naufrage, ils feront auprès de l'autorité locale qui les aurait devancés les réquisitions nécessaires pour être admis à opérer directement et en toute liberté, et pour que toute personne non agréée par eux soit immédiatement obligée de se retirer. Ils se feront remettre les objets déjà sauvés.

Ils s'entendront avec l'autorité locale pour connaître les premières circonstances de l'événement et rembourser les frais qu'elle aura déjà faits.

60. Ils feront administrer tous les secours nécessaires aux personnes blessées ou noyées. Dans le cas où on ne pourrait les rappeler à la vie, ils feront ou inviteront l'autorité locale à faire tous procès-verbaux et enquêtes pour connaître l'identité de ces personnes, et donneront leurs soins pour que l'inhumation ait lieu après qu'un acte de décès aura été rédigé.

61. S'ils trouvent ou découvrent quelques papiers, tels que chartes-parties, connaissemens, patentes de santé ou autres renseignemens écrits; ils les recueilleront, pour être déposés en leurs chancelleries, après qu'ils les auront cotés et paraphés. Du reste, ils recevront tous rapports ou déclarations, feront subir d'office tous interrogatoires nécessaires aux capitaines, gens de l'équipage ou passagers qui auraient échappé au naufrage.

62. Dans les recherches qu'ils feront des causes du naufrage et de l'échouement, les consuls s'occuperont spécialement du soin de connaître si l'accident peut ou non être attribué à quelque crime, délit ou autre baraterie de patron, ou à quelque connivence dans la vue de tromper des assureurs, et transmettront tous les renseignemens nécessaires au ministre de la marine, qui les fera communiquer au procureur-général près telle cour qu'il appartiendra.

63. Ils nommeront, en se conformant aux conventions ou usages, tous séquestres, gardiens ou dépositaires des objets sauvés, et feront les marchés nécessaires avec les hommes du pays, soit pour obtenir leur assistance, soit pour se procurer des magasins où les objets sauvés puissent être mis en dépôt.

64. Aussitôt que le consul pourra connaître les noms du navire, du capitaine, et les autres renseignemens qu'il lui paraîtra utile de communiquer au public, il prendra les mesures convenables pour avertir les intéressés. Il en donnera avis par les voies les plus promptes au ministre de la marine et à l'administration du port de départ et du port de destination.

65. Si, lors de l'échouement ou après, les propriétaires ou assureurs du navire et des marchandises y chargées, ou leurs correspondans, munis de pouvoirs suffisans, se présentent pour opérer le sauvetage par eux-mêmes, en acquittant les frais déjà faits et donnant caution pour ceux qui resteraient à faire, le consul pourra leur laisser le

soin de gérer le sauvetage. Il en sera de même lorsque le capitaine, le subrécargue ou quelque passager justifiera de pouvoirs spéciaux pour procéder au sauvetage en cas de sinistre.

Si le consul refuse d'obtempérer à ces demandes, sa décision sera motivée, et il sera donné acte des dires et réquisitions des parties.

66. Le consul se concertera avec l'autorité locale pour qu'elle lui prête son appui dans toutes les circonstances qui pourraient exiger l'emploi de la force publique. En cas de vol ou de tentative de vol, il signalera les coupables à la justice du lieu.

67. Si, à l'occasion du naufrage et des mesures de conservation et de sauvetage auxquelles le consul doit se livrer, il est nécessaire de prendre quelques précautions à l'égard des administrations sanitaires du pays, ou de leur donner des avis, il veillera à ce que tout ce qui est convenable ou obligatoire soit exactement observé.

68. Les consuls interposeront leurs soins et leurs bons offices auprès des autorités du pays pour obtenir la réduction ou la dispense des taxes sur les marchandises qui se trouveraient avariées par l'effet du naufrage, ou que les circonstances obligeraient de vendre dans le pays.

69. En cas d'échouement sans bris, le consul prendra les mesures nécessaires pour faciliter au capitaine les moyens de remettre le navire à flot. Il pourra ordonner que le navire soit démoli, si la nécessité de désobstruer l'entrée du port ou le lieu d'échouement était reconnue indispensable, ou si l'état des lieux, les règlemens locaux, les déclarations ou réquisitions des autorités du pays ne permettaient pas qu'on eût le tems suffisant pour relever et dégager le navire.

Dans les décisions et déclarations relatives au cas de l'espèce, il procédera, comme dans toute autre circonstance où il s'agit de statuer sur l'innavigabilité d'un navire, d'après l'avis d'experts assermentés, dont le procès-verbal sera annexé à la décision.

70. Le consul pourvoira au paiement des frais de sauvetage d'après une fixation amiable avec ceux qui y auront travaillé. En cas de difficultés, il en fera la taxe, si les soins ont été donnés par l'équipage du navire, et se conformera à celle qui aura été faite par l'autorité locale compétente, si les soins ont été donnés par des étrangers; il pourvoira également aux dépenses de nourriture et autres frais indispensables pour la conservation de l'équipage et son renvoi en France, de la manière réglée par les articles 35, 36 et 37 ci-dessus.

71. Lorsque des propriétaires, assureurs, ou leurs fondés de pouvoirs, se présenteront pour obtenir la remise d'objets à l'égard desquels ils justifieront de leurs droits, la délivrance leur en sera faite par ordre du consul, moyennant l'acquittement proportionnel des frais.

72. Afin d'acquitter, conformément à l'art. 70, les frais et dépenses du sauvetage, le consul fera procéder, selon que l'urgence ou les circonstances pourront l'exiger, à la vente publique de tout ou partie des débris, agrès et apparaux sauvés.

Il pourra également, en cas d'avarie, et après avoir fait constater par des experts assermentés l'état des marchandises, faire procéder à la vente de celles qu'il y aurait de l'inconvénient à garder en magasin.

73. Il est interdit aux consuls et chanceliers de se rendre directement ou indirectement acquéreurs ou adjudicataires de quelque partie que ce soit de ces objets et de tous autres vendus d'après leurs ordres ou par leur entremise.

74. Dans le cas où, aucune partie de la cargaison n'ayant pu être sauvée, le seul produit des débris du navire ne suffirait pas pour acquitter les dépenses du sauvetage, ainsi que les secours indispensables aux naufragés, et, s'il y a lieu, leurs frais de conduite, le consul avancera le complément nécessaire, et s'en remboursera aussitôt par des traites sur le trésor public, à viser pour acceptation par notre ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies.

S'il y a eu des marchandises sauvées, le consul pourra en faire vendre aux enchères jusqu'à concurrence de la part incombant à ces marchandises dans les frais généraux de sauvetage, d'après les comptes de liquidation.

75. Si contrairement, soit aux traités ou conventions, soit au principe de la réciprocité, les autorités locales, dans les pays où elles sont en possession de donner exclusivement leurs soins au sauvetage des navires, exigeaient des droits autres que ceux fixés par les tarifs ou par l'usage, ou que, de toute autre manière, il fût porté atteinte aux droits de propriété des Français, nos consuls feraient les représentations ou protestations convenables.

Ils agiraient de même, si l'autorité locale leur contestait le droit de gérer librement le sauvetage des navires français dans les pays où ce droit leur est accordé, soit par les traités ou conventions, soit en vertu du principe de la réciprocité.

76. Lorsque les consuls et chanceliers sont obligés de se déplacer pour des opérations relatives à un naufrage, il leur sera alloué des frais de voyage et de séjour, conformément aux tarifs de chancellerie : tout autre perception, sous quelque forme ou dénomination que ce puisse être, pour leurs soins et leur travail, comme remplissant à l'étranger les fonctions dont les commissaires des classes sont chargés en France, leur est interdite.

77. Tous les trois mois, les consuls adresseront au ministre de la marine un compte présentant, par bâtiment, le résultat des opérations relatives au service des bris et naufrages. Ce compte sera appuyé de tous les procès-verbaux de sauvetage et de vente, ensemble de toutes les pièces justificatives concernant les recettes et les dépenses propres à chaque bâtiment.

Le solde du compte sera remis sur-le-champ au ministre de la marine, soit en traites de toute solidité, soit en numéraire, s'il n'a pas été possible de se procurer des traites. Les traites ou connaissemens seront à l'ordre du trésorier-général de l'établissement des Invalides, qui est chargé d'encaisser le montant et de le faire parvenir, sans retard et sans frais, au domicile des parties intéressées.

L'ancienne ordonnance de marine avait institué des officiers de marine qui étaient chargés, avant le départ d'un vaisseau, d'examiner s'il était en bon état de navigation, ce que les Anglais appellent *sea worthy*, capable de tenir la mer; mais aucun article du Code de commerce n'a confirmé cette institution qui était une espèce de garantie pour les affréteurs et les assureurs, qu'au moins le bâtiment était, autant qu'il était possible de le vérifier, en bon état. Cet examen n'a lieu aujourd'hui, en France comme en Angleterre, qu'après un naufrage ou un sinistre, dont les intéressés ont le droit de rechercher la véritable cause; ce qu'il n'est pas toujours possible de faire

quand le vaisseau a péri corps et biens, ou que les débris qui en restent ne peuvent plus donner des indices certains, ou que l'éloignement du lieu empêche de s'y rendre pour faire cet examen.

L'assurance des vaisseaux contre les risques de mer offre, sans contredit, de grands avantages; mais elle a ses inconvéniens. Si elle procure de la sécurité, elle rend aussi moins vigilant, et fait naître quelquefois de sinistres idées. Il est arrivé que des armateurs de mauvaise foi ont spéculé sur la perte qu'ils avaient l'intention de faire éprouver aux assureurs ; c'est ce que des assurés ont aussi tenté de faire, en portant les marchandises chargées à une valeur bien plus considérable qu'elles n'en avaient réellement.

Causes principales des naufrages. Les causes des naufrages sont en assez grand nombre, et il est important de les connaître pour y remédier autant que possible, pour le bien de l'humanité, parce qu'elles ne proviennent pas toutes de ce qu'on appelle fortune de la mer. Nous pouvons indiquer les suivantes : 1° La mauvaise construction des vaisseaux; 2° l'insuffisance des équipages, manque d'instruction du capitaine; 3° mauvais état des réparations ; 4° excès de chargement et son mauvais arrimage; 5° mauvais choix de la qualité des vaisseaux pour les voyages de la navigation de certaines mers; 6° intempérance de l'équipage; 7° faute des compagnies d'assurance, qui négligent de faire l'inspection des vaisseaux assurés avant leur départ; 8° manque de ports, de refuges ou de phares suffisans et autres signaux, pour indiquer les endroits dangereux; 9° imperfection des cartes maritimes et des instrumens pour connaître exactement les degrés de latitude, c'est-à-dire la route et la situation, ou les lieux où se trouve le vaisseau.

Toutes ces causes influent beaucoup sur la navigation et les succès des voyages de long cours, ainsi que sur le nombre des naufrages, indépendamment des tempêtes et des ouragans qui peuvent survenir pendant la mauvaise saison. Cependant ces causes ne sont pas absolument sans remède; la mauvaise construction des vaisseaux peut être vérifiée, ainsi que les réparations qu'on y fait lorsqu'ils ont éprouvé quelques avaries dans leur navigation. Il faudrait, pour la garantie des assureurs et du commerce, qu'une inspection rigoureuse eût lieu pour chaque vaisseau, non pas après le chargement et au moment du départ, comme on le pratique aujourd'hui, mais avant qu'aucune marchandise ne fût transportée à bord, afin de pouvoir vérifier exactement toutes les parties du bâtiment, et que l'inspecteur puisse vérifier et indiquer tous les vices ou défauts, soit de construction, soit de réparation, et que les assureurs en soient informés avant d'avoir signé la police d'assurance, et les expéditeurs avant d'avoir fait charger leurs marchandises. L'inspection ne sera pas alors une vaine formalité, et elle aura véritablement un but utile, en préservant les marchandises d'avaries ou de perte, ainsi que la vie des marins, par le naufrage des bâtimens, lorsqu'il aurait été jugé incapable de faire le voyage qu'il doit entreprendre, ou au moins dans un état qui ne pourrait le garantir de quelque sinistre pendant le mauvais tems qui pourrait survenir. Les mêmes inspecteurs, gens du métier, seraient également chargés d'attester l'insuffisance de l'équipage, pour qu'il y soit remédié avant le départ du navire, de même que mauvais choix ou qualité du vaisseau pour le voyage qu'il doit entreprendre. Quant à la capacité du capitaine, c'est l'affaire de l'autorité et du propriétaire intéressés à ne choisir qu'un marin dont les précédens donnent des garanties suffisantes pour le genre de navigation qui lui est confié, et à laquelle il s'est engagé, par honneur et par devoir, de faire tout ce qui est possible pour éviter tout sinistre et naufrage. Quant aux phares et aux cartes marines, ils sont les uns et les autres de la compétence du ministère de la marine, qui, sur le rapport des ingénieurs hydrographes, doit faire faire toutes les améliorations qu'exige la sûreté de la navigation pour diminuer le nombre des naufrages.

Multiplicité des naufrages. Malgré les progrès de l'astronomie et de la science nautique, par la perfection des chronomètres et des instrumens d'observation, par les soins apportés dans la rectification des cartes marines et dans le relevage des côtes et des ports où les vaisseaux abordent le plus souvent; enfin, à en juger par cette multitude de phares, qui s'élèvent sur le littoral, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée, on serait naturellement conduit à penser que les naufrages et accidens de mer devraient être beaucoup moins fréquens aujourd'hui qu'autrefois ; cependant c'est tout le contraire ; ce qu'il faut aussi attribuer au grand nombre de navires de toute espèce et de toutes les nations qui naviguent continuellement sur les mers, sans chômer pendant la mauvaise saison, comme il arrivait anciennement. Dans ce siècle l'intérêt du commerce fait braver tous les dangers, aussi le nombre des naufrages est-il plus considérable, et s'augmente-t-il tous les jours. Il résulte des relevés faits par le Lloyd que, de 1793 jusqu'en 1829, la perte des navires de la marine marchande anglaise s'est élevée, pendant cette période, à 557 bâtimens par an, terme moyen. Que l'on ne pense pas que cette moyenne ait été affaiblie par un plus petit nombre de naufrages survenus durant ces dernières années; bien au contraire, en 1829, 157 navires au long cours ou de grand cabotage ont été entièrement perdus, 284 furent jetés à la côte, 21 coulèrent bas, 25 furent abandonnés à la mer, et 12 furent condamnés par suite de trop grandes avaries, 8 chavirèrent, et 37 se perdirent sans qu'on en ait entendu parler depuis; en tout 454 bâtimens. Cette même année, les accidens arrivés aux navires qui transportent le charbon et à ceux qui font le petit cabotage ne furent pas moins désastreux : 109 se perdirent entièrement, 297 furent jetés à la côte, 67 coulèrent bas, 13 furent abandonnés à la mer, 5 chavirèrent, et 16 disparurent sans qu'on ait su ce qu'ils étaient devenus; ils ont dû sombrer et périr avec leurs équipages. Dans cette longue nomenclature de naufrages, les bateaux à vapeur sont au nombre de quatre (de 1817 à 1831, les Américains ont perdu 52 paquebots à vapeur); Cette perte énorme n'a pas été depuis en diminuant, car, en 1833, on a constaté que 800 vaisseaux marchands anglais avaient été ou entièrement naufragés, ou jetés à la côte. Ainsi, chaque année, un navire anglais sur 30, terme moyen, fait naufrage; cependant les Anglais sont en réputation, et sont aussi les meilleurs marins de l'Europe, et même du monde entier. Ils possèdent aussi la marine marchande la plus considérable de toutes les puissances maritimes; en y comprenant celle des colonies, elle se compose en ce moment de 24,500 navires de toute espèce, montés par 160,000 matelots. Le port total des vaisseaux enregistrés est d'environ 2,750,000 tonneaux, et

en estimant en gros leur valeur moyenne à 10 liv. sterl. par tonneau, le total du matériel de la marine de commerce de la Grande-Bretagne équivaut à une somme de 26,500,000 liv. st., ou 662,500,000 francs.

Assurément, une aussi grande masse de richesses, à laquelle se lie l'existence d'un grand nombre d'hommes, méritait qu'on prît toutes les mesures convenables pour en assurer la conservation, et diminuer le nombre des naufrages et autres accidens. C'est ce qui a donné lieu en Angleterre à l'établissement d'une société royale et nationale pour le salut des naufragés, et, dans sa 8[e] séance annuelle, qui a eu lieu à Londres, il a été constaté, par un rapport spécial, que, depuis la dernière réunion, 660 individus avaient été préservés de la mort sur les côtes du royaume-uni, soit par les agens directs de la société, soit par des personnes auxquelles elle avait précédemment accordé des récompenses. Depuis son établissement, la société a accordé 50 médailles en or, et 200 en argent; elle a distribué plus de 4,000 liv. st. (100,000 fr.) à 3 ou 4,000 personnes qui ont sauvé environ 3,500 naufragés; elle a en outre consacré une somme à peu près égale à la construction de bateaux de sauvetage et appareils divers placés sur les côtes. Constater de tels résultats, c'est recommander à l'attention publique une association si utile à l'humanité, et qui devrait avoir partout des imitateurs; faisons des vœux pour que la société centrale des naufrages, fondée en France, soit bientôt en mesure de marcher sur de si nobles traces.

La société des naufrages, instituée à Paris, compte parmi ses membres un grand nombre d'amiraux, d'ambassadeurs et de ministres, et de princes de toutes les nations, y compris la Turquie, l'Espagne, et même la Chine. Elle a pour but de former des établissemens de sauvetage partout où ils sont nécessaires, c'est-à-dire sur les côtes où les naufrages sont le plus fréquens. Les bombes amarres, qui envoient une corde à une grande distance aux vaisseaux en péril, sont un des moyens dont cette société a fait le plus d'usage, en faisant aussi construire des bateaux de sauvetage. Mais le meilleur moyen est d'employer des bateaux à vapeur qui peuvent aller au secours des naufragés, et contre le vent et les flots qui, en poussant à terre, empêchent les autres embarcations d'arriver au navire en péril de faire naufrage.

NAUFRAGES (douanes). Les préposés des douanes doivent se transporter sans délai aux lieux où sont arrivés les naufrages, pour les constater. Ils doivent concourir à faire mettre les marchandises en dépôt. (Loi du 22 août 1791, tit. VII, art. 1 et 2.)

Lorsque les marchandises naufragées devront être vendues, la signification en sera faite aux employés du plus prochain bureau, qui assisteront à la vente. (Tit. VII, art. 4.)

Les marchandises naufragées paieront les mêmes droits que les marchandises avariées. (Tit. II, art. 24.)

Si les marchandises prohibées sont tellement avariées que le transport en soit impossible, les propriétaires pourront les faire vendre, à la charge de payer 15 pour 0/0 sur le produit de la vente. (Tit. VII, art. 6.)

Tout individu trouvé nanti de marchandises naufragées, sans permission, sera traduit devant l'officier de police judiciaire.

Les marchandises saisies de cette manière seront mises en dépôt, en attendant réclamation. (Tit. VII, art. 7.)

NAUMBOURG, ville de Prusse, cercle de la régence de Mersebourg, province de Saxe, chef-lieu du cercle de son nom, située non loin de l'affluent de l'Unstrut et de la Saale, à 9 lieues de Weimar, 12 de Leipzig et 30 de Dresde. Population, 10,994 habitans.

Productions. On y cultive une grande quantité de grains; les coteaux de la Saale sont couverts de riches vignobles. Les autres productions sont du lin, du chanvre, du houblon, du vin, de la laine, des bestiaux, etc.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière y est très-florissante. Il y a des fabriques de toiles, de cuirs, de savon, de céruse, de vitriol, de bonneterie, de tabac, de vinaigrerie, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux articles du commerce. Cette ville possède un grand nombre de brasseries, dont la bière est une des meilleures et des plus renommées de l'Allemagne.

Foire. Il s'y tient une grande foire qui dure huit jours; elle est appelée *Petri-Pauli*, parce que l'ouverture s'en fait le jour de la fête de ces deux saints, le 29 juin. On y fait de grandes opérations de change.

NAUPLIE DE MALVOISIE, ou NAPOLI DE MALVOISIE, ville maritime du royaume de Grèce, dans la Morée. Le port, quoique peu sûr, est assez fréquenté. On en exporte différentes productions, principalement du vin si renommé de Malvoisie.

NAUPLIE, ou NAPOLI DE ROMANIE, ville du royaume de Grèce, dans la Morée, département d'Argolis, située au fond du golfe de son nom. Le port est excellent, et peut contenir 600 navires. Population, 10,000 habitans.

Commerce. Cette ville est très-favorablement située pour le commerce maritime; elle était, avant la révolution, le grand entrepôt de la Grèce. Quoique son commerce exclusif ait été partagé par plusieurs autres ports, on y fait encore un grand commerce de toutes sortes de productions du pays, telles que vin, huile d'olive, blé, laine, miel, cire, soie, coton, noix de galles, tabac, éponges, etc. Le transport de ces marchandises s'opère par des caïques, ou barques découvertes, de 15 à 30 tonneaux. Le 3 janvier 1823, elle tomba au pouvoir des Grecs; en 1824, elle devint la capitale et le siége du gouvernement de la Grèce; et le 31 janvier 1833, le prince Othon de Bavière y fit son entrée en qualité de premier roi de la Grèce régénérée et indépendante. Mais en 1835, elle céda à Athènes l'honneur d'être la capitale de ce nouveau royaume.

NAVARIN ou NEOCASTRON, ville maritime du royaume de Grèce, dans la Morée, province de Messénie, située sur la mer Ionienne. Population, 3,500 habitans. Le port, un des plus sûrs et des plus vastes de la Grèce, a une lieue de long sur demi-lieue de large; mais l'entrée en est étroite et assez difficile. On trouve des pilotes dans l'île Sapienza; on y fait un assez grand commerce en huile d'olive, laine et coton.

NAVET, racine d'une plante annuelle dont la forme, le volume et la couleur diffèrent suivant l'espèce. Elle est charnue, douce, exhale une légère odeur qui n'est pas désagréable. On fait usage du navet dans l'art culinaire. Il faut choisir de préférence celle qui est jaune à l'extérieur; elle est

plus tendre et d'une saveur douce sucrée. Il s'en fait une grande consommation.

Il y a six espèces principales de navets : le petit navet de Berlin, de Vaugirard, le commun blanc long, le rond, le gris, et le navet de Meaux.

Le navet de Berlin est blanc, menu, plus long que rond; c'est le plus hâtif et le meilleur. Le navet de Vaugirard est de médiocre grosseur, peu allongé, d'un blanc sale, tirant sur le gris, tendre et de bon goût. Les navets communs sont ceux que l'on cultive le plus; ils ont la peau fort blanche, la chair douce et tendre, le goût assez bon. Le navet gris est allongé, peu tendre, et sujet à devenir véreux. Le navet de Meaux est celui dont la culture est la plus avantageuse. Il a une saveur douce et agréable qui l'emporte sur les autres navets. Cette espèce est d'un très-grand rapport, et sert à l'alimentation de l'homme et des bestiaux. On en fait un sirop par décoction, qui est souverain pour la poitrine.

NAVETTE, de *Navis*, navire dont la forme de la navette donne quelque idée. Le travail des navettes qui servent au tissage des étoffes constitue un art particulier. On ne saurait fabriquer aucun tissu sans le secours de la navette; elle contient dans sa partie creuse, qu'on nomme fosse, la trame qui doit lier les fils de la chaîne pour en former le tissu. Elle donne, en outre, par sa forme, la facilité de placer et d'étendre cette matière filée dans la croisure de celle qui lui est préparée pour former une étoffe de leur ensemble.

L'époule ou la canette se place dans la fosse ou poche de la navette; elle tourne sur son axe appelé pointizelle, et le fil de la trame se dévide à mesure qu'on lance la navette de droite à gauche, *et vice versâ*, sur la largeur de la chaîne, dans sa fogue ou ouverture de pas. Il y a presque autant de sortes de navettes que de genres d'étoffes. Toutes les navettes sont serrées au bout pour qu'elles n'accrochent pas les fils, et que plus pointues, elles s'ouvrent mieux le passage. Ces bouts sont relevés et obtus pour qu'ils ne heurtent nulle part. La matière dont elles sont faites est toujours de bois, le bois du pays le plus lourd, le plus dur et le plus susceptible de poli; car il faut éviter par dessus tout qu'aucun fil ne soit accroché dans ce passage continuel et rapide.

NAVETTE, variété de choux-navet dont la racine est fibreuse, et dont la graine sert soit à faire de l'huile qui porte son nom, soit à la nourriture des pigeons, de la volaille de basse-cour, et c'est ce qui en fait un objet de commerce pour les grainetiers.

NAVIGATION. On entend par ce terme la science et l'art de diriger et conduire les vaisseaux à travers les mers, d'un port ou d'un pays à un autre, et dans les divers parages du globe. Cet art consiste, non-seulement à conduire le navire d'un lieu à l'autre, à l'aide des cartes marines, mais aussi à manœuvrer et gouverner le mieux possible, pour lui faire tenir la route qu'il doit tenir pour arriver à l'endroit de sa destination; ainsi, l'art de la navigation comprend le pilotage et la manœuvre du bâtiment.

La navigation est tout à la fois un art et une science, et elle n'a pu se perfectionner qu'avec la civilisation et le commerce. Les progrès de la navigation ont été plus ou moins rapides, suivant le génie des nations et la situation des différens pays qu'ils ont habités. Les plus anciens navigateurs dont l'histoire fasse mention sont les Phéniciens, qui habitaient une contrée stérile sur le littoral de la Méditerranée, où Tyr se rendit si célèbre. Carthage, qu'elle avait fondée sur le rivage africain, hérita de son génie pour la navigation et lutta sur mer avec les Romains pour l'empire des mers et du monde.

Dans les tems modernes, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre et la France, sous le règne de Louis XIV, ont donné des exemples mémorables, aux beaux jours de leur gloire, de la puissance qu'un peuple peut acquérir par la navigation et une marine qui secondent son commerce, l'une étant inséparable de l'autre.

Navigation de l'Angleterre. Dans un rapport présenté au parlement, on trouve le tableau suivant des vaisseaux, de leur tonnage et de leur équipage entrés dans les ports de l'Angleterre en 1830.

Vaisseaux anglais venant :

	Nomb.	Tonnage.	Equip.
De la Suède.	109	16,536	816
De la Norwège. . . .	110	9,925	691
Du Danemarck. . . .	201	24,576	1,231
De la Prusse	744	125,918	5,816
Totaux.	1,164	177,015	8,554

Vaisseaux étrangers venant :

	Nomb.	Tonnage.	Equip.
De la Suède.	143	25,046	1,292
De la Norwège. . . .	553	86,205	4,625
Du Danemarck. . . .	612	53,300	3,212
De la Prusse	618	127,186	5,444
Totaux.	1,946	250,786	14,578

Lorsque M. Huskisson a établi la réciprocité d'égalité des droits de tonnage sur les vaisseaux des nations maritimes du nord, sans distinction de pavillons anglais ou étrangers entre l'Angleterre et les pays étrangers, la navigation de l'Angleterre se trouvait menacée de voir prendre contre elle-même le système restrictif qu'elle avait adopté. En effet, les Etats-Unis de l'Amérique du nord avaient répondu aux restrictions que l'Angleterre avait voulu établir contre la navigation américaine par des droits également onéreux pour les vaisseaux anglais dans les ports américains. Les Pays-Bas avaient suivi l'exemple des Etats-Unis. Les états du nord établis sur le littoral de la Baltique avaient fait connaître à la Grande-Bretagne qu'ils entendaient l'opération de réciprocité des droits aussi bien que les Anglais. Dans cette circonstance, l'Angleterre eut à peine un choix à faire; elle se trouvait dans la nécessité de modifier son système ou d'abandonner, non-seulement une partie de son commerce maritime, mais aussi les intérêts de sa navigation. Suivant M. Huskisson, président du comité du commerce, le tonnage employé dans la navigation de l'Angleterre avec les autres pays n'était, en 1814, que de 465,809 tonn.; il s'est élevé, en 1826, à 503,024, tandis qu'à l'exception des Etats-Unis il n'y avait aucune augmentation dans le montant du tonnage des vaisseaux étrangers dans la navigation entre la Grande-Bretagne et les ports de mer hors de l'Europe. La paix ayant été rétablie en 1815 entre cette puissance et les Etats-Unis, ceux-ci furent placés par le traité de paix sur un pied égal pour la navigation avec l'Angleterre. En déduisant le tonnage des vaisseaux anglais qui naviguent entre ce pays et ses colonies des Indes occidentales, on

trouvera qu'en 1816 le tonnage des vaisseaux anglais s'élevait à 255,311 et celui des vaisseaux étrangers à 122,023 ; tandis qu'en 1826 ce tonnage était, pour les vaisseaux anglais, de 250,576, et pour celui des vaisseaux étrangers, de 153,802 ton. Il paraît, d'après les documens officiels, que depuis le système de liberté de commerce et de réciprocité adopté par l'Angleterre, il y a eu une diminution d'environ 10 p. 0/0 dans la navigation ou le tonnage des vaisseaux anglais, quoique cette diminution ait été plus que double dans le tonnage des vaisseaux étrangers en 1832. La diminution totale qu'a éprouvée le seul port de Londres dans le courant de la même période, comparativement à 1831, a été de 8,794 vaisseaux, dont le tonnage a été estimé à 666,478 tonneaux.

Le commerce de la Grande-Bretagne a occupé, pendant 1832, pour l'intérieur, 13,372 navires anglais et 4,546 navires étrangers jaugeant ensemble 2,825,959 tonneaux, et montés par 157,995 hommes d'équipage; et pour l'extérieur, 13,292 navires anglais et 4,391 navires étrangers, ayant ensemble un tonnage de 2,889,442 tonn., avec un équipage de 162,127 marins ; tandis que le nombre des vaisseaux construits et enregistrés dans le courant de la même année jusqu'au 1er janvier 1833 a été de 759 bâtimens à voile et 35 à la vapeur.

Acte de navigation *pour l'encouragement et la protection du commerce maritime de la Grande-Bretagne.* Le fameux acte de navigation publié par Cromwell ayant été en partie abrogé, on l'a remplacé par les clauses d'un nouvel acte publié sous le règne de George IV, où il est dit : « que pour favoriser la navigation, à dater du 5 janvier 1826, il sera mis en pleine vigueur dans tout l'empire britannique, savoir, pour :

L'Europe. Les différentes espèces de marchandises dénommées ci-après ne pourront être importées dans le royaume-uni pour la consommation intérieure que dans des vaisseaux anglais ou dans ceux des pays de leur crû, c'est-à-dire dans des bâtimens du pays, d'où les marchandises seront importées directement en Angleterre. Ces marchandises sont des mâts, bois de construction, planches, goudron, chanvre, lin, raisin de Corinthe, raisin sec, pruneaux, huile d'olive, blé ou grains, vin, eau-de-vie, tabac, laine, sumac, garance en poudre ou en racines, pierres ponces, écorce de chêne, liége, oranges, citrons, graine de lin ou de colza et de trèfle.

L'Asie, l'Afrique ou l'Amérique. Les marchandises de ces différentes parties du monde ne peuvent être importées de l'Europe dans le royaume-uni pour sa consommation intérieure, à l'exception : 1° des marchandises qui sont les produits des pays en Asie ou en Afrique, situés en dedans du détroit de Gibraltar ; ces produits étant exportés des ports européens ou de ceux des domaines de l'empereur de Maroc. Néanmoins, les produits de l'intérieur de l'Asie et de l'Afrique importés dans un port de l'Europe situé en dedans du détroit de Gibraltar et ayant été transportés par la voie des places de l'Asie et de l'Afrique, situées en dedans de ce même détroit, seront rangés au nombre des produits de ces dernières places.

Importations par des bâtimens étrangers. Les marchandises qui sont les produits de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique, ne peuvent être importées par des vaisseaux étrangers dans le royaume-uni pour la consommation intérieure, à moins qu'ils n'appartiennent aux différens pays dont ces marchandises sont la provenance et d'où elles sont importées, à l'exception des objets suivans :

Les marchandises de la provenance des domaines du grand seigneur, soit en Asie, soit en Afrique, importées de ses états en Europe dans les navires de son pavillon ;

Tous les produits des manufactures étrangères ne peuvent être importés dans le royaume-uni qu'autant qu'elles seront les produits du pays d'où ils sont exportés;

Toutes les marchandises importées des îles de Guernesey, Jersey, Alderney, Sark et Man ne peuvent l'être que par des navires anglais.

Exportations en Asie, en Afrique et en Amérique. Aucune marchandise ne peut être exportée du royaume-uni dans les possessions britanniques, en Asie, en Afrique ou en Amérique, ni dans les îles de Guernesey, Jersey, Alderney, Sark ou Man, que dans des bâtimens anglais.

Le cabotage d'un endroit à l'autre du royaume-uni pour le transport des marchandises ne pourra se faire que par des navires anglais.

Aucune marchandise ne pourra être transportée d'une possession britannique à l'autre en Asie, en Afrique ou en Amérique, que par des bâtimens anglais.

Importations dans les mêmes régions. Les importations sont soumises au même règlement ; aucune marchandise ne peut être importée dans les possessions britanniques en Asie, en Afrique et en Amérique par un bâtiment étranger, à moins qu'il n'appartienne au pays dont la marchandise est la provenance et d'où elle est importée.

Aucun bâtiment n'est réputé appartenir à un pays s'il n'a été construit dans ce pays ou s'il n'a été une prise de guerre faite par les marins de ce pays.

Importations des marchandises prohibées pour l'exportation. Les marchandises prohibées peuvent être importées pour l'exportation ; en sorte qu'une marchandise prohibée seulement en vertu d'une clause de l'acte de navigation peut être importée dans le royaume-uni, de quelque port ou pays que ce soit, par un navire anglais, et de tout autre port n'appartenant pas à une possession britannique, par un navire étranger de quelque pays que ce soit; néanmoins, avec la clause d'être mise en entrepôt pour l'exportation et de ne pas acquitter les droits à leur entrée.

Droits de navigation. Les droits dont les bâtimens nationaux et les étrangers sont passibles dans les ports de la Grande-Bretagne sont divisés en deux classes : 1° Ceux qui frappent inégalement les uns et les autres, dits droits différentiels; 2° ceux qui atteignent également les uns et les autres, dits droits généraux. Les droits différentiels sont les suivans : 1° droits de fanaux ; 2° de pilotage; 3° du Trinity-House, dans l'arrondissement de Londres ; 4° d'ancrage et de docks dans le reste de l'Angleterre ; 5° de douane, quant au pavillon ; 6° droits dits de lest.

Le droit de fanal, ainsi que celui de lest, sont payés doubles par les bâtimens étrangers, à moins que par quelque traité (de réciprocité) son pavillon n'ait été assimilé au pavillon national, ce qui a eu lieu pour la France en 1826. Les droits de pilotage sont, à Londres et dépendances, les mêmes pour les bâtimens étrangers que pour les nationaux ; néanmoins, il existe un droit additionnel, dit surplus du pilotage, qui est payé par l'étranger

non assimilé : la taxe est d'un quart en sus ; mais cette proportion n'est pas la même pour le reste de l'Angleterre. Le droit se paie suivant le tirant d'eau, de manière que le bâtiment n'est taxé qu'en raison de son chargement. L'échelle de la taxe pour le port de Londres et dépendance commence à 7 pieds de tirant d'eau, et s'élève graduellement de pieds en pieds jusqu'à 23 pieds. Le moindre prix, pour remonter des Dunes jusqu'à Londres, est de 6 l. st. 6 sh., environ 157 fr. 50 c., et le plus élevé est de 30 l. st. ou 750 fr., non compris le quart en sus pour l'étranger non assimilé. Les droits de pilotage, en Ecosse, sont les mêmes pour les étrangers que pour les nationaux.

Droits de douane quant au pavillon. La surtaxe de droits de douane, qui se paie lorsque le pavillon qui importe la marchandise est étranger non assimilé, n'est pas ordinairement considérée comme faisant partie des droits de navigation ; cependant, comme on la perçoit à cause du pavillon, il convient de la faire figurer parmi les droits de navigation. Les articles pour lesquels il existe une augmentation de droits dans la Grande-Bretagne, lorsqu'ils sont importés par bâtimens étrangers, sont au nombre d'environ 50, dont voici la liste : Vin, eau-de-vie, huile d'olive, pruneaux, raisin, alcali, suif, potasse, soufre, beurre, fromage, raisin de Corinthe, figues, lin, chanvre, soie de porc, peaux, fer, oranges, nattes, genièvre, bois de construction, étoupes, coton en laine, liége, duvet, plumes pour lits, toiles, chiffons. Ces articles ne sont qu'au nombre de 29 ; mais on a omis les variétés du même article. Tous les autres portés sur le tarif anglais paient un droit qui n'est pas plus élevé pour le pavillon non assimilé que pour le pavillon national. La surtaxe pour les étrangers non assimilés est de 5 à 6 p. 0/0.

Droits généraux de navigation. Les droits généraux pèsent également sur la navigation étrangère et nationale. Dans le port de Londres, ce sont les suivans : 1° Droit dit du port de Londres ; 2° du certificat que doit prendre chaque capitaine ; 3° droit de quarantaine. Le principal, celui de Londres, pèse sur tous les pavillons : sa mesure change suivant la provenance ou la destination, savoir : provenance des ports, ou destination pour les ports entre le Danemarck et Ouessant, par tonneau, 2 1/2 pence, environ 25 cent. ; *id.* pour les ports dans la Baltique, par tonneau, 4 pence ou 40 cent. ; *id.* pour les ports de France au delà d'Ouessant et en Espagne, 5 pence 50 cent. ; *id.* pour les ports de la Méditerranée, et aux Indes orientales, 7 pence (70 cent). Il est bon d'observer que les bâtimens sur leur lest, anglais ou étrangers, ne paient point de *London duty* (droit de Londres).

Les droits dans les autres ports sont beaucoup moindres que dans celui de Londres ; mais dans celui-ci se fait presque tout le commerce français, on y trouve la plus grande concurrence d'acheteurs. Si l'on débarquait les marchandises ailleurs, le transport par terre serait bien autrement coûteux que la navigation de la Tamise avec toutes ses charges. Aussi, n'y a-t-il que les bateaux du petit cabotage qui fréquentent la côte méridionale de l'Angleterre.

Récapitulation du droit de navigation. Voici un tableau de la récapitulation des droits de fanaux, pilotage, Trinity-House, des ports de Douvres et de Ramsgate, que paierait un bâtiment français ou anglais de 200 tonneaux, et avec un chargement se rendant de Bordeaux à Londres.

Désignation des droits.	Liv. sterl.			Francs.	
Fanaux (11). . . .	10 l. st.	3 s.	8 d.	254 f.	58
Pilotage.	25	14	6	643	12
Trinity-House. . .	0	16	8	20	83
Port de Douvres. .	2	10	0	62	50
Port de Ramsgate.	3	6	8	83	33
Total. . . .	42 l. st.	11 s.	6 d.	1,065 f.	36

Si au retour les deux bâtimens n'étaient pas chargés, ils devraient payer 1 sh. 3 pence ou 1 fr. 50 c. par tonneau pour leur lest, en observant que le total du compte ci-dessus ne serait plus le même, puisque prenant moins de tirant d'eau, les frais de pilotage seraient par conséquent moindres.

Cabotage. Quant au cabotage de l'Angleterre, y compris celui d'Irlande, il employait, en 1826, 8,368,812 tonneaux, que M. Huskisson comparait au tonnage des vaisseaux étrangers employés dans le commerce avec le continent, qu'il n'évaluait qu'à 500,000 tonneaux, d'où il concluait que la navigation de la Grande-Bretagne s'était augmentée considérablement depuis 1816. Cependant, l'auteur d'un article du ***Blackwood's magazine***, assure que la navigation de l'Angleterre était restée au moins stationnaire, parce qu'elle avait été monopolisée par les vaisseaux de plusieurs états du nord, dont la navigation avait augmenté au préjudice de celle de la Grande-Bretagne. Il cite à cet égard celle des Etats-Unis et de la Prusse, avec lesquels il a été conclu des traités de réciprocité (*voy.* RÉCIPROCITÉ). C'est aussi depuis cette époque que le tonnage des vaisseaux de ces deux puissances avait augmenté. La grande question à résoudre consiste à savoir comment l'abolition des lois du fameux acte de navigation a opéré sur le nombre et le tonnage des vaisseaux employés dans le commerce du royaume-uni ; c'est ce que démontre le tableau suivant :

Années.	Nombre.	Tonnage.
1816.	25,864	2,781,980
1822.	24,642	2,519,044
1826.	24,625	2,635,644

Ce qui est une preuve incontestable de la décroissance de la navigation de l'Angleterre.

M. Peel a présenté l'état suivant de la navigation de l'Angleterre pendant les trois années ci-après :

Navires anglais arrivés de toutes les parties du monde.

Années.	Nombre.	Tonnage.
1825.	21,786	2,162,614
1826.	18,960	2,151,327
1827.	20,457	2,165,548

Navigation des Etats-Unis. Dans le même espace de tems, la navigation des Etats-Unis a augmenté considérablement, savoir : en 1784, elle n'employait que 840,000 tonneaux ; en 1790, 450,000 ; en 1800, 940,413 ; en 1810, 1,424,787 ; en 1826, 1,700,000.

Ce qui met la puissance maritime des Etats-Unis, comparée à celle de la Grande-Bretagne, sur le pied de deux tiers de sa force.

Navigation de France comparée à celle d'Angleterre.

Le docteur Bowring, dans son rapport sur le commerce de la France et de l'Angleterre, établit une comparaison entre le commerce de cabotage français en 1832, et celui de la Grande-Bretagne dans la même année, de laquelle il résulte que le

tonnage, terme moyen, des navires employés par la France, est moins de 32 tonneaux par navire, tandis que celui de l'Angleterre est au dessus de 80 tonneaux. Les bâtimens caboteurs français ont été manœuvrés à raison de 12 1/8 hommes par 100 tonneaux, et les anglais, à raison de 5 1/2 hommes par 100 tonneaux. Continuant la même comparaison, il est démontré que la navigation française, pour le commerce des colonies en 1832, a employé 247 tonneaux par navire, terme moyen, et dans la proportion de 5 3/8 hommes par 100 tonneaux, tandis que le commerce anglais des Indes orientales et occidentales, dans la même année, a été fait à raison de 279 tonneaux par navire, et dans la proportion de 5 2/3 hommes par 100 tonneaux. Ainsi, la proportion des marins employés par la France et par l'Angleterre, a été à peu près la même pour le commerce des colonies. Le terme moyen du tonnage des navires des pêches françaises, armés dans les ports de France, est de 119 tonneaux; ceux armés dans les ports de la Grande-Bretagne pour le même usage, l'ont été à un terme moyen de 133 tonneaux. Mais en y comprenant les navires américains et des côtes, le terme moyen du tonnage anglais pour la pêche est de 88 tonneaux. Les navires sortis des ports français pour la pêche ont été manœuvrés à 18 1/3 marins par 100 tonneaux; ceux sortis des ports anglais, à raison de 5 4/8. Cette différence extraordinaire provient: 1° de la prime énorme accordée par le gouvernement français à chaque marin employé à la pêche, et 2° du manque d'établissemens stationnaires adjacens dans une partie considérable des lieux où se fait la pêche.

Navigation extérieure de France. La navigation, cette source féconde de la richesse nationale, dont le commerce maritime de France fut privé pendant 25 ans, a pris un accroissement tel, depuis la paix générale, qu'elle a beaucoup contribué à la prospérité du commerce extérieur maritime. La paix a peuplé nos ports d'un grand nombre de navires; elle a permis de déployer des moyens puissans et une activité continue, qui ont élevé notre commerce maritime à un degré florissant avant le malheureux conflit entre le sucre indigène et celui des colonies.

La France, en raison de l'étendue de ses côtes, de ses riches productions, de son industrie et de sa population, pourrait avoir une navigation beaucoup plus considérable. Mais tels sont les inconvéniens qui résultent de notre système commercial et maritime, que bien loin que notre navigation ait pris un plus grand développement, comme nous en voyons l'exemple chez nos voisins, elle est restée stationnaire et n'a point suivi le progrès du mouvement général. Notre marine marchande ne comptait, en 1833, qu'un tonnage de 647,107; en 1834, de 571,000; en 1835, de 407,999, et en 1837, de 346,353, non compris le petit cabotage; ainsi, elle a toujours été en décroissance, lorsque celle de l'Angleterre employait un tonnage de 2,225 000 tonneaux. Il en est de même des ports les plus importans, comme Marseille, dont la navigation n'avait atteint, en 1835, que 68,314; Bordeaux, que 69,660; le Havre, que 68,270 tonneaux; tandis que Londres a reçu dans la même année un tonnage de 572,825; Liverpool, 161,780; Sunderland, 107,628 tonneaux.

Système de navigation.

Le système favori dont on se berce trop généralement en France, sans en approfondir les conséquences, c'est que par un intérêt mal entendu on voudrait, a dit M. Anisson (séance de la chambre des députés du 24 mai 1836), ne rien accepter en échange de l'étranger, et pourtant lui vendre nos produits. Cela n'est pourtant pas trop facile, mais c'est le principe, l'esprit de notre législation commerciale; ce fait sera peu contesté. Maintenant, pourquoi construirions-nous des navires, pourquoi les armerions-nous à grands frais, uniquement pour porter les produits de notre sol et de notre industrie au dehors? Si l'on nous interdit les retours de ce que l'étranger nous offre en échange, nous nous exposons ainsi à faire des voyages à moitié chargement, et à revenir quelquefois sur notre lest; nous faisons de cette manière des expéditions coûteuses, que nous ne sommes pas tentés de répéter, et c'est ainsi que notre navigation marchande, non-seulement ne fait pas de progrès, mais se trouve dans un état de décroissance affligeante, et en même tems les objets qui entrent dans la composition des armemens maritimes sont frappés de prohibition ou de droits élevés, non pas en vue de taxes et de revenus publics, mais en vue de protections stériles pour le trésor et ruineuses pour l'armateur.

Tels sont les câbles en fer, les ancres, les toiles à voile, les goudrons, les chanvres, et tous les objets d'armemens qui sont plus coûteux en France qu'à l'étranger. Il en résulte que notre fret est plus cher que le fret de toutes les navigations du globe.

On répondra, il est vrai, que la navigation jouit aussi de protections, de priviléges, qu'il existe des droits différentiels, des répulsions, des primes en sa faveur, qu'elle jouit, enfin, de beaucoup d'avantages; mais ces priviléges peuvent être considérés comme des moyens factices et des armes à deux tranchans, qui coûtent plus qu'ils ne rapportent en encouragemens maritimes. Il arrive trop souvent que nous aimons mieux avoir recours aux étrangers, malgré ces droits différentiels, et que les objets qui sont ainsi importés dans nos ports, reviennent à meilleur marché que si on les allait chercher avec nos propres navires.

D'ailleurs, il n'est pas surprenant que la navigation soit dans un état de décroissance, lorsqu'on considère que le sucre indigène remplace, pour 40,000 tonneaux au moins, le sucre qui aurait été transporté des colonies par nos vaisseaux dans nos ports, et qui donnerait de l'emploi à 160 bâtimens et à 2 à 3,000 marins. C'est une perte énorme et d'autant plus sensible, que c'est une navigation qui a lieu exclusivement par navires français. Un fait qui confirme cette assertion, et qui a été révélé par un négociant très-estimable du Havre, M. Delaunay, dans un écrit fort intéressant (publié en 1836), c'est que, depuis le rétablissement de la paix générale, la marine marchande de la France, et par conséquent la navigation, a été constamment en décroissant, tandis que celles de tous les autres peuples de l'Europe se sont accrues avec leur commerce extérieur. On ne peut se départir de ce principe fondamental, qu'il ne peut exister de navigation ou de marine marchande sans matières encombrantes à transporter, ni de marine militaire sans la marine marchande. La cause de cette diminution peut être attribuée aux préoccupations politiques du gouvernement et des chambres, qui ne leur ont pas permis d'examiner avec assez de maturité cette importante question, pour prendre les mesures les plus convenables à faire prospérer la navigation, en en-

courageant, par une diminution de droits d'entrée, l'importation des produits coloniaux.

La navigation maritime se divise en voyage de long cours, navigation du grand cabotage et navigation du petit cabotage. L'ordonnance du 18 septembre 1740, dont les principes se trouvent reproduits dans la loi du 3 brumaire an IV, a défini chacune de ces trois divisions de la navigation maritime.

Indépendamment de cette division de la navigation, on doit encore distinguer, soit en France, soit ailleurs, la navigation réservée au pavillon national de celle qui est permise aux pavillons de toutes les puissances amies : la navigation réservée en France comprend celle des colonies, du petit cabotage et de la pêche, qui jouissent de certains droits qui en ont exclu les pavillons étrangers, et cela a lieu non-seulement pour la navigation de France, mais aussi pour celle des autres puissances maritimes.

Navigation maritime de France.

Suivant le rapport de la commission de la chambre des pairs, l'état de notre navigation présente à l'arrivée (non compris la pêche et le cabotage, qui sont également réservés à notre marine), 3,048 navires français, qui sont entrés en 1836 dans nos ports, venant d'Europe et d'ailleurs. Si l'on déduit de ce nombre les navires qui servent à des transports côtiers, c'est-à-dire au grand cabotage, formant un total de 1,801, qu'il faut soustraire du chiffre précédent, on aura celui de 1,247 navires français pour la grande navigation, parmi lesquels figurent 445 navires de la navigation des colonies ou des possessions françaises, c'est-à-dire un peu plus du tiers, et dont le tonnage était de 110,336 tonneaux. Il faut remarquer que les navires envoyés aux colonies sont toujours d'un tonnage supérieur à celui des navires qui ne naviguent que dans les mers d'Europe ou dans la Méditerranée, comme le démontre le tonnage de 110,336, dont la moyenne est de 243; tandis que les 572 navires, autres que les paquebots, ne jaugeaient que 24,807 tonneaux, dont la moyenne est de 47. Si l'on compare le tonnage de tous les autres navires qui naviguent dans les mers de l'Europe ou du Levant, on trouve toujours que l'avantage reste à ceux employés pour les colonies; ceux-ci ne font tout au plus que deux voyages par année, lorsque les autres vont et viennent souvent en quelques jours. Suivant M. le ministre des finances, de 792 vaisseaux affectés en 1836 à la grande navigation, qui sont entrés dans nos ports, 424 arrivaient des colonies. La proportion, ajoute-t-il, est plus forte encore pour le tonnage, de telle sorte que nos relations avec les colonies fournissent beaucoup plus que la moitié de notre navigation de long-cours.

Depuis le rétablissement de la paix générale, le commerce de France ne s'est livré qu'avec une grande réserve aux expéditions lointaines; les cargaisons ne furent destinées que pour des ports bien connus, et composées d'objets d'un change facile et prompt, analogues aux besoins réciproques des peuples. En sorte que, sur le nombre d'environ 650 navires français, qui chaque année traversent l'Océan atlantique, et se livrent à une navigation de long-cours, 450, ou les deux tiers, se rendent dans les ports de nos colonies, 182 sont destinés pour les colonies étrangères des Indes occidentales, et les différens états de l'Amérique du sud et le Brésil. On ne compte qu'une quarantaine de bâtimens ou un seizième, qui doublent le cap de Bonne-Espérance; et sur ce nombre, environ 17 abordent aux îles Bourbon et Maurice. Il n'y a que 20 à 22 vaisseaux qui pénètrent jusque dans l'Océan indien, et quelques-uns jusqu'en Chine. Ce n'est ainsi qu'un navire, sur 26, de ceux qui entreprennent de longs voyages, et le trente-cinquième de nos expéditions maritimes.

Il résulte du tableau officiel dressé par l'administration des douanes, que toute notre navigation avec les différens pays ne s'est élevée, en 1835, qu'au nombre de 3,576 navires, ayant un tonnage seulement de 301,862 tonneaux, tandis que le nombre des navires étrangers a été de 6,360, avec un tonnage de 766,033 tonneaux, ce qui fait la différence énorme de 2,784 navires, avec un tonnage de 464,161 tonneaux, qui ont fait le profit de la navigation étrangère, alimentée en grande partie par notre commerce extérieur; en sorte que, la part que la France a prise dans le commerce maritime avec les différens pays avec lesquels elle entretient des relations, n'a été que d'une moyenne de 26 p. 0/0 sur la totalité du tonnage, et cette proportion devient à peu près nulle dans notre commerce avec la Suède, la Norwège, le Danemarck, la Prusse et l'Autriche. Elle ne s'élève même pas au quart dans nos rapports avec le royaume des Deux-Siciles, avec la Russie, la Hollande, ainsi que dans l'exploitation des paquebots avec l'Angleterre et ses possessions européennes. Elle n'est pas égale au tiers de notre commerce avec la Grèce, la Toscane et l'Angleterre. Elle ne se monte pas à moitié dans la navigation avec l'Espagne et les états Barbaresques; elle dépasse la moitié et n'atteint pas les deux tiers dans nos rapports avec la Belgique, la Sardaigne, la Turquie nos possessions d'Afrique; enfin, elle dépasse les trois quarts seulement dans notre commerce avec l'Egypte et le Portugal, ce qui fournit la preuve évidente de l'envahissement continuel de la navigation étrangère dans la navigation et le commerce maritime de France avec les autres pays. D'où l'on doit conclure, que les droits différentiels mis sur les importations d'un grand nombre de marchandises, en faveur du pavillon français, ne sont pas suffisans pour empêcher la marine de l'étranger de lui faire concurrence, et même de l'emporter par le taux beaucoup moins élevé de son fret, c'est-à-dire du prix du transport, en sorte que leurs bâtimens obtiennent la préférence jusqu'en France.

Si nous examinons le tableau du commerce de la France, publié par l'administration des douanes pour 1837, nous trouvons à peu près la même différence au désavantage de notre navigation avec les pays étrangers : le nombre des navires français qui sont entrés avec des chargemens dans les ports de France, non compris ceux des colonies et de la pêche, s'élève à 4,419, ayant un tonnage de 424,826 tonneaux, avec un équipage de 34,320 marins; tandis que le nombre des navires étrangers qui ont pris part à cette navigation, est de 6,136, avec un tonnage de 756,214 tonneaux pour ceux portant pavillons des pays de leurs provenances, et de 991 navires avec un tonnage de 153,915 tonneaux pour les autres pavillons étrangers, formant ensemble un total de 7,127 navires, avec un tonnage de 910,129 tonneaux, ce qui fait une différence, au désavantage de la navigation nationale, de 2,708 navires étrangers en plus, avec un tonnage de 485,303 tonneaux, qui dépassent ainsi, pour l'année 1837, de 60,477 tonneaux

la totalité du tonnage des bâtimens français. Il résulte que la navigation étrangère emploie un bien plus grand nombre de bâtimens, avec un tonnage beaucoup plus considérable dans l'exploitation du commerce maritime de France avec les autres pays, que le pavillon national. Cette différence est dans les proportions de 60 p. 0/0 pour le tonnage étranger, et de 40 p. 0/0 pour le tonnage français.

Navigation réservée et intérieure de France. La navigation réservée des pavillons français comprend celle de France avec ses colonies, celle de la pêche, et le petit cabotage d'un port de France à l'autre; il est interdit aux pavillons étrangers d'y prendre une part active. La navigation avec les colonies est en décroissance, comme on devait s'y attendre; le chiffre ordinaire, d'environ 450 navires, employés pendant les années précédentes à cette navigation, est tombé, pour 1837, à celui de 351 navires, n'ayant qu'un tonnage de 89,052 tonneaux. La navigation de la pêche de la morue s'est beaucoup mieux soutenue, elle a employé 472 navires, avec un tonnage de 58,179 tonneaux, et celle de la baleine, 30 bâtimens, ayant un tonnage de 12,394 tonneaux; ensemble, 503 navires, avec un tonnage de 70,573 tonneaux, et un équipage de 10,960 marins.

Cependant, suivant l'administration des douanes, comparativement à la moyenne décennale, le commerce par mer a éprouvé, en 1837, de l'accroissement. La valeur des marchandises par navires étrangers, a subi une augmentation de 38 p. 0/0, tandis qu'elle n'a été que de 10 p. 0/0 pour les exportations par navires français.

Cabotage. Quant au petit cabotage, on ne peut disconvenir qu'il a déployé une assez grande activité, et que de ce côté notre navigation n'est pas en souffrance : le mouvement du cabotage sur l'Océan a été, en 1837, de 52,388 bâtimens, d'un tonnage de 1,372,889, et sur la Méditerranée, de 10,413 bâtimens, ayant un tonnage de 446,844, et d'une mer à l'autre, c'est-à-dire de la Méditerranée dans l'Océan, de 618 bâtimens, d'un tonnage de 94,280, et de l'Océan dans la Méditerranée, de 671 bâtimens, ayant un tonnage de 96,256, formant ensemble un total de 64,090 bâtimens, avec un tonnage de 2,209,269 tonneaux. Ces chiffres n'ont rien de surprenant, si l'on considère que le même bâtiment n'ayant qu'un petit espace à naviguer d'un port à l'autre sur le littoral peut renouveler son voyage jusqu'à 50 fois dans l'année, et qu'il est enregistré autant de fois aux bureaux des douanes, tant à l'entrée qu'à la sortie, et que partout ce n'est que le même bâtiment faisant un grand nombre de voyages, ce qui multiplie les chiffres, sans que le nombre des bâtimens et leur tonnage soient réellement augmentés.

Navigation intérieure sur les fleuves et les canaux.

Notre navigation intérieure a pris depuis plusieurs années un immense développement. Il est vrai que la France possède un grand nombre de fleuves navigables, ainsi que de canaux, servant à la navigation de l'intérieur à travers des pays fertiles, d'une ville à l'autre. Ces communications sont d'autant plus précieuses, que la navigation à la vapeur a donné une plus grande activité au commerce par la rapidité extraordinaire de sa marche. Les principales rivières ont reçu de grandes améliorations par les crédits qui ont été accordés pour cet objet important, afin d'assurer à la France tous les avantages qu'elle peut recevoir de la variété de ses climats, de la fécondité de son sol et de l'industrie de ses habitans.

Notre système de canalisation a reçu, par les lois de 1821 et 1822, une vaste extension; les travaux, a dit M. le ministre de l'intérieur, en présentant la loi du 30 juillet 1835, sont très-avancés, et nous avons l'espoir que nous les conduirons à leur terme. Mais les rivières dans lesquelles les canaux viennent déboucher n'offrent encore qu'une voie bien difficile. La navigation y est même impossible une grande partie de l'année, et lorsqu'elle peut y avoir lieu, elle rencontre des obstacles, des retards et des dangers.

La France, avec son vaste territoire, avec ses populations disséminées à de grands intervalles, a besoin de diminuer les distances que doivent parcourir les matières premières ou les produits fabriqués. Le bas prix des transports est aujourd'hui l'élément principal, et on peut le dire, l'élément nécessaire, indispensable de notre propriété. Ce n'est qu'à cette condition que le grand marché national recevra toute l'extension dont il est susceptible, et que l'industrie indigène soutiendra avec succès la lutte incessamment engagée avec l'industrie étrangère.

Cette question, qui touche aux plus grands intérêts du pays, qui sur beaucoup de points est presque une question de vie ou de mort, ne peut être résolue à notre avantage que par le perfectionnement de la navigation fluviale. Sans doute, on doit marcher avec précaution dans cette carrière difficile; mais il ne faut pas cependant nous y laisser devancer par des nations rivales qui s'empressent, depuis long-tems, de multiplier sur leur territoire ces utiles travaux.

Là, en effet, où les travaux sont certains et susceptibles d'une exacte appréciation, nous avons pu solliciter le crédit nécessaire à leur entière exécution; mais là où le régime du fleuve ne permet pas encore d'embrasser ces grands cours d'eau dans un projet d'ensemble, ni surtout de songer à les transformer en canaux réguliers, il valait mieux entrer dans la voie des crédits annuels qui permettent d'observer attentivement les effets des travaux entrepris. A l'aide de ces crédits, nous parviendrons à défendre les rives avec le concours des riverains, à resserrer les courans d'été, à fermer les passes secondaires inutiles, ou plutôt dangereuses pour la navigation, à débarrasser le lit des obstacles qui arrêtent les bateaux, et surtout à établir des chemins de halage continus qui rendront la remonte plus facile et moins dispendieuse.

L'Escaut. L'Escaut est canalisé depuis long-tems; mais les travaux qu'on y a entrepris sont loin de suffire aux besoins du commerce, depuis que l'achèvement des canaux de Mons à Condé, de la Sencée et de Saint-Quentin a créé une navigation ascendante très-active qui tend chaque jour à prendre une importance nouvelle. Aussi, depuis plusieurs années, l'administration s'occupe des projets relatifs à l'amélioration de cette rivière entre Cambray et la limite du territoire français. La longueur de l'Escaut entre ces deux points est de 68 kilomètres environ, et sa pente de 26 mètres 20 centimètres. Les avantages de ces travaux auront pour résultats que les mêmes bateaux qui mettent quatre, et souvent huit jours, pour arriver de Condé à Valenciennes, pourront faire ce même trajet dans l'espace d'une journée.

La Moselle. La Moselle, l'un des principaux

affluens du Rhin, commence à être navigable à Frouard au point où elle reçoit les eaux de la Meurthe. De ce point, jusqu'à Metz, la longueur de son cours est de 58 kilomètres et de 60 depuis Metz jusqu'à la frontière du royaume.

La Moselle est la voie la plus directe pour communiquer, par eau, de l'intérieur de la France avec Coblentz, Cologne, le Hanovre, la Prusse, et déjà il s'y fait un mouvement commercial d'une assez grande importance. On évalue à 42,000 tonn. environ le poids des matières qui suivent annuellement cette voie navigable.

Mais cette navigation ne pourrait jamais acquérir le développement dont elle est susceptible si l'on ne songeait à perfectionner le cours de la Moselle. Sur plusieurs points de son lit, cette rivière présente un assez grand nombre de hauts-fonds, où les bateaux trouvent à peine, en tems d'étiage, 40 centimètres de profondeur d'eau; les chemins de halage sont dans un état de dégradation qui entrave singulièrement la marche des bateaux; en un mot, pendant trois mois, la navigation est entièrement interrompue, et pendant trois autres, elle offre des difficultés qui augmentent dans une forte proportion les frais de transport. Il fallait faire disparaître tous ces obstacles et assurer en tous tems aux bateaux qui naviguent sur la Moselle un mouillage suffisant. Plusieurs moyens pouvaient être employés : l'on pouvait construire un canal latéral à la rivière ou établir dans son lit des barrages avec écluses; mais l'exécution d'un canal n'aurait pas coûté moins de 8 millions, et l'établissement de barrages avec écluses, qui exigerait encore une dépense d'au moins 3 millions 400,000 fr., aurait en outre l'inconvénient d'exclure la navigation des bateaux à vapeur. On s'est arrêté à un système plus simple qui consiste à rétrécir le lit de la rivière sur les hauts-fonds par des digues longitudinales submersibles, laissant entre elles un chenal de 30 mètres de largeur, et à draguer l'intérieur de ce chenal sur 30 centimètres de hauteur, ce qui a déjà été appliqué avec succès sur la Moselle prussienne. On évalue à 7 fr. la diminution que ce moyen produirait dans le prix du transport d'une tonne de houille de Sarrebruck à Metz.

L'Ill. La rivière d'Ill, qui commence à être navigable au dessous de Colmar, ne figure dans le projet de loi que pour la partie comprise entre l'embouchure du canal du Rhône au Rhin et ce dernier fleuve. Le canal est achevé; il offre une ligne de navigation de plus de 80 lieues de longueur. Mais, avant de toucher au Rhin, il parcourt une partie de la rivière d'Ill, dont la navigation exige des perfectionnemens évalués à 2 millions à peu près. Telle est l'importance de ces travaux pour la ville de Strasbourg, qu'elle a consenti à y contribuer pour 600,000 fr., et l'on conçoit, en effet, qu'il est impossible de ne pas se hâter de combler une aussi faible lacune sur une ligne navigable qui joint la Méditerranée avec les provinces de l'Allemagne, et qui devient chaque jour la voie d'une circulation plus active.

L'Ill, dans la partie de son cours dont il s'agit, décrit une série de courbes qui allongent le trajet et gênent la navigation; le fond de son lit présente une pente irrégulière; les hauts-fonds dont il est encombré ne laissent quelquefois que 60 et même 40 centimètres de mouillage; les bateaux sont obligés d'alléger presque au terme de leur course et à la vue du port de déchargement.

La Bayse. La Bayse est l'un des principaux affluens de la rive gauche de la Garonne. Cette rivière, qui prend source dans les Pyrénées et va se perdre dans la Garonne, un peu au dessus d'Aiguillon, traverse le centre d'un pays fertile où l'absence de débouchés a seule retardé jusqu'ici le développement agricole et industriel. Mais ce n'est pas seulement aux intérêts d'une seule province que doit être utile l'amélioration de cette rivière; elle importe aussi essentiellement aux intérêts généraux du pays. La canalisation de la Bayse doit permettre, en effet, aux produits d'une contrée riche de toute nature, de s'écouler vers Bordeaux par la vallée de la Garonne et de prendre part ainsi au grand mouvement du royaume. A toutes les époques, la canalisation de cette rivière a fixé l'attention du gouvernement : sous le règne de Henri IV, des travaux importans ont été exécutés entre la Garonne et Nérac, sur une longueur de 25 kilomètres environ, ce qui permet à la navigation de remonter jusqu'à cette dernière ville. Sous Louis XIV, un arrêt du conseil ordonna le prolongement de cette navigation jusqu'à Condom, et sous l'empire, un décret de Napoléon prescrivit la reprise des travaux. Il ne s'agit que de continuer une entreprise commencée depuis de longues années et qui n'exige, d'ailleurs, pour être conduite à son terme, qu'une somme de 900,000 fr.

Depuis long-tems, les départemens des Landes et des Basses-Pyrénées réclament, avec les plus vives instances, l'exécution des travaux nécessaires pour améliorer la navigation de l'Adour et de la Midouze. Ces deux rivières, dont la navigabilité est d'un si haut intérêt pour la prospérité de ces contrées, n'offrent cependant, dans leur état actuel, au commerce, à l'agriculture et à l'industrie, qu'une voie bien imparfaite; l'irrégularité de leur lit, leurs bancs de sable qui encombrent le chenal; enfin, le mauvais état des chemins de halage opposent au passage des bateaux des obstacles nombreux, et c'est à peine si la navigation peut y être libre pendant quatre à cinq mois de l'année. En 1828, quelques travaux d'essai ont été exécutés sur la première de ces deux rivières; ces essais ont pleinement réussi : il s'agit de les continuer et d'appliquer le même système à la partie de la Midouze et de l'Adour, qui paraît le plus utile de perfectionnement.

La Loire. La Loire, dont le cours arrose un grand nombre de départemens, est, sans contredit, l'une des voies navigables du royaume qu'il importe le plus d'améliorer. Chaque année, les départemens riverains du fleuve réclament, avec les plus vives instances, l'exécution des travaux propres à en perfectionner le cours. La Loire, depuis le point où elle commence à devenir navigable jusqu'à la mer, présente un développement total de 812,769 mètres ou 203 lieues environ.

Sur la première partie de son cours jusqu'à Briare, elle offre au passage des bateaux de fréquens obstacles, et ce n'est qu'aux époques des crues que les produits des départemens riverains de cette partie de la Loire peuvent s'écouler vers les lieux de consommation. La navigation ne s'y opère, d'ailleurs, jamais à la remonte, et les bateaux arrivés à leur destination sont vendus à vil prix. Toutes ces circonstances, ajoutées à l'inconstance du régime du fleuve, à la mobilité de son lit, à l'énorme disproportion qui existe entre les eaux d'été et les eaux d'hiver, ont depuis long-tems engagé l'administration à ouvrir dans cette partie de la vallée des canaux latéraux qui offrirent au commerce une voie toujours sûre et utile. Tou-

tefois, l'existence de ces canaux ne doit pas faire abandonner la navigation du fleuve qui, pour la descente surtout, continuera d'offrir des avantages réels.

Depuis Briare jusqu'à Nantes, le cours de la Loire offre un développement de 418 kilomètres environ. Dans cette partie, le lit du fleuve est occupé, sur plus du tiers de son étendue, par des hauts-fonds où le mouillage varie de 0m35 à 0m60. Ces bancs de sable changent de position chaque année et opposent au mouvement des bateaux une gêne presque continuelle. Plusieurs systèmes ont été proposés; quelques-uns ont même été essayés sur divers points et ont fourni quelques données utiles.

La Saône. La Saône, dans laquelle viennent déboucher la plupart de nos grands canaux de navigation, et qui est le lien commun des rivières qui versent à la Méditerranée, et de celles qui portent leurs eaux vers l'Océan, la Saône devait fixer particulièrement l'attention du gouvernement.

Cette rivière est navigable depuis Gray jusqu'à Lyon, sur une longueur totale de 277 kilomètres ou près de 70 lieues. Mais la navigation est loin d'y être facile sur toute cette étendue; son lit est parsemé de hauts-fonds, où pendant la saison d'étiage, les bateaux ne trouvent qu'un mouillage tout-à-fait insuffisant. Les dépôts de sables mobiles qui s'y forment par l'effet des crues créent des obstacles qu'il importe de prévenir ou de faire disparaître.

Plusieurs systèmes ont été présentés; quelques ingénieurs ont indiqué le dragage exécuté sur les hauts-fonds; mais il est à craindre qu'ils n'aillent se fixer ailleurs. On a proposé l'emploi de barrages éclusés ou de canaux de dérivation; ces deux systèmes donneront sans doute une solution entière à la question; mais ils auraient le grave inconvénient de n'admettre qu'avec d'excessives dépenses la navigation des bateaux à vapeur, qui prend chaque jour un nouveau développement sur la Saône.

Le Rhône. Le Rhône est une partie essentielle de plusieurs grandes lignes de navigation intérieure qui réunissent la Méditerranée à l'Océan; il traverse des contrées riches et fertiles; mais la navigation n'y est pas sans obstacle. Dans le tems des hautes eaux, les bateaux peuvent, en s'abandonnant à la seule impulsion du courant, parcourir en peu d'instans et à peu de frais, une grande distance; mais, dans les tems d'étiage, la navigation trouve à peine, sur beaucoup de points du fleuve, le mouillage qui lui est nécessaire, et il faut avoir les plus grandes précautions pour éviter des écueils signalés par de nombreux naufrages.

Mais c'est surtout à la remonte que le fleuve oppose à la navigation les plus graves inconvéniens; la rapidité torrentielle de son cours, l'action quelquefois très-violente des vents du nord et du sud, la variation dans la hauteur des eaux et la nécessité de changer souvent de rive pour le halage, présentent des difficultés sans nombre, et ces difficultés sont encore augmentées par l'état de dégradation des chemins de halage.

La Garonne. Depuis un grand nombre d'années, l'on s'est occupé des moyens d'améliorer le cours de la Garonne. Ce fleuve, qui complète la jonction de l'Océan à la Méditerranée par le canal du Midi, n'offre qu'une navigation très-imparfaite sur une grande partie de son cours, au dessous de Toulouse. Entre cette ville et la limite inférieure du département de Tarn-et-Garonne, il présente une succession de bassins assez profonds séparés par des maigres sur lesquels il ne reste à l'étiage que 30 à 40 centimètres de tirant d'eau. Dans cette partie de son cours, il n'est pas possible de songer à contenir le fleuve par des ouvrages réguliers. Il faut se borner, après chaque crue, à débarrasser le Thalweg des roches et des troncs d'arbres entraînés par le courant, à pratiquer des passes dans les maigres et à maintenir dans le meilleur état possible les chemins de halage. Pour éviter tous ces inconvéniens, on s'est enfin décidé à construire un canal latéral à la Garonne, quoique ce fleuve, sur le reste de son cours, depuis la limite inférieure du département de Tarn-et-Garonne jusqu'à Bordeaux, soit plus encaissé, et ne tende plus, comme dans la partie supérieure, à s'ouvrir sans cesse de nouveaux lits. Il en résultera un immense avantage pour le commerce.

Le Lot. Le Lot traverse l'un des plus riches bassins houilliers du royaume, et peut-être même de l'Europe. La surface de ce bassin est de plus de trois lieues carrées, et la puissance de la mine est telle, que l'exploitation, si abondante qu'on la suppose, pourra durer plusieurs siècles. La houille ne coûte, sur la fosse, que 25 à 30 cent. l'hectolitre; mais, à raison des difficultés du transport, elle n'arrive à Bordeaux qu'à un prix qui ne lui permet pas de soutenir la concurrence des houilles d'Angleterre et de la Belgique. Il est essentiel d'assurer aux produits de notre territoire l'approvisionnement d'un marché aussi important que celui d'une grande ville maritime, et pour réaliser ce résultat, il suffit d'achever et de perfectionner des travaux commencés depuis longues années.

Déjà, dans toute la partie du cours du Lot qu'il s'agit d'améliorer, 43 barrages, avec ou sans écluses, rachètent une partie de la pente de la rivière et relèvent ses eaux d'étiage; il ne reste plus qu'à compléter les ouvrages déjà existans. Les travaux à faire comprennent la réparation et l'exhaussement de 17 barrages, la construction d'écluses à sas, en remplacement de pertuis, et de 30 barrages éclusés, l'achèvement du chemin de halage, l'extraction de quelques rochers qui encombrent le Thalweg et le rétrécissement des parties trop larges du cours de la rivière.

Loi relative à la navigation intérieure. La chambre des députés a adopté, dans sa séance du 28 mai 1836, la loi sur la navigation intérieure.

Art. 1er. A dater du 1er janvier 1837, le droit de navigation *ou de péage spécialisé* sur toute la partie navigable ou flottable des fleuves et rivières dénommées au tableau A annexé à la présente loi, sera imposé par distance de 5 kilomètres, en raison de la charge réelle des bateaux ou tonneaux de 1,000 kilog. ou du volume des trains en décastère.

Ce droit sera perçu pour chaque cours de navigation, conformément au tarif fixé par ledit tableau, sans préjudice des dispositions établies par l'ordonnance royale du 3 juillet 1825, relative à l'exécution de la loi du 20 avril 1821.

Les droits de navigation du canal du Centre (ouvrage important qui lie la Loire à la Saône) seront réduits conformément au tableau B annexé à la présente loi. Une ordonnance déterminera l'époque où cette réduction aura son effet.

L'art. 2 concerne le jaugeage des bateaux pour déterminer le nombre des tonneaux imposables.

Art. 3. Les marchandises ci-après dénommées seront soumises au droit fixé par la 2e classe du tarif, savoir : bois de toute espèce autres que les

bois étrangers d'ébénisterie ou de teinture; charbon de bois ou de terre; le coke et la tourbe; le tan et l'écorce; le fumier, cendres et engrais de toute sorte; les marbres et granits bruts ou dégrossis; les pierres et moellons, les laves, grés, le tuf, la marne et les cailloux, le plâtre, le sable, la chaux, le ciment, les briques, toiles, carreaux et ardoises; enfin, le minerai, le verre cassé, les terres et ocres.

Art. 9. Seront exempts de droits les bateaux entièrement vides.

Toutes les marchandises non désignées ci-dessus sont imposées à la première classe du tarif.

Les autres articles sont de simples règlemens de police et de vérification.

Nous ferons observer que cette loi consiste dans une révision des tarifs qui ont été réduits de moitié au tiers, ou même au cinquième de ce qu'ils étaient pour quelques rivières, dans une assiette uniforme et beaucoup plus judicieuse des droits qui sera encore plus profitable au commerce par l'abaissement des tarifs.

Pour la plupart des rivières, à l'exception de quelques bassins peu importans, le nouveau tarif est de 1 cent. seulement par tonne et par distance de 5 kilom. pour les objets de peu de valeur, et de 2 cent. pour les autres marchandises, soit à la remonte, soit à la descente. Il y a une légère surtaxe pour la Haute-Seine.

Le produit total des droits de navigation est de 3 millions et demi. Ainsi, l'expérience à laquelle le gouvernement se livre au sujet de nos rivières, tout en offrant des avantages réels au commerce, à l'industrie, ainsi qu'à l'agriculture, n'est pas de nature à compromettre l'équilibre de nos finances, et le rapporteur de la commission a donné l'assurance que le ministère songeait sérieusement à améliorer par des travaux complets l'ensemble de la navigation fluviale.

La loi de 1836 a eu pour but de ramener les droits de navigation à un tarif uniforme en prenant pour base de la perception le poids réel, la nature des marchandises transportées, ainsi que la distance parcourue. Cette uniformité n'a pas été obtenue sans une augmentation de droits sur plusieurs points. Ainsi, il y a un accroissement notable sur les bois de l'Yonne, et l'on sait que l'Yonne fournit les 9/10[e] de la consommation de Paris. La loi réduit les droits sur les marchandises de première classe de 2 c. à 1 75, et les droits sur les marchandises de seconde classe de 1 c. à 0,75 par distance et par tonneau. La houille comprise dans cette catégorie devra principalement profiter de la réduction.

Tableau A. *Tarif des droits de navigation à percevoir sur les fleuves et les rivières navigables, et sur les canaux qui ne sont ni concédés ni soumissionnés.*

Bassin de la Seine. — Seine (Haute-), du point navigable à Paris. — Affluens. 1[er] ordre : Aube, Yonne, Marne. 2[e] ordre : Eure, Armançon, Saulx, Grand-Morin. 3[e] ordre : Ornain.

Quotité de la taxe, par tonneau et par distance.

Marchandises de 1[re] classe, 2 c. à la descente et à la remonte.

Marchandises de 2[e] classe, 1 c.

Trains, par décastère et par distance, 2 c.

Bassin de la Meuse. — Meuse. Même tarif que pour la Basse-Seine.

Seine (Basse-), de Paris à Rouen. — Affluens: 1[er] ordre : Oise, Eure. 2[e] ordre : Aisne.

Quotité de la taxe, par tonneau et par distance.

Marchandises de 1[re] classe, à la descente, 2 fr.; à la remonte, 2 fr. 5 c.

Marchandises de 2[e] classe, à la descente, 1 fr.; à la remonte, 1 fr. 25 c.

Trains, par décastère et par distance, 5 fr.

Bassin de la Moselle. — Moselle. — Affluens de 1[er] ordre : Meurthe. Même tarif que ci-dessus.

Bassin du Rhône. — Rhône. — Affluens de 1[er] ordre : Ain, Saône, Isère, Drôme, Roubion, Ardèche, Durance, Gardon, Petit-Rhône. 3[e] ordre : Bienne, Doubs, Seille. Même tarif que ci-dessus.

Bassin de l'Adour. — Adour. — Affluens : Midouze, Gave, de Pau, Niers. Même tarif.

Bassins de la Gironde, de la Charente, de la Loire, de la Vilaine, de l'Orne, et leurs affluens. Même tarif.

Tableau B. *Canal du Centre.*

Marchandises de 1[re] classe, 20 c. par tonneau et par distance.

Marchandises de 2[e] classe, 10 c.

Houille, 6 c.

Trains, 40 c. par décastère et par distance.

Les dispositions hydrographiques de la France sont on ne peut plus favorables à l'établissement d'un vaste système de navigation intérieure. Des fleuves magnifiques coulent dans toutes les directions et aboutissent à trois mers différentes. Il est facile, au moyen de canaux à point de partage, de lier entre eux les divers bassins et d'établir ainsi un vaste réseau étendu sur tout le territoire. Ce serait une grande faute que de négliger des entreprises qui doivent compléter ces dons de la nature et les rendre si profitables au pays.

Rien ne saurait suppléer aux chemins de fer, sous le rapport de la rapidité; mais, dans l'état actuel des choses, ils ne peuvent lutter pour l'économie des transports. D'ailleurs, les chemins de fer coûtent, d'après les calculs les plus dignes de foi, de 12 à 1,500,000 fr. par lieue, tandis que la dépense des canaux n'est ordinairement que de 500,000 fr. environ. Sachons donc encore nous résigner à consacrer aux canaux la majeure partie des ressources du Trésor. En combinant l'exécution de certaines lignes des chemins de fer avec l'amélioration du cours des rivières et le creusement des canaux, il serait facile, au bout de quelques années, de traverser la France dans toutes les directions avec une vitesse moyenne de 5 ou 6 l. à l'heure.

Les deux principales voies navigables proposées par l'administration, sont le canal latéral à la Garonne et celui de la Marne au Rhin. Le premier desservira 17 départemens; il complètera le canal du Languedoc, évitera au commerce le périlleux passage du détroit de Gibraltar, et le long détour de 600 lieues de côtes que l'on est obligé de faire pour communiquer des ports français de l'Océan avec la Méditerranée.

L'administration des ponts-et-chaussées a publié un compte-rendu sur la situation des travaux de canalisation au 31 décembre 1837. Elle se félicite du développement que prend la circulation sur le canal de Bourgogne. En effet, le produit brut du canal s'est élevé à 210,000 fr. en 1834, à 591,000 fr. en 1835, à 641,000 fr. en 1836, et à 647,000 fr. en 1837.

L'administration énumère de la manière sui-

vante le produit des lignes qui sont livrées à la navigation et qui ont été mises en perception :

Les revenus du canal du Rhône au Rhin se sont élevés, en 1837, à 718,000 fr.; du canal de Bourgogne, à 647,000 fr.; de la canalisation de la Loire, à 299,000 fr.; du canal de la Somme, à 32,000 fr.

Ainsi, dit le compte-rendu, quatre canaux donnent dès les premières années de navigation, et avant que les habitudes nouvelles soient établies, une somme de près de 2 millions de francs.

Les quatre canaux présentent un développement d'environ 200 lieues, et coûtent au moins 1 million 500,000 fr. d'entretien; reste un prod. de 500,000 francs, soit environ 1/2 pour 0/0 de la dépense de construction, ces quatre canaux ayant coûté 100 millions.

La navigation intérieure de la Hollande s'opère entièrement par des canaux qui traversent le pays en tous sens. Il y en a aussi un grand nombre en Italie et en Angleterre, où ils servent au transport des denrées et autres marchandises. Les Etats-Unis se sont également distingués par la construction de plusieurs canaux dans chaque état qui compose l'Union, et qui, tout en facilitant le commerce intérieur, forment une branche importante de la navigation intérieure, se rattachant à la navigation extérieure, qui en est une continuation sur la mer. *Voy.* CANAUX.

Nous croyons avoir fait suffisamment connaître toute l'importance de la navigation, tant extérieure qu'intérieure, par les rapports qu'elle a avec le commerce et l'industrie, dont elle est le grand véhicule, et sans laquelle ils ne pourraient ni prospérer ni faire acquérir à la nation qui s'y adonne, la richesse et la puissance qui en sont naturellement le résultat, comme la Hollande et la Grande-Bretagne nous en ont fourni de mémorables exemples.

Navigation à la vapeur. Cette précieuse invention est plus ancienne qu'on ne le croit généralement, et ce serait bien le cas de dire, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'Espagne peut revendiquer aux Etats-Unis la gloire de cette invention, suivant le récit consigné par Martin Fernandez de Navarette, dans la collection des voyages et découvertes faites sur mer par les Espagnols, où il est dit qu'un capitaine de vaisseau nommé Blasco de Garay, exposa en 1543, devant Charles-Quint et sa cour, une machine qui pouvait faire marcher les plus grands bâtimens, même par un tems calme, sans le secours ni des voiles ni des rames. Cette invention, toute ingénieuse qu'elle était, eut des opposans; néanmoins, l'empereur ordonna qu'on en fît l'expérience, qui eut lieu le 7 juin 1543, dans le port de Barcelone, et qui réussit très-bien. C'est ainsi que les plus belles inventions sont infructueuses, et restent dans l'oubli faute d'encouragement suffisant pour les mettre en pratique, surtout lorsqu'elles sont faites dans un siècle où l'on n'en apprécie pas tout l'avantage qu'on pourrait en retirer. Telle est aussi la cause du peu de succès qu'a eu, jusqu'au commencement de ce siècle, la navigation à la vapeur. Nous en avons une nouvelle preuve dans le refus de l'offre que Fulton fit, en 1806, au gouvernement français, de construire des bateaux mus par la vapeur, pour opérer la descente projetée en Angleterre. Ce fut alors qu'il se rendit aux Etats-Unis, sa patrie, et qu'avec une machine de Watt, de la force de 20 chevaux, il construisit à New-York, en 1807, le premier bateau à vapeur qui ait réellement navigué; la même année, ce bateau fit le voyage de New-York à Albany, sur l'Hudson; tel fut le premier essai heureux de la navigation à la vapeur. Nous disons le premier essai heureux, car plusieurs tentatives avaient été faites soit en France, soit en Angleterre, et même en Amérique, qui n'avaient pas eu tout le succès qu'on s'en était promis. Vers 1790, Fitche et Rumsay firent aux Etats-Unis plusieurs essais infructueux, pour appliquer la vapeur à la navigation. En 1792, M. Smith fit également plusieurs expériences en Angleterre, sur le canal de Bridgewater, près de Manchester. Quelques années après, l'état de New-York accorda à Lewingston un brevet de 20 ans, à condition qu'il présenterait, en 1799, un bateau mu par la vapeur, avec lequel il ferait quatre lieues à l'heure; il ne paraît pas qu'il ait tenu cet engagement; mais avant cette époque, c'est-à-dire en 1781, le marquis de Jouffroy ayant eu connaissance de la découverte de Watt, pour faire mouvoir par la vapeur une machine quelconque, fit construire un petit bateau à vapeur, sur lequel il remonta la Saône, de Lyon à Saint-Jean de Losne; suivant le marquis de Sainte-Croix, on en voyait encore les débris en 1789. Ainsi, la France est en quelque sorte fondée à revendiquer sur Fulton lui-même, pour qui cette expérience avait été un trait de lumière, la gloire d'avoir appliqué la première la vapeur à l'usage des bateaux. Mais comme en toute chose les essais n'ont de valeur que par les résultats, la gloire semble devoir appartenir à Robert Fulton, qui le premier ouvrit, sur les grands fleuves de l'Amérique, des communications aussi promptes que commodes.

Cette navigation est un véritable phénomène de l'art, puisqu'elle peut aller contre les vents et les flots. Les machines à vapeur, après avoir donné à l'homme le pouvoir de mettre en mouvement des masses énormes à l'avantage des arts industriels, ont été heureusement appliquées à la navigation, tant sur les rivières que sur les canaux et sur la mer. Cette invention merveilleuse a donné une nouvelle impulsion au commerce et une nouvelle activité à toutes les branches d'industrie, en rapprochant les distances, et en établissant des communications promptes et faciles entre les différens pays. C'est ainsi qu'un grand bateau à vapeur a fait le voyage de Falmouth aux rives du Gange, et qu'un autre, le *Great-Western*, le Grand-Occident, a traversé l'Océan atlantique pour se rendre d'Angleterre à New-York, tandis que d'autres bateaux à vapeur font les voyages d'Angleterre à Malte et Alexandrie. D'autres entreprises semblables, quoique moins vastes, tendent tous les jours à rendre plus active la navigation à la vapeur entre les principales villes de commerce, situées principalement à l'entrée des grands fleuves de chaque pays, telles que Londres, Paris, Hambourg, Brême, Lisbonne, le Havre, Rouen, St-Pétersbourg, etc., qui sont aussi des ports de mer qui ont des relations avec le monde entier. D'autres bateaux à vapeur se sont établis tant sur les lacs que sur les fleuves et les mers, et le nombre s'en est considérablement augmenté. Le chiffre des bateaux à vapeur s'élevait, en 1836, à 600 en Angleterre, ayant un tonnage de 67,969 tonneaux, avec un équipage de 4,556 marins, ce qui fait environ 11 hommes et un tonnage d'une moyenne de 113 1/3 tonneaux par bateau à vapeur. Les Etats-Unis ont été des premiers à s'adonner à la navigation à la vapeur; elle y était plus nécessaire qu'ailleurs, les villes ainsi que les états de l'Union étant séparés par des espaces im-

menses, entrecoupés de fleuves, de lacs et de bras de mer, ainsi que de côtes entourées de l'Océan. Ce fut en 1811 qu'un autre bateau à vapeur, construit par Fulton, partit de Pittsbourg pour la Nouvelle-Orléans. Il portait le nom de cette dernière ville. Mais telles sont les difficultés de la navigation du Mississipi et de l'Ohio, telle était aussi l'imperfection des premiers bateaux à vapeur, qu'il s'écoula près de six ans avant qu'un bateau à vapeur ait pu remonter, non pas à Pittsbourg, mais seulement à Louisville, située à 250 lieues plus bas. Ce premier voyage a été exécuté en 25 jours. Dès 1818, le nombre des bateaux à vapeur aux Etats-Unis était déjà de 20, ayant un tonnage de 3,642 tonneaux. Il a été constaté, qu'en 1819, on en avait construit dès l'origine 40, dont 33 seulement étaient en activité; en 1821, leur nombre était de 72, occupés à faire le service. Dans la même année, le *Care of commerce* remonta de la Nouvelle-Orléans à Shawnée-Town, un peu au dessous de Louisville, en dix jours. En 1825, après 14 années d'expérience, on fut enfin fixé sur les proportions des bateaux, ainsi que sur celles des machines à vapeur. On donna la préférence à celles à haute pression, opérant avec une pression habituelle de sept atmosphères. En 1827, le *Tecuensch* remonta de la Nouvelle-Orléans à Louisville en 8 jours. En 1829, le nombre des bateaux à vapeur était de 200, ayant un tonnage de 40,000 tonneaux; aujourd'hui, ils sont au nombre de 300, ayant un tonnage d'environ 60,000 tonneaux. D'après des renseignemens certains, on peut évaluer à environ 140,000 tonneaux le tonnage des bateaux à vapeur qui servent d'intermédiaire au commerce des Etats-Unis.

C'est surtout sur la Méditerranée que les bateaux à vapeur semblent avoir établi leur empire; en effet, il y a peu de mers qui possèdent sur leur littoral un si grand nombre de ports de mer: des services réguliers y ont été établis de Marseille à Constantinople en touchant à Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syra, Smyrne, et de là à Constantinople. Une autre ligne s'est établie d'Alexandrie à Athènes et retour en touchant à Syra. La longueur du chemin de Marseille à Constantinople, tel que nous venons de le tracer, est de 501 lieues marines de 20 au degré. D'Alexandrie à Athènes par Syra, on compte 173 lieues. Afin de ne pas éprouver de mécompte, le tems du trajet a été calculé d'après une vitesse moyenne de 2 lieues 1/3 par heure. L'administration des postes a destiné 10 bateaux à vapeur de la force de 160 chevaux chacun pour faire le service entre Marseille et les Echelles du Levant.

Suivant le tableau publié par la direction générale des ponts-et-chaussées et des mines, le nombre de bateaux à vapeur employés à la navigation a été ainsi qu'il suit pour chacune des années ci-après:

Années.	Bateaux à vapeur.	Force totale par chevaux.	Tonneaux transportés.
1833. . .	75	2,655	38,140
1834. . .	82	2,863	22,900
1835. . .	100	3,863	121,553
1836. . .	105	4,148	161,501

Le nombre total des tonneaux de marchandises transportées a été de 344,103, et celui des passagers de 4,800,033 pendant ces quatre années. Les 105 bateaux à vapeur de l'année 1836, non compris les bâtimens de l'état, ont été employés à la navigation dans 29 départemens, savoir: 24 bateaux pour le département du Rhône, 21 pour la Loire-Inférieure, 18 pour la Seine-Inférieure, 14 pour la Gironde, 10 pour la Seine, 6 pour les Bouches-du-Rhône, 3 pour le Var, 2 pour le Pas-de-Calais, 1 pour l'Hérault, 1 pour la Charente-Inférieure, 1 pour le Morbihan, 1 pour la Somme. 66 ont été employés pour le transport des passagers, 7 pour le transport des passagers et des marchandises, 11 pour la remorque seulement, 3 pour la remorque transportant aussi des marchandises, 3 pour la remorque transportant aussi des passagers, 15 pour la remorque transportant l'un et l'autre. Les plus grands pouvaient recevoir 600 passagers, et les plus petits 30 seulement. La charge était, pour les plus grands bateaux, de 244 tonneaux, et pour les plus petits, de 10, sans y comprendre le poids des appareils moteurs, agrès, etc. Le nombre de toutes les machines à vapeur formant les appareils moteurs des 105 bateaux à vapeur était de 122, dont 87 à basse pression et 35 à haute pression. La plus faible de toutes ces machines était de 6 chevaux à basse pression, et la plus puissante, de 70 chev. à haute pression. De tous les appareils moteurs, le plus considérable était alors celui qui fut établi à bord du bateau à vapeur *le Neptune*. Cet appareil, dont la puissance est de 140 chev., est composé de deux machines à haute pression qui ont chacune une force de 70 chev. Ce bateau est encore employé au service de la remorque de la Seine-Inférieure. Depuis cette époque, les bateaux à vapeur, ainsi que les machines qui les font mouvoir, se sont considérablement augmentés, tant sur les fleuves que sur mer; mais nous n'en avons pas encore le compte-rendu, que doit publier la direction des ponts-et-chaussées et des mines.

La faculté de l'entrepôt fictif est accordée aux houilles étrangères pour favoriser la navigation à vapeur, dans les ports de France, comme on le voit par la lettre suivante, adressée aux chambres de commerce par le directeur des douanes:

« Aux termes de l'article 3 de l'ordonnance du 8 juillet 1834, les bâtimens à vapeur de la marine française, militaire ou marchande, peuvent se servir de houilles étrangères, en payant le simple droit de balance de 15 c. par 100 fr. de valeur.

» Afin de donner à ces bâtimens plus de moyens de s'approvisionner de ce combustible, l'administration permet que, par extension des dispositions de l'ordonnance du 9 janvier 1818, on entrepose les houilles étrangères fictivement, et dans tous les ports où l'entrepôt fictif est autorisé. »

En effet, la navigation à la vapeur a pris un plus grand développement soit sur les rivières, soit sur la mer, et il s'est établi des services réguliers de bateaux à vapeur qui partent du Havre pour les principaux ports du continent, et aussi de Marseille, Bordeaux et Nantes, ce qui donne une plus grande activité à la navigation et au commerce, tant intérieurs qu'extérieurs.

NAVIRE. C'est un bâtiment de mer d'une certaine grandeur propre à transporter les marchandises et les personnes d'un lieu à un autre. Il y a différentes sortes de navires: ceux qui sont à deux mâts s'appellent brick ou brigantin; ceux à trois mâts sont, à proprement parler, des vaisseaux. On distingue aussi les navires en navires de guerre et en navires marchands. On peut aussi appliquer le nom de navire à la goëlette légère, élancée; tandis que le brick moins fin voilier est plus fort, plus solidement établi pour la navigation: on donne aussi le nom de navire au grand paquebot américain ainsi qu'à la corvette élégante plus grande

que le trois mâts et à la frégate armée en guerre. Nous ne ferons pas mention de toutes les parties du navire; cela nous mènerait trop loin. Nous dirons seulement que la grandeur d'un navire s'estime par la quantité de tonneaux qu'il peut porter. Cette estimation se fait par le jaugeage du fond de cale, qui est proprement le lieu essentiel de la charge.

Le tonneau de mer est du poids de 2,000 kilog. (979) environ pesant de marchandises, que l'on estime occuper, l'un portant l'autre, la place de 42 pieds cubes (137 décimètres cubes environ). Ainsi, un navire dont la capacité du fond de cale sera de 8,400 pieds cubes (1,740 mètres cubes) sera du port de 200 tonneaux.

Les annales maritimes de 1835 ont reproduit l'acte du parlement d'Angleterre qui règle le jaugeage des navires (du 9 septembre 1835). Les bases de cet acte, très-différentes de la règle récemment adoptée pour le commerce français, peuvent être l'objet d'un rapprochement utile entre les deux méthodes et leurs résultats. *Voy.* Jaugeage.

Le pavillon que doit porter chaque navire marque la nation à qui il appartient, et ce pavillon doit être hissé à un petit mât placé sur la poupe du navire dans les principales circonstances de sa navigation, telles qu'à l'entrée ou à la sortie d'un port de mer, à la rencontre en mer de quelque autre navire.

Le rapport officiel suivant donnera des renseignemens intéressans sur le tonnage et le nombre des vaisseaux qui ont été construits dans la Grande-Bretagne pendant les six dernières années suivantes, savoir : jusqu'au 5 janvier de chacune de ces années :

Années.	N. des v.	Tonnage.
1826.	1,719	266,636 t.
1827.	1,285	144,812
1828.	1,474	166,896
1829.	1,321	140,913
1830.	1,140	116,872
1831.	1,039	103,031

On voit qu'il y a eu une diminution dans la construction des vaisseaux, laquelle s'élève au nombre de 680 vaisseaux, et le tonnage à 103,605 tonneaux, ou à peu près la moitié du nombre des vaisseaux, et plus que de la moitié du tonnage depuis 1826.

Les listes de Lloyd constatent que, depuis 1793 jusqu'en 1829, le nombre des vaisseaux anglais qui se sont perdus pendant cette période s'élève à une moyenne qui n'est pas moins de 1 vaisseau et 1/2 par jour. *Voy.* Naufrage.

Total de l'effectif des bâtimens marchands des divers ports de France, dans les années 1830, 1831 *et* 1832.

	1830.	1831.	1832.
Total au 1er janvier. . .	14,742	14,852	15,031
Accroissement.			
Nouv. constructions. .	726	696	672
Changemens de ports *d'attouches*.	164	167	205
Extinctions.			
Absolues (naufrages, dépècemens).	587	503	455
Changemens de ports *d'attouches*.	193	181	229
Excédant d'accroissem.	110	179	193
Tot. au 1er janvier 1833.		15,224	

Tonnage moyen des navires.

De 800 et au dessus. . .	2	1	1
De 7 à 800.	6	6	6
De 6 à 700.	3	2	1
De 5 à 600.	14	15	15
De 4 à 500.	53	51	47
De 3 à 400.	201	198	196
De 2 à 300.	578	570	560
De 1 à 200.	1,345	1,308	1,256
De 60 à 100.	1,544	1,566	1,520
De 30 à 60	1,101	1,086	1,051
De 30 et au dessous. . .	9,993	10,230	10,551
Total.	14,852	15,051	15,224

Dispositions du Code de commerce concernant les navires.

Le Code de commerce ayant réglé d'une manière claire et précise ce qui concerne les navires qui composent la marine marchande, nous allons en rapporter les principales dispositions, dont la connaissance est d'une haute importance.

Les navires et autres bâtimens de mer sont meubles; néanmoins ils sont affectés aux dettes du vendeur, et spécialement à celles que la loi déclare privilégiées (190).

Sont privilégiées, et dans l'ordre où elles sont rangées, les dettes ci-après désignées :

1° Les frais de justice et autres, faits pour parvenir à la vente et à la distribution du prix;

2° Les droits de pilotage, tonnage, cale, amarrage, bassin ou avant-bassin;

3° Les gages du gardien et frais de garde du bâtiment, depuis son entrée dans le port jusqu'à la vente;

4° Le loyer des magasins où se trouvent déposés les agrès et les apparaux;

5° Les frais d'entretien du bâtiment et de ses agrès et apparaux, depuis son dernier voyage et son entrée dans le port;

6° Les gages et loyers du capitaine et autres gens de l'équipage employés au dernier voyage;

7° Les sommes prêtées au capitaine pour les besoins du bâtiment pendant le dernier voyage, et le remboursement du prix des marchandises par lui vendues pour le même objet;

8° Les sommes dues au vendeur, aux fournisseurs et ouvriers employés à la construction, si le navire n'a point encore fait de voyage; et les sommes dues aux créanciers pour fournitures, travaux, main-d'œuvre, pour radoub, victuailles, armement et équipement avant le départ du navire, s'il a déjà navigué;

9° Les sommes prêtées à la grosse sur le corps, quille, agrès, apparaux, pour radoub, victuailles, armement et équipement avant le départ du navire;

10° Le montant des primes d'assurances faites sur le corps, quille, agrès, apparaux, et sur armement et équipement du navire, dues pour le dernier voyage;

11° Les dommages-intérêts dus aux affréteurs, pour le défaut de délivrance des marchandises qu'ils ont chargées, ou pour remboursement des avaries souffertes par lesdites marchandises par la faute du capitaine ou de l'équipage.

Les créanciers compris dans chacun des numéro du présent article viendront en concurrence, et au marc le franc, en cas d'insuffisance du prix (191).

Le privilége accordé aux dettes énoncées dans le précédent article, ne peut être exercé qu'au

tant qu'elles seront justifiées dans les formes suivantes :

1° Les frais de justice seront constatés par les états de frais arrêtés par les tribunaux compétens;

2° Les droits de tonnage et autres, par les quittances légales des receveurs;

3° Les dettes désignées par les numéro 1, 3, 4 et 5 de l'art. 191 ci-dessus, seront constatées par des états arrêtés par le président du tribunal de commerce;

4° Les gages et loyers de l'équipage, par les rôles d'armement et désarmement arrêtés dans les bureaux de l'inscription maritime;

5° Les sommes prêtées et la valeur des marchandises vendues pour les besoins du navire pendant le dernier voyage, par des états arrêtés par le capitaine, appuyés de procès-verbaux signés par le capitaine et les principaux de l'équipage, constatant la nécessité des emprunts;

6° La vente du navire par un acte ayant date certaine, et les fournitures pour l'armement, équipement et victuailles du navire, seront constatées par les mémoires, factures ou états visés par le capitaine et arrêtés par l'armateur, dont un double sera déposé au greffe du tribunal de commerce avant le départ du navire, ou au plus tard dans les dix jours après son départ;

7° Les sommes prêtées à la grosse sur le corps, quille, agrès, apparaux, armement et équipement, avant le départ du navire, seront constatées par des contrats passés devant notaires, ou sous signatures privées, dont les expéditions ou doubles seront déposés au greffe du tribunal de commerce dans les dix jours de leur date;

8° Les primes d'assurances seront constatées par les polices ou par les extraits des livres des courtiers d'assurances;

9° Les dommages-intérêts dus aux affréteurs seront constatés par les jugemens, ou par les décisions arbitrales qui seront intervenues (192).

Les priviléges des créanciers seront éteints,

Indépendamment des moyens généraux d'extinction des obligations;

Par la vente en justice faite dans les formes prescrites pour la vente du navire;

Ou lorsqu'après une vente volontaire, le navire aura fait un voyage en mer sous le nom et aux risques de l'acquéreur, et sans opposition de la part des créanciers du vendeur (193).

Un navire est censé avoir fait un voyage en mer,

Lorsque son départ et son arrivée auront été constatés dans deux ports différens et trente jours après le départ;

Lorsque, sans être arrivé dans un autre port, il s'est écoulé plus de soixante jours entre le départ et le retour dans le même port, ou lorsque le navire parti pour un voyage de long cours a été plus de soixante jours en voyage sans réclamation de la part des créanciers du vendeur (194).

La vente volontaire d'un navire doit être faite par écrit, et peut avoir lieu par acte public ou par acte sous signatures privées;

Elle peut être faite pour le navire entier, ou pour une portion du navire,

Le navire étant dans le port ou en voyage (195).

La vente volontaire d'un navire en voyage ne préjudicie pas aux créanciers du vendeur;

En conséquence, nonobstant la vente, le navire ou son prix continue d'être le gage desdits créanciers, qui peuvent même, s'ils le jugent convenable, attaquer la vente pour cause de fraude (196).

Le navire et le fret sont spécialement affectés aux loyers des matelots (271).

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer le nom et le tonnage du navire (273).

Si le navire est arrêté au départ, pendant la route, ou au lieu de sa décharge, par le fait de l'affréteur, les frais du retardement sont dus par l'affréteur.

Si, ayant été frété pour l'aller et le retour, le navire fait son retour sans chargement ou avec un chargement incomplet, le fret entier est dû au capitaine, ainsi que l'intérêt du retardement (294).

Le capitaine est tenu des dommages-intérêts envers l'affréteur, si, par son fait, le navire a été arrêté ou retardé au départ, pendant sa route, ou au lieu de sa décharge.

Ces dommages-intérêts sont réglés par des experts (295).

Si le capitaine est contraint de faire radouber le navire pendant le voyage, l'affréteur est tenu d'attendre, ou de payer le fret en entier.

Dans le cas où le navire ne pourrait être radoubé, le capitaine est tenu d'en louer un autre.

Si le capitaine n'a pu louer un autre navire, le fret n'est dû qu'à proportion de ce que le voyage est avancé (296).

Le capitaine perd son fret, et répond des dommages-intérêts de l'affréteur, si celui-ci prouve que, lorsque le navire a fait voile, il était hors d'état de naviguer.

La preuve est admissible nonobstant et contre les certificats de visite au départ (297).

Le fret est dû pour les marchandises que le capitaine a été contraint de vendre pour subvenir aux victuailles, radoub et autres nécessités pressantes du navire, en tenant par lui compte de leur valeur au prix que le reste, ou autre pareille marchandise de même qualité, sera vendu au lieu de la décharge, si le navire arrive à bon port.

Si le navire se perd, le capitaine tiendra compte des marchandises sur le pied qu'il les aura vendues, en retenant également le fret porté aux connaissemens (298).

S'il arrive interdiction de commerce avec le pays pour lequel le navire est en route, et qu'il soit obligé de revenir avec son chargement, il n'est dû au capitaine que le fret de l'aller, quoique le vaisseau ait été affrété pour l'aller et le retour (299).

Si le vaisseau est arrêté dans le cours de son voyage par l'ordre d'une puissance, il n'est dû aucun fret pour le tems de sa détention, si le navire est affrété au mois, ni augmentation de fret, s'il est loué au voyage.

La nourriture et les loyers des matelots, pendant la détention du navire, sont réputés avaries (300).

Si le navire et les marchandises sont rachetés, ou si les marchandises sont sauvées du naufrage, le capitaine est payé du fret jusqu'au lieu de la prise ou du naufrage.

Il est payé du fret entier en contribuant au rachat, s'il conduit les marchandises au lieu de leur destination (303).

La contribution pour le rachat se fait sur le prix courant des marchandises, au lieu de leur décharge, déduction faite des frais, et sur la moitié du navire et du fret.

Les loyers des matelots n'entrent point en contribution (304).

Le capitaine ne peut retenir les marchandises dans son navire faute de paiement de son fret;

Il peut, dans le tems de la décharge, demander

le dépôt en mains tierces jusqu'au paiement de son fret (306).

Le contrat à la grosse énonce le nom du navire (311).

Le capitaine ne peut acquérir la propriété du navire par voie de prescription (430).

NAXIE, NAXIA, NAXOS, île de l'Archipel de la Grèce. Elle est du nombre des Cyclades. Elle a 10 lieues de large et une circonférence de 35 lieues, avec une population de 12,000 habitans.

Naxie en est la capitale, située sur la côte N.-O. Le port est sûr, mais ne peut recevoir que de petits navires; les gros bâtimens doivent mouiller en face à quelque distance. Populat., 4,000 habit.

Productions. C'est l'une des îles les plus fertiles de l'Archipel, favorisée de tous les dons de la nature. Il y croît en abondance des orangers, des citronniers, des cédras, des grenadiers, des oliviers, des mûriers, des figuiers et des vignes, qui donnent des produits excellens. Les principales productions consistent en vins, huile, laine, soie, blé, orge, et toutes sortes de fruits du Midi, qui font les principaux articles du commerce.

NAXOS. *Voy.* NAXIE, île de l'Archipel.

NAY, ville de France, en Béarn, département des Basses-Pyrénées, située sur le Gave, à 4 lieues de Pau.

Industrie et commerce. On fabrique à Nay des étoffes de laine à l'usage des gens de la campagne, telles que ras, cadis, cordelas, serges, étamines, qui trouvent un débit avantageux dans les montagnes des Pyrénées et la Navarre. Il y a aussi des fabriques de bonneterie en laine fine. Ces objets d'industrie rendent Nay assez commerçante.

NEGAPATAM ou NEGAPATNAM, ville et port des Indes orientales, sur la côte de Coromandel, de la présidence de Madras, à 30 lieues de Pondichéry, sur le golfe du Bengale, à l'embouchure d'un bras du Cavery. La rivière peut recevoir de petits bâtimens; mais une barre, qui se trouve à son entrée, est dangereuse à traverser. L'ancrage se présente à 1 lieue de la côte. La situation de cette ville est très-avantageuse pour le commerce; elle sert d'entrepôt à une grande partie des produits de la côte du Coromandel, et il y a de beaux magasins pour les recevoir. Le riz est la principale production du pays, avec les autres articles de l'Inde, tels que coton, indigo, salpêtre, soie, etc.

NÉGOCIANT. On donne ce nom, d'après l'article 4 de l'édit du mois de décembre 1701, et l'article 30 de la loi du 1[er] brumaire an VII sur les patentes, à toutes les personnes qui font le commerce en magasin, vendent leurs marchandises par balles, par caisses entières, sous les enveloppes usitées pour les premières entrées dans le commerce, et qui n'ont point de boutiques ouvertes, ni aucun étalage et enseigne à leurs portes et magasins. Ces négocians diffèrent ainsi des autres commerçans ou marchands qui vendent en détail, ou même par fortes parties, en magasin ou boutique, des marchandises de leur commerce; ce qu'on appelle faire le commerce en demi-gros. En conséquence, les négocians sont rangés dans la première classe des commerçans. Sont également considérés comme négocians les banquiers, les propriétaires des grandes manufactures, fabriques, usines, ateliers, dont ils ne vendent les produits qu'en gros. Les cultivateurs, propriétaires, qui vendent, quoiqu'en gros, les produits de leur récolte, tels que blé, grains, lin, chanvre, laine, soie, vins, huile, bois, etc., ne sont point réputés négocians, parce que leur profession habituelle n'est pas le commerce, mais bien l'agriculture; c'est pour cette raison que la loi sur les patentes les en dispense, et que l'art. 638 du Code de commerce porte que pour fait de vente de leur récolte, ils ne sont point justiciables des tribunaux de commerce.

Il est dit dans l'art. 631 du Code de commerce, que les tribunaux connaîtront de toutes contestations relatives aux engagemens et transactions entre négocians.

Il est convenu d'appeler négocians ceux qui font un commerce très-étendu avec des pays lointains, et qui font des expéditions sur mer d'une grande importance; tandis que le commerçant est celui dont les opérations sont généralement restreintes à l'intérieur de son pays, et qui n'étend ses relations que d'une ville à l'autre, et rarement à l'extérieur. *Voy.* COMMERÇANT.

NÉGOCIATION, se dit du commerce des billets et lettres de change qui se fait dans les bourses et sur les places de commerce.

Négocier une lettre de change, c'est la céder ou la transporter à un autre, moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur; ce qui peut se faire de trois manières, savoir : au pair, avec profit, ou avec perte.

On négocie au pair, lorsqu'on reçoit précisément la même somme ou valeur exprimée dans la lettre de change. La négociation se fait avec profit, lorsque le cédant reçoit plus que ne porte la lettre; et elle se fait avec perte, lorsqu'on cède une lettre de change pour une somme moindre que celle qui y est portée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle avance pour le tireur. On nomme au contraire avance pour le donneur d'argent, et perte pour le tireur, lorsque le donneur donne moins que le pair.

C'est par l'entremise des agens de change que se font la plupart des négociations des billets et lettres de change.

Il existe une loi du 20 vendémiaire an IV, qui défend toutes négociations en blanc de lettres de change et autres effets de commerce à ordre. Les effets ainsi négociés seront confisqués, et tout agent de change qui se prêtera à ces négociations sera destitué et condamné à une amende égale à la valeur de l'effet négocié. Mais cette loi, qui a voulu réformer un abus qui peut avoir, dans certains cas, des conséquences fâcheuses, est tombée en désuétude, les agens de change trouvant plus commode de se charger des négociations dont ils sont les arbitres, sauf à répondre des inconvéniens qui pourraient arriver.

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la bourse, détermine le cours du change, des marchandises, des assurances, du fret ou nolis des bâtimens, du prix des transports par terre et par eau, des effets ou fonds publics et autres, tels que les actions des sociétés ou compagnies dont le cours est susceptible d'être coté (72).

Les agens de change constitués de la manière prescrite par la loi, ont seuls le droit de faire des négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés et d'avoir un cours à la Bourse; de faire pour le compte d'autrui des négociations de lettres de change ou billets et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours.

Les agens de change peuvent faire, concurremment avec les courtiers de marchandises, les négociations et le courtage des ventes ou achats des matières métalliques; ils ont seuls le droit d'en constater le cours (76).

Les agens de change et courtiers sont tenus de consigner dans leurs livres, jour par jour, et par ordre de dates, sans ratures, entrelignes ni transpositions, et sans abréviations ni chiffres, toutes les conditions des négociations opérées par leur ministère (84).

Tout acte de prêt à la grosse peut être négocié par la voie de l'endossement, s'il est à ordre. En ce cas, la négociation de cet acte a les mêmes effets et produit les mêmes actions en garantie que celles des autres effets de commerce (313).

Sera déclaré banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura fait des négociations supposées (593). *Voy.* Compte de retour, Rechange, Retraite.

NÈGRE. Ce terme est synonyme de noir; on le donne plus particulièrement aux esclaves employés à la culture et au service dans les colonies. L'Indien étant, par sa nature, trop faible pour résister à la fatigue du travail et à l'insalubrité des défrichemens, on fut obligé d'avoir recours à une autre race d'hommes plus robustes, si l'on ne voulait posséder des terres sans en recueillir les fruits, ou les abandonner faute de pouvoir les cultiver. On trouva dans la race des nègres les attributs de la force, et elle fut choisie pour remplacer les Indiens qui avaient péri, soit dans l'exploitation des mines, soit dans les travaux des cultures sous le climat brûlant des tropiques.

Le premier enlèvement des nègres fut commis, en 1523, d'après un privilége accordé par Charles-Quint. Les Portugais en furent les exécuteurs et furent les premiers à s'adonner à la traite. Que l'introduction de ce commerce, si contraire à l'humanité, ait fait augmenter le nombre des victimes; que le nègre soit d'une espèce égale ou inférieure à la race blanche, cela ne fait rien à la question que nous devons examiner sous le rapport du commerce et de la production des colonies. Sans les nègres, les colonies auraient été inutiles, ou plutôt il n'y en aurait pas eu. Les indigènes y avaient presque tous péri; quant aux Européens, ils y étaient en trop petit nombre, et, d'ailleurs, d'une constitution trop faible. Les colonies ne pouvant se passer de nègres, restait à savoir à quel régime on les soumettrait pour le plus grand avantage de la culture des colonies. Abandonnés à eux-mêmes, ils fuient le travail, d'autant plus qu'ils n'ont que des besoins très-bornés à remplir; ils peuvent même subsister sans aucune espèce de travail, en se contentant des produits spontanés de la nature, et ne faisant presque aucun usage de vêtemens sous les tropiques, ils n'ont pas besoin de travailler pour s'en procurer. Au goût naturel pour l'indolence et le repos qu'ont tous les peuples du Midi, les nègres joignent en général une aversion encore plus prononcée pour le travail. Nous en voyons un exemple dans l'affranchissement des nègres des colonies anglaises, qui maintenant ne produisent plus une aussi grande quantité de denrées; il en est de même des nègres de la Jamaïque, de Saint-Domingue et de toutes les colonies anglaises où les nègres ont été affranchis. Ces îles ont vu diminuer considérablement leurs productions par le défaut d'une culture soignée comme elle doit l'être et comme elle l'a été, aussi long-tems que les colons avaient le pouvoir de contraindre les nègres à travailler. Cependant, cette idée philantrhopique de l'abolition de l'esclavage des nègres a séduit un peuple commerçant au point de sacrifier la culture de ses nombreuses colonies à l'affranchissement des nègres et à l'abolition de l'esclavage, dans la croyance que les nègres affranchis travailleraient aussi assidûment que les nègres esclaves. Malheureusement, l'expérience a démontré l'erreur de ce système, et la France a bien fait de ne pas l'avoir adopté et de n'opérer l'affranchissement des nègres que successivement et sans aucune secousse. *Voyez* Esclavage.

Cependant, l'exemple de l'abolition de l'esclavage et de l'affranchissement des nègres dans les colonies rend l'émancipation des nègres des colonies françaises indispensables, et le gouvernement doit s'y préparer et adopter un système uniforme d'affranchissement qui puisse s'opérer sans conflit, ce qui a déjà lieu dans nos colonies par voie administrative et aussi par la prévision et les bienfaits de certains colons. En sorte que l'on compte déjà un grand nombre d'affranchis qui s'augmentent chaque année. M. le marquis de Sainte-Croix avait proposé de payer aux colons une indemnité, comme a fait l'Angleterre, pour le rachat des nègres et leur affranchissement, au moyen d'une surtaxe qui atteindrait les denrées coloniales de tous les pays à leur entrée aux douanes. Mais cette indemnité s'élèverait à une somme trop considérable pour la réaliser dans un tems assez peu éloigné, puisque la population des nègres dans les colonies françaises est de 270,130, dont il faudrait, suivant ce plan, retirer 75,989 individus, comprenant des vieillards, enfans et malades; il resterait 194,141 individus, nègres, esclaves, qui, au prix de 1,500 fr., donneraient un total de 405,195,000 fr. dont l'intérêt à 5 p. 0/0 serait de 21,039,000 fr., qui serait actuellement plus difficile que jamais à prélever sur le commerce des denrées coloniales, ruiné en grande partie par la culture du sucre de betterave, qui remplace dans la consommation le sucre des colonies. La proposition que M. Passy a faite à la chambre des députés, qui consiste à déclarer libres les enfans des nègres à naître, lorsque les pères et mères seraient encore esclaves, nous paraît aussi ne pas être conforme aux droits que les colons doivent conserver sur la propriété de leurs nègres et de leurs produits, lorsqu'aucune indemnité convenable ne leur serait allouée en dédommagement. Ainsi que nous l'avons dit, l'affranchissement successif des nègres est le meilleur moyen de diminuer l'esclavage et de l'abolir autant que possible. En y joignant le bon traitement et les égards que l'humanité prescrit en faveur d'une race infortunée, on parviendra à détruire l'esclavage et à faire des nègres des cultivateurs, sinon bon travailleurs, au moins des êtres nécessaires à la production des riches denrées des tropiques, et le commerce, ainsi que la navigation et l'industrie, n'en éprouveront aucun dommage ou au moins pas aussi considérable que par un affranchissement trop général et trop prompt. D'ailleurs, nous voyons un grand exemple de l'indolence des nègres dans la colonie libre de cette race, *Liberia*, fondée par les Américains dans la Sierra-Leona, sur la côte occidentale de l'Afrique. Cependant, les Européens sont parvenus à y introduire quelque industrie et à donner quelque développement au commerce. L'état de Maryland a également établi une pareille colonie de nègres sur la côte

du cap des Palmes, sur le même littoral. Nous pouvons encore citer Haïti, ci-devant Saint-Domingue, devenu un état indépendant de nègres, dont les produits ont considérablement diminué, en sorte que cette île, autrefois si riche en sucre, n'en produit plus pour l'exportation, malgré les encouragemens de l'administration pour cette précieuse culture, à laquelle les nègres ne veulent plus s'adonner, malgré les grands profits qu'ils en pourraient retirer. Il faut convenir que si les nègres sont moins actifs que les blancs, ils sont aussi beaucoup moins intéressés, et qu'ils préfèrent la jouissance d'une vie paisible à cette ambition qui rend quelquefois les peuples civilisés malheureux.

NÉGREPÉLISSE, petite ville de France en Quercy, département du Tarn-et-Garonne, près de l'Aveyron, à 3 lieues de Montauban, 148 de Paris.

Productions. Le territoire est fertile et produit en abondance du blé, du vin, du chanvre.

Industrie et commerce. On y fabrique des toiles grises et rousses de 7/8 de large, d'un prix commun, de 1 fr. à 1 fr. 50 l'aune; une grande quantité de futaine de coton, estimée de 3/4 de large, en pièces de 40 aunes, et de belle toile de coton, qui porte son nom, et aussi des toiles rayées de diverses couleurs, de bon teint et de bonne qualité; ces toiles, dont la trame est en lin de Flandre, sont plus ou moins larges, et se vendent depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 4 fr. l'aune.

Il y a une minoterie composée de plusieurs blutoirs.

Foires. On y tient 6 foires par an, où l'on vend une grande quantité de grains, de bestiaux et autres denrées.

NÉGREPONT ou Egribos, l'ancienne *Eubée*, île de la Grèce, dont elle est séparée par le détroit Euripé ou canal, qui est si peu large au milieu, qu'un pont réunit l'île à la terre ferme. Cette île a une longueur de 20 lieues marines, sur une largeur qui varie de 1 à 6 lieues. Pop., 60,000 habitans.

Productions. Le territoire est très-fertile dans les vallées et les plaines, surtout quand l'eau les arrose; les principales productions sont de l'huile, du blé, de la laine, des peaux, du miel, de l'huile de rose. Il y a des carrières de beaux marbres qui ne sont pas exploitées.

La capitale est Négrepont ou Egribos, l'ancienne Chalcis, qui possède un pont de communication avec le continent. Il y a un port excellent. Pop., 16,000 habitans. Elle est l'entrepôt du commerce de toute l'île; mais ce commerce se réduit à peu de chose.

NÉGRIER ou Vaisseau négrier. On appelait ainsi les vaisseaux qui faisaient le commerce ou la traite des nègres, pour les transporter et les vendre aux colonies. Mais ce commerce a été aboli d'abord par l'Angleterre, ensuite par la plupart des nations maritimes de l'Europe.

NEISSE, ville de Prusse dans la province de la Silésie, cercle de régence Oppeln, située sur la Neisse, à 14 lieues de Breslau. Popul., 10,223 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité de toile de lin à raies bleues et blanches pour matelas. Ces toiles sont recherchées et portent le nom de la ville; on en exporte beaucoup à Hambourg et en Hollande. Il y a aussi des fabriques de draps, de fusils et de poudre; une blanchisserie de cire, et on y fait un assez grand commerce en lin, grains, toiles blanches et autres produits de ses manufactures.

NELY, nom que l'on donne dans l'Inde, et particulièrement à Karical, au riz, lorsqu'il est seulement battu, et qu'il n'est pas encore dégagé de son enveloppe. On en tire beaucoup de cette espèce de Karical, destiné à la consommation de Pondichéry.

NEMOURS, ville de France en Gatinais, département de Seine-et-Marne, située sur le Loing, à 3 l. de Fontainebleau et 16 de Paris.

Productions. Blé, grains, lin, chanvre, laine, beurre, fromage, volaille. On trouve dans les environs un beau sable qui sert à la fabrication des verres, cristaux et glaces.

Industrie. Il y a des fabriques de toile grise commune, des chapelleries, tanneries, dont les produits sont fort estimés.

Commerce. Il consiste en blé, farines, vins et fromages, qu'on transporte en grande partie à Paris par la Seine, tandis que la rivière de Loing fait communiquer Nemours avec la Loire et la Seine au moyen du canal de Briare, qui entoure une partie de la ville, ce qui favorise les transports d'un côté jusqu'à Nantes, et de l'autre jusqu'à Paris.

NEPAUL, Neypal, état de l'Indoustan, situé entre le Thibet et les monts d'Himalaya. Il a 200 lieues de longueur et 45 de largeur. On évalue la population à 2 millions 1/2 d'habitans de différentes races.

Productions. La principale production est le riz, ensuite le froment, le maïs, le seigle, le sarrasin. Il croît dans les bonnes expositions des orangers, des ananas, des cannes à sucre, des cotonniers, du safran et du chanvre. Le cardamone et le poivre y viennent spontanément. Il y a des forêts considérables, dont les chênes fournissent les noix de galle, du bois de fer, des bois jaunes et odoriférans. Plusieurs rivières charrient de l'or, et il y a des mines d'argent. Les montagnes élevées abondent en fer, cuivre et plomb, et d'autres en soufre, arsenic, marbre, jaspe, cristal de roche.

Commerce. Tous ces produits peuvent faire l'objet d'un commerce important, ainsi que le borax, qui vient du Thibet. Le Nepaul fournit au Bengale de l'ivoire, de la cire, du miel, de la résine, des bois de contruction, de la cannelle bâtarde, du cardamone et autres produits, et en reçoit en retour des mousselines, des soieries, des velours, des épices, du tabac et des marchandises d'Europe.

NÉRAC, ville de France en Gascogne, département de Lot-et-Garonne, sur la rivière de Blaize, à 3 l. de Condom, 5 d'Agen et 155 de Paris.

Productions. Blé, grains, lin, chanvre, laine, vins, bestiaux, etc.

Industrie. Bonneterie en coton, tanneries, chaudronneries, fabriques d'eau-de-vie, de biscuits pour l'approvisionnement des vaisseaux.

Commerce. Le commerce de cette ville est assez étendu; il consiste principalement en minoterie, blé, farine, vins et chaudronnerie.

NEUBOURG, ville de Bavière, dans le cercle du haut Danube, située sur le Danube, à 16 l. de Munich. Pop., 5,660 hab.

Industrie et commerce. Cette ville est une des plus industrieuses de la Bavière; on y fabrique

des draps, des toiles, des tissus de laine, du fil de fer, des aiguilles, des ustensiles de bois, et d'autres objets, qui forment la principale branche de son commerce avec les productions du territoire, en houblon, grains, lin, chanvre, bestiaux, etc.

NEUFCHATEL, Neufchatel (Neuenburg), canton de la Suisse et principauté de la Prusse, ayant pour limites au S.-O. la France, au N. le canton de Berne, à l'E. le lac de son nom et au S. le pays de Vaud, avec une population de 55,219 habitans.

Productions. La culture du blé ne réussit que dans les vallées, et la récolte ne peut suffire à la consommation que dans les bonnes années. Les vins blancs et rouges sont fort estimés, principalement ceux de certains crus, tels que les vins rouges de la Favarge, de Boudry, de Bâle, de Cortaillod et de Saint-Aubin. On évalue la récolte des vins à 3 millions de mesures, dont on exporte annuellement pour une valeur de 540,000 fr. dans les cantons de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure et Bâle. On y élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux dont il s'exporte un grand nombre, ainsi que des fromages et des herbes vulnéraires et médicales qui y viennent en abondance.

Minéralogie. Il y a de belles carrières de pierres jaunes et autres, comme aussi des carrières de marbres, des minières de craie, de chaux et de tourbe. On rencontre aussi quelques mines de fer et de plomb et une mine très-abondante d'asphalte, dont l'emploi est aujourd'hui si répandu pour les trottoirs.

Industrie. Les principales fabriques sont celles des Indiennes ou imprimeries de toile de coton remarquables par la beauté et la vivacité des couleurs : on y fait des ouvrages en calencar très-fin. La bonneterie, soit en fil, soit en coton, y est aussi très-florissante, de même que la ganterie, qui est renommée. On y fait des toiles de chanvre et de lin à l'usage du pays et des rubans de fil très-estimés. On est parvenu à filer le chanvre et le lin à un tel degré de finesse, qu'on se passe des fils de Flandre au dessous du n° 50. La chamoiserie est aussi en réputation; les peaux de cabris et de chèvres y sont les plus abondantes. On fabrique dans la ville et les environs une quantité de boutons de corne, de fonte, de cuivre, des serrures et ferremens de toutes sortes, des couteaux et des rasoirs d'une excellente trempe, des instrumens d'horlogerie et de chirurgie. On confectionne beaucoup d'ouvrages de taillanderie pour toutes sortes de métiers et manufactures, des métiers à bas, des ouvrages d'arquebuserie et autres équipemens pour les militaires. Il y a une grande papeterie à Saint-Sulpy et plusieurs imprimeries dans la ville. Il y avait dans le val de Travers une fabrique considérable de dentelles aux fuseaux. Elle occupait 1,668 ouvriers et répandait dans le pays une somme de plus de 300,000 fr. par an. Mais depuis que l'on fabrique des dentelles avec des mécaniques, il n'a plus été possible à la main-d'œuvre de soutenir la concurrence. Des gens industrieux ont cherché à employer les ouvriers habitués à une grande délicatesse d'ouvrage à la confection des gants, et les essais qu'ils en ont faits ont surpassé leur attente.

Horlogerie. Un autre genre de fabrication est aussi dans un état très-florissant : c'est l'horlogerie et tout ce qui en dépend, dont le produit annuel est évalué à une somme de 800,000 fr. D'après des renseignemens du bureau de poinçonnement de Neufchâtel, il a été fabriqué à Chaux-de-Fonds, dans la principauté de Neufchâtel, en Suisse, 17,883 montres en or; 48,935 en argent, et à Locle, 19,516 montres en or et 22,262 en argent; ensemble, 108,295 montres. On expédie aussi plusieurs mouvemens sans emboitages, comme on expédie plusieurs emboitages sans mouvement, et qui, contrairement à la loi, ne se poinçonnent pas. On peut évaluer le nombre de cette espèce à environ 51,708, de manière qu'il se fabrique à Saint-Imerthal, à Chaux-de-Fonds et à Locle 160,000 montres par an.

On peut encore citer comme une branche secondaire d'industrie les plantes et herbes aromatiques dont on compose ce qu'on appelle le thé suisse, et l'extrait de *Wermuth*, qui rapportent au pays environ 150,000 fr. par an.

D'ailleurs, le bas prix de la main-d'œuvre met les fabricans à même de pouvoir livrer au commerce tous les produits de l'industrie de ce canton à des prix plus modérés que ceux de Genève, ce qui leur fait donner la préférence.

Commerce. Tous les produits de l'industrie dont nous venons de faire mention forment autant d'articles du commerce d'exportation, qui ne laisse pas que d'être encore très-considérable et d'une grande étendue, portant ses relations en Italie, en Allemagne, en France et jusqu'en Amérique, mais sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement positif.

Compagnie de marchands. Comme le commerce s'est accru sensiblement, on a eu le soin de l'établir sur un pied de loyauté et de fidélité propre à acquérir et mériter la confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A cet effet, on a institué depuis plus de trois siècles une compagnie de marchands, laquelle assujettit par serment tous ceux qui trafiquent dans l'état à le faire d'une manière irréprochable, et qui leur accorde patente de permission, en veillant sur les poids et mesures, et qui poursuit les punitions des infracteurs de la bonne foi.

NEUFCHATEL (Neuenburg), chef-lieu du canton et de la principauté de son nom, faisant partie de la confédération suisse; elle est située au pied du Jura, sur le lac de son nom, à 8 l. de Fribourg, 10 de Berne, 16 de Lausanne et 90 de Paris. Population, 32,000 hab.

Productions. Blé, vins blancs et rouges qui approchent des meilleurs de la Bourgogne, lin, chanvre, laine, bestiaux, chevaux.

Industrie. Fabriques d'étoffes de laines communes pour l'usage du pays, fabriques considérables de toiles peintes fort estimées, bonneteries en fil et en coton, fabrique de dentelles, de ganteries, filatures de chanvre et de lin, fabriques d'horlogerie, bijouterie, fonderie et laminoirs en cuivre, fabriques de fil de fer, tanneries et fromages.

Commerce. Le commerce de cette ville consiste dans la vente de tous produits agricoles et industriels, et principalement dans les toiles peintes, dont il se fait des envois dans toute l'Europe, en bonneterie très recherchée. Le lac sur lequel cette ville est située se jette dans le Rhin, ce qui ouvre un grand débouché de ses marchandises en Allemagne et en Hollande.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent de diverses manières. La méthode la plus ancienne est en livres de 12 gros ou 144 deniers; elle est

encore suivie en partie, surtout dans les rentes et autres affaires peu importantes.

La deuxième méthode, que suivent surtout les négocians, est en livres tournois de Neufchâtel, qui se divisent en 12 sols ou 240 deniers; une de ces livres vaut 2 1/2 livres faibles, ou 1 fr. 39 cent., 13 1/2 den. sterl. à peu près.

La troisième, qui fut introduite en 1798, est en franken de 10 batzen ou 100 rappen, ayant la valeur de 1 fr. 50 cent. de France.

Poids. On se sert de deux espèces de poids, le poids de marc ou vieux poids de France, et celui de fer, avec lequel on pèse les marchandises. La livre de ce poids égale 17 onces poids français, ou 8029 grains anglais. Ainsi, 100 liv. poids de fer équivalent à 1147 liv. avoir du poids ou à 52,04 kil. *Voyez* SUISSE.

NEUFCHATEL, ville de France en Normandie, département de la Seine-Inférieure, sur la rivière d'Arques, à 8 l. de Dieppe et à 9 de Rouen.

Industrie et commerce. Cette ville possède une fabrique de siamoises dont les produits sont connus sous le nom de siamoises de Neufchâtel, estimées par la finesse de leurs tissus et l'éclat de leurs couleurs, imitant assez bien les étoffes de soie. Il y a une fabrique d'alexandrine, espèce de siamoise, mais supérieure en beauté. Il existe une tannerie où l'on prépare des cuirs passés à l'huile, des cuirs en noir ou en blanc, des veaux et basanes. Il y a aussi plusieurs papeteries et chapelleries.

Dans les environs, on fait un fromage renommé sous le nom de fromage de Neufchâtel, dont il se fait un débit considérable à Paris; il y a une bonne tannerie de cuirs forts, et à une et deux lieues de distance, des usines et verreries où l'on fait des bouteilles et des verres plats.

NEUHALDENSLEBEN, ville de Prusse, province de Saxe, cercle de régence de Magdebourg, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la rive droite de l'Ohre. Population, 4,275 habitans. L'industrie y est très-active; il y a plusieurs tanneries, faïenceries, poteries, et des verreries où l'on fait une grande quantité de bouteilles; fabrique de vitriol, distilleries d'eau-de-vie de grains et brasseries.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE, ville de France, en Touraine, département d'Indre-et-Loire, à 5 l. de Tours. Population, 1,850 habitans.

Industrie et commerce. On fabrique des droguets, des serges, des étamines de toutes espèces et couleurs; on y fabrique aussi des couvertures de lits en laine et coton. Tous ces objets d'industrie, qui sont estimés, et dont il se fait des envois considérables à Paris et dans d'autres villes, alimentent le commerce de cette place.

NEUILLY-SAINT-FRONT, ville de France, en Picardie, département de l'Aisne, à 6 lieues de Soissons.

Industrie et commerce. On y fabrique une quantité de serges façon de Berri, de bonneterie en laine qui sont estimées; il y a aussi quelques chapelleries communes et quelques tanneries. Tous ces objets d'industrie forment un commerce assez considérable.

NEUMARKT, ville des états autrichiens, dans la Haute-Carniole, cercle de Laibach, à 2 milles de Kraiubourg, au confluent de la Feetritz et de la Laibach, située sur le grand chemin de la Carinthie.

Industrie et commerce. On y fabrique beaucoup d'ouvrages en fer et en acier d'une bonne trempe, et des draps communs nommés *meselan.* On y prépare une quantité de cuirs, des maroquins rouges et noirs. Il y a aussi une manufacture de cinabre: on y confectionne une grande quantité de vases et ustensiles de cuivre dont la vente forme l'objet d'un assez grand commerce.

NEUSS, ville de Prusse, province du Rhin, cercle de régence de Dusseldorf, chef-lieu du cercle de son nom, située près du Rhin. Population, 7,888 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de cotonnade et des teintureries considérables. Ces produits, avec le blé, le bois de charpente et les meules qui se trouvent dans les environs, font l'objet le plus important de son commerce, favorisé par la navigation du Rhin.

NEUSTADT, ville de Prusse, prov. de Silésie, cercle de régence d'Oppeln, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la Braune. Population, 4,862 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique beaucoup de toile, de draps et autres tissus de laine, et des dentelles. Ces produits, avec le blé et le vin, forment les principaux objets de son commerce.

NEUSTADT, ville de Prusse, cercle de régence de Dantzig, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la Biala. Population, 1,690 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique beaucoup de poterie, et on y fait un assez grand commerce en bois de construction et en blé.

NEUSTADT, ville de Prusse, cercle de régence de Posen. Population, 2,274 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps et des tanneries, et font un commerce en grains.

NEUSTADT (WIENERISH-NEUSTADT), ville de l'Autriche, dans le duché de la Basse-Autriche, cercle du Wiener-Walde, située sur la Kehrbache et sur un canal navigable. Population, 11,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante; elle possède un grand nombre de fabriques, parmi lesquelles les plus importantes sont celles du sucre de betterave et des soieries, qui font l'objet d'un bon commerce avec le blé, les bestiaux et autres productions du pays.

NEUSTRELITZ, ville et capitale du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, située sur le lac de Zick. Population, 8,500 habitans, qui entretiennent plusieurs fabriques de draps, de bonneterie, de tanneries, etc. Il y a des courses annuelles de chevaux.

NEUTRALISATION DES BATIMENS (droit maritime). Lorsque la guerre existe entre la France et quelque autre puissance maritime, les armateurs ont la faculté de faire naviguer sous pavillon neutre, avec permission du ministre de la marine, tous les bâtimens qui leur appartiennent ou pourraient leur appartenir. C'est ce qu'on appelle neutralisation des bâtimens français. Il est délivré aux armateurs, dans ce cas, des expéditions comme Français et comme étrangers, afin qu'au moyen de ces doubles documens, les capitaines puissent échapper à toutes poursuites. Ils ne paient les droits de navigation que comme Français, quoique les trois quarts de l'équipage ne

le soient pas. Aucun bâtiment ne peut être admis comme français neutralisé, lorsque, par le rapport de l'acquit à caution, il n'est pas justifié de l'autorisation accordée. Au reste, l'on comprend aisément que, lorsque c'est avec l'Angleterre que nous sommes en guerre, ce moyen de neutralisation est bien impuissant pour se mettre à l'abri du danger d'être pris. En effet, les Anglais ne reconnaissent point le principe que le pavillon neutre sauve ou couvre la marchandise ennemie; du moment donc qu'une marchandise reconnue propriété française se trouverait à bord d'un bâtiment ainsi neutralisé, elle serait confisquée, et le bâtiment de bonne prise. Cependant, le commerce a trouvé le moyen d'éluder ces rigueurs, en chargeant sur les bâtimens neutres avec des connaissances qui démontrent que la marchandise est propriété neutre ou d'ami.

NEUTRALITÉ (jurisprudence commerciale). On appelle ainsi la continuation de l'état pacifique d'une puissance, relativement à plusieurs autres puissances belligérantes; en sorte qu'elle ne prend aucune part aux hostilités qui s'exercent entre celles-ci. Nous n'entendons parler que de la neutralité maritime, parce que c'est du respect que ces puissances lui portent que dépend la sûreté, la tranquillité du commerce de mer, pendant la durée de la guerre maritime.

NEUTRES. On entend par ce terme les navires ou pavillons des puissances qui n'ont pris aucune part à une guerre maritime qui peut survenir entre d'autres puissances; quoique par neutres on puisse également entendre tout état ou peuple qui s'abstient de prendre part aux différends ou aux hostilités qui s'élèvent entre d'autres peuples. Cet état pacifique des pavillons qui restent neutres à l'égard des nations belligérantes, a une très-grande influence sur le commerce et la navigation, attendu qu'ils font une grande partie du commerce des nations belligérantes, qui ne peuvent plus s'y livrer avec la même sécurité qu'en tems de paix. Les assurances sur leurs pavillons étant à un taux excessivement plus élevé que celui des neutres, ceux-ci obtiennent la préférence et ont un grand avantage lorsque leur neutralité est bien observée.

Cette matière étant d'une grande importance pour le commerce maritime, les rois de France ont de tout tems prescrit aux armateurs et aux marins la conduite qu'ils devaient tenir vis-à-vis des neutres à la mer, afin d'éviter tout oubli de droit de part et d'autre. Tels sont: le règlement de 1744 concernant les prises faites en mer et la navigation des vaisseaux neutres pendant la guerre; le règlement de 1778 concernant la navigation des bâtimens neutres; l'arrêté du directoire exécutif concernant la navigation des navires neutres chargés de marchandises appartenant aux ennemis, et le jugement des contestations sur la validité des prises maritimes, du 12 ventose an v; une ordonnance du roi de Danemarck pour régler la conduite et fixer les obligations des commerçans et gens de mer de ses états en tems de guerre, entre d'autres puissances maritimes, du 4 mai 1803; une déclaration du gouvernement hollandais, du 12 juillet 1803, concernant le même objet. Quelque tems après, le gouvernement français fit publier plusieurs pièces avec des observations qui se trouvent dans le journal officiel du 24 octobre 1803, sous le titre: *De la Puissance maritime des Anglais, considérée à l'égard des neutres*. Enfin, il y a eu plusieurs conventions maritimes pour le maintien de la liberté de la navigation marchande neutre, conclues entre la Russie, le Danemarck et la Norwège, à Copenhague, le 28 juin (9 juil. 1780), et entre la Russie et la Grande-Bretagne, le 5/17 juin 1801, avec deux articles séparés.

NEUVILLE, ville de France, dans le Lyonnais, département du Rhône, à 3 lieues de Lyon.

Industrie et commerce. Cette ville possède une manufacture de velours, coton et soie mélangés, unis et façonnés. On y fabrique aussi des mousselines et étoffes de coton. Il y a des blanchisseries de toile et une fabrique d'amidon, et une usine à cuivre. Tous ces produits alimentent le commerce de cette ville.

NEUWIED, ville de Prusse, chef-lieu du cercle de son nom, dans le cercle de régence de Coblentz, province du Rhin, située sur le Rhin. Population, 5,321 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y a pris un grand développement. Il y a un grand nombre de fabriques de cotonnades, de tissus de laine, de tapis; des vinaigreries, des savonneries, des distilleries d'eau-de-vie de grains et des brasseries. On y confectionne des ouvrages en fer, en acier, en cuivre, en ébénisterie et en horlogerie. Le commerce, favorisé par la navigation du Rhin, est très-actif, et consiste en vin, blé, bois de construction, et dans les produits de l'industrie.

NEVERS, ville de France, en Nivernais, département de la Nièvre, dont elle est le chef-lieu de préfecture, située sur la Loire, à 11 l. de Moulins, 14 de Bourges, 30 d'Orléans, 58 de Paris. Population, 14,000 habitans.

Productions. Blé, grains de toute espèce, bois, vins, charbon de terre, mines de fer.

Industrie. Il y a des fabriques de draps et de serges dans les qualités moyennes, de toiles de lin et de chanvre, quincaillerie, coutellerie, corderie, ouvrages d'émail, verrerie où l'on fabrique aussi des cristaux, tannerie, faïencerie très-ancienne et renommée, de deux espèces de terre, dont l'une est appelée terre blanche ou terre fine, et l'autre est une terre jaune: l'une donne la beauté, la finesse, et l'autre la force. Nevers possède une manufacture de bleu de Prusse et d'autres produits chimiques, ainsi qu'une grosse forge où l'on fait des ancres pour la marine royale et autres.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les objets de l'industrie, tant agricole que manufacturière, principalement dans celle du fer, de la faïence, de la verrerie, de la coutellerie, etc.

Le transport des marchandises est favorisé, pour Paris, par le canal de Briare, et pour Orléans et Nantes, par la Loire.

NEWBURYPORT, ville et port des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dans l'état de Massachusetts, sur la rive droite du Merrimack, à une lieue de son embouchure dans l'Atlantique. Le port est spacieux, mais l'entrée en est difficile; elle est éclairée par des phares placés sur l'île Plumb, dans le sud. On y fait un grand commerce avec l'Europe et les deux Indes; la pêche se fait sur une grande échelle. La construction des navires y est dans une grande activité.

NEWCASTLE ou NEWCASTLE-UPON-TYNE, ville et port de l'Angleterre, comté de Northumberland, dont elle est le chef-lieu, sur la rive gauche de la Tyne, à 4 l. de son embouchure dans la mer du Nord, à 90 l. de Londres. Cette rivière, large et profonde dans cet endroit, y forme un

port commode et sûr pour des navires de 300 à 400 tonneaux. L'établissement de la marée est de 3 h. 15 m. Population, 35,182 habitans.

Industrie. Au premier rang on doit mettre l'exploitation des mines de houille, qui occupent 7,000 mineurs. Il y a des verreries pour glaces, des verres à vitres, bouteilles, carafes; des poteries considérables, plusieurs fabriques de blanc de céruse, de litharge, de minium, de produits chimiques et de couleurs minérales, d'acier, de fer-blanc, de fer battu, de plomb à tirer, ainsi que des tréfileries pour le cuivre, des ouvrages de taillanderie, de toile à voile, de papeterie, des chantiers de construction pour les vaisseaux qui transportent la houille.

Commerce. La ville de Newcastle doit principalement à sa situation sur un fleuve navigable, au milieu des mines de houille les plus riches du monde, l'importance de son commerce.

Exportations. Elles consistent en une immense quantité de houille, soit pour Londres, soit pour d'autres pays : 400 à 500 gros navires sont occupés à le transporter dans le Groënland, en Norwège, en Suède et ailleurs, ainsi qu'en une prodigieuse quantité de plomb tiré des mines de Northumberland, en fer brut et travaillé, en meubles, sel, beurre, suif, saumon, etc.

Importations. Elles consistent en vins, eau-de-vie, rum, fruits secs du Midi, blé, bois de charpente, chanvre, mâts, et autres objets de la Baltique et de la Norwège.

Navigation. On y fait des armemens pour la pêche de la baleine sur la côte du Groënland; plus de 30 paquebots et autres navires entretiennent une communication continuelle entre cette ville, Londres et plusieurs autres villes principales de l'Angleterre et de l'Ecosse. Le nombre total des navires appartenant au port s'élève à 834, dont le tonnage est de 184,149 tonneaux.

Foires. On y tient deux foires par an, les 12 août et 29 octobre.

NEWCASTLE-UNDER-LINE, ville d'Angleterre, au comté de Stafford. Sa principale production est le charbon de terre, dont des mines immenses se trouvent dans les environs; elles sont d'autant plus faciles à exploiter, qu'elles sont par couches, et à 20 toises de la surface. Ce charbon n'est pas tout-à-fait aussi bitumineux que celui de Newcastle, dans le Northumberland, mais il est d'une assez bonne qualité. Ces mines de charbon ont donné lieu à des établissemens considérables de faïencerie et poterie dans les environs. Les fabriques de poterie blanche sont les plus nombreuses; les prix en sont très-modérés, depuis un demi-schelling jusqu'à deux, pour la douzaine d'assiettes; ce qui en augmente beaucoup le débit non-seulement en Angleterre, mais aussi au dehors.

NEW-HAMPSHIRE, un des Etats-Unis de l'Amérique du nord, nommé par sa situation *Eastern-States*, formé de la ci-devant Nouvelle-Angleterre. Il a 65 lieues de longueur du S. au N., sur 30 l. dans sa plus grande largeur dans sa partie du S. Sur les 6 lieues de côtes on trouve les havres de Rye et de Hampton, et le port de Portsmouth sur l'estuaire de la Picsataqua, le seul qui puisse recevoir de gros navires. Le Connecticut et le Merrimack sont les principales rivières. Population, 244,200 habitans.

Productions. Les principales productions sont le riz, le blé, l'avoine, l'orge, le maïs, le chanvre, le lin, une grande quantité de fruits à cidre. On y élève beaucoup de chevaux et de bestiaux, qui fournissent une grande quantité de beurre et de fromages.

Industrie. On y compte plus de 50 manufactures de laine, coton, lin, chanvre, cuirs, etc., dont les produits annuels sont évalués à 30,000 aunes. Il y a aussi plusieurs papeteries, verreries, et des usines où l'on traite le minerai de fer de Franconia.

Commerce. Les exportations consistent en meubles, chevaux, bestiaux, poissons salés, graine de lin, potasse, produits manufacturés.

Concord est le chef-lieu de cet état, et Portsmouth la ville maritime la plus commerçante.

NEW-HAVEN, ville et port des Etats-Unis de l'Amérique du nord, état de Connecticut, sur la rive droite et à l'embouchure du Quinnipiack, dans le golfe de Long-Island. Population, 10,700 habitans. Le port est à l'abri des vents, mais peu profond, et se remplit continuellement de vase; inconvénient auquel on a remédié en partie en construisant une grande jetée. Sur la pointe Five-Mille, à l'entrée du port, est un fanal qu'on laisse à tribord en entrant.

Industrie et commerce. Fabrique de toile de lin, de cotonnades, de tabac et de papier. Il y a une grande manufacture de fusils et d'autres armes. Cette ville possède 6 imprimeries, et 2 banques pour faciliter le commerce et l'industrie. Il s'y fait un grand commerce avec les Indes occidentales, New-York et d'autres ports de l'Union. Les exportations consistent en toutes sortes de productions du pays, et les importations en une grande quantité de denrées coloniales et des produits manufacturés d'Europe.

NEW-JERSEY, un des Etats-Unis de l'Amérique du nord, du nombre de ceux qu'on nomme *Middle-States*, ayant 60 lieues de longueur du S. au N., sur une largeur moyenne de 15 lieues, avec une population de 280,600 habitans. On y remarque la baie de Delaware et celle de Raritan, au N.-E. Il est arrosé par la Delaware et ses nombreux affluens, et par d'autres rivières qui vont se jeter dans l'Atlantique.

Productions. Elles consistent principalement en blé, riz, maïs, sarrasin, orge, avoine, pommes de terre, chanvre, lin, fruits. On y élève une grande quantité de bestiaux qui donnent du beurre et du fromage en abondance, et une bonne race de chevaux. Le comté de Morris renferme de riches mines de fer.

Industrie. On compte 14 hauts-fourneaux, 35 forges et plusieurs laminoirs en activité, ainsi que plusieurs fonderies, dont le produit annuel est de 60,000 quintaux environ, tant en fer en barres qu'en fonte moulée, tôle, clous et autres ouvrages de ferronnerie. Il y a des tanneries, des corroieries, des verreries et des papeteries dans plusieurs comtés.

Commerce. Les exportations en blé, farine, chevaux, bestiaux, cuirs, lin, meubles, cidre, s'opèrent en grande partie par New-York et Philadelphie. Le canal Morris, qui prend sa direction depuis Easton, sur la Delaware, jusqu'à l'embouchure du Pasaic, facilite le commerce intérieur. Le chef-lieu est Trenton, qui est le siége du gouvernement.

NEW-LONDON, ville et port des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dans l'état de Connecticut, sur la rive droite et près de l'embouchure de la Thames (Tamise), et à 14 l. de New-Haven. L'établissement de la marée est de 11 h. 15 m. Po-

pulation, 3,300 habitans. Le port est commode, et le meilleur de l'état de Connecticut; il y a un fanal à son entrée, au côté O. feu fixe. Plusieurs dangers existent dans les environs; ils sont marqués par des bouées. Ce port est le principal entrepôt de tout l'état, et il s'y fait un assez grand commerce en toutes sortes de productions.

NEW-PORT, ville et port des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dans l'état de Rhode-Island, situés à l'extrémité S.-O. de l'île de Rhode. C'est un très-beau port, sûr et d'un accès facile, assez grand pour contenir des flottes entières, et assez profond pour les plus gros vaisseaux. Population, 7,300 habitans.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable avec l'Europe, les Antilles, Cuba et les Indes orientales. Il s'y fait aussi un cabotage très-actif avec les autres états, soit du midi ou du centre de l'Union.

NEWRY, ville et port d'Irlande, province d'Ulster, comté de Down, près de la jonction du canal de Newry, avec la rivière de ce nom, qui se jette un peu au dessous dans la baie de Carlingford, à 4 l. de Dundalk et 10 de Down.

Industrie et commerce. Fabriques de toile très-importantes, quoique bien moins considérables qu'autrefois par la concurrence des tissus de coton, plus généralement employés. Il s'y fait un commerce très-actif de toutes les productions, soit agricoles, soit industrielles, de toute la province d'Ulster, par le canal qui traverse cette province et qui sert à la navigation de petits navires du port de 50 à 60 tonneaux.

NEWRY, canal d'Irlande, province d'Ulster. Il dérive du Baun par la gauche, à 4 l. de l'embouchure de cette rivière, dans le Lough-Neagh, et prenant sa direction au S., il se joint près de Newry à la rivière de ce nom, tributaire de la rivière d'Irlande. Il a un parcours de 6 l. entre les comtés d'Armagh et de Down.

NEW-SHOREHAM, ville et port de l'Angleterre, dans le comté de Sussex, situés sur la Manche. Il est peu commode et même dangereux à basse mer, à cause des rochers. Les navires ne tirant que 8 ou 9 pieds d'eau peuvent être à flot un peu au dessous de la ville. Malgré ces inconvéniens, ce port est fréquenté par de gros navires. La pleine mer est à 9 h. 21 m. La pêche et le cabotage occupent 49 bâtimens du port de 2,443 tonneaux, et entretiennent des relations de commerce avec les autres ports de la côte.

NEWTON-IN-MACKERFIELD, ville d'Angleterre, comté de Lancaster, sur un cours d'eau qui se jette dans la Mersey, à 5 l. de Liverpool. Populat., 2,000 habitans qui entretiennent des manufactures considérables de futaine et d'articles de Manchester. On y tient 2 foires par an.

NEWTON-STEWART, autrefois Newton-Douglas, ville d'Ecosse, comté de Wigtown, sur la droite de la Cree, à 2 l. de Wigton. Populat., 3,200 habit., qui entretiennent des filatures de coton, une grande manufacture de tapis et plusieurs tanneries.

NEWTOWN ou NEWTON-ARDES, ville d'Irlande, province d'Ulster, comté de Down, à l'extrémité de Lough-Strangford, à 3 1/2 l. de Belfast et 7 de Down; manufacture considérable de linge de table ouvré.

NEW-YORK, un des Etats-Unis de l'Amérique du nord, ayant pour limites à l'E. Vermont, Massachusetts et Connecticut, au S. New-Jersey et Pensylvanie, à l'O. le lac Erié et au N. le lac Ontario et le bas Canada, ayant une population de 1,925,700 habitans. Cet état est divisé en 56 comtés, qui renferment 9 villes, 124 bourgs et 798 villages, 1,746 bureaux de poste, 66 académies et 6 collèges.

L'état de New-York possède un grand nombre de canaux ayant une longueur de 247 lieues 1/2, et qui ont coûté 63 millions. Ils ont été exécutés aux frais de l'état, qui s'est procuré la majeure partie des fonds par voie d'emprunt.

Le grand canal Erié, le plus important de tous ces ouvrages, est généralement d'une construction simple, peu large et peu profonde. Mais si, comme objet d'art, il est médiocrement intéressant, comme artère commercial, il est prodigieux. On n'a pas une idée de ce qu'est ce grand canal de 146 lieues 1/2 avec la flotte de barques couvertes, élégantes et légères, qu'y font glisser de vigoureux attelages. A chaque instant, les bateaux se croisent et le paysage varie : tantôt on franchit une rivière sur un aqueduc, tantôt l'on traverse de grands villages beaux comme des capitales.

Il est transporté annuellement sur le canal Erié 430,000 tonneaux pesant de marchandises, et sur le canal Champlain 307,000 tonneaux, avec un tarif très-modéré. Le produit des péages atteint 8 millions. En France, ceux de tous les canaux possédés par l'état et de toutes les rivières ne donnent que 3,726,000 fr.

Dans l'état de New-York, les compagnies ont suivi l'exemple du gouvernement, et on y compte 32 lieues de canaux et 40 de chemins de fer, exécutés par des compagnies; 60 à 80 lieues de chemins de fer sont en construction, et une compagnie s'est organisée pour construire un chemin de fer de New-York au lac Erié, sur une longueur de 190 lieues.

Canaux. Les premiers travaux d'améliorations intérieures furent entrepris en 1818. Dans l'espace de 16 années, l'état de New-York a pu achever six canaux, qui sont ceux d'Erié, de Champlain, d'Oswego, de Cayuga et Seneca, de Chemung et du Crooked-Lake. Ils ouvrent plusieurs lignes de communication par eau qui partent de l'Hudson pour aller rejoindre la Susquehannah, dans le sud, les lacs que renferme le territoire de l'état et les mers intérieures situées sur la frontière de l'Ouest et du Nord. La longueur de ces divers canaux est de 520 milles, et les dépenses que leur construction a nécessitées s'élèvent à plus de 55 millions de fr.

Le seul lac Erié compte dans ses eaux plus de 20 bateaux à vapeur et 128 petits bâtimens de transport; son commerce, qui ne s'élevait, il y a trois ans, qu'à 6,000 tonneaux, s'est accru aujourd'hui jusqu'à 18,000. Dans le port de Buffalo, le mouvement commercial a été de plus de 200,000 tonneaux.

Productions. Le territoire n'est fertile qu'en quelque partie, et dans d'autres il est sablonneux et marécageux; mais il abonde en forêts, et il n'est cultivé qu'en partie : il y a au N. une grande étendue de terrains encore dans un état sauvage. Le pays abonde en blé, chanvre, lin, bois et fruits, ainsi qu'en une grande quantité de fruits et de légumes. On y élève une grande quantité de bestiaux et d'abeilles. Il y a des mines de fer, de plomb, d'étain, d'argent et de houille, ainsi que des carrières de marbre.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-florissante et en grand nombre. On compte 99 manufactures de coton, 209 de laine et d'autres matières, 239 de fer. Les manufactures de coton emploient à peu près 132,000 fuseaux, environ 28,000 balles de coton brut. La valeur annuelle des produits fabriqués excède 3 millions de dollars. La valeur de ce qui se fabrique annuellement en fer se monte à 4 millions de dollars. Le nombre des moulins à papier est de 56, et la valeur de ce qui se fabrique par an est de 500,000 dollars. Le nombre des moulins à farine est de 2,868; des moulins à scier le bois de charpente, 6,180; des moulins à huile, 131; des machines à carder, 1,789; des machines à foulon, 1,521; des distilleries, 1,329; des buanderies, 2,109. On fabrique annuellement pour une valeur de 3 millions de dollars de chapeaux; de bottes et souliers pour une valeur annuelle de 5 millions de dollars. La valeur du cuir qui se travaille annuellement est de 29,009,950 dollars, et celle du verre pour fenêtres est de 200,000 dollars. Le nombre d'aunes de coton, toile et lainage fabriquées pendant l'année 1834 a été de 16,476,228.

Valeur de ce qui se fabrique dans les familles. 2,659,335 aunes de toile d'une valeur de 2,999,857 dollars; 3,478,001 aunes de flanelle et autres étoffes de laine ayant une valeur de 698,600 dollars; 6,075,679 aunes de différentes étoffes en coton, ayant une valeur de 1,211,979 dollars.

Valeur des matières brutes. La valeur des matières brutes employées en 1835 dans les manufactures s'élevait à 43,400,973 dollars, et celle des articles manufacturés à 60,669,087 dollars.

Valeur des biens meubles et immeubles. Le total de la valeur, tant des biens meubles qu'immeubles de l'état, est estimée à 530,656,524 dollars.

Agriculture. L'état de New-York contient 29 millions 499,720 arpens de terre de différente nature, savoir :

	Val. en dollars.
7,160,967 arp. de terre améliorée. .	179,024,175
1,513,421 têtes de gros bétail. . . .	15,134,210
349,628 chevaux.	17,481,400
3,496,539 moutons.	5,244,808
1,467,573 porcs.	4,403,719
Total.	221,288,312

Sel. Des droits ont été payés pendant l'année 1834 pour 1,580,000 boisseaux de sel.

Droits de canaux. L'état est propriétaire de canaux parcourant un espace de 663 milles, sur lesquels il doit 6,322 doll. 13 cent., et il a dans son trésor 3,406,809 doll. 72 cent., provenant des droits perçus sur les bateaux à vapeur et autres qui naviguent sur ces canaux, destinés à la liquidation de la dette.

Bateaux à vapeur. L'état de New-York possède 102 grands bateaux à vapeur (sans compter les petits bateaux de passage) qui représentent une force de 4,290 chevaux. Quant au mouvement de la navigation et du commerce maritime, nous en ferons mention à l'article de la ville de New-York, où l'un et l'autre se trouvent concentrés.

Chemins de fer. Il y a 11 chemins de fer en activité, formant ensemble un parcours de 233 milles. Plusieurs autres sont en construction et seront achevés successivement, quoique la crise commerciale en ait retardé les travaux. Le capital des compagnies des chemins de fer s'élevait, en 1835, à 34,405,000 doll. Il a été beaucoup augmenté par la dernière législature.

Banques de l'état de New-York. L'état de New-York compte 95 banques, dont 21 dans la ville de New-York, 27 dans Long-Island et la rivière, et 47 de la province. L'actif de ces 95 banques s'élevait, vers la fin de 1837, à 95,588,260 dollars, et le passif à la même somme. Ces résultats indiquent l'étendue des opérations des banques, de leur action sur la circulation.

Depuis le mois de juin (1837), époque où les banques ont suspendu les paiemens en numéraire, leur situation s'est améliorée. Les banques qui devaient au trésor des Etats-Unis plus de 7 millions de dollars au 1er janvier, et encore 4,143,000 au 1er juin, ne devaient plus que 306,164 dollars au 1er novembre. Enfin, la balance en bénéfice était, au 1er janvier 1838, de 5,875,461 dollars, de 6,329,726 le 1er juin, et au 1er novembre, elle s'était élevée à 6,957,269 dollars. La somme annuelle des prêts et escomptes effectués par l'état de New-York s'élève, suivant M. Michel Chevalier, à 1 milliard 500 millions de francs, ce qui annonce des transactions de commerce d'une grande valeur. On compte 17 établissemens de caisses d'épargnes, dont les fonds se montent à 4,845,349 dollars. *Voyez* l'article de NEW-YORK.

Il s'imprime 255 journaux, dont 62 dans la ville de New-York.

NEW-YORK, ville maritime des Etats-Unis, dans l'état de son nom, située sur une large baie (ou havre) formée par la réunion de la rivière Hudson et l'extrémité S.-O. du golfe de Long-Island, nommé *East-River*, rivière de l'Est, présente une vaste rade. L'établissement de la marée est à 10 h. 15'

Port. Le port est formé par une baie de l'Atlantique qui s'étend au S. de la ville, entre l'île de Staten au S.-O., celle de Long-Island à l'E. et le continent au N.-O, et qui recevant l'Hudson et l'East-River au N. communique à l'Océan vers le S. par le détroit de Narrow, et à la baie de Newark vers l'O. par le détroit du Kills. Sa longueur est de 3 l. 1/2 du N. au S., et sa plus grande largeur de 2 l. Cette baie renferme plusieurs petites îles voisines de la ville, et les courans y sont très-rapides. Rarement le port est embarrassé par les glaces, et il a toute la profondeur nécessaire pour les gros navires qui s'y trouvent parfaitement abrités.

Population. Il y a peu de villes où la population se soit augmentée d'une manière plus rapide : en 1800, elle n'avait que 60,489; en 1810, 96,573; en 1820, 125,786, et en 1830, elle possédait 209,621 habitans, et depuis cette époque, ce nombre est encore augmenté.

Navigation intérieure. La situation est des plus avantageuses pour le commerce maritime; elle se trouve au centre du littoral du continent américain, ayant un bon port très-profond bien abrité, des communications nombreuses avec l'intérieur du pays, non-seulement au moyen des détroits et des rivières, mais encore par des canaux nouvellement construits, tels que le beau canal d'Erié, qui, ayant sa tête au point de la rivière Hudson, se prolonge à une distance d'environ 160 milles vers le nord, où ce fleuve n'est plus navigable pour des vaisseaux d'une certaine grandeur. Ce lac facilite l'entrée dans les lacs de Huron, Michigan et du lac Supérieur, qui sont les plus vastes réservoirs d'eaux qui existent. Ce canal a été continué depuis le lac Erié jusqu'à l'Ohio, ce qui formera la con-

tinuation de la navigation intérieure depuis New-York jusqu'à l'Ohio, au Missouri et au Mississipi, et par conséquent jusqu'à Pittsbourg, Cincinnati, Saint-Louis, la Nouvelle-Orléans et jusqu'au golfe du Mexique, ce qui forme une ligne de communication intérieure par eau, dont il n'y a pas de pareille dans le monde entier; tandis que, d'un autre côté, le canal Champlain fait communiquer New-York par le lac Champlain avec le Canada.

Indépendamment de ces canaux, New-York possède des avantages immenses tant par ses mers que ses rivières. Le *Sound* ou détroit de Long-Island forme un second canal qui lui ouvre une autre communication avec l'Océan atlantique, ainsi qu'une navigation sans danger pour les bateaux à vapeur et les autres bâtimens dans tout ce détroit, et qui de là peuvent se rendre aux états de Connecticut et de Rhode-Island jusqu'à New-Haven, Hartford et Providence; tandis que le *Sound* de New-York et les rivières affluentes ouvrent une voie de communication avec les côtes de New-Jersey et de Staten-Island, en sorte que par la navigation à la vapeur, Philadelphie est beaucoup rapprochée de New-York.

Valeur des propriétés. La valeur réelle des propriétés dans New-York et sa banlieue, suivant le rapport des contributions, s'élevait, en 1825, à 64,803,050 dollars, et en 1830, suivant le rapport publié en 1831, à 95,716,485, ce qui fait en 5 années une augmentation de 30,913,435 dollars.

Il existe dans la seule ville de New-York 15 compagnies d'assurance maritime, ayant un capital de 5,600,000 dollars; 20 compagnies d'assurance contre l'incendie, avec un capital de 5,600,000 dollars; 6 autres compagnies d'assurance contre le feu ont été instituées avec un capital de 3 millions 950,000 dollars; 7 autres de ces compagnies ont entièrement perdu leur capital dans le grand incendie du mois de décembre 1835 et se sont dissoutes.

Industrie. L'industrie est très-florissante; les principales branches sont celles qui confectionnent des tissus de différentes matières pour la consommation, soit de la ville, soit de l'intérieur, et qui consistent principalement en draps, toiles, cuir, cotonnades, sellerie, chapellerie, cordonnerie, verrerie, ferronnerie, papeterie, minoterie et autres établissemens industriels, dont nous avons donné le détail, avec la valeur des produits, à l'article précédent de l'état de New-York; attendu que les établissemens industriels sont, en général, répandus dans tout le pays, la ville de New-York étant spécialement réservée pour le commerce maritime, dont elle est le principal entrepôt, non-seulement pour l'état de New-York, mais aussi pour tous les Etats-Unis.

Néanmoins, New-York possède des fabriques de voitures, de harnais, de bottes, de souliers, de chapeaux, d'horlogerie, de coutellerie, de meubles, d'instrumens de mathématiques et de chirurgie, de musique, d'outils à carder, de machines à vapeur et toutes sortes de mécaniques, un grand nombre de raffineries de sucre, de brosseries, de poterie. Le commerce de la librairie y est considérable. Il y a des corderies, des manufactures de toile à voile, de forges pour les ancres et de fonderies pour les câbles en fer pour les vaisseaux. La construction des navires, ainsi que celle des bateaux à vapeur et des paquebots, y est très-active et emploie un grand nombre d'ouvriers.

Commerce. New-York est la principale ville de commerce de l'Union, et elle entretient des relations importantes avec toutes les parties du globe. Suivant un tableau chronologique de deux périodes de 7 ans chacune, il résulte, pour la première période du commerce extérieur réglé par le tarif de 1816, qu'en 1817, la valeur de ce commerce, qui s'était élevé à 57,799,435 dollars, était tombé en 1824 à 52,019,730 dollars, ce qui faisait une diminution de 5,779,765 dollars dans l'espace de sept années. La seconde période commença en 1825 par l'achèvement du canal Erié et l'ouverture du commerce intérieur avec les états de l'Est par la voie des canaux. C'est alors que le commerce a repris une nouvelle activité, et que pendant cette année il s'est élevé à une valeur de 58,495,395 dollars; en 1826, à 64,305,950; en 1827, à 72 millions 617,770; en 1828, à 77,139,880; en 1829, à 76,835,580; en 1830 (partie du canal Ohio étant achevé), à 87,603,580, et en 1831, à 95,746,485 dollars, ce qui fait (suivant le *New-York commercial Advertiser*), en 7 ans, une augmentation de 43,786,755 dollars.

Les recettes de la douane de New-York provenant du droit sur les marchandises importées se sont élevées, pour l'année 1834, à 10,184,000 dollars.

Le montant du revenu du port de New-York, pendant l'année 1835, excède l'année précédente de 40 p. 0/0. Les tarifs étant les mêmes, le surplus va naturellement à la caisse des dépôts (*deposite bank*). En 1828, le montant des importations était de 25 millions; en 1835, il s'est élevé à 90 millions de dollars.

Pavillons.	Navires.	Pavillons.	Nav.
Américains. . .	1,584	Napolitains. . .	7
Anglais.	367	Prussiens	14
Villes anséatiq.	119	Portugais	3
Suédois.	66	Colombiens . . .	6
Français	31	Mexicains. . . .	2
Espagnols . . .	15	Russes.	6
Danois	35	Bresiliens. . . .	5
Autrichiens . .	21	Sarde	1
Haïtiens	4	Norwégiens. . .	4
Grec	1	Texiens.	2

Le nombre des navires entrés dans le port de New-York en 1835, arrivant des pays étrangers, est de 2,044.

Il existe plusieurs compagnies pour la pêche de la baleine; elles ont un capital de 1,200,000 doll., et emploient 45 navires jaugeant ensemble 13,000 tonn., et montés par plus de 2,600 marins.

Le nombre des arrivages des ports étrangers à New-York pendant l'année 1837 a été de 2,071. C'est 225 de moins qu'en 1836. Il faut en attribuer la cause à la crise commerciale. Voici sur quels pavillons porte la différence : américains, 241 de moins; anglais, 125 de moins; français, 4 de moins; hollandais, hambourgeois et brémois, 36 de plus; prussiens, 38 de plus; suédois, 12 de plus, etc. Cet accroissement des arrivages de la Baltique a été produit par l'importation extraordinaire des grains étrangers.

Il était arrivé de l'étranger, en 1836, 2,293 navires; en 1835, 2,043; en 1834, 1,921; en 1833, 1,938 et en 1832, 1,819.

On compte dans le port de New-York 44 paquebots réguliers pour l'Europe; 20 qui vont à Liverpool, 16 au Havre et 8 à Londres. Il faut ajouter à ce nombre 56 autres paquebots destinés aux ports des Etats-Unis du Sud, des Indes occidentales et de l'Amérique méridionale : on aura ainsi un total de 100 paquebots réguliers pour le port de New-

York, sans compter un grand nombre de navires marchands qui font constamment les mêmes voyages.

Les commissions de la banque de New-York ont publié l'état suivant pour indiquer la situation générale des banques, comparée à leur situation au 1er janvier dernier.

Dix-huit banques de la ville. Au 1er janvier 1837, emprunts et escomptes, 36,442,000 dollars, numéraire, 385,400; circulation, 8,155,000; dépôts individuels, 11,180,000; dépôts des états, 7 millions 176,000. Situation au 4 mai 1837. Emprunts et escomptes, 35,383,000 dollars; numéraire, 2,596,000; circulation, 4,931,000; dépôts individuels, 9,536,000; dépôts des Etats-Unis, 3,820,000.

Soixante-trois banques de la province. Situation au 1er janvier 1837; emprunts, 26,979,000 dollars; numéraire, 1,439,000; circulation, 12,461,000. Situation au 4 mai. Emprunt, 26 millions 822,000 dollars; numéraire, 1,100,000; circulation, 9,601,000.

NICARAGUA, état formant la partie S.-E. de la république de Guatimala, dans l'Amérique centrale. Il a 140 l. dans sa plus grande longueur, et 80 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 180,000 habitans.

Productions. Le sol rapporte toutes sortes de productions des Tropiques, principalement du cacao, du sucre, de l'indigo, du coton, du lin, du chanvre. Les forêts fournissent des bois de teinture et d'ébénisterie, des gommes, des résines et des plantes médicinales. Il y a de belles prairies où l'on élève un grand nombre de bestiaux, de chevaux et de mulets.

Commerce. Sous la domination espagnole, les exportations étaient évaluées à 580,000 piastres en cacao, indigo, bois de teinture, brai et goudron. Le commerce intérieur est facilité par deux lacs navigables, ainsi que par plusieurs chemins pour les voitures. Les principaux ports sont Realejo, Dosolada, Saint-Juan del Sur et Brito. On ne trouve sur la mer des Antilles que celui de Saint-Juan de Nicaragua, à l'embouch. du Saint-Juan.

NICARGUA, ou VILLA DE LA PURISSIMA CONCEPCION DE RIVAS, ville du Guatimala, état de Nicaragua, chef-lieu du département, située sur le bord du lac de son nom, à 40 l. de Léon. Population, 13,000 habitans, et en y comprenant les villages formant ses faubourgs, 22,000, lesquels sont fort industrieux. On vante surtout leurs ouvrages d'orfévrerie; ils fabriquent aussi des chaises et des paniers d'osier. Le commerce consiste dans les productions du territoire de l'état, dont nous avons fait mention précédemment.

NICARIA ou ICARIA, île de l'Archipel. Elle est située entre Samos et Tine, célèbre dans l'antiquité par la fable d'Icare. Elle est fort étroite, traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes. Ces montagnes sont couvertes de bois qui forment la principale branche du commerce de l'île. On y récolte aussi un peu de froment, assez d'orge, des figues, du miel, de la cire. Cette ville n'a jamais été bien peuplée : Strabon en parle comme d'un pays inculte. Les deux principales villes n'ont environ que 100 maisons chacune; l'une s'appelle Masseria, et l'autre Peramore.

NICE (NIZZA), ville des états sardes, dans le Piémont, chef-lieu du comté de son nom, située sur la Méditerranée, à l'embouchure du Pavillon, à 2 lieues des frontières de France, 35 de Turin et autant de Gênes, et à 230 de Paris. Le port ne peut recevoir que des navires qui calent 12 pieds d'eau et au dessous. Il y a 17 à 18 pieds d'eau à la tête du grand môle, mais le fond diminue et n'est plus que de 13, 12 et 11 pieds dans le milieu du port. On trouve 10 et 11 pieds dans l'arrière-port. Population, 19,600 habitans.

Productions. Elles consistent en vin, huile d'olive, soie, oranges, citrons, figues, amandes, pistaches, jujubes. Peu de pays produisent une si grande quantité de roses.

Industrie. On y fabrique beaucoup de parfums, principalement de l'essence de rose, de fleurs d'orange, de bergamotte, ainsi que des confitures et des liqueurs. Il y a des filatures de soie, des tanneries, des papeteries, des savonneries. La pêche est abondante le long des côtes.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les produits, soit du sol, soit de l'industrie. On exporte des vins, des fruits, du miel, de la cire, des parfums.

Monnaies. Elles sont les mêmes qu'à Turin.

Poids. Le poids pour l'or et l'argent est le poids de marc. La livre commerciale se compose de 12 onces, équivalant à 4,809 grains anglais. Ainsi, 100 livres de Nice correspondent à 68,76 avoir du poids, ou 31,16 kilog.; 25 livres font le rubbio, et 6 rubbi le quintal.

Mesures. Le blé se mesure à la charge, qui se divise en 4 setiers, 8 émines, 16 quartiers ou 64 motureaux, et équivaut à 1,6 hectolit. ou 4 boisseaux 1/2 anglais.

Le vin et l'huile se vendent au rubbio, pesant 25 livres de Nice, ou 7,79 kil. Le rubbio de 10 pintes égale 2,076 gallons anglais, ou 7,8 litres.

L'aune de Nice égale 1,188 mèt., ou 46,77 pouc. anglais.

NICKEL. Cette espèce de métal a une couleur blanchâtre, brillante, tirant sur le rouge; on l'a placé dans la seconde section des métaux oxidables et cassans. On le trouve rarement pur; il est ordinairement uni à du cobalt, à du fer et de l'arsenic. Uni au fer, il a en quelque sorte une demi-ductibilité. Le nickel peut servir à colorer les verres; il communique une couleur d'hyacinthe au verre ordinaire.

Le nickel se trouve dans la nature sous quatre états différens : 1° Le nickel natif, rouge foncé; 2° le sulfure de nickel, contenant de l'arsenic, du cobalt et du fer : c'est la mine la plus difficile à réduire; 3° le nickel serré, feuilleté, d'un jaune pâle, noircissant à l'air, offrant dans sa cristallisation des lames rhomboïdales; 4° l'oxide de nickel en efflorescence : c'est l'oxide de nickel qui colore en vert la *prase*.

Le nickel, allié au cuivre et au zinc dans la proportion de 17 parties du premier, 53 du second et 30 du troisième, donne un alliage d'une belle couleur, une sorte de cuivre blanc, susceptible d'être utilement employé dans les arts. Il remplace avantageusement soit les alliages dits de composition, par lesquels on cherche à imiter la vaisselle d'argent, soit le plaqué pour harnais, mors de chevaux, etc. Etant homogène dans sa contexture, il a l'avantage de ne pas changer de couleur ni de rougir, comme le plaqué, par le frottement, et conserve, quoique usé, sa valeur intrinsèque comme métal. *Voy.* MAILLECHORT.

NICOBAR, groupe d'îles situé à l'entrée du golfe de Bengale, aux Indes orientales, au S. S.-E.

des îles Andaman, à 100 l. de la côte occidentale de la presqu'île de Malacca, à 30 l. d'Achem et à 50 l. N.-O. de Sumatra. Ce groupe est composé de 7 grandes îles et de 12 petites. Les premières, en commençant par le S., sont la grande et la petite Nicobar, entre lesquelles se trouve le canal Saint-Georges, dangereux à cause de la violence des courans et des rochers. La pleine mer est à 9 h. 30 m. L'élévation est de 8 à 9 pieds.

Productions. La grande île de Nicobar a environ 10 lieues de long sur 4 de large, et produit en abondance, ainsi que les autres, des cocos, des ananas, des limons, du riz dont on fait l'arack, des cannes à sucre, des lauriers-cassia, des bois de sassafras très-aromatiques, du bois de teck; l'arbre nommé *larum* par les indigènes, et *mellori* par les Portugais, donne un fruit meilleur que l'arbre à pain d'Otaïti. Les navires qui abordent dans ces îles trouvent à s'y approvisionner de fruits, de volaille, de bœuf et d'eau, en échange de draps, tabac et quincaillerie.

NICOLAIEW ou NIKOLAIEFF, ville de la Russie d'Europe, située au confluent de l'Ingul et du Bog, sur la rive gauche de cette dernière rivière, qui dans cet endroit a une lieue environ de large, et à 10 l. de son embouchure, à 30 d'Odessa et 15 de Kherson. Sa population est d'environ 15,000 habitans. Son commerce se réduit à quelques exportations de blé qu'y viennent charger les bâtimens qui remontent le Bog, très-profond et très-navigable jusqu'à Nicolaïew. Cette ville n'avait acquis quelque importance que parce qu'elle était devenue le principal arsenal de la marine impériale, et que le siége du gouvernement militaire et administratif pour toute la mer Noire y avait été établi. Cette ville est la résidence du commandant supérieur de la flotte russe de la mer Noire.

NICOLAS (SAINT-), ville de la Belgique, province de la Flandre orientale, à 3 l. de Dendermond et à 7 de Gand. Populat., 12,000 habit.

Industrie. L'industrie y est très-florissante. On y compte 13 fabriques de siamoises et de mouchoirs de coton, 2 de tissus de laine, 4 de chapeaux, 2 de savon et 2 de tabac. Elle possède en outre des raffineries de sel, des tanneries, des teintureries, des poteries de grès, des tuileries. Marchés considérables de grains, de chanvre, de fil de lin, de bestiaux et de chevaux.

NICOLAS (SAINT-), île du Cap-Vert, une des plus considérables, entre Sainte-Lucie et Saint-Jacques. Elle a 30 l. de long; elle produit du salpêtre et du beurre d'or. Le territoire est fertile et produit du maïs, des bananes, des cannes à sucre dont les habitans font de la mélasse. Il y a des vignes, dont on fait dans les bonnes années 60 à 80 pipes d'un vin tartreux : la vendange se fait au mois de juin ou de juillet. On y trouvait autrefois beaucoup de sang-de-dragon, mais l'arbre qui donne cette gomme y est devenu plus rare. La meilleure partie du commerce de cette île se réduit aujourd'hui aux tortues, dont il y a toujours un grand nombre sur la côte.

NICOLAS-DU-PORT (ST-), ville de France, département de la Meurthe, sur la rive gauche de la Meurthe, à 3 lieues de Nanci et à peu près autant de Lunéville. Population, 3,000 habitans, qui entretiennent 6 tanneries, des filatures hydrauliques de coton et de laine, une fabrique de tissus de coton, une d'huiles de graines oléagineuses, des fours à plâtre. Il y a une foire de trois jours à la Pentecôte.

NICOMÉDIE, ville de l'Anatolie, située sur la mer, à 20 l. S.-E. de Constantinople. On y construit de gros bateaux, et il s'y fait un grand commerce de bois de charpente, et de sel qu'on tire des salines situées à l'extrémité orientale de la baie. Les caravanes finissent là leur journée, et les passagers qui n'ont point de montures vont à Constantinople par mer.

NICOPING (NIKIOPING), ville de Suède, capitale de la province de Sundermanland, en Sudermanie. Elle est située sur la Baltique, à 11 milles S. de Stockholm. Il y a diverses fabriques de draps et de maroquins, une fabrique de papiers, un martinet pour battre le laiton et une fabrique d'amidon. On y construit aussi un grand nombre de vaisseaux.

Foires. On y tient 3 foires, l'une le 6 janvier, la seconde le 15 août, et la troisième le 15 sept.

NICOTIANE. C'est le nom que les botanistes donnent à la plante du tabac, qu'on appelait aussi *petun*, nom qu'elle portait au Brésil et à la Floride avant la découverte du Nouveau-Monde; mais elle est aujourd'hui plus généralement connue sous celui de *tabac*, que cette plante a tiré de l'île de Tabago, dans la mer du Mexique, où elle croît naturellement en abondance. *Voy*. TABAC.

NICOYA, ville et port de l'Amérique centrale, dans l'état de Costa-Rica, sur la rivière et dans la partie N.-E. de la presqu'île de son nom, à 5 l. du golfe de Las-Salinas ou de Nicoya. La rivière n'est navigable que pour les navires de moyenne grandeur. Commerce en miel, maïs, blé, volaille, ainsi qu'en sel et en coquillages à pourpre que fournit le golfe.

NID D'ALCYON. On en distingue deux espèces différentes. La première, formant un article de matière médicale, consiste dans une substance gélatineuse qui se rencontre sur les rochers de la côte de Coromandel. Elle a la consistance de colle sèche, d'une couleur blanche transparente, tirant un peu sur celle de l'ambre. L'alcyon, espèce d'hirondelle de mer, la dépose sur les roches élevées et souvent inaccessibles à ceux qui veulent les prendre. La seconde substance est le véritable nid d'alcyon que cet oiseau forme avec les feuilles du gnémon, espèce d'algue marine, auquel il donne la forme d'une gondole couverte, et dans lequel la femelle pond ses œufs et fait éclore ses petits.

NIDS D'OISEAUX. Ce comestible fait l'objet d'un commerce lucratif dans l'Archipel oriental. On sait que les nids d'une espèce d'hirondelles de mer (*hirundo esculenta*) sont regardés, en Chine et dans l'Inde, comme un des mets les plus délicats, et qu'on les sert cuits sur les tables des riches. Ces nids se composent d'une matière gélatineuse que l'oiseau produit, à ce qu'il paraît, dans son estomac. On croit qu'il se nourrit d'une production marine qu'il cherche sur les bords de la mer. Les nids sont suspendus sur les rochers contre lesquels se brisent les vagues de la mer, et les pêcheurs en retirent un grand revenu, sans qu'il leur en coûte aucun entretien. Ce sont principalement les Chinois qui recherchent ces nids d'hirondelles pour la vertu aphrodisiaque qu'ils leur supposent. Ce sont les marchands chinois, entre les mains desquels est le commerce de cet article des îles de l'Archipel oriental, qui probablement le

falsifient comme on fait de toutes les drogueries de l'Inde.

Deux immenses rochers, dans le voisinage de Batavia, dans l'île de Java, sont renommés pour ces nids d'hirondelles. Ils s'appellent Calappa-Nongal et Sampia, et appartenaient autrefois à la compagnie hollandaise des Indes. Comme le commerce de contrebande s'augmentait tous les ans, la compagnie vendit ces rochers. Batavia est devenu le principal entrepôt de cette marchandise; là se rendent les vaisseaux anglais et ceux des autres nations qui vont à la Chine pour s'en pourvoir, attendu les profits qu'ils en retirent. Les Malais appellent ces nids *sarang-bouroug*, et les Chinois *yan-ouo*. On les mange cuits dans une espèce de bouillon très-épicé. On les vend à Canton ordinairement 148 fr. 60 c. la livre chinoise. Suivant M. Crawford, c'est surtout à Java, comme nous venons de le dire, qu'on trouve les nids d'oiseaux les plus succulens qu'on importe à la Chine, sans autre préparation que de les faire sécher naturellement sans les exposer aux rayons du soleil; ensuite on les met dans de petites boîtes, et on les classe en trois sortes convenables au marché de la Chine, suivant leurs qualités, que l'on distingue en première, seconde et troisième sortes. Le prix ordinaire, pour les nids d'oiseaux de la première qualité, à Canton, n'est pas moins de 3,500 piastres le pecul, ce qui les fait revenir à 5 l. st. 18 s. 2 d., ou environ à 145 fr. la livre pesant; pour la seconde, 2,800, et pour la troisième, 1,600 piastres d'Espagne. La quantité qu'on en exporte annuellement de l'Archipel s'élève à 242,400 livres pesant, formant une valeur de 284,200 l. st., ou environ 7,105,000 fr., ce qui prouve l'importance de cette branche d'industrie.

NIENBURG, ville de Hanovre, chef-lieu du comté de Hoya, sur la droite du Weser, qui y reçoit le Meerbach, à 10 l. 1/2 de Hanovre et 12 de Brême. Populat., 3,500 habitans, qui entretiennent des fabriques de vinaigre et de toile, et un commerce de bois et de houille, et s'adonnent à la culture du tabac dans les environs. Il s'y tient plusieurs foires fréquentées.

NIÈVRE, département de la région du centre de la France. Il se compose du Nivernais, de quelques parties du Gâtinais et de l'Orléanais. Une rivière qui le traverse et se jette dans la Loire, près de Nevers, lui a donné son nom. Il a une superficie de 681,100 arpens métriques, avec une population de 268,000 habitans.

Rivières et canaux. Trois rivières navigables arrosent ce département : la Loire, l'Allier et l'Yonne. Quant à la Nièvre, elle n'est que flottable. Les autres rivières arrosent les prairies et font mouvoir un grand nombre de forges et d'usines de toute espèce.

Le canal du Nivernais commence à Decise, et après avoir fait communiquer la Loire avec l'Yonne, il aboutit à Auxerre. On a en outre formé le projet de deux autres canaux qui sont en construction, celui du Centre, qui est achevé, et le canal latéral à la Loire.

Routes. On compte 7 routes royales et 12 routes département., ayant un parcours total de 375,479 mètres, qui traversent en tous sens ce département.

Productions. Toutes les parties fertiles sont très-bien cultivées et produisent une grande quantité de céréales, de légumes, de fruits, de vins estimés, parmi lesquels les vins blancs de Pouilly-sur-Loire sont les plus estimés. On récolte du très-beau chanvre. La vigne est cultivée avec succès; les cerisiers sauvages et les merisiers sont assez multipliés dans les forêts : on pourrait en fabriquer du bon kirschwasser. On recueille une assez grande quantité de truffes noires; celles de Billy sont les plus renommées.

Exploitation des bois. Les bois forment la principale richesse du pays; ils ont beaucoup augmenté de valeur, et la plupart des rivières, qui ne sont pas navigables, ont été rendues propres au flottage. C'est à Armes et à Clamecy que l'on construit ces radeaux ingénieux appelés *trains*, où le bois de chauffage est uni par des branches flexibles, sans qu'un seul morceau de fer ou qu'un seul cordage entre dans leur construction. Ces trains, divisés en parts et en coupons, sont assemblés de manière à présenter des radeaux plus considérables, à mesure qu'ils descendent l'Yonne. Les bois que l'on distingue sous le nom de *nivernais* se coupent à l'âge de 15 à 18 ans; les menus branchages sont convertis en bois de charbonnage pour l'usage des forges et le chauffage des habitans. Les bois des départemens de la Nièvre arrivent à Paris par l'Yonne et la Seine.

Minéralogie. Il y a des mines abondantes de fer d'une excellente qualité, dont l'exploitation entretient un grand nombre de forges et de hauts-fourneaux. On trouve aussi des mines de plomb et de cuivre, des traces de mines d'argent (à Chitry). On exploite aussi des mines de houille, des carrières de grès pour pierres à aiguiser, de pierres meulières et de belles pierres calcaires, de marbres de couleurs variées et de qualités diverses.

Industrie. On doit compter au premier rang l'exploitation des mines et la fonte des fers. Nevers possède une fabrique de cordes à violons assez considérable pour fournir à la moitié de la consommation de la France. Il existe dans différentes localités de grandes manufactures de toile. On fabrique à Cosne une coutellerie estimée, à la Charité de la grosse quincaillerie. On trouve des verreries dans l'arrondissement de Nevers. Il y a dans le canton de Saint-Amand plusieurs poteries de grès dont les produits s'expédient jusqu'à Paris et à Nantes.

Faïenceries. Les faïences que l'on fabrique à Nevers sont les meilleures de France, tant pour la solidité que pour la dureté de l'émail, et comme elle se vend à des prix très-modérés, il s'en débite une grande quantité dans les départemens de l'ouest, ainsi qu'à Paris. Les manufactures de faïence de Nevers emploient annuellement 185,000 kil. de plomb, 32,000 kil. d'étain, et occupent 700 ouvriers. Il y a en outre une manufacture de porcelaine et des fabriques d'émaux très-estimés.

Industrie métallurgique. Suivant M. Dupin, il y a peu d'années, ce département possédait 6 patouilles, 22 hauts-fourneaux qui livraient au commerce 7,687,700 kil. de fonte brute, 25,000,000 kil. de fonte moulée de première fusion, 12 fourneaux à réverbères, 1,154,600 kil. de cette fonte valant 590,000 fr., 4 ateliers de moulage et 5 bancs de verrerie, 54 mazeries et 116 affineries ordinaires pour fer fabriquant 4,772,400 kil. de fer forgé, 16,000 kil. de gros outils, ainsi qu'une grande quantité de fer en essieux, pour une valeur totale de 2,869,000 fr. Ces produits ont pour débouchés, Paris, Lyon, Clermont, Moulins, et généralement le bassin de la Loire.

Il y a en outre 3 forges pour la fabrication du

métal affiné, 20 fourneaux à réverbères, 10 chaufferies pour l'affinage à l'anglaise, avec 8 laminoirs à barreaux fabriquant 4,505,000 kil. de fer, ayant une valeur de 270,300 fr.; 16 affineries pour convertir la fonte en acier, produisant 461,800 kil. d'acier de forge brut; 5 martinets pour l'acier et 6 pour le fer; un feu de fonderie et une machine à fondre, fabriquant 800,000 kil. de fer en verge, ayant une valeur de 48,000 fr.; 32 chaufferies de tôle et 13 laminoirs à tôle, fabriquant 145,000 kil. de tôle, valant 1,289,000 fr.; 4 chaufferies ou martinets pour les ancres, fabricant 500,000 kil., valant 500,000 fr.; une fabrique de limes produisant 25,000 kil. de limes en paquets, valant 65,000 fr.; 2 ferblanteries fabriquant 3,900 caisses de ferblanc, valant 390,900 fr. La valeur annuelle des produits métallurgiques de la Nièvre s'élève ainsi à 8,727,976 fr.

Commerce. Le commerce des bois, l'exploitation des mines et la fonte des fers, sont les principaux objets du commerce, avec les produits de l'industrie manufacturière, dont nous avons fait mention. Il faut y ajouter les produits des mines de charbon de terre de la machine, situées à 2 l. de Decise. Cette houille, embarquée au port de la Charbonnière, sur la rive droite de la Loire, à un quart de lieue au dessous de Decise, parvient à Orléans et à Paris; elle est principalement employée dans les raffineries à Orléans, et dans le service des machines à vapeur, et fait l'objet d'un commerce assez considérable. Nevers, sur la rive droite de la Loire, est le chef-lieu de préfecture, à 59 l. de Paris. Population, 15,100 habitans.

Foires. Le nombre des foires est de 371; elles sont pour la plupart de 2 à 3 jours, et se tiennent dans 84 communes. Les articles de commerce sont les bestiaux, le chanvre, les bois, les châtaignes, les légumes de différentes espèces, plusieurs produits des fabriques, tels qu'outils, ustensiles en fer et autres articles.

Société anonyme à Imphy. L'établissement d'Imphy présente le plus bel ensemble de travaux métallurgiques. Il se fait remarquer par une exposition de planches en cuivre rouge et en cuivre jaune, de lames, de fils, de clous. Parmi ces produits, on distingue particulièrement une planche de cuivre ayant 3m450 de longueur, 2m200 de largeur, 0m007 d'épaisseur : poids, 483 kil. Fond de chaudière embouti au martinet, ayant 1m98 de diamètre, 0m72 flèche en profondeur : poids, 337 kil. Feuille de cuivre pour fond plat de chaudière, ayant 2m35 de diamètre : poids, 170 kil. Tiges de piston pour machines à vapeur, ayant 3m14 de longueur, 0m12 de diamètre : poids, 316 kil. Une barre carrée, n'ayant que 5 millimètres d'équarrissage sur une longueur de 110m56. Une botte petit rond, cuivre rouge, de 5 millimètres de diamètre, fait au laminoir. Partout ailleurs, on confectionne à la filière les cuivres de cet échantillon. On a vaincu pour la première fois ici l'extrême difficulté de les obtenir avec le laminoir. Enfin, la plus riche variété de faucilles pour doublage, de barres, de clous, etc.

Le superbe établissement qui présentait cette collection de produits a reçu la médaille d'or dès l'exposition de 1819; il a mérité le rappel de cette récompense aux deux expositions subséquentes.

Depuis 1827, les travaux ont été considérablement étendus et perfectionnés.

Aujourd'hui, la fabrique d'Imphy possède 18 trains de laminoirs, 48 fours à réverbère, 5 feux d'affinerie pour la fabrication du fer au charbon de bois, 3 gros marteaux, 5 martinets à cuivre, 4 fonderies, 2 étameries pour ferblanc, une clouterie de cuivre, une clouterie de fer, etc.

Ce grand ensemble d'ateliers sert à mettre en œuvre 1,200,000 kil. de cuivre, année moyenne, et 150,000 kil. de cuivre jaune ou laiton. Ces produits sont livrés, sous toutes les formes et dans toutes les dimensions, à la marine militaire, à la marine marchande, à l'industrie manufacturière.

Parmi les commandes faites pour les besoins de la marine royale, il faut citer d'abord les caisses en cuivre adoptées dans ces derniers tems, afin de conserver les poudres à bord des bâtimens de guerre : c'est Imphy qui les a fabriquées.

Jusqu'à ce jour, en Allemagne, en Belgique, et même en Angleterre, on n'a pu parvenir, attendu la volatilité du zinc, à fabriquer le cuivre jaune autrement que dans des creusets. M. Adolphe Guérin, directeur des travaux d'Imphy, produit cette fabrication dans un four à réverbère construit sur des principes qu'il a découverts, et dont voici les avantages : 1° dans le meilleur four à creuset, on ne peut, par 24 heures, produire plus de 600 kil. de cuivre jaune; le four à réverbère d'Imphy fournit, dans le même tems et avec moins de déchets, 3,000 kil. de cet alliage; 2° ces 3,000 kil. ne consomment pas plus de combustible que n'en exigeaient les 600 kil. fabriqués dans un four à creuset.

Pour doubler la carène des vaisseaux, on a fait une belle application du bronze au lieu de cuivre laminé. C'est le principal titre de l'établissement d'Imphy parmi ses progrès récens.

NIGRITIE ou Soudan, vaste région de l'intérieur de l'Afrique qui renferme un grand nombre d'états ou royaumes différens, parmi lesquels se trouvent à l'O. ceux de Bambara, de Timbouctou et le Kong; au centre ceux de Haoussa, Borgou, Yourreba, Funda, Bournou, Mandara, Baghermé et le Kanem; à l'E., le Bergou, le Darfour, Kordefan, le Douga, le pays des Chilouks, ayant une longueur d'environ 1,000 l. de l'E. à l'O. et de 200 l. du N. au S. Elle est arrosée par plusieurs fleuves, parmi lesquels les plus remarquables sont au S. E. le Diali-ba ou Kaoura, et au S. O. le Niger, dont les cours ne sont pas encore suffisamment connus. Au centre, se trouve le grand lac Tchad, où se jettent plusieurs rivières. On peut évaluer la population à un vingtième de millions d'indigènes de couleur noire ou de nègres, ce qui a fait donner à ce pays le nom de Nigritie par les Européens.

Productions. Les principales productions sont le maïs, le riz, le millet, les fèves, le coton, le chanvre, l'indigo, les bananes, les dattes, les ignames, les patates douces, les arbres à beurre nommés *cés*, plusieurs sortes de gomme, l'herbe nommée *kandon*, dont on fait une boisson agréable, le *gourou* ou noix de Soudan, dont les Arabes font beaucoup de cas, surtout les Tripolitains, et qu'ils nomment café du Soudan. Le miel sauvage se trouve en abondance dans les forêts.

Minéralogie. Il y a des mines d'or dans quelques localités, mais le minerai de fer est le plus abondant, surtout dans le Mandara. Le pays de Fertit possède des mines de cuivre au N. des monts El-Kamar.

Industrie. Les habitans de la Nigritie sont, en général, plus industrieux que les nègres qui habitent les côtes de l'Afrique méridionale. Il y a parmi eux un assez grand nombre de forgerons,

de charpentiers, de menuisiers, de maçons, d'orfévres et de tisserands fort adroits dont les ouvrages servent utilement aux besoins du pays.

Commerce. Le commerce se fait principalement avec la Barbarie, la Nubie et l'Egypte, par les caravanes, et consiste surtout en esclaves, en plumes d'autruche, gommes, dents d'éléphans et peaux de rhinocéros, perroquets, singes, civette, poudre d'or et quelques autres articles qui forment les exportations. Les importations sont des verroteries, des armes, de la poudre et du plomb, du soufre, des ustensiles en fer ou en cuivre, des draps de couleurs brillantes, des tissus de coton, des bonnets de Barbarie, des soieries, des chaussures, des tapis, des miroirs, des épices, des liqueurs et eaux-de-vie. Les principaux entrepôts du commerce sont Timbouctou et Ségo à l'O., Sackatou, Cachena, Kano, Kouka, Engornou au centre, Ouara et Cobbé à l'E.

NIJNY, foire de la Russie d'Europe. *Voyez* Nischnei-Nowgorod.

NIKOPOL, ville de la Turquie d'Europe, en Bulgarie, chef-lieu du Sandjak de Roustchouk, sur la rive droite du Danube, un peu au dessous du confluent de ce fleuve avec l'Aluta et l'Osma, à 30 l. de Bucharest et 100 de Constantinople. Populat., 10,000 habitans. Elle est le principal entrepôt du commerce de toute la Bulgarie, et la navigation du Danube rend cette place très-commerçante.

NILLAS (soieries), nom que l'on donne à une étoffe mêlée de soie qui vient des Indes.

NIMÈGUE (Nimwegen), ville du royaume des Pays-Bas, province de Guelder, chef-lieu du cercle de son nom, située sur la Waal, la principale branche du Rhin, à 5 l. de Clèves, 14 d'Utrecht, 20 d'Amsterdam, 28 d'Anvers. Population, 16,000 habitans. Il y a des tanneries, des brasseries, des fabriques de cire à cacheter et des objets de ferblanc vernissés. Il s'y fait un grand commerce de transit, surtout pour l'Allemagne.

NIMES, ville de France, en Languedoc, département du Gard, à 4 l. de Beaucaire, 6 d'Arles, 9 d'Avignon, 11 de Montpellier, 23 de Narbonne et 152 de Paris, avec un tribunal de commerce. Population, 43,035 habitans.

Productions. Vins, parmi lesquels celui du crû de Saint-Gilles est renommé; huile d'olive, soie, kermès ou graine d'écarlate, plantes médicinales et pour la teinture.

Industrie. Fabriques considérables d'étoffes de soie de toute espèce, telles que satin, damas, gros de Tours, taffetas, florence; de filoselle ou de bourre de soie mélangée de coton; de fil et de laine; pluches, serges, burats, etc.; fabriques de mouchoirs de soie, de soie et coton, de rubans de soie; bonneterie de soie, de coton et de laine; filatures de soie pour trame et couture; fabriques de liqueurs, de parfumerie et de ganterie en peaux; tanneries, mégisseries, chamoiseries.

Si les renseignemens qu'on nous a donnés sont exacts, comme nous le pensons, on emploierait annuellement à Nîmes, pour les étoffes de soie seulement, 3,500 métiers battans et 6,000 métiers à la Jacquart, à mailles fines ou à basse-lisse. Le nombre des ouvriers serait d'environ 13,000, et il s'y confectionnerait environ 3,000 pièces de taffetas, 5,500 de fleuret de soie, 28,000 de coton et soie, 7,000 châles, mouchoirs, fichus, étoffes en soie et coton. Tous ces objets s'élèvent à une valeur d'environ 12 millions de francs.

Le nombre des métiers battans pour la bonneterie et le fleuret, tant à Nîmes que dans les autres communes environnantes, est d'environ 5,500. On y confectionne, avec 7,832 ouvriers, 6,000 douzaines de bonnets, 100,000 douzaines de bas ou de gants de fleuret. La valeur totale de ces produits s'élève à environ 9,320,000 fr. On y confectionne aussi environ 70,000 pièces de rubans.

La consommation de tous ces objets n'a pas lieu en France seulement; ils sont exportés en Allemagne, en Italie, en Espagne, à Naples, en Turquie, en Syrie, en Egypte, en Hollande, dans les États-Unis et dans les états du sud de l'Amérique, aux colonies, etc.

Les manufactures de Nîmes s'occupent principalement de bonneterie et de châles de soie; elles emploient presque toutes les soies des environs. Nîmes est placée dans un centre de production de cette matière; mais il y a un grand nombre de manufactures qui mêlent à la soie le coton et la laine. Le nombre des métiers s'élève de 7 à 8,000, et la moyenne des salaires est de 2 fr. 50 c. à 3 fr. par jour. Les métiers à la Jacquart y sont fort en usage; un de ces métiers, à 600 broches, coûte à peu près 120 fr., et le montage, qu'on paie 25 fr.

Il y a aussi, comme à Lyon et à Saint-Etienne, un conseil de prud'hommes constitué comme ceux de ces deux villes.

Commerce. Le commerce d'exportation de Nîmes à l'étranger n'est pas fort considérable. La majeure partie de ses produits est destinée à la consommation de France, dont le marché lui est presque entièrement assuré par les droits ou les prohibitions imposées sur les articles similaires provenant de l'étranger. La foire de Beaucaire offre tous les ans un grand débouché aux produits des manufactures de Nîmes.

NIMS, nom anglais d'une espèce de draps qui se fabrique en Languedoc pour le commerce du Levant.

NINOVE, ville de la Belgique, province de la Flandre orientale, située sur la Dender. Populat., 4,400 habitans, qui entretiennent des fabriques de toile, de coton, de chandelles, d'huiles de grains; des brasseries, des poteries, des blanchisseries.

NIONS, ville de France, en Dauphiné, département de la Drôme, à 16 l. de Valence, et 156 de Paris.

Industrie et commerce. Filatures et apprêts de soieries, fabriques d'étoffes de laine communes, d'huile d'olive, de savon. Ces objets d'industrie, dont le débit est assez considérable, forment le principal commerce de cette place.

NIORT, ville de France, en Poitou, départ. des Deux-Sèvres, sur la Seure, à 12 l. de La Rochelle, 14 de Poitiers, 104 de Paris. Population, 15,000 habitans.

Industrie. Fabriques de serges appelées *pinchinats*, d'étamines, de molletons, de siamoises de coton; tanneries, mégisseries, chamoiseries considérables.

Commerce. Tous les objets d'industrie et de production, surtout la laine et les peaux préparées, y forment un bon commerce, favorisé par la navigation de la Seure, d'où l'on exporte une grande quantité de sel, de laine et de farine jusqu'à Bordeaux et Nantes.

NIPHON, Nipon, Nifon, l'une des principales îles du Japon, séparée par le détroit de Sangaar, de l'île de Jesso, et au N.-E. des îles Kio-Siou et Sikokf, dont elle n'est séparée que par des passa-

ges étroits. Elle a une longueur de 300 l. sur 80 dans sa plus grande largeur. Les cours d'eaux sont en grand nombre, mais peu considérables; on a construit plusieurs canaux, dans le Nord principalement.

Productions. Le territoire, qui n'est pas très-fertile, est supérieurement cultivé, surtout dans les provinces de l'ouest. Les principales productions sont le riz, le froment, l'orge, le sarrasin, le sorgho, la lentille, les patates, les melons, les oranges, les citrons, les pêches, les amandes, les figues, le taxus, *haï*, dont l'huile est délicieuse, le sésame, le poivre, le gingembre, le thé vert et brun, le tabac, le coton, le chanvre, les mûriers, les arbres à vernis, dont la meilleure espèce vient surtout de la province d'Yamato, le camphrier et une grande quantité de fleurs suaves et d'arbustes d'agrément. On y élève une excellente race de chevaux. On pêche l'huître à perles sur la côte S.-O., et l'ambre gris se trouve sur la côte méridionale.

Minéralogie. Les principaux métaux sont l'or, l'argent et le cuivre. On trouve aussi de la houille et de la naphte, des agates et de la terre à porcelaine.

Yedo, capitale de l'empire du Japon, et Méaco, résidence de l'empereur ecclésiastique, sont les principales villes de Niphon.

Pour l'industrie et le commerce, *voyez* JAPON.

NISCHNEI-NOWGOROD ou NISCHEGOROD, gouvernement de la Russie européenne, ayant pour limites : au N. Kostruma, à l'E. Wiatka, Casan et Simbirsk, au S. Pensa et Tambow, et à l'O. Wladimir, avec une population de 1,400,000 habitans.

Productions. Le sol, quoique sablonneux, est bien cultivé; il est arrosé par le Volga et ses nombreux affluens; on y récolte une grande quantité de blé, de chanvre, de lin; on y élève un grand nombre de bestiaux et de chevaux de la véritable race russe. Le territoire est en grande partie couvert de forêts.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques considérables de draps communs, de toiles, des forges qui livrent une quantité de fer, des verreries. Tous ces produits, joints à ceux du territoire, font l'objet d'un commerce qui a une grande activité, et dont le principal entrepôt est le chef-lieu du département.

NISCHNY-NOWGOROD, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, située au confluent de l'Ocka et du Volga. Population, 20,000 habitans. Il y a des fabriques de différens tissus, et une foire qui est la plus importante de la Russie, qu'on nomme aussi Nijny-Nowgorod, où il se fait des affaires immenses.

Foire de Nijny ou Nischny-Nowgorod. Elle se tient, suivant le règlement, le 17 juillet, et elle est devenue d'une assez haute importance pour attirer l'attention du gouvernement, qui doit prendre des mesures pour faciliter ses relations avec l'Asie et la Chine. La navigation du Volga, réuni à l'Ocka sous les murs de la ville, contribue beaucoup à sa prospérité pour le transport des marchandises. Des spéculations de commerce y amènent des Russes de toutes les provinces, des Tartares, des Circassiens, des Calmoucks, des Bouckariens, des Géorgiens, des Arméniens, des Persans, des Indiens, des Polonais, des Allemands, des Français, des Anglais, même des Américains. Malgré cette confusion de langues et de costumes, l'ordre le plus parfait règne dans cette foule de monde. Les richesses amassées dans un espace de 2 lieues sont incalculables. Les soieries de Lyon et d'Asie, les fourrures de Sibérie, les perles et pierres précieuses de l'Orient, les châles de Cachemire, le thé de la Chine, les étoffes de la Perse, les vins de France et de la Grèce gisent pêle-mêle à côté des marchandises les plus communes, telles que le fer, etc. On compte qu'il y arrive plus de 600,000 personnes.

Voici les détails publiés par la *Gazette du commerce de Russie*, sur cette célèbre foire en 1838. L'importation des cotonnades, y compris celles de l'étranger pour une valeur de 2 millions 1/2, avait été estimée à 32 millions 1/2 de roubles. Les étoffes de lin et de chanvre fabriquées en Russie, pour 8 millions, et seulement 300,000 roubles de tissus de l'étranger. Laines indigènes, 12,620,000 roub.; étrangers, 1,429,000 r. Soieries, demi-soieries et soie du pays, 10 millions 1/2, et 2 millions 1/4 de l'étranger. Pelleteries, 12,550,000 r., y compris 4,300,000 r. de non préparées. Fer, cuivre, fonte, 22 millions de roubles. Les fers se sont très-bien vendus. Le cuivre en feuilles, comme le fer, a éprouvé une hausse de 10 p. 0/0, mais le cuivre en saumon a eu 4 p. 0/0 de baisse. Porcelaines, verreries, faïences, figuraient pour 1,200,000 roubl. Toiles communes, pour 2 millions 1/2, totalement vendues; grains, pour 5 millions; poissons salés, pour 3 millions; boissons du pays, pour 2 mill.; étrangères, pour 3,240,000 roubles. La valeur des denrées coloniales, épiceries, drogueries et matières colorantes, était de 19,900,000 roubles, dont 7,600,000 r. pour les articles venant de l'étranger. La foire possédait pour 18,200,000 r. de marchandises de Chine. La Bouckarie en a envoyé pour 3 millions; la Perse, l'Arménie et la Géorgie, pour 2 millions. En général, la quantité de marchandises asiatiques a été moins forte cette année que les années précédentes. La valeur totale des marchandises apportées à la foire s'élevait à 166 millions de roubles.

NITRATE DE SOUDE ET DE POTASSE (salpêtre). La loi sur les douanes du 5 juillet 1836, en abaissant les droits d'entrée sur ces produits, dispose que la réduction proportionnelle de la prime accordée aux acides nitrique et sulfurique sera réglée par une ordonnance royale.

Le comité consultatif des arts et manufactures devait avoir égard aux circonstances actuelles de la fabrication et à l'emploi aujourd'hui presque exclusif du nitrate de soude, substitué par les fabricans au nitrate de potasse, moins riche que le premier en acide nitrique. Le comité a établi, par une suite de calculs, que la prime de l'acide sulfurique, fixée à 3 fr. 50 centimes par la loi du 7 juin 1820, et qui, réduite exactement dans le rapport de l'abaissement du droit primitif, c'est-à-dire dans le rapport de 72 fr. 50 cent. à 15 fr., serait de 72 cent. par 100 kil., ne doit être portée qu'à 50 cent., tandis que la prime de l'acide nitrique, précédemment fixée à 53 fr. par 100 kil., et que ce même abaissement proportionnel de droit réduirait à 10 fr. 96 cent., doit s'élever à 14 fr. Dans la vue de prévenir tout abus, le comité a fixé le degré de concentration auquel chaque espèce d'acide devra être annoncé pour avoir droit à l'allocation de la prime.

C'est sur ces bases que l'ordonnance du 4 décembre 1836 a été rendue; elle porte :

Art. 1er. Le remboursement du droit perçu

à l'entrée sur les nitrates s'opérera, à l'exportation des acides qui en sont extraits, au taux ci-après :

Pour l'acide sulfurique, 50 cent. par 100 kil. net d'acide;

Pour l'acide nitrique, 14 fr. *idem*.

Auront seuls droit à ce remboursement les acides dont la concentration sera amenée : celle de l'acide sulfurique au moins à 64° de l'aréomètre de Baume; celle de l'acide nitrique au moins à 34° *id*. Expédiées l'une et l'autre directement des fabriques françaises accompagnées de certificats d'origine réguliers.

Art. 2. Les primes fixées par l'art. 1 de la présente ordonnance seront allouées à toutes les exportations d'acides qui ont été régulièrement effectuées depuis la mise à exécution de la loi du 5 juillet 1836.

Importations. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France en 1839 la quantité de 1,847,265 kilog. de nitrate de potasse, ayant une valeur officielle de 940,612 fr., dont la majeure partie, 878,367 kilog. des Indes anglaises; 629,297 des Philippines, et la quantité de 1,925,263 kilog. de nitrate de soude, ayant une valeur de 776,144 fr.

Exportations. Elles ont été, pour le nitrate de potasse, de 251,290 k., d'une valeur de 261,032 f., et de nitrate de soude, de 425,531 kil., d'une valeur de 170,212 fr.

NITRE ou Salpêtre, Nitrate de potasse. Le sel amené à l'état de nitrate de potasse ou nitre raffiné est le résultat de la combinaison de l'acide nitrique avec la potasse. Il doit son origine à la nature et sa perfection à l'art. Il est peu de combinaisons salines qui soient plus généralement répandues dans la nature. On rencontre le nitrate de potasse tout formé dans une infinité de substances des trois règnes. Pour préparer le salpêtre en grand, on ramasse les plâtras des démolitions des vieux édifices, et par préférence ceux de ces plâtras qui recouvrent les murs des étables, des écuries, et généralement de tous les lieux où l'on a tenu enfermés des animaux. On bat ces plâtras grossièrement et on remplit des tonneaux percés à leurs fonds, et que l'on tient bouchés à volonté. On garnit l'intérieur des tonneaux de bâtons disposés en croix et de paille, pour servir comme d'un premier filtre et empêcher que le plâtras pose immédiatement sur leurs fonds. Alors on verse de l'eau dans chacun de ces tonneaux jusqu'à ce qu'elle surnage d'un travers de doigt. On laisse s'opérer la dissolution pendant 36 ou 48 heures; ensuite, on débouche les tonneaux : l'eau qui en découle est reçue dans une rigole qui communique à un récipient commun où va se rendre l'eau saline de tous les tonneaux. Nous ne poursuivrons pas plus loin la description de la fabrication du nitre : nous renvoyons à l'excellent mémoire de M. Thouvenet, qui a remporté le prix de l'académie des sciences sur la formation du nitre. Ce que l'on appelle *aphrenatrum* ou nitre de houssage est du véritable nitre que l'on trouve tout formé dans les vieilles murailles et que l'on ramasse avec des houssoirs. Ce que l'on nomme nitre des anciens est un nitrate de potasse natif que l'on trouve en cristaux blancs sur certaines terres désertes proche de Pegu. On n'a besoin que de le purifier pour le rendre semblable au nitrate de potasse raffiné.

Commerce. Le commerce des sels de nitrate de potasse et de soude est assez important. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, en 1837, 1,847,266 kilog. de nitrate de potasse, ayant une valeur officielle de 940,813 fr. et 1 million 925,363 kil. de nitrate de soude, ayant une valeur de 770,145 fr.

Les exportations n'ont pas été, il s'en faut de beaucoup, aussi considérables. Il n'a été exporté que 251,290 kilog. de nitrate de potasse, ayant une valeur officielle de 201,032 fr., et 425,521 kilog. de nitrate de soude, ayant une valeur de 170,212 fr.

NOCHER, du latin *nauta*, vieux mot qui signifie pilote. Les poètes s'en servent encore.

NOERDLINGEN, ville de la Bavière, cercle de Rezar, située sur l'Eger. Populat., 6,180 habitans, qui entretiennent des fabriques de toile et de tissus de laine et des teintureries, dont les produits, avec ceux du territoire et du blé, forment les principaux articles de son commerce.

NOGENT-LE-ROTROU, ville de France dans la Perche, départ. d'Eure-et-Loir, sur l'Huisme, à 12 l. d'Alençon et 31 de Paris.

Industrie et commerce. Fabrique d'étamines et de droguets en laine et soie, et en fil et laine; fabriques de toile ou treillis de différentes largeurs; bonneterie en laine; tanneries dont les produits sont estimés. Tous ces objets d'industrie rendent cette ville assez commerçante; le débit le plus considérable s'en fait à Paris, Lyon, Orléans, Rouen et autres villes.

NOGENT-SUR-SEINE, ville de France en Champagne, département de l'Aube, sur la Seine, qui commence à y être navigable en tout tems, à 9 l. de Montereau, 12 de Troyes, 26 de Paris.

Productions. Blé, lin, chanvre, vin, bois de charpente et merrain.

Industrie et commerce. On y fait un grand commerce en foin, bois de charpente, blé, grains de toutes espèces, chanvre, qui se transportent en grande partie par la Seine à Paris.

NOIR. C'est la couleur la plus obscure de toutes et la plus opposée au blanc. Il y a plusieurs espèces de noirs : le noir des teinturiers, le noir des chapeliers, le noir des imprimeurs, le noir d'Allemagne, le noir d'Espagne, le noir de terre, le noir d'ivoire et d'os, le noir des corroyeurs, le noir de fumée.

L'art produit différens noirs par la calcination ou l'ustion de matières différentes. Il y a les noirs de bois de cerf, d'ivoire et d'os calcinés dans un vase couvert. Le noir des teinturiers, autrement bon noir, est une des cinq couleurs simples et matrices de la teinture. Ce noir se fait avec la meilleure guède, tirant sur le bleu brun, ou bleu peint, et quelques autres ingrédiens.

Le noir de chapelier, nommé ainsi du marc de la teinture en noir, dont les chapeliers ont tiré tout l'usage pour les différens bains, et dont ils ont débarrassé leurs vaisseaux pour renouveler cette teinture. Les coloristes en peaux ayant vu que cette mixtion, presque abandonnée, jointe à la leur, avait la propriété de lustrer leur noir, ont pris l'usage de s'en servir.

Le noir des imprimeurs est aussi une espèce de pâte faite avec de l'huile de lin plus ou moins recuite pour lui donner plus de consistance; mais l'huile de lin employée seule fait jaunir le noir à la longue : il en est de même des empreintes des gravures en taille-douce ou lithographies que l'on tire avec cette espèce de noir. Pour éviter cet inconvénient, l'on doit se servir, au lieu de l'huile de lin, de l'huile de noix, qui rend le noir inaltérable, c'est-à-dire qu'il n'est plus sujet à jaunir.

Le noir d'Allemagne est fait avec de la lie de vin, les noyaux de pêche, l'ivoire et l'os, le tout brûlé et calciné, ensuite lavé et porphyrisé. C'est de ce noir que se servent les imprimeurs en taille-douce : il s'en fait actuellement en France qui ne diffère de celui d'Allemagne que par la différence qui se trouve entre les lies de vin. Celui de Paris est même plus estimé que celui d'Allemagne, et les imprimeurs en taille-douce le trouvent plus doux. Le noir d'Allemagne doit se choisir humide, sans néanmoins avoir été mouillé, d'un beau noir, luisant, doux, friable ou facile à mettre en poudre, léger, et avec le moins de grains luisans que faire se peut.

Le noir d'Espagne, ainsi nommé parce que ce sont les Espagnols qui l'ont trouvé les premiers, et qui pendant long-tems l'ont fourni, n'est autre chose que du liége brûlé. On l'emploie à divers ouvrages. Pour sa bonne qualité, il faut qu'il soit bien noir, le moins sableux et graveleux qu'il est possible.

Le noir de terre est une sorte de charbon fossile, tendre et gras au toucher, dont les dessinateurs font usage pour tracer l'esquisse de leurs tableaux et de toutes sortes de dessins sur papier et carton blancs.

Le noir d'ivoire, aussi appelé noir de velours, se fait avec de l'ivoire brûlé entre deux creusets qui, étant devenu tout-à-fait noir en écailles ou feuillets et broyé à l'eau, est mis en trochisques ou petits pains plats, pour servir aux peintres dans leurs ouvrages, et aux orfévres, qui mettent les pierres précieuses en œuvre pour noircir le fond des chatons où ils enchâssent les diamans, pour leur donner ce qu'ils appellent le teint. Pour que le noir d'ivoire soit de bonne qualité, il faut qu'il soit tendre, friable et bien choisi.

Le noir d'os se fait avec des os de bœuf, de vache et autres animaux bien brûlés. Pour qu'il soit bon, il doit être facile à mettre en poudre, luisant et broyé extrêmement fin. On s'en sert beaucoup dans la peinture et le noir pour faire le cirage des souliers avec l'acide sulfurique; mais il ne donne pas un si beau noir que celui d'ivoire, et il n'est pas aussi estimé.

Le noir de cerf provient du résidu de la cornue, après que l'on a tiré de la corne de cerf l'esprit, le sel volatil et l'huile : ce résidu se broie avec de l'eau et fait une sorte de noir qui est presque aussi beau et aussi bon que celui d'ivoire; les peintres peuvent très-bien s'en servir.

Le noir des corroyeurs, qui est la première teinte de cette couleur, qu'ils appliquent sur les peaux de vaches, veaux et moutons, est faite de noix de Galles, de bière aigre et de ferraille. Le second noir est composé de galle, de couperose et de gomme arabique : c'est sur ce noir que se donnent les deux lustres.

Le noir de fumée est une poudre noire très-légère et un peu grasse qui sert à plusieurs usages dans les arts. Ce noir est le produit des résines, telles que poix, goudron, etc., brûlées dans des marmites de fer remplies de morceaux de rebuts de ces différentes résines. Lorsqu'on fait brûler ces substances résineuses, elles donnent une suie noire et légère qui est ce qu'on appelle le noir de fumée, qui est d'un grand usage dans la préparation de quelques couleurs brunes; il entre aussi dans la composition du noir ou de l'encre des imprimeurs. Le noir de fumée est miscible avec l'eau par l'intermède de l'esprit de vin ou de l'eau-de-vie, dont il faut l'imbiber avant de la mêler dans les couleurs en détrempe.

Procédé pour obtenir un beau noir. Pulvérisez des noix de Galle, étendez cette poudre sur une plaque de fer, prenez une autre plaque rougie au feu et broyez la poudre jusqu'à ce qu'elle rende une huile. Mêlez cette liqueur avec de l'eau et broyez là de nouveau avec un morceau de cuivre en forme de bouchon ou de petit broyon. Il résulte de cette opération une teinture du plus beau noir dont les dames d'Asie se noircissent les cheveux et les sourcils.

Noir animal. M. Clément Desormes a publié des observations fort intéressantes sur la propriété du noir animal comme engrais, et provenant de la clarification du sucre et des os de divers animaux. Ce savant chimiste nous apprend que le charbon ou noir animal, comme engrais, agit principalement par quelques portions de sucre incristallisable dont il se trouve imprégné. La décomposition de cette substance étant assez longue à s'effectuer, elle doit fournir un engrais durable. Les os présentent, sous ce rapport, un avantage encore plus grand : on sait qu'ils se composent de sels calcaires et de gélatine qui se décomposent avec une lenteur extrême. Les fermiers anglais, ayant reconnu cette propriété, en font acheter en grande quantité sur le littoral de la mer Baltique, en Hollande et ailleurs, qu'ils font pulvériser pour fumer leurs terres. *Voyez* Os.

On est parvenu à fabriquer du noir animal avec des os à peu près comme on fait le charbon, en les mêlant avec du bois même, en le calcinant dans des fourneaux faits exprès, et les os cuisent alors plus promptement que le bois ne brûle et donnent un bon produit recherché pour l'engrais des terres ingrates.

Comme on a reconnu la supériorité du noir animal pour l'amendement des terres, et qu'il est fort recherché, M. Derosne de Tilloy, près d'Arras, vient de découvrir un procédé qui rend à ce noir déjà employé toute son utilité primitive. Expérience faite, M. Derosne estime que, par ce moyen, la consommation sera diminuée de plus de moitié.

NOIRMOUTIERS, ville d'une petite île de son nom, située sur les côtes de France, faisant partie du département de la Vendée. La principale industrie consiste dans le sel, et le commerce que l'on en fait est le plus considérable et le seul de toute l'île et de la ville.

NOISETTE, fruit émulsif du noisetier. On en distingue de plusieurs sortes, savoir : la noisette des bois et la noisette cultivée. Le Portugal en produit des quantités considérables, principalement sur les montagnes, et qui sont plus grosses et plus succulentes que partout ailleurs, ce qui est l'effet de son climat chaud et sec. Il s'en exporte des quantités considérables en Angleterre, où elles remplacent en grande partie les noix, qui y sont assez rares ou qui y arrivent de différens pays et font l'objet d'un commerce assez important. La noisette dont on se sert en pharmacie est la noisette appelée aveline.

Noisette purgative, fruit du médicinier d'Espagne, espèce de ricin.

NOIX, fruit du noyer, qui peut se conserver, et dont il se fait un grand commerce de détail et qu'on exporte aussi à l'étranger. Ce fruit subit plusieurs états avant d'arriver à sa maturité; le premier est celui où le fruit commence à se nouer;

c'est ce qu'on nomme noix verte, où tout est confondu et ne fait qu'un seul corps enveloppé par la brou, qui doit devenir ligneuse : on en fait des noix confites au sucre, à l'eau-de-vie, et l'excellente liqueur appelée brou de noix. Le second état qui possède plusieurs propriétés physiques que l'on connait, porte le nom de cerneau, que l'on sert en vert sur la table pour le dessert. Enfin, le troisième état est celui où la noix a atteint son entière maturité. Son amande est ferme, est divisée en quatre parties séparées par une embrasure coriace que l'on nomme zeste. Lorsque la première enveloppe se fend et que la seconde est devenue ligneuse, c'est l'époque de faire la récolte des noix. On les abat à coups de gaule; on les écale et on les fait sécher dans des greniers, au soleil, où l'air circule librement, sur des planches et non sur des carreaux.

C'est avec les noix à coques tendres que l'on fait l'huile de noix; celles à coques dures sont mises à part pour la table ou pour manger à la main. On se sert de l'huile de noix dans les pays où manque l'huile d'olive ou l'huile blanche, dite d'œillette ou de pavot; elle sert à assaisonner les alimens et aussi à brûler, et la fabrication des couleurs, surtout pour le noir, qui, fabriqué avec cette huile, est inaltérable.

On distingue plusieurs espèces de noyers dont les variétés portent des fruits plus ou moins gros et qui atteignent aussi une élévation et une force plus ou moins grandes, ce qui dépend aussi du climat et de la nature du territoire. Les pays où se trouvent le plus de noyers en France sont l'Auvergne, le Dauphiné, la Bourgogne, le Poitou, la Touraine, la Picardie, la Normandie. Les villes de Lyon, Grenoble, Moulins, Orléans, Rouen, Saint-Quentin, Loudun, sont celles où il s'en fait le plus grand commerce. Le bois de noyer sert à faire des meubles d'appartemens et des parquets.

Noix d'acajou ou *anacarde*, *autarotique*, fruit de l'arbre appelé acajou, lequel croît dans les Indes orientales.

Noix de ben. Fruit d'un arbre appelé ben qui croît dans l'Afrique et aux Indes orientales. Il a la grosseur d'une noisette, d'une forme oblongue et triangulaire. On s'en sert pour préparer l'huile dite de ben.

Noix de coco. Fruit d'une espèce de palmier des Indes. Ces noix sont très-utiles; elles fournissent à une famille indienne, non-seulement la boisson, mais aussi les meubles et un grand nombre d'ustensiles de ménage. Les palmiers cocotiers croissent en Asie, en Afrique et en Amérique. Les feuilles grandes et larges servent de papier pour écrire, de toiles pour couvrir les maisons, et l'on en retire des fils propres à faire des voiles de navire. La noix de coco coupée avant sa maturité fournit une boisson aigrelette, très-odorante; un peu plus mûre, la moelle renfermée dans l'écorce, ayant pris de la consistance, est bonne à manger. L'amande du coco donne par trituration un lait doux à boire. On en retire une huile pour faire cuire le riz; on s'en sert aussi pour éclairer. La coquille est dure, ligneuse; on en fait des vases, des mesures. On en faisait autrefois, à Dieppe, de jolis ouvrages, tels que gobelets, tasses, boîtes, etc. Les Indiens filent la bourre rougeâtre qui entoure ce fruit et en font des fils qui servent à la fabrication des câbles, des cordes, des toiles, etc.

Noix de galle. Excroissance opérée sur les feuilles de chêne par la piqûre d'un insecte appelé *cynips*, qui a la grosseur et la forme à peu près égales à celle d'une noix, ce qui lui a fait donner le nom de noix de galle : elle est hérissée de petites inégalités à sa surface; il faut la choisir bien pesante et nouvelle; celle qui est légère n'est pas aussi bonne.

C'est surtout à Alep, en Syrie, qu'est le principal entrepôt des noix de galle et qu'il s'en fait aussi le plus grand commerce, et c'est là que les Européens s'en approvisionnent en plus grande quantité qu'ailleurs. Elles s'achètent dans un caravanserai hors de la ville, depuis la mi-septembre jusqu'en mai. On les apporte de plusieurs endroits, mais celles de Moussen sont les plus estimées. Indépendamment de la tare du sac dans lequel les noix ont été pesées, il y a encore une tare sur le poids net; elle est de 2 p. 0/0 pour toutes sortes de galle; elle s'accorde sur le quintal de 100 rotes de 720 drachmes ou gros chacun. Les frais de l'achat sont considérables. Outre le port en magasin, le pesage et le courtage, on paie le droit des caravanserai par quintal, et ce qu'on appelle la *courtoisie*. On fait quelquefois grabeler les galles avant de les ensacher pour les expédier. Les sacs remplis pèsent environ 70 rotes.

Importations. D'après les registres de la douane, les importations en France, en 1837, se sont élevées à 630,411 kilog. ayant une valeur officielle de 1,260,822 fr., dont la plus grande partie 432,132 kil. de la Turquie; 45,049 kil. des Deux-Siciles; 46,653 de la Toscane et 15,714 kilog. d'Autriche, etc.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, à 101,843 kilog. ayant une valeur officielle de 203,686 kil., dont la plus grande partie 19,566 pour la Suisse; 19,421 pour l'Espagne; 17,506 pour la Belgique; 5,618 pour les États-Unis; 18,943 pour la Hollande, etc.

Noix de gérofles. Fruit de l'arbre nommé *ravensara*, qui croît dans l'île de Saint-Laurent. Ce fruit est gros comme une noix de galle, rond, léger, d'une couleur brune, ayant l'odeur et la saveur du gérofle, mais plus faible; c'est ce qui lui a fait donner ce nom : il est aussi connu sous celui de noix de Madagascar, parce qu'il est apporté de cette île. Ce fruit est employé en médecine; il est stomachique et carminatif.

Noix muscade. Fruit du muscadier. On lui a donné ce nom à cause de sa forme, qui ressemble à celle d'une noix. La véritable noix muscade est une amande libre dans sa coquille et jamais adhérente. Outre sa coquille, cette noix est recouverte d'une pellicule roussâtre vers le bord inférieur, blanchâtre vers l'autre extrémité et piquetée de petits points rouges; sa chair est ferme, blanche, huileuse, traversée de veines rameuses, de couleur jaunâtre, plus grosses et plus huileuses que le reste de la substance, et qui font paraître la noix comme marbrée. Ces noix très-aromatiques sont la partie de l'arbre qui exhale le parfum le plus fort et en même tems le plus délicat. Il y a des noix muscades rondes et d'autres oblongues; ce ne sont point des espèces particulières : les unes et les autres sont également bonnes et aromatiques. On a donné le nom de noix mâles à celles qui sont allongées, et celui de femelles à celles qui ont une forme arrondie. L'arbre qui produit la noix muscade était très-répandu dans toutes les Moluques, lorsque les Portugais et ensuite les Hollandais s'en rendirent maîtres. Les indigènes en faisaient un assez grand commerce à la Chine et dans d'autres lieux limitrophes; mais ce com-

merce s'est considérablement accru, en sorte que les Hollandais en ont concentré la culture dans l'Ile de Banda. Mais plusieurs nations en ont transplanté dans d'autres îles, non-seulement aux îles Célèbes, mais aussi à l'île de France et de Bourbon, ainsi qu'à Cayenne. Néanmoins, le plus grand commerce des noix muscades se fait encore par la Hollande; mais la consommation en est beaucoup diminuée.

Importations. Suivant le registre de la douane, il en a été importé en 1837, en France, la quantité de 9,630 kil. ayant une valeur officielle de 72 mille 225 fr., dont la majeure partie, 5,238 kil. de Hollande; 3,560 d'Allemagne; 507 kil. de Toscane.

Exportations. Elles se sont élevées à 7,752 kil., ayant une valeur officielle de 58,147 fr., dont la majeure partie, 4,296 kil. pour la Suisse; 2,443 kil. pour la Sardaigne, etc.

Noix vomique. Semence d'un vomiquier, arbre de moyenne grandeur qui croît dans plusieurs îles de l'Archipel indien, sur la côte de Malabar, dans diverses autres parties de l'Inde et dans la Cochinchine. Les noix vomiques sont rondes, aplaties comme un bouton, grises et veloutées à l'extérieur, cornées ordinairement d'un gris verdâtre à l'intérieur, d'une saveur âcre, très-amère et d'une odeur vitreuse. Elles se trouvent implantées dans une pulpe charnue qui remplit l'intérieur d'une baie globuleuse couverte d'une écorce lisse, dure et fragile. Elle est émétique et employée en médecine. C'est un poison pour les quadrupèdes, les oiseaux, les souris et les rats.

NOLIS, louage d'un vaisseau, ou convention faite entre un négociant et le maître d'un bâtiment, pour transporter des marchandises d'un lieu à un autre. On ne se sert de ce terme que sur la Méditerranée; sur l'Océan, on emploie le mot de fret.

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la bourse, détermine le cours du nolis (72).

Les courtiers interprètes et conducteurs de navires ont seuls le droit de constater le cours du fret ou du nolis (80). *Voy*. Fret.

NOLISEMENT. Toute convention pour louage d'un vaisseau, appelée charte-partie, affrétement du nolisement, doit être rédigée par écrit; elle énonce le nom et le tonnage du navire, le nom du capitaine, les noms du fréteur et de l'affréteur, le lieu et le tems convenu pour la charge et pour la décharge, le prix du fret ou nolis, si l'affrétement est total ou partiel, l'indemnité convenue pour les cas de retard (273).

Si le tems de la charge et de la décharge du navire n'est point fixé par les conventions des parties, il est réglé suivant l'usage des lieux (274).

Si le navire est frété au mois, et s'il n'y a convention contraire, le fret court du jour où le navire a fait voile (275).

Si, avant le départ du navire, il y a interdiction de commerce avec le pays pour lequel il est destiné, les conventions sont résolues sans dommages-intérêts de part ni d'autre.

Le chargeur est tenu des frais de la charge et de la décharge de ses marchandises (276).

S'il existe une force majeure qui n'empêche que pour un tems la sortie du navire, les conventions subsistent, et il n'y a pas lieu à dommages-intérêts à raison du retard.

Elles subsistent également, et il n'y a lieu à aucune augmentation de fret, si la force majeure arrive pendant le voyage (277).

Le chargeur peut, pendant l'arrêt du navire, faire décharger ses marchandises à ses frais, à condition de les recharger ou d'indemniser le capitaine (278).

Dans le cas de blocus du port pour lequel le navire est destiné, le capitaine est tenu, s'il n'a des ordres contraires, de se rendre dans un des ports voisins de la même puissance, où il lui sera permis d'aborder (279).

Le navire, les agrès et apparaux, le fret et les marchandises chargées, sont respectivement affectés à l'exécution des conventions des parties (280).

La loi répute acte de commerce tout nolisement (633).

NOM. Le nom est une propriété de famille; ainsi, tout commerçant qui s'approprie le nom d'une famille à laquelle il est étranger, dans la vue de s'achalander, se rend coupable du délit d'usurpation de nom. Beaucoup de commerçans, époux de femmes qui appartiennent à des familles distinguées dans le commerce, sont dans l'usage de joindre à leur nom celui de la famille de leur épouse, pour se donner de la réputation et du crédit; mais ce n'en est pas moins une contravention au droit naturel et civil, parce que la fille qui se marie perd son nom de famille par le mariage, pour prendre celui de son époux, et qu'elle ne peut transmettre une propriété qu'elle a perdue, et dont elle n'a aucun droit de disposer. Il est défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre, à moins qu'il n'ait servi jusqu'ici à distinguer plusieurs branches d'une même famille. Plusieurs associés peuvent bien, sans être en contravention avec la loi, se servir de la réunion des noms de leurs co-associés, pour raison des opérations de leur société, tant que dure ladite société, parce qu'alors la réunion de ces différens noms, toujours suivis des mots *et compagnie*, indique assez que ce n'est point le nom d'un seul individu qui a usurpé des noms pour les joindre au sien, mais ceux de plusieurs qui se sont réunis pour exercer ensemble le commerce : c'est ce que le Code de commerce explique suffisamment dans les articles suivans.

Les noms des associés peuvent seuls faire partie de la raison sociale (21).

Le nom d'un associé commanditaire ne peut faire partie de la raison sociale (25).

La société anonyme n'est désignée par le nom d'aucun des associés (29).

L'extrait des actes de société doit contenir les noms, prénoms, qualités et demeures des associés, autres que les actionnaires ou commanditaires (43).

Un agent de change ou courtier ne peut s'intéresser directement ni indirectement sous son nom, ou sous un nom interposé, dans aucune entreprise commerciale (85).

Le commissionnaire agit en son propre nom, ou sous un nom social, pour le compte de son commettant (91).

La lettre de voiture doit indiquer le nom du commissionnaire par l'entreprise duquel le transport s'opère, s'il y en a un; le nom de celui à qui la marchandise est adressée, le nom du voiturier (102).

Sont réputées simples promesses, toutes lettres de change contenant supposition de nom (112).

L'endossement d'une lettre de change doit énon-

cer le nom de celui à l'ordre de qui il est passé (137).

Le compte de retour énonce le nom de celui sur qui la retraite est faite (181).

Le billet énonce le nom de celui à l'ordre de qui il est souscrit (188).

L'huissier énonce, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, les noms du créancier pour qui il agit, du propriétaire, du capitaine et du bâtiment (200).

En matière de saisie et vente de bâtiment de mer, les criées, publications et affiches doivent désigner les noms du poursuivant, du propriétaire du navire saisi, du bâtiment, et s'il est armé ou en armement, celui du capitaine, enfin celui de l'avoué poursuivant (204).

Le capitaine qui pendant le cours du voyage a emprunté sur le corps et quille du navire pour les besoins constatés du navire, est obligé, avant le départ d'un port étranger, ou des colonies françaises, de faire connaître à ses propriétaires, ou à leurs fondés de pouvoirs, les noms des prêteurs (235).

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer les noms du navire, du capitaine, du fréteur et de l'affréteur (273).

Le connaissement doit indiquer les noms du chargeur, de celui à qui l'expédition est faite, du capitaine et du navire (281).

Le contrat à la grosse énonce les noms du navire et du capitaine, ceux du prêteur ou de l'emprunteur (311).

Le contrat d'assurance exprime le nom de celui qui fait assurer, ceux du navire et du capitaine (332).

En cas de faillite d'une société en nom collectif, la déclaration du failli contiendra le nom de chacun des associés solidaires (440).

NOM COLLECTIF. *Voyez* Société en nom collectif.

NOM SOCIAL. C'est le nom sous lequel des associés font connaître au public leur association et la raison de leur commerce, par la manière dont leurs noms se suivent dans leur raison sociale. Il est supposé que les premiers noms sont les principaux associés, soit par leur importance, soit par leur mise de fonds. Le nom social doit être constamment signé dans le même ordre par ceux des associés qui ont la signature, et ainsi signé, il oblige non-seulement le signataire, mais encore ses associés.

La société en commandite est régie sous un nom social, qui doit être nécessairement celui d'un ou de plusieurs associés responsables et solidaires (23).

Lorsqu'il y a plusieurs associés solidaires et en nom, soit que tous gèrent ensemble, soit qu'un ou plusieurs gèrent pour tous, la société est à la fois société en nom collectif à leur égard, et société en commandite à l'égard des simples bailleurs de fonds (24).

La société anonyme n'existe point sous un nom social; elle n'est désignée par le nom d'aucun des associés (29).

NOMENY, ville de France, département de la Meurthe, sur la rive droite de la Seille, à 3 l. de Pont-à-Mousson et 5 de Nancy. Popul., 1,300 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques de draps communs, 2 tanneries et 1 four à chaux, dont les produits, avec ceux du territoire, consistant en toutes sortes de grains, houblon, chanvre, lin et bestiaux, font les principaux objets de son commerce.

NOMINATION des arbitres. *Voy.* Arbitre. Nomination des membres des tribunaux de commerce. *Voy.* Tribunal de commerce.

NOMPAREILLE, terme dont plusieurs marchands et fabricans se servent pour exprimer ce qu'ils vendent ou ce qu'ils fabriquent de plus petit, de plus menu ou de plus étroit dans tous les genres. En Flandre, on appelle nompareille ou *lamparillas* une petite étoffe très-légère qui est une espèce de camelot. Les marchands rubaniers nomment nompareille un petit ruban de soie, large d'environ 2 lignes. Chez les épiciers et les confiseurs, la nompareille est la plus menue de toutes les sortes de dragées. Dans l'imprimerie, la nompareille est l'un des plus petits caractères; il est placé entre la mignonne et la parisienne.

NONANCOURT, ville de France, départ. de l'Eure, sur l'Avre, à 3 l. de Dreux et 6 1/2 de Saint-Evreux. Populat., 700 habit.

Industrie et commerce. On y fabrique une grande quantité de cordes estimées, du papier, de la bonneterie en laine et coton : il y a des filatures de laine et coton, des tanneries. Il s'y fait un commerce de grains, toiles, briques et bestiaux. On y tient 3 foires par an.

NONTRON, ville de France, département de la Dordogne, sur une hauteur à la droite du Bandiat, à 8 l. de Périgueux et 9 d'Angoulême. Pop., 3,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de coutellerie, des tanneries, des forges à hauts fourneaux. On trouve aux environs une mine de plomb sulfuré argentifère. Il s'y fait un commerce de fer et de bestiaux. On y tient 3 foires.

NORD (département du). C'est un département frontière et en même tems maritime de la région nord de la France, comprenant le Hainaut français, la Flandre française et le Cambresis. On lui a donné ce nom par égard à sa position géographique. Il a une superficie de 559,933 arpens métriques, avec une population de 989,936 habitans.

Rivières et canaux. Il y a un assez grand nombre de rivières navigables, telles que l'Aa, la Calme, la Lys, la Bourre, la Lave, l'Escaut, la Scarpe et la Sambre. Ce département possède 19 canaux ou embranchemens de canaux, ayant avec les rivières une longueur navigable de 481,788 mètres.

Routes. On compte 15 routes royales et 17 routes départementales qui traversent ce départem.

Productions. On y cultive toutes les espèces de plantes qui prospèrent sous un climat froid et humide; les légumes y sont d'une excellente qualité; les asperges de Marchiennes sont renommées, ainsi que les choufleurs de Rosenthal, les navets de Saint-Amand. Les pommiers, les poiriers et les cerisiers, ainsi que les abricotiers, les pruniers, sont les arbres fruitiers qui sont le plus multipliés; les noyers n'y sont pas aussi abondans, et les principales essences des forêts se composent de chênes, d'ormes et des arbres à bois blanc. On récolte une grande quantité de chicorée pour les fabriques de café-chicorée, dont il y a un grand nombre.

Minéralogie. Le département renferme un grand nombre de mines de fer, de carrières de marbre, de pierres de taille bleues et blanches, de marne, d'argile à palier, de cendres fossiles, des

tourbières. Néanmoins, l'exploitation des mines de houille, qui en livrent une quantité considérable et de la meilleure qualité de toute la France, forment la principale richesse minérale. La seule mine d'Amches produit 245,000 hectolitres de houille ; celles d'Anzin, de Vieux-Condé, de Fresnes, etc., en fournissent environ 2,850,000 hectolitres et emploient plus de 4,000 ouvriers, et leurs produits sont estimés à plus de 2,862,000 fr.

Produits. Sur une superficie de 559,993 hectares, le département en compte 478,244 mis en culture : 57,831 en forêts; le reste en landes et marais : il renferme environ 78,000 chevaux, 172,000 bêtes à cornes et 420,000 moutons, qui fournissent chaque année 745,000 kilog. de laine, savoir : 2,500 mérinos, 4,000 métis et 782,500 indigènes.

Industrie agricole. Si l'on en excepte la vigne et quelques autres productions méridionales, toutes les cultures y sont réunies avec succès, grâce à la qualité du sol, surtout aux infatigables efforts des cultivateurs. Le houblon a été naturalisé dans l'arrondissement de Lille et dans celui d'Hazebrouck au point d'en rendre la qualité égale à celui de la Belgique ou de l'Allemagne.

Culture de la betterave. La culture de la betterave y a fait de grands progrès depuis 1833, ce qui, joint à l'élévation de prix du sucre des Antilles et aux perfectionnemens dans l'extraction de ce sucre indigène, a donné un grand élan à cette industrie. La fabrique de MM. Harpignies, Blanquet et compagnie, à Famars, est celle qui a le plus fait pour les progrès de l'art ; c'est là qu'ont été essayés la filtration au gros noir, le clairçage et la cuite à la vapeur. C'est elle qui a servi de type aux nombreuses fabriques de l'arrondissement de Valenciennes. M. Houdard, de Villers-au-Tertre, arrondissement de Douai, a fini par prouver la supériorité du procédé de la cuite sur celui de la cristallisation lente. Le nombre de ces établissemens devient de plus en plus considérable et leurs produits sont déjà d'une grande importance.

Le nombre des fabriques de sucre de betteraves qui se sont élevées dans les environs de Lille, depuis 2 à 3 ans, est une preuve de la consommation toujours croissante de cette denrée. On compte jusqu'à 35 fabriques dans un rayon de 2 à 3 lieues de cette place : les autres arrondissemens sont à peu près dans le même état, ce qui fait augmenter la valeur des terres. L'hectare de bonne terre, qui ne se vendait que de 3,500 à 4,000 fr., vaut actuellement 5,500 fr., et les loyers ont augmenté dans la même proportion ; de 80 à 88 fr. l'hectare, ils sont montés à 150 et 170 fr.

Le journal *le Nord*, qui se publie à Lille, donne la notice suivante : le nombre des fabriques de sucre existant dans le département du nord au 31 décembre 1835 était de 144, dont 9 dans l'arrondissement de Dunkerque ; 1 dans celui d'Hazebrouck ; 37 dans celui de Lille ; 19 dans celui de Cambrai ; 11 dans celui d'Avesnes ; 20 dans celui de Douai et 48 dans celui de Valenciennes.

Culture du tabac. Ce département a été autorisé en 1836 à planter 1,560 hectares de terre en tabac. Il avait été appelé à fournir aux manufactures royales un contingent de 3,200,000 kil. de tabac ; ce qu'il y a de remarquable, c'est que le privilége de la plantation ait été seulement accordé à deux arrondissemens, savoir : à celui de Lille, 2,959,000 kilog., et à celui d'Hazebrouck, 250,000 kil.

Culture des graines oléagineuses. La culture des graines oléagineuses, principalement du colza et du pavot, pour en extraire l'huile, est d'une grande importance dans ce département, et l'on peut regarder comme l'une des principales sources de prospérité la fabrication de ces huiles et leur épuration. L'arrondissement de Lille est celui où elle a pris le plus d'extension. Il s'y trouve environ 300 moulins à vent et 5 mus par la vapeur, tous occupés à l'extraction des huiles de colza, d'œillette, de lin et de cameline. Le produit annuel de ces moulins est, par les moulins à vent, 150,000 tonnes d'huile ; les moulins mus par des chûtes d'eau, 16,800 ; les moulins mus par la vapeur, 30,000 ; ce qui présente un total de 196,800 tonnes ou hectolitres, dont 20,000 sont annuellement épurées dans la ville de Lille.

Industrie manufacturière. Il règne dans tout le département du Nord une grande activité industrielle. En 1832, 110 nouveaux établissemens industriels ont été créés et autorisés ; en 1833, leur chiffre s'est élevé à 167, savoir : 15 dans l'arrondissement de Dunkerque, 3 dans celui d'Hazebrouck ; 39 dans celui de Lille ; 11 dans celui de Cambrai ; 6 dans celui d'Avesnes ; 5 dans celui de Douai et 66 dans celui de Valenciennes.

En 1834, leur chiffre a monté jusqu'à 197, donnant sur l'année 1832 une augmentation de 87, et sur l'année 1833, une augmentation de 57.

En 1834, 31 machines à vapeur ont été établies. Depuis le 1er janvier 1833, 31 nouveaux établissemens industriels se sont élevés avec l'autorisation du gouvernement ; 30 nouvelles demandes sont en voie d'instruction ; 20 machines à vapeur ont été autorisées.

Filature de coton. Il est peu de départemens où l'industrie manufacturière ait fait de plus grands progrès, surtout dans la filature de coton, que dans l'arrondissement de Lille : sur 146 filatures, 68 y reçoivent le mouvement par la vapeur. Le retordage occupe environ 80 mull-jennys et 50 métiers continus. On remarque surtout les établissemens de filature de MM. E. Blot, à Douai, Mimerel, à Roubaix, Barrois frères, Wallaert-Desmons, Gustave Toussin, Leblanc, Mille, tous à Lille.

Filature de la laine. Le département du Nord s'est autant distingué dans la filature de la laine que dans celle du coton. L'établissement le plus important dans ce genre est celui de MM. Paturle, Lupin et compagnie, au Cateau, mus par deux machines à vapeur, et qui, en outre, fait fabriquer une grande quantité de tissus de mérinos et autres étoffes de laine dans les environs. Il s'est aussi formé à Marcq-en-Bareuil, près de Lille, une pareille filature d'une grande importance ; mais le plus grand nombre des filatures de laine se trouvent à Roubaix et surtout à Tourcoing : ce dernier endroit en compte jusqu'à 15 pour les laines peignées d'ensemble 19,000 broches et 6 pour la laine cardée. La valeur annuelle du produit est d'environ 3 millions, et on y emploie plus de 2 millions de kil. de laine brute, tant indigène qu'exotique, ce qui, à un prix moyen (droits payés) de 6 fr., donne un capital de 12,120,000 fr.

Filature de lin. La filature de lin à la mécanique n'a pas répondu à l'attente qu'on s'en était formée ; cet art n'a pas fait en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre. Lorsque nous avons de la peine à filer le n° 40, les Anglais livrent au commerce des nos 100, 120 et même 150. M. Ed. Delacroix a été un des premiers à donner l'essor à cette industrie.

Fil de lin retors. La filature des fils retors est l'une des plus anciennes industries et aussi des

plus importantes de Lille, où il existe 66 établissemens, dont 6 s'occupent plus particulièrement des fils à dentelles et à broder. Le produit annuel de cette industrie peut être évalué à 12 millions; elle occupe 6,000 ouvriers; elle est alimentée par les lins filés à la main dans les campagnes, et ceux de la Belgique entrent pour les 2/3 environ dans ce calcul.

Dentelles. La dentelle de Valenciennes commence à reprendre faveur, et une partie de la population de Lille est aussi occupée à en confectionner; mais ses produits sont moins recherchés et n'ont pas la même valeur. Il y a d'autres localités qui s'en occupent. La dentelle fabriquée à Bailleul est apportée à la vente dans cette ville sous le nom de point de Valenciennes; elle est surtout expédiée en Normandie, à Lyon et dans le midi de la France.

Tulles bobins. C'est à Douai que les premiers métiers de tulle ont été construits sur des modèles anglais et mis en activité dans les ateliers de MM. Dablaing, Estabel et Thomassin, et autres fabricans. Cette industrie a pris en peu de tems un si grand essor, que l'on compte actuellement en France 1,500 métiers à tulle, dont plus d'un tiers dans les arrondissemens de Douai, Cambrai et Lille, qui, à elle seule, ne possède pas moins de 70 fabriques de tulle.

Tulles mecklins. Ces tissus, produits sur un genre de mécanique qui se rapproche beaucoup des métiers à bas, est une imitation des tulles bobins qui n'est pas sans mérite. On fait sur ces mêmes métiers des dessins brochés et de petits bords dentelés appelés *picots*, qui servent d'ornemens aux écailles des dentelles brodées à la main. Deux établissemens s'occupent de cette fabrication dans le département; tous deux placés à Lille, leur produit annuel peut être évalué à 600,000 fr., et leur nombre d'ouvriers à 300.

Calicots. Le tissage des calicots à la mécanique n'a pas encore pris une grande extension dans le département; ce tissage a lieu le plus souvent sur métiers isolés dans les campagnes. Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, 300 tisserands environ sont employés à ce tissage à la navette volante des calicots, toiles de coton unies et croisées, toiles fil et coton, basins, printannières, etc.

Indiennes. La fabrication des indiennes possède trois établissemens à Lille et aux environs. Toutes les améliorations introduites dans cette industrie ont été successivement adoptées, et ils sont parvenus à la perfection qu'ont pu atteindre les plus grandes manufactures de ce genre en Alsace.

Toiles de lin. Le commerce des toiles de lin écrues, blanches, toiles bleues pour sarraux, toiles à matelas et linge de table, compte à Lille plus de 120 maisons qui ont des relations très-étendues. Le linge de table est fabriqué principalement à Merville et dans les environs, de tous dessins et de toutes laizes.

Batiste. La fabrication des batistes a puissamment contribué à la réputation industrielle de Cambrai et de Valenciennes. Elle a beaucoup souffert par l'usage généralement adopté des tissus de coton, qui ont obtenu la préférence par leur bon marché; mais les batistes seront toujours recherchées.

Couvertures de coton. Cet article forme l'industrie locale de Lannoy : ces couvertures sont faites avec la bourre de coton provenant des nombreuses filatures des environs. Il s'en fabrique dans les prix de 2 à 8 fr. Les trois quarts de ces produits trouvent leur placement dans le département. Depuis plusieurs années, il s'en expédie un quart pour l'intérieur et l'exportation.

Cardes. MM. Serive, de Lille, possèdent la plus importante fabrique de cardes qu'il y ait en France. Leur établissement est mû par une machine à vapeur et éclairé par le gaz, fabriqué dans la même localité. Lille renferme encore 8 autres fabriques de cardes.

Construction de machines. Les broches pour filatures sont fabriquées avec succès à l'Empempont; les cylindres cannelés et les engrenages par M. Carillier, à Lille. De bonnes machines à vapeur sont sorties des ateliers de M. Boyer, ingénieur-mécanicien à Lille; des presses hydrauliques et appareils divers ont été construits avec économie et solidité par M. Debièvre, à Lille.

Raffineries de sucre. Lille possède plusieurs raffineries de sucre alimentées en grande partie par le sucre indigène. Le produit peut s'élever à 3 millions de kil. par an. La plus importante raffinerie est celle de MM. Bernard frères; elle seule a produit plus d'un million de kil. de sucre raffiné en pains ou candi.

Fabriques de produits chimiques. La commune de Loos, près de Lille, s'est enrichie depuis plusieurs années d'une manufacture de produits chimiques, laquelle est devenue l'une des plus importantes de France. Sa fabrication annuelle consiste en 1 million de kil. d'acide sulfurique, dont une partie est convertie en sulfate de soude par la décomposition du sel marin. Il existe une autre fabrique de produits chimiques, celle créée par M. Marly, près Valenciennes.

Céruse. Une fabrication qui mérite de fixer l'attention du gouvernement, est celle de la céruse. En 1827, l'importation de céruse de Hollande et d'Allemagne était encore de 1,020,700 kilogr. Ce chiffre a constamment diminué; en 1832, il n'était plus que de 95,972 kilogr., malgré une augmentation considérable dans la consommation. Dans les 6 établissemens de ce genre qui existent dans l'arrondissement de Lille, ce chiffre s'est élevé à 2,300,000 kilogr.

Verreries. C'est à ses riches dépôts houillers que le département du Nord est redevable de ses nombreuses verreries. Les arrondissemens de Valenciennes et d'Avesnes comptent chacun 5 verreries, tant pour la fabrication du verre à vitre que pour la gobleterie et le verre à bouteille. D'autres villes possèdent aussi les leurs. Parmi les produits de ces usines, on doit distinguer les bouteilles de M. Darche, à Haumont, près Maubeuge.

Porcelaine, briques, pipes. Saint-Amand possède deux établissemens, les seuls en France où l'on fabrique de la porcelaine à fritte, à l'instar de Tournay. Le prix modique de cette porcelaine la met à portée de toutes les fortunes. Son extrême solidité en a fait adopter l'usage dans tout le nord de la France. A Paris même, les restaurateurs commencent à l'employer. Il convient de faire connaître les briques réfractaires, dont la fabrication annuelle en produit environ 50,000. M. Petit a une fabrique de pipes en terre cuite, située aux Moulins, près de Lille. On peut y fabriquer par an 3,500,000 pipes.

Colle-forte. La fabrique qui existe à Fives, près Lille, fournit annuellement au commerce 35 à 40,000 kil. de colle.

En somme, le département du Nord a le droit de revendiquer la première place après celui de la

Seine, pour l'importance de l'industrie manufacturière. On s'y occupe peu d'objets de luxe; la fabrication porte généralement sur des produits d'une vente courante et d'un emploi général.

Le nombre des établissemens autorisés a beaucoup varié ; il s'élevait, en 1834, à 729. L'augmentation de ce chiffre, depuis 1834, est due surtout à la création de nombreuses machines à vapeur et de briqueteries temporaires.

Ces chiffres ont été dans les rapports suivans pour les sept arrondissemens de ce département, savoir : Lille, 273; Valenciennes, 185; Cambrai, 86; Dunkerque, 78; Douai, 60; Avesnes, 32; Hazebrouck, 15. Total, 729.

Si l'on prend comme point de comparaison du développement progressif de l'industrie, le nombre des machines à vapeur autorisées dans le département depuis la dernière exposition, on arrive aux chiffres suivans : Année 1827, 12; 1828, 4; 1829, 2; 1830, 7; 1831, 8; 1832, 30; 1833, 50; 1834 (les 4 premiers mois), 18. Total, 131. Elles étaient réparties comme suit parmi les arrondissemens : Lille, 91; Valenciennes, 28; Cambrai, 5; Douai, 4; Avesnes, 2; Dunkerque, 1.

NORD (grand canal du). Ce canal a été construit en partie dans les Pays-Bas et en partie dans les états prussiens, pour établir une communication entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin. Il se divise en deux parties : la première dans les Pays-Bas, entre l'Escaut et la Meuse, commencé dans la province d'Anvers, à Herensthal, sur la Petite-Nèthe, qui est navigable jusqu'à l'Escaut, se dirige vers l'E. N.-E., entre dans la province de Limbourg, où se trouve le point de partage au bassin de Cantille, et va déboucher dans la Meuse, un peu au dessous de Wenlo, après un développement d'environ 28 lieues. La Rigole, ou canal de Maëstricht, qui alimente cette première partie, est également navigable. La seconde partie du Grand-Canal du Nord a son embranchement sur la Meuse, à peu près vis-à-vis l'embouchure de la première partie, toujours dans la province de Limbourg, d'où il entre aussitôt dans les états prussiens, province de Clèves-Berg, régence de Dusseldorf, et prend sa direction par Neesen, où se trouve son bief de partage sur le Rhin, à Gremlighausen, au dessous de Neuss, après un parcours d'environ 12 lieues.

NORDHAUSEN, ville de Prusse, dans le cercle de régence d'Erfurt, de la province de Saxe, sur la Zorge et le côté méridional du Harz. Population, 10,901 habitans; elle est le chef-lieu du cercle de son nom.

Industrie et commerce. Elle possède des distilleries considérables d'eau-de-vie de grains qui entretiennent jusqu'à 120 alambics et consomment par an 300,000 boisseaux de blé, dont le résidu sert à engraisser 12,000 porcs et 6,000 bœufs. Il y a aussi plusieurs fabriques d'huile de graines oléagineuses, de vitriol, des manufactures de draps, d'autres tissus de laine, d'ouvrages vernissés, et des tanneries considérables, dont les produits forment les principaux objets de son commerce.

NORDHEIM, ville du Hanovre, principauté de Gœttingue, sur la Rhume. Population, 4,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de tabac, qu'on récolte sur le territoire, des manufactures de différens tissus, des tanneries et mégisseries, dont les produits font autant d'articles du commerce de cette ville.

NORFOLK, comté de l'Angleterre, ayant une population de 390,000 habitans; le territoire est assez fertile et bien cultivé; on y récolte toutes sortes de grains; on y élève une grande quantité de bestiaux, et l'industrie manufacturière y est assez active, surtout à Norwich, qui en est le chef-lieu.

NORFOLK, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'état de Virginie, sur la baie de James, à l'embouchure de la rivière d'Elisabeth; le port est spacieux, sûr et commode. Population, 9,800 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de tabac, des tanneries, et il s'y fait un grand commerce de toutes sortes de productions du pays; Norfolk est la principale place de commerce de la Virginie.

NORKANAL (canal du Nord), canal du royaume des Pays-Bas, dans la province de la Nord-Holland, ou Hollande septentrionale. Il se dirige d'Amsterdam par Purmerend et Alkmar, vers le Helder jusqu'au port du Nieuwe Diepe; il a 12 lieues de longueur et 24 pieds de profondeur; en sorte que les plus gros vaisseaux peuvent y naviguer.

NORKOEPING, ville maritime de Suède, préfecture de Linkœping, à l'embouchure de la Motala, dans le Braviken, golfe de la Baltique. Population, 10,500 habitans.

Industrie. C'est l'une des villes les plus industrieuses de la Suède; elle possède des fabriques de toile de lin, de cotonnades, de draps, de tapis, de miroirs, de tabac, de papier, d'ouvrages en fer et en fonte, une manufacture d'armes à feu, des raffineries de sucre, 4 tanneries et 4 filatures de laine.

Commerce. Il se fait un commerce considérable de tous ces produits, la situation de cette ville étant extrêmement favorable pour le commerce. Les navires, au moyen de la rivière, peuvent arriver jusqu'au quai pour y débarquer leurs chargemens ou prendre leurs cargaisons. La pêche y est fort active, et à l'entrée de la Motala il y a une grande pêcherie pour le saumon.

NORMANDES, îles situées près la côte occidentale de l'ancienne Normandie, dans le golfe qui s'étend entre les presqu'îles de Cotentin et de Bretagne. Elles dépendent de l'Angleterre, comté de Southampton. Les principales sont Jersey, Guernesey, Aurigny et Sercq. Le siége du gouvernement est à Saint-Pierre, dans l'île de Guernesey. Ces îles sont très-fertiles, et produisent d'excellens fruits; on y récolte beaucoup de grains, et l'on y élève une grande quantité de bestiaux qui trouvent un débit avantageux en Angleterre. Les habitans s'occupent beaucoup de la pêche et du cabotage.

NORMANDIE, ancienne province de France. Elle se divisait en Haute et Basse-Normandie; elle avait 60 lieues de longueur de l'E. à l'O., sur 25 dans sa moyenne largeur. Cette province forme aujourd'hui les départ. de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche, et la plus grande partie de celui de l'Orne. On y trouve les ports suivans : Dieppe, Fécamp, le Havre, Harfleur, Honfleur, Grandville, Isigny, Barfleur, Cherbourg. On peut y ajouter Rouen, où les vaisseaux d'un port moyen peuvent arriver.

Productions. On récolte toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, de la garance, du pastel, de la gaude. On élève dans les pâturages une grande

quantité de bestiaux qui fournissent du fromage et d'excellent beurre; les moutons donnent une grande quantité de laine. On élève un grand nombre de chevaux d'une race renommée. Il n'y a de vignobles que dans quelques cantons, mais on récolte partout d'excellent cidre en abondance, ce qui fait multiplier les plantations de pommiers et de poiriers.

Vin. Les vignobles de Bourg produisent du vin blanc, dont le prix est à peu près le même que celui du cidre. Le meilleur cidre est celui qu'on tire de Blagny, à 2 l. 1/2 d'Isigny.

Bestiaux. Il y a dans la Basse-Normandie de vastes prairies dont les pâturages sont excellens; ils servent à engraisser une quantité très-considérable de bestiaux.

Beurre. La facilité d'élever des bestiaux donne lieu à un grand commerce de beurre; outre celui de Gournay, de Bray et d'Isigny, il y a aussi des beurres salés, dont la plus grande partie s'expédie à Paris. Le beurre s'embarque à Cherbourg, à la Hougue, à Isigny et à Caen, pour Rouen et Paris.

Moutons et laines. Ils sont divisés en trois races : 1° les cauchois; 2° ceux de Vexin; 3° les bisquins ou bocagers. Les cauchois donnent trois espèces de laines différentes. La laine des pays Bessin et de Cotentin est de la meilleure qualité. Il s'en débite une grande quantité pour les manufactures de Rouen.

Chevaux. On élève un grand nombre de chevaux de carrosse dans les pays d'Auge et de Pont-Audemer, et de chevaux de cavalerie dans le pays de Caux. On peut évaluer à 7 ou 8,000 chevaux ceux qu'on y élève annuellement. La réputation des chevaux normands est bien méritée; ils sont grands, forts, vigoureux et bien faits. Les foires où il se fait un grand commerce de chevaux sont les trois foires de Rouen, la foire de Caen, celle de Guibrai, les deux foires de Cotentin, trois autres près Bayeux, enfin la fameuse foire de la Martire, qui se tient dans le bourg de Pouldery, en Basse-Normandie.

Sel. Les lieux où l'on fabrique des sels sont en grand nombre, tels que Marée, Vains, Genets, le Val Saint-Paer, Bricqueville, Trouville, Saint-Arnoul, etc. On appelle *ruche* une mesure dont on se sert dans les sauneries et salines; elle contient 22 pots d'Arques pesant 50 livres environ.

Varech et *soude*. On brûle en plusieurs endroits de la côte le varech; il en résulte une soude ou alkali qui est employé dans les verreries. La soude de Fécamp est la plus estimée et préférée à celle de Cherbourg. On en fait aujourd'hui un sel de soude dont se servent les blanchisseuses pour faire leurs lessives.

Minéralogie. Il y a des mines de fer à Montau, dans le territoire de Bayeux; à Montpinçon, près de Vire; à Conches, à Saint-Evroul, à Carauge, à Basleroi et dans plusieurs autres lieux de la Basse-Normandie. De la matière de ces mines on fait des canons, des bombes, des boulets, des pots, des marmites, et toutes sortes d'ouvrages de ferrure et de clouterie.

Il y a aussi quelques mines de cuivre dans le Cotentin, à Carolles et ailleurs.

A Basleroi, à 3 l. de Bayeux, il y a des mines de charbon de terre d'une assez bonne qualité.

A Chauvigny est une carrière de marbre rouge, de même qu'entre Vieux et Sainte-Catherine.

Il existe un grand nombre de carrières d'ardoises entre Basleroi et l'étang de Baron. On en trouve aussi près de Vire, près de Neuville, de même qu'entre Barbery et Thury.

Industrie manufacturière. De toutes les provinces de France, la Normandie est une de celles où l'industrie manufacturière a fait les plus grands progrès, par le grand nombre de fabriques qui s'y sont élevées tant dans les villes que dans les bourgs et la campagne. Pour faire connaître l'étendue de ces fabriques, il suffit de dire qu'elles font la consommation de plus de la moitié de tout le coton importé de l'Amérique et d'autres pays. On peut distinguer trois espèces de fabriques : 1° celles qui emploient des matières végétales; 2° des matières animales; 3° des matières minérales, ou dans lesquelles une de ces trois matières domine principalement. On peut ranger dans la première classe les toiles fines, médiocres et communes de lin et de chanvre, les dentelles et points, les rubans de fil, les broderies en blanc, les toiles de coton, les mousselines, les basins, les futaines, la bonneterie de fil et de coton, les papeteries et les cartes à jouer, qui se fabriquent en des quantités considérables.

Papeteries. Elles sont en grand nombre. On y fabrique toutes sortes de papeteries. *Voy*. Papeteries.

Etoffes de laine. On peut ranger parmi les fabriques qui emploient les matières animales, celles de draps, de serge, de flanelle, les couvertures de laine, la bonneterie de laine, les cuirs, les tapisseries façon de haute-lice, le parchemin, ainsi que toutes sortes d'ouvrages d'ivoire, d'écaille, de corne, des brosses, etc., dont la fabrication est considérable dans plusieurs localités de la Normandie.

Faïencerie. Nous rangerons dans la troisième classe les faïenceries, poteries de terre, les briqueteries, les tuileries, les chaudronneries, les ferronneries, les verreries, les fonderies, les épingleries, les aiguilleries, l'horlogerie, dont il y a des fabriques considérables dans la Normandie, et qu'on trouvera décrites à leurs articles respectifs dans ce Dictionnaire. On peut consulter les articles suivans : Elbeuf, Louviers, Dreux, l'Aigle, Granville, Coutances, Rouen, etc.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, forment autant d'articles du commerce d'exportation de cette province, dont les principaux entrepôts sont le Havre et Rouen, où l'on trouvera décrit les principales branches tant du commerce d'exportation que de celui d'importation, y compris la pêche, qui est un objet important pour les côtes et les villes maritimes. On fait à Dieppe, au Havre, à Honfleur, des armemens pour la pêche du hareng, de la morue et de la baleine. *Voy*. Pêche.

NORTHAMPTON, comté du centre de l'Angleterre. Il a 24 l. de longueur du N.-E. au S.-O., sur 10 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 180,500 habitans.

Productions. Le sol est varié et en général fertile; on compte qu'il y a dans ce comté 300,000 acres en labour, 250,000 en pâturages et 80,000 en bois. Les principales productions sont : du blé en grande quantité, de l'avoine, des pommes de terre et des légumes. La guède est cultivée en beaucoup d'endroits. On élève dans les prairies une grande quantité de bestiaux qu'on envoie en grande partie au marché de Londres. Les moutons se divisent en trois espèces : celle dite de Leicester est la plus estimée pour la laine. La chaux

abonde : on s'en sert pour engrais. Il y a aussi des carrières d'ardoises.

Industrie et commerce. On fabrique des chaussures et de la dentelle en grand à Northampton, des draps à Kettering et dans le nord du comté, de la dentelle à Towcester, des fouets à Daventry, où se trouve aussi une grande manufacture de bas de soie. Le commerce est très-considérable, surtout en blé, avoine, fèves, bois, écorce de chêne, bestiaux gras, mouton, laine, beurre et fromage. Les produits de l'industrie sont expédiés à Londres, en Irlande, en Amérique et dans l'Inde. Le commerce est favorisé par les canaux de Grand-Jonction et de Grand-Union, qui facilitent les transports.

NORTHAMPTON, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive gauche du Neu, à 14 l. d'Oxford et 21 de Londres. Populat., 15,000 habitans. La rivière de Neu y devient navigable et y reçoit un embranchement d'environ une lieue et demie le long du canal de Grand-Jonction.

Industrie et commerce. Elle possède des fabriques considérables de souliers, bottes et harnais, qui forment autant d'articles de son commerce d'exportation. Il y a des tanneries considérables et plusieurs fabriques de draps.

Foires. On y tient 8 foires par an ; ses marchés aux chevaux sont les plus fréquentés de l'Angleterre.

NORTHUMBERLAND, comté du nord de l'Angleterre, baigné à l'E. par la mer du Nord, ayant 20 l. de longueur du N. au S., et 17 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 223,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont le blé, le seigle, l'avoine, les navets, les pommes de terre, etc. On élève beaucoup de bestiaux dans les pâturages. Il y a des moutons de trois espèces, mais c'est de qualité inférieure.

Minéralogie. Le comté renferme des mines de houille les plus considérables du monde, et qui occupent environ 65,000 ouvriers et produisent annuellement plus de 62 millions de quintaux.

Les mines de plomb sont aussi très-étendues et abondantes, et en produisent autant que toutes les autres mines de plomb de l'Europe; les plus importantes sont celles d'Allouhead et d'Allondab. Cette dernière contient un peu d'argent. On trouve des pierres meulières en assez grande quantité pour approvisionner toute l'Angleterre.

Commerce. La capitale est Newcastle, où l'on embarque une immense quantité de houille destinée pour Londres et d'autres ports de l'Angleterre, ce qui, avec le plomb et les bestiaux, forme la principale branche du commerce de ce comté.

NORWÈGE (NORRIGE en suédois, NORGE en danois), royaume de la presqu'île de la Scandinavie, qui s'étend depuis le 58e degré de latitude nord jusque près de 19 degrés de distance du pôle nord, dans un espace d'environ 900 milles, sur une largeur au sud qui n'excède pas 300 milles, sur une superficie d'environ 61,000 carrés, renfermant 38 villes, dont 9 seulement ont une population qui excède 3,000 habitans et 2 qui n'atteignent que 20,000. Il est situé entre la mer du Nord, la Russie, la Suède et le Cattégat; la côte occidentale est bordée d'un grand nombre de petites îles et de rochers. La population n'est que de 1,098,291 habitans, etc. On sait que la Norwège a été cédée en 1814 à la Suède pour la dédommager de la perte de la Finlande, échue à la Russie.

Territoire et productions. Le territoire est montagneux et peu fertile ; l'intérieur forme un vaste plateau d'une élévation de 2 à 3,000 pieds au dessus du niveau de la mer, ce qui augmente beaucoup la rigueur du climat. Il y a de vastes forêts de sapins, de pins, d'ormes, de frênes et d'autres essences qui fournissent beaucoup de résine, de bois de construction, de planches, de mâture, de madriers. Le pays fournit aussi du sel, des fourrures, des peaux, du poisson salé, des lichens. Il y a des mines d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, d'aimant et d'alun, ainsi que des carrières de marbre.

Minéralogie. La plupart des montagnes, surtout celles situées au sud, renferment des minéraux. On trouve dans les environs de Drontheim le cuivre le plus estimé, et dans le district d'Arendal d'excellentes mines de fer, et leur abondance a suppléé aux minimes produits des mines d'argent de Kœnigsberg, que l'on a commencé à exploiter de nouveau en 1815 ; elles sont devenues plus productives depuis plusieurs années.

Il existe dans plusieurs montagnes des carrières de marbre de différentes espèces, surtout celles que l'on exploite dans les environs de Bergen.

Productions. La Norwège produit du blé, dans quelques endroits de l'orge, de l'avoine, des légumes, des pommes de terre, du lin, du chanvre, du houblon, une grande quantité de cumin et quelques plantes tinctoriales : les principales essences des forêts sont des pins, des sapins, des frênes, dont les produits forment l'objet d'une grande exportation.

Industrie. Il y a peu de mines exploitées, et il n'existe pas de manufactures, suivant l'acception technique de ce terme; elles ne peuvent prospérer dans un pays dont la population est dispersée sur une vaste étendue de territoire, et qui, d'ailleurs, est peu considérable, ayant à peine 6 habitans par mille carré; elles ne pourraient ajouter ni à la richesse ni à la prospérité du pays; aussi l'administration a-t-elle pris le bon parti de ne pas l'encourager. Chaque famille pourvoit elle-même à tout ce dont elle peut avoir besoin, ce qui se réduit au pur nécessaire.

Industrie manufacturière en Norwège. Cette industrie n'a pas atteint en Norwège un haut degré de perfectionnement. Cependant, il résulte des rapports qui nous parviennent, qu'à peu d'exceptions près, les habitans de chaque district confectionnent eux-mêmes les étoffes de laine et de fil nécessaires à leur usage. Ces étoffes sont d'une qualité ordinaire. C'est dans les districts de Hyde-Market, Poten, Bengougne, et dans une partie du baillage de Stavangest, qu'on fabrique des étoffes plus fines, tant pour la consommation de l'intérieur que pour l'exportation. Partout l'industrie domestique des femmes fait les plus grands progrès ; les laboureurs et les pêcheurs fabriquent eux-mêmes les ustensiles et instrumens indispensables à leur profession. Chaque district renferme des artisans de toute espèce, dont plusieurs se distinguent par leur habileté, bien que la plupart n'aient fait aucun apprentissage régulier ; des horlogers, des ouvriers en ciment et en acier se sont ainsi formés d'eux-mêmes. Les artisans dans les villes se perfectionnent aussi de plus en plus, surtout les marchands et les menuisiers.

D'après le relevé fait en 1835, la Norwège comptait dans les villes et bourgs 3,024 artisans et

fabricans qui avaient droit à la bourgeoisie. Parmi les établissemens industriels en Norwège, non compris les mines, on compte 4 filatures de coton, 2 fabriques de chocolat, 2 fabriques de chicorée, 1 fabrique de draps, 1 fabrique de couleurs, 1 fabrique d'ornemens, 8 manufactures de papier, plusieurs verreries, 4 raffineries de sucre, 1 saline, 1 raffinerie de sel, 2 salpêtrières, 1 fabrique de cartes à jouer, 3 fabriques de savon, 19 manufactures de tabac, 1 fabrique d'armes, 1 fabrique de vitriol, 1 usine de laminage de cuivre, 4 fabriques de voitures, 366 distilleries d'eau-de-vie de grain, 9 brasseries, 61 tuileries et poteries; en tout, 4,219 établissemens industriels, chiffre qui n'excède pas beaucoup celui de 1829, 4,123.

Commerce. La Norwège est avantageusement située pour le commerce et la navigation : elle a des côtes très-étendues sur l'Océan, et le singulier avantage dans ce climat d'avoir plusieurs ports exempts de glace et ouverts pendant toute l'année, tandis que les bras de mer ou golfes, qu'on appelle dans le pays fiords, qui pénètrent de 60 à 200 milles dans l'intérieur, favorisent dans la belle saison un cabotage très-important. Mais, en hiver, lorsque tout le pays est couvert de neige, l'espace qui se trouve entre le Drontheim-Fiord, sur l'Atlantique, jusqu'au golfe de Bothnie, qui se prolonge jusqu'en Russie, présente un chemin aussi uni qu'un chemin de fer, où des traîneaux, attelés de chevaux ou de rennes, parcourent en peu de tems un intervalle de 300 milles d'une mer à l'autre; et cette communication, aussi rapide qu'économique, facilite le commerce entre la Norwège, la Suède et la Russie.

Tout le commerce extérieur est un monopole réservé à un petit nombre de marchands de Christiana, Bergen, Drontheim, Christiansand et Tramsoë, qui ont hérité de l'association de ce singulier privilége. Les marchands et boutiquiers établis dans le Nordland, le Fimmark et les îles de Lafodden, possèdent chacun un certain espace de côte qui dépend de sa boutique ou de son comptoir, et dans lequel personne que lui n'a le droit d'acheter ou de vendre quelque marchandise que ce soit. Ils paient une certaine taxe et sont tenus de loger les voyageurs, étant les seuls aubergistes de leurs districts.

Planches. Le commerce des planches est devenu d'une grande importance depuis quelques années, malgré la préférence que l'Angleterre a donnée à celles de ses colonies du nord de l'Amérique. L'exportation qui, pendant les premières années de l'union de la Norwège à la Suède, n'avait été qu'environ de 130 à 150,000 lasts par an, s'est élevée, pendant 1835, 1836 et 1837, à une quantité moyenne de 212,000 lasts.

Edredon. C'est la Norwège qui fournit à l'Europe la plus grande partie de ce précieux duvet, que les habitans des montagnes vont chercher dans les nids de ces oiseaux, souvent aux dépens de leur vie.

Importations. Les principaux articles d'importation sont les blés, grains et farines pour 10 millions 179,800 fr.; les tissus de coton, 1,679,000; de laine, 2,438,000; de lin et de chanvre, 4 millions 134,000; sel, 1,996,000; café, 1,287,900; sucre, 1,233,400; chanvre, 802,300; tabac, 695,000; eau-de-vie, 556,500; lin, 412,200; vin, 251,400; coton en laine, 96,000; douves et bois, 231,300.

Exportations. Elles consistent en bois de construction pour 10,062,100 fr.; poissons, homards, stockfiches et autres, 1,848,300; écorce, 1,848,300; huile de poisson, 1,344,600; rogues, 1,574,000; fer, 607,300; cobalt ou smalt, 157,600; cumin, 76,800; peaux, 58,600; verrerie, 18,000; mousses ou lichens, 10,400 fr.

Les principaux ports sont Christiania, Capitule, Arendal, Christiansand, Bergen, Drontheim, Hammesfort et Wardochem.

Commerce avec la France. Le commerce avec la France a été, pour les importations de France, savoir : vins et eau-de-vie, 1,000.000 fr.; sel, 200,000; vinaigre, 20,000; tissus de coton, 25,000; de laine, 12,500; de lin et chanvre, 8,400, et quelques autres articles de modes.

Les exportations pour la France ont consisté, savoir : en bois de construction, 2,000,000; rogues, 400,000; fer, 50,000; poisson, 10,000; smalt, 4,000.

Le commerce de la Norwège, en 1833, a été évalué, savoir : pour les importations, à 23 millions 753,700 fr.; pour les exportations, à 27 millions 137,000 fr.

Ces chiffres comprennent le commerce avec la Suède.

Les pays dont la Norwège reçoit les principaux articles d'importation sont :

Le Danemarck et les ports de la Baltique, qui lui envoient céréales, chanvre, lin, toile à voile, huile pour ses fabriques de savon.

L'Angleterre, les colonies anglaises et les villes anséatiques, d'où elle tire les denrées coloniales, objets manufacturés de toute sorte.

La France, qui lui fournit des eaux-de-vie, des vins, des tissus de soie, de laine et coton, et du sel.

L'Espagne et le Portugal, dont le sel est le principal envoi.

Voici à peu près la quantité de sel fournie annuellement par chaque puissance : Espagne, 80,000; Portugal, 50,000; France, 20,000 tonnes.

Les exportations se répartissent comme il suit entre ses diverses localités :

Produits du nord et de l'ouest de la Norwège : poisson, rogues, huile de poisson, cuivre, pelleteries.

Produits du sud : bois de construction, écorces, fer, cobalt, cumin, verrerie, mousseline, lichens.

Ces divers produits reçoivent les destinations suivantes : Bois et planches, Angleterre, France, Portugal; poutres et autres, Hollande, Danemarck; poisson, hareng, Suède et les ports de la Belgique. L'exportation va, année moyenne, de 300 à 400,000 barils environ, dont moitié et quelquefois plus est expédiée de Bergen; en 1833, elle a atteint 470,000 barils; Bergen seul en a expédié 300,000; morue (stockfiche et haberviine), Hollande, Portugal, Espagne et Méditerranée; Bergen seul en expédie annuellement 14,985,000 kil. de homards vivans, dont on évalue l'exportation de 50 à 100 chargemens.

La banque est parfaitement consolidée; son fonds métallique et de réserve s'élevait, en 1835, à 3 millions métalliques.

Les espèces monnoyées du pays sont les species, les demi-species, les cinquièmes de species, les pièces de 8 skelling en argent, et d'autres petites monnaies en cuivre. Le species vaut 4 fr.

La Norwège a, de plus, un papier-monnaie dont les billets en circulation représentent chacun 100, 50, 10, 5 et 1 species. On peut se faire une idée du crédit de ce papier, quand on saura que, pendant l'année 1830, on n'en a demandé le remboursement que pour une somme de 3,040 species,

45 skelling ou 12,162 fr. Le dividende partagé entre les actionnaires fut de 7 p. 0/0 à cette époque.

Pêche. La pêche est une des principales industries de la Norwège et aussi une des plus lucratives. On distingue deux pêches : celle d'hiver et celle d'été. La première est la plus considérable, et c'est celle de la morue, que l'on pêche en quantité innombrable aux environs de Lofoden : elle commence en février, lorsque le poisson arrive en masses serrées qu'on appelle fiskelejerg ou montagnes de poisson, ayant plusieurs toises d'épaisseur. Tout le produit de la pêche est envoyé à Bergen.

La pêche des harengs du printems en a fourni 600,000 tonneaux (1 milliard 200,000 liv. pesant), c'est-à-dire une quantité double de celle des années les plus abondantes. Par suite, les prix de cette denrée ont éprouvé une baisse si forte, que les harengs exportés n'ont pas produit plus que ceux des années précédentes, où la pêche n'a été rien moins que riche.

La pêche de la province du Nordland, qui, aussi, a été extrêmement abondante, offre un résultat qui n'est pas non plus fort avantageux. De cette province, il est arrivé à Bergen, pendant l'été dernier, 258 yachts chargés de 600,000 quintaux de poisson, de 20,000 barriques d'huile de poisson, de 20,000 barils d'œufs de poisson. Ces marchandises formaient, avec celles restées de l'année dernière, une quantité si grande, qu'on n'a pu trouver assez de magasins pour les placer toutes, et qu'il a fallu en laisser une partie dans les rues ou sur les quais, où elle s'est pourrie.

Les produits de la pêche ont donné lieu, en 1835, à une exportation de 536,000 tonneaux et à 156,000 skippounds de différentes espèces de poissons.

NORWICH, ville de l'Angleterre, chef-lieu du comté de Norfolk. Elle est située au confluent de la Yare et de la Winsder, qui y sont navigables, à 35 l. de Londres. Populat., 61,200 habitans.

Industrie. C'est une des villes les plus industrieuses de l'Angleterre; il y a un grand nombre de fabriques de petites étoffes de laine, telles que layettes, bayettes, serges, droguets, crêpes de châles en coton, laine et soie, et autres matières imitant les cachemires. La bonneterie, soit de laine, soit de coton, y est aussi considérable. On y fabrique aussi une grande quantité de colonnades et des soieries, telles que des damas, des satins, des taffetas et de la bonneterie, ainsi que des dentelles et des tulles de coton. Il y a aussi des filatures de laine et de coton très-importantes qui occupent un grand nombre d'ouvriers, tant dans la ville que dans les environs. On y emploie principalement les laines de Leicester et de Lincoln.

Commerce. Tous ces produits forment autant d'articles de commerce d'exportation, dont on évalue le montant à env. 1,200,000 liv. st., ou env. 25,500,000 fr. par an. Les expéditions ont lieu par le port de Yarmouth, qui se trouve à l'embouchure de l'Yare, par laquelle se font les transports de Norwich, avec laquelle cette ville entretient des relations de commerce très-considérables. On y tient une foire de 3 jours qui commence le lundi avant la Pentecôte.

NORWICH, ville des Etats-Unis, dans l'état de Connecticut, située sur un bras de la Thames ou Tamise. Populat., 6,500 hab.

Industrie et commerce. Cette ville est fort industrieuse. Il y a des fabriques de colonnade, de tissus de laine, des tanneries, des papeteries, des manufactures d'horlogerie, d'ouvrages en fer et en acier. On compte 19 moulins dans les environs, soit pour la mouture du grain, soit pour la scierie des bois. Tous ces produits forment l'objet d'un commerce d'exportation assez considérable.

NOTABLES. Ce terme désigne les principaux négocians et banquiers d'une place de commerce. La liste des notables pour l'élection des membres des tribunaux de commerce sera dressée par le préfet sur tous les commerçans de l'arrondissement, et approuvée par le ministre de l'intérieur. Leur nombre ne peut être au dessous de 25 dans les villes où la population n'excède pas 15,000 ames; dans les autres villes, il doit être augmenté à raison d'un électeur pour 1,000 ames de population (619).

NOTAIRE. Les courtiers d'assurances rédigent les contrats et polices d'assurances concurremment avec les notaires; ils en attestent la vérité par leur signature, certifient le taux des primes pour tous les voyages de mer ou de rivière (79).

Les protêts, faute d'acceptation ou de paiement, sont faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins (173).

Le notaire qui a reçu le contrat de mariage entre époux dont l'un est commerçant, est tenu de le remettre par extrait aux greffes et chambres prescrits par l'art. 872 du Code de procédure, sous peine de 100 fr. d'amende, et même de destitution et de responsabilité envers les créanciers, s'il est prouvé que l'omission soit la suite d'une collusion (68).

Les notaires et les huissiers sont tenus, à peine de destitution, dépens, dommages-intérêts envers les parties, de laisser copie exacte des protêts, et de les inscrire en entier, jour par jour, et par ordre de dates, dans un registre particulier, coté, paraphé, et tenu dans les formes prescrites pour les répertoires (176).

NOTES DE COURTIER. Les courtiers, après la conclusion d'un marché par leur entremise, prennent et donnent des notes, où se trouvent stipulées les obligations que les parties ont à remplir. Les agens de change donnent une note au preneur et donneur des effets, et où se trouvent consignées les conditions de la négociation. Les courtiers d'assurance donnent aussi aux assureurs une note signée par eux, contenant la nature des risques par eux pris, et le taux de la prime stipulée.

NOTIFICATION. C'est un acte par lequel on donne connaissance de quelque chose dans les formes juridiques. Il y a notification du protêt, notification du procès-verbal de saisie.

NOTO, ville de Sicile, province de Syracuse, située près de la rive gauche du Noto et de son embouchure dans la mer Ionienne, et à 6 l. de Syracuse. Populat., 2,000 habitans, qui font un commerce assez considérable en blé, vin, huile et fruits secs, principales productions du territoire.

NOTORIÉTÉ. On appelle acte de notoriété, des actes par lesquels des témoins suppléent à des preuves écrites. Ces actes ne sont, à proprement parler, que des certificats sur un point de fait.

Dès que le tribunal de commerce aura connaissance de la faillite, soit par la déclaration du failli, soit par la requête de quelque créancier, soit par

la notoriété publique, il ordonnera l'apposition des scellés (449).

Le juge de paix pourra aussi apposer les scellés sur la notoriété acquise (450).

NOTTINGHAM, comté central de l'Angleterre, ayant 18 l. de long. du N. au S. sur 9 de large, avec une populat. de 225,000 habit.

Productions. Les principales productions sont le blé, l'orge, l'avoine, dont on exporte de grandes quantités, le fourrage, les navets, les pommes de terre, les fèves, le houblon, que l'on cultive en grand, et plusieurs plantes tinctoriales.

Minéralogie. Ce comité possède quelques mines de plomb, de la calamine et des mines assez considérables de houille d'excellente qualité, de pierres à chaux, du plâtre, de la pierre à bâtir, de grès et de la marne.

Industrie. Il est surtout renommé pour ses manufactures de bonneterie, soit en fil, coton et soie, qui sont très-importantes et les plus considérables de l'Angleterre. Il y a également des fabriques de fil, de dentelle, de toiles à voile, de poterie de terre rouge, et un grand nombre de mécaniques pour la filature du coton, de la soie d'organsin, de la laine, ainsi que des teintureries et des blanchisseries.

Commerce. Tous ces produits forment l'objet d'un commerce très-étendu.

Exportations. Elles consistent en plomb, cuivre, houille, sel de Derby et de Chester, marchandises du comté de Stafford en grande quantité, chaux, poterie, fer, ouvrages en métaux fondus, bois de construction, écorce de chêne, toiles à voile, etc.

Importations. Ces articles se composent de chanvre, lin, fer, drêche, épiceries, vins et spiritueux, coton brut, laine fil, et toutes sortes de matières pour les manufactures. Les canaux de Grantham et de Nottingham, qui aboutissent à Nottingham, et celui de Chesterfield, qui traverse le nord de ce comté pour communiquer au Trent, favorisent le commerce.

NOTTINGHAM, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive gauche de la Leen, se joignant non loin de là au Trent en même tems qu'au canal de Nottingham. Populat., 51,415 habit.

Productions et industrie. Les productions sont les mêmes que celles dont nous avons fait mention à l'article du comté. Cette ville est depuis longtems renommée pour ses manufactures de bonnerie en soie et en coton d'une extrême beauté. On évalue le nombre des métiers, pour cette seule fabrication, à plus de 10,000. Il y a aussi des fabriques de châles et une immense quantité de tulles et de dentelles; mais ce dernier article a beaucoup diminué. Les fabriques de poterie, de cuirs et de drêche ne sont plus aussi importantes qu'autrefois.

Commerce. Cette ville est le principal entrepôt de tout le commerce du comté, étant située au centre de l'Angleterre, sur la ligne de la grande navigation du Trent et de la Mersey, entretenant des communications vers le sud avec la Saverne d'un côté et avec la Tamise de l'autre; elle possède toujours un commerce considérable, non-seulement des produits de ses manufactures qu'elle exporte en Europe et en Amérique, mais encore en produits étrangers, dont elle est aussi l'entrepôt pour les comtés voisins.

Foires. On y tient 3 foires par an, pour les chevaux, les bestiaux et les autres productions.

NOURRITURE, Alimens. La nourriture de l'équipage, pendant la détention du navire, est réputée avarie (300).

Sont avaries communes, la nourriture des matelots blessés en défendant le navire, celle des matelots pendant la détention, quand le navire est arrêté par ordre d'une puissance, et pendant les réparations des dommages soufferts pour le salut commun, si le navire est affrété au mois (400).

La nourriture, dans les cas ci-dessus, est avarie particulière, si le navire est affrété au voyage (403).

Toute action en paiement pour nourriture fournie aux matelots par l'ordre du capitaine, se prescrit un an après la livraison (433).

NOUVELLE-BRUNSWICK (New-Brunswick), colonie anglaise de l'Amérique du Nord, formant le gouvernement de son nom, comprenant la partie septentrionale de la presqu'île du Bas-Canada, formée par le golfe de Saint-Laurent jusqu'à la baie de la Chaleur, ayant une population d'environ 80,000 habitans.

Productions et commerce. Indépendamment de l'agriculture, on élève une grande quantité de bestiaux dont les peaux servent à l'exportation; les autres productions sont le chanvre, la potasse, les pelleteries, les bois de construction et les produits de la pêche, soit de la morue, soit de la baleine, qui forment aussi les principaux articles du commerce d'exportation.

Le tabac réussit fort bien, la qualité en est assez bonne. Il en est de même du chanvre, dont la culture se serait répandue plus rapidement, au point de mettre la Grande-Bretagne à même de remplacer en partie celui qu'elle tire de la Russie, si elle avait été mieux encouragée. Le commerce pourra profiter du canal Ridean avec ses affluens, qui ouvrent jusque dans le Bas-Canada une communication de 20 milles de longueur à travers des forêts que la civilisation pourra utiliser. Le chef-lieu est Friederiktown.

NOUVELLE-ECOSSE. Colonie anglaise comprenant la grande presqu'île de la côte orientale de l'Amérique du nord, séparée par la baie de Fundy (*Fundy baie*) de la nouvelle Brunswick, avec laquelle elle communique par un isthme de 4 milles de large. Populat., 155,000 habit., pour la plupart anglais, à l'exception d'environ 10,000 descendans des Français, colons français.

Productions et commerce. On y récolte du blé, des pois, des légumes, du chanvre, du lin et des fruits; on y élève une grande quantité de bestiaux, et la pêche y est fort active et très-abondante sur les côtes. On y trouve des mines de houille, de fer et de cuivre, dont les produits, avec le goudron, la potasse, le brai, la thérébenthine, les pelleteries et les bois de construction, forment les principaux articles du commerce d'exportation. Le chef-lieu est Halifax. *Voyez* Halifax.

NOUVELLE-GALLES DU SUD (New South Wales), vaste étendue de pays sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, et qui s'étend du cap York sur le détroit de Torres, à celui de Wilson sur le détroit de Bass.

D'après les renseignemens les plus récens, la population de cet établissement, formé par les Anglais en 1788, et connu aussi sous le nom de *Botany-Bay*, que lui avait donné le capitaine Cook, est de 65,000 ames, dont 20,000 *convicts* ou condamnés à la déportation. Les 45,000 individus res-

tans se composent, soit d'émigrans libres, d'habitans nés de parens européens ou des émancipés, c'est-à-dire des déportés qui ont fini leur tems ou qui, en considération de leur bonne conduite, ont obtenu leur grâce.

Sydney, avec une population de 17,000 ames, est bâtie en amphithéâtre au fond de l'une des anses du port Jackson. Elle est la métropole de toute l'Australasie anglaise et le chef-lieu du gouvernement de la nouvelle Galles du sud, comprenant tous les établissemens anglais dans cette partie du monde, à l'exception de la terre Van Diemen et de la rivière des Cygnes ou Swan-River.

Commerce. Il règne un grand mouvement maritime et commercial dans le port Jackson, où aborde continuellement un grand nombre de navires. Il y a deux banques à Sydney, plusieurs fabriques et des chantiers où l'on construit des bâtimens marchands. Les importations de l'Angleterre s'élèvent à une valeur annuelle de plus de 400,000 liv. st., et qui consistent en étoffes de coton, de laine, fil, porcelaine, poterie, harnais, spiritueux, épices, quincaillerie, mercerie, bonneterie, etc. Le cap de Bonne-Espérance y envoie des vins; le Brésil du sucre, du café; la Chine des nankins, des soieries, du thé et sa poterie et ses porcelaines; enfin, de grands établissemens de commerce, des hôpitaux, des écoles publiques, des églises, etc., attestent les progrès des arts et de la civilisation.

Une des branches de commerce les plus considérables de la colonie est en ce moment la pêche de la baleine et du cachalot. Une cinquantaine de navires de différens tonnages sortent annuellement de Sydney pour aller pêcher le long de la côte orientale de la nouvelle Hollande, près de la baie de Twofood et sur la côte sud de la nouvelle Zélande. Les baleiniers poursuivent les cétacées sur toute la surface du grand Océan austral, depuis le port Jackson jusqu'à la mer du Japon; leurs instrumens de pêche sont fabriqués dans leur ville. On emploie pour les cordages et les filets le phormium de la Nouvelle-Zélande.

La laine des moutons de la colonie est devenue une production très-importante; elle égale pour la finesse la laine de Saxe. En 1834, la quantité expédiée à Londres a été de 14,948 balles; on en a aussi expédié en France.

La nouvelle Galles du sud possède un climat semblable à celui de l'Italie pour sa douceur, et où les maladies épidémiques ne règnent à aucune époque de l'année, ce qui assure un rapide accroissement à la population, qui s'élève déjà à 70,000 habitans. Ce chiffre peut se diviser ainsi qu'il suit : 20,000 convicts subissant leur peine; 20,000 émancipés ou fils d'émancipés, et 25,000 émigrés libres constituant l'aristocratie.

Sydney, capitale de la colonie, ne comptait en 1823 que 11,000 habitans. Ce nombre s'est beaucoup augmenté depuis cette époque. Tous les environs sont semés de maisons de campagne semblables aux cottages anglais. Les principaux quartiers sont splendidement éclairés.

Les provinces éloignées ont marché du même pas que la capitale; leur territoire est en grande partie assez bien cultivé; il s'y fait un grand commerce de bestiaux et de laine. L'industrie qui réussit le mieux aujourd'hui dans toute l'Australasie, c'est celle d'élever des bestiaux; les laines de ce pays sont recherchées sur les marchés anglais à l'égal des plus beaux produits de la Saxe.

La nouvelle Galles du sud a reçu, dans le courant de 1833, pour 602,032 liv. st. d'objets fabriqués et de matières premières; elle a livré en échange une valeur de 384,344 liv. st. de ses propres produits. Ses revenus se sont élevés, pendant cette année, à 135,909 liv. sterl.; les dépenses payées par le budget colonial ont été de 126,909 l. st., ce qui laisse un excédant de recette de 9,000 liv. st. Il est vrai que les dépenses d'entretien des convicts, de déportation et de garnison restent à la charge de la métropole, ce qui grève le budget annuel d'Angleterre de 7 à 8 millions de fr.

Le commerce de la colonie se fait principalement avec l'Angleterre, le cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice (ci-devant l'île de France), la Chine et la terre Van Diemen. Les productions du sol sont les céréales, les bestiaux, le maïs et le tabac, qui est d'une excellente qualité.

Le commerce dans la nouvelle Galles du sud fait des progrès rapides, suivant les derniers rapports (du 13 mars 1835), qui sont parvenus de Sydney. Comme le numéraire y était fort rare, attendu qu'étant obligé de solder en argent, le riz, le sucre et le thé que la colonie importait de la Chine et de l'Inde, indépendamment des sommes considérables employées dans l'acquisition de biens fonciers, on avait créé deux banques qui avaient chacune 100,000 liv. sterl. (2,500,000 fr.) en circulation, portant 10 p. 0/0 d'intérêt par an; mais les affaires ayant pris un plus grand développement, ont nécessité l'établissement de nouvelles banques; et au mois de novembre 1834, on a fondé une banque de commerce dont les actions gagnent déjà une prime. Le gros intérêt que l'on paie ordinairement a engagé des capitalistes de Londres à créer encore une autre banque sous le nom de banque d'Angleterre, qui a établi des succursales à Sydney, à Hobarts et au Cap. Son capital est de 400,000 liv. st. (100 millions de francs), dont la moitié est déposée à Sydney; ce qui a donné un plus grand mouvement aux opérations. On attend un bateau à vapeur de l'Angleterre du port de 700 t. destiné à entretenir les communications entre Sydney et la terre Van Diemen.

NOUVELLE-GRENADE, anc. vice-royauté de l'Amérique espagnole, dans l'Amérique du sud, située entre les 1° 12' de lat. N. et 11° 30' de lat. S., et ayant pour limites : au N. la mer de Caraïbe et la province de Costa-Rica de Guatimala, à l'E. l'état de Caraccas et la Guiane portugaise, au S. le fleuve des Amazones et le Pérou, à l'O. l'Océan pacifique. Sa longueur est de 385 l., sur une largeur de 110 l., avec une population de 1,800,000 habitans. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Magdeleine et le Rio de Bogota. Cette vice-royauté ne dura que jusqu'à l'époque où cette colonie se déclara indépendante de la mère-patrie et forma un état particulier, sous le nom de Colombie, en 1821. Après la mort de Bolivar, la Colombie fut partagée en trois états indépendans: la Nouvelle-Grenade, Venezuela et l'Equateur.

Productions. On y récolte les plus précieuses productions de la nature, des bois de teinture de différentes qualités, et d'ébénisterie, tel que le bois d'acajou; et suivant les hauteurs du sol, il y vient plusieurs productions de divers climats, telles que le coton, le tabac, le café, le sucre, le cacao, la vanille, l'indigo, la vigne et les fruits du Midi, le blé, le manioc, des plantes aromatiques et médicinales. On y élève un grand nombre de bestiaux, de chevaux et de lamas, qui paissent dans des pâturages dont l'herbe, dans la saison des pluies, est de la hauteur d'un homme.

Minéralogie. Il y a des mines d'or et d'argent, de platine, de cuivre, de plomb, de mercure et d'émeraudes.

Industrie. L'industrie n'y est pas, il s'en faut de beaucoup, dans un état bien florissant. Les gens de couleur seuls, métis, mulâtres, Indiens et nègres, exercent les arts et le commerce. Ils font valoir le petit nombre de fabriques qui se sont établies pour les besoins les plus urgens; ils cultivent aussi les terres. Une profession quelconque aurait blessé l'amour-propre des créoles espagnols, qui font consister leur dignité à vivre dans une superbe indolence, et surtout à n'être point alliés avec des gens de couleur, qui, malgré leur industrieuse activité, sont méprisés par eux, sans songer que les véritables richesses consistent dans les produits du sol et de l'industrie, et qu'avant tout il faut être producteur. Ces préjugés ont puissamment influé sur l'état actuel de la Colombie, où la culture des productions des Tropiques aurait pu devenir une grande source de richesses trop négligée jusqu'à ce jour, ainsi que le commerce qu'on aurait pu en faire.

Agriculture. Cependant l'agriculture commence à y être encouragée, ainsi que les arts et les sciences, qui sont actuellement cultivés. N'ayant point de manufactures, car on ne peut donner ce nom à quelques chétives fabriques d'objets indispensables aux besoins les plus urgens de la société, ces peuples ne peuvent se passer des produits manufacturés de l'étranger en échange des productions de leur sol, riche en toutes sortes de denrées qui trouvent un débit avantageux en Europe. Telle est la base du commerce entre les nations européennes de la Nouvelle-Grenade.

Commerce. Les échanges que la France peut faire sont très-avantageux; le café, le sucre, le coton, le cacao, sont d'une bonne qualité, récoltés et conservés avec soin à des prix modérés. Ce qui est d'une haute importance pour le commerce français, l'argent de France gagne 8 p. 0/0 de la main à la main. Nos négocians semblent ignorer ces détails, car fort rarement notre pavillon flotte sur ces rivages du Nouveau-Monde, qui sont cependant tous disposés à nous accueillir amicalement, suivant le rapport du commandant du brick *le Cuirassier*, qui a visité ces parages.

Articles propres à l'importation. Ils sont en grand nombre, surtout ceux du sol et de l'industrie de France; tels sont les articles de Paris, consistant en nouveautés, modes, parfumerie, mercerie, quincaillerie, peignes, bijouterie fausse, colliers et boucles d'oreille en perles blanches, moulées, roses et bleues; bimbeloterie; boissons, telles qu'anisette, en panier de 2 bouteilles; eau-de-vie blanche 3/6, en baril de 9 veltes; vinaigre blanc, le plus fort possible; vins de Champagne, bonne qualité, en caisse de 12 bout.; doux, qualité moyenne, en baril de 9 veltes; autres rouges, en caisse de 12 bouteilles; autres en pièce : le vin rouge doit être fort et fouetté d'eau-de-vie; cire blanche, eau-de-vie et liqueurs; fer imitant le fer de Biscaye, plié, plat, de manière à être transporté à dos de mulet, c'est-à-dire de 3 pieds de long environ; fromage dit tête de mort; fruits confits au sel, tels que cornichons, olives, câpres, en caisse de 12 bouteilles ou flacons; huiles d'amandes douces, d'olive de bonne qualité, en caisse de 12 bouteill.; mantilles de tulle (bobin net); papier florette de France : celui façon d'Espagne est préféré; à lettres grand format; eau de Cologne, de lavande, essences, pommades; peaux apprêtées, maroquinées, jaunes, ponceau, vertes, violettes; veau ciré; peignes de corne imitant l'écaille, d'écaille, à papillottes et à peigner; robes de batiste brodées à grandes fleurs, de tulle brodées, etc.; savon bleu pâle recuit; soie à coudre : elle doit être peu torse et imiter, pour le pliage et la qualité, la soie de Murcie, en couleurs assorties; tissus de coton, mousseline, indiennes de Mulhausen; nankin de Rouen; châles 6/4 de tulle, autres à fleurs ou dessins en bleu et rouge; tissus de laine, draps bleu de roi, noir; tissus de lin, bretagne, batiste, dentelles et tulles en assortiment, de 1 à 3 pouces de large et plus; mouchoirs brodés aux quatre coins, de batiste à vignettes peintes et fond à fleur; bonneterie, bas blancs, noirs, assortis, pour homme et femme; mouchoirs gaze 3/4; peluche beau noir de 7/12 à 2/3 de large; rubanerie, grand assortiment de différentes couleurs et largeurs, et de rubans gaze à la mode; tissus de soie, satins, taffetas, florentines de différentes couleurs assorties; châles de satin 6/4, couleurs à la mode; serge noire, vermicelle d'un beau jaune, en caisse de 20 à 25 kil.; verreries et cristaux, bouteille de toutes grandeurs, carafes *idem*, verres à eau, à liqueur, à vin de Bordeaux, de Madère, de qualités ordinaires et le meilleur marché possible. Les vins doivent faire la base des chargemens, avec les eaux-de-vie, liqueurs et huiles, dont il se fait un bon débit dans toute l'Amérique du sud.

Toutes ces marchandises donnent un profit de 30 à 40 p. 0/0 lorsque les assortimens sont bien faits suivant le goût du pays de destination. Les marchandises doivent être de bonne qualité, selon leurs prix; elles doivent être bien confectionnées et emballées avec soin, surtout les soieries, qu'il faut enfermer dans des caisses de ferblanc; autant que possible, le poids des colis ne doit pas excéder 150 livres, pour qu'ils puissent être facilement transportés dans l'intérieur à dos de mulet, ce qui facilite beaucoup la vente.

Des conventions préliminaires de commerce et de navigation entre la France et les états de la Nouvelle-Grenade et de Venezuela, ont déjà été conclues; la première à Bogota, le 14 nov. 1832, la seconde à Caraccas, le 11 mars 1833. M. Buchet Martigny avait été chargé, en se rendant en Bolivie, de conclure également une convention préliminaire avec le gouvernement de l'Equateur. Les relations de la France avec les trois nouveaux états qui formaient la république colombienne se trouvent ainsi complètement assurées.

La commission d'usage est de 5 p. 0/0. Les droits imposés sur les importations de l'étranger sont, à l'entrée de la Nouvelle-Grenade, comme précédemment à l'entrée de la Colombie, pour la grande majorité des articles des droits *ad valorem*, et pour un petit nombre seulement des droits spécifiques résultant d'un tarif publié à Bogota le 22 mai 1832.

Un décret du congrès de la Nouvelle-Grenade, publié à Bogota le 17 avril 1838, a déclaré le port de Rio-Hacha port de l'entrepôt, et l'a soumis, comme les ports de Carthagène et de Ste-Marthe, au régime établi par la loi du 4 avril 1826.

Le Sénat et la Chambre des Représentans de la Nouvelle-Grenade, réunis en congrès, pour assurer et accroître le revenu des douanes d'une manière compatible avec les intérêts des particuliers et obvier aux inconvéniens qui sont résultés de l'application de la loi du 13 juin 1833, sur les droits d'importation, décrètent:

Art. 1er. A partir du jour fixé par la présente

loi, on percevra, conformément à ses dispositions, dans les douanes de mer, de terre et de rivière de la Nouvelle-Grenade, habilitées pour le commerce extérieur, les droits d'importation compris, sous cette dénomination, par les lois de la république, et qui ont été perçus depuis le 1er octobre 1833, en conformité de la loi du 13 juin de la même année.

Les autres droits, connus sous différentes dénominations et fixés par les lois existantes, continueront à se percevoir conformément aux lois qui les ont établis.

2. *Droits de navigation.* A partir du jour où la présente loi sera mise à exécution, les bâtimens venant des ports étrangers dans ceux de la Nouvelle-Grenade, paîeront, savoir : bâtimens nationaux, par tonneau, 4 réaux ; étrangers, 8 réaux.

Les bâtimens tant nationaux qu'étrangers, venant de ports étrangers, qui entreront dans un port quelconque de la Nouvelle-Grenade pour y déposer partie ou totalité de leur chargement, et qui en relèveront pour un autre port habilité de la Nouvelle-Grenade, ou avec une portion de leur chargement, ou sur lest, ou avec des objets d'exportation, ne paieront le droit de tonnage que dans le premier port où ils seront entrés, et ne le paieront pas dans les autres ports où ils entreront ultérieurement.

Les bâtimens nationaux n'excédant pas 20 tonneaux, et venant de ports étrangers, ne paieront aucun droit de tonnage.

Les bâtimens nationaux et étrangers paieront le droit de tonnage porté en l'art. 2, pourvu qu'ils n'excèdent pas 100 tonneaux. Ceux qui excéderont ce nombre, sans dépasser celui de 300 tonneaux, paieront, pour l'excédant : bâtimens nationaux, par tonneau, 2 réaux ; étrangers, 4 réaux.

Les bâtimens de plus de 300 tonneaux paieront, pour l'excédant ; bâtimens nationaux, par tonneau, 1 réal ; étrangers, 2 réaux.

3. *Cabotage.* Les bâtimens nationaux peuvent seuls faire le commerce de cabotage ; et, lorsqu'ils seront employés à ce commerce, ils ne paieront aucun droit de tonnage, d'ancrage, de visite ou aucun autre de ces droits de port qui affectent le bâtiment spécialement et non les marchandises, sauf toutefois le droit de pilotage, s'ils demandent un pilote.

4. Les bâtimens baleiniers qui viendront à Panama pour se réparer et se ravitailler, ne paieront aucun droit d'ancrage ni de tonnage.

5. *Droits d'importation à la valeur.* Pour le recouvrement des droits d'importation des produits naturels ou manufacturés des pays étrangers, qui s'introduiront par les ports de la Nouvelle-Grenade, ces produits seront classés comme suit :

1re classe. — Ancres et chaînes pour navires ; argenterie et orfévrerie ; bijouterie fine ; blanc de baleine brut ; brai ; câbles, cordages, agrès ; cire brute ; clous de fer et de cuivre pour embarcations grandes et petites ; goudron ; horlogerie d'or et d'argent, montres et pendules ; outils et instrumens pour arts et métiers ; passementerie, galons d'or et d'argent ; pierres fines ; tissus de coton ; dentelles, mantilles, fichus ou châles, voiles de blonde ou de tulle, en pièces ; tissus de lin et de chanvre, de chanvre ; toiles à voiles, de lin ; batiste, dentelles, linons, mantilles, fichus, etc. ; mouchoirs de batiste, brodés ou unis, robes de batiste, brodées, en pièces ; tissus d'or et d'argent, gazes ; de soie (mêmes articles que pour tissus de coton).

2e classe. — Chemises de tricot de coton, de laine ; papier de toute sorte ; soie brute, préparée ; tissus de coton, de laine et estame, de lin et chanvre, de soie.

3e classe. — Drogues et médicamens de toute sorte, non spécialement tarifés ; huiles, autres que de senteur ; mercerie, poterie, faïence, porcelaine ; quincaillerie ; savons, autres que de senteur ; verres et cristaux de toute sorte.

4e classe. — Bijouterie fausse ; bimbeloterie, jouets d'enfans ; estampes, éventails, fleurs artificielles ; gants ; papier peint pour tenture d'appartement ; plumes de parure ; tableaux.

5e classe. — Eaux de senteur, essences, huiles de senteur ; lampes grecques, lanternes, lustres ; miroirs ; ouvrages (meubles et ustensiles) d'acier, de bronze, de cuivre, de ferblanc, de plomb ; parapluies et parasols ; parfums ; savons de senteur ; verre, verrerie et cylindres, dits *garde-brises*.

6e classe. — Blanc de baleine ouvré ; cire ouvrée ; comestibles et conserves de toute sorte ; épices de toute sorte, poivre, etc. ; fruits ; câpres, olives ; autres fruits conservés ; fruits confits, secs ; meubles d'appartement, non spécialement tarifés ; origan ; peaux ; peaux tannées ; suif ouvré.

6. Les marchandises de la 1re classe paieront : par nav. nation., 12 p. 0/0 ; étrang., 17 p. 0/0.

7. Les marchandises de la 2e classe paieront : par nav. nation., 15 p. 0/0 ; étrang., 20 p. 0/0.

8. Les marchandises de la 3e classe paieront : par nav. nation., 18 p. 0/0 ; étrang., 23 p. 0/0.

9. Les marchandises de la 4e classe paieront : par nav. nation., 21 p. 0/0 ; étrang., 26 p. 0/0.

10. Les marchandises de la 5e classe paieront : par nav. nation., 24 p. 100 ; étrang., 29 p. 0/0.

11. Les marchandises de la 6e classe paieront : par nav. nation., 27 p. 0/0 ; étrang., 32 p. 0/0.

12. Les marchandises non dénommées dans la présente loi paieront, d'après l'évaluation du tarif, ou d'après celle fixée par des experts, s'il y a lieu, savoir : par navires nationaux, 25 p. 0/0 ; étrangers, 20 p. 0/0.

13. Les droits afférens aux six classes ci-dessus se percevront d'après les valeurs assignées aux marchandises par le tarif des évaluations. Pour celles qui n'y seraient pas dénommées, le droit sera perçu d'après l'évaluation qu'en feront deux experts capables, nommés, l'un par l'administrateur de la douane, l'autre par la partie intéressée. Dans le cas où les deux experts ne s'accorderaient pas sur la valeur à déterminer, ils nommeront eux-mêmes un tiers-expert, et la valeur convenue par deux d'entre eux sera réputée celle des marchandises. Les deux ou les trois experts, quand il y aura lieu, devront fixer le prix des objets déjà connus, d'après les prix courans de la place, dans les ventes au comptant, et en toute espèce de monnaie courante. Quant aux objets non connus, on les évaluera d'après le prix brut de facture, augmenté de 20 p. 0/0.

S'il ne se trouve pas de négocians à la douane de Matuntubo, on pourra nommer experts et tiers-experts, en cas de désaccord entre les experts, les préposés même de la douane.

14. La perception des droits d'importation s'opérera sans distinction aucune à raison de la provenance, que les marchandises viennent d'Europe, d'Asie, des Etats-Unis ou des colonies européennes en Amérique.

15. A l'égard des marchandises étrangères importées par les douanes de terre ou de rivière, on percevra les droits fixés par les articles précédens ;

comme si elles étaient importées sur bâtimens étrangers, à moins qu'un certificat des chefs de la douane du port d'où vient le bâtiment importateur ne constate la nationalité de ce bâtiment, auquel cas les marchandises seront admises au bénéfice résultant de la présente loi.

16. Le tarif d'évaluation sera, tous les deux ans, modifié par le pouvoir exécutif dans toutes les parties où besoin sera, sur l'audition des administrateurs de la douane, assistés de deux négocians de chaque port habilité que désignera le gouverneur; toutefois, on pourra, chaque année, y inscrire les articles nouvellement connus, et qui n'y auront pas été évalués. Les modifications apportées seront en vigueur, dans toutes les douanes, pour la perception des droits d'importation, six mois après avoir obtenu l'approbation du pouvoir exécutif.

17. Seront soumis à un droit spécifique, les articles ci-après:

	réaux.
Acier non ouvré, le quintal	12
Beurre, le quintal	48
Biscuits, le quintal	64
Bois d'acajou d'Haiti et de Honduras, la coudée cube	16
Boissons. Bière en bouteilles, les 12 bouteilles	12
— Bière en tout autre contenant, l'arrobe	8
— Cidre en bouteilles, les 12 bouteilles	12
— Cidre en tout autre contenant, l'arrobe	8
— Eau-de-vie de vin de 18 d., en bouteilles, les 12 b.	36
— Eau-de-vie en tout autre contenant, l'arrobe	30
— Vinaigre en bouteilles, les 12 bouteilles	6
— Vinaigre en tout autre contenant, l'arrobe	4
— Vins rouges en bouteilles, les 12 bouteilles	4
— Vins en tout autre contenant, l'arrobe	4
— Vins autres en bouteilles, les 12 bouteilles	8
— Vins en tout autre contenant, l'arrobe	6
Canapés de toute sorte, la pièce	300
Carreaux de jaspe, le 100 en nombre	32
— de terre cuite, vernissés ou non, le 1000 en nombre.	100
Cartes à jouer, le jeu	1
Casquettes avec ou sans visière, brod. ou gal., la pièce.	48
— sans broderies ni galons, la pièce	30
Chaises et fauteuils de toute espèce, la douzaine	96
Chapeaux de feutre ou poil, de toute grand., la pièce.	12
— de paille, autre que de jipijapa, la pièce	8
Chemises de toile pour hom., fem., enf., la douzaine.	96
— de toile fine, brodées ou non, la pièce	16
Coffres et malles communs, avec marchand., la pièce.	8
— et malles communs, vides	16
— et malles fins, avec marchandises, la pièce	24
— et malles fins, vides	32
Commodes à miroir, avec tabl. pour livres, la pièce	280
— à secrétaire, de toute espèce, 240 r. — à linge	200
Confitures et sucreries, la livre	4
Cordonnerie (ouvrages de). Bottes et demi-bottes, la p.	24
— Brodequins de toute sorte, pour homme et femme	16
— Brodequins pour enfant	8
— Souliers pour homme et femme, 10 r. — pour enf.	6
Cuivre en saumons, le quintal, 32 r. — en pl. ou feuil.	24
Culottes ou pantalons de casimir, de soie, de drap	24
— autres de toute sorte d'étoffe, la pièce	15
Cumin, le quintal	48
Fer ouvré, en barr., de 3 p. de larg. et 1 p. d'ép., le q.	8
— ouvré, le quintal	32
Ferblanc en feuilles, les 225 feuilles	8
Futailles montées ou en bottes, l'arrobe de contenance.	2
Gilets conf. de casimir, drap, velours, soie, la pièce	24
— autres de toute sorte, la pièce	10
Grains et farines. Céréales : Grains. — Riz, le quintal.	16
— Farine de froment en baril de 7 à 8 arrobes, net.	32
— Menus grains non prohibés, le quintal	24
Habits, manteaux et redingotes de drap ou casimir	150
— autres de toute sorte, la pièce	40
— Casaques brodées en or ou arg., 200 r. — autres	80
— Dolmans br. en or ou arg., 150 r. — br. en soie	100
— Lévites de drap ou casim., 100 r. — autres, la pièce.	40
Hamacs de coton, de lin ou de chanvre, la pièce	50
Huile de graine de lin en bout., les 12 bouteilles	36
— en tout autre contenant, l'arrobe	30
— de noix en bout., 30 r. — en tout autre cont., l'arr.	24
— de ricin en bout., 24 r. — en tout autre cont.	20
Lits avec rideaux et ornemens, 400 r. — sans rideaux	300
Peignes d'écaille dite caret, les 12 paires	16
Poisson sec et salé, le quintal, 50 r. — en saumure	64
Poterie. Terre cuite. Vaisselle de cuisine, les 12 pièces.	24
Poudre à tirer, le quintal	80
Robes et jupes confectionnées, la pièce	80
Savon d'huile, de résine, de suif, le quintal	48
Sel étranger, le quintal, 8 r. — de Venezuela, de l'Eq.	4
Selles pour hommes et femmes, avec harnais, la pièce.	75
— sans harnais	50
Tabac en poud., fin, la livre, 4 r. — râpé, les 12 bout.	48
Tables de bois, la pièce, 64 r. — de marbre	200
Tuiles de terre cuite, le 100 en nombre	16
Vestes de drap ou casimir, la pièce, 32 r. — autres	20
Viande de bœuf, le q., 16 r. — de porc, 24 r. — Jambons.	32
Voitures à 2 roues, ayant 2 siéges, la pièce	400
— à 2 roues ayant plus de 2 siéges	500
— à 4 roues ayant 2 siéges	600
— à 4 roues ayant plus de 2 siéges	800

18. *Surtaxe.* Les droits indiqués dans l'article précédent seront perçus quand l'importation des marchandises qui y sont dénommées aura lieu par bâtimens nationaux; si l'importation a lieu par bâtimens étrangers, on percevra en sus 5 p. 0/0 du montant des droits indiqués.

Nota. Indépendamment des charges qui ont été indiquées plus haut, l'expéditeur doit s'attendre à une assez forte perte sur les retours en espèces.

La monnaie qui a cours dans la Nouvelle-Grenade est une monnaie informe, fondue dans les momens de troubles du pays, et d'une valeur réelle très-inférieure à sa valeur nominale.

Le change de la quadruple ou du doublon (82 f. 50 c.) contre 16 piastres de cette monnaie, varie de 15 à 18 et même 20 p. 0/0.

C'est une défalcation nouvelle à ajouter à celle du montant des droits de douane, et des autres droits et charges précédemment signalés.

Le congrès de la Nouvelle-Grenade a rendu, le 13 mai 1835, une loi qui abolit le droit d'*alcabala* pour chaque vente effectuée dans l'intérieur, tant de marchandises étrangères que de biens-fonds et de produits naturels. A l'avenir, ce droit sera perçu une seule fois à l'importation, à raison de 3 p. 0/0, d'après les évaluations du tarif officiel, sans qu'on y ajoute les 5 p. 0/0 établis par la loi du 5 juin 1834 (art. 22).

Il en résulte pour les marchandises étrangères une surcharge nominale de 3 p. 0/0, puisque l'*alcabala* antérieur n'était que de 4 p. 0/0.

NOUVELLE-HOLLANDE (Australasie, Australie). Cette île, la plus grande du globe, que l'on nomme aussi Australie, à cause de sa situation près du Pôle austral, est considérée comme une cinquième partie du monde. Elle a 1,100 lieues de longueur sur 800 de large; c'est un vrai continent renfermant la Nouvelle-Galles du sud, dont la partie que les Anglais se sont appropriée est comprise entre les 145° 50' et 150° 43' de long. E., et entre les 31° et 35' de lat. S., a été divisée en 10 comtés, savoir : Cumberland, Camden, Argyle, Westmoreland, Northumberland, Roxburgh, Durham, Ayr, Cambridge et Londonderry.

Après que le capitaine Cook y eut abordé en 1770, huit ans après, en 1778, fut fondé le premier établissement sur la côte orientale, et en moins de 50 ans, plusieurs villes se sont élevées à cette autre extrémité du monde; l'industrie européenne s'y est introduite avec les connaissances et les mœurs, en sorte qu'on a fondé à Paramatta un observatoire dont le directeur est un correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et à Hobart-Town on publie un annuaire tous les ans.

Les Anglais ont successivement formé des colo-

nies sur les points les plus avantageux des côtes. Outre le port Jackson, qui est le siége du gouvernement, ils ont colonisé l'île Van Diemen, que l'on croyait tenir à la terre, qui en marque le point le plus méridional. Ils s'établirent encore sur la côte orientale, sur les bords et à l'entrée de Swan River; mais cette colonie n'a pas eu de succès.

La Nouvelle-Hollande, dans l'Océan austral, a été découverte par les Hollandais, qui n'y formèrent point d'établissement. Ce fut le célèbre capitaine Cook qui explora le premier la côte orientale de ce nouveau continent, dont il prit possession en lui donnant le nom de Nouvelle-Galles du sud : la plage où il aborda étant couverte d'une grande quantité de plantes inconnues, lui donna l'idée de l'appeler baie botanique (Botany-Bay). La première expédition qui y arriva le 3 janvier 1778 ayant trouvé ce parage peu convenable pour y former un établissement, on résolut de se rendre au port Jackson pour y fonder une ville près d'un havre auquel on donna le nom de Sidney Cove, où les bâtimens peuvent prendre leur chargement et y déposer leur cargaison.

Ce continent, avec ses 4,000 lieues de côtes maritimes, ses ports nombreux, toutes ses variétés de sol et de climat, et qui s'étend d'un côté vers l'Inde et la Chine, et de l'autre vers le pôle du sud, ayant à l'E. un océan immense, parsemé de nombreuses îles très-peuplées, paraît devoir se couvrir un jour d'une population puissante destinée à porter jusqu'aux confins de la terre la civilisation de l'Europe. Sa situation, sous le rapport de l'agriculture, du commerce et des entreprises maritimes, est l'une des plus favorables du globe. Cette vaste région offre un sol généralement fertile et arrosé par de nombreuses rivières; il produit en abondance le charbon de terre et le fer, principale source de la prospérité de la Grande-Bretagne. Tous les grains et toutes les plantes des pays étrangers y croissent depuis la groseille du nord jusqu'à la banane et l'ananas des Tropiques.

La Nouvelle-Galles du sud et la terre Van Diemen ont exporté, en 1835, au delà de 5,500,000 l. pesant de laine, qui, à raison de 2 fr. la liv., font la somme de 11 millions de francs. Une partie de cette laine fut expédiée aux Etats-Unis et une autre en Angleterre.

Il se fait une immense consommation de rum, qui s'est élevée en 1835 à 300,000 gallons, y compris les autres liqueurs spiritueuses pour une population de 75 à 80,000 individus, ce qui fait 7 gallons ou 28 litres par personne; tandis que dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne, le terme moyen n'est que de 1 gallon et 1/2 pinte par personne.

Quoique la fondation de l'établissement pénal de la Nouvelle-Galles du sud ne date que d'une cinquantaine d'années, et que la population de ce pays ait une origine bien impure, les condamnés (convicts) à la déportation, l'accroissement rapide de ses habitans et de ses richesses, ses progrès surprenans dans les arts variés de l'industrie et du commerce, et dans le raffinement ou les vices de la civilisation européenne, font présumer que de hautes destinées sont réservées à cette contrée lointaine.

Il a été fondé une nouvelle colonie anglaise, dite colonie australe, à peu près au milieu de la limite méridionale de la Nouvelle-Hollande; elle s'étend depuis le 132ᵉ jusqu'au 141ᵉ degré de longitude, et depuis la côte jusqu'au 26ᵉ degré de latitude australe; dans l'intérieur des terres, elle présente une surface d'environ 350,000 milles carrés. Cette partie de la côte comprend les deux grands golfes de Spencer et de Saint-Vincent, le beau port Lincoln et l'embouchure de la rivière Murray, qui, étant navigable dans un espace de 300 milles, offre, avec le lac Alexandrina, de précieuses ressources de navigation intérieure analogues à celles dont l'Amérique du nord est si heureusement pourvue. La position de cet emplacement, relativement aux autres colonies australiennes, est assez centrale, et permettra d'établir une communication facile par mer avec Sydney d'un côté et Swan-River de l'autre, mais surtout avec la terre Van Diemen. Quant à la fertilité du sol, les rapports paraissent très-favorables; ils attribuent à ces districts une supériorité décidée sur la côte orientale de l'Australie. Tout fait espérer que cette nouvelle colonie aura le plus grand succès dans cette partie du monde, à l'avantage de la civilisation, du commerce, de l'industrie et même de la religion.

On pourra se faire une juste idée des progrès rapides des colonies de la Nouvelle-Hollande par ce seul fait qu'en 1827 les revenus de la Nouvelle-Galles du sud étaient évalués à 62,229 liv. sterl.; ceux de Van Diemen à 32,857 liv. sterl. Les revenus des dernières années, sans aucune augmentation matérielle dans les impôts, ont été pour la Nouvelle-Galles du sud, en 1830, de 204,602 l. st.; en 1831, de 120,204 liv. sterl.; en 1832, de 135,009 liv. sterl. Pour la terre Van Diemen, en 1830, de 68,586 liv. sterl.; en 1831, de 71,067 liv. sterl.; en 1832, de 91,967 liv. sterl., et en 1833, de 85,906 liv. sterl. Les dépenses ont été tellement au dessous de la recette, qu'au trésor colonial de la Nouvelle-Galles du sud, on a une réserve de près de 47,000 liv. st. et de 35,000 liv. st. à Van Diemen. *Voyez* Nouvelle-Galles du sud.

NOUVELLE-ORLÉANS, ville et port des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, état de la Louisiane, sur la rivière septentrionale du Mississipi, à environ 35 l. de son embouchure dans le golfe du Mexique. L'établissement de la marée, à l'embouchure du fleuve, est à 2 heures; l'élévation est de 5 pieds. Populat., 50,000 habitans. Quoique cette ville soit située à 109 milles au dessus de l'embouchure du fleuve, elle est considérée comme un port de mer. L'Angleterre, la France, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Prusse, la Suède, la Russie et les villes anséatiques, y entretiennent des consuls. Le Mississipi ayant 1,500 mètres de largeur et 70 de profondeur à la Nouvelle-Orléans, peut aisément recevoir un grand nombre de gros navires.

Productions et industrie. Les productions sont celles que nous avons décrites à l'article de la Louisiane, dont la Nouvelle-Orléans est le chef-lieu, et consistent principalement en coton, indigo, sucre, bois de teinture, etc. *Voyez* Louisiane. Les seuls établissemens industriels sont ceux servant à presser les balles de coton, dont on presse 500 balles par jour pour les chargemens des navires qui les exportent en Europe, un moulin à scier le bois de charpente mu par la vapeur et livrant 180,000 pieds cubes de planches par jour, et quelques forges sur le bord du fleuve. On emploie aussi des machines à vapeur dans les sucreries les plus considérables, principalement au pressage des cannes à sucre. Suivant le docteur Antomar-

chi, les habitations placées auprès de ces établissemens offrent l'aspect de l'aisance et de la richesse. Les esclaves y sont bien nourris : on peut dire, ajoute-t-il, qu'abstraction faite de l'idée de l'esclavage, que ces nègres sont plus heureux, peut-être, que nos domestiques les mieux traités en Europe. Plusieurs exercent des professions utiles.

Commerce. Aucune ville du nouveau et de l'ancien monde n'a une position plus avantageuse pour le commerce. Située dans une contrée que, sous le rapport de la fertilité, on peut appeler, à juste titre, l'Egypte de l'Amérique septentrionale, ayant une communication facile avec les états sud-ouest de l'union par les fleuves Arkansas, Mississipi, Missouri, Wabash, Tennessée, Cumberland et Ohio, qui tous sont navigables pour des bateaux à vapeur de 300 tonneaux, à proximité du golfe du Mexique, des Antilles et de toute l'Amérique méridionale, elle est devenue un des points centraux du commerce du monde entier.

Quoique les états du nord-ouest ne renferment encore qu'environ 3 millions d'habitans, le commerce qu'ils font avec la Nouvelle-Orléans occupe déjà 1,500 *keel boats* ou bateaux plats, et plus de 100 bateaux à vapeur du port, ensemble d'environ 18 à 20,000 tonneaux. On y jouit en hiver, c'est-à-dire pendant la saison la plus favorable au commerce, d'un aspect surprenant par l'immense quantité de barques qui s'y rendent de tous les points de la vaste vallée du Mississipi : les uns chargés de farine, les autres de grains et des approvisionnemens de toutes espèces. Le port est placé sur la droite du fleuve et couvert d'une forêt de mâts de navires qui y arrivent de toutes les parties du monde et qui touchent à la chaussée, parmi lesquels il y a toujours un grand nombre de bateaux à vapeur. Chaque jour il en arrive et il en part pour entretenir les relations de commerce les plus actives avec Saint-Louis ou Louisville, Nashville, Pittsbourg et d'autres places situées à 1,000 ou 2,000 milles. Mais on ne pense plus à la distance depuis que les bateaux à vapeur l'ont fait pour ainsi dire disparaître. On voit souvent sur le fleuve une flotte entière remorquée seulement par un bateau à vapeur d'une grande force. Tous les bâtimens de cette flotte marchande sont chargés, soit de coton, de sucre, de mélasse, de tabac, de café et d'autres marchandises dont la Nouvelle-Orléans est le grand entrepôt. Elles remplissent souvent les quais de cette ville florissante, où règne un tumulte continuel occasioné par les commerçans en tout genre, les uns offrant leurs marchandises, les autres les marchandant pour les acheter, tant en gros qu'en détails; tandis que de belles négresses ou mulâtresses ont des tables bien garnies d'oranges, de figues, de bananes ou de plantains, de noix de coco, etc., pour rafraîchir ce monde de commerçans. Lorsque des quais on entre dans la ville, un autre spectacle pas moins varié s'offre à vos yeux. On voit des moulins à scie aller par la vapeur, ainsi que des filatures immenses de coton. La population n'est pas moins variée que l'aspect de la ville ; une grande partie parle français, ayant été précédemment une colonie française; d'autres parlent espagnol et le reste anglais. L'activité y est extraordinaire, surtout parmi les Américains, qui n'y viennent que pour y faire fortune.

Le commerce de la Nouvelle-Orléans, pendant l'année 1837, a présenté les résultats suivans :

PROVENANCES et DESTINATION.	VALEUR des importat.	des exportat.
Ang. et ses colon.	15,462,400 f.	98,153,400 f.
France et ses col.	13,440,500	45,159,100
Esp. et ses colon.	20,626,400	7,753,400
Mexique	20,375,600	14,859,200
Texas	810,400	4,700,400
Brésil.	3,204,900	29,000
Autri., Trieste. .	30,700	2,729,100
Villes anséatiq. .	1,476,600	1,148 800
Belgique	6,545,200	1,001,700
Portug., Madère.	621,600	20,100
Hollande	85,800	336,700
Autres contrées.	499,800	1,135,000
Etats-Unis (cab.).	»	74,379,300
Totaux. . . .	70,089,900 f.	251,405,200 f.

Voici les principaux articles du commerce de France avec la Nouvelle-Orléans :

Importations de France.

Tissus de coton.	1,993,100 f.
Tissus de soie. Taffetas levantin. .	760,600
Tissus de rubans.	61,100
Tissus de laine, draps, casimir . .	617,000
Tissus de mérinos	000,000
Tissus de lin, toile.	247,200
Tissus de dentelles.	104,000
Eau-de-vie et liqueurs.	1,044,300
Vins.	169,800
Vinaigre	43,300
Verreries et cristaux.	497,800
Bijouterie, orfévrerie	441,800
Meubles et ébénisterie.	320,200
Souliers.	106,400
Cuirs corroyés.	90,100
Porcelaine et faïence.	140,800
Fer ouvré de toute sorte.	116,100
Fruits secs	115,500
Armes blanches et à feu.	95,300
Bouchons.	83,900
Chapellerie.	65,900
Papier blanc et peint.	60,100

Exportation pour France.

Coton.	42,722,100 f.
Tabac en feuilles.	1,179,300
Douves et merrains.	130,500
Bois de constructions.	2,700
Bois de teinture.	13,700
Café.	128,100
Peaux.	100,100
Riz	38,000
Cire.	37,800
Numéraire	675,800

Il a été exporté de la Nouvelle-Orléans, pendant la saison commerciale du 1er octobre 1834 au 30 septembre 1835, les quantités ci-après de cotons et de tabacs :

		balles cot.	bouc. tab.
Pour la Grande-Bretagne. . . .		259,123	6,338
Pour la France.		141,872	1,460
Pour d'aut. pays d'Eur.	Nord .	4,368	4,262
	Sud. .	6,918	1,962
Pour les Etats-Unis.		122,484	20,143
Total.		534,765	34,165

L'exportation des produits et des marchandises de la Nouvelle-Orléans, depuis le 31 mars jusqu'au 30 juillet inclusivement, s'élève à 16,703,433 dol-

lars, et celle des marchandises des pays étrangers à 2,296,576 :

Banques de la Nouvelle-Orléans. Voici la situation générale des diverses banques de la Nouvelle-Orléans au 31 août 1838 :

Passif.

Total des billets en circulation. .	4,993,313 d.
Dépôts en comptes courans, etc. .	6,637,903
Billets et bons payables aux banques des autres états.	10,444,944
Total.	22,076,160 d.

Actif.

Numéraire dans les banques. . .	3,653,630 d.
Effets pris à l'escompte.	42,266,705
Propriétés foncières, valeurs, effets publics, etc.	8,825,303
Total.	54,745,638 d.

Navigation. La navigation de la Nouvelle-Orléans avec les contrées étrangères a occupé, en 1837, 1,339 navires, jaugeant 318,836 tonneaux, soit 9,185 tonneaux de plus qu'en 1836. Dans ce chiffre, la France, non compris ses colonies, figure pour 207 navires jaugeant 74,544 tonneaux, à peu de chose près le même tonnage qu'en 1836. En 1837, le pavillon français a couvert à l'entrée et à la sortie, de plus que l'année précédente, 3 navires et 2,847 tonneaux.

Les navires destinés pour la Nouvelle-Orléans doivent, en général, caler peu et porter au moins de 15 à 1,800 balles de coton, les petits bâtimens ne pouvant supporter les frais considérables de remorquage et de port.

Dans l'ensemble des importations et des exportations avec l'étranger, le rapprochement des chiffres de 1836 et de 1837 donne, pour la première de ces deux années, les différences ci-après :

Importations en plus, 5,082,300 fr.;

Exportations en moins, 18,690,200 fr.

Résultat fort remarquable à l'époque d'une crise comme celle de 1837.

Pour cette année, le total des importations peut augmenter de 75 millions de fr., valeur des envois des ports du nord de l'Union, dont la douane de la Nouvelle - Orléans ne tient pas compte. Vraisemblablement, la valeur de ces envois va diminuer chaque année, le commerce de la Nouvelle-Orléans ayant reconnu l'avantage des relations directes avec l'Europe et l'Asie.

Pour 1837, le commerce de France présente, comparativement avec 1836, les différences suivantes :

Importations en plus, 2,740,000 fr. ;

Exportations en moins, 12,169,400 fr.

Pour la même année, la part du pavillon français dans le commerce de la France, importations et exportations réunies, a été de 10,857,800 fr., soit 3,415,100 fr. de plus qu'en 1837.

Malgré la concurrence de l'Angleterre, les tissus de coton français se placent toujours assez avantageusement. Au chiffre du tableau ci-dessus, qui représente l'importation directe, on peut ajouter 1 million de fr. pour l'importation indirecte des entrepôts de l'Union.

La bijouterie française obtient à la Nouvelle-Orléans une préférence marquée sur celle des autres nations; mais l'usage en est moins général qu'à la Havane.

A la Nouvelle-Orléans, comme sur plusieurs marchés de l'Amérique du sud, on reproche toujours à la France son obstination à n'envoyer trop souvent que des articles de rebut.

Les propriétaires des bateaux à vapeur remorqueurs de Mississipi ont arrêté un nouveau tarif des frais de remorquage à percevoir en 1836 depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

Les bateaux à vapeur entrés en 1837 à la Nouvelle-Orléans ont été au nombre de 1,172.

Douane. Un navire français a failli être saisi tout récemment à la Nouvelle-Orléans pour y avoir apporté des eaux-de-vie en bouteilles. M. le ministre du commerce de France rappelle, dans une circulaire en date du 19 mars 1834, qu'un acte du 2 mars 1827 défend l'importation des spiritueux aux Etats-Unis dans des vaisseaux contenant moins de 15 gallons, sous peine de saisie des spiritueux et des navires importateurs.

Les monnaies, poids et mesures, sont les mêmes qu'aux Etats-Unis.

NOUVELLE-ZÉLANDE (la), groupe d'îles de l'Océanie situé dans la partie sud-ouest du grand Océan pacifique. Ce groupe consiste en deux grandes îles, d'une autre île plus petite et un grand nombre d'îlots qui les entourent ou qui se trouvent disséminés entre les grandes îles. Ce groupe s'étend dans un espace de 800 milles du nord au sud et contient autant de terrain dans son ensemble que toute la Grande-Bretagne. Cet Archipel jouit d'une verdure perpétuelle dont il est redevable à une haute chaîne de montagnes qui, comme le mont Ida, se trouvent au centre de la principale île et rassemblent les exhalaisons de la mer pour les reverser en une pluie ou une fraîcheur bienfaisante sur toutes les îles de ce groupe, où l'on jouit d'un printems continuel.

Productions. Parmi ses productions, une des plus remarquables sont les arbres, qui s'élèvent à une hauteur prodigieuse et qui couvrent avec profusion toutes les hauteurs et jusqu'aux plaines. Parmi ces arbres, le plus singulier est le cowdie, qui est une espèce de pin qui parvient souvent à environ 100 pieds de hauteur, avec un tronc de 10 à 12 pieds de circonférence. Il y a d'autres variétés d'arbres, les uns ayant un bois très-pesant et les autres très-légers, étant propres à toutes sortes d'usage, soit pour les constructions navales, soit pour celles des édifices et autres charpentes. Il y a un grand nombre d'arbres fruitiers, et on y a planté un grand nombre de ceux d'Europe, qui y croissent avec un luxe de navigation extraordinaire.

Il y a, en outre, deux autres plantes, dont l'une, que les Anglais appellent fern, a à peu près la même propriété que ce même végétal, qui croît dans un état sauvage en Angleterre, mais qui en diffère en ce que ce végétal peut contribuer à la nourriture de l'homme dans la Nouvelle-Zélande.

L'autre plante, qui nous paraît la plus utile, est le *phormium tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande, qui couvre des millions d'acres, et qui, suivant les essais qu'on en a faits, est d'une qualité supérieure au chanvre pour faire des cordages et tisser des toiles à voiles pour les vaisseaux.

Il n'y a pas une grande variété de céréales; néanmoins, la patate ou pomme de terre d'Europe, qu'on y a plantée, y réussit fort bien et en grande abondance. Si les quadrupèdes manquent, ils sont remplacés par une immense quantité de poissons

que l'on pêche dans le parage de ces îles, et dont la plupart sont des espèces inconnues en Europe. Comme la pêche de la baleine y est aussi très-abondante, les vaisseaux baleiniers y abordent souvent et entretiennent des relations amicales avec l'Angleterre, et il en résulte un commencement de civilisation pour ces insulaires. Ils en furent redevables à l'un de leurs compatriotes, nommé Duaterra, qui se rendit à bord d'un bâtiment anglais en Angleterre; et cette civilisation aurait fait de plus grands progrès, sans le malheureux événement du massacre de l'équipage du vaisseau anglais *le Boyd*, ce massacre ayant eu pour cause la vengeance d'un jeune chef zélandais.

Il s'était formé à Londres une puissante compagnie pour former un établissement dans la principale de ces îles; mais comme elle n'est pas dans la possession de la Grande-Bretagne et que cette colonie aurait excité la jalousie du cabinet des Pays-Bas, elle a renoncé à cette entreprise.

NOVATION. C'est une altération de la convention primitive, un changement des conditions qui sont remplacées par de nouvelles, du consentement des parties.

D'après l'art. 1271 du Code civil, la novation s'opère de trois manières :

1° Lorsque le débiteur contracte envers son créancier une nouvelle dette qui est substituée à l'ancienne, laquelle est éteinte;

2° Lorsqu'un nouveau débiteur est substitué à l'ancien, qui est déchargé par le créancier;

3° Lorsque, par l'effet d'un nouvel engagement, un nouveau créancier est substitué à l'ancien, envers lequel le débiteur se trouve déchargé.

Art. 1273. La novation ne se présume point; il faut que la volonté de l'opérer résulte clairement de l'acte.

1274. La novation, par la substitution d'un nouveau débiteur, peut s'opérer sans le concours du premier débiteur.

1275. La délégation par laquelle un débiteur donne au créancier un autre débiteur qui s'oblige envers le créancier, n'opère point de novation, si le créancier n'a expressément déclaré qu'il entendait décharger son débiteur qui a fait la délégation.

1276. Le créancier qui a déchargé le débiteur par qui a été faite la délégation, n'a point de recours contre ce débiteur, si le délégué devient insolvable, à moins que l'acte n'en contienne une réserve expresse.

1277. La simple indication faite par le débiteur d'une personne qui doit payer à sa place, n'opère point novation. Il en est de même de la simple indication faite par le créancier, d'une personne qui doit recevoir pour lui.

1278. Les priviléges et hypothèques de l'ancienne créance ne passent point à celle qui lui est substituée, à moins que le créancier ne les ait expressément réservées.

1281. Par la novation faite entre le créancier et l'un des débiteurs solidaires, les co-débiteurs sont libérés. La novation, opérée à l'égard du débiteur principal, libère les cautions.

NOVI, ville des états sardes, division de Gênes, chef-lieu de la province de son nom, au pied des Apennins, à 5 l. d'Alexandrie et 9 de Gênes. Populat., 6,000 habit., qui entretiennent des filatures de soie de la meilleure qualité de la division. Elle sert d'entrepôt au commerce entre le Piémont et Gênes. On y tient 4 foires très-fréquentées.

NOWGOROD, gouvernement de la Russie d'Europe, situé entre les 57° 10' et 61° 9' de lat. N. et entre les 27° 50' et 37° 50' de long. E., ayant 150 l. de long. du N.-S. au S.-O. et 60 de large, avec une populat. de 950,000 habit.

Productions. Le sol produit du blé au delà de la consommation, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, des pois, du lin et du chanvre, ainsi que du bois à brûler et de charpente en grande quantité.

Minéralogie. Mines de fer et de houille, carrières de pierres calcaires et d'ardoises.

Industrie et commerce. Fabriques de tuiles, savons, chandelles, potasse et grosse quincaillerie. Exportations en blé, lin, chanvre, sel en une assez grande quantité, du fer, des pelleteries, des cuirs et beaucoup de bois, de la volaille et surtout des oies, destinées pour l'approvisionnement de Saint-Pétersbourg.

NOWGOROD ou Weliki Nowgorod, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, à l'embouchure du Wolkhow, sur le lac d'Ilmen, à 3 l. de Pleskow, 37 l. de Saint-Pétersbourg et 112 de Moscou. Populat., 10,500 hab.

Industrie et commerce. Elle possède plusieurs fabriques de draps communs, de toiles à voile, de chandelles, de vinaigre et des tanneries très-renommées. On y fait un commerce assez actif avec Saint-Pétersbourg, en blé, lin, chanvre et bestiaux. On y tient 2 grandes foires par an.

NOWGOROD (canal de) ou de Sievers, dans la Russie d'Europe, gouvernement et district de son nom, près et au N.-E. du lac Ilmen; il fait communiquer la Msta au Wolkhow. Il a un développement de 2 l. de l'E. à l'O. Il sert principalement à faire éviter la navigation, quelquefois dangereuse, du lac Ilmen.

NOWGOROD-SIEVERSKOI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Tchernigov, sur la rive droite de la Desna, à 40 l. de Tchernigov et 106 de Moscou. Popul., 8,000 habitans, qui font un grand commerce en blé, chanvre, bois et chaux. On y tient 3 foires très-fréquentées.

NOYALLE, toile de chanvre écrue, très-forte et serrée, que l'on fabrique en Bretagne, et dont on se sert pour les voiles des vaisseaux. Il y en a de plusieurs espèces : on les distingue en noyalles extraordinaires, à 6 fils de brin et en 4 fils, en noyalles courtes, en noyalles simples, en noyalles rondelettes. Les cinq premières espèces se fabriquent à 5 ou 6 lieues aux environs de Rennes, particulièrement à Janzay, à Piré et à Noyalle. C'est de ce dernier endroit qu'elles ont toutes pris leur nom. A l'égard des rondelettes, c'est à Vitré et aux environs de cette ville qu'elles se manufacturent pour la plupart. Les noyalles extraordinaires à 6 fils de brin sont ainsi nommées, parce que chaque fil de chaîne est composé de deux triples fils joints ensemble, quoique la trame ne soit que d'un simple fil, et de ce que le fil qu'on y emploie est fait d'un chanvre choisi, plus beau et plus fin que l'ordinaire, que l'on appelle fil de brin. Cette noyalle ne s'emploie que pour les vaisseaux de guerre, étant trop forte pour les moyens et petits bâtimens : sa largeur ordinaire est de demi-aune moins un 24e, mesure de Paris. Les noyalles extraordinaires à 4 fils de brin sont fabriquées de même, à l'exception que chaque fil de chaîne de cette seconde espèce n'est que de deux doubles fils joints ensemble. Les noyalles ordi-

naires à 4 fils sont semblables aux noyalles extraordinaires; la seule différence, c'est que les premières sont fabriquées tant en chaîne qu'en trame de fil de chanvre commun, et que les autres sont faites toutes de fil de chanvre de brin. Les noyalles courtes sont ainsi appelées, parce qu'elles sont de 4 pouces plus étroites que les noyalles simples, ce qui fait que la largeur des noyalles courtes est semblable à celle des noyalles extraordinaires à 6 fils de brin. Les noyalles simples, que l'on nomme ainsi parce que le fil qui les compose, tant en chaîne qu'en trame, n'est que d'un seul et simple fil, ont demi-aune 1/16 de large. Les noyalles rondelettes ont la même largeur que les noyalles simples; on les appelle ainsi, parce que le fil, tant de la chaîne que de la trame, est beaucoup plus tors et délié que celui qui s'emploie à la fabrication des autres toiles noyalles. La plus grande consommation de ces toiles se fait dans les ports de France; il s'en envoie cependant une grande quantité en Angleterre et en Espagne; moins en Hollande, parce qu'on y fabrique aussi des toiles à voiles. Les noyalles, pour être bien manufacturées, doivent être faites de cœur de chanvre, bien battues ou frappées sur le métier, renforcées et unies, ayant du corps sans aucun apprêt; il faut surtout que les lisières soient bien faites, car c'est de là que dépend principalement la bonté des voiles, d'autant plus que c'est par les lisières que l'on coud et que l'on assemble les lès dont les voiles sont formées.

NOYERS, ville de France, dép. de l'Yonne, sur le Serin, à 4 lieues de Tonnerre et 7 lieues 1/2 d'Auxerre. Population, 2,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de serges, étoffes de fil, de laine et de coton rayées, de grosses toiles, de bougies, de chandelles estimées, de peignes de corne façon d'écailles, des tanneries, des blanchisseries de cire; commerce en vin, grains et laine. On y tient 8 foires par an.

NOYON, ville de France, départem. de l'Oise, sur la Vorse, qui s'y divise en deux branches et va s'unir à l'Oise, à 5 l. de Compiègne et 8 de Soissons. Population, 6,500 habitans, qui entretiennent des manufactures de toiles fines façon de Hollande, de tulles bobin et mœklin, de bonneterie, de couperose, des tanneries considérables; commerce en grains, cuirs, vins, cendres, etc. On y tient 2 foires par an.

NOZEROY, ville de France, départ. du Jura, sur une hauteur au pied de laquelle coule l'Ain, à 6 l. de Poligny et à 8 l. 1/2 de Lons-le-Saulnier. Population, 1,000 habitans. Elle est renommée pour la grande quantité de bons souliers qu'on y fabrique. Il y a des tanneries considérables, ainsi que des papeteries. Le commerce consiste en froment, cuirs, souliers, bestiaux et chevaux. On y tient 8 foires par an.

NUBIE, vaste région de l'intérieur de l'Afrique orientale, ayant environ 350 l. du N. au S., et 200 dans sa moyenne largeur de l'E. à l'O. Le Nil, formé dans la partie S. par la réunion du Bahr-el-Abiad avec le Bahr-el-Azrak et ses affluens, est le principal fleuve qui, avec ses phénomènes, constitue le principal caractère de cette contrée, divisée en Nubie inférieure au N. et en Nubie supérieure au S. de ce fleuve.

Productions. La rive droite du Nil, inondée périodiquement par les eaux de ce fleuve, est beaucoup plus fertile que la rive gauche, rendue stérile par les sables mouvans de l'O. L'agriculture est en général assez soignée; les principales productions sont le dhourra, le maïs, le dokhoum, l'orge, les lentilles, lupins, haricots, melons d'eau, et le tabac, dont la couleur est jaunâtre et le goût âcre et piquant. On cultive aussi la vigne aux environs de Deyr, et le coton dans plusieurs endroits. On y rencontre plusieurs espèces de palmiers, principalement l'espèce qui donne les dattes, ainsi que le palma-christi; on extrait de l'huile de la graine de ce dernier. Les dattes d'Ibrym et du Sokko sont renommées; le séné abonde dans les endroits humides, et plusieurs autres plantes propres à ce climat.

Minéralogie. On trouve des mines d'or dans la partie orientale et dans le mont Elbéh, ainsi que des mines d'alun à l'ouest, dans le désert de Nubie, et du sel gemme dans les montagnes de l'est et dans les collines sablonneuses de l'ouest.

Industrie. La Nubie n'a qu'un petit nombre d'habitans, eu égard à son étendue; presque tous sont des descendans d'Arabes. L'industrie n'a pu faire de grands progrès chez un peuple dont les besoins se bornent à ceux qui sont indispensables à l'existence. Les vêtemens ne consistent, pour les deux sexes, qu'en une pièce de tissu grossier soit de lin, soit de laine, qui des épaules tombe par de longs plis jusqu'aux genoux, etc. Ce vêtement devient encore plus mesquin et finit par manquer tout-à-fait en remontant le fleuve. Les ustensiles de ménage se composent de plusieurs jarres de terre grossièrement fabriquées, de deux pierres pour écraser le dhourra, d'une hachette et de quelques bâtons. Les Nubiens aiment peu le travail, et ceux qui n'émigrent pas en Egypte ne s'occupent guère que de l'agriculture et de la fabrication de quelques étoffes grossières de laine et de toile de coton. Les femmes filent sans cesse de la laine ou du coton, tressent des nattes de feuilles de dattiers, font des paniers semblables à ceux qu'on trouve dans les tombeaux de Thèbes. Une grande partie de ces ouvrages est échangée contre des grains à Syene.

Commerce. La principale branche de commerce est celle des esclaves, que l'on tire du centre de l'Afrique au nombre d'environ 5,000 annuellement, dont la moitié est destinée pour l'Arabie, 1,500 pour l'Egypte, et 1,000 demeurent en Nubie. L'exportation des dattes en Egypte est considérable, ainsi que celle de la gomme et des plumes d'autruche. Le seul port important est celui de Souakem, sur la côte occidentale de la mer Rouge, où l'on s'embarque pour la Mecque. On ne connaît guère d'autre monnaie que les dollars, les piastres et les paras.

NUITS, ville de France, en Bourgogne, département de la Côte-d'Or, sur le ruisseau de Muzin, à 3 l. de Beaune, 6 de Dijon, 82 de Paris.

Productions et commerce. On récolte dans les environs de Nuits, sur un coteau d'environ 5 l. d'étendue, un excellent vin, considéré comme un des premiers de la Bourgogne et de la France. Les endroits qui sont réputés fournir le meilleur vin sont Echezeaux, le clos Vougeot, Romanée, Richebourg, la Tâche, Saint-Georges, Beaumont. Ces vins, dont Nuits est comme l'entrepôt, et qui sont pour cette ville un objet de commerce important, s'expédient non-seulement pour toute la France, mais encore pour les pays étrangers. Les tonneaux en usage à Nuits et dans presque toute la Bourgogne se nomment demi-queue, et contiennent 30 veltes ou 228 litres. Le vin se vend à

la queue, qui se compose de 2 demi-queues. On emploie aussi, pour l'expédition des vins fins, des quarts de queue, que l'on nomme feuillettes, qui contiennent 15 veltes ou 114 litres.

NULLITÉ. On appelle nullité, ou la qualité d'un acte qui est nul et comme non avenu, ou le vice qui empêche cet acte de produire son effet.

Les formalités relatives à la remise au greffe, à la transcription et à l'affiche de l'extrait des actes de société en nom collectif et en commandite, doivent être observées, à peine de nullité, à l'égard des intéressés (42).

Tout emprunt à la grosse fait pour une somme excédant la valeur des objets sur lesquels il est affecté, peut être déclaré nul à la demande du prêteur, s'il est prouvé qu'il y a fraude de la part de l'emprunteur (316).

Le contrat d'assurance est nul s'il a pour objet, le fret des marchandises à bord du navire, le profit espéré des marchandises, le loyer des gens de mer, les sommes empruntées à la grosse, les profits maritimes des sommes prêtées à la grosse (347).

L'assurance est nulle, même dans le cas où la réticence, la fausse déclaration ou la différence n'auraient pas influé sur le dommage ou la perte de l'objet assuré (348).

Tous les actes translatifs de propriétés immobilières faits par le failli à titre gratuit, dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite, sont nuls et sans effet, relativement à la masse des créanciers; tous actes du même genre, à titre onéreux, sont susceptibles d'être annulés sur la demande des créanciers, s'ils paraissent aux juges porter des caractères de fraude (444).

Tous actes ou engagemens pour fait de commerce, contractés par le débiteur dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite, sont présumés frauduleux, quant au failli; ils sont nuls lorsqu'il est prouvé qu'il y a fraude de la part des autres contractans (445).

NUMÉRAIRE. Les monnaies qui représentent le numéraire ne sont que les produits des métaux précieux, et auxquelles on attache une valeur fixe pour faciliter et généraliser les échanges et servir de moyen d'évaluation de toutes les marchandises. Les monnaies ou le numéraire expriment les rapports entre les produits et les besoins qui font l'objet du commerce; elles ont une valeur intrinsèque qui leur assure dans tous les tems et dans tous les pays un cours ou un prix qui ne dépend d'aucune circonstance qui altère celui des autres matières. Le numéraire a besoin d'être dans une certaine proportion avec la richesse, l'industrie et le commerce d'un pays, pour ne pas entraver la circulation ou l'échange des produits et des opérations, qui se réduisent, en définitive, en des valeurs que le numéraire représente. D'après un rapport fait au parlement britannique par M. Jacob, d'après les informations de MM. de Humboldt et d'autres auteurs, il résulte que la masse du numéraire existant en Europe, y compris la Russie d'Asie et l'Amérique, à la fin de 1809, s'élevait

à.	9,500,000,000 f.
Il faut déduire 1/4 20me par an pour perte et usure, ce qui, pendant 20 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1829, donne.	450,130,500
Reste.	9,049,869,500
Il faut ajouter le produit des mines de toutes les parties du	
Report.	9,049,869,500 f.
monde pendant cet intervalle de tems, à raison de 5,186,800 par an.	2,593,400,000
Total.	11,643,269,500
Il faut réduire : 1° métaux convertis en objets d'ornemens ; 2° pour les sommes transportées en Asie, formant un total, pour 20 années, de.	3,806,305,500
Reste.	7,836,964,000
Si des valeurs existant en 1819, étant de.	9,500,000,000
on retranche ce qui existait en 1829.	7,836,964,000
on trouvera un déficit de. . .	1,663,036,000 f.

En sorte que, d'après les calculs de M. Jacob, nous trouvons que la quantité du numéraire en circulation est diminuée depuis vingt ans de la somme ci-dessus, qui forme le déficit.

Sans doute, ces calculs ne sont qu'approximatifs; ils sont fondés sur des résultats incontestables; c'est que depuis 1810 le produit des mines d'or et d'argent, par des causes connues, a diminué de plus de moitié. Si nous comparons, par exemple, les vingt années qui ont précédé 1810, avec les vingt années qui les ont suivies, nous trouverons une différence immense.

Dans la première période, la moyenne annuelle des mines du Mexique seulement était de 150 millions, tandis que la moyenne de tous les produits des mines de toutes les parties du monde, pendant les vingt années qui séparent 1809 de 1829, ne s'élève pas à 125,000,000 fr., c'est-à-dire à moins des 4/5 des produits du Mexique dans la première période; et cependant les produits de ces dernières mines auraient dû augmenter par l'addition des mines du Pérou, de la Colombie, du Chili, de Buénos-Ayres et du Brésil : de sorte que l'on calcule que la diminution totale dans le produit des mines, depuis 1810, comparativement aux vingt années précédentes, est à peu près comme 12 est à 5.

On ne peut également nier qu'il y ait eu un accroissement considérable dans la quantité d'or et d'argent consommée annuellement par les joailliers, orfévres, doreurs, d'où résulte encore une grande diminution dans la masse du numéraire en circulation.

Diminution du numéraire en Europe. Le même auteur, que nous avons cité (M. Jacob, dans son ouvrage de l'*Enquête historique sur la production et consommation des métaux précieux*), a démontré, comme nous l'avons déjà observé, que dans les vingt dernières années qui se sont écoulées, la quantité du numéraire en or et en argent avait diminué de 17 p. 0/0. Il attribue à cette diminution les petits bénéfices que font aujourd'hui les manufactures et le modique salaire des ouvriers. Il estime que la quantité du numéraire qui existait en 1809 s'élevait à 380 millions de liv. sterl, ou environ 9 1/2 milliards de fr., et il porte à 313,388,500 liv. sterl., environ 8 1/2 milliards de fr. la quantité du numéraire qui existait en 1829.

Suivant M. Jacob, la cause de cette forte réduction doit être attribuée à ce que les mines d'or et d'argent du nouveau et de l'ancien monde sont moins productives qu'autrefois, tandis que la

quantité de métaux précieux employés dans la fabrication de la bijouterie et joaillerie, ainsi que dans un grand nombre d'autres articles du commerce, a été toujours en augmentant pour satisfaire au luxe.

D'après les calculs de M. Jacob, il a été annuellement consommé, depuis 1809, en fabrication d'ustensiles, tels que couverts, vaisselles, ornemens d'église et autres de tous genres pour une valeur de 5,612,611 liv. st., environ 140,315,255 fr. En outre, 2 millions sterl. ou environ 50 millions de fr. passent annuellement en Asie pour achat de thé et autres matières dont l'Europe fait une grande consommation. En additionnant ces deux sommes, on trouve que, dans l'espace de vingt années, 152,252,220 l. st. ou environ 3,808,305,000 f. ont reçu cette destination, qui n'a pas diminué depuis cette époque.

En comparant le numéraire qui existait en 1809 avec celui de 1829, on trouve une différence de 66,611,440 liv. st., environ 1,665,286,000 fr. en moins, formant à peu près la sixième partie de la totalité du numéraire en circulation.

Depuis cette époque, cet état de choses s'est un peu amélioré, il est vrai, par l'augmentation des produits des mines du nouveau monde, dont l'exploitation n'avait pas été aussi active pendant les troubles occasionés par l'indépendance et la rivalité des nouveaux états de l'Amérique du sud; mais les besoins de l'ancien monde n'en ont pas moins continué, ainsi que l'exportation des métaux précieux en Orient, qui, bien loin de diminuer, ont augmenté depuis quelque tems. Heureusement que les billets et l'institution des banques qui se sont multipliés dans les principaux états de l'Europe ont en partie suppléé à l'emploi du numéraire dans les transactions commerciales et les entreprises industrielles. Néanmoins, la valeur de l'argent ou des espèces métalliques servant de numéraire ayant diminué, il en a fallu une plus grande quantité pour représenter la même valeur nominale. Comme la quantité d'argent augmente dans un pays à mesure qu'il s'enrichit, de même il diminue de valeur autant qu'il croît en quantité, ce qui a fait augmenter dans la même proportion les prix des subsistances, des ouvrages, et ceux des produits manufacturés jusqu'au commencement de ce siècle.

Un auteur connu, Bonvallet Desbrosses, faisait ce calcul en 1739. Il estimait qu'il y avait alors en France 2 milliards 474 millions 254 mille francs de numéraire, et il évaluait le mouvement d'affaires qu'ils entretenaient à 16 milliards, ainsi distribués : un milliard dans les provinces maritimes, qui en produisait 3 et demi; un second milliard dans l'intérieur, qui en produisait 12 par le moyen de l'industrie et du commerce, et 474 millions seulement dans les provinces frontières, et qui en représentaient 553.

Suivant le rapport de M. Humann, ministre des finances, on avait frappé en France, dans les 14 hôtels des monnaies aujourd'hui existans, savoir :

De monnaies en or pour une valeur de.	1,015,000,000 f.
De monnaies en argent pour une valeur de.	3,023,623,000
De monnaies en billon pour une valeur de.	56,886,000
Total.	4,095,509,000 f.

D'après ces calculs, le numéraire en France serait presque le double aujourd'hui de ce qu'il était autrefois, ce qui n'empêche pas qu'il soit peut-être encore plus rare, parce que les besoins, soit du luxe, du commerce ou de l'industrie, sont beaucoup plus considérables, et que, d'ailleurs, comme nous l'avons dit, la valeur nominale du numéraire a beaucoup diminué.

Numéraire (douanes). L'envoi d'espèces et monnaies françaises et étrangères dans les colonies de France n'est point prohibé ; on doit seulement en assurer la destination par des acquits à caution qui en spécifient la nature et la somme. Par arrêt du 9 germinal an XII, il est ordonné de se pourvoir d'une permission spéciale du ministre des finances pour expédier des piastres dans les colonies. Cette permission doit être transmise au receveur des douanes par le directeur-général, et ce ne peut être qu'en vertu de ces permissions que l'embarquement des piastres pour les îles françaises peut s'effectuer.

NUMÉROTER. C'est appliquer à une balle, caisse, tonne, barrique, boucaut ou tonneau de marchandises, ainsi qu'à une pièce d'étoffe, un chiffre quelconque qu'on appelle numéro, pour servir à la désigner et à se rendre compte de la qualité et de la place qu'elle occupe, de l'envoi qu'on en a fait, etc.

Dans les fabriques, on distingue et désigne par des numéro consécutifs, les degrés de dimension ou de qualité d'un même genre de marchandises.

Les marchands en détail nomment aussi numéro, certains caractères de leur invention qu'ils substituent aux chiffres, pour noter sur une carte, attachée à chaque pièce de leur marchandise, le prix qu'elle leur coûte, ou celui auquel ils veulent la vendre.

La lettre de voiture doit présenter en marge les numéro des objets à transporter (102).

Le connaissement présente en marge les numéro des objets à transporter (281).

NUREMBERG (Nuernberg en allemand), ville de la Bavière, cercle de Rozar, dont elle est le chef-lieu, sur les deux rives de la Pegnitz, à 24 l. de Ratisbonne, 28 d'Augsbourg et 160 de Paris. Popul., 39,573 habitans.

Productions. On récolte dans son territoire, qui est bien cultivé, des grains de toute espèce, des légumes, du lin, du chanvre, du houblon, du tabac, et on y élève beaucoup de bestiaux qui produisent une grande quantité de beurre et de fromage.

Industrie et commerce. Quoique l'industrie ne soit plus aussi florissante qu'elle l'était autrefois, elle est encore considérable, et consiste dans un grand nombre d'objets très-variés, dans des fabriques de plaques, de chaînes, de vases, d'ustensiles de ménage, et de toute sorte d'ouvrages de mercerie, de quincaillerie, de coutellerie, de taillanderie, de serrurerie, de miroiterie, de verroterie, de tabletterie en bois, en corne, en écaille, en ivoire, en os; grande fabrication de bimbeloterie et de jouets d'enfans, fabriques de fil d'or et d'argent, de fil de laiton, de fil de fer, de bijouterie en faux et en plaqué, ou dorée, ou argentée, d'horlogerie en bois avec mécanique, de petits ouvrages de sculpture, de papier doré et argenté, d'estampes, d'images, de cartes géographiques, d'instrumens de musique et de mathématiques, d'orgues, de clarinettes très-renommées, et d'autres objets d'industrie et d'art dont le débit est

considérable, et rendent cette ville une des plus commerçantes et industrieuses de l'Allemagne.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en florin de 60 kreutz. Le florin se divise en 3 copstuck, 15 batzen, 20 kaysergroschen ou schillings, ou 240 pfening (deniers).

La rixthaler de compte vaut 1 florin 1/2, 4 copstuck 1/2, 22 batzen 1/2, 30 kaysergroschen, 90 kreutzer. La rixthaler espèce est fixée à 2 florins, 30 batzen, 40 schillings, ou 120 kreutzer.

Le comptes se tiennent soit en monnaie courante, conformément à la taille de la convention, soit en muntz, suivant celle de 24 florins, dans lesquelles les marchandises se paient.

Il y avait autrefois une troisième espèce de monnaie appelée moneta d'oro (monnaie d'or), qui ne se trouve presque plus dans le commerce.

Poids de l'or et de l'argent. L'or et l'argent se pèsent au marc de Nuremberg, qui se divise en 8 onces, 16 loths, 54 quintlins, ou 256 pfening, et vaut 36,70 grains anglais, ou 239 grammes français.

Poids commercial. La livre commerciale se divise en 2 marcs, 4 viertungs, 16 onces, 32 loths, 128 quints, ou 512 pfening, et correspond à 78,70 grains anglais. Ainsi, 100 livres de Nuremberg équivalent à 112,42 livres avoir du poids, ou 50,99 kilog. Le schipfund contient 3 centner, ou 300 livres.

Mesures sèches. Le malter se divise en 16 metzen, 32 diethaufen, ou 128 mass. Un simmer de froment, seigle ou pois, contient 2 malters; un simmer d'orge ou d'avoine, 4. Le malter correspond à 4,74 boisseaux, ou 1,671 hectolitres.

Mesures liquides. Le fuder contient 12 eimers wisiermass ou 12 1/4 eimers schenkmass. L'eimer se divise en 32 viertels, 64 mas ou 128 seidels. Un eimer wisiermass contient 17,96 gallons anglais, ou 67,98 litres, et un eimer schenkmass correspond à 16,76 gallons anglais, ou 63,43 litres français. L'aune a 26 pouces anglais, ou 0,6595 mètr.

Change. Il se fait de grandes opérations de banque à Nuremberg, et il y a des cours de change établis avec les principales places de commerce de l'Europe, telles qu'Amsterdam, Augsbourg, Breslau, Francfort, Hambourg, Londres, Lyon, Paris, Prague, Vienne et Venise.

Usances. L'usance ordinaire pour les lettres de change, à Nuremberg, est de 15 jours, la demi-usance de 7 1/2, la double de 30, l'usance et demie de 23. Elles se comptent toutes à partir du jour de l'acceptation. Quand les lettres de change sont payables après date, le tems court du jour qui suit celui auquel elles ont été tirées. Les dimanches, les fêtes et les vacances de la banque y sont comprises. Quand les effets sont payables à un ou deux mois de date ou de vue, ils sont exigibles le jour du mois pour lequel ils ont été tirés ou acceptés.

Jours de grâce. On alloue 6 jours de grâce; mais si le dernier échoit un jour de fête, le paiement ou le protêt doit être fait la veille. Si, à l'époque de l'échéance, la banque est fermée, il faut qu'il soit payé ou protesté le jour qui précède celui où elle ferme. On ne passe pas de jours de grâce pour les effets à vue, ou 2, 3 ou 4 jours, ou à un nombre moindre qu'il n'y en a dans la demi-usance. Si un effet, payable après date, n'arrive que lorsque quelques jours de grâce sont déjà écoulés, ces jours ne se comptent pas de l'arrivée de cet effet, mais de celui auquel il est payable; et si les 6 jours étaient écoulés, il serait exigible dans les 24 heures.

Banque. Dès 1621, on y a établi une banque pour la conservation des grosses espèces d'argent monnaie, qui sont au titre. En 1654, elle publia, pour le règlement du change, une ordonnance qu'elle renouvela en 1722. Enfin, il y a une juridiction particulière qui connaît sommairement des affaires qui regardent le commerce et la banque.

NYONS, ville de France, département de la Drôme, à 12 l. d'Avignon, 15 de Valence et 25 de Grenoble. Population, 3,000 habitans.

Industrie et commerce. Fabriques de soie, de savon, de poterie, d'étoffes mélangées de laine et de coton, 4 tanneries, éducation de vers à soie et filatures très-actives. Commerce de draps communs, d'huile d'olive, de soie, de coutellerie, de chapellerie. Aux environs, il y a des mines de houille.

Foires. On y tient 7 foires par an, où il se fait un grand trafic en bestiaux, grains, fruits et produits des fabriques.

O

OAXACA ou GUAXACA, état de la partie méridionale du Mexique comprise dans l'isthme de Tchuantepec, entre l'Océan pacifique et le golfe du Mexique, ayant 100 lieues de longueur de l'E. à l'O., et 6 de large, avec une population évaluée à 600,000 habitans.

Productions. Elles consistent en blé et autres céréales, plantes légumineuses et racines succulentes qui acquièrent une grande saveur; beaucoup de fruits d'Europe : la vigne y produit d'excellent vin. On y récolte du coton, de l'indigo d'une qualité supérieure même à celui de Guatimala, et enfin du sucre, que l'on ne cultive qu'en petite quantité. Le mûrier et l'élève des vers à soie y avaient très-bien réussi sous la domination espagnole; mais les habitans, dégoûtés de cette culture par les exigences des Espagnols, ont détruit toutes les plantations. Le nopal, qui fournit la cochenille, est la principale culture, et celle qui fait la principale richesse du pays, produisant annuellement plus de 400,000 livres pesant. La vanille donne aussi de bons produits, ainsi que la casse.

Minéralogie. Il existe des mines d'or dont l'exploitation a été négligée; elles ont pourtant donné les plus grosses masses d'or natif de la ci-devant Nouvelle-Espagne. On trouve encore de l'or en grains dans plusieurs torrens des montagnes. On rencontre souvent de l'argent natif. Il y a aussi du minerai de cuivre, de fer, de cristal de roche, dont on paraît fort peu s'occuper. On pêche des perles à Puerto-Escondido.

OAXACA, ville du Mexique, chef-lieu de l'état de son nom, sur la gauche du Rio-Verde, à 25 l. du Grand-Océan et 80 de Mexico. Populat., 25,000 habitans.

Productions et commerce. La vallée où se trouve située cette ville produit une grande quantité d'indigo, de coton, de jalap, du baume de Marie et de la meilleure cochenille, qui forment les principaux articles du commerce d'Oaxaca et de cet état.

OBERHENHEIM, ville de France, en Alsace, près de la rivière d'Ehn, département du Bas-Rhin.

Industrie et commerce. On y fabrique des tissus de laine communs, propres à la consommation du pays. On y récolte une grande quantité de blé, qui, avec les bestiaux, forment les principaux articles de son commerce. Il y a dans le Klingenthal une fabrique considérable d'armes blanches de toute espèce, établie en 1730.

OBERNDORF, ville du Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur la rive gauche du Necker, à 3 l. 1/2 de Rotweil et à 16 de Stuttgardt. Population, 1,500 habitans. Manufacture royale d'armes blanches et fonderie de canons.

OBLIGATION. On désigne en général par ce terme, l'acte par lequel on contracte l'engagement de quelque chose. Pour former une obligation, il faut le concours de deux personnes, dont l'une se trouve engagée à quelque chose envers l'autre. On appelle débiteur celui qui contracte l'obligation, et créancier celui au profit de qui elle est contractée. On peut considérer les obligations relativement à la nature de l'engagement qui en résulte, au droit qu'a le créancier pour le faire exécuter.

Les administrateurs d'une société anonyme ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire, relativement aux engagemens de la société (32).

La prescription ne peut avoir lieu s'il y a obligation (434).

La loi répute acte de commerce toutes obligations entre négocians, marchands et banquiers (632).

OCANA, Olcanio, ville d'Espagne, province de Tolède, à 9 l. de Tolède et 10 de Madrid. Population, 5,100 habitans.

Industrie et commerce. On compte 4 fabriques de savon, plusieurs de draps communs, de bonneterie de laine et de poterie, des tanneries renommées pour les cuirs à semelles, et plusieurs manufactures d'autres articles de consommation, qui font le principal objet de son commerce d'exportation.

Foire de 8 jours en septembre.

OCHAVAS, poids d'Espagne: c'est la huitième partie de l'once; on l'appelle aussi *huitain*. L'ochavas égale un demi-gros 31 grains 5 huitièmes de grain, poids de marc. Il se divise en 6 tomins. *Voy.* TOMIN.

OCHAVO, qu'on prononce *ocavo* ou *octavo*. Ce terme, qui signifie huit, désigne une monnaie espagnole de cuivre. Elle vaut la moitié de celle que l'on appelle *quarto*. Le quarto vaut 4 1/4 maravédis de veillon; ainsi, l'ochavo vaut 2 maravédis 1/8, et vaut à peu près de 4 à 5 centimes. Nous ne concevons pas comment des tarifs peuvent donner à l'ochavo une valeur de 37 c., ce qui donnerait au maravédis une valeur de plus de 17 c., et par conséquent au réal, qui est de 34 maravédis, une valeur d'environ 5 fr.; mais le réal de veillon ne vaut tout au plus que 30 c. suivant le cours du change de la piastre.

OCRE ou OCHRE, terre douce, tendre, friable et fossile, de couleur jaunâtre, que l'on extrait de sa propre mine, ou que l'on rencontre dans celle de cuivre ou de plomb. Il n'y a que l'ocre jaune de naturelle; celle qui est rougeâtre n'est que le produit de l'autre, poussée au feu de réverbère. La meilleure se trouve en France, et les mines en sont dans le Berri, d'où vient celle dont on fait communément commerce. Le village de Pourrain possède une mine abondante de cette substance. Il en vient aussi d'Angleterre et d'Italie. L'ocre d'Angleterre est de plusieurs sortes, et suivant les diverses couleurs, elle porte différens noms. Celle qui est d'un jaune-rouge s'appelle ocre de rue; celle qui est d'un rouge très-brun et très-foncé s'appelle brun-rouge: cette dernière, quand elle tire sur le noir, se nomme potée; on s'en sert pour polir les glaces et les miroirs. Il faut choisir l'ocre soit jaune, soit rouge, bien sèche, bien tendre, haute en couleur et point graveleuse. L'ocre est utile et même indispensable dans plusieurs arts et métiers.

Ocre de cuivre. Espèce de terre argileuse, mélangée d'oxide et de carbonate de cuivre, qui lui donne une couleur verte. Il y en a que l'on nomme terre de montagne, terre de Vérone ou ocre verte. On s'en sert dans la grosse peinture.

Ocre de fer. Terre argileuse mêlée d'oxide de fer, en plus ou moins grande quantité. On les distingue en ocres jaune, rouge ou rouge de montagne, en ocre brune, en ocre de rue ou des peintres. Autrefois les Anglais venaient chercher en France l'ocre jaune pour la convertir en rouge-brun; mais aujourd'hui on fabrique en France ces diverses espèces d'ocres.

Ocre de zinc. Cette espèce d'ocre est dure et de différentes couleurs, unie principalement à de l'oxide de zinc. On en trouve dans des mines de plomb en Bretagne et dans le Lyonnais.

OCTROIS MUNICIPAUX. Ce sont des taxes levées sur les denrées de consommation qui entrent dans les villes que l'on a assujetties à ce genre d'impôt. Les octrois municipaux avaient été supprimés en France en vertu d'un décret de la première assemblée nationale; mais une loi du 19 frimaire an VIII les a rétablis: leur mode de perception a été réglé par un arrêté du 5 ventose de la même année. En vertu de cette loi et de cet arrêté, il est ordonné: 1° qu'il sera établi des octrois municipaux et de bienfaisance sur les objets de consommation locale, dans les villes dont les hospices civils n'ont pas de revenus suffisans pour leurs besoins. 2° Le conseil municipal de chacune de ces villes est tenu de présenter les tarifs et règlemens convenables aux localités; ils sont ensuite soumis au ministre, et arrêtés par le gouvernement.

Octroi de Paris. Les produits de l'octroi de la ville de Paris qui, en 1836, avaient déjà été supérieurs de 545,887 fr. à ceux de l'année 1835, ont dépassé, en 1837, de 1,266,776 fr. 76 c. la recette effective de l'année précédente. Le chiffre énorme de 30,861,156 fr. 56 c., qui figure au compte général rendu par le préfet du département de la Seine, n'avait été atteint en aucune année antérieure à 1837. La cause en est due à l'activité toujours croissante des affaires commerciales et à

l'augmentation successive de la population de la capitale.

Les octrois ont sans doute un but très-utile, puisque leurs produits servent à soulager l'humanité souffrante dans les hôpitaux ainsi que dans les hospices; mais il ne faudrait pas en augmenter toujours les revenus, attendu qu'ils reposent sur des droits souvent très-élevés que doivent acquitter les objets de consommation; ils font renchérir un grand nombre de produits de première nécessité, tels que la viande, le vin, le bois, le charbon, etc., ce qui fait augmenter la main-d'œuvre et rend l'existence de la classe ouvrière plus misérable, et porte un grand préjudice à l'industrie ainsi qu'au commerce, en élevant les prix de la plupart des produits. Pour se soustraire à cet inconvénient, un grand nombre d'ateliers, tels que les filatures de coton et le tissage, ainsi que d'autres fabriques, ont été obligés de transporter leurs établissemens dans la campagne, où les subsistances ne sont pas chargées de pareils impôts, si onéreux pour la classe industrielle.

ODENSÉE, ville de Danemarck, chef-lieu de l'île de Funen ou Fionie, sur le lac d'Odensée Aae et un canal qui communique avec le golfe de Stegestrand; à 20 l. de Copenhague. Population, 7,500 habitans.

Industrie et commerce. On y fabrique des draps communs, des serges, des flanelles et d'autres tissus de laine et de bonneterie, dont la maison de force fournit une partie. On y brasse de la bière qui est renommée. Il y a une fabrique considérable de poterie; il y en a aussi de tabac, de savon et de gants, dont il se confectionne une grande quantité. Tous ces produits, joints à ceux du sol et aux articles d'importation de l'étranger, forment l'objet d'un commerce maritime assez considérable.

ODESSA, ville maritime de la Russie, située à égale distance des embouchures du Dniester et du Dnieper, sur la mer Noire. Elle a un port sûr et commode qui peut recevoir 300 bâtimens; elle doit une grande partie de l'importance qu'elle a acquise au duc de Richelieu, à qui l'empereur Alexandre avait confié le gouvernement de cette province. Elle peut recevoir par ces deux grands fleuves les productions de l'intérieur du vaste empire de la Russie, ainsi que de la Crimée; par la mer d'Azof, elle peut étendre ses relations jusqu'à la mer Caspienne et à Astrakhan, et par le Danube, jusqu'en Hongrie et en Autriche, en Valachie et la Moldavie : tandis que le traité d'Andrinople, qui lui a ouvert le passage du Bosphore et des Dardanelles, l'a mise en rapport immédiat avec l'Archipel, la Méditerranée et l'Adriatique, ainsi qu'avec tous les états situés sur le littoral de ces mers.

Odessa, fondée par l'amiral de Ribas, le 22 août 1794, compte aujourd'hui 54,000 habitans et fait un commerce qui s'élève, année moyenne, à environ 30 millions. Elle a lié, par des relations d'un puissant intérêt, le nord au midi; elle a répandu les bienfaits de la civilisation sur une immense étendue de pays qui, il y a 50 ans, était aussi barbare ou inhospitalier que les déserts de l'Afrique, et qui a jeté une vive lumière sur tout le littoral de la mer Noire, qu'elle a rattaché à l'Europe; elle a ainsi ouvert un vaste champ aux commerçans de toutes les parties du monde.

L'administration aussi éclairée qu'active du gouverneur-général comte de Woronzow (en 1826 et 1827), qui s'est appliqué avec un zèle infatigable à ranimer l'industrie et le commerce, a été très-favorable à la prospérité d'Odessa. On lui doit plusieurs règlemens en faveur du commerce intérieur et extérieur. Odessa lui est redevable, pour son port franc, d'une nouvelle ligne de douane beaucoup plus avantageuse. Il a aussi encouragé la culture des vignobles, en sorte que l'on comptait déjà en 1835, dans son territoire, 1,959,670 pieds de vignes anciens et 1,913,920 nouvellement plantés : les vignobles d'Odessa et de sa banlieue ont produit 14,616 vedras de vin blanc et 9,075 de vin rouge.

Depuis la libre navigation de la mer Noire, on voit flotter dans le port d'Odessa les pavillons de toutes les nations. Les Grecs s'efforcent à y rétablir leurs anciennes relations et à former de nouveaux établissemens. On expédie pour l'Asie des marchandises d'Europe de toutes espèces. Il se fait un grand commerce de laine, de chanvre, de brai, de goudron, de fer et de verreries, ainsi qu'en céréales et autres articles d'exportation, tandis qu'un grand nombre d'objets des manufactures de la plupart des états européens, ainsi que des productions des régions du Midi, telles que des vins, des huiles, des fruits secs, forment les marchandises d'importation qui s'expédient ensuite dans l'intérieur de la Russie, ainsi qu'en Asie, par les ports situés sur le littoral de la mer Noire. On a aussi établi une ferme modèle pour l'amélioration de l'éducation des bestiaux et surtout des laines.

Commerce d'Odessa en 1836.

Exportations. Céréales. Depuis l'existence d'Odessa, il n'y a que les exportations des années 1816 et 1817 qui aient surpassé celles de 1836, dont le chiffre est fort au dessus de ceux de toutes les années précédentes. Pendant cette dernière année, l'exportation du blé a été de 878,707 tchetverts et de la valeur de 15,532,880 roubles; de seigle, 74,222 tchetverts, estimés à 715,691 roubles; de l'orge, 20,150 tchetverts, pour 182,481 roubles. Total, 973,079 tchetverts, représentant une valeur de 16,431,052 roubles. Au blé, à l'orge et au seigle, il faut ajouter l'avoine, le millet et le maïs, pour la valeur de 291,714 roubles. La farine exportée pendant la même année s'élève à 7,143 tchetverts, estimés à 106,961 roubles. L'importance des légumes a augmenté considérablement, car on évalue l'exportation des lentilles, des pois et des haricots à 72,668 roubles.

L'exportation des céréales, qui formait à peu près la principale branche de commerce, a perdu beaucoup de son importance et ne présente plus les mêmes avantages, la France et l'Angleterre n'admettant plus à la libre consommation les fromens de l'étranger. Les négocians d'Odessa ont dû porter leurs soins sur d'autres produits. Depuis plusieurs années, les suifs, les peaux de bœufs, les fers, les cuivres, les lins, les chanvres, et surtout les laines, ont composé les principaux articles du commerce d'exportation.

Suif. L'exportation en a été, en 1836, inférieure à celle de 1835, et son prix, depuis le printems jusqu'au mois de septembre, s'est bien soutenu de 9 1/2 à 12 roubles le poud. L'Angleterre seule a reçu la majeure partie des 361,222 3/4 pouds qui ont été exportés, et dont la valeur est estimée à 4,261,610 roubles.

Chandelles. C'est un article qui a considérablement augmenté; sa destination a été presque entièrement pour Constantinople. On en a fait un es-

sai pour l'île de Cuba. Total de l'exportation, 9,860 pouds; valeur, 133,227 roubles.

Laines. Les propriétaires des vastes steppes qui environnent Odessa, dans un rayon de 400 verstes, se livrent avec zèle à l'éducation des bêtes à laine. Depuis 1817, la laine est assortie et lavée dans un établissement que M. Davallon, ex-directeur du dépôt des laines et lavoirs de Paris, a formé à Odessa. Cette laine, ainsi préparée, est expédiée en Angleterre, en Italie et dans les fabriques de Moscou et de Pologne. Le manque d'eau semblait rendre impossible la formation d'un lavoir pour les laines. M. Davallon a vaincu une difficulté qui paraissait insurmontable, celle de laver de fortes parties de laine avec de l'eau de puits. Ce qui a surpris davantage, c'est que ce lavage a été reconnu, par les fabricans d'Angleterre et de Russie, supérieur à celui fait dans une rivière d'après les procédés ordinaires. Les besoins toujours croissans de l'Angleterre et les prix auxquels Odessa peut la fournir lui assurent un grand débit. Deux grandes compagnies et divers habitans ont fondé cette année, dans les environs, plusieurs établissemens de mérinos. En 1836, il a été envoyé une certaine quantité de laine en France, en Belgique et en Hollande : la quantité expédiée en Angleterre a été plus considérable. Total de l'exportation, 107,086 pouds; valeur, 6,163,775 roubles. Les prix des laines fines ont été de 33 à 37 roubles; laines communes de 16 à 21 roubles le poud.

Lin, chanvre, étoupes. Des envois considérables de ces trois articles ont été faits en Angleterre : la Hollande et la Belgique en ont aussi reçu. On continue à vanter la qualité du chanvre. Quantité exportée, 8,271 pouds; valeur, 652,170 roubles.

Cordages. Ils ont été recherchés pour Constantinople à cause des constructions navales faites par le gouvernement turc et pour la Grèce. Total de l'exportation, 29,358 pouds; valeur, 211,969 roubles.

Cuirs crus. Il en aurait été exporté davantage si un plus grand nombre de maisons en eussent possédé. Celles qui en avaient en leur possession en ont obtenu des prix fort élevés. Total de l'exportation, 52,014 pouds; valeur, 570,733 roubles.

Cuirs ouvrés. Il a été envoyé une grande quantité de Youftes en Italie et en Autriche : les Pays-Bas et les Etats-Unis en ont aussi demandé. L'Angleterre en a reçu quelque peu. Total de l'exportation, 11,485 pouds; valeur, 410,560 roubles.

Métaux. Ils ont été généralement fort recherchés. On attribue les demandes qui ont été faites en fer et en cuivre aux grands travaux qui se confectionnent dans le nord et l'occident de l'Europe. L'exportation du fer brut et ouvré s'est élevée à 55,844 pouds; valeur, 322,315 roubles.

Le cuivre brut et ouvré de la vieille monnaie et de vieux canons présentent un total d'exportation de 54,974 1/4 pouds; valeur, 1,574,313 roubles.

Potasse. Demandée par l'Angleterre et les Pays-Bas, l'exportation s'est élevée à 48,261 pouds; valeur, 329,667 roubles.

Graine de lin. La prospérité de cet article est assurée; il ne reste qu'à désirer d'en produire davantage. Les envois ont été faits en Angleterre et aux Pays-Bas. Total, 409,771 1/2 tchetverts; valeur, 1,293,553 roubles.

Chenevis. Il en a été expédié pour les mêmes pays ci-dessus mentionnés. Total de l'exportation, 10,397 pouds; valeur, 195,547 roubles.

Le colza, dont la graine donne l'huile de son nom, qui, par l'épuration, produit l'huile qu'on emploie dans les quinquets pour l'éclairage de Paris et des autres villes de France, est un article d'une grande consommation et très-intéressant pour le commerce. Il est donc important de connaître les lieux de production d'où on peut l'exporter avec le plus grand avantage.

Odessa, située dans la mer Noire, d'où l'on tire déjà une si grande quantité de grains, souvent à meilleur compte que partout ailleurs, peut aussi fournir des graines de colza qui commencent à être cultivées en assez grande quantité dans son vaste territoire, où elle paraît même être indigène. Voici le récit qu'en donne le journal d'Odessa.

Depuis 1832, on a commencé à exporter des ports de la mer d'Azof et de celui d'Odessa de la graine de colza que les étrangers demandent annuellement davantage. La plante qui le produit croît sans culture au milieu du blé. Il a été exporté de cette graine, qui sert à faire de l'huile, les quantités suivantes, savoir :

	Tchetverts.	Roubles.
1832. De Marioupoul.	1,130	4,250
1833. De Tagauray et Odessa.	8,552	95,547
1834. De Kertels, Tagauray et Odessa	2,422	29,262
1835. De Kertels, Tagauray et Odessa	14,087	198,714

Prix déclarés par le commerce en 1832 : 4 roubles le tchetvert; en 1833, 9 roubles le tchetvert; en 1834, 11 roubles 70 c. le tchetvert; en 1835, 15 roubles 20 cap. Il en a été expédié en Italie dans les prix de 14 à 17 roubles.

Graines de cresson et d'ail sauvage. Il a été exporté de la graine de cresson pour l'Italie dans les prix de 13 à 18 roubles. On a envoyé de la graine d'ail sauvage en France, en Italie et dans les Pays-Bas, au prix de 14 à 18 roubles.

Douves, mâtures et bois de charpente. Les arrivages de ces différens articles ont été considérablement entravés par la baisse des eaux du Dnieper aux Cataractes, et les exportations, par la cherté des frets pour l'étranger. Mais le commerce des douves a pris faveur, particulièrement pour le Portugal et l'Angleterre, et il n'y a presque pas de bâtimens anglais partis pour ce dernier pays qui n'en aient exporté une certaine quantité. Total de l'exportation pour une valeur de 107,270 roubles.

Somme totale de l'exportation en 1836, 34 millions 922,336 roubles. En 1835, ce chiffre n'avait été que de 23,981,234 roubles.

Il est hors de doute que ces exportations auraient été plus considérables si le commerce d'Odessa n'eût manqué fort souvent des bâtimens qui lui étaient nécessaires pour les expéditions de ses marchandises.

Principaux articles d'exportation.

Il y a une augmentation très-sensible dans les exportations, augmentation qui porte principalement sur les nouveaux produits de l'industrie agricole de ces contrées, restreintes naguère à la culture des céréales.

On en peut juger par le tableau comparatif suivant des exportations de quelques-uns des principaux articles depuis le 1er janvier jusqu'au 1er juin de chacune des années 1835 et 1836, savoir :

Laines.	7,118	23,620	pouds.
Lin et chanvre. . . .	9,309	15,936	
Graine de lin. . . .	1,917	9,260	tchetv.
Seigle	»	14,568	

Froment.	79,460	209,023	tchetv.
Pois	»	1,428	
Avoine.	»	9,062	
Orge.	2,358	8,321	
Farine de froment.	1,036	3,529	
Cables et cordage. .	5,458	15,396	pouds.
Fer en barre et ouv.	1,668	18,801	
Cuiv. ou. et non ou.	1,458	7,742	

Importations. Dans le tableau des importations faites à Odessa depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1837, nous ne voyons que celle de 1817 et 1835 qui aient surpassé en valeur celle de 1836. Elle s'éleva, en 1817, à 19,710,429 roubles, sur lesquelles il y eut pour 15,686,144 roubles de monnaies étrangères importées pour l'achat des céréales. Il ne restait donc que 4,134,785 roubles employés en d'autres articles que l'étranger fournit à Odessa.

En 1836, Odessa a reçu pour la valeur de 17,527,030 roubles, dont 945,124 roubles en monnaies, et par conséquent 16,581,906 roubles en divers produits, ce qui fait une différence de 2,447,121 roubles relativement à 1817, à l'avantage de 1836. L'importation de 1835 n'a été supérieure à celle de 1836 que de 12,127 roubles.

Coton. Le coton écru forme un des articles les plus importans du commerce d'importation d'Odessa, et prend d'année en année plus de développement. Il sert à alimenter les fabriques de Moscou, tandis qu'en 1820, une maison d'Odessa n'avait pu vendre dans l'année 2,000 pouds, qu'elle avait reçus d'Egypte; la quantité reçue en 1834 a été de 35,981 pouds, et l'on a remarqué pour la première fois des cotons d'Amérique destinés pour Moscou.

Quoiqu'il y ait eu une grande quantité de cotons importés en 1835, le chiffre de 1836 est encore plus considérable. Outre celui de Turquie, on en a reçu de l'Amérique directement, et aussi par la France. L'Egypte a fourni celui dit Mako. Total de la valeur des cotons importés en 1836, 1 million 401,326 roubles.

Fabricats. Cet article, qui continue à être presque entièrement consommé dans l'enceinte du port franc d'Odessa et peu exporté pour le reste de l'empire, prouve la prospérité de cette ville. Au commencement de 1836, il en restait encore beaucoup de 1835, et il en a été importé pour une valeur de 2,647,627 roubles.

Huile. La perte de la récolte des olives en Italie et la grande quantité d'huile qui avait été importée durant 1834 furent cause qu'en 1835 il en est arrivé extrêmement peu, ce qui a motivé en 1836 une grande importation, qui s'est élevée à 111 millions 383 3/4 pouds. Valeur, 2,747,616 roubles.

Denrées coloniales. Le sucre et le café étaient si abondans sur la place en 1835, qu'il est aussi vraisemblable que c'est là ce qui en a diminué un peu l'importation en 1836, dont le total a été de 39,447 pouds. Valeur, 985,074 roubles.

Café. L'importation a été de 8,278 1/2 pouds. Valeur, 296,220 roubles.

Poivre. Il en avait été fort peu importé en 1835, à cause des prix très-élevés de l'étranger; en 1836, son importation a été de 11,101 1/2 pouds. Valeur, 275,763 roubles.

Soie. Durant deux années, cet article, un de ceux qui servent à alimenter les fabriques de Moscou, avait augmenté considérablement. En 1836, on a remarqué au contraire une forte diminution. Total, 1,225 5/8 pouds. Valeur, 852,076 roubles.

Vin, porter (bière de Londres) et rum. L'importation du vin et du porter a augmenté; celle du rum, au contraire, a diminué. Total, vin pour une valeur de 1,394,853 roubles; porter, pour une valeur de 70,500 roubles; rum, 11,030 roubles.

Gommes diverses. Elles arrivent à Odessa pour être transportées à Moscou, qui est le lieu de leur destination et de leur consommation. Tot., 454 1/2 pouds. Valeur, 26,100 roubles.

Bois de teinture. Campêche, bois jaune, bois du Brésil, d'acajou, de cyprès, de gayac, de sandal, etc., dont l'importation a un peu augmenté. Quantité importée, 21,188 pouds. Valeur, 132,320 roubles.

Fruits frais et secs. Leur importation a été considérable; la longue durée du beau tems et des vents du sud pendant l'automne y a sans doute beaucoup contribué. Il a été importé en fruits frais pour une valeur de 342,400 roubles, et en fruits secs, 190,145 pouds. Valeur, 1,419,555 roubles.

Plomb et étain. L'importation de cet article diminue. Total, 8,361 3/4 pouds. Valeur, 120,265 roubles. Prix du plomb en 1836, de 9 à 11 roubles; *id.* de l'étain, de 35 à 75 roubles le poud.

Thé. Il est importé par mer de l'Angleterre et de la Hollande, et par transit de l'Autriche. Son importation a diminué. Quantité importée, 48,000 livres 1/2 pesant. Valeur, 286,633 roubles.

Perles et coraux. Ces deux articles, qui sortent aussitôt d'Odessa pour se rendre particulièrement à Nijny-Nowgorod, étant peu recherchés dans l'occident de l'Europe, augmentent annuellement leur importation à Odessa. Perles importées, 36 l. 33 zol. Valeur, 129,250 roubles. Coraux, 55 pouds 23 l. 45 zol. Valeur, 339,755 roubles. Total de l'importation en 1836, 17,527,030 roubles.

Droits de douane. L'exportation des marchandises étrangères d'Odessa pour l'intérieur de l'empire paie 4/5 de droits à la barrière du port franc; elle s'est élevée, durant 1836, à la valeur de 8,547,167 roubles.

On sait qu'à Odessa le commerce d'exportation se divise en deux principales branches bien distinctes, savoir : les marchandises destinées à la consommation du port franc, qui ne paient que 1/5e des droits d'entrée, tandis que celles destinées à l'intérieur de l'empire en acquittent les autres 4/5es.

Maisons de commerce. Suivant un tableau des maisons de commerce d'Odessa, qui ont fait en 1836 le plus de commerce avec l'étranger, il résulte qu'en 1836 sur 90 maisons de commerce, il y en a eu 19 qui ont fait avec l'extérieur pour plus de 1 million d'affaires d'importation et d'exportation, tant en marchandises qu'en numéraire (en 1835 il n'y en avait eu que 9). 7 maisons en ont fait pour la valeur de 500,000 à 1 million de roubles; 10 pour 250,000 à 500,000 et 21 pour 100,000 à 250,000. Le plus grand total est en 1836 ainsi qu'en 1835, celui qu'offre le commerce fait par la maison Stieglitz et compagnie : cette maison est aussi celle qui a exporté le plus à l'extérieur. Pour l'importation, la maison Rodocanaki est la plus remarquable, comme l'est pour le transit la maison de Zax.

Foire. La première foire d'Odessa a commencé le 14 septembre 1835 et s'est prolongée jusqu'à la fin du mois. Il y est arrivé plusieurs produits des manufactures de Toula, en acier et en cuivre; des tapis et autres objets en laine des fabriques du royaume de Pologne; des étoffes de Moscou et de Turquie; des fourrures et divers autres articles manufacturés pour la somme de 100,000 roubles :

plus tard, des marchands de Moscou ont porté pour la valeur de 18,000 roubles en étoffes. Il avait été exposé divers objets, tels que des habits de gros draps connus sous le nom de tchekmènes, de la grosse toile, des pelisses et de la poterie ordinaire pour 20,000 roubles destinés aux classes inférieures.

La valeur totale des marchandises portées à la foire s'élève à environ 223,000 roubles. Il en a été vendu en tout pour 65,000 roubles; la plupart des marchandises qui n'ont pas été vendues ont été importées en ville. Tout fait espérer que cette foire atteindra son but, qui est d'augmenter les relations avec l'intérieur, ainsi que le débit des articles qui arrivent de l'étranger.

Navigation à la vapeur. L'année 1834 est une époque remarquable par l'établissement d'une navigation à vapeur régulière entre Odessa et Constantinople, et principalement par celle entre Vienne et la mer Noire, par le Danube. Son avenir est incalculable, et elle influera puissamment sur le commerce de ces côtes et de celles de l'empire ottoman. C'est au mois de juillet que, pour la première fois, Odessa a reçu des marchandises de l'Autriche par le Danube. De l'alun, expédié par le pyroscaphe *l'Argo* à Galatz, a été transporté de cette ville à Odessa par le brick *l'Eole*.

C'est en 1835 que des communications entre les ports russes de la mer Noire et de la mer d'Azof, au moyen de pyroscaphes, ont été établies pour la première fois. Durant cette année-là, les pyroscaphes ont fait 25 voyages d'Odessa en Crimée. Le plus grand nombre de passagers et de marchandises a été entre Odessa et Yalta et entre Odessa et Eupatorie. Le total des passagers a été de 1,504; celui des marchandises de 10,800 pouds; celui des voitures de 21. On a aussi établi en 1836 un service de bateaux à vapeur qui doivent faire régulièrement les voyages d'Odessa à Constantinople, *et vice versâ*, ce qui augmente considérablement les relations commerciales d'Odessa.

On a vu arriver pour la première fois à Odessa, dans les derniers jours de juillet, cinq de ces grandes barques connues sous le nom de *baïdak*, qui servent sur le Dniéper au transport des bois jusqu'à Herson, où elles sont ensuite déchirées. Ces barques avaient été remorquées depuis le port de Gloubok par deux bateaux à vapeur. Deux d'entre elles étaient chargées de bois et de bourdillon. Si cet essai est soutenu, il pourrait avoir une influence notable sur le commerce d'Odessa.

Les habitans d'Odessa retirent un grand profit de la pêche; en 1834, on y comptait 63 compagnies formant un total de 590 individus tous occupés de cette industrie; ils avaient recueilli un bénéfice net de 32,000 roubles.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Russie.

OEDENBOURG, ville libre royale de Hongrie, chef-lieu du comitat de son nom, sur l'Ikva, à une lieue du lac de Neusiedel, à 14 de Vienne et 40 de Bude. Population, 12,500 habitans.

Productions. On récolte, dans son territoire et celui du comitat, du blé, du riz, du vin, dont le meilleur est le vin rouge des environs de Rusth: il n'est inférieur qu'au Tokai. Il y a une grande culture de vignobles, de lin, et on y recueille beaucoup de fruits. On élève une grande quantité de bestiaux et de volaille. Il y a des mines de houille, de fer, d'alun et de pyrites sulfureuses.

Industrie et commerce. Elle possède des manufactures de draps et de colonnades, une raffinerie de sucre et une verrerie à bouteille. On exploite une riche mine de houille dans le mont Brennberg. Tous ces produits font les principaux articles de son commerce. On y tient de grands marchés de bestiaux: il s'y vend plus de 40,000 têtes de gros bétail et plus de 80,000 porcs.

OELAND, île de la mer Baltique, située sur la côte orientale de la Suède, préfecture de Colmar, étant séparée par le détroit de Colmar du continent. Elle a 32 l. de longueur sur 4 dans sa plus grande largeur, avec une population de 31,000 habitans.

Productions et commerce. Les principales productions sont celles de l'orge, du froment et de l'avoine, du chanvre et du lin. Dans les nombreux pâturages, on élève une grande quantité de bestiaux dont la race est médiocre. La pêche et la navigation forment les principales branches de l'industrie et du commerce. Il y a une grande manufacture d'alun. On y a construit la nouvelle ville de Borgholm, et elle possède le port de Borga et un fanal à son extrémité septentrionale.

OELS, ville de la Prusse, province de Silésie, régence de Breslau, sur la petite rivière de son nom, affluent de l'Oder, à 5 l. de Breslau. Population, 5,600 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps, toile, bonneterie, papeterie et usine à cuivre. Il y a 4 foires par an.

OENOLOGIE. C'est l'art de faire le vin; il se compose d'une série d'opérations qui demandent une attention particulière, pour que le vin soit d'une aussi bonne qualité qu'il est possible, suivant le climat, la nature du sol et de la vigne. On compte jusqu'à 72 différentes sortes de vigne, qui donnent des vins de différentes qualités; néanmoins, selon que ces vins se récoltent d'après une bonne ou mauvaise méthode, le vin est plus ou moins bon, indépendamment de toutes les causes naturelles ou physiques qui influent sur la qualité. C'est en quoi consiste principalement l'art de l'œnologie, dont tous les vignerons devraient suivre les préceptes pour les opérations de la fabrication du vin. Ces opérations commencent par la vendange, et se succèdent jusqu'à la parfaite confection du vin, qui est alors d'une qualité fort supérieure à celui qui a été fabriqué sans aucun des principes de l'œnologie, et suivant une routine qui laisse subsister tous les vices de ce liquide. Il est donc important de s'appliquer à une connaissance qui peut donner une plus grande valeur aux récoltes du vin, sans autres frais qu'une attention particulière pour la manipulation de tous les élémens qui améliorent la qualité du vin. Cet art se trouve consigné dans plusieurs ouvrages auxquels nous renvoyons.

OEREBRO, ville de Suède, chef-lieu de préfecture de son nom, située près de l'extrémité occid. du lac Hielmar, où aboutit le Svartan, à 37 l. de Stockholm. Population, 4,000 habitans.

Productions. On y récolte principalement du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre; on y élève un grand nombre de bestiaux dont la race est fort belle. On trouve des mines de fer, de cuivre, d'argent et d'aimant, beaucoup de pierre à chaux, de l'alun, du soufre, du grès, de l'ardoise, et une belle argile.

Industrie et commerce. La principale branche d'industrie consiste dans l'exploitation des mines et les ouvrages des métaux qu'elles produisent. Il

y a aussi des fabriques de lainage et de bonneterie de la même matière. Il y a dans les environs une grande usine pour la préparation du soufre, du vitriol et du cinabre. On y entretient un commerce fort actif avec Stockholm au moyen du lac Hielmar et du canal d'Arboga, ainsi que du lac Mælar.

OESEL, île de la Russie d'Europe, dans la Baltique, gouvernement de Livonie, située au N.-O. du golfe de Livonie, à 4 lieues de la côte de l'Esthonie, ayant 20 lieues de longueur et 10 dans sa plus grande largeur, avec une populat. de 35,000 habitans. C'est une des îles les plus considérables de la Baltique.

Productions et commerce. Les principales productions sont du blé, du sarrasin, des légumes en grande quantité, ainsi que du chanvre, du lin et du tabac. On y élève un grand nombre de bestiaux et de moutons. L'industrie ne consiste que dans la culture, en quelques fabriques de goudron et trois moulins à scier les bois de construction provenant des forêts, qui sont fort étendues. Tous ces produits forment les articles du commerce, avec ceux de la pêche. Arensbourg est la principale place de l'île et le centre du commerce.

OEILLETTE. Le pavot somnifère (*papaver somniferum*), qui tire sa dénomination spécifique de ses propriétés assoupissantes, et qu'on appelle souvent pavot blanc ou rouge, à cause de ces deux couleurs dominantes, œillette et pavot à opium, est une plante annuelle originaire des pays chauds, et l'une des plus importantes de nos plantes oléifères. L'huile que l'on en extrait, et qui porte généralement le nom d'huile d'œillette, est douce et saine; elle se vend très-souvent pour de l'huile d'olive, avec laquelle elle est souvent mélangée. On s'en sert ordinairement pour faire les savons blancs; les peintres l'emploient aussi dans la composition des couleurs claires, et comme siccative pour les vernis. Il se fait une grande consommation de cette huile, à cause de son bas prix, en comparaison de celui de l'huile d'olive. Les avantages de la culture de cette plante sont incontestables; on en a une preuve dans l'extension de sa culture dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais depuis une vingtaine d'années, puisqu'on en sème dix fois plus qu'à une époque antérieure, et que la consommation augmente considérablement. Il s'en fait annuellement un grand débit à Paris, ainsi que dans d'autres villes des départemens du Nord, où l'huile d'olive est toujours à des prix très-élevés.

Il faut choisir l'huile d'œillette nouvelle, douce au goût, sans odeur ni goût de rance ou de paille, d'une couleur d'un jaune pâle, très-limpide. Elle se vend, comme l'huile de colza, par baril d'un hectolitre. On en distingue de deux qualités, l'une battue ou exprimée à froid, qui est la plus délicate; la seconde est exprimée à chaud : elle est moins bonne. On fait un grand mélange de cette huile avec l'huile d'olive, et quand ce mélange est bien fait avec de la bonne huile d'œillette et dans une proportion convenable, il est difficile de s'en apercevoir. Cependant les connaisseurs distinguent aisément ce mélange aux petits globules qui s'élèvent à la surface de l'huile lorsqu'on l'agite dans une petite bouteille de verre blanc; ou bien encore mieux au moyen d'un petit morceau de glace que l'on met dans une tasse remplie d'huile : la portion de l'huile qui se coagule est l'huile d'olive, et celle qui reste liquide est l'huile d'œillette, qui, étant ce qu'on appelle une huile chaude, n'éprouve pas la même modification.

OEUFS. Les œufs forment le mode de régénération de tous les oiseaux produits par les femelles, lorsqu'elles ont été fécondées par les mâles. Les œufs diffèrent de grosseur, de couleur et de goût, suivant les différentes espèces d'oiseaux. Il y en a de très-petits, d'une grosseur moyenne, de gros et de très-gros : ceux de l'autruche surpassent tous les autres en grosseur. Les œufs d'une grosseur moyenne et aussi les plus délicats à manger, et que pour cette raison on sert sur nos tables, préparés par l'art culinaire de différentes manières, sont ceux de poule : les œufs de canne en approchent le plus; ils sont cependant un peu plus gros, leur jaune est un peu plus foncé en couleur; ils sont aussi un peu moins délicats à manger. Les œufs de poule sont de différentes grosseurs, suivant l'âge de la poule; quand elles ne font que commencer à pondre, les œufs sont beaucoup plus petits. On fait un grand usage d'œufs dans la campagne, tant de ceux de poule que de ceux de dinde, de canne, d'oie; mais généralement ces dernières sortes d'œufs ne paraissent guère sur les marchés, parce que les femelles qui les fournissent sont très-peu multipliées et ne pondent qu'un petit nombre d'œufs, lesquels, à l'exception de ceux de la seconde ponte, sont employés à la reproduction de l'espèce. On ne livre ordinairement au commerce que ceux de poule, qui, plus nombreuses, plus fécondes, plus faciles à élever que les autres femelles de basse-cour, donnent aussi la plus grande quantité d'œufs, et les plus recherchés, dont le débit est aussi le plus considérable dans tous les pays. C'est un des alimens les plus utiles et les plus sains; il convient à tous les âges et même aux convalescens, qu'ils nourrissent fort bien sans charger leur estomac. Les œufs ne sont pas seulement employés comme aliment; la médecine, la pharmacie et plusieurs arts en font usage, ce qui en augmente considérablement la consommation et le commerce.

Conservation des œufs. Les plus propres à se garder sont ceux qui ont été pondus au mois d'août et plus tard. Il ne s'agit que de les soustraire aux variations de la température, de la gelée, à l'influence de l'air et de l'humidité. Il faut aussi éviter avec soin tout ce qui peut provoquer le développement ou la destruction du germe de vie. On emploie à cet effet les substances qui servent de préservatifs contre l'influence de l'air atmosphérique, telles que la bâle, le millet, les menus grains, la sciure de bois, celle du chêne surtout, le son; il n'est pas inutile de les couvrir de paille. Les œufs se conservent de même assez long-tems dans le sable, qu'on peut mêler avec de la bâle ou des herbes aromatiques. L'usage du sel est bon dans les contrées méridionales, dont le climat est sec, mais non dans les endroits humides et pluvieux. L'eau les tient également frais pendant long-tems, mais, comme nous l'avons dit, elle altère leur goût. Ils se conservent aussi très-bien dans l'huile ou la graisse fondue, mais il convient d'humecter les œufs avec de l'eau ou de la bière forte, pour que ces substances ne pénètrent pas à travers la coque. On peut également les placer dans un lieu sec, où ils reçoivent l'air de tous côtés. On se sert, en Suisse, de planches où sont pratiqués des trous ronds, dans lesquels on place les œufs, qui se conservent ainsi plusieurs mois. Les glacières sont excellentes pour cet objet; la congélation a la pro-

priété de tenir les œufs frais. On envoie au marché de Saint-Pétersbourg des œufs gelés qui viennent des provinces les plus éloignées ; quand on veut s'en servir, on les fait dégeler dans l'eau froide, comme toutes les autres substances.

Commerce. Les œufs nouvellement pondus sont les plus recherchés et aussi les meilleurs ; mais il est difficile de les reconnaître à l'extérieur. On a trouvé ce moyen en les présentant à la lumière d'une chandelle : si l'intérieur est clair et transparent, ils sont frais ; s'il est trouble, alors ils ont subi une altération par leur ancienneté : ceux-ci présentent d'ailleurs un vide qui donne la mesure de la perte qu'ils ont essuyée. Il importe, dans le commerce, de faire choix des œufs les plus frais, pour ne pas être exposé à en perdre la valeur. On vend quelquefois pour frais, des œufs conservés dans de l'eau ; ils sont à la vérité aussi pleins, ont autant de lait que les autres, quand on les fait cuire, mais leur saveur est beaucoup altérée.

Les œufs de poule étant ceux dont l'usage est le plus général en Europe, ce sont aussi ceux dont le commerce est le plus considérable. On compte qu'il se vend annuellement dans les marchés de Paris environ 75 millions d'œufs, qui, seulement à 2 centimes, font 1 million 1/2 de francs. Suivant Mac-Culloch, on apporte à Londres des quantités considérables d'œufs de la campagne, et aussi de l'étranger. En 1832, l'importation des œufs de France en Angleterre s'est élevée à 55,651,835 ; des Pays-Bas, à 5,734,500 ; des îles de Guernesey, Jersey et de Man, à 546,000 ; d'autres endroits, à 12,000, faisant ensemble 63,561,317, qui ont acquitté un droit se montant à 21,107 liv. sterl. 2 s.

Exportation des œufs de France en Angleterre.

Depuis la paix, l'exportation des œufs de poule de la France en Angleterre forme une branche de commerce plus considérable qu'on pourrait se l'imaginer. C'est principalement de la Bretagne et de Rochefort qu'on en expédie les plus grandes quantités, ce qui occupe beaucoup de petits bâtimens. Il paraît, d'après des recensemens officiels, que le nombre d'œufs importés de la France dans la Grande-Bretagne s'élève à env. 60 mill. par an. En supposant qu'ils ne coûtent, prix moyen, que 4 pence (8 sous) la douzaine, rendue en Angleterre, il s'ensuit que les habitans de Londres et de Brighton (c'est principalement dans ces deux villes qu'ils sont importés) paient à la France une somme qui excède 83,000 liv. st., ou 2,075,000 fr. Le droit seul s'est élevé, en 1829, à 22,189 l. st. ; et si le transport, les droits et les profits des détaillans portent le prix de la douzaine d'œufs à 10 pence (1 fr.), alors la somme totale s'élèverait à 213,000 liv. st., ou 5,325,000 fr., que les Anglais paient pour manger des œufs français, dont ils sont très-friands, n'en trouvant pas dans leur pays à aussi bon compte, attendu que les fermiers de l'Angleterre négligent généralement d'élever une grande quantité de volaille.

Oeufs de vers a soie. M. Gaudichaud, membre de l'Académie des Sciences, et naturaliste de l'expédition de *la Bonite*, dans son voyage de circum-navigation, a apporté des vers à soie du Bengale (c'est-à-dire des œufs) ; il les a pris à Calcutta, au mois de mars 1837, suivant ce qu'il annonce à l'Acad. des Sciences (séance du 2 janvier 1838 : ils ont passé deux fois la ligne. Le 26 décembre 1837, M. Audouin a examiné ces vers (œufs) avec M. Camille Beauvais et M. Gaudichaud lui-même. Pour les empêcher d'éclore dans une si longue traversée, on a employé des procédés qu'il est important de faire connaître, dans le cas où l'on voudrait faire retarder l'éclosion (des œufs), quand les feuilles ne sont pas encore abondantes. Voici les précautions à l'aide desquelles on a pu conserver ces vers (œufs). Il y a trois paquets ; le premier était en forme de cylindre, long de 6 pouces sur 1 pouce de diamètre extérieur, composé de la manière suivante :

1. Une enveloppe extérieure en papier blanc ordinaire, enduite en dehors d'une couche mince de cire jaune ;
2. Une feuille d'étain roulée de manière à se redoubler sur elle-même ;
3. Une feuille de papier gris se redoublant également ;
4. Une feuille de papier blanc formant 4 tours ;
5. Une feuille d'étain double ;
6. Une feuille de papier blanc quintuplée ;
7. Enfin, une petite feuille de papier blanc longue de 6 pouces et large de 3, enroulée sur elle-même, et contenant environ 4 à 500 œufs qui s'y trouvaient naturellement collés.

Dans ce nombre, 15 vers (œufs) étaient éclos et desséchés ; les autres œufs parurent sains, leur teinte est d'un violet grisâtre ; ils sont remarquablement déprimés ; mais cette circonstance est très-ordinaire pour les œufs de nos contrées.

Le second paquet est encore un cylindre long de 15 pouces sur 18 lignes de diamètre, et formé d'enveloppes successives à peu près comme le premier. Ce cylindre contient environ 800 œufs ; ils ont le même aspect que les précédens ; la dépression semble un peu moins prononcée ; leur couche tire un peu plus sur le gris de lin : 6 vers seulement sont éclos et morts.

Un troisième paquet est renfermé dans un bocal en verre blanc et mince, haut de 6 pouces et ayant 20 lignes de diamètre. Il est fermé par un bouchon de liége, recouvert d'un enduit résineux. Deux enveloppes de papier contiennent un petit carré d'œufs, au nombre de 200 ; ils ont l'apparence des œufs du paquet n° 1. Trois vers (œufs) seulement étaient éclos, morts et desséchés. En résumé, les résultats obtenus par ces trois moyens de conservation sont à peu de chose près semblables. Les expériences auxquelles vont être soumis les œufs, pour les faire éclore, feront connaître s'il existe quelque différence à l'avantage de l'un ou de l'autre procédé. D'après l'examen au microscope, on voit que le germe est très-peu avancé dans son développement, en sorte qu'on peut espérer qu'on pourra facilement retarder l'éclosion jusqu'à l'époque où nos mûriers pousseront des feuilles.

OFFENBACH, ville d'Allemagne, dans le grand duché de Hesse, située sur le Mein, à 1 lieue et demie de Francfort, 3 de Hanau et 13 de Worms. C'est une ville fort intéressante pour son industrie ; il y a des fabriques de tabac, de bonneterie, de rubanerie, de faïencerie, de tabletterie, de toile cirée, de ferblanc et de cuirs vernissés, d'étuis de portefeuilles, dont les produits sont fort recherchés dans toute l'Allemagne et le nord de l'Europe. On y construit des voitures fort élégantes ; le château renferme une fonderie de caractères typographiques et une fabrique de papier de banque.

Cette ville a obtenu le droit, en 1829, de tenir deux foires dans l'année en même tems et pendant la même durée que celles de Francfort. Il y a

chaque année à Pâques une foire qui ne laisse pas que d'être fort considérable, ainsi qu'une autre en automne. La laine est le principal produit du pays qui s'y transporte en grande quantité. A la foire de Pâques de 1835, cette quantité s'est élevée à 45,449 quintaux. Le nombre des commerçans s'élevait à 608, qui étaient tous des vendeurs, savoir : 183 prussiens; 119 saxons; 52 bavarois, 26 wurtembergeois; 30 de la Hesse électorale; 96 du grand-duché de Hesse et 102 qui n'appartiennent pas à la réunion des douanes allemandes, et dont le plus grand nombre était de Francfort.

La proximité de Francfort donne une grande activité à ces foires; mais presque la totalité des marchandises qui s'y trouvaient réunies à celles dont nous venons de faire mention étaient les produits des manufactures des pays qui forment maintenant la confédération des douanes allemandes d'après le système prussien, dont le tarif a pour but d'exclure les produits des fabriques de l'étranger. Il n'y a que les articles de matières premières qui, par la modération des droits, peuvent y avoir accès. C'est ainsi que les laines de l'Autriche, de la Hongrie, trouvent un grand débit aux foires d'Offenbach. Il en est de même des produits des manufactures d'Elberfeld, d'Aix-la-Chapelle, de Neufchâtel et de la Saxe, qui se trouvent comprises dans la ligne de la réunion des douanes.

Le commerce de transit est très-considérable depuis 1834; toutes les marchandises de la Suisse, de l'Italie, ainsi que celles de France destinées pour l'Allemagne, au lieu de prendre leur direction pour Francfort, sont dirigées sur Offenbach.

Foire de Pâques 1838. Cette foire, une des plus considérables de l'Allemagne, a eu les résultats les plus satisfaisans, surtout pour le commerce en grand. Tous les fabricans de Saxe, de Thuringe, qui se rendaient précédemment à Francfort, ont mieux aimé aller à la foire d'Offenbach, où beaucoup de marchands de Francfort, en cuirs, laine et draps, ont formé de grands établissemens. D'un autre côté, le nombre des fabricans des provinces rhénanes de Prusse et de Berlin s'augmente aussi à chaque nouvelle foire. Tous ont été contens de la dernière, à laquelle se sont faites des ventes considérables en toutes sortes de marchandises, notamment en soieries, draps et cuirs, et à des prix avantageux. Mais aujourd'hui que Offenbach fait partie de l'association des douanes allemandes, elle jouira de tous les avantages de la situation et de l'état florissant de son industrie manufacturière.

OFFICE. Lorsque les parties refusent de nommer des arbitres, des experts, et qu'ils sont nommés par le juge, on dit qu'ils sont nommés d'office.

En cas de refus de l'un ou de plusieurs associés de nommer des arbitres, les arbitres sont nommés d'office au tribunal de commerce (55).

OFFICIER de navire est celui qui est chargé d'un commandement sur un vaisseau, soit marchand, soit de l'état.

Toutes les dispositions relatives aux loyers, pansement ou rachat des matelots, sont communes aux officiers du vaisseau (272). *Voyez* MATELOT.

OHIO, un des Etats-Unis de l'Amérique du nord, ayant une longueur d'environ 110 l., et dans sa plus grande largeur 80 l., avec une population d'environ 937,000 habitans. Il est arrosé par un grand nombre de rivières, dont une des principales est l'Ohio, dont il a reçu le nom, et qui est tributaire du Mississipi.

Productions. Les principales productions sont le blé, le maïs et d'autres céréales, plusieurs sortes de blé. On cultive aussi des vignobles qui donnent d'assez bon vin, du tabac et une grande quantité de chanvre et de lin, du houblon et du coton. Les forêts occupent une grande étendue du territoire. On élève un grand nombre de bestiaux dans les pâturages, qui sont très-multipliés et excellens sur le bord des rivières.

Minéralogie. Elle est encore fort bornée et peu connue; le minerai de fer se trouve en assez grande quantité dans plusieurs localités, ainsi que la houille, principalement dans les parties orientales, de l'alun, du salpêtre et de la magnésie. On a découvert des sources de pétrole propre à l'éclairage, ainsi que des traces de bismuth et de zinc.

Industrie. L'industrie prend tous les jours un plus grand développement et s'y améliore. Il y a des fabriques de différens tissus de laine et de coton, de toile, de poterie et de verrerie; les usines à fer se trouvent en grand nombre dans plusieurs localités, dans le N. et au S. On exploite avec succès plusieurs sources salées qui fournissent de bons produits. La construction des barques pour la navigation de l'Ohio et du Mississipi y est très-active.

Commerce. Les exportations se composent de blé, farine, bestiaux, chevaux, tabac, chanvre, lin, laine, tant brute que filée; en fromage, savon, potasse, planches de noyer, cerisier, frêne bleu, perles.

Importations. Elles consistent en produits, tant des Indes orientales de l'Europe et des colonies, et aussi des autres états de l'Union. De la Louisiane on y importe du riz, du sucre, du coton, des peaux; du territoire de Missouri, du plomb, des fourrures; du Tennessée et du Kentucky, du coton, du tabac, du salpêtre et du marbre; de la Pensylvanie et de la Virginie, du fer en barres, des clous, des meules et de la verrerie; tandis que la partie du nord de cet état fait un commerce assez considérable avec New-York au moyen du lac Erié et du grand canal, et la partie du sud avec la Nouvelle-Orléans par l'Ohio et le Mississipi. Ce commerce recevra encore un plus grand développement par le canal d'Ohio et Erié, ainsi que par celui du Miami, qui réunissent le bassin du lac Erié à celui de l'Ohio.

OHRDRUF, ville du duché de Saxe-Cobourg Gotha, principauté de Gotha, sur la gauche de l'Ohr, à 3 l. de Gotha. Populat., 3,600 hab., qui entretiennent des fabriques de lainage et de toile; 2 fabriques de fil d'archal; 1 usine à cuivre; 8 moulins à huile de graines oléagineuses; 2 à tan; 2 à foulon, 2 à scie; 1 papeterie; 1 fabrique de scies et de doloires; 2 tuileries et blanchisseries importantes. On y tient 5 foires par an.

OIE, oiseau de basse-cour d'un bon rapport et qui mérite un bon choix et un grand soin. Le mâle ou *jars* doit avoir une haute taille et être d'un beau blanc. La femelle doit avoir le pied et l'entre-deux des jambes très-large, être brune, cendrée ou panachée, attendu que les mères de cette couleur soignent mieux leurs petits et que leur plume est celle qui se vend le mieux. Néanmoins, les grises passent pour être plus fécondes et donner de plus beaux oisons. Mais on donne la préférence aux oies blanches, qui donnent un duvet plus fin et fournissent une chair plus délicate. Il y a deux espèces d'oies domestiques, la petite et la grande,

On élève cette dernière presque seule ; c'est celle qui est d'un meilleur rapport. Les oies sont très-fécondes, et quand elles sont bien nourries, elles peuvent faire par année jusqu'à trois pontes, composée chacune de douze œufs. On engraisse les oies à deux époques de leur existence : à la première, c'est l'affaire de quinze jours ou de trois semaines au plus ; à la seconde, il faut à peu près un mois. C'est au mois de novembre, quand le froid commence à se faire sentir, qu'on procède à l'engrais des oies. Plus tard, ce serait une perte ; elles se mettraient en rut, pondraient et ne prendraient pas de graisse. Il y a plusieurs méthodes pour amener l'obésité, que M. Parmentier a décrites : il faut 50 livres de maïs ou une quantité d'orge correspondante, et à peu près trois semaines pour amener une oie au gras. Une fois parvenue à ce point, il faut la tuer ou la vendre, car elle maigrit et finit par périr si on la laisse passer l'obésité. Sur six oies, il n'y en a ordinairement que quatre, et ce sont les plus jeunes, qui remplissent l'attente de l'engraisseur. Il y a peu d'oiseaux qui donnent un aussi bon produit que l'oie ; elle donne un duvet excellent, un des meilleurs après celui de l'eider de Norwège ; des plumes à écrire dont on fait un grand usage ; une graisse abondante et d'un bon goût; des foies gras dont on compose un mets très-estimé des gastronomes. D'ailleurs, les oies n'exigent pas de grands soins ; elles vont paître d'elles-mêmes dans les prairies sur le bord des étangs, où elles restent, ainsi que les oisons, toute la journée, et ne rentrent que le soir : comme elles sont un peu vagabondes, il est prudent de leur tirer quelques plumes des ailes et d'en casser même au bout. Quand elles sont jeunes, qu'on leur donne à manger, elles viennent d'elles-mêmes à heure fixe et en amènent souvent d'autres qu'elles ont débauchées. On enlève le duvet des oies trois fois par an : à la fin de mai, à la mi-juillet et à la mi-septembre ; elles ne doivent pas être plumées avant qu'elles aient atteint l'âge de 3 à 4 mois. Lorsqu'on tue une oie, on doit la plumer lorsqu'elle est encore chaude, pour que le duvet soit d'une bonne conservation et ne se pelotonne pas. Les pays où l'on élève une grande quantité d'oies sont l'Alsace, la Franche-Comté, la Guyenne, le Languedoc, le Nivernais, la Normandie, l'Allemagne, la Pologne, etc.

En hiver, le commerce des oies est très-considérable à Paris, où la classe moyenne en fait une grande consommation. On a calculé qu'il s'en débite, pendant cette saison, pour environ 500,000 f., que l'on tire en grande partie de la Normandie.

OIGNON ou Ognon. Tout le monde connaît l'oignon, légume dont on distingue un grand nombre d'espèces. En voici les principales : le rouge rond, le pâle, le blanc rond, le hâtif, le tardif, le long rouge et blanc, l'oignon d'Espagne et celui de Florence.

L'oignon rouge est le plus généralement cultivé, parce qu'il est le plus gros et qu'il se conserve plus long-tems; sa forme est ronde, veinée de rouge.

L'oignon blanc est plus petit et moins âcre que le rouge; on en fait un grand usage. On en distingue de deux espèces, l'une est plus hâtive que l'autre.

L'oignon long se cultive surtout en Provence, près de Beauvais; il vient de la grosseur du poignet; il y en a de rouge et de blanc ; ce dernier est le plus doux et le plus estimé.

L'oignon pâle est aplati, sa couleur extérieure est variable ; celui couleur de paille tirant sur le citron est plus estimé, étant plus doux; celui d'un rouge pâle se conserve plus long-tems; c'est celui dont il se fait plus de consommation pendant l'hiver.

L'oignon d'Espagne ou de Catalogne est fort doux, extraordinairement gros et relevé en pointe, tant du côté de la racine que du côté du cœur. Il y en a de blanc et de rouge; mais il ne se conserve pas long-tems.

L'oignon de Florence est un petit oignon blanc, de la grosseur d'une noix, extrêmement doux et tendre; pendant tout l'été, il se mange en vert dans la salade avec la laitue.

On fait une plus grande consommation d'oignons dans les pays du Midi que dans ceux du Nord, où il réussit moins bien, attendu qu'il excite l'appétit et qu'il est très-nutritif et d'une digestion facile. Il s'en fait un grand commerce dans tous les marchés. Il s'en fait aussi une grande consommation pour les oignons brûlés, dont on se sert pour colorer le bouillon gras.

Oignons fleurs. On nomme ainsi les bulbes de certains végétaux qui donnent des fleurs que l'on cultive dans les serres et les jardins. On fait encore à Harlem, en Hollande, un commerce considérable d'oignons de tulipes, de jacinthes, de crocus, dont on exporte une grande quantité, soit en Allemagne, soit en Angleterre et jusqu'en France. Il vient de Nantes beaucoup de jonquilles, qui est une variété de narcisse. On cultive en Provence les bulbes de tubéreuse, et l'Angleterre fournit aussi quelques oignons fleurs, mais en petite quantité.

Oignon musqué. Ses fleurs ont une odeur aromatique approchant de celle du musc, ce qui lui a fait donner ce nom pour le distinguer des autres oignons. Cette plante, originaire de l'Asie, apportée en Europe en 1554, est cultivée dans les jardins des fleuristes pour l'agrément et l'odeur de ses fleurs, formées en grelot de couleur qui passe successivement du vert au bleuâtre, au noirâtre, au pâle, au jaunâtre, et qui en se détériorant devient noirâtre. Pris intérieurement, il est vomitif, et appliqué extérieurement, il est résolutif.

Oignon de scille ou squille. On en distingue de deux sortes : l'une à oignon rouge et l'autre à oignon blanc; la première est la plus grosse; elle est à peu près de la grosseur de la tête d'un enfant; la seconde, la blanche, est moins volumineuse. Ce végétal croît près de la mer, en Espagne, en Portugal, en Sicile, en Egypte et à Quillebœuf, en Normandie, qui fournit la plupart de ceux qu'on trouve dans le commerce. Il contient un sucre résineux, âcre et brûlant, on en fait un grand usage en médecine et en pharmacie : c'est un puissant diurétique; il est aussi estimé pour l'hydropisie. On en fait des trochisques, un sirop, un vin médical, un vinaigre par infusion à froid. Il entre dans la composition de la thériaque.

OISE (département de l'). C'est un département de la région du nord de la France; il a été formé de l'île de France, du Valois, du Beauvoisis, du Noyonnais, du Santerre, de l'Amiénois (Picardie) et du Soissonnais. Il tire son nom de la principale rivière qui l'arrose. Il a une superficie de 608,250 arpens métriques, avec une populat. de 397 mille 725 habitans.

Rivières et canaux. Parmi les rivières que possède ce département, on doit remarquer l'Oise et l'Ourcq, qui, avec l'Aisne, sont les seules naviga-

bles. L'Oise a l'avantage d'être un affluent de la Seine, et qui, après avoir parcouru le département du Nord, de l'Aisne et de l'Oise, aboutit dans celui de Seine-et-Oise. Elle commence à être navigable à Chauny (département de l'Aisne), et cette navigabilité continue jusqu'à son embouchure dans la Seine à Conflans Sainte-Honorine. Il n'y a d'autre canal de navigation que le canal latéral à l'Oise. Il a sa tête dans le département de l'Aisne, et il se termine à Janville, près de Compiègne. Le canal de l'Ourcq commence également sur la limite du département, mais sans y avoir une grande importance.

Routes. Le département possède 13 routes royales et 18 routes départementales qui le traversent dans tous les sens, et dont M. Dupin ne porte la longueur totale qu'à 531,318 mètres, tandis que d'autres l'ont évaluée à 847,000 mètres.

Productions. Forêts. Il y a des forêts considérables qui occupent presque la sixième partie de la superficie du département; les plus remarquables sont celles de Compiègne, de l'Aigle, de Chantilly, etc., où les monarques de la race carlovingienne faisaient de grandes chasses et qui servaient de lieu de plaisance; mais aujourd'hui elles sont en partie défrichées et exploitées pour la coupe des bois. Les principales essences qu'on trouve dans ces forêts sont le chêne, le charme, le bouleau et le hêtre.

Agriculture. L'agriculture y est perfectionnée. On a adopté les meilleures méthodes et l'on fait usage des instrumens aratoires les plus utiles. On y cultive avec succès toutes les céréales, tous les légumes, toutes les plantes oléagineuses et textiles, ainsi que le chardon des bonnetiers, sur une grande échelle. Les prairies artificielles, les plantations de poiriers et de pommiers sont très-répandues; on en fait une grande quantité d'excellent cidre. La récolte des céréales et des avoines offre un excédant considérable sur la consommation. Les fruits y sont excellens; les cerises de Clermont et de Liancourt sont renommées, ainsi que les grandes fèves de Liancourt et les artichauts de Senlis.

Vignobles. Les vignobles, quoique situées sur la limite de la culture de la vigne, fournissent un vin blanc assez estimé : c'est celui de Villers-Saint-Sépulcre; mais les autres sortes de vins sont faibles et dépourvues de principe vineux et alcoolique.

Autres produits. On élève une grande quantité d'abeilles dans le canton de Sougeons, dont le miel est envoyé en grande partie en Flandre. On fait aussi beaucoup de beurre et de fromage : le beurre d'Auneuil et celui de Sougeons sont estimés, et ce dernier endroit produit des fromages aussi recherchés que ceux de Neufchâtel.

Sur une superficie de 608,250 hectares, on en compte 350,000 mis en culture; 25,000 en horticulture; 30,000 en prairies; 88 553 en forêts; 2,525 en vignes. Les produits du sol sont en céréales, 2,300,000 hectolitres; en avoine, 1,150,000; en vins, 104,000; en cidre, 723,000; en bière, 6,000 hectolitres. On compte environ 55,000 chevaux, ânes et mulets; 75,000 bêtes à cornes; 850,000 moutons, qui fournissent annuellement environ 800,000 kilog., dont 50,000 mérinos; 820,000 métis; 480,000 métis. Le revenu territorial est évalué à 25,600,000 fr.

Minéralogie. Ce département ne possède aucune mine métallique ni de houille. On n'y trouve que des tourbières d'une excellente qualité, des terres sulfureuses et pyriteuses dont on extrait le sulfate de fer et aussi de l'alun, des carrières de marbre gris, de pierres meulières, de grès pour le pavage, de silex, de gypse, de pierres calcaires de bonne qualité, d'argile propre à faire des creusets, de sable à l'[illegible] des verreries.

Industrie [illegible]facturière. Cette industrie est fort étendue [illegible]riée : la principale branche est celle des lainages de Beauvais, consistant en un grand nombre de fabriques de draps, de couvertures, de châles, de mérinos, au premier rang desquelles on remarque la belle manufacture royale des tapisseries, dans le genre de celle des Gobelins, fondée en 1664 par Colbert. Elle possède 50 métiers de basse-lice et une dixaine de métiers à coudre qui fabriquent annuellement 147 mètres de tapisserie pour l'ameublement ou l'ornement des maisons royales. Le surplus de leur fabrication est vendu à raison de 500 fr., prix moyen, le mètre de tapisserie. Beauvais possède également plusieurs manufactures de tapis, façon de la Savonnerie, à haute-lice, et des fabriques de tapis de pieds remarquables par leur perfection. On trouve dans plusieurs localités des fabriques de dentelles, de blondes blanches et noires qui trouvent un débit avantageux à Paris. On fabrique à Méru une grande quantité de tabletterie, et dans d'autres communes, des éventails en différens bois, en nacre et en ivoire, des peignes de corne, des dominos, des jetons d'os et d'ivoire, des brosses à dents, des boîtes à rasoirs, des queues de billard, des cannes de toutes sortes, des manches de parapluie. Il y a des fabriques importantes de bonneteries, de serges, bas de laine, de souliers à l'usage des troupes. La fabrication de la poterie et faïencerie n'est pas moins importante. Il y a à Chantilly une grande manufacture de porcelaine et à Savignies une poterie de grès renommée, à Beauvais, des fabriques de toile demi-Hollande, à Noyon, de toile de chanvre, à Béthizy Saint-Pierre, de chanvre peigné, à Coye, des corderies d'écorce de tilleul pour puits. Ce département possède, en outre, plusieurs ateliers métallurgiques, des fers noirs, des ferblancs, de tôle, de râpes, de limes, etc. Enfin, on peut se faire une idée de l'importance de l'industrie de ce département par l'analyse que M. Dupin a faite de la statistique industrielle du canton de Creil, qui, dans une longueur seulement de 4 lieues sur une largeur de 2 lieues, contient 179 établissemens manufacturiers plus ou moins considérables qui emploient plus de 8,000 ouvriers de tout âge et de tout sexe qui sont continuellement occupés; en sorte que la valeur totale des produits industriels est évaluée à 15 ou 16 millions. Si la France possédait une industrie aussi active que celle du canton de Creil, elle pourrait employer 24 millions d'ouvriers dans ses ateliers, gagnant 12 millions de salaire.

Commerce. Des produits aussi variés et aussi considérables donnent lieu à un commerce très-étendu qui embrasse plusieurs branches importantes de l'industrie manufacturière, dont un des principaux entrepôts est Paris, où il s'en fait une grande consommation.

Foires. On en compte 206 qui se tiennent dans 58 communes et qui ne durent, pour la plupart, que de 2 à 8 jours. Les principaux articles du commerce sont les grains, les bestiaux, les chevaux et mulets, différentes étoffes communes, de la mercerie, de la quincaillerie, des toiles, de la boissellerie, etc.

Le chef-lieu de préfecture est Beauvais, sur le Thérain, à 22 l. de Paris. Populat., 12,867 hab., où se trouvent concentrées une grande partie de l'industrie, ainsi que du commerce de ce département.

Navigation de l'Oise. Oise, rivière de France qui prend sa source aux Ardennes, à [illegible] l. N.-O. de Rocroy; elle est navigable à La Fère et passe à Pontoise, ayant son embouchure dans la Seine à Conflans Sainte-Honorine, après un cours de 45 l.; elle communique avec la Somme par un canal; elle donne son nom à deux départemens. De bons résultats ont été obtenus des barrages de l'Oise, tels qu'ils ont été établis par M. l'ingénieur en chef de Montédour. Avant qu'on améliorât cette rivière, il se faisait entre cette rivière et le canal de Saint-Quentin un échange de 14 à 1,600 bateaux par an. L'échange est maintenant de 3,800 à 4,000. Il descendait autrefois du canal dans l'Oise un poids de 50 à 60,000 tonneaux; aujourd'hui (en 1839), il en descend plus de 200,000 tonneaux. Dans les eaux basses, les bateaux flamands chargés ne pouvaient paint naviguer sur l'Oise; désormais, en toute saison, ils vont jusqu'à Pontoise avec un chargement d'au moins 140 tonneaux. A Conflans, il sortait de l'Oise, ou il y entrait annuellement 3,500 à 3,700 bateaux; aujourd'hui, ce nombre est de 6,000.

Les grands bateaux plats de l'Oise partaient de Compiègne, en tems d'eau basse, avec 800 à 1,000 quintaux métriques de charbon ou 80 à 180 tonneaux; maintenant, ils chargent même en été 3,500 à 5,000, ou 350 à 500 tonneaux. Le prix de transport depuis Compiègne jusqu'à Paris était extrêment variable; on l'a vu tomber jusqu'à 10 cent. et remonter jusqu'à 1 fr. 4 cent. par 100 kilog. Il est à peu près réglé maintenant à 60 cent. Il diminuerait encore si l'on n'était pas obligé de prendre des alléges au dessous de Pontoise et des renforts de chevaux dans la Seine pour remonter jusqu'à Paris. Le seul passage, dit de la Morue, coûte aux consommateurs de Paris 4 à 5 cent. par double hectolitre de charbon.

L'Oise est l'affluent le plus important de la Basse-Seine; elle peut être considérée, par sa direction, comme le lien naturel des provinces du nord et du midi de la France, en leur offrant la communication la plus directe pour l'échange des divers produits qui leur sont propres. C'est par cette rivière que le bassin de la Seine est mis en communication avec ceux de la Somme, de l'Escaut et de la Meuse, au moyen des canaux de la Somme, de Crozat, de Saint-Quentin et des Ardennes. Parmi les travaux qui doivent donner une grande activité à la navigation de l'Oise, il n'en est pas de plus important que ce canal, qui joint la Sambre à l'Oise, en établissant un nouveau lien entre la canalisation de la France et la canalisation de la Belgique.

Les travaux du canal de la Sambre à l'Oise sont presque achevés, et l'on se proposait de mettre les eaux dans tous les biefs le 20 octobre 1838. Cette mesure étant exécutée, le canal sera bientôt entièrement livré à la navigation. Déjà plusieurs bateaux chargés de charbon et de marbre attendaient à cette époque, sur la Sambre, le moment où ils pourraient se rendre à Paris. Ainsi s'ouvrira cette nouvelle ligne de navigation qui offrira un des plus beaux canaux de France, et qui sera une importante source de prospérité pour les contrées qu'elle traverse et qu'elle met en communication. On peut apprécier l'étendue des améliorations à l'aspect des énormes quantités de charbon, de fer, de bois et autres marchandises, si abondans sur les bords de la Sambre, et qui pourront être transportés par cette voie jusqu'à Paris.

OISEAUX (pelleterie). Il y a plusieurs sortes d'oiseaux dont la dépouille est employée par les pelletiers-fourreurs. Ce sont principalement les cygnes, l'oie, la grèbe. On emploie encore l'édredon, duvet d'une sorte de canard de l'île de Feroë et de l'Islande. On en faisait autrefois usage en palatines et en houppe à poudrer. L'oie n'était employée en concurrence avec le cygne que comme troisième qualité. La grèbe a une plume courte, fine et serrée; celle du ventre est d'un blanc azuré, éclatant: on n'emploie que cette dernière. L'édredon est bien la plus chaude matière, la plus légère et la meilleure pour faire des couvre-pieds. Le duvet forme la partie choisie qui se prend dans le nid quand les petits en sont sortis.

Les oiseaux de paradis ont des plumes superbes qui sont recherchées pour les ornemens des chapeaux des dames, et qui se vendent fort cher.

OKE ou Ocque, poids de Turquie; c'est la livre de ce pays; elle est d'usage dans la Grèce et tout le Levant. L'oke vaut 400 drachmes: la drachme ou drame est l'élément du poids turc et répond à notre gros, qui est la huitième partie de l'once.

L'ocke est de 40 onces poids de marc et de 50 poids de Marseille. Ainsi, l'oke ou la livre turque est de 2 livres 8 onces poids de marc.

OKHOTSK ou Ochotsk, ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk de la Sibérie orientale, sur la côte septentrionale de la mer de son nom, à l'embouchure de l'Okhota et du Kouktouï, dans la baie de ce dernier. Le port est formé par la baie de Kouktouï, qui a 3 l. de longueur et 1 de large, mais remplie de bas-fonds. La rade est vaste, sûre et commode, à 175 l. d'Iakoutsk et 560 d'Irkoutsk. Populat., 1,600 habit.

Commerce. C'est par ce port qu'a lieu principalement le commerce qui se fait avec le Kamtchatka. On y expédie toutes les marchandises et les provisions destinées pour cette presqu'île, ainsi que pour les îles et les colonies de la compagnie américaine, qui possède des établissemens sur la côte occidentale de l'Amérique du nord-ouest, et c'est aussi à Okhotsk qu'on importe les marchandises provenant du commerce de cette compagnie. Les exportations se font en automne, qui est la saison pendant laquelle les marchandises arrivent d'Iakoutsk, par l'Alden. Okhotsk est ainsi le grand entrepôt du commerce de la Russie avec le Kamtchatka et avec les colonies russes de l'Amérique du nord-ouest, qui ont formé des établissemens sur la côte occidentale de ce continent. Ce port était situé dans la partie boréale de l'Océan pacifique ou austral. Il s'y trouve une amirauté, des ateliers et des magasins de la marine pour l'armement des vaisseaux, et tout ce qui est nécessaire pour un arsenal de la marine. Mais cette station ne possède pas un bon port; aucun vaisseau d'une certaine grandeur, armé de canons, ne peut y entrer ou y passer l'hiver, étant exposé à y être brisé par les glaces que charie la rivière d'Okhta, qui traverse la ville et forme le port.

OLDENBOURG, Oldenburg, Holstein-Oldenbourg, grand-duché d'Allemagne, qui se compose de trois parties distinctes séparées, ayant

ensemble une population de 255,000 habit. Dans l'Oldenbourg proprement dit, il y a un grand nombre de lacs, de marais et de rivières, dont plusieurs sont tributaires de l'Ems. Il y a dans presque toutes les directions des canaux indispensables pour l'écoulement des eaux qui, sans cette précaution, inonderaient le pays.

Productions. On y récolte du lin, du chanvre, une grande quantité de colza et de graines oléagineuses, du houblon, du tabac, du chanvre, du lin, etc. Comme le blé suffit à peine à la consommation du pays, on y cultive une grande quantité de plantes légumineuses et on élève un grand nombre de bestiaux et de chevaux dont les races se sont beaucoup améliorées par le moyen des haras. Le gros bétail y est aussi d'une belle race et fournit une grande quantité de beurre et de fromage, et les troupeaux de moutons de la laine d'une qualité commune. On y élève aussi beaucoup d'abeilles dans les endroits où le sable abonde. Il y a un grand nombre de tourbières. On exploite dans le Birkenfeld des mines de fer.

Industrie. La principale branche d'industrie est la filature du lin et la fabrication de la toile. Cependant, il y a des fabriques de tissus de laine commune et de la bonneterie de la même matière pour la consommation de l'intérieur. Il y a un grand nombre de moulins à l'huile des graines oléagineuses et des tuileries, briqueteries.

Commerce. Les embouchures du Weser et de l'Iahde rendent la situation de ce duché très-avantageuse pour le commerce ; celle de l'Iahde est la plus importante, parce que la marée s'y élève à 14 pieds et permet aux vaisseaux d'approcher jusqu'à l'écluse de Varel. Les exportations consistent en beurre, fromage, bestiaux, chevaux, chair de porc salée et fumée, graine de colza, huile de graines oléagineuses, merrains, boissellerie, bois de construction, fils de lin, toile, peaux, cuirs, etc. Les importations consistent en denrées coloniales, produits manufacturés, sel, vin, vinaigre, eaux-de-vie, liqueur. Ce qu'on appelle *syhle*, le long des côtes, sont autant de petits ports d'où les marchandises sont importées par les canaux dans l'intérieur, et où le Weser et l'Iahde en facilitent aussi la circulation.

Monnaie de compte. On se sert pour monnaie de compte de la rixthaler de 72 grotes, qui se divisent en 5 sivares chaque.

La rixthaler se divise aussi en 48 schillings ou 54 stivers, et celui-ci en 4 ortes ; c'est la méthode du commerce de détail surtout. Ainsi, 2 schillings font 3 grotes ou 15 sivares, 8 schillings valent 9 stivers et 3 stivers font 9 grotes.

Les grandes affaires se traitent en monnaie de convention et le détail en petites monnaies.

Poids. La livre commerciale se divise en 32 loths et le loth en 4 quentins, 16 pfenings ou 256 asen. Le pfundschifer vaut 300 liv. ; le shipfund 290 liv. et le centner ou quintal 100 liv.

Le poids d'Oldenbourg égale celui de Hambourg, dont 100 liv. égalent 106,8 liv. avoir du poids anglais ou 48,44 kilog.

Mesures de capacité. Le last de blé se divise en 12 motts, 18 tonnes ou 144 scheffels et contient 83,217 boisseaux anglais ou 29,322 hectolitres.

L'oxhoft de vin se compose de 1 1/2 ohm, 6 ankers, 156 kannes ou 240 quarters et contient 65,93 gallons anglais ou 249,56 litres.

Mesure de longueur. L'aune d'Oldenbourg est égale à celle de Brême et correspond à 22,76 pouces anglais ou 0,578 mètres.

OLDENBOURG, Oldenburg, ville, chef-lieu du grand duché de son nom, sur la Hunte, à l'embouchure du Haren, qui y forme un port d'une assez grande étendue, à 6 l. de la baie de l'Iahde, à 9 de Brême et 28 de Hambourg. Population, 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède plusieurs raffineries de sucre, des fabriques de savon et des tanneries. Ces produits, avec ceux du sol, les bois et la laine, forment les principaux articles du commerce. On y tient 8 foires par an.

OLDHAM, ville et commune d'Angleterre, comté de Lancastre, près de la rive droite du Medlock, à 2 l. de Manchester. Populat., avec la commune, 52,510 habit., qui entretiennent des manufactures de futaine et de chapellerie, ainsi que des filatures de coton en assez grand nombre, dont les produits sont destinés pour Manchester. Mines de houille dans les environs.

OLÉRON (île d'). Cette île est située dans le golfe de Gascogne, sur la côte occidentale de France, dans l'Océan, vis-à-vis l'embouchure de la Charente, sur le littoral du département de la Charente-Inférieure, éloignée de 2 lieues à l'ouest de Marennes, à 3 lieues de l'île de Ré, dont le pertuis d'Antioche la sépare. Population, 16,300 habitans. Cette île a environ 6 lieues de longueur, 2 de largeur et 16 de circonférence.

Productions. Il y a de nombreux marais salans qui produisent un sel blanc très-recherché pour sa blancheur et sa légèreté. Le territoire est fertile en blé, seigle, orge, fèves, maïs, en très-bons légumes, et produit des vins blancs et rouges, dont on fait une quantité d'eau-de-vie.

L'île est traversée du S.-E. au N.-O. par une route aboutissante à la Tour-Chassiron, où se trouve, à la pointe septentrionale, un phare indiquant l'entrée du pertuis d'Antioche, qui sépare l'île d'Oléron de l'île de Ré.

L'île d'Oléron renferme deux villes, le Château et Saint-Pierre ; quatre bourgs, Saint-Denis, Dolas, Saint-George, Saint-Trajan, et plusieurs villages. Le Château d'Oléron est à 2 lieues de Marennes. Populat., 2,527 habitans. Saint-Pierre d'Oléron, situé au milieu de l'île, à 5 lieues de Marennes, a une population de 4,630 habitans. C'est le chef-lieu de l'île, et une petite ville agréablement bâtie dans une riante vallée.

Oléron, sur la côte S.-E., est son meilleur port. Populat., 2,600 habitans. Plusieurs navires viennent y prendre des chargemens de sel et d'eau-de-vie.

OLERON, ville de France, dans le Béarn, département des Basses-Pyrénées, sur le Gave, à 4 lieues de Pau et 203 de Paris.

Productions. Grains, légumes, bestiaux, chevaux, laine de belle qualité, etc.

Industrie et commerce. Fabriques de cadis, de cordelat, de bonneterie en laine, dont les produits s'exportent en Espagne. Il y a dans les environs deux moulins à papier, et une verrerie où l'on fabrique des bouteilles de toute espèce. Dépôt de bois de mâture exploité aux Pyrénées pour la marine royale, et qu'on envoie à Bayonne.

Foires. On y tient 2 foires par an ; la première, au mois de mai, dure 2 jours ; la seconde, qui est considérable, au mois de septembre, dure 8 jours. On y vend beaucoup de bestiaux et de chevaux navarrois, des laines du pays, des grains et d'au-

tres denrées, ainsi que des assortimens de plusieurs étoffes des fabriques du pays.

OLIVE, fruit que porte l'olivier. Il est oblong et aussi ovale, d'une couleur vert-pâle et tirant sur le jaune, de la grosseur d'une [illegible]lle, plus ou moins, suivant le terrain où cr[illegible] olivier. Il est composé d'une substance pulpeuse ou charnue extérieurement, et d'un noyau oblong, solide dans son intérieur, et qui renferme une semence ou amande de nature émulsive, et dont on tire une huile par expression. L'olive qui n'a pas encore atteint son degré de maturité est verte, elle se confit et se conserve dans de la saumure; l'olive mûre est brune, et sert à faire de l'huile.

Olive en saumure. On distingue dans le commerce trois sortes d'olives, qui diffèrent en grosseur et en bonté, savoir : les olives de Vérone, les olives d'Espagne et les olives de Provence. Les olives de Vérone sont estimées les meilleures; il y en a de grands et de petits moules, et d'autres qu'on appelle de semences. Il faut les choisir nouvelles, véritables, surtout bien ensaussées, c'est-à-dire qu'elles soient recouvertes par la saumure, ce qu'il faut également observer dans les autres espèces. Les olives d'Espagne et de la Sicile sont beaucoup plus grosses, les unes d'un vert jaunâtre, et les autres d'un rouge pâle, d'un goût un peu amer. Les olives de Provence sont ordinairement de la grosseur d'un gland de chêne. Quand les olives sont en état d'être confites, dans les mois de juin et juillet, long-tems avant qu'elles ne soient propres à donner l'huile, on les fait tremper quelques jours dans l'eau fraîche; ensuite elles sont mises dans une autre eau préparée avec de la soude et des cendres de noyaux d'olive brûlés, au lieu de chaux; puis on les fait passer encore dans une seconde saumure faite d'eau et de sel, avec laquelle on les met dans ces petits barils que l'on expédie dans tous les pays du Nord qui sont privés de ce fruit; et pour leur donner ce parfum agréable qu'elles ont, on jette par dessus une essence composée ordinairement de girofle, de cannelle, de coriandre, de fenouil.

Olives à la picholine. Les olives dites picholines ne désignent pas seulement celles qui sont préparées à la manière indiquée par ce nom, mais aussi celles que l'on choisit pour cette préparation; elles sont petites : on les récolte principalement en Provence et en Italie. Cette préparation se fait surtout à Marseille; elle consiste à les faire tremper dans une eau de lessive ordinaire où l'on a jeté de la chaux vive, pour rendre l'eau plus caustique et pour mieux lier toutes les parties substantielles du fruit, sans les altérer. Les olives, par cet apprêt, acquièrent un goût excellent. A Athènes, on a une manière de préparer les olives qui revient à peu près à celle de Marseille. On les jette dans une dissolution de sel où l'on a mis infuser du fenouil, du cumin, de la menthe et d'autres feuilles odorantes, et quelquefois même des feuilles de rose, ce qui leur donne un parfum agréable.

OLIVETTES, nom que, dans le commerce de la côte d'Afrique occident., on donne à de fausses perles ou rasades de la figure d'une olive; elles sont ordinairement blanches, et l'on s'en sert dans le commerce avec les nègres du Sénégal.

OLIVIER, arbre toujours vert, d'une moyenne grandeur, touffu, rond, qui produit l'olive, dont le principal emploi est de donner la meilleure huile que l'on connaisse, soit pour la nourriture ou les arts. On le croit originaire de la Syrie, près le mont Taurus, ou de l'île de Candie, où il croît dans un état sauvage; mais il y en a des plantations considérables en Languedoc, en Provence, en Italie, en Espagne, en Grèce, dans les îles de l'Archipel, en Corse, en Sicile, dans l'Algérie, etc.

Parmi les variétés d'oliviers, on distingue : 1° l'olivier à fruits anguleux, dont l'huile est de qualité médiocre, et dont les fruits sont propres à être confits. 2° L'olivier à fruits amygdalins (*oliva amygdalina*), dont l'huile est fort douce : on le cultive beaucoup dans les environs d'Aix, en Provence. 3° L'olivier cormeau (*oliva cranimorfa*), dont les fruits sont petits, arqués, pointus et fort noirs. Leurs noyaux sont aigus aux deux extrémités. Cette variété est très-productive. 4° L'olivier à fruits oblongs, donnant des olives dites picholines, qui sont préférées aux autres pour être confites. L'huile en est fine et douce. 5° L'olivier moureau, avec fruit ovale, très-foncé en couleur. L'huile en est très-estimée. 6° L'olivier branchu (*oliva racemosa*), dont l'huile est bonne, mais dépose beaucoup de lie. 7° L'olivier salierne (*oliva atrorubens*) donne les huiles les plus fines; son fruit, étant mûr, est d'un violet noir. Cet arbre est de petite taille, craint le froid, et se plaît dans les terres caillouteuses et sur les rochers calcaires. 8° L'olivier d'Espagne (*oliva Hispanica*). C'est la plus grosse olive de France; l'huile en est un peu amère : elle est très-bonne à être confite. 9° L'olivier royal (*oliva regia*), portant un fruit gros propre à être mariné; son huile est de mauvaise qualité, et ne convient qu'aux fabriques de savon. 10° L'olivier rouget (*oliva atrovirens*), ayant un fruit allongé, couleur de jujube dans sa maturité : l'huile qui en provient est très-estimée.

Indépendamment des variétés principales que nous venons de citer, nous ferons mention de deux autres espèces, qui produisent l'olive noire douce et l'olive blanche douce. Leurs fruits n'ont pas l'âpreté des autres et peuvent être mangés sans préparation, mais l'huile est peu abondante.

L'olivier qui a la propriété de résister au froid, est celui que les Romains cultivaient sous le nom de *litiane*, appelée en langue provençale *aglaudan*. Le docteur Cosaretto, de Gênes, revenant de la Crimée, et présenté par M. Bonafous à la Société royale et centrale d'agriculture, à Paris, a observé, entre autres végétaux utiles, une variété d'oliviers qui résistent à un froid de 10 à 11 deg. de Réaumur, propriété qui en rendrait la culture avantageuse dans les parties de la France où, jusqu'à présent, l'olivier n'a pas été planté à cause de la rigueur de la saison de l'hiver, que les autres sortes d'oliviers ne peuvent supporter, et qui en fait périr un si grand nombre, même en Provence, lorsque la température d'hiver y est plus rude qu'à l'ordinaire. L'olivier réussit parfaitement en Corse et dans l'Algérie, où l'on pourrait en multiplier les plantations pour soustraire la France à un tribut annuel fort considérable qu'elle paie à l'étranger pour l'huile d'olive qu'elle en reçoit. *Voy.* HUILE.

Le pays de France où l'on cultive le plus d'oliviers est la Provence; on en cultive plusieurs sortes. Celles qui donnent l'huile fine, dite huile d'Aix, doivent être réservées pour les terrains d'une exposition favorable, et les autres pour des espèces plus robustes. Il y a aux environs d'Aix un très-grand nombre d'oliviers, dans le comté de Nice, en Italie, du côté de Vérone, en Sicile, en

Espagne, dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel, particulièrement à Metelin et à Candie. Les départemens des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, sont riches en oliviers et en huile d'olive, mais on en tire encore beaucoup de l'Espagne, de la Calabre et du Levant. Dans le département du Gard, on rencontre aussi des oliviers; dans la vallée de Narbonne et à Nîmes, le territoire fournit de bonne huile et de très-belles soies. Les environs de Manosque sont aussi couverts d'oliviers qui donnent une huile excellente, et réputée aussi bonne que celle d'Aix. Le département du Var offre aussi des plantations d'oliviers dont l'huile est de qualité inférieure, et n'est propre en grande partie qu'aux fabriques de savon de Marseille. Les environs de Grasse et les îles d'Hyères sont remarquables par de nombreuses et de belles plantations d'oliviers. On doit d'autant plus favoriser cette culture, que les savonneries d'Italie font une grande consommation de l'huile du pays, qui ne s'exporte plus en aussi grande quantité à Marseille, et que le climat de la Provence n'est plus aussi favorable qu'il l'était autrefois pour la culture des oliviers, qui y languissent et périssent en grand nombre pendant les hivers plus froids qu'à l'ordinaire. C'est une grande perte pour cette province, qui exportait, année moyenne, 12,000 quintaux d'huile d'olive, qui, à raison de 45 fr. le quintal, produisaient une somme annuelle de 5,400,000 fr., tandis qu'actuellement l'importation moyenne des huiles étrangères est portée à environ 40 millions.

OLMUTZ, ville de Moravie, chef-lieu du cercle de Brünn, sur la droite de la Marche, à 14 l. de Brünn, 40 de Vienne et 46 de Prague. Population, 12,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps, de casimir, et des tanneries, dont les produits, avec les grains et les bestiaux, forment les principaux articles du commerce.

OLONETZ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de son nom, sur l'Olonka, au confluent de la Mégréga, à 5 l. du lac Ladoga, 24 de Pétrozavodsk et 44 de Saint-Pétersbourg. Population, 3,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie est peu importante. On ne compte que 24 fabriques dans tout le département. Il y a 12 moulins à scier le bois sur l'Olonka. Il y a des chantiers de construction de navires, dont le premier fut établi par Pierre-le-Grand. Les principales exportations sont les bois de charpente, les produits des mines, et une grande quantité de poissons secs et de peaux de renard, ainsi que plusieurs autres articles qu'on envoie à Saint-Pétersbourg par l'Olonka, qui est navigable. On y tient 2 foires par an.

OLOT, ville d'Espagne, en Catalogne, province de Girone, sur la Fluvia, à 5 l. de Girone. Population, 14,000 habitans. C'est l'une des villes les plus industrieuses de l'Espagne.

Industrie et commerce. Une des principales branches d'industrie consiste dans les fabriques de bas de soie, de coton et de laine, de draps communs, de serges et bures, de ceintures, couvertures, de tissus de coton, d'indiennes, de savon, de papeterie, de coutellerie, et particulièrement de ciseaux pour la tonte des draps, et des cuirs de toute espèce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, forment les principaux objets du commerce.

OMAN ou **Mascate**, état situé dans la partie S.-E. de l'Arabie, au N.-E. de l'Hadramont, ayant une longueur de 170 l. du N. au S.; sur une largeur de plus de 100 lieues de l'E. à l'O, avec une étendue de 300 lieues de côtes sur la mer de son nom, située entre l'Arabie et l'Indoustan. Les principaux ports sont ceux de Mascate, capitale de l'état, Burka, Sinak, Sobar, Korfaïan, Chenas et plusieurs autres. Population, 400,000 habitans.

Productions. On y récolte du froment, de l'orge et des fruits; on y élève une grande quantité de bétail, qui est d'une belle race.

La province d'Oman, dont l'intérieur était peu connu avant le voyage de Wellstad, s'étend, à ce qu'il dit, à environ 350 milles depuis le cap Musseldom, au nord, jusqu'à l'île de Mazeira, au sud, dans une largeur moyenne de 120 milles; elle est divisée en 4 districts. On peut considérer ce pays comme un désert avec un grand nombre d'oasis rapprochées, et contenant parmi ses montagnes plusieurs vallées fertiles : les parties cultivées ne se trouvent que dans une très-petite proportion avec ce qui est inculte et stérile.

Pour donner une idée de la fertilité du pays et de ses productions, ce savant voyageur nous apprend qu'il trouva des champs de blé et de cannes à sucre qui se développaient pendant plusieurs milles dans le territoire de Minna, ancienne ville dans un oasis riche et fertile, où se trouvent des champs très-bien cultivés, des bosquets d'amandiers, de citronniers et d'orangers, et une végétation très-vigoureuse. A Neswah, la plus grande et la plus populeuse de toutes les oasis, on y cultive la vigne, qui donne un vin semblable à celui de Chiraz.

Commerce. Ce pays étant avantageusement situé entre l'Arabie, la Perse, le Béloutchistan, l'Indoustan et l'Afrique, fait un grand commerce avec ces différentes régions, et les habitans entretiennent un cabotage très-actif; ils sont aussi les meilleurs navigateurs de ces parages. Les principaux articles de l'exportation consistent dans les dattes, les épiceries, les gommes, les fruits secs et les poissons. Ceux d'importation sont l'indigo, le sucre candi blanc, le café, le riz et les perles. Mascate est l'entrepôt de toutes ces marchandises; de là elles sont expédiées dans les différentes contrées de l'Iman qui bordent le golfe arabique.

M. Wellstad, qui a fait un voyage dans le pays d'Oman en 1836, par l'ordre du gouvernement de Bombay, estime la population de Mascate à 60,000 habitans, y compris Mattrah, et la valeur de ses importations de 16 à 17 millions de francs.

OMER (Saint-), ville de France, département du Pas-de-Calais, sur l'Aa, qui y est navigable et se partage dans un grand nombre de bras dont les plus considérables sont ceux de la Grande et de la Haute-Meldick; le canal de Neuf-Fossé ou d'Aire à Saint-Omer, qui, faisant communiquer la Lys à l'Aa, traverse aussi Saint-Omer, qui se trouve à 3 l. 1/2 d'Aire, 8 de Dunkerque et 14 d'Arras.

Productions. Blé, grains de toute espèce, lin, chanvre, houblon, légumes en grande quantité, fruits, etc.

Industrie. Elle possède des fabriques de draps de différentes qualités, de castorines et pinchinats, de couvertures de laine, de tulles et dentelles, de fils retors, rubans et cordons de fil, de savon, de chandelles, de colle-forte, d'amidon, d'huile de graines oléagineuses, de filets pour la pêche, des distilleries, des tanneries, des raffine-

ries de sel, des brasseries, des teintureries et poteries, une fonderie de cuivre, etc.

Commerce. Le commerce est favorisé par un grand nombre de canaux et de belles routes qui lui ouvrent une communication facile avec Dunkerque, Calais, Gravelines, Aire et l'intérieur. Les principaux articles consistent dans la plupart des produits de son sol et de son industrie, tels que grains, huile de graine de lin, houille, chanvre, etc. On y tient 2 foires considérables de neuf jours chacune, l'une au carnaval et l'autre le 29 septembre.

OMSK, ville de la Russie d'Asie, chef-lieu de la province de son nom, sur la rive droite de l'Irtych, au confluent de l'Olm, à 115 l. de Tobolsk. Populat., 1,200 habit., qui font avec les Kirghiz et les Kalmouks des steppes voisines un commerce assez considérable d'eau-de-vie, de tabac et autres articles, qu'ils échangent contre les bestiaux de ces tribus nomades. Les environs sont assez fertiles, mais la culture en est négligée et ils sont dépourvus de bois de chauffage.

ONCE, petit poids qui fait la 16me partie de la livre, ou la 8me du marc. L'once se divise en 8 gros, le gros en 72 grains. Ainsi, l'once contient 576 grains, ou en valeur métrique 3 décagrammes 6 décigrammes. Un once fait 2 loth ou un loth est la moitié de l'once. Ce loth est un petit poids dont on se sert généralement en Allemagne. L'once du poids de troy anglais, dont on se sert pour les métaux précieux, répond à 3,11 décagr. ou à une once 9 grains 1666 dix millièmes de grain du poids de marc. La livre troy n'a que 12 onces, la livre avoir du poids en a 16. L'once de cette dernière livre, dont on se sert en Angleterre pour peser les grosses marchandises, répond à 2,86 décag. ou à 7 gros 29 grains 63 centièmes poids de marc. La livre avoir du poids pèse 14 onces 11 den. 15 grains et demi du poids de troy.

La livre de Sicile a 12 onces, pesant chacune 2,6466 décagr. Le petit rottolo en a 30 et le grand 33 de ces onces. L'once de Sicile est aussi une monnaie de compte qui se divise en 30 tari, et le taro en 20 grani. L'once représente une valeur de 1178 grains d'argent poids de marc et vaut 12 fr. 35 cent.

L'once de change de Palerme et Messine vaut aussi 30 tari ou tarins subdivisés chacun en 20 grains. 7 tari ou tarins 6 grains équivalent à 3 francs.

L'once employée comme mesure de longueur en Sicile est la 12me partie d'un palme; elle vaut 1 pouce 4 lignes 2 points du pied du roi, le palme étant évalué à 16 pouces 6 lignes du pied de roi.

A Hambourg, la livre est de 16 onces, dont chacune pèse 3,027 décagr.

Il existe deux sortes de livres en Hollande ayant chacune 16 onces, avec cette différence que l'once de l'une pèse 3,087 décagr. et que l'autre n'en pèse que 3,075 décagr.

La livre de Parme est de 12 onces, dont chacune ne pèse que 2,72 décagr.

On fait usage à Venise de deux espèces de livres, l'une de 19 et l'autre de 12 onces, dont chacune pèse 2,52 décag.

A Turin, la livre se divise en 12 onces, dont chacune pèse 3 décag. environ.

A Gênes, on se sert de deux sortes de livres de 12 onces chacune, avec cette différence que l'once de l'une de ces livres pèse 2,649 décagr. et celle de l'autre 2,907 décagr.

A Naples, on fait aussi usage d'une livre qui contient 12 onces, dont chacune pèse 2 décagr. et une petite fraction.

A Genève, il existe deux sortes de livres, l'une de 15 et l'autre de 18 onces chacune, pesant 3 décagr. et une petite fraction. La livre de 18 onces correspond à 5,507 hectogr.

A Florence et Livourne, la livre a 12 onces, et l'once pèse 2,83 décag.

A Rome, la livre a 12 onces, dont chacune pèse 2,826 décagr., lorsqu'à Bologne l'once de la même livre correspond à 3,017 décagr.

En Espagne et dans toutes ses anciennes colonies et celles qu'elle possède encore, la livre de Castille a 16 onces, dont chacune pèse 2,88 décagr. La livre de Portugal n'en diffère que de quelques grains plus faible.

A Nuremberg, la livre est de 16 onces, dont chacune pèse 3,186 décagr.

A Cologne, la livre se compose de 2 marcs et de 16 onces, dont chacune est du poids de 2 décagr. et une très-petite fraction.

A Milan, la livre est de 12 onces, et une autre livre de 28 onces, dont chacune pèse 2,726 décagr.

En Autriche, on se sert d'une livre divisée en 16 loths ou 8 onces, dont chacune pèse 2,727 décag.

A Malte, la livre qui sert à peser l'or et l'argent est de 12 onces, et la livre ou rottolo poids commercial a 30 onces, chacune pesant 12216 grains anglais.

ONEILLE (*oneglia*), ville des états sardes, division de Nice, chef-lieu de la province de son nom, sur le golfe de Gênes, à l'embouchure de l'Impero, à 14 l. de Nice et 21 de Gênes. Populat., 6,000 habit.

Productions et commerce. On y récolte d'excellente huile d'olive, des fruits du Midi, du vin, du chanvre, de la soie, qui forment les principaux articles de son commerce.

ONGLON GALLEUX (d'Amérique). Dépouille des pattes de la tortue. L'onglon est composé de deux feuilles, l'une plus grande et brune, l'autre plus petite et blonde, fortement soudées et incorporées l'une sur l'autre, ayant la forme d'un triangle, dont un des angles serait arrondi. Ces deux feuilles se séparent au tiers environ de leur hauteur, laissant entre elles un écartement ou angle-plan de 10 à 12 degrés. L'onglon est couvert quelquefois, sur les deux feuilles qui le composent, de boucles d'aspérités qui ont fait ajouter à son nom l'épithète qui est jointe. On extrait des onglons l'écaille blonde, et le reste sert à faire des ouvrages d'écaille moulée. Les onglons d'Amérique arrivent comme les écailles de même provenance.

ONGLON SAIN (de l'Inde). Comme celui d'Amérique, c'est aussi une dépouille des pattes de la tortue. L'onglon sain a les mêmes caractères que ceux de l'onglon d'Amérique, à l'exception que celui-ci ne présente point les boucles ni les aspérités qui se rencontrent dans celui d'Amérique. Il a le même emploi que celui-ci, et il est expédié de la même manière que l'écaille de l'Inde. *Voyez* ECAILLE.

ONTENIENTE, ville d'Espagne, province de Valence, sur la droite du Clariano, à 5 lieues de Saint-Felipe. Populat., 12,000 habitans, qui entretiennent 18 fabriques de toile, 33 de draps, 1 de bure, 4 de papier, 9 d'eau-de-vie, 5 moulins à foulon et 35 pour l'huile d'olive, dont les pro-

duits, avec ceux du sol, forment les principaux articles du commerce.

ONYX, pierre fine, variété du quartz agathe; elle est scintillante, blanchâtre, un peu rosée, formée de différentes couches qui, coupées perpendiculairement, présentent des zônes rubanées. Onyx signifie ongle : on lui a donné ce nom, de la couleur de l'ongle, dont elle approche beaucoup. Cette pierre est susceptible d'un beau poli; on la taille pour en faire des boîtes, des vases et des ornemens. C'est avec les agathes onyx que l'on fait ces belles gravures en relief que l'on nomme *camées*.

On trouve dans l'Inde, l'Arabie et l'Egypte, de beaux onyx. Les Israélites avaient une grande estime pour cette pierre, parce que, suivant l'Exode (chap. XXVIII), Dieu l'avait recommandée à Moïse. D'autres peuples en faisaient aussi un grand cas, tant à cause de la finesse de sa pâte que par ses diverses nuances. On admire, dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, un onyx à quatre couches représentant l'apothéose d'Auguste; un autre à trois couches où se trouvent Agrippine et ses deux enfans, et plusieurs autres. On tire un grand nombre d'onyx répandus dans le commerce des monts Galgenberg, en Bohême, aux environs d'Oberstein. Ces pierres n'approchent pas, il s'en faut de beaucoup, de la dureté et de la finesse des onyx d'Orient; on ne les emploie que dans la fausse bijouterie. D'ailleurs, l'art est parvenu à former une composition qui imite très-bien les véritables onyx, ce qui en répand encore plus l'usage et les établit à des prix très-modiques en comparaison de ceux d'autrefois.

OPALE, pierre fine qui réunit le rouge de l'escarboucle, le bleu du saphir, le pourpre de l'améthiste, le vert de l'émeraude et le jaune de la topaze. On peut tirer quatre sortes d'opale dans la seule pierre qui les porte : la première est transparente et imite l'iris par sa couleur rouge, verte, bleue pourpre et jaune; c'est la plus estimée; la deuxième fait apercevoir l'éclat de l'escarboucle à travers une sorte de noirceur; elle est très-rare et estimée; la troisième possède diverses couleurs, mais sur un fond si jaune, qu'elles ne satisfont point la vue; elles viennent presque toutes de Hongrie; la quatrième, nommée fausse opale, est diaphane et semblable aux yeux des poissons. Elle a peu de couleurs bleue et jaune. Toutes les sortes d'opale se trouvent dans les Indes; les moindres en Chypre, en Egypte, en Arabie. La plupart de celles répandues dans le commerce viennent du Mexique et de la Hongrie; cependant, on en taille aussi de très-belles à Paris et à Londres. Quand elles sont belles et grandes, elles se vendent bien et sont fort estimées, quoique le prix en soit fort diminué depuis quelque tems, ainsi que toutes les pierres fines. On vend les opales brutes à l'once; on évalue celles qui sont taillées à la pièce. On les présente ordinairement dans de petites boîtes dans lesquelles on a coulé de la cire noire pour les y fixer, afin d'éviter tout accident.

OPÉRATIONS DE BANQUE ou DE CHANGE. Elles sont de deux sortes, celles relatives aux changes de l'intérieur et celles relatives aux changes étrangers.

Opérations des changes intérieurs. Les opérations de change de l'intérieur consistent, dans chaque pays, à vendre ou à céder des lettres de change dont la valeur doit être reçue dans d'autres villes du même pays, en mêmes monnaies que celles qui ont été données pour les acquérir. Ainsi, lorsque le change entre deux villes du même pays est au pair, les lettres de l'une de ces deux villes sur l'autre n'ont d'autre prix que les sommes mêmes qui y sont énoncées. Mais le plus ou le moins grand besoin que l'on a d'échanger les lettres pour de l'argent ou d'échanger de l'argent pour des lettres, les frais de transport qu'il épargne, la convenance, etc., ont une valeur dans le commerce qui influe sur les négociations des lettres de change, ce qui fait qu'elles gagnent ou qu'elles perdent la plupart du tems quelque chose à être échangées pour de l'argent; c'est ce qu'on appelle le prix du change intérieur ou tout simplement le change; ce prix est tout à la fois une perte pour le donneur et un bénéfice pour le preneur. Ce prix se règle soit à 1/4, à 1/2, à 3/4 ou à 1 ou 2 p. 0/0, plus ou moins, suivant le cours, comme un escompte.

OPÉRATIONS DE CHANGES ÉTRANGERS. *Voyez* CHANGES ÉTRANGERS.

OPÉRATIONS DE COMMERCE. Elles comprennent tout ce qui est relatif au commerce, telles que les spéculations, les expéditions, les achats et ventes de toutes sortes de marchandises, les importations et exportations des marchandises de tous les pays, l'armement des bâtimens pour la pêche, soit de la morue, soit de la baleine, l'établissement de quelques fabriques, ateliers ou manufactures, soit par des machines à vapeur, soit par les moyens ordinaires; enfin, chaque genre de commerce a des opérations qui lui sont particulières, suivant les usages généralement adoptés, et qu'il serait trop long à décrire. Nous nous bornerons à dire qu'un commerce bien dirigé consiste principalement dans les bonnes opérations que l'on doit faire, ce qui forme la principale étude du négociant, et dont les résultats marquent sa capacité et ses connaissances, indépendamment des cas fortuits qui sont hors de toute prévision humaine, tandis que les mauvaises opérations de commerce ont le plus souvent pour cause l'incapacité du chef ou son inaptitude à la gérance d'une maison de commerce, d'où résultent les mauvaises affaires et sa ruine, attendu que la destinée d'un négociant ou d'une maison de commerce dépend des bonnes ou des mauvaises opérations et des suites qu'elles doivent nécessairement avoir. Toute la science du commerce consiste, en définitive, dans les opérations, la principale base, et c'est aussi le principal but de ce Dictionnaire, de donner toutes les connaissances qui sont nécessaires pour faire de bonnes opérations de commerce.

Voici ce que dit le Code du commerce à l'égard des opérations de commerce :

Les associations commerciales en participation sont relatives à une ou plusieurs opérations de commerce (48).

Les agens de change et courtiers sont tenus de consigner dans leur livre, jour par jour, et par ordre de dates, sans ratures, entrelignes ni transpositions et sans abréviations ni chiffres, toutes les conditions des opérations faites par leur ministère (84).

OPIUM ou MÉCONIUM, espèce de sucre gommo-résineux dont on distingue deux sortes : l'une, le produit naturel des têtes de pavots blancs du *papaver somniferum*, s'obtient par des incisions faites aux capsules du fruit. Cet opium se trouve en petites larmes blanches un peu jaunâtres; il est

le plus estimé des orientaux, qui en font leurs délices; mais cet opium n'est pas commun. La seconde qualité, aussi connue sous le nom de *meconium*, du grec *méconion*, c'est-à-dire sucre épais de pavot, est un extrait que l'on obtient par la décoction des feuilles, des tiges et des têtes de pavot, qui croît dans plusieurs localités du Levant, telles que dans l'Abyssinie, à Thèbes, en Egypte, en Turquie et au Bengale, dans l'Inde. On coule cette décoction à travers un filtre, on la laisse reposer, on la décante, on la fait évaporer jusqu'à consistance d'extrait; alors on la laisse refroidir; on en forme des masses orbiculaires du poids d'une à deux livres, que l'on enveloppe de feuilles de pavot même et d'autres plantes narcotiques; on les fait sécher à l'étuve ou au soleil. Cet opium est d'une couleur brune roussâtre; il a une odeur vitreuse, une saveur amère, âcre; il a besoin d'être purifié pour être employé en médecine. On doit choisir l'opium compact, pesant, sec, le plus pur possible. L'opium est narcotique, sudorifique, stupéfiant; il devient stimulant et cardiaque à plus grande dose. On s'en sert intérieurement et extérieurement. L'opium que l'on emploie dans la pharmacie vient par la voie de Marseille, en pains ronds de diverses grosseurs, enveloppés dans des feuilles sèches. Il est bien rarement pur; il contient plusieurs substances étrangères; mais on le purifie comme les autres extraits gommo-résineux. On en tire de l'Egypte, de la Turquie, de l'Abyssinie, de l'Inde, de Smyrne et d'Alep.

Falsification de l'opium. On a adressé des plaintes à M. le ministre du commerce au sujet de l'opium qu'on avait introduit dans le commerce de la pharmacie, et qui avait été dépouillé, par des opérations chimiques, de la morphine, qui est, comme l'on sait, le principe auquel cette substance doit ses propriétés médicales.

On a reconnu que cet opium falsifié, dont les caractères apparens pourraient tromper même des yeux exercés, avait été envoyé d'Angleterre en France particulièrement par la voie du Havre.

L'administration ne saurait trop engager les droguistes et les pharmaciens à se prémunir contre un genre de fraude qui pourrait entraîner de graves inconvéniens, puisqu'il aurait pour résultat de substituer une substance inerte à l'un des médicamens les plus énergiques que la médecine emploie. En conséquence, l'administration a pris des mesures pour empêcher la propagation de ces produits altérés.

Commerce de l'opium en France. Les importations de l'opium en France, suivant le registre de la douane, se sont élevées, en 1837, à 22,372 kil. représentant une valeur officielle de 715,904 fr., et dont la majeure partie, 15,233 kil. des Deux-Siciles et 6,256 kil. de la Turquie; 240 kil. de la Toscane; 225 kil. de la Hollande, etc.

Les exportations ont été beaucoup moins considérables; elles n'ont été, pendant la même année, que de 2,066 kil., ayant une valeur de 66,112 fr., dont la plus grande partie, 572 pour l'île Maurice; 372 pour la Sardaigne; 204 pour l'Angleterre; 126 kil. pour les Etats-Unis, etc.

Commerce de l'opium dans l'Inde. Le monopole de l'opium que la compagnie anglaise des Indes orientales exerce dans l'Inde est d'une si grande importance, que la vente de l'opium qui s'est faite au mois de mars 1830 à Calcutta a produit une somme de 2,613,625 roupies, et ce n'est qu'une des nombreuses ventes qui se font chaque année à Calcutta et à Bombay.

La consommation de l'opium de Patna, de Benarès et de Malwa, dans la Chine, depuis le 1er avril 1828 jusqu'en février 1829 (faisant onze mois), a été de 12,066 caisses, évaluée à 11 millions 557,620 dollars, et depuis le 1er avril 1829 jusqu'au 1er janvier 1830, la valeur de la consommation de l'opium a été de 8,947,589 dollars. La compagnie qui s'est emparée de ce monopole l'introduit par contrebande en Chine, malgré les lois chinoises, qui en prohibent l'importation.

Commerce de l'opium en Chine. Depuis 1799, sous le règne de l'empereur Kiaking, l'introduction de l'opium était sévèrement probibée en Chine. La confiscation de l'opium saisi était la moindre peine des contraventions; elles étaient, suivant la gravité des cas, punies de la strangulation, du bannissement ou de la prison; la prohibition était surtout rigoureuse pour les militaires, les employés du gouvernement et les lettrés. Malgré la rigueur de cette législation, la consommation de l'opium était, depuis longues années, générale dans le céleste empire, et n'a cessé de s'accroître dans les proportions suivantes :

Années.	Caisses.	Val. en piastr.	Val. en francs.
1827. . . .	9,535	10,425,075	55,352,807
1830. . . .	18,760	12,904,263	68,392,604
1832. . . .	23,603	15,352,429	81,367,873
1835. . . .	26,017	17,155,968	90,926,630

Un rapport adressé à l'empereur par le Schaouking de la cour Taechang, dans les premiers jours de juillet 1836, porte qu'il y a trois sortes d'opium qui sont importées; l'une, la plus estimée, de couleur brune, appelée terre ou fange noire; on la tire de Mingyada (du Bengale); l'autre, dite pihpe (peau blanche); on la tire de Benarès; la troisième, dite hung-pe (peau rouge); on la tire de Maliva. Primitivement employé comme médicament, sous le nom de Hoofooyung, l'opium est aujourd'hui, pour toute la population de l'empire céleste, un besoin irrésistible.

De tous les peuples de l'Océan occidental, les Anglais sont à peu près les seuls qui importent l'opium. Le foyer principal de l'immense commerce qu'ils ont organisé sur les côtes populeuses de l'empire est Lintin, dans le district de Keaoumun. Sept à huit grands navires y sont toute l'année à l'ancre avec un chargement d'opium. On les appelle *tuns*. Des courtiers chinois établis dans la principale ville de la province reçoivent contre de l'argent des bons sur les *tuns* pour une certaine quantité d'opium. Des embarcations anglaises partent montées par une douzaine de matelots armés de sabres et de fusils, et passent avec la vitesse de l'oiseau devant les postes de douanes, presque toujours gagnés. Leur cargaison est reçue à terre par la population de la côte, dont cette contrebande est à peu près le seul moyen d'existence, et transportée dans l'intérieur par des fraudeurs. Pour éviter ces inconvéniens, l'empereur a sanctionné l'adoption d'un nouveau règlement pour les droits qui seront perçus à l'avenir sur l'opium, savoir : 3 taels par pecul de 60 kil., et pour surtaxe, 3 mac., et pour les redevances au bureau du hoppo, elles seront ultérieurement fixées à 61 drerel.

Suivant le journal le *Singapore Free Press*, un décret de l'empereur de la Chine, du 13 juin 1836, ordonne au vice-roi de Canton de présenter un projet relatif au commerce de l'opium et des

droits et impôts à percevoir à ce sujet. Comme on n'ignore pas que ce commerce était jusqu'à présent sévèrement prohibé, il va devenir libre moyennant un droit d'entrée : on conçoit aisément l'influence importante qu'une semblable mesure est appelée à exercer sur le commerce des Indes orientales.

Le hoppo ou vice-roi de Canton, pour empêcher la contrebande de l'opium, a ordonné aux vaisseaux étrangers de ne le débarquer en aucun autre lieu de la côte qu'à Whampa, où se trouve établie une rigoureuse inspection. Les bâtimens qui contreviendraient à cet ordre n'auront plus la permission d'importer ni d'exporter des marchandises à l'avenir.

OPOPANAX, suc gommeux et résineux qu'on tire par incision d'une espèce de panais qui croît abondamment dans la Béotie et la Macédoine. Cette gomme, étant liquide et blanche, prend un beau jaune doré à mesure qu'elle se durcit. On en distingue trois qualités; la première est en larmes, la seconde est en masse, la troisième n'est qu'un opopanax contrefait et aplati. Celui en larmes est le meilleur ; il doit être blanc au dedans et doré en dehors, d'une odeur forte, d'un goût amer, bien sec et excitant la nausée; celui en masse doit approcher du premier pour la couleur et pour l'odeur ; quant à la troisième espèce, ce n'est ordinairement qu'un mélange d'un peu de véritable opopanax avec différentes autres gommes. Elle est nervale, carminative, eccoprotique. On s'en sert en médecine dans la toux et l'asthme ; elle entre dans la composition de la thériaque, de l'emplâtre divin, etc.

OPORTO, ville de Portugal. *Voy.* Porto.

OPPELN, ville de Prusse, province de Silésie, chef-lieu de la régence de son nom, sur la droite de l'Oder, à 17 l. 1/2 de Breslau et 32 d'Olmütz. Population, 5,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de toile et de pain d'épice renommé, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des tanneries, etc. On y fabrique aussi une grande quantité de quincaillerie. Il y a dans les environs des mines de fer. Tous ces produits, avec les bois de charpente, sont les principaux articles du commerce.

OPPOSITION, acte judiciaire par lequel on s'oppose à quelque action, afin de conserver ses droits. L'opposant est tenu d'expliquer par son opposition les titres de sa créance. Lorsqu'un créancier a connaissance des sommes dues à son débiteur par un tiers, afin de s'assurer le paiement de sa créance, il forme opposition entre ses mains, et poursuit en même tems la condamnation de son débiteur. Cette opposition pourrait être une saisie-arrêt, si déjà le créancier était muni d'un titre en forme exécutoire.

Quand, par suite de procédure, il doit être procédé à une vente de meubles qui servaient de gages à un créancier, celui-ci peut y former opposition, soit entre les mains du poursuivant, soit entre celles du gardien, avec dénonciation tant au poursuivant qu'à la saisie.

La main-levée de l'opposition peut se donner par acte devant notaire, ou sous seing-privé, dûment enregistré, et dont la signification se fait par un exploit. Si cette main-levée est refusée, on peut la demander par une assignation, et le jugement qui intervient en tient lieu. Dans la huitaine d'un jugement par défaut, on peut y former opposition.

Tout créancier qui n'aura pas été payé intégralement de sa créance en principal, intérêts et frais, et tout autre partie intéressée, pourront, pendant la durée de l'affiche, former opposition à la réhabilitation par simple acte au greffe, appuyé de pièces justificatives, s'il y a lieu. Le créancier opposant ne pourra jamais être partie dans la procédure tenue pour la réhabilitation, sans préjudice toutefois de ses autres droits (608).

Il y a un grand nombre d'oppositions qui peuvent avoir lieu en matière civile, telles que l'opposition à jugement, qui est une manière d'attaquer le jugement par défaut; mais en matière de commerce, on admet l'opposition de même, et aussi à concordat; l'opposition au paiement dont nous avons parlé, et enfin l'opposition à ordonnance, dont nous ferons mention à son ordre alphabétique.

OPTIQUE. Les instrumens d'optique sont en grand nombre et forment une branche d'industrie importante qui se rattache intimement à la verrerie, c'est-à-dire à l'art de faire des verres propres aux différentes lunettes, aux télescopes, microscopes et autres instrumens de ce genre dont les diverses dimensions, ainsi que les perfectionnemens, déterminent les prix. M. Cauchoix avait présenté à l'exposition plusieurs lunettes astronomiques importantes, dont une avait 8 pouces 1/2 de diamètre et 12 pieds de foyer. A cette époque, il venait de créer de nouveaux supports rendant facile l'usage des plus grandes lunettes, et supérieurs à tout ce qui était connu. Depuis, il a vendu en France 3 lunettes de 6 pouces de diamètre, et 3 autres de 6 pouces 1/2 à l'étranger. Il a terminé une lunette de 11 pouces 2 lignes de diamètre et de 8 pieds de foyer, et une autre de 12 pouces 1/2 de diamètre, avec foyer de 24 pieds. Le premier de ces objectifs a été vendu à sir James South, astronome anglais, pour son observatoire de Kensington, près de Londres. Cet objectif supporte une ouverture réelle de 11 pouces, et fait voir des étoiles avec des grossissemens de 1,000, 1,200 et 1,500 fois. M. Rossin, son neveu et son successeur, a présenté à l'exposition une série complète d'objectifs du diamètre de 5 pouces et au dessous, avec plusieurs montures qui leur sont destinées, et remarquables par le soin et l'intelligence qui ont présidé à leur exécution. M. Lerebours a construit plusieurs grandes lunettes astronomiques, entre lesquelles on distinguait celle de 9 pouces de diamètre, qui lui avait été commandée pour l'Observatoire royal. Parmi les produits qu'il avait exposés (1834), on remarquait une lunette de 12 pouces de diamètre, avec un foyer de 24 pieds, et un autre objectif de même foyer, avec un diamètre de 14 pouces, ce qui offre les verres les plus grands qui soient connus dans ce genre. On remarquait aussi des verres *isochromes* ou d'une couleur égale, quel que soit leur foyer; c'est un résultat important obtenu par M. Lerebours avec du verre blanc doublé d'une couche de verre coloré, fabriqué par la verrerie de Choisy. Il a en outre présenté plusieurs instrumens de géodésie et de marine, exécutés avec beaucoup de soin et de précision, et parmi lesquels on remarquait l'*horisoscope* inventé par M. Richard, capitaine de corvette, et le clinomètre de M. de Coninck, capitaine de vaisseau. Ce dernier instrument a été acheté par M. le prince de Joinville. MM. Vincent Chevallier et Ch. Chevallier, son fils, ont exposé en 1834, comme pièce principale, chacun un microscope à lentilles achromatiques, auxquels ils

avaient ajouté, chacun de leur côté, quelques perfectionnemens. Depuis la dernière exposition, les microscopes sont devenus l'objet d'une fabrication généralement très-bonne et très-étendue. M. Aug. Chevallier a présenté des lunettes remarquables par les dimensions de leurs objectifs, dont le diamètre (5 pouces 1/2 et au dessous), est très-grand, relativement à leur foyer. M. Soleil père a présenté un phare dont les lentilles, les segmens de lentilles et les miroirs courbes ont été exécutés d'après les indications des ingénieurs du gouvernement. Son fils avait construit toutes les pièces métalliques de ce phare, sauf le pendule destiné à lui donner le mouvement circulaire, qui est dû à M. Lepaute. M. Buron fils a présenté un assortiment assez considérable d'instrumens d'optique, d'arpentage et de dessin les plus usuels, très-variés et à très-bas prix. M. Beulen s'occupe spécialement de baromètres et de thermomètres, dont son exposition a fourni de beaux modèles. C'est ainsi que les instrumens d'optique se sont perfectionnés et multipliés en France et en Angleterre, qui sont les deux pays où la fabrication a pris le plus grand développement.

OR (Cote-d'), région de l'Afrique occidentale dans la Guinée supérieure, sur une étendue d'environ 100 l. sur la côte septentrionale du golfe de Guinée, depuis l'embouchure de la Volta jusqu'à celle de l'Abyssinie ; depuis la côte des Esclaves jusqu'à celle des Dents ou d'Ivoire, comprenant plusieurs royaumes de nègres.

Productions. Les principales productions consistent en maïs, millet, riz, yams, patates, bananes et autres fruits des Tropiques, ainsi que la canne à sucre et le cotonnier ; une espèce de cotonnier, qu'on nomme cotonnier à soie, y acquiert une grandeur remarquable. Parmi un grand nombre d'arbres, dont plusieurs fournissent de beaux bois de construction, le palmier est le plus précieux et aussi le plus estimé. On y élève aussi beaucoup de bétail et surtout des moutons, des chèvres et des porcs, ainsi que de la volaille.

Commerce. Ces divers produits forment les principaux articles du commerce ; mais la poudre d'or qui a donné son nom à cette contrée est le principal objet du commerce des Européens avec les indigènes, qui la tirent de l'intérieur, principalement des pays de Dinka et d'Achanti, et qu'ils échangent contre les produits d'Europe, tels que des fusils de pacotille, des montures, de la coutellerie, des miroirs, de la verroterie, du corail, des morceaux de draps légers et de brillantes couleurs, des calicots, etc. Chaque nation d'Europe y avait formé des établissemens pour le commerce des esclaves, qui se trouve maintenant aboli et qui était le principal objet du commerce qu'ils y faisaient. Le chef-lieu des établissemens anglais est Cap-Corse ; celui des Hollandais, Saint-George de la Mine ; celui des Danois, Christiansborg.

OR. L'or est le plus beau et en même tems le plus précieux de tous les métaux et celui que tous les peuples ont le plus estimé ; il est indestructible par l'air, l'eau et le feu. On le trouve quelquefois en masses solides, comme en Hongrie, en Transylvanie et au Pérou, et sous la forme de grains, comme dans les Indes occidentales, sous une forme végétale ressemblant aux branches d'une plante, ou en plaques fort minces recouvrant d'autres corps, comme en Sibérie, ou en cristaux, comme dans quelques-unes des mines de Hongrie. Lorsqu'il est sous une forme métallique, on l'appelle *or naturel*. Le plus gros morceau qui existe sous cette forme en Europe a été découvert, il y a quelques années, à Wicklow, en Irlande ; il pèse vingt-deux onces. On en trouve rarement dans un état parfaitement pur ; il se trouve souvent mélangé avec de l'argent, du cuivre, du fer ou du platine. Dans son état naturel, l'or se trouve souvent renfermé dans d'autres métaux, d'où on l'extrait par des moyens artificiels, lorsque la quantité défraie la dépense. Le sable d'un grand nombre de rivières contient de l'or ; le Tage et le Pactole étaient célèbres dans l'antiquité pour l'or que ces fleuves charriaient. Les torrens du Breuil étaient si abondans en or, qu'on les divisait en plusieurs canaux pour recueillir plus facilement l'or qu'ils contenaient. Aujourd'hui, le Rhin charrie de l'or en plusieurs endroits.

Les mines d'or sont fort rares en Europe : néanmoins, on en a découvert une, en 1781, dans la vallée d'Oisans, dans le Dauphiné ; mais la veine n'était pas assez riche pour l'exploiter. On trouve aussi de la poussière d'or dans différentes rivières. Il y a en Chine et au Japon de riches mines d'or ; mais celles de Siam sont les plus abondantes ; aussi, les ustensiles domestiques de la maison du roi, ainsi que les ornemens de l'éléphant blanc, comme ceux de presque tous les temples, sont-ils d'or massif. A Safala, au Mozambique et à Monomotapa, sur la côte orientale d'Afrique, on trouve de l'or à deux ou trois pieds de la surface. On recueille le sable d'or qui est un objet d'un si grand commerce en Afrique du limon que déposent plusieurs rivières. C'est surtout en Amérique que l'or se trouve dans la plus grande abondance, quelquefois sous la forme de paillettes et aussi en veines mêlé avec d'autres métaux. Les mines du Brésil, du Chili et du Mexique en ont fourni jusqu'à ce jour la plus grande quantité.

L'or est si ductible et si malléable, qu'une once peut fournir un fil de soixante-treize lieues ou être battu en seize cents feuilles de neuf pouces carrés. Son beau poli et sa couleur inaltérable le font préférer à tous les autres métaux pour ce qui concerne les ornemens.

L'or ne se trouve jamais minéralisé, mais toujours vierge, c'est-à-dire qu'il n'est jamais combiné dans la terre avec d'autres substances métalliques, comme il arrive à l'argent et au cuivre.

Echantillon d'or massif. Un curieux et rare échantillon d'or massif, trouvé dans la mine de Chuquiagilio, située à une petite distance de la Paz, capitale de la Bolivia, a très-vivement intéressé les minéralogistes de Londres, où cet échantillon a été envoyé. Il contient trois différentes qualités d'or, de 22, 23 et 24 carats, sans le moindre mélange de minerai, et pèse près de deux livres. Le bloc d'or naturel que possède le Muséum royal de Madrid ne pèse pas moins de 40 livres ; mais le minerai s'y trouve en parties presque égales, et l'on ne peut pas dire que ce soit de l'or naturel pur. L'échantillon qui a été rapporté de la Paz est regardé comme unique.

Alliage. Tout le monde connaît l'inaltérabilité de l'or et son étonnante ductilité, telle que 30 gr. d'or suffisent pour couvrir un fil d'argent qui aurait 500 lieues de longueur. Toutefois, cette qualité si précieuse, quand il s'agit d'appliquer l'or sur d'autres corps, devient au contraire un inconvénient, lorsqu'on emploie l'or en masse. Les objets façonnés avec l'or pur auraient peu de consistance. Sous forme de monnaie, il serait rapide-

ment usé par le frottement; sous forme d'ouvrages de bijouterie ou d'orfévrerie, il serait sujet à se déformer et à perdre le fini que la main de l'art sait lui donner. Heureusement, l'or s'allie au cuivre en toutes proportions ; il acquiert alors la dureté qui lui manque en perdant peu de sa ductilité, devient ainsi propre à tous les usages et reçoit même, par cet alliage, un rehaussement de couleur qui ajoute à son éclat et à sa beauté. Son alliage avec l'argent, avec celui-ci et le cuivre, et l'alliage de ces deux derniers métaux entre eux, s'opèrent également en toutes proportions et produisent les mêmes résultats, ce qui démontre qu'indépendamment des soudures la loi a dû admettre l'alliage comme une nécessité, et pourquoi aussi, par suite de la combinaison en toutes proportions, elle exige un titre légal, c'est-à-dire un alliage qui ne renferme pas plus de parties de cuivre qu'il ne convient, et que la loi règle d'une manière fixe et uniforme. *Voyez* TITRE.

L'or prend diverses dénominations suivant son titre : celui à 23 carats 9/32es s'appelle or de Hongrie, or de ducats ou de Portugal ; celui à 22 carats s'appelle or de couronne ; celui à 18 carats se nomme or du Rhin ou florin d'or, parce que les florins d'or du Rhin doivent être à ce titre. Il paraît que le titre de l'or était bien plus bas autrefois en Europe qu'il ne l'est aujourd'hui. Suivant une ordonnance du roi Jean, le meilleur or travaillé sous ce règne, à Paris, n'était qu'à 19 carats un tiers. L'or étalon, en Angleterre, est à 21 carats 31/32es. En Suisse, l'or ouvragé est à 19 carats. En Espagne, il est à 22 carats 13/32es. En France, suivant l'usage, l'or est à 11 deniers 9 grains 7 dixièmes et à 9 deniers 14 grains 2 cinquièmes.

Titre de l'or. Suivant l'ancienne méthode pour apprécier la quantité d'or pur ou fin qu'il y a dans un lingot d'or, dans un marc, par exemple, il a fallu désigner cette quantité par une expression générale et qui rendît le rapport de la quantité du métal fin au métal d'alliage. Pour cela, on a supposé le morceau d'or qu'on veut faire connaître, divisé en 24 parties égales, qu'on appelle *karat* ou *carat*, et chacune de ces parties en 32 autres, que l'on appelle grains ou seulement 32mes. L'unité renfermait ainsi 768/32mes. Par exemple, lorsque, dans un morceau d'or, il se trouve 20 parties ou carats d'or fin et 4 parties ou carats d'alliage d'un métal étranger, on dit que cet or est au titre de 20 carats. S'il y avait 22 carats et 10 grains, ou 10/32mes, et par conséquent 1 carat et 22 grains ou 22/32mes d'alliage, on dirait que c'est de l'or à 22 carats 10/32mes. Le titre des anciens louis était de 21 carats 22/32mes, c'est-à-dire que dans 1 louis il y avait 21 parties d'or fin, plus 22 grains ou 22/32mes d'or fin et 2 parties, plus 10/32mes d'alliage.

Mais ce titre n'est pas exigé pour les matières d'or fabriquées en bijoux, vaisselle, etc. Il y a deux titres légaux pour celles-ci, en vertu de la loi du 19 brumaire an VI, conforme en cela aux anciennes ordonnances. Le premier de ces titres est de 22 carats 2/32mes ; le second de 20 carats 5/32mes. Tout bijou au dessous de ce titre n'est point au titre de l'or de bijou de France, et la loi ne reconnaît point celui que quelques fabricans ont voulu *appeler or de la breloque*, au titre de 16 carats.

Suivant la nouvelle méthode, et en vertu de cette loi, il est ordonné en France de suivre une autre division pour déterminer la quantité de fin que contiennent les matières d'or et d'argent. Au lieu de supposer un poids quelconque d'or, divisé en 24 parties, on le suppose divisé en 1,000 parties, et l'on exprime par millièmes les quantités de fin et d'alliage. Ainsi, pour exprimer, d'après cette loi, l'or qui contiendrait un quart d'alliage ou de métal étranger, on dirait qu'il contient 750 millièmes en or fin et 250 millièmes en alliage, et l'on dirait : c'est de l'or au titre 750 millièmes. Ainsi, de l'or à 22 carats 10/32mes s'exprimerait par de l'or au titre 920 millièmes. De l'or où il n'y aurait point d'alliage du tout serait de l'or à 1,000 millièmes.

Le titre légal des monnaies d'or est actuellement en France de 900/1000mes, c'est-à-dire que l'or pur y est allié de 1/10mes d'un autre métal, ordinairement de cuivre, qu'on appelle alliage. Néanmoins, comme une exactitude mathématique est à peu près impossible à obtenir en fait d'alliage, la loi accorde aux directeurs de la monnaie une tolérance ou remède de 4/1000mes, 2 en dessus et 2 en dessous, de sorte que le plus bas titre des espèces d'or nouvellement fabriquées est de 898/1000, et le plus élevé de 902. La pièce d'or de 40 fr. pèse de 12 gr. 8778 à 12 gr. 9290 poids droit = 12 gr. 903. La pièce d'or de 20 fr. pèse de 6 gr. 4387 à 6 gr. 4645 poids droit = 6 gr. 451. La difficulté d'un *ajustage* mathématique a fait accorder, de même que pour le titre, cette tolérance de poids.

Le titre des médailles et jetons d'or est de 916/1000mes, et la tolérance de 3/1000mes seulement en dessous et 2 en dessus. Pour les bijoux d'or, il y a trois titres différens : mais on n'emploie guère que l'or à 750/1000mes (18 carats), pour lequel la loi accorde une tolérance de 3/1000mes. Les deux autres sont 920 (22 carats 2/32mes) et 840 (20 carats 5/32mes) avec la même tolérance; mais l'usage de ce dernier titre est plus rare.

En Angleterre, le titre de l'or se calcule autrement. On le divise en 24 carats, chaque carat en 4 grains et chaque grain en 4 quarts. En Hollande, il est aussi divisé en 24 carats, chaque carat en 12 grains et chaque grain en 24 vingt-quatrièmes; ce qui entraîne des calculs fort longs et rarement rigoureux pour rapprocher le titre d'un pays à celui d'un autre.

Essai de l'or. Il y a deux modes en usage pour connaître le titre : l'un, qu'on nomme *essai* ou *touchant*, et qui n'est qu'approximatif, en frottant le bijou sur une pierre de touche et en passant sur le trait une goutte d'eau-forte qui n'attaque pas sensiblement l'or à 750/1000mes à la température ordinaire de 10 à 12 centigrades; l'autre procédé est plus précis et plus long.

Proportion entre l'or et l'argent. Quant à la proportion entre l'or et l'argent, elle était à Rome, en l'an 310, comme 1 à 13 ; l'an 460, comme 1 à 10; sous Constantin, comme 1 à 13 1/2 ou 14; sous saint Louis, comme 1 à 10; en 1500, comme 1 à 12. Après la découverte du Pérou, l'abondance de l'argent fit hausser le prix de l'or, et la proportion fut alors et elle est long-tems restée en Espagne comme 1 à 16. La pragmatique du 21 mars 1786 rappelle l'exécution de la cédule royale de 1750, portant que le marc d'or à 22 carats vaudra autant que 16 marcs d'argent à 11 deniers. Les autres nations ne s'en éloignèrent guère. Mais, depuis que le Brésil a produit une immense quantité d'or, la proportion a baissé et a été fixée en plusieurs endroits de l'Allemagne comme 1 à 15 1/2; en Hollande, 1 à 14 1/5; en Angleterre, 1 à 15 1/5; aux Indes et à la Chine, 1 à 10; en France, 1 à 15 1/2. On a remarqué que c'est à mesure que l'on s'approche des pays de l'Occident que le prix de

l'or augmente à l'égard de celui de l'argent. Mais est-il bien prouvé qu'il y ait 10, 12, 15 fois plus d'argent que d'or? Certains calculateurs prétendent qu'avant la découverte des mines d'or du Brésil il était importé en Europe tous les ans pour 3 millions et demi d'argent plus que de l'or. Ils ont cru que depuis cette découverte l'augmentation annuelle de l'or était, en Europe, à celle de l'argent, comme 2 est à 5. La différence serait encore plus grande; c'est-à-dire que la quantité d'argent, par rapport à l'or, serait encore plus forte, si les Indes, le Levant, la Chine, l'orfévrerie et d'autres manufactures n'absorbaient pas une grande quantité d'argent. Quoi qu'il en soit, il est toujours important de fixer cette proportion, car, autrement, le commerce étranger en profiterait pour attirer l'un des deux métaux au détriment de l'état où la proportion aurait été mal établie.

Ainsi, tant que le rapport de l'argent à l'or a été en France de 14 à 1, tandis qu'il était en Angleterre de 15 à 1, le commerce français a pu attirer à lui l'argent d'Angleterre avec avantage, puisque 1 marc d'or, qui ne procurait en France que 14 marcs et demi d'argent, en produisait en Angleterre 15 et demi. Réciproquement, l'Angleterre n'avait à donner en France que 14 marcs et demi d'argent pour y avoir un marc d'or, ce qui offrait un bénéfice assez considérable. Mais ce bénéfice ne peut jamais être que momentané, comme la perte, parce que l'action du commerce et des échanges, en attirant l'or et l'argent, en fait baisser le prix, et malgré les tarifs des monnaies, il n'a plus la même valeur; par conséquent, il n'y a plus de profit à en faire venir. Les banquiers, ainsi que les banques, dont il y a maintenant un grand nombre en Europe, savent profiter des mouvemens opérés dans la proportion de l'or à l'argent.

Mines d'or en Afrique. On croit que les flottes de Salomon, qui allaient chercher de l'or, se rendaient sur les côtes de l'Afrique orientale, dans le royaume de Monomotapa, où il existe d'anciens vestiges d'exploitation de mines d'or, qui en fournissent encore aujourd'hui une certaine quantité, tandis que dans le reste de cette partie du globe, on ne trouve que de la poudre d'or, que les Européens échangent contre toutes sortes d'objets manufacturés qui font les principaux objets du commerce.

Mines d'or de Sennaar, dans l'Abyssinie. Néanmoins, on a découvert des traces de mines d'or dans le Sennaar, pays qui fait partie de l'Abyssinie. Suivant les minéralogistes autrichiens, les échantillons du minerai paraissent être très-précieux. Mehemet-Ali cherchait ce métal depuis long-tems dans ce district; mais on n'en avait jamais vu d'aussi beaux échantillons que ceux fournis par ces minéralogistes. On travaille avec activité à l'exploitation de la mine d'or; mais on n'en a pas encore des détails précis.

Mines d'or du Brésil. Aujourd'hui le Brésil est l'un des pays qui possèdent les plus riches mines d'or de l'Amérique du sud. M. Xavier Hocheder, qui a été pendant six ans directeur des fameuses mines de Gongo Soco, dans la province de Minas Geraes du Brésil, nous fournit des renseignemens intéressans sur l'exploitation de ces mines. Cette province est l'une des plus riches en pierres précieuses ainsi qu'en produits métalliques. Ces richesses y ont attiré un grand nombre d'Européens, et principalement d'Anglais, jaloux d'y prendre la plus grande part possible.

En 1826, il s'est formé à Londres une puissante compagnie, sous la dénomination de *Imperial Brasilian mining association*, pour l'exploitation des mines d'or de Gongo Soco, qui ont produit en douze années la quantité de 26,316 livres pesant d'or, ayant à peu près une valeur de 1 million 105,272 liv. sterl., ou 15,263,264 florins, soit 27,631,590 fr. au titre 24 de l'or. Ces mines doivent donner au gouvernement 25 p. 0/0 de leurs produits; mais cette redevance a été réduite, depuis le mois d'octobre 1827, à 20 p. 0/0, comme celle des autres mines du Brésil.

Gongo Soco est un petit et triste endroit, malgré son immense richesse, situé à 92 l. au N.-O. de Rio de Janeiro, et à 14 seulement de Villa-Rica. Le territoire est montagneux et se trouve à une élévation de 3,780 pieds au dessus du niveau de la mer; il ne renferme qu'environ 100 maisons habitées par les blancs, et 150 cabanes pour les nègres. La population est de 151 blancs européens, 257 Brésiliens libres, et 405 nègres esclaves et créoles; ensemble, environ 810 individus, qui ne s'occupent que de l'exploitation des mines.

Indépendamment de la compagnie dont nous venons de parler, il y en a 6 autres dans la même province qui s'occupent également de l'exploitation des mines d'or, savoir : 1° celles de Saint-Yago del Rey Morro Velho; 2° de la Mining brasilian Cota Bratica; 3° de la Cuita Macaubas et Cocaes; 4° de la Concecao; 5° de la Contonga; 6° de la minas Geraes Morra das Almas, lesquelles toutes ensemble ont eu pour produits, en 1837, environ 1,840 livres d'or, dont elles doivent acquitter 10 p. 0/0 de droit à la couronne. En y ajoutant le produit de 1,392 livres pesant d'or provenant des mines de Gongo Soco, on aura un total de 3,232 livres pesant d'or pour les produits des seules mines de cette province.

Mines d'or aux États-Unis de l'Amérique du nord. Le gouvernement américain a fait dresser un tableau du produit des mines d'or de l'Amérique du nord. Il en résulte que les travaux sont devenus pour ainsi dire improductifs. Le tableau embrasse une période de seize années. En 1834, les mines ont donné de l'or pour la valeur de 898,000 dollars dans l'année 1837; celles des Etats-Unis n'ont donné qu'une valeur de 282,000 dollars; celles de la Géorgie et de la Caroline du nord ont été plus productives. La somme totale obtenue pendant la période de treize années s'élève à 15,126,300 dollars. Depuis 1824, le produit des mines a augmenté jusqu'en 1834, époque où il a atteint le maximum. Depuis lors le produit a diminué. On s'était donc trompé en attachant une si grande importance aux mines des Etats-Unis; il y a sans doute beaucoup d'or dans les états du sud de l'Union; mais on sait aussi que leur exploitation exige beaucoup d'habileté et de grandes dépenses, en sorte que les capitalistes aiment mieux placer leurs fonds ailleurs.

Mines d'or de la Caroline du nord. L'or se trouve dans la Caroline du nord sous les trois conditions différentes, non seulement pour l'aspect des minerais, mais aussi pour la position géologique. La première et la plus importante, quant à la certitude et à la durée des produits, est celle dans laquelle l'or se présente à l'état de filons. Il se trouve dans le quartz et l'ardoise, soit combiné aux cristaux de fer sulfuré, soit dans des cavités laissées par la décomposition des pyrites, où il se trouve un mélange avec l'oxide de fer. L'apparence de ce dernier minerai l'a fait nommer par les mineurs or ou gâteaux d'abeilles.

Le second état dans lequel l'or se rencontre est dans les dépôts d'alluvion. Ces dépôts occupent le fond des vallées, où ils ont été sans doute entraînés par les eaux qui lavaient les filons des montagnes voisines; en effet, dans tous les lieux où l'or s'est rencontré en dépôts d'alluvion, les collines du voisinage ont toujours présenté des filons de ce métal plus ou moins riches, et les paillettes trouvées dans les dépôts offrent toujours l'aspect arrondi qui indique un transport dans l'eau agitée.

La troisième position, et la plus singulière, est celle de dépôts, ou de *poches*, comme l'appellent les mineurs, placés au sommet ou sur le penchant des collines. Ils ne présentent pas de veines régulières, et les fragmens métalliques qu'ils renferment n'ont nullement l'aspect arrondi; l'or y paraissait au contraire sous une forme cristalline. Ces dépôts se rencontrent à diverses profondeurs, et depuis quelques pouces jusqu'à cinq pieds. A cette dernière distance de la surface du sol se trouvent les plus riches de ces dépôts. Au mois d'avril 1821, quelques ouvriers découvrirent, à 18 milles au sud-est de Charlottestown, sur le sommet d'une colline, un dépôt si riche que, dans un espace qui dépassait à peine trois pieds carrés, on recueillit 75 livres d'or; un seul morceau pesait 9 livres, 2 onces et 7 gros. Cet échantillon remarquable fut vendu sur les lieux pour 1,925 ducats, et a été depuis transporté à Paris.

Mines d'or en Europe. L'Europe possède peu de mines où l'on trouve de l'or; ce qu'on en recueille dans les mines de Saltzbourg, de Tyrol et du comté de Waldeck et dans le Hartz se réduit à peu de chose. On prétend qu'il y a des mines d'or dans les Pyrénées. La Suède en exploite dans la province de Smaland. La Hongrie est de tous les pays de l'Europe celui qui en a le plus. On prétend que les mines de Botza donnent l'or le plus fin; mais elles sont en mauvais état. Celles de Kremnitz en rendaient autrefois beaucoup; celles de Schnmith donnent de l'or et de l'argent. La Transylvanie a quelques mines où il s'en trouve peu. On a renoncé depuis long-tems à en chercher dans les mines de Bohême, de Moravie, de Silésie, et la Norwège a abandonné ses mines à cause des frais. L'Espagne n'a point voulu exploiter les siennes, parce que l'Amérique lui donnait assez de métaux précieux.

Mines d'or de la Russie. M. de Humboldt a donné les détails suivans, dans les Annales de Poggendorff, des produits en or et en argent des mines de Russie. Suivant les documens officiels, les mines de la Russie produisent annuellement en métaux précieux 22,000 marcs d'or, et 77,000 d'argent. En 1828, le produit en or a été de 22,256 marcs (318 pouds, dont 115 des mines impériales, et 203 des mines des particuliers); en argent, 76,498 marcs, et en platine, 6,570 marcs (94 pouds). Ces produits ont représenté une valeur, savoir: en or, de 4,896,000 dollars russes, ou environ 17,500,000 fr.; et en argent, celle de 1,071,000 dollars ou 3,925,000 fr. Suivant le tableau officiel publié à Saint-Pétersbourg, l'exploitation des mines de l'Oural a donné, en 1837, 131 pouds 0 liv. 14 1/2 en or provenant des mines de la couronne, et 178 pouds 23 liv.; 43 solotnicks des mines des particuliers forment ensemble 309 pouds 23 liv. 57 1/2 solotn. Le poud contient 40 liv. russes, valant 16,37 kil. Le même document ajoute que l'exploitation de l'or en Sibérie avait produit 130 pouds de métal; ainsi, la quantité totale de l'or produite par la Russie en 1837 a été de 440 pouds ou 7,202 kilogrammes 87 livres.

Mines d'or en France. Les mines d'or de la Gardette, en France, dans le département de l'Isère, ne sont parfaitement connues que depuis le beau travail de M. Héricart de Thury et le rapport de M. Schreiber. Il est difficile, dit cet auteur, de voir un filon se conduire d'une manière aussi régulière et aussi bien déterminée que celui de la Gardette. M. May, gérant de ces mines, rapporte que M. Gucymard, ingénieur en chef des mines du département de l'Isère, l'ayant accompagné sur les lieux, pour reprendre non-seulement les anciens travaux, mais encore des nouvelles galeries qui allaient être ouvertes l'année dernière (1838), et, d'après ces échantillons, ces mines sont fort riches.

Ces mines avaient été d'abord concédées par Louis XVI à son frère, comte de Provence (Louis XVIII). Napoléon, peu de tems avant le renversement du trône impérial, avait résolu de les faire exploiter pour le compte de l'état. Le filon principal de ces mines, qui est d'une pureté extraordinaire, se présente, tant à la surface de la terre que dans l'intérieur, sur une longueur constante de 450 mètres.

Par ordonnance du roi, en date du 25 février 1831, la concession des mines d'or de la Gardette, département de l'Isère, a été accordée à MM. Edouard Van de Velde et compagnie.

Production en or dans toutes les parties du monde. Un savant minéralogiste, M. Virlet, donne le tableau suivant de la production en or dans toutes les parties du monde, par année moyenne, savoir: En *Amérique*, le Brésil, 20,257; Mexique, 18,594; Colombie, 18,388; Chili, 11,468; Etats-Unis, 11,154; Pérou, 3,625; Buénos-Ayres, 2,067; ensemble, 85,554 marcs. En *Asie*, Russie d'Asie, 24,440; Thibet, 12,490; Archipel indien, 5,478; Asie méridionale, 2,000; ensemble, 44,409 marcs. *Afrique*, côte méridionale de l'Afrique, 16,400. *Europe*, Autriche, 4,584; grand-duché de Bade, 110; Piémont, 25; Hartz, 10; Suède, 7; ensemble, 4,776 marcs. Montant total en marcs 151,098, et en kilog., 36,982, qui, à 3,434 fr. 44 c., cours de l'or au change des monnaies, donnent une valeur de 127,013,377 fr., dans laquelle la production de l'Europe ne figure que pour une somme de trois millions 986,423 fr., ou environ la 29e ou 30e partie de la production totale. Les seules mines de quelque importance sont celles de Hongrie, et de Transylvanie. Car celles de Russie, qui ont produit 49,093 kil. d'or, de 1827 à 1835, et dont la production moyenne annuelle, à partir de 1830, époque où elles ont commencé à prendre le plus grand développement, est de 6,031 kil. d'or, sont toutes situées en Asie, dans les chaînes du Caucase, de l'Altaï, et principalement dans celle de l'Oural, qui en fournit la plus grande partie.

Les mines d'or de l'Espagne jouissaient, dans l'antiquité, d'une assez grande célébrité à cause de leur abondance. Il n'en est plus question aujourd'hui, à l'exception de quelques mines qui existent également en France, mais qui ne sont pas assez riches pour donner lieu à une exploitation profitable.

Un grand nombre de rivières de l'Europe, comme le Pactole des anciens, roulent avec leurs sables des paillettes d'or qui donnent quelquefois lieu à une exploitation plus ou moins lucrative. Des hommes appelés *orpailleurs* ou *paillateurs*

sont exclusivement occupés de ce travail, auquel ils gagnent depuis 2 fr. 50 c. jusqu'à 5 et 6 fr. par jour. Parmi les rivières qui charrient de l'or en France, on compte le Rhin, dont les sables contiennent aussi une petite quantité de platine; le Rhône, l'Ariége, la Crèze, l'Hérault, la Garonne, le Salat, etc. Quelques parties de l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce continentale, la Macédoine, la Thrace et plusieurs contrées en Afrique possèdent également des rivières qui charrient des paillettes d'or.

Lavage de l'or du Rhin. Ce fleuve, qu'on pourrait, presque appeler *fleuve d'or*, à cause des richesses qu'il met en circulation, contient, en outre, de l'or natif dans son sein. Sa qualité est excellente ; sur 10,000 parties de minerai, il y a 954 parties d'or pur, et 66 parties de très-bon argent. Il se présente en petits feuillets plus ou moins fins et solides Dans l'espace de 30 ans, qui se sont écoulés depuis 1804, jusqu'à 1834, le gouvernement badois a retiré du Rhin 41,815 couronnes d'or, c'est-à-dire plus de 3 quintaux, et pour une valeur de 209,075 florins. L'année 1834 compte parmi les meilleures, et rapporta 2,300 couronnes; et celle de 1831 jusqu'à 3,716 couronnes. A partir de 1834, le produit annuel n'a jamais dépassé la somme de 2,000 couronnes. Cette masse d'or a été convertie presque tout entière en ducats et en médailles. Le nombre des fabriques consacrées à cette industrie occupe une notable partie de la somme totale des fabriques du grand-duché de Bade.

Commerce de l'or. Pour mettre l'or en vente, on le fond en lingots ou plaques d'environ le poids de 8 à 10 marcs, sur lesquels le titre est marqué par carats et grains fins qui en annoncent le titre, d'après le bureau du contrôle des matières d'or et d'argent, auquel il doit avoir été préalablement soumis. En France, l'or se pèse et se vend au marc, qui n'est que de 8 onces. Nous avons déjà parlé du titre que l'or et les ouvrages, ainsi que la monnaie de ce métal, doivent avoir.

Or en lingot ou en plaque. Cet or se vend pour la fabrication de l'orfévrerie et s'emploie à divers usages dans les principales villes de l'Europe, à Cadix, Lisbonne, Londres, Amsterdam, Vienne, Venise, Milan, Paris, Lyon, etc.

Or en lame, ou or trait. C'est un or qu'on a aplati au moyen du marteau ou qu'on a réduit en trait par la filière pour être employé à certains ouvrages de bijouterie ou d'orfévrerie, et qu'on appelle aussi or trait. Cet or et celui en lame se vendent à Lyon par bobines, depuis une once net jusqu'à une once et demie. Ses différens degrés de finesse se distinguent par des P, depuis un jusqu'à sept, toujours en diminuant de grosseur ; en sorte que celui d'un seul P est le plus gros, et que celui de sept P est le plus fin, qui se nomme superfin; tandis qu'à Paris cet or se débite aussi en bobines de différens poids : mais ses divers degrés de finesse ou de surdorure sont indiqués par des numéros, depuis 50 jusqu'à 72, qui vont toujours en diminuant de grosseur, en augmentant de surdorure; de manière que celui du numéro 50 est le plus gros et le moins surdoré, et celui du numéro 72 est le plus fin et le plus surdoré, et ainsi des autres numéros à proportion.

Or filé. C'est celui qui, par le moyen de la filière en fil, est destiné à la broderie ou fabrication des brocards d'or. Lyon est la seule ville de France où l'on se livre à cette sorte de filature en or. Les filés d'or de Lyon se vendent tous dévidés sur des bobines de différens poids, et leurs divers degrés de finesse ou de surdorure sont indiqués par un certain nombre de S.; en sorte que l'on commence par une S, qui est le plus gros, et que l'on finit par sept S, qui est le plus menu; ainsi, l'on dit du 1 S, du 2 S, du 3 S, du 4 S, du 4 S 1/2, du 5 S, du 6 S et du 7 S, autrement, du superfin. Ceux de 1, de 2, de 3 et de 4 S sont par bobines de 4 onces, et ceux de 4 S 1/2, de 5 et de 5 S 1/2, de 6 et de 7 S sont en bobines de 2 onces, le tout net.

Or en feuilles. On l'appelle aussi *or battu;* c'est un or que les batteurs d'or ont réduit en feuilles si minces et si légères, qu'il est surprenant qu'il soit possible que l'industrie et la patience des ouvriers puissent le produire ; car on a remarqué qu'une once d'or peut se multiplier en 1,600 feuilles de 37 lignes en carré, que l'on prétend être 159,092 fois plus grand que son premier volume. Paris et Lyon sont les deux villes de France où se fait le commerce le plus considérable d'or battu. *Voyez* Batteur d'or.

Or en coquille. Il provient des rognures des feuilles d'or, même des feuilles entières réduites en poudre, impalpables et broyées sur un marbre avec du miel, dont on met une très-petite portion dans le fond d'une coquille, où elle reste attachée. On l'emploie avec l'eau gommée en différens ouvrages, mais particulièrement pour la miniature. Paris est presque la seule ville de France où se fabrique l'or en coquille.

Or blanc. C'est sous ce nom que l'on désigne aussi le platine, dont la teinte est d'un blanc pâle, mais dont les propriétés ont beaucoup d'analogie avec l'or. Mais la plupart des minéralogistes appellent spécialement or blanc le tellure natif ferrifère et aurifère de Fatzbay, en Transylvanie.

Or grafique. Minéral contenant de l'or mélangé à d'autres métaux, et dans lequel néanmoins la tellure est la partie dominante. Comme ses cristaux en aiguilles prismatiques imitent les caractères typographiques, on lui a donné ce nom. Il a une teinte grise et jaunâtre; il est flexible, sans élasticité, et son empreinte est noire sur le papier.

Or de Manheim. C'est un mélange d'alliage provenant de la fusion immédiate du cuivre et du zinc dans des proportions déterminées; c'est le même que celui qu'on nomme similor.

Or musif natif. C'est un sulfure d'étain natif contenant un peu de cuivre, ayant une couleur nuancée de gris pâle et foncé. Il y en a aussi d'artificiel formé par une combinaison de mercure, d'étain et de soufre, que l'on emploie pour donner au bois une couleur de bronze, pour exciter les effets de la machine électrique.

Or mosaïque. Parmi les nombreuses inventions que l'industrie britannique fait éclore tous les jours, nous devons signaler particulièrement un composé métallique qui paraît avoir presque toutes les propriétés de l'or, et auquel l'inventeur a donné le nom d'*or mosaïque*. Il a formé un établissement à Londres. L'échantillon qui a été soumis à l'inspection est une guirlande dorée d'un très-bel effet, et cette invention paraît devoir être appliquée utilement à une foule d'objets, tels que harnais, balustres, etc. Une des propriétés les plus importantes de cet or factice est qu'exposé à l'action de l'air et de l'humidité, il n'en est nullement altéré ; il paraît prendre un poli aussi grand que l'or, de sorte qu'il pourrait être employé à l'ornement des meubles. Comme les substances métalliques dont il est composé sont au nombre de

celles qui ont le moins de prix, il en résulte qu'il ne pourra coûter que fort peu au consommateur.

Importations de l'or en France en 1837. Les importations de l'or brut, en masses, lingots, barres, poudre, bijoux cassés, etc., en 1837, suivant le registre de la douane, se sont élevées à 1,665,459 grammes, qui, au taux d'évaluation de 3 fr., représentent une valeur de 4,996,377 fr., dont la majeure partie, 557,980 de la Belgique; 168,650 de la Turquie; 150,550 de la Sardaigne; 125,560 du Chili; 104,630 d'Angleterre; 96,600 de la Toscane; 54,950 de l'Allemagne; 43,800 des états de Barbarie; 35,625 d'Alger; 58,800 du Brésil; 23,150 du Mexique; 25,800 de Venezuela; 13,000 du Pérou; 30,660 gramm. du Sénégal, etc.

Monnaies d'or. Les importations des monnaies d'or ont été encore plus considérables; elles ont été, pendant la même année, de 8,127,448 grammes, qui, au taux de 3 fr., représentent une valeur de 24,382,344 fr., dont la majeure partie, 1,754,650 de l'Allemagne; 1,079,800 de la Belgique; 1,222,000 de l'Angleterre; 1,101,800 de la Turquie; 1,021,470 des Etats-Unis; 491,750 des Deux-Siciles; 211,000 de la Sardaigne; 217,958 de l'Espagne; 174,850 de la Suisse; 232,300 de l'Egypte; 131,500 de Cuba; 85,500 du Brésil; 51,000 de Venezuela; 59,000 grammes d'Haïti, etc.

Or filé sur soie. D'Alger, 2,980 grammes évalués à 50 cent., faisant une valeur de 1,490 fr.

Cendres et regrets d'orfévrerie. Les importations des différens pays se sont élevés à 304,571 kil., qui, au taux de 30 fr., font une valeur de 9 millions 137,130 fr.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, savoir : pour l'or brut en masses, lingots, barres, poudre, bijoux cassés, etc., à 7,277,909 grammes, qui, au taux de 3 fr., font une valeur de 21,833,727 fr., dont la plus grande partie, 6,600,655 pour l'Angleterre; 460,500 pour les Etats-Unis; 25,100 pour la Suisse; 2,220 grammes pour la Suisse, etc.

Les exportations des monnaies ont été de 4,601,900 grammes, qui, au taux de 3 fr., font une valeur de 13,805,700 fr., dont la majeure partie, 2,471,100 pour l'Angleterre; 1,248,000 pour les Etats-Unis; 482,600 pour l'Espagne; 57,000 pour la Sardaigne; 13,000 pour la Suisse; 66,000 pour Cuba; 60,000 grammes pour la Martinique, etc.

ORAN, ville de la côte septentrionale d'Afrique, chef-lieu de la province de son nom, dans l'Algérie, située au fond du golfe d'Oran, entre les caps Falcon et Ferrat. Populat., environ 20,000 habit. Il n'y a qu'une petite rade, où les bateaux seuls peuvent aborder, lorsque la mer est calme et que les vents sont favorables. Les vaisseaux vont chercher abri et sûreté dans la baie et le port de Mers-el-Kebir, que l'on peut considérer comme le port d'Oran. Cette ville, qui ne présentait que des ruines lors de l'établissement des Français, s'est considérablement améliorée. Les environs d'Oran ne présentent des sites agréables que dans les parties les plus rapprochées : on ne découvre pas un arbre dans la plaine aussi loin que la vue peut s'étendre, si ce n'est le kermah ou figuier. Il est probable que l'olivier et le mûrier y réussiraient bien, si le génie militaire pouvait permettre des plantations. Les terres à jardins sont dans le grand ravin et vers la dépression où est située la mosquée de Kerguentah. C'est surtout dans la gorge de la ville que l'on voit les plus belles plantations d'amandiers, de grenadiers et d'orangers. Une végétation vigoureuse y est entretenue par des eaux abondantes et d'une excellente qualité.

Oran est un des points les plus sains de la côte; son importance n'est pas uniquement concentrée dans la ville et ses fortifications, elle repose encore sur le port, qui est, comme nous avons dit, Mers-el-Kebir, éloigné de 5 milles par mer ou de 1 lieue 3/4 de marche par terre dans la direction nord.

Commerce. Depuis la conquête, le commerce d'Oran a toujours été en augmentant dans la valeur des importations. D'après les renseignemens officiels, elles se sont successivement élevées de 3,066,134 f. qu'elles étaient en 1835, à 4,115,194 f. en 1836, et à 8,804,606 fr. en 1837, consistant en toutes sortes de produits manufacturés d'Europe, dont les cotonnades forment la majeure partie; viennent ensuite les tissus de laine, de soie et de lin, des vins, eaux-de-vie et liqueurs, meubles, ustensiles, fer non ouvré, etc. Quant aux exportations, elles ont été beaucoup moins considérables; elles se composaient du blé, de la laine et quelques autres objets du crû de la province. Le nombre total des patentés s'est élevé, en 1837, à Oran, à 574.

Navigation. Il est entré dans le courant de l'année 1837 880 navires de toutes sortes de nations, ayant un tonnage de 64,006 tonneaux, parmi lesquels on compte 184 bâtimens français ayant un tonnage de 20,697 tonneaux; 40 anglais d'un tonnage de 5,114 tonneaux; 224 espagnols du continent, du port de 8,009 tonneaux; 59 navires des îles Baléares, du port de 3,243 tonneaux, etc.

On pourrait rendre Oran le centre d'un commerce important; une partie des produits qui s'écoulent maintenant par les ports de Maroc trouveraient leur débouché naturel à Oran, où ils afflueraient. Mais il faudrait doter la ville d'un port marchand, construction qui présente de grandes difficultés, et dont les frais ont été évalués par un ingénieur à 1 million 1/2. Mais on a obvié à cet inconvénient par un superbe chemin que l'administration a fait construire depuis Oran jusqu'à Mers-el-Kebir.

ORANGE, ORANGER. On prétend que l'oranger est originaire de la Chine, d'où il s'est répandu dans l'Asie, où il s'élève à une hauteur considérable. Il se cultive en pleine terre dans la Basse-Provence, dans les îles d'Hyères, à Monaco, à Nice, en Italie, en Espagne et surtout en Portugal et à Malte, où il rapporte des fruits qui parviennent à leur maturité et qui sont délicieux. Mais, dans les pays qui ne jouissent pas d'une aussi douce température, c'est un arbrisseau d'agrément qu'on élève en caisse et dans une serre, afin de le garantir des gelées pendant l'hiver; et pendant la belle saison, il fait l'ornement des jardins. Il se fait remarquer par ses feuilles persistantes d'un beau vert, par ses fleurs disposées le long des branches en bouquets qui exhalent une odeur intense et agréable, et surtout par son fruit, dont la couleur et la forme relèvent encore la beauté. C'est le seul arbre qui, dans nos climats, porte à la fois des fleurs, des fruits naissans et des fruits mûrs.

On distingue deux sortes d'oranges, qui portent : l'une, le nom d'oranges douces, et l'autre d'oranges amères ou de bigarades. Les premières sont très-rafraîchissantes et se servent à table

avec du sucre, coupées en tranches et à l'eau-de-vie : on en fait d'excellentes confitures, de bonnes gelées, et l'on en fait aussi une boisson tempérante nommée *orangeade*, de la même manière que l'on prépare la limonade.

Malte produit les meilleures oranges, mais il en vient très-rarement à Paris ; ensuite, ce sont celles de Mayorque, des Açores, de Messine, de Palerme, de Reggio, de Séville, de Valence, Faro, Sétubal, de Portugal, les Malaga, les Porto, et enfin celles de Nice et de la rivière de Gênes. Elles sont toutes expédiées en caisses de différentes contenances, depuis 210, 250, 350, jusqu'à 400 fruits. En France, le département du Var est le seul dont les orangers cultivés en pleine terre produisent d'assez bons fruits, ainsi que les îles d'Hyères. La cueillette des oranges se fait deux fois par an : la première, du 10 au 20 novembre ; elle dure jusqu'au 4 décembre ; la seconde commence aux environs du 15 janvier et dure jusqu'au commencement de mars. Ce sont les meilleures oranges dont on fait quatre qualités, savoir : la première, dites les *extrà-belles*, que l'on met en caisses de 120 fruits ; la deuxième, les *passe-belles*, en caisses d'environ 65 kil. ou de 250 fruits ; la troisième, les *ordinaires*, en caisses de 45 kil. et de 250 fruits ; et la quatrième, les *mignonnettes*, en caisses de 300 à 350 fruits. Une fois cueillies, les oranges se fanent et se dessèchent promptement à l'air ; elles craignent beaucoup la gelée et moisissent dans un lieu humide ; mais elles se conservent très-bien dans un sable sec.

Commerce. Il se fait un grand commerce d'oranges entre les régions du midi et du nord ; les oranges viennent en Angleterre du Portugal, de Malte et surtout de Malaga et de Séville, qui en fournissent des quantités immenses.

Les oranges sont expédiées en grosses caisses contenant chacune 800 oranges. Il part tous les ans environ 40 chargemens d'oranges des ports d'Espagne pour l'Angleterre, depuis le mois de novembre jusqu'en janvier. La bonne qualité du fret et le bénéfice de l'expédition dépendent de la rapidité de la navigation et aussi de la température, qui doit être douce, pour que le fruit ne gèle pas à son arrivée. On a calculé qu'il se débitait annuellement en Angleterre 12,800,000 oranges, que l'on paie 120 réaux par caisse ou environ 4 pence 1/2 anglais ou 45 cent. la douzaine. L'importation s'est élevée, en 1832, à 270,000 caisses qui avaient acquitté un droit de 1,525,000 fr.

Il se fait aussi des envois considérables d'oranges en France, surtout à Paris, pour le jour de l'an, où il est d'usage d'offrir des oranges non encore mûres ; et l'on préfère les plus grosses, qui ne sont pas souvent les meilleures ; mais il faut alors des oranges à tout prix. Il en vient une grande quantité de Provence, de Nice, de la Rivière-de-Gênes, de Valence et même de Séville, par la voie de Marseille. Les oranges acquittent à l'entrée un droit de 11 fr. les 100 kil.

L'oranger-bigarade est beaucoup cultivé dans l'Andalousie, d'où il s'en expédie surtout de Séville des chargemens pour le Nord et l'Angleterre. On en fait usage dans l'art culinaire et dans la préparation de certaines liqueurs chaudes. Le principal produit de ce fruit est dans sa peau ou écorce, qui, étant séchée, sert au fameux curaçao qu'on fait en Hollande, qui en fait une grande consommation pour cet article. Le département du Var possède aussi des orangers-bigarades ; mais ils servent principalement à la production de la fleur et de la feuille, qu'on emploie à faire de l'eau d'orange et à la distillation dite de l'essence de Néroli.

Importation d'oranges en France. Il a été importé en France en 1837, suivant le registre de la douane, 7,622,020 kil. d'oranges, qui, au taux officiel de 50 cent., font une valeur de 3,811,010 fr., dont la majeure partie, 3,861,807 d'Espagne ; 1,656,950 de Sardaigne ; 1,092,025 des Deux-Siciles ; 842,009 du Portugal ; 12,735 d'Alger, etc.

Exportations. Elles se sont élevées à 94,712 kil. d'une valeur de 47,356 fr., dont la plus grande partie, 17,722 pour la Belgique ; 15,458 pour l'Espagne ; 14,030 pour l'Allemagne ; 10,434 pour la Russie ; 3,796 pour la Suède ; 6,688 pour la Prusse ; 3,097 pour les villes Anséatiques ; 4,459 pour l'Angleterre ; 3,450 pour la Toscane ; 2,228 pour la Hollande ; 9,839 kil. pour la Suisse.

ORANGE, ville de France, dans le ci-devant Comtat-Venaissin, département de Vaucluse, sur la petite rivière de Meyne, à 1 l. 1/2 du Rhône, 5 d'Avignon, 15 de Marseille et 23 de Montpellier. Population, 9,000 habitans.

Productions. Elles consistent en blé, vin, soie, amandes, huile d'olive, fruits du Midi, miel, safran, garance, graines de toute espèce, truffes, laine, essence, etc.

Industrie. Il y a des fabriques, autrefois renommées, de toiles peintes dites toiles d'orange, de serges, des moulins pour réduire en poudre la garance, des filatures de soie considérables, des fabriques de liqueurs, d'essence et d'eau-de-vie.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable en vin, soie, laine, garance, safran et fruits. On y tient 5 foires par an.

ORBEC, ville de France, en Normandie, département du Calvados, sur l'Orbec, à 4 l. de Lisieux et 13 de Caen. Population, 4,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de petites étoffes légères de laine, de rubans de fil, de percales, de filature de coton, de blanchisseries de fil et de coton, et des tanneries, ainsi qu'une fabrication de parapluies. On y tient 2 foires par an, où il se fait un commerce assez important de tissus de laine, de fil de lin, de bestiaux et autres produits.

ORCADES (en anglais ORKNEY), groupe d'îles au N. de l'Ecosse, dont il dépend, et dont il se trouve séparé par le détroit de Pentland, et situé entre l'Atlantique et la mer du Nord. Il a environ 20 l. de long du N.-E. au S.-O, sur 10 l. de large. Il comprend 30 îles, dont plusieurs ne sont que des îlots inhabités, nommés *Holmes*. La plus considérable est Pomona ; viennent ensuite South-Ronald, Hoy, etc. Populat., 30,000 habitans.

Productions. Sur 384,000 acres de terre que contiennent ces îles, on n'évalue qu'à 84,000 seulement les terres cultivables et propres aux prairies et aux jardins, qui ne sont pas d'une grande fertilité ; le reste n'est composé que de bruyères et de marais. On y récolte des grains, dont on exporte une partie dans les bonnes années. On élève une grande quantité de bestiaux dans les pâturages, parmi lesquels les moutons sont les plus nombreux ; et depuis une vingtaine d'années, leurs produits commencent à être plus considérables.

Minéralogie. On trouve dans plusieurs de ces îles divers métaux, principalement du plomb et du fer, et en grande abondance de la chaux. On ramasse sur le rivage des coraux, de l'ambre gris, des coquillages rares et curieux, des cornalines, et jusqu'à des éponges.

Industrie. L'industrie manufacturière consiste dans quelques fabriques de draps communs, de bonneterie et de couvertures de laine; mais les filatures de lin et la fabrication de la toile y sont plus considérables.

Commerce. L'extraction du sel des plantes marines, telles que le varech, forme une branche importante de l'industrie et du commerce; on en exporte annuellement 2,500 tonneaux. Les autres articles d'exportation sont les bestiaux, les porcs, le beurre, la laine, le suif, les peaux, le poisson salé qu'on a pêché sur les côtes, l'huile de poisson, le fil de lin. On expédie un grand nombre de homards sur le marché de Londres. La valeur de ces exportations, évaluée à environ 1 million de fr., suffit à payer les importations, qui se composent de bois de charpente, fer, tabac, lin, savon, de différens ustensiles et outils en fer, de draps fins et larges, d'indiennes et de colonnades. Tout le commerce se fait uniquement avec la Grande-Bretagne, et principalement l'Ecosse.

ORCANETTE, racine d'une plante, espèce de buglose, qui croît dans les environs de Montpellier, en Languedoc et en Provence, et aussi au Levant. C'est une racine de moyenne grosseur, d'un rouge foncé au dessus et blanche en dedans. Celle du Levant est une racine souvent grosse comme le bras, et longue à proportion; elle est mêlée de différentes couleurs, principalement de rouge et de violet. On doit la choisir d'une grosseur moyenne, ligneuse, revêtue de son écorce, laquelle se détache assez facilement. C'est dans cette écorce que réside le principe extractif colorant. Ce principe est soluble dans l'alcool, dans les huiles, dans les graisses et dans les acides. On s'en sert pour colorer l'onguent et l'huile rosat, la pommade pour les lèvres. La racine d'orcanette donne un rouge fort vif qui sert également aux teinturiers.

L'orcanette acquitte à l'entrée un droit de 5 fr. par 100 kil., et 4 fr. à la sortie.

Importations. Les importations en France se sont élevées en 1837, d'après le registre de la douane, à 647 kil., qui, au taux officiel de 80 c., font une valeur de 518 fr., dont 414 de la Suisse et 233 kil. de l'Allemagne.

Exportations. Elles n'ont été que de 39 kil., d'une valeur de 31 fr., pour la Sardaigne, les îles Maurice et Bourbon.

ORDONNANCE. On distingue deux sortes d'ordonnances; l'une est celle qui émane du souverain, d'après le pouvoir qui lui est conféré dans les états constitutionnels, ou d'après sa volonté dans les gouvernemens absolus. L'autre espèce d'ordonnance est celle du juge, rendue dans des cas urgens, et quelquefois par le seul président d'un tribunal, soit pour autoriser une opposition ou saisie-arrêt lorsqu'il y a urgence, comme nous l'avons dit. Une ordonnance est aussi rendue par un seul juge dans une affaire dont il est chargé, dans une faillite, par exemple.

ORDRE (jurisprudence commerciale). Il consiste dans l'endossement mis sur une lettre de change ou billet de change, qui rend l'une et l'autre payable à celui à l'ordre duquel on l'a passé, et qui en marque la cession suivant la valeur qui en a été fournie, soit en marchandises, en compte ou en argent comptant, et qui doit être exprimée. En voici la formule : *Pour moi, payez à* (le nom) *un tel, ou à son ordre, valeur reçue comptant* (ou en marchandise), qui doit être écrit au dos de la lettre de change ou billet à ordre que l'on transmet à un tiers.

Une lettre de change est à l'ordre d'un tiers, ou à l'ordre du tireur lui-même (110).

Elle peut être tirée par ordre et pour le compte d'un tiers (111).

L'endossement d'une lettre de change doit énoncer le nom de celui à l'ordre de qui il est passé (137).

Il est défendu d'antidater les ordres, à peine de faux (139).

Le billet à ordre énonce le nom de celui à l'ordre de qui il est souscrit (188).

Un billet ou lettre de change qui ne serait pas stipulé à l'ordre, ne serait pas susceptible d'être négocié, et la valeur ne pourrait en être comptée qu'à celui au nom duquel la lettre ou le billet aurait été fait, ou à quelque fondé de procuration pour le recevoir.

Il a été décidé par un arrêt de la cour de cassation, du mois de vendémiaire an XI, que la simple signature en blanc, apposée au dos d'une lettre de change, n'en confère point la propriété, et n'est pas ce qu'en terme de commerce on appelle ordre.

La valeur d'une lettre de change, avec un ou plusieurs ordres en blanc, peut être saisie par les créanciers du dernier endosseur (à qui elle est toujours censée appartenir en quelque main qu'elle se trouve), c'est-à-dire du dernier au profit de qui l'ordre est rempli, qui, par une simple signature, ne s'en est pas dessaisi (ordonn. de 1673, tit. V, art. 25). On doit donc observer de faire remplir l'ordre en blanc d'une lettre de change que l'on paie, et de faire mettre l'acquit de celui au profit duquel l'ordre est rempli, en écrivant au bas sa qualité et son domicile. S'il manquait à un ordre les conditions requises, il tomberait dans le cas des ordres en blanc, qui ne transfèrent pas la propriété d'un billet à ordre ou d'une lettre de change. *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

ORDRE DES CRÉANCIERS. C'est l'état que l'on doit dresser de tous les créanciers d'un commerçant en faillite, ou d'une succession, pour qu'ils soient payés suivant le rang que leur donne leur privilége ou hypothèque. *Voy.* CRÉANCIER.

ORDRE DE COMMISSION. C'est l'ordre, le pouvoir ou la commission qu'un commettant transmet à son commissionnaire pour l'achat ou la vente de certaines marchandises, aux conditions qu'il lui prescrit. Un négociant doit être clair et précis dans les ordres qu'il donne à son correspondant, pour qu'il n'y ait pas de double sens, et celui-ci ne doit jamais rien faire sans ordre ni aller au delà de ceux qui lui ont été donnés, ou en demander de nouveaux en cas de besoin, ou des explications sur ceux qu'il a reçus, s'il ne peut les exécuter suivant leur prescription.

OREL ou ORLOV, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, au confluent de l'Oka et de la petite rivière Orel ou Orlik, à 75 l. de Moscou et 190 de St-Pétersbourg. Population, 20,000 habitans.

Productions. Le sol y est fertile. On récolte abondamment des grains, du lin, du chanvre, dont l'exportation est considérable. Il y a quelques mines de fer, des carrières d'albâtre et d'argile.

Industrie. On compte dans le gouvernement 145 manufactures, dont les distilleries de grains, les tanneries et les fabriques de chandelle et de savon sont les plus considérables.

Commerce. Il consiste principalement dans l'ex-

portation des blés et du chanvre; on exporte aussi de l'huile de graine de chanvre, du miel et de la cire, du suif, du beurre, des soies de porc, des cuirs et des laines tirées de la petite Russie.

ORENBOURG, gouvernement de la Russie asiatique, situé entre ceux d'Astrakhan, de Tobolsksk, de Perm, de Wistka, de Suratow, Simbirsk et Casan, ayant environ 10,000 lieues carrées, 875,000 habitans, arrosé par l'Oural, le Tobol, la Samana et plusieurs autres fleuves, et habité en partie par des Tartares, des Calmouks, des Kirghis, etc. Ce gouvernement est traversé par les monts Oural, et leurs ramifications, qui renferment d'abondantes mines de cuivre et de fer. Le siége du gouvernement a été transféré d'Onfa à Orenbourg, au confluent de l'Oural et de la Sakmara. Elle a une population de 24,000 habitans; elle est le centre du commerce des Tartares et d'autres peuples de l'Asie. On y trouve des magasins de beaux tapis, de soieries, de pelleteries, de denrées coloniales. Il y a plusieurs foires assez considérables.

Dans le courant de l'été de l'année 1836, il était arrivé à la ligne, frontière d'Orenbourg, 6 caravanes venant de l'Asie centrale. La plus considérable de ces caravanes, forte de 2,864 chameaux, était entrée au marché d'échange d'Orenbourg les 16, 20 et 22 juillet, avec des marchands boukhares et khiviens. Ce même marché d'échange a reçu encore deux caravanes de 1,056 et de 250 chameaux. De trois autres caravanes, venant également de Boukharie, deux fortes de 350 et de 502 chameaux sont arrivées à la forteresse d'Orsk; la troisième, qui comptait 1,300 chameaux, est entrée à Troïtsk.

Les marchandises apportées par ces différentes caravanes consistaient en coton, bourre et filé, articles de fabrication asiatique, fruits secs, etc. Les marchandises russes qu'elles apportaient en retour, et qui se vendaient plus avantageusement en Boukharie, étaient des draps, du fer, et particulièrement de l'acier.

Les marchandises importées par les asiatiques consistent principalement en coton écru et filé, divers tissus de laine, châles, pierres précieuses et toutes sortes de fruits secs. Lorsque la première de ces caravanes est arrivée aux environs d'Orenbourg, plusieurs employés, accompagnés d'un médecin, ont été envoyés à sa rencontre dans les steppes. Dès que l'état sanitaire eut été dûment constaté, l'admission a eu lieu immédiatement.

Etat de l'industrie. La *Gazette du Commerce* de la Russie nous fournit les renseignemens suivans sur l'état de l'industrie dans le gouvernement d'Orenbourg. En 1835, ce gouvernement comptait 6 forges ou fonderies de fer; 5 fonderies de cuivre; 75 fabriques de potasse (dont 3 en non activité); 7 fabriques de draps; 62 tanneries; 43 fonderies de suif; 2 fabriques de chandelles; 10 brasseries d'eau-de-vie; 1 brasserie de bière et 1 verrerie.

Foires. Ce gouvernement possède 20 foires; mais il ne faut en compter que 18, les deux foires de chef-lieu étant remplacées par le commerce non interrompu qui s'y fait avec les contrées asiatiques. A ces 18 foires, il a été amené en 1835 pour 5,108,784 roubles de marchandises et articles divers, et vendu pour 2,399,355 roubles. Ce gouvernement a aussi fourni à ceux de l'intérieur de la Russie 46,458 moutons, 502 têtes de gros bétail et 521 chevaux.

ORENBOURG, ville de la Russie asiatique; ci-devant capitale du gouvernement de son nom, située dans une vaste plaine au confluent de l'Oural et du Sakmara, à 70 l. d'Onfa, 123 de Kasan, 450 de Saint-Pétersbourg. Elle est le centre du commerce des Tartares et autres peuples de l'Asie avec la Russie. On y trouve des magasins bien fournis de belles étoffes de l'Asie et de l'Europe, en tapis, soieries, cotonnades, de pelleteries et de denrées coloniales. Le suif de ce gouvernement est un des meilleurs de la Russie, et il en fournit une quantité considérable; c'est aussi le lieu de rendez-vous des caravanes qui font le commerce de la Boukharie, des pays des Kirghis et de la Chine.

La *Gazette du Commerce* de la Russie donne le tableau suivant des reviremens du commerce sur la ligne d'Orenbourg pendant l'année 1834:

Désignation.	Importat.	Exportat.
Par la douane d'Orenbourg.	1,551,978	1,447,189
Id. de Troïtsk.	1,053,795	820,410
Par la barrière d'Orsk. . .	95,943	144,960
Id. d'Itebsk	74,258	67,134
Id. d'Ouralsh.	212,560	168,441
Id. de Kalmykova.	194,128	163,132
Id. de Gourieff	390,885	383,694
Totaux.	3,140,356	3,318,417

Depuis le 1er janvier jusqu'au 10 mai 1838, la valeur des exportations de cette ville dans les steppes des Kirghis s'est élevée à 440,733 roubles, 25 cop, savoir : pour 350,667 roubles 50 cop de marchandises russes et pour 90,061 roubles 75 cop d° d'Asie. En 1837, jusqu'à la même époque, il n'avait été exporté que pour 236,828 roubles.

ORFÈVRERIE. C'est l'art de travailler l'or et l'argent, d'en faire des vases, de la vaisselle, des couverts, des ornemens d'églises et autres objets. On lui donne le nom de bijouterie lorsque cet art s'occupe des bijoux. Nulle part cette industrie n'a été portée à un si haut degré de perfection qu'en France, soit qu'on envisage le goût, le fini ou la délicatesse, la beauté, ainsi que la solidité des ouvrages. L'orfévrerie se compose de plusieurs arts : la ciselure, qui embellit l'orfévrerie, est un art à part; il suppose des talens particuliers; il a été porté en France à un haut degré de perfection. Le moulage est encore une branche dans laquelle nos ouvriers excellent; l'or, l'argent, prennent sous leurs mains des formes très-agréables; il en résulte des ouvrages qui rivalisent avec la sculpture la plus élégante. Nous ne parlerons pas de la gravure, du blanchiment, du brunissement et autres procédés auxquels sont soumises les pièces d'orfévrerie. Toutes ces différentes parties de l'art sont très-bien traitées en France. C'est principalement à Paris que se font les plus beaux ouvrages d'orfévrerie; Lyon, Bordeaux, Marseille, Strasbourg, avaient, avant la révolution, des ateliers remarquables, que le défaut d'exportation et la difficulté des tems avaient ruinés. Mais, depuis cette époque, l'orfévrerie a repris faveur.

Division de l'orfévrerie. L'orfévrerie est un art qui s'appuie sur les élémens de plusieurs sciences : le dessin, la sculpture et l'architecture en sont les bases. Elle doit être considérée sous trois points de vue principaux, qui sont l'art proprement dit, les moyens de fabrication et les avantages commerciaux. L'orfévrerie se subdivise encore en quatre genres : la grosserie, la joaillerie, la bijouterie et la fabrication du trait. Mais comme c'est du même

principe que ces trois genres émanent, ils se résument dans l'art de l'orfévrerie, dont nous ne décrirons pas les procédés, qui sont plutôt de la compétence de la technologie que d'un dictionnaire de commerce. Nous devons distinguer un genre d'orfévrerie particulier qu'on appelle orfévrerie niellée, dont nous allons faire mention.

Orfévrerie niellée. MM. Mention et Ch. Wagner, à Paris, après de nombreux essais et des recherches laborieuses, sont parvenues à vaincre les difficultés d'exécution attachés à l'art de nieller l'orfévrerie. Ils sont arrivés à produire, à l'aide de procédés mécaniques qui leur appartiennent, des ouvrages qui excèdent en dimension et en richesse tout ce que nous connaissons des anciennes nielles. Nous signalerons particulièrement une coupe en argent doré et niellé, exécutée d'après les dessins de M. de Triqueti, et dont l'intérieur, le dessous et le pied sont ornés de divers sujets, et d'autres pièces du même genre d'une exécution parfaite. Ces produits méritent d'autant plus d'attention, qu'ils peuvent devenir l'objet d'un commerce assez important avec le Levant. Le pays doit de la reconnaissance à ces orfévres, ainsi qu'à d'autres, pour avoir fait revivre un art qui peut avoir de l'avenir pour notre orfévrerie.

Une nielle est une pièce d'orfévrerie ornée de dessins qui ressortent au noir sur un fond d'argent ou d'or.

L'orfévrerie niellée offre de grandes difficultés; c'est à cela qu'il faut attribuer sans doute l'abandon où elle a été délaissée plusieurs fois. Il est remarquable que ce sont toujours de grands artistes qui l'ont restaurée. Benvenuto Cellini, dans ses œuvres imprimées à Milan en 1811, raconte comment, en 1615, cette branche de son art était presque complètement ignorée à Florence, et décrit tous les efforts par lesquels il est parvenu à restituer ce genre où l'avait précédé Finiguerra.

Le luxe de la vaisselle et de l'orfévrerie, en général, est sans doute plus généralement répandu parmi la noblesse d'Angleterre qu'en France, où règne une certaine parcimonie qui lui fait quelquefois préférer le plaqué. Mais on peut dire que s'il y a plus de richesse en Angleterre, la France se distingue surtout par le bon goût de son orfévrerie et aussi par la délicatesse de la main-d'œuvre, comme on a pu le remarquer aux dernières expositions. Le goût que les artistes et les amateurs ont pris pour le style de la renaissance a remis en honneur les arts de la ciselure, des émaux et le guilloché.

L'orfévrerie sert de base à la bijouterie et à la joaillerie, qui suivent les mêmes principes de fabrication; la bijouterie, sous un plus petit volume, et la joaillerie, servant à fixer avec art les diamans et pierres précieuses. La fabrication de Paris a, de tout tems, obtenu la préférence. Ce genre où les émaux et le guilloché entrent pour ornemens a beaucoup contribué à l'avancement de ces deux arts particuliers.

Commerce. Que l'on calcule ce que peut produire un commerce qui s'élevait autrefois à une somme annuelle de 60 millions en orfévrerie qui était expédiée dans toutes les parties du monde, et qui occupait, tant à Paris qu'à Lyon, 70,000 ouvriers de tous genres. M. Necker dit qu'on employait de son tems environ la valeur de 10 millions en or et en argent, provenant du bénéfice de notre commerce avec l'étranger, tant pour les ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie que pour les galons et les tissus. Cette valeur n'est pas toute celle de la matière première qui entre dans ces différens ouvrages; il faut y ajouter encore le montant de la refonte des anciens ouvrages et les pierreries de toutes espèces. La totalité de ces divers objets peut s'élever à environ 20 millions pour la valeur des objets d'orfévrerie fabriqués en France en 1789. Le prix de la main-d'œuvre est évalué environ à un huitième; ainsi, les bénéfices de l'industrie s'élevaient, dans cette partie, à 2,508,000 livres tourn.

Mais le prix de la main-d'œuvre, et par conséquent les bénéfices de l'industrie, sont en proportion plus considérables aujourd'hui, parce que les salaires, en général, se sont accrus, et que les façons et les ornemens dans les pièces d'orfévrerie sont d'une plus grande valeur aujourd'hui qu'autrefois, relativement à la quantité de matières que l'on emploie. *Voyez* MÉTAUX PRÉCIEUX.

Commerce de l'orfévrerie et de la bijouterie. Le comte Chabrol (*Recherches statistiques sur la ville de Paris*) rapporte que la valeur, année commune, des ouvrages d'or et d'argent fabriqués dans Paris, s'élève à 14,553,000 fr.

La valeur de ces ouvrages est bien plus considérable en Angleterre. Suivant Chalmers (*comparative Estimate*), il a été fabriqué dans ce pays, en 10 années, depuis 1788 à 1797, 10,171 liv. pesant d'or et 919,283 liv. d'argent, et dans un autre intervalle de 10 années, depuis 1800 à 1809 inclusivement, 16,942 livres d'or et 1,130,481 livres pesant d'argent. Le droit d'essai ou de contrôle pendant cette dernière période s'est élevé à 8,420 liv. sterl. par an. Suivant le rapport que M. Huskinson a fait à la chambre du commerce, ce droit s'est élevé, en 1828, à 105,000 liv. st., ce qui prouve qu'il a été fabriqué, pendant cette année, dans la Grande-Bretagne, 17,790 livres d'or et 1,186,973 liv. pesant d'argent employés, soit en vaisselles plates, soit en orfévreries de toutes espèces.

C'est quatre fois la valeur de ce qui a été fabriqué en France et excède même la somme à laquelle M. de Humboldt a évalué celle de toute l'Europe.

Ces rapports nous autorisèrent à porter la valeur annuelle de l'or et de l'argent fabriqués et employés en vaisselles plates et en orfévrerie et bijouterie, en Angleterre, à 23,000,000 piastres, et en France, à 5,500,000 piastres.

Nous évaluerons approximativement la valeur de ces mêmes ouvrages d'or et d'argent fabriqués, soit à Genève, Vienne, Augsbourg, Berlin, Leipzig, Vicence, Ladrène, et dans le reste de l'Europe, à 11,500,000 piastres, ce qui, pour toute l'Europe, fait une valeur totale de 40 millions de piastres ou 200 millions de francs par an, employés pour la vaisselle plate, l'orfévrerie et la bijouterie, pour les ornemens des églises, les vases sacrés, etc.

De l'exercice du commerce de l'orfévrerie, etc. Toute personne qui veut exercer l'état d'orfévre, joaillier, bijoutier, est tenu d'en faire la déclaration à l'administration municipale de son domicile, et d'y déposer son poinçon particulier avec son nom. L'administration veille à ce que le même symbole ne soit pas employé par deux orfévres de son arrondissement. Les orfévres sont obligés d'avoir un registre coté et paraphé par un officier de police, sur lequel ils doivent inscrire la nature, le poids, le titre et le nombre des matières d'or et d'argent qu'ils achètent et vendent, avec le nom et la demeure de ceux de qui ils les achètent. Ils ne peuvent acheter que de personnes connues ou donnant des garanties; ils doivent délivrer aux

acheteurs un bordereau énonciatif de l'espèce, du titre et du poids des ouvrages qu'ils leur ont vendus, en désignant si ce sont des objets neufs ou de hasard. Le fabricant de plaqué ou de doublé est soumis aux mêmes conditions. Lorsqu'un orfévre meurt, son poinçon est remis, dans l'espace de deux mois après son décès, au bureau de garantie de son arrondissement, pour y être biffé de suite. Il en est de même dans le cas où un orfévre quitte le commerce. S'il doit s'absenter plus de six mois, il doit déposer son poinçon au bureau de garantie, et le contrôleur fera poinçonner les ouvrages fabriqués chez lui en son absence. Les marchands d'ouvrages d'or et d'argent ambulans, ou venant s'établir en foire, sont tenus, à leur arrivée, de se présenter à l'administration municipale, pour y exhiber les bordereaux des orfévres qui leur auront vendu ces ouvrages. Les maires sont tenus de faire saisir les ouvrages qui ne sont point poinçonnés, ou dont les marques ou poinçons paraîtraient contrefaits, et les feront remettre au procureur du roi. Quiconque trompe l'acheteur sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la qualité des pierres fausses vendues pour fines, est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an, et d'une amende qui ne peut excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au dessous de 50 fr.

Dans le commerce, on reprend la vieille argenterie pour fondre, à raison de 5 à 6 fr. par kil. au dessous de la valeur de son titre, pour couvrir les frais de fonte, d'affinage et de déchet. Dans les ventes publiques, l'argenterie dont la marque est antérieure à celle employée à l'époque de la vente, doit acquitter de nouveau le droit ou doit être brisée.

La plus riche orfévrerie est sans contredit celle de l'Angleterre, mais elle est trop massive, et quoique le travail en soit assez bien exécuté, elle est généralement sans goût ni élégance dans les formes; ce qu'il y a de plus précieux est emprunté à l'époque de Louis XIV. La vaisselle est un luxe, en Angleterre, qui est porté à un haut degré de richesse chez la noblesse; il y a des lords qui en possèdent pour une valeur de plus d'un million de francs. La main-d'œuvre est très-chère, et le droit de contrôle de 1 fr. 25 c., c'est-à-dire de 90 c. plus élevé qu'en France. En Allemagne, c'est encore pire pour le goût et le travail de l'orfévrerie, aussi l'exportation de ce pays est-elle nulle. L'Italie perfectionne mieux ses ouvrages d'orfévrerie; ils se distinguent par plus de délicatesse et de goût dans l'exécution, ce qu'il faut attribuer aux ornemens d'orfévrerie qu'exige généralement le culte dans ce pays, qui est le principal siége de celui de la chrétienté. L'orfévrerie des autres pays n'a rien qui la distingue.

L'orfévrerie, comme tous les objets des arts, est également assujettie à la variation de la mode, ce qui donne de tems à autre une plus grande activité à cette branche d'industrie.

Orfévrerie, joaillerie, bijouterie de France. L'exposition de 1839 offre encore, en fait d'orfévrerie et de bijouterie, la preuve que nos produits laissent bien loin derrière eux tout ce qui sort des ateliers de l'étranger. Le génie français se prête mieux que tout autre à cette délicatesse et à cette élégance que réclament les ouvrages d'orfévrerie et de bijouterie. Notre supériorité en cette matière ne fait que s'accroître, et c'est surtout pour les anciennes colonies espagnoles que nos produits semblent avoir le plus d'attrait. L'Espagnol aime la légèreté et la complication ingénieuse de nos dessins. Mais que d'obstacles et de difficultés à vaincre! quel génie inventif ne faut-il pas déployer journellement sur tout cet immense littoral américain qui accable nos produits d'orfévrerie et de bijouterie de droits exorbitans.

Notre industrie d'orfévrerie et de bijouterie est appelée à jouer un rôle trop important dans nos relations commerciales avec l'Amérique espagnole, pour que le gouvernement ne s'occupe pas enfin des moyens de faire cesser les embarras de nos fabricans, et d'obvier aux obstacles qui s'opposent à l'écoulement régulier de nos produits.

Nos lois et nos règlemens concernant les matières d'or et d'argent, semblent s'unir avec la douane étrangère pour frapper notre exportation légitime et donner carrière à la fraude. Il en est résulté de coupables entreprises qui ont enrichi certains industriels aux dépens du crédit et de la considération de la France. La méfiance a régné pendant long-tems contre nous; mais aujourd'hui, grâce aux efforts persévérans de quelques habiles fabricans, en tête desquels se place M. Christofle, et qui ont lutté avec énergie contre les obstacles suscités par les étrangers et par les lois françaises, notre commerce d'orfévrerie et de bijouterie reprend l'ascendant que lui méritent et la perfection du travail et la supériorité de la valeur intrinsèque. Il y a douze ans, une ou deux fabriques seulement travaillaient pour l'exportation dans l'Amérique du sud : elles occupaient douze à quinze ouvriers; aujourd'hui, Paris renferme vingt fabriques qui expédient en Amérique. M. Christofle seul compte dans ses ateliers de Paris cent cinquante ouvriers, et un nombre à peu près égal au dehors. La diminution ou la suppression du droit de marque, tout en conservant le droit d'essai, mettrait les bijoutiers français en mesure de soutenir la concurrence avec les fabriques étrangères, qui livrent leurs produits à un titre de 100 à 125 millièmes plus bas que les nôtres.

Importations. Elles se sont élevées en France, en 1837, suivant le registre de la douane, savoir: en orfévrerie d'or ou de vermeil, à 32,968 grammes, qui, au taux officiel de 34 c., font une valeur de 11,200 fr.; en orfévrerie d'argent, à 1,220,158 gram., qui, au taux officiel de 24 c., font une valeur de 292,858 fr.; en bijouterie d'or ornée en pierres ou perles fines, 23,295 gram., qui, au taux de 7 fr., font une valeur de 163,095 fr.; autre bijouterie d'or, 87,268 gram., qui, au taux de 4 fr., font une valeur de 349,072 fr.

Exportations. Elles se sont élevées, en orfévrerie d'or ou de vermeil, à 440,362 grammes, qui, au taux de 34 c., font une valeur de 149,793 fr.; en orfévrerie d'argent, à 4,375,610 gram., qui, au taux de 24 c., font 1,050,146 fr.: en bijouterie d'or ornée en pierres ou perles fines, à 53,244 gram., qui, au taux de 7 fr., font une valeur de 372,708 fr.; bijouterie d'or autre, 505,988 gram., qui, au taux de 4 fr., font une valeur de 2,023,952 fr.

Effet de l'ordonnance royale sur l'orfévrerie. L'industrie de l'orfévrerie et de la bijouterie joue un grand rôle à Paris, ainsi que dans d'autres grandes villes de France. La loi du 19 brumaire an VI, qui régit encore l'orfévrerie et la bijouterie, est généralement reconnue vicieuse, et des améliorations à cette loi furent presque officiellement promises et annoncées. L'administration elle-même en reconnaît l'urgence. Les orfévres et les bijoutiers de Paris sollicitent la présentation

la plus prompte d'une loi ; ils l'attendent avec une impatience qui est légitime, car, pour prévenir une fraude que l'état actuel des choses rend facile, pour empêcher les faux poinçons, d'honorables commerçans peuvent se trouver très-souvent exposés à des visites d'inspecteurs. Les souffrances de l'industrie se sont aggravées, et la loi du 19 brumaire, que l'on croyait expirante, a repris vigueur et semble vouloir se venger de ses adversaires. Au lieu du projet de loi, il a été publié l'ordonnance royale du 7 avril 1838, qui a prescrit pour le 10 mai 1838 une recense, c'est-à-dire :

1° Une vérification, dans un délai de trois mois, par les agens des contributions indirectes, des marques dont sont revêtus tous les ouvrages d'or et d'argent qui se trouvent dans le commerce;

2° L'application d'un poinçon spécial, pour indiquer que cette vérification a eu lieu ;

3° L'établissement de nouveaux poinçons à employer sur les ouvrages fabriqués à neuf, à partir du jour où commencera la recense.

Cette ordonnance s'appuie sur des faits malheureusement trop certains, les nombreuses contrefaçons des poinçons de l'état. De bons esprits contestent absolument l'utilité d'une recense. Cette mesure, qui implique le renouvellement des poinçons, grève de frais importans le Trésor, cause des pertes de tems aux assujettis, des dégâts à leurs marchandises, et frappe de dépréciation, entre les mains des particuliers, tous les ouvrages marqués qu'ils possèdent. Une réforme large et nécessaire du système de la loi de brumaire, comme on l'avait promis, aurait été préférable, à bien des égards, ainsi que les marchands orfévres et bijoutiers le désiraient et le sollicitaient par l'organe d'un commissaire qu'ils avaient nommé à cet effet.

Le droit de garantie ou de contrôle, qui frappe aussi le bijou d'or, forme un revenu au profit de l'état que l'on évalue à environ 1,600,000 fr. On le perçoit sous les deux dénominations de garantie et d'essai : la première au taux de 11 fr. le kilog., et le second à raison de 30 cent. le kilog. Il est accordé une prime des 2/3 du droit de garantie aux importations à l'étranger.

La loi distingue deux titres de fabrication, exprimés en très-petits caractères dans le champ du symbole du poinçon par le n° 1 ou 2, suivant le titre employé. Ces empreintes varient suivant que l'administration trouve opportun d'en changer les dessins, pour obvier aux inconvéniens des contrefaçons. La grosse orfévrerie, qui consiste dans la vaisselle, les décorations des objets du culte, ne fait usage que des matières du premier titre ; le second n'est employé qu'à la fabrication des petites pièces et des bijoux d'argent ; mais dans la province, on ne fabrique généralement qu'au deuxième titre. Le titre, en France, est le meilleur de l'Europe, étant à 950/1000 pour le premier et à 800/1000 pour le second. La loi accorde une tolérance de 5/1000. Le titre, en Angleterre, n'est que de 921/0000; en Allemagne, de 780; en Russie, de 855. Les titres des autres pays sont variables et inférieurs, en sorte qu'on ne peut acheter leurs articles d'orfévrerie qu'avec méfiance.

ORGANDI (toilerie), mousseline ou toile de coton qui se fabrique en grande quantité dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

ORGANEAU, terme de marine qui désigne un gros anneau de fer qui est passé et mobile dans un œil ou trou pratiqué au bout de la verge de l'ancre, et auquel on amarre le câble. On recouvre ordinairement cet organeau de menus cordages pour adoucir le frottement. C'est ce qu'on appelle emboudinure de l'organeau.

ORGANSIN, soie préparée pour former la chaîne des tissus. L'organsin est composé de deux brins de soie grège ; il y en a aussi de trois et de quatre; mais les plus ordinaires sont de deux brins. La préparation de cette espèce de soie est bien différente des autres ; il faut que l'organsin ait une force extraordinaire pour résister à l'extension et aux fatigues du travail de l'étoffe dont il compose la chaîne ou toile, à travers laquelle la trame doit passer pour en former un tissu.

A cet effet, il faut pour la composition de l'organsin que chaque brin de soie grège soit tordu séparément sur lui-même pour qu'il acquière la force qu'il doit avoir, ce qui s'opère par un moulin construit exprès qui doit donner le *tors*, auquel on donne le nom de premier apprêt, et qui est si considérable, que trois pouces de longueur du brin préparé comme il faut doivent avoir reçu plus de 800 tours. Chaque brin ayant reçu cette première façon, on doit donner à l'organsin le retors au second apprêt pour l'achever. Il faut, dans cette seconde opération, doubler ou joindre ensemble deux brins de la soie déjà préparée par le premier apprêt. Lorsqu'on a le nombre de bobines nécessaires, on les remet sur le moulin pour donner le tors dont il a encore besoin. C'est ce qu'on appelle charger le moulin, avec cette différence que le second tors n'emporte que la dixième partie du premier. Dans cette seconde opération, au lieu d'une bobine pour ramasser le fil, c'est un dévidoir auquel les artistes ont donné le nom d'*asple*, dont on se sert et dont la circonférence est de 30 pouces environ, ce qui, faisant ramasser ou dévider la soie plus vite, ne donne qu'un tors très-léger dans cette seconde préparation.

La qualité des organsins fins est depuis 18 jusqu'à 48; on ne compte pas au dessus. Les organsins même de 18 deniers ne servent que pour les étamines ou camelots mi-soie qui se fabriquent à Amiens, leur trop grande finesse les empêchant de résister au travail d'une étoffe unie ; c'est pourquoi les fabricans qui les emploient dans les étamines les font monter au moulin avec un fil de laine pour leur donner plus de consistance. Les organsins de 24, 28 deniers jusqu'à 48, sont, à proprement parler, ceux qui sont destinés pour l'étoffe unie ; il s'agit ensuite de distinguer le poids pour ne point tomber dans l'erreur. Chaque ballot d'organsin de tirage doit être d'une qualité uniforme quant au poids. Le premier apprêt de l'organsin se nomme *filage* ; le second s'appelle *tors* ; les bobines pour le second apprêt tournent de gauche. Les deux brins tordus et préparés paraissent n'en composer qu'un et forment le fil d'organsin. Les organsins à trois ou quatre brins reçoivent la même préparation pour les premiers et seconds apprêts, avec cette différence que pour faire un organsin à trois brins, il faut doubler ou joindre ensemble trois brins sur une même bobine ; pour un organsin à 4 brins, on enjoint 4 brins ; ensuite, chargeant le moulin, on leur donne le second apprêt comme aux premiers.

Les Italiens ont été et sont encore en Europe les premiers fabricans d'organsins. Les moulins d'organsinage de Bologne, dans les états du pape, et les soies organsinées qui en proviennent, jouirent

en France dans l'avant-dernier siècle d'une réputation distinguée. Les Piémontais s'approprièrent et perfectionnèrent ce genre d'industrie; bientôt elle leur valut la réputation dont ils jouissent encore et le commerce considérable qu'ils continuent de faire de leurs soies organsinées avec les nations fabricantes, principalement avec la France, quoique dès l'avant-dernier siècle, sous le ministère Colbert et plusieurs fois depuis, elle ait aussi travaillé à s'approprier le même genre d'industrie. En effet, un certain Benay, moulinier bolonais, fut attiré en France et fixé aux environs de Lyon par un arrêt du conseil du 30 septembre 1670, qui établissait dans le Lyonnais une filature de soie à la bolonaise. Visieux, à 2 lieues de Coudrieux, fut l'endroit où Benay forma un premier établissement, lequel fut ensuite transféré à Fons, à demi-lieue d'Aubenas, en Vivarais. En peu de tems, le tirage et moulinage des soies se répandirent à Chomerac, à Privas et en quelques autres endroits où il existe encore des moulins à la bolonaise. Dans ce siècle, les Anglais ont construit des moulins d'organsin à la mécanique qui sont perfectionnés à un tel point, qu'ils en font une plus grande quantité et d'une qualité supérieure aux soies organsinées de l'Italie et de la France. *Voyez* Soie.

ORGE. Il y a des orges d'hiver qui se sèment en automne, et des orges printannières qui se sèment en mars. L'orge d'hiver, qu'on nomme aussi *escourgeon*, donne des récoltes abondantes lorsqu'elle est semée dans une bonne terre. En général, on distingue trois espèces d'orges : 1° l'orge commune, ou orge carrée, ou grosse orge, ou escourgeon; 2° l'orge à deux rangs, ou petite orge baillarge, ou poumoulle : la variété de cette espèce est la poumoulle nue, ou orge pillet, dont les semences sont angulaires, se recouvrent les unes sur les autres et sont sans enveloppe; 3° l'orge proprement dite, ou faux riz d'Allemagne. Son épi est plus court, plus large que celui de la poumoulle, ses grains plus blancs et plus serrés. Comme l'escourgeon rend beaucoup de son, que sa paille n'est pas fort bonne pour la nourriture du bétail, et que le grain est difficile à conserver, son avantage se réduit à donner beaucoup de grains, que l'on emploie à la nourriture des chevaux, surtout en Espagne, où on ne leur donne jamais d'avoine. Olivier de Serres l'appelle orge chevalier. Quant à la troisième espèce d'orge, qu'on appelle faux riz d'Allemagne, parce que les grains en sont blancs, elle rend peu de son : les Allemands en font beaucoup de cas.

La farine d'orge est plus courte, plus serrée que celle du seigle et de l'avoine; elle a l'œil plus rougeâtre; elle exige, pour se réduire en pain, plus de travail et un levain plus fort. Seule, elle fait du pain qui n'est pas très-bon; mais, mêlée avec de la farine de blé, elle donne de très-bon pain. Plusieurs nations faisaient autrefois du pain avec de la farine d'orge; les Grecs et les Latins en faisaient un grand usage. On prétend qu'il est rafraîchissant et détersif, qu'il humecte et n'échauffe jamais. Le suc de l'orge est plus terne que celui du froment. Anciennement le pain d'orge était préféré pour les goutteux; les médecins grecs le recommandaient, dans les maladies longues, comme un pain extrêmement sain. Les Hollandais en nourrissaient leurs matelots, pour les préserver du scorbut. C'est avec l'orge trempée dans l'eau et torréfiée, que l'on prépare la drêche ou malt, dont il se fait une si grande consommation dans les brasseries pour la bière, et c'est l'un des plus grands usages de l'orge, ce qui donne lieu à un grand commerce, surtout en Angleterre, où l'usage de la bière est général, ainsi qu'en Allemagne et en Belgique.

Importation. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, en orge en grains, 1,875,568 kilogr., ayant une valeur officielle de 131,289 fr., dont la majeure partie, 1,603,670 kil. de la Russie, 132,914 de l'Angleterre, et 44,600 de l'Allemagne.

Exportation. Elle a été de 5,822,758 kil., d'une valeur officielle de 698,731 fr., dont la plus grande partie, 1,354,787 kil. pour l'Angleterre, 1,274,702 pour l'Espagne, 1,259,675 pour Alger, 713,591 pour la Belgique, 660,329 pour la Suisse, etc.

Orge perlé. C'est de l'orge que l'on a passé sous la meule d'un moulin, qui, en arrondissant le grain, a enlevé en même tems son écorce, en sorte qu'il ressemble à des petites perles brillantes : on en fait des boissons tempérantes. L'orge perlé est préférable pour l'usage de la médecine à l'orge naturelle ou entière, par la raison qu'il est dépouillé de son écorce, qui recèle un principe amer.

On fait aussi, avec l'orge perlé, des potages comme avec le riz, au lait ou au bouillon gras, et c'est un excellent potage dont on fait beaucoup usage soit en Allemagne, soit en Hollande et en Belgique, où cette espèce d'orge est très-commune, et d'où l'on en expédie en France de grandes quantités, ce qui alimente un commerce assez considérable.

ORIGINAL. C'est la minute ou la grosse de quelque acte. Ce terme est relatif à copie; dans ce sens, on dit : collationner une copie à son original.

Chaque connaissement est fait en quatre originaux au moins : un pour le chargeur, un pour celui à qui les marchandises sont adressées, un pour le capitaine, un pour l'armateur du bâtiment. Les quatre originaux sont signés par le chargeur et par le capitaine, dans les vingt-quatre heures après le chargement (282).

ORIPEAU, laiton battu en feuilles.

ORLÉANS, ville de France, département du Loiret, sur la Loire, à 12 l. de Blois, 25 de Tours et 28 de Paris. Population, 42,500 habitans.

Productions. Le pays est très-abondant en blé, vins, chanvre, légumes, pâturages et fruits. Le vignoble d'Orléans est d'un produit très-considérable; c'est un des plus considérables de France, ayant de 10 à 11 l. d'étendue et comprenant 25 à 30 communes, indépendamment des villes de Jargeau et de Beaugency.

Vins. On récolte aux environs d'Orléans deux sortes de vins, du blanc et du rouge. Parmi le blanc, celui de Saint-Mesmin, appelé *gennetin*, est particulier au pays. Le rouge est connu sous le nom d'*auvernat*, parce que le premier plant en est venu d'Auvergne. Les crûs les plus estimés sont ceux de Saint-Denis-en-Val, de la Chapelle, de Fourneaux, de Saint-Ay, en rouge; de Saint-Mesmin, de Marigny et de Rebrechien, en blanc. On estime, qu'année commune, il s'exporte d'Orléans jusqu'à 100,000 tonneaux de vin; mais, dans cette quantité, il faut aussi comprendre les vins qui se tirent du Languedoc et de la Guyenne, et qui sont envoyés à Orléans comme entrepôt.

Les autres productions sont le blé, les eaux-de-vie, le vinaigre, le bois de construction et à brûler, le safran, les laines d'une belle qualité, les

graines de toute espèce, les pépinières. L'abondance des coignassiers des environs d'Orléans sont cause de la quantité de coins confits et de cotignacs que préparent les confiseurs.

Industrie manufacturière. Elle s'exerce sur un grand nombre d'objets ; il y avait en première ligne les raffineries de sucre des colonies les plus considérables et les plus perfectionnées qu'il y eût en France, et dont l'origine remontait au ministère de Colbert, qui les avait encouragées. Elles étaient alimentées par le sucre brut que leur fournissait le commerce de Nantes et de Bordeaux. Mais, depuis que le Havre a pris un grand ascendant sur ces deux ports de mer, et surtout depuis le grand développement qu'a pris le sucre de betterave, les raffineries de sucre d'Orléans sont bien tombées; néanmoins, elle a encore la réputation de fabriquer le beau sucre royal, le plus beau que l'on connaisse en Europe. On y fabrique encore le meilleur vinaigre et le plus renommé de France et dont il se fait des envois considérables. Il y a une manufacture, ci-devant royale, de toiles peintes, où l'on imprime en bon teint des toiles de coton et de fil de toutes qualités, ainsi que des mouchoirs façon des Indes, imitant ceux de Masulipatan. La bonneterie, surtout celle pour les bonnets façon de Tunis et autres ouvrages de tricot à l'aiguille et au métier, y avait pris un grand développement; mais la bonneterie façon de Tunis y a perdu de son activité depuis que l'on n'en débite plus au Levant une si grande quantité. La filature de coton y est depuis long-tems une industrie importante. On y file du coton, soit pour les fabriques de mousselines, soit pour la bonneterie et le tissage des calicots. On y fabrique aussi des couvertures de laine, des serges, des papiers pour la tenture, des faïences, de la poterie, des épingles, des clous de toute espèce, de l'acier cémenté, des limes, des râpes, des creusets, des parchemins, des cardes, du vermicelle, des chandeliers de cuivre, des étrilles; il y a des tanneries et des mégisseries dont les produits ont de la réputation; des blanchisseries de cire, des amidonneries, des fabriques d'eaux-de-vie, des pépinières renommées où l'on trouve toutes sortes d'arbres fruitiers ou d'ornement. Les teintures y sont bonnes à cause des eaux, et l'on cultive dans les environs plusieurs plantes tinctoriales.

Commerce. Il y a peu de villes aussi avantageusement situées pour le commerce : elle se trouve presque au centre de la France et dans une des contrées les plus fertiles en toutes sortes de productions. La Loire la fait communiquer avec Nantes, la Bretagne et l'Anjou, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. Il y a un canal qui porte le nom d'Orléans, parce qu'il n'en est pas éloigné; il facilite beaucoup le commerce : il commence au bourg de Combreux, à une petite lieue d'Orléans, et va se joindre, près de Montargis, au canal de Briare, qui communique avec le Loing, qui se jette dans la Seine au dessous de Moret. Il y a 20 écluses sur ce canal, où on lève à peu près les mêmes droits que sur celui de Briare, dont les eaux sont soutenues par 42 écluses, et les bateaux doivent avoir, tant sur l'un que sur l'autre canal, une largeur et une longueur proportionnée à ces écluses. Il y a aussi une route bien entretenue qui conduit d'Orléans à Paris.

Le commerce d'Orléans est très-considérable et se divise en celui des productions agricoles et industrielles et en celui des productions exotiques. Les productions indigènes sont les grains, les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, les bois de construction et à brûler, le safran, les laines et les graines de toute espèce. Orléans est un grand entrepôt des blés du Poitou et de la Haute-Beauce. Les vins d'Orléans sont fort estimés ; il s'en fait un grand débit à Paris et dans les départemens. La Loire et les canaux de Briare et d'Orléans servent à leur transport. Les bois de construction et à brûler, tant de la Nièvre, du Cher que de l'Allier, qui descendent la Loire, forment aussi une branche considérable du commerce de cette ville. Le safran est porté à Orléans du Gâtinais orléanais, où l'on en cultive une grande quantité et d'une qualité excellente. Les laines sont aussi un bon objet de commerce; il consiste, non-seulement en laines de Sologne, de Berri et des provinces limitrophes, mais même aussi des laines étrangères, entre autres de celles d'Espagne, qui entrent dans la bonneterie. Les vinaigres et les eaux-de-vie d'Orléans ont une grande réputation : cette ville peut être considérée comme l'entrepôt des eaux-de-vie de l'Angoumois, de la Saintonge, du Poitou et particulièrement de Cognac, d'Amboise et de Blois. Les denrées coloniales arrivent principalement par la voie de Nantes et les épiceries et drogueries par celle de Marseille. Orléans possède un entrepôt pour les sels, dont il se fait aussi un grand commerce, ainsi que de commission et de transit.

Une ordonnance du 8 novembre 1838 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville d'Orléans ; cette banque jouit du privilége exclusif d'émettre des billets de banque dans ladite ville.

Le chemin de fer que la chambre a voté en 1838, lorsqu'il sera en activité, ajoutera à l'importance du commerce d'Orléans, tant avec Paris qu'avec Bordeaux et les départemens du midi de la France. En attendant, la ligne des bateaux à vapeur entretient une communication prompte et facile entre Nantes et Orléans, et donne un plus grand développement à son commerce ainsi qu'à son industrie. D'ailleurs, la navigation de la Loire va recevoir de grandes améliorations par des barrages qu'on doit y pratiquer pour augmenter dans certains endroits le volume de ses eaux.

Le tonneau de vin à Orléans contient 480 à 500 bouteilles, mesure de Paris. Il se divise en 2 poinçons, le poinçon en 2 quarts, le quart en 2 demi-quarts et le demi-quart en boucaut. La queue d'Orléans revient à 1 muid et demi de Paris ou 420 pintes.

ORME, **Ormeau** (*umus campestris*), arbre de première grandeur, qui s'élève beaucoup, dont le tronc est droit, bien proportionné, revêtu d'une écorce dure, crevassée, blanchâtre et souple en dedans. Son bois robuste, compacte, est d'une teinte jaunâtre tirant sur le rouge. Cet arbre croît rapidement partout, surtout dans des terrains plats et découverts, en terre humide et proche des rivières. Il se plante sur le bord des chemins, des prairies, en avenues, et fournit un feuillage qui peut servir à la nourriture des bestiaux. Son bois, qui est fort dur, sert principalement au charronnage et à la grosse menuiserie; il se conserve sous l'eau, et peut généralement se plier à tous les usages. La Flandre est la province qui fournit la meilleure espèce d'orme, parce qu'ils croissent en lieu sec, sur les remparts des places. Ces bois ne sont employés qu'après six à sept ans de coupe ; après avoir été débités suivant les dimensions requises, on les laisse sécher dans les hangars et

l'on prend soin, tous les six mois, de les retourner de champ, pour en alterner la dessiccation. Comme le bois d'orme est d'un grand usage dans le charronnage, il s'en fait un assez grand commerce.

ORMUS ou Hormus, petite île rocailleuse, située à l'entrée du golfe Persique, et qui, de 1507 à 1622, a été une des plus riches colonies et des plus grandes places de l'Orient, sous la domination des Portugais. On y voyait arriver une grande quantité de marchandises de la Chine, des Moluques, des Indes orientales, de la Perse, de l'Arabie et de l'Europe. Mais depuis que le shah Abbas, avec l'aide des Anglais, en a chassé les Portugais, cette station est entièrement déchue et n'offre plus aucun rapport de commerce. La fameuse pêche des perles a été transférée à Bender-Ryk, et l'île est sous la dépendance de l'iman de Mascate, qui paie un petit tribut à la Perse.

ORNE (département de l'). Ce département comprend la région nord-ouest de la France; il a été composé de la Normandie propre, du Perche, du Nord et du duché d'Alençon. Une petite rivière, qui y prend sa source, lui a donné son nom. Il a une superficie de 561,053 arpens métriques, avec une population de 441,884 habitans.

Rivières et routes. Les trois principales rivières sont l'Orne, la Dive et la Toucques. Il y a en outre un grand nombre d'autres rivières secondaires affluens de la Loire, et d'autres affluens de la Seine. L'Orne, l'Eure, la Mayenne et la Sarthe ne sont navigables dans le département que dans une petite portion de leur cours. On n'a encore construit aucun canal de navigation, quoiqu'il y ait plusieurs projets de réunir l'Orne à la Mayenne par la rivière de Varenne, aux environs de Domfront. Il existe dans le départ. 17 routes royales et départementales, dont la longueur totale est évaluée à environ 721,000 mètres.

Productions. Ce départmeent possède un grand nombre d'arbres fruitiers et de forêts d'une belle espèce, quoiqu'ils soient communs au reste de la France dans cette latitude, tels que des ormes, des chênes, des châtaigniers, des noyers, des pommiers, des poiriers. On y récolte des céréales, du sarrasin, des pommes de terre, de l'avoine, du lin et du chanvre, que l'on récolte en grand. Sur une superficie de 561,053 hect., on en compte 300,000 mis en culture, 59,317 en forêts, 80,000 en prairies, etc. Le produit annuel du sol est d'environ 1,245.000 hect. en céréales, 1,497,000 en avoine, 1,103,000 en cidre. On compte environ 57,000 chevaux, 110,000 bêtes à cornes, 820.000 moutons, qui produisent, année moyenne, 453.000 kilog. de laine, dont 7,000 mérinos, 8,000 métis, 438,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 22 millions 96,000 fr.

Minéralogie. Elle est très-variée, quoique peu abondante en produits. Suivant la différente élévation du terrain, on découvre le béril, le quartz enfumé, qu'on appelle aussi émeraudes de Limoges et diamant d'Alençon, des marbres, la magnésie ou la selice, quelques traces d'une mine d'or dont l'exploitation a été abandonnée depuis long-tems. On trouve abondamment du minerai de fer sous des formes très-variées. Il y a des mines de magnésie, de kaolin, de terre à crayon noir, des pyrites sulfureuses, de beaux granits, de superbes pierres calcaires que l'on exploite en grande partie.

Industrie. La principale industrie consiste dans les arts métallurgiques et la fabrication des tissus de lin. On compte 18 hauts-fourneaux et 21 forges; ce département possède, en outre, des fabriques d'acier cémenté, des tréfileries pour l'acier, le cuivre, le fer, des fabriques d'épingles, d'aiguilles à coudre et à tricoter de l'Aigle, dont les produits sont estimés dans toute la France. Cette ville renferme aussi des laminoirs pour les fils de laiton et de cuivre, des fabriques de fil de métal pour les élastiques et les toiles métalliques. Mortagne possède des fabriques de toiles fortes dont les produits sont évalués, par an, à 12,000 pièces de 80 à 100 aunes. On fabrique à Argentan de la dentelle et des toiles de lin et de chanvre. Vimoutiers possède de belles tanneries, des blanchisseries mécaniques et des fabriques de toiles cretonnes qui emploient 20,000 ouvriers. La fabrication des toiles est très-active à Alençon, depuis long-tems renommé pour cet objet ainsi que pour des dentelles dites points d'Alençon. Il y a aussi une manufacture de chapeaux de paille, une fabrique de mousselines unies et brodées pour meubles façon suisse. Ce département renferme encore des verreries, des faïenceries, des papeteries, des manufactures de bazins, de calicots, de percales, de piqués, de coutils et de lainages, de sucre de betteraves, des distilleries de cidre, des fabriques de peignes et de tabatières en buis, etc. Le commerce des bois de marine et d'autres bois propres à la fabrication des sabots, des colliers et autres objets de boissellerie, a son principal siége à Bellesme.

Commerce. Tous ces produits industriels, joints à ceux du sol, donnent lieu à un commerce assez considérable, principalement aux foires, dont on compte 208; en articles de commerce, sont les chevaux, les bestiaux, les cuirs, la laine, les grains, les toiles, le fil, la filasse. On cite les foires de Briouze pour les peaux; celles de l'Aigle pour les épingles; celles de la Chandeleur, à Alençon, pour les chevaux de race. Alençon, chef-lieu de préfecture au confluent de la Sarthe et de la Briante, est à 47 l. de Paris.

ORNEMENS. Le goût pour les ornemens est un des attributs de la civilisation qui nous fait chérir et admirer les produits des beaux-arts, qui consistent la plupart en ornemens de différens genres. Ce goût est si naturel à l'homme, qu'il le distingue surtout des autres créatures. Le sauvage recherche aussi bien que l'homme civilisé les ornemens; mais les plus grossiers ont pour lui un charme inexprimable, comme on l'a vu chez les insulaires de l'Océanie et chez les nègres d'Afrique. Une insensibilité pour les ornemens désigne une ame froide et stérile.

On a trouvé les premiers modèles des ornemens dans toutes les productions de la belle nature; les différentes parties des arbres et des plantes, les feuilles, les fleurs, les fruits, en ont fourni les élémens : plus tard, les figures d'animaux et la figure humaine y prirent place. De là, l'arabesque, composition agréablement capricieuse, employée en peinture et en sculpture comme ornement des vases des autels, des bâtimens même, chez les Grecs, les Romains, les Egyptiens, les Perses, les Indiens, les Chinois, les Maures ou Arabes, et jusque chez les anciennes populations de Palenque et de Milla, au Mexique.

Les ornemens des Grecs sont surtout remarquables par leur convenance au caractère de l'édifice ou du tableau qu'ils devaient construire ou peindre; et même dans ce siècle, où les arts sont par-

venus à un si haut degré de perfection, ils servent encore de modèles, et nous admirons, d'après les beaux dessins de l'ouvrage de M. Romagnesi aîné, les ornemens du temple d'Erechthée, d'une corniche du temple de Jupiter olympien, un autre du plafond du temple de Minerve-Poliade.

Les produits des arts industriels ne sont recherchés et ne nous captivent qu'en raison de leurs ornemens, qui en font la principale beauté et perfection. Tous les arts concourent aux ornemens; la ciselure, la gravure, la dorure, la teinture, la broderie, l'apprêt des étoffes, les plumes d'autruche, les fleurs artificielles, les bijoux, les chaînes et boucles, les dentelles, les tulles, les rubans, les papiers de tenture, les miroirs, les tapis, etc., sont autant d'ornemens qui fournissent un grand développement à un grand nombre de branches d'industrie et de commerce, et dont les produits s'exportent dans toutes les parties du monde pour être échangés contre d'autres productions qui servent à leur tour à alimenter les fabriques d'ornemens, ce qui donne aussi un mouvement immense au commerce de tous les peuples.

ORNIS, sorte de toile de coton ou de mousseline qui se fabrique dans l'Indoustan; elles sont rayées d'or et d'argent; elles ont de 15 à 20 aunes.

ORPIMENT ou **Orpin**, dont il y a deux sortes, l'un naturel, et l'autre artificiel. Le premier est un sulfure d'arsenic jaune vif qui se trouve en nature dans les mines de cuivre de la Hongrie, de la Transylvanie et dans une grande partie de l'Asie. Il vient en masses de différentes grandeurs et aussi en larmes; il est d'une couleur jaune-citron souvent très-vif et très-éclatant. Lorsqu'il est d'une contexture lamelleuse, les lames sont tendres, flexibles, translucides, et offrent des reflets d'un jaune doré.

Orpin de Perse. Il appartient en grande partie à l'espèce lamelleuse; sa cassure offre tout l'éclat métallique de l'or. Il est plus ou moins mêlé de morceaux d'un rouge vif; d'autres paraissent d'une couleur grise au dehors, et sont à l'intérieur d'un noir ardoisé. On y trouve aussi une poussière d'un rouge terne.

Orpin de Chine. Celui-ci est en morceaux compactes, amorphes, mats, d'un jaune entièrement orangé, et chargé quelquefois de taches verdâtres. La cassure en est écailleuse.

Orpin artificiel ou *réalgar*. Il est composé d'un mélange d'une partie de soufre jaune avec dix parties d'arsenic blanc; il se fait en Allemagne, d'où on le tire en gros morceaux pierreux et jaunes; ils sont employés pour la peinture. Le naturel est le plus estimé, et l'on doit choisir le plus jaune.

L'orpin de Chine s'expédie dans des caisses carrées, recouvertes de jonc ou de toile; ces caisses pèsent environ 60 kilog. L'orpin de Perse vient en barils du poids d'environ 200 kilog.

L'orpin natif doit être distingué de l'arsenic jaune, ou l'oxide d'arsenic sulfuré jaune, qui ne contient que très-peu de soufre, et qui, d'après M. Guibourt, n'en a qu'environ 6 sur 94 d'oxide arsénieux.

ORSEILLE (*lichen roccella* ou *lichens tinctoriaux*). C'est une espèce de mousse ou de lichen qui se forme en croûte sur les rochers, les pierres, les montagnes arides. C'est une plante colorante qui donne plusieurs nuances de couleur, depuis la fleur de pêcher jusqu'à celle d'amaranthe. On en forme une pâte de couleur pourpre tirant sur le violet, que l'on prépare à Lyon, dans les environs de Saint-Flour, en Corse et dans les îles Canaries. On l'extrait du lichen *pocrellus* ou *roccella* par l'intermédiaire de l'urine putréfiée et de la chaux vive. On en prépare aussi immédiatement avec le *licheno* ou tournesol en pain, auquel on ajoute une dissolution de sulfate acide d'alumine, ou l'acide sulfurique affaibli par l'eau.

L'orseille est d'un grand usage dans la teinture; on en tire de l'Auvergne, de Gênes, de Nice, de Candie, de Ténériffe et aussi de la Hollande.

La matière tinctoriale de l'orseille fournit une couleur comparable à celle du carmin, mais une solidité beaucoup moindre. M. Robiquet, de l'académie, en a isolé le principe colorant, auquel il donné le nom d'*orsine*. Ce principe est naturellement incolore, mais il jouit de la propriété remarquable de devenir rouge-violet par l'action successive de l'ammoniaque et de l'oxigène.

On distingue encore l'orseille d'herbe ou des Canaries, et l'orseille de terre ou d'Auvergne, qu'on nomme aussi *parelle*. La première est beaucoup plus estimée; elle se prépare, comme nous l'avons dit, avec le lichen *roccella*, qui croît sur les rochers voisins de la mer, aux Canaries et au Cap-Vert. La seconde espèce se prépare avec le lichen que M. Cocq a déterminé être le *variolaria orcina*, qui croît abondamment sur les rochers de l'Auvergne, et que les habitans appellent *parelle*. Comme l'orseille est une substance très-utile en teinture et très-riche en parties colorantes, et qu'elle communique un éclat séduisant, les teinturiers sont souvent tentés d'en abuser; néanmoins, la couleur qu'on en obtient lorsqu'on emploie la dissolution d'étain, est moins fugitive qu'avec les autres substances; elle lui communique un rouge qui se rapproche de l'écarlate: il paraît même qu'il est le seul mordant qui puisse augmenter sa solidité. Le drap d'un beau rouge écarlate de l'uniforme des troupes anglaises est teint de cette manière économique.

Les diverses espèces de lichens se trouvent dans des lieux tout-à-fait différens et très-éloignés. Le *lichen roccella* se récolte sur les rochers, au bord de la mer, dans les îles Canaries, du Cap-Vert, de Madère; on en trouve aussi sur les côtes d'Afrique, mais de qualité très-ordinaire. Ce lichen n'a aucune odeur, et possède une saveur âcre et un peu salée. On ne pourrait en tirer aucun parti, si on ne lui faisait subir une préparation par les alcalis.

Le lichen *parellus* se trouve dans les Pyrénées, près des montagnes de la Catalogne, et dans les montagnes de l'Auvergne.

Le lichen *tartarus* et le *pustulatus* se recueillent dans les montagnes de la Suède et de la Norwège.

Orseille des Canaries. La plus belle et la meilleure de toutes, composée de tiges arrondies, grosses, pleines, bien nourries et possédant une assez grande dureté. Celles de couleur brune doivent être préférées, quoique les blanches soient très-bonnes aussi. On ne doit rejeter que celles qui sont aplaties, foliacées, composées de deux épidermes appliquées immédiatement l'une sur l'autre, ne contenant aucune substance intérieure. Les petits points blancs qui se trouvent sur les tiges sont un indice de bonne qualité, et l'on regarde comme la meilleure l'orseille qui en offre une grande quantité: on la nomme *orseille perlée*.

Orseille du Cap-Vert. Composée de tiges rondes, bien nourries, un peu fermes et même dures, de la grosseur d'une épingle, de la longueur d'un

pouce à un pouce et demi, et quelquefois de trois à quatre pouces, attachées à une racine. Chacune de ces tiges est d'un côté d'une couleur plus ou moins fauve, de l'autre d'une couleur noirâtre, et offre à la cassure un intérieur tout-à-fait blanc. La cassure des racines présente une couleur intérieure jaunâtre.

Les autres orseilles sont celles de Madère, de Sardaigne, d'Auvergne et de Suède.

Orseille de Madère. Ce lichen, assez semblable et cependant inférieur à celui du Cap-Vert, se compose de beaucoup de tiges maigres, plates, et de couleur tout-à-fait blanche. Loin de contenir de la matière colorante, il absorbe celle des bonnes herbes avec lesquelles il croît naturellement. Il s'expédie en balles irrégulières, et quelquefois en petits tonneaux de 60 kil. environ.

Orseille de Sardaigne. Ce lichen n'a pas plus d'un pouce de hauteur; il est en tiges maigres, plates, et d'un blanc verdâtre. Il ne renferme presque aucune matière colorante, et n'arrive que très-rarement en France. On l'expédie en balles irrégulières.

Orseille d'Auvergne. Cette sorte est en croûtes moins épaisses et moins blanches que celle des Pyrénées; elle en diffère peu par son produit en teinture.

Orseille des Pyrénées. Ce lichen est le produit du lichen *parellus.* Il se présente sous la forme de croûtes épaisses, quelquefois d'une à deux lignes, attachées pour la plupart à quelques débris du rocher sur lequel végétait la plante, chargées souvent de sable et de petites pierres. Ce lichen, dont la couleur est d'un blanc grisâtre, contient plus de matière colorante que d'autres, mais il est beaucoup inférieur au lichen *roccella.*

Orseille de Suède et de Norwège. Ce lichen, produit par le *canara tartarea*, ou lichen *tartarus*, est en croûtes, d'un gris noir à l'extérieur, et presque entièrement noires au dedans; plus larges, mais ayant moins de corps et contenant moins de menus que les deux sortes précédentes.

Le lichen connu sous le nom de *pustulatus* ressemble tout-à-fait à une très-petite feuille morte retirée, ou plutôt racornie, noire d'un côté et blanc-gris de l'autre.

Le premier de ces lichens vient en balles de 100 à 130 kil.; le second en balles de 80 à 100 kil.

Droits de douane. L'orseille violette ou cudbéard paie à l'entrée un droit de 200 fr. par 100 kil. par navire français, et 212 fr. 50 c. par navire étranger et par terre; l'orseille bleue ou tournesol en pâte, 100 fr. par navire français, et 107 fr. 40 c. par navire étranger et par terre.

Importation. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, en 1837, la quantité de 46,118 kilog. d'orseille, ayant une valeur officielle de 92.236 fr., dont la majeure partie, 38,751 kilog. de Hollande, 6,816 de la Belgique, etc.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, en orseille cudbéard, à 29,761 kil., ayant une valeur de 119,044 fr.; et en orseille bleu-cendré ou tournesol en pâte, à 1,101 kil., d'une valeur de 2,202 fr.

ORTHEZ, ville de France, dans le Béarn, département des Basses-Pyrénées, sur le Gave de Pau, à 8 l. de Pau et 195 de Paris.

Productions. Elles consistent en blé, chanvre, lin, laine, bestiaux, chevaux, etc.

Industrie. Fabriques considérables de flanelles estimées; celles de première qualité ont 3/4 de large en pièces de 25 à 30 aunes; celles de la seconde ont 2/3 de large en pièces de 35 à 40 aunes; fabriques de toiles communes, de mouchoirs de fil. Il y a des tanneries.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des flanelles, des toiles et mouchoirs, dont une grande partie passe en Espagne; dans les cuirs tannés, les jambons qu'on envoie à Bayonne, dont ils portent le nom.

ORTIE (*urtica*), genre de plante dont on compte une soixantaine d'espèces. Plusieurs sont employées dans les arts, la médecine et l'économie rurale. Ce qu'on appelle l'ortie blanche est une plante qui a une odeur moins forte que les autres espèces désignées sous les noms d'ortie rouge, d'ortie musquée ou piquante, ortie rouge des jardins. On se sert de la fleur d'ortie blanche sèche en infusion, pour arrêter les cours de ventre et les flueurs blanches. L'ortie grande pousse des tiges carrées, raides, couvertes d'un poil piquant, de la hauteur de trois pieds; cette plante est quelquefois rougeâtre dans ses tiges : on l'appelle alors ortie rouge; elle est utile à la médecine et aux arts; son écorce sert à la filature. Il y a encore une autre espèce; c'est l'ortie grièche ou ortie petite, ayant des feuilles vertes brunes; on s'en sert en décoction pour les maux de gorge et dans les maladies des vers.

La plupart des agriculteurs regardent l'ortie comme une plante parasite, et les jardiniers surtout la poursuivent comme un ennemi dangereux. Aussi s'est-elle réfugiée dans les lieux solitaires, dans les terrains arides et à l'ombre des haies. Cependant, sa tige fibreuse peut fournir de bons tissus, et les Hollandais, qui ont su les premiers l'utiliser sous ce rapport, en ont retiré de grands avantages. Les feuilles de cette plante fournissent un mets délicat, lorsqu'elle est jeune; les maquignons font entrer ses graines dans la nourriture des chevaux, pour leur donner un air vif et un poil brillant. Les racines, par l'ablution avec addition d'un peu d'alun ou de sel commun, donnent une belle couleur jaune.

OS D'ANIMAUX. Les os constituent la partie la plus solide et la plus dure du corps des animaux. Ils se composent de fibres solides entrelacées les unes dans les autres, contenant dans les interstices une matière gélatineuse, dont M. Cadet Devaux a été le premier à faire des bouillons économiques. Une livre d'os lui a donné 4 livres de gélatine animale d'une consistance demi-compacte. Depuis la précieuse découverte de M. Darcet, qui est parvenu à dissoudre les os par l'acide muriatique pour en extraire la substance nutritive qu'ils contiennent, et en former ce qu'on appelle une gélatine, les os ont pu être employés pour nourrir des classes nombreuses de la société, et la gélatine, employée à différens objets d'arts industriels, est devenue une branche de commerce. On a calculé que les os de bœuf, de vache et de veau qu'on abat à Paris, peuvent fournir par jour 600,000 rations de gélatine, qui pourraient convertir en soupes grasses 1,200,000 soupes aux légumes; et chose plus étrange encore, des os fossiles, qui avaient plusieurs siècles, ont donné une excellente gélatine.

Os (farine d'). L'emploi de la farine d'os, c'est-à-dire des os d'animaux réduits en poudre, comme engrais, se répand de plus en plus en Ecosse et dans le reste de l'Angleterre, au point de former un article important de commerce. Cet engrais est

tellement actif, qu'il a même fertilisé des terres auxquelles aucune autre matière n'a pu donner les principes nécessaires à la végétation. Depuis le commencement de la présente année, le seul comté d'Argyle en a consommé 153,000 boisseaux, qui, au prix de 3 schellings, font une valeur d'environ 23,000 liv. st. (575,000 fr.). La plus grande quantité de farine d'os qui ait été importée en Ecosse jusqu'à présent est venue de la Russie. Dans ce pays, cette matière n'est encore frappée d'aucun droit d'exportation.

On prépare avec les os, le noir d'os, les os brûlés à blancheur; c'est aussi avec ces os, ainsi brûlés et lessivés à l'eau chaude, pour en séparer un peu de carbonate de soude et de sulfate qu'ils contiennent, que l'on prépare les coupelles pour l'affinage de l'or et de l'argent. Les tabletiers font toutes sortes de jolis ouvrages avec les os, par le moyen du tour et autres instrumens. Les boutonniers en font des moules de boutons.

Commerce. Il se fait actuellement un commerce considérable d'os d'animaux, tant en Angleterre qu'en France et dans les Pays-Bas. L'Angleterre en fait venir plusieurs chargemens de la Baltique tous les ans, ainsi que de la Hollande, où l'on ramasse soigneusement les os pour les vendre.

Importations. Suivant le registre de la douane, elles se sont élevées en 1837, en France, à 5 millions 438,425 kil., représentant une valeur officielle de 271,921 fr., dont la majeure partie, 1,737,724 kil. de la Belgique, 1,632,547 des Deux-Siciles, 655,849 de la Toscane, 274,247 d'Alger, 369,442 d'Espagne.

Exportations. Les exportations se réduisent à peu de chose; elles n'ont été que de 88,421 kilog. pour l'Angleterre, ayant une valeur de 4,421 fr.

OSEILLE (sel d'), sur-oxalate de potasse. Ce sel est extrait en Suisse, en France et en Allemagne, du suc des feuilles de la petite oseille et de l'alléluia, ou bien on l'obtient par la saturation de l'acide oxalique à l'aide de la potasse. Il y a dans le commerce trois différentes sortes de sel d'oseille : celui de Suisse, celui d'Allemagne et celui de France. Les deux premières peuvent se confondre en une seule qualité, à l'exception de la troisième, parmi laquelle il peut y en avoir du produit de la Belgique et de l'Angleterre. Celui qui est fabriqué en France se trouve en cristaux blancs et transparens; son acidité est plus forte que celle de celui tiré de l'étranger, ayant été fabriqué avec l'acide oxalique. Ce sel est employé dans les arts, et dans la pharmacie, pour l'usage médical. Il s'en fait une assez grande consommation pour qu'on ait besoin d'en importer en France, laquelle importation s'est élevée en 1836 à 4,035 kil., d'une valeur de 38,000 fr.

OSIER, espèce de saule bâtard ou nain dont on compte plusieurs espèces : le rouge, le blanc et le vert. L'osier rouge ou franc est moins branchu que les autres ; il est très-flexible et se fend bien d'un bout à l'autre; aussi, est-il fort estimé des vanniers et des tonneliers, qui en font un grand usage. Néanmoins, le jaune ou blanc est de tous le plus flexible; il porte beaucoup de menues branches ou bourgeons qui l'empêchent de se fendre jusqu'au bout. Il convient mieux aux jardiniers et aux vignerons, à qui tous ses menus bourgeons sont utiles. Le vert ou osier de rivière se plante ordinairement sur les berges des rivières, autour des îles dont il retient les terres : c'est le plus robuste des trois espèces, mais aussi le plus cassant. Les vanniers ne l'emploient que pour les grosses pièces de leurs ouvrages.

On tond les osiers tous les ans, vers la fin de novembre, quand la feuille est tombée; car, plus ils sont mûrs et mieux ils valent. Coupés encore chargés de feuilles, ils ne sont pas de garde ; ils moisissent, se rident et ne sont plus d'aucun usage. On les coupe à fleur de la souche, c'est-à-dire tout près de la tête, comme les saules. Quand les osiers sont coupés, on les trie et on en fait ordinairement trois sortes. Les plus gros servent pour les vanniers, les moyens pour les tonneliers et les plus petits pour les jardiniers et les vignerons. On peut laisser les bottes debout, dans le champ, à la neige, à la pluie, jusqu'au hâle du printems, car l'osier aime autant l'humidité cueilli que sur pied. Quand le printems arrive, on les plonge par le pied dans quelque mare ou ruisseau, où ils se tiennent en sève, de façon que l'écorce en soit aisée à lever, lorsqu'il vient à pousser; et l'écorce une fois levée, il se garde tant qu'on veut. Il se fait un assez grand commerce d'osier pour la vannerie principalement, qui en fait une grande consommation pour toutes sortes de paniers et d'autres objets.

OSNABRUCK, ville du Hanovre, chef-lieu de la principauté de son nom, située sur la Hase, à 15 l. de Munster, 20 de Brême, 125 de Paris. Populat., 11,800 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps, de chicorée, de savon, de papeterie, de toilerie, de blanchisserie, de cire. On y fait un grand commerce en toiles de lin écrues que les Hollandais enlèvent pour leurs blanchisseries de Harlem, et les revendent ensuite pour toiles de Hollande en Espagne, aux Indes et en Afrique. Une autre branche de commerce, qui n'est pas d'une moindre importance, c'est celui qu'elle fait en Hollande et en Allemagne avec ses jambons, ses saucissons fumés et avec le lard salé et fumé.

OSTENDE, ville maritime de la Belgique, province de la Flandre occidentale, ayant un port sur la mer du Nord, où commence le canal d'Ostende à Bruges, et près de la jonction de celui-ci avec le canal de Nieuport à Ostende; à 5 l. de Bruges, 10 de Dunkerque et 60 de Paris. Populat., 12,000 habitans.

Le port est bon, et meilleur que celui de Dunkerque; il a 18 à 20 pieds d'eau dans les hautes marées; mais son entrée est périlleuse. Deux feux tenus l'un par l'autre servent à conduire dans ce chenal, qui mène à l'entrée du port. L'un est le feu des Dunes, appelé le petit fanal, à l'E. du port; l'autre est le musoir, situé sur la pointe de la jetée de l'E.

Productions. Elles consistent dans toutes les productions de la Flandre, consistant en grains, chanvre, lin, houblon, légumes, laine, bestiaux. Les huîtres d'Ostende sont renommées pour leur bonne qualité.

Industrie. L'industrie y est assez active; elle consiste dans des fabriques de toile à voile, de toiles peintes ou indiennes, de savon vert, de tabac, d'huile de graines oléagineuses, de raffineries de sucre et de sel, de distilleries de genièvre, des chantiers de construction. On y fait des armemens pour la pêche de la morue et du hareng, et la navigation de long cours.

Commerce. En 1777, une compagnie s'y était formée avec un privilége de l'empereur d'Autriche (Joseph II), pour le commerce des Indes

orientales; mais la Hollande en ayant pris ombrage, elle forma contre elle une espèce de ligue et la fit supprimer en 1781.

Le commerce est dans un état florissant, et les relations avec l'Angleterre sont très-actives; des paquebots partent deux fois par semaine pour cette destination. Voici un relevé des principales marchandises exotiques arrivées à Ostende en 1836, savoir:

3,728 balles de café, 9,388 de coton, 4,493 caisses sucres divers, 10,830 sacs de sucre, 1,207 canastres sucre Java, 3,299 barriques et tierçons de sucre, 4,095 balles de laine, 790 barriques et barils de potasse, 356 barils de perlasse, 202 boucauts et 40 surons de tabac, 3,279 blocs d'étain, 13 tierçons et 1,026 balles de riz de Caroline, 40 caisses d'indigo, 712 cuirs secs, 1,415 bûches de bois de campêche.

Voici le détail des articles qui figurent pour les plus fortes sommes dans les importations et les exportations.

Importations en 1837. Céréales, 8,137,200 fr.; tabac, 4,403.600; coton, 3,088,600; sucre, 2 millions 881,700; café, 2,742,000; bois de construction, 1,187,400; bois de teinture, 875,600; laines, 1,994,500; indigo, 1,719,800; drogues, 1,187,400, sel, 1,155,000; vins, 1,011,800; écaille de tortue, 951,500 fr.

Exportations. Ecorces, 2,288,400 fr.; indigo, 1,719,800; tissus de lin et de chanvre, 754,000; tissus de soie et de coton, 630,000; beurre, œufs et volailles, 1,500,000; bois de teinture, 875,600; bois d'ébénisterie, 417,600; drogues, 1,187,400; café, 1,166 800; lin, 1,051,500; écaille de tortue, 951,500; dents d'éléphant, 575,000 fr.

Commerce avec la France. Les principales marchandises qui ont fait la base du commerce entre Ostende et la France sont les suivantes:

Importations de France à Ostende. Vins, 1 million 11,800 fr.; café, 234,000; riz, 158,500; tabac, 113,600; coton, 76,300; céréales, 44,500 fr.

Exportations d'Ostende pour la France. Indigo, 1,719,800 fr.; bois d'ébénisterie, 417,600; bois de teinture, 875,600; drogues, 1,187,400; café, 1,166,800; tissus de lin et chanvre, 489,000: tissus de soie, 630,000; écaille de tortue, 951,500; dents d'éléphant, 575,000: étain, 417,400 fr.

La valeur totale des importations s'est élevée, en 1837, à 17,780,000 fr., et celle des exportations à 16,750,000 fr. La part de l'Angleterre est évaluée à peu près à moitié, celle de la France pour environ 1/5. Les importations de l'Angleterre sont les plus considérables, tandis qu'au contraire les exportat. d'Ostende pour la France sont les plus importantes; ce qui provient de ce que l'Angleterre y importe une plus grande quantité de produits manufacturés et des Indes en denrées coloniales, lorsque la France exporte plus de matières premières pour ses fabriques.

Navigation. Voici le mouvement du port d'Ostende en 1836:

Entrée. 217 navires belges, 139 anglais, 50 norwégiens, 22 français, 9 prussiens, 4 oldenbourgeois, 71 hanovriens, 1 hambourgeois, 10 danois, 1 brémois, 7 mecklembourgeois, 1 kniphause, 1 espagnol. Total, 533 navires.

Sortie. Le nombre de ces mêmes pavillons a été de 548.

Il faut encore ajouter les bateaux à vapeur allant et venant avec les malles d'Angleterre. Le nombre des voyageurs débarqués à Ostende, venant d'Angleterre en 236 voyages, par bateaux à vapeur, a été, pendant 1836, de 2,400 passagers; tandis que le nombre des voyageurs embarqués à Ostende pour l'Angleterre, en 224 voyages, a été de 2,220 passagers.

OTAITI, Othaïti, Taïti (en angl. Otaheïte), une des plus grandes îles de l'Archipel de la Société, dans l'Océanie ou le grand Océan pacifique. Elle forme deux presqu'îles jointes par un isthme. Elle fut découverte par le navigateur espagnol Quiros, qui y aborda en février 1606. Elle a une étendue assez considérable, estimée à 120 milles de longueur sur 40 à 50 de largeur. Elle est en quelque sorte la reine du groupe des îles de la Société, et arrosée par une infinité de ruisseaux qui y entretiennent une brillante végétation. D'après le dernier recensement fait en 1818, la population est de 8,000 habitans.

Mouillages. Comme cette île est assez fréquentée par les navigateurs, nous avons cru utile d'en décrire les principaux mouillages. Au nord et au sud, il existe des baies où peuvent mouiller les plus forts bâtimens. La baie de Matavaï, située sur la côte N.-E., fermée par la pointe de Vénus, au N.-N.-E., est abritée par de hautes montagnes au S.; il n'en est pas de même du côté de l'O., et lorsqu'il vente de cette partie, le mouillage n'est pas sûr. Les Anglais préfèrent mouiller à la pointe de Taoni, au delà de Pari, dans une excellente rade fermée, comme celle de Matavaï, par des bans de coraux: cette baie est plus à l'ouest que la première. La baie de Papiti est la plus sûre de toutes. Il y a aussi le havre de Langara, qui est bon et sûr.

Productions. Presque tous les végétaux des îles de l'Océanie viennent en abondance à Otaïti; on compte jusqu'à huit variétés d'arbres à pain et quinze du bananier; les cocotiers et les ananas y abondent également; la canne à sucre y est d'une espèce supérieure à celle des Indes orientales. Les hibiscus contribuent, par leurs fruits et leur feuillage, à la nourriture et à l'ornement des cases de ces heureux insulaires. Ils mangent à chaque heure du jour du rima ou majori, des noix de coco, des bananes, du marari, qui est un fruit dont le goût approche de celui des châtaignes. Depuis que la civilisation s'est introduite, on cultive plusieurs végétaux étrangers, principalement du tabac. On trouve dans les forêts de beaux bois d'ébénisterie dont plusieurs ont la dureté de l'acajou, le bois de sandal. La racine du taro, réduite en farine, leur sert de nourriture. On fabrique avec la racine d'un cardamone une espèce d'eau-de-vie nommée *ava*, qui contient des principes alcooliques.

Industrie. Abandonnés à leurs propres ressources, les Otaïtiens savent former du roc le plus dur des instrumens propres à toute espèce de construction; ils ont deux espèces de hache, l'une grande, l'autre petite, qui joignent l'élégance à la solidité. Cependant ils préfèrent se servir des outils en fer que leur portent les Européens. Le tronc de deux espèces d'arbres sert généralement à la construction de leurs pirogues, l'arbre à pain et le pommier de Cythère. Il y a trois espèces de pirogues, distinguées seulement par leurs différentes grandeurs. Chaque case est en quelque sorte une petite manufacture de différentes étoffes. On les confectionne avec les écorces du mûrier à papier: celles-ci sont les plus fines et les plus blanches; avec des écorces du jacquier, ou arbre à pain, d'une qualité inférieure, beaucoup moins

douce au toucher; enfin avec l'*hibiscus titiaceus*, qui fournit les étoffes les plus grossières de couleur grise : ces dernières, quoique moins belles, ont l'avantage de résister plus long-tems à l'eau. Pour teindre leurs étoffes, ils se servent du fruit d'un figuier qu'ils nomment *maki*, et de l'écorce du *nono;* le maki donne une belle couleur rouge, et le nono teint en jaune. Les femmes sont chargées de ce genre de travail. C'est encore elles qui sont occupées de la fabrication des nattes, qui leur servent tout à la fois de siéges et de lits. Les nattes sont de diverses grandeurs; celles qui servent de nappes sur la table des rois sont frangées. Les chefs se ceignent souvent le corps d'une natte à franges. Dans quelques-unes des îles de la Société, on a établi des salines et des fabriques de savon, qui se fait avec de la cendre de fougère et du suif.

Commerce. Cette île peut offrir des ressources assez intéressantes pour le commerce. La Nouvelle-Hollande en a déjà su apprécier les avantages. Tous les ans on expédie un bâtiment pour le port Jackson, chargé de sucre, d'huile et de coton. L'aronde, ou perle commune, peut aussi former un objet d'échange : on en pêche de fort belles sur la côte. Les Américains et les Anglais viennent à Otaïti pour y faire la pêche des holoturies, qu'ils portent aux Chinois, qui en sont très-friands. A l'aide des échanges d'articles d'Europe de peu de valeur, on peut se procurer toutes sortes de rafraîchissemens pour les équipages de navires qui font des relâches.

OTRANTE (Otranto), ville maritime des Deux-Siciles, dans la partie en deçà du Phare formée du ci-devant royaume de Naples, province de la Terre-d'Otrante, sur le canal ou détroit de son nom, à 8 l. de Lecce et 28 de Tarente.

Productions. Le sol est très-fertile en huile, que l'on récolte dans des forêts d'oliviers qui viennent sans culture; il y a des vins d'assez bonne qualité, de la soie, dont la culture est négligée; du coton et du tabac, des fruits du Midi de toute espèce. Population, 3,000 habitans.

Industrie et commerce. La principale branche d'industrie consiste dans les tissus de coton et de soie, dont les produits, avec ceux du sol, forment la majeure partie de son commerce.

OTTWEILER, ville de Prusse, province du Bas-Rhin, régence de Sarrebruck, sur la droite de la Biese, à 5 l. de Sarrebruck et 11 et demie de Trèves. Population, 3,000 habitans, qui entretiennent des manufactures de draps, des fabriques de faïence et poterie, ainsi que des tanneries.

OUADNOUN, ville de Barbarie, empire de Maroc, située non loin de la rive gauche du Noun, près la frontière de Sahara, et à 30 lieues de l'Atlantique.

Commerce. Cette ville fait un grand commerce avec la Nigritie, dont elle est l'entrepôt, ainsi que le grand marché des Arabes du désert. Ce commerce consiste, de la part des Arabes, en gomme, cire, peaux, plumes d'autruche, chameaux, et quelques autres articles, qu'ils échangent contre des tissus de laine blanche et cramoisis, de l'orge, du blé, des dattes, du tabac et des chevaux. Les juifs sont en possession de presque tout le commerce. On récolte dans les environs du maïs, des dattes, des figues et du tabac, du raisin en petite quantité, des grenades, etc.

OUATE. La ouate proprement dite est la bourre douce et lustrée qu'on trouve, avec les semences, dans les gousses de l'*apocyn* et d'une autre plante qu'on appelle aussi herbe à la ouate. L'une et l'autre croissent au Levant et sont cultivées dans nos jardins botaniques. Avant l'usage si général du coton, on s'en servait pour garnir les vêtemens ou les couvertures entre le dessus et la doublure, pour les rendre plus chauds; et ce terme est devenu générique pour signifier toute garniture de cette espèce, quoique la ouate ait été remplacée par le coton préparé d'une certaine manière, destiné seulement à cet usage, et ce coton est cardé et gommé en feuille pour servir de ouate, dont l'emploi est plus cher relativement au coton ainsi préparé. La France, qui a inventé cette branche d'industrie, fournit des ouates ainsi préparées à tous les autres pays, et n'en importe pas. Ce commerce lui est particulier.

OUDEWATER, ville du royaume des Pays-Bas, province de la Hollande méridionale, sur l'Yssel, à 2 l. de Schoonhoven et 5 de Gorcum. Population, 2,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de cordages dont ils font un grand commerce, tant avec l'intérieur qu'avec l'étranger.

OUEN-SUR-SEINE (Saint-), bourg de France, département de la Seine, à demi-lieue de Saint-Denis et à peu près 2 de Paris, sur la droite de la Seine. Population, 800 habitans.

Industrie et commerce. Il était renommé par le grand établissement de M. Ternaux aîné, où se trouvaient deux fabriques d'impression en relief sur étoffes, une fabrique de différens tissus de soie, coton et laine de cachemire, un lavoir et apprêt de laines, un beau troupeau de chèvres du Thibet, et de vastes silos souterrains pour la conservation des grains; mais la plupart de ces établissemens ont disparu après le décès de ce célèbre manufacturier.

Il y a une foire de trois jours, le 29 août, pour la vente des bestiaux et des grains.

Le port de Saint-Ouen communique avec la Seine par une écluse de 60 mètres de longueur et 12 de largeur.

OUESSANT, île de France, département du Finistère, dans l'Océan atlantique, à 5 l. du continent, arrondissement de Brest, dont elle forme un canton. Elle n'a qu'environ 2 l. de long de l'E. à l'O., sur une dans sa plus grande largeur. Population, 2,000 habitans, qui sont pour la plupart pêcheurs et marins. Il y a un grand nombre de pâturages où l'on élève une quantité de moutons, d'autres bestiaux et des chevaux, ce qui, joint aux produits de la pêche, qui est très-active, surtout celle des sardines, forme les principales branches d'industrie et de commerce.

Les côtes sont escarpées, et ce n'est que dans quelques localités que l'on trouve plusieurs petites anses où l'on peut débarquer. Le principal port, pour la pêche, est Kerradenec, sur la côte nord de l'île, où il y a un fanal.

OURALS (Monts), chaînes de montagnes de la Russie, qui forment la limite de l'Europe et de l'Asie. Cette grande chaîne a environ 500 l. de longueur, que les géographes divisent en trois portions principales, qui sont celles de l'Oural du nord, ou le désert, l'Oural moyen et l'Oural méridional, dont il n'est pas de notre sujet de décrire toutes les particularités.

Productions. Il y a, indépendamment des mines d'or, des mines d'argent et de plomb, des

marbres précieux, de l'arbeste, de beaux cristaux de roche, du porphyre, des calcédoines, des agates, des topazes, des rubis, des aigues-marines, de superbes malachites, des améthystes, des chrysolithes et une sorte de saphir nommé soïmonite. On trouve sur la pente orientale le succin, les lignites avec le sable aurifère, ainsi que l'aimant, la houille, la naphte, le soufre natif de l'alun, des terres vitrioliques, du salpêtre et du natron.

Le voyageur qui se rend de Perm à Ekaterinenbourg cherche avec une inquiète curiosité la chaîne si renommée des monts Ourals, qui séparent le continent d'Asie de celui de l'Europe ; et ce n'est pas sans quelque dépit qu'il la voit se réduire à une suite de collines dont les plus hautes ne s'élèvent pas à plus de 300 pieds au dessus des plaines. Une montée peu considérable d'environ 1 lieue, au delà du village de Belimbagevek, conduit au sommet de la chaîne, c'est-à-dire au point culminant du défilé par lequel on se rend d'un continent à l'autre ; sa hauteur n'est que d'environ 1,600 pieds au dessus du niveau de la mer. Les points les plus élevés que l'on aperçoit des deux côtés sont couverts de pins et ne peuvent guère dépasser 2,000 pieds. La neige ne s'y maintient jamais en été. Ekaterinenbourg, qui est à dix lieues au delà du défilé, se trouve à 800 pieds au dessus du niveau de la mer.

Après avoir traversé les montagnes de Blagodat, qui autrefois fournissaient à l'Europe des aimans naturels, on arrive à Bogoslawsk, à 100 lieues environ au nord d'Ekaterinenbourg. En gravissant les monts Ourals, on retrouve, quand on a dépassé 800 pieds d'élévation, les mêmes arbres qui révèlent les Alpes depuis 4,000 jusqu'à 6,000 pieds au dessus de la mer. Mais, à mesure qu'on avance vers le nord, on est étonné de la vigueur et de la fraîcheur de la végétation sibérienne, surtout lorsqu'on la compare à celle des régions de l'Europe, dont la température moyenne est la même.

Minéralogie. C'est incontestablement le fer qui forme le produit le plus important des mines des monts Ourals. On y fabrique annuellement 7 millions 400,000 pouds (environ 132,000 tonneaux) de fer, dont la plus grande partie se consomme dans l'intérieur de la Russie. On distingue parmi ces mines celles de Tagilsk, où se trouvent aussi des forges dont les produits sont proportionnés à la richesse des mines, et dont les hauts-fourneaux peuvent contenir jusqu'à 14,000 tonneaux de minerai. Il y a dans le gouvernement de Wiatka de grandes forges qui sont alimentées par le minerai extrait des mines de Kuskwa, dans les monts Ourals. Il y a aussi des mines de cuivre qui produisent par an 3,500 tonneaux. La valeur brute de l'or et du platine des monts Ourals est à peu près égale à celle du fer, et le produit total de cette région célèbre peut être évalué à environ 38 millions de fr. par an.

Les fortunes rapides acquises par les premiers propriétaires des mines de l'Oural et l'élévation soudaine d'un grand nombre de ces établissemens sur une vaste échelle, date de l'époque où Pierre-le-Grand accorda à ses sujets la liberté illimitée pour tout ce qui concernait l'exploitation des mines. Des terres, des bois, des serfs, furent irrévocablement cédés par le gouvernement à quiconque les demandait, dans le but déclaré de se livrer à cette exploitation : la couronne se réservait toutefois le droit de retirer ces concessions quand elles paraissaient ne devoir plus produire l'effet qu'elle s'en était promis.

Presque toutes les mines de l'Oural et de l'Altaï se trouvent sur le versant de ces montagnes, faisant face à la Sibérie, sur le talus oriental des monts Ourals et sur la pente septentrionale de l'Altaï. Un groupe de riches mines d'argent et de plomb fait cependant exception : ce sont les mines si renommées de Nertchinsk, situées non sur le talus, mais dans la partie centrale de ces monts si renommés, où doivent travailler et finir leur misérable existence les condamnés politiques qui n'ont pas subi une condamnation à mort.

Lavage de l'or dans les monts Ourals. La grande expédition des mineurs qui, en 1830, ont été envoyés à la découverte de nouvelles mines d'or dans les monts Ourals, ont trouvé des endroits si riches en or, qu'ils ont établi un lavage qui leur a produit 1,500 marcs d'or. Ce lavage occupait dans les monts Ourals près de 50,000 individus, ce qui a augmenté considérablement la population de cette contrée, dont une grande partie était déserte. Il est question d'abolir l'esclavage dans le pays des mines, parce qu'on a trouvé que les esclaves étaient moins propres à ces travaux que pour ceux de l'agriculture ; aussi le gouvernement y favorise-t-il l'émigration des hommes libres.

On a découvert dernièrement, au nord des monts Ourals, dans le district de Bogosloffski, un sable aurifère très-riche en or, et qui jusqu'à présent a donné une livre d'or sur 100 pouds (le poud est du poids de 40 livres russes ou 16 kilog. 37 livres) de sable aurifère, dont les paillettes sont généralement plus grosses qu'à l'ordinaire.

On a également découvert, aux environs de Boissersk, dans les monts Ourals, un minerai que l'on croit appartenir au genre des grenats. Il est d'un vert semblable à celui des plus belles émeraudes. Cette couleur et sa transparence lui assurent une place parmi les pierres précieuses. Jusqu'à présent, les cristaux que l'on a trouvés sont fort petits. Si l'on parvient à en trouver de plus gros, il n'y a pas de doute qu'ils n'égalent en valeur et en beauté les émeraudes. Ce minerai est adhérent à une gangue de chrômate de fer et doit sa couleur au chrôme, c'est-à-dire au corps qui colore l'émeraude. On lui a donné le nom d'*ouvarovite*. On n'en connaît encore que trois échantillons.

Mines d'or et leurs produits. On compte dans les monts Ourals 46 mines de la couronne et 96 mines des particuliers, qui produisent de l'or et du platine.

D'après le tableau officiel publié à Saint-Pétersbourg, l'exploitation des métaux précieux dans les mines de l'Oural a donné le résultat suivant pendant l'année 1837 :

Or.

	pouds.	liv.	
Mines de la couronne.	131	0	14
Mines appart. à des particuliers. .	178	23	43
Total.	309	23	57

Platine.

Mines de la couronne.	0	16	36
Mines appart. à des particuliers. .	118	12	27
Total.	118	28	63

Le même document ajoute que, d'après les renseignemens reçus de Saint-Pétersbourg, l'exploitation de l'or en Sibérie a produit 130 pouds de ce

métal, de sorte qu'avec les produits de l'Oural, la quantité totale de l'or recueilli en 1837 en Russie s'est élevée à 440 pouds, non compris 30 pouds que l'on a retirés de l'argent des mines de l'Altaï et de Nertchinsk. Ainsi, en 1837, l'exploitation des métaux précieux a donné un total de 470 pouds, ce qui fait 48 pouds de plus qu'en 1836.

On a calculé que les produits en métaux précieux de toutes les mines de l'Oural, depuis 1814 jusqu'en 1828, ont été de 1,551 pouds, de la valeur d'environ 3,413,000 liv. sterl. ou 75,125,000 fr. Pendant ces dernières cinq années seules, suivant les *Annales de Poggendorf*, elles ont produit 1,247 pouds de métaux précieux.

OURCQ (canal de l'). Il commence en France, dans l'arrondissement de Senlis, département de l'Oise, à Mareuil-sur-Ourcq. Il dérive de la rivière de son nom, à droite, en prenant sa direction avec elle au S.-S.-O., et entre dans le département de Seine-et-Marne; il se dirige ensuite à l'O-S.-O., à peu près parallèlement à la Marne, entoure au N. la ville de Meaux, en traversant une petite portion du département de Seine-et-Oise pour entrer dans celui de la Seine. Après avoir alimenté le canal de Saint-Denis, il débouche dans le bassin de la Villette, près et au N.-E. de Paris. Ce canal a un parcours de 93,922 mètres, un peu plus de 21 lieues, y compris le bassin de la Villette, qui a 720 mètres de long sur 60 de large. Sa navigation n'est que secondaire, ne servant guère qu'au transport des bois de la forêt de Villers-Cotterets. Ses eaux servent à alimenter les canaux de Saint-Denis et Saint-Martin, et à distribuer les eaux dans les bornes-fontaines de Paris, au moyen d'un aqueduc de ceinture de 7,550 mètres de développement. La dépense totale de ce canal, évaluée à 16 millions, a été portée à 24 millions sur un rapport présenté en 1816, et la navigation n'a été ouverte qu'en 1825.

Ce canal, créé pour transporter avec économie les productions importantes du département de l'Aisne, n'a pu jusqu'à ce jour remplir qu'une partie des conditions qui lui sont imposées, inachevé qu'il est à son extrémité (le Port-aux-Perches). Il devenait indispensable de faire aboutir cette voie de communication, déjà si avantageuse, à un centre de population assez considérable pour servir d'entrepôt à une grande partie du commerce du Nord. Villers-Cotterets, marché de blé important, traversé par la route royale qui réunit Soissons, Reims, Mézières, Charleville, Sedan, avec Paris, était dans les conditions désirables. Les localités environnantes seules présentent une source inépuisable de produits de tout genre : exploitation d'une forêt de 25,000 arpens, grains de toute espèce, blés, avoines, bois, charbon, pierres, briques, tuiles, pavés, poteries, chaux, tourbes d'un poids considérable et dont l'envoi était rendu presque impossible par les prix énormes exigés pour leur transport aux abords du canal. C'est pour y remédier et profiter de tous ces avantages que M. le comte Charpentier a fait établir à Villers-Cotterets un chemin de fer servant d'embranchement au canal de l'Ourcq. Depuis long-tems, on a formé le projet d'un canal qui, en partant de l'Ourcq, où cette rivière cesse d'être navigable, irait se réunir à celle de l'Aisne, à Soissons. Ce canal ouvrirait à la ville de Paris une nouvelle ligne de navigation assez directe avec la Meuse par le canal des Ardennes, et avec l'Oise par l'Aisne-Inférieure. Cinq départemens sont directement intéressés à cet utile complément du canal de l'Ourcq. Il est donc bien à désirer que ce dernier projet soit promptement mis à exécution.

Il est évident que la navigation ne sera pas très-active sur le canal de l'Ourcq tant que la communication ne sera pas établie avec la rivière d'Aisne. Cependant, il y a une marche progressive et ascendante qu'on remarque toujours sur toutes les nouvelles voies de communication; en 1829, époque à laquelle on avait remédié à toutes les infiltrations des eaux dans les terres, il est arrivé, par le canal de l'Ourcq à la Villette, 945 bateaux. Ce nombre augmente tous les ans. En 1836, il en est arrivé 2,500, et 1,500 dans le premier semestre de 1837.

La navigation assurée régulière se ferait de Paris à Soissons en cinq jours, et le fret serait moins considérable que par la rivière, indépendamment des droits de navigation et des tarifs.

La commission pense que les tarifs du canal de l'Ourcq sont trop élevés, surtout pour les blés et les farines dont on doit par tous les moyens activer la circulation. La compagnie des canaux de Paris, si elle est adjudicataire du canal projeté, aurait d'autant moins de peine à consentir à une diminution des tarifs (qu'elle a déjà même accordée à quelques marchandises), qu'elle aurait une augmentation considérable de revenu sur le canal de l'Ourcq. Ces tarifs ont été fixés avec la vraisemblance et même la certitude d'une circulation peu active sur un canal qui n'avait pas d'issue.

On pourrait également exiger que la compagnie se soumît à des révisions de tarifs, à des époques déterminées.

Voici ce que Napoléon disait dans un conseil d'administration tenu extraordinairement, le 17 mars 1805, relativement au canal de l'Ourcq et au canal de Soissons.

« Paris, a-t-il dit, est la capitale de l'Europe; ce ne sont pas des établissemens ordinaires qui la rendront digne de ce rang et de notre époque. Il faut que ses revenus soient enfin utilement employés et qu'on puisse y arriver par eau de tous côtés. On ne bâtira jamais de magasin sur le quai du Louvre; le commerce de la Seine doit être porté dans d'autres quartiers. Quand on aura rendu le canal de l'Ourcq navigable, on le prolongera jusqu'au canal de Saint-Quentin, qui sera terminé dans trois ans, et l'on aura une communication directe entre Paris et Anvers, en attendant qu'il s'en établisse une autre par l'Aisne et la Meuse (le canal des Ardennes), entre Paris et Rotterdam; les difficultés d'exécution qu'on apporte à ce sujet ne doivent pas arrêter. Au surplus, si nous n'avions pas le tems pour achever le canal de l'Ourcq jusqu'à Soissons, nos successeurs le continueraient. Tout le monde partageant cet avis sur la destination du canal de l'Ourcq, il fut décidé que ce canal serait rendu navigable pour des bateaux de moyenne grandeur, et qu'il serait prolongé jusqu'à la rivière d'Aisne à Soissons. Napoléon sentait aussi la nécessité de se servir des eaux de ce canal pour faciliter les approvisionnemens de Paris. Il savait mieux que personne combien le transport des denrées était incertain sur la Seine et ses affluens, parce qu'il y avait tantôt trop d'eau, tantôt pas assez, tandis que les canaux artificiels susceptibles d'être remplis et vidés à volonté seraient toujours d'un service beaucoup plus sûr.

Par l'effet des grands travaux exécutés, le canal de l'Ourcq est navigable en tous tems, et la ligne

de continuation de 27,500 mètres (7 lieues) jusqu'à Soissons n'enlèverait pas une goutte d'eau à l'Aisne, puisqu'elle se formerait des eaux de l'Ourcq, de la Savière et de petits ruisseaux auxiliaires. Le canal de Soissons est d'autant plus nécessaire, qu'il est destiné à joindre les canaux de l'Ourcq, des Ardennes, de Saint-Quentin et de la Sambre, et à compléter une ligne considérable de la navigation intérieure. Il ajoutera à la prospérité de plusieurs départemens et servira en même tems à l'approvisionnement de Paris.

Les blés et les farines du Soissonnais forment un cinquième de l'approvisionnement de la capitale; le nouvel embranchement du canal abrégera de 114,454 mètres (plus de 29 lieues) le transport par eau, et il évitera les difficultés, les lenteurs, les dangers et les sinuosités de l'Oise et de la Seine.

OURDISSAGE (terme de manufacture). Ourdir consiste à distribuer, par une division alterne qu'on appelle *encroix* ou *envergure*, sur une longueur donnée, un nombre déterminé de fils, n'importe comment, si la matière est de même nature, de filature égale, de couleur semblable, et en telle manière, si l'une de ces choses se déverse, que chacune d'elle concorde à former les rayures ou les dessins qui doivent provenir de ces différences; c'est ordonner ces fils de telle sorte qu'ils forment la chaîne d'une étoffe quelconque. Cet art comprend la disposition à la monte sur le métier, et suppose celle qui est la plus propre à la passer dans les lisses, dans le peigne; celle qui donne la plus grande facilité de l'ourdir et de la tisser. En voilà assez pour faire concevoir que l'ourdissage est la première opération sur cette partie des fils réunis, quelle que soit la matière, de toute étoffe formée par un croisement continu et régulier de ces mêmes fils avec ceux qui composent la trame. Le nom de chaîne qu'ils acquièrent dans cette opération vient de la forme que prend ordinairement leur ensemble, lorsqu'on les livre de dessus l'ourdissage, les pliant en boucles, et passant ces boucles successivement chacune dans la précédente, pour que les fils ne se mêlent point.

OUTILS. Les forces physiques de l'homme sont très-bornées; que peut-il faire de ses bras et de ses mains, s'il n'a pas des outils qui lui donnent, avec l'intelligence ou l'habileté de s'en servir, tout le pouvoir dont il a besoin pour opérer toutes les merveilles de l'art dont il est l'auteur. Dans ce siècle, on a peut-être trop multiplié les moteurs mécaniques, dans le but de produire à bon marché, qui est une des principales conditions de l'industrie pour augmenter la consommation et soutenir la concurrence sur les marchés de l'étranger.

Les inventions ne devraient pas toutes se porter sur les moteurs pour remplacer la main-d'œuvre dans les ouvrages qui n'exigent qu'une force physique, sans l'emploi de l'intelligence. C'est beaucoup, sans doute, mais il reste encore beaucoup à faire; on doit aussi chercher à rendre le travail de l'ouvrier plus prompt, plus productif et moins pénible; et ces inventions, qui ne sont pas moins utiles, consistent à lui procurer des outils plus commodes, enfin des instrumens plus près de la perfection qu'ils doivent avoir pour remplir leur destination. Ceux qui se livrent à ces perfectionnemens ont bien des obstacles, bien des préjugés à vaincre; on sait ce qu'est l'habitude et la routine pour les travaux manuels, l'apprentissage est toujours pénible.

Tout le monde ne connaît pas la valeur d'un ouvrier spécial, d'un bon limeur à plat, par exemple; la manière dont l'étau est fixé, la position de la pièce, par rapport à cet étau, rendent l'emploi de la lime difficile; l'ouvrier est obligé de varier sans cesse sa position et celle de son outil.

Ainsi, un étau dont la position varie, et qui permet de placer la pièce dans la position la plus convenable relativement au travailleur, est donc une chose de la dernière importance. Cet étau a été inventé. Un homme auquel on doit une infinité de ces utiles inventions, M. Poulin Desormeaux, en est l'auteur. Les bons limeurs le redoutent, parce que son emploi dispense de science et d'habileté. Il en est à peu près de même d'un grand nombre de perfectionnemens qui ont peine à s'introduire, à cause des intérêts opposés. Dans tous les tems, la rivalité a cherché à diminuer le mérite des inventions les plus utiles; et l'on sait qu'en fait d'horlogerie, pour ne citer que cet art, l'invention des nouveaux outils a contribué à ces perfectionnemens. On pourrait en dire autant de l'art de la filature, soit du coton, soit du lin ou de la laine; on sait que Napoléon, par un décret, avait accordé un million pour l'invention de la filature du lin à la mécanique. Cet art est aujourd'hui pratiqué en Angleterre, surtout en Ecosse, et après avoir fait le désespoir de la France, qui n'a pu rivaliser avec elle dans cette industrie, commence à se l'approprier à son avantage. Telle est l'influence des mécaniques qui sont aussi au nombre des outils, dans les arts industriels, en sorte que l'Angleterre, qui en connaissait toute l'importance, en a défendu longtems l'exportation. Le commerce des outils est très-considérable.

Importations. Elles se sont élevées en France, en 1837, d'après le registre de la douane, les outils de pur fer à 22,615 kil., ayant une valeur officielle de 45,230 fr. En outils de fer rechargé d'acier 108,621 kil., ayant une valeur de 271,553 fr. En outils de pur acier, 49,939 kil. d'une valeur de 199,756 fr. En outils de cuivre ou laiton, 6,237 kil., d'une valeur de 26,195 fr. C'est principalement de l'Angleterre que l'on a tiré la plus grande quantité de ces outils.

Exportations. Les exportations des outils en pur fer ont été de 21,498 kil. d'une valeur de 55,895 fr. D'outils de fer rechargé d'acier 166,311 kil. d'une valeur de 548,826 fr. D'outils de pur acier, 15,648 kil. d'une valeur de 78,240 fr. D'outils de cuivre et laiton, 6,030 kil. d'une valeur de 31,356 fr.

OUTREMER. C'est un bleu minéral très-estimé des peintres, que l'on obtient de la lazulite ou pierre d'azur. Nous ne décrirons point le procédé pour en retirer cette belle couleur qui est inaltérable à l'air; nous dirons seulement que la couleur qui provient de la première eau est la belle, et qu'en général l'outremer est fort rare et fort cher, ce qui lui a fait substituer le phosphate de cobalt et l'outremer factice, que les plus habiles chimistes sont enfin parvenus à fabriquer.

Outremer factice. L'importante découverte d'un outremer factice, c'est-à-dire sans l'emploi du lapis lazuli, est due à M. Guimet, ancien élève de l'école Polytechnique, commissaire des poudres et salpêtres, à Toulouse, auquel la société d'encou-

ragement pour l'industrie nationale (de Paris) a décerné, au mois de janvier 1829, le prix de 6,000 fr. pour la fabrication de toutes pièces, d'un outremer artificiel égal en tous points à celui qu'on retire du lazulite.

Cette invention a l'avantage que la couleur qui en est le résultat n'est point altérée par une chaleur rouge; elle n'est point attaquée par les alcalis caustiques; elle est entièrement décolorée et convertie en gelée par les acides concentrés. C'est à ces caractères qu'on reconnaît la pureté de l'outremer du commerce, et M. Horace Vernet, au dire de M. Chaptal, lui a reconnu une qualité supérieure même à celle du bleu lazulite.

M. Guimet, qui a déjà envoyé de son outremer en Italie, en a établi un dépôt à Paris. Il a décrit la grande extension qu'il avait dernièrement donnée à cette manufacture dans une lettre adressée à M. Gay-Lussac. Un fabricant de papier ayant désiré employer cette sorte d'outremer au lieu du vert cobalt pour la peinture des papiers de tenture, il en reçut une quantité suffisante pour faire une expérience en grand; ce papier eut une couleur aussi bonne que celle faite avec le cobalt, et elle était même plus uniforme. On découvrit en outre qu'une livre pesant d'outremer, à cause de son extrême extension et l'intensité de sa couleur, produisait le même effet que 10 liv. du cobalt de la meilleure qualité. En sorte que les fabricans de papiers de Lyon achetèrent 200 fr. de cet outremer au prix de 20 fr. la liv. pesant, dont l'emploi économique avait été prouvé. En conséquence, M. Guimet a beaucoup augmenté sa manufacture, et il est à même de vendre de l'outremer pour cet usage à raison de 16 fr. la livre.

L'outremer propre à la peinture exige une purification particulière aussi bien qu'un bon choix. Le prix de la plus belle qualité est de 50 à 60 fr. la livre; la seconde qualité ne vaut que 20 francs.

Indépendamment des fabricans de papier, les fabricans de calicots, de mousselines et de porcelaine en font maintenant usage. Ainsi, on peut avoir l'espoir que la France sera entièrement affranchie du tribut qu'elle paie aux autres pays pour l'usage des couleurs bleues, et même il n'en vient plus du tout, l'outremer factice ayant entièrement remplacé le véritable outremer, dont le prix toujours élevé n'a pas peu contribué à en faire perdre entièrement l'usage.

OUTRES. Ce sont des espèces de sacs propres à contenir quelque liquide, soit vin, huile, etc. Ils sont faits de peaux de bouc préparées et cousues sous la forme de sac, de la grandeur convenable pour qu'un mulet ou un cheval puisse en transporter deux, c'est-à-dire un de chaque côté. On se sert de ce mode de transport dans les pays de montagnes, où il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de l'opérer différemment. L'usage des outres remonte à la plus haute antiquité, et l'on s'en sert encore généralement en Espagne. Comme les outres subissent un enduit de goudron, les vins qu'on y transporte en acquièrent un certain goût, comme on le remarque dans celui de Malaga. On confectionne au Puy (Haute-Loire) une grande quantité de ces outres, qui ont diverses dimensions.

OUVRAGES. On donne ce nom à des travaux que l'on a faits pour le compte de quelqu'un qui les a commandés, tels que des étoffes, des mécaniques, des bâtimens et tout autre objet. Comme le Code de commerce ne fait aucune mention des marchés qui sont faits pour des ouvrages, et qu'il arrive souvent de grandes discussions entre les parties à cet égard, on ne peut avoir recours qu'au Code civil, qui en parle sommairement dans la section des devis et marchés.

Art. 1787. Lorsqu'on charge quelqu'un de faire un ouvrage, on peut convenir qu'il fournira seulement son travail ou son industrie, ou bien qu'il fournira aussi la matière.

1788. Si, dans le cas où l'ouvrier fournit la matière, la chose vient à périr avant d'être livrée, la perte en est pour l'ouvrier, à moins que le maître ne fût en demeure de recevoir la chose.

1791. S'il s'agit d'un ouvrage de plusieurs pièces ou à la mesure, la vérification peut s'en faire par parties; elle est censée faite pour toutes les parties payées, si le maître paie l'ouvrier en proportion de l'ouvrage fait.

1794. Le maître peut résilier, par sa seule volonté, le marché à forfait, quoique l'ouvrage soit déjà commencé, en dédommageant l'entrepreneur de toutes ses dépenses, de tous ses travaux et de tout ce qu'il aurait pu gagner dans cette entreprise.

On entend aussi par ouvrages tous les produits de l'industrie qui ont exigé une main-d'œuvre quelconque : tels sont les outils, les tissus, l'horlogerie, et généralement tous les objets qui sont confectionnés, de quelques matières qu'ils soient, et qui font autant d'articles de commerce chez toutes les nations, dont nous faisons mention dans ce Dictionnaire chacun à son ordre alphabétique.

Cependant, les ouvrages de toute espèce forment une branche considérable, non-seulement de l'industrie, mais aussi du commerce de chaque nation. Ainsi, les exportations de France des ouvrages en 1837, suivant le registre de la douane, ont été, en ouvrages de fonte, 1,449,700 kil. ayant une valeur officielle de 652,365 fr.; d'ouvrages en fer, 1 million 551,200 kil. d'une valeur de 1,396,085 fr.; en tôle, 9,882 kil. d'une valeur de 11,858 fr.; en fer-blanc, 39,195 kil. d'une valeur de 54,874 fr.; en acier, 6,447 kil. d'une valeur de 19,341 fr.: en cuivre pur simplement tourné, 10,508 kil. d'une valeur de 57,794 fr.; ouvrages en cuivre, laiton et bronze dorés, 130,662 kil. d'une valeur de 1 million 306,620 kil.; argentés, 1,568 kil. d'une valeur de 9,408 fr.; *id.* autres que dorés, 234,344 kil. d'une valeur de 1,288,892 fr.

Cette seule nomenclature prouve la supériorité des ouvrages français dont la perfection, l'élégance et le goût les font rechercher de tous les peuples civilisés.

OUVRIERS. Les ouvriers forment dans tous les pays une classe intéressante dont le travail donne la plus grande activité à toutes les branches de l'industrie. Ils méritent protection et encouragement, et leur instruction, dont on s'occupe actuellement, est un bienfait de l'administration, qui a établi plusieurs cours au conservatoire des Arts et Métiers, à Paris, où des professeurs du plus grand talent donnent des cours gratuits sur la chimie et la mécanique, appliquées aux arts industriels; sur l'économie et les principes de l'industrie et du commerce. D'un autre côté, des caisses d'épargne ont été établies pour recevoir les économies que les ouvriers qui ont une bonne conduite peuvent faire pour avoir une réserve en cas de manque d'ouvrage, de maladie, ou pour leurs vieux jours, lorsque les infirmités de l'âge les empêcheront de continuer leurs professions.

Mais, pour profiter de ces institutions philantropiques, il faudrait que les ouvriers eussent assez d'intelligence et surtout de morale, de bonne intention pour améliorer leur sort par l'assiduité à leur travail, leur tempérance et leur économie; sans ces trois qualités essentielles à leur avenir, leur destinée ne sera jamais que précaire et malheureuse. C'est en effet de leur bonne ou mauvaise conduite que dépend surtout le sort qui doit peser sur eux et leurs familles; c'est l'affreuse misère qui amène leurs vices, parmi lesquels l'ivrognerie est un des plus funestes, ou bien c'est un bien-être, fruit de leurs travaux et de leur tempérance, qui les fera jouir des agrémens de la vie et d'une considération bien méritée.

Il nous paraît que la chose la plus importante, c'est de soigner l'éducation des jeunes ouvriers et de ne pas leur laisser prendre des habitudes vicieuses, ce qui dépend beaucoup de leurs maîtres, qui devraient leur donner le bon exemple et les encourager à tenir une bonne conduite : c'est surtout aux apprentis qu'il faudrait donner de bons principes.

Nouvelle institution des ouvriers. Sans doute, il serait impossible d'étendre, d'une manière absolue à toutes les branches de l'industrie, la méthode suivie dans les mines de Cornouailles; mais, en lui faisant subir les modifications qu'exigent les différentes natures d'exploitation, on pourra toujours rattacher l'ouvrier à l'entreprise et confondre ses intérêts avec ceux de l'entrepreneur; tandis que, dans le système de rémunération généralement suivi aujourd'hui, les intérêts de l'ouvrier sont diamétralement opposés à ceux du maître. On parviendrait ainsi à diminuer la trop grande inégalité qui existe dans la répartition des profits de la production, et à rendre l'ouvrier plus actif, plus intelligent, plus économe et plus moral. Plusieurs essais ont été déjà tentés, nous le savons, et n'ont pas produit tous les résultats qu'on en avait espérés; mais il ne faut point se décourager, car il n'est rien au monde de plus difficile que de parvenir à faire le bien. Cependant, les heureuses tentatives de la manufacture de glaces de Saint-Gobin, qui est franchement entrée dans ce système d'association, nous permettent de croire que tout espoir n'est pas encore perdu. Au mois d'avril 1833, les administrateurs de cette manufacture proposèrent aux ouvriers de l'un de leurs ateliers de les faire participer au partage des profits extraordinaires qui seraient le résultat de leur plus grande habileté, ou de la plus grande économie qu'ils apporteraient dans leurs manipulations. Malgré tous les avantages que leur offrait cette proposition, les ouvriers se décidèrent difficilement, et n'entrèrent qu'avec défiance dans les vues de l'administration. Cependant, à la fin de 1833, par suite de ces conventions, une prime de 13,000 fr. fut distribuée entre cent ouvriers, c'est-à-dire, 130 fr. pour chacun d'eux. En 1834, cette prime s'est élevée à 200 francs! somme énorme, si on la rapproche du montant annuel du salaire de ces ouvriers, dont la moyenne ne dépasse pas 750 fr. Quel accroissement de richesse pour la France! quelle plus grande somme d'aisance et de bien-être pour les classes laborieuses, si, dans tous nos ateliers, ce système d'association pouvait prévaloir!

Police des ouvriers. La loi de germinal an XI a statué sur la police des ouvriers en France. Toute coalition est sévèrement punie et réprimée. Une ordonnance de police du 20 pluviose an XII stipule, art. 2, que les ouvriers seront tenus de se procurer un livret qui portera le nom et prénom de l'ouvrier, son âge, son lieu de naissance, son signalement, la désignation de sa profession et le nom du maître au moment où le livret lui est accordé; et l'art. 9 défend aux maîtres d'admettre aucun ouvrier, s'il n'est pourvu d'un livret, et s'il n'y est fait mention du congé de son dernier maître. L'art. 10 porte que tout ouvrier sortant d'un atelier sera tenu de faire porter son congé sur son livret.

Nous devons encore rapporter deux articles importans du règlement de police concernant les rapports qui doivent exister entre les maîtres et les ouvriers.

Art. 414. Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à un mois, et d'une amende de 200 à 3,000 f.

Art. 415. Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même tems de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y en a, tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus.

Ces deux articles assurent la liberté de relations qui doit exister entre les maîtres et les ouvriers, suivant leurs intérêts réciproques, sans que les uns ou les autres ne fassent des coalitions pour contraindre l'exécution des travaux, abaisser ou augmenter leurs prix, non pas suivant le besoin des ouvrages, l'emploi ou le talent des ouvriers, suivant leurs différentes professions, mais par des actes illégaux que la loi punit comme tout ce qui est préjudiciable à la société.

Suivant le Code de commerce, les sommes dues aux ouvriers employés à la construction, si le navire n'a point encore fait de voyage, sont dettes privilégiées sur le navire (191).

Le privilége ne peut être exercé qu'autant que ces dettes seront constatées par le capitaine et arrêtées par l'armateur, dont un double sera déposé au greffe du tribunal de commerce avant le départ du navire, ou au plus tard dans les dix jours après le départ (192).

Toute action pour salaires d'ouvriers se prescrit un an après la réception des ouvrages (433).

OVIEDO, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, dans les Asturies, sur l'Ovia ou l'Ove, affluent de la Nara, et à 66 l. de Salamanque et 85 de Madrid. Populat., 11,000 habit.

Industrie et commerce. Il y a une manufacture royale d'armes, plusieurs de chapeaux et de linge de table, ainsi que de couvertures, de boutons de cuivre, de peignes de corne façon d'écaille et deux tanneries importantes. Tous ces produits, joints à ceux du sol, qui consistent en huile, vin, laine, blé et fruits, forment autant d'articles du commerce d'exportation. Quant à ceux d'importation, il s'en fait un commerce assez considérable en produits étrangers et coloniaux par le port de Gijou. On y tient 3 foires par an.

OXALATE ACIDULE DE POTASSE (terme de la nouvelle chimie). C'est le sel d'oseille. *Voyez* OSEILLE.

OXFORD, comté d'Angleterre, situé entre les 51° 28' et 52° 10' de lat. N., et entre les 3° 6' et 3° 57' de long. O., ayant une population de 140,971 habit. Il a 17 l. de long du N.-O. au S.-E., et 12 dans sa plus grande largeur.

Productions. Elles consistent principalement en céréales, navets, lentilles, pommes de terre, légumes, lin, chanvre et houblon. La rhubarbe y est cultivée près de Drayton. Il y a une vaste forêt, celle de Wichewood, qui a une étendue de 6,720 arpens, et dont les principales essences sont le chêne, le frêne et l'orme. Il y a d'excellens pâturages où l'on élève et engraisse une grande quantité de bestiaux, destinés en grande partie pour le marché de Londres. On y fait aussi beaucoup de beurre et de fromage. Il n'y a pas de métaux, mais bien quelques carrières d'ardoise, de chaux et de pierre de taille, et une grande quantité d'ocre de bonne qualité. Mais ce comté ne possède pas un assez grand nombre de manufactures pour qu'on puisse le ranger parmi les comtés manufacturiers de l'Angleterre, et le commerce s'y trouve limité presque aux seules productions du pays.

OXFORD, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive gauche de l'Isis, au confluent du Charwell et à l'embouchure du canal d'Oxford, à 20 l. de Londres et 22 de Bristol. Population, 16,304 habit.

OXHOFT, mesure de vin en usage à Berlin et dans d'autres villes de l'Allemagne. Il contient 235 pintes de Paris. Il faut 192 mesures appelées quarters à Berlin, pour faire un oxhoft, que l'on peut comparer à une barrique ou pipe.

OXIDE. Il y a différentes sortes d'oxides. En voici la nomenclature.

Oxide d'antimoine blanc. C'est l'antimoine diaphorétique.

Oxide d'antimoine sulfuré demi-vitreux. Préparation du sulfure d'antimoine amené à l'état demi-vitreux par l'art chimique dans les ateliers en grand.

Oxide d'antimoine sulfuré rouge. C'est le kermès minéral.

Oxide blanc d'arsenic. C'est l'arsenic qui se trouve dans cet état dans le commerce.

Oxide d'arsenic sulfuré jaune. C'est l'orpiment.

Oxide d'arsenic sulfuré rouge. C'est l'arsenic rouge réalgar.

Oxide de chrome. Le chrome est un métal dont M. Vauquelin fit la découverte, en 1797, dans un minéral de la Sibérie, connu alors sous le nom de plomb rouge, et qu'on a reconnu depuis être un chromate de plomb naturel. Plus tard, on a retrouvé ce même métal dans plusieurs autres minéraux, entre autres dans un minerai du département du Var, qui est un composé d'oxide de fer et d'acide chromique. Cette mine étant épuisée, c'est en Amérique qu'on a retrouvé, près de Baltimore, une autre mine abondante, d'où l'on tire presque tout celui qu'on rencontre dans le commerce. Le chrome a trois degrés d'oxidation, le protoxide de chrome, le deutoxide et l'acide chromique. L'oxide chrome ou oxide chromique de M. Berzelius est une poudre d'un beau vert, et d'autant plus foncé que la température a été plus élevée dans sa préparation ; il est composé de 29,89 d'oxigène et de 70,11 de chrome. La faculté dont jouit cet oxide de résister au feu le plus violent, et celle qu'il possède de se dissoudre dans les silicates qu'il colore en vert émeraude, l'ont fait rechercher, dès l'origine de sa découverte, dans les arts céramiques, pour obtenir sur les vases de belles teintes vertes, bien supérieures à celles qu'on retire des oxides de cuivre. D'ailleurs, l'oxide de chrome restant souvent mêlé dans les silicates sans s'y dissoudre, on a pu s'en servir pour peindre sur porcelaine les traits les plus délicats, soumettre les vases à la cuite au grand feu, sans crainte de le voir se répandre sur les parties voisines, comme cela arrive avec divers oxides, et obtenir, après la cuisson, des traits purs et des contours qui conservent strictement les beautés de la composition de l'artiste. Cet oxide est donc employé avec succès, dans la fabrication de la porcelaine, à faire des fonds pleins, ainsi que des paysages, où il joue un rôle important par la faîcheur de ses teintes et la facilité de les varier à volonté, au moyen d'un peu de bleu ou de jaune; on en fait aussi usage dans la verrerie pour colorer en beau vert les produits de la vitrification. Dans la fabrication des strass, on le fait entrer en petite proportion pour imiter l'émeraude et le péridot. La couleur sur porcelaine en couleurs vitrificables en fait usage pour les verts ; dans les couleurs à grand feu, cet oxide ne pénétrant jamais la couverte, et puis le vert bleuâtre, où on le mêle à l'oxide de cobalt. Dans les couleurs de moufle, il sert aussi à faire le vert-pré et le vert bleuâtre. Dans les fabriques de faïence, on commence à le substituer aux verts tirés des oxides de cuivre, parce qu'il fournit une couleur plus fixe au feu, qui n'a pas besoin de fondant pour être appliquée sur l'émail; enfin on s'en sert pour colorer en vert les émaux, parce qu'il ne redoute pas une haute température.

Oxide de cobalt vitreux et silacé. C'est l'azur de cobalt.

Oxide de cobalt vitrifié avec la silacé. C'est le smalt.

Oxide de cuivre vert. C'est le vert-de-gris.

Oxide d'étain gris. C'est la potée d'étain.

Oxide de fer jaune. C'est l'ocre.

Oxide de fer rouge. C'est le colcotar.

Oxide de manganèse. Manganèse du commerce, magnésie noire, ou mine de manganèse. Les verriers lui ont donné le nom de savon de verre, ayant la propriété d'enlever la couleur verte ou jaune au verre qui est en fusion, et de le blanchir. C'est un minéral pesant, de couleur grise sombre, et qui noircit les doigts, par son exposition à l'air, à raison de son extrême friabilité. Le plus souvent il est noir et très-léger, tel que celui qu'a découvert M. Chaptal à Saint-Jean, dans les Cévennes, qui est la plus belle mine que l'on connaisse. Celui de Piémont est quelquefois d'un gris rougeâtre, et celui de Mâcon est d'un gris plus foncé.

On s'en sert aussi pour colorer les porcelaines en violet. La poterie de terre l'emploie pour vernir ses ouvrages, en le mêlant avec une fritte vitreuse, du nitrate de potasse que l'on fait entrer en fusion.

Oxide d'or ammoniacal. C'est l'or fulminant.

Oxide d'or précipité par l'étain. C'est la pourpre de Cassius.

Oxide de plomb blanc, ou *blanc de plomb*, par l'acide acétique. C'est le premier degré d'oxigénation du plomb par l'intermédiaire de l'acide du vinaigre, dont cè métal s'empare de l'oxigène. Ce fut d'abord à Venise que l'on découvrit le procédé du blanc de plomb; les Anglais et les Hol-

landais s'emparèrent ensuite de cette fabrication, et dès le commencement de ce siècle, on en a établi des manufactures en France, principalement dans les environs de Montpellier.

La céruse diffère du blanc de plomb par un mélange de craie, quelquefois d'un quart et même de moitié. Sa couleur est moins blanche que le plomb, et son poids est aussi moindre à volume égal. Le blanc de plomb est beaucoup employé dans la peinture à l'huile, étant le seul blanc, avec la céruse, qui puisse s'y mêler, tandis que l'oxide de zinc ne s'y mêle pas parfaitement. Quoique la céruse soit moins blanche, la présence de la craie couvre bien mieux le sujet et rend l'huile bien plus siccative; aussi est-elle plus généralement employée dans la peinture à l'huile. Ce n'est que dans la pharmacie que le blanc de plomb doit être employé bien pur, attendu que son mélange avec la craie dénature ses propriétés physiques.

Oxide de plomb demi-vitreux. C'est la litharge.

Oxide de plomb jaune. C'est le second degré de l'oxidation du plomb. Il est connu dans le commerce et dans les arts sous le nom de massicot.

Oxide de plomb demi-vitreux rouge. C'est le troisième degré d'oxidation du plomb. Il est connu dans le commerce et dans les arts sous le nom de litharge d'or. *Voy*. LITHARGE.

Oxide de plomb rouge. C'est le quatrième degré d'oxidation du plomb. Il est d'une belle couleur rouge. Cet oxide porte dans le commerce et les arts le nom de minium. *Voy*. MINIUM.

OXIGÈNE. C'est une substance, ou plutôt un gaz permanent que l'on ne connaît que par ses effets physiques et chimiques, et non par sa nature essentielle, puisqu'on ne peut le liquéfier, quelle que soit la température. Toute la puissance de l'art chimique n'a pu parvenir encore à se le procurer dans l'état isolé. Toujours il est combiné avec d'autres corps. Tantôt il est combiné et fondu dans le calorique; alors il est à l'état de gaz, ou fluide élastique, qui compose un des élémens de l'air, de l'eau, et entretient la végétation et la vie des animaux, qui acquièrent d'autant plus d'énergie que l'oxigène y domine, ou qui en perdent lorsque l'oxigène diminue dans la composition de ces élémens. Cependant, ce gaz ou fluide se prépare en chauffant le peroxide de manganèse. Ce composé est un métal qui se rencontre dans la nature au plus haut degré d'oxigénation, et que la chaleur ramène à un degré inférieur en lui faisant perdre une portion de son oxigène. Par un procédé connu de tous les chimistes, on obtient un corps gazeux qui est l'oxigène. Ce gaz est éminemment comburant; une allumette presque éteinte s'enflamme dans ce gaz. L'oxigène n'est jamais employé pur, car ce serait un excitant trop actif pour l'économie animale. La combustion a lieu par ce gaz, et seulement par lui, en sorte qu'elle a d'autant plus d'énergie qu'il est dominant dans l'atmosphère. Ainsi que nous l'avons dit, et ceci est d'une grande importance dans les produits des arts, ce gaz se trouve tantôt fondu dans le calorique (alors il est à l'état de fluide élastique), tantôt combiné avec les corps combustibles simples ou composés; il les convertit soit en acides, soit en oxides, autrement en corps brûlés relatifs ou absolus, c'est-à-dire non totalement incombustibles, ce qui établit les différences entre les oxidules et les oxides à l'égard des métaux; et les acides en *eux* ou en *iques* à l'égard des radicaux combustibles, ce qui forme la principale distinction de leurs qualités ou de leur nature : ainsi, carbone, soufre, azote, phosphore, arsenic, d'où il résulte des acides *carboneux, sulfureux, nitreux, phosphoreux, arsénieux*, lorsque ces bases ne sont point saturées d'oxigène, ou des acides *carbonique, sulfurique, nitrique, phosphorique* et *arsenique*, lorsque ces bases en sont saturées. On voit combien il est important de faire et d'apprécier cette différence dans un grand nombre de produits chimiques dont la consommation est devenue très-considérable, et forme une branche importante d'industrie et de commerce.

P

PACAGE. Les propriétaires de troupeaux qui les envoient dans des pâturages au delà de la frontière, sont tenus de prendre, au bureau des douanes le plus proche, un acquit à caution pour le retour ou la restitution du nombre des animaux dont était composé le troupeau. La déclaration contient le nombre, l'espèce des bestiaux, la route qu'ils doivent suivre, et la durée présumée du pacage. S'il survient quelque perte, elle reste au compte du commissionnaire; s'il y a de l'excédant du nombre stipulé au delà du 10e au retour, il y a alors amende de 100 fr. et confiscation; et, dans le cas de quelque déficit, paiement du double droit de sortie.

PACK (ou BALLE, SAC), poids en usage en Angleterre pour la laine. Il faut 4 drasts pour 1 pack, qui pèse 240 liv. avoir du poids.

PACOTILLE, PACOTILLEUR. On donne ce nom à certaine quantité de marchandises assorties propres aux pays de la destination du navire, et dont se chargent soit le capitaine, soit le second ou quelque matelot, pour en procurer la vente la plus avantageuse, et en partager le bénéfice net avec celui qui a fourni la pacotille. Les marins prennent ces sortes d'arrangemens pour profiter des conventions de port-permis qu'ils se réservent dans leurs engagemens, et qu'il était autrefois généralement d'usage de leur accorder pour les intéresser à l'expédition et leur procurer quelque profit.

Au bas de la facture de la marchandise, dit Valin, que fournissait le donneur de pacotille, le preneur mettait reconnaissance, portant promesse de sa part de vendre les marchandises le plus avantageusement qu'il pourrait; et d'en faire le retour en d'autres marchandises du pays, sinon en argent, pour être le produit délivré au donneur jusqu'à concurrence de son capital, et l'excédant qui formait le profit, partagé entre eux au taux convenu; mais, pour l'ordinaire, il était stipulé que le partage s'en ferait par moitié. Cela occa-

sionait un grand préjudice au commerce, dont les négocians établis dans les Echelles du Levant se plaignirent, les pacotilleurs ne contribuant pas aux charges communes du commerce; en sorte qu'il intervint, le 23 mai 1767, un arrêt qui ordonna qu'à l'avenir les pacotilleurs seraient obligés de commettre la vente de leurs marchandises à un négociant de l'Echelle où ils aborderont, en le justifiant par un certificat du consul ou vice-consul, à peine de confiscation des pacotilles et de 500 fr. d'amende, et qui les soumettaient, tant d'envoi que de retour, à toutes les charges ordinaires du commerce du Levant.

Aujourd'hui, c'est un industriel ou commerçant qui fait lui-même au comptant ou à crédit l'acquisition de l'assortiment des marchandises formant ce qu'on appelle une pacotille, et le propriétaire pacotilleur, qu'il charge à bord du bâtiment où il s'embarque lui-même à la destination du pays qu'il croit le plus favorable à la vente de sa pacotille.

PACQUAGE. Il consiste dans l'arrangement que l'on fait dans des barils du poisson pour le saler et le transporter. C'est un objet important pour la conservation et la bonne qualité des poissons soumis à cette opération. Les Hollandais ont été redevables du succès de leur pêche du hareng et du grand débit que leurs harengs salés ont eu dans toute l'Europe, principalement à l'art du pacquage. Un arrêt du conseil du 28 juin 1789, et maintenu par les réglemens postérieurs, avait statué sur le pacquage de la morue à Dunkerque; en sorte que ce règlement était suivi à peu près dans les autres ports où l'on faisait commerce de ce poisson.

PADANG, ville de l'île Sumatra, une des plus considérables de l'Archipel indien. Cette place est située sur la côte occidentale de l'île, sur la rivière de son nom, qui a son embouchure dans le grand Océan indien ou l'Océanie, à 85 lieues de Bencoulen. La rivière a un tirant de 2 à 3 brasses d'eau à la marée, et environ 10 pieds sur la barre. Les Hollandais y ont fondé un de leurs principaux établissemens, et en ont formé une place importante de commerce, d'où ils exportent une grande quantité de poivre, de benjoin et de camphre. C'était aussi un grand entrepôt pour l'or que fournit l'île et qu'on envoie en abondance à Batavia. Il existe encore aux environs une mine qui était autrefois très-riche.

PADERBORN, ville de Prusse, chef-lieu du cercle de son nom, province de Westphalie, cercle de régence de Minden, sur la Pader, qui sort de 5 sources dans la ville. Population, 7,200 habit., qui entretiennent des distilleries d'eau-de-vie de grains, des fabriques de tabac et d'amidon, dont il se fait un assez bon commerce.

PADOUE (PADOVA), ville d'Italie et du roy. Lombard-Vénitien, chef-lieu de la délégation de son nom, gouvernement de Milan. Elle est située sur la Bachiglione, et non loin de la Brenta, avec laquelle elle communique par un canal, à 6 l. de Milan, 8 de Venise et 40 de Rome. Population, 51,000 habitans.

Industrie et commerce. La principale branche d'industrie est celle de la fabrication de petites étoffes de soie et de draps fins et communs, dont la réputation s'est assez bien soutenue, ainsi que le commerce, malgré la concurrence des produits similaires de l'Angleterre. La bonneterie de laine est aussi florissante; elle en est redevable à la qualité de ses laines, et aussi à celles que l'on tire de la Pouille, qui sont fort bonnes. On évalue à 2 millions de lires de Milan les produits des fabriques de draps de Padoue. Il y a encore des tanneries, dont le privilége avait été donné à une société qui l'exploite exclusivement. On y fabrique aussi une sorte de rubans qui, de son nom, s'appelle *padoue*.

Tous ces produits, joints à ceux du sol, consistant en blé, soie, huile d'olive, forment les principaux objets de son commerce avec Naples, Livourne et Venise, et trouvent aussi un bon débit à la célèbre foire de Saint-Antoine, qui se tient le 13 juin et dure 15 jours. Il y a une autre foire le 7 octobre.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en ducats de 24 grossi ou 288 denari, ou en lire de 20 soldi ou 240 denari, comme à Venise. Les comptes se tiennent aussi en livres italiennes et centi.

Poids. Il y a deux sortes de poids, comme à Venise; le peso grosso est le même dans les deux places, mais le peso sottile est de 12 1/2 pour 0/0 plus fort que le poids vénitien de même nom. Ainsi, 100 liv. peso grosso de Padoue correspondent à 105,55 liv. avoir du poids, ou 34,01 kil.

Mesures. Il y a deux espèces de braccio, l'un pour les étoffes de soie, qui est de 25,3 pouces anglais, ou 0,6429 mètre, l'autre pour ceux de fil de laine, qui a 26,8 pouces anglais, ou 0,6812 mètre.

PADOUE ou PADOU. C'est une espèce de ruban ordinairement composé de soie et de fleurat ou filoselle; il y en a de pur fleuret et aussi de fleuret et fil. C'est à Padoue qu'on a commencé à fabriquer les premiers rubans de ce genre, ce qui leur a fait donner le nom de cette ville, et par corruption, celui de *padous*. Ces rubans sont très-forts et d'un bon usage, mais il leur manque le lustre et le poli des rubans de soie. On en fabrique aussi une grande quantité à Saint-Etienne, à Saint-Chaumont, département de la Loire, ainsi qu'aux environs de Lyon, d'où il s'en expédie de grandes quantités à Paris. Il y a des padous de toutes couleurs et de toutes largeurs. Il ne s'en fait principalement que de quatre numéro ou de quatre sortes. Dans les fabriques du Lyonnais et du Forez, ces numéro sont : n° 2, qui porte 9 lignes de largeur; n° 3, qui est de 1 pouce 3 lign.; n° 5, qui est de 1 pouce 6 lignes. Le dernier numéro, qui n'a pas toutefois le chiffre qui le désigne, est très-large et a au moins 3 pouc. 10 lign. C'est la plus grande largeur qui se fabrique en padoue. Les pièces sont ordinairement de 24 aunes. Il s'en fait un grand commerce tant en France qu'en Italie et en Allemagne.

PADSTOW, ville et port d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur la rive gauche du canal, près de son embouchure dans le canal de Bristol, et à 10 l. de Launceston. Population, 2,000 habitans. Quoique le port soit un peu encombré par les sables, c'est un des meilleurs du comté. D'assez gros navires, du port d'environ 500 tonneaux, peuvent y aborder. Le cabotage, ainsi que le commerce, y ont pris un grand développement depuis quelque tems.

PAGNE ou PAGUE. On appelle ainsi un morceau de tissu de coton ou de soie d'environ 3/4 de large et d'une aune à une aune 1/2 de long, dont les habitans de quelques contrées de l'Afrique et de l'Inde font usage pour couvrir la partie du

corps depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les pagnes qu'on fabrique dans l'Indoustan sont des étoffes fines de coton, semblables aux guingams et autres de ce genre ; mais les nations européennes ne tirent de ce pays que des pagnes d'un tissu ordinaire, teintes en rouge ou en bleu, ou rayées, destinées pour leur commerce avec l'Afrique. On en fabrique aussi de particulières pour le commerce de la Gambie, du Sénégal et de la côte de Guinée; elles portent des raies d'un rouge brillant. Mais aujourd'hui on fabrique de ces pagnes en quantité et à très-bon marché, soit à Manchester, soit à Rouen, et le débit en est considérable pour former des assortimens servant au commerce avec les indigènes de cette partie du monde, où les plus belles pagnes se vendent 1 gros et 12 grains d'or.

PAGODE, monnaie d'or réelle et de compte des Indes orientales. La pagode du Guzurate, de Cambaye, est évaluée à environ 9 fr. Il en est à peu près de même de la pagode de Bombay et de Dabul. Mais la pagode de Madras, de Pondichéry et du Bengale, valent 9 fr. 50 cent. Ces valeurs varient de quelque chose dans les différentes places de l'Inde. Ainsi, la pagode des autres établissemens anglais est évaluée à 8 schellings, qui font à peu près 10 fr. On compte en général que 4 de ces pagodes font la roupie d'or, de la valeur environ de 40 fr. Néanmoins, la pagode à l'étoile est égale à peu de chose près à 3 roupies 1/2 d'argent ou à environ 8 fr. 15 cent., plus ou moins, suivant le cours du change.

PAHANG, ville des Indes orientales, dans la presqu'île de Malacca, au delà du Gange, située à 4 l. de la côte orientale et à 45 de Malacca, sur une rivière large dont l'embouchure est partagée en deux bras navigables. Il n'y a que de petits bâtimens qui peuvent remonter jusqu'à Pahang. Cette rivière charrie de la poudre d'or, qui forme un des principaux objets de son commerce. Il s'y fait aussi un assez grand commerce en girofle, muscade, dents d'éléphant, écaille et autres produits du pays ou des nombreuses îles de l'Océanie, en échange des produits d'Europe, tels que verrerie, coutellerie, tissus de laine et de coton, fer, tabac et autres objets.

PAIEMENT D'UNE LETTRE DE CHANGE. Il n'est admis d'opposition au paiement d'une lettre de change qu'en cas de perte de cette lettre de change ou de la faillite du porteur (149). En cas de perte d'une lettre de change non acceptée, celui à qui elle appartient peut en poursuivre le paiement sur une seconde, troisième, quatrième, etc. (150). Si la lettre de change perdue est revêtue de l'acceptation, le paiement ne peut en être exigé sur une seconde, troisième, quatrième, etc., que par ordonnance du juge et en donnant caution (151). Si celui qui a perdu la lettre de change, qu'elle soit acceptée ou non, ne peut représenter la seconde, troisième, quatrième, etc., il peut demander le paiement de la lettre de change et l'obtenir par l'ordonnance du juge, en justifiant de sa propriété par ses livres, et en donnant caution (152). En cas de refus de paiement, sur la demande formée en vertu des deux articles précédens, le propriétaire de la lettre de change perdue conserve tous ses droits par un acte de protestation. Cet acte doit être fait le lendemain de l'échéance de la lettre de change perdue. Il doit être notifié aux tireur et endosseurs, dans les formes et délais prescrits ci-après pour la notification du protêt (153). Le propriétaire de la lettre de change égarée doit, pour s'en procurer la seconde, s'adresser à son endosseur immédiat, qui est tenu de lui prêter son nom et ses soins pour agir envers son propre endosseur, et ainsi jusqu'au tireur ; et il en supporte les frais (154). L'engagement de la caution, mentionné dans les art. 151 et 152, est éteint après trois ans si, pendant ce tems, il n'y a eu ni demande ni poursuite juridiques (155).

Les paiemens faits à compte sur le montant d'une lettre de change sont à la décharge des tireurs et endosseurs. Le porteur est tenu de faire protester la lettre de change pour le surplus (156). Les juges ne peuvent accorder aucun délai pour le paiement d'une lettre de change (157).

Paiement par intervention. Une lettre de change protestée peut être payée par tout intervenant pour le tireur ou pour l'un des endosseurs. L'intervention et le paiement seront constatés dans l'acte de protêt ou à la suite de l'acte (158). Celui qui paie une lettre de change par intervention est subrogé aux droits du porteur et tenu des mêmes devoirs pour les formalités à remplir. Si le paiement par intervention est fait pour le compte du tireur, tous les endosseurs sont libérés. S'il est fait pour un endosseur, les endosseurs subséquens sont libérés. S'il y a concurrence pour le paiement d'une lettre de change par intervention, celui qui opère le plus de libérations est préféré. Si celui sur qui la lettre était originairement tirée et sur qui a été fait le protêt faute d'acceptation se présente pour la payer, il sera préféré à tous les autres (159). *Voy.* LETTRE DE CHANGE.

PAIEMENT DES CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES. *Voy.* CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES.

PAIEMENT DES CRÉANCIERS CHIROGRAPHAIRES. Les créanciers chirographaires sont payés sur le produit de la vente des meubles, effets et marchandises du failli, et sur le produit de la vente des immeubles, après le paiement des créanciers hypothécaires, s'il reste des fonds. Parmi les créances d'un failli, il en est qui sont privilégiées et qui doivent être payées avant toutes les autres sur le prix de la vente des meubles, effets et marchandises : ce sont, d'après les art. 2101 et 2102 du Code civil, 1° les impositions dues, de telle nature quelles soient; 2° les frais de justice, tels que scellés, inventaire et poursuites judiciaires faites à la requête de la masse des créanciers pour la sûreté et conservation des droits de la masse ; 3° les frais quelconques de la dernière maladie du failli, de sa femme et de ses enfans, tels qu'honoraires des médecins, chirurgiens, fourniture de médicamens, salaire des garde-malades ; 4° les gages des chefs d'ateliers, garçons de magasin ou de boutique, commis, domestiques et tous gens de service en général pour l'année échue et pour ce qui est dû sur l'année courante ; 5° les fournitures de subsistances faites au failli et à sa famille pendant les six derniers mois ; 6° les loyers dus de tout ce qui est échu et de tout ce qui est à écheoir si le bail n'est point authentique, ou, s'il n'y en a point, les loyers dus pour une année courante. Le même privilége a lieu pour les réparations locatives. Ainsi, tous ceux qui ont de pareilles créances doivent en justifier dès le commencement de la faillite, afin d'assurer leurs droits sur les premières distributions. Si ces créanciers privilégiés n'ont point été appelés à l'assemblée des créanciers, ils peuvent néanmoins s'y présenter et remettre leur titre ou mémoire aux syndics ou agens.

Paiement des marchandises. Ces paiemens s'effectuent soit en argent, c'est-à-dire au comptant, ou en mémoires arrêtés, en lettres de change ou en billets à ordre, suivant les conditions de la vente. Le paiement des marchandises ne peut être exigé qu'après leur délivrance ou livraison, suivant les conditions du marché, et après qu'elles ont été reconnues par l'acheteur être de la qualité stipulée, sans aucun rebut et dûment conditionnées, et que le poids ou la mesure en a été constaté, et que la réception enfin a eu lieu de la part de l'acquéreur sans aucune réclamation, ce qui est un assentiment tacite qu'il n'a rien à objecter à ce que le paiement en soit opéré suivant les conventions. Une fois que cette livraison de la part du vendeur et cette réception de la part de l'acheteur ont été opérées de part et d'autre suivant les termes du marché, ou de la convention verbale entre les parties, ou par l'entremise d'un courtier, la vente et l'achat de la marchandise ont été consommés, et le paiement doit s'ensuivre suivant les clauses du marché; il ne peut plus être admis de réclamations pour en retarder ou refuser le paiement, attendu qu'elles auraient dû avoir lieu de la part de l'acheteur avant la réception et lors de la livraison de la marchandise.

Paiement (cessation de). Tout commerçant qui cesse ses paiemens est en état de faillite (437). Tout failli sera tenu d'en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce; le jour où il aura cessé ses paiemens sera compris dans ces trois jours (440). Toutes les sommes payées dans les dix jours qui précèdent la faillite, pour dettes commerciales non échues, sont rapportées (446). Tous les paiemens faits en fraude des créanciers du failli sont nuls (447). A l'égard des effets de commerce non échus, par lesquels le failli se trouve être l'un des obligés, les autres obligés ne sont tenus que de donner caution pour le paiement, à l'échéance, s'ils n'aiment mieux payer immédiatement (448).

Paiement en fait d'assurance maritime. L'huissier énonce, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, la somme dont il poursuit le paiement (200).

A défaut de paiement ou de consignation (par les adjudicataires des navires), le bâtiment est remis en vente et adjugé trois jours après une nouvelle publication à la folle enchère des adjudicataires qui sont contraints par corps pour le paiement du déficit, des dommages-intérêts et des frais (209).

Si l'époque du paiement (des objets assurés qui ont péri) n'est point fixée par le contrat, l'assureur est tenu de payer l'assurance trois mois après la signification du délaissement (382). Les actes justificatifs du chargement et de la perte sont signifiés à l'assureur avant qu'il puisse être poursuivi pour le paiement des sommes assurées (383). L'admission à la preuve (des faits contraires) ne suspend pas les condamnations de l'assureur au paiement provisoire de la somme assurée, à la charge par l'assuré de donner caution. L'assureur ne peut, sous prétexte du retour du navire (échoué ou naufragé), se dispenser de payer la somme assurée (385).

Est prescrite toute action de paiement pour le fret du navire, gages, loyers des officiers, matelots et autres gens de l'équipage, un an après le voyage fini. Pour fourniture de bois et autres choses nécessaires aux constructions, équipement, avictuaillement du navire, un an après ces fournitures, ainsi que le salaire des ouvriers (433).

PAILLE, tuyau ou tige de graminées dépouillées de leurs grains. La paille s'applique à divers usages; elle sert entre autres à nourrir les bestiaux, à leur faire de la litière, à couvrir les maisons des campagnards, ce qu'on appelle chaume. La paille destinée à la nourriture des animaux produit deux avantages aux cultivateurs, celui de les alimenter et de fournir des engrais. D'ailleurs, l'usage de la paille, dans ce cas, est utile pour tenir les animaux en bonne santé, en dégorgeant l'estomac de fluides superflus et augmentant l'énergie de cet organe. Mais alors la paille doit être bien sèche, avoir un goût un peu sucré et n'avoir aucune odeur de moisi ni être échauffée; on la coupe quelquefois menue, ce qu'on appelle paille hachée, pour la mêler avec de certains grains, ou avec du son et un peu d'eau, ce qui forme une espèce de pâte dont les animaux sont très-friands, et qui les rafraîchit et les tient en bonne santé en été.

On distingue plusieurs sortes de paille.

Paille de froment. Elle diffère en longueur et en grosseur, suivant la culture et la qualité du sol. Elle sert de litière, et hachée et mêlée avec du grain, à la nourriture des chevaux et des bestiaux de travail. Dans ce dernier cas, on l'allie à une foule de substances, surtout avec des pommes de terre.

Paille de seigle. Cette paille est encore d'un usage plus général que celle de froment; on l'emploie soit pour litière, pour couverture, pour chaises, ruches, etc. Il n'y a que pour la nourriture des bestiaux qu'elle n'est pas aussi bonne que celle de froment. On en fait des paillassons pour les jardins et pour emballage de plusieurs marchandises, et pour l'intérieur des chariots.

Paille d'orge. Récoltée dans les contrées méridionales, elle est douce, tendre et recherchée par les bestiaux. Il n'en est pas ainsi si elle a végété dans le Nord; elle est alors beaucoup inférieure à celle d'avoine sous le rapport de la propriété nutritive et de la litière.

Paille d'avoine. Elle doit être donnée sans la hacher; elle est d'autant meilleure qu'elle est plus remplie de chiendent et d'autres herbes. On la donne quelquefois sans la battre, ce qui entraîne beaucoup de perte et ne permet pas de régler la ration; mais elle est trop faible pour servir de litière.

Paille de sarrasin. Elle peut servir à la nourriture des bêtes, mais elle est inférieure en tout aux autres pailles.

Paille de maïs. Elle ne consiste que dans les feuilles, que le bétail mange avec avidité; elle peut aussi servir à la fabrication du papier. Quant aux spathes, on en fait des nattes et des chapeaux. On se sert aussi de cette paille pour remplir les paillasses et faire des matelas d'une longue durée.

Paille de millet et de sorgho. Elles servent l'une et l'autre à l'alimentation des animaux domestiques, et les tiges à chauffer les fours.

Paille de pois. De toutes les pailles, c'est, selon Young, celle des pois blancs hâtifs qui fait le plus de profit. Cette plante produit quelquefois 4,125 kil. par hectare.

Paille et foin de vesces. Les vesces produisent quelquefois 6 à 8,000 kil. de foin par hectare; le fourrage qu'on obtient sert à nourrir les chevaux, les moutons. Tous les animaux le mangent avec plaisir.

Usage de la paille. Autrefois, dans les contrées où les matériaux manquaient pour la couverture des maisons des fermiers, on se servait de la paille de seigle, qu'on appelait chaume ; mais cette couverture étant trop sujette aux incendies, on ne s'en sert plus autant. Le remplissage des paillasses emploie aussi une grande quantité de paille, ainsi que les chaises, dont l'usage commence aussi à se passer. Pour ces différens emplois, la paille n'est soumise qu'à des préparations fort ordinaires. Il n'en est pas de même pour la fabrication des chapeaux de paille pour les femmes, qui exige plusieurs procédés dont l'Italie, surtout la Toscane, sont depuis long-tems en possession. Florence et Livourne sont les deux places les plus renommées pour la préparation de la paille de cette espèce, qui est cultivée uniquement pour cet objet dans des terres peu fertiles, où l'on sème le grain très-serré. Actuellement, on confectionne en France, de même qu'en Angleterre, des tresses d'assez belle paille, dont on fait des chapeaux d'une assez grande finesse. Un grand nombre de femmes sont occupées à ces ouvrages. On fait aussi beaucoup de chapeaux communs de paille ordinaire pour les gens de la campagne.

PAILLETTES, petites rondelles plates et très-minces d'or, d'argent ou d'acier, percées au milieu pour les fixer au moyen d'une soie, et dont on parsème quelquefois les broderies en formant différens dessins, pour leur donner un brillant éclat. Ces sortes de paillettes se fabriquent principalement à Paris et à Lyon. On en tire aussi de l'Allemagne, et particulièrement de Nuremberg, en Bavière. Il s'en faisait autrefois un grand débit, par l'usage des broderies en or et en argent, qui ne sont plus autant à la mode.

PAIMBOEUF, ville et port de France, en Bretagne, département de la Loire-Inférieure, sur la rive gauche de la Loire, à 21. 3/4 de l'embouchure de ce fleuve, et à 8 au dessous de Nantes. Population, 4,000 habit. La rivière, débarrassée d'îles, a à Paimbœuf 3/4 de large. Les navires d'un trop fort tirant d'eau pour se rendre jusqu'à Nantes s'y arrêtent pour opérer leur débarquement. L'établissement de la marée est à 5 h. 30 m. Les marchandises sont ensuite transportées à Nantes sur des alléges nommées *bagarres*. Il en est de même pour le chargement des vaisseaux destinés pour les différens pays du globe.

Paimbœuf est à proprement parler le véritable port de Nantes, qui y fait la plupart de ses armemens et de ses expéditions. Son commerce consiste principalement dans la commission pour la réception des marchandises qui y débarquent, et leur envoi à Nantes, comme aussi celles qui arrivent de Nantes pour être chargées sur les gros bâtimens à Paimbœuf. Néanmoins, il y a aussi des négocians qui y font le commerce pour leur propre compte, et qui y font venir de la Baltique des bois de construction, du fer, du chanvre, des toiles à voile et autres articles. Il s'y fait aussi des armemens pour la pêche de la morue à Terre-Neuve, pour celle du hareng et du maquereau.

On a établi un service régulier de bateaux à vapeur entre Nantes et Paimbœuf, qui rendent la communication entre ces deux villes beaucoup plus facile et prompte.

PAIMPOL, ville de France, département des Côtes-du-Nord, avec un petit port sur la Manche, à 3 l. de Tréguier et 8 de Saint-Brieuc. Le port est bien abrité et commode. On y fait plusieurs armemens pour la pêche de Terre-Neuve. Population, 2,200 habitans, qui font un commerce en blé, lin, chanvre, fil, cire, miel, huile de graines oléagineuses. Il y a en outre plusieurs corderies, une raffinerie de sel et une fonderie.

PAIN. Tout le monde sait que le pain est une substance alimentaire, composée d'une certaine quantité de farine, d'eau, et de levain, pour exciter la fermentation. Quoique la panification soit à peu près partout la même, quant à la base substantielle, néanmoins les produits sont différens, suivant les pays et l'usage. Le pain est plus ou moins pétri ; les formes varient aussi ; elle est tantôt ronde, tantôt longue ; il en est de même du poids, qui est depuis 1, 2, 3 et 4 livres jusqu'à 6 et même 12 livres, suivant les localités. On calcule qu'en général chaque livre de blé peut fournir une livre de pain, poids pour poids, attendu que l'eau qu'on ajoute au pain, dans la fabrication, rend à peu près un poids égal à celui du son qui a été séparé par la mouture. Mais ce calcul ne peut pas être pris à la rigueur, ce qui dépend de la qualité du blé et de sa mouture plus ou moins parfaite. Il est ordinaire, à Paris, de tirer par la mouture économique les 3/4 en farines différentes d'une quantité de blé déterminée. On y compte, sur 1/40e ou environ, 1/45e de déchet ; ce qui reste de la quantité de blé qu'on y a employée compose les issues, c'est-à-dire le gros et le menu son. On voit par là que de 560 livres pesant de froment on peut obtenir 420 livres pesant de farine, dont 320 seront de la première qualité, 64 de la seconde, et 36 seront de la dernière (farine bise). Il résultera 126 livres d'issues de ces 560 livres de froment, et 14 livres de déchet.

On retire à Paris, de 560 liv. pesant de froment, 420 liv. de pain de première qualité, et 131 liv. dont la moitié peut être en pain un peu inférieur, nommé *bis-blanc*, et l'autre moitié en pain proprement dit *bis*.

D'après des essais souvent réitérés à différentes époques, l'administration municipale de Paris a pris, pour la base de la taxe du pain qu'elle doit déterminer tous les quinze jours, un rendement en pain de 30 pour 0/0 en sus du poids de la farine. L'administration des hospices, faisant elle-même la fabrication de son pain, compte sur un rendement de 33 p. 0/0 pour le pain blanc, et 38 p. 0/0 pour le pain bis, en sus du poids de la farine, tandis que l'administration de la guerre, qui fait faire la manutention de son pain, calcule un rendement de 40 p. 0/0 en sus du poids de la farine ; c'est-à-dire que 100 kil. de farine doivent rendre 140 kil. de pain.

Sophistication du pain. La fécule de pomme de terre étant assez difficile à distinguer de la farine de froment, plusieurs meuniers se sont permis d'en faire le mélange. Des boulangers ont eux-mêmes participé à cette falsification. Ce n'est pas que la fécule de pomme de terre puisse nuire à la santé ; elle est seulement beaucoup moins nutritive que la farine de froment, et comme elle est à plus bas prix que celle-ci, tout l'avantage est en faveur des boulangers et au préjudice du public. ils se sont aussi servis de la farine de haricot, qui ne se panifie que difficilement, quoique mêlée en petite quantité avec la farine de froment.

Comme la qualité du pain s'estime surtout d'après sa blancheur, quelques boulangers, qui emploient des farines d'une qualité inférieure, ajoutent souvent à la pâte de l'alun dans une certaine

proportion. Cette sophistication, fort usitée à Londres, a été reconnue par un de nos habiles chimistes dans un grand nombre de pains fabriqués à Paris. Or, il est bien prouvé que l'introduction journalière de l'alun dans l'estomac de l'homme, quelque petite qu'en soit la dose, devient très-préjudiciable à sa santé. Le moyen de le reconnaître consiste à émietter grossièrement le pain, à laisser sécher les miettes pendant deux jours, à les mettre en infusion dans l'eau distillée froide pendant une demi-heure, après laquelle on passe la liqueur à travers un linge en le pressant légèrement. On peut s'assurer, par deux expériences simultanées, si le pain contient de l'alun, soit en versant dans une partie de la liqueur obtenue quelques gouttes d'hydrochlorate de baryte, soit en ajoutant à une autre partie de cette liqueur une quantité suffisante d'alcali volatil. S'il y a sophistication, dans la première expérience la liqueur blanchira aussitôt et indiquera la présence de l'acide sulfurique de l'alun; dans la seconde, on verra se produire peu à peu un précipité floconneux qui est de l'alumine.

Règlemens pour la vente du pain. La vente du pain est soumise à Paris à des règlemens aussi justes que sévères, soit pour le poids des pains, soit pour le prix, qui est réglé deux fois par mois, d'après les mercuriales des marchés.

La vente du pain a été soumise en Angleterre, comme dans presque tous les pays de l'Europe, à des règlemens, surtout à l'égard du prix du pain, dont la fixation par l'autorité a été supprimée depuis 1815, tous les boulangers ayant intérêt de le vendre le meilleur marché pour en avoir un plus grand débit.

Suivant Lavoisier, il se consommait 206 millions 788,224 livres pesant de pain à Paris, en 1795, lorsque la population était de 593,070 habitans, soit en nombre rond, 600,000; ce qui donnait à peu près 15 onces de pain par personne de tout âge et de tout sexe. Aujourd'hui que la culture des pommes de terre est plus développée, elles remplacent une grande quantité de pain dans la consommation, surtout lorsque le prix du pain est élevé, tandis que celui de ces tubercules est très-bas. Il en est de même dans la plupart des pays de l'Europe, où d'autres céréales et plantes légumineuses diminuent la consommation du pain et le tient à un prix modéré, malgré l'augmentation de la population et des impôts fonciers.

Pain des anciens. La profession de boulanger fut d'abord inconnue aux anciens. Le blé se mangeait en substance comme les autres fruits de la terre. Ainsi, les Romains, qui furent grands en toutes choses, et à qui nous devons presque tous nos usages, vécurent très-long-tems sans connaître l'art de faire du pain. Ils faisaient rôtir le grain à peu près comme on fait brûler le café; ils le pilaient dans des mortiers pour le réduire en grain et en farine, qu'ils délayaient et qu'ils faisaient ensuite cuire en bouillie. Lorsqu'ils furent parvenus à pétrir du pain, ils ne préparaient cet aliment que comme tous les autres, c'est-à-dire dans la maison et au moment du repas; ce genre de travail était une des attributions principales des mères de famille.

A Rome, on ne commença guère à faire du bon pain que lorsqu'on y fit venir des boulangers de la Grèce, vers l'an 585 de Rome, ou 172 ans avant l'ère chrétienne. Ils construisirent des fours à côté des moulins.

Art de la mouture. L'art de la mouture des grains a fait d'aussi grands progrès que celui de la panification, surtout si on le compare à l'ignorance où l'on était encore à cet égard au commencement du XVI[e] siècle, lorsque, par ordonnance du prévôt de Paris (en 1516), sur la boulangerie, l'emploi des gruaux, dont on fait aujourd'hui le pain de luxe, était défendu, comme indigne d'entrer dans le corps humain.

Différentes espèces de pains en usage en divers pays. On fait du pain avec différentes espèces de grains; chaque pays fait plus généralement usage du grain qui y croît le plus abondamment. Par exemple, en Allemagne, en Danemarck et en Suède, le pain de seigle y est le plus en usage, parce que le seigle y réussit mieux et qu'il y en a en plus grande abondance. Il en est de même dans les Pays-Bas; nous devons mettre dans la même catégorie le pain de sarrazin; mais en France, en Italie et dans le Midi de l'Europe, où le froment est la céréale la plus généralement cultivée, le pain est fait avec ce grain, qui est préféré à tout autre. Le maïs ou blé de Turquie sert à l'alimentation d'une grande portion du peuple de l'Italie, et il commence aussi à se répandre en France; c'est une nourriture fort saine et très-bon marché. La fécule de pomme de terre peut aussi servir à la panification; il forme un pain très-blanc, mais trop pâteux et pesant sur l'estomac. Il reste long-tems humide, il a un goût fade qui répugne, et il est, d'ailleurs, peu nourrissant; c'est ce qui l'a fait abandonner. Le pain d'orge est trop amer et peu nourrissant.

Pain à cacheter. Ce pain, dont le nom désigne suffisamment l'usage auquel il est destiné, se fabrique avec de la fleur de farine sans levain ou froment, dont on fait une pâte à laquelle on donne une teinte de différente couleur et une cuisson entre deux fers comme un gauffrier: ensuite, on la coupe avec des emporte-pièces de différentes grandeurs pour servir à cacheter les lettres de commerce principalement.

Pain de biscuit de mer. Cette espèce de pain se fait sans levain, en forme de galettes rondes et minces qui se rompent aisément. Il y en a de différentes qualités, les unes faites avec de la farine de froment très-blanche pour la table des officiers, et d'autres plus communes pour les matelots.

Pain d'épice. Le pain d'épice est ainsi appelé, parce que c'est une sorte de pain fait avec de la farine de seigle, assaisonnée d'épices, que l'on pétrit avec de l'écume de sucre, et ordinairement avec du miel jaune; mais avant de l'employer, il faut le faire bouillir long-tems et le bien écumer. On y fait tremper la farine de seigle pendant qu'il est encore chaud, avec une espèce de gâche faite exprès. Lorsque cette pâte a acquis la consistance qu'on veut lui donner, on la met dans des sébilles de bois pour l'empêcher de couler; on l'en retire ensuite et l'on donne à ces morceaux des formes différentes.

La ville de Reims fournit le meilleur pain d'épice par les soins que les marchands de cette ville mettent à travailler et à affiner la pâte; ils mêlent la farine de seigle avec du miel liquéfié par le feu, formant ainsi une pâte sans eau. Ils la cuisent au four sous différentes formes, ou simples ou composées, avec du sucre et des aromates. Depuis que la pâtisserie a pris un si grand développement, et que l'on fait un si grand nombre de gâteaux tous plus délicats les uns que les autres, ainsi que les biscuits et d'autres pâtes de toutes sortes de compositions pour contenter le goût des gastronomes,

le pain d'épice a beaucoup perdu de sa vogue et son débit a beaucoup diminué; il n'est plus d'usage que chez le peuple, et on le colporte dans toutes les fêtes publiques : en sorte que le commerce n'en est plus aussi considérable qu'il l'était autrefois. Quoiqu'il s'en fabrique une grande quantité dans plusieurs villes de France, suivant le registre de la douane, on en a importé, en 1837, 15,098 kil., dont la majeure partie, 14,471 kil. de la Belgique; 173 d'Angleterre; 239 kil. de la Suisse, etc.

PAIR DU CHANGE. Le pair du change dans les transactions de banque peut être considéré sous deux rapports généraux : 1° le pair du change intérieur ; 2° le pair du change étranger.

1° *Pair du change intérieur.* Lorsque les lettres de change sur les villes de l'intérieur ne perdent ni ne gagnent rien à être négociées, c'est-à-dire échangées pour de l'argent, l'on en donne la même somme, que l'on doit recevoir à leur échéance. Cette égalité de valeur entre les lettres de change et l'argent qu'elles représentent est ce que l'on appelle le pair du change intérieur. Par exemple, le prix d'une lettre de change de 1,000 fr., que l'on voudrait échanger au pair, serait 1,000 fr. en argent.

2° *Pair des changes étrangers.* On distingue dans le pair des changes étrangers, le pair politique ou commercial et le pair intrinsèque.

Du pair intrinsèque. Lorsque le prix qu'un pays donne d'une quantité fixe de monnaie de change d'un autre pays est celui de la valeur intrinsèque de ces mêmes monnaies, ce prix est ce qu'on appelle le pair intrinsèque du change entre ces deux pays.

Le pair du change de deux places ne diffère du prix du change qu'en ce que le premier est le prix de la valeur intrinsèque de la quantité fixe des monnaies, que l'une donne toujours à l'autre, et que le second varie au dessus ou au dessous de cette valeur ; ce qu'on appelle aussi, l'un, le prix certain, celui qui est fixe, et l'autre, le prix incertain, celui qui est variable. Par conséquent, l'un des deux termes du pair ou du prix du change entre deux places est toujours connu, puisqu'il est invariable; c'est la quantité fixe de monnaie de change que l'une donne toujours à l'autre.

Pour connaître le pair intrinsèque du change entre deux pays, il ne s'agit que de chercher le prix de la valeur intrinsèque de la monnaie de change que l'une donne toujours à l'autre.

Pour calculer le pair intrinsèque du change entre deux pays, d'après la valeur numéraire et d'après la valeur intrinsèque de leurs monnaies de change, il faut connaître :

1° La monnaie de change de celle de ces deux nations qui donne le certain ; 2° les monnaies que l'autre lui donne en retour ; 3° le poids, le titre, les remèdes du poids et la valeur numéraire des monnaies effectives de ces deux pays. Toutes ces opérations se calculent par la règle dite conjointe qu'il n'entre pas dans notre cadre d'expliquer, étant de la compétence des livres des arbitrages de change que l'on peut consulter : il nous suffit d'en avoir parlé et fait connaître les principes.

PAISLEY, ville d'Ecosse, comté de Renfrew, sur la White-Cart, affluent de la Clyde, et sur un canal qui communique avec Glasgow, à une lieue de Renfrew et 2 1/2 de Glasgow. Pop., 30,000 hab.

Industrie. Cette ville est depuis long-tems considérée comme l'une des principales villes manufacturières de l'Ecosse, principalement pour les fabriques de gaze, de mousseline, de linon, de batiste, de percale, de mouchoirs de soie et une grande quantité de châles en soie et laine mérinos, en soie et coton, qui portent les noms d'écharpes ou *plaids.* On y fabrique aussi de la toile fine ordinaire et du fil très-fin, des tapis. Il y a des filatures de coton et des imprimeries sur coton très-considérables. Elle possède aussi des tanneries, distilleries, fonderies, brasseries, savonneries, fabriques d'alun et de couperose, et un grand nombre de blanchisseries.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable dans tous ces produits industriels. Des bâtimens de 40 à 50 tonneaux peuvent remonter le canal et opérer leur déchargement jusqu'aux quais de la ville, ce qui a donné une grande activité au commerce avec les autres ports de l'Angleterre, surtout avec Londres. On y tient 3 foires : celle dite la foire Saint-Jacques est la plus considérable.

PALEMBANG, ville chef-lieu du royaume de son nom, dans l'île de Sumatra, l'une des plus grandes îles de l'Océanie. Elle est située à 12 l. de la côte orientale et à 65 de Bencoulen, le long des deux rives de la Moésie, qui a une grande largeur et assez de profondeur pour recevoir de grands bâtimens. Le port est sûr et commode. Populat., 30,000 habitans.

Productions. Les principales productions sont le riz et le poivre en grande abondance, le coton, le café, l'indigo, le tabac. Les forêts possèdent un grand nombre d'arbres précieux pour l'ébénisterie, d'arbres résineux et gommeux qui donnent du benjoin, du sang de dragon et de la laque. On y trouve en outre de la poudre d'or, de l'étain, du sel, du soufre et de l'ivoire.

Commerce. Tous ces produits donnent lieu à un commerce très-considérable qui se trouve entre les mains des étrangers. Les Hollandais font exclusivement celui du poivre et de l'étain, tandis que les Arabes et les Chinois importent les marchandises que les indigènes vont débiter dans l'intérieur du pays, et d'où ils rapportent les productions qu'on exporte au dehors. On y fait un commerce très-important avec Java, Malacca, Banca, Lingga et l'île Bornéo. Le commerce extérieur se fait surtout par le Soensang, l'embouchure la plus importante de la Moésie, et jusque dans l'intérieur, par des cours d'eau navigables pendant neuf mois de l'année.

Importations. Elles consistent en toiles de Java et de l'Indoustan, en colonnades, indiennes et draps légers d'Europe, porcelaine, soie brute, drogues et thé de la Chine, huile de coco et de katjang de Java et de Siam, sucre, tamarin, riz, cuivre, fer, acier, quincaillerie et autres articles manufacturés de différens pays.

Exportations. Elles comprennent le poivre, le coton de deux espèces, les rotins, les joncs, la cire, le sang de dragon, le benjoin et autres gommes et résines, bezoars, dents d'éléphant, poudre d'or et nids d'oiseaux.

Droits de douane. Les droits d'entrée dans le port sont peu considérables. Depuis que les Hollandais y ont rétabli leur influence, l'importation du sel y a été prohibée, et les bâtimens qui font le commerce de l'intérieur chargés de droits.

PALENCIA, Palantia ou Pallantia, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, située sur la rive gauche du Carrion, à 1/4 de lieue du canal de Castille, et à 17 lieues de Bur-

gos, 25 de Léon, 40 de Madrid. Populat., 12,000 habitans.

Productions. On récolte en quantité dans la province du blé et de l'orge; les autres productions sont de l'avoine, des légumes, du vin de médiocre qualité, beaucoup de fruits, du lin, du chanvre et de la garance. On élève un grand nombre de chevaux, de mulets et de bestiaux, ainsi que des moutons, des chèvres et des porcs sur de bons pâturages. On trouve non loin de Montizo des mines de cuivre qui ne sont pas exploitées; il y a aussi des carrières de craie, de plâtre et de salpêtre en abondance.

Industrie et commerce. L'industrie consiste principalement dans la fabrication de gros draps, de couvertures de laine, de flanelle, de toiles de lin et de chanvre, de chapeaux, de papier et de faïence commune. Il y a aussi plusieurs tanneries, des fabriques de faïence. Tous ces produits font l'objet d'un commerce assez considérable avec l'intérieur du pays et les provinces limitrophes.

Foire. On y tient une foire le 2 septembre.

PALERME, ville maritime, capitale de la Sicile et de la province de son nom. Elle est située dans une baie de son nom, sur la côte septentrionale de l'île, à 36 l. du mont Etna, 44 de Messine, 95 de Rome, 500 de Paris. Population, 170,000 habitans.

Ports et rade. On peut mouiller partout dans le golfe de Palerme, mais le mouillage le plus ordinaire est en face de la ville, par 15 à 20 brasses d'eau, ou en dehors du môle, par 5 à 6 brasses à petite distance. Il y a un petit port au devant de la ville; il sert à l'arsenal et aux petits bâtimens. Un port plus vaste et plus commode, pouvant recevoir des bâtimens moyens, est situé au N.-O. de la ville. On y amarre les navires le long d'une longue jetée ayant une direction du N. au S. Ce port est formé par un môle d'environ 1/4 de mille de long, à l'extrémité duquel s'élève un phare.

Productions. Tout ce que la Sicile produit en riches productions se trouve rassemblé à Palerme, qui en est l'entrepôt général; tels sont les grains, que l'on récolte en quantité, blé dur et tendre, orge, pois chiches blancs et noirs, haricots aussi blancs et noirs, lentilles, graine longue, lupin, manne en sorte et en larmes, sumac pulvérisé, amandes douces et amères sans coques, jus de réglisse en pâte ou en bille, carouges, vins blancs, noirs et muscats, vinaigre et eau-de-vie, soufre en canons, soie, corail, huile d'olive, oranges et citrons, écorces d'orange, peaux d'agneaux, de chevreaux, de lièvres et de lapins, mouches cantharides, suif, miel, coton, chiffons, maïs, chanvre, lin, pistaches, avelines, raisin sec et de Corinthe, figues sèches de Lipari, noix de galle, liége, soude, salpêtre, sel gemme, alun, éponges, et d'autres articles trop longs à détailler.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y est pas dans un état aussi florissant qu'elle pourrait l'être; comme dans tous les climats les plus riches en productions, elle est négligée et se borne à la fabrication de quelques étoffes de soie et de coton. Ce dernier tissu se fabrique principalement avec le coton filé anglais; mais, pour s'en exempter, on a établi à Palerme une filature de coton à la mécanique d'après la méthode anglaise, dont les produits sont protégés par de forts droits d'entrée sur ceux de l'étranger. Une fabrique de draps et d'autres tissus de lainage a aussi été établie dans cette ville. On fabrique des gants avec les peaux d'agneaux du pays, en assez grande quantité pour toute la consommation de la Sicile: il en est de même de la chapellerie. Il y a aussi des manufactures de tabac, soit en poudre, soit en cigares, de crême de tartre, d'amidon, des raffineries de soufre, etc.

Commerce. Tous ces produits forment autant d'articles de l'exportation, dont la valeur est très-considérable par la grande quantité et la richesse des diverses productions qui en font l'objet, et dont nous ferons une mention plus détaillée à l'article SICILE.

Importations. Elles se composent de tissus de laine et de coton, de calicots, de toiles fines, de fer, cuivre, indigo, cochenille, poivre et autres épiceries, bois de teinture. Hambourg y envoie des toiles, du fer et de la quincaillerie de Nuremberg; la France, des toiles fines, des soieries, des cotonnades, des draps fins et légers, des tulles et dentelles, des camelots, des serges et autres étoffes, ainsi que de la bijouterie et de la parfumerie; Venise, Trieste et Livourne, du mercure, de la térébenthine, des draps de Padoue, des soieries de Florence, de la verrerie et de la faïencerie; Naples, des bois de construction de la Calabre, du charbon, de la poterie, des marchandises de France et d'Angleterre; l'Espagne et le Portugal, du sucre, du tabac, des bois de teinture et d'autres denrées coloniales; la Hollande, des toiles, des épiceries, de la cannelle, des muscades, du poivre, du sucre, du café; l'Angleterre, des cotonnades, de la draperie, des denrées coloniales, de la coutellerie, de la mercerie, de la bijouterie, de l'horlogerie, de la taillanderie, du fer, du cuivre, du plomb, de l'étain, etc.

Les principales villes de commerce avec lesquelles Palerme entretient des relations sont Livourne, Trieste, Gênes, Naples, Marseille, Malte et Barcelone, dont elle reçoit beaucoup de produits fabriqués de la Catalogne.

Navigation. Palerme, étant un des principaux entrepôts du commerce de toute la Sicile, voit entrer chaque année dans son port et en sortir environ 500 navires richement chargés, non compris un grand nombre de felouques, catacaïs et autres petits bâtimens en usage dans la Méditerranée, qui ne laissent pas que de faire un cabotage assez considérable entre Palerme et les côtes de l'Italie.

Pour les monnaies, le change, les poids et mesures, *voy.* SICILE.

PALIXANDRE, espèce de bois violet, veiné, dur et odorant propre au tour et à la marqueterie. Il nous vient des Indes par la voie du commerce des Hollandais; il est en grosses bûches et se vend au poids. On en fait des meubles et des flûtes, hautbois, archets et autres instrumens de musique. Cet arbre nous vient aussi de la Guiane; mais on ne connaît pas l'espèce botanique qui le produit.

PALLADIUM, métal découvert en 1803 par Wallaston dans le minerai de platine, dans une proportion de 1/3 à 1 p. 0/0, et aussi dans les sables planifères du Brésil, mélangé avec des grains d'or natif. Il est blanc et a beaucoup d'analogie avec l'argent; il est dur, et on peut le fondre plus facilement que l'argent; il s'aplatit sous le marteau, et on peut le réduire en lames flexibles qui se plient facilement : on peut le tirer à la filière. Il peut former un alliage solide avec le fer, le plomb, l'étain et le cuivre; mais ces alliages sont durs et cassans : il en est de même de son alliage

avec l'argent, l'or, le platine et le nickel. Étant poli et bruni, le palladium a un brillant semblable à celui de l'acier poli; il est même assez difficile de distinguer l'un de l'autre. Jusqu'à ce jour, M. Bréant est le seul orfévre qui ait fait des ouvrages un peu en grand de ce métal, dont il a présenté une lame à l'exposition de 1823. Mais la rareté de ce métal en a beaucoup restreint l'usage. Ayant la blancheur de l'argent et n'étant point susceptible de se ternir aux exhalaisons sulfuriques et autres, il peut servir aux divisions nécessaires pour graduer les instrumens de précision.

Le palladium ne paraît pas exister seulement dans la mine de platine; certaines mines d'or en contiennent des quantités considérables. On a trouvé que l'or de plusieurs lingots envoyés du Brésil était allié à du palladium dans la quantité de 30 à 50 millièmes ou 1/20e de ce métal.

M. Bréant a fait l'essai d'un lingot qui en renfermait jusqu'à 200 millièmes ou 1/5e de son poids. Si ce cas se présentait fréquemment, il arriverait un moment où le palladium serait plus commun que le platine.

PALLANZA, ville des états sardes, chef-lieu de la province de son nom, division de Novare, sur une langue de terre du lac Majeur, près des îles Borromées, et à 7 l. de Lugano et 12 de Novare. Population, 2,000 habitans.

Productions et commerce. Récolte de grains, de vins dans plusieurs localités, de tabac, de truffes, une grande quantité de fruits, et surtout des châtaignes et des noix. Il y a dans les montagnes d'excellens pâturages où l'on élève une grande quantité de gros bétail, de moutons et de chèvres.

Il y a aussi des mines de fer, de marbre, d'albâtre, de pierres à chaux, de gypse. Il y a un port sur le lac qui favorise le commerce avec le pays et les endroits situés sur le littoral.

PALMA, chef-lieu de l'île Majorque (une des Baléares), sur la côte S.-O. de l'île, au fond d'une baie, une des plus belles de la Méditerranée; elle a 4 l. de profondeur, dont l'entrée, large de 6 l. 1/2, est formée par les caps Blanco et Cala-Figuera, et à 65 l. de Barcelone. Pop., 36,000 habit. Le port, formé par un môle très-long et très-étroit, est petit, mais sûr et bien abrité dans la partie N. Il n'est guère, d'ailleurs, qu'un lieu de relâche. Il y a un phare qui est régulièrement éclairé.

Productions. Les principales productions consistent en vins et eaux-de-vie pour l'Angleterre, huile d'olive, soie et fruits secs du Midi, tels que les raisins et les oranges. On exporte tous les ans de 6 à 700 barriques de vin.

Industrie. Elle y est encore peu développée; elle se réduit à la fabrication du savon, de la poterie commune, des tuiles et carreaux, des bouteilles, des couvertures et gilets de laine et des cuirs.

Commerce. Palma est l'entrepôt de tout le commerce de l'île; les exportations sont assez considérables et consistent en toutes les productions de l'île: les importations sont du blé, du fer, des denrées coloniales, de la quincaillerie, des draps fins, des cotonnades et quelques objets de luxe; ses principales relations sont avec Malte, Gibraltar, l'Angleterre, l'Espagne et Alger.

PALMA (les Palmes) ou CIUDAD-DE-PALMAS, ville capitale de la Grande-Canarie, l'une du groupe des îles de ce nom, à 212 l. des côtes d'Espagne. La principale production de son territoire est le vin excellent qui égale celui de Malvoisie, qui s'exporte en grande partie pour l'Angleterre et qui fait aussi la principale branche de commerce de cette île.

PALMA-CHRISTI. *Voyez* HUILE DE RICIN.

PALME, mesure d'aunage: elle est de 9 pouces 6 lignes du pied de France, mais il faut 8 palmes pour faire la canne de Sicile. Le palme est aussi une mesure d'aunage à Gênes; 24 palmes font 5 aunes de Paris. Le palme anglais est de 3 inches ou pouces anglais. On se sert encore de cette mesure, tant en Espagne, qu'en Sardaigne et en Portugal, et dont la longueur diffère peu de celle qu'on vient de donner; elle équivaut en général à 5/24mes de l'aune de Paris.

PALME (huile de). On nomme huile de palme une liqueur onctueuse et épaisse comme du beurre, d'un jaune doré et d'une odeur de violette ou d'iris. On l'appelle huile de palme parce qu'elle est tirée par ébullition ou par expression de l'amande d'un fruit que porte une espèce de palmier qui croît en plusieurs endroits de l'Afrique, surtout au Sénégal et au Brésil. Il faut choisir cette huile nouvelle, d'une odeur suave, d'un goût aussi agréable que nos excellens beurres frais, et surtout haut en couleur, qui est une marque qu'elle est nouvelle. On la contrefait quelquefois avec de la cire, de l'huile d'olive, de l'iris et de la terra merita. Mais il y a une double coupelle où l'on peut l'éprouver, savoir: l'air et le feu; l'air, qui change la couleur de la véritable huile de palme quand on l'y expose, et ne fait rien sur la factice; et le feu, qui, au contraire, altère la couleur de la fausse et la rend semblable à la véritable quand on l'y fait fondre lentement.

PAMPELUNE (PAMPELONA), ville d'Espagne, chef-lieu de la province de Navarre, située sur l'Agra, à 70 l. de Madrid. Population, 15,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps, de cuirs, de parchemin et de cire, et qui font un commerce assez considérable en laine, en fer et en vins, parmi lesquels on distingue le rancio de Peralta.

PAN, mesure de longueur en usage en Languedoc et en Provence pour mesurer les étoffes.

Le pan, en Languedoc, est la huitième partie de la canne, qui à Nîmes a 73 pouces, et à Toulouse 5 pieds 6 pouces 8 lignes. Le pan de Provence a 9 pouces.

PANAMA, ville de l'Amérique du sud, de la république de la Nouvelle-Grenade, ci-devant Colombie, chef-lieu du département de l'isthme de son nom. Elle est située sur la rive septentrionale du golfe de Panama, sur l'Océan pacifique. Population, 25,000 habitans. La rade de Panama est belle, mais dangereuse, à cause des vents du N., qui y sont violens. La côte est si basse, qu'elle n'offre qu'un débarcadère que les bateaux plats peuvent seuls aborder. Les gros navires s'arrêtent aux îles Perico et Flamino, à plus de 2 milles en mer, et toutes les cargaisons sont transportées à la ville sur des bateaux plats. Le golfe renferme plusieurs îles au travers desquelles la navigation est assez facile.

Commerce. Les provinces de Panama, de Véraguas et de Darieu, régions incultes et sans richesse, jadis décorées du titre de royaume de Terre-Ferme à une époque où l'on espérait beaucoup de leurs mines, n'ont jamais, Panama particulièrement, offert au commerce que des perles.

Pêche des perles. Cette pêche se fait dans 43 îles

du golfe de Panama. On y emploie les nègres qui sont bons nageurs ; chacun d'eux doit fournir un certain nombre d'huîtres, et le reste lui appartient : il le vend à son maître pour une somme modique. Ces perles sont assez belles; il y en a même de remarquables par leur grosseur et leur forme. Mais depuis que l'art est parvenu à les imiter, et que le goût ou la mode s'est porté sur les diamans et autres pierres précieuses, l'usage en a beaucoup diminué en Europe, ainsi que le commerce; c'est le Pérou qui les prend toutes.

Panama a dû sa célébrité moins à l'avantage de cette branche de commerce qu'à l'avantage dont elle a long-tems joui sous la domination de l'Espagne, d'avoir été l'entrepôt de toutes les richesses du Pérou qui y arrivaient par une flottille, et de là étaient transportées à Porto-Belo, situé sur le côté septentrional de l'isthme, à une distance d'environ 16 lieues, où se rendaient les galions chargés de tous les produits les plus riches d'Europe, en échange desquels ils recevaient les métaux précieux du Chili et du Pérou. Quoique ce commerce ait disparu par l'indépendance des anciennes colonies espagnoles, néanmoins il s'y fait encore un commerce considérable, étant le grand entrepôt de toute cette portion du littoral de l'Amérique du sud. Sa situation avantageuse entre les deux Amériques du sud et du nord et sur l'isthme qui les sépare, l'appelle à une haute destinée commerciale, surtout lorsque le canal projeté pour faire communiquer les deux Océans, c'est-à-dire l'Atlantique avec le Pacifique ou l'Océan austral, aura été exécuté pour éviter la navigation autour du cap Horn.

Les autres ports sont ceux de Chagrès, de Porto-Belo et de Perico, qui, joints à celui de Panama, sont les ports habilités dont fait mention le susdit décret. Mais Panama est toujours le plus fréquenté par les navires anglais et américains qui naviguent dans ces parages. La principale exportation consiste en perles, pour une valeur d'environ 40,000 piastres, et en d'autres produits de la Nouvelle-Grenade ; ensemble pour plus de 300,000 piastres, pour le montant desquels Panama reçoit en échange des produits des manufactures d'Europe qui se répandent dans l'intérieur du pays. *Voy.* Nouvelle-Grenade.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Mexique.

PANNE, étoffe veloutée qui tient le milieu entre le velours et la pluche, ayant le poil plus long que l'un et moins long que l'autre ; il s'en fabrique de soie et laine, de laine et poil de chèvre, et tout en laine. Il y a des pannes renforcées à court ou à long poil, unies, ciselées et à dessin : elles portent 11/24 de large et sont en pièces de 45 aunes. La consommation de cette étoffe, qui est d'une grande durée, est bien moins considérable aujourd'hui qu'autrefois. Les villes de France où il s'en fabrique de diverses espèces et couleurs, sont Amiens, Lille, le Quesnoi, Saint-Omer. Il se fabrique en Angleterre une grande quantité de cette sorte d'étoffes; elles sont presque toutes en laine et poil de chèvre, et sont fort estimées. On en fait aussi en soie, en coton, en poil de chèvre. Le mot panne, simplement employé, désigne la panne de soie. Lorsqu'on veut désigner tout autre espèce de panne, on y ajoute le nom de la substance dont elle est fabriquée; ainsi, on dit panne de laine, panne de coton, etc. La panne diffère du velours par la longueur de ses poils, qui sont beaucoup plus longs et moins serrés. Dans la panne de laine, le velouté est souvent en poil de chèvre, quoique la trame et la chaîne soient en laine.

PANNE (architect.). Pièce de charpente qu'on fixe horizontalement entre le faîte et l'entablement aux arbalétriers d'un comble, sur des tasseaux et chantignoles. Les pannes servent à soutenir les chevrons qui portent la toiture d'un bâtiment.

PAPELINES ou Popeline, étoffes légères de soie et de fleuret ou filoselle. Il s'en fait de pleines, de figurées et de toutes couleurs; elles portent une demi-aune demi-quart de large et sont en pièces de 25 à 30 aunes. Lyon, Nîmes, Avignon, sont les villes de France où on en fabrique la plus grande quantité.

PAPIERS. Cette substance utile était inconnue des anciens peuples. Ils ne faisaient usage que de tablettes de bois enduites de cire, mais plus fréquemment de l'écorce intérieure d'un magnifique roseau, connu sous le nom de *cyperus papyrus*, qui croissait et qui croît encore en abondance sur les bords du Nil, et surtout dans les étangs qui communiquent avec ce grand fleuve. Pline nous a transmis une description intéressante sur la fabrication des papiers des anciens, à laquelle le savant Hardouin a ajouté d'ingénieux commentaires. Alexandrie, en Egypte, était le principal siége de ce genre d'industrie, qui passa ensuite à Rome, où, d'après le dire de Pline, on fabriquait du papier de la plus grande beauté. Le papyrus ou papier des anciens était blanc, bien uni et durable; il était par conséquent propre à l'écriture; mais son grain serré ne lui aurait pas permis d'être utilisé dans l'imprimerie.

Invention du papier de chiffons. Suivant le savant Montfaucon, l'invention du papier de coton remonte à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, et celle du papier fait avec des vieux chiffons au commencement du XIVe siècle. On l'attribue généralement aux Chinois; néanmoins, c'est aux Sarrasins ou Maures d'Espagne que l'Europe doit l'introduction des fabriques de papier par l'emploi des chiffons. La Hollande, la république de Gênes et ensuite la France, ont eu long-tems, sur tout le reste de l'Europe, une supériorité décidée pour la fabrication du papier. Durant tout le XVIIe siècle, l'Angleterre recevait de la France presque tout le papier à écrire dont elle faisait usage. On n'y fabriquait alors que du papier brun pour servir d'enveloppe aux marchandises. Les réfugiés français qui s'établirent en Angleterre, en 1685, y portèrent l'art utile de la fabrication du papier, et, dès l'année 1721, les papeteries anglaises fabriquaient annuellement 300,000 rames de papier, qui suffisaient aux deux tiers de la consommation du pays.

Perfectionnement dans la fabrication du papier. L'art de la fabrication du papier est un des plus importans, tant à cause de son usage si étendu que des perfectionnemens notables qui s'y sont introduits depuis la description que Desmarets en a faite en 1788.

Le prix du papier est aujourd'hui diminué, comparativement à ce qu'il se payait autrefois. Cette cause est due aux améliorations, aux simplifications apportées aux procédés de la fabrication et à la concurrence qui résulte de la masse de produits que présente, dans le commerce, une très-grande fabrication.

Triturés par des pilons ou par des cylindres ar-

més de couteaux, les chiffons de toute nature appartenant au règne végétal sont réduits en pâte dans des cuves remplies d'eau. Cette pâte légère, reçue dans des tamis de laiton, s'y dépose et s'y fixe après l'entier écoulement de l'eau. Les réseaux qu'elle y forme sont placés ensuite entre deux feutres et soumis à la presse, tant pour opérer leur complète dessiccation, que pour leur donner plus de consistance : collés et exposés à l'air, ils forment le papier.

Invention des mécaniques pour la fabrication du papier. On peut à peine concevoir combien il a fallu de tems et de dépenses pour amener la fabrication du papier au degré de perfection où elle est parvenue. Ce fut Louis Robert qui, en 1799, employé dans une papeterie à Essonne, inventa une machine à fabriquer le papier en grandes dimensions et par mouvement continu. Il s'en assura la propriété par un brevet d'invention de 15 ans et reçut du gouvernement une somme de 8,000 fr. à titre d'encouragement. M. Léger-Didot, alors directeur de la papeterie d'Essonne, acquit ce brevet et sa machine pour la somme de 25,000 fr., payables en différens termes; quoique imparfaite, elle contenait le principe d'une amélioration importante : il partit avec elle pour l'Angleterre, où elle reçut de grands perfectionnemens.

Ainsi, c'est à la France que l'Europe doit principalement le perfectionnement de la fabrication du papier. C'est d'après un modèle fait à Paris et importé à Londres, par M. Didot, que les célèbres ingénieurs Donkin et Dickenson ont inventé les mécaniques dont on fait actuellement usage dans la Grande-Bretagne. On obtient par leur emploi, en peu de minutes, des résultats qu'on ne pouvait se procurer auparavant qu'en plusieurs semaines. Le collage à la cuve, admirable découverte des frères Canson d'Annonay, a ouvert une carrière nouvelle à la fabrication des papiers français. Ils sont devenus plus beaux et en même tems plus économiques. Le papier sans fin, dit à la *mécanique*, s'est beaucoup perfectionné depuis quelques années.

Blanchissage de la pâte. Avant la précieuse découverte de Berthollet, de la propriété reconnue du chlore de détruire entièrement les couleurs végétales, les fabricans ne parvenaient à faire du papier blanc qu'en choisissant des chiffons déjà blanchis par les nombreuses lessives qu'on leur faisait subir. Mais, depuis la découverte du chlore et de la connaissance exacte de ses propriétés, les chimistes se sont occupés des moyens d'employer avec facilité cette précieuse qualité à la décoloration des pâtes de papier. Deux moyens également utiles pour obtenir ce résultat ont été proposés et sont suivis avec succès dans les papeteries : l'un est le blanchissage par le chlore gazeux; l'autre, celui par le chlorure de chaux, qu'il n'entre pas dans notre cadre de décrire particulièrement.

Fabrication du papier avec les végétaux. On trouve dans les mémoires de l'académie des sciences (année 1741) un mémoire sur la manière de fabriquer du papier avec des matières tirées des fibres ligneuses des arbres et autres plantes. Plusieurs fabricans, persuadés que cette découverte pouvait tendre aux progrès de l'art et à l'économie dans le prix des matières, firent diverses expériences. M. Lorier, de Lille, entre autres, a essayé un grand nombre de végétaux; il est parvenu à fournir des échantillons de papiers faits avec l'écorce de tilleul, l'ortie, le houblon, les roseaux, des racines de chiendent, d'écorce de fusain, de chêne, de peuplier, d'osier, d'orme, de saule, de bardame, de feuilles de chardon. Tout en applaudissant aux efforts louables de ces fabricans, on est forcé de convenir qu'ils n'atteignent point la bonté, la finesse, la blancheur, ni la beauté des papiers provenant du chiffon.

On est parvenu, depuis quelque tems, à fabriquer d'assez beau papier avec les produits d'une espèce particulière de mûrier. M. Girod a conçu l'idée de donner à cette fabrication une plus grande extension; il a signalé à l'académie des sciences par quel procédé il transforme les petites branches de mûrier en une pâte convenable pour la confection du papier, aussi beau que celui que l'on fabrique avec des chiffons.

Papier de paille. On doit à M. Séguin le procédé par lequel on obtient ce papier. Ce procédé consiste à meurtrir la paille et à la laisser tremper. Après l'avoir mélangée, soit avec de l'eau de chaux, soit avec de la soude ou de la potasse caustique, on la laisse séjourner jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment altérée pour faire une pâte liante; arrivée à cet état, on la lave et on la broie, soit au pilon, soit au cylindre; on la réduit en feuilles à la manière accoutumée : par ce moyen, on obtient du papier coloré.

Commerce du papier. Les fabriques de papier forment une des plus avantageuses branches d'industrie. Les Hollandais, les Anglais, les Suisses, ont été long-tems en possession de nous vendre fort cher différentes sortes de papiers, qui étaient généralement d'une qualité médiocre. Ils fabriquaient ces papiers avec nos matières premières, qu'ils exportaient à vils prix des ports de mer et des frontières. Mais enfin la sortie des matières premières servant à la fabrication du papier fut prohibée, et de forts droits furent établis à l'importation des papiers de l'étranger. C'est de cette époque que datent les principales fabriques d'Annonay, Montargis, Essonne, Courtalin, etc., etc., qui ont rivalisé par leurs produits avec celles de Hollande, d'Angleterre et de Suisse, et les ont même surpassées de beaucoup par la supériorité de leurs produits; en sorte que les papiers français ont obtenu partout un débouché avantageux.

La bonté du papier consiste à être bien collé et bien lisse, en sorte qu'il ne boive point, c'est-à-dire que l'encre ne s'y imbibe pas, mais se sèche sur la superficie. On fabrique néanmoins des papiers d'impression sans colle, et pour quelques autres usages; c'est ce qu'on appelle *papier fluant*. La beauté du papier consiste aussi dans sa blancheur ou une teinte légèrement azurée.

Suivant les règlemens, chaque main de papier doit être composée de 25 feuilles, et chaque rame de 20 mains. La première et la dernière main de chaque rame doivent être de même pâte et de même compte que le reste de la rame. Il est défendu de mélanger les rames de diverses qualités, grandeur ou forme de papier, aussi bien que d'y introduire des feuilles cassées et défectueuses. Afin que le public n'y puisse être trompé, le manufacturier doit mettre, sur l'enveloppe de chaque rame, la quantité et l'espèce de papier qui y est contenu.

Le commerce de papier, comme celui de tout autre marchandise, exige une longue pratique; le marchand de papier doit savoir apprécier à la main le poids approximatif de la rame; le collage, en l'humectant avec la langue; le blanc, s'il est naturel ou s'il provient du chlore, à l'odeur; et la qualité, à la finesse et à l'égalité de la pâte,

Des différentes qualités de papier, et de leurs formats. Les qualités de papier sont en grand nombre, ainsi que leurs formats, chaque fabrique ayant, dès l'origine, adopté un genre et un format qu'elle a fait connaître par une marque particulière empreinte au milieu de la feuille dans la fabrication, et dont les différentes dénominations servent encore à les distinguer dans le commerce. Ces différentes espèces de papier, relativement à leurs grandeurs et qualités, peuvent être classées comme suit :

Grand-monde.	1 m.	18 c. sur	86 c.
Grand-aigle.	1	5	76
Colombier.	0	88	62
Chapelet.	0	86	68
Eléphant.	0	80	60
Soleil.	0	77	60
Grand-jésus.	0	57	78
Jésus.	0	56	72
Petit-jésus.	0	52	68
Fleur-de-lys.	0	52	64
Grand-raisin.	0	49	64
Grand-raisin double format. .	0	98	64
Raisin journal.	0	45	66
Raisin journal doubl. format.	0	90	66
Raisin affiche.	0	44	62
Joseph.	0	44	56
Cavalier.	0	46	60
Cavalier double format. . . .	0	92	60
Coquille	0	45	56
Coquille double format. . . .	0	90	56
Carré.	0	45	55
Carré double format.	0	90	55
Ecu.	0	40	50
Ecu double format.	0	00	50
Cornet.	0	39	48
Serpente.	0	34	54
Couronne.	0	36	46
Couronne double format. . .	0	73	46
Cartier.	0	37	40
Tellière.	0	34	44
Tellière double format. . . .	0	68	44
Florette.	0	32	42
Petit-cornet.	0	32	42
Pot.	0	31	40
Pot double format.	0	62	40
Cloche.	0	29	89
Cloche double format.	0	58	30
Petite-cloche.	0	26	36
Petit à la main.	0	26	35
Petit à la main double form.	0	52	35

Coquille à lettre, 1/2 feuille de coquille.

Poulet, quart de la coquille.

Petit-poulet, 1/4 de f[lle] d'écu et de couronne.

Mignonettte, in-8° de coquille.

Pelure, papier très-mince pour correspondance, ordinairement forme de la coquille.

Rouleaux pour tenture, format carré, 50 centimètres de large sur 9 mètres de longueur.

Depuis l'invention des machines à papier, on vend aussi, dans le commerce, des rouleaux d'un mètre 40 centimètres de large sur une longueur indéfinie.

Distinction des différentes espèces de papier, suivant leur fabrication. On distingue aussi deux espèces principales de papier, le papier collé et le papier sans colle ; ce dernier est spécialement destiné à l'impression, qui peut seule en faire usage. Depuis l'invention de la fabrication à la mécanique, on divise également les papiers en deux grandes catégories, savoir : les papiers fabriqués à la cuve, d'après l'ancienne méthode, et les papiers fabriqués à la mécanique, ou papiers mécaniques, suivant les nouveaux procédés introduits dans la plupart des fabriques. Les papiers fabriqués à la cuve, qui continuent encore à être en usage, se distinguent aussi en papiers verges collés, qui se subdivisent en un grand nombre de formats, différens de qualités et de poids. Les papiers vergés collés se reconnaissent à la transparence des lignes verticales, que l'on nomme *pontuseaux*, et un grand nombre de petites lignes horizontales très-rapprochées, que l'on nomme *vergures*. Ces papiers servent particulièrement à la confection des grands registres pour l'usage du commerce ou des administrations. Il y en a un grand nombre de qualités et de différens formats. On pourrait néanmoins les distinguer, comme tous les autres papiers, en trois grandes espèces ou qualités, qui sont les fins, de qualité supérieure; les moyens, de qualité moyenne; et ce qu'on appelle les *bulles*, ou de qualité ordinaire ou commune. On doit les choisir d'un bel apprêt, et principalement d'une bonne colle et d'une pureté de feuille sans aucun défaut. On appelle la belle qualité des papiers vergés collés *papiers de Hollande*, parce que ce pays était autrefois renommé pour la supériorité de sa fabrication. Les Anglais ont perfectionné cette fabrication à un suprême degré qui paraît le *nec plus ultrà* de l'art de la papeterie dans ce genre, quoique les prix de leurs papiers soient excessivement élevés en comparaison des nôtres. En France, on peut citer les fabriques à si juste titre renommées d'Annonay et de Rives, celles d'Angoulême, de Saint-Omer et de Gueurres. L'Auvergne fournit aussi d'excellent papier vergé collé, dont la plus grande partie sert à l'usage du papier timbré. La Normandie ne fournit en général dans ce genre que des qualités communes. L'emploi de ce papier est encore considérable pour les registres, les cartes géographiques, les plans des architectes et du cadastre.

Il existe encore une qualité de papier vergé sans colle, de formats et de poids divers, destiné aux gravures, aux lithographies, aux impressions en caractères, et le format qu'on appelle *carré* est le plus généralement employé, malgré la concurrence des papiers dits mécaniques, qui en diminue journellement la consommation. Il y a aussi les papiers vélins collés, que l'aïeul de M. Montgolfier fit le premier connaître, et qui sont exempts des petites lignes qui se trouvent dans les papiers vergés, et dont l'emploi est également considérable ; mais les papiers dits à la mécanique ont fait perdre l'importance que les papiers vélins auraient pu avoir, attendu qu'ils leur ont été substitués : ce qu'on en fabrique aujourd'hui est presque exclusivement destiné à la gravure ou à la lithographie. Néanmoins, la fabrication du papier à la forme est encore d'une assez grande importance; les meilleures qualités se font à Annonay, de tous les formats, soit pour l'impression, soit pour l'écriture. Les papiers de Rives et d'Angoulême sont renommés pour leur beauté ; ceux de Saint-Omer devraient être plus blancs et mieux collés pour leur être comparés. On fabrique dans l'Auvergne des papiers pour la gravure et pour l'écriture, et fort peu pour l'impression ; tandis que dans les Vosges on fait des papiers de tous les formats et de toutes les qualités, mais principalement pour l'impression et pour la taille-douce. On y fait aussi de très-beaux vélins pour l'impression des estampes et la lithographie.

On comptait en France environ 1,000 cuves pour la fabrication du papier d'après cette méthode; mais ce nombre est beaucoup diminué et diminue journellement depuis que le système de la fabrication du papier dit à la mécanique a remplacé les cuves par ce qu'on appelle les *piles*, où la pâte est continuellement broyée entre le cylindre et la platine, à la manière hollandaise, au lieu d'être triturée comme autrefois par des moulins ou maillets, et l'invention de la toile vélin a amené celle de la toile continue, dont l'auteur a été, comme nous l'avons dit, Louis Robert. Ce ne fut qu'en 1823 que M. de Maupeou, qui fonda la société d'Echarcon, importa en France une mécanique complète pour la fabrication du papier par ce procédé, avec le système de séchage à la vapeur. Un grand nombre de fabricans, parmi lesquels on compte MM. Montgolfier frères, Canson frères, Blanchet frères, adoptèrent ces mécaniques; elles ont été dans la suite perfectionnées par d'habiles mécaniciens qui les ont mises à même de fabriquer les plus beaux produits de la papeterie et avec la plus grande économie.

Les autres papeteries à la mécanique sont celles d'Essonne (département de Seine-et-Oise), du Marais (Seine-et-Marne), de Saint-Marcel, Grosberthy, Fayat, Vidallon-les-Annonay (Ardèche), Rives (Isère), Ville-sur-Saulx, qui possède la machine dite à superposition, Maresquel (Pas-de-Calais), Jeand'heurs (Meuse), Angoulême (Charente-Inférieure), Soreyle et Saussay (Eure-et-Loir), Saint-Dyé et Plainfaing (Vosges), Saint-Denis et la Villette, près Paris, Gueurres, près Dieppe.

Droits de douane. La fabrication du papier en France est protégée par de forts droits d'entrée équivalens à une prohibition. Le papier d'enveloppe et de couleur paie à l'importation 80 fr. par navire français et 86 fr. 50 c. par navire étranger par 100 kil.; 150 à 160 fr. le papier blanc ou rayé pour musique, 90 à 97 fr. le papier colorié pour reliure en rame, et le fin, de 100 à 107 fr. le papier de soie ou de Chine. A la sortie, le papier n'acquitte qu'un simple droit de balance.

Exportations. Elles sont aujourd'hui très-considérables. D'après le registre de la douane, elles se sont élevées, en 1837, savoir : en papier blanc ou rayé pour musique, à 1,317,049 kil., représ. une val. offic., à raison de 2 fr. 50 c. le kil., de 3,292,623 fr.; papier d'enveloppe à pâte de coul., 202,770 kil., d'une valeur de 202,770 fr.; papier peint, en rouleaux, pour tentures, 663,044 kil., à 2 fr. 50 cent. le kil., 1,659,860 fr., formant un total de 5,155,253. Ces exportations se sont faites pour toutes les parties du monde.

Importations. Elles ont consisté en papier d'enveloppe à pâte de couleur, savoir: 6,003 kil., ayant une valeur officielle de 6,003 fr.; en papier blanc ou rayé pour musique, 74,145 kil. d'une valeur de 185,350 fr.; en papier colorié en rames, 38,951 kil., ayant une valeur de 8,764 fr.; en papier peint en rouleaux, 1,300 kil., ayant la valeur de 3,273 fr.; en papier de Chine, de soie et autres de même espèce, 7,024 kil., ayant la valeur de 140,430 fr.

Papier peint pour tenture. On comprend sous cette dénomination tous les papiers peints et veloutés pour tapisser les appartemens. L'art de travailler ainsi le papier est porté dans un grand nombre de villes de France au plus haut degré de perfection, tant pour la beauté des couleurs, le choix des sujets, que pour l'élégance des dessins, la perfection de l'exécution et l'agréable variété des nuances.

Commerce. Ce papier se vend en rouleaux de 27 pieds de longueur sur une largeur ordinaire de 18 pouces; cependant, depuis l'invention du papier à la mécanique ou sans fin, on en fabrique de différentes largeurs, de 2, 3 et même 4 pieds.

Paris est le centre de cette fabrication, et où il existe aussi le plus grand nombre de manufactures, que l'on porte à plus de 70, qui occupent beaucoup d'ouvriers de différentes professions et de différens âges. M. Chabrol, au tems qu'il était préfet de la Seine, évalue les produits de cette industrie parisienne (en 1829) à 14 millions de fr., qui se divisent ainsi : 3 millions en papiers satinés; 2 1/2 millions en papiers veloutés; 6 millions en papiers mi-fins, et le reste en papiers communs et bordures, indépendamment de la valeur des produits des fabriques des autres villes de France, telles que de Lyon, de Marseille, de Strasbourg, de Rouen, de Metz, de Mulhouse, de Bordeaux, de Lille, etc.

Il s'est aussi établi de semblables manufactures dans d'autres pays, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Belgique; mais leurs produits sont beaucoup inférieurs à ceux des fabriques françaises, tant sous le rapport de la pureté des dessins que de la beauté des nuances et la solidité des couleurs et le bon choix des sujets et du goût en général. Aussi, la France est-elle en possession d'en fournir les deux Amériques et même l'Angleterre, malgré les droits d'entrée considérables, et la Russie par contrebande, à cause de la prohibition.

L'imitation qu'on en fait à l'étranger commence à en diminuer l'exportation de France dans différens pays : la valeur des exportations qui, en 1835, avaient été de 2,241,602 fr., et en 1836, de 2,308,358 fr., n'ont été, en 1837, suivant le registre de la douane, que de 663,944 kil., qui, au taux officiel (trop bas) de 2 fr. 50 cent. le kil., représentent une valeur seulement de 1,659,860 fr., dont 179,454 kil. pour les Etats-Unis, 119,762 kil. pour les villes anséatiques, 57,285 pour la Belgique, 21,258 pour l'Angleterre, 46,585 kil. pour la Suisse, 35,463 pour l'Allemagne, etc.

Les importations ont été peu de chose : 1,300 kilog. en 1837, d'une valeur de 3,273 fr., dont 1,030 kil. des Etats-Unis.

Les droits d'importation en France sont de 125 fr. par navire français et 133 fr. par navire étranger, et à la sortie, seulement un droit de balance de 50 cent. par kilog.

Un perfectionnement a été introduit dans la fabrication des papiers à tenture. M. Drouard a considérablement simplifié l'opération du nuançage des couleurs en faisant usage d'une grande brosse et d'une boîte séparée en plusieurs compartimens, dans lesquels se trouvent les différentes nuances. Il a pareillement perfectionné la fabrication des papiers peints, soit en employant des plaques métalliques pour soustraire les parties du papier qu'on ne veut pas colorer à l'action de la brosse large, soit en se servant, pour les rayures obliques, de conducteurs obliques eux-mêmes aux bords du papier. L'usage de ces plaques permet de tracer sans difficulté les lignes croisées.

Papier de sûreté. On cherche depuis longtems un procédé pour la fabrication du papier à écrire et la préparation du parchemin qui ait la propriété de rendre inaltérable, soit par l'acide muriatique oxigéné, soit par tout autre

acide, l'encre avec laquelle on aura écrit dessus, M. d'Orsay indique un pareil procédé qui est fort simple, et que nous croyons devoir faire connaître. Lorsque les chiffons ont été réduits en pâte et mis dans la cuve, selon la méthode ordinaire, on dissout dans l'eau tiède du prussiate de potasse pur, que l'on mêle ensuite dans la cuve avec la pâte du papier. Quand le papier est formé et séché, on le colle de la manière ordinaire. Les proportions du prussiate de potasse sont d'une once par dix litres d'eau tiède.

Une autre manière de fabriquer ce papier, c'est qu'après avoir été fabriqué et séché à la manière ordinaire, et avant de le passer au collage, on l'immerge dans la composition décrite ci-dessus, d'après les mêmes proportions, et quand il est bien sec, on le passe à la colle, comme cela se pratique dans toutes les papeteries.

M. Dumas a soumis à l'Académie des sciences (séance du 6 mars 1837) le résultat des expériences qui ont été entreprises pour vérifier la qualité du papier de sûreté. Ces papiers sont sortis de l'épreuve académique en très-mauvais état; et la conclusion du rapport est qu'il n'existe (ou ne peut exister) aucun papier de sûreté, et que la seule écriture indélébile est celle qu'on trace à l'aide de l'encre de sûreté, composée d'encre de la Chine délayée, dans l'eau, mêlée d'un peu d'acide muriatique ou d'un peu de potasse. Avec cette préparation, aucun agent ne peut effacer les caractères sans détruire absolument la pâte du papier.

Prix proposé par le ministère pour la fabrication d'un papier de sûreté. M. le ministre du commerce a adressé à la chambre consultative des arts et manufactures d'Angoulême un programme, publié par M. le ministre des finances, pour la mise au concours de la fabrication et de la livraison de 500 rames de papier, format dit *écu*, propre à empêcher le blanchiment intégral ou partiel de l'écriture tracée sur ce papier avec de l'encre usuelle. Le ministre, voulant faire opérer un essai en grand d'un papier propre à empêcher le lavage frauduleux d'un papier timbré et les falsifications dans les écritures publiques et privées, a proposé une récompense de 36,000 fr., qui sera acquise à la personne qui livrera, au secrétariat de son ministère, la quantité de 500 rames, format dit *écu*, d'un papier qui sera jugé propre à remplir le mieux les conditions du programme.

Cette récompense a été proposée par le gouvernement pour découvrir quelque moyen de fabrication d'un papier inaccessible au lavage des écritures du papier timbré, qui donnait lieu à de nombreuses falsifications au détriment du trésor et des particuliers, dont les actes n'étaient plus garantis par l'inviolabilité des écritures qu'ils contenaient; et le papier timbré, ainsi lavé, retournait dans le commerce pour servir de nouveau, ce qui frustrait le trésor d'une grande partie de l'impôt du timbre.

Fabrication et commerce du papier en Angleterre. L'Angleterre, qui a porté à un si haut point de perfection la fabrication du papier, recevait de France, au XVIIe siècle, la plus grande partie du papier dont elle avait besoin. Ce ne fut qu'après la révocation de l'édit de Nantes que des réfugiés français perfectionnèrent cette fabrication, en sorte que, dès le commencement du XVIIIe siècle, les fabriques anglaises produisaient déjà au delà de 310,000 r., à peu près le tiers de la consommation de cette époque; cette fabrication a pris, depuis lors, de grands développemens, pour fournir à la consommation du royaume-uni.

On compte en Angleterre 700 fabriques, en Ecosse 70 à 80, et en Irlande le nombre en est beaucoup moindre. On porte le nombre des ouvriers à 27,000, qui sont constamment occupés.

Tout le monde connaît les progrès immenses que la chimie, jointe à la mécanique, ont fait faire à cette fabrication tant en Angleterre qu'en France, de façon qu'on a fabriqué, en 1833, dans les trois royaumes-unis, la quantité énorme de 67,397,868 livres pesant de papiers de diverses qualités et dimensions, sur lesquels le fisc a perçu un droit de 752,274 liv. st. (18,806,850 fr.) Les progrès de la fabrication ont été tels, qu'après avoir fourni à la consommation de l'intérieur, elle est à même d'en exporter, chaque année, de 2 à 3 millions de livres pesant de papier, dont la valeur ne peut être moindre de 100 mille liv. st. (environ 2,500,000 fr.); sur laquelle le gouvernement perçoit un droit d'environ 38 mille liv. sterling (950 mille francs). Et c'est aujourd'hui l'Angleterre qui, au lieu de recevoir comme au XVIIe siècle du papier de la France, lui en fournit aujourd'hui pour ses estampes, ses cartes géographiques. Les manufactures de papier occupent 36 mille ouvriers qui fabriquent annuellement pour une valeur d'un million de livres sterling. Le gros papier pour les emballages, pour les presses et les cartons, se fabriquent dans la principauté de Galles; le papier à imprimer, à Hereford et dans le nord de l'Angleterre ainsi que dans l'Ecosse. Le papier anglais est d'une grande beauté, et aussi d'une qualité supérieure même à celui de Hollande, qui a perdu de son ancienne réputation. Néanmoins les chiffons manquent, et Newcastle seule en tire annuellement pour une somme de 60 mille liv. st. de l'étranger.

Papeteries dans d'autres pays. L'Allemagne commence à fabriquer de meilleurs papiers, qui, auparavant, étaient de la plus mauvaise qualité, surtout celui d'impression; on n'y fabrique uniquement que pour la consommation intérieure. La France y envoyait des quantités considérables de ses papiers, jusqu'à l'époque où le tarif de l'association des douanes allemandes a exclus par l'énormité de ses droits l'importation des papiers français. L'Italie, qui tirait ses papiers de France, a établi des fabriques, dont les produits fournissent à une grande partie de la consommation.

Papiers de bord. Ce sont les papiers qu'un capitaine de navire est tenu d'avoir à son bord, suivant l'art. 226 du Code de commerce, et qui consistent dans l'acte de propriété du navire, l'acte de francisation, le rôle d'équipage, les connaissemens et chartes-parties, les procès-verbaux de visite, les acquits de paiement ou à caution des douanes.

Il doit avoir, en outre, ce qu'on appelle le manifeste du chargement de son navire, contenant la désignation des marchandises, leur nature, leur poids ou mesure, le nombre des colis des barriques ou des caisses, leurs marques et numéros, les noms des chargeurs, ceux des consignataires, le port de mer du départ et celui de sa destination. Cet acte est l'un des plus importans des papiers de bord, et à son arrivée, il doit être remis au correspondant auquel le navire est adressé, et qui est obligé d'en remettre une copie au bureau des douanes avant d'obtenir la permission du débarquement des marchandises composant le chargement.

On doit ajouter le *congé* délivré par l'administration des douanes, selon la loi du 18 octobre 1793; un journal ou livre de bord dans lequel le capitaine inscrit jour par jour tous les événemens de mer, tels que la rencontre de quelque navire, les renseignemens qu'il en a reçus et autres circonstances; un livre de *log* ou de *quart*, et enfin une patente de santé, suivant les différens endroits de provenance.

Papiers se dit aussi de toutes sortes de documens, d'actes, mémoires et autres écritures. En ce sens, on s'en sert plus généralement au pluriel. Les scellés doivent être apposés sur les papiers du failli (451). Les syndics provisoires, après avoir rendu leur compte définitif au failli, remettront à celui-ci ses papiers (525).

Papiers se dit également des billets à ordre, lettres de change et autres effets qui représentent une valeur en numéraire.

Papiers publics. Le Code de commerce désigne ainsi les journaux, gazettes, etc. Tous les créanciers du failli seront avertis par les papiers publics de se présenter dans le délai de 40 jours (502). La demande en cession de biens sera insérée dans les papiers publics, comme il est dit à l'art. 683 du Code de procédure civile (569). La pétition du demandeur en réhabilitation sera insérée par extrait dans les papiers publics (607.)

PAPIER-MONNAIE, nom que l'on donne aux papiers d'état qui ont cours de monnaie forcée : on peut aussi l'appliquer aux billets de banque de différens pays et dont la circulation est autorisée par une Charte du gouvernement. On a également donné ce nom en France, en général : 1° depuis 1790 jusqu'à l'an IV, aux assignats affectés sur les domaines nationaux qui avaient cours forcé de monnaie; 2° aux mandats territoriaux créés par la loi du 28 ventose an IV pour remplacer les assignats, et qu'a supprimés la loi du 16 pluviose an V. Les lois rendues sur cette matière, qui occupent une si grande place dans le *Bulletin des Lois*, sont aujourd'hui comme non avenues et serviront à faire remarquer la manière dont s'est opéré le passage du papier-monnaie au retour du numéraire. A l'article **Monnaie**, nous avons démontré l'avantage qu'il y avait de remplacer dans la circulation le numéraire, l'or et l'argent monnoyés, par un signe qui en représentât la valeur dans les transactions. Cest ce que les assignats, dans un tems, en France, et actuellement les billets de banque, ont opéré.

On ne peut connaître qu'approximativement la circulation du papier-monnaie dans les principaux états de l'Europe, attendu qu'elle est sujette aux variations de la richesse, du luxe et du goût de chaque nation, suivant l'état de sa prospérité. Quant aux monnaies d'or et d'argent qui circulent en Europe, l'introduction des billets des banques qui ont été établies en assez grand nombre ont beaucoup diminué l'emploi de ces monnaies, qui sont pour ainsi dire devenues des matières de dépôts, comme les lingots, pour la valeur desquels les banques ont ouvert des crédits ou fourni leur papier-monnaie, souvent préféré par la commodité de leur transport et de leur garde en portefeuille. En ne comptant que la valeur des billets de banque mis en circulation pour remplacer celle des monnaies d'or et d'argent, nous trouvons que la banque d'Angleterre seule a constamment une moyenne de 18 millions sterl. ou 450 millions de fr. de ses billets qui circulent. On peut évaluer à peu près à la même somme ceux émis par les autres banques de la Grande-Bretagne, ce qui porte déjà à 900 millions de fr. On peut évaluer que la banque de France, ainsi que les autres banques de ce royaume, ont au moins de 30 à 40 millions de billets qui circulent. Il y a une banque à Hambourg; il y en a aussi une à Vienne et à Bruxelles. Il en existe également en Danemarck, en Russie, en Prusse, et un grand nombre aux Etats-Unis et jusque dans l'Inde, à Calcutta, à Java. Les billets de toutes ces banques se sont ainsi multipliés et ont remplacé, dans les opérations du commerce, l'usage des monnaies d'or et d'argent, en ont restreint la circulation dans le commerce et les opérations de banques, même dans celles des finances, et cela pour des valeurs énormes. En général, le public a une plus grande confiance dans cette espèce de papier-monnaie, représenté par les billets de banque, que dans ceux émis directement par les gouvernemens, parce que les banques ont des statuts qui règlent leurs opérations, dont les résultats sont publiés et soumis à l'examen de tous les actionnaires, qui ont le droit d'exiger l'exécution des règlemens s'ils ne sont pas observés. D'ailleurs, les billets de la banque de Law, les assignats et les mandats qui avaient perdu successivement toute leur valeur, seront une leçon perpétuelle de la trop grande confiance que l'on peut donner aux papiers-monnaies, dont les émissions sont à la disposition des finances d'un gouvernement. Les Anglais sont depuis long-tems tellement accoutumés à leurs billets de banque, qui est un véritable papier-monnaie (*paper-money*), qu'ils les préfèrent à la monnaie d'or et d'argent, dont ils ne se servent que pour faire les appoints, ou dans le petit commerce de détail et les besoins journaliers de la vie civile. *Voyez* **Banque**, **Monnaie**.

PARA, monnaie turque d'argent de bon aloi, au titre de 6 deniers et 15 grains. Il faut 3 aspres pour faire 1 para, et 40 para pour faire la piastre turque. Lorsque la piastre turque, dont la valeur varie souvent suivant l'altération des monnaies, vaut, par exemple, 2 fr., le para correspond à 5 cent. ou 1 sou.

PARA ou **Belem**, ville maritime du Brésil, chef-lieu de la province de son nom, sur la droite du Tocantin, qui porte le nom de Para dans cet endroit (l'un des affluens du fleuve des Amazones), et à 25 l. de son embouchure dans l'Atlantique, et sur la rive droite de la baie de Guajara. Quoique sa rade, réduite à une demi-lieue de largeur par la belle île des Onces, puisse offrir un bon mouillage aux vaisseaux; néanmoins, les gros navires n'arrivent pas facilement dans le port, malgré que la marée, dont l'établissement est à six heures, s'élève à l'embouchure du Para à 11 pieds, le fleuve étant barré à plusieurs lieues en avant dans la mer par des bancs de sable difficiles à franchir. Il n'y a aucune communication par terre à travers les forêts ou les terres incultes de cette province à la capitale de l'empire du Brésil, qui en est à une distance de 550 l., et celles par mer sont assez difficiles; en sorte que cette province s'en trouve pour ainsi dire séparée; ce qui a été la cause de l'insurrection des mulâtres réunis aux Indiens en 1835, et de l'incendie et du pillage de la ville en 1836. Sa population, avant les émigrations et les massacres qui s'y sont succédé depuis quelques années, était de 18 à 20,000 habitans; mais ce nombre a diminué d'un tiers depuis trois à quatre ans.

Commerce. Cependant, le port du Para est appelé à une haute destinée commerciale par les riches productions de cette province, dont il est l'entrepôt général aussi bien que pour les marchandises d'importation. C'est le seul port sur cette vaste étendue de côte, avantageusement situé à l'embouchure de l'un des plus grands fleuves du monde; le Tocantin, n'étant séparé par des autres branches plus fortes que par la grande île Marajo, vient se réunir au grand fleuve. De nombreux bateaux parcourent les innombrables rivières tributaires de l'Amazone, ainsi que le grand fleuve, jusqu'aux frontières de la Colombie et du Pérou.

Dans des tems plus prospères, le port du Para voyait 80 à 90 navires mouiller annuellement sur sa rade. Ils y portaient les produits agricoles ou industriels des autres pays, tant de l'Europe que de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie; ils exportaient en retour des cargaisons de cacao, riz, coton, sucre, peaux, rocau, baume de copahu, salsepareille, gomme élastique, bois de construction et cent autres articles cultivés ou arrachés des forêts vierges, où ils croissent sans soins et sans culture.

Exportations. Les exportations se montaient, année moyenne, à environ 300,000 arobes de cacao; 360,000 de riz; 25,000 de coton; 55,000 de cuirs bruts et tannés; 6,000 de salsepareille, etc. Le riz est d'une qualité excellente, mais nettoyé au pilon et à force de bras; il est généralement brisé et peu marchand; le Portugal en offre un débouché facile. Le cacao-Para, improprement classé dans le commerce sous le nom de Maragnan, province voisine qui n'en produit pas, est recherché pour les marchés de France, de Portugal, d'Angleterre et de Gibraltar, d'où il se transporte dans toute l'Europe. La salsepareille est dite celle du Portugal, où, au tems du système colonial, venaient aboutir tous les produits du Brésil. Il faut y ajouter des clous de girofle, des châtaignes de Maranham. Le caoutchouc ou gomme élastique est aussi un produit particulier de Para. On le chercherait en vain sur un autre point du continent brésilien : il en est de même du baume de copahu.

Malheureusement, depuis 1823, époque de la réunion du Para à l'empire brésilien, la culture de ces précieuses productions a été abandonnée pour la guerre civile, et de florissantes plantations, délaissées par leurs propriétaires massacrés ou émigrés, restent ensevelies sous la végétation active de ces climats.

PARAGUAY, vaste région de l'Amérique méridionale, située entre les 20e et 28e degrés de lat. S., et entre les 56e et 61e degrés de long. O., comprenant cette espèce de delta formé par le cours du Parana et du Paraguay, à partir de leur confluent jusqu'au 20e degré de lat. australe. Cette étendue peut être évaluée à 10,000 lieues carrées, indépendamment du district, de plus de 600 lieues carrées, situé entre le Parana et l'Uraguay, où se trouvaient une partie des missions établies par les jésuites au sud-est de l'Assomption. Il y a encore huit peuplades d'Indiens avec quelques milliers de blancs, qui y ont acquis des terres du gouvernement. La population est évaluée à environ 600,000 individus, qui se composent de blancs, de mulâtres, de noirs et d'Indiens. Cette région, qui avait acquis une certaine célébrité par l'espèce de république théocratique que les jésuites y avaient fondée, s'est rendue indépendante sous l'administration du docteur Francia. Il a rompu toutes les relations avec le reste de l'Amérique, ainsi qu'avec l'Europe.

Culture et productions. Les terres sont d'une grande fertilité; on y cultive avec succès le tabac, le coton, le blé, le maïs, et une espèce de thé appelé l'herbe du Paraguay, dont l'exportation pour Buénos-Ayres seulement s'élève à une moyenne annuelle d'environ 25 millions de francs. Quoique sa population ne soit pas en rapport avec l'étendue de son territoire, c'est encore la province la plus peuplée de l'ancienne vice-royauté de Buénos-Ayres. Elle jouit d'un climat doux et salubre. Ses immenses forêts lui fournissent sans culture deux objets importans, *la yerba*, dont on fait usage comme du thé, et les bois de construction.

Le gouvernement du docteur Francia eut au moins un résultat utile, ce fut de conserver la paix et de favoriser les progrès de l'agriculture, en ordonnant en 1820, après que des essaims de sauterelles avaient dévasté les champs, de les ensemencer de nouveau; il étendit cette mesure à tout le pays, au grand étonnement des cultivateurs, qui jusqu'alors ne s'étaient pas douté qu'on pût semer et récolter deux fois dans l'année. Chaque cultivateur fut tenu de se livrer à des cultures variées qu'indiquait le dictateur, ce qui changea entièrement l'économie rurale et même le commerce, au point que quantité de comestibles, que le sol pouvait aisément produire, ne se tiraient plus de Buénos-Ayres et des autres provinces voisines.

Du tems des Espagnols, on se bornait à donner quelques soins à la culture du tabac, de la canne à sucre et du manioc. L'exploitation de l'herbe du Paraguay, dont l'arbre croît spontanément dans les vastes forêts du nord et de l'est, absorbait d'ailleurs tous les bras. Les ordres du dictateur remédièrent à cet abus, et l'étendue de terrain qu'il prescrivit à chacun de mettre en culture, accrut considérablement les productions agricoles. Le riz, le maïs, les deux espèces de manioc, etc., furent cultivés sur une plus grande échelle et avec plus de soin. La culture du coton, jusqu'alors négligée, au point qu'on le tirait de Corrientes, fut bientôt assez étendue pour que l'on ait pu, au moins pour l'usage de la campagne, le remplacer par des produits indigènes pour la fabrication des tissus, dont l'importation fut prohibée. Il en fut de même pour les bêtes à cornes et les chevaux; on se mit à en élever, et l'on y réussit si bien, qu'au lieu de les tirer de la province d'Entre-Rios, on se vit bientôt à même d'en exporter. Le Paraguay livre au Pérou de 16 à 18,000 bœufs et de 4 à 5,000 chevaux ou mulets.

Industrie. Un autre résultat heureux qu'eut l'interruption du commerce, a été l'augmentation de l'industrie et des manufactures. Jusque-là, on ne s'était servi de coton que pour fabriquer une seule espèce de tissu léger qui servait à faire des chemises; mais le besoin força les habitans à fabriquer des tissus propres à toute sorte de vêtemens. Il en fut de même des tissus de laine, tels que les *ponchos*, espèce de pièce carrée qui sert de manteau, et les couvertures de cheval, pour lesquels le Paraguay envoyait annuellement de fortes sommes au dehors, qui furent dès lors fabriqués dans le pays. Le docteur Francia, par les ouvrages qu'il fit exécuter pour le compte de l'état, contribua beaucoup à l'essor que prit l'industrie. Par ce moyen, les forgerons devinrent ser-

ruriers, armuriers, les cordonniers selliers, les fondeurs orfèvres, et les maçons architectes.

Commerce. Le Paraguay, comme tout autre pays, ne pouvait se passer de commerce; il arrivait bien de tems à autre quelques bâtimens étrangers chargés de marchandises; mais comme on ne pouvait prendre des chargemens en retour, par le système de prohibition adopté par le docteur, le pays se trouvait encombré de ses produits, qui avaient tellement baissé de prix, que les producteurs ne pouvaient plus subsister. Les commerçans, qui avaient leurs magasins remplis d'herbe du Paraguay, si recherchée au dehors, et de tabac, ainsi que de blé, formant les principales productions du sol, en y joignant une petite quantité de coton, de cacao, de sucre et de café, qu'on y récolte, se trouvaient en possession d'un capital non-seulement improductif, mais qui diminuait journellement de valeur, soit par la détérioration inévitable des objets, soit par les frais de magasins et d'entretien. Pour obvier à cet inconvénient, il fut établi un entrepôt à Ytapua, comme factorerie de cette nouvelle Chine, où les Brésiliens devaient porter leurs marchandises pour les échanger contre celles du Paraguay; mais cet entrepôt n'eut aucun succès, car par ce débouché il ne put s'écouler qu'une portion si faible de l'énorme masse d'herbe et de tabac qui se trouvait entassée dans la capitale, ainsi que dans les autres villes, que le commerce s'en ressentit à peine. On peut évaluer à plus d'un million de piastres ce qu'il a perdu soit en denrées, soit en navires, qui, faute d'argent pour les réparer, tombent en ruines.

Le port de l'Assomption ressemblait à une côte où une centaine de bâtimens auraient échoué. Un grand nombre de négocians, se voyant sans occupation dans la capitale, se retirèrent à la campagne pour vivre plus économiquement. Il en fut de même des autres villes; elles se dépeuplèrent presque entièrement; les habitans qui n'exerçaient aucune branche de commerce se virent forcés de chercher leurs moyens d'existence dans l'agriculture. Cet ordre de choses arrêta la circulation du numéraire au point que, dans une grande partie du Paraguay, les achats pour la consommation intérieure se faisaient tous par échange, comme anciennement. Tel est l'état où le système prohibitif du docteur a réduit le commerce et l'industrie du Paraguay, qui ne pourront prospérer que lorsqu'un autre système, plus conforme aux besoins du pays, aura été adopté.

PARAHYBA, ville et port du Brésil, chef-lieu de la province de son nom, entre celles de Rio-Grande et de Fernambouc. Parahyba est située sur la rive droite du fleuve de son nom, à 3 ou 4 l. de son embouchure dans l'Atlantique. Le port est d'un accès difficile pour les vaisseaux qui calent plus de 10 pieds d'eau. Population, 6,000 habitans. Ce port pourrait devenir d'une haute importance pour le commerce, si son entrée n'offrait pas un obstacle à la navigation, la province étant riche en un grand nombre de productions propres au Brésil, telles que coton, sucre, bois de Brésil et drogues. Il s'y fait pourtant un cabotage assez actif avec les autres ports de la côte, où l'on transporte les denrées pour y être embarquées pour l'Europe et recevoir en retour ses produits manufacturés.

PARAPHE ou **Parafe, Parapher.** C'est une marque que l'on fait d'un ou de plusieurs traits de plume après son nom, quand on signe. Quelquefois le paraphe sert seulement à marquer les feuillets d'un livre ou d'un registre, pour en constater le nombre. C'est ainsi qu'un juge ou autre fonctionnaire paraphe par premier et dernier tous les feuillets des livres que la loi soumet à cette formalité; c'est-à-dire qu'il met sur chaque feuillet un nombre, avec un paraphe qui tient lieu de signature, et que ces nombres suivent jusqu'au dernier feuillet, sur lequel celui qui paraphe met le nombre, comme 30e, s'il y en a 30, et ajoute ces mots: *et dernier,* avec son paraphe.

Le livre-journal et celui des inventaires doivent être paraphés (10). Le livre de copie de lettres n'est pas soumis à cette formalité (*ibid.*).

Les livres des commerçans, dont la teneur est ordonnée par le Code, doivent être cotés, paraphés et visés, soit par un des juges des tribunaux de commerce, soit par le maire ou un adjoint, dans la forme ordinaire et sans frais; les commerçans seront tenus de les garder pendant dix ans (11). Même disposition pour les livres des agens de change et courtiers (84). Le registre où les notaires et les huissiers sont tenus d'inscrire les protêts doit être coté et paraphé.

Le registre que le capitaine est obligé de tenir est paraphé par l'un des juges du tribunal de commerce, ou par le maire ou son adjoint, dans les lieux où il n'y a point de tribunal de commerce (224).

PARAPLUIE, **Parasol.** Les parapluies sont aussi utiles pour se garantir de la pluie, que les parasols pour se garantir de l'ardeur du soleil; le même meuble pourrait servir à ce double usage; cependant, on en a fait de tout tems la distinction chez les peuples civilisés. Les parasols semblent être d'un usage plus ancien. On a beaucoup perfectionné de nos jours l'art de faire des parapluies et des parasols, qu'on appelle aussi *ombrelles*, dont se servent les dames en été; ils sont plus légers et moins grands que les parapluies, qui ont besoin de plus grandes dimensions; les uns et les autres sont généralement recouverts en tissus de soie de différentes couleurs, pour qu'ils soient plus légers; à cet effet, on fait les manches quelquefois en fer creux, mais on a préféré les joncs et ceux en bois légers et solides. Les parapluies sont composés d'un assez grand nombre de pièces différentes qui doivent toutes être mises en ordre avant de recouvrir le parapluie de son étoffe, qui doit être la dernière opération.

Parapluie à canne. On a rendu les parapluies beaucoup plus légers et plus commodes à porter en leur donnant la forme d'une canne; ils ont été importés d'Angleterre; ils sont ordinairement composés d'un manche de même métal que la monture et d'un étui en cuir à tirage qui sert à les enfermer. Pour ouvrir le parapluie, on se sert de l'étui, dont les tuyaux qui le composent rentrent les uns dans les autres, pour être placés plus aisément dans la poche, ce qui rend ce parapluie d'un usage commode.

Les différentes sortes de parapluies se distinguent par les diverses longueurs des baleines, en parapluies de 22, 24, 26, 28 pouces. Il y a des parapluies en soie, en toile cirée et en toile de coton de différentes couleurs.

Commerce. Les parapluies et parasols forment une branche d'industrie et de commerce assez considérable, tant par le débit à l'intérieur que par l'exportation au dehors.

Exportations. Ce qui est constaté par le registre de la douane, où l'on trouve qu'en 1837 il a été exporté 81,149 parapluies et parasols en soie qui, au taux officiel de 15 fr., font 1,217,235 fr; plus 3,224 parapluies en toile cirée et autres, à 9 fr. pièce, font 29,016 fr.; 31,295 montures et carcasses, à 10 fr., font 312,950 fr., faisant un total de 1,559,201 fr. Cette exportation a eu lieu pour tous les pays : la majeure partie pour le Brésil, 11,883, et pour les Etats-Unis, 6,228 parapluies ou parasols. Le droit de sortie est de 2 fr. pour ceux en soie et de 1 fr. le 100 pour ceux en toile.

Les importations se réduisent à 50 parapluies ou parasols en soie, d'une valeur de 750 fr., et à 476 en toile cirée et autre, d'une valeur de 4,284 fr., et à 84 montures d'Angleterre, montant à 756 fr.

PARCHEMIN, peau de chèvre, de bélier, de brebis, de mouton, d'agneau ou de veau préparée pour recevoir l'écriture ou servir d'enveloppe pour les objets que le papier ne pourrait conserver. La parcheminerie tient aux mêmes procédés que la chamoiserie, la mégisserie; ce n'est que dans les derniers apprêts qu'elle en diffère. On emploie en France, pour cet objet, principalement les peaux de mouton les plus faibles, en réservant les autres pour être travaillées en basane, en blanc, en chamois, pour différens usages.

Le parchemin, proprement dit, est une peau trempée, lavée, mise en chaux, sur-tondue, pelée, unie dans les plains, et alternativement en retraite, lavée de chaux, etc. Toutes ces opérations sont communes à la chamoiserie et à la mégisserie. Mais la peau destinée au parchemin est en outre brochée sur la herse, écharnée, raturée, poncée, etc. Ces derniers procédés sont particuliers au parchemin.

Mais le vélin se fait de peau de veau qui sert pour le dessus des tambours, des timballes et autres grandes pièces. Ce qu'on appelle parchemin vierge provient des peaux des agneaux ou petits chevreaux morts-nés ou avortés. On connaît le beau vélin blanc, fin, soyeux, dont se servaient les copistes des XIVe et XVe siècles pour leurs manuscrits et pour quelques imprimés du XVe siècle.

La fabrication du parchemin est considérablement diminuée; on n'en fait presque plus d'usage pour la reliure des livres, et le nombre des arts pour lesquels on l'employait est réduit à peu de chose.

Les parchemins ne sont point fabriqués à Paris, qui tire les peaux du département du Cher, de Troyes, d'Etampes, de Pont Saint-Maxence, pour leur donner la dernière main-d'œuvre. Il y a aussi des parchemineries dans le département de la Vienne, du Nord, du Haut et Bas-Rhin. Il se fabriquait autrefois en France environ 100,000 bottes de parchemins. La seule ville de Troyes en fournissait plus de 1,500 bottes, année moyenne. Le parchemin se débite à Paris à la botte ou au cent en compte. La botte de parchemin non écarrée, ou dont les bords n'ont point été coupés sous la règle, est composée de 36 peaux.

Cette botte de parchemin en cahiers contient 18 cahiers de 4 feuilles chacun; ce qui fait, en tout, 72 feuilles. Les demi-peaux et les carrés, pour les différentes expéditions des notaires et des greffes, se vendent au cent en compte. Le parchemin d'Augsbourg a une grande réputation, mais il est démontré que celui qui a été paré à Paris ne lui cède en rien pour la beauté et la qualité.

Commerce. En général, comme l'usage du parchemin est fort limité, le commerce qui s'en fait n'est pas fort considérable.

Exportation. D'après le registre de la douane, il s'en est exporté en France, en 1837, la quantité de 3,937 kil., ayant une valeur officielle de 15 mille 748 fr.

Importation. Elle s'est élevée, pendant la même année, à 4,311 kil., ayant une valeur de 17 mille 244 fr.

Antiquité du parchemin. Le parchemin a été employé dès la plus haute antiquité pour l'écriture; Hérodote nous apprend que les anciens Grecs écrivaient sur des peaux de chèvres et de moutons dépouillés de leur laine. Suivant Joseph, la copie des livres saints que le grand prêtre Eléazar avait envoyés à Ptolomée Philadelphe était écrite sur une membrane très-fine. Il en fut de même à Rome, où plusieurs auteurs écrivaient leurs ouvrages aussi sur une semblable membrane. Mais l'emploi toujours plus considérable du papier fait, soit avec le Papyrus d'Egypte, soit ensuite avec le coton et les chiffons de toile, a fait perdre en grande partie l'usage du parchemin, dont on ne se sert plus que pour des documens précieux.

PARÈRE, avis des négocians sur des questions de commerce. La pratique du négoce, particulièrement de celui des lettres de change, étant venue d'Italie, on a conservé dans presque toutes les places de France, et surtout à Lyon, l'usage des parères; ils tiennent lieu d'actes de notoriété lorsqu'ils ont été donnés par une consultation particulière sur un différend entre les parties relatif à une opération de commerce pour appuyer ou constater le droit de celui qui consulte. Savary, auteur du *Parfait négociant*, a publié, en 1688, un ouvrage très-estimé sur cet objet, ayant pour titre : *Parères, ou avis et conseils sur les plus importantes matières de commerce.*

Autrefois, ces avis ou parères, donnés par des négocians expérimentés et renommés dans le genre de commerce sur lequel ils donnaient leurs consultations, étaient fort en usage pour éclairer le jugement des tribunaux. Mais, aujourd'hui, la jurisprudence commerciale est plus particulièrement du ressort des avocats à qui l'on s'adresse pour avoir des consultations sur des affaires de commerce d'une haute importance, et dont les diverses combinaisons ou transactions demandent une discussion approfondie de la matière et des lois qui y sont relatives. D'ailleurs, les banquiers et négocians occupés exclusivement de leurs opérations commerciales et des fonctions, soit de juges au tribunal de commerce ou de membres des chambres de commerce ou du conseil du commerce et des manufactures, préfèrent, lorsqu'il y a des différens graves, d'en charger des jurisconsultes renommés par leur savoir, que de s'en occuper eux-mêmes; et leur avis ou parère n'aurait pas non plus la même autorité que ceux qu'on faisait autrefois sur cette matière.

PARFUMERIE. On comprend sous cette dénomination la fabrication et le commerce des parfums, odeurs, cosmétiques et objets de toilette.

La parfumerie, comme art, a deux objets principaux : 1° de préparer des parfums et des compositions qu'on appelle cosmétiques, propres à nettoyer et à embellir la peau; 2° d'en préparer d'autres qui ne font que parfumer, sans rien changer. Les premiers sont, à proprement parler, des cosmétiques composés de poudre, de pommades, de savons fins, de pâtes d'amandes, d'huiles aromati-

ques, de liqueurs astringentes, de fards, etc. Les seconds sont des eaux de senteur, des poudres à parfumer, des pastilles pour le même objet.

La parfumerie forme une industrie considérable à Paris. Ces parfums se font avec le musc, l'ambre gris, la civette, les bois de rose, l'iris, la fleur d'orange, de violette, la rose, le jasmin, la jonquille, la tubéreuse et d'autres fleurs odorantes. On y fait aussi entrer le storax, l'encens, le benjoin, le girofle, le macis et d'autres aromates. On compose aussi quelques parfums avec des plantes aromatiques, dont on fait des eaux de senteur et vulnéraire, tels que les eaux de Cologne, de mélisse, etc. On fait aussi des huiles de senteur pour les cheveux.

Les pommades, soit pour les cheveux, soit pour la peau ou le teint, sont également du ressort de la parfumerie; il y en a de parfumées et d'autres sans odeur.

La plupart des pommades ordinaires, comme celles de citron, bergamotte, de cédrat, etc., se font en ajoutant à la pommade blanche quelques gouttes d'huiles essentielles tirées de ces fruits ou de leur écorce.

Une autre partie de la parfumerie, ce sont les fards et le rouge dont les femmes, et surtout les comédiennes et les comédiens, font encore usage, mais beaucoup moins qu'autrefois. Le rouge que vendent les parfumeurs est fait de différentes substances; mais c'est en général un mélange de safran ou de racines de garance bien pulvérisées, ou de carmin, avec du talc de Moscovie, réduit en poudre et broyé sur le porphyre.

Les parfumeurs font un grand commerce de savonnettes; celles qui ont le plus de réputation viennent de Montpellier, de Grasse, d'Avignon; elles sont plus ou moins parfumées, plus ou moins fines. L'essence de savon, qui remplace les savonnettes pour la barbe, n'est autre chose que du savon très-fin dissous dans de l'eau-de-vie ou de l'esprit de vin, atténué avec de l'eau et aromatisé avec des essences.

La pâte d'amande est un autre objet de commerce de parfumerie; il y en a de deux espèces : de la liquide ou grasse et de la pâte en poudre.

Il y a diverses sortes de parfums qui entrent dans le commerce de la parfumerie; les uns sont secs et les autres liquides; ces derniers sont plus ordinairement des liqueurs spiritueuses et aromatiques. Les parfums secs sont composés d'un certain nombre de substances d'une odeur agréable, mêlées ensemble et réduites en poudre; c'est avec ces espèces aromatiques que l'on forme ce qu'on appelle sachet de senteur.

Les produits de la parfumerie sont en grand nombre, et les principaux articles se divisent ainsi qu'il suit :

Cosmétiques pour les cheveux. Pommade pour la pousse et contre la chûte des cheveux. Elle agit sur la bulbe des cheveux, qu'elle affermit.

Commerce. La parfumerie forme un objet de commerce assez considérable; quoique la France soit depuis long-tems renommée pour tous les articles qui la composent, néanmoins, il s'en fait encore des importations, que voici :

Importations. D'après le registre de la douane, il a été importé en 1837, en parfumerie d'eaux de senteur alcooliques, 6,991 kil., ayant une valeur de 15,778 fr., et en parfumerie d'eaux de senteur sans alcool, 265 kil. d'une valeur officielle de 530 fr.

Exportations. Elles ont été beaucoup plus considérables. Les objets de toutes sortes de parfumerie expédiés tant en Europe que dans les autres parties du monde ont été de 882,418 kilog., ayant une valeur officielle de 6,441 651 fr., non compris 8,728 kil. de poudre à poudrer, ayant une valeur de 4,864 fr., formant ensemble un total de 6 millions 446,515 fr.

PARIS. Après Londres, Paris est la ville la plus grande et la plus peuplée de l'Europe. Elle est la capitale de la France, située sur les deux rives de la Seine, à 40 l. de son embouchure en ligne directe, et le double, c'est-à-dire 80 l. par les sinuosités de ce fleuve; à 28 l. d'Orléans, 32 de Rouen; 54 l. par la route ordinaire du Havre, que l'on considère comme le port de Paris; 75 de Bruxelles, 120 d'Amsterdam, 240 de Berlin, 290 de Vienne, 250 de Copenhague, 146 de Genève, 170 de Turin, 250 de Milan, 266 de Venise, 200 de Gênes, 273 de Florence, 290 de Rome, 300 de Naples et de Madrid, 350 de Lisbonne, 375 de Cadix, 600 de Saint-Pétersbourg, 680 de Moscou, 104 de Lyon, 150 de Bordeaux, 121 de Strasbourg, 204 de Marseille, 90 de Nantes.

Etendue de Paris. Sa superficie est de 34 millions 596,800 mètres carrés; sa méridienne, du sud au nord, est de 5,505 mètres; sa perpendiculaire, de l'est à l'ouest, est de 7,807 mètres; enfin, sa circonférence exacte est de 23,755 mètres. On compte 28,000 maisons répandues dans 1,800 rues, et 48 quartiers formant 12 arrondissemens ou municipalités.

Population. Il résulte du dernier recensement de 1836, fait par l'ordre du préfet du département de la Seine, que Paris contient une population de 909,126 habitans; la même population, en 1831, n'était que de 774,338; la différence entre ces deux nombres est en plus, pour 1836, de 134,788. On y compte 23,288 propriétaires, et environ 300,000 ménages.

Suivant le rapport de M. le préfet, le nombre des notables commerçans qui, dans les années antérieures à 1837, n'était que de 784, s'est élevé en 1837 à 920. En 1831, le nombre des patentés payant un droit fixe était de 44,726, et le montant du rôle, de 5,550,561 fr.; en 1836, le nombre des patentés s'est élevé à 70,753, et le montant du rôle à 7,422,041 fr. 12 cent.; enfin, en 1837, le nombre des droits fixes s'est élevé à 75,844, et le chiffre du rôle à 8,187,708 fr.

Caisse d'épargne de Paris. Suivant M. le préfet, elle avait reçu en 1837, en 178,818 versemens, la somme de 24,553,694 fr. En 1838, le nombre des déposans de la caisse de Paris s'est élevé à 198,198, qui ont fourni un capital de 27,294,440 fr. On compte en France 248 caisses d'épargne, dans lesquelles on a versé, depuis l'origine, une somme totale de 288,710,186 fr., fruit du travail et de l'économie des classes laborieuses.

Industrie manufacturière. Presque tous les genres d'industrie ont pris un grand développement dans Paris, où plus de 100,000 ouvriers sont journellement employés à toutes sortes d'ouvrages. Depuis la paix générale, toutes les branches d'industrie y ont fait les plus grands progrès, principalement dans les articles de luxe, de modes et de nouveautés, et d'autres objets de goût qu'on appelle généralement *articles de Paris*, dont le débit est considérable dans les autres villes aussi bien qu'à l'étranger. Les branches les plus renommées de l'industrie parisienne sont l'orfévrerie, la bijouterie et la joaillerie fines et fausses, et d'a-

cier poli; les plaqués, les bronzes, l'horlogerie fine et les pendules, les pianos, les instrumens de chirurgie, de physique, de musique et d'optique, l'ébénisterie et les meubles, les papiers peints ou de tenture, la gravure et la lithographie, la passementerie, la mercerie, la ganterie, les éventails, les parapluies, la quincaillerie et tabletterie fines, la sellerie, les perles fausses et les pierres artificielles imitant parfaitement les pierres précieuses, les caractères typographiques et les cartes géographiques, des fabriques d'armes blanches et de fusils de chasse, de porcelaine et d'ornemens, de produits chimiques, de liqueurs, de sirops, de fruits confits, de sucreries, de dragées, de confitures, de chocolat, de vinaigre, d'encre à écrire, de couleurs, de clous, de clous dorés pour les tapissiers, de cartes à jouer, de cartons, de maroquins, de peaux de veaux et de moutons, de papier maroquiné et de basanes pour la reliure, de parchemins, de vélins, de chapellerie, de tanneries, corroieries, de poterie, de faïencerie, de miroirs et de glaces, de verrerie et cristaux, de colle-forte transparente de bonne qualité, de raffineries de sucre, des manufactures de tapis telles que celle des Gobelins, où l'on fabrique les plus belles tapisseries du monde, de broderies, de gaze, de fleurs artificielles, de blondes et dentelles noires, d'étoffes de soie et de coton, de châles, de bougies, de chandelles, de savon façon de Marseille, de pâtes d'Italie, de vermicelle, de conserves alimentaires, des ateliers de mécanique et de machines à vapeur, de presses à imprimer, etc. L'imprimerie est une industrie d'une haute importance pour les arts et les sciences, ainsi que pour la littérature ; et la reliure y est portée à un haut degré de perfection.

Manufactures royales. Il existe dans Paris ou aux environs quatre manufactures royales, qui sont : 1° celle des Gobelins ; 2° celle de la Savonnerie, pour les tapisseries de haute et basse lisse, avec des dessins, des tableaux et des nuances d'une grande perfection ; 3° celle de porcelaine de Sèvres, dont les produits sont des chefs-d'œuvre de peinture, d'ornemens et d'exécution qui captivent l'admiration ; 4° celle de tabac, qui fabrique annuellement à peu près 3 millions 1/2 de kilog. de tabac, tant à fumer qu'à priser, provenant, soit de tabac indigène, soit de tabac étranger, formant une valeur de plus de 36 millions de francs. On pourrait y ajouter une manufacture royale de mosaïque et une raffinerie royale de salpêtre ; il existait une manufacture royale de glaces qui a été remplacée par la manufacture de glaces de Saint-Gobain.

Tableau des produits de l'industrie parisienne et de leur valeur. M. Chabrol, ancien préfet de Paris, a publié un tableau des produits des différentes industries, avec la valeur des exportations qui en ont été faites à cette époque, savoir : Armes de luxe, 168,000 fr. ; bijouterie, 1,360,000 fr.; bimbel et baguette dorées, 122,000 fr. bonbons, 1,200,000 fr.; caractères d'imprimerie, 131,500 fr.; cartons moulés, 151,000 fr.; chapeaux, 158,000 fr.; cheveux bruts et ouvragés, 140,000 fr.; coutellerie, 110,000 fr. ; encre et vernis, 105,000 fr. ; gravures et lithographie, 525,000 fr.; horlogerie 300,000 fr. ; instrumens de musique, 134,000 fr.; instrumens pour les sciences, 107,000 fr. ; librairie et cartes géographiques, 3,126,000 fr. ; machines et mécaniques à carder, 360,000 fr. ; médicamens, 156,000 fr.; mercerie fine et commune, 1,380,000 fr.; métaux bruts et ouvrés, 2,500,000 fr.; meubles, 512,000 fr.; modes et fleurs artificielles, 1,060,000 fr.; musique gravée, 125,000 fr.; objets de sciences et d'arts, 772,000 fr.; orfévrerie, 1,000,000 ; papier blanc et colorié, 248,000 fr.; papiers peints, 546,000 fr.; parapluies et montures, 326,000 fr.; parfumerie et peaux préparées, 900,000 fr.; peaux ouvrées et pelleterie, 1,600,000 fr.; plumes de parure, 205,000 fr. ; porcelaine et poterie, 1 million 110,000 fr. ; produits chimiques, 1,088,000 fr. ; sellerie, 210,000 fr. ; tabletterie, 410,000 fr. ; tissus de lin et de chanvre, 1,287,000 fr. ; *id.* de laine, 1,018,000 fr.; de soie, 8,000,000 ; de coton, 820,000 fr.; de poil de chèvre, de cachemire, de crin, de bourre de soie, etc., 435,000 fr.; verres ordinaires, cristaux, glaces, 474 000 fr. ; articles divers de l'industrie parisienne, non dénommés, 5,600,000 francs.

Depuis ce tems, toutes ces branches d'industrie ont considérablement augmenté leurs produits, et l'on peut dire que leur valeur a au moins doublé, comme on verra à l'article des exportations.

Consommation de Paris. L'immense consommation de Paris forme à elle seule une branche importante de son commerce.

Voici, d'après l'annuaire du bureau des longitudes, le tableau de la consommation de Paris pendant l'année 1835.

Boissons. Vins, 932,402 hectolitres ; eaux-de-vie, 36,910 *id.* ; cidre et poiré, 17,021 *id.* ; vinaigre, 18,575 *id.* ; bière, 110 621 *id.*

Comestibles. Raisins, 727,129 kilogrammes ; bœufs, 71,634 têtes; vaches, 16,139 *id.* ; veaux, 73,947 *id.* ; moutons, 364,875 *id.* ; porcs et sangliers, 86,904 *id.*

Pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses et homards, 242,466 kilogrammes.

Viandes à la main (de boucherie), 783,024 kil. ; charcuterie, 2,351,191 *id.* ; abats et issues, 1,167,943 *id.*

Fromages secs, 1,180,121 kil. marée (poissons de mer), montant de la vente sur les marchés, 4,469,096 fr. ; huîtres, 1,129,562 fr.; poissons d'eau douce, 510,936 fr.

Volaille et gibier, 7,993,800 fr.

Beurre, 10,677,873 fr. ; œufs, 4,592,429 fr.

Fourrages et grains. Foin, 7,814,377 bottes.

Paille, 11,903,606 *id.* ; avoine, 987,885 hectolitres.

Consommation annuelle dans Paris. Les tabacs vendus à Paris sont évalués annuellement à 708,795 kilogrammes.

On brûle 862,200 stères de bois dur, 115,860 de bois blanc, 1,668,147 hectolitres de charbon de bois, 553,886 hect. de houille.

Les chevaux consomment 8,205,300 bottes de foin et de luzerne, 10,435,950 bottes de paille, 871,860 hectolitres d'avoine.

Pommes de terre, 525,640 hectolitres.

Quant à la consommation de farine à Paris, la boulangerie de cette capitale consomme journellement 2,400 sacs de farine ; et tout sac de farine qui entre à la halle est grevé de 1 fr. 25 c. de plus que celui qui est vendu directement au boulanger par le meunier. Il résulte que les bons fabricans vendent par eux-mêmes les 4/5es de leur fabrication ; tandis que les meuniers, dont les produits ne sont pas très-connus, éprouvant des difficultés de placer eux-mêmes, sont contraints de déposer leurs farines à la halle et de les faire vendre par des facteurs.

L'administration a changé le grenier d'abondance, qui était l'entrepôt de la consommation, en

un entrepôt des meuniers qui peuvent garder à leur compte, par l'entremise des facteurs, pour que les farines qui y sont déposées ne paient aucun frais ; tandis que l'administration devait laisser le grenier d'abondance à la boulangerie.

Octroi. Il paraît que la consommation offre une progression d'après le montant de l'octroi qui, en 1830, n'était que de 24,111,634 fr., et qui s'est élevé, en 1837, à 30,861,158 fr. Le premier semestre de 1838 a même surpassé celui de l'année précédente de 539,032 fr., suivant le rapport de M. le préfet. Les articles de consommation qui doivent acquitter les droits d'octroi sont en assez grand nombre, tels sont les vins, vinaigres, spiritueux, cidre, bière, huile, essence de térébenthine, la viande, la charcuterie, les pâtés, le charbon, le bois, la houille, le fourrage, le houblon, l'orge, le fromage sec, la cire, la bougie, le suif, soit fondu ou en chandelle, et un droit d'abattage pour les bestiaux.

Les principales perceptions de la préfecture de police, en 1836, qui a la police des marchés, ont été, huîtres, poissons d'eau douce, 412,519 fr.; volaille et gibier, 754,854 fr.; beurre et œufs, 232,980 fr.; halle aux grains et farine, 43,613 fr.; voitures, location de la voie publique, 274,037 fr.; pesage et mesurage public, 2,518 fr.; droit de petite voirie, 44,819 fr.; droit de place ou d'abri dans les halles et marchés, 92,629 fr.; produit des livrets aux ouvriers, 11,443 fr. Total, 1 million 939,366 fr. qu'il faut ajouter à l'octroi.

Commerce. Paris n'est pas seulement un grand centre de consommation; c'est aussi le foyer le plus actif du commerce, de l'industrie et des arts. Les exportations constituent plus du quart des exportations totales de la France en objets manufacturés. Suivant le compte-rendu de M. le préfet de la Seine, sur son administration en 1837, la population de ce département s'est accrue considérablement depuis 1831, et cette augmentation est le signe le plus certain du développement et des progrès de l'industrie et du commerce, comme on peut le voir par le tableau suivant de la valeur des exportations déclarées à la douane de Paris.

Valeur des exportations. En 1830, la valeur de ces exportations était de 64,231,108 fr.; en 1831, de 66,758,574; en 1832, de 66,911,055; en 1833, de 95,247,381; en 1834, de 98,315,020; en 1835, de 119,441,522; en 1836, 134,495,449; en 1837, de 94,065,200 fr.

On doit remarquer que la plupart des déclarations sont toujours faites à 25 p. 0/0 au moins au dessous de la valeur réelle des exportations. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisans, que l'industrie parisienne entre pour au moins les 4/5es dans la valeur des exportations dont on vient de voir le tableau. Il résulte que la valeur a plus que doublé dans l'espace de sept années.

Le bureau de la douane de Paris, créé en 1800 pour le plombage des équipemens militaires et de tous les objets nécessaires au service de l'armée, commença à recevoir les envois du commerce en 1807. Mais, jusqu'en 1811, le nombre des expéditions ne s'élevait pas au delà de 6 à 7,000 fr. par année; plus tard, le rétablissement de la paix permit de donner au commerce d'exportation une extension importante, et en 1823, l'augmentation considérable des expéditions, portées à 50,000 fr., nécessita la translation du bureau de la douane sur un emplacement plus vaste. En 1832, le nombre des exportations déclarées à la douane de Paris ne s'élevait pas au delà de 92,000 représentant une valeur de 66 millions 919,000 francs. En 1837, il a été de 140,358 exportations, représentant une valeur de 94,065,200 fr. Mais cette année a eu à souffrir d'une crise commerciale qui, heureusement, n'a été que momentanée. En 1838, les exportations constatées pour les dix premiers mois seulement s'élevaient au nombre de 139,530 fr., dont la valeur est de 99,624,672 fr. En évaluant sur les mêmes bases les résultats des deux derniers mois de l'année, le nombre total des exportat. pour 1838 serait de 167,436, et le montant des valeurs exportées de 119,549,606 fr. Avant 1830, l'année la plus prospère n'avait pas offert au delà de 91,000 expéditions, donnant une valeur d'environ 66 millions. Aujourd'hui, ajoute M. le préfet, le nombre de ces expéditions varie de 140,000 à 150,000 fr., et tend encore à s'augmenter.

Les exportations de Paris, seulement pour les colonies, d'après les états officiels publiés par l'administration de la marine, s'élevaient, en 1836, à plus de 11 millions; mais, depuis que la baisse des sucres sur le marché de France a forcé les colonies à restreindre leur consommation, les exportations ont beaucoup diminué pour cette destination.

Enfin, nous extrayons du compte-rendu le tableau suivant, qui donne l'état comparatif des exportations déclarées à la douane de Paris dans chacune des années de 1828 à 1836.

Années.	N. des colis.	Poids des colis.	Val. des export.
1828. . .	91,066	8,223,670	66,972,467
1829. . .	94,294	8,662,541	64,737,731
1830. . .	87,309	8,307,515	64,231,108
1831. . .	85,177	8,816,821	66,758,574
1832. . .	82,911	9,685,348	66,911,055
1833. . .	114,126	10,404,160	95,247,381
1834. . .	118,197	10,080,186	98,315,020
1835. . .	141,136	12,622,810	119,441,522
1836. . .	152,651	13,888,059	134,495,449

Ce tableau est, sans contredit, le plus satisfaisant de tous. Il nous apprend que les exportations de Paris ont doublé pendant ces huit dernières années. Ajoutons que l'industrie parisienne entre pour les quatre cinquièmes dans ces exportations.

Nous signalerons dans un article suivant les faits relatifs aux travaux publics et aux institutions de secours.

Paris entretient des relations importantes avec les principales places de commerce de France et de l'étranger, ainsi qu'avec les villes de fabrique de l'intérieur, telles que Marseille, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Sedan, Louviers, Elbeuf, Mulhouse, Tarare, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Lille, Lyon, Beauvais, Amiens, Rouen. Mais c'est surtout avec le Havre, qui est en quelque sorte le port de Paris, que les affaires sont les plus considérables au moyen de la navigation de la Seine. C'est par cette voie que Paris peut faire un commerce extérieur maritime très-important avec les différentes parties du monde; et les entrepôts qu'on y a établis lui donnent encore une plus grande facilité pour y déposer les marchandises d'importation, et n'en payant les droits qu'à leur sortie.

Importations. Elles se composent d'un grand nombre d'articles de matières premières propres aux manufactures, tels sont : le coton, la laine, la soie, les bois de teinture, les épiceries, les drogueries, les denrées coloniales, les métaux, les boissons, les huiles comestibles et à brûler, qui ont des entrepôts particuliers. D'après le registre

de la douane, l'entrepôt des marais avait reçu, en 1836, la quantité de 27,564,193 kilog., et celui de l'île des Cygnes, 9,273,235 kil. de marchandises diverses; il était sorti du premier, en 1837, 19 millions 885,591 kil., presque en totalité pour la consommation, et il restait en entrepôt, au 31 décembre 1837, 7,678,602 kilog. de marchandises, et du second, il était sorti 9,306,913 kil. pour la consommation, et il restait à la même époque 2,632,762 kil. de marchandises, ce qui peut faire apprécier les grandes opérations du commerce d'importation de Paris, qui est devenu le grand entrepôt du commerce de toute la France par les grands capitaux dont les négocians peuvent disposer. Les substances qui arrivent, soit par terre, soit par la Seine, pour la consommation, forment déjà un objet considérable du commerce d'importation : viennent ensuite les tissus de toutes espèces, tant en cotonnades qu'en soierie et toilerie, tannerie, cuirs, peaux, fer brut et ouvré, ainsi que d'autres métaux, houille, bois et charbon, dont des quantités immenses approvisionnent annuellement le marché de Paris, où la Normandie, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie et d'autres provinces envoient les principaux produits de leurs manufactures et de leur territoire, où ils trouvent aussi le débit le plus avantageux, et qui de là se réexpédient souvent, soit pour l'intérieur, soit pour l'étranger. En effet, plus les importations sont considérables et plus les exportations doivent l'être aussi, puisque celles-ci ne sont qu'une conséquence des autres dans tous les pays.

Halles et marchés. On compte à Paris huit halles ou grands marchés, dont chacune est spécialement destinée à la vente d'une espèce de denrées servant à son approvisionnement; telles sont la halle aux farines et au blé; celles à la viande et aux veaux; celles à la volaille et au gibier; celles au beurre et aux œufs; celles aux toiles et aux draps; celle aux cuirs et celle aux poissons; indépendamment des marchés, dont on compte un grand nombre répandus dans les principaux quartiers. Le marché de Poissy est particulièrement affecté à la vente du gros bétail et des moutons; il en est de même du marché de Sceaux et de la halle aux veaux. La caisse de Poissy a été établie pour payer comptant aux marchands forains le montant des ventes faites par eux aux bouchers de Paris.

Bazars. Depuis quelque tems, les bazars se sont multipliés à Paris à l'instar de ceux du Levant et de Londres, où l'on expose en vente toutes sortes de marchandises, principalement ce qu'on appelle des articles de Paris, et qui proviennent de ses fabriques, soit en bronzes, horlogerie, quincaillerie fine, brosserie, miroiterie, papeterie de tenture, poêles, plaqué, peignes, nécessaires, coutellerie fine, bimbeloterie, ouvrages de tôle et de ferblanc vernissé, meubles et une grande quantité d'autres articles qui garnissent également le grand nombre de boutiques, répandus dans les passages que l'on pourrait considérer comme des espèces de bazars, même plus fréquentés que ceux-ci.

Classification des différentes industries et des différens commerçans. On comptait, en 1838, à Paris, 189 banquiers, 60 agens de change, 68 courtiers, 299 pharmaciens, 16 raffineries de sucre, 205 opticiens et fabricans d'instrumens, 258 mécaniciens, 14 fabricans de porcelaine, 489 libraires, 86 imprimeurs, 76 marchands d'estampes, de lithographies et cartes de géographie, 77 fabricans de papiers peints, 310 tapissiers, 721 ébénistes, 570 horlogers, 165 ferblantiers, 101 ferblantiers-lampistes, 93 miroitiers, 133 fabricans de châles, 310 selliers, carrossiers, harnacheurs, 558 bottiers-cordonniers, 350 marchandes de mode, 164 couteliers, 159 orfèvres, 600 boulangers, 1,458 tailleurs, 221 charcutiers, 20 brasseurs, 179 distillateurs, 61 chocolatiers, 767 limonadiers, 166 restaurateurs, 221 pâtissiers, 488 marchands de vin en gros, 1,787 épiciers, 1,250 marchands de vin en détail, etc.

Entrepôts. Paris possède plusieurs entrepôts réels, entre autres ceux des Marais et de l'île des Cygnes, pour les marchandises exotiques dont nous avons donné le mouvement. Quant à l'entrepôt des Marais, le montant des droits qu'il a acquittés en 1837 s'élevait à 8,080,000 fr., et celui de l'île des Cygnes a donné, pendant la même année, une recette de 4,060,256 fr.

L'entrepôt de Paris est resté stationnaire; il a reçu 33 millions de kilog.; il en aurait reçu davantage, sans l'interruption qui a eu lieu à la fin de l'année dans la navigation. « Nonobstant l'importance de ce mouvement, est-il dit dans le compte-rendu, les deux établissemens d'entrepôt sont loin de présenter aux compagnies qui les exploitent les bénéfices qu'elles pouvaient raisonnablement en espérer. Cela tient, d'une part, à la modicité du tarif d'emmagasinage qu'elles sont autorisées à percevoir, et d'autre part, aux frais considérables du personnel de la douane, dont elles sont grevées par la loi du 25 février 1832. Dans ces circonstances, les concessionnaires ont demandé à être exonérés de la charge de ces frais, et le conseil municipal a appuyé la réclamation d'un vœu très-favorable. » Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler dans le même sens sur cette question; il y a injustice à mettre les frais de douane à la charge des entrepôts intérieurs, quand les entrepôts maritimes en sont exempts.

Il y a, en outre, un entrepôt général pour les vins, les eaux-de-vie, les vinaigres et les huiles, dans un vaste et magnifique local construit pour cette destination sur les bords de la Seine, près de Bercy, et à côté du Jardin-des-Plantes. Il peut contenir près d'un million d'hectolitres de ces différens liquides. Il s'y fait des affaires considérables; les droits acquittés se sont élevés en 1837 à 5,055,402 fr.

Les vastes caves du ci-devant grenier d'abondance ont été cédées pour servir de succursale à l'entrepôt des vins.

Entrepôt ou grenier à sel servant de dépôt aux sels qui arrivent de la Basse-Seine et des salines de l'Ouest, sans acquitter les droits qu'à leur sortie.

Expositions quinquennales des produits de l'industrie. Elles doivent se tenir tous les cinq ans à Paris, dont les produits si nombreux et si variés figurent au premier rang et excitent l'émulation parmi les fabricans, soit de la capitale, soit des départemens. Leur réunion donne un plus grand développement au commerce en faisant mieux connaître les fabricans et leurs produits, ainsi que leurs prix fixes, ce qui offre un très-grand avantage pour les producteurs, de même que pour les consommateurs. La première exposition date de l'an VI (1798), et la dernière, depuis la publication de notre Dictionnaire, s'est tenue le 1er mai (1839) jusqu'au mois de juillet; elle a été une des plus brillantes et a été honorée plusieurs fois des visites de S. M. Il y a, en outre, des expositions particulières et annuelles au Louvre, des

produits des manufactures de Beauvais, des Gobelins et de Sèvres.

Conservatoire des arts et métiers. C'est l'un des établissemens les plus favorables aux progrès des arts industriels : c'est un vaste et précieux dépôt des modèles de machines et d'instrumens les plus utiles à l'agriculture et aux arts industriels. Le gouvernement y a institué des cours gratuits de plusieurs sciences relatives aux connaissances industrielles, un cours de géométrie et de mécanique, de chimie industrielle, de physique et démonstration des machines, de géométrie descriptive, de culture, mécanique, dessin de figure, d'économie industrielle. Il y a une bibliothèque qui renferme les ouvrages spéciaux qui ont rapport aux sciences et aux arts industriels.

Ecoles de commerce, d'industrie et des arts. Il existe deux grands établissemens bien recommandables pour l'enseignement de toutes les parties du commerce, tant théoriques que pratiques; l'un de ces établissemens est l'école spéciale du commerce, sous la direction de M. Blanqui, membre de l'Institut; l'autre est l'école de commerce et des arts industriels, que dirige M. Pinel-Grandchamp. Il y a encore l'école centrale des arts et manufactures, ayant principalement pour objet l'instruction des directeurs d'usines, d'ingénieurs civils, des chefs de manufactures, des professeurs de sciences spéciales, etc.

Sociétés pour l'encouragement de l'industrie nationale. On distingue, au premier rang, la société qui porte ce titre et qui fonde des prix pour les inventions et les perfectionnemens les plus utiles aux arts industriels. On peut encore citer l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, qui aurait pu devenir d'une grande utilité; la société royale et centrale d'agriculture; le cercle agricole; la société d'œnologie, pour l'amélioration et l'extension du commerce des vins; la société *séricicole*, pour l'amélioration et le développement de l'industrie de la soie en France.

Sociétés d'assurances maritimes contre l'incendie, sur la vie, etc. Il existe un assez grand nombre de ces sociétés à Paris. Toutes ces sociétés ont un but d'utilité incontestable : chacune a sa spécialité; d'autres assurent en même tems des risques de mer et contre l'incendie; les sociétés d'assurances maritimes, qui intéressent surtout le commerce, se multiplient et acquièrent journellement plus d'importance avec les progrès du commerce maritime : telles sont les compagnies du cercle d'assurances maritimes, de la chambre d'assurances maritimes; le Lloyd français, devenu compagnie d'assurances maritimes, et enfin, les trois compagnies d'assurances générales. L'Alliance est une compagnie qui assure spécialement contre les risques de la navigation intérieure.

Navigation intérieure par les rivières et les canaux. La navigation, tant de la Haute que de la Basse-Seine, dont on peut considérer Paris comme le centre où viennent aboutir ces deux lignes, est des plus considérables, soit pour son approvisionnement, soit pour le transport du Havre de la grande quantité de marchandises exotiques qui sont déposées dans les deux entrepôts qu'on a établis, indépendamment de celui des vins, eaux-de-vie, vinaigres et huiles. On compte qu'il descend tous les ans de la Haute-Seine environ 10 à 12,000 bateaux qui transportent du Nivernais, de l'Orléanais, de l'Auvergne et de la Champagne, ainsi que du département de Seine-et-Marne, des denrées de toutes espèces, des vins, eaux-de-vie, chanvre, fer, briques, des asphaltes, des pierres, du charbon, du bois à brûler, tuiles, cordages, pavés, etc., tandis qu'environ 1,200 grands bateaux remontent la Basse-Seine, venant de Rouen et du Havre, transportant une grande quantité de denrées coloniales, de coton, de bois de teinture, de la verrerie, du vin, des eaux-de-vie, de la houille de Flandre et du Hainaut, du sel, du cidre de la Normandie. On compte qu'environ 1,000 autres bateaux chargés de marchandises d'exportation de Paris en sont expédiés annuellement, soit par la Haute-Seine, soit par la Basse-Seine. Les coches de la Haute-Seine, de l'Yonne et du canal de Bourgogne, se rendent à Nogent, à Auxerre et à Dijon, tandis que plusieurs bateaux à vapeur vont à Corbeil, Melun et Montereau, et que d'autres font le service de la ligne de communication entre Paris, Rouen et le Havre.

Chemin de fer de Paris au Havre. Ce chemin de fer, dont la chambre a voté la concession, et pour la construction duquel une compagnie s'était formée, résoudra le problème long-tems discuté de rendre Paris un port de mer. Car, Paris sera, de fait, assis sur l'Océan, du moment où un négociant pourra, entre le lever et le coucher du soleil, se rendre au Havre, veiller à ses affaires et retourner à son domicile.

Banque de France. La banque de France, qui a remplacé en 1803 la caisse d'escompte, a son siége à Paris. Par les dernières modifications qu'ont subies les règlemens, elle est beaucoup plus utile au moyen commerce qu'elle ne l'était autrefois; elle admet avec plus de facilité à l'escompte et aux comptes courans, les négocians d'une moyenne classe domiciliés, soit à Paris, soit dans le département de la Seine; ce qui a beaucoup diminué le service des banquiers intermédiaires et réduit l'escompte au taux fixé par la banque. *Voyez* BANQUE.

Caisse générale du commerce et de l'industrie. Elle a été établie, en 1837, par M. Laffitte, avec un capital en commandite de 55 millions de fr., représentés par 10,000 actions nominatives de 5,000 fr. chacune et 5,000 actions de 1,000 fr., aussi nominatives ou au porteur. Cette caisse escompte toutes sortes de valeurs commerciales, à faire des avances sur des garanties, à se charger de faire tous recouvremens et paiemens, de l'achat et vente des effets publics, autres valeurs et marchandises; à mettre en circulation des billets à échéances fixes ou non déterminées, soit avec intérêt ou sans intérêt, payables dans Paris ou dans les départemens. On y ouvre aussi des comptes courans aux commerçans qui en font la demande, par écrit, aux administrateurs, en l'accompagnant d'un certificat de deux personnes connues.

Banquiers. Paris renferme un grand nombre de maisons de banque du premier ordre qui entretiennent des relations de commerce avec les principales places de commerce de l'Europe pour des opérations de banque et de commerce. Pour l'intelligence du cours de change que l'on publie à Paris, nous croyons devoir donner le tableau suivant :

Cours de change de Paris.

Amsterdam, 53 grotes, que Paris reçoit pour 1 écu de 3 fr.

Augsbourg, 249 cent., que Paris donne pour 1 florin courant.

Bâle, 1 p. 0/0 de perte. Paris donne 101 liv. pour 100 liv.
Berlin, 3 fr. 80 cent., que Paris donne pour 1 rixthaler.
Francfort, 75 rixthalers, que Paris reçoit pour 100 écus.
Genève, 102 fr., que Paris donne pour 100 liv. courantes.
Gênes, 465 cent., que Paris donne pour 1 pozza de 5 3/4 lires.
Hambourg, 185 fr., que Paris donne pour 100 marcs banco.
Livourne, 503 cent., que Paris donne pour 1 pazza de 8 réaux.
Lisbonne, 520 reis, que Paris reçoit pour 1 écu de 3 fr.
Londres, 25 francs, que Paris donne pour 1 liv. st.
Milan, 8 lire 6 soldi, que Paris reçoit pour 6 fr.
Naples, 4 fr. 20 cent., que Paris donne pour 1 ducato di regno.
Cadix, 15 fr. 40 c., que Paris donne pour 1 doublon de change.
Vienne, 257 fr., que Paris donne pour 100 florins effectifs.
80 francs valent 81 livres, 3 livres font 1 écu de change.

Usances, échéances des lettres de change. Depuis le 1er janvier 1808, il n'existe plus de jours de grâce, et tous les effets de commerce doivent être payés le jour de leur échéance. Une lettre de change doit être acceptée à présentation, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures de la présentation. La lettre de change à vue est payable à présentation ; l'échéance d'une lettre de change à un ou plusieurs jours, à un ou plusieurs mois, à une ou plusieurs usances de vue est fixée par la date de l'acceptation ou par celle du protêt, faute d'acceptation. Les mois sont tels qu'ils sont fixés par le calendrier grégorien. Si l'échéance d'une lettre de change est à un jour férié légal, elle est payable la veille.

Gardes de commerce. Il sera établi pour la ville de Paris, seulement, des gardes du commerce pour l'exécution des jugemens emportant la contrainte par corps; la forme de leur organisation et leurs attributions seront déterminées par un règlement particulier (625).

Les monnaies, poids et mesures, sont les mêmes que ceux indiqués à l'article France. *Voyez* FRANCE.

La Bourse de Paris est un magnifique bâtiment construit spécialement pour cet objet et qui renferme, en outre, les salles d'audience du tribunal de commerce et de la chambre de commerce, le greffe, la bibliothèque et autres institutions relatives au commerce de Paris. Il s'y fait des affaires considérables. C'est en ce genre un des plus vastes et des plus beaux monumens de l'Europe.

Quant aux usages suivis pour la vente ou l'achat des différentes marchandises, c'est-à-dire les termes ou les escomptes et bonifications que l'on accorde, ainsi que les tares particulières pour chaque genre de marchandise, comme cet exposé exigerait un espace qui dépasserait de beaucoup les limites que doit avoir chaque article de ce Dictionnaire, et que cet objet d'un intérêt secondaire se trouve décrit dans le plus grand détail dans les traités des courtiers de Paris, nous y renvoyons ceux qui ont intérêt de connaître plus particulièrement cette matière.

PARME (PARMA), ville d'Italie, chef-lieu du duché de son nom, située sur la rivière Parma, non loin du Pô, à 14 l. de Crémone, 15 de Mantoue, 25 de Milan, 30 de Florence et 230 de Paris. Population, environ 30,000 habitans.

Productions. Le territoire du duché de Parme est fertile en grains, vin, riz, soie, laine, bestiaux, chanvre, tabac, safran. On y fabrique le fameux fromage dit *parmesan.*

Industrie. Parme renferme quelques manufactures; mais, excepté les taffetas, qui sont fort estimés, et les bas de soie et de fil, les autres produits industriels se réduisent à peu de chose. Cependant, nous ne devons pas passer sous silence la belle imprimerie de Boldoni, si célèbre en Europe par le grand nombre de chefs-d'œuvre dont elle a enrichi l'Italie.

Commerce. Le commerce a peu d'activité, n'étant favorisé par aucun canal ni rivière navigable, quoique de nombreux cours d'eau descendent des Apennins et fertilisent les terres.

Exportations. L'exportation des bestiaux, surtout des porcs engraissés, est considérable pour la Toscane et les états romains; on évalue à environ 31,000 les porcs engraissés qui servent à faire l'excellente charcuterie de Bologne. Le riz est un objet important : on l'expédie ordinairement par la voie de Livourne. Parme a été célèbre autrefois par le commerce de ses laines, qui n'ont plus la même importance. La soie est une des principales richesses de ce duché ; elle se vend en trame et en organsin : on la travaille aussi dans le pays, et il s'en fait de forts envois à Lyon et en Angleterre. On estime qu'il s'en exporte annuellement pour plus d'un million de francs. Viennent ensuite les grains et les vins, que l'on expédie principalement à Livourne et à Mantoue. On rencontre quelque minerai de fer, de cuivre, du marbre, de l'albâtre et du pétrole. Les salines de Salso livrent annuellement au commerce plus de 6,000 quintaux de sel.

Importations. Elles consistent surtout en denrées coloniales, draps fins et légers, cotonnades, camelots de différentes qualités, étamines, serges de toute espèce, quincaillerie, bijouterie de Paris, dorures, articles de mode et de nouveauté, poisson salé, et quelques autres articles.

Monnaies de compte. Parme, Plaisance et Guastalla tiennent leurs comptes en lire de 20 soldi ou 240 denari. Ils se tiennent aussi en lire italienne de 100 centisimi : 757,000 lire de Parme sont censées faire 183,481 fr. ou livres italiennes. Ainsi, la lira de Parme vaut 2 1/3 den. sterl., ou 25 c. environ, et 81 lire correspondent à 20 fr. Le scudo est évalué 7 lire 6 soldi.

Poids. Le poids, pour l'or et l'argent, est le même que celui de Milan. La livre commerciale de Parme se divise en 12 onces, 288 denari ou 6,912 grains, et pèse 5,038 grains anglais. Ainsi, 100 liv. de Parme équivalent à 71,97 liv. avoir du poids, ou 32,64 kil.

Mesures. Le stajo, mesure de blé, se divise en 16 quartarole et contient 1,458 boisseau anglais, ou 0,514 hectolitre.

Mesure de longueur. Le braccio, mesure pour la soie, est de 23,1 pouces angl., ou 0,5865 mèt.; pour la toile, de 25,1 pouc. angl., ou 0,6377 mèt.

PARMESAN, fromage renommé qui se fait dans le duché de Parme et dans les vastes prairies qui s'étendent depuis Milan jusqu'au Pô.

Codogno est aujourd'hui le principal entrepôt du fromage parmesan. Le meilleur, qui se fait

dans la province de Lodi, s'appelle *fromagio di grana*, pour le distinguer de celui que l'on fabrique dans le Milanais, qui est d'une qualité inférieure, et aussi à meilleur marché. On compte que la production annuelle est d'environ 50,000 formes du poids d'environ 80 livres de 28 onces chacune, équivalant à 60 kil. Avant la sortie de Codogno, les fromages destinés pour l'étranger sont soumis à une inspection sévère, et ceux reconnus d'une qualité inférieure mis de côté, en sorte qu'il n'y a que ceux d'une excellente qualité qui sont exportés dans les pays éloignés. On évalue cette exportation, tant pour le Milanais que pour le duché de Parme, en fromage parmesan, à plus de 2 millions de francs par an.

PAROS, île de l'Archipel, dans la mer Egée; elle fait partie des Cyclades centrales. Elle a environ 5 l. de long sur environ 3 de large. Population, 2,000 habitans. L'île est bien cultivée; on y entretient un grand nombre de troupeaux. Elle est renommée depuis la plus haute antiquité pour son marbre, que l'on tire de la plus haute montagne de l'île, appelée Morpesos. Ce marbre, nommé marbre grec, est à gros grains cristallins, qui font de faux jours et sautent par petits éclats, si on ne le ménage avec soin. Ce marbre est surtout estimé à cause de sa blancheur. On y récolte une grande quantité de coton, de légumes, d'orge, de sésame et de vin, qui sont les principaux articles de son commerce, et très-peu d'huile, depuis que les Vénitiens y ont brûlé tous les oliviers pendant la guerre de Candie.

Sainte-Marie est le meilleur port de l'île; la plus grande flotte peut y mouiller en sûreté. Le port de Parechia n'est que pour de petits bâtimens. On estime beaucoup celui de Drio, où la flotte turque vient ordinairement jeter l'ancre.

PART. On entend par ce terme la portion d'une chose qui doit se partager entre plusieurs personnes intéressées.

Sont affectées aux sommes empruntées, même dans le lieu de la demeure des intéressés, pour radoub et victuailles, les parts et portions des propriétaires qui n'auraient pas fourni leur contingent pour mettre le bâtiment en état, dans les vingt-quatre heures de la sommation qui leur serait faite (322).

PARTHENAY, ville de France en Poitou, département des Deux-Sèvres, situé sur le Thouet, à 11 l. de Poitiers et 110 de Paris.

Productions. Blés, légumes, bois, chevaux, laines.

Industrie. Fabriques de droguets soit en laine, soit en laines et fils, fabriques de pinchinets de diverses couleurs, de demi-aune, de 2/3, de 3/4 de large, en pièce de 50 aunes; tanneries où l'on prépare des cuirs forts, la buffleterie, la chamoiserie, les peaux de veaux, de chèvres, de daims, en toutes sortes de couleurs.

Commerce. La vente des étoffes de laine, fabriquées dans cette ville, et celles des cuirs et peaux qu'on y prépare, la rendent assez commerçante.

PARTICIPATION. C'est une espèce d'association où chaque intéressé participe au profit ou à la perte d'une entreprise, suivant la part qu'il y a prise. Indépendamment de la société en commandite et de la société anonyme, la loi reconnait les associations commerciales en participation (47).

Ces sortes d'associations ne sont formées que pour une entreprise ou expédition particulière, par exemple, d'un bâtiment ou d'une pêche, soit de la morue ou de la baleine, et au retour on règle les comptes; chaque associé reçoit la portion qui lui revient, et l'association est ainsi terminée.

PARTIE. Dans tout procès, il y a deux parties qui plaident l'une contre l'autre : l'une est appelée le demandeur, c'est celle qui poursuit; l'autre est le défendeur. L'avocat, en parlant de son client, l'appelle ordinairement sa partie.

Si la partie aux livres de laquelle on offre d'ajouter foi, refuse de les représenter, le juge peut déférer le serment à l'autre partie (17).

Le contrat de société se règle par les conventions des parties (18).

Le délai pour le jugement arbitral est fixé par les parties, lors de la nomination des arbitres; et, s'ils ne sont pas d'accord sur le délai, il sera réglé par les juges (54).

Les parties remettent leurs pièces et mémoires aux arbitres sans aucune formalité de justice (56).

Les achats et ventes se constatent par le bordereau ou arrêté d'un agent de change ou courtier, dûment signé par les parties, par la correspondance et par les livres de ces mêmes parties (109).

Le contrat d'assurance exprime la soumission des parties à des arbitres, en cas de contestation, si elle a été convenue (332).

Nul ne pourra plaider pour une partie devant les tribunaux de commerce, si la partie présente à l'audience ne l'autorise, ou s'il n'est muni d'un pouvoir spécial (627).

PAS-DE-CALAIS (département du). C'est un département maritime du nord de la France, comprenant l'Artois et plusieurs petits pays de la dépendance de la ci-devant Basse-Picardie. Le détroit, que l'on nomme Pas-de-Calais, qui le sépare de l'Angleterre, lui a donné son nom. Il a une superficie de 669,924 arpens métriques, avec une population de 655,215 habitans.

Ports, canaux et rivières. Parmi les rivières, quoiqu'elles ne soient pas d'une grande étendue, il s'en trouve 7 qui sont navigables : la Scarpe, l'Aa, la Canche, la Lys, l'Authie, la Ternoise et la Lawe. On compte 6 ports de mer, qui sont : Boulogne, Calais, Ambleteuse, Etaples, Vimereux et Wissant. Les ports de Calais et de Boulogne sont les plus fréquentés, et les seuls accessibles pour les bâtimens de fort tonnage; les autres ne sont praticables que pour de petits navires qui font le cabotage. Indépendamment de plusieurs canaux d'irigation et de desséchement, il existe de grands canaux propres à la navigation, dont les plus considérables sont ceux de Saint-Omer à Calais, d'Ardres, de Neuf-Fossé, de la Marck et de la Bassée, qui ouvre une communication avec ceux du département du Nord. Le canal de Neuf-Fossé (de Saint-Omer à Aire) formant la jonction de la Lys à l'Aa, a une longueur de 20,000 mètres environ, et fait communiquer directement entre elles les villes maritimes de Calais, Gravelines et Dunkerque.

Routes. Ce département possède 13 routes royales et 10 départementales qui le traversent en tous sens.

Productions. Elles consistent généralement dans toutes les céréales, toutes plantes légumineuses, oléagineuses et textiles. Les plantes oléagineuses dont on extrait les huiles de colzat, de lin et de pavot, forment la principale richesse du pays; il en est de même du tabac, qui réussit très-bien, et dont on cultive annuellement environ 600

hectares pour l'administration générale. On cultive également sur une grande échelle la betterave, qui sert tout à la fois à la fabrication du sucre et à l'engrais des bestiaux, des moutons et porcs, dont on fait un grand commerce. Il existe un grand nombre de prairies artificielles qui servent au pâturage des bestiaux. On élève un grand nombre de chevaux et des vaches, dont le lait donne un excellent beurre. Les troupeaux de bêtes à laine, qu'on évalue à 450,000 têtes, fournissent annuellement environ 662,000 kilogr. de laine, dont 21,000 mérinos, 41,000 métis, 600,000 indigènes. Les produits annuels du sol sont de 2,632,000 hect. de céréales, 137,000 d'avoine, 360,000 en bière, 36,000 en cidre, 11,000 hect. en eau-de-vie de grains; on compte 596,000 hectares mis en culture, 46,000 en forêts, dont les principales essences sont le chêne, le charme, le frêne, le bouleau. Le revenu territorial est évalué à 32,305,000 fr.

Minéralogie. Il y a en plusieurs localités quelques traces de minerai de fer, et même de cuivre, au nord de Boulogne. Néanmoins, on exploite des mines de houille, de pierres calcaires, de marbres et de faux marbres, qu'on nomme pierres de marquise, de grès, de pierres à fusil, d'argile de sable fossile. On rencontre quelquefois du cristal de roche propre à la taille, et des géodes contenant des améthystes. On exploite aussi un grand nombre de tourbières.

Industrie. Une des principales branches d'industrie consiste dans la fabrication du sucre de betterave qui a pris un grand développement depuis quelques années. Il y a aussi un grand nombre de propriétés considérables, et plusieurs hauts fourneaux en activité. On compte aussi différens ateliers où l'on construit des machines à vapeur. L'industrie est en général très-variée, et s'exerce sur un grand nombre d'objets. Arras est renommé pour la fabrication des dentelles et des tulles, et elle s'est répandue jusqu'à Boulogne et à Calais, tandis que la fabrication des toiles, de même que la filature du lin, occupent une grande partie de la population de l'arrondissement de Béthune. Quant à la filature et au tissage des étoffes de coton, ils se trouvent répandus dans toutes les localités du département. Nous devons citer surtout la grande manufacture hydraulique de toiles de la maison Ternaux aîné et compagnie, à Boubers-sur-Canche, et la filature de lin à la mécanique de Frévent. Il se fabrique à Boubers des toiles pour doublure et pour les chemises des militaires. Le tissage, le filage et le blanchissage se font aussi à la mécanique, ainsi que le sciage des marbres par la force du vent que l'on exploite dans les environs de Boulogne.

Commerce. Tous ces produits de l'industrie, joints à ceux du sol, forment de nombreux articles du commerce d'exportation; on peut y ajouter ceux des amidonneries, geniévreries, des tanneries, des moulins à poudre, des manufactures de pipes de terre à la façon hollandaise, des savonneries, des verreries qui sont toutes en pleine activité et augmentent les relations du commerce, tant maritime qu'extérieur, favorisé par les rivières navigables, et principalement par les grands canaux que nous avons décrits précédemment. Boulogne et Calais sont les principales stations des paquebots, soit à voile, soit à la vapeur, qui entretiennent les communications entre la France et l'Angleterre par la voie de Douvres et de Londres. Le cabotage y est aussi dans une grande activité, et on fait des armemens pour la pêche de la morue, soit pour Terre-Neuve, soit pour l'Islande, ainsi que pour celle du hareng ou du maquereau. On fait aussi des expéditions aux colonies en plusieurs produits de l'industrie parmi lesquelles les exportations en faïenceries et poteries ne sont pas moins considérables. Enfin ce département ne se distingue pas moins par son industrie manufacturière que par son commerce.

Foires. Les foires sont au nombre de 171; elles se tiennent dans 52 communes, et durent, pour la plupart, de 2 à 3 jours.

Arras, sur la rive droite de la Scarpe, est le chef-lieu de préfecture, à 48 lieues de Paris. Population, 24,000 habitans; elle est une des principales villes industrielles et commerçantes du département.

PASSAGE, port d'Espagne, dans la province basque de Guipuscoa, sur le golfe de Gascogne, avec une baie vaste et sûre, à 1 lieue un quart de Saint-Sébastien. La baie est entourée de hautes montagnes escarpées, et ne communique à la mer que par une gorge ouverte entre deux rochers et qui ne laisse accès qu'à un seul vaisseau à la fois. Ce port, jadis si célèbre, est le seul de la côte qui, depuis la Corogne, offre aux vaisseaux un abri assuré; mais il ne peut plus recevoir que des bâtimens d'un tonnage ordinaire, parce que les sables y refluent continuellement, et c'est un de ceux dont l'abord est le plus difficile. Population, 2,000 habitans. Le commerce y est peu important; il y a un arsenal maritime, des chantiers de construction de vaisseaux : on s'y livre à la pêche. Comme l'Angleterre a manifesté l'intention de prendre possession du port du Passage, cette station lui assurerait l'approvisionnement exclusif des provinces basques et lui donnerait un moyen facile de faire pénétrer des marchandises par contrebande jusque sur le territoire français, qui n'en est pas fort éloigné. En tems de guerre, ses croiseurs s'établiraient sur le golfe de Biscaye et exposeraient la navigation de France aux plus grands dangers. L'occupation du Passage par l'Angleterre est un événement de la plus haute importance pour la France et l'Espagne, sous le double rapport du commerce et de la navigation. *Voyez* SAINT-SÉBASTIEN.

PASSAGER. C'est celui qui s'embarque sur un vaisseau pour faire un voyage du lieu du départ à celui de la destination. Tout passager qui apporte des pays étrangers des marchandises assurées en France est tenu d'en laisser un connaissement dans les lieux où le chargement s'effectue, entre les mains du consul de France, et à défaut, entre les mains d'un Français notable, négociant, ou du magistrat du lieu (345). Le passager doit être porteur des passeports qui autorisent son embarquement; il doit se nourrir lui-même, à moins de convention contraire. Il doit être prêt à s'embarquer au premier signal, et si le navire est prêt à partir, il doit rester à bord, et s'il se rend à terre, et que, dans cet intervalle, le bâtiment mette à la voile, il n'est pas moins obligé de payer son passage. Il doit faire reconnaître au capitaine les effets et autres marchandises qu'il fait charger sur le vaisseau, pour que le capitaine en soit responsable.

PASSAU, ville de Bavière, chef-lieu du cercle de son nom, dans le cercle du Bas-Danube, située au confluent du Bas-Danube et de l'Inn. Popula-

tion, 8,400 habitans, qui entretiennent des tanneries, des fabriques de tabac et de porcelaine, des papeteries, des forges à fer et à cuivre avec des martinets. Il y a un grand entrepôt de sel, et on y fait un commerce assez considérable en productions du pays et de l'industrie, favorisé par la navigation du Danube.

PASSAVANT (douanes). C'est un certificat délivré par la douane qui permet la libre circulation des marchandises dans le royaume de la frontière, soit par mer, soit par terre. Le passavant sert encore à empêcher que l'on n'abuse de la circulation dans les deux lieues frontières pour faire des importations contraires aux lois. Il doit fixer en toutes lettres le tems nécessaire au transport et la route à suivre; il est nul après son expiration. Une marchandise rencontrée vingt-quatre heures après la délivrance de l'expédition est réputée introduite en contrebande. Toute marchandise circulant dans le rayon frontière sans passavant ou l'acquit des droits, ou acquit à caution, est susceptible d'être saisie, avec amende de 100 fr.; dans le cas de prohibition, l'amende est alors égale à la valeur de l'objet saisi, et le minimum est de 500 fr.

PASSE DE BOUT (douanes). Acquit que les employés des douanes donnent aux marchands et aux voituriers pour les marchandises qui, d'après leurs déclarations, doivent seulement traverser certains territoires sans s'y arrêter ni être déchargées, et sans acquitter les droits. La règle de cette matière est la loi du 28 avril 1816; quoiqu'elle ne fasse mention que de boissons, cependant son application a également pour objet d'autres articles de consommation.

PASSE-DE-SACS. Autorisation donnée par le décret de 1808 au débiteur payant en argent comptant une somme de 500 fr. et au dessus, et qui doit fournir le sac et la ficelle, de faire la retenue de 15 cent. pour cette fourniture.

PASSEMENTERIE. Cette branche d'industrie comprend un grand nombre d'articles différens, tels que galons, cordons, rubans, padoues, lacets, ganses, bretelles, jarretières, épaulettes, glands, franges, boutons de soie ou d'autres matières de fil de laine, de poil de chèvre, des broderies de toutes espèces, des dentelles d'or et d'argent, des objets de toutes sortes d'agrément, soit pour la parure, l'ameublement ou l'habillement, et les uniformes des militaires. La passementerie française surpasse de beaucoup celle de tous les autres pays de l'Europe. Il se fait de la passementerie dans les principales villes de fabrique de France; néanmoins, Paris et Lyon sont les deux principales villes où on en confectionne le plus et qui a aussi le plus de réputation. La passementerie en or et argent se fabrique plus particulièrement à Lyon, qui en fait passer même à Paris, tandis que que celle-ci lui fournit d'autres articles en lainage où elle excelle. Mais c'est dans cette capitale que se trouve réuni en grand nombre tout ce que la passementerie produit de plus beau et de plus perfectionné en tout genre.

Exportations. La passementerie de fil en blanc, dont l'exportation, en 1837, a été, suivant le registre de la douane, de 13,284 kil., d'une valeur officielle de 92.988 fr.; en couleur, 6,985 kil., d'une valeur de 48,895 fr.; passementerie et rubannerie de laine, 10,045 kil., d'une valeur de 120,550 fr.; passementerie d'or et d'argent fin, 1,256,191 gram., d'une valeur de 376,857 fr.; d'or et d'argent faux, 3,580 kil., d'une valeur de 107,400 f.; passementerie de soie pure, 16,494 k., d'une valeur de 1,649,400 fr.; passementerie de coton, 50,792 kil., d'une valeur de 405,616 fr., formant ensemble une valeur de 2,801,696 fr.

Les importations ont été, en comparaison, peu de chose.

PASSIF, en terme de comptabilité et de jurisprudence commerciales, est l'opposé de l'actif. La dette active est celle dont on peut exiger le paiement; la dette passive est celle que le débiteur est tenu d'acquitter. *Voy.* FAILLITE.

PASTEL GUEDE ou VOCCEDE, plante bisannuelle, à tige rameuse, qui s'élève à trois pieds, et qui fournit un excellent fourrage en hiver; mais c'est moins comme fourrage qu'on la cultive que comme plante tinctoriale: elle croît naturellement en Europe sur les bords de la mer Baltique, en Normandie; on en cultive en grand, dans la Calabre, la Bavière et le Languedoc, où on lui a donné particulièrement le nom de pastel d'Alby. On en peut faire quatre ou cinq récoltes par an. On fait de cette plante une pâte grossière qui conserve, dans le commerce, le nom de pastel.

Le pastel qui, de quelque part qu'il provienne, se nomme, comme nous avons dit, pastel d'Alby, se trouve dans le commerce en pains, ayant la forme d'un cône tronqué, environ du poids de 6 décag. 25 décig. (ou 2 onces), d'une couleur vert-grisâtre en dehors, d'une cassure grossière et d'un intérieur plus foncé que la surface. Les pelotes de bonne qualité sont plus lourdes, ont une couleur violette d'indigo que l'on reconnait par le frottement, et l'odeur en est assez agréable; le pastel vieux est le meilleur, il peut se garder pendant 8 à 10 ans. Quoique le pastel se cultive en plusieurs endroits de l'Europe, on a toujours donné la préférence à celui du Languedoc, surtout du pays de Lauragais. Le grand débit qu'on en faisait autrefois enrichissait ce pays, mais le commerce en est bien déchu, et depuis l'usage de l'indigo, le pastel, quoique donnant une teinte très-solide, est beaucoup moins employé, parce qu'il ne donne pas une couleur bleue aussi brillante.

Commerce. Le pastel s'expédie en balles recouvertes de simple toile, et cordées du poids d'environ 50 kil., suivant le registre de la douane.

Les *exportations* du pastel en pâte, en 1837, se sont élevées à 37,920 kil., qui, au taux officiel de 1 fr., font une valeur de 37,920 fr., dont la plus grande partie, 15,187 kilog. pour la Belgique, 10,000 pour la Hollande, 25,000 pour les Etats-Unis, etc.

Importations. Elles n'ont consisté qu'en feuilles et tiges de pastel, 11,326 de l'Allemagne, et 5,824 de Prusse, ensemble 17,150 kil., ayant une valeur officielle de 3,430 fr.

Droits de douanes. Ils sont à la sortie de 50 c. par 100 kil. pour la pâte de pastel, et de 6 fr. pour les feuilles et tiges, et à leur entrée 1 fr. par navire français, et 1 fr. 10 c. par navire étranger; pour la pâte, les mêmes droits que l'indigo.

PASTEL D'ÉCARLATE OU DE KERMÈS. C'est le nom que l'on donne à la pulpe rouge de ce gall-insecte. Il faut avoir le soin de la bien faire sécher pour l'usage de la teinture. On se servait autrefois pour la teinture en écarlate de cette pulpe; mais la cochenille l'a aujourd'hui remplacée; on la mêle souvent avec celle-ci, dont le prix est toujours élevé. *Voy.* KERMÈS.

PATENOSTERIE. L'on donnait autrefois ce nom au commerce et à la fabrique des chapelets, et qui comprenait aussi celle des colliers de verre, de fausses perles. Aujourd'hui, ce sont les émailleurs qui font les petits ouvrages en verre, fausses perles; et les chapelets, colliers, bijoux d'enfans, sont montés par des joailliers en faux, et vendus par différens marchands. La ville de Nuremberg est depuis long-tems en possession de cette fabrication qui se compose d'un grand nombre d'articles de bimbeloterie, dont elle fait principalement le commerce.

PATE D'AMANDE. C'est le produit de la fabrication d'huiles d'amandes amères; on en distingue trois sortes, savoir : la pâte d'amandes, qui est bise; la pâte amère blanche et la pâte douce blanche. La première est le produit de noyaux d'abricots ou d'amandes amères dont on fait des pains de 2 et 1/2 à 3 kil. La seconde sorte provient des amandes pressées à l'eau bouillante; la troisième ne diffère de la seconde que par l'emploi des amandes douces.

On prépare aussi des pâtes d'amandes liquides. On fait la pâte au miel, par exemple, qui est la plus estimée par sa composition et son extrême douceur. Le centre de cette fabrication est Paris et Grasse.

PATENTE DES COMMERÇANS ET INDUSTRIELS. On nomme ainsi une espèce de brevet dont tout individu qui veut exercer un commerce, une profession, une industrie quelconque, doit se munir, et sans lequel il ne peut former aucune demande en justice. Cette patente est aussi un impôt annuel que doivent payer ceux à qui on l'a accordée.

Il n'est plus ce tems où l'industrie était bornée par des restrictions féodales qui avaient fait du travail des hommes un privilége de quelques classes de la société, soumis au système des corporations, des maîtrises et des jurandes, les arts étaient, faute d'émulation, sacrifiés au privilége; où l'intérêt des consommateurs y était sacrifié également, parce que le monopole les privait de l'avantage de la concurrence dans le prix et de celui du choix dans la qualité. Aujourd'hui, et depuis la loi du 17 mai 1791, l'exploitation des diverses branches d'industrie et de commerce est accessible à tous, sous le paiement annuel d'un droit au profit du Trésor : il n'y a d'excepté que celles que nous signalerons, après avoir indiqué sommairement les bases de ce droit, qui est connu sous la dénomination de droit de patente, et dont l'acquit procure la délivrance du titre en vertu duquel les travaux et opérations des commerçans et des industriels sont d'ailleurs entièrement libres.

Pour asseoir d'une manière équitable le droit de patente sur tous ceux qui en sont passibles, les professions mercantiles et industrielles ont été distribuées en sept classes, à raison de leur plus ou moins d'importance et du plus ou moins de profits qu'en donne habituellement l'exploitation. Telle est la première base fondamentale de cet impôt, qui est prélevé sur les bénéfices de l'industrie commerciale et manufacturière.

Sa seconde base est formée par la division du droit en deux parties distinctes : l'une fixe, l'autre proportionnelle.

La partie fixe est appliquée à chaque patentable, dans la classe où il est rangé; et pour que l'application en soit faite avec autant d'équité qu'il est possible, les sept classes se subdivisent en sept degrés chacune, suivant la population des lieux, du siége des opérations sujettes à patentes.

La partie proportionnelle du droit est égale au dixième de la valeur locative justifiée par baux ou arbitrée, des bâtimens et emplacemens qui servent à l'habitation, aux usines, ateliers, magasins ou boutiques que les patentés occupent, et la population de la ville qui l'habite.

Tous les patentés sont tenus de remplir les deux obligations suivantes.

Quiconque expose en vente des marchandises, doit justifier de sa patente à la première réquisition de l'autorité. Jusqu'à ce qu'il la représente, les marchandises sont saisies et séquestrées à ses frais.

Il y a amende de cinq cents fr. contre tout individu sujet à la patente, qui, sans indiquer le numéro de celle dont il est pourvu, ainsi que la date du jour et du lieu où elle lui a été délivrée, forme des demandes ou produit des exceptions en justice, pour chose relative à son industrie ou à son commerce : il s'expose même à cette peine, qui est très-forte, si l'omission a lieu dans une signification extrà-judiciaire. Les officiers publics qui auraient fait ou reçu de tels actes encourent une amende égale.

Chacun a la faculté, en payant les droits de patente actuels, d'exploiter les branches d'industrie ou de commerce dont l'exercice convient à ses intérêts, sauf à y ajouter, dans certaines exploitations ou professions, les droits qui sont perçus sur les vins, eaux-de-vie, esprits, bières, cartes à jouer, ouvrages d'or et d'argent, etc. Il faut en excepter, toutefois, les industries dont les particuliers ne peuvent se permettre l'exploitation, le gouvernement s'en étant réservé le monopole; tels sont l'extraction ou fabrication des sels, des tabacs, des poudres et salpêtres, qui sont autant d'exception aux droits de patentes. *Voyez* MONOPOLE.

Ce droit est aussi fixé pour chaque état, en raison de la population des communes, à l'exception, cependant, de quelques-uns, qui paient uniformément, dans quelque lieu que ce soit, et sans égard à la population.

TARIF DU DROIT DE PATENTE.

1° *Sans égard à la population.*

Les banquiers.	500 fr.
Les courtiers de navires et de marchandises, entrepreneurs de roulage et de voitures publiques par terre et par eau. .	200
Les marchands forains avec voitures. . .	40
Les colporteurs avec chevaux ou autres bêtes de somme.	30
Les colporteurs avec balle, qu'ils aient leur domicile ou non.	20

2° *Eu égard à la population.*

Classes.	100,000 ames et au dessus.	de 50,000 à 100,000.	de 30,000 à 50,000.	de 20,000 à 30,000.	de 10,000 à 20,000.	de 5,000 à 10,000.	au dessous de 5,000.
1	300	240	180	120	80	50	40
2	100	80	60	40	30	25	20
3	75	60	45	30	25	20	15
4	50	40	30	20	15	10	8
5	40	32	24	16	10	8	5
6	30	24	18	12	8	5	4
7	20	16	12	8	5	4	3

Les entrepreneurs ou directeurs de spectacles, ou autres amusemens publics, dans lesquels les particuliers paient leurs places, une représentation complète établie d'après le nombre et le prix de chaque place.

Les maîtres de danse donnant bal, une recette de bal.

Additions au tarif des patentes d'après la loi sur les finances du 25 *mars* 1817.

Art. 56. Les négocians, les armateurs pour le long cours et pour le grand cabotage, les commissionnaires de marchandises en gros, paieront le droit fixe de patente d'après les dispositions suivantes :

Dans les villes de cinquante mille ames et au dessus. . . . . 300 fr.
Dans les villes de 30 à 50,000 ames et dans les ports de mer qui, ayant un entrepôt réel, n'ont pas une population de 50,000 ames. . . . . 200 fr.
Dans toutes les autres communes. . . . . 150 fr.

57. Le droit fixe de fabrication à métier sera augmenté par chaque métier excédant le nombre de cinq, savoir :

Pour les métiers d'une largeur au dessus d'un mètre. . . . . 4 fr.
Pour les métiers d'un mètre et au dessous. 2 fr.

Le tout jusqu'au *maximum* de 300, qui ne pourra être dépassé.

Les dispositions de la loi du 1er brumaire an VII continueront d'être exécutées en ce qui concerne les fabricans qui n'entretiennent pas plus de cinq métiers, soit chez eux, soit hors de leur domicile.

58. Les filatures de coton et de laine paieront un droit fixe de 15 fr., quelle que soit la population de leur domicile, lorsqu'ils n'emploieront pas plus de cinq cents broches, non compris celles des bellys et autres métiers préparatoires. Ils paieront en outre un droit de 3 fr. par chaque cent broches excédant le nombre de cinq cents jusqu'au *maximum* de 300 fr., qui ne pourra pas être dépassé. Lesdits filateurs continueront à être assujettis au paiement du droit proportionnel.

59. Les fabricans ou marchands fabricans qui occupent ou entretiennent plus de cinq métiers sont tenus de faire devant le maire de la commune de leur domicile la déclaration du nombre de métiers qu'ils occupent ou entretiennent, soit chez eux, soit hors de leur domicile. Les filateurs seront tenus de faire une semblable déclaration du nombre de broches qu'ils entretiennent habituellement, non compris celles des bellys et autres métiers préparatoires.

60. Les déclarations pourront être vérifiées par des commissaires nommés par les maires pour les villes, et par les sous-préfets pour les cantons ruraux; les commissaires classeront les fabricans, les marchands fabricans, et les filateurs, soit d'après les déclarations qui auront été faites, soit d'après les autres renseignemens qu'ils auront recueillis. Les fabricans et les filateurs pourront se pourvoir en décharge et modération devant le conseil de préfecture du département.

61. Le nombre des commissaires ne pourra pas surpasser celui de cinq, ni être moindre de trois.

62. Les fabricans, les marchands-fabricans et les filateurs qui déclareront qu'ils se soumettent au *maximum* du droit seront dispensés de toutes autres déclarations et vérifications. Ceux qui n'auront pas fait de déclaration seront taxés d'office à un droit double de celui auquel il sera estimé qu'ils sont susceptibles d'être assujettis. Ce double droit ne pourra toutefois excéder le *maximum*. Ceux qui auraient fait une fausse déclaration seront taxés au *maximum* du droit, et encourront en outre une amende de 200 fr.

63. Le préfet indiquera l'époque des déclarations et des vérifications, ainsi que le délai dans lequel elles doivent être faites; elles ne pourront avoir lieu qu'une fois l'an.

64. Les teinturiers travaillant pour les fabricans et pour les marchands, et qui teignent les étoffes et les matières premières servant à la fabrication des tissus, les imprimeurs d'étoffes, les tanneurs, les manufacturiers de produits chimiques, les entrepreneurs de fonderies, de forges, de verreries, d'aciéries, de blanchisseries, de papeteries et de tous autres établissemens industriels, tels qu'ils sont définis par l'art. 32 de la loi du 1er brumaire an VII, paieront le droit fixe (sans avoir égard à la population de leur commune), et dans les proportions déterminées ci-après.

Première classe, 300 fr. — Deuxième classe, 200 fr. — Troisième classe, 150 fr. — Quatrième classe, 100 fr. — Cinquième classe, 50 fr. — Sixième classe, 25.

Ils seront classés, savoir : Pour les cantons ruraux, par les sous-préfets, après avoir pris l'avis des maires des communes où sont situés les établissemens et celui des répartiteurs et des contrôleurs des contributions directes.

Pour les villes, par les maires, après avoir pris l'avis des répartiteurs et des contrôleurs des contributions directes.

Dans les cantons ruraux et dans les villes où, en vertu de l'art. 60, il aura été nommé des commissaires pour le classement des fabricans et filateurs, ces mêmes commissaires seront chargés de faire le classement des entrepreneurs des établissemens industriels compris dans le présent article.

Les teinturiers, imprimeurs d'étoffes, etc., pourront se pourvoir devant le conseil de préfecture du département, en décharge, modération ou descente de classe.

65. Les dispositions de la loi du 1er brumaire an VII, auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, continueront d'être exécutées.

66. Les patentables qui ont plusieurs établissemens dans diverses communes paieront le droit fixe dans le lieu où le droit est le plus élevé.

67. Lorsque dans une maison de commerce il y aura plusieurs associés résidans dans la même commune, le principal associé paiera le droit fixe en entier, les autres ne paieront qu'un demi-droit fixe chacun. Néanmoins, dans les établissemens de fabrication à métier ou de filature, le droit fixe ne sera payé qu'une seule fois, quel que soit le nombre des associés.

68. A compter du 1er janvier 1817, les marchands forains avec voiture seront assujettis à un droit fixe de patente de 80 fr.; les colporteurs avec chevaux et autres bêtes de somme, à un droit fixe de 60 fr.; les colporteurs avec balles, soit qu'ils aient ou non domicile, à un droit fixe de 20 fr.

69. Les marchands forains et colporteurs désignés dans l'article précédent seront tenus d'acquitter le montant total de leur patente, au moment où elle leur sera délivrée.

70. Les marchands vendant en ambulance, échoppe ou étalage, dans les lieux de passage, places publiques, marchés des villes et communes, des marchandises autres que des comestibles, seront pareillement tenus d'acquitter au moment de

la délivrance le montant de la patente à laquelle ils sont assujettis par la disposition finale du nombre 10 de l'art. 29 de la loi du 1er brumaire an VII.

Les dénommés aux articles ci-dessus seront tenus d'exhiber leurs patentes acquittées à toute réquisition des officiers de police des lieux où ils voudront exposer en vente les marchandises dont ils font commerce.

PATENTE DE SANTÉ. Certificat de santé dont doivent être munis les bâtimens qui viennent d'un pays où règne quelque maladie contagieuse. Les provenances sont classées dans le régime de la patente suspecte et sous le régime de la patente brute. Suivant la police sanitaire, doivent être soumises à des quarantaines de rigueur, savoir :

Sur les côtes de l'Océan et de la Manche, de cinq à vingt jours pour la patente suspecte, et de dix à trente jours pour la patente brute.

Sur les côtes de la Méditerranée, les frontières de terre et les lignes de l'intérieur, de dix à trente jours pour la patente suspecte, et de 15 à 40 jours pour la patente brute.

Ainsi, les provenances dans la police de l'état sanitaire sont classées sous les trois régimes de *patente nette*, *patente suspecte*, *patente brute*. Mais, suivant l'art. 8 de l'ordonnance, la classification, sous le régime de *patente nette*, entraîne toujours une quarantaine d'observations, à moins qu'il ne soit certain que la police sanitaire est soigneusement faite dans les pays d'où vient la provenance ainsi classée.

L'énoncé de la patente d'un bâtiment n'est qu'un des élémens qui doivent servir à déterminer la classification des provenances à l'égard de la durée de la quarantaine qu'elles doivent subir dans les différens ports, soit de la Méditerranée, soit de l'Océan, ainsi que nous l'expliquerons à l'article de la police sanitaire. *Voy.* POLICE SANITAIRE.

Mais si la patente déclare : 1° que les gens de l'équipage et les passagers étaient, au moment du départ, en bonne santé ; 2° que, dans le pays du départ, la santé publique était bonne; qu'il n'y avait aucun soupçon de maladie pestilentielle ou que la maladie contagieuse qui y régnait avait cessé depuis plus de quarante jours; 3° que les pays voisins et dans ceux avec lesquels on est en libre relation, il n'existe aucun soupçon de maladie pestilentielle; 4° que les pays d'où proviennent les marchandises composant la cargaison du bâtiment n'offrent non plus aucun soupçon.

Si, d'un autre côté, l'équipage et les passagers se sont maintenus en bonne santé pendant la traversée; si le bâtiment n'a relâché sur aucun point suspect ou infecté ; s'il n'a eu aucune communication avec des provenances suspectes ou infectées; si l'administration sanitaire n'a point reçu de nouvelles qu'il se soit manifesté quelque maladie suspecte ou contagieuse dans le pays de départ ; si, enfin, les papiers de bord sont en règle, dans toutes ces circonstances, la provenance devra être classée sous le régime de *patente nette*.

Mais si la patente du bâtiment annonce qu'il régnait dans le pays à son départ une maladie pestilentielle; s'il a communiqué avec des lieux, des personnes ou des choses infectées de contagion ; si pendant la traversée il y a eu des malades atteints d'une maladie pestilentielle, il devra être classé sous le régime de *patente brute*.

Enfin, c'est d'après le régime de ces trois sortes de patentes, savoir ; de patente nette, patente suspecte, patente brute, que la police sanitaire détermine la quarantaine que doivent subir les bâtimens qui en sont porteurs à leur arrivée dans les ports de mers ; et ces règlemens sont suivis, tant en France que dans les autres pays, pour se préserver de la contagion. *Voyez* POLICE SANITAIRE, QUARANTAINE.

PATENTÉS. L'accroissement des patentés en France, depuis 1802, est dans une proportion qui a dépassé toutes les prévisions. Le chiffre général des patentés, en 1802, était de 791,500.

Voici l'accroissement que ce chiffre a éprouvé depuis cette époque : En 1817, il s'était élevé à 847,100 ; en 1829, à 1,102,193 ; en 1832, à 1,118,500.

PATES D'ITALIE. Elles sont de différentes formes, moulées et fabriquées avec la fleur ou la meilleure farine de froment, et d'une eau pure, sans sel calcaire, autant que possible. Les pâtes d'Italie les plus renommées sont celles de Gênes, d'où viennent les meilleures qualités. Celles de Naples ont aussi une grande réputation, surtout les macaroni. Il y a différentes sortes de pâtes que l'on distingue, suivant leurs formes, en vermicelle (*vermicelli*) de différentes grosseurs. *Voyez* VERMICEL.

Quant au macaroni, il est fabriqué de la même pâte, mais il est beaucoup plus gros, et a la forme de tuyaux de pipes de différentes grosseurs; celui de Naples est le plus recherché. On fabrique une grande quantité d'autres sortes toutes de la même pâte, mais de formes différentes : telles sont les *millefanti*, les *taglioni*, les *étoilettes*. On peut ranger dans la même catégorie la semoule en pâte ayant la forme du riz concassé.

Les meilleurs vermicelles, macaronis, semoules et autres pâtes d'Italie étaient importées en France de Naples et de Gênes; et en effet, leurs qualités étaient supérieures et leurs manipulations plus parfaites.

Mais, depuis 1830, de grands efforts ont été faits par les fabricans français pour donner à leurs pâtes toutes les qualités que l'on recherchait dans les pâtes d'Italie. Parmi les fabricans de pâtes façon d'Italie, dont les produits sont les mieux accueillis par le commerce, nous devons placer en première ligne M. Magnesi-Jonard, du Puy-de-Dôme. Déjà, en 1834, le jury de l'exposition avait distingué les produits de cette fabrique, dont un dépôt se trouve à Paris. Il était d'autant plus difficile d'arriver à un résultat aussi satisfaisant, que la qualité moyenne des blés d'Auvergne est fort inférieure aux farines des blés qui entrent dans la composition des pâtes de Naples. C'est donc par des manipulations mieux entendues que ce fabricant est parvenu à donner à ses pâtes les qualités qui les distinguent, aussi douces et d'aussi bon goût que celles d'Italie. Les petites pâtes cuisent en 12 à 15 minutes; les macaroni en 20 minutes environ. La plupart des pâtes en belle qualité que l'on débite aujourd'hui à Paris et à Lyon, quoique d'origine française, se vendent encore comme pâtes de Naples ou de Gênes, pour satisfaire au préjugé qui donne toujours la préférence à l'étranger. C'est ainsi que le perfectionnement des pâtes françaises nous affranchit quelque peu du tribut considérable que la France payait à l'Italie. Depuis qu'il s'est établi en France un grand nombre de ces fabriques, elle commence à en exporter à son tour.

Importations. Malgré les produits de la fabrica-

tion des pâtes façon d'Italie, en France, les importations, suivant le registre de la douane, se sont élevées, en 1837, à 953,856 kil., qui, au taux officiel de 60 cent., font 572,314 fr., dont les plus grandes quantités ont été importées de la Toscane, 608,735 kil.; de Sardaigne, 190,489; du Brésil, 52,638; des villes anséatiques, 6,084; de la Hollande, 1,568; d'Angleterre, 1,137 kilog., etc.

Exportations. Elles n'ont pas été aussi considérables; elles ne se sont montées qu'à 250,205 kil., représentant une valeur officielle de 150,123 fr., dont la majeure partie, pour la Martinique, 46,014; la Guadeloupe, 37,176; les Etats-Unis, 37,796; Saint-Thomas, 11,340; Cuba, 5,636; Haïti, 5,557; Indes anglaises, 9,735; Alger, 4,898; Espagne, 10,134; Hollande, 12,045; Angleterre, 11,266; Belgique, 3,400 kilog., etc.

PATHMOS, Patmo ou Palmosa, île de l'Archipel, près la côte de l'Anatolie, à 5 l. de l'île de Lero et 7 de Samos. Elle fait partie du Sanjak de Saghala, du gouvernement du capitan-pacha. Elle comprend deux parties réunies par un isthme; la plus grande a 3 l. de long. et 1 de larg.; l'autre, un peu moins de 2 l. et moins de 1 de larg.

Productions et commerce. On y récolte des grains, légumes et du vin, des fruits, mais en petite quantité; on doit y ajouter le coton. L'industrie consiste dans la fabrication de toiles de coton. Les habitans, au nombre d'environ 1,800, se livrent au cabotage et au commerce des produits de l'île. Le chef-lieu est Pathmos ou Saint-Jean. Cette île est renommée pour avoir été le lieu où saint Jean se retira et où il écrivit l'*Apocalypse*.

PATISSERIE. La France est le pays de l'Europe le plus renommé pour sa pâtisserie, qui fait l'objet d'un commerce de détail très considérable, surtout à Paris, qui en est le centre. Parmi le grand nombre d'articles dont se compose la pâtisserie, on doit distinguer les pâtés. Tels sont les fameux pâtés de gibier de Chartres et de Nogent-le-Rotrou; les pâtés de mauviettes de Pithiviers; les pâtés de poulardes de Rouen; les pâtés de canards d'Amiens; les pâtés de bécasses de Montreuil-sur-Mer, dont on exporte une grande quantité en Angleterre; les pâtés de foies d'oie aux truffes, ou pâtés de foies gras, dont Strasbourg fait un grand commerce; les pâtés de foies de canards, que l'on fait à Toulouse; les pâtés de perdreaux aux truffes de Périgueux. D'autres villes sont également renommées pour d'autres genres de pâtés, telles que Nérac, Ruffec et Angoulême, pour leurs pâtés dits en terrines, composés, soit de foies aux truffes, soit de perdreaux.

PATNA, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, chef-lieu du Bahar, située sur la droite du Gange, à 50 l. de Benarès et 100 de Calcutta. Popul., 312,000 hab.

Productions. Elles consistent principalement en indigo d'une excellente qualité, sucre, tabac, et en une immense quantité d'opium, le meilleur de l'Inde.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de soieries et de cotonnades, de tapis, et des ateliers pour la préparation de l'opium sur une grande échelle.

Les bazars sont bien fournis de toutes sortes de marchandises européennes et asiatiques. Il s'y fait un commerce considérable en opium, grains, sucre, indigo, etc. Néanmoins, le gouvernement anglais s'est réservé le monopole de l'opium et du salpêtre.

PATRAS, ville maritime du royaume de la Grèce, dans la Morée et le Namos de l'Achaïe et Elis, dans l'Eparchie et sur le golfe de son nom, à 8 l. de Lépante. Pop., 7,000 habitans. Le port, à quelque distance au nord de la ville, n'est guère meilleur qu'une baie ouverte, mais il est spacieux, et l'ancrage y est bon. Patras peut être considéré comme la clé du golfe de Lépante.

Productions. Raisin dit de Corinthe, huile d'olive, tabac, miel, cire, laine, peaux en poils, etc.

Commerce. Patras est favorablement situé pour le commerce; c'est un point central pour la côte de Livadie, les îles Ioniennes et la partie septentrionale de la Morée; cette ville entretient des relations considérables de commerce avec Trieste, Livourne, Marseille, Corfou et Zante.

Exportation. Les principaux articles d'exportation sont: les productions de son territoire et de celui des villes voisines, telles que les raisins de Corinthe, le vin, l'huile, la soie, les avellanedes, le coton, la laine, la cire, les peaux; mais les raisins dits de Corinthe forment le principal article et aussi le plus recherché, soit pour l'Angleterre, soit pour les autres pays du Nord, où il s'en fait une grande consommation. En 1836, la valeur des exportations s'est élevée à 3,504,200 f., dont 3,100,400 fr. pour l'Angleterre seulement, et le reste pour le montant des marchandises exportées pour Malte, Trieste, Livourne, les Etats romains, la Turquie et autres contrées.

Importations. Ces importations se composent, comme pour les autres ports, de denrées coloniales, café, sucre, cotonnades, quelques tissus de laine et de soie, de la quincaillerie, mercerie, fer, cordages, chanvre, ferblanc, et que fournit principalement l'Angleterre; la valeur de ces importatations s'est élevée, pendant la même année, à 2,100,100 fr.

Les principaux articles d'exportation sont: les raisins de Corinthe, pour 3,200,700 francs; laine, 110,000; soie, 51,800; grains, 46,200 fr.

Les articles d'importation sont: les tissus divers, pour 923,300 fr.; divers autres produits manufacturés, 167,900; café et sucre, 175,400; cuirs, 137,000; fers et autres métaux, bruts ou ouvrés, 97,800; tabac, 94,300; coton filé, 92,600 fr.

Le commerce français n'a pris presque aucune part à ce mouvement commercial, et il n'a importé que pour environ 3,700 fr. des produits manufacturés; verres et cristaux, 2,700; sucre et café, 1,200 fr.; cochenille, environ 2,000 fr.

En général, notre commerce néglige trop les relations avantageuses qu'il pourrait établir avec la Grèce, où il pourrait placer un grand nombre des produits de notre industrie, en échange desquels il exporterait les matières premières propres à alimenter nos manufactures; les autres nations, tels que les Autrichiens, les Anglais et les Allemands ont mis à profit notre insouciance, en faisant un commerce très-actif avec toute la Grèce. (*Voy.* Grèce.)

PATRON. On donne ce nom à celui qui commande un petit bâtiment destiné au cabotage dans la Méditerranée. *Voy.* Capitaine.

PATTE, manière de compter au Sénégal dans les établissemens français. Par un règlement du 4 février 1786, la barre de fer qui a cours dans toute la rivière du Sénégal, avait été fixée à 40 pattes; chaque patte ayant 9 pouces de long, et les 4 ensemble pèsent de 15 à 16 livres. La barre est

comptée sur le pied de 5 fr.; mais lorsqu'on paie en argent, elle ne vaut que 4 fr. 80 c.

PAU, ville de France, dans le Béarn, chef-lieu du département des Basses-Pyrénées, près le gave de Pau, à 8 l. de Tarbes, 45 de Bordeaux et 175 de Paris.

Productions. Grains, lin, vins excellens, parmi lesquels on distingue ceux de Jurançon et de Gar, bestiaux, laines, etc.

Industrie. Fabriques de cadis, façon de Montauban; de beaux mouchoirs de lin, connus dans le commerce sous le nom de *béarns*, des toiles estimées pour linge de table et de corps; chapellerie connue; charcuterie, et surtout jambons renommés, sous le nom de jambon de Bayonne.

Commerce. Le commerce de cette ville est assez important, il consiste dans la vente de tous les produits agricoles et industriels; mais particulièrement dans celle de ses vins qui s'exportent à l'étranger, de ses mouchoirs et de ses toiles qu'on expédie tant en France qu'en Espagne et en Italie, et de ses jambons qui se débitent comme ceux de Bayonne.

PAUL (Saint-) (Saint-Paulo), province de la partie sud du Brésil. Elle a 250 l. de longueur et 150 dans sa plus grande largeur, avec une population d'environ 220,000 habitans.

Productions. C'est une des provinces les plus fertiles du Brésil; les principales productions consistent en blé, seigle, maïs, riz, manioc, légumes, patates, café, sucre, coton et tabac. Les cerisiers, pruniers, pêchers, noyers et châtaigniers d'Europe y donnent d'excellens fruits. Parmi les fruits des tropiques, on remarque l'ananas qui y croît sans culture, dont le fruit donne une espèce de vin agréable. Le palma-christi y donne de l'huile à brûler en grande quantité; les mûriers fournissent un aliment à une espèce de vers-à-soie qui donne un fil doux et fin; les lauriers-nains nourrissent aussi un ver, dont la soie est égale à celle de l'Europe, si elle ne lui est pas supérieure. Le nopal qui sert d'alimentation à la cochenille y est commun, mais sa culture est négligée, ainsi que celle de l'indigotier.

Commerce. Les exportations consistent en riz, café, sucre, tabac, coton, bois de construction, peaux, suif, viandes fumées, etc. Elles se font principalement par le port de Santo, qui communique à Saint-Paul par une route qui traverse les montagnes.

PAUL (Saint-) (Santo-Paulo), ville du Brésil, chef-lieu de la province de son nom, au confluent du Tamandatahy et de l'Hynhangabahu, et non loin de la rive gauche du Ticté, à 85 l. de Rio-Janeiro. Pop. 3,000 hab.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière y est développée, et les fabriques y sont peu importantes. On y file une grande quantité de coton au fuseau, dont on fait des toiles grossières pour l'usage domestique; les femmes s'occupent à faire de la dentelle; les autres arts de première nécessité sont aussi cultivés. Tous ces produits, avec ceux du sol, forment les principaux objets du commerce.

PAUILLAC, petit port de France, dans la Guyenne, département de la Gironde, situé sur la rive gauche de la Gironde, à 4 l. de Lesparre et à 9 de Bordeaux. Pop. 3,400 hab. C'est dans ce port que les bâtimens qui remontent le fleuve, s'arrêtent d'ordinaire pour y prendre des rafraîchissemens. Les navires d'un grand tonnage avaient autrefois coutume d'y prendre leurs chargemens; la rade en est sûre: c'est à Pouillac que se trouve le lazaret. La largeur de la Gironde, devant cette ville, est d'environ 2 l.

Productions. Les vins qu'on récolte dans les environs sont ceux de Laffitte et Latour, 1er crû; les moutons, 2e crû; les calons, 3e crû; les langoa, carnet, etc., 4e crû.

PAVIE (Pavia), province du royaume Lombard-Vénitien. Elle a 17 l. de long. sur 5 dans sa plus grande larg. Pop., 146,500 habitans. Cette province est traversée par le Naviglio-Grande, le canal Bereguardo et le canal de son nom. Sa grande fertilité la fait considérer comme le jardin du Milanais. On y récolte une grande quantité de riz, de vin, et de la soie, qui forment la principale richesse du pays. On y fait une grande quantité de fromages, dont l'exportation, avec les autres productions, forment une des principales branches du commerce d'exportation.

PAVIE (Pavia), ville d'Italie, chef-lieu de la province de son nom, dans le royaume Lombard-Vénitien, sur la gauche du Tessin, à demi-lieue de son embouchure dans le Pô et à la tête du canal de Pavie, qui la fait communiquer avec Milan, dont elle est éloignée de 8 lieues. Populat., 23,000 habitans.

Productions. Elles consistent en grains, riz, chanvre, vin, huile, soie, fromage renommé, etc.

Industrie et commerce. Il y a une grande fonderie de pièces de canon. On y fabrique différentes étoffes de soie; la filature de soie y est aussi très-florissante, de même que la bonneterie de la même substance, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux articles du commerce, surtout en soie grège, qui est fort estimé, et ce commerce est favorisé par la navigation du Pô et du canal.

PAVIE (canal de), Dombray, Lombard-Vénitien. Il commence dans la province du Milanais, près de Milan, d'où il dérive de la droite de l'Olona par l'embranchement du Naviglio-Grande, se dirige au S., entre dans la province de Pavie et immédiatement au dessous; de cette ville, déborde dans le Tescur par la rive gauche, après un développement de 8 l. Il a 16 écluses.

PAVILLON. Le pavillon est, pour la marine, ce qu'est le drapeau pour l'armée de terre. Le pavillon est une bannière, un enseigne, un étendard d'étoffe légère, soie, toile ou étamine qui se place à un petit mât fixé à la poupe du vaisseau. Ce pavillon porte la couleur, le blason, les armoiries et marques de distinction de la nation, de la province ou du port auquel le navire appartient.

Lorsque la France était divisée en provinces, chacune de celles qui avaient des ports avait son pavillon: on connaissait ainsi, en France, le pavillon de Picardie, de Normandie, de Bretagne, de Provence, etc. Mais la loi du 24 octobre 1790, qui fixa le nouveau pavillon français, décida qu'un seul pavillon serait désormais arboré par tous les bâtimens, soit de guerre, soit de commerce.

Ce ne fut qu'en 1817, par un règlement du 3 décembre, que la France étant divisée par arrondissemens maritimes, chacun de ces arrondissemens reçut un pavillon distinctif dont la place fut fixée en tête du grand mât. Ils ne doivent être arborés à la mer qu'en cas de rencontre ou en vue d'un port, et quand ils le sont, le pavillon français doit tou-

jours l'être, ou au mât de pavillon, ou à la corne d'artimon.

La nécessité de communiquer les ordres à des distances plus ou moins grandes a fait imaginer les signaux qui sont d'usage à la mer encore plus que sur terre. C'est un véritable langage qui a ses signes et son dictionnaire. *Voyez* SIGNAUX.

La révolution de juillet 1830 a fait reprendre à la France son pavillon tricolore. Le pavillon de la Hollande est en trois bandes transversales : la première orangée ; la seconde blanche et la troisième bleue. Celui du Danemarck est rouge, traversé d'une large croix blanche. Celui de Prusse est blanc, chargé d'un aigle de gueules, tenant dans sa serre droite une épée d'azur et dans la gauche un sceptre d'or. Le pavillon marchand de Russie est blanc, traversé d'une croix bleue de Saint-André. Celui de Suède est bleu, à deux pointes, traversé d'une croix d'or ou jaune. Celui d'Autriche est jaune, chargé d'un aigle ouvert et couronné. Le pavillon marchand anglais est rouge, avec un franc quartier d'argent chargé d'une croix de gueules. Celui d'Espagne est blanc, chargé de l'écu des armes du royaume. Celui du Portugal est blanc et traversé de quatre barres vertes. Celui de Turquie est de trois couleurs, soit bleue, rouge, verte et chargé, dans l'une ou l'autre de ces couleurs, de trois croissans. Celui des Etats-Unis, pour les vaisseaux marchands, est en bandes rouges et blanches d'égales largeurs.

Voici les pavillons adoptés par les nouveaux états de l'Amérique. L'assemblée générale de la république de Bolivie (Haut-Pérou), désirant fixer les pavillons de ce nouvel état, a décrété ce qui suit :

Pavillon de Bolivie. 1° Le pavillon national sera tricolore, vert et rouge foncé ; le fond principal sera de cette dernière couleur ; de chaque côté, il y aura deux bandes verticales de couleur verte et de la longueur d'un pied. Au milieu du fond rouge, il y aura cinq couronnes d'olivier et de laurier, dont quatre formeront un carré, au milieu duquel sera placée la cinquième; au milieu de chacune de ces couronnes, sera placée une étoile d'or ; 2° le petit pavillon, au lieu de cinq couronnes, n'en aura qu'une.

Pavillon du Chili. Une bande horizontale, dont la moitié bleue, avec une étoile blanche au milieu ; l'autre moitié sera blanche; une bande horizontale entièrement rouge dans la partie inférieure.

Pavillon du Bas-Pérou. Deux bandes horizontales, dont la supérieure blanche et l'inférieure rouge foncé.

Pavillon de Colombie. Trois bandes horizontales, dont la supérieure rouge, l'inférieure jaune et celle du centre blanche.

Pavillon du centre de l'Amérique ou de Guatimala. Trois bandes horizontales, dont la supérieure et l'inférieure bleues, et celle du centre blanche.

Pavillon mexicain. Trois bandes verticales, la première verte, celle du centre blanche et la dernière rouge.

Pavillon de Buénos-Ayres. Trois bandes horizontales, dont la supérieure et l'inférieure blanches, et celle du centre bleue, avec un soleil au milieu.

Pavillon du Paraguay. Deux bandes horizontales, dont la supérieure bleue et l'inférieure jaune.

Pavillon d'Haïti. Deux bandes horizontales, dont la supérieure bleue et l'inférieure rouge.

Pavillon du Brésil. Un parallélogramme jaune, tracé dans un autre vert ; la couronne impériale, entourée de dix-neuf étoiles, est placée au milieu du parallélogramme jaune. Les dix-neuf étoiles représentent les dix-neuf provinces.

PAVOT BLANC ou PAVOT D'ORIENT (*papaver*). Toutes les parties de cette plante sont utiles en médecine ; les feuilles sont narcotiques; elles entrent dans la composition du baume tranquille. Les têtes du pavot blanc sont aussi narcotiques, somnifères, sudorifiques, stimulantes, suivant la dose dont on en fait usage ; elles contiennent un principe gommo-résineux ; on en prépare un sirop calmant appelé sirop diacode ; on en fait un extrait que l'on substitue à l'opium avec avantage. C'est de la décoction des feuilles, des tiges et des têtes des mêmes pavots que l'on obtient l'opium du commerce, appelé *meconium*. *Voyez* OPIUM.

C'est de la graine du pavot que l'on extrait l'huile connue dans le commerce sous le nom d'huile d'œillette : quoiqu'elle soit inférieure, sous le rapport de la qualité, à celle qu'on extrait de l'olive, comme elle est d'un prix bien moins élevé, on la vend dans une grande partie de la France, en concurrence avec cette dernière, avec laquelle on la mélange plus ou moins; il y a même beaucoup de pays où l'huile d'œillette fournit seule à la consommation, qui est considérable, surtout à Paris. Les peintres en font un grand usage à la place d'huile de lin, pour les couleurs claires à l'huile.

PAXO, île Ionienne, dont la pointe nord est à l'entrée du golfe Adriatique, à 3 l. de Corfou et à égale distance de la côte de Romélie ; elle a 2 l. de long. sur 1 de larg., avec une population d'environ 4,000 habitans, qui récoltent un peu de blé. La principale richesse de l'île consiste dans des forêts d'oliviers, d'amandiers, d'orangers et de citronniers. Porto-Gayo est le principal lieu de débarquement et de commerce.

PAYS-BAS, ou ROYAUME NÉERLANDAIS (ci-devant HOLLANDE). Le royaume des Pays-Bas, ou Néerlandais, comme on l'appelle dans la chancellerie depuis la révolution qui en a séparé la Belgique, ne possède plus que l'étendue de pays que comprenaient autrefois les sept Provinces-Unies, avec une partie de leurs dépendances, qui, sous le nom de la Hollande, la plus considérable d'entre elles, s'étaient rendues si célèbres et si puissantes par leur commerce et leur navigation. Pendant tout le XVIIe siècle, on peut dire que le commerce maritime de la Hollande était plus considérable que celui que faisait à la même époque toute l'Europe. Ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que le pays qui était devenu le centre d'un si grand commerce, n'avait presque aucune production de son propre territoire à exporter, et ne possédait pas les bois de construction nécessaires pour ses flottes, et aucun des métaux qui forment la principale richesse d'autres contrées. C'est le génie de l'indépendance et d'une industrie commerciale extraordinaire qui ont produit ce phénomène de l'économie industrielle. Mais ce haut degré de puissance commerciale et maritime a commencé à décheoir sensiblement dès le milieu du XVIIIe siècle, après la guerre terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Rivières et canaux. La Hollande mérite d'autant plus l'attention des hommes d'état, qu'elle s'est acquis une gloire immortelle dans les annales du commerce par son système, le plus libéral qui ait jamais existé ; en montrant au monde

le spectacle d'une petite nation (qui au 1er janvier 1836 ne possédait qu'une population de 2,528,367 habitans), n'ayant qu'un territoire peu étendu qu'elle a soustrait à l'Océan, soutenir des guerres longues et désastreuses contre les plus puissantes monarchies, et qui, au lieu de l'anéantir, ont consolidé son indépendance, en possédant en outre les moyens de faire des dépenses énormes en travaux d'utilité publique ou d'ornement pour ses principales villes, comme le fameux Hôtel-de-Ville et la Bourse d'Amsterdam. En sorte qu'il n'y a pas de pays au monde qui possède un plus grand nombre de canaux que la Hollande, ni des chaussées mieux construites et entretenues pour faciliter les communications dans l'intérieur, soit par eau, soit par terre. Il est vrai que peu de pays sont traversés par un si grand nombre de rivières, en comparaison de leur étendue, telles que le Rhin, la Meuse, l'Escaut, et quelques autres qui ont leurs embouchures dans la mer du Nord, et qui servent utilement à la navigation et au commerce. Quant aux canaux, ils sont si nombreux, que leur nomenclature nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons à dire qu'ils traversent dans tous les sens le territoire des principales provinces, et qu'ils établissent une communication économique, prompte et facile entre toutes les villes de la Hollande, qu'ils sont la voie la plus ordinaire du transport des marchandises dans l'intérieur. Un des plus remarquables est le fameux canal du Nord, récemment construit avec une dépense considérable; il fait communiquer Amsterdam avec le Helder, ou ce qu'on appelle le *Nieu-Diep;* en sorte que les bâtimens de mer, et même des frégates, n'ont plus besoin de naviguer à travers le Zuyderzée pour se rendre dans la mer du Nord, ou de cette mer à Amsterdam. Un autre canal des plus étendus est celui qui, passant par Groeningue et Leeuwarden, se prolonge depuis l'Ems jusqu'à Harlingen, sur le Zuyderzée. Le sol étant généralement plus bas que les eaux des fleuves et même de la mer, partout de nombreuses digues, construites d'après un système habilement combiné, préservent le pays contre l'envahissement ou le débordement des eaux. Indépendamment du Zuyderzée, les côtes offrent au nord le Dollart, golfe où se jette l'Ems, et à l'ouest les embouchures de la Meuse et de l'Escaut, qui se divisent en un grand nombre de bras où se trouvent plusieurs îles assez importantes, telles que Walcheren, Zuid-Beveland, Noord-Beveland, Duiveland, Tholen, Voorne, Over-Flakker. D'ailleurs, les embouchures du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, et d'autres rivières qui sont toutes navigables, réunies pour la plupart par un grand nombre de canaux, favorisent le commerce tant maritime qu'intérieur par une navigation prompte et économique.

Productions. Quoiqu'on trouve en Hollande la plupart des productions que le commerce y transporte de toutes les parties du monde, néanmoins son sol ne produit que du beurre, du fromage en grande quantité et d'une excellente qualité; une quantité innombrable de bestiaux, surtout de race bovine, que l'on élève dans les *polder* ou marais desséchés, fournissent le laitage nécessaire à la confection de ces substances; on récolte en outre de la graine et de l'huile de colza, de rabette et de lin, de la garance, du tabac d'une bonne qualité, qui forment autant d'articles du commerce d'exportation; et en outre du blé, surtout du froment et de l'avoine, que la Zéelande produit en une qualité supérieure; d'excellens légumes, et principalement des pommes de terre renommées pour leur bonté. La tourbe est le principal combustible du pays, que la Friselande et d'autres provinces produisent en immense quantité. Il ne faut pas oublier la laine, surtout celle de Friselande, qui est fort estimée et qui est très-belle.

Produits agricoles et industriels. — Fromage. La quantité de fromage qui, avec le beurre, forme un des principaux produits agricoles et industriels des Pays-Bas, apportée en 1835 sur les différens marchés de la Nord-Hollande, a été de 11 millions de livres pesant, vendues au prix moyen de 28 florins les 100 livres. A Gonda, qui est le principal entrepôt, le fromage a toujours un bon débouché à des prix avantageux; il en est de même à Oudewater, où l'on a vendu 1,488,985 livres pesant de ce produit.

Lin. La récolte de lin a été abondante en Hollande et en Zéelande en 1835; on en a recueilli plus de 6 millions de livres : les qualités supérieures sont toujours les plus recherchées pour l'exportation en Angleterre. On évalue les exportations de lin et de graine de lin de Rotterdam et de Dordrecht à 6 millions de florins, plus de 12 millions de francs.

Garance. Le produit de la garance, en 1835, n'a pas été moins considérable qu'en 1833; il a donné un bon résultat. Les Etats-Unis en font une grande consommation, et l'on en exporte une grande quantité dans plusieurs pays de l'Europe. La récolte s'en fait principalement dans la province de Zéelande, où il y a des moulins pour la réduire en poudre.

En général, l'exportation des principaux produits agricoles a été favorable à un grand nombre de ces produits : de ce nombre sont la graine de lin, la garance, le beurre, le fromage et la laine.

Haras. Les dernières mesures sur les haras ont été favorables au but que l'on s'est proposé; l'engrais des bestiaux et l'élève des chevaux forment une industrie de la plus haute importance pour les paysans hollandais : ils possèdent des prairies immenses, dont les pâturages constituent leur principale richesse.

Industrie. Quoique la Hollande ne possède pas une industrie aussi supérieure que l'Angleterre, néanmoins elle a plusieurs branches qui lui sont propres, et où elle n'est inférieure à aucun pays de l'Europe. La céruse de Rotterdam est la plus belle et la plus perfectionnée que l'on connaisse, ce qu'elle doit aux eaux de la Meuse : il s'en fabrique et exporte de grandes quantités. Le borax et le salpêtre d'Amstardam, qui a trouvé l'art de les raffiner à un degré supérieur, sont encore des articles dont il se fait un grand commerce. On peut en dire autant du vermillon que l'on prépare dans cette ville. Les blanchisseries de Harlem sont en réputation dans toute l'Europe, et donnent aux toiles une blancheur incomparable. Les fabriques de papier sont répandues dans tout le pays; mais le commerce s'en trouve concentré à Amsterdam et à Rotterdam.

La poterie et faïencerie de Delft, de Klaauw et de Bloempot, qui approvisionnent toute la Hollande, souffrent beaucoup de la fraude de la poterie du Luxembourg et de l'importation de la faïencerie de l'Angleterre. Mais les fameuses pipes fabriquées avec une terre qui porte leur nom, à Gonda, qui est le centre de cette fabrication et du commerce qu'on en fait, sont toujours dans un

état florissant, à cause de leur bas prix, qui permet de les exporter en grande quantité au loin.

L'art du lapidaire a fait de grands progrès à Amsterdam, où la taille des diamans jouit d'une grande réputation.

Les raffineries de sucre, qui étaient jadis si considérables à Amsterdam, ont perdu, ainsi que celles de Rotterdam, une grande partie de leur activité par le manque de débouché en Allemagne et dans la Baltique, où les sucres raffinés de l'Angleterre et de Hambourg les ont supplantés. Cependant Amsterdam expédie encore des quantités assez considérables de cet article dans les ports de la Méditerranée et à Hambourg même.

Le génie industriel n'est plus le même, les fameuses fabriques de draps de Leyde n'existent plus, et la Hollande reçoit pour sa consommation des draps de l'Angleterre ou de la Belgique, contre lesquels les draps français ne peuvent soutenir la concurrence à cause des bas prix des premiers.

Les grandes fabriques de coton établies à Harlem et ailleurs ont été favorables à l'importation, ainsi qu'au commerce du coton brut et aux articles de la teinturerie; on cite, comme l'un des plus grands établissemens en ce genre, l'imprimerie de coton de M. Plemp van Duiveland, de Rotterdam.

La garance, que l'on réduit en poudre pour l'exportation, forme toujours une des principales branches de l'industrie. A Flakké, le nombre des fabriques de garance a considérablement augmenté.

Les distilleries de genièvre de Weesper sont florissantes; elles ont fait de grands envois, en 1835, à des prix favorables. Il n'en a pas été de même des distilleries de Schiedam, dont les opérations n'ont pas été aussi avantageuses, à cause de la fraude.

A Gorcum, on a établi une distillerie de genièvre de pommes de terre, et à Kralingen, une fabrique de sirop de ce produit.

A Gonda, qui est le grand entrepôt des fromages, on a converti les moulins à foulon en moulins à huile de graines oléagineuses.

La briqueterie de MM. Van des Goes, à Delft, travaille avec une grande activité; il n'en est pas de même des fameuses fabriques de pipes de Gonda, qui ne se trouvent pas dans un état fort prospère, à cause des forts droits d'entrée que la Prusse a mis sur le Rhin.

Les rapports de la compagnie de commerce des Pays-Bas, auxquels nous empruntons ces renseignemens, sont favorables pour ce qui concerne les moulins à scier les bois de charpente et de construction, les moulins à huile de colza et autres, les corderies, la taille des diamans.

Suivant le rapport de la députation des états de la prov. d'Overyssel, les fabriques continuaient à prospérer; il régnait surtout beaucoup d'activité dans les fabriques de coton. L'école de tissage de calicots établie à Goor par la société de commerce des Pays-Bas, sous la direction de M. T. Ainsworth, en a établi plusieurs à Drenth. Trois subdivisions de cette école, fondées à Diepenhem et à Holten, possèdent ensemble 450 métiers à tisser pour la fabrication de différentes étoffes. Cette école fournit en outre du fil à 13 fabricans, tandis qu'à Goor on prépare les chaînes nécessaires. Le nombre des pièces qui ont été confectionnées est considérable, et met en circulation beaucoup de numéraire. Dans la commune de Lesser, entre autres, et dans trois fabriques, on a confectionné, durant le premier trimestre de cette année, 4,134 pièces, pour lesquelles on a payé en salaires d'ouvriers la somme de 3,889 florins.

Pêche. On peut compter les différentes pêches auxquelles les marins hollandais s'appliquent depuis long-tems, parmi les branches d'industrie les plus florissantes, et aussi les plus importantes, auxquelles la Hollande a été redevable en grande partie de sa prospérité commerciale et maritime.

La grande pêche de hareng a présenté d'assez bons résultats; les prix se sont maintenus, et les commandes de harengs pour l'étranger ont augmenté, quoique la pêche n'ait été que moyenne. On a armé, pour 1836, 117 bâtimens appelés *Buches*, pour la pêche du hareng; tandis qu'en 1833 on n'avait armé que 49 *Flibots*, ou bâtimens légers pour celle du hareng saure. La grande consommation que les bateaux à vapeur de Cologne et d'autres villes font du cabillaud (morue verte) et de l'éclefin, offre un débouché avantageux aux produits de cette pêche.

La pêche de la baleine, à laquelle les armateurs de Rotterdam se sont principalement livrés, a fourni plusieurs chargemens d'huile et de fanons qui ont été vendus à des prix assez avantageux. Ils doivent faire de nouveaux armemens qui, s'ils réussissent, comme il y a tout lieu de l'espérer, sera une nouvelle source de prospérité pour la Hollande, qui s'en est trouvée dépouillée pendant quelque tems par les Anglais et les Américains.

La pêche du hareng d'hiver et des anchois dans le Zuyderzée a reçu une grande extension, et donne de fort bons résultats. La première espèce de poisson ayant produit par l'exportation à l'étranger la somme de 313,241 florins; tandis que les bâtimens étrangers employés au transport du produit de ces pêches ont acquitté, en droit de tonnage et accessoires, 12,107 florins au profit du trésor de l'état.

Commerce. La Hollande a été pendant un siècle et demi en possession du commerce de l'univers et la maîtresse de l'empire des mers. Elle avait accumulé des richesses immenses qui l'avaient mise à même d'accorder aux diverses nations commerçantes le crédit qui leur était nécessaire pour pouvoir augmenter les produits de leur sol ou de leur industrie, ainsi que leur commerce; tandis que leurs souverains y faisaient des emprunts pour se faire la guerre. Le commerce que fait la Hollande, quoiqu'il soit fort déchu de ce qu'il était autrefois, est encore un des plus considérables de l'Europe. Les habitans s'occupent tous du commerce suivant leurs facultés; l'on ne peut même pas habiter ce pays sans y faire quelque commerce. Il faut aussi convenir qu'il y en a peu qui soient aussi favorablement situés que la Hollande; entre le nord et le midi de l'Europe, ayant l'Océan ouvert devant elle pour commercer avec le monde entier; le Rhin et la Meuse, ainsi que leurs différentes branches, la traversent en tous sens, de même qu'un grand nombre de canaux qui servent au transport des marchandises d'une ville à l'autre avec peu de frais, une grande promptitude et sans aucun danger. Aucun pays n'offre de plus grandes facilités pour toutes sortes de commerce; les usages y sont invariables, la bonne foi et la probité des négocians hollandais sont à toute épreuve; il n'y a pas un pays où il y ait moins de faillites; ce qu'on peut attribuer à leur grande économie et à leur prudence, qui les détourne de toute entreprise ha-

sardeuse, quel que soit le bénéfice qu'elle puisse leur présenter.

Toutes les villes de la Hollande sont plus ou moins commerçantes, suivant leur situation, le nombre de leurs habitans, leur industrie et leur richesse. Néanmoins, comme, dans tous les pays, il y a toujours quelques villes qui sont plus commerçantes et industrieuses que les autres, et qui deviennent l'entrepôt d'un plus grand commerce; c'est Amsterdam qui jouit de cet avantage en Hollande; c'est la ville qui fait le plus grand commerce de l'univers, après Londres; viennent ensuite Rotterdam, si favorablement située, non loin de l'embouchure de la Meuse, Leyde, Utrecht, Dordrecht, Middelbourg, Groningue, Harlingue, Gouda, etc.

Les Hollandais ont établi la base de leur commerce et de leur navigation sur un système d'économie, et un cumul de capitaux, que leurs mœurs, simples et frugales, leur ont permis de réaliser; en sorte qu'il n'y avait, et qu'il n'y a peut-être pas encore, en Europe, de nation qui puisse affréter ses vaisseaux à aussi bon marché, qui en ait toujours un aussi grand nombre disponible et qui ait d'aussi grands capitaux pour former des chargemens ou pour prendre intérêt dans ceux qu'on leur envoie, ou qu'on leur demande. Louer des navires aux autres peuples pour transporter leurs marchandises d'un port à l'autre de l'Europe, faire pour eux le commerce d'outre-mer, leur porter les diverses denrées dont elles ont besoin, et acheter leur superflu, tel a toujours été, et tel est encore le système commercial et maritime des Hollandais. Les Anglais ont été les premiers à se soustraire à la domination commerciale de la Hollande, et à montrer qu'ils pouvaient se passer de son secours pour faire leur commerce. Le fameux acte de navigation, après cette révolution, en interdisant l'entrée des ports de l'Angleterre aux bâtimens hollandais qui y apportaient des marchandises autres que celles de leur propre pays, fut le premier coup porté à sa puissance maritime, qui fut bientôt suivi par d'autres désastres. On peut attribuer la décadence du commerce de la Hollande au changement survenu dans les relations commerciales des différens peuples qui, à l'exemple de l'Angleterre, ont cherché à se passer d'intermédiaires pour faire directement leur commerce et s'en approprier à eux seuls tout le profit; ils ont voulu transporter eux-mêmes le superflu de leurs produits, soit agricoles, soit industriels, dans les pays qui les consomment en plus grande quantité, prendre en retour les productions dont ils avaient le plus besoin, et s'en approvisionner ainsi de la première main, c'est-à-dire directement. Il faut ajouter que, pendant les guerres maritimes que la Hollande eut à soutenir contre l'Angleterre, celle-ci lui enleva la plupart de ses possessions dans les deux hémisphères. Depuis cette époque, la Hollande est descendue au second rang des puissances commerçantes et maritimes. Pendant l'empire français, elle perdit non-seulement son indépendance, mais encore ses établissemens dans les Deux-Indes; à la paix générale, en 1815, elle perdit le cap de Bonne-Espérance, l'Ile de Ceylan, et en Amérique, Berbice, Demerari et Essequebo, qui augmentèrent les domaines de sa puissante rivale. Il ne lui resta plus d'un aussi grand nombre de possessions que Surinam et Curaçao en Amérique, et les Moluques, Iva, avec Batavia, et le commerce du Japon et de la Chine. Le gouvernement des Pays-Bas ayant abandonné, en 1826, à l'Angleterre, le territoire qu'il possédait, soit dans la presqu'île de Malacca, soit sur les côtes de l'Inde, savoir: Chiusura, Djaggernatparam, Palicole, Porto-Novo, Palicate, Sadras, Tuticarin, en échange de ce que la Grande-Bretagne pouvait prétendre avoir de droits dans l'île de Sumatra et autres îles de l'Océanie, la Hollande ne possède plus aucun établissement sur le continent de l'Asie, dans ce qu'on appelle les Indes orientales.

Colonies néerlandaises. Malgré les cessions importantes faites à l'Angleterre depuis le commencement de ce siècle, la Hollande est encore la puissance prépondérante de l'Océanie où l'Archipel indien, où sa domination s'étend sur les îles de la Sonde qui sont les plus importantes de cette partie du monde. Les îles soumises à son empire sont: 1° L'île de Java, avec celles de Madoura, de Banca et de Billiton; 2° la plus grande partie des îles de Sumatra et de Célèbes, une grande partie de celles de Borneo et de Sumbava-Timor, presque tout l'Archipel des Moluques et une partie de la Papouasie ou Nouvelle-Guinée; comme suzerains du sultan de Tidor, les Hollandais étendent leur domination sur une autre partie de la Papouasie et sur les îles qui en dépendent. Batavia, dans l'île de Java, est la capitale de toutes ces vastes possessions en Orient, dont la superficie peut être évaluée à 203,000 milles carrés, et la population à 9,300,000 habitans. Dans l'Amérique du sud, la Hollande possède encore Surinam, qui est une colonie florissante de la Guyane, ayant pour capitale Paramaribo, et en outre les îles Curaçao, Saba, Saint-Eustache et une partie de Saint-Martin.

L'union de la Belgique à la Hollande a été malheureuse, et elle a fourni la preuve qu'un état presque exclusivement industriel comme la Belgique ne peut s'allier avec un autre état presque exclusivement commercial comme la Hollande, sans que les intérêts de l'une ou de l'autre n'en souffrent beaucoup, parce qu'ils sont opposés, et que le gouvernement ne pouvait favoriser les uns sans nuire aux autres. La révolution de 1830 ayant rompu ces liens, la Hollande a vu refleurir son commerce, comme la Belgique, avec toutes les branches de son industrie, qui ont pris un plus grand développement.

La Hollande, malgré toutes les révolutions du commerce et de l'industrie, et les changemens survenus dans le système politique de l'Europe, continue toujours son commerce de transit et à servir d'intermédiaire entre les pays du Nord et du Midi. Aussi ne voyons-nous en Hollande aucune crise pareille à celle de l'Angleterre ou des Etats-Unis; ses négocians ne hasardent rien et ne négligent jamais le plus petit bénéfice; ils ne se livrent point à ces spéculations gigantesques si souvent mal calculées. Comme le commerce est l'artère vitale de la Hollande, on ne peut douter qu'elle n'ait en définitive gagné à la séparation de la Belgique. De riches armateurs d'Anvers et d'Ostende, des manufacturiers de la Flandre, les Poulmann, les Kock, les Deneef, les Serrays, etc., sont venus s'établir en Hollande; tandis que les Gantois réclamaient des prohibitions pour soutenir leurs fabriques, et que les propriétaires des houillières belges demandaient des consommateurs. Les preuves de la situation favorable du commerce hollandais se manifestent par la prospérité d'Amsterdam et de Rotterdam, par l'état prospère

de la société de commerce, ainsi que par l'absence de faillites dans un tems où elles ont été si nombreuses partout ailleurs en Europe.

Cependant on ne peut disconvenir qu'en général, depuis une trentaine d'années, le commerce maritime de la Hollande a beaucoup diminué par le développement du commerce de chaque nation et les efforts qu'il fait pour prendre une part active, non-seulement dans ses relations avec les autres pays, mais encore à s'en approprier la plus grande portion; en sorte que le commerce intermédiaire de la Hollande a dû diminuer proportionnellement. Les Danois, les Suédois, les Norwégiens, les Russes, les Prussiens ont transporté sur leurs propres vaisseaux leurs productions partout où ils en trouvaient le débit le plus avantageux, principalement dans les ports de la Méditerranée, d'où ils ont exporté les denrées et autres produits du Midi dont ils avaient besoin; ils ont gagné à ce commerce direct les profits que se réservait la Hollande, tel que le fret des transports, la commission, l'intérêt des capitaux, la différence des prix d'achat et de vente suivant les saisons, le magasinage, etc.

Commerce général. Nous en avons une preuve dans l'ouvrage de M. Metelenkamp, sur l'état des Pays-Bas (*de Toestand van Nederlanden*), où il évalue tout son commerce, tant extérieur qu'intérieur, à environ 302 millions de florins (à peu près 604 millions de fr.) distribués de la manière suivante, savoir :

Comm. avec le nord de la Baltique.	55,000,000 fl.
— avec la Grande-Bret., de 42 à. .	44,000,000
— avec la France, de 36 à.	38,000,000
— avec le Portugal, de 16 à.	18,000,000
— avec l'Espagne, de 26 à.	36,000,000
— avec l'Italie, de 12 à.	13,000,000
— avec le Levant.	5,000,000
— avec Mogador.	1,000,000
— avec l'Amér. du Nord.	3,000,000
— avec les Indes orientales, de 34 à.	36,000,000
— avec les Indes occident., de 25 à.	29,000,000
— avec l'Allemagne, Hambourg, Lubeck, Brême, Cologne, etc., de 25 à.	30,000,000

Tel est le résumé du commerce général de la Hollande, tant extérieur que celui de l'intérieur, à une époque (en 1803) où il était encore le plus florissant. Mais, ainsi que nous l'avons dit, il a beaucoup diminué de son ancienne splendeur par les causes que nous avons signalées.

Commerce extérieur et maritime. Le mouvement commercial de 1838 a donné les résultats suivans :

Importations. Grains et farineux alimentaires, 41,225,500 fr.; sucre, 25,855,500; café, 18 millions 668,100; métaux bruts et ouvrés, 18 millions 380,000; teintures et drogueries pour la médecine et les arts, 12,795,100; tabac, 9,946,900; fils, tissus et objets manufacturés, 9,348,300; coton brut, 7,713,000; fruits, épiceries et comestibles, 7,446,800; thé, 6,982,700; graines oléagineuses, 5,846,700; graisses et bitumes, 4,883,000; bois de construction et de charpente, 4,612,900; mercerie, quincaillerie et fabrications diverses, 3 millions 304,200; huiles pour les arts, 3,131,605 fr.

Total des importations, 213,363,500 fr.

Exportations. Métaux bruts et préparés, 23,294,600 fr.; sucre, 18,028,100; café, 11 millions 830,300; vins, eau-de-vie, rhum, etc., 10,917,000; fils, tissus et objets manufacturés, 10,712,900; teintures et drogueries pour médecine et les arts, 9,213,400; mercerie, quincaillerie et fabrications diverses, 9,035,400; beurre et fromage, 7,755,800; tabac, 6,559,500; genièvre et produits de distillations indigènes, 6,463,900; lin et chanvre bruts, 5,118,200; fruits, épiceries et comestibles, 481,100; huiles pour les arts, 4,414,200; laine et coton bruts; 3,926,100; grains et farineux alimentaires, 3,675,600 fr.

Valeur totale des exportations, 152,004,300 fr.

Commerce avec la France. Importations de France : vins, 6,568,100 fr.; eau-de-vie, 267,500; esprit de vins, 58,200; pruneaux, 103,100; huile de térébenthine, 102,200; sel, 100,000; grains, seigle, 71,600; verdet, 64,000; laine, 57,400; drogueries, 51,100.

Exportation pour France. Fromage, 2 millions 040,300 fr.; café, 895,800; tabac, 515,700; coton, 280,900; étain brut, 256,300; plumes à écrire brutes et préparées, 252,000; beurre, 226,900; graines de lin, de colza et de navette, 196,500; genièvre, 167,100; cuirs et peaux brutes et préparées, 163,500; riz, 155,000; thé, 130,300; cuivre brut et préparé, 128,700; laine, 126,000 fr.

Les navires français qui ont pris part à ce commerce étaient, à l'entrée, au nombre de 34, jaug. 2,150 tonn., et à la sortie, 27, jaugeant 1,779 tonn.

Commerce avec la Grande-Bretagne. Les exportations de la Grande-Bretagne pour la Hollande consistent maintenant (en 1832) en plusieurs centaines de vaisseaux chargés de charbon de terre, qui sont expédiés des ports de l'Angleterre et de l'Ecosse pour la Hollande, et les bâtimens sont presque tous anglais, ce qui a le double avantage de fournir un débouché aux produits des mines de charbon de l'Angleterre, et de favoriser sa navigation. La Hollande importe aussi de l'Angleterre chez elle plusieurs milliers de tonneaux de fer anglais et une grande quantité de cuivre, soit en feuilles, soit en bolt, et pour la valeur de plusieurs milliers de liv. sterl. d'étoffes de Norwich, des tissus de coton unis et imprimés, ainsi que des mousselines, et près d'un million de liv. sterl. d'étoffes de laines fines et communes, des casimirs, des bas, des châles et une grande quantité d'autres produits des manufactures anglaises.

La Hollande fait toujours un commerce considérable de commissions avec la Grande-Bretagne, pour une grande partie de l'Allemagne et de la Suisse, surtout pour ce qui concerne le transport et la navigation sur le Rhin jusqu'à Cologne.

Le commerce avec la France présente une balance défavorable aux Pays-Bas; mais cette balance leur est favorable dans le commerce avec l'Espagne, le Portugal et le Levant. Le commerce avec l'Amérique septentrionale est passif pour la Hollande et actif pour les Anglo-Américains. Le commerce avec l'Amérique du sud et les colonies a subi de grandes altérations, en partie par la perte de Berbice, Demerary et d'Essequebo, quoique l'Angleterre lui ait accordé dans ces colonies les mêmes droits pour le commerce que ceux des nationaux. Quant au commerce des Indes orientales, par la suppression de la compagnie et la liberté accordée à tous les commerçans d'en faire le commerce, à l'exception de quelques Moluques et du commerce avec le Japon, dont le gouvernement s'est réservé l'administration.

Traité de commerce entre la Hollande et la Prusse. Le traité de navigation conclu le 3 juin 1837 entre la Hollande et la Prusse est un traité de réciprocité comme l'Angleterre en a déjà fait avec

les principales puissances maritimes de l'Europe, puisque ce traité met sur le pied de la plus parfaite égalité les navires des deux parties contractantes à leur entrée dans les ports des deux royaumes; ce qui procurera de grands avantages à la Hollande, pays essentiellement commerçant qui aura de grandes facilités pour l'écoulement de ses produits et surtout de ses denrées coloniales. L'art. 7 contient des dispositions très-favorables pour la navigation du Rhin, une des grandes sources de la prospérité du commerce maritime des Pays-Bas, et par où s'exportent une grande partie des denrées coloniales dont Amsterdam et Rotterdam sont les grands entrepôts. L'art. 8 applique les dispositions de ce traité aux navires et cargaisons du grand duché de Bade. *Voyez* RHIN. Ce qui sera d'autant plus avantageux au commerce hollandais, qu'il est connu que les navires belges paient dans les ports de Prusse des droits exorbitans; ils continueront à le faire, tandis que les vaisseaux de la Hollande ne seront plus soumis qu'à des péages extrêmement modérés : ce qui ne manquera pas de porter un coup sensible au commerce qu'Anvers fait avec l'Allemagne par le Rhin.

Tous les états de l'association commerciale allemande doivent participer indirectement au bénéfice de ce traité : il y a 21 ans qu'on avait entamé des négociations sur la fameuse définition portant cette variante jusqu'à la mer ou dans la mer. La Hollande a fini par comprendre qu'en servant les intérêts commerciaux des autres puissances, elle avantageait son propre commerce. La Hollande se montrera sans doute empressée de conclure également un traité avec toute l'association des douanes allemandes. Déjà, dans le traité de navigation, sont consignées des clauses qui peuvent faire pressentir ce résultat et quelques indices relatifs aux communications qui pourraient être ultérieurement établies par des chemins de fer entre la Prusse et la Hollande.

Traité de commerce avec l'Angleterre. Un traité de commerce et de navigation a été aussi conclu le 28 octobre 1837 entre les Pays-Bas et l'Angleterre. Il porte, entre autres, qu'il y aura liberté réciproque de commerce et de navigation entre les deux parties contractantes; que les sujets des deux puissances respectives ne paieront, dans les ports, de droits ou charges plus élevés que ceux des nations les plus favorisées, et qu'ils jouiront des mêmes priviléges et avantages qui pourraient leur être accordés.

Traité de commerce et de navigation entre les Pays-Bas et les Etats-Unis. Ce traité a été conclu le 19 janvier 1838 pour 10 années, et ne diffère pas essentiellement des actes de ce genre, basés sur le principe de la réciprocité pour les avantages dont doivent jouir le commerce et la navigation dans l'un et l'autre état contractant.

Progrès de la navigation et du commerce des Pays-Bas. Nous empruntons au journal d'Amsterdam, *le Handelsblad*, le résumé suivant sur le commerce du royaume des Pays-Bas, en 1834, comparativement à 1824, pour en démontrer l'augmentation depuis cette dernière époque.

Le tonnage pour l'importation des anciennes provinces seulement du royaume des Pays-Bas, en 1834, s'est élevé à 652,049 tonn., qui, au taux moyen du fret, de 264 florins par tonn., forment une valeur de 172,149,936 florins.

Le tonnage pour l'exportation s'est élevé à 632,768 tonneaux, lesquels, au taux moyen du fret de 196 florins, forment une valeur de 125 millions 022,528 florins.

Tandis que le tonnage pour la totalité de l'importation, en 1824, dans tout le royaume, n'a été que de 456,493 tonneaux, qui, au taux moyen du fret, de 284 flor. par tonn., a formé une valeur de 129,787,950 florins.

Le tonnage pour l'exportation s'est élevé à 502,032 tonn., qui, au taux moyen du fret, de 270 flor. par tonn., a formé une valeur de 84 millions 612,025 florins.

Ainsi, le total de l'importation et de l'exportation s'est élevé, en 1824, à une valeur de 214 millions 599,975 florins.

Tandis que le total de l'importation et de l'exportation s'est élevé, en 1834, à une valeur de 297,163,464 florins.

Cette augmentation est d'autant plus considérable, que la population est diminuée depuis cette époque (1824) d'un tiers par la séparation de la Belgique d'avec le royaume formant actuellement les Pays-Bas.

Le total de l'importation et de l'exportation pour l'Angleterre s'est élevé, en 1834, à une valeur de 258,724,843 florins, et comme la population des îles britanniques est huit fois plus considérable que celle des Pays-Bas, l'avantage est, sans contredit, en faveur de ce dernier royaume.

Le commerce, pour ce qui concerne l'importation et l'exportation pour la France, s'est élevé, pendant la même année, à 1,434,899,374 francs, et comme la population est dans la proportion de 12 à 1, il y a pareillement un grand avantage en faveur des Pays-Bas, qu'on peut estimer au quintuple.

Le total de la valeur de l'importation et de l'exportation des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale s'est élevé, suivant les documens officiels, à 230,858,304 dollars, quoique nominativement le double de ce que les rapports hollandais ont attesté; ce qui donne un avantage dans la proportion de 6 à 24 en faveur des Pays-Bas.

Le prix du blé demeure toujours très-bas, malgré la dernière loi sur l'importation des céréales, à peu près pareille à celles qui existent en Angleterre et en France.

Mouvement de la navigation. D'après les relevés officiels, il est entré, en 1836, dans les différens ports des Pays-Bas, 5,175 navires, savoir : 4,802 bâtimens chargés jaugeant 624,869 tonn., et 373 sur lest, du port de 23,680 tonn., dont 2,454 étaient sous pavillon néerlandais, et les autres des différens pavillons.

En 1837, il est entré dans les différens ports du même royaume 5,787 bâtimens de mer jaugeant 753,105 tonn.; il en est sorti 5,785 jaugeant 770,000 tonn., parmi lesquels il en est entré, sous pavillon néerlandais, 2,721, du port de 313,951 t., et il en est sorti 2,720 jaugeant 32,481 tonn.

Société de commerce des Pays-Bas. L'influence de la compagnie maritime du commerce des Pays-Bas sur la navigation et la construction des navires, suivant l'état qui en a été publié, leur a été très-favorable. Depuis 1824, où elle n'avait employé que 8 navires du port de 4,244 tonneaux, en 1830, 43 du port de 22,800, l'accroissement a été tel qu'en 1837, le nombre des navires affrétés par cette compagnie s'est élevé à 129, ayant un tonnage de 88,500 tonneaux.

Dans l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 1838, à Amsterdam, le président de la so-

ciété a fait un rapport sur ses opérations pendant l'année 1837.

Exportations des Pays-Bas pour les Indes orientales. Elles ont consisté principalement en espèces, toiles de coton et denrées à l'usage du gouvernement des Indes, parmi lesquelles figurent pour plus de 76,000 florins de viande salée et de lard fumé; en draps, pour plus de 122,000 fl.; en camelots, pour plus de 98,000 flor.; en sacs à café (confectionnés par la classe indigente), pour plus de 123,000 fl.; en feuilles de cuivre, pour plus de 87,000 fl.; ainsi qu'en papier, poterie de Delft et de la farine de froment indigène. Les essais faits dans ce dernier article ont parfaitement bien réussi.

Dans les ventes de la société faites en 1837, il a été placé 662,433 balles et 200 barriques de café, 117,556 kranjangs et canastres, 1,453 caisses et 1,150 balles de sucre, 2,893 caisses d'indigo, et une quantité considérable d'épiceries, 28,047 saumons d'étain, ainsi qu'une petite quantité de curcuma et de thé de Java.

Les rapports sur l'extension de la culture des divers produits du sol javanais sont en général favorables, tant sous le rapport de la qualité que sous le rapport de l'augmentation des quantités obtenues.

La société a fait des opérations malheureuses sur les cuirs et une partie considérable d'étain vendue de la main à la main; mais c'est surtout sur les épiceries que la crise américaine a exercé une influence défavorable.

La prise de Bonjol, dans l'île de Sumatra, fait prévoir une nouvelle ère commerciale dans la partie orientale de cette possession importante.

Navigation. La société a frété en 1837 127 navires, dont 1 de Groningue, jaugeant ensemble 43,560 lasts, ce qui fait 29 bâtimens et 10,925 lasts de plus qu'en 1836. En outre, plusieurs autres navires ont été recommandés pour tout ou partie de leurs cargaisons à la factorerie de Batavia.

Parmi les navires qui ont été expédiés en 1836, il n'y a plus que le *Twee Cornelissen* qui, à cause de son voyage au Japon, n'est pas rentré. De ceux qui ont été expédiés en 1837, déjà, sur la fin de mai, 70 avaient apporté des cargaisons de retour, et à cette date on avait avis de l'heureuse arrivée à Batavia de 101 de ces navires. Cependant, parmi ces arrivages aux colonies, on a eu à déplorer deux sinistres, ceux de la *Diligence*, incendiée le 22 août 1837, et du *Zeeuw*, naufragé le 8 avril suivant, en vue des côtes de la mère-patrie.

La navigation aux Indes orientales emploie déjà aujourd'hui 146 nav., avec un tonnage de 50,000 lasts.

La société a payé en 1837, en fret de retour, 6,704,156 flor., et en primes d'assurance, 791,909 flor.; tandis que pour les envois de la mère-patrie, elle a été à même de faire participer les armateurs aux avantages qui résultent de ses opérations.

Modification des droits sur les vins et autres liquides aux Indes néerlandaises. Le roi des Pays-Bas a modifié l'ordonnance du 3 mai 1833, qui fixait les droits à percevoir à l'importation des vins et autres boissons dans les Indes néerlandaises.

Ces droits seront à l'avenir doubles de ceux que comprend la deuxième colonne du tarif des droits pour les boissons ci-après, arrivant de ports étrangers, sans distinction de pavillon.

Arrack en bouteilles, eau-de-vie, *aguardente* étrangère, en bout.; brandwein de toute sorte, en futailles et en bout.; genièvre étranger, en fut.; kelders et demi-kelders, rum, en bout.; sirops, en bout., grandes et petites; vins ordinaires, rouges et blancs, en futailles.

Modification des droits de pilotage. Un arrêté du gouvernement des Pays-Bas, en date du 5 juillet 1835, porte règlement général pour le service et les droits du pilotage des bouches du Texel, de celles de Terschellinget, de Vlieland, et de celles de Guedereeds et de la Meuse; arrête que tous règlemens et ordonnances encore en vigueur, concernant le pilotage de mer du royaume, et spécialement le décret impérial de France du 12 décembre 1806, déclaré exécutoire en ce pays par décret du 22 juin et du 8 novembre 1810, seront abrogés et mis hors d'activité. Le département de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré, avec les règlemens et tarifs y annexés, dans la feuille d'état.

Banque des Pays-Bas. Cette banque, qui a remplacé la fameuse banque d'Amsterdam, fondée en 1609, et qui a été dissoute en 1796, à l'époque de l'invasion des Français en Hollande, a été fondée en 1814, et a été établie sur le modèle de celle de l'Angleterre, ayant aussi le privilége d'émettre des billets en circulation. Son capital primitif était de 5 millions de florins, lequel fut doublé en 1819 au moyen des actions, dont le roi possède la 10ᵉ partie. Elle escompte également des effets de commerce avec trois signatures. Les actions sont chacune de 1,000 florins, et jouissent d'une prime de 25 p. 0/0.

Un arrêté du roi porte renouvellement et prolongation jusqu'au 31 mars 1864 de la banque des Pays-Bas, avec injonction de l'établissement d'une succursale de la banque à Rotterdam. Le président et les directeurs sont encore autorisés à faire exercer les opérations de la banque dans les chefs-lieux des provinces et dans d'autres villes importantes, soit par des correspondans, soit par des délégués, tout comme ils le trouveront convenable, et selon l'exigence des localités.

Aucune autre association ne pourra posséder les mêmes droits. Le capital de la banque continuera à se composer de 10 millions de florins (divisé en 10,000 actions de 1,000 flor.). Plus tard, la direction sera libre de proposer au roi d'augmenter le fonds social; cependant il ne pourra dépasser 20 millions de florins.

Les opérations de la banque consisteront, comme par le passé, 1° dans l'escompte de lettres de change et autres effets de commerce, promesses ou traites, revêtues de deux bonnes signatures au moins; 2° dans l'avance de fonds sur garanties en effets, biens et marchandises; 3° dans le commerce de l'or, de l'argent, du billon, etc., qu'elle pourra faire travailler et remanier par la monnaie; 4° la banque pourra recevoir des fonds en compte courant, et faire des paiemens sur assignation ou quittance dans les limites de ces comptes, mais jamais au delà; et enfin, 5° elle pourra prêter sur des monnaies étrangères et à un intérêt réduit.

Tout commerce proprement dit est défendu à la banque; elle ne pourra prendre des actions dans les sociétés de commerce, de navigation, d'assurances et autres.

Il a été conclu à Berlin, le 21 janvier 1839, entre les Pays-Bas et les états de l'Union, un traité de commerce ou plutôt de douane, par lequel les états contractans se font des concessions réciproques à l'avantage de leurs relations.

Art. 1er. A l'importation dans les Pays-Bas des vins en cercles, ils ne paieront que 10 cents par hectol., et en caisses de 100 bout., 5 florins sous pavillon d'un des états de l'association; les bois de construction, 25 cents le tonneau, équivalent à 25 quintaux; les étoffes, tissus et rubans de soie, au taux de 2 flor. par kilog.; bonneterie, dentelles, tulles, 5 p. 0/0 de la valeur; coutellerie et mercerie, 3 p. 0/0 de la valeur.

Sans équivalens ultérieurs, les produits du sol et de l'industrie des états de l'association des douanes et de commerce jouiront, à leur importation dans les colonies néerlandaises, de tous les avantages et faveurs qui sont actuellement ou qui seront par la suite accordés aux produits du sol et de l'industrie de toute autre nation européenne la plus favorisée.

Il en est de même des frais de port réciproquement exigés par les états contractans, et qui, d'après l'art. 7 du traité de navigation entre les Pays-Bas et la Prusse, du 3 juin 1837, en vertu duquel les marchandises qui seront chargées ou déchargées dans un des ports néerlandais jouiront respectivement d'une entière franchise, ou d'une diminution du droit de navigation déterminée au tarif C, annexé à la convention de Mayence, du 31 mars 1831, seront également appliquées aux marchandises passant par transit par les voies ouvertes à la navigation du Rhin pour aller à la mer *et vice versâ*, sous pavillon prussien ou d'un état riverain qui participe aux avantages accordés à la navigation du Rhin néerlandais par ledit traité.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Amsterdam.

PAYTA, ville et port du Pérou, sur la côte méridionale d'une belle baie, à 13 l. de Puira et 92 de Truxillo. Le port en est bon et très-fréquenté. Les habitans, la plupart métis, sont fort intelligens et actifs; ils font un cabotage des plus animés tout le long de la côte de l'Océan pacifique, et entretiennent des relations suivies avec Panama, Guayaquil et Callao, où ils importent du vin, du sel et d'autres productions.

PAZ (la), département de la partie nord-ouest du Haut-Pérou, ayant 165 lieues de longueur sur 35 dans sa moyenne largeur. Il produit en abondance des grains et des fruits; les hauteurs sont couvertes de forêts. Il y a des mines d'or dans les montagnes, et le Madeira, qui l'arrose, charrie un peu d'or dans ses crues.

PAZ (la), chef-lieu de ce département, au pied du versant oriental des Andes, à 62 l. de la Plata, 98 de Santa-Cruz et 125 de Cuzco. Autrefois très-opulente, elle est beaucoup déchue par une révolte des Indiens. Population, 21,000 habitans.

PÉAGE. C'est un droit établi pour un passage. Avant la révolution, ce droit se percevait, dans certains lieux, pour le passage des rivières, de chemins, places, chaussées, etc. L'abus de la féodalité avait singulièrement multiplié ces perceptions, qui entravaient le commerce. Elles ont été supprimées avec ce régime, notamment par les lois des 15 mars 1790, 25 août 1792 et 17 juillet 1793. Mais ces lois n'ont aboli que les péages seigneuriaux; ceux qui n'avaient pas ce caractère ont été provisoirement maintenus, comme l'ont décidé la loi du 30 fructidor an IV, un arrêt de la cour de cassation du 26 germinal an VII, et un arrêté du gouvernement du 29 frimaire an X. En l'an V, des barrières furent établies sur les grandes routes, à l'effet d'y percevoir une taxe destinée à leur entretien; mais elles ne produisirent pas les avantages qu'on s'en était promis, et elles ont été supprimées définitivement en 1806. Depuis lors, on peut parcourir toutes les routes en France sans être astreint à aucun péage. Il n'en est pas de même des péages sur les ponts. Outre les anciens, qui, n'ayant pas une origine féodale, n'ont pas été supprimés, il en a été établi un grand nombre de nouveaux, en exécution de l'art. 11 de la loi du 14 floréal an X. Le tarif de ces péages étant une véritable contribution indirecte à l'égard de ceux qui y sont assujettis, il a donc besoin, pour être mis à exécution, d'être autorisé par une loi spéciale. Voilà pourquoi chacune de nos lois de finances porte que les péages régulièrement établis continueront à être perçus d'après les tarifs fixés. Telle est entre autres la disposition de l'art. 10 de la loi du 10 mai 1823, qui avait fixé le budget de 1824.

Quant aux péages ou droits établis pour la navigation sur les fleuves, rivières et canaux, toutes les charges relatives à ces moyens de communication font partie du budget de la direction générale des ponts-et-chaussées, et tous les produits en sont perçus par la régie des contributions indirectes.

PEAU ou Peaux. On comprend par ce terme le cuir ou l'enveloppe qui couvre le corps des animaux. Mais pour ce qui concerne l'industrie, qui s'occupe de la préparation des peaux, on divise cet art en différentes branches, suivant les différentes manières de les apprêter, et aussi suivant les diverses sortes de peaux provenant de différentes espèces d'animaux : c'est ainsi que cet art se divise, suivant les diverses professions, en tanneurs, corroyeurs, hongroyeurs, mégissiers, chamoiseurs, maroquiniers, parcheminiers, pelletiers, gantiers, etc., dont on trouve la description dans leur ordre alphabétique dans ce Dictionnaire.

Les peaux se distinguent en général par les différentes espèces d'animaux qui les fournissent et qui toutes font l'objet d'un commerce plus ou moins considérable, suivant leurs différens usages. Il y a des peaux de bœufs, de vaches, de veau, de mouton, de chèvre, de daim, de chamois, d'agneau, de chevreau, de cheval. Quant à la pelleterie, elle ne comprend que les peaux des animaux qui fournissent des fourrures, qui sont l'objet d'un commerce très-important; mais nous en parlerons dans l'article de pelleterie pour ne pas les confondre avec les peaux en général.

Les peaux sont brutes ou apprêtées; les peaux brutes, surtout celles de bœuf, dont le commerce est le plus considérable, lorsqu'elles viennent de pays éloigné, comme de l'Amérique du sud, de Buénos-Ayres, qui en fournissent une immense quantité, sont en poil et séchées, ou salées; c'est ce qu'on appelle dans le commerce cuir en poils qui se vendent au nombre. Ces cuirs reçoivent leur noms des différens apprêts qu'on leur a donnés; ainsi les peaux de maroquin sont des peaux de chèvres apprêtées de cette manière; il en est de même des basanes provenant des peaux de mouton passées au tan ou en rédon, et quelquefois en mégie pour la ganterie. Le parchemin se fabrique d'ordinaire avec des peaux, soit de béliers, soit de moutons ou de brebis. Le vélin est aussi une espèce de parchemin fait de la peau d'un veau mort-né ou d'un veaudelin. Le chamois se fabri-

que de la peau de chamois, comme celle de daim de la peau du daim. Quant aux fourrures qui comprennent la pelleterie en général, elles proviennent des peaux de tous les animaux revêtus de poils plus ou moins longs, plus ou moins lisses, et de différentes couleurs et qualités, dont on fait un grand usage dans les pays du Nord; pour se garantir du froid de l'hiver, et aussi dans quelques autres contrées plus tempérées, comme en Turquie, où les pelisses sont une marque de quelque dignité ou de quelque honneur qu'on reçoit.

Tous les pays fournissent des peaux en plus ou moins grande quantité, de différentes sortes, suivant les animaux qui en sont revêtus. Ainsi, les pays du Midi ne livrent que les peaux des animaux qui conviennent à leur climat; il en est de même des pays du Nord, où les animaux à fourrures ont leur domaine. Comme les arts font une grande consommation de peaux, elles sont généralement importées dans les pays où l'industrie est la plus florissante par le commerce. Aussi la France et l'Angleterre en reçoivent-elles des quantités considérables des pays où l'industrie n'est pas aussi développée.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations en France des peaux brutes, grandes, fraîches, en 1837, se sont élevées à 4,683,429 kil. représentant une valeur officielle de 4,683,429 fr., et celles sèches, à 6,544,146 kil. d'une valeur de 11,779,462 fr.; celles petites de moutons revêtues de leur laine, pour 29,851 fr.; celles sèches, d'agneau et autres, 69,824 kil. d'une valeur de 52,368 fr.; revêtues de leur laine, pour 1,091,592 fr.; de chevreau, 354,197 kil. d'une val. de 1,204,270 fr.; peaux brutes sèches, petites et autres, 1,420,622 kil. d'une valeur de 3,409,493 fr.

Quant aux peaux préparées, les importations n'ont pas été aussi considérables; elles se composent d'un grand nombre d'articles de différentes peaux, dont celles d'agneau, mégies principalement d'Allemagne, s'élèvent à 8,043 kil. d'une valeur officielle de 4,845 fr.; de peaux préparées pour la ganterie de Sardaigne, 9,844 fr.; et de Suisse, 112 kil., ayant une valeur de 119,472 fr.; peaux maroquinées ou vernissées, 6,945 kil., d'une valeur de 50,558 fr.; cuir de veau odorant, dit de Russie, 626 kil., valeur 7,512 fr.; parchemin et vélin achevé, 4,311 kil., valeur 17,244 fr.; peaux ouvrées, gants, 1,144 kilogr.; valeur 45,760 fr.; outres, 2,631 kil. valeur, 63,144 fr.

Exportations. Elles ont été assez importantes: peaux préparées pour la ganterie, 10,244 kil. d'une valeur de 122,928 fr.; tannées ou corroyées, 1,243,835 kil., valeur 4,664,381 fr.; mégissées ou chamoisées, 88,400 kil., valeur 464,100 fr.; maroquinées ou vernissées, 276,262 kil., valeur 2 millions 016,612 fr.; cuir de veau odorant, 950 kil., valeur 11,508 fr.; parchemin et vélin, 3,937 kil., valeur 15,748 fr.; ganterie, 129,727 kil., valeur 5,189,080 fr.; outre pleine pour 59,650 fr.; peaux ouvrées et autres ouvrages, 380,119 kil., valeur de 9,130,458 fr.

Les sommes considérables, tant des importations que des exportations, dont nous venons de donner le montant, sont une preuve de la grande importance du commerce de peaux en général, d'après leur grande division de peaux brutes ou de peaux ouvrées.

Ordonnance. L'ordonnance du 31 octobre 1836 contient les dispositions suivantes : Les grandes peaux brutes sèches, d'origine européenne, importées par terre, ne seront admises au droit de 5 fr. établi par la loi du 5 juillet 1836 que par les seuls bureaux de Blancmisseron, Maubeuge, Givet, Longwy, Sierk, Forbach, Strasbourg, Saint-Louis, les Rousses et Bellegarde.

L'importation des grandes peaux, tannées pour semelles aura lieu par tous les bureaux ouverts à l'entrée des marchandises taxées à plus de 20 fr. par 100 kilogrammes.

Il résulte que, quoique la France possède une grande quantité de peaux, ainsi que bien d'autres pays de l'Europe, on en importe néanmoins un nombre considérable, qu'on peut évaluer à plusieurs millions de peaux de bœufs sauvages sèches et en poils, principalement de Buénos-Ayres et de Montevideo, et aussi du Pérou, des Antilles, du cap Vert, de la Turquie, des côtes de la Barbarie, etc., qui font l'objet d'un grand commerce, qu'on peut évaluer à plusieurs millions de francs.

Les peaux en poils et sèches de bœufs de Buénos-Ayres sont renommées dans toute l'Europe, où il s'en importe une quantité immense qui proviennent des bœufs sauvages qu'on abat seulement pour en avoir les peaux. La France, l'Angleterre, la Hollande, les villes anséatiques en reçoivent un grand nombre qui servent aux tanneries pour faire de forts cuirs de semelles.

Importations. Les importations des peaux de Buénos-Ayres, en 1837, ont été à Amsterdam et à Rotterdam de 158,575 peaux; à Hambourg, 219,113; à Brême, 68,369.

On exporte pareillement de la Russie, des ports de la Baltique une grande quantité de peaux ou cuirs en poils, qui se répartissent dans les différens états de l'Europe, où la tannerie et la mégisserie se trouvent dans une grande activité pour fournir à la consommation. La Russie seule fournit annuellement à l'Angleterre environ 22 mille quintaux de cuirs en poils ou peaux brutes. La quantité de peaux étrangères destinées à la ganterie, et importées dans la Grande-Bretagne, a été de 2,833,200 pièces en 1824, de 3,822,115 pièces en 1828, et de 1,029,727 kil. en 1837.

Les peaux ou cuirs provenant des abattoirs de la boucherie de Paris fécondent une industrie considérable, tant en fabrication première qu'en commerce et en matières diverses, qu'il faut compter ainsi, par année moyenne, suivant le nombre des bestiaux qui sont introduits dans les abattoirs :

72,000 cuirs de bœuf au prix moyen de 31 fr. 50 c.	2,268,000 f.
16,000 de vache à 18 fr.	288,000
72,000 de veau à 7 fr.	504,000
360,000 peaux de moutons à 5 fr.	1,800,000
Total	4,860,000 f.

Ces cuirs et ces peaux ne sont pas plutôt sortis des abattoirs, qu'ils vont alimenter les fabriques des tanneurs, des corroyeurs, des chamoiseurs, des mégissiers, pour être mis en œuvre ensuite par les cordonniers, les bottiers, les carrossiers, les selliers, les bourreliers, les layetiers, les relieurs, les gantiers, les gainiers, les tapissiers, les fabricans de soufflets, etc.

Peaux d'agneaux. Ces peaux font l'objet d'un grand commerce, surtout dans le nord de l'Europe, où l'on en fait un grand usage pour les retroussis des bonnets, des redingotes, etc. Celles de Perse sont toutes grises, et sont les plus estimées; elles ont une belle frisure qui est très-courte. Celles

dès agneaux de Tartarie sont généralement noires, et aussi d'une frisure très-courte et douce, avec un beau lustre. On trouve aussi dans la Lombardie, le Piémont et autres pays de l'Italie, et en Autriche, des peaux d'agneaux d'un noir très-brillant; celles d'Espagne sont remarquables par la douceur et la beauté de leur laine; parmi celles de France, les plus recherchées sont celles d'Arles; viennent ensuite celles de la Guienne, du Périgord, du Limousin et de l'Auvergne.

Peau blanche. On appelle ainsi dans le commerce les peaux d'agneaux et de moutons, passées en mégie, mises au blanc par les mégissiers. On les distingue en fines et communes. Celles d'agneaux sont les plus fines, et servent à la ganterie. On met celles de moutons en couleur pour les faire passer pour de la basane; c'est ce qu'on appelle basane fausse.

Peaux passées en mégie. Ce sont les différentes espèces de peaux préparées par les mégissiers, dont les unes ont été passées en blanc, et d'autres seulement en mégie; parmi ces dernières, celles mises en couleurs par les peaussiers sont souvent vendues pour de la basane que l'on désigne sous le nom de fausse.

Les peaux passées en mégie se distinguent facilement des peaux passées en huile; étant altérables par l'eau, plus minces, soit blanches ou teintes de différentes couleurs.

Peaux passées en huile. On appelle ainsi des peaux que les chamoiseurs apprêtent à l'huile pour les rendre plus souples et d'un emploi plus facile et général. Ces peaux alors ne sont passées ni en tan, ni en sumac, ni en galle, ni en rédon. C'est ce qui établit la principale différence entre les cuirs et les peaux proprement dites. Par exemple, un cuir sec prend le nom de peau dès qu'il a été passé en huile, et les peaux séchées seulement à l'air sur des cordes, sans avoir subi cette opération, portent alors le nom de peaux en malut.

Différence entre les peaux et les cuirs dans le commerce. Dans le commerce, on comprend toutes les peaux sous deux dénominations, savoir: peaux et cuirs. On devrait donner le nom de peaux à toutes celles qui n'ont reçu aucun apprêt de l'art, et qui se trouvent, soit séchées, soit salées, pour leur conservation, et la dénomination de cuirs aux peaux apprêtées; mais l'usage en a décidé différemment: les cuirs se divisent en quatre espèces, suivant leurs différentes natures, telles que: 1° les cuirs d'abattis; 2° les cuirs secs; 3° les cuirs tannés; 4° les corroyés.

Quant aux peaux, on n'en distingue que deux espèces, suivant la différence de leurs apprêts, qui sont: 1° Les peaux passsées en mégie; 2° les peaux habillées et passées en huile.

Cuirs d'abatis. Ce sont les peaux des animaux fraîchement tués aux abattoirs, et qui n'ont encore reçu aucun apprêt. On les nomme aussi des cuirs crus, tels sont ceux de bœuf, de vache, de veau.

Cuirs salés. On donne ce nom aux peaux qui sont salées, soit avec du sel marin, soit avec de l'alun pour leur conservation jusqu'à ce qu'elles puissent être tannées.

Cuirs secs. Ce sont les peaux ou cuirs d'abatis qui ont été séchés pour être conservés et transportés. On les distingue en cuirs secs à poils et cuirs sans poils.

Commerce des cuirs secs à poil. C'est l'espèce de peaux ou de cuirs dont on fait le plus grand commerce, par la facilité de leur transport et de leur conservation; ce sont pour l'ordinaire des peaux de bœufs, de vaches ou de buffles. Tous ces cuirs secs à poil sont importés des pays d'outre-mer, d'où ils sont expédiés sans tête, sans jambes et sans queue, pliés en deux sur leur longueur, le poil en dehors, pour en faciliter l'arrimage et le maniement.

Les pays d'où l'on en exporte la plus grande quantité sont la Barbarie, l'Amérique du sud, l'île de Cuba, qu'on appelle généralement cuirs de la Havane, du nom de la capitale, le cap Vert, le Sénégal, la Russie, etc.

PEAUSSERIE, Peaussier. On appelle ainsi celui qui vend ou prépare les peaux. Il y a deux sortes de peaussiers, les uns sont les marchands qui s'appliquent uniquement au commerce de la peausserie, ne vendent leurs peaux qu'en gros sans être préparées; les autres sont des artisans qui donnent de nouvelles préparations aux peaux, après qu'elles sont sorties des mains des chamoiseurs et des mégissiers qui les mettent en teinture, et qui, après leur avoir donné diverses couleurs, tant de fleur que de chair, en font plusieurs ouvrages qu'ils vendent en gros ou en détail.

C'est à Paris, à la Villette, près Paris, et à Poitiers, que l'on apprête les peaux avec le plus de soin. Elles sont aussi teintes en diverses couleurs, principalement à Paris et à la Villette, et souvent embellies par des dessins de bon goût. Grimaud-Maury, à Poitiers, a trouvé l'art de bien préparer en pelleterie les peaux d'oies, de lièvres et de lapins, et en mégie, celles de moutons, d'agneaux et de chevreaux. Il avait envoyé, à la dernière exposition de 1834, deux peaux d'oies, une peau de mouton passée en mégie et préparée en forme.

Nouveau procédé de lissage et d'application des couleurs. M. F. Albinolo, de Turin, a pris, en 1836, un brevet d'invention pour un nouveau procédé de lissage ou d'application de couleurs et marbrures variées, ainsi que de dessins sur toute espèce de peaux, veau, basane, mouton, chèvre, maroquin, quelles que soient leur dimension et leur épaisseur. Ces peaux, ainsi préparées, auront d'ailleurs sur les couleurs unies les avantages suivans: 1° Dans les qualités les plus foncées, d'offrir un usage de plus longue durée aux objets pour lesquels elles sont employées, les racines, granits et marbrures qui les couvrent les rendant moins salissantes; 2° dans les qualités les plus claires, de pouvoir présenter de jolies variétés de dessins, qu'on ne pouvait obtenir jusqu'à ce jour; 3° dans les qualités des nuances intermédiaires, de pouvoir réunir la solidité à l'élégance, au mélange et au contraste des couleurs. Malgré tous ces avantages et le brevet qui assure à M. Albinolo la seule jouissance de sa découverte, les prix de ses peaux ainsi préparées et colorées ne seront pas plus élevés que ceux des peaux mises en couleurs unies. Cette invention sera surtout d'une grande utilité aux relieurs, qui devaient, après avoir collé la basane sur le carton, y appliquer eux-mêmes les diverses couleurs, racines ou marbrures dont ils voulaient les orner. D'autres branches d'industrie y trouveront une économie de tems et de dépenses, ainsi qu'un moyen d'ornement pour leurs nombreux produits, tels que ceux de la chapellerie, de la sellerie, de la papeterie, l'ébénisterie et une infinité d'autres branches de commerce. *Voy.* Reliure.

M. Trempé, de Paris, a découvert le moyen de

teindre solidement les peaux fines, et il en a pris un brevet d'invention. Son établissement produit des peaux de couleur bronze doré qui jouissent d'une grande réputation ; on recherche aussi le rose, l'olive, le dahlia, etc., et même le noir, qui de mat est devenu brillant. Non-seulement les peaux qui en sortent pour souliers de dames sont revêtues de teintes plus éclatantes et plus fixes; elles ont encore plus de douceur et d'élasticité et de souplesse. MM. Trempé fils et Cruel en font un commerce considérable en France et à l'étranger.

Méthode de préparer les peaux à Maroc pour en faire des maroquins. Les habitans de Maroc sont renommés pour la préparation des peaux de chèvres, qui, d'après eux, portent le nom de maroquin. Voici la méthode dont ils se servent, qui a été communiquée par M. Willshire, dans une lettre de Mogadore, adressée à la Société zoologique à Londres, et dont le résultat, à ce qu'il prétend, est excellent pour la conservation des peaux, leur brillante couleur et leur souplesse ou flexibilité.

On commence par laver la peau dans de l'eau fraîche pour enlever tous les sels ; aussitôt après on ôte toutes les chairs; ensuite, on prend deux livres pesant d'alun, un quart de petit lait et deux ou trois poignées de farine d'orge qu'il faut bien mêler ensemble ; on applique ce mélange sur la peau du côté de la chair ; on la ploie et on la presse soigneusement, et on la laisse reposer deux jours. Le troisième jour, on lave bien la peau et lorsqu'elle est nette et sans aucun ingrédient, on la suspend pour faire écouler l'eau; on prend ensuite deux livres d'alun réduit en poudre fine que l'on étend également sur toute la peau; on la ploie de nouveau en la laissant reposer trois jours; on l'expose alors au soleil pour la faire sécher, sans enlever la poudre d'alun. Lorsque la peau est parfaitement séchée, on l'asperge avec de l'eau fraîche et on la ploie de nouveau en la laissant pendant deux heures dans cet état pour lui donner le tems d'imbiber l'eau. On l'étend alors sur une table pour enlever tous les ingrédiens du mélange et la chair qu'il peut encore y avoir ; ensuite on prend une pierre sablonneuse un peu rude avec laquelle on frotte bien la peau jusqu'à ce qu'elle soit bien douce et flexible; on l'expose à l'ombre pour sécher, et toute l'opération est terminée.

PÊCHES ou **Pêcheries**. Plusieurs auteurs qui n'ont pas assez apprécié tout l'avantage qui résulte des pêcheries, surtout celles qui se font sur le grand banc de Terre-Neuve, les considèrent seulement comme moyen de subsistance, par l'immense quantité de poissons qu'elles procurent; mais le négociant voit, dans les occupations hardies et quelquefois périlleuses de la pêche, des ressources commerciales d'une grande importance, et l'homme d'état une source de richesse, une circulation de capitaux et une pépinière d'excellens marins, ainsi que l'emploi avantageux d'un grand nombre de bâtimens destinés aux différentes pêcheries.

Les pêcheries peuvent se diviser en deux grandes classes : 1° Les pêcheries maritimes et les pêcheries fluviales, ou d'eau douce, ou de rivières et des étangs ; quant aux pêcheries maritimes, elles se subdivisent en trois grandes classes, suivant les différens poissons qui en font l'objet, savoir : 1° La pêche de la morue ; 2° la pêche de la baleine et 3° la pêche du hareng, dont nous ferons mention séparément pour en démontrer toute l'importance, ainsi que le commerce de leurs produits.

Les Hollandais considèrent leurs pêcheries comme des mines d'or ; l'immensité des mers, des fleuves et des lacs rend cette mine inépuisable. Il est impossible de calculer jusqu'à quel point la pêche peut favoriser la puissance maritime et commerciale des peuples.

Parmi les pêcheries, on doit aussi comprendre la pêche des perles et celle du corail, qui se fait dans les parages particuliers qui en fournissent une grande quantité.

La pêche de la morue pouvant être l'objet d'expéditions maritimes considérables et une excellente école de marine, attendu les dangers qu'elle présente et les travaux qu'elle exige ; le gouvernement n'a donc pu se dispenser d'y apporter une attention spéciale, et de l'encourager par divers moyens qui sont en son pouvoir. Et comme cette pêche a contre elle des chances de perte qui pourraient dégoûter d'en faire le sujet d'opérations étendues et suivies, le gouvernement a cru devoir lui accorder des primes pour balancer ces chances et enhardir les spéculateurs à mettre leurs capitaux dans ce genre d'entreprise.

La pêche du thon, d'après un arrêté du 9 germinal an IX, ne jouit pas d'une entière franchise ; aucune madrague pour pêcher le thon ne peut être établie sans une permission du ministre de la marine, laquelle ne s'accorde que sur un procès-verbal du préfet maritime, constatant que la madrague ne peut nuire à la navigation, et sans bail, dont les conditions doivent être stipulées par la régie des domaines. Il n'existe de madrague que sur le littoral de la Méditerranée, où ce poisson abonde.

La pêche des moules, sur les côtes de Flandre, de la Picardie, de la Normandie, est réglée par une déclaration du 18 décembre 1728, et par un avis du conseil-d'état du 24 décembre 1807, qui déclare libre la pêche des moules et autres coquillages sur la plage des côtes maritimes, ainsi que celle en pleine mer, sauf le maintien des règlemens pour la suspension de cette pêche pendant la reproduction.

Quant à la pêche des huîtres, un arrêté du 16 octobre 1784 a remédié à plusieurs abus pour prévenir l'entier épuisement des bancs d'huîtres. Une ordonnance du 24 juillet 1816 contient les règlemens de cette pêche.

Les limites de la pêche maritime ont été circonscrites par une ordonnance du 10 juillet 1835, dans celles de l'inscription maritime.

Les prud'hommes, qui sont élus par les pêcheurs annuellement, jugent seuls les contraventions commises dans la police des pêches.

Petite pêche. L'administration de la douane a publié le nombre des bateaux qui se livrent journellement à la petite pêche, existant en France au 31 décembre 1837, dans les différens ports situés sur le littoral, soit de l'Océan, soit de la Méditerranée, savoir :

Dans les ports de l'Océan, le nombre des bateaux se livrant à la petite pêche s'élevait, à la fin de déc. 1837, à. .	4,622 b.	34,967 t.	20,403 éq.
P. de la Médit.	1,227	5,643	4,636
Totaux. . .	5,849 b.	40,610 t.	25,039 éq.

On voit, par ce relevé, l'importance de la petite pêche sur les côtes de France, et qu'elle contribue à entretenir 25,039 pêcheurs, qui dépendent des cinq arrondissemens maritimes, qui di-

visent tout le littoral de la France; ainsi, cette pêche mérite sous ce rapport toute la protection du gouvernement.

Pêche des étangs salés de Comacchio. M. J. Baude nous fournit des renseignemens intéressans sur la pêche des étangs salés, qui communique avec la mer dans plusieurs pays; ce qui donne lieu à un commerce d'exportation de quelque importance. Les produits, transportables à peu de frais dans les ports, offrent à la navigation une provision de bord agréable et salubre; enfin, la capture et la préparation du poisson fournissent à la population maritime un travail qui remplit l'intervalle des campagnes du matelot, et qui, d'ailleurs, s'approprie au genre d'occupation des femmes, des enfans et des vieillards. Sous ce triple rapport, cette pêche intermédiaire entre celle des rivières et celle de la pleine mer, paraît avoir son utilité.

Cette pêche n'a acquis nulle part, en Europe, un plus grand développement que dans les *Valli di Comacchio*, où se trouvent des étangs d'une étendue immense, formés pendant les grandes inondations, par les eaux du Pô, du Beno, du Ronco et des affluens intermédiaires qui se confondent avec celles de l'Adriatique. Le poisson salé de Comacchio jouit, sur les côtes de la Méditerranée, d'une réputation méritée. Il a procuré de nombreux avantages à cette ville.

L'étang de Biguglia, en Corse; ceux de Berre et de Valcarès, de Martigues, dans le département des Bouches-du-Rhône; les marais de Larmitane et d'Aigues-Mortes, dans le Gard; les étangs de Mangino et de Thau, dans l'Hérault; ceux de Gruisan, de Sigean et de Lapalme, dans l'Aude; de Salce, dans les Pyrénées-Orientales, ressemblant au lac de Comacchio et aux Lagunes de Venise. L'existence des uns et des autres est due à l'action des vents du large, sur les sables entraînés à la mer par les rivières.

Dans la plupart de ces étangs et notamment dans ceux de Berre et de Palces, on observe les mêmes passages du poisson de la mer dans les étangs qu'à Comacchio. Il semble que la nature bienfaisante ait voulu y parquer en quelque sorte du poisson, pour le livrer à l'industrie de l'homme et lui servir d'aliment. Les moyens de conservation, le sel, le vinaigre, l'huile, se recueillent partout dans le voisinage immédiat des pêcheries, et les débouchés n'en sont pas moins rapprochés; mais les élémens de succès sont un peu moins nombreux sur les côtes de l'Océan; cependant les étangs qui s'étendent en arrière des dunes du golfe de Gascogne, les marais de la Charente-Inférieure, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, peuvent aussi mettre à profit les mêmes inondations.

Le poisson mariné et salé de Comacchio est envoyé dans toute l'Italie; il comprend les anguilles et d'autres poissons. Le produit de la pêche et le commerce qui s'en fait, ont toujours été calculés par voie d'approximation de 180,000 à 200,000 scudi annuellement; les dépenses à 120,000 scudi; en sorte qu'il reste un produit net de 60 à 80,000 scudi.

Pêche du hareng. Parmi les différentes pêches qui, depuis le XVIe siècle, ont pris une extension considérable, aucune ne paraît avoir donné des résultats aussi considérables et plus immédiats que celle du hareng. Les faits suivans donneront une idée de sa richesse, de ses produits ainsi que de son importance.

La première pêche du hareng, connue en Europe, s'est faite sur les côtes d'Europe. Les Hollandais avaient coutume d'envoyer des vaisseaux pour acheter ce poisson aux pêcheurs écossais; on peut fixer cette époque au IXe siècle. Mais les Ecossais s'étant dans la suite brouillés avec les Hollandais, ces derniers ne voulurent plus rien avoir à démêler avec eux, et allèrent eux-mêmes à la pêche du hareng, ce qui causa un grand préjudice à l'Ecosse, et attira des richesses immenses en Hollande.

Les Hollandais reconnurent bientôt les avantages de ce commerce; comme ils pêchaient plus de harengs qu'ils ne pouvaient en consommer, ils prirent le parti de les saler et de les débiter dans les pays étrangers; telle est l'origine de ce commerce important qu'Eidans place vers 1320. Cette pêche fit de rapides progrès dans les XIVe et XVe siècles, surtout lorsque Guillaume Boëkels perfectionna, en 1416, le moyen de les encaquer et de les saler. La reconnaissance nationale lui éleva à Biervliet, sa patrie, un tombeau que l'empereur Charles-Quint visita en 1536. Ce mode de préparation est encore en usage, et s'appelle, en Hollande, du nom de son invention *Emboëkeln.* Cette invention devint, en peu de tems, la base de la pêche et du commerce de hareng.

Les Hollandais se servent, pour cette pêche, de petits bâtimens du port de 24 à 30 lasts (le last équivaut à près de deux tonneaux, et le tonneau correspond à 1,104 kil., 95 hect. ou 20 quintaux), appelés *buysen.* Au tems de leur prospérité, ils envoyaient plusieurs milliers de ces buysen en mer, sous l'escadre de quelques vaisseaux de guerre. En 1603, l'exportation seule des produits de cette pêche s'éleva à 1,759,000 livres sterling (44,397,500 fr.); en 1615, ils envoyèrent en mer 2,000 buysen, montés par 37,000 pêcheurs. Trois ans après, en 1618, 3,000 de ces bâtimens sortirent des ports de la Hollande avec 50,000 marins destinés à cette pêche, sans compter 9,000 autres bâtimens qui servaient à transporter et à vendre les produits de la pêche, et dont les équipages occupaient 150,000 hommes.

Les Hollandais se procuraient ces richesses immenses sur les côtes de la Grande-Bretagne, tandis que les Anglais allaient au loin s'occuper de la pêche de la baleine, beaucoup moins productive. Mais depuis qu'une escadre française détruisit entièrement, en 1703, une de ces flottilles, ce commerce, en Hollande, n'a plus atteint sa première importance. La concurrence des autres nations contribua aussi à enlever le monopole exclusif de cette pêche aux Hollandais. Cependant les harengs, préparés d'après la manière hollandaise, jouissent toujours d'une grande réputation.

Cette branche importante attira enfin, au commencement du XIXe siècle, l'attention du gouvernement britannique, qui, depuis, par des encouragemens qu'il lui a accordés, a beaucoup contribué à la faire prospérer. De 1809 à 1815, il a accordé une prime (*bounty*) de 2 sch. (2 f. 50 c.) pour chaque coque de harengs, et 2 sch. 3 pences (2 fr. 80 c.) pour celles qui devaient être exportées. Depuis 1815, la prime a été portée à 4 sch. (5 fr.). La salaison a fait de tels progrès que les préparations sont aussi bonnes, si elles ne l'emportent même sur celles de la Hollande. En 1826, on envoya à Hambourg des harengs salés, en Ecosse, qui eurent la préférence sur ceux que préparent les Hollandais; depuis lors, cette pêche a fait de grands progrès, tant en Ecosse qu'aux îles Shetland et en Angleterre, où un grand nom-

bre de ports de mer y ont pris une part très-active suivant les détails sur la pêche du hareng, contenus dans le rapport fait, en 1826, au bureau de cette pêche. Le nombre des bateaux ou barques employés à cette pêche s'élevait à 10,363, montés par 44,598 pêcheurs, indépendamment de 76,041 marineurs et saleurs. Depuis 1809 jusqu'en 1826, la quantité des barils (*barrels*) de harengs provenant de cette pêche, qui ont été salés et exportés, a toujours augmenté dans une proportion très-considérable. Chaque baril est du poids de 100 livres.

Années.	N. de barils salés.	N. de bar. exp.
1810.	90,185	35,848
1815.	160,139	141,305
1821.	442,195	195,805
1826.	379,233	207,037

La pêche du hareng, en Ecosse, a produit, en 1836, un total de 228,000 tonneaux ; en 1835, ce chiffre avait été 402,000, ce qui fait présumer que le banc de harengs commence à s'éloigner de ces côtes, comme on s'en était déjà aperçu, et comme il s'est déjà éloigné des côtes de France.

La pêche maritime a fait, pendant de longues années, la fortune de la Hollande ; plusieurs nations sont venues depuis lui disputer cette source de richesse ; mais elle forme encore pour sa marine une excellente école, et donne une occupation lucrative.

En 1833 on a armé, en Hollande, 107 bâtimens pour la pêche du hareng et de la morue; celle du hareng a produit 2,572 lasts de poisson, formant chacun 14 tonnes de 1,000 ou 36,008,000 harengs, ce qui est considéré comme une très-bonne année.

De cette quantité, 2,372 lasts ont été versés sur le marché et peuvent avoir produit, savoir :

	flor.	fr.
70 lasts apportés par les premiers chasse-marées. . . .	70,000 ou	148,400
1725 lats, qualité d'exportat.	388,125	82,282
577 *id.* qualité inférieure.	86,550	182,486
Total. . .	544,875	1,154,711

Les harengs des Hollandais sont plus délicats, de meilleur goût et moins salés que ceux des Anglais, parce qu'ils restent plus long-tems dans le sel, et ne se vendent en Hollande que quand tous les autres endroits en sont pourvus ; tandis que les harengs d'Angleterre sont consommés aussitôt qu'ils sont arrivés à Londres. Le sel ayant plus de tems pour pénétrer ceux de Hollande, l'humidité en diminue l'âcreté. Plus le hareng séjourne dans la caque, plus il acquiert de bonté, plus il s'adoucit.

Les harengs pêchés dans une saison un peu avancée sont plus gras que les autres; mais aussi il faut qu'ils soient plus pressés dans la caque.

Harengs saures. Pour le hareng salé, quand les harengs sortent de la saumure on les attache à des broches de bois portatives, et on les accroche dans un four qui en contient ordinairement 12,000. On y allume du sarment qui fait beaucoup de fumée et très-peu de flamme. On les laisse en cet état jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment séchés et fumés; ce qui s'opère à peu près dans l'espace de vingt-quatre heures; alors on les retire pour les mettre dans des barils ou tonneaux. Le mérite consiste à être gros, gras, frais, tendre, d'un bon sel et d'une couleur dorée, de n'être point déchirés; ces harengs, ainsi préparés, se nomment *picklengs* et en français *harengs saures.*

Harengs saures de Mecklembourg. Ces harengs sont renommés dans toute l'Allemagne, où il s'en fait une consommation immense. Aussitôt qu'ils sont sortis de l'eau on les sale, et après qu'ils sont restés quelques heures dans la saumure, on les embroche, par trente ou quarante et plus, à des broches de bois; on les met ensuite dans un tonneau ou dans un four carré, long, tout ouvert, bâti de briques, et haut de trois à quatre pieds, dans lequel ils sont attachés par rang. On allume au dessus du bois, de la mousse et d'autres matières qui donnent plus de fumée que de feu; au dessus du four on met des sacs ou des tapis pour empêcher la fumée de se dissiper. Ils demeurent ainsi suspendus, pendant une heure et davantage, jusqu'à ce qu'ils soient assez secs, et que la fumée leur ait fait prendre une couleur brune; alors, on les retire du four, on en fait des paquets de 70 ou 90, et on les conserve jusqu'au moment de la vente. C'est ce qu'on appelle en Allemagne les harengs saures de Mecklembourg.

Différentes espèces de harengs. Parmi toutes les espèces de harengs, on en distingue trois principales : 1° les harengs de *Maikens*, qui sont pêchés les premiers, qui ont la chair la plus tendre et la meilleure ; 2° le hareng plein, qui se pêche vers la Saint-Barthélemy, et qui est plein d'œufs ou de laite; 3° le hareng brûlé, qui est de la même qualité que le hareng plein, mais qui arrive plus tard, et qui est tellement serré dans la caque, qu'il n'a pas besoin d'être rechangé.

Personne n'ignore qu'en général les poissons de passage sont toujours plus sains que les autres. Le hareng contient beaucoup d'huile et de sel volatil; il est nourrissant et de facile digestion. Le célèbre Linneus a mis le hareng dans la classe des aloses, avec le maquereau et la sardine.

Règlement de cette pêche. La pêche du hareng a été soumise à un grand nombre de lois et règlemens, soit pour la protéger, soit pour l'encourager et en régler les opérations. Une ordonnance de 1681 détermina les distances auxquelles les bateaux pêcheurs doivent se tenir les uns des autres, les feux qu'ils doivent allumer, et les filets dont ils doivent se servir. Un arrêté du 13 pluviose, an XI, avait accordé aux armateurs, pour la pêche du hareng d'automne, une prime de 50 francs par homme, dans tous les cas où le bateau pêcheur était du port de 25 tonneaux au moins, et avait un équipage de 20 hommes et au dessus.

Il devait être apposé par les préposés des douanes une marque nationale sur chaque baril de hareng, provenant de la pêche d'automne. Ceux qui auraient mis en fraude du hareng *guay* dans les barils marqués, devaient encourir la peine de la confiscation et une amende de 1,000 fr. Cette pêche était déclarée libre; mais l'art. 2, de l'ordonnance du 14 août 1816, ne le permettait que du 1er septembre au 15 janvier; elle a été rapportée par l'ordonnance du 4 janvier 1832. Les sels nécessaires à la préparation des poissons en mer, ou dans le lieu d'arrivée, d'après un décret du 11 juin 1806, jouissant d'un entrepôt d'une année pour les quantités proportionnées au tonnage des bâtimens. Un autre décret, du 8 octobre 1810, contient plusieurs dispositions, soit à l'égard de la pêche du hareng et du maquereau sur les côtes, entre Calais et Barfleur, soit à l'égard de la salaison, de la vente et de l'embarillage; mais ces dispositions ont été en partie renouvelées et en partie modifiées par l'ordonnance du 14 août 1816.

Pêche du hareng au chalut. Le chalut est un filet transfilé sur une vergue de 30 à 35 pieds de

longueur, soutenue aux extrémités par deux chandeliers en fer au fond de la mer, au lieu de quelques kilogrammes de plomb comme les autres filets, il traîne une chaîne de fer de plus de 99 kil. L'armature entière du chalut pèse quelquefois jusqu'à 600 kil. En 1835, on a rapporté à Dieppe un bloc de grès pesant 58 kil. qui avait été pris au fond de la mer par un chalut. On peut ainsi se figurer la dévastation que doit causer un pareil filet qui bouleverse le fond, détruit le frai, et prend aussi bien le petit poisson que le plus gros. Les effets de cette pêche si destructive se manifestent de plus en plus par le dépeuplement qui va toujours en croissant sur toutes les côtes de la Normandie; elle est telle que la pêche du hareng qui, avant 1792, donnait, année moyenne, pour 2 millions de produits au seul port de Dieppe, n'en donne pas aujourd'hui pour 800,000 fr. Le port de Saint-Valéry possédait, en 1790, 40 grands bateaux montés par 1,000 hommes, et n'en possède maintenant que 11 environ.

L'incompatibilité entre la pêche du hareng avec les filets appelés *sennes*, et les rez traversiers dits *chaluts*, ne dépend pas de l'hostilité entre les pêcheurs, mais de la nature des choses; et l'on ne peut prévenir le préjudice qu'éprouve la pêche des harengs qu'en suspendant celle au chalut pendant le tems de leur passage ou affluence sur nos côtes de France.

C'est donc par des motifs bien puissans que les armateurs, commerçans, saleurs, propriétaires de filets et pêcheurs du port de Dieppe, et ceux de Saint-Valéry-en-Caux, ont adressé une pétition à la chambre des députés (séance du 8 avril 1837) pour demander la suppression de la pêche au chalut à l'époque du plus grand passage du hareng, c'est-à-dire depuis le 1er octobre jusqu'au 31 décembre de chaque année. Les pêches, dit le rapporteur, ne peuvent être abandonnées à une liberté sans règles, et si l'on s'en rapportait aux seules inspirations de l'intérêt privé, la cupidité aurait bientôt détruit toutes les ressources. Aussi, des ordonnances ont-elles réglé les instrumens de pêches, et les époques auxquelles on pouvait s'en servir. La pêche au chalut a été réglée par les ordonnances de 1726, 1729, 1744, 31 octobre et 13 mai 1818. La déclaration du roi du 29 décembre 1729 prohibe le chalut ou rez traversier dans les baies et les autres endroits où se pêche la sardine. Mais jusqu'à ce jour sans avoir été bien observée. Aussi la pétition est-elle renvoyée à M. le ministre du commerce, ainsi qu'à celui de la marine.

Cependant, la pêche du hareng occupe en France plus de 6,000 matelots; elle se lie à un grand nombre d'industries, produit un aliment nécessaire au peuple; elle fournit à un cabotage très-étendu, et forme des marins endurcis et exercés; le chalut, au contraire, n'emploie que très-peu d'hommes; une fois le filet à la mer, il ne reste plus qu'un seul pêcheur sur le pont; le surplus de l'équipage peut se livrer au sommeil et à l'oisiveté.

Pêche de la morue. La pêche de la morue, sur le grand banc de Terre-Neuve, à Terre-Neuve même et à Miquelon, dont les armateurs de Dieppe, Granville, St-Malo, Nantes, Bayonne et quelques autres ports de France s'occupent sans relâche, est non-seulement lucrative pour ces laborieux négocians; mais elle est encore d'un avantage immense pour le gouvernement, puisque c'est la meilleure école de la marine française.

Plus de 60 bâtimens, depuis 60 jusqu'à 400 tonneaux, sont annuellement employés à cette pénible, mais importante branche d'industrie; 1,500 marins environ montent ces navires qui partent en avril, et font leurs retours en octobre, novembre, décembre au plus tard; ces hommes sont constamment en mer par une latitude nord de 48 à 53 degrés, et une longitude de 50 à 58 degrés.

Les navires qui font cette pêche sur le grand banc de Terre-Neuve y arrivent vers la fin d'avril ou les premiers jours de mai, et commencent par faire leurs préparatifs, qui consistent, entre autres, à fixer autour et en dehors du navire autant de barriques défoncées d'un côté qu'il y a d'hommes destinés à pêcher; alors chaque homme, muni d'une ou de plusieurs lignes, entre dans son tonneau et se met à pêcher: en commençant cette opération, on amorce le fort hameçon de chaque ligne avec du lard, et les entrailles des premières morues prises servent d'amorce pour en prendre d'autres.

Les morues décollées, vidées et tranchées, sont aussitôt mises dans le sel, soit en tonnes ou en vragues: c'est ce poisson, connu à Paris sous le nom plus particulier de morue fraîche ou de Hollande, qui se pêche de cette manière.

Ces navires, qui sont ordinairement de moyenne grandeur et montés de quinze à vingt hommes, passent ainsi quatre mois à cent lieues de la côte, et quand la pêche a été abondante, ils font leur retour avec vingt-cinq à trente mille morues chacun.

Mais la plus grande partie des armemens se font pour la pêche à la côte de Terre-Neuve; les navires qui y sont destinés sont montés de trente-cinq à cent quarante hommes chacun, suivant leur grandeur; ils y arrivent en juin, et s'occupent d'abord à aller dans l'intérieur de l'île chercher le bois nécessaire à la construction de leur habitation, qui consiste en quelques cabanes et en un grand hangar ou échafaud dont les deux tiers s'avancent dans la mer. Ils arment leurs bateaux pêcheurs qui, montés par trois hommes chacun, vont à quelques lieues de la côte prendre la morue, tandis que d'autres bateaux s'occupent à prendre, au moyen de filets, un petit poisson nommé capelan, qui sert d'amorce, et dont la morue est très-friande; d'autres bateaux vont sur le fond de pêche recueillir les morues prises, les apportent à l'échafaud, et là des hommes sont occupés à la décoller, vider, laver et trancher. Cette dernière opération, qui se pratique par les officiers, consiste à faire sauter d'un seul coup de couteau l'arête de la morue depuis les approches de la queue jusqu'à la tête: ensuite on la fait passer aux saleurs, puis on la met sécher au soleil sur un gallet préparé à cet effet: c'est la morue sèche.

Des foies des morues, on retire l'huile par le moyen de la putréfaction; ces foies sont jetés dans une espèce de cuve carrée, et au fur et à mesure qu'ils se décomposent, on en soutire l'huile.

Les œufs de morue sont aussi salés et apportés en France, où ils sont employés avec un grand succès pour servir d'amorce aux pêcheurs de sardines.

Cette pêche se fait à peu près de même à l'île Miquelon, mais avec cette différence que les pêcheurs sont plus à leur aise, parce que cette île est habitée, tandis que la côte de Terre-Neuve est déserte dans la partie où nous avons la permission de faire la pêche.

On ne risque rien d'affirmer qu'après l'agriculture la pêche est l'occupation qui mérite le plus

d'encouragement, puisqu'elle fournit une grande quantité de subsistances, qu'elle occupe un grand nombre d'individus et de vaisseaux, qu'elle forme les plus intrépides marins, les plus habiles navigateurs, et qu'elle ouvre aux capitaux un des plus lucratifs débouchés.

La pêche a formé la puissance des Provinces-Unies; elle est la première source de ses richesses, puisque le seul bénéfice des harengs a égalé le produit de leur territoire.

L'Angleterre, entraînée par son immense commerce, semblait avoir abandonné les plus grands avantages de la pêche à la Hollande, qui a toujours su retirer d'énormes profits de cette branche d'industrie; mais les habitans des bords de la Tamise ne pouvaient pas négliger long-tems des ressources inappréciables, surtout pour leur puissance maritime. Leurs établissemens et leurs expéditions à Terre-Neuve, à l'île Saint-Jean et sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, pour la pêche de la morue, du hareng et de la baleine, sont tellement considérables, qu'ils emploient plus de soixante mille matelots qui forment le nerf de la marine anglaise, et donnent, par leurs travaux, un bénéfice de plus de cent millions.

Les pêcheries des Américains sont les plus remarquables par leur étendue et par leur succès. Il n'existe nulle part des pêcheries.

Primes accordées aux pêches françaises. Les pêches françaises ont été le sujet des recherches d'une commission nommée par la chambre des députés pendant la dernière session. Le résultat a été qu'une prime serait accordée par le gouvernement afin d'indemniser l'armateur de toute différence qu'il pourrait y avoir à son désavantage, résultant de la concurrence des autres nations.

Les primes accordées par le gouvernement n'ont laissé, en effet, aucun risque à la charge de l'armateur. En plusieurs occasions, ces primes ont payé l'armement, le voyage et le retour, et en toutes circonstances, il était certain d'un bénéfice; n'eût-il pas même rapporté de chargement, il n'essuyait aucune perte. Le but de cette législation était l'encouragement donné à la navigation pour former de bons marins.

En 1783, les îles de Saint-Pierre et Miquelon ont été cédées à la France par le traité de Versailles, avec le droit de pêcher et sécher depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap Raye. Dans le golfe Saint-Laurent, ces droits de pêche ont été reconnus à la distance de trois lieues des côtes appartenant à la Grande-Bretagne, mais en dedans du golfe, à la distance de 15 lieues de l'île Royale et 30 lieues de New-Brunswick (Acadie).

En 1816, on a accordé les primes suivantes pour la pêche française : 50 fr. par homme pour la morue; 15 fr. pour le hareng et 24 fr. par quintal pour l'introduction du poisson dans les colonies.

En 1818, les primes furent élevées, par ordonnances royales, à 40 fr. par quintal. Cette énorme prime, qui est de plus de 100 p. 0/0 de la valeur, donna à l'armateur presque tout le prix obtenu aux colonies pour profit, et la prime fut réduite, en 1832, à 30 fr. par quintal.

Loi du 22 *avril* 1832 *sur les primes des pêcheries françaises.* Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter la loi du 22 avril 1832, qui établit des primes pour la pêche de la morue et de la baleine.

Art. 1er. A compter du 1er mars 1832, les primes accordées pour l'encouragement aux pêches de la morue et de la baleine seront fixées conformément aux articles ci-après :

2. Les primes d'armement pour la pêche de la morue seront de 50 fr. par homme d'équipage embarqué pour la pêche et sécherie, soit à la côte de Terre-Neuve, soit aux îles de Saint-Pierre et Miquelon.

30 fr. par homme d'équipage pour la pêche, soit du grand banc de Terre-Neuve, soit des mers d'Islande, où le poisson est salé à bord et non séché à bord; 15 fr. par homme d'équipage pour la même pêche au Dogger's-Bank.

3. La prime de 50 fr. sera due quand le marin, ayant pêché au grand banc, ira pêcher à Saint-Pierre et Miquelon.

4. La prime d'armement n'est accordée qu'une fois par campagne de pêche, quand même le navire aurait fait plusieurs voyages dans une même saison.

5. Il est accordé une prime sur les morues transportées directement des lieux de pêche, soit de Terre-Neuve, soit de Saint-Pierre et Miquelon, aux destinations ci-après, savoir :

30 fr. par quintal décimal pour celles qui seront introduites aux colonies françaises, tant en Amérique qu'au delà du cap de Bonne-Espérance.

10 fr. par quintal métrique pour celles qui seront introduites en Espagne ou dans les états étrangers de la Méditerranée.

Art. 6. Il est accordé une prime de 12 fr. par quintal décimal sur les morues réexportées des ports du royaume et introduites en Espagne, en Portugal ou dans les états étrangers de la Méditerranée.

7. La prime sera de 10 fr. par quintal decimal sur les morues introduites en Espagne par la frontière de terre.

8. Les primes pour introduction ou exportation ne sont acquises que sur les morues parvenues, introduites et livrées au commerce pour la consommation alimentaire dans les lieux de destination.

9. Le transport des morues chargées aux lieux de pêche pour les destinations susceptibles de primes pourra être fait soit par les navires pêcheurs, soit par des navires partis des ports de France, pour aller recevoir les produits de la pêche.

10. Il sera payé 20 fr. de prime par quintal décimal des rogues de morue que les navires pêcheurs rapporteront en France du produit de leur pêche.

11. La prime accordée aux armemens pour la pêche de la baleine, soit dans les mers du nord, soit dans les mers du sud, sera de :

50 fr. par tonneau sur les armemens composés de Français, sans exception.

25 fr. par tonneau si, le capitaine étant Français, l'équipage est en partie étranger.

18 fr. par tonneau si le capitaine est étranger.

Aucune prime ne sera due si les deux tiers de l'état-major et des harponneurs ne sont pas Français.

Il ne pourra être admis plus d'un tiers d'étrangers dans l'équipage.

12. Le navire qui aura fait la pêche, soit dans l'Océan pacifique, en doublant le cap Horn ou en franchissant le détroit de Magellan, soit au sud du cap Horn, à 60° degrés de latitude au moins, obtiendra au retour un supplément de prime, s'il rapporte en produit de sa pêche la moitié au moins de son chargement, ou s'il justifie d'une navigation de seize mois au moins.

Cette prime supplémentaire sera de 40 fr. par tonneau pour les armemens entièrement français.

De 20 fr. pour les armemens d'équipage mixte, capitaine français.

De 15 fr. si le capitaine est étranger.

13. La prime supplémentaire sera de 20 fr., 10 fr. ou 7 fr. 50 cent., respectivement par tonneau pour les navires qui auront pêché à l'est du cap de Bonne-Espérance, à 45° au moins de longitude du méridien de Paris et de 48 à 50° de latitude méridionale.

14. Aucun navire baleinier n'aura droit à la prime qu'à concurrence du maximum de 500 tonneaux. Il n'est point dû de prime aux embarcations auxiliaires ou accessoires de l'armement.

15. Tout marin qui aura fait cinq voyages consécutifs à la pêche de la baleine sera admissible au commandement d'un navire baleinier.

16. Les ordonnances royales détermineront la distinction entre les hommes de mer susceptibles de compter pour la prime, et les autres hommes embarqués qui n'y auraient pas droit.

La nature des soumissions à exiger des armateurs avant de payer les primes d'armement.

Les primes à fournir pour justifier de la destination accomplie.

Les déclarations à faire au départ pour les navires non pêcheurs partant pour lever des cargaisons aux lieux des pêches.

La justification du départ, de l'arrivée, de l'admission et du versement dans le commerce, pour la consommation alimentaire, des morues exportées aux destinations susceptibles de prime.

La forme des pièces et la liquidation des primes.

17. Les mêmes ordonnances pourront déterminer l'époque à laquelle les armemens annuels, pour la pêche de la morue, devront être mis à la mer, afin d'obtenir la prime.

La proportion du nombre d'hommes d'équipage avec le tonnage du navire pêcheur.

18. Tout armateur qui n'aurait pas fait suivre à son armement la destination portée en sa soumission sera passible du paiement du double de la prime qu'il aurait reçue ou indûment demandée.

19. Les primes fixées par la présente loi ne seront accordées qu'aux armemens ou transports de produits effectués par bâtimens français, et aux seuls produits de la pêche française.

20. Les dispositions de la présente loi cesseront d'avoir effet le dernier jour de février 1837.

Comme cette loi n'accordait de prime que jusqu'au dernier jour de février 1837, la loi de 1836 a continué cet encouragement jusqu'à fin février 1842; mais d'après l'échelle de croissance de la loi de 1832, cette prime diminuait chaque année de 4 fr.; la loi de 1836 l'a fixée à 40 fr., du 1er mars 1837 au 1er mars 1838, en la soumettant à la même réduction annuelle; ainsi elle ne sera que de 34 fr. du 1er mars 1841 au 1er mars 1842. La loi du 29 juillet 1836, qui règle la législation actuelle sur la pêche en général, accorde une prime de 20 fr. par 100 kilogrammes à la réexportation aux colonies des morues séchée outre mer. En voici les principales dispositions :

Art. 1er. A partir du 1er mars 1837, les primes accordées par l'art. 3 de ladite loi par quintal métrique de morues sèches de pêche française, introduites aux colonies françaises, seront réduites, savoir : à 20 f. sur les morues exportées des ports de France sur la susdite destination ; à 26 fr. sur les morues qui y seront transportées directement de Saint-Pierre et Miquelon et des côtes de Terre-Neuve directement, ou des ports de France quand elles y auront été entreposées; les conducteurs de l'entrepôt seront réglés par une ordonnance.

Art. 2. A partir du 1er mars 1838, ces primes diminueront chaque année de 1 fr., de sorte qu'elles ne seront plus du 1er mars 1841 au dernier jour de février 1842, que de 16 fr. par quintal métrique de morue importée de France aux colonies; de 22 fr. par quintal métrique de Saint-Pierre et Miquelon des côtes de Terre-Neuve directement, ou des ports de France quand elles y auront été entreposées.

Art. 3. La prime d'armement pour la pêche de la morue, fixée à 50 fr. par homme d'équipage embarqué pour la pêche et sécherie aux îles Saint-Pierre et Miquelon par l'art. 2 de la loi du 22 avril 1832, est réduite à 40 fr.

Art. 4. L'art 3 de la loi n'aura son effet que sous la condition d'embarquer au moins 50 hommes si le navire jauge 188 tonneaux et au dessus, ou 30 hommes si le navire jauge moins de 188 tonneaux.

Les navires français peuvent exercer la pêche de la morue, d'après le traité entre la France et l'Angleterre, sur les côtes de Terre-Neuve, depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap de Praya, en passant par le Nord et sur le grand banc de Terre-Neuve, dans les parages de l'Islande et sur le Dogger's-Bank, ainsi que sur les côtes des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Les introducteurs de morues sèches de pêche française, dans les possessions françaises, sur les côtes du Sénégal, jouiront des primes accordées par l'art. 3 de la loi du 22 avril 1832, soit pour les expéditions directes des lieux de pêche, soit pour les réexportations de France.

Police et règlement pour les pêches de Terre-Neuve. Suivant la lettre du ministre de la marine, en date du 17 avril 1836, adressée à M. Lavaud, capitaine de corvette, commandant le brick *le Cuirassier*, se rapportant au service de la station de Terre-Neuve, relativement à la police de la navigation et des pêches maritimes, le gouvernement anglais s'étant plaint, à diverses reprises, d'infractions commises par les pêcheurs français, aux clauses des traités qui fixent les limites à observer pour l'exercice de la pêche dans les parages de Terre-Neuve, que ce n'est pas seulement à la côte sud de Terre-Neuve qu'ont été commises ces infractions, mais qu'il en a été exercé dans d'autres parties des possessions de l'Angleterre, et notamment dans le golfe Saint-Laurent, sur les côtes du Labrador, il est de l'intérêt comme du devoir de nos pêcheurs, ajoute M. le ministre, de ne point violer les limites des pêcheries anglaises; s'ils veulent que leurs propres droits soient respectés, il faut qu'ils donnent l'exemple.

Mais quelles sont donc, d'après les stipulations des traités, les distances auxquelles nos pêcheurs doivent se tenir des côtes réservées aux pêcheurs anglais dans les mers de Terre-Neuve? Cette désignation essentielle fait le sujet de la note qui est annexée chaque année aux instructions générales sur le service de la station, et de laquelle il résulte que les pêcheurs français ne peuvent faire la pêche, savoir : 1° Qu'à 3 lieues de toutes les côtes appartenant à la Grande-Bretagne dans le golfe de Saint-Laurent.

2° Qu'à 15 lieues des côtes de l'île du cap Breton ou île Royale en dehors dudit golfe.

3° Qu'à 30 lieues des côtes de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse.

La note dont il s'agit, relevée sur les divers

traités de 1713, 1763 et 1783 offre, je dois le dire, une lacune importante en ce qu'elle n'indique point la distance à observer devant la côte sud de l'île de Terre-Neuve, et notamment dans la partie qui avoisine les îles Saint-Pierre et Miquelon, la raison en est que le traité de 1783, par lequel la propriété de Saint-Pierre et Miquelon a été rendue à la France, ne contient aucune indication à cet égard; mais, d'après les déclarations de la part de la Grande-Bretagne et la contre-déclaration de la part de la France, ayant autant de force que le traité même, il résulte que la pêche entre l'île de Terre-Neuve et celles de Saint-Pierre et Miquelon *ne pourra se faire de part et d'autre que jusqu'à mi-canal.* Par conséquent, la largeur entière du canal étant de 9 milles marins, c'est sur un rayon de 4 milles que se mesure la limite, et telle est la démarcation (4 1/2 milles), qui doit être observée par nos pêcheurs sur toute l'étendue des côtes de l'île de Terre-Neuve (côte sud et partie de la côte est) que l'Angleterre s'est réservée depuis le cap de Raye jusqu'au cap Saint-Jean.

Suivant les tableaux qui ont été publiés dans le rapport officiel fait, en 1833 (pag. 108), sur la pêche française, il résulte que, de 1826 à 1830 inclusivement, la quantité totale de morue pêchée pendant ces cinq années est de 1,223,006 quintaux, lesquels évalués à la cote actuelle des ports français, c'est-à-dire 20 fr., représentent une valeur de 24,460,120 fr.

Un tableau général des importations de pêche aux colonies françaises, de 1826 à 1830, qui s'élève à 91,733 quintaux, prouve que, malgré les grands sacrifices que la France fait pour favoriser les pêches, plus d'un tiers de la consommation dans les colonies a été fournie par les étrangers, surtout les Américains.

La morue qui est expédiée pour la France, par la Méditerranée, reçoit une prime de 12 fr. par quintal. Celle pour l'Espagne, par frontière de terre, 10 fr., et l'on paie 20 fr. par quintal pour toute morue laitée importée en France, provenant de pêche française. Un nombre moyen annuel de 6,690 marins sont employés en France à cette pêche qui reçoit une prime annuelle de 4 millions.

Produits de la pêche de la morue, en 1837, *d'après le tableau publié par l'administration de la douane.*

Les retours de la pêche de la morue effectués dans les ports de France pendant la même année, ont été comme suit:

Produits de pêche importés.

17,584,721 kil. de morue verte;
16,040,965 kil. de morue sèche;
2,063,400 kil. d'huile;
177,183 kil. draches;
143,378 kil. rogues;
315,600 kil. issues;

par 431 navires d'un tonnage de 53,463 tonneaux, ayant 10,762 hommes d'équipage.

Exportations.

Morues sèches extraites des entrepôts:

Pour la Martinique. . . .	179,370 kil.
» la Guadeloupe . . .	272,769
» Cayenne.	9,315
» Bourbon.	26,091
Total.	488,045 kil.

Report.	488,045 kil.
Aut. morues sèch. et vertes:	
Pour la Martinique	1,491,939
» la Guadeloupe. . . .	2,423,537
» Cayenne.	107,434
» Bourbon.	154,668
» l'Espagne, par terre.	384,493
» » par mer..	137,398
» l'Italie.	3,173,338
» le Levant.	281,006
» le Portugal.	25,000
Total général. . .	8,666,858 kil.

Plombage des morues exportées aux colonies. D'après une circulaire, les morues sèches exportées aux colonies sans bénéfice de prime sortant de l'entrepôt spécial établi par l'article 2 de la loi du 9 juillet 1836, auxquelles une prime supérieure est accordée, le plombage est nécessaire pour garantir l'identité des morues, tant au départ qu'à leur arrivée.

Quant aux morues qui ne sortent pas des entrepôts, et auxquelles on n'accorde que la prime inférieure, on les a affranchies de cette formalité dans les ports autres que ceux, où, à raison de la nature toute particulière des localités, il a été reconnu nécessaire de maintenir le plombage des marchandises sortant des entrepôts pour la réexportation. Ces ports sont ceux dont il est fait mention dans la circulaire n° 731.

Les pêches françaises sont menacées d'une ruine prochaine, malgré les primes du gouvernement et l'activité des marins pour se les approprier, par l'accroissement extraordinaire de la navigation et des pêcheries des Anglo-Américains de la Nouvelle-Ecosse, des ports de Gaspé, de New-Carlisle, surtout d'Halifax, leurs pêcheurs exécutant jusqu'à huit voyages sur le grand banc de Terre-Neuve et au delà, tandis que de France il s'en fait rarement deux par saison; et en 1835, il y avait déjà plus de 30 de leurs bâtimens qui exportaient dans ces différens ports des chargemens de leurs salaisons pour Cadix et pour tout le littoral du sud de l'Italie.

Pêche hollandaise de la morue. Sur le nombre total des 107 bâtimens destinés pour la pêche réunie du hareng et de la morue, 25 seulement se sont livrés à la pêche de la morue; cette pêche présente année moyenne les résultats suivans:

Produit de la pêche des bâtimens armés spécialement pour la pêche de la morue. .	5,000 ton.
Morues prises par les bâtimens armés pour la pêche du hareng. . . .	5,000
Morues pr. sur les côtes d'Islande.	2,100
Produits des armemens de Klaaswaal et Middelharnes.	1,500
Total.	13,600 ton.

Ces 13,600 tonnes, à 15 florins, terme moyen par tonne de morue fraîche, verte ou salée, donnent 204,000 flor. ou 432,480 fr.

Le gouvernement hollandais accorde pour cette double pêche, à laquelle il attache une grande importance, une prime d'encouragement fixée à 500 flor., qui, au change de 2 fr. 12 c., font 1,060 fr. par bâtiment, ce qui, pour les 107 armemens de 1833, a produit 53,500 flor. ou 113,420 fr., qu'il faut ajouter aux sommes précédentes des ventes des produits de cette double pêche.

D'une autre part, il faut déduire les dépenses des armemens des 107 bâtimens (ayant fait un

voyage), lesquelles ont été, à raison de 4,500 florins chacun, de . . . . 481,500 fl.

Frais de réarmement de 56 des mêmes navires pour un 2e voyage, à raison de 2,000 fl. chacun	112,000
Frais de réarmement de 3 bâtim. qui ont fait un 3e voyage, à raison de 500 florins	7,500
Total des dépenses	601,000 fl.
Ce qui donne	1,274,120 f.

Les recettes ayant été, savoir :

Pêche du hareng . . .	1,154,711 f.
Pêche de la morue . .	432,480
Prime	113,420
Total	1,700,611 f.

Balance en faveur de la pêche ou bénéfice	426,491
Somme égale	1,700,611 f.

La Hollande ne consomme guère qu'un quart environ du produit de sa pêche du hareng, et qu'un cinquième des produits de celle de la morue; le reste est livré à l'exportation, et l'on compte que les 4/5es des produits de la pêche de la morue sont expédiés en Belgique.

Pêche de la baleine en France. Il n'en est pas de la pêche de la baleine comme de celle de la morue ; cette pêche a des limites plus étroites, car son principal produit, l'huile, peut remplacer avantageusement les huiles de notre sol. C'est ce qui fait que, malgré la supériorité des bénéfices qui lui sont alloués, elle n'emploie que très-peu de navires. Ce n'est pas même sans peine qu'on a pu faire revivre cette industrie dans quelques-uns de nos ports. Avant la révolution de 1780, l'expérience attribuée à nos anciens baleiniers basques s'était éteinte, et il avait fallu que Louis XVI appelât à Dunkerque une colonie de pêcheurs nantuckois pour y former, par leur exemple, des pêcheurs baleiniers. En 1816, nous n'avions plus un équipage en état d'entreprendre une expédition de pêche, et ce furent des Américains qui vinrent s'établir au Havre pour profiter des premiers encouragemens accordés.

En 1816, les primes offertes par le gouvernement encouragèrent les armateurs à faire des armemens pour la pêche de la baleine ; néanmoins, ces expéditions étaient bien inférieures à celles de l'Angleterre. En 1831, il n'y eut que 16 navires français jaugeant 6,412 tonneaux, avec 551 hommes d'équipage, qui y ont été employés; tandis qu'en Angleterre, cette pêche a occupé 110 navires jaugeant 36,472 tonneaux, avec 4,828 hommes d'équipage.

Une série d'ordonnances royales encouragea cette pêche dans les ports de France. En 1816, la prime offerte par le gouvernement était de 50 fr. par homme, avec la faculté d'admettre deux tiers d'étrangers dans la composition des équipages.

De 1819 à 1820, on accorda successivement 60 et 70 fr., par chaque tonneau de la partie du navire, pour prime de départ si l'équipage était français, et seulement 30 et 40 fr. si l'équipage était mixte, y compris le capitaine. Au retour, il y avait une nouvelle prime égale à la première, si l'on avait pêché dans la mer du sud, au delà du cap Horn, ce qui comportait une longue navigation. Le retour de la pêche du Nord n'obtenait que demi-prime en considération de la brièveté du voyage. Une prime inférieure s'accordait au retour de la pêche entreprise à l'est du cap de Bonne-Espérance.

Ces faveurs jusqu'en 1830 ne déterminèrent cependant que six à sept armemens par campagne. La dépense se bornait alors à 140,000 fr. environ par année, et comme il y avait à peine 150 Français qui fissent partie des équipages de pêche, leur apprentissage se trouvait chèrement acheté.

Une ordonnance du 7 décembre 1830, qui fit règle pour 1830 et 1831, porte à 90 fr. par tonneau la prime des équipages français. Cette ordonnance seconda l'émulation qui avait commencé à se manifester, et donna une puissante impulsion. Il y eut 18 armemens dans chacune des deux années qui suivirent; le nombre moyen des matelots s'éleva à 290, et comme la dépense des primes, en y ajoutant celles des retours, se monta à 406,500 fr., il s'ensuivit que chaque homme employé à la pêche de la baleine coûtait à l'état 400 fr. par an.

D'après l'ordonnance du 7 décembre 1829, une prime supplémentaire ajoutée à celle de 1827 fut accordée aux navires baleiniers de la côte du sud-est du cap de Bonne-Espérance. La double prime fut aussi donnée aux navires pêcheurs à une latitude nord au dessus de 60 degrés, et comme on trouve rarement les baleines à une latitude au dessous de 60 degrés, le ministre dit que la prime de 180 fr. par tonneau a été constamment payée.

Le ministre établit dans son rapport (p. 14) que 12,000 marins ont été encouragés dans la pêche de la morue au prix d'une somme de 4,000,000, ce qui fait 333 fr. 33 c. par homme ; tandis qu'il évalue (p. 12) que les 550 marins employés dans la pêche de la baleine ne coûtent pas à l'état moins de 1,000,000, soit 1,818 fr. 18 c. par homme.

La loi de 1832, qui règle la pêche de la baleine en France, établit une prime de 70 fr. par tonneau, à partir de mars 1832 jusqu'en mars 1833, dans le cas où tout l'équipage est français. La prime doit être diminuée de 4 fr. chaque année, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à 54 fr. Un équipage, dont le tiers est étranger, ne reçoit qu'une prime de 48 fr. par tonn. qui sera diminuée de 2 fr. par an jusqu'à 40 fr. Une prime supplémentaire de 50 fr. par tonneau, décroissant de 3 fr. par an, à tout navire dont l'équipage est français, et de 24 fr., décroissant de 1 fr. par an, s'il y a un tiers d'étrangers, lorsque ces navires doublent le cap Horn ou atteignent 60 degrés de latitude sud; s'ils reviennent avec moins d'un demi-chargement, ou après une absence de 6 mois. Le maximum d'un simple baleinier doit être de 500 tonneaux.

Rapport sur la pêche de la baleine. Le capitaine de frégate, M. Ferrin, commandant la corvette *la Circé*, dans son rapport, du 18 mai 1835, à M. le ministre de la marine, donne les renseignemens suivans sur la pêche de la baleine dans le grand Océan. Les points les plus favorables pour cette pêche, sur la côte occidentale d'Afrique, sont : Elisabeth-Bay, Angra-Pequena, excellente baie pour la pêche ; la Conception, bonne aussi, mais où les bâtimens sont exposés à éprouver des ras de marée. Walwich-Bay, bon mouillage et favorable à la pêche; les jardins par 22° 38' de long.; le cap Gross et toute la côte de ce point qui s'étend au Nord jusqu'à Tigre-Bay. Le port d'Alexandre n'est fréquenté que par les baleiniers qui font leur retour en France. On ne

trouve d'eau douce sur aucun des points de ces côtes. La pêche s'y fait depuis le 1er mai jusqu'à la fin d'août.

Au large du cap de Bonne-Espérance, la pêche se fait au mois d'octobre, entre 33° et 35° de latitude, et depuis 12° jusqu'au 6° de longitude E. jusqu'au méridien ; au mois de novembre, entre 33° et 35° de latitude, et depuis 6° de longitude E; enfin, pendant le mois de décembre elle a lieu entre 35° et 37° de latitude, depuis le méridien jusqu'au 7° de long O.

Au mois de janvier, les pêcheurs quittent ces parages et se rendent par 40° et 42° de lat. sud depuis 3° de long. est jusqu'à 5° de long. ouest, où ils continuent leurs opérations jusqu'au mois de février. Alors, ceux qui ont fait leur pêche retournent à leur port d'armement ; les autres vont à Saldanha, au cap, où ils restent jusqu'à la fin d'avril : ils se dirigent en partie dans le canal de Mozambique, en partie sur les côtes occidentales d'Afrique, où ils continuent leurs pêches dans les endroits ci-dessus désignés; il en est d'autres qui, n'ayant pas réussi aux îles de Tristan d'Acunha, vont à l'île Gouth jusqu'à la fin de février; d'autres, enfin, se rendent aux îles Malouines, où ils restent jusqu'à la fin de mars, époque à laquelle ils vont doubler le cap Horn s'ils n'ont pas encore réussi.

En général, la pêche de la baleine, dit le capit. Ferrin, est malheureusement exploitée moins bien par les Français que par les Américains, et nous ajouterons par les Anglais, à cause du mode adopté par les armateurs, de faire commander leurs bâtimens par des capitaines au long cours, tandis que toute l'autorité est laissée entre les mains d'un patron ou capitaine de pêche, ce qui met la désunion parmi l'équipage et fait souvent manquer l'entreprise.

Décadence de la pêche de la baleine. La décadence de la pêche de la baleine, dans les mers de l'extrémité du nord-ouest du globe, s'est opérée assez rapidement depuis quelques années, comme il résulte d'après le nombre des navires baleiniers, qui, depuis 1820, a toujours été en diminuant. Dans la campagne de 1837, 142 baleiniers furent expédiés des ports de l'Angleterre pour cette pêche ; en 1832, on n'en comptait plus que 81, et en 1836 leur nombre a été réduit à 50. Il y a environ 20 ans que la ville d'Aberdeen, seule, mettait en mer annuellement 14 bâtimens; tandis qu'à la campagne de 1837 il n'y eut que 4 baleiniers qui sortirent de ce port.

Cette décadence n'a rien de surprenant, si l'on considère que l'on est obligé, aujourd'hui, d'aller chercher la baleine dans les régions les plus profondes du nord, entre les glaçons flottans et les rochers de glace du détroit de Davis, où les dangers sont bien plus grands que dans les mers du Groenland-Oriental.

Il résulte des calculs approximatifs, que les 35 navires baleiniers qui ont été armés au Havre pour cette pêche en 1834, que ce port emploie, année moyenne, de 11 à 1,200 marins d'élite, pour un tonnage total de 14,000 tonneaux, et que les autres ports du royaume, n'armant ensemble que 19 bâtimens baleiniers ; le Havre se trouve posséder à lui seul près de deux fois autant de ces sortes de navires que tout le reste de la France maritime.

Malgré le zèle exagéré de quelques économistes qui se sont élevés contre toute espèce de primes, on ne peut avancer qu'avec la réduction progressive que l'on fait éprouver au chiffre des allocations réservées à ces armemens : l'industrie baleinière ne coûte guère annuellement, au budget, qu'un million de francs, et l'on doit espérer que bientôt cette industrie, encore si nouvelle en France, pourra marcher d'elle-même dans la voie du progrès que les primes lui ont ouverte, aucune allocation n'aurait été mieux employée que celle qui aurait doté la France d'une branche de navigation et de commerce, qui occupe un si grand nombre d'ouvriers, qui forme un si grand nombre d'excellens matelots, et qui rapporte annuellement dans nos ports une valeur de 607 millions, après avoir alimenté nos chantiers aux prix de 5 à 6 millions; l'industrie des constructions se perfectionne et se multiplie avec rapidité.

Pêche de la baleine en 1837. L'administration de la douane a publié l'état des navires expédiés des divers ports de France, en 1837, pour la pêche de la baleine, savoir :

	Nav.	Tonnage.	Equip.
De Marseille. . .	1	394	34
De Bordeaux . .	3	1,378	123
De Nantes. . . .	3	1,094	102
De Dunkerque. .	2	790	70
Du Havre	35	15,774	1,142
Total. . .	44	19,430	1,471

Etat des navires qui ont effectué, en 1837, leur retour de la pêche à la baleine.

Le nombre des navires de retour n'a été que de 32, ayant un tonnage de 13,441 tonneaux, avec 1,026 hommes d'équipage.

Les produits de la pêche rapportés ont été, savoir : graisse de baleine, 5,422,297 kil.; de cachalot, 20,506; d'éléphant de mer, 97,523, et en fanons de baleine, 159,656.

Pêche de la baleine des autres peuples. Les Anglais, les Hollandais et les marins des villes anséatiques sont presque les seuls qui font cette pêche sur une grande échelle, à laquelle la France commence de prendre une part active, encouragé par les primes du gouvernement. On peut juger de l'importance de ces entreprises par leurs résultats pendant les 14 années antérieures à 1826, pendant lesquels l'Angleterre a employé dans les mers du nord 1,864 bâtimens baleiniers, dont les retours ont produit 6,276,790 liv. sterl. Pendant la même période, les 40 à 50 navires employés tous les ans dans les mers australes ont produit des retours pour la somme énorme de 13,600,000 liv. st. Les Anglo-Américains, les seuls rivaux des Anglais, font aussi des bénéfices considérables dans la pêche de la baleine pour laquelle ils sont si favorablement situés, faisant des voyages moins longs, et ayant un système d'armement beaucoup plus économique ; ils arment tous les ans environ 200 bâtimens baleiniers. Les Danois et les marins des villes anséatiques emploient annuellement de 60 à 80 navires. Quant aux Hollandais, qui étaient autrefois les maîtres de cette pêche (dans les XVIe et XVIIe siècles), ils n'y envoient qu'un très-petit nombre de baleiniers ; ils s'adonnent plutôt à la pêche du hareng, et du cabillaud ou de la morue.

Pêche de la baleine des Américains des Etats-Unis. La pêche de la baleine se divise aux Etats-Unis en pêche de spermacetti et en pêche de la baleine. Le nombre des vaisseaux qui sont employés à la première pêche s'élève à environ 250; leur voyage dure une moyenne de 30 mois, et leur

armement est évalué à 35,000 dollars chaque. Le nombre des navires occupés à la seconde pêche est d'environ 150, et le capital employé à leur armement est de 18,000 dollars pour chaque bâtiment; le voyage de ces vaisseaux est d'environ 10 mois. Par conséquent, l'entier capital employé dans ces pêcheries n'est pas moins de 12 millions de dollars. Le montant de leurs produits, pendant deux années, est ainsi qu'il suit :

	1831.	1832.
Barr. d'huile de baleine.	118,000	175,000
dito d'huile spermacetti.	110,000	80,000
Livres pesans de fanon.	1,000,000	1,350,000

Le produit annuel de la pêche, calculé d'après une moyenne des quatre dernières années, s'élève à 4 millions et demi de dollars.

L'huile spermacetti est consommée aux Etats-Unis, où elle sert à l'éclairage des lampes; tandis que l'huile de baleine, ainsi que les fanons sont pour la plupart exportés, particulièrement dans l'Europe septentrionale. Le tonnage des vaisseaux est d'environ 132,000 tonneaux, avec 10,000 marins.

Pêches des perles. Il existe des pêches de perles en Occident et en Orient, dont les produits forment les principales distinctions des perles dans ces deux espèces; on pêche des perles en Occident, c'est-à-dire en Amérique, sur les côtes de Californie, du Pérou et principalement de l'isthme de Panama; c'est même de ce dernier parage qu'arrivent la plupart des perles, dont on fait commerce en France. On compte quatre pêches de perles en Orient : la première, sur la côte de l'île de Baharein, dans le golfe Persique; la seconde, sur la côte de l'Arabie-Heureuse, près la ville de Califa; la troisième, sur les côtes de l'île de Ceylan; la quatrième, au Japon, et l'on pourrait y ajouter une cinquième sur les côtes de l'île de Sumatra. Nous nous bornerons à décrire la pêche des perles qui se fait sur la côte de l'île de Ceylan : c'est la pêche la plus considérable et aussi la plus renommée de tout l'Orient.

Pêche des perles sur la côte de l'île de Ceylan. Le gouvernement anglais, de la colonie de Ceylan, entreprend quelquefois cette pêche à ses frais et risques; quelquefois il loue ses bateaux pêcheurs à un certain nombre de spéculateurs; mais le plus souvent il vend le droit de pêche à un seul individu qui sous-traite avec d'autres. La pêche de l'année 1804 avait été adjugée pour la somme de 120 mille liv. st., environ 3 millions de francs.

A l'entrée du mois de mars la pêche commence; plus de 250 bateaux y sont ordinairement employés. Ces bateaux viennent des différentes parties de la côte de Coromandel, avec leurs équipages, leurs plongeurs et tout leur appareil de pêche. Après une série d'ablutions et de conjurations superstitieuses, les pêcheurs montent les bateaux à minuit, guidés par les pilotes; dès qu'ils arrivent au banc, ils jettent l'ancre et attendent jusqu'au jour.

A sept heures du matin, quand les rayons du soleil commencent à répandre un certain degré de chaleur, les plongeurs se mettent à l'ouvrage. Une espèce de guindal formé de rames et de pièces de bois est disposé de chaque côté du bateau. Il sert à porter la corde du plongeur, qui a à l'une de ses extrémités une pierre du poids de 50 livres, avec laquelle le plongeur descend au fond de la mer. Il est nu à l'exception des reins, qui sont entourés d'une bande de calicot; il se bouche les narines avec une main, et de l'autre il tient une corbeille, dans laquelle il jette tout ce qu'il trouve. Le tems qu'il passe sous l'eau excède rarement une minute et demie, et dans ce court intervalle, quand le banc est abondant, un plongeur exercé peut jeter dans sa corbeille environ 150 huîtres.

Quand la journée tire à sa fin, sur un signal du pilote, toute la flotte rejoint le rivage. Chaque bateau prend sa station, et les huîtres sont disposées dans des enclos pavés, où on les laisse en tas avec une garde sûre pendant une dixaine de jours, tems nécessaire pour les amener à l'état de putréfaction; ensuite, on les jette dans un grand vaisseau rempli d'eau salée, où on les laisse pendant douze heures, afin d'amollir leur partie putréfiée; alors on les prend une à une; on sépare les écailles et on les lave. Les écailles qui contiennent des perles sont mises à part, et passent dans les mains des trieurs chargés de les arracher avec des pinces. On substitue à l'eau enlevée qui était sale de l'eau pure dans le baquet, et l'on agite sans cesse le sédiment, de sorte qu'à la fin, le sable et les perles restent seules au fond où on les laisse rasseoir.

Il est facile d'y saisir les grosses perles; mais la recherche des petites est un travail long et minutieux.

Après qu'on a bien lavé, séché et essuyé les unes et les autres, on les dispose par classes, selon leur grosseur, au moyen d'un crible; on les perce ensuite d'un trou pour les passer dans un cordon, et c'est ainsi qu'elles sont livrées au commerce.

Pêches des perles dans la Grande-Bretagne. L'ancienne île de Bretagne a été renommée pour ses perles dès l'antiquité. L'histoire nous apprend que César s'est déterminé à l'invasion de cette île, d'après des rapports exagérés sur les perles que l'on trouvait dans les rivières britanniques.

Suétone en fait positivement mention; néanmoins, en comparant ces perles avec celles de l'Orient, on les a trouvées beaucoup inférieures et de peu de valeur à cause de leur teinte brune et livide et de leur petite dimension. On a quelquefois trouvé de bonnes perles dans les moules de plusieurs rivières de la Bretagne, mais pas en assez grande quantité pour en faire un objet important. Dans le dernier siècle on en a trouvé quelques-unes d'une grande dimension dans les rivières des comtés de Tyrone et de Donegal, en Irlande. Il s'en est trouvé une qui pesait jusqu'à trente-six carats et qui fut évaluée à 40 liv. st.; mais comme elle n'était pas d'une belle eau transparente, elle a beaucoup perdu de sa valeur. On a trouvé d'autres perles qui ont été vendues 4 liv. 10 s.; il y en a même une qui fut achetée 10 liv. st. Cette dernière a été revendue à Lady Glenlealy qui la fit mettre dans un collier, et qui a refusé 80 liv. que lui en a offert la duchesse d'Ormond.

Dans son Voyage en Ecosse, M. Pennant nous apprend qu'il existe aussi dans ce pays une pêche considérable de perles dans le voisinage de Perth, et qu'on a envoyé de 1,761 à 1,799 pour la valeur de 10,000 liv. st. de perles à Londres; mais elle a été épuisée par l'imprudente destruction des moules. La seule pêche des perles qui existe actuellement dans les îles britanniques se trouve à l'embouchure de la rivière Conway, dans l'Arvon et le détroit de Menai. Cette pêche est en activité depuis plusieurs années, et occupe un certain nombre de personnes industrieuses. Mais il faut observer qu'il y a deux espèces différentes de

moules dans la Conway : l'une est une moule d'eau douce, *mya margaritifera*, *cragen y dylu* et *le mytilus edulis*, *cragen las*. L'on pêche la première espèce bien loin en amont de la rivière, près de Llanswst, où l'on rencontre quelquefois des perles peu inférieures à celles de l'Orient. Sir Richard Wynn, aumônier de la reine Catherine, épouse de Charles II, en présenta une de cette espèce à S. M., et qui existe encore parmi les bijoux de la couronne. Mais ces perles sont si rares qu'elles ne peuvent pas constituer un commerce permanent, ni une ressource pour le pays; l'autre espèce le *cragen las* se trouve abondamment, cependant moins qu'autrefois, sur la barre qui est à l'embouchure de la rivière ; on prétend même que la pêche qu'on en fait rapporte 1,000 liv. st. par an ; quoi qu'il en soit, il y a toujours un grand profit. Ces perles sont ordinairement petites et elles ont peu de lustre, ayant une teinte blanchâtre sale et une forme irrégulière ; on en trouve aussi des noires et de couleur bleue foncée.

Pêcheries de perles en France. Depuis longtems on pêche des perles dans les rivières des Vosges; des pêcheurs ont trouvé dans des sables des perles assez belles ; mais, ce fait n'est pas nouveau ni extraordinaire, puisqu'on en trouve dans plusieurs rivières d'Europe; notamment en Bohême, des perles d'eau douce ; on en trouve également en Ecosse. Ce n'est qu'en 1812 qu'on en a trouvé, en France, d'assez belles et assez abondantes pour mériter la peine d'être recherchées. M. Dartigues en a envoyé quelques-unes à l'Institut, qui ont été ramassées dans les ruisseaux des Ardennes, voisins de ses manufactures de glaces, à la droite de la Meuse et de Givet; ces perles ont été trouvées dans les sables, roulées par ces ruisseaux; elles ont toutes la qualité qu'on dit être propre à celles qu'on pêche dans la Bohême : il y en a de couleurs et de formes très-variées ; on en trouve dans le nombre qui sont très-rondes et d'une fort belle couleur. Il est probable que si quelqu'un voulait se donner la peine d'encourager cette pêche et diriger ceux qui s'en occuperaient, on parviendrait, en peu de tems, à rassembler et à assortir une quantité de perles indigènes, suffisante pour en faire un objet de commerce avantageux. Il s'en trouve aussi d'assez belles dans la Lorraine et dans la Volt-Landie. L'empereur Rodolphe II en possédait une de 120 carats de la forme d'une poire.

Pêche du corail sur la côte de l'Algérie. Le principal établissement de la pêche du corail est dirigé par une riche compagnie de Marseille ; il est situé à la Calle, à 35 lieues ouest de Tunis. Le corail est surtout abondant sur des rochers sous-marins qui s'étendent entre Bizerta et le fort Génois, dans un espace de 25 lieues. A une époque fixée, 20 canots y gagnent ordinairement le large, portant chacun un équipage de 10 hommes, y compris un patron qui assume sur lui toute la responsabilité de l'expédition.

Un calcul sommaire des dépenses occasionées par chaque canot fera juger de l'importance de la pêche du corail et du prix auquel il doit être vendu pour donner quelque bénéfice.

Chaque canot paie au gouvernement français une taxe annuelle de 216 piastres (1,166 fr. 40 c.) pour la pêche d'été, et de 104 piastres (561 fr. 60 cent.) pour celle d'hiver, ou de 320 piastres (1,728 fr.) pour toute l'année. En ajoutant à cette dernière somme celle de 3,240 fr. pour 9 pêcheurs à 30 fr. par mois, terme moyen, on aura 4,968 fr. ; en outre, le patron, à 60 fr. par mois, 720 fr. pour la nourriture de l'équipage, à 50 c. par homme par jour, 1,825 fr. Ainsi le total de la dépense annuelle de chaque canot est de 7,513 fr.

Le produit des pêches s'élève l'une dans l'autre à 150 livres en été, et à 50 en hiver pour chaque canot. La pêche est heureuse s'il y a excédant. Mais si le résultat est au dessous de 100 livres, la dépense n'est pas couverte, car le corail se vend ordinairement de 7 à 8 fr. l'once dans son état naturel ; mais piqué ou en morceaux, il ne rend pas plus de 6 fr. Le prix courant est de 70 à 75 fr. la livre de 12 onces. Si donc la pêche n'a produit que 100 livres, la vente ne rend que 7,500 fr., somme inférieure aux dépenses. Si elle produit 130 livres, la vente rend 11,250 fr., et si elle donne 200 livres, le résultat de l'année est de 15,000 fr. On obtient dans ce cas un bénéfice satisfaisant.

Le nombre des canots établis à la Calle varie singulièrement; il y en avait 200 en 1836 ; en 1837, on en comptait 200 pendant l'été, et 50 seulement pendant l'hiver. Cette branche d'industrie a donné pendant cette dernière année au gouvernement français un revenu de 152,280 fr. L'ancienne compagnie envoyait chaque année 7 à 800 canots ; il y en a eu 458 en 1825, 399 en 1826.

Autrefois un tiers des embarcations était frêté par des armateurs français ; mais aujourd'hui, sur 200, il y en a tout au plus 10 ou 12 appartenant aux Corses, les autres sont équipés par des Napolitains, des Génois ou des Toscans. On ne peut expliquer cette différence que par le peu de demandes de corail en France pendant ces dernières années, lorsqu'il est plus estimé dans les autres pays. La plus grande partie est envoyée en Chine, où le prix en est très-élevé.

L'exploitation des bancs de corail sur le littoral de Bone a pris un accroissement considérable ; en 1832, le nombre des bateaux pêcheurs, qui n'était que de 62, s'est élevé, en 1836, à 245, et les droits qui n'avaient été que de 68,758 fr. 80 c. sont montés, pendant cette dernière année, à 242,222 fr. 40 c. ; ce qui démontre l'efficacité de la protection de la France, et la confiance que l'occupation donne aux peuples du littoral de la Méditerranée.

On peut juger des progrès de cette branche d'industrie par le tableau suivant :

Tableau de la pêche du corail de 1832 *à* 1836.

Années.	Bateaux.	Droits.	
1832.	62.	63,758 fr.	80 c.
1833.	99.	109,954	80
1834.	131.	124,273	»
1835.	150.	167,175	20
1836.	245.	242,222	40

Il y a à Marseille une grande manufacture qui polit le corail brut et en fait toute sorte d'objets, tels que des colliers, des boucles d'oreilles, des bracelets, etc., dont il se fait un grand débit sur la côte de Guinée, et auxquels les négresses attachent un grand prix pour leur parure. Il existe aussi à Gênes une semblable fabrique qui fait une grande consommation de corail.

PECUL, poids auquel, suivant Marsden, on vend le camphre de Sumatra à la Chine, correspondant à 100 cattys ou 133 livres anglaises.

PEDIR, ville située sur la côte nord de l'île de Sumatra, dans l'Océanie, ou le Grand-Archipel-Indien, à 15 l. d'Achem. Elle est l'entrepôt d'un commerce important : les exportations consistent surtout en betel, poivre, cire, camphre, benjoin,

rotins et poudre d'or. Les Hollandais sont en possession de tout le commerce de cette ville, ainsi que de celui de la plus grande portion de l'île.

PEIGNAGE. C'est une opération que l'on fait subir aux laines longues et lisses avant le filage; lorsqu'elles doivent servir à la fabrication des tissus unis ou croisés de toutes sortes de qualités; ce peignage se fait à l'huile, à la graisse ou au beurre, et même au lard dans quelques endroits. A Courtray, Tourcoing et autres lieux de la Flandre, on peigne le plus généralement au beurre, tandis qu'à Lille, Roubaix et aux environs on peigne à l'huile de graine, de même qu'en Picardie et même en Champagne. L'usage des huiles, graisses ou beurres, consiste principalement à en imprégner en peignant une partie de la laine, qui enduit ainsi le reste par l'action du peignage; on lave ensuite ces laines qui ont subi cette opération; on les fait sécher et on fait des liasses distinguées par les qualités, soit de blanc, de nuances ou de finesse; on les porte au piloir où on les dispose au filage. Le peignage forme une branche d'industrie assez considérable par le grand emploi que l'on en fait pour le tissage d'un grand nombre d'étoffes de laine, dont la mode a considérablement augmenté la consommation.

PEIGNE. Le peigne, comme l'on sait, est un instrument qui sert à démêler les cheveux et aussi à les soutenir au besoin. On en fabrique de différentes manières, soit de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, d'acier; il y en a de différentes façons: soit à dos ou à deux côtés de dents, soit de recourbés à deux fins, etc; on ne fabrique plus autant de peignes en buis et en écaille, depuis que l'usage de la corne est devenu plus général; ceux en buis ne sont en usage que dans la campagne; les plus petites espèces se désignent par des numéros et lettres, et les plus grandes par des chiffres; les lettres sont par n^os^ A, B, C, D, et O, après quoi commencent les numéros de chiffres, qui sont: 1, 2, 3, ainsi de suite jusqu'à 12, qui sont les plus grands; n° A, qui est le plus petit, n'a guère que deux pouces de largeur d'une oreille à l'autre, et de cette mesure tous les autres numéros augmentent de taille d'environ 6 lignes; en sorte que les plus grands peuvent avoir 8 à 10 pouces. Comme on ne fait pas des peignes de corne aussi petits que de buis, les numéros de ces peignes ne commencent qu'au n° 4 des autres; mais aussi vont-ils plus loin; l'on en compte depuis le 4e n° jusqu'au 15e, avec la même préparation de tailles que pour ceux de buis. Il se fabrique des peignes de buis, d'os, d'ivoire, de corne, d'écaille de toutes espèces, soit pour peigner les cheveux, soit pour les relever ou les soutenir. Les villes de France où il s'en fabrique la plus grande quantité, sont Paris et Rouen.

Les peignes de Rouen se distinguent par numéro: il y en a de deux sortes pour ceux de buis, comme nous l'avons dit, et d'une seule pour ceux de corne. On fabrique aussi des peignes très-élégans dans d'autres villes de France: telles qu'à Lyon, Dieppe, Saint-Claude, Saumur, Angers, Bordeaux, etc.

Commerce. Le commerce des peignes forme une industrie assez importante, et malgré la grande quantité qui s'en fabrique en France, on en importe une certaine quantité.

Importations. Suivant le registre de la douane, elles se sont élevées en 1837: envois en peignes d'ivoire à 1,443 kil., ayant une valeur officielle de 86,580 fr., dont la plus grande quantité 1,290 kil. de la Sardaigne; et autres, 868 kil. d'une valeur de 6,076 fr.

Exportations. Elles ont été beaucoup plus considérables: ceux en ivoire à 2,224 kil., d'une valeur de 133,440 fr.; en écaille 1,486 kil., d'une valeur de 356,640 fr.; et autres, 90,949 d'une valeur de 818,541 fr. Total, 1,308,621 fr.

Autres usages. On se sert aussi de peignes pour peigner diverses sortes de marchandises, comme bourre de soie, chanvre, etc.; lesquels sont en quelque manière semblables à ceux pour la laine, mais plus petits; les peignes des basses lisières sont à peu près de même, excepté qu'ils ont des dents des deux côtés. Depuis quelques années, on a beaucoup perfectionné les différentes espèces de peignes par brevet d'invention.

PEIGNES ou Rots. C'est un instrument de la plus haute importance pour le tissage des étoffes; il sert à diviser les fils de la chaîne, à les maintenir dans la disposition respective qu'ils doivent avoir dans les tissus, et dans une étendue égale à la largeur de l'étoffe. Ce nom de rots, qu'il portait jadis, et dont on se sert encore en différens endroits, vient de la matière la *canna*, en Italien, ou du roseau *arundo donax* des jardins, qui servait à faire les rots ou peignes jusqu'au milieu du siècle dernier, qu'on en fit en fer ou acier; on en fit plus long-tems usage dans la soierie; ils sont même encore en usage, car on en distingue toujours deux sortes: les uns en fer, les autres en roseaux et canne; on les emploie dans le tissage avec des distinctions plus ou moins marquées, suivant la qualité des étoffes; ceux en fer sont absolument indispensables pour toutes les étoffes à trames mouillées: le roseau s'amollirait promptement, se déjetterait et se pourrirait par l'humidité; ainsi le baracan, la panne, la serge de Rome, la turquoise, etc., se fabriquent toujours avec des rots en fer; tandis que l'on ne s'en sert pas aussi généralement pour les étoffes à trame sèche. On n'en use plus guère, même dans la fabrication des camelots, mais seulement dans celle des petites étamines où il entre de la soie; et encore est-il probable que les fabricans de ces sortes d'étoffe en viendront à les abandonner, comme l'ont fait ceux de divers genres de camelots; on ne fait plus guère usage d'autres rots que de ceux en acier dans les fabriques de soieries à Lyon, Tours, Avignon, Paris, etc.; si ce n'est pour quelques étoffes légères et délicates, et principalement pour la gaze, dont la trame mouillée l'exposerait à ternir la blancheur recherchée dans ce tissu léger de pur ornement. On n'est pas exposé à cet inconvénient, à l'égard des étoffes de laine tissée à trame mouillée. Nous observerons que le mot peigne a été donné à cet instrument, parce que sa forme se rapproche du peigne à peigner; ce nom, aujourd'hui plus généralement employé, a été substitué à celui de rots ou ros, qui était autrefois en usage.

MM. Chatelard et Perrin, à Lyon, sont renommés pour la fabrication des peignes à dents d'acier, qu'ils fournissent aux fabriques de tous les genres de tissus, tant nationales qu'étrangères. Parmi les peignes qu'ils avaient exposés au dernier concours, on en remarquait un d'une force extraordinaire, destiné à la confection des toiles métalliques; deux autres susceptibles d'élargir ou de rétrécir facilement sans perte ni dommage la fin d'une pièce d'étoffe; et un quatrième of-

frant une réduction de 170 dents au pouce, ou 3,400 dents sur 20 pouces, réduction qui peut à peine se concevoir et qui est devenue très-utile à la fabrique de Lyon ; ce qui augmente encore le mérite de ces peignes, c'est qu'ils en ont considérablement baissé les prix.

MM. Debergue, Desfriches et Cᵉ, à Lisieux, département du Calvados, fabriquent des peignes à tisser en acier et cuivre, destinés principalement pour la fabrication des lainages et de la passementerie ; ils ont des dents à forme lenticulaire, régulièrement espacées par un moyen mécanique, parfaitement unies et polies ; ceux à soudure, avec ligature en cuivre, sont extrêmement solides. Ces fabricans les ont tellement perfectionnés, qu'une médaille d'argent leur a été décernée par le jury, en 1834. Les commandes qui leur sont faites, de presque toutes les fabriques de France, les ont déterminés à établir des dépôts dans les principales villes de la fabrication. M. Lenain, à Paris, fabrique ses peignes au moyen d'une machine ; tandis que M. Maino, à Rouen, fabrique aussi bien ses peignes à dents d'acier, qu'il a trouvé l'art de rendre inoxidables.

PEIGNON, qu'on appelle entredent, est une espèce de laine que l'on ramasse derrière le peignon lorsque la laine est apprêtée.

PEINTURE. Cet art se subdivise en un grand nombre de branches, suivant les objets et les matières qu'il doit employer. Ainsi on peint de plusieurs manières, savoir : à l'huile sur le bois, la toile, le cuivre, le ferblanc vernissé, etc. ; à fresque sur des enduits de plâtre, en détrempe sur le bois, le carton et le papier ; en miniature sur le vélin, l'ivoire ; en pastel sur le papier, le parchemin ; en émail sur des plaques d'or, et plus communément de cuivre émaillées de blanc ; enfin sur verre et porcelaine au feu.

Substance des couleurs. Les couleurs qui servent à la peinture sont en grand nombre : ce sont les blancs de chaux, de plomb, de céruse, les massicots jaunes et blancs, l'orpin, la mine de plomb, le cinabre, le vermillon, la laque, les cendres bleues et vertes, le bois d'Inde, le style de grain, les noirs de fumée et d'ivoire, le vert de gris, l'émail, diverses terres ou ocres, tels que le jaune de Naples, le vert de Véronne, le rouge violet d'Angleterre, la terre d'ombre, la terre de Cologne, l'ocre de Ruth, les ocres jaunes et rouges, le vert d'Iris, le vert de montagne ; enfin le carmin et l'outre-mer, ainsi que la cochenille et l'indigo ; ces quatre dernières sont les plus précieuses, et d'un grand prix.

Liqueurs de délayage. Les liqueurs qui lient et délaient ces substances sont, pour la peinture à l'huile : les huiles de lin, de noix, d'œillette, d'aspic, de térébenthine ; pour celle en détrempe, la colle forte avec des rognures de gants ou de parchemin, quelquefois de la gomme bien bouillie ; et pour la miniature, de l'eau suffisamment gommée.

Pour composer les couleurs, on procède ainsi :

Blanc. On fait calciner des os de pieds de moutons sur un feu vif et clair jusqu'à ce qu'ils soient très-blancs, ensuite ils sont broyés et mêlés avec l'huile, ou bien on emploie de la même manière le blanc de céruse.

Brun. On calcine les os dans un creuset au lieu de le faire à feu ouvert. On emploie aussi des ocres à cet effet.

Jaune. Pour le préparer, on a un morceau de brique tendre et jaunâtre ; on la fait recuire au feu ; ensuite on prend le quart de son poids de blanc d'Iris ; en broyant et calcinant le tout ensemble, on lave ce mélange pour en séparer le sable, et on sèche lentement la partie fine pour la mêler avec l'huile.

Rouge. Pour cette couleur, on prend les pyrites qu'on trouve ordinairement mêlées avec la houille dans les mines, et après les avoir calcinées, on en obtient un très-beau rouge d'Inde.

Gris. On calcine ensemble l'ardoise bleue et les cendres d'os pulvérisés ; on les broie ensuite, on les lave, et on fait sécher doucement la partie fine pour la mêler avec l'huile.

Noir bleuâtre. On brûle à feu lent des branches de vigne dans un creuset couvert, jusqu'à ce qu'elles soient réduites en charbon, qu'on broie ensuite.

Pastels. Pour faire des pastels, on mêle la cendre d'os pulvérisés avec du blanc de baleine, auquel on ajoute les matières colorantes. On prend, par exemple, 3 onces de blanc de baleine sur une livre de cendres pulvérisées. Ce blanc est délayé dans une pinte d'eau bouillante ; on ajoute ensuite de la cendre d'os, et l'on broie le tout ensemble, avec autant de matière colorante qu'il en faut pour la peinture qu'on désire.

Si l'on veut faire de la craie blanche très-tendre, on mêle un quart de livre de blanc de craie ordinaire avec une livre de cendres d'os pulvérisés.

Les crayons colorés se composent en broyant les matières colorantes avec la cendre d'os.

Couleurs superfines pour peinture. La fabrique de couleurs (ancienne maison Lambertye), dont la réputation, il y a 20 ans, était européenne, n'a fait, sous la direction de M. Panier, qu'ajouter encore à sa vieille renommée ; on a vu à l'exposition de 1839 appliquée sur ces produits l'estampille des marchands de couleurs d'Angleterre et d'Allemagne les plus connus. Désespérant peut-être d'en fabriquer d'aussi belles, ils auront pris le parti de tirer leurs couleurs fines de sa manufacture pour les vendre comme ayant été fabriquées par eux. D'ailleurs, il suffit de jeter un coup-d'œil sur plusieurs petits tableaux peints avec des couleurs broyées simplement à l'eau de cet habile fabricant, pour se convaincre qu'il est impossible d'obtenir des teintes plus brillantes, plus pures et plus transparentes.

Couleurs perfectionnées. L'art du fabricant de couleurs repose sur deux opérations bien distinctes ; la combinaison chimique des couleurs et le broyage. La première a fait de grands progrès, grâce aux découvertes de la chimie ; mais l'autre était depuis long-tems restée imparfaite et stationnaire. L'élévation du prix d'un grand nombre de couleurs essentielles tenait à la difficulté de broyer à main d'homme des substances souvent fort dures. Cette opération exigeait des façons longues et répétées. MM. Lefranc ont fait succéder au broyage à la main, si inégal et si pénible, le broyage à la vapeur, dont les résultats sont incalculables, sous le double rapport du produit et de la perfection. C'est dans leur belle usine de Grenelle, près Paris, qu'il faut voir fonctionner les nombreux appareils, à l'aide desquels s'opère tout l'ensemble de leur fabrication, conservant dans les couleurs pour tableaux, décors, équipages, bâtimens, les couleurs en tablettes, écailles, pastilles et poudres, pour lavis, aquarelles, huile et gouaches.

Peinture sur étoffes. L'art de peindre sur des

tissus légers, tels que gaze, mousseline, crêpe ou soie, a reçu de grands perfectionnemens depuis quelque tems. Des applications utiles et heureuses ont été faites pour remplir les besoins de l'industrie. Aujourd'hui, la peinture sur étoffes, surtout pour celles destinées aux meubles, rideaux de fenêtres et de lits, est parvenue à imiter les plus belles et les plus riches broderies des couleurs les plus brillantes et des dessins les plus élégans; on a même transporté cet art sur les châles d'un tissu ordinairement léger, qui se sont trouvés ornés de magnifiques dessins de différentes couleurs, qui ont l'apparence de faire partie du tissu, et qui n'y ont été appliqués que par le procédé fort ingénieux mis depuis peu de tems en pratique.

Parmi les artistes qui se livrent à cet art, nous devons citer M. Remy, de Paris, qui se livre principalement à la peinture des écrans, des écharpes, des robes de bal et autres objets destinés à la parure des dames. Ainsi, l'art de préparer les couleurs végétales ou minérales, et de les fixer sur les étoffes ou les plumes de différentes espèces; l'art de fixer sur elles des couleurs a été l'objet de ses constantes recherches, et ses peintures sont d'un excellent effet; elles peuvent remplacer avec avantage la broderie; elles sont légères, ne fatiguent pas le tissu, ne l'alourdisent pas; elles sont d'une richesse et d'une fraîcheur qu'il serait difficile d'imiter en broderie, et elles coûtent beaucoup moins. Les écharpes décorées de la même manière sont aussi d'un charmant effet. Ces peintures sont fixées sur ces étoffes d'une manière assez durable pour résister aussi long-tems au moins que les tissus légers. L'art de préparer les couleurs végétales ou animales, et de les fixer sur des étoffes, a été porté à un haut degré de perfection. Ces peintures, qu'on applique aussi pour ornemens de meubles, forment une branche d'industrie qui devient tous les jours plus considérable.

Aujourd'hui, la peinture sur étoffes, parmi laquelle on peut compter les indiennes et autres toiles peintes imprimées, forme une industrie très-importante, par le grand nombre de tissus auxquels on l'applique, et qui augmentent aussi considérablement de valeur et donnent lieu à un grand commerce, par la consommation qu'on en fait, et qui augmente journellement.

Peinture sur verre. Les procédés de la peinture sur verre, comme la faisaient les anciens, ne se sont pas perdus, quoi qu'on en ait dit. Ce préjugé, s'il existait encore, serait tombé, d'ailleurs, complètement en présence de l'exposition de 1839. Il y avait six exposans qui avaient présenté de la peinture sur verre. On remarquait surtout les produits de M. Billard, qui fut l'objet d'un excellent rapport fait par M. Mirault, à l'Athénée des arts. L'exposition de M. Billard offrait, à côté des vitraux imités de différentes époques, des peintures monumentales d'un faire très-large, aux prix les plus modérés, pour l'ornement des églises; d'autres vitraux d'un fini rare et d'une grande richesse de couleur, comme une adoration des mages, une sainte Catherine, un Michel protecteur.

PEKANS (pelleterie). Le pékan est plus gros que la martre; sa peau s'emploie aux mêmes usages que la sienne, quoiqu'elle ressemble à la marmotte du Canada; mais son poil est plus long, plus fin et d'une nuance plus foncée. On l'emploie en fourrures les plus belles, et en bordures, on les lustre pour ce dernier usage. Les queues, pour leur emploi en bordures, sont aussi estimées que celles de fouines. La peau est d'une odeur qui n'est pas désagréable. Les sauvages s'en servent pour envelopper leur tabac à fumer.

PE-KING, Bedsing (cour du nord), ou King-sse (la capitale), capitale de l'empire chinois et de la Chine proprement dite, chef-lieu de la provence de Tchil-li et du département de Chun-tian, dans la partie N.-E. de la Chine, située sur une petite rivière qu'un canal fait communiquer avec le Payho, à 42 l. de la Grande-Muraille, 30 du golfe de Lchil-li, sur la mer Jaune; 430 de Canton, 730 de Calcutta, 1,400 de Pétersbourg et 2,850 de Paris. Pop. évaluée à 1,300,000 habitans.

Commerce et industrie. Cette ville, d'une étendue immense, est composée de deux villes, comme Londres, fait une grande consommation et produit très-peu, attendu que l'industrie y est abandonnée pour le commerce; cependant, les branches les plus cultivées sont comme dans toute la Chine: la porcelaine, la faïence, les vases, les meubles, ainsi que la verrerie colorée, la taille des pierres précieuses, l'élève des vers à soie, encouragé par les dames du palais, qui s'en occupent dans un temple qui leur est consacré. Il y a des fabriques de vernis et de couleurs de papier blanc et peint, d'étoffes de soie et de draps d'or et d'argent, etc.

Les provinces voisines fournissent à tous les besoins des habitans, et Canton y expédie une grande quantité de marchandises d'Europe, principalement des manufactures anglaises; la partie de la ville ou la ville appelée Vaito-lo-tchhing, ou ville extérieure, offre un concours immense de marchands et de voyageurs de toutes les provinces. Les principales rues offrent des étalages de boutiques, des tentes ou cabanes, où sont offerts en vente toutes sortes de comestibles; elles sont souvent encombrées de voitures de légumes, de dromadaires qui portent des marchandises, par des ateliers ambulans des artisans, tels que forgerons, chaudronniers, barbiers et autres qui exercent leur industrie. Il existe cependant des localités spécialement réservées au commerce; ce sont des magasins appelés Tchou-pao-chi, où l'on vend les objets les plus précieux, tels que de la bijouterie, des soieries, des fourrures, des tableaux à l'aquarelle; on tient aussi, dans différens quartiers, de grands marchés plusieurs fois par mois, et l'on compte une foire annuelle qui dure 18 jours. Quoique l'autre partie de la ville, appelée King-tching ou ville de cour, soit beaucoup moins commerçante que l'autre ville, il y a néanmoins des foires et marchés; on y tient aussi dans la cour environnant le temple Loung-fou-tsa, 3 foires de 2 jours chacune, fréquentées par tous les marchands des autres quartiers de la ville. Il y a un grand nombre de maisons de prêts sur gage (Tang-pou), où les effets sont reçus pour les 3/10mes de leur valeur, et l'intérêt permis par la loi excède en trois années ce capital emprunté.

Le commerce de la librairie offre une assez grande importance: les meilleurs livres sont ceux d'histoire, qui sont aussi les plus estimés; ils sont fournis par l'imprimerie impériale, où la librairie les achète à un prix fixé par le gouvernement. On y publie aussi un journal, qui paraît tous les deux jours, renfermant le récit des événemens qui arrivent dans tout l'empire.

Les boutiques, suivant un témoin oculaire, M. Pilthouin, qui résida 10 ans à Pékin, sont ornées dans l'intérieur, suivant la nature de la marchandise qu'on y débite, embellies par le vermillon, l'azcos, le vernis et la dorure, comme aussi par l'arrangement symétrique et remarquable des objets exposés en vente avec l'étalage jusqu'à une certaine distance sur la rue, avec des écriteaux suspendus à de grands pieux, sur lesquels se trouvent inscrits les mutations des marchands et l'assurance qu'ils donnent, qu'ils ne trompent pas les acheteurs ; enfin, Pékin est comme toutes les capitales du monde, une ville de consommation et d'industrie de luxe, plutôt qu'une ville dévouée exclusivement au commerce, qui s'y occupe principalement de fournir à tous les besoins d'une population immense, enrichie par les grands emplois de la cour impériale.

PELADE. C'est le nom de la laine que les mégissiers et chamoiseurs font tomber, par le moyen de la chaux, de dessus les peaux de moutons et brebis, provenant des abattis de bouchers; on l'appelle aussi : plure, plés, avalés. Les laines pelades sont beaucoup inférieures aux laines des toisons, et elles se vendent à des prix beaucoup plus bas.

PELARD. Le bois auquel on donne ce nom, est le jeune chêne dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan.

PELEW ou **PALAOS**, archipel de l'Océanie ou du Grand-Océan équinoxial, à l'ouest des Carolines; il contient 18 îles, dont la principale est Barbelthauap.

Productions. Elles consistent en graines, noix de coco, d'arec, dont ces insulaires font un grand usage en brauges, citrons, bananes, plantin, cannes à sucre qui paraît y être indigène, safran des Indes. Les forêts renferment une grande quantité de bois qui seraient propres à la marine, des ébéniers, l'arbre à pains, le cocotier et un grand nombre de bambous.

Les bâtimens européens se rendent quelquefois dans ces îles, qui sont bien peuplées d'habitans hospitaliers, pour faire provisions de tortues, d'écailles, de phoques et de nageoires de requins pour les marchés de la Chine.

PÉLICAN (Ancien), port de l'île de Terre-Neuve, situé dans la presqu'île d'Avalon sur la côte Orientale de la baie de Trinité.

PÉLICAN (Nouveau), port de l'île de Terre-Neuve, dans la presqu'île d'Avalon sur la côte orientale de la baie de la Trinité, à 8 l. de l'ancien Pélican; l'entrée en est large et sûre, et les vaisseaux peuvent y mouiller à l'abri de tous les vents.

PELLETERIE. Le terme pelleterie désigne d'une manière générale les peaux d'animaux garnies de poil, et qui servent de fourrure; on la distingue en pelleterie fine et en pelleterie commune, ou des pays froids et des pays chauds. Cependant la beauté des fourrures ne tient pas si essentiellement au climat que sa température indépendamment des latitudes n'y influe beaucoup; en sorte qu'il peut arriver qu'une fourrure des Alpes ou des Pyrénées sera mieux fournie et plus belle que la fourrure d'un même animal des contrées de Moskou, de Pétersbourg ou d'Archangel.

Il n'y a pas un si grand nombre de diverses espèces d'animaux qu'on pourrait le croire, soit dans les différens climats de la zône tempérée, soit près ou au delà du cercle polaire. Ce sont partout des ours, des loups, des renards, des blaireaux, des chats, des rats, des belettes, des putois, des fouines, des martres, des écureuils, des lièvres, des lapins, des moutons, des agneaux, des chèvres, des chiens même. Mais il y a des variétés dans la forme, dans la grosseur; il y en a de plus grandes dans l'habitude, et de même aussi dans les couleurs; enfin, de très-grandes dans la fourrure, quant à la hauteur, à la finesse et au doux du poil. L'ours et le sanglier sont assez communs dans les montagnes; leur usage en pelleterie et chamoiserie est assez connu; le chamois est très-commun dans les montagnes du Dauphiné. Les chamoiseurs de Grenoble vont acheter les peaux à la foire du Bourg-d'Oisans. Le chevreuil y est plus rare; le loup et le renard y sont très-communs et fournissent une grande quantité de peaux à la pelleterie. On trouve assez communément des chats-cerviers : cet animal destructeur du gibier n'habite que les bois et les broussailles; il fournit de très-belles peaux à la pelleterie. La peau du blaireau s'habille avec le poil; on ne s'en sert que pour couvrir les malles ou les chevaux des voitures. Les lapins sont assez rares dans les montagnes du Haut-Dauphiné; le lièvre préfère les coteaux et les hautes montagnes; sa peau est une excellente fourrure. Il ne paraît pas que la peau des marmottes entre dans le commerce; peut-être a-t-on négligé d'en tirer parti dans la chamoiserie. La fouine n'est pas si rare que la martre; cette dernière ne se trouve que dans certaines forêts et auprès des villages. La peau n'est pas fine, mais elle est préférable à celle de la fouine qui multiplie davantage, fournit beaucoup de peaux à la pelleterie. Il existe dans nos forêts des écureuils : on en distingue de trois espèces : gris, rouges et noirs; leur peau est recherchée, ainsi que celles de la belette et de la taupe. On trouve beaucoup de loutres dans le Dauphiné; leur peau se vend fort chère.

Nous nous bornerons à cette énumération des animaux propres aux fourrures en France, que nous faisons connaître d'ailleurs dans leurs articles respectifs. On distingue trois espèces et aussi quatre sortes de commerce de pelleteries, suivant les différentes contrées qui les produisent. Ainsi, il y a 1° le commerce des pelleteries du Canada dans l'Amérique du Nord; 2° celui des pelleteries au nord-ouest; 3° celui de pelleteries du Kamtchatka en Sibérie, et 4° celui des pelleteries en France. Nous nous proposons d'exposer rapidement en quoi consiste chacun de ces différens commerces.

1° *Commerce des pelleteries au Canada.* Ce commerce peut se partager en deux branches : l'une consiste dans l'expédition, vers l'ouest, des articles d'Europe destinés à l'échange contre les pelleteries des Indiens, qui font la chasse aux animaux à fourrures dans les vastes forêts de cette partie du monde. Nous ne tracerons pas la longue route de ces expéditions lointaines, à travers un grand nombre de lacs, dont le lac Supérieur et l'établissement du Grand-Partage paraissent être le centre. L'appât du gain fait surmonter tous les obstacles qu'on rencontre dans ces vastes déserts, jadis le domaine des animaux qui, pour fuir la main meurtrière des hommes, se sont retirés dans des contrées encore plus éloignées où les Indiens que nous qualifions de sauvages, les poursuivent avec encore plus d'adresse et de vigueur pour

livrer leurs dépouilles aux Européens, afin de se procurer plus d'aisance.

Importation des articles nécessaires à ce commerce. Poudre à canon, balles et plomb de chasse, armes à feu, fusils de pacotille, haches, couteaux, armes appelées *toncahaulis*, et autres casse-têtes, chaudières, pierres à fusil, briquets, verroterie, acier, aiguilles, ciseaux, boucles d'oreilles et pendans d'or et d'argent pour les narines, bracelets, assiettes de métal concaves, rondes, ornemens de différentes sortes, avec des figures d'oiseaux, d'animaux, etc.

Chapelets wampiens. Ils sont faits de coquilles et de porcelaine, morceaux d'étoffes particulièrement bleu et écarlate, jarretières, rubans, couvertures de laine, nattes, plumes peintes, toiles de lin et de coton, vermillon et vert de gris pour peindre le visage et le corps. Le tabac du Brésil, ou *tabaco brutum*, est l'article le plus considérable, que les sauvages aiment passionnément.

Exportation ou échange des pelleteries qu'on obtient en retour. Peaux d'ours, jeunes et vieilles, peaux de daim préparées, non préparées et tannées, *pecans*, chats, loups, lynx, pichoux du nord et du sud, renards rouges, noirs, gris. *Croisés* du sud, blancs, martins, visoul, écureuils noirs de plusieurs autres espèces; peaux de cerfs, non préparées, peaux d'élan et non préparées, peaux de biches non préparées, peaux de rennes, carcajoux, rat-musk, loutres, minsks, pêcheurs, raccous, lapins, tunberernimes, etc., chats encaissés et non encaissés, castors entiers et endommagés; ils sont distingués par les Canadiens en bièvres gras, d'été et d'hiver, bièvres secs d'été et d'hiver, bièvres vieux ou jeunes, endommagés entiers et d'été et d'hiver.

Ces articles d'exportation et d'importation peuvent donner une idée de ce genre de commerce; le transport de ces articles est laborieux et pénible; ce qui en augmente considérablement les prix. La diminution des pelleteries, et la difficulté toujours croissante de s'en procurer, font pénétrer toujours plus avant dans les terres, à l'ouest et au nord, et même au sud-ouest; ce qui renchérit considérablement les pelleteries, même les plus communes. La première branche de ce commerce a lieu principalement à Quebec, où s'opèrent le débarquement et l'embarquement; la seconde a son principal siége à Montréal, à 200 lieues au dessus de Quebec. C'est là que résident les principaux commerçans, et c'est de là qu'ils envoient dans l'intérieur leurs bateaux chargés de différentes marchandises.

Commerce des pelleteries au nord-ouest. Ce commerce est exploité par la compagnie de la baie d'Hudson, à laquelle Charles II en a accordé le privilége, en 1670, pour trafiquer avec les tribus des Indiens sur cette vaste étendue de côtes, où cette compagnie a formé plusieurs établissemens, tels que les forts Churchill, York, Albany, etc. Cependant, ce privilége n'ayant jamais été confirmé par le parlement, le succès de cette compagnie était moins l'effet du monopole que des puissans moyens qu'il fallait employer, et qui étaient hors de portée des efforts individuels. Mais, en 1784, il se forma à Montréal une société qui prit la dénomination de compagnie du Nord-Ouest, pour entreprendre la traite des pelleteries. Il en résulta un conflit entre les deux compagnies, dont les agens furent souvent aux prises; pour y mettre un terme et ne pas se nuire réciproquement, les deux compagnies se réunirent en une seule, qui conserva le nom de la plus ancienne.

Valeur des peaux. On peut diviser les peaux et les fourrures en trois parties, savoir : celles qui viennent du Détroit; celles du Minchilinachinac, et celles du Grand-Portage; leurs espèces et leurs valeurs sont différentes. Nous allons en donner l'estimation suivant le prix moyen.

La quantité des peaux et fourrures venant du Détroit, de l'ouest, du sud et nord-ouest du continent, est évaluée à 3,000 ballots. A Minchilinachinac, on recueille annuellement de 500 à 600 ballots de peaux et fourrures supérieures; mais les plus précieuses de toutes viennent du Grand-Portage, dont la distance fait que les commerçans ne veulent recevoir que celles qui peuvent payer les dépenses de l'expédition; ce qui fait qu'il en vient rarement plus de 700 ballots. Ainsi l'on peut supposer que la quantité et le prix des fourrures et des pelleteries est à peu près comme il suit : Du Détroit 3,000 ballots à 10 liv. st., 30,000 liv. st.; de Minchilinachinac 5,000 ballots à 15 liv. st., 75,000 liv. st.; du Grand-Portage 700 à 40 liv. st., 28,000 liv. st. Total, 8,700 ballots, d'une valeur de 133,000 liv. st. Mais tout porte à croire que l'on peut porter cette somme à 150,000 l. st., soit 3,750,000 fr.

Commerce des pelleteries au Kamtchatka et en Sibérie. Les principales fourrures du Kamtchatka sont des loutres de mer, renards, zibelines, hermines, loups, renards blancs; elles se transportent à Okhotsk sur mer, et de là par terre à Kiakhta, sur la frontière de la Sibérie, où la plus grande partie se vend très-cher aux Chinois. Les robes de loutres sont les plus précieuses de ces fourrures. Les Russes leur donnent le nom de *bobry-morski*, ou castor de mer. Les belles fourrures se vendent au Kamtchatka de 30 à 40 roubles; celles de moyenne de 20 à 30, et les plus communes ou mauvaises de 15 à 25 roubles.

Commerce de pelleterie en Europe. Nous empruntons à M. Michel Edward un article intéressant de sa statistique du commerce de la pelleterie en France. L'ancien monde, qui fournit des pelleteries de plus longue date que l'Amérique, et renferme moins d'immenses forêts, n'abonde pas autant en rongeurs et en carnassiers à fourrures. Cependant ce commerce est encore considérable dans la partie asiatique de l'empire russe. Au Kamtchtaka et dans les diverses parties de la Sibérie, la chasse de ces animaux est pour ainsi dire le seul moyen d'existence de presque toute la population, qui paie les impôts en fourrures. Une partie des pelleteries exportées par les Russes est dirigée sur la Chine, principalement les peaux de loutres de mer, que les marchands vont chercher jusque sur la côte nord-ouest de l'Amérique. Les cargaisons sont déposées à Okhotsk et transportées jusqu'à Kiakhta, sur la frontière chinoise, et aussi à la fameuse foire de Nijni-Novogorod, tandis que les entrepôts de pelleteries destinées à la consommation de l'intérieur de la Russie et au commerce de l'Europe se trouvent à Yrbit, à Orembourg et à Archangel; on y vend surtout des peaux d'ours, de petit-gris, de zibelines, de renards noirs, argentés et bleus. Mais c'est à Londres, pour les pelleteries d'Amérique; à Leipzig et à Francfort, pour celles de Russie, que les marchands français vont chaque année s'approvisionner. Ces grandes foires se tiennent à Pâques et à la Saint-Michel. M. Michel Edward s'est procuré le chiffre des diverses fourrures qui se

sont vendues depuis 1828 jusqu'en 1832, que voici :

Espèces de pelleter.	Peaux.	Espèces de pelleter.	Peaux.
Martre.	140,000	Loutre.	9,000
Baton.	113,000	Ecureuil. . . .	8,000
Minsk	52,000	Ours.	7,000
Renards divers.	30,000	Hermine. . . .	6,000
Chats.	25,000	Putois de riv. .	6,000
Chinchilla . . .	18,000	Loups	2,500
Lapins et lièv. .	18,000	Gloton volvér.	600

Il se fait ainsi de grandes affaires en pelleteries aux foires de Leipzig, principalement à celle de Saint-Michel. Ce commerce se divise en trois principales parties, savoir : 1° pelleterie de Russie, dont la quantité apportée chaque année à la foire est la plus considérable ; 2° pelleterie d'Allemagne ; 3° pelleterie d'Amérique. Ces deux dernières sortes sont beaucoup moins considérables. Toutes ces pelleteries se vendent, surtout pour la consommation de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suède, de la France, de l'Angleterre, de la Pologne et du Levant, où il s'en débite une très-grande quantité.

Mais Londres est, sans contredit, le plus grand entrepôt de pelleteries de toute l'Europe, principalement des pelleteries de l'Amérique, qui y sont envoyées par les différentes compagnies du Canada, de la baie d'Hudson, ainsi que par la compagnie américaine de New-York, qui font ce commerce. La valeur des importations a été, en 1832, de 185,000 liv. sterl., et en 1833, de 162,500.

Commerce des pelleteries ou fourrures en France. On expédie de Russie une grande quantité de pelleteries en sacs. Il faut les découdre, les séparer peau par peau pour les travailler. On en use ainsi, parce que la pelleterie en sac paie des droits moins forts à la sortie de la Russie que les peaux séparées. Presque la totalité des pelleteries qui viennent de l'Amérique sont importées en Europe par les Anglais, qui possèdent la plus grande partie du territoire qui les fournit. Les Américains commencent à devenir leurs concurrens dans ce commerce important par la création de la compagnie américaine de New-York. Toutes ces peaux nous viennent sans apprêt. La petite quantité de peaux autres que celles qui sont importées par les Anglais arrivent de diverses contrées, par petites parties accidentelles et jamais en chargement et à destination fixe. Il en est de même de celles d'Afrique, d'une partie de l'Asie centrale et aussi du Levant et de la mer Noire, qui sont apportées à Marseille en petites parties.

Celles des parties du nord de l'Europe et de l'Asie s'expédient par les ports de la mer du Nord et ceux de la Baltique. Elles sont dirigées de là aux foires de Leipzig et de Francfort. Il s'en vend beaucoup aussi à la foire de Zurzac, en Suisse. C'est à ces foires que se rendent tous les forts marchands pelletiers de France, tous les Juifs d'Allemagne, de Hollande, du Levant, de Pologne, et les Arméniens qui s'adonnent à ce commerce. C'est là que se fixent les prix pour aller établir ceux des autres villes. L'usage des fourrures ayant beaucoup diminué en France par la préférence que l'on a donnée aux étoffes de laine et aux ouates, les pelleteries de France sont employées en assez grande quantité par les Turcs, les Arméniens, les Géorgiens et les Grecs, qui en font une grande consommation.

Qualité des peaux de pelleterie. Les peaux d'animaux tués l'hiver sont meilleures pour la pelleterie que celles des animaux tués en tout autre saison. L'hiver, la peau est blanche et plus fine qu'en aucun tems ; alors, le duvet est formé, la fourrure est garnie, le poil est fin et nourri : mais c'est aux dépens de la peau, qui est alors plus mince et plus sèche.

En général, on conserve les peaux crues, c'est-à-dire sans aucun apprêt. On fait sécher, *ressuer*, en les pendant au plancher ; on les secoue ; on les emballe ; on les met en lieu frais. Si elles sont trop grasses, on absorbe la graisse avec de la cendre ou de la craie ; on doit surtout éviter la chaleur, qui établirait de la fermentation, ferait éclore des vers et corrompre la matière.

Lorsque les peaux sont bien sèches, on les conserve aisément ; les vers s'y mettent peu ; il n'est question que de les battre de tems à autre, de les priver d'air et de les tenir en lieu frais et non humide ; l'humidité consume la peau sans empêcher les vers de les dévorer. Les vers éclosent dès le commencement des chaleurs, au mois de mai, et travaillent aussi long-tems qu'elles durent, non les mêmes, car leur vie n'est pas d'une aussi longue durée ; mais ils se reproduisent très-promptement. Toutes sortes de peaux en sont plus ou moins affectées, et elles y sont beaucoup plus sujettes lorsqu'elles n'ont reçues aucun apprêt.

Les peaux viennent généralement sans apprêt ; on les préfère ainsi : cependant, il en vient aussi qui sont apprêtées. Quand on veut les expédier au loin, on leur donne un premier et léger apprêt ; on les humecte, du côté de la chair, avec de l'eau commune ; on les met en tas pour qu'elles s'échauffent un peu, et on les écharne sur le chevalet avec le *couteau rond ;* ou l'on met ces peaux dans un tonneau avec de la sciure un peu chaude de bois de chêne ; on appelle *broyée* la quantité de peaux mises à la foule dans un tonneau ; elle est composée de 30 à 40 peaux de renards, de 6 à 8 peaux d'ours et d'un nombre d'autres peaux proportionnées à leur grandeur, à leur force. Quand il n'est question que de conserver le poil pour une expédition, on s'en tient à sécher la peau, à la purger de sa graisse.

Les avaries de mer sont funestes à la pelleterie ; les peaux qui ont été mouillées et qui n'ont point été séchées à tems se réparent difficilement. On y emploie une certaine pâte ; mais ce n'est pas toujours avec succès. On ne parvient même pas toujours à assouplir la peau, et lorsque le poil vient à s'en détacher, ce qui arrive souvent, elles ne sont plus d'aucun usage.

Les défectuosités de tous les genres, quelque voilées qu'elles soient dans le principe, se manifestent toujours aux apprêts, où le travail devient difficile, où le poil tombe, et ces inconvéniens, difficiles à prévoir, ne laissent aucun moyen d'indication sur la manière de traiter les peaux, ni souvent encore sur l'usage auquel on peut les destiner.

La nomenclature que nous pourrions donner de toutes les peaux qui font le principal objet du commerce de la pelleterie nous mènerait trop loin, s'il fallait en même tems indiquer leurs principales qualités, leur emploi et le commerce que l'on en fait, ce que l'on trouve dans plusieurs ouvrages spéciaux sur la pelleterie.

PELLETIER-FOURREUR. C'est le marchand qui achète, vend, apprête et emploie à différens ouvrages des peaux en poil. Quand les peaux sont détachées des animaux, il faut les passer. Pour

cet effet, on les plie en d. u., depuis la tête jusqu'à la queue, que les ouvriers nomment *la culée;* ensuite, on prend un carrelet pour les coudre tout autour, le poil en dedans, ce qui s'appelle *bourser les peaux*. Nous ne décrirons pas toute l'opération nécessaire à leur apprêt.

Les pelletiers-fourreurs teignent à froid le poil de toutes sortes d'animaux. Ce lustre ou plutôt cette teinture se donne avec de l'eau chargée pour les peaux dont le poil est noir ou tirant sur le noir, d'une composition dont le fond n'est autre chose que de la noix de Galles, pilée et mêlée dans de l'eau où l'on fait fondre de la couperose verte.

On est aussi parvenu, au moyen de certaines drogues, à tigrer les peaux de chiens, les lapins blancs, à donner à des lapins gris une façon de genette, à imiter la panthère; enfin, à moucheter toutes sortes de peaux. On teint encore les pelleteries en rouge, jaune et vert, comme les os; mais on les teint en bleu par le suc exprimé des baies de myrtille, mêlé d'un peu d'alcali et d'indigo.

PELUCHE, étoffe qui se fabrique comme la panne et le velours, mais dont le poil est beaucoup plus long. Il y en a dont la chaîne est en fil et poil de chèvre ou en laine, et la trame en laine; cette sorte de peluche se fabrique à Abbeville, Amiens, Lille. Il y a aussi des peluches toutes en soie qui se fabriquent à Lyon, Nîmes, Vienne (en Dauphiné). La largeur de ces sortes de peluches est de onze douzièmes; les pièces sont de 30 à 40 aunes.

On fait maintenant une grande consommation de peluches de soie noire pour faire des chapeaux de soie qui ont remplacé les chapeaux de feutre, de poils de lapin et de castor.

On appelle *pelache* une espèce de peluche grossière faite de fil et de coton, dont les pièces portent 10 à 11 aunes de longueur.

PEMBROKE, ville d'Angleterre de la partie sud du pays de Galles, chef-lieu du comté de son nom, à l'extrémité orientale d'une baie profonde formée par la côte méridionale du Milford-Haven.

Productions et commerce. Les principales productions sont l'orge et l'avoine, le seigle et les navets, ainsi que les pois, suivant le terrain. Il y a d'excellens pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On y exploite quelques mines de houille d'une qualité inférieure. Ce comté n'est ni manufacturier, ni commerçant, quoiqu'il y ait un assez grand nombre de ports. On se borne à l'exportation de la houille et de quelques autres articles pour les marchés de l'Angleterre. Il y a cependant un arsenal de la marine royale et 89 bâtimens de commerce jaugeant 4,235 tonneaux appartenant à ce port.

PENARTH, ville maritime d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Glamorgan. Le port est formé par le confluent de l'Ely et du Taff, à 1/2 l. de Cardiff, et à leur embouchure dans le canal de Bristol. Le canal de Cardiff aboutit à ce port, qui est l'un des meilleurs du canal après celui de Milford-Haven. Dans les basses marées, il y a encore assez d'eau pour que des navires de 600 tonneaux puissent y entrer et y mouiller en toute sûreté. On y fait un assez grand commerce en toutes sortes de productions du pays.

PENDULE, petite horloge de chambre, de salle ou de salon, dont il y a plusieurs sortes. On a perfectionné les anciennes pendules, on en a inventé de nouvelles qui réunissent l'utile à l'embellissement : l'usage s'en est généralement répandu. Les montres, ainsi que les pendules, sont des instrumens aussi ingénieux qu'utiles; les matériaux dont on les fabrique ont varié autant que leurs formes, et l'on en confectionne de toute espèce ainsi que de toute sorte de valeur. Quant à l'invention, c'est un grand sujet de controverse; plusieurs savans s'en attribuent l'honneur, entre autres Galilée et Huygens. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle n'a fait aucun progrès avant que Huygens s'en fût occupé, et il assure que si Galilée en eut l'idée, il ne l'a point perfectionnée. Ce fut vers le milieu du XIVe siècle que l'on vit paraître des pendules ou horloges avec des poids, qui étaient suspendus après pour les mettre en mouvement, et comme régulateur; mais l'on ignore quel est l'inventeur du *pendulum* appliqué aux mouvemens. Les pendules en bois et à poids de la Forêt-Noire ont eu un cours tant en France qu'en Allemagne, et même en Angleterre, où il s'en débitait autrefois un grand nombre; mais on a renoncé à ces machines grossières, quoiqu'à bon marché; elles ont été généralement remplacées par des pendules tout en métal, perfectionnées par l'horlogerie moderne. En effet, depuis environ quarante ans, le commerce de l'horlogerie a fait de tels progrès, soit dans les montres, soit dans les pendules, qu'elles ont été établies à si bon compte et en même tems avec une si grande perfection, que leur usage s'est généralement répandu, et que les horlogers, pour y répondre, ont inventé toutes sortes de modèles de pendules, tant grandes que petites, et si petites, qu'on les a appelées à diamant, afin de remplir tous les besoins des consommateurs.

Pendules mignonnettes. On a presque partout réformé les horloges ou pendules fabriquées suivant l'ancienne méthode, avec des poids, ce qui les rendait d'un volume et d'un poids considérables, difficiles à déplacer, ou ne pouvant être mises que dans de certains endroits. Il restait à établir des machines servant à marquer le tems, et qui fussent à la fois d'un prix très-modéré, d'une construction élégante, d'un faible poids, d'un volume peu considérable, et marchant avec une précision égale au moins à celles du même genre employées jusqu'ici. C'est ce qu'a exécuté, de la manière la plus heureuse, M. Bing, de Paris, par la construction de ses petites pendules mignonnettes, qui n'ont, lorsqu'elles sont toutes montées dans leur boîte, que 2 pouces 1/2 à 3 pouces de hauteur sur 1 pouce 1/2 à 2 pouces de largeur. Elles se composent, comme les pendules ordinaires, d'un moteur formé par un grand ressort courbé en spirale, renfermé dans un barillet; d'un mouvement composé, comme à l'ordinaire, d'une roue de barillet de 54 dents, et qui, avec le ressort, constitue le premier mobile.

Pendules de voyage. A l'exposition de 1839, M. Campbell, de Paris, a présenté des pendules de voyage, toutes à répétition, à réveil (l'une d'elles à grande sonnerie), toutes à échappemens Duplex, à balanciers compensateurs. Leurs trous, levées et repos, sont en rubis. M. Campbell, grâce à l'art avec lequel il exécute ses échappemens et ses balanciers, a infiniment contribué à la vogue dont jouit aujourd'hui ce genre d'horlogerie.

Mouvemens de pendules. Il est peu de fabriques qui aient suivi une marche plus progressive que Saint-Nicolas d'Aliermont, depuis qu'elle est dirigée par M. Pons. Cet habile mécanicien a tel-

lement perfectionné et simplifié ses moyens d'exécution, qu'un mouvement de pendule en blanc, qui coûtait environ 40 fr., se livre maintenant à 10 fr. par M. Pons. Ce mouvement exigeait le travail de 4 jours; on en produit aujourd'hui 6 à 8 en une seule journée; et pourtant ces mouvemens, de 3 pouces de diamètre, sont pourvus de sonneries d'heures et demies. L'impulsion donnée par M. Pons à ce genre d'industrie a été immense; au lieu de 12 à 1,400 pendules qu'on fabriquait autrefois en France (en 1807), on en confectionne annuellement plus de 40 à 50,000.

Cet habile horloger a déjà recueilli depuis longtems la récompense de ses travaux. La Société d'émulation de Rouen lui a décerné une médaille d'or en 1809, et la Société d'encouragement, pareille médaille en 1818.

Pendule à mouvement perpétuel. Cette pendule, de l'invention de MM. Geyser frères, de la Chaux-de-Fond, en Suisse, réunit l'élégance des formes au mécanisme le plus admirable. En l'observant même avec la plus grande attention, en suivant sa rotation continuelle, sans qu'aucun agent ne paraisse le produire, en examinant à découvert les rouages qui y sont adaptés, sans pouvoir en soupçonner le moteur qui en anime le jeu, il est difficile de n'en pas conclure un mouvement perpétuel, uniquement produit par les tubes qui l'entourent, et reproduit sans cesse par le mouvement de leur poids. Une simple machine, cachée le plus parfaitement possible, présente l'illusion. Cette machine est une roue de laiton de 2 pieds de diamètre, qui porte à la circonférence 39 tubes de métal, dont une moitié prend toujours la position horizontale, et l'autre la position verticale, pendant que la roue fait d'elle-même un tour par heure, et possède un excédant de force suffisante pour faire une petite horloge à secondes. Jusqu'à présent, à ce qu'on prétend, personne n'a pu deviner le principe moteur de cette machine, qui, tout à jour, ne découvre ou n'indique aucune force motrice.

Commerce des pendules. Le commerce des pendules est devenu d'une grande importance dans plusieurs pays, surtout à Paris et à Londres. Dans cette dernière ville, malgré le droit d'entrée de 25 p. 0/0, *ad valorem*, imposé sur les pendules de l'étranger, suivant Mac-Culloch, le montant de ce droit s'est élevé, en Angleterre, en 1832, à 6,023 liv. sterl. net; et, ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que le montant de ce droit provient principalement de l'importation des horloges en bois construites dans la Forêt-Noire, à Nuremberg et ailleurs, en Allemagne, tandis qu'on fabrique de si bonnes et si belles pendules dans la Grande-Bretagne, mais qui sont à des prix élevés.

On doit à M. Henri Robert, horloger à Paris, plusieurs inventions et perfectionnemens qu'il est important de faire connaître, tels que :

1° Un *nouvel échappement à cône* dans la construction des pendules et des montres, et qui consiste dans une roue portant sur son champ des chevilles parallèles à son axe; de deux cônes ajustés à frottement sur l'axe du balancier.

2° *Pendules à demi-seconde à force motrice constante*, d'une précision rigoureuse.

3° *Pendules à l'usage civil*, qui vont avec une grande régularité, et dont le changement de la température n'apporte aucune variation dans leur exactitude. Elles sont à sonnerie, marchent 15 jours, et sont d'un prix très-modéré.

4° *Pendules de cheminée à demi-seconde.* M. Robert s'est proposé de résoudre le problème de donner la mesure la plus exacte du tems qu'il soit possible d'atteindre, avec une pendule à ressort qu'on pose sur une cheminée, et à moindres frais qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et il y est parvenu en construisant des pendules dont les variations n'excèdent pas une seconde en 24 heures.

5° *Pendules à curseur circulaire.* L'idée de faire varier la durée des oscillations du pendule par la translation du centre d'oscillation sans déplacement du centre de gravité, était aussi neuve qu'ingénieuse; elle paraît avoir été puisée par M. Robert dans la formule qui sert à déterminer théoriquement le centre d'oscillation d'un corps en mouvement, et en être une heureuse application. Ce mode nouveau offre pour avantage de simplifier l'exécution des diverses parties du pendule, et de rendre le réglage très-prompt et très-facile.

6° *Montres à secondes* ou *compteurs.* Ce petit appareil d'horlogerie, fort ingénieux, est destiné à donner la mesure du tems pendant lequel un phénomène de courte durée s'accomplit; il se compose d'un balancier circulaire, d'un échappement, d'une roue, d'un barillet, d'un mécanisme de détente.

7° *Compteur chronométrique.* Ce compteur est une pendule de voyage d'un volume plus ou moins réduit, et qui peut servir en même tems de pendule de cheminée.

8° *Montres et pendules à combinaisons.* Ce sont des montres très-fortes, dont le cadran donne, indépendamment de l'heure et de la minute, le jour de la semaine, les phases de la lune, le quantième du mois, en tenant compte des années bissextiles; et des pendules construites dans le même genre.

9° *Chronomètres.* M. Robert a construit plusieurs chronomètres de poche pour la marine, qui attestent l'habileté qu'il possède dans l'art qu'il exerce. Un de ces instrumens doit subir les épreuves les plus exactes.

10° *Horlogerie à réveil*, dont il a perfectionné le mécanisme.

11° La *balance astronomique* est un petit instrument fort simple, pour régler la marche des pièces d'horlogerie, qui est pareillement fort ingénieux, qu'on doit à cet habile horloger.

Pendule météorologique. Cette pendule, d'un mécanisme admirable, avant de figurer à l'exposition de 1839, avait été présentée à l'académie des sciences en 1838. Elle a pour objet d'enregistrer avec précision, à chaque demi-heure, le degré de la température et la hauteur barométrique. A l'aide de cet instrument, on peut connaître quel a été le degré de température, la densité de l'air atmosphérique, la hauteur barométrique à une heure quelconque de la journée écoulée. Cette nouvelle pièce d'horlogerie peut devenir fort utile aux personnes qui, par besoin ou par goût, se livrent aux observations météorologiques; elle sera utile pour toutes les industries qui exigent une température constante. M. Callaud a également exposé deux pendules de voyage avec des échappemens différens de son invention; l'un, appelé Duplex, en rendant ses effets plus précis; l'autre, à cylindre en pierre, d'une construction nouvelle, qui le rend moins dispendieux. Ces deux échappemens peuvent s'adapter aux plus petites montres.

PENNY. C'est un denier sterling, dont 12 font

un schelling anglais, dont 20 font la livre sterling et 21 une guinée. Le penny est monnaie réelle et de compte. On dit pence au pluriel. Ainsi, on doit dire 2 pence. Il existe en Angleterre des petites pièces d'argent qu'on nomme six pence, qui font un demi-schelling anglais, qui en a douze. Le penny vaut à peu près 10 cent. de France.

PENRYN, ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur le Kings-road, à l'entrée de la baie de Falmouth, à 3 l. de Helstone et autant de Falmouth. Pop., 3,000 habit., qui font un grand commerce de grains et de farine de l'île de Wight pour l'approvisionnement des ports de la côte. Il y a aussi une pêche très-active des sardines, dont il se fait aussi un assez bon commerce. Le cabotage y a pris un grand développement, ainsi que la grande navigation. Cette ville possède plus de 11 bâtimens d'un tonnage d'environ 850 tonn.

PENSACOLA, ville des Etats-Unis dans la Floride, chef-lieu du comté d'Escambia, sur la côte occidentale de la baie de son nom, formée par le golfe du Mexique, à 60 l. de la Nouvelle-Orléans et 115 de Saint-Augustine, à l'embouchure du Conecuh et du Rio de l'Amirante. Population, 2,800 habitans, la plupart d'origine française.

Il y a un phare situé au sud à l'entrée de la baie. Le feu est tournant et fait sa révolution en cinq minutes. Le port situé sur le golfe du Mexique est le seul qu'y possède l'Union et qui soit sûr et commode pour les grands navires. Il y a un chantier de la marine des Etats-Unis. Ce fut en 1819 que cette ville fut cédée définitivement, avec le reste de la Floride, aux Etats-Unis. Son commerce, qui avait été languissant sous la domination espagnole, commence à se relever, et tout présage sa future prospérité.

PENSYLVANIE, l'un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, borné au N. par celui de New-York et le lac Erié, à l'E. par la Delaware, au S. par les Etats de Delaware, de Maryland et de Virginie, à l'O. par ceux de Virginie et d'Ohio. Il a 112 l. de long, 62 de large. Le territoire est très-fertile et varié, arrosé par la Delaware, le Schuylkill, le Lehigh, la Susquehannah, l'Allegany, le Monongahela, l'Ohio et le Yaughiogeny.

Productions. L'agriculture embrasse toutes les productions qui sont propres aux états du nord et du centre, telles que maïs, blé, orge, avoine, chanvre, lin, plantes potagères, bon vin, tabac, fromage. Les bonnes races de chevaux, de bœufs et de moutons furent amenées d'Angleterre; en les croisant avec celles du pays, on en a obtenu des variétés fort utiles. Depuis plus de cinquante ans, les chevaux de labour de Pensylvanie sont justement renommés pour la beauté de leurs formes et leur vigueur. L'introduction de la race des mérinos a beaucoup contribué à la richesse des fermiers des Etats-Unis, et principalement de ceux de la Pensylvanie.

Industrie. Les manufactures ont infiniment gagné en multiplicité et en perfection : les moulins de tout genre sont en grand nombre, grâce à la multitude des chutes de ruisseaux et de rivières et à l'activité des habitans. Les papeteries seules sont au nombre de cinquante. Cette industrie sert de base à celle de l'imprimerie, qui est portée à un haut point de perfection. La quantité de lin et de chanvre augmente annuellement avec les défrichemens des terres nouvelles de l'Ouest. On emploie les moulins d'Arkwright à filer le coton, et des machines analogues préparent et filent le chanvre, le lin et la laine, avec assez de perfection pour faire des toiles fines, ainsi qu'une grande variété d'étoffes, depuis les draps jusqu'aux toiles à voile, et pour fabriquer depuis le fil à coudre le plus fin jusqu'aux câbles. Le génie des Franklin et des Ritterhouse semble avoir répandu son influence sur les Pensylvains. Ils inventent beaucoup et perfectionnent souvent. Parmi les inventions utiles, on peut compter les bateaux à vapeur, plusieurs machines pour filer, carder, vanner, des verreries qui produisent même des cristaux très-bien taillés, plus de 80 forges avec un grand nombre de hauts-fourneaux, 175 clouteries, plusieurs fonderies de plomb et de cuivre, un grand nombre d'ateliers où ces métaux sont convertis en ustensiles et autres ouvrages. En 1810, il se fabriquait en tout 220 articles divers d'une valeur de 44,194,744 dollars.

Minéralogie. La nature a mis à leur portée mille moyens d'industrie; les mines des métaux utiles se trouvent dans presque toutes les parties de l'état, et plusieurs sont en exploitation. Malgré la grande étendue des forêts dans l'intérieur, le charbon de terre devient un objet important de consommation pour les forges, les fonderies, les verreries, les distilleries et les fabriques de toute espèce. Ce combustible fossile se trouve en grande abondance dans toute l'étendue qui sépare les sources de la branche ouest de la Susquehannah de Pittsbourg. Il sert de lest aux bâtimens qui descendent à Philadelphie.

La construction des vaisseaux est une industrie très-perfectionnée et très-importante à Philadelphie.

Commerce. Le commerce de Pensylvanie est considérable par le grand nombre de productions qui s'exportent et qui consistent en farine, orge, blé, seigle, épautre, avoine, maïs, blé, sarrasin, gruaux de diverses sortes, biscuit de mer, fer en barres, aciers, clous, cercles de fer, poudre à canon, canons de fusils et de mousqueterie, bois de construction, cordages, poutres, chevrons, planches, écorces, tonneaux, briques, poteries, colle, parchemin, souliers, bottes, bonneterie, papier à écrire et à imprimer, à emballer, peaux de daims et de moutons, tabac, graines oléagineuses, houblon, et une quantité d'autres articles. Quant aux importations, elles consistent dans la plupart des produits manufacturés d'Europe, qui trouvent un bon débit aux Etats-Unis, et dans les denrées des colonies.

En 1838, cet état a exporté en produits indigènes pour 3,116,601 dollars, et en produits étrangers, pour 2,355,479 dollars. Les importations s'y élevèrent à la valeur de 12,884,408 dollars, dont 12,286,693 par des bâtimens américains et 597,715 par des bâtimens étrangers.

Le commerce intérieur est très-actif, surtout avec les états de New-York et de Delaware, les Carolines et la Géorgie, favorisé par des chemins de fer et plusieurs canaux, les uns terminés, les autres très-avancés, tels que ceux de Chesapeak et Ohio, de Schuylkill, de Gonestogo, de l'Union de Pensylvanie.

Cet état a 600 milles de canaux et 592 de *rails-roads* ou chemins de fer d'achevés; et en construction, 305 milles de canaux et 400 milles de chemins de fer. Malgré ces voies de communication, la législation a voté, dans sa session de 1837, 5 millions de travaux publics.

PENZA, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, près de la rive gauche de la Soura, à son confluent avec la Penza, à 120 l. de Moscou et 250 de Saint-Pétersbourg. Populat., 10,000 hab.

Productions. On récolte sur le territoire du gouvernement une grande quantité de toutes sortes de grains. On y élève un grand nombre de bestiaux et particulièrement des chevaux, dont on a beaucoup amélioré la race au moyen des haras qu'on y a établis depuis long-tems. On y élève aussi une grande quantité d'abeilles. Il y a des mines de fer très-riches, surtout près de Troïtzk, et l'on exploite dans plusieurs endroits des carrières de pierres meulières.

Industrie et commerce. Les distilleries d'eau-de-vie de grains sont nombreuses. On y compte environ 60 manufactures, soit de draps communs, de savon, de vitriol, de cuirs et de verre, dont les produits donnent lieu à un très-grand commerce. Les boutiques sont très-bien fournies de marchandises étrangères. La pêche dans la Saura y est très-productive.

PENZANCE, ville maritime d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur la Mount's bay, formée par la Manche, à 2 l. et 1/2 de Saint-Yves et 23 de Launceston. Popul., 5,500 hab. Le port assèche à marée basse et ne peut recevoir que de petits navires.

Commerce. On y fait un grand commerce de sardines et d'autres poissons; le cabotage y est très-actif par le transport continuel de plomb, d'étain et cuivre, dont on exploite des mines dans les environs.

PERCALE, tissu de coton plus fin que celui qu'on appelle calicot, et qu'on tirait autrefois des Indes orientales, particulièrement de Pondichéry et de Madras, où il s'en fabriquait des quantités considérables. Mais, depuis l'invention des mécaniques à vapeur, on en fait actuellement en Angleterre à si bon marché et en masses si considérables, qu'on en expédie dans l'Inde et l'Océanie, et même jusqu'en Chine, dont les produits similaires ne peuvent soutenir la concurrence des percales anglaises, ni pour le prix, ni pour la qualité. Il en est de même en Europe, où la supériorité des percales de l'Angleterre est généralement reconnue, quoiqu'on en fabrique aussi de très-belles et bonnes, et de toutes qualités, en Suisse et en Belgique, ainsi qu'en France, qui a été obligée de mettre des droits protecteurs à l'entrée des percales anglaises, pour qu'elles n'envahissent pas les marchés de l'intérieur, où elles pourraient obtenir la préférence par leur bas prix et leur belle qualité. Mais la contrebande y pourvoit en partie, malgré l'active surveillance de la douane. La quantité de perçale qui se fabrique en Angleterre est incalculable; on en exporte des parties immenses dans tous les pays du globe, où ce tissu est d'une grande consommation. On en fabrique aussi beaucoup en Suisse; mais comme elle ne possède pas d'aussi grands capitaux que l'Angleterre, elle ne peut pas donner un aussi grand développement à cette fabrication.

PERCHE, mesure de longueur employée plus spécialement pour l'arpentage des terres. La perche dont l'administration des eaux et forêts faisait usage, contient 22 pieds de roi, tandis que celle de Paris n'en contient que 20. Il faut 100 perches carrées pour faire un arpent; ainsi, la valeur de l'arpent varie suivant la valeur des perches.

La perche du Rhin a 12 pieds; le pied 12 pouces; le pouce 12 lignes.

Perche désigne aussi un long morceau de bois mince et effilé. Les perches servent aux treilles et se vendent en bottes composées de 4 perches ayant 10 pouces de tour depuis le gros bout, sur la longueur de 6 pieds de haut, et ainsi de suite, pour les bottes composées d'un plus grand nombre de perches qui auront proportionnellement un plus grand tour ou circonférence.

PÉRÉKOP (isthme de), dans la Russie d'Europe, gouvernement de Tauride. Il unit la presqu'île de Crimée au continent. Il a 7 l. de long du N.-E. au S.-E, et 1 l. 1/2 de large à l'endroit le plus étroit, et 6 l. vers le milieu. Pérékop, chef-lieu du district de son nom, sur l'isthme, à 24 l. de Kherson et 28 de Simféropol, dans la mer d'Azof. A 3/4 de l., au S., est le faubourg d'Armianskaï-Bazar, qui renferme un grand nombre de boutiques, et où il se fait un grand commerce en été. Il en sort annuellement plus de 20,000 chariots de sel pour l'approvisionnement de la Russie méridionale, et les marchés y sont très-fréquentés par une multitude de Tartares Nogaïs.

PERIDOT, minéral composé de silice, de magnésie et d'oxide de fer. Il a une couleur d'un vert olive, ayant l'aspect un peu gras et une pesanteur spécifique de 3, 4. Il est infusible au chalumeau, et raie difficilement le verre. Il n'occupe qu'un rang très-secondaire parmi les pierres précieuses. En France, les joailliers n'en font pas un grand usage; cependant elle possède encore une assez grande valeur en Angleterre, en Italie et en Allemagne, principalement lorsque cette pierre est d'un vert bien prononcé. Les Anglais l'appellent chrysolithe, quoiqu'il n'y ait aucune ressemblance entre ces deux matières. Le peridot se tire du Levant et de l'île de Ceylan, où il s'en trouve des morceaux d'une certaine grandeur; n'ayant pas une grande dureté, il est facile à la taille, qui est le plus ordinairement à 8 pans ou en cabochons. Il se vend au carat. Cette pierre était estimée des anciens, qui savaient la tailler et la polir avec une grande perfection, comme on le voit par un peridot de la collection d'Orléans. On possède encore quelques autres anciennes gravures sur cette substance.

PÉRIGUEUX, ville de France, dans le Périgord, chef-lieu du département de la Dordogne, sur la rive droite de l'Isle, à 16 l. d'Angoulême, 18 de Limoges, 29 de Bordeaux et 106 de Paris.

Productions. Blé, grains, vin, eau-de-vie, bois de charpente, mines de fer, laine, bestiaux. Les truffes de Périgord sont renommées, et l'on en fait des envois considérables à Paris et à l'étranger.

Industrie. L'industrie manufacturière y a pris un grand développement; il y a de grandes teintureries de fil : l'hospice possède une filature de coton de plusieurs numéro. Il existe une grande manufacture de papier peint, fondée en 1761, où l'on en fabrique de plusieurs espèces dont les dessins sont du meilleur goût. Les rouleaux contiennent 9 aunes de long sur demi-aune de large. Il y a aussi plusieurs tanneries dont celle d'Assaut est la plus importante. On trouve aussi des blanchisseries de cire, des fabriques de cadis et d'étamines, de chapeaux, de ganterie, clouterie, coutellerie, passementerie, dominoterie, des distilleries d'anisette renommée qu'on envoie dans toute l'Europe. Les pâtés aux truffes de Périgueux ont

de la réputation, et l'on en envoie beaucoup à Paris.

Scierie de pierres lithographiques. Cet établissement est monté comme les scieries de marbre des Pyrénées. On tire les pierres du département de l'Indre; elles sont travaillées sous tous les formats, et expédiées dans toute la France, et jusqu'en Espagne et au Mexique. Il s'est aussi formé une société pour le travail des marbres des Pyrénées, que l'on scie et que l'on polit en perfection, propres pour les cheminées et les dessus de table, tombeaux et divers ornemens.

Commerce. Le commerce consiste dans la vente de ces nombreux produits, et il est favorisé par le canal de l'Isle, ouvert en novembre 1837; on a construit sur cette rivière un grand port qui donne beaucoup d'activité à la navigation et à l'industrie. Il y a dans les environs un grand nombre de forges qui fournissent les matières propres à la coutellerie, clouterie, etc.

PÉRIL, Danger, Risque. On dit, en termes de pratique, prendre une affaire à ses risques et périls, pour dire : se charger de tout ce qui peut en arriver.

Hors le cas de péril imminent, le capitaine ne peut décharger aucune marchandise avant d'avoir fait son rapport, à peine de poursuites extraordinaires contre lui (248).

PERLES FINES, substance dure, blanche et brillante qui se forme dans plusieurs coquilles bivalves, appelées vulgairement huîtres. Les perles varient beaucoup de grosseur, de configuration et de beauté. On la trouve irrégulièrement ronde ou un peu oblongue, avec des reflets argentés et colorés.

La portion intérieure des coquilles qui fournissent les perles se nomme nacre; son tissu fin et poli offre à la vue différentes couleurs. Les perles sont naturellement blanches lorsque les animaux dans les coquilles desquelles on les trouve ne sont point attaqués de maladie. Celles qui sont jaunâtres ou plombées, verdâtres ou noirâtres, doivent leur couleur, soit à la maladie de l'animal, soit au terrain vaseux, soit enfin au séjour des coquilles en tas sur la côte.

Différentes sortes de perles. On nomme perles *baroques* celles d'une forme irrégulière, telles que la plupart de celles que l'on tire du Nord, et *parangones*, celles qui sont très-grosses.

A mesure que les coquilles sont avant dans la mer, elles portent de moindres perles. Celles que les Indiens appellent *cheripo*, qui sont unies et blanches, portent des perles très-parfaites; mais celles que l'on appelle mère de perles n'en ont point. Néanmoins, étant très-belles et très-unies en dedans, elles servent à orner des tables; on les porte au Bengale, où l'on en fait des bracelets.

Perles orientales. On distingue deux sortes de perles, les orientales, qui sont les plus belles, et les occidentales. Les plus belles perles se pêchent dans le golfe Persique, entre l'île d'Ormus et Bassora, autour de Bazoyn, Catiffa et autres lieux du golfe Persique, d'où elles sont apportées à Ormus et préférées à toutes les autres. Il s'en trouve aussi une grande quantité entre le cap Comorin et l'île de Ceylan, mais inférieures à celles de Perse. L'île de Sumatra fournit aussi une grande abondance de perles, mais petites et pour cela peu estimées.

Perles occidentales. Les perles occidentales sont moins recherchées que les orientales, parce qu'elles n'ont pas le bel éclat d'argent et la superficie aussi polie et brillante; elles deviennent mates et couleur de lait. Celles de Bohême sont préférables aux autres européennes. Leur défaut est d'avoir un blanc de lait au lieu de la couleur argentée des autres; outre que ces belles perles sont assez rares, il ne s'en trouve pas la cinquantième partie de parfaites, et la plupart noircissent ou jaunissent. Les coquilles qui les portent sont ordinairement de la même couleur en dedans.

Ainsi que nous l'avons dit, la couleur des perles varie du blanc azuré ou argenté au blanc jaunâtre plus ou moins prononcé, au noir bleuâtre de plusieurs nuances, ce qui leur a fait donner le nom de perles *bronzées* ou *plombées*. On prétend qu'il y en a même de rosâtres, bleuâtres et de lilas. Mais la nuance blanche argentine est la préférée et celle qui leur fait obtenir le plus grand prix; viennent ensuite les formes : celle en petite boule ronde, c'est-à-dire la perle ronde, est la plus recherchée après celle en forme de poire; pour être parfaites, elles doivent être unies, lisses, luisantes, et sans un ou plusieurs cercles qui interrompent l'uniformité de leur éclat. Ce défaut les fait distinguer par le nom de *perles rubanées*.

Commerce des perles. Une autre qualité essentielle de la perle, est ce qu'on appelle *l'eau de la perle et orient,* son châtoiement nacré, qui en font le plus grand mérite. Après ces qualités, on suit, pour estimer le prix des perles, à peu près la même méthode que pour celui des diamans. On pèse les perles et on les vend au karat, qui est un petit poids (*voyez* Karat). Si donc, une perle d'un karat ou carat se vend une pistole, c'est-à-dire 10 fr., celle de deux karats se vendra quatre pistoles; celle de trois, neuf pistoles, et ainsi de suite, jusqu'à dix carats inclusivement. Mais, si la perle pèse onze carats, on suit la même règle; on y ajoute un tiers du prix, ce qui se pratique jusqu'au cinquantième carat. A l'égard des perles au dessous d'un carat, le grain vaut environ 50 cent.; les perles de deux grains, 2 fr.; celles de trois grains, 4 fr. 50 cent. Les petites perles, que l'on nomme *simmer* ou *semence de perles*, se vendent à l'once, ou plus ou moins, ainsi que les perles, suivant la beauté de l'espèce, la rareté et le prix que la mode y met. Les plus petites perles servent à la broderie. Ce sont les joailliers qui font le commerce des perles.

Dans le commerce, les perles, depuis les semences jusqu'à celles de dix à douze grains, sont enfilées sur de la soie blanche ou bleue, et par rangs d'environ douze pouces de long. On réunit plusieurs rangs par des houppes de soie rouge ou bleue garnies de fil d'or, ce qui forme ce qu'on appelle des masses. Les perles rondes se vendent, comme nous l'avons dit, au carat; celles qu'on nomme baroques se vendent à l'once, de même que les plus grosses.

Ancien usage des perles. Les perles, par leur éclat et leur belle blancheur, ont servi, dès la plus haute antiquité, à la parure, surtout en Orient, où le luxe des vêtemens et des décorations a été dans tous les tems porté à la plus grande magnificence. Le livre de Job (chap. xxiv, liv. 3, v. 17), en parlant de la sagesse de ce patriarche, en fait mention dans les termes les plus éloquens. L'histoire romaine nous apprend que Cléopâtre, reine d'Egypte, fit dissoudre dans du vinaigre une perle d'un grand prix, et qu'elle but cette dissolution. De tous les objets de luxe chez les Romains, les perles étaient les plus recher-

chées; les personnes de tous les rangs s'empressaient de les acheter; il n'y avait pas une partie du vêtement des dames romaines qui n'en fût ornée. Jules César fit présent à Servilie, mère de Brutus, d'une perle d'un grand prix. Les fameuses perles qui servaient de pendans d'oreille à Cléopâtre avaient coûté 3 millions 800,000 fr.

Perles d'Amérique. Après la découverte du Nouveau-Monde, le commerce des perles, qui jusqu'alors avait été concentré en Orient, s'établit bientôt en Amérique. A leur arrivée, les Espagnols avaient vu les riches habitans du Mexique et du Pérou ornés de perles d'une grosseur prodigieuse; ils ne restèrent pas long-tems sans exploiter une branche de commerce qui leur promettait des richesses considérables. Des cités opulentes s'élevèrent près des côtes où l'on se livrait à ce genre d'industrie, et la première ville qui dut sa naissance à cette découverte fut la nouvelle Cadix, dans la petite île de Cubagna.

Importations. Malgré l'usage toujours plus restreint des perles en Europe, les importations ont été encore assez considérables. Suivant le registre de la douane, il a été importé en France, pendant l'année 1837, de différens pays, 61,377 gramm., qui, au taux officiel de 20 fr., représentent une valeur de 1,227,540 fr., dont la plus grande partie, 12,460 des Etats-Unis; 11,065 de l'Allemagne; 10,225 de la Grèce; 5,380 de la Toscane; 3,690 de l'Angleterre; 4,757 du Chili.

Exportations. Elles n'ont été que de 24,301 gr. d'une valeur officielle de 486,000 fr., dont la plus grande partie, 6,800 pour l'Allemagne; 5,800 pour la Toscane; 4,000 pour les Etats-Unis; 3,000 pour Alger; 2,000 pour la Sardaigne.

Falsification des perles en Orient. L'appât du gain a fait inventer plusieurs procédés pour des imitations de perles dans un tems où elles étaient d'un grand prix et fort recherchées. On a fait usage de trois procédés : le premier consiste à piquer l'huître; le second à percer la coquille; le troisième à y introduire cinq à six petits grains de verre. Les Indiens, après avoir pêché les huîtres et ouvert les coquilles, percent les huîtres avec un instrument tranchant. Il en sort plusieurs gouttes d'une liqueur glutineuse qu'ils reçoivent dans de petits moules de fer en forme de perles; lorsque ces globules ont acquis de la consistance, ils ont toute l'apparence des perles fines.

Cette falsification, dont on trouve la description dans quelques anciens auteurs, n'a plus lieu aujourd'hui aussi généralement. Mais le second procédé est encore pratiqué; il consiste à percer la coquille de l'huître qui, bouchée aussitôt, rend une matière glutineuse qui prend bientôt la consistance d'une perle, pas tout-à-fait égale aux véritables perles, mais ayant toujours une certaine valeur. Cette falsification paraît plus probable que la précédente, attendu que Linnée, le célèbre botaniste, a fait l'épreuve de ce phénomène sur des moules. On a aussi trouvé quelques perles dans des moules ramassées sur les côtes de France. Le troisième procédé est celui des Chinois, qui ont l'art de faire venir l'huître à la surface de l'eau et de les exciter à ouvrir leurs coquilles, dans lesquelles ils introduisent cinq à six grains de nacre de perle et laissent ensuite échapper l'huître : cela étant pratiqué au printems, lorsqu'en automne les pêches de perles ont lieu, les grains se trouvent incrustés avec une espèce d'émail qui leur donne une grande ressemblance avec les perles. Cette déception, à ce qu'on prétend, se pratique encore aujourd'hui dans les mers de l'Inde.

On a aussi essayé de fondre ou de réunir de petites perles pour en faire de grosses; attendu que celles-ci sont d'une valeur beaucoup plus considérable que les petites; mais il ne paraît pas qu'on ait réussi dans cette tentative.

Perles fausses ou artificielles. Ce fut dans le XVIe siècle que l'on inventa à Venise un procédé d'imiter les perles par des globules de verre, auxquels on donna une couleur et un vernis qui les a beaucoup fait ressembler à de véritables perles : on a perfectionné cette imitation en leur substituant des petites globules de cire recouvertes d'un émail ressemblant aux perles; mais ces globules ne peuvent résister long-tems à l'humidité, qui ternit l'émail; ce qui les endommage promptement.

Ce ne fut qu'en 1656 que Jaquin, émailleur sur verre de Bourgogne, employa ce qu'on appelle *essence d'Orient*, qui n'est autre chose que l'ablette. On incorpore cette substance avec un peu de colle de poisson ou de gélatine, dont on garnit avec précaution les parois internes des globules de verre très-mince, ayant la forme des perles. Cet enduit étant bien sec, on introduit dans l'intérieur de la cire blanche fondue, pour donner à ces globules la solidité et le poids requis. Ce genre d'industrie s'est propagé en Italie, à Naples et jusqu'en Turquie. On fait dans cette dernière contrée un grand commerce de perles roses provenant, suivant Marcel de Serres, d'une pâte de roses fraîches que l'on fait sécher, et que l'on enduit d'huile de rose, pour augmenter leur bonne odeur. Par ce procédé, la pâte prend une couleur noire. Ces perles sont très-recherchées, et se répandent dans le reste de l'Europe par l'Autriche.

Les perles artificielles ont été portées à une grande perfection à Paris, qui est le principal siége de cette fabrication et de ce commerce, en sorte qu'on peut à peine les distinguer des véritables perles, et il s'en exporte annuellement pour une somme considérable aux colonies. Leur prix varie suivant leur forme et leur beauté. Quant aux perles soufflées, on les vend à la douzaine de rangs, chacun de 14 pouces, de quelque grosseur qu'elles soient. Les sortes les plus petites, destinées à la broderie, sont en masses, contenant chacune 120 rangs d'environ 6 pouces de long, divisés par 10 massettes de 12 rangs; elles se vendent à la masse. En France, on donne à cette sorte le nom générique de *charlotte*. On en fabrique à Venise, qui, avec les autres perles de verre soufflées, en fait des envois considérables en Afrique, en Amérique, et jusque dans l'Inde.

Machine à souffler les perles fausses. Nous devons rapporter une invention aussi curieuse qu'utile, au moyen de laquelle on peut souffler cinq perles fausses à la fois. Le procédé suivi jusqu'à ce jour fatigue excessivement l'ouvrier, qu'il expose à la phthisie, en raison de la quantité d'air nécessaire à sa respiration, tout en le plaçant constamment sous l'influence des émanations de sa lampe; tandis que la machine de M. Le Bedel a le double avantage d'obvier à ces fâcheux résultats, et de produire en même tems cinq fois plus que par la méthode ordinaire. En effet, n'est-il pas fort curieux que l'on puisse maintenant produire, à l'aide d'un seul ouvrier, 25,000 perles fausses en moins de douze heures de tems? ce qui doit en diminuer le prix et en augmenter le débit à l'étranger.

Perles de Rome. On emploie à Rome, pour la

fabrication des perles artificielles, une substance lamelleuse fine et d'un reflet argentin que l'on extrait du poisson connu sous le nom d'*argentina sphyræna*. Le noyau de ces perles se fait avec de l'albâtre de Volterra, en Toscane, le même que celui avec lequel se font les vases de Florence. Après l'avoir arrondi sur le tour et l'avoir réduit au diamètre convenable, on le recouvre avec la substance argentine désignée sous le nom d'*essence de perles*, à laquelle on ajoute une certaine quantité de colle de poisson.

Loupes de perle. Ce sont des excroissances qui s'élèvent sur la superficie intérieure des nacres de perle, que les joailliers enlèvent adroitement et mettent en œuvre au lieu de véritables perles.

Perles de Venise. Ces perles sont fabriquées d'une manière différente que les autres, avec un verre blanc que l'on colore avec différentes substances; on forme plusieurs tubes cylindriques que l'on coupe et arrondit avec une grande perfection. On en fabrique pour colliers et pour chapelets, et aussi pour la broderie, de différentes couleurs, par le moyen de différens oxides métalliques; en sorte que les prix varient suivant les teintes : le rubis, par exemple, qui s'opère par un oxide d'or, doit coûter plus cher que l'orange, qui s'obtient par un oxide de plomb.

Les perles de Venise sont très-recherchées dans l'Afrique, dans l'Inde et en Amérique, où il s'en fait une grande consommation, et l'exportation pour ces différens pays est très-considérable.

PERME ou **Permien**, gouvernement qui appartient en partie à la Russie d'Europe et en partie à la Russie d'Asie, ayant une population de 1 million 320,000 habitans.

Productions. En beaucoup d'endroits, le sol est ingrat et peu susceptible de culture. Les principaux produits de ce gouvernement consistent dans l'or, le cuivre et le fer des mines que l'on exploite avec la plus grande activité. Il y a aussi des salines, qui sont au nombre de 130.

Industrie. Il est renommé pour ses tanneries et ses forges; mais il possède très-peu de manufactures : il n'y en a que deux de tissus de laine, qui ne produisent que des draps communs pour l'habillement des ouvriers employés aux usines; pas une seule fabrique de soieries, ni de cotonnades, ni même de toiles; les verreries ne versent dans la consommation que des objets communs. Les tanneries et les fonderies de suif, par leur nombre et l'importance de leurs produits, méritent seules de fixer l'attention. Mais, ce à quoi l'on devait à peine s'attendre dans cette région reculée, il s'y est établi, vers la fin de l'année 1822, une manufacture de porcelaine et de faïence qui promet, dès son origine, de parvenir à un degré élevé de prospérité et qui rend déjà les plus grands services au pays en fournissant de la poterie et de la vaisselle de différentes espèces à tous les gouvernemens de la Sibérie. En 1828, le nombre total des fabriques et établissemens industriels était de 224, dont 178 tanneries et 10 fonderies de suif. Dans une de ces dernières, il se fond annuellement plus de 100,000 pouds ou environ 4 millions de livres pesant de suif pour l'exportation.

PERME, ville de la Russie, chef-lieu du gouvernement de son nom; elle est située sur la Kama, ayant une population de 6,000 habitans. Elle est le centre du commerce de tout le gouvernement et le siége principal de l'industrie et l'entrepôt de ses produits.

PERMIS. C'est une autorisation donnée par la douane, pour le chargement ou le déchargement des navires qui entrent dans un port, et qui est aussi un droit perçu pour chaque déclaration, quel que soit le nombre des déclarans. Cependant il n'en est point dû pour les provisions de beurre et de tabac à l'usage des équipages, lorsque la quantité n'excède pas 17 à 20 kil. de beurre et 12 à 15 hectogr. (2 à 3 liv.) de tabac par personne, le mot cargaison ne pouvant être appliqué à cette partie d'approvisionnement maritime. Les bâtimens de 30 tonneaux, quoique naviguant seulement en rivière, doivent des droits de permis; mais les navires sortant ou entrant sur leur lest ne peuvent y être assujettis.

PERNAMBOUC. *Voy.* Fernambouc, province orientale du Brésil.

PERNAU, ville de la Russie, dans la Livonie, gouvernement de Riga. Elle est située sur la Pernau et le golfe de Riga, où elle a un bon port, à 43 lieues de cette ville. Populat., 9,600 habit. On y fait un commerce considérable en mâts et bois de sapin d'une excellente qualité, ainsi qu'en lin, chanvre, froment, seigle, orge, avoine, planches, lattes, poutres, qui forment les principaux articles d'exportation, tandis que les articles d'importation consistent en vin, eau-de-vie, tissus de laine et de coton, soieries, denrées coloniales, quincaillerie, etc.

Commerce. Dans le courant de la navigation de 1836, suivant la *Gazette de commerce de Russie*, il est entré dans ce port 77 bâtimens, dont 5 venant d'autres ports russes; et il en est sorti 78, dont 2 destinés pour les ports russes. Comparativement à l'année 1835, il y a eu 19 arrivages et autant de départs de plus, en raison de l'accroissement des demandes de lin et de graine de lin.

La valeur totale des importations s'est élevée à 253,275 roubles 24 copecks. Les principaux articles d'exportation ont été le lin, dont on a expédié 195,537 pouds 17 livres (76,349 pouds 25 liv. de plus que l'année précédente); de la graine de lin, 11,850 1/3 tchetverts (3,661 1/3 tch. de plus qu'en 1835). Les prix de ces deux articles se sont soutenus à un taux plus élevé que les années précédentes. Il n'a point été exporté de grains, l'arrondissement ayant eu de mauvaises récoltes.

PÉRONNE, ville de France, en Picardie, département de la Somme, sur la Somme, à 10 l. d'Amiens, 11 de Cambrai et 38 de Paris. Population, 4,000 habitans.

Productions. Blé, bestiaux, lin, chanvre, laine.

Industrie et commerce. La principale branche d'industrie consiste dans les toiles de chanvre et d'étoupes, et en batistes, ainsi qu'en une grande quantité de laine apprêtée, qui sont les produits des environs, et qui font aussi les principaux articles de son commerce.

PÉROU. Cette région a été partagée, en 1836, en deux grandes divisions : la partie du sud s'est détachée de la partie du nord; à celle-ci sont restés les départemens de Junin, de Lima, de Libertad et des Amazones; à celle-là appartiennent ceux d'Arequipa, d'Ayacucho, Cuzco et Puno. Cette séparation s'est opérée paisiblement sous les auspices du gouvernement de Bolivia. Le Pérou, sur une étendue de 42,150 l. carrées, renferme une population de 1,700,000 habitans.

Productions. Le Pérou produit une immense

quantité de salpêtre qui, d'après l'analyse qu'on en a faite à Bordeaux, contient, sur chaque 50 kil., 46 kil. de salpêtre pur. Autrefois, il s'exportait de la province de Huamalies une grande quantité de quinquina. Mais, depuis la découverte du quinine, les droguistes ou chimistes d'Europe ont reconnu que l'écorce qui contient le plus d'essence est la halisaïa, espèce particulière à la Bolivie. Les autres productions du Pérou sont le soufre, le marbre, les pierres précieuses, le sucre, le café, le coton, le maïs, le riz, le blé, le vin, la vanille, la salsepareille, le sang de dragon, le storax, etc.

Minéralogie. Mais ce qui constitue la principale richesse du pays, ce sont les mines d'or et surtout celles d'argent, parmi lesquelles celles du Potosi sont les plus riches du monde, principalement en argent. On peut y ajouter quelques autres produits minéralogiques, tels que le cuivre, le plomb et le zinc, le mercure et le sel gemme.

Mines d'or. On cite les mines d'or de Lutixaca, d'Araca, de Suches, de Caracana, de Fipoani, de Cachabamba, comme les plus riches.

Mines d'argent. Ce sont celles d'Oruro, de Popo, de la Paz, de Potosi, de Huantajaha, qui sont les plus importantes. Cette dernière se trouve seulement à 2 l. de la mer, près de la rade d'Iqueyque. En creusant 5 à 6 pieds, on rencontre des masses détachées qu'on prendrait d'abord pour un mélange de gravier et de sable, et qui, à l'épreuve, rendent en argent les deux tiers de leur pesanteur. Dans les premiers tems, chaque quintal de minerai donnait 50 liv. d'argent. Mais, actuellement, 50 quintaux de minerai ne produisent plus que 2 liv. pesant d'argent. C'est 1 au lieu de 1,250.

C'est dans la partie septentrionale de cette région que se trouvent situées les fameuses mines du Potosi, les plus riches du monde, et dont plusieurs produisent de l'or, tandis que celles d'argent sont les plus communes. Jamais aucun pays n'a offert des sources aussi abondantes à la cupidité de l'homme.

La ville de Potosi est la plus considérable : elle offre un grand débouché aux produits de l'industrie de l'Europe, que l'on peut aisément échanger contre de l'argent. Les articles d'exportation y sont en grand nombre, entre autres la salsepareille, le sang de dragon, le storax, la *guaiacum*, le quinquina et un grand nombre d'autres productions. Callao est le principal port du Pérou, dont Lima, qui en est la capitale, n'est éloigné que de quelques lieues.

L'exploitation des mines est si mal entendue, qu'au rapport de M. de Humboldt, malgré les sommes énormes d'or et d'argent qui ont été versées dans la circulation, on peut considérer cette source de richesse comme à peine découverte. Et pourtant les mineurs sont la classe la plus pauvre et la plus misérable de l'Amérique. L'imperfection de leurs procédés métallurgiques, jointe à l'esprit trop souvent chimérique de faire fortune avec de l'or, et leur aversion pour l'agriculture, les empêche d'améliorer leur existence. Sous ce rapport, les mines du Pérou ont presque tous les inconvéniens d'une loterie. *Voyez* MINES.

Platine. C'est vers le milieu du dernier siècle que l'on a découvert au Pérou une autre substance métallique ; c'est le platine. Ce nom est dérivé de l'espagnol *platina*, qui signifie petit argent. Ce métal purifié a la même pesanteur spécifique que l'or.

Autres produits minéralogiques. On trouve aussi dans le pays des Incas des mines de cuivre, d'étain, de soufre, de bitume, qui sont assez généralement négligées. Néanmoins, le besoin à fait exploiter celles de sel gemme. On taille ce fossile en pierres proportionnées à la force des lamas et des pacos destinés à les transporter dans les différentes localités. Ce sel est de couleur violette, et il a des veines comme le jaspe : on les vend en pierres dont le volume est à peu près égal.

Industrie manufacturière. Les manufactures d'objets de luxe sont établies à Arequipo, Cusco et Lima. Ces trois villes fournissent tous les bijoux, les diamans, toute la vaisselle des particuliers, ainsi que toute l'argenterie des églises. Ces ouvrages sont grossièrement travaillés et mêlés de beaucoup de cuivre. On ne remarque pas un meilleur goût et plus de perfection dans les galons, les broderies et les dentelles qui sortent des mêmes fabriques. D'autres artistes s'exercent à dorer les cuirs, à confectionner avec du bois et de l'ivoire des marqueteries et des sculptures représentant des saints, à tracer quelques figures sur le marbre qu'on a découvert dans les carrières de Cuença ou sur des toiles de l'ancien monde. Les dessins n'en sont pas absolument mauvais, mais les couleurs manquent de vérité et ne sont pas durables. On fabrique encore dans le pays quelques tissus auxquels on a donné les noms de draps, de flanelle et de bayettes du Pérou, et une toile de coton appelée *tocon* ou *tucoyos*, que les Espagnols appellent *lienzo de la tierra*. Mais il ne paraît pas que ces produits soient l'objet d'aucun commerce au dehors, ni même d'aucun commerce intérieur de quelque importance.

Commerce. Lima, qui est la capitale du Pérou, est le centre du commerce de tout le pays; sa population, sous la domination espagnole, s'élevait à 80,000 habitans ; mais elle est réduite aujourd'hui à 42,000. Le port de Lima est Callao, qui renferme 300 maisons et 1,800 habitans ; il y a un myriamètre de ce port à la capitale. On trouve à Callao trois maisons de commerce anglaises, deux américaines et trois péruviennes, dont l'occupation principale est de recevoir les marchandises destinées aux négocians de Lima, de veiller à leur entrée dans la douane de ce port, qui n'est qu'une succursale de celle de Lima. Celle-ci produit annuellement 1,200,000 piastres, soit 6 millions de francs.

Importations. Il ne se fait aucune publication officielle sur le commerce du Pérou. M. Pando, qui a été ministre des finances, a évalué, dans un mémoire, les importations annuelles à une somme de 6 à 7 millions de piastres (30 à 35,000,000 fr.) M. Tabarra a calculé que le montant de ces importations était de 7,600,000 p., environ 38 millions de fr., non compris la contrebande, qu'il suppose excéder le tiers de cette somme. On peut supputer à 40 millions de francs, terme moyen par an, le total des importations du Pérou.

L'Angleterre y prend part pour 18.200,000 fr. environ, dont 6,500,000 fr. de tissus de coton; 5,500,000 fr. de tissus de laine ; 3,500,000 fr. de tissus de lin et de chanvre ; 1,400,000 fr. de coutellerie, tisseranderie, quincaillerie, etc.

Les Etats-Unis fournissent pour 6,500,000 fr. de marchandises diverses, parmi lesquelles les farines et les poissons salés forment les principaux articles.

La France expédie au Pérou pour une valeur d'environ 5 millions de francs de produits divers, consistant, savoir : en tissus de soie, pour 1 mil-

lion 104,200 fr.; de laine, 900,200 fr.; de coton, 812,100 fr.; de lin et de chanvre, 360,000 fr.; de fil de soie, 206,000 fr.; de papier blanc et peint, 150,000 francs; de quincaillerie et coutellerie, 148,900 fr.; de parfumerie, 109,000 fr.; de vins, 98,600 fr.; de drogueries et épiceries, 97,500 fr.; de meubles, 81,000 fr.

Assortiment des envois. Les marchandises d'Europe dont il y a ordinairement le plus de demandes au Pérou sont : 1° les toiles de lin de toutes qualités : les qualités moyennes, dites bretagnes, de 6 aunes à la pièce, se vendent de 35 à 40 piastres ; 2° les draps : ceux qu'on appelle deuxième qualité se vendent 7 à 8 piastres l'aune ; ceux de première qualité, de 9 à 10 piastres : les couleurs les plus demandées sont le bleu, le vert, le noir et le brun ; dans quelques localités, on les aime légers, mais de belle apparence ; sur d'autres marchés, ils doivent avoir du corps ; 3° les cotonnades blanches, les bas de coton, les calicots pour chemises et les cotonnades rayées et à carreaux bleus : les cotonnades de l'Inde, malgré la résistance du créole, prennent insensiblement la place des bretagnes et des soieries ; 4° Les velours et les rubans de toute espèce, ainsi que les bas et gants de soie, et des taffetas, florences et satins de couleurs assorties ; 5° les flanelles, les casimirs, les châles et les mouchoirs ; 6° toute espèce de verrerie, faïencerie, porcelaine ; 7° les verres à vitres ; 8° le mercure ; 9° les cires blanches et jaunes se sont vendues jusqu'à 120 piastres le quintal ; 10° le fromage de Gruyère et les jambons fumés ; 11° la parfumerie doit consister principalement en eau de Cologne et de lavande, dont on fait un grand usage ; en quelques essences, flacons d'eau odorante, pâtes d'amande, etc. ; 12° des articles de mode et de nouveauté : parmi les rubans, on distingue la *listonnerie* ou ruban de taffetas façon de Séville ; 13° vins et liqueurs. Les habitans du Pérou sont peu connaisseurs en vin ; ils conservent le souvenir des vins doux d'Espagne, et leur assimilent les muscats français. D'ailleurs ils veulent à bon marché des vins de Bordeaux généreux. Les vins de Champagne réussissent, comme partout, quand on ne leur substitue pas des vins sans force de la Loire.

Les objets de luxe, tels que dentelles, voiles, châles, bijouterie, joaillerie, ne doivent être envoyés qu'en faible quantité.

La parfumerie anglaise très-fine et très-soignée a été pendant quelque tems fort recherchée des Péruviens, mais ils la trouvent trop chère ; et au Pérou, comme ailleurs en Amérique, on donne actuellement la préférence au *grand bon marché*. Il est donc désirable que le commerce français ne perde pas de vue cette condition, tout en s'attachant, cependant, dans son véritable intérêt, à livrer de bons articles qui ne déconsidèrent point son commerce. L'expérience prouvera que les bonnes qualités sont celles qui donnent le plus de bénéfices ; les frais de transport et de douane semblent d'ailleurs le démontrer.

Ce qu'on appelle pâtes d'Italie, vermicel, macaroni, est encore un article qui peut convenir. Quant aux farines, elles sont fournies par les États-Unis, et aussi quelquefois par l'Europe, dans les mauvaises années de récolte du Chili.

L'Angleterre, qui exploite en grand le commerce du Pérou, est parvenue à enlever à l'Espagne, et même aux fabriques de Cusco, de Quito et du Haut-Pérou, la majeure partie des fournitures de gros lainage (*bayetas*) dont s'habille la masse de la population ; il en est de même des *tucoyos* et *sanas*, ou cotonnades communes pour la Sierra, tandis qu'elle offre aux riches, à des prix très-modiques, tous les tissus de l'Inde, qui sont en grand nombre. Elle est aussi en possession de fournir les ustensiles de table et de la vie domestique, des outils divers, et même des livres ; chaussures, principalement pour hommes ; souliers, bottes et bottines.

Commerce anglais comparé au commerce français. Les Anglais possèdent à Lima, Valparaiso et Buénos-Ayres, des maisons de commerce considérables qui reçoivent leur action de la métropole, qui décide les armateurs et producteurs à consigner leurs cargaisons à ces espèces de succursales dont ils reçoivent des renseignemens certains sur les besoins du pays, tandis que le commerce de France est exploité par des négocians isolés, sans relations étendues dans le pays, dépourvus de capitaux, du crédit et des connaissances nécessaires pour faire des opérations profitables d'une certaine importance.

Les bâtimens français qui arrivent dans les mers du Sud courent à l'aventure depuis Valparaiso jusqu'en Californie, sans direction fixe : ils essaient toutes les places, et les abandonnent sans les connaître ni y établir des relations stables. Ils touchent d'abord à Valparaiso, où ils placent ce qu'ils trouvent à débiter ; ils se présentent ensuite à Arica, port d'Arequipa, de Cusco et de tout ce plateau central. Arequipa, grande et belle ville de 30,000 habitans, peut suffire au placement d'une cargaison assortie. Si les bâtimens ne réussissent pas dans cette première tentative, ils se rendent à Lima, centre du commerce de la Sierra entière. Quelques navires même remontent jusqu'à Truxillo ; parfois ils vont et viennent d'un port à l'autre, en attendant l'époque fixée pour la rentrée des fonds. Jusqu'à ce moment, peu de Français se sont présentés à Guayaquil, ou n'y ont porté que le rebut de leurs cargaisons ; cependant Guayaquil est une ville de 24,000 habitans, qui se livrent autant aux plaisirs de la société qu'au commerce ; c'est le port de Quito, capitale du nouvel état de l'Equateur.

Aujourd'hui que les abondantes richesses métalliques du Pérou sont exploitées par l'industrie étrangère, le port d'Arica ne peut manquer de reprendre l'importance qu'il avait perdue ; malgré son titre de cité, ce n'est qu'un gros bourg de 2 à 3,000 habitans ; mais c'est un point central, et surtout un lieu de débarquement praticable, assez rare sur ces côtes. Plus loin, à 12 l. dans l'intérieur, se trouve la ville de Tocna, ayant 12,000 habitans, et servant d'entrepôt au commerce du Haut-Pérou. Au sud d'Arica est le petit port d'Iquignie, l'un des affluens du Haut-Pérou, et intéressant surtout par le voisinage de la fameuse mine d'argent de Huantajaya, la troisième du Pérou en richesse, et la première en aptitude d'exploitation. Enfin, le succès des expéditions sur toutes ces côtes peut tenir à l'à-propos de l'arrivée, à la manière dont l'opération est conduite, et à la connaissance du pays.

Exportations. Les exportations du Pérou se composent à peu près uniquement d'or et d'argent. On y récolte cependant beaucoup de coton, du sucre, du café, du cacao, de l'indigo, du tabac, etc. ; mais aucun de ces articles n'est un objet de commerce avec les pays situés au delà du cap Horn. Ils trouvent leur écoulement au Chili, dans la Bolivie et dans les autres nouveaux états

d'Amérique, qui prennent aussi quelques draps communs fabriqués à Cusco, et des vins et eaux-de-vie du Pérou. Le total des exportations pour ces divers états n'excède pas 3,500,000 fr.

Le Pérou produit beaucoup de salpêtre, dont on exporte une grande quantité; 4 bâtimens français en avaient chargé 5,000 quintaux métriques, qui, à raison de 34 fr. par 50 kil., représentent une valeur de 170,000 fr. Autrefois on exportait une grande quantité de quinquina; mais aujourd'hui ces exportations sont presque nulles, on préfère l'écorce de la halisaia, qui, à ce qu'on prétend, contient plus d'essence. Les autres articles sont les laines, soit de mouton ou de vigogne, les peaux de daim, de chèvres et autres, les cornes, le coton, la vanille, le cacao de Guayaquil; mais tous ces produits sont rares, et les cargaisons se forment difficilement, d'où il suit que les retours se font ordinairement en espèces. Il en était sorti pour la France 1,500,000 fr. Cette somme est supérieure aux exportations légales de matières d'or et d'argent des années précédentes, quoique le commerce entre le Pérou et la France ait été moins actif, ce qui s'explique par l'arrivée et le départ d'un plus grand nombre de bâtimens de guerre et marchands. Si l'on ajoute aux 1,500,000 fr. les 170,000 fr. de salpêtre, 30,000 fr. environ d'objets divers, les exportations totales du Pérou pour France ne se sont élevées qu'à 1,700,000 fr., non compris 500,000 fr. environ d'écorce de quinquina et de pelleteries venues de la Bolivie, bien que ces objets aient été embarqués à Arica sur bâtimens français; tandis que les exportations du Pérou pour l'Angleterre se sont élevées à 18 millions de francs. Cette différence résulte principalement des différens systèmes de commerce suivis par l'une ou l'autre, ainsi que nous l'avons déjà observé.

Ports ouverts au commerce. Les ports de Callao et de Huacho sont ouverts à tous les bâtimens des puissances neutres ou amies du Pérou, sous l'obligation imposée de se soumettre au paiement des droits et d'observer les formalités prescrites pour leur perception.

Droit de navigation. Le droit d'ancrage est fixé comme suit pour tous les bâtimens entrant dans un port du Pérou avec un chargement, et pour ceux qui, arrivés sur lest, repartent chargés pour une destination quelconque : Bâtimens étrangers, 4 réaux; *idem* nationaux, 2 réaux par tonneau. Les baleiniers et autres qui mouillent dans un port pour faire de l'eau et des vivres, ou pour réparer des avaries, ne paient que ce droit.

Permis de navigation. Les bâtimens étrangers étaient tenus de prendre, dans chacun des ports du Pérou, un permis dont le droit était de 12 piastres, ou 60 fr. Un décret du 16 avril 1833 dispense les navires qui ont déjà acquitté ce droit dans un port, de le payer de nouveau dans les autres ports où ils abordent par voie d'escale ou d'arrivage.

Marchandises exemptes de droit. Sont exempts de droit à l'entrée : le vif argent, les instrumens pour l'exploitation des mines, les munitions de guerre (la poudre exceptée), les livres, les instrumens pour les sciences, les cartes géographiques, les gravures et machines de toute espèce.

Marchandises tarifées. Les droits sont calculés d'après les prix courans de la place et les prix de facture. Marchandises autres que celles ci-dessus, par bâtimens péruviens, 16 p. 0/0; par bâtimens des états indépendans du Chili, de Rio de la Plata et de Colombie, 18 p. 0/0; par tous autres bâtimens, 20 p. 0/0. Paient le double des droits, les objets manufacturés ou en concurrence avec l'industrie du Pérou.

Prohibition. Un décret du 3 juin 1835 prohibe l'importation des articles suivans : habits faits, bottes et souliers, sellerie et selles, joaillerie d'or et d'argent, poudre à canon, salpêtre, armes à feu, épées.

Un autre décret de la même année prohibe l'importation de tout tabac, excepté de la Havane, et ce dernier même devait être monopolisé par le gouvernement.

Modification au tarif. Le congrès a terminé sa session, dans les derniers jours de 1832, par l'adoption d'un nouveau réglement de commerce destiné à remplacer provisoirement le règlement de 1826. Le nouveau règlement se compose de plus de 400 articles : on y trouve deux dispositions importantes. En vertu de l'une, les marchandises étrangères importées directement à Callao des pays situés au delà du cap Horn, jouiraient d'une remise de 10 p. 0/0 des droits dont elles sont frappées. Cette remise avait d'abord été fixée à 6 p. 0/0 seulement par la commission chargée de la révision du tarif. L'augmentation de 4 p. 0/0 est due aux représentations et aux actives démarches du consul de France.

L'autre disposition lèverait à la sortie la prohibition de l'argent en barres, et en permettrait l'exportation moyennant un droit de 6 p. 0/0.

La commission s'était refusée à présenter aucune réduction du droit d'entrée imposé aux vins étrangers.

Crédit. Il est accordé un crédit de 120 jours, sous caution, pour le paiement des droits d'importation, lesquels doivent être acquittés par tiers ou trois termes égaux.

Réexportation. Tout capitaine ou subrécargue peut, après avoir débarqué ses marchandises, les réembarquer pour l'exportation, s'il le juge convenable, moyennant un droit de transit de 1 p. 0/0, et les droits d'importation lui seront remboursés.

Droits d'exportation. Est prohibée, sous peine de confiscation, la sortie de l'or et de l'argent, en barres ou travaillé.

Marchandises tarifées. Les droits doivent être acquittés par l'exportateur au moment même de l'embarquement. Argent monnayé, 5 p. 0/0; or monnayé, 2 1/2 p. 0/0; autres articles, par bâtimens péruviens, 3 p. 0/0; *idem* du Chili, de Rio de la Plata et de Colombie, 3 1/2 pour 0/0; et par autres bâtimens, 4 p. 0/0.

Les comptes se tiennent au Pérou comme en Espagne, c'est-à-dire en pesos ou piastres de 8 réaux, et chacune se subdivise en demie et quart, et aussi en 34 maravédis du Mexique. Les poids et mesures sont les mêmes qu'en Espagne et au Mexique.

PERPIGNAN, ville de France, dans le Roussillon, département des Pyrénées-Orientales, sur la rive droit du Tet, qui a son embouchure à 2 l. de là dans la mer. Perpignan est à 12 l. de Narbonne, 30 de Montpellier, 50 de Toulouse et 200 de Paris. Population, 16,800 habitans.

Productions. Blés, vins rouge et blanc, miel, bestiaux, laine, huile d'olive, vers à soie et mines de fer, liége, etc.

Industrie. Fabriques de petites étoffes de soie, d'étoffes de laine commune, bonneterie, fabriques

de parfumerie et de savonnettes, de soude et de verreries, filatures de coton et de soie à la vapeur, fabriques de bouchons de liége, de tissus de laine, et forges.

Commerce. Il consiste en général dans la vente de tous les produits agricoles et industriels, particulièrement des vins blanc et rouge, qui sont renommés, et parmi lesquels on distingue les vins blancs de Salces, connus sous le nom de *Macabeau,* qui ressemblent beaucoup à ceux de Hongrie, et qui, lorsqu'ils sont faits avec soin, pourraient passer pour du Tokai; ceux connus sous le nom de *Rivesaltes* sont des muscats qui ont un parfum et un goût qui ne laissent rien à désirer; il y en a encore d'autres, tels que ceux de la côte Saint-André, de Piquenouille; dans les rouges, on remarque les vins de liqueur de Collioure, de Banyais, et le gros vin de Baixas, les vins fins de Rivesaltes, Saint-Laurent, Torremila, Pia, Vernet, Terrats, l'Esparon, etc.; en eau-de-vie excellente, en laine fine, en miel blanc qui vaut celui de Narbonne, en fer qui est doux et d'une qualité supérieure. Il se fait un grand commerce de transit avec l'Espagne, favorisé par la route royale de France en Espagne, qui passe par Perpignan. Il y a deux grandes foires.

PERSE, région de l'Asie occidentale. Popul., 9,000,000 habitans. Elle est bornée, au nord par la mer Caspienne et la Russie asiatique, à l'est par l'Afghanistan ou l'empire des Afghans, au sud par l'Océan indien et le golfe Persique, et à l'ouest par l'Arabie et la Turquie d'Asie.

Rivières. Il n'y a qu'un très-petit nombre de rivières dans toute la Perse, et même on n'y en trouve aucune dont le cours soit entièrement navigable. Les plus considérables sont le Kour (le *Cyrus* des anciens) et l'Aras (l'ancien *Araxe*), qui ont leur source dans le mont *Ararath* ou dans les environs, et qui, après avoir réuni leurs eaux, vont se jeter dans la mer Caspienne. Les autres rivières sont peu importantes et ne coulent que dans un espace de 120, 130 à 150 lieues au plus, et plusieurs n'ont même aucune communication avec l'Océan; elles vont se rendre dans les lacs, tels que le lac Zère, qui reçoit le Hind Mind, le lac Bakteghian et autres, ou bien elles tarissent au milieu des sables en été.

Productions. Les Persans savent conduire avec art, par de nombreux canaux plus ou moins larges, les eaux qui coulent des montagnes, ce qui, joint aux rayons d'un soleil ardent, répand la fertilité sur les terrains les plus ingrats. Ils cultivent en grande abondance du froment, du riz, de l'orge, des légumes et des fruits délicieux. En fait de plantes et végétaux pour les manufactures et le commerce, la Perse produit du lin, du chanvre, du tabac, du sésame, d'où l'on tire une huile très-douce, du coton, du safran, de la térébenthine, du mastic, des gommes, des noix de galle. La province de Mazanderan fournit seule de l'huile; mais toutes produisent du coton. Le climat est surtout favorable à la vigne. On distingue particulièrement trois espèces de vins qui sont excellens. Celui de Chiras, comme le meilleur, est mis en réserve pour le souverain et les grands; celui d'Yesd, fort délicat, est transporté à Laar et à Ormus; celui d'Ispahan est extrait d'une seule espèce de raisin fort doux. On met le vin dans de grands pots de terre cuits au four, dont plusieurs contiennent jusqu'à un muid. Le vin étant défendu par l'islamisme, la culture des vignes est abandonnée aux Guèbres, qui sont les descendans des anciens adorateurs du feu. La Perse est couverte de mûriers noirs et blancs, et, dès le printems, ces arbres produisent une jeune feuille que les Persans cueillent pour faire éclore les vers à soie, dont la quantité est immense. On a calculé que la Perse produit annuellement 20,000 balles de soie pesant chacune 216 liv. poids de marc. Il ne s'en consomme pas plus de 1,000 balles dans le pays; le reste fait l'objet d'un commerce considérable et se vend en Turquie, aux Indes, en Italie, aux Anglais et aux Hollandais qui viennent à Ormus.

La Perse produit aussi une grande quantité de plantes médicinales, telles que manne, casse, séné, rhubarbe, opium, assa-fœtida, réglisse, qui forment autant d'articles du commerce d'exportation.

Minéralogie. Le sel est la substance minérale la plus abondante: un autre minéral est le naphte, matière bitumeuse que l'on trouve flottante à la surface de l'eau dans les puits. Il y en a de diverses espèces: la blanche et la noire. On se sert de l'une et de l'autre comme d'huile à brûler, mais le naphte noir a, de plus, les propriétés de la poix. Il y a dans le Kerman une mine de pétrole dont le roi se réserve les produits pour en faire des présens. La Perse possède des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer et de zinc. L'exploitation du cuivre est seule de quelque importance et peut fournir à l'exportation. Les mines de turquoises du Khorassan sont d'une grande richesse; on y trouve aussi le lapis-lazuli. On trouve dans les montagnes plusieurs espèces de beaux marbres.

Industrie manufacturière. La Perse possède un nombre assez considérable de manufactures où l'on fabrique des armes de différentes espèces, des étoffes de soie, de coton, de laine et d'autres articles. La ville d'Ispahan se distingne particulièrement par l'activité de son industrie; on y fabrique différentes sortes de cotonnades, et notamment le kadek, espèce de nankin, des sabres, des poignards, des couteaux et des ciseaux de fer du Khorassan, très-estimés en Asie; il y a aussi des raffineries de sucre. A Jetta, il existe des fabriques de châles et de soieries. On y fait de superbes tirmé-namana, étoffe de soie avec des dessins, des châles de toute beauté, ainsi que d'excellens tapis. Les raffineries de sucre y sont même meilleures qu'à Ispahan. La ville de Kaschan possède aussi un grand nombre de belles fabriques de soieries; celles de Broudjir fournissent des toiles peintes à presque toute la Perse; celles de Kasbin sont renommées pour leurs excellens fusils; Miam pour la beauté de ses tapis. Les manufactures du Khorassan sont celles qui jouissent de la plus grande réputation. Les produits les plus considérables des autres fabriques sont des soieries, des étoffes très-riches et avec des dessins très-variés, particulièrement des brocards ornés, des broderies. Les tissus sont quelquefois entièrement de soie et aussi mêlés de coton et de laine. Sous la dynastie des Abassides, les appartemens de la cour contenaient de magnifiques tapis de soie et laine ornés d'or; mais cette fabrication, dont l'art n'est pas tout-à-fait perdu, languit faute d'encouragement. Les toiles fines ornées de grands ramages, avec des fleurs de différentes couleurs aussi vives et brillantes qu'inaltérables, ont été longtems renommées en Europe sous le nom de perses; mais les progrès des toiles imprimées qu'on a appelées indiennes en ont fait perdre l'usage. La fa-

brique des armes, surtout celle des sabres, d'une qualité supérieure, et richement ornés d'or, d'argent et de pierres précieuses, est toujours florissante et dans une grande activité. Les produits des manufactures de faïence sont répandus dans toute la Perse, et quelques-unes peuvent même soutenir la concurrence de celles de porcelaine de la Chine, ce qui, joint aux manufactures de châles fabriqués de la laine des chèvres, des cuirs, du papier et de l'orfévrerie et bijouterie, forment la liste des principales manufactures de la Perse.

Commerce extérieur. Malgré la situation avantageuse de la Perse au centre de l'Asie mineure, ayant accès sur deux mers, possédant les productions les plus riches et une industrie déjà fort développée, cependant le commerce n'y est pas très-florissant, ce qu'il faut attribuer aux troubles qui ont souvent agité ce pays, au mauvais état des routes, au défaut de rivières navigables, ce qui augmente le prix du transport des marchandises, qui ne peut s'opérer que par des caravanes. Le commerce par mer est entre les mains des Anglais, puisque la Perse ne possède aucune marine marchande, et que, d'ailleurs, les habitans n'y montrent aucune disposition. Aussi, ce commerce se borne-t-il aux relations que l'on entretient à Bushir, sur le golfe Persique, avec les Anglais, et à Astrakhan, sur la mer Caspienne, avec les Russes qui se rendent à Anselli, Raescht, Balfrusch, Tauris, etc. Le commerce avec la Turquie se fait par la voie de Bassora et Bagdad, sur le Tigre, et d'Erzeroum, dans l'Arménie.

Les Russes exportent de la soie, du coton et des étoffes et productions de l'Inde, et ils importent des pelleteries, des cuirs, du fer. La navigation sur la mer Caspienne donne une plus grande activité à ce commerce. Les exportations en Turquie consistent en tabac, bois de cerisier pour les tuyaux de pipes, des roseaux pour écrire, de la soie et des soieries, du coton, des étoffes de l'Inde, des tapis, des châles, des chevaux, etc. Les importations sont des étoffes de toutes sortes de couleurs, de coton, de soieries de Lyon et d'Italie, de draps de la Belgique, d'Angleterre et de France, des montres et horlogerie de Genève, etc.

On évalue toutes les exportations de la Perse de 40 à 50 millions de francs.

Commerce de la Perse avec l'Inde. Le commerce de la Perse avec les Indes orientales est d'une grande importance. Les importations de l'Inde en Perse consistent en épiceries, toiles de coton blanches et peintes, de l'indigo, du sucre, du riz, des soieries, des mousselines dont la valeur est d'environ 2 millions de ducats. Les articles d'importation de Perse se composent de fruits secs, dattes, drogues médicinales, principalement de *l'assa-fœtida*, toutes sortes de gommes et d'encens de l'Arabie, de soie grège, de tapis, draps, d'or, de safran et de chevaux. La valeur de ces exportations n'est que d'environ 300,000 ducats; ainsi, la balance est en faveur du commerce de l'Inde, que font principalement les Anglais avec la Perse par le golfe Persique, tandis que le commerce de terre avec l'Inde se fait par les caravanes qui se dirigent sur Peychaver, ville de l'Afghanistan, à 15 l. de la rive occidentale du Sind et à 50 de Caboul, d'où les caravanes se dirigent sur Bassora, en remontant l'Euphrate et le Tigre jusque dans la Turquie d'Asie.

Commerce de la Perse avec la France. Le commerce de la Perse pourrait devenir d'une plus grande importance qu'il n'a été pour la France, actuellement que des communications régulières sont établies entre Constantinople et Trébisonde par le service des paquebots à vapeur, qui peuvent faire la traversée en vingt-quatre heures.

Toutes les classes des habitans de la Perse sont favorablement disposées en faveur des produits des manufactures européennes, et il y a, sous ce rapport, une différence frappante entre les Persans et les Turcs; les premiers aiment la nouveauté, ainsi que toutes les améliorations européennes, tandis que les autres n'emploient qu'avec une sorte de répugnance les articles nouveaux et de fantaisie. Les meilleurs fusils à deux coups, les beaux pistolets, les lunettes d'approche, les montres d'or et d'argent, la coutellerie, les belles porcelaines, les draps fins et autres articles qui se vendent peu à Constantinople, sont appréciés et recherchés par les Persans. La France pourrait fournir tous ces objets à aussi bon compte que les Anglais.

Les marchandises pourraient être expédiées directement de France pour Trébisonde comme place de débarquement; Erzeroum pourrait être une station intermédiaire entre l'Asie mineure et la Perse, où les marchands de ce pays s'habitueraient à venir faire leurs achats, et Tabriz ou Teheran deviendrait le dépôt pour le commerce de la Perse en général. Mais, pour donner la protection nécessaire à l'établissement de Tabriz, il faudrait absolument qu'il y eût dans cette place un consul français et qu'on fît en sorte de conclure avec la Perse un traité de commerce sur des bases réciproquement avantageuses.

Commerce de la Perse avec la Russie et l'Angleterre. Une compagnie russe, protégée par le gouvernement, s'est formée à Saint-Pétersbourg, et elle devait établir une maison de commerce à Trébisonde. Les Anglais possèdent une grande partie du commerce de la Perse, qu'ils exploitent, soit par Trébisonde, soit par Gomron ou Bender-Abassy, sur le golfe Persique, par où ils importent les produits de leurs manufactures, et ceux de l'Inde, en prenant en retour les productions de la Perse, parmi lesquelles la belle soie des provinces de Ghilan et de Mazanderan forme l'objet le plus considérable de l'exportation. M. Ellis, leur ambassadeur, a obtenu en 1838, pour le commerce anglais, les mêmes priviléges dont jouissent les sujets russes.

Il y a à Tauris une grande légation anglaise, et la Russie en aura bientôt une aussi : il est singulier que la France n'y ait point de représentant. Toute cette partie de l'Asie offre un nombre considérable de consommateurs. La Perse, en raison des cinquante ou soixante petites cours des fils ou gendres de shah, offrirait un vaste débouché par où le produit des manufactures de luxe trouverait un écoulement certain et avantageux. On pourrait, d'ailleurs, espérer que, par la Perse et le Caboul, il se formerait des relations commerciales utiles avec Lahore, Moultan, Cachemire, le Panjos, etc.

Commerce intérieur de la Perse. Le commerce intérieur de la Perse n'est pas d'une grande étendue. Plusieurs obstacles s'opposent à son développement; les rivières navigables sont en petit nombre, et les productions de ce pays ne sont pas assez variées et abondantes pour fournir à l'exportation. Les environs de Bushir et de Muscat fournissent du blé, du riz, de l'orge, des dattes et des amandes pour les ports du golfe Persique.

Il y a des fabriques de soie à Kaschan et à Yesd; mais leurs produits suffisent à peine pour la con-

sommation du pays : cependant, on exporte quelques étoffes de ces deux villes et d'Ispahan en Russie, d'où l'on importe en retour des draps larges, des velours, des satins et de la coutellerie.

La Perse fournit une grande quantité d'*assafœtida* dont la demande, pour l'Inde, est considérable : la production des autres drogues est aussi un objet important.

Les perles du golfe Persique sont réputées plus belles, et elles sont plus recherchées dans l'Inde que celles de Ceylan même.

L'article d'exportation le plus considérable est probablement les chevaux, dont un grand nombre sont envoyés dans l'Inde.

Les marchands de Perse sont une classe d'hommes intelligens et industrieux qui ne redoutent aucune fatigue lorsqu'il s'agit de quelque profit. Plusieurs d'entre eux font des voyages dans l'Inde et dans la vallée de Cachemire pour acheter des châles, tandis que d'autres emploient leurs capitaux à construire des navires qu'ils louent pour le commerce. Ceux de ces bâtimens qui visitent Bushir et Bassora sont chargés le plus ordinairement de chevaux.

Les marchandises qui sont importées en Perse ne paient réellement qu'un droit de 5 p. 0/0, quoique les droits montent nominalement beaucoup au delà ; mais l'évaluation étant fort basse, les frais d'entrée ne sont pas plus élevés.

A Chiraz, on arrête à la douane les caravanes qui entrent pour lever un droit de 2 1/2 p. 0/0 de la valeur des marchandises. Comme le même droit se lève dans un grand nombre de villes, il monte quelquefois à 30 p. 0/0 de la valeur avant que les marchandises soient rendues à leur destination.

Ardebil ou Ardevis (*Ardebila*), dans la province d'Aderbijame, est une ville assez considérable et l'entrepôt d'un grand commerce. Les marchands y arrivent de toutes parts; il s'y fait un grand commerce en soieries; elle est à 65 lieues au nord, quart ouest de Tauris.

Les Persans n'ayant qu'un très-petit nombre de vaisseaux, qui sont, en général, mal construits et ne peuvent servir qu'au cabotage le long des côtes, le commerce maritime est entre les mains des Européens. Celui qu'ils faisaient jadis par le golfe d'Ormus, à Gomron, avec les Anglais et plusieurs autres nations, était très-lucratif; mais les guerres presque continuelles qui ont dévasté la Perse, l'ont ruiné. Le grand projet que les Anglais avaient formé pour établir des relations commerciales avec les Persans, par la mer Caspienne, à travers plusieurs provinces de la Russie, qui promettaient de si grands avantages, n'a pu réussir, et les Anglais, obligés de renoncer à cette entreprise, ont reparu dans le golfe Persique, à Ormus et ailleurs, où ils font encore un commerce considérable avec la Perse.

Les Persans apportent de Constantinople des marchandises françaises et anglaises, telles que des soieries, draps d'or, indiennes, montres, objets d'or et d'argent, draps, etc. Cette importation peut s'élever à 1 million de tomans par an. Ils exportent des châles de Cachemire et de Kerman, du tabac, de l'indigo, du café, des tuyaux de pipe en bois, etc., pour 800,000 tomans. Le désavantage qu'offre cette balance est largement compensé par le commerce avec les provinces turques limitrophes, où les Persans vendent, argent comptant, de simples étoffes de soie et de coton. Ils importent aussi du plomb d'Erzeroum et des marchandises européennes de Bagdad.

Le transit des marchandises étrangères, que l'on tire pour la plupart des foires de Leipzig, est une branche importante des commerçans de Tiflis qui se rendent à ces foires pour y faire le choix de leurs assortimens. Le commerce entre Astrakhan et le Ghilan n'est pas moins important pour la Perse ; on y emploie de fortes sommes d'argent, mais ce commerce est concentré entre les mains des négocians d'Astrakhan.

Après les troubles et les révolutions qui ont eu lieu dans le Kandahar et le Caboul, la Perse a cessé ses relations avec ces contrées ; le commerce de Cachemire même a changé de direction : les caravanes de cette ville descendent l'Indus et arrivent par mer à Bushir.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en tomans de 50 abassis, 100 mamoudis, 200 sathrees ou chayés, 1,000 dinars-bisti, 2,000 kasbequis, ou 10,000 dinars simples. Le toman et le dinar sont des monnaies imaginaires. Les grands paiemens se font communément en argent; les monnaies d'argent sont les denari-hasser, de 10 mamoudis; les daezajies, de 5; les larins, de 2 1/2; les abassis, de 2; et les simples mamoudis. Le plus souvent les sommes sont en bourses de 50 tomans ou 2,500 abassis.

Le poids et le titre de ces monnaies ont été altérés sous divers règnes. Bonneville évalue le chayé actuel à 4 sous 1/2 de France, ce qui vaut à peu près 2 1/2 den. sterl. Ainsi le toman vaut environ 36 schellings anglais, ou environ 41 fr., et les autres pièces en proportion.

Poids. Il y a deux espèces de poids en Perse ; le batman de Cherray et le batman de Tauris. Le premier vaut juste le double du deuxième. Les divisions sont d'ailleurs les mêmes.

Le batman contient 6 rattels, 300 derhams ou 600 miscals.

Le batman de Cherray pèse 887,71 grains anglais, ou 5751,692 grammes; et celui de Tauris la moitié de ces quantités, ou 6,34 l. avoir du poids.

Le derham, employé pour peser l'or et l'argent, vaut 151 grains anglais, ou 9,79 grammes.

Les perles se pèsent à l'abas, qui correspond à 3,66 grains diamans anglais, ou 2,25 grains troy, équivalant à 0,148 décigrammes.

Mesures de blé. Un artaba de blé contient 25 capichas, 50 chenicas ou 200 sextarios, égal à 1,86 boisseau anglais, ou 0,657 hectolitre.

Mesures de longueur. Il y a deux espèces de guerze, ou mesure de longueur ; la guerze royale, appelée aussi monkelser, qui vaut 37 1/2 pouces anglais ou 0,9456 mètre; la guerze commune est les 2/3 de la royale.

On fait aussi usage d'une mesure qu'on appelle arisch, équivalant à 38,27 pouces anglais, ou 0,9716 mètre.

PERSES. On nomme ainsi des toiles peintes qui se font en Perse; mais il y en a aussi qui portent ce nom, quoiqu'elles soient de véritables indiennes, c'est-à-dire fabriquées dans l'Inde. Les perses étaient autrefois les plus estimées de toutes les toiles peintes qui viennent d'Orient; on les préférait en France même aux masulipatam ; et pour faire l'éloge d'une toile peinte, on disait : c'est une perse, ou c'est une vraie perse, pour les distinguer de celles qu'on imitait en Hollande.

Mais la grande perfection que les fabricans anglais, et surtout ceux de Rouen et de Mulhouse,

ont donné à leurs indiennes, tant par la finesse des tissus que par la beauté des nuances, la correction et l'élégance des dessins, a entièrement éclipsé et fait disparaître les perses, ainsi que les indiennes de Masulipatam et d'autres toiles peintes de l'Indoustan, qui n'ont pu soutenir la concurrence des toiles peintes et indiennes fabriquées à si bas prix et en si grande quantité en Europe, qu'elles sont actuellement exportées dans toutes les parties du globe, où elles ont remplacé les perses, qu'elles ont d'ailleurs imitées dans ce qu'il y avait de plus beau.

PERTE, signifie dommage. L'associé commanditaire n'est passible des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a mis ou dû mettre dans la société (26).

En matière de société anonyme, les associés ne sont passibles que de la perte du montant de leurs intérêts dans la société (33).

Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter, hors le cas de la force majeure (103).

Si les effets sur lesquels le prêt à la grosse a eu lieu sont entièrement perdus, et que la perte soit arrivée par cas fortuit, dans le tems et dans le lieu des risques, la somme prêtée ne peut être réclamée (325).

Les pertes qui arrivent par le vice propre de la chose, ne sont point à la charge du prêteur (326).

Celui qui emprunte à la grosse n'est point libéré par la perte du navire et du chargement, s'il ne justifie qu'il y avait pour son compte des effets jusqu'à la concurrence de la somme empruntée (329).

Les pertes qui arrivent par le vice propre de la chose assurée, ne sont point à la charge des assureurs (352).

Est avarie particulière la perte des câbles, ancres, voiles, mâts, cordages, causée par tempête ou autre accident de mer (403).

Le bilan devra contenir le tableau des profits et des pertes du failli (471).

S'il n'existe pas de présomption de banqueroute, la quotité de la somme que le failli a droit de demander sur biens, à titre de secours, est fixée en proportion du plus ou moins de perte qu'il fait supporter à ses créanciers (530).

Sera déclaré banqueroutier frauduleux, tout commerçant failli qui aura supposé des pertes (593).

Perte à la lettre de change. C'est l'opposé de bénéfice à la lettre de change. En terme de banque, cette dernière opération signifie que le prêteur a reçu du donneur le montant de la lettre de change, et de plus bénéfice. Ainsi, une lettre de change d'une somme de 4,000 fr., à 1 p. 0/0 de bénéfice, 40 fr.; le donneur doit compter 4,040 fr. au premier, tandis que la perte est l'opposé : soit une lettre de change de 4,000 fr., à 1 p. 0/0 de perte, 40 fr. qu'il faut en déduire; reste 3,960 fr., que le donneur doit compter seulement au preneur. Dans la première hypothèse, la lettre de change gagnera sur 4,000 fr. 40 fr., et dans la seconde, elle les perdra. *Voyez* Paiement des lettres de change.

PERTH, ville d'Ecosse, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive droite du Tay, au dessous duquel ce fleuve forme un golfe, à 5 l. de Dunkeld, 7 de Dundee et 14 1/2 d'Edimbourg. Population, 20,000 habitans.

Productions. Le pays est fertile en toutes sortes de grains; il y a de nombreux pâturages, où l'on élève un grand nombre de bestiaux. On y exploitait autrefois des mines de plomb et de cuivre qui ont été abandonnées; mais on y a découvert une mine de plomb près de Callander. La pierre ferrugineuse abonde près de Culross, tandis que la partie méridionale du comté renferme des mines de houille.

Industrie et commerce. Il y a de nombreuses manufactures de coton, de papiers, de cuirs, de toiles, de gants et de chaussures, grand entrepôt de toiles et de tissus de coton fabriqués dans les environs. Le commerce y est très-florissant; il y a plusieurs banques, dont l'une est une succursale de celle d'Ecosse. Chaque jour, un bateau à vapeur descend le Tay jusqu'à Dundee, tandis qu'un autre remonte jusqu'à Perth.

PESAGE PUBLIC. Ce sont des établissemens formés pour la garantie du poids des marchandises entre les vendeurs et les acheteurs; c'est ce qu'on nomme aussi poids public. Il y en a dans la plupart des villes commerçantes de France, d'après l'arrêté du 7 brumaire an XI, relatif à l'établissement des bureaux de pesage. L'art. 6 porte que les citoyens à qui les bureaux ou les fonctions de peseurs ou mesureurs publics seront confiés, seront obligés de tenir les marchés, halles et ports garnis d'instrumens nécessaires à l'exercice de leur état et d'employés en nombre suffisant; faute de quoi il sera pourvu à leurs frais par la police, et ils seront destitués. Ils ne pourront employer que des poids et mesures dûment étalonnés, certifiés et portant l'inscription de leur valeur. Art. 7 : Il sera délivré, aux citoyens qui le demanderont, un bulletin qui constatera le résultat de leur opération.

PESANTEUR SPÉCIFIQUE. Tous les corps ont une pesanteur spécifique qui les distingue, et c'est un des moyens d'apprécier leur différente nature. Archimède est le premier qui se servit de l'eau pour comparateur universel et invariable, pour connaître la pesanteur spécifique de tous les corps solides, soit qu'ils fussent plus pesans ou plus légers que l'eau elle-même. La découverte du déplacement de l'eau par Archimède a été bien accueillie par les physiciens, et elle a donné lieu à l'invention des balances hydrostatiques pour déterminer la pesanteur spécifique des corps solides qui ne sont point solubles dans l'eau, et plus pesans que ce liquide. Il faut que l'eau soit pure, qu'elle marque 10 degrés à l'aréomètre, en sorte que l'eau distillée est devenue le compensateur le plus uniforme, en quelque lieu que l'on se trouve. Si la température est plus élevée que de 10 degr., il faut tenir note et de sa température et de son degré de pesanteur à l'aréomètre. Il faut que les corps plongent librement dans l'eau, et qu'ils ne touchent en aucune manière les parois intérieures du vase, autrement il s'exercerait des frottemens qui nuiraient au parfait équilibre.

Les physiciens ont d'abord supposé le poids de l'eau à 1,000; mais il arrivait que dans bien des circonstances, l'évaluation des pesanteurs spécifiques n'était qu'approximative, et non positive, parce qu'on ne pouvait pas toujours tenir compte des fractions d'une certaine valeur. M. Brisson, en estimant le poids d'un volume d'eau à 10,000, a rendu les calculs de rapport beaucoup plus faciles. Supposons, dit ce savant, un morceau d'acier du poids de 7,391 grains 1/2, ou $\frac{59132}{8}$ de grain, et que ce morceau déplace un volume d'eau pesant

934 5/8 grains, ou $\frac{7542}{8}$ grain, je fais cette proposition : 7,549 est à 59,132 comme 10,000 est à un quatrième terme, que je trouve être 78,330 $\frac{655}{757}$. On voit, par cet exemple, qu'en convertissant les grains en huitièmes de grain, on obtient des dix-millièmes au lieu de simples millièmes. Or, le poids spécifique du métal acier est de 78,331, moins un dix-millième, qui est le poids de son volume, égal au poids du volume d'eau qu'il a déplacé.

Mais il est des corps solides qui sont spécifiquement plus légers que l'eau ; la balance hydrostatique peut faire connaître leur légèreté spécifique, puisque, dans toutes les circonstances, c'est toujours le poids du volume d'eau déplacée qui est le terme de comparaison. Le point essentiel est de faire plonger ces corps en entier dans l'eau. En supposant qu'on ait à déterminer la pesanteur spécifique d'un morceau de bois, on le fera plonger entièrement dans l'eau, en y ajoutant le poids suffisant pour opérer cet effet. L'eau déplacée offrira un poids plus considérable que celui que pesait le bois à la balance aérostatique ; on en fera la comparaison en retranchant du compte total le poids du volume d'eau déplacé par le corps additionnel au bois pour opérer son entière immersion ; en sorte que le poids de l'eau en excès de celui du bois sera précisément celui de la pesanteur spécifique de l'eau comparée à celle du bois, ou celui de la légèreté spécifique du bois, comparée à celle de l'eau.

Cette connaissance est nécessaire pour déterminer le choix des substances entre elles, pour estimer leurs propriétés physiques, enfin, pour donner une première appréciation de la nature des élémens qui les constituent.

Les fluides ne peuvent pas être pesés de la même manière que les solides ; pour en connaître la pesanteur spécifique, on a inventé d'autres instrumens auxquels on a donné le nom d'aréomètres. Ces instrumens varient entre eux, non-seulement quant à la forme, mais même à l'échelle de graduation. Dans ce cas, l'eau distillée est encore prise pour terme de comparaison.

PESARO, ville maritime d'Italie, dans les états de l'Eglise, délégation d'Urbin et Pesaro, près de la rive droite de la Foglia, à son embouchure dans l'Adriatique, à 7. l. d'Urbin et 54 de Rome. Population, 12,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie ne consiste que dans quelques articles de consommation, et le commerce, que dans les productions du pays, telles que vin, figues, huile d'olive et soie.

Foire. On y tient une foire très-fréquentée du 1er au 15 septembre.

PESTH, ville royale et libre de Hongrie, comitat de son nom, située vis-à-vis d'Ofen ou Bude, sur la rive gauche du Danube, à 48 l. de Vienne. Population, 61,500 habitans.

Productions. Blé, graines de toute espèce, tabac, vin, laine, bestiaux, cire.

Industrie. L'industrie y a pris un assez grand développement. On y fabrique des draps, des soieries, des tissus de coton, des instrumens de musique, de la bijouterie, de l'orfévrerie, soit en or, soit en argent. Il y a des tanneries, des huileries, une fabrique de tabac. On y a établi une fabrique de sucre de betterave. Il y a 3 imprimeries et 6 librairies.

Commerce. Tous ces objets, joints aux productions du sol, font les principaux articles de son commerce, qui est considérable, Pesth étant le grand entrepôt de tout le commerce de la Hongrie, favorisé par la navigation du Danube et les bateaux à vapeur, qui y font un service très-actifs depuis Ratisbonne jusqu'à la mer Noire. Elle est la résidence de la noblesse et des étrangers de distinction. Il y règne un luxe qui la fait considérer comme le Paris de la Hongrie. Après Vienne, c'est la ville la plus commerçante des bords du Danube.

Exportations. Elles consistent en cire, qu'on évalue à une moyenne de 15 à 16,000 quintaux par an ; en laine, qu'on évalue à plus de 100 quintaux. Ces laines sont fines et douces, provenant de mérinos purs et de métis, et des anciennes races indigènes ; en vin de Hongrie, que l'on évalue à environ 15 millions de bouteilles ; en bœufs et porcs engraissés, et en sangsues, dont il s'exporte une immense quantité jusqu'en France.

Importations. Elles se composent de denrées coloniales, sucre, café ; en produits manufacturés, quincaillerie, étoffes de laine et de coton, soierie, bonneterie, mercerie, parfumerie, ustensiles de toute espèce, armes, etc.

Foires. Il y a 4 grandes foires qui se tiennent en février, mai, août et novembre, et durent chacune 15 jours, où se rendent un grand nombre de commerçans tant de la Hongrie que des frontières de la Turquie. Il s'y fait des affaires considérables.

PÉTERSBOURG ou SAINT-PÉTERSBOURG, une des capitales de l'empire de Russie, située à l'embouchure de la Newa, sur les différentes branches de ce fleuve, qui se jette dans le golfe de Finlande ou plutôt de Cronstadt, dans la Baltique, et à 150 l. de Stockholm, 174 de Moscou, 260 de Copenhague, 360 de Vienne et 500 de Paris. Population, 480,000 habitans.

La situation de Pétersbourg, fondée par Pierre-le-Grand, dont elle porte le nom, lui permet, d'un côté, d'ouvrir les ports du golfe de Finlande à toutes les importations de l'Europe, tandis que de l'autre les fleuves de l'empire lui apportent de l'intérieur le tribut des productions qui forment les principaux articles de ses exportations.

Fleuve et canaux. La Newa la traverse dans la plus grande longueur ; les eaux de ce fleuve se divisent en plusieurs branches dans les environs de la ville et forment sept îles, dont elle se trouve entourée, la partageant en 12 principales parties et 54 quartiers, contenant 431 rues, traversés par 156 ponts en fer ou en granit. Elle est, en outre, percée par trois larges canaux, qui sont ceux de la Fontanka, de la Moïka et de Sainte-Catherine. La Newa est fort utile pour la navigation de l'intérieur, mais elle n'est pas assez profonde pour recevoir des vaisseaux de mer qui ont plus de huit pieds de tirant d'eau : ceux-ci sont obligés de mouiller à Cronstadt pour y faire leur chargement ou déchargement dont les marchandises sont transportées par des alléges à Pétersbourg, ainsi que celles qui en sont exportées.

Port. Le port est de forme circulaire ; à droite et à gauche, sont des pentes douces pour faciliter le débarquement des marchandises. A chacune des extrémités de la grève s'élève une colonne rostrale dont l'intérieur renferme un escalier par lequel on monte pour allumer, en haut de chacun, les fanaux qui éclairent et dirigent de loin les navires. L'intérieur du port est revêtu de granit, ainsi que le long quai qui borde le fleuve. Le phare de Tol-

boken, qui s'élève sur un îlot près de la pointe O. de l'île de Cronstadt, à la hauteur de 88 pieds, ayant un feu fixe, indique aux bâtimens le chenal qu'ils doivent suivre pour se rendre à Pétersbourg, qui est à 18 milles de Cronstadt.

Bourse. La bourse se trouve placée à l'extrémité de l'île Wailly-Ostroff, entre la grande et la petite Newa, faisant face, d'un côté, au palais impérial, situé sur le bord opposé de la grande Newa, et de l'autre, aux bâtimens des douze colléges. Cette position, à l'embouchure du fleuve, rend les abords faciles et commodes au commerce.

La navigation, par eau, de Pétersbourg à l'intérieur est d'une grande étendue et fait communiquer, par les rivières et les canaux, jusqu'avec la mer Noire et même avec la mer Caspienne, qui s'en trouve éloignée d'environ 1,450 milles. Mais les fleuves et les canaux, à raison des grandes distances à parcourir, n'étant navigables qu'une partie de l'année à cause des glaces, une grande partie des transports s'opèrent en hiver par la voie des traîneaux, beaucoup plus prompte que celle des canaux ou des rivières. C'est ainsi que les marchandises arrivent à Pétersbourg des parties les plus éloignées de l'empire, soit de la Chine et de la Sibérie ; mais celles de la Chine mettent trois ans à faire le trajet, à cause de la grande distance et du peu de durée de la navigation des rivières et des canaux qui servent au transport.

Productions. Les principales productions sont le blé, le chanvre, le lin, toutes sortes de légumes et de fruits propres au climat, dont nous ferons une mention plus particulière à l'article Russie.

Approvisionnemens. Comme les approvisionnemens forment une partie du commerce intérieur, nous citerons les principaux articles : non compris ceux livrés par adjudication pour les différens services publics, il a été mis en vente 140,602 bœufs ou vaches; 15,350 moutons; 46,100 animaux tués ; 71,074 pouds de viandes diverses; 309 mille 499 sacs contenant 52,449 tchetverts de grains divers, non compris l'avoine ; 33,310 tchetverts de farine et grains divers ; 1,138,718 sacs de contenances diverses ; 51,359 sacs malt ou drèche; 428,720 volailles ; 212,758 pièces de gibier à plume ; 314,483 douzaines d'œufs ; 94,937 pouds et 127,551 chariots de fourrage ; 180,441 tchetverts; 86,065 sacs d'avoine, etc.

Industrie manufacturière. Les manufactures peuvent se diviser en deux classes : celles impériales, c'est-à-dire établies et entretenues par le gouvernement, et celles pour le compte des particuliers ou du public. Les premières sont en plus grand nombre dans ce pays que dans aucun autre pour y encourager l'industrie.

Manufactures impériales. Une manufacture de haute et basse lisse de tapisserie fournit de beaux ouvrages et quelquefois des chefs-d'œuvre pour la cour. Il y a une belle fabrique d'affinage d'or et d'argent à laquelle on a joint un fourneau de coupelle pour les fabricans des métaux précieux, qui sont obligés d'y faire essayer et marquer leurs ouvrages, et faire allier les métaux au titre ou karat que la loi autorise; une fabrique considérable d'eau forte avec 15 fourneaux à distiller pour l'affinage ; une fabrique de vert-de-gris qu'on obtient par la séparation du cuivre d'avec l'argent, dont on fait un grand usage en Russie pour la peinture en vert, qui est la couleur nationale. La fabrication de la monnaie impériale et des médailles d'or et d'argent est encore un très-bel établissement, de même que la manufacture impériale de bronze qui se trouve à Wasiliostrow. L'académie des beaux-arts a une fonderie de bronze avec un atelier pour modeler, d'où sont sorties plusieurs statues remarquables. La fonderie de l'artillerie fournit de très-bons canons. Un moulin à forer les canons est hors de la ville à Ochta, où se trouve aussi un moulin à poudre. Une manufacture d'armes à feu et une autre d'armes blanches; une manufacture de porcelaine et une autre de faïence ; une fabrique à tailler les pierres précieuses; une corderie de l'amirauté.

Fabriques et manufactures des particuliers ou publiques. Il existait en 1831 187 établissemens industriels : il en avait été établi 12 nouveaux. Total, 199. Mais ce nombre, depuis ce tems, s'est encore considérablement augmenté, leurs produits ayant été favorisés par les droits dont le nouveau tarif (de 1837) a imposé les produits de l'étranger à leur importation dans l'empire. Nous ne ferons mention que des principales, pour faire connaître les progrès de l'industrie dans cette capitale. On compte 12 imprimeries, plusieurs fabriques de tapisserie, de papier peint, dont il se fait une grande consommation ; 3 moulins à papier hors de la ville ; fabriques de petites étoffes, gants, bas et mouchoirs de soie, de gaze, de galons et rubans d'or, d'argent et de soie, et de passementerie fine ; des batteurs d'or et d'argent ; 3 fabriques de lames et de feuillures d'or et d'argent, de bonneterie en laine et coton, de tapis de pied, manufactures de toiles de coton blanches et peintes, de toiles cirées, d'étoffes communes de laine, d'orfévrerie, bijouterie et d'horlogerie, de cartes à jouer et de carton, de blanchisserie de cire, de raffineries de sucre, de tabac à priser et à fumer, de verrerie, de cristaux, de glaces et de miroirs ; 5 fonderies de caractères d'imprimerie, fabriques de poterie et faïencerie, de tannerie, corroierie, mégisserie, maroquinerie, distillerie d'eau-de-vie de grains, manufactures considérables de toiles, de chanvre et de lin, pour linge de corps et de table, et pour voiles, etc.

Commerce. Pétersbourg fait un commerce immense, soit avec l'étranger, soit avec l'intérieur de l'empire.

Commerce intérieur. La facilité que donne le canal de Ladoga, de tirer toutes les productions de l'intérieur, amène une grande quantité de barques avec des chargemens considérables de toutes sortes de denrées et de marchandises, telles que chanvre, lin, fer, bois de charpente, suif, cuirs, potasse, laine, toiles à voile, câbles, cordages, et toutes sortes d'approvisionnemens, tels que blé, seigle, orge, avoine, fourrages et autres articles, dont Pétersbourg fait une grande consommation, et le superflu sert au commerce d'exportation. C'est ainsi que, pendant tout le tems que la navigation est libre, les barques chargées de toutes sortes de productions de l'intérieur du pays arrivent à Pétersbourg, en descendant soit la Neva, soit le canal Ladoga. Celles qui sont chargées de lin et de chanvre vont ordinairement déposer leurs chargemens dans l'un des trois entrepôts destinés à les recevoir, tandis que le suif, le chenevis et la graine de lin ont un entrepôt qui leur est affecté; les toiles, dont il y a un grand nombre de qualités, sont déposées dans des magasins particuliers, situés près de la douane. La graine de lin et le blé restent dans les barques (au dessus de la ville) dans lesquelles ils sont arrivés, jusqu'au moment de leur vente ou de leur embarquement. Ce commerce comprend aussi celui de

Cronstadt, où s'arrêtent les grands vaisseaux pour opérer leur déchargement et chargement.

Commerce extérieur. — *Exportations.* Voici, d'après la *Gazette de commerce de Russie*, les exportations du port de Saint-Pétersbourg pendant l'année 1837, avec la quantité de chaque marchandise : cuivre, 131,954 pouds; fer, 661,224; chanvre, 989,486; filasse de chanvre (étoupe), 27,618; lin, 473,427; filasse de lin, 55,128; câbles et cordages, 84,835; potasse, 340,602; huile de chenevis, 261,745; suifs, 3,841,355; chandelle, 12,549; savon, 1,619; colle de poisson, 4,902; youfte, 14,374; cuirs, 36,492; laines, 30,284; soies de porc, 48,646; crinières et queues de cheval, 14,318; plume, 22,403; duvet, 1,287; plumes à écrire, 3,201; os, 463,083; anis, 1,879; drogues médicinale, 8,526; nattes, 183,368 en nombre; toiles à voile, 49,631 pièces; ravendouk, 58,275; toile de Flandre, 68,072; nappage, 1,873,326 archines; calmande, 145,506.

Importations. Coton filé, pour 32,670,400 roubles; coton en laine, 5,502,000; sucre, 23,459,800; tissus de soie, 5,300,800; *id.* de coton, 3,431,400; tissus de laine, 5,170,600; vins, 8,403,500; indigo, 6,392,600; tabac, 4,082,100; bois de teinture, 3,616,100; huile d'olive, 3,097,300; plomb brut, 1,102,400; soie, 3,051,100; garance, 2,700,400; fruits secs, 2,456,800; café, 2,284,200; poisson salé, 1,601,100; drogueries, 1,402,100; cochenille, 1,006,700; pierres précieuses, 1,294,000.

Valeur des exportations. Suif, 30,336,700 roubles; chanvre, 12,177,900; gr. de lin, 7,138,300; tissus de lin et de chanvre, 7,072,100; cuivre, 5,954,500; soies de porc, 4,172,400; cuir de Russie, 3,428,200; pelleterie, 569,000; fer, 3,862,400; bois de construction, 2,622,500; lin, 2,112,000; cordages, 1,251,300; potasse, 2,582,200; huile de chenevis et de lin, 1,065,700.

Le mouvement du commerce maritime, tant de Pétersbourg que de Cronstadt, a donné les résultats suivans :

PROVENANCES et DESTINATION.	VALEUR	
	des importat.	des exportat.
Angleterre	68,460,800 r.	52,955,000 r.
Villes anséatiques.	26,247,800	4,936,000
Etats-Unis	24,624,300	12,985,800
France.	10,169,700	6,914,200
Hollande	4,923,300	5,819,600
Prusse.	3,586,800	3,923,000
Italie	3,411,300	545,200
Espagne.	2,829,800	260,600
Suède.	2,285,800	1,982,200
Danemarck	740,300	1,017,600
Autres contrées. . .	374,000	6,064,100
Totaux.	142,681,900 r.	97,443,500 r.

Commerce avec la France. Le commerce de France avec Pétersbourg a consisté dans les articles suivans :

Importations. Vins, pour 4,918,000 roubles; garance, 898,200; bois de teinture, 563,700; fruits secs, 545,900; coton en laine, 378,000; coton filé rouge, 50,100; cochenille, 275,800; drogueries, 217,200; pierres précieuses, 172,600.

Exportations. Cuivre, 3,620,300 roubles; chanvre, 583,200; soies de porc, 456,600; suif, 208,700; potasse, 265,400; graine de lin, 104,300.

La navigation avec la France, sous pavillon français, a occupé à l'entrée 71 navires, jaugeant 9,944 tonn., et à la sortie 57, jaugeant 8,094 tonn.

Usages du commerce. Il y a à Pétersbourg une inspection établie sur les marchandises d'exportation, et qui existe aussi pour Riga et d'autres ports de la Baltique. Ces marchandises, soumises à l'inspection de certains employés spéciaux qu'on appelle *brackers*, sont classées par eux suivant leur qualité avec beaucoup d'impartialité, ce qui donne une grande garantie pour les expéditions; ces brackers délivrent des certificats qui mettent le commissionnaire à couvert de tout reproche qu'on pourrait lui faire sur la qualité de la marchandise. Tout acheteur à qui on livrerait une marchandise d'une qualité inférieure à celle qu'on lui a vendue, a également le droit de la faire inspecter par ces brackers, qui sont assermentés et nommés par le gouvernement.

Le droit de commission a été fixé ainsi qu'il suit à Pétersbourg : Pour les ventes et achats, 2 p. 0/0; frais, 1 p. 0/0; courtage, 1/2 p. 0/0; pour négociation de billet, 1/2 p. 0/0; pour le fret, 60 cop. par tonneau ; timbre, 3/8 p. 0/0; pour le paiement des droits, tant à l'entrée qu'à la sortie, 4 p. 0/0; commission pour la perception du fret d'entrée, 3 p. 0/0, et pour l'affrétement des navires de départ, 2 p. 0/0.

Frais de port. Ils sont variables suivant le nombre de tonneaux du bâtiment. La douane en fournit une liste exacte aux capitaines pour les acquitter : un navire d'environ 150 tonneaux, qui est le tonnage le plus ordinaire des vaisseaux qui se rendent à Pétersbourg, acquitte des droits qui peuvent s'élever à environ 450 roubles.

En 1781, les marchands de Pétersbourg obtinrent un code de navigation qui favorise beaucoup la marine russe, dont au moins la moitié de l'équipage doit être russe; et le gouvernement fit en même tems construire un vaste chantier pour la construction des vaisseaux.

Les commerçans de Pétersbourg se partagent en Russes et en étrangers, parmi lesquels les Anglais forment une factorerie particulière qui jouit de certains priviléges. Quant aux commerçans russes, ils sont partagés en trois classes qu'on nomme *guilde* : ceux de la première doivent posséder 40,000 à 50,000 roubles, et sont aptes à faire le commerce maritime; ceux de la seconde, 5 à 10,000 roubles; et la troisième, 1,000 à 5,000 roubles. Cette dernière classe fait le commerce de détail. Les négocians qui peuvent évaluer leur fortune à 50,000 roubles et davantage, obtiennent plusieurs distinctions et un titre particulier, peuvent posséder des jardins, des campagnes, des forges, des fabriques, et, comme la noblesse, sont exempts de toute punition corporelle.

Les commerçans étrangers ne peuvent faire le commerce de l'intérieur; ils font principalement celui de commission, qui est fort considérable, attendu que Pétersbourg est un des plus grands entrepôts du commerce de la Russie.

Voici la manière de faire le commerce dans cette capitale. Les commerçans russes se rendent de différens pays de l'empire à Pétersbourg avec les échantillons de leurs marchandises, en contractent par devant notaire, avec les négocians étrangers, la vente conforme à leurs échantillons, munis des cachets de l'acheteur et du vendeur, après être convenus du paiement d'avance, en entier ou au moins à moitié. Les marchandises arrivent au printems sur des barques, sont examinées par les inspecteurs jurés, assorties et expédiées. Les pertes sur mer ne sont jamais pour le compte du marchand russe, tandis que les mar-

chandises importées après que le marchand étranger en a acquitté le péage sont tranportées dans les magasins de la douane, d'où elles sont livrées au commissionnaire ou à l'acheteur à un an de crédit.

Les commerçans étrangers qui, ayant été ruinés dans leur commerce, se font pour la vie ou pour dix ans bourgeois de Pétersbourg (n'étant permis qu'aux bourgeois de faire le commerce de l'intérieur), se rangent dans la troisième classe, en se soumettant à quelques charges, acquièrent le grand avantage de se procurer les productions du pays par eux-mêmes, sans avoir besoin d'un commissionnaire russe, et de vendre les marchandises qu'ils ont importées de l'intérieur pour leur compte, dans leurs magasins ou boutiques, dans le plus grand détail. C'est de cette manière qu'il s'est établi un grand nombre de magasins français, anglais et autres, et aussi beaucoup de boutiques.

Banques. Sous le règne de l'impératrice Catherine, il s'est établi 3 banques à Pétersbourg : 1° la banque de prêt ; 2° la banque d'assignation ; 3° la banque de prêt pour la noblesse et les villes. Sous celui de Paul, on créa la banque de secours et le bureau d'escompte. Sous Alexandre a été fondée la banque commerciale de Russie.

La banque de prêt ou lombard fait des avances sur l'or et l'argent, les joyaux, etc. ; elle donne les 3/4 de la valeur, en percevant d'avance l'intérêt d'une année au taux légal de 6 p. 0/0.

La banque de prêt pour la noblesse et les villes, et la banque de secours, ne sont pas des établissemens de nature commerciale, et ont une utilité purement locale.

La banque d'assignation, ouverte en 1770 à Pétersbourg et à Moscou, et qui a aujourd'hui des succursales dans les principales villes de l'empire, émet du papier pour 5, 10, 25, 50 et 100 roubles chaque coupon. Cette banque fut convertie en établissement impérial en 1786. Le montant du papier en circulation n'est pas connu, mais il doit se monter à une somme considérable, puisqu'il sert de monnaie courante dans tout l'empire, et les changes de l'Europe sont cotés d'après ce papier-monnaie, dont le cours, à l'égard de l'argent, est fixé chaque année par le gouvernement. On avait amorti, suivant les rapports officiels, pour 153 millions 867,010 roubles de ce papier à la fin de 1820.

La banque d'escompte établie en 1797 a été supprimée, et ses fonds ont été versés dans la caisse de la banque de commerce.

La banque commerciale de Russie, créée en 1818, est d'une grande utilité ; elle reçoit les dépôts d'or et d'argent en monnaies russes et étrangères, en barres et en lingots. Elle escompte les effets et fait des avances sur dépôts de marchandises d'origine ou de produit russe. Son capital est de 30 millions de roubles de billets de banque : elle ne reçoit pas moins de 500 roubles en dépôt ; elle n'escompte pas d'effet qui ait moins de 8 jours ou plus de 6 mois à courir. Cette banque a des succursales à Moscou, Archangel, Odessa, Riga.

Pour les monnaies, l'agio, jours de grâce, poids et mesures, *voy.* Russie.

PÉTROLE (huile de). Ce terme est un composé de *petra* et *oleum*, c'est-à-dire huile de pierre, parce qu'elle sort par les fentes de certaines roches qui se trouvent dans le duché de Modène, en Languedoc, près Béziers. C'est une espèce de bitume liquide. L'huile de pétrole blanche s'appelle ordinairement naphte d'Italie, et la noire est nommée *petroleum*. Les diverses couleurs de cette huile viennent, à ce que l'on croit, des divers aspects où la roche se trouve par rapport au soleil : ainsi, la blanche, qu'on estime la meilleure, coule du côté le plus opposé aux rayons de cet astre ; ensuite la rouge, puis la jaune et la verte, et enfin la noire, qui est la moins estimée.

Le naphte blanc ne peut se contrefaire ; il faut choisir cette huile blanche, claire, légère, très-inflammable, d'une odeur forte et pénétrante, assez semblable à celle de soufre. L'huile de pétrole noire d'Italie doit être choisie d'un rouge clair et jaunâtre, et d'une odeur de soufre supportable.

Le *petroleum*, qu'on nomme aussi huile noire de Gabian, vient du Languedoc, et a reçu son nom du village de Gabian, près de Béziers, où se trouve la roche d'où elle coule.

PEYRADE, canal de France, département de l'Hérault, arrondissement de Montpellier, canton de Cette et de Frontignan. Il s'embranche sur le canal de Cette, vers l'extrémité N. de la ville de ce nom, passe entre la mer et l'étang de Thau, et va se réunir, entre cet étang et celui des Eaux-Blanches, au canal des Etangs, après un parcours de 3/4 de l. Les transports consistent en approvisionnemens pour le port de Cette, et en marchandises qui arrivent dans ce port pour être dirigées vers le Rhône.

PEZENAS, ville de France, en Languedoc, département de l'Hérault, sur la Peyne, à 4 l. de Béziers, 8 de Montpellier et 198 de Paris. Population, 7,500 habitans.

Productions. On y récolte de l'huile d'olive, du vin, des amandes et de la soie, qui font la principale richesse du pays. Les plantations de mûriers sont considérables. On y vend annuellement pour plus de 200,000 fr. de cocons.

Industrie et commerce. Il y a des manufactures de mousseline, de tissus et de mouchoirs de coton, de couvertures de laine, de molleton de coton, des chapelleries, savonneries, fabriques de vert-de-gris, de bas et de gants de soie, des tanneries, des filatures de soie grège, des lavages de laine, pour lesquels les eaux de la Peyne sont excellentes. On y distille aussi une grande quantité d'eaux-de-vie très-estimées.

Foires. On y tient 3 foires considérables et très-fréquentées. Elles durent 8 jours chacune ; la première est la foire dite de Pentecôte ; la seconde, la foire de septembre ; et la troisième, dite foire de Saint-Martin. On apporte à ces foires des draperies fines et communes, des ratines, des cadis, des toiles blanches, grises et rousses, des mousselines, des soieries, des camelots, etc.

PEZO, terme qui désigne une pièce de monnaie qui est la piastre, dont on fait usage dans les nouveaux états espagnols de l'Amérique. Le pezo fuerte a fort varié dans sa valeur numéraire depuis les conquêtes des Espagnols dans cette partie du monde. Cette valeur est au taux moyen de 5 fr. 15 à 20 cent., suivant le cours du change. *Voyez* Piastre.

PFENING, Pening, monnaie de compte et quelquefois réelle qui a cours dans différens états de l'Allemagne. Comme sa valeur est variable, nous renvoyons aux différens pays où nous en faisons mention : il équivaut à peu près à 2 ou 3 cent. de France.

PFENING. C'est aussi un poids de l'Allemagne ; il est la quatrième partie du quitin, et le quitin est la quatrième partie du loth : ainsi, le pfening est la seizième partie du loth, et le loth équivaut à peu près à une demi-once de France, c'est-à-dire qu'il faut 2 loths pour une once.

PFORZHEIM, ville du grand-duché de Bade, cercle de Murg et Pfinz, sur la gauche de l'Enz, qui y reçoit le Nagold, à 6 l. de Carlsruhe, 8 de Stuttgardt. Populat., 6,000 habit.

Industrie et commerce. L'industrie y a pris un grand développement. Elle possède des fabriques d'horlogerie et de bijouterie, de draps et de casimirs, de maroquins et de produits chimiques. Il y a une tréfilerie, une blanchisserie et une teinturerie à la turque. Tous ces produits font l'objet de son commerce, auxquels il faut ajouter le blé, le bois, l'huile de graine oléagineuse, le vin, les épiceries et les bestiaux. Il s'y tient 12 marchés considérables.

PHALÈNE DE MURIER ou VER A SOIE, insecte lépidoptère auquel on a donné le surnom de l'arbre dont la feuille sert à son alimentation. *Voyez* VER A SOIE.

PHALSBOURG, ville de France, département de la Meurthe, à 2 l. de Saverne, 4 de Strasbourg et 18 de Nanci. Popul., environ 4,000 hab. qui entretiennent de grandes fabriques d'eau de noyaux et autres liqueurs. Il y a des tuileries et des fours à chaux, ainsi que plusieurs brasseries.

Foires. On y tient 2 foires : celle du 20 août dure deux jours ; elle est très-fréquentée.

PHARE ou FANAL. On appelle ainsi un feu entretenu pendant la nuit sur une haute tour pour éclairer la route que doivent suivre les vaisseaux à l'entrée des ports et des embouchures des fleuves qu'ils doivent souvent remonter pour se rendre à leur destination. Ils servent aussi à désigner les écueils et les passages les plus dangereux, afin que, dans leur navigation nocturne, les navires puissent les éviter et ne risquent pas de faire naufrage.

Anciennement, que l'art de l'éclairage n'était pas aussi perfectionné qu'aujourd'hui, et que la navigation n'avait pas pris un si grand développement, dès le XVIe siècle, on avait substitué, comme il est arrivé au phare de Cordouan, à l'embouchure de la Gironde, on avait substitué, disons-nous, au son du cor, des feux destinés à servir de signal aux navires. Lorsqu'en 1727 on s'aperçut que ces feux calcinaient le sommet de la tour, on les remplaça par un fanal ou phare qui a reçu depuis plusieurs perfectionnemens. Ce phare, le plus beau qui existe en France et peut-être en Europe, est situé à 3 lieues de Royan (Charente-Inférieure) et à 22 N.-O. de Bordeaux. Il se compose d'une tour de forme pyramidale construite sur un massif de rochers, reste d'une langue de terre que les eaux de la mer ont submergée. Sa hauteur est de 220 pieds ; le diamètre de la partie inférieure, qui sert de soubassement, est de 126 pieds : l'intérieur se compose de plusieurs pièces et d'une chapelle ; quatre gardiens y séjournent continuellement pour veiller à l'entretien du foyer du phare, composé de feux tournans pouvant être aperçus à plus de 10 lieues en mer par un tems calme. Il existe encore d'autres phares non moins importans sur le littoral de différens pays, tels que celui d'Eddystom, en face de la rade de Plymouth, celui de Bell-Rock, en Écosse, etc.

PHILADELPHIE, ville des États-Unis de l'Amérique du nord, située entre la rive droite de la Delaware et la rive gauche de Schuylkill, à 1 l. 1/2 au dessus de leur confluent, 30 de New-York, 35 d'Harrisbourg, 45 de Washington et à peu près 37 de l'Atlantique, par le fleuve et la baie Delaware.

Productions. Le blé, le maïs, le seigle, le sarrasin, l'orge, l'avoine, le lin, le chanvre ; la culture de la vigne y a fait de grands progrès. Les pâturages sont nombreux et bons dans toute la Pensylvanie. On y élève un grand nombre de bestiaux.

Industrie. C'est la ville de l'Union où l'industrie est la plus florissante et où les manufactures sont portées au plus haut degré de perfection dans cette partie de l'Amérique. Il y a des manufactures de tissus de coton, des clouteries, des distilleries, des brasseries, des tanneries, des corderies, des poteries, des marbreries, des imprimeries.

Commerce. Il est favorisé par de belles routes et par le Schuylkill, la Delaware et le canal qui joint ce fleuve à la baie de Chesapeake. La Delaware, au moyen de la marée, et qui a 1/3 de mille de large devant cette ville, et s'élève de 6 à 8 pieds, peut recevoir les plus gros vaisseaux, qui peuvent arriver jusqu'aux quais de la ville, ce qui pourrait rendre le commerce maritime d'une plus grande importance.

Le commerce général de Philadelphie, en 1837, a donné les résultats suivans :

Importations d'Angleterre, 30,577,000 fr. ; des Indes occidentales espagnoles, 7,306,400 fr. ; de la Chine, 4,670,700 fr. ; du Brésil, 4,277,200 fr.

Exportations pour l'Angleterre, 5,241,100 fr. ; les Indes occidentales espagnoles, 2,915,600 ; la Chine, 1,093,600 ; le Brésil, 1,035,500 fr.

Le total des importations a été de 61,320,000 fr., et celle des exportations de 20,168,400 fr.

Commerce avec la France. Importations de France. Vins, pour la valeur de 250,500 fr. ; eau-de-vie, 564,000 fr. ; pruneaux, 41,600 fr. ; amandes, 25,300 fr. ; olives et câpres, 9,500 fr. ; huile d'olive, 59,400 fr. ; bouchons de liége, 21,600 fr. ; verrerie, bouteille et cristaux, 15,900 fr.

Exportations pour France. Quercitron, pour 58,900 f. ; sucre brut, 56,600 f. ; coton, 38,300 f. ; bois de construction et de teinture, 32,400 fr. ; cochenille, 31,700 fr. ; cacao, 15,000 fr. ; café, 10,400 fr. ; or et argent monnoyé, 134,900 fr.

Ainsi, comme on le voit, la France prend au commerce de Philadelphie une bien faible part. La cause principale de cette diminution est l'établissement, entre le Havre et New-York, des lignes de paquebots qui, depuis 1835, en donnant une plus grande extension au commerce de ce port avec la France, ont interrompu les communications directes avec Philadelphie. En outre, les états du sud de l'Union ont enlevé à cette ville les consignations de coton, de riz et autres produits que la France demandait auparavant à son port. Les tabacs de Kentucky, dont les transports sont facilités à Philadelphie par les canaux et les chemins de fer, ne peuvent compenser la perte des riches articles d'exportation des états du sud. Tous les achats de la France ont été, depuis plusieurs années, presque exclusivement faits sur les marchés de Baltimore, Richemond et de la Nouvelle-Orléans. Le quercitron est le seul article dont l'envoi en France soit de quelque importance pour Philadelphie.

Depuis 1837, les importations des vins, eaux-

de-vie et autres produits du midi et de l'ouest de la France, autrefois assez considérables à Philadelphie, se sont de plus en plus concentrées à New-York, qui, en 1838, pour les produits, tant de la France que de l'Angleterre et de l'Allemagne, est devenu en quelque sorte le port de Philadelphie pour lequel, immédiatement après leur débarquement, ils étaient expédiés par le chemin de fer de Camden et Amboy, qui unit les deux villes, et arrivent à Philadelphie trois heures au plus après la lettre d'avis de leur expédition.

En 1837, les recettes de la douane de Philadelphie s'étaient élevées, pour les droits d'importation, à 10,939,833 fr.; le droit de tonnage, à 2,800; celui de phare, à 716. Total, 10,943,356 fr.

Il existe aussi à Philadelphie, ainsi que dans plusieurs autres villes de l'Union, une inspection de l'exportation de certains produits agricoles, dont les registres nous donnent des renseignemens exacts sur le commerce d'exportation de ce port.

Inspection pour l'exportation. Beurre première qualité, 14,353 firkins; seconde qualité, 504 firkins; ensemble, 14,857 firkins (le firkin pèse 56 livres, équivalent à 25 kil.); farine de froment, 214,339 barils (le baril de 196 liv. équivaut à 88 kil.); de maïs, 51,452; de seigle, 31,601; quercitron première qualité, 2,734 boucauts; seconde, 1,147; troisième qualité, 218 boucauts. Total, 4,199 boucauts. Viande de porc salée, 4,827 barils; de bœuf, 1,484 barils. Total, 6,311 barils.

Navigation. Au 1er octobre 1838, le tonnage appartenant au port de Philadelphie était évalué à 86,475 tonn., dont 39,156 étaient appliqués au long cours.

Banques. Trois banques sont établies à Philadelphie: l'une est la banque des Etats-Unis; cette banque a été dissoute dans ces derniers tems par suite de son conflit avec le gouvernement, qui lui a retiré les fonds de l'Union, dont elle était dépositaire. On s'occupe de la reconstituer: les deux autres sont la banque de Pensylvanie et celle de l'Amérique du nord.

La banque de Pensylvanie a été incorporée en 1693; son capital est de 2 millions de dollars divisés en 500 actions de 400 dollars chacune. Cette banque reçoit des dépôts et escompte à 1/2 p. 0/0 par mois. La banque de l'Amérique du nord est la plus ancienne; son capital est de 3 millions de dollars.

Le nombre des arrivages, dans ce port, en 1837, jusqu'au 20 décembre de cette même année, s'est élevé à 8,146. En 1836, les arrivages avaient été de 4,186; en sorte que l'accroissement, en un an, a été de 3,961. Mais, dans ce nombre, on compte beaucoup de bâtimens caboteurs.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Etats-Unis.

PHILIPPINES (Filipinas en espagnol), groupe d'îles dépendant de l'Espagne, situé dans la partie nord de l'Archipel asiatique, entre les 4 et 22 deg. de lat. N., et entre les 114 et 126 deg. de long. E. Cet archipel a environ 450 l. de longueur du S. au N., et 280 dans sa plus grande largeur. Luçon, qu'on appelle aussi Manille, de la ville qui en est la capitale, en est l'île la plus considérable; viennent ensuite Mindanao, dans le sud; Palaouan, la troisième en grandeur. Populat., 2,500,000 habitans.

Manila, sur la côte occidentale de l'île, capitale des possessions espagnoles dans la Malaisie, est la ville la plus peuplée de cette partie du monde. Sa population, y compris le *parian* ou marché, le faubourg de Binondo et autres faubourgs, s'élève à 150,000 ames, tandis que celle de Batavia n'est que de 60,000. Manila a été fondée, suivant M. de Rienzi, au XVIe siècle, sur une langue de terre entre la mer et l'embouchure de la Passig, belle rivière qui arrose et fertilise une plaine charmante.

Productions. La principale culture est celle du riz, dont il existe trois espèces; l'une est hâtive, et peut se passer d'eau. On y récolte aussi du café, du sucre, du cacao, du tabac de bonne qualité, de l'indigo. Le cannelier y croît spontanément, et on cultive le cotonnier et le poivrier; enfin, toutes les productions des Tropiques y viennent en abondance, telles que le bananier, le cocotier, l'arequin, et deux espèces d'arbres à pain, tandis que les forêts abondent en bois de teinture, de sandal et d'ébène.

Les Philippines possèdent des mines d'or: celles de Mabanlao et de Paracale, dans l'île de Luçon, et de Cagayan, dans Mindanao, sont les plus connues, dit M. de Rienzi; mais on ne les exploite pas; on se contente d'en ramasser quelques morceaux, et d'obtenir la poudre d'or par le lavage. Elles renferment aussi des mines d'argent, de fer, de cuivre, de plomb, de soufre et de mercure, ainsi que des carrières de marbre, de talc, de pierre meulière et de salpêtre. Quelques-unes des îles contiennent dans l'intérieur des pierres précieuses, et sur les côtes du corail, des huîtres à perles, de la nacre, des coquillages de la plus grande beauté, et des cauris, appelés par les Espagnols *sigouez*, petits coquillages qui servent de monnaie sur la côte d'Afrique, de l'Inde et ailleurs. On y cultive l'indigo; sur les bords del Rio de Quinzoa, on en récolte de 4 à 500 quintaux par an, d'une qualité recherchée; et les jardins de la province de Boulacan fournissent le meilleur cacao des Philippines. On avait fait, de 1795 à 1796, une grande plantation de cafiers qui auraient parfaitement réussi si l'on eût mieux soigné la culture, à laquelle le climat paraît très-favorable. Les bois, dans les montagnes, produisent diverses gommes et résines, et de la bonne cire, qui est un objet important de commerce. Dans les cavernes des mêmes montagnes, les naturels vont chercher des nids d'oiseaux qui sont fort recherchés à la Chine comme un des mets les plus délicats. Le fer se trouve dans cette même province presqu'à fleur de terre; on y ramasse aussi de petits morceaux de cuivre natif, et on lave les sables des torrens pour en détacher les paillettes d'or.

La province de Pampanga produit du sucre, des mangues et autres fruits. L'espèce de palmier appelée *bouri* donne une sorte de pain, une boisson nommée *touba*, du vin et du vinaigre, du miel et du sucre. Ces palmiers utiles abondent sur les bords du Rio-Chico jusqu'au pied du mont Arayal, où l'on recueille aussi des paillettes d'or. Enfin, d'après la statistique publiée à Manila en 1827, la fabrique de tabac à Couvias a donné, depuis 1814 à 1819, 5,000 arrobes de tabac. On trouve dans la province de Pangassinan des bois précieux, tels que le narra, bois rouge d'une grande dimension et assez semblable à l'acajou; du suc d'une liane gigantesque, nommée *gogo*, on fait un savon qui suffit aux besoins domestiques. Les Indiens de cette province, dont le chef-lieu est Lingayen, sont industrieux et actifs; ils se livrent au

commerce : on les appelle les Chinois des Philippines. On y construit de bons navires, et on y fait le cabotage avec le plus grand succès.

Commerce. Malgré tous les avantages naturels dont jouissent les Philippines, le commerce n'y a pas pris le développement dont il était susceptible ainsi que l'agriculture, ce qu'il faut principalement attribuer au système prohibitif adopté par l'Espagne; d'ailleurs, le monopole oppressif de la compagnie des Philippines n'y a pas peu contribué ; néanmoins elle s'est un peu relâchée de ce système dans ces derniers tems. L'accroissement du commerce qui s'en est suivi a été rapide : l'exportation du sucre, qui en 1813 ne montait qu'à 15,000 peculs, s'est élevée en 1818 à 200,000.

Mais un obstacle sérieux s'est opposé au développement du commerce de ces îles ; c'est le défaut de magasins d'entrepôt et de primes d'encouragement pour l'exportation des produits. Il y a peu de manufactures; la principale est celle de gaze commune; vient ensuite celle des cigares, dont nous avons fait mention.

Exportations. Elles consistent en sucre, bois de teinture et autres, riz, maïs, poudre d'or, tabac, soufre, ambre gris, écaille, miel, cire, nids d'oiseaux.

Importations. Les Anglais y importent beaucoup de marchandises des Indes, de la quincaillerie et autres produits de leurs manufactures d'Europe.

Manille est le centre de tout le commerce des Philippines, où réside actuellement un consul de France, qui y est d'autant plus nécessaire, que ce port de mer étend ses relations dans tout le grand Archipel indien, et jusqu'aux Indes orientales, et même sur le littoral de l'Amérique situé sur l'Océan pacifique.

Modification du tarif. Un ordre royal du 13 janvier 1834, motivé sur la nécessité de remédier à la baisse considérable qu'a éprouvée pendant les deux dernières années le revenu du vin et des liqueurs dans les îles Philippines, porte ce qui suit :

Les eaux-de-vie fabriquées dans la Péninsule (l'Espagne) paieront, à leur importation dans les îles Philippines, un droit de 10 p. 0/0 par navire étranger.

Les eaux-de-vie de genièvre et de Cognac étrangères qui, en vertu du tarif de ces îles, supportent 40 et 50 p. 0/0 de droit, acquitteront 30 p. 0/0 sous pavillon espagnol, et 60 p. 0/0 sous pavillon étranger.

Les monnaies, poids et meures sont les mêmes qu'en Espagne. *Voy.* Manille.

PHILIPPOPOLI (en turc Filibi), ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, sandjak de Sophia, sur la rive droite de la Maritza, qui y est navigable, à 30 l. de Sophia et 31 d'Andrinople. Population, 30,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des caravanserails et de beaux bazars. Elle possède aussi des fabriques importantes de draps communs, de tissus de soie et de coton, de maroquin, de savon et de tabac. Sa situation au confluent des routes de Constantinople, de la Bulgarie, de la Valachie, la rend l'entrepôt d'un grand commerce, surtout en riz, en soie et en coton.

PHORMIUM-TENAX ou Chanvre de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande produit, sur le bord des torrens et au fond des ravins, une plante qui ressemble à la fois au glayeul et à l'aloès. Cette plante, que les naturalistes ont appelée *phormium-tenax*, est le chanvre de cette région. Les indigènes, pour s'en servir, la râclent avec de grandes coquilles de moules; ensuite, ils séparent avec les ongles le chanvre de la filasse. Ils la tissent en nattes et autres objets qu'ils font blanchir à la rosée. La beauté de ces tissus avait frappé les navigateurs Cook, Forster et Dumont-d'Urville, qui en ont fait mention. MM. Lesson et Richard l'ont décrite dans leurs ouvrages de botanique sur l'Australie. Déjà, depuis 1827, plusieurs négocians anglais avaient essayé d'utiliser les produits de cette plante. Capitaux, moyens mécaniques, rien ne fut épargné. Mais ils ne purent parvenir, ni à la débarrasser de la résine gommeuse qu'elle distille, ni à l'assouplir assez pour la faire servir au tissage.

M. Liénard vient de régulariser et de perfectionner, en France, les tentatives des Anglais ; il a établi à Pont-Remy (Somme) une filature de phormium-tenax. Les toiles qui ont été offertes à la dernière exposition (1834) ont paru aussi belles, mais beaucoup plus solides et même plus souples, plus légères que les toiles du meilleur lin. Elles paraissent être surtout très-utiles pour la marine et pour la bache des voitures des rouliers, attendu qu'une des grandes propriétés du phormium, c'est de pouvoir rester immergé cinq, six et sept mois sans s'altérer aucunement. Des expériences nombreuses faites sur des filets et des câbles ne laissent aucun doute à cet égard. Les Anglais ont fait des câbles qui ont été reconnus supérieurs à ceux faits avec du chanvre. Pour rendre les tiges de cette plante divisibles en filamens, on les étend sur une aire en pierre de taille ou en fonte de fer, après quoi on fait passer dessus un cône de fer lisse ou cannelé semblable au rouleau d'un moulin propre à écraser les matières oléagineuses. Au bout de huit heures, l'opération est terminée et le phormium se laisse diviser facilement.

La tige du phormium s'élève à plus de deux mètres et se ramifie à sa partie supérieure. Cette plante croît spontanément, non-seulement dans la Nouvelle-Zélande, mais aussi dans l'île de Norfolk et sans doute dans plusieurs autres îles de la Polynésie. La culture en est facile et elle résiste aux gelées qui ne dépassent pas 5 à 6 degrés. On pourrait en introduire la culture dans les vastes landes qui s'étendent de Bordeaux à Bayonne.

Le docteur Hooker, de Glasgow, a publié un rapport sur le phormium-tenax. Cette plante est très-vivace ; elle a supporté l'hiver du comté d'Inverness en plein air; elle a fleuri dernièrement à Birmingham. On pourrait donc en introduire aisément la culture en Europe. En attendant que les cultivateurs l'entreprennent, ce chanvre fait déjà l'objet d'un commerce assez considérable avec l'Australasie. Les importations ont beaucoup augmenté. Suivant les rapports statistiques, les arrivages de la Nouvelle-Galles du sud qui, en 1828, ne s'étaient élevés qu'à 60 tonneaux de cette espèce de chanvre, estimés à 2,000 liv., qui ont été exportés pendant cette même année de Sydney en Angleterre, se sont élevés, en 1830, d'après les registres de la douane, à 841, et en 1831, à pas moins de 1,062 tonneaux ; le prix moyen de ce chanvre est actuellement à Londres de 15 à 25 l. st. le tonneau, suivant la qualité. Ce chanvre est préparé par les indigènes mêmes; et pour ce qui concerne la force des fibres et sa blancheur, il surpasse toutes les autres substances analogues : en sorte qu'il est d'un usage incalculable, soit

pour les cordages, soit pour les tissus. M. Bushy, ingénieur civil de Sydney, qui est un juge compétent, recommande ce chanvre au gouvernement comme une matière propre à alimenter les manufactures, non-seulement de l'Angleterre, mais aussi celles des autres puissances maritimes de l'Europe qui font une grande consommation de chanvre. L'amirauté a passé un contrat avec la maison Swanborough, qui s'est engagée à livrer des toiles à voiles du lin de la Nouvelle-Zélande à raison de 8 pence 1/2 (85 cent.) l'aune anglaise, d'une qualité qui, fabriquée avec du chanvre ordinaire, coûte de 18 à 20 pence (1 fr. 80 cent. à 2 fr.) l'aune.

PHOSPHATE DE COBALT VITREUX. M. Thénard avait trouvé la composition d'un bleu semblable à celui d'outremer; c'était le produit de la combinaison de l'acide phosphorique avec l'oxide de cobalt, uni à l'alumine et amené à l'état vitreux par la fusion. On en trouve une description dans les *Annales de chimie*. Mais il ne paraît pas que dans la pratique il ait eu autant de succès que la théorie semblait le promettre. *Voy.* OUTRE-MER.

Le phosphate de soude est un sel blanc d'une saveur un peu amère. On peut l'obtenir artificiellement en décomposant le phosphate acide de chaux par le carbonate de soude. Le phosphate de chaux est aussi un sel blanc. On l'emploie pour la préparation du phosphore, du phosphate de soude, du noir d'ivoire.

PHOSPHORE. C'est un combustible qui n'a besoin que du simple contact de l'air pour s'enflammer. C'est une substance molle comme la cire, transparente, d'une saveur un peu âcre, d'une odeur faible d'ail ou d'arsenic. Il se fond à 43°, se volatilise à l'abri de l'air à 104° et entre en ébullition à 290°. Le phosphore se conserve dans l'eau, s'y recouvre d'une croûte blanche qui est un commencement d'oxidation hydratée. Le phosphore se prépare au moyen du phosphate de chaux. Celui du commerce est jaunâtre et cassant, qualité que lui donne le soufre avec lequel on le mélange. Le phosphore est toujours lumineux dans l'obscurité, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, dérivé des deux mots grecs qui signifient porte-lumière. Il s'enflamme aisément par quelque frottement; on doit l'humecter souvent lorsqu'on veut le manier. Il est indissoluble dans l'eau, quoique se combinant avec l'oxigène qu'il contient, formant de l'acide phosphorique. Le phosphore est employé pour les besoins des laboratoires et les briquets phosphoriques.

Allumettes ou briquets phosphoriques. Le phosphore combiné avec une moins grande quantité d'oxigène que celle qui est nécessaire pour le convertir en acide acquiert la propriété de s'enflammer par le contact de l'air, à l'aide du moindre frottement. Cet oxide de phosphore est employé pour la composition des allumettes ou briquets phosphoriques.

On désigne aussi, par le nom de phosphore, les corps qui ont la propriété de répandre une lumière visible dans les ténèbres. Tels sont ces êtres qui, pendant leur vie, brillent d'une lumière plus ou moins vive, tels que les fulgores, les lampyres, les taupins et un grand nombre d'autres insectes : telles sont aussi ces matières animales, et surtout ces poissons qui, à une certaine époque de leur décomposition, répandent une lumière très-douce; tels sont les corps qui deviennent lumineux par le frottement, comme le poil des animaux, etc.

PIANOS. L'art de la fabrication des pianos a été porté en France à un haut degré de perfection que l'on doit à MM. Pape, Erard, Pleyel, Freudenthalde, Petzold, Hatzenbraer et autres facteurs qui jouissent d'une réputation bien méritée. Le piano est devenu d'un usage si général, qu'on peut le considérer comme le véritable propagateur de la musique. Il y a vingt-cinq ans, on comptait à peine une trentaine de facteurs; il en existe aujourd'hui au moins cinq cents, dont un grand nombre ont des fabriques considérables, et cette branche d'industrie occupe une classe nombreuse d'ouvriers. Vers 1815, l'Allemagne et l'Angleterre conservaient encore le monopole de ces instrumens, et ces deux pays fournissaient à la France un grand nombre de pianos. Ce fut à cette époque que M. Pape introduisit en France le système anglais pour la fabrication des pianos à queue, carrés et verticaux; mais, bientôt après, frappé des imperfections que présentaient les pianos carrés, il en changea la construction et y adapta un mécanisme qui présente, pour la solidité, les mêmes avantages que celui des pianos à queue.

Perfectionnemens introduits dans les pianos. Les pianos verticaux étaient déjà fort en usage en Angleterre; mais on ne s'en servait que pour l'étude, ce qui leur fit donner le nom de pianos de cabinet. Leur forme primitive, étant trop élevée, dérobait l'exécutant à la vue du public; par la même raison, ces instrumens n'étaient pas favorables au chant. M. Pape en fit bientôt diminuer la hauteur et en fabriqua qui n'avaient que quatre pieds avec les cordes droites. On en faisait également en Angleterre qui n'avaient que trois pieds et demi, mais dont les cordes étaient posées diagonalement. Il avait aussi paru en France des pianos verticaux venus de Vienne ou fabriqués en France d'après le même système, mais ils n'eurent aucun succès.

Parmi les améliorations de M. Pape, il faut remarquer les claviers droits et sortant en tiroir de la caisse, les étouffoirs fonctionnant par leurs propres pieds, les échappemens se réglant par des vis à double pas, etc.

L'introduction de ce mécanisme dans les pianos carrés offrait de grands avantages, non-seulement pour le son, mais aussi pour la solidité de l'instrument, par le fait que la touche se trouve en ligne droite; tandis que, dans l'ancien système, elle était courbée de trois à quatre pouces. Ce perfectionnement eut tout le succès qu'il mérita et hâta l'abandon du mécanisme à pilote, qu'une routine de cinquante ans avait maintenu jusqu'alors.

Pianos de formes diverses. M. Hatzenburler a offert à l'exposition de 1839 cinq pianos de différentes formes tous fort remarquables. Un piano carré; un piano droit à cordes obliques; un piano vertical à grande dimension; un piano vertical (nouveau système) ; un piano unicorde d'ébène, dit du premier âge, dont il est l'inventeur, et combiné de manière que la main d'un enfant de cinq ans peut embrasser l'octave. On admire dans ces pianos des formes variées, la solidité de construction, mécanisme aisé, douceur de touche joints à l'agrément de leurs sons.

Pianos édyphones. Le piano fabriqué par M. Link est surnommé édyphone à cause de la pureté de ses sons; mais il a encore un autre mérite; tout connaisseur sait qu'il fallait jusqu'ici se priver de l'avantage des frappemens en dessus des cordes, vu que, par la complication du mécanisme, le clavier devenait d'une dureté pénible,

Pour simplifier et rendre en même tems facile et durable le nouveau mécanisme, M. Link a diminué le nombre des ressorts et des frottemens, puis adapté avec succès un échappement estimé le meilleur et le plus en usage. Cet échappement opère sans qu'on puisse ressentir aucun frottement au toucher; il donne aussi une force prodigieuse au marteau pour attaquer les cordes, de sorte qu'on obtient à la fois puissance de son et douceur de clavier.

Commerce des pianos. Les pianos sont devenus, comme nous avons dit, d'un usage si étendu ou si général, que la fabrication s'est toujours augmentée avec les nouveaux perfectionnemens et le goût pour la musique; en sorte que le commerce en est devenu considérable, surtout à Paris, où se trouvent les facteurs les plus renommés. On ne peut pas évaluer au juste le montant de cette fabrication et de ce commerce, qui suivent toujours une progression remarquable. Cependant, en la portant à environ 10 millions annuellement, nous ne croyons pas être fort loin de la valeur qu'on peut admettre. Il se fait des envois considérables de pianos aux colonies, dans l'Amérique du sud, aux Etats-Unis, et il s'en introduirait une grande quantité en Angleterre, qui ne possède pas des facteurs aussi habiles qu'en France, si ce n'était les droits énormes d'entrée qu'il faut acquitter, ce qui a engagé M. Pape à y établir une fabrique de ses pianos, perfectionnés d'après son nouveau système.

PIASTRE. C'est le nom d'une monnaie d'argent réelle et de compte, en usage dans un grand nombre de pays, où elle prend aussi le nom de *gourde* aux colonies, et de *dollar* aux Etats-Unis. Il y en a de plusieurs espèces et de différentes valeurs, suivant les pays. Elle sert aussi de monnaie de change.

Piastre d'Espagne, monnaie réelle et de compte en usage non-seulement en Espagne, mais dans tous les états des anciennes possessions espagnoles en Amérique et aux Philippines. La piastre, monnaie effective, se divise en demies, quarts, huitièmes et seizièmes. Son cours ordinaire est de 10 réaux de plate, et 21 maravedis ou de 20 réaux de veillon. Elle est évaluée à 5 fr. 25 c. de France, plus ou moins, suivant le cours du change. Il y en a de différens titres, suivant les époques de la fabrication. On préfère généralement celles à deux colonnes, qu'on appelle à deux canons, qui ont cours dans tout l'univers, où on les reçoit de préférence à tout autre monnaie: elle est du poids de 27,045 gram., et au titre de 0,903.

La piastre de change de Cadix vaut 8 réaux, le réal 16 quartos.

La piastre de change de Gênes vaut 5 lire banco; une lire banco 20 sols, et le sol 12 deniers: 3 lire 1 sol 10 den. valent 3 fr.

Piastre de Livourne, qu'on appelle aussi pièce de 8 réaux, vaut 20 sols ou une lire du pays. Elle contient 408 grains d'argent pur, et vaut 4 fr. 68 cent.

Piastre turque, que l'on appelle aussi dans le commerce *aslandi*, et que les Turcs nomment *grousch*, est l'écu du pays: elle vaut 40 paras, et 3 aspres font 1 para. Cette piastre est la même dont on se sert en Egypte; mais les monnaies turques ont été si souvent altérées, qu'il est bien difficile d'en fixer la valeur réelle. *Voyez* Constantinople.

Commerce des piastres. Les piastres d'Espagne (*pesos fuertes*) sont les produits des mines de l'Amérique, convertis en monnaie, soit au Mexique, au Chili et au Pérou, et qui de là se répandaient autrefois par l'Espagne, qui en avait le monopole, en Europe et dans le monde entier, malgré la prohibition de leur sortie; mais la contrebande n'en était pas moins active, et elle l'était d'autant plus, que les circonstances avaient rendu les changes extrêmement défavorables à l'Espagne, d'où résultait un plus grand profit de l'exportation des piastres. D'autres circonstances ont donné plus de prix aux piastres, depuis que l'indépendance des anciennes colonies espagnoles du continent américain a donné une entière liberté à l'extraction de cette monnaie; elles ont été encore plus recherchées dans tous les marchés de l'Europe et de l'Orient, de sorte que leur cours, c'est-à-dire leur prix marchand, s'est élevé au dessus du prix intrinsèque, et s'est maintenu au taux d'environ 5 fr. 40 c. et plus, au lieu de 5 fr. 25 c. qu'elles étaient, d'après leur véritable valeur. Avant la révolution, le commerce que la France faisait avec l'Espagne lui donnait en sa faveur une balance de 5 millions de piastres, ou plus de 25 millions de francs. Mais ce commerce est bien déchu depuis que cette puissance a perdu ses colonies de l'Amérique. C'est le commerce que l'on fait avec celle-ci qui fournit aujourd'hui la majeure partie des piastres aux nations qui le font, suivant l'importance de leurs relations avec ces nouveaux états. L'Angleterre, qui a été la plus active et a retiré le plus grand avantage, a aussi reçu la plus grande quantité de piastres, qui lui servent dans son commerce avec l'Inde et la Chine. La France ne vient qu'en seconde ou troisième ligne, et n'en reçoit pas une aussi grande quantité de piastres.

PIC ou Pick, mesure d'aunage de la Turquie. Le pic a 25 pouces pied de roi; 1 3/4 pic fait une aune de France. On distingue le pic endazé et le pic halebi; ce dernier, employé pour mesurer les draps, est un peu plus long que l'autre, qui est en usage pour les étoffes de soie. Le pic halebi vaut 27 pouces pied de roi.

Le pic de Crimée est d'un tiers plus long; il a 36 pouces, en sorte que 3 pics en font 4 de Constantinople.

Le pic maure d'Alger, qui sert à mesurer les étoffes d'or et d'argent, n'est que de 207 lignes du pied de roi, et celui d'Alger, autre que le pic maure, est seulement de 270 lignes.

Le pic de Circassie, dont on se sert pour les toiles, est d'environ 972 millimètres.

PICE, monnaie en usage dans le Guzurate et à Bombay, aux Indes orientales, ne vaut que 2 peckas, ou environ 4 ou 5 centimes. Cette monnaie a aussi cours dans le Bengale et à Madras, à peu près pour la même valeur, à la différence d'un centime, plus ou moins.

PICHOLINE. C'est une préparation particulière pour la conservation des olives, qui les rend très-agréables à manger étant vertes, et dont on fait des envois en différens pays. Marseille est renommée pour cet article. *Voy.* Olives.

PICO, île du groupe des Açores, dans l'Atlantique, la plus méridionale, à 20 l. de Terceira et au N.-O. de Fayal, dont elle est séparée par un canal de 3 l. Population, 25,000 habitans.

Productions et commerce. La principale culture est celle des vignobles, qui livrent annuellement de 15 à 20,000 pipes de vin, dont une partie de Malvoisie et une autre de *vino seco*. Pico, ne

possédant ni port ni ancrage, ne peut faire de commerce que par Fayal. La plus grande partie des vins est achetée par les Anglais, et se transporte aux Antilles et aux Etats-Unis.

PIÈCE DE BOIS. Dans le commerce de bois de construction, on appelle ainsi une poutre de bois qui a 12 pieds de longueur sur 6 pouces d'épaisseur et autant de largeur. Cependant, il y a des poutres qui comptent pour plusieurs pièces de bois, attendu que c'est une expression de compte parmi les marchands; et toutes les fois que dans le mesurage du bois carré on a 100 fois 72 pouces de longueur, ou le produit de 12 pieds de long par 6 pouces d'épaisseur et autant de largeur, on compte une pièce de bois; on dit aussi un cent de bois.

PIÈCE DE VIN ou TONNEAU DE VIN. Il est important, dans le commerce des vins, de connaître les différentes contenances des pièces, qui varient suivant les divers pays vinicoles, où ce terme est généralement en usage pour désigner une certaine mesure de vin contenue dans ce qu'on appelle une pièce ou un tonneau. En conséquence, nous allons rapporter l'évaluation des différentes pièces de vin en anciennes et nouvelles mesures. Le setier dont il est question est de huit pintes, ou 384 pouces cubes.

	Setiers.	Litres.
Pièce ou demi-queue de Champagne.	24	183
Pièce ou demi-queue Villeneuve. . .	23	175
Pièce ou demi-queue Chât.-Thierry.	24	183
Pièce ou demi-queue Reims	26	198
Pièce ou demi-queue Renaison . . .	26 1/2	201
Pièce bordelaise.	26 1/2	201
Pièce de l'Ermitage	27	205
Demi-pièce ou quartaut de Mâcon. .	14	105
Quart muid ou demi-feuillette. . . .	9	68
Demi-pièce ou tierçon Champagne. .	12	91
Demi-pièce ou quartaut Lachaise . .	14	106
Demi-pièce ou quartaut Orléans. . .	15	114
Demi-pièce ou quartaut Beaune. . .	15	114
Demi-pièce ou quartaut Châlonnais.	15	114
Demi-pièce ou quartaut Vanvrais. .	16 1/2	125
Demi-pièce ou quartaut Auvergne. .	18	137
Pièce ou demi-queue Mâcon.	28	213
Pièce ou demi-queue Montigny . . .	28	213
Pièce ou demi-queue Charlieux. . .	28	213
Pièce ou demi-queue des Riceys. . .	29	221
Pièce ou demi-queue Limoney. . . .	30	228
Pièce ou demi-queue Lachaise. . . .	29	221
Pièce ou demi-queue Châlonnais . .	29 1/2	225
Pièce ou demi-queue Beaune	30	228
Pièce ou demi-queue Orléans	30	228
Pièce ou demi-queue Sancerre. . . .	29	220
Pièce ou demi-queue Gâtinais. . . .	30	228
Pièce ou demi-queue Pouilly.	30	228
Pièce ou demi-queue la Chapelle-Bl.	31	236
Pièce ou demi-queue Bâtarde	31	236
Pièce ou demi-queue Sologne	31	236
Pièce ou demi-queue Chinon	31	236
Pièce ou demi-queue Noelles	31	236
Pièce ou demi-queue Blaisois	31	236
Pièce ou demi-queue Mont-Louis . .	32	243
Pièce ou demi-queue du Cher. . . .	32	243
Pièce ou demi-queue Vauvray. . . .	33	255
Pièce Auvergne (Ris).	36	274
Pièce ou grosse Vauvray.	34	259
Pièce Auvergne.	39	297
Pièce ou demi-queue Languedoc . .	36	274
Pièce ou demi-queue St-Gilles. . . .	38	289

PIÈCES, en terme de jurisprudence, se dit de tout écrit produit en justice pour justifier son droit.

Les parties remettent leurs pièces et mémoires aux arbitres sans aucune formalité de justice (56).

L'associé en retard de remettre les pièces et mémoires est sommé de le faire dans les dix jours (57).

Les arbitres peuvent, suivant l'exigence des cas, proroger le délai pour la production des pièces (58).

S'il n'y a renouvellement de délai, ou si le nouveau délai est expiré, les arbitres jugent sur les seules pièces et mémoires remis (59).

PIED, mesure de longueur qui se divise en douze parties appelées pouces, chaque pouce en douze lignes. On appelle le pied de 12 pouces pied de roi, ou pied français, pour le distinguer des autres pieds, qui sont d'une mesure différente.

Le pied de roi, ou pied français, de 12 pouces, contient 30 1/2 centimètres, ce qui s'exprime par cette formule : 0,30 1/2.

Pied anglais (*foot*), mesure anglaise de longueur. Le pied anglais a la même division que le pied français, mais il est un peu plus court et ne contient que 11 pouces 3 lignes pied de roi, et le pouce du pied anglais (*inch*) ne contient que 11 1/4 lignes du pied français.

Le pied anglais en nouvelle mesure contient 28 7/10 centimètres, plus 7 millimètres, et le pouce ou *inch* 25 millimètres, à bien peu de chose près.

Pied ou *monnaie de convention*. Cette expression désigne le titre et le poids auxquels ont été frappées les monnaies de la plupart des Etats de l'Allemagne depuis la convention de 1755.

Pied du Rhin, mesure de longueur dont on se sert en Allemagne. Il contient 139 lignes du pied français, ou 11 pouces 7 lignes.

Le pied d'Amsterdam a 27 lignes 8/10es de ligne du pied français.

PIÉMONT, principauté de la Haute-Italie, faisant partie des états sardes, et dont Turin est la capitale. Elle a 47 lieues de longueur sur environ 33 de largeur, avec une populat. évaluée à 2 millions 342,000 habitans, répandus dans 42 villes, 192 bourgs et 1,607 villages.

Productions. Ses principales productions sont du froment, du seigle, du riz, de l'orge, du maïs, des vins, des huiles, de la soie, des oranges, des grenades, des figues, des truffes, des bestiaux.

Les truffes sont très-grosses et en grande quantité; il y en a de blanches, de rouges, de tachetées, et quelques-unes qui pèsent jusqu'à 12 et 14 livres. On dresse des chiens pour les découvrir.

Le riz de Piémont est un objet considérable de commerce; il s'en vend en Italie, en France, en Suisse et en Allemagne.

Le chanvre du Piémont est renommé pour son excellente qualité : il n'y en a pas de meilleur en Europe. On en fait des cordages, et il s'en exporte une grande quantité en France par la voie de Marseille.

La soie est la production la plus importante; on en récolte annuellement 20,000 quintaux. On la travaille presque toute en organsin, c'est-à-dire retors, qui a un brillant éclat, et une très-petite quantité en trame. On estime le montant de cette production à 13 millions de francs par an. On a calculé que le pays n'en retient qu'environ 300 quintaux pour sa propre consommation. On l'emploie principalement pour la fabrication des velours, des damas, des brocarts or et argent, de

bas de soie et des rubans qui occupent 3 à 4,000 métiers.

Industrie. Il s'est introduit en Piémont des manufactures de coton d'après le nouveau système; mais cette fabrication n'a encore fait que peu de progrès, et ne peut suffire aux besoins, quoique la mode n'exerce pas une grande influence sur le costume des Italiens, au point de faire tomber les étoffes de soie pour leur suppléer celles de coton. Il y a aussi dans le Piémont des manufactures de draps. On y fabrique annuellement 24,000 pièces de lainage, dont les qualités sont néanmoins très-inférieures à celles fabriquées dans l'étranger, et qui ne se distinguent que dans les ratines. Les chapeaux qu'on fabrique dans le Piémont, ainsi qu'à Gênes, sont très-beaux, mais ils suffisent à peine à la consommation. On fabrique aussi du papier en grande quantité. On compte dans le Piémont environ 40 moulins à papier qui livrent une plus grande quantité qu'on n'en a besoin; on exporte le superflu par la voie de Gênes. Il y a aussi des fabriques de savon; mais on n'en exporte qu'une petite quantité. La fabrication du chocolat, du vermicelle, du macaroni et des fruits confits, est assez considérable pour pouvoir en exporter. On trouve aussi en Piémont de grandes distilleries d'eaux-de-vie et de liqueurs fines. Il y a un grand nombre de tanneries, mais les cuirs qu'elles fournissent sont d'une mauvaise qualité, et on leur préfère ceux de France. On fabrique de superbes carrosses à Turin; ils sont renommés et recherchés dans toute l'Italie.

Minéralogie. On rencontre un grand nombre d'usines, des martinets, des fonderies de fer et plusieurs usines à cuivre; il y a aussi des verreries, une manufacture de miroirs, une grande poudrière, une fabrique de faïence et une de porcelaine. On fait d'assez beaux ouvrages en bois; mais c'est surtout dans les ouvrages en pierre et en marbre que les Piémontais ont une grande habileté. Les ouvrages en orfévrerie sont au dessus du médiocre.

Commerce. Le commerce extérieur se fait principalement par la voie de Gênes, par où le Piémont expédie la plus grande quantité de ses produits à l'étranger et en reçoit les marchandises dont il a besoin, et qui consistent en draps fins, toutes sortes de cotonnades, des denrées coloniales, et de la quincaillerie, que fournit principalement l'Angleterre. On tire de la Suisse et de la Silésie des couvertures de laine, des toiles, etc. Le Piémont donne en échange du chanvre, du fil, des cordages, de la soie, des liqueurs, des fruits et d'autres produits tant agricoles qu'industriels.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Sardaigne.

PIERRE (Saint-), petite île française de l'Atlantique septentrionale, près de Terre-Neuve, au S.-S.-E. de l'île Miquelon. Elle n'a qu'environ 3 l. carrées. Elle ne produit que des bouleaux et des pins rabougris et une espèce de thé. On n'y récolte pas de grains. Les habitans, dont le nombre n'est que de 1,200 environ, ne s'occupent presque exclusivement que de la pêche de la morue, qui a rapporté, en certaine année, 28 à 30,000 quintaux métriques de morue sèche; 37,116 de morue verte; 300,000 de langues de morue et 758 barriques d'huile. Les chargemens d'entrée se sont composés de 2,300,000 kil. de sel, valant environ 805,000 fr., et de denrées, vivres et ustensiles, pour une valeur de 364,000 fr.

Commerce. Ainsi, les îles St-Pierre et Miquelon, où se fait la navigation de pêche, à laquelle elles servent d'appui, ont consommé en objets importés de France une valeur de 1,169,000 fr., et elles ont exporté dans les ports de la métropole ou dans ses colonies des Antilles, les produits de leur pêche, dont la valeur peut être portée à 1,900,000 fr.

Il faut observer que Saint-Pierre et Miquelon sont les seuls points sédentaires que les Français possèdent aujourd'hui dans ces parages. Elles sont le seul refuge qu'elle puisse offrir, au besoin, à la pêche errante. Sa position au S. de Terre-Neuve permet d'y faire la pêche plus long-tems que sur les côtes de cette île ou sur le banc du même nom, et d'avoir, en outre, l'avantage de communiquer dans toutes les saisons avec les Antilles.

PIERRE (Saint-), ville maritime de la Martinique, située sur la côte occidentale de l'île, à 7 l. de Fort-Royal. Populat., 18,000 habit., dont environ 12,150 nègres.

Productions. L'arrondissement de Saint-Pierre produit 10,255 milliers de sucre brut; 328,160 gallons de sirops; 328,300 livres de cacao; 238,035 liv. de café et 486 liv. de coton. La population était de 29,553 individus, dont 3,799 blancs, 3,683 hommes de couleur et 2,207 nègres esclaves.

PIERRE (Saint-) (Santo-Piétro), petite île de la Méditerranée, près de la côte S.-O. de l'île de Sardaigne, dont elle dépend et dont elle est séparée par un canal de 1 l. Elle a 3 l. du N. au S., et 2 de large, avec une pop. d'env. 3,000 hab.

Productions et commerce. Peu fertile, elle produit peu de blé; le vin rouge en est la principale production; il y a des salines considérables sur la côte, ainsi qu'une belle madrague; la pêche du corail y est aussi très-active. Cette île a une rade très-vaste d'un ancrage sûr et d'un accès facile, sur la côte orientale, où se trouve le bourg de Carloforte. Les navires qui y relâchent souvent donnent beaucoup d'activité à son commerce.

PIERRES. Ce sont des matières solides plus ou moins compactes, suivant leur formation, et qui constituent, pour ainsi dire, la charpente du globe, comme les os des animaux forment la partie solide de leur corps. Les pierres sont généralement des corps durs à divers degrés, indissolubles dans l'eau, et par cela même insipides et incombustibles. On remarque dans les pierres trois sortes de caractères qui servent à les faire reconnaître et aussi à les faire distinguer les unes des autres :

1° Les caractères physiques, qui comprennent huit propriétés distinctes, savoir : la pesanteur spécifique, la directe, l'opacité ou transparence, la réfraction, ou simple ou double, l'électricité, le magnétisme, la couleur, la saveur ou l'odeur;

2° Les caractères géométriques comprennent quatre modifications : la forme extérieure, la forme intérieure, la forme des molécules, la cassure.

3° Les caractères chimiques que l'on reconnaît par les procédés de la chimie, qui dénature la forme et la combinaison des pierres, soit par l'action du calorique par le chalumeau, soit par l'action du chalumeau réunie à des fondans.

Les minéralogistes ont divisé les pierres en 46 espèces, dans l'ordre suivant : 1 quartz, 2 silex, 3 zircon, 4 télésie, 5 cymophane, 6 rubis, 7 topaze, 8 émeraude, 9 euclase, 10 grenat, 11 leucite, 12 idocrase, 13 feldspath, 14 petrosilex, 15 corindon, 16 ceylanite, 17 axinite, 18 tourmaline, 19 amphibole, 20 actinote, 21 pyroxène,

22 staurolide, 23 thallite, 24 smaragdite, 25 oisanite, 26 diaplase, 27 lazulite, 28 zéolite, 29 stilbite, 30 prehnite, 31 chabasie, 32 analcine, 33 sommite, 34 andréolite, 35 péridot, 36 mica, 37 cianite, 38 trémolite, 39 leucolite, 40 dipyre, 41 asbeste, 42 talc, 43 chlorite, 44 macle, 45 argile, 46 yttarby. Mais ce nombre n'est pas invariablement fixé.

Pierres des carrières d'Audelange. Placé sur un sol tout de pierre, le village d'Audelange, situé sur la route de Besançon, à 4 kilom. de Dôle, ne doit sa renommée qu'aux carrières abondantes qu'il possède sur le versant de la colline où il est assis. Ces carrières, presque toutes contiguës, sont la propriété de la commune, qui les amodie pour se créer des ressources. Les pierres qu'on en extrait sont calcaires; leur fond gris jaune, nuancé de bleu, forme une teinte douce et agréable à l'œil. Dures et vives, elles sont d'une assez bonne qualité et susceptibles du poli le plus parfait. On les trouve par bancs de plusieurs épaisseurs; les plus forts ont 66 centimètres. L'exploitation de ces carrières a l'avantage de se faire à ciel ouvert avec une très-grande facilité. Leurs produits, embarqués sur le canal du Rhône au Rhin, vont alimenter les constructions des départemens voisins, notamment celles de la Côte-d'Or. L'arrondissement de Dôle emploie seul une immense quantité de ces pierres.

Pierres des carrières de Seine-et-Marne. Ces carrières, d'un produit immense, tant pour la qualité que pour l'abondance des matières, sont situées près de Fontainebleau : l'une à Veneux-Nadon, l'autre à Saint-Aubin, à 23 mètres environ de la Seine, où la pierre peut descendre ainsi sans frais. Ce sont là des avantages qui permettent à M. Breton de la livrer en très-grande quantité et à fort bas prix à Paris.

Cette pierre est pleine, porte bien la charge, ne craint pas la gelée, reçoit et conserve parfaitement le poli du marbre; elle est jaspée et nuancée des teintes les plus heureuses. Son grain est fin; elle se taille et se scie comme la roche; bref, elle réunit les trois qualités si désirées des constructeurs, la dureté, la résistance et la beauté. On peut l'employer en piles, soubassemens, dalles, et même en guise de marbre; et, malgré tant de propriétés, M. Breton peut la livrer, à son chantier, au prix ordinaire de la roche.

Ces carrières, que vient d'ouvrir assez récemment M. Breton, sont une exploitation destinée à concourir puissamment à la prospérité et à l'embellissement de la capitale.

Pierre artificielle. On est parvenu à imiter les pierres que la nature ne forme que lentement dans différentes localités, et dont le transport augmente si fort la valeur. M. le secrétaire-général (le baron De Gerando) de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, dès 1829, a cité avec éloge la fabrique de pierre artificielle de M. Dedreux. Cette fabrique est en grande activité et a produit de très-beaux objets de moulage : reste à savoir si la matière plastique qu'on y emploie se moule aussi facilement que le plâtre, et si elle résiste aussi bien que la pierre aux intempéries des saisons.

Cette même société a encouragé la fabrication des briques, tuiles et carreaux par machines qui peuvent aussi entrer dans la classification des pierres artificielles. Et, dans son rapport (au mois de janvier 1829), cette société fait plusieurs mentions honorables qui ont été décernées pour l'invention de plusieurs machines ingénieuses pour la fabrication des tuiles, carreaux, briques, lesquelles ont déjà eu plusieurs résultats satisfaisans.

Taille mécanique des pierres. On sait combien le travail pour tailler et polir les pierres, surtout celles qui sont dures et compactes, est long, pénible et dispendieux. Il était donc à désirer que, dans ce siècle d'inventions mécaniques, quelque découverte de ce genre vînt faciliter ces pénibles travaux : c'est ce qui a eu lieu. Une pareille machine est, depuis quelques années, déjà établie dans les carrières de Leys-Mill, comté de Forfar, en Ecosse, où elle est employée avec le plus grand succès à tailler les pierres à pavés qu'elle fournit. Voici l'extrait du rapport fait au mois de juin 1835 à la société d'agriculture de Highland d'Ecosse, par une commission chargée de la voir opérer.

« Trois pierres brutes furent placées à la fois sur le lit de la machine, y est-il dit; elles étaient d'une égale épaisseur; la première avait 12 p. 1/2 de surface, et son épaisseur devait être réduite de 2 pouces; la seconde en avait 13 1/2 et devait être réduite de 1 pouce 1/4 : la surface de la troisième était de 18 pieds, et il fallait la réduire en épaisseur de 3/4 de pouces seulement. Ces trois pierres, ayant ensemble 47 pieds de surface, se trouvèrent réduites et polies dans l'espace de trente minutes, y compris le tems nécessaire pour charger les fers. Le même travail, exécuté de main d'homme, aurait exigé cinq journées et demies d'un bon ouvrier et coûté 15 schellings 9 pence (19 fr. 65 cent.), tandis qu'avec la machine, il ne revient, d'après l'évaluation, qu'à 1 schelling et 7 pence, ou 1 fr. 90 cent. »

Les commissaires eurent l'occasion de voir dans le canton plusieurs pierres taillées par ce procédé avec le même succès et les mêmes avantages. L'opinion qu'ils se sont formée de la machine de M. Hunter est qu'elle peut être employée, avec autant d'économie que de célérité, à la taille de toutes sortes de pierres de fortes dimensions qui entrent dans les grandes constructions, comme les ponts, les quais, les jetées, etc. Le *Recueil industriel*, n° 27 (2[e] série), du mois de mars 1836, donne la description et le plan de cette ingénieuse machine, qu'il serait à désirer que l'on introduisît en France, où l'on fait de si grands édifices en pierre de taille.

Pierres à aiguiser ou *queux à aiguiser.* Ces pierres se composent d'espèces de fragmens agglutinés de quartz. On en distingue à gros grains et d'autres à grains fins; les unes sont grisâtres et les autres jaunâtres ou mélangées de l'une et de l'autre de ces teintes et de ces qualités : les unes sont poreuses et ont la cassure grenue. On considère ces pierres comme étant de seconde formation. Les couteliers se servent des unes pour repasser les couteaux et les outils, et des autres plus fines pour repasser les rasoirs. Il y en a quelques-unes dont on fait des meules, et d'autres, qui sont poreuses, servent à faire des filtres naturels pour les fontaines dépuratoires de l'eau. Les pierres à aiguiser sont scintillantes; quant aux grès, ils ne sont employés que pour aiguiser les instrumens les plus grossiers ou que pour les dégrossir avant de les repasser sur des pierres plus fines. On tire les pierres à aiguiser en grande quantité de la Turquie et principalement de quelques îles de l'Archipel.

Pierre de taille à bâtir. Ces pierres calcaires ou formées en grande partie de carbonate de chaux, sont extraites en grandes masses d'un grand

nombre de carrières aux environs de Paris. Il s'en trouve aussi dans les départemens. On doit rejeter celles qui sont molles, ne pouvant résister à la température.

Pierre à fusil, ou *silex pyromaque*. Les carrières les plus considérables de France se trouvent dans le département de Loir-et-Cher. Elles sont situées dans les communes de Meusnes, de Saint-Aignan, de Noyers et de Gouffy; elles s'étendent dans le département de l'Indre, et occupent une superficie d'environ 10 lieues carrées, exploitées depuis près de deux siècles. Un quart de cette superficie a déjà été fouillé, et n'offre plus à l'œil que des décombres. Les cailloux propres à être taillés en pierres à fusil se rencontrent par bancs horizontaux, à la profondeur de 14 à 16 mètres (environ 45 à 50 pieds), dans une terre crayeuse et marneuse, molle et gélatineuse. Ils sont couverts d'une croûte crayeuse fine et très-spongieuse, blanche, jaunâtre ou rougeâtre, suivant la couleur du caillou qu'elle renferme, de 4 à 12 lignes d'épaisseur. Les pierres les plus communes dans le département sont les jaunes et les grises. Un ouvrier bien travailleur taille dans sa journée 400 pierres fines de la première qualité, et 600 de la seconde; d'où il résulte que cent chefs de famille, livrés à ce genre de travail avec leurs femmes et leurs enfans, peuvent fabriquer annuellement 30 millions de pierres à feu de toute espèce.

On sait que la France a fourni long-tems des pierres à fusil aux étrangers. L'exportation en est aujourd'hui prohibée; mais diverses exploitations se sont successivement établies en Angleterre, au Tyrol, en Portugal, en Gallicie, en Pologne, etc. Les principales fabriques de France sont celles du département de Loir-et-Cher, pour les pierres blondes, jaunes et grises; de Lye, département de l'Indre, de Maysate, département de l'Ardèche, pour les pierres rouges et jaunes; de Cerilly, département de l'Yonne, pour les pierres rouges et noires; de la Roche-Guyon et de Bougival, département de Seine-et-Oise, pour les pierres noires.

Le silex, quand on l'extrait de la carrière, contient une petite portion d'eau (environ 2/100), dont on doit profiter pour le tailler en pierre à fusil; on donne la préférence à celles qui sont jaunâtres, comme étant moins dures et n'usant pas autant les batteries que les autres.

On trouve aussi en Angleterre quantité de ces pierres de silex, ainsi que dans le Tyrol, en Portugal et en Espagne, de même que dans la Podolie.

Mais l'art de tailler ces pierres, qui occupait un grand nombre d'ouvriers (environ 6,000), paraît être sur son déclin depuis qu'on a adopté des fusils à piston pour la chasse, dont l'usage s'étendra bientôt aux fusils de munition des militaires, et que les briquets, soit phosphoriques, soit oxigènes, ont presque généralement remplacé les briquets de silex et l'amadou.

Pierres meulières. Dans la partie occidentale de l'Allemagne, il existe plusieurs carrières de pierres meulières, qui en fournissent un grand nombre. Dans la province du Bas-Rhin, à environ 3 lieues de Coblentz, il y a un endroit appelé Andernach, dont le principal commerce consiste dans les pierres meulières qui proviennent des carrières de Nieder-Mending, près dudit Andernach. Ces carrières sont d'autant plus remarquables, qu'elles ont fourni des meules à une grande partie de l'Europe pendant environ 2,000 ans. Elles sont taillées dans un roc très-compact et dur d'une espèce de lave poreuse, et ayant à peu près cinq milles de longueur sur trois de largeur, que l'on suppose avoir été un volcan qui s'est éteint dans le voisinage. A environ un demi-mille de Nieder-Mending, il y a une plaine appelée Hacher, où se trouvent les principales carrières, qui sont au nombre de sept, ayant une profondeur moyenne de 50 pieds. Les ouvriers sont partagés en quatre classes : 1° les mineurs qui doivent en extraire les pierres; 2° les leveurs, qui doivent les enlever hors des carrières au moyen de machines; 3° les tailleurs, qui donnent aux pierres les formes requises pour leur usage; 4° les ouvriers qui rangent ces pierres en tas, et qui aident à les charger sur les voitures destinées à les transporter à leur destination. On en exporte un grand nombre sur les immenses radeaux de bois de construction qui descendent le Rhin pour se rendre en Hollande, où, comme l'on sait, il existe une quantité innombrable de moulins à vent qui en font une grande consommation.

Pierre de Boulogne, variété de sulfate de baryte que l'on trouve à Boulogne, où elle porte ce nom. Elle est formée en fils convergens, placés les uns sur les autres; sa couleur est brunâtre, et comme marbrée.

Pierre calcaire ou à chaux. On comprend sous cette dénomination diverses espèces de carbonate calcaire dans un état d'agrégation solide.

Pierre à chaux. C'est un véritable carbonate calcaire; elle porte aussi le nom de pierre à bâtir dans l'art de la construction des édifices et l'architecture. Tous les spathes calcaires, les craies, les marbres, les albâtres, les coquilles fossiles, sont autant de carbonates calcaires, dont on distingue dans la nature plus de 124 espèces différentes.

Pierre à plâtre. Elle participe de la combinaison de l'acide sulfurique avec la terre calcaire; elle se trouve en grande masse dans les montagnes, où il y a ce qu'on appelle carrière à plâtre. *Voy.* Sulfate calcaire.

Pierre ponce (*pumex*). On la considère généralement comme un produit volcanique, représentant une lave poreuse très-légère, qui surnage sur l'eau, combinaison de diverses substances fondues par le feu des volcans, offrant des filets vitreux et des yeux semblables à ceux des éponges. Cette pierre est rude au toucher, d'une odeur marécageuse, d'une saveur styptique; elle ne fait point feu avec l'acier, ni effervescence avec les acides, mais elle entre en fusion en la traitant avec des matières fusibles. On la trouve dans les environs du mont Vésuve, de l'Etna ou mont Gibel, de l'Hécla, dans l'Auvergne et dans d'autres localités volcaniques. On en distingue de blanche, de grise, de cellulaire légère, et de compacte. Elle se brise facilement; on la scie avec une lame très-fine pour l'obtenir, offrant des surfaces unies. On doit les choisir fines et d'un grain serré, très-légères et blanches : ce sont les plus estimées.

La pierre ponce arrive en France par la voie de Marseille; elle sert dans la composition de la poudre dentifrice. Les parcheminiers, corroyeurs, chapeliers, marbriers, menuisiers, doreurs et potiers d'étain, en font usage pour polir leurs ouvrages. On en fait à Naples un ciment avec la chaux, pour la construction des terrasses.

Pierres lithographiques. Depuis l'invention de la lithographie et son introduction en France, on donne ce nom à de certaines pierres calcaires que l'on exploitait en Bavière, où cet art avait pris naissance. Elle est considérée par les minéralo-

gistes comme un carbonate de chaux, et ils la rangent parmi la première classe des matières pierreuses et salines. Les premières pierres de cette espèce importées en France venaient d'une carrière située près le Danube, mais actuellement ce sont les carrières de Solenhofen, non loin de Popenheim, qui les fournissent. Ces pierres sont taillées en forme de tables rectangulaires de différentes épaisseurs et grandeurs, propres à recevoir toutes sortes de dessins, d'écritures et autres objets. La lithographie a pris un tel accroissement, que l'importation de ces pierres en France a pris chaque année une plus grande progression, qui l'a rendue tributaire de la Bavière pour des sommes considérables, qu'on évalue à une moyenne annuelle de plus de 250,000 fr. Des minéralogistes firent des recherches, et il fut constaté qu'il existait en France, dans plusieurs localités, des pierres calcaires de différentes espèces, dont plusieurs pouvaient servir à la lithographie; mais une espèce de négligence ou d'insouciance empêcha de profiter de ces indices comme on aurait dû le faire. Ce fut la Société d'encouragement pour l'industrie nationale qui, par un prix de 600 fr. qu'elle fonda en 1816, encouragea la première exploitation des pierres lithographiques, et qui accorda un encouragement, en 1817, à M. Quendey; et en 1821, le prix fut décerné à M. Lefèvre Chaillois, qui avait produit les pierres de Belley, départ. de l'Ain. En 1833, elle fonda un nouveau prix de 3,000 fr. pour l'exploitation de ces pierres de bonne qualité, et qui seraient livrées au commerce à des prix plus modiques que ceux des pierres de Bavière. Ce prix fut décerné en 1837 à M. Dupont, de Périgueux, qui exploitait sur une grande échelle les carrières de pierres lithographiques de Châteauroux. Il en a présenté des échantillons à l'exposition de 1834, qui étaient d'une qualité très-satisfaisante; elles provenaient des carrières qu'il exploite dans les départemens de l'Indre et de la Dordogne; les unes étaient propres au dessin, et les autres à l'imprimerie lithographique. D'autres pierres, exposées par M. Chevalier, étaient d'une dimension considérable; l'une d'elles avait 40 pouces sur 36. On remarquait aussi deux échantillons, l'un gris-perle et l'autre blanc, de pierres lithographiques envoyées par MM. Chevron, de Nantua, et Bernard, de Marchamp. La qualité en paraissait bonne et le grain assez ferme, mais la dimension n'en excédait pas un pied carré. M. Dupont avait extrait dès 1837 la quantité de 7,829 pierres des carrières qu'il exploite, et qu'il livrait au commerce à plus de 25 p. 0/0 meilleur marché que le tarif de Bavière; et elles ont été jugées, par la Société d'encouragement de Paris, de qualité supérieure aux pierres de même espèce de Bavière. Ainsi, le département de l'Indre, qui a obtenu une certaine célébrité par cette exploitation, va profiter d'une partie des capitaux qui passaient à l'étranger pour cet objet de première nécessité dans l'art lithographique, et affranchir le tribut que la France payait à la Bavière. L'avantage en sera d'autant plus grand, que le nombre des établissemens d'imprimeries lithographiques augmente continuellement, et que l'on en compte déjà, seulement à Paris, environ 140 qui occupent un nombre considérable d'artistes de tous les genres nécessaires à ce travail, et dont la valeur est évaluée de 4 à 5 millions.

Les pierres lithographiques se vendent au pouce, et le prix augmente avec la dimension qu'elles ont; elles ne paient que 2 fr. à 2 fr. 50 c. de droit d'entrée, et elles arrivent de Bavière tant par terre que par eau : celles-ci sont encore préférées pour de certains ouvrages.

Pierres précieuses. On donne ce nom à celles qui entrent dans la joaillerie. Dans ce commerce, on ne compte ordinairement que dix espèces principales de pierres précieuses, qui, d'après le prix qu'on y attache, sont dans l'ordre suivant : 1. le diamant, 2. le rubis, 3. le saphir, 4. la topaze, 5. l'émeraude, 6. la crysolite, 7. l'améthyste, 8. le grenat, 9. l'hyacinthe, 10. le bérille ou l'aigue-marine.

Mais il est important d'observer que les pierres les plus répandues dans le commerce, auxquelles on a donné le nom de précieuses, sont des variétés de quatorze espèces de minéraux, dont chacune est distinguée par une forme primitive qui, le plus souvent, suffit pour les caractériser. Ces espèces sont, en suivant l'ordre indiqué par la méthode minéralogique :

1. La *topaze*, qui comprend la topaze incolore du Brésil, celle de Sibérie, le rubis du Brésil ou la topaze brûlée, la topaze jaune du même pays et la topaze de Saxe.

2. Le *quartz* hyalin fournit le cristal de roche et l'améthyste, le quartz agate donne la chrysoprase, et le quartz résinite, les diverses variétés d'opale.

3. Le *zircon*, auquel appartient le jargon de Ceylan, comprend plusieurs des pierres appelées hyacinthes.

4. Le *corindon*. C'est, de toutes les espèces de minéraux, le plus fécond en pierres précieuses; on en compte onze, qui dérivent de la première de ses sous-espèces, ou du corindon hyalin, savoir: le saphir blanc, les pierres nommées rubis, saphir, saphir indigo, girasol, topaze, émeraude, péridot, améthyste, aigue-marine, en ajoutant à chacun de ces noms l'épithète d'orientale, et enfin l'astérie.

5. La *cymophane*, qui porte les noms de chrysobergle et de chrysolite orientale.

6. La *spinelle*, qui se subdivise en rubis spinelle et en rubis balais.

7. L'*émerayde*, à laquelle se rapportent l'émeraude du Pérou et le béryl ou l'aigue-marine.

8. Le *dichroïte*, auquel appartient le saphir d'eau des lapidaires.

9. Le *grenat*, sous lequel se rangent les pierres appelées grenat syrien, grenat de Bohême ou de Ceylan, et vermeil.

10. L'*essonite*, qui donne, sinon toutes les pierres qui circulent sous le nom d'hyacinthe, au moins une grande partie.

11. Le *feld-spath*. Deux variétés seulement sont au rang des pierres précieuses : la pierre de lune, nommée argentine ou œil de poisson, et la pierre du soleil, ou l'aventurine orientale.

12. La *tourmaline*, à laquelle appartiennent la tourmaline brune de Ceylan, l'émeraude du Brésil, la sibérite, ou la tourmaline d'un rouge violet, le péridot de Ceylan, la tourmaline rouge du Brésil, celle de l'état de Massachusset, aux Etats-Unis, et les tourmalines vertes ou bleues.

13. Le *péridot*. 14. Le *diamant*.

15. La *turquoise*, dont on distingue deux espèces : l'une pierreuse, dite de la vieille roche; l'autre osseuse, qui doit son origine à des os fossiles, surtout à des dents d'animaux.

Caractères physiques des pierres précieuses. Les caractères physiques dont la combinaison sert à faire connaître ces différentes pierres précieuses sont au nombre de sept, savoir :

1. La couleur, l'intensité de l'éclat, et certains accidens de lumière, tels que les effets changeans appelés chatoiement; 2. la pesanteur spécifique; 3. la dureté; 4. la réfraction; 5. la faculté conservatrice de l'électricité acquise par le frottement, qui est toujours ou vitrée ou positive; 6. l'électricité acquise par la chaleur; 7. l'action sur l'aiguille aimantée, qui se manifeste surtout dans le grenat, l'essonite et le péridot.

Il est de la plus haute importance dans le commerce de pouvoir distinguer les pierres précieuses orientales d'avec les occidentales, à cause de la grande différence de leur valeur respective. Des expériences réitérées ont donné lieu de reconnaître un caractère qui sert à distinguer les pierres orientales d'avec celles qui ne le sont pas; c'est la double réfraction, jointe à la pesanteur spécifique. Qu'on regarde un objet un peu éloigné au travers de l'angle d'une pierre; si, par une fente de cette pierre, on voit une double image pour cet objet, elle n'est pas sûrement orientale; mais son défaut de dureté la fera connaître sur-le-champ, car on pourra la rayer avec la pointe d'un couteau, ce qu'on ne pourra faire à une pierre orientale.

Pierres fines. On distingue encore les pierres fines des pierres précieuses, proprement dites, parce qu'en effet il y a une grande différence dans leur qualité et leur prix. On donne le nom de pierres fines à toutes celles que la nature a formées au sein de la terre par la cristallisation et ayant une dureté et un éclat supérieurs au verre, ce qui les fait employer dans la joaillerie et la bijouterie. Quant à leur valeur, elle varie suivant leur beauté, leur rareté, leur couleur, leur poli, plus ou moins parfait, suivant la taille qu'elles sont susceptibles de recevoir, et qui ajoute à leur prix: la mode, qui donne la préférence aux unes plutôt qu'aux autres, y contribue aussi beaucoup. Toutes ces circonstances, ces qualités, établissent souvent une grande différence de prix entre les différentes pierres fines, que l'expérience dans ce commerce peut seule déterminer. Les pierres fines sont aussi en bien plus grand nombre que les pierres précieuses et d'une valeur bien au dessous.

La taille des pierres fines est l'industrie importante de MM. Mention et Wagner, de Paris; ils s'y livrent avec le plus grand succès, et ces pierres sont remarquables par leur brillant, qui est dû en partie à la netteté et à la précision de la taille: les pierres sorties de leur atelier sont très-estimées, et ils en font des envois considérables à l'étranger.

Pierres fausses ou artificielles propres à la joaillerie. Le grand prix des pierres précieuses et leur rareté a engagé plusieurs joailliers à chercher les moyens d'en faire l'imitation par les pierres artificielles. C'est à M. Douault-Wieland que le jury de 1827 attribue en partie les immenses progrès de cette industrie et les succès qu'elle a obtenus: il avait présenté à l'exposition de 1834 une croisée gothique en cristal de couleur ornée de pierres artificielles également de couleur. Cette pièce est d'un grand effet; il avait, en outre, exposé des masses de cristal coloré imitant parfaitement les différentes nuances des pierres précieuses et qui avaient une limpidité et un éclat remarquables.

M. Marion Bourguignon se livre également avec succès à cette fabrication ainsi qu'à la taille des pierres fausses; la topaze, l'émeraude et autres pierres, et particulièrementl a chrysoprase et le lapis qu'il avait exposés en grosses masses, imitent la pierre fine aussi bien que l'art peut imiter la nature.

M. Barthélemy, aussi de Paris, avait également exposé des imitations de topazes, d'émeraudes et d'autres pierres précieuses, dont le feu et l'éclat étaient admirables.

Nous pouvons encore citer M. Maréchal, mentionné honorablement en 1823 et 1827, qui avait présenté en 1834 de la joaillerie en stras taillée à la mécanique et montée avec beaucoup d'élégance. Nous devons aussi faire mention de l'imitation de l'aventurine par nos fabricans de stras. La fabrication des pierres fausses acquiert tous les jours une plus grande importance dans la joaillerie par l'usage qui s'en répand et les envois considérables qu'on en fait en Amérique, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Allemagne, en Russie, etc., en sorte qu'il s'en est établi une fabrique importante à Septmoncel (Jura) qui donne de l'occupation à 400 ouvriers. Les envois s'en font, soit en produits bruts, mais le plus souvent taillés et polis. Il paraît que cette industrie est susceptible de prendre un grand développement.

Pierre de touche. La minéralogie la désigne sous le nom de *carnéenne lydienne*. C'est un schiste noire d'un grain fin et très-serré qui reçoit un beau poli et conserve l'empreinte du métal qu'on y frotte, surtout de l'or et l'argent. Les orfévres s'en servent pour en apprécier le titre: celles dont on fait usage à Paris et dans d'autres villes de France y sont importées de la Bohême, de Saxe et de Silésie; cependant, il s'en trouve aussi en Italie, et la plupart des pierres noires, de grain très-fin et dure, non attaquées par des acides, peuvent servir aux mêmes usages; telles sont le trapp noir, le basalte, le jaspe. Cette pierre sert généralement aux essayeurs des monnaies, aux bijoutiers et aux orfévres, comme nous l'avons dit, pour juger du titre des matières d'or et d'argent.

PIGEONS. Peu d'oiseaux présentent autant de variétés que le pigeon, et sont d'une race plus productive. Le pigeon habite presque tous les climats, depuis celui d'Egypte jusqu'aux plus hautes latitudes du Nord, où il se multiplie excessivement et fournit une substance bonne et saine aux populations, ce qui offre un commerce de volaille assez lucratif dans certaine saison, où les autres espèces sont plus rares. Il se distingue tantôt par le lisse de son plumage, l'élégance de ses formes ou la vivacité et la variété de ses couleurs, et aussi par la rapidité du vol, une taille plus ou moins svelte, les soins qu'il prend de ses petits, et par d'autres circonstances qui font la différence des espèces.

On peut diviser les pigeons en deux principales classes: les pigeons fuyards, bisets, ou ce qu'on appelle de colombier, et les pigeons domestiques ou de volière, parmi lesquels on doit distinguer le pigeon ramier.

Le pigeon ramier a le bec et l'iris des yeux jaunâtres; le plumage de sa poitrine est d'un violet châtoyant qu'on nomme gorge de pigeon. C'est un pigeon de passage; il niche sur les rameaux des grands arbres, où il roucoule plus fortement que les autres espèces de pigeons.

Pigeons fuyards. Le pigeon fuyard est à demi domestique et ne se mêle qu'avec les individus de son espèce; il vogue dans les campagnes pour y chercher sa nourriture et revient au colombier, qui lui offre un asile commode où il s'établit pour élever sa famille. Petit et de couleur

cendrée, il vit, terme moyen, huit années et perd au bout des quatre premières la faculté de se reproduire. Il fait ordinairement trois ou quatre pontes : il les commence en mai et les continue de mois en mois, jusqu'en août inclusivement.

Pigeons sauvages. La Providence a accordé aux pigeons sauvages un vol très-rapide et une disposition à parcourir de vastes étendues de pays incultes, sans quoi ils périraient dans le trajet, ou bien leur grand nombre, qui obscurcit quelquefois le soleil, dévorerait les produits des forêts et ceux de l'agriculture, où ils séjourneraient trop longtems. Nous parlons sans exagération, attendu qu'ils se réunissent en quantité si prodigieuse dans les forêts occidentales des Etats-Unis, qu'ils dévorent toutes les substances des plantes, et que leur fiente couvre tout le sol.

Pigeons voyageurs. Ces pigeons, dressés surtout dans la Belgique avec un soin particulier pour faire des courses rapides dans les airs, sont employés comme des messagers ailés qui portent le cours des fonds publics d'une grande place de commerce à l'autre, comme de Londres à Amsterdam, de Paris à Londres ou à Bruxelles, d'où des courriers les font aisément parvenir jusqu'à Amsterdam.

PIGNEROL (Pinerolo), ville des Etats sardes, chef-lieu de la province de son nom, près de la gauche de Clusone et à 9 l. de Turin. Populat., 6,180 habitans.

Productions. On récolte dans la province du blé, d'excellens fruits, du bon vin, de la soie et des châtaignes en grande quantité.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de draps communs, des filatures de soie, 2 forges, 1 papeterie et des tanneries.

Le commerce consiste dans ces produits, dans les vins, les liqueurs, la soie, les châtaignes et le bois à brûler.

PIGNON D'INDE, semence du *croton tiglium* ou *rincin indien*, indigène aux Indes et aux Moluques; elle est purgative. C'est une graine d'un brun jaunâtre veinée de gris, bombée et arrondie d'un côté, aplatie de l'autre, avec une ligne longitudinale légèrement saillante sur les deux faces. L'amande, revêtue d'une pellicule blanchâtre, couvre un albumen blanc et huileux, d'une saveur d'abord douce, puis très-âcre et très-irritante. On s'en sert en médecine.

PIGNON DOUX, semence d'une espèce de pin nommée pin à pignons (*pinus pinea*), qui appartient à la famille des corrifères et croît abondamment dans les montagnes de l'Europe méridionale. Cette semence, qu'on appelle aussi improprement pomme de pin, se trouve à la base des écailles qui forment le cône ou fruit du pin; elle est grosse comme un petit haricot, oblongue, un peu anguleuse, composée d'une coque ligneuse, jaunâtre, et d'une amande douce, huileuse et très-blanche, ayant un goût approchant de celui des noisettes. En Italie, on les mange fraîches. On en tire une huile douce.

Le pignon doux est employé en médecine, et les confiseurs en font des bonbons de plusieurs espèces. On l'expédie dans de petits sacs de différens poids, en toile goudronnée du Canada.

PILE. On emploie ce terme dans le commerce des laines d'Espagne pour en désigner la qualité. Les piles sont des tas ou amas de laines qu'on coupe à mesure qu'on les abat de dessus l'animal. On fait autant de piles qu'il y a de différentes sortes de laines; ainsi, il y a des piles ségoviennes, des piles de Soria, des piles d'Albarazius, etc. Il y a aussi plusieurs piles de chaque espèce, qui sont autant de sous-divisions des premières.

PILLAU, ville maritime de la Prusse, province de la Prusse orientale, régence de Kœnigsberg, à l'extrémité sud d'une langue de terre formée par la Baltique et le Frische-Haff. Populat., 4,000 hab. Le port est sûr et commode. Les navires destinés pour les ports de Frische-Haff, Kœnigsberg et Elbing, s'y arrêtent. En 1837, il y est entré 342 navires et il en est sorti 285. On y fait une pêche abondante, surtout d'esturgeons.

La hauteur de la tour du Phare est de 96 pieds, et la lumière est fixe et brillante. Il est disposé de manière qu'au moment de perdre de vue celui de la pointe du Held, on puisse retrouver celui de Pillau, qui n'est allumé, pendant toute la durée des nuits, que depuis le 1er août jusqu'au 15 mai. Le phare de Pillau est à 6 milles S. du feu de Brusterort.

Au fond d'une baie formée par le Frische-Haff est un village appelé Alt-Pillau, où est un phare.

Le principal commerce consiste à l'exportation en blé, chanvre, bois de construction, planches, goudron, cordages, toile à voile, etc. Les importations sont des denrées coloniales, vins, eau-de-vie, tissus de laine, cotonnade, quincaillerie, etc.

PILOTES. On nomme ainsi le marin qui est chargé de gouverner un vaisseau, c'est-à-dire d'en diriger la navigation, soit dans les voyages de long cours, soit sur les côtes, à l'entrée des ports et des fleuves, ou à leur sortie. L'ordonnance de la marine de 1681, tit. IV, prescrit les devoirs et obligations des pilotes.

Art. 7. Le pilote qui, par ignorance ou négligence, aura fait périr un bâtiment, sera condamné en 100 fr. d'amende et privé pour toujours de l'exercice du pilotage, sans préjudice des dommages et intérêts des parties, et s'il l'a fait par malice, il sera puni de mort.

Art. 8. Faisons défense aux maîtres de navires de forcer les pilotes de passer en des lieux dangereux et de faire des routes contre leur gré, et en cas de contrariété d'avis, ils se règleront par celui des principaux de l'équipage.

Les droits ou salaires des pilotes sont réglés suivant les distances et ne sont pas les mêmes pour tous les navires; les nationaux en paient de plus modérés que les étrangers. Les pilotes ne doivent pas exiger des droits plus forts que ceux portés sur le tarif.

L'ordonnance veut parler ici des pilotes qui sont attachés à un bâtiment et font partie de l'équipage dans le voyage qu'il doit faire. Mais il y a une autre sorte de pilotes qui se tiennent à l'entrée des rades, des ports et des embouchures des fleuves que les vaisseaux doivent remonter ou descendre, et qui sont spécialement chargés de les diriger. C'est ce que l'on nomme des pilotes lamaneurs, qui doivent avoir une parfaite connaissance des côtes, des hauts-fonds, des bancs, des courans et des écueils. Il y a aussi des pilotes côtiers qui servent au cabotage et aux attérages; tandis que les pilotes hauturiers sont chargés de conduire les vaisseaux en pleine mer et de prendre la hauteur au moyen de la boussole et de l'astrolabe, d'après les cartes marines.

Les pilotes sont obligés de tenir toujours leurs barques garnies de voiles, d'avirons et d'ancres,

et d'être en état d'aller au premier signal au secours des bâtimens, surtout lorsqu'ils les voient en danger, à peine d'être condamnés à un mois de prison ou à l'interdiction. Ils ne doivent pas quitter les navires avant qu'ils soient ancrés dans les rades ou amarrés dans les ports, et à la sortie, avant qu'ils soient en pleine mer.

Comme le littoral de France est divisé en 5 arrondissemens maritimes, chacun a déterminé les droits des pilotes dans chacune des stations qui leur ont été assignés. Les courtiers et les consignataires des bâtimens étrangers sont garans du paiement des droits de pilotage, d'entrée et de sortie.

Tout bâtiment entrant dans un port ou en sortant est tenu de prendre un pilote; si le capitaine n'en prend pas, il est de même soumis au droit de pilotage; il est, en outre, responsable des événemens. Il n'y a d'exception que pour les bâtimens français au dessous de 80 tonneaux faisant le cabotage, quand ils font habituellement la navigation de port à port et qu'ils pratiquent l'embouchure des rivières.

Les capitaines sont tenus, aussitôt que le pilote lamaneur est à bord, de lui déclarer combien leur navire tire d'eau, sous peine de répondre des événemens s'ils ont recélé plus de dix pouces. Ils doivent aussi faire connaître la marche du vaisseau, ses qualités et ses défauts, pour que le pilote puisse se régler en conséquence pour la manœuvre. Il leur est défendu de retenir le pilote au delà du passage des dangers. On trouve des pilotes sur les côtes et à l'entrée des ports et des rivières navigables de tous les pays, avec des règlemens divers pour le pilotage.

PILSEN, ville royale de Bohême, chef-lieu du cercle de son nom, située entre la droite de la Mies et la gauche de la Bradawka, qui se réunissent non loin au dessous pour former le Beraun, à 9 l. de Klattau et 18 de Prague. Population, 7,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante; cette ville possède des manufactures de tissus de laine, surtout de draps et de cotonnades, un grand nombre de fabriques d'objets en fer et en corne, dont les produits alimentent un commerce favorisé par la grande route de Prague à Nuremberg, qui traverse cette ville. On y tient plusieurs foires importantes.

PIMENT, fruit desséché avant sa maturité, du *myrtus pimenta*, cultivé principalement à la Jamaïque, à Tabago et au Mexique.

Piment de la Jamaïque. C'est une baie presque ronde de 2 à 3 millim. de diamètre, tenant par un pédicule mince à l'arbre qui le produit. Ce fruit est formé d'une coque d'un brun rougeâtre renfermant deux petites graines séparées par une légère membrane qui forme deux loges, d'un goût âcre et piquant, mais moins fort que celui de la coque dans laquelle réside principalement l'arôme.

Piment de Tabago. Il ressemble beaucoup au piment de la Jamaïque, avec cette différence qu'il est plus léger, moins odorant, moins piquant, moins aromatique, et que la couleur extérieure est d'un brun cendré, souvent terne.

Piment couronné. Ce piment diffère des précédens, dont il réunit, au reste, tous les autres caractères, en ce qu'il est de forme plus allongée et porte au côté opposé ou pédicule une petite couronne à la place de l'ombelle qui se remarque sur les deux premiers.

Il y en a encore d'autres espèces, tant en Amérique qu'en Europe : celui d'Amérique sert d'épices aux nègres; c'est ce qui lui a fait aussi donner le nom de poivre de Guinée. On cultive aussi le piment en Espagne et en Languedoc, ainsi qu'en Provence : ce piment est d'un rouge de corail. Il sert à l'assaisonnement des mets, et on le confit au sucre et au vinaigre, mais la consommation n'en est plus aussi considérable qu'autrefois.

PIN. Le tronc de cet arbre est droit, élevé, gros, nu en bas, rameux dans le haut, couvert d'une écorce dure, rougeâtre; son bois est ferme, jaunâtre, odorant; ses rameaux sont disposés en rond; ses feuilles, pointues et piquantes à l'extrémité, sont toujours vertes; son fruit représente un cône écailleux, un peu arrondi, de couleur rougeâtre. Les fruits du pin se nomment, en latin, *strobuli;* ses coques sont appelées pignons. Cet arbre croît en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Russie, en Pologne et en France. On nous envoie les pignons doux de la Catalogne, du Languedoc et de Provence. Lorsque les pins sont arrivés à l'âge de trente ans, on en retire par incision une résine liquide appelée térébenthine.

Il y a plusieurs espèces de pin : le pin pinier, commun dans le midi de la France, se cultive surtout en Portugal; il s'élève fort haut; son amande, qui se mange, a un goût analogue à celui de la noisette.

Le grand pin maritime, variété du pin sauvage ou de Russie, mérite d'être propagé dans les landes surtout, où il pourrait être fort utile.

Petit pin maritime, pin du Canada; cet arbre se plaît dans les terres humides et légères et produit un bois dont la couleur l'a fait nommer pin blanc. C'est, de tous les pins cultivés, celui qui s'élève le plus haut.

Produits du pin. Le pin donne un bois qui sert à plusieurs usages, suivant son âge. Jeune, il donne des tiges qui s'emploient comme échalas; plus fort, il est excellent pour la conduite des eaux, les corps de pompe, les étais; etc. Soumis à la carbonisation, il produit un charbon de qualité supérieure qui est recherché des fonderies; il produit différentes résines et du goudron, ainsi que du galipot et du brai gras.

Pin de la Californie. Le tronc de cet arbre gigantesque atteint jusqu'à 150 et 200 pieds de hauteur, et sa circonférence est de 20 à 60 pieds. Il est droit, sans branches dans les deux tiers de son étendue; l'écorce est lisse, d'un brun clair du côté du sud et blanchâtre du côté du nord. Les branches sont pendantes et offrent l'apparence qui caractérise les sapins; les feuilles ont de 4 à 5 pouces de long et croissent par cinq, avec une courte gaîne. Les cônes pendent à l'extrémité des branches et acquièrent leur développement en deux années; ils s'inclinent alors et ont de 12 à 16 pouces de longueur. L'arbre produit en abondance une résine ambrée; le bois est blanc, doux et léger, ayant une pesanteur spécifique de 0,463. On mange les amandes brulées ou on les conserve dans des caisses. C'est avec le *pinus strobus* que cet arbre a le plus d'analogie.

PINTE, mesure de l'ancien système en usage en France pour les liquides; elle contient deux chopines ou setiers : il faut 2 pintes pour faire un pot. La pinte d'eau pèse 1 livre 15 onces 64 grains poids de marc. La capacité de la pinte de Paris est de 48 pouces cubiques; d'autres prétendent qu'elle n'en a réellement que 46,95 d'après les anciens

étalons. La pinte d'Orléans se divise comme celle de Paris, mais elle est plus grande d'un sixième, en sorte que 6 pintes d'Orléans en font 7 de Paris.

Le rapport adopté dans le commerce pour la réduction des pintes en litres est 29 pintes égales à 27 litres. 864 pintes de Paris font un tonneau de Bordeaux; 576, 1 tonneau d'Orléans; 432, 1 pipe; 288, 1 muid; 144, 1 feuillette; 8, 1 velte.

Ce n'était que dans la vente en détail que la pinte était de 47 pouces cubes; dans celle en gros, elle était de près de 48 pouces, qui reviennent à 95 centièmes de litre; en sorte que la pinte en gros est d'environ 1/20e moindre que le litre: ainsi, lorsqu'on a la contenance d'un tonneau exporté de Paris, on a qu'à ajouter un vingtième, et l'on aura, à très-peu de chose près, l'évaluation en litre.

PINTE ANGLAISE, mesure de capacité en usage en Angleterre. La pinte anglaise équivaut à un peu moins de la pinte française, juste 497/1000 de la pinte de Paris. Le gallon contient 8 pintes.

PIOMBINO, ville et port de Toscane, province de Pise, chef-lieu de la principauté de son nom, sur le canal de Piombino. Le port n'est pas d'une grande importance. Populat., 2,000 habitans.

Productions et commerce. Le territoire est fertile en blé, vin, huile d'olive, fruits. Il y a de bons pâturages; la pêche sur la côte est abondante.

PIOVEGO, canal du royaume Lombard-Vénitien, province de Padoue. Il dérive par la gauche du Bacchiglione, à Padoue, et se dirigeant à l'E., s'unit à la Brenta par la droite à Stra, en entrant dans la province de Venise. Il a 2 l. de longueur, et il porte des barques de 30,000 kil.

PIPE, grande mesure de liquide, surtout pour le vin et l'eau-de-vie en usage en différens pays, et d'une capacité différente, suivant les endroits. 432 pintes de Paris font 1 pipe de Bordeaux, de La Rochelle, de Poitou, de l'île de Rhé, de Cognac, et 1 pipe contient 2 tonneaux de ces divers endroits; ainsi, le tonneau contient 216 pintes.

La pipe est également une mesure pour le sel en usage à Bordeaux et à Libourne; elle contient 1,333 liv. pesant de sel.

Voici la contenance de différentes pipes en setiers de 8 pintes et en litres:

Pipe d'Alicante.	73 set.	556 lit.
» d'Anjou	71	480
» de Saint-Gilles. . . .	100	761
» de Saumur	62	472
» de Cognac.	76	533
Grande pipe de Gognac. . .	81	617

PIPE DE MADÈRE. La pipe de vin de Madère contient 120 gallons ou 480 pintes de Paris.

PIPES A FUMER. Les pipes les plus recherchées sont celles en écume de mer, dont l'usage s'est répandu de la Turquie en Allemagne, en France et dans d'autres pays. Cette substance provient d'un banc situé près de Conia, en Anatolie; elle est douce et grasse, et acquiert de la blancheur et de la dureté après qu'elle a été exposée au feu; on lui donne la forme que l'on veut dans des moules. Les potiers de Constantinople font aussi des pipes d'une teinte rouge avec de la poudre de ciment laminée à laquelle ils ajoutent de l'argile grasse que l'on polit après qu'elle a subi une cuisson dans un four.

L'Allemagne est le grand foyer de fabrication des pipes, soit d'écume de mer, soit de porcelaine, de bois ou de tout autre matière. La fabrique royale de porcelaine de Meissen, en Saxe, fournit les plus belles pipes en porcelaine. On fait à Strasbourg des pipes en terre de différentes couleurs, dont les prix sont très-modiques.

Le commerce des pipes d'écume de mer était autrefois très-considérable par la grande consommation qu'on en faisait; mais le goût a changé. On leur préfère des pipes faites d'autres matières. Les pipes blanches en terre cuite ont obtenu la préférence, surtout en Hollande, où il y en a une fabrique renommée à Gouda, qui en fournit une immense quantité, non-seulement pour la consommation du pays, mais aussi pour l'exportation en Allemagne, où l'on en fait également usage. Saint-Omer, en France, rivalise avec cette fabrication de ces sortes de pipes, que l'on nomme flamandes ou baurainnes; il y a des têtes qui représentent des têtes d'animaux et autres objets de fantaisie; il y en a de plusieurs sortes: telles sont les guinguettes, ayant un très-petit fourneau; les anglaises, avec un talon pointu. Toutes ces pipes sont fort légères, à des prix très-modiques, et les fumeurs en font un grand usage; ils prétendent que le goût de tabac s'y conserve plus pur et qu'il en est plus délicat. Cette fabrication s'est répandue dans le département de la Moselle, où l'on en compte de 7 à 8 fabriques, et à Givet (Ardennes). La blancheur de leurs produits leur a fait donner dans le commerce l'épithète d'écume de terre. Il s'en fabrique des quantités considérables qui font l'objet d'un commerce d'une certaine importance. On expédie ces pipes dans des caisses remplies de paille hachée contenant, suivant leur grandeur, 4, 8, 10 et jusqu'à 20 grosses chacune, de 12 douzaines, dans les prix de 3 à 5 fr. la grosse. Les pipes paient de forts droits d'entrée en France de 100 à 200 fr. par 100 kil., ce qui équivaut à une prohibition.

PIQUE, tissu ordinairement très-fin, fabriqué tout de fil de coton, soit à grain très-petit ou façonné à différens dessins, soit tout blanc ou à raies de diverses couleurs, que l'Angleterre était autrefois en possession de fabriquer presque exclusivement, mais que l'on fabrique aujourd'hui à peu près aussi bien dans les environs de Saint-Quentin et de Cambray, et aussi à Rouen et dans d'autres villes du département de la Seine-Inférieure, ainsi qu'à Alençon et à Dourdan. Mais nous ne pouvons pas encore rivaliser tout-à-fait avec les piqués anglais, ni pour les prix ni pour les qualités, ces tissus ayant acquis en Angleterre une perfection presque inimitable, ce qui fait qu'on en introduit en France par contrebande, mais en beaucoup moindre quantité qu'autrefois, par suite des progrès que cette fabrication y a faits; en sorte que les exportations des piqués français, depuis 1830, commencent à devenir plus importans, étant recherchés à l'étranger pour l'élégance des dessins et la vivacité des couleurs, et par le perfectionnement obtenu dans l'impression et les apprêts depuis plusieurs années. On en distingue deux espèces, le piqué ordinaire et le piqué brillant: l'un et l'autre sont en pièces de 2 tiers d'aune de large et d'environ 30 aunes de longueur.

PIRANO, ville d'Illyrie, gouvern. de Trieste, cercle d'Istrie, à l'extrémité d'une presqu'île qui s'avance dans la mer Adriatique, entre le golfe de Trieste et le port delle Rose, à 3/4 de lieue de

Trieste et 3 d'Omago. Population, 6,500 habitans qui font un commerce actif en sel, vins et olives. Il y a de grandes salines dans les environs.

PIRATE, Piraterie. La piraterie ne saurait être punie trop sévèrement pour la sûreté de la navigation et du commerce maritime. Il en est de même de la baraterie, qui n'est pas moins préjudiciable, mais qui fort heureusement est devenue fort rare, grâce aux mœurs et aux coutumes commerciales et maritimes, qui deviennent une garantie aussi forte que les lois pour la sûreté du commerce sur mer.

Il y a cette différence entre un pirate et un corsaire, que celui-ci se livre à la course contre les bâtimens de l'ennemi, avec l'autorisation de son gouvernement, qu'on appelle *lettre de marque*, et qui le soumet aux lois qui doivent être observées entre les nations belligérantes; tandis que le pirate, qu'on appelle aussi forban, ne suit d'autre loi que celle du pillage et de son avidité, et même de sa cruauté à sacrifier les victimes qu'il a dépouillées, pour rester inconnu et effacer les traces de son brigandage.

Nous allons donner les principales dispositions de la loi du 10 avril 1825, relative à la punition de ce crime.

Art. 1er. Seront poursuivis et jugés comme pirates,

1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer quelconque, armé et naviguant sans être ou avoir été muni, pour le voyage, de passeport, rôle d'équipage, commissions ou autres actes constatant la légitimité de l'expédition;

2° Tout commandant d'un navire ou bâtiment de mer armé et porteur de commissions délivrées par deux ou plusieurs puissances ou états différens.

Art. 2. Seront poursuivis et jugés comme pirates,

1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer français, lequel commettrait à main armée des actes de déprédation ou de violence, soit envers des navires français ou des navires d'une puissance avec laquelle la France ne serait pas en état de guerre, soit envers les équipages ou chargemens de ces navires;

2° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer étranger, lequel, hors l'état de guerre et sans être pourvu de lettres de marque ou de commissions régulières, commettrait lesdits actes envers des navires français, leurs équipages ou chargemens;

3° Le capitaine et les officiers de tout navire ou bâtiment de mer quelconque qui aurait commis des actes d'hostilité sous un pavillon autre que celui de l'état dont il aurait commission.

Art. 3. Seront également poursuivis et jugés comme pirates,

1° Tout Français ou naturalisé Français qui, sans l'autorisation du roi, prendrait commission d'une puissance étrangère pour commander un navire ou bâtiment de mer armé en course;

2° Tout Français ou naturalisé Français qui, ayant obtenu, même avec l'autorisation du roi, commission d'une puissance étrangère pour commander un navire ou bâtiment de mer armé, commettrait des actes d'hostilité envers des navires français, leurs équipages ou chargemens.

Art. 4. Seront encore poursuivis et jugés comme pirates,

1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer français, qui, par fraude ou violence envers le capitaine ou commandant, s'emparerait dudit bâtiment;

2° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire ou bâtiment de mer français, qui le livrerait à des pirates ou à l'ennemi.

Art. 5. Dans le cas prévu par le § 1er de l'art. 1er de la présente loi, les pirates seront punis, savoir : les commandans, chefs et officiers, de la peine des travaux forcés à perpétuité; et les autres hommes de l'équipage, de celle des travaux forcés à tems.

PIRNA, ville du royaume de Saxe, cercle de Misnie, sur la gauche de l'Elbe, à 3 lieues 1/2 de Dresde. Population, 4,300 habitans, qui entretiennent des manufactures de tissus de coton, de bonneterie et de toiles, ainsi que des tanneries, dont les produits, joints au blé et aux laines, font les principaux articles de son commerce, favorisé par l'Elbe.

PISE (Pisa), province du grand-duché de Toscane. Elle a 20 l. du N. au S., et 11 l. dans sa plus grande largeur, avec une superficie de 234 lieues carrées, en y comprenant l'île d'Elbe et plusieurs autres petites îles. Populat., 350,000 habitans.

Productions. Le sol est en général très-fertile; les orangers et les limons y réussissent fort bien.

PISE (Pisa), ville de Toscane, chef-lieu de la province de son nom, sur l'Arno, à 3 l. de son embouchure dans la Méditerranée, et à la tête d'un canal qui débouche dans cette mer, à Livourne, à 13 l. de Florence. Populat., 18,000 habit.

Industrie et commerce. L'industrie et le commerce n'y ont pas pris un grand développement, à cause de son voisinage de Livourne, qui attire à elle tout le commerce de cette partie de l'Italie. Cependant il y a quelques fabriques de savon, une usine pour le plomb, une verrerie, une fabrique de vitriol, dont les produits, avec les grains et l'huile qu'on récolte sur son territoire, et le bois à brûler, forment les principaux articles d'exportation.

PISTACHE. C'est le fruit du pistachier, espèce de térébinthe, et consiste en une petite amande de la grosseur d'une aveline, dont on fait usage en confitures et en glaces, et aussi en pâtisserie. On fait confire la coquille de la pistache lorsqu'elle est encore verte, et l'on estime fort cette confiture. On en fait aussi des dragées qui sont fort délicates. L'amande se trouve entre deux coques; la première est tendre, de couleur verdâtre mêlée de rouge; la seconde est dure, ligneuse, blanche, et renferme une amande d'un vert pâle, huileuse, assez agréable au goût, et couverte d'une pellicule roussâtre.

Le pistachier croît dans la Perse, dont on le dit originaire, dans l'Arabie, la Syrie et les Indes. On recueille aussi des pistaches en Italie, en Provence et en Sicile, mais elles ne sont pas autant estimées que celles de Perse ou de Syrie, d'où on les tire par la voie de Marseille. Il en vient aussi de Tunis, d'Alexandrie et d'Alep. Celles de Tunis ont l'avantage d'être plus petites, et c'est une qualité que les confiseurs préfèrent.

Le commerce des pistaches n'est pas d'une forte importance, attendu que leur consommation est remplacée par les amandes; et la Provence pourrait en fournir une plus grande quantité, si les habitans voulaient en faire des plantations. La

plupart des pistaches qui se trouvent dans le commerce arrivent du royaume des Deux-Siciles, dont l'importation en France, en 1837, a été de 952 k., et des états barbaresques, dont on a importé 1,599 kil. de pistaches en coques, et en outre 184 kil. de Toscane, représentant une valeur officielle de 2,345 fr.; indépendamment de 2,214 kil. de pistaches cassées de la Sardaigne, et de 2,627 kil. aussi de pistaches cassées des Deux-Siciles : ensemble, 4,841 kil., ayant une valeur officielle de 3,631 fr.

Nous ne devons pas oublier de faire mention des fausses pistaches des Antilles, qui ne sont pas propres aux mêmes emplois que les vraies pistaches, et n'en ont point la qualité.

PISTOLE. Dans l'acception ordinaire de ce terme, en France, on désigne une valeur de 10 fr. Ainsi, lorsqu'on dit 100 pistoles, c'est 1,000 fr., parce qu'il y avait, sous le règne de Louis XIV, une monnaie d'or d'Espagne à peu près de cette valeur; et cette dénomination s'est conservée, quoique la pièce de monnaie ait disparu, et qu'elle ait été remplacée en Espagne par une autre du double de la valeur, qui est la pistole actuelle, valant 20 fr. et une petite fraction, suivant le cours du change, pesant 6 grains et une très-petite fraction, au titre de 0,909. Les quadruples sont des pièces en or de 4 pistoles.

La pistole de compte imaginaire, ou de change, vaut 4 piastres de change. La pistole d'or de Genève, au titre de 22 karats, vaut 10 livres argent courant de Genève, ou 35 florins espèces. Elle est évaluée à 21,13 fr., pesant 6,772 grammes, au titre de 0,906.

Les pistoles d'or de Turin ont cours pour 24 livres de Piémont, équivalant à 28,45 fr., pesant 9,117 grammes, au titre de 0,906.

La pistole d'or (doppia) du royaume Lombard-Vénitien vaut 19,76 fr., pesant 6,32 grammes, au titre de 0,906.

La pistole de Florence vaut 21 fr., et pèse 6,692 grammes.

La valeur de ces différentes pistoles peut encore varier, comparativement à celle de la monnaie en France, suivant le cours du change plus ou moins favorable.

PITHIVIERS, ville de France, dans le Gatinais, départ. du Loiret, à 7 l. d'Etampes, 9 d'Orléans et 18 de Paris. Populat., 3,706 habit.

Productions et commerce. On récolte sur le territoire des blés, des vins, du safran, du miel, de la cire jaune. Les blés sont beaux et d'une belle qualité; les vins, sans être bons, circulent dans le commerce. Mais la principale branche de commerce est le safran, réputé le meilleur de l'Europe; il s'en exporte une grande quantité. Pithiviers est aussi renommé parmi les gastronomes pour ses pâtés d'allouettes, dont il se fait des envois à Paris. Il y a des tanneries, dont les produits sont expédiés à Paris.

Foires. Il s'y tient 3 foires où l'on apporte des draps des environs, et où il se vend une grande quantité de grains et de bestiaux.

PITTE ou PITE (*pita* en espagnol). On donne ce nom à une espèce d'agave, de même qu'au fil ou filasse qu'on en retire. On l'a confondu avec l'aloès, qu'on a appelé aloès pite, à cause de la similitude de ses feuilles; tandis que l'agave de la famille des broméliacées se divise en sept ou huit espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique, et principalement au Mexique, où l'on trouve l'agave qui porte son nom, dont on fait un grand usage par la filasse que contiennent les feuilles. Cette filasse est blanche et brillante, et pourrait remplacer même le chanvre dans la fabrication des cordes de toute espèce; on en ferait aussi des tissus de différentes couleurs. Cette plante, dont on pourrait tirer un si grand avantage, puisqu'elle croît dans les terres les plus incultes, soit dans l'Algérie, soit en Provence, mérite toute l'attention des cultivateurs, et il s'en est déjà établi une fabrique à Paris, celle de M. Pavy, qui livre des produits très-remarquables en toutes sortes de cordages, soit pour l'usage de la marine ou domestique, soit pour la passementerie en toutes sortes de couleurs, à des prix très-modérés, ainsi que différens tissus qui ont l'avantage d'être soyeux. C'est ce qui a fait donner aux produits de l'agave le nom de soie végétale, dont elle imite en effet le brillant et la blancheur. *Voy.* SOIE VÉGÉTALE.

PITTSBOURG, ville des Etats-Unis, dans l'état de Pensylvanie, comté d'Alleghany, au confluent de l'Alleghany et de la Monongahela, dont la réunion forme l'Ohio; à 66 l. de Washington. Populat., environ 25,000 habitans.

Industrie. C'est pour ainsi dire la Birmingham de l'Amérique du nord; c'est une des villes les plus industrieuses de cette partie du monde, où un grand nombre de machines à vapeur créent des masses de produits qui donnent la plus grande activité à son commerce d'exportation. Elle est située au centre de houillières, fort étendues et d'une exploitation facile. La fonte que fournit le pays, à l'est, y est convertie en fer malléable, en machines, en appareils de fabriques et en toutes sortes d'outils. C'est Pittsbourg qui fournit en grande partie les instrumens aratoires, les machines à vapeur pour les steamers, les serrures, les clous pour bâtir les maisons, la céruse pour les peindre, soit en dedans, soit en dehors, les verres pour les fenêtres, les ustensiles de ménage et même le linge nécessaire aux habitans. Il y a un grand nombre de fabriques de tissus de coton et de lainage, des verreries, une fonderie de canons, des clouteries, etc.

Commerce et navigation. Le débouché des produits des manufactures de Pittsbourg est immense par le bassin de Mississipi d'un côté, et par l'Ohio de l'autre, se trouvant à la tête de la navigation à la vapeur sur les deux fleuves, et par l'intermédiaire plus central de Cincinnati et de Louisville; elle est devenue l'entrepôt entre le nord et le sud des états de l'Union. Pittsbourg communique à Philadelphie par une ligne de 158 lieues, au moyen de canaux et de chemins de fer. D'autres canaux et chemins de fer sont projetés et en partie exécutés pour établir une ligne entre l'Ohio et Baltimore, et un grand canal pour faire communiquer l'Ohio à la baie de Chesapeak par Washington, comme M. Michel Chevalier nous en a informé dans ses Lettres sur l'Amérique du nord. Pittsbourg communique aussi avec la Nouvelle-Orléans par le Mississipi. Tout annonce la plus grande prospérité commerciale et industrielle pour Pittsbourg, favorisée par une situation aussi avantageuse.

PLACE. On se sert de ce terme, dans le commerce de banque, pour désigner le lieu du change, et aussi le lieu où les banquiers et négocians s'assemblent dans une ville pour y traiter des affaires de leur commerce. Dans ce sens, il est synonyme de Bourse, qui est le lieu ordinaire des réunions

des négocians dans les villes où il en existe. C'est dans ce sens que l'on dit acheter, vendre au cours de la place, avoir du crédit sur la place, faire des remises sur telle place, etc.

PLAQUÉ. L'origine du plaqué ne remonte qu'à environ un siècle, lorsqu'en 1742, un artisan de Sheffield en conçut l'idée et établit une fabrique de plaqué qui ne s'appliquait alors qu'à des boutons, des tabatières et quelques autres objets de peu d'importance, jusqu'à l'époque où un autre fabricant, un nommé Hancock, en étendit l'usage à un grand nombre d'autres articles, tels que des chandeliers, des théières et de la vaisselle. Dès lors, cette fabrication prit une grande extension en Angleterre, et Birmingham entra bientôt en concurrence avec Sheffield dans cette industrie. Ce ne fut que sous le règne de Louis XVI que s'établit la première manufacture de plaqué, que ce roi voulut encourager par une commande de 100,000 liv., qu'il ordonna de payer d'avance. Mais on ne connaissait pas encore l'art du plaqué des deux côtés; les objets plaqués au sixième, seulement en dessus, étaient argentés en dessous : quant aux bords et contours, ils étaient en argent pur. Les ouvrages ainsi perfectionnés revenaient à des prix trop élevés pour que cette fabrication ait pu prospérer alors; d'ailleurs, la révolution, qui avait pour principe la simplicité, avait mis obstacle aux ouvrages de luxe. Ce ne fut qu'en 1810 que la société d'encouragement chercha à favoriser les progrès du plaqué dont l'Angleterre donnait l'exemple, par un prix qu'elle fonda pour le perfectionnement de cette industrie, et qui fut décerné à deux fabricans, MM. Levrat et Papinaud. Depuis cette époque, cette industrie a fait les plus grands progrès, tant en France qu'en Angleterre, par le luxe toujours croissant qui a répandu partout l'usage du plaqué.

M. Parquin, fabricant de plaqué à Paris, a déposé devant la commission de l'enquête commerciale faite au mois d'octobre 1834, que lorsqu'il s'est établi, il y a dix ans, il n'y avait que quatre ou cinq fabricans de plaqué, et aujourd'hui, dit-il, il y en a vingt. Il faisait pour 40,000 fr. d'affaires, et actuellement, il en fait pour 700,000 fr. Les autres fabricans produisent moins, attendu qu'ils fabriquent du plaqué, principalement pour l'exportation. Suivant ce fabricant, les Anglais ont sur nous l'avantage, parce que leur cuivre laminé leur revient à un prix inférieur, les fabricans français étant obligés de passer par l'intermédiaire des laminoirs d'Imphy et de Rumilly. Le cuivre laminé leur coûte 44 sous la livre, qualité supérieure, et 34 sous, qualité inférieure, tandis que les Anglais font leur plaqué sur du cuivre qui ne leur coûte que 26 sous, et cette dernière qualité répond à celle de 34 sous de France, étant inférieure à celle de 44 sous. Le prix d'un marc de plaqué est de 25 sous en Angleterre et de 40 sous en France. Non-seulement le cuivre est meilleur marché en Angleterre, mais le laminage est encore bien moins cher. En Angleterre, on prend un à deux sous par livre pour laminer le cuivre, et en France, cela revient à 12 sous. M. Parquin déclare qu'il fabrique pour 700,000 fr. de plaqué, et que l'on en fabrique en France pour une valeur de 1 million 500,000 fr., et en Angleterre, pour 30 millions de fr. Le droit d'entrée du plaqué en Angleterre est de 20 p. 0/0, et malgré ce droit, ce fabricant prétend qu'il pourrait en importer dans ce pays, s'il était moins occupé.

Il est à remarquer que les Anglais estampent toutes leurs pierres : les matrices leur coûtent fort cher. Il y a à Birmingham des ateliers où il se trouve une immense quantité de matrices ; tandis que les fabricans français fabriquent et confectionnent tout avec des mandrins ; en sorte qu'une demi-journée d'ouvriers suffit, dit M. Parquin, pour faire une paire de flambeaux. Comme le prix de ces matrices, qui valent 4 à 500 fr. chacune, entre dans le prix de l'objet, il ne doute pas que nos fabricans, qui établissent plus simplement avec le tour, ne puissent fournir à meilleur marché. En outre, les matières d'estampages dont les Anglais se servent s'accumulent en magasin et forment un fonds invariable qui ne permet pas de changer la forme des objets ; aussi, l'on voit en Angleterre des formes très-anciennes. Mais les fabricans français changent tous les ans leurs modèles, en sorte qu'ils peuvent offrir les formes les plus variées et les plus élégantes.

M. Grandais, fabricant de plaqué, dit que la fabrication du plaqué a fait de grands progrès en France : il vendait autrefois seulement pour 25,000 fr. de plaqué par an, et actuellement, il fait pour 450,000 fr. d'affaires par année, et il a un matériel qui vaut 300,000 fr. Les Anglais, dit-il, fabriquent avec des frais plus considérables ; mais ils ont des débouchés si étendus, qu'ils trouvent moyen d'écouler leurs produits avec plus de bénéfice. Les Anglais tirent, comme les Français, leur cuivre de la Suède et de la Russie ; ils le fondent et l'amalgament de même ; les fonderies de France pourraient, en employant de meilleurs moyens, le fournir à aussi bon compte et d'aussi bonne qualité que les Anglais. M. Grandais ajoute qu'il livre une grande quantité du plaqué qu'il fabrique à la consommation intérieure. C'est le *best plated* des Anglais, le meilleur plaqué à bordure d'argent ; il n'en exporte qu'un tiers pour l'Amérique du sud, principalement.

La loi actuelle sur la marque, dit-il, est très-imparfaite ; cette marque est tout-à-fait illusoire. Le public ne peut trouver aucune garantie réelle dans le poinçon, puisque l'on poinçonne du 5ᵉ, du 10ᵉ et du 20ᵉ, et que toutes ces marques sont inexactes. On a voulu contraindre les fabricans à donner le véritable titre, et il y a telle pièce dont il est impossible d'établir le titre. Un flambeau, par exemple, se compose de huit à dix morceaux tous plaqués à des titres différens. Les plus petits, qui ne sont pas sujets à l'action du frottement, sont plaqués très-légèrement. Même pour le bon plaqué, dont les bordures sont en argent, il y a encore une distinction à faire : ces bordures ne sont pas en argent massif ; elles sont remplies par de la soudure d'étain.

M. Grandais estime le montant de la fabrication française du plaqué à 2 millions par an, dont moitié est pour l'exportation. Cette fabrication, dit-il, ne remonte en France qu'à quinze ans, tandis qu'il existe en Angleterre depuis à peu près un siècle. Mais la fabrication française se perfectionne et s'augmente par la découverte de nouveaux procédés ; les ouvriers deviennent plus habiles, et la fabrication tend à baisser ses prix. On fait aujourd'hui, en France, des flambeaux en plaqué de six pouces, à 3 fr. la paire : autrefois, ces mêmes flambeaux se vendaient 12 à 15 fr. ; mais il faut avouer que le bon marché est pris un peu sur la qualité.

M. Balaine, fabricant de plaqué, prétend que la fabrication a pris de l'extension dans les bonnes

qualités ; qu'auparavant, on ne faisait que du plaqué léger pour l'exportation ; mais que, depuis cinq à six ans, on fabrique du beau plaqué pour la consommation intérieure, et que l'on en fabrique par an de 1 million et demi à 2 millions. On en exporte une partie pour la Hollande et la Belgique et une petite quantité pour les colonies; mais on en a porté d'une si mauvaise qualité dans les colonies, qu'on est dégoûté du plaqué français, tandis qu'en Hollande et en Belgique, où l'on en a expédié de bonne qualité, on en vend encore une assez grande quantité.

Ouvrages en plaqué qui se trouvaient à l'exposition de **1834.** Le plaqué d'or et d'argent, et particulièrement le plaqué d'argent, ont fait depuis quelques années d'immenses progrès. Aujourd'hui, dans cette partie, nos fabricans joignent à cette élégance de formes qui n'appartient qu'à eux, toute la solidité et l'inaltérabilité dont s'enorgueillissaient les Anglais. Nous aimons à signaler l'orfévrerie *mixte* en plaqué d'or et d'argent de M. Grandais. L'inconvénient du plaqué, et il est grand, est de laisser paraître le cuivre, après quelques années de service, sur toutes les parties saillantes des ustensiles fabriqués d'après ce procédé. M. Grandais a eu l'heureuse idée et a trouvé le moyen de faire en argent ou en or pur tous les bords, les anses, les poignées des pièces de son orfévrerie mixte. Les filets sur les parties unies sont en argent, ainsi que les ornemens dont la saillie les expose au frottement. L'avantage de cette combinaison, pour les particuliers, est de produire une argenterie mixte plus chère que le plaqué, il est vrai, mais beaucoup moins coûteuse que l'argenterie pure, et tout aussi durable que cette dernière.

Les formes et les ornemens de M. Grandais étaient d'un bon goût et d'une parfaite exécution dans des vases dont les anses ont été exécutées sur les dessins d'un jeune et habile sculpteur, M. Klagmann. Nous devons faire mention d'une manière toute particulière du service de M. Balaine, et l'excellent choix de ses formes, ainsi que celles des objets exposés par M. Veyrat. Ces fabricans ont partagé avec MM. Hardelet, Pauvels et Parquin, l'honneur d'avoir exposé des produits où l'élégance des belles formes s'allie presque toujours avec la perfection de la fabrication.

Exportations. D'après le registre de la douane, les exportations des plaqués se sont élevées à 437,662 kil., qui, au taux officiel de 10 fr. le kil., représentent une valeur de 4,376,620 fr., dont la majeure partie, 39,631 kil. pour la Hollande; 50,440 pour la Belgique; 36,420 kil. pour l'Angleterre; 31,112 kil. pour l'Allemagne; 28,320 kil. pour la Sardaigne; 27,830 kil. pour la Suisse; 35,260 kil. pour les Etats-Unis. Quant aux importations, elles se réduisent à peu de chose.

On doit remarquer que l'Angleterre figure parmi les pays d'exportation, et que le taux officiel de 10 fr. le kilogr. est inférieur à la véritable valeur du plaqué.

PLASENCIA, ville d'Espagne, province de Caceres (Estramadure), sur la rive droite du Jerte, et à 9 l. de Coria et 16 1/2 de Caceres. Population, 7,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de chapeaux, d'étoffes de laines communes, de toile, de lin et de chanvre, de faïence, et 7 tanneries.

Foires. Les 15 août et 30 novembre, où il se fait un grand commerce de grains, de soie, de laine et de bestiaux.

PLATILLE, nom donné par les Espagnols et conservé à une espèce de toile large dont on fabriquait une grande quantité en Silésie pour l'Amérique espagnole. Ce sont des toiles Cholet, comme il s'en fabrique encore, mais en petites quantités, en Anjou, Picardie et en Bretagne, pour le commerce des Indes occidentales et de l'Amérique du sud.

PLATINE. Ce métal, suivant M. Virlat, découvert en 1755, par don Antonin de Ulloa, a long-tems été connu sous le nom d'or blanc et rejeté jusqu'à ce que les Espagnols, en ayant fabriqué quelques objets d'ornement et de curiosité, il reçut le nom qu'il porte aujourd'hui, formé par diminutif du mot espagnol *plata*, argent, que sa couleur blanchâtre lui a fait donner. Depuis cette époque, il a été reconnu dans la plupart des dépôts aurifères de l'Amérique septentrionale, où il se trouve en très-petits grains; et quoiqu'on en ait rencontré quelques pépites qui pesaient plusieurs onces, il présente rarement des grains de la grosseur d'un pois. Ce métal a été également reconnu dans les mines d'argent de Guadalcanal, en Espagne; on a aussi signalé sa présence en petites proportions dans les sables aurifères du Rhin.

Ce n'est que depuis 1822, époque de sa découverte dans l'Oural, que son exploitation a présenté quelque importance: auparavant, on l'avait souvent rejeté pour éviter les fraudes qu'on aurait pu faire en l'alliant à l'or; et la Russie vient de l'adopter pour battre monnaie. On a essayé de l'employer en bijouterie; on en a fait des chaînes, mais son peu d'éclat et sa grande pesanteur empêchent de s'en servir pour cet objet. A l'état d'oxide, on l'applique sur la porcelaine, soit pour ornemens, soit comme vernis; il lui donne un brillant métallique inaltérable qui a tout-à-fait l'apparence de l'argent; on l'emploie avec avantage en physique pour la construction des miroirs, des télescopes à réflexion, à cause de l'inaltérabilité du métal, dont le poli résiste très-bien aux influences météorologiques. On a essayé aussi avec succès de le substituer à l'étain pour l'étamage du cuivre, et il fournit un très-bon plaqué; il convient, enfin, pour la construction des instrumens de précision, et on s'en est servi pour faire des règles à étalons, parce qu'il est peu dilatable.

L'extraction du platine en Russie acquiert une assez grande importance, et d'après le tableau publié par l'administration des mines de cet empire, les mines (de l'Oural) en ont produit, de 1827 à 1836, dans l'espace de neuf années, 14,116 kilog., dont la moyenne annuelle, à partir de 1828 seulement, est de 1,712 kilog., ce qui semble être au dessous de la réalité, du moins si l'on doit croire ce que M. Sobolewsky a fait connaître, savoir : que du cinquième au sixième mois de 1833 jusqu'en 1834, on a extrait 271 quintaux (anciens) de minerai qui ont fourni 190 quintaux de platine pur : 160 quint. ont été employés à faire de la monnaie, dont il a déjà été frappé pour une valeur de 8,186,620 roubles (34,110,916 fr.) On peut donc, sans exagérer, porter à environ 2 millions de fr. le produit annuel du platine en Russie.

Le platine est d'un gris d'acier qui tient le milieu entre le blanc de plomb et le blanc d'argent; il est tendre, très-malléable et flexible. C'est le plus pesant des métaux connus, et lorsqu'il est forgé, sa pesanteur spécifique est de 20,35; elle

est de 22,06 lorsqu'il est laminé. Il a pour propriété de résister au feu le plus ardent sans se fondre et d'être inattaquable par les acides, circonstances qui en rendent l'usage précieux dans les arts où l'on s'en sert, malgré son prix élevé, pour faire des bassines évaporatoires, des alambics pour les fabriques d'acide sulfurique; on en fait aussi des cornues, des creusets, des capsules, des tubes et autres objets qui servent dans les laboratoires de chimie.

Ce métal serait très-précieux dans un grand nombre de cas, si l'on pouvait se le procurer à bon marché. Cependant, quoiqu'il ne soit pas très-rare dans la nature, il s'est long-tems maintenu dans le commerce à un prix très-élevé, aussi élevé et même plus élevé que celui de l'or, ce qui tenait principalement à la grande difficulté de le purifier, car il n'existe pas à l'état de pureté. Aujourd'hui, qu'on a trouvé le moyen de le traiter économiquement par la voie humide, il a beaucoup diminué de prix, et le platine de Russie a baissé de 30 à 15 ou 16 fr. l'once; celui d'Amérique, de la mine de Choco, qui est plus pur et aussi plus recherché, se vend toujours un peu plus cher; il était le seul qui fût employé dans les arts avant la découverte de ce métal dans les monts Ourals.

Le platine s'allie facilement avec un grand nombre de métaux, avec le mercure, le plomb, l'étain, le zinc, l'antimoine; il forme des alliages cassans, tandis qu'allié avec l'argent, l'or et le cuivre, il forme des alliages ductiles. On a soumis à l'académie des sciences un nouvel alliage de platine, d'argent et de cuivre pour remplacer les pièces de montre dans lesquelles tournent les pivots qui s'altèrent sous l'influence de l'huile. La nouvelle composition n'éprouve, au contraire, aucune action de la part de ce liquide.

Le platine métallique sert à former des vases inattaquables par tous les agens chimiques, excepté les nitrates alkalins, la potasse, la soude, le phosphore.

On l'emploie aussi pour faire la lumière des fusils, garnir le fond des bassinets et former les miroirs des télescopes. L'hydrochlorate de platine sert à reconnaître la potasse de la soude.

Commerce du platine. L'usage du platine s'est répandu toujours davantage en France par son application à différens arts, où l'on a reconnu son utilité; ce qui en a augmenté le débit, ainsi que le commerce qui s'en est fait. Aussi, les importations ont-elles augmenté chaque année.

Importations en France. Suivant le registre de la douane, les importations du platine ont été, en 1832, de 32,650 kilog.; en 1833, de 85,780; en 1834, de 93,875; en 1835, de 52,000; en 1836, de 51,650, et en 1837, de 450,500 kilog. Ce dernier chiffre, représentant une valeur officielle de 1,351,500 fr., dont 261,100 des Etats-Unis, 166,580 des villes anséatiques, 9,750 de Venezuela et 13,250 kil. d'Angleterre.

PLATRE, pierre fossile qui sert à plusieurs usages. C'est une chaux de la pierre appelée gypse, que l'on réduit en poudre, et qui, étant mêlée avec une certaine quantité d'eau, forme un mortier qui sert à bâtir. On distingue deux sortes de plâtres, le plâtre crû, que les chimistes appellent sulfate de chaux hydrate, et le plâtre cuit, qui est celui que le plâtrier ou chaufournier a mis au feu, calciné dans un four, qu'il a ensuite battu et réduit en poudre. Celui-ci se vend au muid de 36 sacs, chaque sac de 2 boisseaux rasés, en sorte que le muid de plâtre contient 72 boisseaux.

On trouve dans les carrières de Montmartre la pierre à plâtre sous deux formes différentes; l'une est disposée en lames minces, transparentes, appliquées les unes sur les autres : c'est ce qu'on nomme gypse; l'autre est en masses irrégulières formant des pierres plus ou moins grosses qui sont particulièrement des pierres à plâtre. Ces deux espèces sont absolument de même nature. Ce sont deux gypses avec lesquels on fait du plâtre également bon. Lorsque le gypse est calciné, pulvérisé et mouillé, il acquiert la consistance d'une pierre, et porte alors le nom de plâtre. Le plâtre calciné au four, ensuite battu et réduit en poudre, sert de liaison et comme de ciment dans les bâtimens. On l'emploie non-seulement aux ouvrages de maçonnerie, d'architecture, mais encore à modeler des statues, en sorte que la consommation en est considérable.

On distingue encore le plâtre blanc et le plâtre gris; le blanc est celui qui a été criblé, ou dont on a ôté le charbon dans la platrière; le gris est celui dont on n'a rien ôté.

Le plâtre des carrières de Montmartre est estimé le meilleur de ceux qu'on emploie dans les bâtimens; il s'en fait aussi d'assez bon à Gagny, Montreuil et autres localités des environs de Paris. Celui qui arrive par la rivière est estimé le moins bon.

Il existe à Triel (Seine-et-Oise) d'immenses carrières à plâtre; la montagne est sillonnée par de vastes et profonds souterrains qui s'étendent à près de 4,000 mètres et se croisent en tous sens. Mais l'exploitation en est excessivement difficile, car c'est sur la crête de la montagne que se trouve la couche de pierre calcaire.

Il est à remarquer que l'industrie du plâtre, naguère abandonnée à la routine la plus obscure, et où la cuisson, le battage, donnent l'idée de l'enfance des premières sociétés, a fait à Triel un pas immense, et s'est mise pour ainsi dire de plein saut au niveau de l'industrie moderne. A Triel, la pierre est cuite dans des fours clos, où la chaleur, distribuée d'une manière plus uniforme et mieux conservée, amène le plâtre à un état d'homogénéité qu'on ne saurait atteindre par la méthode barbare de cuire à l'air libre. Même perfectionnement pour le battage opéré par un moulin qui broie la pierre cuite et qui l'amène, dans un état de pulvérisation parfait, dans des sacs prêts à les transporter, sans tamisage préalable, sans battage de seconde confection.

Ces divers perfectionnemens, que l'on doit à l'invention et aux soins de M. Higonnet, ont apporté dans la fabrication du plâtre une économie des deux tiers sur la cuisson et le battage.

On emploie aussi le plâtre pour fertiliser les terres, suivant leur nature; on prétend qu'il produit les plus riches récoltes sur les terres fortes. On a beaucoup disserté sur la manière dont il agit.

Platre-ciment, sorte de galets qui se trouvent sur les côtes de la mer, aux environs de Boulogne, et qui, étant calcinés à un degré de chaleur semblable à celui que l'on fait éprouver pour obtenir la calcination de la chaux, deviennent propres à faire un ciment inaltérable à l'air et à l'eau. Quelques-uns de ces galets présentent, dans leur cassure, de petits cristaux brillans de carbonate de chaux; d'autres offrent des fragmens de coquille ou de matières différentes de la masse; presque

tous donnent une légère odeur argileuse et font un peu d'effervescence avec l'acide nitrique. La propriété qu'ont ces galets calcinés de se durcir sur le champ avec l'eau, faisait soupçonner la présence du sulfate de chaux, et c'est ce que l'analyse a démontré. On y a reconnu une portion d'oxide de fer, ce qui ne fait qu'ajouter à sa solidité et à son inaltérabilité.

PLAUEN, ville du royaume de Saxe, chef-lieu du cercle de Voigtland, sur la gauche de l'Elster-Blanc, à 21 l. de Leipzig et 28 de Dresde. Popul., 6,500 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville, l'une des plus industrieuses de la Saxe, possède de grandes filatures et des manufactures de coton, de mousselines et d'indiennes, ainsi que des filatures et des fabriques de draps et d'autres étoffes de lainage. Les produits de ces manufactures, et la laine, dont Plauen est un grand entrepôt, sont les principaux articles de son commerce d'exportation.

Dans les ateliers de Plauen, plus de 12,000 femmes ou jeunes filles brodent des mousselines avec une telle perfection, et à de si bas brix, que leurs broderies remplacent chaque jour les broderies étrangères.

PLOMB, ou SATURNE, métal pesant, d'une couleur obscure, facile à fondre, s'alliant avec tous les métaux, excepté avec le fer.

On nomme *plomb en grenailles*, le plomb fondu en grosses, moyennes et petites balles, pour la guerre et la chasse. On appelle *plomb laminé*, le plomb fondu en lames sur une table de sable, et ensuite uni et poli par le moyen du cylindre, pour servir aux couvertures des bâtimens, aux gouttières, canaux, conduits et divers autres usages. Les villes de France où il y a des laminoirs de plomb sont Marseille, Paris, Rouen, Toulouse.

Le plomb se vend, dans le commerce en gros, en masses allongées que l'on nomme *saumons*, du poids d'environ 75 kil.

Le plomb est le produit de différentes contrées de l'Europe, et il varie en qualités suivant le degré de purification qu'il a reçu.

Sa pesanteur spécifique est de 11,351.

Le plomb est de tous les métaux, après le mercure, le moins solide, c'est-à-dire le plus mou; après l'or et le mercure, le plus pesant. Il est d'un blanc bleuâtre, très-brillant lorsqu'il est bruni : il est très-tenace, presque point sonore et très-peu élastique. Il se calcine en chaux, d'abord noirâtre, puis blanche, puis jaunâtre, et enfin rouge : c'est le *minium*. Un peu plus de feu le convertit en verre jaune, susceptible de poli, avec lequel on imite l'ambre dont on fait des colliers et des chapelets.

Le plomb ne se trouve pas à l'état métallique, mais bien à l'état de sulfure ou de galène, état sous lequel il se rencontre le plus habituellement; ses autres combinaisons, telles que le carbonate, le sulfate, le phosphate, le chromate, l'arséniate, etc., n'étant que le résultat des décompositions et réactions chimiques qui ont eu lieu dans les filons. La galène contient presque toujours une petite quantité d'argent. Le bas prix du plomb en France et le peu d'abondance des mines, font ordinairement qu'on n'y exploite pas les minerais, qui ne contiennent pas assez d'argent pour payer une partie des frais de l'exploitation et du traitement métallurgique.

Plomb blanc. C'est le premier degré d'oxidation du plomb que l'on opère par le moyen du vinaigre. Le plomb blanc en écaille est le plus estimé. *Voyez* OXIDE DE PLOMB BLANC.

Plomb brûlé. C'est tout simplement un sulfure de plomb artificiel. On le prépare en prenant deux parties de plomb et une de soufre. On fait liquéfier ce mélange, et l'on agite jusqu'à ce que tout soit réduit en une poudre noire. Si l'on faisait entrer cette matière en fusion, on obtiendrait une galène artificielle. Le plomb brûlé est dessiccatif, astringent; on l'emploie en pommade et dans les emplâtres.

Plomb rouge. Oxide de plomb au quatrième degré d'oxidation. *Voyez* MINIUM.

Plomb rouge de Sibérie. Mine de plomb à l'état d'arséniate et de chromate de fer.

Plomb spathique. Variété de la mine de plomb à l'état de carbonate. Il y en a de blanche, de noire, de brune, de jaune ou verte, suivant l'état du fer qui l'altère. On lui donne le nom de plomb spathique, parce qu'elle a le tissu et la cristallisation de certain spath.

Plomb et argent. Les minerais de plomb traités en France sont presque tous argentifères; il ne s'y trouve que peu de mines de plomb et d'argent séparément. La valeur totale de ces produits réunis est de 762,937 fr., dont 464,310 fr. pour l'argent. Quant aux mines d'argent, il n'y a plus guère que les minerais de Huelgoat, dans le Finistère, dont on puisse tenir compte. Ils ont été confondus dans le produit indiqué pour les mines de plomb et d'argent.

Plomb de France. Le plomb qui s'emploie à Paris provient en grande partie des mines de Poullaouen (Finistère). On l'obtient à la suite de la coupellation de l'argent. Ce plomb est doux, liant et flexible. On l'expédie sous la forme de saumons carrés allongés et plats, marqués de la lettre P, du poids de 50 kil.

Il s'est formé à Paris, en 1838, une société en commandite par actions d'un capital de 2 millions 500,000 francs, sous la raison sociale d'Alphonse Pallu et Ce, pour l'exploitation des mines de plomb argentifères de Pontgibaud, arrondissement de Riom, département du Puy-de-Dôme, près Clermont-Ferrand.

M. le comte de Pontgibaud, du Puy-de-Dôme, qui avait envoyé à l'exposition de 1834 quelques échantillons de galène argentifère, les avait accompagnés de petits saumons de plomb doux. L'usine de Pontgibaud, conduite avec tout le soin possible, est, après celle de Poullaouen, le plus bel établissement en ce genre que possède la France. Elle est exploitée avec activité, et non-seulement elle fournit du plomb et des litharges à la consommation des départemens voisins, et des lingots d'argent à la monnaie de Limoges, mais encore les excédans des produits soutiennent avec avantage, à Paris comme à Lyon, la concurrence des litharges étrangères.

Plomb coulé en feuilles. MM. Voisin, Ovide et Ce, à Paris, avaient aussi exposé divers plombs coulés en feuilles d'une épaisseur parfaitement uniforme, très-flexibles et très-bien fabriqués; on remarquait surtout, dans leurs produits, une table de 9 pieds 3 pouces de largeur sur 20 pieds de longueur et 1 1/4 ligne d'épaisseur.

M. Hamard, aussi à Paris, au nom de l'ancienne manufacture des plombs laminés de Paris, avait présenté une table de plomb laminé de 25 pieds de longueur sur 8 de largeur et 1/4 de ligne d'épaisseur, qui ne pesait que 125 kil. Ce produit était remarquable par sa parfaite exécution.

Mines de plomb en France. Il existe en France 29 mines de plomb qui sont situées dans le Finistère, la Lozère, le Puy-de-Dôme, l'Isère, le Haut-Rhin, le Rhône, le Gard et la Loire.

Presque tous les minerais de plomb traités en France sont argentifères; on doit même les regarder plutôt comme des minerais d'argent que comme des minerais de plomb, puisque la valeur de ce métal entre pour les deux tiers à peu près dans la valeur totale du produit.

Voici leur état en 1834 et 1835 : Ouvriers aux mines, 581; *id.* aux laveries, 428; *id.* aux fonderies, 143.

		Poids.	Valeur.
Produits.	Argent. . . .	1,658	46,310 fr.
	Plomb	507,000	181,697
	Litharge. . .	183,400	85,048
	Alquifoux . .	139,100	41,822

En convertissant la litharge et l'alquifoux en plomb, on trouve que la production totale de la France est de 672,100 kil.

L'importation est de :

Provenance d'Espagne.	9,090,000 k.
Villes anséatiques	436,000
Autres lieux	227,800
Total.	9,753,800 k.

Par conséquent, la production de la France n'est que la seizième partie environ de sa consommation.

Produits des mines de plomb en France. En France, les produits des mines de plomb, qui ne s'élèvent guère au delà de 100,000 kilog., ne peuvent fournir aux besoins de l'industrie, qui, d'après M. Héron de Villefosse, emploie annuellement 17 millions de kilog. de plomb. Jusqu'alors cette énorme quantité de métal était fournie à la France par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne, et principalement par ces deux derniers états. Mais, depuis quelque tems, l'Espagne, par suite de la découverte récente de nouvelles mines aux environs de Malaga (royaume de Grenade), a répandu le plomb avec une telle abondance, qu'elle a envahi à elle seule les principaux marchés de l'Europe. Cependant, ces mines sont exploitées avec si peu de méthode, que, de l'avis des personnes expérimentées, les produits actuels ne pourront se maintenir long-tems au même taux.

Produits des mines de plomb en Espagne. Une loi sur les mines, rendue le 4 juillet 1825, a encouragé l'industrie minérale de l'Espagne sur les bases adoptées par la législation française. Ces dispositions n'ont pas tardé à porter leurs fruits dans le royaume de Grenade en particulier, où la population de la contrée montagneuse des Alpujarres se porta avec ardeur vers l'exploitation des mines de plomb si abondantes dans le pays; les exploitations se multiplièrent à l'infini, et, dès 1826, plus de 3,500 mines avaient été mises en exploitation. Vers le milieu de l'année 1832, 4,000 puits avaient été creusés dans la seule Sierra de Lador. Avant 1820, les usines royales ne produisaient annuellement que 30 à 40,000 quintaux de plomb (1,870,000 kilog.). En 1823, la production s'élevait déjà à 500,000 quintaux (23,400,000 kil.). En 1827, époque de la plus grande prospérité, la production de ce métal a été portée annuellement à la quantité énorme de 800,000 quintaux (37 millions 400,000 kil.). Depuis 1827, les exploitations n'ayant pu continuer à renoncer à tout bénéfice, la production s'est trouvée en équilibre avec la demande de ce métal : elle est restée à peu près stationnaire.

Produits des mines de plomb de l'Angleterre. Ces mines, qui ne produisaient que 25,000 quintaux, en ont produit, en 1828, 461,500, et en 1832, 6,777 tonneaux de saumon de plomb (masse oblongue pesant 300 liv., 28 tonneaux de minium, 434 tonneaux de blanc de plomb, et 334 tonneaux de litharge. Les principales exportations étaient destinées pour l'Inde, la Chine, la Russie, le Brésil et les Etats-Unis.

Ce plomb s'expédie frappé de différentes marques; voici les principales : W. Blakett, Darlington, Kœnisberi, C B, A D.

Les plombs portant ces différentes marques, et expédiés comme plombs raffinés, sont généralement d'un haut degré de pureté. Ils ont pour caractère, suivant l'ordre dans lequel sont placées les marques ci-dessus, d'être plus ou moins doux, lians, flexibles, faciles à laminer et à fondre.

Cependant, sous ces mêmes marques, il arrive d'Angleterre des plombs de seconde et troisième qualités, plus ou moins sonores et alliés à des métaux étrangers.

Les plombs expédiés de Liverpool sous les marques suivantes : Flintworks, Buckley, Dee-bank leadworks, Lhôpital, sont en général moins estimés, parce qu'ils sont d'une pureté moins uniforme.

Tous ces plombs sont expédiés en saumons de différentes formes et du poids d'environ 60 kil.

Plomb de Savoie. Il y a en Savoie les mines de plomb de Pesey, qui sont assez abondantes pour qu'on puisse les citer après celles du comté de Derby, en Angleterre.

Plomb du Hartz. Ce plomb, qui se fabrique dans la partie N.-O. de l'Allemagne, nous est expédié par la voie de Hambourg. Il est doux, liant, flexible, propre au laminage, et égal en qualité aux meilleurs plombs anglais. Il en existe une seconde qualité qui est sonore et alliée. Il vient à nu, en blocs d'environ 90 kil.

Plomb d'Espagne. Ces plombs, qui entrent pour une partie très-importante dans la consommation de la France, portent différentes marques, dont voici les principales : Reine et compagnie, Figuerroa, G. O. et compagnie, W. Baron, T. Goorman Blaxco, Gonzalès et compagnie, Linares.

Tous ces plombs, à l'exception de ceux ayant la marque *Linarès*, connus sous le nom de plombs noirs, moins estimés que les autres, sont à peu près de qualité uniforme, plus ou moins recherchés, suivant l'ordre dans lequel sont placées les marques ci-dessus.

On rencontre aussi dans le commerce des plombs d'Espagne, dits de seconde fusion; ils ont pour caractères d'être sonores et alliés à des métaux étrangers.

Plomb d'Amérique. Suivant M. Michel Chevalier, on exploite dans les environs du Haut-Mississipi plusieurs mines qui livrent annuellement environ 70,000 quintaux métriques de plomb, qui sont transportés à New-York, indépendamment d'une nouvelle exploitation dont le produit était en 1836 de 100,000 quintaux métriques; ce qui a beaucoup diminué l'exportation des plombs d'Europe en destination pour les Etats-Unis de l'Amérique du nord.

Produits des mines de plomb en Europe. M. de Villefosse a porté à 480,972 quintaux métriques la

production annuelle du plomb en Europe ; M. Beudant l'évaluait, en 1830, à 22 millions de francs. Cette évaluation est bien au dessous de la production réelle, ainsi que le prouve M. Virlet, ingénieur, dans un petit ouvrage qu'il a publié.

PLOMBAGE. Sur les représentations itératives de la chambre de commerce de Strasbourg, qui tendaient à obtenir une vérification plus simple des tonneaux renfermant les sucres raffinés et des tabacs fabriqués, l'administration des douanes a prescrit un nouveau mode de plombage qui consiste à percer à toutes les douves, aux deux bouts du tonneau, et à introduire dans les trous la corde du plomb, de telle sorte qu'ayant fait, de douve en douve, le tour de ce tonneau, à chacun des bouts, la corde soit ensuite réunie par ses extrémités au milieu du fond, où elle est fixée par le plomb. Ce mode présentant, avec le plombage des écoutilles des bateaux employés au transport, des garanties suffisantes, permettra à la douane de ne plus faire vider la totalité des tonneaux pour s'assurer de leur contenu.

La formalité du plombage, en matière de douanes, est devenue l'objet d'attaques et de réclamations répétées. Considérée comme garantie de service, on va jusqu'à lui contester son utilité. Envisagée sous le rapport de la dépense qu'elle lui impose, le commerce la regarde comme une charge onéreuse qu'il ne devrait pas supporter, et dont le principe même lui paraît manquer de légalité.

PLOMBAGINE, mine de fer dans l'état de carbure. On a pris long-tems cette mine de fer pour du molybdène ; mais cette substance est aujourd'hui beaucoup mieux connue sous le nom de carbure de fer.

Cette plombagine sert à faire trois espèces de crayons : les crayons communs, les crayons dits toujours pointus et les crayons de charpentiers. La dernière espèce est composée de 1/3 de sulfure d'antimoine et 2/3 de plombagine. Les crayons toujours pointus sont d'abord coupés en lames minces, puis en pièces carrées, au moyen d'une scie d'acier. Six de ces crayons coûtent 2 schel. 1/2 ; s'ils sont vendus à meilleur marché, on peut être sûr qu'ils sont fraudés.

Commerce de la plombagine et des crayons en Angleterre. Une fois, chaque année, la mine de Borrowald est ouverte, et l'on en extrait une quantité de plombagine suffisante pour en fournir le marché durant l'année suivante. On ferme ensuite la mine, et le produit, divisé en petits fragmens de 2 à 3 pouces de long, est transporté à Londres, où on l'expose au marché de la plombagine, qui se tient, chaque premier lundi du mois, dans une taverne du Strand. Les acheteurs examinent chaque pierre avec un outil pointu, afin de s'assurer de leur dureté ; toutes celles qui sont trop tendres sont rejetées. L'acheteur qui a le premier choix paie la plombagine 45 schellings la livre ; les autres la paient 30 schellings, et comme, pendant toute l'année, on n'ajoute plus de nouvelle plombagine à celle du premier marché, les parties qui restent sont de nouveau passées, puis repassées en revue, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées. La valeur des ventes d'une année se monte à 3,000 liv. st. environ.

PLOMBIÈRES, ville de France, département des Vosges, sur l'Angrome, et à 3 l. de Remiremont et 5 d'Epinal. Populat., 2,000 habit.

Industrie et commerce. Coutellerie, taillanderie, clouterie, quincaillerie fine, papeterie et forges. Les ouvrages de fer et d'acier qu'on y fabrique se distinguent par le poli et le fini.

Il y a quatre foires. Elle est célèbre par ses eaux minérales.

PLOMBINO, ville et port de Toscane, province de Pise, chef-lieu de la principauté de son nom, sur le canal de Plombino, à 22 l. de Florence et 45 de Rome. Pop., 1,200 hab. Le port est peu important.

Productions et commerce. Le territoire est fertile en blé, vin, huile, fruits, et il y a d'excellens pâturages. La pêche sur la côte est abondante, et ses produits, avec ceux du sol, forment le principal commerce des habitans.

PLUMES. Il y a autant de différentes sortes de plumes qu'il y a de différentes espèces d'oiseaux. Mais, pour nous renfermer dans de certaines limites, nous devons nous borner à faire mention de trois espèces de plumes qui sont le plus en usage : 1° les plumes de lit ; 2° les plumes à écrire ; 3° les plumes d'ornemens ou de parure.

Plumes de lit. Cette espèce de plume est en usage à faire les lits de plumes, les traversins, les oreillers, coussins, etc. ; c'est la plume d'oie que l'on emploie généralement comme étant la plus estimée ; la meilleure est arrachée de l'oiseau vivant, ce qui la fait appeler plume vive. On la débite à Paris sous la dénomination de plume d'Alençon, attendu qu'on élève dans les environs une grande quantité d'oies dont les dépouilles fournissent la capitale d'une grande quantité de plumes de lit. Parmi ces plumes, il y en a de différentes sortes : la première est le duvet qu'on enlève aux oies en été et qu'on recherche le plus ; c'est aussi la qualité la plus chère : viennent ensuite les plumes ordinaires, qui sont plus fortes et plus grossières.

On emploie aux menus usages les plumes d'autres oiseaux, tels que des canards, poules, pigeons, dindons, faisans, etc., que l'on divise en plusieurs qualités, suivant leur finesse et légèreté. On les assortit, et chacun les apprête à sa manière. Le prix des plumes varie suivant les pays qui produisent de la volaille en plus ou moins grande quantité. En général, les plumes de lit, surtout celles d'oie, sont plus abondantes et à meilleur marché en Hollande, en Allemagne et dans d'autres pays du nord de l'Europe, que dans les pays du Midi, tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal, etc., et même qu'en Angleterre, où l'on élève très-peu de volaille.

On doit choisir les plumes neuves, légères, ayant de l'élasticité et point mélangées de corps étrangers, et sans poussière, ni rongées par les vers, ce qui marque leur vieillesse.

La plume et le duvet de cygne sont les plus recherchés et d'un prix plus élevé que ceux d'oie. Il en vient aussi de la baie d'Hudson, ainsi que d'autres endroits de l'Amérique du nord. On en tire aussi beaucoup de Dantzig.

Plumes à écrire. Elles sont choisies parmi les plus fortes plumes des ailes des oies, des cygnes, des dindons, des corbeaux, et qui, toutes, peuvent servir à cet usage. On les distingue en différentes classes, suivant l'ordre qu'elles occupent dans les ailes, les secondes et troisièmes plumes étant réputées les meilleures. On apprécie la bonne qualité des plumes par la force et la grandeur de la tige, et plus particulièrement par leur poids.

Commerce des plumes à écrire. Le commerce

des plumes se fait par paquets de 25 en nombre. On distingue les qualités par la couleur de la ficelle qui sert à lier chaque paquet et par la couleur de la bande de papier qui serre chaque paquet de 100 plumes. Les plumes à écrire font un objet de commerce considérable ; on en importe un grand nombre en France, en Angleterre, en Italie et ailleurs, principalement des Pays-Bas et de l'Allemagne; mais celles de Riga sont réputées les meilleures. Suivant Mac-Culloch, le droit sur les importations des plumes à écrire, en Angleterre, s'est élevé, en 1832, à 4,202 liv. sterl. 11 s. Comme ce droit est de 2 s. 2 d. par mille, leur nombre s'est élevé, pendant cette année, à 33,668,000.

En France, on tire la plupart des plumes à écrire de la Picardie, de la Normandie, du Nivernais. On prépare et l'on dégraisse ces plumes pour les rendre propres à l'écriture, soit à Paris, soit à Rouen. Mais on entend mieux en Hollande, ainsi qu'en Angleterre, la manière de leur préparation; il y en a de plusieurs sortes : les grosses, les moyennes, et ce qu'on appelle les bouts d'ailes. Le meilleur choix qu'on doit faire sont celles qui sont fermes, claires, bien dégraissées et bien évidées.

Importation en France des plumes de lit. Suivant le registre de la douane, elles se sont élevées, en 1837, à 65,684 kil., ayant une valeur officielle de 262,736 fr., dont la plus grande partie, 47,580 k. d'Allemagne; 15,359 de Suisse; 8,643 k. de Prusse, etc. Quant au duvet de différentes sortes, 9,296 kil., ayant une valeur de 83,664 fr., et une autre partie de 1,148 kil., ayant une valeur de 29,822 fr.

Importations de plumes à écrire brutes, 75,595 kil., représentant une valeur officielle de 907,140 fr., et 2,765 kilog. de plumes apprêtées, ayant une valeur officielle de 49,770 fr. La majeure partie de la Russie, 32,623 kil., et d'Allemagne, 11,980 kil.

Plumes d'ornement ou de parure. On donne ce nom aux plumes de différentes espèces d'oiseaux qui servent, soit à la parure des dames, soit à faire les plumets des militaires. Ces plumes proviennent des ailes et de la queue des autruches, des vautours, des hérons, des coqs et autres oiseaux.

Plumes d'autruche. Ces plumes entrent en plus grand nombre dans la composition de divers ornemens. Leur éclatante blancheur et la facilité qu'elles ont de prendre différentes teintures, leur ont toujours fait donner la préférence sur toutes les autres plumes.

On distingue dans les plumes d'autruche celles du mâle et de la femelle, les grandes plumes et le duvet. Les plumes d'autruche mâle sont de la plus grande blancheur et de la plus belle qualité. Les premières de ce genre sont celles du dos et du dessus des ailes. Les secondes se prennent aux ailes et sont déjà un peu usées; les tierces au bout des ailes et les dernières à la queue. On les nomme bouts de queue, et l'on fait encore parmi elles trois divisions, suivant leurs qualités.

Les plus belles plumes d'autruche femelle ont toujours le filet des franges grisâtre, ce qui diminue beaucoup leur éclat et leur prix. On les distingue en blanches, grises et hailloques, ou de couleurs mêlées. Ce qu'on nomme duvet n'est autre chose que les petites plumes qui recouvrent les autres parties du corps.

Les plumes d'autruche viennent du Levant et des états barbaresques. Le principal entrepôt du commerce dont elles sont l'objet est à Livourne, et les plumassiers les classent pour les livrer ensuite à la consommation. Il arrive quelques plumes d'autruche du cap de Bonne-Espérance, mais elles sont moins estimées que les précédentes. Ces plumes servent à la parure et pour l'ornement. Elles arrivent, par la voie de Marseille, en caisses de tout poids. Elles se classent par couleur, en blanches, grises et noires; les premières reçoivent une seconde classification, en raison de la qualité et de la provenance.

Plumes d'autruche, blanches. Ces plumes ne sont pas toutes d'un blanc parfaitement pur. Elles varient du blanc mat au blanc jaunâtre. On les vend à la pièce, et on les classe de la manière suivante :

N° 1. Cette première sorte se compose de plumes d'aile de toute largeur, distinguées par leur parfaite conservation, par un duvet épais, long et soyeux, et par la manière riche dont la tête est garnie. C'est une plume du n° 1 qui, dans le commerce de cet article, sert d'unité comparative pour la vente des qualités suivantes.

N° 2. Cette deuxième sorte, dite *femelle*, provient aussi des ailes de l'autruche. Les plumes dont elle se compose, moins riches en duvet, ont la tête moins garnie et ont subi quelques légères altérations. On en donne deux pour une du n° 1.

N° 3. La troisième sorte se compose encore de plumes d'ailes, mais elles manquent de tête. On en donne quatre pour une du n° 1.

N° 4. Cette quatrième et dernière sorte est formée de plumes de queue. On en donne dix pour une.

Les plumes d'autruche, blanches, comme nous l'avons dit, reçoivent encore une classification en raison des pays qui les produisent. On les distingue donc : en plumes d'Alep, qui sont très-soyeuses et pourvues d'un duvet naturellement frisé ; ce sont les plus estimées; en plumes de Barbarie, qui se reconnaissent à un duvet plus gros et à une couleur rougeâtre : c'est la qualité intermédiaire ; en plumes, mal à propos nommées du Sénégal, et qui viennent d'Egypte; elles se font reconnaître à une très-grande blancheur, à un duvet très-maigre et à une forme large et plate.

Plumes d'autruche, noires. Ces plumes sont d'un beau noir et arrivent assorties en longueur. Elles se mettent en bottes et arrivent en balles et en caisses de poids indéterminé. On les vend au poids. Chaque botte est serrée par une ficelle équivalente à 8 ou 10 p. 0/0 de son poids.

Plumes d'autruche, grises. On appelle grises toutes les plumes dont la nuance varie entre le blanc et le noir. Elles ont le même emballage et conditionnement que les plumes noires.

Plumes de vautour. Les plumes ainsi nommées, dans le commerce, proviennent d'autruches d'Amérique. Elles arrivent en Europe par la voie de Buénos-Ayres. Elles sont ordinairement tressées sur ficelle, laine ou corde à boyau, par chapelets de 4 mètres environ, en commençant par les plus longues et diminuant graduellement, jusqu'aux plus petites. Elles sont le plus souvent emballées dans des peaux de bœuf et vendues au poids. Les plumes de vautour sont classées par couleur.

Plumes de vautour, blanches. Cette sorte se divise en deux qualités : première, dite *petit vautour blanc*, plumes de 80 à 160 millimètres (3 à 6 pouces) de longueur, soyeuses, et d'une grande blancheur ; seconde, dite *grand vautour blanc*, plumes de 190 à 760 millimetres (7 à 28 pouces) de

longueur; moins soyeuses que les précédentes, mais d'une blancheur aussi belle. Ces plumes servent spécialement pour parure, plumets militaires, etc.

Plumes de vautour, grises. Les plumes de vautour, dites *grises*, sont toutes celles qui ne sont pas blanches; il suit de là que les noires appartiennent à cette classe. Elles sont employées par les brossiers pour plumeaux.

Plumes de héron noir, fines. C'est une plume rare qui ne s'employait que dans les panaches des chapeaux des récipiendaires de l'ordre du Saint-Esprit. On les prend sur la tête des hérons de Turquie et d'Allemagne. Celles des hérons de France ne sont pas noires; on les nomme hérons faux.

Plumes blanches d'aigrettes. Ces plumes ornent le dos des hérons blancs : elles sont longues de 5 à 15 pouces, droites, effilées, garnies de deux rangs de barbes longues et flexibles. Elles servent pour la parure des dames et pour former les aigrettes des officiers supérieurs : ces plumes viennent de la Louisiane, du Brésil, de la Guiane, du Sénégal et de la partie orientale de la Russie.

Plumes d'oiseaux de paradis. Elles servent à la parure des dames, surtout le petit émeraude, qui est le plus estimé, suivant que les grandes plumes de ses deux membranes sont plus ou moins longues et copieuses, d'un jaune vif à la base, blanchâtre aux extrémités. Ces plumes sont toujours d'un très-grand prix.

Plumes de coq. On les emploie pour les plumets des officiers, les blanches principalement, qui viennent d'Angleterre. Celles de France ont toujours un œil roux. Aujourd'hui, on se sert des longues plumes de la queue du coq au lieu d'aigrette.

Commerce des plumes de parure. Ce commerce est concentré à Paris, dont il forme une branche d'industrie assez importante. Il s'en fait des envois considérables aux Etats-Unis, aux Antilles, au Brésil et dans toute l'Amérique méridionale.

Importations. Malgré les forts droits dont elles sont frappées à l'entrée, elles se sont élevées, en 1837, suivant le registre de la douane, savoir : en plumes blanches, à 1,360 kil., ayant une valeur officielle de 136,000 fr., et en plumes de parure noires, 1,105 kil., ayant une valeur de 54,145 fr.; autres espèces, 9,213 kilog., ayant une valeur de 156,621 fr., dont la majeure partie, 7,860 kil. de Rio de la Plata.

PLUMES MÉTALLIQUES. Les premiers essais qui ont introduit l'usage de ces sortes de plumes, ont été des becs de différentes matières, dont on a armé les plumes d'oie, pour épargner la peine de les tailler souvent. En 1823, MM. Hawkins et Mordan, de Londres, employèrent de la corne et de l'écaille, qu'ils faisaient infuser dans de l'eau bouillante pour rendre ces substances plus molles, et l'on y introduisait des pointes de quelques pierres précieuses; de cette manière, on se procurait la solidité jointe à l'élasticité nécessaire pour s'en servir plus long-tems. Pour leur donner une plus grande stabilité, on ajouta au bec de petits morceaux d'or ou d'autre métal. Telles furent à peu près les plumes fabriquées par M. Doughty, dont les becs étaient de rubis enchâssés dans de l'or pur. On pouvait écrire avec ces espèces de plumes aussi bien qu'avec celles d'oie ou de cygne, et l'écriture était même mieux formée. Ces plumes étaient aussi bonnes, au bout de six années qu'on en avait fait usage, que dès le premier jour; et ce long usage en rendait le prix, qui paraissait d'abord fort élevé, moins sensible. Mais il fallait avoir le soin de les nettoyer chaque fois après s'en être servi. Le docteur Wallaston avait construit des plumes avec deux minces petites plaques d'or en forme de pointe placées angulairement l'une à côté de l'autre, soudées ensemble avec le métal *rhodium*, tandis que d'autres ont employé le métal *iridium*. Mais ces plumes ont été abandonnées à cause de leur prix élevé et aussi du soin particulier qu'il fallait prendre pour leur conservation. Comme toutes ces plumes manquaient surtout d'élasticité, pour remédier à ce défaut on plaça des ressorts sur le dos, pouvant se glisser en avant ou en arrière, pour en varier l'élasticité suivant les différentes mains qui en voulaient faire usage. Cette invention eut quelque succès : néanmoins, le grand défaut de ces plumes était que l'encre, en se séchant sur la plume, empêchait en grande partie l'action du ressort.

Il paraît que les premières plumes métalliques ont été introduites dans les séminaires, les colléges, où on les donnait pour prix aux élèves. Mais la première mention qu'on trouve des plumes métalliques d'acier remonte à 1803, lorsqu'un certain M. Wise construisit des tuyaux de plumes en acier montés sur un étui en os, pour la commodité du transport dans la poche. Comme ces plumes étaient fort chères, elles ne donnèrent pas un grand profit à son inventeur; cependant elles furent long-tems les seules plumes d'acier que l'on pouvait se procurer; et par l'activité que l'on mit dans leur vente, on en trouvait chez tous les marchands de papier et de plumes de la Grande-Bretagne.

Il y a environ une douzaine d'années que l'on a vu paraître les plumes métalliques si renommées de Perry, en Angleterre. On doit considérer M. Perry comme ayant le plus contribué à perfectionner les plumes métalliques; il divise celles de sa fabrique en plusieurs espèces, dont il indique les qualités. Il obtint un brevet d'invention en 1830, et fit d'autres perfectionnemens, en 1832, qui lui firent prendre un nouveau brevet d'invention sous la dénomination de double plume patentée de Perryan (*double patent Perryan pen.*)

Une des plus grandes manufactures des plumes d'acier est celle de M. Joseph Gillott, à Birmingham; il occupe 300 ouvriers, et il emploie annuellement 50 tonneaux d'acier. On peut calculer l'immense quantité de plumes qu'il doit fabriquer, lorsque d'un tonneau d'acier (du poids d'environ 1,000 kil.), on confectionne environ 2 millions de plumes métalliques. Par conséquent, cette manufacture fournit à peu près 100 millions de ces plumes par an. Ces plumes sont semblables à celles fabriquées dans l'origine par Wise. Le perfectionnement introduit dans leur fabrication par les nouveaux manufacturiers, consiste surtout dans l'emploi d'un acier d'une meilleure qualité, plus mince et aussi plus élastique.

Ainsi perfectionnées, l'usage des plumes métalliques s'est répandu de plus en plus, malgré les inconvéniens qu'on leur reproche de s'oxider, d'être peu élastiques, et de déchirer fréquemment le papier; mais elles ont l'avantage de n'avoir pas besoin d'être taillées, et de durer plus long-tems que les plumes d'oie, ce qui leur fait donner la préférence et en a considérablement augmenté le débit.

PLYMOUTH, ville maritime de l'Angleterre, comté de Devon, située sur le havre de son nom,

formé par la Manche, où se trouve l'embouchure du Plym, et au N.-O. celle du Tanier; à 12 lieues d'Exeter et à 70 de Londres.

C'est une des plus importantes places maritimes de la Grande-Bretagne, et où se trouve un arsenal de la marine royale des plus considérables.

Le port de Plymouth, remarquable par son étendue et sa sûreté, est également propre aux bâtimens de commerce, et peut contenir 2,000 navires de la plus grande dimension. Il contient plusieurs divisions qui portent différens noms: le Sulton-Poul, le plus petit, touche à la ville; l'entrée en est déterminée par deux jetées: il est principalement destiné aux navires marchands. Le second est le Catwater, formé par l'estuaire du Plym, garanti des vents de S.-O. Il peut contenir 500 navires. Il y entre peu de vaisseaux de guerre. L'Hamoaze est la partie méridionale de l'estuaire du Tamer; il a une lieue et demie de long et près d'un quart de large. C'est la division du port de Plymouth la plus convenable aux vaisseaux de guerre qui y sont stationnés en tems de paix. Il y a des amarrages pour 100 vaisseaux de ligne, et un plus grand nombre peuvent y trouver un bon mouillage et s'approcher des quais sans cesser d'être à flot.

Plymouth se compose de la ville de Plymouth proprement dite, située sur la rive droite et à l'embouchure du Plym, et de Plymouth-Dock, ville séparée, sur la rive gauche du Tamer, au bord de l'Hamoaze, à une demi-lieue O. de la première. Elles communiquent ensemble par le quartier de Stonehouse.

Industrie. On ne trouve à Plymouth que des fabriques qui travaillent pour les besoins de la marine, tels que des cordages, des toiles à voile, des fonderies de fer, des chantiers de construction.

Commerce. Il s'y fait un commerce assez considérable d'importation de houille, de blé, de bois de construction, de vin. C'est aussi une place d'entrepôt de denrées coloniales. En tems de guerre, elle devient un marché important pour la vente des cargaisons prises à l'ennemi. On y fait des armemens pour la pêche de la sardine et de la morue au banc de Terre-Neuve. Plymouth-Dock possède un chantier de construction et des arsenaux de marine. Le cabotage avec les ports de Londres et de Bristol y est très-actif.

POIDS ET MESURES. La loi du 4 juillet 1837 a réintégré l'uniformité des poids et mesures dans toute la France. Cette loi, qu'il est important de connaître, contient les dispositions suivantes:

Art. 1er. Le décret du 12 février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé.

Art. 2. Néanmoins, l'usage des instrumens de pesage et de mesurage confectionnés en exécution des art. 2 et 3 du décret précité, sera permis jusqu'au 1er janvier 1840.

Art. 3. A partir du 1er janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures établis par les lois des 18 germinal an III et 19 frimaire an VIII, constitutives du système métrique décimal, seront interdits sous les peines portées par l'art. 749 du Code pénal.

Art. 5. A compter de la même époque, toutes dénominations de poids et mesures autres que celles portées dans le tableau annexé à la présente loi et établies par la loi du 18 germinal an III, sont interdites dans les actes publics ainsi que dans les affiches et les annonces.

Elles sont également interdites dans les actes sous-seing privé, les registres de commerce et autres écritures privées, produits en justice.

Les autres articles ne concernent que le mode d'exécution de la loi.

Mais, à partir du 1er janvier 1840, les nouveaux instrumens qui seront fabriqués ne pourront être admis et poinçonnés, s'ils ne sont confectionnés sur les modèles déterminés.

A cet effet, une ordonnance du 16 juin 1839, en confirmant les dispositions de la loi ci-dessus, prescrit en outre ce qui suit:

Art. 1er. A dater du 1er janvier 1840, les poids, mesures et instrumens de pesage et de mesurage, ne seront reçus à la vérification première qu'autant qu'ils réuniront les conditions d'admission indiquées dans les tableaux annexés à la présente ordonnance.

Art. 2. Les poids, mesures et instrumens de pesage portant la marque de vérification première, et qui réuniront d'ailleurs les conditions exigées jusqu'ici, seront admis à la vérification périodique, savoir:

Les mesures décimales de longueur, après qu'on aura fait disparaître les divisions et les noms relatifs aux anciennes dénominations;

Les mesures décimales pour les matières sèches, quelle que soit l'espèce de bois dont elles seront construites:

Les mesures décimales en étain, quel que soit leur poids;

Les poids décimaux en fer et en cuivre, quelle que soit leur forme, après qu'on aura fait disparaître l'indication relative aux anciennes dénominations, et pourvu qu'ils portent sur la surface supérieure les noms qui leur sont propres;

Les poids décimaux en fer et en cuivre, portant uniquement leurs noms exprimés en myriagrammes, kilogrammes, hectogrammes ou décagrammes;

Les poids décimaux à l'usage des balances-bascules, pourvu qu'ils ne portent pas d'autre indication que celle de leur valeur réelle;

Enfin, les romaines dont on aura fait disparaître les anciennes divisions et dénominations, pourvu qu'elles soient graduées en divisions décimales et reconnues oscillantes;

Les poids et mesures décimaux placés dans une des catégories qui précèdent, ne pourront être conservés par les assujettis qu'autant qu'ils auront subi, avant l'époque de la vérification périodique de l'année 1840, les modifications exigées. Ces poids et mesures pourront être rajustés, mais ils ne devront pas être remontés à neuf.

Art. 3. Tous les poids et mesures autres que ceux qui sont provisoirement permis par l'art. 2 de la présente ordonnance, seront mis hors de service à partir du 1er janvier 1840.

Art. 4. Il sera déposé, dans tous les bureaux de vérification, des modèles ou des dessins des poids et mesures légalement autorisés, pour être communiqués à tous ceux qui voudront en prendre connaissance.

N° 1. *Mesures de longueur.*

Double décamètre, décamètre, demi-décamètre, double mètre, mètre, demi-mètre, double décimètre, décimètre.

Ces mesures devront être construites en métal, en bois ou autre matière solide.

Elles pourront être établies dans la forme qui conviendra le mieux aux usages auxquels elles sont destinées.

N° 2. *Mesures de capacité pour les matières sèches.*

Hectolitre, demi-hectolitre, double décalitre, décalitre, demi-décalitre, double litre, litre, demi-litre, double décilitre, décilitre, demi-décilitre.

Les mesures de capacité pour les matières sèches devront être construites dans la forme cylindrique, et auront intérieurement le diamètre égal à la hauteur.

N° 3. *Mesures de capacité pour les liquides.*

Les noms et la forme affectés aux mesures de capacité pour les matières sèches, dans le tableau n° 2, serviront de règle pour la construction des mêmes mesures employées pour les liquides, depuis l'hectolitre jusqu'au demi-décalitre inclusivement. Elles pourront être établies en cuivre, tôle ou fonte, mais sous la réserve expresse de prévenir par l'étamage, ou autre procédé analogue, toute altération ou oxidation de nature à présenter des dangers dans l'usage de ces sortes de mesures.

Les mesures du double litre et au dessous devront être construites exclusivement en étain, et auront intérieurement la hauteur double du diamètre; elles auront le poids déterminé ci-après comme minimum obligatoire pour chacune des espèces de mesures.

NOMS DES MESURES.	POIDS DES MESURES EN GRAMMES.		
	Sans anses ni couvercles.	Avec anses sans couvercles.	Avec anses et couvercles.
Double litre . . .	1.350	1.700	2,200
Litre	900	1.100	1.350
Demi-litre. . . .	525	650	820
Double décilitre.	280	335	420
Décilitre	145	180	240
Demi-décilitre . .	85	110	140
Double centilitre.	45	60	5
Centilitre.	25	35	50

Le titre de l'étain employé pour la fabrication des mesures reste fixé à 83 centièmes 5 millièmes, avec une tolérance de 1 centième 5 millièmes; ainsi, le métal dont les mesures seront fabriquées ne doit pas contenir moins de 82 centièmes d'étain pur, et plus de 18 centièmes d'alliage.

N° 4. *Poids en fer.*

Les poids devront être construits en fonte de fer; leurs noms sont indiqués ci-après, ainsi que la dénomination abréviative qui devra être inscrite sur chacun d'eux, en caractères lisibles.

NOMS DES POIDS.	DÉNOMINATIONS qui doivent être indiquées sur la surface supér.
50 kilogrammes.	50 kilog.
20 kilogrammes.	20 kilog.
10 kilogrammes.	10 kilog.
5 kilogrammes.	5 kilog.
Double kilogramme. . . .	2 kilog.
Kilogramme.	1 kilog.
Demi-kilogramme	Demi-kilog. 5 hectog.
Double hectogramme. . .	2 hectog.
Hectogramme.	1 hectog.
Demi-hectogramme. . . .	1/2 hectog.

Les poids en fer de 50 et de 20 kilogrammes devront être établis en forme de pyramide tronquée, arrondie sur les angles, et ayant pour base un parallélogramme.

Les autres poids en fer, depuis celui de 10 kilogrammes jusqu'au demi-hectogramme inclusivement, devront être établis en forme de pyramide tronquée, ayant pour base un hexagone régulier.

N° 5. *Poids en cuivre.*

Les poids en cuivre sont indiqués ci-après, ainsi que la dénomination qui devra être inscrite sur chacun deux.

NOMS DES POIDS.	DÉNOMINATIONS qui doivent être appliquées sur la surface supér.
20 kilogrammes.	20 kilogrammes.
10 kilogrammes.	10 kilogrammes.
5 kilogrammes.	5 kilogrammes.
Double kilogramme. . . .	2 kilogrammes.
Kilogramme.	1 kilogramme.
Demi-kilogramme. . . .	500 grammes.
Double hectogramme. . .	200 grammes.
Hectogramme.	100 grammes.
Demi-hectogramme. . . .	50 grammes.
Double décagramme. . .	20 grammes.
Décagramme	10 grammes.
Demi-décagramme	5 grammes.
Double gramme.	2 grammes.
Gramme.	1 gramme.
Demi-gramme.	5 décig.
Double décigramme . . .	2 décig.
Décigramme.	1 décig.
Demi-décigramme	5 centig.
Double centigramme . . .	2 c. g.
Centigramme.	1 c. g.
Demi-centigramme	5 m. g.
Double milligramme. . .	2 m.
Milligramme	1 m.

La forme des poids en cuivre, depuis et compris celui de 20 kilogrammes jusqu'au gramme, sera celle d'un cylindre surmonté d'un bouton; la hauteur du cylindre sera égale à son diamètre pour tous les poids, jusqu'à celui de 5 grammes inclusivement; la hauteur de chaque bouton sera égale à la moitié du diamètre du cylindre qui le supporte.

N° 6. *Instrumens de pesage.*

Les instrumens de pesage sont:

1° Les balances à bras égaux; 2° les balances-bascules; 3° les romaines.

Vérification des poids et mesures. Une ordonnance du 17 avril 1839, relative à la vérification des poids et mesures, d'après l'art. 8 de la loi du 4 juillet 1837, porte qu'une ordonnance royale règlera la manière dont s'effectuera la vérification des poids et mesures.

Comparaison des poids de commerce de différens pays.

Nous avons pensé qu'il serait utile de donner la comparaison des poids des principales places de commerce des différentes parties du monde, avec ceux de Hollande en as ou aas, dont 5,120 font le marc de 8 onces, poids de troy, avec lequel on pèse l'or et l'argent; tandis que la livre commerciale pèse 40 as de plus que la livre troy. Quant à la réduction en grammes français, l'on sait que

1,000 grammes font un kilogramme, et que celui-ci équivaut à 2 livres 0 once, 5 gros 35, 15 grains poids de marc, ou à 2 livres 9 onces 8 deniers 2 grains poids troy anglais, le gramme français pesant 18,82715 grains du poids français, ou 15,434 grains du poids troy anglais. Il sera aisé, d'après ces données, de calculer et de réduire tous les poids du tableau suivant en poids, soit de Hollande, soit de France, soit en poids d'Angleterre, la livre anglaise poids troy contenant 373,202 grammes, et celle avoir du poids 453,544 grammes anglais.

TABLEAU *de la réduction des poids de commerce des principales places du globe en as de Hollande, et grammes du poids métrique de France.*

Poids de commerce.	As de Holl.	Grammes.
Achem, catti	19981	860,088
Agra, livre 1)	10188	489,533
Agra, livre 2)	7641	367,150
Alger, rotolo	11250	540,562
Alger, mitigal	97	4,660
Amberg, livre	12480	599,664
Aran, livre	9926	476,560
Aran, livre	10167	488,524
Aurich, livre 1)	10336	496,644
Aurich, livre 2)	11370	546,328
Barleta, liv. peso grosso	17608	846,064
Bassora, dramo	66,4	3,190
Bautzen, liv.	9020	433,411
Betelfaki, mon.	19281	926,452
Beyersdorf, livre	10608	509,714
Biel, livre	9811	471,418
Boitzenbourg, livre	10056	483,190
Bonn, livre	9730,5	467,550
Bonn, marc	4862	233,619
Brescia, libra	6059	291,135
ou	6810	327,220
Caire (le), mina	12406	596,108
Caire (le), rotolo	8971	431,057
Caire (le), harsela	20560	987,908
Calemberg, livre	10127	486,602
Camenz, livre	9687	465,460
Campen livre	9787	470,265
Canaries (îles)	9564	459,550
Candie, rotolo 1)	10957	526.484
Candie, rotolo 2)	7115	341.876
Capoue, libra	5902	283,591
Chine, catti à 16 tail.	12800	615,040
Civita-Vecchia, livre	7101	341,203
Côme, livre	6456	310,210
Cracovie, livre	8423	304,725
Crema, libra grossa	12986	623,977
Crema libretta	5566	267,446
Chypre, rotolo	49800	2392,890
Chypre, oka	26560	1275,208
Coromandel, segra	5788	278,113
Damas, rotolo	37333	1793,850
Dinkelsbuhl, livre	10200	490,110
Eger, livre	12839	616,913
Erlangen, livre	10608	509,714
Fano, livre	6934	333,178
Ferrare, lira	7060	339,233
Fez, rotolo	9787	470,265
Flensbourg, livre	10059	483,335
Forli, livre	6854	329,335
Freyberg, livre	11166	536,526
Gaeta, livre	6138	294,930
Gefrees, livre	10770	517,498
Gessenay, livre	11448	550,076
Goerliz, livre	9020	433,411
Grenade, livre 1)	10391	499,288
Grenade, livre 2)	9248	444,366
Guinée, livre	9420	452,631
Haarbourg, livre	10127	486,602
Hasfurth, livre	10608	509,714
Hull, livre	9960	478,578
Japon, catty	12353	593,561
Java, catty	12800	615,040
Kiel, livre	9916	476,464
Kitzingue, livre	10608	509,714
Lacédémone, livre	9408	452,054
Lauban, livre	8791	418,948
Lenezie, livre	8429,6	405,060
Lensbourg, livre	10995	528,288
Linz, livre	11787	566,345
Lithuanie, livre	7798	374,694
Lobau, livre	9716	466,854
Lublin, livre	8288	398,238
Madère, livre	9066	435,621
Mahon, livre	9255	444,702
Malabar, *bis*	28537	1371,202
Malacca, catty	12800	615,040
Mansfeld, livre	9716	466,854
Massa, livre	7258	348,746
Masulipatnam, segro	5788	278,113
Mecque et Médine	9632	462,818
Mecklenbourg, livre	10056	483,191
Meissen	9822	471,947
Memel	8594	412,940
Memmingen	10655	511,972
Moka, maon	27845	1337,952
Monaco, livre	6894	331,257
Morée	24948	1198,751
Mulhausen	9728	467,430
Munchberg	10770	517,499
Murcie	9047	434,708
Negroponte	11138	535,181
Neuhof	10608	509,714
Neustadt s. l'Aisch	10608	509,714
Newcastle	10080	484,344
Nordhausen	7716	466,854
Novi	6894	331,257
Ochsenfurt	10608	509,714
Oran	10483	503,708
Ormus, segra	6304	302,907
Osternobe	10608	509,714
Paderborn	9916	476,464
Passau	9996	480,308
Pekin	12482	599,760
Pegu, *bis*	31981	1536,688
Perse, ratel	7964	382,671
Pérouse	7257	348,699
Petricau	8429,6	405,060
Petterlingen	10522	505,582
Pise 1)	6779	325,731
Pise 2)	7127	342,452
Pistoie	6554	314,920
Pondichéry, *bis*	30564	1468,600
Pontremoli	7145	343,317
Posen 1)	8288	398,238
Posen 2)	8693	417,699
Presbourg	11616	558,148
Quéda, catti	15299	735,117
Ravenne	6233	299,495
Rava	8741,8	420,043
Recarnati	6857	329,478
Reggio	6866	329,910
Rhodes	49778	2391,832
Rothenbourg sur le Tauber	10608	509,714
Roverède	7088	340,578
Salé	9728	467,430

Poids de commerce.	As de Holl.	Grammes.
Saragosse	6485	311,605
Sayd, rotolo d'Acre	49582	2382,415
Sayd, rotolo de Damas	38768	1862,802
Schweinfurt	10608	509,714
Scio	10310	495,396
Siam, catty	12768	613,502
Sienne	6690	321,455
Spire	10608	509,714
Stade	9886	475,023
Sumatra, catty	26538	1275,151
Surinam	10280	493,954
Syracuse	6800	326,740
Syrie	12292	590,630
Tanger	10011	481,028
Téneriffe	9555	459,118
Tetuan	14756	709,025
Thorn	8766	421,206
Thun	11191	537,727
Tortose	6339	304,589
Trévise 1)	10752	516,633
Trévise 2)	7074	339,905
Tripoli en Barbarie	10584	508,561
Tripoli en Syrie, rotolo	37800	1816,290
Tripoli en Syrie, oka	25200	1210,860
Tunis 1)	10328	496,260
Tunis 2)	10295	494,675
Vicence 1)	9274	445,615
Vicence 2)	6304,5	302,931
Windau	8598	413,134
Windesheim	10608	509,714
Wittenberg	9716	466,854
Wunsiedel	14759	709,170
Yverdun	11232	539,698
Yvica	9633	62,866
Zittau	9375	50,468
Zoffingue	10363	498,086

Poids de l'or et de l'argent.

Achem, tail à 16 mas à 4 coupang	199,8	9,601
Alexandrie, drachme à 16 quirates à 4 grains	66,4	3,190
Alger, mitigal	97	4,660
Ambon, tail à 16 mas	614,4	29,522
Bantam, tail à 2 1/2 réaux	1422,2	68,336
Bassora, chaqui à 100 miscal à 1 1/2 drachmes	9700	466,085
Bengale, tola d'or	227 1/2	10,931
Bengale, tola d'argent	242 3/4	11,664
Bengale, tola pakka	286	13,743
Bengale, tola katja	244,3	11,738
Bengale, massa à 8 netty	23,9	1,148
Bengale, netty à 8 nely	3	0,144
Bornéo, tail	1047,6	50,596
Bonn, marc	4862	233,619
Caire, drachme	64 1/2	3,171
Chine, tail à 10 mas	781	37,527
Cracovie, marc	4138	198,830
Delhy, tola à 32 waal	242,1	11,633
Ferrare, marc	4893	235,108
Georgie, miscal de Perse	119,4	5,737
Jamby, tail à 16 mas	51,7	2,483
Japon, tail à 10 mas	782,8	37,613
Coromandel, seyra	5788	278,113
Coromandel, pagode	71,2	3,420
Macassar, tail à 16 mas	827,4	39,756
Malabar, seyra	57,88	78,113
Malabar, roupie	241,2	11,589
Malabar, pagode	71,2	4,420
Malacca, tail à 16 mas	967,1	46,469
Masulipatnam, seyra	5788	278,113

Poids de l'or et de l'argent.	As de Holl.	Grammes.
Moka, wakega à 10 casias	658,25	31,628
Nigritie, akey	27	1,297
Padang, tail à 16 mas à 700 rachin	853,2	40,995
Palembang, tail	1280	61,504
Patna, roupie	240,9	11,575
Pegu, tual	300	14,415
Perse, derhem à 2 miscal	193,2	9,282
Perse, miscal à 6 dang	96,6	4,641
Pondichéry, seyra	5788	275,113
Pondichéry, roupie	237,5	11,411
Pondichéry, pagode	71,2	3,420
Siam, tail	1216	58,429
Siam tual	304	14,607
Sienne, once	581,8	27,955
Smyrne, drachme	66,6	3,199
Sumatra, tail à 16 mas	853,2	40,995
Ternate, réel	568,9	27,335
Timor, tail à 10 mas	782,2	37,584
Tripoli, metecul	99,4	4,777
Tunis, once	656	31,520
Wilda, marc	4053	194,746

Poids de perles et de bijoux.

Alger, mitigal	97	4,660
Bengale, pakka retty	3,673	0,176
Coromandel, mangal	5,632	0,271
Delhy, retty	1,2/3	0,080
Livourne, carat	4,086	0,196
Surate, tang	83,57	4,015
Tunis, once	656	31,520

Poids d'Allemagne. Il y a plusieurs poids en Allemagne. Le marc de Cologne, qui vaut 8 onces ou 16 loths, est le plus usité. L'once de ce marc est égale à 7 gros 46 grains 12/32e de grains du poids de marc. Le loth se divise en 4 quintains, et celui-ci en 4 pfennings.

Poids d'Angleterre. Il y en a de deux sortes. La livre avoir du poids, dont on se sert pour les grosses marchandises et les comestibles, et la livre de troy, dont on se sert pour l'or, l'argent, les pierreries.

La livre avoir du poids se divise en 16 onces, l'once en 16 drachmes. Cette livre répond à 14 onces 6 gros 42 grains du marc de France.

La livre de troy se divise en 12 onces, l'once en 20 deniers ou *penny-weights*, le denier en 24 gr. Cette livre répond à 12 onces 1 gros 37 grains du marc de France.

La livre avoir du poids pèse 14 onces 11 deniers 15 grains et demi du poids de troy.

Poids de Berlin ou de Prusse. Il se divise comme celui de Cologne en 16 loths; en demi, quart, huitième, 1/32e, etc., de loth.

Les 16 loths ou le marc, poids de Berlin, répondent à 7 onces, 5 gros, 16 grains du marc de France.

Poids de Berne. Il y en a trois sortes : 1° celui des orfévres, de 16 loths, qui répondent à 1 marc 1 demi gros et 4 grains poids de marc de France; 2° le poids des marchands, composé de 32 loths qui répond à 2 marc 1 once 1 demi gros 6 grains poids de France; 3° le poids des apothicaires, composé de 16 loths, qui répondent à 7 onces 5 gros et demi 26 grains du poids de marc.

Il faut observer que le poids marchand, composé du même nombre de loths, varie en pesanteur dans les différens cantons de la Suisse.

Poids de Castille ou d'Espagne. Le marc de Castille répond à 7 onces 4 gros 8 grains du marc

de France. Il se divise en 8 onces, chacune de 7 gros et demi 1 grain poids de marc de France.

Poids de Cologne. Les 16 loths qui composent le marc de Cologne répondent à 7 onces 5 gros 11 grains du poids de marc de France.

Poids de Danemarck. Ce poids, qui est de 16 loths, répond à 7 onces 5 gros et demi 10 gr. 1 tiers poids de marc de France.

Poids de Florence. La livre s'y divise en 12 onces, l'once en 24 deniers, le denier en 24 grains. Cette livre répond à 1 marc 3 onces et demi gros et 20 grains du poids de marc de France.

Poids de Gênes. Il y a le petit poids, *peso sottile*, et le gros poids, *peso grosso.* Le petit poids est composé du rubo de 25 livres, la livre de 12 onces, l'once de 24 deniers, le denier de 24 grains. On s'en sert pour les matières précieuses. Cette livre répond à 1 marc 2 onces 2 gros et demi 30 grains du poids de marc de France.

La livre de gros poids est aussi composée de 12 onces; il est en usage seulement pour les grosses marchandises. Cette livre répond à 1 marc 2 onces 3 gros 5 grains du poids de marc de France.

25 livres peso grosso composent le rubo grosso et 6 rubi composent le cantaro ou quintal, qui est, par conséquent, de 250 livres peso grosso.

Poids de gramme. C'est celui qui a pour élément le gramme. D'après le système métrique, le poids de gramme est substitué à celui de marc en France. Les multiples et les sous-multiples de ce poids forment tous ceux qui suppléent aux autres; tels que le kilogr., qui répond à 2 livres 5 gros 49 grains; l'hectogr., qui répond à 3 onces 2 gros 12 grains; le myriagr., qui répond à 20 livres 7 onces 58 grains.

Poids de Hollande. Le marc, dont on fait usage dans les Pays-Bas sous le nom de poids de troy, est composé de 8 onces, l'once de 8 estertings ou engels, et l'engel de 32 as. Ce marc répond à 8 onces 21 grains poids de France.

Poids de marc. C'est celui dont on faisait autrefois usage en France et qui a été remplacé par le système métrique. La livre poids de marc se divise en 2 marcs, le marc en 8 onces, l'once en 8 gros, le gros en 3 deniers, le denier en 24 grains, d'où il résulte qu'un marc contient 4608 grains.

Poids de Portugal. La livre s'y divise, comme en France, en 2 marcs, le marc en 8 onces, l'once en 8 gros ou octaves, chaque gros ou octave en 72 grains.

L'arrobe de Portugal est de 74 marcs ou 32 liv. de Portugal. 4 font le quintal portugais. Le marc de Portugal répond à 7 onces 3 gros et demi 34 gr. poids de marc de France.

Poids de Ratisbonne. Il y en a 4 : le poids de Cronen, le poids de ducat, le poids de Goldgulden et le poids marchand. Le poids marchand est de 16 onces et répond à 2 marcs 2 onces 4 gros 6 grains du poids de France.

Poids de Russie. La livre russe est la même pour l'or, l'argent et la marchandise : elle se divise en 32 loths ou 96 solotnicks. 40 livres font 1 poud et 10 pouds composent 1 berquit ou kovit. Ainsi, le poud pèse 16,37 kil. ou 36 liv. 1 once 11 den. anglais avoir du poids.

Poids de table. On appelle ainsi l'ancien poids en usage en Languedoc et en Provence. Il est plus léger que celui du poids de marc. Quoique la livre se divise également en 16 onces, ils n'en font que 14 du poids de marc. A Lyon, la livre ne vaut aussi que 14 onces poids de marc. Cependant, la livre dont on fait usage pour la soie contient 15 onces.

Poids étalonné. C'est le poids marqué par l'autorité, après avoir été vérifié sur les poids étalons qui se conservent dans les hôtels des monnaies et chefs-lieux d'administration.

Poids publics. C'est un lieu destiné à peser les marchandises lorsqu'il y a discussion sur le poids ou lorsque le vendeur et l'acheteur le requièrent.

Poids turcs. Les poids turcs sont le cheki, l'oke ou oque, le cantar, la drachme. Le cheki est de 200 drachmes et répond à 1 marc 2 onces 3 gros 28 grains du poids de marc de France. L'oke est de 400 drachmes et répond à 2 livres 8 onces poids de marc de France ou à 3 livres 2 onces poids de table de Marseille. Le cantar ou quintal est de 44 okes et pèse 147 livres 4 onces poids de marc.

Poids brut. C'est le poids d'une marchandise tout emballée.

Poids net. C'est celui d'une marchandise sans emballage. Il est spécifié au tarif que telle marchandise paie au poids brut ou au poids net, ou bien la tare qu'il convient d'en déduire, suivant l'usage du commerce.

POILS. Filamens déliés et flexibles qui recouvrent la peau d'un grand nombre de quadrupèdes. Il y a autant de sortes de poils qu'il y a de différentes races d'animaux, dont ils sont les produits, et qui reçoivent aussi divers noms, suivant leur nature. Ainsi, quand le poil est très-dur et long, comme dans le porc et le sanglier, on l'appelle soie; mais, lorsqu'il est lisse, plus ou moins long, et qu'il n'a aucun duvet à sa racine, on le nomme *crin.* Quand il est un peu moins dur que le crin, lisse, luisant, plus ou moins garni de duvet à sa racine, il se nomme *poil*, proprement dit.

Le bœuf porte du crin à la queue; le cheval à la queue et à la crinière, et tous les deux ont du poil sur le reste du corps; le chien est couvert de poil, avec peu ou point de duvet; le lièvre est couvert de poil et de duvet. Dans l'espèce *chèvre*, quelques variétés ne portent que du poil sans duvet; mais la plupart des autres portent poil et duvet. Parmi ces dernières, la plus précieuse est celle du Thibet, dont le duvet abondant, long et soyeux, appelé *cachemire*, sert à la fabrication des tissus connus sous le même nom.

Tous les animaux portant soie, crin, poil, laine et duvet, sont sujets à produire un poil défectueux, privé de sève, qui ne se prête ni à la teinture, ni à la filature, et qu'on nomme *jarre.*

On a traité précédemment des laines. Il va être parlé des poils et des duvets. Tout ce qui rentre dans les soies et les crins se trouvera détaillé à chacun de ces articles.

Poil de cachemire. Nous venons de dire que ce poil est la dépouille d'une chèvre du Thibet. Il paraît sous deux formes dans le commerce.

Sous le nom de *poil de chèvre* ou *laine de cachemire*, il s'introduit en France, tantôt brut, c'est-à-dire chargé encore du poil improprement appelé jarre, et tel qu'il a été détaché de la peau de l'animal, tantôt, et le plus fréquemment, dégagé du poil, ou du moins de la plus grande partie du poil. En cet état, il est, comme nous le disons plus haut, long et soyeux, de couleur blanche, grise ou rousse. Le cachemire blanc est d'une nuance légèrement cendrée et devient, aux apprêts, d'un très beau blanc.

La plus grande partie du cachemire blanc s'emploie, après avoir été peignée, à la fabrication des tissus. Le gris et le roux entrent aussi dans la fa-

brication des tissus; mais la plus grande quantité sert à la chapellerie.

Le poil de cachemire est expédié en balles de toile fine, recouvertes de nattes, du poids de 100, 150, et quelquefois 200 kilog.

Poil de chevron. Poil d'une chèvre noire ou rousse, du Levant et du pays d'Angora.

Ce poil se récolte sous la forme d'une toison noire, brun foncé ou rousse, formée : 1° de poils longs, droits, fins au bout, plus foncés en couleur et plus raides à la racine; 2° d'un duvet, plus ou moins fin et doux, dont la longueur varie depuis 25 à 40 millimètres (1 pouce à 1 pouce 1/2), qui se trouve implanté dans la peau de l'animal et sous le poil qui forme la toison. Ce duvet, plus ou moins bien dépouillé du poil qui le surmonte, est apporté en Europe, où on l'appelle improprement poil de chameau.

Dans le commerce, on classe le poil de chevron de la manière suivante :

Première qualité. — *Travail anglais.* Ce poil est fin, propre, bien éjarré. Les balles qui le contiennent portent la marque A A.

Seconde qualité. — *Travail hollandais.* Qualité inférieure à la précédente. Les balles sont marquées H.

Troisième qualité. — *Travail français.* Poil plus court, plus grossier que le précédent, et d'une nuance un peu plus pâle que celui des deux premières qualités.

Quatrième qualité. *Chameau*, ou mieux, *chevron d'Alep.* Nuance encore plus pâle.

On distingue encore : la *toison de chevron roux*, qui, plus ou moins dégagée de son jarre, est équivalente à la meilleure qualité de travail français.

La *toison de chèvre noire* est un peu plus grossière que la précédente.

Les *pelotes noires et pelotes rousses,* lainage de même genre que le précédent, mais de qualité inférieure, et qui est introduit en petites pelotes.

D'autres qualités, plus basses encore, et qui sont le rebut des sortes précédentes, se vendent sous le nom de *chameau grossier, gris et roux.*

Le poil de chevron sert à la chapellerie, et est quelquefois employé au tissage.

Il est expédié en balles de toile recouvertes d'un tissu de crin.

Poil de vigogne. Dépouille d'un animal particulier au Pérou, qui habite les croupes les plus élevées et les moins accessibles des Cordilières.

Le poil de vigogne est en brins très-fins, très-soyeux, de couleur blanc-cendré, brun-rougeâtre, et fin rouge. Cette couleur est la plus estimée.

Ce produit est employé en chapellerie fine et en draperie.

On l'expédie en balles irrégulières.

Il vient de Buénos-Ayres du poil de vigogne beaucoup moins estimé que celui du Pérou.

Poil de chameau. Dépouille du chameau et du dromadaire, que l'on tire de l'Arabie, de l'Egypte et de la Syrie.

Le poil de chameau est d'un gris-rougeâtre plus ou moins foncé, délié, moelleux, difficile à filer fin, et dur au feutrage.

Il s'emploie pour la chapellerie commune et quelques grosses étoffes.

Il est expédié en balles irrégulières.

Poil de blaireau. Dépouille d'un quadrupède de la famille des ours et de l'ordre des carnassiers, originaire des climats tempérés de l'Europe, et qui n'est guère répandu au delà de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Pologne, de l'Angleterre, et qu'on trouve encore en Suède, en Norwège, dans les terres montueuses qui bordent le Volga, en Bulgarie, ainsi que sur les bords du Jaïk.

Le poil de blaireau est dur, ferme, cassant et sans élasticité, long d'environ 40 millimètres (18 lignes), presque blanc en dessus et presque noir en dessous, singularité qui ne se remarque que dans quelques quadrupèdes de la famille des ours.

Il sert à la brosserie et à la fabrication des pinceaux.

Il arrive, attaché à la peau de l'animal, en balles de tout poids.

Poil de bouc blanc (du Levant et de Barbarie). Dépouille du menton et du dos de l'animal.

Ce poil est d'un beau blanc mat assez fin, doux et soyeux au toucher. Les brins dont il se compose ont de 110 à 220 millimètres (4 à 8 pouces) de longueur.

Il est employé dans la brosserie.

Ce poil est expédié en caisses de bois blanc de 100 à 150 kilog.

Il y a encore un grand nombre de poils d'autres animaux dont nous pourrons faire mention, tels que les poils de castor, de loutre, de lièvre, de lapin, de chèvre, que l'on trouvera décrit à leur ordre alphabétique.

Commerce. Le commerce des poils, soit filés, soit non filés, est d'une très-grande étendue pour les manufactures qui en consomment une très-grande quantité, comme on le voit par le tableau suivant des importations en France, d'après le registre de la douane.

Importations en France en 1837.

1° De poils de chameau, d'autruche et de phoque, 56,371 kilogrammes, ayant une valeur officielle de.	450,968 f.
2° De porc et de sanglier, en masse, 36,619 kil., ayant une valeur officielle de	164,785
Id. en bottes de longueurs assorties, 198,557 kil., ayant une valeur officielle de.	893,506
3° Poils de vache et autres plocs, 41,479 kil., ayant une valeur officielle de.	20,739
4° Poils de lapin, 285 kil., ayant une valeur officielle de.	11,400
5° Poils de blaireau en bottes de longueurs assorties, 188 kil., ayant une valeur officielle de . .	7,520
6° Poils de lièvre et de castor, 20,387 kil., ayant une valeur officielle de.	813,080
7° Duvet de cachem. brut, 38,407 k. ayant une valeur officielle de. .	1,536,280
8° Autres poils, 158,219 k., ayant une valeur officielle de.	6,328,760
Valeur totale.	10,348,738 f.

Exportations. Quoique les exportations n'aient pas été aussi considérables, néanmoins, on remarque dans le registre de la douane celle des poils de lièvre et de castor, s'élevant à 66,692 kil., ayant une valeur officielle de 2,667,680 fr., et d'autres poils, 7,840 k., d'une valeur de 312 mille 600 fr.

POIL DE CHÈVRE. On appelle ainsi un tissu

fait de poil de chèvre d'angola, que l'on employait principalement pour gilets en Angleterre, d'où l'usage s'est introduit en France. La trame était en laine peignée et la chaîne en poil de chèvre, quelquefois mêlée de coton. Reims s'était distinguée dans cette fabrication jusqu'à l'époque où l'introduction des métiers à la Jacquard, à Roubaix, en a fait le centre de cette industrie. Mais les Anglais, possédant la laine peignée nécessaire à cette fabrication, n'en ont pas moins conservé l'avantage du débit de leurs tissus dans les marchés de l'étranger par la médiocrité de leurs prix, et ils ont continué d'en exporter une grande quantité en Allemagne, en Italie, en Prusse, en Hollande et même jusqu'en France, tandis que les exportations des poils de chèvre de France ont été peu de chose. Les pièces sont d'environ 20 à 25 aunes en Angleterre, 30 yards, soit 21 aunes. On avait abandonné l'usage de cette étoffe, mais, depuis quelques années, on l'a repris, sa solidité étant incontestable.

POINÇON, petit instrument d'acier qui sert à imprimer d'une marque particulière les ouvrages d'orfévrerie. *Voyez* Titre.

POINT DE DENTELLE, nom que l'on donne à la dentelle de Bruxelles et d'Alençon faite à l'aiguille. On donne aussi le nom de point aux dentelles les plus belles faites au fuseau, pour les distinguer des autres : en ce sens, on dit point d'Angleterre, point de Malines, point d'Argentan, etc.

Le point de Bruxelles est ce qu'il y a de plus beau en ce genre, soit pour la richesse de l'invention, soit pour le goût et la perfection du travail. Il s'exécute avec la même diversité d'ouvriers, avec les mêmes qualités de fils, et exige les mêmes soins que la dentelle; ce point se travaille à l'aiguille. Si quelquefois on exécute les fonds au fuseau, ce qui donne au point une qualité inférieure, les fleurs sont néanmoins toujours faites à l'aiguille. Ainsi, il y a deux sortes de réseaux dans cette dentelle de point : le réseau à l'aiguille et le réseau au fuseau. Le réseau à l'aiguille est d'environ moitié plus cher que le réseau au fuseau. Le point de Bruxelles est la première de toutes les dentelles et aussi la plus chère.

Le point d'Alençon s'exécute à l'aiguille comme celui de Bruxelles, mais il lui est inférieur par le goût et la délicatesse de l'exécution. Cette dentelle pêche surtout par le cordon des fleurs, qui est fort gros, et qui grossit encore à l'eau et emporte la dentelle ; on serait en droit d'exiger plus de variété dans les fonds.

Les Anglais sont parvenus à imiter, quoique très-imparfaitement, la dentelle de Bruxelles; leur point est fabriqué au fuseau, dans le goût de la dentelle de Bruxelles, pour le dessin; mais le cordon de la bordure des fleurs n'a point de solidité. Pour donner de la réputation à leurs manufactures, ils achètent souvent des dentelles de Bruxelles, qu'ils vendent à toute l'Europe sous le nom de point d'Angleterre.

Aujourd'hui, qu'on est parvenu en Angleterre à fabriquer des dentelles à la mécanique, comme on fabrique du tulle, on n'attache plus une si haute importance aux différens points de la dentelle, comme autrefois. Le bon marché l'emporte partout sur les progrès de l'art.

POINTE-A-PITRE (La), ville de la Guadeloupe, située sur la côte S.-O. de la Grande-Terre, au S.-E. de la rivière Salée, à 12 l. de la ville de la Basse-Terre. Pop., environ 20,000 hab. Le port, l'un des plus sûrs des Antilles, a une entrée difficile; mais, une fois entrés, les bâtimens peuvent aborder jusqu'aux quais. Mais l'eau manque, et les marais environnans rendent le climat malsain.

Productions. On y cultive, comme dans toute la colonie, le cacao, le caféier, mais principalement la canne à sucre, dont les produits ont été, en 1835, 36,335,241 kil. pour toute la colonie; tandis que la récolte du café n'a été que de 1,004,372 kil.; celle du coton de 80,464 kil.; celle du cacao de 28,021 k.; celle du girofle, 345 k., et celle du tabac, 3,777 kil. Tous ces précieux produits ont alimenté le commerce avec la métropole.

POIRÉ, jus que l'on extrait des poires de la même manière que celui des pommes pour faire le cidre. Le poiré de la Basse-Normandie est le plus estimé des amateurs de cette boisson.

POIRES. La poire est un fruit à pépins et à péricarpe charnue, dont on distingue jusqu'à quatre-vingts espèces différentes entre elles par leur forme, leur grosseur, leur couleur, leur saveur et leur odeur.

Poires tapées. Pour favoriser le commerce des poires, on prépare aux environs de Reims et de Tours des poires que l'on appelle tapées. On prend celles de Rousselet de préférence. On les fait cuire dans de l'eau jusqu'à ce qu'elles soient amollies; ensuite, on les pèle, on les range sur des claies, la queue en haut; elles jettent un sirop que l'on conserve : on les porte dans un four médiocrement chaud où on les laisse pendant douze heures. Alors, on les trempe dans le sirop qu'elles ont rendu, auquel on ajoute un peu de sucre, un peu de cannelle, de girofle, et un peu d'eau-de-vie. On les porte de nouveau au four et on réitère deux fois cette opération. Ensuite, étant suffisamment refroidies, on les entasse dans des boîtes oblongues de sapin garnies de papier blanc, et on les conserve dans un lieu sec : il s'en fait en hiver une grande consommation à Paris.

POIS. Fruit légumineux d'une plante que l'on cultive en grand, soit pour l'alimentation de l'homme ou des animaux domestiques. Les pois se consomment, soit en grains verts ou secs, soit réduits en farine, et leurs fanes vertes ou desséchées donnent une bonne nourriture au bétail.

POIS CHICHES ou Pois bécu. Les fruits sont des gousses courtes qui ressemblent à des vessies; elles renferment des pois dont la forme approche de celle de la tête d'un bélier : le nom de *bécu* lui vient de ce que le pois est relevé d'une petite bosse qui a la forme d'un bec; la couleur de ce pois est d'un rouge jaunâtre.

Les pois font un article important du commerce des grainetiers, qui en vendent une grande quantité cassés, qu'on envoie principalement de Noyon (Eure-et-Loir).

POISSONS. On distingue les poissons en deux grandes classes, suivant la nature des eaux qui les alimentent : en poissons d'eau douce et en poissons d'eau de mer.

Les poissons fournissent de grandes ressources pour la subsistance des hommes et plusieurs objets importans d'industrie et de commerce.

Il n'y a pas de pays au monde où l'on consomme une aussi grande quantité de poissons que la Hollande; il est vrai qu'il n'y a pas de pays où il y ait un si grand nombre de canaux, de rivières et d'étangs, ainsi qu'une étendue de côtes aussi consi-

dérable, baignée par autant de golfes, de bras de mer et des mers intérieures, où la pêche est abondante.

Commerce du poisson à Arkhangel. L'arrivage des navires chargés de poisson commence ordinairement vers la fin du mois d'août et la première quinzaine de septembre; leur nombre s'élève à 600. En Norwège, on échange le poisson contre des farines : il s'en vend aussi argent comptant. On en échange contre du lin, du sel, des toiles, des chandelles et autres articles. Ce commerce porte le nom de foire, et il forme le principal objet des spéculations de la population du gouvernement d'Arkhangel. En 1834, il est arrivé de la pêche sur la côte russe, connue sous le nom de *Mourmane*, 457 navires chargés de poissons, et de la seconde, près d'Arkhangel, 76. Tot., 533 arrivages. Leurs cargaisons formaient 278,535 pouds et 24,686 barils de poissons salés; 35,876 pouds de poissons séchés et plus de 15,270 pouds d'huile de poisson.

Dans les meilleures années, on pêche sur la côte Mourmane jusqu'à 15,000 pouds de turbot et 200,000 pouds de morue seulement, dont on tire 10,000 pouds d'huile. Après la pêche de la morue, celle des harengs est considérée comme la plus importante, car, dans les eaux de la côte Mourmane et de la mer Blanche, cette pêche produit en hiver et en été jusqu'à 300,000 pouds de poissons. Si les pêcheurs connaissaient l'art de les saler, ces harengs ne le céderaient en rien à ceux de la Hollande.

Le commerce du poisson n'est pas moins considérable en Norwège, principalement à Bergen, qui en est la capitale, d'où l'on exporte annuellement de 150 à 200,000 barils de poisson par an, ainsi qu'une immense quantité de stockfisch, destinés pour les ports du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, etc. On expédie aussi une quantité innombrable de homards en Angleterre.

La Hollande fait aussi un grand commerce en morue et surtout en harengs salés, qui sont fort estimés et qu'elle expédie dans tous les pays de l'Europe.

Le poisson d'eau douce ne peut être transporté au loin ni se conserver qu'au moyen de bateaux divisés en trois parties, n'ayant que celle du milieu où l'eau peut pénétrer pour y entretenir le poisson vivant.

Suivant le registre du marché de la Halle au poisson, à Paris, on y a vendu, en 1836, onze espèces de poissons d'eau douce dont le poids a été de 376,000 kil., et en outre 52,000 kilog. au moins vendu en fraude, c'est-à-dire hors de la Halle. Ainsi, la consommation s'est élevée à 428,000 kil., non compris ce qu'on appelle la marée ou le poisson de mer. Il est perçu à la Halle un droit de 5 p. 0/0 de la valeur au profit de la ville. La rétribution du facteur chargé de la vente est fixée à 1 p. 0/0. Moyennant cette rétribution, les approvisionnemens sont payés comptant. Les crédits que fait le facteur aux détaillans restent à sa charge. Les ventes sont contrôlées par des employés de l'administration, qui en tiennent écriture; ainsi, les intérêts des expéditeurs sont complètement garantis.

POISSY, bourg de France, dans la ci-devant Ile de France, département de Seine-et-Oise, à 1 l. de Saint-Germain-en-Laye et 6 de Paris.

Commerce. Poissy est renommé par un marché qui s'y tient tous les jeudis de chaque semaine, où il s'y fait un commerce considérable de bœufs, veaux et moutons pour l'approvisionnement de Paris. Ces bestiaux y sont amenés de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou, du Berry, de la Champagne, de la Picardie et de la Flandre.

Une caisse, connue sous le nom de caisse de Poissy, qui est chargée de payer comptant les vendeurs après la vente de leurs bestiaux, contribue beaucoup à en attirer à ce marché un grand nombre des provinces et de pays même très-éloignés.

POITIERS, ville de France, ancienne capitale du Poitou, chef-lieu du département de la Vienne, sur la rivière de Clain, à 25 l. de Tours, 50 d'Orléans, 52 de Bordeaux et 87 de Paris.

Productions. Blé, vins, laine, chanvre, lin, bois, bestiaux, chevaux.

Industrie. Fabriques de grosse draperie, telles que ratines, serges, raz étamines. La bonneterie fournit quantité de bas drapés et de bonnets de laine du pays. Fabriques de toile de lin, de toile de coton et de siamoises en laine et coton, fabriques de tanneries, de chamoiseries et d'eau-de-vie.

Commerce. Le commerce de cette ville est assez important : il consiste, en général, dans la vente de tous les objets de production et d'industrie, mais particulièrement dans celle du blé, de la farine, des eaux-de-vie, des cuirs forts, de la bonneterie, de la pelleterie, etc.

POIVRE. Petite baie desséchée produite par une plante sarmentente cultivée généralement dans les Indes. Le poivre se trouve en grains sphériques ou un peu allongés, de la grosseur de la vesse et souvent plus forts. Son écorce brune et ridée cache un grain blanchâtre assez dur, d'une saveur âcre et brûlante, et recouvert d'une pellicule rougeâtre et fortement adhérente.

On distingue dans le commerce le poivre en lourd, demi-lourd et léger.

Le poivre lourd, qui nous vient principalement de la côte de Malabar, est en beaux grains sphériques, réguliers, couverts d'une pellicule d'un brun marron, fine, profondément ridée, l'amande qu'elle recouvre étant bien nourrie. Cette sorte n'offre que très-peu de grains mondés. La cassure du grain présente un intérieur bien rempli, de nature farineuse et de couleur jaunâtre.

Le poivre demi-lourd a les grains moins gros et moins réguliers que ceux du poivre lourd, rides plus profondes, écorce de couleur d'un brun grisâtre. On trouve aussi dans cette sorte très-peu de grains mondés; la cassure de l'amande est plus facile, et l'intérieur, d'un jaune plus pâle que le précédent, est moins nourri et moins dur : bon nombre de grains sont vides et peu nourris.

Le poivre léger, qui vient surtout de Sumatra, est en grains inégaux entre eux, couverts d'une écorce profondément ridée et de couleur noire cendrée. Un bon nombre de grains sont mondés naturellement, et plusieurs n'offrent qu'une coque vide, ce qui produit une assez grande quantité de grabeau. En cassant un grain, on le trouve composé d'une partie carnée et verdâtre, présentant souvent au centre une partie creuse.

Poivre blanc hollandais, français ou anglais. Ce n'est que du poivre ordinaire dépouillé de son écorce par la macération et blanchi par plusieurs procédés. On l'obtient du poivre lourd, sauf l'écorce, dont il est mondé.

Poivre à queue ou *cubère.* C'est un fruit desséché d'un arbrisseau qui croît dans l'Inde, l'île de

France et celle de Java. C'est surtout de cette dernière île que le commerce le reçoit.

Le poivre à queue est à peu près de la grosseur du poivre noir; il est muni de son pédoncule, qui y est adhérent par des nervures très-prononcées. Chaque fruit contient une semence d'un gris noirâtre, d'une saveur âcre, pipéracée et brûlante. L'odeur du fruit est aromatique, et sa couleur brun grisâtre.

Poivre long, fruit desséché avant la maturité du *piper longum*, qui croît dans l'Inde, et particulièrement aux Moluques. Le poivre long est de couleur grise cendrée, gros comme une plume de cygne, long d'un pouce et demi au plus, soutenu sur un pédoncule assez long qui adhère à la tige; il est cannelé, chagriné, d'une cassure facile, formé de petits grains unis les uns aux autres et contenant chacun une petite amande sèche qui se réduit en poudre. La saveur de ce poivre est encore plus brûlante que celle du poivre ordinaire. On sépare dans le commerce les fruits longs des courts, et l'on classe ce poivre en poivre long *major* et en poivre long *minor*. Ce poivre est employé par les vinaigriers.

Poivre de Cayenne. Ce fruit, appelé piment de Cayenne, est produit par le *capsicum frutescens*, variété qui fournit aussi le poivre de Guinée : son nom indique de quelle contrée du monde il arrive. Ce poivre est une baie rouge ou verdâtre longue de 9 à 15 lignes, rétrécie à l'endroit du calice qui est en forme de godet; tandis que dans le poivre de Guinée, le calice est évasé en forme de plateau. Son odeur est très-âcre et comme animalisée, et sa saveur insupportable. Il est employé, ainsi que celui de Guinée, comme assaisonnement des mets dans les colonies, dont les habitans ont besoin d'un fort stimulant.

Poivre de Guinée. On l'appelle aussi poivre d'Inde, d'où il est originaire. Il est aujourd'hui cultivé en Afrique, en Amérique, en Provence et jusque dans les jardins. La baie est sèche, grosse et longue comme le poivre, et même plus conique, un peu recourbée à l'extrémité, lisse et luisante, d'une odeur forte, d'une saveur âcre et brûlante. Il se divise à l'intérieur en deux ou trois loges qui renferment un grand nombre de semences blanchâtres, plates et réniformes. Il est employé comme le poivre de Cayenne.

Commerce du poivre. La consommation du poivre est très-considérable dans toute l'Europe comme objet d'assaisonnement.

La compagnie des Indes orientales l'introduisit en Angleterre, d'où l'usage s'en est promptement répandu dans d'autres pays, et cette substance a formé depuis un article d'un commerce important. A mesure que le débit en Europe augmentait, le commerce a cherché de nouveaux pays de productions.

Néanmoins, quoique le poivre vienne en plusieurs endroits des Indes, il croît en plus grande abondance sur la côte de Coromandel, et c'est au comptoir de Mahé et à Cochin qu'il s'en fait ordinairement des ventes considérables par les maplets, qui sont les facteurs de ce commerce dans l'Inde.

Le poivre noir de l'Inde est de trois sortes : Malabar, Jamby et Balipatan. Ce dernier est le moins estimé, à cause de sa petitesse et de son aridité. Il faut le choisir tel que les grains ne soient pas ridés, qu'il y en ait beaucoup de blancs, et que les plus gros n'en aient point été séparés pour les blanchir.

Au reste, ce n'est plus de l'Inde ni des îles de l'Océanie seulement que l'on tire cette substance; l'île de Bourbon, de Maurice, la Guiane française et plusieurs des Antilles ont à présent des plantations de poivriers, ainsi que Bornéo, Sumatra, Siam et Malacca. Sumatra seule en produit annuellement 28 millions de livres pesant.

Importations en France. D'après le registre de la douane, les importations en France, en 1837, se sont élevées à 4,446,017 kilog., représentant une valeur officielle de 6,224,424 fr., dont la majeure partie, des Indes hollandaises, 2 300,328 kil.; des Indes anglaises, 1,125,541; des Indes françaises, 115,151; des Philippines, 557,805; des Etats-Unis, 188,463; de Cayenne, 17,900 kil.

Exportations. Elles ont été de 899,194 kilog., ayant une valeur de 1,258,871 fr., la plus grande partie pour l'Espagne, 249,079; pour l'Autriche, 199,294; la Sardaigne, 89,200; les Deux-Siciles, 50,958; la Turquie, 122,204; l'Egypte, 29,316; Alger, 33,595 kilog., etc.

POIX, résine plus ou moins épaisse qu'on ramasse sur les pins et sapins. Il y en a de plusieurs sortes dans le commerce, suivant sa couleur, son épaisseur et sa composition.

Poix blanche ou *jaune*, qu'on appelle aussi poix de Bourgogne, est d'une couleur blanchâtre et jaunâtre, dure, tenace et fusible par la chaleur. On la recueille de divers arbres de la famille des conifères, par incision. Cette substance porte aussi le nom de galipot, qui, étant fondu et purifié, s'appelle poix blanche; et la poix jaune est tout simplement du galipot qui a été coloré par son contact avec la lumière. *Voy.* Galipot. La poix grasse est du galipot sec que l'on a liquéfié avec de la térébenthine commune.

Poix minérale, matière bitumineuse d'une consistance demi-fluide, qui a été nommée ainsi par son analogie, sa couleur et ses propriétés avec la poix, et parce qu'on la trouve parmi les minéraux. *Voy.* Pissasphalte.

Poix de montagne. C'est l'asphalte, ou bitume ainsi nommé par son analogie avec la poix noire, et que l'on ramasse dans l'intérieur de quelques montagnes.

Poix noire ou *navale*. Elle est le produit des matières résineuses restées dans les filtres qui ont servi à purifier le galipot et la térébenthine, et auxquels on ajoute les copeaux des arbres pins et sapins que l'on a incisés pour avoir cette résine liquide. Pour rendre cette poix marchande, on lui donne une cuisson dans une chaudière de fonte, afin qu'elle acquière de la consistance, et on la coule dans des moules formés dans de la terre noire, où on la laisse refroidir. On s'en sert pour enduire les cordages, en la mêlant avec du brai gras, du goudron et de l'huile de poisson; alors elle prend le nom de poix navale. La poix noire se prépare en grande partie à la Teste de Buch, à 10 lieues de Bordeaux.

Poix-résine ou *résine de pin*. On peut distinguer deux sortes de poix-résine, l'une naturelle et l'autre factice. La poix-résine naturelle se trouve adhérente sur les tiges des pins et sapins qui ont été incisés pour en faire découler la térébenthine; étant desséchée sur l'arbre, elle se présente en larmes en forme de stalactites de différentes dimensions. Comme cette qualité de résine est trop peu abondante pour la consommation, on y a suppléé par une résine factice qui en forme la seconde sorte, et se prépare immédiatement avec la téré-

benthine, dont on fait évaporer l'huile volatile pour la convertir d'abord en galipot. Elle est en pains jaunâtres, opaques, fragiles, et se ramollissant au toucher; sa cassure est vitreuse, et son odeur est fade.

La poix-résine est un excellent maturatif employé extérieurement; elle est d'un grand usage en pharmacie et dans les arts. Les ferblantiers, les chaudronniers, les plombiers et les potiers d'étain en font une grande consommation dans les soudures et l'étamage.

Poix sèche. Cette poix n'est autre chose que la colophane ou le résidu de la térébenthine, dont on a extrait l'huile volatile ou essence par la distillation. *Voy.* Colophane.

La poix blanche nous arrive des départemens des Landes et des Vosges par la voie de Bordeaux et de Bayonne; on en importe aussi une grande quantité des pays étrangers.

Les *importations* en France, en 1837, d'après les registres de la douane, ont été de 83,530 kil., ayant une valeur officielle de 8,353 fr., dont la majeure partie, 51,645 kil. de la Suisse, et 28,423 kil. de l'Allemagne.

Les *exportations* ont été de 157,737 kil., représentant une valeur de 28,293 fr., dont la majeure partie, 50,911 kil. pour les villes anséatiques, 27,222 kil. pour la Belgique, 21,450 kil. pour la Suisse, etc.

POL-DE-LÉON (Saint-), ville de France, en Bretagne, département du Finistère, avec un petit port de mer, à 12 l. de Brest et 110 de Paris.

Productions. Blé, lin, chanvre, vin, miel, cire, chevaux.

Industrie. Fabriques de toiles de lin et de chanvre bises, blanches, de diverses espèces et qualités, de beau fil de lin, dit de Cologne, et de fil à coudre; distilleries d'eaux-de-vie, papeteries, etc.

Commerce. Le commerce de cette ville est assez étendu; il consiste dans la vente de tous les objets de production et de son industrie, mais particulièrement dans celle des chevaux, des fils et des toiles.

POLIGNY, ville de France, en Franche-Comté, département du Jura, à 10 l. de Lons-le-Saulnier.

Productions. Blé, vins, bois de construction, bestiaux, fer.

Industrie. Fabriques d'épingles, de fil d'archal, de tôle et fer battu, fonderie de fer et martinets, tanneries, pelleterie, faïencerie et poterie, papeteries.

Commerce. Tous ces produits et ceux de son sol forment les principaux articles du commerce de cette ville, surtout ceux de fer, tôle, fil d'archal, etc.

POLICE D'ASSURANCE. On appelle ainsi une convention par laquelle un des contractans se charge, moyennant une certaine somme qu'on appelle prime, du risque des cas fortuits auxquels une marchandise est exposée sur mer; il s'oblige envers l'autre contractant de l'indemniser de la perte que lui causeraient ces cas fortuits, s'ils avaient lieu. On appelle police d'assurance, l'acte qu'on dresse par écrit de cette convention.

Pour que l'assurance soit valable, il faut, dit M. Emerigon, *Traité des Assurances*, t. 1, p. 25, qu'un contrat, qu'on appelle police, en soit dressé, et que dans cette police il n'y ait aucun pacte qui soit contraire à l'essence du contrat. Au reste, l'assurance est toujours présumée faite en la manière qu'elle a dû l'être. L'ordonnance de la marine renferme deux dispositions qui sont encore en vigueur. Le contrat appelé police d'assurance sera, dit-elle, réglé par écrit, et pourra être fait sous seing-privé. Par conséquent, les contractans ont le choix ou d'écrire eux-mêmes leurs contrats ou d'employer le ministère d'un courtier d'assurance ou d'un notaire.

L'art. 79 du Code de commerce autorise les courtiers à rédiger le contrat d'assurance concurremment avec les notaires, et il donne en même tems à ceux-ci le droit de faire le courtage de l'assurance concurremment avec les notaires, c'est-à-dire de s'immiscer dans toutes les opérations qui doivent concourir à former la police d'assurance; et, dans ce cas, les notaires doivent rédiger les polices d'assurance dans les formes simples qui sont prescrites aux courtiers pour la rédaction de ces mêmes actes.

Des formules imprimées. Dans la plupart des places maritimes, on a des modèles imprimés de police d'assurance, dans le blanc desquels on écrit à la main les clauses particulières dont les parties trouvent bon de convenir pour leurs intérêts réciproques.

Les livres de droit sont remplis de ces formules dressées d'après les lois, les mœurs et le genre de commerce de chaque peuple. Il est important de connaître ces diverses formules, afin de pouvoir concilier la jurisprudence des tribunaux de chaque pays, et de s'y conformer.

Il est cependant permis de déroger aux clauses imprimées, et on est censé y avoir dérogé par cela seul que les clauses écrites à la main y sont contraires.

Lorsqu'il n'y a point contradiction entre les unes et les autres, les clauses imprimées doivent subsister telles qu'elles se trouvent conçues, et produire leur effet, parce qu'elles ont été adoptées par les parties : telle est à cet égard notre jurisprudence.

Il est défendu de faire assurer des marchandises au delà de leur juste valeur. Si cependant il se trouve une police faite sans fraude qui excède la valeur des effets chargés, l'assurance n'aura lieu que jusqu'à concurrence de leur montant réel; l'assureur rendra l'excédant de la prime, en retenant demi pour 0/0 pour sa signature, comme aux contrats à la grosse. Cette règle ne s'observe ni en Angleterre ni en Hollande, où les assurances sont considérées comme une spéculation ou un jeu de bourse, ou un pari, dont les parties contractantes sont libres de stipuler les clauses suivant leurs intérêts ou leur volonté, et qu'ils doivent exécuter.

Les assurances occasionent un si grand nombre de contestations, qu'afin de les éviter, on surcharge les polices d'assurances de trop de cas fortuits, ce qui multiplie les difficultés, parce qu'on ne peut pas tout prévoir.

La police d'assurance ne devrait contenir, de la part de l'assureur, qu'une promesse d'assurer contre tous risques et pertes de la marchandise. Quand elle est reçue à bord d'un bâtiment, elle est censée bien emballée, les vaisseaux sont censés être en bon état, ainsi que la marchandise. Alors il n'y a plus aucune plainte admissible contre les objets assurés, puisque l'assureur a eu connaissance de l'espèce de marchandise assurée, de son chargement, de sa destination et de sa valeur, suivant la facture, toutes ces circonstances devant être exactement énoncées dans la police d'assurance.

Il n'y a qu'une chose dont les assureurs ne doi-

vent pas répondre, quoique cette condition ne soit pas exprimée dans la police d'assurance ; c'est la détérioration de la marchandise assurée, occasionée soit par sa nature même, soit par le voyage même. Ainsi, du vin qui tournerait dans le tonneau, des étoffes qui se piqueraient de vers dans le ballot, ou qui se trouveraient détériorées par l'humidité, par le mauvais emballage, sans avoir été mouillées d'eau de mer, des futailles remplies de liquide qui auraient coulé plus ou moins ou entièrement, sans qu'on puisse l'attribuer à la fortune de mer, toutes ces choses restent à la charge de l'assuré. C'est à lui à connaître la nature de sa marchandise, à la bien faire conditionner pour supporter le voyage, et à ne pas l'exposer à des risques dont les assureurs ne doivent pas le rembourser, puisque ce dommage provient de son fait, et non pas de l'aventure de mer, dont l'assureur est seulement responsable.

On peut faire assurer la totalité d'une cargaison ; mais si les assurés sont dans le vaisseau, ils ne peuvent faire assurer que jusqu'à la concurrence d'un dixième de moins de la valeur totale, afin qu'ils aient intérêt à conserver la chose ; s'ils avaient fait tout assurer, en cas d'accident, la police d'assurance serait réductible d'un dixième.

Une police d'assurance peut se négocier comme un billet à ordre, un connaissement de marchandises de même ; de sorte que les créanciers du cédant ne conservent aucun droit sur l'un ni sur l'autre, lorsque l'endossement est en règle. (Arrêt du parlement du 11 mars 1752.)

On stipule souvent, dans les polices d'assurances, suivant l'usage des différentes places de commerce, une franchise d'avarie qui est déterminée à tant pour 0/0 de la valeur des marchandises assurées ; l'usage le plus général est de 10 p. 0/0 franc d'avarie, c'est-à-dire que si le dommage ne s'élève pas en sus de 10 p. 0/0, les assurés n'ont pas le droit de se le faire rembourser par les assureurs.

Voici l'art. 408 du Code de commerce, qui règle ce droit s'il n'y a pas de contravention contraire dans la police d'assurance.

« Une demande pour avaries n'est point recevable si l'avarie commune n'excède pas 1 p. 0/0 de la valeur cumulée, du navire et des marchandises ; et si l'avarie particulière n'excède pas aussi 1 p. 0/0 de la valeur de la chose endommagée. »

Quelquefois la police renferme la clause de *franc d'avarie*. Dans ce cas, les assureurs sont affranchis de la répétition de toutes avaries quelconque, soit communes, soit particulières, à l'exception, néanmoins, du dommage (art. 405) qui peut occasioner le délaissement.

Pour tous les cas qui peuvent se présenter et qui ne sont pas prévus dans les polices d'assurance, on peut consulter l'excellent ouvrage d'Emerigon, sur *les Assurances en général*.

Police sanitaire de France. Jusqu'au commencement du siècle dernier, la peste était la seule maladie exotique contre l'invasion de laquelle on avait cru devoir se prémunir. Aussi, avait-il paru suffisant de construire des lazarets dans les ports de Toulon et de Marseille, et d'assujettir les provenances du Levant à faire quarantaine dans l'un de ces ports avant d'aborder en France. Diverses ordonnances ou déclarations du roi, divers arrêts du conseil, avaient prononcé des peines contre les infractions qui pouvaient être commises par les bâtimens venant des lieux suspects de peste ou de contagion.

La police sanitaire a pour but d'empêcher les communications qui pourraient apporter dans un pays sain les germes d'une maladie pestilentielle venant du dehors.

L'art. 2 de la loi du 9 mars 1822 porte : « Les provenances par mer de pays habituellement et actuellement sains continueront d'être admises à la libre pratique, immédiatement après les visites et interrogatoires d'usage, à moins d'accidens ou de communications de nature suspecte survenus depuis leur départ. »

Et les art. 1 et 2 de l'ordonnance du 7 août 1822 portent : « Art. 1er. Les provenances par mer ne sont admises à la libre pratique qu'après que leur état sanitaire a été reconnu par les autorités ou agens préposés à cet effet. »

« Art. 2. Conformément à l'art. 2 de la loi du 9 mars 1822, cette admission, pour les provenances des pays sains, doit suivre immédiatement la vérification de leur état sanitaire, à moins d'accidens ou de communications de nature supecte survenus depuis leur départ. »

L'art. 3 de l'ordonnance est ainsi conçu : « Ne sont pas réputés *sains*, outre ceux où règne une maladie pestilentielle, les pays qui y sont fréquemment sujets ou dans lesquels on en soupçonne l'existence, ou qui sont en libre relation avec les lieux suspects, ou qui reçoivent sans précaution des provenances suspectes, ou qui, venant d'être infectées, peuvent encore conserver et transmettre des germes contagieux. »

L'art. 5 de l'ordonnance du 7 août porte : « Les provenances par terre ne doivent être soumises à faire reconnaître leur état sanitaire que lorsqu'elles viennent de pays qui ne sont pas sains et avec lesquels les communications ont été restreintes, soit par une décision émanée de nous, soit provisoirement, en cas d'urgence, par les autorités sanitaires locales. »

« Art. 6. Les provenances qui, après qu'un état sanitaire a été reconnu, ne sont point admises à libre pratique, soit parce qu'elles viennent de pays qui ne sont pas sains, soit parce que, depuis leur départ, des accidens ou des communications de nature suspecte ont altéré leur état sanitaire, sont placées dans l'un des trois régimes déterminés par l'art. 3 de la loi du 3 mars. »

Ces trois régimes sont :

1° Le régime de la *patente brute*, si les provenances sont ou ont été, depuis leur départ, infectées d'une maladie pestilentielle ; si elles viennent de pays qui en soient infectés ou si elles ont communiqué avec des lieux, des personnes ou des choses qui auraient pu leur transmettre la contagion ;

2° Le régime de la *patente suspecte*, si les provenances viennent de pays où règne une maladie soupçonnée d'être pestilentielle, ou de pays qui, quoique exempts de soupçon, sont ou viennent d'être en libre relation avec des pays qui s'en trouvent entachés, ou enfin, si des communications avec des provenances de ces derniers pays, ou des circonstances quelconques, font suspecter leur état sanitaire.

3° Le régime de *patente nette*, si aucun soupçon de maladie pestilentielle n'existait dans le pays d'où elles viennent, si ce pays n'était pas ou ne venait point d'être en libre relation avec des lieux entachés de ce soupçon, et enfin, si aucune communication, aucune circonstance quelconque ne fait suspecter leur état sanitaire. (Art. 3 de la loi du 3 mars 1822.)

On appelle *patente de santé* le certificat délivré

à un bâtiment au moment de son départ par l'autorité compétente, et cette patente est ou *brute*, ou *suspecte*, ou *nette*, comme on vient de le dire, suivant l'état sanitaire des lieux de provenances, des gens de l'équipage et des passagers.

Suivant l'art. 7 de l'ordonnance du 7 août 1822: « La classification, sous le régime de la patente *brute* et de la patente *suspecte*, entraîne une quarantaine de rigueur plus ou moins longue, avec les purifications d'usage, selon le degré d'inspection ou de suspicion sanitaire.

La classification, sous le régime de la patente *nette*, entraîne une quarantaine d'observation, à moins qu'il ne soit certain que la police sanitaire est soigneusement exercée dans les pays d'où vient la provenance ainsi classée, auquel il y a lieu à prononcer son admission immédiate à libre pratique. (Art. 8.)

Tout navire arrivant d'un port quelconque, et quelle que soit sa destination, sera, sauf les cas d'exception déterminés par l'art. 4, porteur d'une patente de santé, laquelle fera connaître l'état sanitaire des lieux d'où il vient, et son propre état sanitaire au moment où il en est parti. (Art. 13 de l'ordonnance du 7 août 1822.)

L'art. 14 déclare que tout navire français ou étranger qui n'a point de patente de santé est sujet, outre les mesures auxquelles son état sanitaire le soumet, à un surcroît de quarantaine réglé selon la circonstance et qui ne peut être moindre de cinq jours.

La seule exception admise est relative, sur les côtes de l'Océan, aux bateaux pêcheurs, aux bâtimens des douanes et aux navires qui font le petit cabotage d'un port français à un autre, et sur les côtes de la Méditerranée, ou qui font le grand cabotage d'un port français de l'Océan et de la Manche à ceux de la Méditerranée, *et vice versâ*. (Décision royale du 14 février 1834.) Une ordonnance du 21 août 1831 porte une semblable disposition en faveur des bâtimens qui vont faire la pêche de la morue à Terre-Neuve, au Dogger's-Bank et dans la mer d'Islande.

Les patentes de santé doivent être visées dans tous les lieux de relâche, à l'effet de constater l'état sanitaire du pays et du navire. (Art. 17 de l'ordonnance.)

Les premières patentes nettes qui sont délivrées après la cessation de la peste dans une échelle sont regardées comme brutes, si le bâtiment n'est parti vingt jours après qu'on a commencé d'expédier ces patentes.

Il est défendu au capitaine de se dessaisir de la patente qu'on lui a délivrée au lieu de son premier départ, et il lui est ordonné de la faire viser dans tous les ports où il sera obligé de mouiller pendant le voyage, afin qu'à son arrivée aux ports de Marseille ou de Toulon, les intendans de ces deux bureaux (qui sont les seuls du royaume qui peuvent ordonner la quarantaine) soient en état de juger avec une entière connaissance de la classe sous laquelle ils doivent ranger le bâtiment.

L'état de la santé dans les diverses échelles du Levant, leur proximité ou leur éloignement de Marseille, leur voisinage de pays infectés, toutes ces considérations qu'on appuie sur les avis qu'on a presque journellement, concourent aussi à faire établir la règle qu'on doit suivre là dessus.

POLOGNE. Cet état dépend actuellement de l'empire de Russie; il est enclavé entre la Russie, la Prusse, la Hongrie, la Moldavie, la Galicie et le petit état de Cracovie. Sa plus grande longueur du N. au S. est de 120 lieues sur une largeur de 95 de l'E. à l'O., avec une popul. de 4,200,000 habitans.

Routes et chaussées. De nouvelles chaussées, formant ensemble un total de 77 1/2 milles géographiques, ou 545 werstes, ont été construites en 1834 sur différentes lignes; de belles chaussées, tant anciennes que nouvelles, traversent la Pologne dans toutes les directions, sur une étendue de 210 milles géographiques, ou de 1,475 werstes.

Des travaux hydrauliques considérables ont aussi été exécutés sur les deux rives de la Vistule, tant au dessus qu'au dessous de Varsovie, à l'endroit où le Wieprz se jette dans la Vistule, et près de Novogeorgiewsk, où, jusqu'à présent, ce fleuve changeait de lit fréquemment.

Rivières. Toutes les rivières vont se jeter, soit dans la Baltique, soit dans la mer Noire; telles sont la Vistule, le Bug, le Niémen, le Pregel et la Dwina, qui ont leur embouchure dans la Baltique et le Przypiec, le Dniéper et le Dniester dans la mer Noire.

Territoire culture et productions. Le territoire est plat et fertile en blé, ainsi qu'en autres céréales, seigle, orge, avoine et pommes de terre. La partie sud-ouest est couverte d'un terreau d'une grande fécondité; tandis que la partie N.-E., couverte de sable, n'est pas, à beaucoup près, aussi fertile. On y récolte une grande quantité de froment, de seigle, d'avoine, de chanvre, de lin, de houblon. Il y a de vastes pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux, parmi lesquels les moutons sont en grand nombre et fournissent beaucoup de laine, mais d'une qualité ordinaire. Les forêts, qui occupent une grande étendue, livrent des bois de construction et de chauffage, de la poix ou résine, de la potasse et du goudron. La Pologne fournit aussi beaucoup de peaux, soit de bœufs, soit d'ours, et toutes sortes de pelleteries, des plumes, du miel, de la cire, du suif.

Une des principales productions est le blé dont on récolte une immense quantité en Pologne, et que l'on évalue à 4 millions de quarters anglais, et qui s'exporte par Dantzig à l'étranger. Les autres produits, qui forment l'objet du commerce d'exportation, sont le chanvre, le bois de construction, les cuirs, les laines, la cire, le miel le tabac, etc.

Laine. L'élève des moutons de races améliorées et à laine fine y a fait surtout des progrès remarquables, à tel point que les quantités de laines mises en vente à la foire de Varsovie, qui ne s'étaient montées, en 1832, qu'à 5 millions de quintaux, se sont accrues, en 1833, jusqu'à 6 millions de quintaux; et, en 1834, jusqu'à 9 millions.

Les haras qu'on y a établis ont aussi beaucoup contribué à l'amélioration de la race des chevaux, qui étaient généralement d'une trop petite taille pour la cavalerie, et n'étaient propres qu'aux régimens de hussards; la Prusse, ainsi que la Russie, en tiraient un grand nombre pour ce service.

Minéralogie. La fabrication des fers en Pologne fait beaucoup de progrès; le nombre des ouvriers occupés dans les forges est de 5,000. Les mines de fer sont dans les gouvernemens de Sandomir, de Cracovie et de Kalisch; dans celui de Plocha, il y a une riche usine de sel. Sous le rapport administratif, ces usines sont partagées en deux grands districts; celui de l'Est et celui de l'Ouest: celui de l'Est est entouré de forêts épaisses, et contient du fer natif en grandes masses;

celui de l'Ouest donne beaucoup de calamine, de charbon de terre et du minerai de fer.

En 1833, le produit en fer de fonte était, dans les mines du district de l'Est, de 66,435 quintaux; en 1836, il était de 109,300 quintaux; et dès qu'on aura apporté quelques améliorations, les mines pourront produire par an 238,000 quintaux de fer de fonte.

Le produit du fer en barres a été, en 1833, de 36,000 quintaux; en 1836, de 34,000 quintaux, et après avoir terminé certains travaux, on espère que la production annuelle sera de 150,000 quintaux de fer en barres. Dans le district de l'Ouest, on a produit, en 1833, 41,000 quintaux de fer, et en 1835, 51,100. On croit élever les produits, en 1838, à plus de 250,000 quintaux. Il y a 28 mines exploitées dans les deux districts.

Les fameuses mines de sel gemme de Wieliczka et Bachnia sont situées dans la Galicie, qui appartient à l'Autriche. Il y a aussi des mines de plomb, de cuivre, et des carrières de marbre. On trouve près d'Olkasch des mines d'argent et de plomb, et ailleurs, du crystal de roche, du talc, de l'alun, du salpêtre, de la houille et de la tourbe, de l'albâtre, des onix, des agates, des calcédoines, des opales, du jaspe, des améthistes, des grenats, des topases, des saphirs.

Industrie. Avant la révolution de 1830, l'industrie manufacturière y avait pris un grand développement, que l'on peut attribuer au long séjour des armées françaises qui y avaient répandu le goût des arts et des produits industriels de la France. L'industrie, pendant les quinze années de paix, y avait fait des progrès étonnans; car avant 1806 elle y était presque nulle; et avant la révolution de 1831, elle avait pris un si grand essor que la Pologne possédait 7,000 métiers mus par l'eau ou la vapeur qui confectionnaient par an 7 millions d'aunes de draps de toutes couleurs et qualités. Mais pendant l'insurrection, plusieurs fabriques et manufactures devinrent la proie des flammes, tandis que d'autres furent fermées et plus tard transportées au loin sur les frontières. Ce furent les manufactures de draps qui eurent le plus à souffrir : en sorte que la quantité de tissus de laine fabriquée en Pologne était diminuée de 5 millions d'aunes. Après le rétablissement de l'ordre, une diminution assez forte des droits de douane a été accordée aux fabricans polonais pour une masse de 700,000 aunes archines de draps qu'il leur a été permis d'importer en Russie. En outre, 100,000 aunes de draps pour l'usage de l'armée ont été achetées, c'est à cette mesure qu'il faut attribuer la hausse du prix des draps en 1833 et 1834. Pendant les deux suivantes, on a vu doubler la quantité des tissus de coton. Dans les trois dernières années, on compte 40 priviléges (brevets d'invention) accordés par le gouvernement pour les améliorations ou de nouvelles découvertes, tant dans l'agriculture que dans l'industrie.

Voici l'énumération des priviléges qui ont été accordés dans le royaume de Pologne en 1838 : Ces priviléges sont au nombre de dix-huit, et ont pour objet la fabrication de batteries de fusils à piston, celle de l'eau-de-vie (4 priviléges), le pétrissage de l'argile, la fabrication de la farine de pomme de terre, des toiles métalliques, une machine à blé, la préparation et l'impression des étoffes de soie, le perfectionnement de la méthode d'extraction du jus de la pomme de terre, le nettoyage de l'argile et la préparation des tuiles dites romaines, celles des tuiles-briques, carreaux de faïence et ornemens d'architecture, une autre fabrication de tuiles, une méthode de prendre la mesure des habits d'homme, l'introduction des moulins américains, celle des machines à vapeur écossaises, et la fabrication de feuilles de gomme élastique de toute épaisseur.

Il y a des tanneries considérables, et sur la frontière de la Russie, on prépare des iachten ou cuirs de Russie; et dans divers endroits de la frontière du côté de la Turquie on fabrique des maroquins qui approchent beaucoup de ceux des Turcs, et qui se vendent souvent sous le nom de maroquins de Turquie. Dans plusieurs villes de Pologne, et surtout à Dantzig, on apprête des pelleteries que l'on teint en un beau noir ou en un beau brun.

Varsovie, qui est la capitale du royaume, est le principal siége de l'industrie. *Voy.* Varsovie.

Le système prohibitif des douanes est en général en faveur des fabriques de Pologne, pour les protéger dans leur développement contre la concurrence des produits similaires de l'étranger.

Commerce. Le commerce le plus considérable de la Pologne est celui qu'elle fait avec la Russie; en général la Russie n'exporte qu'un très-petit nombre d'articles en Pologne, parmi lesquels les bestiaux forment l'objet le plus important; tandis que la Pologne importe en Russie une grande masse de draps de ses fabriques, de qualité fine et moyenne. Le commerce avec les autres états limitrophes n'est pas moins considérable, ainsi que celui qui se fait par mer avec d'autres puissances, et dont le principal entrepôt est à Dantzig.

Exportations. Le produit le plus considérable d'exportations sont les grains que l'on charge sur la Vistule; il descend tous les ans à Dantzig, sur ce fleuve, environ 4,000 barriques qui sont chargées; les autres marchandises sont le chanvre, le lin, la graine de lin, le houblon, la poix, la résine, la potasse, les mâts, les planches, les poutres, les bois de construction, les chevaux, les bestiaux, les peaux, les iachten ou cuirs de Russie, les maroquins, toutes sortes de pelleteries, du suif, de la laine, des plumes, de la cire, du miel, du sel gemme, du salpêtre, du vitriol, de la pierre d'azur, du zinc, de la calamine, du plomb, du fer, quelque peu de cuivre, des draps et quelques autres articles manufacturés. On évalue à 11,900,000 fr. les grains qui sont exportés, à 6 millions de fr. les tissus de laine, les laines à 1 1/3 million, les bois de construction à 1 1/2, et le bétail à 1,260,000 fr.; ce sont les principaux articles d'exportation.

Importations. Elles sont en plus grand nombre que les exportations, et aussi d'une plus grande valeur; ce qui fait que la balance du commerce est souvent défavorable à la Pologne, malgré la fertilité de son territoire, quoique les progrès de son industrie commencent à diminuer l'importation des articles similaires de l'étranger, soieries pour une valeur d'environ 1,000,000 fr.; cotonnade, également 1,000,000 fr.; coton filé, 900,600 fr.; toile de lin, aussi 1,000,000; sucre, 1,278,000 fr.; café, 900,000 fr.; vins 1 1/2 million; couleurs et bois de teinture, 1,490,000 fr.; métaux bruts et ouvrés, 1,900,000 fr. Tels sont les principaux articles d'importation. La valeur des importations est d'environ 24 millions, et celle des exportations de 25 millions de francs par an.

Tout le commerce est exploité en Pologne depuis des siècles par les Israélites, qui y ont été attirés par la protection que leur accordaient les lois lorsqu'ils étaient persécutés partout ailleurs,

Tous les produits sont livrés à leur insatiable cupidité. Toujours sûrs de s'enrichir aux dépens du peuple, ils dédaignent les professions laborieuses; ils tiennent les auberges, les distilleries d'eau-de-vie de grains, les brasseries; ils font le maquignonage, le brocantage, le change des monnaies; ils se livrent surtout à l'usure et aux métiers qui rapportent le plus, et demandent plus d'adresse et de fraude que de mise de fonds.

Le gouvernement s'occupe beaucoup dans le royaume de rétablir le bien-être du pays; mais les plaies que la dernière insurrection a faites sont trop profondes, pour que l'on puisse s'attendre de sitôt à un heureux résultat. La grande misère ne permet pas au commerce intérieur de se relever, et quant au commerce extérieur, la surveillance rigoureuse que l'on exerce à la frontière est un obstacle à son extension, ainsi qu'à celle de l'industrie.

Le bien-être de plusieurs villes industrielles leur a permis de mettre en réserve des capitaux qui, confiés à la banque de Pologne, s'élèvent, dit le rapport du ministre, à une somme de 1 million 185,000 florins.

Banque. Au moment où l'insurrection éclata, la banque nationale de Pologne se trouvait dans une situation florissante; cet événement la menaçait d'une ruine complète; cependant elle parvint à relever le crédit dont elle avait joui jusqu'alors. Une des premières mesures du gouvernement fut d'assurer les capitaux qu'on y déposait. Les sommes que les insurgés avaient tirées de la banque, et qui se montaient à plus de 500,000 fr., lui furent rendues, mais ses opérations diminuèrent sensiblement. En 1833, elle avait en caisse une somme de 103,000,000 comptant.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en gulden, ou florins de 30 groschen ou gros, dont chacun se divise en 18 pfenings ou deniers. Les florins s'appellent aussi *zloti*.

Le florin contient 2 1/2 shostacks 90 schillings ou 540 pfenings. Le shostack vaut 12 groschen 36 schillings ou 216 pfenings.

La petite Pologne et le royaume de Prusse tiennent aussi leurs comptes en florins et groschen, qui ont une valeur double de celle des monnaies polonaises de même dénomination. Ainsi la rixthaler, qui est évaluée à 6 florins ou 180 groschen dans la Grande-Pologne, ne vaut que 3 florins ou 90 groschen dans la petite.

Poids de commerce. La livre commerciale se divise en 32 loths ou 48 skoyciecs. La livre de Cracovie, ou poids commun polonais, vaut 8,426 asen ou 6,250 grains anglais, et celle de Varsovie 7,863 asen ou 5,832 grains. Ainsi, 100 livres de Cracovie équivalent à 89,3 liv. avoir du poids ou 40,49 kil.; 100 liv. de Varsovie, à 83 *id.* ou 37,78 kil.; 100 liv. du nouveau poids, à 89 *id.* ou 40,4 k.

Mesures sèches. La mesure de blé appelée korzec contient à Cracovie 16 garnices ou pots, à Sandomir 24, à Lublin 28, à Varsovie 32. Le last se compose de 60 korzecs et correspond à 87,04 boisseaux anglais ou 30,67 hectolitres.

Mesures liquides. Le stangiew se divise en 2 becska 72 garnices ou 288 quarts; le garnice contient 0,419 gallons anglais ou 15,9 décilitres. L'oxhoft de vin se compose de 60 garnices, et le tierçon de 40.

Mesures de longueur. L'aune polonaise est de 24,3 pouces anglais ou 0,6169 mètres.

Pour le change, *voyez* VARSOVIE.

POLYGALA DE VIRGINIE, racine du *polygala Senega*, plante vivace et herbacée d'Amérique, appartenant à la famille des polygalées.

Cette racine est grosse environ comme un tuyau de plume, contournée, présentant quelques éminences, et terminée par un corps tubéreux. Sa couleur extérieure est gris jaunâtre, son écorce assez épaisse, son intérieur blanc, son odeur peu sensible; sa saveur, d'abord faible, devient âcre et piquante.

Le polygala s'emploie en médecine; les emballages se font en balles de toile grise, pesant environ 100 kil.

POMAR, bourg de France, en Bourgogne, départ. de la Côte-d'Or, à demi-lieue de Beaune. Il est renommé pour son vin, un des meilleurs de la Bourgogne.

POMÉRANIE (en allemand *Pommern*), province de la Prusse, ayant pour limites: au N. la Baltique, et au S. le cercle de régence de Francfort et Potsdam, et dont la principale rivière est l'Oder, qui la divise en deux parties, l'une ultérieure, à l'E., et l'autre citérieure, à l'O. de ce fleuve. Elle a environ 100 l. de long sur 50 dans sa plus grande largeur, avec une populat. de 921,266 habitans.

Productions. Elles consistent principalement en blé, vesces, pois, fèves, millet, lin, chanvre, houblon, tabac, graine de colza, et une grande quantité de fruits. Il y a une grande abondance de bois de construction. Les glands des chênes et les fèves des hêtres engraissent une grande quantité de porcs qui fournissent le lard et les jambons si renommés de la Poméranie; tandis qu'on élève dans les pâturages un grand nombre de bestiaux qui donnent du beurre, du fromage, du suif, des peaux, de la laine en abondance. Les haras sont renommés, et l'on en tire d'excellens chevaux.

Minéralogie. La minéralogie se réduit à quelques minerais de fer, dont les produits fournissent quelques forges et martinets. On trouve en outre de la chaux, du sel gemme, beaucoup de tourbe, et sur la côte, une petite quantité d'ambre et des agates.

Industrie. L'industrie manufacturière y est restée stationnaire; la plupart des fabriques, établies par des réfugiés français, consistent en tissus de laine et de coton, en bonneterie de ces deux matières. Il y a un grand nombre de tanneries, de papeteries, de verreries et de brasseries renommées dans les principales villes. Stettin, qui est la capitale, est le centre de l'industrie et du commerce.

Commerce. Le commerce de la Poméranie, pendant l'année 1837, a présenté les résultats suivans.

Les importations se sont élevées à 39,524,000 fr., et les exportations à 19,796,280 fr.

Importations. Les principaux articles sont: sucre brut et raffiné, 7,457,000 fr.; huile pour les arts, 5,663,500; graisse ou suif, bitume, 5,287,300; métaux bruts et préparés, 3,795,000; boissons, vins, eaux-de-vie et esprits, 3,514,600; épiceries et comestibles, 2,534,500; poissons et salaisons, 2,391,300; potasse et autres alcalis, 1,646,800; teintures et drogueries, 1,308,300; coton et laine bruts, 943,400; café, 1,166,400; graines oléagineuses, 767,800; chanvre et lin, 762,900; fruits frais et secs, 633,800; mercerie et quincaillerie, 382,400; tabac, 299,300 fr.

Exportations. Grains et farines, 7,908,100 fr,

métaux, zinc et autres, 1,567,800; bois de construction, merrains et douves, 3,048,500; graines oléagineuses, 1,377,400; toiles, 319,100; mercerie et quincaillerie, 287,900; tourteaux, 275,200; boissons, spiritueux indigènes, 268,800; os de bétail, 169,600; teintures et drogueries, 141,900; laine, 99,100 fr.

Le commerce entre la Poméranie et la France a eu pour objet les articles suivans:

Importations de France. Vins, 2,351,100 fr.; eau-de-vie, 65,100; vinaigre, 5,000; sucre brut, 192,500; bois de teinture, 45,900: bois d'ébénisterie, 30,200; épiceries et comestibles, 71,800; huile d'olive, 66,600; métaux, plomb, 49,300; fruits secs, 38,700; soufre, 33,500 fr.

Exportations pour France. Bois de construction, 581,000 fr.; merrains, 557,900; métaux, zinc, 902,400; graine de colza, 88,700; graine de navette, 78,900; graine de lin, 57,500; grains, froment, 130,400; tissus de lin, toiles écrues et blanches, 25,500 fr.

Navigation. En 1837, la navigation de la province de Poméranie, cabotage compris, a donné les résultats suivans:

Entrée: 1,343 navires prussiens, 859 étrangers. Total, 2,247 navires, dont 630 navires prussiens et 522 étrangers dans la régence de Stettin, 498 prussiens et 700 étrangers dans la régence de Stralsund, et 215 prussiens et 95 étrangers dans celle de Coeslin.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* PRUSSE.

POMME DE TERRE (*solanum tuberosum esculentum*), racine ou tubercule originaire de la Virginie, et dont la culture est devenue presque générale et d'une grande importance en Europe, soit comme substance alimentaire, soit comme fournissant par la fécule une matière qui est employée dans plusieurs arts. Nous ne parlerons pas de sa culture qui est généralement connue et qu'il n'est pas non plus de notre compétence de traiter dans ce Dictionnaire.

On en distingue deux espèces principales: l'une dont la racine est compacte, pesante, et dont l'épiderme est rouge; l'autre qui est plus volumineuse, mais moins pesante, plus spongieuse, et dont l'épiderme est gris. Les pommes de terre rouges sont les meilleures; elles contiennent une plus grande quantité de fécule et ne se réduisent pas en bouillie comme celles de la seconde sorte, par la coction dans l'eau. Mais les horticulteurs en comptent un plus grand nombre d'espèces qu'ils portent jusqu'à onze; nous les allons décrire successivement: la connaissance de ce tubercule, d'une utilité si générale, étant aujourd'hui nécessaire pour le grand commerce qui s'en fait.

1. *Grosse blanche tachée de rouge.* Cette variété est vigoureuse, féconde et fort répandue; elle sert, dans quelques cantons, à nourrir le bétail, et prend le nom de pommes de terre à vache.

2. *Rouge longue*, marquée intérieurement par un cercle rouge: c'est, après la grosse blanche, celle qui est la plus répandue; elle est moins productive, mais elle est plus nutritive; elle est aussi plus tardive.

3. *Blanche longue.* Elle ressemble par son port à la grosse blanche: elle est excellente et très-productive.

4. *Violette.* Elle est tachée de jaune et de violet: cette espèce est un peu hâtive.

5. *Rouge souris.* Elle est légèrement précoce et de très-bonne qualité.

6. *Blanche ronde.* Elle est délicate et abondante; elle demande un sol léger. C'est celle que l'on cultive de préférence en Hollande en une immense quantité.

7. *Rouge oblongue.* Cette variété se plaît dans une terre un peu forte, et y produit d'excellentes pommes de terre.

8. *Pelures d'oignon.* C'est de toutes les variétés la plus hâtive; elle est d'une bonne qualité et réussit assez constamment dans une terre légère.

9. *Petite blanche.* Elle est précoce et très-bonne à manger, et croît en grande abondance.

On a remarqué en général que les pommes de terre sont plus ou moins bonnes, suivant qu'elles sont blanches ou jaunes, qu'elles s'écrasent plus en cuisant, ou sont plus farineuses. On a aussi observé que les rouges valent mieux au goût que les blanches, soit parce que les premières exigent une terre plus forte, ou qu'elles mettent plus de tems à parcourir le cercle de la végétation.

Néanmoins tous les sucres obtenus de la fécule des pommes de terre se transforment en esprit de vin, et quelles que soient les investigations et la vigilance du fisc, ce nouvel alcool, substitué à l'autre, et moins cher que lui, ne pouvant être que plus difficilement taxé, devient une concurrence dangereuse pour nos distilleries de vins, de cidre et de poiré.

On peut conserver les pommes de terre par la dessiccation, et c'est une provision de ressource dans les voyages de long cours, ou dans les tems de disette.

Pour les faire sécher, on les monde de leur épiderme; on coupe les plus grosses par rouelles, on laisse entières les plus petites; on les enfile en manière de chapelets. Alors on les plonge dans l'eau chaude pendant deux ou trois minutes seulement, et on les suspend dans une étuve.

La fécule de premières couches a été dissoute par l'eau, et en se séchant, elle fait fonction de vernis qui protége l'intérieur.

Lorsqu'on veut les faire cuire, on les fait macérer auparavant dans l'eau.

M. Schwartz de Mulhouse a découvert que les feuilles de pommes de terre torréfiées peuvent être employées plus avantageusement, comme épaississement des mordans de teintures, que les feuilles de froment grillées dont on se sert habituellement. Plusieurs agriculteurs se sont empressés de mettre à profit cet nouvelle découverte, et ont vendu aux teinturiers de Mulhouse de ces feuilles à 38 fr. les 50 kilog.

La consommation des pommes de terre est si considérable, que cette tubercule forme l'objet d'une culture très-étendue et d'un grand commerce en Hollande, en Angleterre, en Allemagne ainsi qu'en France et dans plusieurs autres états de l'Europe.

Substance nutritive de pomme de terre comparée au froment. La pomme de terre peut être considérée comme la plante la plus précieuse pour suppléer au froment. La récolte de ce tubercule manque rarement, il fournit un aliment très-sain. Il serait difficile d'établir au juste la faculté nutritive d'une quantité donnée de pommes de terre, ou parmentière, comparée à celle du froment. Ce dernier contient trois fois autant de fécule unie au gluten et à l'albumine, dont la pomme de terre est en grande partie dépourvue; tandis

que celle-ci renferme trois ou quatre centièmes de *mucoso* sucré qui n'existe pas dans le blé.

On a fait en Irlande, en Prusse et en Saxe, quelques recherches sur la quantité de pommes de terre consommée par tête dans les ménages ; les résultats ont beaucoup varié, mais il paraît qu'on approche de la réalité, en estimant la faculté nutritive du blé, comparée à celle de la pomme de terre, comme sept à deux; ainsi, deux livres de froment fourniront autant de substance alimentaire que sept livres de pommes de terre. Un hectare produit en pommes de terre 14,450 kil. de parties nutritives, lorsque le blé n'en fournit que 1,800, d'où il résulte qu'un champ parmentière rendra huit fois autant qu'un champ de blé. Tout calcul fait, un hectare de pommes de terre produira pour nourrir près de dix-huit individus; tandis qu'un hectare de froment ne fournira en aliment que pour huit; en sorte que, si cinq millions d'hectares suffisent pour la consommation en blé, deux millions et demi suffiront pour la consommation totale en pommes de terre.

La pomme de terre peut servir à la nourriture de l'homme et des bestiaux; et la fécule à faire soit du sucre ou une espèce d'eau-de-vie, à faire du pain et de l'amidon. Ces différens emplois de la pomme de terre en augmentent considérablement la consommation, et, par suite, la culture qui prend chaque année une plus grande extension; en sorte que la pomme de terre est devenue un produit de la plus haute importance.

POMME, POMMIER. La pomme ordinaire est le fruit du pommier, dont on distingue deux espèces, l'une sauvage et l'autre cultivée. Le pommier cultivé est à haute ou basse tige, quoique la plus commune de cette dernière espèce; le premier, lorsqu'il est élagué, s'élève à une hauteur médiocre; tandis que le second ressemble plutôt à un arbuste. Son fruit est à péricarpe charnu, divisé intérieurement en cinq loges cartilagineuses, renfermant chacune deux semences appelées pépins. Il en est de même des pommiers comme des poiriers; il y a un grand nombre de variétés, dont les fruits prennent différens noms, et se distinguent par leur grosseur, leur couleur, leur saveur et les époques où ils abondent. Les espèces les plus estimées sont à peu près au nombre de douze, parmi lesquels on distingue le rambour franc, la passe pomme rouge, la calville rouge d'automne, la pomme de châtaignier, le court-pendu, la pomme d'apis; mais celle qui les surpasse toutes en qualité, et qui est aussi la plus recherchée est la pomme de reinette, dont il y a une foule de variétés : la reinette franche, la reinette grise et grosse, la reinette dorée, la reinette de Canada, celle d'Espagne. Les pommes cultivées servent de dessert à la table; il s'en fait un grand commerce en hiver quand il n'y a plus d'autres fruits; les pommes sauvages servent à faire du cidre et aussi de nourriture aux animaux. La reinette est employée en médecine de différentes manières. Il y a peu de fruits aussi utiles qui se conservent aussi long-tems, et dont l'usage soit plus général que les pommes.

POMPE. Il existe peu d'instrumens plus utiles et plus nécessaires que la pompe, qui est en même tems une machine hydraulique et mécanique, à l'aide de laquelle on élève l'eau d'une certaine profondeur, soit pour épuiser une mine, ou la cale d'un vaisseau, soit pour l'irrigation des terres, ou pour éteindre les incendies, en la faisant jaillir à une certaine hauteur; ces différens emplois ont fait inventer diverses espèces de pompes.

Il y a des pompes aspirantes par le moyen desquelles l'eau s'élève par la pesanteur de l'air dans le vide formé à l'instant même où on élève le piston; celles-ci ne peuvent élever les eaux qu'à 32 pieds, parce qu'alors la colonne d'eau élevée par le poids de la colonne d'air se trouve en équilibre avec elle.

Les pompes foulantes ont l'avantage de porter l'eau à toutes sortes de hauteurs.

On construit aussi des pompes de manière qu'elles soient aspirantes et foulantes tout à la fois.

On emploie différentes forces pour faire mouvoir les pompes, les bras des hommes, les chevaux, et actuellement la vapeur. On y a soumis les élémens puissans de l'air, de l'eau et du feu; et avec la vapeur de l'eau dilatée, on fait mouvoir les pistons dans la pompe à feu.

Depuis le commencement de ce siècle, on a beaucoup perfectionné les pompes, on en a même inventé de nouvelles.

En 1811, M. Boitéas a perfectionné la pompe à deux corps accolés, ainsi que celle à double piston. On doit à M. Bidot, de Paris, une pompe de vaisseau; elle peut fournir 6 tonneaux d'eau par minute.

M. Gaudelet, fondeur pompier, chargé de la confection des pompes à incendie pour le service des Tuileries et le corps du génie des sapeurs-pompiers, a apporté divers changemens au système des pompes. Il en résulte qu'une de ces machines dont le balancier est mis en mouvement par huit hommes, donnant deux coups de piston par seconde, dépensera 135 litres cubes d'eau par 30 secondes.

M. Cartelli a déposé, en 1812, au Conservatoire des arts-et-métiers, une pompe à incendie de moyenne grandeur, où le piston est remplacé par un axe vertical, portant de droite et de gauche, deux ailes formant une cloison qu'occupe le diamètre intérieur du corps de pompe, et qui décrivent deux axes de cercles autour du mouvement alternatif de rotation, au moyen d'un levier à deux manches.

On doit aussi à M. Gaillard, de Paris, l'amélioration et le perfectionnement des pompes à incendie en usage à Paris; d'après ses procédés, les réparations de ces pompes sont faciles; il a su en augmenter les effets, et en rendre plus prompte l'application des secours.

Pompe à piston mue horizontalement. M. Goulbier est l'auteur de cette ingénieuse invention. Dans les anciennes pompes, qui n'ont qu'un corps et qu'un piston, toutes intermittentes, le piston se meut verticalement dans le tuyau même par lequel l'eau monte; et pour livrer passage à celle-ci, il est percé d'un trou dans son centre, qui la traverse de haut en bas, lequel est fermé par une soupape qui s'ouvre quand le piston descend, et se ferme quand le piston monte. Quand il y a deux corps de pompe et deux pistons, alors le produit est continu; mais il faut une force considérable pour faire manœuvrer la machine.

Pompe d'un système nouveau. La pompe de M. d'Ambreville est d'une construction simple, d'une solidité presque inaltérable; elle n'a ni piston, ni frottement, ni garniture. Elle consiste en deux boîtes séparées qui agissent l'une après l'autre, de sorte que l'effet obtenu est double, et il n'y a pas de tems perdu dans l'opération. Avec la force

d'un homme, elle peut donner jusqu'à 85 litres d'eau par minute. Elle est surtout applicable aux irrigations, parce qu'elle peut aller chercher l'eau à toutes les profondeurs et la distribuer avec une grande rapidité.

Nouvelle pompe de vaisseau. M. Barton a cherché à tirer parti du mouvement de roulis et de tangage du navire pour mettre en mouvement les pompes d'épuisement placées à bord. Pour cet effet, il fait communiquer les pistons de ses pompes avec une tige verticale chargée d'un poids, et suspendue de telle manière qu'elle oscille dans tous les sens au moindre mouvement du vaisseau, et produit l'ascension et la descente alternative des pistons.

Pompe à vapeur contre l'incendie. On a aussi appliqué la vapeur aux pompes pour en augmenter l'action. On est redevable à l'habile mécanicien M. Braithwait, de Londres, qui a construit une pompe à vapeur de la force de six chevaux, faisant jaillir environ 9,000 gallons d'eau (le gallon est de la contenance de 3 4/5 litres) par heure, à une élévation de 90 pieds. Il ne faut que 18 minutes pour mettre la machine en action et produire la vapeur. Le torrent d'eau que peut lancer cette pompe est capable d'éteindre promptement le plus grand incendie. Aussi le ministre de l'intérieur de Prusse, d'après les ordres du roi, a-t-il fait l'acquisition d'une pareille pompe, que l'inventeur a transportée lui-même à Berlin.

Pompe à diaphragme. M. Pichon, de Paris, est l'inventeur des deux nouveaux modèles de pompes à diaphragme, l'un représentant un piédestal, l'autre une colonne. Il paraît résulter de l'ensemble du mécanisme de ces pompes une solidité supérieure à celle de toutes les pompes établies jusqu'à ce jour; car elles n'éprouvent aucun frottement; elles sont aussi plus douces à mouvoir, et donnent une plus grande quantité d'eau.

PONDICHÉRY, ville de l'Indoustan, sur la côte de Coromandel, dans la province du Carnadie, chef-lieu de tous les établissemens français aux Indes orientales. Elle n'a pas de port, mais seulement une rade au nord de l'embouchure de la branche septentrionale du Dgindgy; à 30 lieues de Madras, 105 de Goa. La plage est précédée d'une barre sur laquelle le débarquement n'est pas sans danger, et qui ne peut se faire qu'au moyen des embarcations du pays; elles peuvent seules franchir la barre.

Productions. L'Inde possède une végétation qui étale toutes les richesses de la nature. Le riz est la principale nourriture des Indiens; on en cultive une grande quantité dans le territoire de Pondichéry. Le nombre des plantes qui font l'objet du commerce est considérable, tels que l'indigo, le tabac, le chanvre, le lin, le coton, le bétel, le poivre, l'opium, l'essence de rose si renommée en Orient; des bois de construction, entre autres le teck incorruptible.

En 1834, on comptait dans la colonie 10,613 hectares de terre en culture, lesquels ont produit 6,488,640 kil. de riz, 248,040 kil. de feuilles de bétel, 15,180 kil. d'indigo, 7,429 kil. de tabac, 9,720 kil. de coton, 6,734,440 kil. de menus grains. Le cocotier a donné 12,345,550 noix, 450,000 lit. calou, 348,400 kil. jagre, 56,250 lit. arack, et 432,093 lit. huile. Il y a 8 indigoteries non exploitées. Les cannes à sucre et le mûrier y prospèrent; mais trois usines, destinées à la fabrication du sucre, et le seul établissement qui existait pour l'éducation des vers à soie, ne sont pas en activité. Il faut espérer que la prospérité croissante de la colonie mettra tous ces établissemens en exploitation.

Industrie. L'industrie n'y est pas d'une grande importance et se borne à la fabrication des tissus de coton de toute espèce, tels que les guinées blanches et bleues, des bétilles, des basins, des mousselines, toiles peintes, mouchoirs façon de Madras, et quelques autres articles.

Le salpêtre de Pondichéry est moins estimé que celui du Bengale; on l'obtient par une seule lessivation des terres.

Commerce. Le commerce n'y est pas fort actif; il a lieu principalement avec la côte de Coromandel, l'île Bourbon et le Sénégal, où l'on exporte des toiles bleues dites guinées, qui ont un grand débit sur toute la côte d'Afrique; les autres articles d'exportation sont de l'indigo, du riz, du coton, du salpêtre, des peaux de chèvre tannées, du sucre, du poivre, du cardamone, de l'opium, de la cannelle.

Les importations de France consistent en métaux, tels que fer et plomb, des dentelles, des vins de Bourgogne, et surtout de Champagne, des liqueurs, de la bijouterie, de la quincaillerie fine, des meubles, quelques articles de modes, des estampes, des livres, etc., des bronzes et de l'horlogerie, montres et pendules; mais comme on a la concurrence des Anglais à redouter, il faut que les marchandises soient bien assorties et de bonne qualité, en général bien conditionnées, et à des prix modérés.

Cette ville, jadis si florissante sous l'administration de Dupleix, comptait plus de 150,000 habitans; elle ne renferme plus aujourd'hui que 45,000 Indiens et environ 400 Européens: le commerce y a très-peu d'activité, ne recevant que peu d'encouragemens à une si grande distance de la métropole, et ayant d'ailleurs dans son voisinage la concurrence de Madras à redouter, qui est une des présidences de la compagnie anglaise des Indes orientales.

Monnaies. Les comptes se tiennent en pagodes de 24 fanams; le fanam se divise en 60 cashes. Les monnaies réelles sont la pagode d'or, les roupies d'argent et les fanams.

L'or et l'argent se pèsent au seer, à la pagode, à la roupie et au fanam. Un seer pèse 24 3/8 roupies, 81 1/4 pagodes, ou 731 1/4 fanams; 3 roupies valent en poids 9 fanams; le seer = 4293 grains anglais, ou 279,045 gram.

Le poids commercial est le candy de 20 maunds ou 160 vis. Le maund vaut 25 liv. 14 onces 1/2 dr. avoir du poids, ou 11,745 kilog.

Le riz et autres espèces de grains se vendent au garce de 600 mercals; 100 mercals = 18 boisseaux anglais environ; ainsi le garce vaut 13 1/2 quarters anglais, ou 366,362 litres.

Pondichéry forme, avec Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon, ce qu'on appelle le gouvernement de Pondichéry.

PONS, ville de France, en Saintonge, département de la Charente, à 4 l. de Saintes.

Productions et commerce. Cette ville fait un grand commerce en eau-de-vie, aussi estimée que celle de Cognac, dont elle est peu éloignée, et qu'elle embarque sur la Charente pour être transportée dans diverses villes maritimes qui l'expédient à l'étranger.

PONS-DE-TOMIÈRES, ville de France, en

Languedoc, département de l'Hérault, à 9 l. de Narbonne et 171 de Paris. Il y a des fabriques de draps londrins premiers, londrins seconds et draperie commune, qui font les principaux objets du commerce.

PONT-A-MOUSSON, ville de France, en Lorraine, départ. de la Meurthe, à 6 l. de Nanci. On y fait un assez grand commerce en grains, vins et eau-de-vie.

PONTARLIER, ville de France, en Franche-Comté, département du Doubs, à 14 l. de Besançon.

Industrie. Fabriques de canons de fusil, de baïonnettes, platines et baguettes, de clous d'épingles, de clous en fer de toute espèce, de clous en cuivre, d'ouvrages en taillanderie, de mouchoirs de coton et toile de coton, papeteries, faïenceries, poteries. On y fait des fromages façon de Gruyère.

Commerce. On y fait un grand commerce en fer en barres, vins et eau-de-vie, toiles, mousselines et autres objets.

PONT-AUDEMER, ville de France, en Normandie, département de l'Eure, sur la Risle, à 7 l. de Lisieux, 9 de Rouen et 36 de Paris.

Productions. Blé, grains de toute espèce, lin, chanvre, laine, bestiaux.

Industrie. Fabriques de velours de coton, de toiles peintes, filature de coton, tanneries, dont les cuirs sont en grande réputation.

Commerce. Pont-Audemer voit s'accroître l'activité de son port et de son industrie; au lieu de deux sloops qui arrivaient à peine à chaque marée, on voit maintenant entrer jusqu'à quinze navires, tant sloops que chasse-marées et goëlettes. Bientôt des bateaux à vapeur feront la navigation du Havre à Pont-Audemer; une belle filature va aussi s'élever près du port.

PONT-L'ÉVÊQUE, ville de France, en Normandie, département du Calvados, située sur la Touque, à 3 l. de Honfleur, 4 de Lisieux, et 10 de Caen.

Productions. Blé, grains, lin, chanvre, laine.

Industrie. Fabriques de grosses étoffes de laine, de toile de ménage, de dentelles, coutellerie, manufacture de couperose et de vitriol, tanneries, dont les produits sont estimés.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce, particulièrement les grains, les toiles et le cidre.

POPELINE, nom d'une étoffe étroite soie et laine en usage en Angleterre et actuellement en France. Elle consiste en une chaîne de soie cuite et d'une trame en laine filée, non à la mécanique, mais à la main, condition exigée. Les matières sont teintes en fil. Cette étoffe se fabrique de toutes sortes de nuances, soit en fond uni, soit en fond façonné, tandis que la bombasine est constamment unie et presque toujours en noir. Ces deux étoffes sont apprêtées par une mécanique nommée *dressing-machine*, qui a la propriété de fixer et même d'augmenter le lustre des laines longues et brillantes. Le brillant de cette étoffe, son grain et sa durée, ont répandu presque généralement l'usage de ce tissu en Angleterre.

On a essayé d'introduire en France la fabrication de cette étoffe dès 1825, et sur la proposition de M. le duc de Doudeauville, on fonda dans l'ancien local de la Savonnerie, à Chaillot, un établissement sous le nom de Société royale de la Savonnerie, que la révolution de 1830 ne permit pas de poursuivre. Mais ces efforts ne furent pas entièrement perdus. Un des administrateurs, fabricant lui-même, eut le bon esprit d'en continuer la fabrication. D'autres imitateurs s'en mêlèrent, et, dès lors, on vit fleurir une nouvelle branche d'industrie à côté de celle des mérinos. La bombasine, fabriquée d'abord en laine anglaise de Kent, et ensuite en laine de France, eut pendant long-tems un débit avantageux sur les marchés des États-Unis contre la bombasine anglaise. Quant à la popeline, ayant été mélangée de coton, le sexe s'en dégoûta promptement; celle qui était falsifiée porta un grand préjudice à la véritable.

POPULATION. Ce terme désigne le nombre des habitans d'un pays ou d'une ville, etc., dont l'importance est en raison de sa population. Sous ce rapport, Londres, qui renferme un million et demi d'habitans, est la ville la plus considérable et aussi la plus riche et la plus commerçante, non-seulement de l'Europe, mais du monde entier.

Le nombre des notables pour l'élection des membres des tribunaux de commerce est fixé, en France, d'après la population des villes où siègent les tribunaux. (Code du commerce, art. 619.)

PORC, Cochon, Pourceau, quadrupède qu'on élève dans la plupart des fermes. Il y a peu d'animaux aussi féconds et aussi répandus dans toutes les parties du globe. On en distingue de plusieurs espèces : celle à grandes oreilles; celle de la vallée d'Auge, celle du Poitou et celle du Périgord. La première a l'inconvénient de n'être ni robuste, ni féconde, de ne donner qu'une chair grossière et fibreuse. La race de la vallée d'Auge a la tête petite et pointue, des oreilles étroites, un corps long et épais, poil blanc et peu attendant, s'engraisse facilement et pèse jusqu'à 600 livres. Le cochon blanc du Poitou a la tête longue et grosse, oreille large et pendante, corps allongé, poil rude, pattes larges et fortes; il ne dépasse guère 500 livres. Le cochon du Périgord a le poil noir et rude, le corps large et très-ramassé. Cette race est surtout productive quand elle est croisée avec celle du Poitou. En Angleterre comme en France, la consommation de la viande de porc est devenue plus considérable; la charcuterie en fait un grand emploi, et les classes ouvrières qui n'ont pas le tems de préparer leurs alimens avec d'autre viande en font aujourd'hui un plus grand usage que jamais. En sorte que la chair de porc a un débit plus considérable, tandis que celle de boucherie est restée stationnaire. Les porcs pèsent en hiver une moyenne de 175 livres et en été 125 environ. Suivant Lavoisier, il est entré en 1789, à Paris, 35,000 porcs, et en 1835, ce nombre était de 87,000; on compte que la valeur des achats s'élève par an au moins à 8 millions pour Paris seulement. Les produits du porc sont en grand nombre; sa chair et son lard, conservés par la salaison ou par le fumage, fournissent en tout tems un aliment substantiel; son sang sert à faire des boudins, ses soies à faire des brosses, des balais, des pinceaux. L'Angleterre possède une race de porcs particulière, courte sur jambes, s'engraissant facilement et donnant de bons produits. On consomme à Londres une immense quantité de porcs de lait, dont les Anglais sont friands. Il y a aussi en Allemagne, en Italie, en Espagne, une grande quantité de porcs dont la chair est d'une excellente qualité.

Commerce. Dans tous les pays, les porcs font l'objet d'un commerce considérable à cause du mode d'éducation de ces animaux. L'éleveur ne peut engraisser qu'un petit nombre des porcs qu'il a obtenus des truies. Il doit en vendre le plus grand nombre à des marchands, qui les revendent aux fermiers, qui se chargent de les engraisser, et qui ensuite les vendent sur les marchés.

Les marchés aux porcs de la capitale se tiennent à la Maison-Blanche, près Gentilly, les mardi et jeudi; à la Chapelle-Saint-Denis, le jeudi, et à Montmorency, le mercredi. Le plus important est celui de Saint-Germain, qui se tient le lundi.

Les foires aux porcs les plus renommées des environs de Paris sont celles de Brie-sur-Marne, Nogent, Champigny, Saint-Ouent, Vincennes, Lonjumeau et Pontoise.

PORCELAINE, espèce de faïence fine et demi-transparente que l'on fabrique tantôt toute blanche, tantôt de diverses couleurs, ornées de dessins et de dorures, tantôt d'une seule couleur.

Porcelaine des Chinois et des Japonais. L'art de faire de la porcelaine a pris naissance en Chine et au Japon; ce qui l'atteste, c'est la fameuse tour de porcelaine de Nankin; c'est une pagode d'une forme octogone et de 300 pieds de haut, divisée en neuf étages. Toute sa surface extérieure est recouverte d'une épaisse couche de porcelaine qui conserve encore sa beauté primitive, bien qu'elle ait été exposée à l'action de l'air et à toutes les intempéries des saisons depuis plus de 400 ans. On pourrait se demander, si la propriété que possède éminemment la porcelaine chinoise, de rester pendant des siècles inaltérable à l'air, ne tiendrait pas à l'habitude où sont les potiers de ce pays de laisser leur *kaolin* et autre espèce de terre à porcelaine sous l'influence de l'atmosphère pendant une vingtaine d'années avant de s'en servir. Les Hollandais, qui faisaient un grand commerce avec la Chine, apportèrent en Europe une grande quantité de porcelaine de ce pays, qui firent l'admiration des Européens. Bientôt le goût s'en répandit généralement, et nos artistes firent mille tentatives pour en fabriquer de semblable. Les Japonais et les Chinois fabriquent de tems immémorial une porcelaine de très-belle qualité pour la pâte, mais dont les dessins et le coloris, bizarres et imparfaits, ne convenaient point à l'Europe, où les arts s'étaient perfectionnés.

Indépendamment de la Chine, plusieurs autres pays s'étaient distingués à la même époque par la fabrication d'une très-belle porcelaine, et nous pouvons citer Schiraz, en Perse, et notamment celle de Zorendi, en Caramanie. Une des plus importantes qualités de la porcelaine perse était de résister à l'action d'un feu intense.

Porcelaine des Etrusques. Le peuple de l'Europe qui, le premier, obtint quelque supériorité dans la fabrication de la porcelaine, fut les Etrusques, qu'on suppose avoir été une colonie des Phéniciens; leurs principales maisons se trouvaient à Nola, au pied du Vésuve; ils étaient redevables aux Chinois de la haute perfection qu'ils atteignirent dans cet art, du moins c'est l'opinion la plus généralement répandue. Les vases étrusques sont renommés et en grand nombre; quoiqu'ils ne soient pas tous de porcelaine, il y en a beaucoup qui sont remarquables. L'Europe entière connaît le vase extraordinaire trouvé dans le tombeau d'Alexandre Sévère, mort en 235, et dont la duchesse de Portland a fait l'acquisition.

Porcelaine de Saxe. La plus ancienne fabrique de porcelaine qui fut établie en Europe est celle qui fut fondée à Meessen, en Saxe, dans le château d'Albrecht en 1710 par un aide pharmacien Boettcher, qui s'adonnait à la chimie, et que l'on considère comme l'inventeur de la porcelaine en Europe; quoiqu'il soit fait mention dans les transactions de l'Académie des sciences (années 1727-29) des tentatives que Réaumur avait faites, et qu'il avait réussi à imiter quelques échantillons de porcelaine de la Chine apportés par un savant jésuite d'Entrecolles. En attendant, la porcelaine de Saxe, qui était d'une excellente pâte, a acquis une si grande renommée, et il s'en débitait une si grande quantité que le grand Frédéric II, lorsqu'il fit la conquête de la Saxe, emmena tous les meilleurs ouvriers en porcelaine pour les établir dans sa fabrique de faïencerie de Berlin. A peu près à la même époque, on voyait à Dresde un merveilleux édifice, appelé le palais Chinois, où l'on remarquait 14 immenses salles remplies d'une magnifique collection de porcelaine chinoise, où l'on voyait, indépendamment de figures de différens animaux et oiseaux, tous en porcelaine, 48 vases énormes. La porcelaine de Saxe, qui fournit en grande partie à la consommation de l'Allemagne et du nord de l'Europe, se distingue moins par l'élégance et la variété de ses ornemens et de son coloris, constamment bleu sur un fond blanc, que par la bonne qualité de sa pâte.

Porcelaine d'Angleterre. L'Angleterre, par ses relations continuelles avec la Chine, n'a pas tardé à s'approprier une invention qui pouvait enrichir son industrie et son commerce; elle s'y est d'abord distinguée; mais aujourd'hui la fabrication de la porcelaine y languit sous le monopole d'une fabrique royale, dont les principaux produits sont, par leurs hauts prix, exclusivement réservés aux gens riches, ne peuvent faire l'objet d'un grand commerce, et ne peuvent soutenir au dehors la concurrence des produits similaires de la France et d'autres pays où l'on fabrique actuellement de la porcelaine aussi belle, d'un goût plus riche et plus élégant.

Les ouvrages de porcelaine d'Angleterre ne sont pas comparables en général à ceux de France, soit pour le goût, la beauté des couleurs et des formes; il faut néanmoins en excepter ceux de la fabrique royale de Nautgarew, établie à Londres, dont les produits, richement ornés, approchent le plus de celle de Sèvres, près Paris.

La porcelaine anglaise a cela de particulier qu'elle est faite avec des matières métalliques, ce qui permet d'y appliquer toutes sortes de couleurs. La couleur turquoise est une de celles qu'on emploie très-souvent en Angleterre: il serait impossible de l'employer sur nos porcelaines. Les Anglais décorent la porcelaine dans leurs fabriques mêmes; tandis que les fabriques françaises se bornent à faire de la porcelaine blanche.

Porcelaine d'Italie. L'Italie, à la renaissance des beaux arts, s'est de bonne heure appliquée à la fabrication de la porcelaine, qui y est portée aujourd'hui à un haut degré de perfection, surtout à Turin. Comme l'introduction de la porcelaine en Europe ne date que du commencement du dix-huitième siècle, et qu'elle ne se répandit que lentement, on ne peut reprocher à l'Italie de n'avoir pas surpassé les autres nations, comme dans d'autres produits des beaux arts; quoique l'on fabri-

que d'assez belle porcelaine à Naples, Florence, Turin et Milan; de grands artistes s'y sont distingués, tels que Lucadella, Rebbia, Orazio, Fontana, dès les XVe et XVIe siècles, encouragés par les ducs de Toscane; aujourd'hui, les produits de la manufacture de porcelaine de M. Charles Tinelli, à Milan, ont acquis une si grande perfection, qu'ils peuvent rivaliser même avec ceux des manufactures de Vienne et de Sèvres, et par les mécaniques, qui sont établies sur les cours d'eau du canal de la Naviglio, elle est à même de les livrer à des prix très-modérés.

Porcelaine des Etats-Unis. On fabrique maintenant de la belle porcelaine à Philadelphie, où il se trouve une belle manufacture, sous la direction de M. Tucker. Il se procure les meilleures matières pour cette fabrication dans la partie méridionale de la Pensylvanie, ainsi que dans le Delaware. Il fait aussi usage de quartz et de feld-spath. Les ouvrages de cette manufacture sont superbes, et peuvent être placées pour ornement dans les plus beaux appartemens. Cette porcelaine est non-seulement d'une grande beauté, mais elle est aussi d'une excellente qualité, ce qui la recommande aux habitans qui en achètent une grande quantité.

Porcelaine de France. La France a conquis une juste renommée industrielle pour la fabrication de ses porcelaines. Elle a commencé dès 1695 à produire la porcelaine tendre, qu'elle a portée jusqu'à la perfection dans la dernière moitié du 18e siècle, grâce aux travaux de Macquer et de Lauraguais.

Dans cette porcelaine, ajoute M. Charles Dupin dans son cours au Conservatoire des arts et métiers, on fait entrer comme matière première le nitre fondu, le sel marin, l'alun, la soude, le gypse et le sable mêlés et frottés au four, puis combinés avec la pierre et de la marne calcaire. La couverte au vernis n'est pas moins compliquée; la litharge, le silex et les sous carbonate de potasse et de soude y entrent en proportions définies. Les avantages de cette porcelaine sont d'avoir beaucoup d'éclat, soit en vernis blanc, soit en couleur. Les défauts sont d'offrir une pâte fusible à une haute température, un vernis tendre et par là rayable à l'user.

La porcelaine dure qui résulte du simple mélange de deux matières naturelles, le kaolin et le feld-spath fait peut-être moins d'honneur au génie de l'inventeur; mais, comme résultat, elle mérite beaucoup plus de fixer l'attention.

Vers 1780, toutes les fabriques françaises de porcelaine tendre se trouvaient tellement inférieures à celle de Sèvres, devenue manufacture royale depuis 1760, qu'elles cessèrent leurs travaux et s'adonnèrent à produire de la porcelaine dure. Il faut excepter cependant celles de Tournay, d'Arras et Saint-Amand-les-Eaux, dont les produits, beaucoup moins coûteux, sont d'une tenacité remarquable, qui les empêche de casser par des chocs même assez violens.

En 1761, Sèvres connaissait l'art de fabriquer la porcelaine dure; mais le kaolin lui manquait. Ce fut plus tard qu'on en découvrit d'une qualité parfaite à Saint-Yrieix auprès de Limoges. Macquer en constata la nature, et bientôt il établit à Sèvres la fabrication de la porcelaine dure. C'est de là que, vers le commencement de la période que nous considérons, sont partis les industriels qui fondèrent en beaucoup de points de la France des fabriques particulières. Tels ont été les progrès de la fabrication, que la douzaine qui coûtait, il y a environ quarante ans, 24 livres, n'en coûte plus que 12 à qualité égale, et même que 9 si l'on néglige quelques-unes de ces qualités.

En 1804, la porcelaine tendre qui n'était plus fabriquée qu'à Sèvres fut tout-à-fait abandonnée. Le nouveau chef de l'établissement s'occupa surtout à perfectionner les pâtes de porcelaine dure; aujourd'hui ces pâtes, sous le rapport de la blancheur et de la finesse, ne laissent plus rien à désirer. Depuis 1822 on a fait, dans cette manufacture, des recherches assidues, et que le succès a presque constamment couronnées pour le coulage des tubes, les cornues, des bustes, des colonnes, surtout pour celui des plaques destinées à la peinture. L'industrie particulière entre les mains des Chalot, des Discry, des Honoré, a trouvé le moyen d'accélérer et de simplifier les opérations pour broyer, presser, tourner et guillocher ces pâtes.

L'art de produire la plus belle porcelaine blanche, ne présente toutefois qu'une partie de cette riche industrie. On a trouvé le moyen d'imprimer sur la porcelaine avec l'or, l'argent, le bronze. Gonord a découvert un procédé de mécanique pour transporter sur la porcelaine des gravures en taille-douce, soit dans le sens de l'estampe, soit dans celui de la planche. Le même artiste a trouvé le moyen, avec des gravures d'une grandeur déterminée, de produire par voie d'imprimerie, une copie parfaitement semblable; mais à volonté plus grande ou plus petite; un tissu gélatineux susceptible de recevoir l'empreinte du dessin; puis, de s'étendre ou de se resserrer également dans tous les sens, produit ce résultat extraordinaire.

Par l'emploi des estampes sur gélatine, on obtient des dorures à larges parties, appliquées sur la porcelaine, ce qu'on ne pouvait obtenir des impressions sur papier : c'est à M. Legros d'Anisy que l'on doit ce perfectionnement. On doit à M. Robert, de Sèvres, le procédé pour appliquer l'or mat sur le biscuit.

Les diverses opérations qu'exige la peinture sur porcelaine, la préparation des couleurs, le mode d'application, la cuite, etc., ont dû leurs principaux progrès aux recherches des Dilh, des Sauvage et des Van-Os. Ce dernier a non-seulement perfectionné les moyens matériels de l'art; mais il s'est beaucoup distingué dans la peinture des fleurs sur porcelaine. La peinture d'histoire, employée soit à la décoration des grands vases, soit comme moyen de perpétuer par des copies fidèles et inaltérables les chefs-d'œuvre des grands maîtres, occupe plusieurs artistes d'un très-grand talent, parmi lesquels il nous suffira de citer Georges Constantin et M. Jacquetot; mais en ce point on commence déjà à sortir du domaine des arts utiles proprement dits, pour entrer dans celui des beaux-arts.

Nous devons faire mention d'un perfectionnement important introduit dans la fabrication de la porcelaine; c'est à MM. Grouvel et Honoré qu'on doit le nouveau procédé de dessiccation des pâtes de porcelaine, au moyen duquel on obtient en huit jours, et à peu de frais, des résultats qui demanderaient par les procédés actuels, six mois d'attente et des dépenses fort considérables; ce qui a valu aux inventeurs une mention honorable de la part de l'Académie des sciences.

Décoration de la porcelaine et de la faïence. L'art de la décoration de la faïence et de la porce-

laine est arrivé, à Paris, à un haut degré de perfection, et y forme, surtout depuis l'application de la gravure, de l'impression et de la lithographie, une industrie assez importante. On doit à M. Gonord la découverte des procédés à l'aide desquels on transporte la gravure en taille-douce sur la porcelaine; M. Legros d'Anisy est le premier en France qui ait fait usage en grand des procédés d'impression, et employé la lithographie à la dorure large sur la porcelaine. Il avait exposé différentes pièces de porcelaines, décorées d'après ces procédés, et notamment des impressions en or, remarquables par leur netteté et leur solidité. M. André avait exposé une table, un grand vase, des candélabres et divers objets, dont la peinture et la décoration avaient de l'effet; M. Bernard Cadet, d'Avignon, des vases et une assiette formant palette, sur lesquels étaient appliqués des tons mats, unis ou moirés qui avaient du velouté; enfin, ce qui a attiré surtout l'attention publique, était le genre de décoration napolitaine appliqué sur la porcelaine par M. Juliemo, de Paris. Ce fabricant avait fait preuve de goût dans le choix des pièces décorées par lui. Il tire la plupart de ses pièces en blanc de la manufacture royale de Sèvres et de celles de Faëcy (Cher), de Chantilly (Oise) et de la manufacture de M. Denuelle.

Porcelaine dure à feu. Depuis 1819, M. Langlois, de Bayeux (Calvados), a envoyé à chaque exposition de la porcelaine d'une pâte très-dure et résistant très-bien au feu; il l'a appliquée avec le plus grand succès à la fabrication d'une foule d'objets propres à remplacer les poteries de terre dans l'économie domestique. Les prix de cette porcelaine ne sont pas très-élevés; mais ils ne sont pas encore assez modiques pour en généraliser l'usage.

MM. Révol père et fils, de Sainte-Uze (Drôme), et MM. Oriol et Ce, de Saint-Vallier, même département, avaient aussi envoyé à l'exposition divers objets et poteries en porcelaine dure, allant au feu comme celle de M. Langlois, mais d'un prix moins élevé; ces poteries, qui sont revêtues d'une couverte brun jaune, sont d'une bonne qualité et très-estimées dans le commerce.

Porcelaine opaque. MM. de Saint-Cricq-Caseaux, de Creil; Louis Lebœuf, de Montereau; de Bettignies, de Saint-Amand (Nord); Tribouillet, de la même ville; Fouque, Arnoux et Ce, avaient mis à l'exposition, sous la dénomination de *porcelaine opaque*, de la porcelaine d'une très-grande solidité et d'un prix modique. D'après les chiffres indiqués par M. de Saint-Cricq-Caseaux, pour des services complets, la valeur des assiettes en blanc, avec filets, reviendrait de 3 à 4 fr., prix marchand.

Cette porcelaine, dont M. Lebœuf a commencé la fabrication, il y a trois ou quatre ans, est d'un excellent usage et remplace avec avantage ce que les Anglais appellent *faïence dure.* L'un et l'autre de ces fabricans en livrent chaque année au commerce des quantités très-considérables.

Porcelaine ordinaire blanche, peinte, dorée. On doit placer en première ligne la fabrique de M. Nast, de Paris; ses porcelaines peintes et dorées se distinguent par la réunion la plus complète des qualités qui appartiennent à la plus belle porcelaine de France, après celle de la manufacture royale de Sèvres, surtout par sa légèreté; la décoration en est du meilleur goût et très-riche; la dorure solide et la peinture très-soignée.

M. Denuelle, de Paris, avait aussi exposé de la porcelaine blanche à pieds émaillés, très-bien fabriquée. On avait remarqué, dans le service de table, que la rugosité du cordon qui sert de pied à la porcelaine a l'inconvénient d'érailler le linge, et de ne pas permettre aux pièces de glisser; la conservation de l'émail dans cette partie, par le procédé de M. Denuelle, remédie très-bien à cet inconvénient; ce fabricant avait également exposé plusieurs pièces très-bien décorées, entre autres un plateau orné de fleurs bien groupées, et dont la couleur était parfaitement réussie.

MM. Discry et Honoré, de Paris, avaient mis à l'exposition un assortiment de pièces richement décorées et d'une bonne fabrication. On remarquait, dans l'exposition de M. Honoré, sa porcelaine blanche à l'usage de la table, dont les formes sont bien appropriées au service, et un grand vase sur lequel on remarque un groupe de fruits peints, d'un dessin pur, d'une couleur parfaite et d'une vérité extraordinaire. Parmi les produits de M. Discry, nous signalerons le décor or et noir d'un thé composé de plusieurs pièces, et dont les formes sont bonnes et régulières.

La fabrique de Chantilly, appartenant à M. le duc d'Aumale, a envoyé à l'exposition des assiettes de porcelaine blanche, dont l'émail est parfaitement glacé, et qui présentent tous les caractères d'une excellente fabrication; on trouverait difficilement dans le commerce plus beau que l'échantillon qui nous a été présenté. Nous avons remarqué aussi un grand nombre de pièces décorées avec beaucoup de goût, et dont les formes heureuses méritent d'être signalées.

Une seule fabrique a exposé, en 1834, exclusivement de la porcelaine blanche : c'est celle de Villedieu (Indre).

Porcelaines de Villedieu. Parmi les pièces capitales en porcelaine, qui figuraient à l'exposition de 1839, on remarquait les deux grands vases de la manufacture de Villedieu, décorés au dépôt de Paris. Ces vases, cuits d'un seul bloc, indépendamment de leur beauté, ont, comme forme et comme décor, le mérite d'une double difficulté vaincue, celle de la confection du vase en lui-même, celle de la peinture si heureusement réussie, double et triple cuisson. Les produits de cette manufacture se distinguent par la beauté du blanc, la finesse de l'émail, la richesse unie à la pureté des formes.

Suivant M. André, fabricant de porcelaine, cette industrie a fait depuis quelque tems des progrès énormes en France, puisqu'on y fabrique annuellement une valeur de 4 à 5 millions et demi, qui représentent pour la quantité 8 millions au moins au prix où l'on fabriquait il y a dix ans; quand j'ai commencé, dit ce fabricant, à m'occuper de porcelaine, on vendait de 12 à 13 fr. les assiettes que nous pourrions donner aujourd'hui en gros à 5 fr. 50 c. Suivant M. Honoré, fabricant de porcelaine à Champraux, situé dans l'Allier, il existe en France 31 manufactures de porcelaine, dont les produits annuels sont d'environ 4 millions 200,000 fr.

Commerce. Comme l'usage de la porcelaine s'est beaucoup répandu en Europe, et aussi dans les autres parties du monde, le commerce en est devenu considérable, et malgré la quantité que l'on en fabrique en France, les importations ont été encore considérables.

Importations. Suivant le registre de la douane, elles se sont élevées, en 1837, en porcelaine commune, à 4,600 kilog., ayant une valeur officielle de 13,827 fr., et en porcelaine fine, 8,287 kil., ayant

une valeur de 58,000 fr., dont la majeure partie de la première sont 4,194 kil., et de la seconde, 5,580 kil. de l'Angleterre.

Exportations. Les exportations ont été bien plus importantes; elles ont été, pendant la même année, en porcelaine commune, de 1,040,074 kil., qui, au taux officiel de 3 fr., font une valeur de 3,120,222 francs; et pour la porcelaine fine, de 214,139 kil., qui, au taux de 7 fr., font une valeur de 1,498,973 fr., ensemble 4,619,195 fr. Ces exportations se sont faites pour tous les pays, tant du nouveau que de l'ancien monde; néanmoins la plus grande quantité a été exportée, savoir : de la commune, 290,282 kilog. pour les Etats-Unis, 169,933 kil. pour les villes anséatiques; et la porcelaine fine, 70,812 kil. pour la Belgique, 28,810 kil. pour les Etats-Unis, 14,616 kil. pour l'Angleterre, etc.

PORPHYRE. C'est une pierre composée qui paraît parsemée de taches de différentes dimensions, que l'on attribue à des molécules pierreuses de plusieurs espèces qui s'y trouvent interposées. Il existe des porphyres de diverses couleurs : le noir se rencontre dans les Pyrénées, au mont de Breda; le rouge est une roche cornéenne dure, avec du feldspath granuliforme, et souvent des parcelles d'amphibole. Le porphyre est susceptible d'un très-beau poli; on en fait des tables, des mortiers, des vases, des pierres à broyer : il a l'avantage d'être inattaquable aux acides et de ne pouvoir être taché par aucun liquide, comme le marbre en est susceptible. Aussi, s'en est-il formé plusieurs manufactures; une, établie dans les Vosges, n'a pas eu un grand succès. Il en existe une en Suède (à Elfredalen) qui confectionne des manches de couteaux, des vases, des chandeliers, des salières et autres objets. Cette pierre est scintillante et donne au chalumeau un vert coloré.

PORT. Localité destinée à recevoir les vaisseaux pour les garantir des flots de la mer et des tempêtes, et où ils doivent opérer leur chargement et déchargement des marchandises dont ils ont fait ou doivent faire le transport.

Le capitaine est tenu d'être en personne à bord de son navire à l'entrée et à la sortie des ports (227).

Le contrat d'assurance désigne le port d'où le navire a dû ou doit partir, les ports dans lesquels il doit charger ou décharger, ceux dans lesquels il doit entrer (332).

Si le capitaine a la liberté d'entrer dans différens ports pour compléter ou échanger son chargement, l'assureur ne court les risques des effets assurés que lorsqu'ils sont à bord, s'il n'y a convention contraire (362).

PORT. Ce terme désigne aussi le tonnage d'un navire, c'est-à-dire la charge qu'il peut porter. Cette charge ou ce tonnage s'évaluait jadis en tonneaux de 2,000 livres pesant chacun; ainsi, un navire du port de 200 tonneaux est celui dont le chargement est de 400 milliers ou de 195,568 kil.

Le capitaine qui a déclaré le navire d'un plus grand port qu'il n'est, est tenu de dommages-intérêts envers l'affréteur (289).

N'est réputé y avoir erreur dans la déclaration du tonnage d'un navire, si l'erreur n'excède un quarantième, ou si la déclaration est conforme au certificat de jauge (290).

PORT-AU-PRINCE ou **PORT RÉPUBLICAIN**, ville et port, capitale de l'île d'Haïti, ci-devant Saint-Domingue, sur la côte occidentale de l'île, au fond de la vaste baie de Léogane, au milieu de laquelle se trouve l'île de la Gonave, dont la partie la plus à l'E. n'est éloignée que de 9 l. 1/2 du port. Populat., 18 à 20,000 habit. L'entrée du port est entre une petite île située près de la côte et la côte S. du golfe; la profondeur est de 18 à 21 pieds de la basse à la haute mer. Il y a toujours des pilotes prêts à guider les navires à leur entrée; ceux-ci jettent l'ancre à une distance d'environ 4 à 500 mètres du rivage, suivant leur tonnage. Le déchargement et chargement des vaisseaux s'opèrent au moyen des allèges qu'on appelle *acons*. Le port est un des plus sûrs, si ce n'est pendant la saison d'hivernage (d'août en novembre), pendant laquelle les vaisseaux sont exposés à des coups de vent très-violens.

Commerce. Le commerce est très actif au Port-au-Prince; il y a un entrepôt réel des marchandises et productions étrangères. La plupart des états commerçans et maritimes de l'Europe entretiennent des consuls ou gens de commerce. C'est le principal centre de tout le commerce de l'île.

Importations. Les principaux articles d'importation sont du riz, des farines, des viandes et poissons salés, des bois de construction fournis en grande partie par les Etats-Unis; on peut citer ensuite les tissus de coton de toute espèce, les toiles d'Irlande, la faïencerie, poterie, quincaillerie, coutellerie, ouvrages de taillanderie provenant, la plupart, de l'Angleterre; les vins, liqueurs, soieries, la bijouterie, mercerie, passementerie et articles de nouveautés et de modes de France; la laiterie, l'épicerie et droguerie, fournies par la Hollande, les villes anséatiques, etc.

Exportations. Les principaux articles d'exportation sont le café; le sucre, n'étant plus cultivé dans l'île, ne figure plus parmi les exportations. Viennent ensuite le cacao, le tabac, le coton, l'acajou, le campêche et d'autres bois d'ébénisterie et de teinture.

Parmi les articles dont l'entrée est prohibée, on remarque le café, le cacao, le coton en laine, les sucres bruts et terrés, le rum, le tafia, la mélasse, les cannes à épée et à poignard, et les livres contraires aux bonnes mœurs.

Les articles francs de droit à l'importation, sous tous les pavillons, sont les armes et munitions de guerre, les machines et instrumens pour l'agriculture, les chevaux, mulets et gros bétail, l'or et l'argent, les livres classiques, ainsi que les ouvrages propres à l'instruction.

Voici le tableau publié dans les avis divers du ministère du commerce, de tout le commerce d'Haïti en 1835, avec les différens états, soit de l'Amérique, soit de l'Europe, savoir :

PROVENANCES et DESTINATION.	VALEUR des importat.	VALEUR des exportat.
Angleterre. . . .	7,311,000 f.	6,915,000 f.
Etats-Unis. . . .	4,723,500	8,672,200
France.	2,827,400	5,245,200
Villes anséatiques.	3,116,800	2,477,300
Autres contrées. .	62,900	887,900
Totaux. . . .	18,041,600 f.	24,197,600 f.

La valeur totale des importations ne s'était élevée, en 1834, qu'à 16,644,673 fr., et celle des exportations seulement à 24,019,956 fr., en sorte que

l'augmentation, en 1835, a été environ de 1 million 400,000 fr. pour les importations, et un peu plus de 177,000 fr. pour les exportations.

Les principaux articles d'importations ont été, en 1835, tissus de lin et de chanvre, 2,315,900 fr.; de coton, 687,800; de laine, 159,600; de soie, 4,900; vins, 720,300; huiles et comestibles, 402,600; quincaillerie et coutellerie, 346,300; salaisons, 110,000 fr.

A l'exportation, au premier rang se trouve le café, pour une valeur de 21,681,100 fr.; bois d'acajou, 1,104,900; de Campêche, 398,100; de brésillet, 195,500; de tabac, 518,100; de cacao, 114,300, et de coton, 63,100 fr.

Commerce de France. Voici la part que la France a prise dans le commerce avec Haïti. Importations en vins, pour une valeur de 676,600 fr.; huiles et comestibles, 355,000: quincaillerie et coutellerie, 299,000; chapellerie et passementerie, 282,600; tissus de coton, 22,500; de laine, 18,200; de lin et de chanvre, 9,100; de soie, 4,600 fr.

A l'exportation, se trouve le café, pour 4 millions 910,900 fr.; bois d'acajou, 184,000; de Campêche, 117,000; de brésillet, 4,600; le tabac, 11,000; le coton, 3,000 fr.

Les documens que nous venons de produire concernent tout le commerce de l'île en général; mais celui du Port-au-Prince, en particulier, se réduit comme suit, d'après les avis divers publiés par le ministre du commerce.

PROVENANCES et DESTINATION.	VALEUR des importat.	VALEUR des exportat.
Angleterre.	4,341,987 f.	3,807,356 f.
Etats-Unis.	2,362,302	1,924,407
Villes anséatiques.	1,552,113	1,571,427
France.	1,419,912	2,461,203
Totaux.	9,676,314 f.	9,764,393 f.

Le commerce de France avec Haïti pourrait devenir plus considérable, si l'on savait toujours satisfaire au goût des habitans, et si l'on pouvait leur livrer nos produits supérieurs, comme les indiennes de Mulhouse, à aussi bon marché que les Anglais, qui ont fini par les imiter; en sorte que la France fournit à peine la dixième partie des indiennes qui se consomment dans l'île. Quant aux gingas, elle ne redoute aucune concurrence, et il s'en fait une importation considérable.

Les mouchoirs de coton de fabrique française, qui avaient un grand débit, ont été depuis quelque tems supplantés par ceux de l'Inde, dont l'usage est devenu général.

Pour les tissus de lin et de chanvre, la concurrence des Allemands a écarté presque complètement les produits français. Quant aux batistes que la France seule fournit, c'est un article de luxe.

L'importation des tissus de laine est d'une faible importance, et malgré la supériorité des draps français, ceux d'Angleterre et d'Allemagne, qui ont une belle apparence, obtiennent la préférence par leurs bas prix.

Les vins forment un article considérable d'importation : ceux de Bordeaux et de Provence sont les plus recherchés; mais cette importation est entravée par les droits énormes de 13 piastres 37 centimes par barrique et 1 1/2 piastre par caisse de 12 bouteilles.

L'orfèvrerie et la bijouterie fine de France sont estimées; mais la plus grande consommation porte sur la bijouterie fausse. La consommation de l'orfèvrerie se borne en grande partie aux couverts de table.

Droits de douane. Les droits, tant sur les importations que sur les exportations, sont trop élevés sur certains articles. Ils sont généralement de 16 p. 0/0 sur le montant de l'évaluation pour les premiers. Quant aux derniers, l'art. 19 (des exportations) porte que l'exportation des productions du sol et de l'industrie d'Haïti étant permise, il n'y a point de droit d'exportation à payer.

Art. 20. L'impôt territorial établi sur les productions du sol et de l'industrie d'Haïti sera payé à l'exportation desdites productions au moment de leur exportation, d'après le tarif n° 2 annexé à la présente loi. (Ces droits ont été évalués à 13 p. 0/0.)

Frais de bureau. Les bâtimens de 200 tonn. et au dessus doivent payer aux différens bureaux, à leur départ pour l'étranger, 12 gourdes, indépendamment d'un droit de fontaine où il y en a d'établie, qui est de 16 gourdes pour les navires de ce tonnage.

Navigation. Le mouvement de la navigation du Port-au-Prince a présenté, en 1834, les résultats suivans :

PROVENANCES et DESTINATION.	ENTRÉE. Nav.	ENTRÉE. Tonn	SORTIE. Nav.	SORTIE. Tonn.
Etats-Unis. . . .	96	12,216	88	11,618
France.	24	5,483	22	5,796
Angleterre. . . .	19	2,794	17	2,523
Villes anséat. . .	11	2,215	11	1,672
Autres contrées.	6	705	3	430
Totaux. . . .	156	23,413	141	22,039

Monnaie de compte. Antérieurement à 1835, les comptes se tenaient en gourdes, dont la valeur moyenne est de 3 fr. 33 cent.; mais, d'après une loi du 14 juillet 1835, il a été prescrit que les droits d'importation établis au tarif des douanes seraient, à l'avenir, payés en monnaie d'or et d'argent, évaluées, d'après le rapport de leur titre, à celui de la piastre forte d'Espagne. Cette dernière, qu'on appelle aussi gourde et dollar, se divise, comme aux Etats-Unis, fictivement en 100 cents. Les dollars sont évalués à 4 s. 6 d. st. ou 5 fr. 56 c. avec les demies, les quarts en proportion.

Poids de commerce. On se sert de l'ancien poids de marc de France, avec ses différentes divisions, équivalant à 480,51 grammes.

Mesures de capacité. Pour les substances sèches et les céréales, on emploie, soit l'ancien boisseau de Paris, équivalant à 13,0126 litres, ou le bushel de Winchester anglais, équivalant à 35,269 litres.

Mesure de longueur. On se sert de l'ancien pied de roi de Paris, et pour les étoffes et les tissus de l'ancienne aune de Paris, équivalant à 1,1884 mètres.

Usages de la vente. La vente du coton, du café, du cacao, s'opère par 100 liv. pesant, et le prix est stipulé en gourdes; le café et le cacao se pèsent au poids net, sans enveloppe, que l'acheteur doit fournir. Le coton avec l'emballage, poids brut, réduit en poids net. On accorde 8 p. 0/0 de tarif pour le tabac.

PORTÉE. C'était la quantité de marchandises

que les gens de l'équipage d'un navire prétendaient avoir droit de charger sur un navire : c'est ce qui s'appelait l'ordinaire ou la portée des mariniers. L'art. 2 du titre *des Matelots*, de l'ordonnance de 1681, a aboli cet usage en prescrivant que les matelots ne puissent charger aucune marchandise sous prétexte de portée ou autrement, sans payer le fret, s'il n'en est fait mention dans leur engagement. Cette défense s'étend à tous les gens de l'équipage, même au maître; aucun d'eux ne peut charger aucune marchandise sans en payer le fret, si ce n'est ce qui peut contenir dans son coffre. *Voyez* PACOTILLE.

PORTEFEUILLE. On appelle ainsi le carton recouvert de peau servant à renfermer les papiers d'un ministre ou d'un banquier et négociant.

Les scellés doivent être apposés sur les portefeuilles du failli (451).

PORTENDICK. C'est un endroit important de la Sénégambie, en Afrique, de la dépendance de l'établissement français du Sénégal, situé sur une large baie entre Arguin et le Sénégal, où se fait la traite de la gomme, des dents d'éléphans et d'autres produits. Portendick a été acheté par la France en 1725; en 1783 il lui appartenait encore, et par le fait, et en vertu du traité où l'on a glissé le droit de concurrence des Anglais. Ce dernier traité réglait encore les droits respectifs de chacun en 1792, époque à laquelle le traité de 1814 se réfère sans plus ample détail; ce qui force à revenir au traité de 1787.

PORTER. Ce terme, en usage dans les écritures de commerce, signifie écrire, mettre un article, une dette ou paiement sur un registre, c'est-à-dire en passer écriture. On dit généralement porter sur le grand livre, sur le journal.

PORTEUR D'UNE LETTRE DE CHANGE. C'est la personne à qui un effet est passé et qui doit en toucher le montant à l'échéance. C'est au porteur que doit être payé une lettre de change, soit par le texte même ou par l'ordre, cession ou transport de celui qui en a le droit, ce qu'il est important de vérifier avant de l'acquitter. Il doit en exiger le paiement le jour de l'échéance (161).

Le refus de paiement doit être constaté le lendemain du jour de l'échéance par un acte que l'on nomme protêt, faute de paiement. Si ce jour est un jour férié légal, le protêt est fait le jour suivant (162).

Le porteur n'est dispensé du protêt faute de paiement, ni par le protêt faute d'acceptation, ni par la mort ou faillite de celui sur qui la lettre de change est tirée. Dans le cas de faillite de l'accepteur avant l'échéance, le porteur peut faire protester et exercer son recours (163).

Le porteur d'une lettre de change protestée faute de paiement peut exercer son action en garantie, ou individuellement contre le tireur et chacun des endosseurs, ou collectivement contre les endosseurs et le tireur. La même faculté existe pour chacun des endosseurs à l'égard du tireur et des endosseurs qui le précèdent (164).

Ainsi, tout porteur qui s'est mis en règle peut s'adresser à celui de ses débiteurs qu'il juge à propos; la loi lui donne une action solidaire contre tous; elle accorde successivement aux endosseurs qui le précèdent le même droit.

Si le porteur exerce le recours individuellement contre son cédant, il doit lui faire notifier le protêt, et à défaut de remboursement, le faire citer en jugement dans les quinze jours qui suivent la date du protêt, si celui-ci réside dans la distance de cinq myriamètres (10 lieues).

Ce délai, à l'égard du cédant domicilié à plus de 5 myriamètres de l'endroit où la lettre de change était payable, sera augmenté d'un jour par deux myriamètres et demi excédant les 5 myriamètres (165).

Pour les lettres de change tirées de France et payables hors du territoire continental de la France en Europe, étant protestées, les tireurs et endosseurs résidant en France seront poursuivis, ainsi que ceux des pays étrangers, dans les délais déterminés par l'art. 166 du Code de commerce. *Voyez* DÉLAIS.

Si le porteur exerce son recours collectivement contre les endosseurs et le tireur, il jouit à l'égard de chacun d'eux du délai fixé par l'article précédent.

Chacun des endosseurs a le droit d'exercer le même recours, ou individuellement, ou collectivement, dans le même délai.

A leur égard, le délai court du lendemain de la date de la citation en justice (167).

Après l'expiration des délais ci-dessus :

Pour la présentation de la lettre de change à vue, ou à un ou plusieurs jours, ou mois, ou usances à vue ;

Pour le protêt faute de paiement ;

Pour l'exercice de l'action en garantie.

Le porteur de la lettre de change est déchu de tous droits contre les endosseurs (168).

Les endosseurs sont également déchus de toute action en garantie contre leurs cédans après les délais ci-dessus prescrits, chacun en ce qui le concerne (169).

PORT FRANC. On appelle ainsi le port dans lequel les bâtimens étrangers ne sont assujettis à aucun droit d'entrée ou de sortie pour les marchandises qu'ils y importent ou qu'ils en exportent.

PORTLAND, ville et port des Etats-Unis, chef-lieu de l'état du Maine et du comté de Cumberland, sur la côte occidentale de la baie de Casco, formée par l'Atlantique. Population, 8,600 habitans.

Port. Le port est un des plus beaux du continent; il est spacieux, sûr et d'un accès facile. Un phare est placé à l'entrée, sur une pointe nommée Portland-Head ; il a 72 pieds d'élévation, indépendamment de la lanterne qui fait un feu fixe.

Commerce. Les navires appartenant au port sont principalement employés à la pêche, au cabotage le long des côtes, au commerce avec les Antilles et avec la Russie. Le commerce pour l'exportation consiste surtout en viande et poissons salés, en beurre, bois de construction, blé et farine.

PORT-LOUIS ou PORT-NORD-OUEST, capitale de l'île Maurice, ci-devant île de France. Cette ville est située au fond d'une baie à peu près triangulaire, et dont l'entrée est difficile. Il y a un havre très-commode pour caréner et radouber les bâtimens; mais les vivres y sont fort chers, et les navires n'y sont pas à l'abri des ouragans.

Commerce. Port-Louis est l'entrepôt de la plus grande partie du commerce de l'île Maurice, dont les exportations consistent principalement dans le sucre de canne que cette île produit en une immense quantité, à l'exclusion de presque toutes autres productions des tropiques. Cependant on y

cultive d'excellent café, du coton et de l'indigo. On trouve abondamment du bois d'ébène. Les importations de l'île Maurice ayant obtenu, sous la sixième année du règne de Georges IV, de ne payer que les mêmes droits que les produits des colonies anglaises des Antilles, il en est résulté une grande augmentation dans les envois en Angleterre des produits de l'île Maurice, surtout en sucre, dont la quantité a augmenté chaque année; en sorte qu'elle a atteint en 1833 le chiffre énorme de 72,947,729 livres pesant; tandis que l'exportation du café n'a été que de 26,600 livres. On exporte une petite quantité de coton et beaucoup de bois d'ébène, ainsi que de l'écaille.

Les importations se composent de substances alimentaires, tels que grains, farine, riz, viande salée, que l'on tire principalement du cap de Bonne-Espérance, de Madagascar, de l'Inde et de Bourbon. On importe d'Europe de la poterie, quincaillerie, des meubles, horlogerie, tissus de laine et de coton, des vins pour une valeur de 17 millions de francs.

PORT-LOUIS, ville de France, en Bretagne, département du Morbihan, à l'embouchure du Blavet. Son port est excellent, et les plus grands vaisseaux y arrivent aisément et passent jusqu'au fond de la baie pour se rendre à Lorient.

On fait la pêche du congre dans l'île de Grouais. La pêche des sardines y est aussi très-active, et tous les ans on en vend plusieurs milliers de barils aux marchands de Saint-Malo.

PORT-MAHON, ville et port de l'île Minorque, une des Baléares, situées dans la Méditerranée, près des côtes de l'Espagne, dont elles dépendent. Malgré la beauté de ce port, où se trouve concentré le commerce de l'île, exploité principalement par les Anglais, il ne sert qu'au cabotage et à la pêche, qui forment la principale industrie des habitans.

Port-Mahon est situé sur la côte orientale de l'île, au fond d'une baie d'une lieue de profondeur.

PORT-MAURICE, ville et port de mer des états sardes, principauté de Gênes, district de la Riviera di Ponente, à une lieue d'Oneglia. Population, 3,000 habitans.

Productions et commerce. La principale production est l'huile d'olive, qui est très-estimée à cause de son excellente qualité, ayant une extrême douceur, sans aucun goût de fruit; ce qui la fait préférer dans beaucoup de pays, et même à Paris, à celle d'Aix même, qui n'est pas aussi douce, et que des gens ne trouvent pas aussi agréable. Il en résulte que l'huile du Port-Maurice est très-recherchée, et que l'on en fait des envois considérables, même jusqu'en France.

PORTO ou OPORTO, ville du Portugal, province de Minho, située sur la rive septentrionale du Douro, à environ 1 l. de son embouchure dans l'Atlantique, à 65 l. de Lisbonne et 352 de Paris. Popul., environ 65,000 habit.

Port. La rivière qu'il faut remonter pour arriver à Porto est une rivière de barre, dans laquelle les navires n'entrent que de pleine mer, et qui ne peut recevoir que des bâtimens d'environ 400 tonneaux et qui n'ont qu'un tirant d'eau de 16 pieds. La barre change souvent de position par les crues subites des eaux, et il serait périlleux de la franchir sans pilote. La pleine mer, aux Syzygies, est à trois heures, et dans les eaux mortes (vers les quadratures), elle s'élève de 6 à 8 pieds seulement. Il y a un phare à feu fixe sur une colline, à 690 mètres au N. N.-O. de San-Jao de Foz. Néanmoins, le port, après celui de Lisbonne, est le meilleur de tout le Portugal, malgré la barre du fleuve, le banc de sable et quelques pointes de rochers, ainsi que les *fraîches* ou crues qui en rendent la navigation difficile.

Productions. Au premier rang on doit placer le vin de Douro, connu sous le nom de Porto, dont il s'exporte des quantités considérables pour l'Angleterre et d'autres pays.

Vin de Porto. On distingue deux sortes de vin de Porto dans le pays : 1° *le vinho verde*, ou vin vert, c'est-à-dire nouveau; 2° *le vinho maturado*, vin mûri ou vin vieux. Ce dernier est peut-être le plus mauvais, car il est tellement falsifié avec de la mauvaise eau-de-vie, que si quelqu'un en boit sans y être accoutumé, tout son corps en tressaille, et celui qu'on boit chez les particuliers a une âpreté et un goût d'eau-de-vie presque insupportable. Il faut en conclure que les Portugais ignorent encore l'art de faire du bon vin avec d'excellens vignobles. Il faut aussi convenir que, depuis la dissolution de la compagnie vignicole du Haut-Douro, la manipulation des vins, abandonnée à la cupidité des négocians qui en font le commerce, a été l'objet de fraudes de nature à faire perdre aux vins de Porto leur ancienne réputation : de mauvais vins de Beira ont été expédiés en Angleterre sous ce nom. Le rétablissement projeté de cette compagnie, supprimée par un décret de don Pedro, a été accueillie comme une garantie d'une surveillance plus sévère dans les envois.

Les autres productions du pays consistent en huile d'olive d'une qualité médiocre, mais dont les Portugais se contentent, en oranges délicieuses, citrons, figues, amandes, noisettes, raisins secs.

Minéralogie. Il existe dans les environs de Porto deux mines susceptibles de donner d'abondans produits, si les habitans étaient plus industrieux : l'une est la houillère de San-Pedro de Cova, à une lieue environ de Vallongo; l'autre est située à Vallongo même; c'est une mine d'antimoine. L'exploitation de celle-ci est suspendue, et l'autre n'est que faiblement exploitée.

Industrie. Comme dans toutes les villes du Portugal, l'industrie manufacturière n'y a pas pris un grand développement, si ce n'est dans quelques articles d'une utilité générale. Ainsi, l'on compte trente distilleries d'eau-de-vie, des tanneries considérables, des fabriques de tabac à priser, des raffineries de sucre, des manufactures de faïence et d'ouvrages en fer; les autres genres de fabriques sont peu importantes et n'ont pu soutenir la concurrence des produits de l'Angleterre. Porto est encore plus que Lisbonne l'entrepôt d'un grand nombre de marchandises anglaises, dont la vente sert à faire des achats de vin pour l'exportation dans la Grande-Bretagne.

Commerce. Le commerce forme la principale occupation des habitans. On compte 200 maisons de commerce indigènes qui font un commerce considérable. Il y a, en outre, 40 à 50 maisons de commerce anglaises, dont 15 à 16 font principalement le commerce des vins avec le pays du Douro supérieur. La grande compagnie des vins du haut Douro, qui avait son siége à Porto, avait le monopole des vins. Les magasins de cette compagnie, ainsi que ceux des autres commerçans, sont

situés sur la rive méridionale du Douro, appelée Villa-Nova. Cette compagnie avait presque toujours dans ses vastes magasins 40,000 pipes de vin et 5 à 10,000 pipes d'eau-de-vie.

Commerce des vins. Dès l'origine (en 1678), il s'était formé une factorerie anglaise pour l'achat et l'exportation des vins de Porto. Elle était parvenue à en avoir le monopole au détriment des vignerons, auxquels elle imposait ses prix. Ce fut alors que le marquis de Pombal (en 1755) fonda la compagnie vignicole du haut Douro, avec un capital de 600 millions de reis (3,950,000 fr.), à laquelle il attribue la surveillance de la fabrication des vins pour en assurer la bonne qualité et le maintien des prix. Le gouvernement rendit un décret pour désigner les crus dont les produits devaient être admis à l'exportation : des dégustateurs furent chargés de choisir les vins qui devaient être exportés, le reste était réservé pour la consommation du pays. Tous les propriétaires de vignes eurent la faculté de devenir actionnaires et de payer leurs actions en nature, à raison de 25,000 reis (156 fr. 25 cent.) par pipe. Le gouvernement détermina le mode de culture. Grâce à l'influence de cette compagnie, les prix des vins du Douro remontèrent et les producteurs se trouvèrent affranchis de la dépendance de la factorerie anglaise. Mais comme tous les monopoles, cette compagnie ayant voulu opprimer les cultivateurs des vignes en leur imposant la loi que sa cupidité lui suggérait, elle alla contre le but de son institution, en sorte qu'un décret de don Pedro, publié en 1832, en ordonna la dissolution, après une existence de 77 années. On peut concevoir le profit immense qu'elle avait fait par les 7 milliards de reis (43,750,000 fr.), montant des capitaux de toute nature qu'elle possédait.

Un des principaux pays de consommation des vins de Porto a toujours été l'Angleterre, depuis le fameux traité conclu, en 1703, par Methuen, dont il conserve le nom, et par lequel les vins de Portugal obtinrent, à leur importation, une diminution d'un tiers des droits que devaient payer tous les autres vins étrangers. Mais, aujourd'hui, ils ne jouissent plus de cet avantage, tous les vins ayant été soumis à un droit uniforme à leur entrée dans la Grande-Bretagne.

Droits de sortie sur les vins. Non-seulement ce décret accorda l'usage libre des vignobles et de la vente des vins aux cultivateurs du Douro supérieur et inférieur comme à tous les autres vignerons du Portugal, mais un autre décret, relatif au commerce des vins de Porto, eut pour objet de favoriser leur exportation dans tous les pays. En vertu de ce décret, les vins de Porto première qualité, qu'on a l'habitude d'expédier en Angleterre, peuvent être envoyés dans tous les autres pays en payant les droits de sortie en vigueur, savoir : 12,000 reis par pipe de 21 almudes ou d'environ 435 litres. Les vins de seconde qualité peuvent être exportés pour l'Amérique en payant les mêmes droits, dont on doit rembourser la moitié, si, dans l'espace d'un an, on prouve que ces vins ont été envoyés à cette destination.

Les vins exportés par des bâtimens ayant pavillon portugais ne paient que 8,000 reis seulement par pipe; mais si les navires sont de construction nouvelle, ils sont affranchis de tous droits pour le premier voyage.

L'association commerciale de Porto, qui représente le corps du commerce de cette ville, avait adressé au mois de janvier 1836 une pétition pour demander que les vins exportés de Porto payassent, au lieu du droit spécifique de 12,000 reis (75 fr.) par pipe, le droit de 1 p. 0/0 qui se perçoit à la sortie de tous les autres ports portugais, ou au moins que le droit de 12,000 reis fût réduit à 4,000 reis (25 fr.)

Les pétitionnaires attribuent à l'élévation de ce droit, qui équivaut de 10 à 20 p. 0/0 de la valeur, la diminution des exportations de vin pour le Brésil, diminution telle, qu'en 1835, elles n'ont pas dépassé 720 pipes; tandis que durant les autres années, de 1825 à 1829, sous l'empire d'un droit de 2,400 reis, il avait été exporté de 5,300 à 9,700 pipes annuellement.

L'association commerciale ajoute qu'il n'en saurait être autrement lorsqu'une pipe de vin de Cette ou de Barcelone, d'une qualité très-semblable au vin de Porto, ne coûte, mise à bord, que 16,000 ou 18,000 reis (100 à 112 fr. 50 cent.), somme qui excède peu le montant des droits exigés des vins de Porto.

Exportation des vins de Porto en 1838. Voici les quantités des vins exportés de Porto en 1838, avec leur destination, savoir : Angleterre, 26,057 pipes; Brésil, 7,181; Etats-Unis, 2,628; villes anséatiques, 803; Jersey et Guernesey, 139; Suède et Norwége, 122; Hollande, 111; Danemarck, 105; Terre-Neuve, 53; Sardaigne, 3; France, 2; Espagne, 1; Rome, 1; autres contrées, 10; Angola, 380; îles du Cap-Vert, 9; Açores, 5 pipes. Ensemble, 37,610 pipes. (La pipe contient 138 gallons anglais ou 522 litres 130.)

La valeur totale de cette exportation, à raison de 700 fr. la pipe, est estimée à 26,326,300 fr. La part de l'Angleterre a 18,239,900 fr.

Comparé au tableau correspondant pour 1837, le tableau ci-dessus présente, en faveur de 1838, une augmentation de 12,193 pipes, réparties presque entièrement entre l'Angleterre, le Brésil et les Etats-Unis. Les besoins courans de l'Angleterre sont estimés de 26 à 27,000 pipes par an.

Quant à l'importation, elle s'est surtout composée de vins nouveaux très-communs, et, selon toute apparence, destinés à une classe de consommateurs autres que ceux des vins de France purs, c'est-à-dire sans mélange alcoolique; alors, ces vins paraissent conserver toute leur supériorité dans la vente.

Autres articles d'exportation. Les autres articles d'exportation consistent dans les produits agricoles, tels que des huiles, oranges, citrons, figues et raisins secs, amandes, noisettes, et des productions du Brésil et des autres contrées de l'Amérique du sud avec lesquelles Porto fait un grand commerce.

Importations. Les marchandises d'importation se composent des produits agricoles et industriels des pays du nord de l'Europe, tels que toile, calicots, indiennes, draperie, soierie, quincaillerie, parfumerie, mercerie, articles de nouveautés et de modes de France, chanvre, fer, cordages, goudron, bois de construction pour la marine.

Banque de Porto. Le gouvernement portugais, pour favoriser le commerce, qui, depuis quelque tems, a pris une grande activité sur la place de Porto, a autorisé la création, dans cette ville, d'une banque commerciale. D'après les bases approuvées par la reine dona Maria, le 13 août 1835, il a été formé une compagnie d'actionnaires dont le capital social est fixé à 2 milliards de reis (12,500,000 fr.) divisé en 10,000 actions de 200,000 reis (1,250 fr.) chacune; mais on n'en

émettra d'abord que 5,000, le reste devant être émis ultérieurement par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Cette banque embrasse, dans ses opérations, les escomptes, les dépôts et les emprunts; quant à sa durée, elle est fixée à vingt ans. Mais, après cinq années d'existence, elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* LISBONNE.

Nous observerons que la jauge étalon d'une pipe de Lisbonne, à la douane de Londres, est de 140 gallons, et cette pipe s'évalue à 31 almudes. La jauge d'une pipe de Porto est de 138 gallons; cette pipe se divise en 21 almudes d'Oporto. L'almude contient 4,370 gallons-anglais ou 16,541 litres.

PORTO-BELLO, PUERTO-BELO, ville maritime de l'Amérique, sur la côte nord de l'isthme de Panama et la mer des Antilles, à 17 lieues de Panama et à 105 de Carthagène. L'établissement de la marée est à 8 heures. La mer s'élève de 4 pieds. Le port est superbe et bien abrité, mais l'entrée en est si rétrécie par des rochers à fleur d'eau qu'elle se trouve réduite à un canal. Malgré l'insalubrité de son climat, Porto-Bello, sous la domination espagnole, était devenu l'entrepôt du plus riche commerce qui ait jamais existé, lorsque les richesses du Nouveau-Monde y arrivaient pour y être échangées contre les produits de l'industrie de l'ancien, qui y étaient importés par les vaisseaux espagnols connues sous le nom de galions; ils faisaient leur retour au bout de 10 à 11 mois, avec 30 à 40 millions de piastres en or, en argent ou en marchandises.

Mais depuis cette époque, le commerce y est bien déchu, et c'est à Vera-Cruz que l'on transporte maintenant les métaux précieux que l'on tire des mines du Potosi et d'autres de cette partie de l'Amérique. Cependant si le projet d'établir une communication entre les deux Océans à travers l'isthme de Panama s'exécute, alors Porto-Bello pourrait se relever et reprendre son ancienne splendeur, parce qu'elle deviendrait le centre du commerce de plusieurs parties du monde, de l'Inde, de l'Amérique et de l'Europe. En attendant, on y fait quelque commerce en cacao, quinquina, tabac, ainsi qu'en or, en argent et en pierreries.

PORTO-CABELLO ou PUERTO-CABELLO, ville et port de l'Amérique, dans la Colombie ou la Nouvelle-Grenade, province de Caracas, sur la côte méridionale du golfe de Trieste, formé par la mer des Antilles. Population, 7,600 habitans.

Le port de Porto-Cabello est commode et à l'abri de tous les vents, et il est assez spacieux pour recevoir une flotte considérable. Il est le centre du commerce des pays environnans; plus de 60 bâtimens y sont employés au cabotage, qui est très-actif.

PORTO-FERRAJO, ville et port du grand-duché de Toscane, dans l'île d'Elbe, dont il est le chef-lieu. Un fanal élevé sur une tour est allumé tous les soirs pour signaler le port; la lumière qui est fixe se voit à une grande distance en mer. Population, 3,000 habitans. On trouve 30 brasses en dehors de la baie, et 10 brasses au milieu; on mouille par 6 à 7 brasses. La darse est un joli bassin carré, à l'abri de tous les tems; mais il est petit et ne sert qu'aux navires qui ont des réparations à faire: on y trouve 3, 4 et 6 brasses d'eau; les bâtimens jettent l'ancre dans la rade qui est fort bonne.

Porto-Ferrajo est vers l'extrémité est, du côté nord de l'île d'Elbe.

Commerce. Le principal commerce consiste entièrement en exportations en fer, dont l'exploitation forme aussi la principale industrie de la population.

Les îles Gorgona, Pianosa et Giglio, dépendant également du grand-duché de Toscane, n'offrent aucun intérêt au commerce.

L'île d'Elbe, la plus grande des îles de ce duché, n'est intéressante, sous le rapport commercial, que par le fer qu'elle produit, comme nous l'avons dit.

PORTO-FRANCO. On appelle ainsi à Gênes un entrepôt où tous les marchands étrangers peuvent apporter leurs marchandises, et où elles sont reçues sans payer aucun droit pour le simple dépôt. *Voy.* PORT-FRANC.

PORTO-RICO, île de l'Amérique, une des grandes Antilles, mais c'est la moins étendue. Elle a 40 lieues de longueur sur 20 dans sa plus grande largeur, avec une pop. de 319,163 habitans, dont 34,386 nègres esclaves seulement.

Productions. Cette île est l'une des colonies de l'Espagne; elle est très-fertile et très-bien cultivée; ses principales productions consistent en sucre, café, tabac, du riz, du coton, etc. On élève un grand nombre de bestiaux dans les savannes. Les forêts fournissent plusieurs bois utiles en grande quantité.

Minéralogie. On trouve de l'or et de l'argent dans les montagnes de la partie septentrionale, et l'on ramasse de l'or par le lavage dans plusieurs rivières.

Industrie. L'industrie manufacturière se réduit aux arts les plus nécessaires à la vie civile, parmi lesquels la culture des terres et l'élève des bestiaux tient le premier rang.

On évalue la valeur des propriétés à 33,558,636 piastres, et celle des productions annuelles à 5,507,486 piastres.

Commerce. Le commerce de cette île est très-important; son principal entrepôt est à Porto-Rico, qui en est la capitale.

PORTO-RICO (SAINT-JUAN-DE-), ville et port, capitale de l'île de même nom, sur la côte N., est une presqu'île jointe à la Grande-Terre par un isthme étroit. Pop., 30,000 habitans environ.

Port. On peut comparer le port de San-Juan à celui de la Havane; il est vaste, et sa profondeur varie de 5 à 7 brasses. On trouve du côté opposé à la ville quelques grands bancs de sables et des écueils, mais l'entrée n'est obstruée par aucun haut-fond.

Commerce. Ce port est le centre de tout le commerce de l'île, qui consiste comme suit, savoir:

Exportations. Sucre (moscovade) pour une valeur, en 1835, de 1,353,117 francs; *idem*, terré (*metado*), 173,949; cacao, 795,657; café, 726,109; tabac, 229,632; bestiaux, 151,730; autres animaux, 8,985; coton en laine, 118,518; peaux en poil, 54,105 piastres.

Importations. Provisions de bouche, pour une valeur de 1,418,556 francs; tissus de coton pour, 414,416; *idem* mélangé de lin, 226,593; tissus de lin ou de chanvre, pour 320,614; tissus de soie, 45,916; *idem* de laine, 34,700; farine, 342,050; farine de maïs, 97,104; outils pour l'agriculture, 90,046; boissons, 179,720; monnaies, 108,887;

bois de toutes sortes, 96,667; savon, 84,188; tabac, 70,228 piastres.

Cet état comprend tout le commerce de l'île, dans lequel le port de San-Juan participe pour un quart ou un tiers à peu près. La part de chaque nation, dans le commerce en général de l'île, est dans la proportion ci-après :

Désignation.	Importations.	Exportations.
Américains, pour. . .	1,197,783 p.	1,607,415 p.
Français.	57,724	281,446
Danois.	166,248	69,647
Brêmois.	85,754	87,757
Sardes.	24,130	40,782
Anglais	51,728	46,948
Hollandais.	35,720	8,915
Suédois	4,699	15,950
Hambourgeois	290	32,260
Espagnols, av. l'Esp.	376,870	1,031,000
Id., avec les col. vois.	1,959,162	777,415
Totaux.	3,915,117 p.	3,949,585 p.

La valeur de ces importations et exportations, qui figure pour 1835, s'est augmentée en 1836, savoir : à 4,005,945 pour les importations, et à 4,099,576 piastres pour les exportations; ce qui prouve que le commerce de Porto-Rico se trouve dans un état florissant.

San-Juan-de-Porto-Rico n'est pas le seul port de l'île ; il y en a d'autres où il se fait aussi un assez bon commerce : tels sont ceux de Guayama, de Foxardo d'Aguadilla, de Ponce et Mayagues.

Navigation. Le mouvement de la navigation a été, en 1835, comme suit : à l'entrée, 750 navires espagnols, jaugeant 26,250 tonneaux ; 317 américains, jaug. 44,474 ton.; 100 français, jaug. 9,698, ton.; 27 anglais, jaug. 2,428 ton.; 33 danois, jaug. 1,966 ton.; 8 brêmois, jaug. 1,367 ton.; 3 sardes, jaug. 694; 8 suédois, jaug. 528 ton.; 3 hambourgeois, jaug. 544 ton.; 5 hollandais, jaug. 318 ton. Total, 1,254 navires, jaug. 88,268 tonneaux. A la sortie : 1,142 bâtimens, jaug. 78,569 tonneaux.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voy.* la HAVANNE et le MEXIQUE.

PORT-PERMIS. Il est d'usage, dans le commerce maritime, d'accorder un port-permis au gérant d'une cargaison, c'est-à-dire au subrécargue, ainsi qu'au capitaine dans les voyages de long cours. Ce port-permis consiste à lui accorder la permission d'emporter une certaine quantité de marchandises, que l'on appelle pacotille, pour son compte particulier. Quoique ce port-permis soit personnel, néanmoins il reçoit ces marchandises de quelques particuliers. Dans ce cas, il a permission de vendre et non celle d'acheter. Cependant l'usage tolère encore ce dernier arrangement, et le capitaine pacotilleur achète les retours pour le compte de ceux qui lui ont commis la pacotille. Aucune loi n'a encore statué sur cet usage, qui peut dégénérer en abus, et que l'on ferait bien de supprimer entièrement.

PORT-ROYAL, ville et port de la Jamaïque, une des grandes Antilles et des principales colonies anglaises des Indes occidentales; c'est un excellent port, très-profond, qui peut contenir une flotte de mille vaisseaux; l'entrée en est sûre, quelque vent qu'il fasse. Le commerce d'exportation consiste en sucre, café, coton, indigo, gingembre et autres denrées coloniales qui s'expédient pour la métropole, qui envoie en retour des produits manufacturés. *Voy.* JAMAÏQUE.

PORT-SAINTE-MARIE, ville d'Espagne, en Andalousie, située à l'embouchure du fleuve Guadaletta; son port est très-fréquenté à cause de sa commodité. Ses salines rapportent des sommes considérables; on y fait une grande quantité de sel blanc, qui fait l'objet d'un grand commerce avec les pays étrangers.

PORTS DE MER. Les ports de mer sont les centres des reviremens du commerce d'un état et les points de communication avec toutes les parties du monde ; ce sont des espèces d'entrepôts des marchandises où les commerçans de tous les pays peuvent faire transporter les produits des divers peuples, pour leur échange mutuel.

Si nous ne considérions que la force numérique de la population, nous trouverions que le Havre est inférieur aux ports de Bordeaux, de Nantes, de Brest, de Boulogne, et l'emporte à peine sur Dunkerque; mais ce qui caractérise cette ville, c'est que le commerce maritime est l'objet de son industrie presque exclusive. Ainsi le Havre l'emporte aujourd'hui de beaucoup par la grandeur et l'activité des opérations mercantiles sur Rouen, sur Nantes et même sur Bordeaux. On en jugera par le tableau suivant, pour l'année 1837.

Parallèle du commerce maritime des six ports de mer de France sur les côtes de l'Océan.

Ports.	Populat.	Tonnage des nav.	Droits.
Le Havre.	25,618	550,371	18,096,947 f.
Bordeaux.	98,705	326,219	10,141,689
Rouen.....	92,083	287,002	3,000,362
Nantes....	75,895	168,758	6,096,130
Brest.......	29,773	71,185	324,182
Boulogne.	25,732	89,687	778,132

Cette activité maritime, incomparablement plus grande au Havre que dans tous les autres ports, excepté Marseille, sur la Méditerranée, est le gage certain des progrès qui tendent à procurer à cette ville un avenir plus prospère que les autres villes du même littoral qui l'emportent de beaucoup en population et en splendeur apparente.

C'est au Havre que se déploie avec le plus d'énergie l'esprit d'entreprise; c'est là aussi que la nouvelle navigation par la vapeur forme les associations les plus nombreuses et les plus puissantes avec les contrées du Nord et du Midi, avec les ports d'Angleterre et avec ceux de l'Amérique.

Ainsi l'on conduira, soit à Rouen, soit au Havre, une partie des objets qui peuvent être envoyés à Paris des ports suivans, dont l'importance relative est signalée par le tonnage des navires qui en sont sortis dans le courant d'une année, dans les départemens et les ports que voici :

Départemens.	Ports.	Tonnage.
Calvados.	Honfleur.	88,324
Manche	Cherbourg.	53,204
Calvados.	Caen.	47,174
Manche	Granville.	46,312
Seine-Inférieure. .	Fécamp	29,975
Manche	Saint-Waast. . . .	23,006
Eure.	Aizier	9,712
Calvados.	Sallenelles.	8,986
Seine-Inférieure.	Saint-Valery. . . .	8,901
	Tréport	7,748
Manche	Barfleur	5,577
Eure.	Pont-Audemer. . .	5,896
Calvados.	Touques.	3,990
Eure.	Couteville.	3,737
Manche	Carentan.	2,866
	Dielette	2,621

Le port de Cherbourg est, par sa position avancée dans la Manche, un port de refuge et de la plus haute importance pour tout notre cabotage et nos relations avec l'Angleterre, où l'on transporte une quantité de denrées. Le port de Bayonne a une destination à peu près semblable. C'est le seul port depuis la tour de Cordouan jusqu'à la côte d'Espagne, le seul lieu de refuge des bâtimens qui ont manqué l'entrée de la Gironde, ou qui sont poussés par la tempête dans le fond du golfe de Gascogne. Le port de Bayonne remplit en outre un rôle commercial important; situé à une lieue et demie de l'embouchure de l'Adour, il est le débouché maritime des départemens des Hautes et Basses-Pyrénées et des Landes. Les travaux proposés doivent faciliter l'entrée du port encaissant la rivière entre deux digues, de manière à obtenir un passage facile sur la barre formée au large. Dans tous les cas, l'établissement d'un bateau à vapeur remorqueur de 120 chevaux permettra de doubler le nombre de jours de sortie possible sur la barre. Un crédit de 1,200,000 fr. est consacré aux travaux et au bateau à vapeur du port de Bayonne. Nous ne parlerons pas des travaux des autres ports, qui sont moins importans.

Commerce des ports de mer de France. Le commerce de nos ports de mer, depuis 1830, n'a fait qu'augmenter jusqu'en 1837, et c'est principalement au Havre et à Marseille que ce progrès a été le plus considérable. Il a augmenté au Havre, suivant M. Ch. Dupin, de 37 1/2 p. 0/0; à Rouen, de 15 p. 0/0; à Marseille, de 20 p. 0/0; à Bordeaux, de 3 p. 0/0; à Nantes, de 1 1/2 p. 0/0. Ainsi, non-seulement la population du Havre est celle qui de beaucoup fait le commerce le plus actif, elle est en même tems, et pour cela même, celle dont le commerce s'accroît avec le plus de rapidité. Vient ensuite Marseille, qui, relativement à sa population, ne fait pas un commerce aussi actif que le Havre, quoiqu'en masse il soit plus considérable.

Ports francs. On nomme *ports francs* ceux où les navires nationaux et étrangers peuvent décharger et vendre leurs cargaisons sans être soumis au paiement des droits de douanes, et par conséquent à la visite de leurs préposés. Les gouvernemens qui les ont établis ont pensé qu'une liberté illimitée fixerait des branches importantes de commerce. Tous les ports du royaume des Pays-Bas (la ci-devant Hollande) sont des ports francs, dans l'acception que nous venons d'expliquer; c'est le seul état de l'Europe qui jouisse de cet avantage, puisque les ports de l'Angleterre, et même ceux qu'elle désigne dans ses possessions lointaines sous le noms de ports francs, ne sont, à proprement parler, que ce que nous appelons des entrepôts réels, ce que les Anglais nomment *wharehousing.*

Colbert, auquel le commerce et l'industrie doivent des institutions si utiles, sentit la nécessité des ports francs; mais, entraîné par le défaut d'unité que les diverses capitulations avaient introduit dans l'état, il rétablit les priviléges de quelques villes en affranchissant jusqu'à leurs territoires; il créa, en un mot, des villes étrangères, ou qui furent réputées telles; et lorsque d'une main il fondait la prospérité d'une commune, il détruisait de l'autre, ou du moins il paralysait, par l'effet d'une fraude (la contrebande) qu'il ne pouvait entièrement arrêter, les mêmes manufactures qu'il avait fait naître.

Avant la révolution, la franchise avait été accordée aux ports de Dunkerque, de Marseille, de Lorient, de Bayonne, de St-Jean-de-Luz; mais un arrêt du conseil-d'état du 14 mai 1784 en avait déterminé l'étendue et comment ils en jouiraient pour qu'elle n'entraînât point d'abus. L'ayant perdue alors, ils en ont sollicité le rétablissement à différentes reprises. La ville de Marseille avait réclamé cette mesure comme pouvant seule faire reprendre à son commerce du Levant son ancienne prospérité. Cette opinion ne fut point partagée par le gouvernement impérial, qui jugea qu'il suffisait de lui accorder un *entrepôt,* lequel devait lui assurer les mêmes avantages qu'un port franc, sans en avoir les inconvéniens. Cette décision ne satisfit point les Marseillais, et moins d'un mois après la première restauration ils renouvelèrent leur demande, qui cette fois fut accueillie. Ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils s'étaient trompés, en croyant que la franchise serait pour eux le principe de grandes richesses. Ils n'avaient point fait attention que Marseille serait alors réputée ville étrangère, et par cela même ne pourrait envoyer dans l'intérieur du royaume les produits de son industrie, si ceux de même nature étaient prohibés, ou qu'en en acquittant les droits, si l'entrée était permise; que cet état de choses ferait perdre à leurs fabriques le marché de la France, pour leur donner dans leur propre cité la concurrence de toutes celles de l'Europe, qu'elles n'étaient pas en état de soutenir. L'expérience les a fait revenir sur leurs pas, et ils l'ont fait en présentant le régime de l'entrepôt réel comme le seul convenable. En conséquence, une ordonnance du 10 septembre 1817 a établi de nouvelles dispositions. En sorte qu'il est prouvé aujourd'hui, dit M. Costaz, par un acte solennel du gouvernement, que si une franchise de port a quelques avantages, elle a aussi des inconvéniens, et qu'un entrepôt est préférable, puisqu'en donnant au commerce de grandes facilités, il ne nuit pas à l'industrie manufacturière.

Ports francs dans l'Amérique du sud. Dans la séance du 23 mai 1834 du congrès tenu à Venezuela, il a été résolu que les ports suivans seraient déclarés ports francs, tant pour l'importation que pour l'exportation des marchandises, savoir: Angostura, Carupano, Cumana, Barcelona, Laguayra, Puerto-Cavello et La Vela.

Pour entrepôt franc des importations dans l'île Marguerite avec ses dépendances, les ports de Pompatar et Juan-Griego; et pour l'exportation des bêtes à cornes et des mulets, les rives de l'Orenoque entre Angostura et la rade de Yaga; les ports de Guira (province de Cumana) et Carenero (province de Caracas) seront pareillement ouverts pour l'exportation de leurs productions.

Il a été fait une augmentation de 1 1/2 p. 0/0 sur les droits d'importation dans le Puerto-Cavello, pour construire une route pour les voitures depuis ce port jusqu'à Valeno.

Ports francs des possessions britanniques en Amérique et aux Indes occidentales. Le commerce d'importation et d'exportation a été limité, par un acte du parlement du 5 janvier 1826, dans les possessions britanniques de l'Amérique et des Indes occidentales, aux ports suivans, tant pour les vaisseaux anglais faisant le commerce entre la Grande-Bretagne et les susdites possessions, que pour les bâtimens des puissances étrangères qui sont chargés des produits de leur pays, auxquels il est permis d'exporter les produits de ces mêmes possessions dans quelque autre contrée que ce soit (en vertu des traités de réciprocité). Il est en outre

stipulé que ce privilége n'est accordé qu'aux vaisseaux des pays qui possèdent des colonies et qui auront accordé les mêmes priviléges aux navires anglais, c'est-à-dire de faire le commerce avec leurs colonies. Quant aux puissances qui n'en possèdent point, leurs bâtimens ne doivent jouir de la même faveur qu'autant qu'elles auront placé le commerce et la navigation des sujets britanniques au rang de la nation la plus favorisée, à moins que S. M., par un ordre du conseil, n'accorde ces mêmes priviléges aux vaisseaux de quelque autre état, soit en totalité, soit en partie.

Désignation des ports francs. A la Jamaïque, Kingston, Savannah-le-Mar, Montego-Bay, Falmouth, Sainte-Lucie, Sainte-Anne, Maria, Morant-Bay et Annotto-Bay.

A la Dominique, Roseau; à Grenade, Saint-George; à Antiguo, Saint-John; à la Trinité, San-Joseph; à Tabago, Scarborough; à Totola, Road-Harbour; à Saint-Vincent, Kingston; aux Barbades, Bridgetown; au Nouveau-Brunswick, Saint-Johns, Saint-Andrews; à Nova-Scotia, Halifax; au Canada, Quebec; à Terre-Neuve, Saint-Johns; à Demerara, George-Town; à Berbice, New-Amsterdam; à Sainte-Lucie, Castriel; à Montserrat, Plymouth; à l'île du Prince-Edouard, Charlotte-Town, etc.

Ports francs en Angleterre. Tous les ports de l'Angleterre qui ont des docks, et tous les ports importans en possèdent, sont des ports francs, c'est-à-dire, où l'on peut entreposer les cargaisons, soit pour la consommation intérieure, en ne payant les droits qu'à leur sortie de l'entrepôt, soit pour la réexportation, au choix du consignataire.

Ports francs en France. La France a suivi cet exemple en adoptant le système des entrepôts comme la Grande-Bretagne, en sorte que les principaux ports du littoral de la France, tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, sont aujourd'hui des ports francs, dans ce sens qu'on y a établi des entrepôts où toutes les marchandises sont admises, soit pour la réexportation, soit pour la consommation, en acquittant les droits d'après le tarif des douanes.

Ports francs en Italie. Les différens états de l'Italie ont aussi adopté ce système, si nécessaire à l'extension du commerce maritime. On compte au nombre des ports français : Gênes, Livourne, Venise, Naples, Palerme, Messine, Trieste, qui sont les grands entrepôts du commerce de l'Italie.

Ports francs en Portugal. Un décret sur la franchise des ports de Lisbonne et de Porto a été rendu, le 22 mars 1834, par don Pedro.

L'art. 1er prescrit les dispositions suivantes : Le port de Lisbonne est franc pour tous les navires marchands de toutes les nations qui ne seront pas en guerre avec le Portugal, et on y admettra l'entrée de toutes les marchandises et les denrées commerciales, quels que soient leur nature et le pavillon (art. 3), en payant seulement 1 p. 0/0 de droit et les frais de manutention et de garde jusqu'à la sortie du port (art. 6). Aucune marchandise ne paiera de magasinage pendant la première année. Les mêmes dispositions sont applicables à la ville de Porto.

Espagne. Cadix avait été déclaré port franc, mais cette faveur lui a été retirée sur les plaintes unanimes des autres ports, dont cette faculté entravait le commerce.

Pays-Bas. Tous les ports des Pays-Bas peuvent être considérés comme autant de ports francs, où toutes les marchandises peuvent être entreposées dans les magasins des négocians, après avoir fait la déclaration des chargemens des vaisseaux; d'ailleurs, il n'existe, à proprement parler, aucune douane; c'est une seule inspection qui n'est soumise à aucune contrainte, en sorte qu'il n'y a pas de pays au monde, où il y ait moins d'entraves pour le commerce en général qu'en Hollande. Les ports d'Anvers, d'Amsterdam et de Rotterdam, sont les grands entrepôts du commerce maritime des Pays-Bas. *Voy.* ENTREPOTS.

PORTSMOUTH, ville maritime d'Angleterre, dans le comté de Hamp, située sur la côte méridionale de l'Angleterre et sur la côte occidentale de l'île de Portsea, à l'embouchure de la baie de Portsmouth, à l'entrée de la rade de Spithead, en face de l'île de Wight, assez spacieuse pour contenir les plus grandes flottes et jusqu'à 1,000 vaisseaux, à 72 milles de Londres. C'est un des meilleurs ports et des plus profonds de la Grande-Bretagne, où se trouve l'arsenal le plus important et le plus considérable de sa marine royale. L'entrée du port est étroite, mais elle s'élargit bientôt et acquiert une largeur de près de 2 milles entre le fort Mouckton à l'O. et le South-Sea-Cost à l'E., où se trouvent les villes de Portsmouth et Portsea, qui, dans le fait, n'en font qu'une; des chantiers de construction qui occupent une grande étendue avec tous les magasins et autres accessoires du plus grand arsenal maritime de l'Angleterre. Après avoir traversé le goulet au canal, qui a à peu près un mille et demi à deux milles de large, on arrive au port qui forme un magnifique bassin ou plutôt un lac, où la plus grande partie des vaisseaux de guerre pourraient mouiller avec la plus grande sûreté. Des magasins immenses de mâtures navales occupent la côte N.-E., ainsi que ceux des armemens, des corderies et toiles à voile. Le quai aux Canons est immense, et contient plusieurs rangs d'édifices, renfermant toute l'artillerie et les armemens militaires. Le quai, entouré d'un mur qui forme le chantier, a 3,500 pieds de longueur sur le côté occidental au port, sur une largeur moyenne de 2,000 pieds; au centre, en face du port, est l'entrée qui conduit dans le grand bassin qui a 380 pieds de largeur sur 260 de large, où sont construits quatre bassins particuliers de construction ou de réparation pour les grands vaisseaux; il y a en outre un double bassin pour les frégates. Il y a un canal de 660 pieds de long, ayant un quai de chaque côté, d'une grandeur suffisante pour recevoir des transports et des navires marchands chargés de munitions navales. On a aussi construit, vis-à-vis le grand bassin, trois cales capables de recevoir les plus grands vaisseaux; deux autres cales pour des frégates, et une plus petite pour les sloops ou corvettes.

Au moyen du télégraphe sémaphore, la correspondance entre l'amirauté de Londres et Portsmouth peut s'opérer en cinq minutes, et la poste fait ce trajet en neuf heures et dix minutes.

Suivant le recensement de 1831, la population s'élevait à 50,389 habitans. Depuis la paix, cette ville, qui n'a pour ainsi dire d'autre ressource qui l'alimente que la guerre, par les grands armemens qui s'y font, a beaucoup perdu de sa prospérité, le commerce excepté, les approvisionnemens maritimes qui y arrivent pour le compte du gouvernement se réduisant à peu de chose comparativement à d'autres ports de mer.

Néanmoins, on y importe une grande quantité

de bestiaux de la partie occidentale de l'Angleterre et de l'île de Wight, jusqu'à 50,000 moutons dans une seule année ; du blé et d'autres provisions de l'Irlande, ainsi que des vins et des spiritueux directement du continent. Le cabotage y est considérable, et il y a six bateaux à vapeur qui entretiennent les communications de Portsmouth avec les autres ports, soit de l'Irlande, soit de l'Angleterre et de l'Ecosse.

PORTUGAL. C'est le pays situé à l'extrémité S.-O., de l'Europe, ayant à l'O. l'Atlantique pour limite, au N. et à l'E. l'Espagne. Il a environ 110 l. de longueur sur 50 de largeur, avec une population qui est actuellement de 3,600,000 habitans.

Rivières. Quoique le Portugal soit un pays couvert de montagnes qui paraissent être des membres dispersés d'une grande chaîne, néanmoins, c'est un pays qui a l'avantage d'être bien arrosé ; les plus grands fleuves descendent de l'Espagne. Au N.-O. est le Minho, qui n'est navigable que depuis Salvaterra. Le Douro, qui entre en Portugal près de Miranda, est un fleuve imposant et renommé ; il est navigable jusqu'à Torre-de-Moncorvo pour des barques portant 60 pipes de vin ; son embouchure au dessus de Porto, près de St-Juan-la-Foz, présente un passage assez difficile. Le Tage (*Téjo*) est le roi des fleuves du Portugal, et dont la navigation est aussi la plus étendue ; il remonte jusqu'à Abrantès, et son embouchure forme à Lisbonne un des plus beaux ports du monde. Quant à la Guadiana, par la rapidité de son cours, elle n'est navigable que jusqu'à Mertosa, non loin de ses deux embouchures dans le golfe de Cadix. La seule province d'Entre-Minho-Douro tire un véritable avantage des rivières qui l'arrosent.

Productions. Il n'y a pas de pays qui possède une aussi grande variété de productions, qui, si elles étaient mieux cultivées, pourraient faire la richesse de cette contrée, située sous le plus beau climat de l'Europe

Céréales. On récolte dans l'Alentejo et l'Estramadure un excellent froment, ainsi que dans Beira et en Algarve, quoique pas en quantité suffisante pour la consommation de toute l'année, par la négligence qu'on a apportée dans la culture des terres, depuis l'époque où le Portugal s'était distingué dans la navigation et le commerce des Indes orientales. Le seigle vient assez bien dans la partie supérieure du pays ; mais il réussit mieux au Traz-os-Montès. L'orge qui, avec le maïs, fait la nourriture ordinaire des chevaux, des mulets et du bétail, est cultivé de préférence dans le Minho et l'Alentejo. La culture du maïs, répandue surtout dans la partie septentrionale du royaume, fournit à la subsistance des deux tiers de la population. On cultive en petite quantité plusieurs espèces de millet, et la culture du riz, presque nulle, n'a lieu que dans les terrains aquatiques de Beira et d'Alentejo. Une importation continuelle supplée au déficit de l'approvisionnement du pays par ses propres produits en céréales.

Fruits. La véritable richesse du Portugal consiste en une variété de fruits délicieux qu'il produit en une telle abondance, que leur exportation forme une branche de commerce considérable, surtout les figues sèches, les oranges et les citrons. Les plus belles oranges sont cueillies dans la vallée de Colares, en Estramadure, aux environs de Coïmbra, en Beira et en Algarve ; les figues y sont très-abondantes et excellentes. L'exportation s'en fait principalement à Faro et aux environs de Lagas, où les Anglais et autres nations viennent en chercher plusieurs chargemens.

Les cargaisons d'oranges et de citrons sont plus considérables par leur nombre que par leur valeur. Le pays situé entre Aveiro et Lisbonne est très-abondant dans ces fruits, et c'est dans ces deux ports, ainsi qu'à Porto, qu'on en forme des chargemens pour différentes destinations, soit pour la France, la Hollande ; mais la plus grande partie pour l'Angleterre.

Amandes. Quoiqu'on récolte une grande quantité d'amandes dans les Algarves, il ne s'en exporte guère, à cause de leur qualité inférieure à celles de Sicile et de Provence. On prétend que les Portugais en engraissent leurs porcs ; on attribue à cette nourriture l'excellence de leurs jambons, comparables à ceux de Westphalie et de Mayence.

Noisettes ou *avelines.* Elles croissent sans culture parmi les buissons des montagnes ; elles sont très-grosses et d'un goût excellent ; elles sont recherchées par les Anglais, qui en exportent une grande quantité.

Chanvre et lin. La culture de ces deux plantes est répandue de préférence dans les provinces baignées par le Douro ; mais elle ne fournit pas la quantité nécessaire à la consommation.

Esparte. Plante très-utile qui sert à faire des cordes et qui est exportée pour le même usage en Espagne, en Italie et en France.

Sumac. Parmi les plantes qui servent à la teinture, le sumac est l'une des plus nécessaires ; on la cultive dans les provinces du nord. On exporte les feuilles en grande quantité.

Aloès. Cette plante, répandue dans le midi, possède un grand nombre de fibres connues sous le nom de soie végétale, dont on se sert pour faire des cordages et même des tissus très-fins, que l'on peut teindre de diverses couleurs.

Olivier. L'olivier est très-multiplié et produit beaucoup ; mais l'huile que l'on en tire est d'une médiocre qualité.

Huile d'olive. Toutes les provinces du Portugal produisent de l'huile, dont il se fait une grande consommation, soit pour l'éclairage, l'assaisonnement des mets ou la fabrication du savon blanc, qui est très-recherché ; elle est, en général, inférieure à l'huile d'Espagne, d'Italie et de Provence. Mais les Portugais s'en contentent ; une grande quantité est exportée par les nations du nord, et surtout par les Anglais, qui l'emploient dans leurs filatures de laine.

Mûriers et vers à soie. Les mûriers abondent partout. Leur beauté, dans l'Alentejo et l'Algarve, devrait inviter à l'élève des vers à soie ; mais, faute d'encouragement, cette industrie est fort négligée, ainsi que la fabrication des soieries ; en sorte que les marchands de Badajoz vendent annuellement pour plus de 100,000 creusades de tissus de soie du Portugal.

Miel. On recueille une grande quantité d'excellent miel aux environs d'Evora, de Torres-Vedras et d'Abrantès, ainsi que dans les provinces de Douro et Minho.

Vins. La production la plus importante du Portugal est celle des vins, dont le grand dépôt est à Porto. On en récolte une immense quantité que l'on exporte en grande partie en Angleterre, où il s'en fait une grande consommation, que l'on évalue de 20 à 21,000 pipes annuellement. On en

distinguait de deux sortes, le *vinho verde*, vin vert ou nouveau, et le *vinho maturado*, ou vin vieux. Le plus connu et la boisson favorite des Anglais, est le pezzo da Roga en Traz-os-Montes, qui est le meilleur. On en recueille aussi en Beira. La compagnie du Douro supérieur, établie en 1756 pour empêcher la falsification de ce vin, était seule chargée de sa préparation; elle y mêle une assez grande quantité de mauvaise eau-de-vie qui rend ce vin âpre et désagréable, et même malfaisant pour ceux qui n'y sont pas accoutumés et qui n'ont pas un estomac assez robuste : voilà pourtant les vins que l'on préfère en Angleterre aux vins de France. Il y a quelques districts aux environs du Douro qui produisent du vin blanc d'une qualité médiocre. On recueille de très-bons vins rouges et blancs en Estramadure, aux environs de Lisbonne, de Terres-Vedras, de Ourem et de Sétuval. Ce dernier endroit produit encore un excellent vin muscat appelé chez l'étranger Saint-Ubes. Carcavelos, près Lisbonne, fournit un vin doux qui, toutefois, est inférieur à celui de Madère. En général, le Portugal ne produit pas une aussi grande variété de vins que l'Espagne, et ils leur sont aussi très-inférieurs en qualité.

Règlement au sujet des vins. La commission de la chambre des députés portugaise a été d'avis d'adopter les mesures suivantes pour favoriser l'exportation des vins du Portugal : 1° l'exportation de tous les vins de l'une et de l'autre rive du Douro est permise par le Foz, quelle que soit leur qualité; 2° le vin de Douro est de deux qualités, première et seconde; 3° le vin de première qualité exporté par le Foz, du Douro, paiera un droit de 8,009 milréaux par pipe de 22 almudes, quelle que soit sa destination; 4° les vins de la seconde qualité paieront les mêmes droits que tous les autres vins portugais exportés par d'autres ports; 5° le classement des vins sera fait à Porto de la manière suivante : le propriétaire du vin désignera un dégustateur, et le receveur des douanes en désignera un second; de leur avis dépendra la classification du vin comme liquide de première ou de seconde qualité, et la lettre de permis de la douane sera délivrée en conséquence.

Eau-de-vie. On distille une grande quantité d'eau-de-vie, dont il se consomme une petite quantité dans le pays; on en expédie en Afrique pour le commerce que l'on fait avec les nègres; les nations de l'Europe n'en tirent point, parce qu'elle n'est pas de bonne qualité; on en met dans les vins qu'on exporte en Angleterre pour empêcher que ces vins ne travaillent. Leurs colonies de l'Amérique et des Indes n'en font aucun usage, les premières ayant suffisamment du rum et les autres d'arrac, qui fournissent à leurs besoins.

Bestiaux, chevaux et mulets. On élève, comme en Espagne, une grande quantité de chevaux, de mulets, d'ânes et de moutons dont la laine approche de celle d'Espagne. Quant à la race bovine, on n'élève de bœufs que ce qui est nécessaire pour le travail.

Minéralogie. Les mines et les métaux sont en grand nombre dans le Portugal; il y a peu de rivières qui ne charrient des grains d'or et peu de montagnes qui ne renferment quelques mines, soit d'or, d'argent, de cuivre, de zinc, de plomb, de fer, d'arsenic, de cristal de roche, de marbre, de chaux, de pierres meulières, de sel gemme, de terre de poterie et de porcelaine, et du charbon fossile : mais il y a peu de ces richesses minérales qui soient exploitées.

Les Grecs, les Tyriens et les Romains y venaient chercher l'or que les Portugais vont chercher aux Indes. Comme le Portugal joignait aux mines d'or celles de diamans, la cour de Lisbonne était la plus riche en pierres précieuses; mais une partie de ces richesses a disparu dans le tremblement de terre, en 1755; une autre est passée dans le commerce étranger.

Sel. Le Portugal produit une grande quantité de sel, dont on exporte des chargemens considérables du port de Sétubal pour le compte de la plupart des nations du Nord. On en fabrique aussi beaucoup dans une crique, près d'Aveiro, que l'on transporte dans les autres ports et en pays étrangers. Il a le défaut de diminuer le poids et le goût des substances alimentaires; mais il a l'avantage de conserver plus long-tems le poisson et la viande que celui de France.

Industrie manufacturière. On avait commencé, en 1681, à établir des manufactures de laine en Portugal; on avait toutes les matières premières, et les manufactures firent des progrès assez rapides pour engager le ministère à prohiber l'entrée des draps étrangers mélangés : cette prohibition fut dans la suite étendue à toutes les étoffes de laine, et les manufactures suffirent à la consommation du Partugal et du Brésil, d'autant plus que les premiers essais se portèrent sur la fabrication des draps fins, pour lesquels les laines d'Espagne et de Portugal sont les plus propres, et c'est aussi la qualité dont le débit est le plus considérable. Mais, depuis le traité désastreux de 1703, que l'Angleterre conclut avec le Portugal, par lequel les produits des manufactures anglaises furent introduits moyennant un faible droit, les fabriques indigènes n'ont pu soutenir cette concurrence, et elles sont toutes déchues de leur ancienne prospérité, malgré le privilége dont elles jouissent, surtout celles de soieries, d'être exemptes de toute imposition. Il n'en existe que quelques-unes, soit à Lisbonne, soit dans quelques autres villes, dont les produits inférieurs, en comparaison de ceux de l'étranger, servent à la consommation du pays.

Les manufactures de chapeaux sont peu importantes; quoique celles de Lisbonne aient quelque activité et en fournissent à une partie de la consommation, la plus grande quantité vient de l'Angleterre. Il en est de même des cotonnades et autres tissus, ainsi que de la bonneterie, que le commerce anglais importe en Portugal. Une manufacture qui a assez d'importance est celle des savons. On en fabrique non-seulement une assez grande quantité pour la consommation, mais on en débite aussi dans la Gallice et les provinces voisines, et il s'en exporte beaucoup au Brésil et dans les établissemens portugais, en Afrique et dans l'Inde.

La France, ayant eu l'imprudence de défendre, en 1667, l'entrée des sucres et du tabac du Brésil, le Portugal, par représailles, prohiba à son tour le commerce des soieries et autres produits manufacturés de France, qui étaient alors en faveur, conclut le fameux traité de Méthuen, qui la livra à l'Angleterre et établit quelques manufactures de laine et de soieries; il n'y a eu que ces dernières qui ont pu se soutenir.

En 1703, les produits des manufactures anglaises, admis auparavant en Portugal, ayant été prohibés, l'Angleterre, pour en obtenir de nouveau l'introduction, conclut ce fameux traité de Methuen, par lequel elle accorda l'importation

des vins de Portugal à des conditions qui exclurent de la Grande-Bretagne l'usage de tous les autres vins, même ceux de France, qui aurait pris en retour des produits anglais. D'un autre côté, ce traité eut une funeste influence sur l'industrie manufacturière des Portugais, qui n'ont jamais pu rivaliser avec celle de l'Angleterre; leur gouvernement prit alors le parti de lever les obstacles qui s'opposaient à l'importation des produits manufacturés. On ne peut disconvenir qu'aucun marché au monde n'a été plus favorable à la prospérité commerciale et industrielle de l'Angleterre.

Commerce général. L'époque brillante du commerce des Portugais, lorsqu'ils dominaient dans l'Inde, paraît être passée sans retour; cependant leurs relations à l'étranger sont encore fort importantes. Ils exportent en Asie et sur la côte orientale de l'Afrique des vins, des eaux-de-vie, du papier, de la verroterie d'Italie, des jambons et d'autres viandes salées, et plusieurs produits, soit des manufactures indigènes, soit de l'étranger, surtout de l'Angleterre. Ils en importent une immense quantité de toileries en coton des Indes, du poivre, du thé, de la cannelle, des épiceries, des drogues, du salpêtre, des nankins, de l'ivoire, de la poudre d'or, des perles, de la porcelaine de la Chine et du Japon, du coton en laine, de la soie et des soieries, des rotins et de l'écaille. Tous ces objets se répandent ensuite dans le reste de l'Europe.

Les exportations pour les îles du Cap-Vert et la côte occidentale de l'Afrique consistent en métaux, eaux-de-vie, vin, huile, corail, verroterie, étoffes de laine, toiles étrangères, habillemens, armes, meubles, etc. Les importations tirées de ces pays sont la cire, l'ivoire, les cuirs, la gomme, l'or, l'orseille, le maïs, le sel. Le Portugal envoie aux Açores une grande quantité de cire, d'huile, de chocolat, des produits de ses manufactures et des fabriques étrangères, notamment de l'Angleterre; il exporte les mêmes objets à Madère, qui lui fournit des vins, de l'eau-de-vie, des douves et du cédrat confit.

L'Angleterre fait avec le Portugal un commerce immense et lui importe ses produits manufacturés, de la viande salée, de la morue, du plomb, du fer, de l'étain, de la houille, des cristaux. Les importations de France sont les étoffes de soie de Lyon, les toiles de Bretagne, les draps légers, les métaux, les papiers, les rubans, la bijouterie, les cuirs apprêtés, les blés, les légumes secs, la farine, le beurre, des objets de mode, de nouveauté et d'horlogerie. Le Portugal envoie en retour de l'indigo, de l'huile pour les fabriques de savon de Marseille, des vins, des figues sèches, des citrons, des oranges, des raisins secs, des amandes, du tartre, de la laine, de l'orseille, du liége et des produits d'Asie et d'Afrique.

Ports. Les ports principaux sont : Lisbonne, Porto, Sétubal, Faro, Villanova de Portimao, Aveir, Villa de Conde et Vianna. Ces ports reçoivent ou envoient annuellement environ 3,000 navires, dont 1,700 étrangers.

Mais depuis que le Brésil s'est séparé du Portugal, le commerce maritime de ce dernier en a reçu une atteinte dont il a beaucoup de peine à se relever, quoique ses relations avec cette ancienne colonie commencent à se rétablir. Néanmoins, l'Angleterre, qui exploite en grande partie son commerce, oppose au Portugal une concurrence qui lui est préjudiciable.

Colonies. Les colonies portugaises sont : en Afrique, les Açores, Madère, le Cap-Vert, Saint-Thomas et le Prina; quelques établissemens dans la Sénégambie méridionale; une partie de l'Angola et du Benguela, dans la Guinée inférieure, et la capitainerie générale de Mozambique. Ses possessions asiatiques se composent de Goa, Daman et Diu, dans l'Indoustan, et de Macao, dans la Chine. Dans l'Océanie, le gouvernement de l'île de Dielly, dans l'île de Timor.

Commerce du Portugal avec l'Angleterre. L'exportation de l'Angleterre pour le Portugal s'élève, année commune, à 2 millions 1/2 sterl., ou environ 62 millions 1/2 de francs; et les importations du Portugal en Angleterre, seulement à 600,000 liv. sterl., ou à peu près 15 millions de francs. La balance du commerce était donc tout en faveur de la Grande-Bretagne. Parmi les exportations, il se trouvait un article d'une grande importance, savoir les tissus de coton, qui ont remplacé les manufactures des draps du Portugal, et dont la valeur s'élève annuellement à 700,000 liv. sterl., ou environ 17,500,000 fr. Suivant M. Thomson, la valeur totale déclarée des tissus de laine exportés en 1828 de l'Angleterre en Portugal, n'était que de 164,000 liv. sterl.; mais la valeur déclarée des tissus de lainage exportés en 1830 pour ce pays, s'est élevée à 214,000 liv. sterl., ou 5,350,000 fr., comparée avec la valeur des tissus de laine exportés d'Angleterre pendant la même année, et s'élevant à 5,530,000 liv. sterl., ou environ 138 millions 850,000 fr.

L'Angleterre a sans doute un grand intérêt à maintenir sa prépondérance commerciale en Portugal, dont elle tire le plus grand avantage, comme on le voit par les documens officiels, qui nous offrent les résultats suivans :

Les exportations de l'Angleterre en Portugal, qui, en 1831, s'élevaient à 26,400,000 fr., se sont augmentées, pour l'année 1834, jusqu'à 42 millions 500,000 fr.

Les exportations de France, pour l'année 1834, n'ont été que de 3,476,394 fr.

On voit que le Portugal fait douze fois plus de commerce avec la Grande-Bretagne qu'avec la France.

Depuis le rétablissement de la paix, le commerce du Portugal s'améliore et prend une plus grande activité. On en trouve une preuve dans les recettes de la douane de Lisbonne, qui de mois en mois, en 1835, ont excédé 176 contos.

Vins. — Maintien de leur régime. Un décret, rendu le 17 janvier 1837, déclare que les mesures prises par décret du 16 du même mois, en faveur de la navigation portugaise, n'ont rien changé aux règlemens spéciaux à l'exportation des vins de Porto. En conséquence, les vins continueront à payer les droits établis par l'art. 4 du décret du 2 janvier 1837, sans préjudice de la faveur accordée au pavillon.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* LISBONNE.

PORT-VENDRES, ville et port de mer de France, dans le Roussillon, département des Pyrénées-Orientales, à 1 lieue de Collioure et 5 de Perpignan.

Port-Vendres, le premier port maritime que rencontrent nos navires après avoir quitté les côtes d'Espagne, trop négligé par le commerce, possède un des plus beaux bassins naturels que l'on puisse voir, à l'abri de tous les vents, avec une profondeur de 6 à 7 mètres; il jouit encore de l'a-

vantage d'une tenue excellente, d'un accès toujours possible, de ne jamais s'ensabler, et d'avoir un goulet de 500 mèt., qui ne présente qu'un écueil facile à éviter. Un phare indique l'entrée du port, où l'on trouve un ancrage sûr et à l'abri de la houle du large, même avec des vents qui battent en côte. Des quais d'une étendue remarquable ont été construits le long du bassin ; des navires de 3 à 400 tonneaux peuvent y arriver pour prendre ou pour livrer leurs cargaisons.

Port-Vendres, indépendamment des avantages qu'il offre en général à la navigation, en présente encore d'autres. C'est le point le plus rapproché de notre colonie d'Alger, et dans le trajet direct que font les navires pour se rendre de ce port à Alger, ils passent entre les îles Baléares, si favorables aux bâtimens qui sont obligés de relâcher ou qui veulent se ravitailler.

Vaublanc est le premier qui ait apprécié tous les avantages de cette position. Placé plus près d'Alger que tous les autres points de notre littoral, ce port est souvent choisi pour l'embarquement des munitions et des troupes, et il entretient avec nos possessions d'Afrique des rapports qui s'accroissent et se multiplient tous les jours.

Par le seul secours des nouvelles routes qui ont été ouvertes, ce port, jusqu'alors presque entièrement isolé de l'intérieur, est devenu le centre d'un commerce très-actif. Plusieurs départemens du midi y dirigent aujourd'hui les produits de leur agriculture et de leur industrie, et à mesure que de nouvelles communications le rattacheront à de nouveaux centres de productions, il acquerra une plus grande importance. Le moyen le plus sûr de hâter ces résultats est d'achever les routes et d'agrandir le port, qui n'a pas la surface nécessaire pour recevoir tous les bâtimens qui s'y présentent. En conséquence, le ministre du commerce a proposé de construire un bassin à l'ouest de la presqu'île du port, qui doit avoir 340 mètres de longueur sur 150 de largeur à l'entrée, et 116 mètres au fond, et une profondeur de 6 mètres, et il a demandé à la chambre des députés, à la fin de la session de 1837, une allocation de 1,600,000 fr. pour l'exécution de ces travaux, laquelle allocation lui a été accordée.

Mouvement du port Le nombre des bâtimens qui ont mouillé à Port-Vendres, en 1836, a été de 1,020, dont 685 étaient français et 335 de diverses nations.

POSEN, province de la Prusse orientale, située à l'ouest de la Pologne et à l'est du Brandebourg, et dont la principale rivière est la Warthe, qui, avec ses affluens, l'Obra, la Prosna et la Netze, vont se jeter dans la Brahe, qui forme la frontière orientale de la province, ayant son embouchure dans la Vistule. Population, d'après le recensement de 1834, 1,109,925 habitans.

Productions. Cette province se distingue plutôt par les produits de son sol que par ceux de ses manufactures. Les produits agricoles sont considérables et consistent en toutes sortes de grains, légumes, chanvre, lin, houblon, bois, et dans l'élève d'une grande quantité de bestiaux et chevaux; de ces derniers on en compte 115,719; de bêtes à cornes, 385,461; de moutons et chèvres, 1,668,885, dont la race s'est beaucoup améliorée par le croisement avec des mérinos, qui produisent plusieurs sortes de laine, dont la première qualité est très-recherchée. On n'y rencontre point de métaux.

Industrie et commerce. L'abolition de l'état des serfs y a développé l'industrie manufacturière; les fabriques de tissus de laine et de toile, ainsi que les poteries et tanneries, y ont fait le plus de progrès, et leurs produits forment les principaux articles de son commerce d'exportation.

POSEN, Poznan, ville de la Prusse, capitale de la province de son nom, située sur la Warthe, ayant une population de 26,788 habitans, qui entretiennent des fabriques de toile, de cuirs, de tabac, d'huilerie, de graines oléagineuses, dont les produits, avec ceux du territoire, de la laine et des bestiaux, constituent les principaux articles de son commerce, qui trouvent un débit avantageux aux trois grandes foires qui se tiennent dans cette ville; la première, au commencement du carême, dure un mois; la seconde tombe à la Saint-Michel, et dure cinq semaines; la troisième au milieu de l'été, et dure également six semaines.

Tout le commerce qui se fait entre la Pologne, la Silésie et l'Allemagne, ainsi que la Russie, a son centre à Posen où il se fait, en outre, un grand commerce de laine aux trois foires de cette ville.

Pour les monnaies, les poids et mesures, *voy.* Berlin.

POSSESSIONS FRANÇAISES dans le nord de l'Afrique. Telle est la dénomination officielle de ce qu'on appelle vulgairement l'Algérie. L'ancienne régence d'Alger s'étend de l'est à l'ouest sur la côte septentrionale du continent d'Afrique, bornée au nord par la Méditerranée; à l'est, par les Etats-Unis; à l'ouest, par l'empire de Maroc, et au sud, par le désert de Saharah. Sous la domination turque, elle était divisée en quatre provinces : 1° La province d'Oran; 2° la province de Constantine; 3° la province de Titery; 4° la province d'Alger. Mais le traité de la Tafna paraît avoir réduit à trois provinces le territoire que la France s'est réservé, en abandonnant la province de Titery au nouveau sultan.

Rivières. Les principaux cours d'eau qui arrosent le territoire d'Alger, sont : l'Oued-Jer, la Chiffa, la Mazafran, l'Oued-Bouffarik, l'Oued-el-Kerma, l'Arrach, l'Hamiz, et l'Oued-Kadara. Aucun de ces cours d'eau n'est et ne peut devenir navigable. Presque tous sont des torrens dans la saison des pluies, et n'offrent, pendant l'été, qu'un lit presque desséché.

Routes. Depuis l'occupation d'Alger par les Français, le massif sur lequel cette ville est bâtie a été sillonné d'un grand nombre de routes ouvertes par nos troupes. Quelques-unes de ces routes servent à mettre la ville en communication avec les points importans les plus rapprochés, ne s'étendent pas au delà des collines ou du bord de la mer; tandis que d'autres ont été prolongées jusque dans la plaine, et plusieurs autres ont été reconnues dans nos expéditions jusqu'au sommet de l'Atlas. L'une des plus importantes est celle d'Alger à Oran, qui s'embranche à Bouffarik avec celle de Blida.

Côte. La baie d'Alger occupe un espace de 8 à 9 milles de l'est à l'ouest, et sa profondeur est d'environ 4 milles; elle n'offre aucun mouillage assuré contre les gros tems de l'hiver, car l'on ne peut nulle part s'y mettre à l'abri des coups de vent du nord; à l'embouchure du port et dans le port même, les bâtimens sont assaillis par la houle et le ressac.

En général, la côte d'Afrique a peu de bons

abris pour les navires de grande dimension ; cependant on trouve sur la côte d'Oran les ports d'Arzew et de Mers-el-Kébir, qui peuvent recevoir des vaisseaux de guerre.

La province de Constantine possède plusieurs ports; tel est le mouillage de Bougie, qui peut être d'un grand secours pour les bâtimens qui, pendant l'hiver, font le service d'Alger à Bone. C'est le seul point qui offre quelque sûreté en cas d'avaries.

Rade de Bone. Du cap Fer au cap de Garde, la mer s'y précipite pour former un golfe profond, où l'on trouve plusieurs mouillages; la côte se creuse ensuite vers l'ouest; elle offre une baie assez commode, où l'on trouve un très-bon mouillage par quinze ou seize brasses, fond de vase mêlée de sable, relevant le fort Génois au nord, 20° E.

Stora, qu'on nommait autrefois Rusicada, se trouve à l'ouest de Colo, dans la baie de son nom, à proximité de laquelle il existe un excellent port commencé par la nature. Ce mouillage a près d'une lieue d'étendue le long de la côte, à partir du fond de la baie. La distance de la mer à Constantine par Stora est moindre de moitié que par Bone.

Communications entre la France et l'Algérie. Le service de correspondance établi, au moyen de bâtimens à vapeur de la marine royale, entre la France et ses possessions du nord de l'Afrique, comprend trois lignes distinctes :

La ligne de Toulon à Alger, et retour;

La ligne d'Alger à Bone par Bougie, et retour;

La ligne d'Alger à Oran, et retour.

Les bâtimens affectés aux communications entre Toulon et Alger partent chaque dimanche de Toulon pour se rendre à Alger, d'où ils partent le samedi suivant pour retourner à Toulon.

Culture et productions. L'agriculture a pris un développement énergique et rapide.

Céréales. Les céréales remplissent plus de la moitié des terrains cultivés, c'est-à-dire 3,700 hectares. Le rendement moyen des terres semées en blé étant fixé à huit pour un, et le produit moyen d'un hectare, 12 hectolitres, déduction faite de la quantité de blé que le cultivateur doit garder pour des semailles, il suffirait que les cultivateurs pussent annuellement semer de 12 à 15,000 hectares en blé pour subvenir à la consommation locale ainsi réglée; et puisque l'on compte 2,000 hectares semés en blé, la population algérienne qu'on évalue à 60,000 individus, tant militaires que colons, Européens, Maures, Arabes, juifs, etc., serait déjà parvenue à produire le sixième ou septième de ce qu'elle consomme en blé. La culture doit s'étendre dans les plaines qui sont les plus fertiles, et qui auraient rapporté davantage qu'entre nos mains; le territoire d'Afrique peut produire une certaine abondance de grains, puisque c'est, en réalité, le principal produit qu'elle exportait depuis bien des siècles.

Foin. Sur les terrains élevés, comme dans les vallées, une végétation puissante a créé des prairies naturelles; elles s'exploitent avec avantage. Pendant les premières années, les chevaux de l'armée n'ont été nourris que des foins venus par mer, à des hauts prix. En 1837, les foins du pays, achetés par l'administration militaire dans le pays, ne lui ont coûté en moyenne que 9 fr. 50 c. Les réceptions se sont élevées dans la division d'Alger, pour le foin, à environ 60,000 quintaux.

Vigne. La vigne est également cultivée sur tous les points de l'Algérie, et ses produits, si l'on en croit le docteur Shaw, rivaliseraient avec les meilleurs vins d'Espagne; mais jusqu'ici les Européens ont négligé cette culture, qui ne leur a pas paru offrir assez d'avantages. Les indigènes possèdent à peu près seuls les vignobles généralement peu étendus, dont les raisins sont portés au marché ou desséchés.

Oliviers. L'olivier est véritablement l'arbre du pays, partout il croît spontanément; on en rencontre partout de petites forêts. Les Maures même ne prenaient pas la peine de le greffer. Chez quelques tribus arabes et surtout les Kabaïles, la culture est mieux entendue, et elles apportent à Alger des quantités considérables d'huile qui, en 1837, se sont élevées à 678,000 litres. Le nombre d'oliviers greffés par les colons s'élève déjà à plus de 60,000; tous les ans, cette quantité doit s'accroître.

Mûriers. Les plantations du mûrier ont pris faveur; le chiffre s'élève déjà à 85,000, et le jardin d'essais a reçu des demandes de jeunes plants pour une somme considérable, ce qui prouve la disposition qu'on a de tenter l'éducation des vers à soie, qui ne pourront que réussir dans un climat aussi favorable.

Coton. La culture du coton a été essayée, et les essais promettent beaucoup. On a récolté sur un hectare 200 kilog. de coton égrainé et nettoyé; le kilog. est revenu à 77 centimes 1/2; en admettant les prix les plus bas sur le marché, il y a encore pour le producteur un joli bénéfice. Mais cette culture n'a pas pris tout le développement auquel on devait s'attendre.

Nombre des hectares cultivés en 1837. On comptait à Alger, et communes environnantes, 6,935 hectares cultivés; établissemens particuliers, 944; à Oran, 157; à Mostaganem, 438; à Bone, 597; ensemble, 9,071 hectares, et il restait encore 9,056 hectares de terres cultivables et non cultivées dans les communes d'Alger, et 8,632 hectares à Bone. Il faut espérer que la culture, qui fait la principale richesse de l'Algérie, s'étendra davantage, et que les colons, à l'exemple des Arabes, reconnaîtront que c'est le meilleur moyen de tirer le parti le plus avantageux du territoire, et l'on s'y appliquera d'autant plus, que la sécurité des cultivateurs et de leurs produits sera mieux garantie par l'administration, qui aura mis la fertile plaine de la Métidja à leur disposition.

Jardin d'essais et pépinières du gouvernement. La création du jardin d'essais remonte à 1832, ayant pour objet de propager la culture des arbres et plantes les plus utiles, et auxquels conviennent le sol et le climat d'Afrique. On fit venir de France toutes les espèces que l'on jugea utiles, et ce travail marcha assez vite pour qu'au 1er mars 1834 la nomenclature des arbres et plantes cultivées comptât 25,125 sujets, non compris des semis considérables pour compléter la pépinière. Après avoir acquis une augmentation de territoire qui le porta à 23 hectares, le jardin d'essais a pris, en 1837, le nom de pépinière du gouvernement, qui fait mieux connaître sa destination à multiplier les arbres et plantes les plus propres à développer la richesse territoriale de l'Algérie, tels que le mûrier, l'olivier, le cotonnier, le peuplier, les arbres fruitiers et diverses espèces, etc. Au 1er mars 1834, l'état des arbres et plantes cultivés s'élevaient, comme nous l'avons dit, à 25,125 sujets; un an après le 20 mars 1835, il y en avait 53,115. En

1838, l'inventaire compris dans les états de culture, en déduisant 300,000 pourettes de mûriers, présente un chiffre de 87,038.

Arbres fruitiers. On cultive un grand nombre d'arbres fruitiers. En 1837, il y avait 63,327 oliviers greffés, indépendamment de 502,506 oliviers sauvages ; 20,758 amandiers ; 1,463 noyers ; 86,532 mûriers ; 126,598 arbres fruitiers à pepins ; 70,356 à noyaux ; ensemble, 898,446 arbres dans la seule province d'Alger ; tandis que le nombre de ceux cultivés dans le territoire de Bone était de 22,327; celui dans la province d'Oran, de 5,314, et dans le territoire de Mostaganem, de 1,194.

Forêts. Comme tous les peuples pasteurs, les Arabes ne cherchent que dans la végétation spontanée les produits nécessaires à l'entretien de leurs troupeaux. Les bois n'offrent à l'Arabe qui passe sa vie sous la tente qu'un faible intérêt; aussi n'a-t-il jamais eu la pensée d'une exploitation régulière. Cependant, quelques forêts rares et séparées par de longues distances ont échappé à la destruction.

En général, dans la province d'Alger et jusqu'aux abords de la ville, les coteaux sont plus ou moins couverts de broussailles. Les essences dominantes sont l'olivier sauvage, le lentisque et le chêne vert. On y rencontre aussi quelques pins d'une grande beauté. Il est hors de doute que tous les arbres de France y réussiraient parfaitement.

La Calle est environnée de forêts qui occupent une surface immense. Ces bois sont, en général, des futaies pleines; on y retrouve l'orme, le frêne et l'aulne; le chêne vert, et surtout le chêne-liége y abondent. Ces bois pourront alimenter notre consommation, soit pour le chauffage, soit pour les constructions, et l'exploitation de l'écorce du chêne-liége pourra devenir une ressource de revenus. La forêt la plus considérable, par son étendue comme par sa beauté, est celle que l'on trouve sur la route de Bune, dans la partie qui avoisine le Monte-Rotondo. Il y a encore la forêt d'Emsila, située à quatre lieues d'Oran, sur le versant méridional du Gamara, au dessus de Blida ; cette forêt peut avoir trois à quatre lieues de superficie. Le dey tirait des bois de construction de Bougie, de Collo, de Djigelli et même de la Calle.

Bestiaux. L'élève des bestiaux est l'une des principales ressources de tous les peuples pasteurs ; les Arabes en ont un grand nombre d'une race médiocre ; ne prenant aucun soin pour l'améliorer, elle reste abâtardie. Néanmoins, les moutons de la province de Constantine produisent une laine qui est la plus belle de toute l'Algérie, et que l'on exporte en grande quantité.

Les chevaux sont d'une taille moyenne; ils sont légers et vigoureux. On pourrait, avec des croisemens d'une race plus forte, en former une bonne race pour la remonte de notre cavalerie légère.

Industrie. Sauf la fabrication des tissus de laine destinés aux bornous (manteaux à capuchon), aux kaïks (tuniques), que tissent les femmes sous leurs tentes, l'industrie manufacturière est renfermée dans les villes et les villages de quelque importance. Plusieurs localités étaient renommées pour la beauté de leurs étoffes, appropriées aux usages du pays.

La fabrication des étoffes de soie, des tapis, des mousselines brodées d'or ou d'argent, des maroquins, les broderies plus ou moins riches pour les vêtemens ou pour les harnachemens des chevaux ; tels sont, avec les professions qui s'appliquent aux constructions, au travail des métaux et aux besoins de la vie civile ou de la guerre, les produits de l'industrie indigène avant la conquête. Dans les villes que nous occupons, quelques-unes de ces fabrications ont décliné, d'autres se sont perfectionnées par l'imitation. On assure que les Kabaïles travaillent les métaux, et qu'en général ils se suffisent à eux-mêmes, savent traiter le minerai de fer qu'ils extraient des montagnes aux environs de Bougie.

Le trafic des marchandises de toute nature se faisait par les Maures ou les juifs, dans des boutiques étroites et basses, où le marchand, assis à côté de son maigre étalage, semblait craindre de montrer ce qu'il avait à vendre. Il est peut-être inutile de dire que les achats de vente se faisaient toujours au comptant, que le crédit était inconnu, aussi bien que le papier ou la valeur représentative du numéraire. Les israélites seuls, par leurs rapports avec ceux d'Italie et de France, pouvaient et savaient en user.

Main-d'œuvre. Presque toutes les professions manuelles étaient divisées par classes, entre diverses corporations, pour qui le droit exclusif de les exercer était, en quelque sorte, un privilége. Aussi, les Mozabites appartenant à la tribu de ce nom étaient bouchers, meuniers, boulangers, baigneurs. Les Biskres, venus de Biskara, étaient portefaix et gardiens des boutiques. Les Kabaïles fournissaient les journaliers, les hommes de peine, jardiniers, cultivateurs. Les Maures étaient tailleurs, brodeurs, tisserands, teinturiers, cordonniers, tourneurs. Les juifs étaient orfévres, bijoutiers, lapidaires, changeurs de monnaie. Malgré le mélange des Européens de presque toutes les nations, on remarque encore à peu près les mêmes catégories parmi les indigènes. Quelques-unes d'entre elles ont été consacrées par des règlemens récens.

Minéralogie. L'exploitation des mines n'était nulle part faite ou seulement tentée. Les produits de cette espèce n'ont point alimenté le commerce de la régence. Cependant, l'histoire nous apprend qu'au tems de la domination romaine, l'Afrique n'était pas plus que d'autres parties du monde dépourvue de richesses minérales. On y avait reconnu presque tous les métaux : les marbres de Numidie étaient cités au premier rang. En attendant que des recherches, par des hommes de la science, fassent retrouver la trace des antiques exploitations, on croit savoir déjà qu'il existe du fer dans les montagnes entre la province d'Alger et Bone, de l'or à Frenda, du cuivre entre Blidah et Médéah. Le gouvernement algérien ne s'en est jamais occupé.

Commerce. Les importations d'Europe, dans l'ancienne régence, consistaient en tissus de soie, de laine, de coton, soie brute, denrées coloniales, quincaillerie, mercerie, bijouterie, fer et acier.

La Grande-Bretagne était, depuis long-tems, en possession d'approvisionner la régence des tissus de coton dont la consommation est considérable ; les soies venaient de l'Italie, les draps de France et d'Angleterre. Ce dernier pays fournissait, avec l'Italie et le Maroc, la quincaillerie grossière, et partageait avec la France la fourniture des autres produits. L'Espagne prenait une faible part à quelques-unes de ces importations et faisait le commerce des transports.

Quant aux exportations, elles diminuaient chaque année ; elles ne s'étaient élevées, en 1822, qu'à 14 ou 15,100,000 f. Le commerce, par les cara-

vanes, dont on n'a pas des renseignemens exacts, avec l'intérieur de l'Afrique, était considérable.

Depuis la conquête, le commerce a pris un grand développement dans l'Algérie. Voici le tableau officiel et général de la valeur des importations d'Europe et des exportations d'Algérie, depuis 1831 jusqu'à 1837.

Tableau des importations et des exportations générales de 1831 *à* 1837.

Années.	Importations.		Exportations.	
1831. . .	6,504,400 f.	» c.	1,479,600 f.	» c.
1832. . .	6,856,920	»	850,659	»
1833. . .	7,599,158	3	1,028,410	60
1834. . .	8,560,236	42	2,376,662	29
1835. . .	16,778,737	39	2,597,866	03
1836. . .	22,402,768	56	3,435,821	72
1837. . .	33,055,246	»	2,946,691	4

Un grand nombre d'objets d'importation étaient pour la consommation de l'armée, qu'on peut évaluer, pour 1837, à 10 millions, mais que l'on ne doit pas déduire du montant du commerce général, puisque c'est le commerce particulier de la France qui en a fait l'importation. L'augmentation que l'on remarque dans les importations auxquelles la France a pris, chaque année, une part plus active, comme nous le prouverons tout à l'heure, a eu pour cause l'accroissement de la population, dans laquelle les étrangers entrent pour plus de moitié et forment autant de consommateurs nouveaux, au développement qu'ont pris les constructions, les établissemens industriels et l'agriculture, ainsi qu'une plus grande consommation des produits européens par les Arabes.

Commerce de la France avec l'Algérie. La part que la France a prise dans le commerce général avec l'Algérie, dont nous avons donné le tableau, s'est augmentée chaque année. En 1835, sur une valeur totale de 16,778,737 fr. 39 c. d'importation, la France n'y figurait que pour une valeur de 8,907,941 fr. 63 cent.; mais, en 1836, sur une somme totale de 22,402,768 fr. 56 cent., la part du commerce de France avait été de 11,441,406 fr. 73; en 1837, sur 33,055,246 fr. 9 c., le commerce de France y avait pris une part de 20,663,970 fr. 35 c., tandis que le commerce étranger d'importation ne s'était élevé qu'à 12 millions 11,683 fr. 8 c.

Il résulte que les importations de France qui, avant l'occupation, et pendant les premières années qui l'ont suivie, s'élevaient à peine à la moitié des importations générales, ont été, comparativement à celles de l'étranger, dans les proportions suivantes : en 1835, comme 8 est à 7; en 1836, comme 11 est à 8 ; en 1837, comme 20 est à 12.

Articles d'importation. Sans entrer dans des détails multipliés sur les objets qui composent ce commerce, il est intéressant de jeter un coup-d'œil sur les principaux articles que fournit la France. Elle tire de ses entrepôts la majeure partie des farines et des denrées coloniales vendues dans l'Algérie; elle fournit les viandes et salés destinés à l'armée, les autres proviennent de l'étranger. Elle entre pour moitié dans les importations de poissons secs et salés, de brai, de goudron; pour moitié dans la consommation des bois de construction fournis par la Corse ; pour un tiers dans celle des métaux ; pour une faible portion dans celle des briques, tuiles et meules. Elle approvisionne presque exclusivement l'Algérie en produits chimiques, parfumeries, épices préparées, savon et chandelle, peaux ouvrées, instrumens aratoires, outils, mercerie, orfévrerie, coutellerie, ouvrages en tôle et en bois, armes blanches et à feu, sellerie et meubles. Ces consommations sont une augmentation très-réelle de son commerce, et ce sont celles qui touchent de plus près à l'industrie.

Nous fournissons également les miroirs, la verrerie et la faïence en poterie fine : nous avons lutté avec peine contre les faïences anglaises; mais l'ordonnance du 11 novembre 1835 nous a enfin donné l'avantage.

L'effet de cette ordonnance est plus sensible encore en ce qui concerne les tissus, d'où est résulté en faveur de la France, en 1836, une augmentation de 50 p. 0/0, tandis que celle de l'étranger n'a guère été que de 34 p. 0/0, et qu'en 1837, la production de l'étranger est restée presque stationnaire, quand celle de France a doublé. Les tissus de fil, dont la consommation n'était, en 1832, que de 74,069 fr., s'est élevée, en 1837, à 326,700 fr., dont la France a fourni près de la moitié. La consommation des tissus de laine s'est élevée, pendant la même période, de 247,901 fr. à 978,100 fr. La part de la France, qui était de 33 p. 0/0 en 1832, a été trois fois plus forte que celle de l'étranger en 1837. Celle des tissus de soie s'est élevée de 166,835 f. en 1832 à 803,200 f., et les exportations de la France qui, à la première époque, n'étaient, à celles de l'étranger, que de 40 p. 0/0, ont été plus que doubles pendant la dernière année. Un avantage moins considérable en chiffre, mais plus remarquable, a été obtenu sur les tissus de coton.

Depuis longues années, l'Angleterre est en possession d'approvisionner exclusivement de tissus de coton tous les états barbaresques, qui en font une consommation importante. En 1837, les importations des tissus de coton de l'étranger ont été de 2,521,058 fr. et de 634,000 fr. de France. Ainsi, sur cet article seul, les envois de France se sont élevés de 11 p. 0/0, qu'ils étaient en 1832, à 26 p. 0/0 en 1837.

Les vins ordinaires sont aujourd'hui fournis presque exclusivement par la France, qui en a envoyé pour près de 3 millions. Le Roussillon, qui jusqu'en 1836 n'avait pas pris part à ce commerce, a expédié depuis plusieurs cargaisons. Malgré une surtaxe de 15 p. 0/0 qui porte sur les boissons alcooliques, l'Espagne et l'Angleterre fournissent encore près de la moitié des vins de liqueurs; les alcools proviennent en majeure partie de la France pour 513,000 fr.

Tableau du montant des importations dans chaque port de l'Algérie en 1837.

Alger, 17,404,924 fr. 20 c.; Oran, 8,804,606 fr. 89 c.; Bone, 6,480,231 fr.; Bougie, 365,484 fr.; ensemble, 33,055,246 fr. Montant des droits d'importations, 834,634 fr. 90 c.

Exportations. Les exportations ne semblent avoir pris un cours régulier que depuis trois à quatre années. La vente des laines, cires et sels trouvés dans les magasins de l'ancien gouvernement, grossit les chiffres de 1831. La guerre générale, une situation difficile, causèrent ensuite un abaissement très-considérable. On n'est entré dans des conditions à peu près normales qu'à partir de 1835.

Articles d'exportation avec leur valeur en 1837. Bestiaux, 9,943 fr.; chev. et mulets, 11,450; sangliers, 22,350; peaux brutes, 668,563; laine,

31,844; cire, 103,222; os et cornes de bétail, 18.125; plumes d'autruche, 13,305; huile, 10,079; céréales, 132,324; tabac en feuilles, 5,988; kermès, 20,960; fruits, 3,462; corail, 1,163,513; poterie grossière, 387; alquifoux, 36. Total, 2 millions 215,550 fr., ce qui est une bien faible somme pour un territoire aussi vaste et aussi fertile; c'est un signe que la culture n'y a pas encore fait de grands progrès, et que le montant de ses produits sont bien loin de pouvoir entrer en compensation avec celui des importations, et que, par conséquent, la balance du commerce d'Algérie est entièrement en sa défaveur.

En 1837, la valeur des exportations pour France a été de 1,247,391 fr., et pour l'étranger, de 1,658,859 fr.

La France reçoit plus particulièrement les laines et les huiles, tandis que le corail, les cires, les peaux, forment la majeure partie des exportations à l'étranger, qui reçoit aussi quelques-uns des produits envoyés de France en Algérie.

Il est à remarquer que les produits du sol de nos possessions en Afrique sont frappés, en France, des droits imposés sur les objets similaires reçus de l'étranger. Ainsi, le commerce d'exportation d'Algérie n'est protégé, ni par des prohibitions, ni par des priviléges; il n'en existe qu'en faveur du commerce d'importation de France, dont les produits sont reçus en franchise dans l'Algérie, tandis que les marchandises importées de l'étranger acquittent des droits souvent fort élevés.

Tableau des exportations par port en 1837. Alger, 892,558 fr. 40 c.; Oran, 598,486 fr. 64 c.; Bone, 1,421,045 fr.; Bougie, 34,619 fr. Ensemble, 2,946,691 fr. 4 c.

Alger a des relations établies avec tous les états du littoral de la Méditerranée, surtout avec Naples et la Sardaigne. On en expédie habituellement sur Gibraltar, Carthagène et les Baléares, très-rarement pour l'Italie. Bone et Bougie correspondent principalement avec Naples, Livourne et Malte; c'est là que se portent la cire, les cuirs et les bestiaux.

Commerce intérieur avec les Arabes. Ce commerce, qui consiste dans l'achat et la vente d'objets de consommation, a presque doublé de 1833 à 1837, et dans cette dernière année, il a augmenté d'un huitième sur 1836. Seulement, au marché aux grains d'Alger, il a été apporté pendant cette année pour 700,000 fr. de blé et 81,000 fr. d'orge. L'huile n'est représentée, pour la même année, que pour une valeur de 12,912 fr. D'après les registres de Foudouck, il en est venu par terre à Alger pour 705,024 fr. Cette quantité est consommée ou a été expédiée.

Les produits des fabriques françaises commencent à figurer dans le montant des achats faits par les Arabes, qu'on croit pouvoir évaluer à 5 millions de fr., balancés, ou à peu près, par une somme égale de vente faite aux Arabes en produits européens. A ces ventes, faites aux Arabes des campagnes et des points éloignés, il faut ajouter les acquisitions faites dans les villes par les Maures et les juifs, qui, plus avancés que les Arabes, commencent à faire usage des draps français, de chapeaux, de bas, de gants, de meubles, d'horlogerie, d'argenterie, de porcelaine et de cristaux.

Navigation. En 1837, le mouvement de la navigation de tous les ports de l'Algérie a présenté les chiffres suivans : 1,129 navires français; 1,032 algériens et 1,204 navires étrangers. Ensemble, 3,365 bâtimens, non compris les vaisseaux de l'état. La navigation française, qui d'abord s'élevait à peine au tiers de la navigation étrangère, est parvenue à marcher à peu près de pair, sous l'empire de l'ordonnance du 11 novembre 1835, et malgré l'exception favorable aux étrangers, que les événemens ont forcé à introduire en 1837. Et en même tems que le mouvement de notre marine, libre d'impôt, augmentait, les droits de navigation s'élevaient à une proportion importante.

Pendant les premières années, nous ne faisions qu'une faible partie des transports généraux. En 1837, non-seulement nous avons transporté la presque totalité des marchandises françaises, mais aussi une portion de celles que fournit l'étranger. Les 1,129 navires français employés à cette navigation avaient un tonnage de 100,202 tonn., avec un équipage de 7,584 marins, et les 1,204 bâtimens étrangers, un tonnage de 114,664 ton. et 10,985 h. d'équipage.

Pêche du corail. La pêche du corail a toujours été l'un des principaux avantages que la France possédait depuis fort long-tems sur la côte d'Alger, connus sous le nom de concessions d'Afrique, pour lesquelles elle payait une redevance annuelle au dey d'Alger. Par un arrêté réglementaire du 31 mars 1832, l'intendant civil de l'Algérie rétablit, à l'égard des bateaux étrangers, l'ancien droit de 200 piastres fortes d'Espagne pour la pêche d'été, et de 90 piastres pour celle d'hiver. En remplacement de la prestation supplémentaire de deux rotles de corail pour la première saison et d'une rotle pour la seconde, il ajouta 16 piastres à la rétribution d'été et 8 piastres à celle de l'hiver.

Du reste, le nombre des bateaux corailleurs et les produits de la taxe se sont toujours augmentés depuis 1832 : leur nombre total s'élevait, en 1836, à 245, dont 10 français; 31 sardes, 122 napolitains et 79 toscans, ayant acquitté un droit de 242,222 fr. 40 cent.

Monnaies.—Monnaies d'argent. Rial-boudjou, en turc, butum, vaut 3 pataques-chiques ou 4 rebiah-boudjoux, ou 8 témin-boudjoux; 24 mouzonnés équivalent à 1 fr. 86 cent.; rebiah-boudjou, 3/4 de la pataque-chique ou 1/4 de la rial-boudjou, ou 2 témin-boudjoux, ou 6 mouzonnés, vaut 46 centimes 50 milli; zoudj-boudjou, ou piastre d'Alger, vaut 2 rial-boudjoux, ou 6 pataques-chiques, ou 8 rebiah-boudjoux, ou 16 témin-boudjoux, ou 48 mouzonnés, équivalent à 3 fr. 72 cent.; pataque-chique, ou 8 mouzonnés, équivalent à 62 cent.

Le mouzonné, monnaie de compte, 1/8 de la pataque-chique, ou 29 aspres-chiques, équivaut à 7 cent. 75 milli.

Une pièce de 5 fr. équivaut à 2 boudjoux 16 mouzonnés 14 aspres, ou à 8 pataques-chiques 14 aspres, ou à 64 mouzonnés 14 aspres, et 1 fr. à 12 mouzonnés 28 aspres.

Poids. El rotle attari se divise en 16 onces, équivaut à 0 k. 546 grains 080; l'once, 34 gr. 130, et se subdivise en huitième ou 4 gr. 266. On se sert presque exclusivement de ce poids dans le grand commerce. Il y a d'autres poids moins en usage et dont on se sert seulement pour quelques matières.

Mesures de capacité. Les AA se divisent en demies et en quarts, équivalant à 60 litres. La fanègue vaut 102 litres; le tuptia vaut 480 litres; le koulla 16 litres. La fanègue sert à mesurer l'huile à Alger, et les autres, le grain et le sel.

Mesures linéaires. Le pic turc se divise en 8 robs, équivalant à 0 m. 636 m., et sert à mesurer les draps, les étoffes de soie, etc. Le pic arabe 0 m.

476 m., et sert à mesurer les cordons et gallons de soie, les toiles, les tissus de coton. Yard de Gibraltar, 0 m. 912 m., sert à mesurer les etoffes à Oran.

POSTE. C'est une voie de correspondance ou de communication très-accélérée, au moyen de courriers, d'estafettes ou de voitures légères, propres à parcourir une distance quelconque par des relais qu'on a aussi appelés postes. Et ces postes ont été reconnues d'une si grande utilité pour le commerce et entretenir une prompte communication, soit avec les villes d'un même état, soit avec celles des pays étrangers, qu'on en a établi chez tous les peuples civilisés, et que leur origine remonte à la plus haute antiquité.

Les *lettres chargées* sont considérées comme un dépôt et rangées dans la catégorie de ceux que le Code civil désigne sous le nom de dépôts nécessaires. Elles sont sujettes au double port. Elles doivent être sous enveloppe et scellées de deux ou trois cachets en cire, avec empreinte.

Les *lettres recommandées* ne doivent pas être confondues avec les lettres chargées. Le gouvernement ne répond ni du contenu de ces lettres, ni des lettres elles-mêmes.

Les bureaux de poste reçoivent des articles d'argent, pour êtres payés par d'autres bureaux dans les limites du royaume.

Le produit des postes, en France, est très-considérable. Il s'est élevé en 1837 à 40,194,000 fr. Il est vrai que, depuis quelques années, les frais d'exploitation ont augmenté dans une proportion considérable. Ils s'élèvent aujourd'hui à 21 millions environ. Il en a été de même des postes de l'Angleterre, où le produit brut s'est élevé en 1831 à 55,684,100 fr., dont il faut déduire 16,458,125 fr. de dépense.

POTASSE. La potasse est blanche, caustique, fusible un peu au dessus de la chaleur rouge, et très-soluble dans l'eau; abandonnée à l'air, elle absorbe l'acide carbonique, altère l'humidité, et se résout en une liqueur; ce qui la distingue de la soude, qui reste sèche dans son exposition à l'air. La potasse du commerce n'est jamais pure; elle est un mélange de plusieurs sels neutres, et formée de potasse plus ou moins carbonatée, mêlée à des sulfates-muriates de potasse.

La potasse existe dans la plupart des plantes, combinées avec les acides, et qui se forme pendant l'acte de la végétation. On l'extrait de ces plantes par l'incinération et par la lixiviation, se trouvant mêlé, comme nous l'avons dit, avec différens sels en diverses proportions, colorés assez souvent par un peu d'oxide de fer ou de magnésie, ce qui constitue la potasse du commerce.

Potasse (oxide de potassium). Cette potasse, extraite des végétaux, et que réclament plusieurs arts, est très-peu cultivée en France. Le salpêtre et l'alun ne sauraient s'en passer; son emploi est même exclusif pour obtenir le premier des deux produits. Les fabriques d'alun, à la vérité, commencent à faire usage des sulfates d'ammoniaque et des sulfates de potasse provenant des manufactures, soit d'acide sulfurique, soit de savon vert; mais ces sels neutres ne sauraient suffire, à beaucoup près, aux besoins. Aujourd'hui que la fabrication de la soude est devenue indigène en France, qui s'est ainsi affranchie du tribut énorme qu'elle payait à l'étranger, notamment à l'Espagne et à la Sicile, elle pourrait aussi se soustraire à celui qu'elle paie encore à l'Amérique et à diverses contrées du nord de l'Europe, pour la potasse qu'on pourrait extraire de la plante du souci commun des jardins, ayant été reconnue par M. Villerelleforme à Quintin (Côtes-du-Nord) pour en contenir le plus. Dans quelques départemens, on s'occupe avec succès de la fabrication du salin, de la potasse, surtout dans ceux du Rhin, des Vosges, des Ardennes, etc. Mais c'est principalement dans les pays où les bois sont le plus abondans, en Russie et en Amérique, que l'on fabrique la potasse en grande quantité, et c'est aussi ces pays qui en fournissent le plus à la France et ailleurs, d'autant plus que l'usage de la potasse s'applique à un grand nombre d'arts, qui en font une grande consommation, tels que les arts chimiques, les verreries, les savonneries, les teintureries, les blanchissemens des toiles et plusieurs autres arts et métiers.

Différentes sortes de potasse. Dans le commerce, on distingue différentes sortes de potasse, suivant les pays qui les produisent, et qui ne laissent pas que d'être en assez grand nombre, tels que les voici :

Potasse d'Amérique, dite *perlasse*. Cette espèce est en pierres dures, d'une cassure nette et difficile. L'intérieur se présente sous divers aspects. Il y a des morceaux d'un blanc mat, d'un gris cendré, semblable à du grès, d'une couleur rougeâtre et verdâtre, d'autres enfin d'un rouge violacé. Cette potasse est d'une extrême causticité, et tellement alcaline que si elle reste exposée à l'air, elle attire l'humidité de l'atmosphère, entre en liquéfaction et se transforme en une pâte jaunâtre, graisseuse et liquide.

Potasse d'Amérique, première sorte. Elle est en morceaux purs, légèrement colorés. Les fragmens de couleur rouge sont quelquefois jaspés de bleu ou de vert. La cassure des morceaux blancs est assez souvent raboteuse et inégale; celle des autres est nette, franche; elle porte de 54 à 58 degrés.

Potasse d'Amérique, deuxième sorte. Elle est en morceaux de diverses couleurs, plus foncée que la précédente, et couverte d'une espèce de crasse blanchâtre, formant une couche peu épaisse, qui s'effleurit et tombe facilement par le frottement des morceaux les uns contre les autres. Dans quelques morceaux, la cassure est raboteuse, inégale; dans d'autres, nette, franche, et semblable à celle du grès. La saveur de cette espèce a presque la causticité et le feu de la précédente; elle porte de 48 à 52 degrés.

Potasse d'Amérique, troisième sorte. Cette troisième sorte est en morceaux durs, de couleur foncée, gris-jaunâtre, rouge-violet et brun-noirâtre, d'une cassure raboteuse, d'une saveur caustique et brûlante, mais moindre que dans les espèces précédentes; elle contient des sulfures qui en altèrent promptement la couleur.

Potasse perlasse. Cette potasse est en morceaux inégaux, très-blancs, et quelquefois légèrement azurés. Elle n'est point caustique et se réduit facilement en poudre. Il en existe de trois qualités. La première porte de 55 à 60 degrés; la seconde de 35 à 45, et la troisième de 25 à 40.

Potasse de Pologne ou *de Dantzig.* Cette espèce est sous une forme pulvérulente et produit sous les doigts l'effet du grès grossièrement broyé. Sa couleur est un blanc quelquefois légèrement azuré; elle porte 55 à 60 degrés.

Potasse de Riga. Cette potasse est en petits grains arrondis, pulvérulens, assez durs, d'un blanc légèrement bleuâtre, absorbant promptes

ment l'humidité de l'atmosphère et se liquéfiant à l'air. Elle ne porte que de 30 à 50 degrés, suivant sa qualité.

Potasse de Saint-Pétersbourg. Cette potasse nous vient de Casan ; elle est en morceaux polis, irréguliers, et d'un blanc bleuâtre ; elle porte de 55 à 56 degrés.

Potasse de Toscane. Cette potasse est en petites masses irrégulières et aussi quelquefois en poudre assez fine mélangée de morceaux devenus compactes par l'effet de la calcination. La potasse de Toscane, pour être reconnue de bonne qualité, doit être neuve et ne contenir ni parties charbonneuses, ni marrons ou parties de salin qui n'ont point subi la calcination.

Potasse de Toscane grise. Couleur blanc-bleuâtre prononcé, plus facile à briser et plus riche en alcali que la potasse blanche et la potasse bleue ; elle porte de 55 à 60 degrés.

Potasse de Toscane blanche. Morceaux irréguliers assez durs, assez difficiles à rompre, d'un blanc-bleuâtre très-pâle ; elle porte de 50 à 55 degrés.

Potasse de Toscane bleue. Morceaux assez durs d'un bleu clair, à peu près de la même nuance que l'azur pâle ; elle porte de 50 à 55 degrés.

Il arrive quelquefois de Toscane une potasse violette plus riche en alcali que toutes les autres, et dont le titre s'élève ordinairement de 60 à 63 degrés.

Potasse des Vosges. On la mêle souvent à d'autres potasses d'une meilleure qualité, attendu qu'elle est peu estimée à cause de son impureté.

Comme ces potasses varient en qualité, le teinturier verra, dans le tableau suivant, la quantité d'alcali que les différentes sortes de potasse contiennent. M. Vauquelin a fait connaître la quantité d'alcali qu'elles contiennent. La potasse de Russie, suivant ce célèbre chimiste, contient 772 parties de potasse réelle ; celle d'Amérique, 857 ; la perlasse, 754 ; la potasse de Trèves, 720 ; la potasse de Dantzig, 603 ; la potasse des Vosges, 444 parties sur 1,152 parties : le reste consiste en sulfate de potasse, muriate de potasse et résidu insoluble.

Comme dans l'art du blanchiment et de la teinture, les parties alcalines seules sont utiles, les prix des potasses sont, entre eux, comme la quantité d'acide nécessaire à leur saturation ; par conséquent, on connaît celle dont l'emploi est le plus avantageux, en comparant le prix de chaque espèce à la quantité d'alcali qu'elle contient. C'est d'après ces considérations que M. Vauquelin a dressé le tableau suivant, en mettant en même tems le prix que l'on pourrait donner de chaque espèce de potasse, proportionnellement à l'alcali qu'elle contient, savoir :

Potasse de Russie, contenant	0,670,	à 55 f.	» c.
Id.	d'Amérique.	0,743	61	»
Id.	perlasse.	0,656	54	15
Id.	de Trèves.	0,625	51	30
Id.	de Dantzig.	0,524	45	»
Id.	des Vosges	0,385	31	60

Potasse provenant de cendres gravelées. Elle est le produit de l'incinération de la lie de vin, et de la cendre de sarmens ; ces cendres sont encore riches en alcali, quoique la potasse y soit moins pure que celle qui provient du tartre.

Les végétaux, dont on retire la potasse, diffèrent beaucoup entre eux, et par la quantité de cendres qu'ils donnent dans leur combustion, et par les proportions de potasse que l'on recueille dans ces cendres ; on s'en sert aussi dans la fabrication du bleu de Prusse, et principalement en teinture à dissoudre certaines parties colorantes de nature résineuse, telles que l'indigo, le racceau, le rouge de Carthame, etc. Cette combinaison est facilement détruite par un acide qui s'empare de l'alcali, et précipite ainsi la partie colorante dans toute sa pureté.

Potasse factice. Produit résultant de la combinaison du sulfate de potasse, du carbonate de potasse et du chlorure du potassium mêlés en diverses proportions, et coloré assez souvent par des sels ou oxides métalliques ; mais les potasses factices, vendues dans le commerce, ne sont point toutes des mêmes qualités et valeurs. Les fabricans y mêlent des sels de soude, des sels de Varech, etc. ; pour en reconnaître la qualité et combien elles contiennent de soude réelle, il faut faire usage de l'alcalimètre.

Les potasses factices ne doivent point être confondues avec les potasses ; il est des arts où l'on doit employer spécialement l'un de ces produits ; on peut les distinguer soit par le chlorure de platine, qui donne un précipité avec la solution de potasse, et qui n'en donne point avec la solution de soude, soit par l'acide sulfurique, qui donne avec la soude un sel cristallisant en gros prismes striés ; tandis que le sulfate de potasse ne donne que de petits cristaux grenus. La consommation de la potasse factice est considérable et avantageuse au pays, en ce qu'elle diminue d'autant plus l'importation de la potasse des pays étrangers, qui s'élève annuellement à une grande valeur.

La potasse factice est en morceaux assez gros, d'un blanc laiteux, grisâtre, bleuâtre ou rougeâtre, d'une cassure semblable à celle de la pierre, offrant un intérieur poreux, quelquefois raboteux, et presque toujours d'un grain assez fin. Elle porte communément de 50 à 55 degrés.

Importations. Les importations de potasse des pays étrangers en France, suivant le registre de la douane, se sont élevées, en 1837, à 4,437,769 kilog., ayant une valeur officielle de 2,662,661 fr., dont la majeure partie, 2,556,854 kil. des Etats-Unis, 1,115,097 de Toscane, 490,273 de Russie, 91,727 des villes anséatiques, 76,980 d'Angleterre, 52,531 de Belgique, 20,334 des Deux-Siciles, 18,051 d'Allemagne.

Exportations. Elles ne se sont élevées qu'à 152,200 kil., ayant une valeur de 98,930 fr., dont la majeure partie, 53,515 kilog. pour la Suisse, 31,824 pour la Belgique, 14,502 pour la Hollande, 16,362 pour l'Espagne, 29,767 pour la Sardaigne, 4,129 pour Alger, etc.

Potassium. On en doit la découverte à Davy, en 1807. Il est en petits grains à une température ordinaire, son éclat est métallique, sa couleur blanche argentine, sa texture est cristalline, il a la consistance de la cire, se fond à 58° volatil, absorbe à froid l'oxigène et se ternit ; susceptible de se combiner à tous les corps combustibles non métalliques, excepté le bore et le carbone.

Le potassium se conserve dans l'huile de naphte pure, car à l'air il se transformerait en potasse ; à son contact avec l'eau il la décompose, absorbe l'oxigène, se convertit en potasse et laisse dégager l'hydrogène qui brûle avec flamme. Le potassium s'obtient en soumettant la potasse au circuit d'une forte pile voltaïque ; mais ce procédé n'est plus employé maintenant. Le potassium se prépare actuellement en traitant l'hydrate de potasse

à une très-haute température par la nature de fer bien décapée. Le fer s'empare de l'oxigène de la potasse, et le potassium est à nu; cette opération exige beaucoup de soin.

Le potassium décompose les acides carbonique, sulfureux, phosphoreux, phosphorique, etc., le protoxide d'azote, les hydracides; dans ce dernier cas, l'hydrogène se dégage, le métal et le radical de l'acide se combinent. C'est pour cette raison que le potassium est principalement employé comme réactif dans les laboratoires, et la consommation en est assez considérable. Aujourd'hui que la chimie a pris un si grand développement, le potassium agit aussi sur le chlore, et forme un composé appelé chlorure de potassium.

POTERIE. La poterie comprend l'art de fabriquer toutes sortes de vases en terre cuite au feu, de manière à pouvoir servir aux usages de la cuisine et de la table. Les terres les plus convenables sont en général des terres glaises ou argileuses, par la propriété qu'elles ont de se laisser pétrir, et de pouvoir prendre toutes sortes de formes lorsqu'elles sont crues, et d'acquérir ensuite beaucoup de solidité et de dureté par l'action du feu. On distingue plusieurs sortes de poterie, qu'il est important de faire connaître, par le grand commerce qui s'en fait.

Différens genres de poterie. Quelque nombreuses que soient les variétés connues, nous les rapporterons à six genres principaux, savoir : 1° la poterie commune, 2° les grès, 3° les faïences, 4° les porcelaines, 5° les terres anglaises, 6° les hygiocérames.

Poteries communes. Le tissu ou grain en est toujours plus ou moins grossier, et elles sont presque toujours trop cuites, ce qui les rend plus propres à soutenir les altérations du chaud au froid; mais elles manquent de solidité, de légèreté et de propreté.

Il en est de vernissée et d'autre qui ne l'est pas : la poterie vernissée la rend moins susceptible de malpropreté ; mais, comme elle contient toujours du plomb imparfaitement vitrifié, il est attaquable par les agens les plus faibles, et dangereux à l'excès. Cette poterie a en outre le défaut de donner mauvaise odeur et mauvais goût aux alimens qu'on y prépare. Une poterie peu cuite ne peut jamais être d'une bonne qualité.

Poteries communes des Chinois. On conçoit qu'à partir des poteries les moins cuites jusqu'aux grès les plus cuits et les plus serrés, il doit exister un nombre infini d'intermédiaires, doués chacun de propriétés différentes, et parmi lesquels il s'en trouve de plus ou de moins avantageux.

On apporte de Chine une poterie non vernissée de couleur rouge tirant plus ou moins sur le brun; elle est plus cuite que nos poteries communes, et moins cuite que nos grès, ce qui la rend assez convenable aux usages qui ne comportent que la température de l'eau bouillante. Entre autres ustensiles, les Chinois en font des théières.

Poteries de grès. On appelle ainsi un genre de poteries plus ou moins grossières, dont la densité est ordinairement telle, qu'elles font feu avec l'acier. Il en est de ces produits comme de tous ceux qu'on obtient des terres cuites ; ils varient en raison de la finesse de la terre et de la cuisson qu'elle a subie. Les grès sont ou ne sont pas vernissés, on les vernit naturellement ou artificiellement. Cette poterie est toujours essentiellement salubre.

Les vases et tuyaux de grès de M. Delahubaudière jeune, de Quimper (Finistère); les cruchons de M. Oriol et Ce, de Saint-Valier (Drôme); les creusets et briques réfractaires de Fouque-Arnoux et Ce, de la Haute-Garonne; les tuyaux de grès à 50 cent. le pied, de M. Meillonnas, de l'Ain; et les briques et demi-briques réfractaires de L.-F. Hoque, de Valenciennes (Nord), sont en général de bons produits bien fabriqués. Mais on doit citer particulièrement les creusets et formes à sucre de M. Gilbert, d'Orléans. Les produits de cette fabrique jouissent dans le commerce d'une réputation méritée; les creusets qui en proviennent rivalisent avec les meilleurs de la Hesse, et, depuis 1823, M. Gilbert est en possession de la médaille de bronze.

Faïences. Les faïences diffèrent des poteries communes, soit par leurs principes constituans, soit par la combinaison de ces principes. La principale différence consiste en ce que le vernis des faïences est un émail blanc. Nevers est généralement regardée comme la première ville de France où l'on ait fabriqué de la faïence. Les variétés de faïence sont infinies, tant en ce qui concerne les propriétés intrinsèques qu'en ce qui concerne l'apparence de l'émail.

Perfectionnement de la poterie en France. La France, devenue si supérieure dans les principales branches d'industrie manufacturière, était restée à peu près stationnaire pour la fabrication des poteries. Depuis le ministère de M. le comte Chaptal, qui avait fait rassembler à Sèvres des argiles de divers départemens pour faire des essais de perfectionnement, le gouvernement n'avait cessé de penser à cet objet important. Enfin, à la dernière exposition, on a vu avec un grand intérêt les essais de M. Saint-Amans, qui rivalisaient avec les poteries anglaises les plus parfaites. Cet amateur zélé, après avoir reçu une médaille d'encouragement, a dû à la bienveillance de M. le vicomte de La Rochefoucauld et à l'obligeance de M. Brongniart la possibilité d'exécuter en grand, à la manufacture royale de Sèvres, ce qu'il n'avait pu faire jusqu'alors que sur une très-petite échelle. La Société d'encouragement, sur le rapport de ses commissaires, lui a décerné une médaille d'argent. Ces commissaires ont soumis les poteries de M. Saint-Amans aux épreuves les plus fortes. Il a été reconnu que leur *couverte* était inattaquable par les graisses, les huiles et les acides, et que ces poteries égalaient, sous tous les rapports, les meilleures poteries anglaises, auxquelles elles ne le cédaient point pour la légèreté, l'élégance des formes et le fini des ornemens pour les poteries de luxe.

La poterie a fait dans ces derniers tems d'immenses progrès en France, ainsi que la faïence et la porcelaine ; elles peuvent maintenant rivaliser non-seulement avec celles de Saxe et d'Angleterre, mais même avec celles de la Chine, jadis si renommées. Elle pourrait même, aux yeux des amateurs des beaux-arts, obtenir la préférence par la beauté des dessins, le coloris et les formes élégantes qui distinguent plus particulièrement les ouvrages de la poterie française. Nous ne croyons pas qu'il y ait rien de comparable, non-seulement en Europe, et nous pourrions dire dans le monde entier, aux magnifiques porcelaines de la manufacture royale de Sèvres, près Paris.

Poterie fine de Sarreguemines. Cette fabrique célèbre a exposé, depuis l'an IX, des produits qui lui ont mérité des récompenses des jurys, surtout de celui de 1839. « Nous rappelons, disait-il, les

» récompenses de premier ordre accordées sept » fois à la plus belle fabrique de l'est de la France, » pour un admirable ensemble de produits. » A l'exposition de 1839, l'ensemble et la prodigieuse variété des produits de Sarreguemines étaient admirables par la légèreté et la solidité de leur pâte, l'élégance de leurs formes et la modicité de leurs prix. C'étaient des cailloutages blancs, d'autres bruns, dits carmélites, des cailloutages jaunes, dits terre de Naples, des terres rouges antiques, des terres mattes et grès reliefs, des couverts métalliques, des terres polies imitant le porphyre, des impressions à l'anglaise.

Poterie dite *porcelaine opaque*. Il faut distinguer entre la terre de pipe et ce qu'on appelle demi-porcelaine ou porcelaine opaque, qui sont deux gradations bien marquées. La fabrication de terre de pipe ordinaire est inférieure en France. L'Angleterre consomme plus de mauvaise poterie; sa consommation consiste surtout en terre de pipe; la porcelaine s'y fabrique en petite quantité, tandis qu'en France elle est abondante et à bon marché. Quant à la porcelaine opaque que l'on fabrique à Creil et à Montereau, c'est une production entièrement nouvelle. Montereau s'est contenté du produit tel qu'il l'a d'abord obtenu, et l'a beaucoup amélioré; mais la fabrique de Creil est parvenue à composer une porcelaine opaque supérieure.

Il existe en France douze fabriques de cette industrie: ce sont celles de Creil, de Montereau, de Choisy-le-Roi, de Forges-les-Eaux, d'Arboras, deux petites à Nîmes, celle de Toulouse, une petite à Bordeaux, celle de Sarreguemines, et enfin deux autres du côté de Thionville, et en outre une multitude de petites dans divers départemens. Ces différentes fabriques établissent par an pour 5 millions de produits environ. Il y en a quelques-unes qui augmentent la valeur par des impressions et des peintures. Au moment de la restauration, il n'existait en France que les fabriques de Creil et de Choisy; elles faisaient de deux à trois millions d'affaires par an.

Il y a environ une différence de 20 p. 0/0 en fabrique entre les prix des poteries anglaises et le prix de celles de France. La douzaine d'assiettes, qu'on vend en France 34 à 36 sous, ne se vend en Angleterre que 25 sous; il y a une qualité dont le prix est de 34 et une troisième de 40 sous. Vient ensuite la poterie supérieure, qu'on appelle en France porcelaine opaque; c'est le produit d'une terre dure que les Anglais appellent *iron stone*, et qui sevendait 3 fr. 50 c. à 4 fr. suivant leur forme. La différence entre les prix des objets creux est encore plus considérable et surprenante; on est loin de pouvoir fabriquer en France à aussi bon marché.

Poterie de Gênes. On fabrique à Gènes une poterie brune qui est très-bonne et à bon marché, dont on importait une grande quantité en France. Suivant M. Arnoux de Valentine, lorsque l'on vendait en France la douzaine d'assiettes à 2 fr. 50 c., les Génois importaient, en 1822, 140,000 douzaines d'assiettes de leur poterie par la voie de Cette à Toulouse. C'était une faïence brune et grise qu'on y vendait 24 sous la douzaine, et le bon marché lui avait assuré le débit. Mais aujourd'hui que le prix de la poterie française est beaucoup diminué, il ne peut plus en arriver.

Poterie d'Angleterre. La fabrication de la poterie forme un objet important de l'industrie anglaise, et une branche considérable d'exportation que l'on évalue à 2,250,000 liv. st., environ 56 millions 250,000 fr.

Les Anglais ont le grand avantage de pouvoir écouler tous leurs produits, même les plus mal fabriqués, qu'ils transportent par leur navigation dans toutes les parties du globe, où ils trouvent moins de droits à payer que les autres nations. Chez eux, les marchandises s'expédient sur des barques et en foin seulement; tandis qu'en France il y a des frais énormes d'emballage et de transport. En Angleterre, toutes les fabriques sont situées sur des canaux, et les canaux paient des droits de péage moins forts. On estime à 38 millions de francs par an les produits anglais en poterie de terre de pipe.

On fabrique, en Angleterre, deux espèces principales de poterie: l'une est cette faïence blanche, couverte de dessins imprimés, ordinairement en bleu, qui sert à l'usage des classes moyennes de la société; l'autre est fabriquée pour la consommation du riche; ce sont des grès de couleur, ornés de bas-reliefs d'un fini précieux, mais d'un prix plus élevé que les porcelaines dorées en France. Suivant M. Clément Desormes, professeur de chimie au Conservatoire des arts-et-métiers, la poterie de grès fin se fabrique en très-petite quantité en France, et l'on en fait beaucoup plus en Angleterre; il a visité les fabriques de Straffordshire, dont les produits sont considérables; pour donner une idée du commerce des poteries dans ce pays, il tient pour vrai le fait énoncé que le nombre des ouvriers employés à la fabrication des poteries dans les seuls établissemens de Straffordshire et des environs s'élève à 60,000, et que leur travail consiste presque entièrement en terre de pipe. On y exécute aussi de beaux ouvrages en terre blanche et légère; on fabrique également de la belle poterie à Derby, Leeds, Bristol, Newcastle et Glasgow, qu'on appelle *cumbrian pottery*.

Il y a en Angleterre 160 manufactures de poterie, qui en fabriquent pour 58 à 60 millions. On ne compte en France que 16 grandes fabriques du même genre, qui produisent pour 5 millions de poterie. Les produits anglais s'exportent en majeure partie, tandis que ceux de France servent principalement à la consommation intérieure; si l'on calcule le bénéfice des unes et des autres, seulement à 15 p. 100, il en résulterait que l'Angleterre réaliserait, par an, un capital de 9 millions, lorsque la France ne pourrait obtenir que 750,000 francs. Tel est l'avantage qu'on a d'opérer sur une grande masse; on peut se contenter d'un moindre profit et gagner encore suffisamment.

Poterie de fonte de la fonderie de Foulonval (Eure-et-Loir). Cette fonderie, dirigée par M. Mareschal, fabrique toute sorte d'ustensiles de cuisine en fonte étamés en dedans, d'une grande légèreté; ils ont un grand avantage sur la poterie de terre, dont le moindre inconvénient est le court service qu'elle peut faire, et même sur celle de cuivre, dont elle a tous les avantages par la commodité du service, en y joignant celui de l'économie du combustible, et celui plus précieux encore, d'affranchir des dangers presque inévitables auxquels expose l'usage du cuivre pour les préparations culinaires. Cet établissement, tel qu'il est monté à présent, peut produire de 36 à 40,000 pièces par an, et ce nombre pourrait être doublé avec une dépense d'augmentation de matériel de 20 à 25,000 fr. seulement; bien que l'établissement actuel ait coûté plus de 200,000 fr.

Ces vases sont établis de trois façons différentes, désignés sous la dénomination de *poli blanc*, *poli bronze*, *demi-poli :* les bronzés et demi-polis paraissent avoir la préférence pour la vente, tant à cause probablement de la facilité de les entretenir avec moins de soin, puisqu'ils n'ont pas besoin d'écurage, que parce qu'ils sont d'un prix moins élevé. Cette poterie est destinée à faire une révolution dans le système actuel de la poterie de terre de faïence qu'elle peut remplacer avantageusement, et le débit en est déjà considérable dans le midi de la France et les départemens de l'ouest; il y a déjà plusieurs entrepôts établis à Paris.

POTIN. C'est un alliage de cuivre et de zinc, auquel on mêle quelquefois du plomb et un peu d'étain et de fer. Il y en a de deux sortes dans le commerce; l'une, plus pure, est ce qu'on appelle potin jaune, dont on peut faire usage pour des canons, alors on y ajoute du cuivre rouge en quantité proportionnée à l'objet. L'autre sorte est ce qu'on appelle potin gris, par sa couleur grisâtre; pour adoucir sa qualité aigre et cassante, on y mêle du plomb ou de l'étain, dans la proportion de 7 p. 0/0, ce qui le rend plus propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages, tels que robinets pour fontaines, cannelles de tonneaux, chandeliers, etc., et aussi des pots d'où ce mélange métallique aura tiré son nom.

POTOSI, département de l'Amérique du sud, dans l'état de Bolivie, sur le haut plateau de la partie méridionale de cette région, renommée par la ville de Potosi, qui en est le chef-lieu, et les fameuses mines d'argent qu'on exploite dans les montagnes (*Cerro di Potosi*). Depuis 1545 qu'elles ont été découvertes, jusqu'en 1830, elles ont livré 5,700 millions de livres pesant d'argent; suivant d'autres, environ 400 millions de piastres; et d'après un autre calcul, ces mines ont livré 4,255,140 piastres annuellement. Toutes les marchandises qu'on y envoie pour la consommation des habitans, qui sont pour la plupart des mineurs, s'échangent contre de l'argent en barres ou de l'argent monnayé à l'hôtel de cette ville.

POTSDAM, ville de la Prusse, chef-lieu du cercle de régence de son nom, située sur ce qu'on appelle le Werder de Potsdam, île formée par la Havel, un canal et plusieurs lacs, et sur la rive droite de la Havel au confluent de la Nuthe. Population, 23,785 habitans (non compris les militaires), qui entretiennent des fabriques de soieries, de cotonnades, de draps, de cuirs, de sucre indigène, des brasseries et distilleries d'eau-de-vie de grains, ainsi que de toutes sortes d'objets vernissés. On remarque une fabrique royale d'armes établie par le grand Frédéric. Tous ces produits font le principal objet de son commerce, dont les relations sont principalement avec Berlin.

POUCE D'EAU, expression dont on fait usage dans les ouvrages hydrauliques : on désigne ainsi la quantité d'eau qui s'écoule d'un réservoir dans un espace de tems donné par une ouverture d'un pouce de diamètre, en tout sens, en supposant le réservoir toujours à la même hauteur. Un pouce d'eau est à peu près égal à un produit de 67 muids et demi par vingt-quatre heures. Un mètre cube contient 3 muids et demi d'eau; par conséquent, un pouce d'eau, évalué en mesure cubique, est égal à 19 mètres 285 millimètres carrés.

POUD, poids de Russie, pesant 40 livres russes, qui font 33 liv. poids de marc, et en poids métrique, 1 myriagr. et 5 kilogr. et demi.

POUD, poids de la Russie, équivalant à 40 liv. russes ou 16,3720 kilog. Le poud sert à peser les grosses marchandises, telles que le fer, le chanvre, etc.

POUDRE, particule d'un corps quelconque, broyé et pulvérisé en une matière plus ou moins fine, suivant l'usage auquel elle est destinée, soit par l'opération de la chimie, soit par celle de la mécanique. On distingue différentes sortes de poudres :

Poudre a cheveux. La meilleure est celle qui est d'une blancheur claire et légèrement azurée, et d'une sécheresse telle, qu'il faut qu'elle crie un peu en la prenant dans la main sans se pelotonner, et qu'elle s'étende facilement. On la parfume avec toute sorte d'odeurs. On fait aussi différens mélanges pour parfumer les poudres. La consommation en était autrefois considérable; mais, depuis que l'usage a prévalu de porter les cheveux à la Titus ou de porter des toupets, le débit s'en est beaucoup restreint.

Poudre d'or. On appelle ainsi de l'or mis en dissolution et réduit en poudre. On se sert de cette poudre pour les dorures superficielles, telles que le dedans des tabatières d'argent et tous les dessous des chatons, des ouvrages de joaillerie.

Poudre a canon. C'est une composition qui se fait avec du salpêtre, du soufre et du charbon mêlés ensemble, et mise en grains qui prennent aisément feu, et qui se raréfient et s'étendent avec beaucoup de violence par le moyen de leur vertu élastique.

On emploie généralement, pour la préparation de cette poudre, 76 parties de salpêtre pur ou raffiné, et bien sec; 12 parties de soufre purifié et autant de charbon sec et léger de bois bourdaine. On peut diminuer la proportion de soufre et mettre 77 parties de nitre, 14 de charbon et 9 de soufre seulement; mais il convient de triturer ce mélange plus intimement. L'ancien procédé pour la préparation de la poudre a été remplacé par un plus avantageux, dû à M. Champy fils. Cette poudre est ronde, lisse, et résiste mieux au transport.

Différentes qualités de poudre. La poudre à canon diffère de celle pour le mousquet de munition et le fusil de chasse, ou la poudre fine et superfine, dite royale, pour le pistolet, par le granulage et aussi par quelque légère différence dans les proportions des matières que nous avons indiquées. Ainsi, on doit employer plus de soufre pour la poudre de chasse que pour celle à canon. La poudre dite de mine ne se distingue de celle du commerce ou de traite que par la grosseur du grain : quelquefois, on lisse celle-ci pour lui donner une plus belle apparence. On lisse également la poudre de chasse; on sépare la poussière au moyen d'un blutoir. On sèche la poudre dans des vases de métal échauffés extérieurement par la vapeur de l'eau bouillante, d'après la méthode du lieutenant Aubert.

Essais et emballage. Avant d'être déposée dans les magasins, on éprouve la poudre. Dans le mortier-éprouvette, 92 grammes de poudre de guerre doivent lancer à 225 mètres de distance un globe de cuivre pesant 30 kilog. La poudre de chasse est essayée, soit dans un fusil-pendule, soit dans une petite éprouvette à ressort, dite de Regnier.

La poudre est mise dans des barils, des sacs ou des cartouches. On met la poudre de mine dans des sacs de toile contenant 50 kilog., qu'on place dans un baril. La poudre de guerre est déposée

dans des barils de 50 à 100 kil., enfermés dans des chapes. Un double barillage n'est pas moins nécessaire pour conserver la poudre de commerce, et l'on met la poudre de chasse fine dans des cartouches de 1 1/4 à 1/8 et 1/6 de kil. renfermées dans une caisse. Les Anglais mettent leur poudre dans des barils en cuivre.

Origine de la poudre à canon. Suivant plusieurs auteurs, la poudre serait une découverte de l'Orient. D'après un passage de Quinte-Curce, il paraîtrait que les Indiens tirèrent contre Alexandre des projectiles avec des armes à feu. Les Chinois connaissaient la poudre 80 ans avant l'ère chrétienne, et 215 ans après, Julius Africanus en a décrit la composition, et au sixième siècle, Théodose a fait la description des feux d'artifice.

On ne connut en Europe l'usage de la poudre à canon que vers le milieu du quatorzième siècle. En France, l'origine de l'artillerie ne remonte qu'à 1338. Ce ne fut que huit ans après la bataille de Crécy que les Anglais tirèrent le canon pour la première fois. A la même époque, les Italiens commencèrent à se servir de la poudre ; mais il y avait long-tems que les Arabes employaient à la guerre cette terrible préparation chimique. Si la poudre eût été inventée en Allemagne, est-il probable que les Espagnols en eussent appris l'usage des Maures d'Afrique? Tout semble se réunir pour démontrer que cette découverte fut faite par les Arabes d'Egypte, où le nitre a toujours été très-commun.

Poudrière de Ripault. Non loin de Montbazon, à 3 l. et demie de Tours, sur l'Indre, se trouve la poudrière royale et la raffinerie de salpêtre de Ripault. Cet établissement, un des plus complets et des plus considérables qui existent en France, a failli être détruit par une explosion arrivée en 1825, mais dont le désastre a été depuis lors réparé. La fabrication annuelle de la poudrière s'élève à environ 250,000 kil., et pourrait être au besoin doublée. Le salpêtre nécessaire à cette fabrication est raffiné dans l'établissement même, et presque entièrement fourni par le département, par les carrières de tufeau, qui se convertit presque entièrement en salpêtre. Le bois de bourdaine, qui produit le meilleur charbon pour la fabrication de la poudre, est abondant dans le pays; il est exploité par des agens commissionnés qui en fournissent chaque année environ 100,000 kilogrammes.

Commerce de la poudre à tirer. La quantité de poudre à tirer qui se vend annuellement est assez considérable; la chasse en fait une grande consommation : ensuite, le commerce en exporte beaucoup, surtout en Afrique et en Amérique, en échange d'un grand nombre de produits. Aussi, la vente s'est-elle élevée, en 1835, à la quantité de 953,927 kil., représentant une valeur de 4 millions 615,012 fr. 47 cent.

Exportations. De cette vente, il en a été exporté la quantité de 41,202 kilog., représentant une valeur officielle de 123,606 fr., dont la majeure partie, 36,015 kil. pour les côtes d'Afrique, 1,668 kil. pour la Guadeloupe, 1,595 kil. pour l'Espagne, etc.

Importations. Il a été importé 23,752 kil. d'Angleterre et 2,750 kilog. de Toscane. Ensemble, 26,508 kil., ayant une valeur officielle de 79,524 f.

Administration. La fabrication de la poudre est régie, en France comme en Angleterre, par une administration qui dépend du ministre de la guerre, et à la tête de laquelle se trouve un lieutenant-général d'artillerie, ayant sous ses ordres des commissaires pour diriger les divers établissemens possédant chacun un inspecteur, qui est un officier d'artillerie. Cette administration compte vingt-et-un établissemens, dont onze poudrières, neuf raffineries de salpêtre et une soufrerie. *Voyez* Salpêtre.

Les produits sont livrés à l'artillerie, à la marine et aux contributions directes, dont les agens vendent aux particuliers les poudres de chasse et les poudres de mines et de commerce. Cette vente s'effectue par l'intermédiaire d'entrepreneurs et de débitans répartis dans les divers départemens. En prenant la moyenne des quantités de poudre fabriquées de 1830 à 1835, la fabrication annuelle a été de 1,637,000 kil., dont 728,000 de poudre de guerre, 461,000 de poudre de mine, 340,000 de poudre de chasse ordinaire, 61,000 de poudre de chasse superfine, 32,000 de poudre royale, 15,000 de poudre de commerce extérieur.

Poudre fulminante. Il existe plusieurs combinaisons chimiques pour la fabrication de la poudre, connue sous le nom de poudre fulminante, ayant la propriété de détonner au moindre choc, par l'effet d'une chaleur assez douce, quelquefois le plus léger frottement. Sans entrer dans le détail des différentes compositions de cette poudre, dont les élémens appartiennent à la chimie, nous observerons que les amorces fulminantes pour les fusils de chasse à piston ont long-tems été faites avec un mélange de chlorate de potasse, 55 parties d'acétate de potasse, 33 de soufre, 17 de bois de bourdaine rapé au tamis et 17 de lycopode. Comme cette poudre avait l'inconvénient d'oxider les armes, on l'a remplacée par l'argent fulminant, surtout par le mercure fulminant. Ce mélange forme aujourd'hui la poudre fulminante servant aux amorces, et à laquelle on ajoute trois parties de poussier ordinaire sur une partie de cette substance détonnante. Pour l'usage, on l'humecte avec de l'eau légèrement gommée avant de l'introduire dans des capsules en cuivre opérant par une mécanique.

Le transport de la poudre fulminante est défendu : quant aux capsules, on les réunit dans des boites ou en paquets que l'on emballe dans des caisses de bois couvertes et fixées par des bandes de cuirs, au lieu de charnières en fer. Les caisses renfermant des capsules ne doivent point être expédiées par des voitures portant des voyageurs, pour éviter tout accident.

POUDRETTE inodore végétative. C'est un engrais pulvérulent de couleur roussâtre, qui produit un grand effet. On l'obtient de matières extraites des fosses d'aisance, et que l'on a fait fermenter, sécher et pulvériser ; et le produit est une terre végéto-animale dont M. Bridet est l'inventeur. Lorsque cette matière a fermenté suffisamment, on l'exploite en meule, à l'instar de la tourbe, et on la fait sécher en plaçant ces meules ou briques sur la terre même qui avoisine le lieu de l'entreprise. Lorsque ces meules sont parfaitement sèches, on les réduit en poudre grossière, que l'on renferme dans des sacs, pour la conserver pour l'usage. On répand cette poudre sur les terres pour les fertiliser et les rendre plus propres à la végétation. Paris, où l'on fait une grande quantité de poudrette, est le centre de ce produit et aussi du commerce qui s'en fait avec les départemens voisins.

POUND, terme anglais, qui désigne et signifie le poids d'une livre de quelque marchandise,

et qui, comme l'ancienne livre de France, désigne aussi une monnaie imaginaire de compte qui vaut 25 fr. 25 c. plus ou moins, suivant le cours du change. *Voy.* Angleterre, Londres.

POURPRE (*murex*), mollusque cephalé univare. La couleur pourpre des anciennes toges romaines provenait de ce mollusque, pourvu d'une liqueur sécrétoire du plus beau rouge, et que l'on ramassait sur les côtes de Phénicie. Cette pourpre, si rare et si précieuse, se vendait au poids de l'or. On se sert encore aujourd'hui du pourpre ou murex (que quelques auteurs ont aussi nommé *buccinum*) dans la Sicile pour obtenir cette teinture.

Mais on obtient maintenant la couleur pourpre de plusieurs manières, soit avec de la cochenille, de la garance, de la graine d'écarlate et un peu de pastel, avec d'autant plus d'avantage que l'on peut en varier les teintes à volonté.

Pourpre minérale. C'est une couleur d'un beau rouge pourpre, qui se fait par le moyen d'une dissolution d'étain et d'un oxide d'or particulier. C'est un précipité de deutochlorure d'or, traité par une solution de protochlorure d'étain, auquel Cossius a donné son nom : on en fait usage dans la peinture sur porcelaine et dans la peinture sur verre, pour produire les couleurs pourpres ou cramoisies, violettes ou roses. On fait dissoudre de l'or dans de l'eau régale faite avec partie d'esprit de nitre et d'esprit de sel. On garde cette dissolution pour en faire usage ; ensuite on fait dissoudre de l'étain de la meilleure qualité dans un acide bien affaibli avec de l'eau, pour que la dissolution se fasse lentement. On trouvera au fond du matras une fécule ou un dépôt d'un très-beau rouge poupre qui sera plus ou moins vif, suivant la nature du dissolvant dans lequel on aura fait dissoudre l'étain, et selon que l'opération aura été faite avec soin.

POURSUITES. (Jurisprudence commerciale.) On nomme ainsi les actes judiciaires faits à la requête d'un créancier contre son débiteur, afin d'obtenir le paiement de ce qui lui est dû ; ces actes sont le jugement, la contrainte par corps, l'hypothèque, la saisie-arrêt ou opposition, la saisie-exécution, la vente forcée.

Tout commerçant créancier ne peut exercer des poursuites contre son débiteur qu'en vertu d'un titre exécutoire. Une lettre de change, un billet, une obligation, une reconnaissance, un arrêté de compte, un marché, un mandat souscrit sont bien des titres en faveur de celui qui en est porteur; mais ils ne sont pas des titres exécutoires ; un titre n'est exécutoire que lorsqu'il est passé devant notaire, ou que la signature sous seing-privé est reconnue par un jugement. Ainsi, un commerçant à qui il est dû doit citer son débiteur devant le tribunal de commerce, pour obtenir un jugement qui le condamne, soit par défaut, soit contradictoirement, suivant le Code de commerce et de procédure.

Les poursuites ont l'effet d'interrompre la prescription ; elles se font toujours à la requête et diligences d'une personne ; la requête constitue la demande même, les diligences consistent dans les démarches que l'on fait pour faire valoir son titre ou son droit, et les poursuites sont les actes d'un huissier pour y arriver et qui consistent dans une assignation, un commandement, une saisie en vertu d'un jugement.

Contrainte par corps. D'après un jugement en matière de commerce, le commerçant créancier peut faire emprisonner son débiteur et le retenir prisonnier pendant cinq années, pour une somme qui doit dépasser 300 fr.

En vertu d'un jugement, comme en vertu d'un acte passé devant notaire, qui sont des actes exécutoires, le commerçant créancier peut prendre sur les biens de son débiteur une inscription au bureau des hypothèques de l'arrondissement où les biens sont situés ; il peut aussi faire une saisie et arrêt ou opposition sur les effets mobiliers, marchandises, argent dû par des tiers à son débiteur, afin d'en faire ordonner par justice la délivrance ou la vente à son profit jusqu'à la concurrence de ce qui lui est dû. Sur un titre exécutoire, le commerçant créancier peut faire saisir et vendre sans jugement les meubles effets, mobiliers, marchandises de son débiteur, pour être payé sur le prix de la vente de ce qui lui est dû. Cette poursuite judiciaire se nomme saisie-exécution.

Huitaine après la saisie, la vente des meubles, effets mobiliers et marchandises saisis peut être faite ; elle doit être publique et aux enchères.

POUVOIR. C'est un acte par lequel on donne le pouvoir d'agir et d'opérer en son nom.

Nul ne peut plaider pour une partie devant les tribunaux de commerce, si la partie présente à l'audience ne l'autorise, ou s'il n'est muui d'un pouvoir spécial. Ce pouvoir, qui pourra être donné au bas de l'original ou de la copie de l'assignation, sera exhibé au greffe avant l'appel de la cause, et par lui visé sans frais (627).

POUZZOLANE, ciment naturel, provenant des scorrées et des laves pulvérulentes des volcans. Les Romains en faisaient un grand usage. Le Vésuve et tous les volcans éteints en renferment des amas considérables ; ainsi du Pouzzole, qui lui a donné son nom. Cette terre, unie dans les proportions requises avec une chaux de bonne qualité, prend corps dans l'eau, et y forme un mortier si adhérent qu'il peut braver impunément l'action des flots sans éprouver la moindre altération ; la pouzzolane sert aussi à construire des terrasses inattaquables à l'humidité.

La pouzzolane se trouve tantôt sous la forme de poussière, comme les cendres volcaniques de couleur grise ou noirâtre, tantôt sous la forme de grains bruns-rougeâtres ; c'est ce qu'on appelle la pouzzolane proprement dite. La pouzzolane poreuse, qui provient de celle de Pouzzole et de laves spongieuses, est noire, brune, rougeâtre ; elle est exploitée à Givita-Vecchia ; elle est la plus généralement recherchée et employée.

PRADES, ville de France, dans le Roussillon, département des Pyrénées-Orientales, sur le Tese. Population, 2,000 habitans, qui entretiennent une fabrique de bonneterie orientale et de draps, fins et ordinaires, qui occupe un grand nombre de métiers à dix lieues à la ronde. On y fait aussi un grand commerce de laine, et on y récolte d'assez bon vin.

PRAGUES (Prag), ville de Bohême, dont elle est la capitale, située sur les rives de la Moldau, à 60 lieues de Berlin, 80 de Vienne, 48 de Breslau, 28 de Dresde et 240 de Paris. Population, 120,000 habitans, y compris les militaires.

Industrie. L'industrie manufacturière y est très-florissante ; on y compte jusqu'à 58 fabriques, qui consistent en toiles de fil écrues et blanches, toiles de coton blanches et peintes, en fil de lin

blanc et de la plus grande finesse, en mouchoirs et fichus de coton de différentes couleurs, en chapellerie, en tanneries, qui préparent des cuirs de la plus grande beauté, en fabriques de bleu de Prusse, d'eau forte, de tabac, d'ouvrages en cuivre rouge et laiton, fourbisserie, bijouterie et verrerie, dont les verres à vitres blancs sont renommés.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des produits de l'industrie, particulièrement en fil, toile, cotonnade, draps, fourbisserie, cuirs, verres à vitres, cuivre rouge et laiton préparés, qui forment les articles du commerce d'exportation; tandis que ceux d'importation consistent en denrées coloniales, bois de teinture, tabac en feuilles et autres marchandises, ainsi que des soieries et des articles de modes et de nouveautés de France.

Les relations les plus considérables sont avec Hambourg, avec laquelle Prague communique par la Moldau, qui est un affluent de l'Ebre, et porte des barques de 2,000 quintaux. D'un autre côté, la Moldau est navigable jusqu'à Budweis, où se trouve la tête du premier chemin de fer construit en Allemagne, et il établit une communication jusqu'à Linz, sur le Danube, en sorte que Prague est le point intermédiaire entre le Danube et l'Elbe, par lesquels on peut exporter les produits de ses fabriques par la mer du Nord, où l'Elbe a son embouchure, où par la mer Noire, où le Danube va se jeter. On tient 6 foires à Prague, et 24 marchés.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* VIENNE.

PRATIQUE (libre). On fait beaucoup usage de cette expression dans les lois concernant la police sanitaire et la quarantaine pour désigner les vaisseaux qui, étant admis librement dans le port, ne sont point sujets à être mis en quarantaine. C'est dans ce sens que s'exprime l'art. 11 de l'ordonnance du 7 août 1822 sur les objets sujets à quarantine, où il est dit: que l'état de libre pratique cesse à l'égard des personnes et des choses qui ont été en contact avec des personnes ou des choses se trouvant en état de séquestration sanitaire.

L'art. 8 de la même ordonnance donne une explication encore plus claire et plus précise de ces termes de libre pratique résultant de la patente nette de la provenance des bâtimens qui entrent dans un port de France.

La classification, dit cet article, sous le régime de la patente nette, entraîne une quarantaine d'observation, à moins qu'il ne soit certain que la police sanitaire est soigneusement exercée dans les pays d'où vient la provenance ainsi classée; auquel cas il y a lieu à prononcer son admission immédiate à libre pratique.

PRÉEMPTION. La préemption sur les laines s'exerce au compte de l'administration ou des employés, conformément à la loi du 4 floréal an IV. Le délai de dix jours accordé par la loi du 17 mai 1826, pour déclarer la préemption, est réduit à trois jours, y compris le jour de la déclaration.

PRÉFETS MARITIMES. La France maritime est divisée en cinq arrondissemens, qui ont chacun un préfet maritime. Ces préfets ont la direction générale des travaux; ils sont chargés de la sûreté des ports, de la protection de la côte, de l'inspection de la rade et des bâtimens qui y sont mouillés; enfin, ils communiquent les ordres à tous les bâtimens armés qui, par la nature de leur mission ou de leurs instructions, n'auront pas été mis hors de leur dépendance.

PRENZLAU, ville de la Prusse, province de Brandebourg, cercle de régence de Potsdam, chef-lieu du cercle de son nom, située sur l'Ucker et le lac du même nom, ayant une population de 10,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps, de cotonnade, de cuir, de papier, de tabac, des brasseries et des distilleries d'eau-de-vie de grains, qui forment les principaux articles du commerce d'exportation.

PRÉPOSÉS DES DOUANES. Ils doivent être porteurs de leur commission. Il leur est défendu de percevoir d'autres et de plus forts droits que ceux fixés, à peine de concussion. Ils sont tenus de se trouver dans les bureaux aux heures prescrites, à peine de dommages-intérêts. Ils sont sous la sauve-garde de la loi; défendu de les injurier, maltraiter ou troubler dans leurs fonctions, à peine de 50 fr. d'amende. Ils ne peuvent être forcés de se charger d'aucune tutelle ni curatelle; ils sont dispensés des frais de casernement de troupes et de toute fourniture pour cet objet; ils ne peuvent être détournés par aucune autorité du service auquel ils sont appelés; ils peuvent suppléer les huissiers pour faire les exploits et autres actes de justice; l'administration n'est responsable de leur fait que pour ce qui concerne leurs fonctions.

PRESBOURG, ville royale de Hongrie, dans le comitat de son nom, sur la rive gauche du Danube, ayant une population de 41,500 habitans; elle est à 17 l. de Vienne.

Productions. Les principales productions consistent en blé, soie, chanvre, lin, plantes potagères et d'excellent vin, dont les principales sortes sont celles de Saint-Georges, Ratzersdorf et de Weiner, qui ont le plus de réputation. Il y a un grand nombre de pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux. On rencontre des carrières d'un beau marbre.

Industrie et commerce. L'industrie y a pris un assez grand développement: il y a des fabriques de soieries, de draps, de bonneterie de laine, de toile, de fil de lin, de cotonnades, soit blanches, soit peintes, de mouchoirs en coton, de miroirs, de tabac, de bijouterie et orfévrerie, chapellerie, et des tanneries, dont les cuirs ont de la réputation. Tous ces produits sont autant d'articles de son commerce d'exportation, dont le principal objet sont les vins et le blé, que son territoire fournit en abondance, et dont le transport est favorisé par la navigation du Danube. Ses principales relations sont avec Vienne, où tous ses produits trouvent un débit avantageux.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voy.* VIENNE.

PRESCRIPTION. En matière de jurisprudence commerciale, c'est la fixation d'une époque passée à laquelle on n'est plus en droit de réclamer le paiement, soit d'un compte, d'un effet de commerce ou d'une créance. C'est aussi l'acquisition du droit de propriété par la possession d'une chose pendant un tems déterminé par la loi. La plus longue prescription est de trente ans; elle éteint toutes les actions, tant réelles que personnelles. Cette prescription s'applique à tous les contrats.

Mais les prescriptions qui concernent les affaires commerciales et maritimes ne sont pas d'une aussi longue durée, attendu qu'elles doivent mar

cher plus rapidement que les affaires civiles. Ces prescriptions se divisent en deux principales catégories : celles qui dérivent du droit maritime et celles du droit commercial.

1° *Prescriptions du droit maritime.* Le capitaine ne peut acquérir la propriété du navire par voie de prescription (430).

L'action en délaissement est prescrite dans les délais exprimés par l'art. 373 (431). *Voyez* DÉLAISSEMENT.

Toute action dérivant d'un contrat à la grosse ou d'une police d'assurance est prescrite, après cinq ans, à compter de la date du contrat (432).

Sont prescrites toutes actions en paiement pour fret de navire, gages et loyers des officiers, matelots et autres gens de l'équipage, un an après le voyage fini. Pour nourriture fournie aux matelots par l'ordre du capitaine, un an après la livraison. Pour fournitures de bois et autres choses nécessaires aux constructions, équipement et avictuaillement du navire, un an après ces fournitures faites. Pour salaires d'ouvriers et pour ouvrages faits, un an après la réception des ouvrages. Toute demande ou délivrance de marchandise, un an après l'arrivée du navire (433).

La prescription ne peut avoir lieu s'il y a cédule, obligation, arrêté de compte ou interpellation judiciaire (434).

On peut y ajouter les fins de non-recevoir prescrites par l'art. 435 du Code de commerce, où il est dit que :

Toutes actions contre le capitaine et les assureurs pour dommage arrivé à la marchandise, si elle a été reçue sans protestation.

Toutes actions contre l'affréteur, pour avarie, si le capitaine a livré les marchandises et reçu son fret sans avoir protesté.

Toutes actions en indemnité pour dommages causés par l'abordage dans un lieu où le capitaine a pu agir, s'il n'a point fait de réclamation.

Les protestations et réclamations sont nulles, si elles ne sont faites et signifiées dans les vingt-quatre heures, et si, dans le mois de leur date, elles ne sont suivies d'une demande en justice (436).

2° *Prescriptions du droit commercial.* Elles ont pour objets les sociétés, les lettres de change et billets, les lettres de voitures et les comptes-courans.

Toutes les actions contre les associés non liquidateurs et leurs veuves, héritiers ou ayant-cause, sont prescrites cinq ans après la fin ou la dissolution de la société, si l'acte de société qui en énonce la durée ou l'acte de dissolution a été affiché et enregistré, conformément aux art. 42, 43 et 44 ; et si, depuis cette formalité remplie, la prescription n'a été interrompue, à leur égard, par aucune poursuite judiciaire (64).

Toutes actions relatives aux lettres de change et aux billets à ordre souscrits par des négocians, marchands ou banquiers, ou pour faits de commerce, se prescrivent par cinq ans, à compter du protêt ou de la dernière poursuite juridique, s'il n'y a eu condamnation, ou si la dette n'a été reconnue par un acte séparé. Néanmoins, les prétendus débiteurs seront tenus, s'ils en sont requis, d'affirmer sous serment qu'ils ne sont plus redevables, et leurs veuves, héritiers ou ayant-cause, qu'ils estiment de bonne foi qu'il n'est plus rien dû (189).

Toutes actions contre le sommissionnaire et le voiturier, à raison de la perte et avarie des marchandises, sont prescrites, après six mois, pour les expéditions dans l'intérieur de la France, et après un an, pour celles qui seront faites à l'étranger : le tout, à compter, pour les cas de perte, du jour où le transport des marchandises aurait dû être effectué, et pour les cas d'avaries, du jour où la remise des marchandises aura été faite, sans préjudice des cas de la fraude ou d'infidélité (108).

Quant aux prescriptions des comptes-courans, c'est la nature de la dette qui en détermine la prescription, et non pas, comme on pourrait le croire, la durée de la conservation des livres de commerce (laquelle n'est que de dix ans). D'ailleurs, le laps de tems pour acquérir les prescriptions que nous venons de rapporter, d'après le Code de commerce, s'augmente encore par les délais prescrits des distances pour les pays étrangers qui en sont l'objet.

Prescription d'entrepreneurs. La question de savoir si la prescription d'un an est applicable à l'action de l'entrepreneur en paiement des travaux et fournitures, partage les tribunaux. La cour royale de Paris, première chambre, a jugé deux fois l'affirmative, le 22 novembre 1833 et le 2 février 1836, dans des espèces où les créances étaient considérables. La septième chambre du tribunal civil avait jugé dans le même sens, mais la deuxième chambre, devant laquelle on invoquait l'arrêt de la cour royale, a repoussé la prescription. Les auteurs n'offrent pas plus d'accord entre eux : l'un, M. Pardessus, semble assimiler, pour la prescription, l'entrepreneur à l'ouvrier, tandis qu'un autre, M. Troplong, n'assigne à l'action de l'entrepreneur d'autres limites que la prescription trentenaire ; un troisième, M. Vazeille, indécis entre les deux systèmes, suppose une lacune dans la loi. Il est à regretter que la cour de cassation n'ait pas trouvé l'occasion de trancher cette fâcheuse incertitude par un intérêt fortement motivé, comme elle sait en rendre dans les causes importantes.

Prescription de mineur. Après avoir posé la règle que la prescription ne court pas contre les mineurs (art. 2252 du Code de commerce), la loi civile apporte une exception, dans le chapitre des prescriptions particulières, à ces prescriptions, appelées par les jurisconsultes *brevis temporis*, ou de courte durée ; elle y assujettit les mineurs eux-mêmes, sauf leurs recours contre leurs tuteurs.

La prescription quinquennale, applicable aux lettres de change et billets à ordre, court-elle contre les mineurs ? L'art. 189 du Code de commerce est muet, tandis que l'art. 22 de l'ordonnance de 1673 s'était prononcé contre les mineurs. Le silence du Code est-il une dérogation à l'ancienne loi ? Les mineurs se trouvent-ils placés sous l'empire de la loi générale, qui les met à l'abri de la prescription ?

Il y a deux raisons de décider la négative : la première est la généralité même des termes de l'art. 189, qui soumettent à la prescription quinquennale toutes actions relatives aux lettres de change, sans distinction ; et la seconde est prise de la nature même de la prescription, qui repose sur une présomption de paiement, comme les autres prescriptions de courte durée, applicables aux mineurs par l'art. 2178 du Code de commerce. La cour royale de Paris a jugé dans le même sens, le 23 avril 1836.

PRÉSENCE. L'acte de protêt doit énoncer la présence ou l'absence de celui qui doit payer (174).

PRESENTATION. Présenter une lettre de change, c'est la porter chez un négociant ou banquier, ou tout autre personne sur laquelle elle est tirée, pour la lui faire accepter et en demander le paiement à l'échéance.

Une lettre de change doit être acceptée à sa présentation, ou au plus tard, dans les vingt-quatre heures de la présentation.

Après les vingt-quatre heures, si elle n'est pas rendue, acceptée ou non acceptée, celui qui l'a retenue est passible de dommages-intérêts envers le porteur (125).

Une lettre de change à vue est payable à sa présentation (130).

PRÉSIDENCE. C'est la fonction de président, le droit de présider.

L'assemblée des créanciers du failli se forme sous la présidence du juge-commissaire (515).

PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE. Le président devra être âgé de quarante ans et ne pourra être choisi que parmi les anciens juges, y compris ceux qui ont exercé dans les tribunaux actuels, et même les anciens juges-consuls des marchands (620).

Le rapport que le capitaine de navire est tenu de faire à son arrivée est fait au greffe, devant le président du tribunal de commerce (243).

Le jugement arbitral est rendu exécutoire en vertu d'une ordonnance du président du tribunal, lequel est tenu de la rendre pure et simple, et dans le délai de trois jours d'une requête (106).

PRÉSOMPTION. Conjectures, jugement fondé sur des apparences, sur des indices.

Toute assurance faite après la perte où l'arrivée des objets assurés, est nulle, s'il y a présomption qu'avant la signature du contrat, l'assuré a pu être informé de la perte, ou l'assureur, de l'arrivée des objets assurés (365).

La présomption existe si, en comptant trois quarts de myriamètre (une lieue et demie) par heure, sans préjudice des autres preuves, il est établi que, de l'endroit de l'arrivée ou de la perte du vaisseau, ou du lieu où la première nouvelle en est arrivée, elle a pu être portée dans le lieu où le contrat d'assurance a été passé, avant la signature du contrat (366).

Si, cependant, l'assurance est faite sur bonnes ou mauvaises nouvelles, la présomption mentionnée dans l'article précédent n'est point admise.

PRESSE, machine en fer ou en bois, ou de quelque autre matière, qui sert à presser fortement quelque chose.

Il y a des presses de différentes grandeurs et formes destinées à différens arts et métiers. Un grand nombre d'artisans sont obligés de s'en servir; les fabricans de draps, pour donner du lustre à leurs tissus, ainsi que les papetiers, les imprimeurs, les relieurs, les ébénistes, les menuisiers, les fondeurs; les distillateurs, pour exprimer le jus de plusieurs fruits.

Presse a cylindre pour exprimer le jus des betteraves à sucre. Ce jus, s'altérant très-promptement par le contact de l'air atmosphérique, il était essentiel d'avoir une presse dont l'effet fût à la fois assez prompt et assez puissant pour extraire, par une seule pression, toute la partie sucrée contenue dans la pulpe soumise à son action. M. Burette a atteint ce but, par l'invention d'une presse à cylindre en bois qui exprime 65 kil. de suc par 100 kil. de pulpe de betteraves en vingt-quatre heures.

Presse anto-zinco-graphique. M. Poirier a présenté, à la dernière exposition (de 1839), des spécimen de toutes les presses à copier construites par cet habile mécanicien. L'on voyait une presse à timbre sec avec laquelle on peut produire toutes les combinaisons de chiffres de 2 ou 3 lettres, avec ou sans couronnes; des presses à arcades, des presses à colonnes, soit en cuivre, en fer poli, en fonte de fer, simples ou riches. On remarquait un nouveau système de presse auto-zinco-graphique, au moyen de laquelle on peut, le plus aisément du monde, reproduire jusqu'à mille copies d'un écrit tracé à la plume, et par la moindre pression même, obtenir une, deux et jusqu'à trois contre-épreuves de plusieurs pages d'écriture, recto et verso, en l'espace de quelques minutes, sur feuilles volantes ou sur registres; et son prix n'est que de 120 à 180 fr.

Presse hydraulique. Rien de plus simple et de plus ingénieux que les presses hydrauliques, qui sont une invention de notre époque, si fertile en toute sorte de machines propres à développer l'industrie et à en augmenter les produits à peu de frais. Elles ont une pression douce, uniforme, et en même tems très-prompte, ce qui leur donne un avantage incontestable sur les anciennes presses à vis, qui exigeaient de grands emplacemens construits tout exprès, indépendamment d'un travail très-long et très-pénible pour les mettre en mouvement.

L'ingénieur Galloway, de Londres, a construit une presse hydraulique à satiner de la force de 500 tonneaux, représentant une pression de 500,000 kilog. Les quatre montans dont elle se compose sont en fer battu de deux pouces sur cinq. Les parois du cylindre ont huit pouces d'épaisseur, et la tige du piston un pied de diamètre. C'est la plus forte machine de ce genre qui ait encore été construite. Pour se faire une idée de sa puissance, il suffit de considérer qu'elle concentre, sur une surface de deux pieds carrés, tout le poids d'un navire de 500 tonneaux.

La presse à huile hydraulique et verticale, de MM. Traxler et Bourgeois, d'Arras, laquelle se trouvait à l'exposition de 1834, offrait cela de particulier, que sa pompe était à mouvement continu et à robinet de distribution, et qu'elle pouvait confectionner alternativement des tourteaux de rebut et de frasage; elle était annoncée pour faire huit tourteaux d'un kilog. chacun en cinq minutes.

On remarquait aussi la presse dite muette, pour écraser les graines oléagineuses, de MM. Sudds, Atkins et Barker, de Rouen. Cette presse, du prix de 7,500 fr., pouvant donner une pression de 800 milliers à chacune de ses deux extrémités, agit au moyen d'une double vis, qui, rappelant quatre grands leviers horizontaux vers son centre, exerce par leurs extrémités la pression à chacun des deux bouts de la machine. Elle a l'inconvénient d'occuper un trop grand emplacement.

La presse hydraulique de M. Saulnier n'avait de particulier qu'une construction fort soignée, et qui promettait de conserver long-tems la pression.

Presse hydrostatique. Cette presse, inventée par N. J. Bramah, de Londres, a reçu de grands perfectionnemens. Elle a surtout été simplifiée dans sa construction. Cette presse est tellement expéditive, et sa puissance est si supérieure à celle des presses à grosses vis, dont on s'était d'abord servi, que l'emploi de ces dernières est

tombé en désuétude dans toutes les fabriques, chez les imprimeurs, les relieurs, etc., de l'Angleterre. Elle pourrait être adoptée par les grands propriétaires de vignobles pour remplacer les pressoirs ordinaires et pour extraire l'huile d'olive et celle de colza.

Presse lithographique. Ce mode de représenter à notre pensée toutes sortes de dessins, et qui peut même suppléer à l'imprimerie, a pris en peu de tems un si grand développement, que plusieurs objets qui concouraient à ses progrès ont été perfectionnés : tels sont les crayons, les encres, la nature des rouleaux, le dessin sur pierre à la plume, au pinceau, au lavis, à l'estompe, à la manière noire, etc., qu'on a combiné la lithographie avec la typographie. Au milieu de ces perfectionnemens ingénieux, la presse lithographique, si importante, n'a, pour ainsi dire, pas fait de progrès; elle est restée, à fort peu de chose près, telle qu'elle est sortie des mains de l'inventeur de la lithographie; et, sauf une exécution un peu plus soignée et quelques détails de peu d'importance, on trouve dans la presse d'aujourd'hui la même structure et les mêmes principes qu'à l'origine. Dans la lithographie, la pression s'opère différemment que dans la typographie; il faut un mouvement doux de glissement qui presse successivement toutes les parties du papier sur la pierre, ce mode ayant été jugé le plus favorable à l'impression lithographique.

Presse monétaire a la vapeur. M. Thonnelier est l'auteur d'une presse monétaire mue par la vapeur, et qui frappe soixante pièces à la minute. La célérité et la perfection avec lesquelles se fait le monnoyage, à l'aide de cette ingénieuse invention, ne sont pourtant qu'une faible partie des avantages qu'elle présente, puisque l'emploi du balancier en usage jusqu'à ce jour exige le service de douze hommes de peine et d'un monnoyeur, et que l'on n'a jamais pu obtenir plus de trente-trois pièces à la minute. Avec la presse de M. Thonnelier, au contraire, le travail se fait seul, puisqu'une seule personne peut aisément servir quatre presses à la fois, et la dépense en combustible, pour chacune d'elles, ne s'élève pas à plus de 3 fr. par jour. L'économie est donc immense.

Presses typographiques mécaniques. M. Applegath, de Paris, a obtenu, en 1818, un brevet d'invention de dix ans pour cette presse. M. F. A. Didot avait inventé une nouvelle presse au moyen de laquelle on pouvait fouler également, et d'un seul coup, la feuille de papier à imprimer dans toute son étendue.

M. Sutorius, de Cologne, a obtenu, en 1808, un brevet d'invention de cinq ans, pour une presse au moyen de laquelle on peut imprimer huit feuilles de papier à la fois. Elle est composée de deux cylindres principaux, de quatre rouleaux conducteurs des formes, d'un engrenage mis en mouvement par un levier, de deux formes ouvertes garnies de leurs caractères, etc.

On remarquait, à l'exposition de 1834, plusieurs presses typographiques pour imprimer à la mécanique; l'une, que l'on doit à M. Thonnelier, était construite dans le système de celle de Edwards Cowper, avec plusieurs modifications importantes. Cette mécanique se vendait de 14 à 18,000 fr.; elle est fort estimée de ceux de nos imprimeurs qui en font usage.

Une des plus belles presses typographiques mécaniques et à vapeur est celle qui sert à l'impression du *Times*, journal de Londres, et qui, par les améliorations qu'y a introduites M. Auguste Applegath, peut imprimer aujourd'hui 4,000 feuilles par heure, au lieu de 1,100, que l'on tirait il y a une dixaine d'années. Cependant, nous devons ajouter que l'appareil de l'encre est de l'invention de M. Cowper.

Ces presses ont été tellement perfectionnées, que l'on s'en sert généralement à Paris pour l'impression des journaux, qui demandent une plus grande célérité d'impression que des ouvrages de littérature ordinaires.

PRESSOIR, machine propre à exprimer les liqueurs. Les vinaigriers se servent d'un pressoir pour pressurer la lie qu'ils mettent sur des râpes, dont ils font leur vinaigre. On a aussi des pressoirs pour presser le raisin, les pommes et les poires, dont on extrait le cidre et le poiré, en sorte que le marc reste tout seul.

Il y a de grands et de petits pressoirs, construits de différentes manières, des pressoirs à verjus, à cidre et à huile; ils consistent en un assemblage de plusieurs pièces de bois qui composent trois corps de charpente étroitement liées ensemble, à la réserve des arbres, qui servent comme de bascule, et de la vis qui les fait mouvoir.

Les pressoirs à vin ont reçu, dans ces derniers tems, des perfectionnemens. On en a aussi inventé de nouveaux qui ne laissent presque rien à désirer.

PRESTON, ville de l'Angleterre, dans le comté de Lancaster, près de la rive droite de la Rible, à 5 l. de son embouchure dans la mer d'Irlande, et sur le canal de Lancaster. Pop., 33,000 habit. La Rible ne pouvant recevoir que de petits navires, le commerce maritime de cette ville ne peut s'étendre autant comme les nombreux produits de ses manufactures l'exigeraient. Cependant, quarante-trois petits navires, jaugeant 2,507 tonneaux, appartiennent à ce port. Popul., 24,000 hab.

Preston est renommée pour ses belles filatures de coton et ses nombreuses fabriques de tissus et de bonneterie de la même matière, dont les produits font les principaux articles de son industrie et de son commerce.

PRÉSURE. Substance casseuse et blanchâtre, que l'on trouve dans le quatrième ventricule des jeunes veaux qui tètent, et que l'on a tués avant que leur digestion soit faite. La présure est d'une saveur aigre, et d'une substance molle lorsqu'elle sort de l'estomac de l'animal. On la fait sécher pour la conserver; plus elle est ancienne, plus elle a d'action sur le lait, qu'elle coagule en pressant en quelque sorte les parties, ce qui lui a fait donner le nom de présure. On l'appelle aussi caillette, du nom de la peau du ventricule qui la contient. La présure sert aux laitières et crêmières pour faire leurs fromages, et il s'en fait une grande consommation. Les pharmaciens en font usage pour faire du petit-lait.

PRÊT. Il y a deux sortes de prêts : celui des choses dont on peut faire usage sans les détruire, et celui des choses qui se consomment.

La première espèce s'appelle prêt à usage ou *commodat:* la deuxième s'appelle prêt de consommation, ou simplement prêt.

Le prêt à usage, ou *commodat*, est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Ce prêt est es-

sentiellement gratuit. Mais le prêteur demeure toujours propriétaire de la chose prêtée.

Le prêt de consommation est un contrat par lequel l'une des parties livre à l'autre une certaine quantité de choses qui se consomment par l'usage, à la charge par ce dernier de lui en rendre autant de même espèce et qualité à une époque déterminée. Par l'effet de ce prêt, l'emprunteur devient le propriétaire de la chose prêtée, et c'est pour son compte si elle périt, de quelque manière que cette perte arrive. Néanmoins, le prêteur est tenu des défauts qui peuvent causer préjudice à l'emprunteur, s'il les connaissait et ne l'a pas averti (article 1891 du Code civil). La restitution doit se faire dans la même qualité et quantité, et pas davantage (art. 1897), ou à défaut, à prix d'argent, eu égard au tems et au lieu où la chose devait être rendue d'après la convention.

L'époque de la restitution doit être fixée par l'acte de prêt; s'il n'a pas été stipulé de terme, le juge peut accorder un délai, suivant les circonstances (art. 1900). Dans tous les cas, et alors même qu'il aurait été convenu qu'aucun intérêt ne serait perçu, l'emprunteur qui ne rend pas les choses prêtées au terme fixé, doit intérêt à partir du jour de la demande en justice.

Prêt a intérêt. C'est celui par lequel le prêteur ne donne l'usage de sa propriété à un autre qu'à condition d'en retirer un avantage pécunier, un intérêt stipulé ou de droit commun. Ce prêt s'effectue le plus ordinairement en argent, et l'intérêt est stipulé de même. Suivant le Code civil de l'an xii, chap. iii, liv. iii, il est permis de stipuler des intérêts pour simple prêt, soit d'argent, soit de denrées, ou autres choses mobilières. L'emprunteur qui a payé des intérêts qui n'étaient pas stipulés ne peut ni les réputer, ni les imputer sur le capital.

On peut stipuler un intérêt moyennant un capital que le prêteur s'interdit d'exiger. Dans ce cas, le prêt prend le nom de constitution de rente. Cette rente peut être constituée de deux manières, en perpétuel ou en viager. La rente constituée en perpétuel est essentiellement rachetable.

Prêt a la grosse. Parmi les différens contrats auxquels le commerce maritime donne naissance, celui du prêt à la grosse aventure peut être regardé comme l'un des plus importans; on appelle de ce nom le prêt fait sur certains objets exposés à des risques maritimes, sous la stipulation de remboursement avec un profit déterminé au cas où les objets arrivent à bon port, et de non remboursement si les objets périssent par accident de navigation.

Quand, pendant le cours d'un voyage, il y a nécessité de faire des réparations au navire ou de l'approvisionner, le capitaine, après l'avoir fait constater par un procès-verbal signé des principaux de l'équipage, et en se faisant autoriser en France par le tribunal de commerce, à l'étranger par le consul français, peut emprunter jusqu'à concurrence de la somme que les besoins exigent. Ni le mode, ni les conditions de l'emprunt ne sont prescrites au capitaine; s'il le juge plus convenable, il peut mettre en gage les marchandises ou les vendre. Cette large faculté donnée au capitaine peut être considérée, soit comme une dérogation au droit de propriété consacré par la loi pour le salut de l'équipage et du navire, soit comme une conséquence du mandat dont le capitaine est revêtu.

Le but des formalités est de prévenir les fraudes qui pourraient être commises au préjudice des propriétaires des marchandises et du navire; si donc elles n'ont point été remplies, l'emprunt fait par le capitaine n'est qu'un engagement personnel de celui-ci, et dont l'armateur n'est point tenu s'il n'est prouvé que la somme prêtée a tourné à son profit.

Un arrêt de la cour de cassation du 28 novembre 1818 avait adopté une solution d'un terme moyen; sans rechercher si l'emprunt avait profité à l'armateur, il en était tenu, non comme *prêt à la grosse*, lequel était *nul* à défaut d'observation des formalités prescrites par l'art. 234, mais parce qu'il était responsable des *faits* du capitaine.

Nonobstant cet arrêt, les tribunaux consulaires ont persisté dans leur jurisprudence, plus conforme, selon nous, à l'équité et à la loi. Le tribunal de Saint-Valery vient de décider que l'armateur n'était point responsable d'un emprunt à la grosse contracté par le capitaine sans l'accomplissement des formalités prescrites par l'art. 234, lorsqu'il n'était point justifié qu'il eût tourné au profit du navire.

Cette décision a été confirmée le 30 août 1836 par la cour royale d'Amiens.

PRÊTE-NOM. C'est celui qui prête son nom à quelqu'un pour tenir un bail, acquérir un immeuble, faire une entreprise, etc.

La femme du failli qui aura prêté son nom à des actes faits par son mari en fraude de ses créanciers, peut, suivant la nature des cas, être poursuivie comme complice de banqueroute frauduleuse (556).

Sera déclaré banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura acheté des immeubles ou des effets mobiliers à la faveur d'un prête-nom (593).

PREUVE. Les livres de commerce, régulièrement tenus, peuvent être admis par le juge pour faire foi entre commerçans pour faits de commerce (12).

La responsabilité du capitaine du navire ne cesse que par la preuve d'obstacle de force majeure (230).

Le capitaine perd son fret et répond des dommages-intérêts de l'affréteur, si celui-ci prouve que lorsque le navire a fait voile il était hors d'état de naviguer.

La preuve est admissible nonobstant, et contre les certificats de visite au départ (297).

Le contrat d'assurance n'est annulé que sur la preuve que l'assuré savait la perte, ou l'assureur l'arrivée du navire, avant la signature du contrat (367).

En cas de preuve contre l'assuré, celui-ci paie à l'assureur une double prime.

En cas de preuve contre l'assureur, celui-ci paie à l'assuré une somme double de la prime convenue.

Celui d'entre eux contre qui la preuve est faite, est poursuivi correctionnellement (368).

PREUVE TESTIMONIALE. Les actes, quelque authentiques qu'ils soient, ne forment qu'un témoignage muet; ils ne peuvent donner aucun éclaircissement sur les circonstances; les témoins peuvent éclaircir une foule de choses.

Aucune preuve par témoins ne peut être admise contre et outre le contenu dans les actes de société, ni sur ce qui serait allégué avoir été dit avant l'acte, lors de l'acte ou depuis, encore qu'il s'agisse d'une somme au dessous de 150 fr. (4).

Les associations commerciales en participation

peuvent être constatées par la preuve testimoniale, si le tribunal juge qu'elle peut être admise (49).

Les achats et ventes se constatent par preuve testimoniale, dans le cas où le tribunal croira devoir l'admettre (109).

Des preuves des obligations et de celle du paiement. Suivant l'art. 1345 du Code civil, celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré, doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de l'obligation.

Et l'art. 1316. Les règles qui concernent la preuve littérale, la preuve testimoniale, les présomptions, l'aveu de la partie et le serment, sont expliqués dans la section de la preuve littérale du Code civil.

PRIME D'ASSURANCE. La prime que l'assuré s'engage de payer, et le péril dont l'assureur se rend responsable, sont deux corrélatifs inséparables l'un de l'autre; leur réunion constitue l'essence du contrat ou de la police d'assurance entre les parties.

L'ordonnance (art. 3 et 5) de la marine nous apprend ce qui constitue la prime : c'est le coût, y est-il dit, de l'assurance, ou la somme que l'assuré doit payer à l'assureur pour le risque de mer, que celui-ci a pris à sa charge.

Lorsque l'assurance est faite pour l'aller et le retour, la prime est appelée *liée*, parce que l'aller et le retour sont liés et ne forment qu'un voyage.

Si le vaisseau périt d'entrée, la prime liée est due en entier à l'assureur obligé de payer la perte, parce qu'alors le contrat d'assurance a reçu une entière consommation.

Primes des primes. C'est lorsqu'en sus du capital on fait assurer, non-seulement la prime, mais encore les primes des primes qui en dérivent. En Hollande, on peut faire assurer jusqu'à un profit imaginaire, dont on fixe la somme dans la police d'assurance.

Prime conditionnelle. En tems de guerre, on est assez en usage de stipuler que la prime sera diminuée en certain cas, comme dans celui où la paix aurait lieu pendant le voyage. Par exemple, si l'on fait assurer des îles françaises jusqu'à Marseille, pour une prime de 20 à 25 p. 0/0 en tems de guerre, laquelle prime devra être réduite à 5 ou 6 p. 0/0, dans le cas où la paix serait faite avant le départ du navire.

Les courtiers d'assurance certifient le taux des primes pour tous les voyages de mer ou de rivière (79).

Le montant des primes d'assurance faites sur le corps, quille, agrès, apparaux, et sur l'armement et équipement du navire, dues pour le dernier voyage, sont dettes privilégiées sur le navire (191).

Le privilége ne peut être exercé qu'autant que les primes d'assurance seront constatées par la police ou par les extraits des livres des courtiers d'assurance (192).

Le contrat d'assurance exprime la prime d'assurance (332).

L'augmentation de prime qui aura été stipulée en tems de paix, pour le tems de guerre qui pourrait survenir, et dont la quotité n'aura pas été déterminée par le contrat d'assurance, est réglée par les tribunaux, eu égard aux risques, aux circonstances et aux stipulations de chaque police d'assurance (343).

Si l'assurance a pour objet des marchandises pour l'aller et le retour, et si le vaisseau, étant parvenu à sa première destination, il ne se fait point de chargement de retour, ou si le chargement en retour n'est pas complet, l'assureur reçoit seulement les deux tiers proportionnels de la prime convenue, s'il n'y a stipulation contraire (356).

En cas de preuve qu'il savait la perte du navire avant la signature du contrat d'assurance, l'assuré paie à l'assureur une double prime.

En cas de preuve contre l'assureur qu'il savait l'arrivée du navire avant la signature du contrat, l'assureur paie à l'assuré une somme double de la prime convenue (368).

Prime de réassurance. Elle peut être moindre ou plus forte que celle de l'assurance (342).

PRIMES ou restitution de droits (en anglais, *drawback*). Les primes sont un encouragement que le gouvernement accorde à certaine branche d'industrie ou de commerce et de navigation, qu'il croît le plus utile à l'état, afin de la mettre à même de soutenir la concurrence à l'étranger : telles sont les primes pour la pêche de la morue et de la baleine, pour favoriser cette branche d'industrie qui forme un grand nombre de bons marins et qui approvisionne nos ports d'une denrée dont la consommation augmente journellement, et qui ne pouvait lutter contre la concurrence de l'étranger (surtout des Anglais), qui y avait acquis une supériorité manifeste.

Le gouvernement français accorde également des primes, à la sortie, sur de certains tissus manufacturés avec des matières premières importées de l'étranger, en restitution des droits d'entrée qu'elles ont acquittés. C'est le *drawback* du système des douanes anglaises, fort ingénieusement adopté pour favoriser l'exportation, le débouché et le commerce des produits des manufactures nationales. Ainsi, les restitutions de droits consistent dans le remboursement que reçoivent les exportateurs de plusieurs produits de nos fabriques, de ce qui a été payé lors de l'importation des matières premières employées en tout ou en partie à leur fabrication.

La question des primes, à l'exportation, est très-importante, tant pour l'industrie que pour le système de nos finances. Nos primes peuvent se résumer ainsi : elles ont coûté 10,022,000 francs en 1828, 12.961,000 fr. en 1829, 14,641,387 fr. en 1830, 17,000,000 fr. en 1831, et 25,000,000 fr. en 1828. Ainsi, de 1831 à 1832, il y a eu 8 millions d'augmentation, c'est-à-dire 50 p. 0/0, ce qui a fait dire à M. d'Argout, dans son rapport au roi, en 1832, que l'augmentation démesurée des primes payées à l'exportation des sucres raffinés appelait une prompte réforme dans la législation. Cette prime était, comme l'on sait, de 120 fr. par 100 kil.

Produits manufacturés jouissant de primes à leur sortie. Les primes actuellement établies pour l'exportation de plusieurs produits fabriqués en France résultent des lois des 28 avril 1816, 27 mars 1817, 21 avril 1818, 7 juin 1820, 27 juillet 1822, 17 mai 1826 et 10 octobre 1835.

Les primes de sortie aviennent aujourd'hui à 12 espèces de produits manufacturés, non compris le remboursement de la taxe du sel, accordé à la sortie du sel ammoniac, des viandes et beurres salés, savoir : sucre raffiné, mélasse, fils et tissus de pur coton, tissus de laine pure ou mélangée, savons, soufre, acides, meubles neufs et feuilles

d'acajou, plomb, cuivre et laiton, peaux apprêtées, chapeaux de paille, écorce et sparterie.

Bureaux de douane désignés pour les primes. Pour chacune des primes ainsi établies, on a désigné un certain nombre de bureaux de douane par lesquels l'exportation doit se faire nécessairement. Le choix de ces bureaux a été déterminé par les habitudes connues du commerce et par la nécessité de n'ouvrir que des voies suffisamment gardées par la douane, et maintenant il y a autant de listes partielles que d'objets susceptibles de primes.

Ce que le commerce désire, c'est qu'on ouvre, pour la sortie des marchandises de prime, le plus grand nombre de bureaux qu'il est possible, afin de pouvoir toujours atteindre directement le point de l'étranger sur lequel on expédie. De son côté, l'administration désire satisfaire à ce besoin dans toute l'étendue que comportent ses moyens de surveillance. C'est dans ce but que le directeur des douanes a proposé au ministre des finances d'arrêter une seule et même nomenclature de bureaux pour la sortie des marchandises de prime indistinctement, et sans autres restrictions que celles résultant de la loi du 27 mars 1817, qui ne permet l'expédition des sucres et des mélasses que par les bureaux près desquels il existe un jury d'examen. Le ministre, en accueillant cette proposition, a arrêté les deux nomenclatures ci-après : l'une pour toutes les marchandises de prime, à l'exception des sucres et mélasses, l'autre pour les sucres et mélasses seulement.

Chacune de ces nomenclatures se divise en deux sections, dont la première comprend les bureaux de douane qui peuvent délivrer les expéditions de sortie ; et la seconde, les bureaux qui peuvent constater le passage définitif en mer ou à l'étranger, savoir :

Ire SECTION. — *Ports.* Toulon, Marseille, Cette, Port-Vendres, Bayonne, Bordeaux, Rochefort, La Rochelle, Nantes, Vannes, Lorient, Brest, Morlaix, Saint-Brieuc, Le Légué, Saint-Malo, Granville, Cherbourg, Caen, Honfleur, Rouen, Le Havre, Fécamp, Dieppe, Saint-Valery-sur-Somme, Boulogne, Calais, Dunkerque.

Bureaux de terre. Armentières, Lille, Valenciennes, Givet, Sédan, Thionville, Sierck, Forbach, Sarreguemines, Wissembourg, Lauterbourg, Strasbourg, Colmar, Saint-Louis, Delle, Jougne, Verrières de Joux, Les Rousses, Bellegarde, Pont-de-Beauvoisin, Chapareillan, Briançon, Saint-Laurent-du-Var, Perpignan, Bedous, Saint-Jean-Pied-de-Port, Orléans, Paris, Roubaix, Mulhausen, Arles, Montpellier.

IIe SECTION. — *Ports.* Toulon, Marseille, Cette, Port-Vendres, Bayonne (les navires sont convoyés jusqu'au bas de l'Adour), Rochefort, Pouillac (pour ce qui est expédié de Bordeaux), La Rochelle, Paimbeuf (pour ce qui est expédié de Nantes), Vannes, Lorient, Brest, Morlaix, Saint-Brieuc, Le Légué, Saint-Malo, Granville, Cherbourg, Caen (les navires sont convoyés jusqu'au bas de l'Orne), Honfleur, Quillebœuf (pour ce qui est expédié de Rouen), le Havre, Fécamp, Dieppe, Boulogne, Calais, Dunkerque.

Bureaux de terre. Pont-Rouge (pour ce qui est expédié d'Armentières), Halluin et Baisieux (pour ce qui est expédié de Lille), Blancmisseron (pour ce qui est expédié de Valenciennes), Givet, Givonne (pour ce qui est expédié de Sédan), Roussy (pour ce qui est expédié de Thionville), Sierck, Forbach, Sarreguemines, Wissembourg, Lauterbourg, Pont-du-Rhin et La Vantzenau (pour ce qui a été vérifié à Strasbourg), l'île de Paille (pour ce qui est expédié de Colmar), Saint-Louis, Mont-Genèvre (pour ce qui est expédié de Briançon), Saint-Laurent-du-Var, Le Pertuis et Bourg-Madame (pour ce qui est expédié de Perpignan), Ainhoa et Béhobie (pour ce qui est expédié de Barcelone).

Bureaux chargés des opérations relatives aux primes de sortie pour les sucres et mélasses seulement. Ports : Toulon, Marseille, Cette, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Brest, Caen, Rouen, le Havre, Dieppe, Boulogne, Dunkerque.

Passage en mer ou sur le territoire étranger ; les mêmes ports que ci-dessus.

Formalités pour l'obtention des primes. Les primes ne sont accordées qu'aux produits manufacturés en France, d'après le certificat du fabricant, visé par le maire et le sous-préfet. Ce certificat doit être joint à la déclaration de la prime réclamée, qui sera indiquée sur l'expédition de sortie. Cette déclaration doit présenter les indications d'espèce, de qualité, de poids et de valeur de l'objet exporté. Elle doit faire mention que les marchandises sont exportées avec bénéfice de prime, et la quotité de la prime exigée doit y être mentionnée.

La douane doit en faire la vérification la plus exacte ; pour les sucres, le poids doit être indiqué au net, c'est-à-dire, sans emballage ni enveloppe. On punit de confiscation de l'objet présenté et d'une amende égale au montant de la prime, toute fausse déclaration qui tend à se faire attribuer une prime de sortie qui ne serait pas due ; mais, si la déclaration a pour objet d'obtenir une prime supérieure à celle qui doit être accordée, l'amende est équivalente à la somme dont le trésor aurait éprouvé la perte.

Après la vérification, les colis sont plombés et expédiés avec passavant aux bureaux de l'extrême frontière, ou embarqués dans un port ; le passage ou l'embarquement doit être constaté par les bureaux, dont nous avons donné la nomenclature. Il en est délivré certificat au dos du passavant ; cette pièce est envoyée à l'administration générale des douanes, qui en opère la liquidation et en donne connaissance à l'exportateur, lequel reçoit en même tems avis de paiement sur la caisse du receveur des douanes.

TABLEAU *des produits manufacturés en France qui jouissent d'une prime d'exportation à l'étranger.*

Les *sucres* ci-après, fabriqués avec des sucres bruts des colonies françaises et de l'étranger, autres que blancs :

Sucres métis, ou quatre cassons entièrement épurés et blanchis ; sucre candi sec et transparent, quelle qu'en soit la couleur ; sucre lumps et sucre tapé de nuance blanche.

La prime est allouée comme suit : pour 75 kil. exportés, le droit payé sur 100 kil. de sucre brut.

Mélasse, ou *résidu du sucre de canne*, provenant du sucre brut, autre que blanc, des colonies françaises ou de l'étranger, 12 fr. pour 100 kil. exportés.

Fils et tissus de pur coton. A l'exception de ceux formés avec des déchets ou avec des canevas dits *treilles*, *bougrans*, etc., la prime est :

Fils écrus, blanchis, teints en bleu et en rouge, 25 fr. par 100 kil. ; tissus de pur coton en pièces ou en vêtemens, 25 fr. par 100 kil.

Savons. La prime comprend le remboursement

des droits établis sur les huiles et sur les matières alcalines importées : ce remboursement s'établit dans les proportions suivantes:

Le droit dû sur 58 kil. d'huile par 100 kil. de savon exporté; le droit dû sur 35 kil. de soude ou de natron par 100 kil. de savon exporté.

Soufre épuré ou *sublimé*. Remboursement du droit d'entrée payé sur le soufre brut, venu par navire français, dans la proportion de 100 kil. de matières pour 75 kil. de soufre.

Acides nitrique et *sulfurique*. Remboursement du droit imposé à l'entrée sur le nitre ou salpêtre. Il est réglé comme suit :

Pour l'acide nitrique, 53 fr. par 100 kil. nets exportés; pour l'acide sulfurique, 3 fr. 50 c. par 100 kil. nets exportés.

Les *meubles neufs* en acajou massif, et de feuilles de placage, 17 fr. 50 c. par 100 kil. nets exportés.

Plomb. Restitution du droit d'entrée. Pour 100 kil. de plomb battu, laminé ou autrement ouvré, exportés, le droit d'entrée perçu sur 102 kil. bruts.

Cuivre et *laiton*. Pour 100 kil. de cuivre battu, laminé ou autrement ouvré, le montant du droit supporté par 100 kil. de cuivre brut.

Pour 100 kil. de laiton battu, laminé, le montant du droit d'entrée supporté par 90 kil. de cuivre brut.

Peaux préparées. Le remboursement des droits d'importation imposés sur les peaux brutes, dans les proportions ci-après:

Pour 100 kil. de cuirs et peaux tannés et corroyés, les droits d'entrée supportés par 100 kil. de peaux brutes; pour 100 kil. peaux teintes et vernies, le montant des droits d'entrée payés par 100 kil. peaux brutes.

Chapeaux de paille, d'écorce et *de sparterie*. Le remboursement du droit payé à l'importation.

Sur les *salaisons* embarquées comme cargaison ou provisions sur les navires allant aux colonies ou dans les pays étrangers situés hors d'Europe :

Pour 100 kil. nets de bœuf ou porc, on restitue le droit dû pour 40 kil. de sel; pour 100 kil. de jambon, le droit dû pour 30 kil. de sel; pour 100 kil. de lard en planches, le droit dû pour 32 kil. de sel.

Sur les viandes mises à bord des bâtimens destinés pour les pays étrangers d'Europe, ou allant à la pêche de la morue et à la pêche de la baleine:

Pour 100 kil. nets de bœuf ou porc, le droit de 30 kil. de sel; pour 100 kil. de jambon, le droit de 25 kil. de sel; pour 100 kil. de lard en planches, le droit de 27 kil. de sel.

Beurres salés. Remboursement du droit perçu sur 8 kil. de sel pour 100 kil. nets de beurre salé exporté pour les pays étrangers d'Europe, et pour les beurres salés exportés pour les colonies et pour les pays étrangers hors d'Europe, remboursement du droit de 12 kil. de sel pour 100 kil. de beurre. Même remboursement pour les beurres exportés à destination de la pêche de la morue.

Tableau *général des primes afférentes aux* fils et tissus de laine pure ou mélangée, *telles qu'elles résultent des dispositions de l'ordonnance royale du* 10 *octobre* 1835.

Fils de laine, pure et sans mélange de déchet ou d'autres basses matières, *dégraissés*, la laine employée ayant valu au kil., lavée à chaud avant acquittement des droits, de 2 à 4 fr. inclusivement, 75 fr. par 100 k.; plus de 4 à 6 fr. incl., 125 fr. par 100 k.; plus de 6 à 8 fr. incl., 175 fr. par 100 k.; plus de 8 à 10 fr. incl., 225 fr. par 100 kil.; plus de 10 fr. incl., 275 fr. par 100 k.

Fils de laine *non dégraissés*, la laine ayant valu au kil., lavée à chaud avant l'acquittement des droits, de 2 à 4 fr. incl., 60 fr. par 100 k.; plus de 4 à 6 fr., 100 fr.; plus de 6 à 8 fr., 140 fr.; plus de 8 à 10 fr., 180 fr.; plus de 10 fr., 220 fr.

Fils, dits Thibet, mélangés de laine et de bourre de soie, *dégraissés*, la laine, etc., de 2 à 4 fr. incl., 50 fr. 25 c. par 100 k.; plus de 4 à 6 fr., 83 f. 75 c.; plus de 6 à 8 f., 117 fr. 25 c.; de 8 à 10 f., 150 f. 75 c.; plus de 10 fr., 184 fr. 25 c.

— *non dégraissés*, la laine, etc., de 2 à 4 fr. incl., 40 fr. 20 c.; plus de 4 à 6 fr., 67 fr.; de 6 à 8 fr., 93 fr. 80 c.; de 8 à 10 fr., 120 fr. 60 c.; plus de 10 fr., 147 fr. 40 c.

Tissus de pure laine, sans mélange de déchets ou d'autres basses matières, *foulés et drapés*. Draps, casimirs, tissus similaires, catis ou tirés à poil. Bonneterie orientale, 9 p. 100 de la valeur en fabrique et au comptant.

— Couvertures valant 7 fr. ou moins le kil., 67 fr. par 100 k.; de 7 f. excl. à 10 fr. incl., 100 f. *id.*; au dessus de 10 fr., 140 fr. *id.*

— *non foulés*, ou légèrement foulés sans être drapés, croisés ou lissés, valant moins de 15 fr. le kil., 85 fr. par 100 k.; de 15 à 25 exc., 140 fr. *id.*; de 25 à 35 fr. *id.*, 195 fr. *id.*; de 35 à 45 fr. *id.*, 250 fr. *id.*; de 45 fr. et au dessus, 300 fr.

— Passementerie, 100 fr. par 100 kil.; bonneterie orientale, 100 fr. par 100 kil.; tapis, 100 fr. par 100 kil.

Tissus de laine et coton ou fil, contenant plus de moitié laine, *chaîne* coton ou fil, trame laine pure, foulés et drapés, draperie et tissus similaires, 6 3/4 p. 100 de la valeur en fabrique et au comptant.

— *Id.* Couvertures valant 7 fr. au moins par kil., 60 fr. 40 c. par 100 kilog.; de 7 fr. excl. à 10 fr. incl., 90 fr. *id.*; au dessus de 10 fr., 126 fr. *id.*

— non foulés, ou légèrement foulés, sans être drapés, croisés ou lisses, valant moins de 15 fr. par kil., 55 fr. 25 c. par 100 k.; de 15 à 25 fr. excl., 91 fr. *id.*; de 25 à 35 fr. *id.*, 126 fr. 75 c. *id.*; de 35 à 45 fr. *id.*, 162 fr. 50 c. *id.*; de 45 fr. et au dessus, 195 fr. *id.*

— *chaîne* coton ou fil, trame mélangée, valant moins de 15 fr. par kil., 42 fr. 50 c. par 100 kil. de 15 à 25 fr. excl., 70 fr. *id.*; de 25 à 35 fr. *id.*, 97 fr. 30 c. *id.*; de 35 à 45 f. *id.*, 125 *id.*; de 45 f. et au dessus, 150 fr. *id.*

— Tapis, 85 fr. par 100 kil.; bonneterie orientale, 85 fr. par 100 kil.; passementerie, 85 fr. par 100 kil.

Tissus laine et coton, où la laine n'entre pas pour plus de moitié, 25 fr. par 100 kil.

Tissus où la laine entre pour plus de moitié, et mélangés de soie, *chaîne* soie pure, trame pure laine, croisés, valant moins de 15 fr., 74 fr. 80 c. par 100 kilog.; de 15 à 25 fr. excl., 123 fr. 20 c.; de 25 à 35 fr., 171 fr. 60 c.; de 35 à 45 fr., 220 fr.; de 45 fr. et au dessus, 264 fr.

—— lisses, valant moins de 15 fr., 69 fr. 70 c.; de 15 à 25 fr. excl., 114 fr. 80 c.; de 25 à 35 fr., 159 fr. 90 c.; de 35 à 45 fr., 205 fr.; de 45 fr. et au dessus, 246 fr.

—— satinés, lisses ou croisés, valant moins de 15 fr., 63 fr. 75 c.; de 15 à 25 fr. excl., 105 fr.; de 25 à 35 fr., 146 fr. 25 c.; de 35 à 45 fr., 187 fr. 50 c.; de 45 fr. et au dessus, 225 fr.

Tissus *chaîne* soie pure, trame laine et bourre de soie Thibet, valant moins de 15 fr., 51 fr.; de 15 à 25 fr. excl., 84 fr.; de 25 à 35 fr., 117 fr.; de 35 à 45 f., 150 f.; de 45 et au dessus, 180 f.

— *chaîne* bourre de soie, trame laine pure, valant moins de 15 fr., 63 fr. 75 c.; de 15 à 25 fr. excl., 105 fr.; de 25 à 35 fr. excl., 146 fr. 25 c.; de 35 à 45 fr., 187 fr. 50 c.; plus de 45 fr., 225 fr.

— *chaîne* laine et bourre de soie Thibet, trame *d°*, valant moins de 15 f., 56 f. 95 c.; de 15 à 25 f. excl., 93 fr. 80 c.; de 25 à 35 fr., 130 fr. 65 c.; de 35 à 45 fr., 167 fr. 50 c.; de 45 fr. et au dessus, 201 fr.

Tissus où la laine entre pour plus de moitié, et qui sont mélangés de poil de chèvre ou de chameau, *foulés*, 4 1/2 p. 100 de la valeur.

Tissus, comme les précédens, mais *non foulés*, moins de 15 fr., 42 fr. 50 c. par 100 kil.; de 15 à 25 fr. excl., 70 fr.; de 25 à 35 fr., 97 fr. 50 c.; de 35 à 45 f., 125 f.; de 45 f. et au dessus, 150 f.

Chales. Comme les tissus dont ils sont formés, mais avec augmentation de 30 p. 100, s'ils sont brochés en pure laine.

Vêtemens confectionnés et présentés en assortimens de 25 kil. au moins, et séparés par espèces de tissus, comme les tissus dont ils sont formés, défalcation faite des matières accessoires et des doublures qui ne sont pas entièrement de pure laine.

Tissus de pure laine, ou mélangés, brochés en soie par une trame additionnelle. — Les primes indiquées ci-dessus, suivant la nature du fond du tissu, mais avec réduction de 5 p. 100.

Tissus de pure laine, ou mélangés, brochés en soie. Les primes indiquées ci-dessus, suivant la nature du fond du tissu, mais sous la déduction du poids effectif de la soie entrant dans les brodines.

Ne sont pas admis à la prime.

1° Les fils de laine pure ou mélangée dont la laine a valu, lavée à chaud et avant l'acquittement des droits, moins de 2 fr. par kil.

2° Les couvertures et tapis valant moins de 3 fr. par kil.

3° Les draps, casimirs et tous autres tissus ci-dessus dénommés, d'une valeur au dessus de 4 fr. 50 c. par kil.

4° Les tissus mélangés, chaîne bourre de soie, trame laine et bourre soie.

Primes pour la pêche de la baleine.

Une décision de M. le directeur des douanes porte que les primes d'armemens seront réduites du 1er mars 1837 au dernier février 1838, savoir :

A 50 fr. pour les armemens qui seront composés entièrement de Français, et cette prime continuera de diminuer chaque année de 4 fr., de manière qu'elle ne sera plus que de 34 fr. du 1er mars 1841 au dernier février 1842.

A 37 fr. pour les armemens dont l'équipage sera composé d'étrangers dans les limites déterminées par l'art. 4 de la loi du 22 avril 1832. Les années suivantes, cette prime diminuera chaque année de 3 fr., et elle ne sera plus ainsi que de 25 fr. du 1er mars 1841 au dernier février 1842.

Les primes supplémentaires acquises au retour des navires baleiniers, dans les cas prévus par l'art. 2 de la loi du 22 avril 1832, seront réduites du 1er mars 1837 au dernier jour de février 1838, savoir :

A 35 fr. par tonneau pour les armemens entièrement composés de Français.

A 18 fr. 50 c. pour les armemens composés d'équipages mixtes.

Ces primes décroîtront par année, savoir : la première, de 3 fr.; la seconde, de 1 fr. 50 c.; de sorte que du 1er mars 1841 à la fin de février 1842, elles ne seront plus, l'une que de 23 fr., l'autre que de 12 fr. 50 c.

Primes pour la pêche de la morue.

Une décision de M. le directeur des douanes porte ce qui suit :

D'après l'art. 2, les primes accordées par l'art. 5 de la loi de 1832, par quintal de morues sèches de pêche française introduites aux colonies françaises seront réduites, à partir du 1er mars 1837, savoir :

A 20 fr. pour les morues exportées des ports de France à la destination desdites colonies.

A 26 fr. pour les morues qui y seront transportées directement de Saint-Pierre et Miquelon et des côtes de Terre-Neuve, ou des ports de France, quand elles y auront été entreposées.

Ce même article dispose qu'à partir du 1er mars 1838, les primes ci-dessus diminueront chaque année d'un franc; de sorte que, du 1er mars 1841 au dernier février 1842, elles ne seront plus, savoir :

Celles de la première classe, que de 10 fr.

Celles de la seconde classe, que de 22 fr.

Une réduction de 10 fr. est prononcée par l'article 3 sur la prime de 50 fr. par homme d'équipage embarqué pour la pêche et sécherie aux îles de Saint-Pierre et Miquelon; cette prime est fixée à 40 fr.

Enfin l'article 4 subordonne l'application de l'article 3 de la loi du 22 avril 1832 à la condition qu'il sera embarqué au moins 50 hommes si le navire jauge 188 tonneaux et au dessus, ou trente hommes, si le navire jauge moins de 188 tonneaux.

PRINCE-DE-GALLES. L'île du Prince-de-Galles, ou Poulo-Pinang, est située dans le détroit de Malacca, près de la côte occidentale de la presqu'île de ce nom, dont elle n'est séparée que par un détroit dont la plus grande largeur n'est que de 3/4 de lieue. Elle est au nombre des îles qui composent l'archipel Mergui, dans le golfe de Bengale. Population, 55,000 habitans, parmi lesquels on compte 1,300 déportés. Cette île a près de 5 lieues de long du N. au S., et 3 lieues de large. Le port formé par le détroit offre un ancrage excellent, même aux gros vaisseaux; il existe un bassin intérieur dans lequel les navires peuvent recevoir les réparations dont ils ont besoin. Les Anglais, qui possèdent cette île, s'y sont établis en 1786; elle était alors presque inhabitée.

Productions. Le principal article de culture est le poivre, dont le produit est évalué à 2 millions de livres pesant; les autres productions sont le café, le sucre, le gingembre, les noix de bétel, de coco, les yams, les patates, les oranges et les citrons. On y a transporté la culture du clou de girofle, de la noix muscade, de la cannelle et du piment; le végétal qui produit la gomme élastique y croît en quantité. Les forêts fournissent d'excellens bois de marine et des mâtures de toutes grandeurs.

Commerce. Le commerce de cette île est devenu extrêmement prospère sous la domination des An-

glais, qui, par l'affranchissement du droit d'entrée et de sortie, en ont fait un grand entrepôt de commerce entre leurs possessions dans l'Inde et l'Indo-Chine, ainsi qu'avec le grand archipel de l'Océan indien, qu'on appelle Océanie. Les navires anglais qui se rendent à la Chine y relâchent pour se rafraîchir et y acheter les articles dont ils ont besoin pour leur commerce, qui consistent en étain, rotins, sagou, poivre, noix de bétel, nids d'oiseaux; ils y importent beaucoup de marchandises en pièces, quincaillerie, bonneterie, et autres produits manufacturés. Une partie de ces marchandises est importée du Bengale et de Madras, et se compose des produits de l'Inde et des côtes d'Afrique, tels que de l'opium, du tabac, du benjoin, du camphre, de la poudre d'or, des dents d'éléphant, etc. La plupart de ces produits sont ensuite réexportés à Sumatra, Djoukseylan, Batavia et autres lieux de l'archipel et de l'Océanie. La capitale de l'île est Georgetown, qui est le principal siége du commerce.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en piastres d'Espagne, en copangs et en pices; 10 pices font un copang, et 10 copangs une piastre.

Poids. Les grands poids sont le bahar, le coyan, le pecul, le catty et le tale. Il y a 2 peculs: le grand pèse 9 livres de plus que le petit. Il y a aussi 2 cattys employés dans le bazar, et le catty chinois, qui pèse 1 1/3 de livre avoir du poids, ou 604,725 grains; 16 tales font un catty, 100 cattys 1 pecul; 40 peculs 1 coyan; 3 grands peculs valent 1 bahar, qui pèse 428 livres avoir du poids, ou 194 kil. Il résulte que le coyan équivaut à 5,333 livres anglaises, ou 2,413 kil.; et le pecul ordinaire, à 236 livres avoir du poids, ou 90 kil. Les tissus s'achètent à l'astah de 18 pouces anglais.

PRINCIPAL. C'est le principal d'une somme qu'on a prêtée à intérêt. Il s'entend aussi du fonds des associés dans une société, et du principal d'une dette.

PRISE EN MER. Ce terme désigne la capture faite par un corsaire d'un bâtiment ennemi. Dans ce sens, le mot prise se prend pour la chose capturée. Le principal intéressé d'un armement en course, se nomme armateur, et les associés à l'entreprise suivent la même loi que celle pour les autres expéditions maritimes. D'après leur contrat, la répartition des prises se fait entre le capitaine, les officiers, les autres marins et les intéressés. Le droit de l'amiral, qui était le 10e, a été abrogé.

Tout vaisseau appartenant aux ennemis, ou commandé par des pirates sans commission d'aucun souverain, est de bonne prise. Sont également de bonne prise tous les vaisseaux sur lesquels ne sera trouvé ni charte-partie, connaissemens, ni factures de marchandises appartenant à l'ennemi, ou marchandises des sujets du prince, chargés dans un vaisseau ennemi.

Si un vaisseau français est repris sur l'ennemi par un autre vaisseau français 24 heures après, la prise française sera de bonne prise par le bâtiment qui l'aura repris.

Les armes, poudres et autres munitions de guerre, destinées pour l'ennemi, sont de bonne prise.

Tout vaisseau qui refuse d'amener ses voiles après la *semonce* d'un vaisseau armé en guerre, et qui s'y fait contraindre par le combat, est de bonne prise.

Il est défendu de faire aucune ouverture de coffres ou ballots, ni de vendre aucune marchandise avant qu'elle ait été jugée bonne, ou que la justice ne l'ait ordonné, de crainte que les objets ne périssent.

Quand la vente précède le jugement, le prix s'en dépose au greffe; quand elle a suivi le jugement, il se dépose entre les mains de l'armateur pour en faire le partage, après le prélèvement des frais de justice, entre les intéressés, suivant les conditions. S'il n'y avait pas de convention, les deux tiers appartiennent aux armateurs, et l'autre aux officiers et matelots.

Le droit de prise ne peut s'exercer qu'en pleine mer, dans l'espace de deux lieues des côtes des pays neutres, à cause de l'indépendance réciproque des états.

Les bâtimens neutres, dans certaines circonstances, peuvent être capturés et déclarés de bonne prise, lorsqu'ils sont chargés de ce qu'on appelle de contrebande de guerre, consistant en munitions et autres objets dont nous avons donné la liste à l'article NEUTRE.

Lorsque la prise est déclarée nulle, le capteur est tenu à des dommages-intérêts envers le capturé.

En cas de prise d'un navire, les matelots ne peuvent prétendre à aucun loyer; ils ne sont point tenus de restituer ce qui leur a été avancé sur leurs loyers (258).

Toutes pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés, par prises, sont aux risques des assureurs (350).

La vente doit être faite sous l'inspection d'un délégué du préfet maritime, aux enchères, par lots et non en bloc, après affiches à la Bourse de Paris et dans les principales villes de commerce du royaume. La douane perçoit les droits d'entrée à la charge de l'acheteur, et les articles prohibés ne sont vendus qu'à la condition de réexportation.

Il y avait un conseil des prises établi pour juger toutes les prises faites en tems de guerre par les vaisseaux armés en course contre l'ennemi. Ce conseil a été supprimé par les ordonnances des 19 janvier et 23 août 1815, et le jugement des prises attribué au conseil-d'état.

PRIVAS, ville de France, dans le Vivarais, département de l'Ardèche, à 159 lieues de Paris.

Productions. Elles sont en grand nombre. On récolte d'excellens grains, du vin, de la soie, de la laine, des marrons; on élève une grande quantité de bestiaux.

Industrie. Fabriques d'étoffes de laine commune, de couvertures de lits en laine, de tissus de coton, filatures de coton, filatures et apprêts de la soie, des distilleries considérables d'eau-de-vie. Il y a des chapelleries, tanneries et papeteries.

Commerce. Le commerce avec l'intérieur est assez considérable; il consiste principalement dans la vente des produits du sol et de l'industrie, surtout dans la soie ouvrée, les cuirs tannés et préparés.

PRIVILEGE. C'est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaires. (Code civil, art. 2095.)

Entre les créanciers privilégiés, la préférence se règle par les différentes qualités des priviléges (2096).

Les créanciers privilégiés qui sont dans le même rang sont payés par concurrence (2097).

Les privilèges peuvent être sur les meubles et sur les immeubles (2099).

Priviléges sur les meubles. Sur cet article, le Code civil et le Code de commerce sont à peu près d'accord. Ainsi, il faut distinguer les priviléges généraux résultant des dispositions du Code civil et ceux résultant du droit maritime et du Code de commerce. Les priviléges sont aussi absolus ou relatifs : ceux qui sont absolus frappent sur tous les objets, tant immeubles que meubles ; ceux qui ne sont que relatifs ne concernent que certains objets, suivant des obligations particulières qui forment l'origine de la créance.

Priviléges généraux sur les meubles. Les créances privilégiées sur la généralité des meubles sont celles ci-après exprimées, et s'exercent dans l'ordre suivant : 1° les frais de justice ; 2° les frais funéraires ; 3° les frais quelconques de la dernière maladie, concurremment entre ceux qui sont dus ; 4° les salaires des gens de service pour l'année échue, et ce qui est dû sur l'année courante ; 5° les fournitures de subsistances faites au débiteur et à sa famille, pendant les six derniers mois, par les marchands en détail, et pendant la dernière année, par les maîtres de pensions et les marchands en gros.

Priviléges sur certains meubles. Les créances privilégiées sur certains meubles, sont : 1° les loyers et fermages des immeubles sur les fruits de la récolte de l'année et sur le prix de tout ce qui garnit la maison louée ou la ferme, et de tout ce qui sert à l'exploitation de la ferme, savoir : 1° pour tout ce qui est échu et pour tout ce qui est à écheoir, si les baux sont authentiques, ou si, étant sous seing-privé, ils ont une date certaine ; et, dans ces deux cas, les autres créanciers ont le droit de relouer la maison ou la ferme pour le restant du bail, et de faire leur profit des baux ou fermages, à la charge toutefois de payer au propriétaire tout ce qui lui serait encore dû. Le propriétaire peut saisir les meubles qui garnissent sa maison ou sa ferme, lorsqu'ils ont été déplacés sans son consentement, et il conserve sur eux son privilége, pourvu qu'il ait fait la revendication, savoir : lorsqu'il s'agit du mobilier qui garnissait sa ferme, dans le délai de quarante jours, et dans celui de quinzaine, s'il s'agit des meubles garnissant une maison ; 2° la créance sur le gage dont le créancier est saisi ; 3° les frais faits pour la conservation de la chose ; 4° le prix d'effets mobiliers non payés, s'ils sont encore en la possession du débiteur, soit qu'il ait acheté à terme ou sans terme. Le privilége du vendeur ne s'exerce toutefois qu'après celui du propriétaire de la maison ou de la ferme, à moins qu'il ne soit prouvé que le propriétaire avait connaissance que les meubles et autres objets garnissant sa maison ou sa ferme n'appartenaient pas au locataire.

Il n'est rien innové aux lois et usages du commerce sur la revendication. Enfin : 5° les fournitures d'un aubergiste sur les effets du voyageur transportés dans son auberge ; 6° les frais de voiture et les dépenses accessoires, sur la chose voiturée ; 7° les créances résultant d'abus et prévarications commis par des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions, sur les fonds de leur cautionnement.

Priviléges sur certains immeubles. Les créanciers privilégiés sur les immeubles sont : 1° le vendeur, sur l'immeuble vendu, pour le paiement du prix, s'il y a plusieurs ventes successives dont le prix soit dû en tout ou en partie ; le premier vendeur est préféré au second, le second au troisième, et ainsi de suite ; 2° ceux qui ont fourni les deniers pour l'acquisition, pourvu qu'il soit authentiquement constaté par l'acte d'emprunt que la somme était destinée à cet emploi, et par la quittance du vendeur, que ce paiement a été fait des deniers empruntés ; 3° les co-héritiers sur les immeubles de la succession, pour la garantie des partages faits entre eux ; 4° les architectes, entrepreneurs, maçons et autres ouvriers employés pour édifier, reconstruire ou réparer des bâtimens, canaux ou autres ouvrages quelconques ; 5° ceux qui ont prêté les deniers pour payer ou rembourser les ouvriers, jouissent du même privilége, pourvu que cet emploi soit authentiquement constaté par l'acte d'emprunt et par la quittance des ouvriers.

Conservation des priviléges. Entre les créanciers, les priviléges ne produisent d'effet, à l'égard des immeubles, qu'autant qu'ils sont rendus publics par l'inscription sur les registres du conservateur des hypothèques, de la manière déterminée par la loi, et à compter de la date de cette inscription, mais avec des exceptions trop longues à rapporter, et qui ont vicié le système d'hypothèques, en rendant les créanciers victimes des hypothèques légales qui, étant exemptées de la transcription, restent inconnues et ne viennent en évidence qu'à la distribution du montant de l'immeuble vendu, en primant toutes les autres hypothèques transcrites. C'est une véritable déception autorisée par les exceptions dont il s'agit, et dont les créanciers ne sauraient trop se mettre en garde.

Le trésor public a aussi son privilége, d'après une loi spéciale du 5 septembre 1807 ; il vient immédiatement après ceux qu'on appelle absolus et relatifs à certains meubles, et en matière de cautionnement, il prime toutes les autres.

Priviléges du droit maritime. Ces priviléges résultent des art. 190 et suivans du Code de commerce. Les navires sont meubles ; néanmoins, ils sont affectés aux dettes du vendeur, et spécialement à celles que la loi déclare privilégiées. Sont privilégiées, et dans l'ordre où elles sont rangées, les dettes ci-après désignées : 1° les frais de justice et autres faits pour parvenir à la vente et à la distribution du prix ; 2° les droits de pilotage, tonnage, cale, amarrage et bassin ou avant-bassin : 3° les gages du gardien et frais de garde du bâtiment, depuis son entrée dans le port jusqu'à la vente ; 4° le loyer des magasins où se trouvent déposés les agrès et apparaux ; 5° les frais d'entretien du bâtiment depuis son dernier voyage et son entrée dans le port ; 6° les gages et loyers du capitaine et autres gens de l'équipage employés au dernier voyage ; 7° les sommes prêtées au capitaine pour les besoins du bâtiment pendant le dernier voyage, et le remboursement du prix des marchandises par lui vendues pour le même objet ; 8° les sommes dues aux vendeurs, aux fournisseurs et ouvriers employés à la construction, si le navire n'a point encore fait de voyage ; et les sommes dues aux créanciers pour fournitures, travaux, main-d'œuvre, pour radoub, victuailles, armement, avant le départ du navire, s'il a déjà navigué ; 9° les sommes prêtées à la grosse sur le corps, quille, agrès, apparaux, pour radoub, victuailles, armement et équipement avant le départ du navire ; 10° le montant des primes d'assurances faites sur le corps, quille, agrès, apparaux,

et sur armement et équipement du navire dus pour le dernier voyage ; 11° les dommages-intérêts dus aux affréteurs pour le défaut de délivrance des marchandises qu'ils ont chargées, ou pour remboursement des avaries souffertes par lesdites marchandises, par la faute du capitaine ou de l'équipage. Les créanciers compris dans le même paragraphe viendront en concurrence, et au marc le franc, en cas d'insuffisance du prix.

Le privilége accordé aux dettes énoncées dans les précédens articles ne peut être exercé qu'autant qu'elles seront justifiées dans les formes voulues par l'art. 192 du Code de commerce.

Les priviléges des créanciers seront éteints, indépendamment des moyens généraux d'extinction des obligations, par la vente en justice faite dans les formes établies par le titre suivant, ou lorsqu'après une vente volontaire, le navire aura fait un voyage en mer sous le nom et aux risques de l'acquéreur, et sans opposition de la part des créanciers du vendeur.

Tous bâtimens de mer peuvent être saisis et vendus par autorité de justice, et le privilége des créanciers sera purgé par les formalités prescrites par les art. 199 et suivans du Code de commerce.

Nul ne peut acquérir privilége ni hypothèque sur les biens du failli, dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite (443).

Priviléges des foires. On donnait ce nom aux immunités, droits et priviléges que les rois de France avaient accordés à certaines, soit pour établir des foires, soit pendant leur durée, ce qui a aussi eu lieu dans d'autres pays qui ont joui et jouissent encore de ce que l'on appelle la franchise des foires, ce qui était nécessaire pour y appeler une grande réunion de commerçans et de marchandises de tous les pays. Telles sont encore les grandes foires de Francfort-sur-le-Mein et sur l'Oder, de Leipzig, de Sénégalia, et en France, un grand nombre de foires qui ont encore conservé une partie de leurs anciens priviléges, sans lesquels elles n'auraient pu prolonger leur existence jusqu'à ce jour. Les principales villes de France ont eu ou ont encore leurs foires, dont l'époque est fixée invariablement à quelque fête ou jour d'un saint patron de la ville, ou à un jour fixe du calendrier, suivant la convenance. Ainsi, la foire de Guibrai, en Normandie, était franche ; elle s'ouvre le 16 août et dure quinze jours; elle est encore considérable : celle de Beaucaire, en Languedoc, se tient en juillet et dure aussi quinze jours.

La franchise des foires, dont elles jouissent encore en partie, consistait : 1° dans la permission qu'avait tout marchand étranger d'entrer en France sous la protection du gouvernement, et le sauf-conduit des foires ; 2° en ce que lesdits marchands étaient affranchis de tous droits, impositions et servitudes quelconques ; 3° en ce qu'il ne pouvait être accordé aucune lettre de répit contre eux ; 4° en ce qu'aucun de ces marchands ne pouvait être arrêté, ou ses marchandises saisies, qu'en vertu d'un jugement des gardes de la conservation de la franchise de la foire ; 5° en ce qu'ils ne pouvaient être poursuivis pour raison des monnaies défendues dont ils seraient trouvés saisis. Les gardes de la conservation de la franchise pouvaient seuls exercer cette surveillance et cette poursuite. Aujourd'hui, ce sont les tribunaux de commerce qui sont chargés de juger toutes les affaires de commerce, tant des foires que hors des foires qui ne possèdent plus les mêmes franchises.

PRIX DES MARCHANDISES. Le prix d'un objet est sa valeur réduite en monnaie du pays où la vente et l'achat ont lieu. C'est une étude fort importante au commerçant, ainsi qu'au fabricant, de faire une étude particulière des causes de la variation continuelle des prix des marchandises ; nous dirons même que c'est l'affaire essentielle dont doit continuellement s'occuper un commerçant, attendu que de cette variation des prix résultent les profits ou les pertes qu'il éprouve dans l'espèce de commerce qu'il fait. Cette variation est même un grand élément de tout commerce, car si elle n'existait pas, les prix resteraient les mêmes, il n'y aurait aucun ou bien peu de mouvement dans le commerce, qui se réduirait à des opérations si simples, qu'il n'y aurait aucune science à le faire, et les plus ignorans auraient autant d'avantages que les plus instruits et les plus habiles. Les causes de cette variation sont en grand nombre et doivent être exactement appréciées par le négociant ; l'abondance ou la rareté d'une marchandise peut en faire diminuer ou augmenter le prix ; la mode, qui met un article en vogue et en fait abandonner un autre, produit le même effet. La demande ou le besoin d'une certaine marchandise, la difficulté plus ou moins grande de se la procurer, en fait élever le prix, comme le grand approvisionnement qui peut en exister, et le peu de demandes qui s'en manifeste, en font baisser le prix.

Depuis la paix générale, on a observé une diminution continuelle, moins sur les matières premières que sur les objets manufacturés, que l'on a trop généralement attribuée à l'augmentation de la valeur du numéraire, occasionée par une diminution dans les produits des mines des métaux précieux ; tandis qu'on pourrait la regarder comme le résultat de l'accroissement prodigieux des produits de l'industrie, opéré par les machines à vapeur, qui ont mis les fabricans à même de les livrer en bien plus grande quantité et aussi à des prix très-modiques.

Les prix sont aussi en raison de la consommation, du débit et de l'écoulement, au dehors, des produits fabriqués ; en sorte que si l'exportation est considérable, les prix se maintiennent ; mais si elle n'est point active, l'encombrement se fera sentir, les prix baisseront, faute de demande, et le fabricant, ne pouvant travailler à perdre, fermera ses ateliers jusqu'au moment où les prix se rétabliront, pour lui offrir quelque bénéfice.

C'est la concurrence qui établit les plus bas prix : plus elle sera encouragée, plus les prix seront réduits à leur dernier terme ; tandis que, dans tous les tems, le monopole a été la cause des prix les plus élevés d'une denrée dont il avait la fabrication ou le commerce exclusif, comme le monopole du sel et du tabac nous en offre l'exemple, en France et ailleurs. Aussi, l'Angleterre qui, pour soutenir son commerce d'exportation, aspire surtout à fabriquer à bas prix, est-elle l'ennemie de toute espèce de monopole, et la liberté dont jouit toute sorte d'industrie y est plus grande que partout ailleurs pour toutes les branches de commerce, et il n'y a même pas, comme en France, une taxe du pain, que chaque boulanger vend suivant sa convenance, et le public n'en est pas plus mal servi.

La concurrence amène toujours des bas prix sur les produits qui en sont l'objet, tandis que le système prohibitif, ou des droits protecteurs, maintiennent les hauts prix par l'exclusion de la concurrence étrangère. Mais, à mesure que l'ha-

bileté et l'expérience ont été acquises, les prix fléchissent, parce que l'abondance des produits forme une concurrence sur les marchés de l'intérieur.

Ce qui distingue surtout notre époque, c'est que chaque peuple, et l'on pourrait même dire chaque fabricant, s'est évertué à produire à bas prix, afin d'obtenir la préférence dans la vente de ses produits sur les marchés, tant de l'intérieur que de l'étranger. L'Angleterre a opéré cette révolution de la fabrication à bon marché, qui n'a plus aucun terme, afin de forcer la consommation et le débit, en sorte que les prix de tous les produits, comparés aux anciens, nous paraissent, par leur diminution, vraiment extraordinaires. Elle le doit surtout à l'emploi des mécaniques et des machines mues par la vapeur. Ces produits ont été en masses si considérables, qu'ils ont bientôt surpassé la consommation dans tous les pays, qu'il en est résulté une diminution considérable des prix, ce qui en a aussi augmenté le débit dans toutes les parties du monde.

Le fabricant doit, surtout, bien calculer le prix de revient de ses produits pour connaître exactement le prix auquel il peut les livrer, et le gain ou la perte qui peut en résulter à leur vente, afin d'augmenter, de diminuer ou d'interrompre sa fabrication, suivant les circonstances. Il en est de même d'un commerçant qui doit faire entrer dans son compte d'achat tous les frais accessoires, et jusqu'à l'intérêt du capital qui se trouve employé dans sa spéculation.

Nous trouvons, dans le Code de commerce, les dispositions suivantes, au sujet du prix : La lettre de voiture doit énoncer le prix de la voiture (c'est-à-dire du transport) (102).

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer le prix de fret ou nolis (273).

Le connaissement énonce le prix du fret (281).

Le prix du loyer d'un navire ou autre bâtiment de mer est réglé par les conventions des parties (286).

Prix principal de l'adjudication du failli. *Voyez* SURENCHÈRE.

Prix courans. Le commerçant ne saurait trop suivre tout le mouvement des prix des marchandises qui font la spécialité de son commerce, non-seulement sur la place de sa résidence, mais aussi sur les autres places de commerce, soit de l'intérieur ou de l'extérieur, attendu que leurs cours ont une influence réciproque, d'où résulte la hausse ou la baisse, dont la connaissance la plus prompte est d'un grand avantage pour le négociant, qui doit régler ses ventes et achats en conséquence. C'est ce qui a donné lieu à la publication des *prix courans* qui se distribuent dans toutes les principales places de commerce, après la clôture de la Bourse, où ces prix sont chaque jour cotés par les courtiers de marchandises, ainsi que le cours des changes et des fonds publics par les agens de change.

Le négociant doit surtout faire attention si les prix ne sont pas l'effet de l'agiotage qui s'exerce sur les marchandises comme sur les fonds publics et les actions des sociétés, et dont le manége ne tend qu'à en faire élever la valeur par des demandes factices, pour les placer en une hausse de prix qui ne peut durer; ceux qui n'apprécient pas au juste cet agiotage en sont les dupes, comme cela arrive trop souvent, attendu que la baisse en est toujours une suite naturelle.

PROCÉDURE. Il y a la procédure en matière civile et criminelle, et la procédure en matière commerciale : c'est de celle-ci dont il s'agit, et qu'il est souvent nécessaire de connaître pour l'instruction judiciaire d'un procès par devant le tribunal de commerce, où le ministère des avoués n'est pas admis. Il n'y a que les agréés qui sont des fondés de procuration pour faire valoir les droits des parties. La procédure par devant la juridiction consulaire est prompte et peu coûteuse; elle se réduit à vingt-huit articles, formant tout le Code de procédure commerciale, depuis le jour de la demande jusqu'à la décision, dans un délai plus ou moins long, depuis une quinzaine jusqu'à trois mois au plus, et quelquefois ne dépasse pas huitaine.

PROCÈS-VERBAL. Les descentes des juges, les visites et rapports d'experts, appositions et levées de scellés, saisies-exécutions, saisies immobilières, et généralement tous les actes dressés et arrêtés par gens ayant serment en justice, et qui contiennent et établissent un fait, par quelque rapport, contestations, comparutions ou absence des parties, se font par des procès-verbaux.

Les juges peuvent adresser une commission rogatoire au tribunal de commerce du lieu ou déléguer un juge de paix pour en prendre connaissance (des livres), dresser procès-verbal du contenu et l'envoyer au tribunal saisi de l'affaire (16).

Le procès-verbal de visite d'un navire est déposé au greffe du tribunal de commerce; il en est délivré extrait au capitaine (225).

Le capitaine est tenu d'avoir à bord les procès-verbaux de visite (226).

En matière de faillite, le juge de paix adressera sans délai, au tribuual de commerce, le procès-verbal de l'apposition des scellés (453).

Le juge-commissaire tiendra procès-verbal de ce qui aura été dit et décidé dans l'assemblée des créanciers (518).

PROCURATION. C'est un acte par lequel on donne à quelqu'un le pouvoir d'agir pour une affaire quelconque, ou pour recevoir et donner quittance de quelque somme dans un autre lieu.

L'associé commanditaire ne peut faire aucun acte de gestion ni être employé pour les affaires de la société, même en vertu d'une procuration (27).

Si l'endossement d'une lettre de change n'est pas daté, s'il n'exprime pas la valeur fournie, s'il n'énonce pas le nom de celui à l'ordre de qui il est passé, il n'opère pas le transport, il n'est qu'une procuration (138).

PRODUITS. Les produits tant agricoles qu'industriels forment la véritable richesse d'un pays, plus que tout l'or et l'argent, parce que ces métaux, auxquels on attache un si grand prix, ne font que représenter la valeur des produits, et qu'ils affluent toujours où ceux-ci sont les plus abondans, les plus précieux et les plus perfectionnés, et qu'un pays qui est en dépourvu est toujours le plus pauvre.

La France jouit de l'avantage de posséder des produits très-variés et en plus grande quantité que beaucoup d'autres états de l'Europe ; on peut citer en première ligne les céréales et les houilles qui sont la base, les unes de l'alimentation des hommes, et les autres de celles des usines et des ateliers; on y voit ensuite figurer les laines, les peaux brutes, le suif, les soies, le lin, le chanvre, le sumac, les graines oléagineuses, l'huile d'olive, les minerais, les métaux, les vins, les

eaux-de-vie; ces produits agricoles doivent se trouver en une immense quantité, puisque 26 à 27 millions d'individus vivent des produits de l'agriculture, médiatement ou immédiatement; tandis que l'on ne compte que 5 millions environ qui vivent de l'industrie manufacturière, du commerce ou de la navigation.

Il a été prouvé que les produits agricoles produisaient 8 milliards de revenus, soit médiatement ou immédiatement; tandis que tous les produits réunis des différentes branches de l'industrie manufacturière et commerciale ne s'élèvent au plus qu'à 2 milliards. L'on sait que le revenu total de tous les produits de la France sont estimés à 10 milliards.

En France, comme ailleurs, tous les produits, soit agricoles, soit industriels, ont éprouvé de la diminution dans leurs prix, depuis le commencement de ce siècle, par l'effet, soit de la moins grande abondance du numéraire, soit par le plus grand nombre des artisans et des mécaniques de toute espèce, dont l'invention et les perfectionnemens ont fait baisser la main-d'œuvre, par la célérité et l'énorme quantité de leurs produits.

Quant aux résultats intérieurs de la circulation des produits et de leur débit, on peut classer la population d'un état en consommateurs et en producteurs, divisés d'intérêts, parce que les économistes ont depuis long-tems établi, ce qu'on veut bien commencer à reconnaître aujourd'hui, savoir: que tous sont producteurs et consommateurs tous ensemble, et que chacun trouve ainsi dans le sacrifice que font les autres à la rémunération de son propre travail, la compensation du sacrifice qu'il fait lui-même à la rémunération du travail des autres.

Produits en céréales. Suivant M. Charles Dupin, les produits obtenus sont non-seulement plus considérables quand on les considère comparativement avec le nombre des producteurs, mais même quand on les considère par rapport à la population entière. D'après les tableaux qu'il présente, il résulte que l'accroissement dans les subsistances, depuis un assez grand nombre d'années, a toujours été plus rapide que l'accroissement de la population. Ainsi, pour se borner à un espace qui embrasse des années bien comparables entre elles, de 1814 à 1833, le développement des cultures suffirait à la nourriture de 7,626,341 habitans; or, dans le même tems, la population ne s'est accrue que de 3,508,575 habitans. Par conséquent, les produits essentiels à la nourriture de l'homme se sont accrus une fois plus vite que la population.

Non-seulement la part d'aliment qui revient à chaque individu augmente, mais elle devient de meilleure qualité; c'est ce que prouve suffisamment ce fait, que l'accroissement dans la qualité des céréales, par exemple, porte principalement sur les grains d'espèces supérieures.

La culture du maïs, si précieuse pour les habitans du Midi, a marché comme celle du blé, plus rapidement que la population. Mais l'accroissement le plus remarquable et le plus précieux est celui de la pomme de terre. La récolte de 1814 était évaluée à 29,121,838 hectolitres; celle de 1833 l'est à 74,504,710. En 1785, la pomme de terre n'était un peu cultivée qu'en Flandre, en Alsace et dans un petit nombre d'autres provinces. Les produits étaient si peu de chose qu'Arthur Young ne les faisait pas entrer dans ses évaluations. On doit à Parmentier les premiers progrès de cette culture en France, ainsi que ceux du maïs dans le midi du royaume.

Les produits de la culture des betteraves sont devenus d'une haute importance, par la grande quantité de sucre qu'on en tire et qu'on évalue à 40 millions de kilogrammes, qui, au prix le plus modique, peuvent représenter une valeur de 250 millions de francs.

Produits des vignobles. Après les produits des céréales, ceux des vignobles sont les plus considérables; ils ont l'avantage d'offrir un produit de très-haute valeur, qui fait vivre un grand nombre de travailleurs, comparativement à la superficie du territoire qu'elle occupe; cette superficie s'est également accrue encore plus rapidement que la population, mais la valeur des produits n'a pas augmenté dans le même rapport.

Si l'on a créé beaucoup de vignobles, dont les produits sont de qualité inférieure; si l'on a laissé dégérer quelques anciens vignobles renommés à juste titre, on a généralement perfectionné l'art de fabriquer le vin. En imitant les procédés champenois, on fait aujourd'hui des vins mousseux dans la Bourgogne, dans la Lorraine, dans la Gascogne et dans plusieurs autres parties de la France. Les vins de Bourgogne, peu transportables par mer dans leur état ordinaire, le deviennent par cette opération.

La fabrication des eaux-de-vie, intimement liée à la culture des vins, s'est également perfectionnée; grâce aux progrès si remarquables des procédés distillatoires, des quantités considérables d'eau-de-vie sont aujourd'hui extraites des céréales; et plus encore, de la fécule de pomme de terre. La production, dans ce cas, s'est accrue encore plus rapidement que la population.

Les vignes donnent, pour le pays où on les cultive, des produits d'une grande valeur, qu'on estime pour la France seule à environ 800 millions de francs, dont une partie se consomme dans le pays, et l'autre partie s'exporte à l'étranger.

Autres produits. Les fruits les plus délicieux qui sont les produits des régions du Midi, forment pareillement des produits d'une grande importance et l'objet d'un commerce considérable, tels que les raisins et les figues secs, les oranges, les citrons, les amandes, les pistaches, les avelines soit d'Espagne ou de Portugal et de l'Italie, qu'on expédie en grande quantité dans les pays du Nord.

Les produits des forêts forment également un objet important de la propriété agricole par les coupes de bois à brûler et de charpente qu'elles fournissent à la consommation, et qui s'élèvent à des sommes considérables.

La culture du lin, du chanvre, de la garance, du tabac, du houblon, des graines oléagineuses, des oliviers, des mûriers qui fournissent des matières premières à l'industrie, ainsi que les dépouilles des animaux domestiques, sont encore au nombre des produits, dont il se fait un grand commerce.

Produits chimiques. Les produits chimiques ont fait des progrès immenses depuis le commencement de ce siècle; nos toiles peintes, nos apprêts, nos teintures et nos couleurs en retirent tous les jours de nouveaux avantages. Notre supériorité en chimie est incontestable; quelques produits cependant nous restaient à envier aux étrangers; bientôt nos chimistes, jaloux de conserver leur suprématie, sont parvenus à égaler et même à surpasser les productions exotiques. La diminution dans les prix n'est pas moins à constater; bien des

produits qui nous venaient en fraude tant d'Allemagne que de l'Angleterre, ne trouvent plus aujourd'hui de placement. De nombreuses découvertes, des secrets de fabrication perdus et retrouvés, de grandes améliorations dans les procédés ont ouvert un vaste champ à l'investigation de la chimie, et ont multiplié et perfectionné ses produits exotiques, tels que l'alun ordinaire et purifié, le borax, la céruse, le minium et mine orange, le sel de saturne, la colle-forte, la cire à cacheter, le blanc de baleine, les sels ammoniacaux, le bleu de Prusse, le vermillon, les sels de soude, l'orseille, le tournesol, etc.

Produits volcaniques. On comprend parmi les produits volcaniques, toutes les matières qui ont été vomies par les volcans et que l'on trouve dans leur voisinage, ou dans les lieux qui ont été jadis volcanisés; telles sont les cendres des volcans, les laves et basaltes, la pierre ponce, la pierre obsidienne ou de gallinace et le verre de volcan, ainsi que le soufre.

Statistique des produits. Les produits de la France s'élèvent annuellement, comme nous l'avons dit, à une valeur approximative d'environ 10 milliards, dont voici les principales sources : produits du règne minéral, 497,000,000; grains, 1,900,000,000; vins, 800,000,000; prairies naturelles et artificielles, 700,000,000; légumes et fruits, 563,000,000; coupes de bois forêts, 1,240,000,000; lin et chanvre, 50,000,000; animaux domestiques, 1,850,000,000; fabriques et manufactures, 2,400,000,000. Total, 10,000,000,000 fr.; tandis que les produits de la Grande-Bretagne sont évalués à 515 millions sterlings ou 13 milliards de francs; l'agriculture et les mines y entrent pour 268 millions sterlings ou 6 milliards 753 millions 600,000 francs; c'est-à-dire pour plus de la moitié, et le reste de la somme se compose des produits des manufactures, évalués à près de 4 milliards de francs du bénéfice du commerce intérieur, 1,210,625,000 fr.; de celui de la navigation et du commerce extérieur, 859,951,476 fr.; de la pêche, 85 millions de francs; des bénéfices des banques, 112 millions; revenus des capitaux, 110 millions de francs; ensemble à peu près 13 milliards de francs. Ce sont, comme l'on voit, les produits tant agricoles que manufacturés et commerciaux, qui sont les principales sources de la richesse de la Grande-Bretagne, portées au plus haut degré de prospérité.

Dans une des dernières leçons de Blanqui, au Conservatoire des arts et métiers, il a donné le relevé suivant des élémens industriels, comparés de plusieurs états.

Houille. Parmi les instrumens de production, le plus indispensable est la houille: en Angleterre, 17 millions de tonnes, 150,000 hommes employés à l'exploitation, 250 millions de capital. En France, 2 millions 500 mille tonnes, 18,000 hommes employés, 10 millions à peu près de capital. Belgique, 3 millions 200 mille tonnes.

Coton. L'Angleterre n'exporte que des produits manufacturés. La France, 2/3 environ de manufacturés et 1/3 agricoles. Les Etats-Unis, 9/10[es] agricoles, 1/10[e] manufacturés. Le coton forme la moitié de ses exportations, et le coton ouvré, la moitié de celles de l'Angleterre.

Fer. Les produits du fer, en Angleterre, sont de 700,000 tonnes; en France, de 180,000. Le prix du fer est, en Angleterre, année moyenne, de 175 f.; en France, de 300 à 350 fr.

Cotonnades. En Angleterre, 720,000 ouvriers produisent 860 millions de francs, dont à peu près la moitié en salaires : 600,000 ouvriers, en France, produisent environ 600 millions; les ouvriers français produisent donc 1,000 francs par homme; et, en Angleterre, 1,200 fr. par année.

L'Angleterre, pour se procurer ces produits en cotonnades, consomme 150 millions de kilog. de coton brut; la France, 40 millions; les Etats-Unis, 18 millions.

Voici le tableau que la France et l'Angleterre retirent annuellement de leur industrie et leur agriculture, comparativement à leur territoire et à leur population.

L'industrie anglaise, exploitée par dix millions d'industriels, donne annuellement, déduction faite de la valeur des matières premières, un produit net de.	2,850,000,000 f.
L'agriculture anglaise donne un produit net de.	2,680,000,000
Excédant en faveur de l'industrie.	170,000,000 f.
L'industrie française, exploitée par cinq millions d'individus, donne annuellement un produit de.	1,404,000,000 f.
L'agriculture française donne un produit de.	1,344,000,000
Excédant en faveur de l'industrie.	60,000,000 f.

Ce tableau, dont nous pouvons au reste garantir l'exactitude, démontre qu'en Angleterre comme en France, l'industrie donne plus de produit que l'agriculture.

La récapitulation suivante nous a paru offrir aussi quelque intérêt.

La réunion des produits agricoles et industriels de l'Angleterre, d'un total de.	5,530,000,000 f.
Les mêmes produits ne s'élèvent, en France, qu'à.	2,748,000,000
Différence en faveur de l'Angleterre.	2,782,000,000 f.

S'il est incontestablement reconnu que les avantages du territoire et de la population sont en faveur de la France, l'exploitation plus perfectionnée en Angleterre, de l'agliculture et de l'industrie, peut seule expliquer cette différence.

On remarque que les états qui cultivent de préférence les produits agricoles ne s'élèvent jamais au même degré de richesse et de puissance que les états qui, tels que l'Angleterre, joignent à cet avantage celui d'une industrie active et perfectionnée qui met en œuvre non-seulement ses propres produits, mais aussi ceux des autres pays qu'ils exportent ensuite dans toutes les parties du monde.

PROFIT, gain, bénéfice, avantage résultant d'une affaire ou d'une entreprise.

Dans la tenue des livres à parties doubles, on donne le nom de *profits et pertes* au compte au débit duquel sont portés les rabais, réfractions, les escomptes, les remises faites à des créanciers en faillites, les sommes accordées aux associés pour leurs dépenses particulières, aux commis, aux domestiques, et généralement tout ce qui tend à diminuer les profits.

Les articles que l'on porte au crédit de ce compte sont les rabais, réfractions, escomptes que nous obtenons; les droits de commission, et généralement tout ce qui nous procure quelque bénéfice sur un objet particulier. Ayant ainsi porté au

crédit de ce compte les bénéfices accidentels et ceux résultant de la vente des marchandises, et au débit tout ce qui est réduction de valeur sur des articles antérieurement portés à différens comptes, de même que toutes les dépenses occasionées par le commerce, la différence du débit au crédit sera le résultat; elle sera bénéfice si le montant du crédit excède celui du débit; elle sera perte si c'est au contraire celui du débit qui excède celui du crédit.

Tous emprunts à la grosse sur le profit espéré des marchandises chargées sur le navire, sont prohibés. Ils sont permis en Hollande sous le nom de profits imaginaires (318).

Le contrat d'assurance est nul, s'il a pour objet le profit espéré des marchandises (347).

Le bilan devra contenir le tableau des profits et des pertes du failli (471).

Profit commun. Le capitaine qui navigue à profit commun sur le chargement ne peut faire aucun trafic ni commerce pour son compte particulier, s'il n'y a convention contraire (239).

Profit maritime. C'est le profit résultant de l'argent que l'on prête sur un vaisseau marchand, soit pour un voyage, soit pour chaque mois qu'il est en mer, moyennant quoi le prêteur court les risques de la mer et de la terre.

Le contrat à la grosse énonce la somme convenue pour le profit maritime (311). *Voyez* Contrat a la grosse.

PROHIBITION. On appelle ainsi la défense qui se trouve dans le tarif des douanes à l'égard des marchandises prohibées, soit à leur importation, soit à leur exportation. Tel est le système prohibitif suivi aujourd'hui par la plupart des états, pour réserver à leur seule industrie l'approvisionnement des marchés de l'intérieur, en excluant la concurrence de l'étranger.

Cependant, malgré toutes les lois restrictives des douanes, il ne peut y avoir, à proprement parler, de prohibition absolue, lorsque l'intérêt trouve un puissant motif à les violer par l'appât d'une forte prime. M. Duchâtel n'a pas hésité, dans les dispositions de l'ordonnance sur le tarif des douanes (du 10 octobre 1835), à reconnaître que la prohibition absolue d'un produit étranger est tout-à-fait illusoire, dès que la contrebande se charge de l'introduire au moyen d'une prime; et pour assurer cette protection, il faut convertir la prohibition en un droit égal, sinon inférieur, à la prime payée à la contrebande. Ce système a l'avantage d'être en quelque sorte transitoire entre la prohibition et la liberté commerciale, il peut conduire à un perfectionnement des produits indigènes, par l'émulation qu'il peut exciter pour soutenir la concurrence étrangère.

Le fameux système continental conçu par un grand génie contre un puissant ennemi qui tirait ses ressources inépuisables de l'industrie, du commerce et de la navigation, c'était la prohibition sur une vaste échelle; elle a échoué alors, et de nos jours, on sait que la prohibition n'a pu lutter non plus contre la conquête de l'industrie; les plus exclusifs ont été obligés de transiger. On a mis des droits protecteurs, puis des droits équivalant au taux de la prime payée à la contrebande. On pourrait accuser l'Angleterre et la France d'avoir donné l'exemple des restrictions commerciales qui ont fait naître la ligue des douanes allemandes; ce qui l'a favorisée, ce sont les restrictions de la part des états voisins de l'Allemagne; l'Angleterre a repoussé ses grains, ses bois, tous les produits de son industrie; la France, ses tissus, ses bestiaux, ses laines; l'Autriche n'a pas été moins prohibitive; la Russie a graduellement élevé et augmenté ses prohibitions.

Les prohibitions, disent les membres de la chambre du commerce du Havre, ont été établies dans le but de préserver les fabricans nationaux de la concurrence que leur occasionerait l'introduction des produits similaires aux leurs, que des étrangers pourraient livrer, ou d'une qualité meilleure, ou surtout à un plus bas prix. Personne ne conteste cependant qu'elles ne soient une entrave fâcheuse pour le commerce, et qu'il ne soit dès lors du devoir du gouvernement de les restreindre autant que le permettent les intérêts de l'industrie. Il nous semble qu'il y aurait une condition première à remplir, avant de lever les prohibitions qui subsistent dans nos tarifs, ce serait de placer nos fabricans dans une situation semblable à celle de leurs concurrens. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne les matières premières des tissus, tels que le coton et la laine, le fabricant anglais ne supporte, sur le coton des Etats-Unis, qu'un droit de 2 shellings 11 deniers par quintal, soit 7 fr. 19 c. par 100 kil.; tandis que le fabricant français paie 22 fr. Que l'on compare le tarif anglais ou belge au nôtre, en ce qui concerne toutes les matières territoriales ou autres qu'emploient nos fabricans, et l'on verra partout des différences considérables en faveur de l'industrie belge. Ici se présentent ces questions si importantes, si vitales, des houilles et des fers, qui ont déjà été si longuement débattues, et qui ont une si grande influence sur les produits, tant agricoles qu'industriels.

Nous sommes de ceux, disent les membres de la chambre de commerce de Lyon, qui ont exprimé le vœu de voir les prohibitions remplacées par des droits; nous persistons dans ce système, non-seulement parce que nous voudrions voir le trésor profiter des ressources que lui enlève la contrebande, mais encore parce que nous sommes convaincus que des droits d'entrée gradués de manière à permettre au propriétaire des établissemens manufacturiers, fondés sur le régime de prohibition, d'arriver progressivement à amortir le capital qu'ils y ont employé, ne peuvent causer aucune perturbation, et ne doivent, par conséquent, rencontrer aucune opposition sérieuse; il importe, d'ailleurs, que le commerce soit averti qu'il ne doit pas compter sur une prohibition perpétuelle et préjudiciable aux consommateurs, qui ne peuvent pas profiter de l'avantage de la concurrence étrangère.

Comment, en effet, apprécier jusqu'à quel point les fabrications françaises seront capables de soutenir la concurrence étrangère, sans connaître d'avance quelles améliorations pourront être introduites, ou dans les prix, ou dans les qualités de leurs produits, par les modifications que doivent infailliblement subir les conditions auxquelles sont admises les matières premières qu'elles emploient? Ainsi, par exemple, comment est-il possible de se former une opinion sur l'article des verreries, aussi long-tems que la question des houilles ne sera pas résolue? Le plus ou moins de cherté de ce combustible exerce nécessairement une grande influence sur le prix de revient de la production; ce n'est donc que lorsque le verrier français saura définitivement à quoi s'en tenir sur

cette partie essentielle de la matière première indispensable à son industrie, qu'il sera en état de rendre exactement compte s'il trouvera dans l'approvisionnement de la houille étrangère une compensation suffisante au préjudice qu'il s'est exposé à souffrir de la modification du tarif par rapport aux verres étrangers.

D'un autre côté, le système prohibitif, ou tout au moins restrictif qui a prévalu jusqu'à ce jour dans le tarif de nos douanes, a eu presque exclusivement un but fiscal. On n'a point compris qu'en portant ce système à l'extrême pour protéger nos manufactures de la concurrence des produits étrangers, l'on obtenait un résultat contraire à ce que l'on pouvait en attendre. Au lieu de favoriser le commerce, ce système le restreint dans des limites plus étroites, attendu que les états qui s'en sont trouvés lésés ont usé de représailles à notre égard, en imposant nos produits à l'importation, dans leurs ports, de droits aussi onéreux que nous avions mis sur leur produits importés en France. C'est ainsi que les puissances du Nord ont imposé nos vins de droits aussi disproportionnés que ceux de notre tarif sur l'importation de leurs fers. Ce qui a fait surgir cette grande question du fer et des vins qui n'a pas encore trouvé une solution satisfaisante pour concilier d'aussi grands intérêts.

Les partisans du système prohibitif n'ont pas songé que les importations sont autant favorables à un pays que les exportations, attendu que leur valeur doit servir à acheter des produits qui doivent être exportés. Il est évident que si l'on voulait interdire toute importation dans un pays, les exportations ne pourraient pas continuer longtems, puisqu'on ne peut pas toujours acheter sans vendre à son tour. Il résulte de ce principe, que toute prohibition ou restriction d'une branche d'importation quelconque doit restreindre également quelques branches d'exportation, parce que tout tend à prendre un équilibre dans l'économie industrielle et commerciale entre les différentes nations.

L'Angleterre, avec son discernement ordinaire dans sa politique industrielle et commerciale, a été l'une des premières à réformer son système prohibitif ou restrictif par les mesures adoptées par un célèbre homme d'état, M. Huskisson. Néanmoins, malgré ces mesures libérales, le nombre des articles prohibés ou soumis à des droits d'entrée très-onéreux est encore considérable. Nous voyons à regret que tous les états de l'Europe ont préféré le système prohibitif et restrictif, qui est un véritable monopole en faveur des producteurs indigènes, à un système plus libéral qui concilie les intérêts des uns et des autres, autant qu'il est possible.

Il serait trop long de rapporter la liste de toutes les marchandises prohibées, soit à leur entrée, soit à leur sortie dans chaque état. Nous renvoyons au tarif des douanes ceux qui ont intérêt d'en avoir une connaissance détaillée.

Prohibition absolue (douane). Elle a lieu à toutes les entrées et sorties. La marchandise ainsi prohibée est saisie et confisquée avec les bâtimens de mer, voitures et animaux servant au transport. Les propriétaires des marchandises et maîtres des bâtimens sont solidairement condamnés à 500 fr. d'amende. Les marchandises prohibées saisies ne peuvent être remises sous caution. Lorsqu'elles sont présentées sous leur propre dénomination au bureau, elles ne sont point assujetties à la saisie. Celles destinées à l'importation sont renvoyées à l'étranger; celles destinées à l'exportation restent dans l'intérieur.

Prohibition locale. C'est la restriction d'entrée ou de sortie par certains bureaux ou certaines parties des côtes. Si l'on tentait de faire passer par d'autres bureaux que ceux désignés les marchandises ainsi astreintes, elles seraient dans le cas d'être confisquées, avec amende de 100 fr.

PROMESSE. On appelle promesse un billet sous seing-privé par lequel on promet de payer quelque somme d'argent.

Sont réputées simples promesses toutes lettres de change contenant supposition, soit de nom, soit de qualité, soit de domicile, soit des lieux d'où elles sont tirées, ou dans lesquels elles sont payables (112).

La signature des femmes ou des filles non négociantes ou marchandes publiques, sur lettres de change, ne vaut, à leur égard, que comme simple promesse (113).

Lorsque les lettres de change seront réputées simples promesses, le tribunal de commerce sera tenu de renvoyer au tribunal civil, s'il en est requis par le défendeur (636).

La promesse de livrer, ou de la vente d'une chose, quand même elle serait constatée par un écrit, n'engage pas celui qui l'a faite à la réaliser positivement, attendu qu'une promesse ne peut pas être considérée comme une convention définitive qu'on doit exécuter comme un engagement pris, et qui doit encourir la contrainte par corps, d'après le Code de commerce; tandis qu'une simple promesse d'achat ou de vente ne peut donner lieu tout au plus qu'à des dommages-intérêts envers la partie à qui elle porterait préjudice.

PROPOLIS, substance résineuse que les abeilles vont extraire des bourgeons des arbres, particulièrement des peupliers. Elles ont l'art d'élaborer cette matière et de s'en servir pour boucher les fentes et trous de leurs ruches, ce qui empêche l'air et le froid, ainsi que les insectes, d'y pénétrer. Le propolis est de couleur rouge ou d'un jaune foncé. On s'en sert pour mûrir les abcès, et en fumigation, pour la toux invétérée. On en coule aussi en moule pour faire des figures ou des modèles.

PROPRIETAIRE. C'est celui qui possède quelque chose en propriété; comme il y a différentes sortes de propriétés que l'on peut diviser en deux grandes classes, la propriété mobilière et celle immobilière, il y a aussi deux grandes catégories de propriétaires: l'une des meubles, et l'autre des immeubles, ce qui n'empêche pas qu'un grand nombre de propriétaires ne réunissent ces deux qualités. La richesse d'une nation, comme celle des particuliers, se manifeste par l'importance des propriétés, ainsi que par le nombre de ses propriétaires et leurs revenus, comme en Angleterre, en France, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays. Il y a aussi des personnes qui n'ont d'autre propriété que celle de l'argent, qu'elles font valoir suivant leur goût ou leurs intérêts; on les appelle capitalistes; ceux-ci ne sont pas les moins utiles, en plaçant leurs capitaux dans de grandes entreprises.

Plusieurs articles du Code de commerce font mention des droits de propriétaire que nous allons rapporter:

Le contrat d'assurance exprime si celui qui fait

assurer est propriétaire des objets à assurer, ou s'il n'est que commissionnaire (332).

Les dommages causés par le fait et la faute des propriétaires des objets assurés, ne sont point à la charge des assureurs (352).

Les avaries particulières sont supportées et payées par le propriétaire de la chose, qui a essuyé le dommage ou occasioné la dépense (404).

Propriétaire de navire ou de vaisseau marchand. Tout propriétaire de navire est civilement responsable des faits du capitaine, pour ce qui est relatif au navire et à l'expédition.

La responsabilité cesse par l'abandon du navire et du fret (216).

Les propriétaires des navires équipés en guerre ne seront toutefois responsables des délits et déprédations commis en mer par les gens de guerre qui sont sur leurs navires, ou par les équipages, que jusqu'à concurrence de la somme pour laquelle ils auront donné caution, à moins qu'ils n'en soient participans et complices (217).

Le propriétaire peut congédier le capitaine; il n'y a pas lieu à indemnité, s'il n'y a convention contraire (218).

Si le capitaine congédié est co-propriétaire du navire, il peut renoncer à la co-propriété et exiger le remboursement du capital qui le représente.

Le montant de ce capital est déterminé par les experts convenus ou nommés d'office (219).

En tout ce qui concerne l'intérêt commun des propriétaires d'un navire, l'avis de la majorité est suivi.

La majorité se détermine par une portion d'intérêt dans le navire, excédant la moitié de sa valeur.

La licitation du navire ne peut être accordée que sur la demande des propriétaires, formant ensemble la moitié de l'intérêt total dans le navire, s'il n'y a par écrit convention contraire (220).

Le capitaine, dans le lieu de la demeure des propriétaires ou de leurs fondés de pouvoir, ne peut, sans leur autorisation spéciale, faire travailler au radoub du bâtiment, acheter des voiles, cordages et autres choses pour le bâtiment, prendre à cet effet de l'argent sur le corps du navire, ni fréter le navire (232).

Si depuis la répartition, les effets jetés sont recouvrés par les propriétaires, ils sont tenus de rapporter au capitaine et aux intéressés ce qu'ils ont reçu dans la contribution, déduction faite des dommages causés par le jet et des frais de recouvrement. *Voy.* Capitaine, Navire.

PROPRIÉTÉ. La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlemens.

Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.

La propriété d'une chose, soit mobilière ou immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit, et sur ce qui s'y unit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement; ce droit s'appelle *droit d'accession.*

Ce droit se trouve décrit dans le titre II, de la propriété, et dans les chap. 1 et 2 du Code civil.

On ne saurait disconvenir que l'état de la propriété n'influe puissamment sur la destinée de la société; celle-ci réagit à son tour sur l'industrie et le commerce. Lorsque la propriété est surchargée d'impôts, ainsi que ses produits qui doivent renchérir proportionnellement la consommation de tous les produits agricoles et industriels, elle est nécessairement restreinte dans une sphère moins vaste, et l'activité du commerce se ralentit d'autant plus que les hauts prix de toutes les productions en diminuent l'exportation au dehors. Le meilleur moyen de remédier à cet inconvénient, c'est de favoriser l'esprit d'association qui, par la réunion des capitaux, multiplie les ressources et donne le moyen le plus avantageux de faire valoir tous les produits, comme l'Angleterre nous en donne l'exemple dans les grandes entreprises qu'elle exploite avec un si grand avantage par le grand nombre de compagnies qu'elle possède, et que l'on commence à imiter en France, où la nécessité s'en fait sentir. C'est par ce moyen que l'Angleterre a créé des valeurs infiniment supérieures à celles du sol, c'est-à-dire à celles des propriétés foncières; en sorte que les revenus de toutes ses propriétés se sont élevés à la somme énorme de 13 milliards de francs; tandis que celles de France, dont le territoire est beaucoup plus grand, et la population plus considérable et le climat plus favorable à toutes sortes de productions, ne peut réaliser qu'un revenu de 9 à 10 milliards au plus, sur lequel se prélève un impôt de plus d'un milliard, ce qui fait à peu près le dixième du revenu total, que les propriétés et leurs produits de toute espèce ont à supporter, et que l'industrie ainsi que le commerce doivent acquitter. C'est l'association, qui seule pourrait en fournir le meilleur moyen, comme le Code de commerce l'a si bien établi dans le titre III, relatif aux sociétés, soit en commandite, soit anonymes par actions.

En matière de société anonyme, la propriété des actions peut être établie par une inscription sur les registres de la société (36).

Le capitaine est tenu d'avoir, à bord, l'acte de propriété (226).

Le capitaine ne peut acquérir la propriété du navire par la voie de prescription (430).

En France, le chiffre des assurances sur l'incendie, en y comprenant toutes les compagnies existantes, ne s'élève pas à plus de 15 milliards, qui est la valeur des propriétés enregistrées; tandis qu'en Angleterre, le revenu seul de toutes les propriétés et de leurs produits atteint ce chiffre.

Dans le tableau général des propriétés de l'état en France, l'arsenal maritime de Rochefort est évalué à 6,393,900 francs; celui de Lorient, à 19,714,477 fr.; celui de Toulon, à 12,580,790 fr.; celui de Brest, à 18,339,868 fr.; l'hôtel occupé par le ministère de la marine, 5,700,000 fr. Ce tableau ne porte qu'à 586,096,774 fr. la valeur totale des immeubles affectés aux divers services publics, et à 759,874,865 francs celle des propriétés libres qui sont sous la main de l'administration des domaines.

Les propriétés sont plus disséminées en France qu'en Angleterre, où l'on compte un grand nombre d'établissemens industriels d'une valeur considérable, soit à Londres, soit dans les villes manufacturières et maritimes; telles sont les filatures de coton, les brasseries, les forges, usines, les mécaniques et bateaux à vapeur, les vaisseaux, dont le chiffre s'élève à environ 24,000, etc. Les autres pays possèdent aussi de pareils établissemens, mais ils ne sont pas aussi nombreux ni d'une aussi grande valeur. Il faut bien que cette valeur et son revenu soient immenses en Angleterre, ainsi que ceux de la propriété foncière,

pour supporter les intérêts d'une dette qui est énorme, malgré les diminutions qu'on lui a fait subir, mais qui n'en est pas moins une charge qui pèse sur les impôts de toute espèce, en rendant sa situation industrielle et financière plus onéreuse. C'est ce que M. Ganneron a fait ressortir à l'égard de la France, où les impôts et la dette, bien loin de diminuer, augmentent chaque année. Il dit, dans son rapport sur l'ensemble des recettes et des dépenses au sujet de l'augmentation de 38 millions supportée par les contributions directes de 1829 à 1837, que la surcharge de l'impôt foncier n'est pas seulement un danger parce qu'elle nuit à la production, mais aussi parce qu'elle agit sur la valeur capitale de la propriété, cette valeur étant toujours calculée sur le revenu net dont l'impôt diminue le produit.

PROPRIETÉS LIMITROPHES. En fait de douanes, les propriétés limitrophes des frontières, soit en France, soit à l'étranger, dans l'espace de 5 kilomètres frontières, ont des immunités pour leurs productions, et qui consistent pour ces propriétaires étrangers à exporter en franchise de droit les récoltes et denrées provenant de ces propriétés, néanmoins à l'exception des bois, à condition que les propriétaires français à l'étranger jouissent du même avantage. Le propriétaire étranger est tenu de donner avant la récolte une déclaration approximative de la quantité de denrées qu'il se propose d'exporter chaque année, et le délai de l'exportation est fixé au 1[er] avril. Mais cette franchise n'est accordée qu'aux Français dont les propriétés sur le territoire étranger remontent à une date antérieure aux dernières délimitations des frontières, ce dont ils devront justifier par actes authentiques au bureau des douanes de leur ressort.

PROROGATION. C'est une prolongation de délai, ou un ajournement volontaire de la part du créancier à l'échéance d'un titre ou d'une convention, ou d'une procédure pour le paiement; pendant cet ajournement, l'affaire reste en l'état où elle se trouvait, mais s'il portait quelque préjudice à des tiers, ils seraient en droit de demander des dommages-intérêts.

Les arbitres peuvent, suivant l'exigence des cas, proroger le délai pour la production des pièces (58).

PROTÊT (jurisprudence commerciale). Acte de sommation qui constate le refus de paiement, et que le porteur d'une lettre de change doit signifier à celui qui doit la payer à son échéance, ou qui refuse de l'accepter. On voit qu'il y a deux sortes de protêt, l'un faute d'acceptation, l'autre faute de paiement. Ils ne peuvent être suppléés par aucun acte, si le porteur veut conserver son recours contre les autres obligés à la lettre de change.

Le porteur d'une lettre de change doit en exiger le paiement le jour de son échéance (161). Le refus de paiement doit être constaté le lendemain du jour de l'échéance, par un acte que l'on nomme *protêt de paiement*. Si ce jour est un jour férié légal, le protêt est fait le jour suivant (162).

Le porteur n'est dispensé du protêt faute de paiement, ni par le protêt faute d'acceptation, ni par la mort ni par la faillite de celui sur qui la lettre de change est tirée. Dans le cas de faillite de l'accepteur avant l'échéance, le porteur peut faire protester et exercer son recours (163).

Le porteur d'une lettre de change protestée faute de paiement peut exercer son action en garantie ou individuellement contre le tireur et chacun des endosseurs, ou collectivement contre les endosseurs et tireurs. La même faculté existe pour chacun des endosseurs, à l'égard du tireur et des endosseurs qui le précèdent (164).

Les protêts faute d'acceptation ou de paiement sont faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins.

Le protêt doit être fait au domicile de celui sur qui la lettre de change est payable, ou à son dernier domicile connu.

Au domicile des personnes indiquées par la lettre de change pour la payer au besoin; au domicile du tireur qui a accepté par intervention le tout par un seul et même acte; en cas de fausse indication de domicile, le protêt est précédé d'un acte de perquisition (173).

L'acte de protêt contient la transcription littérale de la lettre de change, de l'acceptation, des endosseurs et des recommandations qui sont indiquées; la sommation de payer le montant de la lettre de change. Il énonce la présence ou l'absence de celui qui doit payer, les motifs du refus de payer, et l'impuissance ou le refus de signer (174).

Nul acte de la part du porteur de la lettre de hange ne peut suppléer l'acte du protêt, hors le as prévu par les articles 150 et suivans, touchant a perte de la lettre de change (175). *Voy.* Paiement.

Les notaires et les huissiers sont tenus, à peine de destitution, dépens, dommages-intérêts envers les parties, de laisser copie exacte des protêts, et de les inscrire en entier, jour par jour, et par ordre de dates, dans un registre particulier, coté et paraphé, et tenu dans les formes prescrites pour les répertoires (176).

Les dispositions ci-dessus sont applicables aux billets à ordre faits entre marchands, négocians ou banquiers, ou entre toutes personnes pour opération de commerce de terre ou de mer, trafic, change, banque et courtage (187).

Si le porteur exerce son recours collectivement contre les endosseurs et le tireur, il jouit, à l'égard de chacun d'eux, du délai déterminé par l'article 160 du Code de commerce (*voy.* Délai), et chacun des endosseurs a le droit d'exercer le même recours dans les mêmes délais; mais à cet égard, les délais courent le lendemain de la date de la citation en justice (167). Après ces délais, le porteur et les endosseurs sont déchus de toute action en garantie contre leurs cédans, chacun en ce qui le concerne (169). Le porteur d'une lettre de change protestée faute de paiement peut, en obtenant la permission du juge, saisir conservatoirement les effets mobiliers des tireurs, accepteurs et endosseurs (172).

Les paiemens faits à-compte sur le montant d'une lettre de change sont à la décharge des tireurs et endosseurs. Le porteur est tenu de faire protester la lettre de change pour le surplus (156).

La cour royale de Paris, 2[e] chambre, par un arrêt du 16 février 1838, infirmant un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 9 juin 1837, a décidé que le porteur n'est pas tenu, sous peine de perdre son recours contre les endosseurs, de faire protester l'effet au besoin indiqué par ceux-ci. Cet arrêt est d'ailleurs conforme à un arrêt de la cour de cassation, du 24 mars 1829, confirmatif d'un jugement du tribunal de commerce

de la Seine, du 11 juillet 1826. Il est à souhaiter qu'il puisse fixer la jurisprudence sur cette question si importante pour le commerce, diversement jugée jusqu'ici par les tribunaux consulaires.

PROTÊT D'INTERVENTION. Lorsqu'il y a un besoin indiqué sur une lettre de change ou un billet à ordre, qui n'a pas été payé à l'échéance, il est d'usage de faire ce qu'on appelle un protêt d'intervention. On se transporte au domicile de la personne indiquée par le besoin pour lui demander si elle interviendra pour la signature du tireur ou de l'un des endosseurs. Si elle déclare qu'elle interviendra et paiera après le protêt d'intervention, le porteur de la lettre de change lui fait signifier le protêt d'intervention. On peut aussi faire signifier un protêt de non intervention, dans le cas où il déclare ne vouloir pas intervenir et payer; mais le porteur n'y est pas obligé.

PROVENANCE. On appelle provenance, le lieu d'où arrivent les produits transportés d'un pays à l'autre; c'est dans ce sens que l'on dit que le vin que l'on expédie de France à Pétersbourg est de provenance de France. On trouve la même expression dans l'art. 6 de l'ordonnance du 7 août 1822, sur la police sanitaire, où il est dit que les provenances qui, après que leur état sanitaire a été reconnu, ne sont point admises à libre pratique, sont placées sous l'un des trois régimes déterminés par l'art. 3 de la loi du 3 mars 1822.

PROVENCE, ancienne province du midi de la France, et dont les côtes sont baignées par la Méditerranée. Elle forme aujourd'hui les départemens des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

Productions. Elles sont en grand nombre, et pour la plupart d'un grand emploi dans le commerce et les arts qui en font une grande consommation : tels sont les grains, vins, eaux-de-vie, lins, chanvres, olives, figues, avelines, amandes, huiles, miel, cire, corail, alun, soufre, nitre, sels alkalins, liéges, laines, soies, etc.

Vins. Ils ont de la réputation; ils sont liquoreux comme tous ceux des pays chauds; les vins muscats de Saint-Laurent et de la Ciotat sont excellens; on en expédie une grande quantité à Paris et à l'étranger.

Huiles. Elles sont une des principales richesses de la Provence; celles d'Aix et de Digne jouissent, à juste titre, d'une grande réputation. On les vend par millerolles dont l'une contient 60 pintes de Paris. Marseille fait une grande consommation d'huile commune pour ses fabriques à savon.

Soie. On récolte une grande quantité de soie qui fait un objet de commerce considérable.

Fruits. Les raisins secs de Roquevaire et d'Auriol sont les plus renommés; on les expédie dans des caisses de différentes dimensions.

Amandes et avelines. Ce commerce n'est pas moins considérable; les amandes se débitent, soit en coques, soit cassées; mais les avelines toujours en coques.

Câpres. C'est des environs de Toulon et de quelques lieux de Provence que viennent les câpres qui se vendent dans toute l'Europe; excepté les câpres de Majorque, qui sont de petites câpres salées.

Figues. Les marchands les distinguent en figues violettes, en grosses figues ou figues grasses, et en figues marseillaises, en petits cabrils.

Sel. Il y a en Provence plusieurs salines : celles des îles d'Hyères fournissent une grande quantité de très-beau sel; celles des environs de Berre sont aussi très-productives.

Marbres. Le marbre abonde en Provence; si l'on voulait s'en occuper plus activement, on en trouverait qui pourraient servir d'ornemens aux plus beaux édifices.

Industrie. Il existe en Provence plusieurs sortes de manufactures, telles que celles des étoffes et de bonneterie de laine, des draps destinés au Levant, des cadis et des cordelats, des serges.

Les tanneries sont aussi très-considérables; on y prépare toutes sortes de cuirs; il y a également un grand nombre de papeteries qui fabriquent de très-bons papiers à écrire.

Les savons que l'on fabrique à Marseille en une immense quantité, sont renommés pour leur bonne qualité; il s'en fait un grand commerce.

On fabrique à Moustier et à Digne une belle et bonne poterie, dont on fait un grand usage en Provence.

Commerce. Il se fait un commerce très-considérable, dont Marseille est le principal entrepôt. On fabrique une grande quantité de toiles peintes; les raffineries de sucre sont fort estimées, et les verreries donnent de bons produits; la faïence est regardée comme une des plus fines de France. On fabrique de très-beaux maroquins de toutes couleurs; il y a en outre, à Marseille, des fabriques de vitriol, de soufre, de nitre et de corail.

Le commerce de Marseille est d'une très-grande étendue et comprend celui des colonies, de l'Amérique, du Levant, de la Perse, de l'Afrique, surtout de l'Algérie, de l'Allemagne, de la Russie, de Suède, du Danemarck, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie.

Marseille est le centre du commerce de la droguerie, non-seulement pour toute la France, mais pour toute l'Europe; il en est de même de celui du corail et des laines d'Espagne, ainsi que des soies de la Provence.

Les principaux ports sont ceux de Toulon et de Marseille, viennent ensuite ceux de Fréjus, d'Antibes et de la Ciotat.

PROVIDENCE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dans l'état de Rhode-Island, dont elle est le chef-lieu, au fond de la baie de Narragansett, où il y a un bon port. Pop., 17,000 habit. La rivière Providence, à 4 l. de l'embouchure de laquelle la ville se trouve située, est navigable pour des navires de 300 tonneaux. Il y a des fabriques de plusieurs produits, et il s'y fait un assez grand commerce, surtout avec les Antilles.

PROVINS, ville de France, dans la Brie-Champenoise (Seine-et-Marne), sur la Vouzée, qui communique à la Seine, à 12 l. de Meaux, 20 de Paris. La principale industrie consiste dans la mouture du blé ou la meunerie, qui y est florissante, et il se fait un grand débit d'excellente farine pour l'approvisionnement de Paris; on y fait aussi un grand commerce de blé, dont Provins est un des grands marchés.

PROVISION. On appelle ainsi les fonds que le tireur met à la disposition de celui sur lequel il fournit une lettre de change ou tout autre effet de commerce, pour qu'il l'accepte et la paie à l'échéance. Il est établi, en jurisprudence de commerce, que la provision doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui la lettre de change est tirée. Un négociant ou banquier n'est pas obligé d'accepter ou de payer une lettre de

change pour laquelle il n'a point de provision entre les mains ; s'il l'accepte, il en fait sa dette personnelle, et le porteur a le droit de s'en faire payer, qu'il ait provision ou non.

La provision doit être faite par le tireur ou par celui pour le compte de qui la lettre de change est tirée, sans que le tireur cesse d'être personnellement obligé (115).

Il y a provision si, à l'échéance de la lettre de change, celui sur qui elle est fournie est redevable, au tireur ou à celui pour le compte de qui elle est tirée, d'une somme au moins égale au montant de la lettre de change (116).

L'acceptation suppose la provision ; elle en établit la preuve à l'égard des endosseurs.

Soit qu'il y ait ou non acceptation, le tireur seul est tenu de prouver, en dénégation, que ceux sur qui la lettre était tirée avaient provision à l'échéance, sinon il est tenu de la garantir, quoique le protêt ait été fait après les délais fixés (117).

Provision. — Traites non acceptées. On sait qu'il est maintenant de jurisprudence que la provision, aux mains du tireur lors de la transmission de la lettre de change, est acquise au porteur, nonobstant la faillite du tireur avant l'acceptation ou l'échéance de la traite, et par préférence aux créanciers.

PROVISIONS. Approvisionnemens de choses nécessaires, soit pour la substance de l'équipage d'un navire, soit pour sa défense.

L'huissier fait, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, l'énonciation et la description des provisions (200).

PRUD'HOMMES. *Prud'hommes pêcheurs.* Les prud'hommes pêcheurs, qui n'existent que sur les côtes françaises de la Méditerranée, exercent sur la pêche, dans cette mer, une juridiction analogue à celle des conseils de prud'hommes sur nos fabriques. Nous empruntons à M. Emile Vincent ce qu'il en a dit dans le troisième volume de son *Exposition raisonnée de la législation commerciale*, page 535 et 536 :

Les pêcheurs sont exemptés de prendre patente pour leur industrie.

Dans la Méditerranée, ils ont une juridiction qui leur est propre, sous le nom de *prud'hommes pêcheurs ;* elle remonte à 1431, au tems du bon roi Réné. Toujours conservée à Marseille, établie à Toulon en 1618, maintenue dans les deux villes en 1790, et depuis étendue à plusieurs autres points de la même côte, du Var aux Pyrénées, tous ces établissemens ont eu pour loi commune les règlemens donnés aux prud'hommes de Marseille. Les arrêts du conseil les maintenaient dans la faculté de juger *souverainement de la police de la pêche, des contraventions et des différends*, sans formes ni figure de procès.

Les prud'hommes devant être élus par leurs pairs, on pense bien que leur assemblée avait pris la forme d'une corporation régulière, ayant des propriétés, et soumettant ses membres à des contributions pour les dépenses d'une administration commune, ainsi qu'à un grand nombre de règlemens rendus aussi restrictifs qu'il était possible ; cependant les arrêts du conseil, cités plus haut, en établissant l'autorité des prud'hommes, également sur les pêcheurs étrangers, ont par cela même maintenu ceux-ci dans la liberté de prendre part à la pêche sur le même littoral. De plus, les pêcheurs catalans ont un droit reconnu à se confondre, en tout, avec les pêcheurs français de la Méditerranée, en vertu de la réciprocité fondée par les traités. Jusqu'à présent on n'a demandé, sur le littoral de l'Océan, aucune institution qui ressemblât à celle des prud'hommes de Provence.

Prud'hommes de la ville de Lyon. Ce fut le 18 mars 1806 que Napoléon fit publier la loi qui autorisait pour la seule ville de Lyon un conseil spécial de prud'hommes dont la mission était de terminer, par voie de conciliation, les petits différens qui s'élèvent journellement, soit entre les fabricans et les chefs d'atelier ou autres ouvriers, travaillant directement pour leur fabrique, soit entre des chefs d'atelier, des compagnons ou des apprentis. Ils ne peuvent juger que jusqu'à la concurrence de 60 f., sans formes ni frais de procès, et sans appel, les différends non conciliés. Mais elle ne constituait pas le conseil des prud'hommes en tribunal de 1re instance, elle n'indiquait aucun tribunal d'appel duquel il ressortait.

Bientôt des conseils de prud'hommes furent autorisés dans d'autres villes, et le 11 juin 1809 régla l'institution en général, et des décrets, l'un du 18 février 1810, l'autre, du 3 août de la même année, érigèrent formellement les conseils de prud'hommes en tribunaux, rattachés à une hiérarchie judiciaire, et possédant des attributions considérables, et le décret du 3 août éleva la compétence sans appel jusqu'à la somme de 100 fr., au lieu de 60 fr., et exécution par provision nonobstant appel jusqu'à concurrence de 300 fr.

En ce moment les prud'hommes sont organisés dans 58 villes, dont voici les noms :

Abbeville, Amiens, Alençon, Armentières, Aubusson, Amplepuis, Alais, Avignon, Bapaume, Bédarieux, Bar-le-Duc, Bolbec, Chollet, Caen, Cambrai, Calais, Clermont, Châlons-sur-Marne, Castres, Carcassonne, Douai, Elbeuf, Laval, Louviers, Lille, Limoges, Limoux, Lodève, Lyon, Marseille, Mamers, Mulhouse, Metz, Nîmes, Niort, Nanci, Orange, Orléans, Péronne, Roubaix, Réthel, Reims, Rouen, Saint-Quentin, Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Sedan, Thann, Turcoing, Tarare, Tours, Troyes, Thiers, Vire, Vienne, Villefranche.

Une ordonnance, du 11 avril 1839, porte l'établissement d'un conseil de prud'hommes dans le canton de Privas, composé de cinq membres, dont trois seront choisis parmi les marchands, fabricans travaillant pour le moulinage des soies, et deux parmi les chefs d'atelier et deux suppléans.

PRUNEAUX. Ce sont les prunes séchées au soleil et au four. Elles peuvent toutes subir cette opération ; cependant il en est qui la supportent mieux les unes que les autres. Telles sont le gros damas de Tours, la sainte-catherine, l'impératrice-violette, la roche-carhon. On attend pour les récolter qu'elles soient bien mûres ; on les met sur des claies et on les expose au soleil, si c'est dans les climats du Midi, ou à la chaleur du four, si c'est dans les climats du Nord. On ne les expose qu'au soleil vif, et on les passe plusieurs fois au four, suivant qu'elles sont plus ou moins grosses ; on augmente à chaque fois la chaleur.

Les pruneaux, ainsi préparés, prennent dans le commerce le nom de pruneaux rouges, pruneaux communs, petits pruneaux. Les pruneaux, lorsqu'on les tient dans un lieu sec, sont suscep-

tibles de se conserver deux à trois ans; mais ils perdent de leur qualité au delà de la première année. Les pruneaux de Grenoble, de Digne, de Tours sont renommés pour leur beauté et leur bonne qualité. On distingue les pruneaux rouges et noirs des départemens de la Vienne, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Le département des Basses-Alpes livre au commerce les prunes brignoles et les pruneaux fleuris.

Il y a encore une autre qualité de pruneaux, ce sont ceux que fournissent les prunes dites *d'ente*, qui se récoltent dans les environs d'Agen, de Marmande, de Tonneins et de Clairac; c'est l'espèce connue des agronomes sous le nom de peau de serpent: à l'état sauvage, il produit la prune commune, et greffé, il produit la prune d'ente, que l'on traite de la même manière que les autres prunes pour les convertir en pruneaux, dont la quantité est considérable et trouve toujours un débit avantageux par les exportations que l'on en fait. Ces pruneaux, suivant le choix que l'on en fait, se divisent en 1re, 2e et 3e qualité; on les expédie dans des caisses d'environ 50 kil., dans des demi-quarts et huitièmes de caisse, ou dans des barils de 2 à 300 et 400 livres pesant. On les classe aussi, suivant l'usage des lieux, en surchoix, demi-choix, rames et fretin; mais ce sont toujours les rames qui forment la plus grande quantité des envois, surtout pour Paris, où la consommation est considérable. Les qualités, malgré leur dénomination, sont si variables, que les acheteurs ont pris le parti de traiter suivant le nombre que peut contenir une livre ou demi-kil. de pruneaux, en sorte que les plus beaux sont ceux qui sont en plus petit nombre. Les prix varient selon les récoltes, qui diffèrent beaucoup d'une année à l'autre, et dont les moindres sont évaluées de 50 à 60 mille, et les meilleures de 150 à 200 mille quintaux; le prix moyen des années ordinaires est d'environ 50 fr. les 100 kil.

Pruneaux communs. On récolte et prépare cette qualité de pruneaux dans le même départemente. Celui du Tarn est renommé pour cette espèce qu'il fournit en grande quantité; tandis que ces derniers sont récoltés dans le département de Lot-et-Garonne, dont les pruneaux sont les plus beaux et les plus estimés. On évalue la récolte des pruneaux communs dans le département du Tarn à environ 42,000 quintaux, et dans les années ordinaires, le prix d'achat est de 8 à 9 fr. et 10 fr. le quintal ou les 50 kil.

Pruneaux de Tours. (prunes de Sainte-Catherine). Ces pruneaux sont les plus anciennement renommés dans le commerce, et aussi d'une qualité supérieure; mais comme leur prix est toujours assez élevé, les marchands qui recherchent, ainsi que le public, le bon marché se fournissent des mêmes pruneaux à Saumur et à Châtellerault et dans les environs, qui sont aujourd'hui le principal siége de ce commerce, et tout ce qui s'en récolte passe pour des pruneaux de Tours. On les divise par le triage en 1er, 2e et 3e choix. On met les deux premiers dans des corbeilles d'osier blanc pesant de 6 à 7 livres; les troisièmes sont expédiés en barils d'environ 40 à 50 kil. chacun. Les prix moyens sont, année commune, 1re qualité, 80 fr.; la 2e, 60 fr.; et la 3e 40 fr. les 100 kil. Paris en fait une grande consommation, ainsi que des petits pruneaux rouges et d'autres noirs qui arrivent, soit en grosses futailles, soit en sacs, et dont le prix n'est que de 24 à 32 fr. les 100 kil. On en consomme beaucoup dans la campagne, l'on en expédie en Flandre. Les pruneaux noirs servent aussi à la pharmacie, et se consomment presqu'en totalité dans les hôpitaux.

Les pruneaux qu'on appelle *coatches*, qui se récoltent aux environs de Nancy et de Metz, ont une belle apparence, mais ils sont sans saveur et mal préparés; on en expédie peu à Paris, excepté quand la récolte des autres pruneaux a manqué.

Pruneaux de Brignolles. C'est moins à Brignolles qu'à Digne que l'on récolte et prépare cette sorte de pruneau, qui jouit d'une grande réputation. Nous ne décrirons pas leur préparation, qui est généralement connue. Ces pruneaux sont recherchés pour leur goût délicieux et leur extrême douceur. On les classe en plusieurs qualités, qui sont le perdigon blanc, savoir: la pistolle, la brignolle double, le simple fleuret, qui sont sans noyaux. Les pistolles sont plates et rondes, blondes et sans noyaux. Quant aux brignolles, c'est un assemblage de différens morceaux élagués du choix des pistolles, qn'on entasse les uns sur les autres jusqu'à la grosseur d'à peu près un œuf de pigeon; on les divise en doubles et simples fleurets, suivant leur couleur plus ou moins blonde. Quant aux pruneaux à noyaux, ils ne diffèrent pas des pruneaux ordinaires des autres départemens, à l'exception de la dessiccation, qui ne s'opère pas dans des fours dans le climat de Provence. Le prix des pistolles est à Paris, suivant la quantité qu'on en reçoit, de 180 à 230 f. les 100 kil., et pour les brignolles, de 120 à 180 et 200 fr. les 100 kil. On expédie à Paris seulement, et le reste à Marseille pour les envois à l'étranger; les pistoles en petites caisses de 12 à 15 kil. et en boîtes rondes d'une livre ou en paquets de 3/4 de livre; les brignolles double fleurets, aussi en boîtes d'une livre, renfermées dans des caisses qui en contiennent de 150 à 200; les simples fleurets en caisse de 50 à 75 kil., et les prunes moyennes en caisses de 15 à 30 kilogrammes.

Commerce. Il se fait un commerce considérable de pruneaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; il s'en fait une immense consommation à l'intérieur lorsque les prix n'en sont pas trop élevés; ils forment seuls avec du sucre un dessert agréable; étant d'une facile digestion, ils conviennent aux tempéramens les plus faibles, ainsi qu'aux malades. On évalue la consommation à une moyenne d'environ 100,000 quint. métriques, qui, au prix ordinaire de 50 fr. les 100 kil., font une valeur de 5 millions de francs. On calcule qu'il s'expédie, soit en Angleterre, en Russie, en Hollande, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, environ 50,000 quintaux métriques de pruneaux de différentes qualités, mais pour la plupart de bon choix, qui, au prix moyen de 80 fr. les 100 kil., font 4 millions; ce qui, joint aux 5 millions précédens, font une valeur totale de 9 millions de francs.

Les principales places de commerce d'où l'on expédie les pruneaux à l'étranger, sont Bordeaux et Marseille, qui reçoivent les commissions, étant les plus à portée des pays de production et entretenant aussi le plus de relations avec les pays du Nord, où se fait la plus grande exportation.

Pruneaux noirs. Ils proviennent des prunes de damas noires que l'on fait sécher au four; ils sont légèrement purgatifs et anti-putrides. On en prend une décoction comme boisson laxative et anti-alcaline. On les tire principalement de Tours et de Bordeaux, où l'on en prépare une grande quantité.

PRUNELLE, étoffe unie de laine et de soie ou mélangée; elle est ordinairement noire. Sa chaîne est composée de deux fils de Turcoing superfins, doubles, fortement retors ensemble, et sa trame d'une soie de Languedoc ou de Piémont organsinée, doublée et virée en trois ou cinq fils suivant la grosseur. On jugera de la finesse des matières propres à fabriquer la prunelle, lorsqu'on saura que le poids d'une chaîne fine de quarante à quarante-cinq aunes ne doit pas excéder onze livres; celui de la soie, en trame, est d'une livre et demie à deux livres. Cette soie s'emploie de toutes les manières, crue, décruée ou grise blanche; on en fait aussi en couleur, travaillées en soies teintes. On fait, aujourd'hui, généralement en écru celles qu'on veut avoir en couleur unie; mais cette étoffe n'est plus autant recherchée qu'autrefois, elle a été remplacée par d'autres tissus, dont la mode a répandu l'usage.

PRUNIER, arbre fruitier de moyenne grandeur, dont on compte un grand nombre d'espèces, ainsi que des fruits qu'il produit. On peut le diviser en deux grandes classes, le prunier sauvage et le cultivé. Il existe un grand nombre de variétés parmi les espèces de pruniers cultivés, et par conséquent parmi les espèces de fruits qu'ils rapportent et qui donnent lieu à un assez grand commerce, par la consommation qui s'en fait, tant en prunes fraîches qu'en celles séchées et converties en pruneaux, comme nous l'avons décrit dans l'article précédent. La culture de cet arbre est très-répandue en France, et plus que dans d'autres pays, le climat et le sol de plusieurs départemens lui étant extrêmement favorables.

PRUSSE. Les états prussiens, indépendamment de quelques petites portions qui en sont séparées, se divisent en deux parties principales: 1° la Prusse orientale, qui est la plus considérable; 2° la Prusse occidentale, ayant actuellement une population d'environ 14 millions d'habitans. On compte, dans les états prussiens, 1,028 villes, 280 bourgs et 36,000 villages ou hameaux; Berlin, avec 245,000 habitans, en est la capitale.

Rivières. La Prusse orientale est la plus riche en rivières, dont la principale est l'Oder, qui, dans son cours, toujours navigable, de 150 lieues, traverse trois provinces; l'Elbe qui forme dans un court espace la frontière entre la Prusse et le Hanovre; la Vistule qui a son embouchure à Dantzig et l'Oder; tandis que la Prusse occidentale est arrosée par le Rhin, l'Ems et le Weser, et plusieurs autres rivières moins importantes.

Canaux. Plusieurs canaux servent de communications entre des fleuves et facilitent la navigation entre les provinces les plus éloignées; tel est le canal de Bromberg, qui réunit la Vistule à l'Oder; ce dernier fleuve communique aussi avec l'Elbe par les canaux de Mullros et de Plauen.

Productions. Elles sont très-variées; on récolte assez de grains dans la Prusse orientale pour en exporter une certaine quantité. La Silésie, la Westphalie, les provinces de Saxe et rhénanes produisent beaucoup de lin, et une moindre quantité de chanvre; la chicorée est cultivée dans le territoire de Magdebourg; le houblon dans la Saxe, qui produit aussi des graines oléagineuses, du cumin, de l'anis, de la garance, de la guede ou pastel, du saflor et des chardons à carder. On cultive une grande quantité de tabac d'assez bonne qualité, surtout dans les provinces de Brandebourg, de Poméranie, de Silésie et dans le duché de Posen; on évalue à 40,000 arpens le terrain consacré à cette culture, produisant environ 185,000 quintaux de tabac. En 1832, on comptait environ 55,000 arpens vignobles, dont 40,000 appartenaient aux provinces rhénanes, qui donnent les meilleurs produits. On estime la récolte des vins, année moyenne, à 300,000 hectolitres, représentant un capital de 26 millions de francs; capital auquel les provinces du Rhin participent pour une somme de 21 millions. La culture de la soie, dans plusieurs provinces, surtout dans la régence de Cologne, s'accroît rapidement; les régences ont reçu l'ordre d'encourager par tous les moyens en leur pouvoir cette branche d'industrie; et comme les maîtres d'école s'y dévouent volontiers, on leur a cédé, pour un fermage modéré, un arpent et demi ou deux de terre communale pour y faire des plantations de mûriers, qui se multiplient dans toutes les provinces les plus favorablement situées pour cette culture. La culture des betteraves prend également une grande extension par le grand nombre de fabriques de sucre de ce produit qui se sont établies.

Laine. La laine forme un article important des productions de la Prusse, par l'amélioration que le croisement des mérinos avec les races indigènes y a opérée; en sorte que les laines de Prusse sont recherchées autant par les fabricans du pays que par ceux de l'étranger, surtout par les Anglais; ce qui les maintient constamment à des prix assez élevés.

Importances des foires aux laines en Prusse. Il existe, en Prusse, huit grandes foires aux laines, où il se fait des affaires considérables dans cet article, et qu'il est important de connaître. En 1837, 176,680 quintaux de laines ont été mis en vente aux foires ci-après dans les proportions suivantes: foires de Berlin, 65,000; de Breslau, 50,700; de Stettin, 26,140; de Posen, 14,000; de Landsberg, 8,540; de Magdebourg, 8,000; de Paderborn, 3,300; de Stralsund, 1,000. Total, 176,680 quintaux. Les ventes se sont élevées à 146,700 quintaux; ainsi, il est resté invendu 29,980 quintaux, c'est-à-dire le dixième environ des quantités mises en vente. Le nombre des acheteurs a été de 571, dont 358 Prussiens, 41 Polonais, et 172 d'autres nations, dont une grande partie Anglais.

Minéralogie.— Fer. On comptait, en 1836, dans les états prussiens 184 hauts-fourneaux, dont 66 en Silésie, 3 dans la Prusse, la Poméranie et le Brandebourg, 40 en Westphalie, 3 en Saxe, et 72 dans les provinces rhénanes.

Produits. Ils ont été comme suit: Fonte, 1,275,282 quintaux (le quintal de 100 livres, et la livre 467,66 grammes); fonte moulée, 397,774 quintaux; fer en barre, 920,252; acier de forge, 66,343; acier de cémentation, 1,258; acier fondu, 455; tôle, 75,414; fil de fer, 662 quintaux, et quelques centaines de caisses ferblanc. Les deux premiers articles donnent ensemble 1,673,056 quintaux. Presque tout l'acier brut a été fabriqué dans les provinces rhénanes, 61,054 quintaux sur 66,345 quintaux.

Les fourneaux d'affinage et de puddlage qui transforment la fonte en fer sont, en Prusse, au nombre de 805; ces usines sont, en général, situées dans le voisinage des minières. La production du fer en barre avait été, en 1835, de 920,525 quintaux; le prix au quintal peut être estimé de 4 à 5 thalers (le thaler prussien vaut 3 fr. 80 c.); ce

qui fait une valeur d'environ 4 millions et demi de thalers.

Cuivre. L'extraction du cuivre s'est élevée à 17,081 quintaux, et la fabrication du cuivre jaune à 16,532 quintaux; en sorte qu'on peut estimer la totalité de la production du cuivre rouge et jaune, y compris 1,000 quintaux qui se fabriquent dans le district d'Arnsberg, à 33,613 quintaux.

Etain. La Prusse ne produit point d'étain, et la Saxe est le seul état de l'Union douairière qui possède ce métal. En 1836, les importations, en ouvrages d'étain, s'élèvent pour l'Union à 353, et les exportations à 1,173 quintaux.

Plomb. La production de ce métal a été, en 1836, de 22,885 quintaux de plomb en saumon; la Silésie en a fourni 10,000, et les provinces du Rhin, environ 12,000 quintaux, 4,641 de litharge, dont 1,761 quintaux pour la Silésie, et 2,886 pour les districts du Rhin; 42,951 quintaux d'alquifoux, qui contiennent 35 ou 40 p. 0/0 de plomb métallique et qui ont été exploités sur le Rhin.

Zinc et calamine. Ils sont très-abondans en Prusse, et il s'en exporte des quantités considérables, et qui augmentent par l'usage qui s'en fait plus généralement dans la plupart des pays de l'Europe. L'exportation du zinc brut a été, en 1836, de 254,022 quintaux, et en feuilles de 3,275. L'exportation de la calamine a été également considérable, ainsi que sa production.

Solingen, Barmen, Elberfeld, dans la Prusse méridionale, s'occupent de l'industrie des forges, dont les produits sont fort considérables et s'élèvent annuellement à une valeur moyenne qui excède 60 millions de francs.

Après la Prusse, c'est la Pologne et l'état de Cracovie qui fournissent la plus grande quantité de calamine, environ 80,000 quintaux.

L'importation du zinc est presque nulle; mais l'exportation s'est élevée, en 1836, à 254,022 quintaux de zinc brut, et à 3,275 quintaux de zinc en feuilles. C'est, du reste, une industrie qui s'agrandit tous les jours davantage. L'emploi du zinc se multiplie indéfiniment; la France et l'Angleterre en tirent en très-grande quantité de la Prusse.

Marbres. Au commencement de 1830, une riche carrière de marbres a été découverte à Duren, dans la vallée de Wenœn, régence d'Aix-la-Chapelle. Des blocs énormes, extraits de cette carrière, on pourrait tailler des colonnes de deux à trois pieds (mesure du Rhin) de diamètre sur 16 pieds de longueur. Un moulin établi près de la carrière, d'après les procédés les plus récens, fait mouvoir 80 scies qui peuvent débiter annuellement 70,000 pieds carrés, en pièces de 11 pieds de longueur sur cinq de largeur. Ces marbres semblent devoir remplacer les marbres belges dans les provinces rhénanes.

Les mines de Prusse ont donné, en 1837, les produits ci-après:

Acier brut, 57,121 quintaux; *id.* de cémentation, 2,365; *id.* fondu, 8; alquifoux, 20,941; alun, 39,554; antimoine, 234; argent, 22,082; arsenic, 2,998; charbon de bois, 2,167,799 tonnes de 400 livres, *id.* de terre, 7,484,233, *id.*; cobalt, 3,217 quintaux; cuivre, 15,828; fer de fonte ouvré, 2,750,832; *id.* brut et acier brut, 1,167,682; *id.* filé et acier filé, 680; *id.* forgé, 784,182; tôle, 42,374; ferblanc, 7,866; laiton, 16,239; litharge, 11,114, plomb, 12,907; sel de cuisine, 449,300 lasts; soufre, 412; vitriol de cuivre, 6,855; *id.* de fer, 897; *id.* mêlé et zinc, 1,895, zinc, 113,179.

Le quintal (centner) de Prusse est composé de 110 livres, équivalant à 51 kilog. 45.

Les exportations en fer qui se sont faites, en 1836, s'élèvent à 44,548 quintaux en fonte; 45,312 quintaux de fer, en barre et en acier; 7,842 quintaux en ferblanc, tôles, ancres et chaîne; 23,287 quintaux en grosses pièces de fonte moulée; 106,330 quintaux en gros ouvrages et marchandises en fer, et 19,296 quintaux en grosse quincaillerie; en minerai, 27,039. Total, 273,854 quintaux.

Les importations, pour la même année, dans les mêmes articles ont été de 413,506 quintaux. Les importations excèdent par conséquent les exportations de 139,652 quintaux. Certains produits, tels que les armes blanches de Solingen et la quincaillerie de Berlin rivalisent avec les marchandises anglaises sur les marchés étrangers.

Industrie manufacturière. La principale branche d'industrie de la Prusse est la fabrication d'étoffes de coton imprimées qui, notamment à Berlin, a atteint un haut degré de perfection. L'état florissant de cette industrie est principalement dû aux Israélites. Il y a quelques années encore, les états de l'Union des douanes allemandes tiraient cet article important de l'Angleterre; aujourd'hui les fabriques prussiennes font face à toutes les demandes. Berlin produit actuellement, par an, 350,000 pièces de coton imprimé qui rivalisent en qualité avec les produits des manufactures anglaises.

La production totale de l'industrie cotonnière, en Prusse, évaluée en 1827, à environ 25 millions et demi de thalers, s'est élevée en moyenne à 30 millions de thalers, et occupe actuellement 20,000 métiers; et la teinture a atteint en même tems un haut degré de perfectionnement.

Manufactures de soieries. Elles sont considérables et ont acquis une grande perfection, même à pouvoir lutter pour certains articles avec les produits de Lyon, surtout celles établies à Berlin et dans le district de Clèves. Elles entretiennent 8,500 métiers, et, dès 1828, elles avaient expédié à l'étranger 2,071 quintaux de tissus en soie pure et 4,502 en demi-soie, c'est-à-dire mélangée avec d'autres substances.

Fabrication des draps. Cette fabrication prend de jour en jour un plus grand développement, comme le constate la notice suivante, publiée en 1837, où l'on remarque que l'on avait fabriqué l'année précédente, dans la seule ville de Burg, 29,354 pièces de draps, ayant chacune 30 aunes, faisant ensemble 880,620 aunes, vendues au prix moyen de 1 thaler 1/2 l'aune, ce qui représente une valeur de 1,320,950 thalers. Cette fabrication occupe 1,756 ouvriers. Dans le mois de janvier de la même année, on avait achevé 2,255 pièces, ayant 66,650 aunes, et il était entré chez les fabricans 7,000 quintaux de laine brute.

Les manufactures de Prusse l'emportent sur l'étranger dans la fabrication des draps ordinaires; l'industrie de la Prusse rhénane a même fait preuve d'une très-grande habileté dans la fabrication des draps fins.

Bonneterie et tricot. Le tricot à la main, qui est fait par les classes ouvrières comme un travail, et par les classes aisées comme un amusement, continue à approvisionner la bonneterie à un taux tellement bas, que les machines auraient de la peine à lutter contre ce genre de produit, dont l'exportation est considérable.

Filage de la laine. La filature et la préparation

de la laine pour l'usage des métiers et des tricots sont les branches les plus importantes de l'industrie de la Prusse, et dans un grand nombre de localités, les agriculteurs tissent au printems la laine qu'eux et leur famille ont filée l'hiver.

Filage du lin. Une immense quantité de fils de lin et de laine sont produits par le filage à la main ; le lin est la moins chère des matières textiles ; mais le fil revient encore à un prix supérieur à celui du coton, étant le produit d'un travail manuel que les Anglais ont trouvé l'art de remplacer par un procédé mécanique.

Brasseries et distilleries. Il y a douze ans que la Prusse payait plusieurs millions à l'Angleterre, à la France et à d'autres pays étrangers, pour l'importation du rum d'Angleterre et de l'eau-de-vie de France, de l'esprit de vin (*spiritus*) et de la bière, tandis qu'aujourd'hui cette importation a été réduite à la vingtième partie et diminuera chaque jour davantage, attendu qu'on est parvenu à fabriquer en Prusse même de la bonne bière anglaise et bavaroise, et que le rum indigène trouve déjà des acquéreurs dans les ports de mer, et que l'esprit de vin de Prusse est si recherché, que les fabricans prussiens peuvent entrer maintenant en concurrence avec l'étranger. Le débit des liqueurs et de l'eau-de-vie de grains et de pomme de terre, de fabrique prussienne, continue également à s'accroître. Durant l'année 1834, il a été exporté de Stettin, pour la Russie en plus grande partie, 27,000 oxhofts d'esprit-de-vin. Les distilleries produisent au moins 1,200,000 hectolitres d'eau-de-vie de grains.

Fabrication du fromage. La fabrication du fromage façon de Hollande augmente continuellement dans l'arrondissement de Clèves, province rhénane, et pour fournir à cette seule fabrication, 2,400 vaches ont été entretenues pendant l'année 1834.

Fabricat. du sucre de betteraves. On peut juger du développement que reçoivent, chaque année, en Prusse, la fabrication et la consommation du sucre de betterave. On compte, dans les différentes provinces, 74 raffineries qui ont produit, en 1836, la quantité de 44,567,300 kilogrammes. Les produits de la fabrique de Potsdam, où l'on suit les procédés français, répondent à l'attente que l'on s'en était formée. On les compare au sucre des colonies, ce qui donne l'espoir que ce sucre étranger aura bientôt dans le sucre indigène une concurrence qui en diminuera beaucoup la consommation. On prétend que le roi s'est refusé à mettre un impôt sur la fabrication du sucre indigène.

Fabrique de faïence et porcelaine. Berlin fournit annuellement 420,000 pièces en porcelaine blanche, dont les dorures exigent 60 marcs d'or fin.

Manufactures de tabac. Le plus grand nombre se trouve à Berlin, à Magdebourg et à Cologne; ces manufactures emploient environ 280,000 quintaux de tabac en feuilles.

Il y a, en outre, des fabriques d'huile de graines oléagineuses, de savon, de chandelles, de bougies, soit de cire ou de spermaceti.

On a évalué à 450 millions de francs la valeur des produits de l'industrie. Ainsi que dans beaucoup d'autres pays, l'emploi des machines a pris un grand développement en Prusse, surtout celles à la vapeur ; elles y représentent la force de 914,983 chevaux, qui ont remplacé l'emploi d'environ 4 millions et demi d'ouvriers.

Il règne dans tous les états prussiens une entière liberté en matière d'industrie, excepté dans les provinces saxonnes, où subsistent encore les maîtrises et d'autres coutumes, qui entravent le développement industriel.

Horlogerie, quincaillerie. L'horlogerie, que le grand Frédéric avait favorisée par une colonie d'horlogers génevois qu'il avait établie près de Berlin, a fait de grands progrès depuis cette époque : ces deux branches occupent actuellement plus de 6,000 artisans, dont les produits s'élèvent à une somme considérable.

Commerce. La situation des états prussiens est très-favorable au commerce entre la France, la Russie, la Pologne et la mer Baltique, qui baignent ses côtes septentrionales; il y a, en outre, plusieurs grands fleuves navigables qui les traversent, tels que la Vistule, l'Oder, le Memel, qui vont se jeter dans la Baltique; tandis que l'Elbe, le Weser, le Rhin et l'Ems, qui baignent une partie de son territoire, ont leurs embouchures dans les mers du nord et contribuent à établir une communication facile avec ces deux mers : des canaux font communiquer ces fleuves les uns avec les autres, et facilitent les transports.

La Prusse, sans colonie et presque sans marine, a néanmoins conçu le projet de devenir le centre du commerce et de l'industrie de la plus grande partie de l'Allemagne. A cet effet, elle a établi une compagnie du commerce maritime à Berlin, en même tems qu'elle avait rendu Elberfeld l'entrepôt du commerce des Indes occidentales et de toute l'Amérique, en y fondant une société pour l'exploitation des mines du Mexique et une compagnie rhénane des Indes occidentales. Ces compagnies font des expéditions jusqu'aux Indes orientales et en Chine, tandis que Cologne est le centre de la navigation et du commerce du Rhin avec la Hollande, d'un côté; avec le nord de l'Allemagne et la Suisse, de l'autre. Il s'y est établi une compagnie de la navigation à la vapeur, qui entretient une ligne de communication prompte et économique entre Kekl, Strasbourg et Rotterdam, jusqu'à l'époque où la construction d'un chemin de fer rattachera la Prusse à la Belgique en faisant communiquer Cologne avec Anvers.

La Prusse a formé un projet plus vaste, qu'elle est parvenue à faire réussir par sa politique et sa persévérance, celui de fonder une réunion de toutes les douanes des différens états de la confédération germanique à son système des douanes, pour placer le commerce et l'industrie de l'intérieur de l'Allemagne sous son influence.

Depuis cette époque, l'importation des produits manufacturés anglais et français a sensiblement diminué, à mesure que ceux des manufactures de la Prusse et de la Saxe les ont remplacés, et qu'ils ont accru leurs débouchés, non-seulement sur les marchés de l'intérieur, mais aussi sur ceux de l'étranger, et notamment de l'Amérique.

Depuis la paix générale, la Prusse a continuellement encouragé son commerce et son industrie, qui ont pris un grand développement. Il faut surtout l'attribuer au système de l'association des douanes, que la Prusse a organisé sur un pied avantageux à l'industrie, ainsi qu'au commerce de l'Allemagne.

L'organisation actuelle des douanes prussiennes date d'une loi rendue le 26 mai 1818. Les tarifs ont été combinés de manière à procurer à l'état un fort revenu sur les objets fabriqués à l'étranger, tandis que les matières brutes sont frappées d'une taxe assez faible : les denrées coloniales sont sou-

mises à un droit plus élevé. Parmi les produits fabriqués, les articles les plus imposés à leur importation sont les tissus de coton, les rouenneries, les soieries, les draps et autres tissus de laine qui auraient pu établir une concurrence nuisible aux produits similaires des fabriques indigènes. Le nombre des articles soumis à des droits d'exportation est borné, mais le droit de transit est assez élevé. Une disposition qui exerce une grande influence sur l'activité des opérations commerciales, c'est le principe d'entrepôt pour un assez grand nombre de villes; ce privilége a été accordé à toutes les localités où il existe de principaux bureaux de douane.

Comme les mécaniques ne sont pas encore en assez grand nombre ni assez perfectionnées, la Prusse et les états de l'association commerciale allemande reçoivent annuellement, par importation, une grande quantité de fils de coton nécessaires aux fabriques de tissus.

Coton en laine. Les quantités de coton en laine importées dans l'Union commerciale prussienne, et celles qui en ont été exportées, ont été comme suit : en 1835, les importations ont été de 14 millions 285,307 livres pesant, et en 1836, de 22 millions 176,407; les exportations, en 1835 de 3 millions 665,532, et en 1836, de 4,190,023 livres pesant. Il résulte que l'excès de l'importation du coton en laine s'est accru de 70 p. 1/0 de 1835 à 1836, et les 11/12es de ces importations ont eu lieu en Prusse. Quoique la plus grande portion du fil de coton employé en Prusse ait été importée de la Grande-Bretagne, il y a cependant 40 filatures dans les seules provinces rhénanes, contenant 98,347 broches.

Commerce de laine. La quantité de laine fournie par les troupeaux de moutons, en Prusse, est évaluée, pour 1834, à 29,824,497 livres. Malgré cette production de laine indigène, on en importe encore de l'étranger qui, en 1834, s'est élevée à 6,592,140 livres; mais les exportations ont été de 12,246,777 livres pesant. La laine importée est grossière et vient principalement de la Pologne, tandis que celle exportée est en général fine; elle est embarquée à Hambourg pour l'Angleterre. Le nombre des machines à filer la laine et à l'estame était, en Prusse, à la fin de l'année 1837, de 4,143, qui portaient 401,210 broches.

Commerce du lin. Quant au lin, il donne aussi un produit considérable; le nombre des machines à filer était, en 1837, de 7, ayant 10,444 broches. Néamoins, en 1836, l'importation excéda l'exportation de 2,166,785 livres pesant de fils bruts, et de 611,203 de fils préparés. Quoique le lin soit cultivé dans toute la Prusse sur une grande échelle, cependant la quantité des importations a toujours excédé celle des exportations.

Des tissus de laine. En 1836, le commerce de toute l'union des douanes allemandes, en produits de tissus de laine, a été, à l'importation, 1 million 450,465 livres pesant, et à l'exportation, 7,948,814; en tapis de laine, il a été importé, pendant la même année, 26,144 livres pesant, et exporté 72,600.

Des tissus de coton. Le commerce des colonnades s'est considérablement augmenté dans l'intérieur, avec la fabrication, dans toute l'étendue des états prussiens. D'après une moyenne de trois années, de 1829 à 1831, les importations n'ont été que 1,434,292 livres, tandis que les exportations se sont élevées à 2,176,694 livres, faisant un excédant sur les exportations de 740,402 livres pesant. Dans les années suivantes, les produits, ainsi que le commerce de la Prusse, se confondent avec ceux de l'association des douanes allemandes. Nous trouvons qu'en 1836 les importations en toutes sortes de tissus de coton ont été, dans tous les états de cette association, de 1,594,484 livres, et les exportations de 9,948,324; ainsi, l'excédant a été de 8,353,840 livres, qui forment la portion fournie au commerce extérieur par les manufactures de l'association. On remarquait que, pendant toute la période qui s'est écoulée de 1832 à 1836, les importations sont restées presque stationnaires, tandis que les exportations se sont accrues, de 1832 à 1833, dans une faible proportion; mais en 1834, elles se sont élevées dans la proportion de 3 à 1 comparativement à la moyenne de 1829 à 31, dont l'excédant des exportations n'avait été que de 740,402 livres. En 1835 et 1836, les exportations ont pris encore un plus grand développement, et ont été portées à 9,590,873 pour 1835, et à 9,948,324 liv. pour 1836, et les importations étant restées à peu près les mêmes, ou même ayant diminué dans cette dernière année, il en est résulté un excédant plus considérable qui s'est élevé de 7 à 8,355,840 liv., ce qui prouve le progrès de cette fabrication dans les états de l'association.

Fils et toiles. Malgré la quantité de fil de lin ou de chanvre, que produisent les districts ruraux, la fabrication des toiles est d'une si grande étendue que l'importation est encore considérable, quoiqu'elle diminue chaque année; en 1836, l'importation avait excédé l'exportation de 2 millions 166,785 liv. de fil brut, et de 611,203 liv. de fils préparés.

Soie et soieries. Les registres de la douane prussienne ne distinguent pas les importations de soie grège; Ferber les estimait, en 1832, à 670,000 ou 700,000 livres. La protection que le grand Frédéric accorda aux fabriques de soieries leur ont donné, ainsi qu'au commerce que l'on en fait, un grand développement; il voulut même rendre la soie indigène dans ses états, et la récolte de soie fut toujours en augmentant avec le nombre des métiers pour en fabriquer des étoffes. En 1837, le nombre des personnes employées à la production de la soie était de 256, et le produit total pouvait être estimé à 2,150 liv. La quantité de soie blanchie, teinte ou torse, c'est-à-dire organsin, importée dans l'union commerciale prussienne, en 1836, a été de 131,688 livres, et la quantité exportée de 76,259 livres.

Les importations en tissus de soie pure se sont élevées, en 1836, dans toute l'union commerciale à 225,581, et les exportations à 847,826, dont l'excédant a été de 622,245 livres, qui est la quantité de la fabrication indigène. Le commerce des tissus en soie mélangée avec d'autres matières a offert à peu près les mêmes résultats. Il en a été importé, en 1836, la quantité de 121,236; il en a été exporté 404,435 livres, dont l'excédant a été de 285,189 livres.

Le total des valeurs en produits de soie pure ou mélangée exportée de l'union prussienne, en 1837, est estimée à 2,726,300 thalers, dont 2,119,500 ou plus des trois quarts consistaient en soie pure, et 606,500 en soie mélangée; l'importation, dans la même année, s'est élevée à 745,000 thalers.

Commerce avec l'Angleterre. Malgré que le tarif des douanes prussiennes ait élevé les droits d'entrée sur les produits manufacturés de l'Angleterre à un taux équivalant à peu près à une prohibition, néanmoins une grande quantité d'autres

matières propres aux fabriques prussiennes, et des denrées coloniales, sont importées en Prusse, s'élevant à des valeurs considérables, tels que des bois de teinture (en 1837), 184,235 quint. valeur 919,150 thalers; houille, 781,975 q. val. 198,142 th.; coton en laine, 122,168 q. val. 2,435,800 th.; coton filé, 227,918 q. val. 12,434,235 thal.; fer de fonte, 80,130 q. val. 170,130 thal.; forgé, acier brut, de fonte et raffiné, 153,274 q. val. 1,317,840 thal.; harengs salés, 133,116 tonn. val. 1,562,364 thal.; indigo, 19,197 tonn. val. 3,761,400 thal.; plomb, 29,079 ton. val. 143,830 thal.; produits chimiques et couleurs, 12,799 ton. val. 206,980 thal.; riz, 155,177 tonn. val. 1,229,848 thal.; sucre brut, 616,403 tonn. val. 6,113,390 thal.; raffiné, 616,403 tonn. val. 9,105,603 thal.; café, 674,214 tonn. val. 14,548,842 thal.; cacao, 8,252 tonn. val. 98,304 thal.; thé, 4,958 tonn. val. 804,045 thal.; tabac en feuilles et tiges, 214,510 tonn. val. 1,824,147 thal.; verrerie, 44,621 tonn. val. 309,330 thal,; tissus de coton, 68,544 quint. val. 19,039,800 thal.; de laine, 46,715 quint. val. 11,157,750 thal.; de lin et de chanvre, 37,157 q. val. 3,597,000 thal., formant le total de 4,296,392 quintaux, d'une valeur de 103,185,929 thalers, non compris les harengs et le sel, 147,124 quint., d'une valeur de 1,777,436 thalers.

Quant aux exportations, elles consistent principalement en lin, graine de lin, de chanvre, grains de toutes sortes, bois de construction, beurre salé, jambon et lard, laine, légumes, etc.

Commerce avec la France. Il s'en faut de beaucoup que le commerce de la France avec la Prusse soit d'une si haute importance. Autrefois nos exportations de vins pour la Prusse étaient, de Bordeaux seul, d'environ 15,000 tonneaux par an; aujourd'hui elles sont réduites à 4 ou 5,000 tonneaux, par suite des droits exorbitans, 520 fr. par tonneau, auxquels ils sont soumis. Ces droits se prélèvent sur le poids des futailles, savoir 8 thalers pour 100 livres pesant, si le vin est destiné pour un particulier; et 6 thal. pour les marchands de vins, pourvu encore qu'ils n'importent pas moins de 25 barriques à la fois.

La Prusse fournit à la France des bois de construction, et une grande quantité de merrains, pour environ 15 à 1,800,000 fr., dont elle ne peut se passer à cause de l'infériorité de nos bois.

Elle fournit encore des grains, surtout dans les années de disette, mais personne n'ignore les entraves contre lesquelles lutte ce commerce en France, sous le régime des mercuriales mensuelles de la variation des prix qui, suivant qu'ils sont élevés ou bas, permettent l'importation ou la font prohiber, et enlèvent ainsi toute sécurité aux spéculateurs.

Aujourd'hui, les laines forment un objet important du commerce d'exportation de la Prusse. Ce progrès est dû à l'amélioration des races des bêtes à laine et aux mérinos d'Espagne, en sorte que les laines des états prussiens sont maintenant considérées comme supérieures même à celles d'Espagne.

La plupart des produits des manufactures de Prusse sont imposés, à leur importation en France, à des droits tellement élevés qu'ils équivalent à une prohibition; telles sont ces toiles de Silésie, dites platilles royales, dont le débit est si considérable dans les colonies de l'Amérique; il en est de même du linge de table damassé, qui n'est admis en France qu'en acquittant un droit de 570 fr. par 100 kil. Ce droit, qui équivaut à 20 p. 0/0, se prélève sur une marchandise lourde; tandis que nos légères étoffes de soie ne paient dans ce pays que 360 fr. le quintal, ce qui fait à peu près 8 p. 0/0 de leur valeur; mais celles de Prusse, à leur entrée en France, paient 15 p. 0/0 de leur valeur; ainsi la valeur d'un quintal de nos tissus, qui est de 5,400 fr., paie 8 p. 0/0, et la même valeur paiera à l'importation en France 15 p. 0/0, soit 971 fr., y compris le décime.

Malgré cette différence, l'échange des soieries entre les deux pays est fort important. Il faut remarquer que la Prusse ne fournit à la France que des étoffes légères qu'elle fabrique avec plus d'économie; tandis qu'elle admet à des droits plus modiques nos riches étoffes qu'elle ne peut imiter.

Les draps et autres tissus de laine sont prohibés à l'entrée en France; cependant ces draps se recommandent par le fini du travail et le bas prix. Il est certaines qualités que la France ne fabrique pas, ou du moins qu'elle ne pourrait livrer au commerce à si bon compte; en admettant ces articles à des droits équitables, nous favoriserions l'importation du commerce de nos vins en Prusse, en excitant l'émulation de nos ouvriers, qui se reposent à l'ombre des prohibitions.

Comme il n'existe pas de traité sur le pied de réciprocité entre la France et la Prusse, si les ports français sont fermés aux vaisseaux prussiens, ceux de la Prusse le sont également aux vaisseaux français; ce qui est préjudiciable au commerce réciproque des deux puissances, attendu que les droits de tonnage et autres que les uns ou les autres doivent acquitter (dans les ports français, ces droits s'élèvent à 1,504 fr. pour un bâtiment prussien de 100 lasts, ou 200 tonneaux) sont trop considérables pour qu'ils puissent soutenir la concurrence des autres pavillons, qui jouissent de la diminution accordée par les actes de réciprocité.

L'Angleterre a profité habilement de cette circonstance pour augmenter son commerce avec la Prusse, avec laquelle elle a conclu un acte de réciprocité en 1826; en sorte qu'elle exporte annuellement en Prusse, terme moyen, pour environ 112 millions 500,000 fr. de marchandises de toute espèce; tandis que la France n'y exporte que pour une valeur tout au plus de 6 millions de francs.

Commerce avec la Russie. Malgré l'impulsion puissante donnée au commerce de la Prusse, une vive souffrance se manifeste dans les provinces de la frontière polonaise, et aux foires de Francfort-sur-l'Oder, depuis que le tarif russe est venu, après la pacification de la Pologne, murer de nouveau cette contrée, où la révolution avait ouvert un vaste débouché aux produits de l'industrie prussienne. Les droits élevés qui grèvent le petit nombre de marchandises, dont l'importation n'est pas prohibée, n'en permettent l'expédition que par la contrebande devenue à peu près impossible.

Commerce avec la Chine. Le commerce de l'Allemagne avec la Chine consiste à l'importation dans le céleste empire, principalement en gros draps de Silésie qui, il y a quelques années, était de 10 millions d'écus. Mais la Russie, pour s'approprier exclusivement ce commerce, a imposé des droits énormes sur les marchandises de transit pour Kiakta, sur les frontières de la Chine; et la voie de mer, recommandée par le gouvernement, n'a pu remplacer une communication existant depuis plus d'un siècle. Aussi la Prusse, en sa qualité de membre de l'union des douanes alleman-

des, a adressé à ce sujet de vives réclamations au cabinet russe.

Commerce et navigation du Rhin avec la Hollande. Dans le courant de l'année 1837, les exportations de la Hollande pour le Rhin, pour Cologne, ont consisté en 540,292 quintaux de marchandises; pour Mayence, en 253,288; pour Dusseldorf, en 299,594 ; pour Manheim , en 215,901 ; pour Duisbourg, en 150,715; pour Coblentz, en 59,226; pour Wesel, en 63,122; pour Emmerich, en 28,896. Total, 1,673,016 quintaux, dont la plus grande partie de denrées coloniales, sucre raffiné et brut, café, bois de teinture et autres marchandises d'outre-mer, indépendamment de 49,700 quintaux de linette pour Wesel et Dusseldorf.

Cologne, si bien située sur le Rhin, est devenue non-seulement une place de commerce importante et un entrepôt des marchandises qui s'expédient de la Hollande, de la Belgique et en Allemagne, mais encore une ville de premier ordre, livrant au commerce pour une valeur annuelle d'un million de rixthalers de tissus en soie; tandis que le grand duché de Berg, renommé pour ses fabriques, exporte tous les ans pour une valeur de 3 millions de rixthalers en tissus de coton, quincaillerie et autres articles.

Navigation. La marine marchande prussienne présentait, au 1er janvier 1838, l'effectif ci-après, réparti comme suit, entre les différens ports prussiens, un total de 598 navires, ayant un tonnage de 147,229 tonneaux: ces ports sont dans la Poméranie : Stettin, 168 nav., ton. 38,050 ; Stralsund, 69 nav., ton. 13,152; Greiswald, 52 nav., ton., 10,148; Borth, 36 nav., ton., 7,832; Colberg et Rugenvald, 34 nav., ton., 6,220; Nekermunse, 26 nav., ton., 6,052; Swinemunde, 16 nav., ton., 3,532; Anelam, 9 nav., ton., 1,647; Demmin, 15 nav., ton., 1,198; Stolpe, 7 nav., ton., 1,064. Dans la Prusse occidentale : Dantzig, 61 nav., tonn. 25,384; Elbin, 7 nav., ton., 2,560. Dans la Prusse orientale : Kœnigsberg, 17 nav., ton., 5,214; Mémel, 47 nav., ton., 18,288 ; Pillau, 5 nav., ton., 1,530; Braunsberg, 4 nav., ton., 966.

Frais de port. Il n'existe pas en Prusse de surtaxe, c'est-à-dire ce que nous appelons des droits différentiels, applicable aux pavillons étrangers.

Il faut entendre seulement par ces mots que la Prusse n'assujettit pas les marchandises importées ou exportées par bâtimens étrangers à des droits de douane plus élevés que quand le transport a lieu sur ses propres navires. Quant aux droits de navigation proprement dits, ils sont beaucoup plus forts pour les pavillons étrangers *non favorisés* que pour le pavillon prussien, et, comme le nôtre n'est pas au nombre des favorisés, il paie, aux termes d'une ordonnance du 20 juin 1822, une surtaxe fixée ainsi qu'il suit :

Pour un bâtiment ayant plus du quart de son chargement : à l'entrée, 2 thalers, ou 7 francs 50 c.; à la sortie, 1 thaler, ou 3 fr. 75 c. par last de 4,000 liv. de Prusse, soit deux tonneaux de France.

Pour un bâtiment n'ayant que le quart de son chargement : à l'entrée, 1 thaler, , ou 3 fr. 75 c.; à la sortie, 1/2 thaler, ou 1 fr. 87 c. 1/2 par last de 4,000 livres de Prusse, soit deux tonneaux de France.

Les navires sur lest sont exempts de cette surtaxe.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Berlin.

PRUSSIATE de fer, terme de la nouvelle chimie; c'est le bleu de Prusse.

PRUSSIATE de potasse ferrugineuse, terme de la nouvelle chimie; c'est l'alcali phlogistiqué.

PUEBLA DE LOS ANGELOS, ville du Mexique et de la province ou de l'état de Puebla, sur la rivière Franciscos; il y a des fabriques importantes et on y fait un grand commerce des productions du pays.

PUNCHEON, mesure anglaise de liqueur; le puncheon contient un hogshead et un tiers ou 672 pintes anglaises; il équivaut à 334 pintes de Paris. Un puncheon et demi forme la contenance de la butt ou pipe anglaise de 501 pintes de Paris; le tonneau anglais contient 2 butts ou pipes.

PUY (Le), ville de France, en Velay, département de la Haute-Loire, capitale du Velay, à 18 l. de Lyon, 20 de Clermont, et 140 de Paris. Pop., 18,000 habitans.

Productions. Elles consistent en légumes et surtout en excellentes lentilles très-recherchées, bestiaux, mulets.

Industrie. Les fabriques de dentelles et de blondes sont considérables et embrassent tout le Velay et les pays circonvoisins; il y a aussi des manufactures de couvertures de laine de différentes qualités, ainsi que de serges et de cadis dont il se faisait des envois au Levant. La teinture pour le noir, le rouge, le vert et le bleu y est excellente; les autres se font avec un cuir préparé; elles servent au transport à dos de mulets de plusieurs marchandises. On prépare des peaux de chèvres, dont il se fait un commerce considérable surtout pour Paris. Il y a des fabriques d'épingles de toutes espèces et en grande quantité; il y a toutes sortes de moules en cuivre et autres métaux, et de marmites de fer.

Commerce. Tous ces produits entrent dans le commerce d'exportation de cette ville, qui reçoit en retour les denrées coloniales, les bois de teinture et autres objets.

PUY-DE-DOME, département région du centre de la France, formé de la Basse-Auvergne, à laquelle on a joint plusieurs parties du Bourbonnais, du Lyonnais, du Forez et du Velay. Une des principales montagnes qui en font partie lui a donné son nom. L'Annuaire du département, pour 1832, ne lui donne que 800,551 hectares, tandis que d'autres statistiques lui donnent 809,933 arpens métriques, avec une population de 573,106 habitans.

Rivières. Ce département est arrosé par trois principales rivières: la Dore, l'Allier et la Sioule; il n'y a que les deux premières qui soient navigables et flottables.

Routes. On compte dans le département sept routes royales et huit routes départementales qui le traversent en tous sens.

Productions. Sous le rapport de l'agriculture, ce département n'est pas aussi bien cultivé qu'il pourrait l'être, si les nouvelles méthodes y avaient été plus généralement adoptées, mais que le défaut de moyen de les mettre en pratique a fait négliger. Néanmoins, l'élève des bestiaux et des chevaux, la culture des vignobles, celle des fruits, soit secs, soit confits, sont les principales productions avec les grains et le fromage d'Auvergne que fournit le pays; il produit aussi de l'huile de noix et du chanvre en grande quantité. Parmi les

vins les plus estimés, sont les rouges de Chantourgue et les blancs de Corent et de Chauviat, dont on fait des envois jusqu'à Paris.

Quant aux forêts, les principales essences sont celles du chêne, du hêtre et du sapin. Les montagnes fournissent une grande quantité de plantes aromatiques qui, séchées convenablement, se débitent en France pour du véritable vulnéraire suisse.

Produits agricoles. Les produits annuels du sol consistent en 1,700,000 hectolitres de céréales, 65,000 d'avoine, 500,000 de vin. On compte environ 73,500 chevaux, 150,000 bêtes à cornes; les troupeaux de moutons, dont le nombre est considérable, livrent tous les ans au commerce 900,000 livres de laines, dont 5,000 de mérinos, 10,000 de métis et 876,000 d'indigènes. Le revenu territorial est évalué à 22,428,000 fr.

Minéralogie. Ce département est assez riche en minéralogie: il contient des mines d'argent, d'antimoine, d'alun, de plomb, de schiste argileux-bitumineux et de charbon de terre; celles d'argent n'ont été exploitées que jusqu'en 1789. On a découvert, en 1824, deux mines de plomb argentifère, l'une à Bénat, l'autre à Saurier; il n'y a que la première d'exploitée. On rencontre, en outre, dans plusieurs localités des marbres, des granits, des porphyres des basaltes, de la pouzzolane, etc. Quant au minerai de fer, il doit aussi y en avoir, quoique aucune mine ne soit encore exploitée.

Industrie. Quoique l'industrie ne se distingue pas par un haut degré de perfection de ses produits, ils sont néanmoins en grand nombre; au premier rang on compte la fabrication des vins, des eaux-de-vie, des vinaigres, des liqueurs, des confitures, de la faïencerie, de la quincaillerie, de la tannerie, de la filature, du chanvre, de la laine, du lin, de la soie; on peut y joindre les fabriques de blondes et de dentelles. On compte, dans le seul arrondissement de Thiers, environ 650 ateliers qui s'occupent de la fabrication de la coutellerie, 22 de papeteries et 10 de tanneries, qui emploient 5,600 ouvriers. On évalue la valeur des matières employées annuellement à près de 2 millions de francs; celles des matières accessoires à 325,000 fr., et la valeur des produits manufacturés à environ 5 millions. L'industrie d'Ambert s'est surtout appliquée à la fabrication du papier, des rubans, des toiles, d'étamines à pavillon et des dentelles. La mercerie occupe 125 métiers mécaniques, qui produisent chacun 150,000 aunes de rubans de fil, et 75,000 de laine; quant à la fabrication du papier, pour laquelle la ville d'Ambert est depuis long-tems renommée, on compte 124 moulins et 102 cuves en activité, qui produisent annuellement 11,000 kilog. de papier.

Commerce. Le principal commerce consiste dans la vente et l'exportation du grand nombre de produits agricoles et industriels du département qui ne reçoit, en retour, qu'une petite quantité d'objets de consommation parmi lesquels les denrées coloniales, les épices, les drogueries, les bois de teinture, etc., occupent le premier rang et forment la plus grande valeur des importations avec les articles des modes et nouveautés de Paris.

Foires. Le nombre des foires s'élève à 465, quelques-unes durent deux à trois jours. Les principaux articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux, les laines, les blés, le chanvre, le lin. Une des plus renommées est celle de Tauves, qui se tient le 1er juillet; on l'appelle la foire des faux par le grand nombre de faux et de faucilles que l'on vend à cette foire.

Clermont-Ferrand, située à 97 lieues de Paris, ayant une population d'environ 29,000 habitans, est le chef-lieu de ce département et le principal entrepôt du commerce.

PUY-EN-VELAY, ville de France, chef-lieu du département de la Haute-Loire, sur la rive gauche de la Loire, non loin de son confluent avec la Borne. Pop., 14,900 habitans, qui entretiennent des fabriques considérables de dentelles.

PYRÉNÉES (Basses-), département qui occupe la région occidentale de la France, formé des anciennes provinces du Béarn, de la Basse-Navarre, du pays des Basques et d'une partie de la Chalosse. Il contient environ 763,990 arpens métriques.

Rivières. L'Adour, qui, en se réunissant à la Nive, forme le port de Bayonne, en est la principale rivière. La Bidassoa servant de frontière entre la France et l'Espagne, et va se jeter dans l'Océan. La Nivelle formant à son embouchure le port de Saint-Jean-de-Luz. L'ingénieur Brissan avait fait le projet de réunir l'Adour à la Garonne, par un canal qui, en traversant les vallées de la Bidouze et de la Bayse, viendrait aboutir à Bayonne, après avoir ouvert au commerce une communication navigable depuis les Basses-Pyrénées jusqu'à Paris et Marseille.

Productions. Elles consistent en froment, seigle, orge, avoine et maïs; surtout ce dernier y vient de toute beauté; on en fait du pain à Bayonne. Le lin y est d'une qualité supérieure; on l'emploie à fabriquer les toiles du Béarn, qui sont si généralement estimées. On récolte des vins renommés, tels que ceux de Gan, de Jurançon, etc. Les pommes de terre et les plantes légumineuses y réussissent très-bien; tous les arbres fruitiers et forestiers de France, tels que les châtaigniers, les peupliers et les chênes s'y trouvent en grand nombre, de même que les sapins et les pins qui y viennent d'une hauteur admirable, et fournissent des bois de construction maritime très-précieux à Bayonne. Les montagnes sont couvertes de plantes aromatiques et odoriférantes qui offrent une ample récolte aux naturalistes. La race des moutons n'a pas été autant améliorée qu'elle aurait pu l'être par des mérinos, malgré la proximité de l'Espagne, en sorte que la laine y est d'une qualité très-médiocre; on en évalue le produit à environ un million de kilogrammes. Le haras de Pau a beaucoup contribué à améliorer la race des chevaux, quoique les éleveurs consacrent les plus belles jumens à la reproduction des mulets qui trouvent un débit avantageux en Espagne. Sur une superficie de 763,990 hectares, on compte 138,881 en forêts et 23,175 en vignes qui donnent les célèbres vins de Jurançon, de Gan et de Monein. Le revenu territorial est évalué à 16 millions 392,000 fr.

Minéralogie. Ce département renferme des mines de cuivre, de fer, de soufre, de cobalt, des carrières d'ardoises, de marbre et de granit, et l'on rencontre des traces de mines d'argent aux environs de Saint-Jean-Pied-de-Port. La mine de cuivre de Baigorry était exploitée dès le tems de Romulus. L'abbé Palassan, savant minéralogiste, fait mention d'une mine d'ophite, pierre plus précieuse que le marbre, nuancée de vert obscur et clair; elle ressemble à la serpentine.

Industrie. Elle est très-variée : les forges en fer

et les exploitations des carrières de marbre y sont en activité ; quant à l'industrie manufacturière, il existe des fabriques de tissus de laine, et surtout des couvertures, de toiles de lin, de mouchoirs imprimés, dits de Bearn, divisés en quatre quartiers de différentes couleurs, bleus, blancs, rouges et jaunes. On fabrique, à Nay, de la bonneterie, façon de Tunis, qui trouve un débit avantageux au Levant; il y a aussi des tanneries, des papeteries et des distilleries d'eau-de-vie.

Commerce. L'exportation des vins et des eaux-de-vie de Chalosse et d'Armagnac font l'objet d'un commerce assez considérable. Il en est de même des jambons, de la charcuterie, ainsi que des cuisses d'oies salées et d'excellent chocolat que l'on fabrique à Bayonne. La faïence et la poterie vernies, de la manufacture de Laas, dont les produits sont exportés dans les départemens voisins, donnent aussi lieu à un commerce lucratif. On entretient également un grand commerce de contrebande avec l'Espagne.

Exportations. On évalue à environ 4 millions de francs les exportations à l'étranger en bestiaux, vins, salaison et autres produits, soit agricoles, soit industriels.

Importations. Elles consistent en denrées coloniales, en produits des pêches de la baleine et de la morue, qui donnent lieu à un mouvement maritime, dont Bayonne est le principal siége.

Foires. On compte 32 foires dans le département, qui tiennent pour la plupart 203 jours. Les principaux articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux, les mulets, et les tissus du pays. C'est à Navarreins que se trouve le principal marché des toiles de Béarn.

Bayonne, à une lieue de l'Océan, au confluent de l'Adour et de la Nive, ayant une population d'environ 15,000 hab., est le chef-lieu du département et le principal entrepôt de l'industrie et du commerce.

PYRÉNÉES (Hautes-), département frontière du S.-O. de la France, composé du Bigorre, de l'Armagnac et d'autres contrées de la ci-devant Gascogne. Sa position dans les monts les plus élevés des Pyrénées lui a fait donner le nom qu'il porte. Sa superficie est évaluée à 463,000 arpens métriques, avec une population de 233,031 habit.

Rivières et canaux. Il y a beaucoup de rivières, dont aucune n'est navigable. Le canal le plus important est le canal d'Alaric, qui se prolonge depuis Pousac jusqu'au delà de Rabastens. Il a environ 22 lieues de long; vient ensuite le canal de la Gespe, qui réunit l'Adour au Cher. Il sert d'irrigation aux prairies de Tarbes et fait mouvoir un grand nombre de moulins. On compte 9 grandes routes, soit royales, soit départementales.

Productions. Elles sont très-variées par la grande diversité des situations qui produisent depuis les plantes de l'Espagne, jusqu'à celles de la Suède et de la Norwége; les vallées offrent la plus riche végétation des climats chauds ; tandis que les coteaux sont couverts de vignobles, dont les pampres enlacent le cerisier et d'autres arbres fruitiers. On trouve plus haut des forêts de châtaigniers, de chênes et de hêtres ; vient ensuite la région des pins et des sapins, qui, à une plus grande hauteur, sont remplacés par le genièvre, qui seul prospère encore, et où l'on ne trouve plus que des herbaces, tels que la gentiane et le moussier. La récolte des céréales ne peut suffire à la consommation ; mais il y a un excédant considérable en vins, dont une partie se convertit en eau-de-vie ; on y élève un grand nombre de bestiaux, de volailles et de porcs qui fournissent d'excellentes salaisons et des jambons répandus dans le commerce sous le nom de jambons de Bayonne. Le haras de Tarbes produit une excellente race de chevaux navarrais propres à la cavalerie légère, et dans les haras particuliers on élève un grand nombre de mules et de mulets, qui se vendent avantageusement en Espagne. Il y a une grande quantité de ruches d'abeilles, qui livrent environ 96,000 litres de miel et de 5 à 6,000 kilog. de cire par an. Les troupeaux fournissent du bon beurre, que l'on vend fondu dans les pots ; celui de la vallée de Campan est le plus renommé ; on fait aussi beaucoup de fromages.

Produits. Les produits annuels du sol sont évalués à environ 235,000 hectolitres de maïs et autres céréales, etc., à 280,000 hectol. de vin, et 380,000 kil. de laines, fournis par 260,000 moutons, soit mérinos, métis et indigènes. Le revenu territorial est évalué à 7,769,000 fr.

Minéralogie. Quoique ce département soit riche en minéraux, néanmoins il n'y a pas, proprement dit, de mines de métaux exploitées; cependant il en existe de fer, de zinc, de cuivre, de plomb, et il est même probable que l'on en trouverait aussi d'or et d'argent, comme dans les départemens limitrophes. Les montagnes contiennent du cobalt, de la plombagine, du bismuth, de l'acre, du kaolin, etc. Mais c'est l'exploitation du marbre qui, depuis plusieurs années, a acquis une grande extension ; trois carrières livrent de beaux marbres : celles de Campan, de Beyrède et de Sarrancolin ; la première fournit un marbre vert panaché avec des veines blanches, grises et rouges ; mais il ne peut être employé qu'à des ouvrages intérieurs, ne pouvant résister long-tems à l'influence de l'atmosphère. La carrière de Sarrancolin fournit un marbre rouge foncé, ayant des veines blanches et grises : celle de Beyrède se distingue par un marbre d'un rouge très-vif, veiné comme le précédent ; ce marbre est connu dans le commerce sous le nom de marbre d'Antin.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y a pas pris un grand développement ; elle se réduit à des tissus communs de laine, à la fabrication des toiles et des mouchoirs de coton, des cuirs, des papiers de qualité ordinaire, des ouvrages en fer et des clous qui alimentent le commerce d'exportation. Il a des marbreries, et les ardoisières de Lourdes sont renommés. On tire des forêts des bois de construction pour la marine, et du merrain pour les futailles. Cependant, parmi les étoffes de laine, les crêpes, dits de Barèges, sont en réputation.

Commerce. La plupart de ces produits forment les principaux articles d'exportation ; quant à ceux d'importation, ils consistent en blés, denrées coloniales, sucre, café, huile d'olive, savon, bois de teinture, droguerie, épicerie, faïencerie, verrerie, draps fins, soieries, quincaillerie, orfévrerie. On importe d'Espagne des laines en suint, des vinaigres, de l'alun, de la garance, etc.

Foires. Elles sont au nombre de 77, qui durent pour la plupart de deux à trois jours. Les articles les plus importans de commerce sont les chevaux, mules, mulets, bestiaux, porcs et laine, toiles et étoffes du pays, etc.

Tarbes, sur la rive droite de l'Adour, avec une popul. d'environ 10,000 hab., et à 204 l. de Paris,

est le chef-lieu du département, et le principal entrepôt du commerce et de l'industrie.

PYRÉNÉES-ORIENTALES, département maritime et frontière de la région sud de la France, formé du Roussillon, de la Cerdagne française et en partie du Rasès; on lui a donné ce nom à cause de sa position à l'extrémité orientale des Pyrénées. Il a une superficie de 411,376 arpens métriques, avec une popul. de 157,052 habit.

Rivières, canaux et routes. Aucune rivière n'est navigable, et le grand nombre de canaux qu'il renferme ne servent qu'à l'irrigation, et leurs eaux dérivées des rivières font mouvoir 443 moulins et usines. On compte 7 routes royales, parmi lesquelles est celle de Paris en Espagne, par Perpignan et 3 routes départementales.

Productions. Les terres arrosables produisent en deux ans trois récoltes, dont au moins une de blé; les deux autres mélangées alternativement de trèfle annuel, de lupin, de haricots, de maïs, de pommes de terre, de lin, de chanvre, etc. Les terres non arrosables se partagent, la moitié en jachères et l'autre cultivée en blé ou seigle.

Les produits de la vigne sont très-importans, et consistent dans les vins renommés du muscat de Rivesalte, de Grenache et de Collioure; les oliviers, les châtaigniers et le chêne-liége, qui se renouvelle tous les sept ans, livrent également des produits avantageux au commerce.

L'oranger croît en pleine terre dans la plaine; les principales essences des forêts sont les chênes, les hêtres, les pins et sapins; il y a un grand nombre de plantes médicinales et aromatiques, et l'on cultive en grand le micocaulier, dont on fait des manches de fouets.

Les abeilles, dont il existe plusieurs établissemens sur une grande échelle, fournissent une grande quantité de miel et de cire.

Les chevaux de la Cerdagne sont généralement estimés; indépendamment du dépôt royal de Perpignan, il existe plusieurs haras particuliers où l'on élève de beaux chevaux.

Produits. Les produits annuels consistent en 685,000 hectolitres et céréales, 5,200 d'avoine, 300,000 de vin, 13,000 d'huile d'olive, 300,000 kilog. de liége, 15,000 de miel. Les troupeaux de moutons fournissent annuellement au commerce 50,000 kil. de laine; l'excédant sert à la consommation du pays.

Minéralogie. Il y a des mines d'argent, de cuivre, de fer, de bismuth, de plomb; des carrières de beaux marbres, des granits, des schistes. On y trouve aussi quelques pierres précieuses, entre autres des topazes et des améthistes.

Industrie. On compte 19 forges à la Catalane et plusieurs martinets, qui livrent annuellement au commerce environ 40,000 kilog. d'un excellent fer malléable ne cassant ni à chaud ni à froid.

Commerce. Le département ne possède qu'un port, qui est Port-Vendres; c'est le seul qui mérite ce nom. Le commerce s'alimente principalement des produits de l'agriculture; il y a cependant quelques fabriques de draps ordinaires, de bonneterie en laine, des tanneries, des papeteries, des distilleries, qui forment les principaux établissemens industriels, au premier rang desquels il faut placer les usines à fer et les forges à la Catalane, dont nous avons donné les produits.

Foires. Le nombre des foires du département s'élève à 30, qui durent pour la plupart de 2 à 3 jours. Les principaux articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, les mulets, les porcs, les laines et étoffes du pays.

Bergerie royale. On a établi à Perpignan une bergerie royale, où l'on entretient 540 brebis et béliers mérinos qui fournissent une laine longue et moelleuse d'une blancheur éclatante; cette bergerie livre annuellement 75 béliers et 90 brebis mérinos. Cette bergerie, fondée en 1810, a reçu, en 1819, 5 boucs et 145 chèvres du Thibet.

Perpignan, sur le Tet, à 222 l. 1/2 de Paris. Popul., environ 18,000 habitans; c'est le chef-lieu du département, et le principal entrepôt du commerce.

PYRETÈRE ou RACINE SALIVAIRE. La plante qui produit cette racine croît dans la Grèce, l'Italie, la Syrie, Tunis, Montpellier, et généralement dans toutes les contrées méridionales. Cette racine est longue et grosse comme le petit doigt, grise en dehors et blanchâtre en dedans, d'une odeur forte et désagréable lorsqu'elle est récente, d'une saveur d'abord faible, puis âcre et irritable, qui excite fortement la salivation; elle nous est envoyée de Tunis. On s'en sert en masticatoire pour exciter la salive dans la maladie des dents, dans la paralysie de la langue, dans la tumeur des glandes salivaires.

PYRITES. Ce sont, à proprement parler, des sulfures métalliques natifs, ayant une forme régulière et une grande solidité dans leur agrégation avec l'acier, avec lequel elles produisent du feu. Cette propriété leur a fait donner le nom de pyrites, dérive du grec. Le premier usage que l'on en fit fut pour les armes à feu, ce qui les fit nommer pierres de carabines; néanmoins le nom de pyrites n'a pas satisfait les minéralogistes; ils ont pensé que le mot de sulfure avec le nom du métal dominant leur convenait mieux. Il nous a paru, pour éviter toute espèce d'équivoque, que l'on pouvait donner le nom de sulfures pyriteux à toutes les espèces de pyrites. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut désigner les pyrites arsénicales, cuivreuses, sulfureuses, martiales et aurifères, sous les noms de sulfure d'arsenic pyriteux, sulfure de cuivre pyriteux, sulfure de fer pyriteux, etc. *Voy.* SULFURES MÉTALLIQUES PYRITEUX.

PYRITE AURIFÈRE. C'est un sulfure de fer pyriteux, que les anciens minéralogistes avaient appelé improprement mine d'or, attendu que ce sulfure contient de l'or.



QUADRUPLE, monnaie d'or d'Espagne et des anciennes possessions d'Espagne en Amérique. Il y en a de plusieurs sortes, la quadruple ou once d'or, appelée en Espagnol *doblou* ou *de ocha onza*

de oro. Cette pièce vaut 16 piastres ou 170 réaux de plata, ou 320 réaux de veillon, et 81 fr. Il y a aussi la demi-quadruple de 160 réaux de veillon.

Mais les quadruples frappées avant 1772 ont une valeur de 85 fr. 40 c. Celles de 1772 à 1786, qu'on appelle pistoles ou doublons de 8 écus, valent 83 fr. 90 cent.; leur titre légal est de 901. Les quadruples qui ont été frappées depuis 1786, qui s'appellent aussi doublons de 8 écus, ont une valeur de 81 fr. 50 c.

QUANTAR ou KANTAR DU SÉNÉGAL, mesure dont les Maures se servent dans la vente de la gomme du Sénégal aux Echelles du désert. Anciennement, le quantar était estimé de 1,800 à 2,000 livres pesant; maintenant, il est porté à 2,400 livres pesant. Le quantar se divise en 5 gannelles. Le poids du quantar, et par conséquent de la gannelle, a beaucoup varié.

QUARANTAINE, période de tems pendant lequel un navire qui arrive d'un port suspecté de contagion ou ayant des malades qui en sont attaqués à bord, est obligé de se tenir isolé dans un lieu qui lui est assigné, et sans aucune communication. Ce terme vient de l'italien, *quarantina*, parce que c'était, dans le principe, la période fixée pour tous les vaisseaux qui se trouvaient dans de pareilles circonstances. Mais cette période est maintenant bien différente, suivant les divers cas de patente de santé du lieu de départ suspecté de contagion, que délivrent les autorités, et qui, suivant le langage des bureaux sanitaires, se divisent en patentes nettes ou brutes, ou suspectes, suivant l'état sanitaire du pays.

La quarantaine est ordinairement de quarante jours, comme ce terme l'indique, que les vaisseaux, les personnes et les marchandises arrivant des ports ou autres lieux soupçonnés de contagion ou ayant eu quelque communication avec des bâtimens de ces endroits, sont astreints de subir, pour que l'état sanitaire du pays n'en soit pas affecté. C'est dans ce but que les différens états maritimes de l'Europe ont fait des règlemens plus ou moins sévères et compliqués, suivant le danger qu'ils redoutaient, et dont Marseille a donné un terrible exemple par l'affreux ravage de la peste qui a affligé cette cité au commencement du siècle dernier, en 1720. Aussi, Marseille possède-t-elle le plus beau et le plus vaste lazaret qui existe en Europe, où les personnes et les marchandises du Levant sont obligées de faire quarantaine. On ne saurait trop apprécier les règlemens sanitaires qui sont adoptés pour l'extinction de la peste et la conservation de la santé publique, qui, depuis cette fatale époque, n'a plus couru un danger aussi imminent en France.

En conséquence, les capitaines des navires sont tenus, en arrivant dans un port, d'y déclarer les lieux où ils ont abordé, afin que l'officier chargé de recevoir leur déclaration à leur entrée puisse, suivant qu'il le juge nécessaire, ordonner la quarantaine entière ou la réduire à un nombre moindre de jours, selon que les lieux d'où ils viennent, où le bâtiment a relâché, sont plus ou moins soupçonnés de contagion. C'est ce qu'annonce, d'ailleurs, la patente de santé que le consul du port d'où le bâtiment est parti doit lui avoir remis, et dans laquelle se trouve le véritable état sanitaire du pays de départ. Le capitaine doit aussi déclarer s'il a eu des malades à bord, et quel a été le genre de leurs maladies, ceux qui en sont morts, etc. En général, tous les vaisseaux, ainsi que les marchandises qui viennent des Echelles du Levant, sont toujours assujettis à une quarantaine plus ou moins longue.

Gênes et Livourne, à l'exemple de Marseille, ainsi que Naples, ont établi des lazarets où les bâtimens suspects doivent aller faire leur quarantaine; on en a même établi dans d'autres ports et même sur terre, pour se préserver de la contagion du terrible fléau du choléra; mais l'expérience a prouvé qu'on ne pouvait pas astreindre cette épidémie aux mêmes règles de quarantaine que la peste.

L'Angleterre a pareillement fait des règlemens très-sévères pour la quarantaine des bâtimens venant des lieux infectés ou ayant la contagion à bord. Elle a fait la distinction des marchandises qui y étaient le plus sujettes. Les capitaines dont les bâtimens sont sujets à la quarantaine sont obligés, lorsqu'ils rencontrent d'autres vaisseaux, de faire des signaux pour leur annoncer cette circonstance, lequel signal doit être un grand pavillon jaune arboré à l'extrémité du grand mât, dans le cas d'une patente de santé nette, et d'un pareil pavillon jaune avec un cercle ou une boule noire au milieu, dans le cas où ces bâtimens auraient une patente brute. Pendant la nuit, le signal devra être une grande lanterne avec une lumière (comme celles qui sont en usage dans les vaisseaux de guerre de S. M.) suspendue pareillement au haut du grand mât. Les capitaines desdits bâtimens sont obligés de faire ces signaux pendant tout le tems que quelque autre navire sera en vue, et que leur propre bâtiment sera à la distance de deux lieues des côtes du royaume-uni ou de quelque île de sa dépendance, et aussi jusqu'au moment où leur susdit bâtiment sera arrivé dans le port désigné pour y faire sa quarantaine, et de là jusqu'à ce qu'il ait été légalement exempté de la continuation de pareils signaux, sous peine d'une amende de 100 liv. sterl.

Il a été désigné d'avance les lieux ou ports où les bâtimens doivent faire leur quarantaine en Angleterre, suivant leurs destinations. Ainsi, ceux destinés pour Londres et Feversham doivent aller faire leur quarantaine à Stangate-Creek ou Milford-Haven; ceux pour Leigh, Hull, Boston, Yarmouth, Newcastle, etc., à Whitebooth, Roads, entre Hull et Grimsby; ceux pour Liverpool, Lancaster, l'île du Man, etc., à Bromborough-Pool ou Milford-Haven; ceux pour Sandwich, Newhaven, Portsmouth, Southampton, Cowes, Douvres, etc., à Motherbank, près Portsmouth; ceux pour Plymouth, Falmouth, Weymouth, Dartmouth, etc., à Just's-Pool, dans l'embouchure du port de Falmouth; ceux pour Bristol, Cardiff, Gloucester, Swansea, etc., à King-Road et Portshute-Pile; ceux pour Jersey, Guernesey, Sark, Alyderney, etc., à Motherbank, près Portsmouth, ou à Saint-Just'-Pool.

Règlemens sur la quarantaine en Russie. Le ministre de la marine et des colonies de France vient d'être informé qu'un pavillon particulier de poupe et de beaupré a été adopté en Russie pour tous les bâtimens et embarcations de l'administration des quarantaines.

Ce pavillon, formé de quatre triangles jaunes et verts, en regard les uns des autres, est divisé par deux bandes blanches placées en croix: on doit en envoyer des dessins dans tous les ports.

Les capitaines des navires du commerce français qui fréquentent les ports de la Russie sont prévenus que ce nouveau pavillon n'abolit point celui

qui est ordonné par le paragraphe 149 du règlement russe, pour les bâtimens mis en quarantaine ou en observation.

Le gouvernement anglais ayant représenté au cabinet de Saint-Pétersbourg l'inconvénient grave résultant pour le commerce des deux pays du refus de reconnaître dans les ports russes les certificats de quarantaine délivrés dans les ports de la Grande-Bretagne, le gouvernement russe a consenti à recevoir les certificats de quarantaine délivrés à Stangate-Creek, Milford-Haven et Motherbank, comme établissant la preuve que les marchandises qui y seront mentionnées ont subi toutes les purifications nécessaires pour la libre pratique.

Etablissement de quarantaine du Danemarck. Cet établissement se trouve sur une petite île de la Baltique, Kyholm, située au nord-est de l'île Samsoe. C'est en 1831 que le gouvernement danois y a établi une quarantaine où doivent se rendre les bâtimens qui doivent la subir : le détroit entre les îles de Samsoe et de Kyholm forme un bon port bien abrité où les vaisseaux peuvent hiverner en toute sûreté dans le port près de Langore, touchant à l'île de Samsoe. On y a construit un phare à feu tournant qui, toutes les vingt minutes, donne une grande lumière dans toutes les directions, et que l'on peut apercevoir à une distance de 3 milles d'Allemagne (environ 6 lieues) en mer. On trouve, dans l'île, des pilotes qui vont au devant des navires pour les conduire en sûreté dans le port destiné à la quarantaine.

Quarantaine en Turquie. Les Turcs, grands fatalistes par principe de leur religion, et qui, jusqu'à ce jour, avaient repoussé toute idée de se préserver de la peste, comme on le pratique en Europe, par la quarantaine, viennent enfin d'adopter cette mesure. Le gouvernement s'est occupé de cet établissement pour préserver Constantinople de ce terrible fléau. Pour les vaisseaux venant de la mer Noire, la quarantaine est établie à Umur-Jeri, sur la côte d'Asie, vis-à-vis Buyukdéré, et pour les bâtimens arrivant de l'Archipel et de la mer de Marmara, elle est établie au fanal de Bagdchi. En outre, non-seulement dans la capitale, mais encore dans toutes les provinces, il a été prescrit aux autorités de veiller à ce que les précautions usitées jadis seulement parmi les Francs, fussent rigoureusement observées par les sujets turcs sans exception.

Loi sur la quarantaine en France. D'après le tit. IV de l'ordonnance du 7 août 1822, sur la police sanitaire, on entend par quarantaine la séquestration à laquelle on soumet, dans des cas déterminés, les provenances arrivant par terre ou par mer, afin de reconnaître si elles ne recèlent pas des germes contagieux, et de détruire par des purifications ou par d'autres mesures ceux qu'elles pourraient contenir.

L'art. 32 de l'ordonnance porte : « Les quarantaines sont : soit d'*observation* ou de *rigueur ;* les unes ou les autres plus ou moins longues, plus ou moins sévères, selon les saisons, les lieux où elles ont été prescrites, les objets susceptibles de contagion, ou non susceptibles, qui font partie des provenances, la durée ou les circonstances du voyage.

» Les provenances classées sous le régime de la patente nette peuvent être soumises à des quarantaines d'observation de deux à dix jours, sur les côtes de l'Océan et de la Manche, et de trois à quinze jours sur les côtes de la Méditerranée, ainsi que sur la frontière de terre et les autres lignes de l'intérieur, où les communications auraient été restreintes. (Art. 33.)

» Les provenances classées dans le régime de la patente suspecte et de la patente brute doivent être soumises à des quarantaines de rigueur, savoir :

» Sur les côtes de l'Océan et de la Manche, de cinq à vingt jours pour la patente suspecte, et de dix à trente jours pour la patente brute.

» Sur les côtes de la Méditerranée, les frontières de terre et les lignes de l'intérieur, de dix à trente jours pour la patente suspecte, et de quinze à quarante jours pour la patente brute. » (Art. 34.)

Ces dispositions expliquent le sens des mots quarantaine d'observation et quarantaine de rigueur. La chaleur du climat étant une des circonstances qui influent le plus fortement sur la propagation de la contagion, les quarantaines devront, en général, être moins longues lorsque le lieu d'arrivée sera situé plus au nord.

Le même motif devra, à plus forte raison, rapprocher du *minimum* la durée des quarantaines dans la saison du 15 novembre au 1er mai, et la rapprocher du *maximum* dans la saison du 1er mai au 15 novembre, et si l'on prolonge autant la saison chaude, c'est que le mois d'octobre est généralement un de ceux qui favorisent le plus la propagation de la contagion.

La cargaison des bâtimens se compose d'objets susceptibles ou non susceptibles. On appelle susceptibles ceux que l'on regarde comme pouvant conserver et communiquer des germes pestilentiels; non susceptibles, ceux qui sont considérés comme ne pouvant les communiquer. Il est évident que les marchandises de la première classe exigent une quarantaine plus longue que les marchandises de la seconde ; et la différence doit être en général de deux ou trois jours, quand ces provenances ont été classées sous le régime de patente nette, et de trois à dix jours, quand elles ont été mises sous les régimes de patente suspecte et de patente brute. *Voyez* PATENTE.

A Marseille, les marchandises susceptibles sont transportées au lazaret pour y être purifiées, dans tous les cas où la quarantaine est de rigueur. L'ordonnance du 4 avril 1835 dispense de ce débarquement les balles de coton venant des Etats-Unis d'Amérique, quel que soit le régime du navire.

Art. 35 de l'ordonnance. Les provenances qui, pendant leur quarantaine, auront communiqué avec d'autres provenances soumises à une quarantaine plus rigoureuse, subiront, selon la gravité des cas, et sous préjudice des peines encourues, une prolongation qui ne pourra excéder le tems restant à courir à la provenance avec laquelle elles auront communiqué.

Art. 36. Si des symptômes viennent à se développer dans les provenances déjà en quarantaine, celle-ci devra recommencer et pourra même, selon les circonstances, être portée à un plus long terme.

Art. 38. Lorsque l'état sanitaire d'une provenance permettra de la laisser dans le régime de la patente nette, et ne la soumettra, par conséquent, qu'à une quarantaine d'observation, celle-ci pourra avoir lieu pour les arrivages par mer, à moins de circonstances extraordinaires, et sauf l'exception qui sera déterminée ci-après dans tous les ports et rades du royaume.

L'exception prononcée par cet article ne con-

cerne que les provenances du Levant et les côtes de Barbarie qui, jusqu'à nouvel ordre, et en vertu de l'art. 44, ne peuvent généralement purger leur quarantaine que dans les ports de Marseille et de Toulon.

Art. 39. Lorsque l'état sanitaire entraînera le régime de la patente suspecte ou brute, la quarantaine ne pourra être subie que dans les ports et rades qui seront désignés à cet effet par le ministre de l'intérieur.

Les stations qui ont été affectées à recevoir les bâtimens qui doivent subir leur quarantaine de rigueur sont : la rade de Marseille, la rade de Toulon, qui seules peuvent recevoir des provenances du Levant et des côtes de Barbarie.

Néanmoins, à présent, les provenances des ports de l'ancienne régence d'Alger, en état de patente nette, sont admises dans tous les ports en France, où elles sont soumises à une quarantaine d'observation de sept jours. (Ordonnance du 5 juillet 1834 et circulaire du 7 juillet.)

Une autre ordonnance du 11 septembre 1834 a ouvert le lazaret de Trompeloup (département de la Gironde) aux provenances du Levant.

Viennent ensuite la rade de l'île de Tatihou (Manche).

L'île de Saint-Michel, près de Lorient.

La rade de Trompeloup (Gironde).

Si de nouvelles stations sont consacrées aux quarantaines de rigueur, les autorités sanitaires en seront instruites. (Les nouveaux lazarets sont ceux de Bayonne et de Trébéron, près de Brest.)

Mais il importe de remarquer que la disposition de l'art. 39 n'est point applicable aux bâtimens de l'état. Le tirant d'eau de ces bâtimens ne leur permet pas tous les mouillages propres aux navires du commerce, et n'ayant pas de marchandises à bord, leur quarantaine n'exige point de débarquement.

Après avoir établi, art. 39, que les ports et rades où les bâtimens subiraient la quarantaine de rigueur seraient désignés par le ministre de l'intérieur, l'ordonnance du 7 août s'exprime ainsi, art. 40 :

« Seront pareillement désignés les points qui, en cas de restriction des communications sur les frontières de terre et dans l'intérieur, devront servir aux quarantaines, soit d'observation, soit de rigueur. »

L'art. 5 de la loi du 3 mars précitée ordonne : « qu'en cas d'impossibilité de purifier, de conserver ou de transporter sans danger des animaux ou des objets matériels susceptibles de contagion, ils pourront être sans obligation d'en rembourser la valeur, les animaux tués et enfouis, les objets matériels détruits ou brûlés. » *Voyez* POLICE SANITAIRE.

QUARRÉ. C'est une mesure agraire des colonies françaises ; elle contient 2,500 toises carrées, et vaut un peu moins de 2 arpens.

QUART. C'est le nom d'une petite futaille contenant la quatrième partie d'un muid de vin ou 72 pintes, équivalant à 9 veltes ou 67 litres.

Le quart vaut aussi une demi-feuillette. On appelle aussi quart une demi-pièce de Bordeaux, de la contenance de 110 litres.

QUART DE MUID ou DEMI-FEUILLETTE, petite pièce de vin qui contient 9 setiers de 8 pintes chacun, formant 72 pintes ou 67 litres.

QUARTAUT. C'est une petite futaille propre à contenir le vin principalement. Sa contenance est de 72 pintes ou 67 litres; mais sa capacité varie suivant les lieux. On en distingue de plusieurs sortes dans le commerce des vins. Le quartaut d'Orléans contient 108 pintes de Paris, ou, suivant d'autres, 15 veltes ou 114 litres. Le quartaut de Champagne est le quart d'une queue, ou la moitié d'une demi-queue de Champagne; il donne ordinairement 12 setiers, qui font 96 pintes, ou d'après d'autres calculs, 12 veltes ou 91 litres. Le quartaut de Mâcon contient 14 veltes ou 106 litres; celui de Beaune, 15 veltes ou 114 litres ; celui de Châlons (Saône-et-Loire), la même contenance ; celui d'Auvergne contient 13 veltes ou 98 litres 45. Il y a aussi le quartaut de Paris, qui forme le quart du muid ; celui-ci contenant 36 setiers ou 288 pintes, il doit, par conséquent, contenir 9 setiers ou 72 pintes, soit 67 litres. Tous ces quartauts sont autant de vaisseaux réguliers marqués de la jauge dont on fait usage pour les futailles à liqueurs.

QUARTER ou SETIER ANGLAIS, mesure à grains et qui sert aussi à la houille, de la contenance de 8 boisseaux ou bushels anglais. Il pèse 440 livres avoir du poids; ainsi, le bushel pèse 55 livres du même poids. Le quarter anglais fait 1 setier, plus 4/5es du setier de Paris, c'est-à-dire 21 boisseaux 10 litrons, à peu de chose près. 64 pintes anglaises ou 4 peckis font 1 bushel.

QUARTERA, mesure de grains dont on se sert à Barcelone et autres lieux d'Espagne. 2 quarteras et 1/12e font un setier de Paris. 3 quarteras font 1 cahis de Valence ; 22 quarteras font 1 tonneau de Nantes.

QUARTERANCE, mesure à grains en usage à Dijon. C'est la seizième partie de l'ancienne hemine de Bourgogne, qui contenait 24 boisseaux de Paris; ainsi, 3 demi-boisseaux de Paris font la quarterance.

QUARTERON. C'est un poids formant le quart d'une livre ou qui pèse 4 onces poids de marc. Le quarteron est aussi un compte, qui est le quart d'un cent, en sorte que 25 font l'unité du quarteron, que l'on porte quelquefois jusqu'au nombre de 26, attendu que beaucoup de marchandises ou denrées se vendent à raison de 104 au cent.

QUARTIER ou QUARTIÈRE, mesure de grains encore en usage dans la Basse-Bretagne et dans quelques autres pays. C'est une ancienne mesure qui a beaucoup de rapport au boisseau, et qui, suivant les localités, contient plus ou moins une fraction d'hectolitre.

QUARTILLO, mesure de liquide en usage en Portugal ; 4 quartillos font la canada, qui vaut 1 pinte de Paris.

QUARTO, monnaie de cuivre d'Espagne qui vaut 4 réaux de veillon un quart, ou 1 fr. 10 c. environ.

QUARTUCCIO, mesure agraire en usage dans l'état romain, et qui vaut 152 toises 2 pieds carrés de France.

QUARTZ. Pierre dure siliceuse, plus ou moins transparente, faisant feu par le choc avec l'acier, et dont la formation paraît due à l'eau. Cette substance pierreuse raie le verre, est infusible au chalumeau, devient fusible par l'addition des terres alcalines et se convertit en un verre plus ou moins blanc et transparent. Le quartz fait partie

de plusieurs variétés de pierres scintillantes dont il y a un grand nombre d'espèces, dont voici les principales.

QUARTZ AGATE, pierre siliceuse dont la pâte est extrêmement fine; elle est d'une grande dureté et susceptible d'un beau poli.

QUARTZ AGATE CALCÉDOINE. Elle a une transparence nébuleuse, bleue, ou d'un blanc mat; sa pâte est fine, et ses couleurs sont plus vives et plus belles après qu'elle a été polie.

QUARTZ AGATE CORNALINE. Variété du quartz agate, dont la couleur imite la demi-transparence de la cerise et quelquefois de la belle couleur de chair.

QUARTZ AGATE ONIX. Ce quartz offre des bandes parallèles de différentes couleurs, dont les bords sont nettement tranchés. On le nomme onix à cause de la ressemblance de la bande blanchâtre avec celle de la base de l'ongle, appelée en grec onix. On en fait des vases, des camées ou des bas-reliefs précieux. La sardonix est la plus belle variété du quartz agate.

QUARTZ AGATE SARDOINE. Cette pierre est de couleur orangée mêlée de brun ou de noir.

QUÉBEC, ville de l'Amérique du nord, capitale du Canada, colonie anglaise. Elle est située sur la rive nord-ouest du Saint-Laurent, sur le promontoire qui s'étend de l'est à l'ouest, et qui sépare ce fleuve de la rivière Saint-Charles. Cette ville, fondée en 1608 par les Français, fut cédée aux Anglais avec tout le Canada par le traité de paix de 1763. Le bassin qui sert de port est très-vaste et pourrait contenir 100 vaisseaux de ligne; il a 28 brasses de profondeur. La population s'élève à environ 25,000 habitans.

Productions. Québec est l'entrepôt des plus belles productions de tout le Canada, qui consistent en peaux de castors, martres, ours, loups-cerviers, renards noirs et argentés, loutres, gazelles, lapins et autres fourrures, en cuirs en poils ou préparés, de bœufs, d'élans, de cerfs et autres animaux, en plumes de diverses espèces, en planches de chêne et de sapin, en térébenthine, fanons, huile de baleine, de différentes sortes de poissons salés, en bois de charpente et de construction, en grains, chanvre, pelleterie de toute espèce, potasse, etc.

Industrie. L'industrie canadienne n'a fait encore que bien peu de progrès; d'ailleurs, cette industrie est plutôt agricole que manufacturière. On ne compte dans tout le Canada que 6 papeteries, 85 tanneries, 11 fabriques de chapeaux, 55 poteries et quelques autres fabriques insuffisantes pour les besoins des habitans.

Commerce. Québec est l'entrepôt du commerce de tout le haut Canada, dont elle est le chef-lieu, et l'on y fait des affaires considérables.

Le commerce de Québec consiste en pelleteries de toutes espèces, en bois de construction, dans les produits de la pêche, soit de la baleine, de la morue et d'autres poissons, en potasse, grains, peaux, cuirs, charbon de terre et autres productions, qui sont les principaux articles de l'exportation.

Quant aux articles d'importation, ils sont également en grand nombre et consistent en draps, toile, cotonnade, indiennes, bonneterie de coton et de laine, chapellerie, ganterie, livres, papiers, droguerie, épicerie, verrerie, cuir préparé, acier, cuivre, étain, ferblanterie, estampes, couleurs, vernis, vermillon, habillemens d'homme et de femme, objets de mode et de nouveauté, sellerie, ustensiles, cordages, toile à voile, coutellerie, ferronnerie, taillanderie, fusils de pacotille, poudre, balles et pierres à fusil, liqueurs, eaux-de-vie et vins, couvertures de laine. La valeur de ces articles, d'après le prix moyen de trois années, s'est élevée annuellement à environ 3 millions de fr.

L'époque où le commerce a le plus d'activité est au mois d'août, septembre et octobre, que les vaisseaux arrivent d'Europe. Il s'établit alors une espèce de foire dans la basse ville, où toutes les boutiques étalent leurs marchandises, et tous les gens de la campagne viennent faire leurs emplettes après avoir vendu leurs productions.

De 1820 à 1826, Québec a reçu annuellement environ 8,000 gallons (environ 30,000 litres) de vins de France, et dans chacune des années suivantes, cette importation s'est beaucoup augmentée et a été de 25 à 26,000 gallons. Malgré cette augmentation considérable, les pays du midi de l'Europe sont encore ceux qui fournissent le plus de vins au Canada. L'importation totale de 1829 a été de 154,994 gallons, dont la valeur était de 1,064,250 fr.; en 1830, 346,142 gallons, s'élevant à une somme de 1,927,675 fr. L'importation des liqueurs fortes et eaux-de-vie est pareillement très-considérable.

On a évalué à environ 20,000 livres sterlings (500,000 fr.) l'exportation totale de 1829; à 36,100 liv. sterl. (902,500 fr.) celle de 1830. Une compagnie américaine, formée en 1831, aux Etats-Unis, pour la traite des pelleteries, menace d'une concurrence dangereuse la compagnie anglaise du Canada. De son côté, la compagnie russe qui explore toute la côte nord-ouest de l'Amérique, à partir du 44e parallèle, est dans une situation très-prospère.

Les deux Canadas, mais principalement le Canada supérieur, fournissent à l'exportation une quantité assez considérable de grains et de farines. Cette exportation, en 1830, a été de 340,722 l. st. (8,518,050 fr.), dont la plus grande part a été reçue par l'Angleterre.

Un produit brut, résultat de l'abattage et du défrichement des forêts, celui des cendres, est au nombre de ceux dont le Canada retire le plus de valeur. On compte dans les deux Canadas près d'un millier de fabriques de potasse. L'exportation des alkalis pour l'Angleterre a été, en 1827, de 276,000 liv. sterl. (6,900,000 fr.); en 1829, de 223,000 liv. sterl. (5,575 000 fr.); et en 1830, de 315,729 liv. sterl. (7,893,225 fr.), y compris 121,075 quint. de cendres. Les pêches et les salaisons forment aussi pour le Canada un produit annuel assez notable.

Par l'acte du parlement anglais du 5 juillet 1825, Halifax, Saint-Jean de New-Brunswick et Québec, sont déclarés ports-francs d'entrepôt. De ces places, l'exportation est permise pour les ports d'Europe où les bâtimens britanniques sont traités avec réciprocité, c'est-à-dire avec lesquels il existe des traités de réciprocité. *Voyez* RÉCIPROCITÉ.

Néanmoins, l'importation du thé, du poisson salé, du sucre, de la mélasse, du café et du rum, qui ne sont pas de provenance anglaise, est prohibée, ainsi que les munitions de guerre et les livres qui ne sont pas admis dans le royaume-uni.

Voici les articles qui intéressent principalement le commerce français, avec l'indication des droits auxquels ils sont soumis, extraits du tarif canadien;

Esprits, eaux-de-vie, liqueurs britanniques	1 sh.	6 d.
Esprits, eaux-de-vie, liqueurs étrangères	2	6
Vins en futaille, par 100 liv. st. de valeur réelle	7	10
En bouteilles, la tonne de 2,52 gallons	7	7
Ou par 100 liv. st. de valeur. (Plus, 1 sh. par 12 bout. ou pint.).	7	7
Albâtre, anchois, ambre, corail, liége, cinabre, essence de citron, de rose, de lavande et lin, fruits secs, confits et à l'eau-de-vie, figues, gomme arabique, miel, fer en barres non ouvré, marbre brut ou ouvré, huile d'olive, tableaux, gravures, perles, pierres précieuses (excepté les diamans), éponges, raisins, vermillon, par 100 liv. sterl. de la valeur réelle.	7	10
Horloges et montres, cuirs manufacturés, toiles, instrumens de musique, fil d'archal, livres et papiers	30 p. 0/0.	
Verres, savon, sucre raffiné, tabac manufacturé	20 p. 0/0.	
Numéraire, diamans, sel, fruits et végétaux frais, chevaux de voyageurs	Libres.	

Les effets, denrées ou marchandises non dénommées dans le tarif, sont frappés d'un droit de 15 p. 0/0.

QUENTIN (Saint-). *Voyez* Saint-Quentin.

QUERCITRON, écorce moulue ou triturée du *quercus tinctoria*, grande espèce de chêne jaune qui croît dans la Pensylvanie, la Géorgie, les deux Carolines, et dont on a essayé la naturalisation en France. On distingue dans le quercitron les sortes suivantes :

Quercitron de Baltimore. Brins plus gros, ainsi que ceux du quercitron de Philadelphie, et accompagnés de morceaux d'écorce qui n'ont point été effilés.

Quercitron de New-York. Beaucoup de ressemblance avec le précédent, mais toutefois inférieur en qualité ; brins légers, effilés, moins menus, et par conséquent plus gros et plus longs.

Quercitron de philadelphie. Brins menus, légers, couleur blonde, odeur assez prononcée, saveur amère et astringente.

M. Barnerost avait proposé de substituer à la gaude le quercitron pour l'impression des toiles ; cette substance corticale est plus riche en principe colorant que la gaude ; une partie de cette écorce est, à l'égard de la plante, comme un pour dix.

On fait infuser le quercitron dans l'eau tiède et on en fixe la couleur sur la laine avec l'alun ou le muriate d'étain ; ce dernier donne beaucoup plus d'éclat.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations en France, en 1837, se sont élevées à 736,038 kil., ayant une valeur officielle de 264,974 fr.; importé seulement par les Etats-Unis.

Exportations. Elles se sont élevées à 116,311 k., ayant une valeur de 41,872 fr., dont la plus grande partie, 62,973 kil. pour la Suisse, 21,936 pour l'Espagne, 13,904 pour l'Autriche, 4,544 pour l'Egypte, 6,443 pour la Sardaigne, 5,124 kil. pour les Deux-Siciles, etc.

QUESNOY (Le), ville de France, dans le Hainaut, département du Nord, à 3 l. de Valenciennes, 6 de Cambrai, 14 de Lille et 48 de Paris.

Productions et commerce. Il se fait dans cette ville un grand commerce de lin d'une très-belle qualité que l'on récolte en grande quantité dans les environs, ainsi que de la graine de lin. Le territoire produit aussi beaucoup de grains et de colza, dont on extrait l'huile, qui fait une branche de commerce considérable.

QUEUE, futaille en usage dans plusieurs pays vignobles de France. La queue d'Orléans, de Blois, de Nuits, de Dijon, de Mâcon, sont pareilles et contiennent également chacune, mesure de Paris, 54 setiers de 8 pintes chacun, ce qui revient à 432 pintes ou à un demi-muid de Paris. La queue de Champagne contient 387 pintes de Paris; celle de Bourgogne, 439 pintes, aussi mesure de Paris.

QUILLE. C'est le nom d'une longue et forte pièce de bois qui se prolonge de la poupe à la proue d'un vaisseau, et qui lui sert de fondement.

On appelle aussi quille de pont une forte pièce de bois qui soutient le pont du navire.

Les emprunts à la grosse peuvent être affectés sur les corps et quille du navire (315).

Le contrat d'assurance peut avoir pour objet les corps et quille du vaisseau vide ou chargé, armé ou non armé, seul ou accompagné (334). *Voyez* Navire, Prêt a la grosse.

QUILLEBOEUF, ville de France, dans la Haute-Normandie, département de l'Eure, située sur la Seine, à 3 l. de Caudebec et 7 du Havre, 10 de Rouen. Il n'y a point de port, mais seulement un quai. Les ingénieurs en prennent soin. C'est le quai où mouillent tous les bâtimens qui se rendent à Rouen ou qui en arrivent. Il y a un grand nombre de pilotes lamaneurs qui servent au pilotage des vaisseaux de Honfleur au Havre.

QUILLOT ou Kilot, mesure de capacité en usage en Turquie et dans tout le Levant. Le quilot de Salonique diffère de celui de Constantinople, que l'on nomme quilot de Stamboul. 4 1/2 de ces quilots font la charge de Marseille. Ainsi, le quilot de Stamboul pèse 61 livr. poids de marc. Celui de Salonique vaut 3 3/4 de celui de Stamboul, c'est-à-dire 228 livres poids de marc. Celui de Crimée varie dans différentes places : à Bachtchesseraï, il est de 88 ocques chacun ; à Gheuslevé, il n'est que de 85; à Kerson, de 90; à Précop, de 120 ocques.

QUIMPER ou Quimper-Corentin, ville de France, en Bretagne, chef-lieu du département du Finistère, au confluent de l'Odet et du Benadet, à 4 l. de leur embouchure sur l'Atlantique et à 12 l. de Brest, 42 de Rennes, 46 de Nantes et 140 de Paris. Pop., 9,800 habit. Quoique le port soit peu spacieux, il peut recevoir des navires de 2 à 300 tonneaux au plus.

Productions. Elles consistent en blé, chanvre, laine, bestiaux, etc.

Industrie. Il y a des fabriques de chapeaux, de faïence ; la pêche des sardines y est très-active, et on y construit bon nombre de petits navires pour le cabotage, qui y a pris un assez grand développement.

Commerce. Quimper est très-favorablement située pour le commerce, près des fabriques de Curamet, Crozon, Port-Louis, d'Audierner, Concarneau, etc. Elle est l'entrepôt de leurs produits, ainsi que des denrées du territoire, telles que blé, miel, cire, toiles de lin et de chanvre, bes-

tiaux, chevaux, beurre, suif, sardines et saumons, dont il y a une pêcherie à Châteaulin. Il y a un entrepôt de denrées coloniales et de sel qui forment les principaux articles de son commerce d'importation.

Il se tient une foire renommée pour les chevaux dans le mois d'avril, à Quimper. Cette foire porte le nom de foire des *Chevaux gras*. En 1838, on portait de 12 à 1,500 le total des ventes de chevaux qui, au prix moyen de 350 fr. par cheval, a établi le mouvement de cette foire, sur ce seul article, à 525,000 fr.

QUINCAILLERIE ou CLINCAILLERIE. Sous cette dénomination générale, on comprend dans le commerce une multitude d'espèces différentes d'objets en fer, acier, cuivre, tôle et ferblanc ouvrés, et à l'usage d'une infinité d'arts. Comme une grande quantité de ces ouvrages sont d'une nécessité absolue, les fabriques de quincaillerie sont répandues en grand nombre dans différens pays, principalement en Allemagne, en Angleterre et en France. Cette industrie embrasse une quantité innombrable d'articles dont la seule nomenclature est immense et dépend surtout de la métallurgie, tels que la taillanderie, la serrurerie, la ferblanterie, la chaudronnerie, la coutellerie, la clouterie, les instrumens aratoires, les ustensiles domestiques, la tabletterie, la brasserie, les ornemens, etc.

On distingue la quincaillerie en deux espèces principales : la grosse quincaillerie et la quincaillerie fine; celle-ci contient des objets plus fins, tels que les aiguilles, les dés à coudre, les boutons, les épingles, les miroirs, les agrafes, etc.

La quincaillerie se divise aussi suivant les différens pays qui produisent les objets qui font la base de ce commerce; ainsi, il y a la quincaillerie allemande, la quincaillerie anglaise et la quincaillerie française. On distingue encore la quincaillerie suivant les villes où elle se fabrique en plus grande quantité, c'est-à-dire qui sont le plus renommées pour ce genre de manufacture; telles sont, entre autres, les villes de Birmingham et de Sheffield, en Angleterre; d'Aix-la-Chapelle et de Nuremberg, en Allemagne; de Liége, en Belgique; de Saint-Etienne, Thiers, etc., en France.

Comme un grand nombre d'ouvrages qui composent les différentes branches d'industrie de la quincaillerie sont l'objet d'articles particuliers que l'on trouvera décrits dans ce Dictionnaire, à leur ordre alphabétique, nous y renvoyons nos lecteurs, afin de ne pas nous répéter.

Quincaillerie française. Les progrès de la quincaillerie ont été tardifs en France, attendu qu'elle avait à lutter, d'une part, avec l'Angleterre, où la houille et le fer, ainsi que l'acier et le cuivre, étaient à meilleur marché, et, d'une autre, avec la quincaillerie d'Allemagne, où le bas prix de la main-d'œuvre permettait de livrer ses produits à très-bon compte. Aussi, la France a-t-elle été long-tems tributaire de l'étranger pour un très-grand nombre d'objets qu'elle est parvenue à fabriquer maintenant chez elle. Les faux et faucilles étaient fournies par la Styrie; les outils pour la menuiserie et l'ébénisterie l'étaient par Remscheid, telles que les scies, rabots, etc. Les limes et autres objets venaient d'Angleterre; tout ce qui concernait la boissellerie, la bimbeloterie, la miroiterie, etc., étaient livrés par l'Allemagne. Mais nos fabricans, excités par l'émulation, se sont appliqués à perfectionner leurs produits, en sorte qu'aujourd'hui un grand nombre d'articles que la France tirait, soit de l'Allemagne ou de l'Angleterre, sont actuellement livrés au commerce par nos manufactures de quincaillerie, qui peuvent suffire à la consommation du pays, en attendant qu'elles puissent entrer en concurrence avec ses rivales sur les marchés de l'étranger.

Clouterie. Cette industrie, qui fait partie de la quincaillerie, a fait de grands progrès en France, où il existe quatre villes qui l'exercent sur une grande échelle, savoir : Valenciennes et Charleville, au nord, et Rugles, à l'ouest. Charleville, dans les Ardennes, avec Valenciennes, surtout la première, sont le centre de cette importante fabrication. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les différentes sortes de clous qui se fabriquent dans ces deux villes et dans d'autres, mais en moins grande quantité.

Ferronnerie. Saint-Etienne en fournit le midi de la France, et Charleville, la Picardie et les autres départemens. La ferronnerie de Paris est purement de luxe et d'une consommation locale. La ferronnerie anglaise remplace le fer forgé que l'on emploie en France par du fer de fonte douce, ce qui l'établit à des prix plus modérés et en augmente le débit et l'exportation, qui sont considérables.

Serrurerie. La serrurerie commune et de pacotille est du ressort de la quincaillerie. Nous ne parlerons que de la serrurerie fine, celle-ci étant déjà à la mécanique. Paris est le centre de cette fabrication, tandis que la grosse serrurerie se fabrique en Picardie et en Normandie, dont les nombreux produits sont répandus dans tous les départemens.

Limes et râpes. Il n'y a qu'une vingtaine d'années que la plupart des limes nous venaient de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais les encouragemens que cette industrie a reçus, joints à l'émulation de nos fabricans, ont fait faire à cette fabrication les plus grands progrès. Les limes de Paris peuvent aller de pair avec celles de l'Angleterre pour la perfection du travail, et non pas pour la matière, ce qui nous oblige d'en tirer encore pour environ 900,000 fr. de l'étranger. Une grande partie, dite des limes en paille, est fournie par l'Allemagne.

Scies. Cette industrie s'est enfin naturalisée en France, et nos scies sont mieux fabriquées que celles que nous livrait l'Allemagne; nous pouvons même rivaliser avec l'Angleterre. Les principales fabriques sont situées à Herimoncourt et à Valentigny, département du Doubs, à Molsheim et à Saverne (Bas-Rhin). On en fabrique aussi d'excellentes à Paris.

Outils pour menuiserie, ébénisterie, charpenterie. Cette industrie commence à faire des progrès en France, qui possède deux grands établissemens, l'un situé à Molsheim, et l'autre à Saverne; ils livrent au commerce une immense quantité de ces outils, ce qui a fait beaucoup diminuer l'importation qui s'en faisait de l'Allemagne; néanmoins, Scheffield en exporte encore des quantités considérables dans toutes les parties du monde, à cause de la perfection et des bas prix de ses produits et de leur réputation.

Objets de petite quincaillerie. Les agrafes et œillets font partie de ces articles; les œillets métalliques ont prouvé quel pouvoir l'industrie de l'homme devait attendre du secours de la mécanique.

En examinant la série des petits objets apparte-

nant plus ou moins à la petite quincaillerie, on voyait à l'exposition les fers creux pour plisser à l'usage des repasseuses, les mors, dits *secondo*, des poires à poudre élégantes, des pincettes, garde-feu et garde-cendres.

Objets en tôle et en fer creux. Le plus heureux emploi de la tôle a été d'abord de la tirer en baguettes moulées pour les faire servir à la fabrication de divers meubles, tels que châssis, chaises, lits, etc. On doit aussi ranger parmi les objets de tôlerie, les plateaux, porte-mouchettes, porte-caraffes, pots de fleurs, etc.

Cuivrerie pour meubles. Elle comprend les ornemens pour meubles, tels que patères, chapiteaux, rosaces, ornemens pour lits, etc. Cette industrie a éprouvé une révolution par l'emploi du cuivre estampé, au lieu du cuivre fondu, offrant à la consommation des produits à beaucoup meilleur marché et de formes plus élégantes, quoique moins solides et ayant un vernis inférieur à ce qui nous vient en ce genre d'Angleterre et d'Allemagne.

Ferblanterie. Cette industrie a surtout son siége à Paris, où l'on fabrique des objets dans ce genre d'une grande élégance, soit vernissés, soit avec des ornemens en peintures et dorés, qui en font le principal mérite. Tels sont les lampes, les vases pour les fleurs artificielles et autres articles. Les produits de la ferblanterie se sont élevés, en 1832, à 2,905,862 fr., et se perfectionnent chaque jour.

Tréfilerie. La fabrication des fils métalliques est aussi du ressort de la quincaillerie et en forme même une partie considérable, puisqu'elle a présenté, en 1832, une valeur de 6,762,630 fr. Les fils offerts à l'exposition de 1834 par M. Mouchel, de l'Aigle, étaient de diverses espèces, et tous d'une grande perfection. On en peut dire autant de ceux de M. Collian, de Toutevoye (Oise). Venaient ensuite les cordes et fils des usines d'Imphy, dans la Nièvre, et les fils de laiton et de Tombac, de M. Mesmin, de Givet (Ardennes); puis les produits fort estimés de M. Mignard-Belling, de Belleville, qui est un des fabricans des meilleures filières. On voyait encore avec intérêt les fils métalliques de plusieurs autres fabricans.

Objets divers de quincaillerie. On peut se former une idée de quelle importance est l'industrie de la fabrication des objets divers en quincaillerie, quand on saura que la seule maison de M. Coulaux aîné occupe 16 usines, où travaillent 700 ouvriers, auxquels il paie par mois de 45 à 50,000 francs de main-d'œuvre, et que celle de M. Gaita, de Zernoff (Bas-Rhin), entretient 250 ouvriers employant annuellement 1,500 quintaux métriques de fer, 600 d'acier fondu, raffiné et corroyé, et 200 d'acier brut, pour le travail desquels on consomme 2,500 quintaux métriques de houille et plus de 1,400 de bois de charbon. La plupart des outils de ces deux fabriques sont d'une bonne qualité. La maison de MM. Jappy frères, de Beaucourt (Haut-Rhin), fabrique en grand nombre tout ce qui tient aux fermetures, aux objets de ménage, ainsi qu'à ceux de l'horlogerie commune. Pour donner une preuve de l'immense étendue de cet établissement, nous dirons qu'il occupe annuellement de 2,500 à 3,000 ouvriers, au moyen desquels il jette chaque mois dans le commerce 20,000 serrures et cadenas, 1,000 grosses charnières, 15,000 pièces de ménage, 1,200 à 1,500 douzaines de mouvemens d'horlogerie bruts, 1,000 à 1,100 pièces de mouvemens de pendules, sans compter les produits en vis et clous de toute espèce.

Fers à repasser. La principale fabrique est celle des Vrigues-aux-Bois, auprès de Charleville; elle a été la première à employer, pour cet objet, la fonte coulée, et d'autres usines se sont adonnées à cette fabrication.

Piéges pour les animaux. La France les tirait autrefois de l'Allemagne; mais, actuellement, on en fabrique aussi dans plusieurs départemens, surtout en Normandie; cependant, il en vient encore de Remscheid, qui sont les mieux fabriqués.

Quincaillerie du Forez ou de Saint-Etienne. Le principal siége de cette quincaillerie est à Saint-Etienne, si favorablement située sur un terrain où la houille est d'une grande abondance, ce qui l'a mise, depuis des siècles, en possession de cette industrie, qui y a pris une étendue qu'aucun autre établissement de ce genre n'a pu égaler. Ses fabriques, vers la fin du XVIII[e] siècle, fournissaient en France et aux colonies, généralement, tous les articles en fer propres aux constructions, à la marine et à l'agriculture, et aussi de la coutellerie, des ustensiles de ménage, grand nombre d'outils employés dans les ateliers de forge et de menuiserie, des fournitures pour la sellerie, des outils pour cordonnier, etc. On y fabrique aussi des fusils de chasse qui jouissent d'une certaine réputation. Malheureusement, la fabrication de Saint-Etienne est restée stationnaire, tandis que celles d'autres villes ont fait des progrès qui lui ont fait perdre une partie de son débit en France. Il faudrait régénérer la quincaillerie de Saint-Etienne pour récupérer les nombreux articles que d'autres manufactures lui ont enlevés, d'autant plus qu'elle leur fournit la houille et les aciers qu'elles emploient.

Malgré la concurrence de la quincaillerie anglaise, belge et allemande, sur les marchés de l'étranger, la quincaillerie française, par le perfectionnement qu'a reçu la plupart de ses produits, commence à les exporter en assez grande quantité dans divers pays de l'Europe, ainsi qu'au Levant. Les principaux débouchés sont les colonies, l'Amérique, l'Algérie, les Etats-Unis, les états sardes, les Deux-Siciles, Smyrne, Constantinople, Alexandrie, où un grand nombre d'articles se débitent assez avantageusement. *Voyez* SAINT-ETIENNE.

Quant à la quincaillerie de l'étranger, les droits très-élevés que doivent acquitter la plupart des objets, à leur importation en France, en limitent beaucoup l'importance et assurent à nos produits la préférence sur les marchés de l'intérieur. Les outils de toute espèce ne peuvent être importés par les bureaux de mer qu'en colis de 50 kilog. et au dessus, sans mélange des espèces soumises à des droits très-différens. Il en est de même des scies et limes; sans cette distinction, l'importation perd le bénéfice de la tare de la douane, qui est de 12 p. 0/0 sur l'emballage brut.

Quincaillerie anglaise. C'est celle qui est la plus renommée et dont les nombreux produits se débitent en plus grande quantité dans toutes les parties du monde, où ils sont recherchés et obtiennent la préférence. Les centres de cette immense fabrication, une des plus importantes de la Grande-Bretagne, sont Birmingham et Scheffield, qui fournissent la majeure partie de la quincaillerie qu'on exporte, et qui consiste en un nombre infini d'objets, tels que les couteaux, ciseaux, rasoirs,

articles dorés et plaqués, serrures, outils, limes, etc., de toute espèce, aiguilles, épingles, cadenas, etc. Cette industrie paraît établie sur des bases qui lui ont assuré le succès qu'elle ne pouvait manquer d'avoir, ayant à sa disposition des mines de houille presque inépuisables, et de la plupart des métaux qui servent à la fabrication de ses produits, telles que des mines de fer, de cuivre, d'étain, de plomb, ce qui a donné un grand développement à toute cette industrie et lui a donné le moyen de fournir ses articles à des prix auxquels aucune autre quincaillerie de l'étranger ne pouvait les livrer, ni en si bonne qualité. Malgré ce bon marché, anciennement établi, il y a encore eu depuis une quinzaine d'années une diminution très-forte provenant, soit de la baisse des prix du fer ou de l'acier, de ceux de la main-d'œuvre ou du perfectionnement de la fabrication, d'un grand nombre d'articles, en sorte qu'aujourd'hui les plus pauvres classes peuvent se procurer aisément beaucoup d'objets aussi utiles que commodes qui, auparavant, n'étaient que le partage des classes riches ou aisées, ce qui a tourné, non-seulement au profit de la vie domestique, mais aussi aux arts et à l'agriculture qui font usage d'un grand nombre d'instrumens qui appartiennent à la quincaillerie.

Cette branche d'industrie prend chaque année de plus grands développemens. En 1832, l'exportation s'est élevée à 16,500 tonneaux de quincaillerie, représentant une valeur de 1,466,361 l. st.; en 1833, ce chiffre s'est élevé à 16,275 tonn., dont la valeur déclarée a été de 1,485,233 liv. ster., ce qui fait une diminution, sur la quantité exportée, de 222 tonneaux, tandis qu'il y a une augmentation de 18,972 liv. ster. de la valeur déclarée. Les aiguilles, les épingles, les ciseaux, les rasoirs, les canifs, et mille petits articles de cette espèce, entrent pour plus de la moitié dans ce chiffre. Les exportations les plus importantes sont pour les Indes orientales et occidentales, et pour la Chine, les deux Amériques, les Etats-Unis, les colonies anglaises, etc.

Quincaillerie allemande. Elle a son centre à Nuremberg, qui exporte ses produits dans tout le nord de l'Europe et jusqu'en France, en Italie, en Espagne et en Amérique, où le bon marché lui ouvre un grand débouché.

QUININE (Sulfate de). Le sulfate de quinine, dû aux travaux de MM. Pelletier et Caventon, a été célébré dès les premiers tems de sa naissance. Mais il était cher comme toutes les choses rares et nouvelles dont on ne peut point se passer. Ce produit, dont la France doit se glorifier d'avoir doté l'humanité, est un sel blanc, léger, nacré, résultant de la combinaison de l'acide sulfurique avec une base qu'on appelle quinine, laquelle n'est autre chose que le principe amer, essentiellement fébrifuge, contenu dans le quinquina jaune, le quinquina chalessaya, le quinquina rouge, vif et pâle.

Le grand avantage de cette découverte consiste à pouvoir administrer le quinquina sous une forme plus agréable, avec une énergie très-efficace, quelques grains du sel équivalant à plusieurs gros du médicament primitif, et ils n'ont aucun des inconvéniens reprochés à ce dernier. Aujourd'hui, le sulfate a partout remplacé le quinquina, même en Amérique, où nous le renvoyons, diminué considérablement de volume et presque centuplé de valeur. La quantité de sulfate de quinine fabriquée en France s'élève annuellement à une moyenne de 120,000 onces.

Le sulfate de quinine se vend constamment sous le cachet du fabricant. Celui de Pelletier et Caventon, inventeurs, jouit d'une grande faveur sur toutes les places de l'Europe; aussi l'a-t-on contrefait. L'usage le plus général est de le vendre en flacons de 3 à 50 kilogr. (de 1 once à 1 livre) ou dans des boîtes de ferblanc de 75 à 150 décagrammes (25 à 50 onces). Il s'en consomme en France environ 40,000 onces, et il s'en exporte 80,000, suivant les données les plus précises.

Le prix s'est long-tems maintenu à 7 fr.; mais, par suite d'une augmentation dans le prix du quinquina, il vaut maintenant de 11 à 12 fr. l'once.

QUINOA (*chenopodium*), nouvelle espèce de céréale venue du Mexique et de l'Amérique méridionale, dont on a essayé de naturaliser la culture en Europe. M. de Humboldt, dans ses écrits sur l'Amérique équinoxiale, avait fait mention de cette plante, qui, par son utilité, remplace, dit-il, où on la cultive, ou bien où elle croît naturellement, le froment, le maïs et la pomme de terre. Ses feuilles y sont employées comme on fait en Europe avec celles de l'épinard et de l'oseille. La graine sert dans l'Amérique du sud, et particulièrement dans le Pérou, pour la nourriture des habitans, comme le riz dans l'Indoustan, la Perse, la Turquie et la Chine.

Cette plante est annuelle; ses semences sont petites, blanchâtres, rondes, avec un léger aplatissement comme les lentilles. On peut en extraire, par la fermentation, une bière assez agréable.

M. Dombay, naturaliste français, a fait un grand éloge du quinoa comme produit alimentaire. Mais ses efforts pour acclimater cet utile végétal, après son retour du Pérou, n'ont eu aucun succès. Les graines qu'il avait apportées ne germèrent pas.

M. Lambert, agriculteur anglais, a été plus heureux dans ses expériences sur le quinoa en Angleterre. Les semences qui lui avaient été fournies ont produit à Boyton des chenopodium-quinoa de la hauteur de trois à sept pieds. Les graines de ces végétaux ont été abondantes et ont acquis une parfaite maturité, ce qui donne lieu d'espérer qu'on pourra acclimater ce nouveau végétal et en répandre la culture dans toute l'Europe.

Les agronomes s'accordent à dire que la culture du quinoa sera pour notre continent un aussi grand bienfait que celui qu'il doit déjà au nouveau-monde pour l'importation et l'acclimatation de la pomme de terre.

QUINQUINA, Kina-Kina ou Pinchona, écorce du Pérou, écorce de plusieurs arbres appartenant au genre cinchona, qui fait partie de la pentendrie monogynie et de la famille des rubiacées. Tous ces arbres viennent dans l'Amérique méridionale, particulièrement dans le Pérou et dans les régions situées sur le versant occidental des Andes. Le quinquina fut introduit en Europe par la comtesse de Cinchon, épouse du vice-roi; elle avait été guérie d'une fièvre opiniâtre par son usage; c'est ce qui fit donner à cette écorce le nom de cinchona : et, par l'empressement et le zèle que les jésuites mirent à répandre son usage, sous la forme d'une poudre, pour en cacher l'origine, elle reçut aussi le nom de poudre de jésuite. Pour rendre cet usage plus commun, Louis XIV

acheta d'un Anglais, nommé Talbot, la connaissance des différentes écorces dont les jésuites se servaient pour préparer leur poudre.

Il y a un grand nombre de variétés d'écorces de quinquina qui se distinguent, soit par la couleur, soit par la grosseur et leurs qualités. Nous ne ferons mention que de celles les plus connues dans le commerce, d'après l'expérience de Mutis, qui, pendant trente-sept années de sa vie, les a observées sur les lieux mêmes.

Quinquina orangé (première espèce officinale). Son écorce se reconnait aux caractères suivans : 1° couleur intérieure d'un jaune foncé tirant sur le fauve ; 2° si on la mouille, la couleur devient plus intense et proprement fauve ; 3° réduite en poudre, la couleur augmente d'intensité et s'altère difficilement ; 4° la poudre infusée à froid dans l'eau a beaucoup d'amertume ; 5° infusée à chaud, la couleur est plus vive, sa saveur est plus amère ; 6° la couleur intérieure est d'un jaune pâle. D'après l'opinion de M. Mutis, ce quinquina a la propriété fébrifuge par excellence, il est éminemment balsamique.

Quinquina jaune ou *royal kalissaya*. Ce quinquina se compose d'écorces petites ou grosses, plates ou roulées, revêtues ou dépouillées de leur épiderme.

Dans les petites écorces, l'épiderme est d'un gris argenté, assez mince, très-rugueux, marqué à certaines distances de crevasses transversales et souvent chargé de lichens filamenteux, d'un beau jaunâtre à l'extérieur, d'un jaune fauve en dedans, d'une saveur très-amère et un peu astringente. Dans les grosses écorces, l'épiderme est au dehors semblable à celui des petites. Les écorces sans épiderme varient aussi dans leur grosseur, suivant l'âge des branches ou de l'arbre dont elles proviennent. Rarement, on les voit en petites écorces, entièrement dépouillées de leur épiderme. Elles sont presque toujours roulées et offrent une surface unie, d'un brun jaune au dehors et moins foncé à l'intérieur.

Le quinquina en grosses écorces sans épiderme est quelquefois roulé comme le quinquina avec épiderme ; mais il est plus souvent plat. Les morceaux varient en longueur de 35 à 65 centimètres et quelquefois 1 mètre à 2 et même 3 pieds ; l'épaisseur est de 3 à 4 lignes et la largeur de 1 à 2 pouces. Ces morceaux sont pesans, très-compactes, d'une couleur jaune-rougeâtre à l'extérieur, d'un jaune-brun au dedans. La texture en est très-fibreuse, la saveur astringente et très-amère. Cette qualité est celle que l'on préfère dans le commerce.

Quinquina kalissaya léger. Ce quinquina est en écorces formées pour les trois quarts d'épiderme et pour le reste d'une écorce intérieure fibreuse ; il offre une saveur moins amère que celle du précédent, dont il possède à peu près les caractères. Cette sorte a moins de vertu, parce qu'elle contient moitié moins de quinine que les autres.

Quinquina jaune (troisième espèce officinale). Son usage a été introduit dans la médecine en 1740 ; sa ressemblance avec le quinquina orangé fit long-tems croire que c'était la même espèce ; mais l'écorce de cette troisième sorte n'offre pas la même activité ; c'est celle des quatre espèces qui agit avec le moins d'énergie. On la distingue par les caractères suivans : l'écorce, bien sèche, présente dans son intérieur une couleur d'un jaune de paille ; mouillée dans l'eau, sa couleur est plus intense ; réduite en poudre, sa couleur est plus pâle ; cette écorce, mâchée, donne une saveur amère particulière ; elle ne cause aucun sentiment d'astriction ni d'âpreté sur la langue ou au palais. Elle peut arrêter plus efficacement qu'une autre la tendance qu'ont les humeurs à la décomposition ; elle est quelquefois laxative et n'offre pas les dangers qu'on a à redouter dans l'usage du quinquina rouge.

Quinquina rouge vif. Ce quinquina, provenant du cinchona *oblongifolia*, est en grosses écorces plates ou demi-cylindriques, couvertes d'un épiderme rugueux, fendillé comme celui du kalissaya, mais plus spongieux, et quelquefois d'un gris argenté. L'écorce intérieure est, près de l'épiderme, d'un rouge vif, qui diminue sensiblement d'intensité en approchant de la partie qui adhérait à la branche. La cassure résineuse, dans la partie convexe, devient fibreuse dans la partie concave. Sa saveur est très-amère et plus astringente que celle des autres espèces.

Ce quinquina, quand il est d'une belle couleur rouge, est très-recherché à cause de ses propriétés, qui sont analogues à celles du quinquina kalissaya, quoique moins actives.

Quinquina rouge pâle. Cette sorte, que l'on présente comme une variété du quinquina rouge vif, se trouve en écorces quelquefois plates, souvent roulées, d'un rouge pâle, quelquefois dures et compactes, et quelquefois ligneuses. L'épiderme est rugueux, fendillé, comme celui du quinquina de Lima, en grosses écorces. La cassure est résineuse près l'épiderme et fibreuse au côté opposé. L'intérieur se divise facilement, devient d'un rouge tellement pâle, qu'il n'offre pour ainsi dire plus rien de la couleur sous le nom de laquelle on désigne cette sorte ; sa saveur est astringente et amère, et se rapproche de celle du quinquina de Lima.

Aux qualités des autres quinquinas, celui-ci réunit la propriété éminemment astringente ; c'est un des plus puissans anti-septiques. On l'emploie dans les fièvres intermittentes et continues.

Quinquina de Carthagène ligneux. Ecorces plates, mondées de la pellicule grisâtre qui les recouvrait quand elles étaient attachées à l'arbre, irrégulières, d'un jaune pâle, tirant sur le fauve, d'une cassure très-fibreuse sous la dent, d'une saveur amère, peu astringente.

Quinquina de Carthagène sec ou non ligneux. Ecorces irrégulières, aplaties ou contournées, d'un jaune pâle, mondées d'un épiderme blanchâtre et fin, dont on trouve encore quelques débris sur la partie extérieure. La cassure, nette, facile, offre à l'intérieur une couleur jaune-brun ; la saveur est amère et légèrement astringente.

Quinquina blanc ou *nova*. Cette espèce est nouvelle en médecine ; elle a été accueillie et repoussée alternativement par les savans ; on ne l'a point trouvée au Pérou. Son écorce est longue de 1 à 2 pieds, ouverte et presque plate ; lorsqu'elle est plus grosse, ayant une forme cylindrique ; son épiderme est blanchâtre, mince, unie, offrant à peine quelques cryptogames ; l'écorce, proprement dite, est épaisse de 1 à 3 lignes, d'un rouge pâle incarnat. Sa cassure est feuilletée à l'extérieur, fibreuse au dedans ; elle a une saveur fade, astringente, analogue à celle du tan, et une odeur faible qui tient du milieu entre celle du tan et celle du quinquina gris. L'écorce bien sèche et saine offre, dans son intérieur, une couleur blanchâtre et presque basanée ; réduite en poudre,

elle semble plus blanchâtre. Elle ne cause ni astriction, ni âpreté sur la langue ; elle communique, au contraire, une sorte de relâchement aux solides. M. Mutis regarde cette espèce comme douée d'une propriété savonneuse ; il la croit propre dans les fièvres intermittentes, et observe que sa faible astringence doit lui mériter cette préférence dans les fièvres inflammatoires.

Quinquina gris de Loxa. Ce quinquina est le produit du *cinchona condiammea*, suivant MM. de Humboldt et Bompland. L'écorce est recouverte en grande partie de cryptogames ; elle est un peu rugueuse à l'extérieur et présente de petites fissures transversales. Elle est toujours très-mince et très-roulée, même quand elle provient d'une branche d'un très-grand diamètre ; sa cassure est nette près de l'épiderme ; elle présente un rayon résineux, une texture fibreuse, mais très-mince à l'extérieur. Sa saveur est amère, astringente, son odeur un peu plus marquée que celle du quinquina de Lima. Cette sorte est préférée au quinquina qui a la grosseur d'une plume. Emballage en surons de cuir, pesant de 40 à 50 kil., quelquefois dans des caisses couvertes en cuir, et qui sont de 60 à 70 kilog.

Quinquina du Pérou ou *de Lima.* L'arbre qui fournit cette écorce est de la poutandrie monogynie de Linneus. Il croît au Pérou sur les montagnes, près de Loxa, dans la province de Quito. On distingue l'arbre quinquina en sauvage et cultivé, ce qui apporte une différence dans la qualité de l'écorce, que l'on sépare de ses rameaux pour la distribuer, sous le nom de quinquina ou écorce du Pérou ou de Lima, sa capitale. L'âge de l'arbre, celui des rameaux, n'offre pas moins de différences très-essentielles dans les espèces de quinquina que l'on trouve dans le commerce de la droguerie ; de là, cette multitude d'écorces qui portent le nom de quinquina, qui ne sont que de faux quinquinas dont les effets sont incertains et toujours imparfaits.

Quinquina de choix. Ce quinquina est la seconde écorce des rameaux de l'arbre cultivé ; elle ne doit être ni trop mince, ni trop épaisse, d'une couleur grisâtre en dessus, tachetée d'une mousse blanche, espèce de lichen connu sous le nom de *stéréacoulon*, d'un rouge-brun et lisse dans l'intérieur, d'une odeur fade de moisi et d'une saveur amère, résineuse, astringente, ne laissant rien de visqueux dans la bouche lorsqu'on la mâche, et se cassant net, sans laisser apercevoir de prolongement fibreux.

Qualité et efficacité du quinquina. Le quinquina, dont l'écorce est trop épaisse, et qui paraît filamenteux dans sa cassure, a une saveur amère, visqueuse ; il annonce qu'il a été récolté sur des arbres trop âgés.

On doit encore choisir le quinquina en morceaux entiers autant que possible ; celui qui est brisé et mêlé de poudre de quinquina prend le nom de quinquina en *grabeau*. Il contient beaucoup de parties ligneuses et de poussière, en sorte qu'il est d'une qualité inférieure.

Le bon quinquina donne à l'eau, par infusion à chaud, une teinture rougeâtre qui, étant refroidie, est jaunâtre, mêlée de résine divisée et suspendue, et présentant des reflets irisés à la lumière.

Le quinquina du Pérou est anti-septique, stimulant, astringent, stomachique. On s'en sert intérieurement et extérieurement, en poudre, en fusion à l'eau, en décoction à l'eau, en macération au vin, à l'alcool, sous les noms de vin de quinquina, teinture ou alcool de quinquina, dans l'eau de chaux, en opiat. On s'en sert en fomentation, en cataplasme, en lavement.

Le quinquina s'emploie aussi dans les fièvres adynamiques, putrides, intermittentes, rémittentes, dans l'asténie, l'ataxie, les spasmes, la toux, les engorgemens lymphatiques, la diarrhée, les maladies scrofuleuses.

Quinquina des charybes ou *de Saint-Domingue.* L'écorce de cette espèce est moins haute en couleur intérieurement, d'une saveur plus amère que l'espèce de quinquina du Pérou ; il ne cause presque point d'astriction sur la langue, sur le palais et sur les lèvres. Ce quinquina est stomachique et anthelmintique.

Quinquina piton. Ce mot piton est un terme usité à la Martinique et à la Guadeloupe pour exprimer les sommets des montagnes. Cette écorce est large, mince, fibreuse, légère, d'une couleur grisâtre tirant sur le brun foncé, d'une saveur extrêmement amère. Elle est vomitive et cathartique à la dose de deux gros (8 grammes) en décoction dans l'eau, et en poudre, à la dose de douze grains (6 décigrammes) incorporée dans des sirops en consistance pillulaire.

Droits de douane. Le quinquina des pays situés à l'ouest du cap Horn acquitte, à l'entrée en France, un droit de 25 fr., et, d'ailleurs, de 50 fr. par navire français et par navire étranger, et par terre, de toute provenance, 100 fr. par 100 kil., et à la sortie, 25 cent.

Importations. Le commerce de quinquina est considérable ; c'est l'un des principaux articles de la droguerie : aussi, les importations s'élèvent à de grandes quantités. Suivant le registre de la douane, elles ont été, en 1837, de 398,100 kilog., ayant une valeur officielle de 3,184,800 fr., dont la plus grande partie, 391,132 k. du Chili, 3,630 k. d'Angleterre, 1,249 d'Espagne, 1,491 de Sardaigne, etc.

Exportations. Elles se sont élevées, pendant la même année, à 133,829 kil., ayant une valeur de 1,070,632 f., dont la plus grande partie, 41,931 k. pour l'Allemagne, 45,299 pour la Sardaigne, 18,734 pour la Hollande, 12,208 pour la Belgique, 7,975 pour les villes anséatiques, 1,855 kil. pour les Etats-Unis, etc.

QUINTAL MAURE. C'est celui dont on fait usage dans le commerce de la gomme du Sénégal, que les Maures apportent aux escales de ce fleuve. Il est de 900 livres pesant, poids de marc. La compagnie du Sénégal traitait annuellement pour 1,200 quintaux maures de gomme de Sénégal. Maintenant elle s'élève à plus de 1,500 milliers pesant, qui trouvent un bon débit par la consommation plus considérable qu'autrefois, que l'on fait de cette substance, qui s'emploie aujourd'hui beaucoup en médecine.

QUINTAL MÉTRIQUE. C'est le nom que l'on donne à 100 livres métriques, que l'on appelle plutôt kilogrammes, et qui font aussi 10 myriagrammes, chacun desquels étant de 20 livres 7 onces, poids de marc, les 10 myriagrammes représentant le quintal métrique, ou 100 kil. font par conséquent 204 livres 6 onces, c'est-à-dire 204 = 28,765 livres ; tandis que le quintal ancien, de 100 livres poids de marc, équivaut à 48,95058 kilogrammes.

100,000 kil. = 204,288 livres poids de marc, et 100,000 liv. poids de marc = 48,951 kilogrammes.

On trouve, dans le Cambiste de M. Rees-Les-

lienne, les raports suivans du quintal de différens pays, calculés en kilogrammes :

Quintal d'Aix-la-Chapelle, 35,114 kil.; d'Amsterdam, 49,185 kil.; d'Augsbourg, grand poids, 48,852 kil., et petit poids, 46,404 kil.; de Barcelone, 41,095 kil.; de Bâle, 49,18 kil.; de Lisbonne, 57,728 kil.; de Livourne, p. le sucre, 51,838 kil.; pour la morue et la laine, 54,928 kil.; de Londres (avoir du poids), 50,792 kil.; de Lubeck, 58,984 kil.; de Bruxelles, 4,645 kil.; de Cadix, 46,066 kil.; de Cologne, 46,772 kil.; de Constantinople, 56,122 kil.; de Francfort-sur-le-Mein, 49,96 kil.; de Prague, 61,463 kil.; de Trieste, 51,1 kil.; de Vienne, 56,1 kil.

Pour les autres pays et villes, voyez les articles qui leur sont consacrés à leur ordre alphabétique.

Quintal de l'association des douanes allemandes. Voici le rapport du nouveau poids de l'association aux poids français : 1 quintal à 100 livres est égal à 50,000 grammes de France, donc 1 livre est égale à 500 grammes de France. Ce poids devait être adopté au 1er janvier 1840 dans tous les états de l'association.

QUINTIN, ville de France, en Bretagne, département des Côtes-du-Nord, sur la petite rivière de Goy, à 4 lieues de Saint-Brieuc, 108 de Paris. Population, 6,000 habitans.

Productions. Blé, grains de toutes espèces chanvre, lin, bestiaux, laine, etc.

Industrie et commerce. On y fabrique une immense quantité de toiles, connues dans le commerce sous le nom de toiles de Bretagne; elles sont d'une bonne qualité et renommées; elles sont aussi distinguées par les qualités suivantes : entre-fines, fines, premières-fines, secondes-superfines et premières-superfines : il ne doit entrer ni mauvais lin, ni chanvre dans la fabrication de ces toiles. C'est dans Quintin et ses environs que se font les beaux trois-quarts. Toutes ces toiles sont vendues, savoir : à Quintin, Uzel et à Loudéac. C'est dans ces trois villes, ainsi qu'à Pontivy et à Moncontour, que se trouvent répartis les négocians qui font le commerce des toiles de Bretagne; ils fréquentent ces quatre marchés, où ils achètent les toiles en écrus; ils les font blanchir en coupons de 5 aunes de 52 pouces, et les vendent à l'aune de 50 p., apprêtées. On en fait des balles de 60 pièces de grande largeur, ou de 100 de petite largeur, ou d'étroites; ces balles sont expédiées en grande partie à Saint-Malo, d'autres à Morlaix et à Nantes, d'où elles étaient exportées, soit en Espagne, aux colonies, dans le midi de la France, et très-peu à Paris. Cette manufacture produisait, avant la révolution, 7,000 balles qu'on pouvait évaluer de 6 à 7 millions; mais cette fabrication est bien déchue par la concurrence de l'étranger sur les marchés de l'Amérique.

QUITO, contrée de l'Amérique méridionale, faisant partie du nouvel état de la Bolivie, qui s'est détaché, il y a plusieurs années, de la Nouvelle-Grenade et du Pérou, ayant pour limites au N. la province de Santa-Fé et le Popayan, à l'E. le Brésil, au S. le Pérou, à l'O. le Grand-Océan pacifique; son étendue est de 200 lieues du N. au S., et de 600 de l'E. à l'O. Elle produit du maïs et des cannes à sucre, du blé, de l'orge, et toutes sortes de grains et de fruits en abondance, du tabac, de la cochenille, et le véritable quinquina, dit du Pérou, qui se récolte principalement aux environs de Laja. Ce qui est assez rare dans cette partie du monde, c'est que l'industrie manufacturière y est assez développée pour produire de gros draps, des serges, des tissus de coton.

QUITO, capitale du pays, située dans la partie occidentale des Andes, à 35 lieues de la côte de l'Océan-Pacifique. C'est une des villes les plus peuplées de l'Amérique du sud. On porte sa population à 70,000 habitans, ce qui nous paraît exagéré, et ce qu'on peut attribuer à la beauté du climat. Il y règne un printems éternel; les campagnes y sont d'une grande fertilité, et produisent les fruits les plus exquis de cette région équatoriale. Nous savons seulement qu'on y fabrique différens tissus grossiers de coton et de laine à l'usage de la population, et dont on exporte une certaine quantité dans les pays voisins; Guayaquil, situé sur l'Océan-Pacifique, est le port de mer d'où Quito peut recevoir les marchandises d'Europe dont elle a besoin, et par lequel elle peut exporter ses produits.

Industrie. Quito est le centre d'une fabrication très-considérable; on y fabrique des *bayetas* (bayette), espèce de flanelle grossière, qui ne coûte que 1 fr. 25 c. la vare; des *bayetones*, espèce de molleton ressemblant au drap, dont la vare se vend 12 fr. 50 c.; des *ruanas*, vêtement ordinaire des hommes, espèce de pièce de drap épais, et d'un tissu serré et de couleur éclatante, en général de 2 vares 1/2 de long sur 2 de large, suivant l'ampleur et la qualité, de 15 à 90 fr. la pièce; couvertures de lit, tapis de couleurs très-brillantes et de diverses dimensions, dont quelques-uns coûtent jusqu'à 2,000 fr. La fabrication des cotonnades n'est pas moins importante; telles sont les lienzas ou toiles communes, de 3/4 de vare de largeur, coûtant de 60 c. à 1 fr. 85 c. la vare. Des nappes, des serviettes et essuie-mains ouvrés, en macana, tissu très-fort, se paient 15 à 20 fr. la douzaine. Quant à la passementerie, on fabrique des galons d'or et d'argent, des épaulettes d'argent doré; celles de colonel ou de général coûtent de 290 à 300 fr. la paire. On confectionne de la broderie et de la dentelle de toutes sortes; des chapeaux en laine très-communs, de couleur carmélite ou noisette; la qualité en est mauvaise, et ils ne valent que 1 fr. 85 c. à 7 fr. 50 c. chaque. Une selle pour homme, avec sangle de coton, vaut de 25 à 60 fr.; une selle de femme, de 60 à 100 fr. Les souliers sont de cuir de bœuf; les bottes se vendent de 3 fr. 75 c. à 7 fr. 50 c. Les ouvrages en peau sont de mauvaise qualité, et ne servent qu'à la classe inférieure. Les habitans aisés aiment mieux payer trois ou quatre fois plus les articles analogues importés par les étrangers.

Les fabriques de Quito et des environs, sous la domination espagnole, approvisionnaient presque exclusivement la Nouvelle-Grenade, le Haut et le Bas-Pérou de leurs tissus, que les fabricans vendaient fort cher, parce qu'ils avaient alors une importance qui a beaucoup diminué depuis l'indépendance, et qui diminue chaque jour encore, depuis que l'Equateur, dont Quito est la capitale, forme un état séparé.

QUITTANCE. C'est la signature ou l'écrit mis au bas d'un compte, d'une facture ou d'un billet, par lequel on reconnaît avoir reçu le paiement, et en tenir quitte le débiteur. Cette quittance s'écrit ordinairement au dos des lettres de change et billets, par ces mots, écrits à la suite des endossemens, *pour acquit*, au dessous desquels celui qui en reçoit le montant signe son nom.

Les quittances se font sur papier timbré, lors-

qu'elles sont pour tenir quitte du paiement d'un terme de loyer d'une maison, de fermage, d'arrérages, de rente et de tout objet dont le titre reste en notre possession jusqu'au remboursement du principal.

Le demandeur en réhabilitation sera tenu de joindre à sa pétition les quittances et autres pièces justifiant qu'il a acquitté intégralement toutes les sommes par lui dues en principal, intérêts et frais (605).

QUITUS. Ce terme d'administration financière désigne en général l'approbation et le règlement définitif des comptes par l'inspecteur chargé officiellement de leur vérification, pour preuve de leur régularité et de leur admission dans la comptabilité générale.

R

RABAIS, **Rabat**. C'est une diminution accordée à un acheteur sur le prix de la marchandise lorsqu'il paie comptant, ou à un terme moins éloigné qu'il n'est d'usage pour cette marchandise. Avant que le commerce eût pris le développement qu'il a aujourd'hui, et dont il est redevable à la découverte de l'Amérique, à l'abondance des métaux, à l'institution des banques, aux progrès des arts et de la navigation, les crédits étaient fort longs; on n'achetait qu'à des termes de 12, 18, 25 et 30 mois. Les vendeurs devaient proportionner les prix à la longueur de ces crédits; ils comprenaient, comme on le fait encore aujourd'hui, l'intérêt de l'argent dans le prix de la chose vendue et en augmentaient d'autant la valeur. Mais, lorsque les capitaux furent devenus plus communs, les acheteurs pouvant payer comptant, les vendeurs diminuèrent le prix de leurs marchandises suivant la diminution du terme de paiement; ainsi, si l'usage était de ne payer les laines d'Allemagne qu'au bout de 15 mois, on devait faire une diminution de 6 p. 0/0 sur le prix suivant ce taux d'intérêt, ce qui faisait 90 fr. de rabais sur le prix; ce qu'on appelait vendre à 15 mois de rabat: ainsi, une marchandise qui se vendait à 15 mois de terme, s'est vendue à 15 mois de rabat, avec bonification du montant de l'intérêt pendant ce terme. C'est ainsi que les rabais se sont introduits dans le commerce ou la vente de certaines marchandises, et que cet usage s'est conservé dans les grandes places de commerce, telles qu'Amsterdam, Hambourg, Londres, etc.

Rabais se dit aussi de la bonification que le vendeur accorde à l'acheteur pour le dédommager de certaines parties de marchandises avariées ou endommagées, ce qui s'accorde toujours sur le poids; lorsqu'on l'accorde sur le montant de la facture, cette diminution s'appelle escompte, que l'on règle à tant p. 0/0 sur ce montant, dont on en fait la déduction. Le rabais est aussi ce qu'on déduit sur le poids total d'un ballot, d'une barrique, etc., pour ce que peut peser le bois de la barrique ou l'emballage qui enveloppe la marchandise: c'est ce qu'on appelle *rabattage* à Bordeaux.

Les adjudications des travaux publics ou des fournitures, soit des troupes, des hôpitaux, des bureaux des administrations, etc., doivent se faire au rabais: le cahier des charges contient l'évaluation et les conditions, et celui qui offre le plus fort rabais devient adjudicataire de la fourniture ou de l'entreprise.

RACAHOUT des Arabes, préparation alimentaire qui consiste dans le mélange de plusieurs substances farineuses, telles que la fécule extraite du gland et privée de son âcreté, 8 onces; poudre de riz, 7 onces; poudre de cacao torréfié, 2 gros; du sucre en quantité suffisante: telle est l'une des formules de composte.

RACHAT, action de rentrer en possession de certain objet, moyennant le prix que l'on en donne. Rachat signifie aussi délivrance, rédemption.

Toutes les dispositions relatives au rachat des matelots sont communes aux officiers et à tous autres gens de l'équipage (272).

Les choses données par composition et à titre de rachat du navire et des marchandises sont avaries communes (400).

Ce rachat a lieu au moyen de valeurs ou des lettres de change que le capitaine fournit sur l'armateur au profit du capteur, par un acte particulier qui porte le titre de billet de rançon.

RACINES. Les racines d'un grand nombre de plantes forment une substance alimentaire d'une grande consommation, tant pour les hommes que pour les animaux. On peut les diviser en trois grandes catégories: 1° celles qui servent d'aliment, telles que les carottes, les navets, les betteraves, les raves, la chicorée; 2° celles qui s'emploient dans la médecine, telles que la rhubarbe, la salsepareille, la réglisse, etc.; 3° celles dont on fait usage pour la teinture, telles que la garance, la gentiane, l'ellébore, etc. Les racines forment un grand objet de commerce par le grand usage que l'on en fait, soit pour l'alimentation, la médecine, la teinturerie ou les autres arts industriels. Leurs différentes espèces, leurs vertus et propriétés, sont autant de connaissances nécessaires à acquérir, chacune dans sa spécialité, pour ceux qui en font le commerce. Il faut y ajouter le pays de leur origine, la saison de leur récolte et leur transport, ainsi que leur détérioration ou leur conservation et les différens prix de leur valeur, pour que l'on puisse en faire le commerce avec une connaissance suffisante de leurs produits et de leurs divers emplois, pour savoir apprécier le profit qu'on doit espérer d'en retirer. On trouvera, dans leur ordre alphabétique, la description de chacune des racines dont le débit et la consommation sont les plus considérables et font un grand objet de commerce.

RACK ou **Arac**, liqueur analogue à l'eau-de-vie, dont elle ne diffère que par l'odeur qu'elle exhale et le goût qui la caractérise. On n'est pas d'accord sur les substances dont on retire le véritable rack; les uns prétendent qu'il est le produit

de la distillation d'une liqueur fermentée, préparée avec le mélange des fruits de l'areca (*areca catechis*) et des noix de cocos, ce qui lui a fait donner son nom: tandis que d'autres prétendent que l'on obtient le rack par la fermentation du suc des fruits de l'areca avec du riz recueilli avant sa maturité, et en procédant à la distillation.

Le rack du commerce présente dans le goût et l'odeur des différences qui ne tiennent le plus souvent qu'aux diverses manières de le préparer.

RADE, espace de mer abrité par les terres ou par les côtes dont il est entouré, et qui n'est point enfermé, où les vaisseaux peuvent jeter l'ancre et demeurer en sûreté pour attendre le vent favorable ou la marée propre à entrer dans le port, ou pour ce qu'on appelle appareiller, c'est-à-dire leur départ pour une destination quelconque, ou avant d'entrer dans un port à leur arrivée.

Le contrat d'assurance désigne les rades dans lesquelles le navire doit charger ou décharger, celles dans lesquelles il doit entrer (332).

RADEAU, assemblage d'un certain nombre de morceaux ou pièces de bois fortement liés ensemble pour former un corps flottant sur lequel on peut naviguer, ou qui sert aussi au transport des bois, soit à brûler ou de charpente.

Il est assez probable que les radeaux ont été les premiers moyens dont les hommes ont fait usage pour naviguer sur l'eau, soit pour suivre le cours d'un fleuve, soit pour traverser un lac ou un bras de mer; mais, quelle distance immense sépare le radeau de l'art de construire un bâtiment voguant sur la mer et dirigé seulement par l'impulsion des vents. Quoi qu'il en soit, les radeaux sont encore en usage en Amérique pour descendre des fleuves, et aussi en Europe, où des trains considérables de bois de construction descendent le Rhin pour se rendre en Hollande. Les émigrans de l'Allemagne s'en servent également pour descendre ce fleuve et s'embarquer pour les Etats-Unis, où ils espèrent avoir un sort plus heureux que dans leur patrie.

RADOUB, terme de marine. Il signifie la réparation qui se fait au corps d'un vaisseau, surtout à la quille d'un vaisseau qui a souffert quelque avarie; c'est ce qui a lieu aussi après une longue navigation, ou avant d'entreprendre un voyage de long cours, afin de lui donner une plus grande solidité et le réparer à neuf, avec un nouveau calfatage à la fin du radoub. Un bâtiment est quelquefois obligé, après une tempête et ayant reçu une voie d'eau, de relâcher dans quelque port pour faire l'opération du radoub et le mettre en état de continuer son voyage.

RAFFINERIE DE SUCRE. C'est aux Vénitiens que l'on doit l'art de la raffinerie du sucre; ils présentèrent leur premier sucre raffiné dans l'état candi, tel qu'était celui qui venait de l'Inde, avec lequel ils le confondirent; mais ils ne tardèrent pas à lui donner une nouvelle forme, celle du pain, qu'il a conservé depuis.

Les sucres sales et noirs que l'Egypte livrait au commerce à la fin du XIIIe siècle, furent la première matière sur laquelle s'exerça d'abord l'art du raffineur; cet art passa ensuite dans les diverses parties de l'Europe, où la consommation et le commerce du sucre s'étaient établis; c'est particulièrement depuis que l'Amérique est devenue la source la plus féconde de cette denrée, que cet art a pris le plus grand développement en Europe.

L'art du raffineur, qui pourrait n'être considéré que comme une opération de l'art du sucrier, a les mêmes principes que celui-ci, dont il n'est à proprement parler qu'une suite; mais il n'entre pas dans le cadre de ce Dictionnaire de décrire toutes les opérations de la raffinerie de sucre, qui se trouvent détaillées dans des ouvrages spéciaux.

Les sucres arrivent de l'Amérique dans deux états différens, connus sous les noms de sucre brut et sucre terré; le sucre brut est ainsi nommé parce qu'il n'a reçu aucune préparation; il est encore entaché par la mélasse, dont la proportion plus ou moins grande établit les différentes sortes de sucres bruts qu'on distingue dans le commerce. Le sucre terré ne diffère du sucre brut qu'en ce qu'il a été dépouillé de mélasse par l'opération du terrage; il porte des matières féculentes et terreuses, dont la proportion plus ou moins grande établit seule la différence que ces sucres présentent entre eux dans leur pureté.

Les plus belles sortes de sucre terré sont consommées en nature; les autres sont, ainsi que les sucres bruts, purifiées avant d'entrer en consommation. La purification du sucre est le seul objet de toutes les opérations qui constituent l'art du raffineur; la première de ces opérations est nommée *clarification;* après la clarification, la claire est évaporée et cuite dans des chaudières de cuivre, montées pour cet effet sur des fourneaux d'une construction particulière et propres à la combustion du charbon de terre, seul combustible en usage dans les raffineries; on porte ensuite cette cuite dans une chaudière de cuivre mobile, nommée *rafraîchissoir.* On en porte le contenu dans des formes rangées dans un lieu particulier, nommé *empli*, et fixées debout sur leur pointe, dont le trou est bouché avec un tampon de linge. Après l'entière cristallisation du sucre, on débouche le trou des formes qu'on implante sur des pots pour recevoir le sirop qui se sépare du sucre. Depuis quelque tems la chimie appliquée au raffinage du sucre, surtout à celui provenant de betteraves, a beaucoup perfectionné cet art, au point d'extraire une plus grande quantité et une meilleure qualité de sucre, raffiné de plusieurs sortes, que par les anciennes méthodes.

Raffineries de sucre en France. Il existe en France environ 150 raffineries de sucre; toutes peuvent exporter directement ou vendre pour l'exportation. Cette concurrence établit naturellement un niveau constant entre les prix pour l'intérieur et ceux pour l'exportation qui se composent du prix payé par l'étranger et du remboursement de la prime.

Ainsi le sucre, avec enveloppe, donnant 4 p. 100 de papier se vend pour l'intérieur 21 sous, et pour l'exportation, 8 s. 6 d., auquel ajoutant la prime de 12, et la différence sur l'escompte de la prime qui est de 6 d. forment le susdit prix.

Cette concurrence est la meilleure garantie contre tout bénéfice exagéré; aussi les sucres en pains suivent-ils généralement la baisse des sucres bruts, et souvent même la devancent. En mars 1830, ils se vendaient pour l'exportation 10 sous; en mars 1831, 9 s. 3 d., et en mars 1832, 7 s. 9 d. le demi-kilogramme pour l'exportation.

Tout le monde sait que dans le commerce des sucres les bénéfices sont très-minimes; ce n'est que par le renouvellement fréquent des opérations qu'ils peuvent avoir quelque importance; les bé-

néfices résultant du raffinage, et qu'on peut appeler bénéfices de fabrication, sont très-restreints et variables ; ils sont à peine de 2 à 3 p. 100 ; c'est le bénéfice de fabrication, le seul que les raffineurs aient pu faire sur les sucres exportés.

Or, 20 millions de primes, pour 1832, supposent 16,500,000 kilog. de sucre, exporté au prix actuel

de 8 sous 6 d.	14,000,000 f.
Prime.	20,000,000
Total.	34,000,000 f.

En supposant le bénéfice de fabrication à 2 p. 0/0, taux auquel beaucoup de raffineurs s'abonneraient volontiers, le produit sera de 680,000 fr.; en l'évaluant même à 3 p. 0/0, vous aurez environ 1,000,000 fr. à répartir entre 150 fabriques employant des capitaux immenses, et un très-grand nombre d'ouvriers de toute espèce. Voilà en réalité à quoi se réduisent les bénéfices des raffineurs sur l'exportation, suivant les calculs de M. Bayvet. *Voy.* Sucre.

On a sans doute bien fait de supprimer des primes exorbitantes qui avaient trop coûté au trésor; mais on devait en même tems favoriser de telle manière la raffinerie, qu'en profitant de l'amélioration de ses procédés, elle pût soutenir avec avantage la concurrence dans les marchés de l'étranger.

Les raffineurs de Paris réclament, dans une note distribuée à la chambre des députés, que le rendement soit réduit de 70 à 75 p. 0/0. Il sera toujours fort difficile d'avoir un chiffre exact sur le rendement des sucres. Tout le monde sait, en effet, que le raffineur remet successivement à la chaudière tous les résidus de sucre pour les transformer en mélasse; mais qu'il ne retire guère de 100 kilog. de sucre brut, que 55 environ de sucre raffiné, et qu'il parfait la quantité qui lui est nécessaire pour obtenir la restitution du droit en empruntant 15 à 20 kilog. de sucre colonial, en échange desquels il laisse des lumps et des vergeais dans la consommation. On ne les a pas traités favorablement lorsque, en 1834, on a élevé à 75 kilog. le rendement que la loi de 1833 avait fixé à 70 seulement.

L'exagération du rendement est d'autant plus funeste à l'exportation des raffinés de France, que plusieurs nations voisines persistent dans le système des primes. Le rendement légal est de 57 p. 0/0 en Belgique, et de 66 en Hollande; il est également très-faible en Angleterre. On doit aussi considérer que la France, par sa position géographique, est mieux placée que tout autre nation pour approvisionner la Suisse, une partie de l'Allemagne et l'Italie; d'ailleurs, le raffinage est une industrie qui met une grande masse de capitaux en circulation et occupe un grand nombre d'ouvriers; elle mérite à tous égards la protection du gouvernement. La commission chargée d'examiner la question du rendement des sucres, après avoir entendu les délégués des raffineurs de Paris, du Havre et de Nantes, a décidé, d'après leurs dépositions, que le rendement n'est pas supérieur à 67 ou 70 p. 0/0; ces délégués ont affirmé que la législation actuelle ne permet pas de vendre, au dehors, en concurrence avec les raffineurs, soit d'Angleterre, soit de la Belgique, attendu que dans ces deux pays la restitution (des droits) est calculée sur une base beaucoup moins rigoureuse.

D'après le rapport de M. Payen, à la Société d'encouragement à Paris, sur la raffinerie de sucre de M. Bayvet, la solution du sucre, la clarification, la filtration, la cuite et la cristallisation, convenablement étayés, ont lieu avec la plus grande facilité en employant le minimum de main-d'œuvre, et sous l'influence d'un seul appareil de chauffage. Le même membre fait un rapport avantageux sur l'appareil de M. Brame-Chevalier, pour concentrer et cuire le sirop de cannes et de betteraves. La commission qui a constaté les résultats de cet appareil dans la raffinerie de M. Jast, a été surtout frappée de la rapidité de l'opération, qui est une des plus importantes conditions dans la fabrication et le raffinage du sucre.

Statistique du sucre raffiné en Angleterre. M. Clay, dans la motion qu'il a faite à la chambre des communes du parlement, séance du 24 juillet 1833, donne un tableau de la quantité du sucre raffiné en Angleterre, qui a été exportée depuis 1815, et d'après lequel il résulte que depuis cette époque elle a toujours été en diminuant; cette quantité qui, en 1815, avait été de 584,000 quintaux, a été réduite, en 1826, à 344,000; ce qui fait une diminution, depuis 1818, où l'exportation s'était élevée à 711,000 quintaux, de plus de moitié. Si l'on cherche la cause de cette diminution graduelle, on trouvera qu'en 1815 le produit des plantations britanniques s'élevait à 3,400,000 quintaux de sucre, que la consommation intérieure était de 2,500,000 quintaux. Depuis cette époque, le produit des plantations britanniques avait augmenté jusqu'à 3,900,000 quintaux, et la consommation intérieure jusqu'à 3,500,000. Les raffineurs de sucre ayant, en 1827, fait connaître à M. Huskisson l'impossibilité où ils étaient de continuer la fabrication du sucre rafiné, à cause du manque de la matière brute, cet homme d'état prit des mesures pour en augmenter l'importation, en faisant passer un bill à cet effet en 1828, lequel a été renouvelé en 1829. Ce qui avait amélioré l'état des raffineurs et le commerce du sucre raffiné; en sorte que la quantité du sucre exportée s'est élevée, en 1827, à 409,000 quintaux; en 1828, à 456,000, et en 1830, à 607,000. L'effet du bill s'étant terminé au 5 janvier 1831, la mesure dont le bill était l'objet n'ayant pas été continuée, il en est résulté une diminution des exportations en 1831, qui se sont réduites à 455,000 quintaux pour cette année. Depuis lors, la quantité exportée a toujours été en diminuant par l'effet du monopole qui avait établi les droits sur l'admission de sucres étrangers.

La quantité de sucre qui a été importée en Angleterre de ses colonies, y compris l'île Maurice (ci-devant île de France), s'est élevée, en 1832, à 4,450,000 quintaux. Les raffineurs de l'Angleterre ne pouvant exporter avec avantage leurs produits, à cause de l'augmentation du prix de la matière brute par l'effet de l'exclusion donnée aux sucres étrangers, il en est résulté une diminution considérable dans les raffineries de sucre; en sorte que les chaudières qui, en 1830, étaient au nombre de 224 ont diminué en 1832 à 183, et en 1833 à 70; et les dépenses des raffineurs, qui s'étaient élevées de 6 à 700,000 liv. st. par an, ont éprouvé une diminution de 400,000 liv. st.

RAGUSE, ville et port de la Dalmatie, sur le golfe de Venise, dans l'Adriatique, à 24 lieues de Scutari et 68 de Zara. Population, 4,500 habitans. C'est le chef-lieu du cercle de son nom, situé sur une presqu'île.

Industrie et commerce. Il y a quelques fabriques d'étoffes de soie et de tissus de laine, une

papeterie, des tanneries, où l'on prépare des maroquins et des peaux de chèvres ; on y fait du rogsoglio, espèce de liqueur d'une excellente qualité. Les marchandises d'importation consistent en draps, colonnades, épiceries, drogueries, quincaillerie, sucre, café, etc.; celles d'exportation, en cire, maroquin, peaux de chèvres et de lièvres, de la soie, de la laine, des légumes secs, des oranges et des olives. Il y a un chantier de construction; le cabotage sur toute la côte y est très-actif, et un grand nombre de petits bâtimens appartiennent à ce port.

RAILS-WAYS. Terme anglais, qui signifie chemins, ornières en fer, que par abréviation nous appelons chemins de fer.

Chemins de fer en Angleterre. La Grande-Bretagne a été la première à construire des *rails-ways.* Ils s'y sont multipliés en raison du besoin de communications promptes et faciles pour réunir les canaux et les rivières, au moyen d'un transport par terre, qui devait suppléer à leur interruption. Il était d'autant plus facile de multiplier les chemins de fer en Angleterre que les distances y sont moins considérables qu'ailleurs, et que la matière, le fer, y est plus abondant et à meilleur compte, et que la multitude des transports entretient une grande activité et fait réaliser un profit suffisant. 25 chemins sont terminés et en pleine activité, et 42 sont en construction. On estime que dans deux ou trois ans ces 42 chemins seront totalement terminés; en attendant, on voyage sur des parties achevées de plusieurs d'entre eux. Sur les 25 chemins terminés, 13, dont les états sont connus, donnent aujourd'hui 7 11 p. 0/0 du capital versé. Sur les 42 chemins en construction, dont les états sont aussi connus, quelques-uns donnent 4 77 p. 0/0 d'intérêts du capital versé pour les parties exploitées.

Chemins de fer en Amérique. Les Américains, après avoir construit 1,500 lieues de canaux, ont établi, avec une activité extraordinaire, de grandes lignes de chemins de fer, qui se communiquent les uns avec les autres, ou se rattachent aux canaux auxquels ils aboutissent. Il y a actuellement 52 chemins de fer qui ont un parcours de 900 lieues et ont coûté 229 millions de francs. Indépendamment d'un grand nombre d'autres chemins de fer qui sont en construction, et dont le parcours est évalué ensemble à plus de 500 lieues.

Chemins de fer en Belgique. Le chemin de fer de Malines à Bruxelles fut inauguré le 5 mai 1835; on livra à la circulation la section de Malines à Anvers, le 7 mai 1836; celle de Malines à Termonde, le 11 septembre 1837 ; dans le même mois, deux autres lignes, l'une de Louvain à Tirlemont, l'autre de Termonde à Gand, formant un parcours de 65 1/2 lieues, y compris les chemins de fer de Gand à Bruges, et de Bruges à Ostende, ainsi que de l'Ans à la Meuse furent livrées à la circulation. Il y a lieu de croire que les lignes du Hainaut, de Gand à Lille et de Tournai, de Namur et de Limbourg auront bientôt un commencement d'exécution.

Lorsque ces chemins seront terminés, la Belgique possédera des lignes qui occuperont les trois quarts de son réseau, qui doit avoir en son entier un développement de 140 lieues environ, en se rattachant par Lille et par Valenciennes à la frontière française, et par deux autres points, Ostende et Anvers à la mer du Nord et à l'Escaut, et par le point de Verviers à la frontière de Prusse.

Chemins de fer en Allemagne. Une compagnie doit continuer la ligne de Verviers jusqu'à Cologne, de là jusqu'à Minden ; la dernière partie est déjà en activité, ainsi que le chemin de Berlin à Potsdam ; tandis qu'en Autriche on a construit un chemin de Mulhausen à Budweis, ayant une longueur de 68 milles, pour faire communiquer le Danube à l'Elbe. D'autres chemins sont, soit projetés, soit en activité, tels que ceux de Dresde à Leipzig, de Manheim à Bâle, de Vienne à Lemberg, de Francfort à Mayence. La Bavière a achevé son premier chemin de Nuremberg à Furth, et celui de Munich à Augsbourg est en construction, ainsi que ceux d'Augsbourg à Nuremberg, et de Munich à Salzbourg.

Chemins de fer en Italie. La construction d'un chemin de fer de Milan à Venise, et de Venise à Trieste, a été autorisée; celui de Naples a été livré à la circulation.

Chemins de fer en Russie. On y a construit un chemin de fer de Pétersbourg à *Zarskoe-Zélo*, maison de plaisance de l'empereur, et de là jusqu'à Poulowski; il a environ 6 lieues, et il est en pleine activité. Un second chemin de fer est celui de Pétersbourg à Péterhoff, ayant une longueur de 11 lieues environ, destiné au double service du transport des marchandises et des voyageurs. On a formé le projet d'un troisième chemin, dont l'importance n'a pas permis de l'exécuter de suite, c'est celui de Pétersbourg à Moscou, d'une longueur de 160 lieues.

Chemins de fer en France. La France, où les distances sont plus grandes qu'en beaucoup d'autres pays, n'a pas été aussi empressée dans l'établissement des chemins de fer. Plusieurs causes ont contribué à ralentir son zèle ; au premier rang, nous devons mettre le défaut de l'esprit d'association, les longues distances à parcourir, ce qui augmente considérablement la dépense, et le grand nombre de communications, soit fluviales, soit par les canaux qu'elle possède déjà. En sorte que la France, qui est un des pays les plus étendus, les plus industrieux et les plus florissans de l'Europe, ne possédait, à la fin de 1838, que cinq chemins de fer, n'ayant ensemble qu'un parcours de 53 lieues, savoir :

D'Andrezieux à la Loire, 5 l. 1/2; de Saint-Etienne à Lyon, 14 l. 1/2; d'Andrezieux à Roanne, 16 l. 3/4 ; d'Espinac au canal de Bourgogne, 7 l. ; de Paris à Saint-Germain, 4 l. 3/4; de Paris à Versailles, rive droite, 4 l. 1/2.

Le chemin de Saint-Etienne à Lyon a coûté 15 millions 300,000 fr., ou 1,120,000 fr. par lieue ; celui de Saint-Germain a coûté environ 15 millions.

Les chemins en construction forment un total de 44 lieues, savoir :

De Paris à Versailles, rive gauche, 4 l. 1/2; de Cette à Montpellier, 6 l. 3/4; d'Alais à Beaucaire, 17 l. 1/2; de Mulhouse à Thann, 5 l.; de Saint-Waast à Denain, 2 l. 1/4; d'Abconde à Denain, 1 l. 1/2; de Villers-Cotterets au Port-aux-Perches, 2 lieues. Total, 44 l.; ce qui, avec les chemins construits, donne un total de 92 l. 1/2.

Nous devons y ajouter ceux votés en 1839, qui sont, de Paris au Havre, environ 70 l. ; de Paris à Orléans, 35 l. ; de Bordeaux à La Teste, 12 l. 1/2; de Strasbourg à Bâle, 27 l. 1/2; de Lille à Dunkerque, 20 l., ayant un développement total de 257 l. 1/2.

Il est probable que ces chemins ne seront pas achevés avant 6 ans, et même dans un plus long

terme, si les capitaux immenses qu'ils exigent n'étaient pas prêts à être réalisés.

Les chemins de fer seront toujours préférés, malgré le prix élevé de leurs transports, aux canaux, attendu la différence de tems qui est d'une grande importance pour le commerce. Ce que les rails font en 6 heures, les canaux le font dans 20 jours; et si les bateaux partent dans un tems inopportun, se trouvant obligés de séjourner dans quelque port, ils attendent quelquefois de 2 à 3 mois le retour de la saison favorable à leur navigation.

RAISINÉ, moût évaporé en consistance d'extrait et allié à des fruits à noyaux ou à pépins. Le moût, de quelque raisin qu'il provienne, peut servir à le préparer. Il suffit qu'il soit de bonne qualité, qu'on fasse usage d'un vase convenable et que le feu soit bien conduit. La préparation du raisiné varie suivant les climats, la qualité des raisins et le goût des consommateurs. A Montpellier, on prépare le raisiné avec toutes les espèces de moût, plus ordinairement avec celui du raisin blanc, qu'on aromatise avec du citron ou du cédrat. Les fruits que l'on mélange au moût ne sont pas seulement destinés à donner du corps au raisiné, ils forment encore, au moyen de leur pulpe, une combinaison qui adoucit le moût quelquefois un peu acide, et rend la composition plus agréable et moins dispendieuse. Ceux dont on fait le plus d'usage sont d'abord les poires et les coings, puis les pommes et enfin les prunes, qui s'allient très-bien avec les principes du moût, et développent beaucoup de matière sucrée par la cuisson.

La préparation des raisinés fournit un moyen d'utiliser ces fruits abattus et tombés avant leur maturité; ils perdent, en attendant le moment d'être employés, une partie de leur âpreté. Le raisiné, pour être bon, doit être doux, moelleux, avoir la consistance d'un miel grenu et une petite pointe acide.

Il se fait une grande consommation de raisiné à Paris et dans d'autres villes des départemens du nord; il s'en fait aussi des envois à l'étranger, ce qui donne lieu à un commerce assez considérable.

RAISINS, fruits de la vigne. Ce sont des baies dont la couleur, la grosseur, la grappe, celle du grain de raisin et la saveur, varient suivant les différentes espèces de vignes. On distingue les raisins en deux sortes principales : les raisins frais dont on fait du vin, et les raisins secs qui servent de dessert.

Raisins frais. Ils se distinguent en raisins blancs ou noirs, en raisins ordinaires ou muscats, et en ce qu'on appelle des chasselas, dont il se fait un grand commerce, surtout des chasselas de Fontainebleau provenant du bourg de Thomery, qui en est éloigné de 2 l. Ils se débitent principalement à Paris, où il s'en vend annuellement pour 4 ou 500,000 fr. On les transporte par la Seine, sur des barques qui contiennent de 2 à 300 paniers du poids de 2 liv. 1/2 chaque. Londres reçoit des raisins frais de Lisbonne dans des jarres remplies de son et hermétiqnement fermées, dans lesquelles le raisin se conserve très-bien : on le vend 1 shelling (1 fr. 25 c.) la livre. Pétersbourg et Moscou reçoivent des raisins frais d'Astrakhan et de Kislar, d'où on les expédie par la mer Caspienne et le Volga.

Raisins secs. On en distingue de différentes espèces, suivant les pays et la méthode de les préparer.

Raisins d'Ark et au soleil. On donne aussi à ce raisin les noms de *sol* ou *sor*. Ils sont tous égrainés et de couleur rougeâtre ou bleuâtre; ils sont excellens. Ils viennent d'Espagne, en barils du poids de 20 à 25 kil.

Raisins jujus ou aux gabis. Ce sont des raisins murs que l'on a trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude, et que l'on a ensuite exposés sur des claies au soleil pour les faire sécher. Ils nous viennent en grande partie de la Provence, dans des petites caisses de 18 à 20 liv. pesant, qu'on appelle *caissetins*. Les autres caisses, qui sont longues, pèsent 40 liv. ou 20 kil. Il s'en fait un grand débit à Paris : les plus nouveaux et les plus secs sont les meilleurs.

Raisins de Calabre. Ce sont des raisins d'un excellent goût, un peu visqueux, que l'on tire de la Calabre par barils du poids de 45 kil. à 1 quint. Les grappes sont enfilées de petites ficelles. Ils sont plus doux et moins soignés que ceux de Provence : les grappes sont souvent brisées, malpropres et mélangées de raisins d'espèces les plus diverses. Ils sont sujets à fermenter dans l'arrière-saison.

Raisins dits *de Corinthe.* On les récolte dans les îles ioniennes et dans la Morée, près de Corinthe, qui a donné son nom à cette espèce de raisins. Ils sont tous dégrappés en petits grains rouges tirant sur le noir, ayant un goût acidule. Mal confectionnés, souvent mêlés de terre et de saletés, ils ne servent que pour la pâtisserie, la médecine, et passent rarement deux saisons; tandis que ceux que l'on récolte dans l'île de Zante et celle de Lipari, quoique de même espèce, sont infiniment supérieurs : ils sont d'un grain plus petit, mais d'une douceur exquise; et sont, en outre, relevés par un parfum qui tient du muscat et de la violette. Renfermés dans des barriques bien conditionnées et parfaitement jointes, ils se conservent deux et même trois ans, et se consomment pour la cuisine.

Voici le produit de la récolte de 1834 dans chacune des îles Ioniennes et en Morée, où l'on cultive le plus cette précieuse substance dont les pays du nord sont si friands, et qui forme l'objet d'un commerce immense : Céphalonie, 9 millions de livres pesant; Zante, 7 millions; Ithaque, 400,000; Morée, 4 millions; total, 20 millions 400,000 liv.

Le prix moyen du raisin de Corinthe se tient dans les limites de 35 à 40 piastres fortes dans les îles Ioniennes; il y a quelques années, il ne valait que de 18 à 20 piastres le millier. La plus grande partie est exportée pour l'Angleterre et les pays du nord.

Raisins de Damas. Ils sont d'une qualité supérieure; ils ont le grain plus gros que celui de Corinthe. Il en vient avec et sans grappe; ils ont une belle couleur dorée, un goût excellent et presque point de pépins. Ils nous viennent de Damas, capitale de la Syrie, dans des boîtes de sapin, du poids de 7 à 29 kil. Le même pays fournit une autre espèce de raisins dont le grain, petit et dépourvu de pépins, est également de couleur dorée et d'un goût plus agréable encore; mais il n'en vient qu'en petite quantité.

Raisins d'Espagne. Parmi ces raisins qui participent tous de la qualité des uns des autres, ceux de Malaga sont les plus renommés. Mélangés de petits grains secs, ils sont tenus malproprement, et arrivent dans des cabas, espèce de sacs de jonc natté peu propres à les préserver des avaries.

Raisins picardans. Ils sont d'une qualité inférieure aux gabis ; ils sont beaucoup plus petits, plus secs et plus arides. On les expédie dans de grandes caisses de sapin, du poids de 40 à 50 kil.

Raisins de Roquevaire. Ces raisins sont renommés pour leur excellente qualité; ils ont une saveur acidule et une sorte de parfum qui les font rechercher des gourmets : bien soignés et placés convenablement, ils peuvent se conserver dix mois de plus que les autres raisins.

RAISON DE COMMERCE, DE SOCIÉTÉ. On appelle la raison d'une société les noms des associés rangés et énoncés de la manière dont la société doit signer les lettres missives, les billets, les lettres de change, les comptes, etc. Ainsi, la raison de la société sera : Bernard Mathieu et compagnie.

La société en nom collectif est celle que contractent deux ou plusieurs personnes, et qui a pour objet de faire le commerce sans une raison sociale (20).

Les noms des associés peuvent seuls faire partie de la raison sociale (21).

Les associés en nom collectif, indiqués dans l'acte de société, sont solidaires pour tous les engagemens de la société, encore qu'un seul des associés ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale (22).

Le nom d'un associé en commandite ne peut faire partie de la raison sociale (25).

L'extrait des actes de société doit contenir la raison de commerce de la société (43).

RAMBERVILLIERS, ville de France, en Lorraine, département des Vosges, à 4 l. de Toul et 74 de Paris.

Productions. Elles consistent en blé, grains, bois, chanvre, lin, fer, pierres à aiguiser.

Industrie. Fabriques de draps communs à l'usage du pays, de beiges, espèce de draps de fil et laine, de la bonneterie en laine; fabriques de fils de chanvre et de lin de toutes sortes de qualités, de toiles ordinaires, de merrains en chêne, de sabots, de pelles, de colliers de chevaux ; manufactures de faïence d'un bel émail, très-légère et de couleurs vives, de pipes à fumer, avec des ornemens; forges et martinets qui fabriquent du fer en barres, des tôles de toutes épaisseurs, des fers à scies ; fabriques de bêches, de haches et autres ouvrages de grosse taillanderie; des papeteries, tanneries où l'on façonne toutes sortes de cuirs.

Outre les pierres à aiguiser, il y a dans les environs des carrières de pierres blanches sablonneuses qui servent aux faïenceries de différens endroits, et que les fabricans trouvent nécessaires à l'émail de leurs ouvrages.

Commerce. Le commerce est très-étendu et consiste dans la vente de tous les produits soit du sol, soit des manufactures, mais plus particulièrement en blé, bois d'équarrissage, merrains, planches, faïence, fil, lin, chanvre et fer.

RAMSEY, ville et port, dans l'île de Man, au fond d'une vaste baie, sur la côte N.-E. de l'île. Le port est petit et ne peut recevoir que des navires de 100 tonneaux. On y fait un commerce actif avec Londres en toutes sortes de productions de l'île.

RANDERS, ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, sur le Gonder, à 7 l. d'Aarrhus. Popul., 5,600 hab. Les gros navires ne peuvent remonter jusqu'à la ville et sont obligés de s'arrêter à 3 l. de là, près de Mellerux. Popul., 4,600 hab.

Industrie et commerce. On y trouve des raffineries de sucre, des fabriques de draps et de gants. On y confectionne du noir de fumée. Le commerce y est assez actif et considérable ; les exportations consistent en blé, viande salée, suif, beurre, saumon, charcuterie ; du seigle, jusqu'à 12,000 tonnes ; du malt, jusqu'à 17,000 tonnes par an.

RANGOUN, ville maritime et capitale de l'empire Birman, province de Pégu, dans l'Inde, au delà du Gange, sur la branche la plus orientale de l'Irawahdy, qui prend le nom de Rangoun à partir de ce point et se jette à 12 l. de là dans le golfe de Martaban, par une embouchure de 2 l. de large. Popul., 20,000 habit., parmi lesquels il y a un bon nombre de Portugais, de Français et d'Anglais.

Rangoun est le principal port et la plus grande place de commerce de l'empire Birman, et quoique l'entrée du fleuve soit embarrassée par une barre, des navires d'un assez fort tonnage peuvent remonter jusqu'à la ville.

Commerce. Le commerce d'importation consiste en marchandises européennes de toute espèce : thé, sucre-candi, porcelaine de la Chine, etc. On exporte surtout de la cire, de l'ivoire et du bois de charpente. Il y a des chantiers de construction où l'on construit des navires d'un assez grand tonnage.

RAPATELLE, espèce de toile claire faite de crin de cheval, servant à faire des tamis ou sacs pour passer l'amidon, le plâtre, etc. On en fait aussi de plus serrés qui servent pour meubles. Les rapatelles se fabriquent en grande partie dans la Basse-Normandie, aux environs de Coutances, particulièrement à Gavray, où il s'en fait le plus, et où les fabricans des autres endroits les apportent chaque semaine pour les vendre au marché.

RAPÉ. On appelle en France râpé un tonneau rempli à demi de raisins ou grains entiers triés et choisis sur lesquels on passe les vins usés et affaiblis pour leur redonner de la force et les mettre en état d'être vendus et consommés.

Il y a un autre râpé qu'on nomme râpé de copeaux. C'est un tonneau rempli de copeaux neufs de bois de hêtre ou de chêne sur lesquels on passe les vins que l'on veut éclaircir promptement et conserver toujours clairs.

RAPPORT. On entend par ce terme, dans la jurisprudence commerciale, l'exposition ou le récit qu'un juge ou qu'un rapporteur fait au tribunal de commerce d'un procès, avec tous les détails de l'affaire. Ces rapports sont aujourd'hui trop multipliés et exercent une pernicieuse influence sur les jugemens, en ce sens que le rapporteur dicte, pour ainsi dire, le jugement que le tribunal doit rendre, et qu'il rend aussi, le plus souvent, selon l'opinion émise par le rapporteur. C'est donc alors, dans le fait, le rapporteur qui est le véritable juge des affaires auxquelles, suivant la faveur qu'il accorde à une partie plus qu'à une autre, il sait donner une tournure favorable qui lui fait avoir gain de cause. Chacune des parties connaissant l'influence que le rapport peut exercer sur le jugement du tribunal, tâche, par toutes sortes de moyens, de captiver le suffrage de celui qui en est chargé ; et voilà comment l'intrigue a sa bonne part dans les jugemens, ce qui n'aurait pas lieu si le tribunal jugeait par lui-même les affaires. Nous savons bien qu'il y a des affaires compliquées où l'examen d'un grand nombre de

pièces exige un rapport particulier; mais, alors, il faudrait, comme l'esprit du Code de commerce l'exige, qu'un des juges en fût spécialement chargé, et non pas des personnes étrangères au tribunal, susceptibles de se laisser influencer. Il ne faudrait pas non plus qu'elles eussent la faculté de dicter le jugement que le tribunal doit rendre, mais seulement se borner à un simple compte-rendu des affaires que ces rapporteurs sont chargés de faire au tribunal. Car, alors, le rapporteur empiète sur les fonctions des juges du tribunal. D'ailleurs, ces rapports occasionent un surcroît de dépenses, font perdre beaucoup de tems aux parties et entravent ainsi le cours rapide qui forme le principal avantage de la juridiction consulaire.

Rapport d'expert. C'est le témoignage que rendent, par ordre de justice, les experts qui ont été nommés pour visiter, examiner, mesurer ou approuver quelque chose.

Rapport, en terme de commerce maritime, désigne un acte par lequel le capitaine d'un vaisseau marchand doit, dans les vingt-quatre heures de son arrivée dans un port, déclarer à qui de droit le lieu d'où il est parti, l'époque de son départ, en quoi consiste le chargement de son navire, les accidens qui lui sont arrivés dans sa navigation, et en général, toutes les circonstances de son voyage, d'après l'art. 242 du Code de commerce.

RAPPORTER. Si, depuis la répartition, les effets jetés sont recouvrés par les propriétaires, ils sont tenus de rapporter au capitaine et aux intéressés ce qu'ils ont reçu dans la contribution, déduction faite des dommages causés par le jet et des frais de recouvrement.

Toutes sommes payées dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite pour dettes commerciales non échues, sont rapportées (446).

RAS. On appelle ainsi différentes étoffes croisées de laine ou de soie dont la chaîne et la trame sont également lisses et serrées. Une serge rase est une serge unie et dont le poil ne paraît pas ou très-peu. Les velours ras sont des velours dont les poils ne s'élancent point au dehors. Les ras de Saint-Maure, ainsi appelés parce que la première fabrique en a été établie à Saint-Maure, près Paris, sont des étoffes croisées en manière de serge. Ces ras étaient employés pour doublure.

RASIÈRE, ancienne mesure de grains en usage dans diverses provinces de France. La rasière de Lille est de 120 livres pesant; 38 font 19 setiers de Paris ou le last d'Amsterdam. La rasière de Dunkerque contient 250 livres de sel poids de marc.

RASOIRS FINS. Une des fabriques les plus considérables et les plus avantageusement connues des rasoirs fins est celle de M. Gillet, de Paris, qui, aux différentes expositions, a obtenu des médailles du jury central. Cette fabrique, depuis une trentaine d'années, a offert un progrès remarquable, et les produits qu'elle avait exposés à l'exposition de 1839 ont, s'il est possible, ajouté à sa vieille réputation. Il sort, chaque année, des ateliers de M. Gillet, 4,000 douzaines de rasoirs vendus à l'épreuve, depuis 1 fr. 25 cent. jusqu'à 40 fr., avec une remise de 30 à 40 p. 0/0 pour la vente en gros. Néanmoins, les rasoirs les plus renommés sont les rasoirs anglais, dont il se fait un débit immense dans toutes les parties du globe, où ils sont préférés à tous ceux des autres pays. Les rasoirs, comme les couteaux, les ciseaux, les canifs, etc., font partie de ce qu'on appelle la coutellerie.

RASSADE, espèce de verroterie ou petits grains de verre de diverses couleurs et grosseurs, percés dans le milieu, qui s'emploient dans le commerce avec les nègres d'Afrique, dont ceux-ci font usage pour ornement.

RATAFIA. C'est une liqueur préparée par infusion, afin d'obtenir le parfum, les qualités et la teinture d'un fruit. Par exemple, on en met le sucre exprimé dans l'alcool ou l'eau-de-vie qui, faisant les fonctions de menstrue, se charge de tous ses principes. On peut faire du ratafia avec toutes sortes de fruits, mais le plus généralement on le compose de cerises; c'est ce qu'on appelle *ratafia de fruits rouges*, dont le plus estimé est celui de Grenoble, renommé pour son ratafia. Il s'en faisait autrefois un grand débit; mais d'autres liqueurs plus énergiques et plus appropriées au goût actuel des consommateurs l'ont remplacé en grande partie. On fait aussi du ratafia avec d'autres fruits rouges, telles que des groseilles mélangées avec des cerises, des fraises, des framboises. On compose encore un ratafia avec du brou de noix, des coings, des raisins, de sept graines, qui sont l'anis, le carvis, le cumin, le fenouil, le panis et l'amome de quatre fruits différens, etc.

RATHANIA, racine d'une plante qui croît dans des lieux arides et sablonneux au Pérou. Cette racine du *krameria triandria* ou *rathania* est formée d'un corps quelquefois assez gros, auquel sont attachées de nombreuses radicules assez longues, de la grosseur d'une plume jusqu'à celle du petit doigt. Elle est quelquefois recouverte de son écorce, dans laquelle réside, à ce qu'on prétend, plus de vertu que dans le corps de la racine même. La couleur extérieure est d'un rouge très-vif et foncé, sa cassure d'un rouge pâle. Sa saveur est astringente et nauséabonde, ayant quelque analogie avec celle du cochon, ce qui la fait distinguer de la garance ou de l'orcanette. On en fait usage en médecine comme d'un puissant astringent. On la falsifie souvent avec la gomme de Kino, dont le prix est bien plus modique, et qui a aussi une vertu astringente.

RATINE, étoffe de laine croisée; il y a des ratines drapées ou apprêtées en draps, d'autres à poil non drapées, et des troisièmes, dont le poil est frisé du côté de l'endroit de l'étoffe; on les appelle, pour cette raison, ratines frisées. On en fabriquait une grande quantité à Reims, Sens, Troyes, Elbeuf, Caen, etc. Mais cette étoffe n'est plus autant en usage, d'autres tissus de laine l'ont remplacée.

RATISBONNE (Regensberg en allemand), ville de Bavière, chef-lieu du cercle de Regen, au confluent de la rivière Regen du Danube, à 20 l. de Nuremberg, 25 d'Augsbourg, 72 de Vienne et 280 de Paris. Pop., 19,000 habit.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de bougies et de cire, une blanchisserie de cire. On y fait un commerce assez considérable que favorise la navigation du Danube; on exporte une grande quantité de grains, toutes sortes de comestibles et de légumes, ainsi que du sel, que l'on transporte par le Danube.

Depuis trois ans, il s'est formé à Ratisbonne une société qui s'occupe d'introduire en Bavière la

culture du mûrier; les biens-fonds de cette société consistent en un terrain couvert de 50,000 pieds de mûriers en très-bon état. De plus, la société possède tous les appareils nécessaires pour élever les vers à soie, pour dévider la soie, etc. Elle paie la livre de cocons 1 florin 12 kreutzers (à peu près 2 fr. 60 cent.), et la livre de soie brute, 12 florins (26 fr. environ). La qualité de la soie sortie de la filature de Ratisbonne a été reconnue pour excellente par les connaisseurs, et les étoffes présentées à l'assemblée des actionnaires ont justifié cette opinion.

RATS (Pelleterie). Il serait trop long de faire mention de toutes les espèces de rats, qui sont en si grand nombre, ainsi que leurs noms, et dont les peaux, pour la plupart, servent de fourrures. Nous nous bornerons à désigner ceux qui nous viennent comme les plus estimés; tels sont les hamster, les palmis, les rats perlés, les variétés du pariviski, etc. En général, les peaux de ces petits animaux sont minces et ne servent qu'à des fourrures légères, souvent très-chères et peu durables. On n'emploie quelquefois que le dos. Le rat marqué n'est encore d'usage qu'en Allemagne, où l'on en fait des bordures de bonnets. La Russie et le Canada en fournissent également une assez grande quantité. Mais, en France, on s'en est dégoûté à cause de son odeur forte; le poil de cette fourrure, moins fort que celui du castor, lui ressemble beaucoup.

RATURE. Les agens de change et courtiers sont tenus de consigner dans leur livre, sans ratures, toutes les conditions des ventes, achats, assurances, négociations, et en général de toutes les opérations faites par leur ministère (84).

Le procès-verbal de vérification des créances mentionnera les ratures, s'il s'en trouve dans les titres de créance (505).

RAY ou Rey, mesure de grains de Philippeville; elle contient 3 boisseaux de Paris.

RAZ, mesure d'aunage de Turin, dont deux font une aune de Paris.

RÉ, île. *Voy.* Rhé.

REAL, monnaie d'Espagne. Il y a le real de veillon ou de cuivre, et le real de plata ou d'argent. Le premier vaut 34 maravedis, ou environ 25 centimes; le second vaut 2 reaux de veillon, ou 50 centimes.

REALEJO, ville et port de l'Amérique centrale, dans l'état de Guatimala et la province de Nicaragua, près et à l'est de l'embouchure de la rivière de son nom, dans le grand Océan. Le port est défendu par les deux îles Carbon et Castanon, qui y déterminent deux entrées naturelles. Celle qui se trouve entre les îles est dangereuse; l'autre forme un canal d'une profondeur suffisante: ce port est sûr et commode. Le meilleur ancrage, appelé *Jaguey*, est à environ une lieue de Realejo. Les navires peuvent remonter la rivière, qui est large et profonde. Il y a de bons chantiers et de beaux bassins pour la construction et le radoub des navires. Ce port sert d'entrepôt au commerce de toute la province de Nicaragua.

RÉALMONT, ville de France, en Languedoc, département du Tarn, à 3 l. d'Albi et de Castres.

Industrie et commerce. Fabriques de ratine et de petites étoffes de laine communes, de toile de ménage et d'emballage; filatures de laine; blanchisseries de toile. Tous ces objets d'industrie forment le commerce de cette ville.

RÉASSURANCE. L'assuré ne peut faire réassurer par d'autres les effets qu'il a assurés.

L'assuré peut faire assurer le coût de l'assurance.

La prime de réassurance peut être moindre ou plus forte que celle de l'assurance (342).

Un contrat de réassurance, consenti pour une somme excédant la valeur des effets chargés, est nul à l'égard de l'assuré seulement, s'il est prouvé qu'il y a fraude de sa part (357).

RÉCÉPISSÉ. On nomme ainsi l'écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. Ce mot dérive du latin, ainsi que plusieurs autres qui sont demeurés dans la pratique, parce qu'autrefois les expéditions se faisaient en latin.

RÉCEPTION, action par laquelle on reçoit. En ce sens, il ne se dit guère que de certaines choses, comme nouvelle, lettre, paquet, ballot, etc.

La réception des objets transportés et le paiement du prix de la voiture éteignent toute action contre le voiturier (105).

RECETTE, action de recevoir ce qui est dû en argent ou autrement. Ce terme se dit également de ce qui est reçu.

Sera déclaré banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui ne justifiera pas de l'emploi de ses recettes (593).

RECEVEUR. C'est celui qui est, en général, chargé de faire une recette, soit en denrées, soit en deniers.

Les tribunaux de commerce connaîtront des billets faits par les receveurs (634).

RECHANGE. On appelle rechange le second change payé pour avoir une lettre de change qui remplace celle qui a été protestée.

Le rechange s'effectue par une retraite (Code de comm., art. 177). La retraite est une nouvelle lettre de change, au moyen de laquelle le porteur se rembourse sur le tireur, ou sur l'un des endosseurs, du principal de la lettre de change protestée, de ses frais et du nouveau change qu'il paie (178.)

Le rechange se règle, à l'égard du tireur, par le cours du change du lieu où la lettre de change était payable, sur le lieu où elle a été tirée. Il se règle, à l'égard des endosseurs, par le cours du change du lieu où la lettre de change a été remise ou négociée par eux, sur le lieu où le remboursement s'effectue (179). La retraite est accompagnée d'un compte de retour (180). On appelle compte de retour le compte de tous les frais qu'a occasionés la retraite. Le compte de retour comprend le principal de la lettre de change protestée, les frais de protêt et autres frais légitimes, tels que commission de banque, courtage, timbre et ports de lettres. Il énonce le nom de celui sur qui la retraite est faite, et le prix du change auquel elle est négociée; il est certifié par un agent de change. Dans les lieux où il n'y a pas d'agent de change, il est certifié par deux commerçans; il est accompagné de la lettre de change protestée, du protêt, ou d'une expédition de l'acte du protêt. Dans le cas où la retraite est faite sur l'un des endosseurs, elle est accompagnée, en outre, d'un certificat qui constate la

cours du change du lieu où la lettre de change était payable, sur le lieu d'où elle a été tirée (181). Il ne peut être fait plusieurs comptes de retour sur une même lettre de change. Ce compte de retour est remboursé d'endosseur à endosseur respectivement, et définitivement par le tireur (182). Les rechanges ne peuvent être cumulés. Chaque endosseur n'en supporte qu'un seul, ainsi que le tireur (183).

L'intérêt du principal de la lettre de change protestée faute de paiement est dû à compter du jour du protêt (184). L'intérêt des frais du protêt, rechange et autres frais légitimes, ne sont dus qu'à compter du jour de la demande en justice (185). Il n'est point dû de rechange, si le compte de retour n'est pas accompagné des certificats d'agens de change ou de commerçans, prescrits par l'art. 181 (186).

Les dispositions ci-dessus sont applicables aux billets à ordre faits entre marchands, négocians ou banquiers, ou entre toutes personnes, pour opérations de commerce de terre ou de mer, trafic, change, banque et courtage (187).

RÉCIPROCITÉ (Acte de). On appelle ainsi une convention, ou plutôt un traité de commerce que l'Angleterre a conclu avec un grand nombre de puissances maritimes, pour mettre sur un pied d'égalité, avec les navires nationaux, les droits de navigation que doivent acquitter les vaisseaux anglais dans les ports de ces différens états; en sorte qu'ils jouissent de la même faveur des diminutions de ces droits que les pavillons indigènes, avec la condition de réciprocité pour les vaisseaux de ces puissances dans les ports de la Grande-Bretagne.

En général, le principe de réciprocité ou de concessions réciproques est un principe très-favorable à l'extension de l'industrie et du commerce. C'est pour ainsi dire un échange de droits qui tourne à l'avantage réciproque des peuples qui en sont l'objet; car si l'on accorde un avantage quelconque au commerce ou à l'industrie d'un pays, il vous en dédommage par un autre avantage qui contribue aussi à l'extension de votre commerce et de votre industrie; ce principe, éminemment politique et commercial, devrait être généralement adopté pour base de tous les traités de commerce par la diplomatie, ainsi que l'Angleterre nous en donne l'exemple par le grand nombre de conventions de ce genre qu'elle a contractées avec les principales puissances de l'Europe et de l'Amérique, et qu'il est important de connaître, ces conventions réglant le tarif des droits que leurs pavillons doivent acquitter dans les ports de la Grande-Bretagne, comme aussi réciproquement les droits que le pavillon de cette puissance doit payer dans les ports de ces différens états, c'est-à-dire des diminutions de droits, dont son pavillon doit jouir en comparaison de celui des autres peuples qui n'ont pas le même avantage.

Liste des états avec lesquels la Grande-Bretagne a conclu des traités de réciprocité pour les droits de navigation, savoir : les Etats-Unis de l'Amérique du nord, Colombie, Mexique, Rio de la Plata Autriche, Danemarck, France, Hanovre, Hambourg, Brême, Lubeck, Mecklembourg, Maroc, Pays Bas, Norwége, Oldenbourg, Portugal, Prusse, Russie, Suède, Deux-Siciles, Francfort.

Tous les bâtimens de ces diverses puissances jouissent en Angleterre des mêmes privilèges et diminution de droits que les nationaux, et il est accordé réciprocité aux navires anglais dans les ports de ces mêmes états.

Un de nos plus profonds économistes, qui joint la théorie à la science des faits, a dit avec raison qu'il serait insensé qu'une nation ouvrît librement son marché à celles qui ne lui offriraient pas la réciprocité; ce qui n'arrive que trop souvent à l'égard des représailles qu'occasionent l'augmentation des droits d'importation, et les prohibitions du système protecteur de l'industrie nationale, et qui porte atteinte à la liberté, dont le commerce devrait jouir dans tous les pays.

RECOMMANDATION. C'est un acte par lequel un créancier déclare et justifie qu'un prisonnier pour dettes est aussi débiteur envers lui, et qu'il le retient également prisonnier jusqu'à ce qu'il l'ait payé. Dans ce cas, celui qui fait cette recommandation supporte les frais d'emprisonnement avec le créancier qui, le premier, a constitué prisonnier le débiteur.

RECOURS. C'est une action dirigée contre celui qui s'est engagé expressément ou tacitement de garantir, pour qu'il indemnise des objets dont il doit la garantie.

La marchandise, sortie du magasin du vendeur ou de l'expéditeur, voyage, s'il n'y a convention contraire, aux risques et périls de celui à qui elle appartient, sauf son recours contre le commissionnaire et le voiturier chargés du transport (100).

Dans le cas de faillite de l'accepteur avant l'échéance, le porteur peut faire protester et exercer son recours (163).

Le propriétaire des marchandises avariées par la négligence du capitaine ou de l'équipage, a son recours contre le capitaine, le navire et le fret (405).

Le propriétaire des effets jetés à la mer ou endommagés par le jet ne peut exercer son recours que contre le capitaine (421).

RECOUVREMENT, recherche que l'on fait de ses dettes, de ses effets. Il se dit aussi de la recette dont un commis est chargé.

Un agent de change ou courtier ne peut recevoir pour le compte de ses commettans (85).

En cas de naufrage ou d'échouement avec bris, l'assuré doit, sans préjudice du délaissement à faire en tems et lieu, travailler au recouvrement des effets naufragés.

Sur son affirmation, les frais de recouvrement lui sont alloués jusqu'à concurrence de la valeur des effets recouvrés (381).

Les deniers provenant de recouvremens opérés par les agens ou syndics de la faillite seront versés, sans la déduction des dépenses et frais, dans une caisse à double serrure (496).

REÇU, acquit, quittance, décharge, acte par lequel il est constaté qu'une somme a été payée.

Tout commissionnaire ou consignataire qui aura reçu les marchandises mentionnées dans les connaissemens ou chartes-parties, sera tenu d'en donner reçu au capitaine qui le demandera, à peine de tous dépens, dommages-intérêts, même de ceux de retardement (285).

REDDITION. Se dit en parlant d'un compte que l'on présente pour être arrêté.

RÉDHIBITOIRES (VICES). On appelle vices rédhibitoires, chez les animaux domestiques, certaines maladies qui peuvent, quoique existant

au moment de la vente, être totalement invisibles pour l'acheteur, et ne se déclarer ouvertement qu'après un tems plus ou moins long quelquefois, par exemple, 35 à 40 jours. La durée de garantie est l'espace de tems accordé par la loi, pendant lequel la résiliation du marché peut être effectuée.

Il paraît que nos ancêtres avaient déjà senti la nécessité d'opposer ce frein à la mauvaise foi des spéculateurs : on trouve des traces d'une législation sur cette matière dans les *Capitulaires de Charlemagne*. Cependant, aucune règle générale ne fut adoptée dans toute la France ; et il s'établit, dans chaque province, des coutumes différentes qui ont fait loi partout, jusqu'à la publication du Code civil. Les articles du Code qui traitent de la rédhibition ne sont point spécialement appliqués au cas qui nous occupe. On y dit seulement qu'un marché quelconque est résiliable lorsque la chose achetée devient impropre au service auquel on la destinait, par une cause antérieure à la vente et invisible à cette époque. C'est, néanmoins, le principe de la rédhibition.

En effet, dans le commerce des animaux plus que dans tout autre, l'acheteur a beaucoup de chances défavorables à courir : souvent l'animal qui paraît dans le meilleur état est affecté de vices et de maladies internes que l'œil de la personne la plus exercée ne peut reconnaître, à moins qu'elle n'ait étudié la médecine vétérinaire. Il est même des circonstances où le vétérinaire le plus instruit ne peut juger de suite de l'existence de ces vices ou maladies; enfin, quelquefois le vendeur lui-même les ignore, et il est le premier trompé sur l'état de l'animal : combien donc, à plus forte raison, peut se tromper sur cet état quelqu'un qui n'est ni vétérinaire ni marchand, et qui achète l'animal parce qu'il en a besoin !

Aussi, tandis que les difficultés, dans les autres branches de commerce, sont ordinairement relatives aux conditions de la vente, c'est presque toujours sur la qualité de la marchandise que s'élèvent des contestations dans le commerce des animaux domestiques. Si l'acheteur reconnaît dans la chose achetée les défauts que le vendeur est tenu de garantir, il peut faire annuler le marché, ou demander une diminution dans le prix de la marchandise. Ce droit de l'acheteur a été appelé *garantie;* cette garantie pour les vices rédhibitoires a toujours eu un tems limité : c'est ce tems qui forme la durée de la garantie. C'est sur les vices de la chose vendue, qui doivent être regardés comme rédhibitoires, et sur la durée de la garantie, que roule presque tout le droit vétérinaire commercial. Mais cette durée a varié en France suivant la coutume des localités, et c'est un grand inconvénient.

Les tribunaux de commerce se sont empressés d'adopter cette jurisprudence, en se réservant, toutefois, de n'admettre comme vices rédhibitoires et comme durée de garantie que les affections mentionnées et le terme assigné à chacune d'elles dans les coutumes du pays où ils siégeaient ; mais, non-seulement ces vices varient d'une province à l'autre, mais la même maladie a des durées très-variables, de 9 jours seulement dans telle province, et de 40 dans les provinces voisines ; la fluxion périodique n'est vice rédhibitoire que dans quelques départemens du midi. A l'abri d'une telle législation s'est établi un commerce considérable basé sur la mauvaise foi. Les marchands se transportent dans une contrée, où ils achètent à vil prix des chevaux, des bœufs affectés d'une maladie reconnue rédhibitoire ; ils les conduisent dans un autre pays, où les coutumes ne font point mention de ces vices, les vendent cher à des personnes qui s'aperçoivent qu'elles ont été trompées, et seulement lorsqu'il ne leur reste aucun recours contre celui qui les a abusées. Les durées de garantie sont aussi toujours variables, souvent insuffisantes et quelquefois d'une longueur bien préjudiciable au vendeur ; ainsi, celle de la fourniture des moutons va, dans quelques localités, jusqu'à trois mois. L'art. 1648 du Code civil ne remédie pas à tous ces inconvéniens, en disant que l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires et l'usage du lieu où la vente a été faite.

Ce qui donne lieu à des contestations interminables et difficiles à résoudre, c'est ce qui a engagé le ministère du commerce de s'occuper à rendre une législation plus uniforme sur cette matère, et de proposer à la chambre des députés un projet de loi qui, d'après ce principe, sera un véritable bienfait pour le commerce des animaux domestiques, devenu si considérable et d'une importance majeure sur tous les marchés de bestiaux.

REDON, ville de France, en Bretagne, département d'Ille-et-Vilaine, sur la Vilaine, à 6 l. de son embouchure, avec un port sur cette rivière, où peuvent entrer des vaisseaux de 200 tonneaux, à 14 l. de Nantes, 12 de Rennes et 99 de Paris.

Commerce. Il consiste dans l'exportation des productions du territoire et les produits de l'industrie, consistant en grains, sel, bois de construction et de merrain, fer, plomb, ardoise, toile à voile, de ménage, miel, cire, beurre, laine et plume de lit.

REDOUL, arbuste cultivé abondamment dans la Haute-Gascogne. Les feuilles, étant bien sèches et réduites en poudres, se substituent quelquefois au tan, pour passer en basane les peaux de béliers, de moutons et de brebis, que l'on appelle autrement *peaux passées en mesquis*. Les Russes, chez lesquels cette plante est très-commune, l'emploient dans la préparation des peaux de vaches, qu'on nomme communément *vaches de Russie*. Les teinturiers s'en servent aussi pour la teinture des étoffes. Les feuilles se vendent au sac ou à la livre.

REDOUT-KALÉ, ville et port de la Russie d'Asie, situé sur la côte de la Mingrelie, sur la mer Noire, à l'embouchure de la Khopi, l'ancien Phase. Cette place est destinée à devenir importante et à être l'eutrepôt de tout le commerce du nord de la mer Noire avec la côte de l'Asie. C'est la voie naturelle que doivent prendre les marchandises se dirigeant des foires de l'Allemagne et de la Russie sur l'Arménie et la Géorgie. Cette voie a été très-fréquentée dès que le gouvernement russe, pour ranimer le commerce dans ces parages, eut accordé la franchise du transit par ce port. Mais, l'ayant retirée lorsqu'il vit que les marchands géorgiens et arméniens en profitaient pour aller faire leurs achats en Allemagne, le commerce de Redout-Kalé a beaucoup souffert de cette mesure. La rade est bonne et l'eau y est profonde ; mais, n'étant pas abritée, elle ne présente pas une assez grande sécurité, surtout pendant les tempêtes de l'hiver. On se propose d'exécuter des ouvrages hydrauliques qui rendront

l'entrée de la Khopi moins difficile : le port, formé par cette rivière, sera alors un des plus commodes et des plus sûrs de la mer Noire pour les bâtimens de commerce, qui pourront y mouiller sur un tirant d'eau de 15 à 18 pieds.

Commerce. Cette place est si avantageusement située sur la mer Noire, en face des bouches du Danube, près de la Crimée, de l'Arménie et de la Géorgie, dont elle est l'entrepôt, que le commerce y est assez considérable.

Importations. Elles consistent en vins, rum, sucre raffiné, café, thé, tissus de coton et de soie, draps, autres tissus de laine, quincaillerie, verrerie, tabac, etc., qui arrivent des ports de la Méditerranée par la voie de Constantinople. Il vient de Taganrog des fers, des cordages, des nattes, des laines communes, du poisson fumé et salé ; et de Trébizonde on y envoie des fruits, des huiles et quelques toiles grossières. Odessa y expédie, comme Constantinople, des denrées coloniales, des toiles peintes, des cotonnades, des draps, des soieries, des quincailleries, des vins de Champagne et des liqueurs, et d'autres articles.

Exportations. Elles se composent principalement de sel provenant des salines voisines, de maroquins, et de peaux d'agneaux noires et frisées, connues dans le commerce sous le nom de *peaux d'Astrakhan;* de cire, de miel, de tabac, de fourrures, de maïs, de buis, de cornes de cerf, de cuirs, que les commerçans, qui sont presque tous Arméniens ou Grecs, échangent contre les marchandises d'Europe.

Pour les monnaies, poids et mesures, qui sont les mêmes qu'à Constantinople, la Mingrelie ayant été long-tems sous la domination ottomane, *voy.* Constantinople.

Navigation. Le mouvement des ports de Redout-Kalé et Poti a présenté, en 1837, les résultats suivans :

Entrée : 9 navires de la Turquie, 2 des villes anséatiques, 1 autrichien et 52 russes, ayant ensemble un tonnage de 7,503 tonneaux.

Sortie : 46 bâtimens, ayant un tonnage de 5,463 tonneaux.

Ce résumé ne comprend pas 200 barques turques, jaugeant chacune de 10 à 15 tonneaux, qui ont été employées au cabotage des côtes de l'Anatolie.

RÉÉLECTION. Le président et les juges des tribunaux de commerce ne pourront rester plus de deux ans en place, et ne pourront être réélus qu'après un an d'intervalle (623).

REGGIO ou Santa-Agata della Galline, ville du royaume des Deux-Siciles, chef-lieu de la province de la Calabre-Ultérieure, sur la côte orientale du Phare de Messine; 7,200 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de soieries, de toiles, de bonneterie, d'essences et de diverses eaux odorantes, ainsi que de poterie commune, dont les produits, joints à la soie et à l'huile d'olive, forment les principaux objets du commerce d'exportation. On fait une pêche fort active sur la côte.

Foire : du 1er au 15 septembre de chaque année.

REGISTRE, livre où l'on écrit les actes et les affaires de chaque jour, pour y avoir recours en cas de besoin.

En matière de société anonyme, la propriété des actions peut être établie par une inscription sur les registres de la société. Dans ce cas, la cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur les registres, et signée de celui qui fait le transport ou du fondé de pouvoir.

Le jugement arbitral est déposé au greffe du tribunal de commerce, et rendu exécutoire et transcrit sur les registres, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal, lequel est tenu de la rendre pure et simple, et dans le délai de trois jours du dépôt au greffe (61).

La lettre de voiture doit être copiée par le commissionnaire sur un registre, coté et paraphé, sans intervalle et de suite (102).

Les notaires et les huissiers sont tenus d'inscrire en entier les protêts, jour par jour et par ordre de date, dans un registre particulier, coté et paraphé, et tenu dans les formes prescrites pour les répertoires (176).

Le capitaine tient un registre coté et paraphé par l'un des juges du tribunal de commerce, ou par le maire ou son adjoint, dans les lieux où il n'y a pas de tribunal de commerce.

Ce registre contient :

Les résolutions prises pendant le voyage ; la recette et la dépense concernant le navire, et généralement tout ce qui concerne le fret de sa charge, et tout ce qui peut donner lieu à un compte à rendre, à une demande à former (224).

La déclaration en vertu de laquelle s'est fait le jet des marchandises et autres objets du navire est transcrite sur le registre (412).

Les scellés doivent être apposés sur les registres du failli (451).

RÈGLE CONJOINTE. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle sert à joindre les divers antécédens d'une ou de plusieurs règles de trois et leurs divers conséquens, afin d'en former un seul antécédent et un seul conséquent, et de réunir par ce moyen plusieurs règles de trois en une seule ; ce qui est fort utile pour le commerce et surtout pour faire promptement les calculs nécessaires pour les spéculations. La règle conjointe n'est autre chose qu'une règle de proportion composée ; on la réduit néanmoins à une simple division lorsqu'on pose le nombre dont on cherche la valeur sous le dernier conséquent. Toute la difficulté de cette règle consiste dans la manière de la poser.

RÈGLEMENT. Ce terme, en matière de commerce, désigne toute épuration de compte, de quelque nature qu'il soit ; il doit être accepté et signé des parties intéressées, c'est-à-dire du créancier et du débiteur réciproquement, pour être valable.

Règlement d'avaries (jurisprudence maritime). C'est une opération faite entre les assureurs et les assurés pour établir la contribution au marc le franc, que doivent payer les assureurs aux assurés.

L'instance en avaries grosses est introduite contre les consignataires du navire, dans la personne de deux des principaux d'entre eux, quel que soit le nombre, ayant été établi par l'usage, dit Emérigon, que les consignataires des marchandises d'un même chargement, quoique divisés, forment une espèce de masse légalement représentée par eux. Il n'en est pas de même, d'après le même auteur, au sujet de l'instance en avarie particulière, introduite contre les assureurs ; mais ceux-ci, les assureurs, sont assignés chacun particulièrement.

On distingue plusieurs règlemens d'avaries maritimes : 1° Règlement entre l'assureur et l'assuré ; 2° règlement entre les différens intéressés au chargement et au navire en cas d'avaries communes ; le premier règlement a lieu dans le cas de délais-

sement, de jet à la mer, et lorsque l'assuré veut se faire rembourser le dommage qu'il a éprouvé, en conservant ce qui reste de la chose assurée. Mais l'action d'avarie n'est pas recevable si elle n'excède pas 1 p. 0/0. *Voy.* Assurance, Police d'assurance.

Règlement d'avaries communes. C'est à la requête du capitaine qu'a lieu la répartition des pertes envers tous les consignataires qui, ayant éprouvé des avaries communes, sont en droit de réclamer ce qui leur revient d'indemnité.

Le capitaine dresse, dans le lieu de sa destination, un état des pertes et dommages qu'ont éprouvés les navires et le chargement, ou bien les diverses dépenses faites pour réparer les pertes ; il fait signifier cet état à chacun des intéressés, avec assignation devant le tribunal de commerce pour faire nommer des experts qui doivent procéder à l'estimation (414). *Voy.* Avarie.

Sont avaries particulières les dépenses résultant de toutes relâches occasionées, soit par la perte fortuite des câbles, ancres, voiles, mâts, cordages, soit par le besoin d'avitaillement, soit par la voie d'eau à réparer (403).

RÉGLISSE, racine d'une plante qui pousse plusieurs tiges; les racines sont grandes, longues, se divisent en plusieurs branches, les unes plus grosses que le pouce, les autres beaucoup plus minces; l'épiderme est de couleur grise cendrée ou rougeâtre, et d'une saveur sucrée; l'intérieur est jaune, filamenteux. Cette plante croît principalement dans les pays chauds, tels qu'en Espagne, en Italie, en Sicile, et dans le midi de la France. La réglisse est pectorale, adoucissante.

Cette racine est envoyée par balles, et se débite ou fraîche ou sèche ; on doit la choisir nouvelle, unie, de la grosseur du gros doigt, rougeâtre par le dehors et d'un beau jaune en dedans, facile à couper, d'un goût doux et agréable. La réglisse sèche doit avoir les mêmes qualités ; il faut prendre garde qu'elle ne soit le rebut des ballots de la nouvelle qu'on ait fait sécher.

Bayonne, Bordeaux, Nantes, le Havre et Marseille sont les ports de France d'où l'on tire la réglisse de la Calabre, de la Sicile et d'Espagne, et même celle de Turquie et de Perse.

La meilleure réglisse vient de l'Aragon ; on l'appelle réglisse de Saragosse, capitale de cette province d'Espagne. Néanmoins celle de Perse, pour sa qualité et bonne, et même sa beauté, est préférée à toutes les autres.

Réglisse noire ou suc, et pâte de réglisse. On donne ce nom à l'extrait de cette racine ; cette pâte est noire, facile à casser et d'une saveur sucrée; celle qui est mollasse, rougeâtre graveleuse doit être rejetée. On en fabrique une grande quantité dans plusieurs villes de la Sicile. Elle vient dans des caisses en petits bâtons de trois ou quatre onces, mêlées avec des feuilles de lauriers, pour lesquelles on accorde à l'acheteur un escompte de 2 p. 0/0. Il s'en fait une grande consommation en médecine.

RÉGULE. C'est le nom que les chimistes donnent à la partie du métal qui se précipite au fond du creuset, quand on fond la mine métallique avec le nitre et le tartre. Les régules les plus connus et les plus en usage sont le régule d'antimoine et le régule martial; le régule d'antimoine est l'antimoine de salpêtre et du tartre fondu ensemble, et jeté dans un mortier où il se forme en culot. Le bois régule d'antimoine doit être blanc, en belles écailles, et tout-à-fait semblable au bismuth ou étain de glace. A l'égard du régule martial, ce n'est que de l'antimoine fondu avec une certaine portion de fer. C'est le soufre combiné avec le régule d'antimoine qui le minéralise, c'est-à-dire qui lui fait perdre sa forme métallique pour en faire un minéral.

Le régule d'antimoine, ainsi que le régule martial sont en usage en médecine, et s'emploient dans beaucoup d'arts et métiers ; on le tire d'Angleterre et d'Allemagne. Le régule d'antimoine s'emploie aussi dans la fonte des caractères d'imprimerie, et il s'en fait un assez grand commerce.

RÉHABILITATION. C'est le rétablissement de l'honneur et du crédit d'un commerçant que des pertes et des malheurs ont obligé de faire faillite. En pareil cas, le négociant est exclus de toutes charges et de fonctions publiques, et ne peut devenir habile à les exercer qu'après avoir justifié qu'ils ont pleinement payé leurs créanciers, principal et intérêts, et qu'ils ont obtenu arrêt de la cour d'appel qui les réhabilite et les remet dans l'état où ils étaient avant leur faillite. Le Code de commerce prescrit, dans les art. 604, 605 et suivans, les formalités à suivre.

Nul négociant failli ne peut se présenter à la Bourse, à moins qu'il n'ait obtenu sa réhabilitation (614).

Ceux qui ont fait faillite ne peuvent être agens de change ni courtiers, s'ils n'ont été réhabilités (83).

Toute demande en réhabilitation, de la part du failli, sera adressée à la cour d'appel dans le ressort de laquelle il sera domicilié (604).

REICHENBACH, ville de la Prusse, province de Silésie, chef-lieu du cercle de son nom, sur la Peilbache, ayant une population de 4,500 habitans, qui entretiennent des fabriques de drap, de cotonnade, de toile, d'amidon.

REICHENBACH, ville de la Saxe-Royale, dans le Vogtland, ayant une popul. de 4,600 habitans, qui entretiennent des manufactures considérables de bonneterie, de drap, de casimir, de cotonnade et de toile, dont les produits alimentent son commerce.

REICHENBERG (Liberk), ville de la Bohême, cercle de Bunzlau, sur la Neisse ; après Prague, c'est la ville la plus considérable de la Bohême; elle a une pop. de 11,500 habit. qui confectionnent annuellement plus de 50,000 douzaines de bas, 40,000 pièces de drap, et 20,000 pièces de toile et de cotonnades.

REIMS, ville de France, en Champagne, sur la Vesle, à 25 l. de Troyes, 34 de Paris. — L'industrie a pris le plus grand développement à Reims, surtout dans les tissus de lainage, pour lesquels elle est renommée.

Industrie. Reims, qui n'a jamais cessé d'être la ville la plus manufacturière, la plus considérable de France, pour les lainages, puisqu'elle emploie la plus grande quantité de laine, bien qu'elle ne se livre, pour ainsi dire, qu'à la fabrication des tissus légers, paraissait, à l'exposition de 1839, avoir voulu se défendre du reproche d'être restée stationnaire, qu'on lui faisait en 1834. Depuis cette époque, elle a fait des efforts notables pour reprendre son rang dans l'article de nouveauté, qu'elle avait négligé pour se livrer plus en grand à la fabrication des mérinos, flanelles, circassiennes et napolitaines, qui lui ont

donné des résultats satisfaisans. Mais le ralentissement de la demande de ces divers tissus ont déterminé un grand nombre de fabricans à revenir à la fabrication des étoffes de nouveautés pour gilets, et à appliquer en grand les métiers à la Jacquart; les premiers essais furent heureux, et continuent à répondre aux espérances qu'on avait conçues; en sorte que le nombre des métiers, montés sur une grande échelle, s'augmente considérablement. On a aussi appliqué les Jacquarts à la fabrication des schalls et des étoffes à manteaux, qui forment un objet important. L'exposition de 1839 a prouvé que Reims peut, aussi bien que tout autre fabrique, produire ces articles dans tous les genres, et les établir à des prix qui n'ont rien à craindre de la concurrence.

Le mérinos qui se fabrique dans les campagnes environnantes est un des articles les plus importans de sa fabrication; il s'en exporte une grande quantité à l'étranger, indépendamment de la consommation qui s'en fait à l'intérieur.

C'est surtout par ses nombreux établissemens de filature que Reims tient une place importante dans l'industrie; non-seulement ils suffisent à ses nombreuses fabriques, mais ils alimentent en grande partie celles de Paris, Lyon, Nîmes, Rouen, Saint-Quentin, Roubaix, etc.

La filature en carde, qui s'était montrée avec tant de supériorité à l'exposition de 1834, soutient sa haute réputation, et ce n'est plus un seul établissement qui se distingue, mais plusieurs nouveaux exposans sont venus confirmer qu'en laine cardée, les filatures de Reims ont sur toutes celles de France une supériorité incontestable, et qu'en laine peignée, elles peuvent rivaliser avec les manufactures les plus renommées.

Le peignage des laines, qui, de tems immémorial, est une industrie spéciale à la ville de Reims et à son rayon, a pris, depuis quelques années, un développement inconnu jusque-là, par suite de l'accroissement successif des établissemens de laine peignée sur divers points de la France, alimentés, pour la plupart, par les peigneurs de cette ville.

Dans ces derniers tems, un filateur de Reims, par suite d'heureuses modifications qu'il a apportées aux machines dites *peigneuses-colliers*, a obtenu de peigner avec succès les laines courtes sur ces machines, qui, avant lui, n'avaient donné de bons résultats que pour les laines longues: cette maison a présenté à la dernière exposition (1839) une bobine et du fil provenant de cette nouvelle méthode de peignage.

Fabriques d'étoffes. M. Edouard Henriot, fabricant d'étoffes de laine de Reims, dépose, à l'enquête du mois de novembre 1834, qu'on peut évaluer le capital industriel de cette ville à 30 millions de coût primitif pour les divers établissemens de fabrique, filature, teinture, etc., dont la valeur actuelle peut être portée aux deux tiers de cette somme. Ensuite, il faut de 45 à 50 millions pour alimenter la fabrication de l'industrie rémoise: c'est avec le concours des campagnes environnantes que Reims obtient la plus grande quantité de ses produits manufacturés. Cette industrie a subi des variations à l'époque où la Belgique était réunie à la France: Reims fabriquait des casimirs mêlés, des draps de Silésie; mais le bon marché des draps d'Elbeuf a fait disparaître les draps de Silésie. L'industrie de Reims s'est alors portée sur les flanelles, les mérinos et au si sur les napolitaines. On divise l'industrie de Reims en deux classes, savoir: la laine cardée et la laine peignée. Cette dernière se subdivise en deux branches. Voici la moyenne des trois dernières années:

1° La filature et les tissus en laine cardée, dont les prod. annuels peuvent s'élever à	35,000,000 fr.
2° § 1er: La filature et les tissus en laine peignée.	15,000,000
Total des tissus et filatures. .	50,000,000 fr.
2° § 2: La laine peignée, non filée, qui s'expédie à Paris, Lyon, pour servir à la confection d'une partie des tissus qui s'y fabriquent, et dont le chiffre annuel s'élève à.	10,000,000
Total des produits de l'industrie rémoise dans le cours d'une année.	60,000,000 fr.

Voici maintenant la quantité de laine nécessaire à cette fabrication:

Pour les tissus et filature en laine cardée, Reims consomme annuellement 2 millions de kil. de laine lavée à chaud, qu'on peut estimer, l'un dans l'autre, à 9 fr. le kil.	18,000,000 fr.
Pour la filature et les tissus en laine peignée, tels que les tissus mérinos et autres, il faut annuellement 750,000 kil. de laine lavée à chaud, au prix moyen de 12 fr.	9,000,000 fr.
Pour la laine peignée que l'on expédie non filée, il faut aussi 750,000 kil., même lavage, au prix moyen de 10 fr. le kil.	7,500,000
Ainsi, Reims emploie chaque année 3,500,000 kil. de laine lavée à chaud, au prix moyen de 9 fr. pour la laine cardée, et de 11 fr. pour la laine peignée, dont la valeur s'élève à	34,500,000 fr.

Ce qui représente environ 1,400,000 kil. de laine en suint, d'une nature telle qu'il faut à peu près 3 millions 1/2 de moutons pour se procurer cette quantité.

Voici les différentes espèces d'étoffes de lainage que l'on fabrique le plus à Reims: Tissus mérinos croisés en 4/4, 5/4 et 6/4; napolitaine, 4/4 et 5/4; flanelles croisées et tissus de divers genres; circassiennes dont la chaîne est en coton simple et retors, et la trame en laine cardée, teinte en laine; casimirs et draps en 5/8, teints en pièces; casimirs unis et mêlés, teints en laine; les couvertures et les gilets brochés.

Reims fait encore quelque peu de raz castor lisses et croisés, quelques burats raz et voiles à religieuses, mais presque plus de burats doux pour robes, jupes et soutanes. Ces articles ont été abandonnés, parce qu'on n'en exporte presque plus en Espagne et en Italie: on exporte dans cette dernière contrée des flanelles de santé, avec des mérinos. La napolitaine, concurremment avec l'indienne, est portée en hiver, et il s'en consomme une immense quantité. On en imprime maintenant, ce qui doit en augmenter le débouché.

La flanelle dite *genre anglais*, appelée vulgairement *bolivar*, a été importée d'Angleterre et introduite dans la fabrique de Reims par notre maison: aujourd'hui cet article est devenu assez important.

Reims emploie des cotons (filés) de Rouen, Lille, Roubaix, etc., pour la circassienne, pour quelques flanelles et pour certains gilets. Saint-Quentin est l'endroit le plus rapproché de Reims, et où il y a des filatures de coton, dont manque entièrement le département de la Marne.

Depuis plusieurs années, la fabrication des laines peignées et des tissus mérinos a acquis une grande importance, et Reims est restée le centre principal de ce genre, pour lequel on ne trouve nulle part de laines plus convenables que celle de France, et spécialement celles de la Champagne, du Soissonnais, de la Bourgogne et de la Normandie.

Pour les tissus en laine cardée, on emploie aussi avec avantage des laines de la Brie et de la Beauce.

A part les couvertures de laine, dont le chiffre annuel est d'environ 1,800,000 fr., et pour lesquelles on emploie les laines lavées à chaud, à partir des prix de 4 à 8 fr. le kil., le prix des laines employées, pour tous les tissus, roule de 7 jusqu'à 12 fr. le kil., et présente un prix moyen de 9 fr. pour la laine cardée, et de 11 fr. pour les tissus mérinos et la laine peignée.

Reims emploie très-peu de laines étrangères, à cause des droits d'entrée. Sans cet obstacle, elle en consommerait beaucoup dans les qualités communes et intermédiaires.

Reims occupe environ 50,000 ouvriers, dont un quart *intrà muros*, et les trois autres quarts dans la campagne.

La fabrique de Reims occupe 275 établissemens en filature de laine cardée; en tout, près de 55,000 broches, et 60 établissemens en filature de laine peignée.

Reims possède, *intrà muros*, 30 machines à vapeur, représentant une force de 200 chevaux; mais toute la fabrique emploie une force de 600 chevaux, dont environ moitié en machines hydrauliques situées dans les campagnes, et le reste en machines à vapeur, sauf quelques manéges qui produisent à peine 1/20e de cette force.

M. Ad. David, délégué des négocians et fabricans de Reims, a déclaré à l'enquête que cette ville emploie les toisons de 3 millions de moutons, c'est-à-dire 1/9e de la production de France, soit de 14 à 15 millions de kil. de laine en suint, de 2 fr. 50 c. à 2 fr. 60 c. le kil., en prenant pour base la moyenne des trois dernières années; ou près de 4 millions de kil. de laine lavée à chaud, qui coûtent 36 millions, et donnent en produits manufacturés une valeur d'environ 60 millions de francs.

Commerce. Il y a peu de villes dont les manufactures fournissent au commerce une si grande quantité d'étoffes de laine, de soie, et de laine mêlée de soie, avec autant de variété que Reims. Il y a aussi des fabriques de cotonnades, mais qui n'ont pas la même importance que celles des tissus de laine. On confectionne des couvertures de laine de toutes les qualités, dont les largeurs sont désignées par des barres ou des points. Les longueurs ordinaires sont depuis 1 aune 3/4 jusqu'à 2 aunes 3/4, et les largeurs depuis 1 aune jusqu'à 2 aunes 1/4. On fabrique aussi des étamines à bluteaux; on en fait en fils qui se distinguent par numéro, depuis 9 jusqu'à 46, de 1/4 et de 1/3 de large, dont les pièces portent 20 aunes; d'autres en soie, qui ont 1/2 aune de large, et dont les pièces portent 42 aunes 2/3 de long.

On peut évaluer l'exportation des produits de l'industrie à environ 25 millions, dont un quart seulement est exporté directement de Reims. Les principaux articles s'exportent en Espagne, en Angleterre, aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale et aussi dans l'Amérique méridionale, en Italie, et presque rien en Allemagne depuis l'établissement de la réunion des douanes prussiennes. Marseille pour le Levant, Paris, Bordeaux et Bayonne font la plupart des exportations que Reims n'exporte pas directement: on peut évaluer toutes ces exportations à 1/10e de la fabrication totale de Reims.

L'entrepôt général de presque tous les articles de Reims est Paris, et les affaires qui s'y traitent en mérinos, napolitaines et mousselines de laine, sont extrêmement importantes, car c'est à Paris et dans ses environs que sont établies les meilleures usines pour les teintures de ces articles, et c'est à la supériorité de ce dernier traitement (dont aucune autre ville manufacturière ne peut approcher) que cette ville devra de conserver la préférence qui lui est accordée, non-seulement par toute la province, qui vient s'y approvisionner, mais encore par les maisons de l'étranger, qui ne veulent acheter que la marchandise teinte à Paris; car la solidité, la beauté et la fraîcheur des nuances appliquées sur ces articles, qu'on achète dans cette dernière ville, sont la cause de l'accroissement que prennent les maisons faisant ces articles.

La Picardie, concurremment avec Reims, fabrique une grande quantité de mérinos et de mousselines de laine, et tous les produits de cette contrée arrivent aussi à Paris pour y recevoir la dernière préparation (en teinture) et y être livrés à la vente en gros.

Le commerce de Reims consiste non-seulement dans tous les produits de ses nombreuses manufactures, mais aussi dans ceux de son sol, qui sont des grains, sarrasins, fourrages, laines, et surtout les vins. Il y en a de rouges et de blancs, qui sont d'une excellente qualité: ceux désignés sous le nom de *vins de boisson* se consomment dans la Flandre, la Picardie, le Luxembourg et l'Allemagne. La plus grande partie des vins blancs, dont une portion sont mousseux, s'expédient en bouteilles dans tous les pays, où ils sont fort recherchés, surtout en Allemagne, Danemarck, Suède, Russie et Angleterre.

Les fameux coteaux de Versenay, de Bouzy, de Taisy, de Sillery, de Versy, de Mailly, etc., composent le vignoble de Reims.

Les usages de commerce, poids et mesures y sont les mêmes qu'à Paris et que dans toute la France.

RELACHE, ou DÉBARQUEMENT. Outre les règlemens d'usage pour l'arrivée, la relâche ou le débarquement des bâtimens dans les ports en tems de paix, il y en a de plus un qu'on doit observer en tems de guerre, que les capitaines de vaisseaux marchands ne doivent pas ignorer, et qui résulte, pour la France, de la loi du 22 nivose an XII, suivant laquelle aucune personne, à l'arrivée d'un bâtiment français ou étranger, ne pourra débarquer sans une permission du commissaire général de police.

RELACHE FORCÉE. On donne ce nom à la relâche qu'un vaisseau fait dans un port, lorsqu'il y est forcé par fortune de mer, mauvais tems ou poursuite d'ennemi.

Les règlemens des douanes prescrivent différentes formalités pour le débarquement des marchan-

dises par suite de relâche forcée, résultant de fortune de mer ou poursuite de l'ennemi ou autres cas fortuits. Dans ces cas, le capitaine est tenu de justifier, par un rapport dans les 24 heures de son arrivée, des causes de relâche et faire au bureau des douanes une déclaration sommaire du chargement, indiquer le port de destination et prendre certificat des préposés des douanes à peine de confiscation et de 500 fr. d'amende, pour la sûreté de laquelle les bâtimens et marchandises seront retenus.

Si la relâche a lieu dans un port français, le capitaine est tenu de déclarer au président du tribunal de commerce du lieu, les causes de sa relâche.

Si la relâche forcée a lieu dans un port étranger, la déclaration est faite au consul de France, ou, à son défaut, au magistrat du lieu (245).

Les dépenses résultant des relâches forcées sont avaries particulières (403).

RELIQUAT. C'est le solde qui est dû par un comptable, après le règlement de son compte, ou qui est dû par un débiteur après que son compte est arrêté.

RELIURE. La reliure des livres a été beaucoup perfectionnée, surtout à Paris, où l'on a un goût tout particulier pour les ornemens de cette partie nécessaire et non moins importante des livres. Cependant, jusqu'à ce jour, les améliorations apportées dans cet art s'étaient spécialement fixées sur la richesse et la beauté des ornemens, et la partie relative à la réunion des feuilles et à la confection du dos avait été, sinon dédaignée, du moins regardée comme objet secondaire, et n'exigeant les soins ni le travail qu'on accordait aux couvertures des registres et des livres. On sait quel inconvénient offre, pour les écritures, les registres qui sont en usage, c'est-à-dire la difficulté qu'ils ont à s'ouvrir entièrement.

Un brevet d'invention pour 15 ans, qui a été pris pour un nouveau mode de reliure, fait disparaître cet obstacle; les registres, même les plus épais et du plus grand format, avec l'application du nouveau procédé, s'ouvrent sur une surface plane, tellement que l'on peut écrire d'un côté et de l'autre d'un registre avec la même facilité que sur une simple feuille.

Reliure de livres. Les mécaniques ont aussi été introduites dans la reliure des livres en Angleterre, dont voici un exemple. Un des principaux relieurs de la Cité de Londres reçut l'ordre, dans l'après-midi, de relier 1,800 volumes des Annales qui devaient être prêts prour le lendemain à 10 heures du matin, afin de pouvoir être embarqués pour l'Amérique. Au moyen des machines inventées nouvellement, et qui ont l'avantage de rendre prompte l'exécution de ce genre d'industrie, l'ordre a été complètement rempli pour l'heure indiquée; sans ce secours, un pareil nombre de volumes n'aurait pu être relié que dans l'espace d'environ un mois, au moins.

M. Albinolo, de Turin, a pris, en 1836, un brevet d'invention, pour un procédé nouveau dans l'art de colorer toutes sortes de peaux, avec des marbrures et des nuances variées à l'infini, ce qui sera d'un grand avantage pour la reliure. Tout le monde connaît la manière dont les relieurs obtiennent les marbrures et racines sur la couverture des livres, dont la grande variété plaît à l'œil. Le volume étant cousu, rogné, cartonné, ils collent une peau en basane, mouton ou veau, sur le carton; mais cette peau, travaillée par le tanneur, est encore blanche et sans aucune couleur; ce n'est que lorsque ce collage est sec qu'au moyen de quelques compositions chimiques ils mettent ces peaux en couleur, en y appliquant divers dessins de racines, granits ou marbrures. Mais ce qu'ils peuvent faire ainsi sur cette peau tendue, collée et séchée sur le carton, on avait jusqu'à présent vainement tenté de l'obtenir sur une peau non tendue et non collée. On avait bien réussi dans quelques essais à donner au premier abord, et dans le moment de la confection, un aspect assez satisfaisant à des peaux entières et mobiles ainsi recouvertes de dessins, marbrures et racines; mais, en séchant, les couleurs superposées se détachaient, les dessins se fendaient, faisaient, ce qu'on appelle dans le métier, des macarons, et devenaient encore plus défectueux lorsqu'on voulait les employer. La difficulté gisait entièrement dans l'absence d'une composition chimique qui pût forcer les couleurs diverses à rester dans telle ou telle place sans se confondre, à s'étendre partout, à pénétrer dans les différentes proportions voulues dans toutes les parties de la peau, et surtout à ne pas en sortir en séchant. Cette difficulté, M. Albinolo l'a vaincue par l'invention de son lissage.

Des reliures fort chères ont été offertes à la vue du public à l'exposition de 1834, à côté de modestes reliures, et souvent par les mêmes industriels. M. Mary avait exposé des reliures solides et simples à très-bon prix, quoique fort élégantes, et une pièce très-curieuse, d'une rare élégance, espèce de gros livre à feuillets apparens, contenant tout l'attirail d'un pupitre pour une dame qui veut écrire sans qu'on puisse se douter qu'elle tient correspondance. D'autres relieurs ont exposé de belles reliures, mais dans lesquelles on ne remarquait rien de nouveau.

REMBOURSEMENT, paiement que l'on fait pour rendre ou rembourser une somme que l'on doit.

Le contrat à la grosse énonce l'époque du remboursement de la somme empruntée (311).

REMÈDE (monnaie). On entend par remède la quantité de fin ou de poids tolérée dans la fabrication des monnaies au dessus de celle qui doit s'y trouver, et que l'on passe aux directeurs dans la fabrication des espèces; on l'appelle aussi *tolérance.* Il y a deux espèces de remède ou tolérance, savoir: remède de loi ou d'aloi, qui porte sur la quantité de fin que doivent contenir les pièces; et le remède de poids, qui est relatif à leurs poids. Aujourd'hui, la tolérance du poids ou remède du poids pour les monnaies d'or est fixée à 2 millièmes en dehors et autant en dedans.

Remède de loi ou d'aloi. C'est un léger affaiblissement du titre des monnaies. Par exemple, les louis devaient être au titre de 22 karats; mais leur fabrication était regardée bonne quand leur titre était seulement à 21 karats 20/52[mes] du degré de fin prescrit par les règlemens. Ces 20/52[mes] sont remède de la loi.

REMIREMONT, ville de France, en Lorraine, département des Vosges, sur la Moselle, à 5 l. d'Épinal, 18 de Nanci.

Industrie et commerce. L'industrie de cette ville est importante. Elle consiste en filature de lin, de chanvre et de coton. Elle fait aussi un bon commerce en productions des montagnes des

Vosges, telles que lin, chanvre, planches de sapin, poix, glu, beurre salé, fromage renommé sous le nom de *gerardemer*, fer, cuivre, taillanderie, coutellerie, bestiaux, racines, plantes et graines médicinales des Vosges, peaux de chèvres, de lièvres, de lapins et autres animaux des montagnes; tous ces articles font les principaux objets de son commerce.

REMISE ou **Traite.** Ce terme s'entend des lettres de change qu'on remet d'une place à une autre, ou des lettres de change qu'un banquier envoie, soit à son créancier pour lui remettre des fonds, ou à son correspondant pour des négociations dont il est chargé.

On appelle aussi *remise* la diminution que les marchands se font entre eux sur le prix des marchandises de leur commerce réciproque.

Remise se dit aussi de la grâce que l'on fait à un débiteur en lui remettant une partie de ce qu'il doit.

Remise pour, ou recouvrement tenant lieu d'appointement. — *Remise* d'argent, etc.

REMSCHEID, ville de la Prusse, cercle de régence de Dusseldorf. Elle est traversée par plusieurs ruisseaux. Population, 1,600 habitans, qui entretiennent des fabriques d'outils et autres ouvrages en fer et en acier, tels que des limes, des vrilles de tous calibres, des scies, des faux, des piéges pour les animaux, des cadenas, des haches, des ciseaux. On y confectionne annuellement 400,000 faux; on y fabrique plus de 800 sortes d'articles différens, et on y emploie plus de 90,000 quintaux de fer. Tous ces produits font l'objet d'un commerce très-étendu dans toute l'Allemagne.

RENARD (pelleterie). De tous les animaux à fourrures, c'est le renard qui a le plus de variétés. Toutes les parties tempérées et septentrionales des deux-mondes en fournissent en quantité, et partout il y a des différences remarquables dans sa grosseur, la couleur du poil, sa longueur et sa finesse. Ceux de Virginie sont gris et ont la gorge jaune. Il en vient de couleur fauve ou café au lait, parsemés de gris cendré, appelés bleus, de blancs et de noirs, de croisés du nord de l'Europe et de l'Asie, ainsi que des îles situées entre l'Asie et l'Amérique, qui en ont pris le nom d'îles des Renards, par la quantité de ces animaux qu'on y a trouvés.

Tous ces renards sont d'une qualité supérieure à ceux de nos contrées; les blancs sont d'une grande beauté, le noir surtout est d'une finesse extrême; c'est la plus précieuse des fourrures, et elle est d'un grand prix. Les peaux de renards du Nord sont généralement considérées comme fourrures, et on les emploie à tous les usages auxquels celles-ci sont destinées. C'est l'une des fourrures dont il se fait le plus grand commerce.

RENNES, ville de France, capitale de la ci-devant Bretagne, département de l'Ile-et-Vilaine, sur la Vilaine, à 18 lieues de Saint-Malo, 22 de Nantes et 80 de Paris. Population, 29,680 habitans.

Productions. Grains, bois, lin, chanvre, cire, miel, bestiaux, beurre, mine de plomb, très-abondantes à Pontpeau, à une lieue et demie de la ville.

Industrie. Fabriques de toiles à voiles, de toile de lin et de chanvre de toutes espèces, connues dans le commerce sous le nom de toile de Bretagne, filatures considérables de lin pour la bonneterie, fabriques de couvertures de laine, bonneterie en laine et en fil, manufactures de petites étoffes de laine, telles que serges, bayettes, flanelles, chapellerie, blanchisserie de cire, papeterie, fabriques de cartes et cartons, tanneries.

Commerce. Il consiste dans la vente générale de tous les objets de production et d'industrie, particulièrement en lin et chanvre, en beurre salé, dit de la *Prévalais*, estimé le meilleur de France; en toile, en fil de toutes espèces et couleurs, dont il se fait des envois considérables, non-seulement en France, mais aussi à l'étranger; en cire, en miel et autres produits.

Lorsque le canal que l'on construit depuis Rennes jusqu'à Saint-Malo sera achevé, il donnera une plus grande activité au commerce de Rennes, qui pourra communiquer avec la mer et exporter par cette voie les produits de son sol et de son industrie, et en recevoir les denrées exotiques.

RENONCIATION. C'est un acte par lequel une personne renonce au droit qu'elle avait sur un objet.

Il y aura lieu à l'appel de jugement arbitral, ou au pourvoi en cassation, si la renonciation n'a pas été stipulée (52).

RENTE. Les premières créations de rentes, dit M. Lacave-Laplagne, dans un rapport fait le 14 mars à la chambre des députés, remontent à François Ier. Ses successeurs suivirent son exemple, et aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville s'en joignirent bientôt d'autres, désignées sous le nom de rentes sur les tailles, sur les gabelles, etc., à raison des produits qui étaient affectés à leur service.

Quelles que fussent leurs dénominations, elles avaient toutes le même caractère: c'étaient des rentes constituées à perpétuité, semblables à celles que constituaient les particuliers dont les scrupules religieux ne leur permettaient pas le prêt à terme avec intérêt. Il est évident, en effet, qu'à une époque où on n'avait aucune idée du crédit public, on ne pouvait imaginer, pour les besoins de l'état, une espèce particulière de contrat; on adoptait celle qui était d'un usage général. Or, il était de principe que la perpétuité ne s'appliquait qu'au créancier qui aliénait son capital et s'interdisait à tout jamais la faculté d'en réclamer le remboursement. Quant au débiteur, lorsque c'était de l'argent qu'il avait reçu, il conservait toujours le droit d'éteindre la rente en remboursant le prix pour lequel elle avait été constituée.

Rentes inscrites. D'après le compte général de l'administration des finances pour l'année 1836, il est intéressant de connaître la situation des diverses natures de rentes inscrites au grand livre, à la date du 1er janvier 1837, savoir:

Rentes 5 pour 0/0,	251,095 part.	147,118,472 f.
Rentes 4 1/2 p. 0/0,	643 part.	1.026,600
Rentes 4 pour 0/0,	2,453 part.	7,886,119
Rentes 3 pour 0/0,	31,270 part.	35,743,303
Totaux.	285,461 part.	191,774,494 f.

Les fonds qui demeuraient affectés à l'amortissement des rentes à cette même date du 1er janvier 1837 s'élèvent à 71,920,107 fr. Les annulations de rentes par l'amortissement consistent en rentes 5 p. 0/0 montant à 32 millions, qui ont couvert 27 millions de déficit en 1833, et pour fournir 5 millions que l'on ne trouvait pas dans les ressources ordinaires pour solde des travaux publics autorisés par la loi du 27 juin 1833.

Rentes viagères. Suivant le même rapport, les rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes, ont été

augmentées de 7,888 fr., pour rétablissement au profit de rentiers relevés de la déchéance qu'ils avaient encourue, réduite de 332,692 fr. pour extinction résultant de décès, et compensation faite des mutations dans le nombre des têtes; elles s'élevaient, au 1er janvier 1836, à 5,079,735 fr.

Le mouvement de la dette en capitaux de cautionnemens a été, pendant le cours de l'année 1835, en recette, de 17,103,077 fr.; et en remboursement, de 12,227,844 fr. Cette nature de dette était, au 1er janvier 1836, de 229,931,493 fr., dont on payait une rente ou intérêt à raison de 4 p. 0/0 aux différens créanciers propriétaires de ces cautionnemens.

Sous le rapport de l'économie politique et du commerce, ainsi que de l'industrie, nous dirons que plus les dettes ou les rentes que doit payer le trésor public sont considérables, plus les impôts doivent augmenter pour les acquitter; ce qui fait d'autant plus renchérir les produits de l'industrie et en restreindre la consommation à l'intérieur, et l'exportation à l'extérieur, et les rend ainsi préjudiciables au commerce, qui ne peut soutenir la concurrence des articles similaires des nations rivales sur les marchés de l'étranger.

RENTIERS. Les rentiers sont en général plutôt des consommateurs que des producteurs, ce qui les rend utiles au pays, pourvu que leur nombre ne soit pas trop considérable, attendu que la production en souffrirait, ainsi que l'industrie et le commerce, qui ne sont florissans que par le grand nombre de producteurs, dont les produits forment la principale source de la richesse des nations. On compte en France approximativement 12 millions de rentiers ou propriétaires de toutes les classes contre 20 à 21 millions d'industriels ou de producteurs de tous les genres, qui deviennent tour à tour consommateurs pour bien des produits, ce qui est nécessaire pour leur procurer un plus grand débit et entretenir l'activité des manufactures.

RENVOI. C'est l'acte par lequel un juge se désiste de la connaissance d'une affaire, et renvoie les parties à se pourvoir devant un autre tribunal, auquel la connaissance de la cause appartient naturellement.

RÉPARTITION. Distribution, partage d'une somme qui se fait entre plusieurs personnes qui ont un intérêt commun. Ce qui s'entend principalement des profits résultant des actions que l'on possède dans les fonds d'une compagnie.

Les syndics remettront, tous les mois, au commissaire un état de situation de la faillite, et des deniers existant en caisse; le commissaire ordonnera, s'il y a lieu, une répartition entre les créanciers et en fixera la quotité (559).

Les créanciers seront avertis des décisions du commissaire et de l'ouverture de la répartition (560).

Lorsque la liquidation sera terminée, les syndics rendront leur compte, et son reliquat formera la dernière répartition (562).

Répartition des pertes et des dommages occasionés par le jet en mer des marchandises. *Voy.* JET EN MER.

RÉPERTOIRE. C'est un registre contenant des actes ou des comptes par ordre alphabétique.

Le registre dans lequel les notaires et les huissiers sont obligés d'insérer les protêts, doit être tenu dans les formes prescrites pour les répertoires (176).

REPRÉSAILLES. Ce sont des actes par lesquels on fait subir, soit à une puissance dont on a à se plaindre, ou à un ennemi, les mêmes actes dont il s'est prévalu pour faire éprouver des pertes et dommages dans ses relations avec la partie plaignante. Ce qui a lieu à l'égard du système prohibitif ou restrictif que chaque pays adopte l'un envers l'autre, au préjudice de la liberté du commerce.

Toutes pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés par représailles sont aux risques des assureurs (350).

REQUIN (pêche du). Les habitans de la Norwège tirent un grand avantage de la pêche du requin, en ce que le produit de cette pêche est assez considérable; tandis que celle de la morue et du hareng devient plus facile et plus productive à mesure que le nombre de ce poisson varie et diminue sur leurs côtes. Les Russes, à leur exemple, ont entrepris cette pêche dans la mer Blanche, entre Arkangel et Kola, où les requins se trouvent en grande quantité et détruisent une grande partie des autres poissons. L'intrépide navigateur Ivan Pasclime, d'Arkangel, a entrepris, en 1837, avec le plus grand succès cette pêche, qui est d'une plus haute conséquence qu'on pourrait le croire, puisque le plus petit requin a 6 pieds de long, et le plus grand jusqu'à 20 pieds, et souvent un seul poisson a fourni plus de 10 pouds ou 400 livres pesant de graisse semblable à l'huile de baleine, et propre aux mêmes usages. Quant à la chair, on la regarde, en Norwège, comme un morceau friand. Informé que l'envoi de requin salé que Pasclime avait fait à Saint-Pétersbourg y avait été vendu à un bon prix, et que l'empereur avait agréé une partie du produit, plusieurs habitans de Kola ont suivi l'exemple de Pasclime, et on espère voir bientôt une nouvelle activité se développer sur ces rivages éloignés. Le foie est la partie la plus utile; ce poisson donne de 6 à 8 barils d'huile pure et douce, fort bonne pour la lampe, et très-estimée des tanneurs.

RÉSINES. Ce sont des substances qui ont plus ou moins de consistance, provenant des végétaux. Il y a des différences remarquables entre elles, suivant leurs différentes origines : on peut les diviser en trois classes, savoir : les résines liquides, les résines solides et les résines gommeuses; on peut aussi distinguer les résines en naturelles et en artificielles. Un grand nombre de résines découlent du tronc et des branches de certains arbres.

Résines liquides. Ce sont des produits excrétoires des végétaux, de nature inflammable, ayant une consistance moyenne entre les huiles volatiles et les résines sèches; les résines liquides les plus connues sont les baumes du Canada, de Copahu ou du Brésil, de la Judée ou de la Mecque, de poix, le périnet vierge, la résine liquide de larix ou du mélèse. La térébenthine de Chio, celle dite de Venise.

Résines solides. Ce sont la poix résine, la poix blanche ou grecque, le storax solide, la sandaraque, le benjoin, le sang de dragon, etc.

Résines gommeuses. Ces résines sont l'ammoniaque, le bedellium, le galbanum, l'assa-fœtida, l'elemi, le caranna, la gomme de lierre, le labdanum, la sarcocolle, etc.

On fait un grand usage de ces diverses résines, soit dans les arts, soit dans la médecine et la parfumerie, ce qui en fait un objet important de commerce. Nous avons décrit, dans leur ordre al-

phabétique, les différentes espèces de résines ; ce qui nous dispense d'en faire de nouveau mention ; on trouvera, à leur ordre alphabétique, la description des autres résines.

RESSORTS. Les ressorts en acier élastiques ont remplacé les cuirs à double et triple bandes que les selliers employaient pour suspendre les carrosses et autres voitures destinées au transport, principalement au transport des personnes. Les Anglais, si habiles à travailler l'acier, sont les premiers qui ont mis les ressorts de métal en usage, et dont la durée comparée à celle des cuirs, pour le même emploi, est infiniment plus longue, n'étant pas sujets comme ceux-ci à la détérioration de la pluie, de la chaleur excessive et des différentes températures; en sorte que l'usage des ressorts a été généralement adopté depuis le commencement de ce siècle dans divers pays de l'Europe, pour la suspension des voitures de toutes espèces. Mais cette invention, comme toutes les autres, s'est perfectionnée avec le tems. On s'est attaché à rendre ces ressorts plus élastiques et plus légers, en leur conservant toute leur solidité; ce qui doit être le comble de l'art du manufacturier. Nous devons citer un pareil perfectionnement, dont il a été fait mention dans la séance du 4 janvier 1836, de l'Académie des sciences de Paris, et dans laquelle M. Poncelet a lu un rapport fort intéressant sur un système de ressorts de voiture, inventé par M. Furz, ayant pour objet la suspension des caisses de voiture. On sait, dit ce rapporteur, que depuis plusieurs années, à l'imitation des Anglais, l'ancien mode de suspension a été remplacé, pour les voitures publiques surtout, par une combinaison de ressorts en arcs de flèche, interposés horizontalement entre les deux trains et le dessous de la caisse. C'est à ce nouveau système que M. Furz a apporté des modifications ; il a remplacé l'ancien appui par un support solide, d'une longueur égale à la moitié de celle des lames. Ce support est ceintré quand le support est droit, ou plane quand le ressort est courbé. On peut se faire une idée très-claire de cette nouvelle disposition, en se représentant le ressort et son appui comme un arc de cercle, et sa tangente au point milieu de cet arc. Il arrive ainsi que l'étendue de la surface commune de contact, qui est très-petite quand la charge est nulle, croît progressivement, à mesure que cette charge ou l'intensité du choc augmente.

Dans le système de M. Furz, les lames, étant plus minces que celles de l'ancien système, sont d'une trempe plus facile et plus égale; elles offrent une grande tenacité, ainsi que le constatent des expériences qui ont été faites avec divers échantillons de fer et d'acier. Le support adapté au ressort du nouveau système a non-seulement pour effet de diminuer le bras de levier de la charge, d'autant plus efficacement que les inflexions éprouvées par le ressort sont plus grandes; mais elles permettent encore de limiter à volonté l'étendue de la courbure des lames près du centre, de manière à éviter que le déplacement des molécules y dépasse la limite d'écartement que comporte leur force élastique. Les lames étant effilées, et offrant dans toute leur étendue une grande flexibilité, il y a lieu de supposer que les nouveaux ressorts ne le céderont en rien, sous le rapport de l'élasticité et de la douceur, à ceux de l'ancien système, qui offrent généralement de la durée pour les faibles charges. Le nouveau système offre aussi une économie évidente dans la dépense pour l'acier employé.

Les ressorts sont devenus une branche importante de l'industrie de l'aciérie, depuis qu'à l'imitation des Anglais, on les fait servir à suspendre les voitures, au lieu de bandes de cuirs dont on se servait autrefois. Toutes les diligences, ainsi que d'autres voitures, en font maintenant usage ; en sorte qu'il s'en est établi de grandes fabriques, dont les produits ont été remarqués à l'avant-dernière exposition (en 1834). De ce nombre étaient les ressorts de MM. Mougin aîné, Coulaux aîné, Guaita et Salins, et de plus les gros ressorts de MM. Bath, de Paris; Thomann, de Besançon, ainsi que la belle collection de petits ressorts à tournebroches, lampes, pendules, et même à chronomètres de M. Montandon, de Paris. Enfin, on est parvenu à fabriquer d'aussi bons ressorts en France que ceux d'Angleterre, et la consommation en est devenue considérable.

RETHEL, ville de France, en Champagne, département des Ardennes, près de l'Aisne, à 9 l. de Reims, 13 de Sedan.

Productions. Blé, bestiaux, laine, fer, chanvre.

Industrie. Fabriques d'étamines, de crépons, de serges, d'espagnolettes, de toile de lin et de chanvre, bonneterie de laine, chapellerie, tanneries.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les objets de production et d'industrie, mais particulièrement en blé, laine, étoffes et bonneterie.

RETORDAGE ou **Retord**. C'est une opération manuelle que l'on fait subir au fil de chanvre, lin, laine ou coton, avant de l'employer à certains usages. En général, c'est au fabricant qui achète le coton de le dévider de nouveau pour le mettre sur des bobines, le doubler ensuite, et définitivement le retordre pour les espèces d'étoffes auxquelles cette opération est nécessaire, et qui se réduisent à peu près aux velours et aux basins.

RETOUR DE L'ÉTRANGER (douanes). Le commerce jouit de la faculté de faire revenir de l'étranger, en exemption de droits, les marchandises françaises qui n'ont pu y être vendues, pourvu que l'origine nationale puisse être reconnue, soit par des marques de fabriques, soit par des caractères inhérens de cette origine.

Les linons, batistes, sont admis sans marque, parce qu'il est reconnu qu'il ne s'en fabrique qu'en France. La demande de retour doit être formée au ministère des finances. Les vins et liqueurs ne peuvent en jouir, parce que leur origine ne peut être constatée.

RETRAITE, terme de banque. C'est une traite que fait le porteur d'une lettre de change protestée faute d'acceptation ou de paiement. Lorsqu'une lettre de change n'est point acceptée, ou n'est point payée, le porteur la fait protester, et, s'il n'emprunte pas de l'argent à intérêt, il fait, sur celui qui avait donné la lettre de change, une retraite dans laquelle il comprend les frais.

On appelle aussi *retraite* une lettre de change que tire un négociant ou banquier sur celui qui vient d'en tirer une sur lui.

REUS ou **Reuss**, ville d'Espagne, dans la Catalogne, non loin des ports de Reuss et de Salu, qui se trouvent au sud. Sa population est de 30,000 habitans, qui entretiennent des fabriques importantes en soieries, toile, laine, papeterie, savon, distillerie d'eau-de-vie. On y fait un grand

commerce en vins et en produits des manufactures.

REUTLINGEN, ville du Wurtemberg, dans le bailliage de la Forêt-Noire, sur la rive droite de la Schatz, ayant une population de 11,000 habitans.

Industrie et commerce. C'est la ville du Wurtemberg où l'industrie est le plus développée; elle s'est toujours distinguée par les progrès de ses fabriques. La fabrication du cuir occupe cent ateliers, qui donnent un produit de 4,000 quintaux, qu'on exporte principalement en Suisse. Les étoffes de laine occupent 4 moulins à fouler le drap, 10 cylindres pour tondre, et plusieurs machines de même nature.

La fabrication des étoffes de coton emploie 450 métiers; 50 passementiers confectionnent, sur 120 métiers, des bretelles, des bourses, des bordures. On tricote par an pour la somme de 200,000 fr. de bonneterie. Un moulin à papier produit, par an, 900 à 1,000 ballots de papier.

La ville de Reutlingen fournit d'excellentes pompes et des cloches, de la coutellerie, des voitures et des machines de toute espèce. Elle possède un moulin à poudre, une raffinerie, une imprimerie de tissus de coton, une filature en laine, etc. Tous ces produits font l'objet d'un grand commerce.

REVÊCHE, tissu de laine grossier et non croisé, qui se fabrique en blanc, notamment à Beauvais et à Amiens, de différentes largeurs. Les revêches d'Amiens se distingent en larges, moyennes et petites.

REVEL, ville maritime de la Russie, chef-lieu du gouvernement d'Esthonie, sur le golfe de Finlande, avec un bon port dans la Baltique, à 55 l. de Riga et 75 de Saint-Pétersbourg. Le port est d'un accès difficile qui nécessite le secours de pilotes. Population, 14,000 habitans.

Industrie. On y fabrique des bas de laine, des épingles, de la faïence, du verre, de l'amidon; il y a une fonderie de canons. On importe des fruits, du sel, du sucre, du café, des harengs, des produits manufacturés, etc. On exporte une grande quantité de grains, de chanvre, de lin, des bois de construction, etc.

Commerce. Sous la domination suédoise, et même avant, le port de Revel était l'un des principaux ports de commerce sur la Baltique. Il jouit de l'avantage que la mer y reste ouverte plus long-tems que dans les ports situés plus à l'est. La ville de Revel faisait un commerce considérable, tant par mer que par terre. Les marchands d'Esthonie, province riche en grains, et les habitans des gouvernemens russes limitrophes y apportaient leurs marchandises, et prenaient en échange des articles importés de l'étranger. Pour donner au commerce une marche régulière, le gouvernement suédois avait publié, en 1648, des règlemens sur le commerce, qui sont restés en vigueur jusqu'à l'année 1782, où un tarif général a été établi pour le commerce avec l'Europe. Le port de Saint-Pétersbourg a privé celui de Revel d'une partie considérable de son commerce, car les produits exportés auparavant par Narva et Revel prirent le chemin du port de Saint-Pétersbourg.

L'état plus ou moins prospère du commerce de Revel a été la suite des changemens dans le tarif. Celui de 1782 ayant prohibé l'importation des soieries, des cotonnades et de plusieurs autres marchandises, par la frontière de terre de Pologne, il en résulta un accroissement considérable dans les importations à Revel. Dans les années 1773 à 1777, elles ne s'étaient élevées qu'à 454,000 roubles par an; mais, après la publication du tarif susmentionné, le total des importations monta, en 1787, à 835,917 roubles, et, en 1796, à 1,887,979 roub.

Le tarif de 1797 permit l'importation à Revel seulement des marchandises qui payaient les droits d'après leur valeur: cette disposition restreignit en quelque sorte le commerce d'importation de Revel; tandis que celui d'exportation resta insignifiant, faute de communication avec les gouvernemens limitrophes. Cependant le commerce de Revel se maintint encore au commencement du siècle actuel. C'est depuis l'année 1822 qu'il commença à tomber, parce que le tarif d'alors ne permettait d'acquitter à Revel les droits de douane que sur les marchandises destinées pour la consommation locale; toutes celles destinées pour d'autres endroits devaient être renvoyées aux douanes d'entrepôt.

Néanmoins, différentes dispositions du gouvernement prévinrent la chute totale du commerce de Revel. En 1825, il fut accordé à cette ville le droit d'entrepôt, et les droits sur plusieurs articles d'exportation furent réduits; enfin, l'ukase du 11 novembre 1831 accorda à jamais l'autorisation d'acquitter à la douane de Revel les droits d'entrée, et prolongea encore pour quatre ans celui d'exportation, avec la réduction des droits précédemment accordée.

La *Gazette du Commerce* (allemande) de Russie publie la note suivante sur le commerce de Revel:

En 1820, la valeur des importations s'est élevée à 2,222,624 roubles; celle des exportations, à 419,830 r.; nombre de bâtimens entrés, 69; montant des droits de douane, 346,068 r. — 1830: importations, 1,838,948 r.; exportations, 1,062,560 r.; bâtimens entrés, 103; droits de douane, 457,959 r. — 1832: importations, 1,195,144 r.; exportations, 1,079,768 r.; bâtimens entrés, 80; droits de douane, 567,122 r.

Il résulte de cette note que l'année 1830 présente le chiffre le plus élevé des importations, et l'année 1832 le chiffre le moins élevé des exportations; le plus grand nombre des arrivages a eu lieu en 1830, où il est entré à Revel 103 bâtimens; les droits de douane ont produit les plus fortes sommes en 1830 et 1832.

Enfin, le commerce de Revel augmente chaque année, ce qu'elle doit autant à sa situation qu'aux mesures prises par le gouvernement pour favoriser sa navigation.

Il a été pris des mesures, dans l'arrondissement de Revel, pour établir sur l'île de *Pater-Noster*, à l'entrée du Mond-Sund, un signal de jour pour la sûreté de la navigation des bâtimens qui sortent de la baie de Riga.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* RUSSIE.

REVENDICATION. C'est le droit que la loi accorde à un commerçant de reprendre les marchandises qu'il a vendues à un autre commerçant qui ne les lui a pas payées, et qui, depuis la vente, est tombé en faillite. Le Code de commerce a statué sur cet objet par les articles suivans:

Art. 375. Le vendeur pourra, en cas de faillite,

revendiquer les marchandises par lui vendues et livrées, et dont le prix ne lui a pas été payé dans les cas et aux conditions prescrites par les art. 377 à 385 du Code de comm., et auxquels nous renvoyons ceux qui ont intérêt à les connaître.

RHAPONTIC, racine de la même couleur que la rhubarbe, venant de Russie ou de Perse, par Smyrne et Alep. Elle est plus légère, plus compacte, moins odorante et moins amère que la rhubarbe; elle en diffère encore en ce que, étant mâchée, elle est visqueuse dans la bouche. On s'en sert pour falsifier la rhubarbe, avec laquelle on la mêle souvent, et que l'on reconnaît aux indices que nous venons d'énoncer.

RHÉ ou Ré (île de), île française, dans l'Atlantique, à 2/3 de lieue de la côte, dans le golfe de Gascogne, département de la Charente-Inférieure, et à 3 l. de la Rochelle et de l'île d'Oléron. Il y a plusieurs ports, dont les meilleurs sont ceux de Saint-Martin, qui en est la capitale, sur la côte orientale, et d'Ars, au nord-ouest. Il y a un phare appelé *la Tour-des-Baleines*, placé à l'extrémité nord-ouest de l'île, qui n'a que 5 l. de long sur une de large.

Productions et commerce. Cette île produit beaucoup de fruits, mais manque de bois et de pâturage. Elle a des salines importantes, dont les produits forment, avec les vins, les eaux-de-vie et le vinaigre, les principaux articles d'exportation. Quant aux importations, elles consistent principalement en bois, planches, morue, fer, etc. Une grande partie des habitans s'adonnent à la pêche.

Il y a une manufacture de bonneterie de fil et de coton, de siamoises et de basins. On y fait un grand commerce de morues, de harengs salés, de planches, de bois de mâture, de goudron, de lin et de chanvre, importés par les vaisseaux du Nord, qui viennent s'approvisionner de sel, de vins et d'eaux-de-vie, qui s'y vendent à la pièce de 27 veltes.

RHEIMS. *Voy.* Reims.

RHIN (Bas-), département, frontière de la région N.-E. de la France, comprenant la réunion de la Basse-Alsace et quelques anciens fiefs allemands et lorrains. Sa situation sur le Rhin, à l'égard du Haut-Rhin, lui a fait donner son nom; il a une superficie de 418,000 arpens métriques, avec une population de 540,300 habitans.

Routes. Ce département possède 7 routes royales et 32 départementales. La grande route de Paris en Allemagne traverse Strasbourg.

Rivières et canaux. Le Rhin est le fleuve le plus considérable du département; les autres ne sont que des affluens peu importans. Il y a un grand nombre de canaux qui servent à la navigation intérieure, tels que ceux du Rhin, du Giesen, de Mossige, le canal Français; celui du Rhône au Rhin, le plus considérable et aussi le plus important, comme le sera le canal projeté de la Seine au Rhin, et un autre qui doit joindre le Rhin au Danube.

Productions. Elles consistent dans toutes les espèces de grains, tels que froment, orge, seigle, maïs, avoine, légumes, vins rouges et blancs d'une qualité médiocre. La culture du tabac a pris un grand développement; les récoltes sont toutes achetées par le gouvernement pour la régie : plus de 20,000 arpens des meilleures terres sont employés à cette culture. Les truffes que l'on trouve dans différens cantons sont inférieures en qualité à celles de la rive droite du fleuve, et celles-ci le sont à leur tour aux truffes du midi de la France. Les *morilles* sont des champignons qu'on recueille en grande quantité dans les bois et que l'on vend dans les villes, fraîches et sèches. Les pâtisseries et le pain de gruau, que l'on consomme à Paris en si grande quantité, se font en grande partie avec la farine obtenue d'un choix des meilleurs fromens de l'Alsace, que l'on sait moudre avec un art particulier, surtout à Ribeauville. Parmi les vins, on distingue particulièrement le vin de paille, ainsi nommé parce qu'on l'obtient de raisins qu'on a long-tems laissé dessécher sur la paille. Il se vend de 5 à 9 fr. la bouteille. Le riessling imite le meilleur vin du Rhin. On récolte dans les trois arrondissemens de Colmar, d'Altkirck et de Belfort, environ 392,000 hectolitres de vin. Les forêts abondent en hêtres, ormes, chênes, frênes, bouleaux, érables, pins, et aussi à l'état sauvage, les pommiers, les poiriers, les pruniers, les cerisiers, dont le fruit sert à composer le kirschwaser. Il croît dans les Vosges une immense quantité de plantes, de lichens, de mousses, etc.

Produits. Les produits annuels du territoire peuvent être estimés à environ 1,400,000 hectolitres de céréales, 37,000 d'avoine, 484,000 de vin. Les toisons des troupeaux de bêtes à laine produisent annuellement environ 87,500 kilog. de laine, dont 2,000 mérinos, 6,000 métis et 79,500 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 24 millions 692,000 fr.

Métallurgie. Il y a des traces d'une ancienne mine d'or exploitée et une autre d'argent, et de plusieurs mines de cuivre abandonnées. Mais on exploite 20 mines de fer, 1 mine de plomb, des mines d'antimoine, d'ocre, de cobalt, de sulfate de fer, d'asphalte, de bitume, de houille, plusieurs carrières de granit, d'ardoises, de gypse, de marne, etc. Le Rhin charrie de l'or en paillettes très-minces dont la pureté est extraordinaire, étant à 21 karats et demi.

Industrie manufacturière. Les principaux objets des manufactures sont les draps fins et communs, la filature du coton et de la laine, la pelleterie, les tanneries, la sellerie, les percales, les indiennes, les mousselines, les eaux-de-vie, les vinaigres, le kirschwaser, la brasserie, etc., les maroquins, les produits en fer, en acier et en bronze, des forges, auxquels on peut ajouter les produits chimiques, qui sont en grand nombre.

Suivant la déclaration faite à l'enquête par MM. Vesserling et Kœchlin, délégués des fabriques du département du Haut et Bas-Rhin, sur la demande quel est le nombre des filatures de coton qui servent à l'exploitation de l'industrie dite alsacienne? ils ont répondu qu'elles se composaient (en 1835) de 56 filatures, dont 40 dans le département du Haut-Rhin, 4 dans le Bas-Rhin et 12 dans les départemens environnans. Ces 56 filatures comprenaient 700,000 broches en activité, auxquelles on doit ajouter 120,000 broches qui sont actuellement en construction : il est probable que, dans le courant de l'année prochaine (1836), le nombre des broches sera porté à 800,000. Chaque broche, terme moyen, peut employer 10 kil. de laine, ce qui fait une production de 8 kil. de coton filé : lorsque toutes les broches seront en activité, il sera par conséquent employé 9 millions à 9 millions 1/2 de coton brut; le prix du coton est de 3 fr. le kil., terme moyen, et lorsqu'il sort de la filature, le coton vaut, en

moyenne, 5 fr. 6 cent. le kilog. On peut filer 8 millions de kilog. : c'est donc 45 à 50 millions de francs.

Commerce. Ce département est parfaitement situé pour le commerce, ayant pour frontière la Suisse et l'Allemagne, et au S.-O. la France, qui ouvrent un débouché immense à ses nombreux produits, tant agricoles que métallurgiques et industriels, dont nous avons fait mention, et qui forment autant d'articles de son commerce d'exportation. On doit y joindre le tabac, qui est une des principales branches de l'industrie et du commerce de Strasbourg. Ce sont, en général, les principales productions de ce département qui alimentent le commerce comme matières premières, telles que les blés, le tabac, la garance, le chanvre, le lin, le houblon, les bois de construction, le sel, le plomb, le fer, la houille, l'asphalte, le marbre, l'ardoise. On peut juger de l'importance du commerce de ce département par la recette des douanes, qui, d'après les documens officiels, s'est élevée à 2,507,397 fr.

Strasbourg, sur la rivière d'Ill, à une petite distance de la rive gauche du Rhin, à 102 l. de Paris, avec une population d'environ 50,000 habitans, est le chef-lieu de préfecture et le centre du commerce du département, où l'on compte 116 foires, qui donnent un grand mouvement au commerce intérieur, favorisé par la navigation du Rhin et des canaux.

Navigation et commerce du Rhin. C'est une des navigations fluviales les plus importantes de l'Europe, et par laquelle il se fait un commerce considérable entre l'Allemagne centrale, les autres pays et même l'Amérique, et à laquelle l'association commerciale allemande donne encore une plus grande importance. Les puissances alliées avaient voulu rendre la navigation de ce grand fleuve accessible au commerce de toutes les nations, comme le stipule l'art. 5 du traité de Paris du 30 mars 1814; mais ces vues libérales ont été entravées par le roi de Hollande, qui, maître des Bouches-du-Rhin, s'est opposé à l'introduction de diverses denrées dont leurs sujets faisaient commerce, telles que le sucre, le café, le thé et d'autres articles. Il s'est même permis de lever un droit de 2 p. 0/0, et dans plusieurs cas, de 3 p. 0/0, sur la valeur des marchandises de différentes nations. Malgré les plus pressantes réclamations des autres puissances, la Hollande n'en a pas moins continué le même système jusqu'à la révolution qui en a séparé la Belgique. Alors, la commission établie à Mayence pour régler définitivement cette navigation a enfin achevé son travail en la dégageant de toutes les entraves qui, jusqu'à cette époque, avaient empêché le commerce des autres peuples d'y prendre une part active. Le traité de navigation du 3 juin 1837, entre la Hollande et la Prusse, contient des conditions très-favorables à la navigation du Rhin, qui a toujours été d'une grande importance pour ces deux états, ainsi que pour la France. Depuis l'abolition, en 1836, des droits de transbordemens, le commerce du Rhin a pris beaucoup d'extension. On évalue les quantités de marchandises expédiées par ce fleuve des provinces prussiennes vers la Hollande, à 4 millions de quintaux, consistant en vin, froment, bois de construction, poteries, pierres, meules, ouvrages en fer et acier, mine de plomb, vitriol et charbon de terre, etc. La Hollande envoie en retour des denrées coloniales, des bois de teinture, des drogueries, des épiceries et autres articles de son commerce avec l'Amérique, l'Inde et le midi de l'Europe.

Au mois de novembre 1839, est arrivé à Cologne le premier navire appelé *le Verein*, c'est-à-dire *l'Association*, venant de New-York, aux Etats-Unis, avec un chargement de coton qui revient à bien meilleur compte que celui qui arrive par la voie des ports prussiens de la Baltique, ayant de moins à acquitter les droits du Sund, qui ne laissent pas que d'être considérables, et ensuite le transport par terre. Ainsi, l'association pourra entretenir des relations directes par la voie du Rhin avec les Etats-Unis, et il en résultera de grands avantages.

RHIN (Haut-) département, frontière du nord-est de la France, composé en grande partie de la Haute-Alsace et de l'ancienne république de Mulhausen et du Sundgau, ayant une superficie de 384,400 arpens métriques, avec une population de 424,258 habitans.

Rivières et canaux. Il ne possède que deux rivières navigables, le Rhin, qui forme la frontière à l'est, et l'Ill, qui coule dans toute sa longueur; c'est un affluent du Rhin et qui reçoit elle-même d'autres rivières. On compte deux canaux, celui de Neuf-Brisach d'Ensisheim et Schelestadt, et celui du Rhin au Rhône, qui est le plus important, ayant un embranchement à Huningue. Il y a sept grandes routes royales et plusieurs autres départementales.

Productions. Les vignobles du Haut-Rhin produisent des vins estimés, tels que le ketterlé, le kehrenburg, le zanacker, le kleintzstein, le riquevie, le turckein, etc. On brasse aussi d'excellente bière et l'on fait du kirschwaser renommé. Les essences des forêts de ce département sont les mêmes que celles du Bas-Rhin; les plantes cultivées sont de même espèce que celles qui croissent sans culture. On élève un grand nombre de porcs dans les forêts, que l'on évalue à 50,000. Les produits des abeilles donnent un bon miel, quoique un peu brun; il a une odeur balsamique et il est d'une bonne qualité.

Minéralogie. Les productions minérales y sont abondantes; on y trouve des mines de cuivre, de plomb et d'argent, et un grand nombre de mines de fer et d'antimoine, de houille, de cobalt, d'asphalte et de pétrolle; des carrières de tourbe, d'ocre, de marne, d'argile, de gypse, etc., qui sont exploitées lorsque leurs produits peuvent couvrir les frais d'exploitation.

Produits. Les produits annuels se composent d'environ 857,000 hectolitres de céréales, 297,000 d'avoine, 410,000 de vins. Les bêtes à laine rapportent, chaque année, environ 184,000 kil. de laine, dont 28,000 mérinos, 11,000 métis et 145,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 19,196,000 fr.

Industrie. L'industrie manufacturière de ce département est l'une des plus développées de France, et a pour objet les tissus de laine, la filature et les tissus de coton, les impressions des toiles peintes et indiennes de toute espèce, la fabrication des cardes, des outils, des mécaniques, la fonte du fer et de l'acier, la clouterie, l'horlogerie, les tanneries.

C'est à la ville de Mulhausen qu'appartient l'honneur d'avoir introduit la lithographie en France; c'est elle aussi qui a été le berceau de l'industrie manufacturière de ce département. Aujourd'hui, les draps que l'on fabrique sont en

concurrence avec les meilleures qualités d'Elbeuf et de Louviers. La fabrication des draps à l'usage des manufactures des toiles peintes a surtout été portée à Mulhausen à une haute perfection. Cette ville est encore le berceau de la filature du coton et de ses tissus, ainsi que de celle des toiles peintes. C'est M. Samuel Kœchlin qui fonda, en 1746, cette industrie; en 1780, MM. Hartmann, de Munster, imitèrent cet exemple : à la fin du XVIII[e] siècle, on y fabriquait déjà 200,000 pièces de 10 aunes sur 3/4 de large. Quant à la soie, on la récolte, et l'on en fait des tissus en très-petite quantité.

Mulhausen est le centre de cette industrie si active dont les nombreux produits sont si recherchés, tant en France qu'à l'étranger. Suivant un résumé publié par M. Moeg, on y a imprimé, depuis 1746 jusqu'en 1822, environ 172 millions de mètres d'indiennes; et dans ces dernières années, on y a fabriqué jusqu'à 150,000 pièces de 25 mètres chacune. Le nombre des ouvriers s'élève à 60,000, et les produits annuels de toutes les branches d'industrie, à 50 millions de fr., qui rapportent à la France 7 à 8 millions de profits.

Commerce. Tous les produits du sol et de l'industrie forment les principaux articles du commerce d'exportation; on compte qu'un cinquième environ des produits des manufactures de Mulhausen est exporté, et le reste sert à la consommation annuelle de la France.

Foires. Elles sont au nombre de 155 : les principaux articles de commerce consistent dans la vente des bestiaux, des chevaux, des légumes, des grains, des draps, des indiennes, etc.

RHODE-ISLAND, un des Etats-Unis de l'Amérique, dont la longueur est de 68 milles sur 48 de largeur. Il est formé des côtes occidentales de la baie de Narraganset et de quatre grandes îles, avec une population de 97,000 habitans. L'île de Rhode, qui lui donne son nom, a 13 milles de long sur une largeur moyenne de 4 milles. La ville de Newport en est la capitale, ainsi que de l'état. Les trois autres îles notables de la baie sont celles de Connecticut, de Prudence et de Blockisland.

Productions. Elles consistent en grains, lin, coton, bestiaux et chevaux, dont on élève une grande quantité dans les pâturages; laine, bois de charpente, mines de fer et de cuivre, carrières de marbre et de charbon de terre, d'excellens fruits.

Industrie. Il y a des fabriques de tissus de laine, de coton, que l'on débite dans les provinces méridionales, des papeteries, des ateliers d'ouvrages en fer et en cuivre. On y fait des tresses de paille pour les chapeaux des dames d'une grande finesse. On y fabrique aussi différentes sortes de fil de lin qui sert à faire des toiles, tant pour le ménage que pour les voiles.

Commerce. Les principaux articles d'exportation sont les bois de construction, les chevaux, le bétail, les viandes et le poisson salé, le beurre, le fromage, la graine de lin, les liqueurs et les étoffes de coton, et autres produits tant naturels qu'industriels.

RHODES, île de l'Archipel, sous la domination de l'empire ottoman, située au S.-O. de la côte de l'Anatolie. Elle a 17 l. de longueur et 7 de large, avec une popul. de 30,000 habit.

Productions. Le sol est extrêmement fertile et produit beaucoup de vin, de l'huile d'olive, de blé, du maïs, des bois de construction, du goudron, de la cire, du miel et des bestiaux, du coton, des citrons, oranges et figues, qui forment les principaux articles de son commerce d'exportation.

RHODES ou RHODOS, ville et port de l'île du son nom, dont elle est le chef-lieu, sur la côte N.-E. de l'île. Le port est superbe, commode et sûr, mais trop peu profond pour recevoir de gros vaisseaux. Il est divisé en deux parties par un mur. Il y a sur le môle un phare de 120 pieds de hauteur. Il y a quelques fabriques de camelot et de tapisserie; elle est l'entrepôt du commerce de toute l'île. La France et l'Autriche y entretiennent chacune un consul.

RHONE, département de la région de l'est de la France, formé de l'ancien Lyonnais et du Beaujolais; le fleuve, qui forme sa limite orientale, lui a donné son nom. Cependant, quoique l'un des moins étendus de la France, il n'en est pas moins l'un des plus intéressans par ses manufactures, ses mines et ses productions; sa superficie est de 291,500 arpens métriques, avec une population de 434,430 habitans.

Rivières. Le Rhône est le principal fleuve, ainsi que la Saône, son affluent; le Rhône, dans son cours d'environ 190 lieues du nord au sud, reçoit un grand nombre de rivières qui augmentent considérablement le volume de ses eaux.

Canaux. Le canal de Givors à Saint-Etienne a une longueur d'environ 15,480 mètres sur une largeur de 11 1/2 mètres, et une profondeur seulement de 1 1/2 mètre, ayant 28 écluses de 81 mètres; il n'a pas été continué par Saint-Chaumont jusqu'à la Loire; on y a suppléé par le chemin de fer de Roanne à Saint-Etienne.

Productions. Elles sont en grand nombre et très-diversifiées; on y récolte des céréales, mais pas en quantité suffisante pour la consommation; on les a remplacées par les pommes de terre, et les marrons si renommés de Lyon, que l'on récolte dans le territoire de Saint-Romain, y contribuent aussi.

Vins. Ils forment la principale richesse de ce département; plusieurs sont renommés, tels que ceux de Côte-Rôtie, de la Chassagne, de Blacé, de Juliennas, de Millery, de Sainte-Foix, de Thorins, de la Pelouse, de Romanèche, de Condrieux, etc.

Mûriers et vers à soie. La culture des mûriers et l'élève des vers à soie sont très-répandus dans tout le département et donnent de bons produits qui enrichissent les agronomes qui se livrent à cette industrie, dont le principal débit est à Lyon. La culture du mûrier est, après celle de la vigne, la plus importante; elle intéresse surtout l'industrie de la fabrication des soieries, dont Lyon est le principal siége.

Minéralogie. Les produits de la minéralogie sont en grand nombre; on trouve de l'or dans les montagnes, et le Gier charrie des paillettes.

Les mines de cuivre de Chessy et de Saint-Bel sont renommées par l'abondance du minerai, et comptées parmi les plus riches de France. On exploite des mines d'argent à Argental et à l'Argentière qui en portent le nom. Il y a aussi des mines de plomb dont plusieurs sont argentifères. On a découvert plusieurs gisemens de couperose, de baryte pure et de manganèse; des mines de houille sont en exploitation à Sainte-Foy et à l'Argentière, ainsi que de l'ardoise feuilletée. Ce département possède du cristal de roche et de l'améthiste ordinaire, du porphyre gris, et des carrières de marbres noir, blanc foncé et rougeâtre,

Les produits annuels en vins sont évalués à 459,000 hectolitres, et le revenu territorial est évalué à 21,353,000 fr.

Industrie. C'est l'un des départemens où l'industrie manufacturière a pris le plus grand développement. La fabrication des soieries, dont Lyon est le centre, y est de la plus haute importance; vient ensuite celle des mousselines, tant unies que brodées, dont Tarare est le principal dépôt, et qui occupe environ 61,000 ouvriers, dans un espace de 18 à 20 lieues environ. Les fabriques de toiles de fil de lin, ainsi que celles de coton d'Amplepois et de Thézy, sont répandues dans plus de 40 communes. Dans tous les tems, la chapellerie de Lyon a été renommée, et l'objet d'une exportation considérable. Il en est de même des produits des tanneries et corroieries. Ce département renferme en outre des verreries, des papeteries, et des manufactures de papiers peints. La charcuterie lyonnaise est aussi renommée, et donne lieu à une exportation assez importante.

Soieries. Lyon, comme nous l'avons dit, est le principal entrepôt des soieries qui se fabriquent dans cette ville et dans un rayon qui s'est beaucoup étendu depuis les derniers troubles, qui ont fait émigrer, hors de cette industrielle cité, un grand nombre d'ouvriers et de fabricans. C'est la première ville de France où la fabrication des soieries se soit établie; elle remonte au règne de Louis XI, qui, par une ordonnance du 21 novembre 1466, voulut que l'on établit, à Lyon, des métiers à tisser des étoffes de soie, pour empêcher la sortie annuelle de 500,000 écus par l'achat des soieries; et quatre ans après, il appela à Tours des fabricans étrangers; en 1699, on comptait déjà, à Lyon, 4,000 métiers; en 1788, 12,000 et 60,000 dans toute la France; et la quantité de soie employée alors était de 2,500,000 livres, dont plus de la moitié provenait de la culture du pays. De 1801 à 1812, ce nombre s'était accru jusqu'à 10,720 métiers et 15,500 ouvriers; en 1824, il y avait 24,000 métiers; en 1825, ce chiffre a été porté à 30,000 métiers, dont 20,000 *intrà-muros*, 5,000 dans les faubourgs, et le surplus dans les environs; en 1832, ce nombre était de 32,000, non compris 2,000 occupés à la fabrication des tulles et des bas; plus de 80,000 personnes sont employées directement ou indirectement à cette importante fabrication.

On sait quelle immense quantité de matières premières on doit employer pour alimenter une fabrication de soieries aussi considérable; en 1820, M. Grognier l'estimait à 45 millions de francs; alors, comme aujourd'hui, la soie indigène entre pour une valeur d'un peu plus de moitié dans cette évaluation.

Commerce. On pense bien qu'une industrie aussi importante doit donner lieu à un commerce très-considérable, autant pour l'achat des matières premières que pour la vente des nombreux produits. D'ailleurs, la situation de Lyon est très-favorable à son industrie, ainsi qu'à son commerce; elle est à proximité de la Suisse et de la Haute-Italie, où se trouve le Piémont d'où elle tire les plus belles soies; tandis que le Rhône lui ouvre un débouché à ses produits par la voie de Marseille avec les Echelles du Levant, l'Espagne et l'Italie, et aussi avec l'Allemagne et la Hollande, depuis la construction du canal du Rhône au Rhin, et par la voie du Havre avec les Etats-Unis, l'Amérique du sud et les pays du nord de l'Europe. Indépendamment de ses propres produits et de ceux du département dont elle est le chef-lieu, Lyon est encore l'entrepôt des fabriques de Roanne, de Saint-Quentin, ainsi que des fers de plusieurs départemens voisins; en sorte que son commerce est l'un des plus considérables de France, et communique la plus grande activité à l'industrie de même qu'au commerce de tout le département du Rhône.

RHUBARBE, racine de diverses plantes vivaces du genre *rheum*. Cette plante est actuellement bien connue depuis qu'on est parvenu à la cultiver en France. Les botanistes distinguent cinq espèces de rhubarbe; néanmoins, cette plante doit acquérir une plus grande vertu du climat, du sol, de la culture et du mode de la sécher, dans les pays d'où elle est originaire, ce qu'on doit aussi attribuer à l'âge de la racine, puisque, dans ces contrées, on ne la récolte pas avant la onzième ou douzième année. Voici les différentes sortes qu'il est le plus important de connaître.

Rhubarbe de Moscovie. Cette espèce, qui devrait porter le nom de rhubarbe de Bukarie, parce qu'elle provient de ce pays, est importée en Russie et achetée par le gouvernement, qui en fait le monopole; elle est produite plus particulièrement par le *rheum ondulatum*. Elle est en morceaux aplatis, irréguliers et percés de plusieurs grands trous. Son extérieur est d'une couleur jaune-vif et brillante. Quand on l'a privée de la poudre qui l'enveloppe, on aperçoit toute la contexture de la racine. Sa cassure est nette, sa texture moins compacte que celle de la Chine, et marquée de veines d'un rouge vif et de veines blanches. Cette racine, étant mâchée, ne se délaie pas entièrement dans la bouche; elle craque sous les dents et laisse pour résidu une substance rude qui est de l'oxalate de chaux. Ce résidu est moindre que celui que, à une pareille épreuve, laisse la rhubarbe de la Chine.

Rhubarbe de la Chine. Cette rhubarbe est livrée au commerce sous le nom de rhubarbe demi-mondée et sous celui de rhubarbe mondée au vif. Chaque sorte ensuite se divise en rhubarbe plate et ronde.

La rhubarbe de la Chine demi-mondée est en morceaux plats ou ronds, parce que, lors de la récolte, il a fallu, pour en opérer la parfaite dessiccation ou la partager en deux parties, ou la laisser entière. Ces morceaux sont roulés à l'extérieur, d'une couleur jaune-clair, quelquefois foncée et recouverte souvent d'une poussière citrine. Sa cassure est compacte, serrée, et représente une marbrure d'un rouge vif et de couleur blanchâtre. Cette rhubarbe est plus pesante que celle de France; son odeur est plus aromatique et plus prononcée, sa saveur plus amère et plus astringente. Etant mâchée, elle teint la salive en jaune orange, elle craque sous la dent en déposant un gravier qui est de l'oxalate de chaux; elle se pique en vieillissant.

La rhubarbe de Chine mondée au vif présente les mêmes caractères que la précédente; seulement, son extérieur est plus lisse et plus uni, la forme des morceaux est plus régulière, et ces morceaux sont souvent perforés, comme ceux de la rhubarbe de Moscovie.

La rhubarbe dite de Moscovie n'est point une espèce particulière ni même originaire de la Moscovie, seulement parce qu'on la distribue de ce pays et qu'on lui a donné une forme plate en la coupant dans sa longueur; c'est l'espèce qui appar-

tient au *rheum palmatum*. C'est celle qui est la plus estimée en médecine; elle est d'une belle couleur citrine en dehors, marbrée dans l'intérieur.

On trouve souvent, dans le commerce, sous le nom de rhubarbe de Perse, une sorte qui ressemble beaucoup à la rhubarde de Chine mondée au vif. Elle est en morceaux plats, d'une texture molle, fibreuse, d'une cassure plus pâle, et qui se pique facilement.

Le choix de la rhubarbe se rapporte à deux caractères : le premier est relatif à la perfection que cette racine a reçue par le travail de la nature. Le second se rapporte à sa parfaite exsication et à sa sainteté tant interne qu'externe. On remarque que les morceaux de rhubarbe que l'on distribue dans le commerce sont lisses, ce qui prouve bien le soin que l'on a pris dans leur préparation.

Rhubarbe indigène ou de France, ou *chapantie*. Le *rheum chapanticum*, qui fournit cette racine, originaire de la Thrace et des bords du Pont-Euxin, est cultivé en France dans les environs de Montpellier et l'a été très en grand pendant longtems en Bretagne, entre Brest et Lorient.

Cette racine se présente dans le commerce sous la forme de morceaux ronds gros comme le poing, souvent plus petits, lisses, et quelquefois ridés à la surface et évidés aux deux extrémités. Elle est aussi en morceaux plats, minces, assez longs, d'une couleur jaune-clair lorsqu'elle est récente, et plus foncée quand elle a vieilli. Sa cassure se compose de rayons d'une couleur rouge marbré de blanc, qui partent du centre pour aboutir à la circonférence. La saveur de cette rhubarbe est astringente, amère et mucilagineuse. Lorsqu'on la mâche, elle teint la salive en jaune et ne laisse d'autre résidu que la partie ligneuse; son odeur est aromatique et diffère de celle des rhubarbes exotiques. Ses propriétés médicinales sont un peu moins actives que celles de la rhubarbe de la Chine, mais elles en approchent beaucoup; elle ne recèle pas d'oxalate calcaire; elle est propre à la teinture.

La rhubarbe est stomachique, légèrement purgative, vermifuge, propre pour les cours de ventre. L'usage en est très-répandu, et il s'en fait un commerce assez considérable.

Falsification. Il y a des marchands qui, pour vendre leurs vieilles rhubarbes, leur donnent une teinture jaune dont il est aisé de s'apercevoir, tandis que d'autres la mêlent avec des racines de rapontic : pour en faire la différence, on doit examiner l'intérieur. Dans la rhubarbe, les lignes internes sont transversales, et dans l'autre, les lignes qui sont rougeâtres sont toujours en long; d'ailleurs, cette dernière racine, étant mâchée, laisse toujours une viscosité dans la bouche, ce que ne fait pas la rhubarbe.

RHUM. *Voy*. Rum.

RIABAULS-SMALS, toiles blanches de coton des Indes orientales, ayant 9 aunes de long sur 1/2 de largeur. Elles sont d'une qualité inférieure.

RIBADAVIA, ville d'Espagne dans la Galice, au confluent du Minho et de l'Avia, à 18 lieues de Saint-Jacques de Compostelle.

Productions et commerce. Cette ville fait un grand commerce en vins de son territoire, qui sont au nombre des plus recherchés de toute l'Europe.

RICHELIEU, ville de France, en Bas-Poitou, département d'Indre-et-Loire, sur l'Amable, à 11 l. de Poitiers, 12 de Tours et 73 de Paris.

Productions. Blé, grains, légumes, vins blancs de bonne qualité, dont on fait aussi de l'eau-de-vie.

Industrie. Fabriques d'étamines et de serges estimées, distillerie d'eau-de-vie.

Commerce. Le commerce de cette ville consiste dans la vente de tous les produits agricoles et industriels, et surtout dans celle des vins, eaux-de-vie, blé, serges et étamines.

La barrique de vin et d'eau-de-vie est de 29 à 30 veltes.

RICHEMOND, ville d'Angleterre, dans le comté d'York, sur la Sivale, à 77 l. de Londres.

Commerce et industrie. On fabrique dans le voisinage une grande quantité de bas et de bonnets en laine à l'usage des matelots, et on y fait un grand commerce en plomb, cuivre, charbon de terre, qui se tirent des mines exploitées dans les environs.

RICIN (plante d'une racine dont on fait l'huile de castor, ou *ricinus communis*). Elle appartient à une famille (*euphorbiaceæ*) dont les affinités n'ont pas encore été exactement déterminées par les botanistes; mais on croit qu'elle comprend au moins 1,500 espèces distribuées dans toutes les parties du monde, depuis l'Equateur jusqu'aux latitudes de la Grande-Bretagne. Quelquefois, comme l'observe le professeur Lindley, sous la forme de grands arbres, et fréquemment sous celles de buissons, et encore plus souvent sous celles des plus petites plantes et sans feuilles. Elle devient une plante annuelle dans le climat de l'Europe, et l'on prétend que la tige et les branches perdent leur nature ligneuse. En 1818, il en existait plusieurs à Nice, où elles s'étaient élevées à la hauteur de 30 pieds, qui étaient les seules qui eussent jamais acquis cette dimension en Europe. Les latitudes tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, sont les régions indigènes où ce végétal se plaît le plus.

Les vertus de la famille des plantes auxquelles le *ricinus communis* appartient sont remarquables par leurs variétés et fort estimées par l'usage qu'on en fait en médecine; Jussieu et Lindley en ont fait mention dans leurs différens systèmes de botanique. La vertu spécifique de cette plante réside particulièrement dans une sécrétion laiteuse qu'elle produit, dont la force et l'efficacité sont déterminées par la plus ou moins grande quantité de cette sécrétion. Il y en a qui exhalent une odeur aromatique, tandis que d'autres en ont une désagréable et suffoquante. Les fleurs des unes peuvent être préparées en décoction, possédant des propriétés toniques; d'autres ont des feuilles qui sont sudorifiques, et d'autres espèces encore ont des racines dont le jus peut servir d'émétique; enfin, les propriétés de cette plante peuvent parcourir l'échelle des qualités salutaires jusqu'à celle du poison; mais, étant si volatile de sa nature, qu'elle peut être privée par le feu de sa propriété vineuse, en sorte que les racines de certaines espèces, qui seraient mortelles si elles étaient mangées dans leur état naturel, deviennent, après la cuisson, un aliment sain et substantiel. La préparation appelée *turucol* (*croton tinctorium*) est le produit de l'une des plantes de cette famille, ainsi nommée de ce que la fleur se trouve constamment vers le soleil, et l'on suppose même que le caoutchouc en fait pareillement partie.

Mais le *ricinus communis* ou la plante de l'huile de castor est le plus estimé pour les précieuses ver-

tus de l'huile qu'il produit. On prétend que ses racines ont la propriété d'être diurétique ; mais c'est surtout de la semence qu'on extrait l'huile. On prépare principalement cette huile aux Indes orientales et dans les îles des Indes occidentales, aux Etats-Unis et aussi dans le midi de l'Europe. On attache généralement plus de prix à l'huile qui a été, ce qu'on appelle, tirée ou extraite à froid.

Importation. D'après le registre des douanes, l'importation, en France, de l'huile de ricin, a été, en 1837, de 4,589 kilog., ayant une valeur officielle de 8,260 fr., dont la majeure partie, 2,221 kil. des Etats-Unis, 1,956 kil. des Indes anglaises, etc.

Quant à l'importation de la graine, elle s'est élevée à 4,914 kil., dont 4,807 de Sardaigne et 107 de la Turquie, ayant une valeur officielle de 3,686 fr.

RIGA, ville de Russie d'Europe, capitale du gouvernement de Livonie, sur la droite de la Dwina-du-Sud, à 3 l. de son embouchure, à un endroit nommé Dunemunde, dans le golfe de Livonie, mer Baltique, et à 10 l. de Mittau, 120 de Saint-Pétersbourg, 400 de Paris.

Le port est spacieux et sûr, mais peu profond; l'on prend, pour y entrer, des pilotes.

Productions. Elles consistent en blé, grains de toute espèce, lin, chanvre, bois de charpente, planches, potasse, goudron, peaux, suif, os d'animaux.

Industrie. Fabriques d'amidon, de savon, de cartes à jouer, de fleurs artificielles, raffineries de sucre, distillerie d'eau-de-vie, de grains, fabriques d'ancres, de cordages et de toile à voile, etc.

Mouvement du commerce de Riga en 1836, *d'après la* Gazette du Commerce de Russie.

Importations. La valeur des importations qui ont acquitté les droits d'entrée à la douane de Riga, pendant l'exercice 1836, s'est élevée à 13,899,139 roubles 79 copecks. Dans ce chiffre, les sucres bruts figurent pour 4,233,457 r.; le sel, pour 2,319,208 r.; les harengs, pour 1,298,301 r.; les vins, pour 1,125,383 r.; les cotons écrus, pour 262,688 r.; *dito* filés, pour 474,460 r., etc.

Exportations. La valeur totale des exportations qui ont soldé les droits a été de 47,795,684 r. 19 cop. Les articles les plus importans sont : les lins, pour 23,829,424 r.; les graines de lin, pour 8,731,763 r.; les chanvres, pour 7,601,126 r. 50 cop.; les bois de construction, pour 3,583,203 r. 10 cop.; les cuirs crus, pour 594,908 r., etc. En 1837, il a été exporté en Angleterre 112,755 pouds d'os, destinés à l'engrais des terres, ce qui fait 18 milliers 1/2 de plus que l'année précédente.

En 1835, les importations avaient offert le chiffre de 13,710,224 r. 52 cop., et les exportations celui de 38,204,991 r. 50 cop. Il y a donc eu, en 1836, un accroissement de 188,915 r. 27 cop. sur les premières, et de 9,520,692 r. 60 cop. sur les dernières.

Navigation. La navigation a été ouverte le 10 mars, et fermée le 21 décembre. Il est entré pendant ce tems, dans le port, 83 navires russes et 1019 navires étrangers, ce qui fait 3 navires russes de moins et 113 étrangers de plus qu'en 1835. Il en est sorti 87 bâtimens russes et 1026 étrangers, soit 4 russes de moins et 135 étrangers de plus qu'en 1835.

Commerce entre Riga et la France en 1837. Le commerce entre Riga et la France en 1837 a été moins important que les années précédentes. Le seul article de graines de lin à semer présente, sur 1836, une diminution de 5,482 barils, d'une valeur d'environ 184,500 fr.; et, sur 1835, 9,400 barils, d'environ 280,000 fr. On attribue cette décroissance d'exportation de cet article à la falsification du mélange d'autres graines de lin, propres seulement à faire de l'huile, et qui vaut 50 p. 0/0 de moins, ce qui a restreint la demande des cultivateurs français. D'ailleurs, cette diminution ne pourrait, ainsi que celle d'autres articles de Russie, être qu'apparente, la loi des douanes françaises de juillet 1836 ayant réduit le droit en faveur des importations par terre, ayant eu pour résultat de faire expédier les graines de lin sur Anvers plutôt que sur Dunkerque, et les Anversois pouvant ensuite les introduire en France par la frontière du Nord.

Les importations de France à Riga paraissent aussi avoir été moins considérables qu'en 1836. Ce commerce n'a pas profité des modifications apportées au tarif russe par l'ukase du 6 décembre 1836, même pour les draps des fabriques françaises et supérieurs à tous les autres; ils ne se présentent nulle part dans les trois provinces de la Baltique, tandis qu'on y en débite une grande quantité à laquelle on attribue faussement cette origine.

Jusqu'au 14 décembre 1837, il était arrivé de de France à Riga 367 navires, jaugeant 6,268 tonneaux; 7 d'entre eux seulement, portant pavillon français, jaugeant 994 tonneaux. Les expéditions pour France ont employé 46 bâtimens, jaugeant 5,574 tonneaux.

Monnaies de compte. Elles sont les mêmes que dans toute la Russie.

Poids commercial. La livre se divise en 2 marcs ou 32 loths, et 100 livres correspondent à 92,17 avoir du poids anglais, ou 41,80 kilogrammes. Le lispound vaut 20 livres, et le shippound 20 lispounds.

Mesures sèches. 48 loops, ou 24 tonnes, font le last de froment, d'orge et de graine de lin; 45 loops font le last de seigle, et 60 celui d'avoine : le loop équivaut à 1,937 boisseaux anglais, ou 0,68, 2,69 hectolitres.

Mesures liquides. L'anker se compose de 5 viertels, ou 30 stoofs; la pièce contient 6 ankers, ou 30 viertels, ou 180 stoofs. L'anker est égal à 10,38 gallons anglais, ou 39,4 litres.

Mesures de longueur. L'aune vaut 2 pieds, et le clafter 6, et 10 archeens russes égalent 13 aunes de Riga.

Les mâts se mesurent par palme de 3 pouces de Riga, ou 27 pouces anglais.

Un last de sel de Portugal ou de France, hors du vaisseau, contient 118 tonneaux de 18 lispounds chaque. Un last de sel fin, de graine de lin, de potasse, de harengs, de goudron, est de 12 tonneaux.

RIO-JANEIRO, ou SAINT-SÉBASTIEN, ville et port, capitale du Brésil, sur la côte occidentale de la baie et de la rivière de son nom, à 2 l. de son embouchure, dans l'Océan, au sud de Bahia. Elle portait autrefois le nom de *Saint-Sébastien*. Population, environ 150,000 habitans.

Port. Le port, qui comprend toute la baie, est un des plus beaux et des plus sûrs que l'on connaisse. Vis-à-vis de la petite île des Cobra est un port intérrieur où viennent décharger et charger les navires. Non loin de là sont les chantiers de

construction qui ont fourni une grande partie des bâtimens de guerre et du commerce du Brésil. L'établissement des marées est à peu près à 4 heures et demie.

Productions. Elles consistent en café, sucre, tabac, peaux et coton.

Riz. Le riz est un article assez considérable d'exportation du Brésil, qui en expédie annuellement de 10,000 à 20,000 sacs à Buénos-Ayres, en Portugal et dans d'autres pays.

Blé. Quant au blé, c'est un objet d'une consommation et d'un commerce d'une grande importance; mais il est impossible de donner une évaluation exacte de l'importation qui s'en fait annuellement d'Europe, attendu que les registres des douanes n'en tiennent pas compte; néanmoins, M. Hamann, consul du Danemarck, qui a été chargé de prendre des renseignemens à ce sujet à Rio-Janeiro, assure que la consommation actuelle (en 1835) s'élève de 8,000 à 9,000 tonnes par mois, et que, dans le courant de la même année, l'importation totale avait été de 100,000 tonnes (*Faesser*). Le prix varie suivant les quantités plus ou moins considérables de l'importation, et le consul l'évalue, suivant le cours des années précédentes, à 12,000 reis la tonne, d'après le prix de la meilleure farine.

Les progrès de l'agriculture, dans toutes les provinces du Brésil, surtout dans celles dont les produits s'exportent par Rio-Janeiro, telles que Minas, Saint-Paul, Gogas, etc., sont très-importans, et les voies de communication par les bateaux à vapeur, ainsi que par les routes, ont subi de si grandes améliorations dans ces derniers tems, que le port est devenu une place de commerce considérable.

Café. Les plantations de café se sont tellement augmentées, que, d'après les registres de la douane, l'exportation de Rio-Janeiro, en 1835, s'élevait à une valeur de 5,200,000 milreis. Cette culture exigeant un grand nombre de cultivateurs, plusieurs grands propriétaires ont fait venir des colons portugais des Açores, ce qui leur a parfaitement réussi, ces colons étant des hommes d'une grande tempérance et adonnés au travail; tandis que la majeure partie des planteurs s'en sont tenus au système de la culture par les esclaves, qu'ils ont tâché de se procurer par tous les moyens possibles: et ce commerce se poursuit encore par des vaisseaux portugais qui se rendent sur les côtes d'Afrique, sous le prétexte d'acheter des dents d'éléphant, de l'écaille, de la cire et autres produits, mais qui sont réellement destinés à faire la traite des nègres, et qui entretiennent des intelligences sur toute la côte du Brésil. Ils les débarquent pendant la nuit, et des troupes armées s'en emparent aussitôt et les conduisent dans l'intérieur.

Sucre. La production du sucre, qui depuis plusieurs années était stationnaire, s'est relevée, et, quoique la plupart des plantations soient endettées, elles sont pourtant parvenues à améliorer leur situation, lorsqu'au contraire, la culture du coton a été presque entièrement abandonnée dans la province de Rio: depuis deux années, on n'a pas fait l'expédition d'un seul chargement. Il est probable que cette culture disparaîtra entièrement, comme celles de l'indigo, du rocou et du cacao, qui ont été remplacées par celle du café.

Commerce. Rio-Janeiro est destiné à devenir l'entrepôt du commerce de l'Amérique méridionale. Sa situation est plus avantageuse que celle de Buénos-Ayres, dont le port n'est pas accessible en tout tems, à cause de la navigation difficile de la Plata.

On voit aborder dans son port un grand nombre de vaisseaux de toutes les nations, arrivant de toutes les parties du monde, de l'Amérique-du-Nord, des Antilles, du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde, de l'Europe. Il y a même plusieurs comptoirs chinois dont les facteurs se considèrent comme solidaires les uns des autres.

La plus grande partie des navires entrés dans ce port en 1837 étaient sous pavillon portugais. Des 83 bâtimens portant ce pavillon, 52 ont fait voile pour Angola, en Afrique, emportant pour cargaison des habillemens et autres marchandises pour la traite des noirs. Ces mêmes navires font ensuite voile de l'Afrique pour les côtes du Brésil, où ils débarquent clandestinement leurs cargaisons de nègres esclaves.

Importations. Les principaux articles d'importation se composent de serrurerie, quincaillerie, draperie, toilerie, soierie, ébénisterie, meubles, indiennes, calicots et autres étoffes légères. Les vins et la farine, ainsi que les faïences, porcelaines et verreries, forment aussi des objets considérables d'importation, ainsi que les articles de modes, de toilette et la parfumerie. La serrurerie et la quincaillerie sont principalement entre les mains des Anglais, tandis que les fers bruts en barre entre celles des Suédois. Pour ce qui concerne la toilerie, les toiles légères d'Irlande sont les plus recherchées. Les draps français et anglais ont le plus grand débit; mais il faut qu'ils soient légers et des couleurs les plus brillantes, autrement on ne pourrait les placer avec avantage. Ce sont les Suédois et les Américains des Etats-Unis, ainsi que les colonies anglaises du Canada, qui importent la plus grande quantité de bois de construction pour les maisons et la marine. Les Norwégiens ainsi que les Suédois apportent des mâtures, des poutres et des planches, soit de chêne, de bois de hêtre ou de sapin, de 14 à 20 pieds de long, de 10 à 12 pouces de large et de 1 pouce 1/2 à trois pouces d'épaisseur. L'Angleterre, la France et Hambourg y envoient une grande quantité de beaux meubles: ceux en acajou ont surtout la préférence. Ils consistent en chaises, sofas, commodes, secrétaires, chiffonnières, toilettes, armoires de service, pour les vêtemens, pour les bibliothèques, des tables à jeu, à thé, à manger et à miroir, qu'il faut pouvoir donner à des prix modérés; ils doivent être faits avec goût et être d'un beau coup-d'œil. Des pianos en forme de table sont aussi très-recherchés. Les Américains des Etats-Unis sont depuis long-tems en possession d'importer la farine nécessaire à la consommation du Brésil.

La farine vient principalement des Etats-Unis; l'importation de l'Europe s'élève à peine de 2,000 à 3,000 barils par an, et lorsqu'il en arrive, elle peut difficilement soutenir la concurrence de la farine américaine, et l'on est obligé de la vendre quelquefois un tiers au dessous du cours de celle-ci. L'importation de la farine, suivant des renseignemens authentiques, s'élève annuellement à Santos de 4,500 à 5,000 barils; d'autres importations ont lieu dans différens endroits du Brésil: à Rio-Grande, Bahia, Fernambouc, Maranham et Para.

On évalue l'importation totale de la farine au Brésil à une moyenne annuelle de 250 à 300,000 barils.

Buénos-Ayres et Monte-Video en reçoivent de 20 à 30,000 barils par an. Suivant les documens de la douane, les importations pour 1836 ont été évaluées à 27,100,000 dollars, et pour 1837, à 26,500,000 dol.

Exportations. Les exportations, en 1836, se sont élevées à 18,711,824 dollars, et, en 1837, à 15,362,642 dol., ce qui fait une diminution considérable.

M. Ed. Gallès nous a fourni les renseignemens suivans sur l'importance du commerce du Brésil, concentré principalement à Rio-Janeiro, sa capitale, qui reçoit, à elle seule, annuellement 617 navires étrangers. Le chiffre de recette des douanes n'est pas moindre de 4,822,000,000 reis (20 millions de francs environ). Elle a fourni à l'Europe, en 1834, 585,000 sacs de café, 260,000 cuirs secs, 576,000 cornes, 40,000 caisses et sacs de sucre, 16,000 sacs de riz, 13,500 rouleaux de tabac, 2,500 pipes tafia (de 70 veltes), 1,000 barils de tapioca, 300 balles de coton, 20,000 madriers, bois de Jaccaranda, dont la valeur s'est élevée à 75,000,000 de francs rendus à bord, non compris une certaine quantité d'indigo, d'ipécacuanha, de poudre d'or, diamans bruts, dont l'importance ne saurait être évaluée exactement.

Le commerce du Portugal avec le Brésil a beaucoup diminué avec l'influence de cette puissance. Les immenses possessions que les grandes familles portugaises avaient encore, même après la séparation des deux états, au Brésil, leur avaient donné, pendant quelque tems, une grande influence, et elles favorisaient, par tous les moyens, le commerce avec le Portugal. Mais tout a changé depuis l'expulsion de don Pedro : les possessions colossales des Portugais se sont divisées; elles ont été vendues et confisquées, et, quoiqu'il en reste encore quelques portions considérables, les créoles les ont en grande partie remplacées, et ont acquis la prépondérance commerciale et politique dans tout l'empire. Néanmoins, le commerce de détail est encore entre les mains des Portugais, qui en restent en possession par l'indolence naturelle aux indigènes : il en est de même de plusieurs autres commerçans étrangers, surtout des Américains, dont la navigation est si active et si supérieure.

Actuellement, l'Angleterre possède à peu près 30 p. 0/0 du commerce du Brésil; les Américains des Etats-Unis, 20; la France, 12; l'Allemagne et l'Autriche, 12 à 14 p. 0/0.

Le Portugal avait espéré que, par un traité de commerce qui lui avait été concédé au commencement de cette année, il pourrait regagner une partie de son ancien commerce; mais les chambres l'ont rejeté le 21 août dernier.

Les exportations de Rio-Janeiro ont été en 1835, suivant la douane, de 13,000,000 de milreis; et les importations, de 12,500,000; mais ces deux chiffres sont beaucoup au dessous de la réalité, attendu que la contrebande est très-considérable sur toute la côte du Brésil.

Douanes de Rio-Janeiro. Le règlement des douanes du Brésil, promulgué le 21 juin 1836 et communiqué aux chambres de commerce, porte, art. 251 :

Les droits se percevront sur les évaluations d'une *pauta* rédigée à Rio-Janeiro par une commission de négocians et de fabricans probes et habiles, à la nomination du gouvernement.

La commission sera divisée en sections de trois membres, chargées chacune de l'évaluation d'une même espèce de marchandises, selon qu'il sera jugé convenable.

Par suite de cette disposition, le gouvernement impérial a annoncé, le 14 août 1837, la commission spéciale chargée de réviser les évaluations; elle est divisée en huit sections, et composée uniquement de négocians nationaux, ce qui semble promettre que la nouvelle *pauta* (ou *tarif*) sera établie avec partialité.

Le tarif proprement dit résulte de deux lois, des 24 et 25 septembre 1828, qui ont fixé les droits comme suit :

Importations. . . . . 15 p. 0/0.
Transbordemens et réexportations. 2 p. 0/0.

Ces droits se perçoivent d'après une *pauta* ou table d'évaluations officielles, dont, aux termes de l'art. 157 du règlement ci-dessus, la révision doit avoir lieu tous les trois ans.

La loi sur les recettes et dépenses du Brésil, pour l'année 1837, publiée à Rio-Janeiro le 25 octobre 1836, contient les dispositions suivantes, qui intéressent le commerce étranger.

Le droit d'ancrage, établi par l'art. 9, titre Ier de la loi du 31 octobre 1835, sera porté à 30 reis par tonneau, payables par les bâtimens nationaux qui n'appartiendront pas à la navigation de cabotage et par les bâtimens étrangers.

Le droit de 20 p. 0/0 sur les cuirs, dans la province de Rio-Grande, sera réduit à 15 p. 0/0.

Les droits de réexportation et transbordement des marchandises dépêchées pour la côte d'Afrique sont élevés de 2 p. 0/0 à 15 p. 0/0.

La taxe établie par la disposition n° 3 du titre IX de la loi du 31 octobre 1835, sur les journaux et autres publications périodiques, est réduite à 10 reis par numéro, indépendamment du poids et de la distance. Les lettres de la poste de terre, et celles qui viennent des pays étrangers, ne paieront que ce qu'elles payaient avant le mois de juillet dernier.

L'exemption de droits, accordée par l'art. 51, titre IV, de la loi du 19 novembre 1831, aux machines qui ne seraient pas encore en usage dans les provinces où elles seraient importées, est étendue, dès à présent, aux machines à vapeur introduites pour être appliquées à toute espèce d'industrie locale, aux livres que feraient venir des particuliers pour leur usage, ainsi qu'aux animaux apportés ou amenés pour l'amélioration des races.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent, comme en Portugal, en reis, dont 1,000 font le milrea; 100,000, un cent milrea; et 1,000,000, un mil milrea, appelé un *conto* de reis.

Poids et mesures. Ils sont censés les mêmes qu'en Portugal; mais il y a des exceptions à l'égard des mesures de capacité, surtout dans d'autres localités du Brésil.

Changes. Les changes sont analogues à ceux de Portugal, à l'exception cependant qu'au Brésil il n'y a pas de papier national. Londres donne à Rio-Janeiro 60 den., plus ou moins, pour le milrea évalué en espèces.

RIOM, ville de France, en Auvergne, département du Puy-de-Dôme, et à 3 l. de Clermont, 20 de Moulins, 87 de Paris.

Productions. blé, vin, lin, chanvre, fruits, noix.

Industrie. Fabriques de siamoises, cotonnades, damas, mouchoirs de coton, toiles de lin et de

chanvre, distillation d'eau-de-vie, d'huile de noix, tanneries.

Commerce. Le commerce est peu étendu, et consiste principalement en vin, eau-de-vie, antimoine, toiles et fruits qui s'exportent au dehors; le surplus des autres productions se consomme dans le pays.

RIPPON, ville d'Angleterre, au comté d'York-sur-l'Yère, à 72 l. de Londres.

Commerce. On y fait un grand commerce en laine et en quincaillerie, qui se fabrique dans les environs, et parmi laquelle on compte les éperons renommés dans toute l'Angleterre.

RISTOURNE ou Restorne (commerce maritime). On entend par ce terme la prime d'assurance que l'on se fait restituer par les assureurs, lorsqu'on a fait assurer une trop forte somme, ou qu'on ne charge pas les marchandises assurées pour le lieu de leur première destination. Dans ce cas, les assureurs raient leurs noms de la police d'assurance, et mettent à côté : *Ristourné tant pour cent.* Les assureurs retiennent toujours 1/2 p. 0/0 de la prime reçue, et ne peuvent même être tenus à la rendre si le risque avait commencé.

RIVE-DE-GIER, ville de France, dans le Forez, département de la Loire, sur la rivière de Gier, à 8 l. de Lyon.

Industrie et commerce. Ce pays est rempli de mines de charbon de terre d'une bonne qualité, qui s'envoie à Lyon et dans le midi de la France par le Rhône, au moyen d''un canal qui commence à Rive-de-Gier et aboutit à Givors, sur le bord du Rhône. Il en vient même jusqu'à Paris, en remontant la Saône jusqu'à la Loire, d'où on le conduit à Paris : c'est en quoi consiste le principal commerce de cette ville.

RIXDALLER (Reiscthaler) ou Thaler, c'est-à-dire écu, qui est une monnaie effective et de compte qui a cours, dans divers états de l'Allemagne, pour une valeur différente suivant les pays.

Rixdalle de Berlin, monnaie effective d'argent. Elle est au titre de 9 deniers, pèse 416 grains poids de marc; elle a cours pour 24 gros, et vaut 3 fr. 58 cent.; mais la rixdalle banco vaut 30 gros (*groschen*). 20 gros 1 denier de change valent 3 fr.

Rixdalle d'argent d'Allemagne. Elle est fabriquée à la taille de 8 au marc poids de Cologne; elle pèse 548 grains poids de marc de France, ou 29 grammes 107 milligrammes. Son titre est de 10 deniers 14 grains, ou 882 millièmes. Elle vaut 5 fr. 50 cent. Il ne faut pas la confondre avec la rixdalle d'Augsbourg et de Francfort, pesant seulement 528 grains, et ne valant que 5 fr. 4 à 5 c.

Rixdalle espèce d'Augsbourg ou *de convention.* C'est une monnaie effective d'argent, qui a cours pour 2 florins courans, et vaut 5 fr. 4 c.

Rixdalle de convention. C'est celle avec laquelle on établit la valeur du florin courant de Vienne; elle a cours à Vienne pour 2 florins; elle a le même poids que la rixdalle d'Augsbourg, et vaut, comme celle-ci, 5 fr. 4 c.

Rixdalle courante d'Amsterdam. C'est une monnaie d'argent effective, pesant 526 grains poids de marc, au titre de 10 deniers 7 grains; elle a cours pour 2 florins 10 sols de Hollande, et vaut 5 fr. 20 c.

Rixdalle espèce de Hambourg. C'est une monnaie d'argent réelle, ayant cours pour 59 sols lubs courans et 48 sols banco; elle pèse 548 grains poids de marc, au titre de 10 deniers et demi; elle vaut 5 fr. 50 c.

Rixdalle espèce de Stockholm. C'est la même que celle de Hambourg; elle a cours pour 48 sols lubs. Il en est de même de la rixdalle de change de Copenhague.

RIZ. Le riz est la semence d'une plante de même nom, de l'hexandrie digynie, et de la famille des graminées, cultivée dans les quatre parties du monde, surtout en Egypte, aux Indes, en Italie, dans le Piémont, dans l'Amérique septentrionale.

Le riz est en petits grains allongés, et quelquefois un peu arrondis, transparens ou opaques, d'un blanc mat, et même jaunâtre, et d'une saveur farineuse et sans odeur.

Le riz sert d'aliment à une plus grande portion du genre humain que le froment et les autres céréales. Les habitans des Indes orientales, de la Chine, de la Cochinchine, de la Perse, du Japon et de la Turquie, de presque tous les pays asiatiques et africains, situés entre les Tropiques, et d'une partie du continent américain, emploient le riz pour leur nourriture

La substance farineuse du riz est saine, légère, d'une digestion facile, et donne même de la vigueur à l'estomac; cependant l'analyse chimique a fait connaître qu'à volume égal, le riz contient moins de substance alimentaire que le froment.

Il y a un grand nombre d'espèces différentes de riz; il en vient une grande quantité du Levant, de l'Egypte et des Indes orientales, et surtout du Bengale en Europe; mais ce riz est généralement d'une qualité médiocre; celui de Madagascar et de Java est aussi mauvais, et les bâtimens ne s'en chargent que comme du lest, attendu qu'il a trop peu de valeur pour qu'il puisse payer les frais d'un aussi long transport.

Le meilleur riz qu'on importe en Europe est celui des Etats-Unis de l'Amérique du nord, particulièrement celui de la Caroline; ce riz est très-estimé, et se vend à un prix deux fois plus élevé que celui de l'Indoustan et d'autres pays de l'Orient.

Riz de la Caroline. Il est le plus estimé de tous; il a le grain d'un blanc mat, et quelquefois glacé, transparent, anguleux, allongé, et sans odeur, d'une saveur farineuse, franche. Quelques grains sont sillonnés longitudinalement par de petits filets rouges, d'autres sont encore cachés dans leur enveloppe.

Riz de Savanach. Il ne diffère de celui de la Caroline qu'en ce qu'il présente un grain plus petit, plus carré, et d'une teinte blanc-rougeâtre.

Riz du Piémont. Il est en grains d'un blanc-grisâtre, sans transparence, plus courts, plus arrondis et plus gros que ceux des autres espèces. Il est chargé d'une petite graine semblable au millet. Celui qui est connu sous le nom de *rison* ne contient point cette graine.

Riz de l'Inde. Il est petit, allongé, d'un blanc mat, et souvent jaunâtre, sans transparence, et d'une saveur douce et franche; les grains sont rarement entiers.

On cultive le riz en Europe; mais ce n'est guère que sous la douce température du climat des oliviers, au sud de la grande chaîne des Alpes et de celle des Pyrénées. Le Piémont et l'Espagne sont les contrées européennes où le riz est cultivé avec le plus de succès.

Le riz sert au lieu de froment et d'autres céréa-

les à la nourriture de la plupart des populations de l'Asie et de l'Afrique, ainsi que d'une grande partie de l'Amérique. Le riz fourni par l'étranger coûte annuellement 15 millions de francs à la France. Nous croyons devoir faire observer que les bords de la Seybouse et les environs de Bone, ainsi que la vaste plaine de la Métidja, près d'Alger, conviennent parfaitement à la culture des rizières.

On pourrait aussi cultiver en France le riz sec (*le quinoa blanc*). Au Mexique, au Pérou et autres contrées de l'Amérique du sud, cette plante est au même rang d'utilité alimentaire que le froment, le maïs et les pommes de terre. M. Vilmorin est parvenu à l'acclimater et à la naturaliser en France, et il faut espérer que les agriculteurs suivront son exemple, ce qui nous affranchirait d'un tribut onéreux que nous payons à l'étranger.

La consommation du riz a beaucoup augmenté en Europe. Le riz est expédié, soit en boucauts, barils ou en sacs; mais de quelque pays qu'il vienne, il faut le choisir nouveau, bien mondé, gros, blanc, bien net, ne sentant ni la poussière, ni le rance. Il forme l'objet d'un grand commerce; on peut en juger par la notice suivante des importations.

Importations. A Amsterdam et Rotterdam, il a été importé, en 1837, du riz américain, 63,244 sacs, et 17,250 boucauts; à Hambourg, 12,642 sacs, et 11,252 boucauts; à Brême, 6,998 sacs et 2,037 boucauts.

En France, d'après le registre de la douane, les importations de riz se sont élevées à 12,443,618 kilogr., ayant une valeur officielle de 4,977,447 francs, dont la majeure partie, 7,112,930 kil. de la Sardaigne, 2,638,778 des Etats-Unis, 1,028,836 de Haïti, 1,013,635 de l'Inde hollandaise, 387,998 de l'Inde anglaise, etc.

ROANNE, ville de France, dans le Forez, département de la Loire, à 14 l. de Lyon et 90 de Paris.

Productions. Blé, lin, chanvre, bestiaux, vins estimés, parmi lesquels on distingue celui de Perreux.

Industrie. C'est l'une des villes où l'industrie a fait le plus de progrès : elle possède des fabriques de tissus de coton, fil et coton, telles que siamoises fil et coton écrues ou teintes, de 3/4 et 7/8es de large; guinées pour indiennes, de 5/8es, 3/4 et 7/8es; futaines à poil, écrues, blanches ou teintes, de 5/12es, demi-aune et 3/4; basins rayés, blancs et façonnés ou piqués, de 5/8es; draps de coton blancs et teints, de demi-aune; fabriques de toiles écrues et blanches de toutes espèces, teintes de diverses couleurs, et, pour linge de corps, d'un beau blanc; fabriques de toile d'emballage et pour sacs de différentes largeurs, de toile rayée à carreaux pour matelas, de 5/8es et 3/4; fabriques considérables de quincaillerie et de coutellerie renommées.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous ces articles. Cette ville est aussi l'entrepôt de transit de toutes les marchandises qui sont envoyées du Midi pour être embarquées sur la Loire et conduites à Paris, ainsi que des marchandises qui du Nord sont destinées à descendre la Loire pour le Lyonnais. C'est également à Roanne que l'on transporte le charbon de terre du Forez que l'on destine pour Paris, ce qui donne lieu à un commerce de commission très-actif. Ce commerce est favorisé par le canal de Roanne à d'Andrezieux, ayant 16 l. 3/4 de longueur, qui le fait communiquer avec la Loire, par laquelle la houille et les produits de son industrie trouvent un débouché avantageux.

ROCAILLE. On nomme ainsi les grains de verre ou de roche travaillés sur la meule et propres à faire des colliers, et que l'on appelle aussi *verroterie*, servant au commerce que l'on fait avec les nègres sur les côtes occidentales de l'Afrique, où il s'en fait un grand débit en échange des productions du pays, tels que la poudre d'or, dents d'éléphans, gomme, poivre, etc.

ROCHEFORT, ville de France, dans l'Aunis, département de la Charente-Inférieure, à 2 l. de l'embouchure de la Charente, dans l'Atlantique, avec un beau port, à 6 l. de la Rochelle et 120 de Paris.

Port. C'est un port militaire où les vaisseaux du plus haut rang peuvent toujours être à flot, même à marée basse. Les navires marchands traversent le port militaire pour se rendre à la Cabane-Carrée, où se trouvent leurs chantiers et magasins. Des navires de 600 tonneaux peuvent y arriver avec leurs chargemens jusqu'aux quais. L'établissement de la marée du port est à 4 heures 14 minutes. La Charente se jette dans la baie de Biscaye, vis-à-vis de l'île d'Aix. C'est sur cette rivière qu'est le départ de la marine de Rochefort.

Commerce. Cette ville maritime est une des places de la marine royale; elle possède aussi une marine marchande qui se livre au commerce d'exportation des vins, eaux-de-vie, sel, blé et autres productions, et à l'importation des denrées et marchandises, soit coloniales, soit du Nord. On y fait des armemens pour la pêche de la morue, au banc de Terre-Neuve. La Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, et autres lieux avec lesquels la Charente ouvre des communications, lui facilitent le débit des marchandises qu'elle tire, soit de l'intérieur, soit de l'étranger.

ROCHEFOUCAULD (LA), ville de France, dans l'Angoumois, département de la Charente, sur la rivière de Tardouère, à 6 l. d'Angoulême, 87 de Paris.

Commerce. On y fait un assez bon commerce en blé, grains, légumes, bois de construction et de merrain, en serges, droguets, ganterie et toiles, qui sont les produits de son industrie et de son territoire.

ROCHELLE (LA), ville de France, ancienne capitale de l'Aunis, département de la Charente, chef-lieu de préfecture, à 121 l. de Paris.

La Rochelle est située au fond d'un havre qui forme un excellent mouillage, protégé par les îles voisines (d'Oleron et de l'île de Ré). L'avant-port, à demi encombré par les vases, a un chenal étroit qui ne laisse, à haute mer même, de passage qu'aux navires de 5 à 600 tonneaux. A sa jonction avec le grand bassin, s'élèvent les deux tours situées à 40 mètres de distance l'une de l'autre; l'une, de forme irrégulière, a 120 pieds d'élévation, et sert de phare. Le grand bassin, séparé par des écluses du bassin de carénage, est très-spacieux : le canal de Niort y débouche. L'établissement de la marée du port est à 3 heures 45 minutes.

Productions. Grains de toutes espèces, chanvre, sel, chevaux estimés, bestiaux, eaux-de-vie, vins, etc.

Industrie. Distillerie d'eaux-de-vie, raffineries de sucre, tonnelleries, verreries à bouteilles, fabriques de faïence et de poterie, manufactures de bonneterie, de différens tissus de laine et de lin, toiles à voile, cordage, etc.

Commerce. Le commerce de cette ville consiste dans des expéditions pour les colonies et les Etats-Unis et les pays du Nord, en vins, eaux-de-vie et sels, en armemens pour la pêche de la baleine et de la morue. Le retour de ces exportations se fait en denrées coloniales, sucre, café, cacao, tabac, coton, indigo, cochenille, rocou, cuirs en poil, droguerie, épicerie, lin, chanvre, toile, planches, mâts, brai, goudron, fer, acier, cuivre ou plaque, bois de construction, noix de galle, riz, soie, laine d'Espagne, huile d'olive du Portugal.

Le vin se vend au tonneau de 256 pintes de Paris; l'eau-de-vie, à la barrique de 27 veltes; le sel, au muid de 24 boisseaux de Paris.

Pêche et sels. D'après un relevé exact des registres de la douane, publié ces jours derniers, il résulte que, pendant l'année 1836, il est entré dans le port 58 navires venant de la grande pêche, dont 1 baleinier. Il en a été débarqué 3,523,110 kilogrammes poissons salés.

Le nombre des navires venant de la petite pêche a été de 239, qui ont fourni 11,676,821 sardines.

La même année, les droits perçus sur le sel, dans la direction de la Rochelle, se sont élevés à 4,639,015 fr. 39 c.

Les sels extraits de nos marais et expédiés par cabotage dans divers ports de France, sont évalués à 80,000,000 kil.

Service de bateaux à vapeur. Il s'est établi un service de 3 bateaux à vapeur en même tems; savoir: le premier, l'*Ile-de-Ré*, fait le service de la Rochelle à l'île de Ré; le second, venant de Nantes, fait le service de la Rochelle à Tremblade, touchant à l'île d'Aix, à Oleron et à la pointe du Chaput pour Marennes. Par ce moyen, les voyageurs, passant par Royan, feront le trajet de Bordeaux à la Rochelle à peu de frais, en 12 ou 15 heures au plus. Le troisième, d'une grande dimension, fera la traversée de la Rochelle à Southampton, touchant Plymouth (Angleterre), *et vice versâ*. Cette navigation à la vapeur contribuera beaucoup à accélérer les communications et le développement du commerce de la Rochelle déjà si important.

ROCHESTER, ville d'Angleterre, comté de Kent, sur le bord oriental de la Medway, qui est navigable pour de gros vaisseaux. Population, 12,000 habitans. Il y a un canal de 7 milles 1/2 de longueur, qui la fait communiquer avec la Tamise. Elle est renommée pour la pêche des huîtres, qui est très-considérable, et qui forme aussi la principale branche de son industrie et de son commerce.

ROCHESTER, ville des Etats-Unis, chef-lieu du comté de Monroe, dans l'état de New-York, sur le lac de Genessée et sur le canal Erié. Population, 9,270 habitans, qui entretiennent des fabriques de lainage et de cotonnades, et un assez grand commerce, favorisé par la navigation du lac Erié.

ROCHLITZ, ville de la Saxe-Royale, chef-lieu du bailliage de son nom, dans le district de Leipzig, sur la Mulde, à 8 l. de Leipzig. Population, 2,700 habitans, qui entretiennent des fabriques de cotonnades, de mousselines, de mouchoirs, de toile et de bonneteries de laine. On exploite, dans les environs, plusieurs mines de cuivre, dont les produits font l'objet de son commerce avec les produits de son industrie.

ROCOU (*uracu*, *bisea orellana*), matière résineuse et colorante d'un beau rouge de vermillon. C'est avec la semence du rocouyer que l'on compose la fécule résineuse qui sert dans la teinture. Elle est brune en dehors et rouge en dedans. Cette substance arrive en Europe du Mexique, du Brésil, des Antilles, et surtout de Cayenne, sous la forme d'une pâte ordinairement façonnée en pains, en gâteaux de 5 à 8 kilog., enveloppés dans des feuilles de balisier, de bananier ou de roseau. Elle est aussi expédiée, en masses plus volumineuses, dépouillée de feuilles, dans des fûts ou barriques à vin de Bordeaux ou de la Rochelle, les uns et les autres du poids de 200 à 250 kilog., et les pains sont entassés et fortement comprimés.

La consommation de cette matière colorante est assez restreinte, en raison de son peu de solidité. Elle sert principalement pour la teinture des soies en aurore et en orangé, plus rarement pour celle du lin et du coton; néanmoins, les chamois petit teint en proviennent. Comme les couleurs fournies par le rocou sont très-brillantes, on en fait souvent usage pour modifier et aviver certaines nuances de grand ou de petit teint; c'est ainsi qu'on l'emploie pour rehausser le ton des chamois, les jaunes par la gaude, pour donner un pied à la soie, au coton et au lin teints au ponceau, cerise, incarnat, etc., avec le carthame ou la cochenille. Dans les fabriques d'impression, on l'utilise quelquefois, principalement pour les genres *vapeur:* mais il sert pour obtenir des orangés sur coton, sur soie, sur laine et soie (les *châlys*).

Le prix du rocou dans le commerce était, terme moyen, de 60 à 75 centimes la livre; en défalquant le droit d'entrée, le fret et le bénéfice du marchand, il reste environ 15 à 20 cent. pour le coût de cette substance sur les lieux de production. Mais ce prix, qui ne pouvait défrayer les cultivateurs de Cayenne des frais de culture d'un arbrisseau qui cesse d'être exploité après sa cinquième année, s'est tout d'un coup relevé, et il est parvenu, depuis un an, au taux de 2 fr. 80 c. à 2 fr. 90 c. la livre, ce qui provient de la cessation de la culture de cette plante par les planteurs de Cayenne, qui lui ont préféré le caféier: les magasins s'en sont trouvés dépourvus lorsque les demandes assez nombreuses se sont manifestées dans le cours de l'année 1836. Il y a dix ans, pareil renchérissement eut lieu par suite des mêmes causes, et il s'est vendu alors de 3 fr. 50 c. à 4 fr. la livre.

Falsification. La rareté du rocou et son prix élevé ont eu pour résultat sa falsification. Il existe bien peu de substances qui ne puissent être altérées et falsifiées par l'addition de quelques matières étrangères de moindre valeur: on ne doit pas être surpris que celle qui, comme le rocou, vient à manquer à la consommation, ait été également l'objet de tentatives frauduleuses. L'occasion nous a été offerte, à différentes reprises, a dit M. J. Girardin, de constater que les rocous actuellement en vente sont additionnés d'une grande quantité d'ocre rouge, de brique pilée ou de colcotar. Il est important de faire connaître cette fraude et d'éveiller l'attention des consommateurs; d'autant plus que la forme sous laquelle on

expédie le rocou se prête facilement à l'introduction de quelque corps étranger qui, réduit en poudre, s'incorpore très-bien dans sa pâte humide, en sorte qu'il est difficile de découvrir ce mélange à l'œil nu.

Procédé pour reconnaître la falsification du rocou. Quelques personnes ont proposé de tirer parti de la propriété que possède la matière colorante du rocou, de se dissoudre en très-grande proportion dans les lessives alcalines, pour apprécier la pureté de la pâte tinctoriale du commerce. On prend 5 grammes, par exemple, de rocou, qu'on divise et qu'on fait bouillir quelques momens dans l'eau, avec un poids égal au sien de sel de tartre. Tout doit se dissoudre : on laisse reposer, et on décante la liqueur claire, qui est d'un rouge orangé foncé. S'il y a un résidu insoluble, on regarde le rocou comme altéré par des mélanges frauduleux. M. J. Girardin, de Rouen, dit qu'il ne connaît que deux procédés exacts : l'un consiste dans la calcination, l'autre dans l'appréciation de la richesse tinctoriale, au moyen d'une opération de teinture et de l'emploi du colorimètre de Houton Labillardière. La calcination au rouge, c'est-à-dire l'incinération complète de la matière végétale, est le seul moyen de constater exactement l'absence ou la proportion juste de substances minérales ajoutées, comme l'*ocre rouge*, le *bol d'Arménie*, le *colcotar* ou *rouge d'Angleterre*, *brique pilée*, etc.; mais cette calcination ne doit être faite que sur le rocou privé de son eau d'interposition, autrement on arriverait à des résultats erronés, la quantité de cette humidité étant variable. Il faut dessécher, à l'avance, une certaine quantité de rocou à une température de 100 degrés, et les cendres qui en proviennent donnent l'appréciation de la matière colorante séparée de celles des matières frauduleuses, les unes étant des productions végétales, telles que le rocou pur, et les autres minérales, comme celles que nous avons indiquées, qui servent à la falsification. Le second procédé consiste à teindre, comparativement avec un rocou pris comme type de pureté, des poids déterminés de coton ou de soie, en agissant, pour l'un et pour l'autre essai, dans les mêmes conditions, pour découvrir, par les deux échantillons, lequel possède la faculté colorante la plus puissante ou la plus développée. Voici comme on doit procéder : Rocou desséché à 100 degrés, et réduit en poudre, 5 grammes; sel de tartre, 10; eau pure, 400. On fait chauffer jusqu'à l'ébullition, après avoir plongé dans chaque bain un écheveau de coton bien blanchi, du poids de 12 grammes. On entretient l'ébullition pendant 15 minutes; on retire du feu, et on laisse tremper l'écheveau pendant une heure, en le laissant le plus souvent possible. Ensuite, on le relève, on le tord, on le lave à grande eau, pour le débarrasser du surplus du rocou, et on le sèche à l'ombre : l'échantillon dont la couleur est plus belle et plus chargée de matière colorante doit être préféré, et désignera le rocou le plus pur que l'on doit choisir.

Rocou de Cayenne. C'est, de même que le précédent, une pulpe tinctoriale qui recouvre les grains du rocouyer cultivé au Mexique, aux Antilles et surtout à Cayenne. Le rocou est d'un rouge sanguin, d'une saveur astringente, d'une odeur forte et pénétrante, qui lui est particulière, et d'une consistance humide. Il s'en fait une assez grande consommation pour la teinture et la peinture.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations en France du rocou, pendant l'année 1837, se sont élevées, soit en boules, soit en tablettes, à 366,209 kilog., qui avaient une valeur officielle de 732,418 fr., dont la majeure partie 305,559 kilog. de Cayenne, 57,337 kilog. de la Guadeloupe, 1,552 du Brésil, etc.

Exportations. Elles ont été de 237,866 kilog., ayant une valeur de 475,732 fr., dont la majeure partie 30,458 kil. pour la Hollande, 27,403 kil. pour les villes anséatiques, 29,417 pour l'Autriche, 24,858 pour la Sardaigne, 53,465 kil. pour les Etats-Unis, etc.

RODEZ, ville de France, dans le Rouergue, département de l'Aveyron, sur l'Aveyron, à 12 l. d'Albi, 26 de Toulouse et 144 de Paris.

Productions. Grains, chanvre, lin, bestiaux, laine, mulets.

Industrie. Fabriques de serges croisées, de burats, d'étamines, de pichinats, de calmouks, de toiles de chanvre pour linge de corps et de table, de toile d'emballage pour sacs et autres objets, bonneterie en laine, tannerie.

Commerce. Le commerce est assez étendu; il consiste principalement dans la vente des petites draperies, qui sont fort estimées et dont il se fait des envois dans les départemens voisins. Les toiles ont aussi un bon débit. Les autres articles du commerce se composent de peaux de lapin, de lièvre et de renard, de loup, de martre, etc., pour les fourrures. La plus forte vente s'en fait à une foire qui se tient à la Mi-Carême.

ROLE D'EQUIPAGE. On donne ce nom à l'état écrit sur un registre, des noms, prénoms, professions, âges, domiciles de tous les hommes qui forment l'équipage d'un navire. Le principal objet de cet état est de constater que l'équipage est composé au moins de deux tiers de marins français. Il a encore celui de prouver que les armateurs n'ont pas enrôlé plus d'un sixième de marins classés pour le service de l'état.

Le manque de rôle d'équipage parmi les papiers de bord des navires neutres et alliés est une cause de capture et de confiscation du navire, en tems de guerre.

ROMANS, ville de France, dans le Dauphiné, département de la Drôme, située sur l'Isère, à 4 l. de Valence, 10 de Grenoble et 140 de Paris. Population, 6,000 habitans.

Productions. Le territoire est très-fertile : on y récolte une grande quantité de grains, de lin, de chanvre, de la soie d'une assez belle qualité, et beaucoup de fruits, tels que des cerises, dont on fait du tafia estimé; des prunes qui servent à faire des pruneaux; enfin des raisins, dont les treilles forment des guirlandes sur les arbres fruitiers, et qui fournissent de bon vin, tandis qu'au dessous et entre les rangées d'arbres le terrain est cultivé.

Industrie. L'industrie y est très-développée : on y fabrique des soieries, des draps, des crêpes, des couvertures, des étamines, des toiles; il y a des filatures de coton et de soie. On y fait de l'huile de noix et des liqueurs. Il y a aussi des fabriques de poterie et de faïencerie.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du sol, forment des articles de commerce que l'on expédie par le Rhône, d'un côté à Lyon, et de l'autre jusqu'à Marseille, d'où Romans reçoit les denrées coloniales, les drogues et autres objets exotiques dont s'alimentent ses fabriques. Le

commerce des soieries n'a jamais été plus animé que depuis quelques années, et il tend toujours à une progression. Le marché de cette ville a une grande importance pour les céréales, bestiaux, tanneries, etc., étant fréquenté par 2 à 3,000 étrangers. Cette ville est un entrepôt très-avantageusement placé pour le commerce d'une grande étendue de pays des environs.

ROME, ville de l'Italie, capitale des états de l'Eglise, sur le Tibre, à 20 l. de son embouchure, 120 de Turin, 180 de Vienne, 290 de Paris, 360 de Londres. Population, 150,000 habitans.

Productions. Elles sont très-variées et consistent en grains, huile d'olive, vin, laine, soie, fruits secs du Midi, alun, soufre, graines d'anis, qui forment autant d'articles de son commerce d'exportation avec les produits de ses manufactures. Les vins les plus estimés sont ceux d'Albano, Gensano, Marino, d'Orviette et de Monte-Fiascone.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y est pas très-florissante; cependant il y a des fabriques de satin, de velours, de rubans, de bas de soie, de petits draps fins, inférieurs à ceux de France, de gaze, de basins, de tissus de coton, de mouchoirs, de fleurs artificielles, de parfumerie.

Néanmoins, la principale industrie de Rome est celle des beaux-arts et tout ce qui a rapport au luxe. Tout l'état de l'Eglise, et principalement Rome, fabriquent très-peu. Le tribut des provinces et les dons de toute la chrétienté peuvent suppléer au défaut de l'industrie et du commerce. Les Romains ne peuvent vivre dans la même aisance qu'autrefois, ni satisfaire aussi bien leur luxe et leurs plaisirs.

Une des principales ressources des habitans consiste dans l'affluence des étrangers qui viennent assister aux cérémonies religieuses pendant les fêtes de Pâques, qui relèvent la splendeur de cette ancienne maîtresse du monde, et contribuent à sa prospérité.

Commerce. Le principal commerce se fait par le port de Civita-Vecchia, qui en est éloigné de 60 milles; tandis qu'Ostia, l'ancien port, n'en est qu'à 12 milles, au sud; mais le Tibre, qui a changé son cours, l'a laissé à sec. Depuis plusieurs années, on s'était convaincu de la nécessité de creuser l'embouchure du Tibre, et l'on s'en est occupé en 1835. Rome ne saurait devenir un port de mer; mais la navigation sur le Tibre est d'une grande importance pour le commerce des produits du pays, surtout quand de légers bâtimens peuvent remonter le fleuve jusqu'à la ville. D'ailleurs, le commerce se borne à l'exportation des produits du sol et de l'industrie, et dans l'importation des articles des manufactures de l'étranger, nécessaires à la consommation de cette grande cité, etc.

Importations. Elles consistent en draps fins, cotonnades, soit en blanc, soit imprimées, toiles fines, dentelles, articles de mode et de nouveauté, bijouterie, orfévrerie, et autres objets pour la toilette, mais pour la consommation de Rome seulement, qui, à certaines époques, est le rendez-vous d'un grand nombre d'étrangers de distinction.

Banque. Une nouvelle banque (*banco-romana*) a été établie à Rome en 1835. Elle avait, dans le court espace de six mois, fait des avances au commerce d'une somme de 1,000,000 de *scudi*, ce qui a donné un plus grand développement à l'industrie et au commerce en général; elle escompte les effets des meilleures maisons de commerce.

Modifications des droits. L'administration a voulu encourager, à l'exemple des autres pays, l'industrie, et principalement la fabrication des tissus de laine, d'une part, en doublant les droits d'importation des tissus de laine venant de l'étranger, et, de l'autre, en accordant des primes d'exportation aux draps des fabriques de Rome et de l'état. Ces primes ont été fixées à 20, 30, 40, 50, 60 baïoques, et jusqu'à 1 écu par canne, selon la qualité par an, avec la condition de l'emploi de filés indigènes.

Une exposition aura lieu tous les ans, dans le mois d'août, au Capitole. Une médaille d'or sera décernée au fabricant qui aura présenté les trois pièces de draps reconnues les meilleures pour la qualité, le tissu et la couleur.

Monnaies de compte. On tient les écritures en *scudi* ou écus romains : l'écu a 10 paoli, et le paolo 10 bajocchi. Le bajoccho se divise encore en 5 quatrini ou 10 demi-quatrini.

La livre de Rome est de 12 onces; l'once a 24 denari, et le denaro 24 grains. 100 livres de Paris en font 143 de Rome, et 60 cannes ou 140 braches font 100 aunes de Paris.

Au commencement de 1835, on avait publié la notification que les pièces (*pezze*) de 20 fr. en or ne seraient payées ni reçues dorénavant aux caisses publiques, qu'au prix de 3 écus romains et 74 bajocchi. Cette baisse de 4 bajocchi (presque 25 centimes), sans que l'on en connût le motif, a causé quelque surprise.

Tous les paiemens qui excèdent 5 scudi se font en *cœdole* ou sedules, espèce de billets de banque, qui ne peuvent se refuser et qui sont assujettis à un escompte. Ils sont émis par les deux banques dites *dello Spirito-Santo et Monte-di-Pieta*, qui ne paient jamais qu'une faible partie en espèces (au plus 5 p. 0/0), et donnent de petits billets pour le reste. Ils sont payables au porteur.

Poids de commerce. La même livre s'emploie pour les marchandises comme pour l'or et l'argent : ainsi, 100 livres romaines = 74,77 livres avoir du poids, ou 33,912 kilog. Il y a cependant 3 différens *cantaros* ou quintaux, savoir : l'un de 100, l'autre de 160 et le troisième de 250 livres. On fait encore usage du migliajo de 100 livres.

Mesures. Le rubbio contient 4 quarte 22 scorzi, ou 88 quartucci, et correspond à 2,9446 hectolitres, ou 8,356 boisseaux de Winchester.

Le baril de vin contient 32 boccali ou 128 fagliette, et correspond à 8,3416 litres, ou 15,409 gallons anglais. La botte se compose de 16 barils.

Le baril d'huile se divise en 28 boccali, 112 fagliette; il est égal à 57,4806 litres, ou 15,18 gallons anglais.

La soma d'huile se compose de 80 boccali et se divise en 2 pelli; elle correspond à 164,23 litres, ou 43,38 gallons anglais.

La canna, appelée *mercantile*, équivaut à 1,99 mètres, ou 78,34 pouces anglais; elle se divise en 8 palmi ou 24 parti.

Usances. Rome tire sur presque toutes les places à usance, qui est de 35 centimes après l'acceptation; quant aux effets sur Paris, ils sont de 30 à 90 jours de date, et sur Londres, à 3 mois.

ROMORANTIN, ville de France, dans le Blaisois, département de Loir-et-Cher, sur la petite rivière de Morantin, à 9 l. de Blois, 18 de Tours et 42 de Paris.

Productions. Grains, vins, bestiaux, laine, bois.

Industrie. Manufactures de draps fins et communs pour les troupes et pour billards, en blanc, bleu, vert et autres couleurs, teints en laine, d'une aune et de 5/4 de large, en pièces de 25 à 27 aunes; il y a aussi des fabriques de serges, bonneterie en laine, chapellerie, tannerie, etc.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les objets de production et d'industrie, particulièrement dans celle de la draperie estimée.

ROSE (Bois de). C'est le produit d'un arbre qui croît en grand nombre dans les Antilles. Il s'élève fort haut et droit, et son bois a une odeur de rose très-distincte; on l'emploie dans les ouvrages de marqueterie et de tabletterie. Les parfumeurs en tirent une eau qu'ils vendent quelquefois pour de la véritable eau de rose. Les Hollandais en extraient aussi, par la distillation, une huile blanche et fort odorante, que l'on vend sous le nom d'*oleum Rhodium.* On doit choisir le bois de rose nouveau, sec, de couleur de feuilles mortes, d'une odeur de rose, le plus gros et le moins tordu possible.

ROSE (Essence de). Les Orientaux font un grand usage de cette essence, qu'ils appellent *attar* ou *otto*, et dont on fait un grand commerce.

L'huile de Rhodes ou de bois de rose est le produit de la distillation du bois de rose, qui a l'odeur de la rose; son plus grand usage est d'être employée comme parfum à la rose, et d'être substituée à la véritable huile ou essence de rose, qui est excessivement chère; elle peut aussi servir à sa falsification.

ROSETTE, ville maritime de la Basse-Egypte, sur la branche orientale du Nil, à 2 l. de son embouchure dans la Méditerranée, à 16 d'Alexandrie, et 40 du Caire. Popul., 14,000 habitans.

Productions. Le riz, les légumes, les fruits de toute espèce y sont en abondance et à très-bon compte.

Commerce. Elle est l'entrepôt des productions du Delta et du commerce de tout le pays, ainsi que des marchandises du Caire, de la Haute-Egypte, et de celles qui arrivent de l'étranger pour remonter le Nil. On exporte une grande quantité de riz que l'on récolte dans le Delta, ainsi que de l'huile de lin et de l'huile de sésame. On y importe et l'on en exporte les mêmes marchandises que d'Alexandrie, Constantinople et les ports de Syrie, avec lesquelles Rosette entretient les relations les plus importantes.

ROSSOLIS, liqueur composée d'eau-de-vie brûlée, de sucre et de cannelle, où l'on ajoute quelquefois du parfum.

ROSTOCK, ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, chef-lieu de la seigneurie de ce nom, sur une grande baie de 2 lieues de longueur formée par la Warnow, qui y est navigable à son embouchure dans la Baltique. Les navires tirant huit pieds d'eau peuvent remonter jusqu'à la ville, les autres sont obligés de faire leur déchargement à Warnenmiende, à l'embouchure de la Warnow. Population, 18,000 habitans.

Industrie. Elle possède des fabriques de draps, des raffineries de sucre, de tabac, de savon, d'amidon, de boutons de métal, des tanneries, distillerie d'eau-de-vie de graines, des brasseries, des blanchisseries, des teintureries, des fonderies de cuivre et d'étain.

Commerce. Le commerce est considérable et se fait principalement avec la Hollande, l'Angleterre et les ports de la Baltique. Les exportations consistent en blé, laine, graines de lin et de colza, viande salée et bestiaux. Les importations se composent de denrées coloniales, bois de teinture, épiceries, drogueries, eau-de-vie et vins, tabac et sel en grande quantité. Il se tient deux foires considérables.

ROTOLO (au pluriel *rotoli*), poids répondant à la livre dont on fait usage en Sicile et ailleurs. Le rotolo contient 30 onces, dont 12 font la livre du petit poids. 100 de ces livres du petit poids font 63 3/8 livres poids de marc. Cette même livre du petit poids équivaut à 10 onces 1 gros, aussi poids de marc. D'où il résulte que le rotolo pèse 25 onces 2 gros et demi, poids de marc.

ROTTERDAM, ville maritime du royaume des Pays-Bas, ci-devant Hollande, dans la province de la Hollande méridionale, sur la rive droite de la Meuse, et à 7 l. de son embouchure dans la mer du Nord, et sur la Rotte, petite rivière qui lui a donné son nom, à 4 l. de La Haye, 3 de Delf, 13 d'Amsterdam et 101 de Paris.

Port. Cette ville est redevable de sa prospérité à la Meuse, qui forme un port sûr et assez profond pour que les gros vaisseaux viennent faire leur déchargement jusqu'auprès des quais, à la faveur d'un canal qui a deux entrées du côté de la Meuse, indépendamment d'un grand canal qui communique avec Delf, La Haye, Amsterdam et d'autres villes. La pleine mer est à 4 heures, et la hauteur de la marée est de 8 pieds.

Productions. Elles consistent en blé, orge, sarrazin, avoine, lin, graine de colza et de navette, beurre, fromage, bestiaux, pommes de terre.

Industrie. La principale industrie consiste dans des fabriques de blanc de céruse, le plus beau que l'on connaisse, des raffineries de sucre, des brasseries, des distilleries de genièvre, des manufactures de tabac, des moulins à scier des planches et autres espèces de bois de charpente, des moulins à faire de l'huile de colza et de lin, des moulins à moudre les grains, et à papier; fabriques de bleu de Prusse, propre au linge.

Commerce. Après Amsterdam, c'est la place de commerce la plus considérable de la Hollande. Les principaux articles consistent dans les denrées coloniales, les épiceries, les drogueries, les vins de France, les grains, le chanvre, le fer, les graines oléagineuses, le beurre, le fromage.

Il se fait aussi un commerce très-important avec Batavia et Surinam en denrées coloniales, surtout en café d'une excellente qualité. Le commerce de commission et d'expédition est très-considérable, principalement avec l'Angleterre et l'Allemagne; pouvant entretenir des communications faciles, au moyen des nombreux canaux qui viennent aboutir à Rotterdam, et celle avec les diverses branches du Rhin, qui la mettent à même d'expédier de grosses galiotes chargées de denrées coloniales et autres, en droiture pour Cologne, avec laquelle elle entretient un commerce très-actif.

On évalue le mouvement commercial de Rotterdam (en 1838), à plus de 120 millions pour les importations, et à plus de 84 millions de francs pour les exportations à l'étranger. Cet accroissement, relativement aux années précédentes, provient des affaires faites avec l'Angleterre et l'Allemagne, par la navigation du Rhin, et dont la majeure partie a été traitée au détriment d'Anvers.

Parmi les importations, on remarque les fils et tissus de lin pour 4,600,000, les épiceries diverses pour 4,500,000, les vins et eaux-de-vie pour 2 millions 240,000 fr., et parmi les exportations, les grains et farines pour 4,900,000, le beurre et le fromage pour 4,110,300 fr., les huiles de graines oléagineuses pour 3,900,000 fr., épiceries diverses, 5,100,000 fr.

Rotterdam, bien plus avantageusement située qu'Amsterdam, est le grand entrepôt de toutes les productions de la Hollande, et aussi de celles de ses colonies, qui de là sont expédiées en grande partie pour l'Allemagne et la Suisse.

Importations. Les importations, en 1838, se sont élevées à 120,478,500 f. Les principaux objets sont : les grains et farines pour 27,115,500 fr.; les métaux, 13,845,000 f.; café, 11,903,000 f.; sucre, 10,724,500 f.; teintures et drogueries, 9,405,300 f.; vins eaux-de-vie, rhum, 5,886,600 fr.; coton en laine, 5,277,000 f.; tabac, 4,821,000 f.; fils et tissus, 4,715,600 f.; fruits, épiceries et comestibles, 4,244,000 fr.; thé, 4,019,000 fr.; suif et bitume, 3,650,600 f.; potasse et autres cendres, 2,005,600 f.

Exportations. Les exportations se sont élevées à 84,681,800 fr., et se composent de métaux bruts et ouvrés, 13,897,100 fr.; vins et eaux-de-vie, rum, etc., 9,882,800 f.; fils et tissus, 7,076,200 f.; genièvre et autres liqueurs indigènes, 5,987,900 f.; lin et chanvre bruts, 5,023,800 f.; beurre et fromage, 4,959,800 fr.; teintures et drogueries, 4,511,300 f.; café, 4,363,800 f.; sucre, 3,627,600 f.; mercerie, quincaillerie et fabrications diverses, 3,553,500 fr.; grains et farines, 3,228,300 fr.; tabac, 2,804,100 f.; huiles pour les arts, de colza, de baleine, d'olive, etc., 1,808,900 fr.

Le commerce entre Rotterdam et la France a compris, surtout à l'importation de France, les vins, qui forment la plus grande valeur des arrivées, et s'élèvent à 3,679,000 fr.; les eaux-de-vie et esprits, 263,000 f.; les teintures et drogueries, 253,000 fr.; grains et farines, 118,000 fr.; sel, 100,000 f.; fruits et comestibles, 58,000 fr.; métaux bruts et ouvrés, 49,000 fr.; coton et laine bruts, 35,000 fr.; mercerie, quincaillerie et autres objets, 30,000 fr.; fils et tissus, 24,000 fr.

Les exportations pour France sont : les fromages, 1,654,000 fr.; beurre, 225,400 f.; cuirs et peaux, 136,000 f.; grains et farines, 217,000 f.; métaux bruts et ouvrés, 201,000 f.; teintures et drogueries, 196,000 f.; genièvre et autres liqueurs, 175,000 f.; tabacs, 21,900 fr.

Pays-Bas. Les importations, en 1833, se sont élevées à 213,363,500 fr. Les articles ci-après figurent pour les sommes les plus fortes : Grains et farines alimentaires, 41,226,500 fr.; sucre, 25,855,500 f.; café, 18,668,100 f.; métaux bruts et ouvrés, 18,380,000 fr.; teintures et drogueries, 12,795,100 f.; tabac, 10,278,800 f.; vins, eaux-de-vie, rum, etc., 9,946,900 fr.; fils, tissus et objets manufacturés, 9,348,300 f.; coton et laine bruts, 7,713,300 f.; fruits, épiceries et comestibles, 7,446,800 fr.; thé, 6,982,700 f.; graines oléagineuses, 5,846,700 fr.: suif et bitume, 4,883,000 f.; bois de construction et de charpente, 4,612,900 f.; mercerie, quincaillerie et objets divers, 3,304,200 f.; huiles pour les arts, 3,131,600 f.

Les exportations se sont élevées à 152,004,300 f., dont les principaux articles ont été : métaux bruts et ouvrés, 23,294,600 f.; sucre, 18,028,100 f.; café, 11,830,300 f.; vins et spiritueux, 10,917,900 f.; fils, tissus et objets manufacturés, 10,712,000 f.; teintures et drogueries, 9,213,400 f.; mercerie, quincaillerie, etc., 9,035,400 f.; beurre et fromage, 7,755,800 f.; genièvre, 6,463,900 f.; lin et chanvre bruts, 5,118,200 f.; fruits, épiceries et comestibles, 4,821,100 f.; huiles pour les arts, 4,414,200 f.; laine et coton bruts, 3,926,100 f.; grains et farineux alimentaires, 3,675,600 f.; tabac, 6,559,500 f.

Le commerce entre les Pays-Bas et la France a compris surtout les objets suivans : savoir, importations de France : vins, 6,568,100 f.; eaux-de-vie et spiritueux, 325,700 f.; prunes sèches (pruneaux), 103,100 f.; huile de térébenthine, 102,200 fr.; sel, 100,000 fr.; grains, seigle, 71,600 f.; verdet, 64,000 f.; laine, 57,400 f.; drogueries, 51,100 fr.

Les exportations pour France ont consisté : en fromage, 2,040,300 fr.; café, 895,800 f.; tabac, 515,700 f.; coton et laine, 280,900 f.; étain brut, 256,300 f.; plumes à écrire, 252,000 f.; beurre, 226,900 f.; graines de lin, de colza et navette, 196,500 f.; genièvre, 167,100 fr.; cuirs et peaux bruts et préparés, 163,500 f.; riz, 155,000 fr.; thé, 130,300 f.; cuivre brut et préparé, 128,700 f.; laine, 126,100 fr.

Les navires français qui ont pris part à ce commerce étaient au nombre de :

Entrée. . .	34,	jaugeant	2,150	tonneaux.
Sortie . . .	27,	*id.*	1,779	*id.*
Totaux. .	61,	*id.*	3,929	*id.*

Une compagnie néerlandaise de bateaux à vapeur a été fondée à Rotterdam, en 1822, avec un capital considérable. Le service est ainsi fixé : Six fois par semaine il part de Rotterdam pour Cologne un bateau passant par Nimègue, et, tous les cinq jours, un autre passant par Arnheim; trois sont constamment employés pour la remorque des bâtimens à voiles; un autre fait, tous les deux jours, le service entre Rotterdam, Lieriksec et Goes; enfin, un grand bateau de 500 tonneaux, de la force de 200 chevaux, navigue entre Rotterdam et Londres, partant tous les mercredis de Rotterdam et tous les dimanches de Londres, faisant ordinairement la traversée en 24 heures. Un autre fait le service entre Rotterdam et Dunkerque une fois par semaine. Les usines de la compagnie sont situées dans l'île de Feijenoord. Le bateau à vapeur *le Pylade*, sorti de ces chantiers, a été acheté par le gouvernement 846,500 fr. La fonderie est une des plus belles de la Hollande; une machine à vapeur donne le mouvement aux diverses machines. Cet immense établissement, dans lequel 42 fourneaux sont allumés tous les jours, et qui emploie, terme moyen, 500 ouvriers, gagnant 10,584 fr. par semaine, est installé de manière à pouvoir fournir au pays, et à des prix modiques, toutes les machines nécessaires aux fabriques, moulins, navires, bateaux à vapeur, etc.

Entrepôt de Rotterdam. Dans le but de remédier aux difficultés qui résultaient, pour le commerce, des diverses manières d'entreposer, à Rotterdam, les marchandises destinées au transit, la direction de l'entrepôt général établi en cette ville vient de décider qu'il n'y aurait plus à l'avenir qu'un mode commun et uniforme. Elle a, à cet effet, publié, le 14 février 1835, l'avis suivant :

1° A l'avenir, toutes les marchandises destinées à l'entrepôt libre du royaume ou l'entrepôt du Rhin seront déclarées à l'entrepôt général du royaume, afin de pouvoir, à la sortie, jouir de tous les avantages qui, d'après les lois générales

du royaume et conformément au règlement pour la navigation du Rhin, peuvent leur être applicables en raison de leur nature.

2° Pour les marchandises mises en entrepôt, comme il est dit ci-dessus, ainsi que celles qui se trouvent déjà à l'entrepôt libre du royaume, pour les frais de magasinage, à partir du 1er janvier 1835, on se conformera au règlement et au tarif adoptés par l'entrepôt libre. Sont néanmoins exceptées les marchandises entreposées en vertu de la convention pour la navigation du Rhin, dont le magasinage sera acquitté d'après le tarif spécifié dans l'art. 6 de la susdite convention.

3° A défaut de place dans la maison des Indes-Orientales (*Oost-Indische huis*) qui sert actuellement d'entrepôt, on pourra interposer les marchandises dans des magasins provisoires particuliers, sous les conditions fixées par la direction.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en florins de 20 stivers et le stiver de 16 pfenings, joint au nouveau système monétaire des Pays-Bas.

Poids de commerce. On fait usage de deux poids commerciaux, de celui d'Amsterdam, dont 100 livres égalent 108,93 liv. avoir du poids anglais, ou 49,40 kil., et d'un second qui est de 5 p. 0/0 plus faible, et dont les détaillans seuls se servent; 100 liv. de ce dernier correspondent à 103,48 liv. avoir du poids, ou 46,93 kilog.

Mesures sèches. Le last de blé se compose de 20 sacs ou 87 agtendeels; un hoed est 19 2/3 sacks ou 32 agtendeels. L'agtendeel se divise en 4 vierlings ou 16 maats, et est égal à 0,978 boisseaux anglais, ou à 0,34,48 hectol. Ainsi, un last rend 10,642 quarters anglais ou 30 hectol.

Le sel se vend au hondert de 404 maats; le maat pèse 103 liv. 1/2 avoir du poids anglais, ou 46,94 kilog. Les charbons se vendent au hoed, qui équivaut au chaldron de Newcastle.

Mesures liquides. Le ahm vaut 4 ankres ou 60 stoops et est égal à 39,99 gallons anglais ou 151,38 litres. L'eau-de-vie et le vin se vendent par 30 viertels ou veltes, équivalant à 59,44 gallons ou 225 litres. Les huiles d'olive et de baleine se vendent par tonne de 340 stoops; elle pèse environ 17,63 liv. avoir du poids, ou 799 kilog.

Les tares, usages et bonifications sont les mêmes qu'à Amsterdam.

ROUBAIX, bourg de France, en Flandre, département du Nord, à 2 l. de Lille et 8 de Douai. Il est renommé pour ses fabriques de toutes sortes de tissus de laine et ses filatures. Tous les environs de Roubaix et de Turcoing, et même une partie de l'Artois, sont occupés à filer la laine qu'on y distribue peignée et dégraissée. On y file du fil raz, tordu et uni, sans poil et luisant. Une partie des produits des filatures est envoyée à Amiens pour la fabrique des étoffes de laine. Les fabricans de Roubaix ont aussi des teintureries où l'on teint les étoffes, ou plutôt leurs fils, pour les chaînes des calamandes; ils teignent faux teint pour les calamandes rayées, qui sont à trop bas prix pour qu'on fasse la dépense des couleurs fines.

Industrie. L'industrie de Roubaix consiste en fabriques de calamandes, de prunelles, de satins turcs, de turquoises, de camelots, de serges, de molletons fil et coton, de basins et de stoffs fil et coton. Ces étoffes s'exportent en Espagne, aux Etats-Unis et dans d'autres pays, ainsi qu'à Paris, où il s'en fait un grand débit, de même que dans toute la France.

On emploie, dans les fabriques et les filatures de Roubaix, des laines de Hollande, de Saxe, d'Allemagne, de la Flandre et de la Picardie, dont la quantité est immense.

Quant à la fabrication des tissus de laine de Roubaix et Turcoing, M. Merinerel déclare, à l'enquête du mois de novembre 1834, qu'il estime la valeur de ses produits de la manière suivante :

Roubaix, pour la filature de laine.	1,600,000 f.
— en tissus de laine. . . .	8,400,000
Turcoing, pour la filature. . . .	3,000,000
— en tissus de laine. . .	2,000,000
Total.	15,200,000 f.

Le capital peut être égal à la production. La ville de Roubaix occupe 30,000 ouvriers, employés alternativement à fabriquer la laine et le coton. Les tissus de laine comprennent les stoffs et les lastings. Les stoffs sont en progrès : l'année dernière, il n'y avait à Roubaix que 600 métiers, et il y en a maintenant 1,200. C'est la première ville qui ait entrepris ce genre de produits, et seulement depuis trois ans. Les prix ont toujours été en diminuant; cependant il existe encore, entre les stoffs de Roubaix et les stoffs anglais, une différence de 33 p. 0/0, qui explique, suivant M. M..., la nécessité du maintien de la prohibition.

Les produits de l'industrie de Roubaix, qui, en 1806, n'avaient atteint qu'une valeur de 11 millions, s'élèvent aujourd'hui au chiffre approximatif de 25 millions, savoir : 8 millions en coton et laine filés, et 17 millions en tissus variés. Sa population, en 1834, était de 24,000 individus; son industrie fournissait du travail, tant à l'intérieur de la ville que dans la campagne, à 30,000 ouvriers. Indépendamment de ses 52 filatures de coton et de ses 8 filatures de laine, Roubaix compte 144 ateliers de tissage, 15 teintureries, 7 ateliers d'apprêt; 32 machines à vapeur, formant ensemble une force de 254 chevaux, y suppléent à la suffisance de la main d'œuvre et la rendent meilleur marché, ainsi que les produits.

La fabrication des tissus emploie 11,435 tisserands, disséminés dans la campagne, et 541 réunis dans des ateliers. Un ouvrier bien assidu ferait 24 pièces par an; mais les ouvriers de la campagne, se livrant aussi aux travaux de l'agriculture, ne fabriquent en moyenne, par an, que 16 à 17 pièces de tissus divers, ce qui donne un total de 190 à 200,000 aunes, soit 192,000 pièces. Sur ce nombre, 136,000 sont en coton ou fil et coton, 50,000 en laine ou chaîne en coton et trame en laine. Celles de coton ont une valeur moyenne de 60 f., et représentent un capital de 8,160,000 f. ; celles en laine valent 150 fr., et représentent une valeur de 8,406,000 fr. Ainsi, la production des tissus de Roubaix équivaut à une somme de 16 millions 500,000 fr.

Ce qui a puissamment contribué à la grande extension qu'a prise, depuis une dixaine d'années, cette autre Mulhausen, c'est la création de grands ateliers de teinture et d'apprêtage : ces opérations, qui se faisaient autrefois à Reims ou à Paris, se font aujourd'hui sur place avec la plus grande perfection.

Cette industrieuse cité réclame depuis longtems, ainsi que tout l'arrondissement de Lille, la prolongation jusqu'à l'Escaut du canal encore inachevé de Roubaix. Les nombreux établissemens industriels souffrent considérablement du manque d'eau.

Canal de Roubaix. Ce canal doit être prolongé jusqu'à la fontière : une population de 300 mille ames a vivement réclamé l'achèvement des travaux déjà commencés depuis huit ans. La chambre de commerce, à Lille, se faisant l'organe du département du Nord, a exprimé le vœu de voir se réaliser prochainement l'exécution d'une entreprise qui lui semble indispensable aux besoins du pays. Elle a ainsi consacré toute l'importance d'une communication qui ouvre les riches carrières de Tournai à un arrondissement qui se couvre de fabriques, qui abrège de 3/8[es] la navigation de Mons à Roubaix, et de 1/5[e] celle de Mons à Lille, et qui ouvre une voie nouvelle sur Anvers, au moyen de l'Escaut, ainsi que sur Paris et Dunkerque, et qui réunirait le centre du département et le seul port qu'il possède avec la grande voie fluviale de la Belgique, de la Hollande et du Hainaut, et qui, enfin, en donnant aux affluens de l'Escaut d'immenses débouchés, seul rend possible le canal de la Selle, qui mettra le département du Nord en communication avec les bassins de la Sambre et de la Meuse, ainsi que feu le général Bernard l'a fort bien exposé dans son rapport (en 1839) qu'il a fait à la chambre des pairs, où il a fait sentir tout l'avantage de la prolongation projetée de ce canal, qui donnera un plus grand développement à l'industrie et au commerce, non-seulement de Roubaix, mais de tout le département. L'on doit concevoir combien ce commerce doit être considérable par l'immense quantité et la grande valeur des produits de l'industrie dont nous avons donné un aperçu, et qu'en faisant mention de son commerce, nous ne ferions que répéter, puisqu'ils en forment le principal objet.

ROUBLE, monnaie d'argent de compte de Russie. Il y a trois sortes de roubles par rapport à la valeur, ayant la même division en 100 copecks : 1° le rouble, vieille espèce, c'est-à-dire antérieur à 1797, ayant cours pour 4 fr. 5 cent. environ ; 2° le rouble, nouvelle espèce, depuis 1797, ayant cours pour 4 fr. 71 cent. ; 3° le rouble d'assignation ou papier monnaie, dont le cours varie chaque année.

ROUEN, ville de France, en Normandie, chef-lieu du département de la Seine-Inférieure, située sur la rive droite de la Seine, à 18 l. de son embouchure, 24 sud-ouest d'Amiens, 42 nord-ouest d'Orléans et 30 nord-ouest de Paris.

Cette ville, favorablement située pour le commerce, réunit l'avantage d'un port de mer à celui d'une ville manufacturière de l'intérieur, la Seine la mettant à même de recevoir, avec la marée, des navires de 250 à 300 tonn., et de pouvoir communiquer, d'un côté avec le Havre et de l'autre avec Paris et les plus riches provinces de France, où elle peut envoyer les immenses produits de ses fabriques, et d'où elle peut recevoir, en retour, les matières premières, ce qui l'a rendu le centre du commerce entre les contrées méridionales et septentrionales du royaume.

Commerce. Le commerce de Rouen peut encore être envisagé sous deux rapports : l'un, qui comprend les matières de simple entrepôt et de consommation générale ; l'autre, dans lequel se classent les objets manufacturés par son industrie. Sous le premier de ces points de vue, le commerce de Rouen diffère peu de celui du Havre ; c'est un second entrepôt offert par la Seine aux besoins de l'intérieur de la France, et elle présente les mêmes ressources que la plupart des grandes villes maritimes : mais pour beaucoup d'autres objets, elle possède des avantages qui la placent au-dessus d'elles, à cause de ses richesses locales et de son industrie ; c'est ce qui forme le second rapport, sous lequel elle doit être considérée. Sa proximité de Paris a contribué à sa prospérité et y a fait naître un commerce d'entrepôt, d'expédition et de transit très-considérable qui comprend un grand nombre d'articles, tels que grains, denrées coloniales, vins, eaux-de-vie, savon de Marseille, fruits secs, produits industriels, etc. Ce commerce se fait surtout avec l'Amérique, la Turquie, l'Espagne, le Portugal, Marseille et les villes Anséatiques.

L'aperçu suivant peut donner une idée de l'importance de ce commerce ; il est entré en 1837, à Rouen, 1,899 navires jaugeant 112,611 tonn., savoir 1,855 bâtimens étrangers, dont 53 pour le commerce extérieur, 1,802 pour le cabotage et 42 navires étrangers. Il en est sorti 1,901 bâtimens, jaugeant 113,324 tonn., dont 14 navires français pour le commerce extérieur, 1,862 pour le cabotage, et 24 bâtimens étrangers.

Banque. La banque de Rouen doit son origine à une caisse d'escompte comme celle de Paris, qui a pris le titre de Banque de France. Elle a été formée en l'an VI en commandite et par actions, dont le taux a été fixé à 1,000 fr. et leur nombre à 1,000, formant le capital d'un million. Elle est chargée d'escompter les lettres de change ou billets de commerce payables dans Rouen et Paris, revêtus de deux signatures au moins, à la satisfaction des administrateurs-régisseurs, et dont l'échéance ne doit pas excéder quatre-vingt-dix jours. Elle peut émettre des billets payables à vue et au porteur, mais seulement pour une valeur qui ne doit pas dépasser les fonds déposés.

Industrie. Les manufactures de Rouen sont en grand nombre, et leurs produits sont immenses. Les principales sont celles de toiles et autres étoffes légères connues dans le commerce sous le nom de *rouenneries*. Il s'en fait une quantité considérable.

M. Caignard, fabricant de tissus, rouenneries, délégué de la chambre de commerce de Rouen, dépose, à l'enquête du mois de novembre 1834, qu'il estime à 186 millions de francs la fabrication des tissus, rouenneries de la Normandie, à 3 millions le capital fixe pour 600 fabriques, et à 35 millions le capital roulant. Les ouvriers possèdent presque tous leurs métiers, de manière que les fabricans de rouenneries n'ont pas besoin de grands établissemens. Cette industrie emploie environ 60,000 métiers, et le tissage du calicot 20,000. M. Caignard évalue les matières premières, savoir :

Coton écru pour les rouenneries. .	30,000,000 f.
Teinture pour ce coton.	22,500,000
Coton pour calicot.	18,000,000
Total.	70,500,000 f.

On emploie 7,500,000 kil. de coton filé pour la rouennerie, et 4,000,000 kilog. pour les calicots. Pour les gros tissus, les numéros sont de 8 à 20 ; pour les tissus ordinaires, de 24 à 40. Le prix des premiers est de 2 fr. le 1/2 kil. ; celui des seconds est de 2 fr. 25 cent. Il n'y a pas eu de variation depuis dix ans. Suivant M. C., le nombre des ouvriers employés est de 129,170, dont une grande partie habite la campagne. Tous les ouvriers tra-

vaillent à façon, à un petit salaire. Les exportations n'ayant pas présenté de résultats avantageux, on ne peut guère compter que sur le marché intérieur : ce genre d'industrie n'exige aucune espèce de machines ; il n'en est pas moins vrai qu'elle est en progrès, car ce qui se vendait, en 1816, 2 fr. 50 cent. l'aune, ne se vend aujourd'hui que 50 cent. Il se prononce contre la levée de la prohibition, il soutient que la loi du 28 février 1816 est la Charte du fabricant, que c'est à l'abri de cette loi que l'industrie est sortie de l'enfance et a pu attirer à elle les capitaux.

La prime d'exportation des tissus de coton, a dit M. Chaumont, réduite à 25 fr., est loin de présenter la restitution du droit perçu sur la matière brute et sur les autres matières qui entrent dans la construction des ateliers, machines et matières de fabrique, et dans la confection des tissus. Cette réduction est encore une des causes qui ont diminué nos exportations de tissus, qui sont pour ainsi dire réduits à la consommation de nos colonies, où nos armateurs et pacotilleurs ont encore à lutter contre les introductions frauduleuses.

La fabrication d'indiennes à Rouen a beaucoup augmenté depuis vingt ans et tend toujours à augmenter. Quant aux prix, ils ne sont que du quart de ce qu'ils étaient autrefois. La consommation porte principalement sur les qualités communes, et les 4/5es de la fabrication sont dans le bon marché ; c'est Paris qui est le grand centre de consommation. Les exportations sont considérables, mais seulement pour les articles de nouveautés. M. B... est porté à croire que le chiffre de la douane, qui porte à 55 millions la valeur des exportations, est exagéré. Il se déclare l'adversaire de la levée des prohibitions, car il est convaincu que cette mesure amènerait la ruine de l'industrie française en livrant son marché intérieur à la concurrence étrangère. Il cite, à l'appui, l'exemple du Portugal et de l'Espagne, qui n'ont ni fabriques, ni industrie, depuis que les produits étrangers y pénètrent librement. Il rappelle enfin, comme la plupart de ses collègues, les tristes effets du traité de 1786.

M. Izarn, commissionnaire en rouennerie, dépose à l'enquête que le principal débouché de la fabrique de Rouen, à l'extérieur, est l'Espagne et nos colonies, et que les prix des produits des fabriques de Rouen étant plus élevés que ceux de l'Angleterre et de la Suisse, ils ne trouvent pas, à cause de leur concurrence, un débit aussi considérable aux Etats-Unis, au Mexique et ailleurs, comme on pourrait l'espérer, tandis que le bas prix des tissus de coton, dont la quantité s'augmente tous les jours par l'emploi plus répandu des métiers à tisser mécaniques, il n'est pas douteux que les produits de la fabrique de Rouen ne dépassent constamment les besoins ordinaires de la consommation intérieure de la France.

L'industrie cotonnière ne s'est pas seulement concentrée à Rouen ; elle s'est propagée dans tout le département de la Seine-Inférieure, où on compte 240 filatures de coton qui fournissent 248,000 kilog. de filés par semaine.

En prenant pour guide M. Lelong, adjoint au maire de Rouen et président du jury départemental d'examen et d'admission au concours de 1834, on voit que les diverses branches de l'industrie rouennaise cotonnière, spécifiées ci-après, procurent du travail à chacune d'elles, savoir :

Les filatures de coton, mettant en mouvement environ 1 million de broches, donnent de l'occupation à 21,000 ouvriers ;

Les ateliers de construction des machines à filer à 5,000 ;

Le tissage emploie 65,000 tisserands de toute sorte ;

Les teintureries de grand et de petit teint 5,000, tandis que 9,000 autres sont répartis dans les fabriques de toiles peintes.

Le travail du boulage et de toute la fabrication des cardes, qui naguère employait 6,000 femmes et enfans, s'opère maintenant au moyen d'une machine ingénieuse et n'occupe pas au delà de 2,000 ouvriers.

Formant un total de 107,000 ouvriers, et si l'on veut y comprendre tous ceux dont l'existence se rattache au commerce et à l'industrie du coton dans le département de la Seine-Inférieure, on trouve 150,000 familles ou plus de 400,000 individus.

ROUENNERIE. On comprend sous cette dénomination les immenses produits des principales fabriques de Rouen; on les distingue en toiles de lin, de chanvre, de coton, de lin et coton, etc. Les unes sont blanches et s'appellent calicots, lorsqu'elles sont de coton, d'autres sont imprimées et se nomment indiennes, ou bien elles sont rayées et offrent différentes combinaisons de dessins et de couleurs, suivant la mode. Avant la révolution, il se fabriquait à Rouen un grand nombre de guinées de différentes couleurs; mais l'abolition de la traite a fait presque entièrement tomber cette branche de fabrication. On connaît les siamoises, celles, entre autres, qui sont à couleurs rayées et à carreaux, à bouquets lancés et brochés, dont l'Italie tirait considérablement avant la guerre, et celles des siamoises blanches, qui sont le principal aliment de nos manufactures de toiles peintes, connues sous le nom d'indiennes de Rouen. On y confectionne aussi une grande quantité de coutils, de toiles de coton fond bleu, en coton et en laine de différentes couleurs. On peut y ajouter les nankins, les velours et draps de coton, teints ou imprimés, les basins cannelés, les mouchoirs de fils de lin et de coton, les tapisseries, les ratines, les flanelles rayées de plusieurs qualités et de différens dessins, les mousselines rayées et basins imitant ceux d'Angleterre, les beaux mouchoirs dits des foulards, imitant ceux des Indes, pour envoyer aux colonies; les étoffes mi-soie, qui forment un article très-important connu aujourd'hui sous les noms de bombasines et d'alépines. Ces étoffes sont en soie et coton, ou soie et laine, et aussi soie et fil, de différentes couleurs, soit unies, soit de dessins variés, qu'on emploie pour habillemens d'homme et de femme, et aussi pour ameublement. La fabrication des toiles est considérable et offre une grande variété. On y fait des toiles de toutes espèces, en uni et sous toutes sortes de combinaisons, de couleurs et de rayures; les unes en fil, les autres en coton, et d'autres en fil et coton. La quantité qui s'en fabrique à Rouen et dans les environs est immense et occupe de 7 à 8,000 ouvriers.

M. Henri Barbet, fabricant d'indiennes à Rouen, et délégué de la chambre de commerce de cette ville, déclare, à l'enquête du mois de novembre 1834, que sa fabrication personnelle peut être de 40 à 50,000 pièces d'indiennes de 33 aunes chacune : il estime le capital fixe de son établissement à 300,000 fr. et le capital roulant de 6 à 800,000 fr. Il emploie 400 ouvriers. La valeur de 50,000 pièces peut être évaluée à 1,500,000 fr. La teinture entre dans ce prix pour 140,000 fr. M. Barbet estime

l'ensemble de la fabrication des indiennes de Rouen à 1,100,000 pièces, dont la valeur est de 40,000,000 fr. La fabrication est répartie entre 60 ou 70 établissemens, qui emploient 11,000 ouvriers; il estime le capital fixe engagé dans ces établissemens à 24,500,000 fr. Les prix de revient français, comparés à ceux des fabricans anglais, donnent une différence de 30 à 40 p. 0/0; encore, les Anglais ont-ils des moyens de production que nous ne possédons pas. Il y a de leurs établissemens qui peuvent fournir jusqu'à 600.000 pièces. Il sera toujours bien difficile, dit M. Barbet, de résister à une pareille concurrence à l'étranger et même à l'intérieur, malgré un droit protecteur, si la prohibition était levée en France.

ROUGE. Le rouge, l'une des trois couleurs élémentaires, se présente, dans les substances qui le donnent, sous des nuances très-variées, soit à l'égard de leur pureté élémentaire, soit à l'égard de leur énergie colorique ou de leur intensité lumineuse, ainsi qu'on peut en juger par les couleurs ci-après, auxquelles l'usage a consacré la dénomination générique de rouge.

Tels sont les ocres rouges de Prusse et d'Angleterre, les terres de Sienne et d'Italie calcinées, les rouges dits de Mars, les carmins et les laques carminées, tirés de la cochenille, les carmins et laques extraits de la garance, les laques rouges de Venise et d'Italie, et enfin toutes celles dites fausses laques, tirées du bois de Fernambouc.

Comme, parmi ces couleurs, il en est qui ne sont que de simples résultats de calcination, et d'autres pour lesquelles il faut reprendre de plus loin leur fabrication, nous allons entrer dans quelques détails.

Dans le premier cas, on obtient les ocres ou oxides rouges de fer en calcinant, dans des creusets couverts, les ocres naturels, et en augmentant graduellement le feu jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à la nuance qu'on veut leur donner.

Dans le second cas, on forme de toutes pièces des sulfates de fer, vitriols verts, en dissolvant dans un matras, par l'acide sulfurique étendu de 4 à 5 parties d'eau, du fer le plus doux possible, lequel doit toujours être en excès par rapport à la quantité d'acide.

Rouge végétal en pot. Le rouge en pot se prépare avec la couleur extraite du safranum ou arthame. On enlève d'abord aux fleurons toute leur partie extractive, en les faisant macérer dans l'eau jusqu'à ce qu'ils ne la colorent plus. On fait ensuite digérer ce safranum avec de l'alcool fixe, et l'on précipite de cette teinture une belle fécule rouge par le moyen de l'acide de citron.

Rouge des corroyeurs. Il se fait avec du bois de Brésil, dont il faut deux livres sur deux seaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux quand il est suffisamment bouilli.

Rouge des teinturiers. Il y en a aussi de deux espèces; l'une, dont le jaune est le premier degré, et qui, par le rapprochement de ses parties, augmente peu à peu de teinte, et, passant par l'orangé, devient couleur de feu, qui est l'extrême de la concentration du jaune. Le minium, le précipité rouge, le cinabre, en sont des exemples que nous fournit la chimie.

L'autre espèce de rouge passe de l'incarnat à la couleur de chair, au cramoisi, qui est le premier terme de sa concentration; car, en rapprochant davantage ses particules colorantes, on le conduit par degrés jusqu'au pourpre.

Les teinturiers distinguent sept sortes de rouges dans le grand teint, savoir : l'écarlate des Gobelins, le rouge cramoisi, le rouge de garance, le rouge de demi-graine, le rouge demi-cramoisi, le nacarat de bourre, et l'écarlate façon de Hollande.

Le vermillon, la cochenille et la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses espèces de rouge.

ROULAGE. La question du roulage est d'une grande importance dans tous les pays, puisqu'elle se rattache aux transports et aux communications, qui ont une grande influence sur les relations commerciales et industrielles d'une contrée avec une autre. Les tarifs en vigueur pour les limites assignées aux chargemens, en raison de la largeur des jantes et des routes, sont déterminés, pour le roulage (c'est-à-dire les rouliers) proprement dit, par un décret de 1806. Plusieurs projets ont été présentés, entre autres un de la part de l'administration des ponts et chaussées, dans le but de diminuer le tarif de 1806 : il fut soumis aux chambres dans la session de 1832, mais il n'eut aucun résultat, à cause peut-être de l'incertitude de la question. Dans la session précédente (de 1831), M. Férussac avait provoqué une enquête sur la situation des routes; cette enquête n'eut pas lieu, parce que M. Charles Dupin, dans le rapport qu'il fit sur cette proposition, s'était attaché à prouver que les routes, au lieu de se détériorer, présentaient, au contraire, une augmentation progressive : ainsi, la réduction des chargemens jadis réclamée n'était plus d'une nécessité aussi urgente. Un nouveau système, que l'administration voulait appliquer à la fixation des chargemens, était basé sur la résistance des matériaux : cette théorie peu fondée, après avoir duré environ dix-huit ans (depuis 1814), fit place à celle de M. Aroux, fondée sur l'intensité du tirage, qu'il prétendait être énorme avec les chargemens actuels, et qu'on devait diminuer, dans une proportion considérable par la réduction du poids des chargemens autorisés. Mais ce système, dont l'expérience n'a pas encore entièrement vérifié l'efficacité dans son application, demande un mûr examen avant d'être adopté.

Dans tous les pays, le taux du roulage doit s'établir d'après l'état des routes, ou d'après le tems, les efforts et le nombre des chevaux d'attelage pour traîner un poids déterminé sur une distance fixe, afin que le roulier et le commissionnaire de roulage puissent calculer au juste les frais de transport et le prix qu'il doit valoir suivant la quantité plus ou moins grande des marchandises qui doivent être transportées dans un lieu quelconque. En examinant les bulletins du prix courant du roulage depuis 1808 jusqu'à l'époque actuelle (1836), on trouve qu'en moyenne le prix du roulage, par tonne de 1,000 kilog. et par lieue, était de 1 fr. 27 c. pendant la période de 1808 à 1812, et de 1 fr. 4 c. pendant celle de 1829 à 1832, en sorte que, depuis une vingtaine d'années, le taux du roulage a diminué de 18 p. 0/0. On peut l'attribuer à l'augmentation de la masse à transporter, qui a dû contribuer à la diminution des prix en donnant la faculté d'établir des services réguliers; néanmoins, ces causes étaient contrebalancées par le renchérissement des prix des chevaux, du fourrage, de la main-d'œuvre et du matériel industriel. Mais l'amélioration successive de la viabilité, ainsi que la concurrence dans le charroi,

soit accéléré, soit par roulage, diligence, ou par canaux et rivières, paraissent avoir paralysé les effets que nous venons de signaler.

Roulage. Dans son rapport du 15 février 1837, qui précède l'ordonnance sur la nouvelle modification du poids du chargement des voitures, il est dit que le roulage était placé sous l'empire d'un règlement qui date de 1806, et que ce règlement avait été modifié en 1816 pour les voitures publiques; et que, par conséquent, les tarifs auxquels il s'agissait de toucher avaient déjà une existence de trente années, et qu'on avait eu le tems d'en observer l'effet, de les apprécier et de les juger.

Il ajoute : Les voitures à quatre roues peuvent être considérées comme l'assemblage de deux voitures à deux roues : à charge égale, elles reportent sur quatre points l'effort que les voitures à deux roues n'exercent que sur deux; elles ont d'ailleurs plus de stabilité. Il y avait donc intérêt à en favoriser l'usage. Le décret de 1806 les traite, au contraire, avec une fâcheuse inégalité. Ainsi, tandis qu'en Allemagne, en Suisse (on peut ajouter en Belgique, en Angleterre) et dans les autres pays voisins, on ne voit, on ne rencontre partout que des véhicules à quatre roues, en France la législation en a découragé l'emploi à ce point, que la presque totalité des transports ne s'effectue que sur des charrettes.

C'est à ces vices essentiels qu'il importe de remédier. Dans la fixation du nouveau tarif, nous n'avons pas oublié qu'à côté de l'intérêt des routes se trouve l'intérêt du roulage; nous n'avons pas oublié que si l'on ne doit pas permettre aux voitures de dégrader les routes, les routes cependant sont faites pour les voitures, et qu'il ne faut pas en gêner l'usage. Nous avons considéré, d'ailleurs, que ces deux intérêts qui, au premier coup d'œil, paraissent opposés, se lient essentiellement, et viennent se confondre sur une même limite qu'il importe de trouver. Lorsqu'un chargement est trop fort, la route se dégrade; lorsqu'une route est dégradée, l'effort du tirage s'accroît, et le prix du transport devient plus cher. Il faut donc chercher le point où la pression exercée par la voiture tend à dégrader la route, et, par suite, à augmenter la dépense du transport; c'est jusqu'à ce point que l'on peut permettre de porter les chargemens; c'est à ce même point que le commerce a intérêt à les arrêter, puisqu'il ne peut franchir cette limite sans ouvrir pour lui-même une source de sacrifices et de pertes.

Les expériences nombreuses qui ont été faites pour atteindre ce but ont conduit à reconnaître que, rigoureusement, on ne devait pas autoriser un poids de plus de 100 kil. par centimètre de largeur de jante; cependant la commission chargée de ces expériences, qui ont duré plus de trois ans, a pensé qu'on pouvait élever ce chiffre à 120 kil. en été, pourvu qu'en hiver on n'excédât pas la limite de 100 kil.

Cette pression de 120 kil. en été et de 100 kil. en hiver, par centimètre carré de largeur de jante, est précisément celle qui correspond au poids autorisé par le règlement actuel pour les voitures à quatre roues de 17 centimètres de largeur de jante; mais les voitures à jantes de 11 et de 14 centimètres sont traitées avec bien moins de faveur, et, d'après le principe exposé plus haut, il convient de leur attribuer des poids proportionnels.

Le nouveau tarif placera le véhicule à quatre roues de 11 et de 14 centimètres de largeur de jante dans des circonstances bien plus favorables que celles où ils se trouvent en ce moment, et leur assurera des avantages que le décret de 1806 leur avait refusés.

ROUTES. L'Angleterre ne doit pas exclusivement l'immense accroissement de sa richesse industrielle à ses mécaniques, à ses mines de fer et de houille, ni à ses colonies; elle le doit surtout à l'art admirable qui a dirigé tout son système de communication intérieure. Dans ce pays, tout produit trouve un débouché prompt et facile; la matière première arrive au foyer de la fabrication presque exempte de droits, et circule aisément sur des routes excellentes ou sur des canaux parfaitement entretenus. Si l'on veut avoir une idée exacte de ce que peuvent les communications sur les progrès de l'industrie, on n'a qu'à comparer le prix du charbon à Anzin et à Newcastle, et calculer ce qu'y ajoutent les frais de transport dans les deux pays.

La grande question de l'industrie dépend donc autant aujourd'hui de l'amélioration ou de la création des routes que de la révision des tarifs. Dès que les extrémités de la France pourront se réunir par des routes rapides en traversant la capitale, naîtront une foule de nouveaux débouchés, et tous les marchés étant rapprochés par la création des chemins de fer, les prix de toutes les marchandises seront communs, parce qu'elles pourront être transportées à peu de frais, et avec la plus grande célérité, du lieu où elles se trouvent accumulées à celui où le besoin s'en fera sentir.

Plusieurs ingénieurs attribuent le bon état des routes, en Angleterre, à la proscription du gros roulage; mais nous devons dire qu'il n'a pas été proscrit, comme on le prétend. Dans ce pays, il existe moins de prohibition qu'ailleurs. Le gouvernement n'est pas chargé, comme en France, ni de la confection, ni de l'entretien des routes; ce soin appartient à des compagnies qui en ont la propriété, et à qui appartient aussi le soin de les entretenir. Elles y consacrent 4,000 f. par kilom., c'est-à-dire deux fois et demi autant que nous, quoique le roulage n'y soit pas aussi actif, et que le mode de construction et d'entretien à la Mac-Adam ne les expose pas à des dégradations aussi fréquentes, ni aussi considérables.

Routes en Allemagne. L'Allemagne a enfin senti la nécessité d'améliorer ses routes, autrefois si mauvaises et si mal entretenues; la Prusse en a donné l'exemple, en sorte qu'actuellement tous les états de l'association commerciale des douanes allemandes possèdent de bonnes routes fort bien entretenues, au moyen d'un péage qu'on y a établi, comme en Angleterre, mais qui ne se perçoit pas uniformément. Les douanes font payer un droit de tant pour 0/0 sur le poids des marchandises, suivant les distances.

En Belgique, les routes sont généralement belles, ainsi qu'en Hollande, où les digues servent de routes; elles ne sont pas parcourues par le roulage, attendu que tous les transports se font par les canaux, qui sont en grand nombre.

Routes de France. L'entretien des routes doit être un objet d'une haute importance pour un état qui veut favoriser le commerce et l'industrie, attendu qu'il est aujourd'hui généralement reconnu que leur prospérité dépend des communications

promptes et économiques, comme l'Angleterre nous en donne l'exemple, où les routes macadamisées sont un modèle de perfection.

La longueur totale des routes royales de France était, en 1834 et au commencement de 1835, de 8,631 lieues de 4 kilomètres chaque. Sur cette longueur, 4,203 lieues étaient arrivées à l'état de perfection, 3,166 sont à réparer, 814 à terminer, et 446 à ouvrir.

Toutes les routes royales ont un centre de départ commun, l'église Notre-Dame; elles sont mesurées de 1,000 en 1,000 toises par une même borne numérotée, qui indique le nombre de mille parcourus : ces bornes, qui sont de forme ronde et ont 4 pieds d'élévation, sont situées de demi-lieue en demi-lieue; d'autres bornes, également rondes, mais plus petites, indiquent les quarts de lieue; enfin, une troisième espèce de bornes triangulaires indique les demi-quarts de lieue.

Les routes se partagent en trois classes : celles de la première classe ont de 40 à 60 pieds de largeur; ce sont les routes royales, qui sont entretenues aux frais de l'état; celles de la seconde classe ont 36 pieds de largeur; ce sont les routes départementales, qui sont entretenues aux frais du département; et enfin celles de la troisième classe, qui sont beaucoup moins larges; ce sont les chemins vicinaux, qui sont entretenus aux frais des communes. Ces états nous rappellent que, sous Louis XV et Louis XVI, on construisit plus de 6,000 lieues de grandes routes.

Suivant le tableau des routes de France, présenté par M. Moreau de Jonès, on compte 28 routes dites royales, ou du premier ordre, larges de 42 pieds, ayant ensemble une longueur de 3,733 lieues, et conduisant de Paris aux frontières. Il y en a plus de 97 départementales, ou du second ordre, larges de 36 pieds, ayant 4,219 lieues d'étendue, et conduisant d'une place de commerce ou d'une frontière à une autre, sans passer par la capitale. Un document récent, qui comprend des routes du troisième ordre, porte l'étendue des chemins du royaume à 10,000 lieues.

Dans sa séance du 10 mars 1837, la chambre des députés a voté 84 millions pour les dépenses extraordinaires des routes royales. Il résulte de la statistique dressée par l'administration, que la France possède 8,628 lieues de routes royales, dont 6,179 à l'état d'entretien, 1,463 à réparer, et 986 de lacunes. La somme nécessaire pour porter tout l'ensemble à l'état d'entretien, est évaluée par l'administration à 135 millions, dont 56 pour les routes à réparer, et 79 pour les lacunes. Une heureuse rivalité est établie entre l'état, les départemens et les communes, pour le prompt achèvement des routes de toutes les classes en France. Le gouvernement, par les ingénieurs des ponts-et-chaussées et par les fonds de l'état, a l'entreprise des routes royales; par ses ingénieurs, et avec les fonds des départemens, il surveille les routes départementales. Les départemens et les communes, avec leurs seules ressources, et par leurs agens voyers, ont la responsabilité des chemins vicinaux et communaux. Les localités jouissent, à l'égard de ces chemins, d'une pleine liberté d'action; elles ont leurs fonds bien distincts et leurs ingénieurs, qui ne relèvent que d'elles seules. Si toutes les mesures sont bien prises, et si tous les fonds sont bien employés, avec une activité qui doit se développer dans l'intérêt du pays et des produits de l'agriculture, dont le transport a besoin, la France possédera bientôt 30,000 lieues de bonnes routes.

ROYAN, ville de France, département de la Charente-Inférieure. C'est un port de marée immédiatement en dedans de l'embouchure et sur la droite de la Gironde. Le port, quoique petit, est commode; on y mouille par huit ou dix brasses d'eau.

On y fait une pêche active, surtout celle de la sardine.

Départ tous les jours d'un bateau à vapeur pour Bordeaux, ville avec laquelle Royan entretient ses principales relations de commerce.

RUBANS. Ce sont des tissus de différentes largeurs, ordinairement très-étroits, variés par la matière, les couleurs et la fabrication. Il s'en fabrique de fil, de laine, de fil et laine, de coton, de fil et coton, de soie et coton, de fleuret, que l'on nomme *padoue*.

Les rubans de fil et coton, de laine et coton, ou autre mélange qui forment un tissu grossier, se nomment galons. Cependant, ceux de laine pure conservent le nom de rubans.

Ainsi, on divise les rubans en cinq principales catégories, suivant les matières dont ils sont fabriqués : 1° en rubans de fil; 2° en rubans de laine; 3° en rubans de percale; 4° en rubans de filoselle ou padoue; 5° en rubans de soie.

Rubans de fil. Il s'en fabrique de simples, d'unis, de serges, de retors, de blancs, d'écrus, de teints de diverses couleurs et largeurs, en rouleaux et en pièces de 50, 60, 80, 100 aunes.

On en fabrique une grande quantité en Normandie, à Forges, au pays de Caux, en fil de lin, en Auvergne, où l'on entend très-bien cette main-d'œuvre, et dont les rubans sont estimés pour leur qualité, surtout ceux d'Ambert; on en fabrique aussi à Rouen, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Tours, Privas, Annonay, et à l'étranger, à Cologne, Aix-la-Chapelle, Elberfeld, dans le pays de Juliers, etc.

Rubans de laine. Ces rubans se fabriquent de diverses couleurs et largeurs, et se vendent en pièces de 48 aunes et en demi-pièces de 24. La fabrication en est bien moins considérable que celle des rubans de fil. Ils font l'objet principal du commerce de Poix, en Picardie; il s'en fabrique une grande quantité à Amiens, Rouen, Sédan. Les largeurs sont depuis 6 lignes jusqu'à 18; il s'en expédie une grande quantité par la voie de Rouen.

Rubans de percale. La consommation des rubans de percale devient journellement plus considérable. MM. Leroy et Volard, à Thiberville (département de l'Eure), ont une fabrique qui jouit d'une réputation méritée, et où l'on confectionne toutes sortes de rubans de percale, soit fins, superfins, à dents, demi-percales, en première et deuxième qualité, etc. On y fabrique aussi des rubans de coton très-forts. Ils en ont présenté des échantillons à l'exposition de 1834 qui ont été mentionnés honorablement dans le rapport du jury.

Rubans de fleuret ou filoselle. Ces sortes de rubans, connus sous le nom de padoue, sont unis et de diverses couleurs; leur largeur varie; mais leur longueur est la même que celle des rubans de soie ordinaire et se vendent en pièces comme ces rubans : ils sont plus ou moins fins. Les lieux où il s'en fabrique en France sont Saint-Etienne, Saint-Chamond, et aux environs de Lyon; en

Italie, Padoue, Bologne ; en Allemagne, Cologne, Aix-la-Chapelle, Crevelt, etc.

Rubans de soie. C'est une branche de soieries d'une grande importance en France, dont les produits s'élèvent annuellement à plus de 40 millions de francs. On n'emploie, pour la fabrication des rubans, que des soies de qualités supérieures. La production totale, dans tout l'arrondissement de Saint-Etienne, est évaluée à 350,000 aunes par jour, et en calculant 300 jours de travail par an, il en résulte qu'on y fabrique annuellement 105 millions d'aunes de rubans.

Il s'en fabrique d'unis, de rayés, de façonnés, de brochés, de satinés, de veloutés de toutes sortes de couleurs.

Les villes de France où il s'en fabrique le plus en tout genre sont Alais, Avesnes, Carpentras, Lyon, Paris, Saint-Chamond, Saint-Etienne.

Les rubans de soie qui se font à Paris ne sont fixés à aucune largeur, et il n'y a aucune marque pour les distinguer. On les connaît seulement sous le nom de large, d'étroit, de gros grain et de passe-fin ; ils se vendent à la douzaine, c'est-à-dire à la pièce de 12 aunes, tandis que les largeurs de ceux de Lyon, Saint-Etienne et Saint-Chamond, se distinguent par numéro, dont il y a onze espèces, savoir :

La nompareille, large de 2 lignes ; la faveur, de 5 ; le n° 1/4, de 6 1/2 ; le n° 1 1/2, de 7 1/2 ; le n° 2, de 10 ; le n° 3, de 1 pouce 1 ligne ; le n° 5, de 1 p. 5 l. ; le n° 7, de 1 p. 9 l. ; le n° 8, de 2 p. ; le n° 11, de 2 p. 4 l. 1/2 ; le n° 13, de 2 p. 9 l. 1/2.

Les rubans ci-dessus se vendent par pièces de 60 aunes et par demi-pièces de 30 aunes. Il y a aussi d'autres qualités de rubans unis en gros grains, dont plusieurs même sont larges de 3 et 4 pouces, et que l'on connaît sous la dénomination de l'usage auquel ils servent, tels que ceux en ponceau, servant pour les chevaliers de l'ordre de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, ceux en bleu pour l'ordre du Saint-Esprit, etc. Quant aux rubans façonnés ou à fleurs, en nuances ou en dorure, il y en a ordinairement de deux largeurs, dont la plus grande peut avoir 1 pouce 9 lignes environ, et la plus petite la moitié.

Il s'en fabrique aussi en Suisse, en Allemagne, en Italie, dont il se vend une grande quantité aux foires de Francfort et de Leipzig.

La fabrication des rubans de soie, en France, était représentée au concours des produits de l'industrie nationale (de 1834), par des fabricans de Saint-Etienne, Paris, Nanci et Saint-Chamond. Cette fabrication est devenue une des plus importantes branches du commerce de Saint-Etienne et de Saint-Chamond. Elle emploie annuellement environ 400,000 kil. de soie, à 50 fr. le kilogr, faisant une somme de. . . . . 20,000,000 f.

25,000 kil. de coton, à 6 fr. le kil. . 150,000

Total. . . . . 20,150,000 f.

Les soies brutes sont apprêtées dans des fabriques appelées *moulins à soie*, mis en mouvement par des cours d'eau et des machines à vapeur. On les convertit en trame, en organsin, et surtout en *marabous*, espèce de tors nécessaire pour les rubans gazes. Il y a 120 moulins dans l'arrondissement; ils occupent 2,000 ouvriers et donnent lieu à une valeur nouvelle de. . . . . . . 1,500,000 f.

La teinture revient ensuite à 4 fr., prix moyen ; les 425,000 kil. coûtent. 1,700,000

Total. . . . . 3,200,000 f.

Le tissage des rubans s'exécute sur 5,000 métiers à la Jacquard, depuis une jusqu'à 12 pièces ; sur 5,000 métiers à la zurichoise, depuis 8 jusqu'à 36 pièces ; sur 20,000 métiers à la basse-lice, à une pièce ; et enfin sur 500 métiers à haute-lice, à une pièce.

Ainsi, en total, il y a 30,500 métiers, qui occupent environ 20,000 ouvriers. Les métiers à la Jacquard seuls sont constamment occupés ; la majeure partie des autres ne l'est que de tems à autre.

La valeur moyenne du tissage peut être calculée à 4 fr. par kil., ce qui fait. . . . . . 17,000,000 f.

Les frais accessoires et généraux sont de 1 fr. par kil. 4,500,000

Total. . . . . 21,500,000 f.

Les totaux ci-dessus, réunis ensemble, donnent, pour valeur des matières premières et de la main-d'œuvre pour les rubans, une somme de 44,850,000 fr.

Fabrication des lacets de soie et autres. La fabrication des lacets de soie, coton et fil, emploie, en matières premières, les quantités suivantes :

En soie. . .	15,000 kil.,	à 40 fr. . .	600,000 f.
En coton. .	35,000 kil.,	à 6 fr. . .	210,000
En fil. . . .	10,000 kil.,	à 10 fr. . .	100,000
En laine, fil d'or et d'argent, approximativement.			50,000
Total.			960,000 f.
Les frais de fabrication s'élèvent à. .			1,040,000
Total.			2,000,000 f.

Il existe pour cette fabricat. 3,000 métiers, depuis 8 jusqu'à 60 fuseaux chaque. Ils sont mus par des roues hydrauliques ou des machines à vapeur; 200 ouvriers y sont occupés.

En résumé, la valeur totale des produits de la fabrication des rubans, lacets et velours, etc., dans l'arrondissement de Saint-Etienne, s'élève à 46,850,000 fr., qui servent à alimenter son commerce ainsi que celui de France.

Perfectionnement des métiers. Ce qui a donné la plus grande impulsion à cette industrie, c'est l'invention du métier à barre, au moyen duquel on peut tisser plusieurs pièces de ruban à la fois. Ce perfectionnement est venu de la Suisse à Saint-Etienne, dans le milieu du dernier siècle. Avant cette invention, on ne pouvait tisser qu'une seule pièce de ruban à la fois, tandis qu'à présent 20 à 30 pièces en largeur se font par le même coup de navette.

Le nombre des métiers a singulièrement augmenté pendant le siècle où nous sommes, et il a plus que doublé depuis 1812, où il était presque de 8,000. On fait usage aujourd'hui de trois sortes de métiers : le vieux métier simple (basse-lisse), dont les paysans se servent toujours dans les montagnes des environs, et dont le nombre n'est pas moindre de 18,000. Ils coûtent très-peu (de 12 à 20 fr.), et sont, par cela même, à la portée du plus pauvre villageois, qui s'en sert dès que les travaux de la campagne sont interrompus. C'est sur ce métier *basse-lisse* que se font les rubans ordinaires; le métier de *haute-lisse* est employé pour les rubans larges, et c'est à celui-là que s'applique la machine de Jacquard. La troisième sorte se compose des métiers à barre, dont le nombre est d'environ 5,000. La totalité des métiers

est donc d'environ 23,000, dont 16,000 sont habituellement occupés.

A Saint-Chamond, on compte de 250 à 300 métiers à la Jacquard.

Cette fabrication a obtenu un grand succès par la perfection et la grande variété de ses produits, ainsi que par leurs beaux dessins et l'agréable mélange de leurs couleurs aussi vives que délicates. Elle redoute peu la concurrence étrangère, puisque, malgré le droit exorbitant d'entrée de 30 p. 0/0 de la valeur, qu'ils doivent acquitter en Angleterre, les fabricans anglais en demandent encore la prohibition totale.

Exportations des rubans. Quoique l'état officiel des exportations des rubans français soient au dessous de ce qu'elles ont été en 1825, néanmoins on ne saurait douter que la quantité produite maintenant ne soit beaucoup plus considérable qu'à cette époque,

D'après les récapitulations fournies par l'administration des douanes, le montant des exportations, en 1834, a été de 36,451,480 fr.

Fabrication des rubans de soie en Suisse. La Suisse paraît même avoir maintenant un grand avantage dans la manufacture des soieries sur la France, n'ayant aucun droit à payer sur l'importation de la soie grège ou moulinée. Elle paie la main-d'œuvre à bien meilleur marché.

Les droits sur les rubans étrangers en France sont de 817 fr. par 100 kil., ce qui fait 46 p. 0/0 de la valeur, et cependant, à cette condition onéreuse, la France importe encore beaucoup de rubans de la Suisse. Le prix de revient, dans les deux pays respectivement, offre une différence de plus de 20 p. 0/0 en faveur de la Suisse. Aussi, y fabrique-t-on une grande quantité de rubans, particulièrement à Zurich, depuis long-tems renommée pour cette fabrication.

Fabrication des rubans de soie en Angleterre. Coventry est la principale place de la fabrication des rubans de soie en Angleterre; elle y a fait, depuis quelque tems, des progrès extraordinaires, et cette concurrence commence à devenir redoutable aux fabricans français de Saint-Etienne, qui doivent faire des efforts extraordinaires pour soutenir leur ancienne supériorité.

On compte à Coventry 2,000 métiers à la zurichoise pour les rubans unis, et 300 métiers à la Jacquard assez inférieurs; les premiers coûtent de 125 à 250 fr., les autres de 500 à 750 fr. On les confectionne sur les lieux. Ces métiers portent de six à dix pièces, et ne dépassent pas notre largeur du n° 22. Le taffetas façonné, n° 6, se vendait, en 1833, 2 schellings le yard. L'ouvrier reçoit 16 sch. 6 den. de façon, par pièces de 36 yards; il en fait 3 ou 4 yards par jour, ce qui élève son salaire journalier à 1 fr. 75 c. La disposition de son métier (dont il est propriétaire) est la même qu'à Saint-Etienne, avec cette différence que le battant se meut directement et sans l'intermédiaire d'engrenage. Une pédale (adoptée depuis à Saint-Etienne et à Lyon) sert à mettre en mouvement la mécanique. Coventry vend pour 10 millions de rubans, grâce au droit presque prohibitif de 33 p. 0/0. A Manchester, pareillement, des métiers semblables ont été montés.

RUBIS, pierre précieuse que l'on classe après le diamant; il y en a de différentes espèces, d'une teinte plus ou moins rouge. On a donné ce nom à des pierres de différentes matières, tels que le rubis de Barbarie, qui est un grenat; le rubis d'Orient, qui est la télésie rouge; le rubis de Bohême, qui est le quartz rose; le rubis de roche, qui est un grenat violet; le faux rubis, qui est le fluate de chaux rouge; le rubis de soufre et d'arsenic, qui sont des sulfures; les rubis factices des lapidaires, qui sont des topazes colorées par le feu.

On distingue dans le commerce quatre espèces de rubis; savoir : le rubis oriental, le rubis spinelle, le rubis balais, et le rubicelle ou petit rubis.

Rubis oriental. Il n'est pas toujours de la même couleur; il y en a d'un rouge vif de cochenille ou de ponceau, c'est la nuance la plus recherchée; d'autres sont d'un bel écarlate ou laque; d'autres, de couleur d'un carnat vif ou de cerise; d'autres, d'une légère teinte de pourpre. Les royaumes d'Ava et de Pégu, ainsi que l'île de Ceylan, fournissent beaucoup de rubis.

Rubis spinelle. Il vient après le rubis oriental, parce qu'il est moins dur, et qu'il est d'un rouge clair et vif. On en trouve dans la Silésie, la Bohême, la Hongrie et aussi au Brésil. Ceux qui viennent de Pégu et de Cambaie sont les plus estimés.

Rubis balais. Il est d'un rose vermeil ou d'un rose pâle, quelquefois de couleur lilas, qui est la couleur la plus recherchée. Mais les plus communes sont d'un rouge clair et rose. On en rencontre dans les Indes et dans le Brésil, au Mexique et dans la Silésie. Il n'est estimé qu'autant qu'il est parfait et d'un certain poids.

Le rubis, lorsqu'il passe le poids de 20 karats, prend le nom d'*escarboucle*.

Rubis artificiel. On contrefait le rubis de différentes manières, et l'art a porté si loin cette imitation, que les yeux des plus habiles lapidaires y sont trompés.

Rubis arsenical ou de soufre. C'est un produit de la combinaison du soufre avec l'arsenic; c'est le sulfure rouge d'arsenic, connu dans le commerce sous le nom de *réalgar*. Les joailliers le taillent et en font des bagues et autres bijoux.

Rubis faux. On nomme rubis faux, ou faux rubis, le fluate de chaux rouge, combinaison naturelle de l'acide fluorique avec la terre calcaire unie à des oxides métalliques qui lui donnent une couleur rouge. On comprend encore, sous cette dénomination, les cristaux colorés artificiellement.

Il se fait en joaillerie un commerce assez considérable de ces différentes sortes de rubis, dont les prix varient suivant leur qualité, leur couleur et leur grosseur. Le rubis oriental est toujours le plus estimé et aussi le plus cher.

RUM ou TAFIA, liqueur spiritueuse ou alcoolique que l'on obtient de la mélasse ou du sirop de sucre, fermenté par le moyen de la distillation. C'est une espèce d'eau-de-vie dont la saveur est piquante, ayant un goût légèrement empyreumatique. Le meilleur est celui de la Jamaïque, dont il se fait une grande consommation en Angleterre, et dont on exporte aussi une grande quantité en Hollande, dans les pays du Nord et même en France, où l'usage s'en est également introduit.

Le rum est d'un grand usage dans toutes les colonies, où on lui donne plus particulièrement le nom de *tafia* ou *taffia* : on lui attribue de grandes propriétés prophylactiques. On a beaucoup distillé de mélasse autrefois en France, et on en distille encore dans d'autres pays où l'on n'a pas de vins pour distiller des eaux-de-vie, et dont le

produit se vend comme ceux-ci; c'est ce qui a lieu en Angleterre pour le genièvre, dont on fait une si grande consommation.

Importation. Suivant le registre de la douane, l'importation des rums s'est élevée, en 1837, à 273,885 litres, ayant une valeur officielle (à 60 c. le litre) de 164,331 fr., dont la plus grande partie de la Guadeloupe, 124,111; de la Martinique, 104,703; de l'île Bourbon, 14,835; de Cayenne, 11,695 litres, etc.

Exportation. Elle a été de 212,755 litres, ayant une valeur officielle de 127,653 fr., dont la plus grande partie 137,043, pour les villes anséatiques, 16,043 pour Alger, 40,891 pour les côtes d'Afrique, 3,939 pour la Suisse, 4,496 pour l'Espagne, 3,259 litres pour la Sardaigne, etc.

RUPÉE (NOUVELLE-), monnaie réelle d'argent et de compte de l'Inde anglaise. L'argent est la monnaie courante et légale dans tous les établissemens anglais des Indes orientales, tandis que l'or n'est reçu qu'à la valeur fixe de 16 rupées pour mohur d'or de Calcutta, et de 15 rupées pour la rupée d'or de Madras et de Bombay; ces monnaies d'or ne sont pas demandées en paiement, et leurs valeurs sont abandonnées au cours du commerce. Le cuivre n'est reçu légalement qu'au cours de 64 pysa pour la rupée pour les paiemens où il faut un appoint qui ne s'élève pas jusqu'à une rupée. Ainsi, la rupée est l'étalon ou le type de toutes les valeurs dans toute l'Inde britannique, et, d'après les derniers règlemens, elle a actuellement une parfaite assimilation en poids et en titre pour la rendre l'unité courante dans les trois présidences de la compagnie des Indes orientales, en sorte que les rupées de l'Inde supérieure, de Madras et de Bombay, sont à présent identiques en valeur, ayant 180 grains de titre d'étalon.

RUSSIE (empire de). C'est le plus vaste de tous les empires qui aient existé jusqu'à ce jour; il s'étend sur la moitié de l'Europe et sur toute l'Asie septentrionale, depuis la Baltique jusqu'à l'Océan Pacifique. Il comprend la neuvième partie du globe, depuis la frontière de la Chine jusqu'à celles de la Prusse et de l'Autriche. On compte pour la Russie d'Europe seulement, dont il s'agit ici, de l'est à l'ouest, une longueur de 730 l. sur une largeur de 360 l. Popul., 45 millions d'ames, composée de peuples de différentes races qui habitent 1,607 villes.

Fleuves. La Russie est arrosée par les plus grands fleuves de l'Europe, tels que la Newa, qui traverse Saint-Pétersbourg et va se jeter dans le golfe de Finlande. Une heureuse configuration de terrain a permis, d'ailleurs, de perfectionner le système de navigation intérieure et d'ouvrir des communications d'une grande importance pour le commerce.

Routes. Les routes ou chaussées ont reçu les soins qu'elles exigeaient. La chaussée de Moscou, celle de Tsarskoï-Selo, et plusieurs autres, construites dans les environs de Saint-Pétersbourg, peuvent être regardées comme des modèles en ce genre. Ainsi, la partie des routes qui, pendant de longues années, s'était bornée à l'entretien des chemins dont la nature avait fait tous les frais, a pris dans ces derniers tems un essai qui présage de promptes et notables améliorations.

Chemin de fer. Il a été construit un chemin de fer entre Saint-Pétersbourg et Tsarskoï-Selo, sous la protection spéciale du gouvernement. Les rails et les voitures ont été confectionnés en Angleterre. On se proposait d'en construire un autre entre cette capitale, Péterhof et Oranienbaum. Indépendamment de ce chemin, il s'agit de l'établissement d'un chemin de fer entre Moscou et Kolomna.

Par l'amélioration de la navigation du Dniéper, se trouve établie une voie de communication très-facile entre la Baltique et la mer Noire, et à l'aide du Don, qu'on a réuni par un canal au Volga, ces deux mers communiquent avec la mer Caspienne.

Mers. L'empire de Russie communique à toutes les mers qui baignent l'Europe : par la mer Noire, il communique avec le Midi et l'Orient, et par la mer Baltique, avec le Nord et l'Occident. Il atteint même l'Amérique par les golfes d'Amedyr et d'Okotsk, et de sa partie orientale il touche en même tems à la Turquie d'Asie, à la Perse et à la Chine.

Agriculture et productions. Dans les provinces méridionales de la Russie, la fertilité du sol et un climat favorable invitent à la culture des produits plus riches et plus variés. Déjà le mûrier et l'olivier y croissent à côté de la vigne indigène; l'indigo y sera peut-être bientôt récolté, et de nouveaux essais permettent d'espérer que d'autres végétaux encore propres à la teinture pourront y être cultivés. Un propriétaire des environs de Bakhmout, dans le gouvernement de Catherinoslaff, M. Papkoff, s'occupe depuis plusieurs années de la culture de plusieurs plantes de ce genre, surtout de la guède et de la garance. Cette dernière plante, d'un si grand usage dans la teinture des étoffes, mérite d'autant plus d'être cultivée dans cette contrée, qu'elle y est indigène; aussi, a-t-elle parfaitement réussi. Une partie de 28 livres n'était en rien inférieure à la meilleure garance hollandaise, qui se vend à Saint-Pétersbourg à raison de 35 roubles le poud : 14 livres étaient de qualité moyenne, le reste d'une qualité ordinaire.

Céréales. La Russie, fertile et riche d'ordinaire en céréales, a cependant eu à souffrir des suites de quelques mauvaises récoltes en 1834 et 1835; mais, en 1836, une bonne récolte a ramené l'abondance, et l'exportation des céréales a repris son ancienne activité. Les champs ont été ensemencés dans l'automne de 20,540,140 tchetverts de blés d'hiver (froment et seigle); la quantité de blés, de maïs, orge, avoine, etc., semés au printems, à 30,308,046 tchetverts, de sorte que les semailles de l'année auront présenté un total de 50,947,193 tchetverts en 1835; mais des champs nouveaux ayant été défrichés depuis cette époque dans plusieurs provinces, le chiffre des semailles de 1836 sera encore plus élevé, ce qui suffit pour nous donner une idée de l'immense récolte de céréales qui se fait dans l'empire.

Vignobles. Cette branche importante de l'industrie agricole continue à faire des progrès; de nouvelles plantations s'élèvent dans la seule Crimée à 1,150,000 ceps de vigne, qui ont été faits dans le courant de l'année 1837. Dans le court espace de quatre ans, le nombre des ceps a augmenté de plus de 5 millions, et il existe aujourd'hui, a dit M. le ministre de l'intérieur, 13,388 dessiatines de vignobles, dont 8,183 dans les provinces au pied du Caucase et 4,458 dans la Tauride.

Mûriers. Les nouvelles plantations de mûriers, dans différentes provinces de l'empire, se sont élevées, dans le courant de l'année 1837, à un total de 123,141 pieds d'arbres.

Chanvre. La culture du chanvre et du lin, en

Russie, est beaucoup plus importante et plus considérable qu'en tout autre pays. Le sol et la vaste étendue du territoire y sont très-favorables. Si l'on examine la grande consommation qui s'en fait et l'immense quantité que l'on en exporte, il est indubitable qu'à l'exception du seigle, aucune culture ne fournit des produits aussi abondans et utiles à l'industrie, ainsi qu'au commerce.

Lin. Le lin, après le chanvre, est l'article qui a le plus d'importance; on le cultive presqu'en aussi grande quantité. L'un et l'autre sont principalement cultivés dans ce qu'on appelle la Russie centrale d'Europe.

Ces deux articles sont l'objet d'un commerce très-considérable de la Russie, surtout avec l'Angleterre, et les 9/10e du chanvre qu'elle consomme sont importés de ce pays. Néanmoins, cette consommation a diminué depuis quelques années par le grand usage du fer et des câbles-chaînes, qui s'est introduit dans la marine.

Laine et moutons. L'élève des moutons prend également une extension remarquable; on s'en occupe même en Sibérie. Mais c'est surtout dans les gouvernemens de la Baltique que cette branche d'industrie est la plus importante. Il s'est écoulé trente années depuis qu'on a fait venir de Saxe les premiers moutons de race électorale. Aujourd'hui, on en compte 250,000 dans les différentes bergeries du gouvernement de Kerson, autant en Crimée et dans le gouvernement de Catherinoslaff, où la production de la laine est regardée comme la principale source de richesse du pays. Le nombre des mérinos s'élève déjà à 70,000. Les bergeries les plus renommées se trouvent dans le gouvernement de la Tauride, de Pultawa, de l'Ukraine, etc. On remarque la bergerie du duc d'Anhalt-Kœthen, composée de 17,000 moutons; celle du Français Bassal, de 30,000; celle de Potier, de 19,000, et enfin, celle de la comtesse Rasumowski, de 54,000. Il s'est établi en 1832, avec l'autorisation de l'empereur, une compagnie pour l'exploitation d'une filature de laine peignée dans les environs de Moscou.

Industrie. L'industrie, depuis Pierre-le-Grand, a fait en Russie des progrès successifs qu'il est important de constater; cependant, on ne saurait la comparer à celle de l'Angleterre, avec ses machines à vapeur, qui suppléent à la main-d'œuvre de plusieurs millions d'hommes. Mais ces progrès ont surtout été remarquables depuis onze années, ainsi que la notice statistique suivante le constate. En 1820, il y avait 4,567 fabriques et 179,696 ouvriers; en 1821, 4,657 fabriques et 183,344 ouvriers; en 1823, 4,938 fabriques et 192,533 ouvriers; en 1825, 5,259 fabriques et 210,568 ouvriers; en 1827, 5,122 fabriques et 209,548 ouvriers; en 1828, 5,344 fabriques et 225,414 ouvriers; en 1829, 5,209 fabriques et 231,623 ouvriers; en 1830, 5,474 fabriques et 253,893 ouvriers.

Pour faciliter et encourager les manufactures, il a été établi des expositions publiques de l'industrie nationale. La première eut lieu à Pétersbourg en 1829; il y fut exposé 326 espèces d'objets manufacturés et 4,041 articles. La seconde eut lieu à Moscou en 1831; il y eut 400 espèces différentes d'objets manufacturés et jusqu'à 5,000 articles. Une troisième a eu lieu en 1835 à Pétersbourg, et elle a constaté les progrès immenses de toutes les branches de l'industrie en Russie.

Fabriques de draps. Les fabriques de draps, qui ne comptent en Russie guère que vingt années d'existence, produisaient déjà, en 1822, environ 6 millions et demi d'archines de draps, quantité dont les deux tiers étaient destinés à l'usage de l'armée. En 1830, elles en ont fabriqué plus de 8 millions d'archines; sur cette masse, 2/5mes étaient de qualités ordinaires, telles que les demande le ministère de la guerre; les 2/5mes restans de moyenne qualité, et une petite partie de qualité supérieure.

Déjà même le débit des draps russes ne se borne plus à l'intérieur de l'empire; la Chine et l'Asie centrale en achètent à Kiakhta et à Orenbourg une grande quantité. Ce commerce, insignifiant dans les commencemens, est devenu dans la suite d'une assez grande importance. La valeur des draps vendus à nos voisins d'Asie ne s'élevait d'abord, en 1824, qu'à 274,287 roubles; en 1833, elle a été de 1,618,983 roubles.

Youfte ou cuir de Russie. C'est un des plus importans produits de l'industrie russe; mais l'exportation en a beaucoup diminué en Europe depuis les perfectionnemens donnés à la préparation des peaux. L'exportation annuelle, pour toute destination, était évaluée, dans le siècle dernier, à 150,000 pouds; de 1834 à 1837, elle a été réduite à 159,591 pièces, représentant 66,637 pouds. Les expéditions se font pour l'Allemagne et l'Italie par Saint-Pétersbourg; pour la Turquie, par Taganrog; pour la Perse, par Astrakhan; pour la Chine, par Kiakhta; pour l'Asie centrale, par Orenbourg et la ligne de Sibérie.

En 1837, Moscou et les gouvernemens voisins s'occupaient avec ardeur de cette industrie. On estimait que, depuis 1832, le nombre des fabriques avaient augmenté de quarante par an, terme moyen. En 1838, une compagnie s'était établie à Wilna pour la fabrication du sucre de betterave; mais, en 1839, on n'avait encore aucun renseignement précis sur le nombre et les productions des fabriques russes.

Forges et fer de la Russie. A moitié chemin de Kasan à Perm, et dans le gouvernement de Wiatka, on trouve de grandes forges. Le minerai extrait à Kushwa, dans les monts Ourals, descend la rivière de Kama pendant l'espace de 120 lieues jusqu'à Wolka et Ije, où, au milieu d'épaisses forêts et avec les eaux courantes nécessaires pour faire marcher les machines, se trouvent réunies toutes les conditions qu'exige l'établissement de vastes usines.

Les manufactures d'Ije, situées à dix lieues au sud-ouest de Wotka, sont consacrées presque exclusivement à la fabrique d'armes à feu pour l'armée russe.

Les mines de Tagilsk, ainsi que sept autres, situées dans un rayon de 12 lieues, appartiennent toutes à la famille Demidoff. Ce district produit, non-seulement du fer, mais encore du cuivre, de l'or et du platine.

Or et platine. L'exportation de l'or et du platine, dans les mines de l'Oural, en 1838, a donné les résultats suivans : or provenant des mines de la couronne, 132 pouds 6 liv. 68 13/192 zolotnicks, et pour l'or provenant des mines des particuliers, 160 pouds 32 liv. 49 1/2 zolotnicks, faisant un total de 292 pouds 39 liv. 21 109/192 zolotnicks. Pour le platine des mines de la couronne, 6 pouds 25 liv. 77 26/96 zolotnicks, et de celles des particuliers, 121 pouds 12 liv. et 29 61/96 zolotnicks. Ensemble, 121 pouds 38 liv. 10 87/96 zolotnicks.

Sociétés industrielles en Russie. Depuis 1830, l'esprit d'association a fait de grands progrès en Russie; on en peut juger par les associations sui-

vantes. En 1830, a été formée la société pour la navigation à la vapeur entre Saint-Pétersbourg et Lubeck; en 1832, la société pour la culture du mûrier et pour la récolte de la soie dans les provinces méridionales de Russie; en 1833, société d'assurances maritimes pour les vaisseaux et les marchandises; dans la même année, une société à Taganrog pour bateaux à vapeur entre Constantinople et Odessa; en 1834, société à Tamboff pour la canalisation de la rivière Zua; en 1835, société à Moscou, Pétersbourg et Riga, pour les eaux minérales factices; une seconde société d'assurances contre les incendies; une société d'assurances sur la vie; deux filatures de coton, une fabrique d'émaux; une société pour le perfectionnement des races de moutons; en 1836, une imprimerie sur cotonnades, deux filatures de laine et une fabrique de draps; une autre société pour l'amélioration des races de moutons dans la Russie méridionale, etc., etc.

Tous ces établissemens promettent un heureux avenir à l'industrie russe, par une réunion de capitaux qui contribuera puissamment à ses progrès.

L'industrie russe commence à prendre le dessus sur celle des Polonais pour la fabrication des étoffes de lainage. Les plus chères, qui valent maintenant 32 roubles l'archine, sont fort belles, mais les couleurs brunes sont mauvaises et tournent au roux. Autrefois, la laine arrivait de l'étranger de pays fort éloignés; actuellement, la Russie possède des troupeaux qui en produisent de fort belles, et le commerce de draps qu'elle fait avec la Chine est dans l'état le plus prospère. Des bords de la Baltique jusqu'à la grande muraille du céleste empire, les mérinos sont partout acclimatés.

Les fabricans de sucre de betterave n'ont pas été aussi heureux; on ne peut en indiquer la cause; cependant les produits sont magnifiques, et la racine de betterave russe donne 10 p. 0/0 de sirop de plus qu'en France. Il s'est formé une nouvelle entreprise sur les ruines de la précédente; elle vend son sucre 3 roubles moins cher par poud (36 livres anglaises) que le sucre des Antilles.

Malgré tous les encouragemens du gouvernement, son industrie n'est pas encore parvenue à pouvoir soutenir la concurrence des produits des manufactures des autres pays, non-seulement sur les marchés de l'étranger, mais même à l'intérieur, pour certains articles, quoiqu'elle soit protégée par des droits d'entrée considérables. L'industrie n'a pas encore un système de fabrication bien combiné, et il lui manque surtout ces machines à vapeur si perfectionnées, auxquelles l'Angleterre, aussi bien que la France, sont redevables de leur supériorité industrielle et commerciale.

Néanmoins, les importations des produits des manufactures de l'étranger diminuent chaque année par les progrès des fabriques indigènes et les droits élevés qui ont été mis sur l'entrée des produits similaires de l'étranger. Ainsi, la valeur des produits des manufactures de l'étranger a été, à leur importation, savoir : tissus de coton, 10 millions 5[illegible],728 roubles en 1833, et 8,786,072 roubles en 1834. Il en est de même des autres produits manufacturés.

Les progrès que les Russes ont faits dans plusieurs branches d'industrie sont vraiment surprenans. La fabrication des soieries a été portée à un si haut degré de perfection, que ses produits peuvent rivaliser même avec ceux de France, à l'exception du goût et de la délicatesse des étoffes façonnées, qu'ils ne peuvent encore imiter avec le même degré de perfection, et dans la fabrication desquelles Lyon conserve toujours sa supériorité.

Commerce général de la Russie en 1838.

Exportations. Elles ont présenté les chiffres suivans, savoir : pour les pays étrangers, 300 millions 16,252 roubles; pour la Finlande, 3,915,854; pour le royaume de Pologne, 9,593,577. Total, 343,525,687 roubles, c'est-à-dire 19,040,547 roubles de plus qu'en 1837.

Importations. Elles ont été, des pays étrangers, de la valeur de 243,928,385 roubles; de la Finlande, 1,216,965; de la Pologne, 2,570,112. Total, 247,215,492 roubles, c'est-à-dire 4 millions 41,685 roubles de moins qu'en 1837.

D'où il résulte qu'en 1838, les exportations ont excédé les importations d'une somme de 65 millions 810,195 roubles.

Une balance aussi notable en faveur de la Russie augmente beaucoup l'importation des métaux précieux dans ce pays.

La valeur de l'or et de l'argent importés, pendant l'année 1838, des pays étrangers et de la Pologne, s'est élevée à 36,151,384 roubles, tandis que l'exportation n'est montée qu'à 10,146,077, ce qui donne une différence de 26,005,277 roubles. Il a en outre été importé en 1839 de fortes parties d'or et d'argent, dont l'envoi a été causé par les opérations commerciales de 1838.

L'importation des matières premières pour l'usage des fabriques augmente annuellement, ainsi que le démontre la différence des quantités importées : coton brut, en 1833, 139,032 pouds; en 1834, 152,110 pouds; coton filé, 517,693 pouds en 1833, et 523,296 en 1834; garance, 46,613 pouds en 1833, et 79,440 en 1834; huile, 251,948 pouds en 1833, et 305,529 en 1334.

Au contraire, l'importation des produits manufacturés de l'étranger a diminué chaque année, à cause des progrès de l'industrie nationale.

Il a été publié une instruction pour les capitaines de navire qui visitent les ports de Russie.

Une nouvelle mesure pour le sel importé de l'étranger en Russie, a été introduite dans tous les ports des provinces de la Baltique, ainsi qu'à Narva.

Le droit que les navires marchands étaient tenus d'acquitter pour le déchargement de leur lest, a été supprimé dans tous les ports, à l'exception de ceux de Libau et de Cronstadt.

Le droit d'entrée sur les vins d'Autriche et de Hongrie, importés par la frontière limitrophe d'Autriche, ainsi que par les ports et douanes de Bessarabie, du Danube, de la mer Noire et de la mer d'Azof, a été diminué.

Les marchandises destinées aux manufactures forment les deux tiers, celles manufacturées environ la 16[e] partie, et celles pour la consommation, seulement la 30[e] partie de la totalité des exportations qui ont eu lieu principalement par les douanes d'Europe, attendu que le commerce d'exportation avec l'Asie n'en a été que la 32[e] partie. Les produits manufacturés ont été les principaux objets du commerce d'exportation avec l'Asie, en sorte que ce commerce ne fait que la 14[e] partie de toute la valeur des exportations de la Russie.

Quant aux importations pendant la même année, les marchandises pour les besoins des manu-

factures forment la moitié; celles pour la consommation, le quart; et celles fabriquées, environ le 5e de toute la valeur des importations.

La plupart des principales marchandises ont été introduites par les douanes de l'Europe, tandis que celles importées par les douanes de l'Asie ne forment que la 37e partie.

L'importation des articles de consommation a surpassé ceux qui étaient manufacturés; quant au commerce de l'Asie, il ne forme que la 10e partie de la valeur totale des importations, un tiers en objets de consommation, parmi lesquels le thé qu'on tire de la Chine est le plus important, et à peu près la même quantité pour le montant des articles servant à alimenter les fabriques, dont le coton, la soie et la laine sont les plus considérables.

Ce tableau démontre encore que la Russie est un pays où l'industrie manufacturière commence à se développer, et dont les produits, après avoir satisfait aux besoins intérieurs, peuvent être exportés dans les pays étrangers.

Tarifs et règlemens. Les tissus de coton, de laine, de soie, purs et mélangés de diverses matières, à dessins de couleur, tissus avec la trame, à la manière des mouchoirs, façon de Cachemire ou de Turquie, de soie pure ou de filoselle, sont assimilés aux mouchoirs ou châles de soie ou de filoselle purs ou mélangés de coton ou de laine, et paient, par livre, 8 roubles argent.

Des décisions du département du commerce extérieur, et des ordres du ministre des finances, ont apporté au tarif des douanes les modifications suivantes:

Cuivre ouvré. — Cylindres unis pour l'impression des tissus. Prohibés.

Foin. Exempt.

Grains et farines, son de toute espèce. Exempt.

Savon odorant, recouvert de cire et en forme de fruits, le poud, 12 roubles à l'entrée, et 4 copecks à la sortie.

Tissus de laine; tissus de couleur grise, imitant les pelleteries grises de Crimée. La livre, 1 rouble à l'entrée.

Tissus de soie, rubans d'ordre. La prohibition ne s'applique qu'à ceux des ordres impériaux et royaux de Russie.

Vins d'Autriche et de Hongrie importés par les douanes aux frontières de l'Autriche, 18 roubles ou 20 fr. par oxhoft. Vins de Moldavie, Valachie, de la Grèce (excepté les vins de Chypre), importés par les ports de la mer Noire, *idem.* Vins importés par les autres douanes, 36 roubles en argent par oxhoft. Vin de Chypre, *idem;* en bouteilles, 50 copecks par bouteille. Vin de Champagne, 70 copecks par bouteille.

Vinaigre de vin ordinaire, 30 roubles par oxhoft; en bouteilles, 40 copecks par bouteille.

L'importation en double fût pouvant faire suspecter l'intention de frauder les droits, parce que le double fût empêche de jauger exactement, les importateurs sont prévenus, en attendant une disposition spéciale, que, dans le cas où la fraude serait constatée, ils encourront une amende proportionnelle au délit.

Commerce de la Russie avec l'Asie. Le commerce de la Russie, avec une foule de peuples divers de l'Asie, se divise en plusieurs branches sur un grand nombre de routes différentes. Les provinces transcaucasiennes trafiquent, d'un côté, avec Erzeroum, entrepôt du commerce de l'Asie-Mineure, de l'autre, avec la Perse. Les provinces de cet empire, situées sur les rives de la mer Caspienne, sont visitées par des navires venant d'Astrakhan et de Bakou. De nombreuses caravanes apportent du fond de la Boukharie et de Khiva les denrées de ce pays sur les marchés d'Orenbourg et de Nijni-Novogorod, et dans l'une des parties les plus éloignées de la Russie, au pied de l'Altaï, à Khakita, sur la frontière de la Chine, l'échange des pelleteries de l'Amérique russe et de la Sibérie contre les produits de l'empire céleste, offre de grands avantages aux négocians russes. Le commerce qui se fait le long des frontières entre la ligne d'Orenbourg et Kiakhta est également considérable. Cette partie des frontières de la Russie, connue sous le nom de *Ligne des cosaques* de la Sibérie, traverse les plaines immenses qui séparent l'Oural de l'Altaï.

Les cosaques ont le privilége de faire le commerce avec les Kirghis sans payer la taxe d'aucune des trois guildes; ils s'occupent des bestiaux, du jardinage, de la chasse et de la pêche. Le territoire qu'ils habitent est très-fertile, surtout entre les 49e et 51e degré de latitude, où le sol produit spontanément des arbustes fruitiers, des melons, du tabac, et dans la partie orientale, les vallées fertiles de l'Altaï, riches en fleurs odorantes et en plantes aromatiques, offrent aux habitans la facilité d'élever d'innombrables essaims d'abeilles et de fournir de miel la plus grande partie de la Sibérie.

Les tableaux officiels du commerce de la Russie avec l'Asie présentent, pour 1838, les résultats suivans:

La valeur totale des exportations s'est élevée à la somme de 17,949,185 roubles: ces exportations consistaient principalement en grains, fer, cuivre, cuirs, tissus de coton, de soie, de pelleteries, etc.

La valeur des importations a été de 23,113,701 roubles, dont les principaux articles étaient le thé, fruits secs, coton en laine et filé, tissus, bétail, pelleteries, etc.

Ce commerce a été réparti ainsi qu'il suit:

Désignation.	Importations.	Exportations.
Avec la Turquie d'Asie. .	363,473	729,077
La Perse.	2,960,580	7,419,763
Khiva.	513,176	544,042
Les Kirghis.	4,625,336	4,064,663
La Boukharie.	875,642	1,774,888
Taschkent	» »	50,075
Kokant	1,009,861	958,370
La Chine	7,383,151	7,526,544
Divers autres lieux. . . .	267,964	49,279

Commerce de Russie avec la Boukharie. Du 13 septembre au 1er octobre 1838, il est parti du marché d'échange de Troïtsk une caravane forte de 3,340 chameaux chargés de cotonnades, draps, youfte, papier, fer, fonte, acier, cuivre, cochenille, sucre, thé, miel, pour une valeur d'environ 850,000 roubles. Cette grande caravane était destinée pour la Boukharie.

Commerce de Russie avec la Chine. De toutes les nations européennes, c'est la Russie qui entretient les relations commerciales les plus importantes avec la Chine; mais, jusqu'à présent, il ne s'est fait que des échanges. Les Russes apportent des draps, des fourrures et divers articles manufacturés, des cuirs non préparés et des espèces monnayées. Les Chinois donnent, en échange, du thé, du sucre brut, des étoffes de soie, du nankin et d'autres productions du pays. Le thé que la Russie tire chaque année de la Chine peut s'élever à

80,000 caisses, représentant une valeur de 50 millions de roubles. Les dépôts principaux de cette marchandise se tiennent dans les villes de Moscou, Saint-Pétersbourg, Nischenei, Novogorod et Irbit.

Kiakhta, située en Sibérie, dans le gouvernement d'Irkautsk et sur la frontière de la Chine, est le grand entrepôt du commerce des Russes et des Chinois. On y tient une grande foire au mois de décembre, où se rendent nombre de marchands, tant de l'intérieur de la Russie que de la Chine. Les Russes y apportent un grand nombre d'objets de leurs manufactures, tels que des draps, des cuirs, des maroquins, des fourrures, surtout des castors, et de l'argent pour solder les échanges avec les Chinois, qui consistent en nankins, étoffes de soie, rhubarbe, quelques porcelaines; mais le thé est l'article le plus considérable.

Commerce de la Russie avec la Perse. La Russie tire déjà un grand avantage de ses relations avec la Perse. L'empereur, par un rescrit du 3 mai 1838, a autorisé une société commerciale au capital de 2 millions de roubles, qui a pour objet d'accaparer tous les produits bruts de la Perse, et de répandre dans cet empire les produits manufacturés russes, au grand détriment de l'Angleterre. Les achats considérables de laines fines effectués par les fabricans russes dans l'Ukraine et la Bessarabie, sont une conséquence des envois majeurs de draps russes qui se font continuellement en Perse par la voie de Bakou, et en Chine par la voie de Kiakhta, ce qui donne la plus grande activité aux manufactures, qui ont doublé leurs produits.

Commerce avec l'Egypte. Le commerce des ports ou villes maritimes des provinces méridionales de la Russie avec l'Egypte présente le résultat suivant. Il était entré à Alexandrie et à Damiette 35 vaisseaux russes; sur ce nombre, 5 étaient sur lest et 30 chargés de différentes marchandises, pour la valeur de 694,190 roubles. Il était sorti des ports égyptiens 20 vaisseaux russes, dont les chargemens étaient de la val. de 567,420 roubles, qui furent transportés dans le Levant et les ports de la Méditerranée. Le bénéfice le plus considérable que le commerce russe retire avec l'Egypte, consiste dans l'affrétement de ses navires pour Constantinople, Salonique, Syra et d'autres ports de l'Archipel, ainsi que pour Trieste et Livourne.

Commerce de la Russie avec l'Amérique du sud. Les importations en Russie ont été : du sucre brut, pour 25 millions de roubles; du coton en laine, pour 26,508,691 roubles. Les principaux articles d'exportation pour l'Amérique se composaient de fer, de chanvre et de toile, pour environ 13,650,572 roubles. La valeur des importations a surpassé de 13,475,519 roubles celle des exportations.

Reviremens du commerce de la Russie avec la Pologne en 1836.

Importations. Les importations de Pologne en Russie ont consisté, savoir : 1° en denrées de première nécessité, 10,743 roubles; 2° en matières premières pour les fabriques, 687,532 r.; 3° en marchandises manufacturées, 1,309,033 r.; 4° en bétail et articles divers, 113,084 r.; 5° en numéraire, 20,987,048 r. Total général des importations, 23,107,440 roubles.

Exportations. Les exportations de Russie en Pologne ont consisté, savoir : 1° en denrées de première nécessité, 719,489 roubles; 2° en matières premières pour les fabriques, 1,813,114 roub.; 3° en marchandises manufacturées, 1,464,980 r.; 4° en bétail et articles divers, 3,677,763 r. (dans ce chiffre, les bêtes à cornes figurent pour 2 millions 894,336 r.); 5° en numéraire, 5,763,631 r. Total général des exportations, 13,438,976 roubl.

Transit. Importations de l'étranger par la Pologne, 337,281 roubles.

Exportat. à l'étranger par la Pologne, 419,342 roubles.

Exportations d'Odessa en Pologne par Brzesc Litewski, 5,800 roubles.

Commerce avec l'étranger par la navigation du Boug : Importations, 24,742 roubles; exportations, 328,174 roubles.

Commerce de la Russie avec la France. Les échanges directs entre la Russie et la France ont compris surtout :

Importations de France :

Vins, 10,230,600 roub.; bois de teinture, compris la cochenille et l'indigo, 1,901,400 r.; fruits secs du Midi, 745,500 r.; pierres précieuses, 449,500 r.; sel, 448,400 r.; drogueries, 420,700 r.; tissus de draps, 118,100 roub.; autre lainage, 31,100 r.; tissus de coton, 44,700 r.; de soie, 8,400 r.; huile d'olive, 183,000 r.; café, 160,000 r.; sucre brut, 137,800 r.; coton en laine, 88,700 r.; filé, 44,200 r.; tabac, 103,300 r.; métaux, plomb, 83,500 r.: épiceries, 45,600 r.;

Exportations pour la France :

Grains et farines, 2,530,900 roubles; cuivre, 1,943,200 r.; fer, 150,300 r.; suif, 1,928,400 r.; chanvre, 1,280,000 r.; graine de lin, 510,700 r.; laine, 381,200 r.; bois, 329,300 r.; soies de porcs, 289,600 r.; tissus de lin et de chanvre (toiles à voile), 199,400 r.; potasse, 87,500 r.; lin, 46,000 r.; assignation (le rouble assignation vaut 1 fr. 11 c.).

La navigation directe entre les ports russes et la France, sous pavillon français, a employé à l'entrée, 67 navires jaugeant 11,316 tonneaux, et à la sortie, 61 navires jaugeant 10,452 tonneaux.

Commerce de la Russie avec la Grande-Bretagne. Le commerce entre la Russie et la Grande-Bretagne est très-considérable. En 1834, les principales exportations de la Russie se sont faites pour les ports de Londres, Liverpool, Hull, Bristol, Newcastle et Sunderland. Une grande quantité de chanvre, de lin et de suif a été pareillement expédiée pour Dundee, Leith, Glasgow et Greenock. Les principaux articles étaient 684,250 pouds de chanvre, dit *outshot*; 146,518 *id.* dit demi-net; 425,165 pouds se sont trouvés parmi les exportations de l'année précédente. La quantité de lin exportée a été de 1,362 pouds 1re qualité; 145,319 de la 2e, et 108,180 de la 3e, avec 65,517 pouds, dit *codilla.* Quant au suif, il en a été exporté 3,381,840 pouds; de fer en barres, 130,620 pouds, de peaux brutes, 192,829 pouds; de soies de porc, 37,080 pouds.

Le nombre des vaisseaux anglais entrés à Saint-Pétersbourg en 1834, a été de 731, ce qui, joint à ceux des autres nations, fait un total de 1,875, formant un excédant de 600, comparativement à l'année précédente.

Tableau du commerce de la Russie avec la Hollande et la Belgique. Le commerce de la Russie avec la Hollande et la Belgique a toujours été considérable, par les besoins réciproques de ces pays. La Hollande, indépendamment de la grande consommation de sa marine, en productions de la Russie, est encore un des plus grands entrepôts de l'Europe. Etant située à mi-chemin pour

ainsi dire entre le nord et le midi de cette partie du globe, ses capitaux l'ont toujours mise à même de spéculer sur les différentes productions de l'une et de l'autre de ces régions qu'elle transporte sans cesse, par ses nombreux vaisseaux, du Midi au Nord et du Nord au Midi, en faisant des ports de la Hollande, ou de celui d'Anvers, le centre de cette navigation et de ce mouvement commercial, comme nous le démontre le tableau suivant, emprunté à des documens authentiques :

Nombre de bâtimens arrivés de Russie à

	En 1834.	En 1835.
Amsterdam	141	178 b.
Rotterdam et Schiedam	84	29
Anvers	88	142
Totaux	313	349 b.

Sur ce nombre, il y en a eu, sous pavillon russe, à

Amsterdam.	16	20 b.
Rotterdam	3	1
Anvers	2	8
Totaux.	21	29 b.

Valeur des importations de Russie à

Amsterdam.	2,415,000	3,048,720 fl.
Rotterdam et Schiedam	1,468,400	506,940
Anvers	1,543,600	2,490,800
Totaux.	5,427,000	6,046,600 fl.

Banques. Le règne de l'impératrice Catherine a vu s'établir trois banques à Saint-Pétersbourg : la banque du prêt, la banque d'assignation, et la banque de prêt pour la noblesse et les villes. Sous celui de Paul, on créa la banque de secours et le bureau d'escompte. Sous Alexandre, s'est fondée une institution qui a dû remplacer quelques-unes des précédentes, c'est la banque commerciale de Russie.

La banque de prêt ou lombard fait des avances sur l'or, l'argent et les joyaux, etc. Sur l'or et l'argent, elle donne les 3/4 de la valeur; sur les autres métaux, la moitié ; sur les bijoux, une valeur qui varie suivant les circonstances. L'intérêt de l'année se perçoit d'avance au taux légal partout de 6 p. 0/0.

La banque de prêt pour la noblesse et les villes, et la banque de secours, ne sont pas des établissemens de nature commerciale, et ont une utilité purement locale.

La banque d'assignation met en circulation du papier-monnaie de 5, 10, 25, 50 et 100 roubles. Cette banque, ouverte en 1770 à Saint-Pétersbourg et Moscou, possède aujourd'hui des succursales dans les principales villes de l'empire. En 1833, comme les années précédentes, la masse des assignations en circulation, suivant le journal de Saint-Pétersbourg, n'aurait subi aucun changement, et au 1er janvier 1834, elle s'élevait à 595,776,310 roubles. Les billets servent de monnaie courante dans le pays, et les changes de l'Europe sont tous cotés d'après ce papier-monnaie.

La banque commerciale de Russie, fondée en mai 1818, est d'une grande utilité pour le commerce. Cette banque a des succursales à Moscou, Archangel, Odessa, Riga, etc. Son capital est de 30 millions de roubles-assignation ; elle reçoit des dépôts d'or et d'argent en barres et en lingots, en monnaies russes et étrangères. Elle escompte les effets et fait des avances sur dépôts de marchandises d'origine ou de produits russes. Elle n'escompte pas d'effet qui ait moins de 8 jours, ou plus de 6 mois à courir.

Changes. Saint-Pétersbourg, Archangel, Moscou, etc., tirent sur les places suivantes et donnent plus ou moins :

A Amsterdam, 1 rouble de banque perd 10 stiv. monnaie courante, 65 jours de date.

A Hambourg, 1 roub. de banque perd 9 shellings banco, 65 jours de date.

A Londres, 1 roub. de banque perd 10 pence sterling, 3 mois de date.

A Paris, 1 roub. de banque perd 1 fr. 5 c.

Les changes ci-dessus sont accompagnés de l'agio de 374 copecks ou 3 roubles 74 copecks ou papier par rouble d'argent, attendu que les billets de banque ou assignation sont substitués au rouble d'argent.

Jours de grâce. Les effets tirés en Russie, qui sont payables à date, ont 10 jours de grâce ; mais ceux qui sont à vue n'en ont que 3, y compris les dimanches et les jours fériés. Les paiemens doivent être demandés le matin du jour de l'échéance, et dans le cas où ils ne sont pas effectués, le dépôt doit se faire au plus tard le jour suivant. Les 10 jours de grâce sont alloués quand même le terme écrit serait écoulé avant la présentation ou l'acceptation.

Evaluation du calendrier. La Russie suit encore le calendrier Julien, ou vieux style, qui, depuis 1800 est en retard de 12 jours sur le nouveau style ou le calendrier Grégorien, et dans les années bissextiles de 13 jours, à partir du mois de février. Ainsi, un effet russe, daté du 1er du mois, doit être regardé comme daté du 13e jour du même mois, dans tous les pays où l'on suit le calendrier Grégorien, et du 14e si c'est une année bissextile; ce qui est essentiel à observer.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en roubles de 100 copecks, le rouble se divise aussi en 10 grievens 33 4/5 altins ou 50 groschen, et le copeck en 2 denushkas ou 4 polushkas.

Le rouble de Russie a deux valeurs différentes qu'il est essentiel de distinguer; il y a le rouble d'argent qui équivaut à 3 fr. 75 c., et quelquefois à 4 fr. ; tandis que le rouble papier-monnaie ou assignation ne représente qu'une valeur de 1 fr. 10 c. Les documens officiels du gouvernement russe sont toujours rédigés en roubles-papier-monnaie.

Un ukase de l'empereur prescrit que tous les comptes, contrats et en général les transactions de tous les genres entre la couronne et les particuliers doivent avoir lieu en roubles d'argent, dont la valeur au titre actuel est fixée à 3 roubles 50 copecks en assignation. Il est loisible à chacun d'acquitter d'après ce cours, soit en monnaie d'argent, soit en assignation, les impôts et redevances de l'état. L'époque obligatoire a été fixée au 1er janvier 1840.

Poids. La livre russe est la même pour l'or, l'argent et les marchandises; elle se divise en 32 loths ou 96 solotnicks, et elle correspond à 6318,5 grains anglais. Ainsi, 100 liv. russes sont égales à 90,26 livres avoir du poids, ou 40,93 kil. ; 40 liv. russes font 1 poud, et 10 pouds égalent 1 berquit ou berkowitz. Ainsi, le poud pèse 36 liv. 1 once 11. dr. avoir du poids, ou 16,17 kil. Les marchands calculent ordinairement que le poud équivaut à 36 liv. avoir du poids.

Mesures sèches. La principale mesure pour le blé est le chetwert, qui se divise en 2 osmines 4

pajacks 8 chetwericks 32 chetwertkas ou 64 garnets, et contient 5,952 boisseaux anglais, ou 2,0972 hectolitres. Ainsi 100 chetwerts valent 74 1/2 quarters anglais.

Mesures de liquides. L'oxhoft se divise en 6 ankers 12 stekars 18 vedros, ou 240 bouteilles. Le vedro contient 3,246 gallons anglais, ou 12,289 litres. Le vedro se divise en 8 kruskas ou osmines, et le kruska en 11 charkeys ou cups; mais un ukase impérial a ordonné de diviser le vedro en 100 charkeys, à dater du 1[er] janvier 1819.

Mesures de longueur. L'arsheen, ou mesure de toile se divise en 16 parties appelées vershoks, et contient 28 pouces anglais, 0,7109 mètres. Le sashine ou toise est de 3 arsheens ou 7 pieds angl.

Un werst ou mille russe contient 500 toises, ou 1,500 arsheens. Ainsi 1 werst est égal à 12 poles anglais, 1,066 kilomètre. Un degré du méridien vaut 104 wersts environ.

Mode de vente. Le chanvre, lin, suif se vendent au berquet; le cuivre, le fer, les cordages; les crins, les queues de chevaux, l'huile de graine de lin, de chanvre, la colle, le marquin, la potasse, la cire, les soies de porcs et le tabac se vendent au poud; la toile à voile et les mâts à la pièce, la toile ouvrée et simple par arsheens.

Navigation. Le mouvement des ports de l'empire de Russie (Asie comprise), en 1837, a été comme il suit :

Provenances et destinations. Angleterre et ses possessions, 1,534 navires jaugeant 312,900 tonneaux; Italie, 434 nav. jaugeant 154,707 tonn.; Turquie, 759 nav. jaugeant 144,674 tonn.; Pays-Bas, 479 nav. jaug. 64,398 tonn.; France, 233 nav. jaug. 51,546 tonn.; Danemarck, 173 nav. jaug. 16,184 tonn.; Autriche, 127 nav. jaug. 34,454 tonn.; villes Anséatiques, 251 nav. jaug. 42,086 tonn.; Suède, 392 nav. jaug. 32,840 tonn.; Etats-Unis, 35 nav. jaug. 11,880 tonn.; Prusse, 78 nav., jaug. 8,680 tonn.; Perse, 115 nav. jaug. 8,798 tonn.; Afrique (non compris l'Egypte), 28; Indes orientales, 31 nav. jaug. 8,706 tonn.; Brésil, 31 nav. jaug. 8,706 tonn.; Portugal, 36 nav. jaug. 4,173 tonn.; Espagne, 29 nav. jaug. 6,128 tonneaux; Egypte, 26 nav. jaug. 6,732 tonn.; Grèce, 15 nav. jaug. 4,142 tonn.; autres contrées, 9 nav. jaug. 740 tonn., formant ensemble un total de 4,815 nav. jaugeant 930,427 tonneaux.

RYE, ville et port d'Angleterre, comté de Sussex. Pop., 4,000 habit. Le port peut recevoir des navires de 200 tonn. Ce port possède 102 bâtimens, ayant un tonnage de 4,341 tonn. La pleine mer est à 10 heures 51 m. Il s'y fait un commerce considérable en houblon, laine, bois de charpente, fer et fonte. Le cabotage et la pêche y sont très-actifs, particulièrement celle du hareng et du maquereau.

S

SAALFELD, ville d'Allemagne, principauté de Meiningen, sur la Saale, ayant une population de 4,300 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps, de tabac, de chicorée, de tanneries, d'alun, des martinets à cuivre, des moulins à poudre.

SAARDAM, ZANDAM, bourg célèbre des Pays-Bas, province de la Nord-Hollande, sur la Zaane, qui se jette dans l'Y, qui fait partie de la mer intérieure appelée le Zuydersée, à 6 lieues d'Alkmar et 7 d'Amsterdam. Population, 11,000 habitans, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de riches négocians qui peuvent rivaliser avec ceux d'Amsterdam.

Industrie et commerce. On y compte plus de 700 moulins à vent à scier des bois de construction, des planches de toutes les dimensions, des moulins à réduire en poudre les bois de teinture, d'autres à poudre à canon à l'usage de la papeterie, de l'épicerie, des fabriques de tabac, et encore d'autres, et c'est le plus grand nombre, à fabriquer l'huile de colzat. Il y a aussi les plus beaux chantiers de construction, avec des magasins considérables, où l'on peut s'approvisionner de voiles, de cordages, d'ancres, de canons et de tout ce qui est nécessaire à l'armement des vaisseaux.

C'est à Saardam que Pierre le grand se rendit incognito, sous le nom de Pierre Michaeloff pour apprendre la construction des vaisseaux, et habita une maisonnette en bois que l'on a conservée comme un monument de l'humble profession de ce grand prince.

SAARLOUIS, ville de Prusse, province du Rhin, chef-lieu du cercle de son nom, ayant une population de 4,500 habitans, qui entretiennent des tanneries et une fabrique d'armes.

SABLÉ, ville de France, département de la Sarthe, arrondissement de La Flèche, au confluent de la Sarthe et de l'Erve, ayant une population de 3,100 habitans, qui entretiennent des fabriques de gants et d'objets en marbre.

SABLES D'OLONNE (les). Ils forment une étendue de pays dans le Bas-Poitou, département de la Vendée, où se trouvent des marais desséchés qui produisent beaucoup de grains; il y a aussi quantité de bons pâturages où l'on élève un grand nombre de bestiaux, de chevaux et de mulets, dont il se fait un commerce considérable. Sur la côte sont situés 6 à 7 petits ports pour des barques; on y fait des armemens pour la pêche de la morue, et celle des sardines y est d'un grand produit, et rapporte jusqu'à 200,000 fr. dans les bonnes années.

SABLES-D'OLONNE, petite ville du pays de son nom, sur le bord de l'Océan, où elle a un petit port dans lequel peuvent entrer des bâtimens de 150 tonneaux, à 8 lieues de Bourbon-Vendée, 14 de La Rochelle, 18 de Nantes et 129 de Paris.

Commerce. Cette ville, environnée de marais salans, fait un grand commerce en sel, que viennent charger les vaisseaux de Bordeaux, de Bayonne et de l'étranger. Le sel s'y vend au muid de 14 boisseaux, du poids de 80 liv. chacun. On y fait des armemens pour la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, et aussi pour celle des sardines, abondantes sur la côte. On y fait, en outre,

un assez grand commerce en grains, en bestiaux et mulets. Il y a de grands chantiers pour la construction des bâtimens destinés au commerce de Bordeaux, de Nantes et de La Rochelle.

SAFRAN. C'est le stigmate d'une plante bulbeuse du *crocus sativus* de la triandrie monogynie et de la famille des iridées, originaire de l'Asie, mais depuis long-tems cultivée en Espagne et en France.

Pour conserver le safran, on le fait sécher, en le mettant dans des tamis de crin suspendus sur la braise; 25 hectogrammes (5 liv.) de safran nouveau ne rendent que 5 hectogrammes (1 livre) de safran sec.

On doit choisir le safran d'une belle couleur rouge, en filamens longs, ni trop sec ni trop humide, sans mélange de safranum et d'une odeur agréable.

Le safran est d'un grand usage en médecine, ainsi que dans l'art de la teinture.

Voici les diverses sortes de safran le plus généralement admises dans le commerce.

Safran du Gatinais. Ce safran est en filets longs, larges, bien nourris, d'une belle couleur rouge, d'une odeur aromatique agréable, d'une saveur un peu amère; il se trouve mélangé d'une petite quantité de filets jaunes. Il est toujours livré au commerce dans un léger état d'humidité.

Safran du Comtat et d'Angoulême. Filets maigres et allongés, d'un rouge sombre et mêlés d'assez nombreux filets jaunâtres qui contribuent encore à en déprécier la qualité.

Safran du Levant, d'Egypte et de Perse. Il vient aussi du safran du Levant en caisse de 80 kilog., un safran qui a été imbibé d'huile pour en conserver la couleur.

Safran d'Espagne. Cette sorte se récolte dans les environs d'Alicante, d'Almeric et de Barcelonne; elle est en filets de même longueur que celle du Gatinais, mais plus secs, d'un rouge plus foncé et ne contient qu'une très-petite quantité de filamens de couleur jaune doré.

Safran bâtard. On l'envoie de l'Alsace et des pays méridionaux.

SAFRANUM, ou Fleur de Carthame. Safran rouge. C'est la fleur d'une plante annuelle, appelée carthame, que l'on cultive dans l'Inde, la Perse, l'Egypte, l'Espagne et en Provence.

Le safranum est une fleur desséchée, plus ou moins colorée, d'un rouge tantôt tirant sur le jaune, tantôt sur le brun. On trouve dans les balles qui le renferment, une quantité plus ou moins grande de fleurs jaunes qui ne contiennent aucun principe colorant et qui diminuent la valeur de la marchandise. C'est un safran bâtard que l'on mêle avec l'autre, parce qu'il coûte la moitié moins cher, et exige moins de soin pour la culture.

Voici les différentes espèces qui sont le plus généralement admises dans le commerce :

Safranum d'Espagne. Celui-ci est très-beau et très-riche en couleur, large et bien nourri. Dans cette espèce se trouvent souvent des fleurs noires.

Safranum de l'Inde. Il est en petites galettes aplaties, légères, faciles à développer, d'un rouge rosé à l'intérieur et moins vif au dehors; il contient quelquefois du sable.

Safranum d'Egypte. Les fleurs dont cette espèce est composée, présentent des filets courts, déliés, frisés, d'un rouge prononcé et d'une odeur forte.

C'est avec cette matière sèche que l'on prépare le rouge végétal.

SAFRE. C'est le produit du grillage des mines de cobalt; il est d'une couleur crise cendrée. Celui qui est dans le commerce est mêlé avec du sable fin pour former la matière, prête à être convertie en smalt ou bleu d'azur; il est beaucoup employé dans les fabriques d'émaux et de porcelaine. C'est avec le safre que l'on prépare le beau bleu d'azur.

SAGOU, fécule préparée aux Moluques avec la moelle d'une espèce de palmier, que Rumph a nommé *sagus favinaria.* Le sagou est en grains plus ou moins gros et réguliers, blanchâtres, rosés ou brunâtres, très-durs, demi-transparens, élastiques, difficiles à broyer sous la dent, d'une saveur fade et douceâtre. Celui qui est en grains menus, réguliers et légèrement dorés est préférable aux autres; on le réduit en poudre, et il forme une farine mucilagineuse qui est nutritive et pectorale; on en fait des potages avec du bouillon et du lait, ou bien on le fait cuire à l'eau; on l'édulcore avec du sucre et on l'aromatise avec de la cannelle ou de l'écorce d'orange ou de citron confites. Il convient dans la fièvre hectique, la phthisie, la dyssenterie. Il nous est apporté des îles Moluques, Célèbes et de Java par les Hollandais, en grosses balles ou *fardes* formées d'une étoffe épaisse, recouvertes d'un emballage de jonc.

SAINT-AIGNAN, ville de France, dans le Berry (Cher), à 4 lieues de Valençay et 12 d'Issoudun. La tannerie y est le principal objet d'industrie et de commerce avec les pierres à fusil, dont il y a des carrières dans les environs.

SAINT-AMAND-MOURON, ville de France, dans le Berry (Cher), à 10 l. de Bourges et 11 d'Issoudun.

Productions et commerce. Les productions dont on fait le plus grand commerce sont les grains, les vins, les châtaignes, le chanvre et les bois, ainsi que le fer; aux environs se trouvent de belles forges. Le bois se débite en merrain et s'expédie à Orléans et à Nantes. Les vins de médiocre qualité ne se gardent pas long-tems.

Foire. Il se tient une foire le 18 octobre, qui dure huit jours, qui s'appelle foire d'Orval; c'est la plus considérable du pays.

SAINT-BARTHÉLEMY, l'une des Petites-Antilles, située au sud de l'île Saint-Martin; elle n'a environ que 8 l. de circonférence, et a été cédée par la France en 1784 à la Suède. Il y a un excellent port.

Le principal commerce consiste dans les denrées coloniales que l'on exporte en Europe, qui importe en retour des produits manufacturés.

SAINT-BRIEUC, ville de France, en Bretagne (Côtes-du-Nord), sur la rivière du Gouet, à l'embouchure de laquelle elle a un port de mer, à 20 l. de Rennes et 32 de Brest. Popul., 9,000 habitans.

Port. Le port se trouve au village de Legoué-Saint-Brieuc, à l'embouchure du Gouet, au fond de la baie de Saint-Brieuc, entre le cap Frehel à l'E. et l'île de Bréhat au N.-O. Cette baie est pleine d'écueils, parmi lesquels il serait imprudent de se risquer sans pilote. Des navires de 300 tonneaux, sur lest, arrivent jusqu'au port, masqué par de hautes montagnes qui ne permettent de le voir qu'à deux lieues de distance en mer.

Productions. Les productions dont on fait le commerce sont les grains, lins, chanvres, légumes, beurres, bestiaux, suifs, miels, cires. Le territoire est surtout fertile en légumes et en choux qui s'exportent en grande quantité à Rennes, à Brest et à Lorient pour l'approvisionnement des vaisseaux.

Industrie. Il y a des fabriques de toile de ménage et à voile, d'étoffes de laine, dites de serges ou terlinges, des papeteries qui livrent au commerce de très-beau papier, des tanneries, des brasseries, des filatures de fils écrus et de coton. On se livre beaucoup à la pêche et au cabotage.

Commerce. Saint-Brieuc est avantageusement situé pour le commerce, au centre d'un pays fertile et à proximité de plusieurs villes importantes, dont son port doit naturellement être l'entrepôt, tant pour les exportations que pour les importations. Elle n'est qu'à 2 l. des mines de Châtelaudren, et se trouve seulement à 3 l. de 5 à 6 ports qui facilitent son cabotage. Les bâtimens se rendent en moins de six heures à Saint-Malo sur les côtes de Normandie, aux îles de Jersey et de Guernesey; elle profite notamment des ports du Legué et de Binis, dont elle est fort peu éloignée.

SAINT-CHAMOND, ville de France, dans le Lyonnais, département du Rhône, à 2 l. de Saint-Etienne et 6 de Lyon. On trouve dans son territoire des mines de charbon de terre très-considérables.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques importantes de rubans de soie dont il se fait des envois considérables. Le moulinage de la soie y forme une branche d'industrie d'une grande étendue; on la reçoit grège de l'Italie et de l'intérieur de la France : elle est ouvrée et apprêtée dans la ville, et vendue ensuite aux fabriques de Saint-Etienne et de Paris, et employée pour la fabrication des rubans. Le commerce de la clouterie est considérable; il s'en fait une grande consommation dans l'intérieur pour la marine, et il s'en fait des envois aux colonies. La fonderie est une autre industrie intéressante. Le fer, qui vient en barres de la Franche-Comté, est réduit en verges propres à la fabrication des clous dans des usines appelées fenderies.

SAINT-CHRISTOPHE ou SAINT-KITTS, une des Antilles anglaises, la plus considérable après la Jamaïque; elle a une population de 23,500 habitans, dont 19,500 nègres, autrefois esclaves, et 2,500 hommes de couleur. Les exportations consistent en 129,000 quintaux de sucre et 600,000 gallons de rum. Basse-Terre en est la capitale.

SAINT-CLAUDE, ville de France, en Franche-Comté, département du Jura, sur le Lison. Manufactures de draps, toile, mouchoirs, teinturerie, papeterie, clouterie, horlogerie, fabrication de toutes sortes d'ouvrages faits au tour, soit de bois, soit de corne et d'ivoire, tabletterie, quincaillerie. Popolat., 5,000 habit.

Foires. Elles ont lieu le 12 novembre et le 7 de chaque mois; elles consistent en cuirs, en grains, en vins, en chevaux et bestiaux; à 13 l. 1/2 de Lons-le-Saulnier, 116 de Paris.

SAINT-DENIS, ville de France, département de la Seine, sur la Crou, près de la rive droite de la Seine et du canal de Saint-Denis.

Industrie et commerce. Saint-Denis possède des fabriques de toiles peintes, des indiennes, des blanchisseries, des filatures de coton, des teintureries, des tanneries, des entrepôts de laine pour draps et châles, un grand nombre de moulins à farine, etc. Le commerce, surtout avec Paris, est assez considérable et consiste principalement dans tous les produits de ses manufactures.

Il s'est formé à Saint-Denis un grand établissement : c'est la compagnie dite de Saint-Denis, sous la raison sociale Soyez-Bouillard et Ce, pour le peignage, la filature, le tissage, etc., de la laine, par les procédés mécaniques perfectionnés produisant, de façon à produire, une économie de 50 p. 0/0 sur la plupart des procédés ordinaires, avec un capital de 1,500,000 fr., divisés en actions de 1,000 fr.

Foires. On y tient trois foires de huit jours chacune, les 24 février, 11 juin et 9 octobre. Le 11 juin s'ouvre la fameuse foire aux moutons, dite de *Landy*, qui continue les mercredi et samedi suivans, où il se fait un grand trafic en grains, bestiaux, laine et autres productions.

SAINT-DENIS (canal de), en France, département de la Seine, arrondissement de Saint-Denis. Il est alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq, auquel il s'embranche à 775 mètres au dessus du bassin de la Villette, près et au N. de Paris, et se joint à la Seine à la Biche, très-près et au dessus de Saint-Denis, après un cours d'environ 1 l. et demie. Sa pente de 28 mètres 8 centimètres est rachetée par 12 sas éclusés.

SAINT-DENIS, ville, chef-lieu de l'île Bourbon, sur la côte septentrionale, siége du gouvernement de l'île. Populat., 9,846 habit., dont 1,824 blancs, 1,152 affranchis et 6,870 noirs.

Productions. On cultive dans le jardin botanique de précieux végétaux de ce climat, entre autres, l'arbre à thé et le vanillier.

Commerce. Il n'y a pas de port; la rade foraine, d'où les vaisseaux peuvent appareiller à volonté, est défendue par une redoute, la côte n'étant abordable que pour des barques du pays. Cette ville est la plus commerçante de l'île; quoique ses relations ne soient pas très-étendues, le commerce ne laisse pas que d'y avoir une certaine importance.

SAINT-DIDIER, ville de France, département de la Haute-Loire, à 9 l. et 1/2 du Puy. Il y a une filature de soie et des fabriques de rubans de soie, de mouchoirs et de papier. Populat., 3,205 habit.

Foires. Il s'y tient des foires les 4 mai, 26 juin, 24 août, 28 octobre et 18 décembre, et le dernier marché a lieu dans le mois de janvier, etc., où il se fait un grand trafic de grains, de laine et de bestiaux.

SAINT-DIÉ, ville de France, dans l'Orléanais, département de Loir-et-Cher, sur la rive gauche de la Loire, à 3 l. de Blois et 14 d'Orléans. Populat., environ 1,500 habit.

Industrie et commerce. On y fabrique des couvertures et d'autres tissus de coton, des molletons croisés et du vinaigre rouge et blanc, des cendres gravelées. Au moyen de son port, elle fait un assez bon commerce de grains, de vins et d'eaux-de-vie.

Foires. Il s'y tient deux foires, les 24 avril et 1er décembre, où il se fait un grand trafic en grains, bestiaux, vin et autres productions du pays.

SAINT-DIEY, ville de France, département des Vosges, située sur la Meurthe, à 9 l. d'Epinal.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs fabri-

ques de calicot, de toiles de coton de toute espèce, de mouchoirs, de bonneterie de laine et aussi en coton, une filature de coton, des tanneries et des ateliers de potasse. On y fait commerce en grains, bois de construction, bestiaux, en articles de quincaillerie et de taillanderie. Population, environ 7,000 habit. Il y a dans les environs plusieurs mines de cuivre et de fer, dont l'exploitation est pour ainsi dire abandonnée.

Foires. Il s'y tient des foires le deuxième mardi de chaque mois pour les bestiaux, les grains et autres productions du pays.

SAINT-DIZIER, ville de France, en Champagne, département de la Haute-Marne, à 6 l. de Bar-le-Duc, 7 de Vitry et 52 de Paris. Population, 5,000 habitans. La Marne commence à être navigable à Saint-Dizier, ce qui rend le commerce de cette ville fort animé. La Blaise, petite rivière qui se jette dans la Marne, et sur laquelle il y a une quantité de forges et une manufacture de toiles peintes, ajoute encore aux avantages de sa position.

Productions. Elles consistent en bois de charpente de toutes qualités, grosseurs et longueurs, et des planches propres à la menuiserie et tous autres usages.

Les principales forges des environs sont au nombre de douze à treize. Outre les fers ordinaires que ces forges livrent au commerce, elles fournissent aussi aux carillonneries, aux fonderies.

Industrie. Elle consiste principalement dans la boissellerie, les ouvrages en fer et les produits des forges. On fabrique des clous, des broches de toutes espèces, des grilles et portes de fer, des ouvrages de serrurerie, des tonneaux, des seaux et des bateaux.

Commerce. Tous ces produits, qui sont en grand nombre, forment les principaux articles de son commerce, favorisé par la navigation de la Marne, qui, communiquant avec la Seine, facilite les relations avec Paris.

SAINT-ÉTIENNE, ville de France dans le Forez, département de la Loire, chef-lieu de sous-préfecture, située sur le ruisseau de Furens, à 8 l. 1/2 de Montbrison, 12 de Lyon et 119 (477 kilom.) de Paris. Popul., 33,000 habitans.

Productions. On récolte une grande quantité de grains, du chanvre, du lin. Il y a d'abondantes mines de houille et de fer aux environs.

Industrie. Cette ville est renommée pour la variété de son industrie, qui embrasse un grand nombre d'articles; elle est avantageusement située sur le ruisseau de Furens, dont les eaux sont très-propres à la trempe du fer et de l'acier; aussi renferme-t-elle un grand nombre d'établissemens métallurgiques, parmi lesquels on distinguait la manufacture royale d'armes, d'étaux et de grosses pièces de forges propres à la marine. La nature y a placé d'immenses mines de charbon de terre d'une très-bonne qualité, qui servent à alimenter les usines. Les fabriques d'acier sont renommées, ainsi que celles des armes blanches, des fusils de luxe, de coutellerie, de serrurerie et de quincaillerie.

Manufactures d'armes. La fabrication des fusils de luxe pendant 1838 a été, pour le commerce de Saint-Etienne, de 39,042 fusils, dont 20,074 à canons doubles, et 18,968 armes simples; le nombre des pistolets s'est élevé à 3,234. Il se fabriquait, pour le compte du gouvernement, 22,000 fusils par an, du prix de 36 fr., et pour l'exportation environ 5,000 fusils, du prix de 23 fr. Cette fabrication occupait 4,000 ouvriers, et celle des armes de luxe 3,000.

Verreries. Les fours de verreries, en activité dans l'arrondissement, étaient au nombre de 36, dont 21 fabriquaient 20 millions de bouteilles par an. 9 fournissaient des verres à vitre, et les autres de la gobeletterie.

Coutellerie, clouterie, etc. Le genre de fabrication qui embrasse la serrurerie, la clouterie, la ferrure et la coutellerie, occupe dans l'arron-rondissement près de 4,000 ouvriers, et consomme environ 2 millions de kilog. de fer, et autant d'acier. La coutellerie est commune, mais elle est remarquable par la modicité des prix; les couteaux, qui passent dans dix-huit mains avant d'être achevés, ne se vendent pas plus de 5 à 7 fr. la grosse. On livre des couteaux de table à 1 fr. 25 c. la douzaine, et des couteaux connus sous le nom d'*eustache* à 3, 4, 6 et 7 centimes la pièce, suivant la monture.

Quincaillerie. De tems immémorial on fabrique à Saint-Etienne et dans les environs des objets en fer et en acier, connus dans le commerce sous le nom de quincaillerie de Forez. Cependant, il n'existe pas de grands ateliers de cette industrie; la fabrication se trouve entre les mains d'ouvriers livrés à eux-mêmes qui travaillent pour leur propre compte et vendent leurs produits à des marchands qui en font le commerce, c'est à cet ordre de choses qu'il faut attribuer le peu de progrès de cette industrie à Saint-Etienne; mais il serait injuste de dire que tous les articles de quincaillerie sont restés stationnaires, et cette industrie est encore d'une grande importance par le grand nombre des articles dont elle se compose, et qui forment une branche considérable de commerce.

Fabrication des aciers. Il appartenait à Saint-Etienne, dont les manufactures d'armes et de quincaillerie emploient une quantité considérable d'aciers fins, de former de grands établissemens d'aciérie, et pour suppléer à ceux d'Angleterre, qui ont long-tems obtenu la préférence, on s'est appliqué à perfectionner la fabrication des aciers corroyés, raffinés et fondus; et l'accroissement de ces produits a été tel, que la France peut maintenant se passer des aciers d'Allemagne et d'Angleterre, et même fournir à l'exportation. Les produits sont utilisés pour limes, outils, ustensiles, instrumens de toute espèce et la coutellerie, etc. On compte quatre aciéries livrant 3,500 quintaux métriques d'aciers de différentes sortes, ayant une valeur de 595,000 fr.

Acier fondu. L'acier fondu est destiné à être employé désormais dans de plus larges proportions, pour la confection des scies, des outils, des limes, des faux, de la coutellerie, de la taillanderie que Saint-Etienne est à portée de fabriquer avec succès. Nos aciéries, surtout celles de cette ville, sont en mesure de livrer des aciers fondus, aussi parfaits que les Anglais. Nulle part on ne pourrait trouver une localité plus propice à la production en grand de ces objets, à la création de vastes ateliers de fonderie et de machines. Saint-Etienne réunit tout ce qui peut assurer à ces établissemens les meilleures conditions d'existence et de succès, situé au centre du plus riche bassin houiller de France, placé sur un chemin de fer qui unit le Rhône à la Loire, environné de forges et d'aciéries, et possède de plus une population

habituée depuis long-tems aux travaux pénibles du fer.

Extraction de la houille. Les mines de houille sont une des principales causes de la prospérité de Saint-Etienne; le bassin houiller a une étendue de 40,000 mètres de l'est à l'ouest, sa plus grande largeur est de 13,000 mètres; l'extraction de la houille et le transport aux lieux d'embarquement occupent 3,000 ouvriers, 150 chevaux dans l'intérieur des mines et 800 chevaux à l'extérieur. On extrait 7,000,000 de quintaux métriques de houille, dont les 3/5es dans le bassin de Rive-de-Gier et 2/5es dans ceux de Saint-Etienne et Firminy. La valeur de la houille, y compris les frais de transport aux entrepôts ou lieux d'embarquement, est d'un franc par quintal métrique, prix moyen. Plus de 4,000 bateaux, pouvant porter 300 à 360 hectolitres de houille, sont employés au transport sur la Loire. Une exportation beaucoup plus considérable de houille a lieu par le canal de Givors qui communique avec le Rhône, et depuis quelque tems par le chemin de fer de St-Etienne à Lyon.

Forges et hauts-fourneaux. Quatre hauts-fourneaux traitent les minerais de fer à la houille carbonisée, et produisent 80,000 quintaux métriques de fonte par an; ils occupent 800 ouvriers et voituriers. Six forges allant à la houille, d'après les procédés anglais, convertissent la fonte en fer malléable. Des laminoirs, mus par la force de l'eau ou de la vapeur, donnent au fer toutes les formes demandées pour les besoins des arts. Leurs produits sont évalués en totalité à 150,000 quintaux métriques.

L'industrie des soieries forme une seconde branche, non moins considérable, de l'industrie et du commerce de Saint-Etienne.

Culture des mûriers et des vers à soie. La culture des mûriers et l'éducation des vers à soie sont soignées dans plusieurs localités, où l'on récolte cette belle soie blanche que fournit le ver *sina*, importé de la Chine en 1780, et propagé par les soins du gouvernement.

Apprêt des soieries. Les soies brutes sont apprêtées dans des fabriques mues par des cours d'eau ou par la vapeur; elles y reçoivent le doublage et le tordage propres aux différens besoins des manufactures qui les emploient. Ces moulins, pour former les organsins, sont au nombre de 115 et occupent chacun, terme moyen, 15 à 18 ouvriers; ce qui fait environ 1,800 individus travaillant dans l'intérieur des moulins, indépendamment de 1,100 autres qui s'occupent au dehors au dévidage. L'augmentation de valeur qui résulte de l'apprêt des soies est évaluée, y compris le bénéfice du moulinier, à 1,344,000 fr.

Fabrication des rubans de soie. La fabrication des rubans de soie la plus importante, non-seulement de France, mais de toute l'Europe, n'a pris un si grand accroissement dans l'arrondissement de Saint-Etienne que depuis environ 30 ans. Cette branche d'industrie, la plus considérable de toutes celles qui s'exercent dans ce pays, occupe dans un rayon de 2 myriamètres 27,500 ouvriers des deux sexes.

Il entre dans la consommation qui se fait à St-Etienne deux tiers de soies françaises et un tiers de soies étrangères; il y a aussi une condition des soies, chargée de vérifier l'humidité de cette matière, qui n'est pas considérée comme marchande quand elle perd 3 p. 0/0, exposée 24 heures à une température de 22 degrés de Réaumur; la moyenne de la quantité des soies exposées, par an, à St-Etienne est de 3,970 ballots, qui, à raison de 75 kilog., donnent un poids de 297,750 kilog., qui, à 58 fr. le kil., font 17,273,500 fr.; celle vendue, sans passer à la condition, est de 1,780 ballots ou 133,500 kilog. Ce sont en majeure partie les soies exotiques qui y ont été vérifiées à la douane, et sont moins susceptibles de fraude; cette quantité, au même prix, fait une somme de 7,743,000 fr., laquelle ajoutée à la précédente forme un total de 25,016,500 fr.

L'invention de dessins nouveaux est dans une activité continuelle; chaque fabricant a des métiers employés à ces essais; telle est la cause du perfectionnement et de la grande variété de cette industrie; c'est aussi une cause de dépense. On estime que la production d'échantillons nouveaux coûte aux fabricans de 2 à 3,000 fr. par an, et que cet objet est compté de 5 à 10 p. 0/0 dans les frais généraux de la fabrication. La mise en œuvre, l'intérêt des capitaux et les bénéfices sont évalués aux 3/5mes de la matière première, ou environ 12,000,000, ce qui fait un total de plus de 37,000,000.

Fabrication de lacets. Les lacets de soie et de coton se fabriquent sur des métiers mis en mouvement par l'eau, par la vapeur ou par les chevaux. Les métiers, au nombre de 2,000, produisent 160,000 aunes de lacet par jour. Cette industrie emploie 900,000 fr. de matières premières; cette valeur est plus que doublée par le travail, la teinture, la main-d'œuvre, et elle occupe près de 600 ouvriers.

Autres branches d'industrie. Il existe encore plusieurs autres branches d'industrie, telles que celles des toiles, des blondes, de la papeterie, des tanneries, des toiles peintes et imprimées, de la librairie. On exploite aussi des carrières de marbre, de meules à moulin et à aiguiser dont on fait un grand usage pour la fabrication des armes, et des carrières de pierres à fusil.

Exposition de 1839. L'arrondissement de Saint-Etienne occupait, à l'exposition de 1839, une place remarquable, dont il est surtout redevable à l'activité et au génie industriel de ses habitans, depuis long-tems renommés dans plusieurs genres d'industrie, surtout dans la rubanerie, dans laquelle la maison Martin occupe un des premiers rangs. Les rubans de Saint-Etienne, leurs mille dessins gracieux et légers, leurs vives et brillantes couleurs, leurs reflets ondoyans possèdent l'art de séduire non-seulement nos élégantes parisiennes, mais aussi les élégantes des autres pays, ce qu'on remarque par le grand développement qu'a pris cette industrie.

La quincaillerie de Saint-Etienne est encore une branche considérable de son industrie. La perfection obtenue dans le travail des métaux a permis d'améliorer toutes les branches de la quincaillerie française. En 1826, l'exportation s'était élevée à 2,800,000 fr.; en 1837, à 2,500,000 fr. seulement. Saint-Etienne, comme l'a fait remarquer M. Granger, est avantageusement placé pour figurer en première ligne dans le mouvement progressif de la quincaillerie française.

Commerce. On pense bien qu'une ville qui possède une industrie aussi développée et qui a pour objet un si grand nombre d'articles et de produits si différens, doit avoir un commerce d'une grande importance, soit pour l'achat des matières premières, soit pour la vente des produits manufacturés, tant dans l'intérieur de la France qu'à l'étranger,

On a calculé que le montant des matières premières, employées dans les différentes branches d'industrie, s'élevait à 36,885,000 fr., et que cette valeur était à peu près doublée par la main-d'œuvre et les autres frais de la fabrication, en sorte que le montant total des produits industriels de Saint-Etienne était de 73,770,000 fr., laquelle somme devait nécessairement entrer dans les nombreuses transactions commerciales qui devaient être d'une grande activité. On transporte annuellement, par le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, 6,000 tonnes de marchandises et de houilles, et 20,000 voyageurs; c'est ce qui a engagé la Banque de France à y établir une succursale pour faciliter l'escompte des billets et lettres de change, qui résultaient d'une aussi grande industrie et d'un commerce de cette importance.

Le conseil des prud'hommes, établi à Saint-Etienne, est l'un des plus occupés de France après celui de Lyon; il termine chaque année de 2,500 à 3,000 affaires, dont la plupart sont arrangées à l'amiable; en 1836, sur 2,835 causes, 15 seulement ont nécessité des jugemens.

Un chemin de fer jusqu'à Lyon fait communiquer St-Etienne avec le Rhône très-rapidement, tandis que la Loire lui ouvre une communication avec Nantes et l'Océan, et aussi avec Paris par le canal de Briare et la Seine; en sorte que cette ville industrieuse possède tous les élémens nécessaires à sa prospérité.

SAINT-EUSTACHE, petite île des Antilles, faisant partie des Indes occidentales hollandaises. Elle est située au N. de l'Amérique du sud, au N.-O. de Saint-Christophe et au S.-E. de la petite île de Cuba. Son territoire ne se compose que de deux hautes montagnes et n'a que 2 l. de longueur sur 1 de largeur, avec une population d'environ 11,000 habitans, dont 500 blancs. Elle a été rendue à la Hollande en 1814. Le port n'est pas grand, mais il est très-important par le grand commerce qu'on y fait.

Productions. On récolte sur la pente de ces montagnes du maïs, du tabac d'une excellente qualité, du sucre, du café, du cacao, des noix de coco, des citrons, des limons, des orangers, et la plupart des légumes d'Europe.

Commerce. Le sucre, dont le produit s'élève à plus de 600 milliers, est la principale denrée d'exportation, avec une petite quantité de café et de cacao. Mais, comme elle a un bon port qui a été déclaré franc, pour rivaliser avec le port franc de l'île danoise (St-Thomas), qui est dans son voisinage, elle est l'entrepôt d'un commerce interlope considérable qui se fait avec toutes les colonies des autres puissances.

SAINT-GALL, canton de la Suisse, qui a une population de 170,000 habitans, et dont les principales productions consistent en blé, lin, vin, bois de construction, fruits et bestiaux d'une race remarquable. Il y a des mines de fer et des carrières de meules. L'industrie y est très-florissante; il y a des fabriques de cotonnades, de toile de lin, des teintureries de rouge d'Andrinople, des tanneries, des manufactures de soieries et de rubaneries, dont les produits forment les principaux objets de son commerce, qui est assez favorisé par la navigation du Rhin et de plusieurs lacs limitrophes.

SAINT-GALL, ville de Suisse, chef-lieu du canton de son nom, entre la Sitter et la Steinach. Pop., 9,000 hab., à 2 l. du lac de Constance, 18 de Zurich, 48 de Berne et 132 de Paris.

Industrie et commerce. Cette ville possède une industrie très-active; elle est renommée pour ses fabriques de mousselines, de linons, de batistes, de basins, d'indiennes, de toiles de lin et de chanvre de toutes espèces, de petites étoffes, de bonneterie de laine et de toutes sortes de cotonnades; en sorte que la vente de tous ces produits a rendu cette ville l'une des plus commerçantes de la Suisse.

SAINT-GAUDENS, ville de France, en Guienne, département de la Haute-Garonne, à 18 l. de Toulouse.

Productions. Grains, bestiaux, bois, vin, mines de fer, carrières de marbre.

Industrie. Fabriques de cadis, de burats, de flanelles, de serges de toutes espèces, de 7/8 de large en pièces de 28 à 30 aunes; fabriques de bonneterie, de tanneries, de faïencerie, de verrerie.

Commerce. Tous les objets, en général, des produits industriels, principalement les étoffes de laine, forment son commerce, qui est assez étendu.

SAINT-GENIEZ, ville de France, dans le Rouergue, département de l'Aveyron, sur le Lot, à 6 l. de Marvejols, 8 de Mende et de Rodez. Pop., 4,000 habit.

Industrie et commerce. L'industrie y est florissante. On y fabrique diverses qualités de tissus de laine, tels que des flanelles, razes, serges, escots, sagatis, et des cadis connus sous le nom de *cadis-canourgue*, portant 7/16e de large, en pièce de 28 à 29 aunes. Quant aux flanelles, les unes ont 5/8e de large et se subdivisent en flanelles longues et impériales; ces dernières ont 7/8e de large en pièce de 20 à 28 aunes. Les razes ont 9/16e de large sur 26 à 27 aunes, de diverses couleurs. Les burats sont la seule étoffe qui se fabrique de tissus en lisse à St-Geniez, et qui servent pour le commerce de Guinée; on en consomme aussi en France. Toutes ces étoffes trouvent un bon débit, soit en France, soit en Espagne et en Italie.

SAINT-GILLES, port auquel aboutit la route stratégique, n° 40, d'Aizenay à Saint-Gilles, jouit d'une certaine importance comme port d'exportation pour les produits des salines de l'ouest; c'est, d'ailleurs, le seul port de relâche qui existe entre le détroit de Fromentine et le port des Sables, et en beaucoup de circonstances, il a rendu de notables services à la navigation, en assurant un refuge aux navires. Son port est formé par l'embouchure de la rivière de Vie. On doit y construire une jetée sur la rive gauche de l'embouchure de la Vie, qui aura 160 mètres de longueur; ce qui rendra au port l'abri dont il a été privé par une tempête survenue en 1833, qui a détruit 40 mètres de la pointe de la Garenne.

SAINT-GOBAIN ou Gobin, bourg de France, dans le Soissonnais, département de l'Aisne, à 2 l. de la Fère, 4 de Laon et 7 de Soissons. Il y a une manufacture de glace renommée. Cet établissement, l'un des plus considérables de l'Europe, a pris naissance, en 1691, dans un vieux château qui avait appartenu aux fameux Coucy. On y a coulé et soufflé jusqu'en 1762, que la méthode de souffler a été abandonnée; depuis cette époque, on coule toutes les glaces. Cette manufacture fait les plus belles glaces pour la grandeur, la netteté et la solidité du verre. On y en a coulé de 122 pouces de

longueur. L'empereur de la Chine possède les plus larges qui en soient sorties ; il y en a une de 75 pouces de largeur. *Voyez* Glaces.

A 2 l. de Saint-Gobain, se trouve le village de Folembray, qui renferme une verrerie à bouteilles dont la consommation se fait à Reims et à Paris.

SAINT-HIPPOLYTE, ville de France, en Franche-Comté, département du Doubs, à 10 l. de Besançon.

Productions. Grains, lin, chanvre, mines de fer, bestiaux, bois à brûler et de charpente.

Industrie. Fabriques de flanelles, molletons, étamines et autres étoffes de laine, tanneries, papeteries, salines, forges et fonderies de fer, clouteries, fabriques de fil de fer, verreries, etc.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les produits du sol et de l'industrie, mais principalement dans celle du bois, du fer, des étoffes de laine et surtout des flanelles, qui sont fort estimées.

SAINT-HIPPOLYTE, ville de France, en Languedoc, département du Gard, à 7 l. de Nîmes et de Montpellier.

Industrie et commerce. Fabriques de flanelles, de molletons, d'espagnolettes, serges, cadis, fabriques de bas de soie blancs estimés pour leur blancheur, tanneries. Tous ces divers objets d'industrie rendent cette ville assez commerçante.

SAINT-JEAN-D'ACRE, ville et port de Syrie, faisant partie de la Turquie d'Europe, sur une baie de la Méditerranée, à 30 l. de Damas et d'Alexandrie, 50 d'Alep et 100 de Constantinople. Populat., 20,000 habitans.

Le port est étroit et peu profond; c'est cependant un des meilleurs de la côte. Les vaisseaux européens relâchent à Caïffa, petite ville à l'autre extrémité de la baie, auprès du mont Carmel, où la mer est généralement plus calme.

Productions. Les principales productions qui entrent dans le commerce sont le coton, la soie et les noix de galle. La soie n'y est pas très-belle; mais le coton y est très-abondant et de la plus belle qualité.

Industrie. Il y a une fabrique de toiles de coton et autres tissus de soie et de coton. Les toiles de coton sont connues sous le nom de *dimmites ;* elles sont aussi fabriquées de soie et coton.

Commerce. Saint-Jean-d'Acre est le siége d'un grand commerce, étant le port de Damas et l'entrepôt des produits d'une grande étendue de pays à l'intérieur, qui reçoit, en retour, les objets de l'industrie d'Europe, tels que draps, quincaillerie, plomb, étain, et d'autres marchandises qui forment plusieurs chargemens ; ses principales relations sont avec Marseille, qui y avait établi plusieurs maisons de commerce.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Constantinople.

SAINT-JEAN-D'ANGELY, ville de France, dans la Saintonge, département de la Charente-Inférieure, sur la Boutonne, qui communique à la Charente, à 6 l. de Saintes, 13 de La Rochelle et 115 de Paris.

Industrie et commerce. On distille dans cette ville et les environs une grande quantité d'eau-de-vie très-estimée; elle se débite sous le nom d'eau-de-vie de Cognac, dont une grande partie s'expédie pour Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et d'autres villes ; c'est aussi le principal objet du commerce de cette ville.

SAINT-JEAN-DE-LUZ, ville de France et port de mer, sur la frontière d'Espagne, département des Basses-Pyrénées, et à 4 l. de Bayonne.

Commerce. On y fait le même commerce d'importation et d'exportation qu'à Bayonne. La vente de la réglisse y forme, en outre, une branche de commerce assez considérable.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, ville de France, en Dauphiné, département de l'Isère, à 17 l. de Chambéry et 155 de Paris.

Productions et industrie. On y récolte beaucoup de grains, de chanvre. Il y a des mines de fer dans les environs. On y fabrique une grande quantité d'instrumens aratoires et d'outils en fer et en acier, qui font les principaux articles de son commerce avec les bois de construction.

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT, ville de France, dans le Béarn, sur la Nive, et à 8 l. de Bayonne.

Productions et commerce. On récolte une grande quantité de vins clairets qui sont recherchés, et l'on exploite dans les environs plusieurs mines de fer dont les produits, avec les vins, forment les principaux objets de son commerce.

SAINT-JOHN, ville, port et capitale de l'île d'Antigoa, l'une des Antilles anglaises, sur la côte N.-O., à l'extrémité orientale du havre de son nom. La marée s'élève de 2 à 3 pieds. Le port, un des meilleurs des Antilles, a 3/4 de lieues de long sur 1/4 de large. A l'entrée, se trouve un banc de sable recouvert de 8 à 14 pieds d'eau. Populat., 16,000 habitans.

Productions et commerce. L'île d'Antigoa produit du sucre, du coton, du tabac, du gingembre, et une grande quantité de provisions de bouche. On y élève des bœufs et des moutons. On y fait un commerce considérable en produits des Antilles et d'Europe, ce qui favorise la navigation entre la métropole et cette île.

SAINT-LÉONARD, ville de France, département de la Haute-Vienne, située près de la rive droite de la Vienne, à 4 l. de Limoges. Populat., 6,000 habit.

Industrie et commerce. Elle est renommée pour ses fabriques de papier et d'ustensiles de cuivre. On y fabrique aussi diverses étoffes de laine, de la chapellerie commune, de la porcelaine, des cuirs et des basanes. Il y a un martinet à cuivre.

Le commerce, qui consiste dans les produits de ces différentes branches d'industrie et ceux du sol, y est considérable.

Foires. On y tient des foires le premier lundi de chaque mois.

SAINT-LOUIS. L'île de Saint-Louis, siége principal des établissemens français sur la côte d'Afrique, est un banc de sable formé par le Sénégal, et dont la distance de la mer varie de trois à cinq lieues, l'embouchure du fleuve étant mobile. Cette île est située à 750 lieues (de vingt au degré) de Brest. Sa longueur du N. au S. est de 2,300 mètres sur une largeur moyenne de 180 mètres. Sa côte vers l'E., sur le bras le plus large et le plus profond du fleuve, est d'un accès facile aux bâtimens ; à l'O., les abords de l'île sont envasés : l'extrémité S. se termine par un banc qui s'étend dans le fleuve; l'extrémité N. forme, dans son prolongement, un gué étroit, presque à sec dans les basses marées, et qui communique, sur une largeur de 1,180 mètres, à Bop-N'kior, pointe méridionale de l'île de Thionk. L'île de Saint-

Louis est aujourd'hui défrichée, assainie et entièrement dégagée des palétuviers dont elle était originairement couverte.

SAINT-LOUIS, ville située sur l'île du même nom, et le chef-lieu de la colonie du Sénégal. Cette ville présente une superficie de 1,500 mètres de longueur du N. au S., sur une largeur moyenne de 180 mètres; elle se compose de 217 maisons en briques et de 177 cases en paille. Les magasins réservés au commerce, non compris ceux du gouvernement, sont au nombre de 572.

Saint-Louis, dont le port offre aux bâtimens un excellent mouillage dans les deux bras du fleuve, surtout dans celui de l'Est, est très-bien placé sous les rapports commerciaux, à cause de ses faciles communications avec la mer. Les navires peuvent être amenés à quai du côté de l'est; la salubrité de la ville est sans cesse entretenue par des brises régulières souvent assez fortes, venant de la mer, et qui rendent la température moins chaude que dans l'intérieur du pays. Pour le commerce, *voyez* le SÉNÉGAL, dont Saint-Louis est le chef-lieu.

SAINT-MALO, ville maritime de France, en Bretagne, département d'Ille-et-Vilaine, sur la droite de la Rance, à 18 l. de Rennes et 94 de Paris. Ce port est grand et commode, mais les navires y restent à sec de basse mer; comme la marée s'élève à 45 pieds au dessus du niveau de la mer, les plus gros bâtimens y peuvent entrer jusque près de la ville, si leur forme leur permet d'échouer. Le port, proprement dit, est fermé par une espèce de goulet; les plus gros navires s'amarrent devant la ville. Popul., 12,000 habitans.

On y fait de nombreux armemens pour les colonies et la pêche de la morue et de la baleine, pour laquelle on expédie tous les ans une moyenne de 60 navires. On y fait un commerce très-actif avec le Nord et la Baltique, d'où l'on exporte une grande quantité de chanvre, de goudron, de mâtures, et autres objets nécessaires aux approvisionnemens maritimes.

Le petit et le grand cabotage occupent un grand nombre de marins; il y a aussi des chantiers considérables pour la construction des vaisseaux. C'est dans le but de favoriser cette industrie et la navigation qu'une loi a été adoptée, le 30 avril 1836 (par la chambre des députés), pour la construction d'un bassin à flot dans l'anse qui sépare les villes de Saint-Malo et de Saint-Servan. Après l'achèvement des travaux, il sera établi au profit de l'état un droit de stationnement dans ce bassin, un droit d'emploi et de cale d'abattage en carène, un droit d'usage du gril de carénage, et un droit de péage sur la chaussée de Saint-Malo à Saint-Servan.

Outre le bassin dans lequel de nombreux navires trouveront un abri, il y aura deux beaux chantiers de construction, un gril de visite et une cale d'abattage en carène. La réunion de Saint-Malo et de Saint-Servan offrira des ressources précieuses au commerce, et donnera un grand développement à leurs relations. Le bassin à plat, a dit M. le ministre du commerce, permettra d'opérer les chargemens et déchargemens *bord à quai*, et offrira une grande économie dans les frais de séjour. Vis-à-vis la chaussée et les quais, les eaux auront toujours 7 mètres 50 centimètres (23 pieds de profondeur), de sorte que les frégates, et même les vaisseaux de ligne, pourront y stationner facilement au nombre de 23. D'ailleurs, tout le monde sait qu'entre Brest et Cherbourg il n'existe aucun port de refuge; et le bassin de Saint-Malo deviendra un asile assuré.

Industrie. Fabrique de filets de pêche, cordages, chantiers de construction de navires, armemens pour les Indes, pêche de la baleine et de la morue, grand et petit cabotage, entrepôt de denrées coloniales et de sel.

Commerce. Exportations de toiles pour l'Espagne, vins, eau-de-vie, salaisons et produits des manufactures du pays.

Navigation. Il est entré dans ce port 3,211 navires, jaugeant 105,162 tonneaux : il en est sorti 3,031 navires, jaugeant 95,327 tonneaux.

SAINT-MARTIN, petite île des Antilles, située au sud d'Anguilla; la partie du Nord appartient à la France, et celle du sud à la Hollande; ayant une population de 4,000 habitans, dont 700 blancs, 300 hommes de couleur et 3,000 nègres. Cette île, qui n'a que 3 l. carrées, produit 45,000 quintaux de sucre et 130,000 de café, du rum et une grande quantité de sel pour l'exportation.

SAINT-MIRBEL, ville de France en Lorraine, département de la Meuse, à 8 lieues de Bar, 14 de Nancy, et 70 de Paris. Popul., 5,600 habitans.

Productions. Blé, vins, eau-de-vie, graines oléagineuses, lin, chanvre, laine. Les vins les plus estimés sont ceux d'Apremont, Laupemont, Varneville, Saint-Julien, etc.; il s'en exporte une grande partie à Liége, dans le Luxembourg.

Industrie. Les dentelles qu'on y fabrique sont connues sous le nom de Saint-Mirbel; elles sont lisses et communes. Il s'en faisait autrefois une grande quantité qu'on envoyait en Espagne et en Amérique. On trouve plusieurs papeteries dans les environs dont les produits sont de qualité commune, tant papier gris que d'emballage.

Les forges de Sempigny et de Boncourt ne sont qu'à deux petites lieues de la ville.

Commerce. Tous ces produits, ainsi que les vins du Rhin et de la Moselle, dont il y a un entrepôt, forment les principaux articles de son commerce.

SAINT-OMER, ville de France, en Artois, département du Pas-de-Calais, sur l'Aa, à 3 l. d'Aire, 8 de Dunkerque et de Calais, avec lesquelles elle entretient une communication au moyen d'un canal, et de la Lys jusqu'à Gand. Population, 20,500 habitans.

Productions. Grains, lin, chanvre, laine, huile de colza, bestiaux.

Industrie. C'est une ville fort industrieuse qui possède des fabriques de draps, de soieries, de serges, de toiles, d'amidon, de papeteries de différentes qualités, et des cartons pour les presses des étoffes, des tanneries, des raffineries de sel.

Commerce. Le principal commerce consiste dans la vente de tous ces produits, qui trouvent un bon débit par le canal et la navigation de la Lys.

SAINT-OUEN. Le nouveau port Saint-Ouen est ouvert depuis long-tems à la navigation de la Basse-Seine et de ses affluens. Il est situé à peu de distance des barrières Montmartre et Clichy, sur le point où la Seine, à l'extérieur de Paris, se rapproche le plus du centre de cette ville. Il communique avec la Seine par une écluse de 60 mètres de longueur sur 12 de largeur, dimension qui le rend accessible aux plus grands bateaux.

De vastes bassins, dans lesquels l'eau est main-

tenue à un niveau constant, des quais spacieux et d'un accès toujours facile, un garage sûr dans toutes les saisons, des emplacemens disposés convenablement. Indépendamment des magasins et des abris qui existent déjà sur les lieux pour les marchandises que le commerce aurait l'intention d'y laisser en entrepôt ou autrement, une compagnie a eu l'intention d'y établir de vastes magasins, à l'instar de ceux du Havre et de Londres pour la réception et l'entrepôt des marchandises de toutes espèces.

M. Ternaux y avait fondé un grand établissement de filature et de tissus de coton. Après son décès, il a été vendu ; il y a maintenant une fabrique de savon, façon de celui de Marseille, qu'il imite parfaitement, et qui trouve un bon débit à Paris.

SAINT-PIERRE, ville et port, chef-lieu de la colonie de Saint-Pierre et Miquelon, sur la côte S. E. de l'île de Saint-Pierre. La rade est belle et peut recevoir les plus gros vaisseaux ; elle est formée par l'Ile-aux-Chiens et la pointe E. de l'île ; on y mouille à 100 toises de terre par 7 à 8 brasses d'eau ; au fond de cette rade se trouve un barachoix qui est fermé par une barre sur laquelle il ne reste que 7 à 8 pieds d'eau à mer basse. L'établissement de la marée est à 9 heures.

Saint-Pierre est le centre du commerce de toute l'île, ainsi que de celle de Miquelon.

Pour le commerce et les produits de la pêche, voyez l'île que nous avons décrite précédemment.

SAINT-PIERRE DE LA MARTINIQUE, ville située sur la côte orientale de cette île, l'une des Antilles appartenant à la France. La partie bâtie sur le rivage s'appelle le mouillage. C'est là qu'abordent les vaisseaux, et que se trouvent les magasins. Il n'y a point de port ; les bâtimens qui ne peuvent tenir sur la côte pendant l'hivernage sont obligés de se réfugier au port Royal. Mais ces inconvéniens sont compensés par les facilités que présente la rade de Saint-Pierre pour le débarquement ou l'embarquement des marchandises, soit par la facilité qu'ont les navires de partir par tous les vents, à toutes les heures du jour. Cependant le commerce n'y est pas d'une grande activité ; les bâtimens préfèrent se rendre au cap Haïti, où ils trouvent un port sûr et commode, un meilleur débit pour leurs cargaisons d'entrée, et un plus grand avantage pour leurs chargemens de sortie et de retour.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON. L'île de St-Pierre et celle de Miquelon sont situées tout près et au sud de l'île de Terre-Neuve. L'île de Saint-Pierre a environ 3 lieues carrées.

Végétation. Elle consiste surtout en bouleaux et pins rabougris, ainsi qu'en une sorte de thé. Il ne vient pas de grains, et à peine croît-il quelques légumes.

La Grande-Miquelon est au N. N.-O. de Saint-Pierre, et au N. de la Petite-Miquelon, à laquelle elle est jointe maintenant par une chaussée de sable amoncelée par la mer. La superficie de ces deux îles est de 14 l. carrées. Les deux Miquelon sont bien pourvus de bois et possèdent de bons pâturages.

Suivant le rapport d'une commission pour la pêche, Saint-Pierre et Miquelon ont une population sédentaire de 11,907 individus, qui n'appartiennent pas à l'inscription maritime, et qui sont occupés soit à la pêche, soit à faire sécher les produits de la pêche.

La possession de ces îles est plus importante qu'on ne le pense. C'est le seul point sédentaire que la France ait aujourd'hui dans ces parages ; il est le seul abri qu'elle puisse, au besoin, offrir à la pêche errante. Sa position au S. de Terre-Neuve permet d'y faire la pêche plus long-tems, et de communiquer dans toutes les saisons avec les Antilles, pour y transporter directement les produits de la pêche.

M. le ministre de la marine a dit que Saint-Pierre a aussi un entrepôt de morues pêchées à la côte de Terre-Neuve.

En 1834, on a exporté de Saint-Pierre et Miquelon 47,000 quintaux de morue ; tandis qu'on n'en a exporté que 7,000 de la côte de Terre-Neuve.

Les importations de France consistent principalement en farine, biscuit, salaisons, boissons, beurre, graisse, huile, savon, chandelle, cordages, toiles à voiles, ustensiles de pêche, étoffes et habillemens pour une valeur de 535,523 fr.

Les importations des colonies françaises se composent particulièrement de sirops ou mélasse, tafia, sucre et vin pour une valeur de 4,814 fr., et de l'étranger pour 191,121 fr., formant ensemble 731,458 fr.

Les exportations pour la France se sont composées de 7,060 quintaux métriques de morue sèche, de 255,877 de morue verte, et de 287 barriques d'huile de morue pour une valeur de 508,746 fr.

Les exportations pour les colonies françaises ont été de 40,024 quintaux métriques de morue verte, et de 86 kilogr. de morue sèche, pour une valeur de 1,600,077 fr., formant ensemble, y compris les exportations pour la France, 2,109,077 fr.

SAINT-QUENTIN, ville de France dans la Picardie, département de l'Aisne, située sur la Somme, à 9 l. de Cambrai, 15 d'Amiens, 14 d'Arras et 33 de Paris. Elle communique par le canal de Saint-Quentin avec l'Oise, et cette rivière avec la Seine, et de la Seine, par le canal de Briare, avec la Loire.

Productions. Blé, grains, laine, lin d'une qualité supérieure.

Industrie. Saint-Quentin est une des principales villes manufacturières de France ; parmi ses branches d'industrie, on peut citer la mise en œuvre du coton dans toutes ses parties, la fabrication du fil ou dentelle de coton, des châles et des étoffes légères, des toiles fines en lin (connues sous le nom de *mulquinerie*). Cette dernière fabrication employait, en 1789, plus de 60,000 fileuses et 6,000 tisseurs ; elle ne compte pas aujourd'hui 5,000 fileuses et 600 tisseurs qui produisent au plus 12,000 pièces de batistes ou de linon. Les toiles fortes et serrées sont appelées *batistes*, du nom d'un ouvrier de Cambrai qui les fabriqua le premier. Depuis quinze années surtout, cette ville introduit un grand nombre de machines dans ses manufactures, et on y trouve des ateliers où l'on exécute les mécaniques à filer le coton dans toutes leurs parties. C'est à Saint-Quentin que MM. Samuel Joly et fils produisent des fils du n° 291 ; mais le terme moyen de la fabrication habituelle est le n° 100. On peut aussi calculer que Saint-Quentin met en œuvre le quarantième de coton que la France consomme annuellement, au moyen de 6,000 ouvriers, dont un quart en hommes, une moitié en femmes, et le reste en enfans.

Les travailleurs peuvent à peine suffire à la quantité de fils qu'exigent ses fabriques ; on en tire une assez grande quantité des filatures dissé-

minées dans son arrondissement, dans celui de Vervins et des filatures de Lille, Roubaix, Paris, etc. Quant au tissage, Saint-Quentin confectionne aujourd'hui toutes les espèces de tissus de coton ; le calicot forme néanmoins l'objet de la fabrication la plus étendue. On trouve dans les environs de belles blanchisseries, où l'on remarque la nouvelle méthode des roues à laver et du chauffage à la vapeur pour les besoins qu'exige le blanchiment. Depuis la paix, il s'est établi de nouvelles fabriques. On y a introduit le tissage des serviettes et des nappes, des mousselines et des broderies sur mousselines. On y fabrique aussi des châles en bourre de soie et des étoffes légères d'une belle apparence, en soie, laine et coton. On peut, sans exagérer, porter à 100,000 le nombre d'ouvriers occupés à filer et à tisser pour Saint-Quentin : 30,000 femmes ou enfans préparent les chaînes et les trames ; plus de la moitié de cette population habite le département de l'Aisne. Si à ces produits, déjà si considérables, on ajoute les bénéfices que cette ville retire encore du moulin à mouture et des tordoirs d'huile des graines oléagineuses mus par la vapeur, ceux de la navigation du canal, on pourra se former une idée des produits des manufactures, du commerce et de la richesse de Saint-Quentin, qui ne possède qu'une population de 17,600 habit., non compris ceux de la commune.

Les tissus fabriqués par Saint-Quentin se composent d'un très-grand nombre d'articles divers forts et légers, unis et façonnés, dont voici la nomenclature :

Calicots et percales en diverses laizes, depuis 3/4 jusqu'à 8/4 ; jaconas et nansouks, de 3/4 à 6/4 ; batiste d'Ecosse, de 3/4 à 6/4 ; mousselines unies, de 3/4 à 6/4 ; mousselines façonnées de tout genre, pour rideaux et robes ; jaconas rayés à carreaux et brillantés, pour robes et lingerie ; cravates de mousselines et jaconas de 3/4 à 7/8e ; guingams de tout genre, linge de table, piqués de toute espèce, basins gauffrés et cablés de 5/8e à 5/4 ; tulles unis, mousselines et tulles brodés.

En Angleterre, les mull-jennys sont de 3 à 400 broches ; dans nos ateliers, elles sont de 216 à 400. Chaque force de cheval fait mouvoir 500 broches, filant du n° 30 à 40, 800 ; du n° 80 à 100, 1,000 ; du n° 110 et au dessus. On voit que la quantité de broches que fait mouvoir une force donnée varie en raison de la finesse du fil que l'on veut obtenir. Cette variation est produite par la différence des vitesses. Depuis 1825, 80,000 broches ont cessé de tourner à Saint-Quentin, et il en existe 65,000 de moins qu'à cette époque. Le capital affecté au roulement des affaires de Saint-Quentin est de 35 à 45 millions.

Nous estimons que, de 1816 à 1834, la quantité de pièces fabriquées a plus que doublé, et notre industrie, depuis cette époque, a été constamment progressive.

Quant à l'exportation, nos prix étant beaucoup plus élevés que ceux des étrangers, nous ne pouvons plus exporter, et la somme de nos marchandises sorties est extrêmement minime. En 1830, il a été exporté pour 191,600 fr. ; en 1831, pour 425,700 ; en 1832, pour 428,500 ; en 1833, pour 161,600, et dans les dix premiers mois de 1834, pour 112,700 fr.

L'exportation a été plus considérable de 1831 à 1832, à cause de l'extrême baisse de nos produits. Du reste, la prime de 25 fr. pour 100 kilog. nous rembourse bien le droit que nous payons sur le coton en laine : elle représente 2 p. 0/0 sur la valeur moyenne des produits fabriqués.

M. Robert Belin, délégué par les fabricans de tulle de Saint-Quentin, a déclaré, à l'enquête de 1834, qu'il y a dans cette ville et les environs 12 fabriques principales de tulle, dont 3 à moteurs, un plus grand nombre de 4 métiers et au dessous ; elles comptent, ensemble, 450 métiers, qui ont coûté. . . . . 4,500,000 f.
La valeur des bâtimens servant de fabriques. 450,000
Pour les six établissemens d'apprêt. 300,000
Le capital roulant est de. 5,000,000

Formant ensemble une valeur de. 10,250,000 f.

La production des 450 métiers s'élève à 4 mill., de racks écrus, lesquels, à 75 c., font. 3,000,000 f.
La broderie forme une valeur de. 4,000,000
Blanc, apprêt, etc., à 10 p. 0/0. 700,000

Ensemble. . . . 7,700,000 f.

La consommation du coton est de 117,000 kilogrammes 1/2. Le personnel se compose de 800 ouvriers tullistes ; 160 servans ; 150 blanchisseries d'apprêt ; 15,000 brodeuses et raccommodeuses ; ensemble, 16,000 ouvriers.

Suivant le calcul de ce fabricant, les Anglais ont d'abord un avantage de 42 p. 0/0 sur le coton filé et un autre de 35 p. 0/0 sur la fabrication du tulle. Cette différence provient de 42 p. 0/0 sur la matière filée et de 25 p. 0/0 sur la façon et les frais. Si l'on supprimait le droit d'entrée sur le coton filé, on produirait à 10 p. 0/0 seulement plus cher qu'en Angleterre, ce qui porterait le coup de mort à la contrebande.

MM. Joly et Bouchart-Demarolle, délégués de la chambre de commerce de Saint-Quentin, déclarent, à l'enquête du mois de novembre 1834, qu'il existe dans cette ville et son rayon 37 fabriques formant 210,000 broches ; 200 chevaux de force à la vapeur ; 100 chevaux de force à moteur hydraulique, d'une valeur de 9 à 10 millions, représentant le capital fixe engagé en établissemens, usines, ainsi que la valeur actuelle de ces établissemens et non pas le capital roulant de la fabrication. Ces 210,000 broches filent environ 3 millions de livres pesant, qui, à 4 fr. la livre, terme moyen, donnent une valeur de 12 millions de francs. Nous estimons nos cotons filés à un prix plus élevé que ceux de Rouen, parce que nous filons plus fin. Nous filons, en général, depuis le n° 40 jusqu'aux n° 150, 180 et 200. Mais la plus grande masse de notre fabrication est entre le n° 60 et le n° 120. Ce sont les numéro généralement employés dans le tissage des mousselines, des jaconas façonnés, et en général de toutes les étoffes légères, qui demandent des fils fins.

Nous recevons des filatures de Lille, de Roubaix et d'Alsace, 2 millions 500 mille liv. de coton filés qui, à 4 fr. 50 c. la livre, en raison de ce que ce sont des numéro plus élevés, font 11,025,000 fr. Nous tissons avec ces divers filés de 800 à 850 mille pièces, qui présentent une valeur de 38 à 40 millions de tissus, la pièce étant d'environ 45 fr. en moyenne.

Le tissage se divise en deux classes : 1° le tissage mécanique, qui n'a commencé que depuis très-peu d'années et qui tend à prendre de l'accroissement : il se compose de 5 établissemens évalués à 600,000 fr. ;

2° Le tissage à la main : les ouvriers sont répandus dans les villages des environs sur un rayon à peu près de 12 l. Il se compose de 50,000 métiers, qui, évalués à 100 fr., y compris les emplacemens, donnent 5 millions. Nous observerons que le tissage à la main ne peut pas être complètement remplacé par le tissage à la mécanique; celui-ci ne s'exerce que sur des étoffes unies, tandis que l'autre produit une grande quantité d'étoffes diversement façonnées et travaillées qui ne peuvent se faire qu'à la main. Le tissage à la mécanique ne va que jusqu'à certain numéro, et il s'applique plus particulièrement aux gros calicots, aux gros jaconas. Tout ce qui est façonné, tout ce qui est fin, est fabriqué à la main, même en Angleterre.

9 ateliers de construction de machines à vapeur et autres, 500,000 fr.; 4 établissemens de grillage de tissus, 160,000 fr.; 6 blanchisseries, 1 million 610,000 fr.; 7 établissemens d'apprêts, 1,485,000 f.; 7 teintureries et impressions, 370,000 fr.

Le nombre des tisseurs de toute espèce, brodeuses, raccommodeuses, et tout ce qui se rattache à l'industrie du tissage, non compris ce qui a rapport aux tulles, s'élève à 70,600.

On emploie 3 millions de filés représentant 3,750,000 liv. de coton brut provenant des Etats-Unis, du Brésil et de l'Egypte, qui, à 1 fr. 75 c. la livre, donnent une valeur de 6,552,500 fr.

Saint-Quentin suit de près les traces de Mulhouse. On y fait aussi des calicots, des jaconas, des mousselines; on commence à y imprimer des guingams avec un rare succès. M. Yver jeune a présenté des guingams, qui formèrent à eux seuls une exposition charmante; il est parvenu à donner à ses produits un tel degré de propreté et de régularité, que ses guingams sont estimés à l'égal de ceux de Mulhouse. Cet habile fabricant a aussi contribué à la baisse du prix des guingams, de telle sorte que cet article est exporté avec faveur à l'étranger.

On remarque aussi une fabrique considérable de tulle dirigée par M. Heathcart. Cet établissement est à l'instar de celui qu'il possède en Angleterre, et les produits en sont à peu près les mêmes.

Il se fabrique aussi des linons batiste clair, uni, 2/3 de large sur 13 ou 15 aunes de long, et de 3/4 de large de même longueur; des mouchoirs batiste claire, fond uni, fond et bordures brochés de différentes sortes, 3/4, 7/8es et 4/4es de large, 15 aunes de long. Des linons-gaze, unis, brochés, petits et grands dessins, mille mouches en ramage, 3/4 de large sur 14 aunes de long, etc. La fabrication des rubans, dont la valeur s'élève à plusieurs millions, est aussi une des principales branches de l'industrie de Saint-Quentin. *Voy.* Rubans.

Il se fabrique aussi des dentelles, de l'huile de lin et de colza, du savon et autres objets.

Commerce. Les produits de toutes ces fabriques forment l'objet d'un commerce considérable, non-seulement avec l'intérieur de la France, et principalement avec Paris, mais aussi avec l'étranger, les colonies et l'Amérique, ainsi que les Etats-Unis. La vente du lin, de la graine et de l'huile de lin, dont le débit est considérable, ajoute encore à l'importance du commerce de Saint-Quentin, qui est favorisé, comme nous l'avons dit, par le canal qui porte son nom, et communique avec l'Oise, un des affluens de la Seine, ce qui lui ouvre une communication par eau avec Paris.

SAINT-RAOUL-LE-CHATEL, ville de France, dans le département de la Loire, à 3 l. de Roanne et à 12 de Montbrison.

Productions et commerce. On récolte sur son territoire du bon vin, du lin, chanvre, grains, et on y élève une quantité de bestiaux qui font le principal objet du commerce aux foires de cette ville.

Foires. Il s'y tient des foires les 5 mai, 29 août, 8 novembre, et la veille du dimanche de la Passion, où il se fait un grand trafic des productions du pays.

SAINT-SAVINIEN, ville de France, en Saintonge, département de la Charente-Inférieure, sur la Charente, à 4 lieues de Saintes.

Productions et commerce. Cette ville fait un grand commerce en blé, grains, chanvre, vins, eaux-de-vie, bois, chevaux, bestiaux, qui sont les objets de production de son territoire. Sa situation sur la Charente lui facilite l'étendue de ce commerce.

SAINT-SÉBASTIEN (San-Sebastian), ville maritime d'Espagne, capitale de la province basque de Guipuscoa, sur le golfe de Gascogne, à 10 lieues de Bayonne, 16 de Bilbao. Popul., 13,000 habitans. Le port n'est pas très-grand, mais assez sûr et d'une entrée difficile. La rade est assez bonne; on y trouve 7 brasses d'eau, fond de sable; elle est exposée aux vents du N. O., et quand ils soufflent du S. O., ils occasionent des rafales assez violentes. Le meilleur ancrage est par 7 brasses au S. de l'île Sainte-Claire. Populat., 13,000 habitans.

Industrie. Il y a des tanneries considérables; on y fabrique des ancres, des clous et d'autres ouvrages en fer et en acier, qui forment la principale industrie des habitans.

Commerce. La situation avantageuse de Saint-Sébastien l'a rendue, dans tous les tems, très-commerçante, et dès 1728 elle fut le siége de la fameuse compagnie de Guipuscoa, et ensuite des compagnies des Philippines et de Carracas; aujourd'hui, ce commerce est bien déchu; il est pourtant encore assez considérable. Il consiste en fer et acier d'une excellente qualité, que fournissent les usines du pays, et en laines de la Vieille-Castille qui forment les principaux articles d'exportation. Ceux d'importation sont des denrées coloniales, des tissus et autres objets des manufactures anglaises et françaises qui, pour la plupart, sont destinées pour Madrid et d'autres places de l'intérieur. Ces importations, faites par navires espagnols, ont l'avantage d'obtenir par cette voie une diminution de droit de douane.

Malheureusement, la guerre civile a fait beaucoup diminuer l'importance du commerce de cette ville, qui ne s'est soutenu que par la contrebande, à laquelle les Bayonnais se sont livrés avec grand avantage: mais si le port du Passage, ainsi que celui de Saint-Sébastien, étaient occupés par les Anglais indéfiniment, comme une garantie de leurs avances, tous les vaisseaux de cette nation qui se dirigeaient antérieurement à Bayonne, aborderaient au port du Passage ou à Saint-Sébastien, introduiraient par cette voie en Espagne une grande quantité des nombreux produits de leurs manufactures, ce qui ferait éprouver un grand désavantage au commerce et à l'industrie de France.

On peut juger de l'activité de ce commerce par le tableau suivant de la valeur approximative des importations et exportations annuelles.

Valeur des importations. Tissus de lin et de chanvre, 1,510,000 fr.; tissus de laine, 780,000; denrées coloniales, 1,065,000; tabac en feuilles, 415,000; tissus de soie, 400,000; mercerie, 160,000; bijouterie, 120,000; chapellerie, 100,000.

Valeur des exportations. Laines fines et communes, 1,980,000 fr.; réglisse, 158,000; blés et céréales, 1,214,900; denrées coloniales, 88,000; fers et clouterie, 82,300 fr.

Commerce avec la France. Les importations de France se sont élevées à plus des 4/5es ou à une valeur de 4,549,000 fr.; tandis que celle des exportations pour le même pays a été de 2,995,400 fr.

Les principaux articles dont se composent les importations sont:

Importations de France. Tissus de lin et de chanvre, 1,510,000 fr.; tissus de laine, 780,000; denrées coloniales, 765,000; tissus de soie, 400,000; tabac en feuille, 200,000; mercerie, 160,000.

Exportations pour la France. Laines fines et communes, 1,980,000 fr.; blés et autres céréales, 561,000; réglisse, 158,300; denrées coloniales, 83,000; fers et clouterie, 82,300.

Navigation. Le mouvement de la navigation entre les ports de France et Saint-Sébastien a donné le résultat suivant en 1834; à l'entrée, on compte 33 navires, jaugeant 2,059 tonneaux; à la sortie, 61 navires, jaugeant 4,186 tonneaux. 28 navires, jaugeant 1,536 tonneaux, sont arrivés de France; dont 25, jaugeant 1,472 tonneaux, étaient sous pavillon français. Les expéditions pour France se sont composées de 46 navires, jaugeant 2,890 tonneaux, dont 43, jaugeant 2,807 tonneaux, portaient pavillon français.

Cette navigation a donné lieu à un commerce qui s'est élevé pour les importations de France à Saint Sébastien à 5,127,000 fr., et pour les exportations en France à 3,704,400 fr.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Espagne.

SAINT-TROPEZ, ville de France, dans la Basse-Provence, département du Var, située entre Fréjus et les îles d'Hyères, le seul port de Toulon à Antibes sur la Méditerranée. Le port est à l'ouest de la ville et la termine de ce côté; il est petit et ne peut recevoir que des bâtimens moyens, la plus grande profondeur dans l'intérieur est le long du Grand-Môle.

Industrie et commerce. Fabriques de chapeaux et de bouchons, construction de navires, pêche de plusieurs espèces de poissons et de thon, grand et petit cabotage; commerce en vins, huile, bois, miel, marrons, liége brut et bouchons.

SAINT-UBES. *Voy.* Setubal.

SAINT-VALERY-EN-CAUX, ville de France, en Normandie, département de la Seine-Inférieure, avec un port de mer, entre Dieppe et Fécamp, à 6 l. de l'un et de l'autre; son port est bon surtout depuis la construction d'une écluse pour retenir l'eau de la mer aux fortes marées. Popul., 5,000 hab., qui s'occupent particulièrement de la pêche du hareng et envoient plusieurs bâtimens à celle de la morue au banc de Terre-Neuve.

SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ville de France, en Picardie, département de la Somme à l'embouchure de la Somme, à 4 l. d'Abbeville et 45 de Paris. Pop., 4,000 habit.; on communique par la Somme jusqu'à Amiens.

Industrie et commerce. Le commerce consiste principalement en toiles à voiles, d'emballage, cordages que l'on exporte à La Rochelle et Bordeaux, d'où l'on importe en retour de l'eau-de-vie, des vins et denrées coloniales. Les verreries qui sont dans les environs fournissent des verres à vitres et des bouteilles, dont on expédie une partie en Hollande, qui envoie en retour des fromages, de la laine, de l'huile et de la colle de poisson, des bois de teinture, etc. C'est aussi par ce port que l'on faisait des envois de divers tissus de fil, de coton et de laine des fabriques de Reims, d'Amiens, de Beauvais et même de draps de Sedan pour l'Espagne et autres pays. Il se fait en général un grand commerce d'entrepôt et de commission. Il y a un chantier de construction pour les bâtimens. Il entre dans le port annuellement de 3 à 400 navires, ayant un tonnage chacun de 250 à 300 tonneaux. On y fait un grand commerce de commission.

C'est l'une des voies les plus courtes et accélérées, pour se rendre soit à Rotterdam en Hollande, soit en Angleterre; aussi a-t-on établi un service de bateaux à vapeur entre Saint-Valéry et l'Angleterre.

SAINTE-CROIX, l'une des Antilles appartenant au Danemarck et ayant 16 l. de longueur sur 2 1/2 de large. Population, 32,000 habitans, dont 27,000 esclaves. Le territoire est d'une grande fertilité, et la principale production est le sucre, dont on exporte annuellement 18,800 barriques, ayant une valeur de 1,200,000 thalers ou écus, 7,400 barriques de rum, ayant une valeur d'environ 500,000 écus et 12,600 balles de coton. Le chef-lieu est Christianstadt, qui est l'entrepôt de tout le commerce de l'île.

SAINTE-CROIX, ville et port de l'île de Ténériffe, une des îles Canaries. Elle est située au N.-E. de l'île.

C'est un port très-fréquenté et le meilleur mouillage de l'île, quoiqu'il soit ouvert au S. et au S.-E., dont les vents soufflent rarement et peu long-tems. On trouve 23 brasses à un demi-mille du rivage. Cette île offre toute espèce de ressources en provisions de tout genre. Elle est le centre de tout le commerce de l'île. *Voyez* Ténériffe.

SAINTE-CROIX, ville et principal port de l'île de Palma, l'une des Canaries. Le mouillage est à portée de fusil de terre, par 15 à 20 brasses. Il est préférable à ceux de Canarie et de Ténériffe, et comme les hautes terres repoussent le vent, on n'y éprouve aucun inconvénient de ce que la rade est ouverte. Pour le commerce, *voyez* Palma.

SAINTE-HÉLÈNE (Santa-Helena), île de l'Océan-Atlantique équinoxial, située entre l'Afrique et l'Amérique du sud, à 450 l. du cap Negro et à 750 l. du cap Saint-Augustin, pointe la plus orientale du Brésil. La capitale James-Town se trouve sur la côte Nord; cette île a 4 l. à peu près de l'E. à l'O. et environ 2 1/2 du N. au S., et 10 l. de circonférence.

Productions. Lors de la découverte de cette île, en 1502, on n'y a trouvé qu'une vingtaine d'espèces de végétaux; tous les autres ont été importés. Parmi les végétaux indigènes, on remarque la fougère arborescente, quelques gommiers, beaucoup d'ébéniers, d'aloës et des bois roses. Les récoltes du blé, du maïs et de l'orge sont médiocres, étant en partie dévorées par les rats lors des semailles; on y cultive des melons, des bananes, des ignames, des ananas et des légumes d'Europe; l'oranger, le palmier, le citronnier, le figuier, le grenadier et le limonier y portent d'excellens fruits,

La culture de l'olivier, introduite depuis peu, promet d'heureux résultats; il en est de même du café et de la vigne.

Les pâturages sont excellens et nourrissent environ 5,000 têtes de bétail, les chèvres surtout y sont en grand nombre. On attribue aux Portugais et aux Hollandais l'importation des différentes espèces de bestiaux et de volaille d'Europe qui abondent dans l'île.

Cette île offre un lieu de relâche très-sûr et favorable aux vaisseaux de retour des Indes orientales à cause de la mousson; il n'en est pas de même pour eux qui d'Europe se rendent dans cette région; ils ne peuvent que difficilement y aborder à cause des vents et des courans contraires.

La baie de James-Town est profonde et d'un ancrage sûr, auprès de l'île où il y a un bon abri contre les vents impétueux.

Cette île appartient à la compagnie anglaise des Indes orientales, qui y entretient un gouverneur. Quand il arrive un navire, s'il obtient la permission de faire des échanges pour les objets de rafraîchissement, ce trafic est appelé foire, qui n'est jamais troublée par aucune discussion, parce que le prix des denrées est fixée par l'autorité aussitôt l'arrivée du navire.

L'Angleterre a le plus grand intérêt de conserver cette île à cause de son commerce des Indes et de la Chine, quoique, depuis la possession du cap de Bonne-Espérance, elle soit devenue beaucoup moins importante.

Cette île est célèbre pour avoir été le lieu d'exil de Napoléon, qui y est décédé, le 5 mai 1821, à l'âge de 52 ans 8 mois et 20 jours, et où se trouve encore son tombeau renfermant les dépouilles mortelles de cet homme extraordinaire.

SAINTE-MARIE, île située dans l'Océan indien à l'E. de l'Afrique, séparée de Madagascar par un canal, dont la largeur varie de 1 l. 1/4 à 4 l. La baie d'Antongil, au N. de cette île, se trouve sur la côte orientale de Madagascar, et comprise avec l'île Sainte-Marie; cette île a environ 12 l. de long sur 2 à 3 de large; elle n'a qu'une population de 1,500 habitans, mais elle pourrait bien fournir de l'occupation à 25,000 cultivateurs, ses terres étant de bonne qualité et favorables à la culture des productions tropicales. La possession en est importante pour la France, parce qu'on y trouve un bon port et une grande quantité de bois propres aux constructions navales. Le canal qui sépare Sainte-Marie de la côte orientale de Madagascar forme une rade belle, sûre et d'un abord facile en tous tems, avantage précieux dans les mers où nous n'avons pas un seul point de relâche; en tems de guerre, nos vaisseaux pourraient trouver un abri pour se ravitailler.

Productions. Les lieux marécageux offrent une végétation riche, des lianes, des bambous, des cannes à sucre et du riz; sur le bord des ruisseaux croissent des bananiers, des citroniers et des raffias, quelques cocotiers et des vaquois (arbre à nattes) s'élèvent sur le rivage de la mer. La partie méridionale de l'île est plus saine que celle du nord qui présente des bois touffus et de vastes marécages, dont les exhalaisons vicient l'air.

Port-Louis est le chef-lieu de l'île; c'est tout à la fois le poste militaire et la résidence du commandant; une passe étroite, profonde de 6 brasses, conduit au port qui, bien vaste en apparence, n'a qu'un barachois où deux frégates seulement pourraient mouiller; le reste est encombré de sable et de coraux. L'île aux Cayes, rocher qui forme un des côtés de la passe et défend le port, présente un endroit propre à établir un chantier pour de petits bâtimens et une anse de carénage.

On y compte une population de 1,500 Malgaches (peuple d'une des races de Madagascar), répartis en plusieurs villages, et environ 400 Européens ou colons de l'île Bourbon qui y résident, et s'occupent en commerce d'approvisionnement pour cette île.

SAINTES, ville de France, capitale de la Saintonge, département de la Charente-Inférieure, sur la Charente, à 12 l. d'Angoulême, 15 de La Rochelle, 21 de Bordeaux et 122 de Paris.

Productions. Blé, grains, lin, vin, laine, bestiaux, etc.

Industrie. Fabriques d'étamines, molletons, cadis, serges, droguets, apprêts et teintures de laine, bonneterie en laine, basins et petites étoffes de coton, distillerie d'eau-de-vie, tanneries, mégisseries, quincailleries, faïenceries.

Commerce. Le commerce y est assez considérable et consiste dans les produits du sol et de l'industrie, mais principalement en eau-de-vie, dont il se fait un grand commerce d'exportation pour la France et l'étranger.

SAINTES (Les), petit groupe d'îles de l'Archipel des Antilles, à 3 l. de la Guadeloupe. On distingue deux îles principales, la Terre d'en Bas, à l'O., et la Terre d'en Haut, à l'E. Ce groupe a deux lieues de long de l'E. à l'O. sur une de large. L'îlot de Cabrit contient, avec la Terre d'en Haut, une rade vaste et sûre à l'abri des coups de vent. Ces îles sont peu intéressantes sous le rapport de la culture; elles ne contiennent que 547 carrés, dont 18 sont cultivés en café, 130 en coton, 130 en bois, 53 en sucres, 48 en savanes, la pêche y est active.

SAISIE. On distingue plusieurs sortes de saisies: Pour saisir, il faut être créancier, soit de son chef, soit de celui dont on est héritier. La saisie immobilière est un acte par lequel un créancier fait mettre les biens immeubles de son débiteur sous la main de la justice, pour être vendus par expropriation au plus offrant et dernier enchérisseur.

SAISIE-FORAINE. On nomme ainsi toute saisie qui a lieu sur les marchandises d'un marchand forain qui se trouvent dans l'endroit du domicile du créancier de ce même marchand forain.

D'après la disposition de l'art. 822 du Code de procédure civile, tout créancier, même sans être muni d'un titre exécutoire et sans commandement préalable peut, après avoir obtenu la permission du tribunal de première instance ou même du juge de paix, faire saisir dans la commune qu'il habite les meubles, effets et marchandises qui s'y trouvent et qui appartiennent à son débiteur forain, c'est-à-dire non domicilié dans la même commune.

SAISIE-REVENDICATION. Revendiquer, c'est demander judiciairement une chose qui nous appartient et qui est entre les mains d'autrui.

Le porteur d'une lettre de change, protestée par faute de paiement, peut, en obtenant la permission du juge, saisir conservatoirement les effets mobiliers des tireurs, accepteurs et endosseurs (172).

Tous bâtimens de mer peuvent être saisis (197).

Il ne pourra être procédé à la saisie que 24 heures après le commandement de payer (198).

Le bâtiment prêt à faire voile n'est pas saisissable, si ce n'est à raison de dettes contractées pour le voyage qu'il va faire, et même dans ce dernier cas, le cautionnement de ces dettes empêche la saisie.

Le bâtiment est censé prêt à faire voile lorsque le capitaine est muni de ses expéditions pour son voyage (215).

SAISSAC, ville de France, en Languedoc, département du Tarn-et-Garonne, à 5 l. de Carcassonne, sur la rive gauche de la Bresque. Popul., 2,600 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède des manufactures de draps dans le genre de ceux de Montauban et de Carcassonne; le commerce consiste principalement en vin, soie, figues sèches, huile d'olive et soie, ainsi qu'en bestiaux qui sont les principales productions du territoire.

SALAISON. Elle consiste dans l'art de préparer une substance quelconque, surtout une substance animale, avec du sel, de manière à la garantir de la putréfaction et à la conserver. C'est une branche d'industrie d'une haute importance, surtout pour la salaison de plusieurs espèces de poissons, principalement des harengs; les Hollandais se sont acquis une grande renommée dans cet art, par la perfection qu'ils ont donnée à la salaison de leurs harengs, comme les Irlandais à celle de leurs viandes salées. C'est ce qui divise l'art de saler en deux branches distinctes: 1° celle de la salaison des poissons; 2° celle de la salaison des viandes. L'objet le plus important de la salaison consiste dans le choix du sel, qui doit être d'une grande pureté. Si la France n'a pas si bien réussi dans l'art de la salaison, on doit l'attribuer à l'emploi du sel des marais salans établis sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée; ces sels, pour la plupart combinés avec d'autres matières hétérogènes, sont peu convenables à la conservation des substances animales, ce qui est la principale cause de la mauvaise qualité des salaisons. Les Hollandais, les Anglais et les Irlandais ne font aucun usage du sel des marais salans; ils n'emploient que celui qui a été purifié ou qui provient des salines où l'eau salée est évaporée lentement presque sans ébullition; c'est ce que les Anglais appellent *baysalt.* Il est exclusivement réservé aux salaisons des viandes et des poissons. Les salaisons forment un objet considérable de commerce pour l'approvisionnement des vaisseaux et la conservation des produits des pêches.

SALAMANQUE (Salamanca), ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, sur la rive droite du Tormes, à 10 lieues de Zamora, 30 de Ségovie, 40 de Madrid. Population, 14,500 habitans.

Productions. On récolte du vin, des grains, de l'huile d'olive, des fruits du Midi et de la garance; les montagnes sont couvertes de belles forêts de châtaigniers, de chênes et de bons pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On y rencontre des mines d'or, de cuivre, de fer et de plomb, dont l'exploitation est en grande partie négligée.

Industrie. Elle consiste en 4 fabriques de chapellerie, 3 de draps ordinaires, 1 de colle-forte, plusieurs de faïence et de poterie, et un grand nombre de tanneries; on a établi dans l'hôpital plusieurs métiers à tisser des toiles et des étoffes de laine.

Commerce. Il consiste surtout dans les denrées d'approvisionnement que le grand nombre d'étudians rend assez actif. Les subsistances y sont excellentes et à très-bon compte. Il s'y tient une foire franche le 8 septembre.

SALANGORE, ville et port, sur la côte occidentale de la presqu'île de Malacca au delà du Gange, dans l'Inde, sur la Salangore, près de son embouchure sur l'Océan indien, à 36 lieues de Malacca.

Commerce. Le commerce consiste en étain, poudre d'or, dents d'éléphant, sang de dragon, camphre, épices, qu'on change contre l'opium, des tissus d'Europe, cotonnades et soieries, de la coutellerie, quincaillerie. Le rajah en a le monopole, et la mauvaise foi des Malais en ralentit beaucoup l'activité.

SALÉ, Vieux-Salé, Nouveau-Salé ou Rabat, ville et port de Maroc, royaume de Fez, sur l'Atlantique, à l'embouchure et sur la rive droite du Buregreb, en face de Rabat, ou Nouveau-Salé. L'entrée du port est sujette à varier; les bâtimens du pays déchargent pour y entrer, et les étrangers restent en rade. Tout le commerce s'est porté au Nouveau-Salé ou Rabat. Population, 68,000 habitans, qui entretiennent quelques manufactures de cotonnades et font quelque commerce en productions du pays, tels que des maroquins, des plumes d'autruche, des dents d'éléphant qu'on y transporte de l'intérieur, des laines, des poils de chameau et de chèvre, de la soie, du lin, de l'huile d'olive, etc.

SALEP, racine tubéreuse d'une plante, espèce d'orchis; elle croît sur les confins de la Perse et de la Chine; elle ne présente pas toujours la même forme, les unes sont oblongues, les autres sont rondes. Les Orientaux, qui en font un grand usage, la trempent dans l'eau bouillante pour lui enlever l'écorce et la font sécher au soleil. Cette racine, presque transparente comme la gomme, est d'une couleur jaunâtre; on la réduit en poudre pour l'usage, elle est mucilagineuse, se dissout facilement dans l'eau, le lait et le vin. C'est un excellent remède pour la dyssenterie, les coliques, les maladies de poitrine et la faiblesse des principaux organes.

Salep de Perse. Cette racine nous vient par l'Asie-Mineure, en balles ovoïdes extrêmement dures, quelquefois enfilées en forme de chapelets, d'une couleur grise jaunâtre, demi-transparente, et d'une cassure cornée.

SALERNE, ville et port des Deux-Siciles, chef-lieu de la province Citérieure, à l'extrémité du golfe de son nom. Population, 10,600 habitans.

Le golfe de Salerne est d'une immense étendue. Quant au port de Salerne, il est garanti des vents et des vagues par un môle; mais la proximité de Naples a nui au commerce de Salerne; ce commerce consiste dans toutes les productions de la province, qui sont les mêmes que celles du royaume de Naples. La douane de Salerne est de première classe, c'est-à-dire qu'on peut effectuer par le port des exportations et importations importantes. *Voy.* Naples.

SALERNES, petite ville de France, en Provence, département du Var, à 20 lieues d'Aix.

Productions et industrie. Vins, soie, huile d'olive, figues, etc., distillerie d'eau-de-vie, apprêt

des olives, des figues et raisins secs, mégisserie et fabrique de savon, dont les produits forment les principaux objets de son commerce.

SALIN. C'est un sel alcali, une espèce de potasse carbonatée, que l'on obtient en lessivant les cendres qui résultent de la combinaison des lies de vin desséchées, en faisant évaporer cette lessive jusqu'à siccité. Le salin est blanc; c'est une des meilleures qualités de potasse du commerce. On en fait un grand usage dans les fabriques de verres verts ou communs et dans les teintureries.

SALINES. Ce terme désigne les sources salées qui produisent le sel, qui diffère du sel marin par sa netteté et sa blancheur, mais qui n'est pas aussi convenable aux salaisons. Il résulte de divers états que les salines du département de la Moselle donnent annuellement une moyenne de 256,908 quintaux.

L'exploitation des marais salans est une des branches importantes de l'industrie du département de la Loire-Inférieure. Elle a lieu principalement aux environs de Guérande, du Croisac, de Bourgneuf et dans les îles de Basin et de Noirmoutiers. Les salines sont de grands bassins profonds de 12 à 13 palmes divisés par des carrés de 21 à 22 centimètres, en plusieurs compartimens ou *œillets*. L'eau de mer y monte par des canaux qu'on nomme *étiers*, bordés de chaussées qui servent de chemins et portent le nom de *bassis*; quelquefois ces bassis servent à recevoir le sel nouvellement recueilli.

Le sol des marais est supérieur au niveau des marées ordinaires, mais inférieur à celui des hautes marées. L'eau entre par un conduit souterrain appelé *coef* dans un bassin où elle commence à subir un premier degré d'évaporation. Ce bassin est appelé *vasière* dans la Loire-Inférieure, et porte le nom de Loire sur les côtes de la Vendée. Il y a des marais qui, outre la vasière, ont un second réservoir nommé *caber*, dont la destination est la même, mais dont la forme est différente.

La récolte du sel ne commence que vers la fin du printems. Pendant l'hiver, tous les bassins sont cachés sous l'eau.

SALINES DE L'EST (canal des). Il a son point de départ dans le département de la Meurthe, en France, à Dieuze; il prend la direction N.-E. et entre dans le département de la Moselle, où il achève son cours à Sarrable-sur-la-Sarre, après un développement de 36,440 mètres (9 l.). Son point de partage est à Kutting, et son bief ou bassin de partage a 2,385 mètres de long, sa pente de 22 mètres est rachetée par ses écluses. On avait formé le projet de rendre la Sarre navigable à la suite de ce canal jusqu'à Sarrebruck.

SALINES DE WIELEZKA. Ces mines, d'une immense richesse, se trouvent à un mille seulement de Cracovie; elles appartiennent à l'Autriche et sont un vrai phénomème. C'est de leurs produits encore abondans, après six siècles d'exploitation, que les rois de Pologne tiraient leurs principaux revenus, évalués à moins de 3,500,000 florins, environ 7 millions de francs. Leur longueur est de 7,000 pieds, leur largeur de 3,000 et leur profondeur d'environ 1,000 pieds. Plus de 1,200 hommes y sont continuellement employés; ils en tirent quatre espèces de sel gemme : le brut, le blanc, le cristallisé et le vert. Ce dernier est plutôt gris de fer, et l'on n'a besoin que de le piler pour pouvoir en faire usage. Cependant, il est inférieur au sel marin. Sa dureté égale celle de la pierre, et parfois il faut le faire sauter avec de la poudre. Grâce à ces mines si abondantes, l'Autriche est en possession de fournir de sel tout l'empire de Russie. En 1809, on en a retiré 1,700,000 quintaux, production qui n'a cessé de s'accroître; c'est que nulle part on n'a creusé à une aussi grande profondeur, puisque le plus bas étage des mines de sel est ordinairement à 50 mètres au dessous de la mer. L'art n'a pas été négligé dans cette exploitation; de belles voûtes, des rues, des chapelles, avec leurs ornemens, forment un magnifique tableau et font admirer la puissance industrieuse de l'homme qui ose aller s'ensevelir tout vivant dans ce lugubre souterrain.

SALINS, ville de France, en Franche-Comté, département du Jura, sur la Furieuse, à 7 l. de Besançon, de Dôle et de Pontarlier.

Productions. Elles consistent en grains, vins, eaux-de-vie, soie, etc.

Salines. C'est au milieu de cette ville que l'on trouve des fontaines salées renfermées sur d'antiques voûtes, dans une vaste enceinte qui forme la saline. Ces fontaines salées sont à différens degrés de saturation; quelques-unes contiennent 8, 12 et même jusqu'à 15 livres de sel sur 100 livres d'eau, tandis que d'autres n'en donnent que 3 à 4 livres. On emploie les plus saturées dans la saline de Salins, en les faisant évaporer par l'ébullition dans de grandes chaudières, au fond desquelles le sel se trouve formé et cristallisé.

Les salines de Salins et de chaux fournissent, chaque année, la première, 100 mille quintaux de sel, et la seconde, environ 40 mille. La Franche-Comté consomme à peu près le sel qui se fabrique à Salins; celui de chaux passe en Suisse. Les cendres provenant du bois que l'on brûle dans ces salines font un objet de commerce pour les verreries.

SALISBURY, ville d'Angleterre, comté de Wilt, sur l'Avon, qui y reçoit le Willy et la Bourne, et à la tête du canal de Salisbury et Southampton, à 16 lieues de Bristol et 30 de Londres. Population, 9,000 habitans.

Industrie et commerce. C'est une des villes les plus industrieuses de l'Angleterre; elle possède un grand nombre de manufactures de draps, de ratines, de flanelles de toutes espèces, de fines et de grosse draperie, dont le débit se fait à l'intérieur et à l'étranger. On y fabriquait autrefois une grande quantité de dentelle de différentes sortes, dont la fabrication est bien déchue depuis que les tulles les ont partout remplacées dans la consommation. Le commerce est favorisé par la navigation de l'Avon et par le canal qui conduit à Southampton, qui peut être considéré comme le port de mer de Salisbury.

SALISBURY et SOUTHAMPTON, canal d'Angleterre, formé de 2 parties : la 1re commence dans le comté de Wilt à Salisbury-sur-l'Avon et se dirige à l'E. dans le comté de Southampton, et se joint au canal d'Andover, près Timbury après un parcours de 4 l. 1/2; la seconde partie, située dans le même comté, commence à Bedbridge, où elle forme la continuation du canal d'Andover, se dirige à l'E. S.-E., et se termine à Southampton, dans le port de cette ville, après un développement d'une lieue et demie.

SALLE DES AUDIENCES. C'est le lieu où s'assemblent les juges. L'extrait des actes de so-

ciété en nom collectif et en commandite doit être affiché pendant trois mois dans la salle des audiences du tribunal de commerce de l'arrondissement dans lequel est établie la maison du commerce social (42).

Quid. Si la société a plusieurs maisons de commerce situées dans l'arrondissement. *Ibid.*

SALME, mesure en usage en Sicile pour les blés et les vins. La salme vaut à peu près 2 setiers, 4 boisseaux et 1 tiers de boisseau. La salme se divise en 16 tomoli ; la salme, dite *grossa*, est plus forte de 4 tomoli. La salme de Sumac à Palerme est du poids de 280 rotoli ; celle de sel, de 7 cantari ou 13 livres du petit poids.

La salme, mesure des grains, est diversement estimée. Suivant l'auteur du Tableau du commerce, elle pèse 400 livres, qui font 1 setier, 8 boisseaux de Paris.

SALO, ville du royaume Lombard-Vénitien, province de Brescia, sur la rive occidentale du lac de Garda, au fond du golfe de Salo, à 5 l. de Brescia. Pop., 5,000 hab.

Productions et commerce. Le territoire est couvert d'oliviers, d'orangers, de citronniers, de mûriers et de vignes, dont les produits, avec ceux des grains et des autres fruits du Midi, forment les principaux articles du commerce d'exportation. Le fil de lin, bien blanchi, s'envoie dans toute l'Italie. On y tient, le dernier jour de chaque mois, un marché considérable de bestiaux, de grains et autres productions du pays. Le golfe de Salo a 1/4 de l. de largeur ; il est très-profond et permet aux bateaux de s'approcher de terre, ce qui favorise le commerce.

SALON, ville de France, en Provence, département des Bouches-du-Rhône, sur le canal de Craponne, à 7 l. d'Aix et 10 de Marseille. Popul., 6,000 habit., qui entretiennent un commerce assez considérable en huile d'olive, grains et bestiaux. Il y a des filatures de soie, des fabriques de savon et de chandelle, dont les produits trouvent un bon débit à Marseille, ainsi qu'à Aix.

SALONIQUE, SALONIK ou SALONIKI, ville maritime de la Turquie d'Europe, dans la Romélie ou l'ancienne Macédoine, au fond du golfe de son nom, dans l'Archipel. Popul., 70,000 habit.

Salonique n'a pas de port, mais sa rade est excellente, où 300 bâtimens peuvent mouiller avec sûreté.

Productions. Elles consistent en coton, tabacs excellens, cire, laines de plusieurs qualités, soie, etc.

Industrie. Elle possède des fabriques de coton filé rouge, façon d'Andrinople, de tissus de coton, de tapis, de quelques étoffes de soie et de maroquin.

Commerce. Elle doit être considérée comme la ville de commerce la plus importante de la Turquie d'Europe, après Constantinople. Elle est le grand entrepôt des productions de la Macédoine, une des plus riches provinces de la Turquie d'Europe ; et c'est principalement avec Marseille qu'il se fait le plus grand commerce. Il avait été interrompu pendant la révolution, le système continental et l'insurrection de la Grèce. Mais, depuis la pacification générale, d'utiles rapports ont été rétablis et sont susceptibles de prendre une plus grande extension.

Articles d'exportation. Salonique, plus qu'aucune ville de la Turquie, offre un grand nombre d'articles d'importation.

Coton. A la fin du dernier siècle, on évaluait la récolte du coton en Macédoine à 70,000 balles du poids de 80 kil. ; environ 20,000 balles étaient filées dans le pays ; 30,000 étaient exportées en Allemagne par la voie de Trieste ; 12,000 à Marseille ; le reste pour Venise, Livourne, Gênes, Londres et Amsterdam. Mais ces exportations ont beaucoup diminué par la grande extension de la culture du coton aux Etats-Unis, qui a obtenu la préférence par sa meilleure qualité ; en sorte que Marseille n'en a presque plus reçu : c'est Trieste qui en est devenu le principal entrepôt.

Laines. La Macédoine produit des laines estimées dont Marseille exportait, avant la révolution, 3,000 balles de 150 kil. environ. Mêlées à celles du Béarn et du Roussillon, elles servaient à la fabrication des londrins que le commerce exportait au Levant. Mais ces exportations ont bien diminué et sont réduites à 800 balles environ, à cause des droits énormes qui pesaient à l'entrée des laines en France.

Soie. Les soies de Salonique sont beaucoup mieux soignées et recherchées ; elles sont désignées sous le nom de façon de Piémont. Marseille en reçoit à peine chaque année 2,500 kil., qui sont expédiées en caisses. Les Anglais sont entrés en concurrence depuis 1833, et en achètent une grande quantité.

Tabac. La Macédoine en produit d'excellente qualité : ce serait un article important d'exportation si l'on pouvait vaincre les répugnances de la régie pour l'emploi de ces tabacs, concurremment avec ceux des Etats-Unis.

Cire. Cet article ne compte presque plus dans les exportations de Salonique. De 20,000 kilog. qu'elles étaient autrefois, elles sont diminuées à 2,000 kilog. environ, parce que l'on en consomme moins et qu'il en vient en abondance de tous les pays.

Grains. L'exportation n'est plus aussi considérable qu'autrefois depuis la nouvelle législation de la France sur les céréales. Au lieu de 8 à 10 chargemens, il ne s'en expédie plus que 2 à 3 petits chargemens. Les blés d'Odessa et de la Crimée leur sont préférés.

Peaux de lièvre. L'expédition de ces peaux, qui n'était que d'environ 1,000 kilog., est à peu près nulle depuis que la chapellerie a abandonné l'usage de ces peaux.

Peaux d'agneau. Elles sont très-recherchées pour la fabrication des gants ; elles sont presque toutes envoyées à Trieste, qui les paie mieux que Marseille ; on peut évaluer l'exportation à 20,000 douzaines.

Les graines jaunes, l'opium, la gomme adragante, que M. Beaujour classe parmi les exportations de Salonique, n'en font plus partie.

Articles d'importation. Draps. La draperie du Languedoc, qui avait un débouché si considérable, est en pleine décadence. Trieste est maintenant en possession de lui fournir cet article de la Belgique et de l'Allemagne.

Bonneterie orientale. La législation sur les laines a enlevé à Marseille le commerce des bonnets de laine façon de Tunis, pour enrichir l'Italie de cette branche de commerce et d'industrie.

Dorures. Depuis plus de quinze ans, Salonique ne demande plus de dorures, ni de fil d'or et d'argent à Marseille ; elle les reçoit d'Allemagne et de Russie à plus bas prix.

Denrées coloniales. Café. Marseille expédiait autrefois 10,000 quintaux métriques de café Saint-Domingue ou Martinique à Salonique, qui en approvisionnait le littoral de l'Asie et l'Archipel. Aujourd'hui Smyrne est devenu l'entrepôt des denrées coloniales au Levant, et ce sont les navires des Etats-Unis qui les y apportent.

Sucre. L'expédition des sucres se maintient; on continue d'y envoyer annuellement 50 barriques de sucre en pains et environ 100 caisses Havane blanc.

Indigo. Les Etats-Unis et l'Egypte ont enlevé à Marseille l'approvisionnement de cette échelle en indigo.

Cochenille. Elle ne jouit pas d'une grande faveur depuis qu'on la falsifie en la noircissant.

Bois de Fernambouc. Il est tellement renchéri depuis quelque tems, qu'on y a renoncé ; les demandes se bornent à une centaine de bûches de Sainte-Marie et un millier de bûches de Campêche.

Poivre et girofle. Il s'expédie au plus tous les ans 100 sacs du premier article et 20 du second.

Verres à vitre. La consommation de cet article donne lieu à l'achat de 120 caisses par an.

Cuirs en poils. Les cuirs secs de Buénos-Ayres et les salés du Brésil ont été l'objet de demandes très-vives, et Marseille envoyait 10,000 de ces cuirs, lorsque Trieste, Gênes et Livourne sont venues verser sur le marché de Salonique de si grandes quantités, que cet article n'offre plus que des chances de ruine.

Résumé. Ainsi, le commerce entre Marseille et Salonique n'est point dans une situation aussi florissante que dans le siècle dernier. On comptait à Salonique et à Cavalle, qui en est une dépendance, 8 maisons de commerce françaises; aujourd'hui, il n'en existe que trois.

Navigation. Elle est réduite à 4 navires de 100 à 150 tonn. chacun pour le mouvement annuel de la navigation entre Marseille et Salonique.

Le commerce, non-seulement de Salonique mais des autres échelles du Levant, est devenu aujourd'hui beaucoup plus difficile par l'intervention des Anglais et des Américains. Pourquoi n'imiterions-nous pas nos rivaux ? le secret de leur force est dans l'esprit d'association : que Marseille, que toute la France sache demander à la même cause les mêmes effets, et bientôt l'esprit d'association centuplerait la puissance industrielle et commerciale de toute la France, au Levant comme ailleurs.

Monnaies. Les comptes se tiennent généralement en piastres de 40 paras ou 120 aspres. Les monnaies réelles sont les mêmes que celles qui se trouvent décrites à l'article Constantinople ; mais leur valeur intrinsèque est soumise à des variations peut-être encore plus grandes.

On fait usage du même poids qu'à Smyrne et aussi de la même mesure de longueur. Cependant, la mesure du blé diffère, le kilog. de Salonique correspondant à 3,78 kilog. de Smyrne. Il vaut 5,505 boisseaux anglais ou 1,939 hectolitres.

SALPÊTRE (nitrate de potasse) , sel résultant de la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse, et qui se trouve en assez grande quantité dans la nature, non en masse considérable, mais disséminé dans le sol et apparaissant sous la forme d'une efflorescence blanche qu'on enlève et qui se reproduit.

Tel est le salpêtre qu'on rencontre dans les Indes, l'Amérique du sud, quelques contrées d'Espagne et du royaume de Naples. En France et en Allemagne, on l'obtient par la lixiviation des terres qui en sont imprégnées.

Le salpêtre est sans odeur, de couleur blanche plus ou moins pure, d'une saveur fraîche et piquante, très-soluble dans l'eau et s'enflammant aisément. Il se cristallise en prismes à six pans, terminés par des sommets dièdres.

On trouve dans le commerce les trois espèces suivantes de salpêtre :

Salpêtre de l'Inde brut. Cette première sorte est en cristaux blanchâtres, transparens, et brûlant avec flamme et explosion.

Salpêtre de France brut. Celui-ci, quoiqu'ayant les caractères du salpêtre de l'Inde, est d'un blanc moins pur et quelquefois jaunâtre, en cristaux plus petits et d'une moindre transparence. Il brûle avec moins d'éclat et de flamme.

Salpêtre de France raffiné. Ce salpêtre, qui a été soumis à une purification, est en masses formées de beaux et longs cristaux blancs transparens, reflètant la lumière, d'une saveur fraîche et piquante, brûlant avec bruit sur des charbons ardens.

Il y a deux sortes de salpêtre : le nitrate de potasse ou salpêtre de l'Inde, et le nitrate de soude ou salpêtre du Chili; le premier seul peut être employé pour la fabrication de la poudre, mais le second convient à presque tous les usages de l'industrie.

La génération du salpêtre se fait plus promptement dans les pays chauds que dans les pays froids, dans les terres légères que dans les terres compactes, dans les terres sèches que dans les terres humides. Le salpêtre s'emploie en médecine et dans la teinture; il est d'une nécessité indispensable dans la composition de la poudre à canon, qui en fait la plus grande consommation.

Les droits imposés en France sur l'entrée des salpêtres de l'Inde, quoique exorbitans, ont paru nécessaires à l'administration de la guerre pour empêcher une concurrence qui forcerait bientôt le fabricant de salpêtre français à fermer ses ateliers. Aujourd'hui, la récente importation du salpêtre du Chili fait éprouver une concurrence désavantageuse au salpêtre de l'Inde, et pour diminuer le dommage qui en résulterait pour le commerce de France avec ces contrées, la commission pour la révision du tarif (séance du 26 mars 1832, de la chambre des députés), a été d'avis de mentionner, à l'égard du nitrate de soude, les dispositions de l'ordonnance du 13 mai 1831, et de maintenir les droits qui le frappent aux deux tiers de ceux que paie actuellement, suivant la même ordonnance, le salpêtre de l'Inde.

Notre commerce dans l'Inde a pris un assez grand accroissement depuis que le salpêtre, en devenant la base des chargemens, a fourni un lest aux vaisseaux français qui, jusque là, ne pouvaient rapporter que des marchandises dont la richesse et le faible volume augmentaient considérablement le prix du fret.

Tant que le salpêtre n'avait trouvé de concurrence que dans les nitrières françaises, on avait pu en augmenter le prix à un taux qui en avait permis un facile et convenable écoulement. Mais, depuis peu d'années, l'industrie française ayant trouvé au Chili un nouveau débouché pour ses produits, on en a tiré en retour la nitrate de soude, salpêtre impropre à la fabrication de la poudre, il est vrai, mais qui, contenant 18 p. 0/0

d'acide de plus que celui de l'Inde, établit contre ce dernier une concurrence fatale dans la consommation des fabriques de France et compromet les rapports qu'elle a formés à grands frais dans l'Inde. En conséquence, les droits établis sur le nitrate de potasse par la loi du 17 mai 1826, et modifiés par l'ordonnance du 13 mai 1831, se trouveraient réduits à 45 fr. 56 c. et 68 fr. les 100 kilog., suivant le pavillon et la provenance.

Voici l'ordonnance du 24 novembre 1836, qui détermine le mode de fabrication et établit le prix auquel il sera dorénavant reçu dans les magasins de l'état, et qu'il est important de connaître.

Art. 1er. A dater du 1er janvier 1837, le salpêtre fabriqué dans l'intérieur du royaume, et livré dans les magasins de l'état, cessera d'être payé à raison de 1 fr. 80 c. le kil.

L'administration des poudres et salpêtres ne pourra, à partir de la même époque, le payer au dessus de 1 fr. 10 cent. le kilogramme, au degré pur, et sans mélange de salpêtre étranger.

2. Les dispositions de l'arrêté du 10 prairial an XI et de l'ordonnance d'avril 1818, relatives au transport du salpêtre, continueront à recevoir leur exécution.

Cette ordonnance est précédée d'un rapport au roi du ministre de la guerre qui expose la série d'essais par laquelle le ministre a été conduit à fixer le prix de 1 fr. 10 c., qui n'excède, dit-il, que de très-peu celui du salpêtre de l'Inde acheté pour compléter l'approvisionnement de 1836, et que l'on n'a pu obtenir à moins de 107 fr. 50 c.

Importations. D'après le registre de la douane, l'importation du salpêtre en France s'est élevée, savoir : en nitrate de potasse, à 1,847,265 kilog., ayant une valeur officielle de 940,612 fr., et en nitrate de soude, à 1,925,363 kil., ayant une valeur de 770,145 fr.

Exportations. Celles du nitrate de potasse n'ont été que de 251,290 kil., représentant une valeur de 201,032 fr., et celles du nitrate de soude, 425,531 kilog., ayant une valeur de 170,212 fr.

SALSEPAREILLE, racine de plusieurs espèces de *smilax officinalis, smilax syphilitica* de Humboldt, et croissant au Mexique, au Pérou, à la Colombie et au Brésil. Cette racine se compose de plusieurs branches, grosses comme des joncs, pliantes, flexibles, cannelées, dont l'écorce est mince, et à l'extérieur de couleur roussâtre et blanche en dedans, d'une saveur mucilagineuse et amère. La bonne qualité doit être facile à fendre en deux, il ne doit point en sortir de poussière, et, bouillie dans l'eau, elle doit rendre une couleur rouge. Cette racine est au rang des quatre bois sudorifiques. On remarque en la fendant une cannelure d'un côté, et une petite éminence de l'autre, qui servent à la distinguer d'une autre racine appelée *arrête-bœuf*, que la falsification lui substitue quelquefois. Il y a aussi une espèce de salsepareille, dont les filamens de la racine sont plus gros, qu'on appelle salsepareille de *Marègna* (île sur la côte du Brésil). Elle est moins bonne que la petite dont nous venons de parler.

On distingue dans le commerce les espèces suivantes :

Salsepareille de Portugal. On la tire du Brésil; elle ne porte ce nom que parce qu'elle arrivait dans le commerce par la voie de Lisbonne.

Salsepareille de Honduras. Cette sorte, malgré son nom, est originaire du Mexique, et nous est expédiée des ports de Tampico et de la Vera-Cruz; elle est en racines longues, anguleuses, assez profondément cannelées, couvertes d'une pellicule grise ou brune, pourvue de leurs souches, et quelquefois de forts piquans; l'intérieur n'est pas aussi blanc que la précédente.

Salsepareille de la Vera-Cruz. Elle paraît être la même que la précédente, quoiqu'elle soit moins estimée; elle a la même forme, mais elle est plus grosse, plus chevelue, brune et noirâtre à l'extérieur, et de couleur foncée à l'intérieur; l'écorce qui la recouvre se détache facilement.

Salsepareille de Carraque. Elle est en racines un peu grosses, assez longues, repliées plusieurs fois sur elles-mêmes, d'un gris jaunâtre, et souvent brunâtre à l'extérieur, cylindriques, sans cannelures, entourées d'une grande quantité de petits fibres; elle se fend facilement, et offre à l'intérieur un cœur ligneux, entouré d'une écorce blanche, épaisse, friable, et presque tout composé d'amidon.

Cette racine est diurétique, diaphorétique et stimulante; on l'emploie beaucoup dans les maladies syphilitiques et de la peau; elle entre dans le rob de Laffecteur. Il s'en fait une grande consommation et un grand commerce.

Importation. D'après le registre de la douane, l'importation en France de la salsepareille s'est élevée, en 1837, à 79,027 kil. représentant une valeur officielle de 237,081 fr., dont la plus grande partie du Mexique, 48,000 kil.; des États-Unis, 12,622 kil., etc.

Exportation. Elle a été de 36,370 kil., ayant une valeur de 109,110 fr. à la destination d'un grand nombre de pays.

SALUCES, ville des états sardes, division de Coni, chef-lieu de la province de ce nom, à 5 l. de Coni, entre le Pô et la Vraita. Population, 10,600 habitans, qui entretiennent des filatures de soie, des fabriques de chapeaux, des forges, et qui font un grand commerce en vins, blé, fourrages et bestiaux.

SALUT. Conservation, rétablissement dans un état convenable des effets.

Les ancres et autres effets abandonnés pour le salut commun sont avaries communes (400). *Voy.* AVARIE.

SALZBOURG, ville des états autrichiens, chef-lieu du cercle de Salza, située sur les deux rives de la Salza. Population, 13,800 habitans. Le territoire est tellement montagneux qu'il fournit très-peu de grains, qui ne suffisent pas à la consommation. Les principaux produits sont ceux des mines de différens métaux.

Industrie et commerce. Cette ville possède des fabriques de cotonnades, de tabac, d'amidon, de cuirs, de grosses toiles, de bonneterie en laine, des ouvrages en acier, en bois et en os sculptés et faits au tour très-artistement, que l'on répand dans toute l'Allemagne. Ces produits, joints aux meules de moulins, aux pierres à aiguiser, au fer, au cuivre, et aux marbres, forment les principaux articles de son commerce.

SAMARKANDE, ville considérable de l'Asie centrale, capitale de la Buckharie, située sur le Zerafchan, un des affluens de l'Amou. Population, 50,000 habitans, qui entretiennent des fabriques importantes de papier de soie et de tissus de soie et de coton, et qui en outre font un grand commerce, par caravanes, avec les autres états de l'Asie, sur lesquels nous n'avons pas de renseignemens suffisans.

SAMOS, île de l'Archipel grec, séparée de la côte de l'Anatolie par un petit détroit au S.-O. du golfe de son nom, à 25 l. de Scio; elle a 10 l. de longueur sur 5 de large, et une circonférence de 22 l.

Productions. La réputation dont cette île jouissait chez les anciens pour la fertilité extraordinaire de son sol n'a point dégénéré; elle est traversée par de hautes montagnes, entre lesquelles se trouvent de riches plaines qui produisent d'excellent blé, du vin muscat, des fruits délicieux de toute espèce. Il y a des carrières de marbre, des mines d'or, d'argent, de plomb, de fer. On récolte environ 3,000 barils de vin muscat, pesant 50 ocques chaque (158 livres 4 onces, poids de France). La plupart s'exportent à Scio, à Rhodes et à Napoli de Romanie. Les huiles de Samos sont assez bonnes; mais on n'en recueille pas une grande quantité, à peine les meilleures récoltes vont-elles à plus de 900 barils. Cette île fournit 400 quintaux de poix; une autre production est l'avelanède qui sert à tanner les cuirs; on en charge quantité pour Venise et Ancône. La soie qu'on récolte est fort belle, et le miel y est excellent.

Cette île appartient maintenant à la Turquie; Vathé en est le meilleur port, et Magali-Chora en est la capitale; c'était autrefois une ville bien peuplée, mais son importance a beaucoup diminué par les émigrations considérables qui ont eu lieu à différentes époques; elle est avantageusement située à 1 l. 1/2 de Mytilène. On faisait autrefois d'excellentes poteries à Samos; selon Aulu-Gelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie; mais personne n'en fabrique aujourd'hui, on se sert de la faïence d'Ancône; les cruches, où l'on tient l'eau-de-vie et le vin, viennent de Scio.

SANDAL, bois dur, pesant et odorant, dont il se fait un grand commerce dans les îles de l'Océan indien ou Océanie, où l'on en fait un grand usage. Le sandal blanc et le citrin viennent du tronc du même arbre, mais le rouge se tire d'un arbre fort différent. Le meilleur sandal est le produit d'un arbre qui croît dans l'île de Timor sur de hautes montagnes; l'arbre qui donne le sandal rouge croît en grand nombre sur la côte de Coromandel, il n'a pas une odeur aussi aromatique. On l'emploie en médecine, en parfumerie, en tabletterie, etc. Il se vend au poids.

SANDARAQUE, substance résineuse fournie par la *thuya articulata*, petit arbre qui croît dans la partie septentrionale de l'Afrique. On se la procure par incision, soit du grand genevrier, qui croît en Afrique, soit de l'oxicèdre.

La sandaraque est en larmes transparentes, dures, allongées, souvent arrondies, à cassure vitreuse, d'un blanc paillé qui jaunit en vieillissant, et recouverte d'une poussière très-fine; elle se met en poudre sous la dent, au lieu de se ramollir, et se dissout dans les huiles essentielles et l'alcool. On doit la choisir en larmes claires, luisantes, de couleur blanche tirant sur le citrin. Cette résine est employée principalement pour la fabrication des vernis; réduite en poudre, elle sert à frotter le papier qu'on a gratté, et le rend imperméable à l'encre.

SANDOMIR (SANDOMIERZ), ville de la Pologne, capitale d'un cercle dans la province de son nom, sur la rive gauche de la Vistule. Pop., 3,100 habitans qui entretiennent des fabriques de draps communs, de toile, des tanneries et d'autres produits pour la consommation des pays, et qui font les principaux objets du commerce favorisé par la navigation de la Vistule.

SANDWICH, groupe d'îles de l'Océanie, situées dans l'Océan pacifique, au nombre de 10 îles, dont 8 sont habitées. Elles ont été découvertes en 1778 par les capitaines Cook et King, et elles ont, suivant Ellis, une population qui ne s'élève pas au delà de 150,000 habitans. Les principales de ces îles sont Havaü ou Owhyhee; Manü ou Mowee, Ouhu ou Woahoo qui renferme la ville de Honolulu, residence du roi, des fonctionnaires étrangers et de 12 à 15 commerçans, la plupart Américains et de Tanai ou Atooi. Cette dernière île et celle de Nihau ou Oueehow se distinguent par la culture des yams, et elles sont très-fréquentées par des vaisseaux qui viennent s'en approvisionnner.

Les productions en végétaux consistent en taro (*arum esculentum*), le yam, qui produit le fruit du pain, des noix de coco et des fraises, des raisins et des plantes culinaires, parmi lesquelles on remarque les pommes de terre que l'on cultive pour l'approvisionnement des vaisseaux qui relâchent dans ces îles, où l'on élève aussi des troupeaux de moutons et de chèvres, ainsi que des porcs et même des chevaux.

La situation de ces îles leur donne une grande importance pour la navigation de la partie septentrionale de l'Océan pacifique, soit sous le rapport de la réparation, dont les bâtimens n'auraient besoin que pour les approvisionnemens et rafraîchissemens, ainsi que pour le commerce.

Après avoir été visitées par Vancouver, en 1792, ces îles avaient été peu fréquentées, excepté par les Américains qui y ayant découvert le bois de sandal que l'on brûle dans les temples de la Chine, en exportèrent une grande quantité pour cette destination. L'indépendance des colonies espagnoles et l'extension de la pêche de la baleine jusqu'auprès des côtes du Japon, ont beaucoup augmenté l'importance de ce groupe d'îles.

Les missionnaires anglais y ont introduit la civilisation européenne avec les arts les plus nécessaires à l'existence.

Commerce. Le commerce de ces îles est exploité par les Anglais et les Américains, qui y entretiennent des agens et des missionnaires très-bien accueillis. Ces îles ont été plus fréquemment visitées par les navigateurs européens qu'aucun autre groupe de la Polynésie.

Le commerce des Anglais, dans toute la mer du Sud, s'accroît d'une manière extraordinaire à Woaho, une des îles Sandwich, où abordèrent, en 1837, 120 navires, dont 30 anglais, 85 américains et 5 appartenant à d'autres nations, jaugeant ensemble 37,175 tonneaux; cette île possède à Honolulu un port avec un chantier où les vaisseaux peuvent être promptement radoubés.

L'île Manü, dans le même groupe, est également très-fréquentée, et les habitans possèdent déjà une petite marine employée au cabotage de ces îles, et qui consiste en 10 navires appartenant aux indigènes, et jaugeant 765 tonn., et 14 à des étrangers, jaugeant 1,805 tonn. qui font le commerce de ce groupe d'îles.

La situation des îles Sandwich est surtout intéressante sous le rapport de la relâche des baleiniers qui abordent deux fois par an à Honolulu en février et en octobre. La dépense de chaque navire est évaluée à 2,500 fr. par relâche, soit pour une moyenne de 70 à 75 navires une somme de 175 à

200,000 fr. Sur 18 bâtimens de guerre qui ont visité ces îles de 1815 à 1837, il y en avait 4 qui portaient pavillon russe. Les derniers renseignemens portent à 4 le nombre des maisons américaines établies à Honolulu ; il y avait en outre une maison anglaise, mais toutes avaient peu d'importance.

SANG. Le sang de bœuf desséché sert à la fabrication du prussiate de potasse, que les anciens chimistes avaient nommé alcali-phlogistique, avec lequel on prépare le bleu de Prusse. Le sang de bœuf liquide est employé dans les raffineries de sucre et de salpêtre pour la clarification de l'un ou de l'autre.

SANG DE DRAGON, espèce de résine sèche, friable, inflammable, d'une couleur rouge foncée et obscure lorsqu'il est en masse, et de couleur de sang lorsqu'il est en poudre; on l'obtient par incision d'un arbre qui croît aux Antilles et dans l'Amérique du sud.

On en distingue de plusieurs sortes dans le commerce : l'une en petites larmes détachées, transparentes, d'une belle couleur rouge; cette sorte est la plus rare; la seconde, et la plus estimée dans la droguerie, est celle en petites masses ovales de la grosseur d'une aveline, enveloppées dans des feuilles de roseaux ; elle porte le nom de sang de dragon en larmes; une troisième sorte se trouve en masse quatre fois plus grosse, enveloppées dans des feuilles de l'arbre qui le fournit ; la quatrième vient en masses irrégulières, molasses et tenaces, ayant une teinte rouge moins vive et une odeur moins agréable quand on la brûle.

Le sang de dragon, ayant la forme d'une aveline, est celui dont on fait principalement usage; on lui donne le nom de sang de dragon en roseau. Le nom vient de la Hollande. On l'emploie aussi pour la composition de différens vernis, et les doreurs s'en servent pour rendre leur or plus vif; on en fait aussi quelque usage en médecine dans les hémorrhagies et les crachemens de sang : il est astringent.

SANGLES. C'est un tissu composé de gros fils de chanvre entrelacés, fabriqués par les cordiers. Il y en a de différentes largeurs et longueurs : on les emploie soit pour attacher les selles des chevaux, les bâts des mulets ; soit aussi pour faire ce qu'on appelle des lits de sangles qui soutiennent les matelas des lits, pour les canapés, les fauteuils et autres meubles. Il s'en fait un grand débit et un commerce pour ces divers usages. Les sangles pour chevaux se vendent à la pièce de différentes longueurs; celles pour meubles se vendent à la douzaine. Les villes de France où l'on en fabrique le plus sont Amiens, Argenteuil, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Saumur, Versailles, etc.

Sangles blancs. Fils de Hollande propres à faire les picots des dentelles.

Sangles bleus. Fils teints en bleu, qui se fabriquent et se teignent à Troyes.

SANGSUES. Suivant M. le baron Dupin, il paraît qu'avant 1813, ce précieux ver aquatique était si loin d'avoir l'immense débouché dont il jouit de nos jours, que la France, après avoir satisfait aux besoins de ses 32 millions d'habitans, en exportait encore chaque année pour 1,157,970 francs. Mais telle fut depuis, grâce à M. Broussais, la faveur qu'acquit ce moyen curatif, que non-seulement le pays est venu à manquer totalement de sangsues, mais qu'il a fallu les tirer de l'étranger, et dans une progression tellement effrayante, qu'en 1833, leur introduction s'élevait à une valeur de 41,654,000 francs déclarée en douane. Il est vrai qu'en 1834 le système Broussais étant devenu l'objet de vives attaques, leur importation se trouva réduite de moitié. L'excessive consommation des sangsues en a presque entièrement détruit la race, tant en France qu'en Angleterre, en Allemagne et même en Hongrie, d'où il en venait d'immenses quantités; on en trouve bien encore dans le royaume de Naples et les marais de l'Italie, où il ne paraît pas qu'on ait eu la même confiance dans l'efficacité de leur application ; mais c'est surtout de la Valachie et de la Moldavie que ces vers, si précieux pour notre santé, nous parviennent aujourd'hui, et Bucharest est le grand dépôt central de toutes les sangsues qui viennent à Paris, et se transportent aussi dans le Nord, où il s'en fait encore un grand commerce ; quoique les médecins, pour se réhabiliter dans leur art, s'efforcent d'en proscrire l'usage, dont ils avaient abusé par la trop grande quantité qu'ils en ordonnaient, et reviennent à l'ancienne pratique de la saignée qui a aussi ses inconvéniens; mais l'usage des sangsues est trop commode pour que l'on s'en déshabitue aussi promptement, et leur commerce continuera encore long-tems à être de quelque importance.

Commerce des sangsues. Les importations des sangsues en France, d'après le registre de la douane en 1837, ont encore été considérables; elles se sont élevées à 25,720,754 pièces, qui, au prix officiel de 3 centimes, représentent une valeur de 771,623 fr.

Importations. Le plus grand nombre, 9,630,014, a été importé de l'Allemagne, 8,435,640 de Sardaigne, 2,831,549 de Suisse, 2,101,890 de Turquie, 1,708,800 de la Grèce, 346,500 des Etats barbaresques, 95,000 d'Alger, 123,000 de Belgique, 102,500 d'Espagne, 22,000 d'Angleterre et 20,000 du Sénégal.

Exportations. Les exportations n'ont pas été, à beaucoup près, aussi considérables; elles n'ont été que de 1,543,350 pièces, formant une valeur de 46,391 fr., dont la plus grande partie 451,800 en Angleterre, 212,600 en Espagne. 142,500 aux Etats-Unis, 180,500 au Brésil, 166,800 à la Martinique, 15,400 à Cayenne, 34,000 à Cuba et Porto-Rico, 57,000 à Alger, 75,050 en Belgique, etc.

On voit par cet exposé que les sangsues sont encore en usage dans beaucoup de pays, tant de l'ancien que du nouveau monde, et que la saignée n'est pas encore parvenue à le faire perdre entièrement.

Puisque le commerce en est encore aussi important, nous croyons qu'il est utile, à ceux qui s'y livrent, de connaître leurs maladies, et ensuite les moyens de leur conservation.

Maladies des sangsues. Le commerce des sangsues est devenu si considérable, que le besoin qu'on en a en médecine les fait venir de pays très-éloignés, même de la Hongrie, où le Danube a formé des étangs d'une grande étendue remplis de millions de sangsues, en sorte que leur long transport, dans des sacs, dans lesquels elles sont entassées par milliers, leur occasione des maladies, quoiqu'elles paraissent vivre très-long-tems sans éprouver les altérations auxquelles elles sont sujettes lorsqu'on les réunit en grand nombre; alors la mortalité devient fréquente et frappe sur des masses considérables à la manière des épidémies.

L'entassement dans des pots ou des sacs, et surtout le défaut d'air, qui supprime la respiration essentielle à l'existence des sangsues, sont les principales causes de leur destruction pendant un long voyage; on en perd quelquefois la moitié, et, encore, malgré les soins qu'on y porte, la mortalité continue, cesse et reparaît dans les réservoirs pendant quelques mois, surtout quand il fait chaud. L'enlèvement des mortes et le renouvellement fréquent de l'eau sont les moyens les plus efficaces pour rétablir ou préserver les sangsues d'une destruction complète.

Conservation des sangsues. M. Cavaillon a trouvé que le charbon animal, mêlé dans l'eau à l'état de poudre, avait la propriété de conserver les sangsues; il est parvenu à en conserver une douzaine pendant un an dans la même eau, tenant en suspension deux ou trois onces de charbon animal en poudre. Ces sangsues ont servi plusieurs fois, et après avoir été dégorgées, à l'aide d'un peu de sel marin, elles ont été remises dans le vase; au bout de quelques jours, elles étaient devenues aussi propres au travail que celles qui n'ont jamais été employées. Ce moyen devra procurer une grande économie aux hôpitaux, qui ne seront plus obligés de jeter ces insectes après s'en être servis; il est non-seulement propre à faciliter le transport et la conservation des sangsues, mais encore à les faire servir indéfiniment. Il est nécessaire de laver deux ou trois fois à l'eau bouillante le charbon animal, après qu'il a été réduit en poudre, afin de le dégager de l'hydrogène sulfure qu'il contient.

SAN-IAGO, ville de l'Amérique du sud et chef-lieu de l'état et de la province de son nom, dans le Chili, cet état ayant une population de 180,000 habitans. Le commerce consiste dans les productions du pays et surtout dans les métaux précieux. Huit bâtimens anglais, jaugeant à peu près 150 tonn. chaque, viennent tous les ans charger le minerai brut extrait des mines de cuivre, en échange duquel ils apportent des produits des manufactures d'Angleterre.

SAN-IAGO DE CHILI, ville de l'Amérique du sud, chef-lieu du Chili, dans la province de San-Iago, sur le canal de Maypocho et sur la grande route de Valparaiso, à Buénos-Ayres. Populat., 65,675 habitans, qui entretiennent un assez grand commerce des principales productions du pays. *Voyez* Chili.

SAN-IAGO ou San-Yago, la plus grande des îles du cap Vert, dans l'Atlantique, près la côte occidentale d'Afrique. Elle est située dans la partie sud du groupe; elle a environ 13 l. du N.-O. au S.-E., et 5 l. du N.-E. au S.-O. Popul., 20,000 habit., tant créoles, que Portugais et nègres.

Productions et commerce. Les grains y sont abondans et forment un objet d'exportation. Le café qu'on y cultive y est d'une qualité supérieure. Le sucre, l'indigo y réussissent très-bien; on y trouve tous les fruits des Tropiques, et le coton y est très-commun. On y fabrique, avec cette substance, des tissus d'une beauté remarquable que l'on exporte. Le commerce y est peu actif, et sous le monopole d'une compagnie.

Porto-Praya, au S. de l'île, est le seul lieu de relâche; la rade est d'un bon mouillage. C'est le chef-lieu de l'île, qui était autrefois San-Iago.

SAN-IAGO DE CUBA, ville et port de l'île de Cuba, une des grandes Antilles, appartenant à l'Espagne, sur la côte méridionale de l'île et à l'embouchure de la rivière de son nom. Popul., 16,000 habit. Le port, situé au fond de la baie, est très-sûr et excellent; il a une lieue et demie de long et un tiers dans sa plus grande largeur; sa profondeur varie d'une et demie à 10 brasses.

Productions et commerce. Cette ville est le plus grand entrepôt de tout le commerce de Cuba, et les exportations des productions de l'île y sont considérables.

Exportations. Café. La production du café, dans la province de San-Iago, s'élève, année moyenne, à 120,000 quintaux; la qualité en est assez bonne. L'exportation varie, année commune, de 100 à 110,000 quintaux, savoir: pour les Etats-Unis, 275,000, pour Hambourg, Brême et Trieste, 55,000, pour la France, 13,750, pour les autres pays, 21,750 quintaux.

Sucre. On évalue à 35,000 caisses de 4 quintaux chacune, à 3,000 boucauts de 1,000 livres, la quantité de sucre que produit, année moyenne, la province de San-Iago.

L'exportation s'élève environ à 30,000 caisses, savoir: pour les Etats-Unis, 3,750 caisses; Brême, Hambourg et Trieste, 15,000; pour la France, 1,875; pour l'Espagne, 7,500; pour les autres pays, 1,875 caisses.

Mélasse. La province produit, année moyenne, 5,000 boucauts de mélasse. Le boucaut contient 105 gallons anglais ou environ 360 litres. La totalité est exportée pour les Etats-Unis.

Rum. On fabrique annuellement 3,000 pipes de rum, qui sont en grande partie exportées pour l'Afrique et l'Europe.

Tabac. Le meilleur tabac se récolte à Iguanay, Magasi, Jagua et autres lieux; on l'évalue à 50,000 ballots; mais, depuis trois années, elle n'a été que de 25,000 ballots, dont 1/3 est exporté aux Etats-Unis, 1/6 en Hollande, à Brême et Hambourg, 1/6 pour la consommation de l'île, 1/6 aux îles de la mer du Sud et 1/6 dans les autres pays.

Coton. Année moyenne, on récolte 12,000 balles de coton. C'est à Sainte-Catherine, près la baie de Guansanamo, qu'on le cultive; il est toute soie et de bonne qualité; la récolte est d'environ 8 à 9,000 balles.

Bois de teinture et d'ébénisterie. Ceux que produit et qu'exporte la province sont des bois jaunes, tels que le gaïac, l'acajou, le cèdre, etc. Presque tout le bois jaune est exporté pour France; ceux d'acajou et de cèdre pour l'Angleterre et les Etats-Unis.

Cochenille, indigo, vanille. On ne s'occupe pas, comme on pourrait le faire, de la production de la cochenille ni de celle de la vanille, mais bien de celle de l'indigo, dont la récolte s'élève, année moyenne, à 3,000 livres, qui s'exportent presque en totalité pour l'Espagne.

Mines de cuivre. On n'est pas encore bien fixé sur la quantité de minerai de cuivre que produisent les mines du Cobre; on en charge, par an, de 5 à 6 bâtimens anglais qui l'exportent brut.

La valeur des exportations est évaluée, année moyenne, à environ 5 millions de piastres, soit 15 millions de francs.

Importations. Elles consistent en toutes sortes de tissus de laine, de coton, de soie et de lin, pour une valeur d'environ 2,500,000 fr.; farines et biscuits, 1,400,000; vins et vinaigre, 550,300; poissons salés, 456,000; fer et ferronnerie, 246,000; graisse et beurre, 230,800; riz, 200,000; bœuf et porc salés, 160,000; savon, 140,000; eaux-de-vie

et liqueurs, 150,500; huile d'olive et d'amande, 145,700; peaux corroyées et tannées, 124,300; matières, planches et merrains, 125,900; argent et or monnayés, 250,500 fr., formant une somme d'environ 12 millions de francs, non compris ce que le commerce interlope introduit en contrebande. Le commerce entre San-Iago et la France a consisté dans les articles suivans :

Exportations pour la France. Café, 412,000 fr.; bois de teinture et d'ébénisterie, 163,000; sucre, 88,400 fr.

Importations de France. Vins et vinaigre, 201,300 fr.; tissus divers de laine, coton, soie et lin, 122,800; cuirs apprêtés, 40,500; huile d'olive et d'amandes, 45,000; fer et ferronnerie, 15,400 fr.

Le commerce de France serait bien plus considérable si elle pouvait lutter avec l'Allemagne et l'Irlande pour les toiles, qui forment un article considérable d'importation, et avec les Anglais pour les cotonnades, dont on fait une si grande consommation. La France n'a employé que 19 vaisseaux, jaugeant 3,945 tonn. à l'entrée et 18 à la sortie, jaugeant 3,355 tonn.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* MEXIQUE.

SANITAIRE (ÉTAT). *Voy.* POLICE SANITAIRE.

SAN-JUAN DE NICARAGUA ou DEL NORTE, ville et port de l'Amérique du sud, dans le Guatimala ou l'Amérique centrale, province de Costa-Rica, à l'embouchure du San-Juan, dans la mer des Antilles. Le port est spacieux et assez profond, et offre un bon ancrage. On y fait un assez bon commerce des produits du pays, qu'on échange contre ceux manufacturés d'Europe.

SAN-LUCAR DE BARREMEDA, ville d'Espagne, sur la rive gauche et près de l'embouchure du Guadalquivir, à environ 6 l. de Cadix. Popul., 17,500 habit. Le port est sûr, mais l'entrée en est difficile et dangereuse. La rade est vaste et offre un bon ancrage. Depuis 1804, cette ville a le privilége de commercer avec l'Amérique. Mais, aujourd'hui, ses relations avec l'Europe sont les plus avantageuses. Il y a des salines considérables sur la côte; la pêche est très-abondante, et San-Lucar en approvisionne plusieurs villes. Au reste, le commerce y est le même qu'à Cadix.

SAN-MARINO, ville de la plus petite république de l'Europe, située en Italie, dans la délégation Urbino des états de l'église, au confluent du Tanaro et de la Calore. Popul., 6,000 habit., qui récoltent d'excellent vin, du blé, de l'huile d'olive, et qui entretiennent des fabriques de soieries, de ganterie et autres objets qui entrent dans le commerce d'exportation.

SAN-PAOLO, ville du Brésil, capitale de la province de son nom, sur la Tiete, ayant une popul. de 30,000 habit.

Productions. C'est l'une des provinces les plus riches en mines d'or et de diamans, ainsi qu'en forêts et en excellens pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux.

Industrie et commerce. Cette ville est le siége de l'administration des mines de l'empire du Brésil; il y a aussi une fabrique impériale d'armes. On y fabrique quelques tissus grossiers de laine et de cotonnade pour la consommation du pays, dont les produits, sur ceux en métaux précieux et diamans, forment les principaux objets de son commerce d'exportation.

SAN-SALVADOR, ville maritime du Brésil. *Voyez* BAHIA.

SANTA-CRUZ. Le port de Santa-Cruz, dans l'île de Téneriffe (îles Canaries), est déclaré port de douane de première classe, c'est-à-dire ouvert au commerce de toute espèce, national et étranger; il jouira des priviléges d'un port d'entrepôt de première classe. Tout bâtiment espagnol ou étranger arrivant aux îles Canaries en transit, c'est-à-dire dans le but seulement de faire de l'eau ou de réparer des avaries, ne sera soumis à d'autre droit que celui de visites sanitaires et redevances du capitaine du port.

SANTA-MARTHA (SAINTE-MARTHE), ville et port de l'Amérique du sud, dans l'état de la Nouvelle-Grenade, département de la Magdalena, sur la baie de ce dernier nom, formée par la mer des Antilles. Pop., 5,000 habit.

Le port est grand, commode et entouré de tous côtés, excepté à l'O., par de hautes montagnes. Au milieu du canal, se trouve Morro, rocher surmonté d'un château qui défend l'entrée du port.

Commerce. On y fait un commerce assez considérable, surtout avec Carthagène. On en exporte une grande quantité de bois et autres denrées de l'Amérique, tels que café, cacao, indigo, coton, peaux, etc.

Un décret du 20 mai 1835 a déclaré Sainte-Marthe port d'entrepôt pour toutes espèces de marchandises et articles de commerce.

Primes des exportations. Par un décret du 26 mai 1835, les primes (*cuotas*) ci-après seront accordées aux produits du sol et de l'industrie nationale, quand ils seront exportés des ports de la république à destination de pays étrangers.

Eau-de-vie de moins de 20 degrés, 2 réaux la cantara; cotons en laine, 6 réaux le quintal; riz, 4 réaux le quintal; farine de maïs, 2 réaux le quintal; menus grains, haricots, lentilles, pois et autres de toute sorte (comme riz); sucre, 4 réaux le quintal; mélasse, 2 réaux le quintal.

Les articles d'importation consistent, comme ceux qui sont destinés pour d'autres ports de l'Amérique, en produits manufacturés de l'Europe, et notamment en tissus de coton, bonneterie, mercerie, parfumerie, vins et liqueurs, etc.

SANTANDER, ville maritime de l'Espagne, province de Burgos, située dans une presqu'île sur la côte nord de la baie de son nom, formée par le golfe de Gascogne, sur l'Atlantique. Population, 18,900 habitans.

Le port est vaste, sûr, bien abrité, d'un accès facile, même dans les gros tems, pour les navires de toutes grandeurs. Des frégates de 40 canons y trouvent aussi un bon mouillage et y arrivent à la marée haute. Les bâtimens qui entrent dans le bassin intérieur s'amarrent à un quai très-beau qui le sépare des magasins et des chantiers de construction.

Industrie. Cette ville possède des fabriques de chandelles, de savon, de câbles et autres cordages, des raffineries de sucre, des tanneries, des faïenceries, des forges, et une fonderie royale pour des ancres, des canons, des bombes et des boulets.

Commerce. C'est l'une des plus importantes places de commerce de l'Espagne; elle fait beaucoup d'affaires avec le nord de l'Europe, principalement en laine, farine, denrées coloniales, vin, huile, grains, etc. Il y a de grands chantiers pour la construction et la réparation des vais-

seaux. Le cabotage entre Santander, Bilbao, Saint-Sébastien et Bayonne, est très-actif.

SANTORIN (l'ancienne *Thera*) Santorino ou Saint-Erini, île de l'Archipel, une des Cyclades méridionales, à 26 l. au N. de Candie. La principale ville est Scaro. On compte dans l'île 15,000 habitans.

Productions. On y récolte d'excellent vin et du coton, que produit un petit arbrisseau. Les autres productions sont l'orge, le blé, en petite quantité, qui font les principaux articles de son commerce d'exportation. On y fabrique des toiles, que l'on envoie dans la Morée et dans les autres îles de l'Archipel.

SANTOS, ville et port du Brésil, dans la province de Saint-Paul, sur la côte nord de Saint-Vincent. Populat., 7,500 habit. Le port est sûr et commode, l'entrée en est assez facile, quoiqu'il y ait une barre. On a construit un fanal sur l'île Moela, à l'entrée du port.

Commerce. Cette ville est l'entrepôt de toute la province, et son port est fréquenté par un grand nombre de navires qui, de là, vont commercer à Buénos-Ayres et autres ports de l'Amérique du sud, où ils importent une grande quantité de sucre, de café, de rum, de riz, de manioc.

SANTOS-PEDRO-DE-RIO-GRANDE ou Rio-Grande, ville et port du Brésil, dans la province de son nom, à l'embouchure du Rio-Grande, dans l'Atlantique. L'entrée du port est difficile et dangereuse à cause d'une barre qui obstrue l'entrée de la rivière, et dont la meilleure passe n'a que 12 pieds et demi.

Commerce. Le commerce de ce port donne une grande activité à plus de 100 navires. Les exportations principales consistent en bœuf séché et salé, en peaux ou cuirs verts, dont le nombre s'élève à plus de 300,000 par an; en suif, cornes, queues de cheval, blé et argent monnayé. Les importations d'Europe consistent en vins, huile d'olive, verrerie, une grande quantité de marchandises manufacturées, en laine, coton et soie de différens tissus, en fer brut et travaillé, en munitions, quincaillerie, nouveauté et modes.

La province de Rio-Grande du sud est, sans contredit, la plus riche et la plus vaste de l'empire du Brésil. On porte sa population à 130,000 habitans blancs et à 5 ou 600,000 noirs. Les articles de France que l'on place le plus avantageusement, sont les tissus de coton, la joaillerie brillante, et à un bas titre, des objets de mode, la parfumerie, les vins, liqueurs, comestibles, salaisons, etc.

SAONE (Haute-), département de la région de l'est de la France et qui comprend une grande partie de l'ancienne Franche-Comté; sa situation sur le cours de la Haute-Saône lui a fait donner ce nom. Il a une superficie de 515,000 arpens métriques, avec une population de 338,920 habitans.

Rivières et routes. Les principales rivières sont la Saône, la Lanterne et le Concy, qui sont les seules navigables; il n'y a qu'un port sur la Saône à Châlons. On compte 5 routes royales et 14 départementales, ayant une longueur de 180 lieues.

Productions. Elles consistent en céréales et légumes de toute espèce; il y a de bons pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux. Mais les vignes sont une des principales richesses du département; les vins les plus renommés sont ceux de Quincy, Champlitre, Monteuil, Chariez, Navenne. Il y a dans les localités voisines des Vosges de grandes plantations de cerisiers qui fournissent une grande quantité de kirschwasser. On y cultive le chanvre avec succès et aussi le lin, mais en une moindre quantité qu'on pourrait le faire. La culture des betteraves, dont on fait le sucre indigène, a pris une grande extension avec ce produit. Les forêts fournissent de beaux bois de construction qui font l'objet d'un assez grand commerce.

On évalue les produits annuels du territoire en céréales à 1,500,000 hectol.; en avoine, à 150,000; en vins, à 890,000 hectol. Les troupeaux de moutons produisent, chaque année, environ 130,000 kil. de laine, divisés ainsi: 3,000 mérinos, 8,000 métis et 120,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 18,386,000 fr.

Industrie. La principale industrie consiste dans les usines à fer, dont on porte le nombre à environ 50. Ces usines emploient, soit directement ou indirectement, un grand nombre d'ouvriers, dont le nombre est à peu près de 5,500; elles livrent au commerce pour une valeur de plus de 14 à 15 millions de produits, un grand nombre d'objets divers, tels que fonte moulée ou gueuse, fer martiné ou en barres, acier, tôle, ferblanc, fil d'archal, boulons, etc. On compte aussi plusieurs verreries, faïenceries, poteries communes, briqueteries, tuileries, papeteries, dont la plus considérable est celle de Saint-Bresson, des fabriques de chapeaux de paille, des distilleries d'eau de cerises, des huileries de graines oléagineuses, des tanneries, des teintureries, des chapelleries. Ce département possède aussi plusieurs manufactures de tissus de coton et des filatures, dont les principales se trouvent dans l'arrondissement de Lure.

Commerce. Il consiste dans les principaux produits du sol et de l'industrie, surtout dans ceux des usines à fer: les premiers se composent des grains et légumes secs, fourrages, vins, charbon de terre, bois de construction, planches, merrains, dont la plupart par Gray et Lyon, pour le midi de la France. La navigation de la Saône et du Rhône, avec lesquels elle se réunit à Lyon, favorise beaucoup le commerce de ce département.

Foires. Le nombre des foires de ce département s'élève à 393, qui durent en général de 2 à 3 jours dans 74 communes, dont 26 chefs-lieux.

Vesoul, sur le Durgeon, avec une population de 6,500 habitans, et à 88 l. de Paris, est le chef-lieu de ce département. Mais le principal entrepôt du commerce et des produits de l'industrie est à Gray, sur la rive gauche de la Saône, à 16 l. 1/2 de Vesoul.

Navigation de la Saône en 1837. On peut se faire une idée de la navigation de la Saône par les détails ci-après, puisés dans un document officiel qui indique le mouvement des bateaux, pendant l'année 1837, dans l'étendue de Saône-et-Loire.

Le nombre des bateaux chargés qui ont navigué, tant en remontant le cours de la Saône qu'en le descendant, a été de 6,000, dont 1,900 cizelandes; 1,200 savoyardes; 2,100 bateaux de canal; 500 savoyardeaux et bâches.

Ces bateaux ont transporté 900,000 quintaux métriques de grains; 320,000 de fer; 800,000 de bois, 200,000 de plâtre; 200,000 de foin et paille; 60,000 de poterie; 250,000 de sable et pierres; 900,000 de charbon; 420,000 de boissons et liquides; 650,000 de denrées coloniales et épiceries, drogueries; 100,000 de verrerie.

Ces marchandises ont eu pour point de départ

de déchargement et de passage, Besançon, Gray, Châlons, Lyon, Givors, Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Valence, Avignon, Arles, Marseille, Beaucaire, ainsi que les canaux du Centre, de Bourgogne et du Rhône au Rhin.

Les équipages de ces bateaux se composaient de 14,000 hommes.

Il y a eu de plus 2,000 bateaux naviguant à vide et 1,000 trains de bois.

Les chargemens effectués au port de Mâcon ont été de 400 bateaux de vin pour Paris et de 400 bateaux de pierres pour Lyon.

Des ingénieurs s'occupent de lever le plan pour l'étude ou l'établissement d'un canal qui longerait la Saône, à partir de l'embouchure du canal de Bourgogne, et viendrait aboutir aux Bordes, commune située à l'angle des terres, entre le Doubs et la Saône, près de Verdun. L'établissement de ce canal ferait lever toutes les difficultés qu'éprouve la navigation de cette partie de la Saône.

SAONE-ET-LOIRE, département de la région de l'Est de la France, formé de l'ancienne Bourgogne. Il a reçu son nom des deux principales rivières qui le traversent; on évalue sa superficie à 857,680 arpens métriques, et sa population à 523,970 habitans.

Rivières, canaux et routes. Les principales rivières et les seules navigables sont la Loire, la Saône, le Doubs et la Seille. Le canal du Centre, qui traverse ce département, fait communiquer la Saône à la Loire; un autre petit canal a été construit pour l'usine du Creuzot. On compte dans le département 7 routes royales et 21 routes départementales.

Productions. Elles consistent en grains, vins estimés, une grande abondance de chanvre, du lin, des fromages renommés qu'on fait aux environs de Crissey, de Thorey et de Châlons. Les essais qu'on a faits pour y répandre la culture des mûriers, et l'élève des vers à soie n'ont pas aussi bien réussi qu'on l'espérait.

Vins. Les vins forment la principale richesse de ce département et sont les plus renommés de la Haute-Bourgogne : tels sont les vins rouges de Givry et de Mercurey, et les vins blancs de Buxy. Les vins de Mâcon sont au premier rang des vins ordinaires, et plusieurs crus en fournissent d'excellente qualité, corsés, quelquefois spiritueux et toujours agréables; les plus estimés sont les vins rouges de Moulin-à-Vent et de Thorins, et les vins blancs de Pouilly.

Minéralogie. L'usine la plus considérable était autrefois une annexe du Mont-Cenis. Cet établissement, un des plus considérables de France, exploite des mines de houille qui occupent 700 ouvriers, 4 hauts-fourneaux, 3 mezeries pour l'affinage de la fonte, qui emploient 200 ouvriers et coulent 9,000 kilog. de fonte en 24 heures; une forge à l'anglaise, que fait aller la vapeur, dont le produit est de 15 à 18,000 kil. de fer par jour; des fonderies, qui occupent 60 ouvriers et livrent annuellement 1,200,000 kilog. de différens articles moulés; des ateliers de construction de machines à vapeur et autres qu'on livre au commerce à très-bas prix, et bien confectionnés; il y a encore des ateliers de charronnage, tonnellerie, chaudronnerie, ajustage de tours, de petites forges aux outils, etc. On estime à 15 millions la valeur du premier établissement de construction du Mont-Cenis et du Creuzot. On peut se faire une idée de l'importance de leurs produits. On exploite près de Romanèche une mine de manganèse.

Industrie. L'industrie métallurgique est la principale du département et occupe un grand nombre d'ouvriers dans l'établissement du Creuzot. On peut y joindre la manufacture royale des cristaux du Mont-Cenis, fondée en 1786 à Sèvres, et laquelle, ayant été achetée en 1831 par les propriétaires de la manufacture des cristaux de Baccarat et de Saint-Louis, fut détruite par eux pour anéantir une concurrence dangereuse, mais utile à l'art de la fabrication et avantageuse au pays par le grand nombre d'ouvriers.

Les autres branches d'industrie consistent dans des fabriques d'horlogerie, de tapis, de poil, de tissus et couvertures de laine, d'armes à feu, de papeteries, de tanneries, de distilleries d'eau-de-vie, de manufactures de sucre de betteraves. La grande verrerie de Lamotte, près Saint-Brain, livre annuellement au commerce au delà de 1 million de bouteilles pour les vins de Bourgogne. Il existe à Conbard une fabrique renommée de rasoirs façon de damas.

Produits. Les produits annuels du sol sont évalués à 1,820,000 hectolit. de céréales; 68,000 d'avoine; 983,000 de vins et 6,000 de bière. Les troupeaux de moutons fournissent annuellement environ 100,000 kilog. de laine, dont 5,000 de mérinos, 12,000 de métis et 83,000 d'indigènes. Le revenu territorial est évalué à 25,145,752 fr.

Commerce. Tous ces produits, ainsi que ceux de l'industrie, alimentent un commerce très-considérable favorisé par les rivières qui coulent à travers ce département. Châlons-sur-Saône est le centre d'un commerce très-actif avec le nord et le midi de la France par son heureuse situation, à proximité de Lyon, où la Saône va se réunir au Rhône en ouvrant à son commerce un débouché avantageux avec le midi de la France et la Méditerranée. Châlons communique aussi avec l'Océan par le canal du Centre, qui, partant de cette ville, joint la Loire à Digoin. Mâcon, sur la rive droite de la Saône, à 102 lieues de Paris, avec une population de 11,000 habitans, est le chef-lieu de la préfecture et le centre d'un grand commerce de vin de son territoire et des crûs des environs.

SAPAN, bois que l'on tire des Indes orientales et de l'Amérique. On s'en sert dans la teinture pour produire une belle couleur rouge semblable à celle du bois de Brésil. Il s'en fait un assez grand commerce. Suivant le registre de la douane, les importations en France ont été, en 1837, de 296,464 kilogr., ayant une valeur officielle de 59,293 fr., dont 66,677 de Guatimala; 57,772 des Etats-Unis; 43,042 des Indes anglaises; 9,506 d'Angleterre et 23,413 de Belgique.

SAPHIR, pierre précieuse à laquelle les naturalistes ont donné le nom de *telesie* ou de corps parfait. Il sert d'ornement à beaucoup de bijoux et il est fort recherché. On en distingue de quatre espèces dans le commerce des pierreries :

SAPIN, arbre très-haut et droit qui croît principalement dans les pays du nord, où il y en a des forêts considérables; son bois léger et assez tendre a une grande souplesse et a une odeur de térébenthine. On en fait un grand usage dans la construction des vaisseaux, surtout pour les mâts, les vergues et les bordages. Les menuisiers, layetiers et tonneliers, en font aussi une grande consommation. On en tire par incision une résine liquide qui est la térébenthine. Il se fait un grand com-

merce de ce bois entre le nord et le midi de l'Europe, qui en manque pour le besoin de sa marine et d'autres constructions. Il s'en exporte une grande quantité de Riga, de Dantzig, de Memel et d'autres ports de la Baltique.

1° Le saphir oriental : il est d'un bleu céleste magnifique ; il vient de l'Inde et surtout de l'île de Ceylan ; c'est le plus précieux des saphirs ;

2° Le saphir occidental : il a une teinte bleue claire, mêlée de bleu céleste ; on en trouve en Silésie et en Bohême ;

3° Le saphir couleur d'eau : moins il est coloré et plus il est agréable ; il vient de Ceylan ;

4° Le saphir verdâtre : on distingue au travers de sa couleur bleue une teinte verdâtre agréable et châtoyante. On en rencontre en Perse.

Le saphir est sujet à beaucoup de défauts qui lui ôtent de son prix ; sa couleur disparaît aisément dans le feu, s'y change en celle de diamant, qu'il imite fort bien; mais il n'en a ni la dureté ni le brillant.

On juge de son prix par la grandeur, la perfection, la couleur forte et transparente, et sa perfection. Dans le commerce, les degrés de progression augmentent par racine carrée ; ainsi, le karat étant d'un écu, les deux font quatre écus.

On est parvenu à imiter les saphirs avec les cristaux de roche rougis au feu et ensuite trempés dans des bains de teinture.

SAPONISATION, terme de fabricant de savon, par lequel on désigne l'action chimique qui fait que des substances grasses et alcalines, lorsqu'elles sont combinées ensemble, forment un composé qui a la propriété de dissoudre ensuite les corps gras et huileux, c'est-à-dire de les rendre miscibles à l'eau. Ce composé est le savon. *Voyez* Savon.

SARABLE, ville de France, département de la Moselle, au confluent de la Sarre et de l'Albe, entre ces deux rivières, à 3 l. de Sarreguemines. Populat., 4,000 habit., qui entretiennent des usines importantes où l'on fabrique 50,000 kil. d'acier par an et plus de 100,000 kilog. de fonte moulée. Il y a, en outre, des fabriques d'huile de graines oléagineuses, de tabatières, de carton, des tisseranderies et des brasseries.

SARAGOSSE (Saragoza), province d'Espagne, formée en 1822 de la partie centrale de l'Aragon et d'une petite portion du S.-E. de la Navarre. Elle a 50 l. du N. au S., et 20 l. dans sa moyenne largeur, avec une population d'environ 315,000 habitans. Les productions consistent en blé, maïs, vin de bonne qualité, soie, huile, fruits et légumes. Il y a d'excellens pâturages, où on élève une grande quantité de bestiaux et des troupeaux de moutons, dont la toison fait la principale richesse du pays.

SARAGOSSE, ville d'Espagne, capitale de l'Aragon, chef-lieu de la province de son nom, sur la rive droite de l'Ebre, à 33 l. de Pampelune, 57 de Barcelone et 60 de Madrid, près du canal impérial. Population, 43,000 habitans.

Industrie et commerce. L'industrie, jadis si florissante, est bornée maintenant à quelques fabriques de soieries et de quelques draps fins, de tissus communs de lainage, des tanneries et une manufacture de parchemin. Le commerce qui, favorisé par la situation de la ville, au milieu d'un pays riche et fertile, et par la navigation de l'Ebre et du canal impérial, devrait être considérable, est limité aux objets des produits de son industrie et aux productions de son sol, parmi lesquelles la soie et l'huile d'olive forment les principaux objets.

SARAPOUL, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Viatka, sur la rive droite de la Kama, à 50 l. de Parme, et 66 de Viatka. Population 6,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a plusieurs savonneries et de petites tanneries de cuirs de Russie. Sarapoul est le centre d'un commerce assez considérable favorisé par la Kama. On expédie beaucoup de grains, des bois de chauffage, et des sapins des immenses forêts qui bordent les bords du fleuve et se rendent par le Volga à Astrakan. On y tient une grande foire annuelle.

SARATOV, gouvernement de la Russie d'Europe, traversé par le Volga du N. au S. Il a 150 l. du N.-E. au S.-O., et 110 l. de largeur, avec une population évaluée à 335,000 habitans. Le Volga le sépare en partie occidentale et orientale.

Productions. Pour donner plus d'extension à la culture, on y a établi des colonies, en grande partie d'Allemands, qui cultivent avec succès du blé, du sésame et du tabac, dont la qualité égale presque celui de Virginie. Une des grandes productions du pays est le sel, dont le seul lac d'Ielton fournit au delà de 9 millions de pouds par an d'une très-belle qualité.

Industrie et commerce. Indépendamment de cette branche d'industrie, on y compte 235 fabriques, un grand nombre de distilleries d'eau-de-vie de grains, des tanneries, des tuileries, et quelques fabriques de toile de chanvre et de coton, des bonneteries en laine, des poteries. Les pêcheries sur le Volga sont aussi très-abondantes. Tous ces produits forment les articles d'un commerce assez considérable, favorisé par la navigation de ce fleuve.

SARATOV, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la rive droite du Volga, à 160 l. de Moscou et 330 de Saint-Pétersbourg. Population, 27,000 habitans, qui entretiennent des fabriques considérables de toiles, de draps communs des distilleries d'eau-de-vie de grains, des huileries de graines oléagineuses, savonneries, chapelleries, etc., dont les produits forment les principaux articles d'exportation. Elle est le centre d'un grand commerce qui se fait entre Moscou et Astrakan par le Volga, qui facilite le transport de toutes sortes de marchandises. On cultive beaucoup de mûriers dans les environs, et les montagnes voisines renferment des mines d'alun.

Foire. Il s'y tient, le 8 juillet, une foire très-fréquentée par les Kalmoucs, qui y conduisent un grand nombre d'excellens chevaux.

SARCOCOLE, gomme égrainée en très-petits morceaux spongieux, de couleur jaunâtre, tirant sur le blanc, ressemblant à de l'encens pulvérisé grossièrement, d'une saveur douceâtre et fade, que l'on apporte de Perse et de l'Arabie heureuse. Il faut choisir cette gomme récente, légère, pâle, glutineuse, d'un goût doux un peu amer. Cette gomme, que l'on emploie en médecine, vient en France par la voie de Marseille.

SARDAIGNE (Sardegna), île de la Méditerranée, formant une partie des états sardes qui lui ont emprunté leur nom. Elle est au sud de la Corse, dont elle est séparée par le détroit dit Bou-

ches-de-Bonifacio, large d'environ 3 lieues, et se trouve à 45 l. de la côte d'Italie, et à 37 de celle d'Afrique. Elle a 61 l. de longueur du N. au S., et 35 dans sa plus grande largeur, avec une population de 490 à 500,000 habitans.

Productions. Cette île jouit du plus beau climat de l'Europe, et les productions les plus précieuses peuvent y être cultivées avec le plus de succès. Ces productions sont du coton, des vers-à-soie provenant d'un grand nombre de mûriers; des palmiers, des lauriers, des myrthes, des oliviers, des vignes qui donnent d'excellent vin, du tabac, du safran, du mastic, du blé en grande quantité, dont on exporte une grande partie, des bestiaux, du fromage, du suif, des peaux, des fruits secs et des oranges, des viandes salées, des vins et eaux-de-vie, des produits de la pêche du thon, qui est fort considérable, et de celle du corail; mais surtout beaucoup de sel qu'on embarque dans la baie de Cagliari.

Vins. Les vins ont une qualité semblable à ceux d'Espagne et des Canaries, tels que les giros, les muscats, les monaca, les genias, les nuragus de Cagliari, les malvoisies d'Alguer, de Sorso, qui est généreux et suave, ayant un parfum délicieux. Les vins rouges ordinaires d'Alguer, de Sassari et de Bosa se récoltent en une telle abondance, qu'on manque souvent de futailles à l'époque de la vendange.

Oliviers et huile d'olive. Depuis qu'on a adopté la méthode de Provence et de Nice pour presser les olives et recueillir l'huile, la qualité s'est beaucoup améliorée, et ne le cède pas à celle de Lucques. La seule ville de Sassari en a fait des envois de 15,000 barils. On évalue la récolte à plus de 120,000 barils, mesures du pays, où l'olivier paraît être indigène.

Coton. Depuis plusieurs années on cultive le coton, dont la culture pourrait s'étendre rapidement. On a reconnu, par les essais qu'on a faits avec succès sur le territoire de Cagliari, que le coton de Malte y réussit parfaitement, que celui de Siam y conserve sa blancheur et sa finesse, et que celui de la Havane s'y multiplie prodigieusement.

Sucre, café, indigo. Le territoire est susceptible d'y produire ces précieuses plantes qui font la principale richesse des Antilles. Les cannes à sucre que le vicomte Asquer a cultivées dans les environs de Flumini donnèrent beaucoup de sucre. Mais le café, faute d'une bonne culture, est resté petit, et a donné peu de fruits. L'indigo a été cultivé avec succès à Cagliari et dans les environs d'Alguer.

Mûriers et vers-à-soie. Les plantations des mûriers, quoique encouragées par le gouvernement, n'y ont pas fait, ainsi que l'élève des vers-à-soie, les progrès qu'on avait lieu d'en espérer, quoique le climat y soit très-favorable, et que la quantité de la soie y soit égale en qualité à celle du Piémont; le manque de population en est le plus grand obstacle.

Tabac. Cette production, qui convient le mieux au territoire de Sassari, appartient tout entier au fisc, qui en règle la récolte, la vente et l'art de le fabriquer. La qualité est reconnue pour une des meilleures de l'Europe, et égale au meilleur tabac de la Havane et de Séville.

Lin et chanvre. Ils sont peu cultivés, quoique la qualité en soit reconnue excellente par la petite quantité que l'on en cultive pour les besoins du pays, et qui ne suffit pas au tiers de la population.

Soude. Depuis plusieurs années, on cultive soigneusement la plante qui produit la soude (que les naturalistes appellent *Marie vulgaire*), et ses produits sont si excellens qu'ils ont été bientôt préférés aux soudes d'Alicante et de Sicile dans toutes les savonneries et les verreries de Nice et de la Provence.

Safran (*crocus*). Il croît sur les collines et autres terres stériles, près d'Oristano. Il fleurit sur la fin de l'hiver, et ne diffère du safran des jardins ou des autres pays, que par le défaut de culture.

Cornes et peaux. Les cornes des bœufs sont d'une longueur et d'une force énormes; elles sont recherchées des Gênois et des Provençaux. Quant aux peaux, la moitié s'apprête dans l'île pour la consommation, et l'autre s'exporte simplement salée à Gênes, Marseille et Livourne.

Laines. La qualité de la laine des troupeaux indigènes ne répond pas à la quantité, ce qui provenait de la dégradation de la race. Mais, de 1792 à 1794, on a commencé à introduire dans l'île et les bergeries royales des mérinos d'Espagne, dont le croisement avec des brebis indigènes a beaucoup amélioré la race des moutons et leur laine.

Fromages. L'île produit une immense quantité de fromages de toutes les qualités. Outre la consommation qui est considérable, il s'en exporte par an de 50 à 60,000 quintaux, en partie à Marseille, à Barcelone, à Gênes, Livourne, Civita-Vecchia et Naples.

Miel et cire. On recueille une grande quantité de miel très-doux qu'on envoie à Rome et dans d'autres villes d'Italie, où il est estimé; quant à la cire, elle ne suffit pas à la consommation annuelle des églises.

Minéralogie. Cette île était anciennement renommée pour ses mines d'or et d'argent; les mines d'or n'existent plus; quant à celles d'argent, on en exploite plusieurs; celles de Guspini et d'Argus sont les plus abondantes; il n'y a pas de mines de cuivre qui soient exploitées, quoiqu'on en ait trouvé des traces. On trouve du minerai de fer et de plomb en plusieurs localités, dont on ne tire aucun avantage.

L'île renferme des cornalines, calcédoines, agates, turquoises, ainsi que des carrières de marbre, entre autres une très-riche de marbre blanc statuaire, près du village de Silanus. Enfin, on trouve de l'alun natif cristallisé et du nitre. Telles sont les richesses minérales de la Sardaigne.

Industrie. Il n'y a aucun pays en Europe où la civilisation et l'industrie aient fait si peu de progrès que dans la Sardaigne, dont les habitans des campagnes, vêtus de peaux, ressemblent plutôt à des sauvages qu'à un peuple civilisé. L'agriculture y est dans son enfance, ainsi que tous les arts, même ceux les plus nécessaires à l'existence. Il n'y a quelques fabriques que dans la capitale, où il existe une manufacture royale de poudre à canon, une de tabac, une de cotonnade et une de bonnets de laine. On peut dire que la Sardaigne n'a pas de manufactures proprement dites; l'industrie se borne à des draps grossiers, à des toiles de ménage, et à d'autres objets d'un usage commun.

L'industrie est concentrée dans l'exploitation des mines de plomb, la fabrication des huiles d'olive et des vins, la préparation du sel, et dans les pêcheries, soit du corail ou du thon.

Commerce. Les principaux articles du commerce consistent dans les grains, les huiles d'olive, les peaux, les légumes secs, la farine, les pâ-

tes, les fromages, les fourrages, les semences, les laines, les bestiaux, les chevaux, les plombs, soudes et sels, les viandes salées et les produits des pêches.

Importations. Elles consistent en un grand nombre d'objets, tels que des tissus de coton, de fil, de soie et de laine, drogues, épiceries, papiers, mercerie, passementerie, quincaillerie, coutellerie, taillanderie, etc.; modes et nouveautés.

Les principales relations sont avec l'Italie et la France. Les importations de France en Sardaigne se sont élevées à 694,000 fr., en diverses marchandises, et les exportations de Sardaigne en France ont été de 394,000 fr., en plomb et matières brutes, orseille, peaux, cornes, corail, etc. Le commerce s'est fait par 63 navires, jaugeant 1,996 tonneaux, dont 40 français, jaugeant 636 tonneaux.

Monnaie. La monnaie de compte est la livre de 20 soldi qui vaut 1 livre 12 s. de Piémont. Le ducat de 2 liv. 16 s. vaut 4 liv. 9 s. 7 den. 12 ob. de Piémont.

Poids. La livre est composée de 16 onces, et pèse 8,192 grains, poids de marc; ainsi 100 livres sardes font 82 liv. 11 onces et demie de Paris. Le quintal est de 104 liv., égal à 114 liv. 5 onces 16 gros de Piémont.

Mesures. La mesure est le palme de 110 lignes du pied de roi; ainsi 100 palmes de Sardaigne font 21 aunes de France, et 100 aunes de Paris font 476 palmes sardes.

Le blé et les légumes se mesurent par stavello; 13 stavelli font 31 emines de Piémont, et 100 stavelli correspondent à 37 sept. et une fraction de Paris, et 100 sept. à 272 stavelli de Sardaigne. Il y a, en outre, le rasero de 3 stavelli et demi.

SARDES (LES ÉTATS), ou royaume de Sardaigne, composé de deux parties distinctes : 1° celle de l'île de Sardaigne, à laquelle ils doivent leur nom; 2° les états de Terre-Ferme, à l'extrémité N.-O. de l'Italie; ils se composent de la principauté du Piémont, du duché de Savoie, du comté de Nice et de la ci-devant république de Gênes, ayant une popul. d'environ 4,200,000 hab., et pour capitale Turin.

Productions. Les productions de la partie de Terre-Ferme qui nous occupe actuellement, sont très-variées et en grand nombre : du blé et des grains de toutes sortes, du maïs, du riz, du tabac, du lin, du chanvre, du vin, de l'huile, des châtaignes, des fruits des climats chauds, tels que des oranges, des amandes, des figues, des vers à soie, des bois de construction dans les Alpes, de l'huile d'olive, des truffes.

Minéralogie. Le règne minéral produit de l'argent, du cuivre, du plomb, du fer, du mercure, du marbre, de l'albâtre, du cristal de roche, des grenats, des sardonyx, de l'amiante, du kaolin de la terre de porcelaine, de faïence et de poterie, de l'ardoise, de l'alun, du salpêtre, du sel gemme et de mer, de la houille, etc. La soie, le riz et l'huile sont les principaux articles d'exportation.

Etat de l'agriculture. Les états sardes peuvent être rangés parmi les pays agricoles les plus productifs de l'Europe. De tous les états sardes, la vallée du Pô est, sans contredit, la mieux cultivée, jouissant de l'avantage d'une abondante irrigation, sous un des plus beaux climats de l'Europe, qui y entretient la fertilité et la plus belle végétation que l'on puisse voir.

Culture de la vigne. Quoique la culture de la vigne soit d'une assez grande étendue, le vin qui en provient ne forme pas un article d'exportation. Dans le ci-devant département du Mont-Blanc, on cultivait alors 10,109 hectares ou 20,120 arpens de vigne qui produisaient 191,234 hectolitres de vin. Les vins du Piémont sont généralement mauvais et ne sont pas de garde; ceux du Montferrat sont les meilleurs.

Soie. La soie est un des principaux articles d'exportation. C'est dans le Piémont que l'on en cultive la plus grande quantité et celle qui est réputée la meilleure qualité de toute l'Europe. Suivant Galetti, on en récolte annuellement 800,000 ruppies ou 20,000 quintaux de cocons, qui donnent une valeur de 22 millions, et suivant d'autres, de 30 millions de lire.

Oliviers et huile. Les oliviers ne viennent pas en Savoie et seulement dans les endroits abrités du Piémont. Mais l'huile forme sur le littoral de Gênes un des principaux articles d'exportation; l'huile produite par cette province a une valeur de 6 millions de lire par an. On en récolte aussi à Nice d'une qualité excellente.

Riz. Le riz du Piémont est renommé pour sa bonne qualité; on en récolte une immense quantité dans les rizières le long du Pô, et il s'en fait des exportations considérables, soit en France, soit en Allemagne et dans les autres pays du nord. Telles sont les principales productions des états sardes.

Industrie. Une des principales branches d'industrie est l'apprêt et le moulinage de la soie que l'on récolte. On y fabrique des bas de soie et des étoffes en soie pour meubles, entre autres des damas et des moires qui sont fort estimés dans toute l'Italie; des gazes de soie, des gants de chamois. On y fait d'excellent rossoli, de l'eau de mille fleurs et de la parfumerie. Le Piémont est de tous les états sardes le principal siége où l'industrie a fait le plus de progrès. Il existe un grand nombre de fabriques, dont plusieurs pourraient rivaliser avec celles de France.

Commerce. Les états sardes de Terre-Ferme sont favorablement situés pour le commerce, ayant au N. la Suisse, au S. la Méditerranée, à l'O. la France et à l'E. l'Italie. Les principales villes de commerce sont Turin, Alexandrie (en Piémont), Chambéry, en Savoie, Gênes et Nice, sur le littoral de la Méditerranée. Gênes, autrefois si puissante sur mer, n'entretient plus qu'un faible commerce avec le Levant, et sa navigation se réduit à une espèce de cabotage le long des côtes de l'Italie, surtout avec Marseille. On connaît l'extrême activité des Génois dans le commerce ainsi que dans tous les genres d'industrie. L'île de Sardaigne n'est pas moins importante sous le rapport de ses nombreuses productions, qui pourraient alimenter un grand commerce si elles étaient convenablement exploitées.

Exportations. Les principaux articles du commerce d'exportation sont : la soie, le riz et l'huile; tout le reste est d'une moindre valeur. Le superflu du blé du Piémont se consomme à Gênes et en Savoie; il en est de même du vin, qui sert à la consommation intérieure. Il faut y ajouter des fruits secs et confits, de la parfumerie, des essences de Gênes et de Nice, des truffes, des châtaignes, et pour ce qui concerne des objets fabriqués, quelques étoffes de soie, des velours de Damas, du papier, du savon, du blanc de céruse et aussi des bestiaux. La valeur totale des exportations est évaluée à 138,730,000 fr.

Importations. Elles consistent en denrées coloniales, bois de teinture, coton filé, fils, toiles d'Irlande ou de la Belgique et d'Allemagne, draps fins français, anglais et belges, ainsi que des mousselines, guingams, indiennes de Suisse, de France ou d'Angleterre, des marchandises de galanterie, de mode, orfévrerie, ouvrages en fer, cuivre, étain, plomb, cuir, goudron, poissons salés, sel, bois de construction, etc. La valeur des importations s'élève à 100,850,000 fr.

Il paraît que les Piémontais et les Gênois, par leur génie industrieux, leur activité et leur commerce, sont parvenus à faire pencher la balance du commerce en leur faveur. La soie s'expédie en France, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre, qui en font la plus grande consommation. Gênes est le grand entrepôt du riz, d'où l'on en exporte une grande quantité à Marseille et dans d'autres ports. L'huile de Gênes et de Port-Maurice, ainsi que celle de Nice, est renommée, et il s'en expédie de grandes quantités en France, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Le commerce des figues et des amandes qui se fait à Gênes et à Nice est également considérable. D'ailleurs, la Savoie tire un grand profit du transit des marchandises qui s'expédient pour la France, *et vice versâ*, ainsi que Gênes, pour son commerce d'expédition et de commission.

Commerce avec la France. Toutes les marchandises quelconques peuvent être introduites dans les entrepôts de la Sardaigne moyennant un léger droit d'emmagasinage; mais aucune nation n'y jouit de franchise ou priviléges quelconques, ni sous le rapport des droits d'entrée, ni sous celui des droits de tonnage, pilotage ou d'ancrage. Ce dernier est de 1 fr. par tonneau. Les marchandises entreposées peuvent ensuite recevoir toutes les destinations qu'on veut leur donner, c'est-à-dire qu'elles peuvent être livrées à la consommation, être exportées ou passer en transit.

La Sardaigne consomme une grande quantité de nos draps, et cela dans la proportion de 3/4 sur 1/4 de produits anglais et allemands. Cependant, les produits indigènes sont protégés par un droit de 5 fr. au kilog. pour toutes espèces de draps, sans distinction de qualité; mais, nonobstant ce droit, il paraît qu'ils ne peuvent lutter avec les nôtres que pour les qualités inférieures de 7 à 10 escalins l'aune.

C'est un débouché qu'il est important de maintenir, parce que la Sardaigne consomme également d'autres articles de notre industrie, tels que les toiles de Flandre, les dentelles, la grosse quincaillerie et les armes de luxe, et qu'ainsi, il y a moyen d'entretenir des relations maritimes avec ce pays, d'autant plus facilement qu'il peut donner des retours avantageux en fruits, huiles d'olives, sumacs, qui s'importent aujourd'hui par navires étrangers de Gênes, Monaco, Nice, etc.

Le commerce des états sardes avec la France a donné pour résultat 24,483,800 fr. d'importations et 30,380,600 fr. d'exportations.

Dispositions du gouvernement. Le gouvernement sarde a établi deux consulats généraux dans les provinces orientales de l'Amérique méridionale : l'un à Buénos-Ayres, pour les provinces du Rio de la Plata, et l'autre à Montevideo, pour le Paraguay et l'Uraguay.

S. M. sarde, après avoir fait un traité de navigation avec la Belgique et un traité de commerce et de navigation avec les Etats-Unis de l'Amérique du nord, a pris quelques dispositions importantes dans l'intérêt du port de Gênes. Elle a décidé : 1° que le droit d'*ostellagio*, qui se perçoit sur les marchandises déposées au port franc, serait réduit à moitié, et que ce droit, en ce qui concerne les blés, serait réduit de 35 c. par hectol.; 2° que le tarif pour les *piatte* (alléges) serait revu et réduit; 3° enfin que le port-franc de Gênes serait agrandi.

Douanes. — Modifications. Un édit de S. M. le roi de Sardaigne, en date du 7 avril 1835, a apporté des modifications notables au tarif des douanes. La diminution de droits accordée à l'importation des papiers blancs et imprimés, des cartes géographiques, des plaqués d'argent et des produits chimiques, est particulièrement profitable au commerce français. Voici les dispositions principales du nouvel acte :

Exportations. Une disposition, la plus essentielle et depuis long-tems sollicitée, permet la sortie des soies grèges de la Savoie, du duché de Gênes et de la principauté d'Oneille.

La prohibition d'exportation est levée aussi pour les soies blanches de Novi, les peaux et les laines de toutes sortes. Les droits de sortie sont fixés, comme suit, par kilogr.

Soies grèges, 3 liv.; soies blanches de Novi, 3 liv.; laines teintes, 1 liv.; laines en suint, 10 liv.; laines lavées à fond, 15 liv. Peaux crues ou vertes, la valeur, 10 p. 0/0.

La restitution de droit à la sortie pour les pâtes fines, qui était de 4 fr. 50 c. par quintal, aux termes du manifeste du 21 février 1826, ne sera plus que de 3 liv.

Importations. L'introduction des cigares de la Havane est permise, moyennant un droit de 5 c. par chaque cigare, pourvu que leur poids n'excède pas 2 kilog. et demi par mille.

Les tapis turcs pourront être introduits sous pavillon sarde en payant 100 fr. par quintal (100 kilogrammes).

Il y a augmentation dans les droits d'entrée pour les articles suivans :

Café, 70 liv. le quintal au lieu de 60 liv.; sucre raffiné, 48 liv. le quintal au lieu de 45; cannelle commune, 55 liv. le quintal au lieu de 44 liv.

Les armes de toute sorte, la ferraille, la mitraille, etc., subissent également des augmentations de droits.

Augmentation de droits pour les marchandises venant de l'île de Sardaigne. Sous l'ancien tarif, les marchandises importées directement de Sardaigne dans les états de terre ferme, sous pavillon national, ne payaient que le *quart* du droit général imposé aux autres importations par pavillon sarde; aujourd'hui, elles acquitteront la moitié de ce droit.

Prohibitions nouvelles. Est défendue, d'une manière absolue, l'introduction des fusils et pistolets de munition, ainsi que des articles de buffleterie.

SARDES, nom que l'on donne aux baleines que l'on prend entre le Spitzberg et les côtes de la Norwège. Elles sont moins grandes et donnent moins d'huile que celles du Spitzberg et du Groënland; elles ne donnent jamais plus de 30 quintaux d'huile; beaucoup n'en donnent que 10 à 12, au lieu qu'on en retire des autres de 80 à 90 quintaux, et ordinairement 60.

SARDINE, poisson de mer plus petit que le hareng et plus gros que l'anchois, avec lequel on ne peut pas le confondre; mais la sardine est ex-

cessivement plate, tandis que l'anchois a le dos rond; d'ailleurs, en apprêtant la sardine, on lui arrache toujours la tête, au lieu qu'on la laisse à l'anchois. Il y a des saisons propres pour la pêche de la sardine, étant, comme l'anchois et le hareng, un poisson de passage. Le tems le plus favorable est en octobre et novembre pour les sardines de garde; étant alors plus ferme, il est moins sujet de s'éventrer. La pêche de ce poisson est très-considérable sur les côtes de France, depuis la rade des Sables-d'Olonne jusqu'à Brest. Il se fait aussi une pêche très-importante dans la Méditerranée, sur les côtes de Provence; celles-ci sont plus petites et plus délicates que les sardines de l'Océan.

Les sardines qui ne se consomment pas fraîches sont salées et pressées dans des barils qui en contiennent 10,000, et dont les quatre forment la tonne.

On fait aussi sécher et fumer les sardines comme les harengs; mais c'est en très-petit nombre: on en met aussi dans de petites boîtes, et c'est ce qu'on nomme sardines confites; mais le débit n'en est pas considérable.

Les villes où il se fait le plus grand commerce de sardines, sont: Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, dont les marchands se les procurent à Belle-Ile, Port-Louis, et dans tous les petits ports de la Bretagne et dans la Méditerranée: c'est Marseille et la Martigues qui en font le plus grand commerce.

Les sardines, pour être de bonne qualité, doivent être fermes, blanches, claires, bien pressées, point éventrées, ni molles, ni jaunes, ni trop grosses, ni trop petites. Il s'en fait une grande consommation et un grand commerce.

SARDOINE, variété du quartz, demi-transparente, de couleur orangée mêlée de brun; elle est facile à graver et se monte en bague ou en cachet. On la trouve en morceaux isolés dans le sable; elle nous vient de l'Inde et de l'Arabie, de l'Arménie et de l'Egypte.

SAREPTA, ville de Russie, en Europe, gouvernement de Saratov, sur la Scarpa, à 1/4 de l. de son embouchure dans le Volga, à 6 l. de Tzaritzyn. Popul., 4,000 habit., en grande partie colons allemands, qui entretiennent 1 distillerie d'eau-de-vie de grains, 1 manufacture de tabac, 1 de savon, 1 de chandelles, plusieurs fabriques d'étoffes de soie et de coton, de toile, de bonneterie de coton, de couleur.

SARRASIN ou **Blé Noir**. Il est originaire de l'Asie et de l'Afrique, d'où les Sarrasins en ont transporté la culture en Europe. Il croît actuellement en tous pays et dans les terrains secs; le blé noir est une plante annuelle; il est très-abondant dans la Basse-Bretagne, dans plusieurs parties de la Bourgogne et de la Champagne. On en cultive aussi une grande quantité dans plusieurs provinces de la Hollande, où l'on en fait une grande consommation, non pas en pain, mais en bouillie avec du lait; sa graine sert de nourriture et d'engrais à la volaille; on fait des cataplasmes avec sa farine qui est résolutive. On en fait un grand usage dans toute la Hollande, on en fait un pain noir pour la basse classe; on en fait aussi une bouillie avec du petit-lait. On récolte du blé noir en Champagne et en Bourgogne dans les plus mauvais terrains de ces provinces. La Pologne en produit une grande quantité que l'on consomme dans le pays, apprêtée de différente manière. Il s'en fait un grand commerce.

SARREBROUCK, ville de France en Lorraine, département de la Meurthe, sur la Sarre, à 4 l. de Sarrelouis, et 15 de Metz.

Productions. Blé, chanvre, lin, houblon, graines oléagineuses, houille, bois de construction, mines de fer.

Industrie. Forges, fabriques d'acier, de scies, de faux, de limes, d'ouvrage de grosse et menue taillanderie, laminoirs, platineries, de tôle, de ferblanc, de fil d'archal; manufactures d'alun, de couleur rouge, de cinabre, de bleu de Prusse, de noir de fumée, de sel ammoniac, d'eau forte, fabriques de tabletterie, de carton, de porcelaine, faïencerie, de poterie de grès, de verrerie, etc.

Commerce. Son commerce consiste dans la vente des différens produits et de ceux de son sol, favorisé par la navigation de la Sarre, affluent de la Moselle qui communique au Rhin; ce qui facilite beaucoup l'exportation de toutes les marchandises jusqu'en Allemagne et en Hollande.

SARREGUEMINES ou **Sarguemines** (**Saargemund**), ville de France, en Lorraine, département de la moselle, située sur la rive gauche de la Sarre un peu au dessus de son confluent avec la Blise, à 15 lieues de Metz, 18 de Strasbourg et 100 de Paris. Population, 4,120 habitans.

Industrie et commerce. Il y a une fabrique de faïence et de porcelaines en cailloutage, dont les ouvrages sont décorés des plus élégantes arabesques, des plus gracieuses figures, à émail opaque, à relief, fabrication particulière, et la seule en Europe qui imite le porphyre, le basalte, etc.; elle occupe 400 ouvriers, et on expédie par an 400,000 kil. de ces produits. Une fabrique de tabatières en carton à filets dorés occupe plus de 300 ouvriers, et livre 50,000 douzaines de ces produits. Une fabrique de tissus de soie et coton, qui occupe 430 ouvriers, répandus pour la plupart dans les environs, qui confectionnent 4,500 pièces d'étoffe de peluche, velours et taffetas; fabrique de siamoise et de futaine, 40 métiers avec 90 ouvriers, et dont les produits se débitent principalement en Alsace; fabrique de gants, filets de soie. La mode a adopté définitivement pour les dames ces légers réseaux qui détrônent les gants de peaux; on en fabrique une grande quantité.

Il faut ajouter à toutes ces fabriques celle de la chicorée, qui livre au commerce 100,000 kil., et pourrait en fournir une plus grande quantité; 3 brasseries, 21 moulins à farine et à tan, 4 distilleries, 3 tanneries, huileries et une fabrique de colle-forte.

Les produits de ces fabriques fournissent les principaux articles du commerce d'exportation.

SARRE-LOUIS, ville de France, en Lorraine, département du Bas-Rhin, sur la Sarre et l'isthme d'une presqu'île formée par cette rivière, à 5 lieues de Sarrebrouck, 12 de Thionville et 15 de Metz. Population, 3,000 habitans, qui exploitent des mines de fer et de houille, plusieurs manufactures d'acier et de ferblanc, de fil d'archal, d'ouvrages de taillanderie et de noir de fumée, qui forment autant d'articles de son commerce.

SARTHE (département de la). C'est un département de la région nord-ouest de la France; il a été formé du Haut-Maine, d'une portion de l'Anjou et du Perche; il porte le nom de la rivière qui

le traverse du nord-ouest au sud-ouest. Il a une superficie de 639,552 arpens métriques, avec une population de 457,374 habitans.

Rivières et routes. Il n'y a de rivières navigables que la Sarthe et la Loire, affluent de la Mayenne; la Sarthe se réunit à la Loire près d'Angers. Ce département ne possède aucun canal; mais on pourrait en construire pour faire communiquer la Sarthe avec la Mayenne, l'Eure et la Loire, ce qui favoriserait beaucoup l'industrie et le commerce. On compte 6 routes royales et plusieurs départementales.

Productions. Elles consistent, comme celles des autres départemens de cette région de la France, en toutes sortes de grains, de légumes, de marrons dits de houssiards, qui sont aussi estimés que ceux de Lyon.

Graines fourragères. La graine de trèfle forme un article d'exportation très-lucratif. C'est l'Angleterre et la Hollande qui enlèvent la majeure partie de la récolte, laquelle s'élève, année moyenne, à environ 8,000 balles pesant, à peu près 2 millions de livres.

Vins. Tous les vignobles se trouvent dans la partie du midi, surtout dans la vallée du Loir; leurs produits ne sont pas d'une qualité supérieure; cependant il est quelques cantons dont les vins sont assez recherchés. On estime à 10,453 hectares l'étendue des vignobles. Les vins les plus estimés sont ceux de Château-du-Loir, de Chassaigne; viennent ensuite ceux des Jeannières, des Aiguebelles et de Bazouges. Tous ces vins sont blancs, à l'exception des derniers.

Chanvre. Il est généralement cultivé; il a fait naître l'industrie des toiles.

Lin. Le lin n'est cultivé que dans les cantons qui avoisinent le département de la Mayenne; mais on en cultive peu : on lui préfère le chanvre. Cependant, quelques riches fabricans de toile ont introduit et encouragé la culture du lin de Riga, qui donne de très-bons résultats dans le canton de Fresnay.

Cidre. Le cidre est d'une excellente qualité et d'une conservation facile; le produit annuel, tant du cidre que du poiré, est de 224,000 hectol.

Bestiaux. On élève une grande quantité de bestiaux, de chevaux et de mulets, ainsi qu'un grand nombre de moutons, qui fournissent une laine fort estimée.

Le revenu territorial est évalué à 19,596,000 fr.

Minéralogie. Parmi les métaux, le fer, dont on exploite plusieurs mines, est le plus abondant; il y a des mines limoneuses, d'autres hématiques. On rencontre aussi quelques oxides nécessaires aux arts, de l'ocre rouge et de l'ocre jaune; de grandes carrières de marbre, d'ardoise, de pierre meulière et calcaire, ainsi que de la terre de sienne et d'ambre, et une mine de charbon anthracite, du kaolin, de l'ambre fossile, du grenat et du cristal de roche.

Industrie des fers. On compte 10 forges et 3 hauts-fourneaux. L'affinage se fait à la française, c'est-à-dire dans une seule opération. Les hauts-fourneaux ne fabriquent que des gueuses qui sont converties en fer, et ne consistent que dans les moules des enclumes, marteaux et plaques de cheminées. Dans les forges, on ne fabrique que des fers battus et en barres, dits fers marchands, de gros essieux, des bandes de roues et des fers dits de fenderie. Les produits moyens des forges sont d'environ 1,550,000 kil. de fonte et de, 1,000,000 kil. de fer. On distingue les fers en fers doux, qu'on appelle plians, et en durs et aciéreux, qu'on nomme fers cassans. Ils sont estimés pour les instrumens d'agriculture, le charrois et la clouterie.

Industrie manufacturière. Il existe des fabriques de tissus de laine, de bougies, de poteries, de savons; il y a des papeteries, des tanneries, des verreries. Chaque ville est le centre d'une fabrication de produits industriels qui fournit aux besoins des habitans des environs. Il existe à Montmirail une grande verrerie, et une autre connue sous le nom de verrerie de la Pierre, dans la commune de Condrécieux. La fabrication des toiles forme une branche importante d'industrie qui est exploitée à Mamers, Ballon et Château-du-Loir. Le Mans est renommé pour sa fabrication des étamines à Pavillon.

Tissus de coton. C'est à Bessé, à 2 l. de Saint-Calais, que la fabrication des cotonnades a pris le plus d'étendue. Les siamoises surtout y occupent un grand nombre d'ouvriers. On fabrique à La Ferté-Bernard des calicots et des piqués, ainsi qu'à Mamers. Montfort-le-Rotrou possède une filature.

Papeteries. Elles sont situées à Poncé, à Saint-Marc, à Chales, à Bessé, à Saint-Remi, à Parcé et à Coulons. Leurs produits sont d'une qualité médiocre.

Bougies. La réputation des bougies du Mans s'était répandue dans l'un et l'autre hémisphère. Il s'en faisait des envois considérables en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, dans l'Amérique et jusqu'aux Indes. En 1790, trois grandes blanchisseries de cire et deux petites travaillaient de 140 à 150,000 kil. de cire; à peine en manipule-t-on aujourd'hui 40 à 50,000. La restauration de 1814 et la paix ravivèrent un peu cette industrie; mais bientôt des rivalités s'élevèrent. Paris s'empara du blanc de baleine, et de toutes parts on chercha à dépouiller le Mans de son industrie. Cependant, cette ville conserve encore à son égard son ancienne supériorité.

Commerce. Il consiste dans les produits du sol, des forges et des autres branches d'industrie, favorisé par les foires, qui sont au nombre de 186, et par la navigation de la Sarthe, laquelle, communiquant avec la Loire, ouvre un débouché jusqu'à Nantes. Le Mans, situé au confluent de la Sarthe et de l'Huisne, ayant une population d'environ 20 000 habitans, à 53 lieues de Paris, est le chef-lieu de préfecture et le principal entrepôt du commerce du département.

Une banque a été établie en 1840 au Mans, avec un capital de 1,200,000 fr., suffisant pour donner un plus grand développement au commerce ainsi qu'à l'industrie.

SASSAFRAS (racine de). La racine du sassafras est celle d'un arbre connu sous le nom de laurier des Iroquois, et sous celui de pavame par les Indiens. C'est un des quatre bois sudorifiques; sa racine, qui est la plus employée en médecine, est couverte d'une écorce adhérente, assez épaisse, grise à l'extérieur, au dedans d'une couleur de rouille. Le corps de la racine est léger, poreux, d'un grain assez rude, très-odorant et très-aromatique, mais moins encore que l'écorce. Elle est conditionnée en grenier. On la met quelquefois en paniers, pour la facilité de l'expédition.

Importation. Suivant le registre de la douane, l'importation en France, en 1837, s'est élevée à 19,786 kil., ayant une val. officielle de 2,968 fr.,

dont la plus grande partie, 18,444 kil. des États-Unis, et 1,228 kil. d'Allemagne.

Exportation. Elle a été de 17,140 kil., ayant une valeur de 2,571 fr., dont la plus grande partie, 10,500 kil. pour les villes anséatiques, 4,805 pour la Sardaigne, 1,375 pour la Suisse, etc.

SASSARI, ville de l'île de Sardaigne, sur la côte septentrionale de l'île, qui, d'après le nom de cette ville, s'appelle *Capo di Sassari*. Elle est située sur la rivière de Turritano, à 4 lieues de la mer et autant de Porto-Torre, qui en est le port, en face de la Corse. Population, 30,000 habitans, qui s'occupent beaucoup moins d'industrie manufacturière que de cultiver les vignobles et les oliviers, dont les produits, avec ceux du blé et d'autres grains, forment la principale branche du commerce d'exportation. *Voy.* SARDAIGNE.

SATIN, étoffe de soie travaillée de manière que la trame ne paraît point à l'endroit, et à laquelle on donne le lustre par le moyen du cylindre. On fabrique des satins unis de toutes les couleurs, et aussi façonnés, brochés en soie et en dorure; ils n'ont qu'une demi-aune de large. Les villes de France où il s'en fabrique sont Avignon, Lyon, Nîmes, Paris, Tours, et aussi à Gênes et à Florence. On nommait satins de Bruges, des espèces de satins dont la chaîne était de soie et la trame de fil; on les employait en meubles et en tapisserie : elles étaient ordinairement rayées de différentes couleurs; mais l'usage en a été remplacé par d'autres tissus. Cette espèce d'étoffe, malgré son lustre brillant, n'est plus autant en usage, à cause de son extrême délicatesse, qui la rend peu propre à être nettoyée ou à recevoir une autre couleur, comme les taffetas et florentines, qui ont reçu la préférence. Les satins sont réservés pour les grandes cérémonies de cour et autres solennités.

SAUF-CONDUIT. Si le failli a obtenu un sauf-conduit, les syndics pourront l'employer pour faciliter et éclairer leur gestion; ils fixeront les conditions de son travail (493).

Pourra être poursuivi comme banqueroutier frauduleux, et être déclaré tel, le failli qui, ayant obtenu un sauf-conduit, ne s'est pas représenté à la justice (594).

SAUGUES, ville de France, département de la Haute-Loire, sur la droite du Suéjols, à 6 l. 1/2 du Puy et 8 de Saint-Flour. Populat., 1,730 habitans, qui entretiennent des fabriques de tissus de lainage et de fromages renommés. On y fait un grand commerce de bestiaux et de grains aux neuf foires qui s'y tiennent, dont une de 2 jours au 18 novembre.

SAULIEU, ville de France, département de la Côte-d'Or, à 5 l. 1/2 de Saumur et 13 1/2 de Dijon. Populat., 3,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de grosse draperie, chapellerie, bonneterie, tonnellerie en grand, instrumens à repasser les rasoirs. On y fait aussi des broderies sur tulle, et on y file une grande quantité de coton et de chanvre. Il y a des tanneries et mégisseries. On y fait un grand commerce de vin, de blé, de chanvre, de laine estimée, et de bestiaux pour l'approvisionnement de Paris, de bois de chauffage et de construction, de merrains et futailles.

SAUMON. Ce poisson, ayant la chair rouge et délicate, pèse quelquefois jusqu'à 30 et 40 livres. On le pêche sur le bord de la mer, à l'embouchure des rivieres, dans la mer Baltique et l'Océan. Il se vend comme le hareng, frais, salé ou fumé; il forme un des principaux objets du commerce de la saline.

La pêche du saumon est une branche importante de l'industrie anglaise; les pêcheries qui sont situées sur la Tweed, la Tyne, le Shannon et l'Eden, ont produit, en 1837, savoir : à la Tweed, 5,000 liv. sterl.; à la Tyne, 7,000; au Shannon, 10,000 et à l'Eden, 12,000 liv. sterl.; seulement, à l'embouchure de cette dernière, on a pêché 882,000 saumons dans l'espace de soixante-douze jours. On fait la pêche de ce poisson en France, dans la Loire, la Seine, la Garonne, le Rhin; mais elle n'est pas comparable à celle de l'Angleterre.

Si l'on prend quelques saumons dans la Méditerranée, c'est fort rarement; on en chercherait en vain dans les fleuves qui y affluent. On pêche de ces poissons sur les bords de l'Océan, principalement à l'embouchure des fleuves et rarement en pleine mer; c'est pourquoi les pêcheurs les regardent comme des poissons littoraux. Ils sont beaucoup plus abondans dans les rivières qui se déchargent dans cette mer, et c'est dans le lit de ces rivières, qu'ils remontent au printems et en automne, qu'on en pêche la plus grande quantité. Ils remontent très-haut dans ces rivières, et lorsqu'ils rencontrent de petites rivières d'eau très-vive et crue, ils y entrent volontiers; c'est ce qui fait que la Flandre, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, l'Aunis, la Gascogne, le Béarn, en sont fournis.

Saumon fumé. Quoique le saumon puisse se conserver frais et bon à manger plus long-tems que beaucoup d'autres poissons, même que les truites, néanmoins il ne serait pas possible de l'envoyer en état d'être mangé à des distances considérables, surtout en été. Les Hollandais ont trouvé l'art de fumer le saumon de manière à le conserver long-tems en le plaçant ainsi dans des boîtes de ferblanc que l'on remplit entièrement avec du beurre frais et salé qu'on fait fondre; quand le beurre est figé, on ferme la boîte avec son couvercle, qu'on fait souder avec le dessous. On lui trouve plus de goût et on le préfère au saumon frais. L'hiver, on peut substituer au beurre de bonne huile d'olive qui, restant figée, ne s'écoule pas plus que le beurre. La façon de préparer le saumon fumé revient à celle qu'on donne au hareng saur, mais il est beaucoup meilleur. On en prépare une grande quantité en Angleterre, en Ecosse, en Hollande et dans les ports de la mer Baltique.

Saumon desséché. Dans le Nord et en Hollande, on dessèche le saumon en henfisch, rondfisch, etc., tandis que dans d'autres localités, après les avoir salés, on les fume comme les Norwégiens.

Saumon salé. Dans les endroits où l'on pêche une grande quantité de saumons, et que l'on ne trouve pas à les vendre ou à les consommer frais, on en fait des salaisons. On les sale, surtout quand les chaleurs se font sentir, car, alors, il n'est plus bon, ni mariné, ni fumé, et c'est ce saumon salé qui fait une branche considérable de commerce à Hambourg et dans les ports de la Baltique, ainsi qu'en Angleterre et en Ecosse, qui en exportent une grande quantité en France. Les saumons de ces derniers pays sont de bonne qualité, salés avec soin et parqués fidèlement, étant choisis suivant leur espece et point fourrés d'autres poissons.

Saumon mariné. Le meilleur parti qu'on puisse

prendre pour profiter des pêches abondantes qui arrivent quelquefois à l'improviste, c'est de mariner le saumon, d'autant plus que, lorsque cette préparation est bien faite, le poisson est beaucoup meilleur que celui qui est salé, et souvent, quand on est las de manger du saumon frais, on donne la préférence à celui qui est mariné, suivant quelques-unes des méthodes que l'on pratique pour cela, et qu'il n'est pas de notre compétence de décrire.

On voit que le commerce du saumon est d'une grande importance, ainsi que les pêches que l'on en fait dans différens pays littoraux de l'Océan et de la mer Baltique, mais dont il n'est pas possible d'apprécier au juste la valeur ni le chiffre.

Usage de la vente. Pour être transporté et vendu, le saumon est parqué dans des fûts dont il y en a de grands qui pèsent depuis 400 jusqu'à 450 liv., et qui s'appellent *gonnes;* d'autres, plus petits, qui ne vont qu'à 300 et 350, se nomment *hambourgs.* Les 6 hambourgs sont réputés pour 8 barils; chaque hambourg contient, pour l'ordinaire, 30 à 40 gros saumons et 80 à 100 salins, ainsi des gonnes en proportion.

Les plus estimés des saumons salés sont ceux de Berwick, en Angleterre; ils viennent ordinairement en gonnes; ils sont parqués proprement.

Pour que le saumon salé soit de bonne qualité, il doit être vermeil, frais, salé, et ne sentant pas le rance.

SAUMON DE FER. On appelle saumon, dans le commerce, une certaine masse de fer ou de plomb, d'étain coulé d'un poids d'environ 100 kil. Ces masses en fer coulé servent à former le lest des vaisseaux de guerre, car les bâtimens marchands se servent pour cet objet de toutes sortes de matériaux.

On donne aussi ce nom à une masse de plomb ou d'autres métaux qui se coulent dans les forges et fonderies pour être livrées au commerce et à l'industrie.

SAUMUR, ville de France, en Anjou, département de Maine-et-Loire, sur la Loire et la route d'Orléans à Nantes, à 10 l. d'Angers, 15 de Tours, 30 de Nantes. Popul., 12,000 habit.

Productions. Toutes sortes de grains, de légumes, de fruits, des amandes, du lin, du chanvre, des noix, de l'anis, du miel, de la cire, de la soie, du vin blanc estimé, de l'eau-de-vie, etc.

Industrie. Fabriques de toile de chanvre, de tissus de coton blanc et imprimé, filature de soie et de coton, bonneterie en fil et en coton, fabriques de mouchoirs de fil estimés, de peignes de corne, de verreries, où l'on fait toutes sortes d'ouvrages en cristaux et émaux, tanneries de cuirs forts, raffineries de sucre, fabriques d'huile de noix et de chenevis, distilleries d'eau-de-vie, apprêt des pruneaux renommés sous le nom de prunes de Sainte-Catherine.

Commerce. Le commerce est assez important et consiste dans les produits du sol, ou de l'industrie, et particulièrement dans les grains, les vins, les eaux-de-vie, les cuirs forts, les toiles, les bois de construction, planches et merrains, etc.

Foires. Il y en a quatre assez importantes, de trois jours chaque : la première, le troisième jeudi après Pâques; le premier jeudi de juillet et de décembre, et le quatrième jeudi de septembre.

SAUVAGINE, terme générique qui comprend toutes les pelleteries communes et non apprêtées qui proviennent des animaux sauvages qui se trouvent en France, telles que les peaux de renards, de lièvres, de lapins, de blaireaux, de piétois, de fouines, etc., que les marchands pelletiers achètent pour les préparer et les revendre, suivant leurs différentes espèces.

SAUVETAGE, terme de marine qui désigne l'action de sauver un bâtiment et son équipage, de les mettre en lieu de sûreté.

En cas de naufrage, le paiement des sommes empruntées à la grosse est réduit à la valeur des effets sauvés et affectés au contrat, déduction faite des frais de sauvetage (327).

Les frais de sauvetage sont avaries particulières (403).

Le titre IX du livre IV de l'ordonnance de la marine de 1681 contient plusieurs dispositions relatives au sauvetage des navires échoués sur les côtes. La loi du 26 nivose an VI a statué sur le droit de sauvetage exercé à l'égard des propriétaires ennemis. L'art. 1er porte que le droit de sauvetage, sera des deux tiers de la valeur des objets sauvés en pleine mer. Le tiers restant après toute déduction de frais sera versé dans la caisse des invalides de la marine.

Il y avait en Suède une compagnie fondée en 1803, qui était chargée du sauvetage des navires naufragés; elle avait des réglemens fort sages qui assuraient la propriété des chargemens des bâtimens qui étaient dans ce cas, en leur donnant les secours nécessaires que la compagnie avait à sa disposition.

En Danemarck, une ordonnance du 30 décembre 1803 règle le sauvetage des navires et des effets naufragés sur les côtes, soit du duché de Holstein, soit sur les côtes des autres états danois. Dans chaque district, il devait y avoir un préposé exclusivement chargé du sauvetage; il lui était assigné, ainsi qu'à ses aides, un prix fixe sur les objets du sauvetage, et d'autres dispositions très-utiles que nous ne saurions trop recommander à l'attention des puissances maritimes.

SAVANNAH, ville et port des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dans l'état de Géorgie, sur la rivière de Savannah, à 6 l. de son embouchure dans l'Océan (prise du Phare de l'île Tybée, à l'embouchure de la rivière). L'établissement de la marée est à 7 heures et demie, l'élévation est de 7 pieds. Les navires qui ne tirent que 14 pieds d'eau peuvent arriver jusqu'au quai de la ville; les autres prennent chargement à 1 lieue au dessous. Popul., 8,500 habit.

Savannah est le grand entrepôt du commerce de tout l'état de Géorgie, surtout des cotons, qu'on y récolte en une grande quantité et que l'on exporte en majeure partie pour l'Angleterre.

SAVERNE, ville de France, département du Bas-Rhin, sur la Zorn, à 8 l. de Strasbourg, 5 de Sarrebourg et 103 de Paris. Popul., 4,500 habit., qui entretiennent des fabriques de grosse draperie, de siamoise fil et coton, de quincaillerie et de bonneterie, des tanneries, des verreries, des faïenceries et des brasseries. On y fait un commerce considérable en bois, que l'on fait flotter sur la Zorn. On y tient 3 foires, où l'on fait un grand trafic en grains, bestiaux, légumes, vin, cire et miel, qui sont les principales productions du pays.

SAVILLIAN (SAVIGLIANO), ville des états sardes, division de Coni, province entre la Maira et la Grana, à 5 l. de Saluces, autant de Coni, et

à 11 l. 1/2 de Turin. Popul., 18,700 habit., qui entretiennent des fabriques de soierie, de lainage et toile. On y fait un grand commerce de bestiaux engraissés sur le territoire et qui passent pour les plus beaux du Piémont. Les autres articles du commerce d'exportation sont des grains, des vins, des oranges, des citrons, de l'huile d'olive et de la soie.

SAVOIE, grand-duché formant une division des états sardes, situé entre le lac de Genève, le Valais, le Piémont et la France, ayant une population évaluée à plus de 501,000 habitans. La Savoie a 33 l. du N. au S. et 12 l. dans sa plus grande largeur.

Productions. Le blé n'est cultivé avec succès que dans les environs d'Annecy et du Bourget, ainsi que dans les vallées de Chambéry. On cultive des vignes, des amandes, des figues et toutes sortes d'excellens fruits dans les pays où le climat est le plus doux. Le gibier est partout d'une grande importance; on y élève une grande quantité de bestiaux, ainsi que des chèvres et des porcs. La race des chevaux y est dégénérée, tandis que celle des ânes et des mulets est supérieure. Les bœufs forment un des grands articles de l'exportation.

Industrie et commerce. L'industrie se réduit aux articles de première nécessité, tels que de la toile grossière, de la grosse quincaillerie, des tanneries, des papeteries, et dans le travail des métaux qu'on tire des mines en quantité considérable. On trouve dans les montagnes des mines d'argent, de plomb, de soufre, des minerais de fer, de houille, de marbre, de mercure. Les articles d'exportation consistent dans les productions naturelles du pays, qui font les principaux objets d'exportation. Quant à ceux d'importation, ils se composent de grains, de denrées coloniales, de produits manufacturés. Le transit et le commerce d'expéditions y sont considérables, à cause de la situation favorable de la Savoie, entre divers pays qui ne peuvent communiquer ensemble que par la Savoie. Le transit entre la France et l'Italie se fait par la nouvelle route du Mont-Cenis. On exporte aussi une grande quantité de laine brute, du fromage, du chanvre, du beurre, des bestiaux, des cuirs bruts ou tannés, etc., dont une grande partie s'expédie pour la France et une autre pour l'Italie, et l'on importe du vin, de l'eau-de-vie, des tissus de laine et de coton, des denrées coloniales, etc. L'industrie, ainsi que le commerce, ont leur principal siége à Chambéry, qui est à 13 l. de Genève, 18 de Lyon et 132 de Paris.

SAVON, Savonnerie. Le savon est d'un usage si général dans tous les pays, qu'il serait inutile d'en donner une description. Il y a un grand nombre de différentes espèces de savons dont nous ferons mention. Cependant, on les divise en deux grandes catégories ; savoir : les savons mous et les savons durs, ce qui provient des différentes substances qui entrent dans leur fabrication.

Les savons mous ou en pâte sont composés de potasse et des huiles de graines oléagineuses ; ils ne prennent point une forme solide, et suivant sa couleur, on lui a donné le nom de savon noir ou vert. Il sert principalement au dégraissage des laines et des tissus qui en sont fabriqués, et aussi au blanchissage du linge en Hollande et en Belgique, ainsi qu'en Flandre, où il s'en fabrique une grande quantité pour la consommation du pays.

Les savons durs se font avec de la soude, de l'huile d'olive et quelques autres huiles combinées ensemble par l'ébullition dans de grandes chaudières. Ces savons se divisent en deux principales qualités : en savons blancs et en savons marbrés ; soit en bleu pâle ou en bleu vif, et aussi en recuits, lorsqu'ils sont destinés pour les colonies et qu'ils doivent passer sous la ligne, c'est-à-dire sous l'équateur.

Le savon est une composition chimique de matières grasses, mais principalement de l'huile de différentes sortes, avec des alcalis, des sels marins que l'on extrait par des lessives de diverses espèces de soudes. On met en ébullition ces matières réunies successivement, suivant des proportions connues des fabricans, dans de vastes chaudières comme à Marseille ; elles contiennent ordinairement 100 millerolles d'huile d'olive commune, lesquelles doivent rendre de 220 à 230 quintaux de savon et produire la quantité d'environ 100 demi-caisses.

Savon de Marseille. Le savon dur, que l'on fabrique aujourd'hui en une immense quantité à Marseille, y a été porté à une plus grande perfection que dans le reste de l'Europe, quoique l'invention de cette fabrication ne lui appartienne pas. On en est redevable aux Espagnols, et le savon d'Alicante a été long-tems renommé pour le meilleur de toute l'Europe. Marseille même ne put mieux faire que de le prendre pour modèle en voulant ravir à l'Espagne cette précieuse branche d'industrie. Le savon d'Alicante était d'une superbe qualité, d'un blanc magnifique parsemé de grandes marbrures d'un azur éblouissant, lorsque de l'Espagne la fabrication passa en Italie, où l'industrie a fait jadis de si grands progrès. Dès le commencement de l'avant-dernier siècle, Alicante et Carthagène, en Espagne, Gênes et Gaëte, sur les côtes de l'Italie, se disputaient l'avantage de la fabrication du savon, dont elles approvisionnaient la France et Marseille même. Mais cette dernière cité parvint bientôt à enlever cette fabrication à ses rivales, parmi lesquelles se trouvait Toulon, qui avait voulu se l'approprier.

Marseille était avantageusement située pour cette fabrication, étant à proximité de la Calabre et en relation avec la Grèce et les Echelles du Levant, d'où elle recevait les huiles d'olive, ainsi que de la basse Provence, qui lui étaient nécessaires ; il en était de même des soudes qu'elle recevait de Carthagène, d'Alicante même, ainsi que des cendres du Levant et le sollicor du Languedoc, qui sont les alcalis indispensables aux savonneries. Elle mit une si grande émulation à perfectionner cette fabrication, que bientôt son savon devint le meilleur et le plus renommé de l'Europe, et qu'elle fut à même d'en fournir d'immenses quantités à tous les pays qui en font une grande consommation.

Autrefois, il se fabriquait une plus grande quantité de savon blanc, étant d'un usage universel ; sa qualité supérieure le rendait propre à tout, à la pharmacie, à la teinture, au blanchissage et au dégraissage. Il y avait des inspecteurs pour surveiller la bonne fabrication ; mais la révolution ayant anéanti tous les réglemens, on falsifia le savon blanc au point qu'on lui préféra le savon marbré, qui n'en était pas autant susceptible et qui avait, d'ailleurs, l'avantage d'avoir une pâte beaucoup plus ferme et de durer plus long-tems au savonnage. Comme la fabrication en était plus prompte et moins dispendieuse que le

savon blanc, l'intérêt du fabricant et du consommateur se réunit pour en étendre l'usage à la place de l'autre, qui ne fut employé qu'à des manipulations où le marbre ne pouvait pas le remplacer, telles que la teinture en blanc des soies, ainsi que leur dégraissage, la pharmacie, enfin, partout où la délicatesse des couleurs et des étoffes rend l'emploi d'une qualité de savon moins mordante nécessaire.

Différentes qualités. On compte ainsi deux qualités de savon de Marseille : 1° le blanc pur, qu'il faut plutôt choisir d'un blanc mat que d'un blanc d'azur, qui est un signe qu'on l'a trop chargé d'eau ; aussi, est-il beaucoup plus humide que l'autre, qui est compacte; 2° le savon marbré, qui se divise en savon marbré bleu pâle et en savon marbré bleu vif. Le premier doit avoir une croûte blanchâtre et à l'intérieur une belle marbrure mêlée de blanc et de bleu d'azur, tandis que le savon bleu vif doit avoir une croûte rougeâtre, et en dedans la marbrure est beaucoup plus vive, tirant sur le rouge, qui provient du cinabre qu'on mêle à la pâte quand elle est encore en ébullition. En terme de fabrique, on appelle ces croûtes le manteau du savon; on y attache une grande importance, parce qu'elles sont la marque d'une bonne fabrication et aussi d'une belle qualité de savon, qui doit avoir une bonne odeur de lessive, ne point sentir le rance de l'huile ou être inodore. Le savon, tant blanc que marbré, doit être très-dur ; le blanc, en le coupant en tranche mince, doit se rouler sur le couteau et ne point se fendre. Quant au marbré, on le distingue en coupe douce et en coupe dure ou cassante sous le couteau. Toutes ces qualités conviennent à différens pays où l'usage s'y est introduit et maintenu ; c'est l'affaire de l'expéditeur ou du commissionnaire de savoir choisir le savon en conséquence ou d'en faire la commande au fabricant lorsque la quantité en vaut la peine ; mais, ordinairement, les fabricans en ont toujours de plusieurs sortes pour répondre aux demandes.

Usage de la vente du savon de Marseille. A mesure que le fabricant vend son savon, on le prend dans ce qu'on appelle les *mises*, qui sont de grands emplacemens où le savon se refroidit dans la surabondance de lessive qui l'entoure et qu'il rend toujours en séchant. On coupe alors le marbré en longues barres carrées qu'on appelle briques ; on le met dans des caisses que l'on distingue en caisses entières de 200 kilog. chaque et en demi-caisses, qui sont généralement en usage et du poids d'environ 100 kil. Le savon blanc se coupe différemment, c'est-à-dire en grandes tables d'environ 1 pied 1/2 de long sur 15 pouces de large et 3 à 4 pouces d'épaisseur, pesant environ 25 à 35 livres et même 40, suivant l'épaisseur. On met quatre ou cinq de ces tables carrées, qu'on appelle *pains*, dans des caisses qu'on nomme *tambours* ou *tierçons*, qui pèsent aux environs de 75 à 100 kilog.

Tare. Il y avait une tare d'usage de 36 livres poids de Marseille qui, par le moyen d'une fausse tare de 6 liv. que l'on déduisait du poids brut général sur la facture, était ainsi réduite à 30 livres poids de marc en usage à Paris; mais, aujourd'hui, l'adoption générale du poids décimal ou métrique a fait adopter ce qu'on appelle tare réelle pour avoir le poids net.

Autrefois, les fabricans accordaient d'assez longs termes pour faciliter la vente, jusqu'à dix-huit mois. Mais, aujourd'hui, le terme est généralement restreint à trois ou quatre mois, avec un escompte qui varie suivant la demande, et le prix reste long-tems le même. Cet escompte s'élève jusqu'à 10 et 12 p. 0/0. Comme la plus grande quantité des huiles propres à la fabrication viennent des pays étrangers, la paix comme la guerre ont une grande influence sur le prix du savon de Marseille. Le bénéfice du fabricant est évalué de 5 à 6, et au plus de 7 à 8 p. 0/0 sur chaque *cuite* de savon. On appelle *cuite* chaque chaudière où le savon est confectionné, et comme il ne faut qu'environ dix à douze jours pour chaque cuite, ce bénéfice serait considérable s'il ne fallait pas en déduire le loyer du bâtiment de la fabrique, l'intérêt des capitaux, le tems de la vente, qui est plus ou moins retardée par la concurrence; en sorte que les fabricans qui en ont le moyen établissent des dépôts à Paris. Il est vrai qu'une savonnerie contient plusieurs chaudières. Depuis, quatre et cinq, jusqu'à dix et douze chaudières, travaillent nuit et jour. On compte à Marseille plus de quarante savonneries, tant grandes que petites, qui livrent annuellement au commerce une immense quantité de savons.

Savon fabriqué à Paris, à l'imitation de celui de Marseille. On a cherché à imiter le savon de Marseille, à Gênes, à Livourne, où des émigrés ont voulu en introduire la fabrication; mais elle n'a pas aussi bien réussi qu'ils l'espéraient. On a depuis long-tems essayé d'établir de pareilles fabriques près Paris, sans aucun succès d'abord; mais on y est enfin parvenu à un tel point, qu'on pourrait s'y méprendre pour les produits qui sont semblables, quoique la qualité du véritable savon de Marseille mérite toujours la préférence; comme il s'en fait une grande consommation à Paris, cette imitation ne laisse pas que de porter un grand préjudice aux fabriques de Marseille.

Autres lieux de fabrication du savon dur. On fabrique encore en d'autres lieux du savon dur, sinon aussi parfait, du moins assez bon pour l'usage auquel il est destiné. Candie, dans l'Archipel, Salonique, en Macédoine, Alep, en Syrie, fabriquent pareillement du savon dur avec des huiles d'olive d'une assez bonne qualité, surtout celui d'Alep, qui passe pour le meilleur de l'Orient. On en fabrique aussi à Venise, ainsi qu'à Trieste, mais qui ne vaudra jamais celui de Marseille. On continue en Espagne, surtout à Alicante et Carthagène, à fabriquer du savon à peu près de la même qualité qu'avant la translation de cette fabrication à Marseille; mais tous ces savons sont blancs; il n'y a qu'à Marseille qu'on fabrique du marbré.

Autres espèces de savons en Angleterre. En Angleterre, on fabrique des savons passablement durs avec du suif; on en fabrique aussi, comme en France, avec l'huile de Palm ; ce dernier savon est jaune et très-dur et d'une bonne qualité. On fabrique aussi en Angleterre, mais en une moindre quantité, du savon mou d'huile de colza, qui est vert ou noir. L'industrie des savons y a acquis un très-grand développement. On y fabrique 900,000 quintaux de savon dur et 75,000 quint. de savon mou. Les produits ont été, en 1837, de 1,175,244 quintaux anglais de savon de la première espèce, et de 102,095 quintaux de savon mou. Le droit d'excise est de 28 shellings ou 33 fr. 5 c. par quintal, environ 50 p. 0/0 sur le prix de vente. Les droits payés ont été de 1 million 513,150 liv. sterl.

Les exportations des savons de l'Angleterre,

pour les pays étrangers, ont été évalués, pendant la même année, à 80,110 quintaux, pour lesquels il a été payé une prime ou drawback de 101,302 liv. sterl.

Prime sur l'exportation du savon de Marseille. La prime accordée par la loi du 28 avril 1830, pour l'exportation des savons fabriqués à Marseille, avec les matières tirées de l'étranger est rétablie. Cette prime consistera dans le remboursement des droits d'entrée appliqués aux matières, dans la proportion de 58 kil. d'huile, et de 35 kil. de soude ou natron par 100 kil. de savon (art. 15 de la loi du 21 avril 1818).

Fraude. On fraude le savon de Marseille en introduisant différens ingrédiens dans la pâte, soit de la chaux vive, de l'amidon ou de la fécule. On peut découvrir cette fraude en le roulant entre les doigts; il se brise au lieu de se pétrir, et il n'a pas une bonne odeur de lessive, et en le coupant, il a un coup-d'œil mat au lieu d'être luisant.

Décret. Pour obvier à la fraude qui peut avoir lieu en France dans le commerce des savons secs, un décret du 1er avril 1811 exige que tout fabricant de savon appose une marque sur chaque brique de savon sortant de sa fabrique, et que cette marque soit différente pour le savon fabriqué à l'huile d'olive, pour celui fabriqué à l'huile de graines, et pour celui fabriqué au suif ou à la graisse, sous peine, en cas de contravention au décret, de confiscation, et d' une amende qui ne pourra excéder plus de 3,000 fr.

Mais ce décret est tombé en désuétude, et il n'est plus observé.

Commerce du savon de Marseille. Ce savon est d'un usage si général dans tous les pays, qu'il forme une branche de commerce et d'industrie considérable. La quantité de savon qui se fabrique annuellement à Marseille est prodigieuse, et ne peut aisément se soumettre au calcul, parce que cela dépend, soit de la consommation qui peut varier suivant les saisons, soit du prix plus ou moins élevé du savon de la fabrication de Marseille, ou que l'on préfère alors d'autres qualités à meilleur marché. Néanmoins, on estime qu'il se fabrique par mois, à Marseille, l'énorme quantité de 40,000 quintaux, et par an 500,000 quint., qui, au prix moyen de 60 fr. le quintal, font 30 millions : la grande majorité en bleu pâle, pour l'intérieur et l'étranger; en bleu vif, pour la Bretagne et la Hollande; en blanc pour l'usage des teinturiers de tous les pays, et du recuit pour les colonies, où il s'en consommait autrefois de 30 à 40,000 quintaux par an.

Exportations. Les exportations du savon de Marseille se sont élevées, suivant le registre de la douane, en 1837, à 2,995,980 kilogr., représentant une valeur officielle de 1,743,558 fr., dont la majeure partie, 942,354 kil. pour la Suisse; 188,252 kil. pour la Belgique; 159,795 kil. pour Alger; 117,762 kil. pour Cuba; 176,991 pour la Guadeloupe; 273;920 kil. pour la Martinique; 92,456 kil. pour la Hollande; 84,579 kil. pour les villes anséatiques; 121,637 kil. pour la Sardaigne, etc.

Les importations se réduisent à peu de chose.

Savon de Casan, en Russie. Le journal du ministère de l'intérieur de l'empire de Russie nous fournit les renseignemens suivans sur les savons de Casan. Il existe 10 fabriques de savon qui emploient 10 contre-maîtres, et environ 80 ouvriers. En 1835, elles ont fabriqué 66,944 pouds de savon, ayant une valeur de 672,425 roubles. Les matières premières nécessaires à cette fabrication, tels que le suif, l'huile de poisson, soude et sel, s'achètent en grande partie à Casan même; la soude seule est quelquefois tirée de la foire de Nijny-Novgorod.

Ce savon porte, en russe, le nom de savon en masse ou coulé, suivant la manière dont on l'a fait sécher. Le premier est celui qu'on laisse sécher dans les chaudières; on le nomme savon en masse blanche ou jaune; d'après sa couleur, ce même savon, séché dans des caisses contenant de 15 à 50 pouds, s'appelle savon coulé. Le savon porte aussi les noms de *jaune*, *blanc*, *aux œufs*, *au beurre* et *parfumé*, suivant les matières qui sont principalement entrées dans sa fabrication. Le savon jaune se fait en y ajoutant de l'huile de poisson, le blanc avec le suif des moutons de la Horde des Kirghis; le savon aux œufs se fabrique en y ajoutant de 700 à 1,000 jaunes d'œufs par poud de savon. Le savon parfumé est un savon aux œufs, dans lesquels on ajoute de l'huile de rose, de bergamote, etc., en le versant dans les caisses pour refroidir. En 1835, il a été fabriqué 1,040 pouds de savon aux œufs, et par conséquent on a employé près d'un million d'œufs. Le savon de Casan se vend de préférence à la célèbre foire de Nijny-Novgorod, où il en a été expédié, en 1835, par le Volga, 56,956 pouds, à peu près la presque totalité de la fabrication pendant cette année. La seule fabrique du marchand Zolotareff, une des plus considérables, produit pour 200,000 roubles par an de savon.

Savon liquide ou en pâte. Ce savon se compose avec des huiles ou des graines oléagineuses, avec des graisses, des soudes ou de la potasse. Il sert dans les fabriques pour le dégraissage des étoffes. Celui fait avec l'huile de chenevis est vert-obscur, c'est le meilleur; celui fait avec l'huile de colza ou de navette est jaunâtre; il se vend au poids de 25 à 50 kilogrammes.

SAVONE, ville de l'Italie, dans les états sardes, située sur le golfe de Gênes, à 8 lieues 1/2 de cette ville et 252 de Paris. Population, 11,000 habitans.

Productions. Vins, huile d'olive d'excellente qualité, grains, oranges, citrons, figues, amandes, soie et laine.

Industrie. Fabriques d'étoffes de soie de toutes espèces de bas et de rubans de soie, de faïence, de vitriol, d'armes, de savon, filature de soie, confitures et préparations de fruits secs et confits, ainsi que des liqueurs.

Commerce. Les principales exportations consistent en soie, laine, huile d'olive, fruits secs, et en étoffes de soie.

SAVONNETTE, savon blanc ou marbré, en forme de boules, du poids de 2 onces environ, destinées à laver la barbe pour se raser, et à se laver les mains. Autrefois, on en tirait beaucoup de Gênes, de Rome, de Bologne et de Naples, qui étaient en réputation. Mais aujourd'hui on fait usage des savonnettes qui se fabriquent dans toutes les grandes villes où il y a des parfumeries, surtout à Paris, qui ne le cèdent en rien à celles de l'Italie.

SAXE (SACHSEN), royaume de l'Allemagne centrale, faisant partie de la confédération germanique, situé entre la Bohême, la Bavière, la Prusse et la Saxe-Ducale. Il a 47 lieues dans sa plus grande longueur, du N.-E. au S.-O., et 27

dans sa plus grande largeur, avec une population de 1,579,429 habitans.

Productions. L'agriculture y est très-bien entretenue; les montagnes sont couvertes de belles forêts, et les plaines de gras pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On y récolte beaucoup de froment, de l'orge, de l'avoine, du lin, du tabac, du houblon, et la vigne croît dans plusieurs expositions favorables. Les vignobles produisent jusqu'à 200,000 eimers de vin assez bon. Il y a des plantations considérables de tabac à l'est de Leipzig; elles livrent annuellement au commerce 4,000 quintaux de tabac. On cultive aussi une grande quantité de houblon d'une excellente qualité, ainsi que du lin. Les haras, dont la race des étalons a été améliorée, ne fournissent pas une quantité suffisante de chevaux pour les besoins du pays. On a aussi beaucoup amélioré la race des moutons par des croisemens avec les mérinos, qui, importés en 1768, fournissent une laine dite électorale, justement estimée et recherchée, surtout par les Anglais. On compte 2 millions de moutons de race améliorée, qui, à raison de 2 livres 1/4 par toison, donnent un produit annuel de 4,500,000 livres pesant de laine, que M. Ternaux estimait la meilleure de l'Allemagne.

Minéralogie. Les productions minérales de l'Erzgebirge forment une des plus grandes richesses de la Saxe. On trouve dans ces montagnes de l'argent, de l'étain, du cobalt, du fer, du cuivre, du plomb, de l'arsenic, du zinc, de l'antimoine, du manganèse, etc. Les mines d'argent ont produit en 1834 jusqu'à 69,391 marcs d'argent fin; l'or y est peu commun, et n'est l'objet d'aucune exploitation particulière. On y compte en général 540 mines de toutes sortes de minéraux. On a découvert dans plusieurs parties des roches de quartz et de serpentine, de la pierre calcaire, du marbre, de l'asbeste, de l'amiante, de la baryte, de l'alun, du soufre, du borax, de la houille et de la tourbe, etc. On peut y joindre les topazes, les améthystes, les chrysolithes, les calcédoines, les hyacinthes, les cornalines, les agates, les jaspes, les grenats et les tourmalines, que l'on rencontre souvent. On recueille, aux environs de Meissen, la belle terre que l'on emploie à la fabrication de la porcelaine si renommée de la Saxe, qui se fait à Meissen même.

Les usines où se travaillent ces métaux leur donnent une plus grande valeur, qu'on peut porter à 1,500,000 thalers. Les produits des fabriques de couleur du bleu (dit de Prusse) sont estimés à 80,000 thalers, et ceux de la manufacture de porcelaine forment la moitié de cette somme. Si on y joint les différens produits des manufactures d'autres minéraux, on peut évaluer la totalité des produits de tous les minéraux de la Saxe à 4 millions de thalers, ou environ 16 millions de francs.

Industrie. C'est le pays de l'Allemagne où l'industrie manufacturière a fait le plus de progrès, et dont s'occupent la plupart des habitans, surtout dans les cercles de Lusace, Zittan, Bautzen, Herrnhut, etc. Les fabriques de tissus de laine y sont en grand nombre, ainsi que celles de tissus de coton. Chemnitz, Plauen et d'autres villes confectionnent une grande quantité de cotonnades. Leipzig et plusieurs autres villes possèdent des manufactures de soieries. Les mécaniques commencent à se multiplier pour fabriquer sur une grande échelle et soutenir la concurrence des Anglais sur les marchés de l'étranger. On y entretient des papeteries, des verreries, des tanneries et brasseries importantes, ainsi que des distilleries d'eau-de-vie de grains. L'abondance des productions minérales y a fait construire un grand nombre d'usines très-importantes, savoir : des forges, qui sont au nombre de 21; des tréfileries, des fabriques de tôle et de taillanderie, qui occupent 10,500 ouvriers. Freyberg est le centre de cette exploitation. Il y a une administration des mines. On y trouve une fonderie de canons et de boulets, et des fabriques de poudre à tirer.

L'association des douanes allemandes, en adoptant un tarif favorable au développement de l'industrie de la Saxe, a beaucoup contribué à l'extension de l'industrie, et à lui donner le plus grand essor.

Manufactures de la Saxe royale. Dans tous les pays, l'industrie manufacturière a fait de rapides progrès; les gouvernemens ont senti que le meilleur moyen d'encourager son développement était des expositions périodiques, dont la France avait donné l'exemple. La Saxe, depuis 1831, a suivi ce système, et l'on peut juger de l'état florissant de ses manufactures par l'exposition de leurs produits en 1837. Le nombre des articles exposés ne s'était élevé, en 1831, qu'à 489; en 1834, à 952. Quoiqu'en 1837 ce chiffre se soit réduit à 855, néanmoins leur choix marquait un véritable progrès aussi bien dans la qualité et la perfection du travail que dans les prix. On remarquait, dans les manufactures de tissus de lin et de chanvre, de beaux nappages damassés fabriqués avec le métier à la Jacquart; on admirait surtout des napperons lin et soie d'un goût exquis. Parmi les tissus de laine, on distinguait des draps et des casimirs, et surtout des draps noirs d'une beauté remarquable. Les mérinos et les thibets saxons se sont toujours recommandés par la finesse de leurs tissus et par la beauté de leurs couleurs. La flanelle, quoique très-belle, a paru être inférieure à celle de l'Angleterre; il en a été de même des bas de laine. Quant aux tissus de coton, entre les produits de 1834 et ceux de 1837, le progrès était évident; ce progrès résulte de l'emploi des métiers à la Jacquart. Chemnitz a conservé, pour les tissus imprimés, sa supériorité sur toutes les manufactures, principalement dans les qualités ordinaires, à l'usage des orientaux : les dessins ne changent jamais pour cette espèce de produit. Pour les autres indiennes, pour les damassinés, les manufactures saxonnes, indépendamment des échantillons de Londres et de Paris, sont fournies par leurs propres dessinateurs, et ont aussi d'assez beaux dessins. Quoique leurs produits soient d'une grande perfection, ils trouvent une forte concurrence dans ceux de Loerrach et de Mulhouse.

Dans les tissus de soie, plusieurs fabricans avaient exposé de beaux satins noirs et de couleur, des gros de Londres noirs et blancs, des gros de Paris et des étoffes unies de diverses couleurs. Quelques manufactures avaient essayé d'imiter les étoffes brochées de Lyon; les rubans, surtout les rubans-gaze, étaient de belle qualité, et les gants de soie étaient cotés à des prix généralement modérés. Les blondes façon de France, de l'Erzgebirge, surtout celles de Schneeberg et Plauen, de Crottendorf, se faisaient toujours remarquer pour leur beauté. Le nombre des filatures de laine n'a pas augmenté en Saxe depuis l'exposition de 1834. A cette époque, on en comptait 15; il n'y en avait que 10 en 1831. Jusqu'au n° 30, la Saxe ne reçoit pas de fil de laine de l'étranger;

mais, comme tout le reste de l'Allemagne, elle se pourvoit en Angleterre. Une centaine de filatures de coton, employant ensemble 400,000 broches, filent en général, pour les étoffes et pour la bonneterie, depuis le n° 30 jusqu'au n° 60; quelques-unes seulement vont jusqu'au n° 80. Les plus beaux fils de coton exposés étaient ceux de Chemnitz et de Scharfenstein; on a aussi admiré les fils rouges de Lobau. De beaux échantillons de soie grège et blanche avaient été envoyés à l'exposition; quelques fabriques s'essaient à produire la trame et l'organsin.

En Saxe, on fabrique des marchandises blanches de coton, lisses et façonnées, qui occupent 12,000 métiers; les étoffes bigarrées en occupent 8 à 9,000. Le nombre des métiers qu'emploie la bonneterie de coton est maintenant de 14,000, et la fabrication des indiennes, guingams, nankins, tulles, etc., s'accroît d'une manière notable.

L'industrie saxonne est parvenue à rivaliser avec l'Angleterre dans la fabrication des étoffes légères, telles que circassiennes, mérinos, thibets, etc., qui se débitent en Amérique et au Levant, concurremment avec les tissus secondaires des Français et des Anglais.

Malgré sa réputation établie depuis des siècles, la Saxe fait tous les jours des progrès dans l'élève de ses troupeaux de bêtes à laine. Elle ne se borne pas seulement à améliorer ses laines, recherchées de toute l'Europe, mais encore elle améliore ses races de moutons; et, comme si son territoire était devenu trop étroit pour l'exercice de cette branche d'industrie, les propriétaires de grands troupeaux prennent part aux opérations d'essais tentés dans d'autres pays.

Commerce. Tous ces produits ont alimenté un commerce considérable, non-seulement pour la vente, mais aussi pour l'achat des matières premières, telles que le coton, la soie, le chanvre et le lin.

Exportations. Elles consistent dans une assez grande quantité de bois, de minéraux, de laine brute ou filée, de tabac, de houblon, de toiles, de colonnades, de draps et autres tissus de laine.

Importations. Elles se composent de soie, de coton, de lin, de denrées coloniales, telles que sucre, café, cacao, bois de teinture, indigo, cochenille.

Leipzig, où se tiennent plusieurs grandes foires, est le centre de ce commerce, ainsi que de celui de la librairie de toute l'Allemagne. On a calculé, d'après une moyenne de dix années, que le commerce des productions minérales y fait entrer une valeur annuelle de 1,808,000 thalers, et en fait sortir, pour l'importation des produits étrangers, 433,700 thalers; ce qui donne une balance en faveur de la Saxe d'une somme de 1 million 374,000 thalers (environ 5,359,770 fr.), provenant en grande partie des produits du règne minéral, auxquels il faut joindre ceux de l'industrie, dont l'exportation s'augmente chaque année par les progrès que l'on remarque dans plusieurs branches, surtout dans celle des tissus de différentes matières.

Commerce de la laine. L'accession de la Saxe au système de réunion des douanes prussiennes a donné plus de consistance aux marchés de la Saxe, en y faisant affluer sans paiement de droits les laines des états voisins. On évalue aujourd'hui l'apport sur les marchés saxons à 20 ou 22,000 quintaux de laine, dont la valeur est d'environ 7 millions de fr., dont 1/5 pour Leipzig. Autrefois, les Anglais réglaient à peu près le prix des laines sur les grands marchés de l'Allemagne; aujourd'hui, leur influence est contrebalancée par la concurrence des fabriques allemandes. Les 4 millions 500,000 livres de laine que produisent annuellement les 2 millions de moutons de race améliorée que possède la Saxe, à raison de 34 fr. le quintal, donnent un produit de 1,530,000 fr., sans compter le montant de la quantité de laine importée, sans acquit de droit, des autres pays de l'association des douanes allemandes.

Commerce intérieur. Le commerce intérieur est également assez considérable; il est évalué à 32 millions de francs, par l'intermédiaire des foires de Leipzig. En 1833, lorsque la Saxe est entrée dans l'association des douanes prussiennes, elle avait la supériorité industrielle, et elle put de suite disposer, pour approvisionner la Prusse, d'une grande quantité de ses produits.

On évalue à environ 9 millions de francs le commerce que font les maisons juives, et celui de la librairie est estimé à 8 millions, ce qui fait, avec les 32 millions précédens, un total de 49 millions de francs. Depuis cette évaluation, il s'est encore augmenté considérablement par les nouveaux débouchés que le commerce de la Saxe s'est ouverts tant en Amérique qu'au Levant.

Monnaies de compte. Dans toute la Saxe, on tient les comptes en thalers de 24 groschen, et chaque groschen divisé en 12 pfenings. La rixthaler d'espèce vaut 1 1/2 rixthaler courant, ou 32 groschen.

Poids du commerce. La livre commerciale de Leipzig est le poids étalon, qui sert en Saxe pour toutes les marchandises; elle se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quintins et 7,680 grains, ou 7,206 grains anglais. Ainsi, 100 livres de Leipzig égalent 102,94 livres avoir du poids anglais, ou 46,68 kilogr. Le stone vaut 22 livres, le waag 44, et le centner 110.

Mesures sèches. Le wispel, mesure de blé, se divise en 2 malters, 24 scheffels, 96 viertels, 384 melzen ou 1,536 masgens. Le wispel de Dresde contient 72 boisseaux anglais, ou 25,389 hectolitres, et celui de Leipzig 94 boisseaux, ou 33,348 hectolitres.

Mesures liquides. Le fuder de vin contient 12 eimers, le fass 5, l'ahm 2; l'oxhoft d'eau-de-vie de France représente 3 eimers; l'oxhoft de vin de France vaut 2 de Leipzig ou 3 de Dresde; l'eimer de Dresde contient 72 kannes de Dresde et 56 de Leipzig, et correspond à 17,87 gallons anglais, ou à 67,63 litres.

SAXE, province de la Prusse, en Allemagne; elle a 55 l. de longueur de l'E. à l'O., et 50 de largeur du N. au S., avec une populat. de 1,200,000 habitans.

Productions. Les principales productions agricoles, après les céréales, sont le chanvre, le lin, le houblon, le tabac, la garance, l'anis, le cumin, la coriandre, la guède, le colza, et la chicorée, pour l'usage du café. On récolte un peu de vin, d'une qualité fort médiocre, sur les bords de la Saale et de l'Elbe. Il n'y a que quelques forêts assez vastes, mais le bois y est généralement rare, et les bestiaux en petit nombre.

Minéralogie. On exploite des mines d'argent, de cuivre, de fer et de houille dans les montagnes du Harz. On trouve de la terre à porcelaine dans le pays plat situé au sud; de la tourbe, des pierres meulières, du gypse, de la chaux, etc. La partie

la plus importante du règne minéral est le sel, que l'on extrait par évaporation de plusieurs salines ou sources salées.

Industrie et commerce. Il y a un bon nombre d'établissemens pour le travail des métaux ; la fabrication des toiles, tissus de laine et de cotonnades, du papier, de l'amidon et du tabac y est très-active, ainsi que les distilleries, les brasseries et huileries de graine de colza, dont les produits forment les principaux articles du commerce d'exportation de cette province.

Les principales villes de commerce et de fabrique sont Magdebourg, Halle, Ascherleben, Mulhausen, Erfurt, Nordhausen, Langensalza et Naumbourg. La situation de cette province est très-favorable au commerce par la navigation de l'Elbe, qui communique avec la mer du Nord, et par plusieurs canaux qui facilitent les relations avec plusieurs autres provinces de la Prusse orientale. L'association commerciale des douanes allemandes, dans cette province, ainsi que tous les états de la Prusse qui en font partie, lui assure les avantages exclusifs de son industrie et de son commerce contre la concurrence de l'étranger.

SAXE-COBOURG-GOTHA, duché d'Allemagne, qui se divise en plusieurs principautés dont il n'entre pas dans notre cadre de donner la description.

Productions. On y récolte une assez grande quantité de blé, de l'épeautre, des pommes de terre, du lin, du vin sur les bords de la Nabe, du colza, du houblon, de la coriandre, de la guede, du trèfle ; le gros bétail, et surtout les moutons, abondent, ainsi que les porcs et les oies, qui donnent de bons produits.

Les productions minérales consistent en huile, magnésie, fer et pierres meulières de porphyre.

Industrie et commerce. L'industrie a pris un grand développement, surtout dans la principauté de Gotha ; on y fabrique des toiles, des cotonnades, des draps, des camelots, des cuirs, du papier, du tabac, des ouvrages en fer, en taillanderie, des pipes, de la porcelaine de la poterie, de la potasse, du salpêtre, du noir de fumée, de la poix, de la tonnellerie, des instrumens de musique, du vermicelle, du macaroni, du bleu de Prusse, du sel ammoniac ; il y a un grand nombre de scieries. Dans la principauté de Cobourg, on fabrique des toiles, des draps, des cotonnades, de la bière, de l'eau-de-vie de grains, du blanc de Prusse, etc.

Les produits de toutes ces fabriques, joints aux productions du sol, forment l'objet d'un commerce assez considérable, favorisé par les fameuses foires de Leipzig et de Francfort, ainsi que par la navigation de l'Elbe et les chemins de fer que l'on se propose de construire.

SAXIFRAGE, plante médicale semblable au thym, dont la semence ressemble à la coriandre, de couleur noirâtre, d'un goût chaud piquant et d'une odeur agréable ; on s'en sert en médecine.

SAYE, étoffe de laine croisée, ou sorte de serge très-légère que l'on employait autrefois pour meubles et qui se fabriquent en Belgique et en Angleterre. On a aussi appelé sayes des draps très-forts, dont les Turcs se servent pour faire des manteaux et des vestes d'hiver qu'ils mettent par dessus la pelisse ; les deux seules couleurs en usage sont le rouge écarlate et le rouge foncé.

SAYETTE, petite étoffe de laine qui se fabriquait en grande quantité à Amiens ; c'est une espèce de petite saye dont elle est le diminutif. On appelle fil de sayette une laine peignée et filée qui entre dans la fabrication de ces diverses étoffes ; on s'en sert aussi pour différens ouvrages de bonneterie et pour faire des cordonnets, des boutonnières, boutons.

SCALA-NOVA (Couch-Adassi), ville et port de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, et au fond du golfe de son nom. Pop., 20,000 hab. Le port est abrité des vents de l'O. par une petite île. C'est l'un des ports les plus commerçans de la côte ; il s'y fait, avec Sousam-Adassi, Salonique et l'Egypte, un grand commerce de blé, de riz, de lin, de toile et de vin estimé.

SCALE ou Echelle. C'est un terme de commerce maritime, un port ou un lieu de trafic, du mot italien *scala*, qui signifie un lieu d'arrivée ou de déchargement.

Le terme s'applique particulièrement aux Echelles du Levant, qui sont les villes maritimes de l'empire ottoman où les Européens font le commerce, et où se trouvent établis les consuls des puissances qui jouissent de certains droits, pour la protection de leur commerce et de leur pavillon national.

SCAMMONÉE, gomme-résine que l'on retire d'une plante appelée par les botanistes *convolvulus scammoneus*, qui croît dans l'Asie-Mineure, d'où elle nous vient principalement ; on en distingue deux espèces, qui sont appelées du nom des Echelles du Levant d'où on les expédie ; la scammonée d'Alep et la scammonée de Smyrne.

Scammonée d'Alep. Elle est extraite de la famille des convolvulacées, qui croît en Syrie. Ce suc concret offre dans l'emballage une scammonée qui se divise en morceaux irréguliers, secs, légers, poreux, très-friables, d'une cassure cendrée ou brillante, et d'un gris foncé à l'extérieur ; frottés avec le doigt mouillé, ces morceaux deviennent laiteux et blanchâtres. La saveur amère que possède la scammonée d'Alep devient une très-grande âcreté, et l'odeur forte qu'elle exhale se rapproche de celle du beurre rance. Elle nous vient en caisses rondes, appelées *bustes*, du poids d'environ 25 kilogrammes.

On doit la choisir brillante, facile à rompre et très-aisée à réduire en poudre, qu'elle brûle légèrement la langue, et que, mêlée avec la salive ou avec un autre liquide, elle devienne blanche et laiteuse. On rejette celle qui est brûlée, noire, pesante, remplie de grains de sable et d'autres corps hétérogènes.

Scammonée de Smyrne. Celle-ci provient du *periploca scammonium*, qui croît en Anatolie.

Cette sorte, moins estimée que la précédente, est compacte, peu friable, d'un brun noirâtre et d'une cassure moins poreuse. Son odeur et sa saveur sont moins prononcées que celles de la scammonée d'Alep. Elle forme avec l'eau une émulsion d'un gris foncé ; cette scammonée est employée en médecine. Elle nous arrive en caisses de divers poids.

Nota. Celle dite *en galettes*, ou celle qui présente d'autres caractères que les précédentes, est toujours sophistiquée, et doit être rejetée.

Falsification. Celle que vendent des colporteurs juifs n'est souvent qu'un composé de sucs de différentes plantes incorporées avec du jalap.

SCANDAL, division de la millerole de Mar-

seille qui se divise en quatre scandaux ; comme la millerole, ancienne mesure d'huile, pèse 144 livres poids de table, ou 118 à 120 ci-devant poids de marc, il en résulte que le scandal d'huile contient 30 livres.

SCANDÉROUN, SKENDEROUN ou ALEXANDRETTE, ville et port de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, sur la côte orientale du golfe de son nom, pachalick d'Alep, à 10 l. de Latakieh et 30 d'Alep. Le golfe de Scandéroun a 6 l. d'ouverture, entre le cap Malo et le cap Ganzir. Le mouillage de ce port est le meilleur de toute la côte de la Syrie, mais le pays est insalubre; la rade est bonne et bien abritée des vents du S., et de l'E. par les montagnes. C'est l'un des ports d'Alep.

Commerce. On évalue les importations à Alep par le port d'Alexandrette à 1,217,561 fr., dont 448,800 fr. de coton filé, 128,700 fr. d'indienne, 145,600 d'indigo, 109,000 fr. de sucre, et le reste soit en cochenille, bois de teinture et fabrications diverses.

Les exportations ont été de 1,324,300 fr. environ ; sur cette somme, la France seule a reçu pour 306,900 fr., dont 179,400 fr. d'or et d'argent ; 61,200 de noix de galle, et le reste en cuivre, gomme, soie, etc.

Les marchandises de France, arrivées par la voie de Marseille, figurent dans le total des importations d'Alep pour 438,700 fr., savoir : 105,300 fr. de draps, 95,000 fr. de sucre, 600,000 fr. de cochenille, 55,600 fr. d'indigo, et le surplus en bonneterie de coton façon de Tunis, coton filé, cotonnades, etc.

Le port de Lataquié, ou Latakieh, doit aussi être considéré comme une Echelle d'Alep. Plusieurs capitaines craignant le golfe de Scandéroun, par suite de l'insalubrité, s'arrêtent à Lataquié et y débarquent les marchandises destinées pour Alep, de telle sorte qu'il en vient souvent une plus grande quantité par celle de Scandéroun.

SCARBOROUGH, ville et port d'Angleterre, comté d'York, au fond d'une belle baie ; ce port, avantageusement situé sur la côte orientale entre l'Humber et le Tyne, est vaste et commode, d'un accès facile et d'une profondeur suffisante pour recevoir les plus gros vaisseaux qui y trouvent un abri contre les vents de l'E. assez fréquens sur cette côte ; ce port est protégé par une belle jetée. Les bâtimens échouent à basse mer. Les marées sont de 3 heures 30' et marnent de 13 pieds. Pop. 9,000 habitans.

Commerce. On fait un grand commerce à Scarborough ; les navires qui appartiennent au port sont au nombre de 169, ayant un tonnage de 28,070 tonneaux. Les exportations consistent en grains, beurre, viande, porcs, jambons et poissons salés; les importations en houille de Newcastle, bois de charpente, planches, lin, chanvre, fer de la Baltique, eau-de-vie, genièvre de Hollande, vins de Porto, épiceries, habillemens, etc.

La pêche du hareng, de la morue, du maquereau, du turbot, du saumon, de même que les salaisons forment également des articles importans de commerce. Néanmoins c'est à ses eaux minérales, et à ses bains de mer qui sont renommés, que cette ville doit une grande partie de sa prospérité actuelle.

SCEAUX, ville de France, dans l'île de France, département de la Seine, à 2 l. de Paris. Popul., 1,550 habitans.

Commerce. Sceaux est renommé pour le commerce des bestiaux, par un fameux marché qui s'y tient le lundi de chaque semaine, et où l'on vend, comme à celui qui se tient tous les jeudis à Poissy, les bœufs, vaches, veaux et moutons destinés à l'approvisionnement de Paris, et qui y sont amenés de plusieurs départemens de la France, et où la caisse de Poissy fait le même service qu'à Sceaux, et paie comptant aux vendeurs le prix des bestiaux qu'ils ont vendus aux bouchers de Paris. Il y a une manufacture de porcelaine.

SCELLÉ. C'est l'apposition d'un sceau sur les effets pour leur conservation et pour l'intérêt d'un tiers.

Dès que le tribunal de commerce aura connaissance de la faillite, soit par la déclaration du failli, soit par la requête de quelques créanciers, soit par la notoriété publique, il ordonnera l'apposition des scellés, expédition du jugement sera sur-le-champ adressée au juge de paix (449).

Le juge de paix pourra aussi apposer les scellés sur la notoriété acquise (450).

Les scellés seront apposés sur les magasins, comptoirs, caisses, portefeuilles, livres, registres, papiers, meubles et effets du failli (451).

Si la faillite est faite par des associés réunis en société collective, les scellés seront apposés, non-seulement dans le principal manoir de la société, mais dans le domicile séparé de chacun des associés solidaires (452).

Les livres du failli seront extraits des scellés et remis par le juge de paix aux agens, après avoir été arrêtés par lui ; il constatera sommairement, par son procès-verbal, l'état dans lequel ils se trouvent.

Les effets du portefeuille qui seront à courte échéance ou susceptibles d'acceptation, seront aussi extraits des scellés par le juge de paix, décrits et remis aux agens pour en faire le recouvrement ; le bordereau en sera remis au commissaire (463).

Aussitôt après leur nomination, les syndics provisoires requerront la levée des scellés et procéderont à l'inventaire des biens du failli ; cet inventaire, conformément à l'art. 937 du Code de procédure civile, se fera par les syndics à mesure que les scellés seront levés, et le juge de paix y assistera et le signera à chaque vocation (480).

Le failli sera présent ou dûment appelé à la levée des scellés (487).

SCHAFFHOUSE (SCHAFFHAUSEN), canton le plus septentrional de la Suisse, et dont la principale partie est environnée de tous côtés par le grand-duché de Bade, à l'exception du S.-E. où elle est limitrophe du canton de Zurich, dont le Rhin le sépare. Les productions consistent en blé, orge, avoine, chanvre, lin, fruit et vin. Il y a d'excellens pâturages, où l'on élève du bétail. On y exploite des mines de fer qui fournissent 30,000 quintaux de minerai que l'on fait fondre à Laufen ; quant à l'industrie, la principale branche sont les tanneries, qui ont une grande activité ; il y a une fabrique d'acier fondu, de limes et de creusets. Le commerce y est borné, où on exporte une petite quantité de vin.

SCHAFFHOUSE, ville de la Suisse, chef-lieu du canton de son nom sur la rive droite du Rhin, à 8 l. de Zurich, 15 de Bâle, 56 de Genève, 120 de Paris. Pop., 7,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a des filatures et manufactures de coton, de tissus de laine, de lin et de soie, de toiles imprimées, d'ouvrages en

fonte, de sellerie, bonneterie. On exporte une quantité de vin qui se récolte sur son territoire. Le commerce de transit y est considérable à cause des débarquemens des marchandises que nécessite la cataracte de Laufen, dont elle est éloignée d'une lieue au dessus, ce qui rend l'expédition des marchandises très-active.

SCHALL. *Voy.* Chale.

SCHEFFEL, mesure de grains en usage dans plusieurs villes de l'Allemagne. A Berlin, le scheffel est à peu près le tiers du setier de Paris ou 4 boisseaux; le scheffel de Dantzig est la 60e partie du last, qui équivaut, à Dantzig, à 228 boisseaux, 8 litrons, ou 4,570 livres pesant de blé poids de marc, et le scheffel vaut ainsi 3 boisseaux 14 litrons de Paris; le scheffel se divise en 4 viertels ou quarts.

SCHELLING, Shelling en anglais, monnaie de compte et réelle d'Angleterre; il contient 113 grains poids de marc d'argent, il est au titre de 11 deniers un grain; il vaut 1 fr. 25 cent. Il faut 20 sch. pour 1 liv., que les Anglais appellent un pound sterling, et le schelling se divise en 12 pences (pluriel de penny); ainsi, 240 pences qui font 20 sch. font 1 pound ou livre; 5 sch. font le crown, écu anglais, dont le *half crown* ou demi-écu vaut 2 1/2 sch. Il faut 21 sch. pour faire la guinée d'or; mais aujourd'hui il y a aussi des pièces d'or d'un pound ou livre qui ne vaut que 20 sch.

SCHEMNITZ, ville de la Haute-Hongrie, dans le comitat de Honth, près de la source de la Schemnitz, à 10 l. d'Ipoly-Sagh et 26 de Bude. Population, 17,000 habitans.

Industrie. Cette ville est surtout renommée par ses mines, les plus fameuses de l'Europe, et possède une administration des mines. Il y a dans ses environs les plus riches mines d'or et d'argent de toute la Hongrie. Il y en a aussi de cuivre, de fer, d'arsenic et de soufre, dont les produits s'élèvent annuellement à 2 millions de thalers, ou près de 8 millions de francs. Ces mines appartiennent au gouvernement. Il y a plus de 10,000 ouvriers qui sont occupés à l'exploitation de ces mines: mais celles d'argent ne sont plus aussi abondantes qu'autrefois; au lieu de 3 à 4,000 marcs, elles n'en donnent plus que 100 par semaine.

SCHEPEL, mesure de grains en usage à Amsterdam et en Hollande. Le schepel d'Amsterdam est le tiers du sac. Il faut 36 sacs pour faire le last, qui vaut 19 setiers de Paris. Ainsi le schepel contient 42 livres 3 onces de grains, poids de marc. Il faut 4 schepels pour faire le mudde.

SCHERBASTI, nom d'une espèce de soie du Levant. On la recueille dans la province de Guilan, en Perse, d'où les caravanes l'apportent à Smyrne, en ballots pesant 11 à 12 battmans, poids de Constantinople. La couleur de la soie est jaune, rarement blanche. Son brin est délié, flexible, et plus aisé à tirer que celui des autres soies. Les masses en sont grosses, longues, les ligatures petites et d'une très-bonne soie; ce qui n'existe pas dans les autres soies du même pays, qui sont souvent de si basse qualité, qu'elles ne peuvent être employées.

SCHERSCHEL (l'ancienne Julia-Cæsarea), ville et port de l'Algérie, à 15 ou 18 lieues d'Alger, autant de Tenez. Population, 2,000 habitans. Le port, anciennement spacieux, circulaire et commode a été bouleversé par un tremblement de terre; l'entrée est abritée par des rochers contre les vents du N. et du N.-O. Les Romains avaient creusé à côté du port un bassin qui communiquait avec lui, et dans lequel les bâtimens étaient en sûreté; il est actuellement ensablé : on pourrait aisément le déblayer.

Productions et industrie. Tous les environs sont rians, arrosés et fertiles, le bois de chauffage paraît y être abondant. On y cultive le mûrier, et on élève des vers à soie; on y faisait un grand commerce de grains, mais la jalousie des Algériens a arrêté cette prospérité, en sorte que l'industrie ne consiste plus guère aujourd'hui qu'en quelques manufactures d'une grosse poterie que les habitans fournissent aux Arabes du voisinage, et que leurs grosses barques appelées (*sandales*), viennent aussi vendre à Alger.

Un corps de troupes envoyé d'Alger est venu occuper (au mois de mars 1840) cette position avantageusement située pour commander la Mauritanie centrale, en offrant un refuge à nos bâtimens et au commerce lucratif des productions du pays, en échange des produits manufacturés d'Europe.

SCHIEDAM, ville de Hollande, province de la Hollande méridionale, sur la petite rivière de Schie, qui y forme un port commode et va se jeter près de là dans la Meuse par sa rive droite, à un quart de lieue de Rotterdam, et 4 lieues 1/2 de La Haye. Popul., 10,000 habitans, qui entretiennent des distilleries importantes de genièvre, des verreries, des corderies, des chantiers de construction, et font des expéditions pour les pêches du hareng et de la morue. Ces produits, joints à ceux de son territoire, qui consistent en beurre, fromage, légumes excellens et bestiaux, forment les principaux articles de son commerce d'exportation; quant à celui d'importation, il se compose de denrées coloniales, épiceries, drogueries et produits manufacturés, etc.

SCHIPUND ou Schipond. C'est un poids en usage en Allemagne et dans le nord de l'Europe. Celui de Berlin est évalué à 280 livres, poids de marc. Le schipund se divise en 20 lispund, de 14 livres, poids de marc chacun. Le schipund d'Amsterdam pèse 300 livres, poids de marc, et le lispund en pèse 15. Le stein est la moitié du lispund, et par conséquent de 7 livres 1/2. Le schipund de chanvre de Riga pèse 300 livres, aussi poids de marc. Le schipund de fer de Suède est de 400 liv. pesant de Suède, ou de 275 livres, poids de marc. A Anvers, le schipund pèse également 300 livres du pays. A Hambourg, il y en a deux sortes; l'un, qui sert à peser toutes sortes de marchandises, est de 280 livres du pays; et l'autre, pour les voitures et marchandises, est de 320 livres. A Stockholm, il y en a aussi deux sortes, l'un pour les métaux, qui est de 320 livres suédoises, et l'autre pour les marchandises est de 400, ou de 341 environ, poids de marc.

SCHIRAS (Siras), ville de Perse, capitale de la province du Farsistan, située sur la rivière de Roknabad. Popul., 30,000 habitans.

Productions. Son territoire est renommé pour produire le meilleur vin de l'Orient. Il y en a du rouge et du blanc; mais le rouge est le meilleur; les autres productions consistent en câpres, opium, et une si grande quantité de roses, que l'on en fournit à plusieurs provinces qui en font de l'eau de rose. Il croît dans les environs la plante aro-

matique *costus arabicus*, dont la saveur est amère et approche beaucoup du gingembre.

Industrie et commerce. On y fabrique de beaux verres qui ne le cèdent en rien, à ce que l'on prétend, aux plus beaux qui se font en Europe, et des bouteilles d'un grand éclat et d'une délicatesse surprenante; il y en a qui contiennent 30 bouteilles et plus. On trouve, en outre, des manufactures de soierie, de coton, des tanneries, des savonneries, dont les nombreux produits forment le principal objet de commerce.

SCHITES ou CHITE, nom d'une des belles toiles de coton des Indes, dont les couleurs sont, pour ainsi dire, inaltérables, sans rien perdre de leur éclat. Les schites de Seronge sont les plus belles de toutes celles que l'on fabrique dans l'Indostan. Les manufactures de Manchester, de Suisse, de Jouy ont diminué et presque exclu en Europe la consommation des perses ou des schites, sans cependant en avoir égalé entièrement la beauté.

SCHLESWIG, duché de Danemarck, formant la partie méridionale de la presqu'île du Jutland, ayant une longueur de 30 l. depuis l'Eider, qui en fait la séparation du Holstein jusqu'au Konge-Aa, sur la frontière du Jutland, sur une largeur de 12 à 18 lieues dans l'espace qu'il occupe entre la mer Baltique et la mer du Nord, avec une population de 330.000 habitans, qui s'occupent plutôt d'agriculture que de l'industrie manufacturière, et dont les produits en toutes sortes de grains, lin, chanvre, houblon, légumes, bois de construction, laine, et une grande quantité de bestiaux sont la principale richesse; et dont les produits forment l'objet du commerce d'exportation, pour lequel ce pays est très-avantageusement situé, ainsi que pour la navigation entre deux mers sur le littoral desquelles se trouvent un grand nombre d'îles, de baies et de ports; le commerce est tout concentré dans la capitale du nom de ce duché.

SCHLESWIG, chef-lieu du duché de son nom, situé à l'extrémité du golfe de Schlei, dans sa partie orientale, avec une population de 7,500 habitans. Le port n'a que 9 pieds de profondeur, et ne reçoit que de petits bâtimens, au nombre d'environ 200 annuellement. Il y a des fabriques de faïence, d'ouvrages en marbre et autres pierres, de tissus et bonneterie de laine, de batiste, de dentelles et de fils de lin. Plusieurs raffineries de sucre, dont les produits avec ceux du sol forment les principaux articles de son commerce, qui n'est pas d'une grande étendue.

SCHMALKALDEN, ville d'Allemagne, dans la Hesse électorale, province de Fulde, chef-lieu du cercle de son nom, au confluent de deux petites rivières, la Schmalkalde et la Stille, à 4 l. de Meiningen et 13 de Fulde. Popul., 5,000 habitans.

Industrie et commerce. Une saline fournit annuellement 12,000 quintaux de sel; cette ville possède deux manufactures de bonneterie, une fabrique de céruse, plusieurs fabriques de quincaillerie et une imprimerie renommée. Il y a dans les environs une grande manufacture d'armes et des mines de fer.

SCHMIEDEBERG, ville de Prusse, province de Silésie, régence de Liegnitz sur l'Ysel, à 4 l. de Hisberg et 11 de Liegnitz. Popul., 4,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de rubans de fil, de linge de table damassé, d'étoffe de coton, de soie et coton; il y a treize blanchisseries, une fabrique de tabac, une blanchisserie de cire et une fabrique de coutellerie.

SCHNEEBERG, ville de la Saxe royale, cercle de l'Erzgebirge, à 3 l. de Schwarzenberg, et à 6 de Schemnitz, siége d'une intendance des mines. Population, 4,500 habitans, qui exploitent aux environs de riches mines d'argent, de cobalt, de fer, de bismuth, de soufre et de la terre de porcelaine; des fabriques de dentelles, de passementerie, de tabletterie, vitriol, etc.

SCHWABACH, ville de Bavière, cercle de Rezat, sur la Schwabach, à 3 lieues de Nuremberg, 7 1/2 d'Anspach. Pop., 7,400 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville possède des manufactures de tissus, de coton, de laine, de draps de bonneterie, de chapellerie, de cire à cacheter, de tabac, de fil d'archal, de clouterie, de galon d'or et d'argent, de tapisseries, de coutellerie, d'ouvrages en bois, en corne, en os. Il y a aussi des brasseries, des tanneries; il y a aux environs 2 papeteries et une fabrique de laiton; tous ces objets font un commerce très-considérable avec la Suisse, l'Italie et le reste de l'Allemagne.

SCHWARTZBOURG, principauté de l'Allemagne centrale, renfermant 12 villes, 8 bourgs et 233 villages, avec une population de 112,000 hab. Elle fait partie de la confédération germanique. Les montagnes sont couvertes de forêts, tandis que des vallées agréables produisent en abondance des céréales, du chanvre, du lin, une petite quantité de vin, du houblon, du tabac, des bestiaux, et que les montagnes renferment du cuivre, du minerai de fer, du plomb, du cobalt, du vitriol, du soufre, de l'alun, des carrières d'ardoise, de marbre, d'albâtre et du sel gemme. L'industrie consiste dans des fabriques de draps, de toile, et principalement dans les ouvrages en fer, du noir d'ivoire, et dans des médicamens chimiques. Tous ces produits forment les articles d'un assez grand commerce, dont le principal entrepôt se trouve à Sondershausen, capitale de cette principauté.

SCHWARZENBERG, ville du royaume de Saxe, dans le cercle de l'Erzgebirge, à 15 l. de Freyberg.

Industrie et commerce. On trouve dans les environs un grand nombre de mines de fer, renfermant du tripoli, de l'émeril, de la terre d'ombre, de l'ocre, du bol, que l'on apporte et prépare dans cette ville pour être livré ensuite au commerce. Il y a des fabriques de potasse et de bleu de Prusse; tous ces produits font autant d'articles de commerce d'exportation de cette ville.

SCHWARZENBERG (CANAL DE). Ce canal fait communiquer la Moldau avec le Danube, près de la ville de Kramnau en Bohême.

SCHWEIDNITZ, ville de Prusse, province de Silésie, régence de Breslau, sur la rive gauche de la Weistritz, à 4 l. de Reichenbach, et 10 1/2 de Breslau. Pop., 10,000 hab. qui entretiennent des fabriques de laine, de toile, de bonneterie, de cuirs, de papier, d'amidon et de brasseries considérables, et qui font un assez grand commerce en laines, fil de lin, graines et bestiaux, joints aux nombreux produits de l'industrie manufacturière.

SCHWERIN, ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur le bord occidental du lac de son nom, à 11 lieues de Lubeck et 21 de Hambourg. Pop., 12,000 habitans

qui entretiennent des fabriques de draps, de toile, de laque, de chapeaux de paille, de bougie, de blanc de baleine, de clouterie, d'aiguilles, de tabac, de distillerie d'eau-de-vie, de grains, des vinaigres, des brasseries, des tanneries, des mégisseries et fonderies d'étain, dont les produits forment les principaux objets de leur commerce.

SCHWITZ, canton central de la Suisse. Il a 10 l. de longueur de l'E. à l'O. et 8 l. de largeur, avec une pop. de 30,000 hab.

Le sol et le climat sont plus favorables aux pâturages qu'à l'agriculture ; ce qui fait que la principale richesse consiste dans les bestiaux, et le bois y est abondant. L'industrie y est encore au berceau ; même l'art de filer le coton y a fait peu de progrès.

SCHWITZ (Schwyz), petite ville de Suisse, chef-lieu du canton de son nom, à 6 l. de Lucerne et 9 de Zurich. Pop., 6,000 hab., qui font valoir quelques brasseries, tanneries, poteries et des filatures de lin, etc.

SCIACCA, ville et port de Sicile, province de Girgenti sur la côte méridionale de l'île, à 12 l. 1/2 de Girgenti et 19 de Palerme. Pop., 12,000 hab.

Industrie et commerce. Le port est petit, mais il a le privilége d'être l'un de ceux désignés pour les exportations de grains; on en exporte aussi de l'huile, de la soude, du miel, des salaisons de sardines et d'anchois, du nitre raffiné et des poteries. Il y a dans les environs des marais de sel et des mines de soufre que l'on exploite.

SCIE. La scie est un instrument d'un usage très-utile et généralement adopté pour fendre et diviser en plusieurs pièces différentes matières solides, comme le bois, le marbre, la pierre de taille, l'ivoire, etc. La scie est de fer ou d'acier avec une multitude de dents plus ou moins grandes ou petites, et différemment limées et tournées suivant l'usage auquel elle est destinée. Chaque art ainsi que chaque métier a une scie qui lui est particulière, et qui, sans avoir la même forme, tend au même but; il y a un grand nombre de diverses espèces de scies appropriées aux usages auxquels elles sont destinées.

L'Angleterre et l'Allemagne sont renommées pour fabriquer les meilleures scies, dont elles ont fourni pendant long-tems la France, qui est enfin parvenue à s'affranchir de ce tribut; non-seulement elle n'importe plus que pour 40 ou 50,000 fr. de scies et ressorts, mais elle commence à en exporter. Ceux qui sont à la tête de cette fabrication sont : MM. Mongin aîné, de Paris ; Couleaux aîné, de Molsheim dans le Bas-Rhin ; Salms de Valentigny, dans le Doubs. Tous avaient présenté des lames de scies droites et circulaires remarquables par leur belle exécution et leur qualité, et d'autres bons produits ont aussi été offerts par d'autres fabricans, soit du Bas-Rhin, soit du Doubs ou de la Loire, où l'on fabrique également de bonnes scies.

Les scies à mécanique de M. Mongin peuvent tirer de 15 à 25 feuilles de placage au pouce du bois d'acajou. M. Picut, scieur par mécanique à Châlons-sur-Marne, a présenté des échantillons de placage obtenu sans déchet au moyen d'une mécanique de son invention, qui permet de tirer ou scier 150 feuilles au pouce. Ces échantillons ont été envoyés à la Société d'encouragement, à Paris.

Scierie à la mécanique. La scierie du bois à la mécanique paraît être une invention dont on est redevable au génie industrieux des Hollandais. Comme les carrières de pierres à bâtir et même de tout autre espèce, sont fort rares dans les Pays-Bas, l'emploi du bois y est plus considérable qu'ailleurs. La navigation en fait aussi une consommation immense pour la construction de cette multitude de bâtimens qui naviguent sans cesse sur les canaux, sur les lacs et les mers intérieures, tels que le Zuidersée, le lac de Harlem, dont la Hollande est entrecoupée; en sorte que le sciage du bois, soit de charpente ou de construction maritime, était un besoin des plus urgens qui, sans la mécanique, aurait occupé un grand nombre de bras qui n'auraient même pas pu suffire à toutes les demandes. Aussi, n'y a-t-il pas de pays au monde où il y ait un si grand nombre de moulins à vent qui font mouvoir des scieries mécaniques pour la coupe des bois de charpente ou de construction de toutes les dimensions, et pour toutes sortes d'usages, telles que planches, solives, lattes, bordages, etc.

Scierie à la mécanique pour la tonnellerie. C'est une belle invention que celle d'une scierie à la mécanique pour les douves qui composent les tonneaux de différentes dimensions. L'économie se joint à la célérité et à la précision de la scierie par mécanique, fort supérieure à celle qui s'opère par la puissance seule des bras; il serait seulement à désirer que de pareilles scieries fussent plus généralement répandues.

Scierie à la mécanique pour les roues des voitures. C'est encore là une mécanique fort utile; il s'en est établi une à Paris, mais qui ne paraît pas avoir eu tout le succès qu'on aurait désiré par le manque de confiance dans ses résultats, ou plutôt par l'opposition des maîtres charrons, qui craignaient de se voir enlever leurs ouvrages par une concurrence étrangère à leurs travaux. Il serait difficile d'en donner une description, sans les dessins dont M. Gibbs, qui en est l'inventeur, les accompagne.

Scierie à la mécanique de pierres. Dans le sciage de la pierre comme dans presque tous les travaux qui consomment beaucoup de main-d'œuvre, la substitution des machines aux ouvriers donne de l'économie, plus de précision et de célérité. Il existe plusieurs scieries aux environs de Paris mues par la mécanique : les plus importantes sont celles des Catacombes et de Créteil ; l'une et l'autre ont pour moteur des machines à vapeur. Mais, quelles que soient les dimensions des blocs sciés à Créteil, cet établissement, comme celui des Catacombes, n'est formé que pour débiter des dalles à différens usages. On aurait dû, il nous semble, appliquer le sciage mécanique à des formes de tailles plus variées et d'un emploi plus fréquent pour la construction des bâtimens. Un pareil établissement, s'il était bien placé, ne pourrait qu'avoir du succès, puisqu'il présenterait une grande économie, portant à la fois sur le droit d'entrée, sur les frais de transport et sur la taille de la pierre. Enfin, dans un tems où un si grand nombre de constructions sont commencées, où une masse énorme d'ouvriers ne peut même suffire aux demandes, il n'est personne qui ne fût satisfait de voir mettre en principe le moyen d'exécution le plus rapide et le plus propre à presser le moment où tant de bâtimens commencés seront mis en plein rapport aussitôt qu'ils seront achevés.

SCIO, CHIO, île de l'Archipel, située près de la côte de l'Anatolie, au sud de l'île Mételin et au nord-ouest de Samos; elle a environ 13 lieues de longueur sur six de large, avec une population qu'on estime à 100,000 habitans.

Production. Elles consistent en mastic, vins délicieux, soie, coton, fruits du Midi, etc. Le mastic est le meilleur que l'on connaisse; les Turcs en font une grande consommation, et en mâchent continuellement pour rendre leurs dents blanches et l'haleine douce. Le vin est agréable et stomachique; il y en a de deux sortes, l'un qui a de la liqueur, et l'autre qui a de la verdeur. Cette île produit aussi de la cire, mais sa plus riche production est la soie, dont la quantité s'élève annuellement à 60,000 masses, ou 30,000 livres pesant.

Industrie. L'industrie y est portée à un plus haut degré de perfection que partout ailleurs. On y fabrique des velours, des damas et autres tissus de soie destinés pour l'Egypte, l'Anatolie, Constantinople et Smyrne.

Commerce. Il consiste dans l'exportation de tous les produits du sol et de l'industrie, et dans l'importation d'une assez grande quantité de soie, celle de l'île ne pouvant suffire à la consommation qu'on font les fabriques.

La capitale de l'île qui porte le même nom, Scio, est le centre du commerce de toute l'île; elle est à 19 lieues de Smyrne et à 84 de Constantinople.

SCORSONÈRE. Cette plante pousse une tige creuse, ronde et cannelée, de la hauteur d'environ deux pieds, se divisant en rameaux longs, couverts d'un léger duvet; ses feuilles sont assez larges et longues, lisses, terminées par une longue pointe étroite, d'un vert obscur; sa racine contient un principe sucré; elle est d'un grand usage dans l'art culinaire où elle sert comme le salsifis, et on la cultive pour cet objet dans les jardins potagers. Cette racine est longue d'environ un pied, ayant la grosseur d'un pouce, elle est tendre et facile à rompre, charnue et succulente, douce au goût et très-bonne à manger cuite. Elle sert aussi pour la médecine, étant diurétique, stimulante et sudorifique.

On a fait des essais pour nourrir les vers à soie avec les feuilles de la scorsonère d'Espagne. MM. Morisset de Clarvaison et Durand, qui s'en sont occupés, ont fait connaître à l'Académie des sciences que les essais qu'ils en ont faits avaient parfaitement réussi, et que les cocons provenant des chenilles, ainsi exclusivement nourries, n'étaient inférieurs en rien à ceux provenant des vers élevés par la méthode ordinaire. Si de nouvelles expériences, entreprises sur une plus grande échelle, et suivies pendant plusieurs années, confirmaient ces premiers résultats, il y aurait incontestablement un grand avantage à substituer la culture de la scorsonère à celle du mûrier, dont la présence gêne plusieurs autres cultures du pays où il prospère; ce qui n'aurait pas lieu pour cette plante, dont la racine fournit à l'homme un meilleur aliment que ne le fait le salsifis.

SCRUPULE, petit poids. C'est le même que le denier. Pour estimer la quantité de fin de l'argent, on se sert du scrupule ou denier, qui se trouve être la douzième partie du marc; comme chaque denier contient 24 grains, le scrupule vaut ainsi 24 grains de fin. Le scrupule est la troisième partie du gros, qui contient 72 grains.

Le scrupule est aussi un poids anglais faisant partie de la livre de Troyes enployée par les pharmaciens. Le scrupule vaut 20 grains de ce poids, et répond à 36 grains et une fraction du poids de marc.

SCUTARI, ville et port de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur le canal de Constantinople, vis-à-vis de cette ville. Un grand phare à feu fixe est placé près de la ville. Population, 60,000 habitans, qui entretiennent des fabriques importantes d'étoffes de soie et de coton, ainsi que des tanneries. On y fait un commerce très-actif avec l'intérieur de l'Asie, par les caravanes, et aussi avec Constantinople. Scutari est l'un des grands entrepôts des marchandises de l'Asie.

SÉBASTIEN (SAINT-). *Voyez* SAINT-SÉBASTIEN, ville de d'Espagne.

SEBENICO, ville et port de la Dalmatie, faisant partie de l'empire d'Autriche, à 10 lieues de Zara et sur la rive gauche de la Kerka, qui se jette près de là dans l'Adriatique. Population, 7,000 habitans. La Kerka forme devant la ville un petit lac qui sert de port. Il s'y fait un commerce assez considérable avec les ports voisins situés sur ce littoral de la Turquie, ainsi qu'avec les îles Ioniennes, la Grèce et les îles de l'Archipel, en productions du pays et articles des manufactures de l'Autriche.

SÉCHAGE. Le séchage est devenu un art assez important dans les blanchisseries, les teintureries, les fabriques d'indiennes, les papeteries, les amidonneries, les fabriques de colle, etc. On se sert de plusieurs procédés pour accélérer le séchage; mais sans décrire tous ceux qu'on a inventés pour cet objet, nous ferons seulement mention de celui qui paraît avoir le mieux réussi, et le plus généralement employé, quoiqu'il ne soit applicable que pour les tissus. Il consiste à les faire circuler sur des cylindres creux traversés par un courant de vapeur. Les blanchisseurs, les fabricans d'indiennes et les fabricans de papier continu, dit papier à la mécanique, font un usage fréquent de ce moyen. Dans ce cas, il faut une machine à sécher qui se compose de trois à huit cylindres creux, en cuivre ou en fonte, placés horizontalement et parallèlement les uns aux autres sur un bâti. Tous les axes de ces cylindres portent des roues dentées égales et des roues intermédiaires montées sur le bâti transmettant le mouvement du premier cylindre jusqu'au dernier. Ces roues intermédiaires sont nécessaires pour que tous les cylindres tournent dans le même sens, et le mouvement des cylindres est nécessaire pour ne pas étirer l'étoffe qu'on veut sécher. La vapeur entre dans chaque cylindre par l'axe d'un de ses fonds; l'eau qu'elle produit sort par l'axe de l'autre fond, et pour qu'elle ne s'accumule pas dans le cylindre, ce qui en rendrait la marche pesante, un tuyau tourne en hélice à l'une des extrémités qui touche le cylindre intérieurement : c'est celle qui recueille l'eau de condensation; l'autre extrémité sort par l'axe; c'est celle qui écoule cette eau. Les cylindres ont de quarante à soixante centimètres de diamètre; leur longueur dépend de la largeur des étoffes qu'on y sèche, car elles passent dessus, bien entendu, et elles embrassent la presque totalité de la circonférence de chaque cylindre, vu qu'elles y sont contraintes par des rouleaux de renvoi. Cette machine à sécher est d'invention anglaise; elle a été transportée en 1821 en

France ; elle a été achetée par M. Hausmann, propriétaire de la blanchisserie hollandaise près Paris. En 1823, M. Bresson, ingénieur civil de Rouen, en a fait établir deux autres pour la blanchisserie de Saint-Quentin. Depuis cette époque, l'usage de cette machine s'est beaucoup répandu ; les fabriques de papier en font usage, et les cylindres sécheurs font partie intégrante de la machine à fabriquer le papier à la mécanique. M. Boyer, de Mulhouse, a séché trente pièces de toile sur un cylindre traversé par un courant de vapeur à un atmosphère au seizième ; le tems employé a été de trois heures et demie. Avant le séchage, ces vingt pièces pesaient 74 kil. d'eau qui ont été évaporés par la condensation de 102 kilog. de vapeur ou par 20 kil. de houille, ce qui donne, pour 1 kil. de houille, 3 kil. 63 décagrammes d'eau évaporée.

Ces résultats méritent de fixer l'attention de MM. les manufacturiers à raison de l'économie qu'ils présentent. Il faut moins de place que pour une sécherie, moins de capitaux, moins de main-d'œuvre, moins de tems, et enfin, les pièces séchées ainsi sont mieux préparées pour les opérations ultérieures que d'après tout autre mode.

SÉCHELLES ou Iles Mahés, groupe d'îles dans l'Océan indien ou l'Océanie, appartenant à l'Angleterre et ayant une population d'environ 7,000 habitans. La plus grande île s'appelle Mahé. La principale production est le coton, qui y croît en grande abondance ; il y a quelques forêts et des palmiers à cocos. On trouve sur les côtes une grande quantité de tortues ; ces divers produits forment les seuls objets du commerce de ce groupe d'îles.

SECHO ou Sechio. C'est le nom d'une mesure à liquide employée à Venise : un bigonzo pèse 16 sechi, qui font environ 63 liv. poids de marc. Ainsi, le secho de Venise répond à 3 liv. 6 onces et fait une pinte trois quarts de Paris.

SECLIN, ville de France, département du Nord, sur la Naviette, à 2 l. de Lille et 4 de Douai. Populat., 3,000 habit., qui entretiennent des filatures de coton et de lin, des fabriques d'huile de graines oléagineuses, des teintureries et des raffineries de sel. On y peigne une grande quantité de laine et de lin.

SECOURS, assistance dans le besoin. S'il n'existe pas de présomption de banqueroute, le failli aura le droit de demander, à titre de secours, une somme sur ses biens (530). *Voyez* Créancier.

SÉDAN, ville de France, en Champagne, département des Ardennes, sur la rive droite de la Meuse, qui y est navigable, à 4 l. de Mézières, 10 1/2 de Rethel, 12 l. de Charlemont, 18 de Luxembourg, 61 de Paris. Popul., 15,000 habit.

Productions. Blé, toutes sortes de grains, lin, chanvre, chardons pour les draps, laine, bestiaux, plantes médicinales, carrières d'ardoise, mines de fer.

Industrie. C'est l'une des villes les plus renommées pour son industrie, principalement pour ses fabriques de draps fins de couleur noire.

Draps. M. Cunin-Gridaine, fabricant de draps à Sédan, délégué de la chambre consultative à l'enquête de la fin du mois d'octobre 1834, dépose que le capital employé dans la fabrication de draps de Sédan est de 70 à 80 millions : que la masse des affaires roule sur 18 à 20 millions, et qu'elles sont organisées de manière à exiger un capital presque égal à leur importance, à raison des crédits de dix à douze mois que les fabricans sont obligés d'accorder, tandis que Elbeuf vend habituellement au terme de trois mois. Il a dépensé, dit-il, près de 700 mille francs en machines, maisons et usines ; il a fait pour plus de 2 millions d'affaires, et il fabrique de 2,800 à 3,000 pièces de draps, chaque pièce ayant 32 à 34 aunes, et l'on fabrique à Sédan de 28 à 30,000 pièces. Une pièce de draps pèse 22 kil. On emploie dans cette fabrication les laines de France, qui entrent pour plus des 3/4 ; les autres laines, sous la dénomination générique de laines d'Allemagne, proviennent de la Silésie, de la Saxe et de la Moravie.

Dans le mémoire que la ville de Sédan a publié, la valeur des tissus de lainage, dans toutes leurs diverses transformations, est évaluée à 400 millions : 200 millions sont absorbés par les draps ; le reste appartient aux autres étoffes, et pour certains draps, la matière entre pour les 2/3, et la main-d'œuvre pour 1/3 : mais, pour les draps fins de Louviers et de Sédan, on dépense un peu plus en main-d'œuvre qu'en matière ; enfin, dans certaines étoffes de goût et de fantaisie, la main-d'œuvre prend les 2/3 de la valeur. Comme il n'existe pas en France de bonne statistique qui donne le résultat de 400 millions pour la valeur de la totalité des étoffes de laine qui y sont fabriquées annuellement, voici les élémens sur lesquels M. Cunin-Gridaine établit cette estimation. Il y a en France, dit-il, 35 millions de moutons ; ce n'est pas exagérer la valeur moyenne de la dépouille d'un mouton en l'estimant 6 fr., ce qui fait 210 millions. On importe pour 20 et quelques millions de laine étrangère, voilà 230 millions, et, pour arriver à mes 400 millions, je n'ai qu'à ajouter, pour la main-d'œuvre, 170 millions ; j'arrive à la somme énoncée. Voici un autre calcul qui corrobore le premier. Il y a en France 33 millions d'habitans, et comme on n'a jamais fait autant qu'aujourd'hui usage des étoffes de laine, je reste, je crois, en dessous de la vérité, en évaluant la consommation de ces étoffes à 12 fr. par individu, ce qui donne 396 millions, auxquels il faut ajouter 20 millions pour l'exportation des divers tissus : je me trouve ainsi au delà de la limite que je m'étais fixée. J'emploie, dit-il, 1,200 ouvriers, et la fabrique de Sédan 11 à 12,000. Il ajoute : j'ai dit que Sédan fabrique 23 à 30,000 pièces de draps, ce qui représente un capital de 20 à 21 millions et donne une moyenne de 25 fr. l'aune. La plus basse qualité que nous fabriquons est de 17 à 18 f., et les qualités supérieures vont jusqu'à 50 fr. ; mais c'est par exception que l'on en fabrique. Les qualités que l'on fabrique le plus ordinairement sont dans les prix de 22 à 25 fr. En 1817, les mêmes draps se vendaient 33 à 34 fr. ; mais il faut convenir que si le drap qui, aujourd'hui, coûte 23 fr., a plus d'apparence et séduit plus le consommateur, il n'est pas de meilleure qualité que celui qui valait 34 et 36 fr. en 1817.

On a fait dans l'apprêt des tissus une amélioration, sous le rapport de l'éclat et du brillant, par l'application de la vapeur dans les différens apprêts. La vapeur appliquée souvent à la laine lui donne quelque chose de plus fin, de plus beau : mais, lorsque cette application n'est pas faite avec une très-grande intelligence, elle altère considérablement les laines ; plus le drap sera altéré, et plus il aura ce poli ou ce lustre qui séduit. L'application de la vapeur aux étoffes de laine a produit une grande révolution dans le commerce ; elle a fait qu'une laine ordinaire présente l'apparence

d'une laine fine. Cette circonstance n'a pas contribué à faire diminuer le prix des draps ; elle explique encore comment la laine intermédiaire a augmenté de prix dans des proportions plus grandes que la laine fine. En 1831, on avait à 5 fr. 50 cent. le kil. la laine que l'on paie aujourd'hui 10 et 11 f. Sédan est seule en possession de la fabrication des draps noirs, dont il y a dix à douze qualités. On en fabrique aussi à Elbeuf, mais dans des qualités de 4 fr. au dessous des plus bas prix des draps de Sédan. Les conditions de la vente sont, outre l'escompte, un boni d'aunage et des réductions pour les tares qui se trouvent dans le drap, de sorte qu'il y a une réduction de 10 à 12 p. 0/0 sur le prix de facture. Les principaux débouchés sont le Piémont et l'Italie ; l'on a perdu des débouchés importans, ceux d'Espagne, de Bavière et du Wurtemberg.

Il y a en Belgique, en Angleterre et en Prusse, des fabriques analogues à celles de Sédan, et qui confectionnent exclusivement des draps noirs ; il y en a à Aix-la-Chapelle de fort considérables, avec lesquelles les fabriques de Sédan ne peuvent pas lutter sur les marchés étrangers ; mais la couleur n'est pas aussi belle ni aussi solide, ce qui fait encore donner la préférence, par certains consommateurs, aux draps de Sédan, quoique leur prix soit plus élevé d'environ 3 fr. par aune, les marchands étant obligés d'en avoir un assortiment.

D'après la dernière exposition (de 1839), il paraît que Sédan doit s'en tenir principalement à ses draps noirs, qui ont été représentés par les fabricans les plus notables. Trois maisons avaient exposé plusieurs articles pour pantalon ; on y a remarqué les produits de M. Bonjeau, qui ne le cèdent en rien à ce qui se fabrique de plus beau dans ce genre en Angleterre. M. Cunin-Gridaine avait exposé des satins très-bien faits et de fort belles nuances ; venait ensuite M. Rousselet, qui fabrique de fort bons articles à des prix moyens pour la consommation générale.

Autres articles de l'industrie. On y fabrique, outre des serges de toute espèce, de la bonneterie en laine, des jarretières de laine, des dentelles communes, d'ouvrages de batterie de cuisine, de ferblanc, de fusils, d'ouvrages de quincaillerie, des forces à tondre les draps ; il y a des forges, des fonderies en fer, des platineries, des tanneries, des papeteries.

Commerce. Il consiste dans la vente de tous les produits, soit du sol, soit de l'industrie, mais principalement dans celle des draps qui s'exportent, non-seulement dans toute la France, mais aussi dans toute l'Europe, le Levant et les colonies. Le grand nombre de manufactures, l'étendue du commerce, place Sédan au rang des villes les plus commerçantes et industrieuses de la France. Le commerce et le transport des marchandises sont favorisés par un canal qui se joint à la Meuse.

SÉDAN (canal de), département des Ardennes, arrondissement et canton de Sédan. C'est une coupure ou dérivation de la Meuse, depuis en amont jusqu'en aval de Sédan, en passant par les fossés de cette place. Il se compose d'une écluse de garde à sa prise d'eau, ensuite d'un canal de 576 mètres 59 centimètres de long, au milieu duquel est un petit port ; enfin, d'une échelle à sas à son extrémité inférieure, qui rachète une pente de 1 mètre 41 centimètres.

SÉEZ, ville de France, en Normandie, département de l'Orne, à 4 l. d'Alençon, 9 1/2 de Falaise, 26 de Rouen et 46 de Paris. Popul., 5,000 habitans.

Productions. Blé, toutes sortes de grains, lin, chanvre, laine, cidre, bestiaux.

Industrie. Fabriques de serges, d'étamines et autres petites draperies, de toiles de ménage, de bonneterie en laine au tricot et au métier, de dentelles ; tanneries.

Commerce. Le commerce de cette ville consiste principalement dans la vente de tous les objets de production et d'industrie, ainsi que dans les toiles et les grains.

SÉGOVIANE, nom d'une espèce de laine fine d'Espagne ; mais sa qualité est inférieure à la prime ainsi qu'à la ségovie léonaise. Elle tient le troisième rang, ou c'est la troisième sorte des laines d'Espagne de première qualité.

Sous le nom de burgalaises, on admet encore des laines ségovianes, dont les principales sont celles de Guesta, de la Varga, etc.

SÉGOVIE, laine fine d'Espagne, de la seconde sorte parmi les laines de la première qualité. On distingue les ségovies par les piles d'où elles viennent, telles que celles de Marquès, d'Avila, de Burgos. La petite ségovie est fine, douce, courte, et tient le milieu entre la ségovie et la ségoviane.

SÉGOVIE LÉONAISE, première classe des laines d'Espagne, ainsi appelée de ce qu'elle provient de troupeaux des environs de Ségovie, de Madrid et de Léon, dans le royaume de Castille, qui, l'hiver, vont paître dans l'Estramadure. Ces laines viennent des piles de Paular, de l'Escurial, et de quelques autres endroits.

SÉGOVIE, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, dans la Vieille-Castille, à 15 l. de Madrid, 25 de Salamanque. Populat., 10,000 habitans.

Productions. Vin, huile d'olive, grains, fruits du Midi. Les laines sont les plus belles et les plus fines de l'Espagne ; mais elles ont beaucoup diminué de leur valeur depuis que les mérinos ont été introduits dans d'autres pays. Cette précieuse race de moutons ne se trouve plus en aussi grand nombre dans cette province qu'autrefois. Le vin y est d'une excellente qualité, et les raisins y sont d'une beauté extraordinaire.

Industrie. Cette ville est renommée pour ses manufactures de draps, qui se sont beaucoup perfectionnées depuis quelque tems. Les couleurs n'étaient pas solides ; mais on a remédié à ce défaut, en sorte que les draps de Ségovie ont une plus grande réputation que jamais. On en fabrique de qualités communes et moyennes : ces dernières se vendent de 20 à 25 fr., et les plus belles qualités de 40 à 50 fr. l'aune. Il s'en fabrique une grande quantité qui se débite en Espagne, en Portugal et dans les colonies. Il y a aussi des papeteries, des fabriques de faïence et de couvertures en laine pour lit.

Commerce. On y fait un commerce considérable en laine de toute la Castille, dont la plus grande partie est achetée par des négocians de Bilbao, et que l'on transporte dans ce port, d'où on l'exporte pour les ports de Bayonne, de Bordeaux, de Nantes, du Havre, de Rouen, de Londres ou d'Amsterdam. Les draps et couvertures de ses fabriques se répandent dans toutes les villes d'Espagne et du Portugal, où elles trou-

vent un bon débit; ce qui forme une des principales branches du commerce de Ségovie.

SEIGLE. Il est, après le blé, la principale des céréales alimentaires. Les agriculteurs en comptent deux espèces, l'hivernal ou grand seigle, qui se sème en automne, et le printannier ou petit seigle, qui se met en terre au printems. Ces deux espèces ne diffèrent l'une de l'autre qu'en ce que celle qui passe l'hiver en terre est plus forte que l'autre, qui doit être semée et récoltée dans la même année. On sème souvent dans un même champ du seigle et du froment; ce mélange se nomme méteil. Le pain qui en provient est très-bon et nourrissant, quoique ce soit, suivant Parmentier, une mauvaise méthode de culture, attendu que l'une de ces plantes mûrit avant l'autre. On sème souvent le seigle pour faire des prairies artificielles; il forme alors un excellent fourrage. On fait avec de la farine de seigle du pain d'un jaune d'or, mais il est mat et un peu lourd sur l'estomac. Cette plante croît dans les terres sablonneuses et peu fertiles, où le froment ne réussirait pas. Les pays du Nord en produisent une immense quantité, et l'on en fait le pain qui sert de subsistance à tous les habitans. Malgré cette consommation, il s'en exporte encore de grandes quantités des ports de la Baltique, tels que Riga, Dantzig, Konigsberg, soit en France, soit en Hollande ou en Angleterre.

SEINE (département de la), région nord-ouest de la France, composé de l'ancienne province de l'Île de France, ayant reçu son nom de la rivière qui le traverse de l'est à l'ouest. Il n'a qu'une superficie de 47,300 hectares. C'est le plus petit et le plus peuplé de tous les départemens. La récapitulation de la population du département de la Seine, suivant le recensement fait en 1836 par l'ordre de M. le préfet, donne le résultat suivant, la garnison non comprise :

Paris.	909,126 h.
Saint-Denis	110,057
Sceaux.	87,708
Total.	1,106,891 h.

Rivières. La Seine, dont les deux principaux affluens sont la Bièvre et la Marne, après avoir traversé les départemens de la Côte-d'Or, de l'Aube, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, pénètre à Villeneuve-Saint-Georges dans celui de la Seine, et en s'en séparant à Nanterre, parcourt le département de l'Eure et de la Seine-Inférieure pour aller se jeter au Havre dans l'Océan atlantique. Sa largeur moyenne, dans le département, est de 180 mètres, et la vitesse de son cours de 1 mètre 42 cent. par seconde. Elle commence à être navigable à Marcilly, point où elle reçoit l'Aube.

Canaux. Le canal de l'Ourcq, qui sert à conduire jusqu'à Paris les eaux de la petite rivière d'Ourcq, n'est pour ainsi dire qu'un canal de dérivation. Sa prise d'eau est à Mareuil, et il aboutit à la Villette, ayant un développement de 93,922 mètres, une largeur à la superficie de 8 mètres, avec une profondeur de 1 mètre 50 centimètres. Il alimente le canal de Saint-Denis et fournit les eaux dont Paris a besoin; un autre objet d'utilité est d'établir un transport facile des bois de la forêt de Villers-Cotterets et des productions des pays voisins.

Le canal de la Seine à la Seine a son point de partage au bassin de la Villette; il se divise en deux branches : l'une est le canal Saint-Denis; l'autre est le canal Saint-Martin, qui aboutit à la gare de l'arsenal de Paris. La navigation de ces deux canaux remplace celle de la Seine, aussi lente que dangereuse depuis Paris jusqu'à Saint-Denis, et elle épargne aux bateaux le passage du grand nombre des ponts de la capitale. La longueur du canal Saint-Denis est de 61,000 mètres, dont la pente est rachetée par douze écluses. Le canal Saint-Martin appartient spécialement à la capitale.

Le canal Saint-Maur, qui portait autrefois le nom de Marie-Thérèse, est une communication qui a pour objet de réunir les deux bassins formés par la Marne auprès de Saint-Maur, de faire éviter aux bateaux un circuit de 10,000 mètres de longueur par une ligne droite de 1,110 mètres, pour assurer, dans tous les cas, une navigation facile. Il se divise en deux parties : l'une, souterraine, dont l'étendue est de 600 mètres, et l'autre, de 510 mètres à ciel ouvert. Sa pente est rachetée par deux écluses placées à chacune de ces extrémités. Cette dernière partie forme aussi une gare ayant à la superficie une largeur de 37 mètres 50 centimètres.

Navigation sur la Seine. Le nombre des bateaux qui naviguent sur la Seine et fréquentent les ports de Paris, tant intérieurs qu'extérieurs, est ordinairement de 16,000 par année, sans compter environ 6,000 trains de bois. Cette navigation, déjà si considérable, s'est encore accrue en 1819. Les nouvelles voies ouvertes à la navigation par les canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et Saint-Martin, ont puissamment contribué à cet accroissement. Le nombre des bateaux qui ont fréquenté ces trois canaux s'est élevé, en 1829, à 4,185; c'est 600 de plus qu'en 1828. Cette industrie, qui présente beaucoup plus d'importance que celle des arrivages par terre, doit prendre encore un nouvel essor, si, comme il y a lieu de l'espérer, on met à exécution le vaste projet proposé par un des plus habiles ingénieurs français, pour le redressement et l'approfondissement du lit entier de la Seine, afin de la rendre partout et en tout tems navigable. Un autre projet a aussi été présenté pour établir un dock ou port dans la plaine de Grenelle, qui aurait le double avantage d'offrir une gare aux bateaux pendant la débâcle des glaces, et de remédier aux inondations subites.

Routes. Paris est le point central de toutes les routes royales de France. On compte les distances légales à partir du parvis de Notre-Dame. Il y a treize routes royales qui partent du département, qui est en outre traversé par soixante-dix-sept routes départementales.

Productions. Les plantes y sont d'une grande variété; il existe vingt-cinq espèces de champignons comestibles, dont trois seulement peuvent se présenter dans les marchés; ce sont : l'agaricus campestris, le mousseron et la morille. On compte sept cent quatre-vingts plantes herbacées qui croissent spontanément, dont cent quarante-sept servent à la médecine et cinquante-deux peuvent être employées utilement dans les arts industriels. Il y a soixante-trois arbres fruitiers de différentes espèces, arbres ou arbrisseaux, soit indigènes, soit acclimatés dans le département. On remarque, parmi les arbres forestiers, le frêne d'Amérique, l'érable à sucre, le cèdre blanc, le charme, le noyer, le genèvrier de Virginie, le mûrier rouge, le chêne quercitron, le bouleau du Canada, le pin d'Écosse, le mélèze des Alpes, etc.

On compte 20,000 hectares mis en culture ; 3,000 en forêts ; 3,100 en vignes ; 21,000 en maisons et jardinages potagers. Les produits du territoire sont évalués ainsi qu'il suit : en céréales, 437,000 hectolitres ; en avoine, 191,000, et en vin, 153,000 hectolitres. Les troupeaux de moutons fournissent, année moyenne, environ 71,000 kil. de laine, savoir : 28,000 mérinos ; 21,000 métis et 24,000 indigènes. Le revenu territorial est évalué à 54,418,000 fr.

Minéralogie. Les richesses minéralogiques y sont peu abondantes : les seules substances métallurgiques que l'on rencontre sont du fer à l'état de sulfure et d'oxide, et du manganèse, qui ne sont pas suffisantes pour être exploitées. Cependant, on a découvert une carrière d'albâtre à Montmartre et trois carrières de marbre commun à Montrouge, que l'on a exploitées. Il y a en outre des carrières de pierres calcaires, de chaux et de plâtre, ainsi que des terres pyriteuses aux environs de Paris.

Industrie manufacturière. Cette industrie est principalement concentrée à Paris, qui s'y est distinguée par des progrès dans tous les genres, que l'on a pu apprécier aux différentes expositions des produits de l'industrie nationale, qui ont lieu tous les cinq ans dans cette capitale, et auxquelles concourent aussi les autres départemens de la France. Il en est de même du commerce du département dont nous avons fait mention à l'article Paris, en sorte que nous y renvoyons. *Voyez* PARIS.

SEINE-ET-MARNE, département du nord de la France, comprenant la Brie, le Gatinais et plusieurs communes du Valois, de l'Ile-de-France et de la Brie Champenoise, en Champagne. Il a 25 l. du N. au S. de longueur, et 17 l. dans sa plus grande largeur, ayant une superficie de 73,456 hectares, et une population de 318,209 habitans.

Rivières. Ce département est traversé, dans la partie du sud, par la Seine, qui y reçoit plusieurs affluens, dont le plus considérable est l'Yonne, et ensuite le Loing et la Marne : cette dernière lui a donné son nom.

Canaux. Il y a trois canaux navigables : 1° celui du Loing, qui réunit la Loire et la Seine ; 2° celui de l'Ourcq, qui conduit ses eaux pures et abondantes à Paris ; 3° celui de Provins, qui seul doit y avoir tout son développement.

Routes. On y compte 28 grandes routes, dont 10 royales, qui traversent ce département dans tous les sens.

Productions. Les terres sont fertiles et bien cultivées ; elles produisent abondamment du blé, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, du lin, des pommes de terre, toutes sortes de légumes et de fruits, ainsi que du fourrage. Les vignes qui couvrent les coteaux ne donnent qu'un vin très-médiocre. Il y a de bons pâturages où l'on élève et engraisse un grand nombre de bestiaux qui trouvent un débit avantageux pour la consommation de Paris. On fait d'excellent fromage, connu sous le nom de fromage de Brie. On tire un bon parti de l'éducation des moutons, dont le croisement avec des mérinos et des moutons anglais à longue laine a donné d'excellens produits.

Ce département renferme la vaste forêt de Fontainebleau, qui occupe plus de 16,000 hectares, et dont la principale essence est le chêne, égal à celui de Hollande ; viennent ensuite les forêts de Crécy, de Sordun et d'Armanvilliers. Les roses de Provins, que l'on cultive en grand depuis six siècles, sont renommées et employées dans la médecine et la pharmacie. Mais on n'y trouve ni métaux, ni houille ; on exploite seulement des tourbières à Claye et à Crouy-sur-Ourcq, de belles pierres de taille, des pierres meulières et de l'albâtre gris.

Industrie manufacturière. L'agriculture forme la principale industrie des habitans, qui s'y sont plutôt adonnés qu'aux manufactures ; ils y ont été engagés par le débit avantageux qu'ils ont trouvé de ces produits à Paris. Il est pourtant établi des fabriques de calicots, toiles ordinaires, toiles peintes, lainage, passementerie, ouvrages en acier, clous d'épingle, chapeaux, huile de graines, vinaigre, porcelaine, faïence renommée, surtout celle de Montereau, etc. Et en outre des papeteries, chamoiseries, tanneries, verreries, brasseries, briqueteries, fours à chaux et à plâtre, etc., de belles pépinières et un grand nombre de moulins à tan et farine.

Commerce. Le commerce y est très-actif, principalement dans les produits agricoles, qui servent à l'approvisionnement de Paris, tels que grains, farines, laine, moutons, vins, fromages, bois, fourrages, grès, pierres de taille, meules de La Ferté-sous-Jouarre, qui s'exportent dans toute l'Europe et jusqu'aux Etats-Unis. Le commerce est favorisé par la navigation de la Seine, de la Marne, de l'Yonne et du Grand-Morin, ainsi que par les canaux du Loing et de l'Ourcq. Melun en est le chef-lieu.

SEINE-ET-OISE, département du nord de la France, composé du Hurepoix, du Mantois, du Parisis, du Vexin, d'une partie de la Brie, etc., dans l'île de France. Il a 25 lieues de longueur et 18 lieues dans sa plus grande largeur, avec une superficie de 74,564 hectares et une population de 440,871 habitans.

On compte 13 routes royales et plusieurs départementales.

Rivières. La Seine l'arrose au S.-E. et ensuite au N.-O., où elle reçoit toutes les eaux de ses affluens, au nombre desquels l'Oise se fait remarquer en traversant la partie septentrionale du département, auquel elle a donné son nom.

Canaux. Le canal de l'Ourcq traverse le N.-E., tandis que le canal de Maintenon, au S.-E., qui devait amener les eaux de l'Eure dans le parc de Versailles, n'a pas été achevé, et que celui de Pontoise, qui devait abréger la navigation entre cette ville et la capitale, n'a pas encore été mis à exécution.

Productions. On récolte principalement des grains et des légumes de toutes espèces, particulièrement dans les fertiles plaines de la partie septentrionale, de très-beaux et excellens fruits, du lin, du chanvre, du fourrage et beaucoup de vin d'une médiocre qualité, tandis qu'au N.-O., peu favorable à la culture de la vigne, on s'occupe de celle des pommiers et poiriers, qui fournissent le cidre et le poiré, qui servent de boisson aux habitans. Les cerises de Montmorency et de Vilaines, les figues d'Argenteuil et de Carrières-sur-Seine, les fraises de Montlhéry, sont renommées. Parmi les vins, celui d'Andressis est le plus estimé ; quant à celui d'Argenteuil, qui jouissait autrefois à Paris d'une réputation méritée, il l'a perdue par la cupidité des vignerons, qui ont préféré la quantité à la qualité.

Forêts. Plusieurs forêts occupent une partie du sol de ce département : on remarque surtout celles de Rambouillet, de Saint-Germain-en-Laye, de Montmorency, de Sénart et de Bondy, dont les principales essences sont les chênes, les châtaigniers, les charmes, les bouleaux; mais le hêtre y est peu commun. Un grand nombre de pépinières favorisent les plantations de ce département, qui possède un jardin botanique renommé à Fromont, où l'on célèbre tous les ans une fête agricole.

Bergerie. On n'élève que la quantité d'animaux domestiques nécessaires à l'agriculture. Cependant, depuis plusieurs années, on s'occupe de l'éducation des moutons; la célèbre bergerie de Rambouillet, où fut établi, en 1786, le premier troupeau de mérinos qui vint en France, a beaucoup contribué à l'amélioration des laines par les ventes successives de béliers et de brebis qu'ont acquis les propriétaires de troupeaux indigènes. Les moutons anglais à longue laine y réussissent aussi très-bien et s'y sont beaucoup multipliés dans les bergeries.

Haras. On a établi de beaux haras à St-Cloud, Jouy, Viroflay et Buc, qui possèdent de beaux étalons arabes et de pur sang anglais pour améliorer la race des chevaux.

Minéralogie. Ce département n'est pas riche en minéralogie; cependant, on y exploite des carrières de pierres meulières, d'excellent grès pour le pavage, du sable mi-cassé, de belles pierres de taille, des moellons, de la craie, de la marne, de la tourbe, un peu de fer, du silex, du plâtre renommé, surtout celui d'Argenteuil, des pierres à lithographie, de l'argile à poterie commune, de l'argile blanche à porcelaine, des fossiles en plusieurs endroits.

Industrie manufacturière. Le voisinage de Paris et des cours d'eau propres à faire mouvoir des machines, ont engagé les industrieux habitans à établir un grand nombre de manufactures, dont plusieurs ont acquis une réputation européenne, telle que la manufacture royale de Sèvres, qui livre des porcelaines dont la beauté et la perfection n'ont encore été égalées dans aucun pays; la manufacture de toiles peintes de Jouy et la belle verrerie de Meudon, dont les bouteilles sont renommées sous le nom de Sèvres; la magnifique manufacture d'armes de Versailles, qui a été supprimée. Il y a ensuite des filatures de coton et de laine, des raffineries de sucre, des tanneries, des mégisseries, des blanchisseries de toiles et de cire, des papeteries et des fabriques de bonneterie, de passementerie, de cotonnades, d'indiennes, de draps, de tissus de crin, de blondes, de tulles, de gazes, de tuyaux, de fil sans couture, de cardes, de chocolat, de bougies, de chandelles, de cartons de pâte, de poterie, d'acier, de limes, de clous, de céruse, de produits chimiques, etc., qui mettent ce département au rang des plus industrieux de la France.

Un grand nombre de moulins à farine, particulièrement ceux de Pontoise et de Poissy, qui se font remarquer par leur construction particulière, contribuent par leurs produits à l'approvisionnement de Paris. La maison centrale de détention, à Poissy, contient des ateliers où l'on fabrique de la bijouterie, de la tabletterie, où l'on a établi des filatures et des tissus de coton, des fabriques de galons, de cardes. Au Bouchet, il y a une poudrière royale.

Commerce. Paris est le grand débouché de la plus grande partie des produits de l'industrie et de l'agriculture de ce département, dont le mouvement commercial est favorisé par la navigation de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du canal de l'Ourcq. Ces produits peuvent aussi prendre un grand écoulement par la navigation à la vapeur jusqu'au Havre, d'où ils peuvent être exportés, soit aux colonies, dans les deux Amériques, au Levant et dans les autres parties du monde où le commerce maritime peut s'ouvrir de nombreux débouchés. Versailles est le chef-lieu de ce département.

SEINE-INFÉRIEURE (département de la). C'est un département maritime de la région nord-ouest de la France. Il est composé d'une partie du Perche et de la haute Normandie. Il a reçu son nom du cours de la Seine-Inférieure qui va se jeter au Havre dans l'Océan atlantique. On n'évalue sa superficie qu'à 560,000 arpens métriques, tandis que d'autres lui en attribuent 595,490, avec une population de 693,683 habitans.

Rivières. On compte jusqu'à 37 cours d'eau; mais la Seine seule, qui traverse le département et lui sert de limite, est navigable dans tout son cours jusqu'à Rouen avec la marée, pour les bâtimens de mer d'environ 150 à 200 tonneaux; et des navires de 400 tonneaux pourraient même les remonter sans le banc de Quillebœuf et plusieurs hauts-fonds.

Routes. On compte 12 routes royales et plusieurs routes départementales. Il existe plusieurs projets pour établir, soit des canaux, soit des chemins de fer depuis Paris jusqu'à Rouen et au Havre, qui n'ont pas encore été mis à exécution.

Productions. Le sol est favorable à plusieurs espèces d'arbres forestiers et fruitiers qui s'y sont beaucoup multipliés, tels que le chêne, le bouleau, l'orme, l'érable, le pin, le sapin, le merisier, le châtaignier, le hêtre, le frêne, le tilleul, le peuplier-tremble, et dans plusieurs cantons, le cornouillier, les noyers, les poiriers, et surtout les pommiers, les mélèzes et les cèdres du Liban, pourraient y prospérer. Les autres productions consistent en froment, orge, seigle et avoine. Il y a de gros pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux. On y récolte aussi des lins, du chanvre, des rabettes et des colzas qui servent à faire des huiles de leurs grains. Les arbres fruitiers donnent des produits abondans dont on fait d'excellent cidre. Le varech forme un bon produit dont on extrait la soude; mais cette culture a beaucoup perdu de son importance, depuis que la chimie est parvenue à fabriquer de la soude à bas prix par un procédé qui a pour base le sel marin. On calcule qn'il y a 400,000 hectares mis en diverses cultures et 75,500 en forêts, et dont les produits sont évalués : en céréales, à 3 millions d'hectolitres, et en avoine, à 1,800,000 hectolitres. Les troupeaux de moutons livrent chaque année au commerce 650,000 kilog. de laine. Ce département, l'un des plus fertiles de France, donne un revenu territorial évalué à 44,523,000 fr.

Minéralogie. On ne trouve que du minerai de fer dans quelques endroits, sous différentes formes. On exploite plusieurs carrières de marbres, de tourbe, de pierres à bâtir, de marne, de grès, d'argile, de sable propre aux verreries.

Industrie. L'industrie a pris un grand développement à Rouen, qui en est le principal siége dans ce département, qui ne possède pas moins de

240 filatures de coton ; elles fournissent 240,000 k. de fils par semaine. L'industrie rouennaise cotonnière, dans ses diverses branches, procure du travail à 107,000 ouvriers, savoir : les filatures de coton, qui mettent en mouvement à peu près 1 million de broches, donnent de l'occupation à 21,000 ouvriers. Les ateliers de construction de machines à filer, de leur réparation et entretien, occupent 5,000 ouvriers de différentes professions. Le tissage emploie 65,000 tisserands, rosiers, lamiers, trameurs, bobineurs, contre-maîtres et porteurs. Dans les teintureries de grand et de petit teint, 5,000 industriels se livrent aux différentes opérations de ces industries.

Si l'on veut énumérer, dit l'*Echo de Rouen*, tous ceux qui, dans le département, attachent leur existence au commerce du coton, tels que blanchisseurs, apprêteurs, fabricans de rubans, de bonneterie, les marchands et négocians, avec leurs commis, on trouve 150,000 familles. Plus de 400,000 individus sont intéressés au succès de l'industrie cotonnière ; 9,000 autres sont répartis dans les fabriques de toiles peintes et 2,000 à la fabrication des cardes et à faire opérer cette ingénieuse invention.

Parmi les fabriques du département de la Seine-Inférieure, qui produisent l'indienne avec le plus de perfection et sur une grande échelle, se place celle exploitée par M. Arnaud-Tison, à Bapaume-le-Rouen. MM. Henri Barbet et Ce possèdent une manufacture d'indienne très-importante. M. Fauquet-Pouchet tient une des plus anciennes fabriques d'indiennes de Bolbec, et des plus considérables. Dix-huit pièces d'indienne, dont la plus grande partie était pour meubles, ont été présentées à la dernière exposition ; les dessins en étaient agréables, les couleurs bien choisies et parfaitement nuancées. M. Prosper Pimont, à Darnetal (4 kil. de Rouen), possède une fabrique d'indienne composée de 110 tables d'imprimeurs, et où il s'imprime tous les ans à la planche 15,000 pièces, dont 4 à 5,000 pour robes et meubles, et 10 à 11,000 en cravates et châles, de trois à six couleurs, formant environ 50,000 douzaines. Parmi les indiennes destinées à l'ameublement, il y en a à colonnes doubles, rouge garancée, d'une très-belle exécution.

Commerce. On doit bien penser qu'une industrie aussi développée, dont les produits sont aussi considérables, doit alimenter un commerce proportionné à son importance. Le Havre et Rouen sont les principales places du département, où le commerce a pris la plus grande extension ; nous en avons fait mention à leurs articles respectifs, ce qui nous dispense d'entrer dans un plus grand détail à cet égard.

Ports de mer. Ce département possède 7 ports de mer sur ses côtes, depuis Tréport jusqu'au Havre, qui ont une étendue d'environ 30 lieues. Le Havre, port de mer à l'embouchure de la Seine, dans la Manche, est la principale place de commerce, non-seulement du département, mais aussi de France, tandis que Rouen, qui peut être aussi considéré comme un port de mer secondaire, est une ville renommée par son industrie et par le commerce qu'elle alimente. Dieppe est aussi un port de mer sur la Manche, à l'embouchure de la rivière d'Arques. Tréport, autre port de mer aussi sur la Manche, à 7 l. de Dieppe, à l'embouchure de la Bresle. Il ne peut recevoir que de petits bâtimens, mais sa rade est l'une des meilleures de toute la côte ; vient ensuite Caudebec, port sur la rive droite de la Seine, Saint-Valery en Caux, port de mer dans la Manche. Dans ces différens ports, la pêche sur les côtes est très-active, ainsi que celle des huîtres, dont on envoie une partie des produits à Paris, où ils trouvent un débit avantageux.

SEL. Le sel est le produit de deux sources principales : l'une est minérale, tel que le sel gemme, que l'on trouve en abondance dans plusieurs montagnes de différentes parties du globe. On les exploite comme les mines ordinaires des métaux, et leurs produits s'appellent sel de roche ou sel gemme.

On trouve des mines de sel en France, en Hongrie, en Pologne, en Espagne et en Angleterre, à Norwich, dans le Cheshire.

La fameuse mine de Wieliczk, près de Cracovie, en Pologne, est une des plus curieuses et des plus considérables qui existent en Europe, tant pour sa profondeur que pour ses distributions en rues, en chambres, chapelles, dont les ameublemens sont pareillement taillés dans le sel de roche, et jettent un brillant éclat à la lumière. La mine de Salzbourg n'est pas moins extraordinaire par la manière dont elle est exploitée au moyen de l'eau que l'on fait filtrer dans les différentes excavations ou ce qu'on appelle chambres, et qui dissout en peu de tems la masse du sel de roche qu'on attaque. Cette eau, fortement imprégnée de sel, est ensuite conduite hors de la mine, et on en retire le sel par l'évaporation, ce qui produit une grande économie dans l'exploitation.

Sel de source ou de fontaine. Une autre source de la production du sel, c'est le grand nombre de sources salées qui existent dans beaucoup de pays. On obtient ce sel de différentes manières, soit par l'évaporation, soit par le calorique, soit par l'action de l'air sur les particules de l'eau que l'on fait évaporer en faisant tomber celle des sources salines d'une certaine hauteur, de cascades en cascades, à travers des fagots de bouleau ; on achève quelquefois l'évaporation par le calorique ordinaire.

Mais la principale source d'où l'on se procure la plus grande partie du sel qui sert à la consommation, est celui qui résulte de l'évaporation de l'eau de la mer au moyen de la chaleur ardente du soleil en été, sur le littoral des pays du Midi. Cette opération est la plus facile et la plus économique : on n'a qu'à faire entrer l'eau de la mer à certains intervalles dans des places réservées qui sont des bassins partagés en plusieurs compartimens, où l'on retient la marée pendant le tems nécessaire pour opérer la cristallisation du sel par la seule action de la chaleur du soleil, d'où on le transporte dans des réservoirs suspendus pour le faire sécher et le purifier.

Usage du sel. Le principal usage du sel est destiné à l'assaisonnement des alimens, pour leur communiquer un certain goût sans en augmenter la partie nutritive ; il excite ou facilite la digestion, et il est agréable au palais. En effet, il n'existe dans le monde aucune autre substance qui soit plus favorable à l'estomac et dont on ne puisse plus se passer une fois qu'on y a été habitué.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que le sel est le seul minéral de toute la nature qui sert à l'alimentation des animaux. Son action sur la constitution ou les organes est une opération toute chimique et n'est pas nutritive, comme nous l'a-

vons fait observer; c'est-à-dire que le sel opère quelque changement dans les élémens qui forment la matière que doit digérer l'estomac, et qui la rend plus propre à être convertie complètement en chyle, ou bien qu'en se mêlant avec les jus produits par les organes de la digestion, il en augmente l'énergie. Aussi, on a généralement reconnu que le sel était d'un grand avantage dans l'économie rurale et domestique. Il conserve la santé des animaux, excite leur appétit défaillant, empêche les maladies, et en retardant la fermentation putréfactoire ou la décomposition des matières animales et végétales, nous donne la faculté de conserver un grand nombre de substances alimentaires, telles que la chair de porc, de bœuf, des poissons, le beurre; et l'on sait que les poissons salés et les salaisons, en général, forment un grand article de commerce, surtout pour l'approvisionnement des vaisseaux marchands et de guerre.

Impôt sur le sel. De toutes les taxes indirectes, la taxe sur le sel est la plus exorbitante; elle s'élève jusqu'à dix fois la valeur de la denrée imposée, et à cinquante fois pour les pays qui ont des marais salans. Ce droit est de 28 fr. 50 cent. les 100 kil., dont le prix n'est que de 2 fr. 50 cent. dans les marais salans.

L'impôt sur le sel affecte plus particulièrement l'agriculture et les classes populaires. Dans l'agriculture, le sel est employé dans plusieurs provinces comme amendement; il entre dans le régime hygiénique des bestiaux, et comme ingrédient et comme moyen de conservation dans les salaisons de viandes et de poissons, dont les travailleurs et les marins font leur subsistance sur mer.

Les droits de consommation des sels jusqu'à l'extraction des côtes sont tombés, en 1838, à 54,622,000 fr., après s'être élevés, en 1837, à 57,145,000 fr. C'est une diminution de 2 millions et demi. La diminution provient de la fraude qui se fait sur les sels, surtout sur ceux des marais salans.

Il y a deux parties distinctes dans la question du sel : l'impôt et le monopole. L'impôt est de 28 fr. 50 c. par quintal métrique et de 28 c. par kil. (ou 14 c. par livre), suivant les diverses parties de la France où se fabrique le sel. Dans les départemens de l'Est, de l'Ouest et du Midi, cet impôt est quatorze, vingt-huit et quarante-deux fois plus élevé que les frais d'exploitation; ce qui fait que le sel est plus cher en France que partout ailleurs. Il vaut 25 cent. la livre dans le département de la Meurthe, où les mines sont si riches et si nombreuses, tandis qu'en Prusse il ne coûte que 17 c. dans le Wurtemberg; 14 c. dans la Bavière; 11 c. dans le duché de Bade et en Suisse 9 c.

Nouvelle loi sur les sels. La nouvelle loi sur les sels, que la chambre a adoptée dans sa séance du 13 mai 1837, a pour principe la libre fabrication; mais il fallait concilier l'exploitation des sources salées avec les concessions des mines de sel; il a été convenu que toute concession de mines de sel embrasserait les sources salées comprises dans le périmètre concédé; mais comme il fallait réserver les droits acquis, on a décidé que ce périmètre serait tracé en dehors des exploitations d'eaux salées existant au jour de la demande en concession. Cependant, la question n'est pas entièrement résolue, car, s'il est nécessaire au bon aménagement des richesses minérales de joindre les sources à la concession des mines, il n'y a pas de raison pour que ce principe ne soit pas admis dans un cas aussi bien que dans un autre. Quant à la remise à titre de déchet, la chambre a laissé au gouvernement la faculté de la régler par ordonnance en raison des lieux de production, après des expériences qui auront constaté la déperdition réelle des sels.

L'art. 16 porte qu'à compter du 1er janvier 1838, les sels provenant des marais salans jouiront seuls de la remise de 5 p. 0/0 à titre de déchet accordé par l'art. 12 du décret du 6 juin 1806. Le droit sera, sur les sels de tout autre origine, exigible intégralement, d'après le poids effectif au moment de l'enlèvement.

Toutes dispositions contraires, et spécialement l'art. 27 de la loi du 17 décembre 1814, sont abrogés.

Il continuera d'être pourvu, par un règlement spécial, à la perception de l'impôt sur le sel provenant des sources salées actuellement existantes dans les Basses-Pyrénées.

Art. 17. Le ministre des finances est autorisé à consentir, s'il y a lieu, la résiliation du traité passé le 31 octobre 1825 avec la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, en exécution de la loi du 6 août précédent.

Les propriétés domaniales comprises dans le bail, et qui seraient remises à l'état, seront vendues sans délai.

Escompte accordé aux droits sur les sels. La loi du 24 avril 1806 a permis d'acquitter le droit de consommation sur le sel en obligations suffisamment cautionnées, lorsque la perception s'élève à plus de 600 francs. Un escompte à raison de 6 p. 0/0 par an a été, par suite, accordé aux acquittemens de même importance qui avaient lieu en numéraire.

L'art. 11 de la loi des dépêches pour l'exercice de 1833 étend cette seconde faveur en accordant l'escompte aux perceptions de 300 fr. et au dessus; mais ce même article maintient la disposition qui réserve la faculté du paiement en obligations cautionnées aux seuls acquittemens au dessus de 600 fr. Il n'est rien changé au taux de l'escompte, non plus qu'aux conditions imposées pour le crédit : la loi n'étend exclusivement qu'aux perceptions sur le sel, et ne modifie en rien les règlemens concernant les crédits et l'escompte sur les droits des douanes, suivant la circulaire de M. Gréterin, directeur de l'administration des douanes, sous la date du 30 avril 1833.

Exploitation et production du sel en France. Peu de contrées offrent, pour l'exploitation du sel marin, des circonstances plus favorables que celles qui existent en France. Les eaux de la mer, introduites dans les vastes réservoirs pratiqués sur les plages basses qui bordent les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, et concentrées par l'évaporation sous l'influence d'un climat méridional, laissent déposer annuellement des masses considérables de sel.

Les départemens situés aux frontières de l'est, et qui, en raison de leur position géographique, sont le moins à portée de recevoir le sel des marais salans, renferment dans leur propre sol cette précieuse substance. Il existe des gîtes inépuisables de sel gemme qui s'étendent, sans discontinuité, sous le sol de provinces entières.

On peut évaluer approximativement de la ma-

nière suivante le sel qu'on extrait en France des différentes sources que nous venons d'indiquer :

Provenant des eaux de la mer.

Marais salans.	371,828,400 k.
Laveries de sables.	2,074,900
Prov. des dépôts de sel gemme.	
Sources salées	23,078,800
Mines de sel gemme.	15,470,900
Total.	413,248,000 k.

Les départemens dans lesquels il existe des marais salans sont, dans l'ordre de leur importance : la Charente-Inférieure, la Loire-Inférieure, la Vendée, le Gard, les Bouches-du-Rhône, l'Aude, l'Hérault, le Var, les Pyrénées-Orientales, le Morbihan, la Corse, Ile-et-Vilaine.

Le département de la Charente-Inférieure donne à lui seul plus du quart de la production totale de la France.

Les départemens où l'on extrait du sel des sources salées naturelles sont, dans l'ordre de leur importance : la Meurthe, le Jura, le Doubs, les Basses-Pyrénées, la Moselle, l'Ariége, le Bas-Rhin.

Enfin, les départemens où l'on a exploité le sel gemme pendant la campagne de 1833, sont la Meurthe et la Haute-Saône.

La France, abondamment pourvue par la nature du sel de toute espèce, n'en reçoit pas de l'étranger ; au contraire, elle en exporte annuellement une grande quantité.

Consommation du sel. La consommation de ses produits s'est établie, ainsi qu'il suit, en 1833 :

Consommation du pays.	361,211,600 k.
Exportation.	52,023,400
Total.	413,235,000 k.

La consommation du sel n'est actuellement que de 6 kil. 1/2 par individu en France. D'après les tableaux fournis par Necker, la consommation moyenne par individu, avant la révolution, variait de 4 kil. 1/2 à 9 kil., suivant le taux de l'impôt. Le sel revient à la compagnie, qui a le monopole des salines de l'Est, à 2 ou 3 fr. par quintal métrique. En portant à 1 fr. le bénéfice de la compagnie, le prix de vente devrait être fixé à 4 fr. Or, la compagnie est autorisée, par son bail, à le vendre 15 fr. ; c'est donc un nouvel impôt de 11 fr. par quintal métrique de sel, dont sont grevés dix départemens, indépendamment de l'impôt de 30 fr. par quintal métrique qui pèse sur le reste de la France.

Sel gemme. On appelle ainsi le sel en pierre qui se tire des mines de sel. Ce mot vient de *gemma*, qui signifie, en latin, pierre précieuse, parce que cette espèce de sel en pierre est pour l'ordinaire transparente et brillante comme le cristal de roche, qu'on met au nombre des pierres précieuses. Les mines où se trouvent la plus grande quantité et la meilleure espèce de sel gemme sont celles de Wilisca, en Pologne ; d'Eperies, dans la Haute-Hongrie ; de Cardonne, dans la Catalogne.

Salines de Dieuze, en France. On sait que c'est Dieuze (Meurthe) qui est aujourd'hui le principal siége de l'exploitation de la compagnie à laquelle on avait concédé le monopole des salines de l'Est.

La saline de Dieuze existait déjà en 893 ; elle appartenait à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves. Les ducs de Lorraine la possédèrent jusqu'à la réunion de cette province à la France. On voit, par un document de 1744, que la fabrication de Dieuze ne s'élevait, à cette époque, qu'à 70,000 quintaux métriques. En 1795, elle avait doublé ; elle était de 140,000 quintaux. En 1813, où elle atteignit son maximum, elle avait encore doublé ; elle était de 282,000 quintaux. Dans l'année 1825, qui précéda le nouveau bail, cette production était descendue à 124,000 ; et enfin, elle serait aujourd'hui de 250,000 environ, sans les perturbations que lui font éprouver les fabrications particulières qui se sont élevées depuis la fin de 1830. Mais on doit observer que les deux autres salines domaniales de la Meurthe ayant été supprimées depuis 1825, savoir : celle de Château-Salins en 1826, celle de Moyenvic en 1831, toute fabrication est maintenant concentrée dans la saline de Dieuze, en sorte que la production de celle-ci, qui est de 250,000 quintaux métriques, se trouve augmentée des deux salines supprimées, c'est-à-dire de 100,000 quintaux environ.

Falsification du sel. On sait qu'en 1832, l'administration fut avertie que les sels destinés aux usages alimentaires, vendus à Paris, étaient falsifiés ; l'autorité ordonna l'examen des sels vendus dans la capitale, et cet examen apprit :

1° Que la falsification du sel se faisait en employant du plâtre crû et des sels de varech, qui contenaient de l'iode ;

2° Que la falsification du sel blanc se faisait en mêlant au sel raffiné des sels de varech bruts ou raffinés ;

3° Que, sur 3,025 échantillons de sel prélevés à Paris, il y en avait 309 (plus du 10e), qui avaient été pris sur du sel falsifié.

De promptes mesures furent prises ; la fraude cessa d'être mise en pratique. On crut que ceux qui l'exerçaient avaient abandonné ce moyen illicite de fabrication ; mais de nouvelles visites ont fait découvrir qu'il existait encore non-seulement des sels dans lesquels on apercevait des traces d'un sel de cuivre, mais encore un grand nombre de sels mélangés par la fraude avec du sel varech, contenant de l'iode ; et l'on trouva même, chez les raffineurs, des sels mêlés de sel de varech et de plâtre crû, qui furent saisis. On ne saurait donc prendre de trop grandes précautions dans l'achat du sel, pour s'assurer de sa pureté, et qu'il n'a pas été falsifié avec d'autres espèces de sels pour en augmenter le poids et se soustraire à l'impôt qui pèse sur le sel marin, étant assujetti à un droit de consommation de 30 cent. par kil., que perçoit la régie des douanes.

Le sel forme une branche considérable de commerce en France ; il se vend en gros à la mesure dans quelques endroits, et au quintal dans d'autres. On en fait une grande quantité sur les côtes de la Méditerranée, aux îles d'Hyères, en Provence, en Saintonge, dans la Bretagne, dans l'Aunis, sur les côtes de la Normandie, qui produisent chaque année environ 4 millions de quintaux métriques de sel supérieur à tous ceux qui se font à l'étranger, dont une grande partie se vend pour la consommation de l'intérieur, et l'autre s'exporte pour le Danemarck, la Suède, la Prusse et les autres pays du Nord. Les villes où il s'en fait le plus grand commerce sont Bourganeuf, Brouage, Charente, Croisic (le), Guérande, Marans, Mardirac, Oleron, l'île de Rhé, La Rochelle, Sables-d'Olonne, Sigean.

Importation. L'importation du sel de marais ou de saline s'est élevée en France, d'après le re-

gistre de la douane, en 1837 à 5,487,815 kil., représentant une val. de 164,634 fr., dont 5,487,265 kil. du Portugal.

Exportation. L'exportation a été beaucoup plus considérable; elle a été de 94,672,596 kil., ayant une valeur offic. de 2,840,178 fr., dont 15,118,461 kil. pour la Norwège, 7,563,165 pour la Russie, 6,773,942 pour le Danemarck,

Sel de morue désinfecté. MM. Chevalier et Cartier fils sont parvenus à désinfecter le sel de morue, qui, jusqu'à ce jour, était entièrement perdu pour le commerce.

Sels ammoniacaux. Ces produits, d'origine égyptienne, sont aujourd'hui fabriqués avec beaucoup de succès par MM. Pluvinet, Payen et Buran et la compagnie des mines de Bouxvillers. La sublimation des sels blancs de ces fabricans est surtout remarquable; il ne faut reprocher à ces produits que leur trop grande cherté, comparativement aux produits anglais, qui sont prohibés. Le sulfate d'ammoniac de M. Hulot ne mérite pas moins d'être cité; c'est le seul fabricant qui l'obtient aussi pur et aussi brillant.

Sel de Sedlitz, acide oxalique, bicarbonate de soude et de potasse. MM. Bonnaire et Delacreuzat ont eu le mérite de nationaliser ces produits chimiques. Depuis long-tems l'Angleterre nous en approvisionnait; la plus grande partie entrait en fraude, et encore nous revenaient-ils à des prix exorbitans. Il serait difficile de distinguer aujourd'hui le sel de Sedlitz, le bicarbonate de potasse et de soude de nos fabriques, de ceux de nos voisins d'outre-mer; ce qui nous affranchira du tribut qu'il nous fallait payer pour cet objet à l'industrie anglaise.

Sel de soude, sous-carbonate de soude. Ils sont d'un si grand emploi, qu'ils sont fabriqués avec avantage par les manufactures des salines de l'Est et la manufacture royale des glaces à St-Gobain. Leur très-haut degré, leur blancheur égale à ceux de Marseille, et leur prix très-modique, leur font donner la préférence par le commerce.

Ce sel est cristallisable, efflorescent, soluble dans l'eau, d'une saveur âcre et légèrement urineuse, qui s'obtient par la purification de la soude du commerce, et plus ordinairement de la soude factice.

Le sel de soude se divise dans les deux espèces suivantes :

Sel de soude caustique. Cette première sorte est une matière pulvérulente, efflorescente, d'une saveur âcre et très-piquante, d'un blanc mat, mêlé de petits morceaux irréguliers, quelquefois nuancés d'un reflet jaunâtre, et faciles à réduire en poudre. Ce sel porte de 50 à 60 degrés.

Sel de soude non caustique. Cette sorte, qui a reçu un degré de purification plus parfaite que la première, est également pulvérulente; mais les morceaux sont d'un blanc plus pur, plus petits et plus difficiles à réduire en poudre sous les doigts. La saveur en est beaucoup moins piquante; le degré varie de 40 à 80.

Sel ammoniac ou *muriate d'ammoniaque.* Ce sel est un composé de l'acide muriatique avec l'ammoniaque. Dans le commerce, on en distingue les différentes sortes par le grand nombre de lieux de sa fabrication, et par sa cristallisation sèche ou humide. On le désigne encore par les noms de sel ammoniac natif, c'est-à-dire naturel ou factice.

Sel ammoniac natif. Il a reçu ce nom de l'Ammonie, contrée de la Lybie où était situé le temple de Jupiter-Ammon, d'où il était expédié en Europe. On en trouve aussi dans les soufrières de Pouzzole, dans le Thibet et dans la Tartarie; mais il est plutôt considéré comme un objet de curiosité qu'employé dans les arts.

Sel ammoniac factice. Il est ou exotique ou indigène; le premier se nomme généralement sel ammoniac d'Egypte; le second prend le nom de sel ammoniac de France.

Sel ammoniac de Strasbourg. Il forme une troisième sorte; il est formé du sel ammoniac d'Egypte purifié par l'eau, et contenant une certaine quantité d'eau de cristallisation. On lui donne une forme conique. Il est plus blanc et plus pur que celui d'Egypte, mais il contient moins de sel à volume égal. Ce dernier n'est plus aussi abondant dans le commerce depuis qu'on est parvenu à le fabriquer sur une grande échelle en France et en Angleterre. La plus grande manufacture de ce sel, en France, est celle de M. Pluvinet, à Clichy, près Paris.

On en fait un grand usage, dans la teinture, pour aviver les couleurs; il forme, avec l'acide nitrique, l'acide régalin ou nitro-muriatique. Les chaudronniers s'en servent dans l'étamage. On en fait usage en médecine, intérieurement, dans la fièvre quarte : il est sudorifique et apéritif. Appliqué extérieurement, il est résolutif. Il s'en fait une grande consommation et un assez grand commerce.

Sel d'Epsom d'Angleterre. Ce sel est le produit de la combinaison de l'acide sulfurique avec la terre de magnésie. Il est mélangé d'un peu de muriate calcaire qui attire l'humidité de l'air. Il a été ainsi nommé de la fontaine d'Epsom, qui en produit un naturel.

Sel fossile ou *sel gemme.* C'est une espèce de muriate de soude que l'on rencontre en masses plus ou moins considérables dans les entrailles de la terre; on lui a donné le nom de sel fossile, parce qu'il ressemble à tous les fossiles enfouis dans la terre. Le sel gemme a la transparence et quelquefois le brillant, à la lumière, des pierres gemmes.

Sel de quinquina. On remarquait quelques sels nouveaux de quinquina, présentés à l'exposition de 1834, qui étaient le résultat des procédés de M. Auguste Delondre. M. Leroux, à Vitry-le-Français, a découvert dans l'écorce du saule un sel qu'il appelle *salicine*, destiné à remplacer le sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes. Lorsque les résultats qu'il présente seront bien constatés, nous pourrons nous passer du quinquina, qui nous revient à un prix beaucoup plus élevé.

Sulfate de quinine. MM. Levaillant, à Paris, et Auguste Delondre, à Nogent-sur-Marne, sont toujours les premiers fabricans de sulfate de quinine, dont on fait un grand usage pour remplacer l'emploi du quinquina pur, qui apaise la fièvre.

Sel de saturne. Ce sel, bien cristallisé, est en aiguilles tout-à-fait blanches, solides, brillantes, ayant la forme de longs prismes quadrangulaires, très-fins ou assez gros, terminés par des sommets dièdres très-solubles dans l'eau et d'une saveur métallique douceâtre, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *sucre de saturne*.

La pharmacie, aussi bien que les arts, en font usage; il est employé comme mordant propre à fixer l'alumine sur les toiles, en décomposant, par une double affinité, le sulfate d'alumine. On l'emploie extérieurement : il est réfrigérant, astringent et dessiccatif.

Ce sel se fabrique en Angleterre et en France. Celui de nos fabriques se livre au commerce en barriques de tout poids.

Sels végétaux, *sel d'oseille* (suroxalate de potasse. Ce sel est extrait des feuilles de la petite oseille (*rumexa cetosella*) de l'alleluia (*oxalis acetosella*), qu'on recueille et obtient en Suisse, en Allemagne et en France.

On reconnaît dans le commerce trois espèces de sel d'oseille; mais les deux premières n'en forment, à proprement parler, qu'une seule, et on les réunira ensemble.

Sel d'oseille de Suisse et d'Allemagne. Ce sel est en cristaux à quatre faces, quelquefois allongés, assez réguliers, d'un blanc mat, souvent un peu jaunâtre. D'autres fois, il se présente en cristaux d'un beau blanc, plus gros et plus courts que les précédens. Ces deux variétés fournissent une poussière qui irrite fortement le cerveau quand on la respire. Leur saveur est acide et astringente.

On l'envoie en barils de poids irréguliers.

Sel d'oseille de France. Celui-ci, qui se fabrique avec l'acide oxalique, est en cristaux blancs et transparens. Son acidité est plus grande que celle des deux variétés précédentes.

Le sel d'oseille peut se fabriquer de toutes espèces, depuis qu'on est parvenu à fabriquer dans les laboratoires l'acide oxalique de plusieurs manières. Ce sel, quelle que soit sa provenance, est employé dans la médecine et dans les arts. On en fait des pastilles et des boissons tempérantes : ce sel enlève les taches d'encre.

Commerce et exploitation du sel en Portugal. Tous les sels que le Portugal livre au commerce, etdont il approvisionne presque exclusivement le Brésil, sont des sels marins recueillis sur ses côtes. On y distingue trois points principaux d'exploitation : 1° les bas-fonds qui avoisinent la rive gauche du Tage, près Lisbonne; 2° les environs d'Aveyro, de Figueras et de Porto; 3° Sétuval et Alcacer do Sal. C'est le sel de ce dernier point que l'Angleterre et le Nord exportent de préférence et emploient le plus dans leurs pêches, parce qu'il leur paraît plus propre à la conservation des substances animales. L'Irlande l'emploie dans la salaison des viandes et des beurres qu'elle importe ensuite en si grande quantité dans le Portugal même.

Nos ports de la Manche qui jouissent de la faculté d'entreposer ce sel, en font toujours un approvisionnement pour leur pêche de la morue à Terre-Neuve, ainsi que pour celles d'Irlande et des côtes de la Norwège. Dieppe, Boulogne, Calais, surtout Dunkerque, et quelquefois Gravelines, vont le chercher directement à Sétuval et l'emploient avec d'autres sels. En différens ports, on tire régulièrement une trentaine de cargaisons par an, non compris les sels inférieurs de Lisbonne, que nos bâtimens prennent quelquefois en lest lorsque le fret leur manque pour retourner en France; il en est de même des bâtimens des différens pavillons du nord. C'est surtout pour la Hollande que les sels de Sétuval sont enlevés pour la salaison du beurre et du hareng. Les Danois, les Suédois et les Russes qui en exportent aussi beaucoup, le mêlent ordinairement avec ceux de la Méditerranée; les Anglais le mêlent avec ceux de Lisbonne et de Liverpool; et c'est de ce mélange que résulte en partie, assure-t-on, l'infériorité du hareng de pêche russe, suédois et anglais, comparé au hareng des pêches hollandaises.

Sétuval et Alcacer do Sal, qui n'en est éloigné que de quelques lieues, possèdent 364 salines qui produisent, année commune, 800,000 à 1,200,000 hectolitres de sel. Ce produit annuel s'accroît ou diminue suivant le degré de chaleur et de sécheresse auquel s'est maintenue la température depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre. Tout ce sel se fait avec de l'eau de mer qu'on rassemble, lors de la saison du sel, dans un vaste réservoir général, qui en fournit ensuite aux bassins ou réservoirs particuliers pendant quinze jours et même davantage, selon l'état de la température, pour y subir une première concentration; elle passe de là dans des plates-formes en argile battue, de 6 pouces de profondeur, où le sel se forme et se produit définitivement par l'action des vents et par l'absorption du soleil. Cette première récolte donne la meilleure qualité de sel; la seconde est encore bonne, mais un peu inférieure; la troisième est d'une qualité beaucoup plus ordinaire, à cause du manque de chaleur et de la fréquence des pluies auxquelles elle est exposée. Il n'y a, pour le sel de Sétuval, qu'un seul prix applicable à toutes les qualités sans distinction. Il a été longtems de 1,400 reis par muid portugais (à peu près 9 hectolitres); on l'a baissé depuis à 1,000 reis, pour encourager l'exportation, et c'est le prix actuel. Ce taux ne concerne que les sels exportés pour l'étranger, car ceux qui sont destinés à la consommation intérieure se vendent à un prix qui n'excède jamais 800 reis.

Les navires étrangers arrivent ordinairement presque tous à Sétuval depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mars, avec la certitude d'y trouver une provision certaine à un prix invariable.

On attribue l'infériorité des sels récoltés dans le nord du royaume au séjour moins long dans les plates-formes. Le sel y est recueilli tous les trois ou quatre jours, tandis qu'à Sétuval on l'y fait rester quinze jours au moins pour chaque récolte.

Commerce du sel en Russie. D'après un avis du sénat dirigeant de l'empire de Russie, du 20 mars 1835, la contenance du tonneau de sel a été, pour la commodité du commerce, régularisée sur un poids uniforme, suivant la vérification qui en a été faite en prenant la tonne de sel de Riga pour étalon, cette tonne contenant 106 1/18 stoofes de Riga, ou 41 3/4 Garniz, suivant le tableau ci-après. Provenance du sel : d'Alexandrie, 10 pouds 15 livres, poids de la tonne de Riga; d'Alicante, 10 p. 15 l.; de Bristol, 8 p.; des îles d'Hyères, en Provence, 9 p.; de Saint-Ubes, 9 p.; d'Ivice, 9 p. 35 l.; de Cagliari, 8 p. 30 l.; de Cadix, 9 p.; de Liverpool (sel roc), 15 p. 5 l.; sel menu, 8 p.; de Lisbonne, 8 p. 30 l.; de Marseille, 9 p. 10 l.; de Noirmoutier, 8 p.; de La Rochelle, 8 p. 20 l.; des Sables d'Olonne, 8 p. 20 l.; de Cette, 9. p. 20 l.; de Terravechia, 10 p.; de Trapani, 9 p. 20 l.

Avec le règlement suivant : toute sorte de sel qui sera importé dans un des ports de la Baltique sera mesuré avec la tonne de Riga, et le poids de l'entier chargement sera calculé suivant le nombre de tonneaux qu'on aura mesuré, d'après le poids désigné dans le tableau précédent, et suivant la provenance de chaque cargaison de sel.

Commerce du sel en Angleterre. Le commerce du sel provenant des salines de Cheshire, en Angleterre, est d'une grande importance. Suivant une pétition présentée au parlement pour obtenir l'importation aux Indes orientales britan-

niques (d'où la compagnie l'a exclue pour maintenir le monopole qu'elle en fait), il s'exporte annuellement de Liverpool pour les pays étrangers et les colonies anglaises, environ 280,000 tonn. de sel de Cheshire, savoir : 80,000 tonn. aux Etats-Unis de l'Amérique; 60,000 aux colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, et 80,000 tonn. en Russie, en Prusse et en Hollande. Ce sel, disent les pétitionnaires, est à si bon marché, et on l'expédie avec une si grande célérité, qu'il y a peu de pays où l'on ne puisse l'envoyer. Ils offrent de livrer ce sel à Calcutta, dans l'Inde, au prix de 40 schellings (environ 50 fr.) le tonneau, tandis que la compagnie achète du mauvais sel 50 p. 0/0 plus cher. On évalue la consommation du sel, dans l'Inde, à 170,000 tonn., dont la vente donne à la compagnie qui en fait le monopole un revenu qui excède 1 million sterl.

Productions du sel en Bavière. La Bavière, suivant M. Arago (séance de l'académie des sciences du 21 septembre 1835) produisait, en 1825, annuellement 75,000 quintaux de sel. Une partie provenait de sources, extraite par voie d'évaporation à l'aide de moyens connus; l'autre, tirée d'abord d'une mine située dans la vallée de Berchtesgaden, était transportée à Reichendall, où elle subissait une purification par dissolution. Ce transport était fort dispendieux. D'après le système de feu M. Reichenbach, c'est à l'état liquide, dans des tuyaux de conduite, et après avoir été convenablement élevé à l'aide de deux puissantes machines à colonne d'eau, que le sel est maintenant expédié par de là les montagnes des Alpes Abruptes, dans une longueur de tuyaux de 27 lieues de poste.

Droits sur le sel aux Etats-Unis. Une circulaire de la trésorerie des Etats-Unis, en date du 2 avril 1839, veut que le prix des sacs qui renferment le sel importé soit ajouté à la valeur de la marchandise pour la liquidation du droit *ad valorem*. Cette mesure importe au commerce français, puisque des 94,672,000 kil. de sel exportés de France en 1837, 661,000 kilog. avaient les Etats-Unis pour destination.

Règlement sur le commerce du sel en Autriche. Le gouvernement autrichien a publié à Trieste, le 4 février 1834, la notification suivante, pour obvier à la contrebande du sel dans le golfe Adriatique.

§ 1[er]. Les navires chargés de sel étranger, quel que soit leur pavillon, devront se tenir éloignés des côtes et des îles du littoral austro-illyrien, de la distance d'une portée de canon, et l'entrée du golfe de Quarnero leur est interdite.

§ 2. Tout navire chargé de sel étranger qui se trouvera à la distance de moins d'une portée de canon des côtes du continent austro-illyrien et des îles qui en dépendent, ou dans la ligne du promontoire en Istrie, au delà de Saint-Pierre-de-Nembi, jusqu'à l'île dalmate de Premada, sera considéré (d'après le § 91 de l'ordonnance générale des douanes) comme surpris en état de contrebande dans un rayon défendu, et confisqué avec sa cargaison. Si la contrebande est directement tentée ou consommée par le débarquement à terre, ou le transbordement, il sera fait application des dispositions existantes en matière de contrebande.

§ 3. Tout navire chargé de sel étranger qui, par suite de gros tems ou événemens de mer, sera forcé de réparer des avaries ou de renouveler ses provisions de bord, pourra aborder dans les ports de Lussin-Piccolo, Pola, Rovigno, Pirano et Trieste. Le capitaine ou patron sera tenu, aussitôt qu'il aura touché à l'un de ces ports, de déclarer qu'il a à bord du sel étranger; autrement, il encourra la peine prononcée au § 2.

SELKIRK, ville d'Ecosse, chef-lieu du comté de son nom, sur la droite de l'Etterick, à 1 l. du confluent de cette rivière avec le Tweed, à 10 l. d'Edimbourg. Population, 3,000 habitans, qui entretiennent des filatures de laine, des fabriques de bas et de rubans de fil, et des tanneries. On y tient 6 foires par an.

La principale industrie du comté consiste dans la fabrication des étoffes de laine, flanelle, bonneterie, cuirs et instrumens de labour.

SELLERIE. On entend, par ce terme, tous les ouvrages en harnois de chevaux de voiture et de selle. Dans toutes les grandes villes, on fabrique de la sellerie. La sellerie de Paris, de Londres et de Bruxelles, est celle dont la fabrication est la plus recherchée pour la forme, la beauté, l'élégance et la perfection du travail. Il s'en fait des envois en Amérique, principalement aux Etats-Unis, où la sellerie anglaise est préférée à tout autre.

La sellerie française jouit d'une très-grande réputation à l'étranger. On vend, dans l'Amérique du sud, un grand nombre de selles de luxe fabriquées à Paris; cette seule branche d'industrie fournit à l'exportation une valeur assez considérable.

L'établissement de M. Peyrels, de Paris, est connu pour la variété des objets de sellerie qu'on y trouve en tout genre, comme selles de dames, selles anglaises élastiques et non élastiques, selles sans arçons, dont ce sellier est l'auteur. Il avait remarqué, depuis long-tems, qu'il était fort rare de trouver dans les selles ordinaires une fourche qui allât aux personnes qui en faisaient l'acquisition; il a imaginé la selle-Peyrels, qui a figuré à l'exposition de 1839. Cette selle de femme, à fourche mécanique ou mobile, est destinée à servir à toute personne, de quelque taille, grandeur, grosseur ou maigreur qu'elles soient, et il a obtenu un brevet d'invention pour cet objet. Il avait aussi exposé une selle d'homme, dite à l'anglaise, d'une élégance et d'une légèreté remarquables.

SEMEN CONTRA, fleurs non épanouies et mêlées de pédoncules coupés menu, de deux espèces d'armoises, *artemisia judaïca* et *artemisia contra*, de la famille des corymbifères, qui croissent naturellement dans la Perse, le Thibet, le Boutan et l'Asie-Mineure.

Le semen contra (*semen contra vermes*) est employé en médecine.

On distingue plus particulièrement dans le commerce les deux espèces suivantes :

Semen contra d'Alep. Le semen contra d'Alep, qui vient de la Perse et du Levant, est un amas de fleurs à peine formées. Il est verdâtre quand il a vieilli; il exhale une odeur aromatique et très-forte. Il vient en balles de feutre.

Semen contra de Barbarie. Celui-ci, comme le premier, est composé de pédoncules hachés et de fleurs. Il est sensiblement plus léger que celui d'Alep; son odeur, quand on le frotte, paraît entièrement semblable. On y trouve beaucoup de bûchettes et d'impuretés. Il vient en balles de jonc de 70 à 120 kil.

SEMONCE (jurisprudence maritime). Coup de semonce, en terme de mer, signifie le coup de ca-

non qu'un navire armé en course, ou corsaire, doit tirer à poudre, à la vue des navires qu'il rencontre, avant de les aborder, à moins qu'ils ne portent le pavillon ennemi. Si le corsaire porte un autre pavillon que celui de sa nation, il doit arborer celui-ci avant de tirer le coup de semonce, ce qu'on appelle assurer son pavillon, faute de quoi, en cas que la prise soit déclarée bonne, elle serait confisquée au profit de l'état, sans préjudice des droits et parts d'équipage.

Si, au contraire, le navire rencontré et abordé justifie par ses papiers de bord, en bonne forme, qu'il est véritablement neutre ou allié, et qu'il ne porte aucunes marchandises ou effets de contrebande, soit de leur nature ou de leur origine, soit par leur destination, le corsaire doit se retirer sans l'inquiéter ni le molester; à défaut de quoi il sera responsable de dommage et intérêt pour détention illégale. *Voy.* **Prise maritime.**

SEMOULE, pâte fine de farine réduite en petits grains par le vermicellier. On en fait de grandes quantités en Italie, principalement à Gênes, d'où l'on en exporte beaucoup dans les autres pays; mais on en fait maintenant en France qui vaut celle d'Italie.

La semoule convient aux estomacs délicats; on en fait usage en potage, cuite dans du bouillon ou du lait.

SÉNÉ, feuilles desséchées de plusieurs petits arbrisseaux presque herbacés, parmi lesquels on compte le *cassia lanceolata* ou *acutifolia*, et le *cassia obovata* ou *cassia senna*, de la famille des légumineuses, qui croissent naturellement dans la Syrie, l'Arabie, la Haute-Egypte, la Nubie, l'Abyssinie, quelques autres contrées de l'Afrique, dans les Indes orientales, et sont cultivés en Italie, en Espagne et au Sénégal.

Le séné est employé en médecine.

Voici les diverses sortes les plus nécessaires à connaître:

Séné de l'appalte ou *d'Alexandrie*. Cette première sorte de séné vient de la Haute-Egypte et de la Nubie, par le Caire et Alexandrie.

Ce séné est en feuilles lancéolées, longues de 20 à 25 millimètres, larges de 7 à 11 millimètres, terminées par une pointe un peu arrondie. Il exhale une odeur forte et nauséabonde; sa saveur lui est particulière et devient mucilagineuse. Il nous arrive en grosses balles appelées *fardes*.

Séné d'Alep. Ce séné ressemble à celui de l'appalte, avec lequel on le confond souvent; il est aussi estimé, quoique ses feuilles soient plus étroites, plus jaunes, et moins lancéolées. Il vient d'Alep et d'Alexandrette.

Séné de Tripoli. Feuilles lancéolées, moins longues, moins aiguës, plus minces, plus vertes et plus brisées que celles de l'appalte. Il est importé de l'intérieur de l'Afrique à Tripoli, en Barbarie, et se trouve, dans le commerce, en balles de jonc tressé, du poids de 150 à 250 kilogrammes.

Séné de Moka ou *de la Mecque*. Cette espèce se récolte dans l'Arabie méridionale.

Ce séné a les feuilles lancéolées, longues de 20 à 30 millim., très-étroites, très-aiguës, exhalant une odeur de foin, et possédant une saveur très-mucilagineuse. Il est expédié de Moka et de la Mecque, en balles de tissu de lentisque, du poids de 100 kil. environ.

Séné de l'Inde. Ce séné, récolté avec soin, se rapproche beaucoup, pour la forme, du séné de Moka; il est très-estimé, et s'emploie beaucoup en Angleterre.

Ce séné a les feuilles entières, fermes, longues de 35, 40 et 45 millim., larges de 5 à 10 millim., lancéolées. Il nous vient en balles carrées, du poids de 100 kil.

Séné (follicules). Fruits des arbrisseaux qui produisent le séné, surnommés à tort *follicules*, puisque ce sont des gousses bivalves.

Les follicules de séné sont d'un grand usage en médecine.

On distingue dans le commerce les trois espèces suivantes:

Follicules de l'appalte (produites par le *cassia lanceolata*). Ces gousses, les plus estimées, sont elliptiques, droites ou légèrement recourbées, longues de 55 à 70 millim., larges d'environ 30 à 35 millim., lisses, luisantes, aplaties, d'un vert sombre. Elles viennent en balles semblables à celles du séné.

Follicules de Tripoli. Produites, comme les précédentes, par le *cassia lanceolata*.

Les gousses sont moins longues, moins larges, plus légères et plus brisées que celles de l'appalte. Couleur verte, tirant sur le jaune. On les emballe comme les follicules de l'appalte.

Follicules d'Alep. Fournies par le *cassia obovata*.

Les gousses sont d'un gris brunâtre ou rougeâtre, et quelquefois d'un gris de perle.

Ces follicules ne sont point employées. On les envoie en emballages irréguliers.

Les follicules de séné doivent être choisies épaisses, grandes, d'une couleur verdâtre, et la semence qui est dedans, grosse et bien nourrie. Il faut rejeter celles qui sont noirâtres et déchirées, et dont les pepins sont secs, arides et moisis. C'est par la voie de Marseille que les droguistes s'approvisionnent du séné et de follicules de séné, dont l'importation n'est pas aussi considérable qu'autrefois, l'usage n'en étant plus aussi généralement répandu.

SÉNÉGAL, colonie française sur la côte occidentale de l'Afrique; elle tire son nom du grand fleuve sur lequel ses principaux établissemens sont situés. Cette colonie se compose de plusieurs petites îles et de portions de territoire sur le continent africain, et qui, d'après les traités de 1814, s'étend depuis le Cap-Blanc de Barbarie jusques et y compris les environs de Sierra Léone.

Avant la guerre de 1778, les établissemens de cette colonie, en y comprenant les comptoirs et postes fortifiés, étaient au nombre de vingt-cinq. Par plusieurs traités conclus avec les chefs souverains du pays, toute la côte, depuis le Cap-Vert jusqu'à la rivière Gambie, formant une étendue de 120 kilom. de longueur sur 24 de profondeur dans les terres, fut cédée à la France pour en jouir à l'exclusion de tous les autres étrangers.

En vertu de cette cession, la compagnie du Sénégal et celles qui lui ont succédé furent autorisées à s'emparer de tous navires faisant un commerce illicite sur ces côtes. Mais, d'après le traité du 3 septembre 1783, dont les dispositions règlent encore aujourd'hui les droits respectifs de la France et de l'Angleterre sur cette partie de la côte d'Afrique, le droit de faire la traite de la gomme a été réservé aux Anglais depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie de Portendick, inclusivement, avec la clause expresse qu'ils ne pourront former aucun établissement permanent, de quel-

que nature qu'il soit, ni sur les bords de la rivière Saint-Jean, ni sur la côte, ni dans la baie de Portendick.

Ce fleuve, qui a donné son nom à la colonie, reçoit un grand nombre d'affluens dans sa partie supérieure. La longueur de son cours est évalué à 450 l. Ce fleuve déborde tous les ans comme le Nil; il serait navigable pour de grands bâtimens, si la barre de son embouchure ne leur en défendait l'entrée. Il n'y a que ceux qui tirent de 10 à 11 pieds d'eau qui peuvent y passer et naviguer en tout tems, jusqu'à 80 l. au dessus de l'embouchure. Pendant les hautes eaux, ils peuvent remonter à 210 l., presque jusqu'à la cataracte de Felou.

Rades. La rade de la barre de Saint-Louis est la plus importante; celle de Gorée offre un bon mouillage; mais elle n'est tenable que pendant huit mois de l'année. La rade d'Arguin est rarement visitée, quoique autrefois elle était très-fréquentée des Portugais. L'entrée et la tenue de la baie de Portendick sont très-difficiles; la rade de Joal est vaste, mais elle est peu profonde. On trouve près de Gorée les deux petites anses de Dacker et de Khaun, dont le mouillage est assez bon.

Etablissemens de la colonie. Les établissemens de cette colonie peuvent être considérés comme formant deux parties distinctes par leurs différentes situations.

La première est le Sénégal, proprement dit, comprenant les îles Saint-Louis, Babaghé, Safal et Gheber, toutes situées à l'embouchure du fleuve, et en outre les divers établissemens formés sur le fleuve, les escales ou lieux de marchés où se traite la gomme, et la partie des côtes depuis le Cap-Blanc jusqu'à la baie d'Iof au Cap-Vert.

Le deuxième arrondissement comprend l'île de Gorée, au sud du cap Vert, et toute la côte, depuis la baie d'Iof jusqu'au comptoir où s'étendent les relations avec le sud, notamment le comptoir d'Albreda, sur la rive droite de la Gambie.

Le comptoir d'Albreda, dont on tire de la cire, de beaux bœufs et de l'or, est situé au dessous du fort anglais James, sur la rive droite de la Gambie, à 40 kilomètres de son embouchure. Un terrain de près de 600 mètres carrés a été acheté en 1787 du roi de Barr, pour la formation de ce comptoir.

Les postes de Richard-Tol et de Dagana, situés tous deux dans le pays de Walo, le premier sur la rive gauche, le second sur la rive droite du Sénégal, à environ 120 kilomètres de Saint-Louis, sont destinés à protéger le commerce et les relations des colons avec les indigènes.

Le fort de Bakel, placé au dessus du village du même nom, dans le pays de Galam, sur la rive gauche du Sénégal, se trouve, suivant les sinuosités du fleuve, à 800 kilomètres de Saint-Louis, quoique en ligne droite il n'en soit éloigné que de 400. C'est là que se trouve établi un comptoir pour les échanges avec les peuplades de la haute Sénégambie.

L'île Saint-Louis, où se trouve situé le chef-lieu des établissemens français sur la côte d'Afrique, n'est qu'un banc de sable formé par le Sénégal. Sa longueur du N. au S. est de 2,300 mètres, sur une largeur moyenne de 200 mètres. L'île Babaghé, dont la longueur est de 3,700 mètres, sur une largeur moyenne de 220.

L'île Gheber, située dans le petit bras du fleuve, derrière Babaghé, a un diamètre de 180 mètres; elle est susceptible de culture.

L'île Safal est de même nature que la précédente. La longueur du N. au S. est de 35,000 mètres, sa largeur moyenne de 310. Il y a une plantation de cotonniers.

L'île de Gorée, nommée Bir par les indigènes, est située à 1/2 l. du Cap-Vert et de la pointe de Dakar, à 150 kilomètres sud-ouest de Saint-Louis et à 140 environ de l'embouchure de la Gambie. Sa largeur moyenne est de 215 mètr., et sa longueur du S. au N. de 880 mètres. Le sol est complètement stérile; les deux tiers de sa superficie sont occupés par la ville. Sa population, suivant la statistique officielle, était, en 1834, de 4,846 habitans, dont quelques Européens.

Cette île, malgré sa stérilité, est pour les intérêts français, sur la côte occidentale d'Afrique, d'une grande importance maritime et militaire. Son port est le seul où nos flottes puissent s'abriter et se ravitailler. C'est dans le nord de l'île, entre la pointe septentrionale et le revers de la montagne du Sud, que se trouve le débarcadère, dans une petite anse de sable formée par le rivage.

L'île Saint-Louis, sur un banc de sable formé et environné par le Sénégal; à 16 kilom. ou environ 2 l. de son embouchure dans la mer, s'élève la ville de Saint-Louis, chef-lieu des établissemens français dans cette partie de l'Afrique. Sa distance de Brest est de 730 l. marines. Sa population était de 240 européens et de 8 à 10,000 nègres ou mulâtres. Six petites îles en amont et en aval de l'île Saint-Louis en dépendent.

Productions. La principale production, qui fait aussi l'objet du plus grand commerce, est la gomme. L'acacia qui produit la gomme se trouve dans les trois grandes forêts de Sahel, El-Hiebar et Al-Fataik. La gomme y est recueillie par les tribus maures habitant la partie du désert qui borde la rive droite du Sénégal. Deux autres forêts, l'une, composée de gommiers blancs, située à quelques kilomètres du même fleuve et du lac Goumel, et l'autre, dans le pays de Galam, peuvent, à ce qu'on prétend, donner une recette annuelle de 400,000 kil. de gomme. Sur les bords du Sénégal et dans les îles nombreuses qu'il forme, se trouvent dispersés en quantité prodigieuse des acacias-gommiers, et la récolte, que jusqu'à présent on a négligé de faire sur ces différens points, fournirait de 50 à 100,000 kilog. de gomme.

La botanique de ce pays étant excessivement riche, nous nous bornerons à faire mention des productions qui alimentent principalement le commerce. Voici le recensement exact des cultures nouvelles créées au Sénégal depuis 1826. En cotonniers, 68 hectares 97 acres; indigotiers, 319 hectares 10 acres; nopals à cochenille, 4 hectares 88 acres; rocouyers, 2 hectares 48 acres.

On voit que la culture de l'indigo a pris un accroissement rapide. Des échantillons de cette substance ont été fabriqués depuis peu par les deux procédés de la feuille verte et de la feuille sèche. Ils ont été soumis à des expériences propres à déterminer les qualités et la valeur de ces échantillons et de faire apprécier le degré de supériorité relative, et 1,500 liv. d'indigo existant dans les magasins de Saint-Louis, devaient être expédiés en France. Les primes d'exportation avaient été ainsi fixées pour le coton : 20 p. 0/0 de sa valeur à Saint-Louis, et pour l'indigo, 10 fr. par kil.; pour le chanvre, 40 c. par kil. Les autres productions consistent en vrais gommiers, ébéniers, et en un grand nombre de végétaux qui

peuvent être utiles aux arts, à l'industrie et au commerce, tels que le séné, le palma-christi, le tamarinier, le riz, le tabac, le maïs, le millet, l'igname, les patates douces, etc. On doit y ajouter la poudre d'or et les dents d'éléphans, autrement appelées morfil.

Salines. Il existe près de l'embouchure du Sénégal les étangs salins de Gandiole, qui fournissent une grande quantité de sel, dont on exporte une grande partie en échange des objets que l'on tire de l'intérieur. Ce sel est blanc, et s'il était épuré, il serait comparable au meilleur sel du monde.

Industrie. Elle se réduit aux arts et métiers les plus nécessaires à la colonie; le plus grand nombre des ouvriers sont des maçons et des charpentiers de bâtimens : il y a deux chantiers de construction, l'un à Saint-Louis et l'autre à Gorée, où l'on construit la plupart des navires d'une cinquantaine de tonneaux qui servent au cabotage. Il existe deux forges à Saint-Louis pour fabriquer les outils et instrumens de la taillanderie.

Le tissage des nègres se borne à des bandelettes de 5 à 6 pouces de largeur, de la longueur de 2 mètres, dont l'assemblage, de quatre à six, forme le *pagne*, qui est le principal vêtement des nègres des deux sexes, qui se l'attachent autour du corps. Ce tissu est de coton, mêlé de laine de différentes couleurs, et souvent orné de dessins variés; ce qui en augmente considérablement le prix.

On trouve, en outre, des briqueteries et des chaufourneries qui fournissent des matériaux pour les constructions. La chaux de Gorée, provenant de petits coquillages, est très-bonne; il s'en exporte de grandes quantités à Cayenne.

La pêche, dont s'occupent les nègres de Saint-Louis et des villages des environs, forme aussi une industrie assez importante, le Sénégal et la mer étant très-abondans en poissons. On l'évalue à 270,000 kil. de poissons, dont la plus grande partie est consommée, soit à Saint-Louis, soit à Gorée, et une petite partie, environ 14,600 kil., séchée au soleil pour être exportée dans l'intérieur du pays.

Commerce. Le principal article du commerce consiste dans la traite de la gomme, qui est un produit naturel de trois grandes forêts, qui sont, comme nous l'avons dit, celles de El-Hiebar, Al-Fataik et Sahel, situées à env. 40 l. et éloignées les unes des autres de 10 l., dans le territoire des Maures. C'est par l'entremise des principaux négocians de Saint-Louis que s'opère la traite de la gomme sur le Sénégal. Le principal marché est à l'escale du désert. On y traite aussi des peaux de bœuf, du morfil, de l'or, du millet et de la cire. Les marchandises d'Europe que l'on donne en échange sont des fusils de pacotille, des munitions, des articles de corail, de la verroterie, des tissus de coton et surtout des guinées de l'Inde; rum, genièvre, vins, eau-de-vie, tabac, fer en barres de différentes dimensions, quelques draps et autres marchandises, telles que sucre et café. La consommation du millet est évaluée à 20,000 barriques, et celle du riz à 150,000 kilog. Les exportations consistent en bois de construction, cuirs, cire, coton, cornes de bœuf, écailles de tortue, gomme, ivoire, poudre d'or, etc. On a exporté depuis quelque tems, avec grand avantage, des bestiaux, tels que moutons, bœufs et chevaux pour les colonies françaises.

Si l'on jette un coup-d'œil sur les documens statistiques des années antérieures à 1839, on est surpris de la progression ascendante que présente annuellement la situation du Sénégal. L'importance des produits exportés s'accroît en même tems que celle des marchandises destinées à les traiter. Le chiffre des importations, pendant le mois de février 1839, pour Saint-Louis seulement, s'élève à 2,661,198 fr., qui ont produit au trésor de la colonie 53,223 fr. 97 cent. de droits d'entrée; 1,312 balles de guinées de l'Inde forment à elles seules une somme de 2,099,200 fr. Un mois de 1839 a donc suffi pour dépasser le chiffre des importations de l'année 1831, qui a été de 2 millions 247,765 fr.

L'augmentation des importations, pendant les années 1831 et 1837, a été, suivant la statistique officielle, de 5,203,571 fr., et celle des exportations de 5,167,437 fr.

Le Sénégal possède une source féconde de commerce, la gomme. On en ignore l'étendue, et son abondance s'accroît tous les jours en raison des besoins que la civilisation a su créer aux sauvages habitans de l'intérieur de l'Afrique. Aussi, voit-on se grouper autour de nos possessions des peuplades auparavant nomades, dont la paresse naturelle est combattue par la perspective de posséder quelques-unes des jouissances que leur offre notre commerce, et qui viennent périodiquement échanger leurs produits contre ceux de notre industrie.

En 1828, la traite de la gomme dans les escales de Trarzas, des Darmankous, des Braknas et de Galam, n'avait été que de 1,759,317 kilog.; mais, en 1838, elle s'est élevée sur les mêmes lieux à 2,766,549 kilog.

En somme, le mouvement commercial du Sénégal et de ses dépendances, pendant la même année, a présenté les chiffres suivans :

Valeur des exportations pour la France, 4 millions 119,408 fr.; pour les colonies françaises, 189,449 fr.; pour l'étranger, 605,518 fr. Il a été exporté, de plus, pour 375,178 fr. de marchandises françaises provenant de l'importation, et 16,974 fr. de marchandises étrangères provenant de la même source. Total, 5,306,548 fr.

La valeur des importations des denrées et marchandises expédiées de France s'élevait à 5 millions 50,695 fr.; des denrées et marchandises provenant des établissemens français dans l'Inde, 1,648,878 fr. Total, 8,953,396 fr.

Total de la valeur des exportations et des importations, 12,264,914 fr.

Mouvement de la navigation. Le nombre des navires français expédiés des ports de France pour le Sénégal a été, année commune, depuis 1826 jusqu'en 1837, de 39; leur tonnage était de 4,639 tonneaux, et le nombre des marins composant les équipages, de 364. Dans la même période, il a été expédié du Sénégal pour la France, année moyenne, 37 navires jaugeant 3,027 tonn. et portant 250 hommes d'équipage. Cette navigation forme pour la France des marins propres aux voyages de long cours.

La marine appartenant à la compagnie se compose de 4 bâtimens, dont le plus fort est de 100 t., destinés aux voyages de long cours, en outre de 120 bâtimens, depuis 5 jusqu'à 50 et plus de tonneaux qui font le cabotage, et d'environ 100 grandes chaloupes ou barques et canots qui servent aux transports intérieurs sur le fleuve, de 20 chalands ou alléges, et de 70 pirogues de pêche.

SÉNÉGAMBIE, dans l'Afrique occidentale. La Sénégambie est une vaste contrée de l'Afrique occidentale, située sur la côte de l'Océan atlantique, entre les rivières du Sénégal et de la Gambie, y compris quelques autres pays. Elle est bornée à l'O. par l'Océan atlantique, au S. par Sierra-Léone et la Guinée supérieure, à l'E. par la Nigritie, au N. par le désert de Sahara. On évalue sa superficie à environ 30,000 l. Les principales rivières qui arrosent cette vaste région sont le Sénégal, la Gambie, Saint-Domingue, la Casamansa, la Geba ou Jeba, Rio-Grande, etc.

Productions. La Sénégambie est très-riche en productions les plus variées; la canne à sucre, le coton, le blé d'Inde et de Turquie, le riz, les patates, les ignames, le manioc, les ananas, l'indigo, plusieurs espèces de gommes s'y trouvent en abondance; les orangers, les bananiers, les arbres à beurre, les acajous, etc., font l'ornement des forêts. L'or et les autres métaux y sont aussi très-abondans. Néanmoins, la principale production est la gomme, qui forme aussi la principale branche de commerce. Le plus grand marché de la traite de la gomme est à l'Escale du désert, à l'entrée du vaste désert qui s'étend sans fin. Il s'en fait également un commerce considérable sur la Gambie, auquel plusieurs nations de l'Europe prennent part, surtout les Anglais. Les articles d'importation d'Europe consistent en fusils de pacotille, de la poudre à tirer, du menu plomb, de la ferronnerie, de la verroterie, des liqueurs spiritueuses, du tabac, de la bonneterie de coton, des draps légers. On en exporte de la poudre d'or, de l'ivoire, de la cire, des peaux, des esclaves venant de l'intérieur, malgré la prohibition de cet affreux trafic; il se continue avec une grande activité sur la Gambie : on dit qu'Albreda en est le principal entrepôt.

Depuis que les Anglais ont formé un établissement dans l'île Sainte-Marie, sur la Gambie, les vaisseaux sont rigoureusement visités. Pour éviter cette inspection, on conduit les esclaves sur la rive gauche de ce fleuve, à Cachao et Cazameus, d'où ils sont embarqués clandestinement pour le Brésil et la Havane, qui sont les principaux lieux de destination, car les rois nègres ne se font la guerre que pour faire des esclaves et les vendre.

Nous terminerons par faire une remarque importante. La culture de plusieurs productions des Tropiques a si bien réussi dans les contrées de la Sénégambie, que les colons y ont fait de nombreuses plantations qui seront bientôt à même de fournir à meilleur marché que les Indes occidentales ou les Antilles, les denrées coloniales qu'on ne peut se procurer qu'en traversant l'Atlantique, tandis que la Sénégambie pourrait en approvisionner la métropole par un transport par mer à peu près des deux tiers moins long que celui des colonies, et leur culture se ferait aussi à moins de frais par les nègres indigènes, ce qui serait pour le commerce français une nouvelle source de richesse et de prospérité.

SENÈVE, plante qui produit la graine dont on fait la moutarde. Les villes de France sur le territoire desquelles cette plante se cultive, et où l'on fait le plus de commerce de sa graine, sont Caudebec, Châlons-sur-Marne, Dijon, Paris, la Rochelle, Soissons, Strasbourg.

SENLIS, ville de France, départ. de l'Oise, sur la rivière de Nouette, à 10 l. de Beauvais et 11 de Paris.

Productions et industrie. Blé, vin et bois de charpente. Elle est renommée pour la grande quantité d'artichauts que l'on y cultive, et qui trouvent un débit avantageux à Paris. Il y a des filatures de coton, des blanchisseries, des fabriques de dentelles et de tulle, ainsi que des tanneries et des mégisseries, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce.

SENS, ville de France, en Champagne, département de l'Yonne, sur l'Yonne, à 10 l. d'Auxerre, 12 de Troyes et 28 de Paris.

Productions. Blé, grains, vins, chanvre, laine, pépinières d'arbres à fruits et d'ornement.

Industrie. Fabriques de velours de coton plein et cannelé de diverses couleurs, de draps mi-fins et ordinaires, d'une aune de large, de serges drapées, de molletons, de couvertures de coton et de laine, de toile de coton, de basins, de futaine, de bonneterie en coton, laine et soie, filatures de coton, blanchisserie de toile et de cire, manufactures de bougie et de colle-forte, de tanneries, mégisseries, etc.

Commerce. Il consiste en général dans la vente et l'exportation de tous les produits, soit du sol, soit de l'industrie, et particulièrement dans celles des grains, vins, bois et charbon de bois, des tissus de laine et de coton, de la bonneterie et des cuirs apprêtés, pour lesquels elle est renommée.

SÉPARATION. Tout époux séparé de biens et marié sous le régime dotal, qui embrasserait la profession de commerçant postérieurement à son mariage, est tenu de remettre un extrait de son contrat de mariage aux greffes et chambres désignés par l'art. 872 du Code de procédure, et ce, dans le mois du jour où il aura ouvert son commerce, à peine, en cas de faillite, d'être puni comme banqueroutier frauduleux (69).

Séparation de corps. Elle emporte toujours la séparation de biens. Tout jugement qui prononce une séparation ou un divorce entre mari et femme, dont l'un est commerçant, doit être soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procédure civile, à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer pour ce qui touche leurs intérêts, et à contredire toute liquidation.

Le Code de commerce, voulant prévenir les fraudes qui pourraient se commettre par des commerçans mariés qui dérogeraient, par des actes secrets, à la communauté des biens, sur la foi de laquelle on a souvent coutume de traiter dans le commerce, a, par son titre IV du livre 1er, établi le mode de publicité à donner par les commerçans de leur contrat de mariage et de leur séparation de biens, comme le porte l'art. 69 que nous avons cité.

Cet extrait annoncera si les époux sont mariés en communauté, s'ils sont séparés de biens, ou s'ils ont contracté sous le régime dotal (67).

Toute demande en séparation de biens sera poursuivie, instruite et jugée conformément à ce qui est prescrit au Code civil, liv. III, tit. V, ch. II, sect. 3, et au Code de procédure civile, 2e part., liv. I, tit. VIII.

Tout jugement qui prononcera une séparation de corps entre mari et femme dont l'un serait commerçant, sera soumis aux formalités prescrites par l'art. 872 du Code de procédure civile; à défaut de quoi les créanciers seront toujours admis à s'y opposer, pour ce qui touche leurs inté-

rêts, et à contredire toute liquidation qui en aurait été la suite.

SÉQUESTRE. Ce terme s'applique tant à la consignation d'objets litigieux en main tierce, pour la conserver à qui elle appartient, que de la personne même à laquelle le dépôt est confié.

En cas de refus ou contestation pour la réception des objets transportés, le dépôt ou séquestre, et ensuite le transport dans un dépôt public, peut être ordonné (106).

SEQUIN D'OR DE GÊNES. Cette monnaie d'or a été fixée, par un édit du mois de janvier 1755, à 13 livres 10 sous de Gênes, hors banque. Elle pèse 76 grains, poids de Gênes, et 65 grains et demi, poids de marc de France. Elle est au titre de 23 karats 7/8, et elle vaut environ 11 fr. 20 cent.

SEQUIN DE TURQUIE, monnaie d'or ayant cours dans l'empire ottoman et à Constantinople. Il y a le sequin foundoukli, le sequin zermahboub, et le sequin meshir. Suivant M. Félix Beaujour, le sequin foundoukli pèse 1 drachme 1/16 (la drachme turque vaut un demi-gros), 16 karats font 1 drachme, et ce sequin pèse 17 karats. Il y a 13 karats d'or pur et 4 d'alliage : il est au titre d'à peu près 19 karats; il n'a donc qu'une valeur de 195 paras, ou 4 piastres 35 paras. Il est marqué pour 7 piastres, et circule dans le commerce pour cette valeur.

Le sequin zermahboub, dit stambol, pour le distinguer de celui du Caire, nommé meshir, pèse 13 karats, et il y a de l'or pour 10 karats 1/8. Il vaut 3 piastres 21 paras, mais il porte le titre de 5 piastres.

Le sequin meshir, qui est fabriqué au Caire, vaut 4 piastres; il ne pèse pourtant que 13 karats, et n'a d'or pur que 8 karats 1/2, ce qui ne lui donne qu'une valeur réelle de 3 piastres 8 paras.

Les sequins de Hongrie et de Venise ont aussi cours dans les états du Grand-Seigneur. Le sequin hongrois, dit madgiar, a cours pour 7 piastres; il pèse 1 drachme, et il est au titre français de 25 karats.

Le sequin vénitien, qui vaut 7 piastres 1/2, et qui pèse 1 drachme 1/16, est la monnaie la plus estimée en Turquie. C'est la monnaie par excellence de tout l'Orient; elle est au titre le plus pur que l'on connaisse. Après le sequin vénitien, c'est le sequin de Hollande et celui de Toscane.

SÉRÈS, ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, Sandjak de Gallipoli, chef-lieu de Beglik, à 16 l. de Salonique et 30 de Gallipoli. Population, 25,500 habitans.

Productions. On récolte dans le territoire une grande quantité de coton d'une bonne qualité et d'excellent tabac, du blé, du lin et de l'alizari, qui forment les principaux articles de son commerce d'exportation.

Industrie. Il y a des manufactures importantes de toiles de lin et de tissus de coton de différentes sortes.

Commerce. C'est l'une des villes les plus commerçantes de la Turquie d'Europe et le principal marché pour le coton et le tabac de la Macédoine, et dont la plus grande partie s'exporte par Salonique, soit à Marseille, soit à Trieste et Livourne. Une grande partie du tabac, qui est d'une qualité supérieure, est expédiée à Constantinople, où il s'en fait une grande consommation.

SERGE, étoffe légère de laine croisée. Il y a cette différence entre l'étamine et la serge, que dans l'étamine la chaîne et la trame sont également lisses, également serrées, au lieu que dans la serge, la trame est de laine cardée et filée lâche au grand rouet, pour faire draper l'étoffe. Il y a plusieurs sortes de serges, parce que ces étoffes sont susceptibles de beaucoup de combinaisons. On les distingue par leurs différentes espèces, et par les lieux de leur fabrication. On nomme serges rases, celles dont le poil n'est point élancé au dehors, ou dont la chaîne et la trame sont composées d'une sorte de fil de laine très-tors et très-fin, appelé fil d'étain. Les serges à un étain ou sur étain, sont celles dont il n'y a que la chaîne qui soit de fil d'étain. Il y a des serges de soie qui portent ce nom, parce qu'elles sont travaillées et croisées comme la serge de laine; tel est le raz de Saint-Maur. La serge d'Aumale et la serge de Blécourt se ressemblent, quant à la fabrication; elles ne diffèrent que par leur largeur. La serge de Rome, croisée des deux côtés, ou sans envers, n'est à bien des égards qu'une serge d'Aumale. On fabrique toujours cette étoffe en blanc, pour la débouillir, la dégorger, et la teindre ensuite, ordinairement en laine du pays, mais les belles qualités en laine de Flandre ou de Hollande. En Saxe, on en fabrique beaucoup en couleurs variées, en chaîne et en trame, et qui tranchent par piqûres rapprochées et suivies en direction diagonale, suivant l'effet de la croisure. Ces variations, lorsqu'on y oppose des couleurs assorties avec goût, font un effet assez piquant.

Serges de Mende, ainsi appelées du lieu de la fabrication. Elles se divisent en dix espèces différentes, savoir : Escots en 3/8 d'aune de large sur 34 de long, dits en 2/3; serges en 1/2 aune, dites en 5/12, même longueur; impériales, 2/5 et 20 aunes; refoulet, 5/12 et 28 aunes; cadis soubeirans, 5/12 et 29 aunes; serges de l'espéron, 7/12 et 70 aunes; barates, 5/12 et 75 aunes; tricots, 5/12 et 25 aunes.

Avant la révolution, on évaluait à près de 5 millions le commerce de toutes ces différentes serges, soit dans l'intérieur, soit à l'étranger; mais il a beaucoup diminué, et à peine s'élève-t-il à 2 millions.

SERMENT. Si la partie aux livres de laquelle on offre d'ajouter foi, refuse de les représenter, le juge peut déférer le serment à l'autre partie (17).

Les prétendus débiteurs de lettres de change ou de billets à ordre prescrits, sont tenus, s'ils en sont requis, d'affirmer sous serment qu'ils ne sont plus redevables, qu'ils estiment de bonne foi qu'il n'est plus rien dû (189).

Les agens de la faillite ne pourront faire aucune fonction avant d'avoir prêté serment, devant le commissaire, de s'acquitter fidèlement des fonctions qui leur sont attribuées (461).

Les juges de commerce prêtent serment, avant d'entrer en fonctions, à l'audience de la cour d'appel de l'arrondissement où le tribunal de commerce est établi (629).

SERRURERIE. Cette branche d'industrie a fait de très-grands progrès, surtout en France, comme on a pu en juger par les belles serrures de sûreté d'un mécanisme ingénieux qui ont été exposées au concours de 1834. Telles étaient les serrures de sûreté à garnitures mobiles de M. Clément, de Paris. Il en fabrique aussi à combinaisons, et généralement toute espèce de fermeture. On peut citer, comme ouvrage de haute serrurerie, une serrure de porte de coffre à garniture mobile, dite

Bramal, enclavée par une autre à combinaison, exposée par M. Grangoir, à Paris. Nous devons faire une mention particulière de M. Huret, à Paris, serrurier-mécanicien qui exploite en grand la haute et belle serrurerie. Il a toujours une collection nombreuse de fermetures à combinaisons et à garnitures mobiles, pour caisses, coffres-forts, etc. Un perfectionnement de serrurerie, qui a été remarqué à l'exposition de 1834, est celui qu'ont reçu les espagnolettes, et auquel M. Fergus, à Paris, a beaucoup contribué. Celles qu'il a substituées aux anciennes sont par lui appelées *crémones* françaises, parce que leur mécanisme intérieur comporte une double crémaillère. Elles ont l'avantage d'un jeu sûr et facile, et peuvent se fermer avec une très-petite clé. M. Fichet, à Paris, a aussi pris une des premières places dans la haute serrurerie; il est auteur de plusieurs découvertes et perfectionnemens, entre autres, d'une serrure de sûreté complètement incrochetable, quoique sans secret; d'un coffre-fort sans vis apparentes, ayant une fermeture invisible, réunissant dans son intérieur quinze moteurs et six verroux de sûreté; et d'autres inventions ingénieuses qui n'appartiennent pas à la serrurerie. M. Godeau, aussi à Paris, avait exposé un coffre qui donnait une idée avantageuse de ses talens; il était déjà avantageusement connu pour ses serrures à combinaisons et à pompe, et pour des serrures et des verroux de la forme la plus élégante. D'autres habiles serruriers avaient exposé des ouvrages qui n'étaient pas moins remarquables par leur élégance et leur perfection.

Parmi les produits, d'une incontestable utilité, qui ont figuré à l'exposition de 1839, nous devons mentionner la serrure à combinaison pour coffres-forts et pour appartemens qu'a inventée et exposée M. Gillot. Cette serrure n'a aucune ouverture extérieure. Un bouton, fixé à la serrure, remplace la clé, tourne à volonté et fait mouvoir le mécanisme.

Un établissement a été formé, et c'est celui de M. Boutté, qui pourrait fournir annuellement jusqu'à 100,000 serrures, aux prix les plus modérés, grâce aux nouveaux moyens mécaniques qu'il met en œuvre, tels que découpoirs, tours, raudoirs, fraises, plate-formes et réunion de fonderie à ce grand établissement.

Une dernière spécialité de cette maison, c'est la serrurerie en cuivre qu'elle a, pour ainsi dire, créée pour la marine marchande.

La plus chère des serrures de M. Boutté, tout en cuivre, ne dépasse pas 16 fr.; la matière première entre pour 9 fr. 83 cent. Les serrures en fer, à 7 fr. 25 cent., sont tout ce que peuvent désirer de mieux les architectes et constructeurs; enfin, parmi ses produits exposés, il est des pièces qui sont vendues 30 cent., dont la valeur (en matière première) est de 24 cent. Nous ne pensons pas que l'industrie puisse opérer de plus étranges merveilles.

SERVICE. Le matelot est traité et pansé aux dépens du navire, s'il est blessé au service du navire (262). *Voy.* MATELOT.

SERVIE (SERVIEN), principauté sous la domination de la Turquie, située entre la Hongrie, la Valachie, la Bulgarie, la Bosnie et la Macédoine, et dont on évalue la population à 950,000 habitans, qui s'adonnent plutôt à l'agriculture qu'aux arts industriels. Les produits du sol, qui consistent en toutes sortes de grains, en chanvre, laine et bestiaux, etc., forment la principale richesse et aussi les principaux articles du commerce d'exportation, dont le principal siége est à Kragujewaz, qui en est la capitale.

SERVITEUR, celui qui sert en qualité de domestique.

Les tribunaux de commerce connaîtront des actions contre les serviteurs des marchands, pour le fait seulement du trafic du marchand auquel ils sont attachés (634).

SÉSAME ORIENTAL, SÉSAME DE L'INDE. Ce sont deux plantes annuelles de la famille des bignones, de la didynamie angiospermie de Linnée. Elles produisent, dans des capsules longues, beaucoup de graines un peu plus grosses que celles du millet, que l'on mange cuites comme le riz. On les réduit en pâte, comme nos graines oléagineuses, pour en extraire de l'huile aussi estimée que celle d'olive, dont on fait une assez grande consommation dans la Syrie, et en Amérique, pour assaisonner les alimens et pour l'éclairage. On prétend qu'elle partage, avec l'huile de ben, la propriété de ne jamais se figer. Le sésame croît partout dans la Syrie, aux Indes, dans l'île de Candie et en Egypte.

SETIER, ancienne mesure de grains autrefois en usage dans divers départemens de France. Le quarter anglais ne fait pas 2 setiers de Paris, puisqu'il ne pèse que 440 livres avoir du poids, et que le setier de froment de Paris pèse 240 livres poids de marc. Le setier de sel, mesure rase de Brouage, pèse 560 livres.

SETIER, ancienne mesure de liqueur, différait suivant les lieux et l'espèce de liquide mesuré. Dans la vente du vin en détail, le setier était la même chose que la chopine, ou la moitié d'une pinte. En matière de petite jauge, le setier de Paris valait 8 pintes. Comme le muid contenait 288 pintes, il s'ensuit que ce muid était composé de 36 setiers; le demi-muid, ou la feuillette, de 18 setiers.

SETIF, ville d'Algérie. Le général Galbois l'a fait occuper par nos troupes. Elle devait avoir jadis une grande importance, car elle est encore aujourd'hui presque aussi grande que Constantine, et les ruines que l'on voit en dehors de ses remparts attestent son ancienne étendue. Elle est encore le centre du commerce de l'intérieur, parce qu'elle se trouve placée à une égale distance du désert, de Constantine, de Bougie et des Portes-de-Fer. Setif est d'ailleurs au milieu d'un pays extrêmement fertile; sa population est d'environ 6,000 habitans.

SEVASTOPOL ou SEBASTOPOL, ville et port de la Russie d'Europe, sur la côte occidentale de la Crimée, dans une baie de la mer Noire. Population, 3,000 habitans.

Sevastopol, par sa position naturelle, réunit tous les avantages d'un bon port militaire. La rade est formée par un golfe qui a 1 l. 2/3 de l'E. à l'O., sur une largeur d'environ 1/3 de l., une profondeur de 7 à 10 toises, sur un excellent fond. Elle est à l'abri de tous les vents, excepté de celui de l'O. à son entrée. Cette rade offre 4 anses très-spacieuses, l'anse de l'artillerie, celle du sud, celle des vaisseaux, et celle du carénage. Ce port est devenu le centre des forces navales de la Russie dans la mer Noire. Il y a l'établissement d'une quarantaine, où l'on renvoie les vaisseaux sus-

pects des autres ports russes de la mer Noire. On évalue à 15,000 le nombre des marins qui y résident, à 2,000 celui des commis et des ouvriers, et à environ 3,000 le reste de la population, composée de Grecs et de commerçans. L'industrie consiste dans les objets de l'armement des vaisseaux, et le commerce, dans ceux nécessaires à la consommation de la marine et de la population.

SÉVILLE, ville d'Espagne, capitale de l'Andalousie, sur le Guadalquivir, où elle possède un bon port, à 18 l. de la mer, 24 de Grenade, 85 de Madrid, 330 de Paris. Populat., 91,000 habit.

Productions. Les principales productions consistent en blé, huile d'olive, vin, sel, soie, laine renommée, fruits du Midi.

Industrie. Séville possède une fonderie royale pour l'artillerie, des manufactures d'étoffes, de rubans et de passementerie de soie, de galons d'or, d'argent et de soie pour la livrée, des fabriques de toiles à voile, de papier blanc et de tenture, de draps, de bayettes, de chapellerie, de verrerie et cristaux, de faïencerie, poterie, de porcelaine, des tanneries, mégisseries, savonneries.

C'est à Séville qu'est la plus grande manufacture de tabac qu'il y ait en Espagne; une grande partie du tabac vient de la Virginie, et l'autre de la Havane et de colonies espagnoles.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable en fruits secs, en oranges et citrons, en huile et olives en saumure, en laine renommée, en savon excellent, le meilleur après celui de Marseille, en cuirs, maroquins, et en vins. Les importations consistent en denrées coloniales, bois de teinture, indigo, cochenille, et quelques autres articles. Ces marchandises sont débarquées à San-Lucar de Barameda, d'où on les transporte par des bateaux qui remontent le fleuve jusqu'à Séville.

SÈVRES (département des Deux-). Il est formé du Haut-Poitou, et il a reçu son nom de deux rivières qui l'arrosent. Il a pour limites, au N., le département de Maine-et-Loire; à l'E., celui de la Vienne; au S.-E., celui de la Charente; au S.-O., celui de la Charente-Inférieure; et à l'O., celui de la Vendée. Sa plus grande longueur, du N.-O. au S.-E., est de 26 l. 1/2, et sa plus grande largeur, de l'E. à l'O., de 14 l. 1/2., avec une superficie de 320 l. et une populat. de 380,000 habitans.

Rivières. La plupart des rivières de ce département ont un cours de peu d'étendue; les plus importantes sont la Sèvre-Niortaise et la Sèvre-Nantaise, qui ont donné leur nom au département, la Thoué, la Boutonne, l'Argenton, le Lambon, le Mignon, l'Autise, les Dives, etc., dont quelques-unes sont en partie navigables.

Nature du sol. Une chaîne de collines qui part du département de la Vienne traverse celui des Deux-Sèvres du S.-O. au N.-O.; sa hauteur moy. est de 72 toises. Elle forme le prolongement des montagnes du Limousin, et fait partie de la ligne de partage entre la Dordogne et la Loire. Un plateau, désigné par le nom de Gâtine, occupe près des deux tiers du département. La nature du terrain des collines varie beaucoup; néanmoins, il est principalement argilo-siliceux, calcaire et granitique. Le sol de ce département est assez varié et offre de vastes plaines, un grand nombre de vallées et des coteaux escarpés. La vallée de la Sèvre-Nantaise renferme une grande étendue de landes qui ne forment que de mauvais pâturages. L'agriculture a resté long-tems sans faire de progrès dans ce pays; cependant elle commence à s'améliorer, principalement dans la plaine, où on laissait autrefois un tiers des meilleures terres en jachère: on a pris l'habitude des assolemens.

Productions. Les principales productions sont le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le chanvre et le lin. On ne cultive la vigne en grand que dans la partie S.-O., où l'on récolte des vins rouges de médiocre qualité, et des vins blancs dont on fait d'excellente eau-de-vie. Dans la partie N.-E. au dessus de Tours, on récolte également des vins blancs assez bons, mais en très-petite quantité. Les arbres fruitiers réussissent très-bien, excepté dans la Gâtine; mais on cultive en grande quantité le noyer, pour avoir de son huile.

Forêts, prairies et bestiaux. Les forêts occupent dans ce département une superficie de 37,484 hectares. Il y a un grand nombre de prairies, tant naturelles qu'artificielles, où l'on élève beaucoup de bestiaux, une des principales sources de la richesse du pays. Les mulets et les baudets de l'arrondissement de Melle sont d'une race la plus estimée en Europe. Les bêtes à cornes sont aussi d'une belle espèce; une grande partie est vendue pour l'approvisionnement de Paris. Les moutons donnent aussi un produit considérable, mais la laine en est commune.

Minéralogie. On trouve dans ce département une mine d'antimoine, plusieurs mines de fer qui sont exploitées, des carrières de marbre, de pierres meulières et de pierres de taille, du grès, de l'argile en quantité, etc. On découvre aussi quelques chalcédoines aux environs de Niort, et dans beaucoup de localités, le sol calcaire fournit du salpêtre, mais nulle part du sel.

Industrie. La chamoiserie et la ganterie sont les principaux articles d'industrie manufacturière de ce département. On y fabrique également, pour la consommation intérieure, des serges, des étamines, de la flanelle, du molleton, quelques toiles fines, et une grande quantité de communes. Il y a des chapelleries, des papeteries, des faïenceries, des forges, des tuileries et des tanneries. La distillerie des eaux-de-vie forme un objet de grande importance, et la confiture d'angélique de Niort est renommée.

Commerce. Les principales exportations consistent en grains et farines, vins, eau-de-vie, bois de charpente, bestiaux, mules et mulets, principalement pour l'Espagne; chevaux, moutons, laines, cuirs bruts et tannés, fer, salpêtre et quelques objets manufacturés. Les importations sont en sel, tabac, denrées coloniales, quincaillerie, objets de modes, etc.

Ce département a pour chef-lieu de préfecture Niort. Il est divisé en 4 arrondissemens: Bressuire, Melle, Niort et Parthenay, subdivisés en 31 cantons contenant 359 communes et 279,845 habitans.

SÈVRES, bourg de France, dans l'Ile-de-France, département de Seine-et-Oise, sur la Seine, à 2 lieues de Paris.

Industrie et commerce. Sèvres est renommé pour sa manufacture royale de porcelaine, qui est la plus belle qu'il y ait en Europe. On y fabrique toutes sortes de porcelaines blanches, peintes, à fleurs, personnages, paysages, animaux et autres décorations dorées et non dorées, toutes sortes de vases, garnitures de cheminées, cassolettes, figures en biscuit, seules ou groupées, pour les surtouts, et généralement tout ce qui peut s'exécuter

en terre cuite. Les magnifiques ouvrages qui sortent de cette manufacture se répandent non-seulement en France, mais encore à l'étranger, où ils sont un objet d'admiration.

La verrerie de Sèvres est aussi une des plus belles de France. On y fabrique des bouteilles de toutes espèces, des cloches pour les jardins, des molettes à peindre, des mortiers et pilons, des dame-jeannes pour les acides minéraux, des bouteilles à tabac, des bocaux de toute grandeur.

On fabrique encore à Sèvres toutes sortes d'ouvrages de terre jaune façon d'Angleterre, pour l'usage journalier; ils se font remarquer par la finesse du grain, la beauté et la solidité des couleurs.

Tous ces produits font l'objet d'un commerce avantageux, et trouvent un grand débit à Paris.

SEYCHELLES ou Séchelles, archipel de l'Océan indien, au N.-E. de l'île de Madagascar. Cet archipel comprend 2 groupes, celui de Mahé ou des Seychelles, proprement dites, au N.-E., et celui des Amirantes, au S.-O. Le premier renferme 30 îles et états; le second, les Amirantes, en compte 12 du N. au S. Mahé, la plus considérable, la plus peuplée et la mieux cultivée, offre deux havres excellens et parfaitement sûrs; l'île Praslina a aussi un havre excellent. Population, 8,000 habitans.

Productions. Le sol rocailleux et montueux est peu propre à la culture; néanmoins, on y récolte du poivre, du girofle, du sucre, du café, du riz, du maïs, du miel, du manioc, des patates, des fruits de différentes sortes et des bananes. Il y a des forêts composées d'arbres très-utiles et très-beaux; plusieurs plantes utiles à la médecine croissent sur le revers des montagnes. On en exporte du riz, des écailles, des noix de coco à l'île de France, dont on importe en échange des produits industriels.

Ces îles dépendent, depuis 1814, des Anglais, et sont comprises dans le gouvernement de l'île de France, dont le nom actuel est l'île Maurice.

SÉZANNE, ville de France, en Brie, département de la Marne, à 12 lieues de Châlons, 21 de Troyes, 27 de Paris.

Productions et commerce. On y fait un commerce considérable en blé, vin, bois et grains, qui sont les principales productions de son territoire, et dont le transport est favorisé par la Seine jusqu'à Paris.

SFAKES, Sfax, Sfakies, ville de Barbarie, sur le bord septentrional du golfe de Cabès, à 50 lieues de Tunis. Population, 6,000 habitans. La mer est profonde dans ce parage; les bâtimens marchands sont obligés de mouiller à une lieue du rivage.

Industrie et commerce. On y fabrique des toiles, les plus belles de toute la Barbarie; on y fait de la barille, et on y construit un grand nombre de barques qui font le commerce le long des côtes. Le commerce y est très-actif, et les exportations consistent principalement en huile d'olive, barille, éponges que l'on pêche aux îles Kerkeni, et en laines presque aussi estimées que celles d'Espagne.

SHEFFIELD, ville de l'Angleterre, comté d'York. Elle est située au confluent de la Sheaf et du Don, à 38 milles S.-E. de Manchester, 54 S.-O. d'York, et 164 N.-N.-O. de Londres. Elle se trouve dans une position centrale, entre Liverpool et Hull, et Leeds et Nottingham, ayant une population, d'après le dernier recensement, de 59,011 habitans, et de 91,692, en y comprenant la banlieue.

Industrie. C'est une des villes les plus renommées de l'Angleterre pour les fabriques de coutellerie, de plaqué, et de toutes sortes d'ouvrages en acier et de fine quincaillerie. Ses manufactures se partagent en deux grandes classes : la première comprend la coutellerie dans toutes ses différentes parties, ainsi que les instrumens de chirurgie, les outils de menuiserie et de serrurerie de toute espèce, jusqu'aux faux et faucilles, lames de sabre ou d'épée, enclumes, filières, etc. La seconde classe de ses manufactures, qui ne remontent que vers le milieu du XVIII[e] siècle, consiste en ouvrages en cuivre plaqués en argent; ce que nous appelons simplement du plaqué, qui a pris une extension considérable : dans l'origine, on n'en faisait usage que pour des boutons et des tabatières; mais on l'appliqua successivement à tous les objets qui se fabriquaient en argent, tels que des theières, des plats, des assiettes, des soupières, des cuillères, des mouchettes, des chandeliers, etc., et le débit en devint immense. Actuellement, les montures et les bords du plaqué sont en argent pur. Une autre branche s'est jointe à celle du plaqué dans ces derniers tems, c'est celle des articles fabriqués avec un certain métal appelé *britannia* (maillechort); c'est un métal artificiel, imitant l'argent, composé d'étain, d'antimoine et de régule. Un grand nombre d'articles, qui autrefois étaient en argent ou en plaqué, sont maintenant fabriqués dans cette espèce de métal, et le débit en est considérable, à cause du bon marché auquel on peut les vendre. Depuis lors on a encore introduit une autre sorte de métal supérieur au précédent, et qu'on appelle *albata métal* ou *argent allemand* (*german silver*), qui est plus dur même que l'argent, et qui, étant bien poli, lui ressemble parfaitement, mais qui, par sa fragilité, ne peut être employé que dans certains ouvrages. Le nombre des ouvriers employés dans ces différentes manufactures, suivant l'aperçu qu'en a publié M. White, dans son tableau de Sheffield, s'élève à 8,540, auxquels on doit ajouter 500 pour ceux qui travaillent dans les articles de ce dernier métal artificiel et 900 dans le plaqué, et en outre, environ 2,000 occupés dans les différentes fonderies de divers objets en fonte de fer et de cuivre qui se trouvent dans les environs, formant un total de 12,000 ouvriers.

Commerce. Tous ces articles forment l'objet d'un commerce très-important et d'une grande valeur pour les exportations, non-seulement dans toute l'Angleterre, mais aussi sur le continent d'Europe, jusqu'en Amérique, au Levant et dans les Deux-Indes, où tous les produits si nécessaires des fabriques de Sheffield trouvent un débit très-avantageux. L'extension du commerce et des manufactures donna lieu à l'établissement d'une banque, qui fut créée en 1770.

SHIELDS (North), ville et port de l'Angleterre, comté de Northumberland, à l'embouchure et sur le bord septentrional de la Tyne, à 1 l. 1/2 de Newcastle. Population, 9,000 habitans.

Industrie et commerce. Il y a une usine à fer, une grande tannerie, une mégisserie, une fabrique de gants, une manufacture de tabac et cinq de chapeaux. Le principal commerce consiste dans l'exportation de la houille à Londres et autres

places sur la côte orientale de l'Angleterre et de l'Ecosse. On fait aussi quelques expéditions pour la Baltique et l'Amérique. On trouve tout ce qui est nécessaire à la construction, à l'approvisionnement et au gréement des vaisseaux. Des navires de 300 tonneaux peuvent arriver dans le port, qui peut contenir 2,000 voiles.

SHIELDS (South), ville d'Angleterre, comté de Durham, à l'embouchure de la Tyne, dans la mer du Nord, vis-à-vis de North Shields, à 5 l. 1/2 de Durham. Population, 8,900 habitans.

Industrie et commerce. Il y a de vastes corderies et brasseries, des verreries, des savonneries, et des fabriques de sel ammoniac. Il existait autrefois des salines considérables, qui sont maintenant peu importantes. On y fait un grand commerce de houille.

Foires. Elles se tiennent les 24 juin et 1er septembre.

SHETLAND, groupe d'îles entre l'Atlantique et la mer du Nord, au N.-N.-O. de l'Ecosse. Il a 36 l. du N. au S. sur 16 de large. Mainland est la plus grande de ces îles, qui contiennent une population d'environ 24,000 individus.

Productions. On y récolte principalement de l'orge, un peu de blé et de seigle, des pommes de terre et des plantes potagères. On y élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux de petites races. Les moutons sont précieux pour leur laine, qui est très-fine et très-recherchée pour les manufactures.

Industrie. L'industrie manufacturière se réduit à des draps grossiers et à des toiles communes pour la consommation, et de la bonneterie en laine très-fine.

Commerce. Les exportations consistent en 1,000 tonneaux de morue sèche et salée et d'autres poissons, en 500 tonneaux de soude et en bas de laine. On les évalue de 35 à 40,000 liv. sterl. par an. Le commerce se fait avec Leith, Londres et Dublin; 10 navires appartiennent aux différens ports.

Dans le courant de l'année 1836, la pêche du hareng a produit, dans les îles Shetland, 27,000 barils de poissons salés, dont la moitié de qualité supérieure : ils ont été vendus 24,525 liv. sterl.

SHILLING, monn. d'Angleterre. *Voy.* Schelling.

SHREWSBURY, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Shrop, à 18 l. de Chester et 28 de Worcester.

Commerce et industrie. Cette ville fait un grand commerce en flanelle, étoffes de laine, toile et tissus de coton, qui sont les produits de son industrie et des environs, et qu'elle fait aussi venir d'autres lieux de fabrique, entre autres de la principauté de Galles. On y tient tous les jeudis un grand marché où il se vend en moyenne pour environ 1,000 liv. st. de marchandises.

SHROPS, comté d'Angleterre, situé entre les comtés de Chester, de Radnor, de Stafford et de Worcester; il a 40 milles de longueur sur 32 de largeur. Populat., 110,000 habitans.

Productions. Il produit abondamment du blé, de l'orge, du lin et des légumes. Il est couvert de montagnes, avec d'excellens pâturages où l'on élève une grande quantité de bétail. Il y a des mines de cuivre, de plomb, de fer, et des mines de houille inépuisables. Quant à l'industrie, elle consiste dans quelques manufactures de tissus de laine, ainsi que des draps blancs propres à la teinture, de flanelle et de tissus de coton. Le principal entrepôt du commerce est à Shrewsbury, qui est le chef-lieu et aussi la ville la plus importante du comté, traversé par le canal de Shropshire, et arrosé par la Saverne et ses affluens, la Tearne et la Teme.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans l'agriculture, l'élève et l'engrais des bestiaux, et dans l'exploitation des mines, dont les produits forment le principal objet de commerce. *Voy.* Schrewsbury.

SIAK, ville de l'île de Sumatra, capitale de l'état et sur la rivière de son nom, à 20 l. de son embouch., à 110 l. de Bencoulen et 200 d'Achem.

Commerce. Le commerce, quoique moins florissant qu'autrefois, y est néanmoins très-étendu. Les navires de la côte de Coromandel, qui relâchent à l'île du Prince-de-Galles ou à Malacca, y apportent toutes sortes d'étoffes, de la soie écrue, de l'opium, qu'ils échangent contre de l'or, de la cire, du sagou, des dents d'éléphant, du camphre, des bambous, etc. On peut aussi s'y procurer du café, du sucre, et d'excellent bois de construction qui croît dans l'intérieur du pays,

SIAM (Menang-Thai), état de l'Asie, dans les Indes orientales, et dans la presqu'île au delà du Gange. Il a une longueur, du N. au S., d'environ 100 l., avec une largeur à peu près de même dans sa plus grande étendue, et 20 l. dans sa plus petite, avec une population évaluée à 2,800,000 habitans,

Productions. Il y a une grande variété de productions; elles consistent en froment, riz, sucre, poivre, cannelle, camphre, ivoire, tamarin, plumes, peaux, cornes, pelleterie, gomme laque, nids d'oiseaux, bois de teinture et de construction, et coton. L'indigotier croît en abondance aux environs de Judiah; il en est de même du caféier. Tous les fruits viennent spontanément.

Minéralogie. On trouve des mines de plusieurs espèces à peu de profondeur, des mines d'or, de cuivre, de fer, d'aimant et de diamans. Il y a de cette sorte d'étain fin appelé *kalin*, que l'on mêle avec le cuivre pour en faire une espèce de fonte; il est mou, mal purifié, tel qu'on le voit par les boîtes à thé communes. Il y a aussi de l'étain blanchi avec la cadmie, pierre minérale; cet étain, ainsi blanchi, est plus dur et se nomme *tautenague*. Les Siamois savent fort bien fondre les métaux, comme on le voit par le grand nombre de leurs idoles, dont un grand nombre sont revêtues de lames d'or ou d'argent.

Industrie. Elle consiste dans des étoffes de soie et de coton; celles en laine y sont inconnues, et cette matière y est fort rare. On fait de la mauvaise poudre à canon : la pêche est l'une des principales occupations de la basse classe du peuple.

Commerce. Ce sont principalement les Hollandais, et ensuite les Anglais, qui font le commerce de Siam.

Exportations. Les principaux articles d'exportation sont la gomme laque, le plomb, l'étain que l'on tire du pays de Lagos, le bois de sapan, le calambac, le miel, la cire, le sucre, le bétel, l'arèque, le poivre, le riz, le vernis, divers bois de senteur, le thé qui vient de la Chine, du Japon ou du pays d'Assam, l'ambre gris, les toiles du pays, le morfil, le salpêtre, le coton, la gomme gutte, etc.

Importations. Les importations consistent en étoffes de soie, épiceries, en toutes sortes d'ouvrages de la Chine ou du Japon, porcelaine, ou-

vrages vernissés et d'orfévrerie, quincaillerie et autres marchandises d'Europe; mais les marchandises dont le débit est le plus prompt et le plus sûr sont les toiles de Surate, de Coromandel et du Bengale. On porte encore à Siam du corail rouge, de l'ambre jaune, du mercure, du bois de sandal et des draps légers et de couleurs vives, des verreries et cristaux, des fusils, de l'opium, quoiqu'il soit prohibé sous peine de mort.

Ce sont moins les profits que les Européens peuvent faire sur les marchandises qu'ils importent, que sur celles qu'ils exportent, qui les engagent à soutenir les comptoirs qu'ils y ont établis, par le gain qu'ils font sur ces dernières, en les distribuant dans toutes les Indes.

SIAM, ancienne capitale du royaume auquel elle a donné son nom, située dans une île formée par la rivière Menam, à 17 l. de son embouchure dans le golfe de Siam. Population, 100,000 habitans. Elle est traversée par plusieurs canaux. Les Hollandais en font le principal commerce; ils ont le privilége de pouvoir remonter le Menam jusqu'à Bankok, qui en est actuellement la capitale, tandis que les vaisseaux des autres nations doivent rester à l'embouchure du fleuve. Siam ne fait presque plus aucun commerce aujourd'hui; c'est à Bankok, nouvelle capitale du royaume, que se rendent la plupart des navires marchands.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en cattys, tales, tuals, miams. Le catty vaut 20 tales, le tale 4 tuals 16 miams. Le fouang est de 800 cowries.

Poids. Le poids des marchandises pesantes équivaut à 50 cattys. Le pecul pèse 129 livres avoir du poids, ou 58,507 kil.

SIAMOISE, tissu moitié fil et moitié coton. Cette étoffe fut d'abord fabriquée de soie et de coton, imitée en France de celles que portaient les ambassadeurs de Siam envoyés à Louis XIV. On donne maintenant plus communément le nom de siamoise à un tissu de fil de lin et de coton rayé de plusieurs couleurs. La matière en est toujours, le fil en chaîne et le coton en trame; mais les espèces, les largeurs et les qualités en sont extrêmement diversifiées. Cette fabrique était autrefois, de toutes celles appelées rouenneries, la plus considérable; elle est établie à Rouen, à Yvetot et dans plusieurs communes du pays de Caux, à Beauvais, à Troyes. Il se fait à Rouen des siamoises à carreaux où il entre de la soie dans la trame; on les appelle pour cela siamoises de soie.

Les deux extrêmes de la largeur des siamoises sont de 7, 8 et 2 1/2 aunes; mais la largeur la plus ordinaire est de 5/4 d'aune. On donne aux pièces, dans les moindres largeurs, 35 à 45 aunes de longueur, de 25 à 30 dans les largeurs moyennes, et de 15 aunes seulement dans les plus grandes largeurs.

Il se fabriquait à Rouen, avant la révolution, environ 340,000 pièces, soit de siamoises, lin et coton, soit toiles tout fil de lin, piqués, basins, coutils, étoffes, lin et soie, en passementerie.

SIBÉRIE, vaste région du nord de l'Asie, soumise à la domination de la Russie, et dont la surface a 680,000 lieues carrées, ce qui est 1/5 de plus que celle de l'Europe; mais elle n'a qu'une population d'environ 1,600,000 habitans. Plusieurs rivières arrosent cette contrée; la principale est la Lena, qui va se jeter dans l'Océan du Nord. Ces rivières, en se communiquant, ouvrent une navigation de plus de 2,000 milles à travers l'intérieur de la Sibérie.

Productions. C'est une erreur de croire que la Sibérie n'est qu'un vaste désert, aussi ingrat que stérile, qui ne peut être habité que par des exilés ou par des hordes d'espèces de sauvages nomades. La nature, même sous ce climat rigoureux, offre des productions et des ressources de plus d'un genre à l'industrie et au commerce. Les productions y sont même en assez grand nombre; on récolte des grains dans la partie méridionale, en deçà du lac Baïkal, du houblon qui croît même à l'état sauvage, l'ellébore, le cèdre, l'aimant, le goudron, le soufre, le vitriol, l'amiante, le sel gemme, le sel ammoniac, l'asphalte, sont aussi au nombre de ses productions. Il y a des mines d'argent, de plomb, de cuivre et de fer, d'améthiste, de pierres précieuses, d'huile de pétrole, et l'on y trouve aussi de l'ambre jaune. Quant aux fourrures, elles sont des plus précieuses et forment la principale branche du commerce d'exportation, avec les produits, soit du sol, soit des mines.

Industrie. Comme on peut bien le penser, l'industrie est réduite à peu de chose dans un pays d'une aussi grande étendue, si peu peuplé, et où la civilisation a fait si peu de progrès. Les vêtemens du plus grand nombre sont de peaux et de fourrures. Aussi les arts industriels se réduisent-ils à la tannerie et à la préparation de toutes sortes de peaux, aux forges, aux ustensiles en fer et ferblanc, tôles, fil d'archal, armes blanches et damasquinées, canons, fusils, cordages, sellerie, etc. Cependant il existe une fabrique de draps appartenant à la couronne, établie à Telmine.

Commerce. Il se fait un commerce considérable par terre avec la Chine; Kiackhta, sur la frontière de cet empire, en est le grand entrepôt. Les pelleteries forment le principal article d'exportation avec la Chine, qui donne en échange des soieries, de la soie brute, de la rhubarbe, et surtout du thé en grande quantité. D'une autre part, la Sibérie fait aussi un commerce assez important avec la Russie par terre; Tobolsk, Jeniseik, Irkoutsk et Yakutsk, sur la Lena, sont les principaux entrepôts de ce commerce, dont les articles d'importation consistent en denrées coloniales, vins, liqueurs, fruits secs du Midi, et quelques produits manufacturés, quincaillerie, etc.; et ceux d'exportation, en fourrures et produits des mines. La Sibérie fait aussi un commerce avantageux avec les colonies établies sur les côtes de l'Amérique russe et des îles voisines.

Elève des moutons. Dans les vastes prairies des environs d'Irkoutsk naissent de nombreux troupeaux de moutons. Dans les deux gouvernemens d'Irkoutsk et de Jeniseik, on ne compte pas moins de 1,200,000 têtes de moutons, qui ne produisent que des toisons grossières; le principal revenu provient de la vente de peaux d'agneaux. Une compagnie par actions s'est formée pour l'amélioration de la laine de ces troupeaux par des croisemens avec des mérinos; le succès en a été très-satisfaisant, et la laine provenant de la race indigène ainsi améliorée a été vendue avantageusement à Moscou, ainsi qu'à la célèbre foire de Nijni-Novgorod, ce qui forme un article d'importation de plus du commerce de la Sibérie.

SICILE, la plus grande île de la Méditerranée, située au sud-ouest de l'Italie, entre l'Afrique, l'Espagne et l'Italie, dont elle est séparée par le

détroit de Messine, dit le Phare. Cette île forme la partie du royaume des Deux-Siciles appelée (par rapport au ci-devant royaume de Naples) en deçà du Phare ; tandis que les états de Terre-Ferme ont reçu le nom au delà du Phare, ayant 75 l. de longueur de l'est à l'ouest et 53 de large du sud au nord, et une superficie d'environ 4,130 l. carrées, avec une population d'environ 1,885,000 habitans. La Sicile, située sous le plus beau climat de l'Europe, a été renommée pour sa fertilité, même du tems des Romains, qui en tirèrent une grande partie du blé nécessaire à la subsistance de ces fiers conquérans.

On évalue la superficie de la Sicile à environ 2,481,627 hectares. De hautes montagnes la dominent de toute part : le sol calcaire, argileux, volcanique, est, en général, d'une grande fertilité. Les communications sont difficiles; une seule grande route de Palerme à Catane et à Messine, d'un côté, et à Trapani, d'un autre. Il y a quelques grands chemins seulement aux abords de la capitale, et les transports s'effectuent avec lenteur en grande partie à dos de mulets.

Productions. Les principales productions sont les céréales, le vin, l'huile, les amandes, les pistaches, les oranges, les citrons, la soie, le sumac, la manne et le coton. Malgré son beau climat et sa fertilité naturelle, la Sicile n'est pas dans un état de prospérité remarquable. Le manque de bras et l'excès des impôts sont les grands obstacles qui s'opposent à ses progrès. La terre est généralement fertile, mais la culture n'en est pas toujours facile, et elle est généralement négligée.

Blés. Les blés durs, dont on compte trois qualités, sont surtout cultivés, beaux et d'un fort produit. Avant la guerre, on exportait 300,000 salines (la saline = 2 hect. 75) pour Malte, Livourne, Gênes et Marseille; mais, dans les trois dernières années, l'exportation n'a pas excédé 88,000 salines destinées uniquement pour Naples.

Vins. Les vins siciliens les plus renommés sont ceux de Castelvetrano, préparés à Marsala. Ils rivalisent avec ceux de Madère et forment un article assez important d'exportation, surtout pour l'Angleterre et l'Amérique, où ils sont recherchés. Le succès de l'établissement de Marsala, dirigé par des Anglais, a déterminé la création d'établissemens analogues à Syracuse, à Mazza, à Castellamare et Mascali, et même aux portes de Palerme.

L'exportation totale des vins siciliens, y compris les expéditions pour Naples, est évaluée à 43,000 botti (la botta de 12 barils = 4 hect. = 4 160) ou barriques estimées à 400,000 onces (5 millions de francs). L'once = 12 fr. 50 c.) En 1832, la valeur de l'exportation des vins naturels ou factices pour les pays étrangers s'est élevée à 2,163,500 fr.

Une quantité considérable d'eau-de-vie sort chaque année des distilleries siciliennes, ou pour la consommation intérieure, ou pour la préparation des vins et celle des liqueurs, surtout pour une espèce d'anisette nommée *zammio*.

Huile. On évalue à 200,000 cantari (le cantaro = 79 kil. 372) ou environ 16,000,000 kil. la production annuelle de l'huile. A l'exception de celles de Cafalu, Tusa et Termini, les huiles sont en général de qualité médiocre, ce qui en diminue l'exportation. Elle ne dépasse pas 12,000 cantari : avant 1793, elle s'élevait à 33,000, dont la valeur était d'environ 20,000 onces.

Oranges et citrons. Ces fruits et leurs variétés, cédras, bergamottes, bigarrades, chinois, sont une des principales richesses de l'île. Messine et Palerme en exportent plus de 300,000 caisses pour la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, Trieste et les pays du Nord.

Jus de citron. Messine et Syracuse exportent surtout à destination de Trieste environ 12,000 barils de jus de citron.

Manne. La Sicile fournit à l'Europe et à l'Amérique la majeure partie de la manne qu'elles consomment. La meilleure qualité se recueille près de Palerme, à Canisi et à Capari, près de Cafalu, à Geraci, où abondent le *fraxinus rotundifolia* et le *fraxinus ornus*. Palerme en expédie annuellement plus de 4,000 caisses pour les destinations précédemment indiquées.

Sumac (*rhus coriaria*). C'est l'un des produits privilégiés de l'île. L'exportation, qui autrefois n'excédait pas 5,000 cantari, s'élève aujourd'hui, Naples compris, à 86,000.

Coton. Le cotonnier cultivé près de Catane et de Syracuse est herbacé. La production annuelle ne dépasse pas 6 à 8,000 cantari, qui se consomment en partie dans l'île ou s'exportent pour Naples et l'Angleterre.

Amandes. L'amandier, le pistachier, le figuier, le noisetier, le noyer, etc., croissent sur presque tous les points de l'île, et donnent de bons produits pour l'exportation.

Riz. La production est loin de suffire à la consommation locale ; il est d'une qualité inférieure à celui du Piémont.

Le *réglisse*, l'*adiante*, la *guède*, la *garance*, croissent partout sans aucune culture; l'exportation de la racine de réglisse est d'environ 4,300 cantari ; celle du jus, de 1,700.

Liége. La sortie du liége et de l'écorce à tan exportés, surtout à destination de l'Angleterre, a été prohibée à cause des dégâts qui en résultaient dans les forêts.

Soie. L'exportation de la soie, qui était autrefois de 1,500 balles, est réduite aujourd'hui à 300 ou 90,000 livres : cette soie est d'une bonne qualité, mais l'imperfection du dévidage et du filage ne permet de l'employer qu'à certains tissus. On l'exporte pour les Etats-Unis, l'Angleterre, Gênes, Trieste et Marseille.

Cantharides. Elles forment un objet d'une exportation d'environ 350 cantari.

Minéralogie. Le soufre forme une des principales richesses de la Sicile. L'exportation a pris un immense développement, surtout depuis son emploi à la fabrication de la soude factice, tant en Angleterre qu'en France. En 1833, l'exportation s'est élevée à 500,000 cantari, vendus au prix moyen de 36 à 40 tarins. On évalue à 15,600,000 francs le produit de la vente pendant les années 1832 et 1833.

Sel gemme. Il abonde aux environs de Castro-Giovanni. Les marais salans d'Agosta et de Trapani fournissent à la consommation locale. L'exportation pour Malte, Civita-Vecchia, Venise, Constantinople, est évaluée, année moyenne, à 350,000 cantari.

Marbres et albâtre. Les marbres siciliens, dont on compte plus de 200 espèces, s'exportent fort peu et ne servent qu'à la construction des édifices nationaux. Des carrières d'albâtre, des minières d'alun, sont à peine exploitées.

Industrie. Depuis quelque tems, l'industrie a pris un grand développement.

Tissus de soie. La fabrication des tissus de soie tient le premier rang ; Catane en est le centre : elle possède plus de 1,200 métiers. Ses produits,

quoique inférieurs à ceux de Lyon, sont recherchés à cause de la modicité relative de leur prix. Naples en reçoit par an 6 à 8,000 kil. Palerme et Messine ont quelques fabriques, mais de peu d'importance. On évalue à 30,000 kil. le produit de la fabrication annuelle des tissus de soie en Sicile pendant les deux années 1831 et 1832. L'exportation moyenne est d'environ 1,000 pièces de tissus et 800 de rubans, dont les principales destinations sont Malte et Trieste.

Tissus de coton. Plusieurs fabriques sont établies à Palerme, Catane et Messine. On estime leur consommation annuelle de filés à environ 400,000 kil. Une grande filature s'est établie à Palerme, d'après le procédé anglais, sous la direction d'un Français.

Tissus de laine. Il n'y a pas encore de fabriques de draps; la Sicile tire de Naples la presque totalité de ceux qu'elle consomme.

Tissus de chanvre. Quelques toiles d'emballage sont les seuls tissus de chanvre qui se fabriquent en Sicile.

Ganterie. Les gants de fabrique de Palerme suffisent à la consommation.

Chapellerie. Palerme, Catane, Syracuse et Girgenti fournissent des chapeaux de feutre et de soie à tout le pays. Il s'en expédie environ 350 douzaines de paille et 36 caisses de feutre à Malte et en Amérique.

Tabacs. Ils sont l'objet d'une importante fabrication, et sont en grande partie importés de l'étranger en contrebande. Ils se consomment dans l'île à l'état de cigares ou de poudre.

Commerce entre la Sicile et Naples. La Sicile entretient avec Naples un commerce d'échange très-actif. Elle lui porte en général les produits de son sol, et en reçoit des produits manufacturés, des bouteilles noires et autres verreries, des faïences, des papiers, des livres, des tissus de laine, du coton, du chanvre et du lin.

Commerce avec l'étranger. Les pays avec lesquels la Sicile a le plus de relations sont l'Angleterre, l'Italie, surtout Gênes, la France, l'Autriche, la Suisse, les Etats-Unis et quelques états du Nord.

Commerce avec l'Angleterre. Elle achète surtout à la Sicile du soufre, du sumac, des fruits frais et secs, du vin, de la manne, de la soude, du tartre, des peaux d'agneaux, de la soie grège. Elle lui vend des tissus de laine et de coton, des cotons filés, de la quincaillerie, des ouvrages en fer, en bronze, en cuivre, en acier, des fers en barres, de la houille, des denrées coloniales. Une partie de ces produits vient directement des ports anglais, une grande partie, soit des entrepôts de Malte, de Gibraltar et du port franc de Gênes.

Commerce avec Malte. Malte s'approvisionne en Sicile de grains, d'huile, de fromage, de vin, d'eau-de-vie, de légumes, de bois à brûler, de fruits, de pâtes, etc. Ce qu'elle porte en retour en Sicile y est introduit par la contrebande organisée sur les côtes méridionale et orientale.

Commerce avec Gênes. Gênes fournit à la Sicile plusieurs produits des manufactures anglaises, suisses et allemandes de son entrepôt, auxquels elle joint des velours de ses propres fabriques, des denrées coloniales, du riz, du fromage de Parmesan. Ses envois de papiers, autrefois considérables, et qui s'élevaient à plus de 15,000 rames, se sont réduits à peu de chose. Elle reçoit en échange des fruits, des huiles, du sumac, de la manne, des chiffons, de la garance, du poisson, surtout des anchois salés, de la soie grège, du tartre, des cendres gravelées, des essences, etc. Palerme est le centre de ce commerce.

Commerce avec Trieste. Trieste est la voie du commerce entre la Sicile, l'Autriche et l'Allemagne; Messine en reçoit surtout des tissus de tout genre, des ouvrages en fer, tôle, acier et bois, entre autres des pianos de Vienne, des cristaux et verreries communes de Bohême, du vitriol, des terres colorantes, du goudron, de la poix, du cuivre, du mercure, de la cire, des cuirs, et plusieurs articles du Levant. Messine envoie, avec les articles déjà indiqués précédemment, de l'huile, du soufre, des soudes, des fromages, du jus de réglisse, du jus de citron, des fruits secs, des écorces de citron et d'orange.

Commerce avec Venise. Venise approvisionne la Sicile de bois, surtout de planches de sapin, quelques drogues du Levant; des articles de ses manufactures, tels que des soieries, des miroirs et des verres à vitres. Les navires vénitiens, qui font presque seuls les transports, après avoir touché à Messine et à Palerme, vont ordinairement charger des sels à Trapani et à Agosta. Ils rapportent aussi des soufres, de la manne, du liége, des citrons et des oranges.

Commerce avec Livourne. Livourne fait toujours un commerce assez considérable avec la Sicile, quoiqu'il soit beaucoup restreint et réduit en grande partie, par la concurrence de l'Angleterre, à l'approvisionnement en produits étrangers et coloniaux du port et de la province de Trapani.

Commerce avec les Etats-Unis. Le commerce de la Sicile avec cette partie de l'Amérique a pris, depuis plusieurs années, une certaine importance. En échange de ses produits naturels, elle en reçoit des denrées coloniales, surtout du rum, de la cire, des cuirs, de l'acajou, du bois de teinture, de la morue, des douelles, des bois de construction, etc. Le pavillon sicilien partage avec les pavillons américain et anglais le bénéfice des transports.

Commerce avec les états du Nord. Le commerce entre la Sicile et les états du nord de l'Europe pourrait être beaucoup plus considérable qu'il n'est, par le besoin des échanges mutuels; mais il se borne à quelques produits du Nord, tels que fer, cuivre, planches, goudron, braie, cordages, toile à voile et toile ordinaire, quincaillerie de Nuremberg, etc., qui sont importés de Hambourg, de Brême, et même du Danemarck et de la Suède, d'Anvers et de quelques ports hollandais, par des navires de ces différens états qui se rendent à Messine, et surtout à Palerme, où ils prennent en retour des produits naturels, principalement du soufre, de la manne, du liége, des fruits secs, des oranges et des citrons, et une grande quantité d'écorces de ces fruits.

Commerce avec la France. Ce commerce se fait par la voie de Marseille et de Palerme, et c'est l'un des plus considérables de la Sicile. Les articles qui figurent pour les plus fortes sommes sont les suivans:

Importations de France. Tissus de coton en tout genre, 68,100 fr.; tissus de laine, 76,800; tissus de chanvre et de lin, 35,700; tissus de soie, 58,800; sucre, 149,600; cuirs tannés, 78,900; cuivre et bronze ouvrés, 69,900 fr.

Exportations pour France. Soufre, 2,800,000 fr.; manne, 526,200; soie brute, 381,400; sumac, 290,900; oranges et citrons, 193,600; blés durs, 150,000; suif, 81,400; graine de lin, 65,900 fr.

Aux articles d'importation, on peut ajouter les

modes de Paris, les livres, les porcelaines, les cristaux et la laine filée.

Mais en général les chiffres des importations sont beaucoup inférieurs aux quotités réellement importées : ces chiffres, calculés sur les données des registres de la douane, ne comprennent point les introductions clandestines faites par la contrebande, qui sont très-considérables, et dont on n'a pas de renseignemens positifs.

Navigation. Le mouvement de la navigation du commerce de la Sicile, pendant l'année 1837, a donné les résultats suivans :

PROVENANCES et DESTINATION.	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nav.	Tonnage.	Nav.	Tonnage.
Anglet. et ses poss.	318	38,630	436	57,798
France.	124	23,716	127	22,753
Sardaigne	123	19,102	46	5,552
Autriche.	88	15,395	98	22,356
Toscane	99	18,501	12	859
Etats-Unis	»	»	75	15,631
Russie	»	»	45	8,941
Turquie et Barbar.	20	2,908	38	4,617
Autres contrées. .	60	9,139	97	20,170
Totaux. . . .	832	127,400	974	158,677

Les navires français qui ont pris part à la navigation directe entre la Sicile et nos ports, étaient au nombre, savoir :

A l'entrée, de 33 navires, jaugeant 5,092 tonn.
A la sortie, de 35 navires, jaugeant 5,435 tonn.

Total. . . 68 navires, jaug. . 10,527 tonn.

Le pavillon sicilien couvre un quart du tonnage employé au commerce de l'île avec les pays étrangers; un quart environ appartient aux marines autrichienne, génoise, française et américaine; un sixième au plus à la marine des pays autres que l'Angleterre, qui, par conséquent, entre pour près de la moitié dans le mouvement annuel de la navigation.

Le cabotage avec les côtes et avec Naples est exclusivement réservé au pavillon national; plusieurs paquebots à vapeur de la marine royale entretiennent les communications entre Naples et la Sicile.

Monnaies de compte. Les comptes s'y tiennent en once, divisée en 30 tari, et le taro en 20 grains.

Les monnaies se divisent aussi en onza de 2 1/2 scudi, 5 fiorini, 60 carlini, 450 ponti, 600 grani, 3,600 piccioli.

Les carlini, grani, etc., de Sicile, n'ont que la moitié de la valeur de ceux de Naples.

Change. Le change sur Gênes est de 39 1/2 grani pour 1 pezza de 5 3/4 lire fuori banco.

Sur Livourne, 12 tari pour 1 pezza da otto reali.
Sur Londres, 60 tari pour 1 livre sterl.
Sur Rome, 13 tari pour 1 scudo romano.
Sur Venise, 8 tari pour 1 ducato piccolo.

Usance. L'usance, pour les effets tirés de Naples, Ancône, Rome et Venise, est de 21 jours de vue, et de 15 pour le reste de l'Italie. Pour ceux de France, elle est de 30 jours après la date, et de 2 mois pour ceux d'Amsterdam, de Hambourg, d'Anvers, de Portugal et d'Espagne, et de 3 mois de date pour ceux d'Angleterre. On ne passe de jours de grâce dans aucun cas.

Poids. On fait usage de trois espèces de poids, du rottolo grosso de 33 onces, du rottolo sottile de 30 onces, et de la libra ou livre de 12 onces. 100 l. de Sicile équivalent à 70 liv. avoir du poids angl., ou à 31,74 kil. Le cantaro grosso contient 100 rottoli grossi, ce qui correspond à 192,5 liv. avoir du poids, ou à 87,30 kil. Le cantaro sottile est de 100 rottoli sottili, égal à 175 liv. avoir du poids, ou à 79,37 kil.

Mesures. La salma de blé se divise en 4 bisaccie, 16 tomoli ou 64 mandelli. Il y a une salma grossa qui correspond à 9,77 boisseaux anglais, ou 3,44 hectolitres, et la salma générale, à 7,85 boisseaux anglais, ou 2,76 hectolitres.

Le vin se mesure à la salma, dont 4 font 1 botte et 3 botti 1 tonne. La salma de Messine se divise en 8 barili, 16 quartari ou 320 quartucci, pesant chaque 22 ou 24 onces, et contient 23,06 gallons anglais, ou 87,36 litres. La salma de Syracuse est plus faible de 1/8.

A Messine et dans les places voisines, l'huile se vend au caffiso, qui pèse 12 1/2 rottoli, ou environ 24 liv. avoir du poids. 5 1/2 caffisi sont censés former 1 millerole de Marseille, ou 17 gallons de vin anglais. Ainsi, le caffiso correspond à 3,09 gallons, ou 11,69 litres. A Palerme, l'huile se vend au cantaro grosso.

La canna, mesure de longueur, se divise en 8 palmi; la canna égale 76 1/4 pouces anglais, ou 1,936 mètre.

SIDNEY, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, dans l'Australie. *Voy.* SYDNEY.

SIERRA-LEONE. Cette colonie libre, fondée par les Anglais sur la côte occidentale de l'Afrique, offre le spectacle intéressant de voir le vœu de l'humanité, en faveur de l'abolition de l'esclavage, se réaliser dans la partie du globe même où il semble avoir pris naissance. Tel est celui que présente cette colonie, fondée pour offrir un asile aux nègres, les racheter de la servitude et les rendre cultivateurs. Population, 15,800 habitans, dont la majeure partie consiste en nègres et mulâtres.

Productions, culture. La végétation est riche et offre d'abondans produits. Les pommes de pin y sont plus savoureuses que partout ailleurs; les bananes y sont aussi en grand nombre, ainsi que les orangers et les citronniers, qui couvrent les hauteurs. On cultive principalement le riz, la cassade, le blé d'Inde et le plantin, qui servent à la nourriture de la population de couleur. La vigne n'y produit que du vin de médiocre qualité; il en est de même du tabac, que l'on pourrait améliorer.

Quant aux productions des Tropiques qui font plus particulièrement l'objet du commerce et la richesse du pays, telles que le sucre, le café, le coton, l'indigo, quoique le climat soit favorable à leur culture, elles n'ont pas donné de résultats aussi abondans qu'on pouvait l'espérer, peut-être par le manque de capitaux de la part de ceux qui avaient entrepris cette culture. Cependant le caféier, l'arbre à thé et l'indigotier croissent spontanément dans plusieurs endroits; mais, faute d'une culture convenable, leurs produits se réduisent à peu de chose.

Industrie. L'industrie se borne aux arts les plus nécessaires à une société naissante, et les nègres et les mulâtres l'exercent avec assez d'habileté pour fournir aux besoins les plus indispensables.

Commerce. Le centre du commerce est à Free-Town, ou ville libre, capitale de la colonie, qui se distingue par des bâtimens, soit publics, soit particuliers, qui témoignent de l'industrie et de l'aisance des habitans. Le port, où l'on voit à

l'ancre un bon nombre de vaisseaux, achève de donner une idée avantageuse de l'activité des colons et de leur richesse.

Le commerce de bois de construction augmente et peut devenir encore plus considérable, puisqu'on ignore encore les limites des forêts qui produisent ces arbres magnifiques. On exporte de ce pays pour l'Angleterre une grande quantité de roseaux, de cuivre, et d'huile de palmier, dont on fait un excellent savon.

SIGNATURE. C'est le seing, le nom de celui qui écrit de sa main au bas d'un acte ou de tout autre convention, pour le certifier, le confirmer ou le rendre valable.

Signature signifie également l'action de signer.

Les associés en nom collectif indiqués dans l'acte de société, sont solidaires pour tous les engagemens de la société, encore qu'un seul des associés ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale (22).

L'extrait des actes de société doit contenir la désignation de ceux des associés autorisés à signer pour la société (43).

Les courtiers d'assurance attestent, par leur signature, la vérité des contrats ou polices d'assurance (79).

La lettre de voiture doit être signée par l'expéditeur ou le commissionnaire (102).

La signature des femmes et des filles non marchandes ou négociantes publiques, sur lettres de change, ne vaut à leur égard que comme simple promesse (113).

L'acte de protêt doit énoncer l'impuissance ou le refus de signer (174).

Les originaux des connaissemens sont signés par le chargeur et par le capitaine (282).

Le bilan devra être signé par le débiteur (471).

Le concordat, s'il est consenti, sera, à peine de nullité, signé séance tenante (522).

Le commerçant failli sera poursuivi comme banqueroutier simple, et pourra être déclaré tel, s'il a donné des signatures de crédit ou de circulation pour une somme triple de son actif, selon son dernier inventaire (586).

Signature privée. C'est la signature que les parties apposent aux écrits qu'elles passent, qui marquent qu'elles reconnaissent pour véritable ce qui y est énoncé et en consentent l'exécution.

Le contrat à la grosse peut être fait sous signature privée (311).

Le contrat d'assurance peut être fait sous signature privée (332).

SIGNAUX. La nécessité de communiquer des ordres ou des nouvelles à des distances plus ou moins grandes, a fait imaginer les signaux, que l'on a perfectionnés sur terre par l'invention du télégraphe. Mais nous ne parlerons que de ceux qui se font à la mer, sur la côte et par les vaisseaux. C'est un véritable langage qui a ses signes, sa grammaire, son dictionnaire, dont les marins doivent avoir connaissance.

La marine royale, pour faire les signaux, qui sont de petits pavillons, se sert d'étoffes légères généralement en étamine. On choisit les couleurs les moins faciles à confondre, même à l'œil nu : telles sont le blanc, le rouge, le jaune, le vert, le bleu. On ne réunit jamais dans un même pavillon le bleu et le vert, le blanc et le jaune, couleurs qui peuvent aisément être prises l'une pour l'autre, surtout lorsque les teintes ont perdu leur premier éclat. Ces pavillons sont ou d'une seule couleur, ou de couleurs diverses disposées par bandes horizontales ou verticales, en carreaux, en quartiers. Souvent, un disque de couleur tranchante est placé au milieu du pavillon; on les hisse ensemble ou séparément, à la tête des mâts ou au bout des vergues : en général, aux endroits les plus apparens.

Signaux généraux. Il est des signaux qui sont généralement adoptés par toutes les nations : par exemple, un pavillon rouge en tête du mât ou à l'arrière du canot, fait connaître que le navire est chargé de poudre; un pavillon jaune indique que le navire est suspect de contagion ou qu'il y a contagion à bord. Deux bâtimens ennemis qui veulent communiquer ensemble, ou un bâtiment qui veut communiquer avec un port ennemi, arborent pavillon parlementaire. C'est presque toujours le pavillon de la nation à laquelle le bâtiment appartient, placé à la poupe, lorsque celui de la nation avec laquelle on veut communiquer est hissé, soit au grand mât, soit au mât de misaine. Presque toutes les nations autres que la France emploient le pavillon blanc au mât de misaine pour désigner la mission du parlementaire. On fait connaître que le bâtiment est une prise faite sur l'ennemi en plaçant au mât de pavillon ou à la corne d'artimon, deux pavillons sur la même drisse; celui du vainqueur occupe le haut; celui du vaincu est placé plus bas. Si l'on est dans la détresse, si l'on réclame des secours, si l'on demande un pilote, on met le pavillon en berne, c'est-à-dire que, placé à la poupe du navire, le pavillon national est plié et serré de manière à ne pas flotter au vent. En signe de deuil, on tient le pavillon à mi-mât, sans être entièrement hissé. Dans un combat, on amène le pavillon pour annoncer que l'on se rend, que l'on capitule.

Signaux particuliers. Les pavillons d'arrondissement ou de province ne sont, à bien dire, que des signaux de reconnaissance; ils ne sont pas d'obligation. Chaque nation peut en adopter ou en changer, sans qu'il soit besoin de les notifier aux puissances étrangères; c'est une affaire nationale ou de famille.

Ce ne fut qu'en 1817, par un règlement du 3 décembre, que la France, étant divisée en cinq arrondissemens maritimes, chacun de ces arrondissemens reçut un pavillon ou signal distinctif, dont la place fut fixée en tête du grand mât. Ces signaux ne doivent être arborés à la mer qu'en cas de rencontre ou en vue d'un port, et quand ils le sont, le pavillon français doit toujours l'être, ou au mât de pavillon, ou à la corne d'artimon.

On a cherché les combinaisons qui peuvent procurer le plus grand nombre possible de signaux spéciaux avec le moindre nombre de pavillons. On a voulu obtenir plus de facilité d'exécution, éviter surtout la confusion.

La méthode la plus féconde est due à M. le chevalier du Pavillon, capitaine de vaisseau; elle est remarquable par sa simplicité et le grand nombre de combinaisons qu'elle présente. Les ordres donnés par les signaux peuvent être entendus de tout le monde; la plupart des phrases sont imprimées, et ces cahiers peuvent tomber dans des mains où ils ne se trouveraient pas sans danger. On a résolu cette objection en n'affectant pas toujours les mêmes pavillons aux mêmes chiffres.

Les armateurs des navires du commerce sont autorisés à faire porter à leurs navires des signaux particuliers; leur place est au mât de misaine, et

mention doit être faite sur le rôle d'équipage de ceux adoptés pour chaque navire.

Aux jours de fêtes religieuses et nationales, on pavoise les navires, on garnit les mâts, les vergues d'un nombre infini de pavillons, de guidons, de cornettes, de flammes de toutes couleurs, dont le mélange offre le coup-d'œil le plus flatteur. On y emploie généralement les pavillons de signaux.

Il y a aussi des signaux de détresse que font les bâtimens pour demander du secours, lorsqu'ils sont en danger de périr ; il y a aussi des signaux pour demander un pilote, etc. On tire aussi des coups de canon en signe de détresse.

Les phares sur les côtes et à l'entrée des rivières, ainsi que les bouées pour désigner les écueils ou bancs de sable qu'il faut éviter, sont autant de signaux pour guider les navigateurs dans les endroits dangereux, afin de rendre la navigation moins périlleuse.

SIGNIFICATION. C'est la notification, la connaissance qu'on donne d'un arrêt, d'un jugement, d'un acte par voie judiciaire.

Dans le cas où le délaissement peut être fait, et dans le cas de tous autres accidens aux risques des assureurs, l'assuré est tenu de signifier à l'assureur les avis qu'il a reçus.

La signification doit être faite dans les trois jours de la réception de l'avis (374).

SILÉSIE (Schlesien), prov. de Prusse, formant son extrémité sud-est, située entre la Silésie autrichienne, la Pologne, la Moravie et la Bohême. Elle a 120 l. de longueur sur 41 de largeur, avec une population de 2,514,000 habitans.

Productions. Elles consistent principalement en blé, lin d'une qualité supérieure, chanvre, safran, garance, tabac, houblon, un peu de vin dans les environs de Grüneberg, des fruits excellens et des légumes. Il y a des forêts considérables dans le cercle de régence d'Oppeln. On compte 2,500,000 moutons et chèvres qui fournissent 4 millions pesant de laine pour les manufactures du pays, et ayant une valeur de plus de 2 millions de francs. Les essences des forêts étant, en grande partie, de sapins, on tire dans la principauté de Jagerndorff une grande quantité de térébenthine. Les chênes, qui viennent très-bien sur les bords de l'Oder, fournissent des douves et des fonds de tonneaux, ce qui, joint à quelques bois de construction, forme un objet de 2 millions. On exporte aussi quelque potasse.

Minéralogie. Cette province n'est pas moins riche que variée en minéraux. On exploite des mines d'argent qui en livrent jusqu'à 2,500 marcs par an ; de cuivre, de plomb, d'étain, de fer, qui en produisent 10,000 tonneaux ; d'arsenic, de houille et de tourbe, indépendamment des diamans, des rubis, d'agates et de cristaux qu'on y rencontre en plusieurs endroits dans les montagnes, ainsi que des carrières de soufre, d'antimoine, de vitriol, de mercure, de sel gemme, de marbre, d'albâtre, d'ardoise, de la terre sigilée, du kaolin pour la porcelaine, etc.

Industrie. Il est peu de pays en Europe où, sur un territoire aussi exigu, l'industrie manufacturière ait pris un si grand développement. On compte un grand nombre de fabriques de tout genre, principalement de tissus de lin et de laine, dont on évalue les produits à plus de 14 millions de thalers, environ 56 millions de francs. Les filatures donnent des résultats satisfaisans ; la fabrication du fil a été encouragée par l'élévation des droits perçus à l'importation. Quant à la fabrication des tissus de coton, elle paraît être arrivée à une perfection qu'elle ne saurait dépasser. Il est à regretter que l'on n'ait pas établi un plus grand nombre de mécaniques à filer le coton, leurs produits ayant été beaucoup favorisés par le nouveau tarif des douanes de l'association commerciale allemande, à la tête de laquelle se trouve la Prusse. Il y a aussi des fabriques de soieries, mais en petit nombre, des verreries, des papeteries, des manufactures de tapisseries, de toiles cirées, de dentelles, de préparation de cuirs, de quincailleries, de pipes, de savon, d'amidon, des tanneries, des blanchisseries. On évalue à plus de 75 millions de francs la valeur des produits des différentes manufactures de la Silésie, dont la plus grande partie alimente le commerce d'exportation.

Sucre de betteraves. Cette industrie a fait de grands progrès. Un gentilhomme y a beaucoup contribué en formant un établissement qui peut rivaliser avec les plus grandes raffineries de Breslau. Il pourra produire jusqu'à 5,000 quintaux de sucre de betterave, qui, à raison de 20 thalers, donneraient une valeur de 100,000 thal., environ 400,000 fr.

Commerce. Les nombreux produits d'une industrie aussi active sont la source d'un commerce considérable, dont le principal débouché est Hambourg, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, Naples et surtout l'Amérique, où les toiles fines, les colonnades et les draps légers qu'on appelait autrefois de Silésie, jouissent d'une grande réputation et sont fort recherchés par leur belle apparence et leur bas prix.

L'Oder, qui est navigable jusqu'à son embouchure dans la Baltique, ainsi que la foire de Francfort, que traverse ce fleuve, favorisent beaucoup le transport et le commerce de tous les produits de la Silésie. Malgré cet avantage, ce commerce, ainsi que ces manufactures, ne sont plus dans un état aussi prospère que dans le siècle dernier, à cause des progrès des fabriques similaires des autres pays et de la rivalité de leurs produits sur les marchés transatlantiques et de l'étranger. Breslau, capitale de la province, est le principal entrepôt du commerce.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Breslau.

SILÉSIE (draps de), drap léger qui prend son nom de la province d'où sont venues les premières pièces. Il s'en fabriquait aussi en France, particulièrement à Reims ; il avait 5/8e de large en pièces de 45 à 48 aunes. Aujourd'hui, cette dénomination n'est plus en usage, et quoique l'on fabrique en général des draps très-légers semblables à ceux de Silésie, on ne les appelle pas ainsi.

SILEX, Pierre a fusil, Pyromaque. Le silex, vulgairement appelé pierre à fusil, est nommé, par les minéralogistes modernes, pyromaque. La principale propriété de cette pierre est de faire feu avec l'acier. Sa dureté est supérieure à celle du jaspe et inférieure à celle des agates et des calcédoines. On la taille pour en faire des pierres à fusil. Si on la laisse exposée aux intempéries de l'air, cette pierre perd de son poids et n'est plus susceptible d'être taillée. Il s'en faisait un grand commerce avant l'invention des briquets phosphoriques pour se procurer du feu avec de l'amadou, et pour les fusils de chasse et de munition ; mais, depuis l'invention des batteries à piston pour les

fusils, la consommation en a beaucoup diminué; il n'y a plus que les fusils des troupes qui en font encore usage.

SIMAROUBA, écorce du *cassia simarouba*, arbre très-élevé, famille des simaroubées, qui croît dans les localités sablonneuses de l'Amérique méridionale et des Antilles.

Cette écorce est longue, large, roulée un peu sur ellle-même, très-filamenteuse, légère, spongieuse, flexible, difficile à rompre et à mettre en poudre, d'une couleur jaune un peu foncée en dessus, plus pâle en dedans, sans odeur et d'une amertume désagréable et très-prononcée. La médecine en fait usage. Elle nous vient en balles de 50 à 100 kilog. et en ballots de 12 à 15 kilog.

SIMBIRSK, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la rive droite du Volga et sur la même rive de la Sviaga, à 50 l. de leur confluent, 40 l. de Cazan, 160 l. de Moscou et 280 l. de Saint-Pétersbourg. Populat., 13,000 habitans.

Productions. On récolte dans ce gouvernement une grande quantité de blé qu'on estime à 6 millions 200,000 tchetverts; il produit aussi beaucoup de chanvre, et on élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux dans les pâturages, et des moutons, dont la laine est fort belle. On trouve du fer en grande quantité et un peu de naphte.

Industrie et commerce. Les boutiques et magasins sont très-nombreux; il y a des tanneries, des manufactures de draps, des fonderies, des savonneries, des distilleries. On exporte principalement du blé et du chanvre, du suif, des cuirs et des pierres meulières. Les pêcheries du Volga et l'exportation du blé sont les principales sources de la richesse de cette ville.

SIMILOR, composition de cuivre qui paraît d'or ou doré, dont on fait une infinité d'ouvrages, tels que flambeaux, boucles, cercles de tabatières, bagues, chaînes, etc. Paris, Londres, Manheim et Nuremberg sont les villes où l'on travaille et emploie cette composition, à laquelle on donne aussi le nom d'or de Manheim, à cause du grand nombre d'ouvrages en ce genre qu'on y fabrique.

SINGAPOUR ou **Syncapore**, île située à l'extrémité méridionale de la Péninsule de Malacca, dans un détroit de 500 milles de longueur, qui sépare l'île de Sumatra de l'extrémité méridionale du continent d'Asie. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O. est de 27 à 30 milles, sur une largeur du N. au S. de 15 milles, avec une population de 25,000 habitans.

Productions. Ce n'est pas que cette île soit d'une grande fertilité; on n'y récolte qu'une petite quantité de café, de coton, d'indigo, de cacao, de poivre et autres épiceries. Les arbres forment un produit précieux, surtout l'*agarugas* (*fucus saccharinus*); sa valeur à l'état sec est estimée, sur le marché de Canton, de 6 à 8 dollars le pécul. Ce sont les Chinois qui préparent cette plante et en forment une pâte gluante pour l'impression des tissus de coton, tandis que la partie la plus délicate forme une confiture délicieuse que l'on conserve dans des sirops. La récolte de cette plante s'élève, chaque année, de 8 à 12,000 péculs.

Commerce. Singapour se trouve avantageusement située sur la grande route de communication entre la Perse, l'Arabie et l'Indoustan, d'un côté, et les îles de l'Océanie, Siam, le Tonquin, la Cochinchine, la Chine, l'Australie et les côtes orientales de l'Amérique, de l'autre; en sorte que cette île eut bientôt des relations avec tous ces pays, ainsi qu'avec Camboje, Borneo, Célèbes, Sumatra, Penang, Malacca, Rhio et les îles voisines. En moins de seize années, ce point de l'Océan est devenu l'un des principaux ports de l'Orient. On doit l'attribuer en partie à sa position géographique, mais principalement à une entière liberté de commerce qui l'exempte de tous droits ainsi que de toute espèce de contrôle. Son commerce est d'une grande variété et se multiplie par la diversité des nations dont cette île est devenue le point de réunion et l'entrepôt entre l'Europe, l'Asie orientale et les archipels de la Malaisie et de l'Océanie. Le port peut à peine contenir la quantité de caboteurs malais qui abandonnent la route de Java pour venir y échanger le sucre, les bois de Siam, l'étain des îles Balham et Bertang, et un grand nombre d'autres productions contre les marchandises de l'Europe. La Chine est le principal débouché au moyen des jonques chinoises, dont la capacité moyenne est de 400 tonneaux. Ce sont les marchands de Hanan, de Canton, de Soakah, d'Amoy, de Ningpo, de Seang et autres lieux, qui font ce commerce.

Commerce français. Voici des détails curieux sur l'état du commerce français sur la place de Singapour, en 1838. Les ventes se font à trois mois de crédit et les paiemens en espèces. Elles se font aussi au comptant, moyennant un escompte. On fait les retours en dollars ou en traites sur Londres, à moins qu'on ne préfère les retours en productions. La demande des impressions, nouveaux dessins à grandes fleurs pour meubles, était très-active. Les calicots blancs et écrus étaient en grande faveur, ainsi que les madapolams. Les cotons filés des numéro 34 à 42 étant très-demandés, leur prix était de 45 dollars le pécul de 133 livres anglaises; les assortimens doivent être des numéro 17 à 42 français et des numéro 20 à 50 anglais, pour les expéditions en Chine. Les cotons filés rouges importés d'Allemagne valaient 130 dollars le pécul; la vente en était toujours considérable. Il en était de même des *selingdangs*, vêtement des Malais, que les hommes portent en ceinture et les femmes en écharpe.

Le commerce de ce port de mer des Indes orientales devient, toutes les années, plus considérable. Suivant l'état officiel du revirement de son commerce pendant l'année, finissant au 1er mai 1833, la valeur totale des importations s'était élevée à 9,101,179 dollars, y compris le commerce avec Malacca et Penang, tandis que la valeur des exportations a été de 7,593,190 dollars, comprenant pareillement la branche du commerce ci-dessus mentionné. Mais si l'on excepte le commerce avec ces deux places, les importations par des navires de long cours ont atteint la somme de 262,794 dollars, et les importations par des bâtimens des indigènes, 389,406 dollars, ce qui fait une augmentation de 652,200 dollars pour les importations. Les exportations par des bâtimens de long cours avaient subi une diminution de 36,876 dollars, tandis qu'elles avaient éprouvé une augmentation de 318,062 dollars par les bâtimens des indigènes.

Importations. Les principales marchandises que l'industrie européenne y envoie, sont des ancres et grapins, des cordages, du coton filé, numéro 16 à 30, 38 à 70, poudre à tirer, ferblanc, plomb en saumon, viandes salées, résine, goudron, calicots imprimés, percale, jaconas, mou-

choirs, camelots, vins de Xérès, de Porto, eau-de-vie, rum, genièvre, liqueurs.

Exportations. Les marchandises de retour sont du camphre, cuivre du Japon, coton, ébène, dents d'éléphans, riz, poudre d'or, huile de coco, opium, poivre, sagou, salpêtre, soie écrue, cigares de Manille, sucre de Siam et de Cochinchine, sucre candi, étain, etc.

Navigation. En 1834, le nombre des navires de long cours entrés à Singapore a été de 375, du port de 172 à 298 tonneaux. L'Angleterre en a fourni à elle seule 325; la Hollande, 98; le Portugal, 23; la France, 9; le Danemarck, 6; Hambourg, 5; l'Espagne, 4; la Cochinchine, 4; les îles malaises, 3; l'Arabie, 2. Le nombre des petits bâtimens caboteurs a été très-considérable; le chiffre, à l'entrée, a été de 1,549, et à la sortie, 1,480.

Port franc. Les Anglais qui sont en possession de cette île, moyennant un tribut de 4,000 roupies qu'ils paient au sultan de Dschohor, ont établi un port franc dans la capitale, située dans un golfe qui pénètre fort avant dans les terres, ayant une population d'environ 17,000 habitans, dont à peu près 6,000 Chinois. Elle est l'entrepôt de tout le commerce de l'île. On ne paie aucun droit, ni à l'entrée, ni à la sortie. Les frais de vente sont de 5 p. 0/0 de commission et 2 1/2 de ducroire, lorsqu'on exige la garantie des commissionnaires pour les ventes à terme, et en outre 1 p. 0/0 pour les retours en traites, et 2 1/2 p. 0/0 sur le montant des achats ou retours en denrées et productions du pays.

Monnaies. Elles sont de diverses sortes : la piastre d'Espagne, que l'on divise en 100 parties, est la plus généralement en usage. Ce sont ensuite les rixdallers de Hollande, qui valent 20 fanans, et 31 fanans font 1 piastre d'Espagne. Une autre monnaie est la roupie sicca, dont 210 équivalent à 100 piastres.

Poids et mesures. Ils sont les mêmes qu'à Malacca; ce sont le pécul, le catty et le tael. Le pécul malais est un peu plus lourd que le pécul chinois. Il faut 3 péculs malais pour faire un bahar. Le catty pèse 1 livre anglaise. Le riz et le sel se vendent au koyau, qui pèse environ 40 péculs. La poudre d'or se vend et s'achète au bunkal, qui pèse 832 grains.

La mesure des étoffes est l'astah ou le covid, qui a près de 18 pouces de longueur. Le quantang est une mesure de capacité qui vaut 1 1/4 gallon anglais ou environ 6 litres.

SINIGAGLIA, ville et port des états de l'Eglise, dans la délégation d'Urbino, sur l'Adriatique, à environ 20 milles d'Ancône. Populat., 6,200 hab. On y tient la foire la plus considérable et la plus célèbre de l'Italie. Elle commence le 14 juillet et elle continue jusqu'à la fin du mois; suivant l'importance des affaires, 5 à 6 jours de plus. Les marchandises qui arrivent par terre sont déclarées à la frontière et déposées à la douane pour l'exportation, tandis que celles transportées par mer peuvent passer directement dans les magasins des particuliers.

Commerce. La liberté de commerce pour toutes les nations et la modicité des droits contribuent beaucoup à rendre cette foire florissante. Indépendamment des produits des manufactures de toute espèce qu'on y apporte de toutes parts, les commerçans du Levant y transportent de la laine, de la cire, du fil de coton, de la garance, du poil filé de chèvres d'Angora, des peaux de lièvre, des dents d'éléphans. Les Napolitains y vendent leur cuir corroyé, leur laine, leur manne, leur salpêtre, leurs amandes; les Romains y font un débit considérable de soie brute et d'alun, et prennent en retour des soieries, des tissus de laine et de coton, des toiles de Hollande, d'Irlande ou de Bretagne, des batistes, des perles et des bijouteries. Le commerce des huiles d'olive, des denrées coloniales et des drogueries de toute espèce, y est aussi très-considérable. On évalue à 20 millions de francs les affaires qui se font à cette foire.

Tout ce qui se vend au poids doit être pesé à la balance de la ville; on traite les affaires par l'intermédiaire des courtiers qui doivent les enregistrer. Tous les effets échus à la foire se font au plus tard le 22 juillet, auquel jour on doit faire protester, faute de paiement, et en faire les poursuites par devant le tribunal, qui fait arrêter immédiatement le débiteur et ses marchandises.

Toutes les marchandises qui sortent par mer n'acquittent aucun droit jusqu'à un mois après la foire. Après ce terme, ce qui se trouve encore en entrepôt paie chaque jour 3 bajocchi par 100 liv. pesant, pour frais d'entrepôt.

Foire de Sinigaglia. Nous empruntons au *Journal du Commerce et de l'Industrie* de Florence les détails authentiques sur la fameuse foire de Sinigaglia:

La foire de 1834, dit ce journal, a offert un grand concours de commerçans, et les marchandises y ont été abondantes, surtout les draps, les étoffes de coton et les soieries. Les draps français y ont paru en petite quantité, parce qu'ils ne peuvent soutenir que difficilement la concurrence avec ceux de la Belgique et de la Saxe. Les fabricans de ces pays, moins jaloux d'atteindre à une perfection d'œuvre, se contentent de vendre à bon marché des draps qui ont une certaine apparence, mais qui sont légers et convenables au climat d'Italie.

On calcule qu'il s'est vendu 1,000 pièces de draps de Belgique et autant d'Aix-la-Chapelle et de Leipzig; les unes et les autres destinées à la consommation de Rome et de l'état pontifical. Une petite quantité seulement a été exportée pour la Grèce.

La Suisse a envoyé une grande quantité d'étoffes de coton qui ont obtenu un débit avantageux; celles de France étaient d'un prix trop élevé pour qu'il s'en vendît des quantités considérables. On n'en a placé que quelques balles provenant des manufactures de Kœchlin.

Les tissus anglais de toute espèce, coton, fil et coton, laine et coton, à l'exception des tissus de soie, ont été abondans et se sont bien vendus. La France n'a fourni que des soieries de Lyon. On a remarqué que les étoffes des fabriques d'Italie, de Suisse et d'Allemagne, étaient plus recherchées, et qu'elles se perfectionnaient chaque jour de manière à pouvoir obtenir bientôt la préférence sur les étoffes françaises.

Les articles de pelleterie, de mégisserie, de fer et d'acier ouvrés, ont eu un faible débit.

Les denrées coloniales ont été pareillement peu recherchées, les provinces de l'état pontifical étant régulièrement approvisionnées par les ports francs de Gênes et de Livourne.

On évalue à 82,639,000 fr. les marchandises apportées à la foire; en 1833, la valeur totale n'avait été que de 64,029,000 fr.

Voici la valeur des marchandises fournies par chaque état qui ont pris part à cette célèbre foire;

Autriche, 20,426,100 fr.; France, 19,599,700 fr.; Angleterre, 12,768,300 f.; Amérique, 8,391,500 f.; Suisse, 7,731,200 fr.; Deux-Siciles, 5,938,800 fr.; Indes, 2,536,900 f.; Grèce, 1,756,200 f.; Espagne, 1,452,800 fr.; Toscane, 1,210,000 fr.; Turquie, 826,500 fr.

Les fabricans français ne fréquentent pas cette foire en aussi grand nombre que ceux des autres pays, et les négocians n'y envoient pas non plus une aussi grande qnantité de marchandises, et c'est un tort qu'ils ont en se laissant supplanter par ceux des autres nations rivales; ils perdent l'occasion de placer à cette foire une grande quantité de produits provenant, soit de l'industrie nationale, soit du commerce extérieur maritime, qui en auraient reçu une plus grande activité. Les Anglais sont plus entreprenans et fournissent à cette foire une grande quantité de cotonnades, de draperies, de coutellerie, de quincaillerie de leurs manufactures. Il en est de même des Allemands et des Belges, et même des Suisses, qui y débitent une grande quantité de leurs produits, en tissus de coton, de laine, de soie, et autres articles de leurs manufactures, qui de là se répandent dans toute l'Italie, en Grèce et jusque dans le Levant, où l'on s'accoutume à recevoir ces produits et à en faire une grande consommation au préjudice des produits similaires de France.

SINOPE (SINUH), ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 30 l. d'Amastrah, avec un bon port et une bonne rade. Population, 10,000 habitans, qui font un grand commerce en fil de lin gris appelé *urchin-epigli;* la quantité en est considérable, et les autres articles sont de la cire et des bois de construction, qui forment les principaux articles du commerce d'exportation. Le grand-seigneur fait construire un grand nombre de vaisseaux de guerre sur les grands chantiers de Sinope.

SIROPS. Les sirops sont des conserves liquides qui ont pour condiment le sucre et le miel, et pour véhicule l'eau chargée de principes médicamentaux ou de substances alimentaires, au moyen de la solution, de l'infusion, de la macération, de la décoction ou de la distillation. L'eau pure est rarement employée. Le vin, les émulsions, les liqueurs acides, les eaux distillées, aromatiques, et les sucs des plantes, sont encore des véhicules pour les sirops.

Les sirops sont simples ou composés, suivant le nombre de substances traitées par le véhicule.

Les sirops se préparent par solution au bain Marie, par ébullition et clarification. On a recours à la solution toutes les fois que l'on a à faire des sirops qui ont pour véhicule des liquides aromatiques, vineux, acéteux et émulsifs. On prépare par ébullition et clarification tous les sirops simples ou composés qui ne sont pas aromatiques ou qui ont pour véhicule des sucs de plantes inodores.

Il y a un grand nombre de différentes sortes de sirops; tels sont le sirop de gomme, le sirop capillaire, le sirop de lierre terrestre, le sirop de suc de citron, le sirop de groseilles, le sirop d'orgeat, le sirop doux de raisin, de raisins secs, sirop de vinaigre.

Les deux principales substances qu'on emploie pour toutes sortes de sirop, c'est le sucre, qu'on peut appeler sirop de sucre, et le miel, qu'on peut appeler sirop de miel, que l'on prépare par les moyens connus des distillateurs pour faire toutes sortes de sirops. Mais, depuis quelque tems, on a découvert une troisième substance, qui est la dextrine, dont nous allons faire mention.

Quant au sirop de sucre, on en distingue de trois sortes, qui s'écoulent du sucre brut: c'est le plus gros de tous; celui qui coule des formes dès qu'elles sont percées et avant qu'elles aient reçu la terre, et enfin celui qui coule du sucre quand il a été terré; ce dernier est le plus fin, l'autre tient le milieu. Les gros sirops ne devraient être employés qu'à faire du rum; mais on a essayé à en faire aussi du sucre, et l'on y a en quelque sorte réussi.

Sirop de dextrine et de fécule. On désigne sous le nom de sirop de dextrine un sirop que l'on prépare depuis quelque tems en faisant dissoudre dans l'eau et saccharifier la fécule par la *diastase,* principe découvert par MM. Payen et Persoz dans toutes les graines des céréales germées, et que l'on se procure ordinairement à l'état brut en déterminant la germination de l'orge jusqu'au point où la gemmule a pris une longueur égale à celle du grain. La diastase, quand elle est pure, est tellement énergique dans sa réaction spéciale, qu'elle peut convertir en sirop deux mille fois son poids de fécule, et cependant elle n'a aucune action connue sur aucun autre corps.

Ce sirop tient en solution un sucre dont la composition chimique est identique avec celle du sucre de raisin. Il renferme, en outre, une substance jouissant de la plupart des propriétés de la gomme arabique, et à laquelle M. Biot a donné le nom de dextrine. C'est ainsi que le sirop de dextrine a la plus grande analogie avec le sirop de gomme. Lorsqu'il est préparé avec tous les soins convenables, il est incolore ou à peine ambré, et sans goût étranger. On conçoit qu'il peut servir à une foule d'usages pour lesquels un sirop mucilagineux serait utile. C'est ainsi qu'on l'a employé avec succès pour suppléer au mout d'orge dans la fabrication de la bière, et à diverses matières sucrées pour édulcorer les cidres que l'on tient à faire boire doux. Dans la préparation de petits pains à thé ou à café, il rend la pâte plus délicate et plus agréable au goût; il peut remplacer avantageusement les infusions de réglisse et sirops gommeux. On s'en sert pour rendre souples les taffetas d'Angleterre. On en emploie de très-grandes quantités pour rendre plus douces et plus économiques les mélasses dont on fait usage dans la fabrication du pain d'épice pour rendre des alcools de bon goût.

On désigne sous la dénomination de sirop de fécule le liquide siropeux sucré obtenu en saccharifiant à chaud la fécule par cinq fois son poids d'eau acidulée à l'aide d'un demi-centième d'acide sulfurique, saturant avec la craie, évaporant et filtrant au noir animal.

Le sirop de fécule diffère de celui de dextrine en ce qu'il ne contient pas, en général, de substance gommeuse (dextrine), que sa saveur légèrement styptique est moins agréable, et enfin, qu'il retient du sulfate de chaux. On le fait quelquefois cristalliser en masse, puis sécher. Ses principaux emplois sont dans la fabrication de l'eau-de-vie de pomme de terre, des vins et de la bière; ajouté pendant le cuvage des vins trop faibles dans la proportion de 5 à 8 kilog. par pièce, il les rend plus spiritueux et plus faciles à conserver; il produit des effets analogues, relativement au mout de bière.

SISTERON, ville de France, en Provence, département des Basses-Alpes, à 7 l. de Digne, 10 de Gap, et 178 de Paris.

Productions et commerce. Cette ville est remarquable par les mines de cuivre, de cristal, de granit de diverses couleurs qui sont situées dans les environs, et qui sont en exploitation.

SITUATION. Se dit de l'état, de la disposition des affaires d'un commerçant, d'une faillite.

SLEESVICK-HOLSTEIN (canal de). Il a été visité en 1837 par 2,619 navires, dont 388 néerlandais. Cette navigation, en général, a présenté une augmentation de 95 bords; mais une diminution de 70, quant au pavillon des Pays-Bas, comparativement à 1836.

C'est surtout parmi le cabotage qu'on a constaté cette augmentation.

SMYRNE ou ISMIR, ville et port de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à l'embouchure du Meles, au fond du golfe de son nom, à 80 l. de Constantinople et 650 de Paris. C'est l'une des principales villes de l'empire ottoman. Son golfe est immense et se prolonge jusque dans la ville; il a 12 l. de profondeur du côté de l'Ionie: son entrée, placée entre l'Eolie et la Carie, est marquée par deux caps; l'un, celui du sud, s'appelle en turc Carabournou, autrefois Acromelenas; celui du nord est le cap Blanc, autrefois Leucé. A l'entrée du golfe est la petite île d'Ourlac, où stationnent les vaisseaux de guerre qui fréquentent ce parage. On évalue sa population à 130,000 habitans, parmi lesquels on compte 60,000 Turcs, 30,000 Grecs, 12,000 juifs, 8,000 Arméniens et environ 6,000 Francs, soit indigènes, soit européens.

Industrie. C'est l'une des villes les plus considérables de l'empire ottoman, autant sous le rapport de l'industrie que sous celui du commerce. Elle se distingue depuis plusieurs années par une certaine émulation à prendre sa part des progrès qui ont lieu dans d'autres contrées. L'esprit d'association y a prévalu sur les difficultés qu'une situation particulière semblait rendre insurmontables. Cette impulsion a été suivie par les Grecs; il en est résulté des établissemens favorables au développement de l'industrie et du commerce, ce qui a fait donner à Smyrne le surnom de Paris du Levant, qu'elle a mérité par le luxe qu'ont déployé le grand nombre de commerçans européens et des consuls de toutes les nations qui y font leur résidence.

Une des principales branches d'industrie est la fabrication des tapis; vient ensuite celle des étoffes de soie, de coton et de laine, des maroquins, des cuirs apprêtés, et quelques autres objets.

Commerce. Smyrne est la principale ville de commerce du Levant; il se divise en deux grandes branches: les produits d'Orient, qui servent aux exportations, et ceux d'Occident, qui font l'objet des importations. Cette ville est l'entrepôt général d'une grande partie de l'Asie; les marchandises qu'on y importe sont expédiées par des caravanes dans l'intérieur jusqu'en Perse. C'était, avant la révolution, l'Echelle où le commerce avait le plus d'importance.

Exportations. — Commerce de l'opium. L'opium est une des branches importantes du commerce de Smyrne; la récolte a lieu dans le courant de mai et de juin. Les arrivages à Smyrne ou à Constantinople se font en juillet et septembre. Cette dernière époque est la plus favorable pour les achats; c'est celle que choisissent les Américains qui en font des achats considérables. L'opium se vend généralement en caisses doublées de ferblanc pesant 100 chequis chacune. Le droit de douane est à la charge du vendeur.

Coton en laine. Le coton en laine était l'article le plus important des exportations de Smyrne. Le pays en produisait annuellement 42 à 43,000 ball., dont 12 ou 13,000 passaient en France, 8,000 en Hollande, 3,000 en Angleterre et 5,000 en Italie. Mais, depuis 1825, les cotons d'Egypte ont opposé une concurrence sérieuse à ceux de Smyrne, en sorte que cet article est en décadence. Cependant, en 1833, la récolte a encore été assez abondante; on l'avait évaluée à 30,000 balles. Le prix était par quintal (de 45 ocques): le souboujac, à 280 piastres, et les autres qualités, de 250 à 260.

Les autres articles d'exportation sont en grand nombre, tels que: huile pour les fabriques de savon, alun, alizari, noix de galle, safran, scammonée, rhubarbe, sel ammoniac et quantité d'autres drogues, gomme adragante et agaric, une grande quantité de soie brousse, de laine de chevreau et de mouton, peaux de buffles et autres cuirs en poil et apprêtés, maroquins, diverses toiles de coton blanches et peintes, borax, tapis de Turquie et de Perse, mousselines des Indes, avec des broderies en or, argent et soie.

Importations. — Denrées coloniales. Les articles d'importation dont la vente est la plus prompte à Smyrne, sont les denrées coloniales, telles que le café, le sucre, le poivre, le girofle, la cannelle, l'indigo, la cochenille, les bois de teinture, etc., dont la consommation est très-considérable, tant à Smyrne que dans d'autres villes de la Syrie.

Une cargaison de ces denrées, composée dans les proportions ci-après, y obtient un placement rapide et avantageux: café, 3,000 quintaux; sucre, 2,000; poivre, 300 sacs; girofle, 20 barils; indigo, 20 caisses; cochenille, 20 surons; bois de teinture, fernambouc, 50 quintaux. Les frais à la vente sont d'environ 10 p. 0/0 de la val., douane comprise.

Autrefois Smyrne recevait de Marseille de nombreux envois de denrées coloniales. Les Américains l'ont supplanté en grande partie dans cet approvisionnement. Ils importent directement ces denrées des lieux de production, et peuvent ainsi les donner à de plus bas prix. Cependant les denrées coloniales sont la base des opérations de Smyrne.

Le commerce de Marseille avec Smyrne est en décadence manifeste; les produits de notre industrie y ont également à lutter contre ceux de l'étranger. Nos fabriques de bonnets, privées, par le tarif de la restauration, des qualités de laines dont l'Italie a su s'emparer, ont été vaincues par leurs rivales de Gênes, de Livourne et de Trieste.

Les manufactures de draps de la Belgique et de l'Allemagne, qui fabriquent des produits mieux appropriés aux besoins de la consommation, ont enlevé à ceux de France des débouchés très-étendus dans ce pays.

Les fabricans étrangers ont toujours dans le Levant des agens qui les informent exactement des goûts, des besoins des consommateurs et des qualités les plus convenables des produits manufacturés qu'on doit expédier. C'est ainsi qu'ils donnent à leur industrie un développement qui tourne au détriment de la nôtre.

Marseille, en 1792, envoyait à Smyrne pour une valeur de 1,500,000 fr. de draps londrins; pour 200,000 fr. d'autres tissus de laine, tels que des camelots assortis de toutes sortes de couleurs; des étoffes de soie pour 300,000 fr.; des étoffes mêlées

d'or et d'argent pour 400,000 fr.; du sucre blanc et brut pour 800,000 fr.; café, 950.000 fr.; indigo, 700,000; cochenille et épiceries, 500,000 fr.; bonnets façon de Tunis, 150,000 fr.; matières d'or et d'argent, 900,000 fr. Total, 6,400,000 fr. Les exportations s'élevaient à une somme de 13 millions 650,000 fr. dans les diverses marchandises que nous avons précédemment spécifiées.

On comptait à Smyrne, dans la même année, 19 maisons de commerce françaises; aujourd'hui, il n'y en a que 15 inscrites sur les registres de la chambre de commerce de Marseille.

En général, le commerce de Smyrne décheoit par suite du monopole que le grand-seigneur a établi sur divers articles dont la vente a été dès lors concentrée à Constantinople. Ainsi les soies brousses, dont Smyrne exportait encore, il y a huit à dix ans, de fortes quantités, sont toutes dirigées sur Constantinople. L'opium, le cuivre des mines de Tokat et autres de l'Anatolie, sont en régie. Le mirigi, chef de cette régie, est le seul acheteur et le seul vendeur de ces articles. Les laines sont également livrées à une sorte de monopole, et elles sont transportées de préférence à Constantinople, et Smyrne a été encore dépouillée de cette branche de commerce.

A mesure que les retours de Smyrne à Marseille ont diminué d'importance, la même influence s'est fait sentir sur les objets d'exportation.

Mouvement de la navigation. Notre navigation souffre beaucoup aussi de la concurrence étrangère en Turquie. Elle a néanmoins fait de notables efforts pour la combattre : il y a huit à dix ans, le nolis pour les cotons était de 9 à 10 fr. le cent; aujourd'hui, il est à 4 fr. 50 c.; celui des laines, qui était de 6 à 7 fr., est descendu à 3 fr.; celui de l'huile, de 6 fr. 50 c. à 7 fr.; la millerole est tombée à 4 fr. 25 c.

Les navires destinés au commerce des Echelles sont construits et disposés pour l'estivage des productions de ces pays, et ne peuvent, sans des changemens dispendieux, être employés à une autre navigation.

En France, Marseille est la ville qui entretient le plus grand commerce avec Smyrne et avec tout le Levant; vient ensuite Livourne, qui est le port de l'Italie qui a les relations de commerce les plus considérables avec Smyrne. Néanmoins, le nombre des vaisseaux anglais qui entrent dans son port surpasse celui de toutes les autres nations, et le commerce avec l'Angleterre y a acquis la plus grande importance.

Monnaies de compte. On tient les comptes en piastres et en aspres, mais la piastre (*grouch* ou *aslania*) est divisée par les Anglais en 80 aspres; par les Hollandais, les Français et les Italiens, en 100 mines; et par les Asiatiques, en 120 aspres.

Les piastres d'Espagne se vendent au poids, dont 17 doivent peser 150 drachmes, ou 100 piastres d'Espagne de bon poids pour 190 piastres de Smyrne.

Poids et mesures. Le cantaro petit poids sert à peser l'étain, le coton, la laine, la graine d'anis, les peaux de buffles et les maroquins; il contient 44 okes ou 100 petits rottoli, qui font 124 1/4 liv. anglaises.

Le gros cantaro, qui est en usage pour toutes les autres marchandises, contient 45 okes ou 100 gros rottoli, qui font 127 livres anglaises.

Quoique le quintal ou cantaro de Smyrne soit de 45 okes, néanmoins celui des environs n'est que de 44 okes ou ocques; l'oke vaut 1 kil. 284, et le cantaro 57 kil. 780.

Le café se vend par 100 okes, et l'opium par scekie, dont 8 font 5 okes, et l'oke pèse 7/9 de livre poids de marc.

La mesure des grains est le quilot; 4 1/2 quil. font la charge de Marseille, qui pèse 245 livres poids de marc.

La mesure des étoffes est le pic, dont 1 3/8 font l'aune de Paris.

SOCIÉTÉ (ILES OU ARCHIPEL DE LA). L'archipel de la Société, l'archipel de Mer-Mauvaise et l'archipel Dangereux, appartiennent à la Polynésie, située au sud de l'Equateur, dont les îles sont très-nombreuses et très-fertiles, surtout celles de la Société, parmi lesquelles on distingue Otaïti, la plus célèbre des îles de la Polynésie. Les missionnaires anglais en ont civilisé les habitans, en les convertissant au christianisme; en sorte qu'il s'est établi entre le Port-Jackson, dans l'Australie, et Otaïti, ou plutôt Taïti, des relations de commerce qui ouvrent aux produits de l'industrie anglaise de nouveaux débouchés, en donnant une plus grande activité à leur navigation, ainsi qu'à leur prépondérance dans cette partie du monde, pour fournir aux nouveaux besoins de ces insulaires, dont on évalue la population à 12,000. *Voy.* OTAÏTI.

SOCIÉTÉ (jurisprudence commerciale). Quoique les sociétés mercantiles ayant pour objet le commerce aient un caractère particulier et soient soumises aux dispositions du Code de commerce et aux tribunaux consulaires, néanmoins, comme les lois de leur existence reposent sur le Code civil, on ne peut en former aucune qui y soit contraire.

Toute société est constituée par un contrat qui en règle les principales dispositions, telles que la nature du commerce, l'espèce de société dont il s'agit, c'est-à-dire si elle est en nom collectif, en commandite, anonyme ou en participation, sa durée, le nombre des associés, la mise de fonds de chacun avec sa part d'intérêt, la raison de commerce, la signature. Enfin, ce contrat se règle par le droit civil, par les lois particulières au commerce et par les conventions des parties.

De tous les contrats, il n'y en a point où la bonne foi soit plus nécessaire et qui occasionent autant de procès.

Le Code civil, par le tit. IX du liv. III, et le Code de commerce, par le tit. III du liv. Ier, ont établi d'une manière claire et précise ce qui concerne la société de commerce.

On distingue quatre espèces de sociétés commerciales autorisées par la loi : 1° la société en nom collectif; 2° la société en commandite; 3° la société anonyme; 4° la société en participation, qui n'a d'objet qu'une opération de commerce. Il est très-important de connaître, d'une part, ce qui constitue l'existence de ces différentes formes de sociétés, et de l'autre, à quoi sont tenus ceux qui y sont intéressés. Il faut donc considérer séparément chacune de ces quatre sortes d'associations sous ces deux rapports.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF. Suivant l'art. 20 du Code, une société en nom collectif est celle que contractent deux ou un plus grand nombre de personnes pour faire un commerce sous un nom qui leur est commun, et qu'on appelle *raison sociale*. Ce genre de société, qui est le plus généralement connu, donne à chacun des associés le titre de

commerçant; d'où il suit qu'un mineur ne peut en faire partie. Il en est de même d'une femme mariée : si elle contractait une société de commerce, qui lui donnerait le titre de marchande, sans le consentement de son mari, il pourrait en résulter une action en nullité qui retomberait sur tous les associés.

Cette société peut être établie, ou par acte par devant notaire, ou par acte sous seing-privé sur papier timbré, en autant d'originaux qu'il y a d'associés ; chaque original doit en faire mention et être signé de tous les associés ; il doit, en outre, être enregistré.

Cet acte doit contenir exactement toutes les conventions des associés, puisque la preuve testimoniale n'est point admise contre et outre le contenu en l'acte de société, ni sur ce qui serait allégué avoir été dit.

Comme il est de l'intérêt du commerce de connaître les noms des associés qui, dans une société commerciale, font partie de la raison sociale, et qui sont, en cette qualité d'associés, rendus solidaires, par l'art. 22 du Code de commerce, pour tous les engagemens de la société qu'ils ont formée, encore qu'un seul des associés ait signé sous la raison sociale, le Code de commerce établit le mode de publicité des actes de société décrit dans les art. 42, 43 et 44.

Aussitôt que la société est formée, chaque associé devient débiteur envers la société de tout ce qu'il s'est obligé d'y apporter. (Code civil, art. 1845.)

L'associé qui devait apporter une somme dans la société et qui ne l'a point fait, devient de plein droit et sans demande, débiteur des intérêts de cette somme à compter du jour où elle devait être versée à la caisse. Il en est de même à l'égard des sommes qu'il a prises dans la caisse sociale, à compter du jour où il les a tirées pour son profit particulier. Lorsque l'acte de société ne détermine point la part de chaque associé dans les bénéfices ou pertes, la part de chacun est en proportion de sa mise dans le fonds de la société.

Gérant de la société. L'associé chargé de l'administration par une clause spéciale du contrat de la société peut faire, nonobstant l'opposition des autres associés, tous les actes qui dépendent de son administration, pourvu que ce soit sans fraude. Ce pouvoir ne peut être révoqué sans une clause légitime tant que la société dure; mais s'il n'a été donné que par acte postérieur au contrat de société, il est révocable comme un simple mandat. (Code civil, art. 1857.)

Lorsque plusieurs associés sont chargés d'administrer sans que leurs fonctions soient déterminées ou sans qu'il ait été exprimé que l'un ne pourra agir sans l'autre, ils peuvent faire chacun séparément tous les actes de cette administration. (Code civil, art. 1857.)

A défaut de stipulations spéciales sur le mode d'administration, on suit les règles suivantes : 1° les associés sont censés s'être donné réciproquement le pouvoir d'administrer l'un pour l'autre. Ce que chacun fait est valable, même pour la part de ses associés, sans qu'il ait besoin de leur consentement, sauf le droit qu'ont ces derniers, ou l'un d'eux, de s'opposer à l'opération avant qu'elle soit conclue ; 2° chaque associé peut se servir des choses appartenant à la société, pourvu qu'il les emploie à l'usage qu'il en a été convenu et qu'il ne s'en serve pas contre l'intérêt de la société, ou de manière à empêcher ses co-associés d'en user selon leur droit ; 3° chaque associé a le droit d'obliger ses co-associés à faire avec lui les dépenses qui sont nécessaires pour la conservation des choses de la société; 4° l'un des associés ne peut faire d'innovation sur les immeubles qui dépendent de la société, même quand elles seraient avantageuses à la société, si les autres associés n'y consentent pas. (Code civil, art. 1859.)

L'associé qui n'est point administrateur ne peut aliéner ni engager les choses, même mobilières, qui dépendent de la société.

Chaque associé peut, sans le consentement de ses associés, s'associer une tierce personne, relativement à la part qu'il a dans la société. Il ne peut pas, sans ce consentement, l'associer à la société, lors même qu'il en aurait l'administration. (Code civil, art. 1861.)

Le créancier de l'associé pour cause étrangère à la société ne peut arrêter ce qui est dû à la société en général, parce qu'on ne peut saisir que ce qui est dû à son débiteur, et que ce qui appartient à une société n'appartient point à l'un de ses associés, mais à tous les associés. (Arrêt de la cour de cassation du 11 mars 1806.)

Un associé peut en tout tems contraindre l'autre de rendre compte et représenter les livres, parce qu'ils sont communs à la société.

Dans toute société en nom collectif, les associés sont responsables solidairement de tous les engagemens contractés sous la raison sociale. Chaque associé peut opérer séparément pour le compte commun, pourvu qu'il emploie pour signature celle que l'acte de société a déterminée pour être celle de la raison sociale.

Le danger de l'abus qu'un associé ou plusieurs peuvent faire de la raison sociale, détermine souvent à ne confier la gestion des affaires communes et la faculté d'engager la société qu'à un seul des associés le plus expérimenté. Quand l'acte social porte une clause de ce genre, les associés qui en sont exclus ne peuvent point employer la signature sociale, et par conséquent contracter aucun engagement pour le compte de la société : c'est un droit qui n'appartient qu'à celui ou qu'à ceux désignés spécialement pour l'exercer.

Un associé peut poursuivre le paiement de ce qui a été vendu par son associé, si, par l'acte de société, il n'a pas été désigné un associé chargé de faire les poursuites contre les débiteurs de la société.

Les associés, tant que la société existe, peuvent être assignés collectivement en la raison sociale. (Arrêt de la cour de cassation du 2 novembre 1808.)

Acte de société. S'il est changé quelque chose à l'acte d'association, soit par le concours unanime des associés, soit par suite d'un jugement, ce changement ne peut avoir lieu que par écrit, et un extrait du nouvel acte doit être déposé et affiché au tribunal de commerce, ainsi qu'on doit le faire pour l'acte principal de la société, sous peine de nullité des changemens qu'on aurait adoptés. (L'art. 46 du Code l'exige ainsi.)

Naturellement, la mise de fonds de chaque associé doit être de même valeur ; cependant, il est permis de stipuler des mises inégales. Bien plus, des associés peuvent être admis sans rien apporter autre chose que leur industrie. Si l'acte social ne déterminait pas les fonds que chaque associé doit fournir, chacun participerait aux pertes et aux bénéfices en proportion des sommes qu'il aurait versées. Un associé qui n'aurait rien fourni que

son industrie, ne serait pas moins engagé solidairement envers les créanciers de la société ; il aurait seulement son recours contre ses co-associés qui, ne lui attribuant aucun bénéfice, doivent aussi le garantir des pertes. Quant à celui admis seulement pour son industrie, si l'intérêt n'est pas fixé, il sera traité comme celui des autres associés qui aura dû verser le moins de fonds. Au surplus, il n'est pas permis d'attribuer des bénéfices à un associé et de le dispenser de toutes pertes, ni même de convenir que sa contribution dans les pertes sera dans une proportion moindre que sa part dans les bénéfices. Des stipulations qui ne proportionnent pas les pertes aux bénéfices pour chaque associé, se nomment vulgairement léonines et annulent toute société où elles se rencontrent.

Celui qui applique à ses affaires personnelles des fonds appartenant à la caisse commune, en doit de plein droit les intérêts à partir du jour où, par son fait, la caisse a été privée de ces fonds.

Dans les deux cas, c'est-à-dire quand l'associé n'apporte pas, soit sa mise totale, soit une partie, et l'associé qui se sert de la caisse générale, tous deux sont, en outre des intérêts qu'ils doivent supporter, passibles de dommages et intérêts plus considérables, si, en retenant les fonds promis ou appartenant à la société, le tort qu'ils ont causé est d'une plus grande importance.

Signature sociale, solidarité, dette personnelle. C'est une vérité depuis long-tems reconnue dans le commerce, que la signature sociale engage solidairement tous les associés, d'après l'art. 22 du Code de commerce, qui porte que les associés en nom collectif sont solidaires pour *tous les engagemens de société* contractés sous la raison sociale ; mais une obligation qui a une cause étrangère à la socicté n'est pas, à proprement parler, un engagement de la société. Par conséquent, la signature d'un associé qui en aurait fait usage pour acquitter ses dettes personnelles ne devrait pas être comprise dans cette catégorie. Mais la cour de cassation en a décidé différemment ; il s'agissait de savoir si, dans les sociétés de commerce en nom collectif, l'associé qui a la signature de la raison sociale pouvait en faire usage dans son intérêt personnel, si son engagement, quoique ayant pour objet l'acquit de ses propres dettes, est obligatoire pour la société.

Cette question, sur laquelle la jurisprudence commerciale n'était pas absolument fixée, a été résolue pour l'affirmative par un arrêt de la cour de cassation, sous la présidence de M. le comte Portalis, chambre civile, en date du 11 mai 1836, et qui porte en substance « qu'il est constant au procès que G... avait la signature de la société M... et G... ; qu'il a pu en disposer à l'égard des tiers pour éteindre ses propres dettes, sauf à en tenir compte à son co-associé. »

On pourrait demander quel sera le commerçant assez hardi pour contracter une société, s'il dépend d'un associé peu délicat de la ruiner par des dettes personnelles ; et sans société, comment exécuter les grandes entreprises et un grand commerce qui contribuent si puissamment à la richesse et à la prospérité d'un état ?

Renonciation et retrait. Celui qui, sans cause légitime, renonce à la société avant l'expiration du terme de sa durée, en dérogeant par là aux conventions qu'il a faites avec ses associés, devient passible envers eux de dommages et intérêts proportionnés au préjudice qu'il leur cause. Si les motifs de renonciation à la société sont légitimes, alors cet associé ne doit point de dommages et intérêts à ses associés dont il se sépare ; il est rendu un compte de la société par qui le doit, après lequel il contribue aux dettes de la société, s'il y en a, comme il participe aux bénéfices qui s'y trouvent.

Si la renonciation se fait du consentement des associés, alors le droit du renonçant et ceux des associés sont réglés suivant les conventions que font entre elles les parties.

La renonciation à la société de la part d'un associé, suivie de son exécution, oblige les autres associés, suivant l'art. 40 du Code de commerce, à renouveler dans la quinzaine la formalité de l'inscription et de l'affiche au tribunal de commerce, de l'acte de société, avec les changemens qu'aurait pu opérer dans cet acte la renonciation de l'association.

L'art. 1872 du Code civil a déclaré applicable aux partages entre associés, les règles concernant le partage des successions, la forme de ce partage et les obligations qui en résultent. Il semble donc constant que la faculté d'écarter le cessionnaire appartienne à l'associé comme elle appartient à l'héritier ; c'est aussi ce qui est enseigné par les auteurs. M. Pardessus, après avoir rappelé que le partage d'une société est régi par les mêmes principes que celui qui intervient entre co-héritiers, dit formellement, « que le tiers auquel un associé aurait, avant partage, cédé ses droits sociaux, moyennant une somme d'argent, pourrait être écarté du partage, en lui remboursant ce qu'il a payé pour les acquérir. » Cependant, l'opinion contraire a triomphé à la cour royale de Paris par un arrêt du 7 juillet 1836 ; mais reste à savoir s'il sera destiné à faire jurisprudence contre la disposition de l'art. 1872, qui est trop précis pour ne pas s'appliquer *à la faculté de retrait.*

L'art. 1861 du Code civil, portant que l'associé même gérant, chargé de l'administration, ne peut associer un tiers à la société sans le consentement des autres membres, a été formulé dans ce but ; et ce serait au moment du partage, époque où la dissension éclate, enfante des troubles et des procès, qu'on refuserait aux associés l'un des moyens de les prévenir.

Dissolution de la société. La société finit de droit 1° par l'expiration du tems pour lequel elle a été contractée ; 2° par l'extinction de la chose ou la consommation de la négociation ; 3° par la mort naturelle de quelques-uns des associés ; 4° par la mort civile, l'interdiction ou la déconfiture de l'un d'eux ; 5° par la volonté et le consentement mutuel des associés. (Code civil, art. 1865.)

Quoiqu'après la mort d'un associé, la société soit dissoute de plein droit, elle peut cependant encore subsister entre les associés suivans, si dans l'acte de société le cas de décès de l'un des associés ayant été prévu, il a été convenu que la société, nonobstant le décès de l'un ou de plusieurs d'eux, subsisterait toujours, ou si les associés survivans conviennent entre eux de la continuer ; mais, dans ce dernier cas, il faut un nouvel acte de société avec les mêmes formalités d'inscription et d'affiche au tribunal de commerce et de publicité dans un journal. Suivant l'art. 1866 du Code civil, la prorogation d'une société ne peut être prouvée que par un écrit revêtu des mêmes formes que le contrat même de la société.

La société qui doit se dissoudre par la mort d'un associé, cesse du jour où la mort a été connue

des associés survivans. Après sa mort, ses héritiers ne peuvent point obliger les associés survivans de les recevoir dans la société, à moins qu'il n'ait été stipulé qu'en cas de mort de l'un des associés, la société continuerait avec son héritier; mais celui-ci peut se faire rendre compte de l'état de la société à la mort du défunt, et demander sa part.

Arbitrage. Comme, pendant le cours d'une société, ou lors de la renonciation à une société, ou après la dissolution d'une société, il peut s'élever entre les associés, ou entre un associé et ses héritiers des contestations, le Code de commerce a voulu que ces mêmes contestations fussent terminées par la voie de l'arbitrage, et a réglé la marche à suivre dans cette circonstance par les art. 51 à 64 inclusivement, auxquels nous renvoyons ceux pouvant être intéressés à les connaître. Nous en dirons autant des actes de sociétés, dont nous nous dispenserons de donner des modèles, étant l'objet de conventions particulières qui rentrent dans les attributions des notaires.

Société en commandite. La société en commandite est sans contredit la plus importante du commerce; les capitalistes en fournissent les fonds, sans faire aucune opération de commerce ni en remplir aucune fonction avec les associés en nom collectif, qui donnent leur industrie pour faire valoir les fonds qu'on leur confie. Ils font sous leurs propres noms le genre de commerce dont on est convenu.

Le Code de commerce a fort bien indiqué la nature de cette société, et les règles qui la régissent, dans les articles suivans:

Art. 23. La société en commandite se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés bailleurs de fonds, que l'on nomme *commanditaires*, ou associés en commandite. Elle est régie sous un nom spécial qui doit être nécessairement celui d'un ou de plusieurs des associés responsables et solidaires.

24. Lorsqu'il y a plusieurs associés solidaires et en nom, soit que tous gèrent ensemble, soit qu'un ou plusieurs gèrent pour tous, la société est à la fois société en nom collectif à leur égard, et société en commandite à l'égard des simples bailleurs de fonds.

25. Le nom d'un associé commanditaire ne peut faire partie de la raison sociale.

26. L'associé commanditaire n'est passible des pertes que jusqu'à concurrence des fonds qu'il a mis ou dû mettre dans la société.

27. L'associé commanditaire ne peut faire aucun acte de gestion, ni être employé pour les affaires de la société, même en vertu de procuration.

28. En cas de contravention à la prohibition mentionnée dans l'article précédent, l'associé commanditaire est obligé solidairement avec les associés en nom collectif, pour toutes les dettes et engagemens de la société.

38. Le capital des sociétés en commandite peut être divisé en actions, sans aucune autre dérogation aux règles établies pour ce genre de sociétés.

39. Elle doit être constatée par acte public, ou sous signature privée, en se conformant, dans le dernier cas, à l'art. 1325 du Code civil.

D'après l'art. 38, le capital de la société peut être divisé par actions ou même en coupons d'actions, sous la forme d'un titre au porteur, dont la propriété s'établit par une inscription sur les registres de la société, et dont la cession s'opère par la tradition du titre et une déclaration de transfert inscrite sur les registres et signée de celui qui fait le transport ou d'un fondé de pouvoir.

Cette forme de société est la plus avantageuse pour réunir les capitaux au commerce et aux établissemens industriels; aussi en a-t-on fait un grand usage dans ces derniers tems. Jamais, à aucune époque, il ne s'était formé un si grand nombre de sociétés en commandite par actions, et qui eussent réuni une si grande masse de capitaux. Le tribunal de Paris, d'après des documens, avait enregistré, dans l'espace de onze années, de 1826 à 1837, le nombre de 1,100 sociétés en commandite par actions, au capital de 1,117,098,740 fr., et il a en outre autorisé 157 sociétés anonymes, dont le capital réuni était de 393,396,125 fr., ce qui donne un total de 1,410,494,865 fr.

D'une autre part, d'après les registres du même tribunal, le nombre des sociétés en commandite par actions, de 1833 à 1837 inclusivement, s'est élevé à 749, ayant un capital de 657,832,000 fr., divisé en 1,093,131 actions.

Ce sont ces sociétés qui ont créé la plupart des établissemens industriels qui sont en activité, et d'où sortent une immense quantité de produits qui alimentent notre commerce d'exportation. Aussi le projet de modifier l'art. 38 du Code de commerce n'a pas fait fortune; il aurait achevé de détruire l'esprit d'association qui commençait déjà à diminuer par les espérances déchues à l'égard de plusieurs entreprises qui n'avaient pas aussi bien réussi que l'on s'y attendait. Mais pour cela fallait-il détruire le principe qui avait donné un si grand développement à toutes les branches d'industrie?

Société anonyme. Voici les principaux articles du Code de commerce qui concernent cette société.

La société anonyme n'existe pas sous un nom social; elle n'est désignée par le nom d'aucun des associés (29).

Elle est qualifiée par la désignation de l'objet de son entreprise (30).

Elle est administrée par des mandataires à tems, révocables, associés ou non associés, salariés ou gratuits (31).

Les administrateurs ne sont responsables que de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu. Ils ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagemens de la société (32).

Les associés ne sont passibles que de la perte du montant de leur intérêt dans la société (33).

Le capital de la société anonyme se divise en actions, et même en coupons d'action d'une valeur égale (34).

L'action peut être établie sous la forme d'un titre au porteur. Dans ce cas, la cession s'opère par la tradition du titre (35).

La propriété des actions peut être établie par une inscription sur les registres de la société. Dans ce cas, la cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre, et signée de celui qui fait le transport, ou d'un fondé de pouvoir (36).

La société anonyme ne peut exister qu'avec l'autorisation du gouvernement, et avec son approbation pour l'acte qui le constitue; cette approbation doit être donnée dans la forme prescrite pour les règlemens d'administration publique (37).

Les sociétés anonymes ne peuvent être formées

que par des actes publics (40). L'acte du gouvernement qui les autorise doit être affiché avec l'acte d'association, et pendant le même tems (45).

Cette espèce de société a un grand avantage, c'est que tout particulier, sans être négociant, peut contracter des sociétés anonymes.

Société en participation. Cette société est formée pour une seule opération ou entreprise de commerce, et seulement pendant le tems de sa durée. L'opération une fois terminée, on solde les comptes, et chaque associé participe aux profits ou aux pertes qui en sont le résultat, proportionnellement à sa mise de fonds, c'est-à-dire à l'intérêt qui a été stipulé dans l'acte d'association. Cette société est créée pour une seule spéculation entre un ou plusieurs associés et un ou plusieurs bailleurs de fonds qui doivent en partager le bénéfice suivant leurs parts d'intérêt en participation.

Voici les articles du Code de commerce qui règlent cette société.

Ces associations sont relatives à une ou plusieurs *opérations de commerce;* elles ont lieu, pour les objets, dans les formes, avec les proportions d'intérêt et aux conditions convenues entre les participans (48).

Les associations en participation peuvent être constatées par la représentation des livres, de la correspondance, ou par la preuve testimoniale, si le tribunal juge qu'elle peut être admise (49).

Les associations commerciales en participation ne sont pas sujettes aux formalités voulues pour les autres sociétés (50).

On voit que la société en participation est une modification des deux précédentes formes de sociétés, pour favoriser les opérations commerciales entre les négocians qui veulent se livrer à quelque spéculation d'une importance trop considérable pour qu'ils puissent l'entreprendre par leurs seuls moyens.

Mais nous devons dire que cette forme de société, si bien établie et définie par le Code de commerce, n'est pas aussi généralement employée qu'elle devrait l'être pour l'avantage du commerce et de l'industrie; comme elle n'embrasse qu'un objet temporaire, elle n'inspire pas une stabilité ou une durée assez grande pour offrir autant d'avantage aux commerçans et fabricans que les autres sociétés dont nous avons fait mention précédemment.

Des sociétés en Angleterre. Il n'y a aucun pays où les sociétés soient en si grand nombre qu'en Angleterre, où il y a des sociétés pour tous les genres d'entreprises de commerce, de manufactures et d'exploitation, dont le nombre est si considérable que la seule nomenclature serait trop longue pour les rapporter toutes dans cet article. Les capitaux qui y sont engagés s'élèvent à plusieurs milliards; et cependant on n'y connaît point la société en commandite, la plus utile de toutes les formes de société, et la plus favorable à l'extension du commerce et de toutes les branches d'industrie. La loi ne reconnaît et n'autorise que la société en nom collectif, qui rend tous les associés solidaires. C'est que dans ce pays on possède au plus haut degré l'esprit d'association, et tout le monde se connaît assez en affaires pour se former une juste idée des résultats que l'on doit en attendre, sans se laisser entraîner par des espérances exagérées qui ne peuvent jamais se réaliser, comme nous en avons vu des exemples en France, où les connaissances commerciales et l'esprit d'association ne sont pas aussi généralement répandus qu'en Angleterre.

Sociétés dans les autres pays. Ce n'est pas seulement en Angleterre que les sociétés de commerce se sont propagées pour en favoriser l'extension; quoique Berlin ne soit pas une place de commerce proprement dite, elle possède une société ou compagnie royale du commerce maritime; Amsterdam est le siége d'une compagnie générale des Pays-Bas; il y a à Copenhague, capitale du Danemarck, une compagnie des Indes occidentales; à Saint-Pétersbourg, une compagnie américaine et autres sociétés analogues.

Sociétés en Belgique. Il existe en Belgique quatre grandes sociétés qui sont les principales sources d'où découlent les capitaux qui font prospérer toutes les branches de l'industrie nationale, ainsi que le commerce extérieur. Ces sociétés sont : 1° la société générale pour favoriser l'industrie nationale, fondée en 1822 avec un capital de plus de 100 millions de francs; 2° la banque de la Belgique, avec un capital de 20 millions; 3° une société de commerce fondée en 1835, avec un capital de 10 millions de francs, destinée à encourager le commerce d'exportation de la Belgique, et à lui donner un plus grand développement à l'extérieur; 4° la société nationale de mutualité, fondée à peu près en même tems que la précédente, avec un capital de 15 millions, et pouvant, s'il est besoin, faire un emprunt de 10 millions, ayant principalement pour objet de favoriser le commerce et l'industrie, soit par terre, soit par mer, et dont Anvers est le grand entrepôt.

Toutes ces sociétés ont prospéré au point que leurs actions ont gagné à la bourse de 21, 30, et jusqu'à 32 p. 0/0. Celle des actions réunies, voyant que la France avait négligé de former une pareille société de commerce maritime extérieur, a eu le projet de l'exploiter à son profit, en publiant de pompeuses annonces pour attirer à elle les capitaux et les faire valoir à l'avantage du commerce de la Belgique.

Sociétés anonymes en Belgique. Depuis le 1er janvier 1833 jusqu'au 1er octobre 1838, dans l'espace de quatre ans et neuf mois, 118 sociétés anonymes se sont établies en Belgique. Ces sociétés représentent ensemble un capital de 391 mill. 122,888 fr. Cette énorme somme est répartie entre différentes branches d'industrie, savoir : 12 banques, caisses, etc., 154 millions; assurances maritimes, contre l'incendie, grêle, bestiaux, sur la vie, etc., 81 m.; charbonnage, hauts-fourneaux, minières, houillères, etc., 72 m.; lins, cotons, soies, etc., 20 m.; chemins de fer, 18 m. 1/2; verreries, gobeleteries, etc., 9 m.; betteraves, fabrication de sucre, 9 m. 1/2; navigation intérieure et extérieure, 6 m. 1/2; routes ordinaires, 3 m. 1/2; lits militaires, 3 m.; huilerie, 3 m.; tapis, 1 m. 1/2; éclairage, 1 m. 1/2; produits agricoles, farines, trituration, etc., 1 m. 1/2; en matériel du service militaire, 1 m.; et un grand nombre d'autres objets qui sont les produits des exploitations ou des manufactures du pays.

Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Cette société, dont le but est si louable, a rendu de grands services à toutes les branches de l'industrie, en excitant l'esprit des inventions utiles et des perfectionnemens reconnus nécessaires aux progrès des arts industriels, par des prix dont l'ensemble forme une somme considérable qu'elle distribue tous les ans avec un grand discernement et une grande impartialité à tous

les artistes et auteurs d'inventions et perfectionnemens, dont elle annonce les récompenses par la publication de ses programmes, ce qui excite une louable émulation.

Société dite Académie de l'industrie agricole, industrielle et commerciale, instituée en 1830, également dans le louable but de contribuer aux progrès de ces trois principales branches de la source de la prospérité et de la richesse d'un pays.

Société française de statistique universelle, qui a rendu de grands services à cette science, trop peu répandue et cultivée en France avant la création de cette société.

Société générale des naufrages, dont le but est si philanthropique, qu'elle honore son fondateur et réunit un grand nombre de personnages les plus distingués dans la marine et même parmi le clergé, empressés de contribuer à fournir les moyens d'éviter les naufrages et de secourir ceux qui ont le malheur d'être dans ce cas.

Nous ne parlerons pas des autres sociétés, qui ne sont pas de notre compétence.

SOCOTORA ou Socotra, la plus grande des îles de l'Afrique arabe, est située à 45 lieues du cap Guardafui, à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, dans la mer Rouge. Elle a 27 l. de long et 9 de large. C'est une contrée pierreuse et mal arrosée, mais elle produit d'excellentes dattes, de l'aloès, de l'ambre gris, de l'indigo, de la civette, de l'encens, du sang de dragon et des drogues médicinales. L'Arabie en tire des cuirs, des peaux de chèvre et du beurre. Tamarida, sa capitale, est située dans une baie sûre et commode; son port, sur la côte N.-E., est le plus fréquenté de l'île.

Après plusieurs années de négociations, l'Angleterre a acquis de l'iman de Moscate cette île, dont la position avantageuse et ses deux rades ont déterminé cette puissance à s'en assurer la possession. Elle est destinée à devenir dans l'Océan indien ce que sont Malte et Gibraltar dans la Méditerranée. D'ailleurs, une station dans le voisinage de Bab-el-Mandeb est importante au projet qu'entretient l'Angleterre, depuis plusieurs années, d'établir des communications avec ses possessions indiennes par la mer Rouge et l'isthme de Suez.

La pêche y est excellente, et le bétail s'y trouve en grande quantité; il y a de la bonne eau près d'une anse nommée Calomia.

Commerce. Les rafraîchissemens s'obtiennent à bon compte; on peut acheter ou échanger contre les marchandises de l'Inde ou de l'Europe de l'aloès, de l'ambre gris, de l'indigo, de la civette, de l'encens, du sang de dragon et d'autres drogues, du riz, du tabac et une grande quantité d'excellentes dattes, qui font un des principaux objets de commerce.

L'aloès de Socotora a la réputation d'être le plus excellent du monde; les droguistes lui donnent le nom d'aloès *zocotarin* ou *socotrin*, et ce nom, ils l'appliquent indifféremment à celui qu'ils prétendent être le meilleur qu'ils possèdent, sans se soucier s'il est vraiment de Socotora ou s'il n'en est pas.

SOCQUES. L'invention de cette nouvelle chaussure ne date pas de fort loin; elle est toujours en vogue. M. Vaneret exploite une des plus grandes et des plus anciennes fabriques de socques de Paris. Il en a en liége, en cuir et en bois pour hommes, femmes et enfans. Ceux qu'il avait présentés à la dernière exposition offraient les nombreuses variétés de cette sur-chaussure, et même quelques variétés nouvelles; on y distinguait des socques en bois, coupés sous le talon, dits paracrotes; *id.* en cuir à recouvrement pour hommes, façon demi-botte; *id.* en liége et cuir, extrêmement légers pour dames; *id.* en liége à deux brides, qui tiennent par la simple pression du pied.

M. Varigar, à Paris, fabrique également des socques; mais il se borne au genre de ceux appelés *corio claves*. Ils font un très-bon usage; étant fermés, ils composent une double chaussure qui remplace avantageusement les claques.

SODIUM (cristallisation du). Le sodium est la substance métallique que H. Davy a extrait le premier de la soude, comme le *potassium* a été également retiré par lui de la potasse. Depuis la découverte de ce savant, ces métaux ont fait l'objet des recherches d'un grand nombre de chimistes. Néanmoins on n'était pas encore parvenu à obtenir le sodium à l'état de cristallisation, ou du moins on n'avait pas remarqué que des sections, dans une de ses masses, présentassent une apparence ou une surface cristalline. Ce dernier fait s'est présenté à M. Boettiger et peut être répété de la manière la plus simple. Si l'on coupe en deux, avec un couteau très-tranchant, une boule aussi grosse que possible de sodium parfaitement dépouillé de naphte, les deux surfaces de section ne présentent, comme on sait, aucune trace de structure cristalline; mais si ces deux hémisphères sont plongées immédiatement dans l'essence de térébenthine, les faces coupées changent d'apparence au bout de quelques minutes, d'une manière fort remarquable, et l'on obtient ainsi une surface évidemment cristalline, semblable au moiré qu'on produit par l'action de l'eau acidulée par l'acide sulfurique sur le ferblanc.

SOEDERHAM, ville de Suède, préfecture de Geslebourg, sur le golfe de Bothinie, dans la Baltique, à 16 l. de Gesle; elle est au fond de la baie de Sœdrafiorden. Population, 2,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de toile et une manufacture royale d'armes; commerce en fer, en lin, beurre, de pierres à aiguiser et d'ouvrages en bois; en grains, etc. Les navires s'arrêtent à environ une lieue de la ville.

SOEDERTELGE, ville de Suède, préfecture de Stockholm, sur le Sœdra-Bioerkfiorden, baie de la partie méridionale du lac Maclar. Population, environ 1,200 habitans, qui entretiennent des filatures de coton, des fabriques de bonneterie, une manufacture de tabac, etc.

Le Sœdra-Bioerfiorden est joint au sud par le canal de Sœdertelge aux baies Enzelstawig et Jœrna-Fiorden, formées par la Baltique. Ce canal offre aux navires qui, venant du sud, se rendent à Stockholm, une navigation sûre et abrégée.

SOFALA, ville de l'Afrique occidentale, dans le royaume de Sofala, vaste étendue de pays, sous la domination de Monomotapa, arrosée principalement par deux grands fleuves, Rio del Espirito-Santo et Puama, célèbres par le sable d'or que charrient leurs eaux. Cette contrée est abondante en éléphans, et par conséquent en ivoire, mais beaucoup moins qu'en or, dont les mines sont fort riches. Elles portent le nom de *Manica*, et se trouvent à environ 50 lieues au sud de la ville de Sofala. On pense que Salomon et Hiram, rois de

Tyr, y envoyaient leurs vaisseaux, et que c'est la célèbre Opire, dont les savans ont eu tant de peine à fixer la véritable situation. Les Portugais établis au Mozambique y envoient, dans de petits bâtimens nommés *zambucs*, des colonnades blanches et bleuse, et quelques soieries. Le commerce des Arabes s'élève à plus de deux millions par an, ils échangent diverses sortes de marchandises qu'ils tirent des Indes et de la mer Rouge contre de l'or et de l'ivoire.

SOIE. La soie est produite par un insecte lépidoptère, c'est-à-dire à ailes brillantes et écailleuses, nommé *bombyce du mûrier* (*bombyx mori*, Lin.). Cet insecte, originaire des contrées orientales de l'Asie), a été transporté à Constantinople, sous le règne de Justinien, par des missionnaires grecs qui apportèrent en même tems la manière de l'élever et d'employer la soie; il s'est répandu de là dans toute la Grèce, en Italie, en Espagne et en France.

On connaît deux espèces de soies : celle qui est naturellement blanche, et la jaune. Nous possédons celle-ci depuis plus de deux siècles; on la blanchit en la soumettant au décreusage, opération qui consiste à lui enlever de la cire, une matière colorante et l'excès de gomme qu'elle contient; mais cette opération, si bien faite qu'elle soit, donne un blanc moins durable que celui de la soie blanche native, et de plus, altère beaucoup la force de la soie; aussi, accorde-t-on toujours la préférence à la soie blanche native, dont les Chinois se sont réservé jusqu'à présent l'exclusive possession, ce qui lui fait donner le nom de *soie sina*.

Il n'y a guère que quarante ans que le gouvernement français, frappé des avantages qui résulteraient de l'importation du ver à soie, fit venir de la graine de Chine, et la distribua à différens propriétaires. Cette opération parut manquée, quand on apprit, en 1808, que l'espèce s'était conservée chez quelques-uns d'entre eux; la culture en fut encouragée : et à la dernière exposition des produits de l'industrie française, on a pu se convaincre que l'éducation de cette précieuse espèce était définitivement établie en France.

La soie est une matière animale filamenteuse, brillante, d'une si grande ténuité, qu'elle échappe presque à la vue des ouvrières qui dévident les cocons; malgré cela, elle est pourvue de quelque solidité et d'un peu d'élasticité.

La soie porte différens noms qu'elle emprunte aux diverses préparations qu'elle a subies. En traitant de chacune des soies que nous faisons connaître, on en dira le nom, le degré de préparation auquel elle est parvenue, l'emploi pour lequel elle est réservée, et le pliage sous lequel on la trouve ordinairement sur les marchés.

Différentes qualités de soie. On tire des cocons de vers à soie trois sortes de soie, qui sont l'organsin, la trame et le poil. On choisit la plus belle soie pour l'organsin, qui sert à la chaîne des étoffes; on la forme de 6, 7 à 8 brins, qu'on tord le plus pour qu'elle se bourre moins et qu'elle résiste mieux à l'impression du travail. La soie de moindre qualité se tire pour trame à 10 ou 12 brins, ainsi que le poil, où l'on en réunit de 13 à 14 et jusqu'à 20.

On distingue aussi plusieurs qualités, relativement aux différens apprêts qu'elles peuvent recevoir.

Soie grège. Dans le commerce, on appelle soie grège la soie qui est le produit naturel ou immédiat du dévidage du cocon, dont elle a été détachée à l'eau chaude, n'ayant encore subi aucune préparation. Chaque fil se compose de la réunion d'un nombre de brins qui varie généralement de 3 à 10; à 15, et va même au delà.

La soie grège se divise en deux classes : celle dite des soies fermes et celle des soies fines.

On donne aussi à cette soie le nom de matasse.

Soie crue. C'est une soie tirée de dessus les cocons, que l'on dévide sans la faire bouillir. Les plus belles soies crues nous sont apportées des pays étrangers. C'est des moudres et du rebut des cœurs que l'on file en France les soies crues, tandis qu'au Levant, au contraire, il ne s'y fait aucun filage ou dévidage au feu.

Ces soies nous sont envoyées en pelottes ou en masses; on ne les distingue que par leurs qualités de fines, de médiocres et de grosses.

Soie cuite. Comme on a nommé soie crue celle qui n'a pas passé au feu, on appelle soie cuite celle qu'on tire des cocons mis dans l'eau bouillante pour en faciliter le filage et le dévidage; ce sont les plus fines et les plus employées dans nos manufactures.

Soie décreusée. Il y a une autre sorte de soie cuite que l'on appelle *soie décreusée.* C'est celle qui a passé au savonnage pour être ensuite trempée à froid dans un bain d'alun et disposée par là à prendre la teinture.

L'eau bouillante facilite le travail de la soie sans lui ôter de son lustre, mais elle en diminue le ressort et la force.

Organsin. On a donné le nom d'organsin à une soie ouvrée, torse, apprêtée et filée ou moulinée. *Voyez* ORGANSIN.

Soie trame. Les soies qui servent à faire les trames de plusieurs étoffes ont été appelées soies trames.

Soie plate. On nomme soie plate une soie non torse préparée et teinte pour travailler en tapisserie à l'aiguille, en broderie et à plusieurs autres ouvrages.

Soie torse. On donne le nom de soie torse à celle qui a reçu son filage, dévidage et moulinage. On appelle plus particulièrement ainsi la soie dont le fil a été plusieurs fois retors; on en emploie beaucoup dans la passementerie, dans la fabrique des crépines, des franges de meubles, etc.

Bourre de soie ou *fleuret.* C'est la moindre de toutes les qualités de soie, elle en est pour ainsi dire le rebut. Elle provient de cette espèce d'étoupe soyeuse qui couvre l'extérieur des cocons. On l'appelle aussi fleuret en la cardant pour la rendre maniable et propre à être filée. On y joint les soies défectueuses, les bouts cassés, tous les résidus de longues soies. La carde confond toutes ces soies et les met en état d'être filées.

Différentes qualités des soies suivant les pays de production.

La soie présente presque autant de variétés que celle des pays où elle est recueillie. On distingue les suivantes : soie du Levant ou d'Orient, de Chine, du Tonquin, de l'Indoustan au Bengale, de Perse, de Turquie, de Syrie, de Candie.

Soies d'Europe. Ces soies sont celles de Sicile, de Naples, du Parmesan, du Piémont, du Milanais, de l'Espagne, spécialement de Valence, de Grenade et des îles Baléares, et enfin les soies de France, provenant du Languedoc, de la Provence,

du Vivarais, du Dauphiné, du Lyonnais et du département de l'Allier.

Différentes soies grèges en général. Comme nous l'avons dit, la soie grège se divise en deux classes : celle des *soies fermes* et celle des *soies fines*. Pour la soie grège comme pour la soie ouvrée, dont nous parlerons plus tard, le poids de 475 mètres 40 centimètres (400 aunes) de soie, en distingue le titre ou denier.

Voici les soies grèges dont nous croyons devoir faire mention.

Soie ferme (*grège d'Alais*). Cette soie, composée de la réunion de 12 à 20 cocons, se distingue en quatre qualités.

Ces diverses qualités sont converties en poil servant à fabriquer des ovales de différentes grosseurs, des soies à coudre, des cordonnets et soies plates.

Elles sont pliées en longs écheveaux tortillés, serrés au bout par une ficelle ou lien de soie, et pesant de 350 à 380 grammes.

Elles sont emballées en toile fine, en balles de 75 à 100 kilogrammes.

Grège du Levant, dite *brousse*. Produit de la réunion de 15 à 25 cocons. La grège du Levant est employée aux mêmes usages que ceux de la soie grège d'Alais, dont on vient de parler.

Elle est pliée en matteaux tortillés avec deux branches pendantes et attachées avec des résidus de cocons réunis au nom.

Soie ouvrée ou *ouvraison, organsin.* On appelle de ce nom la soie qui a subi une préparation quelconque, qui la rend propre à différens emplois dans les manufactures.

L'organsin est le principal résultat de cette ouvraison ; il réunit, comme nous l'avons dit, deux, trois ou quatre bouts par deux tors.

On nomme *du pays* les organsins montés en France dans le Vivarais. Les fabricans de Paris tirent presque exclusivement du Piémont les organsins nécessaires à leur consommation.

L'organsin s'emploie comme chaîne dans la fabrication des étoffes. Il est plié en petits matteaux tortillés attachés à un des bouts par un fil de soie et pesant 60 à 70 grammes.

L'organsin arrive en balles de 75 kilog. environ. Il se vend en simple emballage de toile forte et serrée ; la balle est entourée de sept cordes.

Trames doubles. La trame réunit deux ou trois bouts et n'a reçu qu'un tors très-léger.

Cette soie sert de trame aux étoffes, s'emploie dans la passementerie et la bonneterie. Elle se plie en matteaux tortillés, avec houppe, pesant de 30 à 48 grammes.

Grège (*mise en poil à petits tours, sans apprêt, blanche et jaune*). Cette soie, comme l'indique le nom qu'elle porte, est une grège fine, dévidée et remise en écheveaux d'un guindage plus petit. Elle sert de chaîne pour la fabrication des barèges, et remplace les organsins fins dont se servaient autrefois les fabricans. Elle se plie comme les poils d'Alais. Les matteaux en sont un peu plus légers et pèsent de 80 à 100 grammes ; on en trouve de pliées comme les ovales.

Grège de Vérone. Filées de quinze à trente cocons, les soies grèges de Vérone qui viennent à Paris sont ordinairement d'une qualité inférieure à celles du même titre qui sont employées sur place. Cette soie a le même emploi que toutes les précédentes. Elle est pliée uniformément en matteaux tortillés, de 410 à 435 millimètres (15 à 16 p.) de longueur, formant au bout une houppe faisant champignon. Le poids des matteaux est de 75 à 100 grammes. Elle est emballée en toile claire et en balles de 75, 80 et jusqu'à 100 kilogrammes.

Grège de Reggio, dite *San-Batelli*. Même emploi que celui des soies grèges d'Alais. Elle est pliée en écheveaux non tortillés, d'environ 810 m. (30 pouces) de longueur, attachées aux deux bouts avec un lien de soie, et pesant de 150 à 200 grammes, réunis en masses de huit à dix écheveaux. Elle est emballée en double toile grossière et en balles faites à la presse, très-serrées, et pesant environ 100 kilogrammes.

Soie fine (*grège blanche et jaune de France*). Ces soies sont filées depuis trois jusqu'à dix cocons. Elles sont employées à la fabrication des rubans, gazes, barèges, etc. Elles sont ouvrées en trame et organsin. Celles qui se consomment à Paris viennent ordinairement du Languedoc, et les principaux marchés sur lesquels on les trouve sont Saint-Jean, Alais, Ganges et Vallerangues. Elles se plient en matteaux, de 490 à 595 millimètres (18 à 22 pouces), pesant 90 à 100 grammes, réunis en masses de huit à dix. On les emballe en toile fine écrue, recouverte d'une toile commune, et en balles de 60 à 75 kilogrammes.

Trame double (nankin). Cette soie, d'un blanc naturel supérieur, est formée de deux ou trois bouts très-peu tordus. La plus belle se file à Bourg-Argental, département de l'Ardèche, et est ouvrée à Annonay. Elle est exclusivement réservée pour la fabrication des blondes. Elle est pliée en matteaux détachés, de 30 à 40 kilogrammes. Elle arrive en caisses de 25 à 40 kilogrammes.

Poil d'Alais. Soie grège en un seul bout, qui a subi un tors au moulin. Son principal emploi est pour la passementerie, la rubanerie, la broderie, etc. Elle est pliée en matteaux, du poids de 100 à 120 grammes, réunis par un lien, en masses de six à huit matteaux. Elle arrive en balles de toile fine, du poids de 60 à 100 kilogrammes.

Ovale de deux à huit bouts. On appelle *ovale* ou *soie ovalée*, plusieurs brins de soie grège réunis et faiblement moulinés. Cette soie sert à faire des lacets, des broderies, et à coudre les gants. Elle est pliée en écheveaux allongés, d'environ 660 millimètres (24 pouces), et pesant 10 grammes. Elle arrive en balles de toile de divers poids.

Soie plate. Grège commune, assemblée par vingt-quatre ou vingt-cinq brins. On l'emploie pour broder la tapisserie. La soie plate est liée comme la soie ovale, mais en plus gros écheveaux. Elle arrive en balles de toile de tout poids.

Grenadine. Soie grège ouvrée, à deux bouts, et très-serrée. Sa régularité et sa finesse en fixent le prix et en tirent le denier. La grenadine est généralement employée pour faire des effilés et fabriquer les grosses dentelles qui viennent des environs du Puy. La plus fine a un emploi plus relevé. On en fait des blondes noires. Elle est pliée comme la grenade et la demi-grenade qui suivent ; mais en matteaux plus allongés, plus petits, et du poids de 100 à 150 grammes. Elle arrive en balles de tout poids.

Grenade ou *rondelettine*. Formée de deux bouts très-tordus. La passementerie et la fabrication des boutons en font une grande consommation. Elle est pliée en matteaux de 250 grammes environ et en masses de huit à neuf. Elle nous vient en balles de tout poids.

Demi-grenade ou *rondelette*. Cette soie est formée de deux bouts très-tordus. On emploie communément les douppions pour la fabriquer. Les

grenadines, grenades et demi-grenades sont ouvrées dans les environs de Lyon. La demi-grenade sert à la passementerie et à la fabrication des boutons. Elle est pliée en matteaux de 250 grammes. Elle arrive en balles de tout poids.

Fantaisie fine. Bourre de soie cardée et filée, comme le coton, par des machines. La fantaisie fine sert à la bonneterie et à la fabrication des châles de Lyon, dits de *bourre de soie.* Elle est pliée comme la fantaisie commune, qui suit. Elle nous vient en balles de tont poids.

Fantaisie commune. Bourre de soie, filée à la main, au grand tour, dans les environs de Nîmes. La passementerie, la fabrique de bas, la tapisserie, emploient concurremment cette sorte de soie. La fantaisie commune est pliée, comme le coton, en paquets composés de matteaux qui ne sont pas tortillés. Elle est envoyée en balles de tout poids.

Fleuret monté, de Piémont. Déchets de soie écrue, cardés et montés en fleurets très-retors. Ces soies se montent dans les environs de Lyon et se nomment vulgairement *galettes.* Le fleuret s'emploie en passementerie et forme la chaîne dans les galons d'or et d'argent. On plie le fleuret en matteaux très-serrés de la longueur de 325 millimètres (12 pouces). Les masses se composent de neuf matteaux, formant l'éventail et pesant 750 grammes. Le fleuret est expédié en balles de tout poids.

Soie blanche, dite *Sina.* Le ver qui produit la soie blanche n'est guère connu en France que depuis environ un demi-siècle. L'habitude et le peu de confiance qu'inspire toute nouveauté en ont long-tems fait négliger la culture. La soie jaune seule a, pendant plus de deux siècles, alimenté les fabriques françaises. Mais, pour l'employer, il fallait la blanchir, et cette opération, qui n'obtient jamais qu'un succès incomplet et passager, altère la soie ou exige des manipulations nombreuses. Des deux procédés en usage, l'un, le *décreusage*, prive la soie de sa fermeté et lui fait éprouver un déchet de 25 p. 0/0; l'autre, le *blanchiment* par l'esprit de vin, est long et dispendieux. La soie soumise à ces procédés reprend en vieillissant une nuance jaunâtre.

La soie blanche connue sous le nom de *sina* (du nom ancien de la Chine) était recherchée particulièrement des fabricans de blondes, de tulles et de crêpes, pour sa pureté et sa fermeté. Le gouvernement français en avait fait venir de la graine, mais les événemens politiques ont fait perdre de vue cette précieuse acquisition. Cependant, elle s'était conservée entre les mains fidèles de MM. Rocheblaye, d'Alais; Rattier, de Chouzy-sous-Blois; Franchon-Rocoules, d'Annonay; et Bouilloux, de Bourg-Argental : elle reparut en 1808. Depuis, l'administration s'est appliquée à favoriser la propagation du ver d'Orient. M. Camille Beauvais, déjà si justement célèbre comme manufacturier, est devenu un des premiers producteurs de cette belle soie. Son établissement aux Bergeries royales, près Paris, n'a pas seulement pour but la culture et la propagation du ver *sina*, il obtient un résultat non moins important, celui de combattre et de détruire l'opinion nuisible et mal fondée que le ver à soie ne peut vivre et se reproduire que dans nos départemens du Midi et de l'Est.

A l'exposition des produits de l'industrie, en 1834, à Paris, on a vu des échantillons de soie grège récoltée par M. Guérin à Honfleur, département du Calvados. MM. Chastron père et fils, de Saint-Vallier; Delacour fils, Barral frères, Mercier fils, de Crest; Guilliné, de Nyons; Saintenac et Noyer, Pierre Bonnefoy et Noyer frères, de Dieulefit, Verdet frères, de Lebuis (Drôme); Berger d'Hières et Cormier, de Crosles (Isère), et autres, ont présenté à cette exposition des organsins et des grèges à deux, trois et quatre bouts. La majeure partie de ces échantillons offrait des soies brillantes et de bonne qualité; mais la soie jaune balançait encore en qualité la soie blanche, soit parce qu'il n'est pas aussi facile de se procurer de la graine du ver *sina*, soit parce que l'empire de l'habitude est demeuré, dans certaines localités, plus puissant que l'intérêt, qui conseille de donner la préférence au ver chinois, dont le fil nerveux n'a pas besoin d'être blanchi et sur lequel on obtient des couleurs plus vives.

Des différens apprêts de la soie. Il y a peu de substances qui donnent lieu à un travail aussi diversifié que la soie, et qui occupe un aussi grand nombre d'ouvriers. Le moulinier et l'ovaliste reçoivent la soie sortant de la filature et la montent à un, deux ou plusieurs bouts, pour en former les trames, les organsins, grenadines, etc. La metteuse en main choisit les qualités de soie, les assortit, les divise et les met en écheveaux. L'essayeur dévide cent tours d'un écheveau de soie organsin ou trame sur un dévidoir d'un diamètre arrêté, et fait connaître au négociant, par le poids, le degré de finesse de la soie. On dit qu'une trame est de 40, 42, 44 deniers; qu'un organsin est de 22, 24, 25 deniers. Plus la soie est fine, et moins elle pèse.

Un ballot de soie vendu au fabricant passe à la condition publique destinée à prévenir la fraude. Il est pesé et mis dans des armoires grillées, et exposé pendant vingt-quatre heures à une chaleur de 18 à 24 degrés pour enlever toute l'humidité; ensuite, on la pèse de nouveau, et le déchet qui en est résulté est attesté par un certificat authentique.

Après ces diverses opérations, on remet la soie au teinturier, qui lui donne la couleur ou les diverses couleurs conformes aux échantillons du fabricant. De là, elle passe à la dévideuse, qui sépare chaque écheveau et le dévide sur des bobines, ce qui n'a lieu que pour les organsins. Quant aux trames, elles sont remises en écheveaux aux tisseurs, qui les font dévider eux-mêmes sur de petites bobines nommées cannettes. Mais l'organsin est remis à l'ourdisseuse, qui monte la chaîne de la pièce. Cette opération consiste dans le mélange bien entendu des couleurs, dans les ombrés et les rayés. Le plieur reçoit la chaîne et la dispose sur le rouleau du métier; les fils de soie de la chaîne sont ensuite passés dans les maillons des cordes ou arcades des métiers façonnés et dans les peignes, par la tordeuse, et enfin, l'ouvrier tisseur se met à l'ouvrage. L'étoffe sortant du métier est remise à l'apprêteur chargé de lui donner le lustre et la fermeté convenables, et enfin, au plieur, qui la remet au fabricant. Il est encore un grand nombre d'ouvriers accessoires dont nous n'avons pas fait mention.

Soie d'Orient. Ce qu'on nomme soie d'Orient n'est point le produit d'un ver; elle provient d'un arbuste de Syrie, décrit par Linnée sous le nom d'*asclepias syriaca*, dont les gousses renferment un duvet blanc, soyeux, fin et assez beau, semblable au coton. On le file aisément, on le mêle à la soie animale et aux étoffes diverses fabriquées dans les Indes et à la Chine, après l'avoir exposé à la vapeur de l'eau bouillante. Cette espèce de

soie végétale ne vient point en Europe, où elle est inconnue.

Soie de Chine. La Chine produit une immense quantité de soie; celle de la province de Chan-Tong est d'une espèce particulière; elle est d'un gris argenté très-éclatant, fort souple. La plus belle qualité de soie de Chine est celle que l'on recueille dans la province de Cho-Kiang; cette soie est d'une grande blancheur, légère et brillante; mais sa filature est très-inégale, et l'on éprouve de grands déchets au moulinage et au dévidage. D'ailleurs, cette soie est excellente pour être travaillée en écru. C'est ainsi que les Chinois l'emploient pour leurs étoffes.

Les soies de la Chine, dites *stanys*, sont désignées par S T n° 1, n° 2, 3, 4 et 5. Les grèges de Nankin sont supérieurs à celles de l'Europe par leurs qualité et blancheur. On nomme soies crues de Nankin des soies qui viennent de la Chine. Elles servent principalement à fabriquer les blondes de soie et les gazes.

On connaît en général les soies de Chine sous le nom de soies de Nan-king et de Chan-tong.

Soie de Tonquin. La récolte de la soie y est très-abondante; sa beauté, ainsi que celle des étoffes, ne le cèdent en rien à celles de la Chine: elle est de la même qualité, et se consomme presque toute dans le pays, pour des étoffes qui se transportent, comme celles de la Chine, d'une part dans la Tartarie, et de l'autre dans le Pérou, le Paraguay et le Brésil.

Soie de Pondichéry et du Coromandel. La culture de la soie, sur la côte de Coromandel, présente plusieurs avantages qui consistent: 1° dans la faculté que possède le ver à soie élevé à Pondichéry, de donner des cocons au bout de vingt-et-un jours; 2° dans la grande fécondité des mûriers, qui permet six récoltes au moins par an; 3° dans les facilités que le bas prix de la main-d'œuvre et des matériaux donnent pour les travaux d'installation et d'exploitation. Ces avantages ont déterminé la formation d'une société anonyme, avec un capital de 800,000 fr.

Soie de l'Indoustan et du Bengale. Tout l'Indoustan produit une immense quantité de soie que l'on évalue à 25,000 balles par an. Cette soie est jaune et filée au grand tour; on en exporte la majeure partie par l'Indus et le Gange en Angleterre. Cette soie, surtout celle du Bengale, est assez légère. La filature en était jadis inégale; mais depuis que les Anglais ont établi dans ce pays des filatures et des ouvraisons à la piémontaise, conduites par des Italiens, ces soies ont beaucoup gagné en bonté. Néanmoins, elles sont encore bien éloignées de la beauté et de la perfection des soies du Piémont. En France, on emploie peu de soie du Bengale; elles conviennent plutôt à la dorure, aux damas et aux rondelettes pour la couture et la passementerie.

Soie de Perse. Les provinces de Kilan, Schirvan, Schamachin et quelques autres qui, comme celles-ci, bordent la mer Caspienne, recueillent annuellement plus de 40,000 balles d'une très-belle qualité; il y en a beaucoup de blanche; mais le tirage ou filage en est défectueux. C'est à Ardebil qu'est son principal entrepôt; de là les caravanes la transportent à Alep, Smyrne et Constantinople.

Les principales qualités sont les soubassi et les legis; elles sont blanches et jaunes. Les écheveaux ont une demi-aune de long, arrangés par masses, liés en tête par un petit filet de soie très-fine. Les balles contiennent des 1re, 2e et 3e qualités. Elles sont composées de 120 masses, dont 12 de qualités inférieures sont placées autour des autres, qu'elles enveloppent. Ces soies sont excellentes pour des gros de Tours, velours.

Les soies ardassines ou ablaques sont des qualités moins belles que les soubassi; les écheveaux ont 24 pouces de longueur. Les ardasses de Chamaqui, d'Ichequi et d'Enguengi sont inférieures aux ardassines; les écheveaux ont 1 mètre de longueur; chaque masse est liée en tête avec de mauvaises soies costes. Ces soies sont propres pour la dorure et les grosses étoffes.

Soie de la Turquie et de l'Asie-Mineure. Tripoli, Alep, Seyde, la Syrie et la Palestine, fournissent aussi des soies; celles de la Palestine sont blanches et fort estimées. En général, les soies de la Turquie et de l'Archipel sont lourdes, chargées de gomme; elles ont un filage inégal: il en est de grosses, qui ne peuvent être employées que pour dorure. Celles des îles de l'Archipel, telles que Andro, Tino, Naxos, etc., ressemblent aux soies les plus communes du Vivarais. En général, ces îles ne fournissent pas annuellement 100 balles de soie.

Soie de Chypre. La qualité de la soie de Chypre change avec les lieux où on la fait. La plus fine et la plus blanche est celle des environs de Famagouste et de Carpasse. La soie orangée se fait à Cythère et dans les villages au delà des montagnes du nord. Celle d'un jaune d'or se recueille dans le territoire de Paphos et dans les environs. La plus estimée en Europe est la soie blanche. Le produit de la soie de cette île, année moyenne, est de 25,000 balles, du poids de 300 livres chacune. Les frais du tarif sont de 8 1/2 piastres.

Soies de Brusa. Les soies dites *brousses* viennent de Brusa, capitale de la Bythinie, dans l'Asie-Mineure. Elles sont lourdes; il y en a de bien filées, mais d'autres le sont fort mal, et donnent de 6 à 8 p. 0/0 de déchet à l'ouvraison; elles sont parfaites pour monter en filets pour la dorure et pour les soies à coudre.

Soies d'Europe. L'Europe ne fournit pas autant de soie, il s'en faut de beaucoup, que la Chine, l'Inde et la Perse; mais elle la file avec plus de perfection et la monte infiniment mieux.

Soies de Sicile. Les soies de Sicile les plus communes sont celles de Palerme et de Messine. Les provinces de Noto et de Demona en produisent beaucoup. Les trames de Palerme et de Messine jouissaient autrefois d'une grande réputation; elles sont lourdes, fermes et filées au grand tour. Comme elles sont assez bouchonneuses, elles font beaucoup de déchet, et on les emploie fort peu en France.

Soies de Naples. Le royaume de Naples produit aussi une grande quantité de soie, surtout les deux Calabres et la terre de Labour. Elles sont tirées au grand tour; elles sont grèges et fermes. On les vend en grèges et en trames. Il y a des filatures qui ont la finesse et la perfection de celles du Piémont. Il en est même qui, par leur finesse, leur légèreté et la netteté de leur ouvraison, sont plus estimées que les Piémontaises. On emploie aussi une grande quantité de soie à Naples, où l'on compte plus de 3,000 métiers d'étoffes de soie unies et façonnées, de mouchoirs de gros de Naples.

Soies des états romains. Les Marches d'Ancône, et surtout Fossombrone, produisent beaucoup de soie.

Soies de Parme et de Gênes. Dans le Modenois, le Parmesan et le Plaisantin, on file la soie au petit tour; on y monte des trames et des organsins qui rivalisent avec ceux du Piémont pour la finesse et la netteté de l'ouvraison. On en fabrique d'excellentes étoffes.

Dans l'état de Gênes, on fait beaucoup de soie fine, que l'on monte en trame et en organsin, vu que la sortie des grèges est prohibée comme en Piémont, dont il suit la législation depuis sa réunion.

Soies du Milanais. Le Milanais, et surtout le mont de Brianza, le Bergamasque, le Bresciau, le Comasque, ont fait depuis vingt-cinq ans de grands progrès dans la culture des mûriers et la filature de la soie. Le sénateur Dandolo fut le premier qui perfectionna ce genre d'industrie à Vareze, en propageant la plantation des mûriers en arbres, en quenouilles et en buissons, et en adoptant la filature à la vapeur inventée par Genoul. La récolte des cocons a presque triplé, et le système de filature s'est amélioré. On récolte dans le Milanais plus de 20,000 balles de soie filée au petit tour. Milan et Bergame sont l'entrepôt général de grèges, trames et organsins fins, qu'on emploie à toutes sortes d'étoffes.

Soie du Véronais. Le Véronais, et principalement les bords de l'Adige et du lac de Garde, fournissent des soies filées au petit tour; elles se vendent ordinairement en grèges; elles sont très-fermes, assez lourdes et propres à la dorure et à la passementerie.

Soies de Piémont. C'est dans le Piémont qu'on a porté au plus haut degré de perfection la filature et l'ouvraison de la soie. C'est par de sages règlemens que l'autorité a maintenu sa supériorité. Le Piémont fournit peu de trames, mais beaucoup d'organsin d'une rare perfection. La sortie des soies grèges y est sévèrement prohibée, sans quoi l'ouvraison serait perdue pour ce pays. Les soies du territoire de Novi sont presque toutes blanches. En général, elles sont légères et filées avec une égalité parfaite, montées avec soin; elles reçoivent des teintures qui s'y conservent avec éclat et fraîcheur. Elles sont propres à la fabrication des rubans et de toute espèce d'étoffes de goût.

Le gouvernement du Piémont a régularisé depuis un siècle, par une législation spéciale, tous les procédés de la manipulation de la soie. C'est à Novi et dans la manufacture royale de Naples que l'on trouve les soies les plus fines.

Soies d'Espagne. Les provinces de Valence et de Grenade, en Espagne, ont été, après la Sicile, les premières contrées de l'Europe où l'on s'est occupé de la production et de l'élève des vers à soie.

Ce fut même à Grenade que l'on inventa l'ouvraison, ou l'art de monter les fils de soie en poils-trames, organsins, ovales, grenadines, rondelettes, etc., mais surtout ces deux dernières espèces.

Mais cette industrie, très-active sous la domination des Maures, a toujours été en décadence depuis leur expulsion.

Les soies de Grenade et de Valence sont filées au grand et au petit tour; elles sont nerveuses, fermes et pesantes; il y en a de fines et de filées avec égalité.

Exploitation et commerce de la soie de France. L'exploitation des soies a été long-tems peu soignée en France; c'est tout au plus depuis 20 à 25 ans qu'elle a pris de l'activité. On y a singulièrement perfectionné la filature depuis la méthode ingénieuse de l'application de la vapeur à cette opération.

On distingue principalement les soies d'Alais, de Ganges, du Comtat-Venaissin, des Cévennes, du Vivarais, des départemens du Gard et de l'Ardèche. Le bas Dauphiné a des produits de première qualité en ce genre, ainsi que les départemens de Vaucluse, de l'Allier, de l'Ain, du Jura, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, où il s'est établi un grand nombre de filatures. Mais ce sont les cantons de Saint-Jean-du-Gard, de Ganges, d'Anduse, de Villerangue et de Saint-Denis-de-Bron, près de Lyon, où l'on fait des soies blanches les plus belles et les plus fines : rien n'égale l'ouvraison de ces soies, qui valent de 8 à 10 fr. par livre de plus que les autres. On les emploie principalement pour la fabrique des blondes.

La France seule produit déjà pour près de 20 millions de valeur en soie et en reçoit encore pour une plus grande somme de l'étranger. Il faut espérer qu'avant 20 ans elle ne sera plus tributaire de l'étranger pour alimenter ses fabriques, qui en font une immense consommation.

Tel est l'exposé de l'industrie séricole, dont les résultats brillans ne sauraient trop encourager les propriétaires à l'exploiter, même sous les climats tempérés de plusieurs départemens. On verrait bientôt surgir en France ces richesses colossales qu'on voit en Italie et qui ont été acquises par cette industrie.

Le dévidage des cocons coûte environ 4 fr. par kilogr.; ce prix varie de 3 à 5 fr. Un dévideur habile, et qui dévide une livre de cocons par jour, gagne de 25 à 30 s., et le tourneur les deux tiers. Le dévidage est généralement mal organisé, et les manufacturiers de Lyon, ainsi que la chambre du commerce, ont fait de nombreux efforts pour y introduire des améliorations. Le perfectionnement principal dans l'art de dévider la soie en France a consisté dans l'usage de l'appareil de Gensoul, mais la dépense qu'il exige a empêché qu'il s'étendît autant qu'on l'aurait désiré.

L'industrie de la soie est l'une des plus considérables de la France; elle a un capital en immeubles qu'on peut évaluer au moins à 30 millions, indépendamment de 50 autres millions en opérations commerciales, qui sont engagés dans cette fabrication, qui occupe environ 45,000 ouvriers, non compris ceux qui y sont indirectement attachés, ce qui doit lui mériter la protection et les encouragemens du gouvernement.

L'éducation des vers à soie, a dit M. le baron Thénard, président du jury de l'exposition de 1839, a fait de grands progrès : beaucoup de mûriers ont été plantés. Tout porte à croire que d'ici à dix ans, la France sera délivrée du tribut qu'elle paie à l'étranger, et qui ne s'élève pas à moins de 40 millions par an. Les rapports, à cet égard, sont variés; suivant M. Moreau de Jonnès, dans son *Commerce du* XIX[e] *siècle*, le produit annuel pour 1823 était d'une valeur de 15 millions 500,000 fr., somme qui, au prix moyen de 22 fr. la livre, serait la valeur de 670,000 liv. seulement, tandis qu'Armand Carrier, dans les *Annales de l'agriculture*, en 1828, évalue le produit de la soie, en France, à près de quatre fois plus, c'est-à-dire à 60 millions qui, au même prix, donneraient 2,730,000 livres de soie.

La France produit la meilleure qualité de soie, elle en produit aussi beaucoup d'un ordre inférieur. A cet égard, les fabricans de Lyon, dans

une adresse au ministre du commerce, s'expriment ainsi : « Nous employons les soies communes de France, parce qu'elles sont à meilleur marché ; mais leurs défauts en rendent l'usage à chaque instant lent et difficile dans la fabrication. »

Que la France produise d'ici à peu d'années une plus grande quantité de soie qu'elle ne pourra en consommer, c'est ce que l'on regarde comme inévitable. Le grand profit que sa culture a donné depuis long-tems, la facilité avec laquelle le mûrier se propage et croît dans les terres qui ne peuvent produire du blé, le climat favorable du midi de la France à la feuille du mûrier blanc (*morus alba*), et l'augmentation annuelle du produit, tout porte à croire que la France est appelée à devenir le pays le plus productif en soie.

En attendant, les importations de la soie étrangère en France continuent à être considérables, comme le constate le relevé suivant du registre de la douane.

Importations. Elles se sont élevées, en 1837, à 834,083 kilogrammes qui, au taux officiel de 40 fr., représentent une valeur de 33,363,320 fr., dont la majeure partie, 372,078 de Sardaigne (Piémont); 116,786 d'Angleterre (Indes orientales); 95,287 de Suisse; 170,120 de Turquie (Levant); 4,285 des Deux-Siciles; 10,947 d'Espagne; 16,455 de Toscane; 3,427 de Hollande et 1,510 kilog. d'Autriche, etc.

Exportations. Elles ont été, en soie moulinée, de 364,619 kilogrammes qui, au taux de 45 f., font 16,407,855 fr., dont la plus grande partie, 294,773 kil. pour l'Angleterre; en soie grège, 88,667 kil., faisant une valeur de 6,206,690 fr. ; soie en masse écrue, 170,984 kil., ayant une valeur de 2 millions 51,808 fr.

On voit de quelle importance le commerce de la soie est en France, tant à l'importation qu'à l'exportation, non compris les tissus de soie, dont nous ferons mention dans un autre article.

Condition de la soie. On a adopté à Lyon un système de garantie contre la fraude dans la vente des soies, qui consiste à les soumettre à une expérience qui se fait dans un établissement qu'on nomme *la Condition publique.* La soie y est exposée dans une atmosphère élevée sans éprouver aucune altération dans son apparence extérieure. Cet établissement, et un autre existant à Saint-Etienne, reçoivent environ les trois quarts des soies livrées au commerce et à la consommation. Elles y sont soumises pendant 24 heures à une température de 18 à 20 degrés de Réaumur. La diminution du poids se trouve alors être de 2 1/2 à 3 p. 0/0 : on continue l'expérience à cette température élevée pendant 24 heures de plus. On ne fait les factures de vente que d'après un certifical délivré par la condition publique, quant au poids réel.

Qualité de la soie. La qualité de la soie est estimée par deniers qui représentent le poids de 400 aunes roulées sur un cylindre : le nombre de tours augmente en raison de la finesse. La soie d'Alais est quelquefois tirée de 3 à 4 cocons seulement et ne pèse que 8 à 10 deniers, et quelquefois de 7 à 8 cocons, qui donnent 18 à 20 deniers. La qualité des organsins de France varie principalement de 20 à 35 deniers, et celle des trames de 26 à 60 deniers.

Culture de la soie en Chine. L'Inde anglaise paraît seule offrir de nouvelles ressources d'une importance réelle pour l'élève des vers à soie. Outre la chenille du mûrier, des phalènes indigènes produisent la soie en quantité considérable. M. Williams Helfer a reconnu six espèces distinctes de ver à soie dans la province d'Assam, appartenant aux Anglais. Les échantillons envoyés à Calcutta ont prouvé que trois de ces espèces sont différentes du ver à soie ordinaire et des deux espèces indigènes de l'Inde cultivées au Bengale. L'Inde a donc les moyens de multiplier considérablement ces utiles insectes et d'augmenter ainsi la production d'un article qui l'emporterait bientôt sur le coton et la laine, si le prix en était à la portée de tout le monde. On recueille dans les bois des milliers de cocons qui sont apportés dans les moulins à soie de Calcutta et de Blagepour. Pour dévider les cocons, on les fait bouillir dans une solution de potasse obtenue par l'incinération des tiges du riz.

Dans le traité chinois de la Culture du mûrier et de l'éducation du ver à soie, traduit par M. Stanislas Julien, on trouve que la farine de riz entre à la Chine dans l'alimentation habituelle de l'insecte. Quelque étranger que paraisse ce procédé, M. Bonafous, directeur du Jardin botanique de Turin, a voulu le vérifier, et il a reconnu que non-seulement le petit animal mange avec avidité la feuille de mûrier saupoudrée de farine de riz, mais encore toutes les autres céréales, ainsi que la fécule de pomme de terre. L'importance de cette découverte est facile à comprendre : désormais, les contrées où le mûrier croît difficilement pourront faire une récolte de soie aussi abondante que ceux où cet arbre est généralement répandu.

Culture et commerce de la soie en Italie. La culture de la soie forme une des principales branches de l'industrie et du commerce de l'Italie, dont le beau climat est si favorable à cette production. On pourra s'en former une idée lorsqu'on saura que l'exportation de la soie et des articles qui y ont rapport, depuis 1807 jusqu'en 1820 inclusivement, formant quatre années, a été un objet de 275 millions 237,071 livres de Milan, ayant une valeur de 22,327,586 dollars, soit 111,637,430 fr. On a calculé qu'en Italie la valeur de l'exportation de la soie est double de celle des autres productions, et cependant la culture n'en est pas aussi répandue qu'elle pourrait l'être, ce qu'on peut attribuer à l'imperfection de la méthode d'élever les vers à soie dans plusieurs endroits, et aux erreurs ou à l'avidité de l'administration locale, qui, au lieu de favoriser l'exportation, l'entrave par toutes sortes de droits et de monopole ; ce qui est un système absurde, dit le comte Dandolo, puisqu'il n'existe pas un article qui, par sa valeur intrinsèque, sa légèreté et l'occupation qu'il donne à une immense quantité de monde, dont l'exportation soit plus profitable à l'Italie, ce qui est confirmé par la crainte que les Italiens ont quelquefois de voir manquer cette précieuse récolte, qu'ils considèrent comme une calamité publique qui les réduirait à la plus grande misère.

Pour ce qui concerne l'augmentation de la richesse nationale que l'Italie en retire, il est prouvé que cette belle région peut produire annuellement une grande quantité de soie pour l'exportation, qu'on évalue à 42 800,000 livres milanaises, non compris une quantité considérable réservée pour la consommation du pays.

Nous devons faire observer que, quoique les climats chauds soient les plus favorables à la culture des vers à soie, néanmoins, elle s'est répandue, non-seulement en Allemagne, et particulièrement en Prusse, en Bavière, dans la partie méridionale de la Russie, et même jusqu'à une latitude de 54 de-

grés nord, et cela avec un tel succès qu'il peut assurer l'établissement des manufactures de soie dans ces pays.

Education des vers à soie en Prusse. Depuis quelques années, on a fait des expériences en Prusse et particulièrement dans les districts de Potsdam et de Francfort, sur l'Oder, pour l'éducation des vers à soie. Ces essais ont eu le plus grand succès. Dans le district de Potsdam, 165 personnes y ont pris part pendant 1830. En 1831, on a récolté 10,500 livres de soie, ayant une valeur de 13 à 18 fr. la livre, et s'élevant ensemble aux environs de 6 à 7,000 fr. Néanmoins, le district de Francfort n'a récolté que 600 liv. de soie, qui n'ont donné qu'un profit net de 340 fr., ce qu'on attribue à l'atmosphère froide et humide de cette année. Le gouvernement prussien, pour encourager cette branche d'industrie, a distribué, en 1830, 47,800 jeunes mûriers, dont une partie a été donnée gratis, et il a, en outre, fait planter 24,000 jeunes arbustes dans les pépinières.

La culture des vers à soie continue à faire de grands progrès en Prusse. On y a récolté, en 1838, la quantité de 40,000 liv. de cocons qui ont donné au delà de 4,000 liv. pesant de soie; la plus grande partie provient de Potsdam.

Culture de la soie en Russie. Le journal du ministre de l'intérieur de la Russie publie un aperçu sur la culture de la soie en Russie, dont voici les détails les plus intéressans. Il résulte des rapports de l'inspecteur en chef de cette branche d'industrie, sur l'état de la culture de 1800 à 1831, que la province du Caucase produit à elle seule 200 à 378 pouds (le poud pèse 40 livres) de soie par an, et en 1811, cette quantité s'est même élevée à 442 pouds 1/2. Les gouvernemens d'Astrakhan et de Tauride livrent jusqu'à 20 pouds et plus. Mais, dans les gouvernemens de Saratoff, des Slobades, d'Ukraine, de Kieff, de Podolie, de Catherinoslaff, de Khersan et dans les colonies de la nouvelle Russie, la quantité de soie qu'on récolte est si minime, qu'elle n'a presque jamais dépassé 9 pouds, et cela seulement dans ceux de Kieff et de Podolie, car dans les autres, elle s'est bornée à 5 et 6 pouds.

Culture de la soie aux Etats-Unis. On peut considérer la soie comme une culture que les Américains se sont pareillement appropriée. Ils y avaient fait, avant leur révolution, d'assez grands progrès pour être à même d'en envoyer des quantités assez considérables à Londres. Cette culture s'était introduite avec succès dans les provinces méridionales. Malgré qu'ils ne s'y adonnent plus avec une aussi grande activité, parce que l'exportation en est beaucoup diminuée, ils ne l'ont pas, néanmoins, entièrement abandonnée.

Culture de la soie au cap de Bonne-Espérance. D'après les nouvelles de la ville du Cap (*Cape-Town*) de Bonne-Espérance, il a été établi un comité sous le patronage du gouverneur pour prendre les moyens d'introduire dans cette colonie la culture de la soie. On était d'autant mieux fondé à espérer un entier succès de cette entreprise, que les mûriers blancs, qui servent d'aliment aux vers à soie, croissent en très-grande quantité à l'état sauvage dans différentes parties de l'immense territoire de cette colonie. On a aussi observé que le climat est extrêmement favorable aux vers à soie, qui en produiraient une grande quantité d'une belle qualité, et l'établissement de cette précieuse colonie a déjà eu le plus heureux résultat.

Soie végétale. De l'extrémité du golfe de Tarente jusqu'au détroit de Gibraltar, les plaines sablonneuses qui s'approchent de la mer sont couvertes d'un végétal à feuilles oblongues filamenteuses, compactes et textiles, qui fut long-tems considéré comme une de ces productions que la nature jette pour distraire le voyageur dans les déserts arides, plutôt que pour l'utilité de l'homme. Ce végétal est l'aloès. Cependant, le hasard, qui tant de fois a contribué à d'utiles découvertes, donna l'idée à des pêcheurs, dont les filets étaient rompus, de se servir des fils tirés de ces feuilles. Cette heureuse idée a amené par la suite une nouvelle industrie. Ce fut d'abord en Espagne, où l'aloès est le plus commun et aussi plus fort, qu'on fit les premiers essais. On en forma de petites cordes qui servirent aux besoins des mariniers; on en forma encore de plus petites, pour la confection de l'*alpargate*, la chaussure habituelle de l'Espagnol des classes pauvres. C'est ainsi que l'Espagne, où le chanvre est extrêmement rare, trouva le moyen d'y suppléer à peu de frais. On ne s'arrêta pas à ce point, et l'expérience prouva que les fils de l'aloès pouvaient servir à confectionner des cordes de toutes grosseurs, et même des câbles. On le tresse comme on tresse des joncs; on en fait des paniers et même des voitures. Excités par cet exemple et par les heureux succès des premiers inventeurs, des hommes industrieux en conclurent, avec raison, que toutes les plantes de même nature que l'aloès devaient donner les mêmes productions, et l'on ne fut pas long-tems à se convaincre que l'agave, le phormium tenax, le bananier, etc., produisaient des fils assez forts pour pouvoir servir à la confection de cordes et de tissus. Il fallait donner un nom connu à ces fils, ayant les mêmes propriétés et tirés de différens végétaux. On les appela *soie végétale*, parce qu'ils sont brillans et unis comme ceux des vers à soie; ils n'ont ni la mollesse ni les aspérités des fils tirés du lin et du chanvre. M. Eugène Pavy, qui, en 1833, dota la France de cette nouvelle industrie, avait observé que les marins qui naviguent dans la Méditerranée préféraient, depuis quelques années, les cordes d'aloès à celles de chanvre, et il conçut dès lors le projet d'examiner si ces cordes pouvaient être adaptées sans danger pour la navigation, et si elles présentaient en même tems une économie. Des expériences multipliées l'ont convaincu que les cordes d'aloès réunissaient ces deux avantages; il communiqua cette découverte au ministre de la marine, qui s'empressa d'ordonner à des officiers instruits de vérifier par eux-mêmes l'avantage qui pouvait en résulter pour la navigation. D'après les épreuves comparatives que la marine royale a faites dans le port de Toulon entre les câbles de chanvre et les câbles d'aloès plongés dans la mer pendant six mois, et six mois exposés à l'air, il a été constaté que, sur quarante épreuves, les cordages d'aloès avaient donné un résultat de forces égal à 2,000 kil., tandis que ceux de chanvre n'en avaient donné que 400; c'est-à-dire que la différence entre les câbles d'aloès et ceux de chanvre est de 5 à 1. La conséquence de ce résultat a été l'adoption des câbles d'aloès dans les marines militaire et marchande.

Soie de sanglier, poil qui participe de la nature du crin des chevaux. La France fournit peu de soie de sanglier; elle tire de la Russie et de la Pologne presque tout ce qui s'en trouve sur nos places de commerce.

La soie de sanglier est un poil rude allongé,

flexible, luisant, blanc, roux ou noir, de la longueur de 110 à 160 millimètres (4 à 6 pouces), composé de filamens faciles à séparer, attachés à la peau par une bulle qui, comme dans le crin, lui sert de racine, diminuant de grosseur quelquefois assez rapidement, et presque toujours bifurqué, trifurqué, etc., à son sommet.

Cet article sert à la brosserie, à la cordonnerie, et à la fabrication de divers ustensiles.

La soie de sanglier se met en paquets ou bottes de 160, 215, 230 à 325 mill. (6, 8, 10 à 12 pouces) de tour, et arrive en tonneaux de 4 à 500 kil.

Soie de sanglier de Russie, dite *oukatka*. Cette sorte est la première; elle se compose de brins forts, nerveux, très-flexibles, longs de 160 millim. (6 pouces) environ, branchus à l'extrémité, et de forme triangulaire ou parallélipétique; elle est choisie brin à brin, ou arrachée sur le dos de l'animal. Elle sert spécialement à la cordonnerie, et ainsi que les autres à la brosserie. Elle est en paquets de 160 à 245 millim. (6 à 9 pouces) de tour.

Soie de sanglier de Russie, dite *jaroslaw*, ou première qualité de Saint-Pétersbourg. Cette espèce, qui vient, ainsi que nous l'apprend son nom, du gouvernement de Jaroslaw, est en brins de diverses couleurs, et forme une qualité intermédiaire entre l'oukatka qui précède et la première sorte de Pétersbourg qui suit.

Soie de sanglier de Pétersbourg, 1re sorte. Cette sorte est en brins de diverses couleurs, de 110 à 160 millim. (4 à 6 pouces) environ de longueur, assez ronds et plus petits que ceux de Jaroslaw.

Entre cette sorte et la suivante, il existe une qualité intermédiaire, dite *sauchaya*, composée de brins de 110 à 135 mill. (4 à 5 pouces) de longueur, et un peu moins forts que les précédens.

Soie de sanglier de Pétersbourg, 2e sorte. Cette sorte a les brins de diverses couleurs, plus faibles que ceux de la sorte dite *sauchaya*, et longs de 95 à 110 millim. (3 à 4 pouces).

Soie de sanglier de Pétersbourg, 3e sorte. Celle-ci est en brins de 80 à 110 millim. (3 à 4 pouces), moins forts encore que les précédens.

Soie de sanglier de Jassy. Elle a les brins nerveux et d'une force supérieure, de couleurs diverses, et longs de 110 à 160 mill. (4 à 6 pouces).

Soie de sanglier d'Archangel. Cette soie est blanche, les brins en sont aussi longs, mais moins forts que ceux de Pétersbourg, 1re sorte.

Soie de porc. Poils de porc que la France fournit au commerce. La soie de porc réunit en grande partie les caractères de la soie du sanglier, mais elle est en général plus mince et plus faible.

La soie de porc s'arrache à la main; on l'obtient par l'échaudage, ce qui établit deux qualités.

Cette soie sert à la brosserie, à la fabrication des pinceaux, et se mélange avec les crins frisés pour les sommiers de lit. La cordonnerie en fait un grand usage. Elle est livrée au commerce en balles de tout poids.

Soie de porc arrachée (Champagne). Cette soie, qui est la première qualité, est en beaux brins de 80 à 110 mill. (3 à 4 pouces) de longueur, forts, nerveux, branchus, généralement d'un beau blanc. Dans l'intérieur des bottes, il se trouve quelquefois des brins petits, faibles et mous. Cette sorte sert particulièrement pour la petite brosserie et la fabrication des pinceaux.

Soie de porc échaudé du Midi. Cette soie, qui n'a point été triée comme celle qu'on a arrachée à la main, est composée de brins noirâtres de 25 à 80 mill. (1 à 3 pouces) de longueur.

Soie de porc échaudé de Bretagne et de Lorraine. Cette sorte, supérieure à celle du Midi, est en brins de 25 à 110 mill. (1 à 4 pouces), assez forts et presque toujours blancs.

On fait une grande consommation de toutes ces différentes qualités de soie de porc pour la brosserie; on en importe une grande quantité des ports de la Russie et de la Prusse dans la Baltique, tels que de Saint-Pétersbourg, Riga, Dantzig, Kœnigsberg, etc., et il s'en fait un assez grand commerce.

SOIERIES. On désigne dans le commerce, par cette dénomination, les différentes étoffes fabriquées avec de la soie, ou pure, ou mélangée avec d'autres substances.

Différentes qualités des soieries. Quelle que soit la nature des étoffes de soie, on peut les distinguer en trois grandes catégories; elles sont unies, ou façonnées, ou croisées, satinées, brochées et non brochées. Les étoffes unies sont à pas simple, tels que les taffetas; les étoffes façonnées ou croisées sont toutes les espèces dont le résultat du pas est de leur donner plusieurs façons, suivant les dessins ou l'intention du fabricant et le mélange de diverses couleurs. Les étoffes croisées entrent dans cette classe, et celles satinées: cette dénomination indique suffisamment leur espèce.

On distingue encore les étoffes de soie en une infinité de genres, suivant le goût et la mode, qui en changent la fabrication et même les noms, telles que les étoffes riches brochées, qu'on distingue en petit et grand riche; les étoffes brochées à nuances, qui n'ont de variétés que par les différens genres d'étoffes où entrent ces nuances, comme le taffetas, le gros de Tours, le satin, la lustrine, etc., et la partie des bouquets détachés (brochée en soie); les étoffes courantes, qui sont les damas à une, deux ou trois couleurs, les grandes florentines, les persiennes, les ras de Sicile, les brocards et brocatelles, quelques genres de moires, etc.: toutes ces étoffes n'emploient pas plus de trois à quatre couleurs; les étoffes qui dépendent de la petite tire, qu'on peut encore séparer des taffetas façonnés, des taffetas à l'anglaise, des lustrines, etc.; les velours, qui se divisent en trois classes: les velours frisés, les velours ciselés, qu'on appelle communément velours frisés et coupés, ou velours à jardin, et les velours miniatures: dans tous ces genres on traite séparément les velours par vestes à fleurs en soie, en or et en argent; les étoffes chinées, genre qui demande à être traité d'une manière toute particulière, et qui présente de grandes difficultés dans l'exécution. On sent combien peuvent varier et se traiter différemment les dessins pour toutes ces étoffes.

La qualité de la soie et le pays de sa provenance influent beaucoup sur celles des étoffes dont elles sont fabriquées, indépendamment de l'habileté du fabricant et de son génie inventif pour varier agréablement les nuances et les dessins des étoffes façonnées, qui sont les plus précieuses et les plus recherchées.

Fabrication des soieries en Chine. Les Chinois se vantent d'avoir possédé l'art des soieries 2,000 ans avant l'ère chrétienne. Il est incontestable que la soie, aussi bien que l'art d'en faire des étoffes, se sont répandus de proche en proche

de la Chine en Europe. L'empire romain a, pendant des siècles, tiré à grands frais les soieries de la Chine, dont l'art de la fabrication n'a été connu dans l'Asie-Mineure que sous le règne de Justinien. Il paraît que les Chinois connaissaient depuis des siècles la plupart des procédés de la fabrication que chaque jour nous découvrons et appliquons comme nouveaux.

Les Chinois savent copier avec une rare habilité les articles qu'on leur donne comme modèles, et cette faculté rendrait leur concurrence encore plus redoutable, sans la distance qui les sépare et qui ne leur permet pas de suivre les changemens si rapides du goût et de la mode; changemens merveilleusement facilités par l'invention du métier Jacquard.

Ce n'est guère que depuis 1820 qu'en Amérique nos soieries ont pris le dessus sur celles de Chine; et, pour arriver à ce résultat, il a fallu la paix de 1815, qui, en activant les relations d'échange de la France et de l'Amérique, a fait peu à peu pénétrer et dominer notre goût et nos modes.

Il est difficile de se faire une idée exacte des procédés industriels des Chinois; mais ils doivent être bien puissans, puisque leurs produits font encore une concurrence redoutable à ceux de l'Europe dans tous les marchés du monde, malgré le génie des nations européennes.

Il paraît qu'en Chine la fabrication des soieries est presque aussi considérable que celle du coton en Europe, et que les exportations sont très-insignifiantes, relativement à la consommation intérieure, qui doit être immense, puisque les soieries sont en usage chez toutes les classes de la société, comme en Europe les cotonnades.

Fabrication des soieries en France. Les fabriques de soieries ne commencèrent à s'établir en France qu'en 1480, sous le règne de Louis XI, qui attira en France des ouvriers italiens habiles dans l'art d'élever les vers à soie et de fabriquer des soieries. Ils formèrent leurs établissemens à Tours. Ce ne fut que quarante ans après qu'il s'établit des manufactures de soieries à Lyon, sous la protection de François Ier, qui, étant devenu maître du duché de Milan, avait engagé plusieurs fabricans de cette province à venir s'établir en France. Henri IV, qui voulait affranchir la France du tribut qu'elle payait à l'Italie, tant pour la soie que pour les tissus de soieries, accordait des lettres de noblesse aux manufacturiers qui, pendant douze années, avaient suivi cette carrière industrielle; ce qui excita le plus grand zèle et rendit Lyon le centre d'une fabrication immense qui rendit pendant long-tems les autres pays tributaires de son industrie supérieure en ce genre.

Suivant M. Arlès Dufour, tous les documens consultés tendent à prouver que de 1600 jusqu'à 1686, époque de la révocation de l'édit de Nantes, le nombre des métiers s'était élevé, en France, de 6 à 9,000, et même à 12,000; mais plus tard, en 1699, par l'effet de cette mesure, il était tombé au dessous de 4,000. Suivant M. Rolland de la Platière, de 1750 à 1786, ce nombre se maintint à peu près à 12,000, variant cependant quelquefois de 2 à 3,000, par différentes causes: de 1786 à 1788, ce nombre s'éleva de 15 à 18,000; mais de 1789 à 1794, ce nombre fut réduit à 7,500; et de 1795 à 1800, en conséquence du siége de Lyon et des guerres, il varia de 2,500 à 3,500; et pendant les beaux tems de l'empire, de 1801 à 1812, il se releva sans jamais dépasser 11 à 12,000; à la paix de 1815, il s'éleva bientôt à 20,000; et de 1824 à 1825, époque des plus fortes expéditions pour l'Amérique, il dépassa 27,000.

On évaluait, en 1815, les produits des fabriques françaises de soie à 90 millions de francs, qui se composaient de 30 millions pour les matières premières et de 60 millions pour la main-d'œuvre et les bénéfices de fabrication. Les principales fabriques des soieries étaient établies alors à Lyon, Nîmes et Saint-Etienne, Avignon et Ganges; les plus florissantes étaient celles de Lyon, Nîmes et Saint-Etienne: dans cette dernière place, on ne fabriquait que des rubans. Toutes ces fabriques conservent encore leur ancienne renommée.

En 1789, il n'existait à Lyon que 14,500 métiers; en 1820, on en comptait 24,000; actuellement Lyon en possède 25,000, non compris les 6 à 7,000 métiers battant dans les campagnes qui environnent la ville. En 1789, les fabriques de Lyon ne redoutaient guère de fabriques rivales qu'en Italie; tandis que maintenant il s'en est établi non-seulement un grand nombre en Suisse, mais en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Russie, dont les produits peuvent rivaliser avec ceux de France. Cependant Lyon soutient avec énergie cette concurrence, devenue en quelque sorte générale. Si un certain nombre de ses produits ont diminué, d'autres se sont considérablement accrus: ainsi qu'on en a la preuve par la quantité de soie employée de 1806 à 1820, il a été mis à la condition, année moyenne, 380,000 kilog., et de 1820 à 1833, elle s'est élevée, terme moyen, à 565,000 kilog. Ainsi que l'observe M. Flachat, Jacquart a puissamment contribué, par l'invention des métiers qui portent son nom, à mettre Lyon en état de lutter contre les fabriques étrangères.

M. Arlès Dufour, membre de la chambre de commerce de Lyon, en examinant les autres parties de la France où la soie est tissée pure, et celles qui en forment des tissus mélangés de laine et de coton, conclut que le nombre général des métiers qui manipulent dans le royaume cette précieuse matière excède CENT MILLE (d'autant plus qu'on en compte déjà plus de 31,000 à Lyon et dans ses environs); qu'ils produisent à peu près 250 millions de valeur par an, et qu'ils consomment plus de 2,500,000 kilog. de soie.

Sur cette quantité de produits, il s'en exporte pour plus de 130 millions, année commune. Dans une exportation si considérable, qui est dirigée principalement vers les Etats-Unis et l'Angleterre, la part des fabricans lyonnais est supérieure à 80 millions de francs. C'est, après celle de nos industries qui s'exercent sur la laine et le coton, et dont les productions réunies s'élèvent annuellement à 1 milliard, une grande, belle et précieuse industrie.

Suivant le même manufacturier, on évalue en général la consommation de la France en soieries, y compris les rubans, à 50 millions; et, d'après ses calculs, la fabrication des soieries en France se serait élevée, en 1835, à la somme énorme de 245 millions (ce qui nous paraît fort exagéré), le double de l'industrie des fers avec toutes les industries accessoires. Or, ajoute-t-il, sur ces 245 millions, on peut, sans exagération, et en prenant le prix moyen déclaré des soies et des soieries, avancer qu'un tiers au moins, soit 80 millions, est reporté en bénéfices industriels et en main-d'œuvre. Il établit, d'après le tableau officiel du commerce, que les soieries exportées de France, en

1835, ont pesé.	1,150,000 k.
En calculant le kil. au prix moyen de 140 fr., les soieries non douanées feraient.	100,000
Et les 50 à 60 millions de consommation intérieure.	428,600
Poids total des soieries fabriquées en 1835 en France.	1,678,600 k.

Exportations. Suivant le registre de la douane, les exportations des soieries de France se sont élevées, en 1837, en étoffes unies, à 417,137 kil., ayant une valeur officielle de 50,056,440 fr., dont la majeure partie, 148,591 kil. pour les Etats-Unis, 51,355 pour l'Angleterre, 33,369 pour l'Allemagne, 23,689 pour la Belgique, 14,220 pour la Russie, 11,836 pour le Brésil, etc.; en étoffes façonnées, 103,050 kil., ayant une valeur de 13,397,670 fr., dont la plus grande partie, 27,604 pour les Etats-Unis, 22,690 pour l'Allemagne, 9,535 kil. pour la Sardaigne, 4,320 pour le Brésil, et à peu près autant pour le Mexique, 5,223 kil. pour la Suisse, etc.

Importations. En étoffes pures unies de soie, y compris les foulards, 55,479 kil., ayant une valeur officielle de 6,059,690 fr., dont la plus grande partie, 53,182 kil. d'Angleterre, 483 de Prusse, 242 des Indes anglaises, etc.; en étoffes façonnées, 5,388 kil. d'une valeur de 646,500 fr., dont la majeure partie, 1,849 d'Allemagne, 1,608 de Prusse, 1,010 d'Angleterre, etc.

Manufactures de soieries en Angleterre. Les manufactures de soieries déploient une grande activité en Angleterre, grâce au droit protecteur de 33 p. 0/0, qui équivaut à une prohibition. On compte à Coventry, qui est le siége de la fabrication des rubans, 2,000 métiers à la Zurichoise pour les rubans unis et 300 métiers à la Jacquard. Depuis quelques années, on ne fait plus venir de France ces métiers mécaniques, on les construit sur les lieux. Coventry débite une immense quantité de rubans unis qu'on évalue à une somme considérable, à environ 10 millions de fr.

Ce qui prouve la marche progressive des Anglais dans les manufactures de soieries, c'est le tableau des importations des soies : au lieu de 2,641,866 liv. st. importées en 1820, cette quantité s'est élevée en 1831 à 4,621,874 liv. st., et le droit d'entrée qui, à la première époque, avait produit 614,478 liv. st., s'était abaissé en 1831 à 96,005 liv. st. Sans aucun doute, ce changement dans l'assiette des droits a eu la plus immense influence sur la production des soieries en Angleterre.

Quant au tissage, il a fait des progrès incontestables. D'après le rapport d'un fabricant renommé, M. Wilson, le moulinage de la soie emploie 40,000 individus, dont la main-d'œuvre est payée, savoir

savoir	250,000 liv. st.
Teinture	300,000
Dévidage et ourdissage	265,000
40,000 métiers occupant 80,000 personnes.	3,000,000
Total.	3,915,000 liv. st.

Cette valeur de 98 millions de fr. réunie à celle de la valeur première de 4,224,897 liv. de soie à 24 fr., représente une production annuelle d'environ 200 millions en soieries, somme au moins égale à celle des manufactures françaises.

Commerce des soieries. On pourrait s'étonner de cette énorme consommation intérieure, puisque l'Angleterre n'exporte que pour 13 millions de fr., tandis que les exportations de la France dépassen 100 millions, si l'on ne savait à quel point le luxe de l'habillement est porté jusque dans les dernières classes de la société en Angleterre.

En 1830, la place de Londres a reçu 484,547 kil. de soie de Lombardie, tandis que dans le même tems Lyon n'en recevait que 107,304 kilog., et les autres contrées de l'Europe 559,944 kil. Malgré ce développement d'industrie qui s'exerce sur la soie, les importations des soieries et des rubans de France et d'Angleterre ont continué à s'accroître. D'après les comptes officiels de la douane anglaise, les droits ont été perçus en 1827 sur 115,278 liv. de soieries; en 1828, sur 169,530 liv.; en 1829, sur 121,953 liv.; en 1830, 126,370 liv.; en 1831, 148,729 liv. Les rubans figurent à peu près pour un tiers dans ces évaluations, ce qui présente une importation annuelle d'environ 4 millions de fr., dont une partie provient des fabriques de Saint-Etienne et le reste de Nîmes et de Lyon.

Pendant l'année finissant au 5 janvier 1833, le Royaume-Uni a importé 4,224,897 livres de soie, dont 1,814,826 de l'Inde; 1,151,717 de France; 566,702 d'Italie. Presque toutes ces soies étaient grèges, à cause du droit de 6 fr. 35 cent. par livre sur l'organsin et le crêpe; 3 fr. 75 cent. sur les trames (soie teinte); 4 fr. 35 cent. et 2 fr. 50 c. sur les organsins et les trames non teints. Il n'a été importé en Angleterre que 157,158 liv. d'organsin, dont 129,000 liv. de France et 16,485 liv. de trame, sur lesquelles la France en a fourni 15,875 liv.

Pendant la même année, il a été importé 154,521 liv. pesant de tissus de soie d'Europe, et l'exportation, qui s'est élevée à la somme (valeur déclarée) de 529,990 liv. sterl., a donné lieu au paiement d'un drawback de 39,747 liv. st.

Fabrication des soieries. L'extension rapide de la fabrication et du commerce des soieries dans la Grande-Bretagne, est un fait qui, par l'influence qu'il peut avoir sur les manufactures de France, mérite d'être apprécié. D'une année à l'autre (de 1834 à 1835), il a été exporté à l'étranger des tissus de soie de fabrique anglaise, dont la valeur surpassait de 8 millions de fr. celle des soieries exportées l'année précédente.

Les progrès de cette industrie en Angleterre sont dus en grande partie à l'application des métiers à la mécanique à cette fabrication. Déjà, en 1835, on comptait dans le Royaume-Uni 1,700 de ces métiers; la seule ville de Manchester en possédait 306. Actuellement, on annonce que cette ville manufacturière est parvenue, au moyen de l'emploi de la vapeur, à obtenir, du travail de deux femmes, seulement, autant de soieries fabriquées qu'en pouvait livrer auparavant une demi-douzaine d'hommes dans le même espace de tems. Cette grande économie dans la main-d'œuvre en amènera certainement une dans le prix des tissus, et rendra la concurrence anglaise redoutable au commerce des soieries de France aussi long-tems que les fabricans français n'auront pas adopté les mêmes moyens économiques.

Des soieries en Autriche. Une prohibition absolue protège les fabriques de soieries en Autriche; mais leurs progrès sont douteux et ne peuvent soutenir les articles similaires de la Saxe, de la Prusse et de l'Angleterre, et encore moins de France. On porte à 12,000 environ le nombre des métiers employés à Vienne et aux environs à la fabrication des étoffes de soie, soie et coton, soie

et laine, des rubans de soie, châles et manteaux.

La Hongrie et la Transylvanie sont les dépendances autrichiennes qui tirent le plus de soieries de Vienne. En supposant que les fabriques établies dans les provinces aient autant de métiers que celles de Vienne, ce qui porterait le nombre total à 24,000, il est impossible de penser que leur travail suffise à la consommation de l'immense empire autrichien. Il est vrai que les fabriques de soieries du royaume lombard-vénitien, considérées comme nationales, doivent avoir une bonne part dans cet approvisionnement.

Des soieries en Russie. L'industrie des soieries s'est propagée en Russie, et Moscou est le centre de cette fabrication depuis le XVIIe siècle, que l'on faisait des velours, des peluches, des damas pour meubles, des taffetas, des mouchoirs, des bas de soie; mais tous ces produits se sont beaucoup perfectionnés par l'encouragement du gouvernement et l'esprit d'imitation des fabricans russes; en sorte qu'il existe maintenant un grand nombre de métiers dont les produits assez beaux trouvent un grand débit dans tout l'empire.

Des soieries en Italie. En Italie, les fabriques de Palerme, de Milan, de Côme, de Venise, de Lucques, de Sienne, de Bologne, de Gênes, qui, pendant plusieurs siècles, ont joui de l'avantage de fournir des soieries à toute l'Europe, ont successivement perdu ce monopole, et plusieurs d'entre elles n'ont conservé qu'un petit nombre de métiers occupés pour satisfaire au besoin de leur propre consommation. On compte à Gênes de 6 à 800 métiers qui travaillent principalement en velours et en damas. La Toscane, qui a eu le bon esprit de ne rien prohiber, compte encore près de 4,000 métiers répartis à Florence, (3,200); à Sienne, 400; à Lucques, 400. Ces métiers fabriquent des lustrines, des serges, des satins pour le Levant et quelques damas. Les deux tiers à peu près des soieries de Toscane s'exportent.

On compte à Milan et ses environs 4,000 métiers; à Côme, sur les bords du lac, 2,500 à 3,000; à Turin, 3 à 4,000; à Faverges, 1,000 à 1,100; à Rome, 1,000; à Naples, 3 à 4,000, et dans sa fabrique royale, 130, qui fabriquent plusieurs sortes de soieries, soit pour la consommation, soit pour l'exportation en Turquie, en Egypte, en Grèce et dans les îles de l'Archipel.

Des soieries en Espagne. L'Espagne a possédé jadis des fabriques considérables de soieries à Séville, Grenade, Ségovie, Tolède, Cordoue, Murcie, Valence, Sarragosse, Valladolid, Médina-del-Campo, Burgos, etc. Rien ne fut épargné pour maintenir et développer cette précieuse industrie en Espagne, règlemens de tout genre, prohibition de la sortie des soies, prohibition des soieries de la Chine et de l'Asie, peines sévères pour délit de contrebande. Cependant, que sont devenues ces grandes fabriques? Il en existe bien encore surtout dans la Catalogne et le royaume de Valence, mais il faut qu'elles soient bien arriérées, puisque, malgré les énormes droits et les restrictions tracassières qui pèsent sur les soieries de France, l'Espagne en consomme encore une grande quantité.

Des soieries en Suisse. Les fabricans de Lyon se plaignent amèrement de la concurrence des soieries de la Suisse. Dans un rapport adressé au ministre du commerce, ils exposèrent que dans les trois années de 1825 à 1828, les exportations faites de Tavergis (Savoie) pour New-York seulement avaient augmenté de 600,000 fr. à la somme de 1,400,000 fr., et ils regardaient comme une charge intolérable d'être assujettis au droit de 1 fr. 21 cent. par livre sur l'importation des soies grèges, et de 2 fr. 42 c. sur les organsins.

Le centre de la fabrication des soieries en Suisse est Zurich, où la seule fabrication des rubans forme une industrie considérable. La quantité de soieries qui s'exportent, soit de cette ville, soit des autres villes de la Suisse, augmente tous les ans et porte un grand préjudice aux soieries de Lyon et de Saint-Etienne.

Il y a plusieurs siècles que ce canton est renommé pour son industrie en soieries, mais ce n'est que depuis la paix que date son grand développement. En 1814, on ne comptait qu'environ 4,000 métiers, dont la production se bornait à des florences et à quelques autres articles légers pour la consommation de la Suisse et de l'Allemagne; mais en 1833, le nombre de ses métiers s'est élevé à 10,000, dont les produits variés ont été expédiés en Allemagne, en Russie, en Italie, en Amérique, en Angleterre, et même en France, malgré les droits.

Des soieries en Saxe. Les fabriques de soieries de Saxe ne sont pas d'une date aussi récente qu'on le croit; elles remontent à la fin du siècle deroù elle elle fit des efforts, à l'imitation de la Prusse, pour s'exercer dans cette industrie, où elle ne tarda pas à faire d'assez grands progrès qui se manifestèrent dans le siècle suivant.

Des soieries en Prusse. La Prusse s'est occupée, dès l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, à recueillir les fruits qui devaient résulter de l'émigration des réfugiés, qu'elle accueillit avec la plus grande faveur. Depuis cette époque, le gouvernement n'a cessé de protéger et d'encourager cette industrie, qui a continué à y faire d'assez grands progrès. Ses produits trouvent un placement avantageux aux grandes foires de l'association des douanes allemandes, à la tête de laquelle la Prusse se trouve placée.

Des soieries dans la Prusse rhénane. La fabrication y est depuis long-tems florissante, et Crefeld, ainsi qu'Elberfeld, sont depuis long-tems renommées pour la supériorité qu'elles y ont acquise.

L'industrie allemande concourt avec succès avec celle de France pour les tissus unis, et pour quelques autres articles, tels que les foulards et romals à bas; mais, dans les étoffes façonnées et brochées, les articles dits de mode, elle ne peut disputer à Lyon son ancienne supériorité.

Le tarif de l'association des douanes allemandes, qui a imposé un droit très-élevé sur les soieries de France, équivalant presqu'à une prohibition, a donné une plus grande activité aux fabriques de soieries dans tous les états de cette association, en sorte que le nombre des métiers s'est rapidement accru dans cette partie de l'Allemagne, surtout en Saxe et en Prusse, où cette industrie avait fait jadis les plus grands progrès.

Des soieries dans les Pays-Bas. Un grand nombre de réfugiés de France, attirés par la tolérance qui règne dans les Pays-Bas, y établirent comme ailleurs des fabriques de soieries. Aussi exista-t-il à Amsterdam et à Harlem, à Utrecht et dans quelques autres villes, des manufactures de soieries qui rivalisèrent long-tems avec celles de Lyon et de Tours. Cependant, malgré le bas prix des capitaux et l'économie des Hollandais, ces manufactures ont peu à peu disparu; il en reste à peine quelques métiers qui ne travaillent que

pour la consommation locale. D'ailleurs, la vocation de la Hollande est plutôt commerciale que manufacturière.

Des soieries en Belgique. Il existe aussi des fabriques de soieries à Bruxelles et à Bruges qui ont été de tout tems renommées pour leur industrie manufacturière; mais leurs produits, circonscrits par la France d'un côté, et par la ligue des douanes de l'association allemande de l'autre, et la Suisse, ne peuvent avoir de débouchés que dans les pays d'outre-mer.

SOISSONS, ville de France, en Picardie, département de l'Aisne, sur la rivière de l'Aisne, à 7 l. de Compiègne, 8 de Laon, 12 de Reims, et 24 de Paris. L'Aisne étant navigable et communiquant à l'Oise, et celle-ci à la Seine, elle ouvre des débouchés avantageux au commerce de Soissons. Il serait à désirer que le canal entre la Meuse et l'Aisne s'achevât. Popul., 9,000 habit.

Productions. Blé, laine, haricots, pois, noix, chanvre, lin, plumes d'oie, bois de construction et de chauffage, vin d'une qualité médiocre.

Industrie. Cette ville possède une manufacture de tapisserie fine, de bonneterie, une filature de laine établie à l'hôpital, dont une partie sert à la fabrication des serges, des ratines et des tiretaines, des fabriques de grosses toiles treillis, des blanchisseries de toiles, des carderies qui fournissent des câbles et toutes sortes de cordages à la marine, dont la majeure partie passe à Rouen et au Havre, une fabrique de couperose artificielle, de capsules pour les fusils à piston, enfin des brasseries, des tanneries, des mégisseries.

Commerce. Les blés sont estimés, et forment, avec ceux du Laonnais, de la Thiérache, dont la majeure partie est apportée à Soissons, une branche considérable de commerce. Les haricots sont excellens et sont depuis long-tems renommés: on en fait un grand commerce. Il en est de même des laines, qui servent à alimenter les fabriques de Reims, de Beauvais, d'Amiens et d'Abbeville. Les bois de construction et de chauffage s'expédient en grande quantité à Paris. La pierre de taille des carrières inépuisables des bords de l'Aisne, employée par le génie militaire pour les fortifications, forme encore une autre branche de commerce, par la facilité que l'on a de tailler ces pierres, qui ne coûtent que 8 fr. le mètre cube, rendu à Soissons.

Le Soissonnais exporte tous les ans, pour l'approvisionnement de Paris, 20,000 tonneaux de blé, 10,000 tonneaux d'avoine, ainsi que d'autres grains et légumes.

Foires. On tient 14 foires par an, dont deux de 5 jours chacune, le lundi avant la Pentecôte et le lundi après la Saint-Martin.

SOISSONS (canal de), dans le département de l'Aisne. Il commence dans l'arrondissement de Soissons, à la ville de ce nom, sur la rive gauche de l'Aisne; il se dirige au S.-S.-O., reçoit les eaux de la Sivière, tributaire de l'Ourcq, entre dans l'arrondissement de Château-Thierry, canton de Neuilly-Saint-Front, et se termine à la Ferté-Milon, où il se réunit à l'Ourcq, affluent de la Marne, après un développement d'env. 6 l. 1/2. Entrepris anciennement pour le compte du duc d'Orléans, ce canal n'a reçu qu'un commencement d'exécution; mais, depuis l'achèvement du canal de l'Ourcq, cette communication entre l'Aisne et la Seine devient très-importante.

SOLDE DE COMPTE. En terme de comptabilité commerciale, c'est la somme qui reste redevable, ou qui fait la différence du débit ou du crédit, après que le compte courant a été vérifié et arrêté. Lorsque l'on donne un acquit en se servant des termes *pour solde de tout compte*, cela veut dire qu'on n'a plus rien à prétendre.

SOLEURE (Solothurn), canton de Suisse, situé entre les cantons de Bâle, de l'Argovie et de Berne, et le département français du Haut-Rhin. Ce canton, d'une forme très-irrégulière, a 12 l. de long du N.-E. au S.-O., et 6 dans sa plus grande largeur. Populat., 50,000 habit.

Productions. Ce canton est l'un des plus fertiles et des mieux cultivés de la Suisse; les productions en céréales sont assez considérables pour donner lieu à une exportation assez importante. On n'y cultive que 325 arpens de vignes, les forêts en occupent 15,000, et les pâturages environ 37,400. Aussi l'élève et l'engrais des bestiaux y forment une des principales richesses du pays. La grande quantité de fromages qu'on y fait est généralement estimée, surtout celui de chèvre, appelé *geisskaes*.

Industrie manufacturière. Cette industrie, autrefois florissante, y a beaucoup perdu de son activité, principalement la fabrication des tissus de laine et de coton, la bonneterie et les cartes à jouer, par le développement des produits similaires de l'étranger. Il y a plusieurs établissemens où l'on travaille le fer, une tréfilerie, une fabrique de peignes et 4 papeteries.

Commerce. La navigation du Rhin, dont l'Aar, qui arrose ce canton, est un affluent, favorise le transport et le commerce, surtout celui de transit, soit de France, soit de l'Allemagne, à travers la Suisse pour l'Italie. Les principaux articles de son commerce d'exportation se composent des produits de son sol et de son industrie, en échange desquels il reçoit des denrées coloniales, des épiceries et drogueries.

SOLEURE (Solothurn), ville de Suisse, chef-lieu du canton de son nom, située au pied du Jura, sur l'Aar, à 7 l. de Berne et à 9 de Bâle. Populat., 4,000 habitans, qui entretiennent des fabriques d'ouvrages en fer, de cotonnades, de cuirs, de tabac, de vinaigre, de bière et de papier, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce.

SOLIDAIREMENT. Ce terme de jurisprudence commerciale exprime l'obligation que contracte le membre d'une société, ou tout autre personne, d'être responsable pour un autre d'une somme ou des résultats d'une entreprise envers un tiers qui exige cette caution.

SOLIDARITÉ. C'est l'obligation où sont plusieurs débiteurs de payer, un seul pour tous, une somme que l'un deux doit, et au paiement de laquelle ils sont tous engagés, soit par convention particulière, soit en vertu du Code de commerce.

Les associés en nom collectif indiqués dans l'acte de société, sont solidaires pour tous les engagemens de la société, encore qu'un seul des associés ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale (22).

La société en commandite se contracte entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires ou associés en commandite (23).

Elle est régie sous un nom social qui doit être

celui d'un ou plusieurs des associés responsables solidaires (*ibid.*).

Les administrateurs d'une société anonyme ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire à l'égard des engagemens de la société (32).

Le tireur et les endosseurs d'une lettre de change sont garans solidaires de l'acceptation et du paiement à l'échéance (118).

Tous ceux qui ont signé, accepté ou endossé une lettre de change, sont tenus à la garantie solidaire envers le porteur (140).

Les dispositions ci-dessus sont applicables aux billets à ordre entre des marchands et négocians ou banquiers, ou entre toutes personnes pour opérations de commerce de terre ou de mer, trafic, change, banque et courtage (187).

SOLINGEN, ville de Prusse, chef-lieu du cercle de son nom, dans la province du Rhin, cercle de régence de Dusseldorf, non loin de la Wupper, à 8 l. de Cologne. Popul., 4,380 habitans.

Industrie et commerce. Cette ville est renommée par un grand nombre de fabriques d'excellentes lames d'épées, de sabres, de fleurets, de couteaux, de ciseaux, de fourchettes, de baïonnettes, de tire-bouchons, et de toutes sortes d'ouvrages en fer ou en acier, depuis les plus communs jusqu'aux plus beaux. La trempe en est excellente, et ils sont travaillés avec une grande perfection, ce qui leur donne un grand débit, non-seulement en Allemagne, mais aussi en Suisse, en Italie, en Hollande et jusqu'en France, où le commerce en est considérable.

Il y a en outre des manufactures de soieries, de toiles, de tabac; il y a aussi des forges, des martinets et des moulins à aiguiser toutes sortes d'ouvrages et d'instrumens.

SOLLER, ville de l'île Majorque, l'une des Baléares, province de Palma, à 5 l. de cette dernière ville, près de la Méditerranée. Population, 8,500 habitans. Le port est petit, mais il a un môle commode. On y fait un grand commerce d'oranges, de citrons et de vins excellens, produits de son territoire, et qu'exportent des bâtimens anglais, français et d'autres nations.

SOLOFRA, ville du royaume des Deux-Siciles, province de la principauté ultérieure, à la source du Sarno, à 4. l. de Salerne. Populat., 6,500 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps, de cuirs, de parchemins, et d'orfévrerie très-renommées. Il s'y tient une foire du 6 au 9 mai, où il se fait un assez grand commerce en soie, en huile, en vin et en blé, qui sont les principales productions de son territoire, et forment l'objet de son commerce.

SOLOR, île de l'archipel de la Sonde, au S. de l'île Sobrao et à l'E. de l'île de Flores, dont elle est séparée par le détroit, canal de ce nom. Elle a environ 8 l. de long de l'E. à l'O., sur 5 de large. La population de la côte reconnaît l'autorité des Hollandais, dont les navires viennent y échanger du fer, des dents d'éléphant, des étoffes de soie et de coton contre des nids d'oiseaux, de l'huile de poisson, de la cire très-abondante dans les montagnes, et d'autres productions indigènes.

SOLOTNICK, division de la livre russe, qui se partage en 32 loths, et le loth en 3 solotnicks. La livre russe vaut environ 13 onces de France. Ainsi le solotnick fait 1 gros et 1/12 de gros, ou 1 gros 6 grains poids de marc.

SOLSONA, ville d'Espagne, prov. de Lerida, en Catalogne, sur la droite du Rio-Negro, à 10 l. de Manresa et 20 de Lerida. Populat., 2,300 habitans, qui entretiennent des fabriques de petite quincaillerie et de toile de coton. Les femmes font de la dentelle, des gants, et filent du lin, du coton et de la laine. On y tient 4 foires par an.

SOMERSET, comté d'Angleterre, situé entre le canal de Bristol et le comté de Gloucester. Il a 25 l. de l'E. à l'O., et 16 dans sa plus grande largeur, avec une populat. de 355,314 habitans.

Productions. Les productions du sol sont abondantes et de bonne qualité; les récoltes en grains sont plus que suffisantes pour la consommation. On y récolte beaucoup de chanvre et de lin. Le territoire de ce comté se divise en 260,000 acres de terres arables, 584,500 en prairies et pâturages, 30,000 en bois et plantations, 20,000 en terres communales, etc. On y élève un grand nombre de bestiaux.

Minéralogie. La partie la plus riche est celle des monts de Mendip, qui contiennent des mines de plomb, de calamine, et qui sont surtout très-abondantes en houille de très-bonne qualité dans le nord, ou l'extraction s'élève à plus de 2,000 tonneaux par semaine; celles du sud ne fournissent que 800 à 1,000 tonneaux de houille. On y trouve aussi du cuivre, du manganèse, du bol d'Arménie et de l'ocre rouge, de la pierre calcaire, etc.

Industrie et commerce. L'industrie consiste dans la fabrication d'une grande quantité de tissus et de bonneterie en laine, de toiles communes, d'acides minéraux, de poterie de toute espèce, de couleurs minérales, particulièrement du fer oxidé appelé rouge d'Angleterre. On y fabrique aussi de très-bons fromages. Le commerce embrasse tous les différens produits du territoire et de l'industrie; mais la houille, le plomb, les bestiaux, les fromages et les tissus de laine, en forment les principaux articles. Ce comté a pour chef-lieu Bristol, qui est le principal entrepôt de tout son commerce.

SOMMATION. C'est un acte par lequel on interpelle quelqu'un de déclarer ou d'exécuer quelque chose, d'après une convention ou engagement. Les huissiers font des sommations de payer, de comparaître, de remettre des pièces, etc.

L'associé en retard de remettre les pièces et mémoires aux arbitres, est sommé de le faire dans les dix jours (57).

SOMMATION DE COMPARAITRE. *Voy.* FAILLI.

SOMMATION DE PROTÊT. *Voy.* PROTÊT.

SOMME. C'est une quantité d'argent dont la valeur est déterminée par le chiffre, suivant la monnaie du pays.

La lettre de change doit énoncer la somme à payer (110).

Même disposition pour le billet à ordre (188).

L'huissier énonce, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, la somme dont il poursuit le paiement (200).

En matière de saisie et vente de bâtimens de mer, les criées, publications et affiches doivent désigner le montant de la somme due au poursuivant (204).

Le contrat à la grosse énonce la somme convenue pour le profit maritime (311).

Le contrat d'assurance exprime la somme assurée (332).

SOMME, département de la région du nord de

la France, formé de l'Amiénais, du Ponthieu, du Santerre, du Vimeux et d'une petite partie du Vermandois, dans la Picardie. Il est baigné à l'O. par la Manche. Il a une longueur de 31 l. sur une largeur moyenne d'environ 13 l., avec une population évaluée à 526,282 habitans.

Rivières. La rivière qui donne son nom à ce département en traverse le centre dans toute sa longueur et va se jeter dans la Manche, après avoir reçu plusieurs affluens qui arrosent sa partie méridionale. Le canal de la Somme longe tout le cours de la rivière de ce nom. Les côtes comprises entre les embouchures de l'Authie et de la Brêle n'ont qu'environ 9 l. de développement et sont coupées en partie par l'estuaire de la Somme.

Productions. L'agriculture occupe la majeure partie des habitans de ce département. On y récolte beaucoup de céréales, dont on exporte une grande partie, de l'avoine, mais en quantité insuffisante pour les besoins, des légumes, des fruits, surtout des pommes, du chanvre, du lin, des graines oléagineuses, telles que du colza, de la navette et des pavots, dont on fait l'huile blanche, dite huile d'œillette; 30 hectares environ de vignes produisent un vin très-médiocre. La forêt de Crécy au N.-O. est le seul bois remarquable : les autres plantations d'arbres forestiers sont disséminées en bouquets plus ou moins considérables qui occupent ensemble 55,013 hectares. Il y a un grand nombre de prairies et de pâturages où l'on élève une grande quantité de bestiaux et de chevaux, dont le nombre est évalué à 72,000, d'une forte race, qui devra s'améliorer encore par le dépôt royal d'étalons établi à Abbeville. On compte 85,000 bêtes bovines et un bon nombre de bêtes à laine; les moutons anglais à laine longue y ont parfaitement réussi. Ce département n'est pas riche en minéraux : le règne minéral ne comprend guère que du grès propre au pavage des routes et une grande quantité de tourbe que l'on extrait le long de la vallée de la Somme. Le mont Soufflart, à l'O. de Montdidier, renferme beaucoup de cendres noires, dont on extrait du vitriol, et les terres alumineuses de Rollot se convertissent en cendres rouges très-estimées.

Industrie. Quoique l'agriculture occupe la majeure partie des habitans, l'industrie manufacturière y est florissante et entretient un commerce actif qui favorise la navigation de la Somme, de l'Avre et le canal de la Somme, et 17 grandes routes, dont 10 royales. Il existe un grand nombre de fabriques de bonneterie, toiles de lin et de chanvre, batistes, draps, lainage, cotonnades, cardes, tapis, métiers à bas, sucre de betterave, huile de graines oléagineuses, savon mou, acides minéraux, etc., des papeteries, lavoirs de laine, blanchisseries, verreries, filatures de coton, de lin et de laine, teintureries, tanneries, mégisseries, verreries, brasseries, etc.

Amiens est le principal siége de l'industrie du département; elle est renommée pour ses velours de coton, ses velours façon d'Utrecht, ses flanelles et autres tissus de lainage, ainsi que pour ses pâtés de canards, et Abbeville pour ses draps, ses tapisseries, ses cordes, ses ficelles et ses pâtés d'esturgeons.

Commerce. Il se fait un commerce considérable de grains, de farines et de volaille à Roye et Montdidier pour l'approvisionnement de Paris. On exporte une grande quantité de laines indigènes, que l'on remplace par des laines d'Espagne et de Saxe pour le peignage, et par des laines de Hollande.

Les produits, tant du sol que de l'industrie, alimentent un commerce considérable tant à l'intérieur qu'avec l'étranger. Cependant, le commerce maritime est presque nul, à cause des immenses bancs de sable mouvans qui obstruent l'abord des côtes et se réduit au cabotage et à la pêche. Saint-Valery, sur Somme, où des bâtimens de 300 tonneaux peuvent arriver, est le seul port de ce département.

La Somme, qui a sa source dans le département de l'Aisne, à 2 l. N.-E. de Saint-Quentin, après un développement d'environ 45 l., dont 24 navigables, va se jeter dans la Manche, entre Bray et Corbie. Mais cette navigation, qui baigne les arrondissemens de Péronne, d'Amiens, d'Abbeville et les villes de Ham, Péronne, Bray, Corbie, Amiens, Abbeville, Saint-Valery et le Cratay, est toujours extrêmement pénible, à cause des obstacles dont le lit de cette rivière est encombré, et par les marais qui inondent ses bords une partie de l'année. Cette navigation a été améliorée par la construction d'un canal de la Saône, qui longe ce cours d'eau depuis Saint-Simon, et qui a pour but de remplacer une grande partie du lit de cette rivière et de dessécher les marais assez considérables qui se trouvent sur ses rives, tandis que le canal de Saint-Quentin, qui suit son cours supérieur, la réunit à l'Oise et à l'Escaut, et un canal projeté doit la joindre à la Sambre. La Somme ne reçoit aucun affluent considérable : les plus importans sont l'Avre et la Celle, dont elle se grossit sur sa rive gauche.

SOMMIÈRES, ville de France, en Languedoc, département du Gard, sur la Vidourle, à 4 l. de Nîmes, 7 de Montpellier, 184 de Paris.

Industrie et commerce. Fabriques considérables de molletons connus sous le nom de *sommières de Berg-op-Zoom*, supérieurs à tous ceux qui se fabriquent à Clermont et ailleurs; il s'en fait plus de 6,000 pièces par an, dont une grande partie se vend teinte en vert, bleu et gris; il y en a de différentes largeurs, de demi-aune, de 5/8, de 2/3 et 3/4 sur 22 à 25 aunes de longueur. Ce sont les négocians de Saint-Hippolyte, de Montpellier, de Nîmes, qui les achètent pour les répandre dans le commerce.

SON. Le son est le produit de la partie corticale du blé ou froment, réduit en farine; il demeure dans le blutoir où l'on tamise la farine destinée à faire du pain. La consommation du son est considérable; il sert à la nourriture des animaux, soit à ceux de basse-cour, soit aux chevaux et aux bêtes à cornes : tous les animaux le mangent volontiers. On en fait des boissons pour les maladies de poitrine, pour les toux âcres; on en fait des lavemens rafraîchissans, des cataplasmes émolliens; on en prépare des bains adoucissans.

SONDE (îles de la). C'est un groupe d'îles situées dans l'Océanie ou la mer des Indes, à l'O. des Moluques. Les Portuguais les nomment îles du Sud, en y comprenant les Moluques et les Philippines.

Les trois principales de ces îles, tant pour leur étendue que pour leur commerce, sont Sumatra, Java et Borneo; c'est entre les deux premières que se trouve ce fameux détroit qu'on appelle détroit de la Sonde.

Le commerce de ces îles est considérable, et les Hollandais en sont depuis long-tems en posses-

sion à peu près exclusive, les Anglais leur ayant rétrocédé les établissemens qu'ils avaient sur la côte de Sumatra. Les Hollandais ont établi à Batavia, sur les ruines de Jacatra, ancienne capitale de l'empire de Mataram, le siége de leur vaste domination, qui s'étend jusqu'aux Moluques, dans la mer des Indes. Java est la plus importante de leurs possessions, cette île ayant l'avantage de produire en abondance presque toutes les marchandises de l'Orient et de l'Europe; ce qui en fait le centre d'un immense commerce.

SONDERHAUSEN, ville capitale de la principauté de Schwarzbourg-Sonderhausen, au confluent de la Wipper et de la Bebra, à 10 l. d'Erfurt, 13 de Weimar. Popul., 3,500 habitans, qui entretiennent différentes manufactures de tissus de laine, de bonneterie, des tanneries, des brasseries, etc., qui font, avec les produits de son sol, l'objet de son commerce.

SONSONATE, ville de l'Amérique centrale, dans l'état de San-Salvador, chef-lieu du district de son nom, au fond d'une belle baie, sur l'Atlantique. Populat., 10,000 habitans.

L'indigo, la cochenille et le sucre sont les principaux articles du commerce de cette ville. Le sucre s'expédie en pains de vingt-cinq à quarante livres pour le Chili et le Pérou, par Acajulta, port situé à cinq milles de Sonsonate. La qualité paraît avoir beaucoup de rapport avec celles des sucres de la Havane. Le prix, quoique variable, est ordinairement d'environ 12 réaux (1 1/2 piastre) par arrobe, et s'élève, par la présence des bâtimens, à 16, 17 et même 18 réaux. Il serait à désirer que les pains fussent pulvérisés, comme à la Havane, avant d'être mis en caisse; peut-être cette opération serait-elle coûteuse, vu la rareté et le peu de dextérité des ouvriers à Sonsonate. Les expéditions se font dans des peaux dont une moitié enveloppe deux pains. Tels sont les principaux articles du commerce d'exportation de ce port, où l'on a établi un entrepôt.

SOPHIA ou Triaditza, ville de la Turquie d'Europe, en Bulgarie, chef-lieu du sandjak de son nom, sur la Bogana, affluent de l'Isker, à 50 l. de Salonique et 110 de Constantinople. Populat., 46,000 habitans.

Productions. Le territoire est fertile en vin, blé, riz, tabac, lin, et le bois abonde sur les montagnes. Les buffles et les moutons sont nombreux, et les abeilles, ainsi que les vers à soie, forment une importante richesse du pays. Le pays est riche en minéraux; on y exploite des mines d'argent, du plomb et du fer.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de tissus de laine et de soieries, des manufactures de tabac, des tanneries et maroquineries considérables, dont les produits, joints à ceux du territoire, forment les principaux articles d'exportation.

SORA, ville des Deux-Siciles, province de la Terre de Labour, à 6 l. de Frosinone et à 20 de Capoue, sur la rive droite du Lici. Popul., 8,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps et une papeterie.

SORAU ou Zorowe, ville de la Prusse, province de Brandebourg, chef-lieu de cercle, à 3. l. de Sagan et 20 de Francfort-sur-l'Oder. Population, 4,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de toiles, de bonneterie, de bougies, de tabac; des blanchisseries de toile de lin, des teintureries de cotonnade, imprimeries, et un commerce très-actif avec tous ces produits, qui se répandent dans une grande partie de l'Allemagne.

SORBIER, arbre de grosseur médiocre, dont le fruit, appelé sorbe ou corme, est une baie ronde que l'on emploie sur les lieux à préparer une boisson vineuse analogue au poiré. De tous les arbres forestiers de l'Europe, le sorbier est celui dont le bois est le plus dur, le plus compacte; aussi est-il très-recherché des menuisiers, qui s'en servent principalement pour monter leurs outils, et des ébénistes, qui l'emploient dans la marqueterie, et des tourneurs, qui en font des vis de pressoirs, des fuseaux, des alluchons, des roues, etc., ce qui en fait l'objet d'un commerce assez important.

SORIA, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, dans la Vieille-Castille, sur le Duero. Populat., 6,000 habitans.

Productions et commerce. Les productions consistent en blé, chanvre, lin, huile d'olive, vin, bestiaux, et de la laine renommée. L'industrie, qui n'est pas fort développée, consiste en fabriques de toile, de cuirs, de savon, et en poterie.

Exportations. On exporte de la laine, qui forme la principale branche de commerce, des bestiaux, du miel, de la cire, des peaux.

Importations. Elles se réduisent à des articles de cotonnades et de soieries, du sucre, du cacao, des épiceries et drogueries.

SORIA. On appelle ainsi les laines de cette province; elles forment la seconde classe des laines fines d'Espagne; elles sont en général inférieures aux espèces de laines de ségovie léonaises, petites ségovies et ségovianes. *Voyez* Laines d'Espagne.

SORLINGUES (Les), petites îles situées dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Angleterre, à 8 l. de Cornouailles. Elles sont très-dangereuses pour les vaisseaux qui entrent dans la Manche.

Productions et commerce. Ces îles sont connues par leurs abondantes mines d'étain très-estimé, que l'on exploite, et qui, avec la pêche, forment la principale industrie des habitans.

SOROK, terme dont on se sert dans le commerce des fourrures au Levant. Les peaux d'hermines se vendent au sorok : c'est la même chose que masse. *Voyez* Masse.

SOUBISE, ville de France, département de la Charente-Inférieure, non loin de la gauche de la Charente, à 1 l. de Rochefort, 2 de St-Agnan et 3 de Marennes. On y récolte d'excellent vin, et l'on y distille une grande quantité d'eau-de-vie; il y a des fabriques de laine, de toile et de cotonnades, qui font le principal objet de son commerce.

SOUDE, Kali. C'est un mélange de sous-carbonate, de sulfate, d'hydrochlorate et d'hydrocianate de soude, de silice, d'alumine, d'oxides de fer et de manganèse, que l'on obtient par la calcination de la cendre de la *salsola soda*, genre de plante de la famille des chénopodées, qui renferme un grand nombre d'espèces.

Soude en pierre ou *du commerce* (*soda inciacrata*). La soude en pierre ou du commerce a été ainsi nommée, parce qu'elle présente des masses de différentes grosseurs et d'une grande dureté égale à la pierre. Cette matière est le produit de l'incinération de plusieurs plantes marines, telles que la barille, le kali ou soude, l'algue, le varech, etc.

Il existe différentes qualités de soude qu'il est

important de bien apprécier. Voici les diverses espèces de soude les plus répandues dans le commerce.

Soude d'Alicante. Cette soude est sèche, pesante, compacte, inodore, sonnante, chargée de petits morceaux de charbon incrustés dans les masses, d'une couleur gris-cendré, en masses plus ou moins grosses, percées de petits trous et offrant de petits points brillans appelés yeux de perdrix. Elle possède une saveur douce et porte ordinairement de 55 à 60 degrés.

Soude de Carthagène. Celle-ci est en masses irrégulières, pesantes, gris-cendré, parsemées à l'intérieur de points blancs ; elle présente quelquefois des parties verdâtres et noires qui indiquent un défaut dans la qualité. Elle a beaucoup de ressemblance avec la soude d'Alicante, mais elle est plus compacte et de moindre qualité ; elle porte de 30 à 32 degrés.

Soude de Ténériffe. Cette soude est en masses irrégulières, raboteuses, de couleur gris très-foncé. Plusieurs morceaux offrent une calcination d'un blanc mat, jaune et verdâtre; elle porte de 28 à 32 degrés.

Soude d'Egypte ou *natron.* On voit en Egypte, à 20 l. du Caire, une vallée couverte de soude à laquelle on donne le nom de natron. On en exporte des quantités considérables en Europe ; ce sel se reproduit naturellement.

Soude du Languedoc. Elle est d'une couleur grise plus obscure et d'une pesanteur spécifique moindre que la soude d'Alicante ; elle a une saveur âcre et caustique; elle se prépare avec la plante kali ou soude, ou salicore, qui a donné son nom à cette qualité de soude.

Soude de Cherbourg. Elle se prépare avec l'algue marine, le goëmon et le varech. Elle est d'une couleur brune presque noire ; sa saveur est âcre, salée, amère. Elle contient tout au plus 4 ou 5 onces (122 à 153 grammes) de carbonate de soude par livre ; le reste est en muriate de soude et terre insoluble.

Soude de varech brute, produit de l'incinération des *fucus*, qui croissent abondamment sur les côtes de l'Océan.

Cette soude est en morceaux pesans, irréguliers, raboteux et chargés de larmes blanchâtres semblables à de la cire épurée ; la soude de varech est la moins riche de toutes ; à peine contient-elle du carbonate de soude; elle porte de 4 à 5 degrés.

Soude de varech raffiné. Après avoir été raffinée, la soude de varech se présente sous l'aspect d'un sel blanc mat, pulvérulent, d'une pesanteur moyenne et d'une saveur saline ; elle porte de 2 à 3 degrés.

Soude factice ou *artificielle*, produit résultant de la combinaison de la soude caustique, du carbonate de soude, du sel marin, du sulfure de chaux avec excès de base, ou plutôt du sulfure de calcium uni à de la chaux et du charbon. On l'obtient encore en calcinant ensemble environ 180 parties de sulfate de soude sèche, 180 parties de craie en poudre fine et 110 de terre ou de poussier de charbon de bois. Cette soude se fabrique en grand dans les environs de Marseille ; elle porte de 18 à 34 degrés. Elle est en morceaux d'une couleur violacée, irréguliers, raboteux, pesans, peu compactes, percés de trous et très-friables.

La quantité d'alcali que contient la soude se mesure, comme pour la potasse, au moyen de l'alcalimètre de M. Descroizilles.

Soude (cristaux de), *carbonate de soude*, produit de la dissolution du sel de soude de commerce rapprochée et cristallisée.

Le carbonate de soude est en cristaux d'un blanc terne et vitreux, d'une très-grande transparence, d'une cassure facile et brillante. Il se trouve dans le commerce en morceaux brisés de toutes sortes de formes. Ce carbonate s'effleurit à l'air et tombe en poussière par la perte de son eau de cristallisation. Les cristaux de soude portent de 34 à 36 degrés.

Usage de la soude. La soude est d'un grand usage dans les arts; on l'emploie en grande quantité dans les fabriques de savon, dans les verreries, dans les blanchisseries de linge et dans une infinité d'opérations chimiques. On s'en sert aussi en médecine.

La soude d'Espagne est expédiée dans des espèces de paniers de sparte de différens poids.

On évalue la quantité de soude que l'on exporte d'Alicante à environ 115,000 quintaux annuellement, dont la plus grande partie est importée à Marseille, et le reste en Angleterre.

La Sicile fournit aussi de la soude au commerce. On tire aussi de Tripoli, de Syrie, de Saint-Jean-d'Acre, des cendres alcalines que l'on nomme cendres du Levant, connues sous le nom de *roquettes*, que l'on emploie dans les savonneries de Marseille.

Pour bien choisir la soude d'Alicante, il faut qu'elle soit sèche, sonnante, d'un gris bleuâtre en dedans et percée de petits trous en forme d'œil de perdrix, et que, mouillée, elle ne sente point un goût marin et de marécage, surtout qu'il n'y ait aucun mélange d'autres pierres et que celles de soude ne soient point couvertes d'une croûte verdâtre.

La soude ne sert pas seulement à lessiver le linge et à fabriquer le savon ; on s'en sert dans les verreries. C'est de la plus belle soude, dite barille, bien préparée, que l'on se sert pour fabriquer les plus belles glaces de miroir.

Exportations. Elles ont été de 1,725,581 kil., ayant une valeur de 189,814 fr., dont la majeure partie, 321,741 k. pour la Prusse; 256,678 k. pour la Suisse ; 227,175 k. pour l'Allemagne ; 279,820 k. pour la Belgique; 35,730 kil. pour la Hollande.

SOUFRE, substance minérale qui se rencontre dans les terrains d'argile, de marne, de schistes argileux, et plus particulièrement dans les terrains volcaniques. A l'état natif, on le trouve souvent en masses translucides ou opaques qui forment des couches; souvent aussi en petites parties disséminées dans différentes pierres, moins souvent en cristaux jaunes, verdâtres et bruns-rougeâtres ; quelquefois en poussière. Celui qu'on raffine en France vient de la Solfatare, près de Pouzzol, dans le royaume de Naples, de Palerme, en Sicile, d'Ancône, de Télamone, en Toscane, etc., etc. Avant de la livrer au commerce, on lui fait subir une première épuration.

Le soufre se présente au commerce sous différentes formes et qualités, dont voici les principales :

Soufre en masse. Ce soufre est en masses inflammables, irrégulières, offrant à leur surface de petites facettes cristallisées, brillantes; il est d'une cassure facile et raboteuse, d'une saveur acide, d'une odeur assez prononcée, d'une couleur jaune citrine, quelquefois mêlée de veines ou de couches vertes. On l'emballe et on l'expédie en grenier.

Epuration du soufre en canons. L'opération d'épurer le soufre consiste à le faire fondre, comme le suif, dans de grandes chaudières de cuivre, pour le dégager de sa partie terreuse et d'autres impuretés; ensuite on le coule dans des moules, pour en former des bâtons qu'on appelle canons, de différentes grosseurs et longueurs, pour l'usage des consommateurs et fabricans. Il est alors dur et luisant, cassant, prompt à s'enflammer, et d'un jaune doré brillant. Le diamètre de ces canons est de 20 à 40 millim. (9 à 18 lignes).

On le livre au commerce en barils de poids irréguliers.

Fleur de soufre. C'est le soufre le plus pur que l'on fait évaporer par sublimation, en le brûlant dans des pots faits exprès, et qu'on recueille dans le chapiteau de la cucurbite où la vapeur s'attache. On en fait de grandes quantités à Marseille, à Montpellier, à Rouen et à Paris. La fleur de soufre est livrée au commerce en poudre très-fine et en pains. On doit choisir celle en pains de la forme de ceux du style de grain, ou du moins en gros morceaux, légère, douce, friable, et d'un beau jaune pâle. Celle en poudre doit être très-fine, d'un jaune tout ensemble blanchâtre et doré, et d'un goût agréable. La fleur de soufre est en usage en médecine, et dans différens arts et métiers, qui en font une grande consommation, ce qui en fait l'objet d'un commerce assez étendu.

Importations. Suivant le registre de la douane, l'importation du soufre en France, en 1837, a été comme suit :

Soufre fondu en masses non épurées des Deux-Siciles, 20,162,552 kilog., ayant une valeur officielle de 2,016,255 fr.

Soufre en canons, 10,783 kil., ayant une valeur de 1,833 fr., dont la majeure partie, 3,184 kil. des Deux-Siciles, et 4,501 kil. d'Alger.

Sublimé en poudre ou fleur de soufre, 5,415 k., ayant une valeur de 1,083 fr., dont la majeure partie, 2,650 kil. de Sardaigne, 2,133 kil. de Hollande, etc.

Exportations. Soufre en masses non épurées, 3,505,309 kilogr., ayant une valeur officielle de 350,531 fr., dont la majeure partie, 1,862,214 kil. pour l'Angleterre, 642,124 kil. pour les villes anséatiques, 285,255 pour la Suisse, etc.

Soufre en canons, 2,572,535 kilog., ayant une valeur de 437,331 fr., à destination de tous les pays du monde.

Sublimé en poudre ou fleur de soufre, 348,981 kil., ayant une valeur de 60,798 fr., aussi à destination pour tous les pays.

Exploitation et commerce du soufre dans la Sicile. Le soufre forme la principale richesse de la Sicile proprement dite; l'exportation de cette matière a pris un développement immense depuis qu'en France et en Angleterre elle est appliquée à la fabrication de la soude factice.

On peut juger de l'augmentation des exportations par les chiffres suivans :

Tableau des exportations du soufre de la Sicile, de 1830 à 1835 inclusivement.

	Cantari.		Kilog.
1830. . . .	350,000	soit	28,000,000
1831. . . .	400,000	»	32,000,000
1832. . . .	400,000	»	32,000,000
1833. . . .	500,000	»	40,000,000
1834. . . .	670,000	»	53,600,000
1835. . . .	660,000	»	52,800,000

SOUILLAC, ville de France, départ. du Lot, près de la rive droite de la Dordogne, à 4 lieues de Gourdon et 11 de Cahors. Populat., 2,000 habitans. La régie des tabacs y entretient des magasins pour l'approvisionnement du pays. Il y a des fabriques de grosses draperies, d'outils aratoires, et des tanneries considérables. C'est le dernier port de hallage à bœufs sur la Dordogne pour les bateaux de 50 à 60 tonneaux, depuis Bordeaux et Libourne. On y fait un commerce d'entrepôt et d'exportation de vins, de truffes, de volailles truffées, de cuirs et de merrains. On y tient 10 foires par an, où l'on fait un grand trafic de tous les produits du sol et de l'industrie.

SOULIERS. Les souliers, qui forment le principal objet de la profession du cordonnier, sont l'objet d'un commerce très-considérable dans tous les pays. Paris conserve le monopole des chaussures élégantes pour le monde entier. Il y a quelque tems que M. Say estimait que le nombre des souliers fabriqués en France s'élevait à 100 millions de paires, et le salaire des ouvriers était de 300 millions de francs, somme énorme que la valeur de la matière doit au moins doubler. Le coût de la main-d'œuvre en Angleterre, pour cet objet, ne s'élevait pas alors à plus de 8 millions sterl., soit 200 millions de francs, divisés entre 264,300 ouvriers.

Souliers mécaniques. Ces souliers, confectionnés, au moyen de mécaniques ingénieuses et savantes, par M. Chauvet, de Paris, sont d'une régularité parfaite, et possèdent une grande solidité, surtout dans les coutures. Plus légère que celle de la troupe, cette chaussure est plus commode au pied, plus solide et d'une durée plus longue. Comme il n'existe ni chevilles, ni trous, rien à l'intérieur ne peut blesser; l'eau et la poussière ne peuvent y pénétrer. M. Chauvet, qui a consacré tous ses soins à cette importante innovation, a été breveté; ses ateliers sont situés à Argenteuil (Seine-et-Oise); son dépôt à Paris est rue Saint-Denis, n° 42. Déjà vingt régimens lui ont adressé des demandes d'échantillons qu'il leur a délivrés gratis, tant il est certain de la bonne réussite. Des attestations honorables du colonel du 45e de ligne et du directeur de la maison royale de Charenton, certifient du bon usage de ces souliers.

SOULOU (archipel des îles). Cet archipel de l'Océanie s'étend de la pointe N.-E. de l'île Bornéo à la pointe S.-O. de celle de Mindanao. Il se compose d'environ 60 îles, formant une chaîne de 100 l. de long du N.-O. au S.-O., sur 20 de large. Une des plus considérables est Bassilan; vient ensuite celle qui donne son nom à l'archipel : elle est située à peu près au centre. Elles sont fertiles, assez bien cultivées, et produisent en abondance du riz, des légumes et des fruits des Tropiques, des oranges et des mangues très-belles; mais il n'y a d'autre arbre à épice que le cinnomon. Ces îles font un commerce actif avec la Chine et les îles de la Sonde, ainsi qu'avec l'Inde.

SOULOU, île de l'archipel de son nom, située entre Bornéo et les Philippines. Elle a 11 l. de long de l'E. à l'O., sur 4 de large. Ses productions sont les mêmes que celles des autres îles de l'archipel; mais on y recueille de plus beaux fruits. Elle se distingue encore par l'ambre que l'on trouve sur ses côtes, vers la fin des moussons d'ouest, et par les pêcheries de perles qui sont renommées et forment une des principales richesses de l'île, quoique l'on prétende qu'elles ne

conservent pas long-tems leur éclat. Population, 60,000 habitans.

SOULOU, Soung ou Bewan, ville capitale de l'archipel Soulou, située sur la côte N.-O. de l'île de son nom. Elle est le centre de tout le commerce de l'archipel, quoique son port ne soit sûr que pendant le mousson du S.-O. Les Chinois y apportent toutes sortes de marchandises, surtout du cuivre, du fer, du sucre candi, de la soie crue, du nankin noir, des toiles et autres tissus en soie, coton et fil, du thé, de la porcelaine, de la quincaillerie et différens autres articles, et prennent en retour des biches de mer blanches et noires, de la cire, des perles, des écailles et nacre de perle, de l'ébène, du bois de sandal, du camphre, de la casse, du poivre, etc.

Des navires de l'Inde y apportent aussi un assez grand nombre d'articles manufacturés, du fer en barre, du sucre, des armes à feu, du plomb en balles, du verre, des miroirs, du salpêtre, etc.; tandis que ces insulaires importent de Bornéo du sagou, des biches de mer, des cauris, de l'écaille, et reçoivent du riz de Mindanao, avec lequel ils paient une partie des marchandises chinoises.

SOUMISSION. C'est un engagement que l'on prend d'exécuter une entreprise, moyennant les conditions stipulées dans la soumission, dans le cas de désistement ou de non exécution, sous les peines ou indemnités qui s'y trouvent portées; c'est ce qu'on appelle le cahier des charges dans les soumissions que l'on fait pour les entreprises de travaux publics pour le compte du gouvernement, et pour l'exécution desquels on dépose une somme pour garantie de l'offre que l'on fait par soumission cachetée.

Le contrat d'assurance exprime la soumission des parties à des arbitres, en cas de contestation, si elle a été convenue (332).

SOURABAYA, ville et port, sur la côte N.-E. de l'île de Java, dans l'Océanie, chef-lieu de la province de son nom, sur le détroit de Madura, à l'embouchure du Kadiri, et à 130 l. de Batavia. Populat., 25,000 habitans. Le port, formé par les îles de Java et Madura, est le meilleur de l'île de Java, étant à l'abri des vents; mais il est d'un abord difficile, et l'on a besoin d'un pilote pour traverser le détroit de Madura, qui en forme l'entrée.

Les Hollandais n'ont rien épargné pour faire de Sourabaya le port et l'entrepôt les plus importans de cette partie de Java, soumise à leur domination. On y trouve un bel arsenal, une fonderie de canons, des chantiers de construction sur une grande échelle, de vastes magasins de marine et d'autres établissemens.

Les navires destinés pour la Chine et les Philippines touchent ordinairement à Sourabaya, où ils trouvent en abondance toutes sortes de provisions.

SOUSAM-ADASSI (Samos), île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, sur la côte de l'Anatolie. Elle a environ 9 l. de long de l'E. à l'O., sur 4 de large. Elle fut toujours renommée pour sa fertilité; elle abonde en fruits délicieux, en blé, coton, huile, miel et vin. On y trouve du marbre, et l'on prétend qu'elle renferme des mines d'or et d'argent que les Turcs empêchent d'exploiter. Le commerce d'exportation consiste en productions naturelles. Populat., 60,000 habitans.

SOUTERRAINE (La), ville de France, département de la Creuse, près de la rive gauche de la Sedelle. Fabriques de grosses draperies et de toile. On y tient 24 foires par an, renommées pour le commerce des grains. Population, 2,000 habitans.

SOUTHAMPTON, ville et port d'Angleterre, comté de son nom, sur une langue de terre qui s'avance dans le Southampton-Water, estuaire du Test, et qui est baignée à l'E. par l'embouchure de l'Itching. Le canal de Salisbury-et-Southampton vient y aboutir, à 4 l. de Winchester et à 5 de Portsmouth. Populat., 19,500 habitans. Les manufactures y sont peu importantes; il y a des chantiers de construction. Le commerce y est très-actif avec les îles de Jersey et de Guernesey, les côtes occidentales de France, l'Espagne et le Portugal, qui fournissent des vins et des fruits; il s'y fait des armemens pour la pêche de Terre-Neuve; un service de paquebots à vapeur y est établi avec le Havre. Les petits bâtimens peuvent seuls aborder dans le port, et l'entrée de la rivière se trouve à l'extrémité occidentale de la rade de Spithead, dans le canal qui conduit de la rade de Portsmouth aux Aiguilles. La péninsule de Gosport sépare cette rivière du port de Portsmouth.

SOUVERAIN, monnaie d'or d'Autriche, dont la valeur est fixée, par un édit de la reine de Hongrie, du 19 septembre 1749, à 7 florins 13 sous de change, et à 8 florins 18 sous et demi courant. Elle est au titre de 22 karats ou 916 millièmes, à la taille de 44 demies au marc de troy. Elle pèse 116 as de Hollande, ce qui revient à 104 grains de France poids de marc, ou 7 grammes 524 milligrammes.

SOUVIGNY, ville de France, départ. de l'Allier, près de la gauche de la Queune, à 3 l. de Moulins. Populat., 3,000 habitans, qui entretiennent des verreries, une forge, un commerce de vins, grains, fourrages et bestiaux. On y tient 8 foires par an.

SPA, ville de Belgique, province de Liége, sur la Vèse, à 3 l. de Verviers et à 6 de Liége. Population, 3,200 habitans. Elle est renommée pour ses eaux minérales, et fréquentée de toute l'Europe dans la belle saison; on en exporte plus de 130,000 bouteilles par an. Elle est aussi le centre d'une industrie assez active qui s'exerce principalement sur des ouvrages de fantaisie et des objets en bois vernissé et en ferblanc laqué, renommés sous le nom de boîtes ou nécessaires de Spa, toilettes pour femmes, etc. Il y a aussi des forges et des tanneries.

SPALATRO, ville et port de la Dalmatie, sur la rive septentrionale du canal de Brezza. Le port est excellent et offre un mouillage très-sûr; il est divisé en port intérieur et en port extérieur. Le premier, qui a 10 pieds de profondeur, peut contenir 20 bâtimens de 100 tonn.; le second, dont la profondeur est de 90 pieds, en peut aisément contenir 60 du port de 300 tonn. Populat., 6,000 habitans.

Industrie. Cette ville possède des fabriques de soieries et de tissus de laine, des tanneries et des pêcheries.

Commerce. Par sa situation au centre de la côte de Dalmatie, et par sa proximité de la Bosnie, avec laquelle elle entretient des relations importantes, Spalatro peut être considérée comme une des principales places de commerce de l'Adriatique. Les principaux articles de son commerce

consistent dans les produits de son industrie, de ses tanneries, de ses pêcheries, dans ses viandes fumées et salées, huile d'olive, vin, figues et autres fruits. Il s'y tient plusieurs foires considérables.

SPALDING, ville d'Angleterre, comté de Lincoln, sur la Welland, à 5 1/2 l. de Boston et 12 de Lincoln. Populat., 5,500 habitans.

Industrie et commerce. Depuis que le Welland a été rendu navigable, cette ville est devenue très-commerçante, surtout en houille, blé, bestiaux et laine. Des navires de 40 à 60 tonn. peuvent arriver jusqu'aux quais, où il y a de grands magasins. Le commerce se fait principalement avec Londres, Hull, Lynn, etc. Les laines sont toutes expédiées aux manufactures du comté d'York. C'est un grand marché pour les bestiaux et le blé de tout le comté. On y tient 5 foires par an. Le territoire est bien cultivé, et l'on y élève une grande quantité de bestiaux.

SPARTE, espèce de jonc qui croît sur le bord de la mer, en Espagne, en Provence et en Languedoc. On en fabrique des cordes et des tapis; mais, avant de l'employer, on lui fait subir quelques préparations. On fait des paillassons ou tapis communs de sparte. On teint ordinairement ces tapis en vert, imitant un gazon. On en garnit le dessous des tables à manger, à jouer, des bureaux, les fonds de voiture, etc. On fait aussi beaucoup de cordes à puits en sparte, parce que cette matière a la propriété de se conserver plus long-tems dans l'eau que les cordages de chanvre. On tire une grande quantité de sparte d'Espagne, qui en produit le plus.

SPATH, pierre blanche, écailleuse et luisante, qu'on emploie ordinairement pour faciliter la fonte des métaux. Cette pierre est assez commune, mais la meilleure se trouve en Angleterre et en Allemagne.

Le spath calcaire est une espèce de carbone de chaux; les minéralogistes en distinguent plusieurs variétés.

Suivant le registre de la douane, on en a importé en 1837, y compris de la castine, 178,680 kil., d'une valeur de 44,670 fr., dont 174,600 kil. de la Belgique, 3,160 de l'Angleterre, et 920 de la Prusse.

SPEAUTRE, nom qui est synonyme de blé locular. *Voyez* BLÉ LOCULAR.

SPÉCULATION. Ce terme désigne un projet ou un calcul que fait un négociant pour une opération de commerce quelconque, soit pour l'achat ou la vente, l'importation ou l'exportation de quelque marchandise que ce soit pour son propre compte, par participation ou par commission. La spéculation ne doit être entreprise que d'après des renseignemens exacts et des calculs bien positifs pour s'assurer par avance de l'avantage qui pourrait en être le résultat, et les chances que l'on a à courir dans l'entreprise.

SPERMACETI ou SPERME DE BALEINE. C'est une matière grasse et blanche qui provient du cerveau ou cervelet, ainsi que de la moelle allongée de la baleine et du cachalot. C'est un produit considérable de la pêche des cétacées. L'huile dont on tire ce sperme se trouve dans un grand réservoir de 4 à 5 pieds de profondeur et de 10 à 12 pieds de largeur, qui remplit toute la cavité de la tête et qui semble tenir lieu du cerveau et du cervelet. En laissant reposer cette huile, qu'on appelle spermaceti, il se forme un dépôt d'une matière blanche, qui est le blanc de baleine, dont on fait de belles bougies. On le falsifie avec de la cire blanche, mais il est facile de le reconnaître, soit par l'odeur de la cire ou la couleur moins brillante et plus matte de la matière. Ainsi, on a le double avantage d'avoir une huile de sperme et le blanc de baleine, dont on fait un grand usage. Comme cette huile brûle avec une grande clarté et une grande énergie, sans odeur ni fumée, on en fait un grand usage dans la Grande-Bretagne, où on la préfère à l'huile de colza épurée, dite à quinquet, dont l'usage est le plus répandu en France. Il s'en fait un grand commerce dans toute l'Angleterre. Mais l'huile de spermaceti y est généralement falsifiée avec d'autre huile, dite de la mer du Sud.

SPEZIA (LA), ville maritime des états sardes, division de Gênes, au fond d'un golfe de son nom et à 18 l. de Gênes. Populat., 4,000 habit. C'est le lazaret établi pour le port de Gênes. Sa situation avantageuse y a rendu le commerce plus actif, surtout pour les exportations en huile d'olive excellente, et toutes sortes de fruits du Midi.

SPIRE (SPEIER), ville d'Allemagne, en Bavière, capitale du cercle du Rhin, située au confluent de la Speierbach et du Rhin, à 2 l. de Philippsbourg, 4 de Manheim, 10 de Wissembourg, 16 de Mayence et 106 de Paris. Populat., 8,600 habitans, qui entretiennent des manufactures de draps, serges et pannes, bonneteries en laine, petites étoffes de soie, de toile, de rubans et de fil, des fabriques de cire et de tabac, ainsi que des vinaigreries et des moulins à garance, dont les produits font le principal objet du commerce, favorisé par la navigation du Rhin. Il se fait particulièrement un grand commerce en grains et en bois, vins, bois de charpente, etc.

SPIRITUEUX. On appelle ainsi tous les esprits ou alcools provenant de la distillation, et dont il se fait une grande consommation, surtout dans les pays du nord, où la rigueur du climat en répand l'usage plus généralement.

Il n'existe pas de pays au monde, en proportion du nombre des habitans et de l'étendue du territoire, où il se fait une plus grande consommation de spiritueux que dans la Grande-Bretagne, comme on peut s'en convaincre par le rapport officiel que voici, publié par ordre du parlement. Pendant l'an 1832, la quantité de gallons à l'épreuve distillés en Angleterre a été de 3,788,068 gallons; en Ecosse, de 7,979,038, et en Irlande, de 9,260,920 gallons, faisant un total de 21,028,026 gallons. La quantité qui a acquitté les droits pour la consommation intérieure a été, pour l'Angleterre, de 7,259,287 gallons; pour l'Ecosse, de 4,861,515; pour l'Irlande, de 8,657,750 gallons. La quantité de spiritueux fabriqués et consommés dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne, pendant la même année, a été de 20,778,558 gallons, et les droits acquittés montent à 4,975,444 liv. st., environ 125 millions de francs, à raison de 7 schellings par gallon pour les spiritueux anglais, et de 3 s. 4 d. par gallon pour les spiritueux irlandais et écossais.

Consommation. La consommation des spiritueux dans la Grande-Bretagne est toujours très-considérable, malgré les sociétés de tempérance qu'on y a établies, à l'instar de celles des Etats-Unis. La perception des droits suit la même progression.

Nous présentons le tableau des quantités qui ont été consommées, et les droits qui ont été acquittés sur les spiritueux de 1834 à 1835 :

	Gallons.	Droits perçus.
Rum.	3,345,177	1,505,140 l. st.
Eau-de-vie	1,388,639	1,561,427
Genièvre	21,632	24,303
Liqueurs	9,901	9,799
Spiritueux distill. dans la G.-Bret.	32,497,806	5,246,874
Totaux.	37,263,155	8,347,543 l. st.

Ce qui forme 146 millions de litres, et donne, en droits perçus, une somme de 208,018,825 fr.

Aux Etats-Unis, la consommation des spiritueux est également très-considérable, et c'est l'objet d'un grand commerce d'importation. Pour en diminuer l'usage, il s'est formé une société de tempérance qui a fait d'assez grands progrès ; mais elle ne pourra jamais en abolir entièrement l'usage.

En Hollande, en Allemagne, en Russie, en Pologne et dans tous les pays du Nord, on distille ce que l'on nomme aussi des eaux-de-vie de grains, et on leur a donné le nom de genièvre, parce qu'autrefois on y employait une grande quantité de baies de cet arbrisseau, dont on a trouvé le moyen de s'exempter aujourd'hui dans la fabrication de ces spiritueux.

Quant aux véritables eaux-de-vie, il est à la connaissance de tout le monde qu'elles sont le produit de la distillation des vins dans les pays de vignobles, et que la consommation et le commerce en sont très-considérables dans plusieurs départemens du midi de la France. *Voyez* Esprits.

SPITHEAD, vaste rade du port de Portsmouth, située entre le littoral de cette côte de l'Angleterre, située sur la Manche et l'île de Wight. C'est la station ou le rendez-vous ordinaire des vaisseaux qui veulent mettre à la voile pour les Indes, et aussi de ceux qui en reviennent. La rade est bonne et sûre, et d'une profondeur suffisante.

SPODE (*spodium*). Ce terme vient du grec et signifie en français cendre (*cinis*). On en fait usage dans les dispensaires pour désigner l'ivoire brûlé à blancheur, comme on dirait cendre d'ivoire. Le spode d'ivoire est un véritable phosphate calcaire qui est employé en médecine. C'est un puissant tonique; les anciens l'estimaient astringent.

SPODE EN GRAPPE. On donne ce nom à la tutie que les anciens regardaient comme une cendre ou un produit de la calcination, à cause des rugosités que présente cette matière. *Voyez* Tutie.

SPOLÈTE (Spoleto), ville des états de l'Eglise, chef-lieu de la délégation de son nom, sur la gauche du Tessino, à 11 l. de Pérouse et 20 de Rome. Populat., 7,000 habit., qui entretiennent des fabriques de chapeaux de paille et autres, qui forment la principale industrie, et s'occupent de la culture de la vigne, des melons, des amandiers, des châtaigniers, des oliviers, des orangers et des figuiers, dont les produits sont les articles principaux de son commerce, avec beaucoup de graines et d'excellentes truffes.

SQUINE ou Esquine, plante qui croît à la Chine et dont la racine est apportée en Europe des Indes orientales, rougeâtre en dehors, couleur de chair en dedans, sans odeur. On doit la choisir bien nourrie et pesante, et non vermoulue : il y a aussi de la squine d'Occident ; elle ne diffère de la précédente que par sa couleur, qui est plus rousse en dehors et plus rougeâtre en dedans ; elle a les mêmes vertus que celles d'Orient, mais elle est moins estimée. Elle sert en médecine en décoction pour le même usage que la salsepareille, contre les douleurs de goutte et dans les maladies laiteuses.

STABROCK, ville et chef-lieu de la Guiane anglaise et du district de Demerary, sur la droite du Demerary, un peu au dessus de son embouchure dans l'Atlantique, à 75 l. de Paramaribo et à 135 du port d'Espagne. Population, 1,800 blancs, 2,000 affranchis et 5,000 esclaves. Il existe de chaque côté de la ville un canal navigable qui reçoit les eaux de la mer. Il y a un grand nombre de magasins, le long des quais, remplis de toutes sortes de marchandises, et une place de marché toujours bien approvisionné.

STADE, ville de Hanovre, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la Schwinge, qui a une l. 1/2 au dessous à son embouchure dans l'Elbe, à 8 l. de Hambourg, 16 de Brême et 30 de Hanovre. Popul., 5,000 habit.

Industrie et commerce. Fabriques de flanelle, de bonneterie et de dentelles, de distilleries, d'eau-de-vie de grains, de brasseries, tanneries, chapelleries. Le commerce de transit y déploie une grande activité. On y fait quelques armemens pour la pêche de la baleine.

STAFFORD, comté d'Angleterre. Il est environné des comtés de Derby, de Warwick, de Worcester et Chester, ayant une longueur de 20 l. du N. au S., sur une largeur de 15 l., avec une population de 341,040 hab.

Productions. Toutes les terres cultivées sont évaluées à 600,000 acres, dont 100,000 en prairies et pâturages, et le reste arable ; les terres incultes ont une étendue de 180,000 acres. On y récolte du blé, du seigle, de l'avoine, des pois, des fèves, des navets, des pommes de terre, des plantes potagères, du chanvre et du lin. Il y a des pâturages immenses sur les bords de plusieurs rivières, où l'on élève une grande quantité de bestiaux et particulièrement des moutons et des porcs. Il existe encore plusieurs forêts considérables qui fournissent de bons bois de charpente.

Minéralogie et industrie. La plus grande richesse de ce comté consiste dans les minéraux, tels que la houille, qui occupe plus de 50,000 acres de terrain, et qui est, en général, d'une bonne qualité. Il en est de même du minerai de fer, qui a une grande étendue, surtout dans le district de Newcastle. Le cuivre abonde dans les environs de Warslow, ainsi que le plomb, que l'on rencontre aussi dans d'autres districts. Un canton nommé La Poterie fournit une immense quantité de terre à potier; le célèbre Wodgewood y a fait faire des progrès importans. Il y a un grand nombre d'usines qui produisent 220,000 tonnes de fer par an et qui livrent au commerce plusieurs articles de quincaillerie renommés, tels que des serrures, des boucles et des chaînes. Il y a aussi des verreries considérables, et on y fabrique une quantité considérable de chaussures et de cuirs, et des tissus de coton dans plusieurs villes, des soieries à Leck, des tapis à Cheadle, des étoffes de laine et des toiles dans plusieurs localités.

Commerce. Il consiste dans le grand nombre de produits des manufactures, des minéraux et du sol, dont une grande partie s'exporte dans l'intérieur au moyen des rivières et des canaux qui traversent le pays. Les importations se composent de matières premières propres aux fabriques, en denrées coloniales, vins, eaux-de-vie et autres articles d'une consommation générale. Litchfield et Stafford sont les principales places de commerce de ce comté.

STAFFORD, ville d'Angleterre, l'un des deux chefs-lieux du comté de leur nom, sur la Sow, à une l. 1/2 de son confluent avec le Tent, à 15 l. de Chester et 45 de Londres.

Industrie et commerce. La fabrication des bottes et des souliers y est considérable et forme un grand commerce d'exportation. On y tient plusieurs foires par an, où il se fait un grand trafic en bestiaux et produits de l'industrie, consistant principalement en poterie, qui embrasse une étendue de 4 à 5 l. 20,000 ouvriers sont occupés à la fabrication de toutes sortes de poteries, auxquelles le célèbre Wodgwood a fait faire d'immenses progrès. Il existe, en outre, un grand nombre d'usines dont le produit est de 216,000 tonnes de fer par an, et l'on y fabrique plusieurs articles de quincaillerie. Il y a aussi des verreries considérables.

STAINFORTH-ET-KEADRY, canal d'Angleterre. Il commence dans le Wertriding, du comté d'York, sur la rive droite du Don, au village de son nom, près de Tharne, se dirige à l'E., entre dans le comté de Lincoln et se joint au Trent par la gauche, à Keadhy, après un développement de 5 lieues.

STAMFORD ou STANFORD, ville d'Angleterre, sur la rive gauche de Welland, qui y est navigable, comté de Lincoln. Pop., 5,000 habit., qui se livrent à un commerce assez actif. On en exporte une grande quantité de houille, de dreche et de grès.

STANCO ou STANCHIO, île de l'Archipel, faisant partie des Sporades, sur la côte de la Turquie d'Asie, au S.-O. de l'Anatolie, gouvernement du capitan-pacha. Elle est séparée du continent par le canal de son nom, qui n'a qu'une lieue de largeur. Elle a, du N.-E. au S.-O., 9 l. 1/2 de longueur sur une largeur moyenne de 2 l.

Productions et commerce. Les principales productions sont des oranges, des citrons, des figues, des grenades, des melons. On y récolte très-peu de céréales, mais les plantes potagères y sont en grande abondance. La vigne produit un vin parfumé et capiteux semblable au lacryma-christi. On y élève des vers à soie et des bestiaux. Il y a des salines sur la côte septentrionale.

Exportations. Elles se font principalement pour l'Egypte et consistent en vins, raisins, melons, oranges, citrons, pierre à aiguiser, etc. Il n'y a aucune industrie.

STANCO ou STANCHIO, ville de l'île de son nom, dont elle est le chef-lieu, à 4 l. 1/2 de Baudroun et 16 l. 1/2 de Rhodes. Elle est le centre du commerce de toute l'île; il consiste dans l'exportation des productions de son territoire.

STAPHISAIGRE, semence de la *delphinium staphisagria.* C'est une plante d'une espèce de pied d'alouette, dont les fruits sont composés de plusieurs pièces qui renferment des semences grosses comme des petits pois, de forme triangulaire, ridées, rudes, unies étroitement ensemble, noirâtres en dehors, jaunâtres en dedans, d'une saveur âcre, amère, fort désagréable, couverte à sa surface de petits trous profonds. Elle renferme une amande blanche, de l'huile d'une âcreté insupportable.

On en fait usage en masticatoire pour la douleur des dents, et on l'emploie aussi en médecine. On l'expédie en balles de poids irréguliers.

STARKENBOURG, province du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la partie méridionale; elle a une longueur de 18 l. du S. au N., sur une largeur de 13 l., avec une popul. de 250,000 hab.

Productions et commerce. On y cultive une grande quantité d'épeautre et d'autres grains. On y récolte beaucoup de légumes, surtout des lentilles, des pois, ainsi que des pommes de terre. La culture du pavot y est importante, ainsi que celle du lin, d'une qualité supérieure. On exporte une grande quantité de choux, d'ognons, des châtaignes, des noix, du charbon, des écorces de tan et des graines de genièvre. Il y a des fabriques de potasse, de tabac, d'amidon, des papeteries, des forges et mines de fer, et un grand nombre de métiers occupés à la fabrication des tissus de laine. Tous ces produits font le principal objet de son commerce, dont le principal siége est à Darmstadt, chef-lieu de cette province.

STATISTIQUE. C'est la science qui embrasse la nomenclature universelle des productions de la nature et des arts, ainsi que des connaissances humaines : c'est l'une des sciences les plus utiles à l'économie politique et industrielle; elle sert de guide au commerce en lui faisant connaître les ressources de chaque pays; elle a principalement pour objet de faire apprécier tous les élémens qui concourent à former la richesse d'un pays. La statistique paraît avoir pris naissance en Allemagne et en Angleterre, où elle a été appliquée à l'économie politique, à la géographie, à la population, aux productions, aux mouvemens du commerce et de la navigation. Ce n'est pas seulement une science de chiffres, elle exige des développemens et des preuves authentiques et certaines, que l'on extrait des registres publics; elle doit surtout s'appuyer sur des preuves mathématiques et géographiques autant que possible. Cette science a fait de grands progrès en Angleterre et aux Etats-Unis, ainsi qu'en France, où M. César Moreau a fondé la société de statistique universelle française, qui réunit un grand nombre de membres distingués.

STAVELO, ville de la Belgique, au pays de Liége, à 2 l. de Malmédy et à 3 de Liége.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques d'étoffes de laines communes, mais dont le débit est assez considérable, des tanneries, dont les cuirs sont estimés, et une grande fabriqne de colle-forte, dont les produits constituent son commerce.

STECKAN, mesure hollandaise pour les liqueurs; elle contient la moitié d'un anker et répond à un peu plus de 20 pintes de Paris. Il faut 16 mingles pour faire le steckan; le mingle équivaut à un peu plus d'une pinte et un quart de Paris.

STEIN, poids en usage dans une grande partie de l'Allemagne. Le stein de Berlin équivaut à 22 liv. poids de marc. Il y a à Hambourg le stein ou stone pour peser les laines; il est de 10 liv. de Hambourg ou 9 liv. 14 onces 2 gros 1/2 de France.

Le stein pour le chanvre est double de celui pour l'avoine.

STELLIONAT, **Stellionataire**. Dans le droit français, on ne regarde comme stellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuse dans un contrat, soit en vendant un héritage qui ne lui appartient pas, soit en déclarant comme franc et quitte de toutes charges un fonds qui se trouve déjà hypothéqué à d'autres. (Code civil, 2059.)

Ainsi, on peut commettre ce délit, non-seulement dans les ventes et dans les obligations, mais encore dans les constitutions de rente. Aujourd'hui, le stellionat n'est pas rangé parmi les délits qui sont du ressort du Code pénal. On le considère comme une sorte de filouterie ou d'escroquerie, et on le punit, conformément aux articles 32 et 35 du titre II de la loi du 19 juillet 1791. Quant aux indemnités dues à la partie lésée, elles entraînent toujours la contrainte par corps, au terme de l'article 2066 du Code civil.

Les stellionataires ne pourront être admis au bénéfice de cession (575).

Les stellionataires ne seront point admis à la réhabilitation (612).

STENAY, ville de France, département de la Meuse, sur la droite de la Meuse, à 3 l. de Montmedy, 18 1/2 de Bar-le-Duc. Popul., 3,500 hab., qui entretiennent une tonnellerie hydraulique fabricant 160 tonneaux en douze heures, des forges et hauts-fourneaux qui livrent annuellement au commerce 280,000 kilog. de fer à la platinerie de Charleville. Il y a, en outre, des tanneries et brasseries. Tous les produits forment les principaux articles de son commerce. On y tient quatre foires par an.

STEPPES de la Russie d'Asie. Suivant le compte-rendu du ministre de l'intérieur, l'accroissement rapide de la population dans les steppes du gouvernement de Saratoff, situées au delà du Volga, a rendu nécessaire l'établissement de nouvelles autorités locales. Ces steppes, où l'on comptait, lors de la septième révision, une population de 88,650 hommes (non compris les femmes), sont devenues tellement peuplées, que déjà, à l'époque de la huitième révision, le nombre des habitans du sexe masculin y avait presque triplé, et qu'elles forment aujourd'hui trois nouveaux districts du gouvernement de Saratoff. Des villes nouvelles en sont les chefs-lieux, nommément : Nikolaïewsk, Novoï-Ouzen et Tureff, élevée sur les ruines de l'ancienne capitale des khans de la Horde d'Or.

STETTIN, ville de Prusse, capitale de la province de Poméranie, chef-lieu de la régence de son nom, située à l'embouchure de l'Oder, dans la Baltique, à 28 l. de Berlin. Pop., 27,400 habitans. Depuis que l'on améliore le port de Swinemunde, les grands vaisseaux de mer peuvent arriver actuellement jusqu'aux quais de Settin, ce qui favorise beaucoup la navigation et le commerce. L'excavation du Haff, au moyen d'une machine à vapeur, a eu des résultats avantageux, en sorte que des navires ayant 24 à 25 pieds de tirant d'eau y peuvent entrer sans décharger, comme autrefois, une partie de leurs cargaisons sur des alléges. Malgré ces améliorations, le commerce de Stettin ne s'est pas relevé et n'a pu atteindre le degré de prospérité dont il jouissait autrefois, ce qu'on doit attribuer au péage onéreux du Sund et aux frais qu'occasione la navigation de la Baltique ; en sorte qu'une grande partie du commerce de l'Allemagne prend maintenant la direction de Hambourg et de l'Elbe.

Canaux. C'est un grand avantage pour Stettin de communiquer par l'Oder avec l'Elbe au moyen de trois canaux : 1° celui de Frédéric-Williams (Guillaume), qui, au dessus de Francfort, réunit l'Oder à la Sprée, qui communique près de Brandebourg à la Havel, affluent de l'Elbe ; 2° le canal de Plauen, qui réunit la Havel à l'Elbe et à Parey ; 3° le canal de Finow, qui joint cette rivière à la Havel, au dessus d'Olderberg. Par l'Oder, Stettin reçoit une grande masse de produits de la Pologne et de la Haute-Allemagne, d'autant plus que le canal de Bromberg établit une nomenclature par la rivière Retza, entre la Vistule et l'Oder, ce qui donne une grande étendue au commerce intérieur de Stettin.

Productions. Blé, seigle, avoine, chanvre, lin, laine, bestiaux, soie. Depuis environ 40 ans, la culture de la soie était presque entièrement négligée dans le territoire de Stettin. Elle a repris, en 1838, une nouvelle activité. On a acquis la conviction que cette industrie était non-seulement possible, mais encore avantageuse. Plusieurs essais ont été faits près de Pyriz et à Kostin. La livre de soie bonne qualité a été vendue 6 écus, et 170 mûriers en ont donné 28 liv. 1/2. A Kostin, l'élève des vers à soie s'est faite, en général, dans des chambres non chauffées et avec le même succès.

Industrie. Cette ville possède une industrie très-active, des fabriques de draps, de toile et de toile à voile, de bonneterie, des savonneries, des verreries, des tanneries, des raffineries de sucre, des distilleries d'eau-de-vie, de grains, des brasseries, des forges pour la fabrication des ancres et câbles, de chaînes en fer, des manufactures de tabac, des chantiers considérables pour la construction des navires.

Commerce. La situation avantageuse de Stettin, à l'embouchure de l'Oder, l'a rendue le principal entrepôt du commerce de la Poméranie, d'une partie de la Pologne et de la Silésie, dont les produits arrivent par ce fleuve, tandis que les denrées exotiques le remontent, ce qui forme son commerce intérieur : quant à l'extérieur, il pourrait être considérable, puisque Stettin peut être considérée comme le port de Berlin, dont il est le plus près et avec lequel elle communique par le canal de Finow. Son commerce peut aussi s'étendre sur tout le littoral de la Baltique et de la mer du Nord, jusqu'en Hollande, en France, en Angleterre, en Espagne et en Portugal.

Exportations. Les articles d'exportation sont en grand nombre et consistent en blé, graines de lin et de chenevis, chanvre, bois de construction, toiles, flanelles et cotonnades de cette province, houblon, sel, potasse, tabac, goudron, ancres, fer, plomb, cuivre, zinc, calamine, vitriol, alun, verrerie de la Bohême, harengs, merrains, dont il s'expédie tous les ans plusieurs centaines de chargemens pour la Hollande, l'Angleterre et d'autres pays.

Importations. Elles ne sont pas moins nombreuses et se composent de denrées coloniales, d'eau-de-vie, de rum, de vin, vinaigre, huile d'olive, bois de teinture, indigo, raisin de Corinthe, amandes et autres fruits du Midi, coton en laine, riz, mélasse, soufre, suif, tabac de l'Amérique, tissus de soie et de laine, thé, étain, etc.

On évalue à 14,000,000 le montant des importa-

tions et à environ 10,000,000 de francs la valeur des exportations annuelles. On y tient tous les ans des marchés considérables où il se fait un grand commerce de laine.

En 1837, il est entré dans ce port 994 navires, dont 48 hollandais. Stettin possède 241 bâtimens jaugeant 25,024 tonneaux employés au grand cabotage de la Baltique.

Monnaies. Les comptes se tiennent en rixthalers de 24 goudgroschen, qui se divisent en 12 pfening chaque.

Poids. Le centner (quintal) ancien poids se compose de 8 lispouds ou 112 livres, le lispoud de 14, le stone de 10 et le stone de laine de 21 liv.

La livre se divise en 32 loths et pèse 7219 grains anglais, et 100 liv. de Stettin correspondent à 103,13 liv. avoir du poids ou 46,77 kilog., et 31 liv. n'en font que 30 à Hambourg, différence de 3/8 p. 0/0. Un burden d'acier est de 3 centners; 1 last de sel est de 18 tonnes.

Mesures. Le blé se mesure au scheffel de Berlin. Un last vaut 72 scheffels; un wispel, 24. Mais, quand on achète au marché, il en vaut de 26 à 28. Une tonne est de 2 1/2 scheffels. Le scheffel égale 1,479 boisseaux anglais ou 0,521 hectolitre; ainsi, 1 last vaut à Stettin 13,31 quarters anglais ou 37,51 hectolitres.

L'ancienne mesure de Stettin est d'environ 11 p. 0/0 plus faible que la mesure de Berlin. L'oxhoft de vin se divise en 1 1/2 ohm, 3 eimers ou 6 ankers; l'anker vaut 13,70 gallons anglais ou 51,85 litres.

L'aune de Berlin et le pied du Rhin sont généralement employés à Stettin; il y a cependant une ancienne aune de 25,6 pouces anglais ou 0,6508 mètres.

Usance. L'usance pour les effets tirés de France et de Londres est de 1 mois, d'Asterdam et de Hambourg, 6 mois et quelquefois 4 semaines de date. Stettin tire généralement sur Amsterdam, Copenhague et Hambourg, à 6 ou 8, et quelquefois 3 ou 4 semaines de date; sur l'Angleterre et la France, à 2 mois de date.

Il y a trois jours de grâce comme à Berlin.

STÈRE, mesure métrique de France, égale au mètre cube. Le stère de bois équivaut à peu près à un quart de corde, à une demi-voie, ou à 29 pieds cubes 2,027 dix millièmes.

STERLING, terme anglais qui sert à désigner la monnaie d'Angleterre. On dit en anglais *a pound sterling*, soit une livre sterling, qui est tout à la fois une monnaie réelle en or et une monnaie de compte, que l'on divise en 20 schellings sterlings. La livre sterling équivaut à 25 fr. environ, et le schelling à 1 fr. 25 cent. Le schelling se divise en 12 pence ou sols.

STEYER, ville de l'archiduché d'Autriche, pays au dessus de l'Ens, au confluent de l'Ens et de la Steyer, à 7 l. de Lintz et 34 de Vienne. Populat., 10,000 habitans.

Industrie et commerce. Une manufacture impériale d'armes à feu, deux fabriques de cotonnades, une de velours de coton. La fabrication des ouvrages en fer et en acier y a pris un grand développement, et on y fabrique une énorme quantité de faux et de faucilles, des limes, et toutes sortes d'instrumens tranchans, ce qui donne lieu à un grand commerce d'exportation dans l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, et même le Levant. On fabrique en outre de la coutellerie, une quantité de rasoirs communs qui s'expédient au Levant, des poêles à Ratisbonne, et des alènes à Nuremberg. On y tient 2 foires par an.

STIL DE GRAIN, couleur jaune que l'on prépare par la décoction de la graine d'Avignon, ou semence du petit nerprun. On y ajoute de la craie, de l'alun, ou sulfate d'alumine, pour donner du corps à la matière colorante de la graine d'Avignon, et en former une pâte propre à la peinture. Le sulfate acide d'alumine favorise la dissolution de son principe colorant. On fait évaporer la décoction jusqu'à ce qu'elle forme avec la craie une pâte que l'on fait sécher à l'ombre. Autrefois, on tirait de la Hollande presque tout le stil de grain que l'on employait en France; mais aujourd'hui, les marchands de couleurs de Paris le fabriquent aussi bien que celui de Hollande. Il faut le choisir tendre, friable, d'un beau jaune doré. On l'emploie pour peindre à l'huile et en miniature. Il s'en fait un grand débit.

STIPULATION, terme de pratique qui s'applique à toutes sortes de clauses, conditions et conventions qui entrent dans un contrat. Un négociant ne saurait trop faire attention aux stipulations des contrats qu'il forme, soit pour la vente, soit pour l'achat des marchandises qui font l'objet de son commerce ou de ses spéculations, attendu que c'est d'après ces stipulations que, dans le cas de contestations, le tribunal doit juger, d'après le rapport des arbitres, de la cause qui est de son ressort.

STIRLING ou **Striveling**, ville d'Ecosse, chef-lieu du comté et du presbytère de son nom, près de la droite du Forth, à 10 l. de Glasgow et 12 de Nuremberg. Populat., 7,500 habitans.

Productions. Il y a peu de pays en Ecosse qui renferment autant de minéraux que ce comté; il y a des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de cobalt et de houille. Ce dernier fossile est très-répandu, et a donné naissance à plusieurs manufactures importantes. On y récolte une grande quantité de grains, de légumes.

Industrie et commerce. Cette ville possédait des manufactures de serges qui ont été remplacées par la fabrication de tissus de coton et de laine, et surtout par celle des tapis. Le commerce avec l'intérieur est assez considérable; le commerce extérieur se fait principalement avec la Baltique. Les navires de 60 à 70 tonneaux peuvent arriver jusqu'aux quais. Indépendamment d'une succursale de la banque d'Ecosse, il existe une banque particulière pour la facilité du commerce.

STOCKFISCH, poisson de mer séché au vent sans être salé, ayant une forme longue et étroite, ce qui le rend facile à distinguer de la morue sèche, laquelle est salée, aplatie, séchée au soleil, et de la même forme que la morue verte. Le stockfisch acquiert une telle dureté, qu'il faut le battre avec un bâton pour le rendre plus souple et le faire cuire. Il en vient une grande quantité de la Norwège et de la Suède. Il s'en fait une grande consommation dans nos ports de mer, où, à cause de sa longue conservation sans se gâter, on l'embarque pour la provision des vaisseaux. Les Hollandais, les Danois, les Norwégiens et les Russes en font un grand commerce et en importent une grande quantité dans les ports de mer de France, d'Espagne, du Portugal et de l'Italie.

STOCKHOLM, ville maritime, capitale de la Suède, à l'embouchure ou sur le détroit du lac de

Maelar, dans la mer Baltique. Elle s'étend sur 8 îles et 2 presqu'îles, à 80 l. de Copenhague, 150 de Saint-Pétersbourg, 240 de Berlin et 350 de Paris. Populat., 81,000 habitans. Le port est vaste et profond ; plus de 1,000 vaisseaux peuvent s'y trouver en sûreté, et les plus gros peuvent arriver jusqu'aux quais. La plus grande difficulté qu'éprouve la navigation provient d'un grand nombre de petites îles et de rochers qui obstruent l'entrée du détroit vers la Baltique, et qu'on ne peut franchir qu'avec un pilote.

Industrie. Stockholm est la principale ville manufacturière de la Suède ; elle possède un grand nombre de fabriques, qui fournissent des draps dont les produits ne peuvent être comparés à ceux de France et d'Angleterre ; d'autres tissus de lainage communs, des étoffes de soie, des tissus de coton blancs et imprimés, des toiles de lin et de chanvre, des toiles à voile, de la bonneterie en laine et coton, des galons d'or et d'argent, des miroirs, des ouvrages d'orfévrerie, de bijouterie et d'horlogerie, de quincaillerie, taillanderie, chaudronnerie, martinets en fer et en cuivre, fabriques de tôle, de fil d'archal et de laiton, de porcelaine, de faïence. Il y a des raffineries de sucre, des tanneries, corroieries, des manufactures de tabac, des verreries, et des chantiers considérables pour la construction des vaisseaux. On distingue les fonderies en fer, les verreries, etc.

Il y a dans les environs une belle plantation de mûriers, avec une magnanerie pour l'élève des vers à soie, qui prospèrent malgré la rigueur du climat.

Commerce. Cette ville est le centre du commerce de la Suède ; elle fait à elle seule plus de la moitié et même les deux tiers de tout le commerce extérieur du royaume. Les exportations et importations sont plus considérables que dans aucun autre port de la Suède.

Exportations. Elles sont en grand nombre et très-diversifiées, et consistent en fer en barres et ouvrés, en cuivre, laiton, ferblanc, tôle, alun, vitriol, goudron, huile de poisson, fanon de baleine, spermaceti, colle de poisson, peaux de chien de mer, suif, cuirs, ocre rouge, couperose. Les bois de construction forment une des principales branches du commerce d'exportation, qui se compose de mâtures, de poutres, spares et planches de plusieurs dimensions, dont il s'exporte par an plusieurs chargemens. La moyenne de dix années a fait connaître que Stockholm exporte environ les deux tiers des fers de la Suède. En 1837, il a été exporté 18,775 shippunds de fer ouvré, 7,728 d'acier, 4,112 de cuivre, etc. Les exportations ont principalement lieu pour les Etas-Unis, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et les villes anséatiques.

Les fers, qui sont d'une qualité supérieure, sont la partie la plus importante du commerce d'exportation de la Suède, et forment les trois quarts des produits annuels des mines. Néanmoins, ces exportations ont beaucoup diminué par les droits imposés à leur importation en France pour la protection des fers indigènes. En Angleterre, ainsi qu'en Russie et ailleurs, l'exploitation des mines de fer ayant reçu un plus grand développement, leurs produits ont établi une concurrence qui a été nuisible à la consommation des fers de la Suède, dont le principal emploi a été réservé pour la fabrication des aciers.

Importations. Les importations sont encore plus considérables et d'une plus grande valeur que les exportations, ce qui rend la balance du commerce défavorable à la Suède et la rend annuellement tributaire de l'étranger. Les articles d'importation sont en grand nombre et consistent en toutes sortes de grains, de fruits secs du Midi, eau-de-vie, vins, vinaigre de vin, huile d'olive, denrées coloniales, telles que sucre brut, café, cacao, bois de teinture, indigo, cochenille, noix de galles, tabac en feuilles, coton en laine, poils de chèvre, laine, lin, chanvre, étain, plomb, mercure, épicerie, droguerie, horlogerie, quincaillerie fine, tissus de draps fins, soierie, rubanerie, mercerie, parfumerie, bijouterie, articles de mode et de nouveauté.

Il faut observer que les importations ont lieu en majeure partie par des navires suédois, parce que les marchandises qui sont importées par vaisseaux étrangers doivent payer un droit différentiel plus élevé. L'importation des sucres raffinés et de la poterie est prohibée. Comme ces importations ne sont pas très-considérables, les armateurs des bâtimens suédois les envoient avec une cargaison de fer, brai, goudron et bois de construction, soit en Angleterre, en Portugal, en Espagne, soit en France et dans quelques ports de l'Italie, où, après avoir vendu leurs marchandises, ils se nolisent pour prendre des chargemens de retour pour les villes anséatiques et la Baltique.

On compte que 280 vaisseaux appartiennent au port de Stockholm, et sont employés au grand cabotage de la mer Baltique et à la navigation du commerce, soit d'exportation, soit d'importation, qui a lieu entre la Suède et les autres pays, les bâtimens suédois obtenant toujours la préférence en raison des droits différentiels, qui sont considérables et s'élèvent, à l'entrée, de 40 p. 0/0, et à la sortie, de 50 p. 0/0 de la valeur, sauf le cas de réciprocité résultant de conventions particulières avec la Suède. Néanmoins, la surtaxe n'est pas applicable au premier voyage des bâtimens qui, construits en Suède, sont vendus et expédiés pour compte étranger; ils jouissent, pour le premier voyage, du privilége du pavillon national.

Entrepôts. On a établi en 1832, à Stockholm, un entrepôt pour les marchandises étrangères destinées à transiter dans ce port pour la Finlande. Cet entrepôt est également destiné aux marchandises qui, par des circonstances quelconques, pourraient être expédiées par mer en Finlande, et à celles qui y sont ordinairement envoyées directement de Stockholm. Les marchandises déposées en entrepôt pour la Finlande ne peuvent y rester plus de trois mois, à l'expiration desquels elles doivent acquitter les droits de douane, ou être transportées au dépôt général ou de crédit, à moins que la direction supérieure des douanes ne consente à accorder un délai, en cas de cessation de la navigation ou de la difficulté des communications.

Banque de l'Etat ou *de Stockholm.* Cette banque est l'une des plus anciennes de l'Europe ; elle fut fondée en 1668, pour obvier à l'inconvénient du transport si difficile des paiemens, qui se faisaient jadis en monnaie de cuivre et de fer. Elle consiste en une banque d'emprunt et une banque de change. La première est une espèce de lombard qui prête des fonds sur l'or, l'argent, toutes sortes de métaux, ainsi que sur des immeubles, jusqu'aux trois quarts de leur valeur, mais jamais sur des bijoux. On fait aussi des avances sur des marchandises qui ne sont pas sujettes à être endommagées ou à se détériorer. Elle fournit ses as-

signations sur la banque de change, qui acquitte les intérêts et les capitaux. Ces assignations, qui ont cours de papier-monnaie et sont reçues dans tout le royaume, se nomment *billets de transport de la banque royale de Suède*. Tous les revenus de l'état passent par ses caisses. On présume que les billets de cette banque qui sont en circulation excèdent de beaucoup son trésor, estimé d'une manière vague à 6 millions de rixthalers, et l'on suppose aussi que ses billets en circulation s'élèvent à 70 millions.

Compagnie de sauvetage et de plongeurs. Cette compagnie est la seule que l'on connaisse de cette espèce; elle a sur toutes les côtes des gens qui, à la première nouvelle d'un naufrage, accourent sur les lieux où il est arrivé, et sauvent autant d'effets qu'il est possible; ensuite elle en instruit les propriétaires et les assureurs, qui lui font parvenir leurs intentions, en conséquence desquelles elle dispose des effets sauvés, et leur en rend compte, en prélevant les droits qui lui reviennent et les frais, suivant les circonstances.

Monnaies de compte. On y tient les comptes en rixthaler espèce, de 48 shillings, divisé chacun en 12 deniers.

Stockholm change avec les places suivantes et donne :

A Amsterdam, 128 shillings pour 1 rixthaler.
A Copenhague, 86 *id.* pour 1 rixthaler.
A Dantzig, 24 *id.* pour 1 florin.
En Espagne, 110 *id.* pour 1 ducat de plate.
A Paris, 25 *id.* pour 1 franc.
A Hambourg, 135 *id.* pour 1 rixthaler banco.
A Pétersbourg, 25 1/4 *id.* pour 1 rouble.
A Londres, 12 rixthalers et 10 shillings pour 1 livre sterling.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Suède.

L'usance ordinaire pour les lettres de change est d'un mois de vue. Il y a 6 jours de grâce, compris les jours fériés; mais celles à vue, et celles payables à deux ou trois jours après la présentation, n'en ont point.

Poids de commerce. Le shippund a 20 lispund, 400 punds ou livres, qui font 380 livres d'Angleterre; les 115 livres 1/4 font 100 livres de Paris et 93 livres 3/4 avoir du poids d'Angleterre, ou 42,52 kilog.

Le poids d'exportation en usage pour le fer, l'acier, le plomb, etc., est aussi appelé shippund, qui a 20 mark pund, et le mark pund 20 mark, ce qui fait 400 mark pour le shippund. Ce poids équivaut aux 4/5 du poids de victualie.

Un tonneau d'Angleterre équivaut à 7 1/2 shippund, et 100 livres du poids de fer font 75 livres avoir du poids, ou 100 livres avoir du poids font 133,33 livres du poids de fer.

Mesures sèches. Les grains se mesurent à la tonne ou tunna, qui a 2 spann, et 6 spann 4 viertels ou quarts. La tunna commune, de 32 kappar, contient 4 1/8 boisseaux de Winchester (Angleterre), et 4,157 boisseaux ou 1,464 hectolitre.

Un last de seigle de Riga est de 18 tonnes de Stockholm; celui de Liebau, de 19 1/2; celui de Stettin, de 22 1/2; et celui de Stralsund, de 24. On compte pour la poix, la potasse, 12 tonnes par last; pour le goudron, l'huile de poisson, 13 tonnes; pour le sel d'Espagne, 18 tonnes.

Mesures liquides. La pipe contient 2 oxhofts, 3 ahms, 3 eimers, 12 ankers, 180 kannes, 360 stoofs.

La pipe correspond à 124 1/4 gallons de vin d'Angleterre, ou 471 litres.

L'aune est de 2 pieds de Suède, le pied équivaut à 0,2968 mètre, la toise est de 3 aunes, et le rod ou verge, de 8.

STOCKTON-UPON-TEES, ville d'Angleterre, comté de Durham, sur la gauche de la Tees, à 3 l. 1/2 de son embouchure dans la mer du Nord. Population, 5,500 habit.

Industrie. C'est une ville très-industrieuse; il y a des fabriques de toile à voiles, de linge damassé et ouvré supérieurement, plusieurs corderies, brasseries, usines à fer, une fabrique d'instrumens d'agriculture, 2 chantiers de construction, avec un grand bassin d'asséchement.

Commerce. On y fait un grand commerce avec la Baltique, Hambourg, la Holllande, la Norwège et la Suède.

Exportations. Elles consistent en beurre, fromage, porc, jambon, grains, farine, toile à voiles, plomb et différens articles des manufactures de Londres et des villes du nord du royaume-uni.

Importations. Elles se composent surtout de lin, chanvre, fer, bois de construction, laine filée, vin, eau de-vie, genièvre, fruits secs du Midi, denrées coloniales, drogueries, épiceries, etc.

Navigation. La navigation a été beaucoup améliorée depuis qu'on a construit, en 1810, un canal qui conduit directement de la mer et fait éviter les sinuosités de la rivière et le large estuaire qui se trouve près de la mer.

Il part régulièrement des paquebots pour Londres, Hull, Newcastle et Sunderland. On pêche dans la Tees une grande quantité de saumons.

STOKPORT ou Stockport, ville d'Angleterre, en partie du comté de Chester et en partie de celui de Lancastre, sur la Mersey, à 2 l. 1/2 de Manchester. Popul., 25,000 habitans.

Industrie et commerce. Elle possède un grand nombre de fabriques de divers tissus de coton, dont une partie se trouve dans les environs. Depuis quelque tems on y a établi une fabrication de draps à la vapeur, qui surpasse tout ce qui a été fait de mieux en ce genre, ce qui rend le commerce très-florissant, étant en outre favorisé par le canal de Manchester,

On y tient 4 foires par an, principalement pour les bestiaux, et des marchés pour les grains et le fromage.

STOLBERG, ville d'Allemagne, en Prusse, cercle de régence de Mersebourg, sur le Harze. Population, 3,100 habitans, qui exploitent des mines de cuivre et de fer. Ils entretiennent aussi des fabriques d'ouvrages en laiton, cuivre, fer et acier, des manufactures de toiles et des papeteries, tanneries, dont les produits, avec ceux du sol, forment les principaux articles de son commerce.

STOLBERG, ville d'Allemange, en Prusse, cercle de régence d'Aix-la-Chapelle, sur le Fichtbach, à 2 l. d'Aix-la-Chapelle, 11 de Liége et 13 de Cologne. Populat., 3,500 habitans.

Productions. Il y a dans les environs un grand nombre de mines de fer, de cuivre, de plomb, de calamine, de charbon de terre.

Industrie. Cette ville possède des manufactures de draps communs, de petites étoffes de laine, de velours et rubans de soie, de toiles cirées, de ferblanc, de fil d'archal, de tôle, de fil de laiton, de cordes en fer et laiton pour les instrumens de musique, d'anneaux de cuivre et de fer, de dés en

cuivre pour coudre, des forges et martinets pour les ouvrages en fer et en cuivre, une raffinerie de cuivre, platinerie de cuivre, etc.

Commerce. Le commerce de cette ville consiste en général dans tous les objets de production et d'industrie. L'Allemagne, la Hollande, la France et la Suisse sont les pays où s'exportent en grande partie les articles qui se fabriquent à Stolberg.

STONE, poids anglais pesant 14 livres avoir du poids; on s'en sert surtout pour peser les laines. On dit un stone de laine, de fer coulé, etc., pour dire un poids de 14 livres. Le stone de viande n'est que de 8 livres, et celui de foin, de 7 livres.

STORAX, gomme résineuse et odorante qui découle par incision du *storax officinale*, ou de l'alibousier, arbre qui croît dans la Caramanie, en Syrie, et en d'autres lieux de l'Asie-Mineure. On en distingue deux espèces, l'une sèche ou solide, et l'autre liquide. La perfection du storax dépend de sa blancheur, et il n'est blanc qu'autant qu'on l'a dégagé de cette partie grossière appelée la semoule; pour s'en assurer, on fait avec le couteau une ouverture dans l'intérieur de la boîte, sans s'arrêter à la superficie, qui, formée des parties les plus pures, est toujours fort belle: c'est une tromperie d'usage dont l'acquéreur ne doit pas être la dupe. La caisse de cette espèce se compose de quatre boîtes, renfermant chacune 30 à 33 livres pesant de résine pure.

Dès qu'on a recueilli le storax liquide, on gratte les parois de l'incision faite à l'arbre qui le distille, et de cette opération il résulte une autre espèce de storax bien inférieure à la première. On les mélange, et quoique ces distillations, tombées quelquefois jusqu'au pied de l'arbre, soient chargées de poussière, ce n'est point une raison pour les dédaigner.

Le storax arrive ainsi mélangé de la Caramanie dans l'île de Chypre. On le met dans de grandes chaudières, et, par le moyen du feu et d'une agitation continuelle, on parvient à le séparer de la partie terreuse et des criblures les plus grossières, appelées semoule du storax, laquelle, privée de ce qui en faisait le mérite, se vend à très-bas prix.

On vend le storax ainsi nettoyé et mis dans des sacs aux négocians européens du Levant, qui l'expédient dans toutes les contrées du continent. Le sac pèse de 150 à 180 livres.

Le storax sec ou solide est une substance résineuse dont on distingue aussi deux sortes dans le commerce, le storax calamite et le storax commun ou en sorte.

Le storax calamite est en masses formées de lames amygdaloïdes, d'un blanc jaunâtre, molles, opaques, assez volumineuses, réunies par une substance brun-rougeâtre, formant des couches vitreuses et transparentes. L'odeur du storax calamite est suave, sa saveur douce, aromatique, parfumée, un peu âcre. Il est sec et friable : c'est l'espèce la plus estimée.

La seconde espèce est le storax en sorte; il est d'une consistance un peu molle, d'une couleur roussâtre, gras ou un peu gluant; il provient des débris de la plante qui fournit le storax calamite. Il est en masses irrégulières, sèches, cassantes, légères, parsemées d'une multitude de très-petits points brillans; il exhale une odeur agréable, mais beaucoup moins pénétrante que celle du storax calamite.

Il vient aussi de Marseille, en masses d'un brun rougeâtre, un storax en pains qui y est préparé avec différens ingrédiens et diverses résines odorantes.

Ce storax, c'est-à-dire le commun, pour être parfait, doit être gras et de couleur brune. Il est aisé de s'en assurer; c'est d'en prendre une certaine quantité, d'en former une pâte dont les parties, plus ou moins lentes à s'enflammer, déterminent le degré de bonté du storax. On l'emploie en médecine et dans la parfumerie; il est stimulant, stomachique, pectoral et vulnéraire. On en tire l'acide benzoïque; on en fait un sirop, une teinture à l'alcool. Il entre dans la composition de la thériaque, des pastilles odorantes, du baume du commandeur. Le nom de styrax est réservé pour le storax liquide.

STOURPORT, ville d'Angleterre, comté de Worcester, sur la gauche de la Saverne, qui y reçoit le Stour, le canal de Staffordshire et Worcestershire. Populat., 3,000 habit., qui entretiennent un commerce très-actif au moyen de ce canal avec Worcester, Glaucester et Bristol, qui viennent aussi décharger leurs marchandises dans les nombreux magasins établis dans le port. On y fait aussi un grand commerce en houille provenant des mines de Stafford et de Worcester. C'est aussi un marché important de diverses productions du pays, principalement en houblon, blé et pommes de terre.

STRALSUND, ville de Prusse, dans la province de Poméranie, sur le détroit de Gellen, qui sépare l'île de Rugen du continent; toute entourée par la mer, à 6 l. de Berghen, 15 de Rostock et 37 de Stettin. Populat., 14,620 habit. Le port est bon, mais petit et environné de hauts-fonds; à l'entrée, se trouve l'île d'Anholm fortifiée.

Industrie et commerce. Cette ville possède des fabriques d'amidon, de cuirs, de miroirs, de raffineries de sucre, de cartes à jouer, de toile, de tabac, de savon, de meubles, d'huile de graines, et des distilleries. Il y a des chantiers de construction. Les exportations consistent en bois de construction et à brûler, en harengs, potasse, goudron, blé et autres grains. Les importations se composent de fer en barres, de lin, de chanvre, de fromage, de sucre, de café, de tabac, de suif, de charbon de terre, de bois de teinture, etc.

Monnaies. Les comptes se tiennent en rixthalers de 48 schillings, qui se divisent en 12 pfenings chaque : ils se trouvent aussi en gulden ou florins de 24 schillings courans.

Poids. Le poids commercial est d'environ 1/4 p. 0/0 plus léger que celui de Hambourg; ainsi, 100 liv. de Stralsund égalent 106,57 liv. avoir du poids anglais ou 48,33 kilog.

Le schippond vaut 20 lisponds; le centner 8 lisponds et le lispond 14 liv.; le stone de laine 10 liv.

Le last de blé se divise en 8 drauts, 32 tonnes, 96 scheffels ou 384 ferhts. Le scheffel contient 1,105 boisseau anglais ou 0,3806 hectolitre.

Les liquides se mesurent au stubgen de 4 pots; 1 stubgen égale 1,027 gallon anglais ou 3,883 litres.

L'aune se compose de 2 pieds, et est égale à 22,6 pouces anglais ou 0,582 mètre. Le laken vaut 24 aunes.

STRASBOURG, ville de France, en Alsace, chef-lieu du département du Bas-Rhin, située sur la rivière d'Ill, qui y est navigable, à 1 l. de son confluent avec le Rhin, 22 de Bâle, 24 de Manheim,

30 de Nancy, 50 de Francfort et 102 de Paris. Popul., 49,712 hab.

Productions. Les productions qui entrent dans son commerce sont surtout les vins, le tabac, la garance, la graine de moutarde, le chanvre, le houblon, le blé. On peut regarder cette ville comme un entrepôt de toutes les productions de l'Alsace. Les vins sont d'une assez bonne qualité et sont recherchés; ils s'expédient en grande partie en Suisse et en Allemagne. Le tabac était cultivé en grande quantité avant la régie, et il s'en faisait un grand commerce qui fournissait à tous les besoins. La garance, cette plante utile pour la teinture et les arts, est cultivée avec succès dans le territoire de Strasbourg. Le chanvre est d'une bonne qualité; il s'en exporte une grande quantité en Suisse.

Industrie. Il y a un grand nombre de bureaux de tabac de la régie, qui en a le monopole, des fabriques de toiles à sac et à voile, d'instrumens de musique à vent et à cordes, manufactures d'armes blanches, de draps, de tapis, de chapeaux de paille, d'amidon, des tanneries et blanchisseries de cire. On cite comme des modèles de bon goût et de perfection, de beaux ouvrages d'orfévrerie; cette branche d'industrie y a toujours été renommée et est l'une des principales de cette ville.

La ville de Strasbourg dispute à celle de Mayence la gloire d'avoir été le berceau de l'imprimerie. Jean Guttemberg, de Mayence, alors à Strasbourg, s'occupait, en 1436, d'essais pour imprimer sous presse avec des caractères mobiles gravés à la manière des orfévres.

La typographie de Strasbourg est connue par plusieurs éditions renommées, et son commerce de librairie a toujours été considérable; sa position entre la France, la Suisse et l'Allemagne, lui assure un grand débit de tous les produits de son sol et de son industrie.

Commerce. Cette ville, comme nous venons de le dire, est très-avantageusement située au milieu des pays les plus civilisés et industrieux du centre de l'Europe, et à peu de distance du Rhin, avec lequel elle communique par la rivière de l'Ill, qui y est navigable. Il s'y fait un transit considérable de marchandises entre la Hollande, la France, l'Allemagne, la Suisse et même l'Italie, favorisé par la navigation du Rhin et le service des bateaux à vapeur, et pouvant communiquer avec Kehl et l'Allemagne au moyen d'un pont de bateaux à travers le Rhin.

Tous les produits de son territoire et même ceux de l'Alsace, dont elle est le principal entrepôt, forment les articles de son commerce d'exportation, tandis que ceux de son commerce d'importation consistent dans les denrées coloniales, le coton en laine, les bois de teinture, l'indigo, la cochenille, le cacao, les drogueries et épiceries, l'huile d'olive, l'eau-de-vie et autres matières premières exotiques.

Une loi du 27 janvier 1838 ayant autorisé un chemin de fer entre Strasbourg et Bâle, ce chemin est maintenant en construction, ce qui augmentera considérablement les relations avec la Suisse.

L'usance des lettres de change tirées d'Allemagne est de 15 jours de vue, et pour celles tirées de France, de 30 jours de date. Strasbourg change sur Paris et Lyon et donne à ces villes 1/4 à 1/2 p. 0/0 de gain ou de perte, suivant le cours.

Foires. Il y en a deux, qui commencent, l'une à la Saint-Jean et l'autre à Noël; elles durent 15 jours : la première jouissait de la moitié de l'exemption des droits.

STRECKENITZ (canal de). Ce canal de l'Allemagne a son point de partage à Mollu, dans le duché danois de Lauenbourg; il réunit la Streckenitz, tributaire de la Trave, et le Delvenau, affluent de l'Elbe, et par suite la Baltique à la mer du Nord. Il a un développement de 20 l. Il commence sur la droite de l'Elbe, à Lauenbourg, forme une partie de la limite entre le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin et le Danemarck, rentre dans ce dernier état en se dirigeant vers le N.; il atteint le territoire de Lubeck, un peu au dessous duquel il se joint à la droite de la Trave, qu'il longe jusqu'au golfe de Travenmunde. Ce canal a été construit aux frais de la ville de Lubeck et du duc de Lauenbourg.

STRONTIANE, terre alcaline qui a la propriété de former des sels neutres avec les acides. On la tire du sulfate de strontiane par un procédé chimique analogue à celui dont on se sert pour obtenir la baryte. La strontiane pure est d'un gris blanchâtre, d'une pesanteur spécifique moindre que celle de la baryte. La nature ne nous offre point la strontiane dans un état simple, isolé; elle est toujours combinée avec l'acide sulfurique et l'acide carbonique, mais plus rarement avec ce dernier. Son nom lui vient de Strons ou Stranteau, ville d'Ecosse, où on la trouve d'abord à l'état de sulfate. Mais, aujourd'hui, on la trouve partout en France, notamment sur la montagne de Montmartre.

STUTTGARD, ville d'Allemagne, capitale du royaume de Wurtemberg, située à 1 l. de Necker, 12 de Bade, 21 de Strasbourg, 40 d'Augsbourg, 115 de Vienne et 150 de Paris. Pop., 25,000 hab.

Industrie. Elle possède des manufactures de tissus de soie, de draps fins, de cotonnades, de tabac, des tanneries, corroieries et corderies estimées. Les ateliers de Danneckers, ainsi que la fameuse librairie de Cotta, sont renommés.

Commerce. Le commerce consiste dans les productions, parmi lesquelles le vin occupe le premier rang, et dans les produits de l'industrie, qui se répandent en Allemagne. Pour la première fois, on y a tenu, en 1835, une foire aux draps qui a duré quatre jours, du 19 au 22 août. On y a exposé en vente 7,354 pièces, dont 6,500 étaient des draps, et parmi lesquelles on remarquait des tapis de table et des étoffes d'ameublement de la manufacture de M. Rapp, de Stuttgard. On évalue à 180,000 florins les sommes que cette foire a mises en circulation. Elle a démontré que la fabrication des draps dans le Wurtemberg n'est pas sans importance et qu'elle a fait des progrès assez considérables.

Les autres objets de commerce sont les bois de teinture, les épiceries et drogueries, la laine et les métaux.

Il y a une banque royale. L'usance est de 14 jours de vue à partir du lendemain de l'acceptation. On n'accorde aucun jour de grâce.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* WURTEMBERG.

STYRIE (STEYERMARK), duché de l'Autriche, situé entre l'archiduché d'Autriche, la Hongrie et la Carinthie, ayant une popul. de 840,000 hab. Il a 60 l. de longueur sur environ 26 de largeur.

Productions. Les montagnes de la Haute-Styrie possèdent de bons pâturages, où l'on élève une

grande quantité de gros bétail, et l'on y fait d'excellent fromage. Il y a 610,418 journaux (*jock*) de terres arables, dont 9,086 en jardinage; 50,758 en vignes, 486,984 en prairies, 591,663 en pâturages et 1,507,214 en forêts, qui renferment une grande quantité de gibier.

On y récolte beaucoup de soie et de vin dans plusieurs districts, surtout près de Grætz, qu'on évalue à 600,000 eimers, du blé, du lin, du tabac, une petite quantité de safran et beaucoup de fruits, dont on fait du cidre.

Minéralogie. La principale richesse du pays consiste dans les minéraux, principalement dans le fer, dont le produit annuel est de 400,000 quintaux. Le cuivre y est également abondant, ainsi que le plomb, une petite quantité d'argent, de zinc, de cobalt, de vitriol, d'alun, et beaucoup de charbon de terre. Les salines d'Aussée livrent environ 160,000 quintaux de sel. On a découvert des mines de fer considérables à Eisenertz. L'acier est plus dur et plus flexible que l'acier anglais, mais il est à bien meilleur marché; celui-ci coûte 120 à 160 florins, et l'acier de Styrie n'en coûte que 50 à 60. Cet acier pourra devenir une branche de commerce très-importante en Europe et remplacer avantageusement l'acier d'Angleterre.

Industrie. La principale branche d'industrie est celle des nombreux ouvrages en fer, en acier, qui forment les principaux articles d'exportation, dont la valeur s'élève au delà de 1 million de florins. On compte 36 fabriques de faux ou faucilles qui sont renommées, et dont les produits se répandent dans toute l'Europe.

Les fabricans suivent l'usage de chaque peuple dans les formes de leurs faux : ils ont des formes particulières pour celles destinées pour la Russie, la Pologne, l'Allemagne, la Suisse, la France. Viennent ensuite les manufactures de draps et d'autres tissus de laine, des toiles de lin et chanvre.

On évalue les produits annuels des fonderies et forges de la Styrie à environ 18 millions de florins. Les ouvriers qui y travaillent sont au nombre de 7,000.

Commerce. Les produits du sol et de l'industrie, et surtout de la minéralogie, sont, comme on le voit, assez considérables pour entretenir un commerce assez important, dont le principal entrepôt est à Grætz, qui en est le chef-lieu, quoiqu'il y ait encore d'autres villes (on en compte 20) où il se fait quelque commerce, surtout en minéralogie. Les dépôts de faux à l'étranger sont à Cracovie, Brody, Breslau, Francfort, Bâle et Lyon.

SUBLIMÉ, préparation chimique dont la base est le mercure ou vif argent, et qui s'emploie en médecine, ainsi que dans quelques arts. Il y en a deux sortes : le corrosif et le doux.

Le sublimé corrosif est un des plus violens poisons que l'on possède. Il faut le choisir blanc, brillant, peu pesant et peu compact. On en fait en France dans beaucoup de grandes pharmacies, mais plus particulièrement à Montpellier et à Strasbourg, ainsi qu'à Paris. On en tire aussi de Hollande, de Venise, de Smyrne. Ce dernier est le moins bon. On soupçonne qu'il est fait avec de l'arsenic : il est plus pesant que les autres, ayant ce qu'on appelle des miroirs, ce qui peut servir à le reconnaître. Pour plus de sûreté, il faut y jeter quelques gouttes d'huile de tartre faite par défaillance ou le frotter de sel de tartre : s'il jaunit, il est bon; s'il noircit, il ne l'est pas.

Le sublimé doux est le même que le corrosif, mais adouci par le moyen du mercure doux et réduit en masses blanches, pleines de petites aiguilles dures et brillantes à force de le passer sur le feu à plusieurs fois et par plusieurs matrices de verre. Pour lui enlever toute sa malignité, il faut qu'il soit dulcifié au moins trois fois. On en fait aussi en France, et il en vient également de Venise et de Hollande. Il faut le choisir blanc, brillant, avec de petites aiguilles dures, insipide au goût, et que, réduit en poudre, il tire sur le jaune. Il s'en fait une assez grande consommation.

SUBRÉCARGUE ou Supercargue (terme du commerce maritime). C'est un agent des armateurs et propriétaires de la cargaison, chargé de la vente dans le lieu de sa destination, et d'acheter en retour les marchandises qui lui sont désignées pour le chargement du vaisseau. Il est alloué une commission à cet agent pour la gestion de son mandat, car il n'est, à proprement parler, qu'un porteur de procuration aux clauses de laquelle il doit se conformer, indépendamment d'instructions particulières qu'il doit suivre autant que possible pour la réussite de la spéculation, et au plus grand avantage des intérêts qui lui sont confiés. Quelquefois, cet agent n'est engagé que pour le tems que dure le voyage, pour aller vendre une cargaison et veiller au chargement des marchandises prises en échange. Il est aussi quelquefois intéressé dans l'expédition; enfin, ses fonctions peuvent se borner à surveiller, comme un simple commis, les intérêts de la maison qui l'envoie. Dans tous les cas, le subrécargue ne peut faire aucun commerce pour son compte, à moins qu'il n'y soit autorisé par écrit. Cependant, il est d'usage de lui accorder ce qu'on appelle un *port-permis*, c'est-à-dire la permission de charger à bord du bâtiment une certaine quantité de marchandises qui se nomment pacotilles, pour son compte particulier. Les fonctions de cet agent consistent principalement à recevoir le prix du fret, à vendre la cargaison et à acheter les retours, de fournir un compte exact de toutes ces opérations et de le remettre à son arrivée à ses commettans.

Ces agens ne sont plus aujourd'hui autant en usage qu'autrefois; la correspondance, ainsi que les commissionnaires établis dans toutes les places de commerce, remplissent ces fonctions avec moins de frais et avec une connaissance plus spéciale des localités et des marchandises indigènes qui doivent faire les retours, que les subrécargues qui arrivent des pays éloignés, et qui, pour la plupart, sont encore obligés de s'adresser à des maisons des places de commerce où ils doivent opérer la vente de leur chargement d'entrée et l'achat de celui de sortie, ce qui occasione doubles frais, ou bien on charge directement le capitaine de ces opérations, conjointement avec les correspondans consignataires.

SUBROGATION. La subrogation d'une chose, dit Renusson, a lieu quand cette chose est subrogée à une autre, qu'elle prend sa place et qu'elle est réputée avoir une même qualité que l'autre. Il suit de cette définition que la subrogation de chose ne consiste que dans une fiction; car on peut bien feindre qu'une chose est la même qu'une autre, mais on ne peut jamais réaliser cette identité. Les fictions légales sont de droit étroit; elles ne peuvent être établies que par la loi ou que par des conventions que la loi autorise; ce principe s'applique dans toute son étendue à la subrogation.

Celui qui paie une lettre de change par intervention est subrogé aux droits du porteur, et tenu des mêmes devoirs pour les formalités à remplir.

SUC DE RÉGLISSE, suc obtenu par l'ébullition de la racine du *glycirrhiza glabra*, qui croît en Grèce, en Barbarie, en Italie, en Espagne et dans les départemens méridionaux de France. La pharmacie et la brasserie en font usage.

Voici les différentes espèces de sucs de réglisse que l'on trouve le plus souvent sur nos marchés.

Suc de réglisse (*de Bayonne*), bâtons cylindriques de 70 à 80 millimètres (2 1/2 à 3 pouces), pesant 6 décagrammes 26 décigrammes (2 onces environ), avec les mêmes caractères que le suc de Calabre. Celui-ci est moins bien préparé : il offre un goût de brûlé et plus âcre. Il vient en caisses de 75 à 80 kil.

Suc de réglisse (*de Calabre*). Cette espèce se prépare en bâtons de divers poids, variant de 6 décagrammes 25 décigrammes à 12 décagrammes (2 à 4 onces), et de 110 à 160 millimètres (4 à 6 pouces) de long, portant les marques des fabricans. Ces bâtons sont noirâtres, secs, luisans; ils ploient un peu avant de se rompre. Ils ont une cassure nette et luisante, et laissent une saveur sucrée et un peu âcre. Leur intérieur offre quelquefois des parcelles de cuivre détachées des vases dans lesquels on les a préparés.

Cette sorte vient en caisses de 90 à 95 kil., mélangée avec des feuilles de laurier qui empêchent l'adhérence des bâtons.

Suc de réglisse (*de Sicile*). Ce suc de réglisse est en bâtons du même volume que ceux du suc de Calabre, mais plus aplati, d'une couleur plus sombre, d'une cassure moins luisante et presque toujours plus âpre et plus désagréable. Il vient en caisses de 75 à 80 kilogrammes.

SUCRE. Parmi les différens produits que l'on extrait des végétaux, le sucre est l'un de ceux dont la consommation est la plus étendue. Sa saveur douce et agréable, la propriété qu'il possède de servir de condiment à plusieurs de nos alimens, de nos boissons et même de nos médicamens, l'ont fait placer à juste titre au nombre de l'une des substances dont il serait d'autant plus difficile de se passer, qu'elle est devenue par l'usage un objet de première nécessité.

Considéré sous le rapport du commerce, le sucre, surtout celui des colonies, dont il est spécialement question dans cet article, est devenu pour la France une denrée qui a une grande influence sur sa marine et son industrie, par le transport et les produits qu'elle donne en échange aux colonies; en sorte qu'elle mérite toute la sollicitude de l'administration, surtout à présent, que le sucre indigène de betterave entre en concurrence avec celui de canne pour la consommation intérieure.

Depuis long-tems on a voulu se soustraire en France à l'espèce d'impôt que le climat des Tropiques semblait avoir mis sur la consommation du sucre, qui allait toujours en augmentant, et qui, en tems de guerre, devenait exorbitant. Dès la fin du siècle dernier, M. Bermond essaya inutilement d'introduire près de Nice, à la nouvelle Tempé, la culture des cannes à sucre, qui ne donnèrent qu'un sirop (*mucoso-sucré*) non cristallisable. Il en fut à peu près de même de l'érable à sucre (*acer saccharinum*) de Linnée. Restait à examiner d'autres végétaux dont la saveur semblait annoncer la présence du sucre. Le navet, la carotte, la châtaigne, le panais, les tiges de maïs et d'autres furent successivement soumis à l'expérience; mais ces diverses tentatives furent sans succès jusqu'à l'époque où le blocus continental fit rechercher avec une nouvelle activité le moyen d'extraire du sucre de quelque autre végétal pour suppléer à celui de la canne, dont l'importation revenait à une cherté excessive, à cause de la guerre maritime; et M. Achard, chimiste de Berlin, fut, sinon l'inventeur, au moins le principal promoteur du sucre de betterave en Europe, dont la fabrication et la consommation, malgré le rétablissement de la paix générale, sont devenues si considérables, non-seulement en France, mais dans plusieurs autres pays de l'Europe. Nous en ferons une mention particulière à la suite de l'article du sucre de canne, dont nous nous occupons actuellement.

Sucre de canne des Antilles. Après toutes les expériences auxquelles on s'est livré pour trouver quelque succané du sucre des Antilles, on a reconnu qu'on pouvait bien extraire de plusieurs substances végétales une matière sucrée, d'un goût plus ou moins agréable, mais qu'aucune substance ne pouvait produire une plus grande quantité et aussi une meilleure qualité de sucre que celui de la canne que l'on cultivait aux Antilles, dans l'Amérique du sud, principalement au Brésil, dans les îles Bourbon et Maurice (ci-devant Ile-de-France), et aux Indes orientales.

On peut encore diviser cette substance en trois différentes classes, suivant sa faculté plus ou moins cristallisable, qui en forme la principale essence, et la qualité la plus propice aux arts et au commerce.

1° Sucre qui a la faculté d'être cristallisé : il existe en grande quantité dans le jus de la canne à sucre, dans celui de la betterave, ainsi que dans la sève de l'érable (*acer montanum*).

2° Sucre qui ne peut parvenir à l'état de cristallisation ou à l'état solide : tel est le sucre extrait des raisins, des figues, des pommes de terre, etc.; celui qu'on obtient en traitant par l'eau et l'acide sulfurique les matières amylacées, paraît être de même nature.

3° Sucre incristallisable, restant à l'état liquide, qui existe dans plusieurs plantes où sa saveur douce se fait reconnaître, comme dans les carottes, les champignons et la plupart des fruits.

Le sucre cristallisable, que renferme la première classe, est le seul qui fait l'objet d'un commerce considérable; étant dépouillé de la partie incristallisable qui est un sirop appelé mélasse, et de toute substance étrangère, il parvient à un état de pureté, de blancheur, qui le rend plus ou moins compacte et sonore, suivant qu'il a été plus ou moins raffiné. Le sucre est employé comme substance alimentaire; il entre dans la composition de divers médicamens, et dans la confection des liqueurs et des confitures de toutes espèces.

Le sucre des colonies qui se trouve dans le commerce provient en entier de la canne à sucre (*arundo saccharifera*), de la trianderie digynie et de la famille des graminées, ou de la betterave (*betta vulgaris*, *bettaravia crassa*), de la pentandrie digynie, famille des chénopodies. Nous ne décrirons que ces deux espèces.

La betterave se cultive aujourd'hui avec le plus grand succès dans différens départemens de la France, et fournit une grande quantité de sucre par extraction dans des contrées encore plus reculées vers le Nord, telles qu'en Prusse, en Pologne et en Russie.

La canne à sucre est cultivée ou naturalisée

principalement dans les contrées équinoxiales des deux hémisphères, et paraît originaire de l'Inde. Le sucre qui en provient n'entre pas d'abord dans le commerce au même degré de pureté, et ces différens degrés en forment autant de qualités diverses, que nous allons faire connaître.

Le sucre qu'on apporte des colonies et du continent de l'Amérique est ordinairement à l'état de ce qu'on appelle *sucre brut* ou *sucre terré*. Il est nécessaire de considérer le sucre dans les différentes formes qu'il paraît dans le commerce, ainsi que sous le nom des divers pays de sa provenance.

1° Sucre brut. On donne ce nom au produit d'une préparation qu'on fait subir sur les lieux au jus de la canne à sucre, connu aussi sous le nom de *vin* ou *vesou*. Suivant que le sucre a été plus ou moins bien traité, il approche de la couleur blanchâtre ou s'en éloigne; il est plus ou moins gras et visqueux.

Sucre brut de la Martinique. Ce sucre se divise en plusieurs sortes, suivant les différentes nuances de sa couleur, la richesse du grain, et aussi pas l'appréciation de ces qualités réunies.

On a pris pour point de départ, dans la classification du sucre brut, aux Antilles, le blanc parfait, qui, s'il existait, serait qualifié de *première nuance* ou qualité.

La *seconde nuance*, ou ce qu'on appelle par abréviation la *seconde*, qui ne se rencontre que très-rarement dans le commerce, est d'un blanc moins pur.

La plus belle qualité qui se rencontre ordinairement est ce qu'on appelle la *belle troisième*, que l'on distingue à une cristallisation très-brillante, ainsi qu'à une couleur blanche, jaune clair ou gris argenté. Viennent ensuite la *bonne troisième*, la *troisième*, et la *troisième* ordinaire.

Nous devons faire observer que la qualité qui sert plus communément à Paris de type aux transactions commerciales, est la quatrième nuance, dite *bonne quatrième*. En voici les principaux caractères : couleur blonde ou grisâtre, grains ou cristaux assez prononcés, assez secs et détachés. Cette sorte se subdivise, en s'élevant vers les qualités supérieures, en *belle quatrième* et *fine quatrième ;* et en suivant la série des qualités inférieures, en *quatrième bonne*, *ordinaire*, *quatrième ordinaire* et *basse quatrième*.

Au dessous de ces différentes qualités se rencontrent des *sucres bruts communs*, reconnaissables à une nuance rougeâtre et quelquefois brune, qui annonce la présence d'une plus grande quantité de sirop-mélasse.

Au dessous encore, il existe un sucre plus commun, qui contient une plus grande quantité de sirop-mélasse, et qui forme même une espèce de pâte. On le désigne ordinairement dans le commerce sous le nom de *sucre-plaque*.

Enfin, au plus bas degré de l'échelle se trouvent les sucres altérés à la fabrication, qui se présentent en masses et aussi quelquefois détachés, d'une couleur brune ou noire, d'une saveur âcre et amère, et qu'on appelle sucres brûlés.

Les sucres bruts de la Martinique arrivent en barriques de 5 à 600 kil., en tierçons, et quelquefois en sacs de toile de chanvre, de poids irréguliers.

Sucre brut de la Guadeloupe et de Marie-Galande. Les sucres de ces deux îles réunissent, à très-peu de chose près, les mêmes caractères, et ne diffèrent de ceux de la Martinique que par un grain généralement plus gros et une apparence plus humide. Ils se classent de même, et c'est également la *bonne quatrième* qui sert de type. Ces sucres arrivent emballés de la même manière que ceux de la Martinique.

Sucre brut de Cayenne. La qualité de ce sucre se caractérise généralement par des grains bien divisés, plus fins que ceux de la Guadeloupe, et plus enveloppés de substance mucoso-sucrée. Ces sucres sont divisés et subdivisés, à cause de la nuance et de la richesse de la cristallisation, de la même manière que ceux des Antilles françaises. C'est aussi la *bonne quatrième* qui sert de type. Ce sucre arrive en barriques de 4 à 600 kilog., et quelquefois en tierçons. Les futailles sont généralement en bois rouge, et ont presque toujours beaucoup de vidange.

Sucre brut du Brésil. Ce sucre, ordinairement mal purgé, est d'un rouge brun et d'un grain faible, ce qui fait qu'à nuance égale, il est moins estimé que ceux qui proviennent des Antilles françaises. Ce sucre est expédié en caisses de 700 à 1,200 kil., et en demi-caisses de 250 à 400.

Sucre brut de l'île Bourbon. La couleur de ce sucre commence à blond presque blanc, passe à un blond clair, et arrive dans les qualités communes à un brun rougeâtre. Il a généralement moins de grain et moins de brillant que le sucre brut de la Martinique et de la Guadeloupe. La *bonne quatrième*, qui sert de type, comparée à celle de la Martinique, est d'une nuance supérieure. Il est expédié en ballots de double natte de jonc, du poids de 50 à 75 kil.

Sucre brut de l'île Maurice, *ci-devant Ile-de-France*. On cultive une immense quantité de sucre dans cette île, mais d'une qualité inférieure, et ordinairement brun, que l'on expédie en sacs en Angleterre, qui en est la métropole. Ce sucre reflue abondamment sur le marché de Londres, où il cause souvent une grande dépréciation dans les prix des sucres des Antilles britanniques.

Sucre de l'Inde. Ce sucre passe du blanc par diverses nuances jusqu'à la couleur blonde. Le blanc a une apparence féculeuse ; il est d'un grain faible très-divisé; le blond est pâteux et très-humide. Les sucres de l'Inde sont renfermés dans une toile de coton légère, appelée *garat*, recouverte d'un ou de deux emballages, nommés *gunnys*. Le poids des balles est de 75 à 100 kil.

Sucre de Chine ou de Cochinchine. Ce sucre est en grains divisés, assez résistans, mais dans les nuances inférieures, surtout d'une nature un peu grosse, ce qui doit provenir des procédés de fabrication. Il exhale une odeur mielleuse et balsamique ; sa couleur varie ordinairement du blanc au gris-blanc éclatant. Il est expédié en ballots de double jonc, du poids de 60 à 65 kil.

Sucre de Manille. La couleur de ce sucre varie du blond au gris-blanc. Il est généralement sec et chargé de grugeons. Son apparence se rapproche de celle du sucre blond de la Havane et du terré tête de la Martinique. Il est expédié en ballots de 45 à 55 kil., de forme allongée et formés d'un jonc plat, régulier, très-léger, et liés avec un rotin.

2° Sucre terré. Le sucre brut destiné à cette nouvelle purification provient de sirop cuit versé dans des formes coniques. Le terrage consiste à couvrir à différentes reprises la base du cône, qui est alors renversé, d'une terre argileuse imbibée d'assez d'eau pour être sous la forme d'une bouillie liquide. Cette opération fait subir au sucre une

espèce de lavage; qui le purge d'une nouvelle quantité de sirop.

Pendant l'opération du terrage, la partie du sucre la plus voisine de la terre dont on charge la base du cône, recevant immédiatement l'eau dont elle est imbibée, est mieux lavée, mieux dépouillée de son sirop, et le lavage devient de moins en moins parfait à mesure que l'on passe de la base au sommet du cône. Il suit de là qu'un pain de sucre terré offre, quand le terrage est achevé, différentes nuances de couleur; la base est d'un blanc quelquefois assez beau, qui passe, à mesure que l'on s'approche du sommet, au gris clair, au gris, au blond pâle, au blond et au jaunâtre.

Pour livrer le sucre terré au commerce, on coupe les pains par tranches, suivant leur couleur; on réunit les nuances semblables pour faire diverses sortes; on pèse et on met en barriques.

Sucre terré de la Martinique et de la Guadeloupe. Ce sucre, comme le sucre brut, se divise en plusieurs classes, également basées sur la nuance et la nature du grain. On a pris de même, pour point de départ, le blanc parfait, qui, s'il existait, s'appellerait *première nuance*, ou simplement *première*.

La *seconde nuance*, ou *seconde*, qui serait d'une nuance au dessous, n'existe pas non plus.

La *troisième* est même très-rare; elle est d'un blanc assez pur.

On ne peut regarder comme existant dans le commerce que le sucre de *quatrième nuance*, ou *sucre terré quatrième*, qui est d'un blanc tirant légèrement sur le gris, d'un grain sec, bien divisé, et ayant assez l'apparence d'un gris pilé. Cette nuance a au dessus d'elle la *belle quatrième*, et au dessous, la *quatrième ordinaire*.

Au dessous de cette sorte, vient immédiatement le *petit sucre*, qui se divise en *fin petit sucre, beau petit sucre, bon petit sucre, petit sucre ordinaire*, qui se distingue par une cristallisation assez semblable à celle du sucre terré quatrième, et par une couleur grise, qui va en augmentant graduellement d'intensité.

Après les petits sucres viennent les sucres communs, qui sont d'une couleur blonde, d'une cristallisation moins forte, et aussi moins complètement dépouillés de leur sirop.

La dernière classe des sucres terrés est celle des *sucres tête*, ainsi appelés parce qu'ils forment la tête du sommet du cône. Le caractère des sucres qui composent cette classe est d'être jaunâtres, ternes, d'un grain faible et tendre, et de rester chargés de plus de sirop que la qualité précédente.

Sucre terré de la Havane. Les sucres terrés de la Havane offrent en général un grain fin, bien détaché, ayant plus ou moins de consistance, suivant le degré de siccité. Ces sucres ont une saveur légèrement balsamique. Les blancs de même qualité que ceux de nos colonies, sont d'un blanc plus pur.

Les sucres terrés de la Havane se divisent en sucres blancs, sucres mi-blancs et sucres blonds. La classe des sucres blancs se divise en *première nuance*, ou *première*, qui se trouve rarement dans nos marchés; en *seconde*, ou *fleuret*, qui est la plus belle nuance qu'on rencontre dans le commerce; en *troisième* et en *quatrième*.

Les mi-blancs forment une classe intermédiaire qui n'a pas de subdivision.

La classe des sucres blonds se subdivise en plusieurs nuances plus ou moins foncées, qui n'ont pas de dénomination spécialement adoptée.

Le sucre de la Havane vient en caisses de 200 à 225 kilog., et en demi-caisses de 100 à 120.

Sucre terré du Brésil. Les sucres terrés du Brésil sont généralement d'un grain plus tendre que ceux de la Havane, d'une couleur plus terne, et arrivent plus humides. La classification de ces sucres est la même que celle adoptée pour les nuances de la Havane.

Ce sucre vient en caisses de 800 kil., et subdivisions de 300 à 500.

3° Sucre raffiné et en pains. Les différentes sortes de sucre qui arrivent des lieux de production sont soumises à une opération qu'on appelle *raffinage*, qui a pour résultat de dégager du mucoso-sucré la partie cristallisable, et qui fournit plusieurs produits, dont le plus important est celui qu'on livre au commerce sous le nom de *sucre raffiné*. C'est un Vénitien qui, en 1471, a découvert l'art de raffiner le sucre et d'en former des pains.

Le raffinage du sucre est aujourd'hui répandu dans toute l'Europe, en Angleterre, en Hollande, à Hambourg et en France, où il forme une des branches les plus importantes de l'industrie. Londres, Amsterdam, Rotterdam, Paris, Rouen, Marseille, Bordeaux, Lille, le Havre et un grand nombre d'autre villes, possèdent des raffineries de sucre considérables.

Le sucre raffiné est en pains de forme conique, sonores, très-durs, translucides, d'un grain uniforme, brillant, fin, et d'un blanc plus ou moins pur. Il se vend quelquefois en poudre sous le nom de sucre pilé.

Suivant sa qualité, le sucre raffiné se classe en ordinaire, 3e sorte, 2e sorte, 1re sorte ou *raffinade*. Il existe encore une sorte supérieure que l'on appelle *sucre royal*, ou, en raison des procédés employés pour sa fabrication, *double raffinade*.

Relativement à la pesanteur des pains, le sucre raffiné se classe d'une manière particulière. Les pains de 5 à 6 kilog. sont connus à Paris et à Orléans sous le nom de *quatre cassons*. C'est cette sorte qui est l'objet des transactions commerciales les plus nombreuses. Les pains de 3 à 4 kilog. se nomment *trois cassons;* ceux de 2 kilog. environ s'appellent *grand deux;* ceux de 1 kilog. 5 hect. environ sont désignés par le nom de *petit deux*.

Le sucre en pains se vend avec ou sans papier. Dans le premier cas, les papiers sont le plus communément jaunes ou violets. Lorsque le sucre est destiné à l'exportation, l'enveloppe et la ficelle ne doivent pas peser ensemble plus de 4 p. 0/0 du poids de la marchandise.

Quant au sucre réservé pour la consommation intérieure, le poids du papier qui l'enveloppe et de la ficelle qui l'assujettit varie suivant les localités, et n'a point acquis assez de fixité pour que nous puissions l'établir actuellement.

Après les sortes de sucres en pains dont nous venons de faire mention, les autres produits du raffinage sont:

1° Les *lumps*, en pains de la forme d'un cône tronqué, du poids de 10 à 20 kilog., d'une qualité un peu au dessous des pains de *sept*, et présentant quelquefois à la tête des taches jaunes qui annoncent la présence d'un reste de sirop. On vend les lumps séchés ou non séchés à l'étuve. Le grain est beaucoup plus ouvert et le goût un peu moins agréable que dans la sorte précédente.

2° Les *bâtards*, dits terrés, sorte encore infé-

rieure à la précédente et plus fortement tachetée. Elle se vend sans papier, et presque toujours sans avoir été passée à l'étuve.

3° Les *vergeoises*, dernier produit solide de la raffinerie. Cette sorte est un composé de sucre cristallisé et de mucoso-sucré qui a toute l'apparence d'un sucre brut, mais qui est d'un grain faible et sans résistance lorsqu'il est soumis au frottement des doigts.

Les *vergeoises* se vendent en poudre ou en pains, et la qualité en varie beaucoup. Quelquefois la base du pain est un tant soit peu blanche; cette nuance est le résultat d'un terrage que cette sorte de sucre a reçu. Les pains à la base desquels on remarque cette blancheur sont appelés *vergeoises terrées*, qualité supérieure aux vergeoises proprement dites. Cette sorte de sucre absorbe facilement l'humidité de l'atmosphère.

4° La *mélasse*, dernier produit du raffinage, est un sirop d'un brun rougeâtre, d'une saveur douce, sucrée, avec un léger goût d'amertume, et qui est le résidu obtenu lors de la fabrication des vergeoises. La mélasse doit peser à l'aréomètre 40 à 41 degrés au tempéré.

5° *Sucre candi.* Il est en cristaux plus ou moins gros, quelquefois isolés, le plus souvent confus et entremêlés les uns avec les autres. Selon la nature du sucre employé pour sa fabrication, le sucre candi est brun, roux, blond, blond paille, demi-blanc, et blanc dit d'alun. Quand l'opération a été bien faite, les cristaux sont de plus en plus translucides et brillans à mesure qu'ils approchent de la couleur blanche; quand la clarification du sirop a été incomplète, ils sont ternes, et dans les nuances blanches, ont un aspect mat et laiteux.

Le sucre candi est employé à la préparation des vins mousseux, à la médecine et aux usages domestiques; les Hollandais en font un grand usage pour la boisson du thé ou du café. Il est expédié en emballage de toute nature et de tout poids.

Différentes qualités de sucre. On distingue plusieurs qualités de sucre, suivant leurs différentes fabrications. Ces espèces sont :

1° Le sucre brut, ou moscouade, plus ou moins brun, suivant qu'il est plus ou moins purgé de son sirop; 2° le sucre passé en cassonade grise ou jaunâtre; 3° le sucre terré, ou cassonade blanche; 4° le sucre raffiné, pilé ou en pains; 5° le sucre royal; 6° le sucre tapé; 7° le sucre candi; 8° le sucre de sirop fin; 9° le sucre de gros sirop; 10° le sucre d'écume.

Le sucre brut est celui qu'on tire le premier de la canne, et dont tous les autres sont composés. Les barriques qui le contiennent doivent être percées suivant les anciennes ordonnances; mais on se contente d'y faire deux ouvertures d'environ un pouce de diamètre, afin d'achever de purger le sucre. La barrique, bien enfutaillée et bien sèche, doit peser 6 à 700 livres; en déduisant la tare de 10 p. 0/0, reste 540 à 630 livres de sucre net.

Le sucre passé tient le milieu entre le sucre brut et le sucre terré, qui est la cassonade blanche; c'est pour cela qu'on le nomme aussi cassonade grise.

Le sucre terré est le nom que l'on donne à la cassonade blanche, provenant d'un sucre qu'on a blanchi au moyen de la terre dont on couvre le dessus des formes.

Le sucre d'écume provient des écumes des deux dernières chaudières; ces écumes se conservent dans un canot qui ne sert qu'à cet usage.

Le sucre de sirop provient de trois sortes de sirops qui s'écoulent du sucre brut : celui des barriques de sucre brut, celui qui coule des formes percées avant qu'elles aient reçu la terre; enfin, celui qui coule du sucre quand il a été terré. Ce dernier est le plus fin : l'autre tient le milieu. On a essayé de faire du sucre avec les gros sirops du sucre brut, et l'on y a en quelque sorte réussi.

Le sucre raffiné est le produit du sucre passé, ainsi que des têtes de formes qui n'ont pas bien blanchi.

Le sucre royal est le plus beau sucre raffiné qu'on puisse trouver.

Le sucre tapé n'est que du sucre terré préparé d'une certaine manière, et mis en petits pains depuis 3 jusqu'à 7 liv. pesant. Le défaut de ce sucre est de n'avoir ni liaison, ni consistance, et de se réduire en cassonade blanche à la première humidité.

Le sucre candi se fait mieux avec du sucre terré qu'avec du sucre raffiné, parce que le premier a plus de douceur.

En général, tout le sucre qui n'est pas en pains s'appelle cassonade; on appelle cassonade grise le beau sucre brut, bien sec et bien purgé, et cassonade blanche le sucre terré, pilé et mis en caisses ou en barriques.

Choix du sucre. Il en est de cette denrée comme de la plupart des autres productions de la nature; les climats et le sol y apportent une grande différence; aussi fait-on une grande distinction dans les prix des sucres de la Martinique, de la Guadeloupe, et dans ceux de Surinam, du Brésil, de l'Amérique du sud et des Indes orientales. Il est aussi peu de denrées sur lesquelles les premières préparations aient autant d'influence : elle est soumise à une première sorte de fabrication, qui est celle à laquelle se bornent ordinairement les plantations peu considérables qui livrent tous leurs produits en sucre brut.

Le meilleur sucre doit être solide, léger, blanc et doux, sonnant, brillant comme de la neige, dur, non spongieux, et se fondant promptement dans l'eau. La sorte commune est plus douce que celle qui est plus fine.

Consommation et commerce du sucre. Parmi les denrées, il n'en est aucune d'un usage plus général et en même tems plus utile que le sucre; mêlé à nos alimens, il leur donne à la fois un goût plus agréable et une plus grande force de nutrition; en médecine, il est d'un emploi constant et salutaire. Les confiseurs et les fabricans de liqueurs en font un grand usage.

Le sucre est devenu dans le monde entier une marchandise de première nécessité, et qui, dans l'ordre de nos besoins, marche presque au rang de nos céréales. Quoique notre commerce sur cette denrée coloniale soit loin d'être avantageux à la balance générale, néanmoins sa consommation donne lieu à des importations immenses et à des transactions commerciales très-considérables, et à une navigation très-avantageuse à la marine marchande.

La grande consommation du sucre, qui, loin de se ralentir, ne fait que s'accroître, devrait présenter au commerce des succès presque certains et des débouchés avantageux aux contrées de production. Mais, comme la production s'est accrue dans une proportion bien supérieure à la consommation, cette marchandise a dû s'avilir sur les marchés de l'Europe où elle surabonde. Autrefois, Saint-Domingue, la Jamaïque, la Guiane, quel-

ques-unes des Antilles, approvisionnaient seules l'Europe; mais, depuis le commencement de ce siècle, ces points se trouvent comme perdus dans le nombre immense des contrées de production. Il y a certaines parties de l'Asie ou de l'Amérique qui produiraient sans efforts de quoi suffire aux besoins de toute l'Europe. L'avilissement du prix qui en est résulté se trouvait être d'un grand avantage pour notre consommation et pour l'exportation de nos sucres raffinés.

Nos villes maritimes méridionales faisaient un commerce étendu avec l'Italie, l'Espagne et le Levant, en liqueurs, sirops, fruits confits, sucreries, confitures, et surtout en petits pains de sucre dits tapés. Mais, d'un côté, l'augmentation des droits mis à l'entrée des sucres, et d'un autre, la diminution des primes, ont presque anéanti l'exportation, avantage dont se sont emparés les Anglais.

Les sucres des colonies ont donné en France un cours d'affaires qui s'est élevé jusqu'à 400 millions de francs et qui a donné de l'emploi à 800 navires. Le raffinage a occupé jusqu'à 150 grands établissemens, où un grand nombre d'ouvriers ont trouvé des moyens d'existence, sans compter tout ce qui sert indirectement à cette industrie, ainsi qu'à son commerce.

Il faut remarquer, a dit M. le ministre du commerce (séance du 19 mars 1839), que si, dans l'état actuel, il se consomme 80 millions de kilogr. de sucre à 159 fr., cela revient à dire que l'aisance est telle en France, que nous pouvons dépenser 127 millions de francs, d'où il résulte encore que si nous étions affranchis de la surtaxe de 27 fr. par 50 kil., nous aurions pour ce prix plus de 123 millions de kil. de sucre à consommer.

Suivant M. Delaroche (séance du 19 mars 1839), les forces productives de nos colonies, en sucre brut, peuvent s'évaluer comme suit : île de la Guadeloupe, de 35 à 40 millions; Martinique, de 25 à 30; Bourbon, 20 à 22 1/2; la Guiane, 1 1/2 à 2 millions; ensemble, 80 1/2 à 94 millions de kil. de sucre, c'est-à-dire moitié à peu près du produit des riches possessions anglaises des Indes occidentales.

En 1780, Paris consommait, d'après les recherches de Lavoisier, 6,500,000 livres pesant de toute espèce de sucre, estimées 7,800,000 fr.; en 1817, la quantité montait à 11 millions de livres, et la valeur à 16,500,000 fr. Ainsi, en 28 ans, la consommation a doublé dans la capitale, même en tenant compte de l'accroissement de sa population. Chaque habitant employait, il y a 7 ans, 15 livres de sucre à ses besoins, et dépensait près de 23 fr. pour ce seul objet; depuis cette époque, la consommation s'est encore augmentée considérablement. Voici le tableau de l'accroissement de la consommation du sucre en France pendant six années.

Années.	Sucre des col.	Sucre de bett.	Total.
1828. . .	61,255,232	4,000,000	65,255,232
1831. . .	67,542,792	10,000,000	77,542,792
1832. . .	62,669,638	15,000,000	77,669,638
1834. . .	66,951,481	20,000,000	86,951,481
1835. . .	69,000 000	30,000 000	99,000,000
1836. . .	60,000,000	50,000,000	110,000,000

On s'est étonné que les îles de la Guadeloupe et de la Martinique qui, en 1817, n'avaient récolté que 17 millions k. de sucre, aient pu en expédier, en 1831, près de 88 millions. D'abord, les documens des douanes font foi que, dans l'année 1817, les arrivages des seules îles ci-dessus, représentant la récolte de 1816, s'élevèrent à 37 millions de kilog. De plus, l'île de Bourbon, qui, en 1817, n'avait ajouté que 639,000 kil. aux arrivages des Antilles, est entrée pour 16 millions dans les 88 formant l'importation de 1831. Cayenne, qui n'envoya rien en 1817, y apporta aussi une part de 1,200,000 kil.; en sorte que la production de la Martinique et de la Guadeloupe, loin d'avoir quintuplé, n'avait pas même doublé depuis 1816 jusqu'en 1831.

Pendant la domination de Napoléon, on ne consommait en France que 14 millions de kilog. de sucre annuellement. La consommation actuelle excède 90 millions, et on peut la porter au moins à 100 millions de kilog. à l'avenir.

D'après le tableau officiel du mouvement des sucres exotiques en France, on voit qu'il n'est arrivé en 1836 que 79,495,152 kilogr. de sucre des colonies. Les arrivages avaient été de 84 millions 249,890 kil. en 1835; les mises en consommation ont été, en 1836, de 63,874,678 kil.; elles avaient été de 69,359,548 kil. en 1835. Les droits perçus sur ces sucres, en 1836, ont été de 31 millions 370,502 fr., et les primes payées à l'exportation des raffinés de 4,265,076 fr., tandis que les droits ont été de 32,932,188 fr. en 1835, et les primes de 826,513 fr. Il résulte ainsi, en 1836, une diminution pour le trésor de 4,998,159 fr.

Ce n'est que depuis l'acquisition de la Louisiane et des Florides, que le sol des Etats-Unis produit du sucre au delà de sa consommation intérieure.

Cet accroissement de productions, joint aux quantités que les Américains vont chercher dans les Indes, leur donne la facilité d'exporter des sucres chez les autres nations.

Les conditions de l'exportation de cette denrée pour la France ont été établies par la convention du 24 juin 1822, d'après le même mode que celles sur les cotons.

Parmi les Antilles, il n'y en a point de plus fertile que l'île de Cuba. Le sucre est un de ses principaux produits. Le seul port de la Havane en exporte par an plus de 300,000 caisses. Voici le prix commun de cette marchandise, en 1821 :

Sucre moscovade, le quintal.	8	»	dollars.
— brut.	6	8	
— blanc	8	10	

Le tarif provisoire des douanes, paru en 1822, a réduit ceux de sortie sur les sucres à

6 3/4 p. 0/0 par nav. étrang., pour pays étrang.
2 p. 0/0 par nav. espagnols, pour l'Espagne.

La Jamaïque est une des grandes Antilles qui produit le plus de sucre. On en exporte par an 70 mille tonneaux. La plus grande partie en est dirigée vers l'Angleterre.

Commerce du sucre en France. En 1789, la France rapportait de ses colonies 180 millions de livres de sucre, et en consommait le quart environ; l'Angleterre en importait alors 200 millions, et n'en réexportait que le cinquième.

Ainsi, une diminution de prix sur le sucre raffiné a suffi pour augmenter la consommation de moitié en sus dans une période de sept années.

La plupart des états de l'Europe qui possèdent des colonies ont voulu conserver une faveur aux sucres de leurs colonies en imposant sur les sucres qui n'étaient pas de leur provenance des droits, à l'importation, beaucoup plus élevés, qu'on appelle surtaxe ou droits protecteurs, pour réserver à ces colonies le marché national, en compensation du

monopole d'approvisionnement que, d'après le système colonial, on s'est conservé exclusivement. Des impôts de consommation ont aussi frappé cette denrée dans presque tous les états.

La consommation du sucre colonial avait diminué en France par la concurrence de celui de betterave, qui avait obtenu la préférence, d'abord, par l'exemption de droit, qui, ensuite n'avait été porté qu'à 10 fr., et en 1837, à 15 fr. et 16 fr. 50 cent., décimes compris; ce qui le mettait dans une situation plus favorable que le sucre de canne, qui devait à l'importation acquitter un droit de 49 fr. 50 cent., et qui avait beaucoup diminué l'importation de ce sucre en France; mais la réduction de ce droit à 45 fr., et l'impôt fixé à 20 fr. les 100 kil. sur le sucre indigène, rétablira l'équilibre entre les deux sucres et donnera une plus grande activité au commerce des colonies et augmentera l'importation de leur sucre en France.

Importations. D'après le registre des douanes, elles se sont élevées, en 1837, savoir :

1° En sucre brut autre que blanc de la Guadeloupe, 26,409,322 kilogr.; de la Martinique, 20,219,815; de Bourbon, 18,221,304; de Cayenne, 1,624,563; ensemble, 66,475,000 kil., ayant une valeur officielle de 41,707,133 fr.;

2° Sucre blanc des mêmes colonies, 58,321 kil., dont 52,965 kil. de Bourbon, d'une valeur de 37,280 fr.;

3° Sucre terré des mêmes colonies, 7,238 kil., d'une valeur de 5,790 fr.;

4° Sucre étranger brut autre que blanc, 4 millions 30,081 kil., dont 4,173,797 de Cuba et de Porto-Rico, ayant une valeur de 2,218,536 fr.

5° Sucre étranger brut, blanc ou terré, sans distinction, 5,688,380 kil., d'une valeur de 2 millions 981,870 fr.

Exportations. Elles n'ont pas été aussi considérables, il s'en faut de beaucoup, que les importations pendant la même année, savoir :

1° Sucre brut autre que blanc des colonies françaises, 649,344 kil., dont la majeure partie, 229,025 kil. pour la Sardaigne, 214,680 pour la Belgique, 20,799 kil. pour Alger;

2° Sucre brut blanc et terré de toutes nuances des colonies françaises, 2,661 kil., d'une valeur de 2,257 fr.;

3° Sucre étranger brut autre que blanc, 968,760 kil., ayant une valeur de 726,570 fr.;

4° Sucre brut blanc ou terré étranger, sans distinction de nuances, 6,357,312 kil., ayant une valeur de 6,993,043 fr., dont la majeure partie, 4,020,010 kil. pour la Sardaigne, 361,558 pour la Suisse, 674,633 pour l'Espagne, 266,150 pour la Toscane, 202,246 pour les états barbaresques, 45,599 pour la Russie, 151,740 kil. pour Alger.

Angleterre. La consommation, qui n'était en 1706 que de 10,160,000 kilog. pour une population de 13,475,000 hab. (Angl. et princ. de Galles), ce qui ne faisait que 1 kil. 75 par tête, s'est accrue en 1800 jusqu'à 118,435,000 kil. pour une population de 17 millions d'habitans, comprenant la Grande-Bretagne et l'Irlande, et en 1830, jusqu'à 181 millions 362,634 kil., ce qui faisait 8 kil. 63 par tête. Depuis cette époque, la consommation s'est encore accrue; on l'évalue actuellement à 500,000 quintaux métriques. Il faut attribuer cette augmentation à l'abaissement des droits de douane qui, par le tarif de 1824, avaient été réduits de 34 schellings sur le quintal de 112 liv. avoir du poids (50 kil.) à 27 schellings (33 fr. 47 cent.), ce qui portait le droit de notre quintal métrique à 65 fr. 61 cent.

Le sucre des colonies anglaises a le privilége du marché national : depuis le 1er janvier 1826, l'île Maurice leur est assimilée. Ce sucre acquitte, comme nous l'avons dit, un droit de 27 schellings par quintal avoir du poids. Il y a un *drawback* ou une prime par quintal de sucre métis exporté.

Pour la protection des sucres des Antilles anglaises, le sucre de l'Inde même des trois présidences est soumis à un droit de douane de 37 schellings le quintal avoir du poids, ceux de tout autre provenance brut à 63, et les sucres raffinés étrangers à 168 schellings, ce qui équivaut à une entière prohibition. En 1830, la restitution de 1,286,753 liv. st. (32,485,488 fr.) avait été bien acquise par la sortie réelle d'environ 37 millions de kil. de sucre raffiné en pains de tous poids et de toutes dimensions.

Etats-Unis. Les Etats-Unis, indépendamment de 40,000,000 de kilog. de sucre que produit la Louisiane, qui appartient à l'Union, consomment en plus une partie du sucre étranger qu'ils importent. La moyenne de trois années finissant le 30 septembre 1834, de ce sucre étranger passé dans leur consommation, a été de 37,000,000 de kilog. Comme il n'existe pas aux Etats-Unis de droits différentiels, et que le sucre imposé paie indistinctement 2 dollars 50 cent. par 100 liv. ou 28 fr. 94 cent. par 100 kil. pour le sucre brun, et 3 dollars ou 34 fr. 75 cent. par 100 kil. pour le sucre blanc, il en résulte que leurs importations servent naturellement à indiquer les points où il leur a été le plus avantageux de se pourvoir en raison de leur commerce d'échange.

Les Etats-Unis ont importé dans leurs divers ports, pendant les trois années qui ont commencé le 1er octobre 1831 et fini le 30 septembre 1834, des pays suivans :

94,967,144	kilog. des colonies espagn. de Cuba, Porto-Rico.
18,188,913	k. des colon. danoises, Ste-Croix, etc.
2,141,197	k. des possessions britann. des Indes occidentales.
6,459,664	k. du Brésil.
756,878	k. des îles suédoises, françaises, hollandaises, et une petite quantité du continent américain.
2,989,393	k. de Manille et des Philippines.
508,862	k. de la Chine.
227,395	k. de l'île Maurice.
362,335	k. du Bengale, de Java et des pays de l'Inde.
127,245	k. de diverses contrées.
126,729,026	kilogrammes de sucre en total.

La réexportation des ports de l'Union s'est élevée, dans les trois années ci-dessus, à 16,887,603 kilog. de sucre étranger.

Espagne. Elle ne nous offre pas des notions aussi larges, sur sa consommation, que l'Angleterre; elles sont cependant suffisantes. Nous avons la certitude que Cuba a expédié en Espagne en sucres de toute sorte. . . . . . . 18,300,000 k.

On estime que les sucres de Porto-Rico passés en Espagne s'élèvent à.	25,000,000
L'Espagne reçoit, en outre, des sucres des Canaries et de Manille, qu'on estime à	11,000,000
Total	54,500,000 k.

Nous trouvons dans le mouvement des ports de Cadix, Bilbao et Barcelonne, une sortie des sucres, valeur en piastres d'à peu près un cinquième de l'entrée; mais les commissions, fret et droits acquittés, ne portent pas cette exportation à plus d'un sixième.

Il est à observer qu'en Espagne, en Italie et dans le Levant, on ne fait usage que de sucres terrés; on y écoule aussi quelques-unes de nos vergeoises pilées et mêlées avec des premières qualités de Bourbon, dont on a fait un sucre terré blanc équivalant au terré blanc de Cuba et même de Porto-Rico; que l'exportation des sucres en pains, avec primes, des raffineries de Marseille et du Midi, ne sert qu'à la consommation des gens riches des Deux-Péninsules.

Production générale du sucre de canne.

Cette production, autant qu'elle intéresse le commerce général, peut être évaluée dans le mouvement pour l'Europe, la Méditerranée et l'Amérique septentrionale, à

230,000,000 de kil. des plantations britanniques, Indes occid., Guiane et île Maurice.
85,000,000 k. des îles espagnoles, de Cuba et de Porto-Rico.
86,000,000 k. des îles françaises, de la Guiane et de Bourbon.
32,000,000 k. des îles hollandaises.
10,000,000 k. des îles danoises.
80,000,000 k. du Brésil.
7,000,000 k. de Manille et des Philippines.
20,000,000 k. de Java.
14,000,000 k. du Bengale et des pays qui trafiquent à Singapour.
16,000,000 k. de la Chine et des pays qui l'avoisinent.
40,000,000 k. de la Louisiane.

620,000,000 de kilogrammes en total.

Il n'est pas possible de suivre avec exactitude dans les chemins divers et sur les marchés des Etats-Unis et de l'Europe, l'emploi et la consommation de toute cette production. On s'exposerait à retrouver deux fois la même marchandise, arrivant sur des points divers par des déplacemens commerciaux. On s'est, d'un autre côté, abstenu de comprendre, dans l'évaluation qui précède, ce qui reste dans les différentes contrées de l'Asie et dans les pays de l'Amérique, que l'on peut considérer comme lieux de production. On remarquera que les colonies anglaises de l'Amérique-Nord prennent dans les Antilles de la même nation 5 à 6,000,000 de kil. de sucre, qui sont à imputer sur nos calculs, tandis que les Etats-Unis absorbent les 40,000,000 de kil. de sucre de la Louisiane, dont la production, soumise à une température déjà rigoureuse, est nécessairement variable.

Consommation annuelle du sucre en Europe.

En jetant un coup-d'œil sur les faits que nous avons analysés précédemment, nous trouvons que la Grande-Bretagne emploie pour la consommation du Royaume-Uni 194,000,000 de kil. de sucre et 6,000,000 pour les colonies du Nord.

Les Etats-Unis, 40,000,000 de kil. de la Louisiane ou de leur propre production, et 37,000,000 de sucre étranger importé.

La France, 65,000,000 de kilog. de sucre colonial, résultat de la moyenne de 1830 à 1835, après déduction des sucres raffinés et des mélasses réexportées, mais non compris la production indigène.

Ce qui fait, suivant M. Rodet, 342,000,000 de kilog. consommés dans les pays dont on a pu se procurer des documens.

En estimant, comme nous l'avons fait, la production normale à 620,000,000, il resterait 7 millions 278,000 kil. pour alimenter l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, et enfin les états de l'Est et du nord de l'Europe.

L'importation du sucre, dans le courant de 1835, a été évaluée dans les différentes places de l'Europe ainsi qu'il suit :

A	Livres pesant.	A	Livres pesant.
Hambourg.	79,500,000	Marseille.	55,300,000
Brême.	13,000,000	Gênes.	21,500,000
Amsterdam.	70,100,000	Livourne.	9,700,000
Rotterdam.	34,200,000	Trieste.	56,800,000
Anvers.	41,700,000	La G.-Bret.	440,500,000
Au Havre.	73,000,000		
Bordeaux.	18,300,000	Total.	913,500,000

De tous les états qui sont limitrophes de la France, c'est la Grande-Bretagne qui a imposé de plus forts droits à l'importation des sucres (ces droits s'élèvent à 65 fr. 71 cent., calculés par le quintal métrique pour les sucres bruts des colonies anglaises, sans distinction de qualité, excepté les terrés). Dans ceux de ces états qui possèdent des colonies, c'est la Hollande et ensuite l'Espagne qui entravent le moins par leurs droits de douane la consommation de leurs produits. (En Hollande, les sucres bruts, têtes et terrés des colonies, par navire national, ne paient que 4 fr. 86 c., et des colonies étrangères 39 fr. 36 cent. le quint. métr.) En Espagne, les sucres bruts en caisses de 350 kil. ne paient que 18 fr. 40 c. par quint. mét. La France, par le droit sur les sucres bruts, de 49 fr. 50 cent. par quint. mét., vient après l'Angleterre; mais ce droit a été réduit à 45 fr. par la dernière loi pour en favoriser la consommation.

Tare légale des sucres bruts.

La tare des sucres bruts importés en balles ou sacs revêtus de plusieurs étoffes, a été portée à 5 p. 0/0 par l'administration des douanes. On fait remarquer, dit M. Gréterin, que bien que cette tare ait été de 4 p. 0/0 par la décision ministérielle du 29 novembre 1831, sa quotité n'était point en rapport avec le poids moyen des emballages, puisqu'il est de fait que le commerce en demandait rarement l'application et préférait le plus souvent faire constater le poids net effectif de la marchandise.

Cet état de choses imposant au service l'obligation de procéder à des opérations de visites longues et minutieuses, et astreignant le commerce à des frais dont il serait affranchi, si la tare légale des sucres bruts était convenablement calculée, l'administration a dû chercher les moyens de faire cesser ce double inconvénient. Dans ce but, et après avoir rapproché et comparé les expériences récemment faites dans plusieurs ports, sur le poids effectif des emballages des sucres, j'ai, de l'avis du conseil d'administration, proposé à M. le ministre des finances d'élever à 5 p. 0/0 la tare légale des sucres bruts importés en balles ou en sacs revêtus de plus d'une enveloppe.

Cette proposition ayant été approuvée par une décision du 3 du mois courant, j'invite les directeurs à donner sur-le-champ des ordres en conséquence.

Il est entendu que les importateurs ne jouiront de la tare de 5 p. 0/0 qu'à la charge par eux de ne rien soustraire des emballages, et avec réserve, d'ailleurs, des droits que les règlemens leur accordent, soit de faire reconnaître le poids net effectif, s'ils en ont exprimé l'intention dans leurs déclarations primitives, soit, dans ce cas, d'enlever la seconde enveloppe, avant la pesée, en se contentant alors de la tare de 2 p. 100.

Si, par une cause quelconque, et notamment par des changemens dans la forme ou la nature des emballages habituellement employés, on reconnaissait que la tare de 5 p. 0/0 fût onéreuse au trésor, il devrait m'en être rendu compte immédiatement.

Modification de la tare des sucres bruts en balles ou sacs.

On a reconnu l'insuffisance de la tare légale accordée par la douane aux sucres bruts importés en balles ou en sacs revêtus de plusieurs enveloppes. Quoique cette tare ait été portée, comme nous l'avons dit, à 4 p. 0/0 par une décision ministérielle, l'administration des douanes, pour obvier à cet inconvénient, a proposé à M. le ministre des finances d'élever à 5 p. 0/0 la tare légale des sucres bruts importés en balles ou sacs revêtus de plus d'une enveloppe. Cette proposition a été approuvée.

Sucre raffiné. On sait que le raffinage est une opération dispendieuse qui constitue une industrie distincte de l'extraction du sucre des végétaux où la nature l'a recélé. Il était important de perfectionner ce raffinage. C'est dans ce but qu'en 1838 la Société d'encouragement, désireuse d'améliorer l'industrie de la betterave, proposa en sa faveur cinq prix, montant ensemble à 25,000 fr. L'un d'eux avait pour objet le raffinage du sucre brut, non-seulement dans les mêmes ateliers où est extrait celui de la betterave, mais dans les mêmes vases où le sucre cristallise pour la première fois. Il ne s'agissait de rien moins que de convertir le sucre brut en sucre raffiné sans le sortir de la forme. Ce problème a été résolu. La Société a constaté que, dans la campagne de 1838 à 1839, M. Boucher, fabricant de sucre à Pantin, avait livré au commerce 23,000 kilog. de sucre raffiné de premier jet, aussi blanc, aussi pur que celui qui se raffine en deux tems. Elle a reconnu aussi que M. Forbin-Janson avait fabriqué à Villelaure (Vaucluse), en 1838-1839, 21,754 kilog. de sucre semblable. Cette amélioration signalée s'obtient par des procédés fort simples et à peu de frais. C'est donc une importante acquisition qui ne peut tarder de relever l'industrie du sucre indigène et d'en réduire le prix de revient.

Une autre amélioration se prépare pour le sucre des colonies. La chimie et la mécanique avaient à dispenser à nos planteurs des Antilles des trésors communs à nos fabricans indigènes. Il y a peu de tems que M. Pelegot, ayant pris un moyen sûr de faire venir de la Martinique du vesou (jus de canne) non altéré, est arrivé aux résultats suivans accueillis par l'académie des sciences : 1° le vesou, tel que les colons le versent dans leurs chaudières, n'est, à proprement parler, que de l'eau sucrée contenant des matières mucilagineuses dont la présence complique l'opération, dont le contact transforme le sucre cristallisable en sirops qui ne cristallisent plus, et de l'influence délétère desquels on ne peut sauver même une partie du sucre que par une défécation coûteuse; 2° 100 parties de vesou n'en contiennent que 21 de sucre, tandis que la betterave en renferme en moyenne 10 à peine; mais, d'après le procédé découvert par M. Pelegot, la canne elle-même contient 90 p. 0/0 de vesou, d'où ce chimiste conclut que si le vesou était traité par des mains habiles, il serait fort aisé de lui faire rendre une proportion de sucre cristallisable beaucoup plus forte que celle que l'on obtient de la betterave, qui donne facilement 5 p. 0/0 de sucre, c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle renferme, et nos colons ne savent faire rendre au vesou que 6 à 8 de sucre, soit le tiers de ce qu'il contient, et 2 à 3 de mélasse.

M. Odier a signalé l'abus grave qui s'était introduit sur les primes de sortie accordées au sucre raffiné, qui s'élevèrent dans une seule année à 19 millions. D'après les rapports généraux, le sucre de betterave avait approvisionné en 1835 la France pour un tiers de sa consommation, c'est-à-dire pour 30 millions de kil. de production. Bonne partie de ce sucre qui n'a pas payé de droit a été employé dans nos raffineries.

En 1835, les primes de sortie sur les sucres raffinés se sont élevées à 4,471,000 fr. Sur cette somme, celle de 2,993,000 fr. a été allouée à des raffinés provenant de sucre brut étranger; il est évident que, sur les uns et les autres, il y a eu à la fabrication mélange de sucre de betterave par suite des bas prix de ces derniers. Maintenant, il y a des faits constatés, c'est que la consommation du sucre en France a augmenté d'un quart depuis cinq ans; que la production du sucre de betterave a dépassé en 1837 41 millions de kil.

Mais, dans cette même année, l'impôt de 10 fr. ayant été porté (par la loi du 10 février 1837) à 16 fr. 50 c., décimes compris, la fabrication s'en est trouvée beaucoup ralentie; elle le sera encore bien davantage par l'augmentation de cet impôt, porté à 20 fr. les 100 kil. en 1840 pour favoriser la consommation du sucre des colonies, dont l'impôt à l'importation a été abaissé, pour le même motif, à 45 fr. les 100 kil. Le drawback ou le rendement a été en même tems réduit à 70, sans prime, pour les sucres coloniaux et étrangers, en fixant la surtaxe sur les sucres étrangers.

Il y a en Angleterre des raffineries de sucre immenses et en grand nombre; elles emploient plus de 650,000 quintaux de sucre brut, et elles exportent annuellement 360,451 quintaux de sucre raffiné, le reste se consomme dans l'intérieur. On peut évaluer leurs produits annuels à environ 2 millions de liv. sterl. Les ouvriers sont la plupart des Allemands. On peut estimer leur nombre à 30,000. Ce sont Londres, Liverpool, Newcastle, Edimbourg et Glasgow, qui entretiennent le plus grand nombre de raffineries de sucre et qui exportent aussi la plus grande quantité de leurs produits.

La Hollande possède aussi un grand nombre de raffineries de sucre; à Amsterdam seul il en existe plus de 200, qui ne sont pas toutes occupées depuis que le raffinage s'est répandu dans la plupart des états et même des villes de commerce de l'Europe. A Hambourg, il y en a aussi un grand nombre, ainsi qu'à Brême, Lubeck, Copenhague, Stockholm et Saint-Pétersbourg, etc.

Hambourg s'est surtout distinguée par la beauté et la perfection de son sucre raffiné, qui a trouvé un grand débit dans tout le nord de l'Europe et dans l'Allemagne orientale, ainsi qu'en Russie, que l'Angleterre et la Hollande approvisionnaient

auparavant de leur sucre raffiné, ce qui leur a porté un grand préjudice.

Il s'est aussi établi beaucoup de raffineries dans les principales places de commerce de France, à Bordeaux, Nantes, Marseille, La Rochelle, Orléans, Paris.

Chaque état, voulant se réserver presque exclusivement les bénéfices du raffinage, a repoussé les sucres raffinés étrangers par des droits d'entrée énormes qui sont équivalens à une prohibition, en sorte qu'il n'y a que la Suisse, une partie de l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis, où il soit encore possible d'en importer, soit de France, soit d'Angleterre, avec les drawbacks ou restitutions de droits qu'on accorda à la sortie des sucres raffinés.

Exportations. L'exportation du sucre raffiné de France a été, en 1837, d'après le registre de la douane, de 8,002,243 kil., ayant une valeur officielle de 9,602,692 fr., dont la majeure partie, 3,988,020 kil. pour la Suisse, 1,033,336 pour la Turquie, 453,310 pour l'Egypte, 645,639 pour Alger et pour d'autres pays.

Importations. L'importation en France a été de 3,297,958 kil., ayant une valeur de 3,957,550 fr., dont la majeure partie, 2,835,052 kilog. d'Allemagne, 251,415 d'Angleterre, 176,133 kil. de la Hollande.

Sucre de betterave. Il entrait dans la politique de l'empire de favoriser la découverte du sucre de betterave faite par Margraaf et propagée par Achard, l'un et l'autre chimistes de Berlin. Il s'agissait de priver l'Angleterre, pendant le blocus continental, du bénéfice qu'elle retirait du commerce et du transport du sucre dans tous les états de l'Europe. Il n'y avait que la fabrication d'un sucre indigène comme celui de la betterave qui pouvait donner le moyen de se passer de celui de canne, qui était et qui est encore un des plus grands articles du commerce maritime de la Grande-Bretagne.

Toute précieuse que fût cette découverte de Margraaf, elle était bien éloignée d'avoir ce degré d'importance qu'Achard lui a donnée, en annonçant qu'à l'aide de ses procédés on pouvait retirer de la racine une quantité de sucre qui, dans bien des cas, pourrait remplacer celui de la canne. C'est ce qui a eu lieu par les perfectionnemens qu'on a introduits, surtout en France, dans cette importante fabrication, ce qui a tellement augmenté la consommation du sucre indigène, qu'il a en grande partie remplacé celui des Antilles, ce qui a été la cause de perturbations dans nos rapports avec nos colonies.

Le rapport de M. le ministre des finances à la chambre des députés (séance du 4 avril 1836) contient des faits intéressans sur les progrès et la situation actuelle de la fabrication du sucre de betterave en France, dont nous donnons l'extrait suivant.

Depuis l'enquête de 1828, les produits du sucre indigène ont quintuplé, ses procédés sont parvenus à un très-haut point de perfection. Le sucre colonial ne peut plus supporter cette redoutable concurrence.

En 1828, il n'existait que 58 fabriques en activité et 31 en construction. Elles se trouvent réparties dans 21 départemens. La culture de la betterave n'occupait que 3,130 hectares, c'est-à-dire 1/10540es du sol cultivé. Le rendement moyen n'était que de 4 p. 0/0. Le produit de ces 89 manufactures, évalué à 4,380,000 kil., représentait 1/16e de la consommation de cette époque et n'enlevait au trésor qu'une somme de 2,168,000 fr.

Aujourd'hui, environ 400 manufactures sont établies ou en construction; elles sont distribuées d'une manière fort inégale dans 36 départemens. Le rendement s'est élevé de 4 p. 0/0 à 6 p. 0/0; déjà, quelques fabriques obtiennent 7 p. 0/0, et quelques-unes ont la certitude d'arriver à 8 p. 0/0; 16,700 hectares sont plantés en betteraves, ce qui forme 1/1078es du sol cultivable. Un produit d'environ 35 millions de kil. alimente le tiers de la consommation de la France et prive le trésor d'une recette de 17 millions.

Sur ces 400 manufactures, 261, dont le produit s'élève à 20,550,000 kil., ont été établies dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et la Somme, savoir :

Dans le Nord.	140 fab.	12,500,000 k.
Dans le Pas-de-Calais. .	61	4,000,000
Dans la Somme.	30	1,650,000
Dans l'Aisne.	30	2,400,000
Total.	261 fab.	20,550,000 k.

En sorte que les 4/7es de la fabrication du sucre indigène se trouvent concentrés dans quatre départemens.

D'une autre part, malgré un prodigieux accroissement de consommation que favorisent les progrès de l'aisance générale, le produit de l'impôt sur le sucre colonial est demeuré stationnaire. En 1826, le produit net de cet impôt s'était élevé à 31,273,000 fr. Dans les années suivantes, il s'est affaibli à raison de l'exagération du tarif des primes à l'exportation du sucre raffiné : il s'est élevé à 31,729,000 fr. en 1834. En 1835, il a produit 31,039,000 fr., somme à peu près égale aux résultats de 1826. Il aurait dû produire 48 millions 366,000 fr., si, comme nous venons de l'exprimer, un tiers de la consommation n'eût été approvisionné en franchise de l'impôt.

Mais cette portion de l'impôt dont le trésor a été privé n'a pas cessé d'être perçue sur les consommateurs, car le prix de vente du sucre indigène s'est nivelé à peu près à celui du sucre colonial. La France en a supporté le fardeau ; les fabriques de sucre indigène en ont retiré le profit.

En effet, la consommation du sucre a quadruplé en moins de vingt ans. Elle s'est élevée de 24 millions de kil. à 100 millions, dans l'intervalle qui s'est écoulé de 1817 à 1835. Il eût suffi qu'elle s'accrût encore de 1/5 pour porter à 60 millions le produit annuel d'une taxe établie sur une consommation toute volontaire.

Le prix de revient du sucre indigène est de 75 fr. dans l'usine, ce qui le met, avec les frais de transport et autres frais, à 95 fr. 75 cent. par 100 kil. A ce chiffre, on doit ajouter 16 fr. 50 cent. pour le droit, décimes compris, et l'on a le prix de revient à 112 fr. 25 cent.

Le prix de revient du sucre colonial est de 47 fr. par 100 kil. à la colonie; à cette somme, il faut ajouter pour fret, assurance, etc., 26 fr., et en sus, 5 fr. pour le transport du Havre à Paris, et vous arrivez à 127 fr. 50 c. Le sucre indigène, qui est à nos portes, ne produit donc pour le consommateur qu'un avantage de 15 fr., suivant M. Dumon. Après divers autres calculs, le député de Lot-et-Garonne arrive à prouver qu'il n'existe entre les deux sucres qu'une différence de 11 fr. 25 c.

La loi du 10 février 1837 et l'ordonnance du

21 avril 1839 ont frappé le sucre de betterave d'un impôt qui, de 10 fr., a été élevé à 16 fr. 50 cent., décimes compris, et qui a été porté par la dernière loi à 25 fr. les 100 kil. pour favoriser le sucre de canne, dont le commerce et la consommation sont nécessaires à la prospérité de notre marine, ce qui devra restreindre beaucoup la fabrication du sucre de betterave, si elle n'est pas anéantie par la concurrence du sucre des colonies, dont l'impôt a été réduit à 45 fr. les 100 kil.

Sucre de betterave en Belgique. La fabrication du sucre indigène de betterave prend une grande extension en Belgique, comme on devait s'y attendre, attendu que cette culture est si avantageuse, et le sucre qu'on en fabrique est d'une si grande consommation, que la Belgique devait nécessairement suivre l'exemple de la France. Dans l'un et l'autre pays, les produits ont considérablement augmenté, et sont dans une progression continuelle; en sorte que l'usage du sucre colonial y a diminué dans la même proportion.

Ce n'est pas seulement en France que le gouvernement s'est plaint de la diminution des droits sur l'importation des sucres; on a fait mention qu'au lieu de 6 à 700,000 fr. que le trésor devait avoir encaissé en Belgique pour le premier semestre de l'accise sur cette denrée, la recette ne s'était élevée qu'à 40,000 fr. Mais cela ne tient pas seulement à la concurrence du sucre indigène; en Belgique, le rendement du sucre brut au raffinage est encore calculé à 55 pour 0/0, lors de la réexportation; aussi la raffinerie prospère-t-elle dans ce pays, et à ce point qu'il s'y est formé une société ayant un capital de 4 millions pour l'exploitation d'une raffinerie nationale de sucre indigène et exotique tout à la fois. La société se livrera de plus à la culture de la betterave pour en fabriquer le sucre, ainsi qu'à l'exploitation des branches d'industries accessoires.

Fabrication du sucre de betterave en Prusse. La fabrication du sucre de betterave prend aussi un grand développement en Prusse. Les produits de la fabrique de Potsdam, où l'on suit les procédés français, répondent complètement à l'attente qu'on s'en était formée dès le principe. En les comparant au sucre des colonies, on conçoit l'espoir bien fondé que ce sucre étranger aura bientôt, dans le sucre indigène, une concurrence qui en diminuera beaucoup la consommation.

Sucre de betterave en Russie. Il s'est établi en Russie, surtout dans le gouvernement de Moscou, plus de soixante fabriques de sucre de betterave, et ces établissemens étant favorisés par le gouvernement, il s'en établira encore un plus grand nombre.

La Hollande n'a pas favorisé la culture de la betterave pour en extraire le sucre, quoique son territoire y soit extrêmement favorable, étant humide, naturellement gras et non pierreux. Il en a été de même en Angleterre, où ce sucre a été de suite imposé à l'égal de celui des colonies. Ces puissances ont craint avec raison que l'extension de la fabrication de ce sucre indigène, tout avantageux qu'il pourrait être pour l'agriculture et la consommation intérieure, ne fût préjudiciable aux grands intérêts de leur marine et de leur commerce extérieur qu'ils ont préféré, comme étant la source de leur prospérité, à l'avantage plus minime que leur présentait la fabrication du sucre indigène.

Sucre de pommes de terre. Ce sucre se retire de la fécule; il est cristallisable, quoiqu'on ait prétendu le contraire à la chambre des députés. Il est vrai que, pour le conserver, on doit le renfermer dans des boîtes de ferblanc bien closes, pour le préserver du contact de l'atmosphère humide, qui le ferait couler. On en fait une assez grande quantité en Hollande; mais en France, on n'en fait pas usage : on lui a préféré le sucre de betterave; on s'est borné à extraire de la fécule une espèce de sirop qu'on appelle *dextrine*, dont on se sert dans plusieurs arts.

Sucre de citrouille. On a parlé depuis quelque tems d'un sucre extrait de la citrouille, dont on a fait des essais, à ce qu'on prétend, en Allemagne. Voici une notice qu'en a publiée M. Marquardt, de la Société industrielle de Hanovre. Depuis un certain tems, dit-il, un fabricant hongrois s'est occupé avantageusement de l'extraction du sucre de la citrouille. Cette plante est cultivée en grande abondance dans la localité qu'il habite. Tous les lieux arides et inutiles des jardins, des champs, des forêts, peuvent être employés à la culture des citrouilles. Divers échantillons de sucre de citrouille fabriqué en Hongrie ont été examinés par la Société industrielle : ce sucre est très-peu coloré; sa saveur est bien moins désagréable que celle du sucre brut ordinaire de betterave. Ce sucre, étant raffiné, est d'une blancheur éclatante et d'une saveur parfaitement pure et franche. Il est dense, à grains fins, en un mot, comparable au plus beau sucre raffiné préparé avec le sucre brut des colonies. La citrouille paraît contenir du sucre en plus grande quantité que la betterave. En faisant usage d'une simple presse à vis, on obtient facilement 6 p. 0/0 de sucre; en employant les presses hydrauliques, on pourra compter sur une quantité beaucoup plus considérable. D'après le témoignage de l'inventeur, la citrouille, dans les années ordinaires, fournit constamment une quantité notable de sucre; sur 1 joeh autrichien (57 1/2 ares), on peut compter en Bohême sur une récolte de 450 quintaux métriques de citrouilles (45,000 kilog.), tandis que, sur le même sol, on pourrait à peine récolter 200 quintaux métriques de betteraves.

On a fait à Presbourg, en Hongrie (en 1840), des essais pour y introduire le sucre de citrouille, d'autant plus que le sol est très-favorable à cette culture, qui en produit de très-grosses, souvent du poids de 400 livres, et en grande quantité. Le résultat de ces essais a été très-satisfaisant : 27 quintaux de citrouille ont donné un quintal d'excellent sucre. La manipulation, dans la fabrication du sucre de citrouille, paraît être même beaucoup plus simple que celle du sucre de betterave. A la vérité, le jus ne monte pas en écume, mais donne, comme on dit, une cuite sèche; en outre, il est moins sujet à brûler. Le sirop est d'une couleur vert-noirâtre, et le sucre brut consiste en gros cristaux semblables à la couleur du candi pilé. Le sirop et le sucre brut ont un léger goût assez agréable de melon, de façon que le sirop pourrait très-bien servir à la consommation, ce qui ne peut, comme on le sait fort bien, avoir lieu avec le sirop de betterave à cause de sa saveur désagréable et herbacée.

Sucre de chataigne. L'extraction du sucre de betterave est une des plus intéressantes découvertes de ce siècle. Elle diminue le prix de cette denrée que l'homme aime à tout âge, et qui est en même tems une des meilleures substances alimentaires. Mais la betterave ne croît que dans les terrains qui ont de la profondeur et qui possèdent

une assez grande quantité d'humus végétal. Il existe des pays montagneux où cette racine ne pourrait pas prospérer, et qui sont très-propres à la culture du châtaignier, dont les fruits sont aussi saccarifères que la betterave. Le châtaignier devrait donc être pour les pays de montagnes, sous le rapport de la production du sucre, ce que la betterave est pour les plaines et les vallées.

La fabrication du sucre de châtaignier est même plus simple que celle du sucre de betterave. Avec la châtaigne, il ne faut ni râpe, ni greffe, ni moyens compliqués de filtration, ni noir animal. Un tonneau défoncé, une chaudière plate, suffisent pour faire dans son ménage du sucre de châtaigne. Cent parties de châtaignes sèches fournissent 60 parties de farine et 40 de sirop. De ces 40 parties on extrait 10 parties de moscouade cristallisée. Des perfectionnemens plus récens ont donné 44 parties de sirop sur 64 parties de farine qui provenaient de 100 parties de châtaignes sèches. On en a tiré 14 livres de sucre.

Le marc de châtaigne, après l'extraction du sucre, sert à faire une semoule très-bonne et des pâtes de différentes formes pour des soupes.

Nous devons encore rapporter les expériences de Guerazi, de Florence, faites en 1812, sur l'extraction du sucre de châtaigne. Ce chimiste a retiré de la châtaigne 14 p. 0/0 de sucre cristallisé, et cela par des procédés qu'aujourd'hui l'on pourrait regarder comme très-imparfaits. Il serait donc possible, en appliquant à cette fabrication les nouveaux perfectionnemens, de tirer un parti très-avantageux des plus mauvais terrains, et de faire participer les pays les plus stériles aux bénéfices de la production du sucre indigène.

Sucre d'érable. On fait une assez grande consommation de sucre d'érable au Canada, où cet arbre est plus commun et donne bien plus de sucre que celui d'Europe. Il y a plusieurs espèces de cet arbre; les unes croissent en Asie, d'autres en Europe, et le plus grand nombre en Amérique.

La bonté du sucre d'érable dépend du plus ou moins de cuisson, et de l'art avec lequel on traite cette liqueur. 100 livres pesant de liqueur produisent 10 livres de sucre; il est un peu roussâtre, et ne peut acquérir la blancheur du sucre de canne, quelque préparation qu'on lui donne.

Sucre de lait. C'est un suc sucré, susceptible de cristallisation, qu'on sépare du *serum* du lait ou petit-lait clarifié. C'est en Suisse que l'on prépare le sucre de lait en grand. On fait cailler le lait avec la présure de veau, et l'on en sépare la partie caseuse. On fait évaporer le serum jusqu'à consistance de miel; alors on le coule dans des moules de ferblanc, on fait sécher à l'étuve, et le résultat est le sucre de lait en tablettes. Il est d'une saveur fade, légèrement sucrée. Il est recommandé dans la goutte, les maladies de poitrine, le crachement de sang.

Sucre de plomb. C'est l'acétate de plomb cristallisé. On lui donne ce nom, parce qu'il a une saveur sucrée; ce sel est plus connu dans le commerce sous le nom de sel de saturne.

Sucre rouge ou de Chypre. C'est une espèce de moscouade obtenue par l'évaporation du sirop qui s'écoule des cônes où le sucre est encore chaud. On fait cuire ce sirop jusqu'à consistance de sucre. On doit choisir le sucre rouge d'une consistance sèche, de couleur gris-rougeâtre, sans odeur de brûlé. On s'en sert dans les lavemens pour déterger les humeurs et arrêter le cours de ventre.

Tous les végétaux renferment une certaine portion de sucre en plus ou moins grande quantité, comme la carotte, le panais, le raisin sec, la fécule de pomme de terre, dont on extrait la dextrine et d'autres matières sucrées; mais aucune n'en renferme en plus grande quantité et d'une meilleure qualité que la canne à sucre des Tropiques, dont nous avons fait mention.

SUÈDE (Sverige), royaume du nord de l'Europe, comprise dans la partie orientale de la grande presqu'île de Scandinavie, ayant dans sa partie occidentale la Norwège, qui se trouve aujourd'hui réunie à la Suède pour n'en former qu'un royaume.

La Suède a 350 l. de longueur du N.-N.-E. au S.-S.-O. et 90 l. dans sa plus grande largeur, avec une popul. de 2,950,000 habit. répandus dans 88 villes et bourgs, et 2,214 paroisses.

Le canal le plus remarquable est celui de Goëtha, qui fait communiquer le Cattegat à la Baltique. Il y a aussi le canal d'Arbaga ou de Hielmar, qui unit le lac de ce nom au Malar.

Le gouvernement de Suède a publié, en 1838, à Stockholm, une carte militaire dans laquelle figurent les travaux d'utilité publique commencés ou achevés sous le règne de Charles-Jean, roi actuel. On y remarque 15 canaux qui ont coûté 64 millions 570,095 fr.; 8 ports et levées, dont la dépense a été de 1,450,000 fr.; 8 routes, 1,445,000 fr. La somme totale est de 77,177,095 fr., qui a été fournie par le trésor royal et sans emprunt.

Productions. En général, la Suède n'est pas un pays fort productif en céréales, quoique les habitans s'appliquent partout avec plus ou moins de succès à l'agriculture. Ce pays peut à peine fournir le blé nécessaire à sa consommation; il n'y a que 365 milles géographiques carrés en culture, suivant d'Akrell. La plus grande partie du territoire, ou 7,570 milles carrés, sont occupés par des forêts, des lacs et des rivières, des marais, des montagnes et des rochers, et dont la plus grande partie est condamnée à une stérilité perpétuelle. La seule province qui ait un superflu est celle de Malmœ.

Parmi les plantes de commerce, on cultive une grande quantité de lin sur la côte du golfe de Bothnie, et malgré cela, il ne suffit pas aux besoins: on est obligé d'en importer tous les ans 100,000 lispfonds, ainsi que 125,000 lispfonds de chanvre. On cultive le tabac, surtout dans les provinces méridionales, qui en produisent 16,000 quintaux; la qualité en est mauvaise, mais il sert à la consommation, qui est devenue générale; on cultive, en outre, le chanvre, le houblon, et une si grande quantité de cumin, que l'on en exporte annuellement pour la valeur de 60,000 rixthalers en Danemarck.

L'exploitation des forêts est d'une immense étendue en Suède; le bois de construction forme non-seulement un des principaux articles d'exportation, mais il fournit aussi le combustible indispensable dans un climat aussi rigoureux et nécessaire à l'exploitation des nombreuses usines de la Suède. Les forêts sont considérables et occupent une superficie qu'on évaluait à 6 milles carrés d'Allemagne, et qui peuvent annuellement avoir 270,000 millions de pieds cubiques. La consommation en est considérable, soit pour le chauffage, soit pour les fourneaux ou les usines, ainsi que pour la construction des maisons, qui sont en bois, et les toits, qui sont faits de l'écorce de bouleau, tandis que l'écorce du pin (*pinus syl-*

vestris) sert à faire de la farine, que les militaires ont trouvé le moyen de mêler aux alimens et au fourrage des bestiaux. Les nombreuses usines consomment tous les ans 300,000 brasses de bois et 3 millions de lasts de charbon. Enfin, les produits des forêts sont estimés à 900,000 thalers de banque.

Les forêts livrent, en outre, 175,000 douzaines de planches, 57,000 poutres, 23,000 soliveaux et 150,000 mâts, indépendamment de 100,000 tonnes de poix, et en outre, une très-grande quantité de potasse, de noir de fumée et des cendres. On fait aussi un très-grand nombre d'ouvrages en bois et des meubles.

La construction des vaisseaux est également considérable; on compte qu'il se construit annuellement en Suède 100 navires sur les vingt grands chantiers et les quatorze moyens,

Ainsi, les forêts et leurs produits font l'objet d'un grand commerce et occupent un grand nombre d'habitans.

Minéralogie. La Suède s'est distinguée très-anciennement dans l'exploitation des mines, dont les produits ont beaucoup diminué. Elles ne forment plus, comme dans le moyen-âge, la principale richesse du pays, mais elles sont toujours d'une grande importance pour la Suède. En 1795, elles occupaient encore 49,057 individus de tout âge; en 1815, 14,000 mineurs. On compte 560 exploitations de mines de différens métaux : celles de Danemora livrent annuellement 500,000 skeppunds de fer; celles de Falun, 5,800 skeppunds de cuivre, 5,019 skeppunds d'étain, celles de Sala, 2,000 marcs d'argent et quelques livres d'or, et une petite quantité de cobalt, 3 à 400 skeppunds de soufre, 22,000 quintaux d'alun, 65,000 quintaux de salpêtre, 138,000 tonnes de houille. L'exploitation de la magnésie dans le gouvernement de Skaraborg a produit 2,621 skeppunds de ce minéral. Pour compléter ce tableau, le collége des mines indique les produits de plusieurs autres établissemens sous sa direction, savoir : laiton brut, 830 skeppunds; cuivre battu, 2,218 skeppunds; vitriol vert, 1,281 skeppunds; cobalt, 13,079 liv.; soufre, 379 skeppunds; alun, 10,687 tonnes; ocre rouge, 5,907 skeppunds; minerai de plomb, 800 lispfonds.

On compte, en Suède, 500 fonderies et plus de 304 hauts-fourneaux : la fabrication du fer en gueuse s'est élevée à 506,470 skeppunds; celle du fer en barres ou gros fer, concédée à 1,190 fourneaux et 725 martinets, peut s'élever à 441,796 skeppunds, et elle a été portée en 1833 à 451,968 skeppunds, poids des mines. L'exportation a présenté un total de 423,400 skeppunds, dont 154,830 exportés aux Etats-Unis et 97,655 en Angleterre. L'exportation du fer manufacturé de divers ouvrages s'est élevée à 34,460 skeppunds poids de ville. (Le skeppund est un poids de 400 liv. suédoises.)

Suivant le rapport publié le 31 janvier 1834 à Stockholm, les mines d'argent de Kongsberg avaient acquis une grande importance. Leur produit, qui ne s'était élevé en 1830 qu'à 8,200 marcs seulement, s'était accru en 1833 jusqu'à 45,000 marcs d'argent pur. Leurs produits moyens de chaque année, après la déduction de toutes les dépenses, sont d'environ 309,423 thalers espèces. 3 à 400 mineurs sont employés à l'exploitation de ces mines, les plus riches de l'Europe.

On évalue à 10 millions de thalers ou écus de banque les produits des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'alun, de soufre, ainsi que des carrières de porphyre, de marbre et d'autres pierres.

La Suède possède de grands avantages pour préparer et façonner ses métaux; les rivières et les lacs sont pour la plupart propres à la navigation; les nombreuses chutes d'eau naturelles peuvent être utilisées à peu de frais. La main-d'œuvre y est à bas prix, parce que les substances y sont à bon marché; mais on ne profite pas assez de tous ces avantages : on exporte les métaux dans leur état brut, et l'on en achète de l'étranger une partie dans l'état façonné.

Industrie. L'industrie est restée pendant longtems dans son berceau en Suède; ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle qu'elle s'est ressentie de l'impulsion générale que l'esprit de notre époque lui a donnée. Jusqu'alors, il n'y avait que deux grandes sources, l'agriculture et l'exploitation des mines : l'une fournissait à la subsistance de ses habitans, et l'autre leur donnait les moyens de se procurer les marchandises du dehors dont ils ont besoin. Il faut encore placer au premier rang de l'industrie les ouvrages en métaux, quoiqu'elle n'ait pas été portée à un trop haut degré de perfection. Parmi ces fabriques, on remarque celles de laiton, de métaux fondus, qui reçoivent un beau poli. La plupart des objets fabriqués sont d'acier natif, on en fait peu d'acier cimenté; le meilleur est celui de Forsmarck, et la meilleure espèce d'acier cimenté est fabriquée à Osterby. On porte à environ 30,000 quintaux l'acier fabriqué en Suède. Les clous que l'on fabrique annuellement en Suède montent de 15 à 20,000 skeppunds, dont 10,000 sont exportés. On fabrique aussi beaucoup de ferblanc dont on exporte une grande quantité. On confectionne une immense quantité de canons, de mortiers et de boulets en fer; les fonderies en fournissent, année moyenne, environ 4,500 skeppunds, dont la plus grande partie s'exporte en Hollande, en Portugal, dans les Deux-Siciles; ils sont ordinairement du calibre de 30 liv. Ces canons sont éprouvés en présence d'un officier d'artillerie, qui les marque à la bouche aux armes de Suède. On fabrique aussi de la poudre à canon, dont il y a six moulins; il y a aussi des manufactures de soufre, de salpêtre, que l'on épure, de poterie, de distilleries d'eau-de-vie de grains, qui sont en très-grand nombre, des brasseries, du blanc de céruse, de l'horlogerie.

D'après un rapport fait au roi par le collége du commerce, la valeur des draps et autres étoffes fabriquées dans les manufactures suédoises est portée à 2,200,000 thalers ou écus de banque. On compte 96 fabriques de draps qui occupent 3,600 ouvriers et produisent une valeur de 438,284 thalers.

Les paysans tissent eux-mêmes la toile dont ils ont besoin avec le lin qu'ils récoltent; il en est de même de plusieurs sortes de draps et d'autres tissus de laine à leur usage. Il y a 30 fabriques en toile et coton qui produisent pour 48,986 thalers de diverses étoffes; 31 fabriques, occupant 541 ouvriers, dont le produit s'élève à 72,152 thalers en toile à voile; 10 fabriques, occupant 839 ouvriers, dont le produit s'élève à 51,296 thalers; 12 fabriques, occupant 146 ouvriers, dont le produit s'élève à 129,921 thalers; 64 manufactures de soieries, occupant 912 ouvriers, qui livrent pour 258,393 thalers d'étoffe; 26 fabriques de rubans de soie, occupant 187 ouvriers, produisent pour 40,424 thalers; 18 fabriques de bas de soie, occu-

pant 127 ouvriers, livrent pour une valeur de 22,080 thalers de marchandises; 27 raffineries de sucre, occupant 184 ouvriers, produisent une valeur de 318,555 thalers; 95 manufactures de tabac, occupant 982 ouvriers, pour une valeur de 260,204 thalers; 9 fabriques de savon, occupant 64 ouvriers, dont le produit est de 35,990 thalers; 1 manufacture de porcelaine, occupant 44 ouvriers, produit 21,726 thalers; verreries, amidonneries, cartes à jouer, cuirs, produisant pour une valeur de 215,297 thalers; 51 fabriques de bonneterie en fil et laine occupant 1,253 ouvriers, dont le produit est de 31,432 thalers.

Tout ce qui concerne les manufactures est sous la surveillance du collége royal de commerce des marchandises à Stockholm; il existe dans la plupart des villes des jurandes qui examinent les produits des manufactures et les marquent d'un timbre. Le bureau de contrôle et de garantie vérifie le titre des matières d'or et d'argent. Les artisans suédois ne travaillent, en général, que médiocrement. On comptait 33,061 maîtres de différens métiers dans les villes; 13,786 compagnons et 7,106 apprentis, et dans les campagnes, 49,115 artisans. Les corporations ne sont point exclusives en Suède. Le gouvernement a toujours accordé des secours aux différentes branches de l'industrie et a secondé de son mieux les efforts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, par ses traités et par ses tarifs.

Commerce. Le commerce intérieur de ce royaume est très-limité; il ne peut guère en être autrement dans un pays qui ne possède aucun moyen d'échange entre les provinces, dont les productions offrent partout une constante uniformité.

La masse des produits que le commerce suédois exporte ou reçoit de l'étranger paraît bien peu considérable, si on la compare à l'importance des opérations analogues en Angleterre ou en France. Mais ce commerce, alimenté par le produit des mines et des forêts, seule ressource de la Suède, donne naissance à une navigation très-active; et, sous ce rapport, il est digne d'intérêt.

Le commerce d'exportation de la Suède, en 1837, n'a point excédé 13,560,000 rixdales banco. La presque totalité des articles se composaient de matières premières; les produits manufacturés n'entraient que pour environ un dixième dans la masse des exportations, dont le fer formait plus de la moitié de la valeur; le bois et le cuivre étaient ensuite les objets les plus importans.

L'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique sont les deux états pour lesquels les exportations de la Suède sont les plus considérables; les achats qu'ils ont faits se sont élevés ensemble à la moitié de la totalité des exportations; le Danemarck et Hambourg y ont ensuite pris la part la plus active. Ces exportations, depuis 1829, se sont progressivement augmentées de plus d'un million de francs.

La valeur des marchandises importées en Suède en 1831 s'est élevée à 12,300,000 rixdales. Les articles les plus considérables des chargemens consistaient en sucre, café, tabac, coton, cuirs, sel, et divers objets fabriqués.

Les pays qui ont participé à ce mouvement peuvent se classer de la manière suivante, dans la proportion et l'ordre de l'importance de leurs importations: Hambourg et Lubeck, l'Angleterre, la Norwège, le Danemarck, le Brésil, la Russie et la Finlande, les Etats-Unis, la France. Ces importations ont éprouvé depuis quatre ans un accroissement du cinquième de leur valeur.

Commerce extérieur de la Suède.

Exportations. Les principaux articles d'exportation sont le fer, le cuivre, le goudron, le brai et le bois.

Fer. Les produits de toutes les mines en fer s'élèvent à environ 400,000 skeppunds, ou environ 53,330 tonneaux, nonobstant les produits des mines de Russie, qui se sont beaucoup augmentées; ce qui vient de la qualité supérieure du fer de Suède, reconnu un des meilleurs du monde.

Cuivre. Les mines de cuivre de Fahlun sont les plus abondantes; elles produisent annuellement de 6 à 7,000 skeppunds. Il y a encore quelques autres mines, dont les produits, ajoutés aux précédens, forment un total de 10,000 skeppunds, ou environ 1,400 tonneaux.

Argent. La mine d'argent de Salberg, dans le Westmanland, est la plus riche et aussi la plus ancienne; mais ses produits ont beaucoup varié et ont toujours été en diminuant.

Goudron. Il forme un article important d'exportation; on l'exporte en grande quantité de différentes places, évaluée à environ 100,000 barils, qui s'expédient en grande partie en Angleterre, en France, en Portugal, en Espagne et dans d'autres pays de la Méditerranée.

Bois de construction. La plus grande quantité de bois de construction s'exporte pour la Grande-Bretagne des ports de Stockholm, de Gottembourg et de Gèfle.

Importations. Elles consistent en grains qui arrivent des ports de la Baltique, attendu que ceux qu'on récolte en Suède ne suffisent pas à la consommation. Les autres articles d'importation sont des vins, des eaux-de-vie, des denrées coloniales, des drogueries, épiceries, des cotonnades, des articles de nouveauté et de mode de France.

Nous empruntons au rapport présenté le 5 décembre 1830 au roi de Suède, par M. G. Papins, président du collége de commerce, quelques détails sur la nature des relations commerciales de la Suède avec les principales puissances.

Commerce avec la Russie. Le commerce de la Suède avec cet empire a lieu principalement par le port de Riga; sur 10,451 lasts de marchandises sortis des ports suédois pour la Russie, Riga seul en a reçu 6,543; et, sur 162 navires expédiés pour la même destination, 91 sont entrés dans son port et 39 seulement à Pétersbourg. Cependant, les importations de la Russie ont été de 1,089,000 rixdales.

Un traité de commerce et de navigation a été conclu le 26 avril—8 mai 1838 entre la Russie et la Suède; c'est une espèce de traité de réciprocité entre ces deux puissances, qui s'accordent réciproquement plusieurs avantages à l'égard des droits de douanes et de ceux de navigation. Le grand-duché de Finlande y est spécialement compris, ainsi que la Norwège, ce qui facilitera beaucoup les relations entre les deux pays.

La Russie, par sa proximité et la facilité de ses débouchés, sans parler de la médiocrité des prix et de la bonté des marchandises, obtiendra toujours en Suède l'avantage sur les autres nations pour le débit de ses produits, surtout pour ses chanvres, cordages, toile à voiles, blé, farine et autres productions du pays.

Commerce avec la Prusse. L'exportation des fers pour la Prusse orientale, favorisée par une réduction dans le tarif des douanes prussiennes, a augmenté. La mauvaise qualité des fers d'An-

gleterre et la rareté de ceux de Silésie ont aussi contribué à accroître la vente des fers de Suède, qui s'est élevée à 559,000 rixdalers, tandis que les importations, qui consistent principalement en blé et en laine, n'ont été que de 160,000 rixdales. Les exportations de Suède en Prusse sont cependant moins considérables que celles avec la Russie; elles n'excèdent pas 6,000 lasts et 130 navires, dont 37 sont entrés à Kœnigsberg, 34 à Stralsund, 21 à Dantzick, etc.

Commerce avec le Hanovre et le Mecklembourg. 119 navires ont été employés à ce commerce, et quoique le nombre des bâtimens ait diminué, la valeur des cargaisons s'est accrue. Les exportations de Suède se sont élevées à 4,580 lasts, qui ont été dirigés en quantités à peu près égales vers les ports de Rostock et de Wismar. 59 navires sont entrés dans le premier et 60 dans le second. Les cargaisons de retour se composaient principalement de blés, de fruits et de laine. Les exportations ont été de 440,000 rixdales, et les importations de 110,000.

Commerce avec le Danemarck. Le commerce et la navigation avec le Danemarck ont pris chaque année de grands accroissemens. En 1831, le seul port de Copenhague a reçu 493 bâtimens suédois, outre 298 bateaux de la côte de Scanie. Les exportations, qui se sont élevées à 1,556,000 rixdales, ont principalement consisté en fers et en bois de construction. Les importations, qui consistent surtout en denrées coloniales, ont été de 1,155,000 rixdales.

La navigation entre la Suède et le Danemarck a été la plus importante; elle a occupé 877 bâtimens jaugeant 26,000 lasts : plus de la moitié de ces navires sont entrés à Copenhague, et le reste a été réparti entre les ports de Kiel, Flensbourg et Albourg.

Le nombre des navires suédois qui ont passé le Sund a augmenté; il s'est élevé en 1831 à 1,340.

Commerce avec Hambourg et Lubeck. Le commerce maritime avec ces anciennes villes anséatiques emploie 187 bâtimens jaugeant 8,950 lasts. C'est à peu près l'importance de la navigation entre la Suède et la Russie, mais la valeur des importations de Hambourg et de Lubeck est beaucoup plus considérable que celle de la Russie. Néanmoins, le commerce avec Lubeck a reçu une forte réduction, parce que les habitans des duchés de Schleswick et du Holstein se contentent encore du fer anglais, dont le prix a été diminué, en sorte que le nombre des bâtimens suédois qui, en 1830, était de 159, a été réduit en 1831 à 133, et les retours d'une année à l'autre ont diminué de 128 à 94; 54 navires suédois ont été, dans la même année, expédiés pour Hambourg.

Commerce avec les Pays-Bas. Depuis la révolution qui a séparé la Belgique de la Hollande, le commerce entre la Suède et ces deux pays était beaucoup ralenti, et la quantité de navires expédiés par les Pays-Bas avait diminué de plus des trois quarts. Leur nombre s'est trouvé réduit, en 1831, à 22 pour Amsterdam, 14 pour Rotterdam et 7 pour Anvers. La valeur des cargaisons des navires suédois n'a pas dépassé 339,000 rixdales, et les importations 202,000 : la différence a donc été de 157,000, et l'année précédente, elle s'était élevée à 918,000 rixdales.

Commerce avec l'Angleterre. L'activité des relations commerciales entre les deux pays a augmenté. Les prix des bois de construction, par leur bonne qualité, se sont soutenus, et ils ont obtenu la préférence. Les fers de Suède ont été vendus à Londres à un prix beaucoup plus élevé que les fers anglais. L'importation des fers de Suède en Angleterre, en 1830, a été de 73,000 skeppunds, et en 1831, de 87,000. La navigation a occupé 122 navires partis de Suède avec 8,894 lasts de marchandises, dont la valeur s'est élevée à 3 millions 236,000 rixdales, tandis que les exportations d'Angleterre en Suède ont été de 1,745,000 rixdales. La totalité des bâtimens expédiés de Suède a été dirigée sur Londres.

Le gouvernement britannique a demandé une diminution sur les droits qui frappent les marchandises anglaises en Suède et en Norwège. D'après un tableau publié au mois de février 1836, on voit qu'il a été exporté en 1834 51,263 charges de bois en Angleterre et 60,303 en France. Ce relevé prouve que l'exportation en France a pris de l'extension, tandis que celle de l'Angleterre a diminué.

Commerce avec la France. La stagnation dont les affaires commerciales furent frappées après la révolution de juillet, et l'invasion du choléra, contribuèrent à diminuer le commerce de la Suède, et l'exportation du fer éprouva une réduction considérable. Le nombre des navires suédois qui ont été expédiés en France s'est élevé, en 1831, à 125, avec un tonnage de 12,000 lasts; 41 de ces bâtimens, jaugeant 5,000 lasts, sont entrés à Marseille, et par conséquent, ce port a fait à lui seul près de la moitié du commerce avec la Suède. Les 41 navires suédois entrés à Cette y sont venus généralement sur leur lest pour y charger des sels, des vins et des eaux-de-vie. Les autres navires arrivés en France sont entrés, savoir : 16 au Havre, 12 à Nantes, 11 à Calais, 2 à La Rochelle et autant à Dunkerque.

En 1786, la France faisait la moitié du commerce de la Suède. Elle importait annuellement dans ce pays pour 7,700,000 fr. de produits, et les exportations s'élevaient à 11 millions. C'est l'Angleterre et les Etats-Unis qui, depuis quarante ans, nous ont remplacés.

D'après le tableau général de notre commerce avec les puissances étrangères pendant l'année 1831, publié par l'administration des douanes de France, les exportations de la Suède en France se sont élevées à 1,700,000 fr.; suivant le président Papins, à 706,000 rixdales, somme à peu près égale. Les fers en forment le principal article; leur valeur s'élève à 1,343,000 fr., à peu près la dixième partie du produit des mines de la Suède.

La Suède nous a expédié pour environ 1 million de bois de construction, et la Norwège pour environ 4 millions 1/2. Le quart du produit total du cuivre de la Suède passe en France, qui en a reçu de ce pays en 1831 pour 355,000 fr.

Les documens relatifs aux importations directes de France en Suède sont incomplets, attendu qu'ils ne peuvent rapporter ce qu'il y entre par contrebande ou par achats en pays étrangers. C'est ainsi que, d'après l'administration des douanes de France, les importations de France en Suède ne s'élèvent qu'à 800,000 fr., et suivant le président du collége de commerce de Suède, à 387,000 rixdales.

Ces exportations se composent des articles suivans : vins, pour une val. de 165,000 fr.; eaux-de-vie, pour 45,000; sel marin, pour 185,000; fruits secs et amandes, pour 140,000; gravures, lithographies, musique, pour 23,000; térébenthine, pour 22,000; volatiles, pour 40,000; garance,

pour 17,000; articles divers, 153,000, formant ensemble 800,000 fr. On peut y ajouter 3,418 fr. pour des articles de mode et 16,000 fr. pour des objets de luxe.

Commerce avec l'Espagne. Les droits de douanes dont les bois étrangers sont frappés à leur entrée en Espagne sont trop élevés pour en favoriser l'importation. Il en est de même des fers, dont le droit équivaut à une prohibition, en sorte que les relations entre la Suède et l'Espagne se sont réduites à une exportation de 41,000 rixdales et à une importation de 154,000 rixdales. Néanmoins, 77 navires, dont le tonnage était de 9,400 tonneaux, ont été employés au cabotage. Alicante a reçu les deux tiers de ses arrivages : 44 navires suédois sont entrés dans son port; les autres ont été à peu près également répartis entre Cadix, Malaga et Barcelone.

Commerce avec le Portugal. 111 navires ont été dirigés sur le Portugal, la moitié à Lisbonne et l'autre moitié à Sétuval, pour y charger du sel. Leur tonnage était de 9,000 lasts, et la valeur des cargaisons de 570,000 rixdales. Les importations en Suède n'ont pas dépassé 160,000 rixdales. Les navires suédois ont fait quelques bénéfices de fret pour le transport des fers entre le Brésil et le Portugal.

Commerce avec la Sardaigne. Les affaires commerciales de la Suède avec ce pays sont devenues presque nulles, elles se sont réduites à une importation de sucre dont la valeur n'a pas excédé 55,000 rixdales; 9 navires suédois seulement sont entrés à Gênes.

Commerce avec la Toscane. Les relations avec ce pays n'ont pas beaucoup plus d'importance; elles n'ont pas dépassé une somme de 133,000 rixdales en bois et fers, qui ont été expédiés de la Suède pour Livourne sur 22 navires. Les Anglais livrent à Livourne à un tiers de rabais, ce qui exclut la concurrence des fers suédois, quoique leur qualité soit supérieure.

Commerce avec les Deux-Siciles. Il n'est pas entré un seul navire suédois à Naples. Le seul port de Trapani, en Sicile, a été fréquenté par environ 20 navires suédois qui sont venus y faire leurs chargemens de sel. Les exportations se sont réduites à une modique somme de 6,000 rixdales, et les importations à 31,000.

Commerce avec l'Autriche. 6 navires suédois ont fréquenté le port de Trieste, dont les cargaisons n'ont pas excédé une valeur de 18,000 rixdales.

Commerce avec les états romains. Un seul navire suédois est arrivé à Ancône.

Commerce avec la Turquie. 2 navires suédois qui ont passé de la mer Noire dans la Méditerranée ont visité Constantinople; 2 autres ont relâché à Smyrne. D'ailleurs, les affaires commerciales ont été d'une nullité complète.

Commerce avec l'Egypte. 3 bâtimens suédois chargés de bois de construction, de cuivre, de fer et de goudron, sont arrivés à Alexandrie, et le vice-roi a aussitôt acheté leurs cargaisons.

Commerce avec les Etats-Unis. Le commerce de la Suède avec ce pays a éprouvé un accroissement très-considérable, quoique le prix des fers y ait éprouvé quelque diminution; l'exportation des fers, en 1837, a augmenté d'un tiers de la valeur sur l'année précédente; elle s'est élevée à 3 millions 199,000 rixd., et les importations à 905,000; 19 navires ont été expédiés de Suède; 13 sont entrés à New-York, et 6 à Philadelphie.

Commerce avec le Brésil. Le fret est une des principales sources des bénéfices de la Suède; 19 bâtimens suédois ont été chargés pour le compte du commerce brésilien, et ceux qui sont partis de Bahia, au nombre de 13, ont procuré aux armateurs un bénéfice de 97,000 rixd.; 45 navires suédois ont été expédiés au Brésil; 23 sont entrés à Rio-Janeiro, et 22 à Bahia. Les exportations de Suède ont été de 339,000 rixd., et les importations de 1,395,000.

La valeur des marchandises dont se sont composées les exportations et les importations, peut être évaluée en nombres ronds de la manière suivante :

Exportations.	Rixd. banco.	Importations.	Rixd. banco.
Fer	7,000,000	Sucre	1,813,000
Cuivre. . . .	680,000	Tabac. . . .	1,050,000
Acier	330,000	Porc.	950,000
Cobalt. . . .	225,000	Sel.	720,000
Alun.	340,000	Cuirs	700,000
Bois.	1,700,000	Café.	1,090,000
Goudron. . .	470,000	Chanvre. . .	730,000
Tabac. . . .	380,000	Beurre. . . .	405,000
Tissus. . . .	320,000	Laine	259,000
Lichens. . .	35,000	Soie.	370,000
Grains. . . .	305,000	Coton. . . .	720,000
Papiers . . .	60,000	Vins.	325,000
Divers. . . .	1,720,000	Divers. . . .	3,275,000
Total. . .	13,565,000	Total. . .	12,300,000

Résumé du commerce de Suède en 1838.

Le collége du commerce a présenté le résumé suivant du commerce extérieur du royaume de Suède en 1838 :

Importations.

Pavillons.	Bâtim.	Tonnage.	Val. en rixd.
Par vaiss. suéd.	2,186 jaug.	72,798	9,660,728
Par vaiss. étr. .	1,432	73,704	4,224,913
Totaux. . .	3,618	146,402	13,885,641

Exportations.

Pavillons.	Bâtim.	Tonnage.	Val. en rixd.
Par vaiss. suéd.	2,234 jaug.	75,035	10,460,883
Par vaiss. étr. .	1,447	75,182	6,442,096
Totaux. . .	3,681	150,717	16,902,979

Le commerce de la Suède avec le Danemarck a présenté le résultat suivant :

Les importations du Danemarck en Suède se sont élevées à. . . . . 2,049,349 r.
Les exportations de la Suède avec le Danemarck, à. . . . . 1,444,553 r.

Différence. . . . . 604,796 r.

Commerce de Stockholm. Cette capitale de la Suède est avantageusement située sur les deux rives septentrionale et méridionale du lac Mœlar, à l'endroit où il se réunit à un golfe de la Baltique. Le port est vaste et sûr, et il y en a peu qui offrent un si bon mouillage. L'accès de Stockholm, couvert d'une multitude d'îles et de passes, est difficile, mais son port est admirable; plus de mille vaisseaux peuvent y être à l'ancre en toute sûreté jusque près des quais, où ils peuvent débarquer et embarquer leurs cargaisons avec une extrême facilité. De nombreuses communications intérieures par le lac Mœlar et les canaux favorisent l'arrivage des denrées des provinces les plus

éloignées, et ce port fait les deux tiers de tout le commerce extérieur de la Suède.

Le commerce français est à peu près nul à Stockholm; sur les 7 à 800 navires qui abordent chaque année dans son port, il est rare d'y trouver quelque navire français.

Commerce de Gothembourg. C'est la seconde ville de la Suède et le principal entrepôt de son commerce après Stockholm; Gothembourg, par son heureuse situation, fut depuis 1809 à 1814 le principal point de contact pour les relations commerciales entre l'Angleterre et le continent; il se fit à cette époque, sur cette place, des affaires immenses, en sorte que sa population s'éleva, pendant cette brillante période, à plus de 40,000 ames: elle est maintenant réduite à 20,000. La paix générale, conclue en 1814, a mis un terme à cette prospérité éphémère par la levée du blocus continental. La belle situation de Gothembourg lui a toujours conservé un rang distingué dans le commerce maritime de la Suède; elle est en possession de fournir la moitié des importations des denrées coloniales, ainsi que le quart du surplus des importations de toute nature. Elle est le grand entrepôt des approvisionnemens du midi de la Suède; ses exportations consistent surtout en fers, bois de construction, cuivre et autres produits. Les relations les plus étendues sont avec les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

Commerce de Norkœping. Ses relations avec l'intérieur de la Suède sont assez importantes; ses fabriques de draps, ses raffineries, ses tanneries, ses chapelleries et ses papeteries y trouvent un débouché avantageux, et elle y répand les nombreux articles d'importation du commerce maritime. Cette ville est aussi l'entrepôt des céréales de la belle province d'Ostrogothie. On y fait aussi des exportations considérables en fer. Son port est fréquenté par 2 à 300 navires.

Commerce de Gèfle. Cette ville, située sur le golfe de Bothnie, à 50 l. au N. de Stockholm, a des relations de commerce très-étendues avec l'étranger. Elle fait surtout des affaires considérables avec l'Angleterre, qui y fait emplette de bois de construction, de cuivre, de toiles, de poix et de goudron, ainsi que de quelques autres articles peu importans. La pêche est très-abondante sur les côtes voisines.

Commerce de Carlshamn. Cette ville, qui a un excellent port de mer, est la dernière que l'on puisse citer comme place de commerce en relations avec l'étranger. Il s'y faisait autrefois un grand commerce avec l'Amérique et l'Angleterre. Une grande partie de l'exportation des bois se fait encore par ce port.

Commerce de Sæder-Kœping. C'est une des plus anciennes villes de la Suède, dont elle fut la première place de commerce; maintenant elle n'est plus remarquable que par sa situation à l'embouchure du canal de Gothie, dans la Baltique.

Commerce de Wisby. Cette ville, située dans l'île de Gothland, est aussi très-ancienne; elle a été pendant tout le moyen-âge la cité la plus commerçante de la Suède, et l'une des principales villes anséatiques. Ses règlemens sur la navigation furent adoptés dans presque tous les ports du nord de l'Europe. Elle devint le principal entrepôt des marchandises de l'Inde et de l'Asie; elle les recevait par Astrakhan, les grands fleuves de l'intérieur de la Russie, le lac Ladoga et le golfe de Finlande, et elle les répandait ensuite dans l'intérieur de la Suède, en Norwège et dans tous les ports des côtes de la Baltique et de la mer du Nord. Ces relations subsistèrent jusqu'à l'époque où Tamerlan vint ruiner de fond en comble la ville d'Astrakhan, et Wisby, déchue de sa grandeur, ne compte plus aujourd'hui qu'environ 4,000 habitans.

Navigation. Au XIV[e] siècle, la Suède ne possédait que 200 navires; en 1800, elle en avait 1,224; en 1831, leur nombre s'est élevé à 2,400, indépendamment des bâtimens de toutes sortes de grandeurs destinés au petit cabotage, ou appartenant à des propriétaires qui s'en servent pour leur propre usage.

Le nombre des navires étrangers qui prennent part au commerce maritime de la Suède est à peu près égal à celui des navires nationaux; les navires anglais, après ceux de la Norwège, de la Finlande et du Danemarck, sont ceux qui arrivent en plus grand nombre, ensuite les américains des Etats-Unis: la France est en dernière ligne.

La navigation à la vapeur a été introduite en Suède il y a douze ans; il existe maintenant quatorze bâtimens à vapeur, tous construits dans le pays. L'atelier mécanique établi à Matala, en Ostrogothie, confectionne des machines à vapeur aussi parfaites qu'en Angleterre, et à bien meilleur marché.

Les principales lignes de la navigation à vapeur sont de Stockholm à Abo, Saint-Pétersbourg, Lubeck, Upsal et Norkœping; de Gothembourg à Copenhague, d'Ystad à Grœisswald, etc.

Banques. Le système des banques particulières prend tous les jours un plus grand développement en Suède. La première de ces banques est la banque royale de Stockholm: c'est la plus ancienne; celle de Schonen, qui a reçu son privilége en 1830; d'autres ont été fondées dans plusieurs autres provinces: elles ont été également autorisées par le roi en 1837. C'est ainsi que Schonen, Wermeland, Dalecarlie, Saaland, Ostgothland, Nerik et Westgothland possèdent actuellement des banques particulières, indépendamment des banques hypothécaires, qui ont été établies par plusieurs sociétés. Au moyen de ces banques, l'agriculture, ainsi que l'industrie manufacturière, ont pris une nouvelle activité, et l'abondance de l'argent mis en circulation porte déjà des fruits salutaires dans toutes les provinces qui jouissent de ces institutions. La même influence se fera sentir dans les autres provinces lorsque les banques qui leur ont été accordées seront en pleine activité. Il faut observer que toutes ces banques possèdent des garanties qui les mettent à l'abri de tout événement, et qu'aucune banque ne peut s'établir sans une sanction royale, qui n'est donnée qu'à des conditions qui en excluent tous les abus qui pourraient résulter de spéculations aventureuses.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en Suède en riksthaler de 48 skillings, dont chacun se divise en 12 rundstycken ou roe.

C'est un riksthaler d'espèce réelle (appelé habituellement thaler de Suède), frappé d'après le taux établi en 1664; un édit royal de 1777 en a fait une monnaie générale de compte.

Poids commercial. Le victualie, ou poids commercial, est le skolpund, ou livre, qui se divise en 32 lods ou 128 quentins.

20 liv. poids victualie font 1 lispund; 20 lispund, 1 skeppund; 32 liv. font 1 sten; 120 liv., 1 centner ou quintal; 165 liv. font 1 waag, ou 100

liv. poids victualie, équivalant à 93,76 liv. avoir du poids anglais, ou 42,52 kilogr.

Le poids métal, qu'on appelle aussi poids d'exportation, ne forme que les 4/5 du poids victualie, dont 20 liv. font le lispund, et 20 lispund le skeppund.

Il y a encore l'uppstards-wigt, ou poids de ville intérieur; le bergs-wigt, ou poids des mineurs: le poids de fer brut, le poids de cuivre brut.

Mesures. Le blé et autres marchandises se mesurent à la tunna, dont la commune contient 32 kappar, équivalant à 4,157 boisseaux, ou 1,464 hectolitre.

Mesures liquides. L'oxhufvud contient 1 1/2 am, 3 eimer, 6 ankare, 90 kannor, 480 stop, 720 quarter, et correspond à 63,23 gallons anglais, ou 235,58 litres; 100 kanns égalent 69 gallons, ou 2,615 hectolitres de vin.

Last. Un last de poix, de potasse, de sel de Lunebourg ou de bière, est de 12 tunnor; de goudron ou d'huile de baleine, 13; de sel, 18; de poisson, 12; de chanvre, de lin, de cordage, suif, houblon, 6 skeppund ou 120 lispund, ce qui correspond à une tonne avoir du poids.

SUEZ (isthme de). Cet isthme réunit la partie orientale de l'Afrique à la partie occidentale de l'Arabie. Il se trouve resserré entre la Méditerranée, et depuis Alexandrie ou depuis le Caire jusqu'au golfe de Suez, extrémité N.-O. de la mer Rouge. Il n'a que 26 lieues d'étendue. On voit encore les vestiges du fameux canal que Nekhao et Ptolémée-Philadelphe firent creuser pour joindre le Nil à la mer Rouge, qu'on remarque sur une partie des dunes de sables mouvans, dont la plus grande partie est occupée par des lacs peu profonds, tels que les lacs Ballah, Temeah et Amers.

Les Anglais ont établi une communication régulière avec l'Inde par la mer Rouge et par l'isthme de Suez avec Alexandrie, au moyen de bateaux à vapeur à double pression qui font le trajet de Bombay à Suez en 21 jours; les dépêches sont ensuite transmises au consul anglais à Alezandrie, qui les expédie par d'autres bateaux à vapeur en Angleterre par Malte et Gibraltar. Ce trajet se fait maintenant en 32 à 40 jours au plus, tandis que, par l'autre voie du Cap de Bonne-Espérance, il fallait de 3 à 4 mois. Des dépôts de houille sont établis à Aden, Djeddah, Moka et Cosseir.

On avait commencé à construire un chemin de fer à travers le désert, entre le Caire et Suez, aux frais du vice-roi d'Egypte; le trajet entre l'une et l'autre de ces deux villes devait s'effectuer dans l'espace de 6 à 7 heures, au moyen de locomotives à vapeur; chaque mois des bâtimens devaient être expédiés de Suez à Moka; et d'Alexandrie, des paquebots à vapeur devaient partir régulièrement pour les principaux ports de la Méditerranée; mais les différends survenus entre la Porte-Ottomane et Méhémet-Ali a tout fait suspendre. Cependant les Anglais n'ont pas abandonné cette voie de communication; ils ont établi une correspondance accélérée entre Suez et Alexandrie pour leurs dépêches de l'Inde.

SUEZ ou Soueys, ville de la Basse-Egypte, sur le bord occidental du bras de la mer Rouge, que l'on appelle le golfe de Suez, à 1 l. 1/2 de l'extrémité nord de ce golfe, et à 27 l. du Caire.

La situation avantageuse de Suez entre l'Egypte, l'Arabie et l'Afrique, sur la mer Rouge, par laquelle elle peut communiquer avec toute la côte de l'Arabie, le golfe Persique, et Bombay, dans l'Inde, auraient dû lui donner une plus haute importance commerciale que celle qu'elle avait obtenue anciennement; mais l'ouverture de la route directe à l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance, qui a entraîné la ruine du commerce de Venise, a été aussi la cause de la décadence de celui de cette ville, le commerce de l'Europe avec l'Inde ayant abandonné l'ancienne route par la mer Rouge, qui avait élevé Tyr et Alexandrie à un si haut degré de splendeur commerciale; ce qui, joint à la difficulté de se procurer des vivres, et un port qui ne peut recevoir que de très-petits bâtimens, depuis que la mer s'en retire de plus en plus, a contribué à son isolement. Il y a cependant un bon mouillage même pour des frégates à une lieue de Suez.

Commerce. Il s'y fait quelque commerce avec l'intérieur de l'Egypte, d'où il arrive des blés qui sont expédiés à la Mecque et à Médine, et qui en retour viennent chargés de café de Moka. Le transport des pélerins qui se rendent chaque année de l'intérieur de l'Afrique à la Mecque, et qui s'en retournent, donne aussi quelque activité au commerce de Suez pendant la saison de ce pélerinage. Il faut y ajouter l'établissement des lignes des bateaux à vapeur anglais, qui entretiennent une communication régulière entre Suez et Bombay, et qui contribuent aussi à augmenter les relations entre Suez, le Caire et Alexandrie.

SUHL ou Suhla, ville de Prusse, cercle de la régence d'Erfurt, sur la Lauter, à 3 l. de Meiningen. Populat., 6,733 habitans.

Industrie et commerce. Il y a une fabrique de fusils et d'armes blanches, et des manufactures de quincaillerie dont les ouvrages sont estimés, de ferblanc, de toile, de futaine, de parchemin; des tanneries. Tous ces produits forment les principaux objets du commerce d'exportation.

SUIE ou Bistre. C'est une matière noire, floconneuse, quelquefois compacte et comme vitreuse, que l'on trouve dans les cheminées et les tuyaux des poêles. Cette matière est une espèce de charbon, ou plutôt une matière huileuse charbonnée qui s'est élevée, sous forme de vapeur gazeuse, pendant la combustion des corps que l'on a brûlés dans les différens foyers.

Néanmoins, la suie ne doit pas être considérée comme un charbon proprement dit; elle fait partie des matières colorantes, et est d'un grand usage dans la peinture.

La suie en poudre bien tamisée prend le nom de *bistre*, et devient un objet de commerce dont s'occupent les marchands de couleurs.

La suie sert encore à faire le noir du cirage de la chaussure, dont la consommation est devenue si considérable.

SUIF (*sebum*). C'est une matière ferme ou solide, grasse, inflammable, dissoluble dans les huiles fines et volatiles, servant de dissolvant à son tour aux corps résineux. Le suif se trouve autour des reins et près des viscères mobiles du bœuf, du mouton, du bouc et du cerf. On lui a donné le nom de suif, de *suedum à sui*, porc, parce que le porc est ordinairement le plus gras des animaux. Il n'y a point d'animaux dont on ne puisse tirer de la graisse qui n'est pas toujours du suif, puisque la graisse de porc n'en est pas. Les suifs de bouc, de chèvre, de mouton et de brebis, sont estimés les meilleurs de tous : ils sont en pains ou masses rondes, en forme de culs-de-jattes ou de timbales, du poids de 5 1/2 chacune qu'on nomme

des mesures de suif : c'est ce qu'on appelle dans le commerce *suif de place*. Les suifs des mêmes animaux qui s'envoient dans des futailles de différentes dimensions et de divers poids, tiennent le second rang et portent le nom de *suif de marque*.

Les bons suifs doivent être choisis blancs, clairs, durs et fermes. Quand ils sont mélangés de suif de bœuf ou de vache, ils sont d'un blanc tirant un peu sur le jaune.

Les suifs, suivant leurs qualités, s'emploient en grande partie pour la fabrique des chandelles, dans la préparation des cuirs, pour les manufactures de savon et pour enduire les navires avant le radoubage. On en fait aussi usage en pharmacie.

Les suifs se gardent plus long-tems que les graisses sans se rancir ; lorsqu'ils sont nouveaux, ils brûlent plus promptement que lorsqu'ils ont été conservés six mois à un an. C'est pour cette raison que les chandelles d'une année de fabrication sont meilleures que les nouvelles, ce qu'on peut reconnaître à leur blancheur et à leur dureté, et aussi à leur odeur. On purifie les suifs par de certains procédés pour en faire usage dans l'économie domestique. Les chandeliers y introduisent de l'alun pour leur donner de la blancheur et de la fermeté.

Il s'est formé à Paris une société par actions (en 1838) pour la fonte générale des suifs par des procédés nouveaux et brevetés. A une époque à laquelle les découvertes de la science, combinées avec les efforts de l'industrie, ont fait prendre un immense développement à la fabrication des bougies et des savons, la matière première, le suif, qui sert de base à cette double fabrication, devait aussi participer au progrès général et être fondu désormais par des procédés ayant pour principal avantage d'éviter des pertes qui sont la conséquence nécessaire de l'opération, telle qu'on l'a pratiquée depuis long-tems. Il paraît que ces moyens ont été trouvés ; M. Riom, fondeur, d'après des essais concluans, s'en est rendu acquéreur et a pris un brevet de quinze années pour s'en assurer les bénéfices considérables qui peuvent en résulter. Les suifs achetés par les spéculateurs pourront être laissés en dépôt dans les magasins de la société, qui fera des avances sur ces dépôts et percevra un droit de magasinage d'autant plus profitable, qu'elle n'aura pour ainsi dire pas de frais de loyer à supporter.

Le produit en suif des bestiaux dans les abattoirs de Paris peut être calculé comme suit :

	Poids moy.		A 47 cent.
72,000 bœufs à	80 liv.,	5,760,000 liv.	2,707,200 f.
16,000 vach.	40	640,000	300,800
72,000 veaux	5	360,000	169,200
360,000 mout.	5	1,800,000	846,000
Totaux. . . .		8,560,000 liv.	4,023,200 f.

Le commerce des suifs passe par peu de mains ; en général, il ne se fait que par l'entremise du boucher au fondeur, et de celui-ci au chandelier. Ce dernier le multiplie par la grande distribution qu'il fait de sa marchandise aux 12 ou 1,500 épiciers de la capitale.

Suif de Russie. C'est le plus estimé, surtout celui d'Orenbourg, et dont il se fait le plus grand commerce en Europe. Les suifs de Russie viennent de Casan et de Moscou, mais la plus grande quantité vient d'Orenbourg, limitrophe de peuples nomades qui possèdent d'immenses troupeaux. On distingue deux sortes de suif, le suif à chandelle et le suif à savon ; leur différence consiste en ce que le dernier est plus gris, plus mou et renferme plus de crasse que le premier. Les Russes blanchissent le suif à chandelle à la gelée ; la manière de le verser dans les tonneaux constitue sa blancheur ou sa bonté : celui qu'on a versé après la fonte, en plusieurs reprises et en petite quantité chaque fois, est plus pur et plus blanc que celui qui a été versé tout d'une fois, qui est jaunâtre, mais qui n'en est pas plus mauvais. Lorsqu'on le refond dans les pays étrangers, il fait des chandelles plus belles et même plus blanches que le premier, qui, ayant acquis toute sa blancheur, ne peut qu'en perdre à la refonte ; c'est ce qui lui fait souvent donner la préférence par les Hollandais et les Anglais.

Le commerce des suifs est très-considérable en Russie, mais il est entièrement entre les mains des Anglais, des Hollandais et des Prussiens, ainsi que des Lubeckois, qui en exportent la plus grande partie.

Le suif forme un article très-important de l'exportation de la Russie. En 1838, il est arrivé à Saint-Pétersbourg, de l'intérieur de l'empire, 190,000 barriques de suif, dont 36,000 étaient restées en entrepôt à la fin de la même année, après que 3,381,840 pouds (chaque poud du poids de 40 liv.) avaient été expédiées en Angleterre.

Importations. Suivant le registre de la douane, les importations de suif en France, en 1837, se sont élevées à 7,749,198 kil., qui ont fourni une valeur officielle de 4,262,058 fr., dont la majeure partie, 3,820,475 kil. de la Russie, 1,865,432 kil. d'Angleterre, 623,123 kilog. des Deux-Siciles, 899,562 kil. de Toscane, 159,904 de la Turquie.

Exportations. Elles n'ont été que de 396,644 k., représentant une valeur de 218,154 fr. à destination de différens pays.

SUINT. C'est une matière grasse qui s'attache à la laine des moutons et aussi au poil de beaucoup d'animaux. Cette matière conserve la laine elle-même ; on la débarrasse de ce suint par le lavage dans l'eau pure, qu'on fait chauffer à 50 degrés de Réaumur dans des paniers à claire-voie, en la remuant doucement. C'est à cette opération préliminaire que se bornent ordinairement les agriculteurs des bergeries. Le désuintage complet ne s'opère que lorsque le fabricant veut livrer ces matières au travail ; ce qu'il fait dans des liqueurs alcalines, et le plus souvent dans de l'urine corrompue, quand il s'est formé une assez grande quantité d'ammoniaque. La perte des laines que M. Vauquelin a soumises à ses expériences a été d'environ 40 p. 0/0.

SUIPPE, ville de France, en Champagne, département de la Marne, à 5 l. de Châlons-sur-Marne, 8 de Reims, 41 de Paris.

Productions. Blé, vins estimés, parmi lesquels on distingue ceux de Bouzy et de Cramant, chanvre, laine et bestiaux.

Industrie et commerce. Fabriques de serges connues sous le nom de Saint-Nicolas de Suippe, bonneterie en laine et en coton, fabriques de jarretières en soie et en laine, tanneries, dont les produits ont de la réputation. Tous ces objets de productions et d'industrie, dont le débit est assez considérable, constituent le commerce de cette ville.

SUISSE (confédération helvétique). Elle est située au centre de l'Allemagne, la France, l'Au-

triche et l'Italie. Elle a 80 l. de longueur de l'E. à l'O. sur 51 à 60 l. dans sa plus grande largeur, et 1,660 l. carrées de superficie, avec une population de 2,177,429 habitans.

Routes et fleuves. La Suisse, malgré la difficulté de son territoire, a construit de nouvelles routes, et elle améliore les anciennes. Parmi ces dernières, on remarque la magnifique route du Saint-Gothard et celle du Simplon, ouverte par Napoléon.

On trouve en Suisse les sources des plus grands fleuves de l'Europe : celles du Rhin, du Rhône, de l'Inn, de l'Adda et du Tessin, et parmi les rivières qui lui sont propres, l'Aar, la Limmer et la Reuss. La Suisse a cela de particulier, qu'elle envoie ses eaux à quatre mers différentes : au N. à la mer du Nord ; à l'O. à la Méditerranée ; au S. à l'Adriatique ; à l'E. à la mer Noire.

Il y a peu de pays qui renferment, dans un espace aussi exigu, un si grand nombre de lacs, dont les plus considérables sont ceux de Genève, de Constance, de Neufchâtel, de Lucerne et de Zurich, etc.

Plusieurs bateaux à vapeur sillonnent les lacs de Genève et de Constance, et entretiennent des communications régulières avec les principaux ports de ces petites mers intérieures. On a formé le projet d'ouvrir deux routes doubles en rails de fer pour réunir Bâle, Zurich et Saint-Gall avec les villes les plus industrielles de l'Allemagne méridionale.

Productions. Les productions de la Suisse sont aussi variées qu'elles sont peu considérables ; elles consistent en grains de toutes espèces, lin, chanvre, fromage, beurre, vin, bestiaux, et qui, ensemble, ne forment pas une bien grande valeur. Les Alpes, qui couvrent une grande partie du pays à une hauteur de 5,000 à 15,000 pieds au dessus du niveau de la mer, et qui varient le climat d'une manière étonnante dans un petit espace, sont un grand obstacle aux progrès de l'agriculture, qui ne peut y fertiliser des champs aussi vastes que dans d'autres pays. La Suisse en est en partie dédommagée par la grande quantité de métaux que renferment les Alpes, et aussi par l'industrie de ses habitans. Elle possède une grande quantité de fruits.

Vins. On distingue plusieurs sortes de vins, dont l'un est blanc et se récolte dans le pays de Vaud, sur les côtes du lac de Genève, d'où il a reçu le nom de vin de côte ; l'autre est rouge et croît dans le territoire de Neufchâtel et le canton de Berne. On fait aussi du vin dans les cantons de Zurich, de Schaffhouse et en d'autres endroits ; mais ils sont de qualité médiocre et ne supportent pas le transport. On évalue la production en vin à 600,000 eimers.

Bestiaux. La Suisse abonde en une si grande quantité de bestiaux, qu'elle peut en fournir à ses voisins, et ils sont en général d'une belle race. C'est dans les montagnes que se fait cette grande quantité de fromage et de beurre, dont une grande partie se transporte à l'étranger, en Italie et en France. On estime à 1 million de têtes le nombre de la race bovine en été, et à 700,000 en hiver. On n'élève pas une aussi grande quantité de moutons, dont le nombre n'est qu'environ de 500,000, non compris les chèvres, dont le chiffre n'est que de 250,000, et autant celui des porcs. On ne compte qu'environ 100,000 chevaux ; les mulets et les ânes qui servent comme bêtes de somme au transport des marchandises à travers les chaînes des Alpes, se trouvent surtout en grande quantité dans le Tessin.

Bois. La Suisse tire un grand parti de ses forêts ; elle exporte en France et en Italie une grande quantité de bois de construction, surtout de sapin et de mélèze. On brûle habituellement du sapin et du hêtre. Le chêne et le mélèze sont plutôt des bois de construction ; le dernier surtout est recherché à cause de la faculté qu'il a de se conserver long-tems sous l'eau et dans les lieux humides. Son écorce est, suivant Kustoffer, excellente pour la tannerie. Les bergers de la Suisse centrale se servent de l'érable (*acer pseudoplatanus*) pour fabriquer une foule de vases, cuillers, cassettes, qu'ils vendent aux voyageurs, comme le produit de leurs veillées d'hiver. Les feuilles de cet arbre sont employées comme fourrage. Dans le canton de Glaris, on prépare beaucoup de bois à plaquer pour différens meubles et instrumens, tels que des pianos, etc. On en expédie une grande quantité dans la Belgique, en Angleterre et ailleurs.

Minéralogie. Il existe dans la Suisse orientale une compagnie pour l'exploitation des mines ; elle a son siége à Saint-Gall. Le directeur de l'administration, M. Aug. Kœnlein, a publié, le 5 janvier 1836, le résultat de cette exploitation pendant l'année précédente (1835), savoir :

Districts des mines.	Prod. ann.	Bénéfices.
Schmitten-Alvenen, plomb. .	117,500	46,500
Vettis, craie.	6,000	4,450
Vettis, pierres à aiguiser. . .	8,000	2,800
Vettis, cuivre, argent. . . .	123,760	53,260
Feldsberg-Tamins, or. . . .	100,800	7,300
Splugen, Vettis, marbre. . .	31,000	18,350
Total.	382,060	137,660

Industrie. L'industrie d'une partie importante de la Suisse consiste surtout dans les produits de ses excellens pâturages et de ses bestiaux : ces produits ne peuvent s'accommoder de relations lointaines. La consommation dans les pays limitrophes leur convient mieux, et leur qualité supérieure les a toujours fait rechercher. En effet, la supériorité incontestable des fromages de la Suisse, connus sous le nom de Gruyère, leur donne le rare avantage de passer la ligne sans se détériorer. Ils doivent cet avantage plutôt à la nature des pâturages des Alpes, qu'à la manutention des hommes. Si les départemens de l'est de la France produisaient assez de fromages pour les besoins de sa marine, il y aurait une raison prépondérante pour l'élévation des droits d'entrée : encore, la Hollande entre-t-elle dans cette concurrence. Ainsi, le droit de 16 fr. 50 c. par 100 k. bruts, qui le fait revenir net à 20 fr., doit paraître excessif.

La Suisse s'occupe beaucoup du tressage de la paille, et la France très-peu. Les pailles tressées paient à leur entrée 5 fr. par kil. Ce produit, qu'on ne peut obtenir ni à si bas prix, ni si beau en France, ne paraît pas taxé au dessus de ce qu'il doit être.

L'industrie de l'horlogerie est d'une grande importance dans deux ou trois cantons, et le prix auquel les produits sont livrés sont faits pour donner de l'inquiétude à l'horlogerie française. Mais, aujourd'hui que la mécanique n'est plus un secret pour personne, ne serait-il pas convenable d'abaisser le tarif de manière à ce qu'il existât une véritable concurrence entre les productions de ces deux pays : c'est ce qui vient d'avoir lieu par le

tarif que l'on a dernièrement modifié en France, où les droits d'entrée sur l'horlogerie suisse ont été beaucoup diminués pour en empêcher la contrebande.

Manufactures de coton. L'industrie manufacturiere se trouve surtout répandue dans la Suisse septentrionale et occidentale. Le Suisse est non-seulement fort industrieux, mais il possède encore un génie particulier qui lui fait inventer et perfectionner plusieurs arts mécaniques qui lui ont aussi fait faire de grands progrès dans les manufactures. Les principales consistent dans celles de coton, qui sont les fabriques les plus importantes de la Suisse, et fleurissent depuis trois siècles dans le canton de Zurich; de là, elles se sont répandues dans l'Argovie, les cantons de Berne, d'Appenzell, de Glaris et de Saint-Gall.

A Zurich, on fabrique principalement des mousselines, des indiennes, des percales et une grande quantité de coton filé sur les mécaniques anglaises qui y ont été introduites. On compte dans ce canton plus de 50 manufactures, avec 350 mécaniques, ayant chacune 216 bobines, occupant 3,000 ouvriers.

Dans l'Argovie, on fabrique une grande quantité de mouchoirs de coton, d'indiennes, de camelot, de calicot et d'autres étoffes, dont on évalue la quantité à 200,000 pièces par an.

Le canton d'Appenzell possède 700 filatures mécaniques en coton qui filent environ 7,000 quintaux, depuis le numéro 40 jusqu'au numéro 90. On y fabrique les plus belles mousselines rayées, brochées ou brodées, ainsi que d'autres belles étoffes de coton.

On trouve dans le canton de Glaris des filatures considérables en coton, des manufactures d'indiennes, de calicot et autres tissus de coton.

Il y a dans le canton de Neufchâtel 724 imprimeries d'indiennes sur calicot et percale, qui livrent annuellement de 50 à 60,000 pièces.

Dans le canton de Saint-Gall, les industrieux habitans entretenaient autrefois 100,000 fileurs et tisserands. On avait exposé sur les blanchisseries de Saint-Gall, en 1787, 13,637 pièces de mousseline, basin et batiste mousseline, et 18,993 pièces d'autres tissus de coton. Mais ces fabriques, autrefois si florissantes, ont beaucoup souffert, soit par la révolution de France, soit par l'accroissement excessif des manufactures anglaises, dont les produits ont envahi tous les marchés, tant de l'ancien que du nouveau monde.

Manufactures de laine. On fabrique dans la plupart des grandes villes de la Suisse des draps communs et des tissus légers en laine, en assez grande quantité pour la consommation intérieure; mais ce sont en grande partie des tisserands particuliers qui s'en occupent plutôt que des manufacturiers. Néanmoins, on confectionne dans les cantons de Zurich, de Berne, d'Argovie, de Lucerne, de Glaris, de Bâle, de Soleure, de Saint-Gall et du Tessin, des étoffes légères de laine ou de la petite draperie pour l'exportation, et une grande quantité de bas à Neufchâtel; mais on y fabrique très-peu de draps fins.

Chapellerie. Il y a un grand nombre de fabriques de chapeaux, mais elles se distinguent très-peu par leurs produits, qui ne s'exportent point.

Manufactures de toile de lin et de chanvre. La plupart des cantons possèdent des fabriques de toile, principalement ceux qui avaient des manufactures de laine, qu'elles ont remplacées. Elles forment la principale branche d'industrie et de commerce du canton de Thurgovie. On y fabrique toutes sortes de toiles fines. La fabrication des toiles n'est pas moins considérable dans le canton de Saint-Gall, où la filature du lin a atteint un si haut degré de perfection, qu'on peut y filer une livre de lin en lui donnant une longueur de 360,000 pieds. Les toiles de ce canton surpassent en beauté et en finesse même celles de Silésie, et les blanchisseries de Saint-Gall et de Rorschach sont renommées par la blancheur qu'elles donnent aux toiles.

Herisan, dans le canton d'Appenzell, est le siége de fabriques considérables de toutes sortes de toiles et de linge de table du meilleur goût, dans le genre des mousselines.

On entretient aussi dans les cantons de Berne et d'Argovie une fabrication importante, tant en toile qu'en fil; les meilleures blanchisseries se trouvent aux environs d'Aaron, dans le Langenethal. Dans presque tous les cantons on tisse des toiles ordinaires de ménage. Ce n'est qu'à Neufchâtel qu'on fabrique de la dentelle d'une qualité commune, mais très-bonne.

Papier. Le papier qu'on fabrique en Suisse peut soutenir la concurrence de celui de France et même d'Angleterre. Les papiers de grandes dimensions, pour les gravures en taille-douce et les papiers de tapisserie, sont également très-beaux. Il en est de même du papier d'impression et des qualités ordinaires. Bâle seule entretient six moulins à papier dont la qualité est renommée et meilleure que celui que l'on fabrique à Zurich, Berne, Lucerne, de Soleure et de Zug.

Soieries. Leur principal siége est à Zurich; mais cette fabrication, qui occupait autrefois 2,000 métiers et 60,000 ouvriers, est bien déchue de son ancienne importance, de même qu'à Bâle, où elle n'est plus aussi florissante, où il y avait 18 à 20 manufactures qui occupaient 2,400 métiers : le salaire seul des ouvriers s'élevait annuellement à 800,000 fr.; aujourd'hui, ils sont réduits à plus de la moitié, quoique cette fabrication soit toujours d'une assez grande importance, surtout à Zurich, où l'on a porté cette branche à une telle perfection, que 130 aunes de rubans de soie ne pèsent qu'un quart d'once. On fabrique également une assez grande quantité de rubans et de tissus de soie de Schaffhousen, Thurgovie, Glaris, Appenzell, Lucerne et Genève. Quoique l'on récolte et que l'on file de la soie dans le Tessin, on n'y fabrique rien en soierie.

Cuirs et peaux. La Suisse, si riche en bestiaux, peut fournir une grande quantité de toutes sortes de peaux et de cuirs, soit des bêtes à cornes domestiques, soit de bêtes fauves, telles que de daims, chamois, ours, renards, loups, cerfs, etc. Elle peut ainsi entretenir un grand nombre de tanneries, corroieries, mégisseries. On y prépare d'excellens cuirs de veaux, de maroquins. On entretient à Bâle de grandes fabriques de cuirs, de peaux d'agneaux et de gants, que l'on exporte en grande partie. Il y a 30 tanneries dans le canton de Vaud, dont les produits se débitent principalement en Italie, où il s'en expédie annuellement 17,000 quintaux.

Horlogerie. L'horlogerie forme une des branches les plus importantes et lucratives de l'industrie et du commerce de la Suisse. Les fabriques les plus considérables d'horlogerie ont leur siége à Genève et Neufchâtel. Genève, qui en était et en est encore le principal entrepôt, occupait autrefois 4,000 ouvriers. Aujourd'hui, on n'en compte plus

qu'environ 2,800, qui, réunissant à cette fabrication celles de l'orfévrerie et de la bijouterie, confectionnent annuellement 70,000 montres, donnant un profit évalué à 2,150,000 fr. On y emploie 57,000 onces d'or, 5,000 marcs d'argent, et pour une somme de 240,000 fr. de perles et de pierres précieuses. Il y avait en 1814 à Neufchâtel non moins de 3,311 horlogers qui exportaient en moyenne 110,000 montres de différens prix.

Les autres fabriques de la Suisse sont peu importantes. On fabrique de l'amidon dans l'Argovie, de la faïence et de la porcelaine dans le canton de Vaud et dans celui de Zurich. Il y a un grand nombre de distilleries d'eau-de-vie, des fabriques de tabac, des forges dans le canton de Berne et ailleurs.

Commerce. La liberté entière de l'industrie et du commerce n'est limitée par aucune restriction ou prohibition, ni par aucun droit onéreux prélevé soit sur les matières premières, soit sur les produits industriels; et c'est à cette précieuse liberté industrielle et commerciale dont la Suisse a donné l'exemple, en l'offrant pour réciprocité à toutes les nations qui l'entourent, que son commerce et ses manufactures sont redevables de l'état prospère dans lequel ils se trouvent.

La Suisse a affaire avec tous les peuples qui l'environnent; il n'y a pas dans ce pays de lignes de douanes: tout entre et tout sort librement; cependant il n'y a pas de pays où l'industrie soit plus florissante. Les fabricans de soieries de Zurich ont supplanté les fabricans de Lyon dans presque tous leurs marchés, pour les soieries unies. Dans les foires de Leipzig et de Francfort, on reçoit beaucoup plus de soieries de Zurich que de Lyon. Il en est presque de même pour les tissus de coton, surtout les mousselines, que l'on fabrique avec une grande perfection dans plusieurs villes manufacturières de la Suisse.

La Suisse, où les produits des manufactures de coton belges peuvent entrer sans être soumis à aucune taxe de douanes, et ne paient qu'un droit minime de contrôle, reçoit aussi en grande quantité des draperies de Verviers, des armes des manufactures de Liége, des toiles de Flandre, des fils pour la dentelle, des objets de librairie, des fers, des laitons, et enfin, par le port d'Anvers, une grande quantité de denrées coloniales pour sa consommation. Le montant de ces importations de la Belgique en Suisse est hors de toute proportion avec celui des exportations de Suisse en Belgique.

Il semble, au premier coup-d'œil, que le Rhin devrait offrir un grand avantage au débouché des produits de la Suisse, par sa navigation à travers les pays les plus civilisés de l'Europe; mais les entraves sont trop considérables pour que le commerce de la Suisse puisse suivre exclusivement cette voie. Le Rhin, qui, au sortir du territoire suisse, devient français jusqu'à Strasbourg, bavarois et prussien jusqu'à Cologne, tombe ensuite dans le domaine de la Hollande, qui a soumis son cours à de nombreuses restrictions; et par conséquent ce n'est pas pour la Suisse la voie la plus courte ni la plus libre vers l'Océan. Les deux principaux entrepôts de son commerce extérieur à travers le continent pour arriver d'un côté jusqu'à la Méditerranée, et de l'autre jusqu'à l'Océan, seront toujours Lyon, qui communique par le Rhône avec Marseille, et Paris, qui communique par la Seine avec le Havre.

Commerce avec la France. L'Allemagne, depuis la réunion des douanes sous la direction de la Prusse, repousse par son tarif les produits manufacturés de la Suisse, qui ne peuvent désormais s'y introduire que par contrebande, tandis que la France est à la fois pour les cantons une alliée politique et une alliée commerciale, l'appui naturel de leurs institutions, le principal de leurs débouchés, et la voie régulière du transit; ce qui ressort naturellement du tableau ci-après des importations et exportations entre les deux pays, pendant les années 1830 à 1835.

Commerce spécial.		*Commerce général.*	
Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
12,457,704	26,743,733	19,479,839	41,925,035
9,408,137	27,541,593	24,147,606	44,146,970
9,718,277	34,980,953	23,264,843	55,871,769
11,927,713	32,293,146	31,168,003	58,191,499
12,713,826	29,835,960	39,085,719	65,071,676
14,431,399	32,841,142	59,283,807	73,479,593

Ainsi, le commerce annuel de la France avec la Suisse alimente un mouvement de 132 millions de francs. Le commerce spécial entre dans ces résultats pour une valeur de 47 millions; les articles de transit et de réimportation, pour 85 millions. Il s'ensuit que la France est la voie principale que prend le commerce extérieur de la Suisse, en sorte que les relations de transit sont principalement en progrès.

Les droits perçus à l'importation sur notre frontière, du côté de la Suisse, ont donné en 1835 un produit de 1,200,000 fr. sur une valeur de 14 millions: c'est en moyenne un prélèvement de 8 p. 0/0. Mais, dans le nombre des articles, il en est qui n'acquittent qu'un droit de balance, et les marchandises les plus maltraitées par le tarif sont introduites en contrebande, qui prélève une prime de 20 à 25 p. 0/0.

Exportations. Voici un aperçu des principaux articles exportés de la Suisse pour la France et l'étranger:

Etoffes de coton, percales, mousselines, mouchoirs, 17 millions; rubans de soie, de fil, de coton, 16 mill.; étoffes unies de soie, 6 mill.; horlogerie, 3 mill.; chevaux et bestiaux, 1 mill.; peaux et laines, 1 million; beurre et fromage, 700,000 fr.; bois à brûler et de construct., 3 mill.; cendres et regrets d'orfévres, 700,000 fr.; rubans, 1,700,000 fr., horlogerie, 800,000 fr.; chapeaux et tissus de paille, 400,000 fr.

Malgré l'activité et même l'économie qui distinguent les fabricans de la Suisse, l'industrie française, supérieure à la leur pour le goût et la perfection de ses produits, paraît n'avoir pas beaucoup à redouter de sa concurrence, puisque la France fournit à ce pays pour près de 3 millions d'étoffes de soie, pour 4 mill. de tissus de laine, et pour 1,500,000 fr. de toiles de coton imprimées.

Il ne sort guère des petits ateliers de famille établis dans les cantons que des produits communs, des rubans unis, et des étoffes légères, que la Suisse produit avec un avantage de 10 p. 0/0 sur les fabriques de Lyon et de Saint-Etienne. Il n'y aurait qu'à réduire les impôts de consommation ou indirects et octrois, pour mettre la fabrique de Lyon au niveau de celles de Bâle et de Zurich. En 1835, le commerce suisse présenta au gouvernement français, par l'organe de M. Louis Jacquet, une série de réclamations qui tendaient à obtenir le retour pur et simple au tarif impérial; ces réclamations ont été admises par les dernières lois de douanes en ce qui concerne les chevaux et

l'horlogerie. Il reste à mettre sur le même pied les étoffes ainsi que les bestiaux, et à rectifier les formalités onéreuses qui sont encore imposées au transit de France, d'autant plus que la Suisse n'a point de douanes.

Importations de France en Suisse. Elles consistent principalement, en vin, pour 2 millions; eaux-de-vie, 1 mill.; garance, 2,500,000 fr.; tissus de laine, 4 mill.; tissus de soie, 2,500,000 fr.; toiles de coton imprimées, 1,500,000 fr.; linge et effets d'habillement, modes, nouveautés, 1 mill. 500,000 fr.; sucre raffiné, 1,500,000 fr.

Les autres articles sont des huiles, des savons, du sel, des produits chimiques, des bois de teinture, des machines, de la mercerie, parfumerie, plaqués et meubles divers.

Si les exportations de France en Suisse s'élèvent à 27 millions, il est probable que les importations de la Suisse en France, qui figurent aux tableaux officiels de l'administration des douanes pour 12 millions, représentent une valeur plus élevée; c'est sans doute la contrebande qui se charge de rétablir la balance.

D'ailleurs, le chiffre de 40 millions, qui représente en totalité le mouvement commercial entre les deux pays pour l'année 1834, n'exprime que la valeur du commerce spécial; il faut y joindre le commerce de transit, en sorte qu'on arrive à une circulation de plus de 100 millions.

Les importations de la garance en Suisse s'élèvent à plus de 2 millions. Le seul article du coton, qui transite du Havre sur la Suisse, est de 4 millions 296,452 kil. Si le Havre expédie des matières exotiques en Suisse, celle-ci lui renvoie en échange des marchandises manufacturées pour les Etats-Unis.

Commerce entre la France et la Suisse.

On trouve, dans le Tableau décennal du commerce de la France, dressé et publié par ordre du gouvernement, les détails suivans sur les mouvemens de notre commerce avec la Suisse, dont les valeurs sont exprimées en sommes rondes de millions de francs.

	Importations.		*Exportations.*	
Années.	Valeur totale.	Matières pour fab.	Valeur totale.	Objets de l'ind. ou du sol.
1827.	17	13	37	24
1828.	19	13	41	27
1829.	20	13	39	27
1830.	19	13	42	27
1831.	24	9	41	28
1832.	23	10	56	35
1833.	31	12	58	32
1834.	39	13	65	30
1835.	59	14	73	32
1836.	82	19	76	33

Marseille fait avec la Suisse de grandes expéditions en transit. On sait que ce commerce consiste à permettre aux marchandises étrangères de traverser la France sous le plomb de la douane, sans acquitter les droits d'entrée. On jugera, par les chiffres suivans, de l'importance de ce commerce.

En 1829, la valeur des expéditions en transit faites à Marseille était de 4,618,295 fr.; en 1832, elle s'est élevée à 5,984,071 fr., et c'est principalement en Suisse que passent ces expéditions. L'Allemagne et la Savoie ne viennent qu'après.

La Suisse, malgré toutes ses productions, est encore un des meilleurs débouchés pour les produits français et anglais; elle est un entrepôt d'où se dirigent sur tous les points les marchandises de ces deux nations, et il n'est même pas rare de voir rentrer en France le produit de ses manufactures, après avoir reçu une prime d'exportation.

La plus grande partie de la Suisse commerciale aurait trouvé son avantage à entrer dans l'union des douanes allemandes; si elle n'y a point adhéré, c'est peut-être qu'elle a sacrifié son intérêt commercial à ses sympathies politiques. Mais si la confédération helvétique, repoussée par la diplomatie de la France, se jetait dans les bras de l'Allemagne, le commerce français en recevrait un rude choc, s'il n'était pas en partie ruiné dans le nord de l'Europe.

La Suisse a toujours fait un grand commerce avec l'Allemagne, où elle importe des fromages, du kirschwasser, des étoffes et rubans de soie, des mousselines et colonnades, des chapeaux de paille, du papier; elle en exporte du blé, des métaux, des matières premières et des denrées coloniales. Les fabricans suisses fréquentent la plupart des foires de l'Allemagne.

La Suisse reçoit de l'Italie des soieries et aussi des organsins, du riz et des fruits du Midi; elle en solde la valeur avec divers produits de son sol et de ses manufactures.

Le commerce que la Suisse fait avec l'Autriche est le moins considérable. La Suisse en reçoit des métaux et plusieurs objets fabriqués; mais elle n'y exporte que très-peu d'articles.

Les principales villes de commerce de la Suisse sont Bâle, Berne, Genève, Saint-Gall, Herisau, Zurzach, Langenthal.

Bâle est un grand entrepôt du commerce et des marchandises de l'Allemagne et des départemens du nord de la France; Soleure est le lieu où l'on transporte les marchandises qui, de là, sont destinées pour l'Italie. Cloire est aussi un grand entrepôt du commerce entre la Suisse et l'Autriche, de même que Genève pour le commerce avec les états sardes et les départemens de l'est et du midi de la France, favorisé par la navigation de la Saône supérieure et du Rhône.

C'est pour faciliter ces relations que l'on construit un chemin de fer de Strasbourg à Bâle, qui est, comme nous l'avons dit, un des grands entrepôts du commerce de la Suisse avec la France, l'Allemagne et la Hollande par la voie du Rhin, où la navigation à la vapeur a fait de grands progrès.

Le système de douane prussien a, dès le principe, frappé le commerce suisse dans ses relations avec l'Allemagne; mais le coup ne s'est fait sentir d'une manière immédiate que depuis l'accession de Bade. Cet état voisin, en entrant dans l'alliance commerciale, a reculé jusqu'à notre frontière les limites des débouchés naturels des produits manufacturés de l'Helvétie, événement doublement fatal sous le rapport de la diminution que subira leur écoulement, et sous celui du bouleversement et des modifications qu'il amènera nécessairement dans les relations commerciales et dans le genre actuel des fabrications de ces différens produits.

S'il arrive sur les frontières de la Suisse des légions de douaniers, avec eux arriveront aussi des contrebandiers. Le lac de Constance, avec ses ramifications, la Forêt-Noire, avec ses accidens, fourniront les moyens à la contrebande de franchir les limites des douanes allemandes. Partout, en Autriche, en Piémont, en France, les produits suisses pénètrent; malgré la sévérité et la triple

barrière des douanes, il en sera de même en Allemagne.

L'excessif bas prix de la fabrication autrichienne n'empêche pas les manufacturiers suisses d'aller concourir avec elle sur les places de Milan, de Vérone, etc. Le commerce de la Suisse avec le Piémont est considérable, malgré les droits qui pèsent sur les provenances suisses, et qui, pour plusieurs, viennent jusqu'à 300 p. 0/0 de leur valeur. Les subtilités de la douane, qui fait estampiller toutes les marchandises de provenance étrangère et nationale qui se vendent dans le royaume, n'empêchent pas le négociant piémontais de fréquenter les foires et les marchés de la Suisse, et ses relations avec la Sardaigne continuent à être toujours fort importantes.

Les mousselines de Saint-Gall, malgré la distance qui les sépare de la France, arriveraient toujours avec profusion dans la capitale, malgré la triple ligne des douanes, si le perfectionnement de la fabrication française et la baisse du prix de cet article ne s'y opposaient.

L'horlogerie suisse arrivait avec une telle abondance sur les places de France, que les douanes ont dû reconnaître leur impuissance à empêcher la fraude, et le gouvernement a été forcé de réduire les droits d'entrée à 6 p. 0/0 de la valeur, estimant que cette diminution des droits rendrait impossible toute contrebande.

Le droit de transit des marchandises qui sont transportées par la route de Saint-Gothard pour l'Italie a subi une diminution notable, d'après une résolution prise d'un commun accord par les cantons de Bâle, d'Argovie, de Lucerne, de Soleure, d'Uri et du Tessin.

Monnaies de compte. Chaque canton tient ses comptes suivant son usage, comme à Bâle, Berne, Genève, Neufchâtel, Saint-Gall et Zurich.

En 1798, quand toute la Suisse fut réunie sous le nom de république helvétique, on introduisit une manière uniforme de tenir les comptes, qui n'a jamais été tout-à-fait établie, ce n'est dans ce qui concernait le gouvernement. Elle consistait en franken ou francs de 10 betzen, qui se divisaient en 10 rappen chaque. Ce franc, qu'on appelle aussi livre suisse, vaut 1/2 franc de France. Le franc doit contenir 127 19/80 grains d'argent fin.

Poids. Le poids pour l'or et l'argent est l'ancien poids de marc français. Le marc se divise en 8 onces 192 den. ou 4608 grains, et correspond à 244,751 grammes ou 3777 grains anglais. Chaque ville a son poids de commerce particulier.

SULFATES. On appelle sulfates les sels qui résultent de l'union de l'acide sulfurique avec les oxides métalliques. Les sulfates employés dans le commerce sont très-nombreux; en voici les principaux :

Sulfate de baryte. C'est le résultat de la combinaison de l'acide sulfurique avec la baryte. On le reconnaît par divers moyens. On le trouve dans beaucoup d'endroits; il accompagne le plus ordinairement les mines métalliques. Il est ou cristallisé, ou en masses informes d'une assez grande dureté. Il varie aussi dans sa couleur. Le sulfate de baryte de Saxe est blanc, demi-transparent; celui de Bourgogne est d'un blanc laiteux. On en trouve aussi sur les montagnes de Montmartre.

Sulfate de cuivre, vitriol de cuivre. C'est un sel de couleur bleue qui est le produit de la combinaison de l'acide sulfurique avec le cuivre. La saveur de ce sulfate est d'une stypticité qui va même jusqu'à la causticité. On s'en sert pour consumer les chairs baveuses, pour guérir les petits aphtes de la bouche, arrêter les progrès des chancres vénériens. Mais la plus grande consommation s'en fait par les teinturiers et les fabricans de toiles imprimées et peintes, et par les manufactures de papiers d'appartemens.

Sulfate calcaire, pierre à plâtre, gypse. Cette pierre est extrêmement répandue dans la nature, et s'y concentre sous plusieurs états. Elle est ou opaque ou transparente. Le plâtre cuit sert dans la construction des édifices.

Sulfate de fer, vitriol vert ou *couperose verte.* Le sulfate de fer est le produit de la combinaison de l'acide sulfurique avec le fer. Le sulfate de fer est d'un grand usage dans la teinture en noir. Il sert aussi dans les arts chimiques, dans la préparation du bleu de Prusse et de l'encre. On tirait autrefois le sulfate de fer d'Angleterre, mais aujourd'hui on le prépare en grand dans plusieurs départemens du Midi. Aux environs d'Alais, il y a deux fabriques qui peuvent en fournir jusqu'à 40,000 quintaux.

On trouve aussi du sulfate natif de fer dans les galeries des mines de fer, surtout dans celles qui contiennent des sulfures de fer. Tantôt il se présente en beaux cristaux verts ou sous la forme de stalactites, d'autres fois il n'est pas si pur, ayant éprouvé quelques altérations que l'on désigne sous différentes dénominations, telles que pierres *atramentaires*, *sori*, *missy*, *colcothar*, etc.

Sulfate de magnésie, sel d'Epsom, de Sedlitz. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfurique avec la terre magnésienne. Tout le sulfate de magnésie que l'on trouve chez les pharmaciens leur est livré par le commerce. Il est en petits cristaux, confus, formés en petites aiguilles. Le sulfate de magnésie est très-amer; c'est un puissant purgatif à la dose de 4 jusqu'à 16 grammes.

Sulfate de quinine. Ce sulfate, dû aux savans travaux de MM. Pelletier et Caventon, est un sel blanc, léger, nacré, résultant de la combinaison de l'acide sulfurique avec une base qu'on appelle quinine, laquelle n'est autre chose que le principe amer, essentiellement fébrifuge, contenu dans le quinquina.

SULFURES. Les sulfures sont les produits qui résultent de l'union du soufre avec les corps combustibles. La plupart sont employés en médecine; en voici la nomenclature :

Sulfure d'arsenic jaune et rouge, orpiment et réalgar. C'est une combinaison de soufre et d'arsenic. Ce minéral est natif ou produit de l'art. Il est ou jaune ou rouge. La couleur rouge du sulfure d'arsenic est appelée *réalgar.* L'orpiment natif jaune est en masses plus ou moins grosses et brillantes. L'orpiment natif rouge ou réalgar est d'un rouge plus ou moins vif et transparent. On en trouve à la Solfatare, près de Naples, dans les mines de Nagriag et dans la Transylvanie, à la Chine et dans les bouches volcaniques. Tout l'orpiment que l'on trouve dans le commerce est factice; il est un produit de l'art : on le prépare en grand dans les laboratoires des chimistes. Ces sulfures d'arsenic sont connus dans le commerce sous les noms d'arsenic jaune, arsenic rouge, orpin minéral, orpiment, réalgar et rizigal.

Sulfure d'arsenic pyriteux, ou *pyrite arsenicale.* C'est un alliage natif du fer avec l'arsenic, combiné avec le soufre. Il est de couleur blanche, chatoyant, cristallisé en prismes droits, souvent

sans forme régulière. C'est à l'arsenic que ce sulfure doit sa blancheur. On consomme ce minéral dans les arts, pour préparer les métaux de composition avec lesquels on fait des boucles, des cuillères et des fourchettes qui imitent l'argent.

Sulfure de cuivre pyriteux, ou *pyrite de cuivre*. Il est de couleur jaune ou foncée, ou verdâtre irisée.

Sulfure de fer pyriteux, ou *pyrite martiale*. C'est une combinaison de soufre avec le fer. On le trouve en petites masses roulées et quelquefois régulières sous différentes formes. On lui a donné le nom de pyrite martiale, parce que le fer y est dominant, et qu'il fait feu par le choc avec l'acier. La plus grande consommation de ce minéral est dans sa conversion en sulfate de fer.

Sulfure de mercure natif rouge. C'est une combinaison du mercure avec le soufre, ayant une couleur rouge plus ou moins intense, suivant les proportions de soufre qui s'y trouvent mêlées. Ce sulfure est connu dans le commerce sous le nom de cinabre. *Voy.* Cinabre.

Sulfures métalliques pyriteux. C'est une combinaison que nous offre la nature dans l'alliance du soufre avec des substances métalliques, ayant une forme régulière et une solidité remarquable, produisant plus ou moins d'étincelles par leur choc avec l'acier.

SULTANIN, monnaie d'or qui est frappée au Caire et qui a cours dans tous les états du grand seigneur; c'est la même monnaie que le sequin. *Voyez* Sequin.

SULZ, ville d'Allemagne, dans le Wurtemberg, cercle de la forêt noire, sur la droite du Necker, à 10 l. de Reutlingen. Popul., 2,300 habitans, qui exploitent une riche saline et s'occupent de la préparation du sel d'Epson, du sel ammoniac et du vitriol.

SULZE, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, près de la rive gauche de la Rechnitz et à 7 l. de Rostock. Population, 14,500 habitans, qui entretiennent 12 distilleries d'eaux-de-vie de grains, 8 brasseries, 10 tisseranderies de toile et une saline considérable. On y tient 3 foires par an.

SUMAC. La plante ainsi appelée provient du *rhus coriaria*, originaire de l'Asie et devenue commune dans tout le midi de l'Europe et particulièrement en Espagne et en Sicile. Néanmoins, les produits auxquels on donne le nom de sumac ne sont pas tous fournis par le *rhus coriaria;* il en existe beaucoup que, par nécessité pendant le blocus continental, on obtint de plantes indigènes que l'on a continué de cultiver depuis. Tout ce qui porte en teinture le nom de sumac est la feuille d'un arbre, arbrisseau, arbuste ou simple plante, récoltée, séchée, réduite en poudre plus ou moins grossière. On distingue le sumac en différentes espèces, suivant les provenances.

Sumac de Sicile. Le plus estimé est celui qui se récolte aux environs de Carieri, dans le val di Mazzara, à 7 l. de Palerme, et que l'on nomme sumac de Carieri. On le reconnaît aux indices que voici : poudre plus ou moins fine, bien tamisée, d'un beau vert tendre et velouté, tirant sur le jaune, odeur agréable et assez pénétrante.

Sumac de Malaga. Feuille bien triturée, poudre fine, chargée de buchettes petites, assez bien écrasées, contenant souvent des semences de la plante, couleur vert-jaune, odeur forte.

Sumac de Porto. Couleur vert-jaunâtre, odeur forte comparée au sumac de Malaga; il est en poudre moins fine, et chargé de sable; les buchettes qu'il contient sont plus grosses et moins bien écrasées.

Sumac de Donzère. C'est le plus estimé de tous les produits indigènes auxquels on donne le nom de sumac. Il est préparé dans le voisinage du Rhône à Donzère et Montélimart. On le distingue à une poudre grossière, couleur vert foncé sombre, odeur de tannin, saveur acerbe et astringente.

Sumac de redon. Produit d'une plante appelée herbe des teinturiers, herbe au noir et plus particulièrement *redon*. C'est le redoul, *coriaria myrtifolia* des naturalistes, qui croît spontanément dans presque tout le midi de la France, et principalement sur les bords du Lot, du Tarn et de la Garonne.

Le sumac sert non-seulement à la teinture en vert des étoffes, mais on s'en sert aussi pour l'apprêt des maroquins et autres peaux.

Importations. Il se fait une grande consommation de sumac. Suivant le registre de la douane, les importations en France, en 1837, se sont élevées, savoir : pour le sumac et fustet que la douane a réuni, en écorces, feuilles et brindilles, à 1,406,063 kil., ayant une valeur de 492,191 fr., dont la majeure partie, 1,280,327 kil. des Deux-Siciles, et 113,987 kil., sumac et fustet moulu, ayant une valeur de 39,896 fr., dont la plus grande partie, 89,637 kil. des Deux-Siciles et 18,693 d'Espagne.

Exportations. Elles se sont montées, pour la première espèce, à 29,274 kil., et pour la seconde, à 6,451 kil., ayant la valeur, pour la première sorte, de 5,855 fr., et pour la seconde, de 2,258 fr.

SUMBAVA, île de l'Archipel de la Sonde, dans l'Océanie, située parmi la chaîne des îles à l'E. de Sava et séparée à l'O. de Lombok, par le détroit d'Allas. Elle a 65 l. de longueur de l'E. à l'O., sur 20 l. dans sa plus grande largeur.

Productions et commerce. Cette île est d'une fertilité extraordinaire; les Hollandais, qui y ont établi leur domination, en exportent une grande quantité de riz, d'arachides ou pistaches de terre, de tabac, de bois de Sapan et du bois de Tek, de la cire, des nids d'oiseaux, du salpêtre, du soufre et de petits chevaux.

On recueille de la poudre d'or dans l'état de Dompou, et l'on pêche des perles dans la grande baie de la côte du Nord.

Tous ces produits font autant d'articles d'exportation. Les importations consistent dans l'opium, des tissus de l'Inde et des objets manufacturés d'Europe.

Les villes les plus commerçantes sont Sumbava et Bima. Cette dernière possède l'un des plus beaux ports du monde. Ces villes sont sous la protection de la compagnie hollandaise des Indes orientales, qui s'est approprié tout le commerce de cette île. Sumbava, chef-lieu de l'île de son nom, sur la côte nord et à 36 lieues de Birma, possède un bon port, au fond d'une baie ouverte au N.-E. et à l'O.

SUMATRA, île de la mer des Indes, une des plus grandes îles de la Sonde, la plus à l'O. de la presqu'île de Malacca et de l'île de Bornéo, et séparée de celle de Java par le détroit de la Sonde et par celui de Malacca, de la péninsule de ce nom. Sa longueur du N.-O. au S.-O. est d'envi-

ron 300 l., sur une largeur de 90 à 150 l. On évalue sa population de 6 à 8 millions.

En 1666, les Hollandais ont formé des établissemens sur la côte de cette île, et en 1685, les Anglais s'y établirent également; mais, en 1824, ils cédèrent leurs possessions aux Hollandais, qui ont étendu leur domination sur le royaume de Palembang, sur la côte orientale, et aussi à Bencounat, sur la côte occidentale.

Productions. Il y a de bons pâturages, et l'on récolte une grande quantité de riz et d'autres grains. Le poivre y est très-abondant. On recueille, en outre, du benjoin et du camphre, le meilleur que l'on connaisse. C'est dans la partie du nord qu'on trouve uniquement le benjoin, qui est principalement consommé en Perse. C'est aussi dans cette contrée que l'on tire le camphre, qui est une résine volatile et pénétrante propre à dissiper les tumeurs, et connue par l'usage qui s'en fait dans les feux d'artifice.

Minéralogie. Les montagnes de l'intérieur du pays sont remplies de mines. Les pluies en détachent de la terre d'or qui a pour matrice un spath très-blanc et l'entraînent dans des circonvallations d'osier destinées à le recevoir. L'étain est très-abondant, mais on l'apporte tout de l'île de Banka, qui n'est éloigné du continent que d'un mille et demi, et qui donne son nom au fameux détroit par lequel passait la plupart des vaisseaux qui se rendent à Canton. Le poivre, dont on expédie une grande quantité à la Chine et une autre partie en Europe, est un des principaux articles d'exportation de Sumatra avec le benjoin et le Camphre.

Commerce. Un arrêté du gouverneur-général des Indes orientales néerlandaises, en date du 9 février 1839, porte que le port de Natal, sur la côte occidentale de Sumatra, sera dorénavant fermé au grand commerce, et que les dispositions de l'art. 2 de la publication du 31 décembre 1825 seront applicables à ce port, de manière qu'il ne sera plus permis aux navires des Indes néerlandaises ou bâtimens indigènes qui y sont assimilés, de décharger et importer dans le susdit port des marchandises prises dans un des ports néerlandais aux Indes; que désormais le port de Ayer-Bangies, sur la côte occidentale de Sumatra, sera ouvert au grand commerce. En conséquence, la première partie de la publication du 31 décembre 1831 est rendue applicable à ce port, sauf la réserve de la seconde partie de cette publication, et ainsi les navires de toutes les nations, n'importe d'où ils viennent et où ils vont, pourront entrer dans le port d'Ayer-Bangies et y décharger ou y charger des marchandises sur le pied prescrit par le réglement des droits d'entrée et de sortie pour cette côte.

Monnaie de compte. A Achéen, principal entrepôt du commerce de Sumatra, les comptes se tiennent en tales, pardows, mace, copangs et cash. Un tale vaut 4 pardows, 16 mace ou 64 copangs. Dans le commerce de la poudre d'or, on a adopté des monnaies imaginaires, telles que le tale, le mace d'or. Cinq de ces pièces en valent 4 analogues de monnaie ordinaire. L'or en poudre est évalué à 9 1/4 touch de Malabar ou 22 1/5 karats fin. Le plus grand poids est le bahar de 200 catties, qui vaut 423 liv. 6 onces 13 drames avoir du poids anglais.

SUND (OErb Sund), détroit de la mer Baltique, situé entre la côte orientale de l'île danoise de Seeland et la côte S.-O. de Suède. Il fait communiquer la mer du Nord par le Cattegat, vers le S.-E., avec la mer Baltique. Il a une longueur de 9 milles d'Allemagne, environ 15 l. Sa largeur, du côté du Cattegat, est d'abord de 2 ou 3 l. Mais il se rétrécit tellement entre Kronberg et Helsinborg, ou Elseneur, qu'il n'a plus qu'une largeur de 3,954 mètres. Il s'élargit de nouveau entre Copenhague et Landcrona, où sa largeur est de 6 à 7 lieues.

Le Sund est le plus fréquenté des trois passages ou détroits qui, du Cattegat, donnent entrée dans la mer Baltique ou de la Baltique dans la mer du Nord. On évalue à une moyenne de 10 à 12 milles le nombre des vaisseaux qui passent annuellement à travers ce détroit. Ils doivent acquitter un droit à Elseneur qui se monte à plus de 900,000 thalers par an. En 1645, les droits du Sund furent réglés d'une manière fixe. Il fut alors conclu un traité avec la Hollande, auquel il fut adjoint un tarif des droits que devaient payer les navires et les marchandises à leur passage par le Sund, soit pour entrer dans la Baltique, soit pour en sortir. Ce traité et ce tarif ont servi de base aux autres traités qu'on a conclus ensuite avec l'Angleterre et la France, en 1770. Ce tarif est aujourd'hui encore en usage pour les navires et les marchandises de toutes les nations.

On sait que dans le XVIIe siècle une flotte hollandaise, avec des bâtimens plus petits que les gigantesques vaisseaux de ligne actuels, a passé le Sund, malgré les batteries danoises, où il est le plus étroit. Néanmoins, la plus grande profondeur se trouve près de la côte de Suède. C'est la direction que prit Nelson lorsqu'il enleva les vaisseaux danois qui bloquaient la rade de Copenhague. Depuis l'invention de la navigation à la vapeur, lorsqu'un bateau à vapeur conduit à la remorque un vaisseau, le passage pourrait avoir lieu, quoique les côtes de la Suède soient garnies de batteries.

Les cartes marines désignent assez exactement les écueils qui se trouvent dans la mer entre le Jutland, la Norwège et la Suède, mais pas avec la même exactitude les bancs de sable mouvans qui changent souvent de place, suivant les vents et le courant des glaces.

Plusieurs circonstances contribuent à diminuer la navigation à travers le Sund. La Suède a enfin achevé le fameux canal de Gothie, qui fait communiquer, au moyen des lacs, des rivières et d'un canal, la Baltique avec la mer du Nord pour des bâtimens d'un tonnage moyen. D'ailleurs, le commerce du Nord s'est porté à Hambourg, où il y a également une communication établie entre l'Elbe et la Baltique, et comme l'Elbe a son embouchure dans la mer du Nord, et que l'on navigue plus facilement sur l'Elbe qu'à travers le Cattegat et les Belts, ainsi que le Sund, et que l'on est en même tems affranchi du péage du Sund et des dépenses de mouillage et de navigation, il n'est pas surprenant que la navigation à travers le Sund soit en décroissance. A cette cause, on peut ajouter l'intérêt qu'a l'Angleterre de donner la préférence à ses colonies du nord de l'Amérique pour les bois de construction, le chanvre, le fer, le blé et autres productions dont elle a besoin, et dont elle a encouragé l'importation par des droits moins élevés.

Les navigateurs se plaignaient depuis long-tems que le passage du Sund dans la Baltique était tellement obstrué de bâtimens de toutes les nations,

lorsque le vent n'était pas favorable à leur entrée ou à leur sortie, qu'ils étaient obligés d'y demeurer souvent un long espace de tems, faute de pouvoir le franchir, ce qui retardait beaucoup leur navigation dans la mer Baltique et était en même tems fort préjudiciable au commerce.

Pour obvier à cet inconvénient, le consul de S. M. britannique à Elseneur a fait savoir que le gouvernement danois a fait construire le bateau à vapeur la *Wilhelmina*, de la force de 96 chevaux, qui a reçu l'ordre de stationner dans la rade d'Elseneur pour remorquer à travers le Sund les vaisseaux qui se trouveraient retenus par les vents contraires. Le consul a transmis en même tems le tarif provisoire des frais de remorque des bâtimens à travers le Sund par le bateau à vapeur.

Pour un navire qui n'excède pas 50 lasts de tonnage, 12 rixbank dollars ou 1 l. st. 9 sh. 3 d. par heure; n'excédant pas 100 à 125 lasts, 14 rixbank dollars ou 1 liv. st. 11 sh. 6 d. par heure; n'excédant pas 150-175 à 200 lasts, 15 rixbank dollars ou 1 liv. st. 13 sh. 9 d. par heure; n'excédant pas 225, 250, 275 à 300 lasts 16 rixbank dollars ou 1 liv. st. 16 sh. par heure.

Explication. On doit observer : 1° que les vaisseaux au dessous de 50 lasts doivent payer pour 50 lasts : il en est de même pour tous ceux au dessous de 63 lasts; mais au dessus de ce tonnage, ils doivent payer comme pour 75 lasts, dans la même proportion, les bâtimens d'un tonnage plus élevé, selon la différence du taux du tarif; 2° que les frais pour les bâtimens qui excèdent 300 lasts s'élèvent progressivement dans la même proportion du taux porté dans ce tarif; 3° que la remorque n'aura pas lieu dans le cas où elle se prolongerait plus de trois heures pour parcourir la distance d'un mille danois, excepté dans le cas de détresse, après avoir fait un accord spécial pour le secours que l'on demande.

Remarque. Le last est compté à raison de 4,000 livres pesant ou 2 tonneaux.

La monnaie danoise est réduite à 2 shellings 3 deniers d'Angleterre par rixbank dollar.

Le commerce de la mer Baltique a été dans tous les tems d'une grande importance, surtout pour les états qui entretiennent une grande marine militaire et marchande, puisqu'on en tire la plus grande partie des matériaux qui servent à la construction des vaisseaux.

SUNDERLAND, ville maritime d'Angleterre, comté de Durham, sur la rive droite et près de l'embouchure du Wear, dans la mer du Nord, à 4 l. 1/2 de Durham. Populat., 40,000 habit.

Port. Le port, formé par deux jetées, est très-sûr; à la marée, il y a seize pieds d'eau. Il peut recevoir des navires de 300 à 400 tonn. Il y a un très-beau phare sur la jetée du nord.

Industrie. La fabrication de la poterie de terre y est très-active, ainsi que celle de la couperose, du goudron, des cordages et toiles à voiles. On a établi sur les bords du fleuve des verreries, des fours à chaux, des fonderies pour le service de la marine.

Commerce. On y fait un grand commerce en houille, dont l'on exporte une immense quantité dans tous les ports de la côte, depuis Newcastle jusqu'à Londres et même jusqu'à Portsmouth, où il s'en fait une grande consommation. Il faut y ajouter aussi beaucoup de chaux, que l'on transporte sur les côtes du comté d'York et aussi en Écosse, des verreries, des bouteilles, de la poterie. Les principales importations consistent en vins, eaux-de-vie, liqueurs, bois de construction, chanvre, goudron, sapins du Nord, fer, denrées coloniales, épiceries et drogueries, etc.

Navigation. Le nombre des navires qui fréquentent ce port est considérable; on l'estime de 7 à 800 annuellement. Il y en a 650 de toutes grandeurs, qui lui appartiennent et qui sont employés au petit et grand cabotage pour le transport de la houille et des autres produits du comté.

SUPPLÉANT. C'est celui qui, dans certaine fonction comme celle de juge, est substitué à la place d'un autre.

Pour être nommé suppléant au tribunal de commerce, il faut être âgé de trente ans et avoir exercé le commerce avec honneur et distinction pendant cinq ans (620).

SUPPOSITION. Sont réputées simples promesses toutes lettres de change contenant supposition, soit de nom, soit de qualité, soit de domicile, soit des lieux, d'où elles sont tirées ou dans lesquels elles sont payables (112).

Simples promesses. Les tribunaux examineront si cette simple promesse est un billet à ordre, un effet de commerce ou un mandat, et condamneront en conséquence le tireur, comme débiteur envers le preneur de la somme exprimée dans l'acte ou la lettre de change.

SUR-ARBITRE. Celui qu'on choisit par dessus deux ou plusieurs arbitres pour décider une affaire, quand ils sont partagés.

En cas de partage, les arbitres nomment un sur-arbitre, s'il n'est nommé par le compromis; si les arbitres sont discordans sur le choix, le sur-arbitre est nommé par le tribunal de commerce (60).

SURATE, ville maritime des Indes orientales, capitale de la province de Guzurate, des établissemens britanniques, présidence de Bombay, sur la rive méridionale du Taptij, à 6 l. de son embouchure dans le golfe de Camby, à 55 l. de Bombay, 150 l. d'Agra et 365 de Calcutta. Population, 160,000 habitans. Les gros bâtimens ne peuvent remonter jusqu'à Surate; ils sont obligés de s'arrêter à l'embouchure du Tapty, dans la rade de Soually, où le mouillage est bon, quoique sans abri.

Industrie. C'est l'une des villes de l'Inde où l'industrie est la plus florissante. Il y a un grand nombre de fabriques, surtout en soieries, en tissus de coton, toiles imprimées, mousseline terminée en une raie d'or dont les Indiens font leurs turbans, les toiles peintes d'Amaden, dont les couleurs sont aussi belles et durables que celles de Coromandel, les étoffes mêlées de soie et de coton, soit unies, soit rayées et satinées, mêlées d'or et d'argent, remarquables par la vivacité des couleurs et la belle exécution des fleurs. Il s'en fait une grande consommation dans les sérails de Turquie et de Perse. Plusieurs étoffes purement de soie, appelées *tapis;* ce sont des pagnes de plusieurs couleurs fort recherchés dans l'Inde orientale. Des châles légers et très-chauds, fabriqués avec des laines de chèvres de Cachemire, avec lesquelles on fait aussi des turbans d'une aune de large et de trois de long, qui se vendent fort cher, jusqu'à mille roupies. On y fabrique une grande quantité de beaux ouvrages en orfévrerie et bijouterie.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable avec l'intérieur de l'Asie, la Perse et l'Arabie,

Surate est un grand entrepôt de tout le commerce de l'Inde.

Importations. On importe à Surate des marchandises de toutes les parties des Indes; les plus connues dans le commerce des étoffes sont les douttés, grosse toile qui se consomme en Perse, en Arabie, en Abyssinie et sur la côte orientale d'Afrique; des toiles bleues qui ont la même destination; des toiles de Cambaye à carreaux bleus et blancs de différentes qualités; des toiles blanches de Brozia, si connues sous le nom de *baffetas*. Comme elles sont d'une finesse extrême, elles servent pour les cafetans d'été des Turcs et des Persans. On fabrique dans le même lieu une espèce de mousseline terminée par une raie d'or, dont ils font leurs turbans. Les toiles peintes d'Amadan, dont les couleurs sont aussi vives qu'inaltérables, et dont les gens riches de Java, Sumatra et des Moluques, font des pagnes et des couvertures. Les gazes de Beirapur; les bleues servent en Perse et en Turquie à l'habillement d'été des hommes du commun, et les rouges à celui des gens riches. Les étoffes mêlées de soie et coton, unies, rayées et satinées, mêlées d'or et d'argent remarquables par la vivacité des couleurs autant que par la belle exécution des fleurs. Plusieurs étoffes purement de soie, appelées *tapis*. Ce sont des pagnes de plusieurs couleurs, fort recherchées dans l'Inde orientale. Des châles de cachemire de différentes couleurs mêlés de fleurs et de bordures.

Il faut y ajouter des porcelaines de Chine, des soies du Bengale et de Perse, du café Moka, du poivre de Malabar, une grande quantité de coton et laine, des gommes, des dattes, des perles, des parfums de l'Arabie, une grande quantité d'épiceries, du fer, du plomb, de la houille, des draps fins, de la quincaillerie et autres articles de l'Angleterre.

Exportations. Le plus grand nombre des marchandises d'exportation est réexporté pour différens pays, Surate ne servant que d'entrepôt à ce commerce. Les marchandises qui lui sont propres et entrent dans les exportations sont le coton, la soie, l'indigo, qui est de trois sortes, l'aloès, le bois de sapan, les cauris, des maldives, l'encens, le salpêtre, le borax, la gomme laque, la mirrhe, les perles, les diamans et d'autres pierres précieuses.

Surate fait un grand commerce avec Moka dans la mer Rouge et sur toutes les côtes de cette mer, avec Bender-Abassi et Bassora, dans le golfe Persique, avec Sumatra et Java, ainsi qu'avec les Philippines. Les Anglais y font aussi un grand commerce et y débitent une grande quantité de leurs produits manufacturés, qui, de là, se répandent dans le reste de l'Inde, de l'Arabie et le golfe Persique, Surate se trouvant avantageusement située entre ce golfe et la mer Rouge, avec lesquels elle entretient des relations très-importantes.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en roupies de 16 aunes ou 64 pices, poids du commerce. Les marchandises pesantes s'évaluent au mound, qui se compose de 40 seers, et le seer de 30 pice. Ce maund, qui n'est que la moitié de celui de la factorerie de Bengale, vaut 37 liv. 5 onc. 1/2 dr. avoir du poids ou 16,933 kilog. Il y a aussi un maund pucca, dont 10 de la factorerie ou 20 de Surate font 1 candy ou 746 liv. 10 onces 10 dr. avoir du poids, ou 338,645 kil. Mais ces poids ne sont pas constans et varient suivant les articles. Le candy n'est pas toujours de 20 maunds. Ainsi, le poivre et le bois de sandal se vendent au candy de Bombay, qui comprend 21 maunds de Bombay, tandis que le coton se négocie au candy de 21 maunds de Surate.

Mesures. Les mesures de longueur sont le guz de 28 1/5me pouces anglais ou de 0,7162 mètre, le guz bazar, de 28 ou 0,7112 mètre; le covid, de 18 1/2 ou 0,4699 mètre, et le yard anglais, 0,9144 mètre, avec lequel on mesure les toiles, le satin et le velours.

Le pherra, mesure du blé et du riz, contient 20 palies et pèse environ 75 liv. avoir du poids ou 34,015 kilog.

SURCHARGE. Le procès-verbal de vérification de créances mentionnera les surcharges, s'il s'en trouve dans les titres de créance (505).

SUREAU, arbrisseau de moyenne hauteur qui répand ses rameaux au loin, dont les fleurs sont très-odorantes et employées à différens usages dans la médecine. Les jeunes branches de sureau et la seconde écorce sont purgatives; on les emploie en décoction dans l'hydropisie sous-cutanée. Les fleurs sont diaphorétiques, carminatives, prises intérieurement en fusion; elles sont ophtalmiques et résolutives employées extérieurement. Les baies de sureau sont propres à guérir la dyssenterie et les fièvres. On emploie leur suc exprimé : il porte le nom de rob de sureau. Les feuilles entrent dans la composition de l'onguent martianum, de celui pour la brûlure. M. Questieux, adjoint du maire de Porcheux, a découvert que l'odeur des feuilles et des fleurs de cet arbrisseau, c'est-à-dire les branches de sureau garnies de leurs feuilles et de leurs fleurs, faisaient fuir les charançons des greniers à blé. Ayant fait cette expérience dans son grenier à blé, qui avait été considérablement endommagé par cet insecte dévastateur, il en fut entièrement purgé au bout de deux jours.

SURENCHÈRE. La surenchère a lieu lorsque les intéressés à une vente par autorité de justice ne sont pas satisfaits de l'enchère qui en a été faite; ils ont alors le droit de la surenchère, d'après l'art. 565 du Code de commerce, qui dit : pendant huitaine après l'adjudication, tout créancier aura droit de surenchérir. La surenchère ne pourra être au dessous du dixième du prix principal de l'adjudication.

SURINAM, colonie de la Guiane hollandaise, située au sud de Berbice, dans l'Amérique du sud, bornée au N. par l'Océan, à l'E. par la rivière de Marawina, à l'O. par celle de Corantine et au S. par le territoire indien. Elle a 60 lieues de long et 25 de large. Paramaribo, située sur la rivière Surinam, à 7 l. de son embouchure, en est la capitale. Popul., 78,000 habit.

Productions. Le territoire renferme de belles plantations de café, de cannes à sucre, de cacao, coton, indigo et tabac sur les bords de la Comewina et du Surinam. Ce dernier fleuve traverse toute la colonie, et il est le seul navigable parmi toutes les rivières qui l'arrosent. On y récolte aussi de la gomme et on y fait des coupes de bois de teinture et d'ébénisterie.

Les terres de cette colonie sont des terres basses comme celles de la partie de la Guiane française voisine de l'Approuagne, et qui seraient, comme celles-ci, couvertes par la marée, si elles n'étaient protégées par une digue. Toutes les terres cultivées, étant des alluvions, sont très-fertiles et n'ont jamais besoin d'être fumées.

On a créé à Surinam, pour suppléer au défaut d'argent monnoyé qui se faisait sentir, un papier-monnaie qui ne circule que dans la colonie : on l'a créé pour donner un plus grand développement au commercé. Si la création de ce papier-monnaie eût été limitée, il n'y aurait pas eu d'inconvénient ; mais la faculté que le gouvernement s'est réservée d'en émettre à volonté, l'a fait tomber de valeur. En 1835, il était de 12 à 15 p. 0/0 au dessous de sa valeur nominale.

Surinam possède 48,000 nègres esclaves, dont environ 40,000 sont employés à la culture des denrées coloniales.

Commerce. Suivant M. Soleau, les exportations en 1835 s'élevaient à 10 millions de florins, plus de 20 millions de francs.

La colonie de Surinam est aujourd'hui l'une des plus riches et des plus importantes de l'Amérique, et devient tous les jours plus importante.

Exportations. Elles consistent en plus de 20 millions de livres de café; 20,300 barriques de sucre; 800,000 liv. de cacao; 200,000 livres de coton; une grande quantité de bois de charpente et de marqueterie. Tous les articles exportés paient un droit fort modéré.

Importations. Elles se composent de la plupart des produits d'Europe dont les habitans ont besoin, tels que vins, liqueurs, farine, sel, draps, toile, bonneterie, outils, munitions de guerre, matériaux de construction. Les marchandises anglaises paient 5 p. 0/0 de leur valeur à leur importation. Les bâtimens hollandais paient 5 florins par last, et ceux des Anglais le double.

SURON, balle ou ballot fait ordinairement avec la peau de bœuf fraîche et sans apprêt, le poil en dedans, et cousue avec des filets de lanières de la même peau. Un grand nombre de marchandises qui s'exportent de l'Amérique sont expédiées ainsi dans des surons dont le poids est de 100 à 150 kil., telles que la cochenille, l'indigo, etc.

SURREY ou SURRY, comté de l'Angleterre, situé entre les comtés de Middlesex, dont la Tamise le sépare, et ceux de Kent, de Sussex et de Southampton. Il a 14 lieues de l'E. à l'O., et 10 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 398,658 hab.

Culture et productions. Ce comté n'a pas fait de grands progrès en agriculture, malgré sa proximité de la métropole, à l'exception de la partie occidentale, où les terres sont meilleures que dans l'autre partie, où il existait plus de 75,000 acres en friche. Dans la partie sablonneuse, près la Tamise, on cultive une grande quantité de pois et de fèves ; les récoltes les plus abondantes consistent ensuite en navets, carottes, houblon, trèfle, sainfoin, des plantes médicinales, telles que la camomille, la menthe, la lavande, l'anis, le pavot, et des plantes potagères, telles que les pommes de terre, la luzerne pour l'engrais des bestiaux, dont on élève une grande quantité qui trouve un bon débit à Londres.

Minéralogie. Il y a des mines de fer en abondance dans la partie S.-O., mais leur exploitation est négligée à cause du haut prix du combustible; on trouve de la pierre à bâtir, une pierre dure qui résiste au feu, de vastes carrières de pierres à chaux, de la craie, qui sont employées comme engrais, du sable propre aux verreries, de la terre glaise, dont on fait des briques, de la terre à foulon.

Commerce. Le commerce consiste dans la vente des produits du sol, qui sont transportés à Londres. Quant à l'industrie, elle se confond avec celle de cette capitale, qui en est le grand entrepôt. Le chef-lieu de comté est Guilford.

SUSE, province de la partie S.-O. de l'empire de Maroc, située entre les provinces de Maroc, de Draha et le désert de Sahara, au S. L'Atlas en couvre une partie. Les principales productions consistent en blé, riz, millet, vin, huile d'olive, figues, sucre, dattes, mulets, bœufs, chèvres, moutons. Les principales villes sont Agadir, Tarodant, Talent et Ouadnoun.

SUSE, ville de Barbarie, régence de Tunis, dont elle est éloignée de 25 l., située au bord d'un golfe ayant de 5 à 6 l. de largeur, où les plus gros vaisseaux peuvent entrer et approcher près de la ville, quoique exposés aux vents d'est, assez violens dans ce parage. Pop., 10,000 habit.

C'est l'une des villes les plus considérables et les plus industrieuses et commerçantes de la régence. On y fabrique des toiles communes qu'on vend à bon marché. Il s'y fait un grand commerce d'huile d'olive qui s'exporte pour les savonneries de Marseille, de laine, de poterie et de tissus propres au pays.

SUSE, province des états sardes; elle comprend la partie occidentale de la division de Turin, située entre la province de Turin, celle de Pignerol et la division de Savoie, ainsi que le département des Hautes-Alpes. Sa longueur est de 17 l. de l'E. à l'O., sur une largeur très-variable et en général peu considérable, avec une pop. de 65,500 habit.

Productions et commerce. Les principales productions sont le vin, les fruits, les châtaignes, la soie dans plusieurs cantons et une petite quantité de blé. L'éducation des bestiaux y est de quelque importance. On trouve quelques mines de fer et des carrières de marbre; on y fabrique de la toile et il y a des tanneries.

SUSE, ville des états sardes, division de Turin, dont elle est éloignée de 12 l. et 10 de Briançon, chef-lieu de la province de son nom, située sur la rive droite de la Doire-Repaire, près du confluent de la Cenise, à l'embranchement des deux routes du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre. Pop., 2,000 habit., qui entretiennent plusieurs tanneries. Il y a dans les environs un marbre renommé sous le nom de *vert de Suze.*

SUSPENSION DE PAIEMENT. Tout commerçant qui cesse ses paiemens est en état de faillite.

Il paraît constant que le législateur n'a entendu considérer comme étant en état de faillite, que le commerçant qui cesse, et non celui qui suspend ses paiemens. Le commerçant qui cesse ses paiemens est évidemment insolvable, tandis que celui qui les suspend étant gêné momentanément par l'effet de quelque événement imprévu, peut, d'ailleurs, être encore très-solvable. C'est aux tribunaux à prononcer. Un simple particulier qui cesse ses paiemens ou qui ne paie pas ce qu'il doit, peut-il être constitué en état de faillite? Non. Cet état n'est propre qu'au commerçant, et la loi le dit par cette expression, tout *commerçant.*

SUSSEX, comté d'Angleterre, situé entre le comté de Surrey, ceux de Kent et de Southampton. Il a une longueur de 28 l. de l'E. à l'O., et 10 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 255,019 habit.

Productions. Les productions les plus généra-

lement cultivées sont le blé, l'orge, l'avoine, le trèfle, les navets, les pois, les fèves, les pommes de terre, le sarrasin, les carottes, la rhubarbe, le sainfoin, la luzerne et la chicorée, et une grande quantité de houblon qui trouve un débit avantageux à Londres. Il y a de riches pâturages et prairies où l'on élève un grand nombre de bestiaux dont la race est l'une des plus belles de l'Angleterre, surtout celle des moutons, qui est renommée, dont on évalue le nombre à 450,000.

Minéralogie et industrie. Il y a une grande abondance de pierres à chaux d'une bonne qualité, ainsi que de la craie et de la marne, de la terre à foulon et de l'ocre rouge. La principale industrie est la fabrication du fer en barres; mais elle a beaucoup diminué.

Commerce. Tous ces produits forment les principaux articles de son commerce, dont le principal siége est à Chichester, qui est le chef-lieu de ce comté, et qui entretient ses principales relations avec Londres.

SUTHERLAND, comté d'Ecosse, ayant au N. l'Atlantique et à l'O. le détroit de Mynch, qui le sépare de l'île Lewis. Sa longueur est de 25 l. du N.-O. au S.-E., sur 23 l. de large, avec une population de 24,000 hab.

Culture et productions. La culture y a fait peu de progrès, ce qu'on attribue aux montagnes, au climat humide et à la mauvaise qualité du sol. Sur 1,154,000 acres anglais, on estime qu'il n'y en a guère que 65,000 acres cultivés, 3,000 acres de bois forestiers et 2,000 acres de nouvelles plantations; le reste consiste en marais, lacs, bruyères, fondrières, etc. Ainsi, les produits agricoles n'y sont pas fort abondans et ne font pas l'objet d'un grand commerce.

Minéralogie. Les pierres à chaux, la pierre ferrugineuse et l'ardoise s'y trouvent en abondance; on exploite aussi des carrières de marbre, et dans plusieurs localités, des mines de plomb, dont quelques-unes sont argentifères. On a découvert quelques traces de houille et de cristal de roche dans plusieurs cantons, et des grenats sur la côte.

Industrie et commerce. L'industrie consiste dans le travail des métaux, l'élève des bestiaux, la pêche et la fabrication des ustensiles et de plusieurs tissus de lin et de coton, de laine d'une qualité ordinaire, qui sont les principaux objets du commerce, avec les produits des mines.

SVENBORG, ville de Danemarck, diocèse de Fionie, à l'extrémité sud de l'île de ce nom, sur le canal qui la sépare de celle de Taasinge, à 3 l. 1/2 de Rud-Kiobing et à 9 d'Odensée. Son port, qui possède 45 navires, est profond et spacieux. Populat., 3,000 habit., qui ont des tanneries importantes, une fabrique de colle-forte, une de poterie et une manufacture de tabac, et entretiennent environ 40 distilleries d'eau-de-vie de grains. Tous ces produits sont autant d'articles de son commerce d'exportation, favorisé par la navigation de la Baltique, qui trouve dans son port un bon mouillage. Il y a aussi des chantiers de construction. La pêche et le cabotage y sont très-actifs.

SWANSEA, ville d'Angleterre, principauté de Galles, comté de Glamorgan, située sur la belle baie de Swansea, formée par le canal de Bristol, à l'embouchure de la Tawe, à 9 l. de Caermarthen et 15 de Cardiff. Pop., 20,000 hab.

Le port est bon et sûr, formé par deux môles en pierres qui s'étendent à plus de 900 pieds en mer, en laissant entre eux l'espace de plus de 22 pieds pour l'entrée.

Indusrtie. Cette ville est renommée par ses importantes usines et ses inépuisables mines de houille et de fer, que l'on exploite dans les environs et qui forment les principales branches do l'industrie et du commerce de Swansea. A quelque distance sont d'autres usines considérables pou r le fer, pour le plomb et pour le cuivre. Il y a des fabriques de laiton, des cylindres à laminer, de la poterie égale à celle de Stafford, des savonneries, des corderies et d'autres agrès, des fabriques de toiles à voiles, des chantiers de construction de navires.

Commerce. Il consiste dans les exportations de la houille et des nombreux ouvrages des différens métaux que l'on retire des mines. Ce port approvisionne tout le comté de Cornouailles de houille et reçoit, en retour, du minerai de cuivre qui, fondu, est expédié à Londres, à Birmingham et dans d'autres localités. Suivant les états de la douane, le commerce de Swansea employait, dès 1810, 2,717 navires du port de 171,672 tonn.; depuis cette époque, ce nombre a presque doublé; actuellement, 130 navires lui appartiennent en propre. Le canal de Swansea, qui y aboutit, et des routes bien entretenues, contribuent également à cette prospérité industrielle et commerciale. On y tient plusieurs foires par an et deux marchés par semaine.

SWINEMUNDE, ville de Prusse, dans la Poméranie, à 12 l. 1/2 de Stettin, dans l'île d'Usedom, près de l'embouchure de la Swine, dans la Baltique. C'est là que s'arrêtent les bâtimens trop forts pour remonter jusqu'à Stettin. Le mouvement de la navigation en 1834 a été, pour l'arrivage, 838 bâtimens, jaugeant ensemble 60,423 lasts, parmi lesquels 608 jaugeant 42,077 lasts, avaient des chargemens, et 209 jaugeant 16,625 lasts, étaient en lest. Il y avait 94 danois, 6 mecklembourgeois, 9 anséatiques, 2 russes, 13 suédois, 27 norwégiens, 50 anglais, 31 hanovriens, 16 oldenbourgeois, 50 hollandais, 1 français, 6 napolitains et 533 prussiens, dont 394 jaugeant 28,892 lasts, étaient chargés, et 127 jaugeant 12,095 lasts en lests; 12 sont entrés en relâche forcée.

Le nombre des départs a été de 866 bâtimens, jaugeant 61,768 lasts, dont 714 jaugeant 50,472 lasts, avaient des chargemens, et 128 jaugeant 9,335 lasts, étaient en lest; 23 étaient en relâche forcée. Quant aux pavillons, ils étaient les mêmes que ceux mentionnés précédemment à l'arrivage.

Les articles d'importation et d'exportation sont les mêmes qu'à Stettin, Dantzig et Kœnigsberg, ainsi que les poids, monnaies et mesures.

SYDNEY, ville de la Nouvelle-Hollande, capitale de la Nouvelle-Galles méridionale, chef-lieu du comté de Cumberland, sur le bord méridional du port Jackson, à l'E. de la baie Coekle, ayant au N.-E. l'anse de Sydney.

Le port, éclairé par un superbe phare, est rempli de navires qui y importent des marchandises de l'Angleterre, de la Chine et de l'Inde, et en exportent les productions du pays. Depuis quelque tems on envoie en Angleterre une grande quantité de laine.

Le nombre des maisons de commerce est de 42. 22 agens pour le commerce maritime, et 11 pour la vente des denrées coloniales.

Productions. Le territoire est en général fertile; les productions des Tropiques et celles de

l'Europe y croissent également; la vigne y prospère et donne de bon vin. Il y a des terrains arides où l'on a planté l'*asclepia cyriacus*, qui donne un duvet soyeux dont on fabrique une étoffe tenant à la fois de la soie et de la batiste.

Industrie. On y fabrique des chapeaux avec les fourrures de l'écureuil volant, des chapeaux de paille, de la poterie de terre, d'étain, des ustensiles en fonte et en fer, de la sellerie; il y a aussi des tanneries, où l'on emploie l'écorce d'une espèce de minosa comme tanin.

Tous les arts de l'Europe y sont exercés par un grand nombre de condamnés qui les exerçaient déjà en Europe; mais, de toutes les usines, il n'en existe pas de plus considérable que la superbe scierie de Cowan, qui peut fournir, en moins d'une heure, 250 pieds de planches de 3 pouces d'épaisseur.

Commerce. Les principaux objets d'exportation sont le froment, la farine, le biscuit, le maïs, la laine, l'huile de baleine et le sperme provenant des pêches, qui ont une grande importance.

On a établi une compagnie d'assurance maritime, avec un capital de 150,000 liv. sterl.

Il y a aujourd'hui 4 banques : celle de la Galles du sud, fondée en 1830, avec un capital de 200,000 liv. sterl.; celle de l'Australasie, fondée en 1832, avec un capital de 220,000 liv. st.; celle du commerce, fondée en 1835, avec un capital de 300,000 liv. st.; et celle de l'Australasie orientale, avec un capital de 400,000 liv. st.

SYNDICS. Dans les faillites, les créanciers nomment parmi eux des syndics pour veiller à leurs intérêts, et pour faire, sous l'autorisation du juge-commissaire, la vente des effets et marchandises, et la répartition des deniers provenant tant de ladite vente que du recouvrement des dettes actives du failli.

Syndics provisoires. Les créanciers réunis présenteront au juge-commissaire une liste triple du nombre des syndics provisoires qu'ils estimeront devoir être nommés. Sur cette liste, le tribunal de commerce nommera (480).

Dans les vingt-quatre heures qui suivront la nomination des syndics provisoires, les agens cesseront leurs fonctions, et rendront compte aux syndics, en présence du commissaire, de toutes leurs opérations et de l'état de la faillite (481).

Après ce compte-rendu, les syndics continueront leurs opérations commencées par les agens, et seront chargés provisoirement de la faillite, sous la surveillance du juge-commissaire (482).

Ils paient aux agens de la faillite l'indemnité qui leur est allouée (483).

Aussitôt après leur nomination, les syndics provisoires requerront la levée des scellés et procéderont à l'inventaire des biens du failli. Ils seront libres de se faire aider, pour l'estimation, par qui ils jugeront convenable, d'après l'art. 937 du Code de procédure civile. Cet inventaire se fera par les syndics à mesure que les scellés seront levés, et le juge de paix y assistera et le signera à à chaque vacation (486).

Si les créanciers ont quelque motif de se plaindre des opérations des syndics, ils en référeront au commissaire, qui statuera s'il y a lieu, ou fera son rapport au tribunal de commerce (495).

Dans les trois jours après l'expiration des délais prescrits pour l'affirmation des créanciers connus, les créanciers dont les créances ont été admises seront convoqués par les syndics provisoires (514).

Syndics définitifs. En toute faillite, les syndics seront tenus de remettre, dans la huitaine de leur entrée en fonctions, au magistrat de sûreté de l'arrondissement, un mémoire ou compte sommaire de l'état apparent de la faillite, de ses principales causes et circonstances, et des caractères qu'elle paraît avoir (488).

A compter de l'entrée en fonctions des syndics, toute action civile intentée avant la faillite contre la personne et les biens mobiliers du failli, par un créancier privé, ne pourra être suivie que contre les syndics, et toute action qui serait intentée après la faillite, ne pourra l'être que contre les agens et les syndics (494).

A compter de leur entrée en fonctions, les syndics seront tenus de faire tous les actes pour la conservation des droits du failli sur les débiteurs. Ils seront aussi tenus de requérir l'inscription aux hypothèques sur les débiteurs du failli, s'il y a des titres hypothécaires. L'inscription sera reçue au nom des syndics, qui joindront à leurs bordereaux l'extrait des jugemens qui les auront nommés (499).

S'il n'intervient point de traité, les créanciers assemblés formeront, à la majorité individuelle des créanciers présens, un contrat d'union. Ils nommeront un ou plusieurs syndics définitifs; les créanciers nommeront un caissier chargé de recevoir les sommes provenant de toute espèce de recouvrement. Les syndics définitifs recevront le compte des syndics provisoires, ainsi qu'il a été dit pour le compte des agens (527).

Les syndics représenteront la masse des créanciers; ils procèderont à la vérification du bilan; s'il y a lieu. Ils poursuivront, en vertu du contrat d'union, et sans autres titres authentiques, la vente des immeubles du failli, celle de ses marchandises et effets mobiliers, et la liquidation de ses dettes actives et passives; le tout sous la surveillance du commissaire, et sans qu'il soit besoin d'appeler le failli (528).

S'il n'existe pas de présomption de banqueroute, le failli aura droit de demander, à titre de secours, une somme sur ses biens. Les syndics en proposeront la quotité, et le tribunal, sur le rapport du commissaire, la fixera en proportion des besoins et de l'étendue de la famille du failli, de sa bonne foi, et du plus ou moins de perte qu'il fera supporter à ses créanciers (530).

Lorsque la liquidation du mobilier du failli sera déterminée, l'union des créanciers sera convoquée, à la diligence des syndics, sous la présidence du commissaire; les syndics rendront leur compte, et son reliquat formera la dernière répartition.

Syndics de l'union. L'union pourra, dans tout état de cause, se faire autoriser par le tribunal de commerce, le failli dûment appelé, à traiter à forfait de ses droits et actions dont le recouvrement n'aura pas été opéré, et à les aliéner; en ce cas, les syndics feront tous les actes nécessaires (563).

Les syndics de l'union, sous l'autorisation du commissaire, procèderont à la vente des immeubles du failli, suivant les formes prescrites par le Code civil pour la vente des biens des mineurs (564).

SYRA (Syros), île de l'Archipel, l'une des Cyclades septentrionales, au S. d'Andros, au S.-O. de Tino, à l'O. de Mycone, et à 27 l. d'Athè-

nes. Il n'a que 3 l. 1/2 de longueur du S. au N., sur 2 l. de largeur, avec une population évaluée à 40,000 habit. Elle fait partie du nouveau royaume de la Grèce.

Productions. Les principales productions consistent en blé, vin, huile, coton, et différens fruits de son beau climat.

Commerce. Le golfe, sur la côte orientale, possède un mouillage assez sûr, ayant de 12 à 14 brasses de profondeur, qui est favorable au commerce et à la navigation à la vapeur, qui est très-active.

Syra est le centre du commerce grec, et un vaste entrepôt d'où il s'effectue pour la Morée, la Romélie et d'autres îles de l'Archipel, de nombreuses réexpéditions qui, n'étant que du cabotage, ne figurent pas dans le relevé des exportations.

Cette île approvisionne aussi en détail la Turquie d'Europe et d'Asie de marchandises d'Europe. Mais, comme les envois très-fréquens ont lieu par des navires de seconde classe, il est fort difficile d'en constater la quotité.

Asprana, qui en est le chef-lieu, est devenu un port important où relâchent les paquebots à vapeur de différentes nations, pour continuer leur traversée, soit pour Constantinople, soit pour Alexandrie.

SYRACUSE, ville et port, sur la côte orientale de l'île de Sicile, dans la Méditerranée. Population, 14,000 hab. C'est la capitale de l'Intendance sud-est de l'île; elle est située sur la petite île d'Orrygia. L'un des deux ports est remarquable par sa beauté, qui annonce quelle était la splendeur de l'ancienne Syracuse; mais il commence aussi à être encombré de sable.

Le commerce de Syracuse est assez important encore; on en exporte du vin, de l'huile d'olive, des fruits, du chanvre, du salpêtre, du blé, du soufre des soufrières voisines, dont l'exportation est considérable.

SYRIE (en turc CHAM), vaste région de la Turquie d'Asie, dont elle forme la partie la plus méridionale, située sur le littoral de la Méditerranée, entre l'Arabie et l'Egypte, les pachaliks d'Itchil et de Bagdad, ayant 155 l. de longueur du N. au S., sur 68 l. dans sa plus grande largeur, avec une population évaluée à 2 millions et demi d'habitans.

Productions. Quoique l'agriculture y soit négligée, on y récolte des grains, du sésame, de la garance, du lin, du safran, de la soie, du coton et d'excellens fruits, tels que des oranges, des citrons, des pistaches, des amandes, des figues et melons; l'olivier et la vigne couvrent la plupart des coteaux. La canne à sucre, le nopal, qui sert d'aliment à la cochenille, l'indigotier et plusieurs sortes de plantes aromatiques, croissent sans culture. On trouve le palmier, le *pistacia terebenthus*, remarquable par ses excroissances cornées; on recueille aussi beaucoup de noix de galle; mais, en remontant les pentes du Liban, on rencontre toutes les productions du climat d'Europe; la vigne et le mûrier y sont cultivés avec le plus grand soin; le vin et la soie qu'ils produisent rivalisent avec ceux de France et d'Italie. La culture de l'olivier et du tabac y ont fait des progrès, et livrent de bons produits au commerce. De belles forêts couvrent aussi les montagnes, surtout celles du Liban et anti-Liban, où le cèdre si renommé croît sur son sol natal. Le miel de la Palestine est délicieux. Les côtes produisent encore le murex, ce coquillage qui donnait aux Tyriens cette pourpre si renommée qu'ils vendaient plus cher que l'or aux Romains.

Minéralogie. Le vice-roi d'Egypte, qui a étendu sa domination jusqu'en Syrie, a fait venir d'Autriche un habile minéralogiste pour examiner la minéralogie de la chaîne du Taurus. Le résultat a été l'exploitation de plusieurs mines de plomb qui se trouvent dans le mont Bulgardah, et en outre la découverte de plusieurs mines de fer dans le Taurus occidental. Il y a aussi de riches mines de charbon de terre exploitées dans différens endroits, ainsi que d'autres mines de fer. Tout annonce que le revenu de ce pays sera considérablement augmenté, lorsque toutes ces mines seront convenablement exploitées. Il faut ajouter l'albâtre et l'asphalte, que l'on recueille à la superficie de la mer Morte.

Industrie. La fabrication des tissus de coton fin et des tissus de soie occupait, il y a 25 ans, 10,000 métiers à Alep; elle n'en employait que 2,200 en 1835. Le bon marché des tissus anglais est la principale cause de cette décadence. On l'attribuait aussi au gouvernement égyptien; cependant il paraît, d'après divers rapports consulaires, que les agens supérieurs de Méhémet-Ali ont l'ordre d'employer tous les moyens propres à améliorer et à faire prospérer l'agriculture et le commerce dans toutes les provinces syriennes.

Commerce. Le commerce de Syrie a toujours été d'une grande importance; Venise et Marseille, dès le tems des croisades, avaient déjà formé des établissemens sur la côte de cette contrée pour faire le commerce avec l'Inde, et jusqu'à l'ouverture de la route par le cap de Bonne-Espérance, elle a été le grand entrepôt des marchandises de l'Orient, qui y arrivaient par caravanes; et même, après cette époque, le commerce de Syrie a toujours été assez considérable.

Les principales villes de commerce de la Syrie sont Seyde, Damas, Alep, Tripoli, Beyrout. Ce commerce, autrefois, comprenait dans sa dépendance Acre, Desour, Damas, Jaffa et Rama. C'est par cette dernière Echelle que se faisait le commerce de la Palestine à la fin du dernier siècle. Marseille y expédiait de 6 à 700 ballots de draps, et elle en recevait des cotons en laine et filés, et des soies.

Le commerce d'Alep a reçu par Lattaquié et Alexandrette, en 1836, des marchandises venant de France, d'Angleterre et d'Italie, pour la valeur de 7,343,700 fr.; les exportations de cette ville commerçante (d'Alep), pour ces mêmes états, ne se sont élevés qu'à 3,279,200 fr.

Les principaux articles des importations françaises consistaient en tissus, pour une valeur de 644,500 fr.; cochenille, 168,000; sucre, 148,000; café, 116,000 fr.; objets divers, 401,900 fr.

Les exportations pour France se composaient principalement de noix de galle, pour 950,000 fr.; coton en laine, 254,000 fr.; soie, 250,000 fr.; matières d'or et d'argent, 119,000 fr.; objets divers, 44,900 fr.

Le mouvement commercial a repris à Alep une assez grande activité depuis la soumission des Curdes, qui pillaient les caravanes. Le commerce, qui avait abandonné les entrepôts d'Alep pour ceux de Smyrne et de Constantinople, redemande maintenant à cette place une partie des approvisionnemens de l'Asie-Mineure, de l'Irak-Adjemy, du Kurdistan et de quelques provinces persannes.

Les draps français et les soieries de Lyon, qui avaient été négligés pendant quelque tems, sont assez recherchés maintenant. Les manufacturiers, ainsi que les négocians français, doivent, dans la fabrication et l'expédition des marchandises qu'ils destinent pour ces contrées, suivre le goût et les besoins des populations, comme font les Anglais.

La Syrie, malgré les changemens survenus dans son état politique, offre encore un riche aliment au commerce de Marseille, à cause de ses précieux produits en soie et autres articles. Cependant, le commerce de France n'y possède aucun établissement qui ait quelque consistance; ce que l'on doit attribuer à la manière dont s'opèrent les transactions entre le Levant et Marseille. Autrefois, les affaires en commission étaient inconnues. Les négocians qui faisaient le commerce avec la Syrie entretenaient des agens ou gérans, dont ils étaient les commettans; mais aujourd'hui les priviléges en faveur des nationaux n'existent plus. Les étrangers ont été admis à établir des rapports directs; ils demandent à Marseille les articles dont ils ont besoin : les positions sont ainsi changées; Marseille, qui donnait des ordres, les reçoit actuellement; mais le commerce n'en est pas moins important.

Les exportations actuelles de Marseille pour la Syrie s'opèrent par une douzaine de navires du port de 120 à 220 tonneaux, dont les chargemens sont répartis dans la proportion suivante : 2/3 pour Beyrout, 1/4 pour Alep et 1/12 pour Tripoli; en voici l'évaluation approximative : 500 surons cochenille, 1,000,000 fr.; 500 ballots draps intermédiaire et fin, 1,000,000 fr.; 150 caisses bonnets façon Tunis, 180,000 fr.: 250,000 kilog. sucre raffiné et moscovade, 225,000 fr.; 300,000 kilog. café, 450,000 fr.; 50,000 kil. poivre, 50,000 fr.; 30,000 kilog. piment, girofle, cannelle, etc., 60,000 fr.; 100 colis soieries, dorures, 300,000 fr.: 100 colis tissus de coton, de laine, etc., 100,000 fr.; drogueries diverses, bois de teinture, rocou, alun, couperose, papier, etc., 135,000 fr., formant un total de 3,500,000 fr.

Les retours ont consisté en 1,200 balles soie, à 1,800 fr. la balle, 2,160,000 fr.; 2,400 sacs galle, à 250 fr., 600,000 fr.; 3,500 balles coton de Chypre, Adenos et Syrie, à 180 fr., 630,000 fr.: 1,000 colis laine, safranin, laine de chevron, cuivre vieux, droguerie, etc., 200,000 fr.; matières d'or et d'argent, et pierres fines, 2,410,000 fr., formant ensemble 6,000,000 fr.

La différence entre les importations et les exportations est par conséquent de 2,500,000 fr., qui se solde par des lettres de change qu'on remet en Angleterre, en Italie ou à Marseille; ou bien par des marchandises qu'on fait expédier des lieux de production, telles que cotons filés, toileries d'Irlande, de Suisse, de France, etc. Quelquefois aussi les maisons de Syrie donnent ordre d'expédier pour leur compte, aux Indes orientales, par Londres ou Bordeaux, des merceries et quincailleries, soit d'Allemagne, soit de France, etc.

Les exportations de France pour la Syrie seraient plus considérables, si les fabricans français savaient étudier et saisir les goûts du pays dans la confection des tissus qui y sont envoyés. L'Angleterre, depuis cinq ans, a doublé et triplé ses exportations en Syrie, composées en grande partie de cotons filés et de tissus. La Suisse a conquis un débouché très-important, par les ports de Gênes et de Livourne, à ses indiennes printannières, toiles de coton, etc. La France seule reste en arrière.

Le commerce de Syrie, qui consiste principalement dans l'importation des produits manufacturés d'Europe en échange des productions de ce pays, dont la plupart sont des matières premières nécessaires aux manufactures de l'Europe, était trop important et avantageux pour que l'Angleterre ne cherchât pas à y participer. Elle a obtenu des concessions des droits de douane qui établissaient en sa faveur une espèce de monopole du commerce de cette contrée, et contre lequel les autres puissances ont vivement réclamé, surtout la France; elles demandaient, d'après leurs anciennes conventions avec la Porte, à être traitées sur un pied d'égalité avec la nation la plus favorisée. C'est ce qu'elles ont enfin obtenu, mais fort tardivement, au commencement de 1837.

L'Angleterre n'en a pas moins continué à faire le commerce le plus important de toute la Syrie, qui est devenu plus considérable par l'interruption des caravanes qui, de Damas, de Bagdad et d'Alep, se rendaient autrefois à Smyrne, ce qui a augmenté les exportations par la voie de la Syrie; et les Anglais, toujours actifs et entreprenans, en ont profité, tandis que le commerce français, qui se faisait par la voie de Marseille, est resté stationnaire et a même beaucoup perdu de son ancienne importance.

Beyrout. Cette Echelle est devenue importante, et le principal entrepôt du commerce de la Syrie. Ce port a reçu, en 1836, 79 navires, jaugeant 6,339 tonneaux, dont 14 appartenant à la France et 26 à la Grèce. Il en est sorti 45 bâtimens, dont 13, jaugeant 1,913 tonneaux, portaient pavillon français.

La navigation de caravane de cette Echelle a employé, tant à l'entrée qu'à la sortie, 2,445 navires, jaugeant 141,518 tonneaux, dont 55, du port de 8,191 tonneaux, étaient français.

Les importations se sont élevées, pendant cette même année, à 16,517,500 fr. Les exportations n'ont été que de 9,046,400 fr.

Les principaux articles des importations ont consisté, en soie, pour une valeur de 3,076,300 fr.; tombac, 1,326,600; coton, 781,000; tabac, 632,400; galle, 378,000; matières d'or et d'argent, 448,600; gommes, 122,300; fruits secs, 102,100; perles, 100,000 fr.

Les importations se composaient principalement des articles suivans : draps, pour une valeur de 8,186,300 fr.; grains et farines, 1,820,000; coton filé, 810,500; mat. d'or et d'argent, 766,400; quincaill., 710,800; café, 521,800; sucre, 320,200; papiers, 281,300; faïence et verrerie, 272,300; cochenille, 248,700; indigo, 219,960 fr.

La France a envoyé à Beyrout, en 1836, pour 2,875,600 fr. de diverses marchandises, parmi lesquelles figuraient des tissus de laine, de soie et de coton pour une valeur de 1,062,600 fr. Elle a tiré de cette Echelle, pendant la même année, pour 2,780,900 fr. de produits, au nombre desquels figurent, la soie, pour 1,433,700 fr., et le coton en laine, pour 548,300 fr. Les relations commerciales de Beyrout avec Marseille acquièrent tous les jours plus d'importance.

Tripoli. La soie est l'objet du principal commerce de cette Echelle. Les envois qu'on y fait de Marseille s'élèvent annuellement à envir. 400,000 fr., et les retours à 600,000 fr.

Caïffa. La France, ou plutôt Marseille, a exporté directement de cette place, pendant l'année 1836,

la quantité de 7,439 balles de coton, pour une valeur de 1,031,690 fr.

Jaffa. Il a été aussi expédié, pendant la même année, 950 balles de coton et 21 barils de bitume pour Marseille.

Alexandrette. C'est le port d'Alep, dont il est éloigné de 28 à 30 lieues; il n'est fréquenté que par les gros navires; ceux d'un moyen tonnage vont aborder à Lattaquié, d'où le transport pour Alep est plus sûr et plus économique.

Seyde. C'était autrefois le port de Damas; mais, depuis que les navigateurs lui ont préféré Beyrout, cette Echelle n'a plus la même importance; elle ne possède qu'une seule maison française.

Damas. Cette place pourrait devenir une des Echelles les plus considérables de la Syrie, si la France avait imité les Anglais, qui ont bravé les préjugés du pays pour s'y établir et y faire un commerce fort avantageux.

Tarsus. Quoique cette place ne fasse pas partie de la Syrie, on ne peut l'omettre, attendu qu'elle est fréquentée par la plupart des navires qui se rendent en Syrie, où ils vont compléter leurs cargaisons en laine, cire, galle, coton, vieux cuivre, peaux de chèvre, de lièvre, etc. On y place quelques draps, sucre et café, etc.

Commerce de terre par caravanes. Venise et Marseille, dès le tems des croisades, avaient déjà formé des établissemens sur la côte de la Syrie, pour faire le commerce avec l'Inde, et jusqu'à la découverte de la route directe par le cap de Bonne-Espérance, cette contrée fut le grand entrepôt des marchandises de l'Asie, qui y arrivaient par de nombreuses caravanes.

Les caravanes de Bagdad arrivent deux fois par an à Alep et en partent; elles y transportent du cuivre, des noix de galle, du tabac, des bois de cerisier qui servent de tuyaux de pipe, de la laine, du poil de chèvre, de la rhubarbe, de l'aloès, du musc, des drogues médicinales, des tapis de Perse, des chevaux, des châles indiens, des mousselines, des soieries, des perles, des diamans.

Les caravanes de la Mecque apportent des produits de l'Inde et de l'Egypte, et du café de Moka. Les marchandises qu'on expédie pour l'Europe sont pour la plupart des matières brutes, telles que du coton en laine, de la soie grège, du blé, des fruits secs, de l'huile d'olive, en retour desquelles la Syrie reçoit des draps, des tissus de coton, des étoffes de soie, des brocards, des velours, des bonnets façon de Tunis, de la cochenille, de l'indigo, du sucre, du café des colonies, de l'étain, du plomb, du mercure, du fer, des ouvrages en fer, du papier, du cristal, de la porcelaine, de la quincaillerie, etc., pour une valeur de plusieurs millions annuellement.

Les principales villes sont Alep et Damas; et, parmi les ports de mer, on trouve Beyrout, Saïd, Tripoli et Saint-Jean-d'Acre.

Les monnaies, poids et mesures, sont les mêmes qu'à Constantinople.

T

TABAC. Le tabac est la feuille sèche d'une plante appelée par les botanistes *nicotiana tabacum.* On sait maintenant que le tabac qu'on apporte en Europe, sous la forme de feuilles sèches, de cigares et de tabac, est la production, non pas d'une seule espèce, mais de plusieurs espèces de plantes. La plupart sont des plantes annuelles, originaires de l'Amérique méridionale; mais il y en a deux espèces surtout qui continuent à croître pendant toute l'année, savoir: l'arbuste *nicotiana fructicosa*, originaire du Cap de Bonne-Espérance et de la Chine, et le *nicotiana urens*, originaire de l'Amérique méridionale. Un grand nombre d'espèces sont cultivées en Europe; mais il est remarquable que M. de Humboldt, le célèbre voyageur, ne trouva que deux espèces dans l'Oroonoko, tandis qu'il découvrit deux nouvelles espèces sur la chaîne des Andes, à la hauteur d'environ 12,000 pieds au dessus du niveau de la mer.

L'espèce qui a été la première connue, et qui fournit encore la plus grande quantité de tabac, est la *nicotiana tabacum*, qui est une plante annuelle, originaire de l'Amérique méridionale, et qui a été naturalisée dans nos climats. Elle croît à la hauteur de 6 pieds, avec une forte tige; ses feuilles ont la forme d'une pique et enveloppent la tige.

Le tabac qui est transporté en Europe a subi une fermentation qu'on appelle la sueur de mer (*sea sweet*), qui lui fait acquérir une teinte brune et un tissu plus doux; il a une odeur forte, un goût amer et piquant.

Sir Walter Raleigh trouva à sa première arrivée à la Trinité, en 1593, qu'on y fumait le tabac. Sa culture n'a été introduite qu'en 1616 dans la Virginie, et elle s'est bientôt répandue au Brésil, à Demerara, Cuba, Saint-Domingue, au Levant, au Cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde, ainsi qu'en Europe. Sir Walter Raleigh en introduisit la culture en Irlande, d'où elle s'étendit en Ecosse et en Angleterre, où elle a cessé depuis 1782, qu'elle y fut défendue par un acte du parlement.

Quant à la dénomination de cette plante, elle l'a reçue de l'île de Tabasco, située dans le golfe du Mexique, au fond de la baie de Campêche, où les Espagnols, à une entrevue qu'ils eurent en 1518 avec le cacique de cette île, virent pour la première fois fumer du tabac. Ce fut l'année suivante, en 1519, que Cortez en envoya en présent à Charles-Quint, parmi les échantillons des productions et des richesses du territoire dont il avait fait la conquête dans le Nouveau-Monde; et ce fut une partie de ce présent qui introduisit l'usage du tabac en Europe, et que les Vénitiens et les Génois répandirent ensuite au Levant, en Turquie, en Arabie, en Perse et dans toute l'Asie. En 1561, des planteurs hollandais donnèrent de la semence de tabac à Jean Nicot, seigneur de Villemain, ambassadeur de François II à la cour de Portugal. Nicot envoya ces semis à la reine Catherine de Médicis, qui protégea ensuite la culture du tabac

comme une plante médicale, ce qui la fit appeler *herbe à la reine*. Linnée lui donna le nom générique de *nicotiana*.

Culture du tabac en différens pays. La culture du tabac s'est rapidement répandue avec l'usage de cette plante. On croit qu'elle a été d'abord introduite en Angleterre par les colons qui revinrent en 1586 de l'établissement qu'ils avaient essayé de fonder à la Virginie sous les auspices de sir Walter Raleigh. Depuis cette époque, les colons de l'Amérique septentrionale donnèrent leurs soins à la culture du tabac; mais, en 1622, la récolte ne s'en élevait pas encore en Virginie à plus de 60,000 livres pesant. Dix-sept ans plus tard, en 1637, elle avait déjà pris un tel essor, que l'assemblée législative crut devoir y mettre obstacle, ce qui n'empêcha pas qu'elle ne prit par suite un tel développement, que les exportations annuelles de tabac, pendant les dix années finissant en 1709, s'élevèrent à 28,858,000 l., dont 11,260,659 furent consommées en Angleterre, et 17,598,007 dans d'autres contrées de l'Europe. Dans les trois années de 1744 à 1746, le terme moyen de l'exportation a été de 40 millions de livres, dont 7 millions de livres pour la Grande-Bretagne, et 33 millions pour les autres pays de l'Europe. De 1763 à 1770, c'est-à-dire pendant huit années, la moyenne de l'exportation annuelle a été de 67,780 boucauts, qui, à 1,000 livres chaque, font 67,780,000 livres. Jusqu'à l'époque de la révolution, l'exportation a subi peu de variations. Cependant elle a été ascendante; le terme moyen annuel, jusqu'en 1793, a été évalué à 99,371,284 livres, dont 36,952,289 pour l'Angleterre, et 62,421,993 pour d'autres contrées de l'Europe.

Autrefois, le boucaut de tabac de Virginie pesait beaucoup moins qu'aujourd'hui. Dans l'origine, on le pressait beaucoup moins bien; on ne calculait qu'à raison de 600 livres seulement par boucaut; mais le poids a graduellement augmenté, et en 1770, on estimait déjà le boucaut à 1,000 livres; maintenant, le boucaut de tabac de toute espèce (de Kentucky, Virginie, Maryland et Ohio) peut être évalué à 1,200 livres.

L'exportation annuelle des vingt années de 1815 à 1835 inclusivement, s'élève à environ 82,763 boucauts. Si on le calcule à raison de 1,200 livres, le terme moyen par année sera de 99,313,000 de livres. Il s'ensuit donc que l'exportation du tabac en feuilles est restée stationnaire aux Etats-Unis pendant plus de soixante ans. La raison en est toute simple : avant la révolution, toute l'Europe s'approvisionnait en Amérique; la guerre étant venue interrompre les communications entre les deux hémisphères, les Européens se sont adonnés à la culture du tabac; depuis, ils ont continué à s'en occuper, et aujourd'hui elle est suivie avec succès sur une grande partie du continent.

Le tabac est aujourd'hui cultivé en Hollande, en Hongrie, en Allemagne, en France, en Russie, en Syrie, en Grèce, en Turquie, etc.

Les Indes orientales et l'Afrique cultivent du tabac seulement pour leur usage. Dans le Levant, Salonique est le grand marché du tabac.

Les tabacs de Hongrie seraient assez bons, s'ils n'avaient généralement une odeur de fumée désagréable.

L'Ukraine, la Livonie, la Prusse, la Poméranie, récoltent une assez grande quantité de tabac, dont la feuille, plus large que longue, est mince et n'a qu'une saveur et une consistance médiocres. Le tabac du Palatinat est médiocre, mais il a la faculté de pouvoir se mélanger avec les meilleurs et d'en prendre le goût.

On cultive en Hollande une grande quantité de tabac. Celui que, dans la province d'Utrecht, produit Hamesfort, est d'une qualité supérieure; sa feuille est grande et d'une bonne couleur.

Parmi les Antilles, Cuba adopta de bonne heure la culture du tabac, qui a toujours été en augmentation par sa bonne qualité, surtout des cigares, dont les Espagnols, tant en Amérique qu'en Europe, font une très-grande consommation; leur parfum, quoique fort, est surtout estimé.

Le Brésil adopta de bonne heure la culture du tabac, et elle s'est toujours augmentée par sa qualité supérieure, qui l'a fait rechercher. Cependant, en raison de son âcreté, il serait imprenable en poudre, sans les préparations qu'on lui donne.

Mais le meilleur tabac est celui que l'on cultive aux Etats-Unis, dans la Virginie, et le Maryland, dont il s'exporte en Europe des quantités considérables.

Le tabac de la Havane est l'un des plus renommés des Antilles; les cigares sont les meilleurs que l'on connaisse, et il s'en fait une immense consommation.

Culture, monopole, consommation et commerce du tabac en France. L'usage du tabac a été contrarié par de violens obstacles, comme étant nuisible à la santé, ce qui ne l'empêcha pas de se répandre davantage dans la plupart des autres pays de l'Europe. La vente exclusive du tabac fut mise en ferme en 1674, et a passé successivement des fermiers à la compagnie d'Occident, ensuite à celle des Indes, jusqu'en 1730, que ce privilége fut réuni aux fermes générales, pour environ 4 millions, et n'en a pas été séparé jusqu'à la suppression des fermes. La Convention, par son décret du 14 février 1791, abolit le privilége et déclara qu'il était libre à toute personne de cultiver, fabriquer et débiter du tabac, et que le tabac étranger fabriqué continuait à être prohibé, mais que le tabac étranger en feuilles pouvait être importé moyennant une taxe de 25 fr. par quintal.

Ce régime a changé avec la suppression des fermes et l'établissement du système du monopole actuel. Suivant M. Mosbourg, les agens de la régie du tabac, depuis 1824 jusqu'en 1833, ont demandé aux Américains pour plus de 63,300,000 fr. C'est chaque année 8, 7 à 6 millions, et toujours plus de 4 millions.

La consommation moyenne de la France, a dit M. Baude (à la chambre des députés), est de 175 grammes par tête d'individu : les deux départemens où la consommation est la moindre, sont le Lot et le Lot-et-Garonne. Dans le département du Lot, elle est de 15 grammes seulement; dans le Morbihan, de 391. Dans le Bas-Rhin, où l'on en cultive une grande quantité, 540,000 individus consomment 370,000 kil. de tabac; dans le Haut-Rhin, 424,000 individus en consomment 429,000. Ces deux départemens sont à la culture près dans les mêmes conditions. : dans le plus riche on consomme par tête 300 grammes de moins que dans l'autre; le déficit est comblé par la fraude de la culture, qui doit s'étendre à 3 millions de kilog., correspondant à une soustraction totale de 11 millions de droit.

Suivant M. Humann, ministre des finances, en proposant la loi de 1816, le gouvernement faisait connaître que le bénéfice de l'année antérieure avait été de 32,100,000 fr. En présentant celle de 1819, il démontrait que les produits de 1818 s'éle-

vaient à 41,700,000 fr. ; il justifiait d'une situation à peu près semblable pour défendre la loi de 1824. En 1829, les comptes de la régie portaient le bénéfice de l'année précédente à 46,400,000 fr., et en vous demandant aujourd'hui de maintenir l'état de choses existant, je mets sous vos yeux des documens officiels qui constatent un résultat net de 47,751,000 fr. en 1832, et de 49,230,000 fr. en 1833. Ainsi, à l'aide du privilége, l'état recueille de la consommation du tabac un subside de près de 50 millions.

Le gouvernement a autorisé la culture dans dix départemens, et l'a soumise à de nombreuses formalités ; les terres plantées de tabac embrassent une contenance de 10,000 hectares. La régie des tabacs achète la totalité des feuilles à des prix qu'elle fixe elle-même, mais qui ont toujours été assez élevés pour amener une grande concurrence parmi les planteurs. Le produit de la culture est d'environ 90,000 quintaux métriques. C'est le département du Lot qui produit le meilleur tabac. L'Alsace et le département du Nord en fournissent la plus grande quantité, mais leurs produits ne servent qu'à la fabrication du tabac à fumer, et sont de mauvaise qualité. Pour améliorer cette masse de tabac de moyenne et de mauvaise qualité, on achetait annuellement 2 millions de feuilles américaines, des meilleurs produits et des premières qualités. Depuis 1835, cette acquisition s'élève de 3 à 4 millions de feuilles. Si la régie avait moins de tabac français à employer, elle pourrait faire venir les qualités moyennes de l'Amérique et elle y gagnerait considérablement ; mais jusqu'en 1835, la loi avait restreint l'emploi des tabacs étrangers à un sixième ; elle était alors forcée de prendre les meilleurs feuilles, et par conséquent les plus chères, pour corriger les mauvais produits des qualités indigènes.

La consommation va en s'augmentant et s'élève annuellement à 130 mille quintaux métriques environ, c'est-à-dire trois quarts de livre par habitant. Avant la révolution, elle était d'une livre par tête et elle devrait être beaucoup plus considérable aujourd'hui, que l'on fume bien davantage : mais la médiocre qualité du tabac et son prix élevé (4 fr. la liv.) ont fait naître sur toute la frontière une vaste contrebande, que la direction de la régie évalue à 100,000 quintaux. A Paris même, où les barrières de l'octroi lui opposent de grands obstacles, la contrebande est énorme ; il s'y trouve des dépôts où se vendent annuellement des millions de cigares introduits en fraude.

Sur la frontière d'Espagne, les contrebandiers portent le tabac en ballots, en traversant les montagnes : ceux qui n'agissent pas pour leur compte reçoivent 42 fr. par jour pour introduire un ballot de 80 livres. A la frontière belge, la population se compose presque entièrement de fraudeurs. Les chambres de commerce belge ont démontré au gouvernement que leurs fabriques fournissent à la France environ 60,000 quintaux de tabacs introduits en fraude. Les chambres de commerce françaises évaluent la contrebande de 300 à 320,000 quintaux.

Il existe un autre abus ; c'est qu'une grande partie du tabac français est détournée par les planteurs même. Voici, à cet égard, les chiffres assez curieux que contiennent les livres de la régie ; comme terme moyen de la plantation du tabac pendant une période de cinq années, 22,791 planteurs ont fait 39,587 plantations qui comprenaient une superficie de 9,875 hectares répartis dans 572 communes ; elles contenaient 202 millions 400,687 pieds de tabac, sur lesquels sont venues 1,771,720,222 feuilles. On a peine à le croire, mais cela n'empêche pas la soustraction de feuilles de tabac. Pour faire concurrence à ces divers genres de contrebande, la régie débite dans les départemens frontières le tabac de dernière qualité à des prix moins élevés. Cette consommation s'est tellement accrue depuis quelques années, qu'il se débite aujourd'hui tout autant de tabac à fumer de cette sorte que de la qualité ordinaire. La prime de contrebande est si forte, qu'aucune ligne des douanes ne peut l'arrêter.

La régie vend son tabac à priser ordinaire 7 fr. au débitant, qui le débite au public à 8 fr. le kilog. Elle a sur ce prix un gain net de 5 fr. 55 c., tandis que le gain sur un kilog. de tabac à fumer à 7 fr. est de 5 fr. 1 cent.

Le tabac à priser est d'une qualité saine, mais non agréable ; la sauce ne reçoit d'autre ingrédient que le sel. Le tabac à fumer est fort mauvais, les cigares de médiocre qualité, hormis 600 quintaux de cigares de Havane, que la régie achète annuellement.

Loi du 12 *février* 1835, *sur les tabacs.*

Art. 1er. Le titre v de la loi du 28 avril 1816, qui attribue exclusivement à l'état l'achat, la fabrication et la vente du tabac dans toute l'étendue du royaume, et dont l'effet avait été continué par la loi du 19 avril 1829 jusqu'au 1er janvier 1837, est de nouveau prorogé jusqu'au 1er janvier 1842, sauf les modifications suivantes.

2. Les permissions de culture seront données, dans chaque arrondissement, par une commission de cinq membres, composée du préfet ou d'un de ses délégués, président, du directeur des contributions indirectes, d'un agent supérieur du service de culture, d'un membre du conseil-général et d'un membre du conseil d'arrondissement, résidant dans l'arrondissement et non planteurs.

Les membres du conseil-général et des conseils d'arrondissement seront désignés par leurs conseils respectifs, et, à défaut, par le préfet du département.

3. Le ministre des finances répartira annuellement le nombre d'hectares à cultiver, ainsi que les quantités de tabac demandées aux départemens où la culture est autorisée, de manière à assurer au plus les quatre cinquièmes des approvisionnemens des manufactures royales aux tabacs indigènes.

4. Les prix seront fixés, chaque année, par le ministre des finances, pour les diverses qualités des tabacs de la récolte suivante, par chaque arrondissement où la culture sera autorisée.

L'avis en sera donné par voie d'affiches et de publication.

5. Les dispositions des articles 172, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225 et 226 de la loi du 28 avril 1816 sont applicables à la fabrication, à la circulation et à la vente du tabac factice ou de tout autre matière préparée pour être vendue comme tabac, sans qu'il soit dérogé aux dispositions contenues dans la loi du 17 avril 1832, concernant la durée de la contrainte par corps.

La modification la plus importante introduite dans le renouvellement, pour cinq autres années, du monopole du tabac, par la loi de 1835, adoptée par la chambre des députés, consiste à substituer à l'art. 185 de la loi du 28 avril 1816, qui ordonne que le directeur doit assurer au moins les

5/6ᵉˢ des approvisionnemens des manufactures royales en tabacs indigènes, l'art. 3 de la nouvelle loi, par lequel le ministre des finances répartira annuellement les quantités de tabac demandées aux départemens où la culture est autorisée de manière à assurer au plus les 4/5ᵉˢ des approvisionnemens des manufactures royales aux tabacs indigènes.

Commerce du tabac en Angleterre. Durant la première partie du règne de Charles Iᵉʳ, le commerce du tabac d'Amérique fut monopolisé par la couronne. Plus tard, on comprit que la culture de cette plante, qui faisait de grands progrès, privait le trésor d'un revenu considérable. En conséquence, en 1642, un acte fut passé pour interdire toute culture de tabac en Angleterre. Cet acte, confirmé par Charles II, ne s'étendit point jusqu'à l'Irlande, et si on n'y avait pas arrêté les progrès de la culture de cette plante, l'état n'en aurait pas tiré un revenu de 5 millions sterlings.

Il résulte du tableau officiel que la consommation du tabac, dans la Grande-Bretagne, s'est accrue jusqu'à 8 millions de liv. pesant en 1789, et jusqu'à 14,460,000 liv. en 1828. Lorsque le droit était de 8 den., la consommation était en moyenne de 7,337,417 liv. pesant.

Le prix du tabac en entrepôt varie de 2 1/2 à 6 sh. par liv., en sorte que le droit de 3 sh. fait 1,440 p. 0/0 sur les qualités inférieures et 600 p. 0/0 sur les qualités supérieures. On évalue le montant de ce droit à environ 2 millions sterlings (50 millions de francs).

Le droit du tabac en Angleterre est de 3 shellings ou 3 fr. 75 c. par liv., droit énorme, a dit un membre du parlement (M. Gillon), et qu'on peut calculer à 1,200 p. 0/0. L'élévation même de ce droit entretient une contrebande si considérable, qu'on trouve à se pourvoir de ce narcotique au prix de 3 sh., et même de 2 sh. la livre. Sur 50 millions de livres pesant, chiffre annuel de la consommation du tabac dans la Grande-Bretagne, le même membre du parlement assure que 25 millions de livres, c'est-à-dire la moitié, est fournie par la contrebande. Il propose, en conséquence, l'abaissement du droit à 1 sh. par livre, tel que M. Ewart le proposait.

Les fabriques de tabac sont aussi en très-grand nombre, principalement à Londres, Liverpool, Edimbourg et dans d'autres villes, où il se fabrique annuellement une immense quantité de tabac, tant à fumer qu'à priser, de différentes qualités. Les Ecossais sont surtout renommés pour cette fabrication.

Culture et commerce du tabac en Autriche. La production du tabac, comme denrée principale et indigène, n'a lieu que dans les provinces méridionales de l'empire d'Autriche, en Transylvanie, Hongrie, Gallicie, et dans le midi du Tyrol. L'état intervient dans cette branche de commerce comme manufacturier et comme débitant.

La Hongrie, à elle seule, produit annuellement plus de 300,000 quintaux de tabac, dont la culture et la fabrication occupent une population de près de 100,000 individus. La feuille desséchée et sans aucune préparation est d'une belle couleur jaune et répand un excellent parfum. Les tabacs à fumer les plus estimés sont le talnæer et le kospallager; mais, à l'étranger, on recherche davantage le dobroj et le lettinger. Parmi les tabacs à priser, les meilleurs et les plus connus sont les zegediner et le funkirchner.

En Gallicie et en Transylvanie, on plante plusieurs sortes de tabac. Dans le Tyrol du sud, on a calculé que la moyenne annuelle des récoltes s'élevait à 42,000 quintaux d'excellent tabac.

En Hongrie et en Transylvanie, la culture et le commerce du tabac sont libres; aussi, forme-t-il dans ces pays un objet de trafic très-important. On a évalué qu'en Hongrie seulement la consommation annuelle était de 60,000 quintaux de tabac à fumer et de 8,125 quintaux de tabac à priser.

Depuis l'époque du privilége que l'empereur Léopold accorda par une ordonnance du 8 août 1670 au comte de Klevenhuller, d'importer et de vendre du tabac dans la Haute-Autriche, moyennant un produit égal au prix de ferme annuel de l'impôt des tabacs, ce principe a porté rapidement des conséquences, en sorte qu'en 1784, le gouvernement s'en attribua la direction immédiate par l'établissement d'une régie centrale à Vienne. Des manufactures succursales sont établies dans les provinces, en Moravie, en Styrie, en Bohême, en Gallicie, en Tyrol, jusqu'à Milan et à Venise.

Il y a peu d'années que la quantité du tabac sortant annuellement des manufactures impériales s'élevait à 176,000 quintaux, dont la vente occupait 843 entrepositeurs et 26,117 débitans. Le travail de la fabrication occupait une population de 4,905 individus, compris les employés supérieurs de tout grade.

Culture, fabrication et commerce du tabac en Hollande. La principale culture du tabac en Hollande est dans la province d'Utrecht, et le tabac d'Alkemar est justement renommé pour sa bonne qualité. Cette culture pourrait se répandre aussi dans d'autres localités, attendu que le sol des Pays-Bas est en général favorable à cette culture. Mais les Hollandais ne veulent pas trop sacrifier leur commerce avec les Etats-Unis à cette culture, déjà assez considérable. Il y a peu de fabricans qui savent aussi bien préparer le tabac pour les différens usages, et principalement pour le tabac à fumer, qui est l'emploi le plus général que l'on fait en Hollande, où tout le monde fume sans cesse. Le tabac y est à un prix très-modique, en sorte que la consommation en est immense et le commerce d'une haute importance.

Commerce et exportation du tabac des Etats-Unis. Avant la révolution, l'Europe entière se fournissait de tabac des Etats-Unis : nonobstant la concurrence qui s'est établie dans plusieurs parties de l'Europe, surtout en France, relativement à la culture de cette plante, les exportations des Etats-Unis en tabacs de toute nature ont obtenu une augmentation quatre fois plus grande depuis 1791 jusqu'à 1817, et, depuis cette époque, elles ont plus que triplé.

En 1835, on a exporté 94,353 hogsheads (boucauts) de tabac en feuilles, à 7 d. 1/2 la liv., pour une valeur de 8,250,577 dollars de tabac fabriqué; 3,817,853 liv. pesant et 36,471 liv. de tabac en poudre, représentant une valeur de 357,611 dollars.

Les exportations pour l'Angleterre seulement, sans compter l'Irlande et l'Ecosse, ont été de 27,563 hogsheads, d'une valeur de 3,397,415 dollars, au prix moyen d'achat de 7 d. 1/4 la livre.

Les importations du tabac américain, en 1834, ont été :

A Amsterdam et Rotterdam, de 21,669 boucauts; à Hambourg, de 4,169; à Brême, de 24,010 boucauts.

Le tableau ci-après donne un aperçu du commerce des tabacs aux Etats-Unis avec les principales puissances étrangères, en 1837, savoir :

Destination.	Boucauts.	Val. en fr.
Grande-Bret. et ses colon. .	31,464	20,046,218
Villes anséatiques.	27,989	8,081,651
Hollande.	17,027	4,881,250
France.	6,312	4,537,842
Indes occident. françaises. .	600	325,862
Espagne.	2,183	1,421,470
Suède et Norwège.	2,794	1,377,185
Total.	94,353	43,315,529

Il faut observer que la consommation du tabac aux Etats-Unis a tellement augmenté, qu'ils emploient l'énorme quantité récoltée, au delà de ce qui est nécessaire pour fournir aux commandes de l'étranger. Autrefois, lorsque la Virginie et le Maryland seulement produisaient cette feuille, les Américains en exportaient autant qu'aujourd'hui, et cependant, outre ces deux états, dont les récoltes sont maintenant aussi fortes qu'elles l'ont jamais été, l'Ohio, le Kentucky, le Tennesée, le Connecticut, la Pensylvanie, l'Indiana et le Missouri, s'occupent de cette culture et ajoutent encore aux approvisionnemens une quantité de tabac pour le moins égale à celle mise dans le commerce par la Virginie et le Maryland. Les Américains doivent donc récolter et consommer beaucoup au delà de ce qu'ils exportent.

TABAGO ou Tobago, l'une des petites Antilles, à 7 l. de l'île de la Trinité. Elle a 11 l. de longueur du N.-E. au S.-O., sur environ 5 l. de large, avec une population de 16,485 habit., dont 900 blancs et 14,300 nègres.

Cette île, qui appartient aux Anglais, a pour chef-lieu Scarborough. Les côtes présentent plusieurs baies spacieuses et commodes; celle de Rockly est la plus importante par son excellent mouillage, où les navires peuvent être en sûreté pendant toutes les saisons.

Productions et commerce. Le sol est riche et produit du gingembre, du cacao, de l'indigo, du coton; mais la production la plus importante est le sucre. On a exporté en 1825, pour la Grande-Bretagne, 115,000 quintaux de sucre et 309,830 gallons de rum. Colquhoun estime les productions de cette île à 326,188 l. st., et les importations à 156,897 l. st.

Cette île fut découverte par Christophe Colomb en 1498, et cédée définitivement aux Anglais par le traité de Paris, en 1814. C'est de cette île que le tabac a pris son nom.

TABARISTAN ou Tabéristan, province de Perse, située entre les provinces de Khorassan, de Mazenderan et le Konhestan. Elle a plus de 100 l. de longueur de l'E. à l'O., sur 20 l. de largeur, avec une populat. de 130,000 habitans. On récolte assez de blé et d'orge dans le Komis; les pâturages abondent, et l'on y élève une grande quantité de bestiaux. On trouve du soufre sur le mont Demavend. Les exportations ne consistent guère qu'en laine, bestiaux et miel, que l'on tire de l'Iroc. Le chef-lieu est Demavend, qui est le principal siége de l'industrie et du commerce.

TABASCO, état de l'extrémité S.-E. du Mexique, ayant pour limites, au N. le golfe du Mexique, et au S. le Guatimala. Il a 87 l. de longueur de l'E. à l'O., sur 27 l. de largeur moyenne. Les principales productions consistent en riz, maïs, orge et fruits du climat. Le cocotier y croît abondamment, ainsi que le bois de Brésil. On y élève de nombreux troupeaux, qui sont l'objet d'un grand commerce.

TABASCO, ville du Mexique, chef-lieu de l'état de son nom, sur une île formée par le Tabasco, qui s'y divise en deux bras avant de se jeter dans le golfe du Mexique, à 68 l. de Campêche et 104 de la Vera-Cruz. Le commerce qui s'y fait avec Christmas est important.

TABATIÈRES, petites boîtes pour mettre le tabac en poudre. On en fabrique de toute espèce, en or, en argent, en ivoire, en écaille, en métal, en cuir, en buis, en carton, etc. On en fabrique un grand nombre à Paris, et l'on en tire aussi beaucoup de Saint-Claude, en Franche-Comté, en buis et autres bois; de l'Angleterre, et particulièrement de Londres; et aussi de Dieppe, en ivoire et en os, en corne; de Sarreguemines, de Nuremberg et autres villes d'Allemagne.

TABIS, taffetas ondé dont la chaîne et la trame sont plus fortes que celles des taffetas ordinaires. Cette étoffe reçoit des ondes de la calandre. Le cylindre, en prenant diversement et en sens contraire les polis du tabis, leur donne une surface inégale, ce qui produit ces différentes réflexions de lumière. Cette espèce de taffetas se fabrique en Italie, et surtout à Naples, qui seule en fournit presque tout le Levant; mais cette espèce d'étoffe n'est plus d'un usage aussi répandu qu'autrefois.

TABLETTERIE. Ce terme désigne toutes sortes d'ouvrages de tabletterie et de marqueterie de bois de diverses espèces et autres matières pour meubles, ornemens, jouets d'enfans et autres qui se fabriquent à Dieppe, Paris, Rouen, St-Claude, et aussi à Liége, Londres, Nuremberg, Amsterdam, etc., dont les nombreux produits forment l'objet d'un commerce assez considérable.

TACAMACHA ou Tacamahaca, espèce de résine liquide et transparente qui découle du tronc d'une sorte de peuplier qui croît dans la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du sud, mais plus abondamment dans l'île de Madagascar, d'où elle vient en France. On en fait usage en médecine.

On en distingue trois sortes : le sublimé, qu'on nomme aussi *tacamacha* en coque, le *tacamacha* en masse, et le *tacamacha* en larmes.

Le tacamacha sublimé est la résine, qui tombe d'elle-même, et sans qu'il soit besoin de faire des incisions à l'arbre. Pour être bon, il doit être sec, rougeâtre, transparent, d'un goût amer et d'une odeur forte, tenant de celle de l'ambre gris.

La tacamacha en masse et en larmes est celui qui coule par le moyen des incisions. Il faut le choisir sec, net, et approchant de l'odeur du tacamacha sublimé.

TAEL, poids de la Chine, qui revient à une once deux gros de France poids de marc. Comme à la Chine il n'y a point de monnaie d'or et d'argent marquée au coin du souverain, on se sert, dans la distribution de ce métal, de trois poids différens, qui sont le taël, le mas et le condorin. Chaque taël d'argent peut valoir environ 6 fr. 50 cent.

Les Japonnais ont aussi leur taël, qui leur sert de monnaie réelle et aussi de monnaie de compte, et dont les 50 peuvent avoir une valeur de 60 fr.

TAFALLA, ville d'Espagne, province de Pampelune (Navarre), près de la droite du Zidacos, à 2 l. d'Olite et 7 l. 1/2 de Pampelune. Population, 5,000 habitans, qui entretiennent 20 fabriques d'eau-de-vie, 4 poteries, 5 tanneries et 2 toileries.

On y tient une foire, le 3 février, où se rendent un grand nombre de commerçans français.

TAFFETAS, étoffe de soie fort légère et très-lustrée. Elle diffère des satins en ce que, dans cette dernière étoffe, la marche ne fait lever qu'une partie de la chaîne, au lieu que, dans le taffetas, elle fait lever la moitié de la chaîne et alternativement l'autre moitié, pour faire également le corps du tissu.

On fabrique des taffetas de toutes couleurs, de pleins et d'unis, et de toutes sortes de façons. Les anciens noms de taffetas qu'on leur conserve encore sont taffetas de Lyon, de Tours, d'Italie, de Florence, d'Angleterre, d'Avignon, etc.

On croit qu'un certain Octavia May fut le premier auteur de la fabrication des taffetas de Lyon, d'où elle a passé à Tours et dans tous les autres lieux de France, et même de l'étranger, où il s'en fabrique actuellement.

Taffetas noirs. Les taffetas noirs sont ou étroits ou larges, ou lustrés ou sans lustre. Les taffetas larges sont d'une qualité supérieure; ils sont sans lustre, et il s'en fabrique aussi sans apprêt, et de différente force, qui ne se distinguent que par le nombre des portées de soie qui y entrent. Ils ont 5/8 de large et se fabriquent surtout à Lyon. La pièce entière doit contenir 60 aunes.

Taffetas dit *d'Espagne, noir, large.* Ce taffetas est lustré et moins fort que le précédent; étant plus léger, on s'en sert plutôt en été qu'en hiver. Il y en a aussi de l'étroit, de même qualité, dont la largeur n'a que demi-aune, et la pièce, de même longueur, 60 aunes.

Taffetas dit *d'Espagne, bleu, étroit.* Il a les mêmes qualités que le noir; il n'est point apprêté, et ne possède que le lustre naturel d'une belle soie. Lyon en fabrique de très-beau de ces trois espèces.

Taffetas d'Angleterre, noir, large. Il est lustré et assez fort, avec un apprêt qui en augmente le lustre et la force, et le rend quelquefois cassant. Les pièces ont 5/8 de large sur 60 aunes de longueur. Il y en a d'étroit qui a les mêmes qualités.

Taffetas d'Angleterre, de couleur. Ce taffetas, qui se fabrique à Lyon, est très-fort, et s'emploie ordinairement en meubles et en rideaux. Les pièces ont 5/8 de large sur 60 aunes de long. Il y en a aussi de demi-aune de large. On en fabrique de toutes sortes de couleurs et de rayés.

Taffetas de Florence. Il se fabrique à Lyon, à Nîmes, à Avignon, et les pièces ont 5/8 de large et 60 aunes de long. Il est généralement mince et d'une qualité médiocre. Le demi-florence est plus inférieur en qualité. Ils servent aux doublures: il y en a de toutes sortes de couleurs.

Taffetas dit *d'Avignon.* Ce taffetas est encore plus mince que le florence; on en fabrique de toutes couleurs, et aussi de noir, qui n'a de consistance que par l'apprêt. Les pièces ont également 5/8 de large et 60 aunes de long.

Taffetas armoisin. C'est le moindre de tous les taffetas; on fabrique aussi du demi-armoisin de toutes les couleurs.

Taffetas des Indes. On fabrique, aux Indes orientales, une grande quantité de taffetas, d'une qualité médiocre et peu soyeux. Il y en a d'unis et de façonnés, de rayés d'or et d'argent, de mouchetés, d'autres à chaînettes, à fleurs, à carreaux. Ces taffetas ne peuvent être comparés à ceux de France pour la perfection de la main-d'œuvre.

Taffetas de la Chine. Il se fabrique à la Chine une immense quantité de taffetas de toutes sortes de qualités et de couleurs, de larges et d'étroits, de rayés, à fleurs de soie et à fleurs d'or. Il y en a même de semblables à ceux d'Angleterre et de Tours, et qui, pour cette raison, sont désignés sous cette dénomination. Les pièces de gros de Tours portent 18 aunes, celles des taffetas à fleurs d'or ne portent que 6 aunes 1/2, et les taffetas de couleur, 11 aunes 1/2.

Commerce. Il se fait une grande consommation de taffetas dans tous les pays; c'est l'étoffe de soie qui est d'un usage le plus général, ce qui donne lieu à un grand commerce et nécessite une connaissance parfaite de toutes les différentes qualités de taffetas.

TAFIA. C'est une espèce d'eau-de-vie qui est le produit de la fermentation des mélasses, que l'on obtient par le moyen de la distillation. Ce spiritueux, qu'on appelle aussi *rum* lorsqu'il est plus concentré, comme le rum de la Jamaïque, est d'une saveur plus douce que l'eau-de-vie ordinaire, faite, comme l'on sait, avec du vin. Il se fait une grande consommation de tafia dans toutes les Antilles, qui produisent du sucre; il forme la boisson fortifiante des nègres et des autres habitans, et remplace l'usage des eaux-de-vie de vin, que l'on ne doit pas envoyer aux colonies, ni même dans l'Amérique du sud, au Brésil, dans la république Argentine, et autres lieux qui produisent du sucre, et par conséquent des mélasses ou sirops dont on fait le rum, qui est un succédané de l'eau-de-vie proprement dite.

TAFILET, ville de Barbarie, empire de Maroc, chef-lieu de la province de son nom, non loin de la rive droite du Ziz.

Productions. On cultive dans son territoire, ainsi que dans la province, une grande quantité de blé, et toutes sortes de légumes et de fruits d'Europe; on y récolte beaucoup de dattes, figues, raisins, etc. La luzerne, qu'on fait sécher pour l'hiver, y est abondante. On y élève d'excellens chevaux, mulets et ânes, ainsi que des moutons dont la laine est très-blanche.

Industrie. On fabrique de belles couvertures avec la laine du pays, et de beaux maroquins renommés dans le commerce. Les habitans sont très-industrieux et confectionnent en outre des cuirs tannés, des coussabes, des pagnes, des nattes, des chaussures.

Commerce. On fait un grand commerce avec le Soudan, où l'on envoie beaucoup de tabacs en feuilles et d'autres produits, en retour desquels on reçoit de la poudre d'or, de l'ivoire, de la gomme, des plumes d'autruche et des esclaves. On expédie des marchandises jusqu'à Tombouctou, par le moyen des Maures nomades d'El-Harih, qui sont les voituriers du Soudan.

TAGANROG, ville marit. de la Russie d'Europe, gouvernement de Jekaterinoslaw, sur une langue de terre élevée qui se prolonge dans la mer d'Azof, vis-à-vis de l'embouchure du Don, à 6 l. d'Azof et 23 de Marioupol. Populat., 9,000 habit. Le port offre un bon mouillage contre les tempêtes; quoiqu'il soit le plus profond de la mer d'Azof, il ne peut recevoir que des bâtimens d'un tirant d'eau au dessous de 10 pieds. Les eaux y baissent d'un pied avec les vents d'est.

Industrie. Cette ville possède des distilleries d'eau-de-vie de grains, des brosseries, des fonderies de suif et de cloches, des briqueteries, des poteries, des tanneries, des corderies, des pêche-

ries considérables, de nombreux moulins à grains et à graines oléagineuses, des forges, des chantiers de construction.

Commerce. Taganrog est un point commercial très-important, qui le deviendra bien plus encore lorsque le canal projeté par Pierre-le-Grand unira le Don au Volga, et par conséquent la mer Noire et la mer Caspienne. En effet, parmi les ports de la Nouvelle-Russie, il occupe sans contredit le premier rang après le port d'Odessa. La proximité des gouvernemens les plus fertiles et les plus peuplés de l'empire, et le débit facile qu'y trouve une grande quantité d'objets du commerce de la mer Noire, l'ont rendu l'un des entrepôts les plus considérables du commerce. Les vins de France et de l'Archipel, l'huile d'olive, les fruits secs du Midi, les denrées coloniales, le tabac en feuilles, sont les principaux articles des importations à Taganrog. Ceux de l'exportation sont les blés, les cuirs tannés et crus, le fer, les toiles à voiles, les cordages, la graine de lin, le chanvre, le suif, la potasse, les bois de construction, etc. Cette ville possède une banque, un lazaret et une compagnie d'assurance.

A Taganrog, il a été adressé de l'étranger, en 1836, 220 bâtimens, dont il n'est arrivé dans ce port que 151. Les autres, savoir 40 chargés et 29 sur lest, sont restés à Kertch. Il est parti de Taganrog pour l'étranger 158 bâtimens.

L'importation de l'étranger s'est élevée à 7 millions 422,277 roubles 8 copecks, et l'exportation à 7,864,118 roubles.

Cabotage : arrivages, 768; départs, 730. Importat., 1,829,233 roubles; exportat., 3,089,525 roubles.

TAILLANDERIE. Il y a peu d'arts aussi généralement utiles que la taillanderie, qui consiste à fabriquer toutes sortes d'outils et d'ustensiles en fer et acier, pour toutes sortes d'industries, et un grand nombre d'instrumens pour l'agriculture, la marine et d'autres arts les plus utiles.

La taillanderie embrasse ainsi une sphère très-étendue qui comprend une infinité d'articles différens, dont plusieurs rentrent dans la grosse quincaillerie et même dans la coutellerie.

Néanmoins, on peut réduire en quatre principales classes tous les ouvrages de la taillanderie, savoir : les œuvres blanches, la vrillerie, la grosserie, les ouvrages de fer blanc et noir.

1° *Les œuvres blanches* sont proprement les gros outils de fer tranchans et coupans, qui se blanchissent ou plutôt qui s'aiguisent sur la meule, comme les cognées, ébauchoirs, ciseaux, planes, serpes, bêches, couperets, faux et autres instrumens de cette espèce. Ce travail ne diffère de celui du coutelier que par la grandeur des objets.

2° *La vrillerie,* ainsi nommée des vrilles, petits instrumens qui servent à faire des trous, comprend tous les ouvrages et outils de fer et d'acier qui servent aux orfévres, graveurs, chaudronniers, armuriers, sculpteurs, tonneliers, relieurs, menuisiers, etc.

3° *La grosserie* comprend tous les plus gros ouvrages en fer qui servent dans le ménage de la cuisine, quoiqu'il y en ait aussi pour d'autres usages. Ceux-ci sont forgés et limés ensuite jusqu'à un certain point. Ce travail diffère peu de celui du serrurier.

4° Enfin, cette quatrième classe comprend tous les ouvrages que l'on peut fabriquer en fer blanc et noir (ou tôle). La taille des limes et des machines à les tailler était jadis du ressort de la taillanderie; mais, aujourd'hui, il s'est établi des fabriques de limes où l'on opère avec plus de promptitude, et où ces sortes d'outils sont faits avec plus de précision, sont d'une meilleure plante, et exécutés à meilleur marché.

Comme tous ces ouvrages occupent beaucoup de mains, on a considéré avec raison leur fabrication comme très-intéressante pour l'état, dont chacun a voulu s'en réserver l'avantage par des droits protecteurs qui excluent du marché de l'intérieur du pays les produits de l'étranger.

Dans la plupart de ces ouvrages faits pour l'utilité, il n'y a d'autre choix à faire que de s'assurer s'ils sont solides et si la trempe des instrumens tranchans est bonne et bien uniforme, comme dans les faux et les faucilles, attendu que l'aiguisement, trop souvent répété sur de mauvais instrumens, fatigue l'ouvrier et lui fait perdre beaucoup de tems.

On remarquait à l'exposition de 1839 les produits de l'*Orme Saint-Gervais*, l'une des plus anciennes taillanderies de Paris, de même que les noms d'Herbecourt, Delarue, qui ont offert une quantité d'articles très-bien confectionnés, des cisailles de tout genre, des instrumens de labourage, des outils de charpentiers, de tonneliers, de menuisiers, parfaitement faits. L'inspection de ces divers produits, d'un prix très-modéré, attestait une perfection qu'on oserait dire de beaucoup supérieure à celle des précédentes expositions. Ce qui fixait l'attention, c'était la grandeur et la beauté de certaines enclumes : l'une d'elles, pesant 900 kilog., ayant 5 pieds de longueur sur 1 pied de largeur, probablement la plus forte qui soit sortie des forges françaises, était présentée à l'exposition par M. Malespine, de Saint-Etienne; une autre, ayant une pesanteur de 830 kil., et 38 pouces de long sur 8 de large, appartenant à M. Chamouton, avait été forgée très-habilement à l'Ecole de Châlons.

Quant aux soufflets et machines soufflantes, nous rendrons d'abord justice aux soufflets de forge à double effet de M. Bastien, de Metz; à ceux à double ou simple effet, à volonté, de M. Enf Béon, de Troyes; à ceux de M. Delaforge, de Paris, destinés surtout à renouveler l'air des casemates et prisons; et enfin aux machines soufflantes de M. Antig, de Paris. Les forges portatives de M. Laforge étaient pareillement bien confectionnées.

Les cylindres-laminoirs les plus remarquables de l'exposition de 1834 étaient ceux de MM. Mohler, de Tarlay, et de Meutzer, de Paris. Ce dernier fabrique, en outre, d'une manière toute spéciale, les mortiers, lingotières et estampilles en fonte et en fer, à l'usage des pharmaciens, orfévres et estampeurs.

Les outils de sondage avaient été exposés par trois mécaniciens taillandiers; à leur tête, se trouvait M. Mutot, d'Epinay, département de la Seine, avec les instrumens qu'il a employés avec un si grand succès au forage des puits nombreux qu'il a déjà percés dans une partie de la France; M. Fichet, qui présentait une chèvre d'une construction particulière destinée à faire marcher la sonde; MM. Valentin, Feau-Béchard, d'Orléans, avec un modèle de sonde chinoise.

Pour terminer cet article de taillanderie, nous dirons que MM. Levêque, de Vexaincourt, dans les Vosges, et Belhomet-Warin, de Romilly, dans

les Ardennes, avaient exposé différens outils de même espèce en fer creux, nouveauté qui n'est pas sans intérêt. Ce qui prouve que la taillanderie, en France, a fait depuis quelque tems des progrès très-importans, et qu'elle est devenue une branche importante d'industrie qui nous affranchit du tribut que nous avons long-tems payé à l'Angleterre pour l'importation de ses articles de taillanderie, qui jouissent toujours d'une grande réputation à l'étranger par la supériorité de leur trempe.

TAILLE DU DIAMANT. Cet art et ce commerce dépendent de la bijouterie, qui a été portée en France à un degré supérieur à tout ce qu'il y a de plus parfait en Europe.

TAIN, feuille d'étain très-mince qu'on applique derrière la glace d'un miroir et qui fait partie de ce qu'on appelle l'étamage.

TALARI, nom que l'on donne dans le commerce à une monnaie étrangère en usage en Turquie et dans toutes les Echelles du Levant. C'est une pièce d'argent appelée par les Turcs caragrouset, et en Egypte, pataque. C'est le thaler d'Allemagne ou plutôt de Hongrie.

Cette pièce contient 8 drachmes au gros et 14 seizièmes; elle est au titre de 11 deniers. Elle a cours en Turquie pour 3 piastres 13 paras; mais ce cours varie beaucoup, suivant l'altération des monnaies et surtout de la piastre turque.

Le talari saxon ou thaler de Saxe n'avait cours que pour 3 piastres 12 paras en Turquie et dans le Levant, ce qui ne forme qu'une très-légère différence avec le talari de Hongrie.

TALAVERA DE LA REYNA, ville d'Espagne, province de Tolède, sur le Tage, à 22 l. de Madrid. Pop., 8,000 hab.

Productions. Blé, grains, légumes, vin, huile d'olive, figues, amandes, cire, miel, laine et bestiaux.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques considérables d'étoffes de soie et d'ouvrages vernissés de bon goût, et des verreries ornées de peintures, dont les nombreux produits font le principal objet de son commerce.

TALC, pierre luisante et squammeuse qui se détache aisément en feuilles déliées et transparentes. Il ne faut point confondre le talc avec le mica : n'ayant pas les mêmes propriétés, ces substances n'ont de commun que quelque ressemblance. On distingue le talc blanc, qui est tendre et gras au toucher; le talc jaune, composé de petits feuillets minces et jaunâtres très-cassans; le talc vert ou craie de Besançon, demi-transparent, entièrement gras. On peut s'en servir comme de la craie pour tracer des dessins.

TALC DE MOSCOVIE, minéral lamelleux, brillant, doux au toucher, que l'on trouve dans les carrières de Moscou, d'où il a reçu son nom.

TALC DE VENISE, minéral du genre des talcs, dont l'aspect est brillant. Sa poudre sert de fard aux femmes et compose la substance principale du rouge végétal. On nous l'apportait autrefois de Venise, d'où on lui a donné le nom de talc de Venise.

TAMARIN. C'est un fruit médical et purgatif, d'un goût aigre, quoique assez agréable. L'arbre qui produit ce fruit croît en plusieurs localités des Indes orientales, en Afrique et aux Antilles. Il s'élève aussi haut que les noyers ou les frênes; il étend beaucoup ses branches. Son fruit consiste en une gousse longue de 3 à 4 pouces sur 1 pouce de diamètre, contenant une matière pulpeuse et des semences plates, dures, de formes irrégulières, de couleur rougeâtre, et à peu près grosses comme celle de la casse. Cette pulpe est traversée par trois linéamens gros, fermes, ligneux. C'est cette pulpe qui est d'usage en médecine.

Les tamarins doivent être choisis gras, nouveaux, d'un noir de jais, d'un goût aigrelet, et qu'ils n'aient point été mis à la cave; ils sont alors humides et gonflés. On distingue plusieurs sortes de tamarins : l'une, qui est noire; l'autre, rouge: celle-ci est la seconde qualité.

Le tamarin nous vient sous deux états par la voie de Marseille, savoir : en pulpes détachées de sa grosse, ou bien les gousses entières renfermant les pulpes.

TAMBOV, ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur la rive gauche de la Tzna, qui y reçoit le Stondenetz, à 45 lieues de Veronej et 95 de Moscou. Population, 11,000 habitans, qui entretiennent des manufactures de draps et font un commerce assez considérable avec Moscou et Saint-Pétersbourg, en suif, cuirs, laine et viande salée. On y tient 2 foires.

On élève dans cette province une grande quantité de bestiaux, et les abeilles forment une branche importante de l'économie rurale. On y exploite 2 mines de fer et 40 carrières. Il y a des fabriques de toiles à voiles, un grand nombre de forges, des fabriques de suif, de colle, de cire, de vitriol, d'antimoine, des verreries, des tanneries, brasseries, dont les produits forment les principaux articles du commerce d'exportation.

TAMISE. C'est le nom que porte un tissu de laine que l'on fabrique supérieurement en Angleterre. La laine du pays, longue et lisse, est très-propre à une belle filature, ayant la qualité nécessaire pour recevoir un très-beau lustre. La largeur ordinaire de cette étoffe est de 27 pouces; le nombre des fils de la chaîne de 13 à 1,400, et la laine est à peu près égale, tant en chaîne qu'en trame; il entre de 7 1/2 à 8 liv. de trame dans une longueur de 46 aunes. Cette étoffe a aussi été imitée en France et ailleurs; on s'en servait principalement pour doublures, soit des habits ou des robes; mais, depuis que l'on a supprimé les doublures presque généralement, ou que l'on y a substitué des toiles de coton, la tamise a perdu son principal emploi, et il ne s'en fabrique plus une aussi grande quantité qu'autrefois.

TAMPICO DE TAMAULIPAS, ville et port du Mexique, état de la Véra-Cruz, sur le golfe du Mexique, à 58 l. de Louis Potosi et 105 de la Véra-Cruz. Il n'a été ouvert au commerce de l'Europe qu'en 1824. Depuis lors, il a pris un accroissement considérable. Le nombre des bâtimens qui, à cette époque, n'avait été que de 36, avec un tonnage de 2,353 tonn., a augmenté, en 1832, jusqu'à 115, avec un tonnage de 10,534 tonn. Les 7/10mes du mouvement du port se composent du tonnage américain, qui emploie de petits bâtimens qui peuvent, dans tous les tems, franchir la barre qui obstrue l'entrée de la rivière. L'Angleterre tient le second rang par la quantité du tonnage de ses bâtimens de commerce, auquel il faut ajouter celui de ses paquebots réguliers qui s'y rendent pour transporter l'argent provenant des *conducta* ou convois de l'intérieur.

La France ne vient qu'en troisième ligne, et des

4,791,000 fr. qui, en 1832, formaient la valeur des importations, elle n'en avait pour sa part que 472,500 fr.; les Etats-Unis avaient la plus forte somme, qui s'élevait à 3,063,500 fr.; l'Angleterre y figurait pour 632,400 fr. Mais la contrebande doit ajouter une valeur double de ces chiffres. Parmi les importations des Etats-Unis, les produits français s'élèvent à 1/5e, et ceux de l'Angleterre pour les 2/5es. Les principaux articles d'importations se composent d'étoffes de coton blanches et imprimées, de soieries, de draps fins et légers, soie à coudre, quincaillerie, vins et eaux-de-vie, articles de modes de Paris.

Les exportations de Tampico, en 1832, se sont élevées à 13,239,100 fr.; l'Angleterre y figure pour 8,843,800 fr.; les Etats-Unis, pour 4 millions 20,400 fr., et la France, pour 378,000 fr. Ces exportations consistent principalement en or et argent, en lingots ou monnayés.

TAN (*tannin*). C'est une substance végétale qui contient le tannin, dont on se sert dans le tannage ou la tannerie des peaux.

Le tan, retiré de l'écorce du chêne ou fourni par le corps de cet arbre, est produit par ces matières, réduites en petits morceaux que l'on fait sécher au four et qu'on livre ensuite au moulin à tan. Lorsque le tan est bien réduit en poudre, on le met dans des sacs pour servir à l'apprêt des cuirs.

La qualité styptique du tan pour les hernies a été reconnue par les anciens médecins, qui ordonnaient le tan dans les bains. La faculté qu'il a d'être bon conducteur du calorique fait qu'on l'emploie dans les serres chaudes et qu'on en fait un grand usage en agriculture.

Enfin, le tan, après avoir servi au tannage et être sorti des fosses des tanneries, est vendu à vil prix pour le chauffage, étant réduit en mottes dans des moules de fer, et dont on connaît l'inflammabilité causée par les matières animales qui existent encore dans ce résidu.

Différens tans autres que celui du chêne. On lui a substitué en Angleterre l'écorce de mélèze; on a aussi fait des essais avec des écorces de hêtre, de saule, des feuilles de laurier sauvage. Le célèbre chimiste anglais Humphry Davy a fait des expériences pour connaître la quantité de tannin de différentes plantes. Il a démontré que 3 1/2 liv. pesant d'écorce de chêne équivalaient à 2 liv. 1/4 de noix de galle, à 3 liv. de sumac, à 7 liv. 1/2 d'écorce de saule de Leicester, à 18 liv. d'écorce d'ormeau, à 21 liv. d'écorce de saule ordinaire, etc.

Quoi qu'il en soit, le commerce des écorces de chêne comme tannin paraît avoir repris faveur; la quantité qu'on a exportée annuellement des Pays-Bas, de l'Allemagne, de plusieurs ports de la Méditerranée et de la Baltique, s'élève à environ 40,000 tonneaux, le droit n'étant que 8 den. anglais ou environ 76 cent. par quintal pour celles importées des pays étrangers, et seulement de 1 den. ou 10 cent. pour celles importées des possessions anglaises. *Voyez* TANNERIE.

TANGER (TANDSCHA), ville marit. de Maroc, dans le royaume de Fez, dans une baie sur le détroit de Gibraltar, au S.-E. du cap Sportel. Population, 9,500 habit.

Commerce. Tanger est la résidence des consuls européens. Le principal commerce se fait avec l'Espagne et surtout avec Gibraltar, et aussi avec Tétouan et Fez, où l'on fait quelques envois de produits européens. Le grand marché se tient hors de la ville, à une place qui s'appelle Zoco, du nom du saint, où l'on étale toutes les productions du pays. Les articles du commerce d'exportation sont les mêmes que ceux de toute la côte de Barbarie.

La boutique du Maure est une espèce d'antre noir et profond creusé dans le mur, sans porte, avec une fenêtre ou plutôt une ouverture à hauteur d'appui qui sert d'étalage à la marchandise, et par laquelle on sert le chaland, qui reste en dehors. Gravement accroupi sous l'auvent, le flegmatique marchand attend la pratique en fumant le *kif* ou le *hachichia*, deux plantes qui remplacent le tabac chez les Maures.

TANNERIE. On appelle tannerie les ateliers où se fait le tannage des peaux. Le tannage est l'art d'appliquer le tannin aux cuirs.

Le but du tannage est de conserver la souplesse de la peau et de lui enlever sa putrescibilité. Le tannage a deux procédés: l'enlèvement des matières qui s'opposeraient à la conservation de la peau ou qui n'ont avec elle qu'une faible adhérence, tels que les poils et les chairs, et la combinaison de ce qui reste avec les substances qu'anéantissent sa tendance à la putréfaction. Le premier procédé consiste dans le débourement et le décharnement; le second dans le tannage proprement dit.

L'Angleterre avait autrefois une haute réputation dans toute l'Europe dans l'art de tanner les peaux et les cuirs de tout genre. Mais, grâce aux progrès de la chimie, on est parvenu en France à préparer et à tanner les cuirs au moins aussi bien qu'en Angleterre.

Les tanneries se sont répandues dans tous les pays du monde par le besoin qui s'est manifesté des cuirs propres à un grand nombre d'usages; on les emploie non-seulement à la chaussure, mais à la sellerie, à la ganterie et à la mégisserie, etc.

La découverte du dégras n'a pas peu contribué au perfectionnement du tannage en donnant aux peaux de la souplesse et de la douceur. L'art du corroyeur s'est aussi enrichi de deux découvertes importantes, celle du vernissage, qui a été portée à un haut degré de perfection, et celle de l'imperméabilité artificielle. On a également appliqué avec succès aux peaux de chevreaux, pour la chaussure des femmes, des couleurs imitant l'éclat métallique. L'art du maroquinier et la chamoiserie ont fait de grands progrès en France; leurs produits ont une haute réputation et peuvent maintenant rivaliser avec ceux des Anglais. Les principales tanneries et fabriques de peaux se trouvent en Flandre, en Picardie, en Normandie et en Dauphiné. On en établit tous les jours dans d'autres parties du royaume. L'île de Corse elle-même a pris part à cette marche progressive, et possède plusieurs tanneries.

TAPIOKA, fécule blanche, composée d'amidon, qu'on obtient par la précipitation, lorsqu'on fait la farine de cassave, en laissant reposer le suc qu'on a extrait de la racine du *jatropha manihot*, plante de la monœcie monandrie, et de la famille des euphorbiacées.

Le tapioka vient du Brésil, et est en fragmens plus ou moins gros, parfaitement blancs, assez durs, et d'une saveur mucilagineuse et fade.

TAPIS, espèce de tissu de laine de différentes couleurs et de divers dessins, travaillé au métier, de toutes dimensions. L'usage des tapis nous vient d'Orient et remonte à une assez haute anti-

quité. C'est la Perse et la Turquie qui nous ont fourni les plus beaux modèles, et quoique nous ayons dépassé de beaucoup les Orientaux, leurs tapis ont encore aujourd'hui quelque chose de pittoresque et d'original que nous aimons quelquefois à imiter.

L'introduction des tapis en France date d'une époque assez reculée ; ces beaux produits paraissent avoir été de bonne heure l'objet du luxe de nos ancêtres. Tout nous porte à croire que leur importation remonte au tems des croisades, car les premiers ouvriers qui s'en occupèrent en France étaient désignés sous le nom de sarrasins ou plutôt de sarrasinois.

Colbert donna une grande impulsion à la fabrication des tapis ; avant lui, Henri IV, malgré l'avis de Sully, avait rendu en 1607 un édit qui établissait une manufacture de tapis à Paris, à l'instar de celles qui existaient déjà ailleurs en France. Mais ce fut le fameux teinturier Gobelin qui éleva cette fabrication au degré de prospérité où elle s'est toujours maintenue, surtout depuis que l'illustre Vaucanson en eut perfectionné les métiers.

Aujourd'hui, les tapis sont devenus un objet d'ameublement indispensable, surtout en Angleterre, où il n'y a pas une seule maison, un seul appartement qui n'en soit pourvu, et l'usage s'en est répandu, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Les tapis d'un usage commun et domestique ont beaucoup baissé de prix ; 'ils baisseront davantage, et le débit en deviendra plus important, lorsqu'on baissera le tarif d'entrée des laines, comme on l'a fait en Angleterre.

Manufacture des Gobelins. On connaît la grande réputation des tapisseries des Gobelins dans toute l'Europe, fondée par Colbert, qui en confia la direction au célèbre Lebrun, sous le titre de manufacture royale des meubles de la couronne ; car elle n'était pas bornée à la seule fabrication des tapisseries ; elle comprenait encore les peintures, sculptures, gravures, orfévreries, horlogeries, fonderies, ébénisteries et autres arts de tous genres, dont les élèves gagnaient une maîtrise dans cette manufacture. Mais, depuis la révolution, on n'y fabrique plus que des tapisseries sur deux sortes de métiers, que l'on distingue par les dénominations de haute et de basse lisse.

Les autres états de l'Europe, témoins du succès des manufactures de tapisseries de France, en ont établi chez eux. Il existe à Saint-Pétersbourg une manufacture de tapisseries à l'instar de celle des Gobelins, dont elle a adopté le nom ; elle est entretenue aux frais de la couronne ; il en sort des tapis de soie, des portraits d'une assez grande beauté ; mais cet établissement n'est pas comparable à celui des Gobelins.

Quelques souverains d'Italie ont aussi voulu imiter, mais sans beaucoup de succès, la manufacture de Turin et celle dont les ouvrages approchent le plus de nos tapisseries des Gobelins.

Manufactures de Flandre. La manufacture des tapisseries de Flandre à Bruxelles est très-ancienne et a long-tems été la première en Europe. C'est de la Flandre que sont sortis presque tous les genres de fabriques d'étoffes et de tissus qui sont aujourd'hui répandus en Europe. Anvers et Bruges étaient des entrepôts fameux du commerce des républiques de l'Italie avec le nord de l'Europe, tandis que les autres villes de Flandre étaient des lieux renommés pour la fabrication de toutes sortes de tissus de laine, de toile, de dentelles, etc. Les tapisseries de Flandre sont égales aux nôtres, quant à la qualité des matières et à la quantité qu'on y fait entrer ; mais elles sont inférieures par le choix des sujets, la perfection des dessins et du coloris.

Manufacture de Beauvais. La manufacture de tapisserie de Beauvais, établie en 1664, n'était pas moins renommée par la beauté de ses produits, quoique inférieurs à ceux des Gobelins. Le roi donnait tous les ans à la manufacture de Beauvais des tableaux des peintres de l'académie, et le directeur était autorisé à en fournir chaque année pour une valeur de 20,000 fr. au gouvernement. On n'y fabriquait que de la basse lice et des tapis façon de Perse. Les laines d'Espagne et de Hollande, mêlées par moitié, entrent dans la fabrication des tapisseries de Beauvais ; les teintes brunes se font en laine, les claires en soie. Les laines employées aux tapisseries des Gobelins se teignent à la teinturerie particulière établie sur le lieu même. Quant aux matières, ce sont, d'une part, des laines qu'on tire de Turcoing toutes filées, doublées et retorses ; de l'autre, des soies en écru tirées de Lyon. Les laines pour chaîne sont en six et sept brins, d'une filature égale et très-torse.

Manufacture de la Savonnerie. Nous devons faire mention des beaux tapis veloutés de la manufacture connue sous le nom de la Savonnerie. Dupont et son élève Lourdet peuvent être regardés comme les créateurs de cette manufacture, qui a enrichi la France de tapis d'une grande beauté, et supérieurs à tout ce que le Levant a produit de plus magnifique.

Manufacture d'Aubusson. Les tapis de la manufacture d'Aubusson méritent de tenir le second rang, par la perfection du travail et les belles nuances des couleurs. A l'exposition de 1834, M. Roger, d'Aubusson, s'est attaché à résoudre un grand problème industriel, l'accord d'un beau produit et du bon marché. Il y a complètement réussi dans un beau tapis à dessins cachemire, coté seulement 1,000 fr.

Les produits de la vieille fabrique d'Aubusson, qui remonte à Louis XIV, étouffèrent jadis la concurrence des cuirs parfumés et dorés que nous envoyait l'Espagne. Cette manufacture s'est continuellement maintenue au niveau de l'art ; elle a grandi de siècle en siècle, d'année en année. On la dirait établie d'hier, à voir la fraîcheur et l'air de jeunesse qu'on admire dans ses ouvrages. Soumise aux progrès dans tous les sens, elle élargit le cercle de ses débouchés. Peu satisfaite d'avoir perfectionné les tapis de France, d'avoir naturalisé les tapis de Perse et égalé les tapis de Turquie, d'avoir pris à l'Angleterre ses moquettes, elle a voulu répandre ses produits jusque dans la consommation la plus modeste, et grâce à M. Sallandrouze, les tapis d'Aubusson ne sont plus choses privilégiées, ni un meuble purement aristocratique. Ce fabricant en a fait une généralité accessible à tous, propre au simple logis comme au fastueux hôtel, sans lui rien ôter de sa magnificence originelle. On admirait à l'exposition de M. Sallandrouze Lamornaix des tapis de toutes les grandeurs, de toutes les couleurs et de tous les styles, ainsi que de tous les prix, parmi lesquels on distinguait un tapis de 80 pieds de long sur 40 de large, destiné à la grande galerie du Palais-Royal, et acheté par le roi au prix de 25,000 fr.

M. Chenavard, pour l'importance de sa fabrication de tapis, pour la hardiesse du travail et le

goût des dessins, marche l'égal de M. Sallandrouze. Ce fabricant s'est surtout occupé des produits à bon marché. Ses dessins ont un type, un caractère à part; ce sont des reproductions exactes des tapis du moyen-âge, des Maures ou des Persans. On remarquait surtout de beaux tapis du style oriental et des tapis économiques à double face, sans envers, pouvant servir des deux côtés. M. Chenavard a donné à ce nouveau genre un très-grand développement.

Manufacture de Vayson. L'un des exposans qui, sans contredit, ont travaillé avec le plus de succès à l'amélioration des tapis en France, est M. Vayson, qui, après un voyage fait en Angleterre, pensa à appliquer l'ingénieuse machine de Jacquart à la fabrication des tapis dits écossais. Il s'en suivit une baisse notable dans ce genre de tapis qui, jusque-là, s'était fabriqué au tir. Ce fabricant ne cessa, dès lors, de faire des essais pour arriver à la fabrication de la moquette au moyen des mêmes machines, et ses efforts furent couronnés d'un plein succès, mais toutefois après dix ans d'un travail opiniâtre. M. Vayson avait exposé un tapis moquette double broche et double duite, le dessin du milieu représentant un trophée d'armes, de 21 pieds 6 pouces sur 16 pieds, du prix de 1,790 fr., et un autre tapis moquette, bordure à palmes sur fond brun, de 21 pouces, sur 17 pieds, du prix de 1,200 fr.

De jolis tapis de foyers, dans les prix de 24, 28, 38 fr. et même de 90 fr., ont été exposés par M. Vayson, et se faisaient remarquer par des dessins généralement de bon goût. Ce fabricant n'emploie que des matières indigènes; le lin, la laine, sont achetés dans les départemens de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. Ces matières subissent dans son établissement toutes les opérations préparatoires, soit de la filature, de la teinturerie, pour les transformer en tapis. Il occupe plus de 300 ouvriers dans ses ateliers et plus de 1,500 femmes réparties dans les villages des environs d'Abbeville, où est située sa manufacture. Par cette combinaison, il fabrique des tapis également pour la petite propriété, à 6 fr. le mètre carré, et des tapis de luxe de 50 à 60 fr. le mètre carré.

Manufacture de tapis raz. M. Mallet a déclaré à l'enquête que la fabrication des tapis raz est une industrie naissante qui a pris son origine en Angleterre, à la suite des grandes manufactures, afin d'utiliser jusqu'aux derniers déchets de la laine. Cette fabrication s'est introduite en France il y a une douzaine d'années, où l'on fabrique ces tapis avec des laines qui coûtent 35 à 36 sous. Ils sont plus lourds que ceux des Anglais, mais ils sont destinés à un autre usage. En Angleterre, ils servent à couvrir des tapis riches, et ils n'ont pas besoin d'autant de solidité et ne sont recherchés qu'à bas prix. Le tapis anglais est du poids d'une livre et demie l'aune, et le nôtre du poids de deux livres. Dans l'origine, la fabrication de ces tapis n'allait qu'à 100 pièces; elle est arrivée aujourd'hui à un produit de 1,000 pièces, et elle est susceptible de prendre un plus grand accroissement, surtout si l'on permettait l'introduction sans droit des déchets de laine, ou pour mieux dire des peignoirs. C'est une espèce d'étoupe de laine dont le poil est très-court et imprégné de corps gras. Il se fabrique aussi des tapis raz à Besançon, Turcoing et Abbeville; mais on peut évaluer l'importance de cette fabrication à Amiens à 200,000 fr. Le principal fabricant de tapis raz est M. Henri Laurent; il a produit à l'exposition des tapis raz de toute espèce de couleur, et dans lesquels les fleurs se détachent du fond et forment bouquet, comme dans les tapis riches. Ces tapis ne reviennent qu'à 22 sous le pied carré, ce qui les met à la portée de tout le monde.

Commerce des tapis et tapisseries en France. M. Sallandrouze Lamornaix, fabricant de tapis, délégué par la chambre consultative d'Aubusson, a déclaré à l'enquête du mois d'octobre 1834 que la fabrication totale des tapis d'Aubusson et Felletin emploient de 15 à 1,800 ouvriers, dont les salaires variaient beaucoup en raison de leur talent. Ces deux villes qui, pour ainsi dire, n'en font qu'une pour leur industrie, peuvent fabriquer pour 1,500,000 fr. à 2 millions de tapis; elles entrent pour moitié dans la fabrication de tapis en France, que M. L. évalue à 3 millions 500,000 fr. Il ajoute qu'il exporte en Angleterre des tapis de Saxe; la somme de ses exportations n'est que de 100,000 fr. Il ne pense pas que l'exportation totale de France dépasse 200,000 fr., tandis que celle des Anglais se monte de 6 à 7 millions; ils ont des machines et du combustible à bon marché, et ont des débouchés nombreux dans toutes les parties du monde.

Nous fabriquons, dit M. L..., plus de vingt espèces de tissus pour tapis : les tapis veloutés, les tapis raz, les moquettes coupées et épinglées, les écossais, les brochés, les vénitiennes, les jaspés, etc., en un mot, toutes les espèces de tissus connus pour tapis. Les tapis anglais, façon de Bruxelles ou moquettes bouclées, reviennent en Angleterre à 8 fr. 20 cent. l'aune. Ces mêmes tapis revenaient en France à 12 fr.; mais ils sont mieux fabriqués, plus solides, les couleurs sont plus vives et les dessins ont une certaine supériorité; les Anglais doivent surtout au bas prix de leur laine de produire à bon marché. Il ajoute : dans tous les marchés, nous rencontrons les Anglais qui exportent pour 7 à 8 millions de tapis par an, le double de notre fabrication. Et c'est jusqu'en Angleterre que nous exportons, où nos tapis paient un droit de 25 p. 0/0 d'entrée. Nos exportations sont presque nulles pour les autres pays; cependant, nous expédions quelques tapis en Suisse.

Tapisseries. Au nombre des industries dont la palme nous est assurée, il faut mettre au premier rang celle de la tapisserie. La perfection du dessin, la délicatesse et le bon goût du travail, le fini de l'exécution, nous ont toujours laissé et nous laisseront long-tems sans rivaux. Nos voisins, jaloux de tous les chefs-d'œuvre que cette industrie enfante parmi nous, savent en apprécier les prodiges et cherchent à les imiter, tandis que, accoutumés à les voir journellement, à peine daignons-nous nous arrêter devant les magasins où ils sont étalés. Il est question des belles tapisseries en relief de M. Marion, production riche et pleine de goût, qui, sous la main du successeur de M. Delorme, créateur de cette industrie, ont acquis un degré de perfectionnement qui leur promet les plus beaux succès. De riches tapis de table, des dessins de tabouret, de fauteuil, d'ottomane, de lit, etc.; enfin, des garnitures complètes d'ameublement, voilà les objets principaux sur lesquels M. Marion peut faire briller toutes les richesses de son art.

Les tapisseries se divisent en deux classes : celles qui sont veloutées et celles qui ne le sont point. Ces derniers portent aussi le nom de tapis raz. Les Anglais se sont plus particulièrement

adonnés à la fabrication des premiers, qui sont désignés sous la dénomination de moquettes, et dont le tissage a quelque analogie avec celui des velours.

Tapisserie de Bergame. Ce genre d'industrie a été long-tems d'un grand produit en France. Son nom vient probablement du lieu d'où nous avons tiré ce genre de tapisserie, qui n'est autre chose qu'un tissu à chaîne et à trame de fil écru, teint en fausses couleurs, dont est composé le fond de l'étoffe, et à seconde chaîne de laine commune, diversement colorée, qui, au moyen de certain nombre de marches ou de la tire, forme sur ce tissu des zigzags, des chinés, des mosaïques, des points de Hongrie, des paysages toujours de la plus mauvaise exécution. Dans l'avant-dernier siècle, ce genre de fabrication se répandit en Flandre, à Tournay, à Rouen et Elbeuf, et se perfectionna; en sorte que l'on faisait de ces tapisseries assez jolies en couleurs solides, en belle laine et fil de lin; mais la mode en est entièrement passée.

TARARE, ville de France, dans le Lyonnais, départ. du Rhône, sur un petit ruisseau près de la gauche de la Tardine, à 5 l. de Villefranche et 8 de Lyon.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans les fabriques de mousselines de différentes espèces, d'indiennes et de toile de chanvre. Il y a des carrières de marbre et des mines de houille dans les environs.

La fabrique des mousselines est surtout considérable; leur largeur est de 3/4 et 7/8. On y fait aussi des mousselines brodées, et beaucoup de toiles de chanvre de 2/3 à 3/4 de large d'une bonne qualité.

La tannerie y forme un objet de commerce assez intéressant.

TARASCON, ville de France, en Provence, départ. des Bouches-du-Rhône, sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis Beaucaire, à 4 l. d'Arles et autant de Nîmes et d'Avignon, et 167 de Paris.

Productions. Blé, grains, graine de luzerne de première qualité, vin, soie, huile d'olive, laine, carrière de beau marbre blanc mêlé de jaune, de rouge et de couleur de chair.

Industrie et commerce. On fabrique des étoffes de filoselle pure et aussi mélangée de laine. Il y a des amidonneries, des corderies, des tanneries et des carderies de laine, dont les produits forment les principaux articles de son commerce.

Il y a à une demi-lieue la fameuse pépinière de Tonnella, qui appartient à M. Audibert, botaniste et agriculteur distingué.

Pendant la fameuse foire de Beaucaire, il y a un grand concours de monde à Tarascon, qui communique avec cette ville par un pont de bateaux.

TARBES, ville de France, chef-lieu du département des Hautes-Pyrénées, sur la rive gauche de l'Adour, à 8 l. de Pau, 14 d'Auch et 184 de Paris. Population, 9,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de casseroles en cuivre et des martinets pour ce métal, et en outre des papeteries, des tanneries, de la bonneterie en laine, des fabriques de grosse draperie, de toiles et de mouchoirs de fil, de grosse quincaillerie, etc.

Tarbes est l'entrepôt de tout le commerce du département. Il y a aussi un dépôt royal d'étalons.

TARE DU COMMERCE. Ce terme désigne une bonification qui s'opère pour le poids des emballages, tels que sacs, caisses, futailles, balles, cordes, etc., lorsqu'on pèse les marchandises au poids brut et qu'on en veut former un poids net, qui est celui d'après lequel on calcule le montant que l'acheteur doit payer au vendeur d'après le prix convenu.

La tare est variable suivant la nature des marchandises, l'usage des différentes places de commerce, et aussi les conventions d'achat et de vente.

La tare qu'on appelle *réelle* est le poids actuel de l'emballage, ce que l'on désigne également par *tare nette*.

La tare *coutumière*, ou d'usage, est une allocation que l'usage a établie pour le poids de l'emballage, de la futaille ou caisse, balle, contenant la marchandise.

La tare *calculée* ou *conventionnelle* est une allocation convenue dans les conditions de l'achat, et qui déroge à l'usage de la place.

La tare *moyenne* est celle qui, parmi plusieurs emballages, n'en fait peser que quelques-uns, pour prendre la moyenne, d'après laquelle on fait la tare du reste de la marchandise.

La *surtare*, qu'on appelle aussi la *supertare*, est une bonification additionnelle; c'est à proprement parler une deuxième tare, qui s'opère quand l'emballage est plus considérable qu'à l'ordinaire, ou qu'il excède un certain poids, ou bien lorsque l'emballage se trouve affecté d'humidité, etc.

Quand la tare est déduite du poids brut, le reste est ce qu'on appelle, ainsi que nous l'avons dit, *poids net*, qui sert à calculer, d'après le prix stipulé, le montant de la marchandise vendue et le paiement qui doit s'en faire suivant les conditions du marché.

D'après le nouveau tarif français, la tare se trouve ainsi déterminée :

Il est fait pour tare les déductions suivantes: Sucre brut en caisses ou futailles, 15 p. 0/0; en balles ou sacs, 2 p. 0/0; avec double emballage, 3 p. 0/0. — Sucre terré en caisses ou en futailles, 12 p. 0/0; en balles ou en sacs, 2 p. 0/0. — Café, cacao, poivre, en caisses ou en futailles, 12 p. 0/0; en balles ou sacs, 3 p. 0/0. — Indigo en caisses ou futailles enfermant un sac de peau, 21 p. 0/0; un sac de toile, 14 p. 0/0; la marchandise à nu, 12 p. 0/0; en sacs de toile, 2 p. 0/0; en surons, 9 p. 0/0. — Coton en laine, en ballots de moins de 50 kil., 8 p. 0/0; autres, 6 p. 0/0. — Potasses, guedasses, vedasses, 12 p. 0/0. — Tout autre marchandise tarifiée au net en futailles, 12 p. 0/0; autres emballages, 2 p. 0/0.

Les ouvrages et tissus de soie, d'or et d'argent, soies, plumes apprêtées et nankin, doivent toujours être déclarés au net, et payer sur le net effectif reconnu.

Pour tous les autres articles, le commerce a la faculté de s'en tenir à la tare ci-dessus, ou de faire constater le poids net réel; mais il faut que cette réserve soit énoncée dans la déclaration, qui doit, dans ce cas, contenir le poids brut et le poids net.

La soustraction des emballages peut ne porter que sur un certain nombre de colis, au choix du chef de la visite.

Lorsqu'un même colis renferme plusieurs espèces de marchandises tarifiées au brut, au net ou à la valeur, il n'est rien accordé pour la tare.

Quant aux liquides en futailles, sucres bruts et autres marchandises sujettes à coulage, on n'a pas besoin d'en déclarer la mesure ni le poids.

Les doubles futailles ou doubles enveloppes que

certains genres de transports exigent, se déduisent du poids.

Les vases contenant des liquides taxés au net paient séparément.

La tare ne porte que sur l'enveloppe des marchandises.

TARENTE (Taranto), ville des Deux-Siciles, dans la partie en deçà du Phare (ci-dev. royaume de Naples), province de la Terre d'Otrante, à l'extrémité N. du golfe de son nom, dans l'Adriatique, et entre deux baies profondes, sur une île jointe au continent par deux ponts de pierre, à 13 lieues de Matera et 20 1/2 de Lecce. Population, 14,500 habitans.

Industrie. Il y a des manufactures de toiles de coton recueilli dans le pays, de mousselines, de velours, etc. La pêche y est active, et on prend un coquillage parmi lequel se trouve la pinne-marine.

Commerce. Le commerce y est peu important, et on exporte pour les ports de la Méditerranée quelques productions du pays.

Il y a une foire du 17 au 31 janvier.

TARIF DES DOUANES. De toutes les législations, il n'en est point qui exigent de plus savantes combinaisons que le tarif. Il faut avoir une connaissance parfaite, non-seulement de l'industrie nationale, mais aussi de toutes les branches de l'industrie des autres nations. L'une et l'autre doivent toujours servir de point de comparaison pour établir des droits suivant la protection qu'exigent les produits de l'industrie indigène, pour que les marchés intérieurs ne soient pas envahis par la concurrence de l'étranger dans des articles similaires. Un tarif de douane bien constitué doit concilier autant qu'il est possible les intérêts des producteurs avec celui des consommateurs, en ce qui concerne les différentes branches de l'industrie et leurs divers produits, et cela, relativement aux avantages du commerce intérieur et extérieur. Le tarif doit être combiné non-seulement avec les besoins des diverses branches d'industrie, mais aussi avec ceux du commerce en général, et qui, bien loin de se nuire, doivent au contraire concourir à la prospérité du pays. Comme ces différentes sources de la richesse d'une nation sont solidaires les unes des autres, la souffrance de l'une se communique rapidement aux autres; il en est de même de leurs progrès.

Tarif des douanes en France. Le premier tarif général qu'on puisse citer est celui de 1664, établi par Colbert. Ce tarif, modifié dans beaucoup de points, mais non dans son principe, a régi le commerce français jusqu'à l'assemblée nationale. Le tarif de 1791 lui succéda; mais le comité d'agriculture et de commerce y porta également, en principe, l'affranchissement total des droits d'entrée sur les matières premières alimentaires, ainsi que sur celles nécessaires aux manufactures. Nous ne parlerons pas de l'empire, qui, tout en conservant le tarif de 1791. le modifia dans des vues de fiscalité. Ce fut le tarif publié en 1816, sous la restauration, qui renversa ce principe, consacré par les législations précédentes, et qui établit des droits élevés sur les matières premières employées dans le système industriel.

Le tarif de 1816 fut rédigé dans des vues de fiscalité précisément contraires aux tarifs de 1664 et 1791. Les modifications apportées jusqu'en 1815 ne firent qu'en étendre le mauvais système dans un but politique pour favoriser la propriété foncière aux dépens de l'industrie manufacturière; et il fallait donner la préférence aux produits agricoles sur les produits industriels. Les matières alimentaires furent donc frappées de droits élevés; le blé, dont tous les gouvernemens n'avaient réglé le commerce que dans l'intérêt de la population, fut soumis à une législation destinée à en élever le prix; les droits d'entrée sur les bestiaux furent augmentés considérablement, suivant la nature du bétail : il en fut de même à l'égard de plusieurs substances alimentaires, telles que viandes sèches ou salées, porc, lard, etc. Les matières premières furent traitées comme les denrées nécessaires à la subsistance; les laines furent assujetties à un tarif qu'on éleva progressivement; le lin, le chanvre, les teintures, les pelleteries, subirent également des droits élevés : enfin, la législation atteignit le fer et la houille, ces deux instrumens de travail sans lesquels il n'y a plus d'industrie possible dans le siècle où nous vivons. Tel est le tarif de 1816. Il est entaché d'un système de fiscalité contraire à la prospérité des manufactures et du commerce. Il est fondé sur l'accroissement artificiel du revenu net du trésor, d'une part, et de la propriété foncière de l'autre, au moyen des forts droits mis à l'importation des produits étrangers.

Les modifications apportées par M. le ministre du commerce par l'ordonnance du 10 octobre 1835, en l'absence d'un nouveau tarif plus complet que voteront sans doute un jour les chambres, ont introduit un système plus en harmonie avec nos besoins et la prospérité de l'industrie nationale; elles ont opéré quelques réductions utiles sur les droits qui sont imposés à l'entrée des houilles et des fers. Ces réductions, toutes faibles qu'elles sont, ont été accueillies favorablement par l'industrie et le commerce; mais elles ne sont pas suffisantes et ne peuvent être considérées que comme l'adoption d'un principe qui fait honneur au ministère, en faisant espérer qu'on entrera à l'avenir dans des voies plus libérales et plus efficaces.

Il existe une liaison plus intime qu'on ne le pense entre les tarifs exagérés des douanes et la décadence du commerce maritime, qui résulte du régime prohibitif. Un système de douane qui exclut les produits étrangers, ou qui leur impose à leur entrée des droits trop élevés, empêche les navires qui ont exporté au loin les produits français, de prendre des retours, et les bâtimens étrangers d'importer en France les produits de leurs pays, en sorte que les frais du double voyage des uns et des autres, c'est-à-dire celui de l'aller et celui du retour, doivent être supportés sur un seul voyage, ce qui les rend plus onéreux et augmente d'autant plus le fret et le prix des marchandises, soit à l'importation, soit à l'exportation. L'erreur commise en France et ailleurs consiste à croire qu'on pouvait écouler ses produits à l'étranger sans recevoir les siens, et de vendre sans acheter, comme si des produits pouvaient se payer autrement qu'avec des produits; cela s'appelle protéger l'industrie nationale. Le tableau du commerce de France démontre bien clairement qu'on ne place des produits chez un peuple qu'en accueillant ce qu'il produit. D'ailleurs, les prohibitions excitent des représailles du même genre, ce qui a fait naître dans la plupart des pays les mêmes tarifs prohibitifs, ou tout au moins restrictifs; en sorte que les peuples n'ont plus à se plaindre les uns des autres à cet égard, en limitant ainsi la sphère de leur commerce réciproque, ainsi

que celle de leur industrie, dont les produits sont bornés en grande partie à la consommation de l'intérieur, étant repoussés des marchés de l'étranger par ce qu'on appelle les tarifs protecteurs. Ces tarifs détruisent la concurrence de l'étranger, pour établir une espèce de monopole en faveur des producteurs indigènes, au préjudice des consommateurs, qui doivent payer les produits de l'industrie nationale d'autant plus cher que les droits prohibitifs sont considérables, à moins que la contrebande ne porte un palliatif à un pareil tarif, ce qui ne peut manquer d'arriver par le grand profit qui en résulte pour ceux qui l'entreprennent. C'est ainsi que l'équilibre que les droits avaient rompu se rétablit en faveur de la liberté générale du commerce et de l'industrie; elle ne devrait pas être bannie des rapports naturels qui doivent exister entre tous les peuples des différentes parties du monde, et principalement de l'Europe, où ce principe est le plus méconnu par la rivalité des nations.

Modification du tarif des douanes d'Angleterre.

L'Angleterre a senti la nécessité d'abaisser les droits de son tarif. M. Huskisson a commencé cette réforme, qui a produit le meilleur effet. Le droit sur la fabrication du savon a été reduit de moitié en 1833, ainsi que sur l'entrée des raisins de Corinthe et d'autres qualités en 1834. Celui sur le cacao a été réduit de 6 den. à 2 den. en 1832. Le droit sur le thé et le sucre a également été diminué, en sorte que la consommation en a été considérablement augmentée.

C'était suivre l'exemple de sir Robert Walpole, ministre de George Ier, qui supprima en un jour 196 droits également préjudiciables à l'agriculture, au commerce et aux manufactures.

C'est ainsi que le fameux acte de navigation, qui a régi le commerce extérieur de la Grande-Bretagne jusqu'à la fin du dernier siècle, est tombé en désuétude et a été remplacé par un système plus libéral, celui de la réciprocité ou de concessions réciproques, dont l'Angleterre a senti la nécessité pour étendre davantage ses relations commerciales avec toutes les puissances.

C'est ainsi que la puissance dont le système de tarif était le plus exclusif, après en avoir recueilli les fruits en faveur de son industrie, a adopté un régime plus conforme aux besoins de son commerce.

TARIFA ou Tariffa, ville maritime d'Espagne, province de Séville, sur le détroit de Gibraltar, à 18 l. de Cadix et 4 de la côte d'Afrique. Population, 2,000 habitans. Le port est petit, mais propre au cabotage; il y a un fanal à feu tournant. Il y a des fabriques de cuirs, de poterie de terre et de briques. La pêche y est active, surtout celle du thon; il en est de même du cabotage. Les environs produisent les meilleures oranges de l'Andalousie.

TARMA, ville du Pérou, dans l'Amérique du sud, département de Lima, chef-lieu de la province de son nom, et sur la rive gauche du Chanchamayo, une branche du Paro, à 40 l. de Lima et 56 de Guancabelica. Populat., 6,000 habit.

Productions et commerce. Le maïs s'y cultive en abondance, et l'élève des bestiaux y est très-considérable. On exploite dans la province plusieurs mines d'argent et de mercure; la seule mine d'argent de Yanricocha rapportait, à la fin du dernier siècle, 2,016,700 piastres. Il y a aussi une mine d'antimoine qui est également exploitée, et l'on y trouve du salpêtre de bonne qualité.

TARN (département du). Ce département, qui occupe la région du sud de la France, est composé d'une partie du Haut-Languedoc et de l'Albigeois. La principale rivière qui le traverse lui a donné son nom. Il a une étendue de 573,386 arpens métriques, avec une populat. de 335,844 habit.

Rivières et canaux. Parmi les rivières qui arrosent ce département, le Tarn, qui se jette dans la Garonne, est seul navigable. On n'a construit qu'un seul canal, qui est celui du Tarn, contenant la plus grande partie des eaux qui servent au canal du Midi.

Routes. On compte dans ce département 5 grandes routes royales et 25 routes départementales.

Productions. Les plantes sont en grand nombre et l'objet d'une culture soignée. Parmi celles qui sont propres au sol, on distingue l'anis, la coriandre, et le pastel, qui depuis long-tems est cultivé aux environs d'Albi. La découverte de l'indigo a beaucoup diminué la culture de cette plante. Les forêts ont pour principales essences le hêtre, le chêne blanc et le chêne noir. On récolte dans la plaine du froment, et dans les pays montagneux du seigle, de l'avoine, du blé sarrasin, différentes racines, et des pommes de terre. Les coteaux sont couverts de vignes, et leurs flancs d'un grand nombre d'arbres fruitiers ou de châtaigniers. Les vins les plus estimés sont ceux de Rabastens et de Gaillac. On cultive l'anis et la coriandre dans 12 arrondissemens d'Albi et de Gaillac. La culture du safran est pour ainsi dire abandonnée.

Minéralogie. Les substances minérales sont en assez grand nombre, telles que du fer, du cuivre, du plomb, de la manganèse, du marbre, du cristal de roche, du granit, du iode, du kaolin, des pierres meulières, de l'argile propre à la faïence, de la houille.

Produits. On évalue les produits en céréales à 2,350,000 hectol.; en avoine, à 1,040,000; et en vins, à 450,000. Les troupeaux fournissent annuellement environ 650,000 kil. de laine. Le revenu territorial est évalué à 15,562,000 fr.

Industrie et commerce. Il y a des minoteries qui fournissent une grande quantité d'excellentes farines, dont on exporte une grande partie, de vermicelles et de pâtes à l'instar de celles d'Italie; des fabriques de cierges et de bougies, des tanneries et maroquineries. Les manufactures de draps, de bonneterie, et le filage de la laine, emploient un nombre considérable d'ouvriers, qu'on évalue à plus de 15,000. Le centre de cette fabrication est à Castres, où il y a également des fabriques de soieries dont les produits sont recherchés. Ce département possède en outre un assez grand nombre de papeteries, des verreries, qui livrent de la verroterie noire propre aux colonies, des faïenceries, briqueteries; une forge à la catalane et des manufactures de différens ustensiles en cuivre, des ouvrages en acier de toutes sortes, tels que des faux, limes et autres qui se fabriquent principalement à la grande usine de Sabo. L'acier qui porte le nom du fondateur de cet établissement, Carrigou, est estimé le meilleur du Midi pour en faire des faux, des armes blanches, à la fabrication desquelles il est généralement employé.

Quant au commerce, il a principalement pour objet les productions du sol et les produits des arts industriels, qui sont en grand nombre, et dont le

siége est à Albi, chef-lieu de préfecture, situé sur le Tarn, à 169 l. de Paris.

TARN-ET-GARONNE, département de la région sud de la France, formé d'une partie du Quercy, du Rouergue, de l'Agénois, de l'Armagnac et du diocèse de Montauban. La réunion sur son territoire du Tarn et de la Garonne, lui a donné son nom. On évalue sa superficie à 358,766 arpens métriques, avec une populat. de 240,000 habitans.

Rivières et canaux. La Garonne, qui reçoit les eaux du Tarn, est la seule rivière qui, avec l'Aveyron, affluent du Tarn, soit navigable. On doit construire dans ce département le canal latéral à la Garonne, depuis Toulouse jusqu'à Langon.

Routes. Ce département est traversé par 6 routes royales, et il y a en outre 17 routes départementales.

Productions. On récolte d'excellent froment et une grande quantité d'autres céréales de toutes espèces, ainsi que des légumes et plantes potagères. Le millet noir, le maïs et le sarrasin y sont cultivés avec succès. Le mûrier vient très-bien et favorise l'élève des vers à soie. Une des principales richesses du pays sont les vignobles, qui donnent d'excellens vins, dont les plus renommés sont ceux de Saint-Loup, de Compsas, d'Aussac, de Villedieu, etc. Ils acquièrent un arôme agréable en vieillissant. On récolte de très-bons pruneaux, qui prennent rang avec ceux d'Agen, du lin et du chanvre, ainsi que quelques graines oléagineuses. On élève, dans les prairies qui bordent la Garonne, une grande quantité de bestiaux, de chevaux, et surtout de mulets d'une belle race, qui trouvent un bon débit en Espagne.

Minéralogie. Ce département possède plusieurs mines de fer, de houille, des carrières de marbres de différentes qualités, de l'argile à potier.

Produits. Ils consistent, savoir : en céréales, 1,200,000 hectol.; en avoine, 800,000; en vins, 470,000 hectol. Le revenu territorial est évalué à 12,453,000 fr.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière n'y a pas fait d'aussi grands progrès qu'ailleurs; l'activité des habitans s'est principalement portée sur les productions agricoles, dont ils ont tiré le plus grand parti en établissant des minoteries, dont les produits en farine sont recherchés et exportés pour les colonies. Il y a aussi des amidonneries. Montauban est le grand entrepôt du commerce des grains, et aussi des produits de tissus ordinaires, connus sous le nom de cadis de Montauban, auxquels les bas prix donnent un assez grand débit. Mais les manufactures de soieries y ont reçu un plus grand perfectionnement; le gros de Tours de Montauban est une étoffe particulière qui se fabrique dans cette ville, ainsi que beaucoup de bas de soie. Il y a en outre des tanneries considérables, des papeteries, des coutelleries, des faïenceries, des teintureries dont le noir à froid est la couleur la plus estimée, des distilleries d'eau-de-vie, et deux hauts-fourneaux.

Le commerce consiste dans la vente de tous ces produits, tant agricoles qu'industriels, dont le principal siége est à Montauban, chef-lieu de préfecture, sur la rive droite du Tarn, à 700 kil. de Paris.

TARNOWITZ ou TARNOWSKY-GURA, ville de Prusse, province de Silésie, régence d'Oppeln, à 2 lieues 1/2 de Renthen et 15 1/2 d'Oppeln. On trouve aux environs de riches mines de plomb argentifère, les seules de ce genre que possède la Prusse. Elles fournissent une grande quantité de plomb, de la litharge, du vitriol, du soufre, des acides sulfurique et nitrique, et de l'oxide rouge de fer.

TARRAGONE ou TARRAGONA, ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la côte de la Méditerranée, près de l'embouchure du Francoli, avec un port pour les petits bâtimens, à 18 lieues de Barcelone, 19 de Lérida, et 93 de Madrid. Populat., 11,000 habitans.

Productions et commerce. Blé, lin, chanvre, vin, huile d'olive, amandes, figues, garance, liége.

L'industrie se réduit à des fabriques d'eau-de-vie, de savon, de la tonnellerie et de la chapellerie.

Le commerce y est peu considérable, depuis l'indépendance des possessions espagnoles de l'Amérique du sud. On en exporte principalement des laines. Le cabotage y est très-actif, ainsi que la pêche.

Le port, déjà très-sûr, est d'une entrée facile; il est d'un avantage inappréciable pour cette côte, qui n'offre aucun abri commode, ce qui doit beaucoup contribuer à la prospérité de Tarragone. Le môle et le phare ont été malheureusement détruits par un coup de vent en 1822, et n'ont pas été reconstruits.

TARSOUS (TARSUS), ville de la Turquie d'Asie, pachalick d'Itchil, chef-lieu de Sanjac, sur la droite de Carasou (l'ancien Cydnus), à 8 l. d'Adana, 150 de Constantinople, et à peu de distance de la Méditerranée. Populat., 30,000 habit.

Commerce. Le principal commerce est celui du coton, que produit son territoire en abondance. Elle est en outre l'entrepôt des marchandises dont l'exportation se fait en Espagne, en Portugal et en France, par la voie de Marseille, et qui consistent en cuivre, noix de galle, coton, soie, etc.

Le port est à 2 l. 1/2 de la ville.

TARTAS, ville de France, département des Landes, sur la Medouze, à 4 l. de Saint-Sever et 6 de Mont-de-Marsan. Populat., 3,000 habitans, qui entretiennent des fabriques d'huile de lin, des tanneries. Tartas est un entrepôt d'une partie du commerce des départemens de la Gironde, de Lot-et-Garonne et du Gers. On y fait un assez grand commerce en grains, bois de construction, jambons de Bayonne, safran et autres productions.

TARTRE, croûte saline qui se forme contre la paroi intérieure des tonneaux dans lesquels on conserve le vin. C'est un sel essentiel composé de surtartrate de potasse, de tartrate de chaux et de la matière colorante du vin.

Le tartre est en tablettes plus ou moins épaisses, entières ou brisées en morceaux plus ou moins grands, avec menus et poussière; il possède une saveur acide et vineuse. Les arts chimiques, notamment la teinture, en font une grande consommation, ce qui en rend le commerce important. C'est, de tous les sels, celui qui se dissout le plus difficilement dans l'eau; on est obligé de l'y faire bouillir pour le mettre en dissolution.

Voici les principales espèces le plus répandues dans le commerce; elles sont au nombre de trois.

Tartre du Midi, blanc. Il est en belles tablettes gris sale, d'une cristallisation ordinairement plus apparente que dans le tartre rouge. On le livre en futailles de tout poids.

Tartre du Midi, *rouge*. Ce tartre est en tablettes d'un rouge sale et violacé, d'une cassure facile, laissant voir la cristallisation qui lui sert de base, et qui peut être plus ou moins pure. Il est emballé en futailles de tout poids.

Tartre d'Orléans, dit *gravelle*. La gravelle est un tartre rouge ou blanc, en fragmens plus minces, et d'une cristallisation beaucoup moins apparente que celle du tartre proprement dit. La gravelle est livrée en futailles de tout poids.

Tartre (*crème de*), *tartrate*, *acide de potasse*, ou *tartrite acidulé de potasse*, sel qui est extrait par la purification du tartre brut. Il en existe dans le commerce deux espèces bien distinctes : la crême de tartre de Montpellier et celle de Marseille. Ce sel est de quelque usage en médecine, et il est employé dans les arts. Sa saveur est acerbe; il rougit les teintures bleues végétales. Il s'en fait un assez grand commerce, car il est d'un usage presque universel.

Les meilleurs tartres sont ceux de France, surtout de Montpellier, de Provence, et ceux d'Allemagne. Il faut le choisir pesant, facile à casser, net, cristallin, et d'un goût aigrelet agréable.

TAUNTON, ville d'Angleterre, comté de Sommerset, sur la rive droite de la Tone, affluent du Parret, à 13 l. de Bristol. Population, 9,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de crêpes, de foulards et autres mouchoirs de soie. Il se fait un grand commerce avec Bridgewater par la Tone, qui est navigable pour de petits bateaux, et aussi avec Bristol.

TAURIDE, gouvernement de la partie méridionale de la Russie d'Europe, situé sur le littoral de la mer Noire, entre la mer d'Azof et le détroit d'Iénikalé, ayant une longueur de 90 lieues de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O., sur 29 dans sa largeur moyenne, avec une population de 350,000 habit. Il renferme le superbe port de Sevastopol, le golfe de Kéfa et celui de Taman, près de l'entrée de la mer d'Azof. Il ne tient au continent que par l'isthme étroit de Porékop, où se trouve la Crimée, grande péninsule comprise entre les deux mers.

Productions. La partie inférieure des monts Tchadirdagh est couverte de superbes forêts et de toutes sortes de plantations, où la vigne, l'olivier, le prunier, le pommier y croissent parfaitement. On y recueille aussi un miel excellent.

Industrie. L'industrie manufacturière n'y a pas fait de très-grands progrès. On ne compte que trois manufactures de différentes espèces. Les habitans se livrent plutôt à l'agriculture et à l'élève des chevaux et des bestiaux. Les mérinos, croisés avec les races indigènes, ont donné de beaux produits, et font espérer une branche de commerce importante.

Commerce. Les bons ports de la Crimée y avaient autrefois attiré un commerce florissant, et l'on en exportait toutes les productions de la Russie méridionale destinées à l'étranger. Mais depuis la création du port d'Odessa, mieux situé et plus à la portée de la navigation de la mer Noire, ainsi qu'aux arrivages des productions de l'intérieur par les deux fleuves au milieu desquels il est placé, le commerce des ports de la Tauride, trop enfoncés à l'extrémité septentrionale de la mer Noire et jusque dans la mer d'Azof, qui en dépend, ont perdu en grande partie leur importance commerciale. *Voyez* CRIMÉE.

TAURIS (TABRITZ), ville de Perse, capitale de la province de l'Adjerbidjan (*Media Atropatène*), sur les deux rives de la Spintscha et sur l'Aschi, à 36 l. de Naechivan et 105 d'Ispahan. C'est la seconde ville de la Perse en rang, en grandeur, en richesse et en commerce. On évalue sa population de 80 à 100,000 habitans.

Industrie. C'est une des villes de la Perse où l'industrie est la plus florissante. On y fabrique une grande quantité de belles étoffes de soie pure, et d'autres de soie et coton ; on y prépare aussi de belles peaux de chagrin qui se répandent dans tout le pays. Il y a aussi des fabriques d'indiennes de Perse dont les couleurs sont vives et presque inaltérables.

Commerce. Tauris renferme un grand nombre de bazars remplis de marchandises de toutes les contrées de l'Orient ; elle fait surtout un grand commerce en étoffes de coton, de soie, de soie et or, qui se confectionnent dans ses manufactures, d'où sortent aussi les plus beaux turbans de la Perse. Elle fait un commerce considérable avec la Turquie, l'Arabie, la Géorgie, l'Inde et la Russie.

Il s'y fait un grand commerce par caravanes, qui y apportent les marchandises de Perse, de l'Inde et d'Europe, et y prennent en échange les marchandises françaises et anglaises qui y arrivent par la voie de Bagdad ou par celle de Constantinople, où les négocians de Tauris vont souvent s'en procurer.

TÉHÉRAN, ville capitale de la Perse, dans l'Irac-Adjémi, chef-lieu du beglerbeglie de son nom, à 85 l. d'Ispahan et 450 de Constantinople. Populat., 50 à 60,000 habit.

La situation isolée de Téhéran a été contraire au développement de son industrie, ainsi qu'à celui du commerce, qui se réduisent l'un et l'autre aux produits nécessaires à la consommation, et à quelques autres objets de luxe pour les grands seigneurs qui habitent par intervalle cette métropole, qui n'a jamais été une place où le commerce ait été bien florissant.

TEINTURE. C'est l'art de donner aux étoffes la couleur que l'on veut leur appliquer. Cet art a fait de grands progrès en France depuis Colbert, qui fit publier en 1669 des règlemens sur la teinture, et qui contiennent des notions générales fort utiles. A cette époque, on ne trouvait à Paris que trois teinturiers du grand et bon teint : ce nombre s'augmenta bientôt jusqu'à huit, dix, et davantage par la suite.

La teinture se divise en deux grandes classes, savoir :

1° *Le grand et bon teint*, qui n'emploie que les meilleures drogues, celles qui donnent des couleurs solides et peu altérables ;

2° *Le petit teint*, au contraire, est celui où les anciens règlemens permettaient de se servir des drogues à meilleur marché, et qui ne donnent que de fausses couleurs, c'est-à-dire des couleurs qui s'altèrent facilement.

La teinture et les connaissances pratiques qui en dépendent ont leurs principes dans la chimie. Il importe beaucoup de connaître les substances tinctoriales et leurs différens usages pour produire les couleurs et leurs différentes nuances, suivant leur mélange et la quantité qu'on doit employer. Outre la beauté qui est requise dans une couleur, il faut qu'elle soit solide et que le lavage, la pluie et le soleil ne puissent l'altérer. Mais comme les laines se lavent rarement, on appelle principalement couleurs fausses celles que le soleil et la lu-

mière décomposent promptement; et couleurs fines, celles qui sont très-peu altérées par ces agens.

Il y a encore dans la teinture une autre différence remarquable à l'égard de la nature de l'étoffe. Les substances animales, la laine, le poil, prennent la couleur plus facilement que le lin et le coton. La soie, comme le produit des deux règnes, puisqu'elle est l'extrait des feuilles de mûrier digérées par une espèce de chenille, paraît avoir une nature moyenne. On la teint aussi avec plus de peine que la laine, mais plus facilement que le lin, et celui-ci reçoit mieux la teinture, quand on le prépare avec des substances animales. Il faut donc, dans la teinture des différentes couleurs que l'on veut donner aux étoffes ou fils, les traiter suivant leurs diverses natures, c'est-à-dire que la teinture de la soie doit être différente de celle de la laine, et celle-ci du coton et du fil. Il y a des procédés différens pour la teinture de chacune de ces substances, ce qui constitue l'art du teinturier.

On compte cinq couleurs primitives, qui sont le bleu, le rouge, le jaune, le fauve ou couleur de racine, et le noir. Chacune de ces couleurs peut fournir un très-grand nombre de nuances, depuis la plus claire jusqu'à la plus foncée. De la combinaison de deux ou de plusieurs de ces différentes nuances, naissent toutes les couleurs qui se trouvent dans la nature que la teinture veut imiter. Souvent, on brunit, on éclaircit et on altère considérablement les couleurs par plusieurs ingrédiens non colorans. Tels sont les sels acides, les sels alkalis, les sels neutres, la chaux, l'urine, l'arsenic, l'alun et autres. On prépare aussi avec ces ingrédiens qui, par eux-mêmes, ne donnent aucune couleur, les laines ou tissus de laine que l'on veut teindre.

On doit concevoir quelle prodigieuse variété il doit résulter du mélange de ces différentes matières ou même de la manière de les employer, et quelle attention on doit avoir aux moindres circonstances pour réussir dans un art aussi compliqué.

La teinture ne s'applique pas seulement aux fils et tissus provenant du coton, du lin et du chanvre, de la soie et de la laine; elle est aussi appliquée aux peaux et autres objets. L'art de la teinture est un des arts industriels les plus compliqués et dont la perfection exige le plus le secours de la chimie, réunie à la connaissance approfondie des qualités, des bois, drogues et autres produits de tous les pays qui ont quelque vertu tinctoriale.

Matières colorantes. Les propriétés des matières colorantes que l'on connaît sont de plusieurs espèces. On appelle matières extractives celles qui se dissolvent d'elles-mêmes dans l'eau. De cette espèce sont la gaude, la sarrette, le genêt, la garance, le curcuma, le bois de Brésil, le kermès, la cochenille, etc. On mêle ces substances avec des mordans salins et avec des aluns, afin qu'elles ne se dissolvent pas si facilement par l'eau. Macquer appelle résine extractives ou résino-terreuses, les substances qui, quoique indissolubles par elles seules, comme les terres et les résines, se mêlent pourtant avec l'eau, étant unies avec d'autres matières extracto-savonneuses; tels sont le sumac, l'écorce de l'aulne, l'asarum officinal, le brou de noix, le murex ou la pourpre, etc., lesquels, excepté la pourpre, donnent tous un jaune obscur qui ne peut être altéré ni par l'eau, ni par le savon. L'eau ne peut extraire les particules colorantes purement résineuses et huileuses, que par le moyen d'une substance extracto-savonneuse. De cette classe sont l'indigo et le rouge du carthame, qu'on ne peut obtenir sans l'aide d'un alkali fixe.

Nous ferons observer que les essais pour substituer à l'indigo le prussiate de fer dans la teinture des lainages, se continuent avec quelque succès.

Quoique Rouen soit la ville de France où il se fait le plus de teinture en coton, néanmoins elle a été long-tems à suivre la méthode des fabriques du Haut-Rhin dans la préparation des rouges dits d'Andrinople, pour meubles. C'est M. Bance-Tiercelin, à Saint-Gilles-les-Rouen, qui, le premier, y a introduit ce précieux accessoire de l'industrie cotonnière. Ses premiers succès ont été encouragés par la Société d'émulation de Rouen, qui lui a accordé une médaille d'or. Aujourd'hui, il opère en grand, et toujours avec une pleine réussite. Ses ateliers ne fournissent pas moins de 600 pièces de rouge et 4,000 livres de coton rouge d'Andrinople par semaine, que les fabricans de Rouen étaient obligés de tirer de Paris et de Mulhouse. Ce teinturier avait présenté à la dernière exposition des calicots pour meubles, tant tissus que croisés, dont la teinture ne laissait rien à désirer.

Un des plus célèbres teinturiers de France et des plus zélés pour son art était feu M. Beauvisage, à Paris. Déjà, en 1819, il obtint la médaille d'argent pour avoir le premier employé en France la laquelaque en teinture et pour avoir teint des draps en écarlate avec cette substance. Il a mérité, en 1827, la même distinction par l'éclat qu'il était parvenu à donner aux tissus de Cachemire, et parce qu'il avait su appliquer la vapeur à l'apprêt des tissus mérinos. Les mousselines-laine, les cachemiriennes, les pondichéri, les alépines, les calmandes, etc., ne doivent qu'à ses procédés de teinture le développement de leur fabrication. Si les croisés-laine et coton peuvent aujourd'hui s'établir en blanc, et ensuite se revêtir de couleurs solides et d'un apprêt indestructible, et dont il se fait des envois considérables aux Etats-Unis, c'est encore au même apprêteur-teinturier qne le commerce français, ainsi que l'industrie, en sont redevables.

Après le décès de ce célèbre teinturier, une société en commandite et par action s'est formée à Paris pour l'exploitation de cet établissement, qui peut exécuter plus de 5,000 fr. de teintures par jour ou près de 2 millions par an. Il compte 42 chaudières, alors que les maisons les plus considérables de Paris n'en ont pas plus de 25. Il possède les meilleures machines, les procédés les plus ingénieux pour dégraisser, tondre, griller, teindre et apprêter tous les genres de tissus.

Il s'est formé, en 1837, une société en commandite, dite de bleu de France sans indigo, sous la raison de Merle, Malartie, Poncet et Ce, à Saint-Denis, près Paris. Pour éviter toutes les contrefaçons, aucune pièce ne sort de la fabrique que marquée à l'estampille de la raison de commerce, pour être certain d'avoir de vrai bleu de France, ne dégorgeant pas, d'une beauté, d'une solidité et d'un reflet surtout remarquables.

Cependant M. Souchon avait pris aussi un brevet d'invention pour son bleu sans indigo ou prussiate de fer (bleu de Prusse), et son jaune sur laine, etc., ou chromate de plomb (jaune de chrome), dont il a établi les ateliers aussi à Saint-Denis.

Plante indigofère. Nous ne devons pas oublier de faire mention de la plante indigotière, le *polygonum tinctorium*, originaire de la Chine, où il est connu sous le nom de *kayongmoa.* C'est

M. Jaume Saint-Hilaire qui, dans un mémoire qu'il adressa en 1816 au ministre de la marine, fit connaître pour la première fois cette plante à notre agriculture et à notre industrie tinctoriale; mais cette plante était déjà cultivée avec succès à Tiflis, d'où des graines furent envoyées en France à la demande du ministre des affaires étrangères. Déjà cet indigofère croissait sur notre sol dans les jardins de M. Vilmorin, près Paris, et M. Delille, professeur de botanique à Montpellier, cultivait aussi cette plante avec succès. En 1836, on fut à même d'en faire une nombreuse distribution, en sorte que M. Chevreul obtint une quantité d'indigo plus considérable que celle qu'il avait obtenue jusqu'alors des autres plantes indigofères, et ensuite M. Baudrimont, par un procédé qui lui est particulier, a obtenu des produits vraiment remarquables en qualité et en quantité. Cette plante pourra donc, si la culture s'en propage, comme on doit le souhaiter, remplacer avantageusement la teinture de l'indigo.

Teinture de bleu de France sans indigo. C'est depuis plus de trente ans que l'indigo a cessé d'être la seule substance pour teindre en bleu les étoffes de toute espèce. Le bleu de Prusse (prussiate de fer) avait bien été découvert dès 1704 par Diebach et Dippel; mais on ne l'employa d'abord que dans la peinture. Cependant, les fabricans de papiers peints, lui trouvant une grande supériorité sur l'indigo, en firent bientôt usage, et les fabricans de toiles peintes ne tardèrent pas eux-mêmes à s'en servir. A partir de là, un siècle entier s'écoula sans que la teinture ait trouvé le moyen d'enrichir son domaine de cette couleur, si supérieure à tous les bleus connus dont l'emploi rend la France tributaire de l'étranger d'au moins 20 millions par an. Napoléon, pour affranchir la France de ce tribut, fit mettre au concours, par un sénatus-consulte, l'application du bleu de Prusse sur les matières animales et végétales. M. Raymond père, professeur de chimie à Lyon, résolut en partie le problème par des applications sur la soie, le coton et le fil; mais comme le gouvernement attachait beaucoup plus d'importance à l'application du bleu de Prusse sur les laines, M. Raymond ne reçut qu'une partie de la récompense promise. En 1829, M. Raymond fils se livra tout entier à l'œuvre, et, lors de l'exposition de 1828, il obtint une médaille d'argent comme encouragement de ses efforts.

Peu de tems après, de nouveaux essais, dus à M. Souchon, vinrent encore accroître le zèle des chimistes qui s'occupaient de cette utile découverte.

Enfin, après huit années de recherches, MM. Merle et Malatie, teinturiers de Bordeaux, trouvèrent la solution définitive de cet important problème, et parvinrent à offrir, en 1834, des draps qui réunirent tous les suffrages et leur méritèrent une mention honorable de la part du jury.

Supercherie dans la teinture des draps. On sait que le drap teint en laine est signalé par la lisière, qui est d'une couleur différente. Aujourd'hui, on est parvenu à teindre des draps en réservant à la lisière cette couleur différente. Ainsi, un drap bleu peut avoir une lisière jaune, rouge ou blanche. Voici comment se fait cette opération, qu'on nomme tirage, et qui est à peu près semblable à celle du chinage des soieries.

Quand la pièce de drap est tissée, des femmes roulent la lisière dans une feuille forte de parchemin, et la cousent avec une forte ficelle, comme on lie une carotte de tabac. On teint ensuite la pièce comme à l'ordinaire, et quand on l'a lavée et battue à la rivière, on décout la lisière qu'on déroule; on donne encore un lavage et une battue à la pièce, et l'on passe à l'apprêt; la lisière n'est nullement altérée, et il est presque impossible de découvrir ce stratagème. Ce n'est qu'en coupant un échantillon de drap, et en le frottant, que les connaisseurs aperçoivent que la teinture n'a pas pénétré l'étoffe en pièce, comme elle pénètre celle que l'on appelle teinte en laine, dont la couleur est bien plus solide.

TÉMOIGNAGE, Témoin. On appelle ainsi le rapport de quelqu'un sur un fait dont il a été témoin.

Les protêts faute d'acceptation de paiement sont faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins (176).

TEMPÊTE. Il se dit plus habituellement des orages qui arrivent sur mer.

Toutes pertes ou dommages qui arrivent aux objets assurés par tempête, sont aux risques des assureurs (350).

Est avarie particulière, le dommage arrivé aux marchandises par tempête (403).

Si, par tempête, le capitaine se croit obligé, pour le salut du navire, de jeter en mer une partie du chargement, de couper ses mâts, ou d'abandonner ses ancres, il prend l'avis des intéressés au chargement qui se trouvent dans le vaisseau, et des principaux de l'équipage. S'il y a diversité d'avis, celui du capitaine et des principaux de l'équipage est suivi (410). *Voy.* Avarie.

TEMS. Dans les contrats, il se prend pour terme fixe.

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer le tems de la charge et de la décharge du navire (273).

Si ce tems n'est point fixé par les conventions des parties, il est réglé suivant l'usage des lieux (274).

TÉNÉDOS ou Bogdja, île de la Turquie d'Asie, dans l'Archipel, sur la côte de l'Anatolie, au sud de Lemnos et à 4 l. de l'entrée du détroit des Dardanelles. Elle a environ 1 l. 1/2 de longueur de l'E. à l'O., et 1 l. de largeur du S. au N. Populat., 7,000 habitans. La ville de Ténédos, avec 2,000 habitans, en est le chef-lieu, et aussi l'entrepôt de tout le commerce de l'île.

Productions. Quoique cette île soit généralement fertile, elle produit peu de grains, de fruits, et de sésame, dont on fait de l'huile. La vigne, qui en est la principale richesse, produit des vins muscats qui sont délicieux, et d'autres vins ordinaires.

Cette île ne possède aucun port; les bâtimens sont obligés de mouiller sur la côte, exposés à tous les coups de vent. Sa position près de l'embouchure de l'Hellespont en a toujours fait une place importante, soit pour la marine, soit pour le commerce.

TÉNÉDOS ou Bogdja, ville de la Turquie d'Asie, sur le littoral de l'Anatolie, en face de l'île de son nom. Population, 6,000 habitans, qui entretiennent des relations fréquentes avec Constantinople.

Le port de Ténédos, autrefois formé par un môle et entouré de montagnes, offre un abri commode aux navires qui se rendent à Constantino,

ple, et la baie un ancrage sûr. C'est ce qui engagea Justinien à y faire construire un vaste magasin, où les navires chargés de grains venant de l'Egypte, et contrariés par les vents, y déposaient leurs chargemens destinés pour la consommation de Constantinople.

TÉNÉRIFFE, une des îles du groupe des Canaries, dans l'Océan atlantique. Elle a 18 l. dans sa plus grande longueur, sur 9 dans sa plus grande largeur, avec une population de 70,000 habit.

Productions. Elles consistent principalement en vins blancs, connus sous les noms de Viduena et de Malvoisie, dont on récolte chaque année environ 27,000 pipes. Une partie est exportée dans les anciennes colonies espagnoles de l'Amérique. Les Anglais en exportent aussi une grande partie en échange des produits de leurs manufactures, et le reste est pris par les Américains des Etats-Unis en paiement de leurs blé et farine, du merrain et du tabac qu'ils importent dans l'île.

On récolte en outre du blé, du maïs et des patates douces, et on recueille des oranges, des limons, des châtaignes, des noix, une grande quantité d'autres fruits excellens d'Europe et de l'Inde, de l'orseille très-estimée, de la barille et de la soie, du miel, de la cire, du chanvre, du lin.

Commerce. L'article le plus important du commerce de cette île est le vin connu sous le nom de Canarie, dont le Malvoisie est le meilleur de cette sorte que l'on connaisse au monde. Il croît à l'O. de l'île. On l'envoie à Oratavia, qui est le port le plus fréquenté, où les facteurs anglais résident. Vient ensuite l'orseille, qui est renommée, et dont on fait un grand usage en teinture.

Les importations consistent en produits manufacturés, tels que quincaillerie, armes à feu, horlogerie, tissus de soie, de coton et de laine, toile fine, etc.

TENNESSÉE, un des Etats-Unis, situé entre les états de Kentucky, de Virginie, et de la Caroline du nord. Il a 175 l. de longueur sur 40 de largeur, avec une populat. de 684,822 habit.

Productions. Le sol est généralement fertile et produit en abondance du coton, de la laine, du tabac, du chanvre, du riz, du maïs, du sorgho, du froment, des figues, des melons, des pêches et d'énormes châtaignes. Le long du Mississipi croissent des cèdres, des genevriers, tandis que les terrains les plus élevés sont couverts de platanes et de peupliers; des noyers, des accacias, des érables occupent les rives du Tennessée et les vallées. Il y a des mines de fer, de plomb, de salpêtre et de houille.

Industrie et commerce. L'industrie, ainsi que le commerce, y sont encore pour ainsi dire à leur berceau. Le commerce s'exerce principalement sur les productions du sol, dont le principal entrepôt est à Murfreesborough, qui en est le chef-lieu.

TENUE DES LIVRES. C'est l'art de tenir sur différens livres ou registres, d'une manière précise, claire et exacte, toutes les affaires ou opérations commerciales d'un négociant, banquier, commerçant ou fabricant, afin qu'il puisse se rendre compte de l'état de son commerce et de ses affaires. *Voy.* LIVRE.

TERAMO, ville des Deux-Siciles, dans la partie en deçà du Phare (ci-devant royaume de Naples), chef-lieu de la province de l'Abruzze ultérieure, et dont le territoire est baigné par le Tordino et la Vezzola, à 5 lieues 1/2 d'Ascoli et 10 d'Aquila. Populat., 10,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de chapeaux et de crême de tartre, qui, jointes aux productions du sol, consistant en vin, huile d'olive, fruits du Midi et blé, forment les principaux articles de son commerce d'exportation. On y tient 4 foires par an.

TERCEIRE ou TERCÈRE, île de l'Atlantique, la principale du groupe des Açores, appartenant au Portugal. Elle est située dans l'Océan atlantique, au centre de cet archipel. Populat., 60,000 habitans. Elle a 15 l. de long sur 6 de large, et une circonférence d'environ 20 l.

Productions. Cette île est située sous un des plus beaux climats du monde. Les coteaux sont couverts de vignobles qui donnent un vin inférieur à celui des Canaries, surtout à celui de Madère. Il y a de belles plantations de mûriers, de citronniers, d'orangers, de châtaigniers. On y récolte en abondance des céréales qui sont exportées pour Lisbonne. On y cultive une grande quantité de pastel, et il y a d'excellens paturages où l'on élève beaucoup de bestiaux.

Commerce. Le principal commerce consiste dans l'exportation des céréales, d'une grande quantité de pastel, de vin, de beaux bois de charpente, surtout du bois de cèdre, qui est très-commun dans l'île, et d'excellens fruits, tels que des oranges, pêches, pommes, poires et diverses sortes de plantes aromatiques, en retour desquels elle reçoit les produits manufacturés dont les habitans ont besoin.

Cette île renferme deux villes, Angra et Praya. Angra, au sud de l'île, est la capitale non-seulement de Terceire, mais du groupe des Açores; elle possède un bon port. C'est le lieu de relâche ordinaire des vaisseaux portugais qui se rendent au Brésil et aux Indes. La population d'Agra s'élève à 6,000 habitans. Praya possède un port très-commerçant et renferme une population de 4,000 habitans.

TÉRÉBENTHINE. On donne ce nom à une résine liquide qui découle de l'écorce d'un arbre, mais qui prend insensiblement de la consistance au point de devenir friable lorsqu'elle a été exposée aux rayons du soleil; elle découle des térébenthes, qui croissent dans l'île de Chio. Lorsqu'elle est pure et sans mélange, elle est légère, de consistance ferme; sa couleur est d'un vert bleuâtre, son odeur douce, sa saveur moins âcre que celle des autres espèces. Elle est vulnéraire, et entre dans la composition de la thériaque; on s'en sert en poudre, en pilules, ou délayée dans un jaune d'œuf. Cette térébenthine forme la première sorte.

La térébenthine se retire en général de plusieurs arbres de la famille des corrifères, et l'on en recueille dans quelques îles de l'Archipel, principalement à Chio et à Chypre, et aussi en Suisse, en Allemagne, dans plusieurs pays du Nord, en Amérique, et aussi en France, dans les Vosges, les Alpes, et très-abondamment dans le voisinage des Pyrénées, en Languedoc, dans le bois de Valène, près de Montpellier. Il a plusieurs sortes de térébenthines.

Térébenthine de Venise ou *des mélèzes*. Elle forme la seconde sorte. C'est une substance également résineuse, liquide, limpide, gluante, plus grossière que l'huile, plus coulante que le miel, un peu transparente comme le verre, de couleur jaunâtre, d'une odeur résineuse, pénétrante, âcre

et un peu amère, et surpassant par son âcreté et par sa chaleur la résine du térébenthe.

Cette térébenthine se tire de l'arbre qu'on nomme mélèze, qui croît abondamment dans les montagnes de Piémont, des Grisons, de la Styrie, de la Carinthie, de l'Italie, des Alpes, du Dauphiné, du Forez. Elle découle d'elle-même ou par incision faite à cet arbre au printems et en automne. On l'appelle térébenthine de Venise, parce qu'on la tirait de ce lieu. Aujourd'hui, c'est du Dauphiné et du Forez que l'on reçoit celle dont on fait usage à Lyon et à Paris. On doit la choisir récente, bien transparente, blanche, liquide, sans impureté, et dont les gouttes s'attachent à l'ongle.

Térébenthine de Strasbourg. Elle provient des sapins ou pins, à l'aide des incisions que l'on fait aux tiges. On pratique au pied de l'arbre un petit creux de terre bien solide, qui se nomme *crost*, servant de récipient à la térébenthine. C'est une matière résineuse, liquide lorsqu'elle est récente, plus transparente que celle du mélèze, mais moins visqueuse et moins tenace, d'une odeur plus agréable, et qui jaunit et s'épaissit avec le tems. On l'appelle térébenthine de Strasbourg, parce que cette ville en fournit à Paris une grande quantité, qu'elle tire de ses environs et aussi d'Allemagne.

On l'emploie en médecine et en peinture, et c'est celle dont on fait le plus de consommation.

Térébenthine suisse. Elle se retire du sapin, et elle est aussi moins fluide, moins transparente, un peu plus visqueuse et plus tenace que celle du mélèze. La couleur en est jaune verdâtre, l'odeur forte, grasse, et sa saveur âcre et très-amère.

Térébenthine de Bordeaux. Cette térébenthine est désignée dans le commerce sous le nom de *térébenthine au soleil*, et découle du pin nommé *pinus maritima*, variété du *pinus sylvestris*, qui croît abondamment dans les landes qui s'étendent de Bordeaux aux Pyrénées. Elle est en général blanchâtre, grenue, opaque, d'une odeur pénétrante, d'une saveur âcre, amère et nauséabonde.

On reçoit encore de Bordeaux des térébenthines dites de *fosse*, d'une belle transparence et de qualité supérieure à celle qui précède, et aussi des térébenthines dites de Bordeaux, seconde sorte, qui sont grises et plus consistantes que celle au soleil.

Bayonne expédie, sous le nom de *pâte*, une térébenthine grise d'une grande consistance.

Il en vient aussi de Marseille et de Toulon. On la recueille des pins qui se trouvent en assez grande quantité dans les environs.

Ce que les marchands droguistes vendent pour de l'huile de térébenthine ou de l'essence de ce nom, n'est autre chose qu'une distillation de la résine nommée galipot, nouvellement sortie de l'arbre; on l'emploie en peinture et en vernis dans différens arts et métiers; il s'en fait une grande consommation.

L'huile de térébenthine, pour être bonne, doit être claire et blanche, d'une odeur forte et pénétrante. On observe que cette huile est sujette à de très-grands déchets, et fort aisée à s'enflammer.

On tire de la térébenthine cuite une huile légère, appelée essence; on en obtient la poix blanche, la poix-résine, la colophane. C'est avec la térébenthine qui reste sur les filtres que l'on obtient le goudron, la poix noire. La térébenthine fine sert à préparer des vernis. Ce que l'on nomme térébenthine commune est celle qui est un peu épaisse, qui découle dans l'arrière-saison, ou c'est un mélange de galipot ou d'essence.

TERMINI, ville du royaume des Deux-Siciles, dans la partie au delà du Phare, ou la Sicile proprement dite, province de Palerme, près de l'embouchure de la rivière de son nom dans la mer Tyrrhénienne, à 9 l. 1/2 de Palerme. Population, 15,000 habit.

Le port est excellent. Les principales exportations consistent en blé, huile d'olive, olives confites, fruits secs du Midi, et d'autres produits du territoire. La pêche y a pris un grand développement, et ses produits trouvent un débouché avantageux à Palerme.

TERNATE, île de l'Océanie ou du grand Océan indien, située près de la côte occidentale de Gilalo. Elle est l'une des anciennes îles proprement dites Moluques. Malvoisie en est la capitale. Elle est sous la domination des Hollandais.

Productions et commerce. Une des principales productions est le sagou, qui découle d'un certain arbre; c'est avec cette substance, qui remplace le riz, que l'on fait du pain qu'on nomme *saga*, en langue du pays. Ce pain est très-blanc et nourrissant. Les indigènes en font aussi leur principal commerce, ainsi que du gérofle et de la noix muscade, qui sont les principaux objets d'exportation.

Le commerce que Ternate fait avec la Nouvelle-Guinée et la Chine est considérable et entretient un cabotage très-actif.

TERRACINE, ville et port des états de l'Eglise, au fond du golfe de son nom, formé par la Méditerranée, à l'extrémité S.-E. des marais Pontins. Populat., 4,100 habitans. La profondeur du port de Terracine, où viennent déboucher le canal et la petite rivière du même nom, est de 2 mètres environ. Le commerce y est peu de chose, mais la pêche y est active, ainsi que le cabotage le long des côtes.

Foires. Il s'y tient 2 foires, l'une le premier dimanche de mai, et l'autre le premier dimanche de novembre.

TERRA-NOVA, Gallipolis, ville du royaume des Deux-Siciles, province de Caltanisetto, près de l'embouchure de la rivière de son nom, à 7 l. de Calatagirone et à 11 de Caltanisetta. Populat., 10,000 habitans, qui exportent du blé, du vin, du soufre, des fruits du Midi, et une grande quantité de soude d'une très-bonne qualité.

Le port est excellent, et la baie offre un très-bon mouillage en été.

TERRE (Commerce de). Le commerce de terre se dit par opposition au commerce par eau; c'est celui qui se fait par rouliers d'une place de commerce, d'une province ou d'une contrée à une autre, et non par les rivières et canaux dont se sert le commerce intérieur. Le commerce de terre est encore considérable en Europe, et le deviendra encore davantage par le grand nombre de routes bien entretenues qu'on y a établies, ainsi que par les chemins de fer, qui servent si rapidement au transport des marchandises et des voyageurs. Mais c'est surtout dans l'intérieur du vaste continent de l'Asie que le commerce de terre a été le plus considérable, et qu'il le sera toujours par le moyen de ces fameuses caravanes qui traversent des espaces immenses, souvent déserts et inhabités. Il en est de même en Afrique, où le chameau peut être considéré comme le vaisseau vivant de

cette partie du monde, pour opérer le transport au milieu de déserts de sables semblables à l'Océan, où il ne se trouve que des endroits très-éloignés habités par des peuples civilisés. En Amérique, le commerce par terre est encore d'une très-grande étendue par la nature même de l'intérieur du pays, où les lieux habités se trouvent encore fort éloignés les uns des autres.

TERRE-NEUVE (en anglais *New-Foundland*), île de l'Amérique du nord, dépendante de la Nouvelle-Bretagne, appartenant à l'Angleterre, dans l'Océan atlantique, à l'E. du golfe Saint-Laurent, située sur la côte orientale du Labrador, dont elle est séparée par le détroit de Belle-Ile d'environ 4 l. de large. Elle a environ 120 l. du N. au S., et 80 l. depuis le cap Ras jusqu'au cap de Raye, avec une population de 75,000 habitans.

Ports et baies. Cette île possède un grand nombre de ports et de baies excellens pour le mouillage des bâtimens. On remarque sur la côte S. la baie de la Tortone, celle de Placentia et celle de Saint-Mary; sur la côte orientale, les baies de la Conception, de Trinity et de Bonavista; sur la côte occidentale, la baie Saint-John et celles des Iles et de Saint-George.

Productions. Le sol est en général peu fertile, ne produit qu'une petite quantité de pommes de terre, quelques légumes, de l'orge et de l'avoine. Il abonde en bois de construction pour la marine; il y a des mines d'une houille d'une médiocre qualité.

Pêche de la morue. La principale importance de cette île consiste dans la pêche de la morue que l'on fait sur ses côtes, si renommées sous le nom de *bancs de Terre-Neuve*, qui est la pêche la plus considérable et la meilleure qui existe dans le monde. La morue qu'on y pêche tous les ans en une immense quantité se trouve sur les bancs de sable qui sont près de cette île, sur la côte orientale, dans une étendue de 16 degrés de longitude sur 10 de latitude. Le banc le plus considérable est celui qu'on appelle le Grand-Banc, situé au S.-E., et qui a 200 lieues de longueur sur 50 de largeur, où viennent se rendre annuellement environ 2,000 bâtimens pêcheurs anglais, hollandais, français, américains, qui prennent plus de 2 millions de quintaux de morue. La pêche dure presque toute l'année, et se distingue en pêche sédentaire et en pêche errante. La première, qui se fait par les habitans de Terre-Neuve sur les côtes de l'île, produit ce qu'on nomme morue sèche ou merluche; la seconde, qui se fait principalement sur le grand banc par des bâtimens pêcheurs expédiés d'Europe, produit ce qu'on appelle morue verte.

La pêche et la préparation de la morue sèche occupent pendant presque toute l'année les habitans de Terre-Neuve. Ils envoient tous les jours, à 2 lieues des côtes, des chaloupes qui reviennent chargées de poissons. La morue préparée au printems et avant les grandes chaleurs, est constamment la plus belle. Ce n'est pas seulement au grand banc que se pêche la morue verte; il y a aussi, comme nous avons dit, plusieurs petits bancs où l'on en pêche de très-bonne; mais en général, les meilleures et les plus grandes se pêchent près le grand banc, du côté du sud; celles qui se pêchent du côté du nord sont plus petites et moins estimées.

On fait divers assortimens de ce poisson; on les distingue par différentes dénominations, telles que *grande morue*, ou poisson grand marchand; *morue moyenne*, ou poisson moyen marchand; *petite morue*, ou poisson petit marchand; *morue de rebut*, etc.

La morue des Français étant préparée avec un meilleur sel que celle des Anglais, est plus estimée; néanmoins, comme ces derniers sont maîtres des établissemens de Terre-Neuve, et qu'ils en pêchent en plus grande quantité, et peuvent donner la leur à meilleur marché, ils en fournissent à l'étranger une plus grande quantité que les Français, qui ont souvent de la peine à suffire à la consommation d'un pays aussi grand et aussi peuplé que la France.

Saint-Malo, Granville, Dieppe et le Havre, sont les ports de mer qui envoient le plus grand nombre de navires à la pêche de la morue; Saint-Brieuc, Honfleur, Fécamp, Saint-Valery en Caux, les Sables d'Olonne, Tréport, Marennes et autres, font aussi des armemens pour cette pêche. Les retours se font pour la plupart aux mêmes lieux, et aussi dans les colonies, et dans les ports de la Méditerranée, tels que Marseille, Gênes, Livourne, Barcelone, Cadix, Lisbonne, etc., où il s'en fait une grande consommation.

Plaisance, sur la côte S.-E., est le chef-lieu de Terre-Neuve; sa baie a 18 l. de profondeur, et le port est à son extrémité. L'entrée de la baie est un goulet, où il n'y a de passage que pour un navire; mais les plus grands bâtimens y peuvent passer, et ce port en peut contenir 150, qui y sont à l'abri de tous les vents, et peuvent se livrer à la pêche aussi tranquillement que dans une rivière. Le goulet est précédé d'une rade qui a une lieue et demie d'étendue; elle n'est pas suffisamment à l'abri des vents du N.-N.-O., qui soufflent souvent avec force sur cette côte. Terre-Neuve possède en outre un grand nombre d'autres baies; telle est encore celle de la Trinité, sur la côte S.-E., et la presqu'île d'Avalon, qui ne tient à l'île que par un isthme d'une lieue environ de large. C'est sur la côte S.-E. de cette presqu'île que se trouvent situées Plaisance, et une autre ville, Saint-Jean (Saint-John), sur la côte orientale.

Industrie. La principale industrie des habitans consiste dans la pêche de la morue, qu'ils font toute l'année et qu'ils préparent pour la vendre aux navigateurs européens, qui ne se livrent pas à cette pêche eux-mêmes. Il y en a aussi qui font la pêche de la baleine, qui s'opère dans les environs du banc de Terre-Neuve. Ils préparent les huiles de baleine et d'autres poissons, qu'ils vendent aussi aux Européens.

Commerce. Le commerce de la morue et des huiles de poisson est d'autant plus considérable, que tous les habitans et plus de 600 navires de différentes nations y viennent faire la pêche ou compléter leurs chargemens.

Importations de la Grande-Bretagne. Elles consistent en draps communs, cotonnades, toiles, fusils, poudre et pierres à fusil, attirail de pêche, cuirs, acier, fer, bronze, cuivre, ouvrages en étain, bonneterie, chapeaux, chandelles, agrès, merceries, quincaillerie, coutellerie, provisions de navire, épicerie, lard et bœuf fumés, drèche, eau-de-vie, genièvre, vin. En 1835, le montant des importations a été de 317,266 liv. sterl., et celui des exportations s'est élevé à 200,841 liv. st.

Exportations. Les objets ci-dessus étant expédiés soit de Liverpool, Londres, Weymouth, Darmouth, Tynemouth, Topsham, Bristol, soit d'autres ports de l'Irlande et de l'Ecosse à Terre-

Neuve, ils prennent en retour des chargemens de morue et d'huile de poisson, quand ils ne se livrent pas eux-mêmes à cette pêche, et qu'ils transportent dans les ports, soit du Portugal, de l'Espagne, soit de l'Italie, dans la Méditerranée.

TERRES. *Terre ampelite*, argile schisteuse, graphique, appelée vulgairement crayon de charpentier.

Terre argileuse. C'est une terre grasse qui retient l'eau et forme pâte avec elle.

Terre bolaire. C'est avec cette terre qu'on forme les bols d'Arménie, de Blois.

Terre calcaire carbonatée, combinaison de l'acide carbonique avec la terre calcaire.

Terre de Chio, terre argileuse qu'on tirait autrefois de Chio, à laquelle on attribuait certaines vertus; aujourd'hui, on ne l'estime pas plus que nos terres bolaires blanches.

Terre cimolée. C'est un mélange de limaille de fer à l'état d'oxide noir et de poudre de pierre de grès à aiguiser, que l'on trouve dans le fond des auges des couteliers. Elle est tonique et résolutive.

Terre à foulon, terre argileuse grise qui sert à fouler les étoffes.

Terre du Japon. C'est le suc épaissi du fruit de l'aréca, qui nous arrive du Japon, et auquel on a donné le nom de terre du Japon; elle est connue actuellement sous le nom de cachou.

Terre méritée, safran des Indes. Racine d'une plante qui croît dans les Indes : on en distingue de deux sortes, l'une ronde et l'autre longue. On s'en sert en peinture, en teinture et en médecine.

Terre d'ombre (hydrate de fer et de manganèse), substance presque entièrement composée d'oxide de fer et d'oxide de manganèse, qui nous vient de l'île de Chypre et du Levant. Elle est en morceaux assez durs, d'une couleur brune veinée.

Terre de Patna. C'est une espèce de terre argileuse, d'une extrême légèreté, que l'on trouve dans l'Inde. On en prépare des gargoulettes pour faire rafraîchir l'eau.

Terre de Perse. C'est une terre rouge et sèche du royaume de Murcie, en Espagne; c'est une espèce d'argile ocreuse colorée par l'oxide rouge de fer.

Terre de Sienne, espèce d'ocre coloré par un oxide de fer, qu'on trouve en Italie, aux environs de Sienne.

La terre de Sienne est en morceaux irréguliers, à l'extérieur d'une couleur de rouille, d'une cassure facile à opérer, et offrant un intérieur d'un brun rougeâtre et luisant. Elle est formée d'une pâte insipide, inodore, qui s'attache facilement à la langue, et prend au feu une couleur rouge-mordoré très-foncée.

Cette terre n'est employée qu'en peinture. Elle nous vient en barriques de chêne de 500 à 600 kil.

Terre sigillée, ou *de Lemnos*. Elle a été ainsi nommé du sceau dont elle est empreinte. Celle qui venait de Lemnos était jaune et formée en petits pains scellés d'un cachet représentant la figure d'une chèvre. Cette terre ayant été reconnue pour être de la terre argileuse, elle se prépare à Blois. C'est un puissant absorbant, qui entre dans plusieurs compositions médicales.

Terre siliceuse. On donne ce nom à une base salifiable aride, connue sous le nom de silice; elle est la base des pierres siliceuses, quartzeuses, des cristaux de roche.

Terre de Vérone, oxide de cuivre mêlé d'argile. C'est un véritable ocre de cuivre; sa couleur est verte; on s'en sert dans la peinture à la grosse brosse.

Terre verte de montagne. C'est la même que la terre de Vérone.

TERUEL, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom (en Aragon), sur le Guadalaviar, à 27 l. de Valence, 31 de Sarragosse et 40 de Madrid. Populat., 7,600 habitans, qui entretiennent des fabriques de draps et de toiles, des teintureries, des moulins à foulon, des tanneries et des poteries. Ces produits, joints aux ouvrages en bois, sont les principaux articles de son commerce d'exportation. On trouve dans les environs du quartz, du plâtre, et de la houille d'une qualité médiocre, de l'alun, du salpêtre et du soufre, ainsi que des traces de mines d'argent, de cuivre, de plomb et d'étain, dont l'exploitation est négligée.

TESCHEN, ville d'Allemagne, dans la Silésie autrichienne, chef-lieu du duché de son nom, sur la rive droite de l'Olsa. Populat., 6,700 habit.

Industrie et commerce. On fabrique dans cette ville des armes à feu qui sont fort estimées; il y a de grandes brasseries dont la bière est renommée.

Le commerce y est florissant, et le voisinage de la Hongrie et de la Pologne, ainsi que de l'Autriche, y contribuent beaucoup. Il consiste dans les cuirs ou peaux de brebis de Hongrie, la laine, les draps, le vin, les pruneaux, le miel et la cire, qui sont des marchandises que l'on exporte le plus de Teschen à Breslaw et à Francfort-sur-l'Oder. On y tient quatre foires par an, où il se fait un grand commerce de laine, de cuirs et d'étoffes de laine.

TESSIN (TICINO), canton de la région sud de la Suisse, situé entre les cantons du Valais, d'Uri et des Grisons. Il a 20 l. dans sa plus grande largueur, et 10 dans sa largeur moyenne, avec une population de 99,500 habitans.

Productions. Vers le sud le sol, étant semblable à celui de l'Italie, produit des grains, du vin, des amandes, des figues et d'autres fruits du Midi. Partout ailleurs, l'éducation des bestiaux et la récolte des plantes aromatiques forment les principales ressources des habitans.

Industrie. On y exploite quelques mines de fer et des carrières de marbre; il y a plusieurs fabriques de poterie. On élève aussi des vers à soie, dont le produit est fort avantageux.

Commerce. Il consiste dans l'exportation des productions du pays, et dans le transit des marchandises, qui s'exportent de l'Allemagne, de la Suisse et de la France pour l'Italie, par la route du Saint-Gothard.

Locarno et Lugano sont alternativement les chefs-lieux de ce canton et du commerce, ainsi que les entrepôts des principaux produits de l'industrie.

TÊTE DE CLOU, espèce de poivre garni en haut d'une petite couronne figurée en manière de clou, servant au même usage que le véritable poivre. Tel est le poivre de la Jamaïque

TÈTOUAN, ville du Maroc, dans le royaume de Fez. Elle est située près de la Méditerranée, à l'embouchure de la rivière de son nom et non loin du Martil, où elle a un petit port, à 10 l. de Ceuta. Populat., environ 20,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de maroquin et font un commerce assez considérable avec Gibraltar, l'Espagne

et l'Angleterre, en laine, fruits, peaux et autres productions du pays. *Voyez* Maroc.

TEXAS (Le), pays de l'Amérique du nord, dans la partie orientale du Mexique. Il est situé entre l'état de la Louisiane des Etats-Unis, dont la Sabine le sépare, le territoire d'Arkansas et le golfe du Mexique au sud. Il a environ 150 l. de longueur du N.-E. au S.-O., et 80 l. de largeur. La côte offre les baies de Galveston et d'Espirito-Santo, qui ont un bon mouillage. Il y a un grand nombre de rivières presque toutes navigables à une grande distance.

Productions. Le froment, l'orge, le seigle, le maïs et tous les végétaux de l'Europe, y viennent en abondance. Il y a dans l'E. des coteaux d'une grande étendue couverts de sapins. La vigne y croît spontanément. Dans les vallées, on trouve plusieurs sortes de bois, tels que le chêne blanc, le chêne dur, le bois de fer, l'érable à sucre, le cèdre rouge, dont le bois sert à faire des crayons. Il y croît en grande abondance le sassafras, la cochenille, l'indigo, le céanothus et la viperina, si recherchée pour ses qualités médicales.

Le Texas, qui était une province du Mexique, s'est déclaré indépendant après le triomphe du général Houston sur Santa-Anna, qui commandait l'armée mexicaine, en 1836. C'est un événement important qui aura une grande influence sur le commerce des Etats-Unis, qui favorise cette indépendance. L'étendue du territoire du Texas est égale à celui de toute la Nouvelle-Angleterre, de New-York, de New-Jersey et de la Pensylvanie. Il a une superficie de 165 milles carrés et pourrait avoir une population de plusieurs millions d'habitans. C'est une des parties les plus fertiles du Mexique. Le Texas possède l'avantage bien rare d'être arrosé par un grand nombre de cours d'eau dont la plupart sont navigables, circonstance qui augmente sa fertilité. C'est un pays parfaitement propre à la culture du coton, qui est devenue la plus lucrative de toutes. L'étendue de son territoire est d'environ 10,000 lieues carrées, c'est-à-dire du tiers de la superficie de la France, qui, par un traité conclu en 1839 avec ce nouvel état, a reconnu son indépendance, ce qui sera favorable au commerce réciproque des deux parties contractantes.

Galveston est la capitale du Texas, qui ne demande que la paix pour faire prospérer le commerce, soit avec les Américains, qui sont venus s'y établir en grand nombre, soit avec la France, qui a reconnu son indépendance.

TEXEL, une des îles hollandaises de la mer du Nord, située à l'extrémité N.-O. de la province du Nord-Hollande, dans l'arrondissement d'Alkmar, à l'entrée du Zuydersée, à 1 l. de l'île de Vieland et à 2/3 de l. de la pointe du Helder, la plus rapprochée du continent, dont elle est séparée par le bras de mer appelé le Marsdiep. Elle est la plus grande du groupe de ces îles. Elle a 4 lieues 1/2 du N.-N.-E. au S.-S.-O., sur 2 dans sa plus grande largeur. Sa rade est la meilleure de toutes celles des entrées du Zuydersée. Un grand nombre de vaisseaux jettent l'ancre dans cette rade, qu'on appelle Mosko. En 1836, il y est entré 1,068 navires pour y attendre le vent favorable pour traverser le détroit de Marsdiep. Cette île a 5,000 habitans, qui s'occupent de l'éducation des moutons, qui fournissent une très-belle laine, de la chasse des oiseaux de mer, qui y déposent des œufs en si grande quantité, que l'île a aussi pris le nom d'Eyerland ou pays aux OEufs. La pêche, avec la construction des vaisseaux et le pilotage, forment les principales branches d'industrie de sa population. Néanmoins, cette île a beaucoup perdu de son importance maritime depuis la construction d'un grand canal qui conduit les plus grands vaisseaux d'Amsterdam jusqu'au Marsdiep, *et vice versâ*.

THALER, monnaie de change dont on fait usage en différentes villes d'Allemagne, et dont la valeur varie à chaque endroit.

Thaler de change de Brême, qui vaut 72 gros, et le gros 5 schwars : 57 gros 1 schwars valent 3 fr.

Thaler de change de Dantzig, qui vaut 3 florins, le florin 3 gros, et le gros 18 pfennings : 98 gros de Dantzig valent 3 fr.

Thaler de change de Francfort, qui vaut 90 kreutzers, chaque kreutzer 4 pfennings : 71 kreutzers valent 3 fr.

Thaler de Leipzig. C'est le thaler courant, qui vaut 24 groschen d'argent, le gros 16 pfennings : 19 1/2 groschen ou gros valent 3 francs.

Thaler de change de Nuremberg, qui ne diffère point du thaler courant. Il vaut 90 kreutzers, et le kreutzer vaut 4 pfennings. Un florin de Nuremberg vaut 30 kreutzers : 71 kreutzers valent 3 fr.

THANET, île de l'Angleterre, dans la mer du Nord, à l'embouchure de la Tamise, à l'extrémité N.-E. du comté de Kent. La Stour la sépare au S. du continent, et un bras de mer à l'O. Elle a 4 l. de longueur de l'O. à l'E., sur 3 de largeur du S. au N., avec une population de 20,600 habitans.

Productions et commerce. On compte 20,000 acres de terres arables, et on y récolte en grande abondance de l'orge et de l'avoine, ainsi que du lin et du chanvre ; tandis que 4,000 acres de pâturages nourrissent une grande quantité de troupeaux de bêtes à cornes et de moutons. L'horticulture y est florissante, et fournit beaucoup de légumes et de plantes potagères qui trouvent un bon débit sur les marchés de Londres, ce qui forme les principaux articles de son commerce.

THANN, ville de France, départ. du Haut-Rhin, sur la Thure, au pied des Vosges, à l'entrée de la vallée de Saint-Amarin, à 6 l. de Béfort et 7 1/2 de Colmar. Pop., 7,200 habitans, qui entretiennent des filatures et des fabriques de tissus de coton, de toiles peintes, d'amidon et de poudre. On récolte un vin renommé sur une montagne appelée Rang, qui a donné son nom à ce vin.

THARAND, ville de la Saxe royale, cercle de l'Erzgebirge, sur la Schlozbach, à 3 l. de Dresde et 4 de Freyberg. Populat., 1,200 habitans, qui entretiennent des tanneries et fabriques de toiles, et l'on y cultive surtout le sapin, que l'on vend pour bois de charpente.

THASSO ou Tasso (Thasos), île de l'Archipel, près de la côte orientale de la Turquie d'Europe, sandjak de Gallipoli, non loin du golfe de La Cavale, à 1 l. 1/2 du continent. Elle a 6 l. de longueur sur 5 de largeur.

Productions. Le sol est extrêmement fertile et produit du blé, de l'huile, du vin et des fruits excellens, ainsi que du miel et de la cire, qui sont les principaux articles de son commerce d'exportation. On trouve des carrières de beaux marbres. Thasso ou Castro, qui est un bourg au N.-E., a

un bon port où abondent seulement de petits navires qui font le cabotage.

THÉ (*thea*). Le thé est le produit d'un arbrisseau rameux, toujours vert, qui croît à la hauteur de 5 à 6 pieds dans son pays originaire, qui est la Chine. Il paraît qu'il n'y a que deux espèces de thé : le thé vert (*thea viridis*) et le thé bou (*thea bohea, thea sinensis*); telle est du moins l'opinion de plusieurs botanistes distingués. Cependant, M. Celse et les auteurs du *Bon Jardinier* reconnaissent une troisième espèce, le thé sasanqua. Néanmoins, il paraît qu'à la Chine et au Japon, la différence de culture, de climat et de préparation, sont les principales causes de la grande quantité de diverses sortes de thés que l'on trouve dans le commerce.

Kæmpfer assure que le thé bouy des Chinois correspond, pour la qualité et le prix, au thé impérial des Japonais; il se compose, comme celui-ci, des plus jeunes feuilles. Le thé de seconde qualité s'appelle *tootsja*, c'est-à-dire thé chinois, parce qu'on le prépare à la manière de ce peuple. La troisième qualité se nomme *ban-tsjaa;* elle est composée de feuilles de la dernière récolte, devenues trop coriaces pour être grillées et roulées. Cette espèce sert à l'usage du bas peuple et des habitans de la campagne; il a l'avantage de conserver sa vertu plus long-tems que les autres espèces plus délicates.

Thé bou (*thea bohea*), arbrisseau qui ne paraît pas devoir s'élever à plus de 4 à 6 pieds, avec beaucoup de rejetons, feuilles persistantes, ovales, lancéolées, non luisantes, de 2 pouces et plus de longueur sur 1 de largeur, fleurs blanches, très-nombreuses, fruits verts. Cette espèce paraît être celle qui donne le thé noir.

Thé vert (*thea veridis*). Cette espèce paraît devoir s'élever plus haut que la précédente; elle en diffère en ce que ses rameaux sont moins nombreux; ses feuilles sont alternes, dentées en scie, épaisses, d'un beau vert lisse et luisant en dessus, pâle en dessous; fleurs blanches, odorantes; il fleurit en août.

On compte différentes sortes de thé, que l'on peut néanmoins ranger en trois classes. Dans la première sont les thés verts fins, tels que le *haysaen*, le *haysoenschin;* dans la seconde classe sont les thés verts ordinaires, tels que le *songlo*, le *pekao*, le *soatchon*, le *tonkay* et le *congo;* et dans la dernière est le thé *bou*, *bohé*, ou *boey*.

Ces trois différentes sortes de thés se distinguent par leurs feuilles, leur couleur, leur odeur.

Les thés de la première classe sont composés de feuilles tendres et délicates, cueillies aussitôt qu'elles commencent à paraître sur l'arbre (vers la fin de février); leur couleur est un peu pâle; leur odeur est très-agréable et approche de celle de la violette; ils donnent à l'eau une teinture vert pâle.

Ceux de la seconde classe sont composés de feuilles moyennes cueillies plus développées que les précédentes (vers la fin d'avril); leur couleur est d'un vert obscur, leur odeur est à peu près la même que celle des précédens; ils donnent à l'eau une teinture verte tirant sur le jaune.

Ceux de la troisième classe sont composés de feuilles cueillies apres leur entière croissance (au mois de juin); leur couleur est d'un vert foncé, souvent noirâtre; leur odeur est assez agréable et approchant un peu de la rose; ils donnent à l'eau une teinture verte tirant aussi sur le jaune.

Usage du thé. Tout le monde connaît l'usage du thé, qui, comme le café, a ses partisans et ses détracteurs. A la Chine, au Japon, dans le nord de l'Amérique et dans une partie de l'Europe, on fait de ses feuilles une infusion aussi agréable que salutaire. Fortement infusé, le thé a une propriété astringente bien marquée; mais, quand on le prend faible, l'abondance inutile d'eau chaude dont l'estomac est surchargé paralyse son action.

Il y a plus d'un siècle et demi que l'on connaît en France l'usage du thé, qui y a été introduit par la compagnie hollandaise des Indes orientales au commencement du siècle dernier. Les lords Arlington et Ossary en exportèrent de Hollande en Angleterre une grande quantité vers 1666; l'usage en fut bientôt répandu. La consommation en est devenue considérable en Chine, en Tartarie, au Japon, dans l'Indoustan, ainsi qu'au Thibet, où quelques centaines de millions d'habitans en font usage. Les Français l'ont accueilli comme une espèce de médicament propre à dissiper les embarras de l'estomac. Tissot l'appelait un poison lent. Il est vrai que, comme presque toutes les choses usuelles, le thé est utile ou nuisible suivant l'âge, le tempérament, le climat, les habitudes, l'état sain ou maladif des organes. En général, il est utile à ceux qui font peu d'exercice, qui mangent beaucoup ou qui vivent sous un ciel humide, froid et brumeux, comme le climat de l'Angleterre.

Voici les principales espèces de thé que l'on rencontre dans le commerce:

Thé tonkay. Cette espèce est aussi connue dans le commerce sous la dénomination de *thé vert*, qui lui est commune avec le thé hayswen-skin, auquel il est préféré. Il est en grosses feuilles; d'un vert jaunâtre assez égal. Comme il est peu roulé, et qu'il présente beaucoup de surface, il se brise facilement : aussi contient-il beaucoup de menu. Son odeur est forte, son infusion d'un jaune foncé et limpide.

Thé songlo ou *singlo.* Cette espèce de thé a une très-grande analogie avec le thé tonkay. Il est un peu mieux roulé, et d'une couleur verte plus prononcée. On en voit d'ailleurs fort peu dans le commerce.

Thé hyson-skin. Ce thé est en feuilles d'un jaune-vert noirâtre. Quelques-unes sont presque entièrement jaunes, à peine roulées, quelquefois plates, quelquefois réunies plusieurs ensemble, et formant une espèce de petite boule. Son odeur est presque nulle; son infusion est d'un jaune plus foncé que celle du tonkay, et elle est légèrement trouble.

The hayswen (*hyson*). Ce thé est en feuilles fortement roulées, longitudinalement repliées sur elles-mêmes, les unes d'un vert sombre, les autres noirâtres et plombées, toutes d'un reflet bleuâtre, et recouvertes d'une légère teinte grise argentée; d'une odeur agréable et d'une saveur astringente. Il est lourd à la main. Ce thé a peu de force, mais il est d'un goût très-délicat. C'est une des espèces dont on consomme le plus.

Thé hayswen junior. Il est plus petit que le thé hayswen; ses feuilles sont courtes, généralement bien roulées, d'un vert noirâtre, quelquefois grisâtre. Il a peu de parfum; son infusion est d'un jaune doré pâle, limpide, d'une saveur légèrement astringente.

Thé perlé ou *impérial.* Le thé perlé n'est qu'une feuille plus jeune que celle du thé hyson, plus fortement roulée sur elle-même. Sa forme est pres-

que ronde; sa couleur diffère peu de celle du thé hyson; seulement elle est d'un gris cendré plus argentin; son odeur est plus douce et plus agréable, sa saveur plus astringente.

Thé poudre-à-canon. La feuille de ce thé est plus petite que celle du thé hyson, son aspect plus bleuâtre. Observée après l'infusion, elle paraît avoir été coupée transversalement. Il est roulé en grains extrêmement fins. C'est à sa forme qu'il doit le nom qu'on lui donne dans le commerce. Il est très-lourd à la main; sa couleur est un peu plus noirâtre que celle du perlé, son infusion plus verdâtre. Il est d'un goût plus délicat; du reste, ses propriétés sont absolument les mêmes.

Thé chulan. Le thé chulan ne diffère en apparence du thé hyson que par sa couleur plus jaunâtre et ses feuilles moins fortement roulées. Mais ce qui le fait surtout rechercher, c'est l'odeur suave que lui communique le mélange d'une fleur très-odoriférante que les Chinois appellent *lankou leimé*, *olea fragrans.*

Thé bohea, *boe* ou *bou.* Cette sorte commune de thé noir est d'un brun noirâtre terne, d'une odeur particulière et peu agréable, presque sans saveur. Comme il est peu roulé, il se développe facilement à l'eau. L'infusion a une odeur forte, une couleur orangé brun foncé.

Thé camphou ou *congo.* Le thé congo est généralement brisé, d'une couleur brun-rougeâtre très-égale; son aspect est plus vif que celui du thé souchong; ses feuilles sont longues, rarement vertes comme dans l'espèce précédente; son odeur est plus forte, mais moins agréable.

Thé souchong ou *saotchon.* Le thé souchong est en feuilles inégales, généralement longues et étroites, peu roulées, les unes d'un brun noirâtre, les autres presque entièrement vertes; son aspect est terne et légèrement grisâtre, ce qui doit principalement le faire distinguer d'une autre espèce de thé auquel il ressemble beaucoup, du thé congo, dont l'aspect est rougeâtre et vif; son odeur est douce et agréable. La saveur du thé souchong est plutôt acide que styptique.

Thé campouy. Ce thé tient également du camphou et du souchong; il est plus fin que le premier; ses feuilles sont plus entières et sa couleur plus noire. Son infusion est d'un beau jaune doré. Il est souvent confondu avec le camphou, sous la dénomination commune de *thé congo.* On en voit très-peu dans le commerce.

Thé ankay. On connaît, sous la dénomination de *ankay*, deux espèces de thé dont la consommation est fort limitée. L'une est crispée, en feuilles courtes, plus fortement roulées que les autres thés noirs; sa couleur est plus brune et son parfum extrêmement doux et agréable. L'autre n'en diffère que par le mélange de petites boules qu'on y rencontre, et qui ne sont qu'une réunion de feuilles roulées ensemble avant l'entière dessiccation.

Thé padre-souchong ou *pouchong.* On rencontre dans le commerce deux espèces de thé padre-souchong ou pouchong, que l'on ne doit pas confondre. L'une, d'une très-bonne qualité, est en feuilles très-longues, nullement roulées, contractées seulement par l'effet de la chaleur, d'un noir brunâtre, un grand nombre d'entre elles entièrement vertes. Ce thé est d'une odeur douce et agréable; son infusion est limpide et d'un vert jaunâtre. L'autre est d'une couleur noire plus foncée; les feuilles sont courtes et comme crispées; on en rencontre peu de vertes comme dans le précédent, qui lui est bien supérieur. L'infusion est plus chargée en couleur, l'odeur infiniment plus forte et moins agréable.

Ces thés sont l'un et l'autre enveloppés dans du papier de Chine jaunâtre très-fin, en paquets de 4 à 8 onces, et dans cet état il porte toujours le nom de souchong. Lorsqu'il vient à nu dans les caisses, on lui donne plus généralement le nom de padre-souchong.

Thé pecco ou *pekao.* Ce thé est en feuilles qui excèdent rarement 27 millim. (1 pouce) de longueur, d'un noir-brun assez vif, légèrement roulées; un grand nombre d'entre elles sont couvertes d'un duvet blanchâtre que l'on aime à y rencontrer, et qui constitue sa qualité. Celles-ci paraissent appartenir à la première pousse de la plante; elles se trouvent presque toujours réunies plusieurs ensemble et adhérentes aux pétioles; elles n'ont encore acquis aucun développement. Le parfum de ce thé est très-agréable, et semble approcher de celui de la rose.

Outre les sortes de thés que nous venons de décrire, et qui sont les seules que nous voyons dans le commerce, les capitaines apportent quelquefois de Canton des boîtes remplies de plusieurs espèces particulières, mais qui ne diffèrent absolument que par la forme que les Chinois se sont plu à leur donner, et qui varie probablement selon leur fantaisie.

Thé en boules. C'est la réunion d'un grand nombre de feuilles roulées ensemble et formant une boule de la grosseur d'une noisette; elles sont fortement adhérentes les unes aux autres, et d'une couleur qui varie d'un brun-noirâtre au vert-jaunâtre. Ces boules sont enveloppées une à une dans du papier de Chine.

Thé en gerbes. Ce thé a la forme d'un petit faisceau représentant assez bien une gerbe; les feuilles sont entières, longues de 27 à 40 millim. (1 pouce à 1 pouce 1/2), à peine roulées, d'une couleur brunâtre, liées par les pétioles, et allant en divergeant par l'autre extrémité.

Quelquefois plusieurs feuilles se trouvent tordues ensemble et réunies ensuite par petits paquets de 40 millim. (1 pouce 1/2) de longueur, et liées par les deux extrémités; ces espèces de petites cordes sont au nombre de 6 dans un paquet; on lui donne alors le nom de *thé en tresses.* Sa couleur ne diffère pas de celle de l'espèce précédente.

Enfin, on le trouve sous la forme de petits cigares en feuilles extrêmement longues, d'une couleur brun-noirâtre, et liées par un fil de soie aux deux extrémités.

Tous ces thés paraissent être choisis feuille à feuille; aussi présentent-ils plus de délicatesse à l'infusion : on en importe très-rarement.

Commerce du thé et de ses différentes qualités à la Chine et en Europe.

Le thé forme le principal article du commerce de l'empire de la Chine (qui possède une population de 370 millions d'habitans) avec l'Europe. Cet arbrisseau, qui, suivant le système de Linnée, appartient à la famille des *columniferæ*, et suivant celui de Jussieu, à la famille des *aurantiaceæ*, paraît être indigène dans cette partie du monde, attendu qu'il y croît dans un état sauvage, et que ses noms chinois *cha* et *thé* (dont le premier est celui généralement en usage dans toute la Chine, et le second appartenant au dialecte de Fokien) ont été empruntés par la plupart des

nations. Néanmoins, le premier de ces noms a été adopté par les peuples de l'Asie, et le second par ceux de l'Europe. Il a été cultivé en Chine de tems immémorial, et les parallèles où sa culture réussit le mieux, sont celles entre le 23[e] et le 30[e] degré de latit. nord, ou depuis la mer du Sud jusqu'à la grande rivière Yang-tse-Kiang, au nord. Mais on le cultive aussi au delà de ce fleuve, dans les districts de la Chine méridionale et centrale : il aime, comme la vigne, les collines de préférence à la plaine.

La culture, ainsi que la récolte du thé pour l'exportation, ont été long-tems bornées à deux provinces : à celle de Fokien, qui produit le thé noir, et à celle de Kiangnan, qui produit le thé vert. La limite méridionale de la première province s'étend aux environs du 24[e] degré de latitude, et celle de la seconde au 30[e] degré. Mais, en conséquence de la grande demande du thé qui a eu lieu pour l'Europe et l'Amérique, la culture de cette plante a été portée dans d'autres provinces, savoir : dans celles de Canton, de Kiangsi et Chekiang, qui sont situées entre le 23[e] et le 30[e] degré de latitude. Néanmoins, le meilleur thé qu'on exporte est toujours celui des deux provinces originaires, et le plus mauvais vient du district de Woping, dans la province de Canton.

Les marchands chinois qui font le commerce en gros du thé, après avoir achevé sa préparation, en font des assortimens, suivant les qualités, et le mettent dans des caisses qu'ils divisent en lots de 100 à 600 caisses, qui sont connues sous le nom de *chops* à Canton, portant le seing ou la marque (nommée *chop* en chinois) du marchand qui a formé ces caisses.

Le thé arrive à Canton environ à la mi-octobre, et la période où le commerce en est le plus actif est celle qui s'étend jusqu'à la fin de décembre de chaque année. Le thé est apporté à une distance de 400 à 700 milles de l'intérieur du pays. Le nombre des commerçans du thé vert ne s'élève pas à moins de 400 ; celui des commerçans du thé noir est moins considérable, mais ils sont plus riches. Ils sont dans l'usage de recevoir des avances de la compagnie chinoise privilégiée, appelée de *Hong*, qui a son siége à Canton.

Les espèces de thé destinées à l'exportation n'excèdent pas le nombre de quatorze à quinze, dont huit sont du thé noir et six du thé vert, distribués comme il suit, avec le chiffre de leurs prix ordinaires.

Le tableau suivant donne le prix coûtant et les quantités de thés qui ont été importées en Angleterre, les dépenses du transport et le produit de la vente par la compagnie anglaise des Indes orientales.

Noms et qualit. des différens thés.	Exp. de la Chine en liv. pes., ann. moy.	Prix moy. à Canton par livre pes.	
Bohéa.	3,778,012	0 sch.	7 d.
Congou	20,142,783	0	11
Campoi. . . .	284,197	0	11
Souchong. . .	601,789	1	2
Pekœ	131,281	1	7
Twankay. . .	4,101,845	0	11
Hyson skin. .	213,993	1	0
Hyson	1,014,923	1	10 1/2
Gunpowder. .	645	2	6
Total.	30,260,418		

Sommes payées, tant pour l'achat que pour le transport en Angleterre :

Achat sur les lieux.	1,386,951 l. st.
Frêt de 30,000 tonneaux.	300,000
Assurance, 3 p. 0/0	44,608
Commission, 2 1/2 p. 0/0.	31,673
Revient, rendu en Angleterre, à.	1,763,232 l. st.

Consommation et commerce du thé. Il résulte d'un tableau qui a été dressé, que, pendant les sept mois qui ont expiré le 5 août 1835, il a été importé 21,011,000 liv. pesant de thé, sur lesquels il a été payé 2,189,000 liv. st. de droits. Pendant le même laps de tems, en 1836, le montant du thé importé a été de 36,650,000 liv. ; le droit a produit 3 millions 468,000 liv. st. C'est une augmentation de 15,639,000 liv. de thé et de 1,279,000 liv. st. de droits, ce qui est une preuve de l'accroissement dans la consommation du thé et de l'avantage qu'a produit pour le gouvernement la liberté plus grande qu'il a donnée à ce commerce, en supprimant le privilége de la compagnie des Indes orientales, qui en avait le monopole.

L'exportation du thé de la Chine a été plus considérable en 1835 avec le commerce libre, qu'elle n'a jamais été sous le régime du monopole de la compagnie anglaise des Indes orientales. 158 navires, jaugeant 82,472 tonneaux, ont exporté de Canton, pendant la susdite année, 43,641,200 liv. pesant de thé, et la consommation qui, jusqu'alors, n'avait atteint que le chiffre de 30 à 32 millions au plus, sera au moins, suivant le *Courier anglais*, de 40 millions de liv. pesant de thé pour la Grande-Bretagne. L'exportation du royaume-uni a aussi pris un plus grand développement depuis la suppression du monopole de cette compagnie.

Commerce du thé en Russie. Il se fait un commerce considérable de thé en Russie qui a eu l'avantage de diminuer l'usage des liqueurs spiritueuses parmi la classe du peuple. Le thé est transporté par terre et par des rivières de la ville de Kiashta, sur les frontières de la Chine, dans toute la Russie. Il est supérieur en qualité à celui que les Anglais transportent à travers l'Océan. Les Russes ont un traité de commerce avec les Chinois, qui date de 1689 ; mais il reçut une grande extension en 1712, lorsque Pierre-le-Grand envoya une ambassade en Chine. Sous les règnes suivans, ce commerce a été régularisé et consolidé.

Il forme une des principales branches de commerce de cet empire et l'une des marchandises dont dépend principalement la prospérité de la foire de Nyjni. Le transport plus ou moins prompt du thé dépend de la gelée (sgelo) des eaux en Sibérie. On fait usage de traîneaux pour le faire parvenir de Kiachta, sur la frontière de la Chine, à Tomk, où il s'écoule quelquefois six semaines ou deux mois avant d'être embarqué pour descendre l'Oby, et de là faire remonter l'Irtsch, où on le débarque pour être transporté par voiture jusqu'à Permasch (l'espace d'environ 12 verstes), où on l'embarque pour Nyjni-Novogorod. Les expéditions de Kiachta se font au commencement du mois de février. Les frais du transport ne vont pas au delà de 10 p. 0/0, et l'on vend le thé à un an de crédit, avec demi p. 0/0 d'escompte. Ce thé, transporté par terre, est infiniment meilleur que celui transporté par mer, parce que l'Océan exerce une influence qui détériore sa qualité. Il y a plus de deux cents qualités de thé plus ou moins renommées dans le commerce. Les qualités ordinaires sont le maionkon, koloinmko, vansountho,

kokhonkou, schitichou et les qualités supérieures, le maionkone froumé, kallonko, le antome, sconfacenesane, etc. On vend de petites parties de thé dans des caisses pesant environ 30 liv., aux environs de 556 roubles. Les plus fortes maisons de commerce sont établies à Moscou, qui ont leur correspondans à Kiachta.

Commerce du thé dans les autres pays. L'usage du thé s'est répandu principalement dans le nord de l'Europe, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, ainsi qu'en France, où la consommation en est considérable et fait l'objet d'un grand commerce dont on ne peut apprécier au juste le chiffre. Néanmoins, le café lui fait concurrence dans les pays du Nord, et il est à peu près entièrement exclu de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, où le chocolat obtient la préférence et remplace même le café.

Importations du thé en France. Suivant le registre de la douane, les importations du thé en France, en 1837, ont été de 54,644 kilog., représentant une valeur de 327,864 fr., dont la majeure partie, 35,114 kil. des Etats-Unis, 4,346 de l'île Bourbon, 8,375 des Indes hollandaises, 1,665 de l'Angleterre, 1,943 kil. d'Allemagne, etc.

Exportations. Elles se sont élevées à 70,133 k., ayant une valeur de 420,798 fr., dont la majeure partie, 18,196 pour la Suisse, 17,881 pour les villes anséatiques, 3,054 pour la Belgique, 8,459 pour l'Angleterre, 4,585 kil. pour la Sardaigne.

THÉAKI, Thiaki (Ithaque), une des îles Ioniennes, au N.-N.-E. de Céphalonie, dont le canal Viscardo la sépare. Elle a 5 l. de longueur sur 1 l. 1/2 dans sa plus grande largeur. Populat., 8,200 habit. Vathy en est le chef-lieu. Les principales productions sont un peu de blé, des raisins dits de Corinthe et d'autres produits, comme dans les autres îles Ioniennes.

THÉODOSIE, ville et port de la Russie d'Europe, gouvernement de la Tauride, dans la mer d'Azof, qui communique à la mer Noire. Il entre par moyenne annuellement dans son port 100 navires étrangers, non compris les bâtimens qui se livrent au cabotage.

La valeur des exportations s'est élevée en 1838 à 1,806,823 roubles, et celle des importations à 1,538,157 roubles.

Depuis quelques années, une nouvelle industrie a fait des progrès rapides sur la côte méridionale de la Crimée; c'est la pêche aux harengs que l'on fait abondamment près des villes de Théodosie et de Kertch : elle commence à la fin d'octobre et dure jusqu'à la fin de mars. Les harengs de cette côte sont d'une espèce particulière, et sont remarquables par leur grosseur; la plupart pèsent une livre et demie. On en prend, dit-on, près de 2 millions par jour. Près de Théodosie, il y en a quelquefois une si grande quantité, que les femmes peuvent les prendre à la main. Ces harengs ne le cèdent point en qualité à ceux de Hollande; mais le sel du pays n'est point convenable pour leur salaison.

THÉRIAQUE, drogue qui est une espèce de pâte noirâtre composée pour la médecine, et dont on fait usage contre les maux d'estomac. On en fait un grand débit dans la pharmacie des grandes villes, et surtout à Venise, Paris, Lyon, Montpellier. La thériaque de Venise a la préférence, étant réputée la meilleure.

THERMIA (Cythnos), île de l'Archipel de la Grèce, l'une des Cyclades, au S.-S.-E. de l'île de Zéæ, dont un détroit de 2 l. de large la sépare, et à 8 l. du cap Colonne. Elle a 5 l. de longueur sur 1 l. 1/2 de largeur. Populat., 6,000 habit.

THIERS, ville de France, en Auvergne, département du Puy-de-Dôme, sur la Durolle, à 9 l. de Clermont et 103 de Paris.

Productions. Blé, vin, chanvre, carrière de pierres à meules, etc.

Industrie et commerce. Fabriques de coutellerie, de quincaillerie, gaînerie, tabletterie, de fil retors teint de toutes couleurs, de rubans en laine et en coton de différentes couleurs, de cartes et cartons, d'ouvrages en cuir bouilli, tels que des écritoires, poires à poudre, etc. Il y a des tanneries et des papeteries. Tous ces divers produits sont l'objet du commerce de cette ville.

THIONVILLE, ville de France, en Lorraine, département de la Moselle, à 8 l. de Metz et 83 de Paris.

Industrie et commerce. Il y a des forges et des martinets de fer, des fabriques d'acier, de limes, de toutes sortes d'outils, de noir de fumée, de potasse, de bleu de Prusse; des bonneteries en laine, chapelleries. Tous ces produits rendent cette ville assez commerçante.

THON, poisson de mer ayant une chair massive, couvert de grandes écailles et d'une peau mince. Le thon a 5 ou 6 pieds de long; il va toujours en troupe; il nage avec une vitesse extrême et agite vivement l'eau. On ne trouve ce poisson que dans la Méditerranée et les grands golfes. On le pêche en automne et au printems vers le détroit de Gibraltar, sur les côtes de Provence, du Languedoc et de la Catalogne. Il y a des grandes pêcheries qu'on appelle *madragues*, et on le pêche avec de gros filets qu'on nomme *thonnaires*. Les thons meurent presque aussitôt qu'on les a retirés sur le rivage; alors on les vide, on les dépèce par tronçons, on les rôtit sur de grands grils, et on les encaque dans de petits barils avec de nouvelle huile d'olive et un peu de vinaigre. Le thon ainsi préparé s'appelle *thouine*, dont l'une est désossée, ou sans arêtes, et l'autre a les arêtes du poisson. Ainsi préparé, le thon se conserve long-tems, et l'on en expédie jusqu'à Paris, où les marchands de comestibles en vendent une grande quantité.

TICAL ou Tikal, poids dont on se sert au Pégu et ailleurs, aux Indes orientales, équivalant dans le Pégu à 4 gros de France. On estime aussi que le tical vaut 4 pagodes 1/2.

Le tical est en même tems monnaie et poids au royaume de Siam, c'est-à-dire que l'on estime la valeur des objets par un ou plusieurs ticals pesant. Il y a le tical d'or et le tical d'argent; le tical d'or vaut 10 ticals d'argent; un tical d'argent vaut 4 mayons, et le mayon 75 cent.

TIERÇON, qu'on appelle aussi *quartaut*. C'est le nom d'une pièce de vin de Champagne; il contient 12 setiers, le setier 8 pintes, ce qui fait 96 pintes de Paris, ou 91 litres. Le tierçon est aussi le nom d'une grande mesure d'eau-de-vie. Le tierçon de Marennes, ville de Saintonge, où il se fait un grand commerce d'eau-de-vie, contient environ 60 veltes, et la velte contient 8 pintes de Paris, ou 7 litres.

TIERS. Le défaut d'aucune des formalités relatives à la remise au greffe, à la transcription et à

l'affiche de l'extrait des actes de société en nom collectif et en commandite, ne peut être opposé à des tiers par les associés (42).

Une lettre de change est à l'ordre d'un tiers ou du tireur lui-même (110).

Elle peut être tirée sur un individu et payable au domicile d'un tiers.

Elle peut être tirée par ordre ou pour le compte d'un tiers (111).

Tiers porteurs (droit des) *d'une lettre de change*. Le banquier à qui il a été donné avis qu'on a tiré sur lui une lettre de change dont on lui envoie la première pour la revêtir de son acceptation, et qui répond qu'il a mis son acceptation sur cette première, et la tient à la disposition du porteur de la seconde, contracte par-là l'obligation d'en payer le montant au tiers porteur, et ne peut pas biffer son acceptation, sous le prétexte qu'il n'aurait pas reçu la provision promise par le tireur. En un tel cas, l'accepteur se constitue le dépositaire de la lettre de change envers le tiers porteur, et doit lui en payer la valeur. (Cour de cassat., ch. des req., arrêt du 20 avril 1837.)

TIFLIS, ville de la Russie d'Asie, de la province caucasienne du Gurgistan, que nous appelons Géorgie, dont elle est le chef-lieu, sur le Kur, qui y est navigable, et qui va se joindre à l'Araxe, ayant une population de 40,000 habit.

Productions. Le riz est excellent et en grande abondance. La garance n'est nulle part aussi belle qu'en Géorgie, ainsi que le safran, que l'on cultive en grande masse à Derbend et à Bakil; la soie y réussit fort bien, et on en récolte plus de 30,000 pouds. Les Russes connaissent fort bien la tordaison et l'organsinage. Le coton s'améliore par la culture. Viennent ensuite le chanvre, le lin, l'alun, la naphte noire et blanche.

La compagnie établie à Tiflis pour le perfectionnement de la culture de la vigne et la fabrication du vin dans les provinces transcaucasiennes, a déjà commencé ses opérations. Ces provinces produisent des vins dont quelques-uns sont fort bons et ne le cèdent point à ceux d'Europe, quoiqu'on ne fasse rien pour leur donner le goût ou la qualité. Les routes ouvertes dans ce pays offrent aux spéculateurs le moyen d'en exporter les vins sans difficulté.

Commerce. Située à 100 l. seulement de la mer Noire et de la mer Caspienne, et pouvant entretenir avec ces deux mers des rapports prompts et faciles, Tiflis embrasse par la première toute la population de l'Asie occidentale, toute la Russie et celle du continent européen; par la mer Caspienne, elle se lie avec l'Afghanistan, la Boukharie, le Cachemire et le Thibet. Déjà quelques caravanes des bords de l'Indus viennent chercher à Tiflis des marchandises mieux assorties à leur goût. La France, si elle y établissait quelques dépôts des produits de son industrie, y trouverait de grands avantages et un débouché favorable. Elle y entretient un consul de seconde classe pour y favoriser son commerce, qui pourrait devenir considérable par ses relations avec les contrées limitrophes.

Il s'est établi à Tiflis une compagnie d'actionnaires composée des principaux membres de la noblesse et du corps des marchands, pour former une société ou maison de commerce sous la raison de *Dépôt de commerce au delà du Caucase*, dans le but d'offrir aux fabricans russes le moyen d'expédier leurs produits en commission à Tiflis.

Cet établissement pourra contribuer au débouché des marchandises russes dans les contrées asiatiques. Les marchands arméniens de Tiflis, qui jusqu'à présent s'approvisionnent à la foire de Leipzig, préfèreront le faire à Tiflis même. Les Persans, qui font actuellement le commerce des marchandises étrangères apportées par la voie de Constantinople et de Trébizonde, s'adresseront de préférence à Tiflis.

TILLAC. C'est le pont qui recouvre un vaisseau et le ferme complètement, pour empêcher l'eau de la pluie ou de la mer d'y pénétrer. C'est le plancher du bâtiment sur lequel les matelots font les manœuvres pour le faire naviguer, et où se trouvent les écoutilles, pour y mettre les marchandises ou les en sortir, lors du chargement ou du déchargement.

Le capitaine répond de tout le dommage qui peut arriver aux marchandises qu'il aurait chargées sur le tillac de son vaisseau sans le consentement par écrit du chargeur ou expéditionnaire. Cette disposition n'est pas applicable au petit cabotage (229).

Les effets chargés sur le tillac du navire contribuent, s'ils sont sauvés; s'ils sont jetés ou endommagés par le jet, le propriétaire n'est point admis à former une demande en contribution; il ne peut exercer son recours que contre le capitaine (421).

TIMBRE. Nous allons donner l'extrait d'une loi sur le timbre, en ce qui concerne les lettres de change et les billets à ordre.

Art. 18. A compter du 1er janvier 1835, le droit proportionnel du timbre sur les lettres de change et billets à ordre, sur les billets et obligations non négociables, sera réduit ainsi qu'il suit:

A 25 c., au lieu de 35 c., pour ceux de 500 fr. et au dessous;

A 50 c., au lieu de 70 c., pour ceux au dessus de 500 fr. jusqu'à 1,000 fr.;

A 50 c. par 1,000 fr., au lieu de 70 c., pour ceux au dessus de 1,000 fr.

Le décime pour franc ne sera point ajouté aux droits ainsi réduits.

Art. 19. L'amende due, en cas de contravention aux lois sur le timbre proportionnel, par le souscripteur d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, d'un billet ou obligation non négociable, et qui était fixée au vingtième (500 fr.) du montant des sommes exprimées dans lesdits actes, est portée à 6 p. 0/0 du montant des mêmes sommes. L'accepteur d'une lettre de change qui n'aura pas été écrite sur papier du timbre prescrit, ou qui n'aura pas été visée pour timbre, sera soumis à une amende de même quotité, indépendamment de celle encourue par le souscripteur. A défaut d'accepteur, cette amende sera due par le premier endosseur.

Une amende semblable sera due par le premier endosseur d'un billet à ordre et par le premier cessionnaire d'un billet ou obligation non négociable qui aura été souscrit en contravention aux lois sur le timbre.

Art. 20. Lorsqu'une lettre de change ou un billet à ordre venant, soit de l'étranger, soit des îles ou des colonies dans lesquelles le timbre ne serait pas encore établi, aura été accepté ou négocié en France avant d'avoir été soumis au timbre ou au visa pour timbre, l'accepteur et le premier endos-

seur, résidant en France, seront tenus chacun d'une amende de 6 p. 0/0 du montant de l'effet.

Art. 21. Aucune des amendes prononcées par les art. 19 et 20 ci-dessus, ne pourra être au dessous de 5 fr.

Les contrevenans seront solidaires pour le paiement du droit et des amendes, sauf le recours de celui qui en aura fait l'avance pour ce qui ne sera pas à sa charge personnelle.

Timbre des lettres d'avis de liquidation de primes. Il résulte d'une décision prise par M. le ministre des finances, le 20 août 1838:

1° Que les lettres d'avis de liquidation de primes sont sujettes au timbre proportionnel, lorsque les titulaires en transmettent la propriété à des tiers par forme d'endossement;

2° Que ces lettres d'avis doivent être soumises au timbre de dimension seulement, quand on remplace le passé à l'ordre par une autorisation du toucher au nom et pour le compte de l'ayant-droit;

3° Que les lettres d'avis contenant des pouvoirs à l'effet de toucher le montant des primes d'exportation, peuvent être visées pour timbre dans tous les bureaux de l'enregistrement.

TIMOR, une des petites îles de la Sonde, dans l'Océanie ou la mer des Indes, que l'on met aussi au rang des Moluques. Elle est située à l'E. de l'île de Gilolo, et au S. de Ternate. Elle a 100 lieues de longueur sur 12 à 25 de large, avec une population évaluée à 800,000 habitans.

Productions et commerce. On en exporte du bois de sandal, de la cire, du miel, du maïs, de l'indigo, du riz de montagne, le sagou, qui forme le principal aliment, du girofle, des noix muscades, qui sont aussi les principales productions. Les Chinois font le principal commerce avec les Hollandais, qui possèdent la partie S.-O. de l'île, avec la capitale, Kupang; tandis que les Portugais ont la partie N.-O., avec la ville Dilil. Les indigènes ont encore leurs propres rajas, qui sont en partie indépendans.

TINE, Tenos, île de l'Archipel, une des Cyclades septentrionales, située au S. d'Andros, dont elle est séparée par un canal assez étroit. Elle a 60 milles de circonférence, avec une population de 18,700 habitans.

Productions. Elles consistent en orge, dont on récolte 60,000 kil.; en figues, dont le produit est de 4,000 quintaux; en soie, dont on récolte 4,000 ocques; en vin, dont on récolte 40,000 barils; en vin blanc de Malvoisie, renommé dans tout le Levant, dont on exporte annuellement environ 1,500 barils; en eau-de-vie (*raki*), dont la fabrication annuelle s'élève à 400 barils. L'île produit peu d'olives, et quant aux grains et légumes, haricots, fèves et autres, on est obligé d'avoir recours au continent voisin pour s'en procurer. On élève une grande quantité de bestiaux, de chevaux, mulets et ânes.

Industrie et commerce. La principale industrie des femmes est la fabrication des bas et gants de soie, dont il se fait dans tout l'Archipel et le Levant une grande consommation. Les 2/5 de la population sont agricoles; une partie est occupée à la fabrication du vin ou exerce quelque métier, et une autre partie est constamment en émigration à Constantinople et à Smyrne. Elle fournit à ces deux villes les maçons, les cordonniers, les menuisiers, les domestiques et tous les hommes de peine, qui n'ont d'autre ambition que de retourner dans leur patrie avec le fruit de leurs travaux.

San-Nicolo est le port et le chef-lieu de l'île, et la résidence des agens consulaires, ainsi que le principal entrepôt de tout le commerce de Tine.

TIRANT D'EAU, terme de marine pour exprimer la quantité de pieds et de pouces dont un vaisseau ou baleinier de mer s'enfonce dans l'eau lorsqu'il est chargé. On prend cette mesure à l'avant et à l'arrière, au dessous de la quille de la ligne de flottaison, et on les marque à la distance de chaque pied, en augmentant, gravés en chiffres romains.

TIREUR. En matière de commerce de banque, on appelle tireur celui qui fournit sa propre traite au preneur.

Les tireurs de lettres de change en paiement en foire ne peuvent se dispenser de les payer avec les intérêts, lorsque ces mêmes lettres viennent à protêt faute d'acceptation.

Quant aux lettres à usances et à longs termes, le tireur ne peut être contraint au remboursement que sur un protêt faute de paiement à l'échéance.

On donne souvent le nom de *tirailleurs* à ceux qui, étant gênés dans leur commerce, en font une ressource pour se procurer des fonds, et tirent sans cesse des lettres de change à longues échéances, pour le montant desquelles ils font ensuite des remises encore à longues échéances, qu'ils chargent leurs correspondans de négocier. Mais, lorsque cette manœuvre est connue, ceux qui l'emploient perdent ordinairement leur crédit par la méfiance qu'ils inspirent.

TIROL, Tyrol, comté princier de la partie allemande des états autrichiens, situé entre la Bavière, la Carinthie, l'archiduché d'Autriche, la Suisse et le Milanais, avec une popul. de 790,000 habitans.

Productions. On récolte du blé dans la vallée de Puster, du lin, du chanvre, des fruits délicieux de l'Italie; dans certaines localités, des vins excellens, de la soie en assez grande quantité, et d'une belle qualité. On élève un grand nombre de bestiaux, et les troupeaux de moutons fournissent une forte quantité de laine estimée, qu'on évalue à 200,000 liv. pesant.

Minéralogie. On y trouve toutes les espèces de minéraux; on exploite des mines de cuivre. Les mines de sel gemme, près de Hall, sont abondantes; les autres mines contiennent de l'argent, du plomb, du mercure, du fer, du soufre, du vitriol, de la calamine, de l'alun, et les plus belles couleurs minérales. Il y a une mine d'or dans la vallée de Zill, qui n'est pas riche. Le cuivre du Tirol est très-maniable; on trouve partout des fabriques de laiton et beaucoup d'usines de fer. On rencontre aussi différentes pierres précieuses, des rubis, des émeraudes, des grenats, des améthystes, etc.

Industrie. Le travail des métaux y est au premier rang. Il y a des fabriques de tissus de soie, de coton et de laine, ainsi que de la bonneterie; les tanneries et les verreries sont en assez grand nombre. On fait aussi une grande quantité de gants ordinaires ou parfumés, dont une grande partie s'exporte à l'étranger.

Commerce. Tous ces produits forment les principaux objets d'exportation. C'est Bolzano, la capitale du Tirol, qui est le centre du commerce, dont les relations s'étendent en Allemagne par la voie de Linn et la route qui conduit à Munich, tandis que d'autres routes conduisent en Suisse et

en Italie par Inspruck et Roveredo. Les principales exportations sont en vins, ganteries, peaux tannées, plusieurs métaux bruts et travaillés en toutes sortes d'ouvrages.

Foires. On tient à Bolzano 4 grandes foires où il se fait un grand commerce et aussi beaucoup de paiemens.

Les comptes se tiennent, comme en Autriche, en florins et en kreutzers, dont 60 font 1 florin; 98 liv. font 50 kil.

TISSAGE. L'industrie du tissage des toiles est en quelque sorte universelle en France, et l'on pourrait dire indigène, car son sol produit en abondance toutes les matières premières; elle jouit en outre de l'avantage de cultiver des lins d'une extrême finesse qui servent à faire des batistes et des dentelles.

Napoléon protégea hautement le tissage des toiles, et les considérans du fameux décret impérial proposant le prix d'un million pour la découverte de la filature mécanique du lin, sont un témoignage de l'importance qu'il attachait à cette industrie. Sous la restauration, une loi fixa les droits de douanes auxquels devait être soumise l'importation des toiles étrangères, pour que le tissage français jouît d'une protection suffisante. Cette loi fut le résultat de trois commissions nommées en 1817, 1825 et 1826; après avoir pesé tous les intérêts, elles fixèrent les chiffres au tarif mis en vigueur en 1826. Ce tarif était calculé de manière à donner au tissage français une protection d'environ 15 p. 0/0, pour le défendre contre le tissage belge, le seul dont il eût alors à redouter la concurrence. Mais le tarif de 1836, ébauché en peu de tems pour ce qui concerne le tissage des toiles, établit une diminution considérable sur l'importation des toiles de l'étranger, surtout en faveur de la Belgique, dont la concurrence était le plus à craindre.

Alors l'Angleterre envahit bientôt les marchés belges et français avec toute la supériorité que lui donnaient les ressources de la mécanique, récemment appliquées à la filature et au tissage du lin. Le législateur avait entendu donner au tissage français une protection de 15 p. 0/0 contre le tissage de l'étranger par les mêmes procédés et dans des conditions analogues. Mais cette protection s'évanouit tout d'un coup, pour les tisseurs français, en face d'une concurrence qui, au moyen des nouveaux procédés, pouvait fabriquer à 25 ou 30 p. 0/0 meilleur marché, et l'avantage destiné à la Belgique passa tout entier à l'Angleterre, comme les tableaux officiels des importations des toiles étrangères en France, pendant les années de 1826 à 1838, le prouvent d'une manière irrécusable. *Voy.* Toile en France.

Les lins enlevés à la France par les Anglais étaient filés à la mécanique, et le tissage aussi à la mécanique en formait des toiles plus belles et à meilleur marché que par les procédés ordinaires. Il est vrai que le tissage français pouvait profiter de l'importation de ces lins filés à la mécanique pour en fabriquer des toiles; mais, malgré cet avantage, nos tisseurs ne purent lutter contre le tissage à la mécanique des Anglais; et, malgré la réduction du salaire jusqu'à sa dernière limite, ils se trouvaient encore en perte de 8 à 10 p. 0/0 sur leurs déboursés. C'est ainsi que le tissage a reçu une violente atteinte, tant en France que dans la Belgique, qui ont dû l'une et l'autre réformer leurs tarifs à cet égard d'après de nouvelles bases. La Belgique a déjà publié les modifications qu'elle a jugées nécessaires, et le ministère français s'en occupe dans ce moment, où il s'agit aussi de la modification de son tarif.

Pour obvier à cet inconvénient, il s'est établi plusieurs compagnies en France pour la filature du lin par la mécanique, qui est le meilleur moyen pour rivaliser avec l'Angleterre dans cette industrie. Un mécanicien de Rennes a fait une découverte importante. Il a construit un métier qui permet d'exécuter avec facilité, par un seul mouvement, deux pièces de toile d'une aune de largeur, et au besoin trois pièces moins larges. Un seul homme y exécute presque aussi vite deux pièces qu'à un autre métier il en exécuterait une. Ces deux pièces ont chacune deux *lais*, et ne le cèdent en rien aux meilleures fabriques. Les toiles que l'on fabrique avec le fil fait à la mécanique, comme le coton, ont l'avantage d'être plus régulières, d'avoir un tissu plus égal et uniforme, et de prendre beaucoup mieux la teinture bleue que les autres toiles, et les Anglais les vendent de 12 à 15 p. 0/0 meilleur marché.

Le tissage des calicots à la mécanique a encore pris peu d'extension dans le départ. du Nord. Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, 300 tisserands sont employés au tissage à la navette volante des calicots, toiles de coton unies et croisées, toiles fil et coton, basins, printannières. Le tissage des calicots occupe un nombre assez considérable de métiers à Armentières.

Le tissage des draps de laine offre aussi des applications nombreuses de la mécanique. Il y a seulement trente années, a dit M. Charles Dupin, tous les travaux de tissage se faisaient encore à la main, lentement, inégalement et avec plus de dépenses. On a commencé par employer les moteurs hydrauliques, comme à Louviers; dans les lieux (Lodève) où l'eau manquait, on s'est servi de la machine à vapeur.

L'introduction des métiers mécaniques, pour le tissage des draps, est au nombre des innovations qu'il est indispensable de généraliser, si l'on veut que nos tissus soutiennent la concurrence de l'Angleterre et de la Belgique. A l'exposition de 1827, M. Henri Debergue avait présenté des métiers mécaniques déjà fort satisfaisans pour le tissage; depuis cette époque il les a variés; il les a rendus plus précis, plus rapides, et d'un prix d'achat moins coûteux.

M. Louis Aubert, de Rouen, est possesseur de deux établissemens dans lesquels il fait marcher 200 métiers à la Jacquart, pour les tissus en laine en ras et brochés; indépendamment de ces deux manufactures, il occupe en Normandie 150 métiers ordinaires, et 150 autres en Picardie. Depuis 1827, le prix des laines a presque doublé, sans que le prix des draps ait augmenté. Le renchérissement des toisons s'est heureusement trouvé compensé par une diminution dans les dépenses du filage, du tissage et des apprêts; diminution résultant des mécanismes perfectionnés.

Tissage mécanique des étoffes de soie. Ce tissage, qui est de l'invention de M. Guigo, dont le *Courrier* a fait mention, peut avoir une grande influence sur la fabrication des soieries. Ce tissage mécanique épargnera des positions pénibles et des mouvemens fatigans aux ouvriers. Le métier mécanique Guigo est destiné à la fabrication des étoffes unies, dont la consommation est plus générale, ce qui est d'autant plus précieux que le métier Jacquart est employé pour les étoffes de

soie façonnées. Il remplit la lacune qui existait pour les tissus ordinaires, et c'est une nouvelle conquête de l'industrie dont Lyon saura tirer le plus grand avantage.

TISSUS. Les tissus sont, en général, des ouvrages faits à la navette au moyen du tissage: il y en a de différentes sortes, suivant les différentes matières qui y sont employées. La laine, le chanvre, le lin, le coton et la soie, sont les premiers élémens de l'industrie des tissus.

Tissus de laine. La France a été une des premières à se distinguer dans la fabrication des tissus de laine. Dès le XIVe siècle, les procédés pour préparer la laine pour le tissage différaient peu de ceux qui sont maintenant en usage : séparer la laine longue de la laine courte, réserver celle-ci pour la trame et destiner celle-là à former la chaîne, étaient des opérations préparatoires que tous les fabricans connaissaient et exécutaient. Alors, ils faisaient filer la chaîne à la quenouille et la trame au rouet. Pour carder l'une, pour peigner l'autre, elles étaient graissées, non avec de l'huile comme aujourd'hui, mais avec du beurre ou du saindoux. Suivant le genre ou la qualité des tissus, les portées des chaînes variaient de 1,400 à 1,800 fils. Les métiers à tisser les étoffes simples n'avaient que deux marches; mais il en était mis trois et même quatre pour les étoffes croisées. Quant aux apprêts, ils consistaient en ce tems-là, de même qu'au tems présent, à enduire la chaîne de colle pour lui donner plus de solidité; à fouler le drap, pour le dégorger et le feutrer; à tirer et lisser les poils au moyen du chardon; à le tondre ensuite avec de grandes forces, à le presser et le calandrer, et quelquefois à le soufrer. Indépendamment des draps, il sortait des manufactures françaises des bures, des serges, des camelots, des étamines.

De siècle en siècle, cette grande et riche industrie avait vu s'accroître et se perfectionner ses produits en France, lorsque deux événemens funestes, la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, et l'invasion des armées coalisées, en 1814 et 1815, ont sinon rompu, du moins suspendu le cours de ses prospérités. La suspension causée par l'édit de Nantes fut longue et ruineuse. A l'époque où cette révocation fut prononcée, on comptait dans le royaume 44,000 métiers en tissus de laine; il n'en restait plus que 13,000 en 1710.

Tissus de mérinos. M. Sourdeaux, négociant à Paris, a déclaré à l'enquête qu'il expédie pour l'étranger, principalement des tissus mérinos dans presque tous les pays, mais surtout en Amérique, et qu'il n'a d'autre concurrence à redouter, si ce n'est celle de Saxe. Cette année, dit-il (de 1834 à 1835), les tissus de Saxe ont eu la préférence sur les nôtres aux Etats-Unis. Les Anglais préfèrent nos étoffes, parce qu'elles sont mieux confectionnées; mais, en Amérique, le bas prix des étoffes de Saxe nous a fait tort. Nous avions des débouchés en Allemagne avant que la Saxe n'eût perfectionné sa fabrication: mais, depuis, nos exportations ont cessé, et il nous est impossible de rivaliser avec la Saxe, qui fabrique ses tissus de mérinos avec de très-belle laine; ils manquent seulement par l'apprêt. Il s'exporte de France, année moyenne, pour 10 millions de tissus mérinos. Les exportations vont plutôt en diminuant qu'en augmentant, et cette année surtout, nos articles ont subi une baisse notable, et les mérinos de Saxe nous ont empêché de faire des affaires avec l'Italie. La fabrication des mérinos était arriérée en Saxe; elle s'est perfectionnée depuis quelques années au point de rivaliser avec la nôtre. En France, nous avons atteint tout le perfectionnement que nous pouvions obtenir dans ce genre de fabrication. Nos mérinos sont plus souples; c'est sans doute à la beauté des apprêts que nous devons nos exportations. Il résulte à la fin de cette déclaration que les laines employées à la fabrication des tissus de mérinos sont de 30 à 35 p. 0/0 meilleur marché en Saxe que chez nous.

Suivant la chambre consultative des arts et manufactures de Sédan, le mouvement industriel imprimé à nos tissus de laine a élevé à plus de 400 millions la valeur annuelle de la fabrication, dont 200 millions sont consacrés à la main-d'œuvre. En jetant sur le marché intérieur une masse considérable de marchandises, la concurrence a produit les plus heureux résultats; le consommateur a payé moins cher, et chaque fabricant, pour obtenir une plus forte part de préférence, a recherché et pratiqué tous les moyens de perfectionnemens. Les prix comparés, à différentes époques, des tissus de lainage, pourront convaincre, dit M. Camu fils, délégué de la fabrique de Reims, que, sous le régime de la prohibition, cette industrie, loin d'être restée dans l'ornière, a fait des progrès très-marqués en France.

Ainsi, en 1815, le cours des laines était le même que celui d'aujourd'hui. La flanelle était alors cotée 5 fr., aujourd'hui, 3 fr.; le drap écru, 4 fr. 75 cent., *id.*, 3 fr.; le duvet (gilet commun) 7 fr., *id.*, 3 fr.

En 1827, le cours des laines était de 30 à 40 p. 0/0 au dessus de celui de 1834. Les napolitaines étaient cotées 4 fr., aujourd'hui, 3 fr.; la circassienne, 5 fr., *id.*, 3 fr.; le mérinos, 10 fr., *id.*, 7 fr.

Il en est de même des autres articles de lainage.

Tissus de coton ou *cotonnades.* On donne ce nom à des toiles dont le tissu est tout coton. On distingue les toiles de coton sujettes au blanchissage de celles qui ne le sont pas. Les toiles de coton non sujettes au blanchissage sont celles qui sont rayées ou à carreaux, ou qui doivent être imprimées ou peintes de différentes couleurs. On donne à ces dernières aussi le nom d'indiennes. Les toiles blanches de coton se divisent en deux grandes classes, suivant le plus ou le moins de finesse de leurs tissus : le calicot et la percale. Il y en a une troisième sorte, plus fine, à laquelle on a donné le nom de mousseline.

L'introduction de la filature du coton à la mécanique, a dit M. Kœchlin, a eu une heureuse influence sur le tissage. Le succès, les améliorations obtenues successivement par cette première industrie, ont été bientôt partagées par cette dernière. Plus tard, l'emploi de la navette volante a été généralement adopté. Mais une nouvelle ère est ouverte au tissage et a déjà opéré sa révolution, presque complète, en Angleterre: c'est le parage et le tissage à la mécanique. Différentes causes en retardent l'adoption en France, notamment les grands capitaux nécessaires et le bas prix de la main-d'œuvre du tissage. Cette industrie ne convient guère qu'à de grandes entreprises spécialement destinées au calicot; car, pour les articles fins et de fantaisie, le tissage à la main convient mieux. Si nous prenons pour base la fabrication du Haut-Rhin pour appliquer la moyenne au tissage, en général, il résultera que, pour convertir en tissus les 34,000,000 de kil., produ

des filatures de France, il faut 270,000 métiers à tisser occupant 325,000 ouvriers, et dont la moyenne du salaire n'est que de 75 cent. par jour.

Tissus de coton français et anglais. Dans les dernières années du règne de Louis XVI, avant que la révolution éclatât, l'importation moyenne du coton en laine s'élevait à la somme de 37 millions 500,000 francs, et celle des tissus à environ 26 millions. Total, 63 millions 5 à 600,000 fr. L'exportation ne se montait guère qu'à 35 millions, savoir : pour coton ramé ou filé, 13 millions 4 ou 500,000 fr., et pour tissus, 21 millions 3 ou 400,000 fr. La différence en faveur de l'importation était donc de plus de 28,600,000 fr.

Pendant la durée de la république et de l'empire, on ne peut évaluer ni l'importation, ni l'exportation. Ce fut vers 1803 que s'établirent, à Saint-Quentin et à Tarare, plusieurs manufactures de percales et de mousseline. En 1804, le produit annuel des filatures de coton fut évalué à 720,000 fr.; en 1810, il s'élevait à 4,951,000 fr. C'est principalement depuis 1815 que la fabrication du coton a acquis en France une grande importance. Cette même année, l'importation en coton brut a été de 16,114,600 kil., et l'exportation des tissus manufacturés, de 314,969 kil.

Si l'on veut savoir en quels rapports la fabrication des tissus de coton en France est avec celle de la Grande-Bretagne, on reconnaîtra que, sous ce rapport, l'infériorité de la France est assez grande. Année commune, le coton importé en France s'élève à la somme de 70 millions de fr., et les exportations ne se montent qu'à environ 25 millions de tissus fabriqués, d'où il résulte qu'il y a une différence de 45 millions de fr. entre l'importation et l'exportation. Il faut combler ce déficit avant d'arriver au pair, tandis que la Grande-Bretagne importe annuellement pour environ 225 millions de fr. de coton en laine, et exporte pour plus de 400 millions de fr. de tissus manufacturés. En 1821, elle en a exporté pour 500 millions de francs, c'est-à-dire qu'elle recueille, outre la matière première consommée pour ses besoins intérieurs, 175 et jusqu'à 250 millions de fr. de bénéfice. Si l'on remarque qu'une grande partie des produits de ses fabriques de cotonnades se vend dans l'Inde et jusqu'en Chine, où la main-d'œuvre est à fort bas prix et où se récolte la matière première, on peut dire que la Grande-Bretagne a résolu un problème que l'on eût considéré comme insoluble avant l'invention des mull-jennys et des métiers à tisser par la mécanique.

A l'égard des métiers à tisser, nous devons dire que, sous le rapport de la perfection des machines, les Anglais l'emportent encore sur les Français, et qu'ils vont chercher chez eux les cotons filés au dessus des numéro 130 et 140. Ce n'est pas que nos fabricans ne soient parvenus à en faire d'aussi fins. Dès l'année 1819, plusieurs fabriques de Lille filaient jusqu'au numéro 200. A l'époque de 1823, il y avait des cotons filés jusqu'au numéro 291; à celle de 1827, au dessus du numéro 300. Mais ces produits étaient des tours de force plutôt destinés à satisfaire l'orgueil que l'intérêt national, parce qu'ils ne pouvaient être livrés au commerce qu'à un prix trop élevé. A partir du numéro 140, les fils de nos fabriques, sauf de très-rares exceptions, ne sauraient lutter, ni de qualité, ni d'infériorité de prix avec ceux de l'Angleterre. Nous ne croyons donc pas que de long-tems nous puissions entrer en concurrence et partager les énormes bénéfices de la Grande-Bretagne : ses exportations de tissus de coton s'élèvent à la moitié de la valeur des exportations de tous ses produits fabriqués et aux deux tiers des exportations des tissus de tous genres, tandis que la valeur de toutes les cotonnades fabriquées en Angleterre était évaluée à 900 millions de fr. En France, on n'évalue qu'à 210 millions de fr. environ la totalité de la fabrication, et à 200,000 le nombre des ouvriers qui y sont employés, et à environ 4 à 5 millions la somme engagée dans cette industrie.

Tissus de coton mélangés. Les tissus formés de matières différentes empruntent leur dénomination spéciale de celle de ces matières qui en compose la chaîne. Ainsi, lorsque la chaîne d'une étoffe est en laine et la trame en coton ou en soie, on dit que c'est une étoffe de laine mélangée. On appelle également tissu de coton mélangé celui qui a sa chaîne en coton et sa trame en soie, laine, etc. Cependant, il y a quelquefois une exception à cette règle. C'est lorsqu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir exactement cette distinction, et lorsque des étoffes ont une chaîne qui n'est pas formée d'une seule matière, comme, par exemple, les casimirs côtelés, dont quelques parties de la chaîne sont en coton, tandis que le surplus est en laine.

Deux exposans n'avaient envoyé, au concours de 1834 de l'industrie nationale, que des tissus de coton proprement dits mélangés. Des étoffes appelées *côte-pali* avaient été présentées par M. Gauzi, de Montpellier; elles avaient la chaîne en coton et la trame en soie. La fabrication avait été faite avec beaucoup de soin.

M. Tricot jeune, à Rouen, avait présenté des pagnes de coton avec franges en laine, dont plusieurs étaient brochées, et d'autres tissus coton et soie, sans apprêt. Les pagnes se faisaient d'autant plus remarquer, que c'est une étoffe qui ne sert qu'au vêtement des nègres, des Indiens et des Africains, et qui s'exporte principalement au Sénégal, au Mexique, etc. Il y a pour la brochure beaucoup de difficultés à vaincre, attendu qu'on le fabrique au métier ordinaire, par les seuls effets du changement de marche et de la complication des lames. Les dessins qu'elle figure sont obtenus sans avoir recours aux métiers Jacquart.

Tissus imprimés. Depuis l'époque où le célèbre Oberkampf (en 1789) fut encouragé dans la fabrication, en France, des toiles peintes, l'art d'imprimer les tissus de coton est devenu une branche importante de notre industrie, et tellement importante, que nous exportons ces tissus en Perse et jusqu'aux Indes, pays auxquels nous avons été ravir le secret de les produire avec autant de perfection. Ainsi, les Indes anglaises, hollandaises et françaises, et la Chine même, nous en demandent annuellement pour plus de 7 à 800,000 fr. La Suisse et l'Allemagne, qui nous en fournissaient avant l'arrivée d'Oberkampf, en tirent aujourd'hui pour plus de 8 millions. L'Angleterre elle-même, à laquelle nous devions l'importation des plus jolies étoffes de ce genre, est actuellement notre tributaire pour 2 ou 3 millions, si bien que le total de nos exportations en tissus imprimés, seulement de coton, s'élève actuellement à plus de 32 millions. L'Alsace en fabrique une immense quantité, qu'on évalue à environ 22 ou 25 millions. La Normandie y participe aussi pour une forte somme. Mulhouse est le principal lieu de l'Alsace qui fournit les plus beaux tissus de coton imprimés et qui en exporte aussi la plus grande quantité. Néanmoins, Rouen fournit le plus grand nombre

d'articles. Si l'on compare ceux-ci aux tissus imprimés de l'Alsace, l'œil est loin d'être également satisfait, car, dans ces derniers, on aperçoit le bon goût des dessins, uni à la finesse de la gravure, ainsi qu'à la vivacité et à l'harmonie des couleurs, tandis qu'on ne voit dans les autres rien d'aussi parfait.

Le tissu imprimé est une industrie qui a pris un immense développement par le bon marché, le bon goût et même l'éclat de ses produits, qui imitent, à s'y méprendre, les plus beaux dessins et les plus belles couleurs, soit de la broderie, soit des plus belles étoffes façonnées et même des châles de Cachemire, et cela sur des tissus légers qui ne pourraient résister à d'autres opérations que celles de l'impression, qui, par la perfection qu'elle a acquise, flatte autant les yeux que le goût, en sorte que les tissus imprimés comprennent aujourd'hui un grand nombre d'articles différens qui en ont considérablement augmenté l'usage, tels que les mousselines-laines imprimées, les bordures et les étoffes imprimées pour meubles. Les châles et les foulards imprimés offrent toutes sortes de dessins et de couleurs qui les rendraient fort chers, s'ils étaient les produits du tissage, au lieu que l'impression donne la faculté de les livrer à des prix si modiques, qu'ils sont à la portée de toutes les classes de la société. Voilà comment les tissus imprimés sont devenus des articles de commerce d'une assez haute importance en France, qui a été la première à en répandre l'usage par la perfection qu'elle est parvenue à leur donner, et qui, de là, s'est répandue dans les autres pays, quoique moins rapidement, parce que les modes sont moins changeantes et qu'elles n'y exercent pas une aussi grande influence.

Tissus à mailles. L'art de tricoter prit naissance en Italie; il se répandit en France, en Flandre et en Angleterre, à l'époque de François I[er] et de Henri VIII. Les progrès furent très-lents, les produits long-tems imparfaits, et la cherté en limitait la consommation. On avait senti en Angleterre la nécessité de remplacer le travail manuel par quelque procédé mécanique. Ce ne fut que vers le XVI[e] siècle que Williams Lee, fabricant de Nottingham, parvint à inventer le métier à bas qui fut l'époque d'une révolution, non-seulement dans la bonneterie, mais dans tous les tissus à mailles. Henri IV, qui s'intéressait à tout ce qui pouvait être avantageux, avait engagé cet artiste à venir se fixer à Rouen. Mais, après la mort de ce prince, il retourna en Angleterre, où il établit ses métiers mécaniques, qui eurent le plus grand succès, et se multiplièrent tellement, qu'ils obtinrent une Charte de corporation de Cromwell. Ces métiers, à cause de leur mécanisme compliqué, ne se répandirent pas aussi rapidement qu'on aurait pu le penser dans les autres pays, tels qu'en Italie, en Hollande, en Belgique, en Allemagne et en France, où le tricot manuel continua à être employé généralement pour tous les ouvrages des tissus à mailles, dont la consommation devenait toujours plus considérable; en sorte que, pendant tout le XVII[e] et même une partie du XVIII[e] siècle, l'Angleterre resta en possession des métiers mécaniques de tissus à mailles, dont on comptait d'abord 660, qui employaient environ 1,200 ouvriers. Mais le nombre en augmenta bientôt du double, malgré l'exportation, qui commençait à s'en faire au dehors, et un acte du parlement, qui le défendait, pour s'approprier les produits de ce monopole.

La France prétend aussi à l'honneur de l'invention du métier mécanique tricoteur, que l'on attribue à un serrurier bas-normand dont le nom n'est plus connu, ce qui donna un grand développement aux produits des tissus à mailles, parmi lesquels la bonneterie forme la branche d'industrie la plus importante. Elle s'établit dans les villes qui en sont encore aujourd'hui le principal siége, à Rouen, Troyes, Nîmes, renommées depuis long-tems pour leurs bas fins et bas à jour en soie ou en coton, que les fabriques anglaises ne peuvent que difficilement imiter. Cette fabrication se répandit dans d'autres villes, à Caen, Besançon, Vitry, Nanci, Lyon, Bar-le-Duc, etc. Quant à la bonneterie en laine, Reims, Orléans, Poitiers, Chartres et d'autres villes sont en possession d'en fournir de la plus belle qualité. On peut y ajouter la bonneterie en lin, dont l'usage a été fort restreint dans ce siècle, depuis que la bonneterie de coton a pris un si grand développement, ce qu'elle doit à l'abondance et au bon marché de la matière, autant qu'à la facilité de la mettre en œuvre.

C'est ainsi que les progrès des tissus à mailles à la mécanique en ont considérablement augmenté les produits et ont fait une branche d'industrie et de commerce importante dans tous les pays.

Nous devons ajouter que l'invention du tulle est redevable aux métiers mécaniques des tissus à mailles, de ce qu'il y a de plus ingénieux dans ce nouveau genre de produit, dont l'usage a pris, tant en Angleterre qu'en France, un si grand développement, et forme une branche accessoire considérable des tissus à mailles, qui forment l'objet d'un grand commerce. *Voyez* BONNETERIE, TULLE.

Tissus métalliques et cribles métalliques. Cette ingénieuse fabrication s'est beaucoup perfectionnée depuis quelque tems. Les tissus ou toiles métalliques de M. Douchement, à Paris, ne sont pas seulement employés dans les papeteries; ils le sont encore dans les verreries, les poteries, les féculeries, etc., pour cribles, lampes de mineurs, stores, garde-feux, garde-mangers, etc. Ce fabricant est parvenu à les rendre extrêmement flexibles et souples, de manière qu'étant faussées, on peut les redresser sans devenir cassantes, ou les exposer à se briser ni à s'user plus vite.

Néanmoins, le créateur de la fabrication des tissus métalliques, en France, est M. Roswag, à Schelestadt (à 42 kil. de Strasbourg). La médaille d'or lui a été décernée en 1823, éclatante distinction pour ce genre d'industrie. Ses produits se distinguent par une grande régularité, ainsi que par un fini précieux d'exécution. Il a imaginé, dans ces derniers tems, de fabriquer des rouleaux égouteurs pour les machines à papier continu, et un tissu ou une toile en gros fil de fer à l'usage des séchoirs de brasseries, dont l'emploi est aussi économique qu'avantageux aux brasseurs. Un autre fabricant, à Paris, M. Saint-Paul, a aussi beaucoup contribué au perfectionnement de cette industrie. Parmi les toiles métalliques qu'il avait exposées, il y en avait une en argent de 190 fils au pouce dans la trame, et de 100 fils à la chaîne. Cette maison en fait également en or, platine, et en toutes sortes de métaux.

Les cribles métalliques, qui sont aussi une espèce de tissu que fabrique M. Fontenelle, à Avon, près Fontainebleau, sont d'autant plus avantageux pour l'agriculture, qu'ils peuvent être

substitués aux cribles en peaux et aux tarares; et c'est une heureuse idée de ce fabricant.

Ces tissus sont aujourd'hui fort en usage pour toutes sortes d'emploi. M. Fasbender a exposé, à la dernière exposition (1839), plusieurs échantillons de cette industrie, qui ont démontré une grande variété de produits, tels que des tamis, des masques de bal et de salles d'armes, des bourrelets d'enfans, de la toile unie, rubanée et croisée pour garde-feux, de 24 fils au pouce, un garde-manger, aussi de 24 fils, carré, verni en bleu. Tous ces articles sont d'un prix très-modéré.

Tissus en verre. Ce genre de tissus, dont M. Olivi, de Venise, fabriqua un des premiers, en 1836, des ceintures et autres objets en fils de verre, non pas tissés, mais tressés, a été beaucoup perfectionné, en 1837, par M. Dubus Bonnel, de Lille, qui, après avoir pris un brevet d'invention, est venu s'établir à Paris, où il a fondé une fabrique avec des métiers à la Jacquart et à marches, au moyen desquels il fait des étoffes unies ou façonnées en fils de verre, seuls ou mélangés à des fils de toute autre substance filamenteuse, soie ou coton. Ces étoffes brillent à l'œil par la richesse de leurs dessins, par la beauté de leurs couleurs et surtout par l'éclat, jusqu'alors inconnu, de leurs reflets, qui imitent parfaitement l'or et l'argent, comme de véritables brocards. Elles possèdent l'avantage d'être d'un prix très-modique et de ne pouvoir être ternies par les gaz méphitiques, en sorte qu'on en fabrique maintenant de toutes sortes de dessins pour châles, ornemens de robes, pour ameublemens, tentures et autres usages.

Tissus de lin, de chanvre. Voy. Toiles.

Tissus de soie. Voy. Soieries.

TITRE. C'est l'acte qui constate le droit ou la qualité de celui en faveur duquel il a été souscrit. Il y a différentes sortes de titres : on appelle titre authentique, celui qui est émané d'un officier public ; titre exécutoire, celui qui emporte exécution contre l'obligé ; et titre hypothécaire, celui qui emporte hypothèque. Titre se dit encore du droit ou de la cause en vertu duquel on possède ou réclame une chose. On appelle titre gratuit, celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. On appelle titre onéreux, celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou par d'autres charges onéreuses.

En matière de société anonyme, l'action peut être établie sous la forme d'un titre au porteur. Dans ce cas, la cession s'opère par la tradition du titre (35).

L'huissier énonce, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, le titre en vertu duquel il procède (200).

En matière de saisie et vente de bâtimens de mer, les criées, publications et affiches, doivent désigner les titres en vertu desquels agit le poursuivant (204).

TITRE en matières d'or et d'argent. On appelle titre la quantité de métal fin que contient un marc ou tout autre quantité d'or ou d'argent, en comparaison de ce qu'il contient de métal étranger ou d'alliage. Il y a deux sortes de titres : celui qu'on observe dans la fabrication des monnaies et celui que sont obligés de suivre les fabricans qui emploient les matières d'or et d'argent dans leurs ouvrages. On sait que, pour donner une consistance aux ouvrages d'or et d'argent, il faut combiner ces métaux précieux dans de certaines proportions avec le cuivre. La loi a fixé ces proportions pour mettre les acheteurs à l'abri des déceptions et des fraudes trop faciles qui pourraient avoir lieu.

Trois titres différens pour l'or. Les ouvrages d'or reçoivent le cuivre à trois degrés différens, ce qui constitue autant de titres déterminés en France par la loi du 19 brumaire an VI. Ainsi, il y a trois titres légaux, savoir : le premier de 22 karats 1 trente-deuxième et demi, ou 900 millièmes ; le second de 20 karats 5 trente-deuxièmes, plus 1 huitième de trente-deuxième ou 840 millièmes ; le troisième de 18 karats ou 750 millièmes.

Deux titres différens pour les ouvrages d'argent. Il y a deux titres seulement pour les ouvrages d'argent, savoir : le premier de 11 deniers 9 grains et 7 dixièmes, ou 950 millièmes ; le second, de 9 deniers 14 grains 2 cinquièmes, ou 800 millièmes.

Titre des nouvelles monnaies de France. Le titre des nouvelles monnaies d'or est, en France, à 900 millièmes, au remède de 3 millièmes, ce qui réduit le titre réel à 897 millièmes ou 21 karats 19 trente-deuxièmes, plus 1 cinquième de trente-deuxième.

Le titre des monnaies d'argent est à 900 millièmes au remède de 7 millièmes, ce qui réduit le titre réel de la pièce à 891 millièmes ou 10 deniers 19 grains 1 cinquième.

Le titre de l'or le plus fin est, en France, de 24 karats ; le karat se divise en 32 grains de fin ; 24 karats contiennent donc 768 grains de fin.

Le titre de l'argent le plus fin est de 12 deniers ; le denier se divise en 24 grains de fin ; 12 deniers contiennent donc 288 grains de fin.

On appelle or fin, c'est-à-dire sans mélange, or à 24 karats, dont chacun est divisé en France en 32 parties, qu'on appelle grains ou seulement trente-deuxièmes. Ainsi, lorsque dans un lingot d'or il se trouve 20 parties ou karats d'or fin et 4 parties ou karats d'un métal étranger, cet or se trouve au titre de 20 karats. S'il y avait 22 karats et 10 grains ou 10 trente-deuxièmes, et par conséquent 1 karat et 22 grains ou 22 trente-deuxièmes d'alliage, ce serait de l'or à 22 karats 10 trente-deuxièmes.

La manière d'exprimer le titre de l'argent est la même, d'après la forme indiquée par la loi du 19 brumaire an VI. Un marc d'argent est supposé divisé en 12 parties, qu'on appelle deniers, et chaque denier en 24 grains, qu'on appelle grains ou simplement 24 vingt-quatrièmes. Ainsi, un morceau d'argent qui contient 11 parties de fin et 1 d'alliage, est de l'argent à 11 deniers ; celui qui contient 11 parties d'argent et 18 vingt-quatrièmes est de l'argent à 11 deniers 18 vingt-quatrièmes.

Le titre des pièces d'or de 40 et de 20 francs est fixé à 9 dixièmes de fin et un dixième d'alliage. Le titre des pièces de 5 francs est aussi fixé à 9 dixièmes de fin et 1 dixième d'alliage ou 10 deniers 19 vingt-quatrièmes et demi.

Contrôle des différens titres de l'or et de l'argent. Pour que les acheteurs aient la certitude d'avoir les marchandises qu'ils acquièrent au titre indiqué, une législation prescrit les formalités que les fabricans ont à observer avant la mise en vente de leurs produits. Chaque fabricant applique avant tout son poinçon sur les pièces qui sortent de ses ateliers, puis il les présente, ou pour mieux dire, il devrait les présenter à l'essai, pour constater la bonne qualité ou le titre des pièces,

Dans cet essai, la loi accorde une tolérance de 3 millièmes pour l'or et de 5 millièmes pour l'argent. Lorsque cette latitude est dépassée au détriment de l'or ou de l'argent, l'ouvrage est brisé et rendu au fabricant, qui supporte, dans tous les cas, les frais d'essai. Ces frais, qui entraînent de plus un droit de marque ou de garantie, s'élèvent, avec celui-ci, à 22 fr. par hectogramme d'or, et à 1 fr. 10 cent. par hectogramme d'argent.

Leur paiement, quand les pièces soumises à l'essai sont dans les conditions voulues, est suivi par l'application de deux poinçons : l'un constatant le titre, l'autre indiquant le lieu de la vérification.

L'exécution de ces lois exige de nombreuses et minutieuses formalités, une surveillance rigoureuse, souvent vexatoire; et malgré tout cela, une infinité d'ouvrages d'or et d'argent échappent au contrôle et aux investigations fiscales. La loi de l'an VI, dont nous venons de rapporter les principales dispositions, éprouve de nombreuses et incessantes infractions.

Les délits sont constans et avoués par ceux-là même qui les commettent, et leur excuse se trouve dans une foule de circonstances, parmi lesquelles il faut citer la concurrence étrangère. Le goût parfait qui préside à la confection de nos ouvrages d'or et d'argent leur donne une assez grande vogue à l'étranger; mais le titre élevé d'après lequel ils sont fabriqués les exclut des marchés étrangers; dès lors, nos fabricans, pour ne pas renoncer à l'exportation, choisissent forcément un titre plus bas et cherchent par cela même à échapper au contrôle.

Du reste, la vente des bijoux à bas titre est aussi permise en France aux mêmes conditions. La loi du 19 brumaire an VI défend bien la fabrication d'ouvrages d'or au dessous de 18 karats; mais elle ne défend pas qu'il en soit vendu, si les ouvrages viennent de l'étranger et sont marqués du poinçon spécial destiné à cette espèce d'ouvrages non fabriqués en France. De sorte que ce n'est pas seulement sur les marchés lointains que le fabricant français trouve la rivalité du bas titre; mais la fabrication étrangère peut venir et vient en France se prêter à ce goût du bon marché que la loi nous défend de satisfaire.

A côté de ce mal, une contrebande active introduit des produits étrangers qui viennent faire concurrence à nos ouvrages d'or et d'argent.

Il se trouve que nos fabricans rencontrent à la fois dans les étrangers des compétiteurs auxquels la loi accorde plus d'avantages qu'à eux-mêmes, et des contrebandiers qui font leurs bénéfices à l'abri de la fraude, et qui sont des concurrens plus redoutables encore. En présence de pareilles circonstances, le fabricant qui a sa clientelle hors de France est forcé de se mettre en hostilité flagrante avec la loi, sous peine de perdre son établissement.

On pourrait ajouter que la contrefaçon des poinçons est aussi commune que difficile à réprimer : il est prouvé, par de nombreux exemples, que les employés de la régie sont souvent dans l'impossibilité de distinguer les vrais poinçons des faux, et que toutes les précautions pour constater les contrefaçons sont pour la plupart inefficaces.

Titres de l'or et de l'argent en différens pays.

Espagne. L'or le plus fin est réputé à 24 karats; le karat se subdivise en 4 grains, que l'on nomme grains de fin. Ainsi, 96 grains de fin sont égaux en Espagne à 4608 grains de poids, et par conséquent, chaque grain de fin doit être calculé équivalant à 48 grains poids de marc royal de Castille.

Le titre de l'argent le plus fin est de 12 deniers; le denier se subdivise en 24 grains de fin. Ainsi, les 12 deniers produisant 288 grains de poids pour un grain de fin, font les mêmes 4608 grains de poids qui composent le marc royal de Castille.

Portugal. Le titre de l'or et de l'argent se divise et se subdivise de la même manière qu'en France.

Angleterre. L'or le plus fin est réputé à 24 karats, et le karat se divise en quatre parties. Chaque partie, faisant le quart d'un karat, est aussi nommée grain de fin. 96 gr. de fin sont égaux à 5760 grains de poids, et par conséquent, 1 grain de fin est réputé équivalant à 60 grains du poids de troy.

L'argent le plus fin est réputé à 12 deniers; le denier se subdivise en vingtièmes, et chaque vingtième est aussi nommé grain de fin. 240 grains de fin en argent sont égaux à 5760 grains de poids, et par conséquent, un grain de fin en argent est calculé équivalant à 24 grains du poids de troy.

Hollande. Le titre de l'or et de l'argent se divise et se subdivise, ainsi qu'en Belgique, de la même manière qu'en France.

TOBOLSK, ville de la Russie d'Asie, dans la Sibérie, capitale du gouvernement de son nom, et autrefois de toute la Sibérie. Elle est située au confluent de l'Irtuish et du Tobal, à 750 lieues de Moscou, à 3,000 verstes de Saint-Péterbourg et autant d'Irkutsk. Popul., 30,000 habitans, composés en partie de descendans d'anciens exilés et de nouveaux qui partent tous les ans pour la Sibérie, et que l'on évalue à environ 5,000, qui sont en en général dans la position des colons libres, maîtres de tirer le meilleur parti de leur industrie.

Industrie et commerce. On y fabrique de grosses étoffes de laine, des toiles de lin et de chanvre. Tobolsk est l'entrepôt de tout le commerce qui se fait entre la Russie et les frontières de la Chine. Les marchandises européennes ne manquent pas dans cette capitale de la Sibérie occidentale. Les objets manufacturés, tels que draps, cotons, soieries, etc., sont fournis par la Chine. Cette préférence provient en partie de leur prix peu élevé, et en partie de l'habilité avec laquelle les marchands chinois savent adapter leurs assortimens aux besoins du pays. Tobolsk fait aussi directement le commerce avec Tashkend, et par son entremise avec les autres principautés ou khanats du Turkestan.

Autrefois, des caravanes de plusieurs milliers de chameaux arrivaient tous les ans à Omsk, à Petropaulowsk, à Orenbourg et dans d'autres villes frontières de la Sibérie occidentale. Mais aujourd'hui les fruits secs de Boukhara, les châles précieux de l'Inde, le coton en laine et les autres productions des contrées méridionales, sont transportés en droiture à Nijni-Novgorod, au centre même de l'empire russe, où se tient la célèbre foire de ce nom.

Tobolsk est aussi le dépôt des fourrures perçues en tribut sur les peuples nomades du désert. Indépendamment des pelleteries de divers genres, les Russes achètent des naturels, à la foire d'Odorsk, des quantités considérables d'ivoire fossile ou défenses de mammouth (on en trouve quelquefois du poids de 250 livres chaque), du

duvet, et environ 50,000 peaux d'oies avec les plumes.

TOILES. Ce terme désigne une espèce de tissu, soit de lin, soit de chanvre ou de coton, dont on fabrique une toile que l'on distingue en linge de corps, linge de lit, linge de table, linge de ménage, et qui sert à un grand nombre d'usages. Il y a peu de produits de l'industrie dont la fabrication soit aussi considérable et le commerce aussi étendu dans tous les pays, et dont il existe tant de qualités différentes. On distingue en général les toiles par les noms des endroits de fabrique, et par les différens usages auxquels on les emploie, et aussi par les différens apprêts qu'elles ont reçues.

Toiles écrues. Ces toiles n'ont point été blanchies; elles sont telles qu'elles sortent du métier du tisserand. Les toiles de lin écrues sont pour l'ordinaire grisâtres, couleur naturelle du lin, tandis que celles de chanvre sont jaunâtres.

Toiles blanches. Ce sont les toiles écrues que l'on a fait blanchir sur le pré, ou par la méthode chimique de Bertholet, qui a l'inconvénient d'altérer leur qualité, ou bien par différentes lessives et d'autres apprêts, pour leur ôter cette teinte jaune sale ou grise qu'elles ont en sortant du tissage.

Pour bien apprécier la qualité d'une toile, il faut qu'elle n'ait reçu aucune préparation d'amidon, de gomme, de chaux ou d'autres ingrédiens, qui ne servent qu'à masquer les défauts. Lorsqu'elle n'a point reçu ces apprêts, il est aisé de s'apercevoir si elle est bien travaillée et également frappée sur le métier, si le fil ou le lin n'est point gâté, ou s'il est d'une égale filature. Si la toile a déjà reçu ces apprêts, il faut les lui ôter, soit en la frottant, soit en en faisant tremper un morceau dans l'eau que l'on presse pour en faire sortir l'apprêt, et le faire sécher pour l'avoir dans son état naturel.

Toiles de coton. Ces toiles sont des tissus tout coton, dont on peut distinguer trois principales sortes, suivant leurs différentes finesses; celle qu'on appelle calicot, qui est la plus commune; la percale, qui est d'une finesse moyenne; et la mousseline, qui est la plus fine de toutes, chacune se subdivisant en d'autres qualités, dont le tissu est plus ou moins fin suivant les prix. On donne assez généralement le nom de *cotonnades* aux différentes toiles de coton, pour les comprendre dans une même dénomination.

Il y a aussi des toiles de coton mélangées avec d'autres substances, soit avec du lin, soit avec de la laine ou avec de la soie; on appelle siamoises toutes les étoffes de coton et soie.

Nous ne prétendons pas donner la nomenclature de toutes les espèces connues de toiles, qui sont très-multipliées; nous nous contenterons de faire mention de celles qui sont le plus généralement répandues dans le commerce. La France sera le pays où nous en parlerons avec le plus de détail.

Fabriques de toile en France. Elles sont très-nombreuses et d'une grande importance; elles tirent du sol la matière du lin et du chanvre. La France a même l'avantage de cultiver des lins d'une extrême finesse, qui servent à faire des linons, des batistes et des dentelles. Les principales manufactures de toiles sont établies aux environs de Lille, de Turcoing, à Rouen, Lisieux, Troyes, Vimoutiers, Bernay, Mamers, Laval, Mayenne, Cholet, et dans plusieurs autres villes de la Bretagne et de la Normandie. Lisieux est devenu le centre d'un grand commerce, et ses toiles connues sous le nom de cretonnes sont fort estimées et d'un très-bon usage. Les autres principales manufactures sont à Yvelot, Bolbec, où l'on fabrique des coutils, des toiles damassées et autres sortes.

Le commerce de toiles de lin écrues, blanchies, toiles bleues pour carreaux et linge de table, compte à Lille plus de 120 maisons. Ce commerce constitue la principale richesse du pays. Le linge de table est fabriqué à Merville et dans les environs; 100 à 250 tisserands y sont occupés. Les ouvriers y sont d'une habileté remarquable à exécuter tous les dessins.

Toiles de mulquinerie. Cette fabrication se trouve depuis long-tems établie dans les anciennes provinces de Picardie, d'Artois, etc., aujourd'hui les départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme. Les principales fabriques étaient et sont encore en grande partie à Douai, à Cambrai, à Valenciennes, à Saint-Quentin, à Guise, à Chauny.

Cette fabrication, quoiqu'elle soit au fond la même que celle des autres toiles, exige néanmoins des préparations particulières suivant la finesse de leur tissu. On choisit les plus beaux lins des terres voisines de la Scarpe pour les qualités supérieures des toiles de mulquinerie, tandis que les lins de Guise, de Vervins et de Chauny, ne sont propres qu'aux toiles de mulquinerie communes. Parmi la première sorte on distingue la batiste, dont les pièces ont 16 aunes 1/4; elle se réduit après la fabrication à 15 aunes, et la largeur est de 2/3. Mais cette fabrique, qui a son principal siége à Douai, Valenciennes, Courtrai et Amiens, a beaucoup perdu de son activité depuis l'usage des percales ou tissus de coton fins, qui a pris tous les jours une plus grande extension.

Toiles noyales. Elles ont reçu ce nom de la commune de Noyale-sur-Vilaine, à 3 lieues de Rennes, où l'on a toujours fabriqué beaucoup de toiles à voiles. Les toiles dites noyales portent 24 pouces de largeur; on en fabrique aussi de 19 à 20, mais en petite quantité. Le chanvre employé à la fabrication de ces toiles est une production du pays même. Une pièce a pour l'ordinaire 120 verges de Bretagne de longueur : la verge est de 50 pouces.

Toiles à voiles. On donne ce nom aux toiles de chanvre employées à la voilure des vaisseaux. Les fabriques les plus considérables de toiles à voiles sont établies en France près de Rennes, à Noyale et aux environs. Dans les anciens réglemens, ces toiles sont appelées noyales à un, à quatre, à six fils, pour désigner leur qualité. L'objet annuel de cette fabrication s'élevait en 1750 à environ 9,000 pièces; en 1786, elle s'était accrue jusqu'à une moyenne annuelle de 15,000 pièces de 110 verges de Bretagne chaque.

Il existe encore d'autres fabriques de toiles à voiles en France; on peut citer celles de Locrenau et des environs, de Rennes, de Toulon, de la Ciotat, d'Angers, de Voiron, qui font également de bonnes toiles à voiles. Ces toiles sont en usage dans la plupart des ports de France. Elles sont de différentes forces et espèces. Il y en a à trois fils et à deux fils, qui sont de la première espèce. Les premières servent à faire les grandes voiles, les misaines, les grandes voiles d'étai et les petits focs des vaisseaux qui portent de 74 à 120 canons. Les toiles à deux fils de la même espèce servent à faire les mêmes voiles, destinées aux frégates et

grosses flûtes : ces toiles ont 21 pouces de largeur. Il y a aussi des toiles que l'on nomme *melis doubles*, employées pour les voiles des bâtimens qui portent depuis 12 jusqu'à 18 canons; d'autres toiles à voiles, nommées *melis simples*, qui sont de deux espèces : celles de la première servent pour les perroquets de fougue des vaisseaux de guerre de tous les rangs, pour les focs des vaisseaux de 74 et au dessus, et enfin pour artimons, huniers et civadières des bâtimens de 12 à 18 canons : elles ont aussi 21 pouces de large; et les melis simples de la seconde espèce servent pour les perroquets, voiles d'étai, de hune, bonnettes basses et huniers des vaisseaux de deux rangs pour certaines voilures.

La fabrication des toiles à voiles est une industrie d'une haute importance pour les besoins de la marine tant militaire que marchande. Elle a surtout fait de grands progrès dans le Nord, notamment en Russie, où l'on en fabrique des quantités considérables que l'on exporte dans les ports de l'Europe méridionale. Cette fabrication est restée long-tems en France dans un état notable d'infériorité. Les Hollandais et les Anglais, et même les Russes, avaient obtenu l'avantage. M. Leboucher-Villegandin, de Rennes, fut le premier à en rechercher la cause; il la découvrit dans la différence qui existait entre la composition de nos toiles à voiles et celle pratiquée en Russie, en Angleterre et en Hollande; celles de France étaient formées de deux et de trois fils de chanvre brut, qui conservaient toute leur impureté; celles-là ne se tissaient qu'à fils épurés et blanchis. Pour l'importation de ce dernier procédé, il prit en 1821 un brevet qui est arrivé au terme de son échéance. Actuellement, sa méthode est presque généralement suivie, ayant été reconnue la meilleure par l'administration maritime du port de Brest, que le ministre de la marine chargea, vers la fin de 1833, d'en constater les avantages. Ainsi, il n'est plus reçu dans les ports de France, pour la voilure des vaisseaux de guerre, que des toiles à fil simple et blanchi.

Rennes (Ille-et-Vilaine) est le centre de la fabrication et du commerce des toiles à voiles. M. Leboucher-Villegandin père possède une manufacture très-importante qui, par une adjudication donnée au ministère de la marine le 5 mars 1835, a été chargée de la fourniture des toiles à voiles au port de Lorient. Celle de la Piltière, pareillement à Rennes, est encore plus étendue; elle occupe 170 métiers battans, parmi lesquels 7 métiers mécaniques; elle emploie annuellement 150,000 kil. de chanvre tiré principalement de la Bretagne et de l'Anjou; le nombre de ses ouvriers s'élève à environ 1,500. MM. Dutertre frères, à Dinan, et Poisson et Ce, à Landerneau, fabriquent aussi des toiles à voiles d'une qualité supérieure, surtout ces derniers fabricans, qui, sur 135 pièces par eux livrées à compte de leur lot dans la fourniture du port de Brest, à laquelle ils ont pris part, n'ont éprouvé aucun rejet.

En 1834, M. de Rigny, alors ministre de la marine, fit changer entièrement la fabrication de la toile à voiles, en faisant adopter la toile à fils simples, demi-blancs, en fixant la largeur de la laize, la limite du poids d'un mètre, le nombre des fils sur largeur et longueur, enfin le minimum de leur force. Il fit venir d'Angleterre des toiles de divers numéro pour servir de comparaison. Une commission fut chargée de cette vérification : il fut reconnu, d'après les épreuves faites au dynamomètre, que les toiles françaises étaient bien supérieures en force aux toiles anglaises. La plupart des toiles à voiles sont importées en Angleterre de la Russie, qui, étant en possession de la matière première, peut les fabriquer à bien meilleur marché. Celles qui portent en Russie le nom de *ravensdoek* sont d'une excellente qualité; il y en a de différentes sortes et de différens prix.

Etat actuel de la fabrication et du commerce des toiles en France. Napoléon, appréciant l'importance de l'industrie du lin et des toiles, en France, la protégea particulièrement, et tout le monde connaît ce fameux décret qui accordait 1 million pour la découverte de la filature à la mécanique du lin. Cette découverte s'est opérée en Ecosse, ce qui a fait une révolution dans la fabrication des toiles, comme la filature à la mécanique en avait fait une dans celle du coton, qui a rendu impuissante la protection du droit du tarif de 1836, mis à l'importation des toiles de fabrication étrangère, et qui a aussi donné l'avantage aux importations des toiles de l'Angleterre sur celles de la Belgique, dont le marché a été envahi comme celui de France par les fils et les tissus de lin anglais, comme le constatent les tableaux officiels des importations des toiles étrangères en France, des années de 1826 à 1838.

En réunissant ensemble l'importation belge et l'importation anglaise, on trouve pour moyenne de la période décimale de 1826 à 1836 compris, 4,600,000 kil. En 1838, ces deux importations réunies se sont élevées à 4,739,747 kil., c'est-à-dire 25 p. 0/0 en sus de la moyenne décimale, tandis que les exportations des toiles de France ont été dans une décroissance continuelle; de 965,799 kil. qu'elles étaient en 1826, elles sont tombées en 1836 à 574,632 kil., et en 1837, à 567,460 kil. Ainsi, les importations en toiles étrangères surpassent les exportations en toiles françaises de plus de 4 millions de kilog., et cela seulement en toiles belges et en toiles anglaises.

Modifications des droits d'importation. Comme la filature des lins ou du fil est la base de la fabrication de la toile, le gouvernement a proposé plusieurs modifications du tarif actuel, qui taxe les fils d'étoupe à 14 fr. et les fils de lin à 24 fr. Mais cette distinction est devenue presque sans objet depuis que les progrès de la filature par la mécanique ont permis d'utiliser les étoupes avec autant de succès que les fils de lin les plus beaux. Les plaintes multipliées des filateurs de plusieurs départemens ont engagé le gouvernement à présenter un tarif réglé, suivant les numéros des fils, sans distinction de ceux d'étoupe, que voici :

Fils simples de 6,000 mètres et au dessus, écrus, 16 fr. par 100 kilog.; fils simples, de 6,000 à 12,000 mètres, écrus, 24 fr. par 100 kilog.; fils simples de 12,000 à 24,000 mètres, écrus, 40 fr. par 100 kil.; fils de plus de 24,000 mètres, écrus, 70 fr. par 100 kilog.

Le but de cette modification, c'est de protéger les filatures de France contre la concurrence de l'Angleterre, qui a trouvé le moyen de la filature à la mécanique plus prompte et plus économique. Mais si la filature française a perdu, par l'importation des fils anglais à la mécanique, la fabrication des toiles y a gagné, parce que le fil, la matière première, a été livré à des prix plus modérés, et la consommation des toiles s'est accrue. Pour combattre cette concurrence, il s'est élevé en France plusieurs établissemens de filature de lin à la mécanique à l'instar de ceux de l'Angleterre. On

ne peut disconvenir que l'importation des fils anglais n'ait été favorable à la fabrication des toiles, car, si l'importation des fils de lin s'est élevée, de 1832 à 1839, de 860,498 kil. à 6,817,000 kil., l'importation des toiles de l'Angleterre a aussi été en augmentant, ce qui a porté un grand préjudice à notre industrie.

On évaluait les produits des fabriques de toiles de lin et de chanvre en France, en 1832, à 205 millions (non compris les toiles de ménage), ce qui fait 45 millions de plus qu'en 1815. Si l'on considère l'augmentation de la population et de la richesse nationale depuis cette époque, l'accroissement dans la valeur des produits de nos fabriques de lin et de chanvre aurait dû être beaucoup plus considérable, après un intervalle de 25 ans de paix. Mais l'importation des toiles de l'Angleterre et de la Belgique, d'une part, et l'extension de l'usage des cotonnades, de l'autre, ont beaucoup restreint la fabrication et le débit des toiles de lin en France.

Fabrication et commerce des toiles en Angleterre. Les comtés d'Angleterre où il se fabrique une grande quantité de toiles de lin et de chanvre sont Glocester, Wilk et Sommerset. Ces toiles sont généralement communes; il s'en fabrique aussi une grande quantité à Winchester et à Southampton. Ainsi que nous l'avons observé, l'Angleterre tire de la Russie la plus grande partie des toiles à voiles dont elle fait une si grande consommation pour sa marine, ces toiles étant à beaucoup meilleur marché qu'elle ne pourrait les fabriquer, étant obligée de tirer le chanvre de la Russie. A l'égard des toiles d'emballage, l'Angleterre les tire en grande quantité de l'Allemagne centrale, surtout de la Hesse et du Hanovre, d'où elles s'expédient en général par la voie de Hambourg.

Les toiles fines écossaises sont manufacturées dans le comté de Fife, principalement à Dunfermline et dans les environs, tandis que l'on fabrique les qualités inférieures à Dundee et dans d'autres villes et bourgs du comté de Forfar, où on emploie la vapeur. Depuis 1815, la fabrication et le commerce des toiles de Dundee ont augmenté d'une manière surprenante, en sorte que les importations du lin, qui n'étaient que d'environ 3,000 t., se sont élevées, pendant l'année finissant au 3 mai 1831, à 15,000 t., et celles des chanvres, à 3,082 t. Les toiles qui ont été exportées sont au nombre de 356,617 pièces, mesurant 50 millions d'aunes environ: toiles à voiles, 85,522 pièces, mesurant 3 millions 1/2 d'aunes; toile d'emballage, 62,199 pièces, mesurant 4 millions d'aunes. Total, 57 millions 1/2 d'aunes, dont la plus grande partie a été exportée aux Etats-Unis et aux Indes occidentales.

Fabrication et commerce des toiles en Irlande. La fabrication des toiles en Irlande forme une des principales branches de son industrie; elles sont généralement destinées au blanc, dont l'usage est en linge de table, de corps, draps de lit, etc. On fabrique aussi des linons et batistes. On s'occupe partout à faire des toiles, mais principalement dans le nord, aux environs de Belfast et de Newry, dans les comtés d'Autrim et de Downe, et aussi à Drogheda. Ces toiles se vendent généralement dans les halles des lieux de fabrication.

Les toiles d'Irlande ont une belle apparence; elles sont très-fines, très-bien blanchies et apprêtées, et se vendent à des prix très-bas, ce qui en a beaucoup augmenté la consommation et le commerce, tant en Angleterre qu'en Amérique, où elles ont obtenu la préférence; en sorte que leurs exportations ont toujours été en augmentant depuis le commencement de ce siècle, comme il résulte d'un rapport présenté au parlement le 16 juillet 1830. En 1801, l'exportation, qui n'avait été que de 37 millions d'aunes, en 1805, de 43, en 1817, de 56, a été en 1825 de 55 millions d'aunes. Une quantité considérable de toiles exportées de l'Irlande en Angleterre, après qu'on en a fait des assortimens, est expédiée dans les pays étrangers, qui en reçoivent par cette voie une portion plus considérable que directement d'Irlande, et c'est Liverpool qui s'est chargée d'en être l'entrepôt et d'en faire les expéditions, tant en Angleterre qu'à l'étranger.

Colqhoun estime à 15 millions sterlings ou 375 millions de francs la valeur totale des tissus de lin et de chanvre fabriqués, soit en Irlande, soit dans la Grande-Brétagne, tandis que Mac-Culloch regarde ce calcul comme très-exagéré et réduit cette somme à 10 millions de liv. st. ou 250 millions de francs, et dont la moitié est employée en achat de matières premières, dépenses des machines, intérêts des capitaux, consommation de la houille, et l'autre moitié représentait les profits des fabricans et les gages des ouvriers de toute espèce. En supposant que chacun de ces ouvriers reçoive annuellement un salaire moyen de 15 liv. st. ou 425 fr., il en résulte que cette branche d'industrie entretient 334,000 individus.

Mais cette branche d'industrie a pris un bien plus grand développement depuis que l'on a appliqué en Ecosse la mécanique à la filature du lin mue par la vapeur, ce qui a permis d'en vendre les produits à meilleur marché, d'en augmenter considérablement le débit et les débouchés sur tous les marchés de l'étranger où les produits similaires des autres pays n'ont pu soutenir leur concurrence.

Commerce des toiles en Hollande. La fabrication des toiles avait fait de grands progrès dans les provinces de Groningue, de Frise et d'Over-Issel. Les fabriques de Flandre, d'Allemagne, n'ont pu mieux faire que de les imiter. Ces toiles, qui reçurent le nom de Hollande, que l'on donne encore aux plus belles toiles, se distinguaient par leur blancheur, leur grain et leur finesse, l'uni et leur beauté, et la manière dont elles étaient pliées, ce qui leur avait assigné le premier rang. C'était et c'est encore à Harlem, où se trouvent les plus belles blanchisseries de l'Europe, et aussi les plus renommées, que l'on donnait à ces toiles le lustre et le beau blanc. Ces blanchisseries ont mis les Hollandais en possession des toiles des manufactures étrangères, qu'ils achètent en écru dans la Westphalie, dans le comté de Juliers, dans la Flandre et la Belgique, et qui, étant blanchies à Harlem, sont livrées au commerce sous le nom de toiles de Hollande.

Commerce des toiles en Belgique. On fabrique une grande quantité de bonnes et belles toiles de lin dans la Belgique et dans les deux Flandres française et hollandaise. Quoiqu'elles aient une belle apparence, elles ont moins de fermeté et n'ont pas une blancheur aussi éclatante que les vraies toiles de Hollande; mais étant moins chères, il s'en fait un débit considérable en France, en Allemagne, en Espagne et ailleurs. A Courtrai, on fait beaucoup de belles toiles et des damassées ou linge de table ouvré et à ramages. La fabrique de Bruges a beaucoup perdu de son

importance depuis l'introduction des cotonnades qui ont remplacé la toile. On fabrique dans les environs de Bruxelles des toiles très-fines et communes de différentes qualités, soit blanchies, soit écrues, toutes à des prix très-bas. Anvers et ses environs possèdent un grand nombre de fabriques de toiles qui emploient le lin que l'on récolte dans son territoire, ainsi que dans celui de Bruxelles. On le file à la mécanique, mais imparfaitement, et on le blanchit à la porte d'Anvers même, où il existe une grande blanchisserie.

Allemagne, *Russie*, *Silésie*, *Suisse*, etc. Les fabriques du duché de Berg et de la Westphalie, ainsi que celles du Bas-Rhin, fournissent de belles toiles que les Hollandais, après les avoir blanchies, apprêtées et pliées à leur manière, vendent pour toiles de Hollande. Osnabruck et les environs, surtout Munster et le pays d'alentour, Brunswick et le Hanovre, où l'on récolte beaucoup de lin et de chanvre, se distinguent en ce genre. Il en est de même de la Hesse, du grand-duché de Bade et de la Bavière, où l'on fait une grande quantité de toutes sortes de toiles et aussi des toiles communes et d'emballage, dont il s'exporte une grande partie par le Rhin en Angleterre.

On fabrique en Russie une immense quantité de toiles à voiles et aussi des toiles fines et d'autres qualités, dont les principaux entrepôts sont à Pétersbourg, Moscou, Riga, Kœnigsberg et Memmel. Les manufactures de fils consistent en nappages, toiles blanches, étroites. Les ouvrages qui sortent de ces fabriques sont d'une grande beauté.

La Silésie s'est appliquée à imiter les différentes espèces de toiles que les autres pays envoient à Cadix, soit pour la consommation du pays, soit pour les colonies. Ces toiles, bien blanches et très-bien apprêtées, sont très-légères et à bas prix, et ont un grand débit en Amérique.

Il s'est établi à Brunn, en Moravie, ainsi qu'en Bohême, des fabriques de toiles de lin et de toiles de coton qui ont eu un assez grand succès. Il en a été de même en Suisse, où les fabriques de Lucerne, de Genève, de Zurich et d'autres cantons, fournissent de belles toiles en tous genres.

Toiles peintes ou imprimées. On appelle ainsi des toiles de coton ou de fil et coton que l'on a imprimées avec des planches, des dessins, des fleurs de diverses couleurs et formes. Ce nom leur vient de la première manière dont elles furent fabriquées et dont elles le sont encore dans l'Inde, d'où les premières nous sont venues, ce qui les fit aussi appeler indiennes, nom qu'elles portent encore. Dès l'année 1750, on imprimait en Angleterre une grande quantité de toiles de fil de coton et de fil et coton. Elles étaient fabriquées comme elles le sont encore aujourd'hui à Manchester et dans les environs. Mais, en France, au lieu d'encourager cette fabrication, comme on faisait en Angleterre, en Suisse et dans les Pays-Bas, qui exportaient beaucoup de toiles peintes imitant plus ou moins celles de l'Inde, on prohibait l'entrée et l'usage de ces toiles. L'administration sentit enfin, en 1759, la nécessité d'en permettre la fabrication. Toutes les autres manufactures s'élevèrent alors contre cette fabrication, qui est devenue une branche d'industrie considérable, même dans les lieux qui s'étaient le plus prononcés contre son établissement. Néanmoins, les toiles peintes fabriquées en France restèrent longtems dans un état d'imperfection qui en rendait l'usage beaucoup moins fréquent et faisait donner la préférence à celles de l'étranger, que l'on introduisait en grande partie par contrebande. Mais, enfin, sur la fin du siècle dernier, on vit s'établir une fabrique, justement renommée, de toiles peintes ou soi-disant indiennes, à Jouy, près Versailles, que le génie industrieux de M. Oberkampf a portée au plus haut degré de prospérité. Depuis cette époque, cette fabrication a pris dans toute la France, et principalement dans les départemens du Rhin et de la Seine-Inférieure, où Mulhouse et Rouen se sont le plus distinguées et ont été imitées par d'autres villes, telles que Beauvais, Troyes, Nantes et un grand nombre d'autres villes qui possèdent maintenant des fabriques considérables de toiles peintes. Il faut observer que les couleurs soient solides, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas fausses ou faites avec du vitriol, ce qui finit par les détériorer en très-peu de tems et les rend d'un mauvais usage.

Les toiles peintes, qui sont aussi des toiles imprimées de différens dessins et de diverses couleurs, se confondent, comme nous l'avons dit, avec les indiennes proprement dites, et nous renvoyons à cet article, où nous en avons fait mention. *Voy.* INDIENNES.

Toile cirée. On en fait aujourd'hui un grand usage pour des couvertures de table, avec des dessins et des couleurs fort agréables par leur bigarrure. On fait aussi des toiles cirées toutes noires pour toutes sortes d'usages, pour couvertures, et des toiles cirées très-communes pour l'emballage des marchandises, pour les préserver de l'humidité, de la pluie ou de l'eau de mer, dans les transports, soit par mer, soit par les canaux et fleuves. On en fabrique une grande quantité à Paris, à Rouen et dans d'autres localités.

Toile cirée grasse. Elle se fait avec de la cire, de la résine, de la térébenthine, de l'huile et quelques autres drogues qui la rendent impénétrable à l'eau. On en fabrique beaucoup à Paris, Lyon et Rouen; elle sert à couvrir les caisses des marchandises qu'on emballe pour envoyer dans des lieux éloignés. Mais on ne peut s'en servir qu'en la chauffant, ce qui fait qu'elle s'applique et s'attache sur les caisses d'une telle manière, qu'il est difficile de l'en pouvoir séparer. Cette toile se vend par morceaux de diverses longueurs et largeurs roulés sur une planche étroite. Il y en a de différentes qualités, de fort grosses, de moyennes et de fines.

Toiles métalliques. L'usage des toiles métalliques prend chaque jour une extension plus considérable. La maison Roswag, de Schelestadt (Bas-Rhin), a attaché depuis long-tems son nom à cette industrie. M. Roswag fils a offert à l'exposition de 1834 des toiles et gazes métalliques dont la finesse allait jusqu'à 190 fils de chaque côté par pouce carré, ce qui donne dans cet espace 36,100 mailles ou 252 par ligne carré. Sous tous les rapports, les toiles métalliques de M. Roswag jouissent d'une réputation méritée.

MM. Saint-Paul et Gaillard, de Paris, ont également exposé des toiles métalliques de la plus grande finesse et d'une parfaite régularité; celles de M. Douchement, Delage frères, aussi à Paris, et de M. Leblond, à Bordeaux, méritent pareillement d'être mentionnées par leur bonne confection.

La fabrique des toiles métalliques de M. Sarrade s'est distinguée, à l'exposition de 1839, par ses produits, parmi lesquels on a surtout remarqué une toile-laiton parfaitement applicable à l'usage

des presses hydrauliques et autres emplois qui réclament de la force ; une toile-fer pour tourailles de brasseries, nettoyage des grains, etc.; une toile brochée, cuivre et laiton, pour ameublement; enfin, une toile à l'usage des fabriques de couleurs et de poudre impalpable, susceptible de remplacer avec un grand avantage les toiles à 200 fils au pouce. Tous ces produits étaient très-bien exécutés et cotés à des prix modérés.

TOISE, mesure de longueur de 6 pieds, ancienne mesure de France. La nouvelle toise française est appelée double mètre, et contient par conséquent 6 pieds 1 pouce 10 lignes.

TOISON. C'est le nom que l'on donne à la dépouille totale de la laine d'un mouton. Quand la laine est encore telle qu'elle a été coupée sur le corps de l'animal, et qu'elle n'a point été séparée ni triée suivant ses différentes espèces, c'est ce qu'on appelle une toison ; et c'est en cet état que ceux qui font le commerce des laines les achètent des fermiers.

Chaque toison est composée de plusieurs qualités de laine, qu'on a soin de séparer suivant les différens usages auxquels elles sont destinées.

Ceux qui font le commerce des laines en France tirent ordinairement de chaque toison trois sortes de laines : 1° la *mère laine*, qui est celle du dos et du col; 2° la laine de la queue et des cuisses; 3° celle de la gorge, du ventre et des autres parties du corps.

Les Espagnols font à peu près le même triage et nomment ces trois qualités de laine *prime*, *seconde* et *tierce;* avec cette différence, qu'en Espagne ces trois sortes de laine ne se vendent qu'ensemble, pour n'avoir point de rebut, tandis qu'en France on les vend et on les achète en détail ou séparément, suivant l'usage qu'on en veut faire, ou les manufactures auxquelles on les destine.

La mère-laine est encore de deux sortes, qu'on distingue par les noms de *laine fine* et *moyenne*, ou de haute et basse laine, suivant que les toisons sont courtes et fines, longues ou grossières.

Le poids des toisons n'est pas le même partout. En Angleterre, le poids moyen des toisons est : dans le Yorkshire, de 7 liv. avoir du poids; dans le Lincolnshire, de 8 ; dans d'autres comtés voisins, de 7 à 8, tandis qu'il n'est que de 4 liv. 1/2 dans le Gloucestershire et l'Oxfordshire, et de 5 dans le Cornouailles.

En Picardie, le poids des toisons est de 4 à 5 et 6 liv. poids de marc en suint; aux environs d'Orléans, 6 liv.; dans la Sologne, 2 liv. 1/2 à 3 liv. ; dans le Quercy, 4 liv. 1/2; dans le Languedoc, 5 liv. Dans le Roussillon, les toisons de moutons à cornes donnent 6 à 8 liv. de laine, et le lavage les réduit à 2 liv.; à Rouen et dans les environs, 4 liv., etc.

La laine, avant que d'être en état d'être mise en œuvre, passe par bien des mains. Après que le tondeur l'a coupée, on la lave, ensuite on la fait sécher; on l'épluche et on la bat, après on y met l'huile, et quand elle a été cardée et filée, on la travaille ou sur le métier ou à l'aiguille.

TOKAT, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 12 lieues d'Amasieh, 66 d'Erseroum, 90 d'Alep et 100 de Constantinople. Popul., 100,000 habitans.

Industrie. Il y a des fabriques considérables de toiles, de cotonnades, de tapis, et principalement de toutes sortes d'objets et d'ustensiles en cuivre, qui sont envoyés à Constantinople et dans d'autres villes de la Turquie, ainsi qu'en Egypte et dans tout le Levant. Le cuivre provient des fameuses mines des environs. On y prépare aussi une grande quantité de maroquins de toutes couleurs, et surtout jaunes.

Commerce. Cette ville est le centre du commerce de l'Asie-Mineure et possède un grand nombre de caravenserails pour y recevoir les caravanes chargées de soie, de tissus de soie, de toiles peintes et d'autres objets, soit de Perse, soit de l'Inde, qui de là sont réexportés pour Constantinople et autres villes de la Turquie, de l'Egypte et du Levant, ce qui, joint au commerce du cuivre brut des mines des environs, aux ouvrages de cette matière et aux autres produits de son industrie, alimente un grand commerce.

TOKAY, bourg de la Hongrie, comitat de Zemplin, au confluent du Bodrog et de la Theiss, sur la pente orientale de la montagne de son nom. Populat., 2,200 habitans. Il est renommé pour son vin.

Productions. Son territoire est couvert, dans un espace de 10 l. carrées, de vignobles qui produisent le fameux vin de Tokay. Ces vignes se trouvent sous le 48e deg. de latit. nord. Les vignobles les plus précieux sont exposés au midi ; ils fournissent une assez grande quantité de vin pour satisfaire les demandes des riches amateurs hongrois, allemands, polonais, russes et italiens. L'empereur d'Autriche, le prince de Trantzen, et les seigneurs d'Ungsvas, possèdent les meilleurs vignobles.

On distingue à Tokay quatre différentes sortes de vins qu'on appelle essenza ou estratto, anspruch, masslasch, et vin commun. L'anspruch s'exporte en plus grande quantité ; il est aussi le meilleur : il a une couleur argentine et paraît oléagineux; il est doux au palais, légèrement astringent et aromatique. Il n'est potable qu'après trois années, et peu se conserver long-tems.

Commerce. La plus grande partie du vin qui se vend sous le nom de Tokai, n'est point le véritable Tokai ; c'est une faible partie de la qualité la plus commune que l'on prépare dans les environs. La première qualité est destinée pour les caves du souverain et des grands seigneurs du pays, et ce qui entre dans le commerce ne forme pas la dixième partie de la récolte.

TOLE, fer passé au laminoir, et réduit en feuilles minces, dont les dimensions varient de la manière suivante :

Longueur, de 1^m,030 à 1^m,950 (38 à 72 pouces).
Largeur, de 0^m,325 à 1^m,085 (12 à 40 pouces).
Epaisseur, de 0^m,00033 à 0^m,009 (1/6 à 4 lign.).

La tôle a un aspect gris de fer ou gris bleuâtre ; elle est souple, flexible, unie et douce au toucher.

Elle sert à fabriquer du ferblanc, des poêles et tuyaux de poêle, à garnir les portes ; on l'emploie à un grand nombre d'usages dans les arts et l'économie domestique.

On fabrique de la tôle en Suède, en Allemagne, en Angleterre, en France, dans la Franche-Comté, la Bourgogne, la Champagne et le Berri.

On expédie les grandes feuilles de tôle en vragues, et les petites en paquets de 50 kil.

Fabrication de la tôle. La fabrication des tôles fortes et fines représente en France une valeur annuelle de 6 à 7 millions de francs, et leur réputation méritée tend chaque jour à en multiplier les emplois. Les tôles envoyées à l'exposition de 1834 font honneur aux quatre établissemens qui les ont

produites. Ce sont ceux de la Société anonyme des usines d'Imphy, de la Compagnie des mines de Pont-Saint-Ours (Nièvre), de M. Champy, à Grand-Fontaine (Vosges), et de M. Mesmin (Ardennes).

Parmi les produits présentés à l'exposition de 1834, on remarquait surtout ceux des mines d'Imphy, consistant dans une feuille de tôle de 2^{m},62 (8 pieds) de long, de 2^{m},16 (6 pieds 8 pouces) de large, pesant 2,76 kil., et de petites feuilles en tôle fine qui avaient l'épaisseur et la flexibilité d'une feuille de papier; des tôles minces et parfaitement fabriquées des usines de Pont-Saint-Ours et de M. Mesmin, ainsi qu'une planche de tôle forte exposée par M. Champy, n'ayant pas moins de 9 pieds de longueur sur 4 de largeur et 4 lignes d'épaisseur.

TOLÈDE, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, dans la Nouvelle-Castille, sur la rive gauche du Tage, à 16 l. de Madrid, 269 de Paris. Popul., 25,000 habit.

Industrie et commerce. Fabriques de draps et d'étoffes de laine de diverses sortes, d'étoffes de soie et d'étoffes laine et soie, de coutellerie et de lames d'épées et de sabres très-estimées, de savon. Il y a aussi des tanneries. Tous ces objets d'industrie forment le commerce de cette ville, auquel on peut ajouter celui des laines, qui y est aussi assez important.

TOLÉRANCE. Ce terme, en usage dans la fabrication des monnaies, désigne le poids en moins que l'on tolère dans un marc d'or ou d'argent fabriqué en espèces. Il en est de même du titre, où il y a aussi une tolérance en moins accordée à cette fabrication, ainsi qu'à celle de tous les ouvrages de ces métaux précieux; ce que nous avons expliqué à l'article TITRE. *Voy.* aussi MONNAIE.

TOMBAC. C'est un cuivre extrêmement raffiné et destiné à recevoir un beau poli et la dorure par le mélange de quelque minéral. On en fait des tabatières, des boucles et autres petits objets. C'est en Allemagne, à Manheim, à Nuremberg, à Francfort-sur-l'Oder, que l'on fabrique le tombac, qui se nomme aussi similor, or de Manheim.

TOMIN, petit poids dont on se sert en Espagne et dans la ci-devant Amérique espagnole pour peser l'or. Il pèse 3 karats, et le karat 4 grains. Il faut 8 tomins pour le castillan, et 6 castillans et 2 tomins pour l'once.

TOMOLO, mesure pour les grains dans le royaume des Deux-Siciles, et qui contient environ le tiers du setier de Paris. Il faut 171 tomoli 3/7 de Sicile pour le last d'Amsterdam, tandis qu'il n'en faut que 54 de Naples pour faire cette mesure.

TONNAGE. Ce terme désigne la capacité d'un vaisseau, c'est-à-dire la quantité de tonneaux qu'il peut contenir; et comme le poids de chaque tonneau est fixé à 1,000 kilogr. en marchandises lourdes, c'est-à-dire d'un encombrement qui ne doit pas dépasser 42 pieds cubes, qui est l'espace alloué à chaque tonneau de marchandise, il est aisé de calculer le poids que peut porter un navire exprimé par une certaine quantité de tonneaux déterminant le tonnage, c'est-à-dire la quantité de tonneaux que peut contenir la capacité d'un vaisseau. Quant à l'encombrement, il est calculé d'après les 42 pieds cubes d'espace réservé à chaque tonneau, et toute marchandise plus légère, ou qui occupe un plus grand espace, doit augmenter son fret de transport en proportion de son encombrement; c'est ce qui est fixé d'après un tarif qui sert de règle à ce calcul dans les ports de mer.

On désigne aussi dans le commerce maritime, par le chiffre de tonnage, comme en fait en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, et dans les autres pays, la quantité des exportations et importations qui s'opèrent par la navigation, soit sous pavillon national, soit sous pavillons étrangers, afin d'en connaître et d'en apprécier l'importance. Ce chiffre indique aussi l'importance de chaque port de mer, suivant le commerce qu'on y fait; par exemple, d'après les documens officiels, le tonnage, c'est-à-dire le nombre de tonneaux des bâtimens sortis en 1835 du port de Londres, a été de 572,835 tonneaux; de New-York, 298,832; de Marseille, 68,314; de Bordeaux, 69,660; de Liverpool, de 161,684 tonneaux. On voit, par ces chiffres, quel est le port de mer qui a expédié une plus grande quantité de marchandises, et dont le commerce maritime a été le plus considérable. Ces chiffres font partie des tableaux de la statistique.

Droit de tonnage. Ce droit est celui que tout vaisseau doit acquitter à son entrée dans un port, et qui est réglé sur le nombre de tonneaux qui forment ce qu'on appelle son tonnage ou sa capacité pour le chargement qu'il doit contenir. Ce droit est différemment fixé suivant les pavillons et les pays. Le pavillon national jouit toujours du droit le plus modéré, et le pavillon étranger, d'un droit plus élevé, à moins que des traités que l'Angleterre appelle réciprocité n'établissent l'égalité entre le pavillon national et celui de quelque autre puissance, à la charge que celle-ci lui accorde la même faveur dans ses ports.

C'est donc à l'entrée que le droit de tonnage se perçoit, en France comme ailleurs. L'art. 12 du tit. III de la loi du 4 germinal an II veut qu'il soit payé dans les vingt jours de l'arrivée et avant le départ du bâtiment.

Ce droit affecte le corps du navire et non la cargaison, et cela explique pourquoi les bâtimens sur lest en sont passibles aussi bien que les navires chargés.

Les art. 30 et 31 de la loi du 27 vendémiaire an II ont établi l'échelle des droits de cette nature à percevoir sur les navires français, selon qu'ils font le grand ou le petit cabotage, ou qu'ils viennent de nos colonies et comptoirs, et aucun cas n'admet de modifications à ces taxes.

Celle qui, aux termes de l'art. 33, grève généralement les bâtimens étrangers, est unique; mais des disposition spéciales en font varier la quotité à l'égard des navires espagnols, des navires anglais venant des ports du royaume-uni d'Angleterre et d'Irlande, et des possessions britanniques en Europe, des navires américains et mexicains, des navires étrangers qui, allant de l'étranger à l'étranger, relâchent dans nos ports par force majeure et n'y font aucune opération de commerce, des smogleurs étrangers de 30 tonneaux et au dessous, des paquebots servant exclusivement au transport des voyageurs.

Sont affranchis du droit de tonnage, les navires de tous pavillons 1° employés comme parlementaires; 2° de guerre ou de commerce frétés pour le compte de l'état, ou requis pour le service militaire; 3° employés comme allèges pour le chargement ou déchargement; 4° échoués et abandonnés par le capitaine, quand même la cargai-

son serait sauvée ; 5° qui, après avoir acquitté le droit de tonnage dans un port en rivière, viennent dans un ou plusieurs autres ports de la même rivière terminer leur déchargement; 6° venant sur lest dans nos ports pour charger des sels à destination de l'étranger.

Les navires français 1° de 30 tonneaux et au dessous, faisant le cabotage, à moins qu'ils ne viennent des ports du royaume-uni de l'Angleterre et d'Irlande ou des possessions d'Europe; 2° venant de la pêche : cette immunité est accordée à ceux qui les suppléent en transportant les produits de la pêche dans nos ports, à ceux qui viennent charger du sel pour la préparation de la sardine en mer ; 3° venant de la course ; 4° venant des ports étrangers autres que ceux de l'Angleterre et de l'Irlande et des possessions britanniques en Europe; 5° en relâche forcée, pourvu qu'elle ne soit suivie d'aucun chargement ni déchargement; 6° venant d'un port de France dans d'autres ports où ils ne se rendent que pour faire ou compléter leurs cargaisons en marchandises nationales ou d'entrepôt, expédiées pour l'étranger ou par cabotage, pourvu qu'ils ne fassent dans ces ports secondaires aucun déchargement : cette exemption leur est acquise même lorsqu'ils ne trouvent rien à charger; 7° qui, expédiés d'un port de France pour un autre port du royaume, sont forcés de relâcher dans un port intermédiaire, pourvu que cette relâche ne soit suivie d'aucune opération de commerce, à moins que le navire soit déclaré ne pouvoir plus tenir la mer ; 8° qui naviguent en rivière sans emprunt de la mer; 9° qui viennent sur lest du lieu où ils ont été construits, dans le port où ils doivent être francisés.

Les navires étrangers de tous pavillons jouissent aussi de plusieurs exemptions de droit de tonnage dans différentes circonstances qu'il serait trop long de relater, et que l'on trouvera facilement dans les lois sur la navigation.

Quotité du droit de tonnage. Un bâtiment français de 30 tonneaux, venant d'un port français sur l'Océan dans un autre port de l'Océan, ou d'un port français sur la Méditerranée dans un autre port de la Méditerranée, doit 15 cent.

Venant d'un port français sur l'Océan dans un port de la Méditerranée, doit 20 cent.

Venant des colonies et comptoirs des Français en Asie, en Afrique, en Amérique, dans un port de France, doit 30 cent.

Tout bâtiment étranger, quand même il ne porterait que des passagers, venant dans un port de France, doit 2 fr. 50 cent.

Indépendamment des droits ci-dessus, il est dû encore un droit de tonnage d'entrée et de sortie pour tous les bâtimens au dessus de 30 tonneaux, ainsi qu'il suit:

Pour chaque bâtiment français de 30 à 150 tonneaux, 2 fr.; de 150 à 300 tonneaux, 6 fr.; au dessus de 300 tonneaux, 15 fr.

Pour chaque bâtiment étranger de 200 tonneaux et au dessous, 18 fr.; au dessus de 200 tonneaux, 36 fr.

Les droits de tonnage sont dettes privilégiées sur le navire (191).

L'huissier énonce, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, le tonnage du bâtiment.

Toute convention pour louage d'un vaisseau doit énoncer le tonnage du navire (273).

Le connaissement indique le tonnage du navire (281).

Le fret d'un bâtiment peut avoir lieu à cueillette, avec désignation du tonnage du vaisseau (286).

N'est réputé y avoir erreur en la déclaration du tonnage d'un navire, si l'erreur n'excède un quarantième, ou si la déclaration est conforme au certificat de jauge (290).

Modification dans l'évaluation du tonnage de France. M. le ministre du commerce, dans son rapport sur la nouvelle ordonnance du 18 novembre 1837, a dit que tous les gouvernemens, lorsqu'ils ont établi des droits sur le corps des navires de commerce, ont cherché à les rendre proportionnels à la quantité de marchandises que ces navires peuvent prendre à fret, c'est-à-dire à leur capacité utile, qu'on appelle tonnage.

Le tonnage devenant ainsi la mesure des droits de navigation, il importe de le constater aussi exactement possible, afin qu'il n'y ait dommage ni pour l'état, ni pour l'armateur.

En France, la loi du 12 nivose an II est la dernière qui ait réglé le mode de constater la jauge légale des bâtimens de commerce; elle l'a fait d'après le travail des hommes les plus compétens. Si les besoins du commerce n'avaient pas obligé à changer la forme des navires qui transportent certaines marchandises encombrantes, les formules employées depuis quarante ans seraient encore plus exactes qu'aucune de celles qui ont été postérieurement essayées en différens pays.

Mais d'autres pays de grande navigation ont tenu compte de ces changemens, et, sans se préoccuper de calculs trop rigoureux, ont voulu surtout favoriser le commerce ; à cet effet, ils ont adopté pour la jauge des méthodes qui n'atteignent pas toute la profondeur des navires, et dont l'application produit un tonnage moindre que le nôtre. De là résulte pour les bâtimens français un désavantage relatif qui, depuis long-tems, fait l'objet de vives réclamations. Il est effectivement très-réel, car ce n'est pas seulement la perception des droits exigibles dans les ports du royaume qui s'opère d'après notre jauge légale, c'est encore celle des droits étrangers, toutes les fois qu'on s'en rapporte aux papiers de bord exhibés par les capitaines français. D'après les expériences faites par une commission, du jaugage des navires français comparativement à celui anglais, selon le bill du 9 septembre 1835, et du jaugeage américain, il résulte que, pour les navires d'une construction spéciale, notre jaugage produisait un excédent d'un cinquième. Pour relever notre navigation du dommage qui la grève, la commission a reconnu qu'il suffisait de changer un seul des termes donnés par la loi de l'an II, pour former le calcul du tonnage; ce terme est le diviseur, qui de 94 doit être élevé à 110, chiffre auquel se substitue le nombre 3,80 dans le calcul décimal, dont la loi du 4 juillet 1837 ne permet plus de s'écarter.

Art. 1er. A partir du 1er mars 1838, le jaugeage des bâtimens à voile de commerce, dans les ports français, aura lieu ainsi qu'il suit:

Les trois dimensions principales servant à l'évaluation du tonnage continueront à être prises conformément à la loi du 12 nivose an II.

Ces trois dimensions seront exprimées en mètres et fractions décimales du mètre.

Leur produit, divisé par le nombre de 3,80, exprimera le tonnage légal du bâtiment.

Art. 2. Le nombre de tonneaux ainsi obtenu

sera gravé au ciseau sur les faces, avant et arrière du maître ban, etc.

Afin de faciliter les vérifications de la douane, des marques fixes seront appliquées ou gravées par les soins de l'administration sur les points du bâtiment où auront été prises les dimensions principales sur lesquelles le tonnage aura été calculé.

TONNAY-CHARENTE, ville de France, département de la Charente-Inférieure, sur la Charente, avec un petit port. Populat., 2,500 habit., qui entretiennent des papeteries, des salines, et qui font un commerce considérable en vin, eau-de-vie de Cognac et en sel.

TONNE, grand vaisseau ordinairement de bois, de forme ronde et longue, ayant deux fonds tenus par des cercles. On s'en sert pour mettre des marchandises solides, telles que sucre, café, légumes et autres denrées sèches.

C'est aussi une mesure pour les grains en usage dans plusieurs villes du Nord. A Copenhague, le last est composé de 24 tonnes; à Stockholm, de 23; à Embden, de 15.

C'est aussi un tonneau vide, appelé autrement bouée, que l'on fait surnager dans quelques endroits dangereux de la mer, près des côtes, à l'embouchure des fleuves et ailleurs, pour indiquer aux pilotes les rochers, bancs de sable, écueils ou bas-fonds.

TONNEAU, se dit en général de toutes sortes de futailles de bois, de forme ronde, reliées en cercles, pour contenir différens liquides. C'est aussi une mesure pour les liquides, surtout pour le vin, en usage en bien des endroits, mais qui diffère beaucoup quant à la contenance.

A Bordeaux et à Bayonne, le tonneau est composé de 4 barriques, qui font 3 muids de Paris. A Orléans et en Berri, il contient environ 2 muids. A Amsterdam, le tonneau contient 6 ams, l'am 4 ankers, l'anker 2 steckans. En Angleterre, il est de 252 gallons, et le gallon contient 4 pintes de Paris. A Malaga, Alicante, Séville, etc., le tonneau contient 2 bottes.

Le tonneau est aussi une mesure de grains. A Nantes, il contient 10 setiers de 16 boisseaux chacun. A La Rochelle, il contient 42 boisseaux. A Brest, il contient 20 boisseaux.

On appelle aussi tonneau, une mesure dont on fait usage en divers endroits pour mesurer le charbon, le plâtre, la chaux et d'autres objets solides.

On se sert aussi de ce terme fictivement, comme à Paris, où l'on entend, par un tonneau de pierres à bâtir, la contenance de 14 pieds cubes; à Bordeaux, où l'on dit un tonneau de bois pour désigner une quantité de bois égale à 4 pieds 9 pouces en tous sens.

TONNEAU DE MER. On entend par ce terme, en fait de jaugeage des navires, une mesure de 42 pieds cubes, évaluée à un poids de 20 quintaux ou 2,000 livres, qui font 979 kil.

C'est d'après cette mesure que l'on calcule la capacité du bâtiment de mer. Le tonneau sert à régler le prix du fret des marchandises, comme il est dit dans le Code de commerce.

Le fret d'un bâtiment peut avoir lieu au tonneau (286).

Quoique, suivant l'ordonnance de 1681, le tonneau de mer soit estimé peser en France 2,000 liv. et contenir 42 pieds cubes, l'évaluation pour le prix du fret s'en fait différemment suivant l'encombrement des marchandises ou l'usage établi dans différens ports de mer. Ainsi, 4 barriques de vin, vinaigre, miel, térébenthine, galipot, sont prises pour un tonneau; 5 barriques ou pièces d'eau-de-vie sont évaluées à 2 tonneaux; 3 barriques de mélasse forment un tonneau, etc.

Dans la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, la Pologne, le Danemarck, dans tout le Nord et la mer Baltique, on compte le tonnage ou le port des vaisseaux par last, qui contient 2 tonneaux et est estimé, quant aux poids, à 4,000 liv., c'est-à-dire le double du tonneau. *Voy.* TONNAGE.

TONNEAUX, TONNELLERIE A LA MÉCANIQUE. De tous les arts, la tonnellerie, quoique son importance soit généralement reconnue, est pourtant celui qui a le moins participé au mouvement progressif; les procédés de fabrication et les outils sont encore les mêmes qu'il y a quarante ans. Cette imperfection a été la cause de bien des fraudes involontaires, puisque des futailles, vendues pour la même jauge, ont le plus souvent entre elles une différence de 10 à 15 litres.

Fraudes. Les futailles de Bordeaux, par exemple, qui sont vendues pour 214 à 215 litres, n'en ont que 201 à 210; celles de Bourgogne et d'Orléans, devant être de 230 litres, n'en comportent que 210 à 220. Les barils dans lesquels la Flandre exporte toutes ses huiles de graines, sont tous vendus pour 100 litres, et cependant nous sommes à même d'affirmer que, malgré la précaution du jaugeage qui a lieu avant de les cercler, il y en a à peine 4 ou 5 sur 100 qui soient exactement de cette mesure. Il est évident que ces différences de capacité sont préjudiciables aux intérêts des consommateurs, et occasionent en outre au commerce des pertes considérables dans l'impôt des octrois.

Au moyen des procédés de M. Manneville, ces inconvéniens disparaissent, parce que ses futailles, une fois le modèle donné, sont toutes identiques; les douves sont toutes coupées sur la même longueur et largeur, et dressées par des machines qui n'admettent pas entre chaque douve la possibilité d'une différence d'une demi-ligne, et que les fonds sont également tournés et échanfrénés dans une seule opération. Ainsi, les tonneaux, montés et cerclés par la méthode ordinaire, doivent être, tant pour la forme que pour la capacité, de l'uniformité la plus rigoureuse.

Si ces procédés étaient appliqués à la confection des tonneaux, on pourrait adopter une jauge uniforme en rapport direct aux autres mesures métriques. Ainsi le Châlonnais, le Beaujolais, la Bourgogne, l'Orléanais, l'Anjou et la presque totalité des pays vignobles du centre, expédient leurs vins dans des tonneaux de 28 à 30 velles, soit 220 à 230 litres, et dans des demi-pièces ou feuillettes de 114 à 120 litres. Les pièces de Bordeaux sont de 214 à 220 litres. Ces deux jauges sont le plus généralement usitées en France pour l'enfutaillement des vins.

On pourrait aussi étendre les avantages de la tonnellerie mécanique aux futailles de grande jauge et à leurs divisions, usitées en Provence et en Languedoc dans le commerce des esprits et eaux-de-vie, ce qui mettrait fin à la nécessité onéreuse de jauger, comme on le fait aujourd'hui dans tous les entrepôts.

L'Amérique du nord et l'Angleterre, en appliquant les machines à la confection des tonneaux, et en combinant leur action avec le bas prix du bois, en sont arrivés à ce point de les obtenir à un prix tel, qu'ils sont employés à l'expédition de la

plupart de leurs produits, tant naturels que manufacturés ; en sorte que les blés, les farines, les riz, les cafés, les sucres, les potasses, les tabacs, les teintures, la quincaillerie, les aciers, les limes, etc., etc., sont solidement emballés dans des barriques. Cette méthode est excellente, puisqu'elle diminue beaucoup la chance de déchet ou d'avarie. En France, au contraire, les prix des tonneaux sont tels, que peu de denrées peuvent en supporter les frais. Saint-Etienne, Charleville, etc., n'exportent leur quincaillerie que dans des paniers d'osier qui ne peuvent pas résister sur les charrettes aux chocs, à la pression des cordes, et froissent le plus souvent les objets qu'ils contiennent. La cause de cette préférence est l'élévation de la main-d'œuvre, qui s'est toujours opposée à l'emploi plus général des tonneaux : elle est, pour un tonneau de 200 litres, de 2 fr. à 2 fr. 50 cent. en moyenne ; avec les machines de M. de Manneville, elle n'est (le bois pris en grume) que de 35 cent. de fabrication, plus 50 à 60 cent. pour le cerclage ; ensemble 85 à 95 cent., suivant les localités où le bois est plus ou moins cher. Un tonneau, qui ne peut être fabriqué au dessous de 5 à 8 fr., reviendrait à peine de 2 fr. 50 cent. à 3 fr.

TONNEINS, ville de France, départ. de Lot-et-Garonne, sur la rive droite de la Garonne. Populat., 3,800 habitans, qui entretiennent des fabriques renommées de tabac, des tanneries, faïenceries, et font un commerce considérable en vin et eau-de-vie.

Les carottes de tabac que l'on préparait à Tonneins étaient le meilleur tabac à priser de France.

TONNELADA, mesure de capacité en usage à Alicante pour le vin, la soude ou la barille. Elle contient 2 pipes de vin, 80 arobes de 23 liv. chacun, 20 quintaux de barille, chaque quintal de 4 arobes gros poids.

TONNERRE, ville de France, en Champagne, départ. de l'Yonne, sur l'Armençon, près du canal de Bourgogne. Populat., 3,700 habitans, à 79 l. d'Auxerre et 44 de Paris.

Productions. Grains, vins excellens, parmi lesquels on distingue ceux d'Olivotes, Pitoy, Perrière et Préaux.

Industrie. Filature de coton, fabriques de bonneterie en coton, de poterie, faïencerie, de papeterie, de tannerie.

Commerce. Il se fait un commerce considérable en vin renommé pour sa bonne qualité, dont il se fait des envois dans toute la France et à l'étranger.

TONTISSES, espèce d'étoffe faite avec la tonture de draps ou de laine hachée et fixée par un mordant sur un fond de toile ou de papier de couleur, et en différens dessins. On nomme celles sur toiles, tontisses, et celles sur papier, papier tontisse. Paris et Rouen sont les deux villes où il s'en fabrique.

TOPAZE, pierre précieuse transparente, d'un jaune couleur d'or, que l'on trouve aux Indes, en Ethiopie, en Arabie, au Pérou et en Bohême. Les topazes orientales sont les plus estimées, leur jaune un peu citron, satiné, est fort agréable. Celles du Pérou ont moins de dureté, et leur couleur tire sur l'orange. La Silésie, la Bohême et la Saxe fournissent aussi des topazes, dont la teinte est plus foncée et tire sur le noir ; étant moins dures, leur poli est gras et moins brillant. La topaze est une pierre précieuse polygone, dont la couleur est d'un jaune d'or très-vif. Cette pierre conserve sa couleur dans le feu ; c'est la plus pure après le saphir ; la couleur en est ou claire ou foncée. Cependant quelques chimistes prétendent que les topazes du Brésil perdent au feu leur couleur jaune, et prennent une couleur rose qui les fait ressembler au rubis balai.

Le prix des topazes est progressif et suit le carré de leur poids, estimé en karats ; leur brillant, leur teinte, en déterminent aussi le prix, ainsi que la différence des orientales et des occidentales. On contrefait fort bien cette pierre précieuse ; il y en a de factices qui, au premier coup-d'œil, ne le cèdent point aux naturelles.

Les topazes sont aujourd'hui beaucoup employées dans la bijouterie.

TOQUE, TOK ou TOUCK, terme dont on se sert à la Chine pour évaluer le titre des matières d'or et d'argent. On les divise par toques, comme en France par karats ou millièmes et deniers. L'argent le plus fin est au titre de 100 toques, et le plus bas de 80. Au dessous, on ne le reçoit plus dans le commerce. On dit de l'or ou de l'argent à 100 toques, pour désigner de l'or à 24 karats ou mille millièmes, et de l'argent à 12 deniers ou à mille millièmes.

L'argent de France n'est reçu à la Chine que sur le pied de 95 toques ; ainsi, de 100 onces d'argent en espèces, il y en a 5 de comptées pour l'alliage.

Le mot toque est encore une expression employée à la Côte-d'Or, en Afrique, pour désigner une valeur de 40 cauris ou bouges ; 16,000 cauris font une once et représentent une valeur de 40 fr.

TORTOSE, ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur l'Ebre, avec un port sur la Méditerranée, à 30 l. de Barcelone, 79 de Madrid. Population, 16,000 habitans.

Productions. Blé, vin, soie, huile d'olive, laine, carrières de marbre et d'albâtre.

Industrie et commerce. Fabriques de petites étoffes de soie, distillerie d'eau-de-vie, fabriques de savon et de belle faïence qui imite la porcelaine. La pêche y est active, et on y fait un commerce considérable en blé et en produits de l'industrie.

TORTUE. On divise les tortues en 5 groupes : tortues de mer, tortues d'eau douce à têt cailleux, tortues molles, tortues à gueule ou chélides, et enfin tortues de mer.

La tortue franche, nommée aussi tortue verte, peut-être parce que son écaille est verdâtre, a le dos recouvert de 13 larges écailles, non compris celles du pourtour. C'est le géant de la famille. Elle a quelquefois jusqu'à 6 ou 7 pieds de long, et pèse jusqu'à 7 et 800 livres.

Les tortues sont parfaitement tranquilles ; elles sont recouvertes de deux boucliers : le supérieur, nommé carapace ; l'inférieur, plastron. Elles ne sont pas armées de dents, leurs mâchoires sont revêtues de cornes, comme celles des oiseaux, excepté dans les tortues à gueule, dont la bouche a une disposition comparable à celle des batraciens.

TOSCANE, grand-duché de l'Italie, situé entre le duché de Modène, l'état de l'Eglise et la Méditerranée. Il a environ 130 milles du N. au S., et 120 milles de l'E. à l'O., avec une population de 1,320,000 habitans, répandus dans 36 villes, 185 bourgs et 2,570 paroisses.

Productions. Elles sont en grand nombre. Le territoire, qui est fertile, est bien cultivé, et on y

récolte du blé qui suffit à peine pour la consommation, des légumes excellens et en grande abondance, et des fruits délicieux du Midi, tels que des oranges, des citrons, des figues, des amandes, des châtaignes, des olives qui donnent une excellente huile. La culture de la vigne est fort répandue, mais le vin est en majeure partie consommé dans le pays : il n'y en a qu'une petite quantité qui s'exporte. On n'élève des vers à soie que dans la vallée de l'Arno. On élève une grande quantité de bestiaux, parmi lesquels la race des moutons a été améliorée, et fournit une belle laine. On cultive aussi la garance, le pastel, le lin et le tabac.

Minéralogie. On trouve dans la Toscane des mines d'alun, de fer (dans l'île d'Elbe), de plomb, de soufre, d'argent, et de vitriol en petite quantité, de charbon de terre, des carrières de marbre, de porphyre, et d'albâtre brut et ouvré, qui nous vient de Volterra par Livourne. Les mines de cuivre de Montecatini ont produit 100,000 liv. de cuivre en pains; la qualité en est estimée : on la préfère au cuivre de Russie et du Levant. L'exploitation des mines de borax de Poméranie prospère; elles ont donné un produit qui avait dépassé 1 million de francs en 1832.

Industrie. L'industrie manufacturière y a déployé une plus grande activité qu'en tout autre pays de l'Italie, ayant été favorisée plus particulièrement par les Médicis, qui ont passé du commerce au trône et ont laissé à leurs successeurs une base de prospérité.

Chapeaux de paille. Ils occupent un grand nombre de femmes dans les villes et dans la campagne, et comme ils sont d'une grande beauté et recherchés dans toute l'Europe, ils forment un objet considérable d'exportation.

Corail. Les ateliers où l'on travaille le corail, à Livourne, n'occupent plus autant d'ouvriers qu'autrefois; le dépérissement de cette branche d'industrie n'est pas sans importance pour nos pêcheries de coraux d'Afrique, dont les produits étaient apportés en grande partie à Livourne.

Tissus de laine et de soie. Il existe à Florence et à Pistoja des fabriques de draps ordinaires et d'étoffes de soie qu'alimentent les productions de la Toscane. On exporte une grande quantité d'étoffes de soie au Levant, et de la soie brute, surtout de Florence.

Papeteries. Il y a des papeteries à Pesca, à Colle et aux environs de Florence : on exporte de leurs produits au Levant.

Toiles. On fabrique des toiles, mais pas en quantité suffisante pour la consommation. Il y a des impressions de toile de coton à Massa et à Lucques ; mais on tire de France, d'Angleterre, de la Suisse, la plus grande partie des toiles de lin et de coton, ainsi que des indiennes qui se consomment dans le pays.

Galons, dorures, fleurs artificielles. Ces divers objets forment autant d'articles importans de l'industrie. Les fleurs artificielles, que l'on fabrique avec une grande perfection, occupent beaucoup de monde et fournissent à l'exportation.

Faïence, porcelaine. Il y a plusieurs fabriques de poteries fines, de faïence et de porcelaine commune.

Cordes de violon. Les cordes de boyaux pour les violons, harpes, etc., sont une industrie qui, après avoir été long-tems tenue en privilége exclusif, forme aujourd'hui une branche libre de l'industrie et du commerce assez important qu'on en fait avec l'étranger.

Commerce. Livourne est la ville la plus commerçante et la plus industrielle de toute la Toscane; elle est le centre de son commerce, et c'est de là que s'exportent tous ses produits, et où arrivent ceux dont elle a besoin tant pour sa consommation que pour son commerce extérieur. Le négociant y a la faculté de disposer de ses marchandises sans être soumis à aucune sorte de visite; il n'est tenu qu'à payer un droit de magasinage appelé *stallagio*, qui est peu élevé.

La Turquie, les Deux-Siciles, l'Angleterre, la France et la Sardaigne, sont les pays avec lesquels la Toscane entretient les relations de commerce les plus considérables.

Les importations effectuées de l'étranger à Livourne sont évaluées à 59,760,000 fr., et les exportations à 54,420,000 fr. Ce port jouit d'une liberté de commerce illimitée; c'est un entrepôt où toutes les nations apportent leurs marchandises, avec la faculté de la réexportation. Comme puissance maritime, la Toscane est presque nulle; ce sont surtout les Anglais qui en font la principale richesse; vient ensuite la France, qui en fait le principal commerce. *Voy.* Livourne.

TOUL, ville de France, en Lorraine, département de la Meurthe, sur la Moselle, à 5 lieues de Nanci, 14 de Metz et 77 de Paris. Population, 7,500 habitans.

Productions. Toutes sortes de grains, des vins, de la laine, du lin, du chanvre, des bestiaux.

Industrie. Elle consiste en filature de coton, bonneterie en laine, distillerie d'eau-de-vie, chapellerie, tannerie, verrerie en verres blancs et gobeleterie, faïencerie renommée, dont les ouvrages consistent en faïence fine et commune, blanche et de couleur, à l'instar de celle du Japon, en terre de pipe émaillée et blanc de porcelaine, tant en blanc que doré, et peinture fine avec ornement doré comme la porcelaine de Sèvres, et aussi des vases antiques et modernes richement dorés, peints en couleur, des camaïeux bleu fin aussi dorés, différens ouvrages en beau biscuit, tels que groupes, figures, bustes, médaillons d'hommes illustres, d'après les dessins des plus grands maîtres. La solidité, la blancheur, la beauté de l'émail, la finesse et la variété des couleurs, distinguent en général les ouvrages de cette manufacture, qu'on peut regarder comme un des plus beaux établissemens de France. On fabrique aussi des confitures, des dragées et liqueurs en grande quantité, et à très-bon compte.

Commerce. Le commerce de Toul consiste dans la vente de tous les produits, soit du sol, soit de l'industrie, et particulièrement des grains, des vins et des bestiaux. L'Alsace, le pays de Liége et la Belgique sont les lieux de débouchés des vins et eaux-de-vie, ainsi que d'autres productions de Toul.

TOULON, ville de France, en Provence, département du Var, avec un port militaire et de commerce, sur la Méditerranée, à 10 l. de Marseille, 12 d'Aix, 207 de Paris. Population, 31,000 habitans.

La baie de Toulon se divise en deux parties, désignées par les noms de grande et petite rade. L'ouverture de la baie se présente à l'E.; elle est abritée par la presqu'île de Gien; les vents d'E., S.-E., y entrent sans obstacle. La petite rade de Toulon est très-spacieuse, mais elle est obstruée par des bas-fonds qui la réduisent à des canaux étroits pour les grands bâtimens. Un vaisseau ne

vient en petite rade qu'avec un pilote du port. Ce pilote est encore plus nécessaire pour entrer dans les deux darses. Cette petite rade a environ 900 toises d'enfoncement vers le N.; les ports sont à 800 toises de distance de la Grosse-Tour. La ville, entourée de belles fortifications, est au N. des deux darses, qui, enfermées par les remparts, s'étendent de l'E. à l'O.

Productions. Elles consistent en blé, vin, olives, huile d'olive, figues, câpres, jujubes, farine, légumes, amandes, etc.

Industrie. L'industrie manufacturière y est fort restreinte; on y fabrique des tissus de laine connus sous le nom de *pinchinats*, de petites étoffes de soie. Il y a des distilleries d'eau-de-vie, des fabriques d'huile d'olive et de savon, et des préparation de fruits secs, des corderies, des fabriques de toiles à voiles pour les vaisseaux de guerre.

Commerce. Le commerce consiste dans la vente des vins, eaux-de-vie, huiles, fruits secs du Midi, câpres, olives, etc.

On y fait la pêche et le cabotage sur le littoral, et avec Marseille. Les bateaux à vapeur du gouvernement, qui font le service entre Alger et la France, y ont leurs stations, ainsi que la flotte des vaisseaux de guerre.

Arsenal. L'arsenal de Toulon étant comme privé du bénéfice des marées, la construction de bassins de radoub y a été excessivement difficile, longue et dispendieuse. Aussi n'y en a-t-il jusqu'ici qu'un seul de terminé; un deuxième s'achève, commencé depuis plus de dix années; on creuse sous l'eau l'emplacement d'un troisième, le dernier que puisse admettre la localité.

L'usage de ces bassins est tellement avantageux pour carrèner les bâtimens, pour changer ou nettoyer leur doublage en cuivre, et réparer avec promptitude les accidens des fonds; la concurrence pour y entrer est si continue, si nombreuse et si fort en accroissement par l'extension que prend la navigation à la vapeur, qu'il serait tout-à-fait vicieux d'en paralyser le service, en les occupant par des vaisseaux qui exigeraient une refonte ou un grand radoub, susceptibles de durer plusieurs mois, une année même ou au delà, selon le rang du vaisseau de guerre. Mais l'adoption de cabestans à engrenage a rendu le remontage sur les cales possible, et, parmi les moyens ordinaires de l'arsenal de Toulon, il est effectivement l'un des faits les plus fréquens et les plus avantageux pour le radoub des vaisseaux.

TOULOUSE, ville de France, en Languedoc, département de la Haute-Garonne, sur la rive droite de la Garonne, et près du canal du Languedoc, à 14 l. d'Auch, 50 de Bordeaux, 56 de Montpellier, 169 de Paris. Popul., 60,000 habit.

Productions. Blé, soie, vin, laine, huile d'olive, amandes, figues, câpres, bois de contruction, pastel.

Industrie. Manufactures de draps fins, de soieries, de tissus pour meubles, tels que damas sur soie, damas sur filoselle, damas sur fil de toutes couleurs, fabriques de serges satinées en filoselle et soie, en filoselle et fil, de petits draps unis, rayés, mélangés, de toutes sortes d'étoffes de laine, flanelle, molletons, calamandes, burats, de couvertures de lit en laine, en coton, en soie, bonneterie en laine, en coton, de bazins unis, rayés et façon d'Angleterre, de gaze pour blutoirs, orfévrerie, bijouterie, distillerie d'eau-de-vie, fabriques de savon, de papiers de tenture; tannerie et mégisserie.

Commerce. Toulouse est avantageusement située pour le commerce; sur la Garonne et près du canal qui unit les deux mers, elle peut prendre part au commerce de l'Océan et de la Méditerranée, et recevoir les productions du pays qu'arrose ce fleuve depuis les Pyrénées jusqu'à son embouchure dans la mer. Les principaux objets sur lesquels s'étend son commerce sont les draperies, les tissus de soie, de filoselle, de fil et de coton, qui se fabriquent dans un grand nombre de localités environnantes, dont elle est le principal entrepôt; les huiles du Languedoc et de la Provence, les denrées coloniales, bois de teinture et autres productions des Tropiques, qui sont importés de Bordeaux par la Garonne; les fers du comté de Falx, où l'on compte 25 forges, dont cette ville est l'entrepôt, ainsi que des fers d'une partie des forges du Languedoc; les vins, les bois de construction, les laines d'Espagne et du pays, les toiles, les mousselines, indiennes des diverses fabriques de France, dont elle est également l'entrepôt.

Foires. Il y a 3 foires : le 8 janvier, le lundi après la quasimodo et le 1er septembre, et durent chacune 15 jours.

TOURBE, Tourbière. La tourbe est le produit de la désorganisation incomplète des végétaux qui croissent dans les marais aqueux et dont les eaux sont stagnantes. Le terrain qui renferme la tourbe s'appelle tourbière. Plus la tourbière est ancienne, plus les plantes qui s'y sont consumées se sont tassées, et la tourbe que l'on en extrait est meilleure. On estime une tourbière à raison de sa profondeur pour deux raisons : la première, parce que sa profondeur est une assurance positive de la bonne qualité de la tourbe; la seconde, c'est qu'il n'est pas moins certain que les produits de l'extraction seront plus riches en quantité, en même tems qu'en qualité. Le terrain sur lequel est assis une tourbière est toujours glaizeux. On sonde la tourbière pour en connaître la profondeur, et afin de faire un triage convenable lors de l'extraction.

La tourbe doit être choisie pesante, d'une couleur gris-brun, compacte, et contenant des fibres solides végétales, disséminées dans toutes ses parties; elle contient une certaine quantité de soufre, dont l'odeur se manifeste sensiblement quand elle brûle. C'est un combustible très-commode, dont on fait un grand usage, surtout dans les Pays-Bas, où le bois manque. On trouve beaucoup de tourbières en Hollande, où l'on brûle presque exclusivement de la tourbe, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Il y a également de belles tourbières en France, à Menecy et ailleurs. La tourbe et son charbon peuvent être employés aux mêmes usages que le bois et le charbon, et même avec plus d'avantage dans plusieurs arts. En Hollande, il se fait un commerce considérable de tourbe.

Solidification de la tourbe. Une découverte très-intéressante a été faite en Finlande au sujet de la tourbe. M. Orguesson, riche propriétaire des environs d'Helsingfors, en Finlande, est l'inventeur d'un appareil qui sert à donner à la tourbe la solidité et la consistance de la houille. Préparée par ce procédé, elle donne une lumière claire et vive, et procure aussi plus de chaleur que la houille. M. Orguesson a fait une expérience à l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un grand nombre

de spectateurs; en un quart-d'heure, il a comprimé 4,000 livres de tourbe qui venaient d'être extraites des tourbières de Hallaxoé. La tourbe, après la préparation, avait perdu le cinquième de son poids, et les trois huitièmes de sa circonférence; mais en revanche elle était débarrassée de toute son humidité.

L'invention de M. Orguesson est d'une haute importance pour les pays qui abondent en tourbières et ne possèdent que ce seul combustible, comme une grande partie de la Hollande.

Le nombre de tourbières en France est de 1,958, dont 536 communales et 1,428 particulières; elles occupent 34,800 ouvriers: leur production est de 3,374,409 quintaux métriques, d'une valeur de 2,995,800 fr. Le prix moyen est de 89 fr. le quintal métrique. Il y a des tourbières en exploitation dans les départemens suivans: Aisne, Doubs, Finistère, Jura, Loire-Inférieure, Meurthe, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Somme et Vosges.

TOURNAY, ville de la Belgique, province de Flandre, à 10 lieues de Mons, 12 de Gand, 60 de Paris.

Industrie et commerce. Fabriques de serges, molletons, calmandes, camelots, bouracans, de toile de coton, de basin, coutils, siamoises, indiennes, mouchoirs façon de Rouen, de gaze, filatures de coton et de fil, de dentelles, de toiles de lin blanches, rayées et à carreaux de diverses couleurs, de rubans de fil, de bonneterie en laine, en coton et en fil, de tapis et tapisseries, de porcelaine dorée, de meubles et d'ouvrages de marqueterie, de faïence, des tanneries, mégisseries.

Tous ces produits alimentent son commerce, qui est assez considérable, et dont le débit se fait en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en France et dans les pays étrangers.

Il s'est formé en 1836, à Tournay, une puissante compagnie sous la dénomination de *Manufacture royale de tapis*, avec un capital de 1,500,000 fr. La Société nationale pour les entreprises industrielles de Bruxelles a pris pour 350,000 fr. d'actions; M. Delevingue, de Tournay, pour 110,000 fr., et les propriétaires de la manufacture conservent un intérêt de 540 actions; les 500 actions restantes seront prises au fur et à mesure des besoins de la Société; ce qui assure le succès de cette importante entreprise.

TOURNESOL, plante qui croît dans le midi de la France, aux environs de Lunel, de Mines et de Montpellier; elle pousse des feuilles longues à peu près comme la main, un peu cotonneuses; les fruits sont des coques membraneuses qui renferment trois semences, quelquefois deux, ou une seule, qui est plus grosse, de couleur bleuâtre. Sa racine est petite et noirâtre en dehors. On tire du suc des feuilles une couleur dont, avec quelque préparation, on compose le tournesol en drapeaux ou en chiffres. Dans cet état, il sert à teindre les vins et autres liqueurs, qu'il colore agréablement.

Tournesol en pain. C'est une substance colorante bleue, composée de la parelle ou lichen *rocella*, de la potasse, de la chaux vive, de l'urine putréfiée et du carbonate ou sulfate calcaire. Ce nom a été donné d'autant plus improprement à cette matière, que la plante du tournesol ne participe en rien à sa composition.

TOURNON, ville de France, dans le Vivarais, département de l'Ardèche, sur le Rhône, à 5 l. d'Annonay et 134 de Paris. Populat., 8,000 habitans.

Productions et commerce. Les productions consistent en blé, lin, chanvre, laine et soie, qui sont les principaux objets de son commerce, dont l'article le plus considérable est la soie du Vivarais et du Dauphiné, dont la vente, qui s'élève à plus de 80 quint. de soie double, se fait à la foire qui se tient le 29 août. Il y a 3 autres foires, l'une le 22 janvier, l'autre le lendemain des fêtes de Pâques, et la troisième le 3 novembre, où il se fait un grand commerce en soie, en bois de charpente, planches, solives de toute espèce, provenant des forêts du pays.

TOURS, ville de France, en Touraine, département d'Indre-et-Loire, située entre la Loire et le Cher, et sur la rive gauche de la Loire, à 25 l. d'Orléans, 57 de Paris. Populat., 30,000 habit.

Productions. Blé, vin, anis, soie, coriandre, chanvre, lin, miel, cire, noix, fruits, légumes, bois de charpente, prunes de Sainte-Catherine et pruneaux, marrons, huile de noix, laine d'une qualité supérieure.

Vins. On en récolte de rouges et de blancs, qui sont également estimés. Les plus recherchés en rouges sont ceux des côtes de Joué, St-Averrin, Ballan et St-Cyr, et en blancs, ceux qu'on recueille sur les côtes de Vouvray, Roche-Courbon et St-Georges. Les vins de la première qualité passent à l'étranger, surtout en Hollande, et ceux de la seconde à Paris, en Flandre, en Bretagne, en Normandie. Les plus communs se convertissent en eau-de-vie.

Soie. On en récolte à Tours et dans les environs une quantité assez considérable, qui est de la plus belle qualité, et dont la filature est de la plus grande perfection; cette soie est même supérieure à celle du Languedoc pour la fabrication des étoffes de soie.

Industrie. Manufactures d'étoffes de soie, telles que velours, moires, pannes, brocards, taffetas, gros de Tours, raz de Saint-Cyr, satin, damas, serges et droguets, fabriques de rubans de soie, de gazes, de tissus de laine, de tapis, d'étamines, de toiles de lin et de chanvre, de toiles de coton, distilleries d'eau-de-vie, fabrique d'huile de lin et de noix, pruneaux et poires tapées, faïencerie, tannerie, amidonneries, fabriques de cire et de bougies renommées.

Tours est, avec Lyon et Nîmes, l'une des trois principales villes manufacturières de France pour les soieries. On fabrique à Tours les mêmes étoffes qu'à Lyon, à l'exception de celles en or et en argent, qu'on y fait moins communément.

Fabriques de soieries à Tours. Cette branche d'industrie, quoique introduite en Touraine après la draperie et la tannerie, n'en devint pas moins en peu de tems la plus importante et la plus renommée. Elle fut établie en 1480 par lettres-patentes de Louis XI, et parvint à un tel degré de perfection, qu'au commencement du XVe siècle on exportait ses produits jusque dans l'Inde. Le bénéfice net des fabriques de Tours s'élevait, à cette époque, à plus de 10 millions par an, somme énorme pour le tems. Mais après la révocation de l'édit de Nantes, le nombre des métiers, ainsi que celui des ouvriers, furent considérablement réduits; de 8,000 métiers, il en resta à peine 1,200 en activité, et de 40,000 ouvriers occupés à cette fabrication, on n'en comptait qu'environ 4,000. Les persécutions exercées contre les protestans,

sur la fin du règne de Louis XIV et sous une partie de celui de Louis XV, achevèrent la ruine de cette précieuse industrie, dont Lyon s'empara bientôt. Elle resta long-tems languissante, et il en restait à peine quelques traces chez une vingtaine de fabricans, lorsque l'activité imprimée il y a quelques années à toutes les industries, vint lui donner un nouvel essor et hâter sa régénération; en sorte qu'elle prend aujourd'hui de rapides développemens. D'après les conclusions d'un rapport rempli de détails curieux, le conseil-général a voté des primes d'encouragement et des médailles pour les propriétaires qui auront planté le plus grand nombre de mûriers, en auront mieux distribué la culture, et qui auront produit la plus belle soie.

C'est à Louis XV que l'on doit l'établissement de la fabrique de damas de soie de Tours, ce prince ayant désiré faire fabriquer en France des damas à meubles, à l'instar de ceux de Gênes, et de transporter en France cette partie de commerce. On y fabriquait avant la révolution des damas à trois couleurs, fond cramoisi et blanc lizeré de vert, ou de couleur aurore, des damas à deux couleurs, et des damas unis à une seule couleur.

On y fabrique aussi des moires pour meubles, des taffetas de 5/8 de laise pour rideaux, et des gros de Tours de 15/16 de laise également pour rideaux, ainsi que des gros de Tours ordinaires pour robes de femme, et des rubans de soie de toutes espèces et largeurs, à un et deux endroits, de gaufrés à réseaux, de simples et de doubles. On y fabrique aussi des ceintures de prêtres.

Commerce. Tous ces produits, et particulièrement les vins, les eaux-de-vie, les étoffes de soie, les pruneaux, qui sont renommés, les légumes secs, les cuirs tannés, les pierres à meules de moulins, etc., font les principaux articles de son commerce, favorisé par la navigation de la Loire, du Cher et de la Vienne, qui fait communiquer Tours avec Nantes.

Foires. Il y a 3 foires; la première, le lendemain des Rois, dure 3 jours; la deuxième, le 25 avril; et la troisième, le 10 août, dure 8 jours, où il se fait un grand commerce en productions du pays.

TOURTEAU, ou PAIN DE NOIX, D'AMANDES, DE PAVOT, DE COLZA, DE LIN, etc. C'est le nom que l'on donne à la pâte ou au résidu dont on a extrait les huiles de ces diverses graines ou semences, par l'action de la presse. Ces tourteaux font l'objet d'un commerce assez considérable: ceux de lin sont les plus recherchés pour la nourriture des bestiaux, surtout des vaches, quand elles font et nourrissent leurs veaux. Les tourteaux les plus communs servent aussi à l'engrais des terres; ceux d'amandes servent à faire la poudre d'amandes pour les mains; ceux de noix servent à la nourriture des hommes et des animaux. Les tourteaux se trouvent en grande abondance à Lille et à Arras, où l'extraction ou fabrication des huiles de graines oléagineuses est l'une des plus considérables en France.

TRAITE, terme de banque, de commerce. Ce qu'on appelle une traite est une lettre de change tirée par un banquier ou un négociant sur son débiteur ou un de ses correspondans, pour ce qu'il lui est redevable; ou si c'est en compte courant, pour son propre compte, et pour le montant de laquelle le tireur doit faire provision à l'échéance.

TRAITE, se dit du commerce que l'on fait au Canada, et dans d'autres régions de l'Amérique du nord, avec les sauvages, qui consiste dans l'échange ou le troc des articles de l'industrie d'Europe et des boissons spiritueuses contre leurs différentes pelleteries: c'est un commerce lucratif et considérable.

TRAITE, se disait aussi de l'achat et du commerce des nègres, que l'on faisait sur les côtes de Guinée, pour les transporter aux colonies du Nouveau-Monde et les y vendre comme des esclaves pour la culture des denrées coloniales. Cet infâme commerce a été aboli.

TRAITÉ. Ce terme, qui est fort en usage dans les opérations de commerce, désigne une transaction, une convention entre deux ou un plus grand nombre de parties contractantes dans une entreprise ou une spéculation, ou dans l'achat, la vente ou une expédition que l'on se propose de faire, à laquelle chaque intéressé doit contribuer suivant les conditions du traité.

Les tribunaux de commerce connaîtront de l'homologation du traité entre le failli et ses créanciers (635).

En général, tous les traités entre des commerçans, et pour des objets de commerce, sont de la compétence du tribunal de commerce, lorsqu'il survient des contestations entre les parties contractantes.

TRAITÉS DE COMMERCE. On peut les considérer comme des conventions par lesquelles une nation cherche à obtenir des avantages sur une autre, ou à obtenir des concessions en échange de quelques autres; d'où il résulte évidemment que la plupart des états étrangers à ce contrat se trouvent dans une position moins avantageuse, puisque c'est à leur détriment que ces traités de commerce ont été conclus.

TRAITES ET REMISES. Les lettres de change reçoivent des noms différens, selon les rapports sous lesquels on les considère. Si c'est une lettre de change tirée sur un débiteur, c'est, comme nous l'avons dit, une traite. Si c'est une lettre de change qu'on envoie à son correspondant pour en faire le recouvrement, c'est ce qu'on appelle une remise.

Dans le premier cas, la lettre est un ordre de payer; dans le second, elle est un ordre de recevoir le montant de la lettre de change.

Pour faire des opérations relatives à des traites ou à des remises simples, ou, en d'autres termes, pour faire une opération de change étranger entre deux pays, il faut 1° connaître les monnaies de change de ces deux pays ou places de commerce; 2° le cours ou prix du change; 3° la règle conjointe, qui enseigne le calcul. C'est ce qu'on appelle arbitrage de change, qui se trouve expliqué dans des ouvrages spéciaux, auxquels nous renvoyons ceux qui veulent s'en instruire. *Voyez* CHANGE.

TRAME, terme de manufacture. Il indique les fils que les tisserands font passer transversalement, avec un outil appelé navette, entre les fils de la chaîne, pour former sur le métier des étoffes, des toiles, des bazins, des futaines, des rubans, etc. Les trames sont quelquefois de différentes matières, suivant les tissus que l'on veut fabriquer. Dans les taffetas, la trame et la chaîne sont en soie; dans les moires, la trame est quelquefois de laine et la chaîne de soie; dans les

draps, dans les ratines, dans les serges, la trame est de laine aussi bien que la chaîne. Les tiretaines ont la chaîne de fil et la trame de laine, etc. La trame des étoffes de laine ne doit point être collée, au contraire de la chaîne, qui doit l'être.

TRANQUEBAR ou **Trankebar**, ville et port de l'Indoustan, aux Indes orientales, sur la côte du Coromandel, à l'embouchure et entre deux bras du Cavery, dans le golfe du Bengale, à 1 l. 1/2 de Karikal, établissement français. Populat., 20,000 habitans.

Tranquebar est la capitale des possessions du Danemarck dans l'Inde. On y fait un grand commerce en mousseline, indienne et perles, ainsi que d'autres produits du pays en échange des marchandises d'Europe.

TRANSACTION. C'est une convention entre deux ou plusieurs personnes qui, pour prévenir ou terminer un procès, règlent leur différend de gré à gré.

Lorsqu'on transige, le plus sûr moyen de ne pas donner par la suite ouverture à aucune contestation, est de n'entrer dans aucun détail et de s'exprimer en ces termes généraux, *lesquelles parties, pour terminer tous leurs procès et différends, sont convenues*, etc., parce que si l'on voulait détailler ces chefs de contestation, la moindre omission ou ambiguïté dans les termes donnerait matière à de nouvelles discussions.

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la Bourse détermine le cours du change, des marchandises, des assurances du fret ou du nolis, du prix des transports par terre ou par eau, des effets publics et autres dont le cours est susceptible d'être coté (72).

Les tribunaux de commerce connaîtront de toutes les contestations relatives aux transactions entre négocians, marchands et banquiers (631).

TRANSCRIPTION, action de copier ou de transcrire sur un registre un acte, soit entier, soit par extrait, pour en conserver la teneur et en constater l'authenticité.

L'extrait des actes de société en nom collectif et en commandite doit être transcrit sur le registre du greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement dans lequel est située la maison du commerce social (42).

L'acte de protêt doit contenir la transcription littérale de la lettre de change, de l'acceptation, des endossemens et des recommandations qui y sont indiquées (174).

Les tribunaux auxquels la demande en réhabilitation aura été adressée, feront transcrire sur leurs registres l'arrêt portant réhabilitation (611).

TRANSIT (douanes). Ce terme désigne, en général, le transport ou passage à travers le territoire d'un pays, que la douane accorde à certaines conditions aux marchandises et produits de l'étranger, entrant par une ligne de douane et sortant par une autre.

On distingue trois espèces de transit : 1° le transit de l'étranger à l'étranger, en traversant le territoire de France ou d'un autre pays; 2° le transit d'une marchandise d'une place à l'autre dans un même pays, en empruntant le territoire étranger; enfin le transit de France ou de tout autre pays, en traversant une partie de la France.

En général, le commerce de transit procure au pays de grands profits; il vivifie l'industrie du commissionnaire et du roulage, il alimente la navigation des fleuves et des canaux, il anime et enrichit l'intérieur du royaume, et le fait participer aux bienfaits du commerce extérieur, qui cesse ainsi d'être le partage exclusif des ports de mer et des villes frontières. Il complète les cargaisons des navires des places maritimes, et fournit aux commissionnaires les ordres de l'étranger.

D'après les dernières lois rendues sur le transit, cette branche de revenu s'est beaucoup améliorée par la situation avantageuse de la France entre le midi et le nord de l'Europe, ayant un immense littoral sur deux mers, et se rattachant à deux vastes péninsules, celle de l'Italie et celle de l'Espagne. Le transit a encore l'avantage d'accroître le mouvement des ports, et, par la liaison des transactions, il contribue puissamment à faire écouler les produits nationaux.

Mais le transit a encore de grands obstacles à vaincre pour prendre en France toute l'extension dont il serait susceptible. Nos lignes de navigation intérieure sont incomplètes, et grevées de péages si mal combinés, qu'elles obligent le transit que la nature nous a assigné à s'adresser ailleurs. Nous n'avons pas une seule artère navigable achevée d'une frontière à l'autre; nos ports n'ont pas de canaux qui s'y rattachent, comme en Hollande et en Angleterre, pour le transport des produits à l'intérieur ou d'une frontière à l'autre.

Un autre inconvénient qui s'oppose au développement du transit en France, ce sont, suivant un membre du conseil-général du commerce et des manufactures (M. Arlès Dufour, de Lyon), les nombreuses formalités exigées pour le transit des marchandises manufacturées. Déclaration du contenu, échantillon de chaque article, de chaque objet contenu dans les colis pour certaines marchandises : ce n'est pas tout; le plombage, la déclaration ne suffisent pas, et les agens de la douane perdent leur tems et le font perdre aux expéditeurs à ouvrir et à vérifier les colis à leur sortie. Il résulte fort souvent que les marchandises, n'étant pas réemballées avec tout le soin convenable, souffrent et se détériorent pendant les traversées, quand elles prennent la voie de mer, ce qui arrive à une grande quantité de produits de l'industrie.

Il était nécessaire, pour remédier à la fraude de substitution des marchandises pendant le transit, d'en conserver l'identité par le plombage, espèce de scel dont se servent le commerce et toutes les douanes de l'Europe. Il serait trop long d'énumérer tous les genres d'abus qui pourraient se commettre à l'occasion du cabotage et du transit, si, au lieu de l'obligation absolue de représenter identiquement les marchandises expédiées, il ne s'agissait que d'en représenter de semblables. Ainsi, renoncer à cette formalité, ce serait à la fois méconnaître les leçons de l'expérience et se mettre en contradiction avec toutes les lois de douanes, particulièrement celles des 17 décembre 1814, 21 avril 1818, 27 juillet 1822, 17 mai 1826, et 9 février 1832, qui toutes consacrent l'obligation du plombage. Cette dernière loi a même voulu suppléer à son insuffisance en prescrivant, pour diverses marchandises de transit, d'ajouter au plombage, comme complément de garantie d'identité, le prélèvement d'un échantillon également scellé par la douane. En voici la liste, qu'il est important de connaître :

Toutes marchandises atteintes d'avarie, laines, grains et farines, sucres bruts ou terrés, cacao, cafés d'une qualité très-inférieure ou mélangés de

grains noirs, vanille, cochenille, tabac en feuilles, huiles d'olive, fils de coton, de laine, et autres prohibés, tulle de lin, de coton ou de soie, tissus de laine ou mélangés de laine, en pièces, tissus de soie, de bourre de soie et de fleuret, en pièces, tissus de coton ou mélangés de coton, en pièces; liquides et fluides; huiles de colza, de navette, d'œillette, de pavot, de lin; cannelle, girofle, muscade, macis, poivre, piment, thé, safran, orseille, indigo, ipécacuanha, rhubarbe, salsepareille, jalap, écorces médicinales, feuilles et follicules de séné, sucs végétaux, à l'exception des gommes pures, résines indigènes, storax, manne, jus de réglisse et glu; bouchons de liége.

Dans ce cas, le plombage offre une garantie éprouvée contre la substitution, et il offre en outre l'avantage d'abréger les vérifications.

On a élevé deux objections principales : 1° que le transit faisait tort à nos manufactures en favorisant le débouché des manufactures étrangères; 2° que le transit favorisait la contrebande. Nous pouvons observer, en fait, que le transit existe depuis plusieurs années pour un des articles le plus susceptible de faire concurrence avec nos manufactures, celui des soieries, et que notre administration avait déjà pu se convaincre que ce transport ne donnait lieu ni à la fraude, ni ne diminuait non plus le débouché des soieries françaises. Jamais la prohibition du transit n'a forcé les étrangers à s'approvisionner des produits de nos fabriques. L'étranger qui veut composer les cargaisons de ses navires en produits manufacturés de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique, va prendre ces produits où l'on permet qu'ils soient réunis. Il y a plus, les navires français eux-mêmes sont obligés de relâcher dans les ports étrangers, faute de trouver dans nos propres ports ou nos entrepôts les articles de l'industrie étrangère qui doivent faire partie de leurs chargemens, sous peine de ne pouvoir entrer en concurrence, dans les marchés d'outre-mer, avec les bâtimens anglais et américains, qui y portent des assortimens de toutes espèces de marchandises. Quant à la contrebande, les précautions prescrites par les lois de transit, et qu'observe rigoureusement la douane, l'interdit autant qu'il est possible; et, si elle se fait, ce n'est pas le transit qui peut la favoriser.

Nous nous bornons à citer les 1er et 2e articles du titre Ier de la loi du 9 février 1832, sur le transit et les entrepôts, renvoyant au texte de la loi même, qu'on peut se procurer, ceux qui ont intérêt à la connaître en détail.

§ Ier. *Transit des marchandises non prohibées.*

Art. 1er. Toutes marchandises, matières ou objets fabriqués passibles de droits à l'entrée du royaume, à l'exception de celles qui sont désignées par le tableau n° 1, joint à la présente loi, pourront, aux conditions prescrites par les lois des 17 décembre 1814, 7 décembre 1815, 27 mars 1817, 21 avril 1818, et 27 juillet 1822, être expédiées en transit de tous les ports d'entrepôt réel, pour ressortir par les bureaux de la frontière indiqués au tableau n° 2.

2. Toutes les marchandises que n'exclut pas le tableau n° 1 pourront s'expédier en transit, sous les mêmes conditions, de l'un à l'autre des bureaux de la frontière de terre indiqués par le tableau n° 2. Elles pourront également, mais à l'exclusion de celles que comprend l'art. 22 de la loi du 28 avril 1816, être expédiées en transit de ces bureaux sur les ports d'entrepôt réel.

Suit le § II, du transit des marchandises prohibées, qui, sauf celles que comprend le tableau n° 1, pourront aussi transiter par l'un des bureaux marqués d'un astérisque au tableau n° 2, ou par l'un des ports désignés par l'art. 10 de la présente loi, pour ressortir par l'un desdits bureaux seulement, si elles arrivent par mer, ou par lesdits ports ou bureaux, si elles arrivent par terre.

D'après le tableau de l'administration de la douane de France, le commerce de transit, pour l'année 1837, a présenté le résultat suivant : une quantité de 30,229,419 kil., dont une valeur de 24,037,017 fr. par navires français, une valeur de 58,158,321 fr. par navires étrangers, et une valeur de 65,374,207 fr. par terre, formant une somme totale de 147,569,545 fr., tant de provenance que pour la destination des marchandises des différens pays, dont les principales valeurs sont celles du transit des pays suivans.

Le plus fort transit a été pour la Suisse, dont la valeur s'est élevée pour cette destination à 42 millions 974,751 fr.; celui pour les Etats-Unis, à 29,280,415 fr.; celui pour l'Angleterre, y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes, 24 millions 404,521 fr.; provenance de la Belgique, 13 millions 548,580 fr., et pour cette destination seulement, à 6,097,714 fr.; Sardaigne, île et continent, de provenance, 17,480,260 fr., et pour cette destination, 7,344,247 fr.; l'Allemagne, de provenance, 15,125,427 fr., et pour la destination, une valeur de 3,496,276 fr.; Prusse, de provenance, 11,510,221 fr., et pour cette destination, 153,795 francs.

Les tissus et feutres offrent la plus grande valeur des marchandises de transit; sur une quantité seulement de 2,116,428 kil., les navires français ont opéré le transit pour une valeur de 11 millions 692,093 fr.; les navires étrangers, pour 38,364,967 fr., et par terre, pour 24,795,919 fr., formant un total de 74,852,979 fr. Viennent ensuite les produits et dépouilles d'animaux, qui, sur une quantité de 1,423,146 kil., représentent une valeur de 26,600,159 fr., dont le transit s'est partagé pour 9,526,690 fr. par navires français, 13,699,984 fr. par navires étrang., et 3,373,485 fr. par terre; les fruits, tiges et filamens à ouvrer, 6,326,800 kil., ayant une valeur de 12,614,692 fr., dont le transit s'est opéré presque entièrement par terre. Les autres produits sont d'une moindre valeur.

TRANSPORT. On appelle transport, dans un acte, l'addition qu'on met en marge, et qui fait partie du corps de l'acte.

Tous les livres des commerçans doivent être tenus sans transports en marge (10).

TRANSPORT. On entend, par ce terme, l'acte qui fait passer la propriété d'un droit ou d'une action quelconque, d'une personne à une autre, par le moyen de la cession qui lui est faite par un acte qu'on appelle *transfert*.

Ainsi transport, cession et transfert, en ce sens, sont synonymes.

On appelle *cédant*, celui qui fait le transport ou transfert, et *cessionnaire*, celui au profit duquel il est fait.

Le transport se fait avec garantie ou sans garantie, ce qui dépend de la convention.

Si l'endossement d'une lettre de change n'est pas daté, s'il n'exprime pas la valeur fournie, s'il

n'énonce pas le nom de celui à l'ordre de qui il est passé, il n'opère pas le transport, il n'est plus qu'une procuration (138).

TRANSPORT. C'est l'action par laquelle s'opère le transport d'une chose d'un lieu à un autre.

Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la bourse, détermine le cours du prix des transports par terre et par eau (72).

Le cours est constaté par les courtiers dans la forme prescrite par les règlemens de police généraux ou particuliers (73).

L'assurance peut être faite pour tous les transports par mer, rivière et canaux navigables (335).

Les transports peuvent se diviser en trois principales catégories, savoir : 1° En transport par terre ; 2° en transport par les rivières et canaux dans l'intérieur ; 3° en transport par mer sur les côtes ou à l'extérieur.

Le transport par terre peut s'opérer soit par les diligences ou le roulage ordinaire, soit par les chemins de fer, qui sont la voie la plus accélérée.

Les transports par les rivières et canaux peuvent s'opérer soit par les barques ordinaires, qui font le service de cette navigation, soit par les bateaux à vapeur, qui le font d'une manière plus accélérée.

Les transports par mer peuvent s'opérer soit par les bâtimens ordinaires à la voile, dont la navigation dépend du vent plus ou moins favorable ou entièrement contraire, soit par la navigation à la vapeur, qui est la plus accélérée et qui est aujourd'hui le plus en usage, et prend la plus grande extension.

TRANSPOSITION, renversement de l'ordre dans lequel les choses sont ordinairement établies ou rangées.

Les agens de change et courtiers sont tenus de consigner dans leurs livres, sans transpositions, toutes les conditions des ventes, achats, assurances, négociations, et généralement de toutes les opérations faites par leur ministère (84).

TRÉBIZONDE (TARABEZOUN), ville marit. de la Turquie asiatique, dans l'Anatolie, située sur la mer Noire, à 32 l. N.-E. d'Erzeroum et 150 de Constantinople, dans la riche province de l'Arménie. Elle se trouve en relation régulière avec les grandes villes d'Erzeroum, de Kars, de Bayasid et d'Erivan.

Commerce. Depuis quelques années, le commerce de Trébizonde s'est considérablement accru, quoiqu'il n'ait pas encore pris toute l'extension que peut lui donner la position avantageuse de cette ville, placée au centre d'un pays presque entièrement privé d'entrepôt européen, et près des frontières de la Perse.

En 1833, l'importation a été de 15,464,598 fr., et l'exportation de 14,079,122 fr. En 1834, l'importation s'est élevée à 15,871,412 fr., et l'exportation à 15,857,410 fr. L'augmentation de 1834 sur 1833, quoique minime, n'en est pas moins remarquable, dans un tems où les troubles survenus en Perse, à la suite du décès du monarque persan, avaient intercepté les routes d'Erzeroum à Tauris.

Importation. Les marchandises qui paraissent avoir le débouché le plus prompt et le plus avantageux, sont les sucres en pains, le café, le rum, les vins, surtout ceux de Champagne ; le fer, la quincaillerie, les draps, principalement ceux d'Elbeuf et du nord de la France, qui sont les plus estimés et d'une vente plus facile en Perse ; les indiennes et mérinos les plus chargés de rouge, dont une grande partie à raies ; les mousselines brochées ; les toiles de coton de toutes qualités ; les châles tissus de coton imitant le cachemire, les satins, les brocarts et les velours de soie, surtout de Lyon.

Exportation. Les articles d'exportation consistent en soie grège, dont il y a trois qualités : celle de Perse, celle de l'Arménie, et celle de Géorgie, qui est très-inférieure ; les noix de galle, les cires jaunes, les gommes de Perse et du Kurdistan, la rhubarbe, l'orpiment, le tabac, le tambiki et les noisettes. On tire aussi de Gurun, près de Sivas, des laines d'une très-belle qualité. La seule maison franque établie à Trébizonde en a expédié en 1833 une centaine de balles pour essai à Londres, et en 1834, elle en a fait des achats considérables pour en faire des expéditions à Londres et à Constantinople.

Navigation. En 1833, le nombre des bâtimens arrivés dans ce port a été de 25, sans comprendre les bâtimens turcs ; en 1834, il a été de 26 navires européens et 106 bâtimens turcs, dont un certain nombre va charger des fers à Taganrog pour l'intérieur de l'Asie.

Les vaisseaux européens qui se rendent à Trébizonde sont chargés de produits manufacturés et autres marchandises d'Europe, et de là se répandent sur les marchés d'Erzeroum, de Tauris, de Téhéran, d'Ispahan, etc.

Le commerce assez considérable qui se faisait de la Perse avec l'Allemagne par la Géorgie, a été paralysé par les droits élevés dont l'a frappé la Russie en janvier 1832.

Le commerce de Trébizonde a présenté, en 1837, des résultats moins importans qu'en 1836 ; toutefois, les importations s'élèvent encore à 38 millions 434,000 fr., et les exportations à 35 millions 133,200 fr. Les principaux articles d'importation sont des tissus d'Europe, de Perse et de Cachemire, représentant une valeur de 26,421,000 fr. ; pour 6,567,000 fr. de soie, 1,258,000 fr. de noix de galle, pour 1,121,000 fr. de tabac de Schiras. Le reste se compose de grains, de sucre, de fer, d'acier, de coton filé, de quincaillerie, de gomme et d'armes. Les exportations suivent à peu près les mêmes proportions, Trébizonde n'étant en quelque sorte qu'un entrepôt, ne retenant pour sa propre consommation qu'une faible partie des marchandises qui entrent dans son port.

La France n'a pris directement aucune part à ce commerce, et le pavillon français n'a pas même abordé à Trébizonde en 1836 et 1837. Ce commerce se fait par la voie de Constantinople, où les négocians de Perse et autres font leurs achats de marchandises françaises, s'ils ne les ont déjà faits aux foires de Leipzig et de Francfort ; et ce sont les navires anglais, russes, autrichiens et grecs, qui ont importé à Trébizonde la plus grande partie des marchandises d'Europe, ainsi que les navires turcs, qui sont aussi en grand nombre.

La mer Noire n'est pas un lac russe comme la mer Caspienne, et la libre navigation de cette mer a été stipulée par le traité d'Andrinople en termes formels, et la Russie n'a pas le droit de l'interdire à quelque pavillon que ce soit.

Le commerce d'exportation de Trébizonde est toujours inférieur à celui d'importation. Depuis quelque tems, il a été pourtant plus actif qu'à l'ordinaire, à cause des fortes expéditions de soie qui ont eu lieu pour l'Angleterre.

La navigation à la vapeur sur le Danube peut fournir un moyen de transport prompt et écono-

mique pour transporter à Trébizonde les produits manufacturés, tandis que la France et l'Angleterre pourraient, à travers les Dardanelles et le Bosphore, y faire arriver les objets si nombreux de leur industrie. L'Angleterre n'a pas méconnu l'importance de cette Echelle; elle s'est empressée de s'emparer exclusivement de son riche commerce, qui se faisait autrefois par la voie de Constantinople.

TREFILERIE. La fabrication des fils métalliques a présenté, en 1832, une valeur de 6 millions 762,630 fr. en France. Les fils présentés à l'exposition de 1834 par M. Mouchel, de l'Aigle (Orne), étaient de diverses qualités, et tous d'une telle perfection, qu'ils lui ont à juste titre mérité la croix de la légion-d'honneur, dont il a été décoré par le roi après l'exposition.

On en peut dire à peu près autant de M. Bernard-Fleury, de la même ville, qui a reçu une médaille d'argent, et de M. Colliau, de Toutevoye (Oise).

On peut citer ensuite les cordes et fils des usines d'Imphy (Nièvre), et les fils de laiton et de tombac de M. Mesmin, de Givet (Ardennes); puis les produits fort estimés de M. Mignard-Billinge, de Belleville, près Paris, lequel en outre est généralement reconnu pour le fabricant des meilleures filières.

On voyait encore, avec un grand intérêt, les fils métalliques de MM. Fouquet frères, de Rugles (Eure); de M. Lecouteulx, de Romilly (*id.*); du baron Falatieu, de Bains (Vosges); de M. Mathey Humbert, de Darney (*id.*); de M. Hue, de l'Aigle; de M. le comte d'Osmont, à Bigny (Cher); de M. Rousset, et surtout de M. Rouget, de Paris.

On trouvait enfin, à cette exposition, les fils de fer garantis de la rouille par un étamage, de MM. Mouret et Velloreille, de Chenency (Doubs), et les fils de plomb tirés avec une rare adresse, de MM. Vrignault et Destroyat, de Lorient.

Cette industrie a fait de grands progrès depuis quelques années.

TREGUIER, ville de France, en Bretagne, département des Côtes-du-Nord, à 16 l. de Saint-Brieux, 20 de Brest, 24 de Lorient et 120 de Paris. Populat., 4,000 habitans.

Commerce. Il se fait un bon commerce de chevaux qui sont d'une forte race, en blé, lin, chanvre, fils blancs ou autres, et en papier qui se fabrique dans le pays. Il y a un petit port qui sert utilement au cabotage.

TREIGNAC, ville de France, dans le Limousin, département de la Corrèze, à 5 l. d'Uzerches. On y fait un grand commerce de laine d'une bonne qualité. Il y a des filatures de coton, des fabriques de bas de laine et de coton à l'aiguille. La vente de ces produits forme les principaux articles de son commerce.

TREILLIS, espèce de toile de chanvre écrue, très-grosse et très-forte, propre à faire des sacs et des emballages, qui se vendent par pièces de différentes longueurs. Leur largeur ordinaire est de 3/4 ou 5/6. Il s'en fabrique en Normandie, au Perche, au Mans, dans le Forez, dans le Bourbonnais, en Champagne, en Picardie.

C'est aussi une autre sorte de toile teinte en noir, gommée, calandrée, satinée ou lustrée, propre à faire des coiffes à chapeaux et des doublures de caisses et malles, et qui se vend par pièces de 5 à 6 aunes. Les fines ont 3/4 de large, et les grosses ont environ 7/8. Saint-Gall fournit quantité de treillis, qu'on appelle treillis d'Allemagne ou de Suisse. On en fait aussi beaucoup en France.

TREMPE DU FER. C'est une opération importante qui a pour objet de changer le fer en acier. Il existe un grand nombre de procédés pour obtenir cette trempe et lui donner les différentes qualités qu'elle doit avoir dans les arts, suivant sa destination.

La trempe en paquet ne laisse pas d'être coûteuse; cependant, il y a des considérations qui empêchent quelquefois de se servir de l'acier: parce qu'à durée de trempe égale, celui-ci se casse plus facilement que le fer. Or, pour ces cas, il y a un moyen de tremper le fer, tout aussi bon en lui-même que la trempe en paquet, bien plus expéditif et peu coûteux; le voici:

On emploie le prussiate de potasse pour tremper le fer à feu libre et à la hâte. On réduit ce sel en poudre; on plonge le fer dans l'eau, pour le mouiller, et on le saupoudre avec cette matière; on le tient dans le feu jusqu'au rouge; on le saupoudre encore, et l'on continue de chauffer jusqu'au blanc; alors on le plonge dans l'eau froide.

L'expérience a prouvé qu'il n'était pas nécessaire d'atteindre la chaleur blanche avant de tremper dans l'eau; c'est la chaleur rouge seulement qu'il faut atteindre pour bien réussir, sans quoi l'opération devient incertaine et même incomplète. Le degré de profondeur de la trempe dépend de la durée de l'opération, qui se fait avec une vitesse étonnante, en la comparant à la trempe en paquet, puisque quelques minutes suffisent. Ce procédé est surtout avantageux pour les pièces petites et moyennes; car, pour des pièces massives et informes, l'opération s'exécuterait moins bien qu'avec la trempe en paquet. Ce moyen est aussi avantageux pour tremper des parties de longues pièces, comme des collets d'arbres, etc.

TRENTE-DEUXIÈME, fraction du karat. Elle en est la trente-deuxième partie, comme le nom l'indique suffisamment.

On a pu voir, à l'article karat et à celui du titre, que l'on supposait l'or divisé en 24 parties, dont chacune s'appelle karat, et chaque karat divisé en 32 parties, appelées trente-deuxièmes. C'est à l'aide de cette division que l'on évalue le titre de l'or en France.

TREPANI, ville de la Sicile, capitale de la province de son nom, sur la côte occidentale et sur une langue de terre qui se prolonge au loin dans la mer à l'O., entre cette ville et l'île de Lévanzo, et à 17 l. de Palerme. Popul., 24,400 hab.

Industrie et commerce. Il y a quelques fabriques de soieries, des tanneries. On fait beaucoup de sel sur la côte, et des pêches abondantes de thon, de salines et de corail.

Trépani est une des villes les plus commerçantes de la Sicile; elle exporte les produits naturels du pays et quelques articles des manufactures. Elle importe en retour des denrées coloniales et du Levant, et des produits manufacturés pour la consommation de l'île.

TRÉPORT, ville de France, en Normandie, département de la Seine-Inférieure, avec un petit port à l'embouchure de la Bresle, à 1 l. 1/2 d'Eu et 6 de Dieppe.

Le petit port du Tréport, singulièrement amélioré depuis quelques années, et qui toujours offre aux bâtimens de pêche un abri sûr et facile, va

recevoir pour complément un bassin qui lui fera soutenir avec avantage la concurrence des ports voisins.

Pendant toute la saison du hareng, 60 bateaux y apportent chaque jour le produit de leur pêche. On peut y trouver 10,000 barils de harengs salés première qualité.

Le Tréport, par sa proximité du château d'Eu, dont les belles promenades sont ouvertes au public, devient un lieu fort agréable pour la saison des bains. Déjà la ville peut offrir des logemens à 150 étrangers, et vienne le chemin de fer projeté jusqu'à la ville d'Eu, et le Tréport, ruiné par les Anglais aux XIIe, XIVe et XVe siècles, redeviendra plus florissant que jamais.

Les habitans se livrent entièrement à la pêche du hareng, du maquereau et du poisson frais, et font des armemens pour la pêche de la morue, qu'ils apprêtent et salent à la manière hollandaise; le hareng et le maquereau sont aussi très-bien apprêtés.

TRÊVES (en allemand TRIER), ville de l'Allemagne, en Prusse, chef-lieu du cercle de régence de son nom, dans la province du Rhin, sur la rive droite de la Moselle, à 8 l. de Luxembourg et 105 de Paris. Popul., 15,000 habit.

Productions. Blé, légumes, lin, chanvre, houblon, charbon de terre, fer, cuivre.

Industrie et commerce. Fabriques de tissus de laine, de toiles et de toiles à voiles estimées, blanchisserie de cire, savonnerie, tannerie et manufactures de tabac. Ces produits, auxquels il faut ajouter les bois à brûler et de charpente, forment, avec les productions du territoire, les principaux articles du commerce, qui est favorisé par la navigation de la Moselle, un des affluens du Rhin.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE. Ces tribunaux ont été institués pour connaître des délits plus graves que les contraventions à la police ordinaire, mais trop peu, cependant, pour y appliquer le jugement par jury.

Cas où le tribunal de police correctionnelle prononce l'amende encourue par les agens de change et courtiers (87).

Sont poursuivis correctionnellement, l'assuré et l'assureur, lorsqu'il est prouvé que l'assuré savait la perte, et l'assureur l'arrivée du navire, avant la signature du contrat d'assurance (368).

La banqueroute simple est jugée par les tribunaux correctionnels (439).

Les cas de banqueroute simple seront jugés par les tribunaux de police correctionnelle, sur la demande des syndics ou sur celle de tout créancier du failli, ou sur la poursuite d'office qui sera faite par le ministère public (588).

Le tribunal de police correctionnelle, en déclarant qu'il y a banqueroute simple, devra, suivant l'exigence des cas, prononcer l'emprisonnement pour un mois au moins et deux ans au plus.

Les jugemens seront affichés, en outre insérés dans un journal, conformément à l'art. 683 du Code de procédure civile (591).

Dans le cas de poursuite et de condamnation en banqueroute simple ou en banqueroute frauduleuse, les actions civiles autres que celles dont il est parlé à l'art. 598 ne peuvent être attirées, attribuées ni évoquées aux tribunaux de police correctionnelle (600). *Voyez* BANQUEROUTE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE. La loi du 27 ventose an VIII en a établi un dans chaque arrondissement communal du royaume. Ces tribunaux connaissent des matières civiles en premier et en dernier ressort, dans les cas déterminés par la loi.

La délibération du conseil de famille qui autorise un mineur à faire le commerce, doit être homologuée par le tribunal civil (2).

Dans les arrondissemens où il n'y aura pas de tribunaux de commerce, les juges du tribunal civil exerceront les fonctions et connaîtront des matières attribuées aux juges de commerce par le Code (640).

TRIBUNAUX DE COMMERCE. Ce sont des tribunaux spéciaux pour juger, dans le plus court délai, toutes les affaires de commerce. Lorsque le législateur organisa les tribunaux de commerce, une pensée sage le guida dans cette organisation : ce fut que des commerçans devaient être juges des commerçans; la raison en est facile à saisir. Outre les questions de droit qui naissent de la rédaction du Code de commerce, il est une foule de questions de fait qui tiennent à des usages commerciaux, sortes de contestations qui ne se trouvent plus dans la sphère des connaissances des juges ordinaires, et qui demandaient des juges spéciaux. De plus, dans les affaires de cette nature, la même rigidité ne devait pas exister dans l'application de la loi, et c'est là une des principales causes pour lesquelles furent établis les arbitres chargés de concilier, autant qu'il serait en leur pouvoir, les parties renvoyées devant eux.

Les tribunaux de commerce sont des tribunaux d'exception qui ont été établis par le titre XII de la loi du 24 août 1790, pour connaître des affaires de commerce, tant de terre que de mer, sans distinction.

Comme cet article est un des plus importans pour la classe industrielle et commerçante en général, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'exposer ce qui a été statué à cet égard, tant par les Codes de commerce et de procédure civile que par les arrêts de la cour de cassation et des autres cours, sous les trois divisions suivantes :

1° De l'organisation des tribunaux de commerce;

2° De la compétence des tribunaux de commerce;

3° De la procédure devant les tribunaux de commerce.

De l'organisation des tribunaux de commerce.

Chaque tribunal de commerce est composé d'un président, de juges et de suppléans élus pour deux ans par les commerçans, parmi ceux d'entre eux les plus notables et les plus recommandables par leur probité, exerçant le commerce depuis cinq ans, et âgés de trente ans.

Le nombre des juges de chaque tribunal ne peut être au dessous de deux ni au dessus de huit, non compris le président; celui des suppléans est proportionné au besoin du service. (*Cod. de comm.*, art. 616, 617, 618, 620.)

Aucun commerçant ne peut refuser d'être juge du tribunal de commerce, lorsqu'il a été légalement nommé, à moins qu'il n'ait une excuse valable; c'est ce que prononce formellement l'édit de création de la juridiction consulaire de Valenciennes du mois de janvier 1718; ce qui a été décidé par les arrêts du conseil-d'état du 13 juin 1726, contre le sieur Vandussel, commerçant de Bayonne; du 28 septembre 1760, contre le sieur

Dekater-Brune, commerçant à Bordeaux; ce qui a été jugé par arrêt du parlement de Paris du 23 mai 1721, contre le sieur Dorigny, commerçant à Reims.

Les fonctions des juges de commerce sont seulement honorifiques (628).

L'arrondissement de chaque tribunal de commerce est le même que celui du tribunal civil, dans le ressort duquel il est placé; et s'il se trouve plusieurs tribunaux de commerce dans le ressort d'un seul tribunal civil, ils ont chacun un arrondissement particulier qui leur est assigné (616).

Les jugemens des tribunaux de commerce doivent être rendus par trois juges au moins, compris le président; les suppléans servent à compléter ce nombre (626).

Le ministère des avoués est interdit dans les tribunaux de commerce; chacun y défend ses intérêts en personne; cependant, on peut se faire assister d'un défenseur, ou charger un défenseur ou un fondé de pouvoirs de paraître et de porter la parole à sa place, en justifiant d'un pouvoir qui peut être donné au bas de l'original de l'assignation, si l'on est demandeur, ou de la copie, si l'on est défendeur, et qui doit être exhibé au greffier avant l'appel de la cause, et par lui visé sans frais (627).

Les tribunaux de commerce jugent en dernier ressort:

1° Toutes les demandes dont le principal n'excède pas la valeur de 1,000 fr.;

2° Toutes celles où les parties, justiciables des tribunaux, et usant de leurs droits, auront déclaré vouloir être jugées définitivement et sans appel (639).

Les appels des jugemens des tribunaux de commerce sont portés devant les cours royales dans le ressort desquelles ces tribunaux sont situés (644).

Dans les arrondissemens où il n'y a point de tribunal de commerce, les juges du tribunal civil exercent les fonctions et connaissent des matières attribuées aux juges de commerce. Dans ce cas, l'instruction a lieu dans la même forme que devant les tribunaux de commerce, et les jugemens produisent le même effet.

Les tribunaux de commerce n'ont point de vacances.

Les tribunaux de commerce sont sous la surveillance du ministre de la justice.

De la compétence des tribunaux de commerce.

Les tribunaux de commerce connaissent:

1° De toutes contestations relatives aux engagemens et transactions entre négocians, marchands et banquiers;

2° Entre toutes personnes, des contestations relatives aux actes de commerce (631).

La loi répute actes de commerce:

Tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage;

Toute entreprise de manufactures, de commission, de transport par terre ou par eau;

Toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissemens de ventes à l'encan, de spectacles publics;

Toute opération de change, banque et courtage;

Toutes les opérations des banques publiques;

Toutes obligations entre négocians, marchands et banquiers;

Entre toutes personnes, les lettres de change ou remises d'argent faites de place en place (632).

La loi répute pareillement acte de commerce:

Toute entreprise de construction et tous achats, ventes et reventes de bâtimens pour la navigation intérieure et extérieure;

Toutes expéditions maritimes;

Tout achat ou vente d'agrès, apparaux et avitaillemens;

Tout affrétement ou nollissement, emprunt ou prêt à la grosse; toutes assurances et autres contrats concernant le commerce de mer;

Tous accords et conventions pour salaires et loyers d'équipages;

Tous engagemens de gens de mer pour le service de bâtimens de commerce (633).

Les tribunaux de commerce connaissent également:

1° Des actions contre les facteurs, commis des marchands ou leurs serviteurs, pour le fait seulement du trafic du marchand auquel ils sont attachés;

2° Des billets faits par les receveurs, payeurs, percepteurs ou autres comptables des deniers publics (634).

Ils connaissent enfin:

1° Du dépôt de bilan et des registres du commerçant en faillite, de l'affirmation et de la vérification des créances;

2° Des oppositions au concordat, lorsque les moyens de l'opposant seront fondés sur des actes ou opérations dont la connaissance est attribuée par la loi aux juges des tribunaux de commerce.

Dans tous les autres cas, ces oppositions sont jugées par les tribunaux.

En conséquence, toute opposition au concordat doit contenir les moyens de l'opposant, à peine de nullité.

3° De l'homologation du traité entre le failli et ses créanciers;

4° De la cession de biens faite par le failli pour la partie qui en est attribuée aux tribunaux de commerce par l'art. 901 du Code de procédure civile (635).

Lorsque les lettres de change ne sont réputées que simples promesses, aux termes de l'art. 112, ou lorsque les billets à ordre ne portent que des signatures d'individus non négocians, et n'ont pas pour occasion des opérations de commerce, trafic, change, banque ou courtage, le tribunal de commerce est tenu de renvoyer au tribunal civil, s'il en est requis par le défendeur (636).

Lorsque ces lettres de change et ces billets à ordre portent en même tems des signatures d'individus négocians et d'individus non négocians, le tribunal de commerce en connaît; mais il ne peut prononcer la contrainte par corps contre les individus non négocians, à moins qu'ils ne se soient engagés à l'occasion d'opérations de commerce, trafic, change, banque ou courtage (637).

Ne sont point de la compétence des tribunaux de commerce, les actions intentées contre un propriétaire, cultivateur ou vigneron, pour vente de denrées provenant de son crû; les actions intentées contre un commerçant pour paiement de denrées et marchandises achetées pour son usage particulier.

Néanmoins, les billets souscrits par un commerçant sont censés faits pour son commerce, et ceux des receveurs, payeurs, percepteurs ou autres comptables de deniers publics, sont censés

faits pour leur gestion, lorsqu'une autre cause n'y est point énoncée (638).

Suivant Jousse et Bornier, célèbres jurisconsultes commentateurs de l'ordonnance de 1681, un commerçant qui quitte son commerce n'en reste pas moins justiciable du tribunal de commerce pour les faits de son négoce antérieur.

Les garans solidaires de faits de commerce, quoique non commerçans, sont justiciables des tribunaux de commerce.

Les femmes des commerçans qui ont participé à des faits de commerce, ou s'en sont rendues caution, sont pareillement justiciables des tribunaux de commerce.

Les femmes, les enfans, les héritiers d'un commerçant décédé sont de même justiciables du tribunal de commerce pour faits de commerce de la part du décédé.

Forme de procédure devant les tribunaux de commerce.

La forme de procédure devant les tribunaux de commerce sera suivie telle qu'elle a été réglée par le titre XXV du liv. II de la première partie du Code de procédure civile (642).

Néanmoins, les articles 156, 158 et 159 du même Code, relatifs aux jugemens par défaut par les tribunaux inférieurs, seront applicables aux jugemens par défaut rendus par les tribunaux de commerce (643).

Les appels des jugemens de tribunaux de commerce seront portés par devant les cours dans le ressort desquelles ces tribunaux sont situés (644).

Le délai pour interjeter appel est de 3 mois, à compter du jour de la signification du jugement pour ceux qui sont rendus contradictoirement, et du jour de l'expiration du délai de l'opposition pour ceux qui auront été rendus par défaut; l'appel peut être interjeté le jour même du jugement (645).

Les assignations peuvent être données au choix du demandeur:

1° Devant le tribunal du domicile du défendeur;

2° Devant celui dans l'arrondissement duquel la promesse a été faite et la marchandise livrée;

3° Devant celui dans l'arrondissement duquel le paiement devait être effectué. (*Cod. de proc. civ.*, art. 420.)

Les délais pour comparaître sur l'assignation ne sont que d'un jour franc (416).

Dans les cas qui requièrent célérité, pour abréger les délais, on présente requête au président du tribunal de commerce, et il met au bas un permis d'assigner à plus court délai, tel que du jour au lendemain, du matin au soir, d'une heure à l'autre; cette ordonnance peut même autoriser à saisir les effets mobiliers par avance, selon la nature des circonstances (417).

Dans les affaires maritimes où il existe des parties non domiciliées, et dans celles où il s'agit d'agrès, victuailles, équipages et radoubs de vaisseaux prêts à mettre à la voile, et autres matières urgentes et provisoires, l'assignation de jour à jour ou d'heure à heure peut être donnée sans ordonnance, et le défaut peut être jugé sur-le-champ (418).

Toutes assignations données à bord, à la personne assignée, sont valables (419).

Les parties assignées, ou qui ont fait assigner, comparaissent en personne ou se font représenter par un fondé de pouvoir, ainsi qu'on l'a dit, à moins que le tribunal n'ordonne d'office qu'elles comparaîtront en personne (428).

Si la partie assignée a à proposer un déclinatoire, c'est-à-dire une demande en renvoi devant un autre tribunal, elle doit le faire avant toute autre défense, autrement elle n'y serait plus recevable (424).

Si le demandeur ne comparaît pas au jour où il a fait assigner, il est accordé au défendeur congé de la demande (434).

Si c'est le défendeur qui ne comparaît pas, défaut est donné contre lui, et le jugement accorde au demandeur ses conclusions si elles se trouvent justes et bien vérifiées. (*Id.*)

Le jugement par défaut est signifié de suite et peut être mis à exécution un jour franc après sa signification (435).

Celui à qui l'on signifie un jugement par défaut doit y former opposition de suite, s'il veut empêcher l'exécution qui, sans cela, peut avoir lieu après l'expiration d'un jour franc de signification. (*Id.*)

Huitaine après la signification du jugement, l'opposition n'est plus recevable.

Quoique le jugement n'ait pas été signifié, on peut d'avance y former opposition.

L'opposition suspend l'exécution du jugement (459).

Si, après que les parties ont comparu à l'audience et y ont été contradictoirement entendues, il y a lieu à renvoyer les parties devant des arbitres pour examen de comptes, pièces et registres, il est nommé un ou trois arbitres pour entendre les parties et les concilier, si faire se peut, sinon donner leur avis (429).

S'il y a lieu à visite ou estimation d'ouvrages ou marchandises, il est nommé un ou trois experts.

Les arbitres et les experts seront nommés d'office par le tribunal, à moins que les parties n'en conviennent à l'audience. (*Id.*)

La récusation ne peut être proposée que dans les trois jours de la nomination (430).

Le rapport des arbitres et experts est déposé au greffe du tribunal (431).

S'il y a lieu à la preuve testimoniale, le tribunal ordonne la comparution des témoins à un jour indiqué, à moins qu'ils ne soient présens, parce qu'alors ils sont entendus sommairement, ainsi qu'ils doivent l'être à l'audience fixée pour leur audition: néanmoins, dans les causes sujettes à appel, les dépositions sont rédigées par écrit par le greffier et signées par le témoin; en cas de refus, mention en est faite (432).

Si une pièce produite est méconnue, dénuée ou arguée de faux, et que la partie persiste à s'en servir, le tribunal renvoie devant les juges qui doivent en connaître, et il est sursis au jugement de la demande principale (427).

Tout jugement contradictoire, c'est-à-dire rendu sur la comparution et la défense de la partie, est en dernier ressort jusqu'à la somme de 1,000 fr., et ne peut être attaqué par la voie de l'appel.

L'exécution provisoire de ce jugement peut être ordonnée sans caution, lorsque la demande accueillie se trouve fondée sur un titre non attaqué, ou sur une déclaration précédente dont il n'y a pas appel (439).

Dans tous les autres cas, l'exécution provisoire peut également s'accorder, mais à la charge par le poursuivant de donner caution ou de justifier de solvabilité suffisante. (*Id.*)

Les tribunaux de commerce ne connaissent point de l'exécution de leurs jugemens; s'il s'élève quelques difficultés relatives à cette exécution, elles sont portées devant le tribunal civil (442).

SIÉGES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Villes et départemens.

Abbeville (Somme), Agde (Hérault), Agen (Lot-et-Garonne), Ajaccio (Liamone), Albi (Tarn), Alençon (Orne), Ambert (Puy-de-Dôme), Amiens (Somme), Anduze (Gard), Angers (Maine-et-Loire), Angoulême (Charente), Annonay (Ardèche), Arles (Bouches-du-Rhône), Arras (Pas-de-Calais), Aubenas (Ardèche), Auch (Gers), Aurillac (Cantal), Autun (Saône-et-Loire), Auxerre (Yonne), Auxonne (Côte-d'Or), Avalon (Yonne), Avignon (Vaucluse).

Bayeux (Calvados), Bayonne (Basses-Pyrénées), Beaune (Côte-d'Or), Beauvais (Oise), Béfort (Haut-Rhin), Belvès (Dordogne), Bergerac (Dordogne), Bernay (Eure), Besançon (Doubs), Béziers (Hérault), Billom (Puy-de-Dôme), Blaye (Gironde), Blois (Loir-et-Cher), Bonifacio (Liamone), Bordeaux (Gironde), Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Bourges (Cher), Brest (Finistère), Brignolle (Var), Brioudes (Haute-Loire).

Caen (Calvados), Calais (Pas-de-Calais), Cambray (Nord), Carcassonne (Aude), Castelnaudary (Aude), Castres (Tarn), Cette (Hérault), Châlons-sur-Marne (Marne), Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Chartres (Eure-et-Loir), Châteauroux (Indre), Châtellerault (Vienne), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Chaumont (Oise), Cherbourg (Manche), Ciotat (la) (Bouches-du-Rhône), Clermont (Hérault), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Cognac (Charente), Colmar (Haut-Rhin), Compiègne (Oise), Condé-sur-Noireau (Calvados), Coutances (Manche).

Dieppe (Seine-Inférieure), Dijon (Côte-d'Or), Dreux (Eure-et-Loir), Dourdan (Seine-et-Oise), Dunkerque (Nord).

Eu (Seine-Inférieure).

Falaise (Calvados), Fécamp (Seine-Inférieure), Fréjus (Var).

Grandville (Manche); Grasse (Var), Gray (Haute-Saône).

Havre-de-Grâce (Seine-Inférieure), Honfleur (Calvados).

Isigny (Calvados), Issoudun (Indre), Joigny (Yonne).

Laigle (Orne), Langres (Haute-Marne), Laval (Mayenne), Libourne (Gironde), Lille (Nord), Limoges (Haute-Vienne), Limoux (Aude), Lisieux (Calvados), Lorient (Morbihan), Louhans (Saône-et-Loire).

Marseille (Bouches-du-Rhône), Martigues (Bouches-du-Rhône), Meaux (Seine-et-Marne), Metz (Moselle), Mirecourt (Vosges), Moissac (Lot), Montdidier (Somme), Montargis (Loiret), Montauban (Lot), Montpellier (Hérault), Montereau (Seine-et-Marne), Morlaix (Finistère), Moulins (Allier), Mulhausen (Haut-Rhin).

Nancy (Meurthe), Nantes (Loire-Inférieure), Narbonne (Aude), Nevers (Nièvre), Niort (Deux-Sèvres), Nîmes (Gard).

Orléans (Loiret).

Paimpol (Côtes-du-Nord), Paris (Seine), Pau (Basses-Pyrénées), Périgueux (Dordogne), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Pertuis (Vaucluse), Pézénas (Hérault), Poitiers (Vienne), Pont-Audemer (Eure), Provins (Seine-et-Marne), Puy (Haute-Loire).

Quimper (Finistère), Quintin (Côtes-du-Nord).

Reims (Marne), Rennes (Ille-et-Vilaine), Riom (Puy-de-Dôme), Rochefort (Charente-Inférieure), Rochelle (la) (Charente-Inférieure), Romans (Drôme), Romorantin (Loir-et-Cher), Rouen (Seine-Inférieure).

Sables-d'Olonnes (Vendée), Saint-Brieux (Côtes-du-Nord), Saint-Dizier (Haute-Marne), Saint-Etienne (Loire), Saintes (Charente-Inférieure), Saint-Flour (Cantal), Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron), Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), Saint-Martin, île de Rhé (Charente-Inférieure), Saint-Mâlo (Ille-et-Vilaine), Saint-Omer (Pas-de-Calais), Saint-Pierre, île d'Oléron (Charente-Inférieure), Saint-Quentin (Aisne), Saint-Tropez (Var), Saint-Vallery (Seine-Inférieure), Saint-Valery (Somme), Sartène (Liamone), Saulieu (Côte-d'Or), Saumur (Maine-et-Loire), Sedan (Ardennes), Sens (Yonne), Soissons (Aisne), Souillac (Lot), Strasbourg (Bas-Rhin).

Tarbes (Hautes-Pyrénées), Tarascon (Bouches-du-Rhône), Thiers (Puy-de-Dôme), Tinchebray (Orne), Toulon (Var), Toulouse (Haute-Garonne), Tournus (Saône-et-Loire), Tours (Indre-et-Loire), Troyes (Aube), Tulle (Corrèze).

Valenciennes (Nord), Vannes (Morbihan), Verdun (Meuse), Versailles (Seine-et-Oise), Vervins (Aisne), Vienne (Isère), Villefranche (Rhône), Vire (Calvados).

On voit, par l'état général de ces établissemens, qu'ils sont un peu trop nombreux. Ce n'est pas nous seulement qui en avons fait la remarque; M. le garde-des-sceaux l'a reconnu lui-même et l'a récemment déclaré dans un rapport qu'il a soumis au roi, sur la statistique ou relevé des opérations des cours et tribunaux, pendant l'année judiciaire 1830-1831.

TRICOTS, ouvrages de bonneterie en laine, en coton, en fil, en soie, faits à l'aiguille. Une bonne tricoteuse peut faire 2, 3 et 4 bonnets par jour, ce qui présente un poids d'environ 7 à 8 onces de laine. Après le foulage, les bonnets sont chardonnés, tondus sept à huit fois comme les draps. Mais la mécanique, qui a été introduite dans toutes les branches d'industrie, fabrique aujourd'hui des tricots soit en laine, soit en coton ou en soie, en grande quantité, tels que des gilets de dessous, en laine et aussi en coton, des mitaines, des gants à jour en tricot, et ce qu'on appelle fil d'Ecosse, à bien meilleur compte que ne pourrait faire le travail manuel. Les villes de France où il s'en fabrique le plus en coton, sont Breteuil, Lille, Montdidier, Orléans, Rouen, Paris; et en laine, à Orléans, Paris, Saint-Malo, Strasbourg; en fil, à Lille, Moudidier, Mondan, Rennes, Vitré, Saint-Malo; et en soie, à Albi, Beaucaire, Dourdan, Nîmes, Paris. Il se fait une grande consommation des ouvrages en tricots de ces différentes substances, ce qui fait l'objet d'un commerce assez considérable.

TRIESTE, ville et port de l'Illyrie, faisant partie des états autrichiens, dans la partie orientale du golfe de son nom, dans l'Adriatique, à 3 l. de Capo-d'Istria, 29 de Venise. Population, 54,000 habitans.

Il y a 2 ports à Trieste, l'intérieur et l'extérieur; ce dernier est le plus considérable : il est protégé par un môle qui est un chef-d'œuvre de l'art. On y mouille par 10 à 12 brasses; il est ouvert à l'O.

Les vaisseaux qui se destinent pour Trieste doivent être doublés en cuivre, parce que le ver y pique considérablement. Les environs produisent une grande quantité de mercure; il y a aussi des salines considérables.

Industrie. Trieste possède des fabriques de tissus et de bas de soie, de gaze, de toile de coton, de toile de lin et de chanvre, de toiles à voiles, des filatures de soie et de coton, des raffineries de sucre, fabriques de vitriol et de rosoglio, liqueur fort estimée, de savon blanc, de cartes et cartons; des tanneries; on y construit des bâtimens.

Commerce. Cette ville fait un grand commerce non-seulement des objets de son industrie, mais encore des productions, denrées et marchandises de Hongrie et d'Allemagne, dont elle est l'entrepôt pour l'Italie; elle fait aussi un grand commerce avec le Levant, l'Egypte et la Turquie, ainsi qu'avec les principaux ports de la Méditerranée, et jusque dans la mer Noire.

Exportations. Elles consistent principalement dans les mines d'Idria et même de la Hongrie, les indiennes de la Suisse, les beaux verres de Bohême, les toiles et les tissus de laine de la Silésie, ainsi que les colonnades de l'Autriche. Elles se sont élevées en 1837 à 48,123,100 fr.

Importations. Elles se composent du coton brut du Levant, des peaux, des raisins secs, de la soie, du riz, de l'huile du Levant, du blé, qui arrive principalement d'Odessa, de sucre, de café, de cacao, de la cochenille, de l'indigo, des bois de teinture, etc., des Indes occidentales et du Brésil, dont la valeur a été, en 1837, de 122,130,000 francs.

Le montant des importations s'est élevé, en 1838, à 130,015,100 fr., et celui des exportations, à 69,434, 500 fr.

L'Angleterre, Malte et les îles Ioniennes, ont participé aux importations pour une somme de 24,052,400 fr.; la Turquie, pour 20,066,800 fr.; les Deux-Siciles, pour 12,571,300 fr.; la France, pour 5,313,500 fr.; les autres états, pour une moindre somme.

Quant aux exportations, l'Angleterre, Malte et les îles Ioniennes y ont participé pour 13,350,700 fr.; la Turquie, pour 14,600,600 fr.; les Deux-Siciles, pour 3,747,900 fr.; la France, pour 5 millions 161,600 fr.; les autres états pour une moindre somme.

Commerce de Trieste avec Venise. Une grande partie de marchandises, suivant la *Gazette de Venise*, en 1837, a été réexportée du port de Trieste à Venise; ce qui rend le port de Trieste une place de transit pour les expéditions ultérieures de Venise, qui en est le véritable lieu de destination, avec un surcroît de frais et de risques qu'on pourrait épargner si la provenance de l'étranger était dirigée directement pour ce dernier port, qui est aussi un port franc.

Port franc. C'est en 1819 que Trieste a été déclarée port franc. Les étrangers y jouissent d'une entière liberté. Il y a des consuls de toutes les nations et des compagnies d'assurances maritimes, plusieurs lazarets et établissemens de quarantaine.

Mouvement de la navigation. Suivant les avis divers du ministère du commerce, la navigation entre Trieste, Venise et Fiume, en 1838, avec les pays étrangers, a donné pour résultats, savoir: à l'entrée, 2,271 bâtimens, ayant un tonnage de 307,825 tonneaux, et à la sortie, 1,911 bâtimens, avec un tonnage de 244,472 tonneaux.

Les navires français qui ont pris part à la navigation directe entre ces ports et la France, étaient, à l'entrée, au nombre de 6, jaugeant 856 tonneaux, et à la sortie, de 6, jaugeant 1,056 tonneaux.

Le commerce maritime de Trieste est très-considérable. Les principales importations des marchandises qui se consomment dans les états autrichiens se font par ce port, par où se font pareillement les exportations : c'et aussi un grand entrepôt des produits du Levant.

Monnaies. Les comptes s'y tiennent en florins, divisés en 60 creutzers, et aussi en lire de 20 soldi. Le creutzer a 4 pfennings ou deniers, et le soldo en a 12.

Ces monnaies de compte sont évaluées de trois manières différentes, savoir : en argent courant d'Autriche pour les changes; en argent courant de Trieste pour le commerce en gros, et en *valuta di piazza* pour le commerce de détail.

Un florin courant d'Autriche vaut 5 5/17 lire argent courant de Trieste, ou 5/17 lire di piazza.

Le ducat impérial et le sequin de Venise sont comptés à raison de 4 1/4 florins; mais leur valeur est variable et suit le cours du change entre Vienne et Venise.

Les poids et mesures sont les mêmes que ceux de Vienne et de Venise.

Trieste a des changes ouverts avec les principales places de l'Europe en florins et en creutzers.

Avec Londres, 10 florins pour 1 liv. sterl.
— Paris, 23 creutzers pour 1 franc.
— Amsterdam, 49 creutzers pour 1 florin.
— Hambourg, 43 creutzers pour 1 marc de banque.

TRINITÉ (Trinidad), île qui est la plus grande des petites Antilles, située devant la baie Paria, et vis-à-vis l'embouchure de l'Orénoque. On lui donne une superficie de 318 lieues carrées, avec une population de 39,000 habit., dont 24,000 nègres et 12,000 indigènes. Le territoire est généralement fertile; on y cultive avec succès la canne à sucre, qui est le principal article, dont l'exportation, en 1836, s'est élevée à 284,000 quintaux. On y récolte en outre de la cannelle, des clous de girofle, du cacao, du tabac, du café, du gingembre, de l'indigo et du coton, qui font les principaux objets du commerce avec la métropole, c'est-à-dire l'Angleterre, qui en est en possession.

TRIPE, sorte d'étoffe veloutée, qui se fabrique sur un métier, comme le velours ou la peluche, dont le poil qui fait le côté de l'endroit est tout en laine, et la tissure qui enferme le fond est tout fil de chanvre. Les tripes se tirent presque toutes de Flandre, principalement de Lille, de Tournay; elles ont pour l'ordinaire 7/16 de large sur 11 aunes de longueur. Il y en a de rayées de différentes couleurs, de pleines ou unies, dont quelques-unes sont gauffrées, ce qui fait paraître des fleurs ou figures en relief, comme aux velours ciselés.

TRIPERIE (commerce de la). Ce commerce est à Paris, ainsi que dans d'autres grandes villes, beaucoup plus étendu qu'on ne le suppose ordinairement. On se ferait à peine une idée de la somme considérable qui est employée au profit de la triperie, pour la seule nourriture des chiens et des chats; elle s'élève annuellement à 305,000 fr. En voici le détail, d'après le relevé des produits des abattoirs de Paris:

80,000 poumons ou *mous* de bœuf, vache, et autant de cœurs, qui sont vendus au prix de 2 fr. 50 c. chaque mou et chaque cœur. . . 200,000 f.

12,000 cœurs et mous fournis par la banlieue au même prix. 30,000

300,000 mous de moutons à 25 c. . 75,000

Total. . . . . 305,000 f.

On pourrait ajouter les foies, les estomacs de moutons, les pains de creton provenant des résidus des fonderies de suif, ce qui produit ensemble une somme assez considérable qui alimente cette branche d'industrie.

TRIPOLI, espèce de sable ou de pierre tendre tirant un peu sur le rouge, qui sert à polir les ouvrages des lapidaires, orfévres, miroitiers, le marbre, le cuivre et d'autres métaux. C'est aussi une espèce de sablon fort dur, qui est rude au toucher, et qui devient plus compacte au feu. Tout tripoli contient du fer; on en trouve même qui contient de l'or : il est toujours plutôt pulvérulent que friable. La couleur varie entre le gris-clair, le rougeâtre, le rosâtre, le jaune-rougeâtre, le jaune et même le cendré.

On distingue aussi le tripoli d'après les lieux de production, dont voici quelques espèces.

Tripoli de Poligné, près de Rennes, en Bretagne. Fusible et rouge de différentes teintes.

Tripoli de Montélimar. Il est plus rude et plus dur que les autres.

Tripoli de Venise. C'est le plus estimé; il vient de l'île de Corfou; il est schisteux et d'un rouge jaunâtre.

Le tripoli de France n'est pas estimé, et ne s'emploie que dans les usages domestiques. On ne se sert dans les arts que de celui de Venise, qui nous vient en futailles de tout poids.

Voici, en les classant par couleur, les espèces de tripoli les plus connues, et les emplois particuliers pour lesquels elles sont réservées.

Tripoli blanc. Ce tripoli est ordinairement argileux, en masses compactes, tout d'une pièce, douces au toucher, pulvérulentes, et faciles à briser.

Il sert aux manufactures de corail, aux lapidaires, aux orfévres, pour polir et blanchir leurs ouvrages.

Tripoli jaune. Ce tripoli est schisteux, et réunit les caractères généraux de l'espèce.

Il sert à polir, blanchir et éclaircir les ouvrages de laiton.

Tripoli rouge. Ce tripoli est également schisteux, et réunit de même les caractères généraux de l'espèce.

Il est spécialement réservé pour donner le poli et le blanc aux ouvrages d'or, de similor, etc.; c'est celui dont il se fait la plus grande consommation.

TRIPOLI, ville et port de l'Asie-Mineure, dans la Syrie, sur la Méditerranée, à 36 l. de Damas. Populat., 15,000 habit. Le port est abrité par plusieurs îles qui sont au large et qui en défendent les approches. Les environs produisent une grande quantité de soie et de coton, de la cire, des éponges; il y a des fabriques de savon, de mouchoirs de soie et de tapis.

Commerce. Les importations consistent en draps, en bonnets façon de Tunis, en indigo, cochenille, sucre que la France a fourni, pour une valeur d'environ 5 à 600,000 fr. Les exportations se composent de soie brute, galle, perles, cuivre vieux, coton, matières d'or et d'argent, pour une valeur d'environ 800,000 fr. Le commerce a occupé en 1838, tant à l'entrée qu'à la sortie, 19 navires, jaugeant 2,591 tonneaux. Les navires français qui y ont pris part sont au nombre de 16, du port de 2,091 tonneaux.

Importations. Les principaux articles sont des produits de l'industrie anglaise, pour 23,000. fr; café, 135,600 f.; tissus de laine, 66,000 f.; sucre, 140.500 f.; matières brutes, 20,000 f.; poivre, 31,500 f.; cochenille, 17,600 f.; drogues, 17,600 f.; coton filé, 8,300 f.; papiers, 800 f.

Exportations. Soie, 149,300 fr.; laine, 65,000 f.; éponges, 24,800 f.; cire, 1,500 f.

Tripoli fait aussi un grand commerce par les caravanes avec l'intérieur de l'Asie, qui y apportent les produits de cette partie du monde et prennent en retour celles d'Europe. Les principaux articles d'exportation sont la soie et les éponges, que l'on estime à 50 balles, contenant chacune 12,000 éponges. Le savon qu'on y fabrique est expédié à Tarse par l'Anatolie et les îles de l'Archipel; les autres objets sont les noix de galle des monts Arzaïris, la cire jaune du Liban, la garance des plaines de Hama, une petite quantité de scammonée et du tabac pour l'Egypte.

TRIPOLI DE BARBARIE, ville, port et capitale de la régence de son nom, sur la côte d'Afrique, en Barbarie, sur un promontoire peu élevé qui s'avance dans la Méditerranée, entre la régence de Tunis et l'Egypte, à 172 l. de Marseille et 465 de Paris. Population, 25,000 habitans.

Les habitans du port, où il y a un khan (entrepôt) en bon état, se composent de marins, de constructeurs de navires et de pêcheurs. Le hâvre est formé par une chaîne de roches basses qui se prolongent jusqu'à une certaine distance en mer vers le nord : les naturels l'appellent *Feïloun*. L'ancrage n'y est pas très-sûr, le fond étant rempli de rochers et de pierres.

Commerce. Le commerce de Tripoli est moins florissant depuis plusieurs années.

Exportations. Les principaux articles d'exportation sont le safran, qu'on tire de la montagne de Gariau, le séné et la soie, la laine d'une belle qualité, la garance, la soude, les peaux de chèvre et de mouton préparées, peaux crues, sel, natron, plumes d'autruche, poudre d'or, ivoire, gomme, fruits secs, dattes.

Importations. Elles consistent en étoffes de laine, des soieries, des tissus d'or et d'argent, des dentelles, des fils, de la cochenille, de l'indigo, du fer, de la quincaillerie, des vins communs, des liqueurs, des capillaires, de la poudre à tirer, des armes blanches et à feu, des munitions navales, du bois de construction, des miroirs, des bonnets de Tunis, etc.

Il se fait en outre un grand commerce avec l'intérieur de l'Afrique par les caravanes. La caravane qui se rend de Maroc à la Mecque passe par cette ville. Il en arrive aussi deux fois par an de l'intérieur de l'Afrique, avec des esclaves, de la poudre d'or, des perles, de l'ivoire, des plumes d'autruche, etc.

Le commerce de Tripoli se fait principalement avec Malte, Marseille, Gênes, Trieste, Livourne, Tunis et les Echelles du Levant.

On y tient les comptes par piastres de 52 aspres. Le poids est le cantaro, qui pèse 100 rotoli, équivalant à 105 liv. d'Amsterdam. L'huile se vend au mataro de 42 rotoli. Le pick, ou aune, porte 244 li-

gnes de France. Le cassiso de blé se divise en 20 tiberés, dont chacun pèse en blé 25 livres poids de marc.

TROC, échange d'une marchandise contre une autre. Dans ce sens, le troc est synonyme d'échange, lorsqu'il n'est point donné d'argent de part et d'autre.

Chez les Indiens de l'Amérique, que nous appelons improprement sauvages, le commerce ne se fait que par troc, c'est-à-dire par l'échange d'une marchandise pour une autre; il y a cependant une marchandise qui sert d'intermédiaire ou d'évaluation pour toutes les autres, comme l'argent monnaié chez les peuples civilisés : la peau de castor, par exemple, sert d'évaluation pour tous les autres produits.

Si l'assurance est faite sur le retour d'un pays où le commerce ne se fait que par troc, et que l'estimation des marchandises ne soit pas faite par la police, elle sera réglée sur le pied de la valeur de celles qui ont été données en échange, en y joignant les frais de transport (340).

TROYES, ville de France, en Champagne, département de l'Aube, sur la Seine, à 15 lieues de Sens, 20 de Châlons, 26 de Reims et 36 de Paris. Populat., 27,200 habit.

Productions. Blé, toutes sortes de légumes, lin, chanvre, vin, laine, bestiaux, etc.

Industrie. Elle est au nombre des villes les plus industrieuses de France; elle possède des fabriques d'une grande variété de produits, de ratines fines, moyennes et grosses de 5/4 de large, en pièces de 30 à 32 aunes; de beiges de 3/4 de large en pièces de 30 aunes; de frocs de demi-aune de large en pièces de 30 aunes, de serges dites *Saint-Nicolas*, de 5/8 de large en pièces de 30 aunes; fabriques de toiles de coton de toutes espèces, blanches et teintes de diverses couleurs, de 7/8 de large en pièces de 30 à 32 aunes; de velours de coton, draps de coton de demi-aune de large en pièces de 36 aunes; de basins unis et rayés, de demi-aune de large en pièces de 24 aunes; de futaines à poil, à grain d'orge, à côte, d'une demi-aune de large, en pièces de 24 aunes; de piqués, de 2/3 de large en pièces de 3 aunes; de siamoises, de 5/8 de large en pièces de 33 aunes; de coutil, de 2/3 de large en pièces de 30 aunes; fabriques de toiles de lin de la plus grande blancheur, dénommées *toiles de Hollande, toiles de demi-Hollande*, bonneterie en coton, teintureries, imprimerie en toiles de coton, fabriques de fil à coudre; filatures de coton, fabriques de rubans de fil et de lacets, fabriques d'épingles façon de Laigle, pelleteries, fabriques de parchemin et vélin, tanneries, chamoiseries, maroquineries, fabriques de peignes et ouvrages en corne, tabletteries, fabriques de cordes à boyau, amidonneries, fabriques de blanc d'Espagne, de craie dite *blanc de Troyes*, de vert de vessie, de stil de grain, de pierres bleues, laminerie de plomb et fonderie de plomb pour la chasse, charcuterie renommée pour les hures de sanglier, langues fourrées et andouilles. Cette ville possède aussi une papeterie des plus anciennes du royaume; elle est située sur la Seine, dont les eaux sont très-favorables à la fabrication du papier. On y fabrique des papiers d'écriture et d'impression fort estimés, des papiers d'enveloppe de toute grandeur, qui ont un grand débouché dans le commerce de la toilerie, de la bonneterie et de la draperie.

Les fabriques de bonneterie livrent une grande quantité de leurs articles, soit en fil, soit en coton ou en laine, au commerce; il y a 10,000 métiers de bonneterie et 2,500 de tissage. On compte de 15 à 16,000 ouvriers, tant de tissage que de bonneterie, dont les trois quarts travaillent à la campagne.

Commerce. La vente de tous ces produits fait l'objet d'un commerce considérable; il faut y ajouter le commerce de chanvre et de laine, ce qui, joint au commerce de draperie, de toilerie et de bonneterie, rend cette ville une des places manufacturières et commerçantes les plus importantes de l'intérieur de la France. La charcuterie, pour laquelle Troyes est renommée, est encore un article important de son industrie et de son commerce. Les pelleteries qu'on y trouve, et dont il se fait un grand commerce, consistent en peaux de renard, de fouine, de pitois, de loutre, de lapin, de lièvre et de martre.

Foires. Il s'y tient deux foires par an, qui durent 8 jours chacune; l'une commence le second lundi de carême, et l'autre le 1er septembre. Elles étaient autrefois très-fréquentées par un grand nombre d'étrangers; elles sont encore assez importantes pour la vente des productions du pays et des produits de l'industrie.

TROY-WEIGHT, terme anglais, qui veut dire poids de troy, dont l'once sert pour distinguer cette espèce de poids de celui d'avoir du poids. Le poids de troy sert à peser les métaux précieux et d'autres objets d'une grande valeur. La livre troy se divise en 12 onces; chaque once est respectivement plus forte que celle de la livre avoir du poids. Cette livre répond à 12 onces 2 gros 37 grains du poids de marc de France, tandis qu'une livre avoir du poids équivaut à 14 onces 11 deniers 15 grains 1/2 du poids de troy.

La livre de troy contient 5,670 grains ou penny weight, ou deniers de poids.

TRUCHEMENT, interprète. C'est celui qui, possédant deux langues différentes, sert de truchement à ceux qui ne parlent que l'une d'elles et ne peuvent se comprendre.

Dans les affaires contentieuses de commerce, et pour le service des douanes, les courtiers interprètes et conducteurs de navires, servent seuls de truchement à tous étrangers, maîtres de navires marchands, équipages de vaisseau et autres personnes de mer (80).

TRUFFE, substance charnue, ronde, compacte, à écorce veinée, asssez semblable à la pomme de terre pour la forme, mais qui est d'une couleur plus foncée et d'une odeur plus forte. Elle sert d'assaisonnement aux mets. On la tire de l'Angoumois, du Périgord, du Languedoc et de la Provence, où elle est assez commune, et où elle forme une branche de commerce considérable.

TRUXILLO, ville du Pérou, chef-lieu du département septentrional de cet état, près de l'embouchure de la rivière de son nom, sur l'Océan pacifique. Populat., 10,000 habitans. Il y a un bon port, où il se fait un assez grand commerce de toutes les denrées de l'intérieur en échange des produits manufacturés d'Europe, dont Truxillo est le principal entrepôt; mais il nous manque des renseignemens sur ce commerce, qui est subordonné à celui de Collao, qui est le port de Lima, capitale du Pérou.

TULA, ville de la Grande-Russie, en Europe, capitale du gouvernement de son nom, à l'em-

bouchure de la Tuliza, qui y reçoit l'Upa. Population, 38,000 habit., qui entretiennent un grand nombre de fabriques de tissus de laine, bonneterie, tannerie, etc. Il y a une manufacture impériale de fusils, qui est une des plus considérables de l'empire, et qui occupe 4,600 ouvriers. Il s'y fait aussi un commerce important en toutes sortes de produits, soit du sol, soit de l'industrie.

TULLE, ville de France, dans le Bas-Limousin, département de la Corrèze, au confluent de la Corrèze et de la Sotane, à 112 l. de Paris.

Productions. Vins, châtaignes, noix, cire, miel, bestiaux, laines.

Industrie. Manufactures d'armes à feu, fabrique de dentelles connues sous le nom de point de tulle, de bougies, d'huile de noix, de liqueurs, distilleries d'eau-de-vie, tanneries et corroieries.

L'industrie de cette ville a pris un grand développement, dont l'importance tient surtout à sa manufacture d'armes. Elle occupe près de 1,000 ouvriers, et a fabriqué jusqu'à 26,000 fusils annuellement. Les sommes allouées au budjet de l'état comportent tout au plus la fabrication de 12,000 armes, et cependant cette manufacture est l'une de celles qui sont le plus favorisées par le gouvernement. Un arsenal de la manufacture est dans l'intérieur de la ville; les principales usines sont à l'extérieur et à peu de distance, dans un lieu appelé Souillac.

On croit généralement en France que Tulle doit son nom à des fabriques de tulles et de dentelles; c'est une erreur : les anciens n'ont jamais connu d'établissemens de ce genre.

Cette ville est traversée dans toute sa longueur par 2 routes royales, celle de Lyon à Bordeaux et celle de Toulouse à Paris. Elle sera bientôt en possession d'une route plus importante, celle de Perpignan à Montargis, qui doit beaucoup contribuer à sa prospérité.

TULLE. C'est une sorte de dentelle en coton; on en fait aussi en soie. C'est une dentelle claire qui approche de la blonde : elle a été d'abord fabriquée en Angleterre et introduite en France en 1817, date des premières machines, et aussi de l'importation des cotons filés propres à cette fabrication, dans les numéro de 180 à 190 retors, qu'elle ne pouvait se procurer alors que par la fraude, à cause de leur prohibition, ce qui tenait les tulles français à de hauts prix et favorisait la contrebande des tulles anglais, qui étaient à bien meilleur marché. Mais, aujourd'hui, tout a changé, et la grande quantité qu'on en a fabriquée en France en a fait baisser les prix à un point que les fabricans en ont éprouvé une crise industrielle. On distingue deux sortes de tulles, les tulles bobins et les tulles mecklins.

1° Tulles bobins. L'introduction en France de cette industrie ne date que de 1817. C'est dans le département du Nord, à Douai, que les premiers métiers à tulle ont été fabriqués sur des plans anglais et mis en activité dans les ateliers de MM. Dablaing, Estabel et Thomassin. Des difficultés sans nombre retardèrent l'accroissement de cette fabrication pendant plusieurs années; enfin, elle a pris un essor tel que l'on compte aujourd'hui en France au moins 1,500 métiers à tulle, dont plus d'un tiers dans les arrondissemens de Douai, Cambrai et Lille, qui, à elle seule, ne possède pas moins de 70 fabriques de tulle plus ou moins importantes. La proximité de la Belgique n'est pas une circonstance indifférente pour la multiplication de ces établissemens dans le Nord; car, bien qu'il soit constaté que nos filatures de coton peuvent produire dans les numéro courans des cotons propres à cette fabrication, la moitié environ de nos métiers à tulle est encore alimentée par la fraude. Les cotons employés dans cette fabrication consistent en coton retors en deux fils, dans les numéro 160 à 220; les numéro qui s'emploient plus particulièrement sont de 170 à 180 (dévidage anglais). On peut évaluer la production annuelle du tulle, dans le département du Nord, à 1 million 500,000 aunes, d'une largeur moyenne de 66 pouces et d'un prix total de vente de 5 millions de francs. Plus de 5,000 ouvriers de tout âge y sont employés. Les métiers à tulle ont éprouvé, depuis 1817, des perfectionnemens tels, que le produit d'un métier se trouve décuplé, et que le travail de l'ouvrier, autrefois si difficile, est remplacé par un mécanisme simple de rotation qui peut être mis en jeu par la vapeur.

Les établissemens de MM. Dablaing, Estabel et Thomassin, Widdowson, Bussel et Bailly fils, à Douai, et Machu-Clark, à Lille, sont les plus importans pour la quantité, la qualité parfaite des produits et la persévérance de leurs propriétaires à rechercher des perfectionnemens avantageux. MM. Dablaing, Estabel et Thomassin renouvellent, pour la troisième fois depuis 1817, tout leur matériel. Déjà des mécaniques à rotation de trois aunes de large, construites dans leurs propres ateliers, sont mises en mouvement dans leur établissement par le moyen d'une machine à vapeur.

MM. Widdowson, Bussel et Bailly fils, ont dix mécaniques à rotation de deux aunes de large, mises en mouvement par une machine à vapeur, et onze mécaniques à la main, ancien système. Ils ont produit des tulles bobins unis et bandes grecques d'une beauté remarquable. Un grand nombre de fabricans de tulle sont en même tems constructeurs de métiers; au nombre de ces derniers, nous signalerons MM. Pauris, West, Machu, et Hopkin, de Lille.

2° Tulles mecklins. Ce tissu, produit sur le genre de mécanique qui se rapproche beaucoup des métiers à bas, est une imitation des tulles bobins, qui n'est pas sans mérite. On fait sur ces mêmes métiers des dessins brochés et des petits bords de dentelés appelés picots, qui servent à orner les écailles des dentelles brodées à la main.

Deux établissemens s'occupent de cette fabrication dans le département, tous deux placés à Lille; leur produit annnel peut être évalué à 600,000 fr., et le nombre de leurs ouvriers à 200 environ.

M. Bonsor-Morris possède le plus important; l'autre appartient à M. Floris-Dupont. La fabrique de ce dernier se compose de 14 métiers, dont chacun porte 7,800 aiguilles, et confectionne ensemble la treille et la broderie, produisant par jour 150 bandes ou 360 mètres, du prix de 7 à 12 cent.

Le tulle étant destiné à imiter les dentelles au carreau, doit, en beaucoup de circonstances, recevoir à l'aiguille des dessins de dentelles. La broderie sur tulle a acquis dans le Nord une très-grande importance, et est devenue l'occupation principale de 20,000 femmes dans les seuls arrondissemens de Douai, de Lille, de Valenciennes.

Tulles de Saint-Quentin. Les échantillons de beaux tulles que la fabrique si avantageusement connue sous la raison de Malezieux frères et Robert avait présentés à l'exposition de 1839, al-

testaient un nouveau progrès, une perfection, ce qui semblait assez difficile. C'est cet établissement qui eut le premier le mérite d'introduire à Saint-Quentin la fabrication des tulles; en augmentant graduellement le nombre des métiers, il en est venu à livrer par année au commerce pour une valeur de plus de 1,200,000 fr. de produits.

Etat de la fabrication des tulles. Le nombre des métiers, suivant un relevé fait par la chambre des prud'hommes, était en 1837, pour Calais et Saint-Pierre-les-Calais, de 489; celui des communes environnantes, de 104; total, 593. Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne possédaient seulement 46 métiers. Total général, 639 métiers. Le nombre des fabricans et des ouvriers s'élevait, savoir : à Calais, à 86 fabricans, avec 709 ouvriers; à Saint-Pierre-les-Calais, à 85 fabricans et 571 ouvriers; à la campagne, à 78 fabricans et 318 ouvriers. Ensemble, 249 fabricans et 1,598 ouvriers.

Voilà les chiffres de 1837. Ceux de 1834 étaient beaucoup plus élevés. Il y a eu diminution de 53 fabricans et de 1,086 ouvriers. Depuis cette époque, 50 métiers ont été expédiés à Lyon, Saint-Quentin, Lille, Cambrai, et même en Belgique et en Russie.

Commerce des tulles. Cette fabrication réclame depuis long-tems le bénéfice des primes, ou ce que les Anglais appellent *drawback*, pour encourager l'exportation à l'étranger, et compenser les droits assez élevés qu'acquittent à leur entrée les cotons filés des hauts numéro.

Exportations. L'industrie du tulle de coton roule sur un capital annuel de 50 millions, et pourtant nos exportations ne s'élèvent pas au delà de 8 millions par an. Les principales expéditions se font, aux Etats-Unis, pour 3,065 kil. environ; au Brésil, pour 1,333; au Mexique, pour 333; en Espagne, pour 2,234. La Sardaigne seule, 6,778 kil.; la Suisse, 7,843; la Toscane, 2,226; Cuba et Porto-Rico, 3,728, etc. Au total, 35,858 kil., qui représentent une valeur officielle de 7,171,600 fr., y compris les gazes, que l'administration de la douane a réunies ensemble.

Importations. Elle est considérable, et s'est élevée dans la même année à 60,603 kil., ayant une valeur officielle de 12,130,600 fr., aussi y compris les gazes, et dont les plus fortes parties ont été, de l'Angleterre, 16,201 kil.; de l'Allemagne, 41,379; de la Belgique, 1,049; de la Suisse, 1,533, etc.

L'ordonnance du 27 septembre 1835 détermine un nouveau mode d'estampillage pour les tulles de coton fabriqués en France. L'art. 1er ordonne que, dans le délai de trois mois, tout fabricant de tulle de coton devra faire une déclaration indiquant le nombre de ses métiers, leur largeur et le nombre des aiguilles que portent les barres de boltz, et donnera un numéro à chacun de ses métiers.

2. Il sera tenu d'apposer aux deux bouts de chaque pièce écrue une inscription indiquant son nom et celui de sa résidence, et le numéro d'ordre de son registre; elle sera apposée au moyen d'une estampille rendue indélébile.

3. Les pièces destinées à être divisées en bande devront en outre porter aux deux bouts de chaque bande une estampille de petite dimension, apposée dans la longueur de la bande au moyen du nitrate d'argent, comme la précédente. Cette seconde estampille présentera les initiales du nom du fabricant et de sa résidence; le numéro d'ordre y sera rappelé. Elle ne sera point nécessaire pour les pièces de *picot* ou *frivolité* en écru, lesquelles suivront le même régime que les pièces unies.

4. Une seconde empreinte de chacune de ces estampilles sera déposée par le fabricant, soit au greffe du tribunal de commerce, soit au secrétariat du conseil des prud'hommes, pour y être conservée, et au ministre du commerce.

TUNIS, régence d'Afrique, l'un des états barbaresques, située sur la côte septentr. d'Afrique, dont le territoire consiste principalement dans une péninsule qui s'étend dans la Méditerranée, dans une direction nord-est, à une distance d'environ 100 milles de la Sicile, et dont l'étendue est d'environ 500 milles sur le littoral, et qui se prolonge dans l'intérieur l'espace de 200 à 250 milles jusqu'à la chaîne de l'Atlas et aux vastes et stériles plaines de Bled et Jereedé. Ce pays a pour limites : au N. et à l'E. la Méditerranée, au S. la régence de Tripoli, et à l'O. celle d'Alger. Le territoire, à l'O. et près des côtes, est arrosé par le Mejerdah et la Millianá. On évalue la population à environ 3 millions d'habitans.

Productions. Il y a peu de contrées qui soient favorisées d'un si beau climat et de tous les dons de la nature, où l'on peut cultiver à la fois les oliviers, le cotonnier, les vignobles, le safran, les cannes à sucre, le séné, le lotos, les citronniers et les orangers, ainsi que l'indigotier; et le caféier y réussirait, aussi bien que l'arbre à thé et le cannellier, si l'on voulait en faire des plantations. Les céréales et plusieurs autres espèces de grains y réussissent fort bien, en sorte que les productions sont aussi riches que variées. Les dattes y sont excellentes et y viennent en grande abondance.

Mines. Les montagnes, près de Tunis, contiennent des mines d'argent, de cuivre, de plomb et d'antimoine; il en existe une de mercure près de Porto-Tarina. Mais ces sources de richesses sont négligées par les indigènes.

Commerce. L'exportation du blé, qui est ordinairement prohibée dans les autres états barbaresques, est considérable dans les ports de Tunis et de Biserta. On en tire de l'huile d'olive, des dattes, de la laine très-fine, du savon, des éponges, des plumes d'autruche et de vautour; de la poudre d'or et de l'ivoire y sont apportés par des caravanes qui y arrivent trois fois par an de l'intérieur de l'Afrique.

Les importations consistent surtout en cochenille, épiceries, des toiles, des soieries, des draps légers et de couleurs brillantes, des cotonnades, de la mousseline.

TUNIS, capitale de la régence de son nom, située sur un lac salé, appelé Boghar, qui communique par le canal de la Goulette avec la Méditerranée, dont elle est éloignée de 2 lieues environ, au fond d'une baie qui forme une belle rade où les bâtimens jettent l'ancre, à 145 l. d'Alger, 180 par mer de Marseille, et 375 de Paris. Population, 10,000 habitans. A 4 milles, au N., se trouve un promontoire qui se projette dans la mer, sur lequel s'élevait Carthage, la rivale de Rome, et dont il ne reste plus que des décombres. Tunis est située sur l'emplacement de la seconde Carthage, bâtie par les Romains et détruite par les Arabes.

Productions. Toutes les productions de l'Algérie, telles que blé, huile d'olive, fruits du Midi, laine de belle qualité, bestiaux, peaux, etc., appartiennent aussi au territoire de Tunis.

Industrie. Tunis possède des fabriques de bonnets de laine renommés dans tout l'Orient, où le débit en est considérable, de taffetas, de turbans, de tapis, de toiles de lin et de châles.

Commerce. Tunis est le plus grand entrepôt du commerce de la Barbarie. Les exportations consistent principalement en froment, orge et autres céréales, huile d'olive, peaux de bœuf, de buffle et d'animaux sauvages, laine, cire, miel, racines de garance, ivoire, poudre d'or, bonnets rouges, dits de Tunis, châles de Jerbi, savon, coton, éponges, plumes d'autruche et de vautour, et des bestiaux.

Les articles d'importation d'Europe sont des soieries, des draps fins et légers de couleurs brillantes, des tissus de coton ou calicots de plusieurs qualités, des toiles fines et légères, des denrées coloniales, telles que sucre et café, des épiceries des Indes.

De la Syrie, on importe des mousselines des Indes par la voie des caravanes de Bassora, des cotons, des tapis de Perse, de la soie brute et des soieries, de l'opium, du cuivre et du tabac.

De la Morée, on importe des fruits secs, et des figues pour faire une espèce de liqueur.

De Tripoli, des alizaris (racines de garance), et du séné.

De Trieste, des verreries de différentes sortes, bois de construction et planches, du fer, des toiles fines, et des étoupes de laine à bas prix.

D'Espagne, des vins, des spiritueux, de la laine et des munitions de guerre.

De France, toutes sortes de poteries, des montres, de la quincaillerie, des toiles légères et fines, des draps fins de toutes espèces, du sucre et du café.

De Livourne, du fer de Suède en barres très-étroites, de l'étain en barres et en feuilles, du plomb en saumons et en grenailles pour la chasse, du mercure, des épices, de la cire en bâton noire et rouge, de l'alun, des sucres de différentes qualités, du café, des draps, de la cochenille, des bois de teinture, de la clouterie, des toiles fines et de la tôle.

C'est principalement par la voie de Livourne ou de Malte que Tunis reçoit les produits des manufactures de l'Angleterre; il s'en fait un grand débit, surtout en grossiers tissus de lainage, et une grande quantité de cotonnades fabriquées dans les environs d'Exeter; les couleurs les plus recherchées sont le bleu de ciel et de Turquie, bleu mazarin, le rouge, couleur de café, ou de chair, le jaune, le vert et l'écarlate, dont les pièces doivent être mises à part. Chaque balle doit contenir 50 pièces assorties dans ces différentes couleurs. Quant aux draps, chaque ballot doit contenir 12 pièces, chacune dans les couleurs suivantes : écarlate, cramoisi, couleur de vin claire, foncée, bleu de roi, pourpre, bleu mazarin, bleu clair, vert, jaune, etc. Les pièces ne doivent avoir que de 18 à 20 aunes chacune, et avoir un apprêt luisant.

Le débit de ces marchandises est considérable à Tunis, attendu que les caravanes en transportent une grande quantité dans l'intérieur de l'Afrique.

La saison la plus favorable pour les expéditions est le mois de septembre ou d'octobre, surtout pour la draperie; les Maures ne songent jamais à acheter quelque article que lorsqu'ils en ont absolument besoin, quand ils devraient payer le double de sa valeur.

Exportation. Les principaux articles sont des huiles, des laines, les céréales, les bonnets dits *chihchia*, les cuirs, le thon mariné, le savon, les objets manufacturés de laine. De 1830 à 1837, le commerce d'exportation a été, année moyenne, de 7,425,000 piastres. En 1837, il ne s'est élevé qu'à 7,043,426 piastres, monnaie du pays, faisant, au change moyen de 85 cent. pour une piastre, 5,986,912 fr., et donne sur 1836 une diminution de 115,460 fr.

Importation. Le commerce d'importation de 1830 à 1837 a été, année moyenne, de 12 millions 638,695 fr. Les principaux articles qui le composent sont les tissus de coton manufacturés, les draps, les soieries, les denrées coloniales, la soie grège, le vermillon et la cochenille, la laine d'Espagne et la quincaillerie.

En 1837, l'importation n'a été que de 10 millions 592,406 piastres, monnaie du pays; au change de 85 cent. pour une piastre, 9,003,545 fr., et a présenté sur 1836 une diminution de 203,409 fr.

Le principal port où l'on embarque le blé est Biserta, à environ 50 milles O. de Tunis; mais on ne peut en exporter qu'avec un tiskery du bey, pour lequel on doit payer 22 piastres 1/2 par caffiso de froment et 11 piastres 1/2 par d° d'orge.

On exporte l'huile de Tunis, de Soliman et de Susa. Ce dernier endroit est le plus expéditif pour le chargement. Il faut pareillement un permis du bey, pour lequel on doit payer 2 piastres 1/2 par metal, mesure de Tunis, qui pèse environ 40 livres anglaises. 44 metals 1/2 d'huile de Tunis font un tonneau de 236 gallons d'Angleterre, et pèsent net 15 quintaux 3/4 et 6 livres; 10 metals d'huile de Susa font 12 metals de Tunis; 10 metals d'huile de Soliman font 14 metals de Tunis.

Les épiceries se vendent toujours au comptant; le plomb et les munitions de guerre ne paient aucun droit; tous les autres articles importés soit par des navires anglais, soit par des navires français, ne paient, suivant les traités, que 3 p. 0/0 de leur valeur, qui sont souvent réduits par le tarif à 2 p. 0/0. Les autres nations doivent payer 10 p. 0/0, ainsi que les juifs, qui font tout le commerce entre Tunis et Livourne.

Les comptes se tiennent en piastres de 16 carobas, 52 aspres ou 104 bourbes. La piastre est de 13 d. sterl., environ 1 fr. 30 cent.

Le cours de change a fixé, en 1838, la valeur de la piastre de Tunis à 77 cent.

Le cours de change est, sur Gênes, 1 piastre pour 37 soldi.

Sur Livourne, 300 piastres pour 100 pezze.

Sur Marseille, 1 piastre pour 30 sous.

Les puissances qui, par des traités de commerce et de navigation, sont en relations directes avec le gouvernement tunisien, sont au nombre de dix, savoir : la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Suède et la Norwège, la Hollande, le Danemarck, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Sardaigne et la Toscane. Ces puissances sont toutes représentées par des conseils-généraux. Néanmoins, c'est la France, l'Angleterre, la Sardaigne et la Toscane, qui entretiennent avec Tunis le commerce le plus étendu. Les autres pays ne font qu'un commerce médiocre avec Tunis.

TURBITH, racine d'une plante qui croît dans l'île de Ceylan, au Malabar, à Surate et autres endroits de l'Inde, et qui s'emploie en médecine. On doit choisir celle qui est résineuse, nouvelle, grise en dehors, unie, non ridée, blanche en dedans, et qui ne soit pas trop couverte en dehors de gomme

ou de résine, ce qui est un signe qu'elle est falsifiée, afin qu'elle paraisse plus gommeuse.

TURCOING, ville de France, en Flandre, département du Nord, arrondissement de Lille. Population, 16,628 habitans.

Industrie et commerce. Turcoing a suivi de bien près l'impulsion donnée par Roubaix à l'industrie des tissus de colonnades et de laine. Elle fabrique aujourd'hui une grande variété d'articles, tels que molletons, casinettes, camelots, calmandes, qu'on appelle lastings. La production totale peut s'élever de 14 à 15,000 pièces, ce qui représente une valeur d'environ 1,600,000 fr. Neuf cents à mille tisserands sont occupés à la fabrication des articles dits de Roubaix; la production annuelle est estimée à 20,000 pièces, ayant une valeur de 1,500,000 fr.

Turcoing possède encore une manufacture de tapis en laine dits *moquettes*. MM. Roussel frères, qui en sont propriétaires, ont donné à cet établissement une grande extension depuis trois ans. Ils viennent d'y joindre une filature de laine et d'y faire monter une machine à vapeur. Ces fabricans occupent 200 ouvriers, produisant une valeur annuelle de 600,000 fr. Ces produits, généralement estimés, trouvent une partie de leurs débouchés à l'étranger, où ces tapis sont vendus en concurrence avec ceux de Tournay.

Tous ces produits industriels constituent les principaux articles du commerce de cette ville.

TURIN, capitale du Piémont et des états sardes, au confluent du Pô et de la Doria Riparia, à 25 l. de Gênes, 29 de Milan, 35 de Chambéry, 60 de Lyon, 112 de Rome et 170 de Paris. Pop., 117,590 habit.

Productions. Elles consistent en blé, laine, chanvre, lin, huile d'olive, vin, riz excellent, soie qui, par sa finesse et sa légèreté, est considérée comme la meilleure de l'Europe, orangers, citrons, amandes, figues, châtaignes, truffes, mines de fer, carrières de marbre.

Industrie. L'industrie y est très-active; on compte plusieurs manufactures d'étoffes de soie, telles que de velours, de damas, de satin et de taffetas, soit pour robes, soit pour meubles, et des bas de soie que l'on estime les meilleurs de l'Europe. On y fabrique une grande quantité de gants chamois, des tapis, des gazes de soie, des fabriques d'huile d'olive, de liqueurs, et de rossoli très-recherché, des parfumeries, des papeteries, des tanneries, des mégisseries, des fabriques de tabac et de porcelaine.

Commerce. Le commerce y est assez considérable et consiste dans la vente des produits du sol et de l'industrie, et dans l'achat de ceux des manufactures de l'étranger pour les besoins de la consommation. La France était autrefois en possession de fournir les draps et les toiles, et il s'y était formé différens magasins qui versaient ces marchandises à la foire d'Alexandrie. Mais les Anglais et les Belges nous ont supplanté pour les draps, pouvant les fournir à meilleur compte ou d'une apparence plus belle, et la Silésie, ainsi que l'Irlande, nous ont enlevé le commerce des toiles, des indiennes et des basins; en sorte que la France est réduite à la fourniture de quelques draps fins, des soieries façonnées de Lyon, de quelques draps de Louviers, toiles fines de Bretagne, indiennes de Mulhouse, de la quincaillerie et mercerie, articles de mode et de nouveauté de Paris. Quant aux exportations, la soie grège et l'organsin, principalement, sont les principaux articles du commerce d'exportation, tant pour la France que pour l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, où la fabrication des étoffes de soie est encore florissante. Les autres importations se composent de denrées coloniales, café, sucre, cacao, cuivre, fer, épiceries, drogueries, tissus de coton, substances tinctoriales, que fournissent principalement les Anglais à Marseille, par le port, soit de Gênes, soit de Livourne.

Turin est le siége d'un tribunal de commerce appelé *consulat*, qui est chargé de l'administration du commerce des états sardes, et qui a un grand pouvoir administratif et judiciaire pour ce qui concerne l'industrie et le commerce.

Monnaies. Les comptes se tiennent en lire, chacune de 20 soldi, et le soldo de 12 denari. Ils se tiennent aussi en francs et centimes comme en France. La lire s'évalue à 11 1/4 den. sterl. ou environ 1 fr. 15 c.

Il y a encore d'autres monnaies de compte et de change, telles que le florin de Savoie, qui vaut 12 soldi de Piémont; le scudo, 4 lire; le ducaton, 6; le scudo d'or, 7 1/2; la pistole, 15; et le louis d'or, 16.

Le change sur Amsterdam est de 36 soldi pour 1 florin; sur Londres, 414 soldi pour 1 liv. sterl.; sur Paris, 50 soldi pour 3 fr.

Poids. Le rubbo, poids de commerce, est de 25 livres. Cette livre ou libra contient 1/2 marc ou 12 onces poids d'or et d'argent. 100 livres de Turin équivalent à 81 livres 5 onces avoir du poids anglais, ou 36,88 kilog.

Mesures sèches. Le sacco, mesure de blé, se divise en 3 staje, 6 mine, 12 quartiers ou 48 capelli, et rend 3,26 boisseaux anglais ou 1/149 hectolitre.

Mesures liquides. Le carro se divise en 10 brente, 60 rubbi, 360 pinte et 720 baccali. Le carro égale 149 gallons de Winchester, et le rubbo, qui pèse 25 livres de Turin, contient 2,48 gallons ou 9,39 litres.

L'huile se vend, ainsi que le vin, au rubbo, qui pèse 20 liv. avoir du poids.

Mesures de longueur. Le raso ou aune égale 23,3 pouces anglais ou 0,5915 mètre. *Voyez* Piémont, États sardes.

TURQUIE (ou Empire ottoman). Cet empire se divise en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie. La première a pour limites : au N. les empires de Russie et d'Autriche, à l'E. la mer Noire et la mer de Marmara, au S. la Méditerranée ou l'Archipel, et à l'O. l'Adriatique et la Grèce. Elle s'étend sur un espace de 370 lieues, avec une population évaluée approximativement à 9,500,000 habitans de différentes races.

La Turquie d'Asie a pour limites : au N. la mer Noire et la mer de Marmara, à l'E. la Perse, au S. l'Arabie et l'Egypte, qui autrefois en faisaient partie, et à l'O. la Méditerranée et l'Archipel, avec une population de 10,500,000 habit. Quant aux possessions en Afrique, comprenant l'Egypte, les régences de Tripoli et de Tunis, elles ne reconnaissent que nominalement la domination du Grand-Seigneur. L'Algérie en a été détachée, depuis sa conquête par la France.

Productions. Elles sont, comme on peut bien le juger, dans une si grande étendue de pays, en grand nombre et très-diversifiées. On récolte partout du blé, des légumes, du riz, du maïs, du tabac, du chanvre, du lin, des fruits excellens, tels

que des dattes, des oranges, des figues, des raisins, des olives, de l'huile d'olive et de sésame, de la soie, du miel, de la cire, du coton, du safran, de la garance, qu'on appelle alizari, des noix de galle, des laines, des drogues, de l'opium.

Minéralogie. On trouve dans les chaînes des montagnes, telles que celles du Balkan en Europe, et du mont Taurus en Asie, un grand nombre de métaux, tels que de l'or, de l'argent en petite quantité, du plomb, du fer, et surtout du cuivre, mais dont on tire très-peu parti, à l'exception des mines de ce dernier métal, que l'on exploite près de Tocat, renommée pour sa bonne qualité. Il y a des salines qui fournissent une grande quantité de sel marin, et des carrières de pierre et de marbre.

Industrie. Les Turcs n'ont jamais manifesté un esprit industriel dominant appliqué aux manufactures. Cependant ils se distinguent dans la fabrication des maroquins de différentes couleurs, et dans la belle teinture des cotons filés rouges, connus sous le nom de rouge d'Andrinople, où elle se faisait avec le plus de perfection, et que l'Europe a emprunté à la Turquie. Il y a des fabriques de laine d'une qualité commune pour les troupes, de belles ceintures brodées en or, de la bonneterie orientale, de la sellerie très-belle, quelques étoffes de soie, des armes blanches, parmi lesquelles les lames de damas sont les plus renommées, des fusils et pistolets de médiocre qualité, de la poudre et des canons dans l'arsenal de Constantinople.

Commerce. Les principales puissances de l'Europe ont aujourd'hui des traités avec la Turquie, soit pour favoriser leur commerce, soit pour participer à la navigation de l'Archipel, de la mer Noire, du littoral de la Syrie et du reste de l'Asie-Mineure. Le besoin qu'a l'Europe des productions de la Turquie, semble l'en avoir presque rendue tributaire, et l'on y voit abonder les ducats d'or de Venise, de la Hollande, de l'Allemagne, ainsi que les piastres d'Espagne et les écus de l'empire, appelés *talari*, qui dans le commerce ont le même cours, quoique ayant des valeurs différentes que les monnaies du pays; ce qui est une preuve que, quels que soient les avantages que l'Europe retire de ses échanges avec la Turquie, la balance de son commerce est au profit de cet empire.

Les nations qui font le plus de commerce avec la Turquie sont les Italiens, les Anglais, les Hollandais et les Français. Les commerçans de ces différentes nations y portent tous à peu près les mêmes marchandises, qui consistent principalement dans les produits de leur industrie, et très-peu en produits naturels de leur sol, tels que des draps, des soieries, de la mercerie, de la papeterie, de la quincaillerie, de la verrerie, de l'orfévrerie, de l'horlogerie, etc., et prennent en retour les productions de la Turquie, qui alimentent leurs manufactures.

Les Turcs ne connaissent que le commerce intérieur; ils transportent d'une province à l'autre le superflu de leurs productions sur leurs navires, et aussi le plus souvent sur les bâtimens des autres nations. Les Ottomans n'ont jamais été ni de bons commerçans, ni de bons marins; leur indolence naturelle les a toujours éloignés du commerce extérieur et maritime, qu'ils ont abandonné aux Grecs, aux juifs et aux Arméniens, ainsi qu'à plusieurs nations de l'Europe qui exploitent le commerce de la Turquie.

Les navires ont rarement trouvé des cargaisons de retour à Constantinople, et cependant aucun port du monde n'est plus avantageusement situé pour former un entrepôt général. On l'attribue à l'aveuglement de la Porte à l'égard du commerce d'exportation, et depuis les dernières années, aux tarifs russes, qui ont restreint les relations commerciales avec la mer Noire. Cependant, depuis peu la laine et les poils de chèvre importés de l'Asie-Mineure ont formé des articles d'exportation d'une valeur considérable.

Un pays riche en ressources commerciales, la Macédoine, possède un commerce considérable d'exportation dont Salonique, qui en est la capitale, est l'entrepôt; il consiste en coton brut, tabac d'excellente qualité, soie brute, blé, orge, maïs. La Roumélie possède les mêmes productions, mais son commerce d'exportation est beaucoup plus restreint, à cause du défaut de bons ports. Il en est de même de l'Albanie, qui n'a d'autre port que Scutari, qui correspond avec Trieste, Venise et Corfou; malgré la fertilité du territoire et l'activité des habitans, le commerce d'exportation est entravé par le manque de bons mouillages sur le littoral.

Smyrne est le principal entrepôt d'où s'exportent les produits de l'Asie-Mineure; les droits sur l'exportation, qui n'ont pas dépassé 3 p. 0/0, n'y ont excité aucune réclamation, jusqu'au moment où les monopoles furent créés pour le commerce de la soie et de l'opium, d'abord par la fixation du prix que devaient payer les agens du gouvernement, et ensuite par l'obligation qu'il imposa d'expédier et de réexpédier ces marchandises à Constantinople, où le droit de 10 p. 0/0 était prélevé antérieurement à leur envoi à l'étranger.

Broussa, dans l'Asie-Mineure, située à quelques milles de la mer de Marmara, a acquis depuis ces dernières années l'importance d'un grand entrepôt pour la soie brute, qui était également soumise au monopole d'expédition à Constantinople.

Dans la Syrie, l'Egypte, et jusque dans l'Arabie soumise au shérif de la Mecque, le commerce est soumis au monopole du vice-roi; la culture, les manufactures et toutes les branches de commerce intérieur sont soumises au monopole de Méhémet-Ali.

Quant à Tunis et à Tripoli, qui pourraient servir d'intermédiaires pour le commerce avec l'intérieur de l'Afrique, le commerce y est également entravé par l'administration qui veut s'en attribuer le monopole.

Constantinople, que les Turcs appellent Stamboul, paraît destinée à devenir l'entrepôt le plus considérable de tout le commerce du Levant. Aucune ville dans le monde ne possède une plus heureuse situation, entre les régions du nord et du midi, et entre celles d'orient et d'occident. Etant située entre le Bosphore et les Dardanelles, ayant devant elle la mer de Marmara, elle peut communiquer avec toutes ces régions par ces différens détroits, c'est-à-dire avec la mer Noire d'un côté, et de l'autre avec l'Archipel, l'Adriatique et la Méditerranée, et par conséquent avec l'Asie-Mineure, l'Anatolie, la Syrie, l'Egypte, l'Afrique septentrionale et tout le littoral de l'Europe méridionale. Son vaste port, formé par un bras de mer qui le sépare du reste de la rive européenne, ainsi que des faubourgs de Galata, Péra et Cassim-Pacha, est un des plus sûrs et des plus beaux de l'Europe, situé à l'entrée méridionale du Bosphore, au N.-O. de la Propontide. Tous ces avantages réunis semblent faire de Constantinople une métropole du commerce de l'univers.

Ce port, appelé la *Corne-d'Or*, par la force et les différentes directions des courans, est toujours propre, et d'une assez grande profondeur pour que les plus grands vaisseaux marchands puissent y entrer et approcher du rivage, n'y ayant point de quais réguliers. Les boutiques, les magasins et les chantiers sont construits sur ses bords. Les vaisseaux de guerre sont rangés les uns près des autres le long de l'Arsenal; mais les navires marchands mouillent ordinairement le long du rivage de Galata. Ceux qui sont prêts à mettre à la voile viennent jeter l'ancre sous Saly, Basari et Foudocle. Ce port se restreint beaucoup à mesure qu'il avance dans les terres, et finit par n'être plus qu'un petit ruisseau. Sa longueur, depuis la pointe du sérail jusqu'au village ou faubourg d'Eyoup, est au delà de 300 toises; sa moindre largeur est d'environ 300 toises; on en compte plus de 500 devant Tophana ou l'Arsenal.

Il y a peu de fabriques à Constantinople, mais il s'y fait un commerce immense avec toutes les parties du monde, tant par terre que par mer.

Commerce avec la France. La France jouissait, de tems immémorial, en Turquie, des priviléges les plus avantageux à son commerce; mais, depuis 1816, le commerce français paie plus du double des droits de douane que le commerce des autres nations, ses rivales. La perte de ces priviléges entraîna bientôt celle de toutes les autres prérogatives dont la nation française jouissait au Levant. Jamais un sujet plus important n'aura appelé l'attention du gouvernement. Les consulats du Levant sont une carrière à part; les hommes appelés à l'administration des Echelles doivent avoir des connaissances spéciales des usages, des langues, et l'habitude de traiter avec les Orientaux, ce qui ne peut s'acquérir que par une longue expérience ou une longue résidence dans le pays.

Le commerce de la France avec la Turquie, en 1836, a présenté les résultats suivans:

Importations en Turquie, 12,461,000 fr.; exportations, 11,760,000 fr.

Commerce avec l'Angleterre. Les exportations de l'Angleterre se sont élevées, en 1830, à 1 million 489,538 liv. st.; en 1831, à 191,563; en 1832, à 1,587,250; en 1833, à 1,531,002; et en 1834, à 1,382,500. Elles ont été plutôt en diminuant qu'en augmentant, par la concurrence d'autres nations qui ont voulu en partager les avantages.

Les exportations à Trébisonde, port de la mer Noire qui dépend de la Turquie, et qui, en 1834, s'élevaient déjà à plus de 600,000 liv. st., se sont accrues en 1835 à environ 1,000,000 de liv. st. Cependant nous devons faire observer que les importations à Trébisonde sont en presque totalité destinées pour la Perse, et qu'elles font plutôt partie du commerce de l'Angleterre avec ce pays qu'avec la Turquie.

On ne peut disconvenir que le gouvernement anglais a favorisé de tout son pouvoir le commerce du Levant, et surtout de la mer Noire, en établissant des consuls non-seulement à Trébisonde, mais aussi dans d'autres endroits. Il a réduit les forts droits qui avaient été imposés sur l'huile, les raisins de Corinthe, les figues et d'autres productions de la Turquie.

Commerce avec la Russie. Ce commerce est l'un des plus considérables de la Turquie; les importations, qui consistent en grande partie en munitions navales, cordages toiles à voile, chanvre, fer, bois de construction, etc., se montent annuellement à une moyenne de 50 millions. Le commerce de l'Angleterre arrive à peine à la moitié de ce chiffre, et celui de la France n'atteint pas le tiers, quoique depuis plusieurs années ses relations avec l'empire ottoman se soient beaucoup accrues.

C'est surtout avec Trébisonde que la Russie entretient un commerce très-important. Elle y a établi un entrepôt de fer russe destiné à disputer aux fers anglais l'approvisionnement du pachalik, non-seulement de Trébisonde, mais de l'Arménie, de la Perse, du Kurdistan et des provinces centrales de l'Asie-Mineure. Avant l'émigration des Arméniens d'Erzeroum, l'importation annuelle du fer, dans ces contrées, était évaluée à 6,000 quintaux; aujourd'hui l'importation annuelle par Trébisonde et Samsoun n'est que de 25 à 30,000 quint.

Foire de Balukhissar. Une des foires les plus renommées de la Turquie est celle de Balukhissar, ville située dans une plaine magnifique, à 85 milles N.-O. de Smyrne. Cette ville occupe une circonférence d'environ 3 milles, et l'on y trouve de vastes bazars. C'est dans cette ville que se tient annuellement l'une des foires les plus considérables de l'Orient; elle s'ouvre le 15 août. Alors de longues caravanes de chameaux et de mules arrivent de toutes les parties de l'Asie, et plus de 25,000 individus se concentrent dans cette ville et les environs. Pendant la foire, qui dure 14 jours, le bazar est divisé en sections, dont chacune est occupée par des marchands de différentes nations; tous les produits manufacturés d'Europe, les denrées coloniales, les riches tissus de Perse, les soieries de Brousse, y trouvent un débouché facile. Le mouvement des affaires atteint chaque année le chiffre de 12 à 20 millions de piastres turques. Un vaste espace est consacré, en dehors de la ville, pour le marché des bestiaux; la quantité de chevaux qui s'y vend est considérable.

Modification du tarif des douanes de la Turquie.

Importations. Le droit d'importation de 3 p. 0/0 sur toutes les marchandises importées en Turquie, tel qu'il était fixé par l'ancien traité, sera perçu comme auparavant. La base sera prise sur le prix et les évaluations des divers articles tels qu'ils sont fixés par le nouveau tarif. Un droit additionnel de 2 p. 0/0 sera payé par les importations de toutes marchandises qui seront vendues pour la consommation intérieure du pays.

Les marchandises importées en transit, et qui ne sont destinées ni à l'usage ni à la consommation intérieure de la Turqnie, ne paieront qu'un droit régulier d'importation de 3 p. 0/0 lors de leur débarquement.

Exportations. Le droit de 3 p. 0/0 sur les produits turcs continuera d'être perçu suivant les évaluations des divers articles, qui seront déterminés par un traité ultérieur. Les droits intérieurs sur toutes espèces de produits sont supprimés, à l'exception des dîmes sur les terres. Les monopoles sont abolis, le commerce est déclaré libre dans toute l'étendue de l'empire.

Un droit de 3 p. 0/0, par addition à celui de 3 p. 0/0 déjà mentionné, sera perçu sur toutes les marchandises à l'exportation, en remplacement des taxes abolies. On suivra à cet égard les évaluations du nouveau tarif. Ce droit sera payé par les exportateurs. Ce droit de 3 p. 0/0 sera également perçu sur toutes les marchandises fabriquées en Turquie et destinées à la consommation intérieure; il sera payé par le consommateur et non par le producteur.

Les marchandises étrangères en transit pour être exportées dans un port turc, seront exemptes de droit.

Ce traité embrassera tous les états, domaines et possessions de la Porte-Ottomane en Europe, en Afrique et en Asie. Il devait être mis en vigueur au mois de mars 1839.

TUTEUR, celui qui est chargé de surveiller les biens et la conduite d'un mineur.

Si les mineurs sont intéressés dans une contestation pour raison d'une société commerciale, le tuteur ne pourra renoncer à la faculté d'appeler du jugement arbitral (63).

Les tuteurs qui n'auront pas rendu ou apuré leurs comptes, ne seront point admis à la réhabilitation (612).

TUTIE ou **Tuhie**, suie métallique formée en écailles voûtées ou en gouttières de plusieurs grandeurs et épaisseurs, dure, grise, chagrinée en dessus, et relevée de quantité de petits grains de la grosseur de la tête d'une épingle. Elle se trouve attachée à des rouleaux de terre qu'on a suspendus exprès au haut des fourneaux des fondeurs en bronze, pour recevoir la vapeur du métal.

La tutie doit être choisie nette, en belles écailles larges, assez épaisses, grainées, d'un beau gris de souris en dessus, unies, et d'un blanc jaunâtre en dessous, difficile à casser. On la tirait autrefois d'Alexandrie, mais aujourd'hui on en reçoit d'Allemagne, de Suède et d'ailleurs. On l'emploie en médecine et dans plusieurs arts. Ce sont les droguistes qui en font le commerce.

TWER, ville de la Grande-Russie, en Europe, capitale du gouvernement de son nom, au confluent de la Twerza, de la Tmaka et du Volga. Population, 24,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de toutes sortes d'étoffes, des tanneries, etc., dont les produits, joints à ceux du sol, font les principaux articles de son commerce.

TYPOGRAPHIE, l'art merveilleux, qui doit son origine à l'invention des caractères d'imprimerie, appelés types, dont on est redevable aux Furst, Gutemberg et Schœffer. Ces caractères ont été successivement perfectionnés par les plus célèbres typographes qui ont illustré leur patrie, tels que les Elzevir, les Estienne, les Morel, les Vitré, les Bodoni, les Barkeville, les Barbou, les Didot, les Crapelet, etc.

Suivant le *Manuel de la Typographie française*, qui a paru en 1826, dans cet art comme dans beaucoup d'autres, la marche naturelle de l'esprit humain a devancé les préceptes, puisqu'on ne compte encore, disait son auteur, M. Capelle, parmi le nombre incalculable des livres concernant les sciences et les arts, aucun ouvrage complet sur la typographie. En 1764, le célèbre Fournier publia deux volumes petit in-octavo sous le titre de *Manuel typographique;* mais la mort l'ayant enlevé au milieu de ses travaux, cet ouvrage resta incomplet. L'*Encyclopédie* ne fait mention de la typographie que d'une manière sommaire et imparfaite. M. Fournier, imprimeur à Paris, dont le nom rappelle celui de l'un de nos grands maîtres, publia, vers la fin de 1825, un *Traité de la Typographie*, qui, malgré son mérite, ne renferme pas des notions assez étendues sur cet art.

Le *Manuel de la Typographie française* est le seul ouvrage complet qui ait paru jusqu'à ce jour sur cet art, dont les progrès ont fait une science très-compliquée, puisqu'elle comprend le mécanisme de l'imprimerie. Ce manuel traite de l'origine et du développement de la typographie, depuis la gravure des poinçons jusqu'aux derniers travaux de l'imprimerie; de l'art du compositeur, depuis la connaissance de la casse jusqu'au moment où une forme est livrée à l'imprimeur; l'art de l'imprimeur, depuis les fonctions qui précèdent la mise sous presse jusqu'après le tirage et le tirage des formes, avec des instructions sur la manière de nettoyer, de monter et démonter toutes les presses, préparer les balles, les rouleaux, le papier, etc.; des descriptions des différentes presses en usage en France et à l'étranger, soit à bras, soit mécaniques; de la manière de monter une imprimerie, des différentes sortes de caractères, du poids des caractères qui conviennent relativement au nombre de presses; de la préparation des différens objets nécessaires à l'impression; des maîtres imprimeurs, des directeurs d'imprimerie ou protes et correcteurs, de leurs attributions et de leurs devoirs; de l'art de la gravure et de la fonte des caractères typographiques; du polytypage et de la stéréotypie; leur origine et leurs progrès.

On peut voir, par cette longue nomenclature d'articles, combien la typographie est compliquée et contient de matières différentes qui ne sont pas de notre compétence.

U

UDINE, ville de l'Italie, capitale de la délégation de son nom, dans les états de l'Eglise, sur le canal Roga, avec une population de 17,200 habitans, qui entretiennent des fabriques de soieries, de toile, de fil, et d'une liqueur nommée rosoglio, très-estimée dans toute l'Italie. Les principaux objets du commerce sont la soie et le vin, que l'on récolte dans son territoire, et les produits de l'industrie.

ULM, ville d'Allemagne, royaume de Wurtemberg, cercle du Danube, sur le Danube, à 21 l. de Stuttgard, 27 l. de Munich et 105 l. de Vienne. Population, 15,000 habitans.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste en fabriques de tabac, de toile de lin et de tissus de laine dans la ville et les environs, d'ouvrages en fer, en papeteries, dont les moulins sont peu éloignés, en têtes de pipes et autres ouvrages peu importans. On vante l'orge perlé et mondé, et les pains d'Ulm, espèce de pâtisserie. Le commerce de transit se trouve favorisé par la navigation du Danube, et il y est très-actif.

UNION (Contrat d'). C'est un contrat qui se fait entre les créanciers d'un commerçant en faillite. Par ce contrat, ils s'unissent pour agir de concert, à l'effet de parvenir au recouvrement de leurs créances et d'empêcher que les biens de leur débiteur ne se consument en frais. Par ce contrat, ils nomment des syndics et un caissier. A ces syndics, ils donnent le pouvoir de faire toutes poursuites et diligences nécessaires pour la conservation de leurs droits et pour leurs intérêts communs, en procédant, soit à la vente des immeubles ou des marchandises et effets mobiliers du failli, soit à la liquidation de ses dettes actives et passives.

S'il n'intervient point de traité, les créanciers assemblés formeront, à la majorité individuelle des créanciers présens, un contrat d'union; ils nommeront un ou plusieurs syndics définitifs; les créanciers nommeront un caissier chargé de recevoir les sommes provenant de toute espèce de recouvrement. Les syndics définitifs recevront le compte des syndics provisoires, ainsi qu'il a été dit pour le compte des agens (527).

Toutes les fois qu'il y aura union de créanciers, le commissaire du tribunal de commerce lui rendra compte des circonstances; le tribunal prononcera sur son rapport, comme il est dit au mot concordat.

Lorsque la liquidation du mobilier du failli sera terminée, l'union des créanciers sera convoquée à la diligence des syndics, sous la présidence du commissaire; les syndics rendront leur compte, et son reliquat formera la dernière répartition (562).

L'union pourra, dans tout état de cause, se faire autoriser par le tribunal de commerce, le failli dûment appelé, à traiter à forfait des droits et actions dont le recouvrement n'aurait pas été opéré. En ce cas, les syndics feront tous les actes nécessaires (563).

UNTERWALD ou Underwald, canton de Suisse, situé entre ceux de Lucerne, de Schwitz, d'Uri et de Berne. Il a 8 l. de longueur sur 6 de large, avec une population de 26,000 habitans, qui s'occupent principalement de l'élève des bestiaux, dont il y a un grand nombre d'une petite race. On estime beaucoup les fromages d'Unterwald pour les voyages de long cours en mer, où ils se conservent parfaitement. Les arbres fruitiers et les noyers réussissent très-bien dans la partie orientale; il y croît même des châtaigniers.

UPSALA, ville de Suède, chef-lieu de la préfecture de son nom, sur les deux rives de la Sala. Populat,, 4,500 hab., qui entretiennent des fabriques de tabac, de bonneterie en laine, en soie et en coton, des distilleries d'eau-de-vie de grains, des tanneries, etc., qui forment les principaux articles de son commerce, favorisé par l'université, une des plus renommées de la Suède.

URI, canton de Suisse, situé entre ceux de Schwitz, de Glaris et des Grisons, du Tessin et du Valais, de Berne et d'Unterwald. Il a 13 lieues de long sur 6 de large, avec une population de 15,000 habit.

Productions. Tout le canton est couvert de prairies et de pâturages salpêtrés. On y prépare une plus grande quantité de beurre que de fromage, ce dernier n'étant pas d'une qualité à pouvoir supporter les voyages de long cours comme celui d'Unterwald. Les pêchers, les châtaigniers et les légumes y prospèrent.

Indépendamment des produits de leurs bestiaux, le passage de Saint-Gothard, par lequel on transporte une si grande quantité de marchandises en Italie, entretient un commerce de transit considérable qui est d'un grand rapport pour les habitans.

URUGUAY ou Uraguay, état de l'Amérique méridionale, situé sur la rive nord de la Plata et à l'E. du Brésil. Il a plus de 200 l. de long. du N. à l'E., et 130 de large de l'E. à l'O. L'Uruguay, qui est le fleuve qui lui a donné son nom, le divise en oriental et en occidental, avec une population évaluée à 180,000 habitans. C'est le même pays qui, avant sa nouvelle organisation, en 1830, s'appelait Bande orientale, vaste région presque inculte où les bestiaux, et surtout les bœufs, qui sont errans dans un état sauvage, forment la principale richesse du pays par la grande quantité de peaux que l'on en exporte. Montevidéo en est le chef-lieu et le principal entrepôt du commerce extérieur. C'est un port de mer situé à l'embouchure de la Plata. *Voyez* Montevidéo.

USANCE. En matière de lettre de change et du commerce de banque, on entend, par le terme d'usance, un délai d'un mois qui est accordé à celui sur qui la lettre est tirée, pour la payer. Dans l'origine, l'usance était le délai qu'on avait coutume de stipuler, suivant l'usage; mais, comme l'usage n'était pas partout uniforme pour la fixation du délai pour le paiement de lettres de change à usance, l'ordonnance de 1673 avait réglé que les usances seraient de 30 jours, encore que le mois eût plus ou moins de jours. Cette disposition est confirmée par le nouveau Code. Ainsi, une lettre à usance est payable au bout de 30 jours; une lettre à deux usances est payable au bout de 60 jours. Mais il faut observer que le terme de 30 jours, fixé pour les usances par le Code de commerce, n'a lieu que pour la France, et non pour les pays étrangers.

Une lettre de change peut être tirée à une ou plusieurs usances de vue ou de date (129).

L'échéance d'une lettre de change à une ou plusieurs usances de vue, est fixée par la date de l'acceptation ou par celle du protêt faute d'acceptation (131).

L'usance est de 30 jours, qui courent du lendemain de la date de la lettre de change (132).

D'après l'art. 135 du même Code, tous les délais de grâce ou de faveur sont abrogés pour le paiement des lettres de change.

Pour les usances des pays étrangers, consulter les articles consacrés aux grandes villes de commerce, telles que Londres, Amsterdam, Hambourg, etc.

USINE. Ce terme désigne ordinairement un vaste atelier ou laboratoire, où se trouvent réunies des machines et mécaniques de toute espèce que font mouvoir l'eau, le vent ou la vapeur. On distingue plusieurs sortes d'usines, suivant l'industrie à laquelle elles sont destinées. Une grosse forge, de hauts-fourneaux, des martinets, une refenderie de fer, un laminoir, des fileries, fonderies, soit de fer, soit de cuivre ou de laiton, sont des usines, ainsi que d'autres où se manipule un grand nombre d'objets.

Il existe un grand nombre d'usines dans tous les pays où l'on exploite des mines de différens métaux que l'on doit réduire à des formes et dans un état propres à être livrés au commerce. Ainsi, en Suède, il y a beaucoup d'usines pour la manipulation du fer et du cuivre, qui sont les princi-

paux produits des mines de ce pays. Il en est de même en Angleterre et dans plusieurs parties de l'Allemagne et de la France.

On doit observer qu'en France, l'établissement d'une usine est soumis à plusieurs formalités que l'on ne doit pas négliger. Les art. 42 et 43 de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669, conservée en vigueur par les lois nouvelles, défendent de construire des usines sur le bord des fleuves et des rivières navigables et flottables, et de prendre ou détourner, ou d'arrêter l'eau pour l'usage d'une usine, sans en avoir obtenu la permission, sous peine de démolition de constructions et travaux faits, et 500 francs d'amende. Pour obtenir cette permission, il faut que la demande en soit faite au maire de la commune, qui la transmet avec son avis au sous-préfet, et celui-ci au préfet, qui, d'après le rapport de l'ingénieur du département et de l'inspecteur de la navigation, l'accorde ou la refuse.

Usines de première classe pour la fabrication du fer.

1. *Groupe de l'Est.* Dans les groupes d'usines à fer, où l'on emploie exclusivement le charbon de bois, les usines de première classe, formant le groupe de l'Est, dans les départemens de Haute-Saône, Doubs, Jura, Haut-Rhin, Meurthe, Est de la Côte-d'Or et des Vosges, s'élevaient, à la fin de 1837, au nombre de 145.

2. *Groupe du Nord-Ouest*, comprenant les départemens d'Eure, Orne, Mayenne, Morbihan, Loire-Inférieure, Côtes-du-Nord, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, 61 usines.

3. *Groupe de l'Indre*, comprenant les départemens de l'Indre, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Nord de la Haute-Vienne, 22 usines.

4. *Groupe du Périgord*, comprenant les départemens de la Dordogne, Charente, Tarn-et-Garonne, Corrèze, Lot, Sud de la Haute-Vienne, et Nord-Est de Lot-et-Garonne, 114 usines.

5. *Groupe du Sud-Est*, comprenant les départemens de Drôme, Isère et Vaucluse, 37 usines.

Usines de deuxième classe.

6. *Groupe du Nord-Est*, comprenant les départemens des Ardennes, Moselle, Bas-Rhin, Aisne, Nord de la Meuse, 92 usines.

7. *Groupe de Champagne, de Bourgogne*, comprenant les départemens de Haute-Marne, Nord-Ouest de la Côte-d'Or, Sud de la Meuse, Yonne, Aube, Marne, 144 usines.

8. *Groupe du Centre*, comprenant les départemens de la Nièvre, Saône-et-Loire, Cher, Allier, 120 usines.

9. *Groupe du Sud-Ouest*, comprenant les départemens des Landes, Gironde, Basses-Pyrénées, 19 usines.

Usines de troisième classe.

10. *Groupe des houillères du Nord*, comprenant les départemens du Nord, Pas-de-Calais, 5 usines.

11. *Groupe des houillères du Sud*, comprenant les départemens de l'Aveyron, Gard, Ardèche, Isère, Loire, 14 usines.

Usines de quatrième classe.

12. *Groupe des Pyrénées et de la Corse*, 93 usines.

Ces usines ont produit 2,947,997 quintaux métriques de fer de fonte, d'une valeur de 54,930,161 fr.; 20,445,688 quintaux métriques de gros fer, d'une valeur de 85,716,762 fr., et 29,494 quintaux métriques d'acier de forge, d'une valeur de 2 millions 83,334 fr.

Produits des usines de France. Les produits obtenus des usines où l'on élabore à la fois le cuivre, le zinc, le laiton et le bronze, présentent une valeur de 20 millions de francs.

Le produit des usines d'antimoine est de 1,030 quintaux métriques, ayant une valeur de 71,233 fr.; le produit des usines destinées au traitement du minerai est de 155,550 fr.

On extrait 10,548 quintaux métriques de manganèse, représentant une valeur de 105,150 fr.; l'importation est de 288 quintaux métriques seulement.

La valeur totale obtenue par les usines des substances salines, est de 15,358,621 fr.; ainsi, la valeur totale créée par l'exportation des usines des métaux, des combustibles et des sels, est de 118 millions 744,474 fr., non compris 4,075,994 fr., créés par le transport des minerais de fer. Le total général des produits de ces diverses usines est donc de 122,820,471 fr.

Usines en Angleterre. Il y a en Angleterre un grand nombre d'usines où l'on travaille le fer à très-bas prix, ce qu'il faut attribuer au bon marché de la houille et à d'autres circonstances favorables. L'extraction de ce combustible est si aisée, et elle se fait en si grande quantité, qu'il coûte au maître de forges rarement plus de 3 à 4 sch., soit 3 fr. 75 c. à 5 fr. la tonne d'environ 1,000 kilogr. Dans la Galles du sud, les minerais sont très-riches; ils contiennent, terme moyen, avant d'être grillés, 33 p. 0/0, et environ 44 p. 0/0 lorsque, après avoir été grillés, on les jette dans les fourneaux. Le Straffordshire, le Shropshire le Yorkshire et l'Ecosse, après le pays de Galles, sont les comtés de la Grande-Bretagne les plus remarquables par leurs usines en fer, dont le nombre est considérable.

Usines en Prusse. La Haute-Silésie est la seule province de Prusse où l'on fabrique de la fonte avec le coke; le nombre des hauts-fourneaux est de 8 à 9 seulement.

Usines en Belgique. Le haut-fourneau, à Seraing, est placé sur une mine de houille qui contient aussi suffisamment de minerai pour l'alimenter. Il n'est pas éloigné de la Castine et d'excellentes terres réfractaires; enfin, il est situé au bord d'une rivière navigable.

Les hauts-fourneaux de Charleroi sont situés très-favorablement près des mines de houille; le minerai est abondant, riche et de bonne qualité.

USTENSILES. On désigne par ce nom différentes sortes d'outils propres à diverses industries, et aussi plusieurs batteries de cuisine et autres petits meubles nécessaires à différens objets qu'il serait trop long de spécifier particulièrement, et dont on peut bien se faire une idée. La taillanderie, la chaudronnerie, la ferblanterie, la menuiserie et l'ébénisterie, concourent à confectionner un grand nombre d'ouvrages en différens métaux et bois qui forment autant d'ustensiles dont l'usage est très-répandu et le commerce de détail fort considérable, ce que nous avons déjà eu l'occasion de décrire dans ce Dictionnaire à leur ordre ordre alphabétique.

L'huissier fait, dans le procès-verbal de saisie d'un bâtiment de mer, l'énonciation et la description des ustensiles (200).

USURE. On nomme ainsi un intérêt illicite d'argent prêté qui produit un gain exhorbitant. C'est un délit que l'on désigne sous le nom d'usuriers, que se permettent certains marchands d'argent en profitant du besoin de ceux qui leur portent des billets à escompter ou qui leur empruntent à un intérêt onéreux qui finirait par les ruiner. Pour réprimer l'usure, la loi du 3 septembre 1807 a fixé l'intérêt de l'argent à 6 p. 0/0 pour le commerce, et a statué que celui qui prêterait au dessus de ce taux serait passible d'une restitution de l'excédant ou d'une indemnité sur le principal de la créance, et même, s'il était reconnu pour se livrer habituellement à l'usure, qu'il serait condamné à une amende qui pourrait être portée jusqu'à la moitié du capital de la somme due. Mais il est difficile de pouvoir donner des preuves d'un pareil délit, ceux qui s'en rendent coupables prenant des précautions pour ne pas être découverts, en comprenant le montant des intérêts illicites dans le montant de la somme, pour lesquels ils font souscrire des billets par l'emprunteur, qui est obligé de souscrire tacitement à cette dure condition.

Un commerçant se rend encore coupable d'usure lorsque, abusant des besoins, des faiblesses d'un mineur pour lui fournir des marchandises, il lui fait souscrire pour leur montant des obligations à de gros intérêts; alors, non-seulement il est dans le cas des condamnations portées par la loi précédemment citée, mais encore en vertu de l'art. 5 de cette même loi et de l'art. 406 du Code pénal, il encourt la peine d'un emprisonnement de deux mois à deux ans.

En général, le taux élevé de l'intérêt de l'argent est préjudiciable à l'industrie ainsi qu'au commerce, en augmentant les prix de la fabrication et l'emploi des grands capitaux dont ils ont l'un et l'autre besoin. La Hollande a été en partie redevable de la prospérité de son commerce à l'abondance des capitaux et au bas prix de l'intérêt, qui les faisaient rechercher des autres nations, qui étaient pour ainsi dire ses tributaires : il en est de même de l'Angleterre, qui l'a remplacée dans le commerce et la navigation de toutes les parties du monde.

UTRECHT, ville du royaume des Pays-Bas (ci-devant Hollande), capitale de la province de son nom, sur le vieux Rhin, dont deux bras traversent la ville. Populat., 30,000 habit., qui entretiennent des fabriques de bas de laine, de cire à cacheter, d'aiguilles, de raffineries de sucre et de sel, blanchisserie pour les toiles. Le commerce n'y est plus aussi considérable qu'autrefois, malgré la situation avantageuse de cette ville et les canaux qui la font communiquer avec Amsterdam.

UZÈS, ville de France, en Languedoc, départ. du Gard, sur la rivière d'Eysenne, à 8 l. de Pont-Saint-Esprit, 172 de Paris. Les productions consistent en vin, soie, laine, grains, etc. Il y a des fabriques de petites étoffes de soie et de bas de soie, des filatures de soie, des manufactures de petites étoffes de laine, fabrique d'huile d'olive, et des tanneries. Le principal commerce de cette ville consiste en soie, qui est très-estimée, dont il se fait un grand débit.

V

VACHE, femelle quadrupède qui a pour mâle le taureau. Il y a peu d'animaux domestiques aussi généralement utiles, soit pour l'alimentation de l'homme, soit pour ses produits ou le commerce. Elle fournit des veaux, de la chair de boucherie, du lait, dont on fait du fromage et du beurre, des peaux, des cornes, des os, de la graisse et des poils, qui sont autant d'objets dont plusieurs industries font un grand usage.

Les vaches des pays chauds sont plus fortes et plus vivaces que celles des pays froids, quoiqu'elles ne soient pas si grosses. Les vaches flandrines, qui viennent originairement des Indes, sont plus grosses que les vaches ordinaires et sont d'un bien plus grand produit.

Vache de Russie. C'est une sorte de cuir provenant de peaux de vache, qui sont importées toutes apprêtées de la Russie, d'une façon toute particulière. C'est le même cuir connu dans le commerce sous le nom de *youft* en Russie, qui désigne que ces cuirs sont assortis par couples : ceux du gouvernement de Jaroslof sont réputés les meilleurs; les cuirs rouges sont les plus estimés en Europe et en Asie, et les noirs en Russie.

Il s'en faisait autrefois une grande exportation de la Russie; mais, depuis que l'art de la tannerie et de la corroierie a fait de si grands progrès, et que le grand nombre de gros bétail a beaucoup multiplié les peaux dans la plupart des pays, les envois des peaux de vache de Russie ont beaucoup diminué, chaque localité ayant cherché à fournir par ses propres produits à ses besoins.

VALACHIE, principauté d'Europe, sous le protectorat de la Turquie, située entre la Bulgarie, la Transylvanie, la Moldavie, la Servie. Elle a 90 l. de longueur de l'E. à l'O., sur 50 de large du S. au N., avec une population de 950,000 habitans, répandus dans 22 villes et 25 bourgs.

Productions. Elles consistent en grains, tels que blé, seigle, orge, une quantité énorme de tabac de très-mauvaise qualité, lin de plus basse qualité que celui de Moldavie. Le chanvre y est fort abondant, ainsi que le beurre; le miel y est d'une qualité inférieure à celui de Moldavie; le suif est un objet très-important : on en exporte une prodigieuse quantité. Il y a des mines de sel, ainsi que d'excellens et vastes pâturages où l'on élève une grande quantité de bétail. Les principaux minéraux consistent en sel et salpêtre. On récolte aussi du vin d'une médiocre qualité.

Industrie. Elle y est entièrement négligée, et ne consiste que dans la fabrication d'ouvrages grossiers et de première nécessité; les étoffes et autres objets nécessaires à la consommation viennent de l'étranger.

Commerce. Les principaux articles d'exportation sont le blé, l'orge et autres céréales, les bois de construction, le sel, les bestiaux, les chevaux, la laine, qui commence à être mieux soignée, le suif, qui à lui seul forme le quart des exportations, le goudron, le nitre, le beurre, les soies de porc, les peaux de lièvre, la cire.

Importations. La Valachie est loin de présenter, quant aux importations, les mêmes avantages que pour les exportations, le nombre des consommateurs y étant très-borné; ce sont ordinairement les boyards, dont la fortune a considérablement souffert. On y connaît à peine les belles qualités de marchandises; on n'est séduit que par le bon marché, et toutes les marchandises, soit de l'Allemagne, soit de la Russie, se vendent à bas prix et inondent le pays, tandis que les belles soieries et draperies de France ne trouvent aucun débit, à cause de leurs prix nécessairement élevés. Les envois doivent se composer surtout de quincaillerie, porcelaine ordinaire, pierres fausses, bijouterie imitant l'or, objets de mode, tissus de soie, rubanerie, gazes, châles. Livrés à des prix modiques, ces articles se placent promptement, mais en petite quantité; quant à nos vins, huiles, ils ne trouveraient point d'acheteurs.

Le port d'Ibraïloff, sur le Danube, que le traité d'Andrinople a cédé à la Valachie, est devenu le principal entrepôt de son commerce. Ce port devient tous les jours plus important et reçoit annuellement environ 100 navires, dont le plus grand nombre de la Russie et de la Turquie, et quelques-uns sous pavillon italien ou des îles Ioniennes, de la Grèce et de France.

La valeur totale des exportations s'élève à une moyenne annuelle d'environ 10 mill. 3 à 400,000 fr., et celle des importations, seulement à 6 millions 3 à 400,000 fr.

VALAIS, canton de la Suisse situé entre le pays de Vaux, le lac de Genève, les cantons de Bern, d'Uri et du Tessin, ayant une pop. de 103,200 h. Il est traversé par le Rhône, qui y prend sa source. On élève une grande quantité de bestiaux, dont les produits forment la principale richesse du pays. On y recueille d'excellens fruits; le blé qu'on y récolte ne suffit pas à la consommation, il s'en faut de beaucoup. L'exploitation des mines de plomb et de fer y est négligée et sans importance, de même que celle de charbon de pierre et les carrières de marbre. Néanmoins, la minéralogie s'est accrue en 1837 par la découverte d'une mine de nickel arsenical qui s'est présentée assez abondante dans les vallées d'Auniviers et de Turtmaun. Quant à l'industrie, il ne faut pas y songer; elle se réduit aux objets de pure nécessité, et le commerce ne consiste que dans les bestiaux, le fromage, le beurre, pour fournir aux habitans ce qu'ils ont besoin de l'étranger. Mais la situation avantageuse du Valais, près du Piémont, de l'Allemagne et de la France, a rendu le transport des marchandises très-considérable, en sorte que le transit à travers ce canton forme un objet de grande importance dont les habitans retirent un bon profit.

VALDIVIA, ville et port de l'Amérique méridionale, au Chili, chef-lieu de la province et sur la rivière de son nom, à 3 l. de son embouchure dans l'Océan pacifique. Populat., 1,200 habit. Le port, à l'embouchure de la Valdivia, est très-vaste, mais l'entrée en est difficile. On y fait un commerce très-lucratif et assez considérable de toutes les productions du Chili, et qui consiste dans les mêmes articles, tant à l'importation qu'à l'exportation, qu'à Valparaiso. *Voy.* VALPARAISO.

VALENCE, ville de France, en Dauphiné, département de la Drôme, sur le Rhône, à 20 l. de Vienne et 138 de Paris.

Productions. Le territoire est peu fertile et rapporte du vin, des grains, de la soie, du chanvre, de la laine, des bestiaux, etc.

Industrie et commerce. Il y a des fabriques de ratines et autres tissus communs de laine, de toiles de coton imprimées et de mouchoirs, des filatures de coton, de la bonneterie en bourre de soie et en laine; il s'y fabrique des gants des mêmes matières et des bonnets pour le Levant. Il y a en outre des distilleries d'eau-de-vie, des tanneries, des papeteries, etc.

Le commerce consiste dans la vente de ces produits et dans l'achat des matières premières propres à cette fabrication. Ce commerce est favorisé par la navigation du Rhône et devrait être plus important qu'il n'est actuellement.

VALENCE, ville d'Espagne, capit. du royaume et de la province de son nom, sur le Guadalaviar, à une lieue de la mer, sur la Méditerranée. Population, 66,000 habitans.

Le port de Valence, à l'embouchure du Guadalaviar, se nomme le *Grao*. Il est d'un accès assez difficile; toute la côte du golfe de Valence est généralement dangereuse, ce qui n'empêche pas que le port soit très-fréquenté.

Productions. Les principales productions, qui forment en même tems les objets du commerce d'exportation, consistent en huile d'olive, qui s'expédie pour les savonneries de Marseille.

Soie. La récolte en est très-abondante; elle s'élève, année moyenne, de 13 à 14,000 liv. pes., qui se consomment soit à Valence, soit en Catalogne. Il s'en exporte rarement à l'étranger, à cause des hauts prix où elles se tiennent.

Laines. Outre celles de Gandia, Denis et Segorbe, villes voisines de Valence, on en tire aussi d'Aragon et de Castille, qui s'expédient en majeure partie à Marseille, Cette, Rouen et le Havre.

Vins. La récolte en est devenue considérable; on en exporte annuellement 6,000 pipes, dont une partie est envoyée à Cadix, et l'autre, qui se compose de toutes sortes de qualités, dans l'Amérique, en Hollande et même en France.

Eau-de-vie. Elle est d'une bonne qualité; il s'en exporte une assez grande quantité à l'étranger, mais peu en France.

Raisins. Il s'en expédie, année moyenne, de 40 à 50 mille quintaux; la majeure partie est destinée pour l'Angleterre, les pays du Nord, et une partie pour Marseille.

Figues et amandes. Il s'en expédie une grande quantité pour l'Angleterre, la Hollande, les villes anséatiques et la France.

Oranges et citrons. Ce commerce offre de l'intérêt, moins pour les sommes auxquelles il s'élève que par le fret considérable qu'il acquitte pour le transport. Il consiste aussi à spéculer sur les peaux d'oranges pour faire des essences et du curaçao, ainsi que sur l'acide citrique, que l'on exprime du fruit pour le mettre en barrique.

Cochenille. La junte de commerce de Madrid a déjà pu livrer à la consommation, depuis quelques années, 1,657 livres de cochenille. On prétend qu'elle est à la fois meilleure et moins chère que celle qui se récolte en Amérique.

Le *cumin* et l'*anis* s'expédient généralement pour la Hollande.

Industrie. Valence est l'une des villes les plus industrieuses de l'Espagne, et une ville manufacturière d'une grande importance. Elle possédait naguère environ 400 métiers pour la fabrication des velours de soie, 600 pour celle des étoffes unies, 200 pour les étoffes façonnées, 100 à 150 pour les mousselines, 25 pour les ceintures ecclésiastiques, 400 pour la bonneterie de soie, non compris la manufacture royale des tapisseries de soie; 180 filatures fournissent en grande partie la soie nécessaire à cette fabrication, sans compter celle que l'on achète à la foire de Beaucaire. Il y a aussi une superbe fabrique de tissus de soie à l'instar de celle de Lyon. On estime à 250 le nombre des métiers de tissus de toile en activité, produisant par an chacun 1,500 vares. Ces produits ne peuvent d'ailleurs lutter avec les toiles françaises.

Tissus de soie. A l'époque où l'Espagne possédait l'immense quantité de ses colonies en Amérique, la fabrication des soieries de Valence occupait 16,000 ouvriers; elle n'en a pas aujourd'hui plus de 3,700.

Malgré tous ses efforts pour égaler les produits de Lyon, elle n'a pu les égaler que pour les damas; ses velours, ses peluches ouvragés n'ont ni la finesse ni la solidité des nôtres, et ses satins ne peuvent être comparés à ceux de France.

Un rapport officiel évaluait les produits de 426 fabriques existant dans la province de Valence, à 127,790 mouchoirs et à 659,640 vares. (La vare est égale à 0 mèt. 930.)

Tulle. Quelques fabriques créées par des Français dans la province fournissent des tulles simples dits anglais, que l'on brode à la main. On a fait des essais de tulles à double nœud. Les aiguilles à tulles sont toutes tirées de France.

Il y a cinq fabriques qui établissent des étoffes en or et argent, avec des fils étirés dans le pays. Elles tirent leurs dessins de Lyon.

Bonneterie de filoselle. La filoselle ou bourre de soie est convertie en bas, en une quantité suffisante pour la consommation de l'Espagne.

Ganterie. Il y a 16 fabriques de ganterie à Valence, dont les peaux ne sont pas aussi bien apprêtées qu'en France.

Tissus de laine. On compte dans la province 318 fabriques occupant actuellement 10,796 ouvriers, et produisant en draps, 24,958 pièces; en bayettes, 850; en couvertures, 300 douzaines; en *mantas*, espèces de manteaux d'une étoffe grossière dont s'enveloppent les paysans, 250 douzaines. Les draps sont en général d'une qualité moyenne.

On n'y fabrique pas de draps-zéphyr, de circassienne, de tissus de laine peignée, ni mérinos, ni châles, etc.

Toutes les préparations sont très-bien entendues, sauf la teinture, qui ne tardera pas à s'améliorer, si elle ne l'est déjà, ayant à sa disposition plusieurs matières tinctoriales très-précieuses, telles que la cochenille, le kermès, le cumin, la graine jaune, etc.

Tissus de coton. Cette fabrique, malgré le décret du 25 avril 1832, qui prohibe l'importation des tissus de coton étranger, n'a pas pris dans la province le même développement que dans la Catalogne et quelques autres contrées. On ne fabrique à Valence que des serviettes et des rouenneries. Il n'existe que deux filatures à coton, dont une seule donne le n° 28.

Mercerie, quincaillerie, bijouterie. L'innombrable variété des articles de cette industrie ne nous permet de faire mention que de la fabrication des éventails, introduite à Valence par une maison de Paris, occupant 2,000 ouvriers. Elle lutte avec avantage, pour les qualités communes, avec les nôtres, grâce à la protection du tarif, qui n'admet les éventails français qu'autant que la valeur excède 59 réaux, prix de fabrique à Paris.

Papier. On sait que les papiers étrangers sont en général prohibés par le tarif espagnol; il n'en admet que quelques espèces, dont la consommation est très-limitée.

Dans la province de Valence, surtout à Alcoy, 107 papeteries, occupant 1,221 ouvriers, produisent par an, en papier blanc, 243,459 rames; en papier gris, 3,800 *id.* Une fabrique de papier peint, établie par un Français, a fourni de bons produits à un prix modéré.

Commerce. Les progrès de l'industrie de la Péninsule, et la protection qu'elle reçoit des tarifs espagnols, peuvent être signalés comme une des causes principales de la réduction graduelle de nos exportations pour l'Espagne. Ce résultat s'est fait sentir plus vivement dans la province de Valence, en donnant un plus grand développement à toute son industrie, dont elle possédait déjà les principaux élémens, par les sociétés savantes encourageant les découvertes et les améliorations de culture ou de fabrication.

Commerce avec la France. Les principales relations du commerce extérieur de Valence sont avec la France, surtout Marseille.

Exportations. Parmi les articles d'exportation pour la France, figurent les vins, pour 28,400 fr.; les oranges et les citrons, 25,000 fr.; les teintures, telles que kermès, cochenille, graine jaune, 20,600 fr.; laine, 17,500 fr.; bois de réglisse, 12,700 fr.; anis, 4,000 fr.

Importations. Les importations de France consistent en mercerie, quincaillerie, bijouterie, articles de Paris, tels que bronze, horlogerie, modes de Paris, de nouveauté, etc., tels que les cristaux, verreries, pour 34,000 fr.; la faïence, 10,000 fr.; les gravures, 11,000 fr.; les produits chimiques, 11,000 fr.; la chapellerie, 5,000 fr. Les chevaux et mulets sont l'objet d'un commerce lucratif à Valence; une mule s'y vend environ 700 fr. Les chevaux et mules figuraient pour 53,000 fr. dans notre importation.

Les importations sont évaluées à 2,819,100 fr., dont les principaux articles sont la morue, pour 883,300 fr.; tissus de lin et chanvre, 465,400 fr.; de soie, 285,800 fr.; de laine, 180,000 fr.; quincaillerie, 176,000 fr.; mercerie, 174,000 fr.; cuirs, 124,000 fr.

Les exportations sont estimées à 6,600,700 fr., dont les principaux articles sont les huiles, pour 2,019,600 fr.; raisins secs et figues, 1,258,200 fr.; vins et eaux-de-vie, 1,200,000 fr.; soude, 467,000 fr.; amandes, 236,200 fr.; sel, 220,000 fr.

Ce commerce a donné lieu à un mouvement maritime de 276 navires, jaugeant 36,425 tonneaux, venant de l'étranger; il en est sorti 306, jaugeant 76,286 tonneaux, dont 114 sous pavillon français.

Monnaies. Les comptes se tiennent dans tout le royaume de Valence en libras de 20 sueldos, qui se divisent en 12 dineros chaque. Ils se tiennent aussi quelquefois en réaux de nouvelle plate de 24 dineros. La livre est la même que le peso de plata ou piastre de change.

Poids commercial. Le poids commercial est

composé d'une quantité d'onces qui varie selon les différentes marchandises que l'on pèse. Pour plusieurs articles, il est divisé en 12 onces; pour d'autres, en 16, 18 et même 36 onces.

Cependant le poids de l'arrove est toujours le même, parce que le nombre des livres augmente ou diminue suivant le nombre d'onces qu'il contient; ainsi l'arrove pèse toujours 482 onces, et le quintal 1,728. On distingue ordinairement les poids en *libra sutile* ou poids léger, de 12 onces, et en *libra grueso* ou poids fort, de 18 onces.

Le poids léger est divisé en 12 onces, 48 quartos, 192 adarmes ou 6,912 grains, et égale 5,494 grains anglais; et 100 livres pois léger égalent 78,49 liv. avoir du poids, ou 35,59 kil., et les autres poids en proportion.

Mesures. On mesure le blé au cahiz, qui se divise en 22 barchillas, 43 almudes ou celemines, ou 96 medios, et égale 5,825 boisseaux, ou 2,0525 hectolitres.

La vara ou aune est divisée en 4 palmes ou 16 quartos, et égale 36,626 pouces anglais, ou 0,9303 mètre.

Jours de grâce. On accorde aux effets 6 jours de grâce, après lesquels ils doivent être payés ou protestés; les dimanches et fêtes ne sont pas compris dans ce nombre.

VALENCIENNES, ville de France, dans le Hainaut, département du Nord, située au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle, à 7 l. de Mons, 9 l. 1/2 de Douai et 50 de Paris. Populat., 18,960 habitans.

Industrie. Il y a des fabriques renommées de dentelles dites valenciennes, que les tulles ont en partie remplacées, un grand nombre de fabriques de sucre de betterave, fabriques de clous, de fil retors, de porcelaine, des tanneries, etc.

La fabrication des tapis de pied et tissus de laine qui, au XVI[e] siècle, faisait la gloire et la richesse de Valenciennes, et qui avait été entièrement abandonnée, y a reparu depuis quelque tems, toute aussi brillante qu'à son début. Les tapis dits écossais, façon de Tournay, ne le cèdent en rien à ceux qui nous viennent de cette dernière ville.

Parmi ses établissemens nouveaux, Valenciennes compte encore une manufacture d'étoffe dite pilon ou castorine de coton, de M. F. Place. C'est une étoffe de pantalon d'un usage très-répandu parmi la classe ouvrière; elle se distingue par sa solidité et surtout par la modicité de son prix, 1 fr. 65 c. l'aune. Ce fabricant a été le premier à introduire ce genre de fabrication dans le pays, en 1833; il a livré au commerce 1,300 pièces de ce tissu par an.

On fabrique aussi des linons à fonds mignonnettes et des mouchoirs brochés de 20 à la pièce de 3/4 de large; des linons en mouchoirs rayés et à carreaux; des linons demi-mousseline, unis, à mouches, rayés et à carreaux, de 3/4 de large; fabriques de gaze pour garnitures de robes et de broderies.

L'industrie de Valenciennes vient de s'enrichir d'une corderie mécanique, imitée des Anglais, et qui permet de faire un travail prompt, plus régulier et plus sûr que celui confectionné à la main. La machine travaillante, exécutée dans les ateliers de M. Provins, mécanicien, est la première de ce genre établie en France. Quarante bobines de cordelettes se dévident ensemble et forment à l'heure jusqu'à 200 mètres de cordes qui s'enroulent sur un tambour de plus de 8 mètres de circonférence, dont l'axe est horizontal. Deux à trois hommes font facilement marcher cette machine à l'aide d'une manivelle et de plusieurs engrenages.

L'établissement en France de cette machine est un bienfait pour l'industrie des cordiers. Désormais un petit emplacement peut contenir l'ingénieuse machine, qui confectionne aussi bien la nuit que le jour, et sans jamais arrêter, si les besoins du commerce l'exigent. La fabrication des cordes plates pour l'exploitation des mines, et des câbles pour l'usage de la navigation, gagnera beaucoup par cette invention.

Commerce. Le commerce de cette ville, qui consiste dans la vente de ce grand nombre de produits, a fait sentir la nécessité de l'établissement de la Caisse du commerce et de l'industrie de Valenciennes, qui a été fondée en 1838, et qui a déjà rendu de grands services au commerce, ainsi qu'à l'industrie:

On a aussi construit un chemin de fer de Saint-Waast-la-Haut, près Valenciennes, à Denain, dont l'ouverture a eu lieu le 16 octobre 1838, en sorte que ce trajet, qui est de 9,000 mètres, s'opère en 15 minutes, ce qui favorisera les relations de Valenciennes. On doit aussi construire un chemin de fer jusqu'à la frontière de la Belgique pour correspondre à celui que ce pays doit construire jusqu'à la frontière de France, ce qui facilitera beaucoup les relations entre ces deux pays.

VALERY-EN-CAUX (SAINT-). *Voyez* SAINT-VALERY.

VALERY-SUR-SOMME (SAINT-). *V.* SAINT-VALERY.

VALÈS, terme espagnol, qui sert à désigner les billets papiers monnaie de l'état.

On se sert aussi de cette dénomination dans les lettres de change pour distinguer la valeur de la pistole d'Espagne en papier ou billets de l'état, de cette même valeur en argent effectif. Ainsi, dans cette cote à 90 jours: Madrid, valès, 11 fr. 70 cent.; effectif, 14 fr. 37 cent.

Cela signifie que la pistole d'Espagne, en effets ou en valès à 90 jours, ne vaut que 11 fr. 70 cent., tandis que la piastre en monnaie effective vaut 14 fr. 37 cent.

VALEUR EN COMPTE, VALEUR EN MARCHANDISES, VALEUR REÇUE COMPTANT. Pour l'explication de ces articles, *voy.* LETTRES DE CHANGE, BILLETS A ORDRE, PROTÊT.

VALEUR INTRINSÈQUE. Cette valeur, en matières de monnaies d'or et d'argent, désigne leur valeur réelle d'après leur poids et leur titre. Par exemple, la valeur intrinsèque d'une monnaie composée d'une once d'or fin, avec un alliage quelconque, n'est autre chose que celle d'une once d'or fin et de la valeur numérique qui lui est attribuée, si les gouvernemens ne percevaient un droit de souveraineté sur les matières d'or et d'argent, auxquelles ils donnent cours en les faisant convertir en monnaies; c'est ce qui constitue ce qu'on appelle la valeur numéraire des monnaies, qui est par conséquent différente de la valeur intrinsèque, qui en est la valeur réelle, tandis que l'autre n'en est que la valeur fictive ou numérique.

VALEUR NUMÉRAIRE. C'est, comme nous l'avons dit, la valeur nominative ou numérique d'une monnaie quelconque fixée par le gouvernement, et qui a cours sous la dénomination qu'il lui

a donnée, souvent arbitrairement, suivant les circonstances. Par exemple, 5 fr. sont moins une valeur réelle de cette pièce d'argent, que le nom qu'on donne en France à une pièce du poids de 25 grammes au titre de 9/10; car le gouvernement aurait pu ordonner que cette pièce aurait cours pour 10 ou 20 fr., comme cette variation a lieu en Turquie pour la valeur de la piastre du pays, qui se nomme toujours piastre, quoique la valeur réelle en soit considérablement diminuée, ou que la valeur numérique ou numéraire en soit au contraire beaucoup augmentée, suivant le bon plaisir du Grand-Seigneur.

Ce que l'on entend par valeur numéraire ou par monnaie de change, n'est qu'une même chose, parce que le cours du change varie suivant leur valeur réelle, nonobstant la valeur numérique, qui peut s'altérer.

VALLADOLID, ville d'Espagne, capitale de la province de son nom, faisant partie du royaume de Léon, située sur la Pisuerga. Populat., 21,000 habitans, qui possèdent de grands troupeaux de moutons dont la laine est renommée. Ils cultivent des vignobles qui donnent un vin excellent; ils entretiennent quelques fabriques de soieries, de cotonnades et de draperie, dont les produits forment les principaux articles de son commerce.

VALLONÉE. C'est la capsule du gland du chêne velani, que l'on récolte sur les côtes de la Syrie en grande quantité, et aussi dans plusieurs contrées de la Grèce où l'on s'en sert, ainsi qu'au Levant, au tannage des cuirs. On en exporte aussi pour le même objet dans différens pays de l'Europe.

VALOGNES, ville de France, en Normandie, département de la Manche, à 3 l. de la mer, à 6 de Carentan et 65 l. de Paris.

Productions. Blé, lin, chanvre, cidre, bestiaux.

Industrie et commerce. Fabriques de draps communs de diverses couleurs, d'une aune de large, en pièces de 20 à 25 aunes, de toiles de ménage et autres sortes. On y fait du beurre qui passe pour le meilleur de France; lard et jambons.

Le commerce consiste principalement dans la vente du lin, des bestiaux, et surtout des porcs, et du beurre salé.

VALPARAISO, ville et port de mer de l'Amérique du sud, au Chili, sur l'Océan pacifique. Populat., 30,000 habit.

Valparaiso est le port de San-Iago, capitale du Chili. L'entrée de ce port est facile et sans embarras, et les vaisseaux de tout rang peuvent y séjourner sans aucun risque à l'abri de tous les vents, à l'exception de celui du nord. La proximité de ce port avec San-Iago y attire tout le commerce du Chili, qui se faisait autrefois à la Conception.

Productions. Ce pays possède tous les élémens d'une immense prospérité, malgré l'inégalité du sol, compris sur une longueur très considérable, entre les Cordillières et la mer. Les produits agricoles y sont d'une qualité supérieure; le froment, l'orge, le maïs, le raisin, les figues, les melons, s'y récoltent en abondance, ainsi que le chanvre.

Minéralogie. Les mines d'or et d'argent y sont fort riches et en grand nombre; elles occupent les deux cinquièmes de la population. Plusieurs contiennent du sulfate d'argent, qui donne 80 p. 0/0 de métal pur. On a découvert d'excellentes carrières de charbon de terre propre à l'exploitation des mines et du raffinage du minerai. Le congrès ayant ordonné que tous les enfans naîtraient libres, cette mesure a donné un nouvel essor à l'industrie agricole.

Commerce. Une grande partie du commerce du Pérou et du Chili se fait par la voie de Valparaiso; il est par conséquent de la plus haute importance pour la France. Jusqu'en 1825 inclusivement, cinq ou six bâtimens français se partageaient ce débouché; mais de nouveaux spéculateurs vinrent successivement en augmenter le nombre, et cette concurrence ne fit que s'accroître par les bénéfices que ces expéditions continuèrent à donner. Ceux qui ont ouvert cette nouvelle route regretteront peut-être le tems où la rareté de nos marchandises les rendait maîtres du marché, dans l'intérêt de l'industrie française.

Les articles dont se composent les cargaisons destinées pour Valparaiso doivent avoir les assortimens suivans: vins et liqueurs, qui doivent former le gros du chargement, verreries et glaces, draps, soieries, rouenneries, merceries, habits tout faits, chapeaux, bottes et souliers, gants, pantalons, huile d'olive et huile à brûler, meubles de toilette, nécessaires pour femmes, parfumerie, salaisons, fruits secs, armes de luxe, plomb de chasse, objets de sellerie, horlogerie, bronzes, livres, papiers de toute qualité, musique, estampes, tableaux et divers autres objets.

Les exportations consistent en or, argent, cuivre, étain, qui sont les produits des mines, en blé, chanvre, peaux, etc., pour des sommes assez considérables. *Voy.* Chili.

VAN-DIEMEN (Terre de), île considérable du grand Océan austral, ou Australie, sous la domination de l'Angleterre, située au S.-E. de la Nouvelle-Hollande, dont elle est séparée par le détroit de Bass. Sa longueur, depuis le Port-Dalrymphe jusqu'au cap Sud, est de 63 l. du N. au S., et sa moyenne largeur, de l'E. à l'O., de 52 à 53 l. Ses côtes, principalement au N.-E., au S.-E. et au N.-O., sont parsemées de petites îles et possèdent d'excellens ports, dont les principaux sont ceux du Derwent, de Port-Dalrymphe, du Grand-Cygne et de Macquarie.

Productions. Les principales productions sont le froment, d'une belle qualité, l'orge, l'avoine, et presque tous les légumes et tous les fruits d'Europe. Le climat ne permet pas d'y cultiver la vigne avec succès, mais les pâturages y sont excellens. Les montagnes sont couvertes d'épaisses forêts qui produisent des arbres d'une hauteur et d'une grosseur surprenantes, et fournissent des bois propres à la charpente. On y trouve l'eucalypte *résinifère*, qui donne une gomme fine et rougeâtre, et plusieurs plantes utiles, entre autres le *plantago tricuspidata*, bon à manger, et qui est l'une des plus intéressantes de cette île. La laine forme actuellement une des principales productions, que l'on exporte en une grande quantité en Angleterre. Le sol est d'une grande fertilité; on y cultive un navet tout rond et blanc, dont M. Gillibrand a présenté un individu pesant 38 livres.

Industrie. L'industrie, ainsi que le commerce, sont concentrés à Hobart-Town, chef-lieu de l'île; elle possède une population d'environ 10,000 habitans, qui entretiennent plusieurs distilleries, brasseries et tanneries, ainsi que deux moulins à scier des bois de construction, et d'autres moulins

mus par l'eau ou par la vapeur. Il y a aussi 203 fabriques de savon et de chandelle. La pêche de la baleine, qui se fait dans les environs, est très-importante. Les indigènes s'occupent de l'élève des moutons, qui réussissent très-bien et produisent une grande quantité de laine fort belle, qu'on exporte en Angleterre, où elle est recherchée.

Commerce. Cette île ne produit ni sucre, ni café, ni indigo, ni épicerie, mais on en exporte du blé, de la laine, des huiles de baleine et d'autres poissons, des bois de construction, de l'écorce d'acacia pour les tanneries, des bœufs, des moutons, de la viande salée et des peaux.

Exportations. Elles deviennent chaque année plus considérables; elles ont consisté, en 1837, en 39,264 quintaux d'écorce de tannin, en 848 tonneaux d'huile de baleine et 4 de spermacetti, en 1,359,205 livres pesant de laine.

Importations. La valeur des marchandises anglaises et denrées coloniales importées dans l'île, s'est élevée à 119,444 liv. st. La quantité de liqueurs spiritueuses introduite a été beaucoup moindre cette année, parce qu'on a établi dans le pays un grand nombre de distilleries d'eau-de-vie de grains.

Hobart-Town est l'entrepôt de son commerce; elle est située sur la côte occidentale du Derwent, au fond d'un hâvre appelé l'Anse de Sullivan. Les plus gros vaisseaux peuvent mouiller sur le bord de son quai. En 1837, on a compté que 500 bâtimens, jaugeant 24,365 tonneaux, étaient entrés dans son port.

VANILLE, fruit de l'*epidendrum vanilla*, plante qui croît principalement au Mexique.

La vanille est une silique ou gousse, longue ordinairement de 135 à 230 millim. (5 à 8 pouc. 1/2), d'un brun noirâtre, ridée longitudinalement, rétrécie à ses deux extrémités, recourbée à sa base, renfermant une très-grande quantité de petites semences noires, et possédant une odeur balsamique des plus agréables.

On distingue dans le commerce deux espèces de vanille, la plate et la ronde, qui se subdivisent ensuite chacune en trois sortes : la longue, la moyenne ou lerciade, et la courte.

Vanille longue-plate. Ellle est la plus estimée, et doit avoir de 215 à 230 millim. (8 à 8 p. 1/2) de longueur, et de 7 à 9 millim. (3 à 4 l.) de largeur. Elle doit être onctueuse, souple sans être molle, et d'un brun noirâtre. Renfermée dans des vases bien clos, elle se couvre de cristaux blancs et brillans, qui sont de l'acide benzoïque, et s'appelle alors vanille givrée.

Vanille moyenne. Elle doit avoir de 160 à 190 millim. (6 à 7 p.) de longueur, et possède tous les caractères de la précédente.

Vanille courte. Elle a de 110 à 135 millim. (4 à 5 p.) de longueur.

Les vanilles rondes sont ordinairement moins souples, moins onctueuses que les plates, et, se desséchant plus facilement, passent à un état semi-ligneux connu dans le commerce sous le nom de *boisé.*

Lorsque la vanille a été récoltée avant sa parfaite maturité, ou qu'elle a été mal préparée, elle reste molle, se couvre de moisissure à sa partie inférieure, et contracte une odeur désagréable de fermenté. Dans cet état, elle se givre rarement.

La vanille est douce au toucher, d'une odeur d'ambroisie, d'une saveur agréable et aromatique.

On nous l'apporte sèche dans des boîtes oblongues de sapin du poids d'environ 5 hectogr., ou une livre.

Elle est stimulante, stomachique, nervale. On l'ajoute à la pâte du chocolat, qu'elle rend d'une saveur plus agréable et plus facile à digérer.

Il faut choisir les gousses bien nourries, grosses, longues, nouvelles, odorantes et pesantes.

Les Mexicains lient les gousses ensemble par un bout, pour les faire sécher à l'air, à l'abri de la lumière; ensuite ils les aplatissent légèrement et les oignent avec un peu d'huile, pour les rendre plus souples.

VANNES, ville de France, en Bretagne, département du Morbihan, située sur la Marle, avec un port, à 4 l. de la mer, avec laquelle elle communique par le canal du Morbihan, à 22 l. de Rennes, 128 de Paris. Le port de Vannes est situé sur un des chenaux qui aboutissent à la baie du Morbihan. Depuis cette baie jusqu'à la pointe du Coulo, ce chenal a beaucoup de profondeur; il n'en est pas de même de la portion comprise entre la pointe de Coulo et la ville. Dans cette dernière étendue, le chenal est étroit et sinueux, et les navires de 100 à 120 tonneaux ne peuvent le remonter à pleine charge que dans les vives eaux; quant aux bâtimens d'un plus fort tonnage, ils sont obligés d'alléger dans la partie inférieure, et il en résulte pour le commerce des retards et des frais considérables. Le ministre du commerce a demandé à la chambre des députés, à la fin de la session de 1837, une allocation pour remédier à cet inconvénient de la navigation de Vannes, si avantageusement située pour le commerce. Population, 12,000 habitans fort industrieux.

Productions. Blé, seigle, avoine, cire, miel, sel, beurre, bois de construction, fer.

Industrie. Il y a des fabriques de draps, de cotonnades et de dentelle, des corderies, des tanneries. On y fabrique aussi des toiles à voile et des toiles ordinaires.

Commerce. Tous ces articles entrent dans le commerce de cette ville et des environs; il faut y ajouter la pêche des sardines et des congres ou anguilles de mer, qui donnent un bon produit; le cabotage sur toute la côte y est très-actif.

La position du port de Vannes le rend propre à devenir un entrepôt assez important, et en fait le centre du commerce des nombreuses îles et des petits ports situés sur la mer intérieure, désignée sous le nom de *Morbiban.* Ses chantiers jouissent d'une réputation méritée pour la construction des bâtimens destinés au cabotage. Mais la profondeur de ce port et du chenal qui le précède n'est pas assez grande pour les besoins de la navigation. Les chasse-marées de 100 à 120 tonneaux que l'on construit au port de Vannes, et qui le fréquentent, ne peuvent y entrer à pleine charge qu'aux époques de vives eaux; ce n'est qu'à ces mêmes époques qu'il est possible de lancer ceux qui sont sur les chantiers. Ce sera donc rendre au commerce un grand service que de creuser le port et le chenal, de manière que leur plat-fond se trouve à 50 centimètres au dessous des plus basses eaux, comme M. le ministre du commerce en a manifesté l'intention dans son projet des travaux publics. La commission d'enquête a également demandé qu'un bassin à flot fût établi dans le port de Vannes.

VAPEUR. L'étude de la vapeur et son application pour donner le mouvement aux mécaniques,

forme aujourd'hui un objet des plus intéressans des connaissances humaines, ou bien de la science appliquée à plusieurs branches d'industrie, ainsi qu'à la navigation, qui ont une si grande influence sur la prospérité des états. L'invention des machines à vapeur a exercé l'influence la plus énergique sur l'immense développement industriel qui caractérise notre époque. C'est elle qui a mis à la disposition de l'homme le moyen de production le plus économique et le plus puissant. On sait aujourd'hui que l'invention de la machine à vapeur est d'origine française. Ce fut Denys Papin qui en eut le premier l'idée, vers la fin du XVII[e] siècle; il se proposa, à cette époque, de faire remonter un piston dans un cylindre au moyen de la vapeur d'eau, et de le faire redescendre ensuite au moyen de la pression de l'air, en la condensant; mais il en fut de cette découverte comme de beaucoup d'autres, que l'on ne sut pas apprécier. Les premières machines à vapeur furent construites en Angleterre : c'est là qu'elles sont nées; c'est là qu'elles se sont perfectionnées pièce à pièce; elles s'y sont répandues et ont donné lieu à de nombreuses applications. Newcomen, Watt, Woolf et quelques autres mécaniciens, en ont été les principaux auteurs.

L'histoire de la vapeur et des machines qu'elle fait mouvoir n'est qu'une série d'inventions et de perfectionnemens qui font le plus grand honneur à ceux qui en firent l'application. Les trois principales découvertes consistent dans : 1° la force expansive de l'eau, lorsqu'elle passe à l'état de la vapeur; 2° l'invention d'appliquer cette force si puissante à la construction d'une machine quelconque, d'après le principe; 3° le perfectionnement successif des machines incomplètes qui furent d'abord construites, perfectionnement qui, en peu de tems, rendit de si grands services à l'industrie et à la navigation-

Cette invention est plus ancienne qu'on ne le pense généralement, puisque la première découverte de la force expansive de la vapeur ne remonte à pas moins d'un siècle avant l'ère chrétiennne. Il en est fait mention dans les ouvrages d'Héron, d'Alexandrie. Nous possédons des documens qui reportent encore cette précieuse invention à un capitaine espagnol nommé Blaise de Garay, qui, en 1545, soumit à l'examen de Charles-Quint et de sa cour une machine qu'il avait inventée pour faire mouvoir de grands vaisseaux sans voiles ni rames. Malgré une puissante opposition de la part de plusieurs de ses courtisans, l'empereur voulut voir l'expérience, laquelle eut lieu dans le port de Barcelone, le 17 juin de la même année. L'inventeur n'a pas donné la description de sa machine, dont il paraît s'être réservé le secret; mais les spectateurs ont reconnu qu'elle consistait principalement en un appareil pour mettre en ébullition une grande quantité d'eau, en des roues qui servaient de rames, et dans un mécanisme qui leur transmettait l'action de la vapeur de l'eau. On fit l'expérience sur un bâtiment de 200 tonneaux chargé de grains, et nommé *la Trinité*, commandé par le capitaine Pierre de Scarza. L'empereur, ainsi que son fils Philippe, étaient présens; ils furent, ainsi que tous les témoins nommés dans le document, satisfaits de cette expérience, qui réussit parfaitement. Mais il ne fut pris aucune résolution, et cette ingénieuse invention fut en quelque sorte perdue jusqu'à l'époque où Papin la découvrit, pour ainsi dire, de nouveau en 1695, et que le fameux mécanicien écossais Watt en fit une heureuse application en 1769, et fit faire les plus grands progrès aux machines à vapeur en créant les systèmes qui servent encore de base aux constructions actuelles.

La création des chemins de fer fut le signal d'nne nouvelle application de la vapeur. Les machines locomotives semblent même sur le point de sortir des voies en fer pour s'établir sur les routes ordinaires, comme la nouvelle expérience d'Anderson à Dublin semble le confirmer, quoique cette application ne puisse, malgré toutes les tentatives qu'on a faites, donner des résultats aussi satisfaisans que l'on s'en était promis; le plus grand nombre des projets mis en pratique, tant à Londres, qu'à Paris et en Belgique, ayant échoué, la victoire est définitivement restée aux chemins de fer.

Une des applications les plus importantes de la vapeur fut celle de la navigation, qui a pris un si grand développement. C'est encore en France qu'une des premières expériences s'en fit sur la Saône, par le marquis Jouffroy, sur un bateau de 140 pieds de longueur. Il est vrai que peu de tems après Miller de Dalwinton fit la même application en faisant mouvoir par la vapeur un bateau sur la Clyde, en 1787. En 1790, Bettancourt introduisit en France la machine à vapeur à double effet que l'on nomme machine de Watt. Dans cette même année, Fitch et Rumsey firent, en Amérique, quelque tentative pour l'appliquer à la navigation. Robert Fulton, en 1806, ayant inutilement offert ses services au gouvernement, à Paris, pour établir la navigation à la vapeur, passa en Amérique, sa patrie, où, avec une machine de Watt de la force de 20 chevaux, il construisit le premier bateau à vapeur qui navigua sur le Hudson, de New-York à Albany.

A partir de cette époque, l'éveil était donné; tous les esprits travaillèrent à l'envi les uns des autres aux perfectionnemens dans la construction des machines à vapeur applicables à la navigation, qui, par ce moyen, prit le plus grand essor en Angleterre, ainsi qu'en France et dans d'autres pays.

VAR (département du). C'est un département maritime de la région du midi de la France, formé d'une partie de la Basse-Provence et de plusieurs portions du Comtat-Venaissin. Il tire son nom de la rivière qui forme sa frontière entre la France et le comté de Nice. Sa superficie est évaluée à 729,700 arpens métriques, avec une population de 317,500 habitans.

Productions. On ne récolte pas suffisamment de céréales pour la consommation, mais les produits des oliviers, des vignobles, des mûriers pour les vers à soie, des arbres fruitiers de toute espèce, sont très-importans. Les vins de la Gaude et de la Malgue sont très-estimés. Parmi les fruits, les prunes de Brignolles, les oranges d'Hyères et les figues de Salerne sont renommées. On exporte à l'étranger une grande quantité de câpres confites au vinaigre, de cédrats au sucre, de marrons, d'oranges et de citrons. On confectionne aussi beaucoup de parfums et des essences, ainsi que des liqueurs de toute espèce qui sont recherchées. La culture en grand des rosiers et des jasmins forme un bon produit pour les parfumeries, ainsi que les fleurs d'oranger, et en outre 130 hectares sont destinés à la culture du tabac. Il y a des forêts de chênes qui donnent le liége et alimentent un grand nombre de fabriques de bouchons que l'on exporte.

On recueille aussi l'insecte nommé kermès, qui fournit une belle couleur écarlate. L'éducation des vers à soie et des abeilles est très-active, et donne de bons produits. On recueille des truffes, et les montagnes renferment un grand nombre de plantes aromatiques et médicinales recherchées des botanistes.

Minéralogie. Les richesses minérales de ce département sont assez considérables. On y exploite des mines de plomb, des pierres de taille, de la houille, du marbre, du gypse, etc. On trouve en outre, dans plusieurs localités, du fer, du cuivre, de la plombagine, de l'antimoine, de l'oxide de manganèse, des albâtres et des marbres de toutes couleurs, du porphyre vert, rouge et violet, de la serpentine, des pierres ollaires, de l'ambre jaune fossile, de la pouzzolane, et du chrôme, découvert en 1787 à Grassin.

Produits. On estime les produits annuels du territoire, terme moyen, à 550,000 hectolitres en céréales, 80,000 en avoine, 1,250,000 en vins, 195,000 en huile d'olive, et à 250,000 kilogr. en soies. Les troupeaux de bêtes à laine, au nombre de 250,000, dont 200,000 transhumans, fournissent par an 600,000 kil. de laine. Le revenu territorial est évalué à 22,000,100 fr.

Industrie. Elle consiste principalement dans la filature, l'ouvraison de la soie, la confection des diverses essences, des odeurs et savons pour la parfumerie, dans quelques papeteries et tanneries; mais l'industrie manufacturière y est peu développée et de peu d'importance.

Pêches. Les pêches, sur les côtes, sont très-productives; une des plus importantes est celle du thon et de l'anchois, dont les produits, après avoir été marinés ou salés, sont exportés, soit dans l'intérieur, soit à l'étranger. La pêche du corail, sur le littoral, était autrefois très-active, d'autant plus que les coraux étaient d'un grain serré et compacte, d'un rouge vif et éclatant; ceux de Saint-Tropez passent pour les plus beaux de la Méditerranée; mais il paraît que cette branche d'industrie a été abandonnée.

Commerce. Le commerce, qui consiste dans la vente de tous les produits du sol, est très-actif; il est concentré à Draguignan, chef-lieu du département, ayant une population de 10,000 habitans, et à la distance de 222 lieues de Paris. Antibes est un port de mer, sur la Méditerranée. Saint-Tropez, autre port de mer, à 12 l. 1/2 de Draguignan.

VARA, Varra, mesure de longueur, dont on fait usage en Espagne et en Portugal. La vara de Barcelone se divise en quatre parties, appelées palmes. Cette vara contient 29 pouces 4 lignes du ci-devant pied de roi. Une vara et demie fait une aune de Paris. La vara de Cadix contient 2 pieds 7 pouces 3 lignes 9/10 de ligne du pied de France. La vara de Lisbonne contient 486 lignes du pied de France. Elle se divise en 5 petites palmes, ou *palmas minores*.

VAREC, produit d'une plante de son nom, qui croît sur le littoral de la Normandie, sur les rochers, que l'on coupe ou que les eaux de la mer repoussent sur le rivage, où il s'en trouve une grande quantité. C'est une espèce d'herbe que l'on fait sécher et que l'on brûle ensuite pour en recueillir la cendre, qui fournit une espèce de soude qu'on appelle soude de Cherbourg; elle contient peu de soude carbonatée et une plus grande quantité de sulfate de soude, dont on fait le sel de soude, qui sert aux blanchisseuses pour faire leur lessive, mais qui brûle le linge, lorsqu'il y en a une trop grande quantité; en sorte que le varec ne se vend plus en nature dans le commerce, le sel de soude l'ayant remplacé.

VARNA, ville et port de la Turquie d'Europe, en Romélie, sur la côte de la mer Noire, à l'embouchure de la rivière de son nom. Population, 16,000 habitans. Sa rade peut recevoir une escadre. Comme elle se trouve à l'abri des vents du N.-O., les plus dangereux de la mer Noire, et que le fond en est très-bon, elle passe pour être très-sure, et les plus gros vaisseaux peuvent y mouiller sur 8 à 15 brasses de profondeur.

C'est le grand entrepôt du commerce de la Bulgarie et de la Valachie avec Constantinople.

VARSOVIE, capitale du royaume de Pologne, sur la rive gauche de la Vistule, à 55 l. de Cracovie, et à la même distance de Kœnigsberg et de Breslau, à 50 de Dantzig, 120 de Vienne et 360 de Paris. Populat., 136,724 habitans.

Productions. Blé, orge, avoine, chanvre, lin, kermès, bois de construction, etc.

Industrie. C'est la ville la plus industrieuse de la Pologne. Il y a un grand nombre de fabriques de draps, de cotonnades, de toiles de toutes sortes de qualités, de bonneterie en laine et coton, de savon noir, de cartes à jouer, de tissus de crin, des tanneries, de la chapellerie, des distilleries d'eau-de-vie de grains. On y fait aussi des ouvrages d'orfévrerie en or et en argent.

Commerce. Il s'y fait un commerce considérable dans tous les produits du sol et de l'industrie; elle est le centre du commerce de toute la Pologne, qui consiste principalement en fer, cuivre, étain, zinc, plomb, mercure, antimoine, bois de construction, grains, chanvre, lin, et autres productions, dont le transport est favorisé par la Vistule. Le transit donne lieu aussi à un commerce important, Varsovie pouvant, par la Vistule, entretenir des relations avec la Baltique, et par terre avec la Hongrie, la Bohême, la Silésie, la Valachie.

Pour les monnaies, poids et mesures, *voyez* Pologne.

VASES EN TERRE CUITE, ou Porcelaine. Long-tems les Anglais ont eu le secret de revêtir les vases en terre cuite ou en porcelaine de couleurs brillantes qui les faisaient valoir sur les marchés étrangers. M. Barbereau, de Paris, est parvenu enfin à donner en France, aux vases composés des matières les plus grossières, ainsi qu'aux vases de porcelaine, l'éclat de l'argent-vermeil. Les vases plaqués argent-vermeil ou vermeil sur cuivre, que ce fabricant a présentés à l'exposition de 1839, prouvent à quel degré de perfection sont parvenus ses procédés de fabrication. Les plus beaux vases sont sans doute ceux que l'on fabrique à la manufacture royale de Sèvres, près Paris.

VASSY, ville de France, en Champagne, département de la Haute-Marne, sur la Blaise, à 4 l. de Saint-Didier, 58 de Paris. Populat., 2,600 habitans.

Industrie et commerce. La principale branche de son commerce consiste en toutes sortes d'ouvrages en fer, tels que gros outils, ciseaux, forceps, haches, enclumes, bigornes, étaux, etc., et aussi en ouvrages de fonte, tels que plaques de cheminées, poêles, cloches à feu, etc., qui se fa-

briquent en très-grande quantité, tant dans l'intérieur de la ville que dans les environs, et dont la vente fait le principal objet de son commerce, surtout avec Paris. On y fabrique aussi de la poterie, de la faïencerie; il y a des tanneries, des blanchisseries de cire, etc.

VAUCLUSE, département de la région sud-est de France. Il est composé du Comtat-Venaissin, de la principauté d'Orange, du territoire d'Avignon et d'une petite partie de la Provence. La célèbre fontaine de Vaucluse lui a donné son nom. Il a une superficie d'environ 333,084 arpens métriques, avec une population de 239,114 habit.

Rivières et canaux. Il y a un grand nombre de canaux d'irrigation; on construit un canal pour conduire une partie des eaux de la Durance à Marseille : ce canal serait très-utile. On compte 3 routes royales et plusieurs départementales.

Productions. L'agriculture a fait des progrès depuis plusieurs années; la plantation des mûriers s'y est beaucoup multipliée par l'extinction qu'a pris l'éducation des vers à soie, qui forme une des principales richesses du pays. Les vignes donnent des vins fort spiritueux, parmi lesquels on distingue ceux de Sorgues, de Châteauneuf, et les muscats de Beaune. On récolte à peine la quantité de céréales nécessaire à la consommation. On cultive avec succès le safran, la garance, dont la culture en grand remonte à plus de soixante ans; le nerprun des teinturiers, qui produit la graine dite d'Avignon, dont on extrait une belle couleur jaune. Une autre production est celle des truffes noires, blanches et marbrées, dont la masse s'élève à environ 300 quint. On récolte une grande quantité d'amandes, des graines de trèfle et de luzerne, ainsi que de l'anis et du kermès.

Minéralogie. Quoique les productions du règne minéral y soient assez abondantes, on n'y exploite qu'une mine de fer, plusieurs mines de houille, de lignite, des carrières de plâtre, de grès, de pierres de taille, etc. On y trouve une espèce de jaspe qui peut recevoir un beau poli.

Produits annuels. Ils consistent en 1,320,000 hectolitres de céréales, en 30,000 d'avoine, en 660,000 de vin, en 1,740,000 kilog. de cocons, qui produisent la soie. Le revenu territorial est évalué à 13,614,000 fr.

Industrie et commerce. Ce département est plutôt agricole que manufacturier; néanmoins, Avignon et Orange possèdent plusieurs manufactures assez importantes. On fabrique à Avignon des taffetas florences et des velours de soie. On tient, à Cavaillon, un marché important dans les soies grèges. Il y a en outre des distilleries d'eau-de-vie dont les produits sont estimés, des papeteries, des tanneries, des faïenceries, des poteries, des verreries, des fabriques de produits chimiques, des blanchisseries de cire, des filatures de soie et de chanvre. Il y a plusieurs usines de laminage de cuivre, de plomb et de fer. Avignon possède une fabrique de laque, extraite de la garance. Tous ces produits forment autant d'articles de commerce, favorisé par la navigation du Rhône. Avignon, sur la rive gauche du Rhône, est le chef-lieu du département et l'entrepôt du commerce.

VEAU. Le veau est le petit de la vache; sa chair est blanche, succulente, gélatineuse. Il s'en fait un grand commerce pour la boucherie à Paris et dans d'autres villes, où il s'en vend une quantité considérable. Les produits du veau sont sa chair, sa peau, sa graisse, et la pressure que l'on trouve dans son estomac pendant tout le tems qu'il tette.

Veau d'Angleterre, espèce de cuir de veau que l'on prépare en Angleterre et que l'on imite assez bien France. Les cuirs de veau, en Angleterre, sont plus forts, parce qu'ils tettent plus long-tems. Il devrait en être de même en France.

Veau marin ou *phoque*. C'est un mammifère que l'on a placé au rang des amphibies, parce qu'il habite sur terre et dans l'eau. Il y a plusieurs espèces d'animaux auxquels on donne ce nom; tels sont le lion marin, l'ours marin, le loup marin. Leurs peaux servent à faire des outres, des courroies; en les tannant avec l'écorce de bouleau nain, on en fabrique l'espèce de cuir appelé cuir de Russie (*youfts*).

VELOURS, étoffe qui est de soie; il y en a aussi en coton. Le côté de l'endroit est très-doux, et l'envers est un tissu ferme et serré. Les velours en coton ont contribué, plus qu'aucun autre article, à la prospérité de Manchester, dont ils ont même emprunté le nom par la grande quantité qu'elle en a fabriquée et exportée dans toutes les parties du monde. D'autres villes manufacturières de France, telles que Rouen, Amiens et autres, s'y sont aussi appliquées et en ont fourni beaucoup. Mais cet article est passé de mode.

Quant aux velours de soie, cette étoffe, par sa grande richesse et sa beauté, est devenue l'objet d'une industrie, d'une consommation étendue et d'un commerce considérable, quoiqu'il ait beaucoup perdu de son ancienne importance. L'Italie a été la première à se distinguer dans ce genre de fabrication, et elle l'a soutenue, surtout Gênes, depuis long-tems renommée pour ses velours de soie; néanmoins, on en fabrique aussi de très-beaux dans plusieurs autres manufactures, tant de l'Italie que de France et d'Allemagne, dans les provinces rhénanes. A l'égard des velours ciselés, façonnés de toutes sortes de manières, Lyon l'emporte sur toutes les manufactures du monde.

Différentes sortes de velours de soie. On fabrique du velours plein, tout uni, sans figures ni rayures, du velours à quatre poils, trois poils, deux poils, un poil et demi; un petit velours de dernière sorte, qu'on appelle *renforcé*. On fait aussi un velours mince, mais figuré, à ramages, à fonds d'or et d'argent, de satin, du velours ras. On fait des velours frisés, découpés et frisés, à la reine, à carreaux, cannelés, chinés, etc.

Le velours doit avoir une lisière qui indique sa qualité ou qui la caractérise. Le velours à quatre poils doit avoir quatre chainettes de soie jaune entre quatre autres de rouge; le velours à trois poils et demi, quatre chainettes d'un côté et trois de l'autre; le velours à trois poils, trois chaînettes de chaque côté, ainsi des autres.

Velours ras d'Angleterre. Il porte en largeur 11/24es d'aune entre les deux lisières.

Velours frisé sans côte. Il porte aussi en largeur 11/24es d'aune entre les deux lisières. Il en est de même du velours à six lisses façon de Gênes et de toutes les autres espèces de velours.

Les villes de France où l'on fabrique des velours de soie sont Lyon, Avignon, Nîmes, Tours, Toulouse, et en Italie, Gênes, Milan, Naples, Rome, Venise.

Velours d'Utrecht. C'est une véritable panne court poil, à chaîne et trame de fil, et velouté de

poil de chèvre; on emploie cette étoffe pour garnir les meubles, pour doublure de voiture, etc. Il y en a d'uni, rayé, gauffré ou imprimé, de différentes couleurs.

On vend ces velours à la pièce de 30 aunes. Les villes où l'on en fabrique le plus sont Amiens, Lille, Quesnoy (le), Saint-Omer, Gand, Anvers.

Perfectionnement. Un tisseur de Bourg (Ain), a inventé un métier propre à fabriquer des velours et tissus veloutés en soie, laine et coton, dans toutes les largeurs, et avec plus de célérité qu'on ne fait actuellement les étoffes unies. OEuvre de génie et de patience, il a fallu dix ans pour l'achever et le mettre en cours d'exécution. Rapidité dans la fabrication, beauté dans les produits, absence presque totale de main-d'œuvre, tels sont les avantages de cette découverte.

VENDÉE, département de la région de l'ouest de la France, formé d'une partie des Marches de la Bretagne et du ci-devant Poitou. L'île Dieu, l'île de Noirmoutiers et l'île Bouin en font partie. Il a reçu son nom d'une rivière qui l'arrose et qui est un des affluens de la Sèvre-Niortaise. Il a une superficie de 675,458 arpens métriques, avec une population de 330,350 habitans.

Rivières et canaux. Il y a un grand nombre de rivières, dont six seulement sont navigables, parmi lesquelles la Vendée est la plus importante; il existe un canal de navigation de Luçon au golfe d'Aguillion, et un grand canal de desséchement. On compte cinq routes royales et plusieurs routes départementales.

Productions. Les productions de ce département sont peu variées et consistent dans de grandes plantations de différentes sortes d'arbres; sur une superficie de 675,458 hectares, il n'y en a que 300,000 mis en culture, dont 44,000 marais desséchés; 21,983 forêts; 16,471 vignes; 55,000 landes; 62,000 marais, dont 5,000 marais salans.

Le produit annuel du sol est d'environ 1,770,000 hectolitres de céréales; 380,000 hectolitres d'avoine; 525,000 hectolitres de vins.

Le lin et le chanvre, que l'on cultive en grand, sont de bonne qualité; l'engrais des bestiaux est l'une des principales occupations des agriculteurs.

Les troupeaux de bêtes à laine produisent annuellement 600,000 kilog. environ de laine.

Le revenu territorial est évalué à 15,607,000 fr.

Industrie et commerce. L'industrie manufacturière est encore à son berceau dans ce département. On compte quelques papeteries et plusieurs fabriques de sucre de betterave. Les autres branches d'industrie consistent en tanneries, corderies, brosseries, chapelleries; il y a plusieurs fabriques d'étoffes de laine et de toiles communes à l'usage des gens de la campagne. On s'occupe, aux Sables-d'Olonne et à Saint-Gilles, de la pêche de la sardine. On y fait aussi quelques armemens pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve.

Les différens produits du sol et de l'industrie forment les principaux articles du commerce. Bourbon-Vendée est le chef-lieu de ce département.

VENEZUELA, état de l'Amérique du sud. Il faisait partie de la ci-devant capitainerie générale de Caracas, qui, après avoir été réunie à la Colombie et à la Nouvelle-Grenade, s'en est séparée en 1831 pour se constituer en république indépendante, et dont le littoral est situé sur l'Océan atlantique. Population, environ 1 million d'habit.

Productions. Elles consistent dans toutes les précieuses productions des Tropiques, dont nous avons fait mention à l'article de la Nouvelle-Grenade, auquel nous nous référons.

Industrie. Elle se borne, comme dans tous les états de l'Amérique du sud, aux objets de première nécessité, grossièrement confectionnés par des mulâtres ou des nègres libres. Quant aux tissus de différentes substances, et autres produits manufacturés pour les vêtemens, tels que draperie, soierie, toilerie, cotonnades, bonneterie, quincaillerie, mercerie, ils sont tous importés d'Europe suivant le besoin du pays.

Commerce. — Exportations. Elles se composent principalement des productions du sol, telles que café, cacao, sucre, indigo, tabac, coton, peaux, bois de teinture, indigo, salsepareille, quinquina, baume, pelleterie, etc.

Importations. Elles se composent, comme nous l'avons dit, des productions du territoire de Venezuela.

On estime les importations, à Venezuela, à une valeur totale de 5 millions de piastres (environ 25 millions de francs), qui se composent principalement des produits des manufactures d'Europe, parmi lesquels ceux d'origine des fabriques de l'Allemagne entrent au moins pour 1 mill. 1/2 de piastres.

Droits de douane. Une loi du 21 février 1838 abroge celle du 6 mai 1833, qui réglait les droits de navigation dans les ports de Venezuela (actuellement état confédéré et indépendant de la Nouvelle-Grenade, autrefois la Colombie).

Sans entrer dans le détail de tous ces droits, qui sont en grand nombre, tels que ceux d'ancrage, de 12 piastres par navires, ceux de tonnage, de 50 cent. par tonneau, nous remarquerons qu'ils sont fort modérés, et qu'indépendamment de ceux de tonnage, qui sont exigés d'après le nombre des tonneaux du navire, ils ne s'élèvent ensemble qu'à 36 piastres par bâtiment.

Ces droits sont dus quand les pilotes ont conduit les navires de l'embouchure de l'Orénoque ou de la Barre à Angostora ou à Maracaïbo.

Ces droits se perçoivent indistinctement sur les bâtimens nationaux et étrangers autres que les vaisseaux de guerre, paquebots ou courriers, quand ces bâtimens arrivent d'un port étranger, sauf toutefois le cas de relâche pour réparations d'avaries constatées ou autre force majeure, sans déchargement ou chargement d'aucune marchandise.

VENISE, capitale du gouvernement de son nom, qui forme une partie du royaume Lombard-Vénitien, située à l'extrémité septentrionale du golfe Adriatique, à 60 l. de Milan, 100 de Rome et 245 de Paris. Elle est bâtie au milieu des Lagunes, sur 72 îles principales et 48 autres plus petites, qui sont réunies par 408 ponts. Elle a environ 8 miglia de circonférence, ayant environ 11,749 pieds de longueur sur 9,000 de largeur; on y compte 400 canaux qui remplacent les rues des autres villes, et où 9,000 gondoles y font le service des voitures.

Productions. Les principales productions sont les grains, le riz, la soie, l'huile d'olive, le safran, l'anis, la coriandre, les figues, le vin, le corail, etc.

Industrie. Venise est l'une des villes où un grand nombre de branches d'industrie ont été portées à un haut degré de perfection, et où il

existe un grand nombre de manufactures dont les produits donnent une haute idée du progrès des arts. On y fabrique des brocarts d'or et d'argent, des draps de soie, des velours, des satins, des damas, des soieries de toute espèce pour parure et pour ameublement, des galons d'or et d'argent et des rubans de soie, des dentelles connues sous le nom de *point de Venise*, bijouterie et orfévrerie; fabriques de glaces et miroirs, de cristaux, verreries, de lunettes et d'optiques; parfumeries, blanchisseries de cire, raffineries de sucre; fabriques de crême de tartre, de blanc de céruse, de minium, de laque, d'orpiment, de vernis, d'huile et d'essence de térébenthine, de savon blanc et marbré, de chapellerie, de cuirs dorés et peints, de papeteries, etc.

Commerce. Le commerce de Venise est bien déchu de son ancienne splendeur, ainsi que la prospérité de cette ville célèbre, qui était la capitale d'une république devenue puissante par le commerce du Levant, ou plutôt de l'Orient, qu'elle faisait par la voie d'Alexandrie. La fameuse ligue de Cambraï, et la nouvelle route directe à l'Inde par le Cap de Bonne-Espérance, tarirent les sources de son opulence. Les Français en firent la conquête, et elle est maintenant une des capitales, avec Milan, du royaume Lombard-Vénitien, sous la domination de l'Autriche.

Le commerce que Venise fait avec le Levant, où elle avait autrefois des possessions et des établissemens de la plus haute importance, est encore considérable et forme le principal débouché des nombreux articles de ses fabriques et des produits, soit de l'intérieur de l'Italie, soit de l'Autriche, qu'elle reçoit par la voie du Pô et de Trieste, et qu'elle exporte ensuite aux Echelles du Levant, dans l'Archipel, en Egypte, à Constantinople, à Smyrne, à Salonique, etc. Les retours consistent principalement en soies brutes, coton en laine, laines, huiles, cire, miel, noix de galle, peaux, maroquins, tabac. Il faut ajouter les importations d'Espagne, qui sont des laines, de l'indigo, de la cochenille, des soudes, du tabac, de la vanille, du cacao, du sucre, du café; de l'Angleterre, du plomb, de l'étain, du cuivre, des tissus de lainage et de coton; de la Hollande, des épiceries et drogueries, des toiles, des fils, du brai, du goudron, de la résine, des mâts, des planches et bois de construction, des lins, des cuirs, des pelleteries; d'Allemagne, de la quincaillerie, de la taillanderie, du fil de fer et de laiton, des toiles de Silésie; de France, des draps fins, des toileries, des fils, des eaux-de-vie, de la mercerie, des ouvrages en fer, en cuivre, des bronzes, de l'horlogerie, des objets de mode et des meubles.

En 1837, les importations se sont élevées à 15,552,000 fr., parmi lesquelles les huile et savon ont figuré pour 5,218,800 fr.; le café, le sucre et les drogues, pour 1,793,500 fr.; les salaisons et stokfiches, pour 1,719,300 fr.; les vins et esprits, pour 669,800 fr.; les tissus de laine et de coton, pour 715,100 fr.; les cotons et laines, soies grèges et filées, pour 638,900 fr.

Les principaux articles d'exportation, pendant la même année, ont été: des blés et maïs, pour 1,625,400 fr.; bois de construction et douves, pour 1,584,500 fr.; tissus de laine et de coton, pour 1,115,200 fr.; papier et livres, pour 616,600 fr.; café, sucre, drogues, pour 525,800 fr.; outils et ustensiles, pour 484,100 fr.; coutellerie, pour 403,900 fr.

Le commerce de Venise avec la France a pris un grand accroissement, en 1832, par les approvisionnemens importans de céréales que nos ports de la Méditerranée ont tiré de Venise. Les importations de France ont consisté: en café et sucre, pour 240,000 fr.; en bois de teinture, pour 114,300 fr.; autres articles, tels que drogueries, vins, cassia, pour 36,300 fr. Le principal article d'exportation pour France a été le blé, pour une valeur de 807,200 fr.

Les importations pour les îles Ioniennes ont été de 3,616,500 fr., et les exportations de 1,356,700 fr.; celles pour la Turquie, de 2,822,500 fr., et les export., de 1,467,000 fr.; celles pour l'Angleterre, de 2,482,500 fr., et les export., de 652,000 fr.; celles pour Naples et Sicile, de 2,022,500 fr., et les export., de 805,200 fr.; celles pour les états romains, de 1,225,600 fr., et les exportations, de 2,321,200 fr.; celles pour la Suède, de 978,100 fr.; celles pour la France, de 425,100 fr., et les exp., de 1,007,600 fr.; celles des autres contrées, de 1,979,200 fr., et les export., de 964,500 fr. La valeur totale des importations s'est élevée à 15 millions 552,000 fr., et celle des exportations, à 8 millions 574,000 fr.

Le nombre des navires qui sont entrés en 1837 dans le port de Venise s'élève à 494, jaugeant 51,983 tonneaux: celui des bâtimens sortis a été de 556, jaugeant 64,628 tonneaux. Deux vaisseaux français seulement ont pris part à la navigation directe entre la France et Venise pendant la même année; ils jaugeaient, l'un à l'entrée, 107 tonn., et l'autre à la sortie, 114 tonneaux.

Le commerce que Venise entretient avec les pays de Terre-Ferme est aussi très-considérable; car, indépendamment de celui qu'elle fait avec l'Allemagne et surtout l'Autriche, elle fournit les approvisionnemens des états de Parme, de Plaisance, de Modène, de Bologne, de Ferrare, de Mantoue, de Milan, de toute la Lombardie et même du Piémont, par les rivières et les canaux qui lui donnent plus de facilité pour le transport des marchandises que Gênes, Livourne et Ancône. Elle envoie dans les états de l'Eglise un grand nombre d'articles, surtout de la cire, que l'on blanchit très-bien à Venise.

Port franc. Les avantages qui résultent pour Venise du port franc sont incalculables. Cette ville, jadis si florissante, commence à en recueillir les fruits. Le nombre des bâtimens marchands de toutes les nations augmente journellement, surtout des bâtimens grecs. Les soieries de la Lombardie, les châles de Vienne, ainsi que d'autres produits des manufactures autrichiennes, se vendent parfaitement bien et trouvent un grand débouché dans le Levant par la voie de Venise, qui reçoit en retour les matières premières propres à alimenter ses fabriques.

Le beau canal de Pavie a été ouvert à la navigation, et l'empereur a récemment alloué une somme de 800,000 florins, destinés à l'amélioration du port de Molamocco, près de Venise. Les travaux, joints aux nouvelles routes qui rapprochent, pour ainsi dire, l'ancienne reine de l'Adriatique du lac de Constance, lequel est devenu, dans ces derniers tems, le centre d'une grande activité commerciale, rendront peut-être à Venise une partie de son ancienne splendeur. D'ailleurs, un chemin de fer de Venise à Milan achèvera de donner une plus grande importance au commerce réciproque de ces deux capitales du royaume Lom-

bard-Vénitien. On compte que la durée du trajet jusqu'à Milan sera de dix heures.

Monnaies. Les comptes se tiennent de différentes manières, comprises sous les noms d'*ancien* et de *nouveau système*.

Ancien système. Il y avait autrefois trois espèces de monnaies usitées à Venise, savoir : la *moneta piccola*, la *valuta corrente* et le *banco*. On les emploie même encore aujourd'hui comme valeurs ou comme termes de comparaison.

La moneta piccola a généralement été adoptée depuis 1750. On se servait auparavant de la valuta corrente ; mais le banco est la monnaie avec laquelle la banque de Venise tient ses comptes. Elle est de 20 p. 0/0 au dessus de la valeur corrente, et de 54 5/6 au dessus de la moneta piccola.

Les comptes se tiennent en lire de 20 soldi ou marchetti, et chaque soldo se divise en 12 denari moneta piccola.

Les comptes se tiennent aussi en ducat banco, qui se divise en 24 grossi, de 12 denari chaque. Il y a aussi des ducats corrente qui se divisent de même. Ces deux espèces de ducats se divisent aussi en 124 soldi ou marchetti. 6 1/2 lire piccole valent un ducat courant, et 9 2/5 lire font un ducat banco ; ainsi, 31 de l'un représentent 48 de l'autre.

Nouveau système. Dans le nouveau système, les comptes se tiennent en *lire italiane*, qui se divise chacune en 100 *centesimi*, comme le système français. La livre italienne a la même valeur que celle qui est usitée en France. On admet, pour terme de comparaison, que 405 lire piccole valent 207 livres d'Italie et 23 centimes. 100 des dernières égalent 195 2/3 des premières, et 100 lire piccole valent environ 51 1/6 lire italiane.

Plusieurs espèces de marchandises se vendent généralement en monnaies de l'ancien système, dont on fait la réduction en lire italiane.

Usance. L'usance, pour les effets de Hambourg, de Hollande, de France et d'Espagne, est de 2 mois de date, et de 3 pour ceux de Londres et de Lisbonne. Pour ceux qui sont tirés d'Ancône et de Rome, c'est 10 jours après l'acceptation, et des autres villes de l'Italie, de 20 jours de date. Pour ceux d'Augsbourg, Bolsano, Francfort, Gênes, Naples, Nuremberg, de la Sicile et de Vienne, c'est 15 jours après l'acceptation ; et l'on n'en accorde que 5 pour ceux qui arrivent de Bologne, Ferrare, Florence, Livourne et Lucques.

Banque. Les lettres de change, ainsi que les autres grandes transactions commerciales, se payaient autrefois par des transferts sur la banque de Venise ; et quoiqu'elle ait été supprimée en 1808, sa monnaie, c'est-à-dire son agio, règle encore les affaires de commerce.

Poids. On se sert à Venise de la livre marc pour les métaux précieux, du peso grosso et du peso sottile pour les marchandises, et enfin du kilogramme français, auquel on donne le nom de livre italienne, et que l'on emploie dans la perception des droits et dans tout ce qui est relatif au gouvernement.

La livre marc se divise en 8 onces, 32 quarti, 1,152 carati.

La libbra peso grosso est le double de la première, et se divise en 12 onces, 72 sazi et 2,304 carati.

100 liv. peso grosso font 105,18 liv. avoir du poids ou 47,70 kil., et 12 liv. peso grosso représentent 19 liv. peso sottile ; 100 liv. peso sottile font 66,4 liv. avoir du poids ou 30,12 kil.

Toutes espèces de drogues, couleurs, soies, café, thé, sucre, riz et beurre, se vendent au peso sottile ; et tous les autres objets, à l'exception des métaux précieux, se vendent au peso grosso.

Une libbra italiana représente 25,157 oncie peso grosso, ou 39,823 oncie peso sottile.

Mesures liquides. La mesure amphora, qui sert pour le vin, se divise en 4 bigouzi, 16 quartari, 64 secchj. Elle correspond à 137 gallons anglais ou 518,4 litres.

La botte se compose de 5 bigouzi ; néanmoins 1 bigouzia d'eau-de-vie ne contient que 14 secchj. Le bigouzia de vin pèse 64 livres peso grosso, et le bigouzia d'eau-de-vie 56 livres. On vend l'huile par migliajo de 40 miri : c'est tout à la fois un poids et une mesure ; elle pèse 1,000 livres peso grosso, et contient environ 180 gallons anglais.

La botte contient 2 miliaja, ou 80 miri de 25 libbre peso grosso.

Le miro correspond à 4,28 gallons anglais, ou 15,23 litres.

Mesures sèches. Le moggio se divise en 4 staja, 16 quarte, ou 64 quartaroli.

Le stajo vaut 2,270 boisseaux de Winchester, ou 0,80 hectol. La farine se vend au stajo de 33 l. peso grosso.

Le bracchio pour les étoffes de laine vaut 26,61 pouces anglais, ou 0,676 mètre.

Pour les étoffes de soie, 24,8 pouces anglais, ou 0,630 mètre.

100 bracchio ou aunes des étoffes de laine font 74 yards anglais ; en étoffes de soie, 69 yards.

VENTE. La vente, en fait de commerce, est une convention par laquelle on cède en propriété une marchandise quelconque a un autre individu qui est l'acheteur, moyennant un prix convenu et à des conditions qui font l'objet du contrat de vente.

Ce contrat est synallagmatique, c'est-à-dire qu'il renferme l'engagement réciproque entre le vendeur et l'acheteur. C'est aussi un contrat commutatif, par lequel chaque contractant a dessein de recevoir autant qu'il donne.

D'après l'art. 109 du Code de commerce, la vente se contracte soit par les actes publics ou sous signatures privées, soit par les bordereaux et arrêtés des agens de change ou courtiers, dûment signés par les parties, soit par la facture acceptée, soit par la correspondance, soit par la preuve testimoniale, dans le cas où le tribunal croit devoir l'admettre.

Les agens de change et courtiers sont tenus de consigner dans leur livre, jour par jour, et par ordre de dates, sans ratures, entrelignes ni transpositions, et sans abréviations ni chiffres, toutes les conditions des ventes opérées par leur ministère (84).

Formalités pour la vente des marchandises. Toute vente, dit l'art. 1583 du Code civil, est parfaite et la propriété acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé. Lorsque des marchandises sont vendues au poids, au compte ou à la mesure, la vente n'est point accomplie, en ce sens que les objets vendus sont au risque du vendeur jusqu'à ce qu'ils soient pesés, comptés ou mesurés (*Code civ.*, art. 1585). Si, au contraire, les marchandises ont été vendues en bloc, la vente est parfaite, quoique les marchandises n'aient pas encore été pesées, comptées ou mesurées (1586).

A l'égard du vin, de l'huile et des autres choses que l'on est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat, il n'y a point de vente tant que l'acheteur ne les a pas goûtées et agréées (1587).

La vente faite à l'essai est toujours présumée faite sous une condition suspensive (1588).

La promesse de vente vaut vente lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix (1589).

Si la promesse de vente a été faite avec des arrhes, chacun des contractans est maître de s'en départir ; celui qui les a données en les perdant, et celui qui les a reçues en restituant le double (1590).

Les frais d'actes et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur (1593).

Toute vente de marchandises faite en fraude des créanciers du vendeur est nulle, et est réputée telle celle faite dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite du vendeur (*Code de comm.*, art. 445).

Les syndics définitifs de la faillite poursuivent, en vertu du contrat d'union, la vente des immeubles du failli, celle de ses marchandises et effets mobiliers, sous la surveillance du commissaire et sans qu'il soit besoin d'appeler le failli (528).

Les syndics de l'union, sous l'autorisation du commissaire, procèderont à la vente des immeubles, suivant les formes prescrites par le Code civil pour la vente des biens des mineurs (565).

Sera déclaré banqueroutier frauduleux, tout commerçant failli qui aura fait des ventes supposés (593).

Obligation du vendeur de livrer la marchandise. La délivrance est le transport de la marchandise en la puissance et possession de l'acheteur (*Code civ.*, art. 1604).

La délivrance s'opère par la tradition réelle de la marchandise, ou par la remise des clés des bâtimens qui la contiennent, ou par le seul consentement des parties, si le transport ne peut pas s'en faire au moment de la vente, où l'acheteur l'avait déjà en son pouvoir à un autre titre (1606).

Dès qu'une marchandise est vendue, qu'elle diminue ou qu'elle augmente de prix, le vendeur est tenu de la livrer et d'en recevoir le paiement au prix stipulé dans la convention de vente.

Le vendeur est constitué en demeure, soit par une sommation de livrer, soit par l'acte de vente, lorsqu'il porte que la livraison s'en fera en un tems déterminé, et que ce tems est passé (1159).

Si, lors de la vente, le vendeur s'est obligé à transporter la marchandise au domicile de l'acheteur, ou si c'est l'usage, la livraison n'est véritablement faite que lorsque la marchandise a été transportée, et jusqu'alors la perte est pour le vendeur.

Pareillement, si le vendeur a promis de ne livrer la marchandise qu'en tel tems, et qu'elle périsse avant ce tems, la perte est pour lui.

La marchandise sortie du magasin du vendeur voyage au péril et risque de l'acheteur, à moins qu'il n'y ait convention contraire (100).

Si le vendeur fait envoi de marchandises par une autre voie que celle qui lui a été indiquée par l'acheteur, il est responsable de la perte.

Délivrance des marchandises. Les frais de la délivrance sont à la charge du vendeur, et ceux de l'enlèvement à la charge de l'acheteur, s'il n'y a convention contraire (*Code civ.*, art. 1608).

La délivrance doit se faire au lieu où était, au tems de la vente, la marchandise qui en fait l'objet, s'il n'en a été autrement convenu (1609).

Si le vendeur manque à faire la délivrance dans le tems convenu entre les parties, l'acheteur pourra, à son choix, demander la résolution de la vente ou sa remise en possession, si le retard ne vient que du fait du vendeur (1610).

Dans tous les cas, le vendeur doit être condamné aux dommages et intérêts, s'il résulte un préjudice pour l'acheteur du défaut de délivrance au terme convenu (1611).

Le vendeur n'est pas tenu de délivrer la marchandise, si l'acheteur n'en paie pas le prix, et que le vendeur ne lui ait pas accordé un délai pour le paiement (1612).

La marchandise doit être délivrée en l'état où elle se trouvait au moment de la vente (1613).

L'obligation de délivrer la marchandise comprend ses accessoires et tout ce qui a été désigné à son usage (1615).

Le vendeur est obligé de délivrer à l'acheteur le nombre, le poids, la mesure des marchandises qu'il a vendues (1616).

Le vendeur est obligé de délivrer à l'acheteur, s'il l'exige, la quantité de marchandise indiquée par la convention. Et si la chose n'est pas possible au vendeur, ou si l'acheteur ne l'exige pas, le vendeur est obligé de souffrir une diminution proportionnelle du prix de la totalité de la vente. Si, au contraire, il se trouve une quantité plus grande que celle indiquée par la convention, l'acheteur a le choix de fournir le supplément du prix ou de se désister de la vente, si l'excédant est d'un vingtième au delà de la contenance déclarée (1618).

Obligation du vendeur de garantir la marchandise vendue. Le vendeur est tenu de la garantir à raison des défauts cachés de la marchandise vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas achetée, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus (*Code civ.*, art. 1641).

Le vendeur n'est pas tenu des vices apparens et dont l'acheteur peut se convaincre par lui-même (1642).

Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que dans ce cas il n'eût été stipulé qu'il ne serait obligé à aucune garantie (1643).

Dans le cas où il est constant que la marchandise n'est pas telle qu'elle a été annoncée et vendue à l'acheteur, celui-ci a le choix de rendre la marchandise et de se faire restituer le prix, ou de la garder et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts (1644).

Si le vendeur connaissait les vices de la marchandise, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous dommages et intérêts envers l'acheteur (1645).

Si le vendeur ignorait les vices de la marchandise, il n'est tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acheteur les frais occasionés par la vente (1646).

Si la perte de la marchandise arrive par cas fortuit, elle est pour le compte de l'acheteur (1647).

Dans le cas où une marchandise livrée a des défauts qui soient dans le cas d'opérer la résolution de la vente, l'acheteur doit, dans le plus bref délai, les faire constater par acte authentique, et faire signifier le procès-verbal de défectuosité au vendeur, avec assignation au tribunal de com-

merce, pour le faire condamner à reprendre ses marchandises, à lui restituer le prix qu'il en a payé, s'il y a lieu, des dommages-intérêts.

Revendication des marchandises sur l'acheteur par le vendeur. Le vendeur qui a vendu sans terme, et n'est pas payé de sa marchandise, peut la revendiquer tant qu'elle est en la possession de l'acheteur, et en empêcher la revente, pourvu que la revendication soit faite dans la huitaine de la livraison, et que la marchandise se trouve dans le même état dans lequel la livraison a été faite (*Code civ.*, art. 2107).

Le vendeur, en cas de faillite de son acheteur, peut revendiquer les marchandises qu'il a vendues et livrées, et dont le prix ne lui a pas été payé, mais aux conditions que la revendication n'aura lieu que pendant que les marchandises expédiées seront encore en route, soit par terre, soit par eau, et avant qu'elles soient entrées dans les magasins du failli, ou dans les magasins du commissaire chargé de les vendre pour le compte du failli (*Code de comm.*, art. 575).

Elles ne peuvent être revendiquées si, avant leur arrivée, elles ont été vendues sans fraude, sur facture et connaissement ou lettres de voiture (577).

La revendication ne pourra être exercée que sur les marchandises qui seront reconnues être identifiées les mêmes, et que lorsqu'il sera reconnu que les balles, barriques et enveloppes n'ont pas été ouvertes, que les cordes ou marques n'ont pas été ni enlevées ni changées, et que les marchandises n'ont subi en nature et en quantité ni changement ni altération (579).

Toute revendication ne peut se faire que sous l'autorisation du juge, obtenue sur requête, sous peine de dommages et intérêts (*Code de procéd. civ.*, art. 826).

En cas d'urgence, le juge peut permettre cette revendication même un jour de fête légale (827).

Preuve et reconnaissance de la vente de marchandise. Le prix de toute vente de marchandise n'est exigible qu'autant que l'acheteur convient de cette vente et reconnaît en devoir le montant.

Pour toute vente dont le prix excède 150 fr., la preuve par témoins n'est pas admise en justice (*Code civ.*, art. 1341).

Les livres de marchands ne font point (contre les personnes non marchandes) preuve des fournitures qui y sont portées (1329).

Lorsqu'ils sont bien tenus, ils peuvent former une présomption en leur faveur. Ces livres, au contraire, font preuve contre eux, lorsqu'ils sont à l'avantage du particulier qui conteste la vente ou le paiement (1330).

Prescription pour vente de marchandises. L'action des marchands, pour les marchandises qu'ils ont vendues aux particuliers non marchands, se prescrit par un an (*C. civ.*, art. 2272).

La continuation de fournitures de marchandises n'empêche point la prescription (2274).

La prescription ne cesse de courir que lorsqu'il y a compte arrêté, obligation ou citation en justice non périmée, c'est-à-dire sur laquelle il n'y a pas eu discontinuation de poursuites pendant trois ans (*id.*).

Ainsi, pour éviter la prescription, tout marchand doit faire arrêter son mémoire ou état de fourniture dans l'année. Ce mémoire ou état doit, lorsqu'il s'élève au dessus de la somme de 10 fr., être fait sur papier timbré, sans lequel il ne pourrait être enregistré et produit en justice.

Ventes publiques, aux enchères. Ces ventes sont devenues trop générales, pour ne pas porter un grand préjudice au commerce en détail; en sorte qu'il s'est élevé de nombreuses réclamations contre ce mode de vendre les marchandises par lots plus ou moins considérables.

Quand on consulte l'ancienne législation, on trouve parfaitement tranchée cette distinction entre le commerce proprement dit et la vente publique aux enchères.

Les marchands ambulans ou colporteurs ont réussi à tourner les lois et les décrets destinés à réglementer leur industrie. De là un immense dommage pour le commerce sédentaire et aussi pour le public, qui se trouve sans garanties légales contre toutes les séductions et ruses des forains. Le gouvernement est averti, les chambres sont saisies de la question par des pétitions revêtues de signatures respectables; il est tems de mettre un terme au conflit qui résulte de la résistance de diverses cours royales à l'arrêt rendu, le 12 juillet 1836, par la cour de cassation. La difficulté ne paraît plus d'ailleurs de nature à être résolue par la jurisprudence; c'est donc au pouvoir législatif d'intervenir.

Vente en justice. Les priviléges des créanciers sur un navire s'éteignent par la vente en justice faite dans les formes prescrites pour la vente des navires (193).

Tous bâtimens de mer peuvent être vendus par autorité de justice (197).

Vente volontaire. Les priviléges des créanciers sur un navire sont éteints, lorsqu'après une vente volontaire, le navire a fait un voyage en mer sous le nom et aux risques de l'acquéreur, et sans opposition de la part des créanciers du vendeur (193).

La vente volontaire d'un navire doit être faite par écrit, et peut avoir lieu par acte public ou par acte sous signature privée.

Elle peut être faite pour le navire entier, ou pour une portion du navire.

Le navire étant dans le port ou en voyage (192).

La vente volontaire d'un navire en voyage ne préjudicie pas aux créanciers du vendeur.

En conséquence, nonobstant la vente, le navire ou son prix continue d'être le gage desdits créanciers, qui peuvent même, s'ils le jugent convenable, attaquer la vente pour cause de fraude (196).

VERA-CRUZ, ville et port du Mexique, dans l'Amérique septentrionale, située sur le golfe du Mexique, à 80 lieues de Mexico. Le port ne peut contenir que 30 à 40 vaisseaux, exposés quelquefois à la violence du vent du N.-O. Malgré cet inconvénient, ce port est de la plus haute importance pour le commerce du Mexique, et recevait autrefois la flotte que l'Espagne expédiait par la voie de Cadix à la Nouvelle-Espagne.

Les articles d'importation consistaient, et ils se composent encore de vins, de spiritueux, de liqueurs, d'huile, qui formaient la partie la plus volumineuse des cargaisons, tandis que les étoffes de draps fins, les tissus de coton, les soieries, les brocarts, les étoffes d'or et d'argent, les galons, les dentelles, les toiles fines, les chapeaux, la parfumerie, la bijouterie, les épiceries, la quincaillerie, etc., en forment la partie la plus riche.

Quant aux exportations, elles consistent en or et argent, en lingots ou en monnaies, en cochenille, en peaux, en vanille, bois de campêche et

quelques autres objets peu importans que fournit le Mexique.

Telles sont la nature des relations qui existent entre l'Europe et le Mexique par la voie de la Vera-Cruz, qui est le grand entrepôt de leur commerce, et où les paquebots de l'Angleterre arrivent pour transporter l'or et l'argent, qui forment le principal retour des produits des manufactures anglaises et autres objets.

VERDET ou VERT-DE-GRIS (sous-acétate de cuivre), produit de l'oxidation du cuivre par l'acide acétique. On le fabrique en Allemagne, en France, particulièrement à Montpellier.

La fabrication du vert-de-gris à Montpellier est en progrès; il peut être livré à des prix bien inférieurs à ce qu'il se vendait autrefois.

Le verdet est en masses d'un vert bleuâtre, contenant quelques parcelles de cuivre et des débris atténués du marc de raisin qui a servi à la fabrication. Il exhale une légère odeur de vinaigre, et possède une forte saveur cuivreuse.

Le verdet de Montpellier jouit de la plus grande réputation, et on le préfère, en Angleterre et ailleurs, à celui de tout autre pays. Il s'en exporte par la voie de Cette (qui n'est qu'à 5 l. de Montpellier) une immense quantité.

VERDET CRISTALLISÉ (acétate neutre de deutoxide de cuivre), produit qui s'obtient en faisant dissoudre à chaud le vert-de-gris dans du vinaigre distillé, et en rapprochant la cristallisation. Le verdet cristallisé nous vient des mêmes pays que le verdet proprement dit.

Pour que le vert-de-gris soit bon, il faut qu'il soit d'un vert foncé et peu rempli de taches blanches.

Les villes où il se fabrique sont Montpellier, Geynac, Paris, Pézénas, Rouen. Il y en a aussi une grande fabrique à Liége.

VERMICELLE, pâte en forme de petits tuyaux minces, faite avec de la fleur de farine de froment, appelée gruau, et qui sert pour les potages. L'espèce la plus renommée se fait en Italie, et particulièrement à Gênes; mais on en fabrique aujourd'hui une grande quantité dans plusieurs villes de France, à Paris, Lyon, Marseille, Grenoble, Toulouse, Montpellier et ailleurs. Il s'en fait une grande consommation. Ce sont les épiciers qui en font le plus grand commerce.

VERMILLON, couleur rouge très-vive et très-belle. Il y en a de deux sortes, le naturel et l'artificiel. Le naturel se trouve dans quelques mines d'argent en forme de sable rouge, qu'on prépare par plusieurs lotions et coctions. On l'appelle aussi *fleur de cinabre*. L'artificiel se fait avec le cinabre minéral broyé avec l'eau-de-vie et l'urine, et ensuite séché. On en fait aussi avec du plomb brûlé et lavé, ou de la céruse poussée au fin.

On fait deux sortes de vermillon, du rouge et du pâle; dans le fond, c'est la même matière, et ces divers degrés de couleurs ne viennent que du plus ou du moins que le cinabre a été broyé : l'étant beaucoup, le vermillon est plus fin et plus pâle.

On trouve dans le commerce plusieurs espèces de vermillon, que l'on classe suivant leur provenance. Voici les plus répandues :

Vermillon de la Chine. Ce vermillon est en poudre très-fine, d'un rouge-foncé éclatant.

Vermillon d'Allemagne. Celui-ci est d'un rouge moins vif que celui de la Chine. Sa nuance est légèrement orangée.

Vermillon de France. Il se livre au commerce à divers degrés d'intensité, de couleur et de finesse. Une échelle de numéro et de marques sert à distinguer les qualités.

Il faut choisir le vermillon bien broyé, sec, non terreux, bien pur et bien net.

Le vermillon sert aux peintres en huile et en miniature. On s'en sert pour rougir la cire d'Espagne, quelquefois aussi pour suppléer au nakarat ou carmin. Il s'en fait une assez grande consommation; on en tire beaucoup de la Hollande et du Levant.

Vermillon de kermès. Ce vermillon provient d'un insecte qui vit sur le chêne-vert, nommé *ilex cocigera*, comme la cochenille se nourrit du nopal.

On tire une grande quantité de cette espèce de vermillon de la Grèce, surtout du canton de Livadie. Le vermillon donne une belle couleur rouge, mais on lui préfère la cochenille.

VERNIS. C'est une matière ou liqueur résineuse, luisante et visqueuse. Elle est employée par les peintres, les doreurs, les ébénistes et un grand nombre d'autres artistes, pour conserver leurs ouvrages et leur donner un brillant qui fait ressortir les couleurs. On connaît dans le commerce six principales sortes de vernis, qui sont le plus en usage, savoir :

Le vernis siccatif, le vernis blanc, le vernis de l'esprit-de-vin, le vernis doré, le vernis à la bronze, ou de la Chine, et le vernis commun.

On appelle aussi vernis une espèce de couleur dont on enduit les ouvrages de poterie et de faïence; ceux de terre se vernissent avec le plomb, et ceux de faïence avec ce qu'on appelle la potée.

Vernis de la Chine. Ce vernis est une espèce de gomme ou de résine dont sont enduits tant d'ouvrages agréables qui viennent de ce pays. Ce vernis est très-commun dans toute la Chine; il prend toutes sortes de couleurs; on en revêt des cabinets, des tables, des coffres, etc.

Vernis économique. Ce vernis, très-brillant et d'un beau noir, ne coûte que 20 à 25 fr. les 50 kil. Il conserve très-bien le bois, est recommandé contre l'humidité et pour la peinture des voitures: il se sèche promptement.

Cuirs vernis. Le vernissage des cuirs a fait de grands progrès en France ainsi qu'en Angleterre. Les cuirs vernis français ont même plus de souplesse que ceux fabriqués en Angleterre, et leur sont même préférés pour la chaussure.

Vernis gras. Ils sont composés de dissolution de résines dans des huiles siccatives. Ces vernis sont les plus solides, mais aussi les plus lents à sécher. On les destine aux objets qui sont sujets à des frottemens ou à la rencontre de corps durs.

VERRE, matière fragile et diaphane produite par l'art, imitant assez bien le cristal de roche ou verre naturel. On distingue différentes sortes de verre, 1° le verre opaque, 2° le verre demi-transparent, 3° le verre transparent grossier, 4° le verre de cristal, qui est le plus beau et aussi le plus brillant.

Il y a aussi différentes sortes de verreries, qui chacune fabriquent des verres et ouvrages de verrerie d'un genre particulier.

1° *Verreries en verre vert commun*, où l'on fabrique des bouteilles, des cloches de jardins, des bocaux, des fioles et autres objets, dont la couleur est d'un vert tirant tantôt sur le noir, tantôt sur le jaune, tantôt sur le blanc foncé ou pâle.

2° *Verreries pour verre à vitres*, où l'on fait des verres d'un vert tirant plus ou moins sur le blanc, servant à garnir les fenêtres et châssis.

3° *Verreries en verre blanc, façon de Bohême*, où l'on fait des verres d'un beau blanc pour vitrer les fenêtres des appartemens, couvrir les cadres des gravures et garnir les voitures.

4° *Verreries en gobeletterie*, où l'on fait en verre blanc toutes sortes de gobelets, verres, tasses, carafes, huiliers, pots à fleurs et toutes sortes de vases de table et d'ornement.

5° *Verreries en glaces pour miroirs*, où l'on fabrique des glaces coulées ou soufflées de toutes espèces de dimensions, destinées pour l'étamage.

6° *Verreries en cristal*, où l'on fait avec le verre le plus pur, le plus net, le plus parfait, et qui imite le cristal de roche, les plus beaux ouvrages en gobeletterie et autres objets.

Les anciens réglemens sur la fabrication des verres, et les priviléges des verreries, sont abolis depuis long-tems en France. C'est une industrie très-perfectionnée non-seulement en France, mais aussi dans d'autres pays, tels qu'en Bohême, en Angleterre et en Saxe. Les verreries sont très-multipliées en France; la Normandie, la Picardie, l'Alsace, la Lorraine, l'Anjou, le Maine, le Nivernais, sont les anciennes provinces où elles sont en plus grand nombre.

La Picardie, la Normandie et l'Alsace fournissent beaucoup de verre blanc et à vitrer. Le Nivernais fournit des bouteilles, ainsi que la Normandie, le Maine et la fabrique de Sèvres, près Paris.

Le verre de Lorraine et d'Alsace est beau, il imite celui de Bohême. L'art des cristaux, qui fait partie de celui de la verrerie, a fait de grands et rapides progrès. Il s'en est formé une fabrique célèbre à Mont-Cenis, petite ville de la Bourgogne, département de Saône-et-Loire. On y fait des cristaux aussi beaux qu'en Angleterre, et même supérieurs, par le goût et la variété qui règnent dans les formes des pièces.

M. Olivi, de Venise, a apporté dans la fabrication du verre des perfectionnemens dont l'industrie pourra être appelée à recueillir de grands avantages. C'est l'art de tisser le fil de verre. Le procédé dont M. Olivi est l'inventeur diffère des essais qui ont été faits en d'autres pays, en ce que le verre prend toutes les nuances transparentes ou opaques; il s'assoupit au point de pouvoir être tissé et tordu, à peu de chose près, jusqu'au nœud parfait. En voyant des échantillons de ce travail, on est frappé de la beauté et de l'éclat des couleurs qu'on a su lui donner.

Verrerie royale de Folembray (département de l'Aisne). M. le baron de Poilly, propriétaire de cette verrerie, a déclaré à l'enquête de 1834 qu'il faisait fabriquer des bouteilles de toutes espèces, ainsi que des cloches pour les jardins; mais qu'il se livrait de préférence à la fabrication des bouteilles champenoises pour les vins mousseux; qu'il pouvait en fabriquer par an environ trois millions et cinquante mille cloches. Précédemment, dit-il, j'avais ajouté à cette fabrication celle de la gobeletterie et du verre à vitre blanc et demi-blanc; mais j'y ai renoncé temporairement. Quant au prix du cent des bouteilles prises à la fabrique, à Folembray, je vends les bouteilles champenoises 23 fr. le premier choix et 18 fr. le second choix; les bouteilles parisiennes ordinaires, 16 fr. le premier choix et 14 fr. le second choix. Chaque cent est garni d'une bouteille pour couvrir ou indemniser de la casse en route. Les ventes pour la Champagne vont à douze mois de terme de fin de mars de chaque année; celles pour Paris et la province, à quatre mois de l'expédition. Le prix des cloches est de 60 fr. le cent, garni de 4 p. 0/0 pour la casse en route. Le terme de crédit est de quatre mois après l'expédition.

Ce genre de produit a à redouter la concurrence de la Belgique, qui a des verreries établies sur les frontières de France et qui sont voisines des mines de charbon, et ces verreries se sont multipliées, ainsi qu'en France.

Verres de montre. A côté de ces articles de grande fabrication, une industrie qui a fait depuis cinq ans de rapides progrès, mérite d'être signalée : c'est la confection des verres de montre chevés, fins, mi-fins et bombés. Avant 1829, la Suisse était en possession de fournir les verres chevés, et ils se vendaient 200 fr. la grosse : la fabrique française peut livrer aujourd'hui à 60 fr. la première qualité 7/8 calibrés par 1/8, et 50 fr. la même qualité 3/4 calibrés par 1/4. Les verres fins, plats et bombés, ont aussi éprouvé une grande réduction.

Les verres exposés par les fabriques de Gœtzembruck et Meisenthal (Moselle), et par M. Marchal, de Bitche (même département), peuvent soutenir la comparaison avec les verres de la Suisse; MM. Tissot, Martin et compagnie, de Pouilly-Saint-Genis (Ain), ont également envoyé une série de verres chevés parfaitement réussis.

Verres de bouteilles. De bonnes bouteilles, d'une fabrication soignée, ont été exposées par MM. Blum et frères, d'Epinac (département de Saône-et-Loire), bouteilles pour vins mousseux; Grenoult et Feloppe, à Beaumont-le-Roger (Eure); Ch. Depoilly, à Folembray (Aisne), bouteilles à cloches; Deviolaine, à Vauxerat, près Soissons, et Colnet, à Wimy, même département.

Verrerie de couleur. La manufacture de Choisy avait encore exposé de la cristallerie de couleur dont les nuances, franches, vives et égales, ont été généralement appréciées; quelques-uns des objets mis à l'exposition présentaient, à cause de leur forme, de grandes difficultés; ils étaient exécutés dans une rare perfection. La verrerie de couleur de cet établissement mérite également d'être mentionnée pour sa belle fabrication. Les vitraux composés de verres de couleur rapportés et mis en plomb comme les vitraux anciens, des fleurs, ornemens, figures, trophées, peints sur verre blanc, avec couleurs vitrifiables et préparés pour être rapportés en grandes pièces, offraient une collection complète de ce que l'art peut produire en ce genre. On remarquait surtout une figure de Mercure, grandeur naturelle, et un trophée peint sur une plaque de 90 pouces carrés.

Les feuilles en verre de couleur de la manufacture de Saint-Quirin et de Cirey, et de MM. Deviolaine, de Prémontré, présentent pareillement, avec une grande vivacité de ton, une égalité de nuances qui ne laissait rien à désirer. M. Fonclare, à Lardin (Dordogne), avait exposé de la verrerie forte, bleue et verte, pour tuiles propres à l'éclairage des greniers, qui est un nouveau procédé de sa fabrication.

La verrerie d'Angleterre jouit d'une grande réputation dans l'étranger; ses produits annuels sont évalués à 2 millions de liv. sterl.; elle occupe 36,000 ouvriers. On fabrique des glaces pour miroirs dans les deux grandes fabriques de Londres

et de Saint-Helens ; c'est à Verreville qu'on fabrique les plus beaux cristaux et cette espece de verre qu'on appelle flintglas. Il y a dans les environs de Bristol quatorze verreries qui fabriquent toutes sortes de verres pour le service de la table. Il y a aussi des verreries à Glasgow, ainsi que dans d'autres provinces. Les verreries anglaises, surchargées de droits considérables, ont bien de la peine à soutenir la concurrence des beaux verres de Bohême et de France. A leur sortie, on restitue le droit par ce qu'on appelle le *drawback;* mais on polit et on taille le verre dans une grande perfection. Les articles de luxe qu'on exécute en verre de cristal sont peut-être uniques dans leur genre et forment un article considérable d'exportation dans toutes les parties du monde.

VERROTERIE. On comprend sous cette dénomination toutes sortes de petits ouvrages en verre de différentes couleurs et formes, les uns imitant des perles, les autres des grains de corail, de toutes grosseurs, avec un trou au milieu, pour être enfilés et en former des coliers, des bracelets, des pendans d'oreille et d'autres ornemens dont les négresses se servent pour leur parure. On en envoie de grandes quantités au Sénégal, sur les côtes de Guinée, depuis le Cap-Vert jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, ce qui constitue un objet de commerce assez considérable avec toute cette partie de la côte d'Afrique.

VERSAILLES, ville de France, dans l'Ile-de-France, département de Seine-et-Oise, à 4 l. de Paris.

Industrie. Manufactures d'armes à feu, filature de coton, fabrique de bougies; tanneries, papeteries. Il y a en outre des fabriques de toutes sortes d'objets de luxe, de parure et de consommation.

Commerce. Les principaux objets de commerce consistent dans les produits de son territoire et de l'industrie, qui trouvent à Paris un débit avantageux.

Les eaux de Versailles, lorsqu'elles jouent les jours de certaines fêtes, attirent beaucoup de monde de Paris; on y a établi, avec une grande dépense, un magnifique Musée qui attire à Versailles un nombre considérable de visiteurs.

Deux chemins de fer de Paris à Versailles ont été construits, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche, qui facilitent beaucoup le commerce et les relations avec Paris, et procurent à Versailles de grands avantages. Mais Versailles est toujours dans un besoin extrême de l'élément le plus nécessaire à la culture, c'est-à-dire l'eau; divers systèmes ont été proposés, qu'il n'est pas de notre compétence d'examiner; nous formons seulement des vœux pour que le meilleur soit promptement adopté.

VERVIERS, ville de la Belgique, province de Liége, située sur la Wesdre, à 5 l. de Liége. Elle est renommée pour ses manufactures de draps. En 1828 et 1829, le district manufacturier de Verviers produisait annuellement 100,000 pièces de draps, dont 20,000 étaient consommées par l'Allemagne. Aujourd'hui que ces produits y sont frappés d'un droit de 30 thalers par quintal, lequel équivaut à 2 fr. ou 2 fr. 10 cent. par aune de France, et que l'adhésion de Francfort-sur-le-Mein au système de la confédération allemande est consommée, il n'est plus possible aux fabricans d'y envoyer une seule pièce. Si l'on ajoute à la perte de ce débouché celle de la Hollande et de ses colonies, où ils exportaient au moins 25,000 pièces de draps, exportation réduite actuellement à quelques expéditions par voie indirecte, lesquelles ne s'élèvent pas à plus de 5,000 pièces, on aurait le droit de déplorer la perte de pareils débouchés. Si la Suisse entrait dans l'association des douanes allemandes, le préjudice qui en résulterait serait aussi très-considérable, puisque la Suisse achète annuellement de 10 à 12,000 pièces de draps aux fabricans de Verviers. Ces circonstances doivent les porter à désirer de se réunir au système de douane qui s'est étendu dans la plus grande partie de l'Allemagne, et ce vœu, ils l'ont déjà exprimé.

Le tableau ci-après constate la décroissance des exportations des draps de Verviers en Allemagne, à mesure que les états allemands se sont fermés à ces produits par leur réunion au système des douanes prussiennes.

Voici le relevé fait par une seule maison de roulage de Verviers, celle de MM. Fischer et Cornet, des draps expédiés uniquement à des maisons de Francfort-sur-le-Mein qui exploitent les divers états de l'Allemagne maintenant réunis au système des douanes prussiennes, savoir :

En 1829,	216,872 k.	A 14 k. par pièce,	15,494 p.
1830,	207,284	*id.*	14,804
1831,	141,179	*id.*	10,084
1832,	110,098	*id.*	7,864
1833,	98,950	*id.*	5,630
1834,	36,216	*id.*	2,515
1835,	30,843	*id.*	2,209
Ensemble,	820,412 k.	A 14 k. par pièce,	58,600 p.

On n'a compris, dans ce relevé, que les draps qui ont été réellement consommés par l'Allemagne; ceux qui ont transité par Francfort-sur-le-Mein pour la Suisse et l'Italie n'en font pas partie.

VERVINS, ville de France, en Picardie, département de l'Aisne, à 10 l. de Saint-Quentin, 41 de Paris. Populat., 2,700 habitans, qui entretiennent des fabriques de toile, de batiste, de linon et de bonneterie, dont les produits, avec ceux de son territoire, font les principaux articles de son commerce, surtout avec Paris.

VESOUL, ville de France, dans la Franche-Comté, département de la Haute-Saône, à 9 l. de Besançon, 82 de Paris. Populat., 5,300 habitans, qui font un commerce assez considérable en blé, vin, bois de charpente, fer. Il y a quelques fabriques et une blanchisserie de cire.

VEUVE. L'art. 62 du Code de commerce s'exprime ainsi à l'égard des veuves de commerçans :

« Les dispositions relatives aux contestations entre associés, et la manière de les décider, sont communes aux veuves des associés. »

Si le failli vient à décéder après l'ouverture de sa faillite, sa veuve pourra se présenter pour le suppléer dans la formation du bilan et pour toutes les autres obligations imposées au failli par le Code (475).

VIANDES DE BOUCHERIE (commerce des). Le commerce des viandes de boucherie est immense dans toutes les capitales des grands états de l'Europe, telles que Paris, Londres, Amsterdam, etc. Ce commerce est obligé de faire à Paris annuellement un déboursé de 48,108,600 fr. pour le prix des divers bestiaux, alors qu'ils sont arrivés dans les abattoirs et qu'aucune main-d'œuvre n'en a augmenté la dépense.

Le premier et le plus important des produits est

celui des viandes. 420,000 bestiaux divers sont introduits annuellement dans les abattoirs de Paris et donnent un poids moyen de 77,080,000 demi-kilogrammes de viandes, lesquelles sont vendues 41,515,200 fr. Le second produit est celui des cuirs et des peaux; il féconde une industrie considérable, tant en fabriques premières qu'en commerce et en matières diverses. Le troisième produit est celui des suifs. Le quatrième produit est celui des abats, lesquels proviennent des organes intérieurs des bestiaux, des pieds et des têtes de mouton, des têtes de bœuf et de vache. C'est avec ces élémens que se forme le commerce spécial de la triperie. *Voyez* TRIPERIE. Le cinquième produit est celui des langues de bœuf et de vache. Ces langues se vendent 2 fr. chaque; c'est donc 88,000 langues qui, à 2 fr., forment un total de 176,000 fr. Le sixième produit provient de la vente des pieds de bœuf et de vache.

D'autres produits d'une moindre importance sont abandonnés par les bouchers à leur syndicat, pour les frais de son administration; parmi ceux-là, il faut compter le sang des bestiaux qui, avant la fondation des abattoirs, était perdu pour l'industrie, et qui aujourd'hui est vendu, moyennant une somme annuelle de 28,000 fr., à un chimiste qui le prépare pour le raffinage des sucres.

VIANDES SALÉES OU FUMÉES, soit de porc, soit de bœuf. Comme la marine tant marchande que de l'état forme une consommation immense de viandes salées pour l'approvisionnement des vaisseaux, elles forment l'objet d'un commerce considérable.

La conservation des viandes par le procédé *Appert* a aussi donné naissance à une industrie nouvelle et intéressante. Cette industrie est exploitée dans diverses localités, mais nulle part avec autant de talent et d'habileté qu'à Nantes, par M. Colin, qui fait au moins pour 1 million d'affaires.

La manière dont on sale les viandes est fort simple; cependant, il y a quelques soins à prendre; en général, les parties grasses sont plus disposées à se rancir que les parties maigres.

L'usage des viandes salées ne convient pas à tous les tempéramens; elles sont généralement pesantes et de difficile digestion. C'est ce qui a engagé plusieurs chimistes à découvrir un procédé pour la conservation des viandes sans la salaison pour l'usage de la marine.

M. Rollet, directeur des subsistances de la marine à Rochefort, de concert avec M. Gaboureau, pharmacien, a trouvé un procédé peu coûteux dont le but est de laisser à la viande préparée pour les longues navigations, le même aspect et la même saveur qu'elle avait étant fraiche, de lui conserver les mêmes propriétés nutritives, et surtout celles de n'occasioner ni satiété, ni dégoût, comme le font fréquemment les viandes salées. Des expériences, faites par ordre du ministre sur plusieurs bâtimens à la mer, ont donné des résultats satisfaisans.

VIBORG, port de mer de la Russie d'Europe, dans le grand-duché de Finlande, chef-lieu du gouvernement de son nom, sur une baie du golfe de Finlande, à 25 l. de Saint-Pétersbourg. Population, 3,500 habitans, qui exploitent des mines de cuivre et de plomb, et des carrières de marbre le long du lac Ladoga. Les principales exportations consistent en bois de construction, planches, goudron, potasse, résine, etc., qui font l'objet d'un commerce assez considérable.

VIBORG, ville de Danemarck, dans le Jutland, chef-lieu du diocèse et du bailliage de son nom, sur le bord occidental du petit lac de Viborg, à 15 lieues d'Aarhuus et à 16 d'Aalborg. Population, 3,000 habitans, qui entretiennent des fabriques d'étoffes communes et bonneterie de laine, de cartes à jouer, des tanneries, brasseries et distilleries d'eau-de-vie de grains. On y tient du 15 au 29 juin une grande foire nommée *Schnapsting*, où il se fait un commerce considérable des denrées du pays, ainsi que des bestiaux.

VIC, ville de France, département de la Meurthe, sur la Seille, à 1 l. 1/2 de Château-Salins et à 7 de Nanci. Population, 3,500 habitans, qui entretiennent des fabriques de bonneterie et de tissus communs de laine, et font un commerce assez considérable en vins d'une assez bonne qualité.

VICE, défaut, imperfection.

Le voiturier est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose (103).

Les déchets, diminutions et pertes qui arrivent par le vice propre de la chose sur laquelle le prêt à la grosse a eu lieu, ne sont point à la charge du prêteur (326).

Les déchets, diminutions et pertes qui arrivent par le vice propre de la chose assurée, ne sont point à la charge des assureurs (352).

Est avarie particulière, le dommage arrivé aux marchandises par leur vice propre (403).

Il est très-important de connaître les vices ou défauts des marchandises, soit pour en apprécier la véritable valeur, soit pour en résilier les achats, lorsque ces marchandises ne sont pas conformes aux échantillons ou à la qualité spécifiée dans le contrat de vente et d'achat; ces vices peuvent être de différentes natures, suivant l'espèce de marchandise qu'il s'agit d'examiner, provenant soit de l'humidité qui ajoute au poids, soit d'un mélange qui en altère la qualité d'une manière plus ou moins ostensible; c'est ce qu'il faut examiner.

VICH ou VIQUE, ville d'Espagne, province de Barcelone, et à 11 l. de Barcelone. Population, 12,600 habitans, qui entretiennent des fabriques de toiles de lin et de chanvre, de draps communs, de tissus de coton peints, de chapeaux, et des tanneries.

VICHNEI-VOLOTCHOK, ville de Russie, en Europe, gouvernement de Tver, près de la Tzna. Population, 4,200 habitans. Elle est sur la grande route de Moscou à Saint-Pétersbourg, et elle est renommée par le canal qui réunit la Tvertza et la Tzna, et par conséquent la mer Caspienne à la Baltique, et qui passe au milieu de cette ville, dont il porte le nom, et fut construit sous Pierre-le-Grand. Il passe chaque année plus de 2,500 bateaux qui se rendent à Saint-Pétersbourg chargés de toutes sortes de marchandises. Il n'a que demi-lieue de long et 2 écluses.

VICTAALE-WIGT, poids principal de Suède, dont la livre se divise en 32 loths, dont 16 composent le marc. Cette livre répond à 1 marc 5 onces 7 gros 8 grains de l'ancien poids de marc français. Le loth est égal à 3 gros 34 grains du même poids.

VICTUAILLES, vivres et toutes sortes d'alimens que l'on embarque sur les vaisseaux, pour leur approvisionnement, suivant le nombre d'individus composant leur équipage.

Si les victuailles manquent pendant le voyage, le capitaine, en prenant l'avis des principaux de

l'équipage, peut contraindre ceux qui ont des vivres en particulier, de les mettre en commun, à la charge de leur en payer la valeur (249).

Les emprunts à la grosse peuvent être affectés sur les victuailles (315).

Le contrat d'assurance peut avoir les victuailles pour objet (334).

VIENNE, capitale de l'Autriche, située sur le Danube, au confluent de la Vienne, à 17 lieues de Presbourg, 55 de Prague, 118 de Berlin, 100 de Venise et 250 de Paris.

Industrie. Les encouragemens accordés aux fabriques leur ont fait faire de très-grands progrès, et leurs produits peuvent être comparés à ceux des manufactures les plus renommées de l'Europe. D'après un état statistique publié il y a quelque tems, on comptait 143 fabriques, qui fournissaient par an pour environ 12 millions de florins de marchandises. Nous ne ferons mention que des principales, qui sont des fabriques d'instrumens de musique, de machines, de coutellerie, de porcelaine dont les produits sont parfaitement dorés, mais dont les prix en sont élevés. Dans deux fabriques de soieries, on travaille toutes sortes d'étoffes : celle des miroirs ou glaces est très-florissante. La broderie est aussi en réputation. La fabrique des bas de soie a fait de grands progrès, de même que celle des draps. On taille et l'on polit parfaitement les pierres précieuses, et l'on y brillante les diamans dans la dernière perfection. On compte environ 710 métiers en soie.

Commerce. Vienne est le centre du commerce intérieur des états autrichiens. On y tient tous les ans deux foires; celle de la Pentecôte commence 14 jours avant cette fête, et l'autre, de Sainte-Catherine, commence aussi 14 jours avant cette fête. Il s'y rend un grand nombre de commerçans de presque tous les états de l'Europe et de l'Asie. Le commerce ne s'étend pas seulement en Allemagne, mais encore dans les Pays-Bas, en Italie, en Hongrie, en Angleterre, en France et en Turquie; en sorte que Vienne est devenue une place d'entrepôt très-considérable. Il s'est formé un grand nombre de sociétés de commerce : les deux principales sont celle dite Compagnie du Levant ou Egyptienne, et l'autre la Compagnie Bohémienne, pour les toiles. La première possède un établissement à Smyrne, où elle exporte divers produits des manufactures de l'Autriche et de l'Italie ; elle en tire des cotons, des soies grèges et autres articles du Levant ; la seconde fait des expéditions par la voie de Cadix dans l'Amérique du sud.

Les principaux articles d'exportation sont le mercure, le cinabre, dont il y a une manufacture qui peut en fournir 6,000 livres pesant par semaine, le cuivre de Hongrie, les cuirs du même royaume, préparés partie à Vienne et partie à Presbourg. On peut ajouter le safran et les vins de Hongrie et d'Autriche, la porcelaine, dont on envoie une grande partie en Turquie.

Les marchandises d'importation sont des brocarts, des damas, des étoffes de soie, des galons d'or et d'argent, des velours, des draps, des étoffes soie et laine, des épiceries, drogueries, des tissus de coton imprimés, des toiles de lin, des mousselines, du sucre, du café, des bois de teinture, de la cochenille, de l'indigo, etc.

Commerce de Vienne avec la Turquie. La communication ouverte directement de Vienne avec Constantinople par la navigation des bateaux à vapeur sur le Danube, ainsi que les améliorations apportées aux routes qui conduisent dans les pays au sud-est du Danube ainsi qu'aux portes, sur les frontières turques, ont donné une plus grande activité au commerce autrichien en matières premières et en objets d'échange. Cependant, la balance du commerce n'est pas en faveur de l'Autriche, car l'importation des marchandises turques dépasse de beaucoup les exportations en Turquie. On doit observer qu'un grand nombre de ces marchandises viennent en transit pour le nord de l'Europe, et que le commerçant autrichien y trouve l'avantage d'une commission considérable. Cette position avantageuse oblige les maisons de commerce de Vienne à se mettre en avance et à se procurer au comptant les denrées turques ; mais la balance commerciale doit s'établir ; les négocians turcs sont dans l'usage d'envoyer presque toujours de l'or pour payer leurs commandes ; il y a des années où ils ont envoyé jusqu'à 600 livres d'or et 800 d'argent provenant de la Turquie et adressées aux commerçans de l'Autriche.

Communication entre Vienne, Constantinople et Smyrne, par le Danube. Une communication régulière et périodique par bateaux à vapeur est enfin établie sur le Danube, entre Vienne, Constantinople et Smyrne. La compagnie qui s'est formée pour cette navigation importante emploie les bateaux à vapeur suivans :

Par le fait que *la Pannoina* est dirigée sur le bas Danube pour exploiter la rive droite de ce fleuve, ceux des passagers qui n'ont pas à s'arrêter en Moldavie ou en Valachie sont transportés, à leur arrivée à Gallaaz, du *Ferdinand* sur *la Pannoina*, qui les conduit directement aux frontières d'Autriche. De cette manière, les marchandises, ainsi que les voyageurs, sont soumis à la seule quarantaine d'Orsova, qui, en vertu d'une récente ordonnance, a été réduite à cinq jours, de dix qu'elle était auparavant. Il est à remarquer qu'avant cette direction donnée à la navigation dans ces parages, les passagers et marchandises destinés pour les états d'Autriche avaient d'abord à subir une quarantaine de quatorze jours à Gallaaz, qui ne les dispensait nullement de celle qui les attendait encore à Orsova.

Il s'est formé à Vienne une société de navigation dont les statuts ont été adoptés par S. M. l'empereur ; cette société offre une perspective des plus avantageuses, d'abord, pour le commerce de la capitale et ensuite pour la haute Autriche, et même pour la Bavière et le Wurtemberg. Il ne s'agit rien moins dans cette entreprise colossale que de faire passer un canal par la plaine de Sainte-Brigitte pour y établir un port servant à la capitale, lequel serait entouré de magasins pour l'entrepôt des marchandises, et aussi pour y faire hiverner les bateaux.

La banque de Vienne profite très-peu au commerce ; c'est plutôt une caisse d'amortissement pour une partie des dettes de l'état. Elle fut créée en 1703, et l'empereur Léopold lui alloua annuellement 4 millions de florins, c'est-à-dire qu'il assigna cette somme considérable sur ses revenus. Indépendamment des billets de banque ordinaires, qu'on nomme *obligations*, on fit sur le crédit de la banque, après la guerre de Sept ans, pour 10 millions de florins de papier-monnaie, nommé aussi *billets de banque ;* ils sont de 5 jusqu'à 6,000 florins, et on les reçoit dans toutes les caisses impériales. Il y a encore des billets ou

obligations de banque particulières, qu'on appelle *obligations de la chambre supérieure* des revenus de la ville de Vienne. Cette banque a été longtems administrée par le gouvernement; ses actions servaient de garanties aux emprunts faits par l'état, à peu près comme les effets de l'échiquier en Angleterre. En 1793, elle émit du papier payable à la demande du porteur; les paiemens en argent ne tardèrent pas à être suspendus, ce qui fit considérablement tomber ce papier courant, qui est devenu le seul moyen de circulation en Autriche.

On a créé, en 1816, une nouvelle banque qu'on appelle *banque nationale autrichienne*, dont l'objet est de réduire la masse du papier en circulation, d'aider le commerce en avançant des fonds sur garanties. Son capital est de 100,000 actions de 1,000 florins en papier courant et de 100 florins en espèces. Cette banque émet son papier payable à demande et en espèces d'argent. Elle tient la banque pour les autres; elle escompte les effets payables à Vienne; elle avance des fonds sur les effets du gouvernement, sur or, argent et certaines marchandises à 6 p. 0/0 d'intérêt par an. Elle est aussi autorisée à faire, quand elle en aura les moyens, des prêts sur les biens-fonds.

Monnaies. Les comptes se tiennent en gulden ou florins de 60 kreutzers chaque; le kreutzer se divise en 4 pfennings ou deniers.

Le florin se divise aussi en 20 groschen, 80 groschel ou 480 kellers.

Il y a deux sortes de rixdaller: l'une est une monnaie réelle, l'autre une monnaie imaginaire. La première rixdaller, espèce, vaut 2 florins, et la seconde, le rixdaller courant, 1 1/2 florin. Ainsi, la rixdaller espèce vaut 1 1/2 rixdaller courant, 2 florins, 16 schellings, 40 groschen, 120 kreutzers, 160 groschel, 480 pfennings.

Vienne change sur Londres 10 florins pour 1 liv. sterl.; sur Amsterdam, 140 dallers courans pour 100 dallers de Hollande; sur Hambourg, 148 dallers courans pour 100 dallers de banque de Hambourg; sur Livourne, 1 florin pour 58 soldi moneta buona; sur Cadix, 200 florins pour 100 ducats de change; sur Constantinople, 112 florins pour 100 piastres; sur Paris, 119 florins pour 100 écus de 3 fr.

Poids. 1 karch a 4 centner ou quintaux, 30 stein ou pierres, 400 livres.

Le quintal de 100 livres est égal à 112 livres de Paris, 123 1/2 liv. avoir du poids de Londres ou 56 kilog.

Un stein a 20 liv., un centner 100, un karch 400, un saun 275. Quand il s'agit d'acier, le saun vaut 250 liv.

Mesures sèches. Le muth de blé contient 30 metzen; le metzen se divise en 4 viertels ou 8 achtels, et vaut 17,45 boisseaux anglais ou 0,6148 hectol.

Mesures liquides. Le fuder de vin contient 32 eimers; l'eimer se divise en 4 viertels, 40 mass ou achtrings; l'eimer égale 14,94 gallons anglais ou 56,56 litres. Le fuder équivaut à 478 gallons.

Le dreyling de vin contient 30 eimers ou 448 gallons.

Mesures de longueur. L'aune de Vienne est de 30,66 pouces anglais ou 0,779 mètre; mais, dans la haute Autriche, l'aune a 31,5 pouces anglais ou 0,8 mètre.

VIENNE, département de la région occidentale de la France, formé de la partie orientale de l'ancien Poitou et du Haut-Poitou. Il a 29 lieues du N.-N.-O. au S.-S.-E., sur 21 lieues dans sa plus grande largeur, avec une population de 282,721 habitans.

Rivières. Peu de départemens sont aussi bien arrosés. La Vienne, qui lui a donné son nom, est tributaire de la Loire, et avec la Creuse, elle est la seule rivière navigable dans ce département. Il existe 6 grandes routes royales et 5 départementales, qui traversent en tous sens le pays.

Productions. Elles consistent principalement en froment, seigle, avoine, chanvre, lin, noix, pommes de terre. On y récolte annuellement une assez grande quantité de vin, environ 453,000 hectolitres d'une médiocre qualité. On distingue néanmoins les vins blancs très-spiritueux des cantons de Loudun et des Trois-Moutiers. On recueille dans plusieurs localités d'excellentes châtaignes. Il y a un grand nombre de prairies naturelles où l'on élève beaucoup de bestiaux, tandis que celles artificielles ne sont pas aussi multipliées qu'elles pourraient l'être. Les forêts occupent un espace d'environ 60,000 hectares, et les terres incultes en occupent 167,800. On élève un grand nombre de chevaux, de mulets, de gros bétail, de porcs, de moutons et de chèvres.

Minéralogie. Il y a plusieurs mines de fer, principalement dans la partie limitrophe du département de la Charente. On trouve des carrières de pierres meulières, de pierres à aiguiser et propres à la lithographie, de pierres à chaux, et de taille, qui sont exploitées dans diverses localités. On remarque une carrière de l'arrondissement de Civray, qui fournit un marbre d'une très-grande beauté et d'un beau poli. Il y a des indices de houille à Croutelle, près de Poitiers.

Industrie. Elle consiste en général dans plusieurs fabriques de bonneterie, de toiles de lin, de grosses étoffes de laine pour la consommation du pays. Il y a également des papeteries considérables, des tanneries et des distilleries d'eau-de-vie.

La coutellerie si renommée de Châtellerault occupe environ 600 ouvriers. La même ville possède une manufacture d'armes à feu et d'armes blanches, pouvant fournir 15,000 sabres et 25,000 fusils par an.

Commerce. Le commerce consiste dans les produits du sol et de l'industrie, dont le principal siége est à Poitiers, capitale du département.

VIENNE, ville de France, en Dauphiné, département de l'Isère, sur le Rhône, à 6 lieues de Lyon, 15 de Grenoble, 112 de Paris.

Productions. Grains, vins, soie, châtaignes, mines de fer et de plomb.

Industrie. Fabriques de ratines superfines, croisées, frisées et en poil, de 5/4 et d'une aune de large, en pièces de 20 à 25 aunes, de toiles de ménage, de toiles à voiles, martinets en cuivre, où l'on confectionne toutes sortes d'ouvrages pour batterie de cuisine et chaudronnerie, planches à doubler les vaisseaux en cuivre, forges pour les ancres des vaisseaux; manufactures d'acier propre aux gros instrumens et ustensiles et à aciérer les enclumes, bigornes, etc.; fabriques de liqueur, de poterie et de verrerie.

Commerce. Il consiste principalement dans la vente des vins, parmi lesquels on distingue, dans les rouges, ceux de Côte-Rôtie et de Seyssuel, et aussi dans la vente des tissus de laine, des toiles, et des ouvrages en acier et en cuivre.

VIENNE (Haute-), département de la région

centrale de la France, qui se compose de la partie N.-O. de l'ancien Limousin, de l'O. de la Manche, de quelques portions du Haut-Poitou et de la Guyenne, ayant 24 l. de longueur du N. au S., sur 20 l. de largeur de l'E. à l'O., avec une population de 285,150 habitans.

La Vienne, dont il tire son nom, est la principale rivière du pays.

Il y a 6 grandes routes royales qui traversent le département en tous sens.

Productions. On y récolte du vin de médiocre qualité, beaucoup de seigle, de sarrasin, de châtaignes et de noix, mais très-peu de froment. On compte 22,000 hectares de forêts, où le chêne domine, et elles n'offrent de ressources que pour les bois de chauffage. On élève un grand nombre de beaux chevaux, de mulets et de porcs. Quant aux moutons, ils sont de la petite espèce.

Minéralogie. On trouve dans le canton de Nantiat une mine d'étain fin; dans celui de Saint-Yrieux, des carrières abondantes de kaolin, ou terre de porcelaine, et des mines d'antimoine et de plomb sulfuré; il y a aussi des mines de fer, de cuivre, des carrières de granit, de porphyre, de marbre, de pierres à chaux et à bâtir.

Industrie et commerce. Il y a des forges, quelques usines à cuivre, des fabriques de porcelaine, de clouterie, de coutellerie, de chaudronnerie, et un grand nombre de papeteries. On fabrique à Limoges des tissus de laine, des droguets, des cuirs de laine, des flanelles, etc. Cette ville est l'entrepôt du commerce d'une partie du midi de la France. Les principaux objets d'exportation sont les chevaux, les mulets, les bestiaux, le merrain, les châtaignes, le kaolin employé dans toutes les manufactures de porcelaine.

VIERGE, épithète qui, dans le commerce et les productions, s'applique aux objets qui sont encore dans leur pureté naturelle. Ainsi, la cire vierge est celle qui est produite par les abeilles dans les ruches, sans avoir reçu aucune préparation. L'huile vierge d'olive ou d'autres substances est celle qui est extraite ou qui coule naturellement sans avoir été chauffée. Les métaux vierges sont ceux qui n'ont point été fondus.

VIERGES (Iles), en anglais *Virgin Islands*, groupe d'îles dans la partie N. des petites Antilles, et à l'E. de Porto-Rico. Elles sont au nombre d'environ 40. Les principales sont Tortola, Virgin-Gorda, Anegada, etc. La population peut s'élever à 60,000 habitans. Ces îles produisent, comme toutes les autres Antilles, des denrées coloniales dont les Anglais, qui en sont les maîtres, font le commerce avec la métropole. A Virgin-Gorda, il y a une mine de zinc qu'on n'exploite pas, et l'île produit du sucre, du coton et des bestiaux.

VIERTEL, mesure de grains en usage en Pologne, en Prusse et à Dantzig. Le viertel de Dantzig est la quatrième partie du schefel. Le schefel contient 3 boisseaux ou 14 litrons, ancienne mesure de Paris, ou un poids de 7 livres 8 onces poids de marc. Ainsi le viertel contient 15 litrons 1/4, ou un poids de 18 livres 14 onces ci-devant poids de marc de Paris.

VIERZON, ville de France, en Berry, département du Cher, sur les rivières d'Yèvre et du Cher, à 8 l. de Bourges, 50 de Paris.

Productions et commerce. On y fait un bon commerce en blé, vin, bétail, laine estimée, bois de charpente, fer, etc. On fabrique une quantité de parchemin qui fait une branche importante de son commerce. Il y a près de la ville une carrière d'ocre, dont il se fait un grand débit.

VIF-ARGENT. *Voy.* Mercure.

VIGAN, ville de France, en Languedoc, département du Gard, à 15 l. de Nîmes et 180 de Paris. Population, 2,300 habitans.

Productions. Vins, soie, huile d'olive, fruits, laine, blé.

Industrie. Fabriques de cadis, de serges, de ratines de toutes espèces, ainsi que d'autres objets de son industrie.

Commerce. Le commerce que fait cette ville de tous les produits de son industrie et de son territoire est assez considérable; c'est surtout aux foires d'Anduze, de Pézénas, de Béziers, que se vendent les tissus de laine auxquels on donne le nom de vigans.

VIGANS, ancien nom que l'on donnait aux gros draps qui se vendent à la foire de Beaucaire, et qui font partie du commerce de draperie que les commerçans envoient aux Echelles du Levant, et surtout à Constantinople et à Smyrne. Ce sont des espèces de pinchinats dont les gens de la basse classe font usage pour faire des vestes de dessous pour l'hiver. On en fait aussi une sorte de manteau contre la pluie que les Turcs portent constamment lorsqu'ils vont en campagne.

VIGNE, VIGNOBLES. La vigne est une plante sermenteuse, espèce d'arbrisseau de la pentandrie monogynie de Linnée et de la famille des ampélidées. Il y a un grand nombre d'espèces de vignes, dont les produits varient suivant les localités et les climats, ce qui donne une grande variété de vins.

Les fruits des vignes varient également suivant leurs espèces, et présentent de grandes variétés dans la forme, la grosseur, la couleur des grains des raisins, ainsi que dans la saveur du suc qu'ils contiennent. On ne cultive la vigne que dans les pays chauds et tempérés; le terrain, ainsi que son exposition à l'égard du soleil, entrent pour beaucoup dans sa culture et la qualité de ses produits. La vigne produit sans dégénérer de 60 à 70 ans; naturellement, elle ne donne pas de fruit avant la septième année, mais on la rend productive dès la première année à l'aide de la greffe.

Les limites entre lesquelles la vigne donne des fruits, comprennent une étendue de 16 degrés environ, prenant pour latitude nord Coblentz, sous le 51e degré, et au midi l'île de Chypre, sous le 34e degré 30 min. Dans la Calabre même et les autres contrées du Midi, on est obligé de garantir les vignes avec de la fougère contre les rayons trop ardens du soleil; et en Provence, on laisse croître la vigne à terre, sans la soutenir sur des échalas, comme en Bourgogne. Cette ligne de démarcation s'étend également du nord-ouest au sud-est, depuis Coblentz jusqu'à l'embouchure de la Loire. La floraison se resserre aussi à mesure que l'on approche de l'ouest, sans doute à cause de la température plus humide et du ciel plus nébuleux.

On compte en France 2,249,245 propriétaires de vignobles qui occupent une étendue de 4 millions 274,398 arpens, dont le produit est d'environ 4 milliards d'hectolitres, à une moyenne annuelle, ayant une valeur moyenne d'environ 700 millions de francs.

Les vignes de France sont cultivées sur une su-

perficie d'environ 2 millions d'hectares, qui donnent un produit moyen par an de 35 millions d'hectolitres de vin, dont un sixième est converti en eau-de-vie. La valeur de ces 35 millions d'hectolitres est évaluée à environ 700 à 720 millions de francs. Les anciennes provinces de la Champagne, de la Bourgogne, du Lyonnais, du Dauphiné, de la Guienne, de la Gironde, du Roussillon, de la Provence et du Languedoc, renferment les crûs les plus estimés.

Le devoir du gouvernement serait de diminuer les entraves de la circulation dans l'intérieur, et d'ouvrir de nouveaux débouchés par des traités de commerce, puisque c'est l'une des branches les plus importantes de la production et du commerce dans presque toute la France. Bordeaux a vainement réclamé, par plusieurs pétitions adressées au ministère et à la chambre des députés, pour obtenir une diminution des impôts qui pèsent sur les vins.

Vignobles du département de la Côte-d'Or. M. le docteur Morelot a publié une statistique des vignobles du département de la Côte-d'Or. Il y a joint un tableau duquel il résulte que ce département contient 24,467 hectares 26 ares et 33 centiares plantés en vignes. La quantité moyenne de vin récolté est de 582,555 hectolitres, et le revenu imposable est de 2,250,784 fr. 28 cent.

Vignobles de Bordeaux. Ce département est le plus important de France sous le rapport des vins de son crû, et de leur qualité supérieure à beaucoup d'autres vins de France. La totalité des vignobles est évaluée à 137,002 hectares, dont le produit est de 2,805,416 hectolitres, ou 1,872 2/3 hectolitres par hectare.

Vignobles de la Champagne. Leurs produits consistent en vins rouges et en vins blancs. Sur 20,600 hectares plantés en vignes dans le département de la Marne, qui comprend l'ancienne Champagne, chacun de ces hectares produit, année moyenne, de 28 à 30 hectolitres de vin. *Voy.* VINS.

VIGOGNE (laine de). La laine de vigogne est très-fine et légère; elle vient du Pérou, où existe l'animal de ce nom qui la produit. Cette laine est employée en Espagne dans plusieurs manufactures d'étoffes.

Il y a différentes sortes de vigogne, la fine-rouge, qui doit dominer sur la blanche; la carmeline ou bâtarde, et le pelotage. Cette dernière est peu estimée. Toutes trois sont néanmoins employées dans la fabrication des draps et des chapeaux.

VILLA-RICA (anciennement *Ouro-Preto*), ville du Brésil, chef-lieu de la province de Minas-Geraes et de la comarca de son nom, sur le Rio-d'Ouro-Preto, à 75 l. de Rio-de-Janeiro.

Productions et industrie. Le territoire est fertile en toutes sortes de productions du Brésil, et principalement en métaux précieux, pour l'exploitation desquels cette province est renommée. Le territoire renferme de l'or, du mercure, de l'arsenic, du bismuth, de l'antimoine. Aussi y a-t-il un hôtel des monnaies, plusieurs fonderies d'or. Il y a également plusieurs manufactures de coton, une manufacture de faïence et une de poudre à tirer.

Commerce. Cette ville est le centre du commerce intérieur du Brésil, et le grand entrepôt du district des Diamans; néanmoins, le commerce n'y a pas pris un aussi grand développement que les riches produits de la province semblaient le promettre.

Exportations. On exporte à Rio-de-Janeiro de l'or, des pierres précieuses, du coton, du fromage, du lard et quelques autres denrées qui sont échangées contre toutes sortes d'objets manufacturés d'Europe.

Importations. Les importations consistent en un grand nombre de marchandises et des produits de l'industrie d'Europe, qui arrivent par la voie de Rio-de-Janeiro. Mais ces importations sont beaucoup réduites depuis que les mines des environs sont à peu près épuisées, où se trouvent au compte du gouvernement.

VILLEFRANCHE, ville de France, département de l'Aveyron, au confluent de l'Alzon et de l'Aveyron. Population, 9,600 habitans, qui entretiennent des fabriques assez considérables de toiles d'emballage, de chaudronnerie et de toutes sortes d'ouvrages en cuivre, ainsi que des tanneries.

VILLEFRANCHE DE LAURAGUAIS, ville de France, département de la Haute-Garonne, sur la Lers, non loin du canal du Midi. Population, 2,560 habitans, qui entretiennent des fabriques de toiles, de poterie et des teintureries; il s'y fait un assez bon commerce des productions du pays, consistant en vin, eau-de-vie, soie, grains et autres articles qui trouvent un écoulement avantageux par le canal du Midi.

VIN, liqueur qu'on tire, par expression, du fruit de la vigne, et qui sert de boisson. Sous la dénomination la plus stricte de ce terme, on comprend le liquide obtenu par la fermentation du moût ou suc de raisin.

Tous les pays ne produisent point de vin, attendu que tous les climats et même les sols ne sont pas propres à la culture de la vigne. Tous les sols où on la cultive ne fournissent pas non plus des vins d'une égale bonté et produisent des qualités différentes que l'on distingue par des dénominations particulières. La France est le pays où l'on cultive la plus grande quantité de vins. Aujourd'hui, cette culture a pris une grande extension dans differens pays.

Des différentes qualités de vin. De toutes les productions de la nature, le vin est l'une de celles qu'il est le plus difficile de pouvoir apprécier à sa juste valeur. Il y a des vins qui paraissent excellens deux mois après la vendange et qui se détériorent vers la fin de l'année; tandis que d'autres, qui sont d'une qualité inférieure pendant la première année, acquièrent avec le tems d'excellentes qualités. C'est pour s'assurer de la pureté des vins de prix que plusieurs marchands sont dans l'usage de les faire venir sur leur lie. Cependant, il y a des années où les vins, même des meilleures qualités, demandent à être mélangés pour être mis en vente; lorsqu'un vin manque de vigueur ou d'alcool, il faut bien le rectifier avec un autre qui en a davantage, et ce vin, ainsi mélangé, étant aussi à meilleur marché, obtiendra la préférence et plaira mieux au goût du consommateur.

En général, les bonnes qualités de vin consistent en ce qu'il ait un goût pur et sans mélange d'autre saveur incohérente; qu'il soit sec, clair, fin, sans goût de terroir ni de liqueur, d'une couleur nette et assurée. Les mauvaises qualités du vin, au contraire, sont la graisse, la pousse, le goût de verdeur, du fût, du terroir, l'aigreur, la faiblesse; un vin capiteux difficile à s'éclaircir, qui s'affaiblit

en vieillissant ou ne peut se garder, est de mauvaise qualité.

Les vins sont, en général, blancs ou rouges, suivant qu'ils proviennent de raisins blancs ou noirs; mais ils ne sont pas tous de la même teinte; les uns sont rosés, pelure d'oignon; les autres d'un rouge vif; quelques uns, nommés teinturiers, sont d'un rouge-brun foncé et servent pour colorer des mélanges de vins rouges et blancs.

Les vins sont liquoreux ou secs; les vins liquoreux et doux sont ceux dans lesquels le suc n'a pas été décomposé complètement; ils sont plus ou moins forts et spiritueux : tels sont les vins de Frontignan, Lunel, Rivesaltes, Condrieux, etc. Ces vins ont une saveur particulière due aux raisins qui sont de la classe des muscats, et ont plus de consistance que les autres vins. Les vins secs sont ceux dans lesquels tout le sucre a disparu; cette classe se divise en vins secs proprement dits et en vins moelleux; elle comprend un grand nombre de variétés de liquides, depuis les vins fins ou de choix jusqu'aux vins les plus communs.

Les vins mousseux sont des vins ordinairement blancs dont la fermentation a été incomplète, et qui ont retenu en combinaison de l'acide carbonique, lequel, en se dégageant, donne naissance à une mousse blanche qui s'élève sur le vin en produisant une sorte d'ébullition ou effervescence qui fait le principal mérite des vins de Champagne et de ceux qu'on traite par des procédés analogues.

Les vins qui ont du bouquet flattent le goût et l'odorat, ainsi que la vue, par leur limpidité et leur aromate spiritueux.

On appelle vins délicats, ceux qui ont du corps, de la chaleur, des spiritueux, une belle couleur jaunâtre et une saveur agréable.

Les vins coupés ou cuvés sont des vins mélangés avec un ou plusieurs vins pour les améliorer, soit en couleur, soit en goût, soit en force.

Ce qu'on appelle vins droits de goût, sont des vins qui n'ont ni goût de fût, ni goût de terroir, ni aucun goût quelconque étranger à celui qui leur est propre, suivant leur qualité reconnue.

Les vins fermes sont des vins qui ont du corps, du nerf, de la force, du montant, mêlés d'un peu de verdeur.

Les vins faibles ou légers sont des vins qui ont peu de corps, de goût, de spiritueux; tels sont aussi les vins froids, qui manquent de force, de spiritueux, malgré qu'ils aient quelquefois une belle couleur.

Les vins généreux sont des vins chauds, balsamiques et spiritueux.

Les vins liquoreux sont des vins doux, sucrés, chauds, spiritueux, et d'une saveur agréable.

Les vins louches, qui ne sont pas bien éclaircis et ne sont pas parfaitement limpides; ils font ordinairement des dépôts.

Les vins moelleux sont des vins qui ont du corps, sont onctueux, spiritueux sans être ni fermes, ni liquoreux, ni âpres, ni durs au goût.

Les vins naturels sont des vins tels que le raisin les a produits, sans mélange ni mixtions.

Des vins rouges. Parmi les vins rouges, il en est dont la couleur est plus foncée, d'autres qui sont d'une couleur rouge transparente agréable à l'œil, d'autres d'un rouge jaunâtre, que l'on nomme vins *paillets*; il en est dont la couleur est foncée, qui sont des vins de teinte ou des gros vins, chargés de tartre servant à colorer des vins blancs.

Les vins fins et légers qui vieillissent se décolorent; ils fluent souvent comme de l'huile et prennent le nom de vins passés; leur saveur est amère, et non acide, tandis que les vins plus foncés en couleur, qui contiennent plus de tartre, plus de matière extractive, prennent en vieillissant une saveur aigre, et prennent alors le nom de vins poussés.

Des vins blancs. Les vins blancs sont de deux sortes générales, savoir : mousseux ou pétillans, et non mousseux ou fermentés complètement. Quant à la couleur, ils sont blancs ou clairets, gris et de couleur d'œil de perdrix. Les premiers sont plus piquans et plus secs; les seconds ont subi une fermentation plus complète, et sont plus savoureux.

Les vins blancs mousseux sont les produits des sucs exprimés des raisins blancs, dont on a interrompu la fermentation. Les vins blancs clairets sont des petits vins qui ont peu de force et qui ne sont pas de garde. Les vins gris sont moins agréables à l'œil, mais ils sont plus faits que ceux qui précèdent. Les vins blancs couleur de perdrix ou paillets et jaunâtres sont dans la classe des vins excellens, qui leur méritent la préférence, tels que ceux de Meursault, près de Beaune.

Les vins mousseux contiennent beaucoup d'acide carbonique qui soulève les mollécules du vin et tend sans cesse à s'échapper. Il est encore des vins blancs dont la saveur est sucrée lorsqu'ils sont nouveaux, tels que les vins d'Arbois, de Bergerac et autres, qui deviennent mousseux en vieillissant dans la bouteille. Ces vins se colorent lorsqu'ils sont en contact avec l'air.

Des vins de liqueur et muscats. On comprend, sous le nom de vins de liqueur ou sucrés, les vins dont la saveur est sucrée, et qui participent de deux états ou qualités. C'est à la quantité de sucre excédant que contiennent ces sortes de vins, qu'ils doivent leur propriété de se conserver. Les vins de liqueur participent nécessairement du vin proprement dit résultant de la fermentation, plus du principe sucré, qui n'a pu fermenter à raison du défaut d'eau. La saveur de ces vins est mixte, outre l'arôme qui appartient à chaque espèce; ils impriment simultanément sur l'organe du goût une sensation vineuse et sucrée.

Les bonnes qualités des vins de liqueur se reconnaissent par la saveur, l'odeur et leur pesanteur spécifique, comparée à l'eau distillée.

Les vins de liqueur les plus estimés sont les suivans : le vin muscat, les vins de Malaga, de Madère, d'Alicante, de Tokai, en Hongrie; les vins d'Italie, de Piémont, de Montferrat, de Montefiascone, et en France, ceux de Frontignan, de Lunel, de Béziers, de Rivesaltes; tels sont aussi le lacryma-christi, les vins de Calabre, de Chypre, de Candie, de Chio, de Lesbos, de Tenedos, de Malvoisie, sans faire mention de ceux d'Espagne, qui sont en grand nombre, et tous délicieux, surtout les fameux vins de Xérès, près de Cadix.

Le frelatage est parvenu à dénaturer les vins de manière à imiter les vins naturels, soit de Madère, d'Espagne et de Porto, au point de tromper les connaisseurs. Il en est de même des vins mousseux de Champagne, dont il y a une fabrique à Paris.

Vins de France. La France est, de toutes les contrées de l'Europe, celle qui fait le plus grand commerce de vin; les provinces qui en recueillent le plus, et dont les qualités sont les plus recherchées, sont la Bourgogne, la Guienne, le Languedoc, la Champagne, l'Anjou, l'Orléanais,

La Bourgogne distingue ses vins par les noms mêmes des crûs qui les produisent, et dont les meilleurs sont : Auxerre, Coulanges, Tonnerre, Avallon, Joigny, Châblis, Pomard, Chambertin, Beaune, le Clos-Vougeot, la Romanée, Volnay, Montrachet, Nuits, Chassagne, Meursault. Tous ces lieux produisent la première qualité de Bourgogne.

Les secondes qualités viennent des crûs de Savigny, d'Aloxe, Châlonnais et Mâconnais, Fleurié, Saint-Léger, Montmelas, Blaie, etc.

Après ces vins viennent ceux du Rhône, en rouge, connus sous les noms de l'Ermitage, de Côte-Rôtie, Saint-Péray et de Chanas.

Parmi les vins muscats du Languedoc, les plus estimés sont ceux de Frontignan, Lunel, Béziers, de Rivesaltes; et ceux non muscats, de Tavels, Nairac, Saint-Génies, Condentil, Saint-Laurent et Roquemaure.

Les crûs le plus en réputation des vins de Champagne sont, pour les vins blancs, ceux d'Aï, d'Hautvillers, Pierry, Aveney et Sillery; et pour les vins rouges, ce sont ceux de Montagne, Verzenay, Bouzy, Taisay, Verzy, Mailly, Chigny, Rilly, Ludes, Montbré, Villers-Allerand, etc. Tous ces vins sont presque aussi estimés que les premières qualités de la Bourgogne.

Les secondes qualités des vins de Champagne proviennent des crûs de Coucy, Pargnan, Bar-sur-Aube, Mussy, les Ricey, Essoy, Dormans, Vertu, Quinchy, Gié et Châtillon.

Les vins de Bordeaux ou de Guienne et du Quercy sont aussi très-recherchés ; les meilleures qualités sont celles des cantons de Cahors, Langon, Preignac, Sauternes, Bommes, Barac, de Grave, de Médoc, Montauban, Sainte-Foy, Picardan, Bazadais, Bergerac, Castres. La plupart de de ces vins sont blancs. Les rouges le plus en réputation sont ceux de Grave, Médoc, Podensac.

Le Roussillon a aussi ses vins, connus sous les noms de Rigue-Pont, de haute, basse et petite Chalasse, du haut et du bas Tursac, de Jurançon et du Cap-Breton.

La Touraine et l'Orléanais fournissent aussi de bons vins en rouge, et l'Anjou en blanc, d'une bonne qualité, dont une grande partie trouve un débouché avantageux à Paris.

Pour se procurer de bon vin à bas prix à Paris, il faut aller à Pouilly et aux environs, à Chavigny, Sancerre, Châtillon-sur-Loing, Ousson, pour les rouges et les blancs; la jauge est en demi-queue; chaque pièce contient 30 à 32 setiers, qui produisent à peu près 245 à 250 pintes, ancienne mesure de Paris.

Le grand vignoble d'Orléans fournit des vins rouges et blancs dans un grand nombre de cantons, tels que Saint-Marc, La Chapelle, Saint-Paterne, Saint-Vincent, Chaingy, Fourneaux, Saint-Ay, qui produisent des vins de couleur et de garde. On peut faire venir ces vins par le canal; mais la majeure partie arrive par terre.

La première classe des vins de la Haute-Bourgogne comprend ceux de Beaune, Chassagne, Pomard, Volnay, Nuits, Meursault.

La Champagne produit aussi d'excellens vins rouges et blancs, mousseux et non mousseux. Les mousseux sont en bouteilles, dont les bouchons sont arrêtés avec du fil d'archal et coiffés avec de la poix-résine, recouverte d'une feuille d'étain. Les meilleurs vins sont de la côte de Reims, sur la Marne, les plus renommés à Sillery, Aï, Hautvillers, Epernay, Cumières, Venteuil, Verzy, Verzenay, Saint-Thierry, Mailly, Rilly.

Suivant M. de Lamartine, il y a 5 millions de propriétaires et cultivateurs de vins, et 2 millions d'hectares fertilisés par cette culture dans les parties les plus ingrates du territoire de la France. Cette industrie agricole, indépendamment de son impôt foncier, paie à l'état un impôt indirect de près de 200 millions.

Voici la liste des départemens qui produisent la plus grande quantité de vin, avec leur valeur :

La Gironde, pour une valeur de 49,177,564 fr. par an ; l'Yonne, 23,639,086 f.; la Charente-Inférieure, 18,986,060 f. ; la Charente, 17,008,844 f. ; l'Hérault, 17,797,407 f.; Côte-d'Or, 15,473,530 f. ; Seine-et-Oise, 14,775,850 fr. ; Saône-et-Loire, 13,027,079 f. ; le Loiret, 11,420,230 f. ; Marne et Haute-Marne, 18,528,370 f. ; Dordogne, 11 mill. 913,854 f.

Le Gard, le Gers, l'Indre-et-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Meurthe, Meuse, Bas-Rhin, Rhône, récoltent environ pour 10 millions chacun par année ; les autres départemens vignobles produisent pour une valeur de 4 à 8 millions au plus.

Il y a 10 départemens qui ne produisent pas de vin ; ce sont ceux des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Creuse, de la Manche, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure, de l'Orne et de la Somme.

Impôt sur les vins. Le produit brut de l'impôt sur les boissons, qui en 1814 n'était porté au budget que pour 40 millions, a figuré au budget de 1830 pour 109,500,000 fr. Les vins ont dû payer en outre 31 millions de droits d'octroi au profit des villes, et de plus, à ce que prétendent les propriétaires, 13 millions pour faux-frais que leur occasione le mode de perception; ensemble, 153 mill. 500,000 fr., sauf déduction d'une dizaine de millions qui sont à porter au compte des brasseurs de bière; soit donc seulement 143 millions.

Il y a trois sortes d'impôts sur les vins : ceux de circulation, d'octroi et de détail. Les frais de régie et de perception, en ce qui regarde la recette immédiate du Trésor public, est de 27 1/2 p. 0/0, ce qui réduit en définitive cette dernière à 80 mill.

Les nouvelles mesures qui ont modifié les tarifs de déductions auxquelles sont soumis les vins et les alcools, ont excité des réclamations générales. L'expérience a prouvé que la déduction fixée par l'art. 1er (de l'ordonnance du mois de sept. 1838), à 4 p. 0/0, est insuffisante pour couvrir les déchets que subissent annuellement les vins et alcools. Les seuls soutirages des vins suffisent pour absorber et au delà la minime déduction qui leur est allouée, indépendamment de l'ouellage, du coulage, qu'on pourrait faire payer comme frauduleux ces manquans : ce qui serait pourtant injuste.

Consommation des vins en France. La vente annuelle des vins, en France, est estimée à environ 300 millions de litres, et la production à 4 milliards de litres. Quant à la consommation et au débit, on les évalue ainsi qu'il suit :

Distillation en eau-de-vie. . . .	141,680,000 l.
Consommat. des vignerons, etc. .	198,000,000
Pertes et dégâts, etc.	91,344,000
Exportations.	150,000,000
Quantité employée en vinaigre. .	12,000,000
Consommation en France. . . .	308,000,000
Consommation frauduleuse . . .	105,466,000
Importations en Angleterre. . . .	1,106,000

Les villes où la consommation a été le plus considérable, en 1839, sont les chefs-lieux des départemens, les grands ports de mer; viennent ensuite les villes manufacturières, les villes agricoles.

Les colonies françaises ont reçu, en 1837, de la métropole, la quantité de 11,549,584 litres de vin, parmi lesquels les vins de Bordeaux sont compris pour 2,796.364 litres, tandis qu'on n'en a exporté aux colonies espagnoles que 1,437,088 litres.

Vins de la Basse-Bourgogne. Le vignoble de la Basse-Bourgogne produit, année commune, environ 100,000 muids, ancienne mesure de Paris. Ces vins s'enlèvent la plupart pour la capitale, les départemens de la Seine-Inferieure, du Pas-de-Calais, de la Somme et du Nord; la tête de ces vins s'expédiait en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Danemarck et en Russie.

Vins de Bordeaux. Ces vins sont très-estimés et d'une nature différente que ceux de Bourgogne et de Champagne. Ils ont sur eux l'avantage de s'améliorer par le transport sur mer. Les prix des vins de Bordeaux, comme ceux de Bourgogne et de Champagne, varient suivant les crûs, suivant leur âge et la manière dont on les a traités.

Les droits sur les vins de France sont, en Angleterre, de 1,568 fr. par tonneau; en Russie, de 360 fr. par barrique; en Prusse, de 520 fr. par tonneau; en Hollande, de 500 fr.; en Suisse, de 401 fr.; en Belgique, de 316 fr.

La Hollande tirait de Bordeaux annuellement de 12 à 15,000 tonneaux de vins : ce commerce est réduit de moitié.

Les exportations de Bordeaux en Suède et en Norwège, qui s'élevaient à 5,000 tonneaux, sont à peine aujourd'hui de 5 à 600. Cela s'explique par les droits élevés que nous imposons sur l'importation des fers de Suède.

La consommation des villes anséatiques est descendue de 50,000 à 9,000 tonneaux.

Vins de Champagne. Les vins rouges de première qualité de la Champagne sont exportés en Belgique en majeure partie, et les blancs sont envoyés en Angleterre, en Italie, en Allemagne, dans le Levant et aux colonies. La paix, depuis vingt-cinq ans, a procuré aux vins de Champagne un débouché considérable en Amérique.

La récolte donne annuellement 480,000 hectolitres, qu'il faut diviser comme suit : 50,000 hectolitres tirés en vins blancs mousseux ou non mousseux; 310,000 *d°* vins rouges ordinaires, quantité moyenne destinée à la consommation intérieure; 120,000 *d°* vins rouges de choix, tant pour l'exportation que pour la consommation des classes aisées du pays.

Un des principaux négocians de Reims estime que l'exportation annuelle est maintenant de 2 millions 689,000 bout. de vin de Champagne mousseux. La quantité moyenne de cassage n'est pas moins de 15 p. 0/0, et dans certaines années, elle est même de 30 à 40 p. 0/0, en mettant en ligne de compte les accidens de toute nature. Près d'un tiers de la récolte en vins mousseux se perd entre le tems du tirage en bouteilles. Les vins mousseux d'Aï sont généralement reconnus les meilleurs de cette sorte.

Les vins mousseux de Champagne s'exportent dans toutes les parties du monde, où ils sont recherchés; mais leurs hauts prix, et la demande qu'on en fait, les a fait imiter. La Bourgogne en produit aussi maintenant, et même la Russie. Il en existe une fabrique à l'entrepôt de Paris, qui en livre à 2 fr. 50 c. la bouteille.

Exportation des vins de France. L'exportation des vins de France pour tous les pays du monde est encore considérable, malgré la culture des vignobles qui s'est propagée avec une grande rapidité dans différentes contrées. Suivant le registre de la douane, les exportations de France en diverses sortes de vins se sont élevées, en 1837, savoir : en vins de la Gironde, en futailles, à 34 millions 815,804 litres, ayant une valeur officielle de 17,651,097 fr., dont la majeure partie, 6 millions 777,744 l. pour les villes anséatiques, 5 millions 291,742 l. pour la Hollande, 3,318,098 l. pour la Belgique, 2,048,851 l. pour les États-Unis, 1,618,408 l. pour l'île Maurice, 1,168,303 l. pour l'Angleterre, 1,870,752 l. pour la Russie, etc.

En vins ordinaires en futaille, d'ailleurs que de la Gironde, 57,659,728 litres, représentant une valeur de 13,597,945 fr., dont la majeure partie, 10,879,711 l. pour la Sardaigne, 9,109,314 l. pour la Suisse, 2,264,497 l. pour les villes anséatiques, 1,448,700 l. pour la Russie, 2,386,447 l. pour la Belgique, 1,563,872 l. pour la Hollande, 13 millions 666,860 l. pour Alger, 3,857,585 l. pour les Et.-Unis, 5,120,569 l. pour le Brésil, 1,860,191 l. pour Rio-de-la-Plata, 1,189,766 l. pour la Guadeloupe, 1,836,851 l. pour la Martinique, etc.

Vins en bout., de la Gironde, 2,677,947 bout., d'une valeur de 5,355,894, au taux de 2 fr.

Vins ordinaires en bout., d'ailleurs que de la Gironde, 5,290,523 b., au taux officiel de 1 fr., représentent une valeur de 5,299.523 fr.

Vins de liqueur en futaille, 957,890 litres, à 1 fr. 50 c., font une valeur de 1,406,835 fr.

Vins de liqueur en bout., 479,229 lit., à 1 fr. 50 c., font une valeur de 718,844 fr.

Importations des vins de France. Elles n'ont pas été aussi considérables, il s'en faut de beaucoup, que les exportations, savoir : en vins ordinaires en futaille, 409,828 litres, au taux officiel de 20 c., font une valeur de 81,966 fr., dont la majeure partie, 147,528 l. d'Espagne, 91,800 l. (en vin du Rhin) de Prusse,

Vins ordinaires en bout., 184,306 litres à 1 fr., 184,306 fr.

Vins de liqueur en fut., 389,939 litres à 2 fr., 779,878 fr.

Vins de liqueur en bout., 61,570 litres à 2 fr., 123,140 fr.

On voit que le commerce des vins est d'une grande importance non-seulement en France, mais aussi dans un grand nombre de pays où la consommation s'en est répandue et augmente tous les jours.

Vins du Rhin. Les vins du Rhin ne sont pas moins renommés en Angleterre, dans les Pays-Bas et dans les pays du Nord, que ceux de France, par leur nature d'une qualité particulière. C'est sur les rives du fleuve, entre Mayence et Coblentz, que se trouvent les meilleurs vignobles. C'est dans le district appelé le Rhingau que se trouvent les célèbres vignobles de Hockheim. On recherche aussi en Angleterre les vins qui proviennent des vignobles qui croissent sur les deux rives du Mein, où ces vins sont connus sous le nom de *Hock*. Ils sont secs et sains, et se conservent pendant des années en s'améliorant; ce qui a introduit l'usage de les mettre dans des tonneaux qu'on appelle *foudre*, d'une dimension monstrueuse, comme le fameux tonneau d'Heidelberg, qui a 20 pieds de hauteur et 30 pieds de longueur.

Vin de Tokay ou *de Hongrie.* Ce vin renommé ne se récolte pas seulement près du village de son

nom, mais aussi dans les environs. On y récolte trois qualités de vins exquis. Ce canton produit, année moyenne, 240.000 eimers, mesure équivalant à 5 décalitres 6 litres 89 centilitres.

Vin du Portugal. Il y a deux qualités de vin de Porto, le vin nouveau et le vin vieux, que produisent les vignes du Duero. Il a été exporté en 1839, en Angleterre, 26,159 pipes; aux Etats-Unis, 3,471; au Brésil, 1,915; à Hambourg, 295; au Canada, 197; en Suède et Norwège, 171; à Terre-Neuve, 132; en Hollande, 90; en Danemarck, 97; en Russie, 50; à Jersey et Guernesey, 37; en France, 3; à Gibraltar, 1; en Sardaigne, 1; autres contrées, 10: dans les possessions portugaises d'Afrique: Angola, 339; îles du Cap-Vert, 29; Açores, 8. Total, 35,010 pipes.

Vins d'autres pays. Il y a encore les vins d'Italie, d'Espagne, de Madère, de Sicile, de Sardaigne, de Chypre et d'autres îles de l'Archipel, sur lesquels nous nous dispenserons de donner des détails, ce qui nous mènerait trop loin, d'autant plus que nous en avons déjà fait mention à leur ordre alphabétique.

VINAIGRE ou ACIDE ACÉTIQUE NOIR DISTILLÉ (*acetum*). Le vinaigre est le produit de la fermentation du vin, et en général des liqueurs vineuses. Quoique cette liqueur acide est le plus ordinairement tirée du vin, on l'obtient aussi de plusieurs autres matières. On fait du vinaigre avec du poiré, du cidre, de la bière, de l'hydromel, du lait, et même avec des grains et des légumes, tels que le topinambour. Mais le vinaigre produit par ces substances est moins fort que celui du vin, et celui-ci est de différentes qualités, suivant celles des vins, en sorte que les vins spiritueux donnent un meilleur vinaigre que les vins faibles. Quoiqu'il soit vrai que le bon vin soit nécessaire pour faire du bon vinaigre, on n'emploie cependant la plupart du tems à cette fabrication que des vins qui ne sont pas de débit, parce que, dans le commerce, les vinaigres ont une moindre valeur que les vins, malgré les frais de manipulation indispensables pour les amener à l'état acide.

On distingue le vinaigre en rouge et en blanc; il importe beaucoup qu'il soit naturel, c'est-à-dire exempt de toute espèce d'acides minéraux, surtout lorsqu'il est destiné pour l'usage alimentaire.

Falsification. La cupidité s'est aussi attachée à falsifier les vinaigres et à répandre dans le commerce de ces liqueurs sophistiquées qu'il est important de savoir reconnaître. Le fabricant qui n'a employé que des vins faibles ou des lies de vin, n'en retire qu'un vinaigre peu acide et d'une qualité inférieure: pour y remédier, il y mêle de la pyrèthre, du poivre d'Inde et d'autres drogues qui communiquent au vinaigre, non pas de l'acidité, mais une saveur brûlante qui irrite la bouche. Le meilleur moyen de comparer la qualité des vinaigres, est de les saturer avec de la potasse. Il y a des fabricans qui, pour renforcer leur vinaigre, y ajoutent de l'acide sulfurique; mais l'odeur de cet acide se développe aussitôt que l'on jette du vinaigre qui le contient sur de la houille allumée; d'ailleurs, l'acidité de ce vinaigre agace fortement les dents. L'acide muriatique ou esprit de sel est également employé à falsifier le vinaigre; si l'on y verse de la dissolution d'argent, elle donne un précipité de couleur blanche.

Choix du vinaigre. La saveur âcre et brûlante du vinaigre doit le faire rejeter; celle du bon vinaigre est forte, acide, fraîche et pénétrante.

Vinaigre d'Orléans. Ce vinaigre est réputé le meilleur de tous ceux que l'on fabrique en France, soit à cause de la qualité de ses vins, soit parce que la fabrication en est soignée. Angers et Saumur donnent aussi de bon vinaigre, de même que Saint-Omer, Bordeaux et Caudebec. Ceux du Languedoc sont aussi fort estimés. La Bourgogne, la Champagne et l'Alsace fournissent à la consommation intérieure de la France.

Différentes sortes de vinaigres. Il y a plusieurs sortes de vinaigres dans lesquels l'art fait passer l'odeur et la saveur des fruits, des fleurs et des plantes aromatiques. On prépare de ces vinaigres à Nice, en Piémont, en Provence, à Montpellier et à Paris.

Commerce des vinaigres. De toutes les contrées de l'Europe, la France en produit la plus grande quantité, et elle est aussi le plus avantageusement située pour en faire le commerce, tandis que les peuples du Nord, moins favorisés de la nature, exportent une grande quantité de ses vinaigres: elle se charge, d'un autre côté, d'en approvisionner l'Afrique et l'Amérique. 1,000 à 1,200 barriq. de vinaigre sont embarquées dans les ports de La Rochelle, de Nantes et de Saint-Malo, par les Anglais et les Hollandais, et il s'en fait des envois dans la plupart des ports de la Baltique, à Dantzig, Kœnigsberg, Riga, Copenhague, Stockholm, Lubeck, Saint-Pétersbourg, Hambourg, Brême, etc.

La grande consommation que l'on fait du vinaigre en forme une branche importante de commerce.

Exportation. L'exportation du vinaigre de vin de France est considérable; d'après le registre de la douane, elle s'est élevée en 1837 à 1,935,159 litres en futailles, représentant une valeur de 677,305 fr., et à 87,555 litres en bouteilles, ayant une valeur de 43,773 f., pour les différens pays du monde.

Importation. Elle est peu importante et elle n'a été que de 20,346 litres de vinaigre de vin, dont 14,912 d'Angleterre et 5,236 litres de Sardaigne.

VINCENT (SAINT-), une des petites Antilles anglaises. *Voy.* SAINT-VINCENT.

VIRE, ville de France, en Normandie, département du Calvados, sur la rivière de Vire, à 12 l. de Caen et 66 de Paris.

Productions. Blé, grains, cidre, chanvre, bois, bestiaux, laine, mines de fer, carrières de marbre.

Industrie et commerce. Fabriques de drap commun, de serges, de cotonnades unies, rayées et de toutes couleurs, de toiles de chanvre, de coiffes à perruques et de réseaux en soie et fil, de cardes à carder le coton et la laine, tanneries, etc. Le commerce consiste principalement dans les produits de l'industrie, les bestiaux, la laine, les toiles et autres objets.

VIRGINIE (VIRGINIA), un des Etats-Unis, dans la région des états méridionaux de l'Amérique septentrionale, ayant à l'E. l'Atlantique. Il a une largeur de 170 lieues de l'E. à l'O., et dans sa plus grande largeur 70 lieues, avec une populat. de 1,275,275 habit., dont 694,445 blancs, 469,724 esclaves, et 47,105 noirs libres.

Productions. Sous l'aspect du sol et de ses produits, cet état se divise en quatre zônes très-distinctes: la première, depuis les côtes de l'Océan, présente une végétation très-vigoureuse en toutes sortes de productions des climats tempérés, tels que froment, seigle, maïs, avoine, chanvre, lin, forêts, etc.; les autres zônes, dont le sol est varié,

ne présentent pas une aussi grande fertilité. On trouve de la houille de bonne qualité à environ 7 l. de Richemond. La quatrième zône, quoique d'un aspect sauvage et stérile, renferme des mines de fer, de plomb, de houille et de sel.

Les principaux objets de la culture sont le blé et le tabac; il y a de bons chevaux, et on y élève une grande quantité de bestiaux.

Minéralogie. Aucun état de l'Union ne renferme une plus grande variété de productions minéralogiques. On exploite une mine de plomb argentifère dans le comté de Montgomery. Deux mines de cuivre sont exploitées dans le voisinage de James-River. Les comtés du centre possèdent des mines de fer en abondance; leur exploitation produit plus de 150 tonnes de fer en barres et en saumons. Il y a des carrières de beau marbre blanc, près de James-River, qui ne sont pas exploitées. On y a découvert dernièrement une mine d'or que l'état fait exploiter.

Industrie. L'industrie manufacturière a fait des progrès rapides, en sorte qu'on y fabrique une grande quantité de différens tissus qui servent à l'usage de la population, ce qui, joint à l'exploitation des mines et au travail des métaux et des forges, forment les principales branches d'industrie de la Virginie.

Commerce. Les principales exportations consistent en blé, maïs, sel, salpêtre, goudron, térébenthine, bois de construction, peaux, graine de lin, chanvre, coton, fer en barres et en saumons, charbon de terre, bestiaux, et le fameux tabac connu sous le nom de Virginie, etc. La valeur de ces exportations est évaluée annuellement à 3 millions 500,000 dollars, soit 16,500,000 fr.

Les importations ne sont pas aussi considérables, attendu que l'industrie locale fournit à une grande partie de la consommation des tissus et autres articles d'habillement, ce qui diminue beaucoup ceux que l'on importe de l'Europe; en sorte que la valeur des importations annuelles ne s'élève qu'à environ 1,500,000 dollars, soit 7,500,000 fr. Richemond, qui est la capitale de la Virginie, est aussi le principal entrepôt de son commerce.

VISA, terme emprunté du latin, dont on se sert pour exprimer une formule qui se met sur certains actes pour en assurer l'authenticité.

Le capitaine est tenu, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, de faire viser son registre (242).

Le pouvoir en vertu duquel on plaide pour une partie devant les tribunaux de commerce, est exhibé au greffier avant l'appel de la cause, et par lui visé sans frais (627).

VISITE. C'est l'examen que l'on fait des marchandises chargées sur un navire. On appelle droit de visite, le salaire qu'on paie au proposé qui se transporte sur le vaisseau pour procéder à cet examen.

Le procès-verbal de visite d'un navire est déposé au greffe du tribunal de commerce; il en est délivré extrait au capitaine (225).

Le capitaine est tenu d'avoir à bord les procès-verbaux de visite (226).

VITRÉ, ville de France, en Bretagne, département d'Ille-et-Vilaine, sur la Vilaine, à 8. l. de Rennes, 25 de Nantes, 74 de Paris.

Industrie et commerce. Fabriques de serges, d'étamines, de flanelles et tiretaines unies et rayées de différentes couleurs, de toiles de ménage, à voiles et d'emballage, de bonneterie considérable en laine et au tricot, tanneries, mégisseries. Tous ces objets forment les principaux articles de commerce de cette ville.

VITRIOL. Les différentes espèces de vitriol sont maintenant suffisamment connues; ce sont des sels minéraux qui participent d'une base métallique avec l'acide sulfurique. Les chimistes l'appellent sulfate métallique ou sulfate à base métallique : on ne les rencontre naturellement que dans quatre métaux, le fer, le cuivre, le zinc et le plomb. Ces deux derniers sont rares. L'art est parvenu à faire des vitriols avec presque tous les métaux, c'est-à-dire à les combiner avec l'acide sulfurique.

Vitriol bleu (deuto-sulfate de cuivre), produit de la calcination du sulfure de cuivre et de son immersion dans l'eau au moment où il est au plus haut degré de chaleur. On l'obtient en France.

Le deuto-sulfate de cuivre, appelé aussi vitriol bleu, vitriol de Chypre, couperose blanche, est en cristaux transparens d'une belle couleur bleue, d'une saveur très-styptique.

Le vitriol de Chypre qui se débite dans le commerce est artificiel; on le fait par la cimentation de cuivre avec du soufre ou des pyrites sulfureuses.

Vitriol vert, *vitriol martial*, qu'on nomme aussi couperose verte : il y a le vitriol martial en cristaux, le vitriol martial en stalactite.

Le vitriol vert a différens noms, suivant les endroits d'où on le tire, car il s'appelle vitriol de Rome, de Pise, de Suède, d'Angleterre ou de France. On en fabrique une grande quantité aux environs d'Alais.

Le vitriol de France est aussi estimé aujourd'hui, et forme un objet de consommation considérable.

Vitriol blanc (sulfate de zinc), produit de la calcination ou de la combustion instantanée du sulfate de zinc naturel, fabriqué en Allemagne, en Hongrie, dans le pays de Liége et en France.

VITRY-EN-PERTHOIS, ville de France, en Champagne, département de la Marne.

Industrie. Il y a des fabriques de serge façon de Londres, de serges drapées; on y emploie des laines de Berry, de Champagne et de l'Artois. On fabrique aussi de la bonneterie en laine, des galons de soie et des chapeaux.

Commerce. On y fait un grand commerce en grains, particulièrement en froment et en avoine, que l'on envoie à Paris dans de grands bateaux par la Marne, près de laquelle cette ville est située.

VITRY-LE-FRANÇAIS, ville de France, en Champagne, département de la Marne, sur la Marne, à 6 lieues de Châlons-sur-Marne et 48 de Paris.

Productions. Blé, grains, vins, bois, charbon de bois, lin, chanvre, bestiaux, laine.

Industrie. Fabriques de serges, droguets, de toiles, de rubans de fil, de galons, de toiles de coton imprimées, de bonneterie en laine, de fil de coton dont il y a plusieurs filatures; chapellerie commune, tanneries, etc.

Commerce. Le commerce, favorisé par la navigation de la Marne, est assez important et consiste dans les produits de l'industrie et du sol.

VITTEAUX, ville de France, département de la Côte-d'Or, sur la Brenne, à 5 l. 1/2 de Semur

et 8 l. 1/2 de Dijon. Fabrique de gros draps gris, tanneries, chapelleries, commerce de laines très-estimées, de pruneaux excellens, de cuirs, de chanvre, de fil, etc. Il y a aux environs des carrières de marbre noir, veinés de blanc et de rouge, des pierres qui imitent les turquoises et le corail.

On y tient 8 foires, où il se fait un assez grand trafic des produits de l'industrie et du sol.

VITTORIA, ville d'Espagne, dans la Biscaye, capitale de la province d'Alava, à 60 lieues de Madrid.

Industrie. On fabrique dans cette ville toutes sortes d'ouvrages et d'outils en fer; il y a une belle manufacture d'armes blanches dont les lames sont fort estimées.

Commerce. Un grand nombre de commerçans de cette ville se livrent au commerce du fer, des laines et des vins d'Espagne, qu'ils vendent aux négocians de Bilbao et de Saint-Sébastien, ainsi que pour l'exportation à l'étranger.

VIVERO, ville d'Espagne, province de Lugo, en Galicie, située à l'embouchure de la Landrova, à 7 l. de Mondonedo et à 10 du Ferrol. Populat., 4,700 habitans, qui entretiennent une grande fabrication de toile, de linge de table, de couvertures de lin, etc. Il y a aussi des fabriques de faïence fine, de tabatières et autres petits objets.

Le port admet toutes sortes de navires hors de la barre; mais, en dedans, il ne peut y entrer que des bâtimens qui n'ont que 10 à 12 pieds de tirant d'eau; d'ailleurs, la baie est très-sûre; le commerce y est très-actif et la pêche abondante.

VIVIERS, ville de France, en Languedoc, capitale du Vivarais, département de l'Ardèche, sur le Rhône, à 4 l. de Saint-Etienne et 9 de Valence.

Productions. Grains, vins, soie, laine, olives, bestiaux.

Industrie. Manufactures de draps estimés, façon de Hollande, de 3/4 et d'une aune de large, filature de soie, fabriques d'huile d'olive, tanneries.

Commerce. Il consiste en général dans la vente de tous les objets de production et d'industrie, mais particulièrement des soies.

VOILES. Un navire a plusieurs voiles de différentes dimensions, qui s'attachent fortement aux vergues des mâts pour recevoir le vent, qui donne le mouvement sur la mer. On dit aussi faire voile, pour dire naviguer, et mettre à la voile, pour désigner le départ d'un bâtiment qui déploie ses voiles.

Le bâtiment prêt à faire voile n'est pas saisissable, si ce n'est à raison de dettes contractées pour le voyage qu'il va faire; et même, dans ce dernier cas, le cautionnement de ces dettes empêche la saisie.

Le bâtiment est censé prêt à faire voile, lorsque le capitaine est muni de ses expéditions pour son voyage (216).

Est avarie particulière, la perte des voiles causée par tempête ou autre accident de mer (403).

Les voiles se font avec de fortes toiles de chanvre, ce qui en rend l'usage fort cher. Par économie, les bâtimens américains se servent depuis quelque tems, avec le plus grands succès, de voiles de coton qui leur reviennent à meilleur compte et qui ne sont pas aussi sujettes à se pourrir par l'humidité. Le brick français *le Panurge*, dans sa traversée du Havre à New-York et retour, en a fait un essai très-favorable. Il a ramené en vergue la voile de coton dans le meilleur état possible, malgré le mauvais tems qu'il a essuyé pendant sa traversée. Mais il ne paraît pas que jusqu'à ce jour on se soit occupé de renouveler ces expériences, et de pourvoir de voiles de coton les navires, pour remplacer celles en toile de chanvre.

VOIRON, ville de France, dans le Dauphiné, département de l'Isère, à 3 l. de Grenoble. Population, 5,000 habitans.

Industrie et commerce. La principale industrie consiste dans la fabrication de toiles de chanvre, reconnues pour leur bonne qualité. Cette fabrique, dont Voiron est le chef-lieu, s'étend de 4 à 5 l. aux environs; elle fournissait annuellement 20,000 pièces de 55 à 66 aunes. On en fait aussi de plusieurs largeurs, en 2/3, 5/6 et 4/4, de plusieurs qualités, depuis 2 fr. à 2 fr. 25 c. jusqu'à 7 et 8 fr. l'aune de fabrique, dont 100 faisaient 114 aunes anciennes de Paris. Ces toiles sont fabriquées avec les chanvres du canton. Elles ne sont pas moins estimées par leur beauté, surtout les superfines, que par leur excellent usage. La consommation s'en faisait principalement en Espagne, en Provence, dans le Languedoc, la Savoie, en Amérique et en Suisse.

Il y a en outre quelques papeteries qui produisent de beaux papiers de différentes espèces, ce qui, joint aux toiles et chanvres, forment les principaux articles du commerce de Voiron.

VOITURES, Carrosserie. La fabrication des voitures forme en France une industrie assez importante, qui doit être protégée par le tarif; mais on se plaint depuis long-tems de la grande activité qu'a pris la fraude des voitures étrangères sur la frontière du Nord. Pendant le premier semestre de 1836, on ne comptait pas moins de 140 voitures de luxe fabriquées à l'étranger, introduites de la Belgique dans le département du Nord. On conçoit ce qu'un pareil état de choses doit avoir de préjudiciable pour plusieurs branches d'industrie qui appartiennent à cette fabrication. La matière première et la main-d'œuvre étant moins chères en Belgique qu'en France, les carrossiers français ne peuvent soutenir la concurrence de leurs confrères de la Belgique et de Gand, sans une protection efficace du gouvernement. Cette protection se trouve à la vérité dans la loi qui prohibe à l'entrée les voitures de fabrique étrangère; mais il paraît que cette loi est si facile à éluder, qu'on trouve aisément des assureurs moyennant 2 p. 0/0 de prime.

Voitures à vapeur. L'expérience a démontré que le bien-être des nations agricoles, industrielles ou commerçantes, s'accroît d'autant plus rapidement que les transports de leurs produits deviennent plus prompts et plus économiques. Sous ce double rapport d'économie et de vitesse, la puissance de la vapeur, appliquée aux voitures, doit opérer dans ces transports une révolution avantageuse. Cette heureuse révolution, en pleine voie de progrès chez nos voisins d'outre-mer, commence à s'accomplir en France.

Voitures de roulage. Les voitures de roulage sont dans tous les pays, en Europe, un des principaux moyens de transport par terre dans l'intérieur. Et malgré les canaux et la construction des chemins de fer, des rivières navigables, c'est encore par le roulage que s'opère une grande partie du transport des marchandises d'une ville, d'un département ou d'un pays à un autre.

Comme la surcharge des voitures de roulage et les jantes des roues étroites sont les causes principales de la dégradation des routes, le gouvernement, qui doit pourvoir à leur entretien, s'est occupé, à différentes époques, à faire des règlemens pour y remédier.

Tarif du poids des voitures. Pour obvier à la surcharge des voitures, il a été établi un tarif du poids des voitures par la loi du 29 floréal an x : d'après les expériences faites sur les roues à larges jantes ordonnées par cette loi, le gouvernement a été chargé de régler la largeur des jantes et le poids des diligences, messageries et autres voitures publiques. Ce tarif a été successivement confirmé par le décret du 23 juin 1806, la décision réglementaire du 16 mai 1816, l'ordonnance royale du 23 avril 1834, ainsi que par celle du 15 février 1837, pour remédier, y est-il dit, aux inconvéniens des tarifs actuels de chargement des voitures, et concilier, dans la fixation des nouveaux tarifs, l'intérêt des routes avec celui de l'industrie des transports.

Obligation des conducteurs de voitures publiques. Un arrêt de la cour de cassation, du 24 juin 1835, a consacré les principes dont le résumé suit :

1° L'art. 3 du tit. VI de la loi du 4 germinal an II a maintenu la disposition de l'art. 8 du tit. II de celle du 22 août 1791, qui oblige les conducteurs de voitures publiques à faire une déclaration personnelle, soit en sortant de France, soit en y entrant; cette déclaration résulte de l'inscription des marchandises sur la feuille de voyage, faute de laquelle inscription, il y a lieu à l'amende de 300 fr., outre la double confiscation des marchandises et des moyens de transport;

2° Le procès-verbal qui constate cette contravention exprime suffisamment la cause de la saisie, lorsqu'il contient la mention que le conducteur n'a pas fait de déclaration au bureau. Si le prévenu prétend, malgré cette mention, que les objets saisis étaient inscrits sur sa feuille de voyage, qui tient lieu de déclaration, c'est à lui à en faire la preuve.

VOITURIER, celui qui fait le transport de marchandises d'un lieu ou d'une place à l'autre, soit par terre, soit par eau. Dans le commerce, on donne le nom de *roulier* à celui qui opère les transports sur les grandes routes, et de *commissionnaire de roulage*, à celui qui se charge d'opérer ce transport pour le compte des commerçans par les voitures de roulage.

Les entrepreneurs de voitures publiques par terre et par eau, et ceux de roulage, doivent avoir un registre timbré et paraphé, pour y inscrire jour par jour, sans blanc ni lacune, les marchandises qui leur sont remises, afin d'être transportées d'un lieu à un autre (*Code civ.*, art. 1785).

Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter, hors les cas de la force majeure.

Il est garant des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure (103).

Ils sont garans du vol de leur marchandise fait sur une grande route, ou dans une auberge ou sur une rivière, à moins qu'ils ne prouvent que le vol est l'effet de la force majeure, et non du défaut de précaution et de surveillance (*id*).

Ils sont punis pour altération de vins ou de tous autres liquides et de marchandises dont le transport leur est confié;

Ils sont passibles d'indemnité qui consiste dans la perte d'une partie du prix du transport des marchandises, pour retard apporté dans le transport, conformément à la lettre de voiture, à moins qu'ils ne prouvent, par un acte légal, qu'un accident de cas fortuit ou de force majeure, tel qu'un débordement de rivière, le feu du ciel, une pluie excessive, un vent violent, une neige abondante, une sédition populaire, un pillage public, une interruption de route par l'ennemi, et autres semblables, a été la cause de son retard (*Code de comm.*, art. 103).

Leurs voitures, leurs chevaux sont affectés au paiement du dommage qu'ils ont causé à la marchandise, ou au remboursement du vol qu'ils auraient fait de tout ou partie de ces mêmes marchandises.

La réception des objets transportés, et le paiement du prix de la voiture, éteignent toute action contre le voiturier (105).

Les dispositions concernant les voituriers sont communes aux maîtres de bateaux, entrepreneurs de diligences et voitures publiques (107).

Toutes actions contre le commissionnaire et le voiturier, à raison de la perte ou de l'avarie des marchandises, sont prescrites, après six mois, pour les expéditions faites dans l'intérieur de la France, et après un an, pour celles faites à l'étranger; le tout à compter, pour les cas de perte, du jour où le transport des marchandises aurait dû être effectué; et pour les cas d'avaries, du jour où la remise des marchandises aura été faite, sans préjudice des cas de fraude ou d'infidélité (108).

Des droits des voituriers par terre et par eau. Le prix de la voiture doit être payé au voiturier aussitôt son déchargement, conformément à sa lettre de voiture, quelque défectueuse que soit la marchandise, pourvu que la défectuosité ne provienne pas de son fait.

Les voituriers ont un privilége pour les frais de voiture et les dépenses accessoires sur la chose voiturée (*Code civ.*, art. 2102).

Le concordat fait avec des créanciers ne peut être opposé au voiturier, qui, malgré l'attermoiement, conserve son privilége pour le paiement des frais de transport (arrêt de la cour d'appel de Paris du 2 août 1809).

En cas de refus ou contestation pour la réception des objets transportés, leur état est vérifié et constaté par des experts nommés par le président de tribunal de commerce, ou à son défaut, par le juge de paix, et par ordonnance au pied d'une requête.

Le dépôt ou sequestre, et ensuite le transport dans un dépôt public, peut en être ordonné.

La vente peut en être ordonnée en faveur du voiturier jusqu'à concurrence du prix de la voiture (*Code de comm.*, art. 106).

Le voiturier retardé dans son départ par cause de contestation sur le prix de sa voiture, a droit d'exiger une indemnité du commerçant qui a injustement élevé la contestation qui a produit le retard.

VOSGES, département de la région nord-est de la France, comprenant le midi de la Lorraine. Il a environ 30 l. de longueur de l'E. à l'O., sur 12 l. dans sa moyenne largeur, avec une population de 360,000 habitans.

Productions. On récolte dans la plaine surtout du blé, du maïs, du sarrasin, de la navette, du chanvre. Quelques localités produisent des vins

estimés dont la récolte est évaluée à 100,000 hectolitres. Les prairies forment la principale richesse de la montagne, où l'on élève de nombreux troupeaux qui fournissent du beurre et du fromage qu'on vend aux départemens voisins. On recueille une grande quantité de lin et de fruits à noyaux, entre autres des *quetèches* ou prunes d'Allemagne, et de la merise, servant à faire le kirschwasser. On engraisse beaucoup de porcs, et la pêche est abondante dans les rivières.

Minéralogie. On exploite des mines de fer, surtout à Saint-Maurice, des mines d'argent à la Croix-aux-Mines, des mines de cuivre à Ormond et à Saint-Léonard. On trouve aussi du plomb, de l'antimoine, du granit, des pierres de taille, des agates, des grès, des pierres meulières, de l'ardoise, du plâtre, de la terre à porcelaine.

Industrie et commerce. Une des grandes richesses des Vosges, c'est le bois de sapin. Plus de cent scieries à eau sont occupées à le scier en planches; il s'en fait un million par an. La boissellerie et les sabots sont un objet de fabrication considérable dans l'arrondissement de Saint-Diey. Il y a 6 hauts-fourneaux, 44 forges, 17 papeteries qui fournissent un papier estimé, 7 verreries. Ce département possède aussi des fabriques de siamoises, des filatures de coton, des fabriques de dentelles et d'instrumens de musique à Mirecourt, des tanneries, des brasseries, des distilleries d'eau-de-vie. Les principaux articles d'exportation sont les papiers, les bois, les fers, les granits, la saboterie, la boissellerie, les merrains, l'avoine, les fromages, dont les plus renommés sont ceux de Géradmer, de Cornimont, de Saint-Maurice, etc. La totalité du revenu territorial est évaluée à 14,335,000 fr. Le chef-lieu de ce département est Epinal, qui est aussi le principal entrepôt du commerce.

VOYAGE. C'est le chemin que l'on doit parcourir, soit par terre, soit par eau, pour se rendre d'un lieu à un autre.

Tout capitaine d'un navire engagé pour un voyage, est tenu de l'achever, à peine de tous dépens, dommages et intérêts envers les propriétaires et les affréteurs (238).

Le contrat à la grosse énonce si le prêt a lieu pour un voyage, pour quel voyage et pour quel tems (311).

Nul prêt à la grosse ne peut être fait aux matelots ou gens de mer sur leurs loyers ou voyages (319).

L'assurance peut être faite avant ou pendant le voyage du vaisseau.

Pour le voyage entier ou pour un tems limité.

Pour tous voyages par mer, rivières et canaux navigables (335).

Toutes pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés, par changement forcé de voyage, sont aux risques des assureurs (350).

Le délaissement des objets assurés ne peut être fait avant le voyage commencé (370).

Voyages de long cours. Ce sont les voyages qui se font sur mer avec la destination de pays éloignés : tels sont les voyages qui se font aux Indes orientales et occidentales, au Canada, à Terre-Neuve, au Groënland et aux autres côtes et îles de l'Amérique méridionale et septentrionale, aux Açores, aux Canaries, à Madère et au delà des détroits de Gibraltar et du Sund, dans la Baltique. La navigation à la vapeur a considérablement abrégé ces voyages de long cours. Le voyage à travers l'Atlantique d'Europe en Amérique, qui, par les bâtimens, ne se fait qu'en un mois et demi à deux mois, se fait, par les bâtimens à vapeur, dans une moyenne de quinze jours au plus. Il en est de même pour tous les autres voyages.

VUE A VUE, terme de banque, qui signifie dès la vue de la présentation. Une lettre de change payable à vue doit être payée aussitôt qu'elle est présentée à celui sur lequel elle est tirée; et, à défaut de paiement, le porteur doit la faire protester.

Une lettre de change à 10 ou 15 jours ou 1 mois de vue, échoit autant de jours ou 1 mois après le jour de son acceptation, sans avoir besoin d'y ajouter, comme autrefois, les mots *fixe* ou *préfix*, pour éviter la prolongation des 10 jours de grâce qui ont été abrogés par le Code de commerce.

VUÈDE ou Guède, plante fort commune en Normandie, surtout aux environs de Caen, de Rouen, de Louviers, d'Elbeuf et du Pont-de-l'Arche : c'est une espèce de pastel qu'on emploie pour la teinture en bleu; mais elle est inférieure en qualité et a beaucoup moins de force et de substance que le pastel du Languedoc, dont elle est néanmoins une variété. *Voy.* Pastel.

W

WASHINGTON, ville capitale des Etats-Unis de l'Amérique du nord, chef-lieu du comté de son nom, sur la rive gauche du Potomac et sur la rive droite de l'Eastern-Braech. Population, environ 17,000 habit. Il n'y a pas de grands établissemens industriels; le commerce a son entrepôt à George-Town. Néanmoins, on y trouve réunies, non-seulement des personnes de tous les Etats-Unis, mais aussi des différentes parties du monde, qui ne laissent pas d'y entretenir des relations assez importantes pour qu'on y ait établi trois banques pour faciliter le commerce.

WERSTE, mesure itinéraire de Russie. Elle a 552 toises 1/2, suivant M. Rome de l'Isle. Cette estimation diffère de quelques toises de celle établie par les règlemens russes, qui ont fixé la werste à 500 sagènes. Or, une sagène contenant 6 pieds 10 pouces de France, il en résulte que la werste a 569 toises.

WERTHEIM, ville de Bavière, cercle du Rhein inférieur, chef-lieu du district de son nom, sur la rive gauche du Mein. Populat., 3,700 habitans, qui cultivent des vignobles qui donnent un des meilleurs vins de toute l'Allemagne, et qui, en outre, entretiennent des fabriques d'aiguilles et des tanneries considérables, et qui font un assez

grand commerce en grains, bois et vins, qui sont les principaux articles d'exportation.

WESEL, ville de Prusse, cercle de régence de Dusseldorf, à l'embouchure de la Lippe, dans le Rhein. Population, 9,790 habitans, qui entretiennent des fabriques de tissus de laine, de coton, des manufactures de savon, de tabac, de chapellerie et tannerie, des brasseries, et un commerce actif, ainsi qu'une navigation considérable sur le Rhein.

WESTPHALIE, province de Prusse, dans la partie occidentale située entre le Hanovre, la Hesse-Electorale et le Brunswick, la Hollande et la province du Rhein, avec une popul. de 1 million 283,142 habitans.

Productions et industrie. Les principales productions sont le chanvre et le lin, le tabac, les grains et légumes de toutes espèces; on y élève une grande quantité de bestiaux, surtout de porcs, et une belle race de chevaux, mais peu de moutons, pour lesquels le sol n'est pas si favorable. On comptait en 1838 : 120,795 chevaux, 198,529 porcs, et 390,956 moutons et chèvres. On y exploite des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, de houille, d'albâtre, de sel, de chaux et de pierres meulières.

L'industrie consiste dans la fabrication d'une grande quantité de toiles de toutes espèces, de cotonnades, de draperie, de verrerie, d'ouvrages en toutes sortes de métaux, en papeterie et poudrières, et de la potasse.

Commerce. Le commerce, qui consiste dans l'exportation de tous ces produits, qui ne laissent pas que d'être considérables, est favorisé par les fleuves déjà navigables de la Lippe, de la Roer (*Rhur*), du Weser et le canal de Munster, et aussi par des routes bien entretenues. Munster, qui en est la capitale, est le principal siége du commerce et de l'industrie. Ses principales relations sont avec la Hollande, Brême, avec laquelle elle communique par le Weser, et qui peut être considéré comme le port de la Westphalie, et par où s'exportent les principaux produits et s'importent les produits exotiques dont cette province peut avoir besoin.

WEXFORD, ville d'Irlande, chef-lieu du comté de son nom, dans la province de Leinster, à l'embouchure de la Slaney, avec un port seulement accessible à de petits bâtimens. Populat., 10,600 habit., qui entretiennent des fabriques de draps, de bonneterie en laine, et se livrent à la pêche. Tous ces produits, avec les bestiaux, le blé, la laine, le suif, le beurre, la farine, le whisky, forment les principaux articles du commerce d'exportation.

WHITEHAVEN, ville d'Angleterre, comté de Cumberland, dans une baie de la mer d'Irlande, où elle possède un port. Populat., 11,298 habit., qui exploitent des mines de vitriol, et de houille dans le voisinage, qui en fournissent 400,000 tonneaux annuellement, dont l'exportation a lieu en grande partie pour l'Irlande et l'Ecosse. Il y a en outre des raffineries de sel et des fabriques de toiles à voiles, ce qui fait l'objet d'un commerce considérable.

WICKLOW, ville d'Irlande, ch.-lieu du comté de son nom, dans la province de Leinster, située sur la côte de la mer d'Irlande, à l'embouchure de la Leitrin. Population, 2,000 habitans, qui, au moyen du port, font un assez grand commerce en grains, bestiaux, et en plusieurs métaux, tels que plomb et cuivre, et même de l'or, que renferment les montagnes du comté.

WIELICZKA, ville du royaume de Galicie, faisant partie de l'empire d'Autriche, située au S.-E. et non loin de Cracovie, dans le cercle de Bochnia. Populat., 3,500 habitans. Il y a une administration et un tribunal des salines.

Cette ville est surtout renommée par ses fameuses mines de sel gemme, exploitées depuis 1237, et qui occupent plus de 1,000 mineurs, produisant annuellement 800,000 quintaux de sel. Cette mine si célèbre, une des merveilles de la nature, se trouve à une profondeur de 116 toises; elle en a 1,400 de longueur, sur 800 de largeur, et se prolonge entièrement sous la ville, et au loin hors de son territoire. Elle forme une espèce de ville souterraine toute brillante à la lueur de la lumière, et dont les voûtes sont supportées par des colonnes de sel, ayant une chapelle, des rues, des magasins, des écuries pour les chevaux qui transportent le minerai, ce qui forme un coup-d'œil des plus intéressans.

Cette immense production de sel, dont l'Autriche s'est réservée la possession, donne lieu à un commerce considérable pour l'exporter dans tous les pays qui en font une grande consommation.

WIGHT, île d'Angleterre, sur le canal et la côte du comté de Hamt, séparée de la terre ferme par le détroit de Solent, qui a 5 à 6 milles de large, et située directement vis-à-vis de Portsmouth. Elle a de l'E. à l'O. 22 milles de longueur, et 13 du N. au S. de largeur, et une circonférence de 60 milles, avec une population de 31,616 habitans, dont la principale industrie consiste dans l'agriculture, l'élève des bestiaux et la pêche.

Commerce. Le commerce de cette île est très-florissant. Les exportations sont du froment, de la farine, de l'orge, du malt, du sel, des légumes et des fruits. Il y a quelques fabriques d'amidon, de couvertures de laine, et l'on fabrique depuis quelque tems de la dentelle à Newport, que l'on peut considérer comme la capitale de l'île et le centre du commerce, ainsi que de l'industrie.

WILNA, ville de la Russie d'Europe, grand-duché de Lithuanie, capitale du gouvernement de son nom, sur la Wilia. Population, 50,000 habitans, qui font un assez grand commerce en chanvre, lin, miel, cire, bois de charpente, grains et autres productions du territoire et des produits de l'industrie, qui consiste en fabriques de toiles de ménage et à voile, en bonneterie de laine, tissus de laine, tanneries, etc.

WILT, Wilts, comté du sud de l'Angleterre, situé entre ceux de Glocester, Berks, Hamt, Dorset et Somerset, ayant une population de 240,000 habitans, qui entretiennent des fabriques importantes de toiles, de flanelle, de draps, d'ouvrages en acier, dont les produits, joints à ceux du sol, consistant en blé, laine fine, fromage, bestiaux, chevaux, lin, chanvre, forment les articles du commerce d'exportation, dont le siége est à Salisbury, capitale de ce comté.

WISMAR, ville d'Allemagne, du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, chef-lieu de la seigneurie de son nom, sur une baie de la Baltique, à 6 l. de Schwerin, à l'embouchure de la rivière qui sert d'écoulement au lac de Schwerin. Population, 9,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de cartes à jouer, de tabac, de toile ordi-

naire et de toile à voiles, des brasseries et distilleries d'eau-de-vie. La navigation et le commerce sont assez considérables. Le port est commode et sûr, quoi qu'il ne puisse admettre de gros bâtimens On en exporte des grains, des bois de construction et des denrées du pays, en retour desquelles on reçoit des vins, des liqueurs, des denrées coloniales, desépiceries, drogueries, cotonnades.

WITTENBERG, ville de Prusse, province de Saxe, régence de Mersebourg, située sur la rive droite de l'Elbe, à 19 l. de Berlin. Population, 7,000 habitans, qui entretiennent des fabriques importantes de draps et de toile, brasseries, distilleries d'eau-de-vie de grains; commerce de bois de construction, de grains, de houblon, de lin, de chanvre et autres productions du pays. On y tient 3 foires assez considérables.

WLADIMIR, gouvernement de la Russie d'Europe, dans la Grande-Russie, ayant une population de 1,390,000 habitans.

Après le gouvernement de Moscou, celui de Wladimir est sans contredit un de ceux où l'industrie manufacturière a fait le plus de progrès. La population fort nombreuse de cette ancienne province, située au centre de la Russie, et jadis le siége du gouvernement des grands-ducs; la facilité des communications par l'Oka, la Kliazma et le Volga avec Moscou, Nijni-Novgorod, ainsi qu'avec tous les gouvernemens du centre ou riverains du Volga; l'abondance des matières premières; le bas prix de la main-d'œuvre, résultant du bon marché des vivres; enfin, la disposition naturelle des habitans pour les travaux industriels, ont puissamment concouru à faire de ce gouvernement un des plus riches de la Russie en fabriques et manufactures.

De même que toutes les autres parties de l'empire, cette province est redevable à Pierre-le-Grand de ses établissemens manufacturiers. Ce grand monarque y fonda les premières fabriques de toiles et de cuirs, les premières verreries et fonderies en fer. Les fabricans ayant reconnu par la suite les immenses avantages des manufactures de coton, s'y adonnèrent avec une telle activité, que ce gouvernement surpasse tous les autres pour l'importance de ses produits en ce genre.

Le nombre des fabriques de toiles s'élève à 65; elles emploient 6,174 métiers et 10,190 ouvriers, sans compter les paysans qui ont leurs propres métiers.

Les manufactures de draps, dont il n'existe que 2 dans ce gouvernement, sont peu importantes.

Les verreries et manufactures de cristaux sont parvenues à un haut degré de perfection.

Une manufacture de porcelaine y a été établie en 1829.

Les manufactures de cuirs jouissent depuis longtems d'une haute réputation, mais les youftes ne trouvant plus autant d'écoulement à l'étranger, elles ont cessé d'offrir les mêmes avantages.

Les fonderies de fer établies depuis long-tems dans ce gouvernement méritent, par l'abondance et la bonté de leurs produits, de prendre rang parmi les premiers établissemens de ce genre en Russie. Le fer de M. Balascheff jouit dans le commerce d'une réputation méritée.

Une fabrique d'eau forte et d'acide sulfurique, dans laquelle on prépare en outre diverses couleurs pour la teinture, promet de devenir fort importante avec le tems.

WLADIMIR, ville de la Grande-Russie, capitale du gouvernement de son nom, sur la Kliazma. Populat., 4,000 habitans, qui entretiennent plusieurs des fabriques dont nous avons fait mention précédemment, et qui font l'objet de son commerce.

WOLFENBUTTEL, ville d'Allemagne, du duché de Brunswick, située sur l'Oder. Population, 7,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de laque, de papiers à tapisserie, de cuirs, de liqueurs, de tabac, de rubans de soie, de toile, de draps, de bonneterie, des tanneries, des brasseries et distilleries d'eau-de-vie de grains, dont les produits, avec le blé et le fil de lin, forment les principaux articles de son commerce. On y tient 5 foires.

WORCESTER, comté d'Angleterre, situé entre ceux de Stafford, de Glocester, de Warwick et de Hereford. Il a 32 milles de longueur, et environ autant de largeur, avec une population de 211,400 habitans.

Productions. On y récolte une grande quantité de houblon, qui n'est guère inférieur à celui du comté de Kent. Il rapporte beaucoup de fruits, dont on fait du cidre; on élève dans les pâturages, qui sont excellens, un grand nombre de bestiaux, surtout des moutons.

Industrie. L'industrie y est très-développée; il y a des fabriques de ganterie, de bonneterie, de draperie et de tapis, des tanneries. On y fait des ouvrages en fer, et il y a une manufacture d'aiguilles.

Commerce. Il consiste en grains, houblon, et en produits de l'industrie, dont le transport est favorisé par la navigation de la Saverne et de l'Avon.

WORCESTER, ville d'Angleterre, capitale du comté de son nom, sur la Saverne, à 20 milles de Glocester. Populat., 18,610 habitans.

Industrie. Il y a un grand nombre de fabriques de gants de peau qui occupent, tant en ville qu'aux environs, plus de 1,000 ouvriers; des manufactures de très belle porcelaine. On y fabrique aussi des crêpes de deuil, et des velours à l'imitation de ceux de Gênes. Il y a des brasseries de bière, de porter, comme celle que l'on brasse à Londres.

Commerce. Tous ces produits, joints à ceux du territoire, dont nous avons fait mention précédemment, font les principaux articles de son commerce,

WORMS, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Hesse, province du Rhein, non loin du Rhein, avec une population de 8,000 habitans.

Productions. Grains de toutes sortes, houblon, chanvre, lin, bois, laine, bestiaux, etc., vins, dont le plus renommé est celui connu sous le nom du lait de la bonne femme (*liebe frau en milch*).

Industrie et commerce. Il y a plusieurs fabriques de tabac, de cire à cacheter et de chapeaux. La culture des vignes, dont les produits forment la principale richesse du pays, avec le lin, est l'une des principales branches de l'industrie et du commerce.

WUERZBOURG, ville de Bavière, capitale du cercle du Mein inférieur, sur les deux rives du Mein. Populat., 22,680 habit.

Productions. Toutes sortes de grains, d'excellens légumes et fruits, du houblon, du lin, chanvre, vin délicieux du Mein.

Industrie. Il y a des tanneries, des fabriques de

cire à cacheter, des chapelleries, des manufactures de tissus de laine, d'instrumens de chirurgie et de mathématiques.

Commerce. La principale branche de commerce est celle des vins, dont il y a deux principales sortes : l'une se nomme vin de Leisten, et l'autre vin de Stein, des noms des lieux où se trouvent les vignobles qui le produisent.

WURTEMBERG, royaume de la partie S.-O. de l'Allemagne, situé entre la Bavière et le grand-duché de Bade, ayant une largeur de 58 l. du S. au N., sur une largeur qui varie de 15 à 42 l., avec une population de 1,570,000 habitans, répandus dans 131 villes et 208 bourgs.

Productions. Elles consistent en toutes sortes de grains, légumes, lin, chanvre, colza, houblon, tabac, garance; la culture des plantes fourragères a pris une grande extension et augmente chaque jour, les vins du Necker sont estimés; il y a des fruits en abondance, et d'excellentes prairies où l'on élève une grande quantité de bestiaux.

Industrie. L'industrie n'est pas d'une grande importance; partout l'habitant fabrique lui-même ce qu'il a besoin en habillement et autres objets, et le nombre des grands établissemens industriels est peu considérable. Cependant on compte 11 usines royales à fer, dont 9 exploitées au compte de l'état. Il y a à Oberndorf une manufacture royale d'armes, à Ludwihsburg une fonderie de canons. On compte deux fabriques de faux, une de porcelaine et une de faïence. La fabrication des toiles et du fil a lieu dans tout le pays, et Munsingen possède une belle manufacture de linge ouvré et damassé. Il y a un grand nombre de filatures de coton, ainsi que des fabriques de différentes colonnades, de mouchoirs et de mousseline. Il y a plusieurs manufactures de tabac; les divers articles de la boissellerie se confectionnent en grand nombre. Il y a des filatures de laine à la mécanique, et la fabrication des draps et autres tissus de laine est assez active. On fabrique des soieries et demi soieries dans plusieurs villes. On comptait en 1826 1,511 brasseries et 5,000 distilleries d'eau-de-vie de grains. Les moulins à blé étaient au nombre de 1,817; ceux d'huile de graines oléagineuses, de 712; ceux à scierie, de 702; ceux à tan, de 131; ceux à foulon et à broyer, de 434. En résumé, l'industrie manufacturière est en voie de progrès.

Commerce extérieur. Le Wurtemberg n'est pas à proprement parler un pays commerçant; son commerce ne consiste que dans celui des productions de son sol ou de son industrie, favorisé par la navigation du Danube, qui en est le principal fleuve.

Exportations. Au nombre des produits d'exportation, on compte le bétail, le grain, le bois et la laine, la toile, le cuir, le fil teint en rouge d'Andrinople, le tabac, la résine, les produits chimiques, le tabac, les caractères typographiques, etc. Le total des exportations en produits naturels s'élève annuellement à 3,000,000 de florins, soit 7,280,000 fr., et celui des produits artistiques et manufacturiers à 8,500,000 flor., soit 19 millions 440,000 fr. Total général, 17 millions de florins, soit 36,720,000 fr.

Depuis quelque tems, le sel, qui faisait partie des importations, est venu augmenter le nombre des exportations, changement dû à l'ouverture des 4 salines dites nouvelles salines.

Le commerce du bétail s'élève par an à une somme de près de 3 millions de florins, soit 6 millions 580,000 fr.

Les exportations en colonnades surpassent les importations du même objet de 2,160,000 fr., celles des toiles, de 2,592,000 fr., et celles des cuirs, de 1,728,000 fr. La mousse d'Islande, ainsi que les cantharides, font aussi partie des exportations.

Importations. Les denrées coloniales, les soieries, les tissus de coton et le coton brut, les substances tinctoriales, les épiceries et drogueries, le tabac en feuilles, le lin, le chanvre, le houblon, les graines de colza, l'huile de baleine, les raisins de Corinthe, les amandes, les vins et eaux-de-vie, sont les principaux articles d'exportation, auxquels il faut ajouter les métaux bruts, la soie, les objets de mode et de nouveauté, les glaces et cristaux, la porcelaine fine, les chapeaux de paille d'Italie, les bronzes. Le montant des importations s'élève annuellement de 16 à 17 millions de flor., soit 34,560,000 à 36,720,000 fr., c'est-à-dire qu'il est de très-peu inférieur à celui des exportations.

Commerce intérieur. Le commerce intérieur est assez important; au nombre des établissemens destinés à le favoriser, on doit surtout compter les marchés. Outre 188 villages et hameaux qui ont le droit de tenir des marchés, il n'y a pas de villes ni de bourgs qui n'aient leurs marchés hebdomadaires et leurs grands marchés annuels, que l'on peut considérer comme des espèces de foires. Chaque district a encore des marchés où se vendent les productions du pays. Le commerce des bois est surtout considérable, ainsi que celui des bestiaux.

Commerce de transit et d'expédition. Le commerce de transit, qui consiste principalement en denrées coloniales, articles de teinture et droguerie, a pris depuis un demi-siècle une grande extension. La masse des marchandises qui traversent le pays peut s'élever annuellement à un demi-million de quintaux. Ce commerce donne en même tems lieu à un commerce actif d'expédition et de commission. Depuis quelques années, les affaires de banque sont assez considérables et se font principalement à la banque de Stuttgardt.

Navigation. Elle a lieu sur le lac de Boden, le Danube et le Necker. La navigation de ce lac, dont le siége est à Friedrichshafen, se fait au moyen d'un bateau à vapeur qui entretient les communications du Wurtemberg avec la Suisse et l'Italie.

Les relations de commerce avec l'Autriche se font par le Danube, et ont leur siége à Ulm. Un bâtiment part régulièrement toutes les semaines pour Vienne, lorsque les glaces en hiver n'y mettent pas obstacle. Son retour n'a jamais lieu, par suite de l'extrême rapidité du fleuve. La navigation du Necker commence à Kannstadt; c'est pour remédier aux inconvéniens qu'éprouve cette navigation qu'a été construit le canal Wilhems, commencé en 1821, et qui se trouve aujourd'hui terminé.

Monnaies de compte. Dans le Wurtemberg et à Stuttgardt, les comptes se tiennent en gulden ou florins de 28 shillings ou 168 pfennings courans. Le gulden est évalué à 15 batzen ou 60 creutzers. Une rixdaller courante vaut 1 1/2 gulden, 2 1/10 pfund, 22 1/2 batzen, 30 kaysergroschen, 40 shillings, 90 creutzers.

Poids. La livre commerciale est double du poids de l'or et de l'argent; ainsi, 100 liv. de Wurtemberg correspondent à 103 liv. avoir du poids d'Angleterre, ou 46,78 kilogrammes.

Mesures de longueur. Le pied de Wurtemberg est de 11,26 pouces anglais, ou 0,286 mèt. L'aune de Stuttgardt vaut 24,08 pouces anglais, ou 0,611 mètre.

Mesures de capacité. Le scheffel, mesure de blé, se divise en 8 simris, 32 vierlings ou unzen, 128 achtels ou 256 masselein, et rend 5,063 boisseaux anglais, ou 1,783 hectolitre.

Le fuder de vin contient 6 ohms, 96 immis, 900 maas ou 38,40 schoppen.

X

XALAPA ou JALAPA, ville du Mexique, état de la Véra-Cruz, à 18 l. de la Véra-Cruz et 50 de Mexico. Populat., 13,000 habit. Cette ville a été jusqu'au dernier siècle le grand entrepôt des marchandises européennes pour le Mexique. Les foires, autrefois si fréquentées, sont réduites à peu de chose. La seule industrie des habitans est le blanchissage des toiles, dans lequel ils excellent. La plante médicinale appelée *jalap* doit son nom à cette ville, aux environs de laquelle elle croît.

XERÈS DE LA FRONTERA, ville d'Espagne, province de Cadix (Séville), à 3/4 de l. de la rive droite de Saint-Guadalète et à 5 l. de Cadix. Populat., 34,000 habit., qui cultivent des vignobles qui donnent un des meilleurs vins de l'Espagne.

Productions et commerce. Cette ville est plutôt agricole qu'industrieuse. Cependant, on n'y fabrique que les objets les plus communs et les plus nécessaires à l'usage des habitans, tels que des tissus grossiers de laine, des cuirs apprêtés, du savon. Le commerce consiste principalement dans le vin délicieux et si renommé de son territoire, et connu dans le commerce sous son nom, dont on récolte 450,000 arobes dans les bonnes années, et que l'on conserve dans de vastes souterrains, où il s'en trouve toujours 7 à 8,000 tonneaux. On en expédie une grande quantité en Angleterre et aussi ailleurs, où il est fort recherché, ce qui fait l'objet d'un commerce considérable qui se fait principalement par la voie de Cadix.

On y entretient un haras d'étalons pour la propagation de la bonne race des chevaux andalous.

Y

YAKUTSK, ville de la Sibérie, de la dépendance de la Russie d'Asie. Elle est située sur la Lena, dans une immense et fertile plaine, sous le climat le plus froid de la Sibérie, et est un des grands entrepôts de l'immense commerce qui se fait par terre à travers tout l'empire de Russie. Tous les équipages des selles pour porter les bagages sur les chevaux, qui forment les caravanes, se fabriquent dans cette ville. Les Yakutsk sont renommés pour l'éducation des chevaux, qu'ils envoient paître la nuit, et qu'ils rassemblent tous les matins en les appelant; le premier cheval qui l'entend répond en hennissant, et aussitôt toute la troupe hennit et court pour se rendre auprès de leur gardien. D'Yakutsk on peut remonter la Lena jusqu'à Irkutsk.

YANAON, établissement français dans l'Inde, est situé sur la côte d'Orixa, dans la province de Golconde, à environ 100 l. de Pondichéry et à 10 de Radjahmoudry. Populat., 3 à 4,000 individus, et en y comprenant le territoire qui en dépend, 7,339. Ce territoire s'étend le long du Godavery, à l'E. de cette rivière et à l'O. de Cortugny, sur une longueur de 2 l. 1/2 et une largeur moyenne de 3/4 de l. Le sol est assez fertile, et l'on y cultive beaucoup de riz, ainsi que de l'indigo. L'industrie y est florissante; en 1837, on en a exporté pour la valeur de 43,201 fr. de tissus de coton, ou toiles dites *conjons*.

Le Godavery se jette dans la mer, à 4 lieues de Yanaon; son embouchure est obstruée par des bancs de sable qui en interdisent l'entrée aux navire. La rivière de Cortugny a un lit profond, qui permet aux navires de 350 tonneaux de remonter jusqu'à l'établissement anglais de Cortugny, et à ceux de 200 à 250, d'arriver jusqu'à Yanaon. En 1837, il y est arrivé 2 bâtimens de Bordeaux, jaugeant ensemble 521 tonneaux.

Une nouvelle industrie a été ouverte aux Hindoux de ce territoire, qui se sont engagés, au nombre de plus de 6,000, pour aller cultiver les denrées coloniales de l'île Bourbon, où ils remplacent les nègres depuis l'abolition de la traite des esclaves.

YARMOUTH ou GREAT-YARMOUTH, port de mer d'Angleterre, comté de Norfolk, non loin de l'embouchure de la Yare et à 6 l. 1/2 de Norwich. Le port formé par cette rivière est sûr et commode, et se distingue par de beaux quais; il a en quelques endroits jusqu'à 140 mètres de largeur, et il possède 2 phares. Population, 21,200 habit.

Yarmouth est l'entrepôt et le débouché des produits agricoles du comté, ainsi que de ceux des manufactures de Norwich. Il s'y fait un grand commerce en houille, et une pêche renommée de harengs, de maquereaux et de crevettes.

YEMEN, contrée qui occupe l'extrémité S.-O. de l'Arabie, au S. du Hedjaz et à l'O. de l'Hadramaout, ayant pour limites, à l'O. le golfe Arabique, et au S. la mer d'Oman. Elle a une longueur

de plus de 200 l. du N. au S., sur une largeur moyenne de 80 l., ce qui compose la principale partie de l'Arabie-Heureuse, ainsi nommée par les anciens pour ses précieuses productions, qui consistent dans les plantes aromatiques, principalement celles qui donnent l'encens, la myrrhe, le baume de la Mecque, et surtout le fameux café connu sous le nom de Moka, qui est le port du littoral du golfe Arabique, d'où on l'exporte dans toutes les parties du monde, où il est le plus recherché, ce qui en fait l'objet d'un commerce très-considérable, dont nous avons fait mention à l'article Moka. *Voy*. Moka.

YONNE, département de la région nord-ouest de la France, formé du N.-O. de la Bourgogne (ou l'Auxerrois), du S.-O. de la Champagne (Senonais), et d'une partie du S.-E. de l'Ile-de-France (Gâtinais), ayant une longueur de 35 l. du N.-O. au S.-E., sur 20 l. dans sa plus grande largeur, avec une population de 352,487 habit.

Productions. On y récolte une grande abondance de grains, de chanvre, de légumes, et surtout des vins, parmi lesquels on distingue les vins rouges de Coulanges, d'Auxerre, de Joigny, de Tonnerre, Irancy, et les vins blancs de Châbly, des environs de Tonnerre, etc. Ces vins sont connus dans le commerce sous le nom de vins de Basse-Bourgogne, et la récolte annuelle est estimée à 908,000 hectolit. On compte 158,000 hectares de forêts; les plus grandes sont celles d'Othe, au N.-O., de Fretay, au S. On élève une grande quantité de bestiaux; on compte environ 25,000 chevaux et 57,000 bêtes bovines; les moutons fournissent des toisons dont le poids est de 174,800 kil. Le revenu territorial est de 17,500,000 fr.

Minéralogie. On exploite des mines de fer, des pierres lithographiques, d'ocre jaune et rouge, de pierres à fusil. On trouve, dans le voisinage d'Avallon, une mine d'argent et de plomb exploitée dans le XVe siècle, ouverte en 1750, et abandonnée après cinq années d'exploitation.

Industrie. Il y a quelques forges, plusieurs verreries, des fabriques de toile et de sucre de betterave, des filatures de coton et des fabriques de bonneterie en laine et aussi en coton.

Commerce. Le commerce des vins est le plus important, et donne une grand activité à la tonnellerie. L'exportation du blé peut s'élever à 200,000 hectolitres, celle de l'avoine à 300,000. Le charbon de bois, la résine, sont encore l'objet d'un commerce actif, favorisé par la navigation de l'Yonne, qui, étant un affluent de la Seine, conduit les productions jusqu'à Paris, où il s'en fait un débit aussi considérable qu'avantageux.

YORK, un des plus grands comtés de l'Angleterre, portant le titre de duché, situé sur le littoral de la mer du Nord, entre les comtés de Lincoln, de Nottingham et de Derby. Il a 36 lieues de longueur de l'E. à l'O., sur 27 de largeur du N. au S., avec une population évaluée à 1,180,000 habitans. Le territoire de ce comté est très-varié, suivant les trois divisions dont il se compose. On trouve dans celle du North-Riding de la roche alumineuse, du plomb, du fer, de la pierre à chaux, du marbre et un peu de houille, tandis que l'East-Riding est une partie où l'agriculture a fait les plus grands progrès; on admire les champs des Wolds : l'industrie manufacturière y est moins cultivée, mais elle possède un des ports les plus commerçans, Kingston Upon-Hull. Dans le West-Riding, les mines de houille abondent, ainsi que celles de fer et de plomb. Le gros bétail et les moutons y sont en grand nombre, ainsi que les chevaux, dont la race est renommée depuis longtems. Cette partie du comté est peut-être la contrée la plus manufacturière du monde; elle possède des manufactures considérables de toutes sortes de colonnades, de draps, de toile, de coutellerie renommée, dont les nombreux produits sont exportés par les ports de Leed et d'Halifax, et dont les principaux entrepôts sont à Wakefield, Breadfort et York, qui est le chef-lieu de ce comté.

YORK, ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de son nom, située sur l'Ouse, que des bâtimens de 120 tonneaux peuvent remonter jusqu'à la ville. Population, 20,000 habitans, dont la principale industrie consiste dans des fabriques de toile, de gants, de galons, de verreries, de drogueries. Le commerce étranger y est en décadence, tandis que le commerce intérieur y est considérable. L'imprimerie et la librairie y forment une branche importante de commerce. On tient 4 grandes foires, où il se fait un grand débit des productions du sol et de l'industrie de ce comté.

YPRES, ville de la Belgique, province de la Flandre orientale, située sur l'Yperlée et un canal, à 10 l. de Bruges et à 6 de Lille. Population, 15,000 habitans, dont l'industrie consiste principalement dans des fabriques de dentelles, des filatures de coton, des blanchisseries de toile, des teintureries, des tanneries, des manufactures de tissus de laine, de toile, et une raffinerie de sel.

Foires de 2 jours, les 2 mars et 30 juillet.

YRIEUX ou Saint-Yrieux-la-Perche, ville de France, département de la Haute-Vienne, située sur la Loue, à 8 l. de Limoges. Population, 6,700 habitans, qui entretiennent une belle manufacture de porcelaine et plusieurs fabriques de faïence, de toile et de tissus communs de laine, des tanneries, des usines à fer avec feux d'affinerie et hauts-fourneaux, préparation d'antimoine, dont une mine est exploitée aux environs, commerce de fil de chanvre et de tous les produits, soit du sol, soit de l'industrie.

YVETOT, ville de France, en Normandie, dans le pays de Caux, département de la Seine-Inférieure, à 2 l. de Caudebec. Populat., 10,500 habitans, qui entretiennent une fabrique de velours de coton et des velours cannelés sur coton, des basins à petites et grandes raies et autres, des siamoises de 2 aunes 1/2 de large pour lits et tentures, satinées, rayées, flammées, des coutils de toutes espèces sur fil et coton, des toiles quadrillées et mouchetées, des siamoises rayées et unies pour vêtement.

Commerce. Il s'étend sur tous les articles de cette industrie; il s'en fait également en coton filé et en chaîne pour toutes sortes de siamoises et toiles.

Z

ZAMORA, ville d'Espagne, chef-lieu de la province de son nom, sur la rive droite du Duero, à 46 l. de Madrid et 18 de Valladolid. Population, 10,000 habitans, qui entretiennent des fabriques d'étoffes de laine commune, d'eau-de-vie et de liqueurs, de couvertures, de teintureries, de chapellerie et de bonneterie, dont les produits forment les principaux articles de son commerce, avec les productions du sol, consistant en vin, huile d'olive et laine.

ZANTE, une des îles Ioniennes, à 5 l. O. de la Morée et à 3 l. S. de Céphalonie, n'ayant que 8 l. 1/2 de longueur du N.-O. au S.-E., sur 4 de largeur. Il y a des forêts d'oliviers et des vignobles superbes, des jardins plantés d'orangers, de grenadiers et de citronniers, riches en melons et en pêches d'un excellent goût.

Les principaux produits de l'île sont les raisins de Corinthe, le vin, qui est estimé, ainsi que l'huile d'olive, le coton, le pétrole, le soufre, etc. La population s'élève à 40,000 habitans.

ZANTE, ville et chef-lieu de l'île de son nom, sur la côte orientale de l'île. Populat., 2,300 habit., qui entretiennent des fabriques et un grand commerce de tapis, de toile, de chaînes de montre, de colliers, de bracelets, de tissus de coton, de liqueurs, de savon, etc., dont les produits forment les principaux articles de son commerce.

ZANZIBAR, l'une des îles les plus florissantes de la côte orientale d'Afrique. Elle a 45 milles de longueur et de 10 à 15 de large. Popul., 10,000 habit., composés de Sowaliens, d'Arabes, d'Hindoux et de nègres, soit libres, soit esclaves.

Productions. Le sol est très-fertile; l'indigo et le coton croissent à Zanzibar comme dans les lieux les plus favorisés des Tropiques; cependant la canne à sucre, malgré les soins du sultan, n'y a point prospéré : il en est autrement du clou de girofle; cette production, qui est d'un grand rapport, est partout cultivée avec un grand succès.

Commerce. Cette île est heureusement située pour le commerce, sur la côte orientale et à l'extrémité de l'Afrique. Les Américains en exportent de la gomme copale, de l'ivoire et des peaux, en échange de leur coton et de leurs articles manufacturés. Elle est l'entrepôt des produits les plus variés de l'Asie et de l'Europe, et les produits des manufactures anglaises ont de la peine à rivaliser avec ceux des Américains, qui obtiennent assez généralement la préférence.

ZARA, ville capitale de la Dalmatie, chef-lieu de cercle, située sur l'Adriatique, en face de l'île Uglian, dont elle est séparée par le détroit de son nom, à 60 l. de Venise et 107 de Vienne. Population, 7,000 habitans, qui entretiennent des fabriques de liqueurs, d'étoffes de soie et de laine, des tanneries, et il se fait, indépendamment de tous ces produits, un assez grand commerce de vins et de figues, d'huile d'olive et de grains. Le port de Zara est assez grand, mais peu profond, et exposé au vent du nord, qui y souffle quelquefois avec violence.

ZINC, métal d'un blanc qui tire sur le bleu à l'extérieur, et qui, lorsqu'il est cassé, laisse apercevoir dans son intérieur une couleur qui tire sur le plomb; il est ductile à l'aide de la chaleur, et s'allie parfaitement au cuivre. On forme, par l'alliage de ce métal avec le cuivre, le laiton, le cuivre jaune, le bronze, le tombac, le similor, etc.

Le zinc à l'état métallique s'exploite dans différentes mines en Chine et en plusieurs lieux de l'Europe, dans les mines de Rammelsberg, de la Dalécarlie, en Suède, de la Haute-Saxe, dans les mines de Saint-Bel, près de Lyon. Il en vient aussi des Indes orientales en petits lingots ou petits saumons carrés. Néanmoins, la plus grande partie de celui qui se trouve dans le commerce vient des mines de Gosslar et porte le nom de *zinc de Silésie.*

Voici les espèces de zinc qui sont répandues dans le commerce.

Zinc de la Chine. Cette première espèce est un métal très-pur, très-brillant et cassant net, présentant un intérieur composé de facettes allongées qui reflètent vivement la lumière. Le bas prix auquel revient le zinc en Europe a fait abandonner l'importation de celui de la Chine.

Zinc de Silésie. Cette espèce réunit tous les caractères du zinc de la Chine.

Zinc du pays de Liége. Celui-ci réunit à peu près les mêmes caractères que les deux précédens, et s'emploie absolument aux mêmes usages dans la Belgique et en Allemagne, où l'on en fait une grande consommation.

Blanc de zinc. Ce blanc, qui a remplacé le blanc de blomb ou céruse, a la propriété d'être inaltérable, même par les vapeurs phlogistiques les plus fortes, qui noircissent sur-le-champ le blanc de crême et tous les blancs tirés du plomb. Il se mêle parfaitement à toutes les couleurs; il s'emploie également à l'huile et à la détrempe. Il a l'avantage de prendre moins d'huile et de sécher moins rapidement que les blancs de plomb.

Le zinc, qui était à peine connu au commencement de ce siècle, est un des métaux dont on fait aujourd'hui le plus d'usage, et qui ont le plus d'avenir. Aussi ductile, mais plus léger que le plomb, il peut recevoir mille applications diverses, et remplacer avec avantage et économie plusieurs autres métaux, tels que le plomb, l'étain et le cuivre. On en consomme actuellement d'immenses quantités pour couvrir les maisons, pour faire les gouttières, les corps de pompe, des conduits, des bassins, des baignoires; on en fait plusieurs alliages d'une utilité générale, comme nous l'avons dit ci-dessus, et ces applications si nombreuses, dans lesquelles la France est encore bien en arrière de l'Allemagne et de la Belgique, reçoivent tous les jours une plus vaste extension.

Une découverte récente, à laquelle l'Académie des sciences a donné son approbation, permet au-

jourd'hui de soustraire le zinc à l'action des acides et de le rendre parfaitement inoxidable. Ainsi, on peut désormais s'en servir pour les tuyaux d'écoulement des eaux ménagères, on peut doubler les navires avec ce métal, sans craindre l'action corrosive des eaux de la mer.

Importations. Elles ont été considérables. Suivant le registre de la douane, les importations du zinc de première fusion en masses brutes, soit saumons, soit barres ou plaques, se sont élevées en 1837 à 6,339,513 kil., dont la majeure partie, 3,361,818 de Prusse, 1,229,830 des villes anséatiques, 812,709 d'Angleterre, 20,100 de Hollande; en zinc laminé, 3,665 kil., dont 3,661 d'Allemagne: les premiers ayant une valeur de 2 millions 495,805 fr., et les seconds de 2,932 fr., formant ensemble 2,498,737 fr.

Exportations. Elles ont été, en zinc de première fusion, en masses brutes ou saumons, barres et plaques, de 17,060 kil., d'une valeur de 6,824 fr.; et en zinc laminé, de 203,394 kil., ayant une valeur de 210,715 fr., formant un total de 217,539 fr.

ZITTAU, ville d'Allemagne, l'une des quatre villes de la Haute-Lusace du royaume de Saxe, au cercle de Gorlitz, sur la Mandau ou l'Altwasser, à 8 l. de Bautzen, près la frontière de Bohême. Populat., 7,935 habit.

Industrie et commerce. L'industrie y a pris un grand développement; on y fabrique, ainsi que dans 35 villages des environs, une grande quantité de toiles de toutes sortes de qualités; celui de Waltendorf se distingue par ses beaux coutils, et celui de Gros-Schœnau par ses linges damassés et ses toilettes, linons, canevas à fleurs.

Les toiles en fils blanchis en fleur ont 5/4 de large sur 56 aunes de long, de même que celles en écru. Les nappes ont de 3 à 5 aunes; on y joint un certain nombre de douzaines de serviettes faisant des services complets. On fabrique aussi des mouchoirs et des taies d'oreiller.

Cette ville est le principal entrepôt du commerce du fil et des toiles de tout le pays. Il y a une grande papeterie dans l'un des faubourgs. La fabrication des draps n'y est plus aussi considérable, et se réduit à une centaine de métiers qui occupent encore deux moulins à foulon et deux teintureries.

Les divers produits de cette industrie font le principal commerce de Zittau, favorisé par les fameuses foires de Leipzig, qui n'en est pas fort éloignée.

ZUG, l'un des cantons de la Suisse, situé au N. de Zurich, au S.-E. de celui de Schwytz, au S.-E. de celui de Lucerne, et à l'O. de celui d'Argau, ayant une longueur seulement de 4 l. 1/2 de l'E. à l'O., sur 3 l. dans sa plus grande largeur du N. au S., avec une population de 15,000 habitans. C'est, après Genève, le plus petit canton de la Suisse.

Productions. De vastes et fertiles vallées composent la plus grande partie de ce canton. On y récolte une grande variété de fruits, de grains et de légumes. La vigne et les châtaigniers donnent de bons produits. Après l'agriculture, l'élève des bestiaux et la pêche sont la principale industrie des habitans.

ZUG, ville de Suisse, chef-lieu du canton de son nom, située entre le lac de Zug et le Zugerberg, à 5 l. 1/2 de Zurich. Populat., 3,000 habitans, qui se livrent à une industrie et à un commerce actif.

ZURICH, canton de la Suisse. Ce canton est un des plus industrieux de la Suisse; il possède une population de 226,853 habitans, dont 50,000 sont occupés à filer du coton et gagnent un salaire total de 500,000 florins, soit 3,500,000 fr.; 16,000 ouvriers tissent les rubans avec 8 à 12,000 métiers, et gagnent un salaire de 700,000 florins. La fabrication des soieries occupe environ 11,300 ouvriers, et la valeur des objets fabriqués s'élève environ à 3,200,000 fr. par an. Le tissage de la paille et les manufactures de lin et de laine ont diminué. Le transit est aussi beaucoup tombé.

Les manufactures de soieries de Zurich sont devenues des rivales redoutables pour Lyon, et lui disputent les marchés sur tous les points. Les principaux fabricans de Zurich achètent généralement leurs matières premières à la source, et se servent peu de l'intermédiaire des marchands de soie. Ce mode, qui nécessite de grands capitaux, offre certainement des avantages, mais aussi des inconvéniens.

Pour diriger et employer les 9 à 10,000 métiers du canton de Zurich, il y a tout au plus 25 fabricans; pour un nombre égal de métiers, il y en aurait à Lyon une centaine.

Toutes les soies employées par les fabriques de Zurich se teignent en ville, et se partagent entre sept teinturiers qui, tous, jouissent d'une bonne réputation.

ZURICH, ville de la Suisse, capitale du canton du même nom, sur le lac qui porte son nom, à 15 lieues de Bâle, 18 de Constance, 23 de Berne, 110 de Paris.

Industrie et commerce. Cette ville est une des plus manufacturières et des plus commerçantes de la Suisse. Il y a des manufactures de draps et étoffes de laine de toutes espèces pour habillemens d'hommes et de femmes; des manufactures de draps de soie, de taffetas, de gros de Tours et de Naples; des fabriques d'étoffes de soie et filoselle, de soie et coton, de soie et laine, de soie et fil, des fabriques de mouchoirs de soie et mi-soie de différentes qualités et couleurs, des fabriques de toiles de coton de toutes espèces, de mousselines, d'indiennes; de mouchoirs façon des Indes; fabriques de gazes de fil et de coton, de crêpes, de crépons; fabriques de bonneterie en soie, en coton, en fil, en laine; fabriques de rubans de soie et de fil de toutes espèces et couleurs. Le débit de tous ces objets d'industrie est considérable; c'est particulièrement pour la Suisse, l'Italie et l'Allemagne qu'il a lieu.

Banque. La banque de Zurich est dans la plus grande activité, les demandes d'emprunt et d'escompte sont extrêmement nombreuses. La circulation en billets de caisse augmente tous les jours davantage. Il y en a déjà pour 310,000 florins, et les sommes déposées sans intérêt s'élèvent à environ 150 à 160,000 florins.

Le chemin de fer de Zurich à Bâle, projeté depuis quelque tems, va enfin recevoir son exécution, suivant la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 1840, et suivant la loi de concession du gouvernement de Zurich, ce qui est de la plus haute importance pour l'avenir et la prospérité du chemin de fer alsacien; car, dans un petit nombre d'années, une voie de fer continue unira Strasbourg et Zurich, lorsque le chemin de fer en construction de Strasbourg à Bâle sera achevé, ce qui donnera une grande im-

pulsion à tout le commerce des départemens du Rhin.

Monnaies de compte. Les comptes se tiennent en florins de 60 kreutzers ou en florins de 40 shillings : le florin se divise aussi en 16 batzen et 240 augsters. Une rixdaller de compte vaut 1 1/2 flor., 60 shillings ou 90 kreutzers, un batze 3 1/4 kreutzers, 10 rappen ou 15 augsters.

Tous les comptes publics relatifs aux affaires générales de la diète se tiennent en livres suisses de 10 batzen. Il y avait autrefois deux espèces de monnaies, la monnaie courante et celle de change.

Les ventes de marchandises et toutes les transactions se font en monnaie courante : 373 florins de change valent 310 florins courans ; mais cette proportion n'est pas constante. Cette monnaie est tombée en désuétude, et les changes étrangers, ainsi que les autres transactions commerciales, se font aujourd'hui en monnaie courante.

Poids commercial. La livre faible de 16 onces, avec laquelle se pèse la soie, contient 2 marcs ; elle pèse 7,233 grains, et 100 liv. de Zurich, poids de soie, valent 103,3 liv. avoir du poids anglais, ou 46,86 kil.

La livre forte, avec laquelle se pèsent presque toutes les autres marchandises, contient 18 onces ou 36 loths ; elle pèse 8,138 grains anglais : ainsi, 100 liv. de Zurich, poids fort, valent 116,25 liv. avoir du poids anglais, ou 52,72 kil.

Mesures. Les vins et autres liquides se mesurent au kopf de 2 maass, qui est égal à 0,48 gallon ou 1,82 litre. Le saum, grande mesure, est 1 1/2 eimer, et 1 eimer contient 4 vuertals, 32 kopfs, 64 maass, 128 quartins ; ainsi cet eimer = 30,83 gallons anglais, ou 116,67 litres.

L'aune a 2 pieds, et 99 aunes font 65 yards anglais.

Usance. L'usance, sur la Hollande et l'Allemagne, est de 14 jours de vue ; on n'accorde pas de jours de grâce.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

